# DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

## COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

31 Élisabeth II

**VOLUME XV, 1982**

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT ET UNIÈME JOUR D'AVRIL 1982
AU VINGTIÈME JOUR DE MAI 1982, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA Br. M.
NOV 29 1983
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 21 avril 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### L'ÉCONOMIE

LA PRÉSENTATION DE PROGRAMMES VISANT À REDONNER CONFIANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, en ce moment il n'y a pas un seul Canadien qui ne soit touché par la grave crise économique que connaît notre pays. L'effondrement général du secteur des affaires, l'augmentation inquiétante du chômage, la flambée paralysante du coût des biens et services pour le consommateur, les taux d'intérêt répressifs et l'attitude d'indifférence du gouvernement à l'égard de ses habitudes de gaspillage ont tous contribué au tragique gâchis que nous constatons actuellement. Je propose donc, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le gouvernement utilise son pouvoir non seulement pour gouverner et réglementer de façon arrogante, mais encore pour agir de façon à répondre aux besoins véritables et immédiats de la population en mettant au point des programmes en vue de faire œuvre utile et en manifestant un certain esprit d'orientation qui donnera confiance aux Canadiens dans tous les secteurs de l'économie.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LA RÉAFFECTATION DES FONDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, la nouvelle récente selon laquelle le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a prévu de consacrer cinq millions de dollars à une campagne de publicité destinée à convaincre les Canadiens que l'économie dans son ensemble se porte bien, alors qu'en réalité le chômage est à son niveau le plus élevé depuis 1940, est une insulte à l'intelligence des Canadiens et un affront pour les 1.2 million de Canadiens qui sont en chômage par suite de la politique catastrophique du gouvernement en matière fiscale et monétaire. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le gouvernement emploie ces cinq millions de dollars à des programmes de formation professionnelle à l'intention des chômeurs plutôt que de les gaspiller dans un autre effort maladroit pour se vendre aux électeurs grâce à l'argent des contribuables.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA REDEVANCE DE RECOUVREMENT EN MATIÈRE DE CARBURANT DE SOUTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, le programme énergétique national continue d'inciter les entreprises canadiennes à quitter le Canada pour les États-Unis. Dernièrement, nous avons appris que des entreprises de la Colombie-Britannique achètent leur essence aux États-Unis, ce qui leur permet d'économiser 30c. sur chaque gallon, et que certaines sociétés d'expédition des Grands Lacs ont fait des appels d'offre aux États-Unis. Étant donné que la taxe sur l'exportation du carburant appliquée dans le cadre du Programme énergétique national a partiellement contribué à accorder aux États-Unis un avantage sur ses concurrents pour le prix du carburant diesel pour navires, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources supprime la redevance de recouvrement en matière de carburant destiné au transport avant que les États-Unis ne deviennent le principal fournisseur de carburant diesel pour navires du Canada.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—LE DÉPART DES TECHNICIENS AFFECTÉS AU CANDU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Lorsqu'il a répondu à la question que je lui ai posée lundi dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a clairement démontré qu'il ignorait tout du procédé spécial d'alimentation du réacteur CANDU et de la possibilité de retirer du cœur de ce réacteur le combustible utilisé renfermant du plutonium, d'en modifier la formule chimique et de le faire servir à des fins militaires; et étant donné que dans sa hantise de vendre des réacteurs CANDU, le gouvernement du Canada accepte volontiers de ne pas tenir compte des risques que comporte toute transaction avec le gouvernement de l'Argentine, pays aux prises avec des dissentions internes où les droits de la personne ne sont pas respectés et où des gens par milliers disparaissent tout simplement, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

*Article 43 du Règlement*

Que le gouvernement du Canada rappelle immédiatement d'Argentine ses 71 techniciens, de façon à manifester son horreur des graves atteintes aux droits de la personne qui se commettent dans ce pays et son opposition à l'occupation des îles Falkland, et pour s'assurer que le combustible utilisé par le réacteur CANDU ne sert pas à fabriquer des armes nucléaires.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DISSOLUTION DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, depuis 14 ans, le gouvernement libéral ne cesse de promettre de lutter contre l'inflation. Il en a d'abord été question dans le budget Benson, en 1968. En 1973, le ministre des Finances, M. John Turner a dit ceci: «Ce budget vise à atténuer la poussée inflationniste au Canada et à neutraliser les conséquences qu'a eues jusqu'ici l'inflation.» En 1974, le même ministre a déclaré qu'un taux d'inflation de plus de 10 p. 100 était tout bonnement inadmissible aux yeux du gouvernement. La même année, le premier ministre (M. Trudeau) a promis de juguler l'inflation. En 1976, le ministre des Finances, M. Donald MacDonald, a dit qu'il fallait avant tout continuer à essayer de réduire l'inflation. En 1978, le ministre de la Justice actuel (M. Chrétien), a déclaré que nous étions handicapés par des taux de chômage et d'inflation élevés et qu'il fallait faire tout son possible pour y remédier.

• (1410)

Et cela continue. En 1980, 1981 et 1982, le ministre des Finances (M. MacEachen) a dit la même chose. Madame le Président, il est évident que le gouvernement a perdu la bataille, car l'inflation est passée de 4 p. 100 en 1968 à 11.6 p. 100 aujourd'hui . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. A chaque phrase, j'espérais que le député s'arrêterait pour proposer sa motion. Je dois lui demander de le faire sans tarder.

**M. McDermid:** Aussi, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le premier ministre admette qu'il a perdu la bataille contre l'inflation, se rende chez le gouverneur général pour proclamer la dissolution des Chambres et déclenche immédiatement des élections, pour permettre aux Canadiens de décider qui devrait mener la lutte contre l'inflation et nous guider vers un renouveau économique.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Madame le Président, il devient important et de plus en plus nécessaire de mettre l'accent sur les sciences et la technologie si nous voulons redresser notre économie. C'est en effet l'avis exprimé notamment par le Dr Stuart Smith, du Conseil des sciences du Canada, et par M. Larkin Kerwin, du Conseil national de recherches. Je propose donc, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que l'on crée un comité de la Chambre des communes appelé le comité permanent des sciences et de la technologie.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉPONDRE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, je soulève une question importante et urgente aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a induit la Chambre en erreur hier en disant que le gouvernement fédéral libéral était le seul gouvernement à essayer d'aider les propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde, mais des études récentes indiquent que le programme du gouvernement fédéral risque d'être un échec monumental de 110 millions de dollars. En vue de fournir des renseignements précis et exacts aux propriétaires pour qu'ils sachent à quels risques à long terme ils sont exposés, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Qu'à l'avenir, le ministre consacre plus de temps à répondre aux questions plutôt qu'à critiquer ses collègues et à induire les Canadiens en erreur, et que lui et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'engagent à fournir à la Chambre des réponses écrites à la liste de questions qui lui ont été remises en mains propres cet après-midi de la part des propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES SOMMES VERSÉES À DES «VEDETTES» POUR ASSISTER À LA CÉRÉMONIE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour m'offusquer des allégations selon lesquelles certains Canadiens auraient touché des fonds publics, par l'entremise de Radio-Canada, pour paraître spontanément dans la foule qui s'est rassemblée sur la colline du Parlement la fin de semaine dernière et pour répondre aux questions des journalistes. Je propose donc, avec l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker), de poser la question suivante:

Vedette d'un jour, réjouis-toi!
C'est de loin que tu es venue à Ottawa;
Mais l'as-tu fait parce que tu le voulais,
Ou parce que Radio-Canada en faisait les frais?

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

ON DEMANDE LA RÉTROCESSION DES TERRES AUX EXPROPRIÉS DE MIRABEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Hier, un jugement de la Cour provinciale de Saint-Jérôme a remis au 14 mai la décision d'expulser ou non 77 agriculteurs des terres expropriées de Mirabel. Étant donné le geste odieux posé par le président de la Société immobilière, M. Jean-Pierre Goyer, d'annuler les baux et d'expulser les agriculteurs qui ne réclament en fait que de racheter les terres qui ont été expropriées sans discernement, je propose, appuyé par l'honorable député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre demande au gouvernement de rétrocéder, dans les plus brefs délais, aux agriculteurs les 78,000 acres de terre expropriées en trop pour l'aéroport de Mirabel.

**Mme le Président:** La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

• (1415)

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, ce qui est chose courante, ma question s'adresse au premier ministre.

**M. Crosbie:** Où est-il?

**M. Wilson:** L'indice des prix à la consommation pour le premier trimestre de l'année est passé à 12.4 p. 100. Durant le dernier trimestre de 1981, l'indice des prix à la consommation avait atteint 8.8 p. 100. Statistique Canada a déclaré que les premiers indices montrant que la récession avait atteint son plus bas niveau se sont évanouis au début de l'année. Cela étant, le gouvernement atermoie et ne fait rien. Étant donné ces renseignements très décourageants, le premier ministre ordonnera-t-il au ministre des Finances de présenter un nouveau budget, un nouvel état financier à la Chambre pour donner une certaine orientation aux Canadiens et leur faire comprendre que le gouvernement sait ce qu'il fait.

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, le député devrait prendre le temps de relire le discours du budget. Il verrait que, dans le budget qui a été déposé par le ministre des Finances, il y a un engagement formel et des moyens qui sont prévus afin d'inviter tous les agents de l'économie à participer à la lutte du gouvernement contre l'inflation. Pour aller plus loin et démontrer cette détermination, comme l'a signalé le député, le ministre des Finances a entrepris une série de rencontres avec les hommes d'affaires et des gens de toutes les parties du pays afin de les inviter à participer à cette lutte nécessaire contre l'inflation si l'on veut ramener des taux d'intérêt plus bas, si on veut avoir une santé de l'économie canadienne bien meilleure et au profit de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

**M. Wilson:** Madame le Président, je ne sais pas d'où revient le ministre d'État (Finance), mais l'économie est en train de péricliter parce que le ministre des Finances ne fait rien. Nous n'avons pas besoin de consultations; le gouvernement doit agir pour rétablir l'économie.

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Il y a quelques semaines, le premier ministre a déclaré qu'il maintenait les taux d'intérêt élevés afin de lutter contre l'inflation. Or, les statistiques publiées sur le taux d'inflation sont fort peu encourageantes. Quel niveau les taux d'intérêt doivent-ils donc atteindre pour que l'inflation soit jugulée?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député a mal rapporté mes propos. Je n'ai pas dit que les taux d'intérêt élevés servaient à lutter contre l'inflation, mais que le taux d'inflation étant élevé, les prêteurs exigeaient des taux d'intérêt élevés. Voilà pourquoi les taux d'intérêt sont élevés et pourquoi il faut vaincre définitivement l'inflation.

**M. Wilson:** Madame le Président, le premier ministre nous sert des lapalissades. Ce que nous voulons du premier ministre, c'est qu'il agisse, au lieu de nous tenir des propos philosophiques.

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES TAXES SUR L'ÉNERGIE

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke Centre):** Madame le Président, permettez-moi de poser une autre question au premier ministre. D'après le rapport publié ce matin, l'augmentation des prix est principalement attribuable au prix élevé de l'essence, du mazout et du gaz naturel. Étant donné que les lourdes taxes prélevées par le gouvernement fédéral jouent un grand rôle dans ces augmentations de prix, le premier ministre serait-il disposé à en supprimer quelques-unes afin de réduire la hausse des coûts de l'énergie, surtout maintenant que l'essence se vend moins cher aux États-Unis qu'au Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député semble s'offusquer de ce que je lui ai répondu par un truisme. C'est de sa faute, parce que s'il n'avait pas dit une fausseté, je n'aurais pas été obligé de lui répondre ainsi.

A propos de sa suggestion au sujet de la politique fiscale, je vais m'assurer que le ministre des Finances en est informé.

* * *

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA COMPARUTION DU MINISTRE DES FINANCES DEVANT LE COMITÉ PERMANENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, parce que nous n'avons pas pu obtenir de réponses, puis-je poser une question au président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques? Le président de ce comité des Communes voudrait-il confirmer qu'il a pris des dispositions pour que le ministre des Finances comparaisse les 29 et 30 avril et aussi la première semaine de mai et que, pour la première fois cette année, il soit interrogé sur ses programmes? Le président du comité sait que le ministre des Finances a fui les séances du comité non seulement tout l'automne, mais depuis le début de l'année. Voudrait-il confirmer que le ministre s'est engagé à comparaître la semaine prochaine et la première semaine de mai?

• (1420)

**M. John Evans (Ottawa-Centre):** Madame le Président, comme le député le sait, le ministre a promis d'être là les 29 et 30 avril. C'est hier soir qu'on m'a parlé de la première semaine de mai. Je n'ai pas pu rejoindre le ministre, mais j'ai parlé à son secrétaire parlementaire. Nous ferons tout en notre pouvoir pour que le ministre puisse être présent la première semaine de mai. L'engagement pour les 29 et 30 avril est pris. Je voudrais ajouter que les fois précédentes où le ministre a dû s'excuser, il l'a fait pour de très bonnes et sérieuses raisons d'intérêt public. Il ne faudrait pas donner à entendre que le ministre veut éviter de rencontrer le comité, parce que cela n'est pas vrai.

LA VÉRACITÉ D'UNE RUMEUR

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, le président affirme que le ministre ne voulait pas éviter de se présenter devant le comité. Pourrait-il éclairer la Chambre en précisant à quelle réunion urgente le ministre des Finances devait participer hier soir à Toronto? Est-il exact que le ministre, selon la rumeur, avait besoin d'un certain délai pour se préparer à répondre aux questions des banques et autres dirigeants d'entreprise à Toronto et qu'il ne possédait pas les réponses . . .

**Mme le Président:** Je ne suis pas certaine que le président du comité puisse répondre à cette question.

* * *

## L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Durant ces deux dernières années, des Canadiens ont perdu leur maison, des entreprises ont fait faillite en nombre sans précédent—un millier pour le mois dernier seulement—et des milliers de travailleurs ont perdu leur emploi, tout cela au nom d'une politique de cherté de l'argent visant, dit-on, à juguler l'inflation. Étant donné que les chiffres publiés aujourd'hui révèlent que le coût de la vie a augmenté plus rapidement durant le mois dernier qu'il ne l'avait fait durant toute autre période depuis près d'un an, le gouvernement finira-t-il par admettre qu'il s'est trompé et par renoncer au dogme des taux d'intérêt élevés?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer au député, madame le Président, le gouvernement n'a pas de politique de cherté de l'argent. Les taux d'intérêt sont élevés, parce que le taux d'inflation l'est lui aussi. Il est normal que les épargnants ne veuillent pas prêter à de faibles taux d'intérêt en une période de forte inflation. Voilà pourquoi je tâche de faire comprendre d'une fois à l'autre à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique que nous n'avons pas de politique de cherté de l'argent, mais que nous traversons une période de forte inflation. On ne pourra réduire les taux d'intérêt qu'en faisant baisser l'inflation. Voilà pourquoi les suggestions que fait sans cesse le Nouveau parti démocratique de dépenser pour ceci, cela et autre chose encore ne contribuent en rien à faire baisser l'inflation. Ces dépenses contribueraient au contraire à accroître le déficit, à accroître les besoins d'emprunter et donc à faire grimper les taux d'intérêt. Il devrait tâcher de le comprendre.

## LES BANQUES

ON DEMANDE QUE DES MESURES SOIENT PRISES POUR ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTÉCAIRE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, si j'avais besoin de leçons d'économie, le premier ministre serait le dernier Canadien à qui m'adresser.

J'ai deux questions supplémentaires pour faire suite à ses propos. Dans un domaine comme celui des taux d'intérêt hypothécaire, où le gouvernement peut intervenir directement, il y a eu une hausse considérable en un mois. Ces taux élevés sont en bonne partie responsables de la hausse du coût de la vie le mois dernier. Vu la compétence du gouvernement fédéral en matière bancaire et vu que, avant l'arrivée au pouvoir du premier ministre, la législation obligeait les banques à consentir à des taux raisonnables des prêts hypothécaires aux Canadiens, pourquoi le premier ministre ne prend-il pas des mesures pour abaisser les taux d'intérêt hypothécaire établis par les banques, afin que les Canadiens puissent conserver leurs maisons?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député a commencé par dire que je suis la dernière personne à qui il demanderait des explications d'ordre économique. Je prends donc note de sa question et je demanderai à l'avant-dernier venu de bien vouloir lui répondre une autre fois.

**M. Broadbent:** Une telle désinvolture explique bien la faveur dont jouit le parti libéral d'après les derniers sondages! J'ai posé au premier ministre une question sérieuse au sujet de la compétence fédérale dans le domaine bancaire; j'espère qu'il y répondra.

* * *

• (1425)

## L'ÉCONOMIE

L'INSÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS AYANT UN EMPLOI

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, ma question supplémentaire a trait au troisième élément, le chômage. Hier, le ministre des Finances a reconnu que les taux d'intérêt élevés influent sur le niveau du chômage. Il a donné a entendre que les taux d'intérêt permettront d'atténuer l'inflation, ce qui favorisera la création d'emploi. Nous avons observé une hausse du coût de la vie directement imputable à la politique des taux d'intérêt élevés. Si le gouvernement compte s'en tenir à cette politique, comme le premier ministre nous l'a dit aujourd'hui même, celui-ci admettra-t-il au moins que des milliers de Canadiens de plus qui craignent déjà pour leur emploi seront effectivement sans travail d'ici quelques mois?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député me pose souvent des questions qui au fond n'en sont pas. Je vais essayer de traiter du fond de ses questions, pour peu qu'elles aient quelque substance. Il vient tout juste de reprendre une affirmation que j'ai réfutée. Il a redit que nous avons une politique de taux d'intérêt élevés, ajoutant que j'ai pour objectif de les garder élevés. Il devrait vraiment s'adresser à quelqu'un d'autre pour se renseigner en matière d'économie, puisqu'il ne veut pas m'écouter. Il devrait essayer d'en comprendre au moins les rudiments.

* * *

[*Français*]

## LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE FIXER UN TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE RAISONNABLE

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, la question que pose mon prédécesseur est trop importante pour ne pas revenir sur cette question. Je l'adresserai également au très honorable premier ministre du Canada. Le très honorable premier ministre doit être conscient du fait que les taux d'intérêt sont responsables de la mort dans le domaine de la construction, des milliers de maisons n'ayant pas été construites depuis deux ans à cause de la politique du gouvernement. Donc on a créé du chômage. Étant donné les circonstances, est-ce que le très honorable premier ministre, reconnaissant les difficultés auxquelles fait face le Canada, les Canadiens et les Québécois dans le domaine de l'habitation, ne serait pas disposé à ramener son ministre des Finances à la raison et à lui demander de «privilégier» un taux d'intérêt lorsqu'on parle d'habitation?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne sais pas si le député donne suite à la question posée par son préopinant. Est-ce qu'il suggère que nous ayons un taux d'intérêt privilégié uniquement pour le domaine de la construction ou . . .

**M. La Salle:** Commençons par cela, allons-y!

**M. Trudeau:** . . . est-ce que ce ne sera pas pour les autres? Je ferai savoir au ministre des Finances que le député s'intéresse à la construction, mais pas aux fermiers, ni aux petites entreprises, ni aux pêcheurs, et le reste!

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCORDER DES TAUX PRIVILÉGIÉS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, on peut en parler des pêcheurs, parce que je me souviens que le très honorable premier ministre, il y a deux ans, disait qu'avec 18 cents le gallon, le pêcheur ne pourrait pas se rendre là où est le poisson. Je me demande où le pêcheur est actuellement.

Ma question porte aujourd'hui sur l'habitation, mais je pourrais poser la même question au sujet de l'agriculture. Je demande au très honorable premier ministre, compte tenu du fait, et d'ailleurs, le très honorable premier ministre sait que 10 de ses députés ont manifesté le désir de voir se construire des milliers d'unités de logements, ce à quoi le très honorable premier ministre leur a répondu: Envoyez-moi votre lettre de démission plutôt. Le très honorable premier ministre est-il au moins en mesure et disposé à recommander, pas à demander, à recommander à son ministre des Finances qui n'a rien compris au fait que les taux privilégiés sont absolument essentiels pour relancer la construction et maintenir et ramener à l'emploi des milliers d'ouvriers. Cela, tous les députés le comprennent.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il est certain que mes députés comprennent la difficulté dans laquelle se trouve actuellement l'industrie de la construction, mais cela s'applique également à la petite entreprise, aux fermiers . . .

**M. La Salle:** La petite entreprise aura sa poule aux œufs d'or là-dessus!

**Mme le Président:** A l'ordre!

* * *

[*Traduction*]

## LE CODE CRIMINEL

### LE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, à qui nous devons la Charte des droits et libertés, mais qui semble se préoccuper plus de la protection des droits des prostituées et des souteneurs qui souillent et dégradent certains quartiers que de celle des droits des résidents de ces quartiers. Lundi, j'ai demandé au ministre quand il entendait tenir sa promesse et donner au comité permanent de la justice et des questions juridiques les pouvoirs nécessaires pour examiner la question de la prostitution sur la voie publique, cette plaie des grands centres urbains. Il m'a répondu qu'il tenait à ce que le comité étudie le problème en même temps que le bill C-53 portant sur les délits sexuels.

Je signalerai au ministre que son collègue libéral, le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, a déjà indiqué que son comité ne pouvait s'occuper de la question des sollicitations sans un mandat du ministre à cet effet.

Pourquoi le ministre continue-t-il de prétendre . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Posez votre question.

• (1430)

**Mlle Carney:** Pourquoi le ministre continue-t-il de prétendre que la question des sollicitations peut être étudiée par le comité alors que son collègue libéral a écarté cette possibilité?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai fait cette suggestion il y a déjà quelque temps, et c'est le critique de son parti qui a refusé, en comité, que l'on discute d'un mandat possible. Je voulais simplement faciliter les choses le plus possible. Le député n'est pas sans savoir que lorsque son parti était au pouvoir, le ministre de la Justice de l'époque avait souligné que les sollicitations sur la voie publique ne tombaient pas sous le coup du Code criminel, mais relevaient plutôt de la compétence des municipalités. C'était la politique officielle de son parti à ce moment-là et ça l'est encore. A l'époque, nous avions une autre solution à proposer. Cependant, afin de clarifier la situation, j'ai offert de soumettre le problème au comité. Je n'ai malheureusement pas eu l'appui du parti conservateur.

**M. Clark:** C'est faux. C'est une fausseté.

**M. Chrétien:** Je rencontrerai donc le leader de notre parti et nous donnerons un mandat officiel au comité.

**M. Clark:** Fausseté.

### L'EXÉCUTION DE LA PROMESSE FAITE

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, étant donné les . . .

**M. Clark:** Faussetés.

**Mlle Carney:** . . . faussetés que débite le ministre, j'aimerais faire lecture du procès-verbal de la réunion . . .

**Des voix:** Règlement!

**Mlle Carney:** . . . du 22 avril du comité, réunion au cours de laquelle on a demandé au secrétaire parlementaire du ministre de rencontrer ce dernier à ce sujet et on a enjoint à M. Peterson . . .

**Des voix:** Règlement!

**Mlle Carney:** . . . de présenter une solution au comité de direction.

**Des voix:** Règlement!

**Mlle Carney:** Je tiens à rappeler au ministre que bon nombre des victimes sont des jeunes . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député prononce un discours au lieu de poser une question. Je lui saurais gré de bien vouloir en venir au fait immédiatement.

**Mlle Carney:** Madame le Président, ma question est donc la suivante: étant donné que le ministre a promis aux habitants de la banlieue ouest de Vancouver en juillet 1980 qu'il proposerait des changements au Code criminel, va-t-il enfin tenir sa promesse qui date déjà de deux ans?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai déjà dit et répété que la Cour suprême a été saisie d'un certain nombre d'affaires. J'aimerais que le député attende qu'elle rende ses décisions. C'est la procédure normale qu'adoptent les ministre de la Justice dans une telle situation. Le député de Vancouver-Centre devrait demander au sénateur Flynn de venir expliquer au comité la position . . .

**M. Clark:** Obtenez donc le renvoi.

**M. Chrétien:** . . . que le parti Conservateur a adoptée quand il était au pouvoir et pourquoi il a demandé aux municipalités de s'occuper de la question, étant donné que pour les conservateurs, la question n'a aucun rapport avec le Code criminel. J'ai pour ma part accepté d'étudier la question et de la renvoyer au comité. Je ne me suis pas contenté de demander aux municipalités de s'en occuper, comme le chef de l'opposition l'a fait quand il était premier ministre.

* * *

## L'ACCÈS À L'INFORMATION

### L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI PAR LE COMITÉ

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications, lequel est responsable de la loi sur la liberté d'accès à l'information. Cela fait quatre mois que le ministre refuse de comparaître devant le comité de la justice qui est chargé d'étudier cette loi et ce, sous prétexte qu'il attend que les gouvernements provinciaux s'entendent sur une loi uniforme. Étant donné que ceux-ci ont déclaré à la majorité qu'ils ne voulaient pas entendre parler d'une loi uniforme, quand le ministre va-t-il cesser de reporter l'étude du bill, quand va-t-il renvoyer cette mesure législative au comité de la justice ou alors, le ministre va-t-il permettre à ses fonctionnaires, à certains de ses collègues de son cabinet et éventuellement au premier ministre qui n'a jamais été particulièrement inspiré par le principe d'une loi sur la liberté d'accès à l'information, de donner le coup de grâce à ce bill attendu depuis longtemps? Plus précisément, le ministre peut-il nous promettre que ce bill sera au comité de la justice dans le courant de la présente session parlementaire?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, nous souscrivons évidemment tous au principe de la liberté d'accès à l'information. C'est à la demande expresse des procureurs généraux de pratiquement toutes les provinces, à la seule exception du Manitoba, que les audiences sur ce bill ont été suspendues au mois de novembre. Depuis lors, un certain nombre de procureurs généraux qui nous avaient demandé de présenter une mesure législative uniforme sur l'accès à l'information, mesure législative qui aurait constitué un avantage manifeste pour tous les partisans de la liberté d'information, ont changé d'avis, car ils ont estimé qu'une telle formule uniforme ne serait pas efficace. Ainsi, comme l'indique la lettre de M. McMurtry du mois de novembre, la plupart d'entre eux ont émis un certain nombre d'objections et estiment en particulier que certains des articles contenus dans le projet de loi actuel dont est saisi le comité devraient être réexaminés et modifiés.

Comme je l'ai dit à l'honorable représentante ainsi qu'au député de Nepean-Carleton lorsque je leur ai répondu il y a deux ou trois semaines, le gouvernement au fond avait le choix entre trois options. Premièrement, il pouvait opter pour un bill uniforme, chose qui n'est plus possible puisque les procureurs généraux ont changé d'avis. Deuxièmement, il pouvait renvoyer le bill au comité sans amendement et, troisièmement, il pouvait l'y renvoyer avec un certain nombre d'amendements.

Je viens d'achever d'examiner les recommandations que nous ont présentées les provinces et j'ai fait un rapport sur la question à mes collègues du cabinet. Cette affaire est donc désormais entre les mains des membres du cabinet et je pourrai donc fournir une réponse plus précise au député lorsqu'une décision aura été rendue.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, lorsque le ministre a comparu hier devant le comité des communications, il n'a même pas pris la peine de préciser que la loi sur la liberté d'accès à l'information était une priorité.

### LE PRIVILÈGE DE LA COURONNE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que les objections des provinces s'articulent autour de ces deux aspects fondamentaux à savoir, le retrait du privilège de la Couronne et le droit à une enquête judiciaire indépendante, deux principes absolument essentiels à toute bonne loi sur l'accès à l'information, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre qu'il s'en tiendra strictement aux principes fondamentaux de l'enquête judiciaire indépendante et du retrait du privilège de la Couronne, deux principes que le gouvernement, surtout le premier ministre, a acceptés avec beaucoup de réticence? Pouvons-nous être assurés que ces principes seront à la base de toute mesure législative que le gouvernement présentera au comité de la justice au cours de la présente session?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je pense que le député soulève deux questions. L'une concerne la loi sur l'accès à l'information, l'autre le privilège de la Couronne. Pour ce qui est de la loi, j'espère qu'aussitôt que mes collègues du cabinet auront fini de l'étudier, nous serons en mesure de choisir un moment propice soit pour présenter de nouveau le bill, soit pour poursuivre les audiences du comité.

Le député vient de déclarer que les procureurs généraux des provinces s'inquiètent essentiellement au sujet du privilège de la Couronne. Le député sait peut-être qu'à l'occasion de deux décisions judiciaires rendues à l'automne de 1981, de nombreux aspects du droit coutumier ont été changés concernant le privilège de la Couronne. Voilà pourquoi il importe, je pense, de réexaminer, à la demande même des procureurs généraux, toute la question du privilège de la Couronne à la lumière de cette nouvelle jurisprudence et de celle des pays qui pratiquent le droit coutumier.

### ON DEMANDE QUE LE CABINET EXAMINE LA QUESTION AU PLUS TÔT

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, le ministre des Communications est-il prêt à nous donner l'assurance que ses collègues et lui-même examineront cette question au plus tôt, étant donné que la lettre des procureurs généraux a modifié la situation? Peut-il nous assurer qu'il considère cette affaire comme urgente?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Oui, madame le Président, j'espère que mes collègues du Cabinet seront en mesure d'étudier la question en temps voulu.

* * *

## LES AÉROPORTS

L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT DE MOUNT HOPE, À HAMILTON (ONT.)

**M. Stan Hudecki (Hamilton-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il règne une certaine agitation à Hamilton et dans les environs, en raison des rumeurs selon lesquelles les travaux d'agrandissement de l'aéroport de Mount Hope seraient reportés pour une raison quelconque et Nordair parlerait de cesser de desservir cet aéroport. Le ministre peut-il nous dire où en est le projet d'agrandissement de l'aéroport de Hamilton, afin, espérons-le, de dissiper ces craintes?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je dois signer dans quelques jours un mémoire destiné au Conseil du Trésor au sujet de cet aéroport. Le coût total du projet sera de l'ordre de ce qui a été annoncé, c'est-à-dire dans les 50 millions de dollars. La date prévue pour la fin des travaux restera la même, soit 1985-1986. En raison des discussions qui ont lieu au sein du ministère ainsi qu'avec les transporteurs au sujet de la répartition de l'espace à l'aéroport, la conception du projet sera reportée d'environ six mois. Les travaux de construction ne commenceront donc que l'été prochain, et non cet été, comme prévu au départ. Cependant, je tiens à le répéter, les travaux devraient prendre fin à la même date.

Quant à la desserte de Hamilton par la compagnie Nordair, ce bruit a effectivement commencé à circuler à la suite de discussions entre le transporteur et la Chambre de Commerce de Hamilton. Il ne s'agissait que de discussions. Une étude est actuellement en cours chez Wardair, et j'ai signalé au président de la société en question que je tenais à le rencontrer avant qu'il ne prenne une décision, ce que je compte bien faire.

* * *

## LES MESURES D'URGENCE

LA PLANIFICATION D'URGENCE—LE DÉCRET CP 1981-1305, DATÉ DU 21 MAI ET ENREGISTRÉ LE 10 JUIN 1981 SOUS LE NUMÉRO TR/81-76

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Le 1er avril, le gouvernement a appuyé la motion que j'ai présentée réclamant le dépôt du décret sur la planification d'urgence CP-1305 et des documents s'y rapportant. Trois semaines se sont déjà écoulées et les documents en question n'ont toujours pas été déposés. Pourrait-il me donner les raisons de ce retard?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, les documents sont en cours de traduction. Aussitôt qu'ils auront été traduits, nous les déposerons à la Chambre.

• (1440)

LES CONSÉQUENCES D'UN RETARD DANS LA TRADUCTION

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, s'il y avait eu une situation d'urgence, qu'est-ce que le gouvernement aurait fait en l'absence de traduction? Qu'est-ce qu'il ferait si cette situation se produisait?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, nous faisons en sorte que les documents soient traduits et déposés à la Chambre le plus vite possible.

* * *

## LES PÊCHES

LES NÉGOTIATIONS CONCERNANT LES EXPORTATIONS DE PÉTONCLES AUX ÉTATS-UNIS

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Pêches et des Océans. Elle a trait à la pêche aux pétoncles. Le plan de gestion du pétoncle des États-Unis, qui devrait entrer en vigueur le mois prochain, prévoit une norme de 40 pétoncles la livre et interdira la possession de pétoncles plus petits. Cela pourrait être considéré comme une barrière non tarifaire à l'endroit des pétoncles canadiens. Puisque le ministre a déclaré à la Chambre le 4 février que les mesures de protection des stocks qui constitueraient des barrières commerciales ne seraient pas acceptables et feraient l'objet de nouvelles négotiations, peut-il dire à la Chambre si ces nouvelles négotiations ont eu lieu et quel en a été le résultat?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, nous avons eu des entretiens à ce sujet la semaine dernière. Je n'ai pas le rapport de la réunion dans ma documentation. Je crois que le fonctionnaire en cause est peut-être parti assister à une réunion dans un autre pays. Je verrai ce qui en est et j'essaierai de donner une réponse au député demain.

LA PRODUCTION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION KIRBY

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, la Commission Kirby fait enquête sur les produits de la pêche depuis déjà quelque temps. A-t-elle formulé des recommandations au sujet des programmes d'aide que le gouvernement fédéral devrait offrir aux pêcheurs, particulièrement aux pêcheurs de pétoncles, et aussi à propos des mesures qu'il pourrait prendre pour résoudre le problème de mise en marché de l'ensemble de ce secteur, afin de l'aider à traverser cette période difficile? Sinon, quand la commission présentera-t-elle son rapport?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, j'ai parlé à M. Kirby encore hier. Il espère toujours pouvoir présenter des recommandations au Cabinet avant le congé d'été.

## L'AGRICULTURE

### LE PRIX DES ENGRAIS DANS L'OUEST DU CANADA

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre sait-il que les engrais se vendent 30 à $50 plus cher la tonne dans l'ouest du Canada que dans l'ouest des États-Unis? Pour l'agriculteur canadien qui ensemence un quart de section, cela représente un supplément de $4,000 environ. S'il est au courant, peut-il me dire ce qu'il envisage pour remédier à ce qui semble être une situation grandement injuste?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, je suis au courant de la chose. C'est la loi de l'économie de marché. Il n'y a pas de droits de douane sur l'engrais traversant la frontière canado-américaine. Il entre en franchise. Les agriculteurs peuvent aller acheter leur engrais là-bas. Je sais que cela serait malcommode, mais le député ne me demande sûrement pas de faire intervenir de nouveaux règlements pour contrôler la vente des engrais.

On dit qu'il s'agit d'excédents d'engrais dirigés sur les marchés mondiaux. Environ 50 p. 100 des engrais sont écoulés sur les marchés étrangers. On en produit 50 p. 100 de plus qu'il n'en faut pour la consommation intérieure, et on l'exporte. Il y a trois nouvelles usines qui vont entrer en service au cours des 11 prochains mois. Elles vont rendre ces chiffres infinitésimaux en comparaison. Il s'agit d'usines d'engrais azotés qui vont produire principalement pour l'exportation.

### ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DES SOCIÉTÉS MANUFACTURIÈRES

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, étant donné que cet engrais est produit au Canada, le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il veut bien rencontrer les sociétés d'engrais, ou du moins les amener à mettre un peu de justice et d'équité dans leurs pratiques commerciales, étant donné surtout que les coûts des agriculteurs augmentent de façon phénoménale, principalement les combustibles et les engrais, à cause surtout des taxes fédérales. Le ministre veut-il songer à rencontrer les sociétés d'engrais, à faire intervenir sur eux ses moyens de persuasion amicale?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, nous avons un groupe qui rencontre les fabricants d'engrais du Canada. Certains de mes fonctionnaires leur en ont parlé officieusement. J'ai pris la parole devant ce groupe il y a environ trois semaines dans cette ville. Je leur ai également signalé, au cours d'une conversation privée, que cela nous préoccupe beaucoup. C'est la loi de l'économie de marché. Cela nous préoccupe beaucoup. Je répète qu'il n'y a pas de taxe sur l'engrais à la sortie ou à l'entrée du Canada. Le marché est libre. Le produit peut franchir la frontière dans les deux sens. C'est malcommode. Je reconnais avec le député qu'il est injuste que les utilisateurs canadiens d'engrais soient soumis à cela.

* * *

## LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

### LA CAPACITÉ DU CANAL DE WELLAND DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA NAVIGATION

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent pourrait éventuellement éprouver de graves difficultés si l'on ne règle pas très rapidement les problèmes causés par le goulet d'étranglement que constitue le canal de Welland. Les projections de la demande pour la fin de cette décennie révèlent que jusqu'à 65 millions de tonnes de marchandises pourraient être acheminées par la Voie maritime. Pourtant, le canal est déjà utilisé presque à pleine capacité. Le ministre a-t-il l'intention de faire élargir le canal de Welland pour profiter de la demande accrue?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, l'hypothèse sur laquelle le député fonde sa question est fausse. Il s'agit d'une évaluation que le gouvernement de l'Ontario a faite et selon laquelle les Grands lacs seraient utilisés à pleine capacité d'ici à cinq ans. Cette étude contredit des études effectuées par mon ministère et par l'Administration de la Voie maritime et d'après lesquelles ce n'est pas avant une décennie que nous atteindrons ce stage. Une étude menée récemment par les autorités canadiennes de la Voie maritime, de concert avec l'organisme américain correspondant, révèle qu'il est plus juste de prévoir que cette situation n'aura lieu que dans 18 ou 19 ans. Voilà pourquoi la Voie maritime suffit amplement aux besoins à l'heure actuelle.

Nous avons pris des mesures administratives et techniques à court terme pour accroître la capacité du canal. Nous planifions également les travaux qui nous permettront de doubler plus tard le canal de Welland ou encore de prolonger la saison de navigation. J'estime donc que notre collègue n'a pas lieu de trop s'inquiéter. Nous avons les choses bien en main.

### LES AMÉLIORATIONS AU CANAL

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, la réponse du ministre au sujet du rapport du groupe de travail du gouvernement de l'Ontario est exacte. Toutefois, dans son rapport, le ministre indique que la modernisation du canal, du moins certains travaux de réparation des parois du canal et l'élargissement de certaines zones de navigation, devrait être entreprise immédiatement. Que répond donc le ministre à cette question?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je pourrais communiquer à mon collègue un rapport sur les changements d'ordre administratif et technique apportés en ce moment au canal de Welland. Je lui communiquerai ce rapport pour l'assurer de l'exactitude de mes propos. Il y aura certaines annonces de faites à ce sujet dans les mois à venir. Un colloque sur la Voie maritime aura lieu à Québec au début de juin. Il rassemblera beaucoup de bons orateurs qui nous présenteront des rapports sur l'état de la navigation sur la Voie maritime et sur le Saint-Laurent.

* * *

## L'ENVIRONNEMENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. D'après ce qu'il a dit au début de la période des questions, il veut calquer la politique économique du Canada sur celle des États-Unis.

Le gouvernement américain démantèle actuellement son agence de protection de l'environnement, ce qui inquiète bien des gens, non seulement aux États-Unis, mais dans le monde entier. Il compte également sabrer dans la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et réduire le financement de la recherche sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, ce qui va nuire au traité très important conclu entre le Canada et les États-Unis pour garder propre l'eau des Grands Lacs. Le premier ministre peut-il nous dire s'il a fait part des inquiétudes de la Chambre et des Canadiens au président Reagan au sujet de l'orientation des États-Unis, et au sujet des déchets toxiques déversés dans les Grands Lacs et des pluies acides? Ou allons-nous emboîter le pas aux Américains et modifier notre loi sur la lutte contre la pollution atmophérique pour en arriver graduellement à supprimer le contrôle de la pollution pour lequel nous nous sommes tellement battus?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, madame le Président, j'ai fait part au président de ces inquiétudes que partagent notre gouvernement et notre parti.

LE PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES PLUIES ACIDES

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, le premier ministre voudrait-il nous parler de la nouvelle politique en matière de pluies acides que son gouvernement a annoncée aujourd'hui? En fait, voici ce qu'il en est. Il s'agit d'accorder un contrat de $30,691 à l'Université de Toronto pour étudier les pluies acides en versant des solutions concentrées dans les yeux des lapins. Le premier ministre croit-il que cela contribuera à résoudre le problème des pluies acides ou est-ce que la nouvelle politique libérale en matière de pluies acides consiste à fournir des lunettes protectrices à tous les lapins du Canada?

• (1450)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je demanderai au député de réfléchir un peu, et il arrivera sans doute à répondre lui-même à sa question.

* * *

## L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

LE PROGRAMME AIRBUS DE L'AVIATION FRANÇAISE

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci pourrait-il nous dire si, au cours de l'entretien qu'il a eu récemment avec le président Mitterand, il a été question du programme Airbus de l'aviation française et s'il existe une possibilité qu'une partie de ce programme soit transférée au Canada pour le bénéfice de notre industrie aéronautique. S'il a des précisions à ce sujet, le premier ministre pourrait-il nous en informer?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je l'ai dit hier à la Chambre en réponse à une question concernant mon entretien avec le président Mitterand, et je le répète pour le bénéfice du député, ces discussions visaient uniquement à préparer le sommet et elles ont porté sur les questions à l'ordre du jour du sommet. Évidemment, l'Airbus n'est pas au nombre de celles-ci. Toutefois, le premier ministre français arrive au Canada demain et nous avons l'intention d'aborder cette question avec lui.

* * *

## L'AGRICULTURE

LE BLOCAGE DE L'ENTRÉE DE L'ENTREPÔT DE PRODUITS ALIMENTAIRES DE L'ONTARIO PAR LES AGRICULTEURS

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs font face actuellement à des difficultés croissantes. Un sondage effectué récemment parmi les agriculteurs a montré que 25 p. 100 des personnes interrogées ne pouvaient acheter les semences de printemps faute de pouvoir obtenir l'argent nécessaire. Par ailleurs, 40 p. 100 s'estiment au bord de la faillite. Actuellement, le taux d'intérêt pour les prêts agricoles est de 16 p. 100. Le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise est un échec. Ce matin même, 200 agriculteurs ont bloqué l'entrée de l'entrepôt de produits alimentaires de l'Ontario situé à Toronto pour manifester leur désapprobation à l'égard du gouvernement qui n'a pas pris les mesures nécessaires pour résoudre leurs difficultés. Le ministre a-t-il entendu parler de cette manifestation? Est-il au courant des difficultés croissantes des agriculteurs et compte-t-il faire quelque chose à ce sujet?

**M. Greenaway:** Au lieu de travailler du chapeau-vert!

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, j'ignorais que 200 agriculteurs avaient manifesté devant l'entrepôt de produits alimentaires de l'Ontario.

Le député semble faire peu de cas du fait que le taux d'intérêt pour les prêts agricoles est de 16.5 p. 100. Le député de Lambton-Middlesex m'a dit aujourd'hui qu'il s'était entretenu avec des agriculteurs de sa circonscription qui doivent emprunter de l'argent pour les travaux de printemps—et notamment l'ensemencement—à 30 p. 100.

Le député de Bruce-Grey sait fort bien que les prêts agricoles sont des prêts à long terme. Nous n'accordons pas de prêts à court terme compte tenu de la situation actuelle. Les prêts servent aux agriculteurs à rembourser leurs dettes. C'est aux établissements de prêts privés à trouver l'argent nécessaire. Mais c'est surtout le gouvernement de l'Ontario qui devrait faire un peu plus qu'il ne fait actuellement.

Le député doit savoir que nous avons accordé des prêts sans intérêt l'an dernier à plusieurs provinces et en particulier à l'Ontario qui a été la principale bénéficiaire avec près de 100 millions. En outre, les agriculteurs ontariens ont reçu environ 40 p. 100 des prêts d'urgence que nous avons accordés.

Le député a tort d'insinuer que nous nous désintéressons des problèmes des agriculteurs. Bien au contraire, nous sommes très préoccupés des difficultés auxquelles les agriculteurs doivent faire face, mais j'estime pour ma part que ces difficultés sont strictement—strictement n'est peut-être pas le terme qui convient . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Whelan:** C'est d'abord aux provinces de régler ces problèmes. Je me suis entretenu avec le ministre de l'Agriculture de l'Ontario qui craint que les agriculteurs de sa province ne puissent trouver l'argent nécessaire pour effectuer les travaux de printemps. Je tiens à répéter, madame le Président . . .

**Mme le Président:** A l'ordre je vous prie.

**M. Lewis:** Vous devriez le laisser parler, madame le Président.

**M. Beatty:** A la niche!

**M. Gurbin:** Madame le Président, il aurait peut-être mieux valu que je laisse le ministre poursuivre pour qu'il s'enfonce encore davantage, plutôt que de poser une question supplémentaire. Il a dit deux choses très intéressantes. Tout d'abord, que les agriculteurs doivent emprunter de l'argent à 30 p. 100 pour acheter leurs semences. Le ministre n'est pas sans savoir qu'ils ne peuvent se permettre des taux d'intérêt aussi exorbitants.

Le ministre vient de dire également . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Nous avons fort bien entendu la réponse du ministre. J'aimerais que le député pose sa question.

LE PROJET DE MORATOIRE SUR LES SAISIES D'ENTREPRISES AGRICOLES

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, la question que je veux poser au ministre est fort simple. Il sait que l'un des députés du caucus libéral doit présenter sous peu un bill privé proposant un moratoire sur les saisies d'entreprises agricoles. Ce bill sera modifié en vue de prévoir des solutions temporaires. Le ministre va-t-il appuyer ce projet de loi et a-t-il pu convaincre le ministre des Finances d'y souscrire?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, il est évident que le député et moi-même sommes constamment en rapport non seulement à la Chambre, mais à l'extérieur de la Chambre. Celui-ci a aussi abordé certaines questions avec son collègue de Lambton-Middlesex. Nous connaissons bien la teneur du bill que le représentant de Lambton-Middlesex entend présenter à la Chambre, et j'en appuie effectivement les objectifs.

* * *

## LA CONSTITUTION

LE DÉPÔT D'UNE COPIE OFFICIELLE DANS LA PROVINCE HOUSE, À CHARLOTTETOWN

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question s'adresse soit au premier ministre, soit au secrétaire d'État. En signant samedi dernier la proclamation de la Constitution, la Reine a mis la touche finale au processus lancé en 1864 à Charlottetown par les Pères de la Confédération visant à faire conférer au Canada son entière souveraineté. Étant donné le lien historique étroit existant entre la Conférence de Charlottetown de 1864 et le rapatriement de la Constitution, le gouvernement envisagera-t-il de faire faire une copie officielle—et seulement une—de la proclamation portant les signatures originales et de la déposer dans la Province House à Charlottetown? Cela consacrerait le lien qui unit ces deux grands événements historiques.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, la suggestion du député mérite d'être retenue. Je l'ai déjà entendue proposer par l'un de mes ministres. Je lui ai répondu comme je vais le faire au député: nous avons reçu d'autres demandes d'exemplaires. Par exemple, on m'a signalé que . . .

**M. Pelletier:** Sherbrooke.

**M. Trudeau:** A part Sherbrooke, on a demandé qu'une copie soit déposée à la Chambre des communes ou à la Bibliothèque du Parlement, aux archives, et une autre au Royaume-Uni. On finirait éventuellement par avoir trop de reproductions du document original.

La Grande Charte a été signée en quatre exemplaires et déposée aux quatre coins du royaume. Cela, pour empêcher le roi Jean de pouvoir les détruire. Dans le cas qui nous intéresse, je ne pense pas que cette précaution soit nécessaire.

**M. Nielsen:** Attention à René.

**M. Trudeau:** Tout ce que je puis dire au député, comme je l'ai dit aux membres du Cabinet et du caucus, qui ont également fait des suggestions valables, c'est que nous prenons réellement la question en considération, et nous voulons voir s'il n'est pas possible de nous limiter à un certain nombre d'exemplaires sans avoir à en faire une quantité, ce qui, je le suppose, obligerait Sa Majesté la Reine à siffler . . . signer un grand nombre de reproductions.

**M. Crombie:** Siffler?

**M. Trudeau:** Elle pourrait les siffler également.

* * *

## L'AGRICULTURE

LE PROJET DE MESURES VISANT À IMPOSER UN MORATOIRE SUR LES SAISIES D'ENTREPRISES AGRICOLES

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, la question que je pose au premier ministre fait suite à celle qu'a posée mon collègue le député de Bruce-Grey. Le gouvernement appuie-t-il le bill d'initiative parlementaire visant à imposer un moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles, bill qui a paraît-il l'appui personnel du ministre de l'Agriculture?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne dispose pas de renseignements à ce sujet. Je vais devoir m'entretenir avec le ministre de sa réponse et m'en remettre, comme d'habitude, à son solide jugement.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Le ministre de l'Agriculture parlait-il au nom du gouvernement lorsqu'il a dit que celui-ci appuyait le bill visant à imposer un moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le très honorable député parle d'une idée dont le ministre de l'Agriculture aurait dit, sauf erreur, qu'elle mérite apparemment d'être envisagée. En premier lieu, ce que nous devrions faire, c'est examiner le bill. Si le chef de l'opposition en possède un exemplaire, peut-être pourrait-il le déposer, de façon que nous puissions l'examiner au plus tôt.

**M. Crosbie:** C'est un bill de vos députés.

LES INTENTIONS DU MINISTRE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, cette question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Si le gouvernement n'appuie pas ce projet de loi que le ministre soutient . . .permettez-moi de reformuler ma question pour éviter de lui donner une tournure hypothétique. Le ministre de l'Agriculture a-t-il l'intention de démissionner si le gouvernement n'appuie pas le projet de loi dont il a soutenu le principe à la Chambre?

• (1500)

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, je me souviens de l'époque où le chef de l'opposition préconisait des taux d'intérêt élevés. Il n'a jamais démissionné. Il devrait le faire maintenant, car c'est ce qu'il avait proposé en 1979 quand il était premier ministre du Canada. A l'heure actuelle, son parti tente de se faire du capital politique là-dessus.

J'ai dit que j'appuyais l'objet du bill qui m'a été expliqué par le député de Lambton-Middlesex. Je voulais que nous puissions faire quelque chose de la sorte, comme nous le faisons actuellement avec la Société du crédit agricole. La Société offre aux agriculteurs des moratoires pour une durée de deux, trois et même quatre ans. C'est ce que nous faisons actuellement, et telle était mon intention.

LES DESSEINS DU MINISTRE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Si le ministre ne réussit pas à persuader le gouvernement d'approuver l'objet de ce projet de loi, démissionnera-t-il ou relâchera-t-il ses principes comme l'a fait le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale qui avait promis de donner sa démission si les taux d'intérêt augmentaient, mais qui est demeuré en fonction tandis que les taux d'intérêt montaient en flèche?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, je signalerai simplement au chef de l'opposition que j'échoue rarement.

## PÉTITIONS

LE DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Greffier a déposé sur le bureau le rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mardi 20 avril 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HEAP—L'EXCLAMATION ANTIRÉGLEMENTAIRE FAITE PENDANT LE DISCOURS DU DÉPUTÉ

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, je soulève la question de privilège. Hier, au cours du débat sur le bill C-104, quand j'ai cité certains chiffres d'un rapport du Sénat, les députés à ma droite se sont mis à s'agiter. Les exclamations ont fusé de toute part et j'ai attendu de voir si certaines d'entre elles seraient rapportées dans le hansard. J'ai constaté que le député de Bow River (M. Taylor) m'a accusé d'avoir proféré un «tissu de mensonges».

Je suis prêt à voir avec lui, le moment venu, si nous pouvons croire ou non les témoignages donnés devant le Sénat. Le député a plus d'expérience que moi, mais s'il n'a pas étudié le commentaire 319 de Beauchesne, à la page 108, je crois qu'il devrait le faire. Il verra qu'il a employé des termes antiréglementaires en parlant de «tissu de mensonges», ou plus exactement de «mensonges». J'espère qu'il retirera ses paroles et que l'on pourra rectifier le compte rendu en conséquence.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, le député a parlé des «chacals à ma droite». Il n'y a aucun chacal à sa droite. C'était un tissu de mensonges. J'ajouterai que s'il y a des chacals à la Chambre, ils sont tous en face de lui.

**M. Heap:** Madame le Président, j'admets que les paroles en question peuvent susciter des divergences d'opinions, mais ce n'est pas à ce propos qu'il a parlé de «tissu de mensonges». C'est quand j'ai dit que «ces sociétés ont maintenant de si belles rentrées», et le reste. J'estime que le député devrait préciser ses . . .

**M. Taylor:** En voilà une bonne!

**Mme le Président:** A mon avis, nous pourrions peut-être résoudre facilement le problème si les députés faisaient preuve de bonne volonté. Bien sûr, les mots «tissu de mensonges» figurent dans le hansard, ce qui est inacceptable. On considère que c'est une expression antiréglementaire. Nous pourrions sans doute résoudre facilement le problème si le député de Bow River voulait bien admettre qu'il a dit cela dans le feu de l'action et qu'il ne voulait absolument pas dire que le député proférait un tissu de mensonges. Cela prourrait se régler assez facilement, je pense.

**M. Taylor:** Madame le Président, si vous m'en laissez le temps, je pourrais relire le discours du député et vous montrer qu'il contient au moins trois gros mensonges. Si vous voulez que je dise . . .

**Mme le Président:** Les députés sont libres de faire des déclarations à la Chambre. Quoi qu'on puisse penser de ses déclarations, on ne peut pas accuser un député de proférer des mensonges. Le député ne nous aide pas beaucoup en répétant cette expression. Tout serait plus simple s'il voulait bien nous assurer que les paroles rapportées dans le hansard allaient bien au-delà de sa pensée.

**M. Taylor:** Madame le Président, je ne peux pas dire que mes paroles sont allées au-delà de ma pensée. C'est exactement ce que je voulais dire. Si vous préférez que je parle de «pure invention», d'accord, mais il nous a fait un mensonge. Il a menti en nous traitant de «chacals»; c'est de la pure invention. Si vous voulez que je mente, vous ne me laissez pas le choix, mais j'ai horreur du mensonge.

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Un député peut penser ce qu'il veut des déclarations d'un autre député, mais il ne peut pas l'accuser ouvertement et directement de proférer un tissu de mensonges. Je prie le député de ne pas remplacer cette expression par une autre, car ce n'est pas possible, mais de retirer cette expression.

**M. Taylor:** Madame le Président, je ne suis pas disposé à la retirer. Je dirai que c'est une pure invention, car c'était exactement cela.

**Mme le Président:** Le député doit comprendre que j'accepterai «pure invention», mais il doit retirer l'expression qu'il a d'abord employée, «tissu de mensonges», sinon il sait ce qui arrivera.

**M. Taylor:** Madame le Président, je suis d'accord pour remplacer l'expression «tissu du mensonges» par «pure invention».

**Mme le Président:** Le député retire-t-il l'expression «tissu de mensonges»?La retire-t-il sur-le-champ?

**M. Taylor:** Madame le Président, si vous voulez remplacer l'expression «tissu de mensonges» par «pure invention», je suis d'accord.

**Des voix:** Rétractez-vous!

**M. Taylor:** Mon œil!

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, les termes employés par le député de Bow River peuvent et devraient être acceptables, à mon sens . . .

**Des voix:** Non.

**M. Nielsen:** . . . aux yeux de la présidence. Je crois, par ailleurs, que le député de Spadina (M. Heap) devrait les juger acceptables. Sinon, si le débat continue, je pourrais soulever d'autres questions de privilège ayant directement trait à cette discussion, notamment à propos de l'emploi du terme «chacal». Je ne le ferai pas maintenant. Je n'en ai pas l'intention. La présidence et le député concerné devraient juger les termes employés par le député de Bow River acceptables.

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais mettre mon grain de sel dans ce débat très important . . .

**M. Crosbie:** Habituellement, oui.

**M. Broadbent:** . . . le député de Bow River a protesté contre l'emploi du terme «chacal». Je comprends le contexte dans lequel ce terme a été employé et je suis certain que mon collègue ne voulait pas dire vraiment que les députés assis à sa droite étaient des chacals. Il a commis l'erreur de croire que ces êtres qui ressemblent à des chacals sont des chacals. Il ne mentait pas; il donnait son avis, madame le Président.

• (1510)

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Madame le Président, à strictement parler, dès que la présidence ordonne à un député de retirer ses paroles, l'affaire ne va pas plus loin normalement. Tout est là. Le leader de l'opposition à la Chambre a essayé de vous convaincre que ce n'est pas ce que le député a dit, même après que le député en cause ait, par trois fois, refusé de se rétracter, et il ne vous reste donc qu'à le lui ordonner une fois de plus.

Il n'empêche, madame le Président, qu'en ce qui concerne nos droits et privilèges, le Règlement s'applique également à tous les députés des deux côtés de la Chambre. Le député qui en a traité un autre de menteur et à qui vous demandez de retirer ses paroles n'a pas d'autre choix que de s'exécuter.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai suivi sans rien dire tout ce qui s'est passé. J'ai écouté les observations du député de Bow River (M. Taylor); et je me rappelle l'avoir entendu dire: «Madame le Président, si vous voulez remplacer l'expression «tissu de mensonges» par «pure invention», je suis d'accord». Selon moi, cela équivaut à une rétractation.

**Mme le Président:** Il y a une nuance entre «remplacer» et «se rétracter», mais je crois que les deux députés pourraient en quelque sorte clore l'incident en se mettant d'accord. Il y a un autre facteur dont il faut tenir compte en ce qui concerne l'utilisation de termes antiréglementaires. Il faut se demander si l'expression, même si elle est de celles qui sont à proscrire, cause un émoi à la Chambre. Il arrive que ces expressions passent inaperçues et ne créent pas d'agitation.

Je me demande si le député de Spadina estimerait que son honneur est sauf du fait que le député de Bow River (M. Taylor) a substitué l'expression «pure invention» à celle qu'il a proférée à la Chambre.

**M. Heap:** Madame le Président, je constate que selon Beauchesne, l'expression «pure invention» est un terme à proscrire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Heap:** J'essaie de m'initier au Règlement de la Chambre et je ne crois pas avoir de leçons à recevoir du député de Bow River (M. Taylor) qui ne montre pas lui-même tellement d'assurance.

**M. McDermid:** Il a beaucoup plus d'expérience que vous.

**M. Heap:** Je sais qu'il a une longue expérience, mais il ne semble pas en avoir profité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Heap:** Madame le Président, il ne s'agit pas des mes sentiments personnels ni de ceux du député de Bow River. C'est le Règlement de la Chambre qui est en cause et je m'en remets à votre jugement.

**Mme le Président:** Le député a tout à fait raison, l'expression «pure invention» figure dans la liste. Je n'ai donc pas d'autre choix que de prier le député de Bow River de retirer ses paroles.

**M. Taylor:** Madame le Président, quand le député commencera à être un peu plus respectueux, je lui témoignerai du respect à mon tour. C'était un mensonge, c'est encore un mensonge et je n'ai pas l'intention de mentir en affirmant le contraire.

**Mme le Président:** Ainsi, le député refuse de retirer ces expressions?

**M. Taylor:** J'ai signalé que je remplacerais ce que j'ai dit par les mots «pure invention».

**Mme le Président:** Je viens de dire au député que cette expression figure également dans la liste des expressions antiréglementaires. Le député veut-il retirer les expressions qu'il a utilisées hier et aujourd'hui à la Chambre?

**M. Taylor:** Dans ce cas, j'utiliserai l'expression «propension à déformer la vérité». Remplacez les deux expressions précédentes par «propension à déformer la vérité».

**Mme le Président:** Je m'excuse, mais je demande au député de retirer ce qu'il a dit et non pas d'y substituer autre chose. S'il ne veut pas retirer ses paroles, je lui signale que je serai obligée de le désigner par son nom.

**M. Nielsen:** Madame le Président, je regrette de devoir intervenir encore une fois, mais je vous dis que nos règles ne sont pas strictes au point de ne prévoir qu'une seule possibilité dans un cas semblable. Depuis bien des années, les députés peuvent remplacer une expression injurieuse par une autre qui n'est pas antiréglementaire et, depuis des années, on considère que cela suffit. Selon moi, si le député de Bow River (M. Taylor) veut retirer les mots «pure invention» et «tissu de mensonges» et les remplacer par l'expression «propension à déformer la vérité», il se conformera alors aux règles du Parlement.

**Mme le Président:** Je suis d'accord avec le député du Yukon (M. Nielsen). Si le député de Bow River (M. Taylor) fait ce que le député du Yukon propose, cela suffira.

**M. Taylor:** Madame le Président, j'ai dit que je substituerais l'expression «propension à déformer la vérité» aux autres.

**Mme le Président:** Le député retire-t-il les deux autres expressions? J'ai bien peur qu'il n'y soit obligé.

**M. Taylor:** Mettez ça par-dessus le marché.

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## PÉTITIONS

### M. SCHELLENBERGER—LE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ DES PASSAGES À NIVEAU DE LA RÉGION DE LEDUC

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de mes commettants. L'objet de cette pétition, signée par 1,300 citoyens de Leduc et des environs, dans la circonscription de Wetaskiwin, est d'enjoindre au gouvernement d'accroître et d'améliorer le matériel de sécurité de tous les passages à niveau de la région de Leduc. Cette mesure est rendue nécessaire par le grand nombre d'accidents de chemin de fer dans cette région. Il est demandé par cette pétition de doter le plus tôt possible tous les passages à niveau de dispositifs de sécurité adéquats et de renforcer l'application du règlement visé.

Les signataires de la pétition espèrent que celle-ci est conforme aux exigences du Règlement, que vous reconnaîtrez l'urgence de la situation qui l'a motivée, et demandent que vous usiez des pouvoirs qui vous ont été conférés pour que cette question soit débattue et renvoyée au comité le plus tôt possible.

### M. McGRATH—L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE À TERRE-NEUVE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dont la Chambre de commerce des jeunes de Saint-Jean a pris l'initiative et que 72,000 Terre-Neuviens ont signée. Cette pétition souligne les conditions extrêmement dangereuses qui existent dans le Nord-Ouest de l'Atlantique, conditions dont nous avons eu un exemple tragique lorsque la plate-forme de forage *Ocean Ranger* a sombré, causant la mort de 82 personnes. Elle rappelle les risques que prennent les hommes qui travaillent sur les plates-formes de forage, ainsi que les hommes et les femmes qui travaillent notamment dans le secteur des pêcheries au large des côtes de Terre-Neuve. Elle souligne en outre la médiocrité des moyens de protection. Les signataires prient humblement le Parlement d'insister auprès du gouvernement pour qu'il établisse à Terre-Neuve des services complets de recherche et de sauvetage, de façon que les travailleurs de Terre-Neuve bénéficient de la même protection que ceux des provinces Maritimes.

### M. GREENAWAY—ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 805 citoyens qui possèdent des armes à feu de la circonscription de Cariboo-Chilcotin, en Colombie-Britannique. La pétition a pour objet de protester contre la présentation du bill C-451, bill d'initiative parlementaire concernant la réglementation des armes à feu.

La plupart des signataires de la pétition sont de légitimes possesseurs d'armes à feu dont ils se servent à des fins sportives et souvent dans le cadre de leur travail. La pétition exige que le bill C-451 soit immédiatement retiré ou que la Chambre refuse de l'adopter si elle en est saisie. Les auteurs de la pétition espèrent qu'après l'avoir examinée, vous la jugerez recevable, et que vous exercerez les pouvoirs discrétionnaires dévolus à la fonction de Président de la Chambre pour en autoriser le débat le plus tôt possible, afin que l'on puisse signaler les défauts de ce projet de loi.

* * *

● (1520)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2004, 2528, 3509 et 4111.

[*Texte*]

### LA FORMULE UTILISÉE POUR CALCULER L'INTÉRÊT DES COMPTES DE PENSION DE RETRAITE

Question no 2004—**M. Crosby:**

1. Quelle formule ou méthode utilise-t-on pour calculer l'intérêt *a*) du Compte de pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP), *b*) du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes (CPRFC), *c*) du Compte de pension de retraite de la Gendarmerie Royale du Canada (CPRGRC)?

2. Entre le 1er janvier 1960 et le 1er janvier 1981, quels ont été les taux d'intérêt annuels réels *a*) du CPRFP, *b*) du CPRFC, *c*) du CPRGRC?

3. Quelle formule ou méthode utilise-t-on pour calculer le taux d'intérêt du Compte de prestations de retraite supplémentaires (CPRS)?

4. Quels auraient été les taux d'intérêt annuels réels *a*) du CPRFP, *b*) du CPRFC, *c*) du CPRGRC, si entre le 1er janvier 1960 et le 1er janvier 1981, l'intérêt avait été calculé trimestriellement au taux fixé selon la formule ou la méthode décrite en 3?

5. Le 1er janvier 1981, quel était le solde *a*) du CPRFP, *b*) du CPRFC, *c*) du CPRGRC?

6. Le 1er janvier 1981, quel était le solde du CPRS?

7. Le 1er janvier 1981, quel aurait été le solde du CPRS, si on lui avait crédité l'intérêt sur les soldes trimestriels du CPRFP, du CPRFC et du CPRGRC entre le 1er janvier 1960 et le 1er janvier 1981, à des taux égaux à la différence entre les taux donnés en 2 et 4 et si ces crédits d'intérêt eux-mêmes avaient gagné un intérêt trimestriel au taux fixé selon la formule ou la méthode décrite dans la réponse à 3?

8. Le 1er janvier 1981, quel aurait été le solde du CPRS si, depuis la création du compte, *a*) le taux d'intérêt avait été augmenté annuellement de ⅛ de 1 p. 100, *b*) l'intérêt avait été calculé et crédité mensuellement en fonction des soldes mensuels?

9. Le 1er janvier 1981, quel aurait été le solde du CPRS si *a*) l'intérêt avait été calculé et crédité de la façon décrite en 8, *b*) l'on avait crédité chaque mois l'intérêt gagné sur les soldes mensuels réels ou estimatifs du CPRFP, du CPRFC et du CPRGRC qui ont existé entre le 1er janvier 1960 et 1er janvier 1981 à des taux annuels réels supérieurs de ⅛ de 1 p. 100 à la différence entre les équivalents mensuels des taux fixés selon les formules décrites dans les réponses à 1 et 3 et si cet intérêt avait lui-même gagné de l'intérêt et avait été crédité au CPRS au taux et de la façon décrits en 8?

*Questions au Feuilleton*

10. Le 1er janvier 1981, quelle aurait été la valeur exprimée en dollars *a*) du CPRFP, *b*) du CPRFC, *c*) du CPRGRC, *d*) CPRS, si l'intérêt gagné sur toutes les cotisations versées entre le 1er janvier 1960 et le 1er janvier 1981 avait été calculé à un taux plus élevé de 1%, comme cela aurait été possible selon le rapport Tomenson-Alexander dans un fonds de pension privé diversifié?

**M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** 1. L'intérêt est crédité à la fin de chaque trimestre aux comptes de pension de retraite *a*) de la Fonction publique (CPRFP), *b*) des Forces canadiennes (CPRFC), et *c*) de la Gendarmerie Royale du Canada (CPRGRC). Le taux trimestriel est déterminé comme si l'excédent des recettes sur les débours chaque trimestre depuis la création des comptes avait été investi dans les obligations à long terme du gouvernement du Canada (20 ans ou plus) et comme si ces montants avaient été réinvestis aux taux courants tous les vingt ans.

2. Du 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1969 l'intérêt a été crédité au CPRFP, au CPRFC et au CPRGRC à la fin de chaque trimestre à un taux annuel réel de 4.0 p. 100. Les taux d'intérêt trimestriels crédité depuis le trimestre qui a commencé le 30 juin 1969, exprimés comme des taux annuels réels, étaient les suivants:

| | Pourcentage |
|---|---|
| Trimestre terminant le 30 septembre 1969 | 5.1 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1969 | 5.1 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1970 | 5.2 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1970 | 5.4 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1970 | 5.4 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1970 | 5.5 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1971 | 5.6 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1971 | 5.7 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1971 | 5.7 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1971 | 5.7 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1972 | 5.8 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1972 | 6.0 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1972 | 6.0 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1972 | 6.0 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1973 | 6.1 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1973 | 6.2 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1973 | 6.2 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1973 | 6.3 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1974 | 6.3 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1974 | 6.4 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1974 | 6.5 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1974 | 6.7 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1975 | 6.7 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1975 | 6.8 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1975 | 6.9 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1975 | 7.0 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1976 | 7.1 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1976 | 7.2 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1976 | 7.2 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1976 | 7.3 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1977 | 7.4 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1977 | 7.4 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1977 | 7.5 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1977 | 7.6 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1978 | 7.6 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1978 | 7.7 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1978 | 7.9 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1978 | 7.9 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1979 | 7.9 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1979 | 8.0 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1979 | 8.1 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1979 | 8.2 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1980 | 8.2 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1980 | 8.5 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1980 | 8.6 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1980 | 8.7 |

*Questions au Feuilleton*

3. L'intérêt est calculé mensuellement selon le solde minimal du compte de prestations de retraite supplémentaires (CPRS) à un taux d'intérêt représentatif du rendement des obligations en circulation du gouvernement du Canada venant à échéance dans cinq ans, moins 1/8 p. 100. L'intérêt est crédité au compte à la fin de chaque trimestre.

4.

| | Pourcentage |
|---|---|
| Trimestre terminant le 31 mars 1960 | 6.1 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1960 | 5.4 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1960 | 5.4 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1960 | 4.0 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1961 | 4.0 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1961 | 4.3 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1961 | 4.3 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1961 | 4.0 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1962 | 4.0 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1962 | 3.9 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1962 | 3.9 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1962 | 5.4 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1963 | 4.4 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1963 | 4.7 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1963 | 4.2 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1963 | 4.6 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1964 | 4.6 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1964 | 5.0 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1964 | 4.9 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1964 | 5.0 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1965 | 5.0 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1965 | 4.7 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1965 | 5.0 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1965 | 5.1 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1966 | 5.4 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1966 | 5.5 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1966 | 5.5 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1966 | 5.9 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1967 | 5.7 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1967 | 5.0 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1967 | 5.9 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1967 | 6.1 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1968 | 6.7 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1968 | 7.3 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1968 | 7.1 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1968 | 6.4 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1969 | 7.2 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1969 | 7.3 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1969 | 7.7 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1969 | 8.1 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1970 | 8.6 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1970 | 7.7 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1970 | 7.4 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1970 | 7.6 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1971 | 5.8 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1971 | 5.6 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1971 | 6.0 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1971 | 6.0 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1972 | 5.4 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1972 | 6.7 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1972 | 7.1 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1972 | 6.9 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1973 | 6.3 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1973 | 6.8 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1973 | 7.4 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1973 | 7.3 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1974 | 7.3 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1974 | 7.7 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1974 | 9.3 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1974 | 9.2 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1975 | 7.3 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1975 | 6.8 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1975 | 7.7 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1975 | 9.1 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1976 | 8.7 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1976 | 9.0 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1976 | 9.0 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1976 | 8.7 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1977 | 7.8 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1977 | 8.1 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1977 | 7.9 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1977 | 8.1 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1978 | 8.2 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1978 | 8.8 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1978 | 9.1 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1978 | 9.1 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1979 | 10.2 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1979 | 10.2 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1979 | 10.1 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1979 | 11.1 |
| Trimestre terminant le 31 mars 1980 | 12.0 |
| Trimestre terminant le 30 juin 1980 | 14.3 |
| Trimestre terminant le 30 septembre 1980 | 11.1 |
| Trimestre terminant le 31 décembre 1980 | 13.6 |

5. *a*) CPRFP—$11,976,713,992;

*b*) CPRFC—$9,183,383,303;

*c*) CPRGRC—$965,052,607.

6. CPRS—$806,732,607.

7. Approximativement $5,745,000,000.

8. Approximativement $812,700,000.

9. Approximativement $6,305,000,000.

10. Les soldes exposés dans la réponse à la question nº 5 n'auraient pas changés en raison d'un taux d'intérêt annuel plus élevé de 1 p. 100, puisque les trois lois stipulent que tous les gains d'intérêt des comptes de pension qui excèdent le taux hypothétique utilisé dans les rapports actuariels (c'est-à-dire l'intérêt au-dessus de 4 p. 100, jusqu'à la fin des années 1970 et tout dernièrement l'intérêt au-dessus de 6.5 p. 100) peuvent servir à réduire le coût d'amortissement des déficits actuariels occasionnés en grande partie par les augmentations de salaires. CPRS—$838,100,000.

LES POSTES BILINGUES AU MINISTÈRE DES POSTES À TERRE-NEUVE

Question nº 2528—**M. Cossitt:**

1. Suite au rapport annuel de 1980 du Commissaire aux langues officielles selon lequel il n'y a aucun poste bilingue au ministère des Postes pour les 1,036 employés des Postes de Terre-Neuve, le gouvernement se propose-t-il de faire quelque chose et, le cas échéant, quel en est le détail?

2. Pourquoi faudrait-il des employés bilingues à Terre-Neuve?

3. A combien estime-t-on le pourcentage des résidents de Terre-Neuve qui ne parlent *a*) qu'anglais, *b*) que français?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Les Postes canadiennes et Statistique Canada m'informent comme suit:

1. En ce qui concerne Terre-Neuve, les Postes canadiennes assurent le service bilingue depuis plusieurs années au bureau de poste de Cap St-Georges, le seul endroit où ait été établie une demande réelle. Le maître de poste de ce bureau est à l'emploi des Postes canadiennes en vertu de la loi des Postes, et ne figure donc pas dans les chiffres avancés par le Commissaire aux langues officielles. Par ailleurs, Postes Canada s'engage à assurer les services bilingues à Labrador City en 1981-1982.

2. En sa qualité d'institution fédérale, les Postes canadiennes se fait un devoir de servir les Canadiens en français et en anglais, dans les régions où la demande le justifie.

3. Les derniers renseignements sur la langue proviennent du recensement de 1976, mais ces données portent seulement sur la langue maternelle et non la langue couramment parlée. Voici la répartition de la population de Terre-Neuve selon la langue maternelle:

Anglais: 97.7 p. 100
Français: 0.5 p. 100
Langues autres que l'anglais ou le français: 1.8 p. 100

Les renseignements les plus récents sur la compétence associée aux langues officielles ont été recueillis lors du recensement de 1971; on demandait à ce moment-là si on parlait l'anglais ou le français assez bien pour mener une conversation. A Terre-Neuve, la compétence de la population quant aux langues officielles s'établissait ainsi en 1971:

Anglais seulement: 98.0 p. 100
Français seulement: 0.1 p. 100
Anglais et français: 1.8 p. 100
Ni l'anglais ni le français: 0.1 p. 100

Le recensement de 1981 recueille présentement des renseignements analogues.

LES PRIMES D'ASSURANCE-SANTÉ

Question nº 3509—**M. Herbert:**

1. L'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Yukon perçoivent-ils des primes d'assurance-santé comme source de revenus provinciaux?

2. *a*) En 1980-1981, le gouvernement a-t-il viré ainsi aux Trésors provinciaux $42 millions pour les fonctionnaires fédéraux, *b*) le gouvernement a-t-il calculé combien il recevrait en impôt sur le revenu des particuliers de ces montants?

3. Le gouvernement perçoit-il l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta et, le cas échéant, dans chacune de ces provinces, quel pourcentage approximatif des impôts perçus ce montant représente-t-il?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Les ministères des Finances, Santé et Bien-être social, Revenu national (Impôt) et le Conseil du Trésor m'informent comme suit:

1. Oui.

2. *a*) Le gouvernement fédéral, à titre d'employeur, paye une partie des cotisations d'assurance-santé que doivent verser ses employés dans les provinces susmentionnées et le Territoire du Yukon, contributions qu'il remet directement aux autorités provinciales. En 1980-1981, ces contributions ont totalisé 38.9 millions de dollars.

*itb*ro) Pour un tel paiement, le gouvernement fédéral recouvre environ 20 p. 100 sous la forme d'impôts personnels. Puisque le montant reporté en 1980-1981 était de 38.9 millions de dollars, l'impôt fédéral perçu a été estimé à 7.8 millions.

3. Oui. Les montants d'impôt sur le revenu des particuliers établis pour 1979 dans les trois provinces en question sont les suivants:

| | Total de l'impôt | Impôt provincial | |
|---|---|---|---|
| | (en millions de dollars) | | Pourcentage du total |
| Ontario | 10,566 | 3,501 | 33 |
| Colombie-Britannique | 3,489 | 1,169 | 34 |
| Alberta | 2,716 | 791 | 29 |

(Source: Statistique fiscale de 1981)

Ces montants reflètent l'application des lois de l'impôt sur le revenu des trois administrations provinciales et tiennent compte des diverses réductions de l'impôt provincial et des divers crédits d'impôt provincial.

LE CHANGEMENT DES COULEURS DE LA CCN

Question nº 4111—**M. Cossitt:**

La Commission de la capitale nationale a-t-elle décidé de remplacer les couleurs officielles de ses véhicules et de sa papeterie, le vert et le blanc, par le brun, le beige et le blanc et, le cas échéant, *a*) quel est le nom du plus haut gradé qui a pris cette décision et quand l'a-t-il prise, *b*) combien devrait coûter cette conversion, et s'élève-t-elle à environ $1.2 million, *c*) qu'est-ce qui ne va pas avec les couleurs actuelles pour qu'il faille les changer à grands frais, *d*) qu'est-ce qui justifie une telle dépense, étant donné le programme de restrictions du gouvernement?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Oui, le brun et le beige. *a*) Le Président, M. C. M. Drury, et le comité exécutif, à sa réunion du 17 novembre 1981, sur l'avis de ses comités consultatifs d'architecture et des arts;

*b*) 1.4 million de dollars, dont environ 1.2 million de dollars pour le remplacement des panneaux indicateurs.

*c*) On utilisait le vert pour les véhicules et le noir pour les panneaux indicateurs et la signalisation, avec lettrage blanc dans les deux cas. Aux fins d'uniformisation, on a décidé d'adopter un système unique dans les deux cas, soit le brun et le beige, ainsi que pour la papeterie dont on aura besoin ultérieurement, pour créer aux yeux de la population une sorte de continuité et afin que l'on reconnaisse aisément les biens immobiliers, activités et véhicules de la CCN. En outre, on introduira le mot-symbole du Canada dans toutes les applications.

*d*) L'introduction des nouvelles couleurs s'échelonne sur les quatre prochaines années, par remplacement normal ou renouvellement, dans les limites budgétaires.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

[*Traduction*]

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion nº 87 portant production de document?

[*Texte*]

LES COMMUNICATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE AU MEER PAR LE CARGILL GRAIN LTD.

Motion nº 87—**M. Korchinski:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et des communications, y compris les interventions téléphoniques, échangées au sujet de la Cargill Grain Limited qui a demandé une subvention au MEER en vue de la construction d'une usine d'écrasement de graines oléagineuses à Melfort (Sask.).

[*Français*]

**M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le Président, la divulgation pourrait être préjudiciable à la position concurrentielle de la Société. Je demande donc à l'honorable député de retirer sa motion.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Madame le Président, je n'ai pas bien saisi la réponse du secrétaire parlementaire parce que son micro ne fonctionnait pas.

[*Français*]

**Mme le Président:** L'honorable secrétaire parlementaire veut-il répéter sa réponse?

**M. Maltais:** Madame le Président, les documents demandés actuellement sont confidentiels sur le plan commercial, et le gouvernement estime que leur divulgation pourrait être préjudiciable à la position concurrentielle de la société à ce moment-ci. On demanderait donc à l'honorable député, pour le moment, de retirer sa motion.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Qu'on reporte la motion à l'ordre du jour.

**Mme le Président:** La motion est reportée à l'ordre du jour.

Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

**Des voix:** D'accord.

---

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 avril, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-105, tendant à modifier la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, quand nous avons levé la séance hier, j'étais sur le point d'analyser le projet de loi, les modifications apportées au droit commercial et de faire des observations sur la portée de cette mesure. Ce projet de loi touche toutes les sociétés au Canada. Tout d'abord, le bill compte en somme deux particularités principales. Il permet de traiter les actions des sociétés de deux façons distinctes. Pour la première fois dans l'histoire du droit commercial, ce projet de loi autorisera une société, par l'intermédiaire de ses administrateurs, à acheter des actions émises par voie de souscription publique au nom de la société. Ces actions demeureront en circulation mais ne donneront pas droit de vote. Le bill toutefois permettra à la société de remplir les conditions de participation ou de contrôle en vertu des accords sur le pétrole et de toute autre loi provinciale ou canadienne ainsi que de tout règlement régissant l'octroi d'un permis.

Faisons un peu l'historique de cette question de la possibilité pour les sociétés d'échanger leurs propres actions. La loi des sociétés prévoyait à l'origine qu'une société ne pouvait pas investir dans ses propres actions. Une société n'était pas autorisée par la loi à racheter ses propres actions. En 1974, en 1975 et au cours de cette période, nous avons remplacé la loi canadienne des sociétés par la loi sur les corporations commerciales canadiennes qui, pour la première fois, permettait à une société d'investir dans ses propres actions. La loi a été modifiée afin d'accorder aux sociétés une plus grande souplesse dans le domaine du financement. En fait, cette nouvelle loi permettait à une société d'utiliser le capital et l'excédent pour acheter des actions aux actionnaires, ce qui permettait à ceux-ci de recouvrer leur investissement tout en retirant leur argent de la société. Elle permettait aussi certaines mainmises et associations, la société étant autorisée à racheter ses propres actions. Mais les dispositions relatives au rachat des actions prévoient en fait que ces actions ne sont achetées que pour être annulées. Ce qu'une société peut faire en vertu de la loi actuelle, c'est d'acheter ces actions pour qu'elles ne soient ensuite plus disponibles sur le marché. Elles ne peuvent plus être remises en circulation.

Le présent bill vise à permettre à une société d'acheter ses propres actions et de les remettre en circulation dans un délai de deux ans. C'est là un changement majeur que le gouvernement propose d'apporter à la loi sur les corporations sous prétexte de canadianisation.

L'autre soir, j'ai dit que le patriotisme était le dernier refuge des scélérats. Ainsi, sous prétexte de patriotisme, le présent bill vise justement à ménager un refuge aux scélérats. Pour la première fois, les scélérats pourront à leur guise trafiquer les actions de leurs propres sociétés. C'est vraiment un changement majeur par rapport à ce que les sociétés pouvaient faire jusqu'à maintenant. Oui, je le répète, c'est indubitablement un changement majeur. En fait cette mesure autorisera les administrateurs, sous prétexte de vouloir maintenir l'appartenance canadienne et le contrôle canadien de leur société, à spéculer à la Bourse avec leurs propres actions en se servant du capital de la société. Vu sous cet angle, on constate qu'il y a quelque chose qui ne va pas, monsieur l'Orateur. Il est peut-être très louable de notre part de vouloir canadianiser les sociétés, mais devons-nous pour autant donner la possibilité à leurs administrateurs d'utiliser le surplus gagné et les ressources financières de la société, pour acheter en bloc à la Bourse les actions de

leurs actionnaires—qui pourraient d'ailleurs être canadiens, puisque ces actions seront achetées je suppose à la Bourse. Ils pourraient même racheter ces actions, spéculer avec elles ou les vendre privément à quelque autre personne? Si on permet une telle chose, il s'agit d'un abus total de la confiance dont les administrateurs élus pour administrer des sociétés publiques ont été investis par les actionnaires. Il s'agit donc pour la première fois d'une situation où une société et ses administrateurs peuvent, grâce aux actifs de la société, acheter à la Bourse des actions que la société a l'intention de revendre. En fait, l'article a pour objectif même de permettre à la société d'acheter des actions en vue de les revendre.

Je ne trouve rien à redire au système actuel permettant à une société d'acheter les actions en bloc. Si pour continuer à avoir droit au statut de société d'appartenance canadienne, une société peut acheter des actions en bloc afin de remplir les conditions de participation canadienne énoncées dans la folle réglementation proposée dans le bill C-104, je veux bien; mais en l'occurrence on autorise une société à spéculer par le truchement de ses administrateurs grâce à l'avoir des actionnaires, à spéculer et à jouer avec l'argent de ces derniers pour en tirer un avantage personnel. Cela représente un changement majeur par rapport à ce que l'on a considéré jusqu'ici comme étant un usage commercial valable. Lorsqu'on modifie la structure du droit des entreprises, non seulement on influe sérieusement sur la valeur du portefeuille des entreprises touchées par d'éventuels changements, mais en général on nuit ou on porte atteinte à la réputation de sociétés constituées auprès du gouvernement fédéral. C'est un problème sérieux que la Chambre doit examiner.

• (1530)

Un autre changement à la loi met en cause une disposition qui figurait à l'origine dans le bill C-94. Ce dernier a subi des transformations majeures grâce aux efforts de mon parti, qui a réussi à attirer l'attention du public sur ses vices. Ces changements en ont entraîné d'autres, notamment en ce qui concerne les règlements régissant les actions assorties de restrictions comme l'indique le premier paragraphe figurant au haut de la page 9 du bill. Néanmoins, comme l'a fait remarquer le député de York-Peel (M. Stevens), les changements apportés à l'article 43 de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, qui ont été suivis par des modifications aux articles 122 et 168 de la loi, ne semblent pas avoir résolu entièrement le problème.

Voici ce que signifie en substance l'article 43.1 de la partie V.1, à la page 4 du bil C-105: pour pouvoir continuer à se qualifier, une société devrait avoir le droit d'exproprier en quelque sorte les actions de certains actionnaires pour les revendre à d'autres, en payant aux expropriés la valeur nette ou en leur versant le produit net de la vente. Il est vrai que c'est valable uniquement lorsqu'il existe des actions faisant l'objet de restrictions, mais je trouve les explications sur ce genre d'actions insuffisantes. On ne donne pas assez de détails sur la façon dont doivent s'effectuer la vente d'expropriation et la distribution du projet net de la vente. En réalité, l'idée que les membres du conseil d'administration d'une société aient le droit de saisir les actions d'une personne qui les a payées, de les revendre sur le marché comme si l'actionnaire n'en avait jamais été propriétaire et de verser le produit net de la vente à la personnel «expropriée» est une idée qui doit nous révolter tous. Ce n'est pas une indemnisation suffisante pour la perte d'un bien et il ne s'agit même pas d'une expropriation ordinaire. Il s'agit en réalité d'une saisie moyennant le versement du produit net de la vente au détenteur de l'action. Autrement dit, ce sont les personnes expropriées qui paient tous les frais.

Imaginons qu'une propriété doive passer aux mains du ministère ontarien de la Voirie. Les fonctionnaires pourraient prétendre qu'après en avoir fait l'évaluation, ils n'ont pu obtenir que tel montant pour la propriété, lequel constituerait le produit net de la vente. C'est ce que nous voulons dire. Il existe des dispositions touchant les actions assorties de restrictions, mais aucune touchant le montant que recevra l'actionnaire frappé de restrictions. Le projet de loi prévoit que celui-ci doit recevoir un avis l'obligeant à vendre ses actions, mais si le marché s'avère peu intéressant et que seul demeure l'espoir de vendre, l'actionnaire risque une expropriation sans dédommagement puisque, étant forcé de vendre, il n'obtiendra que le produit net de la vente. Dans un marché aussi faible que celui que nous connaissons de nos jours, l'actionnaire risque de se faire dépouiller. Étant mauvaises, ces deux dispositions ne doivent pas être inscrites dans la loi.

Parler de la propriété canadienne est une chose. Cette idée nous semble à tous souhaitable. Mais la loi sur les sociétés commerciales canadiennes ne doit pas comporter de telles dispositions. Nous ne pouvons permettre aux administrateurs d'une société, ou à la majorité des actionnaires qui les appuiraient, de nuire de la sorte aux intérêts d'autres actionnaires sous prétexte de canadianiser l'entreprise ou de la rendre admissible à un avantage qu'accorde une province ou que prévoit une loi. Le député de York-Peel a cité à la Chambre une série de lois ontariennes et fédérales qui précisément imposent la participation ou le contrôle canadiens comme une condition totale ou partielle. Il est également répréhensible de spolier des actionnaires minoritaires, même s'ils sont étrangers, ce qu'ils ne sont peut-être pas vraiment, sans les indemniser convenablement, ou de permettre, comme on le fait dans la première partie du projet de loi, que des administrateurs se livrent à des manigances avec l'argent des actionnaires, afin de favoriser certaines personnes au détriment d'autres. Ces dispositions sont répréhensibles.

Ce projet de loi n'a pas sa raison d'être. Même si nous donnions notre aval au programme de participation canadienne du gouvernement en ce qui concerne les subventions à l'industrie pétrolière, le projet de loi ne serait pas nécessaire. Les sociétés peuvent modifier leur constitution. Elles peuvent créer plus d'actions. Elles peuvent demander à ajouter à leurs statuts pour augmenter leur capital. Elles peuvent organiser leur contrôle de bien d'autres façons. Elles n'ont pas besoin de ces pouvoirs. Il n'y a pas lieu d'inclure dans cette mesure législative les pouvoirs qui s'étendent à d'autres secteurs qu'à celui du pétrole et de l'énergie, car ils n'ont rien à y faire, et c'est pourquoi je propose que nous nous opposions à ce bill.

● (1540)

Je voudrais examiner un instant certains des événements qui ont lieu sur le marché. Hier et aujourd'hui, le *Globe and Mail* a publié des articles renfermant des extraits d'un discours prononcé par M. W. A. MacDonald lors d'une conférence d'IBM à Banff en Alberta. M. MacDonald travaille pour le cabinet juridique McMillan, Binch, et vous vous rappellerez sans doute qu'un autre associé célèbre de ce cabinet a siégé à la Chambre. Apparemment, M. MacDonald et cet ancient représentant s'entendaient bien, et je soupçonne qu'ils se sont consultés au sujet de cet exposé.

Quoi qu'il en soit, M. MacDonald a énuméré dans son discours certains éléments de la politique financière nationale revêtant de l'importance pour notre pays. Voici ce qu'il déclare dans ce discours qui a paru dans le numéro du 20 avril du *Globe and Mail*:

Le Canada a une économie ouverte qui est étroitement tributaire des échanges mondiaux de biens et services et des mouvements de capitaux à l'échelle internationale. Il a donc toujours fallu admettre qu'il est difficile de pratiquer une politique isolationniste, car il est faux de prétendre que le gouvernement canadien peut garder la haute main sur les détails de l'économie canadienne contre le jeu puissant de forces économiques externes.

Puis, il a ajouté ceci:

Le Canada a une économie isolée et un marché restreint, alors qu'il est situé à côté de l'économie la plus importante et la puissante du monde. Le Canada a toujours essayé de pallier ces deux faiblesses particulières de deux façons: premièrement, en étant favorable à une conjoncture financière et multilatérale stable et relativement libre; deuxièmement, en développant des relations proches, mais toutefois pas trop, avec les États-Unis, lui permettant de régler les détails d'ordre commercial et financier dans les cadre d'un régime multilatéral stable et sur une base constructive d'intérêt mutuel.

Nous devons donc notre succès à ces principes du droit des sociétés qui nous garantissent la stabilité, qui nous dictent de ne pas pécher par nationalisme et nous font beaucoup tabler sur la puissance financière du marché new-yorkais.

Parlant de ce problème précis, M. MacDonald a ajouté, d'après le même article:

. . . La dette étrangère du Canada continue à augmenter à un rythme toujours croissant. Il s'agit en grande partie d'une dette à long terme consistant d'emprunts contractés sur le marché de New York. Les crédits restreints disponibles, par rapport à la demande prévue sur ce marché, ont entraîné une hausse des taux d'intérêt.

Puis, il a poursuivi en ces termes:

Pouvons-nous véritablement espérer pouvoir faire davantage appel au marché financier de New York tout en continuant à refuser de prêter l'oreille aux inquiétudes qu'éprouvent les États-Unis à l'égard des mesures injustes et protectionnistes inhérents au Programme énergétique national et à l'Agence d'examen de l'investissement étranger? Est-il réaliste de croire que nous pourrons continuer à avoir librement accès aux marchés financiers américains, tandis que la pléthore des emprunts lancés par le gouvernement américain, pour combler son déficit toujours croissant, menace déjà à la fois la relance économique des États-Unis et toute la révolution économique sur laquelle repose l'avenir politique du président Reagan?

Puis, un peu plus loin, il ajoute:

Au moment même où le pays doit absolument aller de l'avant sur le plan économique pour compenser les effets de la conjoncture économique mondiale, nous poursuivons des politiques toujours plus interventionnistes, nationalistes et provincialistes.

C'est le cas de la mesure législative à l'étude, c'est une politique qui fait partie intégrante d'une tentative de canadianisation non seulement du secteur pétrolier mais également d'autres industries. Pour atteindre ce but, nous cherchons à modifier la trame même de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, afin de permettre aux particuliers—et non au gouvernement—de s'approprier des actions en les payant non pas le cours du marché, mais l'équivalent de leur rapport net. Cela permettra aux administrateurs de sociétés canadiennes d'utiliser l'argent des actionnaires sur le marché et de se débarrasser des actionnaires étrangers, pour donner la préférence éventuellement à leurs amis ou à d'autres.

Certaines dispositions de ce projet de loi prévoient la proclamation de règlements par le gouvernement. Le problème, lorsqu'on veut imposer des règlements par décret, dans le domaine du droit des sociétés, c'est qu'il est possible de modifier à volonté ce genre de lois. Autrement dit, il est possible d'édicter des règlements en vue de protéger l'investisseur pour s'assurer que les administrateurs ne se livrent pas, quand bon leur semble, à des tripotages boursiers.

Imposer des règles de cette façon, ce n'est pas la solution, car rien ne dit ce que seront les règlements futurs. Il faudrait plutôt énoncer clairement dans une loi les règles à suivre pour les opérations financières de cette sorte et pour les activités des sociétés. De cette façon, ces règles ne pourraient être modifiées que par décision du Parlement, suivant la procédure normale des trois lectures ici et à l'autre endroit, avec séances de comité.

L'ennui avec les règlements pris par décret, c'est qu'ils n'exigent pas de séances de comité. Il se pourrait alors que nous n'apprenions qu'après coup l'existence d'un règlement. Et les modifications pourraient se multiplier sans qu'il soit possible d'empêcher le gouvernement de changer les règles du jeu au beau milieu de la partie. La protection des actionnaires minoritaires n'est pas prévue en détail dans la loi. Le bill ne comporte pas non plus de règles détaillées pour l'achat et la revente des actions par les administrateurs des sociétés. C'est ainsi que les administrateurs pourraient acheter l'action $10 et la revendre $20, ou peut-être même la revendre $5 à des amis en pillant ainsi la trésorerie de l'entreprise.

Rien ne les oblige à acheter uniquement des actions appartenant à des étrangers. Tout ce qui est prévu, c'est que pour conserver le contenu canadien, ils doivent acheter des actions en bourse. Sont-ce des actions canadiennes qu'ils achètent? Quand on achète des actions en bourse, rien ne permet de savoir s'il s'agit d'actions étrangères ou canadiennes. D'ailleurs, de la façon dont les actions sont actuellement détenues par des fiducies et des caisses de retraite, quand ce n'est pas en blanc par des courtiers, il est difficile de savoir à qui elles appartiennent.

On peut acheter des actions canadiennes sans vraiment le savoir. Il est exact que le but est d'acheter des actions de sociétés canadiennes appartenant à des étrangers, mais ces actions sont achetées avec l'argent des actionnaires, et voilà ce qui est mauvais, à mon avis. Je n'ai pas d'objection à ce qu'une société rachète ses actions, pourvu qu'elle les supprime ensuite. Les sociétés pourraient acheter les actions en bourse et réduire ainsi le nombre de celles en circulation. Ce n'est toutefois pas ce dont il s'agit dans ce cas. Il n'y a pas de mal à ce qu'une action ait été émise expressément à l'intention d'un Canadien—d'un particulier et non d'une personne morale—et qu'elle n'ait pu être émise à moins d'être détenue par un Canadien. Si ce particulier la vendait à un étranger, il perdrait les droits qui s'y rattachent. Ce serait possible et je n'y vois aucun mal. Ce n'est cependant pas ce que prévoit le projet de loi. Il y est question d'actions faisant l'objet de restrictions qui doivent être clairement indiquées, mais on n'y trouve pas à redire aux actions qui ne portent aucune mention de restrictions. Une

disposition du bill concerne les actions libres de restrictions, ayant été émises avant l'existence d'actions faisant l'objet de restrictions.

• (1550)

Par conséquent, c'est une mauvaise loi. Il importe que le bill soit étudié en comité, mais il importe davantage encore que les députés soucieux de nos lois reconnaissent que ce bill est mauvais. Je vois que le ministre chargé des affaires étrangères est ici. C'est un ancien professeur de droit et ce projet de loi qui renferme de mauvaises dispositions l'inquiète sûrement. Nous devrions étudier ce projet de loi et aussi le retirer de notre programme. Il n'a absolument rien à voir avec la notion de participation canadienne dans le secteur pétrolier. Le bill va plus loin. Il touche toutes les sociétés. Il touche notre activité, la mobilisation de capitaux et les accords financiers qui permettent aux entreprises canadiennes, dans certains cas, d'être inscrites comme il se doit sur le marché de New York. Bon nombre de nos grandes entreprises y figurent. Elles se servent du marché new-yorkais qui est au fond le marché de la finance mondiale. Certes nous prospectons les marchés de Londres et de New York à la recherche de capitaux. Une bonne partie de ces capitaux est recueillie au moyen de l'émission d'actions. Voilà pourquoi il est utile à une entreprise de faire inscrire ses actions sur ces marchés. Il n'est pas bon pour le Canada de s'isoler au point de permettre que des changements législatifs touchent l'émission d'actions dans d'autres pays, alors que la position commerciale d'entreprises à forte participation canadienne, en fait, à participation majoritairement canadienne, est affaiblie.

Par conséquent, ce projet de loi est néfaste. Il y aurait lieu de le rejeter. En fait, il faut le rejeter.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais intervenir brièvement à propos du bill C-105. Qu'on me permette de dire tout d'abord qu'à mon avis c'est une mesure dangereuse. On y donne une nouvelle dimension à la pratique commerciale et cela ne me plaît pas.

Le gouvernement est trop obsédé par la canadianisation du secteur pétrolier et gazier. Il veut que d'ici à 1990, le secteur soit à 50 p. 100 de propriété canadienne. Le délai imparti est trop court. Les méthodes du gouvernement, notamment celles prévues dans le bill C-105, sont tortueuses et destructives pour les relations entre le gouvernement et le secteur et surtout pour les relations fédérales-provinciales. Le climat économique créé à court terme favorise l'exode des capitaux, des spécialistes et des cadres.

En 1977, comme on peut le lire dans les journaux d'aujourd'hui, quelque 265 millions de dollars ont quitté le pays. En 1980, nous perdions 2.2 milliards de dollars. En 1981, ce chiffre est passé à 10.2 milliards de dollars. Cette augmentation catastrophique a été imputée au Programme énergétique national et aux mesures législatives qui y ont fait suite. Comment notre économie qui est axée sur les méga-projets peut-elle s'en remettre? Nous avons un besoin urgent de capitaux et pourtant le gouvernement contribue lui-même à les faire fuir. Comment entend-il attirer les capitaux nécessaires pour mener à bien les vastes méga-projets que nous nous proposons de réaliser? Le gouvernement poursuit une action suicidaire.

Hier, le ministre nous a dit que l'an dernier les investissements dans le secteur pétrolier avaient diminué de 30 à 40 p. 100. C'est une chose qu'il admet. Il nous a aussi dit que le ministère du Commerce des États-Unis prévoyait, dans un rapport récent, une hausse de 28 p. 100 des investissements dans le secteur énergétique au Canada cette année. Pourtant, le ministre ne nous a pas précisé quelle serait l'envergure des investissements dans les terres du Canada par rapport aux terres des provinces. Il ne nous a pas précisé non plus si cette prévision tenait compte du projet Alsands et autres du genre.

Je crois comprendre et j'accepte dans une certaine mesure le programme de canadianisation exposé dans le bill C-48 concernant les terres du Canada. Ce genre de projet découle d'une certaine vision politique. Comme toutes les sociétés connaissent les règles à l'avance, elles pourront constituer les associations et consortiums nécessaires pour prospecter, exploiter et commercialiser leurs produits, sachant fort bien que la participation canadienne ne sera pas inférieure à 25 p. 100 et l'excédera davantage dans la plupart des cas. Cette disposition rappelle la situation qui existe en Norvège et qu'on nous a expliquée en détail à l'occasion de l'étude du bill C-48. Ce genre d'approche paraît raisonnable, que l'on soit d'accord ou non à propos de la canadianisation. C'est quelque chose à venir. Les nouveaux régimes, soit l'étatisation et la canadianisation, peuvent facilement s'imposer dans les projets nouveaux des terres du Canada sous l'empire d'une seule autorité.

En effet, le processus de canadianisation dans les terres du Canada dépend d'une seule autorité: celle du gouvernement fédéral. Les gouvernements des provinces n'y sont pas. Cependant, c'est sûrement de la folie économique que d'imposer un régime complexe de canadianisation à toute une industrie dont les activités se limitent presque entièrement dans les terres des provinces. Le gouvernement fédéral pourra se servir du Programme d'encouragements pétroliers pour promouvoir la canadianisation dans les terres du Canada. C'est une chose qui se comprend, mais il devrait permettre aux gouvernements des provinces d'administrer ce programme dans les terres provinciales en conformité avec leurs propres politiques, leurs priorités et leurs objectifs politiques qui ne concordent peut-être pas avec les objectifs précis de la canadianisation. Pourquoi pas? Pourquoi le gouvernement fédéral doit-il obliger les provinces à canadianiser leur industrie à un rythme donné pour que la propriété canadienne atteigne 50 p. 100 dès 1990? Pourquoi le gouvernement veut-il obliger les sociétés qui exercent leur activité dans les terres provinciales à adhérer à cet objectif si elles veulent bénéficier des subventions du PEP? J'ai du mal à accepter cela. Il en est résulté une réduction draconienne du programme de canadianisation dans le secteur pétrolier et gazier des terres provinciales, surtout en Alberta. Je le répète: je n'y vois pas d'objection, si c'est bien cela que le gouvernement fédéral veut faire des terres du Canada. C'est alors le fait d'un seul ordre de gouvernement qui impose des conditions pour l'implantation d'une nouvelle industrie gigantesque dans des zones où il a une compétence exclusive.

• (1600)

Aujourd'hui, deux gouvernements s'affrontent pour obtenir le maximum d'avantages économiques. L'un est résolu à conserver la rente économique qui lui revient de droit pour ses ressources. L'autre, le gouvernement fédéral, saigne à blanc l'industrie par l'impôt sur les revenus pétroliers et la redevance additionnelle. Il utilise en partie ces taxes comme des encouragements, dans le cadre du programme PEP, qu'il force les entreprises qui exploitent des ressources provinciales à se réorganiser, à se refinancer et à se restructurer.

Par cette mesure législative, le gouvernement fédéral braconne dans les domaines de compétence provinciale. A mon avis, il contourne de la sorte les articles 50 et 51 de la constitution récemment rapatriée. Voici ces articles, qui sont très explicites:

La législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer dans les domaines suivants:

*a*) prospection des ressources naturelles non renouvelables de la province;

*b*) exploitation, conservation et gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, y compris leur rythme de production primaire;

*c*) aménagement, conservation et gestion des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique.

(4) La législature de chaque province a compétence pour prélever des sommes d'argent par tout mode ou système de taxation:

*a*) des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, ainsi que de la production primaire qui en est tirée;

*b*) des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique, ainsi que de cette production même.

Comment une province peut-elle tirer le maximum de ses propres ressources et avoir les mains libres en matière fiscale lorsque le gouvernement fédéral sort ses griffes et se taille la part du lion au départ? Les taxes ne peuvent être prélevées que lorsque le gouvernement fédéral a pris sa part. S'il ne reste plus rien, le gouvernement provincial en est pour ses frais. Cet article de la Constitution est dénué de sens puisque le gouvernement fédéral peut le contourner, au mépris de l'esprit même de cet article et de l'objectif visé par la constitution rapatriée.

Le gouvernement fédéral tente d'imposer aux provinces sa politique en matière d'exploitation des ressources, même si ces dernières appartiennent aux provinces. C'est un tort. C'est même inconstitutionnel en vertu de la nouvelle Constitution. La Saskatchewan a le droit de nationaliser tout ce qui lui plaît et l'Alberta, celui de laisser aux entreprises privées l'exploitation de ses ressources, et le gouvernement fédéral n'a pas à leur imposer sa politique et ses directives.

Il s'agit là de l'un des fondements de la constitution tout juste rapatriée, notamment des articles 50 et 51. Des problèmes graves se posent dans ce domaine. La constitutionnalité de cette loi devra être vérifiée par les tribunaux le plus tôt possible.

Je le répète, j'admets volontiers que le gouvernement fédéral canadianise les entreprises installées sur des terres relevant seulement de sa compétence. C'est sont droit le plus strict et il peut faire à sa guise. Cependant, lorsqu'il se met à canadianiser les terres provinciales, il doit respecter les autorités provinciales et les droits constitutionnels des provinces en matière de ressources.

Je comprends parfaitement le désir du gouvernement fédéral de canadianiser les entreprises qui exploitent des ressources renouvelables ou non comme le pétrole et le gaz, dans des régions où il exerce une compétence exclusive comme les terres du Canada. Les gouvernements provinciaux de tout le pays, mis à part celui de l'Alberta, participent activement à l'exploitation des ressources renouvelables, comme l'électricité, car elles sont inépuisables.

Il est inacceptable que le gouvernement essaie d'imposer la canadianisation aux gouvernements provinciaux en ce qui concerne les ressources non renouvelables, surtout que certaines d'entre elles seront épuisées d'ici cinq ou dix ans. Pourquoi le gouvernement voudrait-il canadianiser des sociétés qui exploitent une ressource s'il veut qu'elle continue à être exploitée et qu'elle sera épuisée d'ici cinq ou dix ans? Naturellement, le gouvernement aurait tout intérêt à canadianiser des secteurs d'exploitation de ressources renouvelables comme ceux des pêches, des forêts et de l'électricité, mais pourquoi canadianiser une ressource épuisable? J'ai du mal à comprendre cela. La seule explication qui s'impose à mon esprit, c'est que l'on n'a pas suffisamment réfléchi à la question. Il faudrait l'étudier davantage.

Pourquoi un gouvernement ou les tenants d'une idéologie politique quelconque provoquerait-ils une pareille instabilité économique pour canadianiser une industrie qui exploite des ressources non renouvelables qui s'épuiseront avec le temps? Si le gouvernement veut de l'argent, rien ne l'empêche de taxer ce secteur au maximum. S'il veut réglementer et décourager l'exode des capitaux, il peut taxer les dividendes aussi lourdement qu'il le veut et ne pas permettre leur déduction aux fins de l'impôt.

Un gouvernement qui impose des restrictions aux filiales canadiennes des multinationales s'expose au départ rapide des sociétés étrangères. Plutôt que de rayonner dans le monde, les sociétés canadiennes n'auront que des liens ténus avec l'industrie mondiale, réduisant ainsi les échanges technologiques.

Les filiales canadiennes des multinationales du pétrole et du gaz naturel se comportent en bons citoyens. Elles embauchent uniquement des Canadiens. Elles réinvestissent au Canada presque tous les capitaux qu'elles y acquièrent. Un bon nombre effectuent au Canada d'importants travaux de recherche, comme en font foi le projet Syncrude, Suncor et les usines d'huile lourde de Cold Lake. Le monde entier sait que le Canada et l'Alberta se trouvent à l'avant-garde du développement technologique pour ce qui est notamment des huiles lourdes, des sables bitumineux et des techniques de forage. Des gens de tous les coins du monde affluent en Alberta pour se renseigner sur notre technologie. Personne ne saurait donc dire que la recherche se fait à l'extérieur de notre pays dans ce secteur particulier. Elle se fait bel et bien au Canada. Nous sommes les experts dans le domaine. Ainsi, lorsque les Sud-Américains veulent produire des huiles lourdes, ils viennent en Alberta pour se renseigner sur la technologie. On ne peut pas dire qu'il faut canadianiser l'industrie pour que la recherche se fasse ici.

• (1610)

Je peux comprendre que l'on veuille adopter des mesures visant à limiter la taille des filiales canadiennes des multinationales afin d'empêcher l'accumulation et la concentration massives d'actifs, car il est toujours beaucoup plus simple, dans un secteur donné, d'avoir un grand nombre de petites sociétés que

de n'en avoir que quelques grandes. Je comprends qu'un gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, refuse d'accorder des licences et des permis à des sociétés appartenant à des capitaux étrangers. Je comprends également—sans pour autant l'approuver—l'imposition par le gouvernement d'une multitude de mesures de surveillance et de réglementation dans le domaine pétrolier, car la plupart du temps elles sont excessives et coûteuses. Si les gouvernements surveillent, réglementent, contrôlent et imposent lourdement et s'ils limitent l'expansion des sociétés, à quoi bon canadianiser ou même nationaliser une société produisant des ressources non renouvelables et dont l'existence de ce fait est limitée? Pour l'instant, nous pouvons faire ce que nous voulons des sociétés ou des industries. Nous pouvons les détruire du jour au lendemain comme c'est le cas actuellement dans l'Ouest. Alors, pourquoi donc essayer de canadianiser quelque chose dont l'existence est éphémère? J'ai du mal à suivre un tel raisonnement. La seule explication que j'y vois c'est que quelques hommes politiques sont assoiffés de pouvoir, ce qui les pousse à agir ainsi sans qu'ils en aient véritablement le droit et sans connaître véritablement le secteur. Nos dirigeants sont animés d'une faim et d'un désir profonds d'avoir la haute main sur ce qui appartient au peuple; or, les ressources lui appartiennent entièrement.

J'ai travaillé pour des compagnies multinationales et je connais l'humeur d'un bon nombre d'entre elles. J'ai travaillé pour le compte de la General Electric à Peterborough et je n'ai jamais vu accorder davantage d'attention au Canada et à ses réalisations que dans certaines sociétés multinationales. Certes, il y a lieu de les surveiller et de les réglementer, mais il serait erroné de les chasser de notre pays. Nous avons besoin de capitaux et de technologie et nous avons besoin des multinationales pour prendre en charge les industries du secteur énergétique de notre pays.

J'arrive à comprendre que le gouvernement fédéral ait envie de canadianiser dans une certaine mesure le secteur pétrolier sur les terres du Canada, mais je ne comprends pas pourquoi il veut étendre cette politique de canadianisation à la mise en valeur de ressources non renouvelables comme le pétrole et le gaz sur les terres du Canada sans que les provinces y consentent ou même le souhaitent. Je comprends très bien comment le gouvernement de la Saskatchewan peut accepter de collaborer avec le gouvernement fédéral pour augmenter le taux de participation canadienne; mais si l'idéologie politique des partis au pouvoir en Alberta, au Manitoba, en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve leur dicte un comportement quelque peu différent à l'égard de l'industrie pétrolière et gazière, il me semble que le gouvernement doit s'en accommoder. Pourquoi essaie-t-il d'imposer son idéologie politique à tous les gouvernements provinciaux du Canada? C'est ce qu'il fait dans toutes ces mesures, particulièrement dans le bill à l'étude et aussi dans la mesure sur le Programme d'encouragements pétroliers. Pourquoi fait-il cela? Dans quel but? C'est à cause d'une lubie politique.

Ces mesures doivent être révisées le plus tôt possible. Elles doivent être révisées à la lumière de bons principes politiques, et je suis convaincu qu'il y a des députés de l'autre côté de la Chambre, qui ont de tels principes. Ils n'ont qu'à s'affirmer. De tous les côtés de la Chambre, il y a des députés qui ont de bons principes politiques, et ils doivent s'en servir.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Convoquez les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote nº 169)*

POUR

Messieurs

Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Corriveau
Côté (Mme)
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Irwin
Isabelle
Kaplan
Kelly
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson—108.

*Sociétés commerciales canadiennes—Loi*

CONTRE

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Andre | Friesen | Mitges |
| Baker (Nepean-Carleton) | Fulton | Murphy |
| Beatty | Greenaway | Murta |
| Blackburn | Gurbin | Nickerson |
| Blaikie | Halliday | Nielsen |
| Blenkarn | Hawkes | Nowlan |
| Bosley | Heap | Oberle |
| Bradley | Howie | Orlikow |
| Broadbent | Huntington | Parker |
| Cardiff | Jarvis | Patterson |
| Carney (Mlle) | Jewett (Mlle) | Reid (St. Catharines) |
| Clark (Yellowhead) | Kempling | Robinson (Burnaby) |
| Clarke (Vancouver Quadra) | Kristiansen | Roche |
| Cooper | La Salle | Schellenberger |
| Crombie | Lewis | Scott (Victoria-Haliburton) |
| Crosby (Halifax-Ouest) | Lewycky | Skelly |
| Crouse | MacKay | Stevens |
| Dantzer | Mazankowski | Taylor |
| Darling | McCain | Towers |
| Fennell | McCuish | Waddell |
| Fraser | McDermid | Wenman |
| Fretz | McGrath | Wright |
| | McKenzie | Yurko—70. |
| | McLean | |
| | Mitchell (Mme) | |

● (1640)

[*Français*]

*Au cours du scrutin:*

**Mme le Président:** L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

**M. Rossi:** Madame le Président, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) est entré en retard pour voter.

**Mme le Président:** Ce rappel au Règlement pourra être fait après le vote.

*Après le scrutin:*

**Mme le Président:** La motion est adoptée. En conséquence le bill est déféré au comité permanent de la législation énergétique.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.)

**Mme le Président:** L'honorable président du Conseil privé invoque le Règlement.

**M. Pinard:** Madame le Président, plusieurs ministériels ont été témoins du fait que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) n'était pas à sa place lorsque le décompte du vote a commencé, et comme l'incident s'est produit antérieurement et qu'on avait demandé d'annuler le vote d'un député libéral, je pense qu'en toute justice tous les députés doivent être traités sur un pied d'égalité. L'honorable député était peut-être en retard, ou il arrivait peut-être du Gabon? Je l'ignore. Mais quelle que soit sa raison, il n'était pas à son siège lorsque le vote a commencé, et son vote ne devrait pas être enregistré.

[*Traduction*]

**Mme le Président:** Je n'ai pas vu le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je ne m'étais pas rendu compte qu'il était en retard pour le vote. Voudrait-il dire s'il est vrai qu'il était en retard?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Madame le Président, je refuse de m'incriminer.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nowlan:** En vertu de la nouvelle charte.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Madame le Président, j'ai un sujet de plainte. On conspire pour m'empêcher de voter à la Chambre. J'étais un peu en retard. L'appel venait à peine de commencer.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** On ne doit donc pas compter la voix du député.

* * *

## LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 7 avril, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, nous poursuivons le marathon qui a débuté juste avant les vacances de Pâques, et entamons aujourd'hui l'étude du septième bill concernant l'énergie. Le projet de loi que nous étudions cet après-midi vise à apporter des modifications à la loi sur l'administration du pétrole, qui va devenir la loi sur l'administration de l'énergie. Nous demandons au Parlement de nous autoriser à prendre plusieurs mesures au sujet des prix du pétrole et du gaz et des indemnisations.

Le projet de loi C-103 prévoit tout d'abord que le montant de la redevance d'indemnisation pétrolière exigée des raffineries et des importateurs de pétrole ne dépassera pas $75 par mètre cube. En outre, les dispositions concernant cette redevance s'appliqueront également au nouveau pétrole canadien.

Par ailleurs, le projet de loi crée une nouvelle redevance à l'exportation du nouveau pétrole qui ne devra pas dépasser $350 par mètre cube. Les recettes provenant de cette taxe seront partagées à part égale entre les provinces productrices et le gouvernement fédéral.

En troisième lieu, le projet de loi crée une redevance spéciale de participation canadienne ainsi que le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne. Il est prévu que la redevance pourra être majorée sans l'accord du Parlement.

Quatrièmement, le projet de loi crée une redevance de recouvrement en matière de carburant que devront payer les transporteurs maritimes et aériens qui exploitent des lignes internationales. Cette redevance ne dépassera pas $350 par mètre cube. Le projet de loi autorise le gouvernement à supprimer la redevance spéciale d'indemnisation qui avait été créée quand les négociations avec l'Alberta ont été rompues.

[*Français*]

Les éléments essentiels de cette mesure législative, monsieur le président, sont directement reliés aux principaux objectifs du Programme énergétique national. Entre autres, l'élargissement de la portée d'application de la redevance d'indemnisation pétrolière assurera l'efficacité du stimulant que représente le prix le plus élevé du nouveau pétrole pour les travaux d'exploration et d'exploitation. Cela promet de renforcer la sécurité énergétique des Canadiens et de rehausser l'activité industrielle dans l'Ouest du Canada. L'importance accrue de Petro-Canada constitue un autre élément crucial du programme énergétique incorporé à cette loi. Nous avons déjà fait un grand pas dans cette voie lorsque la société d'État s'est portée acquéreur de Petrofina Canada, et la redevance spéciale de propriété canadienne couvre la plus grande partie des coûts de cette acquisition. Un des principaux objectifs du programme énergétique national, c'est de réaliser notre indépendance pétrolière d'ici 1990. Nous honorerons cet engagement tout en maintenant un régime de prix qui sera juste et réaliste tant du point de vue de l'industrie pétrolière que de celui du grand public.

• (1650)

[*Traduction*]

Notre calendrier des prix du gaz et du pétrole, établi en consultation avec les provinces, témoigne du sens des réalités et de l'équité qui caractérisent notre programme énergétique. Ce système de prix a trois grands avantages par rapport au régime proposé par le gouvernement conservateur en 1980. Il fait en sorte que les prix augmentent graduellement et de façon prévisible, pour que les consommateurs et l'économie en général aient le temps de s'y adapter. Il assure l'équité des prix pétroliers à l'échelle nationale, par le moyen d'un prix pondéré pour l'ensemble des régions du pays, et il donne au niveau de la consommation un prix qui est et qui restera inférieur à ceux qui sont pratiqués dans la plupart des autres pays.

Le gouvernement conservateur proposait en 1979 de verser un prix unique aux producteurs canadiens de pétrole autre que synthétique, quel qu'ait été le coût de développement et de production des différentes catégories de pétrole. En outre, ce prix était directement lié aux cours mondiaux, dont il représentait 85 p. 100, quelque puisse être le niveau atteint par ces cours, ce qui asservissait directement les Canadiens aux incertitudes des cours internationaux sans égard aux conséquences que cela pouvait avoir pour l'économie nationale.

[*Français*]

Un tel régime de prix aurait contraint les consommateurs canadiens à dépenser plusieurs milliards de dollars de plus pour acquérir du pétrole déjà découvert, et du pétrole qu'on connaissait il y a plusieurs années, à continuer à payer ce prix beaucoup plus élevé à une époque où les coûts de production de ce pétrole, lorsqu'on l'a découvert, étaient beaucoup moins élevés. Notons également qu'en vertu de ce régime la production du nouveau pétrole au Canada ne se serait pas avérée aussi rentable qu'à l'étranger. On constatera, à mon avis, que notre régime de tarification est très différent et beaucoup plus sage.

[*Traduction*]

Notre régime à nous assure aux producteurs la rémunération des investissements nécessaire à la découverte et à la production du pétrole, ni plus, ni moins. La rémunération du pétrole existant n'a pas été augmentée notablement. Cependant, celle qui résulte du prix de référence adopté pour le pétrole nouveau par l'accord énergétique conclu avec l'Alberta soutient avantageusement la comparaison avec les rémunérations offertes ailleurs dans le monde. Ce prix vaut pour toutes les sociétés qui découvrent de nouveaux gisements, n'importe où au Canada. Ce régime donne à l'économie canadienne la certitude et la stabilité nécessaires pour prévoir un développement économique solide dans les années 80.

Les prix à la sortie du puits du pétrole ancien, c'est-à-dire du pétrole découvert avant décembre 1980, augmenteront graduellement et de façon prévisible, suivant un calendrier fixe, pour atteindre au maximum 75 p. 100 des cours mondiaux. Contrairement aux propositions budgétaires conservatrices, ce prix n'est pas entièrement fonction des cours mondiaux. Il tient compte de ce que ces gisements ont été relativement faciles, et en tout cas moins coûteux à exploiter que ceux de pétrole récent. Quant au prix de référence du pétrole nouveau, qui est sensiblement plus élevé, il sera versé aux producteurs du pétrole découvert après le 31 décembre 1980, aux producteurs de pétrole synthétique et à la production des régions neuves.

Ce prix de référence va constituer une incitation puissante au développement de gisements nouveaux. Il ne dépassera jamais les cours mondiaux. En outre, en cas de flambée des cours mondiaux, on a prévu pour le pétrole nouveau des augmentations de prix graduelles pour protéger les consommateurs canadiens.

[*Français*]

Les prix du pétrole classique récemment découvert, des importations et du pétrole extrait des régions pionnières ainsi que du pétrole synthétique sont pondérés pour constituer un prix applicable à toutes les régions du Canada. Actuellement le prix pondéré, le prix moyen intégrant tous les pétroles produits au Canada et le pétrole importé s'établit à 70 p. 100 du prix mondial du pétrole. Le pétrole qui peut se vendre au nouveau prix de référence ainsi que le pétrole importé comptent pour 36 p. 100 du prix pondéré. Et bien que ce pourcentage puisse sans aucun doute augmenter durant la durée de l'entente sur l'énergie conclue avec l'Alberta, nous prévoyons que le prix de l'ancien pétrole moins élevé constituera toujours la proportion la plus large du prix pondéré lorsque l'entente arrivera à son terme en 1986, maintenant ainsi le prix pondéré au-dessous des niveaux mondiaux. Notre prix pondéré, ou si on veut l'appeler le prix moyen, incluant tous les pétroles importés et produits au Canada, assurera non seulement que les Canadiens paieront des prix bien inférieurs à ceux des consommateurs des autres pays, mais aussi qu'ils obtiendront des prix bien inférieurs à ceux qu'ils auraient versés en vertu du budget du précédent gouvernement progressiste conservateur.

[*Traduction*]

L'opposition s'en prend continuellement à notre régime des prix de détail de l'essence. Ses porte-parole ne se donnent pas la peine de rappeler que ce n'est pas le gouvernement qui contrôle les prix de détail de l'essence. Il fixe le prix du brut acheté par les raffineries, il s'agit d'un prix pondéré. Comme je l'ai dit, ce prix représentait environ 70 p. 100 du prix mondial

en janvier dernier. Si nous n'avions tenu compte que du prix du pétrole déjà découvert et exploité avant le 31 décembre 1980, le prix de ce prétrole ancien ne serait que de 54 p. 100 du prix international.

Le prix pondéré de tous les pétroles produits au Canada équivaut donc à environ 70 p. 100 du prix mondial. Cependant après que les raffineurs ont acheté leur brut au prix pondéré, il reste bien d'autres frais dont beaucoup échappent à notre emprise, qui viennent s'ajouter au prix. Par exemple, le prix doit tenir compte du coût du raffinage et du transport, sans oublier les marges de bénéfice pour les raffineurs et les détaillants et, bien sûr, les taxes de vente. Ces dernières comprennent, une taxe fédérale uniforme de 9 p. 100 et ensuite des taxes provinciales qui varient de zéro à 40 p. 100 selon la province—zéro en Alberta, 40 p. 100 au Québec et des pourcentages intermédiaires dans les autres provinces.

[*Français*]

Il est évident, monsieur le président, que les Canadiens bénéficient d'une situation avantageuse, parce que notre prix pondéré n'est encore que de 70 p. 100 du prix mondial et qu'il demeurera bien inférieur aux prix mondiaux durant les quatre prochaines années. Il est intéressant de noter la taxe substantielle que certaines provinces imposent aux stations services, y compris les provinces qui prétendent s'inquiéter des répercussions des coûts croissants de l'énergie sur leur économie. Et ici, encore une fois, on me permettra de souligner que le Québec perçoit la taxe de vente la plus élevée au Canada, à savoir une taxe de 40 p. 100 sur l'essence vendue au détail, et qu'avec cette taxe, le prix de l'essence au Québec se trouve être le plus élevé au Canada.

[*Traduction*]

Mais, en dépit de ces taxes provinciales substantielles, le prix de l'essence à la pompe n'équivaut qu'à la moitié des prix payés dans la plupart des pays d'Europe. Il est plutôt difficile de comparer les prix pratiqués au Canada à ceux pratiqués aux États-Unis en raison de la différence entre les taxes de vente perçues dans les deux pays et du fait que les prix varient chez nos voisins. J'invite mes collègues d'en face à se montrer patients. Je répondrai à tous leurs arguments et aux questions qu'ils me poseront dans les prochains jours.

• (1700)

Je voudrais exposer très clairement les éléments de comparaison entre le Canada et les États-Unis. Avant le prélèvement de la taxe de vente—j'ai déjà parlé de cette taxe—l'essence aux États-Unis coûte 36c. le litre, tandis qu'au Canada, aujourd'hui, elle n'en coûte que 29c. C'est là une différence de 7c. Toutefois, il est manifeste que ce grand avantage dont bénéficient les consommateurs grâce à notre régime de pondération des prix disparaît dans beaucoup de provinces à cause de la taxe de vente au détail que perçoivent les gouvernements provinciaux. J'ai déjà dit que les taxes de vente provinciales variaient énormément d'une province à l'autre: ainsi, en Alberta, elle est inexistante, tandis qu'au Québec elle atteint 13c. le litre. La taxe de vente la plus forte perçue aux États-Unis ne dépasse pas 4.5c. le litre, ce qui est trois fois moins que la taxe la plus élevée au Canada. Dans les faits, une différence appréciable apparaît donc à la pompe en raison des grands écarts entre les taxes provinciales au Canada et les taxes perçues par les divers États américains.

Bien entendu, je ne conteste pas aux gouvernements provinciaux le droit de prélever pareilles taxes. Mais je tiens à expliquer aux Canadiens que ce sont les gouvernements des provinces où la taxe de vente est très élevée, et non pas le gouvernement du Canada, qui annulent les avantages que procure notre régime de pondération des prix.

Le prélèvement d'indemnité pétrolière est partie intégrante du régime de pondération des prix. Ce prélèvement permettra aux producteurs de pétrole nouvellement découvert de vendre leur production au nouveau prix de référence. Ceci assure aux producteurs un prix équitable pour leur pétrole.

L'indemnité pétrolière assure également une certaine équité entre les diverses régions au Canada. Comme nous le savons tous, certaines régions du Québec et l'ensemble de la région de l'Atlantique comptent sur les importations pétrolières coûteuses pour combler une bonne partie de leurs besoins énergétiques. Le gouvernement du Canada a pris des mesures qui permettront à ces régions d'avoir bientôt accès au pétrole et au gaz produits au pays, mais il faudra un certain nombre d'années avant que ces efforts ne portent fruit. Depuis 1974, le gouvernement du Canada s'arrange pour qu'aucune région du pays n'ait à payer des prix considérablement plus élevés parce qu'elle importe du pétrole à cause de contraintes géographiques et de motifs d'ordre historique.

A l'heure actuelle, le prélèvement d'indemnisation pétrolière sert surtout à dédommager les raffineurs de ces régions, compte tenu de la différence entre le prix international qu'il leur faut payer et le prix payé par les raffineurs des régions qui ont accès au pétrole canadien moins coûteux.

[*Français*]

Le Canada profite bien, monsieur le président, de la redevance d'indemnisation pétrolière depuis qu'elle a été introduite pour la première fois par notre gouvernement en 1974. Elle a protégé l'économie canadienne et les consommateurs canadiens des soudaines montées en flèche du prix mondial du pétrole qui ont caractérisé les années 70. Depuis 1974, cette redevance a alimenté des paiements d'indemnisation de 13.7 milliards de dollars à ces régions du Canada, c'est-à-dire le Québec et les provinces Atlantiques qui, en raison de leur situation géographique et de leur histoire, ont été forcés de dépendre à divers degrés du pétrole importé pour satisfaire à leurs besoins énergétiques. Voilà ce que notre gouvernement entend par équité et ce que nous avons fait véritablement pour les consommateurs de ce pays, particulièrement dans l'Est du Canada qui se trouvait dans une position extrêmement désavantageuse. Ces fonds-là ont été dépensés pour s'assurer que l'ensemble des Canadiens pourraient compter sur un prix similaire d'un bout à l'autre du pays pour le pétrole qu'ils devaient consommer.

[*Traduction*]

Le bill comporte une importante disposition liée à un objectif essentiel du programme énergétique national, celui d'accroître considérablement les possibilités de participation des Canadiens dans l'industrie pétrolière.

Nous cherchons à faire autoriser officiellement la taxe spéciale de participation canadienne qui fournira au gouvernement canadien les moyens d'accroître sa participation dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Les recettes provenant de cette taxe sont versées à la Caisse de participation canadienne qui sert actuellement à payer l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada il y a un peu plus d'un an. A l'avenir, ces

recettes pourront servir à financer d'autres acquisitions au nom de Petro-Canada, du gouvernement ou d'autres sociétés de la Couronne créées en vue d'accroître la participation du secteur public dans l'industrie pétrolière. Je tiens cependant à bien faire comprendre qu'aucune autre acquisition ne sera financiée à l'avenir grâce à cette Caisse sans que le Parlement n'ait eu la possibilité de discuter de la question en présentant une résolution d'annulation.

Il va sans dire que la population canadienne réclame un secteur public dynamique, intéressé à promouvoir les projets qui contribueront pour beaucoup à lui assurer la sécurité énergétique, et à encourager le secteur privé à y participer.

Certains commentateurs, à la Chambre et à l'extérieur, se sont plaints des frais pris dans leur ensemble. Ce n'est pas qu'on se plaigne de chaque droit ou redevance individuel; on affirme par contre que l'ensemble devient trop lourd pour le consommateur. Tout observateur impartial, toutefois, reconnaîtra que les Canadiens appuient ces mesures comme autant d'investissements dans la sécurité de nos approvisionnements d'énergie à l'avenir. Chaque redevance prévue dans le bill à l'étude sert à une fin précise qui se rattache directement à l'un ou l'autre des objectifs du Programme énergétique national. Ce sont autant de moyens par lesquels le gouvernement pourra réaliser les principaux objectifs du Programme énergétique national pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

A ce sujet, j'ai lu aujourd'hui le rapport le plus récent de l'Association pétrolière du Canada sur les réserves prouvées, avec d'autant plus d'intérêt que j'ai entendu toutes les lamentations des banquettes conservatrices ces dernières semaines. Il est intéressant de noter que, d'après ce rapport de l'Association et non pas du gouvernement, 1981, année dont nos collègues d'en face se sont tant plaint, a en fait marqué une augmentation des réserves de pétrole prouvées au Canada pour la première fois depuis bien des années. Une hausse, monsieur l'Orateur, alors que nos réserves établies avaient diminué chaque année antérieure.

En 1981, nos réserves de pétrole et de gaz ont aussi augmenté sensiblement. Cela s'est produit après l'adoption et la mise en application du Programme énergétique national.

Je voudrais signaler également que le montant maximum de certains droits mentionnés ici a été accru. Cela ne signifie pas que le gouvernement portera ces droits à ce niveau. Il s'agit d'un plafond en deçà duquel les droits peuvent fluctuer selon les besoins. Par exemple, chaque mois l'Office national de l'énergie revoit le prélèvement d'indemnisation pétrolière et mon ministère décide quelle somme nous devons verser aux raffineurs pour le pétrole importé. Quand le prix du pétrole importé baisse, le prélèvement baisse également. Si au contraire il augmente, de toute évidence, il faut percevoir des droits plus importants pour combler l'écart entre le prix canadien et celui des importations.

Voilà pourquoi nous devons faire preuve d'une certaine souplesse pour nous permettre entre autres de modifier le droit chaque mois. Il en est de même du droit prélevé sur le pétrole exporté aux États-Unis. Nous avons besoin d'une certaine souplesse pour apporter les modifications qui s'imposent. Voilà pourquoi le projet de loi laisse place à des majorations possibles des droits.

• (1710)

Ce projet représente une partie fondamentale de notre Programme énergétique national et j'en recommande l'adoption à la Chambre. J'invite instamment tous les députés à l'appuyer sans réserve.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, il sera intéressant de voir combien de libéraux interviendront sur ce bill et combien voteront pour. Cette mesure législative prouve que ceux-ci violent une à une toutes les promesses qu'ils ont faites au cours de la campagne électorale de 1980. Ils ont dit à nos concitoyens que s'ils votaient libéral, ils auraient de l'essence bon marché. Réélisez donc les libéraux et vous paierez le gallon d'essence plus de $2.

**M. Lalonde:** C'est moins cher que vous!

**M. Andre:** Les États-Unis dérèglementent l'industrie pétrolière. Ceux-ci pratiquent le cours mondial et ne prétendent pas le contraire. Aux États-Unis, les Américains paient leur essence au cours mondial. Mais quelqu'un qui vit à Windsor la paie plus cher qu'un habitant de Détroit. Les habitants de Vancouver paient la leur plus cher que ceux de Bellingham, dans l'État de Washington.

**M. Lalonde:** C'est dû à la taxe de vente provinciale.

**M. Andre:** Quand on vit au Canada dirigé par ce grand gouvernement, on paie l'essence et le mazout plus cher que quelqu'un qui vit aux États-Unis, alors que ceux-ci pratiquent le cours mondial et ne s'en cachent pas.

**M. Lalonde:** C'est dû à la taxe de vente provinciale.

**M. Andre:** On s'arrange là-bas pour que le gouvernement dise la vérité, pour qu'il tienne tant soit peu ses promesses.

**M. Lalonde:** Comparez la situation à Calgary et au Montana.

**M. Andre:** Le ministre dit ceci: «Regardez, le brut est moins cher. Nous ne payons pas le pétrole aux producteurs de l'Ouest si cher que les Américains paient le leur». Nous savons évidemment pourquoi. Le 22 octobre 1981, dans un discours qu'il a prononcé à Sherbrooke au Québec, le ministre a affirmé que la richesse croissante de l'Alberta représentait une menace bien plus grave pour l'unité canadienne que le nationalisme québécois et qu'il lui était nécessaire de faire preuve de fermeté.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Andre:** C'est ce qu'il a fait, il s'est montré ferme. Il a mis les sociétés en état de liquidation de biens, les a acculées à la faillite sur toute la ligne. Il le fait constamment. Et il argue qu'il agit ainsi pour le bien des consommateurs.

Qu'a-t-il fait? Certes, le prix du brut est moins cher, mais en quoi cela profite-t-il aux consommateurs? Nous n'achetons pas le brut à la pompe. Nous ne pouvons pas nous en servir pour alimenter nos chaudières ou nos voitures. Nous achetons de l'essence, du gazole et du mazout. Après le pétrole brut, qu'est-ce que nous avons? Nous avons la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la TRPG, le prélèvement d'indemnisation pétrolière, le PIP, et la taxe de participation canadienne, la TPC. Il y a la taxe spéciale—j'ai oublié son nom—la taxe d'accise fédérale, la taxe de vente et, comme si ces six ou sept taxes fédérales ne suffisaient pas, une taxe provinciale.

Le ministre prétend que ce n'est pas de sa faute si le prix de l'essence augmente. C'est d'après lui, la faute des maudits gouvernements provinciaux. Ils ont créé une taxe sur les routes. Mais il n'a pas parlé des sept taxes créées par le gouvernement fédéral. Il crée tellement de taxe qu'on va manquer de noms. La redevance d'indemnisation pétrolière à elle seule représente 74c. par gallon.

Vous souvenez-vous, monsieur l'Orateur, à quel point les Libéraux se sont insurgés et indignés à propos de la taxe de 18c. par gallon? C'était une honte, disaient-ils, 18c. par gallon d'essence! C'est absolument lamentable! Avez-vous seulement pensé aux consommateurs? Si vous votez pour les Libéraux, plus question de la taxe d'accise de 18c. par gallon. Non, mais à la place, il y aura une redevance d'indeminisation pétrolière de 24¢, une redevance d'indemnisation pétrolière de 4c. et je ne sais trop combien pour les autres redevances. Au bout du compte, l'automobiliste qui fait le plein d'essence à Ottawa, à Montréal ou ailleurs se trouve à payer son essence plus cher que s'il vivait aux États-Unis où pourtant le pétrole est au cours mondial.

Le ministre était fier d'annoncer qu'il allait remettre les producteurs de l'ouest à leur place. Il n'était pas question qu'ils vendent leur brut au restant du pays au cours mondial. Il faudrait qu'ils le vendent moins cher que le cours mondial. Il allait leur montrer de quel bois il se chauffe. Malheureusement, ce sont les consommateurs qui font les frais de l'affaire. La sincérité n'est pas l'apanage des Libéraux.

L'une des nouvelles redevances prévues par le bill devrait profiter directement aux consommateurs. Elle devrait amener la réduction du prix de l'essence pour les consommateurs, mais ce n'est pas le cas. Là encore, c'est parce que le gouvernement a manqué à ses promesses, qu'il n'a pas tenu sa parole et à cause de toutes ses chicanes. Je veux parler de la redevance à l'exportation du pétrole. Étant donné que les producteurs canadiens ne peuvent vendre le brut qui alimente les chaudières au prix mondial, le gouvernement va exiger que l'on vende le pétrole aux Américains au cours mondial. Le gouvernement a donc imposé une taxe à l'exportation pour combler l'écart entre les prix.

Je voudrais revenir en arrière et expliquer d'où vient cette taxe à l'exportation et comment les divers ministres libéraux qui se sont succédé ont exploité et trompé les Canadiens à ce sujet. La taxe a été imposée au début d'octobre 1973 par un gouvernement minoritaire. Le taux d'inflation était alors d'environ 5 p. 100. C'était épouvantable! Le Nouveau parti démocratique a dit: «Si vous ne faites pas baisser l'inflation, nous renverserons votre gouvernement minoritaire!» Dans un discours prononcé à la Chambre le 7 septembre 1973, je pense, le premier ministre (M. Trudeau) a donc dit: «Je vais juguler l'inflation en bloquant le prix du pétrole, du pain et du lait. Je vous sauverai de l'inflation en vous faisant subventionner par l'ouest du Canada.» Voilà l'origine du concept de l'ouest du Canada. Il provient du discours prononcé le 7 septembre 1973. Le ministre a eu l'audace de dire hier que ce sont les hommes politiques de l'Ouest qui ont causé le mouvement séparatiste dans cette région du pays. Pourtant, c'est le ministre lui-même et ses collègues qui ont donné naissance à ce mouvement . . .

**Des voix:** Bien dit!

**M. Andre:** . . . en disant que l'Ouest subventionnerait le parti libéral et le garderait au pouvoir.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Andre:** Et, comme de raison, il y eut la guerre au Moyen-Orient en octobre 1973. L'OPEP décréta un embargo et le prix du pétrole brut monta en flèche. Le Canada s'est mis à geler. Évidemment, nous ne pouvions nous attendre que les provinces de l'Est qui importaient leur pétrole paient le prix, alors énorme, de $8 le baril de brut quand les autres provinces pouvaient acheter le leur de l'ouest du Canada à $4 le baril. A l'insistance, donc, de l'honorable Robert Stanfield, chef de l'opposition, et malgré les hésitations du premier ministre, le gouvernement établit un prix unique pour le pétrole brut, ainsi qu'une taxe à l'exportation dans le but de récupérer la différence entre les prix canadien et américain.

Celui qui était ministre de l'Énergie à l'époque, M. Donald Macdonald, a voulu rassurer les producteurs en leur déclarant que le produit de cette taxe leur serait versé de droit. Puis le coût de ces subventions à l'importation commença à grimper et ce libéral d'une honnêteté à toute épreuve, Donald Macdonald, annonça aux producteurs, le 21 novembre 1973, qu'il ne pouvait leur verser cet argent, puisque le gouvernement en avait besoin pour payer les subventions. Il leur proposa donc de partager moitié-moitié: 50 p. 100 pour aider à subventionner les importions, 50 p. 100 à remettre aux producteurs par ce que c'était leur dû. Six jours plus tard, entre Noël et le premier de l'an, sans risquer d'attirer l'attention des journalistes, l'honorable Donald Macdonald déclara en s'excusant que le gouvernement allait tout garder.

Cette date devait marquer le début du conflit entre l'Est et l'Ouest, entre le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ouest. En premier lieu, le gouvernement était tout à fait disposé à exploiter une région plus faible pour rester au pouvoir. En deuxième lieu, il n'avait aucune hésitation à oublier ses promesses au fur et à mesure qu'il les faisait s'il croyait qu'il pouvait s'en tirer à bon compte et si cela convenait à ses fins. La taxe à l'exportation allait permettre de subventionner les importations. De cette façon, l'Ouest contribuait plus que sa juste part à l'uniformisation du prix de l'énergie au Canada.

• (1720)

Cet argent n'était pas suffisant. Dans le budget de 1975, le ministre des Finances de l'époque, l'honorable John Turner, déclara qu'il fallait prélever une taxe d'accise sur l'essence pour aider à payer les importations de pétrole brut. Ainsi, une taxe de 9c. le gallon fut imposée pour aider à payer les importations.

Est ensuite venu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui a annoncé que le pays allait se doter d'un système de pondération du prix du pétrole. Il a imposé abusivement la redevance d'indemnisation pétrolière et l'a même relevée illégalement. J'y viens dans un instant. Il a ajouté que désormais les sommes perçues grâce à cette redevance allaient servir à subventionner les importations.

Qu'est-il arrivé à la taxe d'accise sur l'essence et à la taxe à l'exportation? L'année dernière, ces deux taxes ont rapporté 1,414 millions de dollars. A-t-on utilisé ces fonds pour subventionner les importations? Non. On les a versés dans le Trésor général. Les consommateurs payaient déjà une taxe d'accise et, indirectement, une taxe à l'exportation. En plus de cela, le

gouvernement a perçu une redevance d'indemnisation pétrolière suffisamment importante pour subventionner la totalité des importations.

Avec des moyens rusés, malhonnêtes et immoraux, le gouvernement a versé dans ses coffres des taxes qui étaient censées avoir été perçues à l'origine pour maintenir le système de point unique. D'aucuns n'y verront aucune objection, prétextant que le gouvernement a besoin d'argent. Ce qui m'inquiète bien plus que cette question d'argent, c'est la malhonnêteté flagrante du ministre. Je vais donner un exemple qui montrera où je veux en venir. Le 23 mars 1982, le sous-ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. A. D. Hunt, est venu témoigner devant le comité des comptes publics. Voici exactement ce qu'il a dit:

> Les recettes provenant de la redevance d'indemnisation pétrolière servent à verser des indemnités à l'égard des catégories «canadiennes» de pétrole . . .

C'est-à-dire le pétrole synthétique.

> . . . ainsi qu'à payer des indemnités applicables au pétrole importé.

M. Hunt, le sous-ministre adjoint, a déclaré que la redevance d'indemnisation pétrolière couvrait le pétrole importé. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été interviewé à Canada AM, le 2 avril 1982, à 7 h 50. Sans doute pensait-il que personne parmi son auditoire ne remarquerait ses entorses à la vérité. M^lle^ Pamela Wallen lui a posé la question suivante:

> Les contribuables canadiens paient chaque jour plus de 6 millions de dollars pour subventionner les importations de pétrole et pourtant, ne devons-nous pas accroître nos exportations pour résoudre nos problèmes?

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu:

> Toutes nos exportations font l'objet d'une taxe à l'exportation et les recettes provenant de cette taxe nous aident à réduire le prix que nous coûte le pétrole importé.

C'est absolument faux. Ce que le ministre a déclaré publiquement à la télévision quand M^lle^ Wallen lui a posé une question embarrassante est absolument faux. Pour lui, la vérité c'est seulement ce qui sert ses fins politiques. Voilà sa conception de la vérité.

Le résultat de toutes ces embrouilles, de toutes ces taxes et de toutes ces fausses promesses, c'est que nous payons actuellement l'essence plus de $2 le gallon dont $1.35 en taxes. Soixante-sept p. 100 du prix que nous payons à la pompe part en taxes.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai bien peur que le député ait employé des termes antiparlementaires. Je ne l'ai pas signalé plus tôt, car je voulais vérifier dans Beauchesne et Erskine May. Nous sommes habitués aux diatribes et aux écarts de langage du député ainsi qu'à ses affirmations généralement sans fondement, trompeuses et, selon moi, indignes de la Chambre. Néanmoins, il a qualifié à trois reprises de malhonnêtes des membres du gouvernement actuel ou passé.

L'emploi de ce terme est tout à fait antiréglementaire. Je demanderai donc au député non seulement d'éviter de l'employer, même s'il l'a déjà fait à maintes reprises, mais également de retirer ses paroles récentes. A l'avenir, il devra s'abstenir d'utiliser ce mot, qui vise en fait à exalter les esprits d'une façon tout à fait antiréglementaire.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Le ministre dit que le terme malhonnête est antiréglementaire lorsqu'il s'adresse à un député. Je ne l'ai pas entendu employer de cette façon. Je ne l'ai pas entendu dire qu'un autre député était malhonnête. Si c'est le cas, le député concerné est en droit d'exiger le retrait de ces paroles. Je n'ai pas entendu le député de Calgary-Centre (M. Andre) traiter un de ses collègues de malhonnête. Le député peut dire qu'à son avis, le gouvernement a agi de façon malhonnête, mais il est difficile de demander le retrait de ces paroles si elles ne s'appliquent pas à un député en particulier.

[*Français*]

**M. Blais:** Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le président, je voudrais simplement me réserver la possibilité de revoir les bleus et d'informer le ministre, car si j'ai bien compris, l'honorable député s'est servi du terme «malhonnête». Il l'a répété à deux ou trois reprises, en indiquant exactement les mesures prises par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Effectivement, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre, mais simplement rappeler au député qu'il est un parlementaire, et qu'il doit se conformer au Règlement de la Chambre.

[*Traduction*]

**M. Andre:** Je vérifierai dans les bleus. Je n'ai évidemment pas l'intention d'employer de termes antiréglementaires, mais c'est pourtant la vérité. Si notre susceptible ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) estime que cette accusation est injustifiée, lorsqu'il lira le compte rendu, je lui demande également de lire la déclaration faite par le ministre à l'émission Canada AM et de rétablir les faits, car ce dernier a mal informé son auditoire. Je lui demande de se préoccuper tout autant de la vérité que des termes employés à la Chambre en vue de décrire le comportement du gouvernement dont il fait partie. Il m'accuse d'exalter les esprits. A moins que lui et ceux que le premier ministre appelé les ânes savants de l'arrière-ban du parti libéral—et, soit dit en passant, comme ce passage figure dans son livre, nos vis-à-vis ne peuvent m'accuser d'utiliser un langage incorrect ou d'être méchant. C'est une citation de l'ouvrage de Pierre-Elliott Trudeau sur la réalité et ce que nos vis-à-vis sont en train de faire aveuglément—et je le prétends, stupidement—s'ils approuvent les projets du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on peut s'attendre à une catastrophe nationale.

• (1730)

Peut-être que le ministre des Approvisionnements et Services s'imagine que j'exagère, mais, hier soir, 1,700 personnes ont assisté à un réunion du Western Canada Concept dans Fraser Valley. Qu'est-ce qui les avait poussées à y aller? Ce que je viens de dire: les promesses, les tromperies, les fourberies et les déclarations de leur ministre qu'elles savent mensongères. Cette propagande interminable à coups de millions de dollars . . .

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si Votre Honneur avait le moindre doute avant les dernières expressions utilisées par le député, ces doutes sont sûrement dissipés maintenant. Le député siège à la Chambre depuis 1972. J'ai eu l'occasion de l'observer depuis lors . . .

**M. Andre:** Et vous n'avez rien appris.

**M. Blais:** . . . et se livre à des accusations fantaisistes comme s'il regardait dans une boule de cristal. Je l'ai entendu exagérer de la pire manière, son objectif précis étant d'inciter les habitants de l'Ouest à exprimer leur mécontentement à des réunions comme celle d'hier soir.

**Des voix:** Règlement!

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall) m'informe—et j'espère que je ne trahis pas un secret—que le parti libéral ne fera intervenir qu'un seul orateur. Je suis certain qu'il y en a d'autres qui voudraient prendre la parole et leur participation est la bienvenue. Si le ministre veut lui-même prendre la parole, j'espère qu'il lira d'abord son projet de loi, car s'il l'avait fait, il aurait témoigné moins de véhémence à l'égard des opinions que je viens d'émettre. Il se montrerait beaucoup plus prudent s'il maîtrisait mieux ces questions. Cependant, s'il a quelque chose à dire, j'espère qu'il profitera de la tribune que constitue la Chambre des communes. S'il estime que son discours contribuerait à atténuer les sentiments de frustration, de colère et de rage qui poussent des centaines, voire des milliers de Canadiens de l'Ouest à envisager la sécession, s'il peut dissiper leurs craintes et faire en sorte que ces réunions cessent, je lui saurais gré de son discours. Je doute cependant qu'il en soit ainsi.

La seule réponse du gouvernement est une campagne de propagande qui a pour effet de pousser les mécontents à assister à des réunions de ce genre. Ils savent pourquoi ils sont en colère et quand ils voient à la télévision les oies voler au crépuscule et le gouvernement qui déclare: «Nous voulons vous tenir au courant», ils ont le sentiment que le gouvernement leur dit en réalité: «Espèces d'imbéciles, vous là-bas, vous ne savez même pas ce qui se passe. Regardez ces annonces et vous comprendrez ce qui se passe et ensuite vous refuserez d'adhérer au WCC.» Non seulement les 70 millions que le gouvernement dépense en propagande sont de l'argent perdu; cela fait augmenter le nombre d'adhérents au WCC, chose que le gouvernement ne paraît pas comprendre.

On nous a fait de merveilleuses promesses. Il n'était pas question que le parti d'en face permette une augmentation de taxe de 18c. Les députés d'en face ont dit: «Votez libéral et nous empêcherons le prix de l'essence d'augmenter». Voter libéral pour payer plus de deux dollars le gallon d'essence! Or, nous payons $1.35 uniquement en taxes, et il nous faut écouter le ministre prétendre qu'il maintient le prix du pétrole en-dessous du cours mondial. Que faut-il donc faire pour qu'un ministre nous dise la vérité? Peut-on espérer obtenir la vérité du gouvernement fédéral?

**M. Kelly:** Et de votre part, Harvie?

**M. Andre:** C'est ce qui pousse les gens à croire que le WCC est la seule solution possible, et c'est dramatique.

**M. Kelly:** Cessez un peu vos ragots.

**M. Andre:** Je voudrais dire quelques mots aux députés de la compétence du gouvernement, qui nous remplit d'espoirs. Le deuxième article de cette longue liste de taxes prévues dans le projet de loi à l'étude consiste en une redevance de recouvrement en matière de carburant de route. N'oublions pas que tout cela vise à aider les consommateurs canadiens! Ces derniers payeront moins que le prix mondial! Permettez-moi de lire un passage d'un article paru dans le *Province* de Vancouver du 11 avril 1982, que voici:

> Une taxe spéciale imposée par le gouvernement fédéral au carburant diesel utilisé par les navires canadiens qui pratiquent le commerce international a fait passer le prix du carburant bien au-dessus du prix en vigueur aux États-Unis, selon le Conseil des transporteurs maritimes.

Je suppose que ce n'est que de la propagande destinée à exalter les sentiments de séparatisme, selon le député qui grommelait tout à l'heure mais qui garde maintenant le silence. Je suppose que c'est cela. Nous ne risquons pas d'atteindre le prix mondial à moins, bien entendu, de conduire une automobile et d'avoir besoin d'essence, ou d'avoir des navires qui marchent au carburant diesel.

**M. Kelly:** Tout ce blabla semble peut-être très profond dans l'Ouest, mais pas ici.

**M. Andre:** J'ai parlé des automobiles et des navires. Et les avions? Voyons ce que ces petits génies d'en face qui nous offrent «l'énergie à bon marché», font à l'égard du carburant d'aviation. On peut lire dans le *Journal* d'Edmonton du 11 avril 1982:

> Les responsables de l'industrie aéronautique et du secteur pétrolier canadiens sont perplexes devant la complexité du nouveau régime de taxes sur le carburant que propose le gouvernement fédéral.
>
> Une taxe directe sur le kérosène utilisé pour les vols internationaux a été supprimée, lorsque d'autres pays se sont plaints que cette taxe allait à l'encontre de certains accords aériens bilatéraux.

Ce que le gouvernement nous demande d'approuver dans le projet de loi C-103, c'est une taxe qu'il ne peut pas imposer parce qu'elle va à l'encontre des accords de l'Association du transport aérien international. Cependant, le gouvernement l'a déjà prélevée, et nous devons par conséquent adopter une loi pour légaliser cette taxe, déjà prélevée par le gouvernement quand il n'y était pas autorisé. Cela paraît incroyable. Puis nos dirigeants viennent nous dire: «Votez pour nous et nous empêcherons les prix d'augmenter!»

J'aimerais citer un autre passage de cet article. Le voici:

> «Je pense qu'ils (les fonctionnaires fédéraux) ont perdu la tête,» a déclaré Gordon Lindsay de l'Association des transports aériens du Canada.
>
> «C'est la mesure la plus complexe jamais prise à l'égard d'une taxe.»

Puis l'auteur de l'article fait des remarques tout aussi éloquentes sur la compétence du gouvernement, auquel ces «singes savants»—pour prendre des termes du premier ministre—disent: «Oui, monsieur, oui, nous sommes d'accord; nous avons la plus haute estime pour vous et approuvons totalement tout ce que vous faites.»

**M. Smith:** Merci, Harv.

**M. Cousineau:** Ne soyez pas si généreux!

**M. Andre:** Et puis, la redevance d'indemnisation pétrolière est un truc épatant. Elle a été établie à l'origine pour créer un fonds spécial destiné à aligner le prix du pétrole produit par Syncrude sur le prix national. Nous avons adopté ici assez promptement une loi qui stipulait que l'on prélèverait sur chaque baril de pétrole au Canada une somme suffisante pour ramener au cours mondial le prix Syncrude ou encore le prix du pétrole produit par toute entreprise d'exploitation de sables bitumineux à venir. Il s'agissait d'une espèce d'assurance-chômage. C'était un fonds spécial. Il n'entrait pas dans le revenu consolidé. Ce n'était pas une taxe. Il n'a pas été précédé d'une motion de voies et moyens, comme c'est le cas lorsqu'il s'agit d'une taxe. C'était un fonds spécial destiné à régler le cas de Syncrude, entreprise née d'un accord intervenu entre divers gouvernements provinciaux et autres participants. Le gouvernement a décidé de recueillir davantage d'argent pour subventionner les importations. La taxe à l'exportation ne lui en fournissait pas assez. Une taxe d'accise aurait pu faire l'affaire mais, au cours de la campagne électorale, le parti libéral s'en est tellement pris aux taxes d'accise qu'il ne pouvait plus se permettre d'y recourir. Le gouvernement se devait d'inventer une nouvelle taxe. L'effet est le même. Il est toujours désagréable de la payer lorsque vous achetez de l'essence, mais le gouvernement ne lui aurait jamais donné cet horrible nom de taxe d'accise. Il s'agissait de la redevance d'indemnisation pétrolière. L'un des génies—l'un des «tanzanianisants»—du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a découvert que le gouvernement pourrait peut-être recourir à de telles redevances d'indemnisation pétrolière. Mais voilà que le 17 juillet 1980, le ministre vient traîner dans le coin avec un bout de papier en disant: «Voici un avis de motion de voies et moyens. A partir de minuit ce soir, la redevance d'indemnisation pétrolière sera plus élevée.»

• (1740)

J'ai invoqué le Règlement pour demander: «De quel droit faites-vous cela? De quel droit déposez-vous un bout de papier pour lever de l'argent du jour au lendemain, puisque le bill que vous prétendez modifier par cet avis de motion de voies et moyens n'était pas un bill fiscal mais un fonds spécial?» Madame le Président a dit: «Je regrette, c'est là un problème juridique dont je n'ai pas à connaître.»

Nous avons pris des avis, on nous a dit: «Vous avez raison, c'est illégal. Ils n'ont pas le droit de faire cela.» Nous avons demandé: «Si nous allions devant les tribunaux, cela coûterait combien?» On nous a répondu dans les $200,000. Or nous n'avons pas $200,000 à lancer dans le commerce pour obliger le gouvernement à respecter la loi. Voilà tout ce que nous demandons: qu'il respecte la loi.

En fin de compte, le gouvernement cherche avec le bill C-103 à rattraper les choses, à légaliser ce qui était illégal. Cette fois, il présente un avis de motion de voies et moyens, et d'un seul coup, ce qui n'était pas une taxe est défini comme une taxe. Allez savoir comment cette transformation magique s'est opérée. J'ai demandé à l'avocat du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Elwood, comment cela pouvait se faire. Il a répondu: «Ce n'est pas parce qu'il y a eu un vice de forme que ce n'est pas une taxe.» Simplement parce qu'il y a eu vice de forme? C'est comme si on nous disait: «Tiens-là, toi le gus, le député, t'es une machine à faire des ronds de saucisson. Tu craches ce que nous, les cerveaux, on te demande. T'occupe pas de fantaisies de procédure à la Chambre des communes». C'est à ne pas y croire, monsieur l'Orateur. Et ensuite on nous dit que nous vivons en démocratie parlementaire!

Je conseille aux députés de jeter un coup d'œil sur la lettre que j'ai reçue du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, sous la signature des deux présidents: sénateur John Godfrey, libéral, honorable Perrin Beatty, conservateur. Il y est dit que le gouvernement viole en ce moment la loi au sujet de la taxe à l'exportation, qu'il perçoit plus que la loi ne l'y autorise. Que faites-vous quand le gouvernement refuse de respecter la loi, monsieur l'Orateur? Certaines personnes estiment indispensable d'assister aux réunions des séparatistes de l'Ouest. Malheureusement, tel est leur sentiment. N'est-ce pas triste?

Tout ce micmac à propos de la redevance d'indemnisation pétrolière se poursuit encore. Le gouvernement perçoit actuellement 24c. le gallon, soit environ 3 milliards par an. Il veut que nous l'autorisions à porter cette somme à 7 milliards et demi par an sans avoir à demander la permission de la Chambre.

**Une voix:** Cela donne combien au gallon?

**M. Andre:** Cela fait 48c. le gallon. Le gouvernement veut que nous lui accordions le droit, ou plutôt que ses ânes dressés lui accordent le droit de percevoir jusqu'à 48c. le gallon. C'est presque une victoire, monsieur l'Orateur. Je m'en réjouis presque, car dans la première version du bill C-94 . . .

**Une voix:** Le bill C-98.

**M. Andre:** Dans ce bill, il demande l'autorisation de percevoir 70c. le gallon. Le ministre dit que c'est seulement pour subventionner les importations et qu'on n'en abusera pas. Je lui rappelle ce qu'un de ses prédécesseurs, M. Macdonald, avait dit à propos de la taxe à l'exportation. A l'en croire, elle servirait à subventionner les importations. Mais ce n'est plus le cas, monsieur l'Orateur; elle sert à d'autres fins. Je lui rappellerai ce que John Turner avait dit à propos de la taxe d'accise sur l'essence. Dans son budget de 1975, il avait déclaré qu'elle servirait à subventionner les importations. A quoi sert-elle maintenant? A autre chose.

Quand le ministre nous dit: «Ne vous inquiétez pas à propos de ces 48c. le gallon, de ces 7 milliards et demi, nous n'exagérerons pas, nous nous en servirons seulement pour subventionner les importations», je lui réponds: «Écoutez, deux de vos prédécesseurs nous ont raconté la même chose, mais n'ont pas tenu parole; alors pourquoi irions-nous vous croire? A moins, bien sûr, d'être un âne dressé.»

Il est ridicule de nous demander d'autoriser le gouvernement à percevoir cette taxe sans avoir à se représenter devant la Chambre. Je trouve incroyable qu'on nous demande d'autoriser la Couronne à percevoir des impôts à sa guise sans obtenir l'autorisation du Parlement. Cela n'a rien à voir avec la démocratie parlementaire; ce sont des procédés dignes d'une dictature.

La redevance de participation canadienne est tout aussi critiquable. Voilà une autre petite taxe sournoise de 4c. le gallon ou 800 millions de dollars par an. Elle sert à payer le rachat de Petrofina. Petrofina est une société dont les actions se vendaient une quarantaine de dollars, jusqu'à ce que certaines personnes veinardes ou bien informées en fassent monter le prix jusqu'à $80. Puis, Petro-Canada est venue les racheter à

$120 pièce. Je voudrais savoir qui a fait grimper leur valeur à $80. Au début de l'été 1980, elles ne valaient que $40. A l'époque, quelques autres pétrolières se vendaient à peu près au même prix mais, depuis, leur cours est tombé à une vingtaine de dollars. On peut donc dire que si Petro-Canada n'avait pas racheté Petrofina à $120 l'action, elle aurait sans doute pu le faire aujourd'hui pour 20 ou $25. Le gouvernement a payé cette société environ quatre ou cinq fois plus que sa valeur réelle.

Cela ne figure pas dans les livres bleus et dans les prévisions budgétaires, de façon que le public puisse comprendre ce qui se passe et se forger une opinion. Le gouvernement ne tient apparemment pas à ce que les Canadiens examinent ses antécédents. Il ne veut pas augmenter les dépenses, parce qu'il veut que le ministre puisse alléguer qu'il les comprime. Voilà pourquoi il a imaginé ce droit sur la propriété canadienne qu'il verse mine de rien dans un petit compte distinct de ses comptes réguliers, et il y engouffre l'argent. C'est ainsi que le ministre ou ses représentants à la tête de Petro-Canada disposent de 800 millions de dollars par an pour acheter des sociétés.

Quelle joie ce doit être! Quel travail intéressant! Nous ignorons combien ils touchent. Ce que nous savons, c'est que certains, comme M. Phelps, obtiennent des prêts hypothécaires sans intérêt, s'ils ont la chance de travailler pour le ministre. Nous savons que son traitement a été augmenté. Mais nous ignorons le traitement que tous ces gens-là touchent. Tout ce que nous savons, c'est que nous versons 4c. dans leur petite cagnotte pour chaque gallon d'essence que nous achetons. Apparemment, nous n'avons pas le droit d'être renseignés. Après tout, nous ne sommes que les députés que les Canadiens ont élus pour les représenter! Pourquoi cela devrait-il nous donner le droit de poser des questions à propos des 800 millions de dollars qui sont dépensés ou devraient l'être.

Ces 800 millions sont presque une victoire, monsieur l'Orateur, car le ministre avait demandé tout d'abord le pouvoir de porter ce montant à 4.5 milliards de dollars par année. Il voulait pouvoir à sa guise imposer une taxe de 28c. le gallon que lui-même, ou une société de la Couronne, Petro-Canada ou une autre, aurait pu utiliser à sa fantaisie. Il veut être capable de créer toute une série d'autres sociétés et acheter ainsi tout ce qu'il veut. Bien des gens ont gagné de l'argent grâce à ces actions de la Société Petrofina. Vous pouvez imaginer sans peine combien d'heureux spéculateurs on pourrait faire en leur distribuant chaque année 4.5 milliards de dollars à dépenser à leur guise. Monsieur l'Orateur, c'est absolument immoral, inadmissible et malhonnête. Il faudrait être bête à manger du foin pour donner son accord à ce projet.

• (1750)

Il y a également le prélèvement spécial d'indemnisation que l'on doit au génie qui veut réduire les Canadiens à la misère noire. C'est une réplique exacte du prélèvement d'indemnisation pétrolière, mais pour des raisons politiques, on l'a qualifiée de spécial. Lorsqu'il y a eu une réduction dans la production de pétrole dans l'Alberta, le ministre l'a appelée la taxe Lougheed, même si le reste du pays l'appelait la taxe Lalonde. C'était un subterfuge, mais quoi qu'il en soit la taxe a bien été prélevée et l'on nous demande maintenant, six mois plus tard, de légaliser quelque chose qui a été appliqué illégalement et qui n'existe même plus. Il faudrait vraiment être bête pour tomber dans le panneau.

Enfin, monsieur l'Orateur, nous avons les paiements d'indemnisation pétrolière prélevés à même les droits perçus à cette fin. Le gouvernement perçoit à l'heure actuelle près de 3 milliards de dollars, soit 24c. le gallon à la pompe. Or, croyez-le ou non, cet article est indiqué dans le livre bleu comme une dépense négative. Belle façon de trafiquer les comptes. Comment peut-on prétendre que les dépenses du gouvernement diminuent alors qu'elle augmentent d'année en année. Ainsi, l'année dernière, la hausse a été de 22 p. 100? C'est bien simple, il suffit d'inventer une dépense négative qui vous permet de n'augmenter les dépenses que de 16 p. 100. C'est là leur façon de procéder!

Quoi qu'il en soit, nous demandons à chaque Canadien qui achète de l'essence, du mazout ou du carburant diesel de payer 24c. le gallon de plus pour subventionner les importations de pétrole en provenance du Mexique, du Venezuela et de l'Arabie saoudite. Pendant ce temps, la production de pétrole canadien, qui n'est pas subventionnée, est réduite de 300,000 barils par jour à cause de ce programme de subvention des importations. Nous subventionnons les sociétés Pemex et Aramco alors que les producteurs canadiens—des Canadiens de l'Ouest je vous le concède, mais des Canadiens tout de même—voient leurs activités limitées. L'une de ces sociétés canadiennes, la Oakwood Petroleums, qui intégralement appartient à des Canadiens, perd un million de dollars par mois.

Quand nous interrogeons le ministre à ce sujet, il répond que c'est nous qui réclamons des compressions. Monsieur l'Orateur, parce que la production est limitée, des centaines de petites sociétés canadiennes d'entretien sont inactives. Il n'est pas nécessaire d'assurer l'entretien d'un derrick qui ne fonctionne pas. Aussi font-elles faillite à titre-larigot. Les plus intelligentes ont quitté le Canada pour les États-Unis l'an dernier, mais le ministre se dit fier de son Programme énergétique national parce qu'il débouche sur la canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière. Eh bien! Les propriétaires des entreprises qui sont restées sont des membres actifs du WCC; pour eux, le mot «canadianisation» est injurieux. C'est triste, monsieur l'Orateur. Ce devrait être un mot magnifique qui suscite l'enthousiasme chez les Canadiens et qui les incite à investir massivement dans ce secteur pour donner à ces jeunes entreprises de chez nous la chance de profiter de cette croissance fabuleuse. Mais à cause de l'incompétence et de la stupidité avec laquelle ce programme est administré, elles sont acculées à la faillite.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas dit ce que ces 300,000 barils de pétrole bloqués coûtent à l'économie canadienne. Cela nous coûte 20 millions de dollars par jour pour importer une quantité équivalente de pétrole? Il faut emprunter de l'argent; par conséquent, nous sommes obligés de maintenir nos taux d'intérêt à un niveau plus élevé qu'aux États-Unis. Quelles sont les conséquences de cette situation sur notre monnaie? Est-ce que cela a fait augmenter le taux d'inflation et les taux d'intérêt de 1 ou 2 p. 100? C'est passablement difficile à dire, mais il est incontestable que les deux ont augmenté. Pourtant, cela n'empêchera pas ces députés de voter pour ce programme et de dire au ministre qu'il fait du bon travail, même s'il est responsable de la faillite de centaines d'entreprises, même si les consommateurs paient inutilement un supplément de 24c. sur le gallon d'essence, de mazout et de carburant diesel. Et tout

cela, malgré le fait que les fonctionnaires du ministère—ceux qui sont intelligents, pas les incompétents—lui disent que c'est une catastrophe, et lui recommandent de changer le programme. Lui, il répond que l'on ne change pas ainsi, car cela revient à reconnaître que l'on a commis une erreur. Il ne peut pas le faire, car cela risque d'être néfaste sur le plan politique. Pourquoi reconnaître mon erreur et en subir les conséquences uniquement parce que quelques centaines d'entreprises de l'ouest du Canada ferment leurs portes?

**M. Waddell:** Pourquoi ne faites-vous pas des réflexions constructives pour montrer que les hommes politiques de l'Ouest capables de proposer des solutions? Le gouvernement écouterait peut-être.

**M. Andre:** Le député néo-démocrate veut que je sois constructif.

**M. Waddell:** Exactement.

**M. Andre:** Nous savons qu'en tant que petit croupion rouge du parti libéral, cela le blesse autant que les libéraux. La seule initiative constructive que je puisse prendre à ce sujet, c'est de vous implorer de voter contre ce projet de loi et de bien servir les intérêts du Canada.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre.

**M. Smith:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il semble que par suite d'une erreur typographique dans les directives qui ont été données au greffier, on a mis en discussion le bill C-108 au lieu du bill C-103. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que l'on considère que le débat qui a eu lieu jusqu'à maintenant s'applique au bill C-103 plutôt qu'au bill C-108.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Plaît-il à la Chambre de considérer que l'on a présenté le bill C-103 au lieu du bill C-108?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Il en est ainsi convenu et ordonné.

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 22 avril 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ON SUGGÈRE L'ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, la ruée à bride abattue pour canadianiser de quelque façon l'industrie pétrolière et, à vrai dire, toutes les autres industries du Canada a entraîné une sortie massive de capitaux canadiens vers les États-Unis et ailleurs. Cette sortie de capitaux a provoqué des emprunts massifs à l'étranger à des taux atteignant actuellement 5 p. 100, soit 2.5 p. 100 de plus que les taux américains. Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre ordonne que le mandat du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui étudie présentement les profits réalisés par les banques et les intérêts qu'elles réclament, soit élargi pour lui permettre d'examiner en même temps de quelle façon le Programme énergétique national, l'Agence d'examen de l'investissement étranger et les bills actuellement à l'étude à la Chambre, qui militent contre l'investissement étranger, ont contribué à faire monter excessivement les taux d'intérêt au Canada.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'UNITÉ NATIONALE

L'EFFET DES POLITIQUES CENTRALISATRICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a encore une fois mis sur le dos d'hommes politiques de l'Ouest, qu'il n'a pas nommés, la montée du sentiment séparatiste dans l'Ouest, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Étant donné qu'il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir, que le gouvernement libéral remette à l'étude sa politique centralisatrice dans le secteur énergétique, ses mesures budgétaires et l'adoption de théories socialistes, car c'est là qu'il trouvera la véritable origine de la désaffection des habitants de l'Ouest.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### LA DÉFENSE NATIONALE

LES DÉCLARATIONS DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Samedi dernier, à Vancouver, et lundi, à Calgary, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Paul Robinson, a invité publiquement le gouvernement canadien à acheter des navires de guerre, à envoyer une autre brigade canadienne en Europe, à armer le chasseur F-18 de missiles et à accroître le budget canadien de la défense au-delà des 18 p. 100 annuels prévus pour les deux prochaines années. C'est là un avis non sollicité sur la façon de dépenser l'argent des contribuables et une ingérence manifeste du représentant du gouvernement américain dans les affaires et la politique canadiennes. Compte tenu de l'enquête gouvernementale qu'avaient déclenchée les observations anodines sur la constitution faites l'an dernier par sir John Ford, observations qui n'avaient même pas été rendues publiques, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre condamne l'ingérence directe de l'ambassadeur des États-Unis dans les affaires canadiennes et prie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander à l'ambassadeur d'expliquer sa conduite et les observations qu'il a faites publiquement à Vancouver et à Calgary et de protester auprès du gouvernement américain pour cette ingérence de son représentant dans les affaires canadiennes.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette question?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN OFFICE NATIONAL DE COMMERCIALISATION DE LA POMME DE TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, les producteurs de pommes de terre de l'Ontario, et en particulier ceux de ma circonscription de Grey-Simcoe, éprouvent de graves difficultés financières parce qu'ils doivent vendre leur produit à presque la moitié du prix coûtant en raison du dumping, en Ontario, des pommes de terre des provinces Maritimes et surtout de l'Île-du-Prince-Édouard. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

*Article 43 du Règlement*

Qu'Agriculture Canada prenne toutes les mesures voulues aux fins de créer un office national de commercialisation de la pomme de terre, de manière à garantir à tous les producteurs canadiens un rendement juste et raisonnable et pour assurer aux consommateurs une offre continue à un prix équitable.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1410)

## LES BANQUES

LES PEINES IMPOSÉES POUR LE REMBOURSEMENT DES HYPOTHÈQUES AVANT ÉCHÉANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que la plupart des banques et des établissements financiers pénalisent sévèrement les clients qui remboursent avant échéance des prêts hypothécaires ou des prêts à court terme et étant donné qu'il s'agit sans conteste d'une pratique usuraire dans le contexte économique actuel, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki):

Que le ministre des Finances prenne immédiatement les dispositions législatives ou les mesures de réglementation qui s'imposent pour supprimer ou restreindre sévèrement l'imposition de sanctions pour le remboursement avant échéance de prêts hypothécaires ou de prêts à court terme contractés auprès des banques et des établissements financiers.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA COMMISSION ROYALE KENT

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Attendu que le gouvernement a déjà beaucoup trop tardé à donner suite aux recommandations de la Commission Kent et que plus il tergiverse, plus nombreux sont les journaux à tomber sous la coupe d'une poignée de sociétés; attendu qu'il fait la sourde oreille au conseil de la Commission Kent de mettre un frein aux efforts des magnats de s'approprier les journaux; et attendu que la population a été invitée à témoigner aux premières audiences, mais que les propriétaires de journaux, les premiers intéressés à saboter les efforts de la Commission Kent, ont rencontré les hauts fonctionnaires à plusieurs reprises pour discuter avec eux de ses recommandations, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre chargé du multiculturalisme permette à un plus grand nombre de Canadiens de dire ce qu'ils pensent des conclusions de la Commission Kent et que, cessant ses tergiversations, le gouvernement saisisse au plus tôt le public des propositions de la Commission.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, lundi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) était à Vancouver et mardi, les séparatistes ont tenu dans le sud de la province une assemblée à laquelle au moins 1,500 personnes ont participé, soit le plus grand nombre de personnes que le WCC soit parvenu à attirer jusqu'à présent. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que le premier ministre évite d'aller en Colombie-Britannique, car chaque fois sa présence verse encore un peu plus d'huile libérale coûteuse sur le feu du séparatisme qui n'a pas besoin d'être attisé.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'AGRICULTURE

LA FORMULE DE FIXATION DE PRIX CONCURRENTIELS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, il paraît que le gouvernement risque de devoir débourser 100 millions de dollars par an pour subventionner le prix intérieur de l'orge dans l'est du Canada dans le cadre d'une formule de fixation de prix concurrentiels. Comme ces subventions sont parfaitement inutiles, puisqu'il existe déjà d'autres programmes pour acheminer les céréales fourragères vers cette région, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que le ministre de l'Agriculture supprime immédiatement la formule de fixation de prix concurrentiels et laisse le prix des céréales fourragères vendues au Canada suivre le tarif d'exportation en vigueur.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LES TRANSPORTS

L'AFFECTATION DES FONDS AUX ROUTES DES TRAVERSIERS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente à laquelle le ministre des Transports voudra sûrement donner son appui. Étant donné qu'en avril de 1977 Ottawa et la Colombie-Britannique ont signé un accord concernant le remplacement du service de traversier, que quelque 45 millions de dollars ont été versés à la province aux termes de cet accord au cours des cinq dernières années, et qu'il y a quelques heures à Victoria les «Socreds» ont refusé à M. Graham Lea, le député de Prince-Rupert à l'Assemblée législative de la province, le débat d'urgence qu'il réclamait sur le renouvellement de cet accord, bien que, d'après les rumeurs, ces fonds seront détournés et affectés à Pier B.C. et à B.C. Place, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la Chambre charge le ministre des Transports d'intervenir dans cette affaire et de renégocier l'accord, d'en fournir tous les détails au comité des transports, et de s'assurer que cet argent sera affecté aux routes du nord de la Colombie-Britannique comme il avait été prévu à l'origine, en tenant compte du fait, bien sûr, que la Colombie-Britannique n'a reçu que 11 millions de dollars l'an dernier alors que la côte est en a obtenu 128.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

**Mme le Président:** Le député de Perth.

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, le député d'Etobicoke-Centre et moi-même avons des questions à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce qui n'est pas encore arrivé mais qui paraît-il est en route. Peut-être pourriez-vous nous accorder la parole plus tard au cours de la période des questions?

* * *

• (1415)

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRODUCTION DE LA DOCUMENTATION RECOMMANDÉE PAR LA COMMISSION ROYALE McDONALD

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général, qui arrive justement à sa place. Nous sommes en droit de supposer que le solliciteur général est au courant des recommandations que contient le rapport de la Commission McDonald, même celles qui n'ont pas encore été publiées, notamment celle qui demande de mettre à la disposition des personnes impliquées dans l'opération Ham toute la documentation qui pourrait être nécessaire à leur défense, et compte tenu du fait que le procès de l'un des agents est en cours, le solliciteur général a-t-il l'intention de produire cette documentation?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, un député de l'opposition a récemment émis un communiqué à propos de la documentation que le rapport McDonald recommande de publier. Après vérification, j'ai pu constater—ce que le député aurait pu faire lui-même—que les documents en question n'étaient pas publics au moment où la Commission McDonald rédigeait son troisième rapport, mais qu'ils le sont maintenant. Autrement dit, la documentation que la Commission McDonald recommandait de rendre publique l'a été, et elle est à la disposition de l'accusé qui subit son procès en ce moment dans la province de Québec.

LA PROPORTION DE LA DOCUMENTATION DISTRIBUÉE

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, le solliciteur général prétend-il que toute la documentation se rattachant à la commission McDonald a été distribuée, ou une proportion importante de cette documentation est-elle retenue parce que certains de ses collègues, anciens et actuels, auraient de graves ennuis, peut-être avec la justice, mais du moins au Parlement, pour s'être soustraits aux responsabilités qui leur incombaient manifestement?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, le rapport de la commission McDonald a été revu . . .

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Revu?

**M. Kaplan:** . . . avec l'assentiment des commissaires, en vue de supprimer des passages ayant trait à la sécurité nationale et aux relations internationales. Toutefois, quand la commission McDonald a parlé de remettre certains renseignements aux agents de la Gendarmerie, il s'agissait de cette documentation de base; c'est ce à quoi fait allusion la commission McDonald au chapitre 3 de la partie V du deuxième rapport. Le chapitre 3 de la partie V du deuxième rapport a été rendu publique. On a donc donné suite à la recommandation de la commission McDonald proposant que les agents de la Gendarmerie qui sont inculpés aient accès à cette documentation.

* * *

## L'AGRICULTURE

LE POINT SUR L'ACCORD SIGNÉ ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse. J'ai adressé une lettre vers midi pour le prévenir de ma question. J'espère seulement qu'il l'a reçue. Sans doute le préavis est-il bien court, mais je sais que le ministre connaît bien le dossier. Où en sont les choses en ce qui concerne l'accord sur le développement de l'agriculture que le Canada a signé avec la Nouvelle-Écosse et qui dort depuis près d'un an et demi? Les propres collaborateurs du ministre ont avisé leurs homologues de la Nouvelle-Écosse que de nombreux fonctionnaires fédéraux devaient en examiner les termes avant que le ministre puisse en saisir le cabinet. Où en est-on?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Le député l'a dit, madame le Président, les termes de cet accord ont été examinés avec minutie. La difficulté tient notamment à la place que l'agriculture occupe dans les priorités de la Nouvelle-Écosse. La députée est sans doute au courant. L'agriculture figurait au troisième rang des programmes dont le gouvernement fédéral partage les frais avec cette province. Sauf erreur, cette difficulté a été réglée. Nous espérons être en mesure assez prochainement de présenter des propositions à la Nouvelle-Écosse. Les entretiens se poursuivent, et nous espérons que le programme en question répondra aux besoins de la province.

**M. Nowlan:** Madame le Président, je sais gré au ministre d'avoir répondu en partie à ma question.

LES ÉTAPES DE L'ÉTUDE DU RAPPORT

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, je cherche à voir quelle sorte de priorité le gouvernement du Canada accorde à l'agriculture de la Nouvelle-Écosse. La province a fait ce qu'il fallait. J'ai cru comprendre, d'après les fonctionnaires du ministère, que la question devait être débattue par la haute direction d'Agriculture Canada, après quoi les sous-ministres en seraient saisis. Enfin le comité de l'expansion économique régionale devait étudier le dossier. Nous reconnaissons que la réorganisation du cabinet a pu causer quelque retard. Je demande au ministre si la question a effectivement été soumise à la haute direction de son ministère puis aux sous-ministres, et s'il l'a présentée au comité chargé de l'approuver?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le député a en partie raison encore une fois. C'est d'abord le cabinet du ministre qui doit donner son accord. J'ai approuvé l'étude du programme il y a quelque temps. Nous en sommes à cette étape pour l'instant. La décision devrait être prise, je l'espère, dans un avenir assez rapproché pour que nous puissions présenter le programme sans délai. Je suis conscient de son importance, mais comme je l'ai déjà dit, si la Nouvelle-Écosse lui avait accordé toute la priorité que nous donnons à l'agriculture au gouvernement fédéral, le programme serait déjà approuvé. Celui du Nouveau-Brunswick, incidemment, est maintenant parvenu à l'étape de l'approbation parce que la province l'a jugé de toute première importance.

* * *

• (1420)

## L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS SUR L'INFLATION

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, je m'adresse au ministre d'État (Finances). Comme il le sait sans doute, le dernier rapport du Conference Board du Canada mentionne que, à cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement fédéral, le taux de chômage continuera d'augmenter tandis que la consommation et les investissements continueront de décliner pendant toute l'année 1982 et au moins une bonne partie de 1983. La politique des taux d'intérêt du gouvernement vise-t-elle éventuellement à réduire le taux d'inflation dans le pays?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, j'aimerais d'abord rappeler au député que les positions exprimées par le Conference Board ne sont pas aussi simplifiées qu'il a dû le faire, étant donné la nature de la période des questions orales. J'aimerais également lui rappeler que le gouvernement ne poursuit pas une politique de taux d'intérêt élevés. Il devrait très bien comprendre que si nous avons au Canada des taux d'intérêt élevés, c'est parce que, d'une part, nous avons des pressions inflationnistes extrêmement fortes. D'autre part, l'interdépendance de notre économie envers nos autres partenaires commerciaux fait que les taux d'intérêt élevés pratiqués ailleurs ont également une influence sur notre économie. Si le député donne son appui à la politique anti-inflationniste du gouvernement et que l'on continue à constater une baisse des pressions inflationnistes, il verra que le Conference Board sera d'accord avec nous pour dire que nous verrons des taux d'intérêt plus bas. Pour arriver à une autre des conclusions, cette année nous apparaîtra simplement comme une année de transition vers une année 1983, où nous connaîtrons une reprise des investissements et une plus grande création d'emplois, et ainsi une baisse du taux de chômage.

**Une voix:** Excellent!

[*Traduction*]

L'INCIDENCE POSSIBLE D'UNE PRODUCTIVITÉ ACCRUE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, à de nombreuses reprises, le ministre des Finances a déclaré que la politique monétaire actuelle du gouvernement vise à frapper un grand coup dans la lutte contre l'inflation. Si l'inflation sévit lorsqu'il y a plus d'argent que de produits à consommer ou lorsque les dépenses augmentent plus rapidement que la production, le ministre est-il disposé à admettre que, même si le Canada et d'autres pays ont essayé de maîtriser ce phénomène en diminuant les dépenses, il existe une autre méthode qui consiste à accroître sensiblement la production nationale?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, le député dans sa première question a fait référence expressément au Conference Board et je vais lui demander de faire encore appel au Conference Board. Il verra qu'il a la réponse à sa question, puisque cet organisme recommande au gouvernement de maintenir sa politique restrictive qui a été exprimée dans le cadre financier exposé dans le budget. C'est en maintenant ces restrictions du cadre financier du gouvernement qu'on contribuera encore plus efficacement à la lutte contre l'inflation, que cette lutte enlèvera de l'incertitude de l'esprit des investisseurs, que nous aurons de plus grands investissements, de la création d'emplois et, ainsi, une réduction des taux de chômage et des taux d'intérêt.

[*Traduction*]

L'IMPACT DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, malgré la réponse du ministre qui se réfère continuellement au Conference Board du Canada, et bien que d'autres pays appliquent une politique monétariste pour lutter contre l'inflation, une autre solution s'offre à un pays comme le Canada, c'est-à-dire sa production nationale. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas sur-le-champ des mesures pour que notre économie fonctionne à pleine capacité et non à 75 p. 100 comme c'est le cas actuellement et refuse-t-il d'obliger des sociétés comme Toyata et Honda à fabriquer et assembler ici même au Canada les voitures qu'elles vendent chez nous?

• (1425)

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, pour ce qui est des questions qui touchent aux négociations sur l'automobile avec d'autres pays, le ministre responsable du commerce international est toujours prêt à y répondre. Pour ce qui est de la situation générale de l'économie et nos capacités de production, j'ai bien indiqué au député que, tant qu'il existe un climat d'incertitude, causé précisément par ces taux d'inflation élevés, les investissements se font plus rares, la dépense se fait moins élevée, la demande se fait moins élevée aussi, donc il y a un manque d'utilisation de la capacité de production causé par ce climat d'incertitude. Si on veut réellement que la demande reprenne il faut se débarrasser de ce climat d'incertitude qui lui est causé par des hauts taux d'inflation.

* * *

[*Traduction*]

## LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE L'«OCEAN RANGER»—L'ENQUÊTE EFFECTUÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre sait certainement que mes collègues de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse questionnent sans cesse le gouvernement sur la tragédie de l'*Ocean Ranger*. Hier soir, neuf semaines après le désastre, les Canadiens ont pu voir à la télévision une émission américaine consacrée aux audiences tenues par la garde côtière américaine à Boston. La Chambre est heureuse de constater que les Américains s'en préoccupent, mais je signale au ministre que les Canadiens sont choqués du fait que les Américains se sont hâtés d'essayer de savoir pourquoi beaucoup de Canadiens avaient perdu la vie dans cette tragédie, alors qu'au Canada on n'entamera pas d'enquête à ce sujet avant le mois d'octobre. Le ministre ne trouve-t-il pas que l'on attend trop longtemps et que c'est choquant?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada ont chargé une commission royale d'enquête mixte d'enquêter sur cette tragédie. Les deux gouvernements se sont mis d'accord à ce sujet et ils ont été appuyés par les députés fédéraux de tous les partis. La commission royale d'enquête est présidée par le juge en chef de Terre-Neuve, qui est entouré de cinq Terre-Neuviens qui sont très en vue. Pour le moment, la commission rassemble des renseignements et fait des études. En réalité, un membre de la commission assiste aux audiences de Boston. Je signale au député qu'il n'y a pas de raison de critiquer les membres d'une commission aussi prestigieuse.

LA COLLABORATION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, les Canadiens en sont encore à chercher des locaux et à engager du personnel, tandis que les Américains ont déjà lancé leur enquête. A-t-on seulement tenté de mener une enquête de concert avec la garde côtière américaine, afin que cette question soit réglée immédiatement, car des personnes risqueront leur vie en mer l'hiver prochain pendant que la commission en sera encore à ses premiers balbutiements?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, d'abord, il a été établi qu'il y aurait collaboration pleine et entière entre les gouvernements canadien et américain à cet égard. Toute l'information que nous avons est à la disposition de nos amis américains et vice versa. Quant à l'enquête interne de la garde côtière américaine, nous la suivons de très près et, bien sûr, les recommandations qui en résulteront seront rendues publiques et il ne tiendra qu'au gouvernement de s'assurer que celles qu'il jugera acceptables soient mises en œuvre sans attendre le rapport de la commission royale. Mais, je le répète, notre commission royale a un mandat très vaste et tient à mener une enquête approfondie, non seulement sur la tragédie de l'Ocean Ranger, mais encore sur toutes les méthodes utilisées sur les appareils de forage pétrolier et les plates-formes en mer. Je crois que nous devrions accorder à la commission le temps nécessaire pour faire son travail.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE—LA PÉTITION VISANT À RÉCLAMER DE MEILLEURS SERVICES À TERRE-NEUVE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Il sait que les travaux de la commission d'enquête mixte ne débuteront pas avant le mois d'octobre. Par ailleurs, d'après la presse, celle-ci ne déposerait pas son rapport avant trois ou quatre ans. Le ministre saura également qu'hier une pétition signée par 72,000 personnes a été déposée à la Chambre. Les pétitionnaires demandaient qu'on augmente les services de recherche et de sauvetage à Terre-Neuve en les dotant notamment de deux navires de sauvetage, qui patrouilleraient le long du littoral, et d'appareils à voilure fixe, qui seconderaient les hélicoptères de sauvetage. Le ministre est-il prêt, au nom du gouvernement, à agir sur-le-champ avant que l'insuffisance des services ne coûtent d'autres vies humaines?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense):** Madame le Président, j'ai lu très attentivement la pétition déposée hier par le représentant. J'ai remarqué qu'elle était signée par environ 72,000 Terre-Neuviens qui réclamaient de meilleurs services de recherche et de sauvetage dans la province. Je puis vous affirmer que nous avons déjà examiné l'objet de la pétition. Mon ministère réexamine le déploiement de tous nos services de sauvetage et de recherche sur la côte est afin de déterminer si nous pourrions améliorer ceux de Terre-Neuve sans pour autant pénaliser d'autres régions en déplaçant ces hélicoptères et ces appareils à voilure fixe. Mais nous examinons la question, parce que cette pétition nous tient à cœur et que nous voulons résoudre cette question.

• (1430)

ON DEMANDE DE BASER DES APPAREILS À VOILURE FIXE DANS L'EST DE TERRE-NEUVE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, le ministre pourrait-il nous promettre que les trois hélicoptères de sauvetage basés à Terre-Neuve vont être équipés des appareils de navigation adéquates et notamment de radars, ce qui n'est pas le cas actuellement? Pourrait-il nous promettre également que des avions à ailes fixes vont être basés en permanence dans l'est de la province afin d'accroître l'efficacité des hélicoptères et d'assurer la protection des pêcheurs et des travailleurs sur les plates-formes de forage?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je ne peux rien promettre au député en ce qui concerne les avions à ailes fixes à Terre-Neuve. Il faut d'abord que le ministère examine l'ensemble du programme de recherche et de sauvetage pour s'assurer que personne ne va être lésé dans l'affaire, car nous ne voudrions pas démunir d'autres secteurs de la côte est. Pour ce qui est de l'appareillage à bord des hélicoptères, j'ai déjà fait savoir au député—je lui ai même écrit à ce sujet et il en a été question lors d'une question à l'ajournement—qu'il n'y avait plus matière à discussion, puisque le problème est réglé. Nous sommes en train de moderniser tous nos hélicoptères grâce à notre programme d'amélioration des moyens de recherche et de sauvetage. Nous avons déjà dépensé plus de 26 millions à cet effet. Nous avons également l'intention d'équiper les hélicoptères de radars à longue portée. Je vais faire mon possible pour qu'un de ces nouveaux hélicoptères soit basé à Terre-Neuve d'ici la fin de l'été.

* * *

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'INCIDENCE DES DISPOSITIONS DU BUDGET

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, j'apprends que le ministre de l'Industrie et du Commerce ne sera pas à la Chambre aujourd'hui, et j'adresse donc ma question au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. Pendant l'élaboration du budget de novembre dernier, le ministère de l'Industrie et du Commerce devait certainement savoir que la construction automobile canadienne amorçait sa troisième année consécutive de ventes réduites, parce que déjà plusieurs milliers de travailleurs de ce secteur avaient été licenciés, avant même le budget de novembre.

Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme peut-il nous dire si le ministre des Finances savait que les dispositions du budget frappant ce secteur déjà gravement déprimé allaient ajouter des milliers de travailleurs de l'automobile à la liste des chômeurs?

[*Français*]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, je pense qu'il est un peu facile de faire une relation de cause à effet entre le budget et la diminution des achats d'automobiles produites au Canada. A mon avis, il s'agit là d'un problème beaucoup plus large de l'économie canadienne et les consommateurs canadiens, à cause de l'inflation élevée, du ralentissement général de l'économie, achètent moins de voitures qu'ils en achetaient au cours des années passées. Alors, faire une relation causale entre le budget et les difficultés de l'industrie automobile m'apparaît un peu facile, madame le Président.

[*Traduction*]

LE NOMBRE ESTIMATIF DE VENTES PERDUES

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Peut-être pourrais-je faire voir au ministre le lien de causalité: le gouvernement s'en est pris à un secteur déjà mal en point, qu'il a assommé avec les dispositions budgétaires concernant l'allocation du coût en capital.

Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme ne peut ignorer que les ventes ont baissé de milliers d'unités et qu'il y a eu des milliers de travailleurs licenciés, puisque le chef d'une entreprise de location automobile seul a dit que dans son seul secteur, 50,000 véhicules neufs ne seraient pas achetés à cause du budget, et cela ne concerne que le secteur de la location automobile. Il faut y ajouter, bien sûr, les achats des propriétaires de flottes de véhicules et des personnes qui profitent de l'allocation du coût en capital. Au lieu d'acheter des voitures neuves, les locataires prolongent les baux existants sur de vieux véhicules.

Étant donné les moyens dont dispose le ministère de l'Industrie et du Commerce pour suivre la situation de la construction automobile, le ministre peut-il nous dire à combien il évalue le nombre des voitures et camions qui ne se sont pas vendus à cause des dispositions du budget de novembre dernier?

[*Français*]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, je ne possède pas ce renseignement.

[*Traduction*]

L'ALLOCATION DU COÛT EN CAPITAL

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser. Le ministre sait qu'hier, le ministre des Finances a fait sa cinquième marche arrière, en annonçant la trente-deuxième ou trente-troisième modification au budget. Étant donné les 30,000 travailleurs de la construction automobile proprement dite qui ont été licenciés à titre provisoire ou définitif, et les 20 à 25,000 autres personnes qui ont été licenciées par les concessionnaires du Canada, je me demande si le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme pourrait nous dire si les dispositions budgétaires concernant l'allocation du coût en capital figurent sur la liste des modifications prioritaires à apporter au budget. Sinon, pourrait-il nous en donner la raison?

[*Français*]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, il ne me revient pas d'indiquer à la Chambre si des changements seront apportés au budget.

* * *

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LA CONSTRUCTION

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question fait suite à celles posées par mon collègue le député de Perth au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). L'Association canadienne de la construction a fait savoir au gouvernement que les propositions budgétaires relatives aux déductions pour amortissement ont une incidence particulièrement négative sur le secteur de la construction par rapport à la plupart des autres secteurs. Étant donné que ce secteur est très durement éprouvé par la politique gouvernementale d'intérêts élevés et qu'à l'heure actuelle on y compte quelque 153,000 chômeurs, le ministre peut-il nous dire si cette question le préoccupe et, le cas échéant, s'il compte proposer encore un autre changement budgétaire au ministre des Finances?

[*Français*]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, j'ai indiqué qu'il ne m'appartient pas de donner des renseignements sur les changements budgétaires possibles, ce qui, à mon avis, relève du ministre des Finances.

De plus, le député laisse entendre dans sa question que l'allocation pour dépréciation n'existe plus. Je lui dirai donc que tout ce que le ministre des Finances a fait dans son budget du 12 novembre dernier a été d'en étendre l'application sur une période plus longue.

[*Traduction*]

LES RAISONS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** De toute évidence, le ministre ne comprend pas le problème qui est très grave en ce qui concerne ce secteur, surtout depuis la présentation du budget. C'est bien là la réponse que je m'attendais à recevoir du ministre.

Ma question supplémentaire a également trait au secteur de la construction. Ce secteur aura à assumer un fardeau fiscal supplémentaire en raison des changements apportés à la taxe de vente, désormais perçue non plus au niveau de la fabrication, mais bien au niveau de la vente de gros. Les taxes de vente perçues du secteur de la construction ne seront pas changées, et demeureront à 5 p. 100, alors que dans d'autres secteurs, elles seront diminuées de un pour cent. Pourquoi le gouvernement s'en prend-il délibérément à ce secteur au moyen de changements apportés à la déduction pour amortissement et à la taxe de vente, surtout quand on y compte tant de chômeurs?

[*Français*]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, je comprends mal la question de l'honorable député, et je ne vois pas pourquoi, quand il mentionne la taxe de vente qui est transférée du manufacturier au grossiste, il ne voudrait pas que les produits canadiens soient mis sur un même pied que les produits d'importation.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le ministre ne comprend pas!

* * *

[*Traduction*]

## L'EMPLOI

LA NÉGOCIATION D'ENTENTE AVEC L'ONTARIO

**L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River):** Madame le Président, mes questions s'adressent au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La rumeur veut, dans le nord de l'Ontario, que le ministre soit sur le point de conclure une entente avec le gouvernement de l'Ontario pour venir provisoirement en aide aux mineurs en chômage dans cette région. J'aurais trois questions à poser au ministre. D'abord, songe-t-il à élargir l'entente concernant les pêches et les forêts conclue avec le gouvernement de l'Ontario pour y inclure les mineurs en chômage? A-t-il entrepris de négocier avec son homologue ontarien, le ministre des Richesses naturelles? Si ces négociations sont en cours, quand entend-il donner suite aux recommandations?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je peux confirmer au député de Kenora-Rainy River que le ministre d'État (Mines) et moi-même avons eu des entretiens avec des représentants du gouvernement de l'Ontario concernant l'application à l'industrie minière des dispositions de l'article 38 concernant la création d'emplois. Nous sommes convenus que cette industrie pouvait bénéficier des fonds prévus à cet article. Nous avons entrepris de mettre au point des projets et des propositions précis avec l'aide de fonctionnaires de la province, de mes collaborateurs au ministère et de représentants des entreprises minières. Ces mesures seront annoncées en temps et lieu. Nous avons reçu plusieurs excellents projets qui, à mon avis, pourront contribuer à atténuer le chômage dans l'industrie minière. Nous tiendrons les députés au courant à mesure que ces projets seront confirmés.

*Questions orales*

• (1440)

## PETRO-CANADA

ON DEMANDE QUE LA SOCIÉTÉ ACCORDE SES CONTRATS DE CONSTRUCTION NAVALE À DES CANADIENS

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans sa publicité télévisée, la société Petro-Canada incite les Canadiens à utiliser ses produits sous prétexte que «ça nous appartient».

**Des voix:** Bravo!

**M. Reid (St. Catharines):** Or, alors que le Canada compte plus de 1,200,000 chômeurs, Petro-Canada continue de passer des commandes de plus de 200 millions de dollars à des chantiers navals étrangers pour la construction de plates-formes de forage.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ça vaut des applaudissements.

**M. Reid (St. Catharines):** Si l'on en croit certains communiqués, la société Husky Oil, filiale de la société Nova, fera construire trois et peut-être même quatre bâtiments d'approvisionnement en Corée. Nous avons les ressources et la main-d'œuvre nécessaires pour construire des navires et des installations flottantes. Pourquoi alors faire appel à des compagnies étrangères? Pourquoi laisser échapper des contrats et passer des commandes à l'étranger?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, la société Petro-Canada a fait tout en son pouvoir pour que les entreprises canadiennes aient des débouchés dans le secteur pétrolier et gazier. Ainsi, deux navires de servitude ont été récemment commandés à la compagnie Marystown, de Terre-Neuve. La société Petro-Canada a passé tout récemment une commande à la société Marine Industries de Sorel. En outre, la raffinerie de Petro-Canada à Montréal a été agrandie au coût de 150 millions de dollars. On peut donc affirmer que Petro-Canada fait l'impossible pour encourager les fournisseurs canadiens. Ces derniers doivent cependant être compétitifs. Lorsque des fournisseurs canadiens sont compétitifs et aptes à remplir une commande en respectant les délais de livraison, je suis persuadé que Petro-Canada leur accordera la préférence.

**M. Reid (St. Catharines):** Madame le Président, nous savons pertinemment que, vu sa taille, Petro-Canada est forcée de faire appel à des fournisseurs canadiens.

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. D'après les calculs de l'industrie du transport maritime, 33 milliards de dollars seront consacrés à la construction de matériel flottant et de navires au cours des dix prochaines années. Quelles mesures le gouvernement ou son ministère prennent-ils pour garantir qu'une juste part et non pas une part à la Petro-Can des emplois créés par ces 33 milliards de dollars ira à des Canadiens? Le gouvernement irait-il jusqu'à supprimer les subventions pour la construction de navires à l'étranger?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'ai écouté la réponse qu'a donnée le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je pourrais la reprendre presque textuellement. Les ministres chargés des sociétés de la Couronne sont de bons Canadiens. Nous faisons bien notre travail. Quand nous voyons qu'une société de la Couronne achète du matériel à l'étranger, nous intervenons pour savoir si elle s'est efforcée auparavant d'acheter ce matériel au Canada. Les sociétés de la Couronne achètent à l'étranger uniquement si nous sommes convaincus qu'on ne peut pas accorder le contrat à des Canadiens à cause de raisons techniques, des dates de livraison ou d'autre chose du genre. C'est ce que nous faisons toujours. D'autres facteurs peuvent entrer en jeu, par exemple la nécessité de respecter certains délais pour la construction d'une installation portuaire ou d'une raffinerie. Nous devons aussi tenir compte de cela lorsque nous prenons nos décisions.

* * *

## LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'ŒUVRE CANADIEN À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Il y a deux jours à peine, la Commission américaine du commerce international a déposé auprès du comité des finances du Sénat américain son rapport sur la situation dans le domaine de l'importation du bois tendre canadien, ce qui préoccupe vivement notre principale industrie d'exportation. Le rapport n'accuse pas le Canada de subventionner ses exportations de bois d'œuvre et, de l'avis des examinateurs les plus objectifs, les renseignements qu'il renferme sont à la fois exacts et justes.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'un membre éminent du comité des finances du Sénat américain, profitant de son droit d'accès privilégié à cet important rapport, a fait une déclaration publique qui a été entourée d'une grande publicité. Or, même d'après ses sources américaines, cette personne a donné une fausse impression du ton et du contenu du rapport et sa déclaration nuit donc injustement aux intérêts de notre pays. Le ministre peut-il nous parler de ce rapport et dire à la Chambre quelles mesures ses collègues et lui-même comptent prendre pour redresser la situation aux États-Unis, afin de défendre les intérêts supérieurs du Canada?

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, le 19 avril dernier, la Commission américaine du commerce international a remis son rapport au comité des finances du Sénat. Aucun commentaire au sujet de ce rapport n'a été fait jusqu'à présent. Le comité est en train d'analyser le rapport et donnera probablement son avis à ce sujet d'ici quelques jours.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER DES INSTANCES AUX ÉTATS-UNIS

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Madame le Président, le sénateur Packwood dont j'ai parlé a profité de ce qu'il avait accès à ce rapport avant que les personnes qui ont présenté un témoignage important aux audiences ne puissent en obtenir un exemplaire, pour faire des déclarations totalement contraires aux faits consignés dans le rapport. J'exhorte le ministre à rencontrer ses collègues, à consulter l'industrie et les syndicats et à faire des instances aux États-Unis, car le sénateur Packwood a déclaré qu'à son avis, et d'après les résultats de l'étude, l'industrie forestière pourrait adresser une pétition à l'ITC et au département du Commerce pour demander l'imposition de droits sur les produits forestiers canadiens vendus aux États-Unis.

J'en ai discuté aujourd'hui avec le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique à Portland. Ce syndicat pense le contraire, ainsi que les représentants de ce secteur à qui j'en ai parlé. Le ministre va-t-il consulter ses collègues et l'industrie et présenter immédiatement des instances afin de dissiper la fausse impression qui se répand aux États-Unis?

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Le député n'ignore pas que nous avons suivi ces discussions de très près, tant à Ottawa qu'à Washington et sur la côte ouest des États-Unis. Nous avons la situation bien en main. Ce n'est pas parce qu'un sénateur aurait tenu certains propos que cela influencera énormément le comité des finances du Sénat américain ou le représentant spécial au commerce des États-Unis qui doit rendre compte au Congrès et au gouvernement des mesures prises à cet égard.

* * *

## LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE L'ALASKA—LA CONSTRUCTION DU TRONÇON DU YUKON

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre sait que la construction du gazoduc de l'Alaska était censée se terminer à la fin de l'année. Il sait également qu'elle n'a même pas commencé. Des nouvelles très inquiétantes nous parviennent de l'Alaska. Par exemple, le sénateur Frank Murkowski pense maintenant que le projet sera différé indéfiniment. La question que je pose au ministre est très simple. Quand le projet démarrera-t-il? Quand la construction du tronçon du gazoduc au Yukon débutera-t-elle?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, cela se fera aussitôt que les entrepreneurs particuliers aux États-Unis en seront arrivés à un accord satisfaisant avec les milieux financiers. Comme mon honorable collègue le sait, le gouvernement du Canada a pris toutes les mesures nécessaires pour remplir ses engagements. Le gouvernement des États-Unis a aussi adopté des mesures visant à enlever tous les obstacles législatifs et administratifs à la réalisation de ce projet, et la situation actuelle est entre les mains des promoteurs et des milieux financiers, qui semblent mettre ensemble un plan de financement qui sera acceptable à toutes les parties, non seulement aux distributeurs, mais aussi aux producteurs de gaz naturel d'Alaska.

[*Traduction*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, le ministre a dit plus tôt qu'environ 220,000 années-hommes de travaux, dont nous avions désespérément besoin, étaient rattachés au projet, travaux qu'effectueraient des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, dans les secteurs de la construction, de la fabrication et de la sidérurgie. J'ai posé la même question assez récemment. Je la répète. Qu'est-il arrivé à ces garanties irrévocables selon lesquelles ces travaux seraient confiés à des Canadiens? Devons-nous déduire de sa réponse antérieure que le gouvernement fédéral s'en remet entièrement aux financiers américains et ne fait rien pour mettre ce projet en marche?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'ai déjà indiqué dans la réponse antérieure que j'ai donnée à mon honorable collègue que le gouvernement canadien avait mis en place tous les mécanismes qui pouvaient être attendus de lui et qu'il avait de plus fait un grand nombre de démarches auprès de l'administration américaine et du Congrès américain. Le Congrès américain et l'administration américaine ont eux-mêmes, à la suite des pressions du Canada, pris toutes les mesures nécessaires pour permettre la réalisation de ce projet par le secteur privé aux États-Unis. A l'heure actuelle, la dernière étape est entre les mains du secteur privé.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

## LES CORPORATIONS

L'ENQUÊTE SUR LA SOCIÉTÉ CONSOLIDATED COMPUTER

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il y a quelque temps à peine, il s'en souvient sans doute, la Chambre a été très étonnée d'apprendre que le gouvernement avait dû essuyer une perte de 125 millions de dollars avec la société Consolidated Computer. Le ministre nous dira-t-il dans quelle mesure il a fait enquête sur cette perte et quand il va déposer un rapport établissant les causes d'une telle débâcle?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, nous saurions gré au député de York-Peel de nous dire tout ce qu'il pourrait savoir sur le sujet, puisqu'il a eu le dossier sur son bureau tout le temps qu'il était président du Conseil du Trésor sous le gouvernement précédent.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le dossier y est encore depuis deux ans maintenant.

**M. Johnston:** On prend les mesures qui s'imposent, madame le Président.

LA GARANTIE ACCORDÉE À CANADAIR PAR LE GOUVERNEMENT

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au président du Conseil du Trésor, qui doit avoir l'impression que nos sept mois de pouvoir ont eu plus d'importance que ses deux ans de service. Je me permets de lui poser une autre question au sujet de la société Canadair. Comme il le sait, on a accordé pour Canadair, grâce à la Chambre, une garantie de 1.35 milliard de dollars. Peut-il assurer à la Chambre que la société Canadair est viable, qu'elle réalisera des bénéfices et que la garantie ne servira pas? Peut-il aussi nous dire s'il a consulté le Vérificateur général du Canada qui, pas plus tard qu'en août 1980, a laissé entendre, dans une déclaration enregistrée par le comité parlementaire des estimés en général, que si Canadair avait fermé ses portes à ce moment-là, il aurait pu en coûter jusqu'à 400 millions de dollars au gouvernement? Ce chiffre est-il toujours valable ou doit-on présumer qu'il en coûterait beaucoup plus cher maintenant que nous avons porté la garantie à 1.35 milliard de dollars?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, je crois que les députés d'en face ont eu amplement l'occasion de questionner le ministre responsable, soit le ministre de l'Industrie et du Commerce, sur toutes les questions relatives à la société Canadair, et j'estime que le député devrait poser sa question au ministre.

* * *

## LES AÉROPORTS

MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES TERRES EXPROPRIÉES

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications qui a compétence à l'égard des terres situées à la périphérie de l'aéroport de Mirabel. Hier, il a affirmé qu'il saura, dans la première semaine de mai, quelle décision aura été prise au sujet de ces terres. Par la même occasion, il a aussi nié que ces terres seraient mises à la disposition des cultivateurs de la région. J'aimerais bien que le ministre explique à la Chambre la position du gouvernement à l'égard de ces terres et des cultivateurs qui en sont encore propriétaires.

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, le député sait fort bien que les questions à la Chambre doivent être adressées au ministre responsable du domaine donné. Dans le cas des terres situées à la périphérie de Mirabel, le ministre responsable est le ministre des Travaux publics auquel rend des comptes la Société immobilière du Canada qui est chargée de leur gestion. Il va de soi alors que la question devrait être adressée à ce ministre, ce que le député sait fort bien. Il se permet tout simplement de faire un peu d'exploitation politique mesquine.

**M. Murphy:** Madame le Président, à mon avis, l'exploitation mesquine se fait plutôt au détriment des cultivateurs de cette région. Si vous tenez à ce que le ministre des Travaux publics réponde à la question, allez-y, cela me convient très bien.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Le ministre des Travaux publics peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour ces agriculteurs?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je n'étais pas à la Chambre hier de sorte que je n'ai pas entendu la question. Je présume que le député fait allusion à un incident survenu récemment auquel sont mêlés certains agriculteurs qui louent des terres appartenant à une société établie par le gouvernement fédéral. Ce différend découle en réalité d'une relation juridique et civile entre les habitants d'une région et un organisme de l'État. Je présume que l'affaire est devant les tribunaux et à mon avis, c'est l'endroit tout désigné pour la régler.

* * *

## L'AGRICULTURE

LA PROTECTION DES AGRICULTEURS DANS LE CAS D'UN EMBARGO SUR LE GRAIN

**M. Jack Murta (Lisgar):** Si je m'adresse au ministre des Transports, madame le Président, c'est, d'une part, parce qu'il est chargé de répondre au nom du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, et, d'autre part, parce que c'est de lui que relève l'organisme en cause.

Il y a deux semaines environ, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, au cours d'une allocution à Winnipeg, que le Canada est prêt à faire des denrées alimentaires le principal levier de sa politique étrangère. Il a même précisé qu'il mettrait un embargo céréalier contre les pays qui menacent la paix mondiale. Si la politique que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énoncée est bien celle du gouvernement, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé pourrait-il nous dire si son groupe, soit le groupe permanent de la politique céréalière au ministère de l'Industrie et du Commerce, ou n'importe quel autre groupe, a songé à appliquer une formule qui ne risquait pas de nuire aux agriculteurs, si toutefois le gouvernement a vraiment l'intention de mettre un embargo sur le grain?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je suis trop vieux et trop expérimenté pour me risquer à répondre à cette question sans avoir vérifié au préalable ce qu'ont pu dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. A mon avis, les propos que le député de Lisgar rapporte et l'interprétation qu'il en donne ne peuvent qu'ajouter à la confusion, car rien ne m'autorise à penser que le gouvernement ait jamais, ou même récemment, utilisé les ventes de grains comme levier politique.

LA PLANIFICATION EN CAS D'IMPRÉVU

**M. Jack Murta (Lisgar):** Madame le Président, je n'ai pas demandé au ministre si le gouvernement du Canada avait utilisé les ventes de blé comme levier politique. Seulement au cas où nous serions forcés de participer ou si nous participions de notre plein gré à un embargo céréalier imposé par d'autres pays, il est évident que les producteurs seraient les plus durement touchés. Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Canada serait disposé à se servir des denrées alimentaires comme instrument politique pour s'aligner sur d'autres pays—advenant qu'on le lui demande—le gouvernement a-t-il envisagé de mettre en place un mécanisme grâce auquel les agriculteurs ne feraient pas les frais d'une chute du cours mondial des céréales, comme cela s'est produit il y a quelques années?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, lorsque cela c'est produit—et je parle de l'embargo contre l'Union soviétique—le gouvernement fédéral, qui était dirigé à l'époque par l'honorable chef de l'opposition, a pris l'initiative d'indemniser les agriculteurs dont les intérêts avaient été lésés au nom de la raison d'État sur le plan international. Cette promesse a été honorée par le gouvernement qui a pris le pouvoir par la suite. Cependant, je vais prendre note de la question et m'entretenir personnellement avec les deux ministres mentionnés pour voir si je puis fournir au député de Lisgar une réponse satisfaisante.

* * *

## L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE PROJET DE DÉVERSEMENT DE TERRE RADIOACTIVE EN ONTARIO

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Où en sont les projets du gouvernement en vue de déverser de la terre radioactive à la base de Borden?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, si je me souviens bien une injonction a été accordée par un tribunal à la suite d'une demande de certains citoyens, et le gouvernement n'a pas pris d'autres mesures suite à cette injonction. Nous respectons l'injonction du tribunal.

[*Traduction*]

LE POINT SUR LA PROPOSITION

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, l'avocat de la Commission de contrôle de l'énergie atomique a fait savoir qu'il n'entend pas contester l'injonction. Le ministre veut-il dire que cette décision aurait été prise à son insu et sans son consentement? Est-ce qu'il affirme à la Chambre que le projet de déversement de terre radioactive à la base de Borden tient toujours?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, l'avocat de la Commission de contrôle de l'énergie atomique aurait indiqué que le gouvernement n'a pas l'intention de contester cette injonction, et c'est la position du gouvernement, comme je l'ai indiqué dans ma réponse antérieure.

* * *

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mercredi 21 avril 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

• (1500)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Nielsen:** Madame le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quel sera le programme des travaux parlementaires pour le reste de la semaine et aussi loin qu'il peut prévoir la semaine prochaine?

**M. Pinard:** Madame le Président, les mesures qui seront à l'étude cette semaine et la semaine prochaine sont les projets de loi C-103, C-108 et C-93.

[*Français*]

En conséquence, la semaine prochaine nous continuerons à débattre le projet de loi relatif à l'énergie. Il reste deux projets de loi sur les huit que nous devrons renvoyer au comité, et ce au plus tard à la fin de la semaine prochaine. Et si nous terminions plus tôt, nous continuerions, en deuxième lecture, le débat du projet de loi C-93, lequel vise à autoriser le gouvernement à emprunter certaines sommes d'argent.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Le leader du gouvernement peut-il nous dire quand le gouvernement désignera la prochaine journée de l'opposition?

**M. Pinard:** Madame le Président, à cause de l'ordonnance de la Chambre qui concerne l'étude des projets de loi sur l'énergie à l'étape de la deuxième lecture et des limites de temps prévues, le député comprendra qu'il me serait difficile de dire aujourd'hui s'il y aura ou non une journée de l'opposition la semaine prochaine, mais je puis donner à mon collègue l'assurance que si le gouvernement a l'intention d'accorder à l'opposition une journée de la semaine prochaine, je lui en parlerai d'abord et le préviendrai assez longtemps d'avance.

**M. Nielsen:** J'ai une dernière question, madame le Président. Nous sommes prêts aujourd'hui à consentir à l'unanimité à renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques la question que le député de Vancouver-Centre a soulevée à maintes reprises, soit celle de la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel. Le gouvernement est-il disposé à proposer aujourd'hui une motion de renvoi? Nous serions prêts à l'adopter immédiatement sans débat.

Sauf erreur, le gouvernement pourrait être disposé à proposer une motion visant à prolonger l'existence du sous-comité des affaires des pays de l'Amérique latine. Nous sommes disposés à accorder notre consentement unanime sans débat.

**Mlle Jewett:** Il est grand temps.

**M. Pinard:** Madame le Président, pour répondre au premier point abordé par le député du Yukon, nous étions disposés à proposer le renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'ai toutefois consulté mes collègues et il est apparemment trop tôt pour que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique me donne son consentement aujourd'hui; par conséquent, il faudra peut-être revenir plus tard sur cette question.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Pinard:** Il paraît qu'un député néo-démocrate n'est pas disposé à donner son consentement maintenant.

En ce qui concerne le deuxième point, l'offre de l'opposition me réjouit. Sauf erreur, le député de Labelle proposera la motion plus tard dans la journée en y apportant quelques rectifications pour stipuler expressément que le comité ne pourra pas voyager pendant les séances de la Chambre.

**M. Nielsen:** Madame le Président, je pense qu'il y avait une autre modification à la motion sur le sous-comité des affaires des pays de l'Amérique latine, à savoir que ce comité présenterait un rapport définitif à la Chambre à la fin de son mandat qui est prolongé. Est-ce exact?

**M. Pinard:** Je me souviens d'avoir lu le long ordre de renvoi. Mon collègue a raison de dire que l'on avait décidé d'un commun accord de supprimer deux mots, ce qui devait produire l'effet dont le député vient de parler, je pense.

**M. Murphy:** Madame le Président, à propos du deuxième point abordé par le leader parlementaire du parti conservateur, je signale que, en ma qualité de leader parlementaire adjoint pour le Nouveau parti démocratique, j'ai vu le renvoi il y a quelques minutes. Notre leader parlementaire n'est pas à la Chambre. Notre expert non plus. Nous ne pouvons pas donner notre consentement sans savoir de quoi il retourne, cela va de soi. J'ai demandé à l'adjoint du leader parlementaire il y a deux jours s'il y avait quelque chose et il m'a dit qu'il n'y avait rien; j'ai donc supposé qu'il n'y avait rien au programme.

**M. Pinard:** Madame le Président, je prie le député de m'excuser s'il n'a pas été consulté. Je n'ai pas participé moi-même aux consultations, mais le ministre de la Justice et son secrétaire parlementaire y ont participé et l'on m'a informé que le critique de la justice du Nouveau parti démocratique, le député de Burnaby (M. Robinson), avait téléphoné pour nous signaler qu'il ne pensait pas avoir eu assez de temps pour bien examiner cette question. Il veut des consultations plus poussées. C'est pour cela que j'ai dit qu'il faudrait peut-être attendre.

**M. Murphy:** Madame le Président, le député de Burnaby a en effet téléphoné quand nous avons reçu cet avis il y a quelques instants seulement. Il n'avait pas l'avis sous les yeux et il n'avait pas eu l'occasion de consulter qui que ce soit. Ce n'est pas une façon d'organiser les travaux de la Chambre. Nous pensons que la question devrait être renvoyée à un comité. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, nous croyons que les questions qui touchent les travaux de la Chambre doivent être communiquées à tous les partis au même moment pour qu'ils aient tout autant de temps pour y réfléchir.

**M. Pinard:** Madame le Président, je puis confirmer à la Chambre que les deux partis d'opposition ont été avertis en même temps, mais je comprends facilement que mon honorable collègue puisse avoir besoin de plus de temps. Je n'ai rien à redire à cela. S'il le faut, nous proposerons la même chose demain. Cela donnera probablement le temps qu'il faut au critique de la justice du Nouveau parti démocratique.

**M. Nielsen:** Madame le Président, je voudrais simplement dire que je suis d'accord à propos des observations du leader du gouvernement à la Chambre. Le ministre de la Justice m'a en effet demandé mon avis oralement pendant la période des questions et je lui ai immédiatement donné mon consentement. C'est seulement un peu plus tard que j'ai reçu par écrit l'avis du renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Puisque la question a été soulevée bien des fois à la Chambre, que tous les partis d'opposition ont demandé qu'elle soit renvoyée au comité permanent et que le libellé de la motion est très clair, j'exhorte les députés du Nouveau parti démocratique à accepter que la motion soit mise aux voix dès maintenant, afin que cette question puisse être renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. Fulton:** Madame le Président, je tiens à ce que le compte-rendu indique clairement ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui. Le député de Burnaby a proposé hier au comité permanent de la justice et des questions juridiques qu'un sous-comité soit formé pour étudier cette même question. Le ministre de la Justice est venu s'asseoir à côté de moi brièvement pendant la période des questions et m'a demandé si nous étions d'accord. J'ai téléphoné au critique de la justice de mon parti, qui n'avait pas été averti du renvoi. Les entourloupettes du député du Yukon sont assez surprenantes. Il affirme que c'est le Nouveau parti démocratique qui retarde cette affaire.

**Mme le Président:** A l'ordre. Cette période doit servir à échanger des renseignements sur les travaux d'initiative ministérielle et non pas à entamer des débats.

[*Français*]

**M. Dubois:** Madame le Président, je voudrais rappeler à mon honorable collègue lorsqu'il parle du député de Burnaby (M. Robinson) au sujet du comité de la justice et des questions juridiques, que ce dernier ne siégeait pas hier, et qu'il est donc impossible que le député de Burnaby ait présenté une motion.

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### PÉTITIONS

M. GREENAWAY—LA POLITIQUE FISCALE ET BUDGÉTAIRE

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 184 citoyens inquiets de Quesnel, en Colombie-Britannique. La pétition a pour objet de protester contre la politique fiscale actuelle du gouvernement et contre ses propositions budgétaires de novembre 1981. Elle a en outre pour objet de presser le gouvernement de prendre de nouvelles mesures économiques et budgétaires audacieuses aux fins de réduire le chômage et de nous tirer de la récession dans laquelle nous nous enfonçons de plus en plus.

Les auteurs de la pétition espèrent qu'après l'avoir examinée vous la jugerez recevable, et que vous exercerez les pouvoirs discrétionnaires dévolus à la fonction d'Orateur de la Chambre pour en autoriser le débat et le renvoi au comité le plus tôt possible, afin que le gouvernement puisse remédier aux lacunes de son budget de novembre et de son programme économique.

M. HEAP—LES ESSAIS DE MISSILES CRUISE EN SOL CANADIEN

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par environ 560 citoyens de Toronto pressant le Parlement d'exiger du premier ministre (M. Trudeau) qu'il refuse d'autoriser les essais de missiles Cruise en sol canadien.

* * *

• (1510)

### LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS

MESURE MODIFICATIVE

**M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex)** demande à présenter le bill C-653, tendant à modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Ferguson:** Ce bill a pour but de mettre à jour, de modifier et de développer la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. Étant donné que de nombreux agriculteurs canadiens sont à cours d'argent, spécialement ceux qui ne sont pas en mesure de récupérer leurs coûts sur le prix de vente et que beaucoup de ces agriculteurs risquent de perdre leur exploitation, ce bill va créer un mécanisme qui pourrait leur éviter de se voir évincés de leur terre purement et simplement. Plusieurs provinces offrent des primes au titre des intérêts ainsi que d'autres programmes, mais en Ontario particulièrement il n'y a malheureusement rien du genre et ce bill s'impose d'urgence.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

### AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

ADOPTION DU 10E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Maurice Dupras (Labelle):** Madame le Président, je propose que le dizième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présenté à la Chambre le jeudi 8 avril 1982, soit agréé.

Tous les partis se sont prononcés sur les questions évoquées au rapport et je pense que la Chambre est disposée à l'agréer, pourvu qu'on insère à la page 2, après les mots «août 1982,» le passage suivant: «à la condition que la Chambre ne siège pas» et, deux lignes plus bas, à la page 2, après les mots: «rédigera un», qu'on supprime les mots «autre (rapport) intérimaire».

**Mme le Président:** Cela exige le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consent-elle à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

[*Français*]

**Mme le Président:** La Chambre est-elle d'accord pour que le rapport tel que lu soit agréé?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nº 3498, 3499, 3731, 3968, 4049 et 4155.

*Questions au Feuilleton*

[*Texte*]

LE DIRECTEUR ADJOINT DE LA SÉCURITÉ SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Question nº 3498—**M. Cossitt:**

1. A-t-on demandé à quelqu'un au ministère du solliciteur général ou à la GRC, directement ou indirectement et de quelque manière que ce soit, de recommander ou de suggérer le nom d'une personne que l'on pourrait nommer directeur adjoint de la sécurité sur la colline parlementaire et, le cas échéant, quel en est le détail?

2. Le gouvernement a-t-il pour principe de promouvoir l'emploi d'anciens officiers de la GRC à des postes de sécurité à l'intérieur des édifices parlementaires?

3. Le gouvernement a-t-il pour principe de promouvoir l'abolition éventuelle de tous les postes en uniforme ou en civil du Service de protection de la colline parlementaire et de charger la GRC de ces activités?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** En ce qui concerne le ministère du solliciteur général et la Gendarmerie royale du Canada:

1. Officiellement, on n'a demandé à personne de la GRC ou du ministère du solliciteur général de recommander ou de suggérer le nom d'une personne que l'on pourrait nommer directeur adjoint de la sécurité sur la colline parlementaire. Ils ignorent si quelqu'un a été sondé officieusement pour donner son avis sur la question.

2 et 3. Ces sujets relèvent du Président de la Chambre des communes et les questions s'y rapportant devraient lui être adressées.

LES MEMBRES DE LA GRC ESCORTANT DES VISITEURS DANS LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

Question nº 3499—**M. Cossitt:**

1. Au cours des six derniers mois, des membres de la GRC ont-ils pénétré dans les édifices du Parlement pour escorter des visiteurs comme le roi Hussein?

2. En ont-ils reçu la permission et, *a*) le cas échéant, (i) à qui l'avaient-ils demandée (ii) par qui a-t-elle été accordée, *b*) sinon, qui l'a refusée?

3. Le gouvernement a-t-il pour principe de charger la GRC d'assurer la protection des dignitaires en visite dans les édifices du Parlement et, le cas échéant, quel en est le détail?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère du solliciteur général (Gendarmerie royale du Canada) m'informe comme suit:

1. Oui.

2. Oui. *a*) (i) Le sergent d'armes. (ii) Le sergent d'armes. *b*) Sans objet.

3. Cette question relève du Président de la Chambre des communes et la question s'y rapportant devrait lui être adressée.

LES TAXES À PAYER POUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA CCN

Question nº 3731—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

1. Quel est le montant de la subvention au lieu de taxes pour l'année 1981 versé pour le terrain identifié lot 35, cadastre 470, de la cité de Nepean, dont il est question dans une lettre du 20 janvier 1982 au locataire de la Commission de la capitale nationale, nº de dossier GNO A-6-62?

2. Quels sont les taxes municipales et les taux payables par la Commission ou le locataire du terrain?

3. La subvention au lieu de taxes paie-t-elle entièrement les taux et les taxes municipaux imposés sur le terrain et sinon, pourquoi?

4. La Commission perçoit-elle du locataire des taux ou taxes à l'égard du terrain et, le cas échéant, en fonction de quoi?

5. Y a-t-il un prétendu surplus de taxes dues de $855.62 pour l'année 1981 et, le cas échéant, pourquoi?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. $1,013.87.

2. $1,013.87.

3. Oui.

4. Oui, en partie. Les conditions du bail entre la Commission et le locataire précisent que ce dernier doit payer les taxes dépassant le montant de l'année de base (1967) soit tout montant qui dépasse $158.25.

5. Oui, le locataire doit $855.62 pour les taxes de 1981, soit le montant précédemment indiqué pour 1981 ($1,013.87) moins celui de l'année de base 1967 ($158.25).

LES DÉPLACEMENTS DES DIPLOMATES SOVIÉTIQUES

Question nº 3968—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 1558 selon laquelle notamment il «n'est pas dans l'intérêt public» de divulguer si un service du gouvernement surveille les dossiers de déplacement du personnel diplomatique soviétique durant plus de deux ans, *a*) pourquoi le gouvernement est-il de cet avis, *b*) quels sont les nom et description de fonctions du plus haut gradé qui a pris cette décision et quand l'a-t-il prise?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** *a*) La politique du gouvernement n'est ni de confirmer ni de nier si un individu ou groupe fait l'objet d'une enquête.

*b*) La réponse à la question nº 1558 fut signée par le solliciteur général et fut communiquée à la Chambre des communes le 1er février 1982.

LES EMPLOYÉS DU CN

Question nº 4049—**M. Corbett:**

Les Chemins de fer nationaux du Canada ont-ils pour principe d'obliger *a*) des surveillants à prendre une retraite anticipée, *b*) des surveillants de niveau supérieur à accepter des postes de niveau inférieur jusqu'à leur retraite?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** L'administration des Chemins de fer nationaux du Canada répond comme suit:

*a*) Non. Cependant, si le poste d'un employé devient inutile pour les raisons suivantes: des changements technologiques, organisationnels ou opérationnels, des changements dans les modalités administratives, les services administratifs ou le volume de travail, ou des contraintes budgétaires, et si l'on ne peut trouver d'autre poste à cet employé, celui-ci peut alors faire une demande de retraite anticipée.

*b*) Dans certaines circonstances, un poste de surveillant de niveau supérieur peut devenir inutile pour les raisons susmentionnées et le fonctionnaire peut alors choisir d'accepter un autre poste, s'il y en a un de vacant. Dans ces cas, l'employé continue habituellement d'être rémunéré au taux dont il bénéficiait avant d'accepter un poste de niveau inférieur.

LES ACHATS DE PORCELAINE

Question nº 4155—**M. Mazankowski:**

1. En 1981, combien de *a*) couverts à dîner officiels en porcelaine, *b*) pièces de porcelaine ordinaires, *c*) couverts à déjeûner en porcelaine le ministère des Affaires extérieures a-t-il achetés de Josiah Wedgwood and Son Ltd. de Willowdale?

2. Combien de couverts a-t-on achetés et à quel prix unitaire?

3. Que comprenaient les couverts et quelle en était la qualité?

4. A-t-on acheté d'autres pièces et, le cas échéant, lesquelles et à quel prix?

5. Quel était l'objet de ces achats?

6. A-t-on procédé à un appel d'offres?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. En 1981, le ministère des Affaires extérieures a acheté de Josiah Wedgwood and Son Ltd. de Willowdale, Ontario: *a*) sept services à dîner officiels en porcelaine; *b*) dix services de porcelaine ordinaires; *c*) aucun service à déjeuner en porcelaine.

2. Le ministère a acheté: *a*) cinq services à dîner officiels en porcelaine, armoriés, au prix de $6,689.15 l'unité; deux services à dîner officiels en porcelaine, non armoriés, au prix de $5,350.75 l'unité; *b*) dix services de porcelaine ordinaires au prix de $1,239.50 l'unité; *c*) aucun service à déjeuner en porcelaine.

3. Les services étaient composés de: *a*) dix-huit couverts individuels, motif Carlyn de qualité supérieure; *b*) douze couverts individuels, motif Conway de qualité moyenne; *c*) sans objet.

4. Le ministère a acheté de nombreuses pièces de réassortiment, c'est-à-dire tasses, soucoupes, bols, assiettes, etc., pour une valeur totale de $4,278.75.

5. Ces achats visaient l'acquisition de la porcelaine voulue pour permettre aux chefs de mission de s'acquitter de leurs fonctions officielles d'hospitalité.

6. Les services ont été choisis par un comité ministériel, composé notamment de membres de la Direction du protocole et d'autres agents supérieurs, après examen de la porcelaine offerte par divers autres fabricants.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

**Mme le Président:** On a répondu aux question énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 avril, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

**Mme le Président:** Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, je croyais que nous commencions l'étude du bill C-103.

**Mme le Président:** Est-ce que le député demande la parole? Il l'a.

**M. Waddell:** Madame le Président, à la fin de la séance, l'autre jour, le député de Calgary-Centre (M. Andre) a été, si mes souvenirs sont exacts, interrompu au beau milieu de son intervention et il n'a pas demandé aujourd'hui à reprendre là où il avait laissé. Je vais donc, si vous le permettez, être le premier orateur.

**Mme le Président:** Le député a la parole.

**M. Waddell:** Je désire parler de ce bill qui devait s'appeler loi sur l'administration du pétrole, mais qui s'appellera dorénavant loi sur l'administration de l'énergie. Il établit les redevances qui devront être versées et il devrait plutôt s'appeler «la loi sur le dépouillement des consommateurs» ou peut-être même «la loi sur le vol à la pompe».

**M. Huntington:** Vous avez tout à fait raison.

**M. Waddell:** Il vole et dépouille le pauvre consommateur canadien à la pompe. Aucun doute là-dessus.

Lorsque les travaux de la Chambre ont été interrompus, nous avons fait les manchettes des journaux tous les jours, mais depuis que nous avons commencé le débat sur la question de l'énergie, l'intérêt est à peu près nul. C'est vraiment malheureux, car le parti conservateur et le Nouveau parti démocratique ont dévoilé au cours de cette période bien des choses au sujet du programme énergétique et de la canadianisation du secteur pétrolier et ils entendent, lors du débat d'aujourd'hui, en dévoiler bien d'autres au sujet de la taxation. Quant au gouvernement, il n'a pas manifesté beaucoup d'intérêt et n'a pas trouvé grand-chose à répondre. Il est vraiment malheureux que les journalistes et les observateurs n'aient pas accordé à ce sujet l'attention qu'il mérite.

Ces projets de loi vont changer radicalement la vie des Canadiens. Ils vont aussi modifier profondément l'ensemble du secteur énergétique. Il ne s'agit pas d'un projet de loi sur la sécurité énergétique. Il s'agit en réalité d'une loi fiscale qui va permettre au gouvernement de remplir ses coffres au détriment des consommateurs. La plus grosse partie des redevances est destinée au gouvernement dont la légèreté, l'incurie et l'incompétence sont responsables du déficit national.

**M. Mazankowski:** C'est vous qui l'avez mis en place.

**M. Waddell:** Permettez que je dise un mot à ce sujet. Ce sont les Canadiens qui ont élu le gouvernement et c'est à eux de juger à présent . . .

**M. Mazankowski:** Vous les avez aidés et encouragés.

**M. Waddell:** ... s'il a tenu ses promesses. En réalité, les libéraux appliquent la même politique énergétique que les conservateurs en faveur de taxes élevées sur l'essence, politique à laquelle nous nous opposons depuis le commencement. C'était là l'intention des conservateurs.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** La taxe sur l'essence aurait été de 18c.

**M. Waddell:** Ne nous y trompons pas. Les députés à ma droite auront l'occasion d'aborder cette question et j'ai hâte de les entendre.

**M. Mazankowski:** Nous dirons au moins des choses sensées.

**M. Waddell:** Ne nous y trompons pas. Si l'on va au fond des choses, on constate que la politique du gouvernement conservateur et ...

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** La taxe aurait été de 18c.

**M. Waddell:** ... le budget Crosbie auraient amené une augmentation substantielle du prix de l'énergie au cours des trois dernières années d'application de la prétendue entente avec l'Alberta. Avec les conservateurs, la hausse des prix énergétiques aurait été bien supérieure. Les consommateurs commencent à en avoir assez, et des conservateurs, et des libéraux.

Nous ne sommes pas d'accord au sujet des nouvelles mesures fiscales proposées. Elles correspondent à une taxe de vente et sont foncièrement rétrogrades. Les Canadiens moyens, les citoyens à faible revenu et les pauvres dépensent bien plus, en proportion pour les besoins courants—la nourriture, le logement, le chauffage, l'éclairage et le transport—que les personnes aisées. Je vais revenir dans quelques instants sur le détail des nouvelles taxes que le gouvernement se propose d'établir et expliquer pourquoi nous nous y opposons.

• (1520)

Les taxes pénalisent déjà le Canadien moyen et elles vont le faire encore davantage. Les gens demandent pourquoi nous devons payer plus cher l'essence dans notre pays que de l'autre côté de la frontière à la hauteur de Vancouver ou de Windsor. Les gens ont bien raison de le faire, car ils estiment, je crois, que cette escroquerie est aggravée par deux choses. Premièrement, le gouvernement a assuré sans vergogne au cours des dernières élections, sans doute pour gagner les voix de l'Ontario, de la partie sud pour être plus précis, et celles de l'Est, où apparemment les élections étaient soit perdues ou soit gagnées, que le parti libéral détenait la formule magique pour maintenir le prix de l'énergie bon marché. Il est désormais bien clair que ce n'est pas exactement ce que ce parti avait en vue et ce n'est en tout cas certainement pas ce qu'il a fait.

La deuxième raison pour laquelle les gens sont de mauvaise humeur, c'est parce que les prix augmentent et qu'en même temps le gouvernement propose de verser une somme d'argent sans précédent au secteur pétrolier. Vous savez le raisonnement que tient ce secteur, monsieur l'Orateur: Donnez-nous davantage d'argent et nous trouverons davantage de pétrole. Évidemment, lorsque nous le faisons, ils veulent exporter le pétrole. Tel est le schéma traditionnel et nos concitoyens le connaissent.

Si vous interrogez l'homme de la rue, il va vous dire qu'effectivement on a donné beaucoup d'argent à l'industrie pétrolière qui fait pression pour exporter et que l'Office national de l'énergie et le gouvernement qui sont complaisants l'y autorisent. Nous venons tout juste d'adopter une mesure législative qui avalise l'octroi, au secteur pétrolier, de 6.5 milliards de dollars au titre des subventions du programme d'encouragements pétroliers. Je sais que certains secteurs de l'industrie, notamment les petits producteurs, sont touchés et que mon parti et moi-même sympathisons avec eux. Mais en général l'industrie pétrolière est contrôlée par les multinationales, par Exxon de New York, qui est la plus grande société au monde, Royal Dutch Shell, Texaco et Gulf des États-Unis. Une partie de ces 6.5 milliards de dollars iront dans leurs poches.

Cet argent, monsieur l'Orateur, ce sont les consommateurs canadiens qui le fournissent. Il revient ensuite au gouvernement pour aboutir entre les mains des sociétés pétrolières. C'est ce que les libéraux appellent du recyclage.

**M. Mazankowski:** Du socialisme néo-démocrate.

**M. Waddell:** Non.

**M. Mazankowski:** Que font-ils en Saskatchewan?

**M. Waddell:** Quand le député m'en fournira l'occasion, je le lui dirai. C'est une canadianisation de type libéral, monsieur l'Orateur, et j'invite le député à étudier les discours de son propre critique en matière d'énergie pour comprendre un peu mieux. Le programme de canadianisation qui consiste à prélever nos sous à la pompe et à les remettre aux sociétés pétrolières sous forme de subventions d'encouragements pétroliers, est une escroquerie et une fraude. C'est une façon légale de détrousser le consommateur en lui livrant de l'essence ou du mazout domestique. Il existe d'autres solutions que j'espère pouvoir vous exposer dans mon discours.

Essentiellement, ce projet de loi accomplit six choses. Il relève les redevances d'exportation et confirme les prélèvements imposés depuis 1979. Il autorise le gouvernement à remettre 50 p. 100 des recettes aux provinces productrices. En second lieu, il établit une redevance de recouvrement en matière de carburant de soute. En troisième lieu, il donne suite aux changements apportés au prélèvement d'indemnisations pétrolières qui doit déboucher sur un système de prix pondérés. Quatrièmement, il prévoit l'entrée en vigueur, puis la suppression d'une redevance d'indemnité spéciale pour compenser les réductions décrétées par l'Alberta l'an dernier. Cinquièmement, il supprime l'Office des indemnisations pétrolières en remettant ces fonctions au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En sixième lieu, il impose une redevance spéciale de canadianisation et crée le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne.

Le mot clé dans toutes ces dispositions est le mot redevance. Nous allons devoir payer une redevance pour l'essence, pour le mazout domestique, nous allons même payer pour la planification. Je voudrais maintenant analyser chacune de ces redevances et exposer la position du NPD sur chacune, et j'invite mon collègue d'Alberta à m'écouter, puis à donner une réponse réfléchie. Je sais que c'est beaucoup lui demander, mais il pourra peut-être se montrer à la hauteur de la situation.

Premièrement, la redevance d'indemnisation pétrolière est un moyen de fixer le prix pondéré du pétrole. Il s'agit d'une redevance prélevée à la pompe, qui sert à indemniser les raffineurs qui importent du pétrole étranger plus cher. Nous devons importer du pétrole, car nous sommes autonomes pour toutes les formes d'énergie, sauf le pétrole. La question qu'il faut se poser, c'est: pourquoi? C'est parce qu'au début des années 70,

nous exportions la moitié de notre production quotidienne, que l'on appelait alors excédent. Le secteur pétrolier a déclaré à l'Office national de l'énergie qui, en retour, l'a signalé au gouvernement du Canada, que nous avions des réserves de pétrole suffisantes pour 300 ans. Puis la crise de l'OPEP a éclaté et le secteur pétrolier a déclaré qu'il nous restait juste assez de pétrole pour 11 ans. Il a induit le gouvernement en erreur et aujourd'hui, nous pouvons voir à la télévision les annonces publicitaires faites par les cadres supérieurs des sociétés pétrolières qui disent: Ayez confiance en nous, nous veillerons sur vos intérêts. Les Canadiens ne le croient pas, car ils s'y sont déjà brûlé les doigts, et chaque fois qu'ils vont faire le plein d'essence et payent cette redevance d'indemnisation, ils devraient s'en souvenir.

La suite des événements, monsieur l'Orateur, est simple et c'est toujours la même. Les compagnies prétendent que nous connaissons une pénurie et demandent plus de crédits. On leur accorde des avantages fiscaux comme la déduction totale pour épuisement, ou des subventions de 6.5 milliards de dollars et elles nous disent alors que nous avons des quantités de pétrole et qu'il nous faut en exporter. Puis elles exercent des pressions auprès du gouvernement, lequel autorise les exportations. Puis nous connaissons à nouveau une pénurie, et comment faire pour y remédier? Vous avez deviné: il faut plus de subventions, plus de déductions. Voilà comment les choses se passent et cela doit cesser. Si nous étions au gouvernement, nous y mettrions un terme; nous cesserions d'extorquer de l'argent aux consommateurs pour le recycler dans cette industrie. Le système est stupide, il est aberrant et doit être modifié. C'est pour cette raison que nous devons importer du pétrole étranger que nous payons fort cher.

Certains raffineurs canadiens touchent à l'heure actuelle une indemnisation excessive, allant de $7 à $12 le baril, car ils achètent du pétrole moins cher sur le marché local, alors que l'indemnisation prévue aux termes de la mesure à l'étude et du régime en vigueur se fonde sur le prix mondial moyen du pétrole importé à Montréal. Même si les paiements s'équilibrent à l'échelle de tout le secteur, il n'en demeure pas moins que certains raffineurs touchent plus qu'ils ne le devraient. Nous devrions adopter un système plus précis pour calculer l'indemnité, ou pour verser une indemnité supplémentaire lorsque nécessaire. En d'autres mots, il nous faut dédommager les raffineurs de leurs coûts réels.

• (1530)

J'ai devant moi un article paru dans *Quorum* et repris dans divers journaux. Cet article est de la plume de M. W. A. Wilson et s'intitule: «La subvention pétrolière devrait attirer les foudres des conservateurs et des néo-démocrates.» Je me demande si ce M. Wilson existe vraiment. Où peut-il bien habiter? Depuis trois semaines, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), plusieurs autres députés conservateurs et moi-même posons des questions tant à la Chambre des communes qu'au comité permanent des comptes publics, précisément sur cette affaire. Il y a lieu de se poser de sérieuses questions sur la façon dont les journalistes analysent de nos jours les sujets d'actualité.

La question a été soulevée à la Chambre des communes. Nous avons exercé des pressions auprès du gouvernement à ce sujet. Je me demande donc bien d'où M. Wilson tire ses renseignements. Sans doute ne vit-il pas à Ottawa et ne suit-il pas les activités de la Chambre des communes. S'il était ici, M. Wilson saurait que la redevance permet à certains raffineurs d'acheter du pétrole importé à un coût inférieur à celui du pétrole albertain. C'est ce que dit l'opposition depuis un certain temps déjà. Cette mesure a provoqué une réduction de 50,000 barils par jour de la production pétrolière de l'Ouest du Canada. Et ce chiffre pourrait passer à 300,000 barils par jour. Je suis au courant, car je me suis rendu en Saskatchewan dernièrement. J'ai discuté avec certains des citoyens et avec les représentants du gouvernement de la province qui a exercé des pressions sur son homologue fédéral pour qu'il modifie le système de la redevance d'indemnisation pétrolière afin que ne soit pas diminuée la production de la Saskatchewan. Brutalement parlant—vous me passerez l'expression, monsieur l'Orateur—cette redevance d'indemnisation pétrolière est au fond ridicule. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est contenté de demander aux raffineurs de l'Est de privilégier le pétrole produit dans l'Ouest. Le gouvernement a négligé de se montrer ferme là-dessus.

Hier soir, les députés ont entendu le critique conservateur, le député de Calgary-Centre, fulminer contre bien des choses. Il a parlé du Western Canada Concept qui est à l'origine de beaucoup de problèmes pour les habitants de cette région du pays. Je suggère aux députés d'en face d'étudier de près les griefs légitimes des producteurs de pétrole et des hommes d'affaires de l'Ouest. Vraiment, j'estime que le ministre pourrait réagir un peu plus énergiquement.

A mon avis, ce problème a deux principales causes. D'abord, la consommation de pétrole a nettement diminué au Canada et aux États-Unis. Ensuite, on a signé des contrats à long terme, avec les encouragements du gouvernement fédéral, pendant la période de rationnement imposée par Lougheed. En fait, l'Alberta subit maintenant le contrecoup de ce marché et certains estiment que le ministre profite de la situation. C'est la revanche de Lalonde, en quelque sorte. Cette entente a également causé des difficultés dans l'Ouest qui exerce de nombreuses pressions sur le ministre fédéral de l'Énergie et celui de l'Alberta pour qu'ils fassent quelque chose.

Voilà sans doute pourquoi nous sommes dans cette situation. On pourrait faciliter le déblocage du pétrole en exportant du pétrole léger de l'Ouest. L'Ouest exercera des pressions en ce sens. Le gouvernement pourrait résister à ces pressions. Il pourrait prendre des mesures pour qu'on utilise du pétrole canadien plutôt que du pétrole importé, car cela semble plus logique. Comment pouvons-nous le faire? Nous pourrions réduire la redevance d'indemnisation pétrolière afin de favoriser l'utilisation du pétrole brut canadien. Cela ferait également baisser le prix de l'essence. Nous pourrions élargir la capacité du pipe-line transcanadien pour que le pétrole de l'Ouest puisse atteindre les marchés de l'Est en plus grande quantité. Cela cadrerait avec le projet d'acheminer le pétrole de la mer de Beaufort par pipe-line jusqu'aux marchés de l'Est.

Le journal d'Ottawa, le *Citizen*, a rapporté des propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans un article intitulé: «Lalonde attribue la responsabilité du séparatisme aux hommes politiques de l'Ouest.» Le ministre de l'Énergie, qui vient, je crois, d'une circonscription de l'ouest de Montréal, aurait déclaré que les hommes politiques de l'Ouest déformaient la vérité et, en somme, qu'ils ne faisaient pas bien

leur travail. En dépit d'une certaine provocation plus tôt aujourd'hui, je me suis abstenu de tempêter et de pester. J'ai tenté d'analyser cette indemnité pétrolière et de trouver des solutions concrètes en vue d'améliorer la situation. On ne peut pas dire que les hommes politiques de l'Ouest ne s'acquittent pas correctement de leur tâche. Je viens d'entendre un de mes commettants à la tribune qui est d'accord avec moi.

Cette affaire est coûteuse pour les consommateurs. L'indemnisation actuellement versée aux importateurs est de $17.32 le baril. Qui paie ce montant? Bien entendu, c'est le consommateur canadien. L'indemnité pétrolière actuelle est de $6.30 le baril de pétrole consommé au Canada. Cela signifie que le consommateur paie 18c. de cette indemnité pour chaque gallon d'essence. Le coût pour l'indemnisation des importations figure dans le budget principal des dépenses. J'invite les députés à les consulter. Ils constateront que le montant prévu entre 1980-1981 s'élève à 3.16 milliards de dollars; entre 1981 et 1982, la somme prévue est de 5.16 milliards, tandis que celle qui est prévue pour 1982 et 1983 s'élève à 2.97 milliards. Ces fonds ne tombent pas du ciel. Ils sont fournis par le consommateur canadien qui achète de l'essence et du mazout.

C'est une situation pénible qui doit changer. Au nom du Nouveau parti démocratique, je proposerai, le moment venu, des amendements pour atténuer ce problème. Ne permettons pas à M. Wilson et à ses collègues de dire que les députés de l'opposition ne sont pas prêts à s'attaquer à ce problème. Ne laissons pas au ministre de l'Énergie la chance de dire que les hommes politiques de l'Ouest ne font pas sérieusement leur devoir lorsqu'il s'agit de présenter des propositions concrètes au gouvernement. Pour une fois, que le gouvernement écoute et apporte certains de ces changements.

La deuxième redevance est la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute. Je sais que c'est un bill très compliqué et j'essaie de l'éplucher de façon à le rendre aussi simple que possible pour les Canadiens de tout le pays qui nous voient et nous écoutent en ce moment. Les dispositions du projet de loi sont compréhensibles. J'ai expliqué que la redevance d'indemnisation pétrolière s'imposait, parce que nous devons importer du pétrole étranger, et j'ai expliqué que nous devons importer du pétrole parce que nous avons exporté tout le nôtre il y a des années. J'ai dit aux gens combien tout cela coûte. Mais je pense que leurs arrêts à la station-service tous les trois ou quatre jours le leur avaient déjà appris.

Et la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute? C'est certes une appellation fort longue, monsieur l'Orateur. Au nom de notre parti, nous nous opposons à l'application de cette redevance à l'heure actuelle. Il s'agit d'une taxe qui touche les avions, les navires, etc. Elle ne devrait pas être appliquée à la marine marchande dans la conjoncture actuelle. Nous demandons que les transporteurs maritimes canadiens en soient exemptés, étant donné qu'à bien des égards, le transport ferroviaire, aérien et routier en sont aussi exemptés. Cette redevance porterait le prix du carburant au niveau mondial. Les exemptions devraient demeurer en vigueur tant que le gouvernement ne se sera pas engagé à mettre sur pied une marine marchande canadienne, à confier 40 p. 100 au moins de nos exportations vers l'étranger à des navires canadiens et à permettre uniquement à des navires canadiens de faire du cabotage entre les ports canadiens.

A notre avis, ce serait discriminatoire que d'imposer cette redevance aux navires canadiens. En somme, les navires canadiens ne devraient pas être assujettis à cette redevance. Par ailleurs, cet article du bill permet au gouvernement fédéral de fixer le prix du pétrole provenant des gisements au large des côtes et de ceux des territoires. Nous estimons que ce prix devrait faire l'objet de négociations avec le gouvernement du territoire ou de la province intéressé dans le but d'en arriver à une entente relativement au partage des revenus, comme cela s'est fait dans les provinces de l'Ouest.

• (1540)

Le premier ministre (M. Trudeau) semble avoir rejeté le fédéralisme coopératif. Il a déclaré récemment que le fédéralisme coopératif était bel et bien mort. C'est un échec tragique pour le Canada et le parti libéral, le parti de Pearson et du fédéralisme coopératif. A mon avis, en jetant par dessus bord le fédéralisme coopératif, le premier ministre risque de réserver le même sort à son propre parti. Le parti libéral s'est voulu un parti fédéral et national, n'ayant pour objectif que la prise du pouvoir au niveau national. Il semble bel et bien mort dans l'Ouest. Quant au premier ministre, dans son zèle à affronter les provinces et à éliminer le fédéralisme coopératif, il risque vraiment de saper les assises de son propre parti. Ce n'est pas mon problème, mais bien celui du parti dont se réclament mes honorables vis-à-vis et celui du Canada.

Les Canadiens en ont assez des premiers ministres provinciaux qui critiquent le gouvernement fédéral pour se faire houspiller à leur tour par le premier ministre. S'il y a quoi que ce soit à tirer de l'affrontement entre le premier ministre et M. Lévesque, c'est que les Canadiens aimeraient que l'un et l'autre se calment. Nous en voyons les conséquences dans le domaine énergétique. Au cours du débat des Communes sur la loi sur l'administration du pétrole, on se rappellera que le gouvernement fédéral avait imposé un prix à l'Alberta avant d'en arriver à une entente avec cette province. Le Règlement prévoyait alors un débat d'une durée de six jours. Ce fut un bon débat, mais le gouvernement n'a pas écouté ce qu'avaient à dire les députés de l'opposition. Autrement, il aurait compris, avant de conclure une entente avec l'Alberta, que les petites compagnies de pétrole et de gaz naturel éprouvaient un problème, et il aurait saisi la position des consommateurs canadiens. Nous devons rejeter la disposition du projet de loi qui permet au gouvernement de fixer unilatéralement le prix du pétrole au large des côtes et de celui qui vient du Nord. Les prix ne devraient être établis qu'en collaboration avec les provinces côtières et les deux administrations territoriales. J'ai certains amendements à proposer à ce propos.

L'article 16 autorise en fait le gouvernement fédéral à fixer unilatéralement les prix du pétrole brut lorsqu'il est impossible d'en arriver à un accord avec les provinces concernées. Nous reconnaissons en principe que le gouvernement fédéral doit avoir le pouvoir ultime de le faire. Je le dis en tant que Canadien de l'Ouest. Je suis en faveur de laisser aux provinces le contrôle de leurs ressources. Nous avons fait en sorte d'inscrire ce principe dans la constitution, mais dans un domaine aussi essentiel que celui de l'énergie, il est logique que le gouvernement fédéral ait ce pouvoir, en dernier ressort, lorsqu'il n'y a pas eu moyen de s'entendre avec une province.

Que fait le gouvernement fédéral dans le projet de loi? Dans l'article 16, à la page 12, il enlève au Parlement la possibilité

de débattre pareille initiative. C'est une nouvelle atteinte au fédéralisme coopératif. Il n'y a aucun représentant des régions pétrolières de l'ouest au sein du gouvernement. Je vois entrer le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Je parlais de la région qui commence aux limites ouest de la ville de Winnipeg. Parce que le gouvernement n'a pas de représentant dans l'Ouest, il devrait aborder avec la plus grande circonspection ces questions qui sont cruciales pour l'ouest du Canada, mais le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que je surnomme le Napoléon de six pieds, rejette le blâme du séparatisme sur les hommes politiques de l'Ouest. L'article 16 de ce bill extrêmement complexe est important pour la défense du fédéralisme coopératif.

J'aimerais maintenant passer à la taxe d'exportation pétrolière. Elle a été instituée en 1974, de sorte que, lorsqu'on exporte du pétrole canadien, le gouvernement fédéral touche la différence entre le prix canadien et le prix à l'exportation en rapide augmentation qu'aurait normalement dû toucher l'exportateur. La raison pour laquelle cette taxe a été instituée est toujours valable. Le prix canadien ne devrait jamais encourager par un avantage pécuniaire l'exportation du pétrole canadien, alors que le Canada continue d'être un net importateur de pétrole. Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ne partagent pas actuellement les recettes de cette taxe d'exportation, mais comme le gouvernement fédéral a promis de pratiquer un système équitable de partage des recettes, la nouvelle loi l'autorisera à offrir aux provinces exportatrices la moitié des recettes provenant de cette taxe d'exportation à compter de novembre 1980. C'est là un exemple de fédéralisme coopératif. Nous n'y voyons aucune objection et appuyons cette disposition.

Je passe maintenant à une autre taxe, soit la redevance spéciale d'indemnisation pétrolière. L'article 39 a trait à la redevance spéciale sur les produits pétroliers perçue du 31 mars au 21 septembre 1981 afin d'indemniser les importateurs de pétrole. On avait été obligé en effet d'importer plus de pétrole parce que le gouvernement albertain avait décidé de réduire sa production pétrolière durant les âpres négociations énergétiques de l'an dernier opposant le gouvernement provincial au gouvernement fédéral. Cette taxe a cessé de s'appliquer à la suite de l'accord de septembre 1981. Comme c'est un fait accompli et que cette redevance a été supprimée, les députés néo-démocrates ne s'opposent plus à cet article.

Toutefois, je profite de l'occasion pour reprocher aux gouvernements fédéral et provinciaux leur intransigeance durant les négociations. Somme toute, cet exemple de fédéralisme coopératif entre M. Lougheed et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a coûté aux consommateurs canadiens le montant supplémentaire de $1.85 le baril et de 6c. le gallon d'essence durant cette période. Une fois encore, quand les hommes politiques se chamaillent, c'est le pauvre consommateur qui en fait les frais en définitive.

J'ai écouté le député de Calgary-Centre dire que le séparatisme gagnait du terrain dans ma province. Par exemple, hier soir, 1,200 personnes ont assisté à une réunion de protestation. Il y a d'autres solutions que les Canadiens ordinaires peuvent réclamer. Ils peuvent exiger un meilleur gouvernement. Cette querelle inutile fut un piètre exemple de gouvernement qui a fini par coûter aux consommateurs 6c. de plus le gallon d'essence. Soit dit en passant, le gouvernement fédéral a perçu une somme globale qui dépasse 460 millions, soit 142 millions de plus qu'il n'en fallait pour payer les importations supplémentaires. Le gouvernement a-t-il remis 142 millions aux consommateurs canadiens? Évidemment pas. Il nous a fait payer trop cher, puis il a empoché le reste qui sera versé aux recettes générales et consacré à des choses plutôt bizarres.

Puis vient la redevance spéciale de canadianisation. Les recettes provenant de la redevance spéciale de canadianisation et de la majoration de la taxe d'accise sur le gaz naturel et le gaz naturel liquéfié s'accumuleront dans le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne et serviront à accroître la participation du gouvernement fédéral à l'industrie pétrolière. Comme je l'ai dit maintes fois à la Chambre, le Nouveau parti démocratique croit à la participation du gouvernement à l'industrie. C'est pourquoi des gens comme David Lewis et Tommy Douglas, qui représentaient notre parti, ont appuyé la création de Petro-Canada au début des années 70. Nous croyons que Petro-Canada doit se mettre à la place du consommateur canadien pour traiter logiquement avec les multinationales pétrolières. La logique l'exige.

• (1550)

J'ai cité à la Chambre un article publié dans le *Globe and Mail* par Geoffrey Simson au sujet du système norvégien. Il n'y a pas de problème en Norvège où la société Statoil a la haute main et dirige l'industrie et son expansion. Cela ne veut pas dire que le secteur privé ne peut participer à l'industrie énergétique, mais bien qu'il reçoit des directives claires sur l'orientation que l'industrie devrait prendre pour réaliser la sécurité de l'approvisionnement énergétique et créer des emplois pour les Norvégiens.

Si les Canadiens se réjouissent de voir les enseignes de Petro-Canada se multiplier, qu'ils ne se leurrent pas. Comme je l'ai signalé hier devant le comité permanent de la législation énergétique en interrogeant le vice-président de Petro-Canada et le ministre, il ne faut pas oublier que la première compagnie pétrolière au Canada est Imperial Oil, filiale d'Exxon aux États-Unis. La première compagnie pétrolière canadienne n'est pas Petro-Canada, mais Dome Petroleum. Petro-Canada vient au cinquième rang.

Il ne faut pas se faire d'illusion. Petro-Canada n'est pas à la barre et le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de l'y installer. Aujourd'hui au comité, j'ai demandé à l'ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis s'il pouvait confirmer ce qu'il avait dit dans un discours qu'il avait prononcé aux États-Unis. A titre de porte-parole du gouvernement canadien, il a affirmé que Petro-Canada ne jouerait jamais le rôle primordial. Telle est la politique du gouvernement. De fait, si les députés lisent attentivement le projet de loi, ils verront que le montant maximum de la redevance spéciale de canadianisation n'est plus $4 mais $1.15 le baril de pétrole. Le montant maximum de la redevance pour le gaz naturel a aussi été réduit.

C'est un net recul par rapport au budget de 1980 et au Programme énergétique national. Le gouvernement a précisé dans ces deux documents, que pour pouvoir accorder un rôle plus important à Petro-Canada et à d'autres sociétés de la Couronne du secteur énergétique, il était disposé à récolter l'argent nécessaire pour les reprises en imposant une taxe spéciale. Comme le plafond est atteint, il n'y aura apparemment plus de reprise.

**Une voix:** C'est une bonne chose.

**M. Waddell:** Un député vient de dire que c'est une bonne chose. Si nous ne faisons pas de reprise maintenant ou bientôt, nous ne pourrons jamais régir l'industrie pétrolière canadienne ni lui insuffler une certaine orientation. Le programme de canadianisation qui comprend les programmes d'encouragement du secteur pétrolier, le taux de participation canadienne et les modifications à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, est embrouillé, compliqué et finalement inapplicable.

Le moyen le plus simple et le plus direct—que les Canadiens comprendraient—de canadianiser ce secteur consisterait à utiliser la somme de 6.5 milliards de dollars que l'on compte donner aux compagnies pour racheter une grosse société comme Imperial Oil. Cinquante pour cent de l'industrie serait alors entre les mains des Canadiens; nous n'aurions pas à attendre jusqu'en 1990.

L'idée a ses partisans. M. Robert Laxer, du comité de canadianisation, a comparu devant notre comité ce matin; il nous a communiqué le résultat d'un sondage d'après lequel, sauf erreur, 70 p. 100 des Canadiens tiennent à ce que Petro-Canada soit le chef de file de l'industrie, à ce qu'elle achète une des grandes compagnies étrangères et, en outre, à ce que l'objectif de la canadianisation passe de 50 p. 100 d'ici à 1990, à 75 p. 100 dès 1985. Un seul moyen nous permettrait d'y arriver: étatiser une des grandes compagnies pétrolières. Pareille initiative de la part du gouvernement rallierait l'appui des Canadiens.

Je sais que le gouvernement doit affronter le parti conservateur qui hait littéralement Petro-Canada et veut la détruire. Ce sentiment est très évident quand on écoute les députés conservateurs au comité et à la Chambre. Nous devons continuer à imprimer au Programme énergétique national son orientation première et ne pas reculer comme le gouvernement semble vouloir le faire. Il nous en donne la preuve, en fait, quand il propose de ramener à $1.15 le baril sa taxe maximale qu'il avait d'abord fixée à $4 le baril.

Je vais conclure pour céder la place à d'autres, mais je voudrais en profiter pour faire deux remarques. Récemment, je m'entretenais avec un fabriquant de vêtements de Vancouver qui me disait que ses prix n'avaient pas augmenté dernièrement. J'ai également parlé à un petit producteur de gaz qui m'a dit la même chose. D'où vient donc l'inflation? Pourquoi les prix augmentent-ils? Il est bien évident, à mon avis, que c'est à cause des taxes qu'impose le gouvernement. Récemment, Statistique Canada a déclaré que la dernière augmentation du prix du pétrole était le principal facteur à l'origine du renchérissement du coût de la vie. L'indice des prix à la consommation montre que les produits énergétiques comme l'essence et le mazout ont augmenté de 5.4 p. 100 au mois de mars, hausse qui correspond à la répercussion sur les consommateurs du relèvement du prix du brut à la tête du puit ayant eu lieu au mois de janvier. Si les prix et l'inflation augmentent c'est parce que le gouvernement relève tellement souvent les taxes sur l'énergie.

Certains députés répliqueront qu'il est nécessaire de percevoir des taxes si l'on veut assurer des services. Le premier ministre ne cesse de nous le répéter chaque fois que nous lui posons une question. Certes, il faut percevoir des taxes, mais il existe d'autres modes d'imposition. Les sociétés pétrolières ne sont jamais véritablement imposées au prorata de leur revenu. Ainsi, une famille canadienne moyenne avec deux enfants qui dispose d'un revenu de $25,000 par an paie proportionnellement plus d'impôt que les compagnies pétrolières. Cette situation est scandaleuse. Il est rétrograde de prélever des taxes à la pompe, car on impose ainsi le Canadien moyen qui doit débourser une partie plus importante de son revenu pour se nourrir, se chauffer et se déplacer. Voilà pourquoi ces taxes ne sont pas satisfaisantes. Il y a d'autres façons de recueillir de l'argent. Je crois que nos concitoyens condamnent le gouvernement libéral pour leur avoir promis des produits énergétiques bon marché, alors qu'il les leur fait payer exactement le même prix que les conservateurs voulaient le faire.

Enfin, je voudrais répondre à certaines des observations que le député de Calgary-Centre (M. Andre), critique conservateur des questions énergétiques, a faites. En passant, je signale que pratiquement aucun député libéral n'est intervenu sur cette question.

[*Français*]

... et spécialement les francophones, les députés du Québec, rien! Jamais les députés du Québec ne participent aux débats sur des mesures concernant l'énergie.

[*Traduction*]

A mon avis, c'est scandaleux. J'espère que le député conservateur du Québec prendra la parole, car nous n'entendons jamais l'avis des députés du Québec. Est-ce parce qu'ils ne s'intéressent pas à ce qui se passe au Parlement? Ils ne prennent jamais la parole à propos de l'énergie et je propose qu'ils le fassent. Ils sont ici uniquement pour voter. C'est tout. A une ou deux exceptions près, les députés libéraux ne s'intéressent pas à ce qui se passe ou bien ils sont mal renseignés.

Le député de Calgary-Centre a exprimé son inquiétude au sujet du mouvement séparatiste dans l'Ouest, inquiétude que nous partageons tous. Les particularismes qui existent au Canada semblent créer de plus en plus de désunion. Cependant, le discours du député m'a fait penser à une scène de Macbeth: il s'est pavané et s'est agité sur la scène, mais cela ne voulait rien dire. Il a dit bien des choses, mais il a fait très peu de suggestions constructives.

• (1600)

Je suis un député de l'Ouest. J'ai visité le Canada. Nous avons un pays riche et magnifique. C'est ridicule de songer que le Canada pourrait se diviser ou qu'il peut y exister des mouvements séparatistes au Québec ou dans l'Ouest. C'est insensé. Cela doit dépendre de quelque chose. En réalité, c'est parce que nous n'avons pas une bonne politique gouvernementale. Il existe pourtant des moyens plus judicieux de régler nos divergences de vues. Le Canada aura un bel avenir si tous les citoyens travaillent ensemble. Comme ce serait difficile de rapatrier notre industrie énergétique comme nous avons rapatrié notre constitution! Quel défi extraordinaire à relever! C'est une des choses que nous pourrions faire. Les Canadiens aiment Petro-Canada et ils appuieraient une telle décision. Les sondages, les chiffres et l'attitude des Canadiens prouvent qu'ils sont d'accord. D'autres pays nous ont montré ce qu'on peut accomplir. Aucun pays vraiment parvenu à maturité ne tolérerait que son industrie énergétique dépende autant de sociétés étrangères que la nôtre.

Qu'est-ce que nous entendons tous les jours? Nous entendons les conservateurs invoquer des arguments en vue de faire

accorder plus d'argent à une industrie essentiellement contrôlée par l'étranger. Nous entendons les libéraux, qui ont présenté un Programme énergétique national au dernier souffle du gouvernement Trudeau, mais qui s'en sont détachés et ne l'ont pas appliqué. Nous pourrions faire mieux et plus simplement. Je soutiens aux Canadiens de tout le pays que nous devrions investir une partie de l'argent que nous nous apprêtons à donner aux sociétés pétrolières avec le bill C-103, l'investir dis-je dans notre propre société, Petro-Canada, dont nous sommes tous actionnaires. Nous pourrions utiliser cet argent pour faire prendre de l'expansion à Petro-Canada et lui donner une position de commande. Nous pouvons exploiter le pétrole. Nous avons du pétrole au Canada. Nous en avons dans le gisement Hibernia et dans les sables bitumineux. Il y a plus de pétrole lourd le long de la frontière entre la Saskatchewan et l'Alberta qu'il n'y en a en Arabie Saoudite. Nous en avons. Nous avons de tout dans notre pays.

Je serai rentré dans ma circonscription samedi matin. Dans mon bureau donnant sur la rue, je vois défiler bien des gens qui ont des problèmes. Beaucoup sont des immigrants et la plupart sont des gens ordinaires. Ils n'aiment pas les subtilités excessives. Ils ne comprennent pas toute cette variété de taxes ni ces estocades échangées au cours du présent débat, mais ils savent que nous vivons dans un pays bien nanti. Voilà pourquoi ils sont venus vivre ici. Ils savent que notre pays possède toutes ces ressources, mais ils ne comprennent pas pourquoi les hommes politiques et le gouvernement ne peuvent les exploiter, afin d'assurer véritablement la sécurité énergétique du pays. Voilà le sens de mon intervention d'aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, ce projet de loi propose que soit accordé au gouvernement le droit d'accroître d'une somme très considérable le prix de l'essence à la pompe, après que le prix du gallon, toujours à la pompe, eut été augmenté de 28c. en raison des taxes fédérales prélevées au cours des deux dernières années. C'est une proposition inacceptable. Comme nous le savons tous, l'année dernière, nous avons été témoins d'une surproduction de pétrole à l'échelle internationale, ce qui a provoqué une chute marquée du cours mondial. Les taxes que le gouvernement ajoute au prix de l'essence à la pompe depuis deux ans devaient à l'origine permettre de payer les subventions croissantes à l'importation que le gouvernement versait pour le cinquième de nos besoins pétroliers auxquels les sources canadiennes ne suffisaient pas. Cette subvention était utile en ce qu'elle permettait à tous les Canadiens de payer le prix canadien. Toutefois, si le coût du pétrole importé que nous subventionnons subit une baisse, les taxes nécessaires à payer la subvention devraient, elles aussi, diminuer, et non pas augmenter. En d'autres mots, le prix que nous payons pour l'essence à la pompe devrait fléchir, comme c'est le cas aux États-Unis et dans la plupart des autres pays, et non pas augmenter.

Il est inadmissible que le gouvernement réclame le droit d'augmenter les taxes destinées à payer une subvention qui diminue et tous les députés à la Chambre devraient le lui refuser. Quant à moi, je voterai très certainement contre ce projet de loi.

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour exposer quelques arguments à propos de ce projet de loi. Au départ, je dirai que dès qu'on examine les dispositions prévues dans cette mesure, on constate qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi énergétique ou d'un projet de loi sur l'administration pétrolière. En réalité, il s'agit d'une mesure fiscale. A vrai dire, tous les libéraux devraient avoir honte de nous demander d'approuver cette mesure qu'on pourrait plus justement appeler «loi tendant à faciliter un arnaque fiscal de taille», au lieu d'un projet de loi tendant à nous assurer la sécurité énergétique.

Le projet de loi s'intitule: «Loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole»; ce titre sera modifié et se lira comme suit: «Loi sur l'administration de l'énergie». La seule chose qui donne un aspect administratif à ce projet de loi est le fait qu'on prélèvera d'énormes taxes auprès des consommateurs canadiens, taxes dont un bon nombre sont contestables, lourdes, et très néfastes non seulement pour l'économie, mais en fait pour le secteur pétrolier du Canada également.

Cette mesure comprend essentiellement six différentes mesures confiscatoires: la redevance sur l'exportation du pétrole, la taxe sur le carburant utilisé pour le transport, la redevance d'indemnisation pétrolière et enfin la redevance, jusqu'à concurrence de $12 le baril, qui sert à payer la redevance d'indemnisation pour le pétrole importé. Le projet de loi comprend des dispositions prévoyant un pouvoir rétroactif pour la redevance spéciale d'indemnisation. Il prévoit une taxe destinée au versement de la redevance de participation canadienne. Il donne au gouvernement le pouvoir de modifier les dispositions de l'accord Syncrude concernant l'établissement des prix. Tout cela revient à une escroquerie fiscale monumentale, au détriment du consommateur canadien. Voilà encore un exemple frappant d'une hausse spectaculaire des impôts indirects.

Le budget et les dispositions que contient la mesure législative à l'étude auront pour effet de doubler le montant d'impôt indirect que doivent payer les particuliers canadiens. Cela prouve bien, également, à quel point la politique énergétique du gouvernement est aberrante, puisqu'il demande aux consommateurs canadiens de payer des taxes, de l'ordre de 20 à 25c. le gallon, pour subventionner du pétrole importé au cours mondial des pays de l'OPEP, comme l'Arabie Saoudite, le Venezuela et le Mexique; pendant ce temps, on restreint la production dans l'Ouest, ce qui met de nombreux travailleurs au chômage, ce qui provoque des faillites, des banqueroutes et des ralentissements d'activité économique, ce qui met bien des gens à la rue et cause la perte de localités qui étaient florissantes grâce à la vitalité du secteur pétrolier dans l'Ouest.

Il faut examiner cette situation en se demandant s'il ne s'agit que d'un geste inconsidéré ou bien d'une exploitation systématique des Canadiens. D'après mon collègue, c'est de la malveillance. Bien des gens, dans l'Ouest, sont convaincus que le gouvernement fédéral s'en prend aux richesses naturelles de leur région, qu'il cherche à s'approprier sans vergogne leurs richesses, en portant préjudice à leur économie et en leur enlevant leur gagne-pain. A cause de cette mesure, les gens de cette région voient s'évanouir les promesses économiques qui commençaient à poindre à l'horizon. Les années 80 devaient être une décennie de croissance énorme, de développement et de possibilités, au cours de laquelle la base économique devait s'accroître et les secteurs de la fabrication et de la transformation se développer, ce qui aurait permis à un nombre croissant de Canadiens nés, élevés et instruits dans l'Ouest de réaliser

leur rêve et de donner toute leur mesure. Ils auraient pu construire leur foyer, créer leur entreprise et mener à bien leur carrière tout en éprouvant un sentiment de satisfaction personnelle.

• (1610)

Cette exploitation éhontée de l'Ouest de la part du gouvernement, par le biais de son Programme énergétique national, et de sa politique fiscale et budgétaire prévue dans les budgets d'octobre 1980 et de novembre 1981, a suscité le désespoir, la colère et même la fureur. Cette politique malveillante provoque un vif sentiment d'aliénation et d'exaspération dans l'Ouest.

C'est dans ce contexte que nous assistons aujourd'hui à une recrudescence du séparatisme dans l'Ouest. Il faut habiter la région et écouter les gens pour comprendre le mécontentement et la colère. On comprend alors mieux toute la portée du phénomène et c'est pourquoi les ralliements du Western Canada Concept attirent des milliers, tout au moins des centaines de participants.

Depuis deux ou trois jours en Colombie-Britannique, à certains rassemblements tenus dans de petites villes, on compte plus d'un millier de personnes. Ce sont de simples réunions d'information. Monsieur l'Orateur, vous savez fort bien comme moi que ces gens-là ne vont pas uniquement à ces rencontres pour se renseigner. En fait, ils cherchent un exutoire à leur frustration et à leur colère.

Je suis heureux que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) soit présent à la Chambre. Comme sa circonscription est située aux portes de l'Ouest, dans la région de Winnipeg, je suis certain qu'il est au courant de ce qui se passe. Je l'invite à lire les éditoriaux, à rencontrer ses amis du parti libéral et d'autres partis pour discuter de cette grave question. Le ministre est un des membres influents du cabinet. Je demande à ce ministre et à ses collègues de se rendre compte qu'il faut faire quelque chose pour atténuer ces sentiments qui se répandent comme un feu dans la prairie. Il faudra plus qu'un simple geste; il faudra des changements fondamentaux dans la politique du gouvernement. Nous ne pouvons accepter que notre pays soit désuni et que sévisse la discorde tout en espérant que toutes les régions et tous les citoyens auront des chances égales de s'épanouir pleinement.

Aujourd'hui nous sommes obligés d'importer plus de 500,000 barils de pétrole par jour à $40 le baril. En même temps, on nous dit que durant le mois d'avril, l'Alberta cessera de produire 300,000 barils de pétrole par jour. Autrement dit, nous achetons du pétrole à $40 le baril pendant que l'Alberta doit laisser dormir 300,000 barils dans son sous-sol. Ce pétrole nous coûterait $23.50 le baril. C'est une situation absurde.

Nous ne demandons pas la charité. Nous ne réclamons pas non plus une politique qui avantage l'Ouest. Tout ce que nous voulons, c'est une politique qui soit raisonnable. C'est incroyable ce que le gouvernement peut être stupide et ridicule! La question exige simplement du discernement.

En Saskatchewan et dans certaines régions de l'Alberta, les puits de pétrole lourd fonctionnent au ralenti. J'ai appris qu'en Saskatchewan, il y a environ 8,500 puits en exploitation et sur ce nombre 5,500 extraient moins de 20 barils par jour. C'est dire la faible quantité qui est extraite par chaque puits. Pourtant, il faut une main-d'œuvre nombreuse, aussi bien pour extraire que pour acheminer le pétrole. Ce secteur est donc très important pour l'Ouest, puisqu'il permet donc de créer des emplois, de renforcer et de revitaliser le secteur privé. La production pétrolière exige un fort cœfficient de main-d'œuvre. Et pourtant, elle est pratiquement au point mort.

Je trouve cela bizarre que le Nouveau parti démocratique donne son appui à l'orientation et aux objectifs du Programme énergétique national qui ont littéralement ruiné le secteur pétrolier en Saskatchewan notamment le secteur du brut lourd et du brut léger en Alberta.

C'est pour cette raison qu'à Cold Lake, l'usine de traitement du pétrole lourd n'est pas encore en production, qu'à Lloydminister on ne produit pas encore de pétrole lourd valorisé et que le projet Aslands n'a toujours pas vu le jour. Tout cela, parce que le gouvernement n'a pas tenu compte des réalités du secteur pétrolier. Il est manifeste que les membres du Cabinet ne savent pas très bien comment on exploite un puits de pétrole, comment on extrait et on raffine le pétrole pour que les consommateurs puissent faire leur plein d'essence.

Comme nous dépendons beaucoup de l'étranger pour nous approvisionner, notre monnaie s'en ressent, et le déficit de notre balance des paiements s'accroit. En outre, cela contribue à la flambée des taux d'intérêt et ébranle la confiance dans la santé de notre économie. Les capitaux quittent le pays, les emplois se rarifient et la population commence à perdre patience. Independant Petroleum Association of Canada a écrit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pour lui faire part des graves difficultés du secteur de la production pétrolière dans l'ouest. Madame le Président, je voudrais vous citer un extrait de cette lettre daté du 5 mars 1982. Voici:

• (1620)

La Independent Petroleum Association of Canada (IPAC) s'inquiète sérieusement de la dégradation du marché du pétrole brut canadien. Un grand nombre de nos membres ont été gravement touchés par cette baisse de revenu qui compromet sérieusement le financement des programmes de prospection et de production.

Nous savons tous que la prospection a diminué de 25 à 30 p. 100 en 1980. Il s'agit là aussi d'un des principaux secteurs de l'industrie pétrolière qui produisent des emplois. Ce genre d'activité diminuera encore de 10 à 15 p. 100 cette année.

Voici la suite de la lettre:

De nombreux facteurs influent sur la demande de pétrole brut canadien. L'IPAC s'inquiète des effets du programme d'indemnisation pétrolière qui subventionne les importations de pétrole brut.

Par exemple, d'après notre analyse, les raffineries importent du pétrole brut lourd étranger dont le prix net leur revient de $9 à $12 de moins le baril que le pétrole brut canadien de qualité équivalente, grâce à la subvention.

La subvention anormalement élevée que payent les consommateurs canadiens favorise en fait les importations de pétrole brut et empêche la production de pétrole brut canadien. Les producteurs canadiens sont donc obligés de réduire leur production à cause d'un manque de débouchés. Il faut immédiatement reconsidérer tout programme de subvention qui favorise les importations de pétrole brut étranger au détriment de la production canadienne.

On parle de rectification immédiate. C'est daté du 5 mars. Plus d'un mois s'est écoulé depuis, et rien ne s'est fait. La situation continue de se dégrader de jour en jour, mais rien ne se fait. C'est absolument honteux! Les députés libéraux d'en face, à qui on a demandé de voter cette mesure, devraient se cacher de honte.

Ils ont une autre raison de rougir, à savoir la trahison de leur chef qui a violé la promesse faite pendant la dernière campagne électorale. J'ai ici plusieurs citations qui méritent d'être répétées, monsieur l'Orateur. Elles font de la consultation électorale une parodie. La preuve, c'est que le chef du pays demandait aux Canadiens de l'appuyer, pour que lui il empêche les prix pétroliers de monter. Et sa suite de candidats avait fait de même. Mais, une fois au pouvoir, ils ont fait volte-face et écrasé le consommateur.

Voyez ce que disait le premier ministre actuel (M. Trudeau) à Toronto le 8 février 1980:

Donc dès le départ, dès l'arrivée d'un nouveau gouvernement libéral, vous saurez que le prix de l'essence ne va pas augmenter de 32c. le gallon cette année. Donc il n'y a plus de 18c., nous négocions avec les provinces un accord de fixation des prix pour obtenir une augmentation inférieure à $4 le baril. Cela donnerait une augmentation inférieure à celle de 14c. le gallon que les conservateurs imposent sur l'essence cette année.

Et de nouveau à Kamloops, le 6 février 1980:

Les libéraux procéderaient autrement. Tout d'abord, cette taxe injuste de 18c. le gallon d'essence et cette taxe de 25c. le gallon de carburant diesel ne seraient pas réimposées. Elles sont injustes, elles ne sont pas nécessaires, et avec nous elles disparaîtront.

Ensuite il y a cette déclaration faite à Prince-Albert, en Saskatchewan, le 5 février 1980:

Pour commencer, nous ne réimposons pas la taxe de 18c. le gallon ni celle de 25c. le gallon. Elles sont injustes, elles font du tort à l'économie et, faites-nous confiance, elles vont disparaître. Nous allons conclure avec les provinces productrices, l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, un prix fixé au Canada pour le pétrole et pour l'essence, c'est-à-dire un prix qui ne sera pas accroché automatiquement aux cours mondiaux, comme celui des conservateurs.

Il ne cesse de le répéter. Mais, qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur? Le fait est qu'au cours de cette première année, l'augmentation réelle a dépasse de beaucoup les 14c. de l'augmentation promise. Elle atteignait plutôt les 28c. ou 29c. le gallon. Nous savons tous ce qui s'est produit depuis. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a majoré le prix de l'essence à 15 occasions. En 1981, la taxe à elle seule a augmenté de plus de 32c., soit de près du double de la taxe de 18c. que nous avions proposée. Pour tout dire, les chiffres les plus récents dont je dispose indiquent qu'en 1979, à l'époque où le gouvernement actuel a défait le nôtre, le prix moyen de l'essence était de $1.14 le gallon; il est maintenant d'environ $2 le gallon. Ces $2 comprennent toute une série de taxes totalisant 60c. le gallon. Autrement dit, sur ces $2, 60c. aboutissent dans les coffres du gouvernement fédéral. C'est vraiment une part fort considérable de ce que nous coûte le gallon d'essence chez le pompiste.

En fait, monsieur l'Orateur, alors que nous payons le pétrole brut canadien $23.50, soit environ 65 p. 100 du prix mondial, nous payons au détail un prix supérieur au prix mondial. Ce qui est de plus en plus aberrant, c'est qu'aux États-Unis le prix de l'essence à la pompe baisse tandis qu'ici, au Canada, il augmente. En fait, je crois savoir que dans la ville de Seattle, le gallon d'essence se vend environ 13c. moins cher qu'à Vancouver.

Les ministériels devraient rougir de honte d'avoir trahi leur promesse électorale. Ils n'ont pas l'intention de la respecter. Ni le premier ministre, ni son principal porte-parole, le ministre des Finances (M. MacEachen) n'ont jamais eu l'intention de tenir cette promesse électorale. Ils ont trahi les Canadiens grâce à cette tactique répugnante. Oui, répugnante. On s'en est servi pour diviser le pays et asséner un dur coup à la Confédération. Je sais ce qu'ils disaient pendant la dernière campagne électorale: «Nous n'allons pas payer cette taxe supplémentaire pour gonfler la caisse de fiducie de M. Lougheed.» Voilà ce qu'ils clamaient à tous vents! Ils prétendent qu'ils disaient plutôt: «Nous ne pouvons pas accepter d'enrichir encore davantage l'Alberta. Nous ne refusons pas de verser au gouvernement albertain un prix équitable, nous ne sommes pas contre le fait qu'il s'enrichisse, mais nous ne pouvons pas accepter qu'il devienne trop riche.»

Ce qu'ils ont fait au cours de leur campagne et ce qu'ils font depuis qu'ils forment le gouvernement, c'est diviser et miner toujours davantage le sentiment d'association, d'unité au Canada. Ils ont en fait créé une scission au sein de la confédération. Je dis à mes collègues libéraux qu'ils devraient baisser la tête en signe d'humiliation lorsqu'ils seront appelés à se prononcer en faveur de cette mesure.

Mon ami qui vient d'entrer a plaidé la cause de l'agriculteur et je l'en félicite. Par bonheur, j'étais au comité quand il a attaqué le gouverneur de la Banque du Canada sur la politique des taux d'intérêt élevés. Je sais avec quelle sincérité et conviction il agit. Je l'incite à défier pareillement son ministre des Finances et son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur la question des prix du carburant diesel. Les agriculteurs paient 60c. le gallon en taxes fédérales chaque fois qu'ils font remplir les réservoirs de leurs tracteurs ou de leurs moissonneuses-batteuses.

C'est beaucoup trop. On a toujours accordé des allégements aux agriculteurs parce qu'ils produisent des denrées alimentaires. Nous avons toujours tenu à ce que les denrées alimentaires se vendent à bon marché. Nous savons que les agriculteurs n'ont pas le loisir de faire payer aux consommateurs ces frais supplémentaires, car bon nombre de leurs produits sont exportés. Exiger un impôt fédéral de 60c. le gallon, c'est trop demander aux agriculteurs. C'est encore un acte de prédation fiscale. L'agriculteur moyen de l'ouest du Canada devra puiser dans ses goussets les $4,000 environ qu'il lui faudra verser au trésor fédéral à cause de la redevance de 60c. le gallon que le gouvernement prélève sur le carburant employé à des fins agricoles. C'est terriblement injuste. C'est ce que doit penser lui aussi le gouverneur de la Banque du Canada, même s'il n'en dit rien. Il n'est pas l'instigateur de cet impôt; ce sont ses collègues des Finances et de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui l'ont établi.

Parlons maintenant des engrais, monsieur l'Orateur. Le prix du gaz naturel a une incidence directe sur ces derniers. Dans la production d'engrais, l'impôt fédéral se traduit par une augmentation de $25 à $40 la tonne; en 1985, il s'élèvera à près de $72 la tonne. La proportion est d'environ 35 p. 100 du coût global. Voilà également une mesure injuste, parce que les agriculteurs ne peuvent pas répercuter ces frais.

• (1630)

L'Ouest aussi est également affligé d'une structure des prix de l'engrais absolument injuste. Les engrais fabriqués dans l'Ouest et exportés aux États-Unis s'y vendent de $30 à $60 de moins la tonne qu'au Canada. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous a expliqué hier que c'était là le résultat du système du marché libre. Il reconnaît que le surplus d'engrais produits en Alberta et en Saskatchewan doit être vendu aux États-Unis à des prix concurrentiels; j'y vois la preuve tout simplement que le marché n'est pas libre, que les forces du marché libre n'agissent pas dans l'Ouest, soit que les prix soient fixés, soit qu'une sorte de monopole y existe. Le jeu de la

concurrence ne se fait aucunement sentir. C'est pourquoi, le ministre responsable des agriculteurs et de la production des denrées alimentaires et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) se doivent d'approfondir la question. Si c'est là ce que donne le régime de libre marché, il y a tout lieu de croire que quelque chose cloche. Selon moi, la concurrence ne joue pas et il y aurait lieu de protéger les producteurs du Canada. Nous ne devrions pas tolérer ce type d'exploitation.

L'agriculteur se fait avoir sur toute la ligne. Il doit payer plus pour ses engrais, son mazout et son gaz et verser des redevances exorbitantes sur le carburant diesel qu'il utilise pour son tracteur. C'est une injustice qu'il faut redresser.

J'espère que certains de mes vis-à-vis, qui ont des producteurs parmi leurs électeurs, y penseront à deux fois avant de voter en faveur de cette mesure ou qu'ils auront au moins le courage de présenter un amendement prévoyant certaines exemptions de taxe et une aide quelconque pour les agriculteurs. Nous pouvons bien présenter des amendements, mais le gouvernement ne permettra pas à ses députés de les approuver. C'est pourtant ce que leur demande de faire. Il va de soi que nous les appuierions.

On n'a guère parlé de cette exploitation éhontée des consommateurs lors de la dernière campagne électorale. Ce n'est donc pas surprenant, dans ces conditions, que les gens ne fassent plus confiance à leurs hommes et à leurs institutions politiques. La stupidité de certaines politiques, la scandaleuse imposture à la dernière campagne électorale et le manque de confiance des Canadiens en leurs chefs sont autant de facteurs qui expliquent le sentiment de désespoir et le pessimisme qui animent les Canadiens. Ils sont découragés et frustrés au plus haut point, car les politiques stupides qui sont en vigueur ne leur permettent pas d'entrevoir un espoir à l'horizon. Nous ne demandons rien de bien extraordinaire. Nous ne réclamons pas de faveur. Un peu de bon sens suffirait.

Nous parlons ici d'une redevance de canadianisation, ce qui m'amène à dire un mot de Petro-Canada. Notre autarcie pétrolière exigeait la création de cette société, qui nous a coûté près de 4 milliards de dollars. Pourtant, nous n'avons jamais dû compter autant sur le pétrole importé.

Qu'a fait Petro-Canada? Il a pris en main des entreprises florissantes qui ont coûté très cher aux Canadiens. Petro-Canada brasse des affaires dans certains pays comme la Tanzanie, le Sénégal, le Kenya, la Jamaïque, le Bangladesh, le Pakistan et de nombreux autres pays dans le monde, mais la société se garde bien de faire œuvre de pionnier ici au Canada. Petro-Canada n'a rien fait pour accroître notre autarcie, elle se paie une belle publicité. Elle recrute des spécialistes américains en publicité pour définir ses marques de fabrique et ainsi de suite, mais Petro-Canada est devenue une blague.

Personne ne croit vraiment que Petro-Canada pourra, d'un coup de baguette magique, nous assurer l'autarcie énergétique. Petro-Canada a recruté un certain nombre de bureaucrates et le gouvernement a effectué d'autres nominations. La société est devenue une autre institution où on récompense le nombre décroissant de gens sympathiques à la cause libérale. Le gouvernement estime qu'il doit percevoir des recettes, afin d'imposer son pouvoir central, d'affirmer son autorité, décider dans quelle région s'effectuera l'expansion, comment les ressources seront exploitées, qui sera chargé de cette exploitation et qui seront les gagnants et les perdants. Nous sommes en train d'en subir les conséquences: le nombre de chômeurs augmente, un nombre croissant de personnes perdent leur maison et de plus en plus d'entreprises ferment leur portes. Le nombre des faillites a augmenté de 50 p. 100 par rapport à l'année dernière dans le secteur agricole. Si la population active productive diminue, le nombre des travailleurs non productifs du gouvernement augmente. Voici un extrait de l'éditorial du *Financial Times* du 22 mars.

> Les politiques du gouvernement Trudeau ont des conséquences bizarres pendant cette récession: les personnes productives perdent leur emploi et celles qui ne produisent pas en sortent indemnes.
>
> Presque tous les travailleurs qui ont été mis à pied par des sociétés en difficulté sont des personnes productives. D'après Statistique Canada, le nombre d'emplois a baissé de 133,000 depuis un an dans le secteur manufacturier. Dans le secteur primaire, il y a 41,000 emplois de moins et 17,000 en moins dans la construction.
>
> Par ailleurs, dans la catégorie «administration publique», il y avait 770,000 emplois en février, soit 26,000 de plus que quatre mois auparavant, compte tenu des fluctuations saisonnières.

Voici la suite de l'article:

> Il y a un an, il y avait 329,000 employés à la Fonction publique fédérale. Le gouvernement pense que leur nombre atteindra 334,000 d'ici la fin du mois. Il compte avoir 345,000 fonctionnaires d'ici un an, les postiers étant inclus dans ces totaux pour faciliter les comparaisons.
>
> Non seulement le nombre de bureaucrates augmente-t-il pendant les récessions, mais il continue à croître durant les périodes—comme celle-ci—où le gouvernement prétend s'imposer des restrictions.
>
> Ainsi, l'année dernière, le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources a engagé 656 employés, soit une augmentation de 17 p. 100, sans compter les 1,639 employés de Petro-Canada.

Que font les entreprises privées? Elles doivent licencier leurs employés. Étant donné le déclin de l'industrie pétrolière, il est nécessaire de réduire le nombre de travailleurs. C'est une situation paradoxale. La Fonction publique grossit alors que les entreprises privées—qui sont productives—doivent licencier des travailleurs. Les compagnies pétrolières sont prises dans un étau à cause de la chute de la demande et de l'augmentation des taxes, alors que dans la Fonction publique, qui est un secteur improductif, le nombre d'employés augmente. Voila ce qui se passe au Canada en somme.

Comme je l'ai dit plus tôt cette semaine, la population active productrice baisse au Canada. La production baisse chez nous. Aucune nouvelle richesse n'a été produite au cours des cinq dernières années, et à moins que nous ne nous mettions à produire de nouvelles richesses, à moins que nous ne nous mettions à encourager la production et la productivité et à moins que le pays n'enregistre une croissance réelle, nous allons connaître de bien graves ennuis. Nous ne pouvons continuer à redistribuer la richesse. Il nous faut créer et produire de nouvelles richesses, et c'est une chose que le gouvernement actuel ne fait pas.

Je vais maintenant passer à ce qui m'apparaît comme un autre exemple classique de stupidité et de discrimination, et cela concerne l'application de la taxe sur le carburant aux transporteurs aériens canadiens. Nous le savons tous, une redevance de recouvrement en matière de carburant est perçue auprès de nos compagnies aériennes et de nos navires qui participent à l'exportation. Cela concerne principalement les caboteurs et les bateaux qui naviguent sur les Grands lacs. Nous savons que des taxes d'une cinquantaine de millions de dollars ont été imposées aux compagnies assurant des vols nolisés et internationaux. Comme cette taxe est discriminatoire et qu'elle viole les ententes bilatérales conclues avec d'autres pays, le

gouvernement a décidé d'accorder aux transporteurs étrangers qui desservent le Canada un abattement de 46 millions de dollars au titre des taxes sur l'exportation de carburant, mais il a refusé de traiter les transporteurs canadiens de la même façon. Monsieur l'Orateur, il y a deux poids deux mesures et c'est insensé. Cette décision défavorise beaucoup sur le plan financier les transporteurs canadiens par rapport à leurs concurrents étrangers. Cela compromet la rentabilité des compagnies canadiennes, alors que leurs rentrées sont déjà très mauvaises.

• (1640)

C'est une longue histoire, monsieur l'Orateur. L'Air Transport Association of Canada a mis en garde le gouvernement à l'époque en lui disant que cette mesure irait carrément à l'encontre des ententes bilatérales. Les gouvernements étrangers ont présenté des instances aux autorités canadiennes qui ont finalement accepté d'accorder cette exemption. Mais, monsieur l'Orateur, elles n'ont pas voulu l'accorder aux transporteurs canadiens et elles font donc une fois de plus deux poids deux mesures au détriment de nos concitoyens.

Ce bill propose de faire payer une taxe d'environ 8c. par litre, soit 38c. par gallon, ce qui est en quelque sorte un impôt sur le revenu qu'on ferait payer aux raffineurs et aux fournisseurs. Manifestement, en agissant ainsi, le gouvernement intervient dans les négociations contractuelles entre les compagnies aériennes et leurs fournisseurs.

Jusqu'ici, on prélevait une redevance sur les produits pétroliers exportés dans l'Est pour récupérer les indemnités compensatoires versées sur le pétrole importé à l'origine. Cette mesure législative se propose d'étendre ces dispositions à l'Ouest et de les imposer à tous les aéronefs canadiens quittant le Canada. Elle ne précise pas le montant de la redevance qui sera prélevée. La taxe à l'exportation sur les carburants de type diesel qu'on appelle distillats moyens était d'environ $113 le mètre cube, tandis que la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute oscillait seulement entre $47 et $68. Cette redevance varie selon la catégorie de l'usager et son point de départ. Sur la côte est, la redevance sur le diesel marin est de $78.35 pour le mois de février, alors que sur la côte ouest elle est de $47.20.

Nous avons demandé pourquoi ce bill ne précise pas que les différentes classes d'usagers paieront les montants différents. Cette mesure législative devrait en parler et le ministre devrait expliquer la différence existant dans le montant de la redevance prélevée sur une côte et sur l'autre.

Le projet de loi ne traite pas des ajustements qui ont été apportés à la redevance en ce qui a trait aux transporteurs aériens. Le gouvernement a fait savoir qu'il ne percevra plus cette redevance dans le cas des avions, et qu'il percevra plutôt une taxe d'un montant équivalent; pourtant, le bill n'en fait nulle mention. Le fait que cette redevance n'ait pas été perçue en février ne suffit pas à garantir qu'elle ne le sera plus jamais. J'y vois là de la confusion et de l'injustice, monsieur l'Orateur. Les compagnies aériennes ne se plaignent pas du fait que ces taxes leur seront imposées, mais bien de la méthode dont on s'y prendra pour ce faire. Elles estiment que le gouvernement s'ingère de façon outrageante dans leurs négociations contractuelles avec les fournisseurs de carburant. Voilà qui prouve encore une fois les effets des règlements multiples, des coûts excessifs, des taxes diverses, des redevances et des surtaxes, dont il faudra tenir compte lors de l'étude de cette mesure. Celle-ci fait le paradis des bureaucrates et des comptables, mais elle constitue un fardeau pour quiconque veut l'appliquer à la lettre.

Nous sommes à la dernière étape de la discussion d'un programme qui, comme je le disais l'autre jour, passera à l'histoire comme étant la plus grande catastrophe créée de main d'homme dans les années 80—Le Programme énergétique national. Il faudrait étudier cette série de projets de loi avec beaucoup de circonspection et favoriser la plus grande participation possible des personnes qui en seront touchées, que ce soit directement ou indirectement, c'est-à-dire les travailleurs du secteur. Je ne parle pas uniquement des multinationales et des grandes pétrolières, mais également du citoyen ordinaire et de la petite compagnie qui font partie intégrante du grand réseau qu'est le secteur pétrolier du Canada.

Monsieur l'Orateur, ce secteur est devenu très important et très viable. Certes, l'économie de ma province et de l'ouest du Canada s'appuie sur l'agriculture; dans des localités comme Végréville, Lloydminster, Wainwright, Vermilion, Cold Lake, Leduc et Wetaskiwin, le secteur pétrolier, sous diverses formes, est une composante fort importante de la vigueur de l'économie dans son ensemble. Il comporte des retombées économiques, une assiette fiscale et il favorise le développement économique; or, nous avons besoin de tous ces éléments dans l'Ouest pour nous donner une certaine sécurité, afin que notre économie ne soit pas tributaire d'un secteur ou d'un autre en particulier.

Ce secteur de notre économie a été très durement touché. Ceux qui ont investi leurs économies dans l'industrie pétrolière, que ce soit pour le forage ou pour la prospection, ont beaucoup perdu. Des sociétés établies depuis dix ou vingt ans ont dû congédier un grand nombre d'employés. Certaines ont même dû fermer leurs portes. Tout cela à cause d'une politique mise au point de façon délibérée, de toute évidence, pour s'attaquer à l'Ouest et à l'industrie pétrolière.

Par le passé, le secteur agricole et l'industrie pétrolière ont collaboré étroitement, monsieur l'Orateur. Bien entendu, à certains moments, les producteurs agricoles ont lutté énergiquement contre les sociétés pétrolières et les sociétés de prospection et de forage pour obtenir une compensation équitable pour les droits de passage, les dommages aux récoltes, et ainsi de suite, mais, en général, ces deux secteurs se sont développés côte à côte.

Un éditorial du *Brooks Bulletin* qui a récemment été réimprimé dans la publication albertaine *Wheat Pool Budget* mérite, selon moi, d'être consigné au compte rendu. Cet article résume en termes simples les graves conséquences qu'ont eu les budgets de 1980 et de 1981 et le Programme énergétique national. Voici ce que dit cet article qui s'intitule «Faisons quelque chose»:

Cela fait relativement peu de temps que le gouvernement a annoncé son budget et son programme énergétique national aux Canadiens. Au départ, les habitants du Canada étaient curieux, mais ils sont maintenant incrédules.

En seulement 16 mois, bon nombre d'entreprises ont dû fermer boutique à cause des taux d'intérêt élevés. Bon nombre d'agriculteurs et d'éleveurs ont aussi fait faillite.

Maintenant, les gens qui se rencontrent dans la rue ne sourient plus après les salutations d'usage. Ils se contentent de demander aux personnes qu'ils rencontrent si elles réussissent à se tenir à flot.

Nous avons vu des entreprises fermer leurs portes et disparaître tranquillement sans pouvoir faire quoi que ce soit. Nous avons écouté des hommes d'affaires hautement respectés nous dire au téléphone qu'ils n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire pour acquitter leurs dettes. Nous avons entendu des agriculteurs nous raconter toutes les difficultés qu'ils ont éprouvé pendant leur vie ... jusqu'à maintenant.

Nous avons vu la conjoncture économique jadis favorable de notre pays se détériorer.

Comme nous l'avons lu récemment: «Le prix de cette misère humaine sied mal à nos talents et à nos possibilités de Canadiens. De toute évidence, notre pays a perdu contact avec la réalité.»

Nous devons faire quelque chose pour écarter le rideau d'incertitude que le gouvernement fédéral a tiré sur notre économie et redonner aux Canadiens la tranquillité d'esprit qu'ils connaissaient il n'y a pas si longtemps.

• (1650)

**M. Douglas Roche (Edmonton-Sud):** Monsieur l'Orateur, le député de Végréville (M. Mazankowski) vient de nous dresser un tableau impressionnant et émouvant des dangers auxquels notre pays fait face. Je tiens à le féliciter de son intervention et j'espère monsieur l'Orateur, et comme je parle dans le même esprit que lui que vous interpréterez mes paroles comme représentatives des habitants de l'Ouest. Sachez, monsieur l'Orateur, que tous les députés de l'Ouest ou presque partagent avec moi l'opinion du député de Végréville et des orateurs qui l'ont précédé.

Si l'on en juge par les données statistiques, il est clair que le bilan du gouvernement en matière économique est catastrophique. Mais en matière énergétique, il est pire encore: il est effrayant. Le programme énergétique national a été établi à la va-vite, sans tenir compte de la situation économique et des besoins du pays. C'est au nom d'une politique à courte vue que le gouvernement a pris la fâcheuse décision en 1973 de protéger les consommateurs canadiens contre les effets de l'augmentation du prix du pétrole décrétée par les pays de l'OPEP, ce qui leur a donné l'illusion qu'ils vivaient dans un pays de cocagne. On n'a pas appris aux Canadiens à économiser l'énergie. On n'a pas encouragé les milieux industriels à s'adapter à la nouvelle situation et le gouvernement n'a pas fourni des efforts suffisants pour nous amener à l'auto-suffisance. Aujourd'hui, les consommateurs doivent affronter la réalité et le secteur privé est obligé d'apporter les changements qui s'imposent en recourant à des moyens souvent pénibles.

Dans le domaine énergétique, le gouvernement continue de faire fausse route et le projet de loi est là pour le confirmer. En termes clairs, le Programme énergétique national est une véritable catastrophe pour l'ensemble du pays, pas seulement pour ma province. En tant que Canadien, je me désole de la situation actuelle, des licenciements et de la peur qui hante tous les Canadiens effrayés de perdre leur emploi. Le plus inquiétant, comme le montre un sondage Gallup effectué tout récemment, c'est que de nombreux Canadiens craignent de ne pas pouvoir retrouver un emploi. Dans quelle société vivons-nous?

En tant qu'Albertain, je suis révolté de voir tout ce potentiel gaspillé. Le Programme énergétique national ne tient aucun compte des besoins et des aspirations de la population et s'il est une province où ses effets négatifs se font sentir, c'est bien l'Alberta. Naturellement, monsieur l'Orateur, je suis pour la canadianisation et pour un taux de participation accru des Canadiens dans le secteur privé. Comme l'a déclaré publiquement, le 21 juillet 1981, le critique financier du parti conservateur, le député de Etobicoke-Centre (M. Wilson): «Il s'agit d'une réalité économique et du renversement d'une tendance en vigueur au Canada depuis une centaine d'années».

Toutefois, il ne faut pas confondre canadianisation et nationalisation, et c'est pourtant ce que fait le gouvernement. Il affaiblit la Bourse et achète les entreprises pétrolières lorsque les prix sont en baisse. Tout le monde a pu constater à quel point le prix des actions du pétrole a diminué au moment de l'annonce du Programme énergétique national. Les seules grosses actions dont la valeur n'ait pas bougé sont celles de Petro-Fina, que le gouvernement a achetée par la suite à un prix fortement gonflé. C'est vrai, nous devrions tendre vers la canadianisation, mais pas par le truchement de la nationalisation ni de la stratégie que suit le gouvernement. Participation canadienne ne doit pas être synonyme de participation du gouvernement canadien. Le secteur privé canadien doit être encouragé à investir dans le secteur énergétique.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, le parti progressiste conservateur a proposé en 1979 le plan d'investissement dans les actions ordinaires canadiennes, qui visait à inciter les Canadiens à investir dans leur pays. Nous devions encourager les petits investisseurs à participer à des sociétés appartenant à des Canadiens. Nous devions les inciter à utiliser leur REER pour acheter des actions canadiennes. Nous avions même prévu, comme chacun sait, de leur offrir des actions de Petro-Canada à $10 l'action, et non à $120 comme le demande le gouvernement pour les actions d'une filiale de Petro-Canada. Le gouvernement actuel n'a même pas envisagé une telle mesure. Au contraire, en imposant une redevance rétroactive de 25 p. 100 sur les terres fédérales, il pousse les investisseurs éventuels à se demander s'il n'est pas risqué d'investir dans ce domaine.

C'est ce manque de confiance de la part des investisseurs qui ne savent absolument rien des intentions du gouvernement canadien, qui pousse bien des entreprises à vendre et d'autres à déménager aux États-Unis. Les petites entreprises canadiennes préféreraient exercer leur activité au Canada si la situation le leur permettait, mais elles se rendent aux États-Unis parce qu'il est plus intéressant d'y investir dans le secteur énergétique en raison de la politique en vigueur dans ce pays. Nous constatons aujourd'hui que 12 p. 100 des travaux d'exploration de pétrole et de gaz naturel effectués aux États-Unis sont entrepris par des sociétés canadiennes, et c'est ce qui me révolte en tant qu'Albertain. La plupart des sociétés qui sont allées aux États-Unis sont parties de l'Alberta. Deux cent trente-et-une plates-formes de forage ont quitté cette province

depuis l'annonce du PEN, ainsi que 111 plates-formes de services. C'est comme si, en Ontario ou au Québec, des petites usines ayant une quarantaine ou une cinquantaine d'employés avaient fermé leurs portes l'une après l'autre. Aux États-Unis, les activités de forage ont augmenté de 26 p. 100 en 1981, par rapport à 1980 et elles ont diminué en proportion égale au Canada.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de La Prairie (M. Deniger)—Les aéroports—Le dossier Dorval-Mirabel; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Les faillites—*a*) L'augmentation—*b*) On demande au gouvernement de prendre des mesures; le député de Brant (M. Blackburn)—L'Agence d'examen de l'investissement étranger—*a*) L'achat de la société White Farm Equipment par une entreprise du Texas. *b*) Les brevets relatifs à une moissonneuse-batteuse fabriquée au Canada. *c*) La possibilité d'une prise de contrôle par des Canadiens.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motions (documents).

• (1700)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

Les articles nos 22, 35, 1, 48, 28, 43, 5, 54, 34, 83, 71, 89, 36, 94, 88, 49 et 76 sont reportés du consentement unanime.

LES GARDERIES DE JOUR

**M. Hal Herbert (Vaudreuil)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des questionnaires remis à des fonctionnaires et des études effectuées en 1980 et 1981 par le Conseil du Trésor au sujet des garderies de jour.

—Je tiens tout d'abord à remercier le député qui a appuyé ma motion de me donner l'occasion de prendre la parole. Il ignore ce que je vais dire, de sorte qu'il n'a pas pu me dire s'il était d'accord; en fait, il n'a pas formulé la moindre observation. Tout ce qu'il a voulu faire en appuyant ma motion, c'est me permettre de prendre la parole.

Je tiens à ce que la Chambre sache que le fond de la question, ce n'est pas les garderies de jour. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, c'est de la gestion, du contrôle, des dépenses et des méthodes du gouvernement dont il s'agit, voire même des méthodes de la Chambre. Voilà les questions dont j'entends traiter aujourd'hui.

Avant de mettre de côté la question des «garderies de jour», je tiens à répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Je veux que l'ensemble de la Fonction publique dispose de garderies de



jour. Je veux voir ces garderies exploitées avec efficacité, et je veux voir le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou ces deux paliers de gouvernement les subventionner, de façon que les enfants de tous les fonctionnaires puissent avoir accès à ces services que j'estime très onéreux, et non pas seulement ceux dont les parents touchent des traitements élevés.

Mais laissons cela et passons à la question qui me tient à cœur cet après-midi. Tout d'abord, pourquoi ai-je reporté la motion no 86 pour qu'elle soit débattue et n'ai-je pas accordé davantage de temps pour qu'on dépose les documents demandés dans la motion? Tout simplement parce que j'ai fait inscrire plusieurs avis de motion à l'ordre du jour. L'avis de motion no 85 et celui-ci exigeaient le dépôt de documents par le ministère des Travaux publics concernant le programme de construction de l'année financière se terminant le 31 mars 1982.

Le 24 février dernier, la motion a été adoptée. J'ai cru que j'allais recevoir les documents demandés. J'ai été absolument renversé de ce que l'on m'a transmis. J'ai reçu deux feuilles de renseignements généraux qui constituaient en fait une réplique de ce qui a suscité ma demande, soit un communiqué daté du 26 juin 1981. En fait, celui-ci était joint aux deux feuilles en question. C'était là la réponse à la motion. C'était là la réponse à ce que je considérais comme une ordonnance de la Chambre en vue du dépôt des plans et devis pour la garderie, afin que nous sachions à quoi nous en tenir quant aux dépenses envisagées et aux plans établis.

J'ai soulevé la question à la Chambre et me suis expliqué. Le Président, et je ne m'en prends pas à sa décision, a dit qu'elle n'y pouvait rien. J'en tire cependant la conclusion, comme cet épisode le démontre clairement, qu'une motion adoptée par la Chambre et devenant de ce fait un ordre de la Chambre reste sans valeur. On ne produit aucun document. On n'est obligé de produire aucun document, et un député n'a aucun moyen à sa disposition pour exiger qu'on produise des documents exigés.

J'en ai été particulièrement contrarié parce que j'ai vu certains documents. A la suite de mon intervention à la Chambre et à la suite de pressions que j'ai exercées auprès du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), on m'a fait parvenir les plans que j'avais déjà vus et qui, je le présume, sont les seuls qui existent; j'ai donc pu les examiner. Ils sont très détaillés et très bien conçus. En plus des plans, j'ai obtenu des devis assez détaillés.

Je sais maintenant pourquoi on n'a pas déposé ces documents. C'est parce qu'ils n'existent que dans une seule langue, l'anglais. Je soutiens que nous avons passé le stade où les documents à présenter à la Chambre ne devraient être rédigés qu'en une seule de nos langues officielles. Je me suis demandé comment un ouvrier unilingue français pouvait comprendre ces plans ou ces devis. Mais cela mis à part, je n'ai pas encore vu de prévisions budgétaires. Ayant déjà travaillé dans le bâtiment, je sais pertinemment que lorsque l'on s'apprête à effectuer des travaux de démolition ou de rénovation en tous genres, à déménager une bibliothèque, des services de messageries, à aménager un terrain ou à construire des clôtures, on prépare habituellement des prévisions budgétaires assez détaillées. C'était un chiffre global que l'on nous avait communiqué.

Le ministre a pourtant fini par me fournir ces renseignements dans une lettre. Cette lettre portait sur la garderie. Ce n'est pas la garderie qui est en cause, mais notre façon de gérer les coûts. Les coûts prévus pour les travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité et de structure et pour l'aménagement d'un terrain de jeux à l'extérieur s'élèvent à 210,000 dollars. C'est un beau chiffre bien rond. Puis, il y a aussi des frais et des coûts divers, y compris de gestion, ainsi que des sommes prévues en cas d'urgence qui s'élèvent à 30,000 dollars. Cela fait un total de 240,000 dollars. On a mentionné au cours d'une séance en comité que cette somme représentait le coût calculé par le ministère des Travaux publics pour effectuer ces travaux dans l'un des édifices de la colline parlementaire.

Comme je me méfie toujours des chiffres cités globalement, je me suis renseigné et j'ai découvert qu'il y avait d'autres coûts en cause, soit les coûts des travaux connexes, soit le déménagement de l'annexe de la bibliothèque—nous n'aurions pas été obligés de déménager cette bibliothèque si nous n'avions pas décidé d'aménager une garderie—les services de messageries et de contrôle de la circulation qui s'élèvent à $80,000. Quand on dépense 80 milliards de dollars, $80,000 est un montant relativement peu important, je suppose. Il reste, cependant, que cette dépense me préoccupe. Ce que nous dépensons ici sort de ma poche sour forme d'impôt, et je tiens à ce qu'on surveille les dépenses de plus près.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons maintenant $240,000 plus $80,000, ce qui donne $320,000. Des fournitures, des meubles divers seront achetés séparément. A quel prix? Je me le demande. Il s'agit donc maintenant de dépenses de l'ordre de $400,000 pour 40 enfants, autrement dit, de $10,000 par enfant.

J'aime les enfants, monsieur l'Orateur. Je tiens à ce que tous les petits Canadiens aient la chance d'aller à une garderie comme les deux miens, et de bénéficier de cette formation poussée avant de passer à l'école primaire. Mais je trouve absolument ridicule qu'on vienne me dire, à moi qui m'occupe de construction, que nous devons dépenser $10,000 pour chaque enfant qui ira à la garderie. Je refuse d'admettre une chose pareille, je m'y oppose catégoriquement.

Il y a pire encore dans une lettre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin). Le ministre écrit:

> On me dit que la garderie dans l'édifice de la Confédération sera administrée par un conseil indépendant de l'administration de la Chambre des communes.

C'est probablement une bonne chose. Le ministre poursuit:

> —les employés ayant un revenu moyen, de $15,000 à $20,000 par année, sont beaucoup moins en mesure d'acquitter les frais de garderie que ne le sont les gros revenus.

C'est tout à fait juste, d'autant plus qu'il s'agit souvent de chefs de famille monoparentale ayant deux enfants à charge. Ces personnes devront payer $650 par mois pendant 12 mois. C'est de la somme totale dont il faut tenir compte. C'est au-dessus des moyens de la majorité des employés du Parlement. Le ministre ajoutait:

• (1710)

> J'ai donc demandé à mes collaborateurs de vérifier si les employés qui utiliseraient la garderie de l'édifice de la Confédération (et aussi d'autres garderies semblables) . . .

Il ne faut pas oublier que nous voulons donner l'exemple au reste du pays. A titre d'employeur, nous espérons que la Fonction publique puisse servir d'exemple. Et elle ajoutait:

> . . . seraient admissibles à des subventions, mais dont les frais seraient partagés aux termes du Régime d'assistance publique du Canada.

Une note de service à ce sujet était jointe, et le ministre ajoutait:

> Il est possible que les frais puissent être partagés pour les enfants inscrits à la garderie. Cependant, la plupart des fonctionnaires fédéraux ne seront probablement pas admissibles aux subventions, parce que leurs revenus dépasseront les normes fixées par la province d'Ontario.

Il faut se rappeler que les garderies relèvent essentiellement de la compétence provinciale. C'est la province qui en assure la surveillance, c'est elle qui fixe le montant des subventions et aussi qui détermine la participation du gouvernement fédéral, puisque ce dernier verse la moitié de la subvention fixée par la province.

J'ai donc voulu me renseigner sur le mode d'administration de cette garderie. Je dois d'abord préciser encore une fois que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une garderie ordinaire; je tiens à savoir comment seront organisées les garderies dans toute la Fonction publique et je veux savoir ce qu'elles coûteront. C'est un aspect important de mes questions. Je crois que nous prévoyons d'établir des conseils indépendants pour chaque garderie établie dans les différents ministères de l'État. J'ai voulu savoir comment le conseil sera choisi, qui l'élira et pourquoi les hommes en seront exclus.

Nous nous sommes battus contre ce qu'on appelle la discrimination. Normalement, on parle de discrimination quand les femmes ne sont pas traitées sur le même pied que les hommes. En tant qu'homme, je ne puis pas admettre qu'on m'empêche de m'intéresser au sort de mes enfants ou de ceux des autres. J'en ai parfaitement le droit. On a refusé de me répondre. En fait, on m'a dit simplement: «Demandez au conseil». J'ai demandé à ce dernier qui l'avait nommé et pourquoi ses membres étaient tous des femmes. Vraiment, je trouve que tout cela frise le ridicule.

**M. Blaikie:** Quelle a été la réponse?

**M. Herbert:** Je n'ai pas obtenu de réponse, car cela prend parfois énormément de temps.

**M. Blaikie:** Nous le savons mieux que vous.

**M. Herbert:** Je dois donc soulever la question à la Chambre bien avant que la réponse ne me parvienne.

Cette garderie qui servira d'exemple dans la Fonction publique s'autofinancera entièrement. Comment pouvons-nous prétendre qu'elle s'autofinancera, alors qu'elle va coûter au départ $10,000 par enfant? Rien que l'intérêt sur cette somme coûte au moins $1,500 par an et par enfant. On va y investir des deniers publics et, comme ils ne seront pas récupérés, on ne peut donc pas parler d'autofinancement. Par conséquent, pourquoi ne pas admettre que nous allons dépenser énormément d'argent et déclarer à la population en toute sincérité que nous devrions ajouter à cela les subventions voulues pour mettre ces installations à la disposition de tout le monde, sans distinction? Comment peut-on s'imaginer que les dames qui travaillent dans nos cafétéria ou même les hommes qui conduisent nos autobus aient les moyens de placer leurs enfants dans cette garderie très coûteuse, très agréable, très attrayante et très souhaitable? Ils n'y auront pas accès, et je pense que le gouvernement doit se pencher sur cette question. A mon avis, c'est injuste.

J'ai soulevé plusieurs questions cet après-midi. Avant d'aller plus loin, nous devons examiner notre politique globale. La note de service ou le communiqué du 26 juin doit être suivi d'une sérieuse étude de la situation. Après avoir établi quels seront les frais de départ, nous devrions calculer les frais supplémentaires qu'il faudra ajouter aux frais de construction pour que tous les employés puissent profiter de cette garderie. En outre, il faudrait consulter un peu plus le gouvernement ontarien. La direction des garderies du ministère des services sociaux et communautaires de l'Ontario devra délivrer un permis. Tant mieux. Cela veut dire, j'imagine, qu'elle va être chargée de la rénovation de ses installations pour les rendre présentables et faire en sorte je suppose qu'elles soient convenablement gérées. Bon, je pense m'être assez étendu là-dessus. Nous avons dépensé beaucoup d'argent, et nous allons continuer de le faire.

En terminant, j'aimerais parler d'un point qui me chiffonne un peu. Le respect du cadre budgétaire, dans lequel tout s'arrête le 31 mars, m'irrite un peu. J'ai parlé par exemple du contrôle des dépenses par le vérificateur général. On comprendra que lorsque les travaux se prolongent au-delà de la fin de l'exercice, les dépenses chevauchent deux exercices. Dans ces conditions, il est très difficile de mettre sur pied un programme complet. D'autre part, l'argent vient de trois provenances absolument distinctes: l'une pour la construction, l'autre pour le déplacement de la bibliothèque, les frais de courrier, etc., la troisième pour la fourniture des meubles et des agencements divers. Donc, il faudra probablement attendre au moins l'automne de 1983 pour voir ici les dollars dont il s'agit. Cette façon de procéder n'est pas satisfaisante pour l'esprit. Je prie le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) de mettre cartes sur table, de nous dire exactement de quoi il retourne et quelles sont au juste ses intentions. S'il intervient dans le domaine des garderies de jour, il faut que le gouvernement ait pour politique d'assurer à tous les fonctionnaires l'accès à ces garderies, quel que soit le niveau de leurs revenus.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Vaudreuil (M. Herbert) pour l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de l'accessibilité aux services de la garderie que l'on aménage sur la colline. Si je comprends bien, il n'est pas question pour le moment de subventionner les futurs clients de la garderie, mais il est possible que cela se fasse à l'avenir.

C'est une excellente occasion de faire comprendre non seulement au député du gouvernement, le député de Vaudreuil, mais à tous les députés du gouvernement ici présents, l'urgence d'établir une loi nationale sur les garderies. Une loi adéquate prévoirait ainsi des directives pour l'octroi de subvention aux clients de cette garderie de même qu'à ceux de toutes les garderies existantes et à venir, dans la Fonction publique comme ailleurs.

• (1720)

Je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour faire consigner certains faits concernant les garderies de jour au Canada et pour faire certaines suggestions du point de vue du Nouveau parti démocratique. A cet égard, je voudrais me reporter, en général, à l'analyse que l'on trouve dans la revue annuelle de Santé et Bien-être sur la situation des garderies de jour au Canada. Je me reporterai en particulier aux chiffres intéressants que contient le numéro qui a paru récemment. Le nombre de locaux de garderies autorisées ou surveillées a augmenté de 16.8 p. 100 en 1980.

La superficie des garderies non commerciales a augmenté de 33 p. 100 et celle des garderies commerciales de 3.7 p. 100. La situation est l'inverse de celle de l'année précédente où l'accroissement s'est concentré dans le secteur des garderies à but lucratif.

Les garderies pour enfants en bas âge continuent d'accuser un recul. On estime qu'en 1980 il y avait 229,000 enfants de moins de deux ans dont les mères faisaient partie de la population active. Une proportion de 3.8 p. 100 de ces enfants bénéficiaient de services collectifs ou de garderies familiales autorisées. Le nombre estimatif d'enfants de 2 à 6 ans dont les mères travaillaient à l'extérieur du foyer était de 531,000 en mars 1980. Les données révèlent que 15.77 p. 100 de ces enfants sont inscrits dans des garderies. Les chiffres montrent que de ces 760,000 enfants de moins de six ans dont les mères travaillent à l'extérieur, seulement 12.16 fréquentent les garderies. C'est une piètre amélioration par rapport à 12.04 p. 100 les années précédentes. Il n'en reste pas moins vrai que 88 p. 100 des petits Canadiens de moins de six ans dont les mères travaillent sont confiés à des garderies inautorisées.

Une autre ventilation du nombre des enfants qui fréquentent les garderies révèle qu'une majorité écrasante d'entre eux, soit environ 79.94 p. 100, ont de deux à six ans. Aussi, 5.38 p. 100 des enfants qui fréquentent toutes les garderies ont moins de deux ans, ce qui représente 400 enfants de moins qu'en 1979. Il s'agit là d'un grave problème pour les parents qui ont des enfants en bas âge.

Les prestations de maternité peu élevées et octroyées à court terme rendent les garderies indispensables. Nous avons adopté une résolution à notre congrès de 1979 demandant que le gouvernement fédéral accroisse sa quote-part des frais de garderie, afin de faciliter l'accès aux soins très importants.

Je vais maintenant faire quelques comparaisons par province pour ceux que cela peut intéresser. Comme l'indique cette étude, chaque province possède des services de garderie bien différents; comme on pouvait s'y attendre, l'Ontario et l'Alberta sont les deux seules provinces qui ont des garderies publiques, plus exactement municipales. Les municipalités de ces deux provinces participent activement à la prestation de services de garderie et assument elles-mêmes une partie des frais.

En Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec, les garderies sont la plupart du temps à but non lucratif. En Saskatchewan, seules les coopératives de parents peuvent obtenir un permis. En Ontario, les garderies à but lucratif et à but non lucratif se retrouvent en nombre presque égal. En Alberta, la proportion est de deux pour un en faveur des garderies à but lucratif. Dans cinq des dix provinces, plus précisément en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Alberta, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, la moitié au moins des garderies sont à but lucratif, et les parents qui y envoient leurs enfants doivent généralement payer le plein tarif.

Comme je l'ai déjà dit, les lacunes sont tellement grandes dans le domaine des garderies au Canada, que notre parti a adopté un certain nombre de résolutions à ce sujet. Je voudrais consigner au compte rendu une résolution qui a été adoptée au congrès fédéral du NPD en 1979 et qui continue à faire partie du programme de notre parti:

IL EST DONC RÉSOLU que le NPD réaffirme l'engagement qu'il a pris en 1971 selon lequel un gouvernement fédéral NPD promulguerait une loi nationale sur les garderies, appuierait le principe voulant que les garderies soient un service public et lancerait une campagne d'information pour expliquer cette philosophie.

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'entre-temps, le NPD demande de toute urgence:

(1) que le gouvernement fédéral prenne l'initiative en offrant des programmes préférentiels de partage des frais (par exemple, en payant 75 p. 100 du coût de construction des garderies et 80 p. 100 du salaire des employés de garderies et en augmentant la contribution fédérale aux services de garderie à frais partagés pour les enfants en bas âge et les enfants handicapés) afin d'augmenter les possibilités d'accès aux garderies et la qualité des services;

(2) qu'il incite les gouvernements provinciaux et municipaux à réserver une plus grande part de leur budget aux garderies et à fixer un maximum pour les frais de garderie exigés des parents;

Le quatrième point de la résolution disait ceci:

(4) qu'il adopte une mesure législative pour obliger les employeurs à financer de bonnes garderies sur les lieux du travail.

De telles résolutions de politique reflètent toujours les intentions d'un parti. Selon moi, les principes contenus dans cette résolution adoptée lors du congrès national du NPD méritent un examen approfondi.

Je voudrais me pencher un instant sur une question qui me préoccupe et qui concerne non seulement les garderies, mais aussi les maisons de santé et d'ailleurs tous les autres établissements qui fournissent des soins. Il s'agit de la question de savoir si des établissements à but lucratif peuvent oui ou non faire œuvre utile dans ce domaine. Il y a toujours eu des garderies à but lucratif, mais il y en a de plus en plus, surtout depuis la venue sur le marché de sociétés de garderies multinationales comme Kindercare. De toute évidence, ces sociétés pensent pouvoir faire de l'argent en fournissant de tels services.

Je voudrais dire quelques mots de certains inconvénients que présentent les garderies à but lucratif. Tout d'abord, comme les droits d'inscription sont limités à ce que les parents peuvent payer, pour qu'une garderie fasse des bénéfices, la qualité des services qu'elle offre doit en souffrir. D'autre part, la question de la qualité des soins est primordiale, étant donné qu'on ne peut pas offrir des soins de bonne qualité lorsqu'on cherche à faire des bénéfices. Par exemple, une enquête menée dernièrement sur les dépenses des garderies à but lucratif aux États-Unis a abouti aux conclusions suivantes:

Les centres à but lucratif dépensent généralement beaucoup moins par enfant que les centres à but non lucratif. Selon les données de 1977, les centres à but lucratif dépensent en moyenne, par année, 30 p. 100 de plus par enfant que les centres à but non lucratif.

S'ils réussissent à limiter leurs dépenses, c'est en grande partie en payant moins cher leur personnel. Un traitement inférieur peut devenir synonyme d'un personnel moins formé et moins expérimenté et d'un plus fort roulement, ce qui bouleverse les rapports au sein des garderies.

D'après une enquête effectuée en 1979 à Toronto sur 30 centres à but lucratif et 91 à but non lucratif, il appert que le traitement des membres du personnel est nettement inférieur dans les premiers. Cette enquête a révélé que les centres à but lucratif offrent moins d'avantages sociaux au personnel, notamment les congés payés, les congés de maladie, les régimes de pension, l'assurance-vie et, dans le cas de l'Ontario, la cotisation à l'OHIP. A Edmonton, une enquête effectuée par les inspecteurs de la santé a révélé que près de la moitié des centres à but lucratif n'offraient pas des soins satisfaisants. A Ottawa, on vient d'annuler deux accords d'achat de services avec garderies à but lucratif, en raison d'une mauvaise utilisation des fonds.

On critique également les centres à but lucratif parce qu'ils n'encouragent pas—et même, dans certains cas, ils interdisent—la participation des parents. Étant donné le caractère spécial des garderies, qui visent à s'occuper de très jeunes enfants, la participation des parents est particulièrement souhaitable. Mise à part l'absence de participation des parents et la qualité douteuse des services offerts dans les centres actuels, la croissance continuelle des garderies à but lucratif, notamment au sein des sociétés, comme je l'ai déjà dit, risque d'aboutir à de nouvelles pressions exercées auprès du gouvernement en vue de rabaisser les normes des garderies.

• (1730)

Je tiens à faire remarquer, outre les nombreuses insuffisances que j'ai signalées et qui sont dues au fait que les garderies fonctionnent selon le principe du profit, que j'aurais toutefois certaines préoccupations même si l'on pouvait me prouver que ces établissements à but lucratif assurent à l'occasion des services de bonne qualité. Je m'inquiète de la tendance à long terme qui est particulièrement manifeste aux États-Unis et je crains également que cela devienne à la mode de percevoir les services sociaux comme étant un domaine nouveau plein de défi pour le marché. Je crains que cela ne devienne de plus en plus fréquent, au fur et à mesure qu'on implantera les moyens de production traditionnels permettant l'accumulation de capitaux et de profits dans le tiers monde, au fur et à mesure que nous essayerons d'exporter la pollution et certaines des conséquences plus négatives de la société industrielle et je redoute que nous n'assistions ici en Amérique du Nord au développement de la commercialisation des services humains. Nous verrons alors les multinationales s'implanter dans le domaine des foyers pour personnes âgées et des services de garderie et de santé au point qu'aucun domaine de l'activité humaine n'échappera à cette conception de la vie et que tout deviendra denrées commerciales.

On aurait tort d'assimiler mes préoccupations à propos des garderies fonctionnant selon le principe du profit à la polémique sévère et quelquefois ennuyeuse qui oppose ceux qui veulent que le secteur privé fasse quelque chose et les autres qui veulent en laisser le soin au secteur public. Comme je l'ai fait remarquer il y a quelques semaines à propos du débat sur l'énergie, les discussions dans notre pays doivent transcender ces deux conceptions simplistes, car je ne souhaite pas que nous ayons un secteur des services sociaux qui soit vaste, monolithique et dominé par les multinationales. Mais je ne souhaite pas non plus qu'on ait un même secteur qui serait aussi vaste, monolithique, universel et dominé par le gouvernement et ses bureaucrates. Ce qu'il nous faut dans notre pays, ce sont des garderies, qui soient dans la mesure du possible, animées et dirigées par les parents et par la communauté. Nous devrions essayer de créer de petits établissements, plus coopératifs, à base communautaire, notamment quand il y va d'une chose aussi importante que la garde des enfants. Telle est ma position sur la question. Nous devons dépasser le débat

visant à savoir si c'est la bureaucratie du secteur public ou celle du secteur privé qui doit diriger nos vies, car nous nous enterrons ainsi dans une ornière à cause de certaines longues batailles idéologiques.

C'est tout ce que j'ai à dire sur la question. Je ne voudrais pas entrer dans les détails de ce qu'a dit le député de Vaudreuil (M. Herbert) à propos de la garderie qui existe maintenant sur la colline. Je laisse cela pour un autre jour. Je voulais saisir l'occasion pour exprimer officiellement notre inquiétude devant l'absence d'initiative du gouvernement fédéral qui ne cherche pas à assurer des services de garderie adéquats à l'intention de nos concitoyens des quatre coins du pays. Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait faire office de porte-flambeau comme il l'a fait dans le domaine des soins de santé et autres services sociaux. C'est une chose qui s'impose, surtout dans les conditions économiques de l'heure, car un grand nombre de femmes doivent occuper un emploi, que cela leur plaise ou non.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, dont la situation économique. Il arrive souvent que les deux parents doivent aller travailler simplement pour joindre les deux bouts, non pas parce qu'ils cherchent à se libérer d'une manière quelconque. Il faut peut-être aussi tenir compte du fait que la perception du rôle de la femme dans notre société est en train de changer. C'est à cause de tous ces facteurs que les parents doivent avoir différentes possibilités pour la garde des enfants.

Ceux qui déplorent la disparition de la perception traditionnelle de la famille doivent aussi déplorer le fait que, à cause du régime économique actuel, il est difficile que l'un ou l'autre conjoint reste au foyer pour s'occuper des enfants. Quand nous disons que les garderies devraient être obligatoires et non facultatives, je crois qu'il est dommage que nous en soyons arrivés là, mais c'est une nécessité. Dans la mesure où cette solution permet aux femmes en particulier, et aux couples mariés en général, d'occuper différents emplois et de s'adonner à d'autres activités, je crois que l'organisation d'une garderie est une bonne chose, une chose qui s'impose également.

**M. Herbert:** J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. Puisque le député n'a pas utilisé tout son temps de parole, peut-être accepterait-il une question.

**M. Blaikie:** Certainement.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député est d'accord.

**M. Herbert:** Monsieur l'Orateur, on reconnaît en général que les garderies relèvent des autorités provinciales, et la participation fédérale se limite à une aide financière par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada ou, dans le cas actuel, en sa qualité d'employeur. Cela étant, le Nouveau parti démocratique a-t-il examiné le problème que pose le partage des pouvoirs, d'autant plus que la situation varie d'une province à l'autre et que tous les enfants n'ont pas également accès à des garderies, justement à cause de cette situation? Le Nouveau parti démocratique a-t-il examiné la question du partage des pouvoirs et envisage-t-il une solution?

**M. Blaikie:** Monsieur l'Orateur, puisque nous préconisons l'adoption d'une loi nationale sur les garderies, nous croyons que le gouvernement fédéral et les provinces pourraient se partager les responsabilités. En fait, ce partage existe déjà. Comme le député de Vaudreuil (M. Herbert) l'a signalé, certaines garderies relèvent déjà des autorités fédérales en ce sens qu'elles bénéficient d'une aide dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Le problème qui se pose au gouvernement fédéral avec ce genre de garderies, c'est qu'elles ne sont ouvertes qu'aux personnes répondant au critère de besoin actuel ou prévisible permettant de bénéficier du Régime d'assistance publique du Canada.

Nous disons, nous, qu'il faut considérer la garderie comme socialement nécessaire à tous, et non comme une mesure de bien-être ou de charité à l'intention de certaines familles. Dans beaucoup de cas, ce sont les personnes qui ont actuellement droit à l'assistance sociale ou qui répondent aux critères de besoin actuel ou prévisible fixés par les provinces qui accèdent à la garderie. Bien sûr, ceux qui ont beaucoup d'argent ont accès eux aussi à la garderie, parce qu'ils ont les moyens de la payer. Mais ce sont les catégories intermédiaires qui sont en difficulté. Ce sont elles qui ont de difficiles décisions à prendre, qui doivent se demander si leur travail leur rapporte assez pour qu'il leur reste suffisamment d'argent une fois la garderie payée. En tout cas, si le gouvernement fédéral voulait faire preuve d'initiative et fournir un peu d'argent, je ne pense pas qu'il se heurterait à des difficultés du côté des provinces.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir intervenir quelques instants dans ce débat sur la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert), qui a l'habitude de présenter des motions très intéressantes à la Chambre des communes. Il importe de souligner que lui, libéral, présente constamment des motions demandant la production de tous les questionnaires donnés aux fonctionnaires, et de toutes les études effectuées par le Conseil du Trésor en 1981 au sujet des garderies et d'autres questions. J'aurais cru qu'un libéral comme lui n'avait qu'à ouvrir la bouche au caucus pour obtenir tous les renseignements qu'il voulait. Je pensais que nous étions les seuls à ne pas obtenir de réponses. Je constate maintenant que le caucus ne fonctionne pas aussi ouvertement qu'il le devrait.

• (1740)

Mon ami a prononcé une phrase importante dans son intéressant discours. Je l'ai écouté attentivement et j'avoue qu'en général je suis d'accord. Si je ne m'abuse, il a déclaré qu'il était temps que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) fasse preuve d'honnêteté et nous dise exactement ce qui se passe. C'est vrai.

Quand je visite ma circonscription et ma région, je suis sidéré de voir l'immense intérêt que suscitent les garderies à notre époque où les femmes tentent de sortir des professions qui leur étaient jusque là réservées, essaient d'exercer les talents professionnels qu'elles ont acquis en se lançant dans certaines études et sont prêtes à s'aventurer dans des domaines qui étaient la chasse gardée des hommes.

Les garderies répondent à deux impératifs sociaux étroitement reliés qui ne sont pas véritablement contradictoires. D'abord, il faut reconnaître la nécessité de fournir aux femmes tous les moyens voulus d'avoir accès au marché du travail au même titre que les hommes. Deuxièmement, même si c'est avant tout à la famille qu'il revient d'élever les enfants, la société a également des responsabilités à cet égard. Nos institutions doivent suivre l'évolution de la société.

Je n'ai pas vu d'exemplaires des documents et questionnaires que mon ami a demandés. J'aimerais bien les voir. Ce qui ressort de sa motion et de ses questions, c'est qu'il faut offrir des garderies sur des basses équitables, raisonnables et universelles. Que ce soit à la Chambre des communes ou ailleurs dans la Fonction publique, on ne doit pas les créer pour les nantis tandis que les moins nantis n'auront rien du tout ou un système différent. Voilà ce qui me préoccupe.

Les perspectives d'emplois devraient être égales, quelle que soit la situation économique de la personne dont la famille a besoin des services d'une garderie de jour. Ces services devraient être offerts de façon systématique à tous ceux qui en ont besoin.

Je félicite le député de Vaudreuil (M. Herbert). Je l'ai déjà fait à d'autres occasions. Je me joins à lui pour réclamer des renseignements sur cette question importante. Chaque fois qu'un député se rend dans sa circonscription, il peut constater la grande importance que revêt cette question et la nécessité d'appliquer les solutions que nous réclamons.

Je le répète, l'obligation d'entretenir, d'élever et de soigner les enfants incombe à la fois à la collectivité et à la famille. Bien qu'elle soit primordiale, elle n'est pas limitée à la famille. La collectivité a l'obligation de s'assurer que dans un monde en pleine évolution, les enfants bénéficient des soins appropriés. Il faut créer des perspectives pour ceux qui sans ces services ne sauraient évoluer au plan social au même rythme que leurs concitoyens.

Je félicite encore une fois mon collègue. Je n'abuserai pas plus longuement du temps de la Chambre. J'espère qu'un député ministériel aura l'obligeance de communiquer au député de Vaudreuil les documents qu'il réclame et que ce dernier, quand il les aura reçus, m'en révélera le contenu.

**M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi que d'intervenir cet après-midi au cours de l'heure réservée à Hal Herbert. En guise d'introduction à mes observations, je signale au député de Nepean-Carleton (M. Baker) et au député de Vaudreuil (M. Herbert) que si aucune étude n'a été rendue publique, c'est pour la bonne et simple raison que le Conseil du Trésor n'en a effectuée aucune, que ce soit en 1980, en 1981, avant ou après. L'absence de ces études ne devrait cependant pas donner une mauvaise impression de notre service ou encore du légendaire fonctionnement interne de notre caucus.

Cet après-midi, mes observations se partageront en trois volets. En premier lieu, d'une façon fort générale, je traiterai de la question des femmes sur le marché du travail et du rôle du gouvernement à cet égard. En deuxième lieu, j'aborderai, toujours de façon générale, la question des garderies de jour et les raisons motivant leur création. En troisième et dernier lieu, je parlerai de l'expérience du gouvernement en matière de garderies dans la mesure où celles-ci relèvent de sa compétence.

Nous prenons tous très au sérieux ici le problème des conditions de travail des femmes, non seulement parce que la population active compte un bon nombre de femmes aujourd'hui, mais parce que toutes les études que j'ai lues indiquent que leur nombre va aller croissant au cours des années à venir. Malheureusement, un certain nombre de facteurs historiques et physiologues empêchent les femmes de jouer un rôle à part entière dans la population active.

Par facteurs historiques, j'entends le préjugé culturel qui fait que les emplois les plus intéressants et les mieux payés sont réservés aux hommes. Consciemment ou inconsciemment, nous avons tendance à préférer un homme à une femme pour les promotions. Du point de vue physiologique, les femmes sont désavantagées sur le plan professionnel dans la mesure où elles doivent souvent jouer de front le rôle de travailleuse et de mère. Je tiens à rappeler publiquement cet après-midi que notre gouvernement et le parti libéral se sont fixé comme objectif de lutter contre ce préjugé culturel et d'aider les femmes à obtenir des conditions leur permettant de surmonter leur handicap physiologique.

Le pays est dirigé par un gouvernement libéral ... Nous sommes des libéraux et par définition, le libéralisme vise à libérer. Je veux que tout le monde sache ici que le gouvernement lutte pour l'amélioration des conditions de travail des femmes, que ce soit au sein de la Fonction publique fédérale à Ottawa et dans tous les bureaux du gouvernement fédéral au Canada ou dans le monde du travail de façon générale.

• (1750)

Certains faits viennent corroborer cette assertion, monsieur l'Orateur. Il y a la création de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, l'établissement de l'Office de la promotion de la femme en 1971, la politique que le Conseil du Trésor annonçait en 1975 afin de favoriser une plus grande représentation des femmes au sein de la Fonction publique.

En outre, je voudrais vous signaler la publication en 1979 d'un plan d'action et la déclaration qu'a faite le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) en juin 1981 au sujet de la politique sur les garderies à laquelle le député de Vaudreuil a fait allusion tantôt dans son discours. J'espère qu'aucun député ne croit que les garderies sont un luxe. Trop souvent, lorsque nous nous entretenons avec des gens dans une soirée ou dans une assemblée quelconque, nous entendons des plaintes au sujet du coût des garderies, comme si c'était un luxe que nous ne pouvions pas nous permettre.

Je prétends que les garderies, loin d'être un luxe, sont une nécessité sociale et économique. Ce dernier élément, à savoir que les garderies sont une nécessité économique, est un point qu'il faut souligner cet après-midi et chaque fois que l'on débattra cette question.

Par exemple, un employeur—ou un organisme employeur comme l'est le gouvernement—devrait reconnaître que la création de garderies sur place, sur les lieux de travail, comporte des avantages économiques importants pour l'entreprise. Ainsi, les garderies attirent certes des employés. La possibilité qu'une entreprise réussisse à obtenir de bons employés est d'autant meilleure si les employés possibles savent que des installations accueuilleront leurs enfants sur les lieux mêmes de leur travail. Les entreprises qui offrent maintenant des services de garderie à leurs employés connaissent sans aucun doute un taux d'absentéisme moins élevé qu'auparavant.

L'absentéisme est un problème de plus en plus grave. J'ai parlé à des hommes d'affaires de ma circonscription de la situation de leur entreprise. L'une des critiques qui reviennent le plus souvent, c'est qu'il est difficile d'avoir de bons employés. Et ensuite, qu'il est difficile d'obtenir d'eux un travail régulier jour après jour. Ils travaillent une semaine, un mois peut-être, puis prennent quelques jours de congé, reviennent au travail pour reprendre congé un peu plus tard et cela, pour toutes sortes de raisons. Des employeurs ont constaté qu'ils pouvaient réduire considérablement l'absentéisme au sein de leur entreprise en offrant des services de garderie à leurs employés.

J'espère que nombre des hommes d'affaires qui se plaignent de l'absentéisme finiront par comprendre l'intérêt d'offrir des services de garderie au sein de leur entreprise, même afin que leurs employés aient davantage de raisons de venir travailler qu'ils n'en ont à l'heure actuelle.

Pour poursuivre dans la même veine, monsieur l'Orateur, des études démontrent que l'existence de garderies améliore l'attitude de l'employé à l'égard de l'entreprise qui offre le service ou, autrement dit, que le moral des employés s'améliore avec l'apparition des garderies. Et un meilleur moral entraîne évidemment un accroissement de la productivité.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu des députés soutenir ici que l'essence de la lutte contre l'inflation résidait finalement dans une productivité accrue. Je ne vais pas prétendre que l'avènement de services de garderie sur tout le marché canadien contribuera à réduire subitement et considérablement l'inflation. Je dirai tout simplement que la multiplication des garderies est l'un des plus importants moyens que le gouvernement et l'industrie privée peuvent employer pour s'attaquer au spectre pernicieux de l'inflation, qui semble impossible à vaincre.

En outre, l'établissement de garderies de jour réduit le taux de roulement des travailleurs. S'ils dotent leurs entreprises de garderies de jour, les employeurs dont j'ai parlé tantôt et qui se plaignaient du problème persistant que pose le roulement des travailleurs—des travailleurs qui partent du jour au lendemain—vont éprouver beaucoup moins de difficulté à garder leurs employés.

Certes, le gouvernement ne se mêle pas de doter le secteur privé de garderies. Le député de Vaudreuil a eu parfaitement raison de dire tantôt que nous ne sommes pas compétents pour nous occuper directement de garderies. Que nous ne soyons pas compétents ne signifie pas pour autant que le gouvernement actuel n'a pas contribué à répandre les garderies de jour à travers le Canada. Seulement en 1980, par le biais du Régime d'assistance publique du Canada, il a versé aux provinces et aux municipalités quelque 40 millions de dollars pour les aider à établir et à gérer des garderies de jour dans le ressort de leur autorité. Certains diront peut-être que ce n'est pas assez, monsieur l'Orateur, mais je trouve que c'est un excellent début et j'espère que le gouvernement pourra faire encore davantage au cours des années à venir.

Pour ce qui est de la question soulevée par le député de Vaudreuil, je tiens à signaler que le Conseil du Trésor a approuvé un projet pilote visant à doter la Fonction publique un peu partout au Canada de garderies de jour. J'ajouterai cet après-midi, de façon à dissiper toute confusion qui pourrait régner dans l'esprit des députés présents ou de tout lecteur du hansard, que la garderie installée dans l'édifice de la Confédération ne figure pas au nombre de ces projets. C'est une réalisation indépendante et distincte due à l'initiative de madame le Président, et non pas du Conseil du Trésor ou du gouvernement.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Vous ne voudriez tout de même pas vous en attribuer le mérite, non?

**M. Kelly:** Le projet pilote que le Conseil du Trésor a approuvé a reçu trois réponses. Même si Environnement Canada, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que celui de l'Emploi et de l'Immigration ont tous trois manifesté de l'intérêt à l'égard de ce projet, le Conseil du Trésor n'a accepté que dans le cas d'Environnement Canada.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. Comme l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée, la Chambre revient maintenant aux ordres inscrits au nom du gouvernement.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

• (1800)

**M. Douglas Roche (Edmonton-Sud):** Monsieur l'Orateur, pendant les quelques instants que j'ai pu consacrer à ce bill avant l'heure des initiatives parlementaires, j'avais commencé à expliquer pourquoi moi-même et d'autres députés, et en particulier ceux qui viennent de l'ouest du Canada, ressentons à l'heure actuelle beaucoup de colère devant les coups durs que portent au potentiel du Canada les politiques économiques et énergétiques du gouvernement actuel. Ces politiques, et surtout le Programme énergétique national, forcent littéralement les entreprises du secteur énergétique à quitter le pays.

Comme je vous l'ai dit, monsieur l'Orateur, depuis l'annonce de l'entrée en vigueur du Programme énergétique national, 231 derricks ont quitté l'Alberta, entraînant dans leur sillage 111 derricks d'entretien. J'ai mentionné qu'aux États-Unis, les activités de forage avait augmenté de 26 p. 100 par rapport à 1980 tandis qu'elles avaient baissé dans la même proportion au Canada.

**M. Chénier:** Parlez-nous de ce qui se passe maintenant.

**M. Roche:** Pour 1982, le déclin sera encore plus prononcé, 33 p. 100 par rapport aux chiffres de 1980.

**M. MacLaren:** Aux États-Unis, on accuse une baisse de 20 p. 100 qui s'accentue.

**M. Roche:** Notre pétrole reste inexploité. On évalue à 300,000 barils par jour le pétrole qui devrait être extrait du sol mais qui ne l'est pas. Ce pétrole pourrait épargner 12 millions de dollars par jour au Canada. Ce pétrole assurerait la prospérité de tout le pays. Au lieu de cela, nous importons du pétrole de l'étranger. Nous en importons du Mexique, du Venezuela et de l'Arabie Saoudite, et nous dépensons 6 millions de dollars par jour à en subventionner le prix. C'est de la pure folie! Le fantôme de Kafka hante-t-il l'esprit des artisans de cette politique?

Alors que nous avons au Canada du pétrole qui reste inexploité, pourquoi subventionner le prix du pétrole importé? Nous avons à l'origine commencé à le faire pour que les consommateurs de l'Est n'aient pas à payer des prix supérieurs à ceux que paient les consommateurs de l'Ouest. On consommait alors dans l'Est, tout comme maintenant, du pétrole surtout importé. Or, aujourd'hui, les automobilistes partout au Canada paient leur essence plus cher que les Américains qui ne bénéficiaient pas de cette subvention et qui ont dû payer le cours mondial depuis le moment même où il a commencé à monter. Bref, on nous demande d'appuyer une politique mal conçue.

Le bill à l'étude comporte un article concernant la redevance d'indemnisation pétrolière. Elle est présentement perçue à raison de $6.30 le baril, ce qui représente 24c. le gallon à la pompe. Le gouvernement nous demande de l'autoriser à doubler ce montant, à le porter à 48c. le gallon à la pompe, de sorte que les producteurs étrangers puissent en bénéficier alors que notre propre pétrole demeure inexploité.

Ce n'est pas tout. Il nous demande également l'autorisation de percevoir une taxe de $1.15 le baril, soit 4c. le gallon à la pompe, afin de pouvoir continuer à financer une politique malavisée de canadianisation par voie de nationalisation, non par l'initiative du secteur privé. Le prix actuel de l'essence se chiffre à $2 le gallon. A combien ce prix grimpera-t-il encore? Les Canadiens se rendent-ils compte qu'ils paient $1.35 de ces $2 en taxes? C'est-à-dire 67 p. 100 du prix qu'ils paient pour l'essence. Voilà qui illustre on ne peut plus clairement l'ingérence étouffante du gouvernement à tous les niveaux de notre économie. Je le répète, le gouvernement empoche directement en taxes 67 p. 100 de ce que le consommateur paie pour son essence.

En 1980, le premier ministre actuel (M. Trudeau) reprochait aux progressistes conservateurs de vouloir hausser de 18c. le gallon la taxe sur l'essence. En 1981, pourtant, celle-ci a augmenté de 32¢. Il doit sûrement y avoir, en face, des partisans du gouvernement blessés dans leur amour-propre. Ils doivent certainement ressentir le cynisme parmi la population et craindre le prix politique qu'ils auront à payer pour une ausi piètre administration. En somme, les Canadiens ont à débourser davantage, non pas à cause des compagnies pétrolières, mais parce que le gouvernement l'exige.

Les consommateurs ont connu des hausses sans précédent par suite du Programme énergétique national et des ententes fédérales-provinciales sur la fixation des prix. Ces hausses n'ont pourtant pas profité à l'industrie du pétrole, qui doit s'attendre au contraire à une diminution de ses recettes. L'année dernière, ses rentrées ont baissé de 35 p. 100 et les revenus ont diminué d'autant. La Shell Canada Resources Limited nous apprend que les investissements dans l'ouest du Canada seront annuellement inférieurs de 2 milliards de dollars à ce qu'ils étaient avant l'implantation du Programme énergétique national. Cette voie ne saurait conduire à l'autarcie. Elle mène plutôt au marasme économique.

Reconnaissant que l'industrie pétrolière est en difficulté, le gouvernement de l'Alberta a récemment annoncé une réduction des redevances de 5.4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. En 1982 seulement, l'Alberta renoncera à 530 millions de dollars de redevances. En outre, la province accordera pour 505 millions de dollars en crédits d'impôts au titre des redevances aux petits producteurs et pour 250 millions aux compagnies chargées de l'entretien des puits. Voilà une décision judicieuse et positive de la part du gouvernement provincial.

Nous demandons maintenant au gouvernement fédéral pourquoi il n'en ferait pas autant pour encourager l'industrie, par exemple, en réduisant ses impôts. Je ne demande pas au gouvernement fédéral de garnir les poches des producteurs de pétrole; je lui demande tout simplement de se pencher sur une industrie en grande difficulté, dont la prospérité de ma province dépend, et aussi, parce que les provinces font partie d'un tout économique de nos jours, celle du Canada tout entier.

L'argent que nous dépensons pour acheter du pétrole importé, c'est autant d'argent qui quitte le pays. Les capitaux qui sont attirés ailleurs sont autant de capitaux qui quittent le pays. Ces sorties d'argent empêchent le dollar de monter et les taux d'intérêt de baisser. Et parce que les taux d'intérêt sont élevés, bien des propriétaires perdent leur maison quand vient le moment de renouveler leur hypothèque, et bien des maisons d'affaires doivent fermer leurs portes et déclarer faillite. En Alberta l'an dernier, le nombre des entreprises qui ont fait faillite a augmenté de 39 p. 100 par rapport à 1980. Elles sont encore plus nombreuses cette année. Le chômage s'aggrave aussi. Il atteint 6.7 p. 100 actuellement, alors qu'il était de 3.5 p. 100 il y a un an.

Il y a quelques jours, le *Journal* d'Edmonton rapportait:

> L'industrie énergétique en crise en Alberta a dû retirer ses offres d'emploi à 27 ingénieurs nouveaux diplômés de l'Université de l'Alberta.

L'an dernier, 90 p. 100 des nouveaux diplômés en génie se sont trouvés des emplois dès leur sortie de l'université. Cette année, seulement 50 p. 100 réussiront à le faire.

• (1810)

Le *Journal* commentait la réduction des redevances en Alberta en ces termes:

> Ce qui a commencé en 1980 comme la confiscation fédérale des recettes provenant des ressources de l'Alberta par le biais du Programme énergétique national, s'est terminé cette semaine par une victoire fédérale. L'Alberta, en

faisant marche arrière sur la question des redevances, n'a pas cédé aux sociétés pétrolières; elle a cédé à Marc Lalonde.

Voilà le genre d'affirmations qui trouvent de plus en plus d'écho chez les Albertains. C'est un fait de la vie politique que je trouve extrêmement troublant, parce que c'est celui qui fait surgir le spectre du séparatisme.

Il y a presque dix ans que je suis membre des Communes et que j'essaie de sensibiliser les autres à un sentiment croissant d'aliénation dans l'Ouest. Le 26 février 1973, j'ai parlé du ressentiment des Canadiens de l'Ouest parce qu'ils étaient traités par Ottawa comme les parents pauvres de la Confédération. J'ai parlé de leur désir de rompre tous les liens qui les relient au reste du Canada, de la nécessité de la justice économique. J'ai dit que le développement de l'Ouest devait transcender la politique.

C'est un thème que j'ai repris au fil des années. Mais la politique l'a emporté sur le bon sens, car les programmes gouvernementaux n'ont pas tenu compte de la réalité nouvelle de l'Ouest. On n'a pas tenu compte des besoins de l'Ouest et ce qui est plus grave, c'est que la politique publique enraye notre développement et partant, anéanti les espoirs légitimes de ceux qui croient en la libre entreprise et savent que l'Ouest a été édifié grâce à elle.

Le 19 décembre 1980, j'ai averti la Chambre que le séparatisme gagnait du terrain dans l'Ouest. J'ai demandé que l'on donne aux députés de l'Ouest le moyen d'enrayer cette menace, mais en vain. Le 8 juin 1981, j'ai remis le sujet sur le tapis. J'ai exhorté le gouvernement «à reconsidérer sa politique, avant qu'il ne soit trop tard», sinon le séparatisme risque de devenir une option viable. Je l'ai prévenu qu'il fallait s'«attendre à un grand affrontement, à moins que nous n'acceptions d'imprégner les programmes et les négociations qui ont cours d'un nouvel esprit de compromis.»

Si les députés d'en face refusent de m'écouter, ils pourraient au moins écouter un de mes électeurs, M. John Allen, qui est l'auteur d'une des innombrables lettres que j'ai reçues. Après avoir demandé pourquoi on permettrait à un gouvernement qui a presque ruiné les entreprises pétrolières de l'ouest du Canada de nationaliser ce secteur, il écrit ceci:

> La solution intelligente qui consiste à maintenir l'unité semble compromise irrévocablement par l'incurie, voire l'incurie astucieuse du gouvernement fédéral qui a dressé toutes les régions les unes contre les autres; celles-ci ne se feront probablement jamais plus entièrement confiance.
>
> Si j'étais le seul à le penser, on pourrait croire que je suis cinglé, que je suis un radical ou un paranoïaque, mais presque toutes les personnes à qui j'ai parlé, qui s'intéressent à l'ouest, voire à l'unité canadienne, sont fâchées et inquiètes et elles se demandent bien où chercher de l'aide ou ce qu'il faut faire pour se tirer d'affaire.

Lorsque les députés libéraux ont parlé de la menace du séparatisme au Québec, le gouvernement les a pris très au sérieux. Le gouvernement a réagi et il a donné aux députés québécois les moyens de lutte nécessaires. Pourquoi ces députés québécois, ne sachant que trop bien ce qu'est le séparatisme, n'accèdent-ils pas à notre demande, pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas une politique susceptible d'enrayer l'avance du séparatisme dans une autre région de notre pays qui est tout aussi précieuse?

J'exhorte les députés et le gouvernement a m'écouter lorsque j'affirme que le séparatisme est sur le point de devenir une force politique viable. Nous approchons de l'instant critique. Je demande aux députés de mettre de côté tout esprit partisan pour s'attaquer au danger qui guette notre pays. Nous avons un gouvernement séparatiste au Québec et un parti séparatiste commerce à bien s'implanter dans l'Ouest. Ce n'est plus le moment de faire de la politique de bas étage. Ce n'est pas non plus le moment pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) d'accuser les députés de l'Ouest de favoriser le séparatisme dans leur région. Nous devons lutter ensemble contre cette force qui s'affirme. Nous avons besoin de votre aide. Le rêve canadien est en voie de devenir un cauchemar.

Le rapatriement de la Constitution n'aura plus aucune portée historique s'il est suivi par une expansion du séparatisme. Des politiques énergétiques qui encouragent la croissance, le développement et la création d'emplois et qui assurent un avenir économique à chacun sont essentielles. Ce bill n'offre aucun stimulant et nous devons le remplacer par des politiques énergétiques qui donnent l'impulsion voulue. Donnons-nous ces outils pour lutter efficacement contre le séparatisme dans l'Ouest.

En terminant, madame le Président, je voudrais souligner que j'ai toujours confiance en l'avenir du Canada. Ce pays est trop extraordinaire et j'y ai trop mis de moi-même pour perdre confiance. Mon arrière-grand-père est venu d'Irlande s'établir dans ce pays et je n'ai pas l'intention de renoncer à l'héritage qu'il m'a laissé à cause des problèmes que nous connaissons. D'ailleurs, ces problèmes ne viennent pas de notre pays mais du gouvernement au pouvoir qui, je peux l'affirmer en connaissance de cause, ne sait pas comment gérer notre beau pays.

Comment ce gouvernement ose-t-il continuer dans cette voie? En cette fin du XX$^{e}$ siècle, nous entrons dans une nouvelle ère de technologie qui pourra nous permettre d'unifier et de faire progresser ce merveilleux pays, et nous voulons que le Canada se réalise.

Il faut que nous sachions où nous allons, que nous ayons le goût de rebâtir ce pays et que nous puissions être fiers et sûrs de nous-mêmes. Il nous faut les outils et l'énergie nécessaires pour bâtir ensemble plutôt que de nous détruire les uns les autres.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat et de livrer mes observations sur le programme énergétique national, dont les répercussions sont énormes. Elles dépassent de loin celles de tous les programmes précédents du gouvernement en matière de taxation du consommateur et des entreprises du secteur pétrolier. Voilà pourquoi nos concitoyens devraient examiner scrupuleusement le PEN et s'interroger sur la liste apparemment infinie des taxes que le gouvernement veut coûte que coûte imposer aux consommateurs déjà assaillis de toutes parts. Du consommateur qui fait le plein de son réservoir ou utilise du mazout pour chauffer sa maison à la petite compagnie pétrolière détenue par des capitaux canadiens qui essaie de s'en sortir, l'histoire est la même. Le PEN tue à petit feu l'industrie, lentement mais sûrement jusqu'à ce que mort s'ensuive.

● (1820)

Au cours des deux dernières années, le gouvernement a provoqué l'exode de milliards de dollars de capitaux et il a porté les taxes à un niveau proche du point de rupture. Chaque fois que le consommateur tourne le dos, le prix de l'essence et du

fuel monte à cause d'une augmentation injustifiée des taxes fédérales. Depuis le mois de juin 1980, les consommateurs ont dû accepter des hausses de 28c. le gallon et le gouvernement a l'intention d'en imposer une nouvelle de 52c. par le truchement du PEN, sans même à avoir à la justifier ou à l'expliquer. Au total, les consommateurs paieront des taxes fédérales se montant à 80c. par gallon ce qui représente tout de même un montant incroyable.

A mon avis, les taxes prévues par le PEN sont totalement injustifiées. On y trouve le prélèvement d'indemnisation pétrolière, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel ainsi que les taxes d'accise et de vente fédérales. Grand Dieu, monsieur l'Orateur, chaque fois que quelqu'un fait le plein d'essence ou remplit sa cuve de mazout, il faut qu'il paie ces taxes supplémentaires après quoi il ne lui reste plus grand chose dans les poches. Ces taxes saignent à blanc les consommateurs et les empêchent de prendre d'autres engagements financiers. Ces taxes sont totalement inutiles et lourdes et sont à la limite de ce que nos concitoyens peuvent supporter.

On nous a dit et répété que les prix de l'essence au Canada demeureraient en-dessous des cours mondiaux, et même qu'ils n'en dépasseraient pas 75 p. 100. Mais la situation actuelle se passe de commentaires. Cette promesse, comme tant d'autres, a été reléguée aux oubliettes. Tandis que le prix du pétrole à l'échelle internationale continue à baisser à cause de la pléthore actuelle, les prix au Canada ne cessent de monter à cause des augmentations de la taxe fédérale. Qui se rend aux États-Unis constatera que le prix de l'essence y est moins élevé, même avec le change défavorable. Si le gouvernement impose toutes ces taxes, c'est peut-être à cause de son avarice et de sa cupidité qui le poussent à essayer de soutirer autant d'argent que possible aux contribuables déjà surtaxés, pour financer quelques programmes gouvernementaux douteux qui n'ont aucune priorité légitime et qui n'ont en tous cas pas lieu d'être financés à même les fonds publics. Je songe, monsieur l'Orateur, à deux exemples flagrants. Le premier est le prêt de quelque 600 millions de dollars accordé récemment à la Russie à un taux d'intérêt inférieur à 10 p. 100 pour financer la construction du gazoduc. Le second est le prêt de 47 millions de dollars à des taux d'intérêt peu élevés consenti à l'Algérie pour construire, écoutez bien, un monument. Cet argent aurait mieux servi à alléger les dificultés financières accablantes d'un grand nombre de nos agriculteurs. Il aurait pu aider le bâtiment, qui se trouve dans une situation précaire. Toutefois, en raison d'un sens des priorités retors, le gouvernement préfère léser ces deux groupes et bien d'autres.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que charité bien ordonnée commence par soi-même. Nous devrions nous assurer que notre maison est en bon ordre avant de semer les deniers des contribuables aux quatre coins de la planète pour soutenir des pays dont l'idéologie est opposée ou même hostile à la nôtre.

Le Programme énergétique national est censé favoriser l'accroissement de la canadianisation du secteur énergétique et porter la participation canadienne dans ce secteur à 50 p. 100 d'ici à 1990. On nous promet également l'autarcie énergétique. Ce sont là des objectifs fort louables et qu'il est difficile de contester; d'ailleurs notre parti y souscrit depuis longtemps. Toutefois, le PEN a eu tout simplement l'effet contraire. Il a contribué de près à l'exode de sociétés canadiennes, et ce faisant, atténué tout espoir que nous avions de réaliser notre autarcie énergétique pour bien des années à venir. Depuis 15 mois environ, quelque 270 derricks et plates-formes de forage ont cessé toute activité au Canada, nous privant de compétences techniques qui, dans les années 1970, nous avaient valu 70 p. 100 de nos découvertes pétrolières et gazières. Beaucoup de ces derricks et plates-formes ne seront plus remis en activité au Canada et beaucoup d'entrepreneurs canadiens ne reviendront plus non plus au pays. Les emplois qui auraient été créés, les retombées secondaires qui sont si importantes pour la relance de notre économie, vont désormais aux Américains. M. William Mackness, de la grande société Pitfield, Mackay et Ross, a calculé que lors de la première année suivant la présentation et la mise en application du PEN, le Canada avait perdu un capital de 17 milliards de dollars. Devant un exode aussi massif de nos liquidités, comment le secteur pétrolier peut-il se canadianiser? Comment peut-il surmonter ces difficultés?

Entre-temps, les Canadiens doivent se rabattre, et c'est à la fois malheureux et inutile, sur un approvisionnement étranger incertain. Le gouvernement semble vouloir laisser dans le sous-sol albertain une production latente de quelque 300,000 barils par jour et retarder la prospection de nouvelles ressources. Encore une fois, qu'est-il arrivé à l'objectif de la canadianisation? La réponse est très simple: le secteur pétrolier est imposé jusqu'à ce que mort s'en suive, tout comme les consommateurs. Pour l'année dernière seulement, le gouvernement a recueilli 8 milliards de dollars en taxes perçues en vertu du Programme énergétique national. Ce sont les sociétés pétrolières et gazières indépendantes du Canada qui sont le plus durement touchées, celles-là mêmes qui devaient être la pierre angulaire du programme de canadianisation du gouvernement. Selon les chiffres de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, le revenu des sociétés appartenant à des Canadiens a baissé de 52 p. 100 au cours du premier semestre de 1981. Selon moi, il ne fait aucun doute que le gouvernement ne veut pas aider les sociétés indépendantes canadiennes à se développer et à prospérer. Il semble plutôt vouloir les saigner à blanc. Où est la logique dans tout cela?

Je voudrais maintenant parler brièvement des redevances d'indemnisation pétrolière. Si l'on examine attentivement cette partie du bill, on se rend compte que le régime d'imposition qui vise à payer le pétrole étranger est pour le moins ambigu. Le bill donne le montant maximum de la taxe qui peut être perçue pour payer le pétrole importé. A l'heure actuelle, le maximum est de $6.30 le baril, mais le ministre peut le faire passer n'importe quand à $12 le baril. Cela veut dire 24c. de plus le gallon au poste d'essence. Je ne crois pas que ce soit ce que les Canadiens attendaient ou voulaient. A mon avis, il ne fait aucun doute que les pouvoirs discrétionnaires accordés au ministre sont dangereux. Le bill ne contient aucune disposition qui établisse un rapport entre le montant des redevances d'indemnisation pétrolière et la quantité de pétrole importé. Pour l'instant, le gouvernement peut exiger autant qu'il veut aussi longtemps qu'il le désire et le montant des redevances n'est pas relié au coût et à la quantité du pétrole importé.

• (1830)

En réalité, le gouvernement demande un chèque en blanc aux contribuables canadiens. C'est inadmissible. Aucun commerçant ou homme d'affaires ne mènerait son entreprise de

cette façon. Par dessus le marché, le gouvernement à déjà plus de 1.4 milliard de dollars en caisse, mais il insiste tout de même pour percevoir cet impôt.

Je n'ai jamais vu une telle avidité. Qui plus est, il n'est pas dit que les recettes du prélèvement d'indemnisation pétrolière vont servir à payer nos importations de pétrole. Et pour moi, c'est une manœuvre extrêmement malhonnête que d'exiger de l'argent des contribuables canadiens sous un tel prétexte. C'est absolument intolérable.

Je m'oppose à ce que le ministre puisse prélever des taxes comme bon lui semble. Il manque dans le projet de loi un énoncé de principes où l'on déclare clairement que le montant total du prélèvement d'indemnisation pétrolière ne devra pas dépasser le montant des importations de pétrole. Aucun gouvernement n'a le droit de vouloir sciemment détruire le secteur pétrolier, de semer le désordre et de créer un tel climat d'incertitude.

Cela étant dit, je n'arrive pas à saisir le bien-fondé de la décision du gouvernement dans la mesure où, en dépit des conseils valables qu'il a reçus de toutes parts, il porte atteinte à l'économie nationale et refuse d'admettre le tort qu'il fait.

Les Canadiens doivent payer les sources d'énergie à un prix équitable pour permettre au gouvernement d'atteindre l'objectif d'auto-suffisance énergétique. C'est là un objectif important et valable. Mais je suis convaincu également que le gouvernement sème le désordre dans le secteur pétrolier avec son programme énergétique national et multiplie à l'excès les taxes. Ce qu'il y a d'inquiétant par ailleurs, c'est que nous ne nous rapprochons nullement de l'objectif de l'autosuffisance puisque nos importations pétrolières augmentent. Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement affirmait que pour être juste et raisonnable, le montant de la taxe sur l'énergie ne devait pas dépasser 18c. Sa position a changé puisque nous allons payer au moins 85c. de taxe par gallon d'essence et 80c. par gallon de mazout.

Le gouvernement multiplie les taxes, mais il oublie que les contribuables canadiens ne peuvent être taxés au-delà d'un certain montant. Ne dit-on pas que la plus belle femme ne peut donner que ce qu'elle a. Il n'est pas dit que les contribuables canadiens ne vont pas se révolter eux aussi.

Il serait bon que le gouvernement cesse de faire l'autruche et regarde la réalité en face. Peut-être retrouvera-t-il alors son bon sens.

**M. Albert Cooper (Peace River):** Monsieur l'Orateur, chaque fois que je me lève pour parler d'une mesure relative à l'énergie, je ne peux m'empêcher de penser combien les ministériels et moi-même voyons l'énergie d'une façon différente. Quand j'y pense en fonction de ma propre région, je songe aux emplois, aux débouchés, aux salaires des travailleurs et aux retombées qui échoiraient à d'autres industries de la région, alors que le gouvernement quant à lui, ne semble considérer l'énergie qu'en fonction de recettes possibles, de capitaux et surtout comme moyen de combler l'immense déficit qu'il a laissé s'accumuler depuis quelques années.

Le bill C-103 a pour moi un intérêt particulier parce qu'il découle directement des rudes efforts que nous avons faits pendant que la sonnerie n'en finissait pas de retentir. En effet, nous avons réussi à scinder le bill C-94 en différents bills que nous pouvons maintenant étudier d'une façon rationnelle, c'est-à-dire que nous pouvons en examiner les différents éléments en détail, ce qui aurait été impossible s'ils avaient été regroupés dans l'unique bill qu'on nous avait présenté il y a quelques semaines. J'aurais quelques réserves à faire concernant le bill à l'étude. D'abord, les taxes. Ce bill n'est rien moins qu'une mesure fiscale, une façon de prélever des impôts. Il survient à un moment où partout au Canada, des gens perdent leur emploi, leur maison, leur entreprise, toutes ressources qui leur permettraient de payer des impôts. Le gouvernement a choisi d'accroître ses impôts.

En deuxième lieu, je déplore que le gouvernement puisse prélever plus d'argent qu'il n'en faut, par l'entremise des redevances d'indemnisation pétrolière. Le gouvernement accapare plus d'impôts qu'il n'en a vraiment besoin.

Enfin, j'ai une troisième réserve qui concerne à la fois le bill et le gouvernement. Au fil des ans, le gouvernement a pris certaines habitudes. Il affiche une prédilection marquée pour les décisions ministérielles, les décrets du conseil et le secret des portes closes. A mesure que nous étudions ce projet de loi, nous nous apercevons de la formule, de la méthode, de la technique dont le gouvernement s'est servi.

Pour ce qui est de mon premier souci, la question des taxes, la redevance déjà imposée sur le pétrole se situe à près de 24c. le gallon. Le projet de loi C-103 va permettre au gouvernement de doubler cette somme, pour ainsi dire, de hausser cette redevance de près de 24c. le gallon.

Cette somme représente la moitié de ce qui était prévu dans la version originale du projet de loi sur l'énergie, avant que le timbre de la Chambre se fasse entendre pendant si longtemps. Cette fois, le gouvernement s'est donné la peine de réfléchir, sachant que la population allait y regarder de près. L'occasion a été donnée aux Canadiens d'examiner minutieusement les propositions. C'est pourquoi entre la version originale d'avant le timbre et le projet de loi actuel, il a coupé le montant des redevances en deux.

La redevance visant à la canadianisation, celle qui a permis à Petro-Canada d'acquérir Petrofina, est déjà imposée aux consommateurs au rythme d'environ 4c. le gallon. Encore une fois, cependant, elle n'est plus que la moitié à peu près de celle qui avait été prévue dans le projet de loi C-94, à l'origine de la sonnerie prolongée. Quand cette redevance visant à la canadianisation a été imposée, le ministre avait promis qu'elle ne durerait qu'un an et demi. Si nous examinons de près le projet de loi C-103, nous constatons qu'il n'y est fait mention d'aucun délai à l'égard du compte d'accroissement du taux de propriété canadienne. En fait, tout nous porte à croire que ce fonds augmentera. Il deviendra en quelque sorte la tirelire du ministre, dans laquelle il puisera pour dépenser à son gré. Il s'en servira, selon les cas, pour acheter des actions, des obligations, des petites sociétés pétrolières et des stations-service, ou toute autre chose qu'il jugera bon d'acheter. Il aura ainsi une petite caisse à sa disposition.

• (1840)

Nous avons également parlé de la redevance d'exportation sur le pétrole. Elle peut désormais être fixée, conformément aux dispositions du projet de loi, sans consulter l'Office national de l'énergie. Là encore, c'est un exemple de redevance fixée en cachette ou sans les conseils d'un organisme autorisé. L'Office national de l'énergie n'aura pas son mot à dire à l'égard de cette redevance. Le gouvernement avait promis de

partager avec les provinces les recettes provenant de la redevance sur l'exportation du pétrole. Les provinces productrices devaient en toucher la moitié. Toutefois, si l'on examine l'article 11 du projet de loi C-103, on constate qu'aucune garantie à cet effet n'y est donnée et que, là encore, les conditions de ces redevances seront fixées par décret.

Voyons certaines redevances imposées sur les produits pétroliers dans notre pays. Il y a la redevance sur les recettes du pétrole et du gaz, qui représente environ 12 p. 100 de toute la production de pétrole et de gaz, la redevance progressive de base, qui s'élève à environ $2.50 le baril, mais doit augmenter l'an prochain. Il y a la taxe de vente fédérale sur l'essence, qui est actuellement de 9 p. 100. Elle s'applique dès que le gallon d'essence quitte la raffinerie. En outre, il y a la taxe d'accise sur l'essence, d'environ 1.5c. le litre. Du début à la fin, ce n'est que taxes, redevances et ainsi de suite.

Dans le projet de loi C-103, le gouvernement a également jugé bon d'ôter au Parlement la possibilité de débattre de ces questions dans un certain nombre de secteurs. Désormais, les redevances seront fixées par décret, comme je l'ai déjà dit, et les taxes seront déterminées en cachette, sans débat, sans que les parlementaires puissent en discuter et, par conséquent, sans que les Canadiens aient leur mot à dire. Il y a une seule exception; les députés de la Chambre pourront discuter d'un achat «important». Cela paraît raisonnable jusqu'à ce qu'on prenne la peine d'y regarder de plus près. En effet, on constate alors que le débat est limité à trois heures; le ministre parle pendant 40 minutes, notre critique pendant 40 minutes, puis c'est le tour du critique du Nouveau parti démocratique. En tant que député de l'arrière-ban, quelles chances aurai-je d'intervenir? L'énergie revêt énormément d'importance pour la région que je représente, mais quelles possibilités aurai-je d'exprimer mon point de vue sur les réformes fiscales ou les mesures qui seront présentées au Parlement? Elles seront bien minces. Je n'aurai guère l'occasion de mettre mon grain de sel. Autrement dit, mes électeurs n'auront guère l'occasion de faire connaître leurs inquiétudes, car le débat est limité à trois heures.

Ce qu'il y a également d'intéressant dans ce bill, c'est que toutes les taxes et redevances seront rétroactives à octobre 1980. Nous constatons qu'on a déjà perçu diverses taxes sans y être autorisés par une loi. C'est prévu dans le bill C-103, mais il s'agit d'une mesure rétroactive. Si nous prenons l'impôt total que prélève le gouvernement fédéral, nous constatons qu'il se situe actuellement à environ 60c. le gallon. Si nous divisons cela en litres, puisque c'est ce que nous sommes obligés d'acheter maintenant, cela donne à peu près 13c. le litre. Si le litre d'essence coûte environ 39c., cela veut dire que l'impôt fédéral représente approximativement 13c. ou le tiers du prix. L'impôt fédéral constitue environ le tiers du prix de détail de l'essence.

Les raisons qui incitent le gouvernement à percevoir ces taxes sont très inquiétantes. Il cherche à accroître ses recettes afin de couvrir le déficit qu'il a laissé accumuler depuis une dizaine d'années. Il cherche à amasser plus d'argent pour financer ses dépenses absurdes, par exemple des prêts à la Russie, des monuments à l'étranger et la construction d'égouts dans des villes qui se noient. Le gouvernement ne cherche pas à employer cet argent dans l'intérêt du pays. Il ne cherche pas à l'utiliser pour la prospection, le développement de l'industrie pétrolière ou pour créer des emplois. Nous savons qu'une tour de forage emploie une trentaine de personnes.

Il y a quelque temps, j'ai pris la parole à la Chambre au sujet d'une mesure énergétique. J'ai parlé du nombre de puits qui seront exploités aux États-Unis l'année prochaine. Il y en aura environ 10,000 ce qui créera de l'emploi, des débouchés et des retombées sur toute l'économie locale, régionale et nationale. Nous n'aurons rien de tel au Canada. Notre gouvernement préfère prélever des impôts. Les consommateurs sont déjà saignés à blanc.

Plusieurs députés ont rappelé aujourd'hui au gouvernement qu'il avait promis durant la campagne électorale 1980, de maintenir le prix du pétrole à moins de 75 ou 85 p. 100 du cours mondial. La différence est surtout évidente quand on compare le Canada aux États-Unis. Ainsi, aux États-Unis les prix sont plus bas qu'au Canada, bien que les États-Unis aient déjà imposé le prix mondial. La raison? Très simple: ce sont les taxes. Ici au Canada, le prix au baril est loin d'atteindre 75 p. 100 du prix mondial, mais le prix de l'essence est déjà supérieur à celui qui a cours dans beaucoup de villes américaines. Par exemple, à Seattle l'essence coûte 13c. de moins le gallon qu'à Vancouver. Où en sont les Américains? Eux, ils s'approchent du prix mondial et nous, nous sommes encore loin. En fait, ce sont les taxes qui font la différence.

Presque tous les jours, je reçois des lettres de mes électeurs qui se plaignent que l'électricité et le chauffage coûtent trop cher. Les prix dans ce domaine ont augmenté rapidement, mais en regardant bien le bill, nous voyons que le gouvernement peut augmenter la taxe sur le gaz de 14c. le gigajoule, de temps en temps. Mes électeurs habitent dans une région où il faut beaucoup de gaz pour chauffer les maisons. On leur a déjà imposé des taxes élevées, et maintenant il se trouve que de temps en temps, par décret en conseil, le gouvernement peut leur imposer encore 14c. par gigagoule. Mes électeurs sont rendus au point où ils n'osent plus conduire leur voiture; ce n'est peut-être pas un problème à Toronto, Vancouver ou Montréal on peut prendre l'autobus ou le train pour se rendre à son travail, mais dans des régions comme ma circonscription, les gens ont besoin de leurs véhicules. Comme votre voisin est souvent à plus de deux ou trois milles de distance, la voiture en commun cela n'existe pas. Dans ma région, le véhicule est de nécessité absolue. C'est notre seul mode de transport pour le travail et le ravitaillement. La plus petite augmentation de taxe qui fait monter le prix du carburant a des conséquences désastreuses pour les populations de nos régions.

• (1850)

Les agriculteurs souffrent beaucoup de ces taxes, parce qu'ils ne peuvent semer ni récolter sans consommer du carburant. Un des principaux éléments qui entrent dans les engrais qu'ils utilisent, c'est le gaz naturel tout simplement. D'ailleurs, ils ont besoin de combustible pour sécher leur grain, parce que le grain qui n'est pas séché se vend beaucoup moins cher. Rien ne se fait sans combustible, donc rien n'échappe aux taxes fédérales.

Le député de Végréville (Mazankowski) disait tantôt que si l'on ventile les taxes sur l'essence et sur les combustibles, on voit qu'elles imposent à chaque agriculteur de l'ouest du Canada un supplément de $4,000 par année environ. Il s'agit de taxes fédérales, qui vont directement dans les coffres fédéraux. Mes électeurs sont taxés à mort sur un produit d'absolue nécessité. Ils sont imposés presque au même taux que s'il s'agissait d'articles de luxe tels les cigarettes et les alcools, ceux qui sont considérés comme superflus. Donc nous sommes imposés à des taux incroyables sur des produits d'absolue nécessité. Je pense que cela va changer le mode de vie de ces régions, et ce ne sera pas dans le bon sens. Cela va contraindre les agriculteurs à réduire leur activité, et les commerçants aussi.

Au début de mon propos, j'ai dit que le gouvernement retire plus qu'il n'est besoin de la redevance d'indemnisation pétrolière. Je veux m'étendre un peu là-dessus. D'après les chiffres de Statistique Canada, le gouvernement a perçu 5,688 millions pour l'indemnisation des importations de pétrole. Si l'on contrôle ce chiffre, on constate que le gouvernement n'a versé là-dessus que 4,265 millions. Donc il a dépensé 1,423 millions de moins qu'il n'a perçu. Si l'on fait le décompte, cela donne 7c. de trop le gallon. Si l'on pousse encore plus loin, si l'on rapporte l'excédent à l'ensemble des sommes prélevées, on arrive à près de un dollar sur cinq perçu en trop. C'est 20 p. 100 de trop qu'on aurait dû remettre entre les mains des agriculteurs, des consommateurs et des personnes âgées qui doivent chauffer leur maison, conduire leur automobile et exercer toutes les autres activités qui nécessitent l'utilisation de l'énergie pétrolière.

Pourquoi cela est-il arrivé? Parce que la demande de pétrole et ses dérivés a fléchi au Canada. Le fléchissement vient du fait que nous achetons de plus petites voitures et que nous isolons mieux nos maisons. Tous les Canadiens s'éveillent à la nécessité d'économiser l'énergie. Nous pensons à la façon dont tous et chacun d'entre nous pouvons économiser l'énergie, l'essence et le pétrole. L'application de méthodes d'économie a ralenti la demande de produits pétroliers. Le Canada importe à l'heure actuelle environ 400,000 barils de pétrole par jour. Ces recettes fiscales qui proviennent des droits pour l'indemnisation des importations ont servi à rembourser les importateurs.

Nous sommes actuellement en difficulté parce que, tout en consommant moins, nous continuons d'importer la même quantité de combustible. La surabondance a de graves répercussions dans ma région où le pétrole reste enfoui dans le sol. Tant qu'il y reste, il ne génère pas d'emplois, de revenus ni de retombées pour l'ensemble de la région. Nous préférons créer des emplois à l'étranger. Les contribuables paient le pétrole importé aussi cher inutilement, tandis que nous dépensons notre argent à l'étranger à une époque où nous ne créons ni richesse ni occasions de percevoir des impôts de ceux qui travaillent et dépensent de l'argent. Nous restons donc les mains vides.

J'aimerais m'arrêter un instant à certains pouvoirs discrétionnaires accordés au gouvernement par le bill à l'étude. A la page 8 du projet de loi, à l'article 18.3 modifié, on stipule que «le gouverneur en conseil peut, par règlement . . . » et ainsi de suite. A la page 11, on propose la modification de l'article 23.1. Là encore, on investit le gouverneur en conseil de pouvoirs énormes. L'article dit:

> Lorsque aucun accord n'est conclu avec le gouvernement d'une province pétrolière en vertu de l'article 22, ou lorsqu'un tel accord prend fin par la déclaration des parties ou que, de l'avis du gouverneur en conseil, l'accord conclu n'est pas exécutoire ou n'est pas susceptible de le devenir, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut auxquelles la présente Partie s'applique qui sont produites, extraites ou récupérées dans cette province.

Autrement, dit, on procède par décret du conseil, à huis clos.

En lisant à la page 21 du bill le paragraphe 4 de l'article 33, vous y trouverez un autre cas de recours à la discrétion ministérielle. Si vous lisez l'amendement apporté à l'article 65.22 du bill, vous verrez encore une fois que le ministre peut augmenter les taxes par décret du conseil, y apporter des changements et imposer des règlements.

Ces dispositions m'inquiètent énormément parce que d'après l'idée que je me fais de la démocratie, les gens ont le droit de faire valoir leurs vues et de les exprimer par l'entremise de leur député. Dans une démocratie, les députés qui représentent les diverses régions du pays ont l'occasion de discuter de ces taxes et de voter à ce sujet. En théorie, ils sont censés avoir l'occasion d'exprimer leurs préoccupations face à des mesures fiscales. Or, ce bill leur retire ce droit parce que des changements peuvent être apportés en secret, à huis clos.

La page 29 du projet de loi est particulièrement significative. Elle illustre clairement la façon de procéder du gouvernement. C'est un exemple des priorités du gouvernement et de sa façon d'aborder les mesures législatives. Le paragraphe 4 stipule que tout débat à la Chambre à ce sujet sera limité à 3 heures. Je le répète, 3 heures, ce n'est rien. Dans un temps aussi court un député d'arrière ban comme moi ne peut intervenir pour faire valoir son point de vue. Lorsqu'on lit attentivement le paragraphe 8, on constate que si la Chambre des communes n'adopte pas la motion, mais que le Sénat le fait, il faudra la considérer comme adoptée. Cela est fascinant, compte tenu du système qui a été établi au Canada. Nous avons un Sénat dont les membres sont nommés par le premier ministre. Ils ne sont pas élus, ne sont comptables ni responsables envers personne, mais il suffit qu'ils votent en faveur d'une mesure législative pour que celle-ci ait force de loi.

• (1900)

Je suppose que toute chose, même critiquable, a du bon. J'ai cherché ces bons côtés dans le bill en question, et je dois avouer que tout ce que j'ai pu trouver, c'est que les députés d'en face, qui ont siégé tranquilement et passivement dans les rangs gouvernementaux, votant en faveur de taxes accrues pour leurs commettants, devront tout à coup justifier leur attitude. Ils devront aller dire à leurs électeurs: «J'ai voté pour que l'on augmente vos taxes de 24c. le gallon. J'étais pour que l'on augmente le prix du carburant. J'ai contribué à faire augmenter le prix du fuel domestique». Certains de leurs électeurs sont des agriculteurs, et les libéraux connaissent les difficultés avec lesquelles ceux-ci sont aux prises. Ils devront maintenant aller leur dire: «Je viens de voter une hausse de taxes qui contribuera à accroître vos dépenses. Le prix des engrais va monter», et ils devront justifier cela dans leur propre circonscription. C'est le seul bon côté que je vois à cette affaire.

Lorsque je vais voir les gens de mon coin de pays, ils me disent que ces taxes ne les réjouissent pas. Ils sont mécontents. Je sais que les gens d'en face iront dans leur circonscription où ils devront justifier leurs actes. J'ai hâte qu'ils le fassent. J'ai hâte de les voir, eux qui ont été silencieux pendant si longtemps, dans l'obligation de justifier ces taxes qui ne sont pas nécessaires pour le moment, qui sont exorbitantes et qui font du tort aux Canadiens. Il me sera donc très facile de voter contre ce projet de loi.

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le bill C-103 tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole. La loi principale que le projet de loi tend à modifier a été adoptée par la Chambre il y a environ sept ans, en avril 1975. Elle avait trois objectifs clairement énoncés, d'après le gouvernement à l'époque. Le premier était de prélever une redevance sur les exportations de pétrole brut et de produits pétroliers, pour faire obstacle à la vente de ces exportations à vil prix et bien entendu pour recueillir des fonds en vue de réaliser les objectifs énergétiques du Canada. Le deuxième objectif était d'indemniser les importations pétrolières. A l'époque, tout comme aujourd'hui, l'est du Canada devait compter largement sur les importations qui étaient beaucoup plus coûteuses que le pétrole canadien disponible dans d'autres régions du Canada. Ainsi, le gouvernement avait trouvé un moyen de subventionner le coût du pétrole étranger, afin d'uniformiser les prix aux consommateurs d'un bout à l'autre du Canada. Enfin, la loi cherchait à régulariser le prix de notre pétrole brut et de notre gaz naturel destinés au commerce interprovincial et à l'exportation. Le gouvernement ne voulait apparamment pas que les diverses provinces ou sociétés productrices réclament des prix différents pour les mêmes produits pétroliers au Canada ou à l'étranger.

Par la suite, soit en avril 1978—le mois d'avril semble marquant dans l'évolution de cette loi—le Parlement a modifié la loi sur l'administration du pétrole de façon que certains types de pétrole canadien soient assujettis aux mêmes redevances d'indemnisation que le pétrole étranger. Je songe notamment au pétrole provenant des usines Syncrude et Suncor d'Alberta. Pour payer la subvention, le gouvernement a autorisé la levée d'une taxe spéciale d'au plus $1 le baril sur tout le pétrole produit ou importé au Canada.

Nous sommes maintenant saisis d'un nouveau bill tendant à modifier la loi sur l'indemnisation pétrolière. Le gouvernement songe en fait à remanier entièrement cette loi. Il a décidé d'en faire la loi sur l'administration de l'énergie. Ce qui nous inquiète tout particulièrement, mes collègues progressistes conservateurs et moi, et vraisemblablement aussi des Canadiens de toutes les régions, ce sont les deux dispositions qui visent en fait à légitimer les taxes très considérables sur l'énergie que le gouvernement fédéral fait déjà payer aux consommateurs sans y être autorisé. La première a trait aux redevances d'indemnisation pétrolière. Le gouvernement la touche déjà à raison de $6.30 le baril, augmentant ainsi le prix de détail de l'essence d'au moins 24c. le gallon. Il n'est en fait autorisé à toucher à l'heure actuelle qu'une redevance d'environ $1 le baril de pétrole, soit 4c. le gallon d'essence. Selon les spécialistes, chaque fois que le prix du pétrole à la tête de puits augmente de $1 le baril, le prix de l'essence au détail augmente d'environ 4c.

Le projet de loi à l'étude cherche à donner rétroactivement au gouvernement les pouvoirs nécessaires. C'est devenu son habitude. Il annonce une taxe sur l'énergie et commence immédiatement à la prélever. En général, la taxe entre en vigueur immédiatement. Mais le gouvernement attend des semaines, des mois, voire des années, avant de consulter le Parlement pour obtenir l'autorisation légale d'augmenter cette taxe. En effet, les Canadiens payent d'énormes taxes sur l'énergie, que le gouvernement n'avait pas l'autorisation légale d'imposer. Le comble, c'est que le gouvernement cherche en l'occurrence à s'octroyer un chèque en blanc afin d'augmenter encore davantage cette redevance, jusqu'à un maximum de $12 le baril ou 24c. le gallon à la pompe. C'est une sacrée redevance!

Le projet de loi à l'étude propose une deuxième énorme taxe sur l'énergie, appelée la redevance relative à la participation canadienne. Elle a été créée pour obtenir auprès des consommateurs canadiens l'argent nécessaire à l'achat de Petrofina par Pétro-Canada. En l'occurrence, la redevance s'élève à $1.15 le baril, soit environ 4c. le gallon d'essence au détail. Dans quelques minutes, j'aurai l'occasion, du moins je l'espère, de parler de l'achat de Petrofina. Cependant, je dirais simplement pour le moment que, par ces mesures, le gouvernement Trudeau cherche à accaparer une grosse part d'impôts, de façon scandaleuse et à peine déguisée, au détriment du Canadien moyen.

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti libéral avait promis à l'électorat de diminuer le prix de l'énergie s'il votait pour lui. «Votez libéral pour empêcher le prix de l'énergie d'augmenter», tel était son slogan. Depuis lors, le gouvernement a imposé une gamme époustouflante de taxes sur l'énergie, soit 14 en tout jusqu'ici. Quatorze taxes distinctes sur l'énergie ont été imposées aux consommateurs canadiens depuis le retour au pouvoir du gouvernement Trudeau en février 1980. D'ici à la fin de 1982, le prix de l'essence aura vraisemblablement doublé par rapport à l'époque où les libéraux ont conspiré pour renverser le gouvernement Clark parce qu'il avait proposé de l'augmenter de 18c. le gallon. Le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ont conspiré ensemble pour renverser le gouvernement Clark pour la simple raison que ce dernier proposait d'augmenter de 18c. le prix de l'essence. Pourtant, à la fin de 1985, le prix de l'essence sera trois fois plus élevé que ce qu'il était sous le gouvernement Clark.

• (1910)

Au moment où le gouvernement fut renversé, en décembre 1979, l'essence ordinaire sans plomb coûtait $1.26 le gallon à Charlottetown. C'était plus ou moins le prix dans la plupart des villes canadiennes. Aujourd'hui le gallon coûte $2.25. L'augmentation a donc été de 99c. le gallon, dont 60c. sont directement attribuables aux taxes fédérales sur l'énergie. Bien sûr, une partie de cette augmentation résulte de taxes provinciales et une autre de la marge bénéficiaire des entreprises. Il y a aussi les taxes qui découlent du transport et autres choses du genre. En fin de compte, le prix de l'essence a augmenté de 99c. depuis les élections de février 1980. Là-dessus, 60c. représentent les taxes fédérales sur l'énergie. Par comparaison, les

18c. de l'ancien ministre des finances, John Crosbie, font assez bonne figure.

D'autre part, toujours au moment où fut défait le gouvernement Clark, le prix du mazout domestique à Charlottetown était de 74.2c. le gallon. Encore une fois, c'était plus ou moins le prix exigé dans toutes les autres villes. Depuis lors, le gouvernement Trudeau l'a fait monter à $1.40 le gallon. C'est une hausse de 66c., essentiellement imputable aux taxes fédérales.

Après avoir remporté les élections en promettant de ne pas hausser les prix de l'énergie, le gouvernement s'est permis de trahir le public canadien comme aucun gouvernement ne l'avait fait, en taxant effrontément et sans répit la consommation d'énergie. Cette situation rappelle l'imposition du contrôle des salaires et des prix par le même premier ministre (M. Trudeau) quelques mois à peine après avoir remporté les élections de 1974 en dénonçant catégoriquement ces contrôles.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que la taxe sur l'énergie contenue dans le budget Crosbie qui a permis au parti Trudeau de renverser le gouvernement Clark ne touchait pas le mazout, mais uniquement l'essence. Pendant la campagne électorale de février 1980, le parti libéral a délibéremment fait croire aux électeurs que la taxe d'accise de 18¢ le gallon s'appliquait autant au mazout qu'à l'essence. C'était faux. En outre, le budget Crosbie prévoyait un crédit d'impôt à l'énergie pour le consommateur à revenu faible ou moyen.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Je dois malheureusement interrompre le député. Je sais que c'est ennuyeux de désigner les députés ou les chefs de partis par leur circonscription ou leur titre. Cela fait maintenant sept ou huit fois que j'entends le député mentionner divers députés par leur nom. Je crois pour ma part que nous devrions modifier les règles de la Chambre, mais entretemps, mon rôle consiste à les faire observer. Je demande donc au député d'essayer de respecter le Règlement.

**M. McMillan:** Je respecte votre décision, monsieur l'Orateur, et je me fie à votre jugement à ce sujet. J'espère cependant que vous comprendrez que je parle d'un certain budget qu'on reconnaît plus facilement si on l'appelle le budget Crosbie pour le distinguer du budget MacEachen, du budget Turner ou du budget Chrétien. Il y a eu bon nombre de budgets ces dernières années et cela manque quelque peu de précision de dire le budget de 1979 ou le budget de 1981. Je demande l'indulgence de Votre Honneur pour être autorisé à utiliser l'expression «budget Crosbie» parce que cela simplifie les choses et que je ne veux pas parler d'un député quelconque.

Pour revenir au crédit d'impôt à l'énergie proposé dans le budget fédéral de décembre 1979, ce crédit était destiné aux consomateurs à faible ou à moyen revenu. Il visait à atténuer les conséquences de toute augmentation des prix de l'énergie entraînée par les impôts fédéraux. Ce programme prévoyait aussi une remise pour les pêcheurs et les agriculteurs. Par conséquent, l'augmentation était sensiblement inférieure à 18c. pour bon nombre de Canadiens, surtout ceux qui doivent utiliser des produits pétroliers pour gagner leur vie.

Le gouvernement n'a pas pris plus de gants pour la taxe énergétique sur le mazout que pour la taxe sur l'essence. Il refuse obstinément d'accorder un quelconque crédit d'impôt à l'énergie pour réduire l'impact de cette mesure. Je me demande vraiment comment la population peut accepter cela. En moins de six ans, le gouvernement a remporté deux campagnes électorales sur la foi de promesses qu'il n'a pas tenues.

Une telle mauvaise foi ne peut qu'attirer le mépris de la population pour les hommes politiques responsables de cette situation et les institutions. Si l'on fait aussi peu confiance aux hommes politiques—j'ai bien peur que ce ne soit le cas—c'est principalement la faute du premier ministre et de tous ses partisans qui n'ont rien dans le ventre. Ils se sont arrangés de façon douteuse pour reprendre le pouvoir qu'ils exercent aujourd'hui en oubliant toutes les déclarations qu'ils ont faites quand ils étaient dans l'opposition et les promesses qu'ils ont faites lors de la dernière campagne électorale.

Il ne faudrait pas oublier les promesses que les libéraux ont faites lors de la dernière campagne. J'ai en main une publicité qui a paru dans le *Guardian* de Charlottetown le samedi 16 février 1980. Elle a d'ailleurs été publiée dans la plupart des journaux, et notamment ceux à grand tirage. Elle a paru deux jours seulement avant les élections. On y dit que les libéraux vont mettre en place un programme qui va permettre d'assurer notre sécurité énergétique par un processus équitable pour tous les Canadiens. Je ne sais pas ce qu'ils entendent par là, monsieur l'Orateur. J'ai ma conception personnelle de l'équité. Je sais ce que devrait être une méthode équitable, mais permettez-moi de vous dire ce qu'ils entendent par là en citant la publicité en question:

> Les libéraux sont opposés à l'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence et sur le gas-oil de 18c . . . Avec les libéraux, l'augmentation de la taxe d'accise sera inférieure de moitié à ce que prévoient les conservateurs.

Il était question dans cette publicité du prix de l'essence en 1980. On laissait entendre que si les libéraux étaient élus, le montant de la taxe d'accise sur l'essence serait inférieur à celui prévu dans le budget Crosbie pour les quatre années suivantes.

Je n'ai pas le temps de rappeler le détail des déclarations des candidats libéraux au sujet des prix énergétiques lorsqu'ils ont mené campagne à l'Île-du-Prince-Édouard. Mais je n'ai pas oublié ce qu'ils ont dit du gouvernement conservateur de l'époque et de sa taxe d'accise de 18c. par gallon d'essence.

Les députés fédéraux qui représentent l'Île-du-Prince-Édouard ont l'habitude depuis des années, quelle que soit leur appartenance politique, de ne pas s'en prendre les uns aux autres à Ottawa. Compte tenu de notre faible nombre par rapport aux députés des autres provinces, il vaut mieux que nous défendions les intérêts de notre petite province plutôt que de nous battre entre nous. Je n'ai donc nulllement l'intention d'attaquer les ministériels, ce sont de braves types. Quant aux deux représentants de l'Île-du-Édouard, je les respecte et n'en pense aucun mal. Je me souviens cependant de l'air outragé qu'avait le député de Egmont (M. Henderson) lorsqu'il était candidat lors des dernières élections, son parti étant dans l'opposition, et qu'il s'en est pris à la proposition dans le budget Crosbie qui visait à imposer une taxe de 18c. le gallon d'essence. Il s'est montré extrêmement véhément. Je me demande pourquoi il n'agit pas avec la même virulence alors que son parti a imposé des taxes énergétiques plusieurs fois plus élevées que la taxe de 18c. qu'il s'est fait un tel plaisir d'attaquer lorsque son parti formait l'opposition. Dans une entrevue qu'il a accordée le 22 janvier 1980 au *Charlottetown Guardian*, mon adversaire libéral de Hillsborough, autre brave type, a déclaré à propos du budget Crosbie:

• (1920)

. . . qu'il aurait des effets désastreux sur les personnes âgées, les personnes ayant des revenus fixes, les gens ayant des revenus modestes, et les petites gens.

Je n'ai pas l'intention de disputer à nouveau la bataille des élections 1980. Une fois suffit. Pourtant, je ne peux pas m'empêcher de me demander ceci: si mon adversaire était ici aujourd'hui serait-il tellement différent des dizaines de députés libéraux de l'arrière-ban, qui, sans réfléchir, acceptent d'emblée les justifications insensées que le premier ministre, le ministre des Finances (M. MacEachen), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et autres membres de ce cabinet donnent pour justifier l'augmentation permanente des taxes sur l'énergie?

Combien d'entre eux refuseront de se lever pour critiquer l'imposition de taxes élevées sur l'énergie, comme ils l'ont fait au cours des dernières élections? Combien d'entre eux doivent-ils leur siège aux mensonges grossiers—avec votre permission, monsieur, je parlerai des fausses déclarations délibérées—qu'ils ont semées à tout vent au cours des dernières élections? Combien d'entre eux survivraient à des élections si on les acculait sur la question des taxes énergétiques?

**M. Lewis:** Aucun.

**M. McMillan:** Je doute fort qu'ils seraient nombreux à être reconduits dans leurs fonctions, monsieur l'Orateur.

Les Canadiens ont le droit de chercher à savoir ce qu'on pourra bien leur donner en échange des lourdes taxes énergétiques qu'on exige d'eux depuis les dernières élections. Il est aisé de leur pardonner de ne pas faire confiance au gouvernement pour utiliser à bon escient ces recettes. En fait, le gouvernement a fait un beau gâchis—et ce n'est pas une exagération, monsieur l'Orateur—avec sa politique énergétique des dix dernières années. Aucun pays en Occident ne s'est adapté plus lentement ni plus maladroitement que le Canada au cartel de l'OPEP, créé en 1973. Nous avons eu pratiquement une décennie entière—il n'y manque qu'un an—pour réagir à la formation du cartel constitué au Proche-Orient en vue de faire grimper rapidement le prix de l'énergie, sans le moindre préavis. Mais le Canada a tergiversé et atermoyé, se refusant à prendre les mesures nécessaires pour s'adapter aux nouvelles réalités.

Comparons la réaction du Canada devant la formation du cartel de l'OPEP en 1973 à celle, par exemple, du Japon. Ce dernier ne produit pratiquement pas d'énergie. Il dépend à 90 p. 100 de l'étranger pour son approvisionnement énergétique. Pourtant, en s'adaptant constamment, dès le départ, aux augmentations mondiales du prix de l'énergie le Japon a réussi à maintenir son économie dans une situation florissante; mais loin d'attendre une décennie entière, il a réagi immédiatement. Le Canada, qui était autonome en matière de production pétrolière en 1974, est aujourd'hui un importateur net de pétrole, surtout en raison de sa lenteur à s'adapter au cartel de l'OPEP.

En 1974 encore, le Canada était autarcique sur le plan du pétrole. La bousculade dont nous avons été témoins dernièrement, lorsqu'il s'est agi d'aligner le prix de l'énergie sur le cours mondial, a été à l'origine d'énormes bouleversements, dont le plus grave est une inflation quasi-débridée. A un moment où le Canada est aux prises avec une inflation de 12 p. 100, le Japon, lui, ne connaît qu'une inflation de 3.1 p. 100.

Le gouvernement Clark a bien essayé de pallier le fait que, de 1973 à 1979, le gouvernement Trudeau n'avait pas réussi à protéger les intérêts du pays contre le cartel de l'OPEP qui nous tenait à la gorge. Ayant constaté que le gouvernement du Canada n'avait pas fait grand-chose de 1973, année de la formation du cartel, à 1979, année où les progressistes-conservateurs ont accédé au pouvoir, le gouvernement Clark a fait de son mieux pour rattraper le temps perdu. La défaite du gouvernement progressiste-conservateur, suivie de deux années de lutte avec l'Alberta avant la conclusion d'un accord énergétique, a contribué à retarder la réalisation de l'objectif d'autarcie énergétique pour le Canada, fondée sur une structure réaliste des prix de l'énergie.

Avec sa politique de canadianisation mal conçue, le gouvernement menace de nous mettre hors course. Le débat sur la canadianisation a eu cette cette conséquence malheureuse de trivialiser le mot de canadianisation lui-même. Nous sommes tous en faveur de la canadianisation. Nous sommes tous en faveur d'un plus large contrôle de nos ressources et de notre potentiel énergétique. Personne ne se réjouit de voir nos ressources contrôlées par l'étranger, principalement par les États-Unis. Donc, il y a quasi-unanimité en Chambre sur la nécessité de prendre des mesures pour rapatrier notre secteur énergétique. C'est sur les modalités qu'on s'interroge. Par sa bêtise, le gouvernement a retardé l'étude de la question en plongeant le secteur pétrolier dans le marasme. Par sa politique de canadianisation mal conçue, il risque de retarder le rapatriement de l'industrie énergétique, au lieu de le favoriser.

Tant qu'il tiendra à racheter des sociétés pétrolières existantes au lieu d'encourager la recherche et le développement de ressources nouvelles, nous allons continuer de prendre du retard. Nous consacrons une trop large part de nos maigres capitaux de placement à l'acquisition de sociétés existantes, au lieu d'encourager les sociétés à faire de l'exploration et du développement, à créer des richesses énergétiques, pour nous et pour vendre sur les marchés internationaux. A quoi cela peut-il bien servir, je vous le demande, d'acheter des stations-service, comme le gouvernement l'a fait avec Petrofina, puisque cela n'ajoute pas une goutte à nos réserves de pétrole? Cette stupidité ne fait qu'appauvrir nos faibles moyens en capitaux de placement, avec pour résultat d'aviver encore l'inflation en provoquant une hausse des intérêts.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que le bill C-103 va aggraver encore nos problèmes énergétiques déjà sérieux. Pas étonnant que le gouvernement ait voulu le faire passer à la sauvette avec 14 autres textes énergétiques, sous la forme d'un énorme bill omnibus qui n'aurait appelé qu'un scrutin. Voilà ce qu'il a fait. Il a pris des textes disparates, des textes importants, il les a mis tous ensemble, il les a présentés à la Chambre dans un bill omnibus n'exigeant qu'un seul scrutin au lieu de 15, sans tenir compte du fait que chaque texte faisait intervenir des principes distincts. Il mettait ainsi un député dans la situation intenable d'avoir à voter pour ou contre, en bloc, même s'il était favorable à certaines dispositions et opposé à d'autres. C'est antidémocratique. C'est contraire au principe de la démocratie parlementaire. Par-dessus le marché, le gouvernement a mélangé des mesures fiscales avec des mesures non fiscales, si bien que ces dernières, qui, normalement, seraient étudiées par un comité permanent, le seront par le

comité plénier. C'est ainsi qu'on examine d'ordinaire les mesures fiscales. En échappant à l'examen du comité permanent, le gouvernement a refusé au public—jusqu'à ce que nous l'arrêtions—la possibilité de rencontrer les députés, de leur faire part de leurs inquiétudes et de proposer des modifications à la loi sur l'énergie. En présentant ces mesures énergétiques sous forme de bill omnibus, le gouvernement a menacé tout le principe des comités.

• (1930)

Personnellement, je suis fier du rôle . . .

**M. McRae:** Monsieur l'Orateur, avant qu'il n'aille plus loin, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. McMillan:** Certainement.

**M. McRae:** Lorsqu'il parle de la hausse du prix de l'essence et du mazout dans l'ensemble du pays, le député se souvient-il qu'entre février 1980 et l'été 1981 le prix du pétrole a plus que doublé? La redevance d'indemnisation pétrolière doit permettre aux citoyens des régions ou provinces de l'Est ou de la côte atlantique de payer le même prix que les autres Canadiens. Le député est-il au courant de ce fait et sait-il dans quelle mesure cela contribue à augmenter d'environ 99c. le prix de l'essence comme il le dit?

**M. McMillan:** Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je réponds à cette question. Je viens de la région de l'Atlantique. C'est sans doute pour ça que le député m'a posé sa question. Aucune autre région n'a été aussi défavorisée par la politique énergétique du gouvernement.

**Mme Bégin:** C'est une honte!

**M. McMillan:** Au cours de la campagne électorale de 1980, on nous a promis que le prix de l'énergie resterait bas. En décembre 1979, le prix de l'essence ordinaire sans plomb était de $1.26 chez moi à Charlottetown. Aujourd'hui, on paie 99c. de plus pour le même produit, pour l'essence ordinaire sans plomb. De cette augmentation de 99c., 60c. sont directement attribuables aux taxes énergétiques fédérales. Le député a le culot monstre de soutenir que nous, de la région de l'Atlantique, ou, quant à cela, les Canadiens de quelque région que ce soit, devrions avoir l'humilité de nous traîner à genoux devant le gouvernement fédéral pour le remercier de ses bienfaits.

**Mme Bégin:** Oui, vous devriez le faire.

**M. McMillan:** En réalité, notre économie s'en est pratiquement trouvée terrassée sous les coups des taxes énergétiques accrues non seulement sur l'essence mais aussi sur le mazout de chauffage. Lors de la dernière campagne électorale, les pêcheurs, les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises se sont fait promettre par le parti libéral que le prix des produits pétroliers baisserait s'ils votaient libéral. Nous avons vu les résultats. Nous avons vu les prix des produits énergétiques grimper en flèche au Canada, et encore une fois cela est en grande partie attribuable aux taxes sur l'énergie imposées aux consommateurs canadiens par le gouvernement libéral actuel.

Je le répète, aucune région du Canada n'a été plus défavorisée par cette politique que les provinces de l'Atlantique parce que nous dépendons énormément du pétrole. Nous utilisons le pétrole même pour produire de l'électricité et chaque taxe sur le pétrole imposée par ce gouvernement a des effets sur toute l'économie. Elle se répercute sur le prix de l'essence à la pompe. Elle touche le vieillard qui veut chauffer sa maison; elle frappe les entreprises qui voient leurs frais d'exploitation augmenter et qui font assumer cette augmentation par les consommateurs. Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que le taux d'inflation soit plus élevé dans la région de l'Atlantique que partout ailleurs.

Je suis fier du rôle joué par mon parti qui a bloqué la tentative évidente de ce gouvernement de faire accepter par la Chambre lors d'un seul vote une législation qui avait en fait 14 ou 15 volets. Le gouvernement a voulu éviter de renvoyer son projet en comité. Il a réuni des mesures fiscales avec d'autres mesures. Il a essayé de cacher derrière des mesures populaires certaines mesures qui l'étaient moins. Il a essayé de mettre les députés dans une position délicate, puisqu'ils n'auraient eu d'autre choix que de voter pour ou contre la législation dans son ensemble, peu importe que la plupart en approuvant certains éléments et en rejettent d'autres. Je suis fier de voir que mon parti a empêché le gouvernement de bafouer le Parlement. C'est grâce à lui que le Parlement a maintenant la possibilité d'étudier ce bill et les autres projets qui étaient regroupés au départ dans un seul bill fourre-tout. Nous avons la possibilité d'étudier chaque bill séparément, de discuter des principes particuliers à chacun d'eux et de voter contre certains tout en acceptant les autres. Il s'agit là d'une restauration de la démocratie parlementaire qui est tout à l'honneur de notre chef.

Pour ma part, j'entends voter contre le bill C-103 et j'invite tous les députés à en faire autant.

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de parler du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole parce ce que le gouvernement essaie plus que jamais de tromper les Canadiens. Certains Canadiens croyaient peut-être que le comble de la duperie avait été atteint en 1976, lorsque le gouvernement a instauré la réglementation des prix et des salaires après avoir mené sa campagne électorale de 1974 contre une telle réglementation.

En 1979 et en 1980, les libéraux ont menti aux Ontariens et à tous les Canadiens.

**M. Dingwall:** C'est antiréglementaire.

**M. Gauthier:** Écoutez-vous, monsieur l'Orateur?

**M. Lewis:** Examinons ce projet de loi. Le gouvernement propose de donner au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le droit d'imposer une taxe de 52c. sur le prix du gallon d'essence et de mazout de chauffage, ce qui risque de déplaire à bien des Canadiens. D'ailleurs, le gouvernement a déjà mis son projet partiellement à exécution en imposant une taxe de 28c. le gallon sans l'approbation du Parlement.

Ce projet de loi a une qualité qu'il convient de signaler. Les dispositions de ce bill ne sont pas aussi mauvaises que celles du bill C-94 dans lequel il était question d'accorder au ministre le pouvoir d'imposer des taxes d'environ 98c. sur le prix du gallon d'essence. Cette disposition entre autres a incité le parti progressiste-conservateur à interrompre les travaux de la Chambre et à exiger que le bill C-94 soit scindé en dix projets de loi distincts.

• (1940)

**M. Dingwall:** Un boycottage, une grève!

**M. Lewis:** Le bill a été scindé en huit mesures distinctes en dépit des déclarations catégoriques du leader parlementaire du gouvernement qui a dit: «Nous ne scindrons pas le projet de loi! Nous surmonterons les obstacles. Qu'y a-t-il de mal à dix bills incorporés dans un seul? La population nous appuie.» La Chambre sait que le parti libéral, par l'intermédiaire de son leader à la Chambre, a capitulé devant la démocratie. Il a constaté que les Canadiens comprenaient beaucoup mieux qu'il ne le croyait, qu'il était temps pour le parti libéral de commencer à l'écouter.

La taxe perçue sur l'essence par le gouvernement fédéral s'élevait à 60c. le gallon en mars. Le parti libéral au pouvoir perçoit une taxe sur le fuel de 40c. le gallon depuis mars.

Il est indiscutable, monsieur l'Orateur, qu'une des raisons pour lesquelles le parti libéral impose la métrisation est qu'il veut autant que possible calculer en litres plutôt qu'en gallons, parce que la taxe de 18c. le gallon lui est fort préjudiciable. Il sait qu'il a dépassé les 18c. le gallon depuis belle lurette.

Ce bill propose d'accroître encore, conformément à la politique du parti libéral, la part déjà énorme des redevances du gouvernement fédéral. Il vise à approuver rétroactivement la redevance d'indemnité spéciale que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a imposée lorsqu'il n'a pas réussi à s'entendre avec le gouvernement de l'Alberta. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il n'ait pas réussi à s'entendre avec le gouvernement de l'Alberta. On a peine à imaginer qu'il puisse jamais s'entendre avec qui que ce soit. Il a dû manifestement rechercher la confrontation et foncer dans le tas, comme il en a l'habitude. Sa façon de négocier témoigne de la faiblesse de ses arguments. Voilà pourquoi il éprouve tant de difficultés avec le projet Alsands, projet qui pourtant revêt tant d'importance pour les Canadiens. Ce projet n'est pas seulement un projet albertain, mais un projet canadien qui pourrait fournir du travail à des Canadiens de toutes les régions.

Dans ma circonscription de Simcoe-Nord, la société Fahramet Limited qui fabrique des tubes de réfracteur qu'utilisent les raffineries, a dû mettre des travailleurs à pied parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'arrive à s'entendre avec personne.

En décembre 1979, le prix de l'essence était de $1.18 le gallon à Toronto. En décembre 1981, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait réussi à le porter à $1.89 le gallon grâce à la politique de taxation élevée de l'énergie du parti libéral. Cela représente une hausse de 71c. le gallon en deux ans alors que les libéraux avaient promis que la hausse serait inférieure à 18c. le gallon.

Tandis que mon ami faisait le plein d'essence, nous avons bavardé un peu. Il était allé passer des vacances en Floride. Il m'a dit avoir payé aussi peu que $1.13 le gallon d'essence durant ce voyage. Et il s'agit du gallon canadien, monsieur l'Orateur. Grâce aux géniales politiques du parti libéral, le prix de notre essence à réussi à grimper à $2 le gallon.

Vous vous en rappelez, monsieur l'Orateur, durant la dernière campagne électorale les libéraux s'étaient concentrés sur le chiffre de 18c. J'aimerais que la Chambre se concentre un instant sur le chiffre 16. En un peu plus de deux ans, le parti libéral a décrété 16 augmentations du prix de l'essence. Je ne vous demande pas de vous arrêter à la nature de ces augmentations, monsieur l'Orateur—nous savons qu'elles s'élèvent à 71c. sur deux ans—mais sur le nombre de ces augmentations. Sous le régime libéral, le prix de l'essence a été majoré plus souvent que le ministre des Finances (M. MacEachen) n'est parti en mission de consultation. Voilà qu'il a de nouveau enfourché son dada! Il a effectué cinq missions de ce genre depuis le 13 décembre et on peut s'attendre à ce qu'il y ait une trentaine de changements.

Voilà qui en dit long sur le parti libéral et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur: 16 augmentations en un peu plus de deux ans de la part d'un parti qui avait promis qu'il ne majorerait jamais ce prix même de 18c!

En décembre 1979, le mazout de chauffage se vendait 69c. le gallon à Toronto. Sous le régime libéral, sous la tutelle du parti qui s'est hissé au pouvoir à Toronto, en Ontario et dans tout le Canada à force de mensonges, le prix du gallon de mazout est passé à $1.22, ce qui représente une augmentation de 53c. le gallon depuis deux ans, depuis que ce parti a promis que la hausse serait inférieure à 18c. le gallon.

Pendant la campagne électorale, les libéraux ont pris un malin plaisir à faire état des 18c. le gallon. Par contre ils ont fait abstraction du crédit d'impôt à l'énergie. Dans le budget que le parti libéral a critiqué et dont il s'est plaint, disant qu'il n'en résulterait rien de bon, le crédit d'impôt à l'énergie versé aux Canadiens pour amortir le fardeau des prix élevés imposés aux familles à faible et à moyen revenus aurait valu jusqu'à $80 par adulte et $30 par enfant de moins de 18 ans. Ce crédit aurait été remboursable de sorte que les familles qui ne paient pas d'impôt fédéral, ou bien peu, en auraient bénéficié pleinement. C'est-à-dire, celles dont le revenu ne dépasse pas les $21,380.

Le parti libéral, pour sa part, a déclaré qu'il n'imposerait pas de taxe de 18c. le gallon—pour une fois il a dit vrai puisqu'il ne s'en est pas tenu à 18c. Vous hochez la tête, monsieur l'Orateur. C'est bien cela qui est arrivé. Il a dit la vérité. Dans le cas qui nous occupe, il n'a pas mis le frein rendu aux 18c.. mais les a dépassés encore et encore. Le parti progressiste-conservateur a exposé sa politique en toute franchise disant qu'il accorderait aux Canadiens un crédit d'impôt à

l'énergie, alors que les libéraux ont déclaré qu'ils ne hausseraient pas le prix du pétrole. Ils ont passé le mazout sous silence, et en ont tout simplement augmenté le prix par la suite.

Je suis heureux de participer au débat en cours pour une excellente raison, monsieur l'Orateur. Pendant la campagne électorale de 1979-1980, mon adversaire libéral a déployé toute son éloquence un peu partout dans Simcoe-Nord à propos du prix de l'essence et de la taxe qui s'y applique. Il est venu de l'agglomération de Toronto dans ma circonscription. Nous ne l'avons pas considéré comme un candidat parachuté; il possédait une ferme d'agrément dans la région depuis plusieurs années où il avait l'habitude de venir les fins de semaine. Nous nous demandions pourquoi il ne passait pas ces journées dans sa circonscription de Scarborough, mais nous avons tout compris quand nous nous sommes rendu compte qu'il devait son élection de 1974 à la promesse électorale que les libéraux avait faite de ne pas imposer le contrôle des prix et les salaires. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, si vous en aviez fait la promesse au cours de la campagne électorale de 1974, seriez-vous retourné dans votre circonscription les fins de semaine? Sûrement pas.

• (1950)

Il s'appelait Allan Martin. Il a annoncé franchement ce que ferait le parti libéral et ce qu'il ne ferait pas. Il l'a déclaré publiquement. Les libéraux n'allaient pas assommer le contribuable ordinaire avec une taxe d'accise de 18c. sur l'essence, a-t-il dit. Il avait raison; les libéraux ne sont pas arrêtés à 18c. Encore deux autres majorations et ce n'est pas de 18c. mais 18 fois qu'ils auront augmenté la taxe! M. Martin a donc battu la circonscription de Simcoe-Nord répétant partout qu'il s'inquiétait des effets qu'aurait une taxe d'accise de 18c. sur le nord de l'Ontario. Il a dit que la région voulait promouvoir l'expansion industrielle, revitaliser l'économie et créer les emplois nécessaires. N'est-ce pas magnifique? N'est pas le comble? Le candidat libéral a fait le tour de Simcoe-Nord en promettant que son parti n'augmenterait pas le prix de l'essence de 18c. Non nous ne nous arrêterons pas là, voilà ce qu'il aurait dû dire. Il habite encore la circonscription, heureusement, mais je ne le vois plus beaucoup. J'aimais bien échanger quelques mots avec lui à l'occasion,parler des 18c. Où en sont les 18c., Allan? Est-il toujours aussi convaincu qu'il l'était? C'est assez amusant. Il a organisé une petite causerie, après le dernier budget. Imaginez, il a envoyé des invitations à un déjeuner, qui coûtait $10, je crois, pour analyser le budget. Comment peut-on manger après avoir vu le budget? On a vu comment il a agi sur le ministre des Finances: il l'a fait disparaître. Quoi qu'il en soit, l'ancien candidat a réuni quelques personnes. Je suis sûr que les hommes d'affaires, les propriétaires de maison et les agriculteurs de Simcoe-Nord l'ont porté en triomphe quand il leur a expliqué le budget.

J'espère en tout cas qu'il sera toujours là lors des prochaines élections, même si je fais certaines réserves en disant cela, monsieur l'Orateur, car nous avons eu la chance de recevoir hier soir la visite du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) dans ma circonscription, où il s'adressait à l'Association libérale de Simcoe-Nord. Ils ont loué une plus grosse cabine téléphonique cette fois-ci. Si ce candidat peut survivre au ministre de l'Agriculture, il reviendra peut-être. Nous dressons une liste, de ce côté-ci, des ministres que nous désirons voir dans nos circonscriptions, et celui-là en fait partie. L'autre est le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), qui sera demain dans ma circonscription, à Penetanguishene. Je pense qu'il va fortement aider notre cause.

Ce jeu que l'on a cherché à jouer avec les Canadiens ne s'est pas limité au niveau des circonscriptions. Le parti libéral, dans un questionnaire paru dans le *Financial Post*, a déclaré que la taxe d'accise de 18c. était injuste, inflationniste et qu'elle entraînerait la perte d'un grand nombre d'emplois dans l'économie canadienne. Après avoir dit cela, il a augmenté le prix de l'essence de 71c. le gallon et a prouvé que ses craintes étaient bien justifiées. Grâce à lui, le chômage a atteint un taux record depuis les années 30. Le gouvernement parle aujourd'hui de chômage dissimulé; il n'est pas dissimulé lorsqu'on ne peut pas acheter à manger pour sa famille, mais il parle toutefois de chômage dissimulé. Il a prouvé l'effet qu'a une augmentation de 71c. le gallon sur l'économie canadienne.

Mon parti a perdu ses élections à cause de cette promesse, qui a obtenu la même popularité que celle de 1974, quand le gouvernement avait promis de ne pas imposer de contrôle des prix et des salaires. Cette promesse m'intéresse, car à mon avis, le mensonge libéral des années 70 était le suivant: Nous n'imposerons pas de contrôle des prix et des salaires, et celui des années 80 était: Nous n'augmenterons pas le prix de l'essence de 18c. le gallon. Les taxes que le parti libéral a imposées à l'économie canadienne, en l'occurrence sur le prix de l'essence, ont été inflationnistes. L'inflation a également atteint un taux record depuis des années. Si quelqu'un cherche de nouveaux records à battre pour notre premier ministre (M. Trudeau), en voici un.

Je tiens maintenant, monsieur l'Orateur, à replacer cette mesure énergétique dans un plus vaste contexte. Quelle incidence la politique énergétique libérale a-t-elle eue sur le pays? Elle a réussi à faire augmenter le prix de l'essence de 71c. le gallon. A elle seule, elle a provoqué le départ de centaines de plates-formes de forage de l'Ouest, en même temps que leur personnel d'exploitation et leurs spécialistes. Cela représente des emplois, et pas simplement en Alberta. Bon nombre de membres de mon parti, représentant l'Ontario et les Maritimes, se sont rendus en Alberta sur l'invitation de nos collègues de l'Ouest, et nous avons pu voir ce que représente le départ d'une plate-forme de forage. Les députés d'en face ne savent pas du tout ce que cela représente. Il faut 20 à 40 camions de toutes les tailles et de toutes les sortes pour déménager un derrick. Je ne suis pas ingénieur, mais cela me semble bien évident qu'après avoir déchargé 20 à 40 camions de pièces d'acier, ce n'est pas très facile de les recharger pour faire le trajet en sens inverse. Voilà ce que le parti libéral a réussi à faire pour l'Alberta.

Les libéraux parlent des mégaprojets en disant qu'ils résoudront tous les problèmes. Ces mégaprojets résoudront peut-être certains problèmes, mais il faudrait pour cela commencer par en lancer un. Les usines de traitement des sables bitumineux représentent autant pour l'Ontario que pour l'Alberta. Le parti conservateur considère le projet de traitement des sables bitumineux comme une entreprise conjointe parce que ces projets créent des emplois en Ontario, dans les circonscriptions que représentent bon nombre de députés d'en face et de mon parti. Pourtant, que se passe-t-il? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous donne toutes sortes d'excuses pour justifier l'absence de tout projet jusqu'ici. C'est peut-être

parce qu'il est incapable de faire des menaces. Des sociétés qui devaient participer à ces importants projets se retirent tous les jours parce qu'elles ne peuvent pas travailler avec quelqu'un qui ne comprend pas les affaires et qui ne veut pas que tout le monde ait un emploi.

• (2000)

Cela me rappelle un incident qui s'est produit quand j'ai visité un derrick dans les champs pétrolifères. Un gars est descendu d'un de ces camions qui ont toutes sortes de compteurs et de tuyaux et que mes amis de l'Alberta connaissent si bien, ce qui n'est pas mon cas, il est venu vers moi et il m'a dit: «Doug, comment ça va?» Je ne le reconnaissais pas, mais il s'est présenté. Il m'a dit: «Vous vous rappellez, j'avais une imprimerie en bas de la rue à Orillia. Je suis ici depuis un an et je fais plus d'argent que je n'en ai jamais fait ou que je pouvais espérer en faire vu ma formation. Je suis à l'extérieur toute la journée et j'aime mon travail. Les choses vont très bien. J'espère que vous et vos collègues ferez votre possible pour convaincre les libéraux qu'il y a de la place et des emplois pour des gens de tout le Canada en Alberta. Nous voulons continuer à travailler.» Mais que se passe-t-il? Les libéraux ont réussi à eux seuls à fermer les puits de pétrole de l'Ouest. Que faisons-nous pendant qu'ils ferment des puits de pétrole dans l'Ouest et que des emplois disparaissent? Nous importons du pétrole, quelle idée géniale! On ferme les portes de nos usines et l'on verse une subvention pour importer ce que d'autres produisent. C'est une idée extraordinaire. Cela me rappelle l'histoire de quelqu'un qui perdait de l'argent sur chaque article qu'il vendait et qui essayait de se rattraper sur la quantité. Autre idée tout aussi géniale.

Nous avons résolu un problème, monsieur l'Orateur. Vous souvenez-vous quand le ministre du Revenu national (M. Rompkey) avait posté tous ses douaniers aux frontières pour surveiller les voitures entrant au Canada. Depuis nous avons pu les mettre à pied, car maintenant ce problème n'existe plus. Les Américains ne viennent plus faire le plein chez nous, mais au contraire ils ont dû engager des gens de leur côté de la frontière, parce que les Canadiens vont désormais faire le plein chez eux. Pourquoi? A cause de notre politique énergétique qui tient du génie.

Je ne suis pas d'accord avec l'attitude de l'OPEP, mais cette organisation part d'un principe intéressant, aussi vieux que n'importe quelle politique économique. Ce principe c'est que lorsqu'on a un produit que quelqu'un d'autre veut, on le vend. Vous vous trouvez par exemple, dans un endroit où il n'y a que du sable et du pétrole. Vous vous apercevez que vous ne pouvez pas vendre votre sable mais que vous pouvez vendre en revanche votre pétrole. C'est intéressant. Pour sa part, le parti libéral quand il dispose d'un produit, légifère et légifère en espérant que d'ici à ce que les bureaucrates aient mis leurs mesures législatives en place, le produit sera dépassé, comme c'était le cas pour le charbon, le kérosène et que ce sera une espèce disparue comme les dinosaures. Le point de vue du parti libéral sur la façon de vendre ce dont on dispose est déplorable. C'est une politique énergétique fossile. Tout ce que fait le gouvernement, c'est qu'il légifère. Henry Ford a-t-il jamais agi ainsi? Évidemment non, il a construit. Que fait le parti libéral? Il surlégifère en matière énergétique. Que nous propose-t-on? On nous propose bill après bill après bill sur l'énergie. Nous n'avons aucune stratégie industrielle, aucune stratégie sur les pêches, aucune stratégie agricole ni aucune stratégie sur les petites entreprises. Tout ce que nous avons c'est une législation énergétique.

Monsieur l'Orateur, la chose que je voudrais le moins au monde c'est que des bureaucrates essaient de décider où forer du pétrole. En effet, d'ici à ce qu'ils se décident, nous en serons à l'ère de l'uranium, de l'énergie solaire ou que sais-je.

Je vois qu'il ne me reste plus grand temps, mais je sais que mes collègues d'en face me prêtent une oreille fort attentive et c'est pourquoi je ne veux pas couper court à mon discours. Ainsi, je vais récapituler pour la gouverne des députés d'en face. Je veux transmettre au parti libéral le même message que les Canadiens lui livreront lors des prochaines élections.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** Le prix de l'essence a été augmenté de 28c. le gallon en 1980. En 1981, il a crû de 48c. le gallon.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** Le jour n'est pas encore venu où nous aurons besoin des conseils des députés d'en face sur la façon de faire des discours. Nous leur recommandons néanmoins de mettre en pratique ce qu'ils prêchent.

**M. Kempling:** Ils doivent être muets puisqu'ils ne prennent jamais la parole.

**M. Lewis:** Je me demande quand les libéraux vont enfin se rendre compte que le Canada entier a percé à jour leurs mensonges.

Je termine en rappelant que nous comptons voter contre ce projet de loi en raison de l'augmentation catastrophique des taxes qu'on y propose, du fardeau dont il accable les consommateurs, mais essentiellement parce que le parti libéral a menti aux Canadiens.

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Monsieur l'Orateur, à propos du bill C-103 tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole, je trouve tout à fait extraordinaire que la première chose que le gouvernement veuille faire soit de modifier le nom même de cette loi. Désormais, ce sera la loi sur l'administration de l'énergie.

Compte tenu des difficultés qu'a créées au gouvernement sa tentative de duper le Parlement et de lui imposer le projet de loi énergétique original, je m'étonne devant les efforts qu'il déploie aujourd'hui pour nous présenter un projet de loi portant le nom de loi sur l'administration de l'énergie. Je ne vois rien de mal avec la loi sur l'administration du pétrole. Hier, le ministre nous a dit dans son allocution ce qu'il souhaitait accomplir avec ce projet de loi. Il a dit tout d'abord que cette mesure imposerait un nouveau plafond à la redevance d'indemnisation pétrolière exigée des raffineurs et des importateurs de pétrole. En deuxième lieu, elle établirait aussi un nouveau plafond pour la redevance à l'exportation du pétrole. En troisième lieu, elle créerait une redevance spéciale de participation canadienne et en quatrième lieu, elle créerait une redevance de recouvrement en matière de carburant de soute que devront payer les transporteurs maritimes et aériens qui exploitent des lignes internationales. Ce projet de loi n'a vraiment pas l'air d'une mesure administrative ni même énergétique. Il a plutôt l'allure d'un projet fiscal. Ainsi, les quatre principes indiqués par le ministre au début de sa présentation prévoient tous l'établissement de redevances qui seront imposées aux contribuables canadiens.

Je lisais un article aujourd'hui par M. Roy Farran, qui fait une rubrique dans le *Edmonton Journal*. Son article du 16 avril commençait ainsi:

Les politiciens rendraient un service précieux au pays s'ils voulaient bien arrêter de mentir et commencer à nous dire la vérité.

Il y a bien longtemps que le Canada a perdu toute possibilité d'atteindre l'indépendance énergétique avant 1990.

A cause des dates, je suis sûr—le ministre a parlé hier et M. Farran a écrit cet article la semaine dernière—que M. Farran n'a pu lire le discours du ministre avant d'écrire son article. Pourtant, en lisant son commentaire, on dirait qu'il faisait allusion aux propos du ministre à la Chambre. Qu'est-ce que le ministre a dit après? Il a continué son discours avec une onctuosité solennelle:

Notre calendrier des prix du gaz et du pétrole, établi en consultation avec les provinces, témoigne du sens des réalités et de l'équité qui caractérisent notre programme énergétique. Ce système de prix a trois grands avantages par rapport au régime proposé par le gouvernement conservateur en 1980. Il fait en sorte que les prix augmentent graduellement et de façon prévisible, pour que les consommateurs et l'économie en général aient le temps de s'y adapter. Il assure l'équité des prix pétroliers à l'échelle nationale, par le moyen d'un prix pondéré pour l'ensemble des régions du pays, et il donne au niveau de la consommation un prix qui est et qui restera inférieur à ceux qui sont pratiqués dans la plupart des autres pays.

• (2010)

C'est peut-être le passage dont parlait M. Farran dans son paragraphe liminaire.

Revenons à certaines expressions du ministre. Il a dit «faire en sorte que les prix augmentent graduellement et de façon prévisible». Il aurait pu dire inexorablement, ou sans merci, ou même inutilement. Je pense que ces expressions sont plus justes que celles qu'il a employées.

Il a parlé ensuite d'un «prix pondéré pour l'ensemble des régions du pays». Je ne sais ce qu'il veut dire par «pondéré», mais on comprendrait mieux en disant «aussi élevé». Il aurait pu dire en effet que cette politique va assurer un prix aussi élevé dans toutes les régions du pays. Les députés d'en face auront beau venir d'où ils voudront, ils vont en pâtir également dans tous les coins du pays.

Le ministre a dit ensuite que le prix va rester «inférieur à ceux qui sont pratiqués dans la plupart des autres pays.» C'est peut-être vrai. Je ne sais pas quels pays le ministre visait ainsi, mais il aurait pu affirmer que son prix à lui ne sera pas inférieur au prix proposé par le gouvernement conservateur précédent dont il a parlé. En tout cas il n'est pas inférieur au prix qui se pratique en ce moment aux États-Unis, chez nos voisins du sud.

Le ministre a parlé ensuite des propositions du gouvernement conservateur. J'espère qu'il les connaît bien. Il a dit notamment à ce sujet:

Le gouvernement conservateur proposait en 1979 de verser un prix unique aux producteurs canadiens de pétrole autre que synthétique, quel qu'ait été le coût de développement et de production des différentes catégories de pétrole. En outre, ce prix était directement lié aux cours mondiaux, dont il représentait 85 p. 100, quelque puisse être le niveau atteint par ces cours, ce qui asservissait directement les Canadiens aux incertitudes des cours internationaux sans égard aux conséquences que cela pouvait avoir pour l'économie nationale.

En d'autres mots, on disait que le montant serait le même pour tous les producteurs de pétrole, qu'il s'agisse de pétrole ancien ou nouveau. En l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), je demande à ses collègues ce qu'il y a d'étonnant là-dedans. A l'étranger, on ne fait aucune distinction entre l'ancien et le nouveau pétrole. Mes vis-à-vis peuvent-ils me dire si les vieilles maisons se vendent moins cher que les maisons neuves, si les actions d'une société émises depuis un certain temps se négocient moins cher que des actions plus récentes, si les travailleurs âgés sont payés moins cher que les jeunes? La réponse me paraît évidente. On ne fait aucune distinction entre l'ancien et le nouveau. C'est tout à fait absurbe, comme l'a fait le ministre, de prétendre qu'il est anormal de payer le même prix pour les différentes catégories de pétrole.

Il a dit aussi que le prix envisagé par les conservateurs correspondrait à 85 p. 100 du cours mondial. Avec les libéraux au pouvoir, les Canadiens, qui sont tous à la fois consommateurs et contribuables, vont payer le pétrole au cours mondial. Les contrats d'importation de pétrole que nous avons signés sont des contrats à long terme. En subventionnant les importations de pétrole à même le trésor public, nous nous retrouvons à verser 3 milliards aux producteurs de pétrole étrangers.

J'ai jeté un coup d'œil sur le budget des dépenses de 1981 avant de venir ici ce soir. J'y ai découvert qu'en 1980, nous avons versé 3.2 milliards à l'étranger. En 1982, nous avons versé 5.2 milliards et, en 1983, nous verserons 3 milliards. Le député de Hillsborough (M. McMillan) a dit tout à l'heure que le Programme énergétique national allait permettre au gouvernement d'imposer lourdement les pauvres contribuables canadiens. Je suis d'accord avec lui. Il a mille fois raison.

Chaque année, Revenu Canada publie une brochure très intéressante qui s'intitule «Statistique fiscale». On y trouve un tableau qui résume les déclarations des Canadiens par tranche de revenu. Je me demande si les contribuables savent que, pour les trois années dont je veux parler, l'impôt sur le revenu que paient au Canada les particuliers qui gagnent $17,000 ou moins s'élève en moyenne à quelque 4 milliards de dollars. Je me demande si les contribuables canadiens savent qu'en 1978, dernière année de publication des données, 11,300,000 personnes gagnaient un revenu global annuel de $17,000 ou moins. Ce chiffre représente 78.95 p. 100 de tous les contribuables canadiens. Ces particuliers, au nombre de 11,300,000, ou 78.95 p. 100 des contribuables, savent-ils qu'ils ont versé 4 milliards de dollars pour subventionner les importations de pétrole?

Par ailleurs, il est souvent question, surtout de la part des députés à ma gauche, des nombreux contribuables qui gagnent au-delà de $50,000 sans payer d'impôts. En 1978, il y a eu 118,000 particuliers dont le revenu dépassait les $50,000. La voracité du gouvernement lui rapporte ou lui rapportera le double de ce que ces 118,000 contribuables ont versé en impôt fédéral sur le revenu en 1978.

Le ministre a d'autre part affirmé que nous aurions, autrement, exposé les consommateurs canadiens à l'incertitude du cours international du pétrole, sans compter les conséquences sur l'économie de notre pays. Jetons donc un coup d'œil sur notre économie, pour voir. Je reviens tout d'abord à la chronique du *Journal* d'Edmonton où M. Farran nous apprend ce qui est arrivé à l'économie canadienne:

Qu'arrive-t-il, pensez-vous, quand la société Imperial ferme une usine de produits pétrochimiques près d'Edmonton, quand la moitié des compagnies se retirent de la troisième usine d'extraction des sables bitumineux, quand l'Imperial disperse son équipe à Cold Lake, quand la société Shell vend ses filiales, quand les ventes des concessions pétrolières tombent de moitié?

Pourquoi, pensez-vous, les actions albertaines dans le domaine du pétrole ont-elles baissé de $25 à $10?

Le gouvernement veut-il me dire pourquoi les actions d'une compagnie que je connais bien, la First Calgary Petroleums, cotées à $6 à la Bourse de Toronto il y a à peine un an ne valent plus maintenant que $1.10? Des douzaines d'autres sociétés ont subi le même sort à la bourse.

• (2020)

Quelles sont les répercussions sur l'économie et les investisseurs? Depuis le début de la dégringolade de l'an dernier, la valeur des différents titres cotés à la Bourse de Toronto a diminué de plus de 50 milliards de dollars. Imaginez les conséquences sur le déficit du Canada. En faisant de son mieux, le gouvernement n'a pas réussi à accumuler un déficit de beaucoup plus de 15 milliards en une seule année. Ces 50 milliards perdus à la Bourse de Toronto auraient contribué à rembourser la moitié de la dette nationale. Ce n'est pas rien.

Si tous les investisseurs perdent de l'argent, quelqu'un doit en gagner. Mais, en fait, tous les Canadiens sont perdants, y compris les contribuables. Les investisseurs ne peuvent investir. Les dispositions du programme énergétique national répugnent tellement les investisseurs qu'ils refusent d'investir. Résultat: les prospecteurs sont réduits à l'oisivité. Certains de mes collègues ont rappelé que bien des tours de forage avaient quitté le Canada en entraînant du même coup des emplois vers les États-Unis où le climat se prête mieux aux activités de forage.

Bien que je n'aie pas les chiffres sous les yeux, selon les données publiées par Statistique Canada l'exode de capitaux du Canada de même que l'accentuation de cet exode seraient renversants. Le niveau des 18 milliards aurait été atteint au cours de l'année financière en cours. Étant donné que les investisseurs qui plaçaient leur argent au Canada ne peuvent plus le faire, ils cherchent un meilleur climat, par exemple aux États-Unis. Pour attirer ces capitaux et afin que notre balance des paiements ne soit pas trop déséquilibrée, le gouvernement a provoqué la montée des taux d'intérêt. On peut avoir une idée du problème en songeant que le rendement des obligations d'épargne du Canada, des valeurs de tout repos pour la majorité des Canadiens, a culminé à 19½ p. 100.

Comme le gouvernement n'a pu réussir à résoudre ce dilemme et qu'un rendement de 19½ p. 100a entraîné les plus fortes ventes d'obligations depuis des années—peut-être depuis des décennies—les fonds ont manqué dans d'autres secteurs qui avaient besoin de capitaux. Il s'agit notamment du secteur des hypothèques. Certaines personnes ne peuvent pas obtenir d'hypothèques parce qu'on a beaucoup investi dans les obligations d'épargne. Pourquoi un investisseur voudrait-il investir dans une hypothèque à 17, 18 ou 19 p. 100 alors que les obligations d'épargne du Canada lui garantissent un rendement de 19½ p. 100.

Le ministre a tenu aujourd'hui des propos aussi intelligents que ceux d'hier. J'écoutais les nouvelles lorsqu'on a interrogé le ministre avant ses entretiens avec le ministre de l'Énergie de l'Alberta. Il a déclaré à la presse: «Je n'ai rien à dire pour le moment». Puis il est allé rencontrer son collègue. A l'issue de la réunion, quelque temps plus tard, les journalistes l'ont de nouveau questionné. Il a répondu: «Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit.» Il n'avait sans doute rien à dire non plus à la réunion.

J'ai parlé des contrats à long terme que le gouvernement avait poussé les compagnies canadiennes à conclure. A cause de ces contrats, nous sommes obligés de payer les prix exagérés fixés dans de vieux contrats. Alors que le gouvernement ne voulait pas payer le vieux pétrole le même prix que le nouveau, il trouve normal que nous payions le prix fort tandis que le prix mondial s'effondre. A l'heure actuelle, le cours du disponible est tellement attrayant que l'on bloque le pétrole canadien, et surtout le pétrole albertain, mais aussi celui de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique à raison de 300,000 barils par jour. Il ne faut donc pas s'étonner si le cours des valeurs s'est effondré. Si une entrepris ne vend plus, comment peut-elle couvrir ses frais fixes, et surtout ses frais d'emprunt qui sont très élevés compte tenu des taux d'intérêt?

Nous savons que le contribuable canadien paie une redevance sur les importations de pétrole. Nous avons récemment découvert que le Nouveau-Brunswick, par exemple, pouvait brûler du pétrole subventionné pour faire de l'électricité qu'il exporte ensuite aux États-Unis sans avoir à rembourser. Même si ce bill va imposer dans une certaine mesure les exportations d'énergie, je n'y ai trouvé aucune disposition à l'égard de l'imposition de l'électricité ou des autres formes d'énergie exportées qui ont été produites à partir d'importations de pétrole subventionnées.

Nous avons récemment eu vent de camionneurs qui ont modifié leur véhicule de sorte que, après en avoir rempli le réservoir au Canada avec du pétrole subventionné, ils puissent se rendre jusqu'au fin sud des États-Unis et revenir au Canada sans avoir à faire le plein une seule fois. Le présent projet de loi prévoit l'imposition d'une taxe pour les avions et les navires qui partent du Canada, mais il ne fait aucunement mention des camions.

La redevance de recouvrement en matière de carburant de soute vise à empêcher les avions de passage de faire le plein de carburant subventionné. Toutefois, selon une analyse du projet de loi que j'ai lu, il est probable qu'elle ne s'appliquera pas aux avions. Il semblerait que des transporteurs internationaux se soient tellement plaints de cette mesure qu'elle aurait été abandonnée. La redevance de recouvrement ne s'appliquera pas à l'énergie exportée sous d'autres formes, telle l'électricité, comme je l'ai déjà mentionné.

Le ministre a ajouté que l'opposition attaquait sans cesse le barème des prix du gouvernement en ce qui concerne l'essence à la pompe. Le porte-parole du gouvernement ne s'est jamais préoccupé de signaler à la population en général que le gouvernement canadien n'a aucune emprise sur les prix au détail de l'essence. C'est plutôt étrange qu'un ministre du gouvernement vienne dire cela en 1982, alors que son gouvernement a fait l'impossible au cours de la compagne électorale de 1980 pour critiquer «la proposition absolument terrible» des conservateurs visant à accroître le prix de l'essence à la pompe de 18c. le gallon. Les libéraux avaient alors dit que les Canadiens ne devraient jamais payer un tel prix et qu'ils n'avaient qu'à élire un gouvernement libéral pour payer leur essence moins cher. Le ministre prétend maintenant que le gouvernement fédéral

n'a aucun moyen de régir le prix de détail de l'essence. C'est plutôt étonnant, monsieur l'Orateur!

Mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) a fait allusion aux observations empreintes d'émotion de notre collègue, le député de Vérgréville (M. Mazankowski). J'admets que c'est une question qui touche de très près plusieurs députés, pour différentes raisons. Pour ma part, je trouve ce programme désastreux, car il détruit le secteur pétrolier canadien. Non seulement il détruit le secteur pétrolier canadien mais la destruction de ce secteur est responsable de la récession et de la flambée des taux d'intérêts.

• (2030)

Nous avons déjà vu le gouvernement saboter l'éthique du travail et corrompre toute une génération de Canadiens en versant plus de quatre milliards de dollars en prestations de chômage. Nous ne savons vraiment pas jusqu'où il ira durant la présente année financière et les suivantes.

On pourrait se demander ce que nous réserve ensuite un gouvernement qui se plaît à s'attaquer à ces principes. En tant que comptable agréé, je vérifie si le gouvernement ne s'en prend pas aux principes de comptabilité établis. Il ne s'attaque pas à nouveau aux principes de comptabilité. Le gouvernement a déjà déclaré qu'une perte n'était pas une perte. Voilà dix ans qu'il a lancé cette attaque, en décidant que les personnes qui investissent dans une entreprise comme une fabrique peuvent déduire l'amortissement de la fabrique d'autres revenus ou de n'importe quel revenu; par contre, le gouvernement a décidé en 1971 ou en 1972 que ceux et celles qui ont placé leur argent dans une maison ne pouvaient pas déduire l'amortissement des autres revenus, comme n'importe quelle autre perte. Tout le monde, sauf le gouvernement, avait prévu les conséquences de cette décision. Les investissements dans le domaine de l'habitation sont épuisés. Que s'est-il donc produit? Nous n'avons plus de logements locatifs et pour ainsi dire aucun logement vacant à louer, nos loyers sont élevés simplement parce que le gouvernement a tenté de résister obstinément à des principes établis de longue date, à des principes de comptabilité en l'occurrence.

C'est le même gouvernement qui a déclaré qu'une dépense n'est pas une dépense. C'est ce qu'il a dit dans le très récent budget du 12 novembre au sujet du paiement des intérêts. Il a déclaré que dans de nombreux budgets antérieurs jusqu'à tout récemment selon la législation fiscale, le salaire payé à un conjoint par une entreprise non constituée en corporation n'est pas une dépense. Eh bien, il y a un principe de comptabilité qui veut que l'argent versé en salaire constitue une dépense. Toutefois, c'est un principe dont le gouvernement d'en face ne se soucie guère.

Bien entendu, la disposition du budget du 12 novembre en vertu de laquelle les frais d'intérêt ne sont pas déductibles du revenu entraînera la suppression presque totale des placements dans les petites entreprises canadiennes. Comment peut-on se permettre d'emprunter pour investir dans une petite entreprise canadienne? N'oublions pas que les petites entreprises canadiennes fournissent environ les deux tiers des emplois au Canada. Comment pourra-t-on emprunter quand les intérêts payés sur ces emprunts ne constituent pas une dépense déductible en vertu d'un décret émanant du dictateur d'en face?

C'est encore la même clique d'en face qui prétend qu'une perte n'en est pas une lorsqu'il s'agit de la vente de biens personnels. Si quelqu'un vend une collection ou quelque chose de grande valeur et enregistre une plus-value, un profit, celui-ci est imposable. Toutefois, si quelqu'un vend le même bien à perte, cela n'est pas une perte et ne peut être déduit parce qu'il s'agit d'un bien personnel, peu importe comment cela s'est produit ou que le contribuable ait d'autres revenus ou pas. Le même gouvernement dit qu'il ne s'agit pas d'une perte lorsqu'un agriculteur qui tente d'édifier une entreprise agricole se trouve à exercer aussi une autre profession, car celui-ci n'est alors évidemment pas un agriculteur à temps plein mais bien, forcément, un agriculteur amateur. Ce sont là des principes qui méritent d'être changés.

Lorsque le même gouvernement d'en face a fait ses propres comptes, il a modifié les principes de comptabilité pour pouvoir dire qu'un assujettissement n'est pas vraiment un assujettissement. Je constate que le président du Conseil du Trésor est ici; il sait pertinemment que son propre ministère affirme qu'un assujettissement n'en est pas un; pas lorsqu'il découle de la loi sur les prestations de retraite supplémentaires et cet assujettissement ne paraît pas dans l'état financier du gouvernement canadien.

Ces accrocs de principe étaient, je le suppose, prévisibles. Mais maintenant, en vertu du Programme énergétique national, le gouvernement actuel récidive et décide de modifier un autre principe. Il a décrété que les comptables ne savent pas compter. Ce changement de principe découle du Programme d'encouragements pétroliers et du Programme sur les recettes provenant du pétrole et du gaz.

J'ai entre les mains une directive comptable datée de février 1982. Elle a été émise par l'Institut canadien des comptables agréés que la plupart des gens tiennent pour l'autorité en matière de comptabilité chez nous. Je ne saurais lire toute la directive, mais j'aimerais bien en lire quelques paragraphes significatifs:

> Les subventions au titre des encouragements pétroliers devraient donc être comptabilisées au chapitre des recettes de la même façon que sont comptabilisées les dépenses de prospection et d'exploitation qu'elles encouragent.

Plus loin, au sujet du Programme sur les recettes provenant du pétrole et du gaz, elle précise:

> Le comité de recherche sur la comptabilité estime que la taxe sur les recettes provenant du pétrole et du gaz étant une taxe sur le revenu, elle devrait être imputée au revenu en même temps que les recettes provenant du pétrole et du gaz sont portées au revenu. Elle devrait figurer comme une réduction du revenu brut, une dépense d'exploitation ou une partie des redevances du gouvernement.

Je ne m'attends pas à ce que tous les députés comprennent ce que cette directive de l'ICCA veut dire, mais le fait est que les comptables qui s'occupent de la comptabilité du secteur pétrolier, eux, la comprennent et ils ne savent que faire. Cependant, c'est une idée qui n'est pas du goût du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, car ces postes ne seraient pas traités comme il le voudrait. Il a donc écrit à l'Institut canadien des comptables agréés pour l'avertir de changer ses méthodes comptables et les conseils qu'il dispense, ou il l'y obligerait par une loi. Je l'ai appris de membres de la profession, mais je voudrais lire l'extrait du *Financial Post* du 3 avril 1982 que voici:

La profession comptable a peut-être gagné une bataille contre Ottawa, mais elle a perdu la guerre. Dans une lettre à l'Institut canadien des comptables agréés, le gouvernement aurait déclaré qu'il n'imposerait pas de règles comptables en vertu du Programme d'encouragements pétroliers, comme on s'y attendait, mais qu'il pourrait réexaminer le pouvoir de normalisation de l'Institut sur les sociétés à charte fédérale.

Le gouvernement signifie donc à la profession comptable qu'il n'aime pas ses méthodes et qu'elle doit en adopter d'autres qui lui plaisent davantage, sinon c'est lui qui les modifiera. Je suppose qu'après tous les changements que le gouvernement a déjà apportés aux méthodes, et je les ai rappelés, cela n'a rien d'étonnant; il ne faut pas nous surprendre non plus, de la façon d'agir du gouvernement au cours des campagnes électorales précédentes. Certains de mes collègues ont cité celle de 1974 comme un exemple flagrant. La promesse faite en 1974 de ne pas imposer le contrôle des prix et des salaires s'est traduite par des contrôles en 1975. La promesse de prix inférieurs pour l'essence, que le parti libéral, alors dans l'opposition, a fait reluire en 1980, s'est traduite pour le pauvre contribuable, pour le pauvre consommateur crédule, en prix beaucoup plus élevés.

Si on additionne les augmentations reliées aux indemnisations pétrolières, qui ont haussé le prix au détail de 24c. le gallon, à la redevance de canadianisation, qui l'a haussé de 4c. on obtient, pour ces deux taxes seulement, une majoration totale de 28c. le gallon. Selon les dispositions du projet de loi à l'étude, la redevance maximale d'indemnisation pétrolière pourrait représenter 24c. de plus le gallon, ce qui porterait à 52c. la hausse totale résultant de ces deux ou trois taxes.

• (2040)

Mon collègue de Simcoe-Nord (M. Lewis) nous a parlé des nombreuses majorations de taxes. C'est fort étonnant. Quand nous avons un gouvernement dirigé par un premier ministre (M. Trudeau) qui a donné préséance à ses vues personnelles au sujet d'une nouvelle constitution canadienne sur toutes les autres affaires de l'État, je ne vois pas comment ces aberrations peuvent nous étonner.

Quand le premier ministre a parlé de réforme constitutionnelle durant une certaine campagne électorale, il a perdu bien des voix. Je veux parler de 1972, quand le gouvernement libéral a perdu sa majorité. De fait, le gouvernement a conservé le pouvoir avec une majorité de deux sièges seulement. C'est qu'il était question de réforme constitutionnelle à laquelle la population ne s'intéressait guère. En 1979, il a été défait après avoir soulevé à nouveau la question constitutionnelle. Quand il s'est abstenu d'en parler en 1974 ou en 1980, il a été élu. Ensuite, il a fait part de ses idées sur la réforme constitutionnelle.

Après les célébrations du week-end dernier entourant le rapatriement de la Constitution, quelqu'un me disait: «N'est-il pas merveilleux d'avoir maintenant notre propre Constitution, et ne nous en trouvons-nous pas beaucoup mieux?». J'ai demandé à mon interlocuteur s'il s'en trouvait mieux personnellement ou si moi je m'en trouvais mieux. Nous jouissons maintenant d'un nombre limité de droits parce que la Charte des droits limite ces droits. Avant l'adoption de la Charte des droits, nos droits n'étaient pas limités. Il y manque notamment le droit de propriété.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Au lieu de faire porter ses propos sur la Constitution qui a été adoptée, je prierais le député de les faire porter sur le bill à l'étude.

**M. Clarke:** Monsieur l'Orateur, voici 35 minutes que je parle du bill. Je citais cet exemple pour illustrer le manque de principe affiché par le gouvernement. Je vais poursuivre. Quoi qu'il en soit, j'en arrive à la conclusion de mon intervention. Je sais que le débat sur la Constitution est terminé, mais le débat sur le Programme énergétique national continue. J'espère que je ne dérangerai pas encore la présidence en faisant allusion à d'autres mesures du gouvernement.

Ce que tous les exemples que j'ai fournis à propos de principes et la constitution tendent à démontrer, c'est que le premier ministre n'est plus à l'écoute des idées, des désirs, des vœux et des aspirations des Canadiens. Il a parlé de se retirer de la politique. Je pense qu'il n'en fera rien, mais je souhaiterais qu'il le fasse et qu'il emmène son gouvernement avec lui. Dans ce cas, nous pourrions tenter de remettre le Canada sur pied. Nous ne saurions y parvenir avec les politiques du gouvernement actuel et des programmes comme le Programme énergétique national actuel. Si nous pouvions nous débarrasser du gouvernement, nous aurions la chance de raviver le secteur du logement et celui du pétrole. Nous pourrions cesser de verser aux pays étrangers producteurs de pétroles les milliards de dollars que nous leur versons, des milliards de dollars qui deviendront vraisemblablement des dizaines de milliards avant que ce soit terminé. Le gouvernement déclare qu'il réduit les prix à l'intention des consommateurs canadiens. C'est comme si, pour lui, les consomateurs canadiens n'étaient pas des contribuables canadiens. On peut parfois leurrer les gens, mais cette situation est ridicule. Ces trois milliards de dollars sortent de la poche des consommateurs canadiens et vont à l'étranger au détriment de notre situation internationale et de notre économie. Si nous avons les moyens de nous permettre cela, nous devons les avoir pour commencer à donner une chance aux Canadiens au lieu de leur casser les reins.

Les politiques dont je viens de parler sont très pénibles pour tous les Canadiens.

J'ai mentionné la chute des cours. S'ils ont tant baissé, c'est que bien des titres ont perdu leur valeur. Les compagnies qui essayaient de réussir au Canada sont accablées de dettes énormes et de taux d'intérêt très élevés. Voilà donc quelques-uns des problèmes qu'il nous faut résoudre si nous voulons voir des changements se produire dans l'économie, dans la récession en cours si ce n'est, en fait, la crise économique actuelle.

* * *

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DU PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'AUSTRALIE DU SUD

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je tiens à signaler la présence d'un éminent visiteur à la tribune; il s'agit de l'honorable M. Griffin, procureur général de l'Australie du Sud.

**Des voix:** Bravo!

## LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je tiens avant tout à féliciter les leaders parlementaires qui, en se mettant d'accord pour débattre la législation énergétique, ont compris que je devais en parler. Je vous signale, monsieur l'Orateur, que le débat constitutionnel n'est pas terminé. Il a à peine commencé. Cette législation va précipiter les événements bien plus que vous ne le pensez, par conséquent, je compte aborder le sujet ce soir.

Je précise que je suis intervenu au cours du débat constitutionnel en ma qualité de Canadien. Sur le projet de loi C-103, je parlerai en tant qu'Albertain et que Canadien de l'Ouest. Je n'ai pas d'autre choix si je veux être fidèle envers ceux que je représente depuis 14 ans. J'aborderai de façon générale plutôt que particulière les principes et les applications du projet de loi, tels qu'ils m'apparaissent.

Les dispositions touchant la taxation de l'énergie contenues dans le projet de loi visent à affaiblir l'économie de l'Alberta et même celle de toutes les provinces de l'Ouest. L'entente énergétique conclue le 1er septembre dernier entre Ottawa et l'Alberta constitue un reniement partiel de la grande vision de la croissance de l'Ouest. Le projet de loi sur l'imposition de l'énergie, qui découle de cette entente vise à transférer des sommes considérables provenant de richesses naturelles appartenant aux provinces à la trésorerie fédérale. Il vise aussi à imposer indirectement une réglementation fédérale sur des ressources provinciales, nonobstant les articles 50 et 51 de la nouvelle constitution.

A mon avis, l'entente du 1er septembre qui a été imposée à l'Alberta est avantageuse pour le gouvernement fédéral et le centre du Canada, mais, à court terme, elle est dévastatrice pour l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest, jadis florissante et, partant, pour les provinces de l'Ouest. C'est un coup sournois porté à la croissance et à la maturation d'établissements financiers importants situés dans l'Ouest et contrôlés par des intérêts de l'Ouest.

D'après mes calculs, les dispositions fiscales appliquées par le gouvernement fédéral dans le présent bill permettront à Ottawa d'écumer plus d'un billion de dollars d'ici l'épuisement des ressources pétrolières et gazières classiques de l'Alberta. Ces taxes sont ni plus ni moins des redevances déguisées. Appliquée au pétrole lourd et aux sables bitumineux, cette manœuvre douteuse rapportera au gouvernement fédéral des billions de dollars pendant les cent ou deux cents ans à venir.

L'entente de septembre 1981 est valable pour cinq ans. Lorsqu'elle viendra à échéance, elle devra être renégociée. Si elle est prorogée et que la taxe est augmentée, l'Ouest ne deviendra pas la Californie ou le Texas du Canada comme certains de nous le rêvaient. Sa croissance et sa maturation seront assujetties au bon vouloir du centre du Canada. La plupart des habitants de l'Ouest jugent cela inacceptable. La notion de péréquation qui est maintenant enchâssée dans la constitution est une notion extraordinaire et j'y souscris sans réserve. Toutefois, des paiements trop généreux sont un asservissement pour celui qui donne tout comme celui qui reçoit car il est préférable que la population et les capitaux se retrouvent ensemble aux endroits qui offrent des occasions avantageuses dans notre vaste pays. Il est inefficace de contrarier le mouvement de la population et des capitaux dans un pays, qu'il soit étendu ou non. C'est ce qui se produira aux termes de ce projet de loi.

• (2050)

L'an dernier, le 20 juin 1981, le député de Mission-Port Moody (M. Rose) voyageait à bord du même avion que moi pour se rendre chez lui. Nous avons eu une prise de bec au sujet des revendications de l'Alberta. J'ai exposé par écrit mes vues sur la question, le député de Mission-Port Moody y a répondu et les deux articles ont paru dans le *Journal* d'Edmonton. Permettez-moi de citer le bref passage suivant tiré de cet article:

> Que veut l'Alberta? Eh bien, l'Alberta veut tout ce que veut l'ouest du Canada: la justice, une certaine influence, un véritable pouvoir politique à Ottawa, une interdépendance économique grâce à une association économique. Il veut être une région dynamique et prospère du Canada. Environ 70 p. 100 des terres du Canada sont situées à l'ouest et au nord de la frontière ouest de l'Ontario. Environ sept millions d'habitants peuplent cette vaste région dont la richesse est inouïe et où les terres fertiles, les vastes étendues d'eau douce et les ressources minérales, forestières et énergétiques abondent. Le paysage est absolument splendide. Pourtant, cette vaste région est représentée à Ottawa par 79 députés sur 282 seulement.

Il y a 77 députés des quatres provinces et deux du Nord.

> Son influence politique à Ottawa est minime; par conséquent, elle compte beaucoup sur les gouvernements provinciaux pour la défendre devant le pouvoir central. L'ouest du Canada veut être traité équitablement sur le plan des tarifs marchandises, des ressources et être bien représentée au sein des institutions nationales.
>
> Comme son influence politique à l'échelon fédéral est minime, l'ouest du Canada doit compter sur la Constitution—sur la possession de ses immenses ressources. C'est pourquoi il est absolument essentiel que l'ouest du Canada en général, et l'Alberta en particulier, soit propriétaire de ses ressources énergétiques et les prix revêtent une importance vitale.
>
> Tous les ans, 80,000 personnes vont s'établir en Alberta, et ce nombre augmente rapidement.

Plus maintenant à cause de l'effondrement de l'industrie pétrolière et des mégaprojets.

> L'Alberta doit construire 40,000 logements par an et doit donc investir chaque année des capitaux de 3.5 milliards pour loger cet afflux de main d'œuvre. Nous construisons une infrastructure étendue et compliquée, nous rajeunissons les vieilles villes, nous en construisons de nouvelles ainsi que des routes, des ponts, des aéroports, etc. Cela engloutit d'énormes capitaux, environ 5 à 6 milliards par an.
>
> Nous bâtissons cette vaste infrastructure en transformant la société albertaine, qui au lieu de produire du pétrole classique, devient infiniment plus complexe, car elle fournit du pétrole lourd, du pétrole extrait des sables bitumineux, des produits pétro-chimiques tirés du gaz ainsi que du bois et de la pâte de bois. Elle approvisionne surtout le centre du Canada. Nous pouvons construire cette infrastructure coûteuse grâce à l'argent provenant de Bay Street et de Wall street, ou encore en vendant notre pétrole et notre gaz à un prix qui nous permettra de constituer une réserve de capitaux qui nous servira à financer cette énorme infrastructure.
>
> Voilà ce que veut l'Alberta. Voilà ce qu'elle fait. Elle finance son infrastructure, les hypothèques résidentielles . . .

Savez-vous que l'Alberta a investi dans des hypothèques 5 ou 6 milliards prélevés sur son fonds du patrimoine?

... les hôpitaux, les établissements d'enseignement, des centres de recherche, etc., avec l'argent tiré des ressources non-renouvelables.

Et pourquoi ne le ferait-elle pas? Devrait-elle vendre son âme aux financiers du centre du pays pour construire une superstructure destinée à loger les Canadiens qui vont s'établir en Alberta et qui participent aux projets énergétiques extrêmement rentables qui permettent d'alimenter tout le pays? Non, cent fois non, le gouvernement albertain serait accusé de trahison s'il ne relevait pas le défi. Néanmoins, ce n'est pas tout rose, car l'Alberta détient le record canadien des viols, divorces, des enfants maltraités, de l'alcoolisme et de la toxicomanie, des querelles familiales, des suicides, du manque de soin et des maladies vénériennes.

... tout cela pour faire face à cet afflux massif de main d'œuvre.

En outre, dans la réalisation de ces grands complexes à mégadollars comme Syncrude, nous imposons de fortes contraintes, en accélérant l'inflation, aux secteurs traditionnels de l'Alberta comme l'agriculture. Il faut utiliser des quantités importantes de capitaux générés par les ressources pétrolières pour s'attaquer efficacement à ces problèmes et permettre à d'autres secteurs comme l'agriculture de faire face au manque de capitaux, aux taux d'intérêt élevés, à la concurrence pour les services que leur livrent les projets à mégadollars.

C'était en juin 1981. Le député de Mission-Port Moody m'a répondu. Qu'est-il arrivé depuis que j'ai écrit cet article? Bon, l'accord énergétique Ottawa-Alberta a été signé le 1er septembre 1981. Puis le projet d'exploitation du pétrole lourd de Cold Lake est mort. Le projet de récupération du pétrole tertiaire de Judy Creek est mort également. Puis le secteur du pétrole conventionnel a fait marche arrière, à cause du caractère excessif de la fiscalité et du régime des redevances. Maintenant, le projet Alsands est mort et n'attend plus que d'être enterré. Je vous le jure, il n'y a rien à faire pour sauver le projet Alsands; car, aux taux actuels pour trouver 13.5 milliards, un prix de $40 le baril permettrait juste de payer les intérêts. Le projet Alsands ne peut être financé que par l'État. Mais je me demande bien où l'État fédéral va trouver 7 ou 8 milliards pour le financer. J'imagine mal le gouvernement albertain le faire. Il a besoin de chaque milliard dont il dispose pour s'occuper de son propre secteur du pétrole conventionnel. S'il veut sauver le projet Alsands, le gouvernement fédéral a intérêt à se demander où il va trouver les 7 ou 8 milliards nécessaires. Il y a donc reculade sur tous les fronts, au détriment de tous les éléments de l'économie canadienne, avec augmentation du chômage et de la récession. Économiquement, c'est de la folie. Monsieur l'Orateur, la formule de redistribution forcée de la richesse qu'applique le gouvernement fédéral a bouleversé les mécanismes de production des richesses au Canada.

Nous allons atteindre, pour les trois niveaux de gouvernement, un prélèvement record de 45 p. 100 du produit national brut cette année. C'est beaucoup trop. L'accord énergétique combiné et pondu par la volonté d'une seule province et de l'État fédéral a aiguillé sur une voie nouvelle la collaboration et les ententes fédérales-provinciales. C'est un dangereux précédent. L'énergie est indispensable à l'ensemble du pays et à chaque province; il aurait fallu que l'accord définitif soit ratifié simultanément par toutes les provinces. A ceux qui demanderont pourquoi, je répondrai que les produits pétroliers comme l'essence constituent une source primordiale de recettes fiscales dans chaque province, comme le ministre l'a dit ces derniers jours. Nous le savons, dans la seule province du Québec, on prélève 72 cents de taxes diverses sur chaque gallon d'essence. Par le truchement des taxes, tous les gouvernements au Canada se nourrissent goulûment de cette industrie. Cet accord et le programme énergétique du gouvernement fédéral ont fait naître dans l'Ouest un nouveau mouvement animé par le dissidence et la colère. Ce mouvement est sérieux et il gagne du terrain, à tel point que parfois on doit s'en effrayer. D'autres mouvements, d'autres tendances sont en pleine gestation, et il convient de se demander ce que veut l'Ouest. Que veut donc l'Ouest? Il veut l'unité sans contraintes, la justice sans partialité, et des possibilités d'avenir sans avoir à quémander. Le PEN et la législation sur la sécurité énergétique ont blessé sa fierté, sapé son enthousiasme et assombri son optimisme. L'Ouest veut que la constitution le protège contre une répétition de ce genre de politique fédérale et il y fera de plus en plus appel. L'accord sur l'énergie va exacerber les tensions dans l'Ouest et les exigences de cette région; et, je le répète, on réclamera encore des modifications à la Constitution, comme à l'heure actuelle.

• (2100)

La Constitution a été rapatriée. Il s'agit d'une chose extraordinaire. Les droits fondamentaux des Canadiens sont maintenant consacrés. Il s'agit encore là d'une remarquable réalisation. On a inscrit une formule d'amendement dans la Constitution. Il s'agit à mon avis d'une formule qui contribuera à centraliser encore davantage les pouvoirs. Grâce au rapatriement de la Constitution, tous les Canadiens ont la vision d'un nouveau pays à bâtir; et nous pouvons bâtir un pays fondé sur les principes d'égalité, de diversité et d'équilibre régional. Sinon, les outils et les pouvoirs mêmes que nous donne la Constitution que nous avons rapatriée contribueront à créer dans le pays un climat de tension et d'instabilité régionales.

Le Programme énergétique national fait sentir ses effets sur le Canada à un moment très inopportun, car les prochaines années constitueront une période difficile où devront s'appliquer les droits linguistiques ainsi que les libertés et les droits fondamentaux consacrés par la Constitution.

Les perspectives politiques et les structures institutionnelles à l'intérieur du pays changeront comme il se doit, pour adopter une identité de plus en plus régionale.

Je voudrais répéter brièvement ce que j'ai dit le 10 mars 1981 dans le cadre du débat sur la résolution constitutionnelle, au sujet de la représentation régionale et plus particulièrement du rapport entre la croissance et les ressources. J'ai dit:

Notre pays, le Canada, verra son interdépendance se renforcer de plus en plus et évoluer vers une fédération coopérative quasi économique et sociale de cinq grandes régions naturelles.

Le fédéralisme coopératif n'est pas mort. Il faut le renouveler.

Au sein de ces régions, les provinces vont collaborer et se concurrencer, vont procéder à l'intégration de leurs réseaux de transport et d'énergie et d'autres systèmes, et vont créer des milieux socio-culturels légèrement différents. Pardessus tout, ces régions formeront le fondement d'un nouveau Parlement national réorganisé.

Il s'établira entre les intérêts nationaux, d'une part, et le bien-être, les aspirations et la croissance de chaque région, d'autre part, une relation dynamique, évolutive et exigeante. En cela réside l'essence même du Canada et il continuera d'en être ainsi.

A l'avenir, on procédera à des changements constitutionnels dans un contexte bien différent de celui qui a cours depuis 115 ans. Il n'y aura plus, comme par le passé, de marchandage sur le rapatriement à troquer contre un programme où s'insère la division du pouvoir. La réforme constitutionnelle se traduira au contraire, dorénavant, par des campagnes qui pourraient

porter sur un sujet unique, comme la question de l'énergie. Il n'y aura tout au plus que deux ou trois thèmes et ces campagnes à caractère restreint adopteront une couleur locale et des perspectives régionales. Elles feront naître des mouvements et des partis politiques dotés d'une idéologie.

Nous verrons s'imposer sur la scène nationale, avec force et ferveur, des partis régionaux et une politique régionale. Je dirais même que la discipline dont fait preuve le Québec en matière de pouvoir et d'influence, en accordant son appui presque total à un seul parti politique, a créé un précédent qui aura des répercussions dans les autres régions du Canada. Cette formule, engendrée par le Programme énergétique national, va reléguer le parti libéral de plus en plus au rang d'un parti régional. Aucun rôle ne lui sera reconnu dans l'Ouest tant qu'il maintiendra ses mesures énergétiques. Et l'Ouest donnera naissance à un nouveau parti régional en ralliant les tenants de nombreux projets politiques exaspérés par le Programme énergétique national. Cela va continuer d'être animé par le mécontentement, la colère, la désillusion et la frustration qui bouillonnent chaque fois que les ambitions de l'Ouest sont étouffées, ses désirs refroidis et sa dynamique contrée par les vues du gouvernement central.

Il nous faut une nouvelle politique nationale, de nouveaux accords, des institutions politiques réformées à l'échelon central. L'unité va être mise à dure épreuve par les exigences constitutionnelles de l'Ouest qui voudra influer sur la politique centrale, spécialement dans le domaine énergétique que nous examinons aujourd'hui. L'Ouest ne supportera plus d'être foulé aux pieds comme il l'a été par le Programme énergétique national. Il va exiger des modifications constitutionnelles pour pouvoir sortir des situations de ce genre.

Tout d'abord, il va certainement demander d'importantes modifications de structure au Sénat, de manière à obtenir au moins 40 p. 100 de représentation dans un Sénat beaucoup plus actif et beaucoup plus important. Il va exiger des changements qui permettent une représentation démographique équitable, efficace et réelle à la Chambre des communes. Il va exiger une Cour suprême mieux équilibrée régionalement, avec des juges nommés par les provinces et peut-être de temps à autre des audiences régionales. Il va exiger une restructuration de la Banque du Canada avec une influence régionale plus importante au niveau des programmes, et la consécration constitutionnelle graduelle des droits de propriété avec clause d'adhésion provinciale. Il va exiger que soit beaucoup plus clairement délimité le pouvoir fédéral d'imposition des ressources provinciales en transit provincial, interprovincial ou international, comme dans le cas des ressources énergétiques.

Et je dirai encore ceci: on va commencer à réclamer des bornes constitutionnelles aux pouvoirs fiscaux fédéraux dans chaque province, un plafonnement à un niveau inférieur à 20 p. 100 du produit annuel brut de chaque province. L'ouest du Canada va exiger la mise en place plus rapide, secteur par secteur, d'une zone de libre-échange avec les États-Unis, comme cela a été fortement recommandé par le comité sénatorial permanent présidé par le sénateur George van Roggen. Il est évident qu'il faut activer les échanges dans le sens nord-sud, à cause de l'immensité de notre territoire. Il n'y a pas une orientation de politique fédérale qui ait provoqué plus de colère dans l'Ouest, qui ait plus poussé aux exigences futures de délimitation constitutionnelle des pouvoirs fédéraux, que le Programme énergétique national et la législation y afférente.

Donc, je n'appuie pas ce texte de fiscalité énergétique, qui a suscité tant de divisions dans ma région. J'étais très fier d'appartenir à cette Chambre pendant la période des plus fécondes qui a précédé le rapatriement de la Constitution, et je crois que ce sentiment était partagé par tous. La fierté fait cependant place à la honte lorsque je vois quel type de législation on voudrait nous faire accepter. Elle touche en effet très durement un secteur important qui emploie directement ou indirectement un Albertain sur quatre.

• (2110)

Je voudrais terminer sur une note moins sérieuse, monsieur l'Orateur. La politique énergétique et la politique économique du gouvernement me rappellent un poème anonyme très court, qui me fait penser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et au ministre des Finances (M. MacEachen) lorsqu'ils se lèvent pour répondre aux questions en Chambre. Il se lit comme suit:

There was a dashhound once so long
He hadn't any notion
How long it took to notify
His tail of his emotion;
And so it happened while his eyes
Were filled with tears and sadness
His little tail kept wagging on
Because of previous gladness.

Une grande partie de la politique économique du gouvernement fédéral a été établie en fonction d'années fastes. Or, des temps très difficiles nous attendent. Les problèmes qui frappent notre économie doivent être réglés par quelques-uns des esprits les plus brillants de notre pays. Il est temps que le gouvernement étudie sérieusement les moyens de remettre l'économie du Canada en bonne voie.

**M. Girve Fretz (Érié):** Monsieur l'Orateur, nous sommes plongés dans une récession qui n'aurait jamais dû se produire et tout porte à croire qu'elle va durer plus longtemps et qu'elle sera aussi plus dure qu'aucune de celles que nous avons connues depuis la dernière guerre. Ce sont les mesures prises les unes après les autres par le gouvernement fédéral qui sont à l'origine de cette situation, mais le Programme énergétique national est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. C'est bien plus la façon dont le gouvernement a conçu son Programme énergétique national que le ralentissement de l'activité économique qui est à l'origine de cette récession désastreuse. Pour contrecarrer les problèmes que nous pose l'économie des autres pays et l'augmentation des taux d'intérêt nous aurions dû prévoir des dispositions permettant un meilleur rendement sur la production de pétrole et de gaz, dispositions qui nous auraient aidé sur le plan de l'emploi et qui auraient augmenté nos recettes nationales.

A cause du Programme énergétique national, les travaux de prospection et les investissements dans le domaine de ces ressources ont baissé en 1981 de 40 p. 100, et cette année, ceux-ci n'ont plus lieu au Canada sauf lorsque le gouvernement a pris la relève.

Il faut se rendre compte que l'attitude du gouvernement qui cherche à s'approprier et à accaparer ainsi qu'à supplanter les entreprises privées rappelle les mesures prises dans l'Italie des

années 20 et 30. De telles mesures font baisser la croissance de notre économie et font de notre pays un État corporatif.

Nos compagnies aériennes sont pénalisées par la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute que les compagnies devaient acquitter auparavant sur tous les vols internationaux. Aujourd'hui, à la suite d'un défi américain, ces redevances ont été supprimées. En outre, le gouvernement est convenu de rembourser à toutes les compagnies internationales le montant total des redevances qu'il a perçu au cours de la dernière année. Par contre, il ne remboursera pas ce montant aux transporteurs canadiens, alors que cette redevance avait été instaurée à l'origine pour mettre les transporteurs canadiens sur un pied d'égalité avec leurs homologues internationaux.

Il faut bien admettre que le gouvernement a violé toutes les promesses les unes après les autres qu'il a faites au cours de la campagne électorale de 1980. Où peut-on trouver de nos jours l'essence et le mazout bon marché que les libéraux ont promis à nos concitoyens au cours de la campagne? Les hatitants des États-Unis paient l'essence et le mazout au cours mondial et ils le savent. Mais au Canada, les gens paient plus cher qu'aux États-Unis! Le gouvernement peut-il l'expliquer? Ce ne sera certes pas en nous disant ce que coûte le pétrole brut car nous n'en mettons pas dans nos chaudières ni dans nos automobiles.

Depuis octobre 1980, sous prétexte de nationalisme le gouvernement a commencé à mettre la main sur l'industrie pétrolière du Canada, pour que les Canadiens, paraît-il, puissent contrôler l'exploitation des richesses naturelles du Canada et en profiter. La vraie raison cependant, c'est que le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues veulent étatiser le secteur. Ils se sont donc donné un chèque en blanc qui leur permet de dépenser jusqu'à 50 milliards en deniers publics, soit plus de $2,000 pour chaque homme, femme et enfant du Canada.

Le gouvernement aurait mieux fait d'encourager davantage les sociétés et les particuliers du Canada à prendre en main les sociétés étrangères, ou même de faire adopter des lois fiscales et des règlements plus efficaces pour régir le secteur. Si les investisseurs avaient pu placer leur argent là où il pouvait leur rapporter le plus possible, toutes les régions du Canada en auraient certes retiré des avantages supérieurs à toutes les dépenses que nous avons subies depuis.

C'est vraiment malheureux que le gouvernement ait vu dans le nationalisme une source d'avantages politiques à exploiter. On se demande si le gouvernement se rend bien compte de tous les problèmes qu'il peut créer en soutenant que les forces du marché peuvent être subordonnées aux décisions politiques.

Les taux d'intérêt au Canada étaient restés bien inférieurs aux taux records enregistrés aux États-Unis au début de la hausse, mais le ministre des Finances (M. MacEachen) attribue tout de même la récession au Canada à la flambée des taux d'intérêt aux États-Unis. Pense-t-il vraiment ce qu'il dit? Le Programme énergétique national a éloigné les investisseurs étrangers et chassé les investisseurs canadiens du pays. Le budget de 1981, qui visait à supprimer les échappatoires fiscales et à donner suite au Programme énergétique national de 1980, a permis au gouvernement de contrôler davantage l'utilisation des capitaux d'investissements, ou plutôt des capitaux qui sont restés après la sortie massive de fonds causés par le Programme énergétique national.

Le gouvernement estime que le reste du monde a tort de ne pas l'aider à exercer son droit royal d'établir un état social.

D'habitude, la relance économique américaine servait de tremplin à la reprise de l'activité économique au Canada. Les États-Unis—qui représentent, soit dit en passant, notre meilleur marché—achetaient les richesses naturelles de notre pays, et cela créait de nouveaux emplois dans l'industrie forestière et minière. Mais cela ne suffit plus. Nous avons besoin d'importants nouveaux capitaux, mais où les trouver? Certainement pas auprès des sociétés canadiennes, qui ont déjà investi aux États-Unis. Celles qui ne l'ont pas fait sont victimes de l'inflation et des taxes. Elles n'ont aucun argent à investir où que ce soit!

L'ingérence fédérale dans l'économie a provoqué la récession et aujourd'hui, étant donné la conjoncture économique, le gouvernement prétend qu'une nouvelle ingérence de sa part est nécessaire. C'est un véritable cercle vicieux!

Le problème actuel découle de la décision de ne pas donner suite au projet Alsands. Cela représente la mise à pied de milliers de travailleurs canadiens; l'exode de la moitié des plateformes de forage canadiennes chez notre voisin du Sud et la faillite de douzaine de sociétés. Par conséquent, 17 milliards de dollars de capitaux ont quitté le pays et notre production de pétrole a ralenti de 300,000 barils par jour.

Le programme énergétique a été élaboré par un petit groupe de théoriciens pour qui l'étatisme compte plus que la production énergétique et qui ont trouvé un ministre pour partager leurs préjugés idéologiques et leur profonde ignorance de la façon dont fonctionne le secteur énergétique.

Il faut bien comprendre que c'est à cause du système de commercialisation du pétrole, strictement réglementé, que le gouvernement fédéral a subventionné l'importation d'un important volume de pétrole brut étranger, alors que nous pourrions produire les mêmes quantités dans l'Ouest. C'est un lourd fardeau pour le public, car les subventions gouvernementales finissent par aider une économie étrangère. Si cet argent avait été investi dans le projet Alsands, il aurait été réinjecté dans l'économie canadienne. Le gouvernement sait certainement que ces fonds pourraient favoriser la production nationale, même si pour ce faire, il faudrait modifier considérablement la réglementation actuelle. Avec pareille initiative que le gouvernement semble hésitant à adopter, nous disposerions de fonds pour la création des emplois dont nous avons tant besoin, fonds que le gouvernement prétend ne pas détenir en ce moment.

• (2120)

En septembre dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré que l'accord énergétique:

> ... constituerait un stimulant de taille pour la mise en chantier de nouveaux projets d'exploitation des sables bitumineux.

Ses collaborateurs ont ensuite déclaré:

> ... pour assurer la mise en chantier des nouveaux méga-projets d'exploitation des sables bitumineux ... l'entente prévoit des prix généraux pour les futures découvertes pétrolières ...

Manifestement, pour reprendre les propos d'un journaliste d'Edmonton, le ministre s'était trompé du tout au tout. Les investisseurs ont besoin des revenus dérivés de la production actuelle, ou encore de nouvelles incitations fiscales pour entreprendre ce projet colossal mais essentiel.

**M. Irwin:** Vous voulez que l'on donne aux sociétés pétrolières de plus grandes incitations fiscales.

**M. Fretz:** Le gouvernement fédéral a la mainmise sur les prix et sur la majorité de l'impôt prélevé auprès des sociétés. Le projet Alsands échouera probablement à moins que le gouvernement fédéral permette aux entreprises de déduire de leurs autres revenus les capitaux investis dans ces projets et qu'il leur garantisse un prix raisonnable. Le ministre devrait assumer ses responsabilités à l'égard du pays en préservant le projet Alsands. Il aurait intérêt à suivre l'exemple de M. Peter Lougheed. L'accord énergétique conclu en septembre dernier entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral était voué à l'échec en raison des grossières lacunes qu'il comportait, et aujourd'hui, c'est l'Alberta qui paie la note. En termes très simples, et je cite le *Journal* d'Edmonton:

> Avec les taxes exorbitantes prévues par l'entente signée l'automne dernier avec l'Alberta, le secteur de l'énergie de cette province a été durement touché.

Une récente baisse des cours mondiaux ne suffit pas à expliquer la situation. Le prix de l'énergie continue à augmenter chez nous pour rattraper le prix mondial. Le problème, c'est que l'on s'est complètement trompé sur les taxes.

L'Alberta a donc volé au secours de l'industrie traditionnelle du pétrole et du gaz comme elle l'a fait en 1974, quand le gouvernement fédéral a réclamé avec succès davantage de revenus des sources d'énergie. Mais que va-t-on faire aujourd'hui et je pose la question au ministre? Maintenant qu'il a pris son dû, va-t-il voler au secours des nouvelles formes de pétrole et du projet Alsands? Dwight D. Eisenhower a dit un jour:

> Quand on se permet de dénoncer à la légère l'appât du gain inhérent au système de la libre entreprise, on oublie qu'il permet aux individus de vivre. Si ce système disparaissait, on pourrait faire notre deuil de nos droits.

J'aimerais revenir sur quatre éléments de cette citation et tout d'abord sur la question de l'appât du gain. Le gouvernement se figure qu'il peut taxer le secteur privé de façon outrancière. Pour ce qui est maintenant de la libre entreprise, le gouvernement actuel prône lui un régime socialiste. En ce qui concerne les moyens de subsistance, le gouvernement a sapé tous les fondements de notre économie. Enfin, quand M. Eisenhower prétendait que nous pourrions bientôt faire notre deuil de nos droits, il ne pensait pas si bien dire.

Avec le projet de loi C-103, le gouvernement essaye de légaliser une mesure illégale. Il a invoqué cette fois-ci une motion de voies et moyens et, tout d'un coup, ce qui n'était pas une taxe en devient une. La taxe de participation canadienne est un moyen détourné de percevoir 4c. par gallon soit, au total, 800 millions par année. Le gouvernement va pouvoir ainsi acheter Petrofina dont les actions, qui se négociaient à $40 environ, ont été vendues par quelques actionnaires chanceux, ou qui avaient des relations, à $80 environ. Petro-Canada a ensuite offert de les racheter à $120. J'aimerais bien savoir qui sont ces individus qui ont fait grimper le prix des actions de $40 à $80. Au début de l'été 1980, les actions de Petrofina vallaient une quarantaine de dollars. Or quelques sociétés pétrolières dont les actions se négociaient alors à ce niveau, se négocient aujourd'hui à $20. Ce qui veut dire que si Petro-Canada n'avait pas racheté les actions de Petrofina à $120, on pourrait probablement les acheter aujourd'hui à $20 ou $25. En d'autres termes, le gouvernement a payé les actions de Petrofina quatre ou cinq fois leur valeur réelle.

**M. Taylor:** Et avec l'argent des contribuables.

**M. Fretz:** C'est vrai, mais de la façon dont la chose est présentée dans le budget des dépenses le public n'est pas en mesure de se faire une idée juste. Le gouvernement ne veut pas que le public examine les chiffres, il ne veut pas augmenter les frais pour pouvoir soutenir ensuite qu'il contrôle ses dépenses. Ainsi, les recettes de cette redevance spéciale de canadianisation sont versées dans un compte à part, distinct des comptes ordinaires du gouvernement. En somme, le ministre ou son mandataire à Petro-Canada disposera de 800 millions par année, entre autres choses, pour acquérir d'autres entreprises.

Tout ce que nous savons, c'est que chaque fois que nous faisons le plein à une station-service, 4c. par gallon vont dans une caisse spéciale pour le ministre et ses copains. Semble-t-il que nous n'avons pas le droit de savoir. Nous ne sommes que des députés élus par le peuple et cela ne nous donne pas pour autant le droit de poser des questions sur cet argent, de demander comment il est ou devrait être dépensé.

Il y a aussi les paiements d'indemnisation pétrolière, la partie à disposer des redevances d'indemnisation pétrolière qui s'élèvent à 24 c. par gallon. Cet argent sert à subventionner le pétrole importé du Mexique, du Venezuela et de l'Arabie Saoudite. Pendant ce temps, on laisse dormir dans le sol canadien à raison de 300,000 barils par jour du pétrole non subventionné. Nous subventionnons la Pemex et l'Aramco pendant que les producteurs canadiens, les producteurs de l'Ouest, j'entends, mais qui sont des producteurs canadiens, doivent se priver de produire. Cela coûte à une seule compagnie, la Oakwood Petroleums, une société entièrement canadienne, un million de dollars par mois.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que notre parti ne peut que s'opposer à ce projet de loi.

**M. Dingwall:** Vous plaisantez.

**M. Fretz:** Je voudrais terminer en vous citant quelques paroles d'Andrew Carnegie, industriel et philanthrope bien connu, qui a dit:

> ... l'individualisme, la propriété privée, l'accumulation de la richesse et la concurrence, tout cela résulte de l'expérience humaine. Le sol qui jusqu'ici a produit les meilleurs fruits.

Le gouvernement a retiré de la Charte des droits le droit à la propriété privée; le gouvernement qui impose la richesse du simple citoyen, de la petite entreprise et des sociétés rend impropre le sol à tout investissement, «le sol qui jusqu'ici a produit les meilleurs fruits».

• (2130)

**M. Irwin:** Le député répondrait-il à une question, monsieur l'Orateur?

**M. Fretz:** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Irwin:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député a porté atteinte à mes privilèges de député à la Chambre lorsqu'il a dit que nous avions supprimé les droits de propriété. Ce sont les ministres provinciaux, dont l'un ...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Le député d'Ontario a la parole.

**M. Scott Fennell (Ontario):** Monsieur l'Orateur, il semble que j'aie du mal à prononcer mon allocution ce soir. Quoi qu'il en soit, vers la fin de l'allocution de mon collègue, le député d'Érié (M. Fretz), qui a dit que nous voterions contre le présent projet de loi, le député d'en face a dit: «Oh, vous voulez

rire». Je dois dire que, lors des prochaines élections, lorsqu'il verra le peu de votes que lui auront valu l'adoption de cette affreuse mesure législative, ce sera le temps pour lui de se demander qui rit de qui. Je tenais seulement à le signaler. Il ferait mieux de prendre garde que cela ne soit consigné au hansard.

Le bill dont nous débattons ce soir, c'est une espèce d'ogre qui avale tout, qui engloutit tout, qui dévore tout. Ce que le gouvernement cherche à faire, c'est légaliser la taxe qu'il impose aux consommateurs canadiens depuis 26 mois. C'est comme si le gouvernement libéral, imitant en cela nos concitoyens, hypothéquait l'avenir. Il impose des taxes à sa guise, quitte un jour ou l'autre à les légaliser. Les députés libéraux se disent: «Nous n'avons pas à nous faire du souci à ce sujet, car nous disposons d'une forte majorité. Nous pouvons agir à notre guise. Nous pouvons administrer le pays comme bon nous semble. Au diable les Canadiens!»

**Une voix:** Mais pas du tout!

**M. Fennell:** C'est de vous là-bas, messieurs, que je parle.

Dans ce bill, nous parlons d'une politique faite au Canada. C'est une politique faite au Canada qui réussit merveilleusement à ruiner le secteur pétrolier. Le gouvernement actuel a une autre politique «maison». Cette politique «maison» est un sous-produit de la politique japonaise dans le secteur de l'automobile. Elle a pratiquement ruiné ce secteur et provoqué le licenciement de 200,000 personnes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fennell:** Les députés d'en face peuvent chahuter tant qu'ils voudront, mes commettants sont dans de beaux draps.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Et les ouvriers de la sidérurgie et de tous les autres secteurs sont-ils eux aussi dans de beaux draps?

**M. Fennell:** J'invite ces députés plein d'esprit à se rendre à Hamilton. Algoma et Oshawa, et ils verront si les gens apprécient leur genre d'humour. Ces ouvriers sont en chômage à cause de l'incompétence du gouvernement libéral.

**Une voix:** Revenez-en au bill.

**M. Fennell:** Le gouvernement actuel a aussi appliqué une politique des taux d'intérêt «maison» qui a détruit l'équilibre du pays et qui mine tous les Canadiens.

La mesure législative que nous débattons ce soir, le projet de loi C-103, prévoit la péréquation. Nous essayons de parler de péréquation. Je crois que le projet de loi se décrit mieux comme l'anéantissement de l'économie canadienne par l'intervention gouvernementale. Voilà ce qu'est exactement le projet de loi C-103. C'est indéniablement une intervention criminelle de la part du gouvernement.

J'aimerais que le ministre soit ici ce soir. Mais j'espère qu'il va lire mon discours.

**M. Fretz:** Où est-il?

**M. Fennell:** Pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui a causé assez de ravages, ne démissionne-t-il pas et ne donne-t-il pas au pays la chance de se remettre? Nous avons un merveilleux pays où nous pouvons réaliser de grandes choses.

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Fennell:** Nous n'avons pas besoin non plus de ces personnes de l'autre côté de la Chambre qui crient et portent le communisme aux nues, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Taylor:** Pourquoi le député ne s'exprime-t-il pas comme il le devrait en intervenant dans le débat?

**M. Fennell:** S'il tient tellement à parler, pourquoi n'a-t-il pas le courage de venir à sa place pour faire un discours.

**M. Blaikie:** Allez à votre place si vous voulez poser des questions.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Ontario.

**M. Fennell:** Parlons de la redevance sur les exportations. Cette mesure légitimise une taxe imposée aux Canadiens depuis octobre 1980. Elle est tellement vague qu'elle permet au gouvernement de porter la redevance à $55 le baril. Que reste-t-il à l'industrie pétrolière? Moins que rien. Le gouvernement peut augmenter cette redevance à sa guise. Il peut le faire au début, au milieu ou à la fin du mois. Il peut le faire quand ça lui chante. Voilà sa manière d'agir. En fait, avec cette redevance sur les exportations, l'Office national de l'énergie n'est plus indispensable. J'aurais préféré que le ministre de l'Énergie soit là, car j'aurais pu lui demander s'il était utile de maintenir l'Office national de l'énergie et de continuer à payer tous ses employés. Pourquoi le ministre ne s'en débarrasse-t-il pas? C'est parce que Ed Clark et lui ont tout pris en main. Ils se sont arrangés pour se passer d'un office qui fixerait le prix auquel nous pourrions exporter tout en répondant à nos besoins. Pourquoi le ministre ne se débarrasse-t-il pas immédiatement de l'Office national de l'énergie? Pourquoi dépense-t-il cet argent? L'Office n'est qu'une façade. Tout cela n'est qu'une façade. Voilà où nous en sommes, monsieur l'Orateur. En principe, et je dis bien en principe, les provinces doivent récupérer 50 p. 100 de la redevance sur les exportations. Mais il n'est précisé nulle part dans ce bill que le gouvernement devra leur restituer cette somme. Elles n'ont aucune garantie. Le gouvernement fédéral peut décréter que les provinces peuvent exporter tel ou tel produit, en telle ou telle quantité ou à tel ou tel prix et il peut imposer une taxe à l'exportation pouvant aller jusqu'à $55 le baril sans donner le moindre sou. Le gouvernement dit que c'est une mesure équitable. Je crois qu'il a réduit le montant de cette redevance par rapport à ce qu'il prévoyait au départ dans le bill C-94. Le gouvernement a réduit ce montant afin de pouvoir faire accepter son bill par la Chambre cette fois-ci. Cependant, sitôt qu'il aura été adopté à la satisfaction générale, le gouvernement nous demandera d'augmenter les redevances de $100. On ne tient aucun compte des réalités économiques de notre industrie pétrolière.

Parlons maintenant de la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute. J'aimerais savoir pourquoi elle diffère d'une région à une autre; elle est de $78.35 sur la côte est et de $47.20 sur la côte ouest. Rien ne peut justifier cet écart. J'aimerais avoir quelques explications à ce sujet. Un député du parti libéral n'aurait-il pas une réponse? Je note également que les compagnies aériennes n'auront pas à payer cette redevance et que le gouvernement leur rendra même tout l'argent qu'elles ont versé l'année dernière. Le gouvernement a tellement irrité les Américains qu'il est maintenant forcé de leur rendre l'argent. Il a fait l'impossible pour insulter notre

meilleur voisin. Que compte-t-il faire maintenant? On va rendre leur argent aux compagnies aériennes. Simple geste symbolique.

Et les trains, qu'est-ce qu'on en fait? Je crois comprendre que le ministre des Transports (M. Pepin) ne voit aucun avenir pour ce mode de transport, puisqu'il coupe les services dans tout le Canada. Que fait-on des trains? Pourquoi les bateaux, les avions et tout le reste sont-ils visés par ces mesures législatives, et pas les trains? Est-ce parce que les trains appartiennent au gouvernement? De toute façon, cela importe peu: le service ferroviaire est en piteux état du seul fait qu'il est géré par le gouvernement.

Quant aux redevances d'indemnisation pétrolière, je n'en vois pas la nécessité, mais alors pas du tout. Elles permettent simplement de subventionner des multinationales pour qu'elles importent du brut de l'étranger au lieu d'acheter la production canadienne. Cela décourage en outre les multinationales de chercher de nouveaux gisements.

• (2140)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fennell:** Les députés d'en face peuvent bien critiquer les multinationales, mais ils partagent le même lit depuis longtemps. Aux premiers temps de l'exploration dans l'Ouest, qui découvrait du pétrole au Canada? Non pas des entreprises canadiennes, mais des multinationales. Je ne leur reproche pas d'avoir été bien rétribuées, mais je dis qu'il ne faut pas les subventionner pour importer du pétrole et les dissuader ainsi de trouver de nouveaux gisements dans notre pays, afin que nous puissions, grâce à l'autarcie, assurer l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Pour l'instant, les Canadiens versent une redevance de 24c. le gallon d'essence et de mazout et pourraient bien avoir à payer 24c. de plus par décret du conseil. Le montant a aussi été ramené de $20 à $12 le baril. Cela ne signifie rien du tout, c'est de la frime. Le gouvernement ramène le prix de $20 à $12, mais la semaine prochaine ou dès l'adoption du projet de loi, il présentera probablement une nouvelle motion de voies et moyens et un nouveau projet de loi dans les 18 mois. C'est ce qu'il fait en toute chose. Ainsi, il a présenté des motions de voies et moyens avec son budget, suivies de mesures législatives beaucoup plus tard. Le budget du 12 novembre a laissé tous les Canadiens dans la confusion; personne ne sait à quoi s'en tenir. J'ai reçu aujourd'hui sur ce sujet même un appel téléphonique d'un monsieur qui m'a demandé; «Que pensez-vous vraiment du budget?» Je lui ai répondu que le ministre des Finances (M. MacEachen) était tellement intransigeant qu'il n'y avait aucune chance qu'il fasse marche arrière; il cherchera plutôt à calmer les Canadiens en leur donnant plus de délais.

Quant à la redevance de canadianisation, je dirai tout d'abord que c'est une véritable merveille. Elle a été ramenée de $4 à $1.15 et à 15c. le million de pieds cubes de gaz naturel. Le gouvernement apporte toutes ces réductions afin de faire adopter rapidement le bill à la Chambre, mais il ne faut pas nous faire d'illusion—ces redevances augmenteront encore. Voyons quelles répercussions la redevance de canadianisation a eues pour le Canada. Nous sommes censés parler de canadianisation pour encourager les Canadiens à investir au Canada; mais j'aimerais tout d'abord me reporter à un tableau de Statistique Canada selon lequel il y a eu en 1979 une fuite de capitaux de 3,933 millions. En 1980, ce chiffre est passé à 4,200 millions et en 1981, à 18,600 millions. Cela montre à quel point l'industrie pétrolière s'est canadianisée. Elle se canadianise à l'étranger, pas au Canada. La société Hiram Walker en est un excellent exemple. Elle a dépensé quelque 500 millions de dollars pour acquérir des avoirs aux États-Unis. Il ne s'agissait pas des avoirs les plus formidables paraît-il, mais la société les a achetés de toute façon. Autre exemple, Home Oil. Tout le monde croit que Home Oil est une grande société, mais elle a acquis des intérêts aux États-Unis. De nombreuses entreprises vont acheter des intérêts aux États-Unis parce que leur profit net est tellement faible ici. L'an dernier, des non-résidents du Canada ont touché 31 milliards de dollars de bénéfices, pendant que le gouvernement payait l'intérêt de la dette nationale au moyen des obligations d'épargne et des dépôts afin de maintenir les taux d'intérêt élevés. Cette année, ce poste s'élèvera à 6.3 milliards de dollars. Nous avons non seulement perdu 18 milliards de dollars en capital canadien, mais nous avons aussi perdu 6.3 milliards pour le service de la dette. La redevance de canadianisation est une fraude. Elle ne vise pas à accroître la propriété canadienne mais bien à la détruire. La fuite de capitaux augmente au lieu de diminuer. Le gouvernement a supprimé tous les risques que présentait le retrait de capitaux du Canada pour les placer ailleurs. Il a été chercher de l'argent non productif pour régler l'intérêt élevé sur la dette gouvernementale. C'est une situation déplorable. La redevance de canadianisation est une farce; c'est une insulte pour les Canadiens.

Nous continuons à importer 400,000 barils de pétrole par jour. Nous payons $17 le baril, ou peut-être $14 depuis peu, en indemnités. Quatre cent mille barils sont bloqués chaque jour dans l'ouest du Canada. Le gouvernement est peut-être bien avisé à cet égard puisqu'il ne permet à aucune société d'exploiter de nouvelles réserves. Il ne faut pas oublier que de nouvelles réserves sont exploitées dans le Nord, dans la mer de Beaufort et au large des côtes. Un jour ou l'autre, nous posséderons beaucoup de pétrole, mais nous en importons à l'heure actuelle 400,000 barils par jour de l'Arabie saoudite, du Venezuela et du Mexique. Oui, même de la «boue» mexicaine. Le fait est que nous payons 24c. le gallon pour l'importer. Chaque fois qu'un consommateur fait le plein d'huile ou d'essence, il paie 24c. le gallon le privilège d'importer du pétrole dont nous n'avons que faire.

A l'heure actuelle, le gouvernement exporte 6 milliards de dollars par année. Au cours des dernières minutes, j'ai parlé notamment des 18 milliards qu'il a investis et des 6 milliards qu'il paie en intérêt sur des obligations. Cela fait en tout 24 milliards, soit l'équivalent d'un cinquième de notre dette nationale, de sorte que nous devrions voir notre dette augmenter encore cette année d'un cinquième. Si le gouvernement avait gardé au Canada les 6 milliards qu'il exporte ainsi, il pourrait créer des emplois et aider à résoudre le problème du chômage qui paralyse notre pays.

C'est un problème très grave auquel nous devons nous attaquer. D'un autre point de vue, c'est comme si les contribuables canadiens versaient au gouvernement 7 des 16 millions de dollars qu'ils doivent payer chaque jour. Ce sont 7 millions de dollars dont le gouvernement libéral actuel s'accapare. C'est çà, le prix «déterminé au Canada». Pour ce seul élément, les Canadiens paient 24c., englobés dans le prix déterminé au Canada. Notre gouvernement a été défait parce qu'il demandait 18c. et voilà que le gouvernement actuel obtient 73c.!

A l'heure actuelle, quand on fait le plein, 80 p. 100 du coût représente des taxes fédérales et provinciales. L'Ouest compte 10,000 puits de gaz fermés. Peut-on s'imaginer le gaz que cela représente? Sur la côte est, on n'arrive pas à construire le pipeline de Q & M. On ne parvient pas à décider comment, où et quand le construire. Les 10,000 puits fermés de l'Ouest pourraient satisfaire cette demande indéfiniment. Dans l'Est, on se demande si l'on aura besoin du pipe-line à cause des ressources de l'île de Sable. Voyons: soyons réalistes. S'il y a surplus, quoi de plus merveilleux que d'inverser le débit et de transporter le gaz en direction du Québec? Le gaz coûterait alors moins cher au Québec du fait qu'il serait moins onéreux de le transporter de la côte est plutôt que de l'Ouest. Ne l'oublions pas: ce point est très important. L'autre raison sérieuse, c'est qu'à cause de la mainmise du gouvernement, le Canada est de tous les pays du monde celui qui accorde le rendement le plus faible à ses producteurs de pétrole. C'est une situation pathétique que les Canadiens ont du mal à comprendre. Comme il faut beaucoup de temps pour lire la mesure à l'étude le Canadien moyen ne la lira sans doute pas; il compte sur nous pour la lire pour lui. Ce n'est pas tellement compliqué. En effet, la mesure est tellement mauvaise qu'on peut rapidement passer au travers.

• (2150)

J'ai qualifié le prélèvement de participation canadienne de taxe de Petro-Canada. Mon collègue, le député d'Erié (M. Fretz) a mentionné le prix que le gouvernement paierait aujourd'hui pour Petrofina. La pire folie du gouvernement fédéral a été d'acheter une société multinationale trop vite. Il savait à quel point le programme énergétique était mauvais et quels résultats désastreux il aurait sur le secteur énergétique. Il savait parfaitement que le marché des valeurs boursières perdrait 50 milliards de dollars. Et pourtant, il a payé 120 dollars des actions qu'il pourrait payer 20 dollars aujourd'hui, ce qui aurait été une bonne affaire. En plus, il s'est porté acquéreur de la mauvaise société. Il a acheté une société qui allait lui permettre d'afficher dans les stations-service d'un bout à l'autre du Canada les enseignes à la feuille d'érable rouge des libéraux. Mais il n'a pas créé un seul emploi. A-t-il permis d'acheter des réserves? Non. Les libéraux ont acheté des stations-service. Ils ont acheté un réseau de distribution. Il n'y a pas une seule multinationale au monde qui retire des profits de ses ventes, comme le prouvent clairement tous les états financiers.

Le gouvernement baptise la participation canadienne du nom de canadianisation. Partout ailleurs dans le monde, en particulier dans les pays où l'on respecte l'Internationale socialiste, on appelle ce programme la nationalisation. Prendre des goussets des Canadiens de l'argent dont ils ne retireront jamais un cent de bénéfice, c'est nationaliser. Ces sociétés vont devenir les principales sources de pertes tellement vite que nous n'aurons même pas le temps de nous en apercevoir.

Ce n'est pas là la canadianisation, propre à nous ramener aux sources, à nos origines. Nous devons la naissance de notre pays à l'entreprise privée, aux entrepreneurs. Ce n'est pas la canadianisation. C'est de l'interventionisme et une nationalisation, qui n'a rien donné dans aucun pays au monde et qui ne donnera rien ici. C'est une honte. La redevance de participation canadienne que je qualifierais de «fonds servant à des pots-de-vin», car c'est bien à cela que l'emploie le gouvernement, n'a ni fin ni commencement. Cela continuera d'être un artifice au moyen duquel le gouvernement libéral s'empare des deniers des contribuables.

Le gouvernement libéral nous avait dit, à nous les députés de ce côté-ci de la Chambre, ainsi qu'à l'ensemble des Canadiens, que l'acquisition de Petrofina serait payée en 18 mois au coût de 4c. le gallon. En premier lieu, si le gouvernement avait acheté Petrofina à un prix convenable, son initiative ne nous aurait coûté qu'un cent le gallon dix-huit mois durant. Mais le gouvernement a acheté quand le marché était à son plus fort. Je crains que le gouvernement n'achète d'autres sociétés qui finiront par devenir des organismes qui ne nous rapporteront rien. En outre, ces organismes ne paieront plus de taxes et n'aideront en rien au soutien de l'économie canadienne. Les contribuables canadiens auront à payer pour les maintenir en activité, l'acquisition de ces organismes qui ne rapportent rien. Personne ne s'inquiétera des conséquences de pareille situation car les libéraux se fichent éperdument du sort des Canadiens. Ceux-ci l'ont enfin compris et, comme ça leur fait mal maintenant, ils ne l'oublieront pas.

Le projet de loi a été conçu à l'origine pour rapporter des recettes au gouvernement, quoi qu'il en coûte aux Canadiens. Si le projet de loi est adopté, le gouvernement pourra doubler, quadrupler ou modifier cette redevance à son gré. Les députés ont fort peu de moyens à leur disposition pour empêcher le gouvernement qui détient la majorité parlementaire d'adopter cette mesure.

La redevance de participation canadienne pourrait être également appelée une subvention aux sociétés d'État. Cette mesure législative pourrait servir entre autres choses à renflouer des sociétés de la Couronne comme Canadair. Par exemple, en février 1981, j'ai signalé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) que Canadair éprouvait de graves difficultés financières. Il s'est contenté de me ridiculiser et m'a empêché de poursuivre mon rappel au Règlement. J'ai fait valoir au ministre que le train d'atterrissage des avions que la société était en train de faire construire était trop lourd, que la conception de l'appareil était fautive et que les spécifications du Lear n'avaient pas été observées au pied de la lettre, ce qui a acculé la compagnie à de graves difficultés financières. J'ai voulu savoir ce que le ministre comptait faire. Nous avons alors découvert que la compagnie avait fait faillite. Mais pour

leurs derrières les libéraux et, je dis bien derrières, ils ont renfloué Canadair en lui accordant 1.5 milliard de dollars. La société ne vaut même pas 1.5 milliard de dollars, et encore moins qu'on la sorte d'affaires avec pareille somme.

Un autre exemple concerne le secteur énergétique et montre ce qui arrivera sans doute à Petro-Canada et à toutes les autres sociétés de la Couronne que le gouvernement va créer. Eldorado Mines a commencé à exploiter la mine de Beaver Lodge sans savoir qu'il ne s'y trouvait qu'une petite quantité d'uranium. La fermeture de la mine a entraîné une perte de 500 millions. La compagnie a fait faillite mais les libéraux ont réglé le problème très rapidement et très discrètement, en prélevant tout simplement une somme sur son propre compte, 400 millions, et en l'inscrivant au crédit de Eldorado; cette somme a été transformée en capital pour éviter de payer des intérêts. C'est ainsi que l'on renfloue une société de la Couronne.

Ce bill illustre les dégâts que pourra causer le Programme énergétique national. Nous avons déjà eu le temps d'en mesurer les conséquences.

Les députés à ma gauche devraient se préoccuper des conséquences de ce bill. Je représente des syndiqués de ma circonscription et j'ai comme voisin le député d'Oshawa (M. Broadbent). Le chômage sévit dans notre région et ce chômage a été causé par les lourds impôts prélevés par le gouvernement libéral qui, en se montrant trop vorace, a obligé les entreprises à fermer leurs portes.

Quelque 253 entreprises de forage et d'entretien ont quitté le Canada, et 311 autres demeurent inactives. Il y a deux ans, tout cet équipement était fabriqué au Canada avec de l'acier et d'autres produits connexes. Il était fabriqué en Ontario et au Québec, mais aujourd'hui les travailleurs de ces provinces sont en chômage à cause de cet exode.

En outre, l'industrie automobile en souffre et chaque fois qu'un emploi disparaît dans l'Ouest, deux autres sont perdus en Ontario. C'est un effet multiplicateur bien connu. Le gouvernement prétend que grâce au bill C-103 et à la canadianisation, il pourra fournir des subventions quand il le voudra. Les subventions ne remplaceront jamais l'initiative privée. C'est grâce à elle que notre pays a grandi. L'intervention du gouvernement tend plutôt à la détruire.

---

• (2200)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AÉROPORTS—LE DOSSIER DORVAL-MIRABEL

**M. Pierre Deniger (La Prairie):** Monsieur le président, il y a déjà plus d'un an, le 13 février 1980, le ministre des Transports (M. Pepin) invitait tous les députés à lui adresser leurs commentaires sur le dossier Dorval-Mirabel. Aujourd'hui, monsieur le président, si l'on compte mes interventions dans ce dossier, on pourrait m'accuser d'avoir abusé de cette invitation, tant ce dossier m'inquiète. C'est pourquoi, mardi dernier, à la Chambre, j'espérais que le ministre accepte mon invitation et celle des partenaires du sommet sur l'économie de l'agglomération montréalaise et rende publique l'étude coûts-bénéfices sur la solution 6, ainsi que toutes les études pertinentes au dossier Dorval-Mirabel et cela, monsieur le président, avant de faire connaître publiquement sa décision en mai prochain.

Malheureusement, monsieur le président, le ministre ne veut pas accepter cette invitation, qui est non seulement la mienne mais aussi celle du Comité de promotion économique de Montréal, connu sous le nom de COPEM, lequel regroupe non seulement la Chambre de commerce du district de Montréal mais aussi du *Montreal Board of Trade*, de même que celle du maire Jean Drapeau de Montréal, du président de la Communauté urbaine de Montréal, des maires de l'Île de Montréal et de la Rive Sud, de la Fédération des travailleurs du Québec, du Syndicat des machinistes et des travailleurs de l'aéronautique, de l'Association des agents de voyage du Québec, de l'Office des congrès des visiteurs de Montréal, de huit compagnies aériennes principales canadiennes, de l'Association des transporteurs aérien du Canada et de la Société pour le progrès de la Rive Sud dont le président est mon bon ami M. René Delarue. Et tous les gens que je viens d'énumérer et ceux qu'ils représentent, monsieur le président, n'auront pas en main cette étude principale avant l'annonce finale de cette décision du ministre. Les députés eux-mêmes n'auront pas en main cette étude qui pourrait, si on l'avait immédiatement, crever peut-être l'abcès et permettre à tous ceux qui ont à cœur cette décision d'enlever ce nuage d'incertitude qui plane au-dessus de toutes nos têtes.

Monsieur le président, c'est le *statu quo* amélioré qui me semble la solution idéale à court terme, cela veut dire qu'il n'y aurait aucun transfert de vol entre Dorval et Mirabel, qu'on continuerait les améliorations qui s'imposent à Dorval et qu'on insisterait sur un meilleur accès à Mirabel. A mon avis toute canalisation artificielle du trafic vers Mirabel aura simplement comme résultat de détourner de Montréal des passagers des autres régions du Canada. Je crois qu'il ne faut pas fragmenter le trafic intérieur en faisant passer de force une partie par Mirabel. Selon les études de la société Air Canada, que jusqu'à preuve du contraire j'appuie, beaucoup de Montréalais se rendant dans l'Ouest et aux États-Unis choisiraient d'aller à Toronto par Rapidair pour profiter de la fréquence des services que justifie le marché torontois plutôt que de se contenter d'un nombre limité de vols de départ vers Montréal.

Les transporteurs aussi bien que les passagers y perdraient financièrement. Ces derniers auraient à payer plus, vu leurs déplacements vers Mirabel, jusqu'à la mise en place d'une infrastructure adéquate. Malheureusement, monsieur le président, le jour est encore loin où Mirabel aura un réseau de transport en commun rapide et un réseau routier nécessaire pour réaliser son potentiel, être un des grands aéroports au monde. Monsieur le président, c'est le client qui paie, c'est à lui de choisir. Et si on le laisse libre de choisir, il préférera toujours un aéroport facile d'accès, et tant que ces moyens d'accès ne seront pas en place, il s'arrangera pour éviter l'aéroport, aussi séduisant qu'il puisse paraître sur papier. Monsieur le président, plusieurs transporteurs internationaux qui se spécialisent tant dans le service de passagers que dans de service de cargo désirent venir à Mirabel, à Montréal. Et le message que je veux livrer ce soir au ministre des Transports est très clair et aussi très simple. Il me semble évident, à sa face même,

que le ministre des Transports, comme il le fait avec les compagnies Air India de l'Inde et Royal Air Maroc, du Maroc, devrait d'une part concentrer plutôt ses efforts à faciliter l'entrée de ceux-ci et à diminuer d'autre part les frais d'atterrissage à Mirabel. Ce sont ces frais d'atterrissage à Mirabel qui découragent énormément de transporteurs tant canadiens qu'internationaux à venir à Mirabel, car ils sont non seulement les plus élevés au Canada mais parmi les plus chers au monde. Et c'est là que la solution réside, dans l'attraction d'un marché nouveau plutôt que dans le transfert artificiel d'un certain nombre de vols, ce qui créerait beaucoup de problèmes et n'en règlerait aucun.

• (2205)

[*Traduction*]

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Transports (M. Pepin) je tiens à remercier le député d'accorder à cette question importante toute l'attention qu'elle mérite. Le député de La Prairie (M. Deniger), comme le prouvent ses premières observations, connaît bien la question de Dorval-Mirabel et communique les vues de ses commettants de façon claire et directe.

La solution au problème de Dorval-Mirabel devra tenir compte du développement socio-économique à long terme de la région de Montréal. On ne saurait douter de l'importance d'un aéroport doté d'installations convenables pour le bien-être économique d'une localité. Les aéroports de Mirabel et Dorval offrent chacun des avantages distincts. Celui de Mirabel offre un service de 24 heures, des installations efficaces pour la manutention des marchandises, et des possibilités d'expansion virtuellement sans limites. Celui de Dorval, par contre, a l'avantage de la proximité, de services éprouvés et d'une base industrielle locale.

Il faut également évaluer le coût de toute solution au dossier des deux aéroports. Le député nous a renvoyés à juste titre à l'«option 6», au sujet de laquelle une analyse coût-bénéfice détaillée est en voie d'achèvement. Dans sa réponse, le ministre a confirmé son intention de publier les conclusions lorsqu'il sera en mesure d'annoncer la voie qu'il adoptera en ce qui a trait à Mirabel. Il a déjà déclaré qu'il entendait se prononcer d'ici la fin de mai.

Je félicite le député de La Prairie, qui est aussi vice-président du Comité permanent des transports et des communications, pour la vigueur avec laquelle il s'occupe du dossier Dorval-Mirabel et des autres questions relatives aux transports.

## LES FAILLITES—A) L'AUGMENTATION—B) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, durant le congé de Pâques des députés, Statistique Canada a annoncé que nous avons établi en mars un record dont on ne peut être fier. En mars, pour la première fois dans notre histoire, plus de 1,000 entreprises ont fait faillite, une hausse de plus de 40 p. 100 par rapport au même mois en 1981. Cette tendance s'accentue depuis quatre ou cinq mois. Rien n'indique qu'elle va s'atténuer.

Il y a non seulement un plus grand nombre de faillites, mais nous constatons un changement très important dans la nature des sociétés qui font faillite. Dans de nombreux cas, il ne s'agit pas de nouvelles compagnies dont la direction est inexpérimentée, mais de sociétés qui sont en activité depuis 25, 50 ans ou plus. Elles ont connu de grands succès. Permettez-moi de parler de quelques compagnies parmi les milliers qui ont fait faillite depuis quelques mois. Il s'agit d'une infime proportion des cas qu'on retrouve d'un bout à l'autre du Canada.

Il y a quelques jours à Winnipeg, la Victoria Leather Jacket Company qui existait depuis plus de 50 ans et qui comptait 300 employés, une compagnie appartenant au propriétaire actuel de l'équipe de hockey des Jets de Winnipeg, a fait faillite.

• (2210)

Une fabrique de vêtements de Montréal, la Freedman Company, vieille de 90 ans et qui avait employé plus de 800 travailleurs dans ses plus belles années, a fini par faire faillite.

Il y a quelques jours, la société Wolch Limited, grossiste en vêtements de Winnipeg depuis 60 ans, a aussi fait faillite.

Tous les journaux nous annoncent régulièrement des ventes de faillite. Voici deux publicités parues dans le *Free Press* de Winnipeg du 10 avril 1982. L'une annonce une vente de liquidation à Winkler, au Manitoba, une des localités agricoles les plus florissantes de l'Ouest. Il s'agit de liquider tous les biens de la New J. Industries Ltd., en vendant à l'encan des cisailles, de presse, des soudeuses, des presses et des véhicules.

Le même journal annonce la liquidation des biens de la Baltic Industries Ltd. de Winnipeg, par la vente aux enchères de tours, de fraiseuses, de perceuses radiales et verticales, etc.

Pourquoi ces sociétés ont-elles fait faillite? On peut lire la même chose dans le cahier des affaires du *Globe and Mail* de Toronto, de la *Gazette* de Montréal, du *Sun* de Vancouver, dans le *Financial Post* ou le *Financial Times*. Si elles font faillite, c'est à cause de deux facteurs. D'une part, parce que l'économie mondiale connaît une récession; d'autre part, monsieur l'Orateur, à cause des taux d'intérêt anormalement élevés.

Les entreprises qui fabriquent ou qui vendent des biens en grosses quantités ne sont plus capables de produire les articles qui leur permettraient d'acheter les matières premières nécessaires et de payer leurs salariés car, pour se faire, il leur faudrait emprunter de l'argent aux banques à 20 p. 100 ou plus. En outre, les consommateurs n'achètent plus autant qu'auparavant et ce, pas uniquement à cause du ralentissement des ventes, mais tout simplement parce qu'ils ne peuvent plus se le permettre. Les taux d'intérêt élevés pratiqués par les banques sont trop élevés pour eux.

Je le répète, rien qu'en mars de cette année, plus de 1,000 entreprises ont fait faillite. Chaque fois qu'une d'elles fait faillite, deux ou trois autres évitent cette faillite en fermant leurs portes, en mettant fin au bail qui leur permettait d'occuper leurs locaux et en vendant leurs stocks. Toutes ces entreprises qui font faillite licencient des dizaines de milliers de travailleurs. Et si ces entreprises ont fait faillite, c'est à cause des taux d'intérêt.

Mais quand on rappelle ces faits au ministre, il réplique qu'on ne peut rien changer aux taux d'intérêt élevés tant que le taux d'inflation n'aura pas diminué. Il y a déjà plusieurs années que le gouvernement et le gouverneur de la banque du Canada, M. Bouey, suivent une politique de taux d'intérêt élevés et tout ce que nous récoltons, c'est un taux d'inflation record qui dépasse 12.5 p. 100 et un taux de chômage anormalement élevé, le taux de chômage le plus élevé que nous ayons connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Selon les chiffres officiels, nous avons 1,250,000 chômeurs. A cela, il faut ajouter 400,000 à 500,000 autres chômeurs qui ont abandonné tout espoir de trouver un emploi.

• (2215)

Quand j'affirme que la plupart des faillites sont attribuables aux taux d'intérêt élevés, je ne parle pas qu'en mon seul nom personnel. Je n'exprime pas là une opinion très radicale, peu orthodoxe. Je me permets de citer deux ou trois passages du mémoire présenté au gouvernement ontarien—mémoire similaire à celui qui a été présenté au gouvernement fédéral—par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Ce mémoire a été présenté au gouvernement ontarien en février dernier. En voici un premier extrait:

Les taux d'intérêt élevés ont eu leur rôle à jouer dans l'augmentation massive du nombre des faillites et dans la décision d'innombrables entreprises de fermer tout simplement leurs portes. Les taux d'intérêt élevés sont devenus d'une manière accablante le plus grave problème auquel nos membres ont à faire face.

Le mémoire de la Fédération poursuit en ces termes:

Quand on se demande . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre.

[*Français*]

**M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur le président, je suis quasiment gêné de parler dans une salle aussi remplie ce soir. Je pense que ce que le député vient de signaler est extrêmement important et, quel que soit le côté de la Chambre que l'on occupe ce soir, chacun reconnaît que la crise économique est extrêmement dur. Nous sommes aussi très sensibles au fait que des gens sont très touchés évidemment par la récession économique. Et pour plusieurs, cela peut se traduire par du chômage actuellement, et pour d'autres, par des faillites. Cependant, il faut prendre garde, parce que de tout temps, je pense, monsieur le président, nous savons qu'il y a eu des faillites au pays, et il y aura encore des faillites, et non seulement au Canada, mais ailleurs, dans d'autres pays. Ce qu'il est important de souligner cependant, ce sont les mesures que le gouvernement prend pour venir en aide à la petite et moyenne entreprises qui seraient touchées davantage par la récession, qui entraîneraient des faillites. Actuellement, au ministère d'État (Petites entreprises) une formule permet d'avoir des prêts à un taux d'intérêt abaissé, et on a aussi une autre formule importante qui permet que les intérêts payés sur les emprunts soient déductibles d'impôt. Évidemment, ce sont des mesures pour venir en aide de façon ponctuelle à la petite et moyenne entreprises, ce qui n'empêche pas quand même que les gens peuvent dépenser moins parce que, vis-à-vis d'un problème de confiance actuellement, au niveau de l'économie, et exactement comme le ministre des Finances (M. MacEachen) l'a indiqué récemment, si les gens ne réussissent pas à retrouver une attitude de confiance parce que les prix sont toujours à la hausse et qu'il existe toujours une inflation désordonnée, ils ont tendance à garder leur argent, à le placer, à toucher des intérêts élevés et à ne pas faire fonctionner l'économie au niveau de l'offre et de la demande.

Cela explique énormément le déséquilibre actuel que peuvent vivre certaines petites et moyennes entreprises. Et tantôt, le député a été très clair, il a expliqué le phénomène que visaient les petites et moyennes entreprises. Les taux d'intérêt élevés obligent les petites et moyennes entreprises à avoir peut-être moins d'inventaires, à être beaucoup plus fortes au niveau de l'administration qu'à une époque où c'est facile, je pense, de faire des affaires. Autant chez moi, on connaît, je pense, la région de Port-Cartier, Sept-Îles, Schefferville, Fermont, Gagnon, Havre-Saint-Pierre ou Baie-Comeau, nous connaissons ces problèmes. Il faut aussi noter que la plupart des entreprises qui sont administrées d'une façon extrêmement sévère et rigoureuse réussissent à passer à travers. Mieux que cela, malgré la situation actuelle extrêmement difficile, nous l'avouons, il y a des gens qui réussissent à se partir en affaires. Il est vrai que, d'une part, nous avons des faillites nombreuses mais, d'autre part, il ne faudrait pas oublier que le ministère a des programmes qui . . .

[*Traduction*]

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER—A) L'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT PAR UNE ENTREPRISE DU TEXAS. B) LES BREVETS RELATIFS À UNE MOISSONNEUSE-BATTEUSE FABRIQUÉE AU CANADA. C) LA POSSIBILITÉ D'UNE PRISE DE CONTRÔLE PAR DES CANADIENS

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, les quelques observations que je ferai ce soir ont trait à une question que j'ai posée au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) il y a deux semaines à propos du projet d'achat de la société White Farm Equipment de Brantford, en Ontario, localité située dans ma circonscription, par la société TIC Corporation de Dallas, au Texas.

Lorsque j'ai eu vent de ce projet d'achat par un actionnaire minoritaire qui veut mettre la main sur cette entreprise canadienne—c'est une personne qui a souhaité garder l'anonymat, mais qui est parfaitement au courant de la situation, qui m'a dit que la société TIC de Dallas avait l'intention d'acheter la société de Brantford pour en ralentir progressivement la production pendant les six ou huit mois qui suivront et finalement fermer boutique—je suis immédiatement allé voir le ministre. J'ai soulevé la question à la Chambre, j'en ai discuté avec les collaborateurs du ministre, tant à l'AEIE qu'au MIC et au Conseil d'expansion des entreprises. J'ai dû me battre, car je craignais que mes renseignements ne soient exacts. Je le répète, ils provenaient d'une source sérieuse, très fiable, mais pas de la société proprement dite. Ils provenaient d'une personne qui avait travaillé pour cette société.

• (2220)

La société TIC a protesté en distant qu'elle n'allait pas fermer la société, ni la supprimer graduellement. Mais à l'époque, elle a refusé de fournir la moindre garantie par écrit. La seule arme dont nous disposions, pour nous opposer à cet achat, était l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Il y a un autre point tout aussi important, monsieur l'Orateur. C'est la société White Farms Equipment de Brantford qui produit la moissonneuse-batteuse Axle Flow, de la série 9700. Une grande partie de l'argent des contribuables canadiens a été consacrée à la production, la recherche et la mise au point de cette machine. Je ne voulais pas que les brevets quittent le pays si la société elle-même devait en partir. Par conséquent, M. Nixon, député de Brant-Oxford-Norfolk à l'Assemblée législative et moi-même, bien que représentant deux partis différents, avons fait front commun. Cependant, à Queen's Park à Toronto, les conservateurs étaient tous disposés à laisser la société TIC de Dallas racheter la société, en dépit de toutes les promesses qui avaient été faites, de vive voix ou par écrit.

Heureusement, le gouvernement fédéral n'avait pas dit son dernier mot. Il a fallu trois semaines pour mettre au point un marché avec la TIC et l'obliger à mettre certaines des conditions suivantes par écrit. Grâce au combat que M. Nixon et moi-même avons mené, grâce au courage manifesté par le ministre dans cette affaire, grâce à l'intervention de l'AEIE et aux règlements pertinents, nous avons aujourd'hui un accord écrit signé par la société TIC de Dallas qui, bien qu'autorisée à acheter la société, a donné les garanties suivantes par écrit, sous forme d'un contrat légal. Les effectifs resteront d'environ 1,200 travailleurs; toutes les activités futures de recherche et de développement s'effectueront au Canada; le fonds de pension des employés sera maintenu, ainsi que le régime d'assurance-maladie supplémentaire des employés; le brevet et la fabrication de la moissonneuse-batteuse Axle Flow de la série 9700 resteront au Canada, et toute fabrication future de ces machines et de produits connexes se fera dans le pays.

Si le gouvernement fédéral n'était pas intervenu, si je n'avais pas soulevé la question à la Chambre, si M. Nixon, député libéral à Queen's Park, ne l'avait pas posée, je crains que nous n'aurions pas obtenu de garanties. Si M. Walker, ministre provincial de l'industrie et du commerce à Toronto, avait ses coudées franches, TIC de Dallas exercerait un contrôle total aujourd'hui en l'absence de garanties écrites.

Je suis convaincu, du moins pour le moment, que nous avons tout ce que nous pouvons obtenir pour garantir la productivité à la White Farm Equipment Company de Brantford. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour garantir les emplois à Brantford, même si les travailleurs ont dû être mis à pied pendant trois semaines, le temps de prendre les dispositions nécessaires.

Aujourd'hui, au lieu d'être contre le gouvernement, je remercie en fait le ministre de l'Industrie et du Commerce et ses collaborateurs d'avoir pris une position courageuse à l'Agence d'examen de l'investissement étranger et d'avoir exigé, en cas de rachat, que ces garanties ainsi que bien d'autres dont je n'ai pas le temps de parler soient incluses dans le contrat.

La seule chose qui me préoccupe pour l'instant à propos de ce communiqué de presse et de ces annexes, c'est qu'ils ne précisent pas que tout le travail qui est garanti dans l'accord se fera effectivement à Brantford. Le communiqué de presse précise uniquement que les travaux de recherche et de développement se feront au Canada et que les emplois ne quitteront pas le pays.

J'espère vraiment que le secrétaire parlementaire pourra m'éclairer sur ce point et m'affirmer que lorsqu'il est question dans cette entente de maintenir la productivité actuelle et la main-d'œuvre au Canada, il faut comprendre par là qu'il s'agit de la ville de Brantford et de la White Farm Equipement Company dans cette même ville.

[*Français*]

**M. Maltais:** Monsieur le président, je suis heureux des remarques du député parce tout d'abord il confirme que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) fait un travail énorme dans certains dossiers, et on s'aperçoit que cela peut donner des résultats très positifs et que souvent effectivement cela en donne. A plusieurs occasions aussi on peut dire que le rôle du député est remis en cause, alors on s'aperçoit ce soir que le député affirme lui-même que le fait d'avoir posé une question à la Chambre a pu permettre un déblocage dans ce dossier-là. Je pense donc qu'il est intéressant de constater que les questions posées par le député peuvent être portées directement à l'attention du ministre et des fonctionnaires qui travaillent sur ce dossier-là. Je pense donc qu'il faut remercier les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que ceux qui s'occupent de l'investissement étranger, parce qu'ils ont fait un travail merveilleux, comme le disait tout à l'heure le député, et cela nous permet finalement d'en arriver à un heureux dénouement.

J'aurais aimé peut-être que le député pose une question précise pour lui dire si effectivement tout sera concentré à Brantford, et si l'ensemble des opérations vont être maintenues à Brantford, et il n'est pas question de changer l'emplacement de l'ensemble de l'activité économique de cette industrie-là. Mais pour plus de précision, je vais vérifier directement demain auprès du ministère pour transmettre la réponse officielle, pour être bien sûr qu'il n'y a pas de malentendu sur la localisation officielle de l'industrie. Dans un dernier point, monsieur le président, je voudrais signaler que l'usine devrait être normalement en fonction d'ici quelques jours, le temps de s'assurer que la relance économique et les différents engagements qui ont été pris par TIC Investments soient véritablement respectés. Je pense donc que le travail a été bien fait et que demain je serai en mesure de confirmer au député l'endroit exact où seront localisées l'ensemble des opérations de la compagnie.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 23 avril 1982**

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### L'ENVIRONNEMENT

OPPOSITION À L'INSTALLATION D'UNE STATION POUR LE TRANSFERT DE SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES À NEPEAN (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Qu'en conformité de la résolution adoptée par le conseil municipal de la ville de Nepean le 13 avril 1982, le gouvernement fédéral renonce à donner suite à son intention d'installer une station pour le transfert de substances chimiques toxiques sur le territoire de la ville de Nepean et qu'avant de prendre la moindre mesure au sujet d'une installation de ce genre où que ce soit, une étude soit entreprise pour trouver un emplacement dans d'autres régions non envisagées dans le rapport de faisabilité effectuée par Reid Crowther & Partners Limited pour le compte du ministère des Travaux publics.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LA SAINT-GEORGES

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, puisque nous célébrons demain la Saint-Georges, je propose, avec l'appui du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Qu'à l'occasion de la fête de leur saint patron, la Chambre offre ses meilleurs vœux à tous les loyaux sujets de saint Georges, y compris les Grecs et les Libanais, et qu'elle leur souhaite de continuer de réussir dans toutes leurs entreprises.

**Mme le Président:** Sans doute la Chambre voudra-t-elle témoigner son assentiment par de chauds applaudissements.

**Des voix:** Bravo!

* * *

### LA CONSTITUTION

ON DEMANDE DE PLACER UNE COPIE OFFICIELLE DANS LA PROVINCE HOUSE À CHARLOTTETOWN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, la signature par Sa Majesté la Reine de la proclamation mettant en vigueur la nouvelle constitution de notre pays revêt pour tous les Canadiens une profonde signification historique. Cette signature est l'aboutissement de la démarche que les Pères de la Confédération ont amorcée lorsqu'ils se sont réunis à Charlottetown en 1864 et qui visait à faire accéder le Canada à la pleine souveraineté. Je propose donc, avec l'appui du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre appuie la déclaration que le premier ministre a faite à la Chambre mercredi et selon laquelle le gouvernement devrait songer à établir une copie officielle de la proclamation portant les signatures originales et à la déposer dans la Province House à Charlottetown, là où les Pères de la Confédération se sont réunis pour donner naissance à notre grand pays.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES ARMES NUCLÉAIRES

LA LIMITATION MUTUELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, étant donné que les peuples de la Terre sont de plus en plus persuadés que leur gouvernement respectif doit savoir à quel point ils sont préoccupés par l'orientation actuelle vers une véritable hécatombe nucléaire et par la démence de quiconque, fût-ce même un président, prétend pouvoir gagner une guerre nucléaire, inquiétude manifestée cette semaine en Amérique du Nord par le mouvement populaire Ground Zero et, plus tôt cette année, par des milliers d'Européens, je propose avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que la Chambre enjoigne au premier ministre 1d) de prouver que sa stratégie de l'étouffement nucléaire est sérieuse en annulant les essais de missiles de croisière qui doivent avoir lieu en Alberta; 2d) de faire du Canada un chef de file plutôt qu'un simple observateur consentant de la lutte pour la limitation mutuelle des armements à la session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement, en demandant notamment que l'on tienne un référendum global sur le désarmement et, 3d) de rappeler immédiatement d'Argentine notre équipe d'ingénieurs nucléaires et d'avoir la sagesse de réprouver tous les moyens par lesquels le Canada a contribué à la prolifération des armes nucléaires.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

*Article 43 du Règlement*

## L'ADMINISTRATION

LA RÉUNION DU CABINET AU LAC MEACH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, le 14 juin 1981, le cabinet libéral s'est retiré au lac Meach pour établir la stratégie économique pour l'année à venir. Cette stratégie nous a valu les taux d'intérêt les plus élevés jamais vus, un dollar à la baisse, d'énormes déficits, une inflation persistante et des taux de chômage qui grimpent en flèche. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que les Canadiens, après avoir été plumés, manipulés et maltraités, estiment qu'on leur a suffisamment fait le coup du lac Meach et insistent pour que le premier ministre annule son projet de répéter le désastre du lac Meach.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1110)

## LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. La commission mixte internationale des pluies acides est sur le point de prendre des décisions importantes sur la qualité de l'eau des Grands lacs, sur l'inondation de la vallée du Skagit et sur le projet de dérivation Garrison. Le gouvernement libéral n'a pas encore nommé de coprésident canadien à la CMI, alors que ce poste est vacant depuis environ 15 mois; par ailleurs, la CMI a refusé de remettre le rapport technique sur la vallée du Skagit aux députés. Par conséquent, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique est le seul à défendre les intérêts des Canadiens dans ce différend. Avec les nominations qu'ils viennent de faire au Conseil des sciences, à Radio-Canada et à la commission des libérations conditionnelles de la Colombie-Britannique, les libéraux ont peut-être épuisé la liste de leurs amis à placer. Aussi, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre donne immédiatement au premier ministre une liste de Canadiens en vue, très compétents, dans le domaine écologique, en droit international ou dans les relations canado-américaines, disposés à siéger à la CMI, même s'ils ne se sont jamais présentés à des élections sous la bannière libérale.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES SUBVENTIONS À L'ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, je prends la parole pour présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement actuel ayant refusé de prendre des dispositions positives et sensées pour sortir le pays de la récession, la base de l'économie s'est atrophiée et le taux de chômage a atteint un niveau très élevé. Ce marasme économique continue de créer dans l'industrie, surtout dans certaines régions de l'Ontario, un climat d'appréhension et d'hésitation qui ne fait qu'aggraver le problème. A mon avis, il existe un moyen qui permettrait au gouvernement d'amorcer une relance. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale étende immédiatement le champ d'application des subventions au développement régional en Ontario, en créant de nouvelles frontières ou en élargissant les frontières existantes, comme on le promet depuis longtemps.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après les journaux, le cabinet se réunira à Ottawa pendant la fin de semaine pour discuter du désastre économique qu'il a provoqué mais, d'après les mêmes journaux, il n'envisage de prendre aucune nouvelle mesure. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Qu'à l'appel des motions le premier ministre fasse une déclaration pour nous dire jusqu'à quel point, à son avis, la situation devrait se dégrader avant que le gouvernement n'en finisse avec les manœuvres publicitaires pour agir; il pourrait abandonner le budget, par exemple.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ACCROISSEMENT DES POUVOIRS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, j'ai une motion à présenter en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Quelle ironie de constater que le Commissaire de la GRC, M. Robert Henry Simmonds, demandait hier midi, dans un discours prononcé devant l'Empire Club, d'avoir accès au courrier des particuliers, aux dossiers de l'impôt et aux dossiers médicaux, tandis qu'au même moment, devant un tribunal québécois, l'inspecteur Kenneth Hollas admettait que la GRC avait eu recours aux unités «Puma» dans toutes les grandes villes canadiennes pour installer par effraction des dispositifs d'écoute électronique et voler les listes de membres de divers partis politiques qu'il n'a pas nommés. Je propose donc, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de refuser à la GRC toute demande visant à accroître ses pouvoirs, au moyens de mandats de main-force, tant qu'elle n'aura pas prouvé sa volonté de travailler dans le respect des lois canadiennes, dont elle est censée assurer la mise en application, et qu'elle ne se montrera pas respectueuse des droits individuels des Canadiens.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

### L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE

**M. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question, en prévision de la réunion du cabinet qui doit avoir lieu en fin de semaine. Le premier ministre n'est pas sans savoir qu'en 1968 il y avait 358,000 Canadiens au chômage, ce qui représentait 4.5 p. 100 de la population active. Le taux actuel de chômage est de 9 p. 100 de la population active et représente presque un million et quart de Canadiens. Le premier ministre n'a pour ainsi dire pas quitté le pouvoir depuis 1968. Voudrait-il alors expliquer à la Chambre quelle est selon lui la principale raison pour laquelle le taux de chômage a doublé et le nombre réel de chômeurs a triplé depuis 1968?

• (1115)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il serait difficile d'énumérer les nombreuses raisons économiques de cet état de choses. Je crois le député capable de dresser sa propre liste, mais il est évident que l'une des principales causes réside dans le fait que, étant un pays exportateur, le Canada est fortement tributaire du commerce international. Notre PNB dépend pour presque le tiers du commerce international. Il en découle évidemment que la plupart de nos marchés se trouvent dans des pays où le chômage est aussi élevé ou plus élevé qu'ici, ce qui veut dire les économies de la plupart de nos clients sont au moins aussi mal en point que la nôtre et qu'ils sont incapables d'acheter nos produits de transformation ou nos matières premières. Mais parce que nous dépendons davantage du commerce international que beaucoup d'autres grands pays, les effets pour nous sont moins contrôlables. C'est l'une des raisons. Il y en a beaucoup d'autres.

### LA BAISSE DES EXPORTATIONS

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui a dit que la conjoncture mondiale était un des facteurs contribuant à l'augmentation du chômage. Comme le sait le ministre, le comité spécial pour l'examen de la Société nationale de commerce a déclaré dans son rapport, au mois de juin 1981, que «entre 1969 et 1979 la part du marché mondial occupée par les exportations canadiennes a baissé de 33 p. 100» et «que cette performance est la pire qui ait été enregistrée parmi les pays industrialisés au cours de cette période». Étant donné que le premier ministre a pratiquement toujours été au pouvoir depuis 1969, comment peut-il expliquer que notre part du commerce mondial ait baissé au point que notre déficit sur les biens manufacturés dépasse de 16 milliards de dollars celui de l'époque, de sorte que 700,000 Canadiens se trouvent privés d'emploi à cause de la baisse de notre participation aux échanges commerciaux?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne saisis pas bien les chiffres avancés par le député. Je vais les examiner, ce qui me permettra peut-être de les préciser ou de les réfuter. J'ai du mal à les comprendre, étant donné qu'au cours des dernières années le Canada a pulvérisé tous ses records sur le plan de la balance commerciale, à telle enseigne que nous avons enregistré des excédents plus élevés au cours des dernières années que nous l'avions jamais fait par le passé. J'examinerai ces chiffres, mais j'attire l'attention du député sur . . .

**M. McDermid:** Les matières premières.

**M. Trudeau:** Pardon?

**M. McDermid:** Les matières premières.

**M. Trudeau:** Le député attire l'attention sur un facteur important. La productivité de l'économie canadienne a enregistré une tendance inquiétante qui est due à de nombreux facteurs; toutefois, ces baisses de productivité peuvent expliquer que nous soyons moins concurrentiels sur les marchés étrangers et elles montrent également que les Canadiens se refusent de manière générale à admettre que la crise de l'OPEP de 1973 et ses répercussions ont ralenti la croissance au Canada. Ce phénomène, une bonne partie de notre société n'est guère disposée à l'admettre. En d'autres termes, nous avons tendance à vivre au-dessus de nos moyens et à ne pas tenir compte du fait que notre économie n'est pas aussi dynamique et notre pays aussi riche qu'avant la crise de l'OPEP.

### LA MESURE DE LA PRODUCTIVITÉ

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question s'adresse de nouveau au premier ministre. J'aimerais qu'il précise sa pensée, qu'il nous dise comment le fait de vivre au-dessus de ses moyens entraîne une diminution de la productivité. Est-ce là sa façon d'expliquer les chiffres présentés par son voisin immédiat, le ministre des Finances, dans le budget de novembre dernier? Il est en effet indiqué clairement à la page 4 que, de 1973 à aujourd'hui, la productivité au Canada a augmenté huit fois moins vite qu'en Grande-Bretagne et en Italie. On apprend également que les 0.2 p. 100 par année d'augmentation de productivité que nous connaissons au Canada n'a rien de comparable aux 3.3 p. 100 et aux 2.5 p. 100 du Japon et de la France respectivement. Le premier ministre est-il prêt à affirmer que la seule raison pour laquelle la croissance de la productivité au Canada est bien inférieure à celle des six autres pays choisis aux fins de comparaison par le ministre des Finances, réside dans le fait que nous avons tendance à vivre au-dessus de nos moyens et que l'absence de politiques gouvernementales nous permettant de retrouver le chemin de la prospérité n'a rien à y voir?

• (1120)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, madame le Président, je n'ai pas établi de relation de cause à effet. J'ai simplement souligné que deux des facteurs qui expliquaient nos problèmes économiques étaient une croissance faible de la productivité et une tendance des Canadiens à vivre au-dessus de leurs moyens. Je n'ai jamais établi de lien entre ces deux phénomènes. Cela ne change rien aux faits.

Les chiffres dont a fait état le député viennent confirmer ce que le ministre des Finances et moi-même avons affirmé. Il y a une baisse inquiétante de la productivité au Canada. Je crois que le député connaît assez bien le sujet pour savoir que de nombreux économistes se sont penchés sur ce problème et n'ont pas encore trouvé d'explication. Il est trop facile, comme le fait le député, de rejeter la faute sur le gouvernement en lui reprochant de ne pas avoir bien géré l'économie. Le problème tient à l'état, à la maturité de notre économie, et à notre créativité plus ou moins vive. Il tient à de nombreux facteurs et on ne réglera rien en laissant au gouvernement seul le soin d'intervenir, à moins que le député ne croit qu'un gouvernement socialiste dirigeant la vie de tout un chacun devrait être au pouvoir, auquel cas, je me dois d'exprimer mon désaccord.

LES INTENTIONS DU PREMIER MINISTRE

**M. Bill Kempling (Burlington):** Madame le Président, j'ai aussi une question pour le premier ministre. D'après les prévisions ministérielles, on s'attend à ce que le chômage atteigne 9.2 p. 100 en 1982. Nous espérons que ces prévisions ne se concrétiseront pas. Quant au dernier indice des prix à la consommation, il indique que l'inflation s'élève à 15.6 p. 100. Nous espérons qu'elle va diminuer. Les taux d'intérêt demeurent à des niveaux inacceptables, les rumeurs veulent que le tarif postal soit de nouveau augmenté et notre commerce de produits finis—et j'insiste sur le mot «finis»—est largement déficitaire. En outre, l'essence se vend $2 le gallon et le prix augmente constamment. Nous payons six millions de dollars par jour pour subventionner le pétrole importé tout en provoquant la fermeture de certains de nos propres puits.

Très sérieusement, je pose au premier ministre la question que les gens ordinaires se posent: sait-il ce qu'il fait? Voilà ce que les gens se demandent. Attend-t-il un miracle? Ne vaudrait-il pas mieux, pour lui-même, pour les Canadiens et pour le pays tout entier, qu'il démissionne?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je voudrais ajouter à ma réponse précédente où je parlais de l'ingérence de l'État dans la vie des gens. Je tiens à préciser que je ne parlais pas d'un gouvernement socialiste. En effet, bien des gouvernements socialistes sont sociaux-démocrates et ils ne sont pas plus autoritaires que le gouvernement qui dirige le Canada à l'heure actuelle. Je signale qu'un ministre très éminent du gouvernement français se trouve dans la tribune des visiteurs . . .

**Des voix:** Oh, oh!

[*Français*]

**M. Trudeau:** . . . qui est non seulement un ministre d'un gouvernement ami très important pour nous, mais également un vieux camarade que je suis très content de saluer et d'accueillir dans notre pays.

Pour ce qui est de la question du député, madame le Président, il m'a demandé si ce serait mieux pour moi et pour le pays si je démissionnais. Pour moi, madame le Président, c'est probable que ce serait mieux, mais pour le pays, cela dépendrait de la personne qui aurait à me remplacer, et si c'était le chef de l'opposition, je suis sûr que ce serait pire pour le pays.

* * *

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. ANDRÉ LABARRÈRE, MINISTRE CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT DE FRANCE, ET DE M^ME^ MAUROY, ÉPOUSE DU PREMIER MINISTRE DE FRANCE

**Mme le Président:** Puis-je me permettre de présenter à la Chambre ce distingué ministre, M. André Labarrère, qui est ministre chargé des relations avec le Parlement de France.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Et je m'en voudrais de ne pas signaler également la distinguée présence dans nos tribunes de M^me^ Pierre Mauroy, l'épouse du premier ministre de France, à qui nous souhaitons la bienvenue.

**Des voix:** Bravo!

* * *

• (1125)

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

ON INVITE LE PREMIER MINISTRE À PRENDRE SA RETRAITE

**M. Bill Kempling (Burlington):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Tous les ministres des Finances libéraux, de Edgar Benson au ministre actuel, ont dit que les dépense publiques étaient trop élevées et qu'il faudrait les freiner. Ils ont tous dit que l'inflation prenait des proportions inadmissibles et qu'il fallait la résorber. Le premier ministre a eu 14 ans pour essayer de résoudre ces problèmes, mais on dirait qu'ils s'aggravent d'un jour à l'autre. L'ennui, c'est que les Canadiens ne croient pas du tout que le premier ministre et ses ministres possèdent la compétence nécessaire pour régler les problèmes du Canada.

Je suis disposé à verser la somme de $1,000 à une caisse pour aider le premier ministre à s'adapter à la retraite s'il s'en va.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Kempling:** Et je ne veux même pas de reçu aux fins de l'impôt.

**Des voix:** La question! La question!

**M. Kempling:** Je voudrais savoir si le premier ministre est disposé à accepter mon offre?

**Les très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il faudrait charger le comité permanent des règlements d'étudier la question. Il s'agit apparemment d'une tentative de corruption.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'ARGENTINE—L'EXPÉDITION DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE PAR LE CANADA

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lundi dernier, à la Chambre, j'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'ai fait remarquer à ce moment-là que l'Argentine avait l'intention de se servir du plutonium produit par les réacteurs CANDU canadiens pour fabriquer une bombe atomique ou des armes nucléaires. Nous apprenons aujourd'hui dans les journaux l'existence d'un document du gouvernement établissant que l'Argentine, en achetant ce réacteur, était loin de prendre une décision stupide, et que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources le savait. Le premier ministre peut-il confirmer qu'une entreprise d'Ottawa prévoit expédier du combustible nucléaire pour une valeur de 4.2 millions de dollars à l'Argentine d'ici la fin de juin, un fait que le gouvernement est très désireux de passer sous silence, selon ce même document?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Vous le savez, madame le Président, je n'ai pas l'habitude de faire des commentaires à propos de documents du cabinet qui auraient fait l'objet de fuites. Il s'agit-là à mon avis de la meilleure attitude à prendre, et la seule qui respecte mon serment d'office.

En ce qui concerne les faits allégués, je ne puis faire de commentaires sur ceux qu'a évoqués le député puisque je n'ai eu le temps que de lire les manchettes des journaux. Je sais cependant que nous avons conclu en 1976 ou 1977 un accord en vue de la construction d'un réacteur CANDU en Argentine. Nous l'avons fait après avoir obtenu des Argentins les assurances qu'ils respecteraient toutes les garanties à cet égard. Telle est la situation pour le moment. Je suppose que nous remplissons les autres obligations prévues dans l'accord tout comme nous nous attendons à ce qu'ils remplissent les leurs.

**M. Waddell:** Je pense que la Grande-Bretagne était absolument persuadée à un moment donné que l'Argentine n'envahirait pas les îles Falkland; aussi le premier ministre ferait peut-être bien de revoir ses assurances.

### ON DEMANDE D'INTERDIRE L'ENVOI

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. De toute évidence, ce contrat de 4.2 millions de dollars comporte la vente de 3,000 faisceaux de combustible nucléaire. Étant donné que le Canada semble avoir imposé un boycottage économique contre l'Argentine, assurera-t-il à la Chambre qu'il donnera des ordres pour interdire l'envoi en Argentine des faisceaux de combustible nucléaire en question. S'il n'est pas disposé à donner cette garantie à la Chambre, expliquera-t-il plus précisément quelle est la nature de ce boycottage économique contre l'Argentine?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je suis étonné que le député, qui semble connaître si bien l'histoire des îles Falklands et la mentalité britannique, ne sache même pas quelle sorte de sanctions contre l'Argentine nous avons annoncées à la Chambre il y a moins de deux semaines. Ces sanctions signifient que nous n'importons pas de marchandises de l'Argentine.

• (1130)

**M. Waddell:** Nous sommes apparemment disposés à vendre n'importe quoi à l'Argentine, y compris peut-être du combustible nucléaire.

### ON DEMANDE LE RAPPEL D'ARGENTINE DU PERSONNEL CANADIEN

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, j'ai une dernière question supplémentaire qui s'adresse au premier ministre. Sait-il bien que l'une des grandes questions morales de notre époque est la question nucléaire? Plus jeune, cette question le préoccupait. Ces dernières années, il a consacré les deux tiers de son temps à la constitution et le reste à se balader de par le monde pour essayer de vendre des réacteurs nucléaires. On se souviendra peut-être de lui davantage pour cette raison que pour la précédente. Le député de Winnipeg-Birds Hill a parlé du mouvement Ground Zero et de la manifestation qui aura lieu en fin de semaine à Vancouver.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député veut-il poser sa question?

**M. Waddell:** Le premier ministre cessera-t-il d'être aussi hypocrite et dira-t-il à la Chambre qu'il est prêt à rappeler d'Argentine l'équipe d'hommes de science canadiens qui s'y trouvent pour aider ce pays à construire un réacteur qui lui permettra de fabriquer une bombe nucléaire?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne sais si l'envolée du député est dans l'ordre, mais elle est du plus mauvais goût. Il sait à quoi s'en tenir à propos du réacteur CANDU. Il sait quelles mesures le Canada a prises pour obtenir des garanties totales.

**M. Fulton:** Ce sont eux qui avaient les garanties.

**M. Trudeau:** Je pense que le député qui vient de roter devrait aussi savoir . . .

**M. Fulton:** Il n'y a qu'un seul tas d'excréments ici, l'ami, et il a la parole.

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Trudeau:** Madame le Président, c'est difficile de répondre à des députés qui ne veulent pas écouter.

* * *

## LES AFFAIRES CULTURELLES

### LES ENCOURAGEMENTS À L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications auquel je rappelle que le secteur des arts et de la culture, à l'instar de tous les autres secteurs de l'économie, éprouve cette année des difficultés bien concrètes. Le gouvernement a nui à ce secteur à deux égards. Tout d'abord, il a réduit ses subventions par rapport à l'année dernière. En deuxième lieu, le budget a sérieusement nui à l'investissement dans le secteur des arts et de la culture, surtout avec les dispositions relatives à la déduction pour amortissement et celles, fort sévères, relatives aux organismes de charité.

Le ministre a laissé entendre au cours de ses déplacements dans le pays, à l'intention de ceux qui s'intéressent de près à l'un des secteurs les plus importants de notre économie, que la prochaine stratégie gouvernementale en matière d'initiatives culturelles comporterait de nouvelles incitations fort intéressantes destinées à attirer l'investissement privé dans le domaine des arts et de la culture. Peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens en général s'il sait d'avance si nous aurons éventuellement un nouveau ministre des Finances qui tiendra effectivement compte de la nécessité d'attirer l'investissement privé dans ce secteur, ou bien admettra-t-il qu'il trompe les Canadiens quand il affirme que le gouvernement encouragera les initiatives et les investissements du secteur privé?

[*Français*]

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je suis enchanté d'avoir l'occasion de répliquer à la question de l'honorable député. Une partie est purement politique et bêtement politique dans le sens le plus partisan du mot. Quant à la partie sérieuse de sa question, qui demande des renseignements sur l'appui que le gouvernement du Canada accorde au secteur culturel, j'aimerais lui rappeler tout simplement qu'au cours de cette année, nous avons réellement augmenté la contribution fédérale au Conseil des Arts du Canada. Je pourrais lui rappeler également que nous venons d'annoncer, il y a à peine deux ou trois semaines, que nous continuons le programme d'aide à l'édition, c'est une autre somme de 25 millions de dollars sur trois ans qui allait à ce secteur-là.

Il mentionne la question de la fiscalité et des avantages fiscaux. Il sait comme moi qu'il n'y a eu aucun changement pour l'année en cours dans ce domaine-là et que le ministre des Finances a décidé de remettre tout changement à cette question d'incitations fiscales jusqu'à l'an prochain, et j'aimerais également lui signaler qu'au cours de cette année, madame le Président, grâce à un programme lancé par le gouvernement du Canada, dans le secteur des initiatives culturelles, avec le consentement de toutes les provinces canadiennes, nous avons réussi de notre côté à injecter quelque 40 millions de dollars répartis sur trois ans dans le secteur culturel, et si l'on ajoute à cela les contributions qui viendront et des provinces et du secteur privé, ce sera une contribution supplémentaire d'au-delà de 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

[*Traduction*]

### LA RÉUNION DU CABINET AU COURS DU WEEK-END

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, le ministre a mieux réussi que d'autres à retarder les coups que le ministre des Finances a porté à ce secteur. Il sait également que, d'après le budget des dépenses, la contribution totale du gouvernement dans le domaine des arts est de 9.7 p. 100 supérieure à celle de l'année dernière. Les membres du cabinet se réuniront ce week-end au lac Meach pour discuter des améliorations éventuelles à apporter à notre situation économique. Qu'est-ce que le ministre compte recommander à son collègue dimanche prochain? Par exemple, nous obtiendra-t-il la promesse qu'après cinq ans d'attente, on donnera enfin suite aux recommandations du rapport Disney, lesquelles sont extrêmement importantes pour le bien-être de la collectivité artistique et qui allégeront le fardeau fiscal des artistes et autres personnalités importantes œuvrant dans le domaine de la culture?

[*Français*]

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je pense que la priorité que nous attachons aux affaires culturelles est déjà bien établie, et je pourrais compléter ma réponse précédente qui a été par ailleurs trop modeste, je dois l'avouer, en ajoutant que le gouvernement du Canada cette année a annoncé qu'il consacrait 185 millions de plus, sur une période de quatre ans, à la construction d'une nouvelle galerie nationale et d'un nouveau musée de l'homme. L'honorable député sait fort bien qu'une commission d'enquête parcourt le pays, qu'elle a tenu des audiences et a même déposé un rapport préliminaire, et cela s'appelle, comme l'honorable député le sait, la Commission Applebaum-Hébert. Le député lui-même a écrit à peu près à toutes les organisations culturelles du pays pour se plaindre du fait que j'avais l'intention d'agir avant la publication du rapport. Et aujourd'hui, il me demande de dévoiler les recommandations qu'en tant que ministère nous aimerions faire au ministère des Finances ou aux autres ministères du gouvernement canadien, et je suis persuadé que si je répondais à sa question dans cette veine-là, il continuerait à dire que c'est terrible. Le ministre responsable des affaires culturelles, au niveau du Parlement du Canada, a l'intention d'agir avant le dépôt du rapport Applebaum-Hébert. L'honorable député devra donc décider sur quelle branche il désire se percher au cours des prochains mois.

[*Traduction*]

**M. Bosley:** Le ministre sera étonné d'apprendre que les réponses à cette lettre laissent entrevoir que sa méthode n'inspire pas confiance à ce milieu.

**Une voix:** Quelle milieu?

**M. Bosley:** Celui des arts, que le ministre prétend représenter.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, ma question supplémentaire, qui s'adresse toujours au ministre des Communications, est la suivante. Cinq ans se sont écoulés avant que la commission Applebaum-Hébert commence ses travaux pour régler les problèmes des milieux culturels évoqués dans le rapport Disney. Les milieux culturels se sont dits favorables aux conclusions du rapport Disney et ont réclamé l'aide du ministre. J'aimerais donc savoir pourquoi celui-ci n'a pas, après cinq ans, pris les mesures réclamées par les milieux culturels et plus particulièrement les recommandations du rapport Disney? Pourquoi n'agit-il pas, maintenant alors qu'il a l'appui des milieux culturels?

[*Français*]

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, il y a au contraire un consensus très large au sein des divers regroupements culturels dans ce pays-ci à l'effet qu'ils ont une confiance quasi totale aujourd'hui dans le processus Applebaum-Hébert, qui est très différent du processus qui avait été amorcé par le gouvernement précédent. Il se trouve que la formule que nous avons établie, savoir tenir des consultations en profondeur avec le secteur dans toutes les régions du pays, est de beaucoup préférable au processus qui avait été mis de l'avant par le gouvernement précédent.

Par contre, si nous avons mis sur pied ce processus, si nous avons établi une commission composée de Canadiens aussi éminents dans à peu près tous les secteurs de la vie culturelle du pays, je pense qu'il est de bon aloi, avant de proposer des changements, que nous ayons l'occasion de voir dans quelle direction générale le Canada devrait s'engager à titre de pays dans le secteur culturel.

* * *

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

LES SUGGESTIONS EN VUE DE CRÉER DES EMPLOIS

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances dont on a dit tout à l'heure qu'il devait se réunir cette fin de semaine avec ses collègues pour étudier la situation économique qui s'est aggravée depuis la présentation de son budget. La preuve en est que la situation de l'emploi s'est considérablement détériorée depuis novembre dernier. Nous pouvons nous attendre cette année à avoir un million et demi de chômeurs.

Pour faire face à la situation, le gouvernement a mis sur pied des programmes de création d'emplois, des programmes de fortune et de travail partagé qui ont contribué en réalité à la multiplication des licenciements.

Le ministre ne sait peut-être pas que le gouvernement a été saisi d'un certain nombre de projets qui permettraient de créer des emplois. Si l'on passait une commande par exemple pour les wagons-trémies servant au transport des céréales, on pourrait créer des emplois à Trenton en Nouvelle-Écosse et à Hamilton en Ontario. On pourrait aussi retenir la proposition de l'industrie de la chaussure favorable à l'établissement de quotas d'importation raisonnables, proposition qui permettrait de créer près de 6,000 emplois. On pourrait aussi éviter 600 licenciements, voire même créer 400 emplois supplémentaires, si l'on retenait la suggestion de la société Firestone Tire and Rubber. Enfin, si l'on acceptait d'établir des règlements qui permettraient d'accroître la participation des Canadiens à la fabrication des voitures comme le réclament les fabricants, nous pourrions créer 30,000 emplois. Je voudrais donc savoir si le ministre est prêt à mettre en œuvre ces programmes de création d'emplois au lieu de s'en tenir à des programmes de partage des emplois croissants qui vont en réalité amener la diminution du nombre des emplois disponibles?

• (1140)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Je tiens à rassurer le député à propos des quatre ou cinq problèmes—propositions ou craintes du secteur privé si vous préférez—qu'il vient d'énumérer. Le gouvernement étudie chacune de ces propositions avec la plus grande attention. Il s'est notamment penché sur les répercussions qu'aurait l'achat de wagons-trémies sur l'emploi en Nouvelle-Écosse et en Ontario. Je me suis déjà entretenu avec les représentants d'une des localités en question et je leur ai fait savoir que mon collègue des Transports et moi-même étudions très attentivement cette affaire. Le député peut être rassuré sur ce point; le gouvernement examine avec diligence chacune des possibilités.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCEPTER LES PROPOSITIONS

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, peu m'importe qu'il les «examine avec diligence». Comme ces propositions ont été soumises presque continuellement au gouvernement l'an dernier et qu'étant donné la pénurie sérieuse de nouveaux logements, elles permettront de créer une demande importante et 100,000 autres emplois, pourquoi le gouvernement ne fait-il rien? Combien de chômeurs faudra-t-il encore pour qu'il reconnaisse que ces propositions permettront véritablement de créer des emplois, contrairement aux mesures absurdes que propose le ministre de l'Emploi et de l'Immigration?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député semble vivre dans un autre monde, sans rapport avec ce qui se déroule à la Chambre des communes.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Deans:** Imaginaire? Parlez-vous de la Chambre des communes?

**M. MacEachen:** S'il savait ce qui se passe . . .

**Une voix:** Parlez-vous de la Chambre des communes?

**M. MacEachen:** Je puis comprendre cette attitude. Si des Canadiens, désireux de suivre la période des questions, ont branché leur poste et sont tombés sur la question du député, ils doivent drôlement s'interroger sur ce qui se passe à la Chambre. Le député a parlé du problème du logement. Il devrait savoir que le budget prévoit des crédits de 300 millions de dollars à la construction de logements locatifs et de maisons. Il devrait savoir que le ministre responsable du logement a proposé à la Chambre un projet de loi qui permettra de créer 60,000 emplois. Qu'elle a été l'attitude de son parti à l'égard de ce projet de loi? Quel appui lui a-t-il donné?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** Vous avez voté contre la création de 60,000 nouveaux emplois. Voilà ce que vous avez fait.

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## L'ENVIRONNEMENT

### LE RAPPORT DES ÉTATS-UNIS SUR LES PLUIES ACIDES

**L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement ou à son secrétaire parlementaire. Le département de l'énergie des États-Unis a fait rédiger un rapport sur les pluies acides. Ce rapport indique que si l'on ne réduit pas sensiblement les émissions de dioxyde de souffre et d'oxyde de nitrogène, des pluies 40 fois plus acides qu'à l'heure actuelle tomberont dans l'est des États-Unis. J'imagine que cela toucherait aussi la partie du Canada située au nord des États de l'est. Le gouvernement a-t-il reçu un exemplaire de ce rapport? Il n'a pas été diffusé, mais je crois savoir que *Southam News* en a obtenu un exemplaire. Le gouvernement en a-t-il reçu un lui aussi et, dans ce cas, s'en servira-t-il pour appuyer la position canadienne relativement aux pluies acides?

**M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Madame le Président . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Schroder:** Le ministre a en effet reçu un exemplaire du rapport. Les fonctionnaires du ministère l'ont reçu il y a déjà quelques temps. Le rapport leur a été communiqué de façon non officielle, comme c'est le cas de bien d'autres rapports du même genre qui contiennent des renseignements d'ordre scientifique et technique.

La déclaration d'intention de 1980 qui avait été signée par les deux gouvernements prévoit un échange de vues libre et franc à propos des questions et des problèmes qui touchent les pluies acides. Le gouvernement du Canada appuie énergiquement les objectifs énoncés dans le document. Nous avons été très heureux de voir que le rapport appuie tout à fait la position adoptée par le ministre de l'Environnement en vue de réduire les émissions.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## L'ÉDUCATION

### L'ÉTABLISSEMENT DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD D'UNE INSTITUTION RELEVANT D'UN ORGANISME AMÉRICAIN

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. En octobre dernier, le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a refusé de délivrer une charte à l'Universal Life Church de Californie qui voulait établir une université dans l'Île du Prince-Édouard. Moins d'un mois après cette décision, le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations délivrait des lettres patentes à un prétendu évêque de l'église en question pour fonder une université dans la province. Le ministère sait-il que cet organisme fait l'objet d'une enquête en profondeur de la part du service intérieur des revenus des États-Unis? Le ministère s'est-il assuré que l'église de l'évêque n'inondera pas le Canada de diplômes sans valeur qui entreront en concurrence avec les diplômes remis par nos propres institutions de haut savoir?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, il est évident que je n'étais pas au courant de l'information que vient de me transmettre le député. Par ailleurs, je dois lui rappeler qu'en vertu de la loi qui permet l'incorporation en société sans but lucratif certaines procédures sont suivies et alors les autorités de mon ministère n'ont pas un pouvoir discrétionnaire. Quiconque se soumet à la réglementation peut s'incorporer en société sans but lucratif et reçoit son incorporation. Je présume que c'est ce qui est arrivé dans ce cas-ci. A tout événement je vais vérifier et ferai rapport à l'honorable député.

[*Traduction*]

### L'INTÉGRITÉ DES UNIVERSITÉS CANADIENNES

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question supplémentaire découle de ce pouvoir discrétionnaire dont a parlé le ministre et que cherche à supprimer le bill C-10. Pour protéger le public canadien le gouvernement fédéral exige des conditions spéciales. Il faut se soumettre aux règlements et aux conditions prescrits pour fonder une corporation, par exemple une banque, une compagnie d'assurances ou une coopérative.

Étant donné que le premier venu peut obtenir la permission du gouvernement fédéral de fonder une université décernant des diplômes de fantaisie, le ministre voudrait-il collaborer avec nos établissements universitaires canadiens en vue de protéger l'intégrité de notre système universitaire contre des aigrefins de l'espèce que j'ai mentionnée dans ma première question?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Oui, madame le Président. Je pense que la

suggestion du député mérite d'être étudiée. En fait, j'accepterais de modifier la loi pour clarifier la situation et éviter d'autres difficultés.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Bravo!

* * *

[*Français*]

## LE COMMERCE INTERNATIONAL

### LE RÔLE DES NÉGOCIATEURS CANADIENS

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). Hier, le député de Manicouagan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, déclarait que les négociateurs sur le plan international en matière de commerce se préoccupaient plus de leur carrière que des intérêts du Canada. Est-ce que le ministre par cette déclaration, qui semble une vérification préalable faite par le secrétaire parlementaire, pourrait dire s'il a l'intention non seulement d'enquêter, mais d'apporter des correctifs qui s'imposent pour que ces hommes qui représentent le Canada lors des négociations du commerce extérieur agissent dans l'intérêt du Canada plutôt que pour protéger leur propre carrière, comme l'a dit le député de Manicouagan?

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je n'ai pas pris connaissance de la déclaration du secrétaire parlementaire, mais je vais vérifier et je donnerai une réponse à l'honorable député à une autre séance de la Chambre.

**M. La Salle:** Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Vu la réponse du ministre,—puisque le secrétaire parlementaire du ministère est conscient de l'intérêt primordial que se donnent d'abord les négociateurs sur le plan international,—comment peut-on expliquer que le ministre n'est pas au courant de cette attitude de ses fonctionnaires et partant de là, pourrait-il dire si lui aussi peut confirmer que l'intérêt de ces négociateurs sur le plan international consiste d'abord et avant tout de protéger leur carrière avant de travailler pour les intérêts canadiens?

• (1150)

[*Traduction*]

**M. Lumley:** Madame le Président, je le répète: je n'ai ni vu ni lu la déclaration du secrétaire parlementaire. Jusqu'à ce que j'aie l'occasion de le faire, il serait injuste de ma part de faire des commentaires sur la question du député.

* * *

[*Français*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES REVENDICATIONS FRANÇAISES RELATIVES AUX ÎLES SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je me demande s'il est d'avis que l'escale faite par le premier ministre de France aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon avant sa visite au Canada était motivée principalement par un désir de renforcer le cas français qu'il comptait exposer, lui le premier ministre de France, aux autorités canadiennes relativement aux revendications françaises sur une zone d'actions économiques assez étendue dans le golfe du Saint-Laurent.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne saurais dire, madame le Président, mais il me semblait que cette visite-là pouvait s'expliquer simplement par un désir normal d'un chef de gouvernement français de visiter les îles qui sont effectivement un département de France. La raison est d'autant plus contraignante que par hasard, si ma mémoire est bonne, il y a un maire socialiste à la direction de la municipalité. Cela me paraît parfaitement normal. Il y a peut-être aussi d'autres prétextes. Ce sont de très belles îles, dans un golfe splendide. On y fournit un soleil radieux, et cela ne nuit pas. On mange extrêmement bien dans ces îles, si on a le temps de s'y arrêter. Alors toutes ces raisons me semblent justifier la présence du premier ministre Mauroy dans ce territoire français. Ceci dit, c'est un secret de polichinelle qu'il existe un contentieux entre le Canada et la France à propos de ces îles, que ce contentieux dure depuis plusieurs années, que de part et d'autre nous avons exprimé le souhait hier que des progrès soient faits dans la résolution de ce contentieux et que nous y mettons de part et d'autre des efforts considérables.

### LA VISITE DU PREMIER MINISTRE DE FRANCE À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, en tout cas il y a un voyage aller et retour, et le premier ministre aurait pu rendre visite ou faire escale aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon lors de son voyage de retour.

[*Traduction*]

Je demande au premier ministre s'il sera disposé au début de la semaine prochaine à faire une déclaration sur le sujet à l'appel des motions. Il pourra ainsi, d'après les questions que lui poseront les députés, se faire une idée de ce qu'ils attendent des discussions qui ont actuellement lieu au sujet des eaux considérées depuis longtemps comme canadiennes.

[*Français*]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je trouve assez bizarre la proposition selon laquelle le premier ministre aurait mieux fait de s'arrêter à Saint-Pierre-et-Miquelon au retour d'une visite au Canada. Il semble que le simple fait que le changement horaire a permis au premier ministre de se reposer avant d'aborder la visite au Canada justifie le fait qu'il se soit arrêté à l'aller plutôt qu'au retour, d'autant plus que s'il s'était arrêté au retour, de mauvaises langues auraient dit qu'il avait tenu à se reposer après le harassement qu'il subira peut-être dans la province de Québec, ce n'est pas une volonté . . .

*Questions orales*

[*Traduction*]

## LES FINANCES

### LES CONSÉQUENCES DE LA DÉPRÉCIATION DU DOLLAR

**L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River):** Madame le Président, la question que je pose au ministre des Finances porte sur le débat récent au Canada quant à la possibilité de dévaluer le dollar canadien pour stimuler notre économie. Si je pose cette question, c'est que c'est là l'un des moyens auxquels a recours la République française, dont le premier ministre est aujourd'hui l'hôte du gouvernement du Canada.

Étant donné que la valeur du dollar canadien a diminué de 20 p. 100 environ de 1977 à 1979, ce qui est considérable peu importe le point de vue d'où on se place, le ministère des Finances a-t-il étudié les effets à long et à court terme de cette énorme dévaluation, de façon que nous puissions disposer de données sûres pour débattre de cette question?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le ministère dispose évidemment d'énoncés, d'études et de documents sur les effets d'une dévaluation ou d'une dépréciation de notre devise. J'ignore si toute les données pertinentes ont été regroupées dans un seul document qui pourrait être remis aux députés, mais je vais m'informer.

Puisque le député a évoqué la possibilité de dévaluer le dollar canadien, je tiens à déclarer que le gouvernement du Canada n'envisage pas cette possibilité. Dans la conjoncture actuelle, nous estimons que ce serait pure folie.

* * *

## LES PÊCHES

### LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET D'ALCAN À KEMANO (C.-B.)

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans et concerne le projet Kemano dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Le ministre n'ignore sans doute pas que l'on envisage de faire passer l'eau d'un bassin à l'autre. Hier, le vice-président d'Alcan m'a fait savoir que sa compagnie effectuait des études en vue de l'implantation d'une aluminerie avant d'avoir reçu le feu vert pour son projet hydro-électrique. Le ministre est-il d'accord pour faire deux choses? Premièrement, peut-il nous présenter l'évaluation faite par son ministère quant aux répercussions du projet Kemano d'Alcan? Comme il s'en souviendra, j'en suis sûr, il y a un peu d'un an, il a dû traîner Alcan devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique à ce sujet. Deuxièmement, est-il prêt à soutenir la mise en œuvre d'un plan de gestion fluviale comme celui qu'ont demandé les députés du nord de la Colombie-Britannique?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, comme d'habitude, le député mélange tout. Si j'ai traîné Alcan devant les tribunaux et si ces derniers m'ont donné raison, c'est parce que la question des bas niveaux de l'eau se présentait en fonction d'un barrage servant à retenir les eaux dans la rivière Nechako.

Le deuxième projet, mieux connu sous le nom de Kemano II, a été présenté puis retiré par Alcan, apparemment. En fait, la compagnie a décidé de ne pas mettre son projet à exécution avant qu'il n'ait fait l'objet de débats publics. Alcan a admis publiquement que, même si elle détenait un permis depuis de nombreuses années, la mentalité des citoyens avait beaucoup changé. Je suppose que ces poursuites en justice ont aidé Alcan à mieux comprendre la situation.

### LE RÔLE DU VICE-PRÉSIDENT D'ALCAN

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, je suis sûr que le ministre se rend compte que le vice-président de la société Alcan est l'un de ses anciens collègues. Celui-ci a en effet déjà été secrétaire d'État, ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il s'agit de nul autre que M. Hugh Faulkner, qui est chargé des questions écologiques à la société Alcan. Le ministre pourrait-il informer la Chambre sur le rôle que joue M. Faulkner en rapport avec le projet Kemano qui relève en partie de son ministère et voudrait-il déposer ses études sur l'impact de Kemano II afin que la Chambre puisse avoir une idée de l'incidence que la proposition Alcan aurait pour le secteur des pêcheries?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, cette vieille habitude qu'a le député de calomnier toute personne qu'il nomme laisse croire à conspiration. Que je sache, M. Faulkner est un citoyen comme les autres qui a le droit de travailler pour qui il veut. Je n'ai pas discuté de cette question avec lui. Au besoin, je le ferai et je traiterai alors M. Faulkner comme n'importe quel autre citoyen canadien.

Quant au second volet de la question, j'examinerai naturellement la proposition du député. Je suis totalement en faveur d'un débat public sur l'affaire de l'Alcan, tout comme la société elle-même, semble-t-il.

* * *

## LA PETITE ENTREPRISE

### SUGGESTION POUR ÉVITER LES FAILLITES

**M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, mais en son absence je la poserai au ministre des Finances. Elle concerne la lettre adressée à tous les députés par la maison Grieve, Horner and Associates de Toronto, qui fait voir les effets désastreux de la politique gouvernementale d'argent cher sur les petites entreprises canadiennes. L'an dernier, plus de 8,000 ont fait faillite. Cette année, le mouvement s'aggrave par la faute du budget fédéral.

Je voudrais demander au ministre s'il a examiné avec ses collègues du cabinet l'opportunité d'adopter la politique de la législation américaine du chapitre deux, grâce à laquelle les petites entreprises peuvent obtenir un moratoire de leurs créanciers et éviter la faillite pendant le temps qu'il faut pour sortir de leurs difficultés financières.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je me préoccupe des effets des taux d'intérêt élevés sur les petites entreprises et c'est pour cette raison qu'avec l'obligation d'expansion des petites entreprises et l'obligation des petites entreprises, nous avons mis à la disposition de ces dernières des sommes importantes assorties d'intérêts avantageux. Cette politique a dirigé près de 3 milliards sur les petites entreprises, suivant les dernières estimations, et cette solution me paraît plus bénéfique que celle proposée par le député. Toutefois je lui ferai la politesse d'examiner cette formule qui, dit-il, est appliquée aux États-Unis.

* * *

## LE BILINGUISME

### LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RECRUTEMENT DE FRANCOPHONES POUR LE COMPTE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle porte sur la directive nº 2080-1 du gouvernement du Canada, qui concerne la participation des francophones dans la région de l'Ontario. Cette directive crée des équipes de recrutement spéciales dont l'unique but est de chercher et de recruter des francophones de l'Ontario et du Québec pour le compte de la Fonction publique fédérale.

• (1200)

Comment le premier ministre peut-il justifier ce traitement de faveur accordé à certains Canadiens? Les francophones ne sont-ils pas parfaitement capables de trouver des emplois sans le coup de pouce que leur donne le gouvernement fédéral à l'heure actuelle?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il faudrait que je me rafraîchisse la mémoire à propos de cette directive. J'avoue que je ne m'en souviens pas. Il semble que c'était la solution proposée à l'époque où il était difficile d'attirer des francophones à Ottawa, d'abord parce que la ville de Québec lui faisait une vive concurrence et ensuite parce que très peu de Canadiens-français compétents savaient qu'il leur serait possible de travailler ici dans un milieu linguistique qui leur permette de donner leur meilleur rendement. Cette directive avait peut-être pour objet de souligner ce facteur et de leur faire prendre conscience des avantages qu'il y a à servir le gouvernement fédéral actuel.

**Des voix:** Bravo!

### L'INCIDENCE SUR LES CANADIENS ANGLOPHONES

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, ces méthodes de recrutement et de promotion sapent considérablement le moral des fonctionnaires de bien des ministères fédéraux. On a dit aux employés de la GRC qu'ils plafonneraient s'ils n'apprennent pas le français.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McKenzie:** La Commission des droits de la personne fait actuellement une enquête sur la politique de promotion discriminatoire du ministère de la Défense nationale et l'on n'engage plus les étudiants anglophones unilingues comme guides touristiques à la Chambre des communes, alors que 95 p. 100 des touristes parlent anglais.

Je tiens à signaler au premier ministre que si cela continue, les Canadiens anglophones deviendront des citoyens de deuxième ordre; le premier ministre peut-il par conséquent abandonner ces méthodes de recrutement et de promotion discriminatoires et adopter à nouveau le système de recrutement d'après le mérite, au lieu d'accorder la préférence à une catégorie de citoyens? Je signale que ces méthodes vont à l'encontre d'au moins trois articles de la loi canadienne sur les droits de la personne.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je suis certain que l'on étudiera les doléances du député et s'il y a infraction à la loi, on rendra justice à ceux qui le méritent. Je suppose que le député est un adversaire de la politique du bilinguisme du gouvernement. Dans ce cas, madame le Président, je lui signale qu'il s'oppose à la politique de son parti et de son chef.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Je tiens tout simplement à signaler au député que ses insinuations sur le recrutement des guides sont inexactes. Les guides doivent parler les deux langues ou davantage, mais nous avons engagé des guides unilingues qui pourront s'occuper de groupes de touristes anglophones.

**M. McKenzie:** Madame le Président d'après les directives de certains dignitaires de la Chambre, on n'engagera plus d'anglophones unilingues. Je tiens à attirer votre attention sur ces documents, car une certaine confusion règne à ce sujet.

*Questions au Feuilleton*

[*Français*]

## PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par les honorables députés le jeudi 22 avril 1982 et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## LES SUBSTANCES DANGEREUSES

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉTAPE SUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES MAISONS ISOLÉES À LA MIUF

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport d'étape sur le programme d'aide financière pour les maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde, le sommaire des contrats de recherche accordé par le Centre national de recherches et une lettre de mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) sur les subventions accordées à divers groupes de recherches œuvrant dans le secteur des effets de la mousse d'urée-formaldéhyde sur la santé.

* * *

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

M. HEAP—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRE CANADIENNE

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de la ville de Toronto invitant le Parlement à demander au premier ministre (M. Trudeau) de refuser l'autorisation de procéder à l'essai des missiles de croisière en terre canadienne.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^os^ 3235, 3245, 3767 et 4157.

[*Texte*]

LE DOSSIER «FEATHERBED»

Question n° 3235—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement appliquera-t-il la même politique à la divulgation du dossier des sinécures qu'à celle des documents Taschereau en nommant un examinateur indépendant chargé d'étudier le dossier et de donner son avis sur les parties qui peuvent en être divulguées et sinon, pourquoi?

2. Le gouvernement a-t-il pour principe de ne pas divulguer de détails importants sur l'espionnage étranger au Canada et sur tous les aspects connexes et, le cas échéant, pourquoi ne communique-t-on pas ces renseignements à la population canadienne?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Non. Les documents Taschereau n'ont pas été produits par le Service de sécurité de la GRC, quoique celui-ci les ait en sa possession. Le dossier «Featherbed» est, lui, un dossier du Service de sécurité. Même s'il est inactif depuis 1975, il s'agit d'un dossier opérationnel. Sa publication n'est pas d'intérêt public à cause de certains des facteurs, ou de tous, mentionnés au point 2 ci-dessous relativement aux détails sur l'espionnage étranger.

2. Le gouvernement a pour principe de ne pas divulguer de détails importants sur l'espionnage étranger au Canada ou sur des points de sécurité connexes, si cette divulgation n'est pas de l'intérêt national du Canada. Les facteurs qui justifient cette décision de principe sont entre autres:

*a*) la probabilité de causer des préjudices à la sécurité nationale du Canada et l'importance de ces préjudices;

*b*) la possibilité de violer le droit à la protection de la vie privée d'une personne;

*c*) la violation de toute loi liée à la protection de la vie privée d'une personne; et

*d*) les préjudices causés à une entente confidentielle passée entre le gouvernement du Canada et un autre gouvernement.

Question n° 3245—**M. Cossitt:**

1. Le dossier des sinécures est-il toujours complet et, le cas échéant, qui le contrôle et où se trouve-t-il?

2. En a-t-on détruit certaines parties au cours des quatre dernières années et, le cas échéant, sur quoi portaient-elles?

3. Le gouvernement garantira-t-il que le dossier des sinécures demeurera intact *a*) avant, *b*) durant, *c*) après son transfert du service de sécurité de la GRC au nouveau service de sécurité civil?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Oui, le dossier complet «Featherbed» existe toujours. Cependant, on estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public de révéler ni l'emplacement de ce dossier, ni l'identité du fonctionnaire qui en est responsable.

2. Non.

3. Le gouvernement n'a l'intention, pour l'instant, ni de détruire, ni de réduire le dossier «Featherbed». Il garantit que ce dossier ne sera ni détruit, ni réduit avant que l'on n'ait fait une déclaration publique à ce sujet.

LES DOSSIERS DÉTENUS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ DE LA GRC

Question n° 3767—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 3230 selon laquelle, notamment, le gouvernement ne peut pas garantir qu'aucun dossier détenu par le service de sécurité ne sera détruit, altéré ou modifié de quelque façon que ce soit durant le transfert de la GRC au nouveau service de sécurité civil, le gouvernement a-t-il adopté une nouvelle politique d'ingérence politique dans les dossiers de la GRC et, le cas échéant, quelles en sont toutes les raisons et est-ce, entre autres, pour faire disparaître des renseignements politiquement embarrassants pour le gouvernement?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Non.

LES RECHERCHES EN MATIÈRE DE PÊCHE AU LARGE DE LA CÔTE ATLANTIQUE

Question nº 4157—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Combien de soumissions a-t-on reçues pendant que le ministère des Pêches et des Océans cherchait, en février 1981, un gros chalutier arrière renforcé pour effectuer des recherches et des patrouilles au large de Terre-Neuve?

2. A qui le marché a-t-il été accordé?

3. Le marché conclu en était-il un d'affrètement et, le cas échéant, quel était le tarif quotidien convenu?

4. Combien d'offres le ministère a-t-il reçues lorsqu'il cherchait un navire à affréter pour des travaux d'hydrographie au large de la côte ouest de la Colombie-Britannique et dans l'Ouest de l'Arctique?

5. A qui le marché a-t-il été accordé et quel en était le montant?

6. *a*) Quel service du ministère choisit les offres et les recommande au ministre, *b*) quelles compétences spéciales permettent à ces employés d'effectuer cette sélection?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** 1. Onze sociétés ont répondu à l'appel de soumissions du ministère des Pêches et des Océans au sujet du chalutier arrière renforcé devant servir à effectuer des recherches au large de la côte atlantique.

2. Aucun marché n'a été conclu puisqu'il aurait fallu débourser des sommes trop importantes.

3. Voir la question 2.

4. Quatre sociétés ont répondu à l'appel de soumissions du ministère concernant l'affrètement d'un brise-glaces pour faire des levés hydrographiques au large de la côte atlantique et dans l'est de l'Arctique en 1981, avec la possibilité d'effectuer le même genre de travaux dans la mer de Beaufort et dans l'ouest de l'Arctique en 1982 et en 1983.

5. Le marché a été accordé au *M. V. Polar Circle,* qui appartient à la Carino Company Limited de St. John's (Terre-Neuve), aux tarifs quotidiens suivants: 1981—$5,700; 1982—$6,156; 1983—$6,649.

6. (*a*) Le personnel de la Direction des navires évalue, de concert avec les responsables du programme qui utiliseront le bateau, toutes les offres reçues et recommande toujours au ministre celle qui semble la plus avantageuse au point de vue économique avant d'obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor pour conclure un marché.

(*b*) Les employés de la direction des navires possèdent une vaste expérience et des compétences professionnelles couvrant tous les domaines liés aux sciences maritimes; il en est de même des responsables des programmes (les utilisateurs des bateaux), qui sont tout aussi qualifiés pour participer au processus d'affrètement. L'agent de la direction des navires qui est responsable des affrètements compte 37 ans d'expérience dans le domaine maritime, ce qui comprend huit ans d'expérience dans la négociation de marchés et la gestion des programmes nationaux d'affrètement du ministère.

[*Traduction*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, si la question nº 2765 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre que la question nº 2765 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

LES CONTRATS CONCLUS AVEC LA SOCIÉTÉ NORPAK LIMITED

Question nº 2765—**M. Beatty:**

1. Quelle est la liste complète des *a*) contrats, *b*) autres ententes intervenues entre le ministère des Communications ou tout autre ministère le représentant et la société Norpak Limited, toute autre société y associée ou affiliée ou les dirigeants de Norpak Limited et, dans chaque cas, quels en étaient (i) la date et la durée (ii) le montant et la nature?

2. A-t-on procédé à un appel d'offres ou à d'autres soumissions concurrentielles et, *a*) le cas échéant, quelles autres personnes ou entreprises y ont participé, *b*) sinon, pourquoi?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

**M. Stevens:** Madame le Président, je dois encore une fois signaler au secrétaire parlementaire la question nº 2042 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 29 janvier non pas de cette année, mais de l'année dernière. Elle porte sur le tour du monde que le premier ministre a effectué en décembre 1980 et janvier 1981. Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer encore une fois à la Chambre pour quelle raison le gouvernement refuse de répondre à cette question?

A une époque où les gens souhaitent que les députés jouissent d'une plus grande facilité d'accès aux renseignements, pourquoi le gouvernement tient-il tant à cacher aux contribuables canadiens un renseignement aussi anodin que le coût d'un voyage? Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous le dire?

**M. Smith:** Madame le Président, je sais gré au député de m'avoir signalé cette question et je vais volontiers chercher à obtenir en son nom le renseignement qu'il demande.

**M. Stevens:** Cela fait déjà 12 fois que vous me dites cela.

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 avril, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

**M. Scott Fennell (Ontario):** Madame le Président, je vous sais gré de pouvoir poursuivre mes remarques sur le bill C-103. Depuis que la séance a été levée hier soir, j'ai obtenu certains renseignements intéressants. J'ai appris que ce projet de loi prévoit l'imposition de nouvelles taxes qui viendront s'ajouter à celles qui sont déjà en vigueur et qu'il attise ainsi l'inflation. Aujourd'hui, l'indice des prix à la consommation aux États-Unis a baissé pour la première fois depuis 1965. Leur taux d'inflation pour le premier ministre a maintenant baissé à 1.5 p. 100.

Le projet de loi à l'étude, monsieur l'Orateur, vient attiser l'inflation. Il ne va pas régler le problème qui sévit au Canada. Notre taux d'inflation augmente à cause des dépenses auxquelles se livre le gouvernement et des impôts qu'il perçoit tandis que durant le premier trimestre, le taux d'inflation aux États-Unis est descendu à 1.5 p. 100. J'estime que le gouvernement actuel est incompétent et nous fait de grands torts et je continuerai à discuter le bill qui est, à mon avis, catastrophique pour le Canada.

Ce projet de loi, comme de nombreux programmes adoptés par le gouvernement, est avantageux pour les exploitants incompétents, tandis qu'il oblige les personnes compétentes et hautement spécialisées à quitter le pays. Le budget du 12 novembre 1980 reflète bien la façon de penser libérale. Si j'en parle ici, c'est que le bill C-103 découle de ce budget. C'est aussi que l'industrie pétrolière souffre d'un manque de fonds. Et, en raison de cette pénurie de capitaux, ce n'est pas attrayant d'investir au Canada.

• (1210)

Le 12 novembre, le ministre des Finances (M. MacEachen) a supprimé la déductibilité de l'intérêt. Il prétendra qu'il l'autorise toujours jusqu'à concurrence de $10,000 et que les très gros investisseurs peuvent déduire le montant total de leur investissement. Mais je parle ici du nerf du Canada, du Canada moyen, de ceux qui prennent les risques. Je songe aux 18 milliards de dollars qui, comme je l'ai dit hier soir, ont fui le Canada. C'était là des capitaux spéculatifs. Non seulement le gouvernement a-t-il détruit la richesse du Canada, mais voici qu'il s'en prend aux investisseurs moyens du Canada, aux gens qui prennent les risques. Ce sont ces gens qui ont eu le courage par le passé de croire en notre pays. Le bill à l'étude fait encore la même chose. Il décourage les gens d'investir.

Dans le cadre du Programme énergétique national, le gouvernement va imposer les épargnes accumulées dans l'assurance-vie. Ces épargnes représentent une somme considérable. Une partie de cet argent était auparavant investie dans l'Ouest, mais le gouvernement va maintenant le taxer. Le gouvernement actuel ne fait qu'imposer encore et toujours. Il impose une taxe après l'autre. Pourquoi ne met-il pas en œuvre des programmes créateurs de richesses au lieu de piller le pays avec ses impôts?

Ce que je trouve de plus étonnant chez le gouvernement actuel, c'est de voir ses députés de l'arrière-ban toujours prêts à voter en faveur de n'importe quelle mesure législative. Quand le chef dit oui, ils font tous de même. Une situation particulière se présente cependant à l'égard de la mesure énergétique à l'étude. Elle concerne tous les députés de la province de Québec qui devraient en tenir compte au moment de se prononcer sur le bill. Je veux parler du facteur expropriation.

J'ai eu l'occasion de discuter des problèmes des gens de la région de Mirabel. Ces gens ont été dépossédées de 80,000 acres de terres. Ils n'ont personne en face sur qui compter. C'est pourquoi ils se sont adressés à moi. Le jeudi 8 avril, certains se sont rendus à Ottawa pour rencontrer le ministre qui devait les voir. Il leur avait donné rendez-vous à 12 h 15 à la Chambre, mais il n'est pas venu. Leur propre député a cherché à les éviter toute la journée. Mon personnel l'ayant enfin trouvé, ils ont pu proposer d'effectuer un premier versement afin de racheter leurs terres.

Que les députés d'en face sachent qu'en votant en faveur de ce projet de loi qui n'accorde aucune compétence aux provinces en matière d'expropriation, ils font du tort à tous les Québécois. Après avoir reçu ces citoyens de la région de Mirabel, ces pauvres gens qu'on a expropriés, puis imposés sur le droit à l'expropriation, et à qui on a refusé la possibilité de racheter leurs terres, je puis affirmer aux députés d'en face que ce sont ces personnes que vous allez blesser, et elles vous en veulent. Je comprends pourquoi ils ne votent pas pour le parti libéral au Québec. C'est très simple: parce qu'ils ne sont pas représentés. Je le signale aux députés parce que mon bureau transmettra à cette association de Mirabel les noms de tous ceux et celles qui voteront pour le projet de loi. J'ai envers ces personnes la même responsabilité que j'avais envers les expropriés de Pickering. Ces derniers ont eu au moins un ardent défenseur et je vais lutter ferme pour défendre les intérêts des expropriés de Mirabel. Si le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) était présent, je le fustigerais sur ce point.

Je suis ravi que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) soit présent aujourd'hui. Il est question de stimulants économiques dans le bill C-103. Le président du Conseil du Trésor a écrit un livre dans lequel il parle de stimulants économiques. Le livre est excellent. C'est le genre d'ouvrage que quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre aurait pu écrire. Mais le président du Conseil du Trésor est expert dans ce domaine.

Le 26 mars 1982, il a pris la parole devant la Chambre de commerce de Calgary. Je ne crois pas qu'il ait rédigé son discours lui-même; il est plutôt l'œuvre de quelque fonctionnaire. Il mentionne dans ce discours que les problèmes qu'il a éprouvés chaque fois qu'il a eu à faire à la bureaucratie sont l'une des raisons pour lesquelles il s'est lancé en politique. Je partage son sentiment, puisque c'est la même raison qui m'a conduit ici, je le reconnais. Il déclare qu'il n'est pas nécessaire pour le gouvernement de se lancer dans des activités commerciales. Dans ce cas, comment peut-il voter pour le bill C-103, voter pour Petro-Canada et voter pour la création d'autres sociétés

de la Couronne qui, nous le savons, ne sont jamais rentables? Je ne vois pas comment le président du Conseil du Trésor peut faire une affirmation un jour et se contredire le lendemain. Il affirme également dans le même discours:

> Le secteur privé sait parfaitement comment s'y prendre pour créer la richesse; par contre, il vaut mieux, pour en assurer la répartition, s'en remettre aux programmes sociaux et aux plans de dépenses du secteur public.

Ce raisonnement ne tient pas. Il nous dit simplement «Faites de l'argent, nous viendrons vous le prendre». Est-ce que le président du Conseil du Trésor pourrait préciser sa pensée? Je crois que ce gouvernement va à l'encontre des convictions profondes du ministre. Un peu plus loin dans son discours, il déclare:

> Selon moi, le gouvernement ne doit pas se substituer au secteur privé dans les entreprises commerciales.

Pourquoi ne pas donner des stimulants fiscaux au lieu de financer des entreprises et d'acheter des sociétés comme il le fait? Le président du Conseil du Trésor affirme également qu'il faut favoriser l'investissement. Pourquoi alors est-il contre la déduction des frais d'intérêts? Il y encore ajouté ceci:

> Les taux d'intérêt sont élevés, au Canada, à cause du taux d'inflation.

Comme je l'ai fait remarquer au début de mon intervention, l'IPC aux États-Unis est tombé pour la première fois depuis 1965 et il atteint actuellement 1.5 p. 100. La déclaration du président du Conseil du Trésor est donc totalement dépourvue de logique, et j'espère qu'il répondra à toutes mes questions.

Vers la fin de son discours, il a déclaré quelque chose qui m'a réellement contrarié. Voici:

> ... la conséquence logique de la présence du gouvernement dans le secteur des affaires serait que les hommes d'affaires et les représentants du secteur commercial puissent participer à la gestion du pays et aux prises de décision.

On n'a pas tenu compte du secteur commercial ni des hommes d'affaires dans le bill C-103. Le Programme énergétique a littéralement anéanti les gens dans l'Ouest, il s'en est pris aux investisseurs, mais ce sont les chefs de petites entreprises qui ont été le plus touchés. La politique énergétique de l'État a mis sur le flanc les camionneurs, les entrepreneurs d'entretien, les exploitants de plate-formes et indirectement l'industrie automobile, car pour un emploi supprimé dans l'Ouest, il y en a deux qui sont supprimés en Ontario et au Québec. Pourtant, c'est la stratégie que le gouvernement recommande. Le président du Conseil du Trésor aurait-l l'obligeance de cesser de signer l'idéologie de son empereur et de mettre en œuvre la sienne?

Le gouvernement applique des demi-mesures. On pourrait dire du bill C-103 que c'est un demi-programme américain et un demi-programme soviétique. La partie «à l'américaine» correspondrait à l'impôt sur les profits excessifs. Le gouvernement se sent obligé de taxer pour éviter d'être trop injuste aux yeux de la société. En ce qui concerne la moitié soviétique, ce serait la taxe que l'État veut imposer pour nationaliser et canadianiser l'industrie pétrolière. Les libéraux peuvent bien appeler ça le rêve monétariste canadien, mais pour le reste de notre pays, c'est le cauchemar monétariste canadien.

Je vis très proche de mes électeurs et j'entends parler d'eux constamment. Ils savent que je me bats pour eux et ils n'ignorent pas dans quelle situation difficile je me trouve. Ils savent que les députés libéraux de l'arrière-ban votent comme des moutons sur tous les bills, même quand ils n'y croient pas, et cela vaut d'ailleurs pour certains ministres. Le gouvernement libéral, c'est comme une étable pleine de porcs qui se ruent sur la mangeoire. Ils avalent chaque bill qui se présente.

• (1220)

Au nom du gouvernement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) n'apporte que des solutions de fortune. Parlons un peu de ces solutions de fortune. Il y a par exemple le programme d'emplois d'été. Quand la conjoncture est favorable, il est très avantageux pour les étudiants à qui il fournit du travail; mais cette année, le programme met sur pied des camps-garderies pour enfants de chômeurs, alors que les chômeurs n'ont rien d'autre à faire. C'est mauvais, car cela brise la cellule familiale. Le gouvernement devrait au contraire essayer de renforcer la cellule familiale qui est le fondement du Canada. Depuis 14 ans, la famille canadienne, le noyau familial se décompose. Le ministre apporte une solution de fortune pour donner du travail. Ce qui est enlevé par le bill C-103, il le redonne par un autre programme. C'est mauvais.

Je voudrais examiner certaines conséquences financières du bill C-103, faire voir en quoi il nuit à la population. Il ne faut pas perdre de vue que chaque emploi perdu dans l'Ouest met en cause deux emplois dans le reste du Canada. C'est ainsi que le bénéfice interne d'Imperial Oil est resté stationnaire entre 1979 et 1982, mais que les impôts perçus pendant la même période et dont certains n'ont même pas été légalisés—sont passés de 1.254 à 2.712 milliards de dollars. Comme augmentation, c'est tout près de 200 p. 100 en deux ans. Voilà ce qui se passe. Le gouvernement accapare tout, il ne laisse à peu près rien aux petits. Il n'aide pas les grosses multinationales et il supprime l'intérêt qu'elles pourraient avoir à découvrir du pétrole nouveau au Canada. Qui plus est, il applique un prélèvement d'indemnisation représentant 24c. le gallon, qu'il va chercher dans la poche des Canadiens, pour que les multinationales achètent du pétrole étranger et exporte ainsi pour 6 milliards d'emplois chaque année.

Je recommande aux députés d'en face la lecture d'un article intitulé «La crise de l'énergie est terminée» qui a paru dans le numéro de novembre 1981 de la revue *Harpers* et qui traite de la crise énergétique aux États-Unis. Bien qu'il ne soit pas tout récent, il est encore plus d'actualité qu'au moment de sa parution. Pourquoi la crise de l'énergie est-elle terminée aux États-Unis? Parce que le Président Reagan a continué d'appliquer la théorie de M. Carter, qui s'appuie sur une confiance fondamentale en l'entreprise privée, et qu'il a supprimé tous les contrôles à l'égard du pétrole. Les médias gauchisants n'ont pas manqué de réagir en disant: «Quelle catastrophe! C'est une honte! Cela va faire augmenter le prix du carburant de 10 ou 12c.». Inutile d'en dire davantage; mais dès mai 1981, les prix avaient commencé à baisser. Grâce à l'entreprise privée, le prix de l'énergie a commencé à baisser aux États-Unis. Le projet de loi C-103 fait tout à fait le contraire et il touche durement le pays. Il détruit toute initiative de la part du secteur privé et annule toute possibilité de devenir autonomes sur le plan énergétique. Il ne fait rien pour notre pays, si ce n'est remplir les poches du gouvernement libéral.

Qui perdra le plus à cause de cette mesure législative? Ce n'est pas le gouvernement. Ce sera lui à long terme, mais aujourd'hui, il n'en est pas conscient. Lorsqu'on prélève autant d'argent auprès du public, qui sont les véritables perdants? Ce sont les Canadiens moyens ou les travailleurs, qui sont la pierre angulaire du pays. Je voudrais comparer notre situation à celle des États-Unis, où les impôts, l'indice du coût de la vie et l'inflation sont inférieurs à ce qu'ils sont chez nous. Les Canadiens vont payer plus d'impôts à cause de ce bill. D'autre part, celui-ci aggrave le chômage et fait augmenter le taux d'inflation et les taux d'intérêt. Comme je l'ai dit hier soir, c'est parce que tout le capital-risque a fui vers d'autres pays que les taux d'intérêt ont augmenté. Le projet de loi C-103 ne manquera pas de canadianiser le secteur pétrolier, mais aux États-Unis, en le poussant à quitter le pays.

Qui seront les véritables bénéficiaires de cette mesure, hormis le gouvernement? Ce seront les banques étrangères et les investisseurs canadiens passifs, qui mettent tout leur argent en sécurité dans des obligations canadiennes. Les Canadiens devraient se demander si ces obligations sont vraiment sûres. Nous jouissons d'un potentiel important et d'une grande richesse, mais nous ne savons pas en profiter. Nous ne produisons pas. J'ai lancé un défi au ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley). C'est un homme respectable qui fait de son mieux; mais que fait le gouvernement pour accroître la productivité dans notre pays? Il propose le projet de loi C-103, qui fait perdre des emplois à des Canadiens, dans l'Ouest comme dans l'Est du pays.

A ce propos, j'aimerais vous faire part de certaines informations que j'ai obtenues ce matin même. Le 2 avril, j'ai parlé d'un bureau d'études techniques associé à Lasco Steel, une compagnie extrêmement prospère, qui allait quitter Whitby. J'ai appris ce matin le fin mot au sujet de cette affaire et elle concerne directement le bill C-103. L'un des cadres du bureau m'a signalé que l'effectif avait été réduit de moitié depuis la mise en œuvre du Programme énergétique national. Le bureau, qui comprenait auparavant 323 employés, n'en compte plus aujourd'hui que 151. Ces effectifs ont donc plus que diminué de moitié. Toujours le 2 avril, je faisais remarquer également que le bureau d'études techniques allait s'installer au Texas ou qu'il allait peut-être même fermer ses portes. En réalité, il ne quitte pas Whitby, mais neuf de ses cadres supérieurs qui sont des ingénieurs canadiens qualifiés sont mutés au Texas. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous a dit que son ministère est obligé de recruter 20,000 à 25,000 travailleurs qualifiés à l'étranger. S'il le fait, c'est à mon avis parce que de nombreux Canadiens sont amenés à quitter le pays. Le cadre supérieur du bureau d'études auquel j'ai parlé m'a avoué que sa société procédait à des coupes sombres. Il espère que ce sera tout et que le bureau n'aura pas à procéder à de nouveaux licenciements. Par contre, si la société décide de s'agrandir, ce sera à l'étranger. Ce cadre m'a dit que depuis 12 mois, sa société attendait une décision au sujet de l'affaire Alsands qui constitue une véritable tragédie pour notre industrie et pour l'économie ontarienne en particulier.

Je tiens à signaler également que la société Ferco Engineering a constitué un consortium de six sociétés d'ingénierie sous le nom de Tars qui a créé un million d'heures-personnes de travail. Cet homme veut savoir ce qui se produira, car sa compagnie ne peut garder d'employés à son service. Il ne sait pas comment les tenir occupés. La façon d'agir du gouvernement a des effets catastrophiques et tragiques.

• (1230)

Je voudrais montrer comment quelques autres industries sont touchées par le bill C-103. Par exemple, l'industrie du caoutchouc. Des contrats pour la fabrication de centaines de millions de pieds de bandes transporteuses ont été annulés ou différés, mettant un frein à l'expansion de l'industrie du caoutchouc. On fabriquera moins de pneus, car toutes nos voitures importées sont déjà munies de pneus. Le gouvernement n'exige pas l'application de la teneur en éléments canadiens grâce à laquelle nous pourrions expédier des pneus à l'étranger pour les voitures importées.

Les aciéries et les lamineries sont touchées. J'ai déjà parlé de Lasco Steel. Sa capacité de production est tombée à 40 p. 100, et c'est une des aciéries les plus prospères au Canada. Elle peut maintenant faire travailler ses employés une semaine sur trois. La raison en est qu'elle ne peut se permettre de maintenir des stocks quand les taux d'intérêt sont élevés.

Une autre compagnie avec laquelle j'ai communiqué m'a dit qu'elle disposait d'une réserve de 402 tonnes, représentant 1,500 années-hommes, et que forcée de mettre à pied des employés, elle en était toute bouleversée. Le Programme énergétique national et le bill C-103, au lieu de chercher à résoudre les problèmes qui pourront surgir à l'avenir, se bornent à tenter de recueillir le plus d'argent possible maintenant sans souci de l'avenir.

Je ne traiterai pas des problèmes de l'industrie automobile.

Un autre secteur qui s'inquiète des répercussions du bill C-103 est celui du fil, du câble et des tissus. Imaginez seulement les millions de verges de câble d'acier qu'on ne produit pas actuellement. Nous devrions nous enorgueillir du fait que cette industrie canadienne très compétitive est une de celles qui fabrique un excellent produit fini ici même, au Canada.

Un autre secteur que défavorise le présent projet de loi, c'est celui de l'acier de construction. La société Algoma était disposée à signer un contrat avec une entreprises d'ingénierie afin d'étendre ses activités et de pouvoir ainsi employer plus de gens dans le nord de l'Ontario, une région critique du Canada. Mais voilà que le présent projet de loi vient retarder l'exécution de tels projets. La société Algoma se retrouve en sursis, tout comme le reste du Canada.

**M. Foster:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je représente la circonscription d'Algoma et, ce matin même, je me suis entretenu avec le président de la société Algoma Steel. Il m'a confirmé que la société allait dépenser 240 millions de dollars cette année pour agrandir sa fabrique de tuyaux. La société prévoit en outre dépenser plus de un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour agrandir ses installations.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, je vous prie. Si le député voulait bien demander au député qui a la parole l'autorisation de lui poser une question ou s'il voulait bien reformuler autrement ses observations, cela aurait davantage l'air d'un recours au Règlement. Ce que le député fait maintenant, toutefois, c'est participer au débat.

**M. Fennell:** Monsieur l'Orateur, je me réjouis que le député d'Algoma (M. Foster) ait soulevé cette question. Je reconnais que la société Algoma envisage de dépenser tout cet argent. Je reconnais également que les études fondamentales se poursuivent. Le député peut vérifier auprès du président de la société Algoma que c'est la société Ferco qui effectue les études fondamentales. Cependant, la société Ferco craint que la réalisation du projet ne soit retardée. elle ne sait pas à quoi s'en tenir, étant donné que la société Algoma ne lui a pas donné officiellement le feu vert. Je reconnais que la société Algoma se prépare à cette expansion en prévision de l'adoption du bill. Mais si j'ai donné cet exemple, c'est pour montrer que la société Algoma marque le pas, tout comme le reste du Canada d'ailleurs. Le député devrait vérifier auprès de la société Algoma et de ses ingénieurs-conseils.

Le député a parlé de la fabrication de conduites et a prédit qu'elle irait de l'avant. Les dispositions du bill C-103 visent pourtant à ce qu'elle n'aille pas de l'avant. Du fait des redevances d'indemnisation, le Canada va continuer d'importer du pétrole étranger, d'exporter six milliards de dollars par année, et s'assurer que nos réserves de pétrole restent inexploitées.

Considérons également ce qui s'est passé dans le secteur des chaudières et des récipients de pression. Il a presque fermé ses portes. Mon collègue, le député de Cambridge (M. Speyer), peut sans doute le confirmer. Ses électeurs qui travaillent dans le secteur des chaudières sont confrontés à la perspective du chômage. La chose est encore une fois attribuable au bill C-103 qui propose de prendre l'argent du secteur privé pour le verser directement dans les coffres du gouvernement. C'est injuste et inéquitable.

Tout le monde sait sans doute ce qui est arrivé aux fabricants de valves. Heureusement, comme les droits de douane ne sont pas excessivement élevés dans ce domaine, cette industrie est présentement en mesure d'exporter ses produits aux États-Unis. Mais certaines entreprises américaines de ses clients ont été prévenues qu'il était peu souhaitable d'importer trop de ces produits du Canada. Comme la demande est inexistante au Canada, les fabricants de valves ne peuvent y vendre leurs produits. Il a donc fallu renvoyer des travailleurs, et on prévoit des mises à pied plus massives à l'avenir.

Les fabricants de turbines et de pompes ont également réexaminé la situation. En conclusion, ils se demandent après avoir lu le bill C-103 quelles peuvent être leurs perspectives de succès au moment où le gouvernement enlève tout espoir aux Canadiens. L'an dernier, le courrier apportait pratiquement tous les jours des annulations de commandes de compresseurs. Le secteur de la fabrication de compresseurs—qui était une industrie canadienne importante—n'existe plus.

L'un de mes commettants est directeur de l'association des entrepreneurs électriciens de mon comté. Il m'a demandé de faire connaître au gouvernement tout le tort que le bill C-103 fait aux sociétés membres de son association. Cette mesure mine la volonté d'expansion des entreprises. Il m'a confié qu'un certain nombre de contrats en provenance de l'Ouest sont annulés pour le moment. Les Ontariens sont durement touchés à l'exception des commettants du représentant d'Ottawa, puisque sa région est bien protégée par la fonction publique. Il n'est à la merci d'aucune activité industrielle. Je l'invite à venir dans ma circonscription et à s'entretenir avec certains de mes commettants.

Je pourrais citer une liste interminable d'autres industries en difficulté, notamment celle de la fabrication de pièces de véhicules. Dans l'ouest du Canada, les camions et les semi-roulottes destinés à y être partiellement construits l'étaient avec des pièces fabriquées en Ontario et expédiées ensuite dans l'Ouest. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples.

Je voudrais citer certaines conclusions auxquelles l'Institut C. D. Howe est arrivé au sujet du Programme énergétique national. Je suis sûr que la personne dont l'Institut porte le nom serait scandalisée et honteuse de voir ce que font ses successeurs libéraux. La conclusion de l'Institut est la suivante:

> Le Programme est une politique économique qui est soumise aux graves contraintes de facteurs politiques. Il représente l'opinion fédérale de la façon dont les ressources énergétiques du Canada peuvent servir d'instrument pour orchestrer l'avenir économique national, avec le gouvernement fédéral à la direction et dans le rôle principal.

L'Institut ajoute que le gouvernement fédéral ne se rend pas compte qu'il s'agit d'un accord de coopération entre les provinces. Le chef du parti libéral a déclaré que la coopération avec l'Ouest était la condition du succès du programme. L'Institut poursuit ainsi:

> Mais la politique court des risques. Si l'attrait de l'activité concurrentielle aux États-Unis a été sous-estimée, si le ralentissement de la demande de pétrole a été surestimé, si les projets de mise en valeur des sables pétrolifères sont retardés encore longtemps et si la réponse aux options des régions nouvelles est faible, les Canadiens pourraient bénéficier de prix moindres et posséder une plus grande partie de leur industrie pétrolière au milieu de la décennie, mais ils doivent aussi être conscients que les files de voitures aux pompes à essence pourraient être une partie du prix à payer.

• (1240)

Si je prends part au débat sur le projet de loi C-103, c'est par souci pour l'avenir de mes enfants et petits-enfants. Nous avons mis un cran d'arrêt au développement au Canada. Nous avons encouragé les multinationales à importer du pétrole. Nous avons tout fait pour dissuader l'entreprise privée dans notre pays.

J'écoute parler le président du Conseil du Trésor mais je sais qu'il avait des idées justes avant de devenir ministre. Je l'admirais alors. J'ai lu son livre. Ne va-t-il pas avoir le courage de se rebeller et de défendre les intérêts du Canada et des citoyens qu'il a longtemps défendus lorsqu'il exerçait le droit à Montréal?

**Des voix:** Bravo!

**M. Fennell:** Je supplie aussi les députés ministériels du Québec de bien vouloir se rendre compte du tort qui a été commis et d'aller s'entretenir avec les laissés pour compte de Mirabel, avant d'accepter le principe des expropriations unilatérales prévues dans le projet de loi. Qu'ils aillent donc en parler à leurs électeurs et ils verront les torts qu'ils ont subis.

A mon avis, donc, ce projet de loi va être catastrophique pour le Canada. Je supplie le ministre de le retirer. Il nous a fallu 16 jours pour faire connaître notre point de vue. Je crois que la population nous a compris. Nous en avons eu les preuves. Nous avons du moins réussi à faire fractionner le projet de loi. Cependant, cela ne saurait suffire. Il aurait fallu retirer et abandonner le projet de loi C-94 dans sa totalité.

Je suis heureux d'avoir pu participer au débat et je remercie Votre Honneur d'avoir écouté mes propos. J'ai tenté de m'en tenir autant que possible à la question. Mais je me préoccupe sincèrement de l'avenir du Canada; j'espère que le ministre tiendra compte de mes opinions et qu'il acceptera de retirer le projet de loi dans sa totalité.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Lachance:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'ai tenu les consultations d'usage des deux côtés de la Chambre, et je pense que si vous demandiez le consentement unanime pour retourner aux affaires courantes ordinaires, présentation de rapports des comités permanents et spéciaux, vous l'obtiendriez, monsieur le président.

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député de Rosemont (M. Lachance) signale que la Chambre consent unanimement à revenir au dépôt des documents afin de déposer le rapport du comité. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Claude-André Lachance (Rosemont):** Je remercie mes collègues de leur courtoisie.

Monsieur le président, j'ai le privilège de présenter le 4e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre a consenti, comme on le lui demandait, à ce que le rapport soit déposé.

La Chambre reviendra maintenant aux ordres inscrits au nom du gouvernement et la présidence cédera la parole au député suivant qui veut parler du bill C-103.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de parler encore une fois d'une autre mesure découlant de notre politique énergétique nationale à caractère épique. Cette mesure est particulièrement insidieuse et très onéreuse pour les contribuables canadiens. En examinant les principes dont s'inspire la politique énergétique nationale qui sont inclus à nouveau dans le bill C-103, on constate que le gouvernement veut imposer une régie rigoureuse à l'industrie du pétrole, du gaz et de l'énergie au Canada. Il veut être en mesure de décider d'où proviendra l'énergie, comment elle sera vendue, à quel prix et la quantité de recettes qu'elle rapportera à l'État. Le gouvernement veut réglementer strictement tous les aspects de l'industrie énergétique au Canada.

Les néo-démocrates sont peut-être un peu plus francs que les députés d'en face. Ils veulent nationaliser l'industrie énergétique et ils le reconnaissent carrément. Ils veulent nationaliser l'industrie pétrolière et gazière, tout comme ils veulent nationaliser l'industrie sidérurgique, les banques et tous les autres secteurs de l'économie. Bientôt, ils voudront nationaliser les petites exploitations agricoles familiales. Elles ne figurent pas en tête de liste, mais leur tour viendra.

Les députés d'en face voient les choses autrement. Ils sont un peu plus intelligents et je le reconnais. Ils sont un peu plus futés. Cela ne veut pas dire grand-chose parce qu'il ne faut pas être tellement futé pour l'être plus que la moyenne des députés du Nouveau parti démocratique. Les libéraux comptent transformer l'industrie énergétique en service public, ce qui permettra aux investisseurs de réaliser certains bénéfices, mais rien n'incitera vraiment l'industrie à la concurrence ou à trouver de nouvelles sources d'énergie en dépensant le moins d'argent possible, parce qu'elle ne sera plus motivée par le profit. La production de l'énergie au Canada deviendra un service public. Au lieu de chercher à accroître leurs bénéfices et leur efficacité le plus possible, à innover et à prendre de nouveaux risques, les sociétés du secteur privé qui continueront à faire partie de l'industrie, si elles survivent, essaieront sous le nouveau régime de justifier le plus de dépenses possibles, tout comme le font bon nombre de distributeurs d'essence à l'heure actuelle. Voilà ce que veut le gouvernement. Un petit nombre de bureaucrates chevronnés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourront imposer leur volonté et contrôler toutes les questions énergétiques au Canada.

C'est essentiellement ce que prévoient la politique énergétique nationale et le bill C-103. Le gouvernement veut contrôler et non pas nécessairement acquérir l'industrie pétrolière et gazière et tous les autres secteurs reliés à l'énergie. Ce n'est pas vraiment nécessaire d'être propriétaire d'une chose pour la contrôler. Le gouvernement compte faire jouer un rôle beaucoup plus important à Petro-Canada dans l'industrie énergétique que nous le voudrions nous-mêmes, mais pour l'instant, il ne juge pas nécessaire de lui faire régenter toute l'industrie. Il a constaté qu'il pouvait régir l'industrie sans nécessairement en être propriétaire ou la nationaliser au complet, même si les bills que nous avons étudiés ces dernières semaines dénotent qu'il a bien l'intention de continuer à nationaliser ce secteur.

Selon moi, le régime que veulent imposer le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et ses collègues du cabinet fera du tort au Canada à la longue. J'ai un peu peur que le gouvernement ne soit en train de mettre la main sur une industrie fossile. Il dépense des milliards de dollars des fonds publics pour acquérir un secteur qui commence déjà à décliner. Selon moi, il serait plus logique d'investir cet argent, si le gouvernement doit toutefois l'investir quelque part, dans de nouvelles sources d'énergie. Au lieu de mettre la main sur l'industrie pétrolière, qui a atteint ou dépassé son apogée, le gouvernement devrait investir dans des industries qui produiront un meilleur rendement à l'avenir.

La politique qu'applique le gouvernement fera augmenter les prix à la longue. Elle fera baisser le rendement dans le secteur énergétique faute de motivation. Les services publics seront gérés selon des méthodes bureaucratiques comparables à celles du gouvernement. On constate déjà qu'il y a très peu de différence entre la bureaucratie de la société Imperial Oil et celle du gouvernement. Une différence fondamentale subsiste: les bureaucrates, faute de trouver un mot qui convienne mieux, de la société Imperial Oil, peuvent être congédiés s'ils commettent trop d'erreurs, tandis que les fonctionnaires courent rarement ce risque. D'une façon générale, les technocrates du gouvernement ont tendance à imposer leur présence et leurs méthodes de travail au Canada.

• (1250)

Il importe que nous conservrions une nette distinction entre les activités qui devraient relever de la compétence du gouvernement et celles qui devraient être du ressort du secteur privé. D'après moi, c'est le secteur privé qui est le plus apte à développer le secteur énergétique du Canada.

Nous tendons peu à peu à l'étatisation de l'exploitation des ressources nationales. L'analogie à laquelle je songe est celle des anciennes civilisations de l'Égypte et de la Mésopotamie dont l'économie reposait sur l'énergie hydraulique. Les gouvernements de l'époque tenaient entre leurs mains la vie des citoyens, en détenant la mainmise sur la ressource la plus importante et la plus vitale, c'est-à-dire l'eau. Avec le monopole de l'eau, l'État contrôlait tout. Tous les citoyens se trouvaient à sa merci. Il contrôlait la moindre des activités quotidiennes de la population en conservant le monopole de la ressource principale qu'était l'eau.

Je suis persuadé que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres membres du cabinet appliquent précisément les mêmes principes pour le Canada. S'ils conservent la suprématie en matière de gestion des approvisonnements énergétiques, ils peuvent dominer toute chose.

C'est extrêmement inquiétant quand on y songe, et surtout quand cela se produit dans un pays comme le Canada qui, jusqu'ici, avait témoigné le plus grand des respects pour la liberté de sa population. Il suffit de réfléchir un peu aux conséquences des mesures appliquées systématiquement par le gouvernement libéral depuis 14 ans.

L'autre aspect du bill C-103 dont je voudrais traiter est celui des recettes. Le gouvernement du Canada a découvert dans le secteur pétrolier et gazier une nouvelle source de revenu. Je ne devrais pas employer l'adjectif «nouvelle», car on a toujours perçu dans le passé, tant au niveau fédéral que provincial, des taxes raisonnables sur le pétrole et le gas. Aujourd'hui, le gouvernement considère l'énergie, le pétrole et le gaz en particulier, au même titre que nous considérons le whiskey. Il en coûte une certaine somme pour produire une bouteille de whiskey sur laquelle il faut payer une taxe de $8 ou $9. Cette taxe est tout à fait disproportionnée à la valeur du produit. C'est peut-être une bonne chose dans le cas des produits de luxe comme les boissons alcooliques. Nous n'y avons aucune objection. La plupart des gens acceptent volontiers de payer des taxes très élevées sur l'alcool et le tabac, car ce sont des produits stricetement superflus. Nous n'en avons pas vraiment besoin. Il est à espérer qu'une partie de ces recettes sera avantageusement employée dans d'autres secteurs.

Le public se fiche pas mal des taxes élevées à cet égard. Cependant, le gouvernement libéral a adopté cette façon d'imposer les ressources pétrolières et gazières. Et les gens s'y sont habitués. Sur chaque dollar d'essence, 30c. sont répartis entre les prospecteurs, les producteurs, les négociants, les détaillants, les grossistes et à tous ceux qui travaillent à la production. Le reste, soit 70c., va aux gouvernements fédéral et provinciaux. Le public ne proteste pas. C'est dommage. Il faudrait que soit affichée sur chaque pompe la proportion du prix du gallon ou du litre qui représente les taxes prélevées par les différents paliers de gouvernement.

Pourquoi ne pas considérer l'essence, surtout le mazout domestique comme le whisky. Les taxes et les redevances sur les produits énergétiques devraient correspondre à la vraie valeur de ces produits. Le taux des redevances et des taxes devrait être semblable à celui de la taxe de vente fédérale. Je m'étonne de la passivité du public canadien. Il y a bien eu quelques protestations. Cependant elles ont été vaines. Nos vis-à-vis les ont réprimées sans relâche, et ont obligé le public à payer ces taxes sur l'énergie.

Le bill à l'étude vient légaliser la taxe de 28c. le gallon prélevée illégalement pendant quelque temps, qui remonte même à deux ans dans certains cas. Les Canadiens savent que ces taxes étaient illégales, que le Parlement ne les avait pas approuvées. Que pouvaient-ils y faire? S'adresser au tribunal? Ils auraient dépensé des millions pour prouver que cette taxe était injuste et quelques semaines après, le gouvernement aurait présenté une mesure rétroactive comme il le fait maintenant. Ce n'est pas ainsi que les taxes doivent être imposées dans un pays libre. Ce n'est pas ainsi que les citoyens d'un pays libre devraient être soumis à un gouvernement qui ne cherche qu'à prélever le plus d'argent possible en saignant à blanc les contribuables.

Rappelons-nous le mandat confié au gouvernement il y a deux ans. Rappelons-nous ses slogans électoraux. «Votez libéral et les prix de l'énergie ne monteront pas». On a ridiculisé la taxe de 18c. le gallon proposée par le ministre des Finances. Qu'en est-il aujourd'hui? La taxe est près de 70c. le gallon. Voilà de combien le prix de l'essence a augmenté depuis que les gens d'en face ont réussi à reprendre le pouvoir en promettant de stabiliser les prix de l'essence.

Le gouvernement a employé trois grands arguments pour convaincre les Canadiens d'accepter sa politique énergétique nationale présentée dans le bill C-103. Il leur a dit qu'il allait canadianiser l'industrie pétrolière et gazière. Il leur a dit que cela permettrait d'assurer la sécurité énergétique ainsi que des prix équitables. Le Programme énergétique national et le bill C-103 sont loin de répondre à ces objectifs. La canadianisation était déjà amorcée et se serait poursuivie. Une canadianisation excessive que l'on doit surtout à la nationalisation et non pas aux investissements des citoyens canadiens, a fait baisser le cours de notre monnaie. Elle a chassé les capitaux étrangers du pays alors que nous en avions le plus grand besoin. Le gouvernement a manqué de pondération.

Le gouvernement a chassé l'industrie pétrolière et les capitaux du pays comme nous l'avons démontré en citant un tas d'exemples. Les tours de forage quittent le pays ainsi que les experts. Les spécialistes de cette industrie sont partis. Je n'ai pas l'intention de ressasser encore la même chose. Je veux seulement vous le rappeler une fois de plus. Puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, s'il vous plaît. C'est le député de Western Arctic (M. Nickerson) qui avait la parole lorsque la séance a été levée à 1 heure.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nickerson:** Si je me souviens bien, monsieur l'Orateur, avant la pause pour le déjeuner, nous parlions des folies du parti libéral et en particulier de l'incapacité du cabinet à formuler une politique de taxation de l'énergie qui soit sensée. Pour notre malheur, ce sont des sujets que beaucoup de Canadiens connaissent bien. Nous expliquions comment la politique énergétique de l'État et ses répercussions fiscales avaient fait fuir les capitaux, l'équipement et la main-d'œuvre de notre pays. En vertu du Programme énergétique national, le projet Alsands et celui de Cold Lake, qui auraient dû profiter aux régions de l'Ouest où ils sont situés ainsi qu'aux industries des quatre coins de notre pays, ont été abandonnés et il est vraisemblable que leur exécution sera reportée indéfiniment. Le député d'Ontario (M. Fennell) a expliqué de manière très vivante les répercussions sur les fabricants de sa circonscription, dans les secteurs allant de l'industrie du caoutchouc à la fabrication de valves.

Par ailleurs, on constate également que le PEN n'a pas été une réussite sur le plan de la sécurité des approvisionnements énergétiques. En effet, le Canada est tout aussi tributaire aujourd'hui, sinon plus, des importations de pétrole mexicain ou saoudien qu'il l'était avant la mise en œuvre de cette politique dépourvue de sens. En outre, on constate que le Programme n'a pas permis non plus d'atteindre l'objectif de prix équitables, puisqu'il existe toujours des écarts entre les prix du pétrole pratiqués d'une région à l'autre. Par ailleurs, ceux-ci ont considérablement augmenté. Nous n'avons donc ni sécurité, ni prix équitables; tout ce que nous avons en vertu de ce bill C-103, ce sont des taxes sans cesse plus élevées.

Aucun des trois objectifs de politique que le gouvernement nous a exposés dans son laïus pour nous faire accepter son programme, soit la canadianisation, la sécurité énergétique et l'équité des prix n'a été atteint.

Ce que le programme énergétique national prévoit en réalité, c'est une augmentation du contrôle exercé par le gouvernement fédéral et de la centralisation. Voilà ce que le gouvernement veut vraiment. Le programme prévoit aussi des impôts plus élevés. Il suffit de songer aux milliards de dollars qui seront versés dans les coffres de l'État à cause des taxes prévues par le programme énergétique national. L'entente conclue entre le gouvernement fédéral et l'Alberta rapportera à elle seule 50 milliards de dollars. C'est le montant prévu. Le gouvernement a déjà fait des projets pour dépenser cet argent. Par ailleurs, vu le surplus de pétrole à l'échelle mondiale et la baisse des prix, les prévisions financières du gouvernement fédéral seront probablement tout à fait fausses et cela entraînera un déficit gouvernemental encore plus élevé. L'inflation s'en trouvera aggravée et l'économie du Canada n'arrivera pas à se sortir du pétrin où l'a placée le gouvernement libéral.

• (1410)

J'ai parlé jusqu'ici de façon générale des mesures prévues dans le bill C-103 et je voudrais maintenant faire l'examen du bill article par article. Je ne veux pas vraiment parler de questions de politique, mais plutôt des dispositions précises contenues dans le bill.

**M. Deans:** Non. C'est le travail du comité.

**M. Nickerson:** La première chose qu'on remarque, c'est le changement de nom. Cette mesure s'appelait auparavant la loi sur l'administration du pétrole. Cette loi avait été présentée à l'origine dans un but très précis à l'époque de la hausse rapide du prix du pétrole fixé par l'OPEP. On avait à ce moment-là jugé nécessaire de protéger les Canadiens de ce qu'on pensait être une fluctuation à court terme des prix du pétrole. C'est pour cela que le gouvernement a réussi à faire adopter cette mesure par la Chambre des communes. Malheureusement, elle commence à s'installer de façon permanente. Elle figurera pour toujours dans les recueils de loi du Canada et elle ne vise plus uniquement le pétrole. Son nom est devenu la loi sur l'administration de l'énergie. C'est ainsi qu'elle sera appelée dorénavant et, si l'on examine le bill, on constate qu'elle porte aussi sur le charbon et les produits dérivés. Nous nous demandons ce que le gouvernement fera ensuite. Veut-il mettre la main sur l'uranium et l'énergie géothermique? Où est la limite? Ce projet de loi—et le gouvernement ne s'en est pas caché—n'est pas une mesure simplement temporaire visant le secteur pétrolier, mais bien une loi qui donnera la haute main au gouvernement sur tous les aspects de l'énergie au Canada, et ce, jusqu'à la fin des temps. Nous ne nous en sortirons jamais.

A propos des redevances d'exportation sur le pétrole, presque tout ce que nous pourrions en dire pourrait s'appliquer également aux autres dispositions du projet de loi. La redevance d'exportation sur le pétrole avait été fixée à l'origine à $8 le baril. Avec cette mesure, elle sera portée, ou du moins le ministre aura-t-il le pouvoir, par le biais d'un décret du conseil, de la porter à quelque $350 le mètre cube. D'après mes calculs, cela équivaut à un peu plus de $50 le baril. Nous sommes en train d'autoriser une très forte hausse qui portera le prix du baril de $8 à $50 d'un seul coup. Nous autorisons le ministre et ses collègues du cabinet à augmenter ces taxes à leur gré jusqu'à ce maximum.

Or, le Parlement devrait jalousement préserver sa prérogative de fixer les taux d'imposition. Nous n'aurions pas intérêt à donner au gouvernement carte blanche pour accroître les taxes quand il le juge opportun. Nous devrions exiger que chaque fois qu'il veut imposer des taxes supplémentaires, il soit tenu d'obtenir l'autorisation des représentants du peuple à la Chambre des communes.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Nous savons ce qui est arrivé à Charles I.

**M. Nickerson:** Je voudrais qu'il arrive la même chose à certaines personnes à la Chambre que nous connaissons bien.

Quant à la façon dont on se propose d'appliquer cette mesure législative, on avait prévu à l'origine l'établissement d'un office. Je crois qu'il s'appelait l'office d'administration du pétrole, organisme auquel on avait confié la mise en œuvre de cette politique. C'était une garantie en quelque sorte. Or, les organismes et commissions constitués par le gouvernement libéral regroupent très souvent des gens nommés en raison de leur affiliation politique. Nous le savons tous, mais du moins ces personnes ne font pas partie du gouvernement. Ce sont des gens auxquels les citoyens peuvent adresser leurs plaintes. Ils ont probablement le temps et les compétences qu'il faut pour assurer la bonne marche des choses et prendre des décisions indépendamment des réalités politiques du moment. Certes ils n'ont pas toujours agi à notre guise. Ils ont dû être influencés à l'occasion par le gouvernement et prendre des décisions qu'ils n'auraient pas pris autrement mais, finalement, ils avaient une mission à remplir. Malheureusement, avec le projet de loi, on ne sera plus obligé de faire appel à ces organismes qui faisaient office de garde-fou. C'est le ministre, et le ministre seul, qui fixera le montant des taxes et des déductions et qui établira les modalités d'application des dispositions extrêmement complexes du projet de loi. Le ministre sera entièrement libre d'agir comme bon lui semblera même si les garde-fous qui étaient en place n'étaient pas aussi efficaces qu'on l'aurait souhaité. Le ministre et les hauts fonctionnaires de son ministère vont être responsables de l'application des moindres dispositions du projet de loi qui va certainement être adopté.

Si on prend l'article 10 par exemple, on peut voir que les pouvoirs du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) sont accrus. Il va devenir un super-ministre, un nouveau C.D. Howe, mais en comparaison des pouvoirs dont le ministre va disposer, C.D. Howe va faire figure de minable. Grâce aux pouvoirs que le Parlement a été contraint d'accorder au ministre par le biais du bill C-48 et des autres bills énergétiques que nous étudions depuis quelques semaines, le ministre et ses collègues vont contrôler la quasi totalité du secteur énergétique. Ils seront les seuls à avoir droit au chapitre.

Le ministre va pouvoir gaspiller l'argent des contribuables par milliards? Quelques milliards accordés ici, quelques milliards perçus là. Il va se retrouver à exercer des pouvoirs qui devraient normalement incomber au Parlement. Le ministre va avoir la partie belle puisque les nouvelles mesures ne s'inscrivent pas directement dans le cadre des dispositions budgétaires normales et de la législation fiscale et que les crédits visés vont être isolés du Livre bleu des dépenses pour relever de fonds spéciaux dont on ne saura pratiquement rien. Il va se vautrer dans les milliards de dollars de l'argent des contribuables et diriger l'industrie énergétique d'un siège central à Ottawa.

Voilà ce qui va se passer si la Chambre des communes ne cesse d'adopter des mesures de ce genre. Combien de fois notre parti n'a-t-il pas signalé ces dangers, mais forts de leur majorité, nos vis-à-vis ont toujours voté comme on le leur ordonnait, et voilà pourquoi nous sommes dans de bien beaux draps aujourd'hui.

Passons maintenant à la deuxième disposition du bill, celle qui concerne la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute. Mon collègue, le député de St. Catharines (M. Reid), a très bien décrit les conséquences de cette taxe, car c'en est une, sur la navigation, surtout sur celle des Grands lacs. Il suffit de lire les éditoriaux parus dans les journaux spécialisés qui traitent de la navigation et de l'administration des ports pour se rendre compte de ses effets sur l'industrie des transports. Là encore, nous donnons carte blanche au gouvernement pour prélever une taxe pouvant aller jusqu'à $350 le mètre cube. Pour autant que je sache, cela représente environ $1.60 le gallon. Et cette autorisation est accordée rétroactivement, c'est-à-dire au 1er mai 1981.

J'entrevois d'autres difficultés au sujet d'une autre disposition—je ne fais que le signaler en passant, car c'est une question importante qui a été soulevée à maintes reprises—et c'est l'article 13 où l'Île de Sable est attribuée à Sa Majesté du chef du Canada. Nous sommes tous au courant du litige qui oppose la Nouvelle-Écosse au gouvernement fédéral au sujet de la propriété de l'Île de Sable. Dans le projet de loi à l'étude, nous ne faisons pas preuve de la même bonne foi que dans l'accord conclu dernièrement entre ces deux gouvernements, puisque le gouvernement fédéral veut s'approprier cette île.

• (1420)

L'article 15 du projet de loi C-103 autorise le gouverneur en conseil à fiser les prix maximums du pétrole brut produit au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, où le gouvernement actuel entend exercer sa compétence exclusive, malgré les souhaits exprimés par les habitants de ces régions. Nous nous sommes déjà opposés à ce projet lors du débat sur le projet de loi C-48, et je ne veux pas réitérer les arguments que j'ai avancés à ce moment-là. Cependant, je tiens à signaler que cet article créera de grosses difficultés dans le Nord. Les gens n'aiment pas être régis au moyen de règlements édictés à Ottawa; ils voudraient qu'on les consulte d'une certaine façon. A leur avis, ils ont les mêmes droits de propriété que toute autre région du pays. Même s'ils sont tout à fait disposés à partager leurs richesses naturelles, ils voudraient tout de même pouvoir en profiter aussi.

Le gouvernement de l'Ontario se réserve le droit de déterminer le prix maximum du pétrole produit dans cette province. A mon avis, ce prix devrait être fixé par le marché, mais c'est le gouvernement de l'Ontario qui a conpétence en la matière, tout comme en Saskatchewan ou en Alberta.

Toutefois, selon le projet de loi à l'étude, le gouvernement fédéral se réserve le pouvoir de prendre ces décisions pour ce qui est des Territoires. Les habitants de ces régions se posent une question, qui se comprend fort bien: pourquoi devrions-nous payer le prix fort au Canada, pour le pétrole et le gaz, quand le gouvernement fédéral fixe notre prix à la tête du puits et ne fait rien pour égaliser les prix entre le Sud et les territoires du Nord, où une grande partie du pétrole et du gaz canadiens seront produits à l'avenir. Ce projet de loi nous offrait une autre occasion de donner force de loi à une sorte d'accord sur le partage des recettes provenant de l'énergie entre les Territoires et le gouvernement fédéral, comme ceux adoptés dernièrement avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Mais nous avons laissé passer cette chance.

Le gouvernement brade les ressources des Canadiens du Nord afin de pouvoir approvisionner ceux du Sud à un prix légèrement moindre pendant une brève période et se maintenir ainsi au pouvoir. Voilà, je pense, ses vrais motifs. Je trouve parfaitement injuste qu'on vende le pétrole et le gaz du Nord moins cher dans le Sud que dans les régions productrices.

Ce qui me déplaît également dans ce bill, c'est l'article 18 qui prévoit les sanctions pour le non-paiement de ces taxes. L'ancienne loi prévoyait une amende de $20,000 ou une peine de six mois d'emprisonnement sur déclaration sommaire de culpabilité. Selon la nouvelle loi, on peut imposer une amende de $100,000 et une peine d'un an d'emprisonnement. Autrement dit l'amende est cinq fois plus élevé et la peine de prison deux fois plus lourde. L'ancienne loi prévoyait une peine maximum de deux ans de prison en cas de condamnation. Avec la nouvelle, vous êtes passible d'une amende d'un million de dollars ou de cinq ans d'emprisonnement. Il s'agit là, selon moi, d'un châtiment vicieux, cruel et inhabituel. Apparemment, vous vous en tirez assez bien quand vous commettez des infractions au Code criminel, mais si vous oubliez de payer vos impôts, le gouvernement vous châtie sévèrement.

Ce que j'ai dit à propos du pétrole des Territoires du Nord-Ouest s'applique également aux dispositions de ce bill concernant le prix du gaz canadien. Le gouvernement fédéral pourra le fixer unilatéralement dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Néanmoins, les provinces vont y goûter elles aussi. Elles pourront voir comme c'est agréable d'être sous le joug d'Ottawa. Une disposition du bill stipule que si le gouverneur en conseil—c'est-à-dire, en réalité, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde)—estime que l'entente fédérale-provinciale sur le prix du gaz est inefficace, le gouvernement pourra réglementer les prix par décrets du conseil.

C'est une chose épouvantable dans un pays où nous voudrions que le gouvernement fédéral et les provinces parviennent à s'entendre. S'ils pouvaient collaborer dans une certaine mesure, ce serait certainement dans l'intérêt de tout le monde. Voilà néanmoins le gouvernement fédéral qui dit que s'il n'aime pas la façon dont les provinces fixent le prix du gaz, il s'en chargera lui-même. Il le fera sans préavis. Si ce qu'elles disent ne lui plaît pas, il sera libre d'agir à sa guise. Voilà les pouvoirs que le gouvernement s'arroge dans ce bill.

Dans l'ancienne loi, l'article concernant le prix du gaz canadien comportait une garantie. Si le gouvernement fédéral fixait le prix du gaz dans une province, il devait en avertir le Parlement un certain temps à l'avance pour lui permettre d'en discuter, car il se donnait là des pouvoirs extraordinaires. Le Parlement pouvait ensuite voter pour rejeter le projet, ce qui est peu probable lorsque le gouvernement est majoritaire, mais, du moins, le Parlement était conscient du fait qu'il utilisait là des pouvoirs extraordinaires. Dans le bill C-103, ces garanties n'existent plus. Le gouvernement peut fixer le prix du gaz sans en souffler mot au Parlement. La loi de la Convention sur la sécurité des conteneurs montre bien comment le gouvernement peut abuser de ses pouvoirs en omettant de soumettre au Parlement certains règlements émis en vertu de cette loi.

• (1430)

Passons maintenant aux redevances d'indemnisation pétrolière. Dans le bill C-94, le bill omnibus, cette pâtée à cochons que nous avons fait jeter par-dessus bord avec nos deux semaines de sonnerie, cette redevance était initialement plafonnée à $20 le baril. Nous pouvons crier victoire pour le Parlement, car, d'après le nouveau bill, le plafond imposable par décret, c'est-à-dire le maximum que le gouvernement peut prélever, a été ramené de $20 à $12 le baril. Ce n'est pas une mince victoire pour le Parlement, à mon avis. Mais il ne faut pas oublier qu'au titre de cette redevance, on autorise le gouvernement à augmenter les taxes de 35c. le gallon, ce qui est encore important.

D'ailleurs, l'article 30 supprime l'Office qui appliquait les redevances d'indemnisation pétrolière, c'est-à-dire qui utilisait les fonds levés au titre de cette autorisation. Là encore, le ministre conserve un pouvoir discrétionnaire. Il peut à son gré imposer ces redevances et en fixer le montant, dire à quoi elles vont servir et qui en bénéficiera.

Un des effets les plus néfastes de ces redevances d'indemnisation pétrolière, c'est que les raffineurs ont maintenant intérêt à utiliser le pétrole d'importation qui leur revient moins cher que le pétrole canadien. C'est une anomalie. J'imagine que c'était impossible à prévoir quand cette législation compliquée a été mise en vigueur. Mais voilà ou mènent les grands desseins de la politique énergétique nationale, quand on encourage par voie d'allégement fiscal les raffineurs à faire venir leur pétrole du Mexique, d'Arabie Saoudite et d'ailleurs plutôt que d'utiliser le pétrole canadien, qu'on laisse dans les puits. Cela n'arrange pas notre balance des paiements. C'est une anomalie à laquelle, je l'espère, on trouvera le remède dans un proche avenir.

Je remarque que les dispositions afférentes aux redevances d'indemnisation pétrolière, qui ne visaient initialement que le pétrole, comme leur nom l'indique, sont maintenant étendues aux produits charbonniers. Celui qui réussira à produire du pétrole synthétique à partir du charbon ne profitera pas de sa découverte, parce que le fisc épongera tous les profits qui en découleront. Tous les profits seront imposés dès qu'on fera preuve d'initiative et qu'on fera appel à des connaissances techniques pour améliorer la façon de procéder permettant aux Canadiens de s'affranchir du pétrole étranger et de réduire le déficit de la balance des paiements. On ne sera plus en mesure de jouir de ces profits, car le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'en emparera en prélevant des impôts sur tous les gains découlant de la découverte.

Je voudrais parler ensuite de la redevance de canadianisation. Aux termes du bill C-94, cette somme devait atteindre au maximum $4 le baril. Une fois encore, le Parlement peut revendiquer une victoire, car il a réussi à faire ramener ce maximum à environ $1.15 le baril quand on calcule la somme en dollars par mètre cube. Cette redevance sera encore inférieure à 3.5c. le gallon. Une autre petite redevance est ajoutée ailleurs. La redevance de canadianisation est un terme peu approprié pour désigner la taxe de Petro-Canada. Il s'agit d'une taxe prélevée à chaque pompe d'essence au Canada pour aider le gouvernement à payer le coût d'achat de Petro-Canada qui dépasse un milliard en devises canadiennes. Cette somme aide grandement à atténuer le chômage en Belgique, mais elle n'est guère utile au Canada.

Cette question a été maintes fois débattue à la Chambre, et je ne tiens pas à être rabâcheur et à revenir sur le sujet de Petro-Canada. Je tiens toutefois à ce que les Canadiens se rendent compte que, lorsqu'ils achètent de l'essence, ils déboursent quelques cents de plus le gallon afin de payer l'acquisition de la société Petrofina. On aurait mieux fait d'utiliser cet argent pour chercher de nouveaux gisements pétroliers et gaziers et de nouvelles sources d'énergie au Canada même.

La redevance d'indemnité spéciale prévue par le projet de loi pourrait s'élever à 5c. le gallon si le gouvernement décidait d'user de tout le pouvoir d'imposition que lui confère le présent projet de loi. Ce que nous pouvons dire de cette redevance d'indemnité spéciale, c'est qu'elle n'était absolument pas nécessaire. Elle découle du fait que le gouvernement fédéral s'est montré incapable de s'entendre avec le gouvernement albertian pour fixer le prix du pétrole. L'entente de décembre 1979 a été mise de côté, et ce n'est qu'au bout de deux ans de querelles et de chamailleries qu'un accord a été conclu. Les Canadiens qui achètent de l'essence ou qui chauffent leur maison au fuel ou au gaz ont fait les frais de cet échec du gouvernement. Les Canadiens ont subi les conséquences de l'attitude antagoniste que le gouvernement fédéral a sans cesse affichée au cours de ces années.

Encore une fois, le pouvoir dont était investi l'Office des indemnisations pétrolières est transféré au ministre et à ses hauts fonctionnaires. Je le répète, nous ne sommes plus protégés.

Un de ces jours, j'aimerais établir la liste de toutes les redevances: les redevances d'indemnisation, les redevances d'indemnité spéciales, les redevances spéciales de canadianisation, etc. Il en existe toute une série qui ne figurent pas au budget. Les Canadiens ne savent pas à quel point le gouvernement les accable d'impôts. Tout ce qu'ils savent, c'est qu'ils paient des impôts énormes lorsqu'ils achètent de l'essence à la station-service.

De tous les bills sur l'énergie qui constituaient à l'origine le bill C-94, le bill C-103 est vraisemblablement le pire et le plus insidieux. C'est certes celui qui va faire sentir le plus vivement ses effets sur le portefeuille des Canadiens. Il n'épargnera personne. Si nous nous soucions le moindrement des niveaux inquiétants de la fiscalité au Canada, notamment en ce qui concerne l'énergie, ainsi que de la façon dont les représentants des Canadiens devraient fixer et fixent effectivement le niveau de la fiscalité, j'estime, monsieur l'Orateur, que nous devons nous prononcer contre le bill C-103.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mon opinion au sujet du bill C-103 qui modifiera la loi sur l'administration du pétrole et établira la loi sur l'administration de l'énergie. C'est un aspect très important du programme énergétique national. Il couvre bien des sujets. Il prévoit des redevances d'exportation sur le pétrole, et une redevance de recouvrement en matière de carburant de soute; il modifie les dispositions relatives au pétrole et au gaz domestiques et celles afférentes aux redevances d'indemnisation pétrolière; il établit une redevance spéciale de canadianisation; il permet d'établi le Compte d'accroissement du taux de propriété canadienne et il prévoit enfin une redevance d'indemnité spéciale.

Aujourd'hui, je voudrais brosser le tableau du secteur pétrolier au Canada avant la présentation du programme énergétique national à l'automne de 1980. Je voudrais surtout traiter de la domination des compagnies pétrolières étrangères et des modalités de la canadianisation entreprise dans le cadre du Programme énergétique national.

Vers la fin de 1980, le secteur pétrolier et gazier était contrôlé en très grande majorité par des compagnies étrangères. En fait, 72 p. 100 des recettes réalisées dans ce secteur revenaient en définitive à des étrangers. En outre, à peu près 78 p. 100 de ces recettes étaient attribuables aux compagnies étrangères installées au Canada. Cela se compare à un niveau de participation et de contrôle étrangers d'environ 52 p. 100 au Royaume Uni et de 10 à 15 p. 100 aux États-Unis.

• (1440)

Nous devons voir les choses dans une juste perspective. Nous entendons les Américains se plaindre parce que notre gouvernement prend des dispositions pour canadianiser l'industrie pétrolière et gazière. Mais quelle attitude, quelles réactions et quelles préoccupations auraient-ils si les étrangers contrôlaient 72 p. 100 de leur industrie pétrolière au lieu de 10 ou 15 p. 100? D'autant plus qu'avec le temps la valeur des réserves de pétrole et de gaz risque d'augmenter énormément comme elle le fait depuis sept ou huit ans. Sur cette période de temps, le prix du pétrole est passé de $2 ou $3 à $40 le baril. Les prévisions à long terme permettent de croire qu'il continuera de monter. Nous devons donc tenir compte de ces recettes supplémentaires qui sortiront du pays sous forme d'intérêts, de redevances et de dividendes.

Une proportion très forte des entreprises étaient des filiales de sociétés étrangères qui avaient la haute main sur ce secteur. Il suffit d'observer les principaux concurrents de ce secteur pour constater qu'il est dominé par les compagnies pétrolières étrangères. Onze sociétés productrices de pétrole et de gaz sur quinze étaient des filiales de compagnies étrangères, celles-ci détenant les huit premières places dans la hiérarchie. Non seulement les entreprises étrangères dominent le marché, mais la situation s'aggravera probablement encore. A l'avenir, le pétrole canadien ne proviendra plus des sources traditionnelles du bassin de l'Ouest. Le pétrole et le gaz seront extraits de plus en plus des énormes usines de traitement des sables bitumineux, des lieux de prospection situés dans les îles de l'Arctique et au large de la côte Est. Pour mettre en valeur ces richesses, il faut investir des sommes d'argent considérables et il faut une technologie très poussée que les petites entreprises indépendantes canadiennes n'ont généralement pas les moyens de s'offrir. Les sociétés étrangères étaient et sont encore généralement les mieux placées pour profiter des possibilités d'exploitation des réserves de pétrole et de gaz.

Compte tenu de la situation, il convient de se poser la question suivante: Dans les pays industrialisés, quel gouvernement tolérerait une participation étrangère aussi forte dans un secteur aussi important que le secteur pétrolier et gazier? Quel gouvernement autoriserait une telle domination d'un secteur stratégique qui représente 10 p. 100 du produit national brut du Canada? C'est le genre de questions qui se posaient au gouvernement canadien au sujet de sa propre économie à l'automne de 1980. Il y a répondu par l'objectif de canadianisation et les mesures que renferme le Programme énergétique national du 28 octobre 1980. Dans le Programme, nous avons cherché à accroître le contrôle canadien de l'industrie pétrolière et gazière en établissant Petro-Canada et en lui confiant un plus grand contrôle, de même qu'en créant dans le projet de loi à l'étude le Compte d'accroissement du taux de propriété canadienne.

Dans l'année qui a suivi l'annonce du Programme énergétique national, la canadianisation a beaucoup progressé. Les huitième, quatorzième et dix-huitième plus grandes sociétés pétrolières et gazières, respectivement Hudson's Bay Oil and Gas, Acquitaine et Petrofina, ont converti la propriété étrangère en propriété et contrôle canadiens. Le niveau de propriété canadienne, mesuré en termes de recettes provenant de la production en amont a augmenté de plus de 6 p. 100 par suite d'acquisitions de 7.5 milliards, principalement dans le secteur privé. Petro-Canada, notre société nationale des pétroles, possède maintenant des raffineries et des établissements de vente partout au Canada, à la suite de son acquisition récente de Petrofina.

Bien que le gouvernement soit satisfait des progrès réalisés, il sait qu'il reste beaucoup à faire. Il était assez impressionnant d'entendre cette semaine les représentants de Petro-Canada déclarer au comité permanent de la législation énergétique que grâce aux 2.9 milliards que le gouvernement du Canada a investis dans Petro-Canada, la valeur marchande estimative de la société s'établit maintenant à 8 ou 9 milliards.

Voilà évidemment une jolie hausse de la valeur de ces avoirs ou encore un joli gain en capital. Il est important que les contribuables se rendent compte d'un gain en capital de cette ampleur. Lorsque l'on songe à l'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière et au chiffre des gains en capital qui interviendront au cours de la décennie, il n'y a pas de doute qu'il faut s'attendre à des gains encore plus considérables que celui-ci qui représente une hausse de près de 300 p. 100. Quand on calcule la masse des dividendes et des intérêts que nous devrons exporter à l'étranger, notamment aux États-Unis, on comprend l'urgence d'accélérer le programme de canadianisation. Voilà pourquoi nous proposons l'établissement de la redevance de canadianisation et du compte d'accroissement du taux de propriété canadienne.

Les dispositions particulières visant la canadianisation, prévues d'abord pour aider Petro-Canada à faire l'acquisition de Petrofina Canada Incorporated, vont comprendre l'imposition d'une redevance spéciale sur le pétrole domestique reçu pour être traité ou consommé au Canada, ainsi que sur le pétrole et les produits pétroliers étrangers importés au Canada. La redevance s'élève actuellement à $7.25 le mètre cube et c'est le plafond que stipule le projet de loi. Celui-ci n'autorise aucune autre majoration. Des taxes spéciales viendront également majorer la taxe sur le gaz naturel et les liquides qui en sont extraits, c'est-à-dire sur le gaz naturel commercialisable, propane, éthane et butane. La majoration actuelle de la taxe sur le gaz naturel est fixée à 14c. le gigajoule. Les hausses de taxes sur le propane, l'éthane et le butane s'élèvent respectivement à $3.55, $2.60 et $3.95 le mètre cube. Ces sommes représentent le maximum stipulé dans la mesure. Elles ne s'appliqueront pas aux exportations de gaz naturel et de liquides extraits du gaz. Aucune augmentation additionnelle ne sera autorisée en vertu du bill C-103.

Les recettes tirées de ces redevances seront placées dans le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne. Au début, cet argent servira à financer l'acquisition de Petro-Canada. Par la suite, tout prélèvement dans le compte du taux de propriété canadienne pour financer d'autres acquisitions devra être autorisé par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et du ministre des Finances (M. MacEachen). Pareil prélèvement serait assujetti à une proposition contraire du Parlement, au Sénat et à la Chambre des communes.

Il faut aussi qu'il soit bien clair que la stratégie de canadianisation tend également à mobiliser principalement les investisseurs canadiens du secteur privé—sociétés existantes, régimes de pension, caisses d'assurances et particuliers. Cette stratégie a recueilli un vif succès puisque sur les douze acquisitions

effectuées jusqu'à maintenant toutes, sauf une, ont été le fait de sociétés privées. En outre, le gouvernement favorise la création d'une société énergétique coopérative qui permettrait à des millions de Canadiens d'investir leurs épargnes dans le secteur pétrolier et gazier. Le sénateur Argue est le principal négociateur de cet arrangement auprès du mouvement coopératif canadien.

• (1450)

Une des fausses idées répandues, surtout à l'étranger, veut que le gouvernement crée un climat peu propice aux sociétés étrangères, afin de faire diminuer la valeur de ces dernières et de pouvoir les acheter à vil prix. Rien de plus faux. En fait, les sociétés canadiennes ont acheté des entreprises étrangères à un prix supérieur à leur valeur marchande. En outre, les filiales de compagnies pétrolières étrangères cotés dans les bourses canadiennes n'ont pas connu un sort pire que celui des entreprises canadiennes.

Selon une autre erreur, les politiques de canadianisation dans ce secteur s'appliqueraient à l'ensemble du secteur énergétique, et plus particulièrement aux mines. Le gouvernement a déjà indiqué qu'il n'en était rien. D'ailleurs, les taux de participation et de contrôle canadiens diffèrent tellement d'un secteur à l'autre qu'il serait difficile d'appliquer une politique uniforme.

Enfin, le programme de canadianisation n'a absolument pas pour but d'empêcher les sociétés étrangères d'investir dans le secteur pétrolier et gazier. Le sous-sol du Canada renferme, c'est bien connu, des ressources extraordinaires. La politique de stimulants fiscaux et d'aide financière du gouvernement fait du Canada l'un des pays les plus propices à l'investissement. Ainsi, un investisseur étranger prospectant dans le Nord se verra remettre sous forme d'abattements fiscaux et d'indemnités 53c. de ses frais d'exploration. En fait, une comparaison des taux de rendement pour un investisseur étranger effectuée récemment par Petro-Canada montre que ce taux est de 27.7 p. 100 dans les terres du Canada, de 24.4 p. 100 en Grande-Bretagne, de 21.6 p. 100 aux États-Unis et de 18.3 p. 100 en Norvège. Je répète que ces calculs, qui sont basés sur un échantillon de gisements de nouveau pétrole, s'appliquent aux investisseurs étrangers.

Ils montrent que les conditions que nous offrons ici sont supérieures à ce que les investisseurs étrangers retrouveront ailleurs. Le gouvernement les invite à participer à l'exploitation pétrolière au Canada et il leur demande seulement de tenir compte des aspirations légitimes des Canadiens qui veulent une part de ce secteur vital pour leur économie et qui veulent avoir leur mot à dire au moment des prises de décision.

La grande majorité des Canadiens le pense aussi. En fait, c'est l'un des programmes les plus populaires que le gouvernement ait établis dans le cadre du Programme énergétique national. Les résultats d'un sondage mené l'an dernier par la Canadian Petroleum Association montrent que 84 p. 100 des Canadiens appuient le gouvernement de vouloir canadianiser au moins la moitié de l'industrie pétrolière et gazière du pays d'ici à 1990. C'est là un chiffre très important, car il provient d'un sondage mené par une association dont nombre des membres principaux ne sont pas des sociétés pétrolières canadiennes.

En ce qui a trait à la redevance spéciale de canadianisation, je voudrais signaler l'importante modification qui a été apportée aux dispositions qui figuraient dans le bill C-94. On a en effet supprimé le pouvoir conféré par le bill C-94 de hausser encore la redevance spéciale de canadianisation. Grâce à cette modification, la redevance de canadianisation actuelle pourra être diminuée, mais non accrue, par décret du conseil. La modification est la suivante: le plafond de la redevance spéciale de canadianisation a été ramené de $25 à $7.25 le mètre cube. La plafond des hausses de la taxe d'accise sur le gaz naturel a été ramené de 60c. à 14c. le gigajoule, et celui des hausses de la taxe d'accise sur le gaz naturel et les gaz liquéfiés, de $17 le mètre cube à $2.60 dans le cas de l'éthane, à $3.55 dans celui du propane, et à $3.95 dans celui du butane.

Ainsi, le bill dont nous sommes saisis constitue un élément majeur du Programme énergétique national. Il met en application le barème des prix qui avait été prévu au moment où le gouvernement a adopté sa politique de double prix, soit un premier prix pour le pétrole qui se trouve actuellement dans le bassin occidental et dont le coût de revient est relativement faible, et un second prix, plus élevé que le premier, pour le pétrole trouvé dans la zone arctique ou tiré des gisements sous-marins de la côte de l'Atlantique ou de la mer de Beaufort, et dont le coût de revient est très élevé. Il y aura un troisième prix pour le nouveau pétrole provenant des sables bitumineux, pour le pétrole de récupération tertiaire, et pour le nouveau pétrole découvert dans le bassin occidental.

Le bill prévoit également l'indemnisation du pétrole importé qui a permis de maintenir le prix canadien à un niveau bien inférieur au prix mondial, prix canadien que nous majorons graduellement depuis plusieurs années. Par conséquent, notre croissance a été plus forte que celle de nombreux pays occidentaux industrialisés.

J'appuie donc la loi sur l'administration de l'énergie dont la Chambre est saisie. J'espère que le comité permanent étudiera le projet de loi de façon approfondie et tiendra des consultations, comme il l'a fait à l'égard du projet de loi sur Petro-Canada. Je dois ici féliciter les membres de ce comité qui ont siégé de 9 heures du matin à 10 heures du soir, ne s'arrêtant que pour le lunch et le dîner. Je peux confirmer que le comité travaille avec acharnement. Il aura encore beaucoup à faire durant les quelques prochaines semaines quand il examinera les bills à l'étude. Toutefois, je suis persuadé que nous mènerons notre tâche à bien et que tous les bills seront étudiés à fond en comité, notamment le bill C-103, l'un des éléments les plus importants de tout le Programme énergétique national.

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur l'Orateur, je tiens à intervenir dans le débat du bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à imposer de nombreuses nouvelles taxes aux Canadiens. Le bill autorise, en fait, deux taxes déjà imposées aux consommateurs d'énergie. Le projet de loi n'a certes presque rien en commun avec les promesses faites par le parti libéral lors de la dernière campagne électorale, car les libéraux avaient promis de l'essence à bon marché aux Canadiens.

Le gouvernement perçoit déjà une redevance d'indemnisation pétrolière au taux de $6.30 le baril. Cela nous vaut des hausses de prix de 24c. le gallon à la pompe. Mon rival libéral avait promis lors de la dernière campagne électorale que l'essence n'augmenterait pas plus de 8 à 10 c. le gallon sous un

gouvernement libéral. Le parti libéral lui avait, de toute évidence, fourni de faux renseignements sur l'essence à bon marché. Mais il n'y a rien de neuf là-dedans. De plus, la redevance d'indemnisation pétrolière pourra être portée au taux maximum d'environ $12 le baril, ce qui fera augmenter les prix d'environ 24c. le gallon.

Le gouvernement perçoit en outre une redevance de canadianisation de $1.15 le baril pour payer l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada, ce qui a fait augmenter le prix de l'essence de 4c. le gallon. Comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson), tout cet argent—environ un milliard de dollars—est passé en Belgique pour acquérir cette société et n'a fait absolument aucun bien à l'économie canadienne ni aux Canadiens.

Le gouvernement perçoit au total environ 60c. le gallon d'essence. Un échantillonnage des prix payés dans certaines grandes villes américaines et canadiennes a révélé que l'on paie l'essence moins cher dans certaines villes américaines. Par exemple, le prix de l'essence à Seattle est inférieur de près de 3c. le litre, ou 13c. le gallon, à celui qu'on paie à Vancouver. Le prix de l'essence à Detroit et à Windsor est à peu près le même. Dans d'autres régions des États-Unis, l'essence se vend 99c. le gallon. C'est, bien sûr, atttribuable à la déréglementation effectuée par le gouvernement américain. Au Canada, cependant, nous voyons le gouvernement réglementer et intervenir toujours davantage dans l'industrie, ce qui fait grimper les prix de l'énergie.

• (1500)

Le gouvernement a affirmé à plusieurs reprises que le prix du pétrole au Canada resterait inférieur au cours mondial. Il nous a dit que le prix de l'ancien pétrole ne dépasserait pas de 75 p. 100 le cours mondial moyen et que celui du nouveau pétrole ne le dépasserait pas de 100 p. 100, selon une moyenne annuelle mobile. Toutefois, ce n'est pas un gage de protection pour les consommateurs, puisque les comparaisons sont faites avant que la plupart des taxes fédérales soient ajoutées. Ainsi, même si le brut est moins cher à la tête du puits, les consommateurs paient quand même parfois l'essence plus cher à la station-service que le cours mondial. La politique du parti libéral consistant à payer le pétrole au cours mondial a eu des effets désastreux sur le prix du gaz et du mazout et ainsi de suite. Cette affaire remonte à 1960, lorsque le gouvernement Diefenbaker a adopté le programme des routes d'accès aux ressources pour mettre en valeur les régions du Nord. Malheureusement, en 1963, les libéraux ont abandonné ce programme et ils n'ont absolument rien fait pour développer nos ressources dans le Nord. S'ils avaient poursuivi cette initiative de M. Diefenbaker, nous pourrions satisfaire à nos besoins dans le domaine de l'énergie aujourd'hui et nous ne serions pas tenus d'acheter le pétrole au cours mondial.

Par ailleurs, nous importons beaucoup plus de pétrole pour compléter notre production que nous n'aurions normalement besoin de le faire. S'il en est ainsi, c'est parce que nous n'exploitons pas notre brut. Les redevances d'indemnisation pétrolière servent donc à subventionner des importations de pétrole dont nous pourrions nous passer.

Le parti conservateur affirme depuis longtemps que l'adoption de ces deux taxes par le biais d'une motion de voies et moyens était contraire au Règlement. Nous sommes encore en train d'étudier les multiples entorses commises par le ministre des Finances (M. MacEachen) du fait du budget. Ce budget n'a rien de commun avec le programme très sensé qu'avait présenté le parti conservateur qui n'essayait pas de trouver tous les moyens possibles et imaginables de taxer tant et plus nos concitoyens. Le contraste entre les deux est notoire.

Puis, voilà que se présente le ministre libéral de l'énergie avec son Programme énergétique national criblé de balles, qu'il essaie de boucher avec la dextérité d'un tapissier manchot. Les mesures qu'il a annoncées jeudi dernier pour adapter ces programmes à la nouvelle pléthore pétrolière qui existe dans le monde et à l'arrêt de la production dans l'Ouest ont réalisé la gageure d'irriter en même temps les électeurs que les consommateurs. Les mesures de replâtrage présentées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) contribueront-elles à relancer la production dans les gisements canadiens et à accélérer la mise en œuvre des programmes de prospection qu'il prévoit? Peut-on me dire si c'est le résultat qu'auront ces mesures? Certainement pas. Le ministre lui-même l'a reconnu, puisqu'il a dit que si les gens n'achetaient pas et ne vendaient pas le pétrole comme il leur demande de le faire, il appliquerait d'autres mesures si nécessaire. Ces mesures seront nécessaires notamment si la pléthore dans le monde dure et si les cours mondiaux continuent à baisser, ce que le ministre n'espère et ne souhaite pas.

J'aimerais parler quelques instants de la sonnerie et de l'action que nous avons menée pour faire diviser le bill. Nous constatons maintenant que l'autorisation demandée par le ministre de prélever 98c. le gallon a été rabaissée à 52c. La sonnerie a épargné aux Canadiens 46c. le gallon. Le 4 avril, les conservateurs ont voté contre la taxe de 53c. le gallon, tandis que les libéraux votaient pour. C'est à rapprocher de l'autre taxe, celle de 18c. le gallon.

Parce que le bill a été divisé, ce prélèvement va faire l'objet de trois votes de plus à la Chambre des communes d'ici au 30 juin. D'ailleurs, ce prélèvement pourrait être bloqué ou réduit, si on réussit à convaincre les députés libéraux de voter contre. Les Canadiens que cela intéresse n'ont qu'à écrire ou téléphoner à leur député libéral pour lui demander de voter contre l'autorisation de prélever 52c. le gallon, puisqu'ils avaient promis aux dernières élections que l'essence n'augmenterait pas de plus de 18c. le gallon. Grâce à l'appui que nous avons reçu dans l'opinion pour avoir déclenché la sonnerie, nous avons déjà économisé 46c. le gallon. Alors, c'est au tour des députés libéraux de se relever les manches et de stopper cette hausse gigantesque.

Le bill C-102, qui est relié au bill C-103, permettrait au cabinet et non à la représentation élective de créer des sociétés de la Couronne en nombre illimité. Il y en a déjà 438, c'est suffisant. Ce seront les contribuables qui en feront les frais, mais leurs représentants ne pourront pas se prononcer quand il s'agira de faire dépenser de l'argent par de nouvelles entreprises. Il va y avoir à perpétuité un impôt de 4c. le gallon, pour permettre aux ministres d'acheter tout ce qu'ils voudront.

Le bill C-101, qui est également relié au bill C-103, permettrait au cabinet libéral de donner 4.9 milliards de dollars versés par les contribuables au conseil d'administration de Petro-Canada pour qu'il les dépense à sa guise. Les libéraux ont voté pour qu'on réduise de plus de 500 millions les subventions à l'assurance-maladie et à l'enseignement postsecondaire. Cet

argent, ils veulent le donner au conseil d'administration de Petro-Canada. Jolie priorité!

Personne ici n'a oublié le bill C-94, qui concernait l'énergie, mais le bill C-102 en est une retombée diabolique. Le gouvernement libéral s'est incliné, il a divisé le bill énergétique en huit bills distincts, conformément aux demandes du parti progressiste conservateur. En outre, les conservateurs ont obligé le gouvernement à se plier à un calendrier qui garantit plus de trois mois de débat et qui donne aux Canadiens le droit de comparaître devant les comités. Il garantit également aux députés le droit de voter au minimum 24 fois sur les divers éléments de cet ensemble. Il garantit aux députés le droit de proposer des amendements et de les faire mettre aux voix.

Cette victoire remportée par les Canadiens va maintenant permettre aux taxis, aux propriétaires, aux agriculteurs et aux petits hommes d'affaires de comparaître devant le comité parlementaire pour expliquer aux députés les effets qu'une augmentation de taxe de 98c. le gallon va avoir sur le prix des aliments, des vêtements et du logement. Ensuite, les Canadiens sauront ce qu'ils doivent penser de leur député, d'après la façon dont il ira voter sur cette augmentation gigantesque.

Certaines choses qu'il ne faut pas oublier à propos du bill C-103 et des autres bills sur l'énergie, c'est qu'ils modifient quinze lois actuelles, qu'ils créent quatre nouvelles taxes, qu'ils permettent au gouvernement de créer de nouvelles sociétés énergétiques au gré de sa fantaisie, qu'ils prévoient 28c. de taxes sur chaque gallon d'essence et qu'ils permettent de nouvelles augmentations qui pourraient atteindre 70c. Je me servirai certainement de ces chiffres lors de la prochaine campagne électorale fédérale pour bien montrer aux électeurs qu'ils ne peuvent plus croire un mot de ce que peut leur dire un libéral, peu importe lequel, après ce que les libéraux avaient promis pendant la campagne de 1980. A cette époque, ils avaient dit qu'ils feraient baisser les taux d'intérêt et qu'ils permettraient aux Canadiens d'acheter de l'essence à bas prix. Les électeurs ne se laisseront pas prendre par un tel tissu de mensonges aux prochaines élections fédérales.

Le bill contient bon nombre de dispositions prévues dans le cadre du Programme énergétique national auquel le parti conservateur s'oppose depuis le début. Les conservateurs ont été défaits à cause d'une augmentation de 18c. le gallon d'essence. Les libéraux ont déjà fait augmenter le prix de l'essence de 65 à 75c. le gallon et cette série de bills sur l'énergie prévoit une nouvelle augmentation de 75c. le gallon. En acceptant de diviser le bill omnibus sur la sécurité énergétique en huit bills qui seront examinés par un comité permanent spécial qui pourra convoquer des témoins, et en acceptant de donner suffisamment de temps à la Chambre des communes et au comité pour débattre pleinement ces mesures, le gouvernement Trudeau fait exactement ce que l'opposition conservatrice demande depuis décembre dernier. Nous avons donc fini par gagner la bataille. Nous avions demandé il y a plus d'un an qu'un comité permanent spécial examine tous les aspects des mesures sur l'énergie pendant une période de six semaines. En raison des délais prévus, la Chambre des communes passera le plus clair du mois d'avril à débattre divers bills en deuxième lecture, le comité permanent spécial aura six semaines pour interroger des témoins, et presque tout le mois de juin sera consacré à l'étape du rapport et au débat de troisième lecture de ces bills à la Chambre des communes. C'est au parti conservateur que nous le devons.

En ce qui concerne les prix de l'essence et du mazout, le prix du pétrole a augmenté quinze fois depuis que les libéraux sont arrivés au pouvoir, grâce à leur promesse de limiter les hausses de prix. La dernière hausse de 1980 a porté les augmentations totales pour l'année à $4.70 le baril à l'ouest de la vallée de l'Outaouais et à $4.88 le baril dans l'est du pays. Les libéraux avaient promis que les hausses ne dépasseraient pas $4 pour l'année. Ils avaient également promis que le prix de l'essence n'augmenterait pas plus de 14c. le gallon. Mes adversaires ont parlé de 8 à 10c. D'autres ont parlé de 14c. Ils n'ont même pas pu s'entendre sur qu'ils n'allaient pas donner aux Canadiens. En fait, dans de nombreuses villes du pays, les hausses sont pratiquement du double.

• (1510)

En 1981, le prix de l'essence a augmenté d'environ 12.5c. le litre ou 56c. le gallon, et celui du mazout de 7.9c. le litre ou 16c. le gallon. Le parti conservateur a déclaré qu'il n'allait pas augmenter le prix du mazout. Le chauffage est bien la dernière chose dont le prix doit augmenter dans notre pays. Néanmoins, cela ne dérange pas beaucoup les libéraux.

Au total, le prix du pétrole brut a augmenté de $8.40 le baril, ce qui ne comprend pas la redevance spéciale de $1.86 imposée, puis supprimée, au cours de l'année. Des taxes fédérales représentaient 75 p. 100 de cette augmentation. Le budget conservateur ne prévoyait, quant à lui, qu'une hausse de $4.50 le baril pour le pétrole brut. Vous voyez la différence.

Je passe maintenant aux sables bitumineux. Le gouvernement fédéral est responsable du retard dans les projets d'exploitation des sables bitumineux tant celui de Cold Lake qu'Alsands. Si le gouvernement s'était montré raisonnable vis-à-vis de l'Alberta, il y a deux ans, les deux projets auraient été entrepris depuis longtemps. Le gouvernement ne peut rien faire pour Alsands pour le moment. Le prix mondial s'effondre. Ce n'est pas le moment de négocier un taux de rendement.

On s'occupe de la politique de la canadianisation du gouvernement, alors qu'il faudrait s'occuper de trouver du pétrole. Depuis le milieu des années 70, l'industrie pétrolière et gazière s'est canadianisée à un rythme mesuré, mais qui allait en s'accélérant. La politique de canadianisation, qui n'est qu'une pâle imitation de celle que nous avions présentée lorsque nous étions au pouvoir, a semé la pagaille dans l'industrie.

Le gouvernement a complètement faussé l'argument qu'on pouvait invoquer en faveur du coût élevé de l'énergie. Si notre gouvernement était disposé à faire monter plus vite le prix de l'énergie c'était avant tout pour favoriser la découverte de nouveaux gisements et dans une moindre mesure pour encourager l'économie de l'énergie et permettre une augmentation des recettes gouvernementales, mais le gouvernement actuel a vu dans la hausse des prix surtout un moyen d'accroître ses recettes fiscales, en deuxième lieu celui d'encourager l'économie de l'énergie et seulement en troisième lieu celui de favoriser la production.

Le prix de l'essence à la pompe est un peu plus élevé qu'il l'aurait été avec le budget Crosbie, mais le mazout de chauffage, lui, est bien plus coûteux. Rien ne se compare à notre crédit d'impôt à l'énergie dont les Canadiens auraient bénéficié au cours des deux dernières années. Ce crédit, ils l'ont perdu. La situation du consommateur est bien pire aujourd'hui avec le budget désastreux de l'actuel ministre des Finances.

Les grandes sociétés canadiennes ont profité des incitations tendant à favoriser la canadianisation pour prendre une expansion telle qu'aujourd'hui, leurs dettes compromettent leur existence. Elles n'ont pas découvert de nouveau pétrole depuis qu'elles se sont développées mais elles peuvent du moins concurrencer les multinationales.

Les petites compagnies canadiennes ont subi les contrecoups des mesures contradictoires du Programme énergétique national. La mesure relative à la fixation des prix et à la prospection a fait bien plus que supprimer les moindres avantages que procurait la canadianisation. Quant aux pétrolières multinationales, quelques-unes ont opté pour la fermeture de leurs filiales canadiennes, mais la plupart n'avaient d'autre choix que de demeurer sur place et de maintenir leurs activités avec un budget de prospection diminué. Ces pétrolières procèdent à de nombreuses mises à pied à l'heure actuelle.

En guise de conclusion, je rappelle qu'en deux ans de régime libéral, le fardeau des consommateurs s'est accru et l'espoir que le Canada réaliserait son autarcie pétrolière d'ici au début des années 1990 s'est évanoui à jamais.

Il suffit, pour savoir si on est bien gouverné, que notre politique et que nos lois sont bonnes, de voir si notre pays attire les capitaux étrangers. Ni le Programme énergétique national, ni le projet de loi C-103, n'ont attiré le moindre investisseur. Bien au contraire, le Programme énergétique national a entraîné l'exode de près de 18 milliards de dollars. C'est la goutte qui a fait déborder le vase. Le programme énergétique national a sonné le glas de la libre entreprise au Canada. Notre économie ne peut survivre si les capitaux quittent le pays en telle quantité.

Le Nouveau parti démocratique a redoublé d'efforts pour amener les Libéraux à adopter leur politique de nationalisation et il doit reconnaître qu'il est largement responsable de la mise en œuvre du programme énergétique national, de la présentation du bill C-103 et de tous les autres projets de loi qui conduisent notre économie à la ruine. Il est indéniable que cela avantage les Américains dont l'économie serait plus mal en point si elle n'avait pas bénéficier de cet apport de 18 milliards.

Le NPD a incité les Libéraux à instaurer leur désastreuse politique de nationalisation et voici que leur chef et le premier ministre du Manitoba réclament la mise en place d'un contrôle des changes. Voilà ce qu'ils proposent pour remédier aux effets catastrophiques du Programme énergétique national. On ne résout rien lorsqu'on propose de contrôler les changes pour stopper l'exode des capitaux et notamment vers les États-Unis.

Un bon gouvernement et une bonne politique attirent les investisseurs; ils ne les font pas fuir. J'aimerais que les Libéraux ouvent enfin les yeux et se rendent compte qu'ils ne font rien pour attirer les investissements au Canada et aider notre économie. S'ils avaient un tant soit peu de discernement, ils abandonneraient tous les bills énergétiques et reconsidéreraient totalement leur politique énergétique. Je leur conseille de faire appel aux dirigeants d'entreprises, qui sont au courant des réalités du secteur privé plutôt qu'aux universitaires socialistes auteurs de toutes sortes d'ouvrages théoriques. En ce qui nous concerne, nous sommes tout disposés à leur offrir les services de personnes compétentes pour rédiger une politique énergétique sensée. Je leur conseille aussi de se pencher à nouveau sur le budget Crosbie. Ce serait là un pas dans la bonne voie.

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, nous étudions aujourd'hui un projet de loi extrêmement complexe. Quand il aura été mis au point et adopté, nous aurons fait beaucoup pour aider le Canada à progresser et à profiter du magnifique avenir qui l'attend. Il sera mis en application avant longtemps. Comme bien d'autres Canadiens, je déteste, chaque fois qu'une mesure législative positive est envisagée, que sa mise en vigueur soit si longuement retardée à cause de certaines tactiques dilatoires.

Avant de parler de la redevance d'indemnisation pétrolière et de soulever quelques autres questions, je voudrais revenir à la façon intéressante dont les député d'en face envisagent le programme énergétique au Canada. D'une part, ils veulent que seul le secteur privé s'en occupe. Ils font des observations intéressantes au sujet de notre programme énergétique mais ils ne sont pas conséquents. Un de mes prédécesseurs que les députés d'en face ont mentionné en deux occasions différentes, l'honorable C. D. Howe a aidé le Canada, notamment dans l'Ouest à transporter son pétrole au moyen d'un pipe-line. Le Canada a pu ainsi franchir une nouvelle étape et augmenter son PNB. Cela nous a fourni de nouvelles recettes, en nous permettant de vendre nos ressources à l'extérieur et en garantissant aux fabricants qu'ils pourraient obtenir de l'énergie à une nouvelle source et en quantité suffisante.

• (1520)

Je crois que nous nous disposons à franchir une autre étape importante en faisant appel au Programme énergétique national. Il faut se rendre compte que notre pays tout comme le monde en général subit depuis quelques années des changements à la fois profonds et rapides. Nous avons pu nous en tirer à meilleur compte que bien d'autres pays à cause de nos richesses naturelles, mais plus encore à cause de notre volonté de bâtir un pays, de profiter de nos richesses et de les partager et aussi de nous montrer solidaires du monde dans lequel nous vivons.

A l'heure actuelle, l'industrie pétrolière traverse une période de stagnation qui pour de nombreuses raisons, entraîne de profondes répercussions économiques. Cela semble provisoire. Je crois sincèrement que lorsque ce projet de loi aura été voté, quand l'ensemble du Programme énergétique national sera en place, les Canadiens pourront enfin maîtriser leurs propres ressources, et cette étape est essentielle à l'avenir du Canada. Nous verrons alors les Canadiens participer comme jamais au développement de leur industrie pétrolière et gazière et profiter de ses avantages. Le public canadien aura davantage son mot à dire sur l'utilisation future de ses richesees—richesses non renouvelables cela va de soi. Nous pourrons tirer parti de cette ressource essentielle pour ne plus être aussi tributaires d'autres pays. C'est un des grands objectifs du Programme énergétique national et du bill à l'étude. Nous ne serons plus obligés d'accepter des décisions prises à l'extérieur de notre pays. Nous pourrons alors nous-mêmes prendre ces décisions qui ne seront pas nécessairement liées à ce qui se passe au sud de nous, en Europe ou en Arabie.

Nous voulons conserver la maîtrise de notre destinée, nous voulons pouvoir planifier notre avenir à notre manière. Pour en arriver là, nous avons besoin d'instruments essentiels. L'un de ces instruments c'est de pouvoir contrôler cette richesse non renouvelable que constituent le pétrole et le gaz et leurs dérivés.

Ce n'est pas seulement pour le carburant et le mazout, mais également pour tous les autres éléments chimiques, que nous comptons sur le pétrole pour produire, pour donner un élan à notre économie et nous donner la chance de devenir un partenaire commercial véritablement compétitif par rapport au reste du monde. Nous pourrons décider nous-mêmes des règles du jeu et ne serons pas obligés de dépendre d'autres pays et de leurs richesses naturelles. Aucun autre pays ne laisserait contrôler par d'autres une grosse partie de ses matières premières. Le Programme énergétique national nous donne la possibilité de reprendre le contrôle sur nos richesses naturelles et de les utiliser à bon escient.

Les événements passés n'ont pas manqué d'intérêt. On ne veut pas admettre qu'il y a bien eu de nombreuses consultations dans ce domaine. L'opposition cherche à créer l'impression qu'aucun d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'écoute jamais personne, et que nous ne prenons jamais la peine de consulter les représentants de ce secteur.

A une autre période de ma vie, monsieur l'Orateur, j'ai participé activement à un organisme s'occupant du monde des affaires, c'est-à-dire la Chambre de commerce. J'ai toujours un petit penchant pour l'entreprise privée et je souhaite que le gouvernement prête l'oreille à tous les secteurs de notre économie, notamment le monde des affaires, surtout pour des problèmes comme celui-ci. De nombreuses consultations ont eu lieu et continuent à avoir lieu.

Ce que ne disent pas les députés d'en face, c'est que l'un des gros avantages du Programme énergétique national, c'est qu'il encourage les Canadiens à investir au Canada et, ce faisant, à tirer parti de leurs investissements dans leurs propres richesses.

**Des voix:** Bravo!

**M. Masters:** Nous devons comprendre que nous avons besoin de Canadiens qui se sentent vraiment Canadiens au sein de grosses entreprises comme celle du secteur du pétrole et du gaz. Il nous faut des Canadiens de cette trempe pour avoir une perspective canadienne. Si les députés d'en face trouvent cette attitude désagréable ou socialiste, je le regrette. Je suis fier d'être Canadien. Nous avons le droit de nous attendre à tirer parti de nos ressources aux maximum. Comme le Canada fait des échanges commerciaux avec d'autres pays, il faut des investissements venant d'autres régions du monde. Il faut accueillir les investissements étrangers. Le Programme énergétique national n'abolit pas ce principe. Il signifie tout simplement que les Canadiens seront encouragés et incités à posséder une proportion plus forte d'un secteur dont dépend leur avenir et à être davantage maîtres de leur avenir.

J'ai entendu des réflexions intéressantes durant ce débat. Certains députés semblaient considérer le Programme énergétique national comme la cause de toutes nos difficultés économiques. Il faut admettre que l'encombrement actuel du marché pétrolier n'était pas prévu. C'est peut-être surtout pour cette raison que des projets comme Alsands stagnent.

Nous savons tous qu'il faut continuer à chercher du pétrole. L'industrie pétrochimique produira une bonne partie de l'énergie nécessaire à l'heure actuelle et d'ici 30 ou 40 ans. Par contre, un ralentissement économique s'est produit tout d'un coup au Canada et dans le monde. Il y a d'autres aspects du Programme énergétique national qui ont déjà porté leurs fruits. La conservation commence à produire de l'effet. On constate qu'il y a maintenant encombrement sur le marché. Par conséquent, il n'est plus aussi urgent d'exploiter ces ressources pétrolières qui existent, nous le savons.

Il faut considérer cet aspect. Nous savons qu'une partie de notre avenir dépendra des mégaprojets. Un des plus importants mégaprojets sera axé sur les sables bitumineux de l'Alberta et les ressources des autres régions du pays. Nous avons la chance d'avoir apparemment plus de sources de pétrole classique que prévu. Ces ressources existent toujours et il ne faut pas l'oublier. Il faut se rendre compte de ce que Alsands et les autres sources analogues représentent. Par contre, le besoin n'est pas aussi urgent qu'il ne l'était.

• (1530)

Un renversement subi de la conjoncture mondiale nous a amenés à nous demander si nous avons raison d'appliquer ce programme à ce moment-ci mais comme je suis un éternel optimiste, je ne pense pas qu'il y ait lieu d'être inquiets. J'estime qu'à l'avenir les besoins d'énergie s'accroîtront, notamment avec la relance de l'économie mondiale et de l'économie canadienne. C'est alors que l'on verra à quel point il était sage d'adopter un programme énergétique national auquel tous les Canadiens souscrivent.

Pour ma part, je me réjouis que le débat sur ces questions importantes soit limité car il est urgent d'appliquer des mesures législatives sur lesquelles les gens puissent compter pendant un certain temps. Une fois le programme énergétique national adopté et mis en vigueur, les personnes intéressées à investir dans le domaine énergétique—et il y aura des Canadiens en grand nombre—bénéficieront de certitudes. Elles disposeront de tous les renseignements voulus sur ce qu'il convient de faire et comment.

Cependant, ce qui compte le plus, c'est que le Programme énergétique national nous permettra d'atteindre l'autarcie énergétique dans les délais prévus. Il accordera au gouvernement un degré de contrôle suffisant et les Canadiens pourront non seulement avoir l'occasion d'investir davantage dans leurs propres ressources mais aussi avoir la fierté de savoir qu'ils tirent principalement leur énergie du pétrole.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de participer brièvement au débat aujourd'hui. J'espère que nous continuerons dans la bonne voie et que ce projet de loi sera adopté au plus tôt pour que nous puissions aller de l'avant.

En conclusion, je rappelle à tous les députés que nous avons consulté régulièrement les gouvernements des provinces productrices et les représentants du secteur énergétique. Le gouvernement a écouté ce qu'ils avaient à dire et je pense qu'il a adopté des règles nécessaires et acceptables qui nous permettront de jouir de la prospérité qui nous revient de droit.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Avant d'entrer dans le vif du sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur certains des propos tenus par les deux intervenants qui m'ont précédé du côté des ministériels.

Je trouve très pénible de constater qu'il existe une telle divergence d'opinion sur l'orientation que devrait adopter le pays en matière énergétique. Nous semblons tenir un dialogue de sourds. Peut-être est-ce même un dialogue de sourds, d'aveugles et de muets. J'ignore comment des muets peuvent dialoguer, mais le gouvernement ne semble absolument pas comprendre—il ne le croit même pas—que le Programme énergétique national tel qu'il a été présenté à la Chambre en octobre 1980 n'a jusqu'ici réussi qu'à chasser les entreprises canadiennes hors du pays. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ne le croit tout simplement pas. Je ne sais pas pourquoi il ne le croit pas car c'est un fait. Il a en quelque sorte réussi à faire avaler aux «automates» qui siègent derrière lui sa propre version de ce faux budget d'octobre 1980, appelé plus justement Programme énergétique national, qui a pourtant, quoi qu'il en dise, effectivement détruit une grande partie de cette industrie au Canada.

J'ai entendu le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) exprimer un certain espoir. Nous ne pouvons vivre que d'espoir, la mesure législative à l'étude ne nous apportant rien. Il ne nous reste donc que l'espoir.

Le projet de loi à l'étude se résume essentiellement à la question de la participation canadienne. A mon avis, ce doit en être l'objectif premier. Mais je me demande si c'est bien le cas. Quand le parti libéral parle de «participation canadienne», il confond en quelque sorte la participation du gouvernement et la participation des Canadiens. Peut-être est-ce à cela que tient le problème. Pour ma part, je ne partage pas son avis. D'après moi, la participation canadienne c'est celle des Canadiens pris individuellement et non pas celle de leur gouvernement. Les députés d'en face, à force d'en parler, se sont convaincus que lorsqu'ils disent «Canada» et «Canadiens» ils sont les porte-parole des Canadiens. A cause de leur majorité, ils le sont ici, c'est sûr; mais qu'ils n'aillent pas jusqu'à dire que, par «participation canadienne», il faut entendre la participation du gouvernement canadien. C'est pourtant précisément le but qu'ils visent avec les sociétés de la Couronne.

Au cours de la semaine, nous avons débattu de l'un des huit projets de loi énergétiques, lequel doit permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de créer, dans le domaine énergétique, autant de sociétés de la Couronne qu'il le souhaite. On dit que le projet de loi tend à la canadianisation. Ce n'est pas vrai. Il tend à l'étatisation. Il y aura nationalisation, mais les Canadiens ne seront pas encouragés à investir dans l'énergie. On nous demande d'investir dans les entreprises canadiennes au moyen du régime fiscal.

Le député d'Algoma (M. Foster) est intervenu pour dire qu'il y aurait lieu de susciter la canadianisation en créant un climat propice aux investissements, ce qui inciterait les Canadiens à investir dans leur pays. Le projet de loi ne pourra pas créer ce climat. Il doit y avoir une différence fondamentale entre les députés d'en face et ceux de ce côté-ci de la Chambre, du moins une partie des députés de ce côté, exeption faite du NPD.

Il me vient à l'esprit l'exemple de la société White Farm Equipment. La société White Farm Equipment qui exerçait son activité au Canada s'est trouvée en difficulté. Elle était canadienne à 51 p. 100, et la société mère—du Texas ou d'ailleurs aux États-Unis—détenait toujours 49 p. 100 des actions. L'Agence d'examen de l'investissement étranger a fait droit à la demande de la société mère qui voulait acheter la White Farm Equipment Company du Canada, laquelle ne fabrique pas seulement des camions mais aussi des instruments aratoires. Pourquoi une société américaine voudrait-elle se porter acquéreur d'une entreprise canadienne en faillite? Je crois que la réponse saute aux yeux. Le climat n'est pas tout à fait aussi propice aux investissements des Canadiens dans des entreprises canadiennes qu'il l'est pour les Américains qui veulent investir dans des entreprises canadiennes. Tout le problème est là; et les députés de l'autre côté de la Chambre pensent «canadianiser» notre industrie pétrolière quand, en fait, ils découragent les Canadiens d'investir dans leur propre pays.

Je l'ai déjà dit, j'investis au Canada tous les revenus excédentaires que j'ai, et les programmes du gouvernement actuel m'ont fait subir des pertes assez lourdes ces dernières années.

**M. Deans:** Cela explique pourquoi vous êtes personnellement si amer.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Je ne suis pas amer. Je suis fier d'avoir investi au Canada, mais la décision venait de moi. Elle ne m'a pas été dictée par les mesures fiscales. Et c'est là qu'interviennent les idées idiotes. Pourquoi devrions-nous absolument investir là où ils le veulent? Pourquoi ne devrais-je pas avoir la liberté de choisir? C'est là que les théories diffèrent et il est grand temps que les Canadiens s'en rendent compte. Aux yeux des libéraux, la canadianisation, c'est l'étatisation; aux yeux des progressistes-conservateurs, c'est la participation de Canadiens par le biais de décisions individuelles.

• (1540)

Je parlais de taxes. Nous avons des problèmes dans le secteur de l'extraction, comme le savent probablement les députés d'Algoma et de Thunder Bay-Nipigon. Il y a toutefois une organisation du secteur de l'extraction qui est prospère et c'est le ministère du Revenu national, la plus importante société d'extraction du Canada. Il tire maintenant plus d'argent que jamais des Canadiens afin d'établir ce que le gouvernement prétend être une politique de canadianisation. Il vaudrait mieux dire une politique d'étatisation, car c'est justement ce dont il s'agit.

Si cette politique n'était pas si désastreuse et affligeante, il faudrait admirer l'ingéniosité dont font preuve les fonctionnaires du gouvernement en inventant des artifices fiscaux propres à saboter les possibilités d'investissement et à rendre encore plus ardues les prises de décision en ce domaine. Elle est en train de détruire nos caractéristiques distinctives. Je songe à mes parents qui, au tournant du siècle, décidaient de quitter, ma mère l'Ontario et mon père la Nouvelle-Écosse, et d'aller s'établir dans l'Ouest. Je pense parfois à leur voyage et je les imagine alors qu'ils prennent le train à Truro, je crois—je pense qu'à l'époque le train ne s'arrêtait pas à Stewiacke—à destination de High Bluff, au Manitoba. C'est de leur propre initiative qu'ils ont décidé d'aller coloniser cette région. Combien en font autant aujourd'hui? Hélas! Ils ne sont pas très nombreux.

Les fonctionnaires dont je viens de parler et qui cherchent avec tant de ténacité à tout gâcher avec des impôts sont évidemment poussés à agir ainsi en raison de l'énorme fardeau de la dette que le Canada doit assumer et que le gouvernement a contractée au cours des 13 ou 14 dernières années. Nous avons marqué au début de la semaine le 14e anniversaire de notre dette. Par ailleurs, ils sont poussés, à mon avis, par les principes du socialisme, sans tenir compte des fruits de l'expérience que n'importe qui, fût-il à moitié aveugle, est en mesure de voir. Une personne raisonnable ne saurait douter que les gouvernements n'ont pas les moyens d'exploiter une industrie aussi efficacement que le secteur privé qui est autrement motivé. La sécurité confortable qu'offre un emploi de l'État suffit pour amortir à tout jamais l'esprit d'initiative et à émousser toute stimulation et il s'ensuit qu'on néglige l'intérêt public quand on remplit un rôle orienté vers l'entreprise privée.

Les fonctionnaires ont un rôle à remplir, je ne le conteste pas. Ils doivent être au service de la population. Toutefois, ils ne sont pas, en raison de leur formation ou de la nature de l'emploi, capables de prendre les mêmes décisions au sujet de la conduite d'une entreprise qu'on prend dans le secteur privé.

**M. Deans:** Que dire de Chrysler, de Massey-Ferguson et de quelques autres.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** La fonction publique par sa nature et sa composition même n'est simplement pas douée d'esprit d'entreprise, notamment quand la direction est encombrée de nominations politiques. Et je pense à une foule d'entre elles. Ce rôle appartient en définitive au secteur privé.

J'espère, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas dramatisé la situation. Pourtant, le tragique de la situation actuelle au Canada n'échappe à personne. Les politiques économiques, constitutionnelles et autres de ce gouvernement semblent toutes destinées à détruire ce pays pour des raisons que j'ignore. Il est vraiment malheureux d'avoir à faire cette constatation, mais j'y suis forcé, car si je me reporte ne serait-ce que neuf années et demie en arrière, depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai vu ici même l'unité du Canada s'effriter.

Samedi dernier aurait dû être jour de réjouissance, car la Reine était parmi nous. Or, pour être honnête, il faut bien dire que le rapatriement n'a pas donné lieu à de grandes manifestations de joie. Je crois que personne, à moins de se mentir à lui-même, ne peut le nier. J'étais heureux de voir la Reine, mais je me demandais quels changements elle apportait avec la Constitution. Les réjouissances ont été gâchées par les problèmes créés par ce gouvernement qui préfère la confrontation pour régler les problèmes, qu'ils soient de nature économique, linguistique ou autre, alors même que nous sommes dans un système fédéral. C'est absolument aberrant, désastreux, regrettable et scandaleux.

Mercredi de cette semaine, monsieur l'Orateur, nous avons lu pour la deuxième fois un bill qui permettra aux sociétés canadiennes d'exproprier les sociétés étrangères et d'obtenir du gouvernement fédéral certaines concessions comme des dispositions d'amortissement, des subventions, des prêts et des permis. Tous ces avantages seront refusés aux sociétés qui ne respecteront pas les conditions en matière de participation canadienne. J'ai écouté attentivement le débat mercredi et j'ai vu certains de mes vis-à-vis affirmer que ce bill encouragera l'investissement étranger. Cette affirmation, monsieur l'Orateur, défie toute logique. Pourquoi une entreprise étrangère risquerait-elle son argent dans une entreprise au Canada lorsqu'elle est absolument certaine que le gouvernement la dépouillera sans qu'elle ait quoi que ce soit à dire. Je ne vois rien de mieux pour ôter aux étrangers toute envie d'investir au Canada. Pourtant, ces singes savants que sont mes vis-à-vis ont tous voté en faveur de ce bill.

**M. MacBain:** Au moins, nous ne sommes pas une bande de cons comme vous.

• (1550)

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Je répète que je ne vois pas comment des étrangers pourraient être tentés d'investir au Canada quand nos lois comportent de telles dispositions. Si l'on décourage délibérément les investisseurs étrangers, qui va bien investir? La remarque que vient de faire l'hon. représentant n'étant vraiment pas très intelligente, n'est-ce pas?

**M. MacBain:** Je n'aurais pas dit cela si ce n'était pas vrai.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** On nous a dit que le secteur privé n'investissait pas suffisamment au Canada pour combler le vide. Je me demande depuis un certain nombre d'années que je suis député et même depuis un certain nombre d'années que je suis député et même depuis plus longtemps si on a vraiment encouragé les Canadiens à investir dans leur pays. Notre fiscalité n'est pas conçue pour cela. Elle vise à permettre au gouvernement de percevoir de l'argent de nos concitoyens pour pouvoir ensuite l'investir en leur nom. C'est ce que le gouvernement, mais pas moi, entend par canadianisation. Pour moi, ce n'est pas du tout ainsi que je définirais la canadianisation. C'est tout simplement de l'étalisation et c'est regrettable. Nous sommes dans l'impasse et il n'y a pas de lueur d'espoir au bout du tunnel.

Étant donné que le gouvernement ne cherche pas à encourager nos concitoyens à investir dans notre pays, de deux choses l'une. Ou bien il a l'intention de plumer nos concitoyens en les imposant à outrance pour que lui, en tant que gouvernement, puisse investir en notre nom. C'est une forme de socialisme d'État, si chère au NPD, mais totalement étrangère au véritable esprit de libéralisation de Canadiens comme St-Laurent ou Laurier. Je ne parviens pas à comprendre comment le libéralisme a pu être tellement dévoyé. Ou bien le gouvernement cherche à chasser les capitaux étrangers du Canada et à laisser notre pays riche en ressources qui ne seront pas mises en valeur à la merci d'une puissance prédatrice étrangère? Ce sont évidemment des conclusions extrêmes. Notre pays pourrait devenir le champ de bataille de la seconde moitié du XXe siècle où s'affronteraient ceux qui convoitent les ressources que nous avons, dont nous avons tant abusé, et que les Canadiens n'auront pas été encouragés à récolter et à glaner.

Quelle sorte de canadianisme pur est-ce là? Ce n'est pas ma conception du Canada ni, comme je l'ai dit un peu plus tôt, celle qu'avaient mon père et ma mère lorsqu'ils sont partis vers l'Ouest. Qu'est devenue l'initiative personnelle au Canada? Elle est sapée à la base par les tentatives du gouvernement—tentatives couronnées de succès, je dois bien l'admettre—en vue d'obliger les Canadiens à être totalement tributaires de lui, de leur premier jusqu'à leur dernier jour, si l'on peut dire. Il est comme le grand Robin des Bois, si ce n'est qu'au lieu de

voler les riches pour donner aux pauvres, il vole tout le monde pour se remplir les poches.

Le gouvernement a créé une sorte de Canadiens qui semblent croire que chaque fois qu'ils sont dans le pétrin ou qu'ils ont un petit problème, ils doivent se tourner vers le gouvernement. Celui-ci a encouragé cette tendance et il leur a donc ôté tout esprit d'initiative. L'a-t-il fait volontairement? Ne me le demandez pas. Est-ce de la malveillance, ou n'est-ce que de la bêtise? Je me demande s'il s'agit là d'économie à la MacEachen. Peut-être bien. Une chose est certaine, le Canada se fait prendre tout son patrimoine à coups d'impôts et de taxes, et il finira par tout le perdre. Je me demande bien quelle sorte de pays nous serons devenus à ce moment-là.

Il convient de souligner certains autres aspects de notre problème. A une époque, les Canadiens étaient imposés légalement, suite à des décisions parlementaires. C'était la coutume. Dans le projet de loi à l'étude, comme nous allons le constater, on nous demande de confier—et il ne fait aucun doute que les ânes seront assez nombreux, le moment venu, pour agréer à cette requête—

**Une voix:** Ce n'est pas bien!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** C'est le premier ministre (M. Trudeau) qui a employé ce terme. On nous demande de confier au ministre de l'Énergie, de concert avec le ministre des Finances (M. MacEachen), la tâche de décider comment les taxes seront levées.

Lorsque je passe en revue l'histoire constitutionnelle de cette institution qu'est le Parlement, où on peut encore, fort heureusement, s'exprimer librement, je constate qu'un certain nombre de monarques ou de chefs d'État ont déjà décidé, par le passé, de lever des taxes de leur propre chef sans consulter le Parlement. En fait, c'est parce qu'un certain nombre de monarques britanniques ont eu tendance à agir ainsi que le Parlement a été créé, pour s'assurer qu'on leur imposerait certaines limites, qu'ils agiraient à l'intérieur de ces limites, fixées par le Parlement, celui-ci devait allouer au monarque les crédits nécessaires, que ce dernier utiliserait comme bon lui semble.

Aujourd'hui, nous assistons à un revirement de la situation. J'ose espérer, monsieur l'Orateur—car vous risquez de perdre votre emploi—que cela ne signifie pas la mort du Parlement. Nous sommes en train d'autoriser deux ministres à accroître les taxes, et nous avons certainement tort de le faire. Le projet de loi tiendra également à légaliser les taxes perçues illégalement depuis plus de deux ans. Les éléments rétroactifs de cette mesure sont vraiment des plus impressionnants. Je ne sais pas si les visiteurs qui se trouvent dans les tribunes savent qu'ils ont payé des taxes dont aucune loi n'autorise la perception. Je suis moi aussi dans cette situation, et tous les députés ici réunis ainsi que tous les Canadiens paient ces taxes non seulement à la pompe d'essence, mais également pour le fuel domestique. Ces taxes sont perçues depuis plus de deux ans. Par l'adoption de ce projet de loi, elles seront légalisées.

Enfin, la taxe que l'on calculait jusqu'ici en prenant le baril comme unité—et je crois que cette innovation est destinée à semer la confusion, ce qu'elle réussit à faire—est désormais calculée par mètre cube. Je n'ai toujours pas réussi à trouver combien de barils il y a dans un mètre cube, ou vice versa, mais je présume que le baril est une unité plus petite que le mètre cube.

**Mlle Nicholson:** Le rapport est de 0.1637.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Est-ce bien 0.1637? Je ferais mieux de prendre ce chiffre en note, car il me sera utile un jour si je me lance en affaires dans ce domaine. Mais la limite de la taxe prélevée sur le baril, qui avait été établie à $8 passera désormais à $350 le mètre cube. Ne nous affolons pas trop à ce sujet, car cela signifie que le niveau d'imposition sera porté de $8 à $55. Ce n'est que huit fois plus que la taxe actuelle. Il n'y a donc pas lieu de trop nous inquiéter à ce sujet.

Puis-je dire qu'il est 4 heures, monsieur l'Orateur?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

---

• (1600)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE DU CANADA EN MATIÈRE D'AFFAIRES EXTÉRIEURES, DE DÉFENSE ET D'AIDE ÉTRANGÈRE

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le Parlement mène une étude exhaustive de la politique étrangère en matière de défense et d'aide au Canada afin de redéfinir ses objectifs dans ces domaines.

—Monsieur l'Orateur, comme vous venez de le signaler, cette motion demande que le Parlement mène une étude exhaustive de la politique du Canada en matière d'affaires extérieures, de défense et d'aide étrangère afin de redéfinir les objectifs dans ces domaines. Vu que cette motion a été présentée pour la première fois il y a près de deux ans, le Parlement a examiné entretemps certains éléments précis de la politique étrangère et de la politique de défense. Je songe notamment au travail du sous-comité parlementaire qui a fait une étude avant la Conférence sur la sécurité et la co-opération en Europe. Il y a eu aussi l'examen que le comité parlementaire a fait des relations canado-américaines dans le cadre de l'entente de NORAD. Il y a eu l'examen que le comité a fait des réserves des Forces armées canadiennes et aussi, bien entendu, le très important travail de l'équipe spéciale sur les relations nord-sud. Un comité créé plus récemment et qui, je suis heureuse de le signaler, siège encore examine quant à lui les relations entre le Canada et les pays d'Amérique latine et des Antilles. Un autre comité vient de terminer son étude de la sécurité et du désarmement il y a quelques jours en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement nucléaire. D'autres comités se sont aussi occupés de la défense et des affaires extérieures, notamment pour examiner les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Un rapport très important a été rédigé à cet égard.

Je suis convaincue que bon nombre de ces enquêtes parlementaires ont influé sur la politique gouvernementale, surtout celles qui ont ouvert de nouveaux horizons, mis au point de nouveaux concepts, examiné ce qui s'est fait par le passé et

proposé de nouvelles façons de procéder. Je pense surtout au rapport intérimaire du sous-comité chargé d'examiner les relations entre le Canada et les pays d'Amérique latine et des Antilles. Je ne songe pas particulièrement au rapport présenté par l'ensemble du comité de la Chambre des communes de la sécurité et du désarmement, mais plutôt au rapport minoritaire rédigé par six membres de ce comité. Le groupe de travail sur les relations nord-sud a aussi influé sur la politique gouvernementale. Les comités, sous-comités et groupes de travail ont rappelé à quel point ils étaient importants et pouvaient exercer une certaine influence, quand ils sont sortis des sentiers battus pour voir si on ne pourrait pas trouver d'autres formules pour définir notre politique.

Bon nombre des enquêtes parlementaires ont été très utiles, car elles ont amené quantité de gens à témoigner ou à rédiger des rapports et à se faire ainsi les porte-parole de centaines de milliers de citoyens et cela a redonné aux Canadiens l'envie de s'intéresser de près aux questions internationales. La population croit fermement que le Parlement devrait faire des recommandations au gouvernement dans ce domaine. Il y a quelques jours, l'existence du comité sur l'Amérique latine a paru un instant compromise, mais grâce aux protestations énergétiques de la population, le comité a retrouvé une nouvelle vigueur.

Pourquoi ne pas poursuivre ces enquêtes parlementaires? Il y a deux ans déjà que j'ai présenté ma proposition. Entretemps, il y a eu plus d'une demi-douzaine d'enquêtes de ce genre. Nous pourrions par exemple faire une étude sur le Proche-Orient, car la question des relations de notre pays avec cette région du monde est très importante. Nous pourrions aussi effectuer une enquête sur l'ACDI et sur la façon dont elle mène à bien ses objectifs pour voir si nous ne pourrions pas les redéfinir. Nous pourrions aussi charger un groupe parlementaire d'étudier l'organisation et les activités du ministère des Affaires extérieures. Nous avons besoin—et je pense que bon nombre de mes collègues et amis des autres partis seront d'accord avec moi là-dessus—d'une étude parlementaire sur le rôle de notre pays dans le monde. Cela fait plus de dix ans que nous n'avons pas procédé à un examen sérieux de notre politique étrangère, y compris de notre politique en matière de défense et de développement. Il y a plus de 12 ans que l'on a défini notre politique étrangère. Depuis lors, ni le gouvernement, ni le Parlement n'ont procédé à une étude d'ensemble de cette politique.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** En 1968 précisément.

**Mlle Jewett:** C'était en 1968 effectivement. George Ignatieff, Walter Gordon et bien d'autres ont réclamé la création d'une commission royale d'enquête. Devant l'incertitude qui plane autour de notre politique étrangère, le moment est peut-être venu de donner suite à leur recommandation. Notre politique étrangère présente bien des aspects excellents, mais cela ne ferait pas de mal de créer une commission d'enquête parlementaire qui pourrait sillonner le pays et se pencher sur les différents aspects de notre politique étrangère.

Le gouvernement n'a pris aucune véritable initiative depuis dix ans en matière de politique étrangère. Il n'en vient à l'esprit qu'un exemple, encore qu'elle n'ait pas dépassé le stade des discours; c'est l'allocution du premier ministre (M. Trudeau) à la session spéciale des Nations Unies consacrée au désarmement en 1978, dans laquelle il a exposé sa politique de suffocation nucléaire. Voici ce qu'en disait le professeur M. J. Tucker à l'Université York en février dernier, au cours d'une conférence sur le Canada et la SSNUD II:

> Cette stratégie laissait espérer qu'on pourrait faire quelque chose de tangible pour arrêter la course aux armements nucléaires dans toutes ses dimensions. La présence du premier ministre à cette session spéciale semblait d'ailleurs indiquer que le Canada jouerait un rôle actif dans ce domaine.

Au lieu de participer activement à cette démarche, le Canada se fait remarquer par des discours et des actes presque contradictoires. Il y a un point sur lequel le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) et le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), ont déclaré la même chose, se vantant même que le Canada soit la seule puissance en état de fabriquer des armes nucléaires qui s'en soit abstenue. Le Canada a fini par déclarer qu'il n'aurait plus d'armes nucléaires sur son territoire et que le nouveau chasseur ne serait pas équipé d'armes nucléaires. Ils se sont vantés que le Canada avait insisté pour que les forces canadiennes n'aient pas de rôle nucléaire en Europe. En d'autres termes, ils ont clamé à maintes reprises que le Canada n'est pas une puissance nucléaire. Ce qui ne les a pas empêchés de trouver tout à fait logique que notre pays participe à la création du système de guidage du nouveau missile Cruise. Il a par exemple accordé des subventions considérables à Litten Industries qui à la fabrication du système de guidage pour les missiles Cruise.

• (1610)

Plus récemment, le gouvernement a déclaré qu'il ne trouvait pas illogique que le Canada accepte secrètement, comme nous venons de l'apprendre, que des vols d'essai aient lieu en sol canadien pour tester les missiles de croisière lancés par air.

Lorsque nous avons demandé au premier ministre il y a environ un an s'il estimait que la bombe à neutrons devait être déployée en Europe, il a répondu qu'il n'avait pas d'opinion sur la question et qu'il appartenait aux Européens d'en décider. Non seulement le Canada a renié la stratégie d'étouffement nucléaire ou son esprit, mais chose plus grave, il est allé à l'encontre de l'esprit et, je crois, de la lettre de sa position de pays hostile aux armements nucléaires.

Je ne comprends pas comment le gouvernement peut dire que nous sommes fiers de ne pas avoir d'armes nucléaires sur notre sol, comment il peut ne pas équiper nos forces armées ou nos aéronefs d'armes nucléaires tout en étant heureux d'équiper tous les autres pays. Je ne suis pas la seule à avoir vu la faille dans ce raisonnement puisque le comité consultatif sur le désarmement qui s'est entretenu avec l'ambassadeur pour le désarmement a pris récemment la même position.

Le gouvernement rit au nez des Européens qui disent ne pas vouloir d'armements nucléaires sur leur sol. Le gouvernement se gausse du mouvement pacifique en Europe et déclare que celui-ci prend des décisions unilatérales, comme si le gouvernement ne le faisait pas lui-même. Le gouvernement bafoue les propositions Kennedy-Hatfield aux États-Unis et les taxe d'unilatéralisme.

La position du gouvernement en matière d'armements stratégiques ou plutôt son absence de position est tellement stupéfiante que six des membres du comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale dont moi nous sommes sentis obligés de présenter un rapport dissident. Non seulement le gouvernement manque manifestement d'initiative et de suite dans ce domaine, mais ces qualités lui font également défaut

dans d'autres domaines. La politique du gouvernement comporte des contradictions incroyables. Comme on a pu le voir lors de l'imposition de la loi martiale en Pologne, la politique de l'État diffère selon qu'on interroge le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a eu à l'égard de cette crise une politique vacillante et impopulaire.

Autre exemple de la position canadienne, celle concernant le Salvador. Cette politique a été mal inspirée et mal conçue. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré le 17 juin 1980, devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale:

> ... l'Amérique centrale n'est pas une région qui nous intéresse tout particulièrement.

L'an dernier il déclarait à la Chambre:

> ... il ne faut pas oublier qu'historiquement, le Canada n'a pas eu de liens étroits ou importants avec le Salvador. C'est un pays qui est proche de notre région du monde, mais c'est loin d'être un voisin.

Dans le même discours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait:

> Compte tenu, donc, de l'ensemble de la situation telle qu'elle nous apparaît, nous sommes disposés à contester la politique américaine d'aide militaire mais non pas à protester contre elle; nous voulons bien nous prononcer à son sujet mais non la dénoncer, la critiquer mais non la condamner.

Un diplomate canadien de rang élevé en poste à l'étranger m'a dit à cette époque qu'il était extrêmement difficile d'être diplomate et que cette difficulté existait depuis un certain temps. Et cela, parce qu'Ottawa n'a pas d'orientation nette en matière de politique étrangère, par d'objectifs et de buts clairs. Il n'y a pas de leadership dans les milieux canadiens s'occupant de politique étrangère, pas de leadership du Canada au sein de la communauté internationale.

Le Canada aurait même pu jouer un rôle dans le différend anglo-argentin, rôle de médiateur qu'il avait souvent joué dans le passé. Le *Star* de Toronto signalait qu'Ottawa a refusé la possibilité qui se présentait de faire office de médiateur dans la crise, et n'a pas soufflé mot de cette possibilité. Suivant l'article en question, paru le 18 avril 1982, on apprenait à Washington la semaine dernière le fait, passé inaperçu, qu'Ottawa n'a pas répondu à une demande américaine de participation à la médiation. Dès le début de la crise, apprenait-on à Washington, les services américains ont demandé au Canada d'envisager de jouer un rôle d'intermédiaire. Apparemment, le Canada a refusé d'accéder à cette demande.

Nous aurions également pu croire que le Canada tenait à jouer un rôle important sur le plan de l'aide extérieure et des programmes de développement en adoptant une position ferme dans certains cas et en jouant un rôle de médiateur dans d'autres. Non seulement l'aide canadienne est inférieure à ½ p. 100 de notre produit national brut, mais il y a lieu d'examiner sérieusement la qualité et l'orientation de cette aide. Elle est encore reliée, dans une trop grande proportion, à nos biens et services. C'est vrai pour 80 p. 100 de tous les accords bilatéraux de l'ACDI. Autrement dit, 80 p. 100 de l'argent consacré à l'aide bilatérale ne se rend jamais outre mer. On le dépense ici au Canada pour aider l'industrie canadienne. J'admets qu'elle a besoin d'aide en ce moment, mais pourquoi cela figure-t-il dans le budget comme une aide extérieure? En outre, les biens et services fournis sont souvent d'une valeur contestable pour la culture et l'économie des pays en voie de développement. Et même quand ils sont utiles, on pourrait souvent les acheter moins cher à d'autres pays en voie de développement.

Je pourrais également parler de l'aide financière que le gouvernement accorde par l'entremise de banques de développement bilatérales à des régimes qui portent gravement atteinte aux droits de l'homme. Je tiens à insister sur le fait que la Chambre n'a jamais eu l'occasion de discuter du mandat de l'ACDI. On peut se demander si cette dernière a un mandat bien clair à l'égard de l'aide au développement, à part les directives qu'elle s'est fixées ou que le ministre lui a imposées. Il faudrait examiner son rôle à fond. Cela devrait tenir une place importante dans l'étude parlementaire générale que je demande et qu'un grand nombre de hauts fonctionnaires des divers ministères dont nous parlons souhaitent eux aussi. Nous l'avons constaté dans le rapport de M[lle] McDougall.

Pour conclure, je demande instamment, ainsi que d'autres députés à la Chambre, qu'étant donné l'absence de directives précises de la part du gouvernement et la multitude de contradictions dont j'ai relevé quelques-unes, un comité spécial du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se livre à une étude approfondie. Nous devons l'autoriser à parcourir le pays et lui laisser le temps de mener une enquête minutieuse, afin d'établir plus précisément quelles sont les obligations du Canada, quels sont les éléments essentiels de notre politique étrangère et quel rôle doit jouer le Canada au sein de la communauté internationale.

• (1620)

**M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de l'occasion pour passer en revue quelques aspects importants de notre politique. Quelques-uns ont déjà été mentionnés, mais pas tous. Notre politique étrangère a relativement peu changé. Les objectifs qui avaient été fixés dans le cadre de l'étude de 1970 sur notre politique étrangère correspondent encore aujourd'hui aux attentes de la population. Ces objectifs visaient notamment la croissance économique, le maintien de notre souveraineté et de notre indépendance, la défense de la paix et de la sécurité, la lutte pour la justice sociale, l'amélioration de la qualité de la vie et le maintien d'un cadre de vie naturel harmonieux. Ces objectifs constituent une constante dans notre politique étrangère.

Les moyens que nous employons pour atteindre ces objectifs varient selon les circonstances, mais les objectifs proprement dits restent les mêmes. Nous sommes obligés d'adapter continuellement notre politique étrangère en fonction de l'évolution de la conjoncture internationale, mais il n'est pas nécessaire de procéder à un examen complet périodique des objectifs de notre politique étrangère.

Nous avons toujours cherché à promouvoir la coopération internationale et la création d'organismes internationaux. Nous sommes une puissance d'importance moyenne. Nous ne sommes pas une superpuissance. Notre seule solution, c'est de coopérer. Notre politique étrangère depuis la Seconde Guerre mondiale s'est toujours caractérisée par cette attitude.

Notre pays est tenu de maintenir une politique de coopération et d'ouverture. Si nous ne maintenions pas nos liens de coopération, nos possibilités en matière de diversification de nos rapports avec l'étranger et en matière de politique étrangère mondiale seraient nulles, ou du moins considérablement réduites. Je voudrais justement aborder quelques aspects de notre politique étrangère actuelle en rappelant qu'aucun des problèmes que j'évoque ne peut être résolu si nous refusons de coopérer avec l'étranger.

Je voudrais tout d'abord dire un mot de la question du désarmement et du contrôle des armements. C'est un problème vital qui concerne tous les Canadiens. Tout d'abord, je tiens à rappeler aux députés que notre politique en matière de sécurité comprend quatre volets complémentaires. Nous prônons tout d'abord la dissuasion, et c'est à cet effet que nous faisons partie de l'OTAN et du NORAD. Deuxièmement, nous sommes en faveur d'une limitation des armements et d'accords sur l'armement qui soient équitables et applicables. Troisièmement, nous sommes en faveur du règlement pacifique des conflits et d'une coopération pour résoudre les problèmes économiques et sociaux sous-jacents de l'heure. Ces trois objectifs sont clairs et sans équivoque.

Le gouvernement est toujours en faveur de mesures équitables pour le contrôle des armements et le désarmement. Nous continuons de réclamer la négociation d'accords entre les deux grandes puissances nucléaires et la réduction des armes nucléaires nécessaires sans que la sécurité de tous soit mise en danger pour autant. Cela comprendrait des accords obligatoires et vérifiables, conformes à la stratégie de l'étouffement avancée par le premier ministre (M. Trudeau) lors de la première Assemblée spéciale des Nations Unies sur le désarmement en 1978. Le gouvernement n'est pas favorable à une politique de restrictions unilatérales touchant la mise au point et le déploiement des armes de nos alliés. Il ne faudrait pas que cette stratégie devienne suicidaire.

Nous attachons une grande importance au désarmement et aux mesures de contrôle des armes. Il faut cesser la course aux armements, et le premier pas dans cette direction doit être la tenue de négociations sérieuses entre les États-Unis et l'URSS. Le gouvernement profitera de toutes les occasions qui lui sont offertes pour réaffirmer l'importance qu'il attache à la poursuite des négociations entre ces deux pays . . .

**M. Deans:** Vous sentez-vous abandonné?

**M. Irwin:** . . . et à la conclusion d'un traité global et vérifiable en vue d'interdire les essais. Ces priorités nous aideront non seulement à préparer une interdiction conventionnelle touchant les armes chimiques et à promouvoir l'évolution d'un régime efficace de non-prolifération, mais en outre, elles orienteront les préparatifs canadiens en vue de la deuxième Assemblée spéciale des Nations Unies sur le désarmement, à laquelle le Canada a l'intention de participer activement.

Au cours de la présente décennie, nous devons chercher de nouvelles façons de résoudre les tensions et les menaces pour la paix, grâce à de nouvelles formes de consultation et de gestion des crises, en trouvant notamment des moyens de résoudre les crises régionales.

Monsieur l'Orateur, c'est vendredi après-midi et la plupart des députés sont partis chez eux. C'est dommage.

**Mlle Jewett:** Vous êtes tout seul, Ron.

**M. Irwin:** Ce qui c'est passé dans le monde au cours des dix dernières années a été une véritable tragédie. Toutefois, nous pouvons être fiers de certaines choses. Barney Danson, ex-ministre de la Défense nationale, en a parlé dans un article paru dans la revue *Maclean's*. Selon lui, le Canada a été le premier pays de l'OTAN à renoncer à sa force nucléaire. Il a ajouté que le Canada a littéralement inventé le maintien de la paix, qu'il y a fortement contribué et que nous consacrons à la défense une moins grosse part de notre PNB, soit 1.7 p. 100, que n'importe quel autre pays de l'Alliance occidentale, à l'exception du Luxembourg. Nous imposons les garanties les plus strictes à l'exportation d'armements et aux centrales nucléaires, qui sont plus sûres dans notre pays que partout ailleurs. Que s'est-il passé au cours de cette décennie? On ne peut pas feindre de l'ignorer. Je constate que les néo-démocrates sont connus pour feindre d'ignorer ce qui se passe et prendre des positions précises. Je ne sais pas s'ils sont pour ou contre l'OTAN, ou s'ils changent d'avis d'un jour à l'autre. Je n'en sais rien. J'entends parfois leur chef dire une chose et les députés en dirent une autre, un peu comme pendant le débat sur la constitution. Je me rappelle qu'il n'y avait qu'un siège à remporter et que la question en jeu c'était Dieu. Or le NPD avait chargé un député de se déclarer en faveur de Dieu, un autre contre Dieu et un troisième devait se prononcer sur la question. Il se passe à peu près la même chose maintenant.

C'est un fait que l'Union Soviétique a accumulé de l'armement depuis dix ans. Il y a eu le conflit en Afghanistan. Il y a eu les troubles en Pologne. L'entente Salt II est maintenant ratifiée. Les forces armées ont été sensiblement réduites. Il y eu le conflit en Iraq. Pourquoi un pays décide-t-il d'adopter des armes nucléaires? C'est parce que cela coûte moins cher que des armes conventionnelles. Depuis 1945, il y a eu 130 guerres et 25 millions de morts. Cela ne veut-il pas dire quelque chose? On a parlé de la Seconde et de la Première guerre mondiale, mais il y a eu depuis 130 guerres et 25 millions de morts. J'ai lu récemment les témoignages présentés au comité parlementaire auxquels le député a fait allusion. Il n'y a maintenant que six pays du monde qui peuvent fabriquer un engin nucléaire, mais il y en aura 44 dans dix ans. C'est renversant. Le comité parlementaire a fait un travail extrêmement utile. Je pense que la plupart des membres de ce comité y ont joué un rôle plus actif que moi, mais je dois dire que le comité a bien rendu service au pays en entendant tous les témoignages pour et contre et en formulant des recommandations équilibrées et raisonnables. Je ne m'oppose pas vraiment aux propositions contenues dans le rapport minoritaire parce que je sais que les auteurs de ce rapport étaient sincères. Aucun d'entre nous ne veut que les choses continuent à aller mal dans le monde. Depuis dix ans, nous avons consacré quatre millions de millions de dollars au domaine militaire. Lorsque ma secrétaire a dactylographié mes notes, elle croyait que c'était une erreur et a recopié seulement le premier million. Personne n'avait jamais vu quatre millions de millions de dollars, mais c'est pourtant ce que nous avons dépensé. Que font 500,000 ou 40 p. 100 des savants du monde entier à l'heure actuelle? Ils font des travaux de recherche et de développement pour les autorités militaires. En 1980, les États-Unis ont lancé 14 satellites et les Soviétiques 89. Que font ces satellites? Quarante pour cent d'entre eux font de la photographie de reconnaissance. C'est ridicule.

Depuis 1945, il y a eu 1,271 explosions nucléaires. Qui consomme le plus de métaux et de pétrole dans le monde? Ce sont les militaires. A l'heure actuelle, on consacre 500 millions de dollars aux dépenses militaires dans le monde. Toute personne qui connaît quelque chose aux dépenses sait combien les militaires dépensent. Pendant ce temps-là, 154 pays n'arrivent pas à produire suffisamment d'aliments pour nourrir leur population. Il y a dans le monde neuf millions de personnes qui ne peuvent pas acheter du bois de chauffage. Les arbres que nous possédons deviennent une denrée rare. D'ici l'an 2000, la moitié d'entre eux auront disparu.

• (1630)

A Haïti, un enfant sur quatre meurt avant l'âge de quatre ans. Les Nations Unies donnent de la «pauvreté absolue» une définition effrayante. Selon cette définition, 800 millions de personnes vivent dans la pauvreté absolue. Quatre enfants sur dix ont plus de trois années de scolarité. Sur dix enfants qui naissent, deux meurent avant lâge d'un an, un autre avant l'âge de cinq ans et cinq seulement survivent jusqu'à 40 ans. Pourtant, nous continuons à dépenser dans le monde entier 500 millions de dollars tous les dix ans et ce chiffre augmente.

J'ai préparé mes notes, car j'ignorais dans quelle voie s'orienterait le député. Je suis allé jusqu'au bout d'un rapport qui donne quelques points de comparaison et je pense que la plupart des députés l'ont lu. Les chiffres ne veulent pas dire grand-chose si vous n'êtes pas militaire. Les mégatonnes ou les ogives nucléaires n'évoquent rien de bien précis, mais il n'en est pas de même d'Hiroshima. Nous avons une certaine idée de l'ampleur du désastre d'Hiroshima.

John Gellner, le rédacteur en chef du *Canadian Defence Quarterly,* estime que les États-Unis possèdent actuellement 9,500 ogives nucléaires ce qui ne veut pas dire grand-chose, sinon que cela représente 3,500 mégatonnes ce qui ne vous dira pas grand-chose non plus si ce n'est que cela équivaut à 200,000 bombes comme celle d'Hiroshima. Je le répète, 200,000 bombes comme celle d'Hiroshima. L'URSS possède 8,000 ogives nucléaires, soit 7,800 mégatonnes ou, si vous préférez, 430,000 bombes comme celle d'Hiroshima. Même la France que je ne considérais pas comme une grande puissance nucléaire possède 4,700 bombes de cette puissance.

**M. Deans:** C'est terrifiant. Quand on y pense c'est absurde, n'est-ce pas?

**M. Irwin:** Je suis d'accord avec le député. C'est terrifiant et absurde. Je suis d'accord avec M. Danson. Il dit que les Canadiens ont bien des raisons d'être fiers. Je n'ai pas honte de nos objectifs. Néanmoins, le député a parfaitement raison. Ce débat, cette Chambre et ce pays ne voudront rien dire si nous ne nous attaquons pas à la question du désarmement mondial.

Je termine avec ce bulletin. Ce texte m'a beaucoup frappé, et je n'en changerai donc pas un iota. C'est tiré du *Bulletin du désarmement* de février 1980. Voici:

Le budget militaire mondial est égal au revenu annuel total des 1,800,000,000 de personnes qui vivent dans les 36 pays les plus pauvres.

En deux jours, on dépense pour acheter des armes une somme égale au budget annuel des Nations Unies et de ses organismes spécialisés.

Les pays industrialisés consacrent 20 fois plus d'argent à leurs dépenses militaires qu'à l'aide économique aux pays pauvres.

Les pays en voie de développement importent des armes au rythme de plus de 6 milliards de dollars par an.

Les budgets militaires combinés des États-Unis et de l'URSS représentent 60 p. 100 des dépenses militaires du monde entier; le commerce des armes dans ces deux pays représente 75 p. 100 du commerce d'armes mondial. La puissance militaire de ces deux pays est supérieure à celle de tous les autres pays réunis.

Si les superpuissances viennent au premier rang pour la puissance militaire, elles doivent céder le pas à beaucoup d'autres pays pour les indicateurs du bien-être de leur population.

Les dépenses militaires mondiales représentent $14,800 par soldat; les dépenses publiques pour l'éducation représentent $230 par enfant d'âge scolaire.

Chaque sous-marin Trident coûte l'équivalent d'une année de scolarité pour 16,000,000 d'enfants des pays en voie de développement.

Les achats d'armes représentent un marché de $80 milliards par an; c'est l'une des industries les plus importantes au monde.

Quand j'examine le cas de la Suède, je dois rire pour ne pas pleurer. Il fut un temps où les Suédois faisaient des déclarations grandiloquentes. J'ignorais que la Suède fut devenue un marchand d'armes de première envergure.

**M. Deans:** Depuis que les Conservateurs y ont pris le pouvoir.

**M. Irwin:** Cela n'a rien à voir avec le socialisme. Par contre, cela concerne au premier chef le profit et la cupidité. Je poursuis la citation.

Ensemble la recherche militaire et spatiale engloutit plus de fonds publics à ce chapitre que l'on n'en affecte aux besoins sociaux.

La valeur marchande des armements accumulés actuellement dans le monde est évaluée à plus du double de la valeur totale de tout le capital social de l'industrie manufacturière des États-Unis.

Franchement, je ne peux accepter, comme le propose le député, que le Canada renonce à tout, parce qu'en fin de compte nous avons bien peu de choses auxquelles nous pouvons renoncer. Aux dernières nouvelles, les recettes provenant des richesses naturelles de l'Ontario dépassaient de beaucoup le budget de la marine et de l'aviation. Les choses auxquelles nous pouvons renoncer sont bien minces, mais je comprends le point de vue du député. Et ce point de vue devrait triompher de par le monde, ou bien nous n'aurons plus de monde du tout. La question dépasse le cadre des pays. Étant donné les pouvoirs de destructions actuels, il ne s'agit plus pour un pays d'affronter un ou plusieurs autres. Voici ce que disait avec justesse Dag Hammarskjold en 1955, à l'Université de Stanford:

Il ne s'agit plus de choisir entre le pays et le monde; il s'agit de savoir comment servir le monde en servant son pays et comment servir son pays en servant le monde.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire avait bien commencé son discours. Cependant, il s'est perdu dans le dédale des questions nucléaires ou moléculaires pour finir par nous raconter toutes sortes d'histoires terribles. Je me demandais à quoi il voulait en venir. Peut-être s'efforçait-il de tuer le temps.

Je prends très au sérieux la proposition du député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett). Elle a rappelé que sa motion figurait au *Feuilleton* depuis presque deux ans. Si j'ai bien compris, elle favoriserait la création d'un sous-comité spécial du comité des affaires extérieures, ou d'un comité spécial, peut-être mixte; mais j'en doute, l'idée venant d'elle. Elle imagine peut-être un cirque ambulant qui voyagerait au Canada.

Elle a omis de reconnaître pleinement la valeur d'organismes canadiens qui fournissent l'occasion de discuter de politique étrangère, de défense et d'aide extérieure, et surtout de l'Institut canadien des affaires internationales qui fait parler de lui de temps à autre. J'espère que tous les membres du comité permanent sont membres de cet institut.

Un débat parlementaire ne ferait pas l'affaire. J'ai l'impression que l'on aurait à peine le temps, au cours de la période réservée à un parti d'opposition, de tenir un débat parlementaire là-dessus en une journée. Même une longue journée ne suffirait pas. Il me semble que le premier ministre (M. Trudeau) serait plutôt contre l'idée car cela empiéterait sur un domaine dans lequel il se considère comme spécialiste. Il se vante d'être le spécialiste depuis quatorze ans et quelques jours.

Je me souviens comme si c'était hier du jour où l'on a créé une division spéciale de la politique étrangère dans le cabinet du premier ministre, peu de temps après son arrivée au pouvoir. Cela a détruit graduellement toute initiative créatrice. Cela a étouffé l'initiative créatrice du service extérieur déjà en place. Cette division ne s'occupait pas seulement de questions relatives à la politique étrangère. Le premier ministre s'est défait des membres du ministère des Affaires extérieures en disant que puisqu'il pouvait lire un bien meilleur compte rendu dans le *Times* de New York du lendemain, il ne voyait aucune raison d'envoyer ces gens à l'étranger. Je crois qu'il rendait là un bien mauvais service à l'un des plus importants membres de la Fonction publique canadienne. Cela s'est aussi produit à l'ACDI. Je pourrais raconter de terribles anecdotes au sujet de l'ACDI et de sa manie d'agir en ne tenant absolument aucun compte des représentants locaux du Canada. J'en ai fait l'expérience et je suis sûr que je ne suis pas le seul.

• (1640)

Passons maintenant aux autres questions mentionnées par le député de New Westminster-Coquitlam. Elle a abordé le sujet du désarmement et de la sécurité. Elle a évité de parler de «sécurité» et a plutôt insisté sur le «désarmement».

**Mlle Jewett:** Non, j'ai aussi parlé de sécurité dans le rapport de la minorité.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Le rapport de la minorité qu'elle a décidé de publier de concert avec d'autres personnes a vraisemblablement retenu davantage l'attention de la presse que le rapport principal. Mais c'était tout simplement parce qu'il s'agissait d'un rapport minoritaire et non en raison de son contenu, parce quelques députés avaient osé différer d'opinion d'avec la majorité. Il s'agit d'un rapport sur le désarmement et la sécurité qui attache assez d'importance à ce dernier point.

Nous disons qu'avec l'argent d'un sous-marin Trident, nous pourrions peut-être envoyer 16 millions d'enfants à l'école pendant un an. Vous êtes-vous déjà dit que c'est peut-être un sous-marin Trident qui permet d'envoyer 16 millions d'enfants à l'école? Il est fort possible que, sans sous-marin Trident, nous ne pourrions peut-être pas faire instruire ces 16 millions d'enfants de la façon que nous le voulons.

Il faut donc trouver un juste milieu. Je me réjouis que le secrétaire parlementaire ait dit que le Canada est une puissance moyenne. Certains d'entre nous entretiennent de grandes illusions quant à l'influence que nous, Canadiens, exerçons sur la scène internationale. Si nos hôtes nous accueillent avec bien des égards lorsque nous nous rendons en vacances ou en mission à l'étranger, c'est que nous agissons le plus souvent sans but intéressé. Nous nous imaginons volontiers que s'ils se comportent ainsi, c'est parce qu'ils croient que nous exerçons beaucoup d'influence et que nous pourrions leur être utile. C'est bien mal les comprendre. Nous devons faire preuve de réalisme et reconnaître avec modestie que nous sommes impuissants. N'allons pas nous enfler la tête à propos de l'influence que nous exerçons sur le plan international. Grâce à un bon service extérieur, nous devrions pouvoir renseigner le gouvernement sur ce qui se passe ailleurs. On a demandé pourquoi le Canada ne joue pas le rôle d'intermédiaire. Comment servir d'intermédiaire dans une situation où un agresseur avoué envahit et occupe les territoires d'un pays étranger? C'est un rôle quasi impossible à remplir: on finit par adopter une position sur laquelle il est difficile de revenir, surtout vu la situation délicate dans laquelle les Argentins se trouvent chez eux.

Le Canada exerce peut-être une certaine influence dans quelques domaines, étant donné le prestige de certains particuliers dans des secteurs comme celui des discussions sur le droit de la mer où la délégation canadienne jouit d'un grand respect. D'autre part, il ne faut pas se leurrer et voir dans le Canada le grand médiateur, le grand conciliateur de toutes les crises internationales. Nous n'avons pas réussi à faire grand chose dans le cas de l'Afghanistan, pas plus que dans celui de l'Argentine.

Dans ces cas précis, nous devrions faire un examen beaucoup plus sérieux de la situation que de vagues estimations. Par exemple, j'ai essayé de faire renvoyer le rapport McDougall au comité des affaires extérieures pour que nous puissions l'y examiner. Le programme d'aide est une autre question que nous pourrions analyser de près au comité permanent. Nous avons déjà étudié la situation de nos forces de réserve en matière de défense ainsi que la situation du désarmement et de la sécurité.

A propos des affaires extérieures en général, j'estime que le comité actuel est tout à fait inutile. Personne ne se préoccupe de ce qu'il peut bien recommander. Nous interrogeons le ministre de façon fort sporadique et éparse. Il y aurait lieu de restructurer le comité et c'est peut-être à cela que vise le député avec sa proposition. Ce que les membres du nouveau comité décideront alors influencera la politique gouvernementale. Compte tenu de la façon dont ils sont structurés aujourd'hui, les comités n'ont aucune influence que ce soit. Je puis en témoigner, fort de mon expérience d'une dizaine d'années en tant que député.

**Des voix:** Bravo!

**Mlle Jewett:** Ce n'est pas vrai dans le cas du sous-comité des affaires latino-américaines.

**M. Deans:** Encore de la réforme parlementaire!

**M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke):** Monsieur l'Orateur, il importe de signaler dans ce débat quelques réalités concrètes à propos de l'OTAN et de la situation internationale fort difficile à laquelle doit faire face cet organisme aujourd'hui. Les membres de l'OTAN ont aussi a régler leurs propres problèmes internes.

Il est juste de rappeler que malgré tous les pourparlers, rien n'a été fait. L'Assemblée de l'Atlantique Nord, regroupant les parlementaires de 15 pays, qui se réunissent deux fois par an pour promouvoir le désarmement et en même temps préserver la sécurité, a déployé tous les efforts possibles et imaginables. Cela peut ressembler à une épée à deux tranchants, mais en réalité il n'en est rien. Si l'on ne favorise pas le maintien de la sécurité, on ne dispose d'aucun pouvoir de négociation pour procéder au désarmement. C'est un facteur clé dont il faut se rappeler lors de ce débat.

Pour ce qui est des forces nucléaires, et de la modernisation et du contrôle des armements, il s'agissait en 1979 de simplement faire face aux nouvelles menaces soviétiques. L'OTAN s'est engagée dans un programme de modernisation des forces nucléaires destinées à l'alliance européenne. Nous avons beaucoup entendu parler de ces forces en Europe ainsi que des forces, organisées par la population elle-même, qui s'opposaient à l'armement nucléaire.

J'ai entendu un excellent orateur parler de la question à Munich. C'était un militaire selon lequel beaucoup de gens croyaient à tort que les soldats étaient assoiffés de sang, qu'ils voulaient à tout prix provoquer la guerre. Il nous a rappelé que ce n'est absolument pas là l'intention des militaires, car ils seraient les premiers sur la ligne de tir. Il a affirmé qu'il portait son uniforme pour préserver la paix dans le monde au moyen de l'équilibre des pouvoirs, afin que le maintien de relations pacifiques avec divers pays donne un certain pouvoir de négociation. Il a fait valoir que les militaires étaient bien les derniers à vouloir faire la guerre. Il a enfin ajouté qu'il n'aimait pas être qualifié de «belliciste».

• (1650)

Je crois qu'il est très important que les vues du personnel des forces armées canadiennes et des autres forces de l'OTAN soient clairement représentées dans les débats. Ce sont des pacificateurs. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Irwin) vient de dire qu'il y a eu des conflits depuis 1945, mais je crois qu'en toute justice il faut dire aussi que les principales forces pour le maintien de la paix dans le monde depuis 1945 ont été les Nations Unies et, certainement, l'OTAN .

Après deux années d'étude du réarmement nucléaire en Europe, l'OTAN a décidé le 12 décembre 1979 d'appliquer un programme visant à moderniser les forces nucléaires des États-Unis affectées à l'OTAN en Europe, pour faire en partie contrepoids aux forces nucléaires de l'Union soviétique. Le programme soviétique comporte principalement le missile mobile SS-20 à triple ogive dont le déploiement d'au moins 250—pour un total de 750 ogives—est maintenant opérationnel. Il y en a beaucoup plus depuis que le document dont je parle a été rédigé. Le programme soviétique se poursuit au rythme de plus d'un nouveau missile par semaine. Quant au programme de l'OTAN , il comporte le déploiement, vers la fin de 1983 au plus tôt, de 108 missiles Pershing 2 pour remplacer—et non s'ajouter à—un nombre égal d'anciens missiles Pershing 1 déployés actuellement en Allemagne, ainsi que la mise en service de 464 missiles Cruise lancés du sol en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie. Pour chaque nouvelle ogive nucléaire ainsi mise en service, une ancienne sera retirée, de sorte que les réserves de l'OTAN n'augmenteront pas. C'est contraire à la plupart des idées qui ont cours de nos jours.

Quand l'OTAN a décidé d'instaurer ce programme, elle a voulu du même coup offrir à l'Union soviétique d'amorcer des négociations pour permettre aux deux camps de limiter le nombre des nouvelles armes. Je tiens encore une fois à souligner le rôle joué par l'OTAN en vue d'amener les grandes puissances nucléaires mondiales à discuter de manière sensée de l'avenir de l'humanité, autrement dit, un rôle pacifique et non pas celui d'un grand ennemi du public qui ne chercherait qu'à provoquer dans le monde des conflits militaires. L'OTAN existe pour résoudre ces problèmes. L'OTAN avait fait là une proposition sincère et raisonnable, étant donné surtout qu'aucune des nouvelles armes dont projetait de se doter l'OTAN n'aurait pu être utilisée avant au moins trois ans. Néanmoins, quelle a été la réaction de l'Union soviétique? Elle a rejeté la proposition de tenir des consultations, en soutenant que la décision de l'OTAN avait «détruit la base des négociations». L'OTAN ne devait pas commencer à remplacer ses armes nucléaires désuètes avant 1983, mais les Soviétiques ont lancé leur production et fabriquent plus d'un nouveau missile SS-20 à triple ogive nucléaire par semaine. Les Russes disaient qu'ils négocieraient si l'OTAN annulait, ou suspendait tout au moins, son programme. Qu'arriverait-il à l'OTAN si elle suspendait son programme ou le retardait de cinq ans tandis que les pays du Pacte de Varsovie vont de l'avant et continuent à se réarmer de semaine en semaine? L'OTAN perdrait de son pouvoir de négociation car il n'existerait plus d'équilibre des forces pour poursuivre des discussions raisonnables.

Toute cette controverse s'est soldée par l'annonce, au terme des entretiens qu'ont eus MM. Haig et Gromyko à New York en septembre 1981, que les États-Unis et l'Union soviétique avaient convenu d'entamer des entretiens sur la limitation de l'usage de la force nucléaire sur le théâtre des hostilités le 30 novembre dernier à Genève. Nous espérons que ces entretiens reprendront et qu'ils se poursuivront.

Durant les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais parler du ministère de la Défense nationale. L'auteur de la motion à l'étude demande que le Parlement mène une étude exhaustive de la politique étrangère du Canada en matière de défense et d'aide, afin de redéfinir ses objectifs dans ces domaines. Je parlerai de la défense.

Les objectifs du Canada en matière de défense, à l'instar de ses objectifs en politique extérieure, sont remarquablement stables depuis plusieurs décennies. On peut définir les principaux objectifs comme suit: premièrement, prévenir une guerre atomique; deuxièmement, essayer d'éviter tout conflit susceptible de déboucher sur une guerre atomique; et troisièmement, protéger les intérêts du Canada.

Ces objectifs sont toujours aussi valables à l'heure actuelle qu'il y a dix ans, et le gouvernement ne juge pas nécessaire de les reconsidérer ni de les redéfinir pour le moment. Ces objectifs n'ont pas changé et ils ne changeront probablement pas dans un avenir prévisible, mais les politiques adoptées par le gouvernement pour atteindre ces objectifs ont été et doivent demeurer dynamiques et évoluer en fonction de la nature des menaces, des circonstances et des priorités.

Seul le Canada est en mesure de protéger ses intérêts avec tout ce que cela suppose pour la sauvegarde de notre constitution, la protection de notre territoire et de notre droit d'exercer

notre souveraineté et de faire respecter nos lois. Pas plus que n'importe quel autre pays au monde nous ne pouvons cependant prévenir une guerre nucléaire et éviter les conflits qui pourraient amener une telle catastrophe. Il faut compter sur la collaboration des autres. De même, à cause de sa situation géographique, coïncé entre les États-Unis et l'Union soviétique, et aussi à cause de ses intérêts extérieurs, le Canada ne peut adopter une politique étrangère neutre ou non alignée. Inutile de se leurrer: en cas de guerre nucléaire entre les États-Unis et la Russie, le Canada ne pourrait y échapper.

**M. Deans:** Les bombes nous tomberaient dessus.

**M. Hopkins:** Nous sommes juste au milieu, alors si nous cherchons à persuader l'un de nos voisins de ne pas mettre à l'essai son matériel au Canada—où il n'existe pas d'armes nucléaires—c'est une bien piètre façon, en notre qualité de membre de l'OTAN, de nous montrer disposés à collaborer.

Le gouvernement est d'avis que, étant donné les contraintes économiques et politiques qui sont celles d'une puissance moyenne comme le Canada, la seule démarche raisonnable pour atteindre nos objectifs de défense est de promouvoir la réconciliation politique pour atténuer les causes de tension. C'est ce que nous avons fait en participant à des missions de maintien de la paix, et nos militaires ont la réputation de compter parmi nos plus habiles diplomates. Nous devons favoriser les accords sur le contrôle de l'armement justes et dont l'application soit contrôlable. Nous avons fait des efforts en ce sens et nous allons continuer. Nous devons aussi participer à des accords de défense commune pour en arriver à un système stable de dissuasion mutuelle. Sans cette dissuasion, nous n'avons aucun moyen de promouvoir des discussions réalistes sur la réduction des forces nucléaires du Pacte de Varsovie ou des pays de l'OTAN. Nous devons être en position de force, et cette force doit émaner d'un groupe uni comme les pays de l'OTAN. Les puissances occidentales pourront alors négocier avec celles du Pacte de Varsovie pour en arriver à une paix durable.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est terminée. En conséquence, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement. Bonne fin de semaine à tous.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 26 avril 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES POURSUITES CONTRE DES PROPRIÉTAIRES DE PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. Le gouvernement libéral semble s'obstiner à provoquer la faillite des petites entreprises. Tout d'abord, nous avons eu la politique énergétique nationale et ensuite le budget du 12 novembre. Le propriétaire d'une petite entreprise est poursuivi—persécuté serait un terme plus juste—et d'autres sont sur le point de l'être après avoir fait de la réclame en mesures impériales pour se faire comprendre de leurs clients. C'est une attitude encore plus totalitaire que celle du gouvernement à Moscou où une entreprise peut faire de la réclame en n'importe quelle langue et dans n'importe quel système de mesure. Je propose donc, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre déplore les poursuites intentées aux termes de lois adoptées par voie de décrets du conseil et recommande instamment au gouvernement de rétablir ses priorités enchevêtrées avant de pousser à bout la patience des Canadiens.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—LA REPRISE DE LA GEORGIE DU SUD PAR LES FORCES BRITANNIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), je propose:

Que la Chambre fasse savoir au gouvernement britannique qu'elle approuve la façon dont les forces navales royales, y compris les «marines», ont mené leur opération en Georgie du Sud pendant la fin de semaine en rétablissant, sans effusion de sang et avec un minimum de souffrances humaines, la situation qui existait dans la région avant l'agression des forces argentines dans l'Atlantique Sud.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES AFFAIRES INDIENNES

LA PERTE DE DROITS SUBIE PAR LES INDIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, je veux présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Au cours des quatre années écoulées de 1976 à 1980, 1810 femmes indiennes ont perdu leur statut d'Indiennes en vertu de l'alinéa 12(1)b) de la loi sur les Indiens, disposition que le comité des droits de la personne des Nations Unies a déclarée discriminatoire.

Étant donné que la Charte des droits et des libertés est conçue de façon à corriger ce genre de mesure discriminatoire, mais qu'il faut prévoir trois années pour effectuer une telle modification, je propose avec l'appui du député de Peterborough (M. Domm):

Que le gouvernement présente immédiatement une mesure législative visant à retrancher l'alinéa 12(1)*b*) de la loi sur les Indiens, afin que l'on n'ait pas, au Canada, à souffrir la honte de trois autres années d'atteinte aux droits des Indiennes qui épousent des non-Indiens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'ACCÈS À L'INFORMATION

LA POSITION ADOPTÉE PAR L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Ce matin, madame le Président, l'Association du barreau canadien a blâmé le gouvernement de retarder l'étude du bill tendant à faciliter l'accès à l'information et l'a exhorté à adopter au plus tôt ce bill qui est si nécessaire à la participation des citoyens dans une démocratie. Étant donné que M. Murray Rankin, conseiller juridique de l'Association, a préparé un document où il réfute tous les arguments que le gouvernement fédéral avance pour retarder l'étude de ce bill, je propose, avec l'appui du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) et en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement:

*Article 43 du Règlement*

Que la Chambre félicite l'Association du barreau canadien pour les efforts qu'elle déploie au nom de tous les Canadiens en vue de faire adopter un bill vraiment efficace qui tendrait à faciliter l'accès à l'information, et qu'elle exhorte le gouvernement à adopter sans plus tarder ce bill dont le besoin se fait sentir depuis longtemps et qui vise à abolir le privilège de la Couronne et à consacrer le principe fondamental de l'examen judiciaire indépendant.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Français*]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

VŒUX DE SANTÉ ET DE BONHEUR À M^ME^ LE PRÉSIDENT À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Henri Tousignant (Témiscamingue):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante mais surtout agréable.

Madame le Président, nous avons poussé l'indiscrétion jusqu'à découvrir qu'aujourd'hui marque le 32^e^ anniversaire de naissance de notre distingué Président de la Chambre. Je pense donc que c'est avec empressement que toute la Chambre se joint à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, et étant donné votre jeune âge vous souhaiter une nombreuse famille.

**Mme le Président:** Je ne peux que remercier la Chambre de cette délicate attention.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## L'INDUSTRIE

LA RÉINTÉGRATION DES CHAUSSURES EN CUIR À L'INTÉRIEUR DU QUOTA GLOBAL—ON DEMANDE UNE DÉCLARATION AU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Je vous offre mes meilleurs vœux, madame le Président.

En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion également très importante et très urgente.

Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce avait accepté de réétudier la possibilité de réintégrer la catégorie des chaussures en cuir à l'intérieur du quota global depuis déjà trois mois, et étant donné que la survie de l'industrie de la chaussure repose sur une réponse affirmative de la part du ministre à cet effet, je propose, appuyé par l'honorable député de Perth (M. Jarvis):

Que cette Chambre, à l'unanimité, invite le ministre responsable à faire connaître sa décision cette semaine afin de faire disparaître l'inquiétude qui grandit pour les milliers d'employés intégrés à l'industrie canadienne de la chaussure.

**Mme le Président:** En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, le Secrétaire d'État (M. Regan) a déclaré que, pour faire baisser les taux d'intérêt élevés, le premier ministre (M. Trudeau) allait tenter de convaincre le président américain de relâcher les taux aux États-Unis. J'invoque donc les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement assume ses responsabilités et saisisse les occasions qui lui sont données au Canada de lutter contre les taux d'intérêt élevés, et qu'il cesse de rejeter le blâme sur autrui et de faire la mouche du coche.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, la fin de semaine dernière, à Belleville, le chef du parti libéral de l'Ontario, David Peterson, a déclaré ceci:

Le premier ministre est un bon boulet que nous traînons.

Puisque le frère du chef libéral de l'Ontario siège à la Chambre à titre de député de Willowdale (M. Peterson) et que son épouse occupe un poste au cabinet du premier ministre, la motion suivante recueillera, j'en suis sûr, le consentement unanime. Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le premier ministre garantisse à la Chambre que les dissensions qui tiraillent la famille Peterson et qui le frappent directement ne mettront pas en péril le poste de M^me^ Heather Peterson au sein de son cabinet ni les chances de son mari, le député de Willowdale, d'accéder à la direction du parti libéral.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Le député de Kamloops-Shuswap.

• (1410)

## L'ÉNERGIE

L'INVESTISSEMENT DU GOUVERNEMENT DANS LES GISEMENTS HOUILLERS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, permettez-moi d'abord de vous offrir mes meilleurs vœux.

J'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Comme tous les députés le savent, le consortium constitué pour mettre en valeur les gisements houillers du nord-est de la Colombie-Britannique viennent d'émettre pour 350 millions de dollars d'obligations aux investisseurs de ce projet, dont le gouvernement fédéral qui s'inscrit au bas de la liste des créanciers. Je propose donc, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que le gouvernement précise clairement quelles mesures de protection existent pour les contribuables canadiens qui investissent dans cette entreprise dont la rentabilité est mise en doute virtuellement chaque jour.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE CHEF DE L'OPPOSITION

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges):** Madame le Président, je demande à soulever une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Selon un député conservateur très en vue «qui a du mal à ne pas dire la vérité,» son chef aura toutes les misères du monde à conserver son poste s'il ne convoque pas un congrès de leadership avant janvier 1983, date à laquelle il a été prévu, et tous semblent s'accorder pour dire qu'il aura beaucoup de mal à recueillir la majorité des voix. Je propose donc:

Que les députés du parti conservateur refreinent leur désir de tenir un congrès de leadership et regroupent leurs forces derrière leur chef dynamique.

Je sais que le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) va tenir à appuyer la motion.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** A l'ordre.

* * *

## LES FINANCES

L'ABANDON DU BUDGET DE NOVEMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, nous autres, députés de l'arrière-ban, tenons nous aussi à présenter nos félicitations.

Les effets conjugués d'une politique d'argent cher qu'applique vigoureusement le gouvernement et d'un budget régressif qui pénalise les entreprises ont affaibli encore plus la productivité industrielle du pays. La production industrielle a en effet baissé pour le huitième mois consécutif et atteint son niveau le plus bas depuis 1978. Étant donné le chômage épouvantable qui sévit au Canada, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que les mousquetaires du lac Meach donnent la priorité à l'emploi, comme le suggérait la bande des dix dans leur lettre, en remplaçant le budget de novembre par un autre qui permette à l'industrie de prendre de l'expansion, de croître et, surtout, de donner des emplois aux Canadiens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES CHEMINS DE FER

LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE FERROVIAIRE TRANSCONTINENTAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, l'année dernière, j'ai eu l'occasion de dire que le ministre des Transports était le pire ennemi des trains de voyageurs depuis Jesse James, et ce n'est que trop vrai. Non content d'avoir dérobé le service ferroviaire transcontinental aux citoyens de Saskatoon, d'Edmonton et de Jasper, à en juger d'après les notes préparées par le premier ministre (M. Trudeau), le ministre a instauré de nouveaux horaires interurbains qui laissent à désirer, de sorte qu'il serait peut-être bon de revenir sur la décision stupide de supprimer certains services qui a eu des conséquences désastreuses. Aussi, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre exhorte le ministre des Transports à rétablir le service-voyageurs Supercontinental, à commander du matériel ferroviaire transcontinental, ce qu'il n'a pas encore fait, et à utiliser les nouveaux trains légers, rapides et confortables déjà commandés pour améliorer le service entre les villes de l'ouest du Canada.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LES FINANCES

LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma première question s'adresse au ministre des Finances qui, après avoir fouillé les entrailles de l'économie canadienne au lac Meach, n'a apparemment pas pu affronter le public et a chargé le ministre de la Justice d'annoncer qu'un nouveau budget serait présenté à l'automne. Étant donné que la politique économique du gouvernement libéral a provoqué un chômage sans précédent, de plus en plus de faillites, les coûts d'emprunt les plus élevés que le secteur industriel ait eu à absorber et une baisse de la production pendant huit mois consécutifs, pourquoi attendre à l'automne? Pourquoi le ministre n'abandonne-t-il pas son budget actuel et n'en présente-t-il pas un autre dès maintenant?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, l'époque habituelle pour présenter un budget, c'est l'automne.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** C'est exactement la réponse qu'a donnée le ministre de la Justice. Il a précisé ce qui était bien évident, c'est-à-dire qu'il y a une période chaque année où l'on présente le budget, et le ministre faisait allusion au cycle normal.

• (1415)

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Vu sa réponse et comme il ne présentera pas de budget avant l'automne, pourquoi le ministre ajoute-t-il au climat de confusion qui règne déjà en indiquant que le ministre de la Justice n'a rien révélé de nouveau dans sa déclaration au sujet du budget? Un budget sera-t-il oui ou non présenté à l'automne?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, la réponse à cette question est fort simple. Si le député avait lu le document sur la procédure budgétaire qui a récemment été présenté à la Chambre, elle saurait ce que le gouvernement entend faire. Si tout se déroule normalement, le budget sera présenté à l'automne.

* * *

## L'ÉCONOMIE

LE TAUX D'INFLATION

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse de nouveau au ministre des Finances. Son alter ego, le secrétaire d'État, a annoncé que le gouvernement libéral entend s'en tenir à ses politiques économiques actuelles pour combattre l'inflation. Or, alors que le taux d'inflation diminue aux États-Unis et en Grande-Bretagne, il augmente au Canada. Cela s'explique en parti par l'attitude du gouvernement qui continue à augmenter le prix du carburant et les taux d'intérêt, deux des éléments qui influent le plus sur le coût de la vie. Comment l'inflation pourrait-elle diminuer au Canada alors que le gouvernement lui-même augmente les prix?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député sait pertinemment que nous avons adopté une politique qui nous permet d'offrir aux Canadiens les plus bas prix au monde pour le carburant. Nous avons refusé d'adopter, contrairement aux autres pays industrialisés du monde, le prix mondial; nous avons préféré protéger le consommateur canadien.

LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION POUR LA CLASSE LABORIEUSE PAUVRE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Compte tenu de l'écart qui existe entre les taux d'inflation canadiens et américains—c'est pratiquement le double au Canada—je voudrais prendre l'exemple d'une famille canadienne gagnant $12,000 par an, qui représente la classe laborieuse pauvre. Aux États-Unis, l'augmentation du coût de la vie pour cette famille serait inférieure de $50 par mois à ce qu'elle est au Canada. Le secrétaire d'État a dit que les problèmes des Canadiens découlent tous de la situation internationale. Dans ce cas, comment le ministre explique-t-il qu'une famille de ce genre doivent dépenser $50 de plus par mois au Canada qu'aux États-Unis, à cause de l'inflation?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je connais très bien le secrétaire d'État et je sais qu'il comprend très bien l'économie; aussi, je ne crois pas qu'il ait déclaré que nos problèmes découlaient uniquement de la situation internationale.

La situation sur nos marchés habituels et les taux d'intérêts américains nuisent beaucoup aux Canadiens, c'est évident. Par contre, il est vrai que sur le plan de l'inflation, la situation est meilleure aux États-Unis qu'au Canada. L'indice du coût de la vie est beaucoup plus bas aux États-Unis qu'ici, pour le moment; par ailleurs, la moyenne des hausses salariales est plus faible aux États-Unis qu'au Canada; la différence est de 4 à 7 points. C'est pourquoi, si nous voulons demeurer concurrentiels et créer des emplois au Canada, puisque c'est notre principal objectif, il faudra faire tout son possible pour faire fléchir davantage notre taux d'inflation.

**Mlle MacDonald:** Le ministre doit admettre par ailleurs que les revenus que j'ai choisis comme exemple ne sont pas vraiment valables pour les travailleurs pauvres dont la plupart ne sont pas syndiqués et disposent par conséquent de moyens collectifs très limités.

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, comment le ministre va-t-il expliquer aux familles à faible revenu, dont la sécurité d'emploi est toujours précaire, que le nombre de travailleurs a décliné plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis pendant cette crise que nous traversons? Pourquoi ces gens doivent-ils payer des prix plus élevés et avoir des occasions d'emploi moins nombreuses que leurs voisins du Sud?

• (1420)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député s'est lancée dans des comparaisons entre le Canada et les États-Unis et me demande de m'intéresser au sort des travailleurs canadiens . . .

**Mlle MacDonald:** Des gagne-petit.

**M. MacEachen:** . . . et des indigents. Depuis mon entrée en fonction, je me suis efforcé de ne rien changer aux programmes sociaux qui existent au Canada.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** D'ailleurs, lorsque j'ai assumé mon portefeuille, nous avons apporté une hausse substantielle . . .

**Mlle MacDonald:** Des coupures de 5.9 milliards de dollars.

**M. MacEachen:** . . . au supplément du revenu garanti afin de venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin. C'est là notre politique. Malgré les difficultés et les contraintes financières, nous avons maintenu et consolidé nos programmes sociaux.

**M. Nielsen:** Quelles contraintes?

**M. MacEachen:** Nous ne pouvons en dire autant de la politique américaine. Le député sait fort bien que les États-Unis ont sabré dans les prestations d'aide sociale! C'est une politique que je ne voudrais pas adopter.

**Des voix:** Bravo!

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, j'ai moi aussi une question à poser au ministre des Finances. Le gouvernement du Canada ne demande peut-être pas mieux que d'attendre jusqu'à l'automne pour apporter des changements à sa politique financière, mais je tiens à dire au ministre que nos concitoyens qui perdent leurs maisons, leurs emplois et leurs entreprises veulent qu'on agisse maintenant.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** A la suite des nouvelles parues dans la presse à propos de la réunion du cabinet qui a eu lieu cette fin de semaine au lac Meach, je voudrais poser une question au ministre. Étant donné que nos concitoyens perdent actuellement leurs maisons, leurs emplois et leurs entreprises, le gouvernement n'a-t-il pas l'intention de changer sa politique des taux d'intérêt absolument désastreuse?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, comme le sait l'honorable représentant, nous ne pratiquons pas une politique des taux d'intérêt élevés, car personne au gouvernement n'y est favorable.

**Mlle MacDonald:** Ne vous étranglez pas.

**M. MacEachen:** Nous prenons toutes les mesures possibles pour réduire les taux d'intérêt dans notre pays, pour aider les propriétaires de maisons à . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** . . . à faire face à cette charge financière énorme. Mais le représentant sait aussi bien que moi et sinon mieux puisqu'il est diplômé de la London School of Economics . . .

**Des voix:** Quelle honte!

**M. MacEachen:** . . . et que je ne le suis pas, qu'il y a nécessairement un lien entre le taux d'inflation et les taux d'intérêt. Il ne servirait pas à grand-chose d'abaisser les taux d'intérêt sans diminuer le taux d'inflation. Voilà pourquoi je reproche au député de toujours parler de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement. C'est de la pure fiction.

**M. Broadbent:** Madame le Président, je n'aime pas contrarier le vice-premier ministre, mais le premier ministre a déclaré jeudi dernier que le Canada appliquait bel et bien une politique de taux d'intérêt élevés.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre, après avoir écouté attentivement, comme je le fais toujours, les explications du vice-premier ministre au sujet des taux d'intérêt élevés. La semaine dernière, le premier ministre a donné une explication analogue au député d'Etobicoke-Centre lorsqu'il a déclaré que les taux d'intérêt sont élevés au Canada «parce que l'inflation est élevée et que les gens ne prêtent leur argent qu'à des taux élevés».

Si le gouvernement du Canada abaissait le taux préférentiel de 3 p. 100, il n'en demeurerait pas moins supérieur au taux d'inflation de 2.5 p. 100. En l'occurrence, cela permettrait sans doute à bien des hommes d'affaires de conserver leurs entreprises et à davantage de Canadiens de conserver leur emploi. Dans ce cas, pourquoi le gouvernement n'abaisse-t-il pas le taux préférentiel?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, comme le député le sait, le taux préférentiel s'aligne ordinairement sur le taux bancaire, lequel est fixé tous les jeudis lors d'enchères où des particuliers et des établissements financiers . . .

**M. Broadbent:** C'est toujours ainsi que cela s'est fait, Allan.

**M. MacEachen:** . . . font des offres pour les bons du Trésor. Le taux qui est fixé tous les jeudis représente la réaction du marché face à ce qui se passe sur d'autres marchés, notamment aux États-Unis. Je doute qu'il serve à quoi que ce soit d'abaisser artificiellement le taux bancaire. Cela pourrait avoir des conséquences certaines à court terme. On peut s'attendre à des répercussions immédiates sur le taux de change et l'inflation ne manquerait pas de grimper. Par la suite, le taux préférentiel atteindrait sans doute un niveau plus élevé que celui où il se trouvait avant l'application de la piètre solution prosposée par le député.

• (1425)

**M. Broadbent:** Si je n'avais pas vu l'influence désastreuse de l'enseignement de la London School of Economics sur le premier ministre, j'aurais suggéré au vice-premier ministre de retourner sur les bancs de cet établissement.

LES RAISONS DE NE PAS RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Le taux pourrait baisser de trois points, ce qui signifie que des milliers de Canadiens conserveraient leur emploi. Les Canadiens ne perdraient plus leur maison à cause des hypothèques élevées. L'économie pourrait amorcer une relance. Pourquoi le gouvernement fédéral n'applique-t-il pas cette baisse, se rendant parfaitement compte qu'il y aurait lieu d'établir des contrôles de change? Les Américains n'ont pas hésité à imposer ces contrôles pour protéger leur économie durant les deux dernières décennies. Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas une politique de taux d'intérêt peu élevés et n'établit-il pas des contrôles de change pour protéger au besoin les emplois au Canada?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, certains croiront peut-être que cette politique pourrait être efficace. Je ne connais de meilleur moyen de convaincre le député que de lui citer en exemple le gouvernement socialiste le plus récemment élu, soit le gouvernement de la France.

Afin de protéger le franc contre une nouvelle dévaluation, afin de protéger également sa devise et les travailleurs contre l'inflation importée et le chômage accru, le gouvernement a laissé récemment ses taux d'intérêt à court terme dépasser les 20 p. 100. Le gouvernement de la France n'a pas agi ainsi par stupidité ou au nom d'une idéologie, mais parce qu'il s'est rendu compte de l'intérêt bien compris des travailleurs français, et c'est ce que nous faisons au Canada en élaborant et en appliquant notre politique économique dans l'intérêt des Canadiens.

* * *

[*Français*]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES D'UNE DÉLÉGATION D'ESPAGNE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes d'une délégation de parlementaires d'Espagne dirigée par le président du Sénat, Senor Cecilio Valverde.

**Des voix:** Bravo!

* * *

[*Traduction*]

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS POUR FIXATION DU PRIX DE L'URANIUM—LA POSITION DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**M. Chris Speyer (Cambridge):** C'est au ministre de la Justice que je m'adresse, madame le Président. Le ministre a pris sur lui d'intenter des poursuites contre le cartel de l'uranium en s'appuyant sur les conclusions du rapport Bertrand et sur l'attestation de M. Orest R. Samitz, préposé aux enquêtes sur les coalitions, qui estimait que certaines parties conspiraient pour fixer le prix de l'uranium. Or, vendredi après-midi de la semaine dernière, la Cour suprême de l'Ontario a statué que les sociétés de la Couronne jouissaient de l'immunité à l'égard de toute action judiciaire. Ce qui signifie que les tribunaux du Canada sont incompétents pour juger des crimes que les sociétés de la Couronne pourraient commettre. Puisque les sociétés de la Couronne, ayant l'immunité, ne sauraient avoir à répondre devant les tribunaux du Canada des crimes qu'elles pourraient commettre, le ministre pourrait-il permettre la diffusion du rapport Bertrand? En outre, pourrait-il nous délivrer de la loi sur le baillon qui brime la liberté d'expression depuis 1976?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, nous avons décidé d'en appeler dès ce matin de la décision de la Cour Suprême de l'Ontario et la question est présentement devant un tribunal de plus haute instance. Avec un rapport comme le Rapport Bertrand, nous avons évidemment le choix entre deux choses: ou bien prendre des procédures, ce que nous avons fait, ou bien déférer le Rapport, comme nous l'avons fait dans le cas des compagnies de pétrole, à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Dans le cas présent, en ce qui a trait à l'uranium, nous avons décidé d'entreprendre la poursuite directement. La question est devant les tribunaux présentement. A la suite de la décision de la Cour Suprême de l'Ontario prise vendredi, les procureurs du gouvernement canadien ont décidé de porter la décision en appel.

• (1430)

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, la conduite du ministre de la Justice dans cette affaire a été ignoble.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Speyer:** Parfaitement, ignoble!

**M. Clark:** Tout comme celle de Jack Austin?

**M. Speyer:** Est-il juste que les sociétés privées qui commettent des délits soient passibles d'actions en justice, alors que les société publiques, c'est-à-dire les sociétés de la Couronne, qui commettent des délits analogues ne le soient pas? Par ailleurs, avant d'intenter des poursuites devant les tribunaux, le ministre ne savait-il pas que les sociétés de la Couronne jouissant de l'immunité à l'égard de toute action judiciaire, il ne pouvait pas traduire la société de la Couronne délinquante devant les tribunaux, ce qui expliquerait pourquoi il n'a pas porté d'accusations contre son conseil d'administration?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai déjà répondu à plusieurs reprises à cette question. Nous avons décidé au ministère de la Justice, suivant l'avis de celui qui avait servi de procureur à la Commission Bertrand, de poursuivre et les gens du secteur privé et les compagnies du secteur public. C'est ce que nous avons fait. Une décision a été rendue par la Cour Suprême de l'Ontario vendredi et, madame le Président, je ne peux pas changer les lois de ce pays. La question est en appel devant les tribunaux supérieurs d'Ontario, et nous avons suivi le procédé tel qu'inscrit dans les lois canadiennes. Lorsque nous recevons un rapport du Directeur des enquêtes et des recherches, ou bien nous intentons des poursuites judiciaires, ou nous les référons à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Nous avons pris l'une de ces options. Il y a eu une décision de la Cour, et nous en appelons à ce moment-ci parce que nous avons jugé, à l'époque, qu'il fallait intenter des poursuites autant contre les entreprises privées que les entreprises publiques. Le tout est maintenant devant les tribunaux, et ce n'est pas à moi de faire des observations sur les jugements des tribunaux.

* * *

## L'INDUSTRIE

LA RÉINTÉGRATION DE LA CATÉGORIE DES CHAUSSURES EN CUIR DANS LE QUOTA GLOBAL D'IMPORTATION—ON DEMANDE QUAND LA DÉCISION SERA PRISE

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre reconnaissant, j'en suis convaincu, les difficultés auxquelles tous les secteurs de l'industrie ont à faire face, il demeure cependant qu'un secteur particulièrement, soit l'industrie de la chaussure, ne demande pas de subventions au gouvernement mais uniquement un minimum de protection pour la survie de cette industrie.

Le ministre a répété plusieurs fois qu'il entendait rendre une décision sur la réévaluation pour réintégrer la catégorie des chaussures en cuir à l'intérieur du quota global. Le ministre aujourd'hui, après cet exercice, est-il en mesure selon les besoins de cette industrie, de nous assurer qu'il rendra cette décision cette semaine?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je peux assurer mon honorable collègue ainsi que cette honorable Chambre que nous sommes bien intéressés au bien-être de cette industrie et de ses employés. C'est pourquoi, au Cabinet, nous prenons connaissance des instances reçues, mais je ne peux informer la Chambre qu'une décision sera rendue publique cette semaine.

**M. La Salle:** Madame le Président, je pense avoir obtenu les renseignements provenant des ministériels selon lesquels le ministre se penchait sérieusement sur ce point. La question est très importante par rapport aux conséquences néfastes qu'elle représente pour l'industrie. L'industrie de la chaussure ne peut plus attendre encore beaucoup de temps, et le ministre le sait. Et dans l'intérêt de ces milliers de travailleurs qui vivent dans une incertitude tout à fait inhumaine, le ministre pourrait-il dire au moins quand il a l'intention de rendre sa décision et expliquer pourquoi après tant de semaines il n'est pas encore en mesure de répondre dans l'affirmative aux recommandations faites par cette industrie qui ne réclame pas d'argent ni de subventions de la part du gouvernement mais simplement une protection convenable.

**M. Gray:** Madame le Président, un contingentement est une forme de subvention venant de tous les consommateurs de ce pays. Mais, en même temps nous avons gardé un contingentement pour protéger notre industrie de la chaussure et nous avons annoncé notre politique l'automne dernier. C'est parce que nous prenons au sérieux les soucis et les représentations de l'industrie que nous nous penchons, comme le député l'a dit, très sérieusement sur ces représentations, et j'attends la possibilité d'obtenir cette révision au niveau du Cabinet aussitôt que possible.

* * *

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT RECOMMANDERA À LA BANQUE DU CANADA DE DÉVALUER LE DOLLAR

**M. Claude-André Lachance (Rosemont):** Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances. Étant donné les dommages structurels bientôt irréparables que des taux d'intérêt anormalement élevés entraînent pour l'industrie canadienne et les travailleurs, résultat provenant directement d'une politique monétaire rigoureuse qui se défend par ailleurs au nom de la lutte contre l'inflation, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre s'il entend très bientôt apporter des aménagements à la politique présentement préconisée par la Banque du Canada, et en particulier recommander au gouverneur d'envisager une dévaluation de la devise canadienne, ce qui selon la plupart des analystes économiques indépendants aurait pour effet immédiat de réduire de façon draconienne les taux d'intérêt sans nécessairement susciter par ailleurs une augmentation sensible à long terme du taux d'inflation?

[*Traduction*]

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a posé des questions similaires au début de la période des questions.

**M. Clark:** Comme bien d'autres députés également.

**M. MacEachen:** Le député s'informe des répercussions que pourrait avoir une dévaluation en demandant si une telle mesure apporterait un soulagement véritable du côté des taux d'intérêt. Nous nous préoccupons évidemment tous des dommages causés par les taux d'intérêt élevés. Le député s'en rappellera peut-être, cette question a été étudiée à fond lors de la conférence des premiers ministres. Le premier ministre avait alors affirmé que, dans les circonstances actuelles, une telle mesure alimenterait probablement l'inflation et ferait augmenter encore davantage les taux d'intérêt si une réduction artificielle des taux d'intérêt provoquait des pressions extrêmement fortes sur notre monnaie. C'est pourquoi, madame le Président, je n'ai pas jugé possible d'adopter cette mesure. Je crois qu'elle ferait plus de mal que de bien à l'économie canadienne. Elle aurait en effet des conséquences incalculables pour nous tous. Telle est l'opinion du gouvernement sur la question soulevée par le député.

*Questions orales*

## LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

L'ESSAI DES ARMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. En son absence, je pourrais peut-être l'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre doit savoir que dans tous les coins du pays, les Canadiens sont incroyablement inquiets de la course aux armements nucléaires. Samedi dernier, 30,000 personnes ont défilé paisiblement dans les rues de Vancouver et ont tenu un réunion monstre. Cette réunion de protestation contre la course aux armements nucléaires était vraiment spectaculaire.

**M. Nielsen:** Qu'est-ce que vous y avez fait?

**Mlle Jewett:** Les gens demandaient avant tout un moratoire nucléaire, pour permettre un rattrapage des négociations. Le ministre pourrait-il nous dire si le premier ministre—si d'ailleurs le ministre sait ce qu'il pense à ce sujet—songe sérieusement à emboîter le pas au grand nombre d'Américains distingués et d'autres personnes, faire ce que lui demande la population du pays, faire campagne le plus vigoureusement que nous pourrons, aux Nations Unies et ailleurs, en faveur d'un gel mondial de la fabrication, de l'essai et du déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le gouvernement du Canada partage les préoccupations exposées par le député, et qui se sont fait jour bien sûr lors de la marche en question, au sujet de la course aux armements nucléaires. Nous venons de recevoir un rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale sur notre position à la SSNUD II. Nous poursuivons nos consultations et nos préparatifs en vue de cette conférence. Je pense que les Canadiens auront lieu d'être satisfaits de la position que nous allons adopter publiquement à cette conférence sur la course aux armements.

Ce que le député désire vraiment, je pense, c'est que nous adoptions une position efficace au sujet du contrôle des armements et du désarmement, plutôt qu'un arrangement hâtif qui serait voué à l'échec. Un simple gel écarterait la possibilité de négociations avec l'Union soviétique; un gel pur et simple, sans nécessité pour eux de faire de concessions, ne les inciterait certainement pas à poursuivre les négociations.

• (1440)

**Mlle Jewett:** Madame le Président, je suis heureux que le ministre n'ait pas dit ce que le premier ministre pense, parce qu'il est évident qu'il ne le sait pas. Le premier ministre doit sûrement envisager plus sérieusement que le ministre l'utilité d'un gel nucléaire immédiat et les raisons qui amènent d'autres pays à le réclamer.

L'ESSAI DES MISSILES CRUISE

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, sur cette question précise des essais des missiles Cruise, je ne saisis pas encore très bien si le gouvernement les remet jusqu'à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, ou jusqu'à ce que nous sachions quels seront les résultats de cette session.

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, au cas où je ne l'aurais pas dit clairement, je parlais dans ma première réponse au nom du gouvernement.

Il y a une distinction à faire dans la réponse à la question concernant les missiles 2. En vertu d'un accord cadre, divers essais d'armes pourront être organisés sous surveillance canado-américaine et effectués en territoire canadien. Les négociations en vue de cet accord se poursuivent. Il n'est pas certain qu'elles se terminent avant la session.

En ce qui concerne les stipulations accessoires de l'accord cadre qui autoriseraient les essais du missile Cruise, nous n'y donnerons pas suite avant la session.

J'ajoute que même si nous le faisions et que la session menait à un accord général sur le désarmement, l'accord général aurait priorité sur tout accord bilatéral que nous aurions conclu avec un autre pays.

* * *

## LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES POURSUITES CONTRE LES DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, la politique du gouvernement sur la conversion obligatoire au système métrique a été énoncée clairement par le ministre de la Consommation et des Corporations en fin de semaine dernière quand il a déclaré que «rien ne serait imposé à quelque groupe que ce soit contre sa volonté».

Des détaillants indépendants reçoivent actuellement des avis de convocation devant les tribunaux, et sont menacés d'amendes et d'emprisonnement pour avoir employé des mesures canadiennes sur leurs produits et, à ma connaissance, jusqu'ici toutes les causes ont été reportées au moins jusqu'au mois d'août prochain. Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Compte tenu du fait que toutes les industries manufacturières peuvent employer soit le système métrique soit le système impérial sans être menacées de poursuites, et compte tenu du fait que tous les journaux et les médias comme la radio et la télévision peuvent faire leur publicité en mesures impériales sans danger d'être poursuivies en justice, comment le gouvernement justifie-t-il le fait que certains détaillants indépendants fassent l'objet de poursuites judiciaires pour avoir utilisé des mesures impériales dans le cas de leurs marchandises en magasin, alors qu'il est amplement prouvé que le groupe de ceux qui travaillent avec les balances dans l'industrie de la vente de denrées alimentaires au détail ne tiennent pas à adopter le système métrique pour l'instant?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, ce problème relève du ministre de la Consommation et des Corporations; je lui transmettrai donc la question.

LA PUBLICITÉ DE LA COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, les gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et le prochain gouvernement progressiste-conservateur de la Saskatchewan, qui doit être élu dans quelques heures, ont condamné l'imposition forcée du système métrique et la suppression des mesures impériales . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Domm:** . . . et cela sans parler de conseils municipaux d'un bout à l'autre du pays. Le ministre de la Justice ou son adjoint envisageraient-ils d'imposer une amende à la Commission du système métrique ou d'en fermer les bureaux, ou encore de poursuivre en justice le directeur général de la Commission pour avoir permis aux imprimeurs du gouvernement du Canada de faire paraître une fausse publicité dans une brochure de la Commission, publiée récemment dans laquelle on prétend que «Le Canada se joint aux États-Unis pour appliquer le système métrique»? Cette propagande est distribuée chez les épiciers, et dans les marchés un peu partout au Canada . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Il me semble que la question a été posée.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai entendu la question. L'intervention m'a paru être un argument plutôt qu'une question. Ce problème relève de la compétence du ministre de la Consommation et des Corporations et j'en discuterai avec lui.

* * *

## LA SOCIÉTÉ ASTRA-TRUST

LA SITUATION DES DÉPOSANTS

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). C'est sous les pressions de plusieurs hommes politiques de Niagara et d'Ottawa, dont plusieurs anciens députés libéraux fédéraux, que le gouvernement fédéral avait constitué en société Astra Trust, société de fiducie du sud de l'Ontario. Puis, quand cette société a connu des difficultés financières, le gouvernement lui a prêté huit millions pour qu'elle puisse se sortir d'affaire. Malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée et la société a fait faillite. La Société d'assurance-dépôts du Canada a remboursé la presque totalité des capitaux qui lui avaient été confiés à titre de garantie. Le gouvernement fédéral a récupéré les huit millions, mais nous aimerions savoir ce qui a été fait pour les centaines de déposants qui avaient confié leur argent à la société Astra-Trust et qui se retrouvent Gros-Jean comme devant?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, le député devrait se souvenir que l'incident auquel il se reporte et la société à laquelle il se réfère étaient reliés à d'autres sociétés qui étaient de juridiction provinciale. Pour ce qui est de la société qui était de la responsabilité du gouvernement canadien, comme l'a indiqué l'honorable député, les gens qui ont pu subir des pertes ont été indemnisés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, et le député sait très bien également qu'il y a des procédures contre certains actionnaires de cette société devant la cour, et que les tribunaux rendront des jugements sur les accusations portées contre ces personnes.

[*Traduction*]

**M. Reid (St. Catharines):** Madame le Président, le ministre sait fort bien qu'Astra Trust était la société mère et que ces sociétés étaient ses filiales. C'est d'ailleurs ce qui a permis d'effectuer les dépôts.

LA RÉPONSE DU MINISTRE

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, un tribunal fédéral a rendu récemment une décision aux termes de laquelle les déposants ne pourraient poursuivre le surintendant des assurances ou le ministre des Finances pour leur piètre gestion de la société Astra-Trust et leur insouciance au sujet de ses activités. Le ministre d'État (Finances) suggère-t-il que les déposants ne vont rien pouvoir récupérer? Le gouvernement a récupéré les fonds qu'il avait avancés, alors il se lave les mains de cette affaire et dit aux déposants qu'ils n'avaient qu'à faire plus attention?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, je pense que le député est dans la confusion. Si des déposants ont subi des pertes de sociétés filiales qui sont de responsabilité provinciale, il devrait s'enquérir auprès des autorités provinciales de ce qu'elles veulent faire afin d'indemniser les gens qui ont subi des pertes. Pour ce qui est de la société qui était de juridiction fédérale, comme je l'ai bien indiqué, les garanties de l'assurance dépôts ont fonctionné, et ces déposants ont été indemnisés en conformité des dispositions de la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

* * *

[*Traduction*]

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS POUR FIXATION DU PRIX DE L'URANIUM—LES INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AVOCATS

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et découle de celle qu'a posée mon collègue le député de Cambridge. Vu que le ministre a décidé d'en appeler de la décision des tribunaux de l'Ontario quant à l'impossibilité d'intenter des poursuites contre les sociétés de la Couronne au sujet du cartel de l'uranium, le ministre peut-il nous dire pourquoi il avait demandé aux avocats du ministère d'obtenir l'immunité pour les sociétés de la Couronne?

Deuxièmement, vu que le ministre a décidé d'en appeler de cette décision, pour être logique, supprimera-t-il aussi la règle du baillon imposée aux fonctionnaires et publiera-t-il le rapport Bertrand?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je pense que l'affirmation de l'honorable député est fausse. Je n'ai jamais donné instruction à qui que ce soit, et les procureurs des compagnies de la Couronne sont maîtres de leur dossier. Ils invoquent les éléments dans le dossier qui peuvent servir leur cause. Ni mon ministère, ni moi-même n'avons eu des communications avec les procureurs des compagnies de la Couronne en cause. J'ai choisi le même procureur qui avait servi la Commission Bertrand, je l'ai nommé procureur du gouvernement en la matière, et c'est lui qui a porté les accusations devant les tribunaux.

En ce qui a trait à la deuxième partie de la question, madame le Président, évidemment les procédures ne sont pas toutes terminées devant les tribunaux américains, et c'est pour préserver les intérêts canadiens vis-à-vis des poursuites aux États-Unis que nous avons imposé des limitations sur la documentation canadienne; nous avons dit que les documents nécessaires pour fins de poursuites ici même au Canada seraient disponibles à notre procureur M. Brown, de même qu'aux procureurs de la défense.

• (1450)

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT BERTRAND SOIT PUBLIÉ

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, je voudrais poser une autre question supplémentaire. Si les sociétés de la Couronne prennent leurs propres décisions comme le ministre l'affirme, pourquoi, à titre de procureur général, n'a-t-il pas intenté de poursuites contre les administrateurs de certaines de ces sociétés de la Couronne dès le départ? En outre, pourquoi le ministre tient-il tant à baillonner les fonctionnaires canadiens? Cela n'a rien à voir avec les tribunaux américains. Pourquoi ne publie-t-il pas le rapport Bertrand afin que les Canadiens puissent se faire une opinion?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice, et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je répète qu'on a intenté des poursuites relativement au cartel de l'uranium après la présentation du rapport Bertrand. Ce rapport recommandait au gouvernement de poursuivre les sociétés en cause et non pas les administrateurs contre lesquels le député voudrait que j'intente des poursuites. Pour que les recommandations de la commission Bertrand soient suivies le plus rapidement possible, j'ai retenu les services du même avocat, M. Brown, de Toronto. C'était l'avocat de M. Bertrand et il est maintenant mon avocat. Or je pense que le mieux que je pouvais faire, c'était justement de veiller à ce qu'il s'écoule le moins de temps possible entre la présentation du rapport Bertrand et les poursuites.

Quant à l'autre partie de la question, j'y ai répondu bien des fois à la Chambre.

LE CONSEIL JURIDIQUE CONCERNANT LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. A l'époque où le gouvernement se préparait à intenter des poursuites contre certaines personnes et sociétés mises en cause dans le cartel de l'uranium, des juristes l'ont-il conseillé en lui disant que les sociétés de la couronne jouissaient d'une immunité à l'égard des poursuites judiciaires?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, les seuls conseils juridiques que j'ai reçus provenaient du rapport Bertrand. Afin de mettre en vigueur la recommandation du mieux possible, nous avons demandé au même procureur, au même avocat que celui engagé par M. Bertrand, de nous représenter dans cette affaire. A l'époque, les recommandations du rapport Bertrand et celles de notre conseiller juridique nous ont incités à poursuivre toutes les personnes et toutes les sociétés dont le nom figurait dans le rapport Bertrand. Nous avons décidé de les poursuivre toutes sans exception, conformément aux recommandations du rapport Bertrand.

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT BERTRAND SOIT DÉPOSÉ À LA CHAMBRE DES COMMUNES

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il a refusé de répondre à ma question directe et de nous dire si le gouvernement savait ou non à l'avance, ou avait été prévenu par ses conseillers juridiques, que le tribunal de l'Ontario accorderait effectivement l'immunité à la Couronne; en outre, il a dit que les seuls conseils qu'il avait reçus découlaient du rapport Bertrand, lequel renfermait peut-être une mise en garde contre ce qui s'est passé vendredi—autant de motifs qui rendent absolument impérative la divulgation du rapport Bertrand par le ministre. La Chambre des communes et les Canadiens ont le droit de savoir si le gouvernement du Canada cherche à dissimuler indûment quelque chose. Le meilleur moyen de le savoir, c'est d'avoir accès au rapport Bertrand. Le ministre pourra-t-il faire déposer ce rapport à la Chambre des communes?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, à mon avis, la position est très claire en la matière. La loi du Parlement prévoit que lorsque nous recevons un rapport du directeur des enquêtes et des recherches nous avons deux options, ou bien nous décidons d'intenter des poursuites, tel que recommandé par le directeur, c'est ce que nous avons fait dans le cas présent, et au surplus, pour être encore plus prudents nous avons retenu les services des mêmes procureurs que la Commission Bertrand avait, ou bien l'autre option qui consistait à déférer le problème à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, ce qui n'était pas la recommandation du directeur. Nous avons donc suivi exactement ce que la loi prescrit, et les rapports provenant du directeur en charge des enquêtes et des recherches, suivant la loi votée par le Parlement, ne sont pas rendus publics.

[*Traduction*]

LE CONSEIL JURIDIQUE CONCERNANT LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, nous n'avons aucune idée du genre d'illégalités que l'on s'efforce de nous dissimuler. Nous ne savons pas non plus quels choix s'offraient au gouvernement, parce qu'on nous le cache. Nous ignorons pour quelle raison le ministre de la Justice refuse de rendre public le rapport de la Commission Bertrand, alors qu'il a reconnu être habilité à le faire. Si le ministre ne publie pas ce rapport, c'est uniquement parce qu'il a décidé que ce document, qui devrait être public, doit demeurer secret.

Permettez-moi de revenir à la question qu'il a éludée tout à l'heure. A l'époque où le ministre de la Justice et les autres membres du gouvernement décidaient d'intenter une action contre certains participants au cartel de l'uranium, avaient-ils obtenu des avis juridiques de qui que ce soit, notamment de la Commission Bertrand, selon lesquels les sociétés de la Couronne, dont la société fictive contrôlée par le gouvernement du Canada, pouvaient se prévaloir de l'immunité de la Couronne à l'égard de toute poursuite? Le ministre en avait-il été averti?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai déclaré avoir suivi fidèlement les avis juridiques qui ont été donnés à la Commission Bertrand et à moi-même en qualité de procureur général du Canada. Je tiens à préciser que ces avis provenaient du même avocat de la Couronne. Je ne suis pas surpris que le chef de l'opposition ne soit pas très au fait des questions juridiques, car il n'a fait qu'un bref séjour à la faculté de droit.

* * *

## LA SANTÉ

L'APPLICATION DE PESTICIDES À GAGETOWN, N.-B.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon un vieux principe médical appliqué au Canada, il vaut mieux risquer d'être trop prudent que pas assez.

Le ministre sait qu'aucun contrôle n'a été exercé sur l'agent orange mis à l'essai à la base de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, en 1966-1967. Puisqu'il existe des preuves irréfutables maintenant que le ministère s'est trompé dans ses études, car sur les quatre localités examinées, trois n'étaient pas exposées aux vents qui ont dissiminé le produit, le ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi elle s'oppose à une enquête médicale indépendante sur l'application de cet agent et les malformations congénitales qui seraient attribuables à l'usage du fénotrothion?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, plusieurs études menées sur des cobayes ont établies que ce pesticide n'était pas cancérigène.

Je tiens à rappeler au député que la formulation de sa question ne facilite pas les choses. Je ne suis pas au courant des faits qu'il veut établir.

**M. Fulton:** Je suis très étonné, madame le Président.

L'ENREGISTREMENT DES PESTICIDES

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, je vais poser ma question supplémentaire au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement qui, je le sais, est au courant de ce problème très grave. Le gouvernement fédéral finance, depuis une vingtaine d'années, le programme de pulvérisations contre la tordeuse au Nouveau-Brunswick. Les scientifiques de son ministère connaissent parfaitement les répercussions de ces pulvérisations sur les oiseaux. De toute évidence, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social préfère passer sous silence les graves conséquences que cela peut avoir sur le plan médical. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la recommandation que lui a faite l'expert qu'il a engagé, le D[r] Ross Hall, dans un rapport approuvé à l'unanimité par son conseil consultatif, où il demande d'enlever au ministère de l'Agriculture l'enregistrement des pesticides?

Comme il faut au moins effectuer six autres études avant d'autoriser de nouveau le fénotrothion pour le programme de pulvérisations au Nouveau-Brunswick à cause de la fraude d'IBT, le ministre va-t-il intervenir pour protéger l'environnement, et pas seulement pour des raisons médicales, afin d'interrompre les pulvérisations au Nouveau-Brunswick jusqu'à l'achèvement de ces études?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit pour le moment à la réponse de mon collègue.

* * *

## LES PENSIONS

LA SITUATION DES FEMMES CÉLIBATAIRES ÂGÉES DE 60 À 65 ANS

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Mais avant, je voudrais la remercier des vœux de guérison qu'elle m'a adressés à plusieurs reprises pendant mon hospitalisation. J'ajouterai que bien d'autres en ont fait autant mais je tiens également à vous remercier tout spécialement, madame le Président.

Ma question de cette après-midi concerne l'injustice du régime de pension de vieillesse qui accorde une pension à certaines femmes—et aussi quelques hommes, mais ce sont surtout des femmes—âgées de 60 à 65 ans pourvu que leur conjoint ait 65 ans ou plus. Par contre, les célibataires âgées de 60 à 65 ans ou les veuves dont le mari est mort avant 65 ans n'y ont pas droit. M[me] le ministre va-t-elle songer sérieusement à changer cela afin que les personnes âgées de 65 ans qui sont dans le besoin puissent obtenir cette pension?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, en tant que ministre de la Santé je pense pouvoir dire au nom de tous ma joie de voir le député de retour parmi nous grâce à de bons soins et à son grand courage.

**Des voix:** Bravo!

• (1500)

**Mme Bégin:** Cela dit, je n'aime pas tellement la question qu'il me pose. Je devrai répondre que la situation qu'il signale constitue un grave problème. Je voudrais placer cette situation dans son contexte sans nier toutefois l'existence du problème. L'allocation du conjoint a été mise en vigueur quelques mois avant que mon prédécesseur ne tente d'offrir une formule de revenu annuel garanti à tous les Canadiens dans le besoin. Dans ce contexte, les conjoints de moins de 65 ans des pensionnés auraient été les premiers Canadiens à jouir de l'allocation accordée à tous les Canadiens nécessiteux, quel que soit leur âge ou la cause de leur pauvreté. Malheureusement, nous savons tous que les conférences fédérales-provinciales sur la sécurité sociale ont échoué ces années-là.

Tous les députés ont voulu alors remédier à cette injustice afin de permettre au conjoint, à la mort du pensionné, de continuer à toucher 0.1637 de la pension. Toutefois, en raison des difficultés économiques actuelles, nous ne pouvons pas accorder cette prestation à tous les nécessiteux de moins de 60 ans. C'est le dilemme auquel nous faisons face. Toutefois, le Livre vert sur la réforme des pensions qui devrait être publié d'ici quelques semaines traite des ménagères, notamment celles de moins de 65 ans, qui ne touchent pas une pension.

L'OCTROI D'UNE PENSION AUX PERSONNES QUI N'ONT PAS D'AUTRE REVENU

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, compte tenu de l'intérêt de M^me^ le ministre pour ce problème, puis-je lui demander si elle accordera toute l'aide et toute l'attention possibles à améliorer ce programme, même s'il faut puiser dans les coffres publics pour donner des pensions aux personnes de 60 à 65 ans qui n'ont aucun autre revenu?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je m'inquiète du sort des personne âgées de 60 à 65 ans et, en particulier, des femmes de ce groupe d'âge. J'en ai discuté il y a plus d'une semaine avec M^me^ Nicole Questiaux, ministre français de la Solidarité nationale, qui vient d'entreprendre de ramener à 60 ans l'âge de la pension pour certains Français. J'y ai réfléchi et la question est de savoir si, advenant que nous ayons des fonds supplémentaires à mettre dans le SRG, nous ferions bien de commencer à élargir les conditions d'admissibilité pour ceux qui en ont le plus besoin avant l'âge de 65 ans. Pour ma part, je ne suis pas encore persuadée que nous puissions le faire tant que nous n'aurons pas amené tous les 65 ans et plus, dont la plupart sont des femmes ou des personnes seules, au-dessus du seuil de la pauvreté et cela, une fois pour toutes. La mesure que recommande le député viendrait donc en second lieu.

* * *

## PÉTITIONS

M. HEAP—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRE CANADIENNE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent vingt-neuvième rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition que le député de Spadina (M. Heap) a présentée le vendredi 23 avril 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 2639 et 3969.

Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient reportées.

[*Texte*]

LA LOI SUR LE CANADA DE 1982

Question n^o^ 2639—**M. Anguish:**

1. Depuis le 2 octobre 1980, combien ont coûté au gouvernement les démarches qu'il a faites à Londres, en Angleterre, en vue de faire adopter son projet de loi de 1981 sur le Canada?

2. Durant la même période, le gouvernement a-t-il embauché quelqu'un, sur une base permanente, temporaire ou contractuelle, pour collaborer avec le Haut Commissariat du Canada à Londres ou pour y travailler et, le cas échéant, qui?

3. Durant la même période, a-t-on réaffecté des fonctionnaires pour collaborer avec le Haut Commissariat du Canada ou pour y travailler et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) quels en étaient (i) le nom (ii) le traitement (iii) les dépenses payées (iv) les fonctions ou description de poste, *b*) s'agissait-il d'un Canadien?

4. Durant la même période, le gouvernement a-t-il invité à des réunions ou à d'autres activités sociales à Londres, par l'entremise du Haut Commissariat du Canada ou de quelque autre façon que ce soit, des membres du Parlement, des dirigeants du gouvernement, des dirigeants de partis politiques ou des journalistes britanniques et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) quels sont les nom et titre des personnes présentes, *c*) combien en a-t-il coûté au gouvernement?

5. A-t-on demandé au député d'Hochelaga—Maisonneuve de représenter le gouvernement à Londres, en avril et en mai 1981 et, le cas échéant, *a*) de quelle manière, *b*) combien en a-t-il coûté?

6. Le gouvernement a-t-il retenu, directement ou indirectement, les services d'experts-conseils ou d'entreprises d'experts-conseils du Royaume-Uni dans le but de faire adopter le projet de loi et, le cas échéant, lesquels, et combien les a-t-on payés ou doit-on verser pour leurs services et dépenses?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. Parce que de nombreux fonctionnaires et ministres ont profité de leur séjour à Londres pour faire avancer d'autres dossiers que celui de l'adoption de la loi sur le Canada de 1982, il est impossible de déterminer avec certitude le total des frais engagés.

2. Oui. L. Burton, S. Burke, N. Burpee, L. Cyr-Mowers, M. Fitzhenry, L. Giroux J. Manthorpe, A. Stacey, A. Stankovic.

3. Oui. *a*) (i) Reeves Haggan; John McNee.

(ii) M. Haggan est classé EX-3. Le traitement prévu pour ce niveau va de $54,700 à $64,300. De plus, en vertu des directives concernant le service à l'étranger et visant l'égalisation du traitement des personnes affectées à l'extérieur du pays, il a reçu la somme de $16,200 pour la période allant de novembre 1980 à avril 1982. Quant à M. McNee, il est classé FS-1. Le traitement accordé aux employés de ce niveau va de $21,177 à $29,204.

(iii) De novembre 1980 au 1 mars 1982, les dépenses de M. Haggan se sont établies à $28,338.47. Pour ce qui est de celles de M. McNee, elles se sont établies à $10,648.34.

(iv) M. Haggan a rempli les fonctions du ministre et de conseiller spécial auprès du haut-commissaire et dirigé le groupe de travail du rapatriement de novembre 1980 au 8 avril 1982. De son côté, M. McNee a occupé le poste de sous-secrétaire du 11 mai au 10 juillet 1981, puis du 30 octobre au 15 décembre 1981. Il a été détaché de l'Ambassade du Canada à Madrid (Espagne).

*b*) Tous deux sont citoyens canadiens.

4. Oui. *a*) D'octobre 1980 à mars 1982.

*b*) Les députés, les pairs, les journalistes et les fonctionnaires qui ont accepté l'hospitalité que leur offrait le Haut-Commissariat ont posé comme condition que leur nom ne serait pas rendu public.

*c*) Les frais engagés à ce chapitre au cours de la période allant du 2 octobre 1980 au 29 mars 1982 s'élèvent à 19,947.70 livres.

5. Oui. *a*) Il a eu pour tâche, entre autres, de représenter le ministre de la Justice au colloque sur la Constitution canadienne qui a eu lieu au All Souls College, à l'Université Oxford. Il a également continué de remplir ses fonctions de secrétaire parlementaire auprès du président du Conseil du Trésor. Enfin, il a aidé le haut-commissaire à expliquer le mandat, les travaux et le rapport du comité spécial mixte (Sénat et Communes) de la constitution du Canada.

*b*) $3,750.

6. Oui. *a*) B. Donoghue; D. Scott. *b*) 12,466.62 livres.

LE PORT DE LANSDOWNE (ONTARIO)

Question nº 3969—**M. Cossitt:**

1. Lorsque des personnes sont arrêtées pour une infraction à l'immigration au port de Lansdowne, ces arrestations sont-elles faites par *a*) des agents de l'immigration, *b*) les détachements de la Sûreté provinciale de l'Ontario, de Gananoque ou de Brockville, dans la circonscription de Leeds-Grenville, *c*) des agents du détachement de la Gendarmerie royale du Canada à Brockville, dans la circonscription de Leeds-Grenville et, le cas échéant, quel avantage y aurait-il à faire relever le bureau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au port de Lansdowne, du port de Kingston, en dehors de la région de Leeds-Grenville?

2. Le bureau de l'immigration à Lansdowne, la Sûreté provinciale de l'Ontario à Gananoque et à Brockville et la GRC à Brockville avaient-ils l'habitude de demeurer en liaison étroite avec le centre d'immigration de Prescott, dans la circonscription de Leeds-Grenville et, le cas échéant, à quoi servirait-il de faire relever l'immigration à Lansdowne du port de Kingston, qui se trouve en dehors de la circonscription de Leeds-Grenville et n'a jamais eu de liens avec Lansdowne?

3. Cette décision entraînerait-elle des frais supplémentaires et des retards de traitement et, le cas échéant, quel en est le détail?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** 1. Pour les infractions en matière d'immigration, ce sont les agents d'immigration qui procèdent à l'arrestation des personnes en cause; la GRC et la SPO peuvent, par la suite, porter des accusations pour infractions prévues au Code criminel.

2. Il n'y a aucun rapport particulier entre le personnel de l'immigration à Lansdowne et celui de Prescott autre que les contacts habituels pour tous les points de service de l'immigration. Il va s'en dire qu'il est à propos que tous les points de service de l'immigration entretiennent de bons rapports avec tous les organismes d'exécution de la loi de la région où ils se trouvent. Le fait que Lansdowne relève du point d'entrée de Kingston comporte plusieurs avantages. Le personnel de Lansdowne pourra être immédiatement détaché à Kingston au cours de périodes creuses, d'où une meilleure utilisation des ressources humaines, sans compter que le personnel à la frontière se met au fait de toutes les activités d'un grand bureau. La SPO à Gananoque et à Brockville ainsi que la GRC à Brockville entretiennent en effet des rapports avec Lansdowne. Toutefois, dans la plupart des cas, la SPO et la GRC communique avec le bureau du district d'Ottawa de la CEIC pour demander conseils lorsqu'il s'agit de questions relatives à l'immigration.

3. Cette façon de procéder n'entraîne aucun retard dans le traitement des cas non plus des frais supplémentaires.

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 23 avril, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Lorsque j'ai signalé vendredi dernier qu'il était 4 heures, madame le Président, je m'appliquais à déterminer les formules qui permettent de transformer les barils en mètres cubes et vice versa. Sauf erreur, un député autre que l'honorable représentante de la circonscription de Trinity (M^lle^ Nicholson) secondait mes efforts, mais je constate que c'est à elle que le hansard, à la page 16578, attribue le mérite d'avoir signalé qu'un baril équivaut à 0.1637 mètre cube. De toute façon, j'estime que c'est une chose utile à savoir.

Puis-je vous demander de rétablir l'ordre, monsieur l'Orateur? Plusieurs conversations se poursuivent à l'autre bout de la Chambre, et cela me déconcerte un peu.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je comprends fort bien le député. Étant donné qu'il a signalé le problème à la Chambre, peut-être aura-t-il maintenant l'attention qu'il désire.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Merci, monsieur l'Orateur. Je crois bien que les rideaux ont leur raison d'être. Mais je vais essayer d'étouffer les autres conversations par mon ton strident.

J'allais dire qu'à mon avis, j'ai bien de la chance d'être protégé par l'immunité parlementaire quand je parle de barils, de mètres cubes et ainsi de suite, car la conversion d'un système à l'autre est une opération dangereuse par le temps qui court. J'ai appris, par exemple, qu'un marchand de tapis de la côte ouest, qui annonçait ses tapis à tant le mètre carré, mais qui a eu, en outre, la témérité de le faire aussi en pieds et en verges cubes a été traduit en justice pour avoir enfreint la loi. Nous avons donc de la chance d'être protégés ici à la Chambre par notre immunité parlementaire et de pouvoir encore au besoin convertir les mètres cubes en barils.

Je trouve très utile, dans l'étude d'un projet de loi aussi complexe que celui-ci, de l'examiner en entier avec soin puis de le morceler en ses diverses parties pour en déterminer avec précision la portée et les effets. En fait, le bill à l'étude est un calque, sauf pour de fortes réductions d'impôts, des 40 premières pages du bill qui a provoqué la sonnerie, soit le bill C-94, sauf pour la page 32 qui figurait déjà dans le bill C-105. Il s'agit de cette inique proposition qui autoriserait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à engendrer toutes les sociétés de la Couronne que lui et ses hauts fonctionnaires pourraient juger bon de créer, sans consulter le Parlement. Même l'annexe du bill C-103 a été reprise fidèlement—en mètres cubes, notez bien—du bill précédent. Le principal objet du bill est énoncé dans les notes explicatives. Le bill a en effet pour objet, comme nous pouvons le lire:

• (1510)

. . . d'imposer) des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, (de prévoir) une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et (de réglementer) le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

Mais le bill a un double objectif: réunir des fonds et réglementer. Avant l'épisode de la sonnerie, nous avions cherché dans nos discussions à faire scinder le bill C-94 en bills à objectif unique. Or, en voici un à double objectif, soit recueillir des fonds et réglementer.

Comme l'un des objectifs du bill consiste à réunir des fonds, il faudrait l'étudier d'une façon bien différente s'il s'agissait d'un bill de réglementation. Je trouve assez intolérable que le bill ait un double objectif; en fait c'est faire injure au Parlement que de présenter ainsi un projet de loi à double objectif. Mais au moins avons-nous réussi à faire détacher ce bill du bill C-94, qui était lui-même un projet de loi encore plus monstrueux.

Le bill propose plusieurs genres de taxes. J'aimerais en parler séparément si possible, non seulement pour m'en faire une idée plus claire mais aussi pour les faire connaître clairement à tous les autres Canadiens qui auront à payer certaines d'entre elles.

Les notes explicatives nous apprennent tout d'abord qu'on imposera une redevance sur les exportations de pétrole. Cette mesure est en vigueur depuis presque 18 mois, en fait depuis le budget d'octobre 1980. Son imposition au niveau actuel sera tout d'abord légitimée et légalisée rétroactivement. C'est l'une des premières conséquences du bill C-103. Il légalisera les taxes qui sont en vigueur depuis octobre 1980. Naturellement, cette taxe sur l'exportation est imposée à la frontière, ce qui pousse le prix du pétrole canadien sur les marchés étrangers à des niveaux de plus en plus élevés. Légalement, cette taxe sur l'exportation du pétrole pourrait se chiffrer à $8 le baril, mais, à l'heure actuelle, elle s'élève à $25 le baril. Voilà la première légalisation que permettra le bill C-103. Il légalisera la surcharge actuelle à $25. Le plafond assigné dans la mesure à cette taxe en particulier, la limite jusqu'où le ministre peut aller sera de $55 le baril, les augmentations étant à la discrétion du gouverneur en conseil. Je vous laisse imaginer, monsieur l'Orateur, combien de temps nous pourrions conserver nos marchés à l'étranger si la taxe sur l'exportation du pétrole passait de $25 à $55 le baril.

Je voudrais faire une autre remarque à propos de ces redevances d'exportation sur le pétrole: nulle part dans le projet de loi on ne stipule expressément que le gouvernement sera obligé de créer une caisse où serait versé l'argent provenant des taxes, et il n'y a aucune explication précise sur «certains frais pétroliers» devant faire l'objet d'une indemnisation à même cet argent. Je trouve plutôt bizarre de se borner à dire qu'il convient de verser des indemnisations pour certains frais pétroliers, sans préciser de quoi il s'agit au juste.

L'expérience nous a appris—et certains députés de l'autre côté poursuivent leurs conversations à voix haute, ce qui est extrêmement grossier—

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** L'expérience nous a appris que l'argent récolté par le gouvernement qui compte bien des députés grossiers qui parlent à voix haute à la Chambre pendant que d'autres essaient de se faire entendre . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'Ordre. Je signale au député de Cochrane-Superior (M. Penner) que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) veut lui parler et voudrait qu'il écoute. Le député d'Esquimalt-Saanich a la parole.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Merci, monsieur l'Orateur. L'expérience nous a démontré que les fonds recueillis à même les impôts ont été trop souvent versés au Fonds du revenu consolidé, pour servir à des fins d'ordre général. Nous devrons prendre garde, au cours de l'étude en comité du projet de loi, que les redevances d'exportation sur le pétrole ... je me demande parfois, monsieur l'Orateur, de quelle sorte de politesse les députés font preuve.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. La présidence n'a pas d'autre choix. Cela fait trois fois que le député d'Esquimalt-Saanich se plaint à la Chambre et à la présidence qu'il ne peut se faire entendre à cause du bruit. Il a tout à fait raison. Si les députés qui se trouvent du côté que je pointe ont besoin de converser entre eux, qu'ils veuillent bien baisser le ton ou régler leur problème de manière à ne pas nuire au député d'Esquimalt-Saanich. C'est la troisième fois qu'il s'en plaint à la présidence.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suppose que c'est la configuration de la Chambre dans ce coin-là qui est la cause des échos qui se font entendre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** J'espère bien que les députés vont vous obéir, monsieur l'Orateur.

Aux fins de mon exposé sur les divers articles du bill, je dois passer outre à l'une des redevances qu'établit le projet de loi. J'y reviendrai en temps utile parce qu'elle est très spécialisée et qu'elle s'applique à une classe particulière d'usager. Mais je voudrais parler de la plus importante, la redevance d'indemnisation pétrolière. Ceux qui m'écoutent, et j'espère qu'il y en a, se demandent peut-être pourquoi j'aborde le sujet en dressant une liste de redevances. Mais je veux démontrer qu'à la fin, ce sera le consommateur canadien qui conduit une voiture et chauffe sa maison qui va toutes les acquitter. Je divise le bill de cette manière pour en faire la preuve.

La redevance d'indemnisation pétrolière est prélevée au niveau du traitement, mais elle touche l'ensemble du système. Les automobilistes en paient une partie chaque fois qu'ils vont faire le plein, et les propriétaires, chaque fois qu'ils achètent du mazout. En fin de compte, ce sont les consommateurs qui paient cette taxe. Les recettes doivent servir à combler l'écart entre le prix du pétrole intérieur et celui du pétrole étranger.

Il y a lieu de se demander pourquoi nous importons du pétrole étranger en 1982, car nous parlons d'énergie et d'autosuffisance depuis aussi longtemps que je me souvienne. Je me pose cette question depuis longtemps. Mais nous voyons maintenant l'un des grands avantages de notre grève du mois dernier. Le bill C-94, qui a fait l'objet de notre obstruction spectaculaire, fixait le montant maximum de cette redevance à $125 le mètre cube. Le bill C-103 ramène ce montant à $75 le mètre cube. En somme, la sonnerie n'a pas retenti pour rien. Il faut se réjouir que le gouvernement ait ramené la redevance de $125 à $75 le mètre cube. En termes plus courants, cela fait $12 au lieu de $20 le baril. En somme, notre grève a porté fruit.

• (1520)

En second lieu, je veux signaler à la Chambre qu'aujourd'hui encore nous importons inutilement quelque 300,000 barils de pétrole par jour, alors que notre sol regorge de pétrole meilleur marché. J'ignore qui a eu la malheureuse idée de prélever une taxe destinée à payer les importations de quelque chose que nous pouvons produire ici même à meilleur compte. Je ne peux comprendre ce genre de raisonnement. Je ne serais pas étonné que certains députés libéraux aient des difficultés à le comprendre. Je suppose qu'ils ne l'ont pas étudié.

Je ne crois pas devoir m'excuser de répéter ce qu'a dit le député de Calgary-Centre (M. Andre) lorsqu'il a traité du projet de loi mercredi dernier, comme l'atteste la page 16480 du hansard. M. Andre a déclaré que la décision malencontreuse d'importer 300,000 barils de pétrole—au lieu d'utiliser le pétrole bloqué dans l'Ouest—coûte 20 millions de dollars par jour aux Canadiens. Je lui ai demandé au déjeuner s'il était sûr des chiffres avancés. Il s'agit d'une somme scandaleusement élevée, atteignant 7 milliards par année, qui est perçue des Canadiens—ceux qui m'écoutent comme ceux qui ne m'écoutent pas—dans le but d'acheter du pétrole comme celui que nous possédons déjà. Bien sûr, ce montant doit être acquitté en devises américaines, ce qui exerce de fortes pressions sur le cours de notre dollar et aggrave l'inflation. Je me demande d'ailleurs si les Canadiens ont songé aux conséquences de cette mesure sur le cours du dollar canadien. Une telle hémorragie de dollars américains est totalement inacceptable puisque nous devons acheter ces devises à 18, 19, voire 20 p. 100.

Pourquoi déboursons-nous 20 millions par jour pour importer un bien que nous pouvons produire au Canada et qui pourrait créer des emplois dans notre pays au lieu du Venezuela, de l'Arabie Saoudite et du Mexique? De toute façon, on ne crée pas d'emplois au Canada, pas plus dans l'Est que dans l'Ouest. Les députés d'en face n'ont pas encore compris qu'en voulant couper les vivres à l'Ouest, ils étouffent du même coup l'économie de l'Est, puisque c'est dans cette dernière région que l'on produit les canalisations et les camions-citernes. Chaque fois que l'Ouest perd un emploi, l'Est en perd deux. Mon collègue d'en face a l'air de bien s'amuser; par un heureux hasard pour lui, il n'est ni de l'Ouest ni de l'Est.

Je voudrais parler d'une autre taxe spécialisée. Il s'agit de la redevance de recouvrement en matière de carburant. C'est un long titre qui est censé être explicite, mais il ne l'est pas tout à fait. On le retrouvait tel quel dans le bill précédent, mais étant donné que lors de sa présentation, des caractéristiques particulières avaient été dévoilées, j'ai décidé de ne l'aborder que maintenant. Comme le laisse presque entendre le titre, il s'agit d'une redevance que devront payer les transporteurs maritimes et aériens qui exploitent des lignes internationales et s'approvisionnent au Canada. Le projet de loi stipule le montant maximal de la redevance, mais ne donne aucune indication de ce qu'elle sera à compter de demain, ou de ce qu'elle est aujourd'hui quant à cela. Or je crois qu'on la perçoit déjà aujourd'hui. Toutes ces questions, comme dans certains autres cas, seront tranchées par le gouverneur en conseil selon les recommandations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Finances (M. MacEachen).

La plafond a été établi à $350 le mètre cube, ou $55 le baril. Là encore, on invite le Parlement à remettre à deux ministres du gouvernement le pouvoir de déterminer le niveau de certaines taxes. A mon avis, le principe est faux. Si le gouvernement veut imposer cette redevance par étape, il devrait procéder par voie législative comme c'est le cas dans d'autres parties du projet de loi dont certains aspects sont rétroactifs. J'estime toutefois que les étapes futures de l'imposition de cette redevance devraient être prévues dans le projet de loi et non pas laissées à la discrétion du ministre ou du gouvernement. Bien sûr, ces dispositions, comme les autres, sont rétroactives. La redevance est perçue depuis le budget de novembre 1980. A l'heure actuelle, elle s'établit à $78 pour le carburant diesel utilisé par des navires de la côte est et, chose étrange, à $47 pour le même carburant sur la côte ouest. Je n'ai pu trouver d'explication, dans le projet de loi ou ailleurs, sur l'écart entre les redevances perçues pour le carburant marin sur la côte est et sur la côte ouest dont on semble particulièrement privilégier pour les transporteurs maritimes qui exploitent des lignes internationales. Il s'agit là d'une question que le ministre devra clarifier au comité.

Je n'ai pas réussi à découvrir quelles étaient les redevances pour le carburant ou encore à savoir si ces redevances variaient d'une région à l'autre au Canada. J'espère que nous aurons tout le temps voulu au comité pour examiner de plus près toutes ces questions.

Il y a un aspect du projet de loi qui me semble mériter une certaine attention à cette étape-ci. Je me demande si la définition de «endroit au large des côtes», à la page 9 du bill C-103, qui concerne la redevance en question, a été rédigée de manière à revendiquer un droit sur les ressources sous-marines. Voici un extrait du paragraphe 2 de l'article 13 figurant à la page 9:

«endroit au large des côtes» désigne l'Île de Sable ou toute étendue de terre, hors des limites d'une province, qui appartient à Sa Majesté du chef du Canada ou dont cette dernière peut exploiter les ressources naturelles ou en disposer et qui est située dans les zones sous-marines adjacentes à la côte canadienne, s'étendant au prolongement naturel du territoire terrestre canadien jusqu'au rebord externe de la marge continentale, ou jusqu'à deux cents milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale si le rebord de la marge continentale se trouve à une distance inférieure;

Il semble que cette définition pourrait à la longue servir pour affirmer la juridiction fédérale dans ce domaine. Nous avons entendu le gouvernement de Terre-Neuve revendiquer des droits sur certaines zones sous-marines. Cet article du bill C-103 sera certainement étudié de très près par les députés de Terre-Neuve. Il s'agit de savoir si le gouvernement fédéral a décidé d'insérer cette disposition afin d'obtenir des droits de propriété au moyen d'une définition dans une loi portant principalement sur d'autres questions plutôt que de promulguer directement une loi affirmant ces droits. J'ignore la réponse à cette question, mais je crois que nous devrions l'étudier de plus près dans les jours à venir.

● (1530)

A la page 23 de ce bill se trouve une nouvelle mesure à deux volets, qui renferme les dispositions visant la canadianisation. Elle prévoit, entre autres, une taxe de participation canadienne et un compte d'accroissement du taux de propriété canadienne, c'est-à-dire un fonds auquel sont crédités les recettes de cette taxe. Sauf erreur, les acquisitions futures et passées seront financées grâce à ce compte. Il a servi par exemple, pour l'achat de la société Pétrofina qui n'avait aucunes ressources pétrolières et s'occupait simplement du raffinage et de la distribution. Pourtant, le gouvernement voudrait nous faire croire que, grâce à l'achat de points de vente il sera plus facile d'atteindre l'autarcie énergétique. Selon moi, il y a lieu de mettre sérieusement en doute l'utilité de cette acquisition, car il est évident qu'il s'agissait là d'une question de prestige.

Ce sont les mêmes raisons qui ont justifié l'achat des sociétés Pacific Petroleums et Merit, deux sociétés de raffinage et de distribution installés dans l'Ouest dont les points de vente arborent maintenant les couleurs nationales, tout comme la société Pétrofina qui a traqué le bleu et le blanc contre le rouge et le blanc. Toutes ces acquisitions permettent de montrer clairement au public que le gouvernement s'occupe maintenant de la distribution, mais rien n'indique qu'elles permettront dans une certaine mesure au Canada de devenir autosuffisant; elles ne sont donc pas justifiées.

Il convient de noter que l'interruption de 15 jours des travaux de la Chambre que nous avons connue a profité aux Canadiens. En effet, le bill C-94 prévoyait une taxe de participation canadienne pouvant aller jusqu'à $25 le mètre cube, alors qu'en vertu du bill C-103, cette taxe ne sera que de $7.25 le mètre cube. On est donc passé de $4 le baril à $1.15 le baril et ce, et je tiens à le répéter, grâce à cette interruption des travaux. Certains autres aspects de ce projet méritent qu'on s'y attarde, je crois avoir soulevé assez de questions pour pouvoir tirer certaines conclusions.

Je ne tiens pas à retenir plus longtemps la Chambre, pour permettre à d'autres députés de parler, mais je répète simplement que ce sont là des choses à ne pas perdre de vue et à prendre en considération. J'ai traité séparément ces prélèvements, mais il faut les ajouter aux 60c. le gallon que nous versons actuellement à la pompe au Trésor fédéral. Nous payons maintenant l'essence plus de $2 le baril. Si ces prélèvements supplémentaires atteignent le plafond, le prix de l'essence ordinaire va passer de $2 à $2.96 le gallon. Cela va peut-être nous rapprocher de l'autosuffisance énergétique, mais en attendant, nous importons 300,000 barils par jour, qui nous coûtent 20 millions par jour.

Je n'ai pas abordé la question du fuel domestique. Le gouvernement conservateur avait proposé une augmentation de 18c. le gallon d'essence automobile. Nous voici maintenant avec un prélèvement de l'ordre de 52c. le gallon environ, ce qui est près de trois fois et demie plus. En ce qui concerne le mazout, notre parti avait bien précisé que les Canadiens auraient droit à un crédit d'impôt au titre du chauffage. Le prélèvement dont il est question dans ce bill va frapper aussi lourdement le mazout que l'essence.

Je terminerai sur cette observation parce qu'à mon avis, elle est assez éloquente. Nous allons payer l'essence près de trois fois plus cher qu'en ce monent, et nous allons payer le mazout très cher également. L'hiver prochain va être dur pour ceux qui seront touchés, monsieur l'Orateur.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur le président, c'est avec grand plaisir que je parlerai du bill C-103. J'ai écouté attentivement le député qui m'a précédé et je partage un certain nombre de ses inquiétudes. Plusieurs députés néo-démocrates ont eu l'occasion de parler de certains aspects du bill et surtout des dispositions que nous souhaitons voir modifier. Comme le bill va être renvoyé au comité compétent qui l'étudiera à fond et qui, nous l'espérons, lui apportera quelques modifications, j'en profite pour résumer les craintes qu'éprouve notre parti et pour conclure ce débat, afin que nous puissions passer à d'autres mesures qui font partie de cette législation énergétique.

Lorsqu'on examine le bill C-103, on constate qu'il ne s'agit pas d'une mesure énergétique, d'un bill sur l'administration pétrolière ou sur la sécurité énergétique. Même s'il s'intitule loi sur l'administration de l'énergie, ce n'est pas non plus de cela qu'il s'agit. C'est d'avantage une mesure fiscale que certains qualiferont même de mesure désespérée. Les Canadiens vont devoir payer plus d'impôt que jamais à cause de ce bill qui porte sur un secteur essentiel et stratégique, celui de l'énergie.

Comme les contribuables canadiens seront les grands perdants, il faut se demander qui seront les heureux gagnants. Lorsqu'on examine de près le bill C-103 nous constatons que, comme pour les autres mesures énergétiques, les grands gagnants seront les sociétés pétrolières qui sont pour la plupart entre les mains d'étrangers. Ce sont elles qui profiteront le plus du bill C-103. Les Canadiens qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts devront payer des impôts supplémentaires sur l'essence et le mazout. Voilà pourquoi il s'agit de mesures rétrogrades. Ce sont ceux qui ont des revenus fixes et qui sont au chômage ou sont sur le point de devenir chômeurs à cause des programmes politiques du gouvernement fédéral. Nos concitoyens qui vivent sur des retraites ou des revenus fixes quels qu'ils soient sont acculés au pied du mur. Nous n'anticipons pas que le gouvernement adopte un crédit d'impôt à l'énergie à l'intention des nécessiteux. Nous n'anticipons pas qu'il adopte une mesure législative pour venir en aide à ceux dont l'existence dépend étroitement des produits énergétiques. Je pense en particulier aux agriculteurs et aux producteurs de denrées alimentaires.

• (1540)

La presse n'accorde peut-être pas suffisamment d'attention au bill C-103, mais nos concitoyens devraient certainement le faire. Ils ont cédé à leurs frustrations et à leur anxiété. Le gouvernement fédéral les a dupés. Ils ont été grugés en 1980 au cours des élections fédérales, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a sillonné le pays en promettant à tous nos concitoyens que le prix de l'essence baisserait et que les libéraux ne toléreraient pas qu'on augmente le prix de l'essence, du fuel pour moteurs diesel et du mazout. Il y a un peu plus de deux ans, il a promis à nos concitoyens que les libéraux ne toléreraient pas que les prix augmentent de manière sensible dans ces domaines extrêmement importants. Nous savons que c'était un leurre et que les prix ont subi des hausses beaucoup plus élevées que celles auxquelles on aurait pu s'attendre en l'espace de deux ans.

Alors que les tarifs que nos concitoyens doivent payer pour remplir leurs réservoirs de voitures et leurs cuves à mazout augmentent, nous étudions ici des bills qui vont accorder des milliards de dollars au cours des prochaines années non pas aux consommateurs canadiens, mais aux sociétés pétrolières. Nous allons faire l'impossible pour annoncer l'octroi d'un certain nombre de concessions fiscales, non pas à nos concitoyens, non pas aux consommateurs ni aux contribuables, mais aux grandes sociétés pétrolières opérant au Canada, sociétés qui—comme je l'ai dit tout à l'heure—sont surtout dominées et financées par des capitaux étrangers . . .

**M. Deans:** Pour qu'elles puissent nous revendre du pétrole.

**M. Riis:** . . . pour qu'elles puissent effectivement nous revendre du pétrole qui en fait nous appartient de droit. Nous nous demandons pourquoi nos concitoyens ont baissé les bras. Nous nous demandons pourquoi les Canadiens estiment que le gouvernement fédéral les a dupés. Eh bien, c'est très clair. En ce qui nous concerne, il n'y a aucun doute sur les raisons qui poussent le gouvernement à agir de la sorte.

Le projet de loi pourrait être subdivisé en six parties. Si vous me le permettez, j'aimerais dire un mot de ces six sous-projets avant de m'attarder sur quelques-uns d'entre eux. Le projet de loi C-103 prévoit tout d'abord le relèvement du plafond de la redevance d'exportation sur le pétrole. Cette mesure confirme l'existence des redevances établies en mai 1979. En outre, elle autorise le gouvernement à verser 50 p. 100 des revenus supplémentaires aux provinces productrices. C'est là un des volets du projet de loi C-103 qui de plus crée la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute et permet d'établir un prix composite pour les différentes catégories de pétrole. Il autorise le gouvernement à créer et à supprimer en temps utile la redevance spéciale de recouvrement établie à la suite de la décision de l'Alberta de réduire sa production de pétrole l'an dernier. L'adoption du projet de loi C-103 entraîne la disparition de l'Office des indemnisations pétrolières. C'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui va être chargé de l'application de son mandat, qui va être par ailleurs élargi. En outre, le projet de loi crée une taxe spéciale de participation canadienne ainsi que le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne.

La création de la redevance de recouvrement permet d'établir un prix composite pour les différentes catégories de pétrole. Elle sera perçue au niveau des détaillants, ce qui obligera tous les consommateurs canadiens de carburant à la payer. C'est là, je le répète, une forme de fiscalité tout à fait rétrograde. Son but est de dédommager les raffineries qui sont obligées d'importer du pétrole de l'étranger au moment même où dans l'Ouest, on ralentit la production.

Il faut donc se demander pourquoi nous ne sommes pas autosuffisants en matière pétrolière.

**M. Deans:** C'est parce que nous ne fournissons pas tous les efforts voulus.

**M. Riis:** A proprement parler, nous sommes autosuffisants en matière énergétique. Néanmoins, en ce qui concerne le pétrole, cette source d'énergie capitale, nous continuons de dépendre de l'étranger. Quand on essaie d'en connaître les raisons, on est amené à s'interroger sur l'honnêteté des grosses compagnies pétrolières canadiennes. Au début des années 70, nous exportions la moitié de notre production quotidienne. Les sociétés pétrolières ont alors dit au gouvernement fédéral que nous avions suffisamment de réserves pétrolières pour satisfaire nos besoins pendant trois siècles. Et c'est pourquoi ils ont

demandé que l'on exporte la moitié de notre production quotidienne.

Si cela avait été vrai, nous aurions peut-être pu en exporter. Par ailleurs, au début de la crise de l'OPEP, en 1973, nous avons dû modifier ces chiffres parce que les sociétés pétrolières nous ont alors informés que nos réserves ne dureraient pas 300 ans, mais seulement 11 ans. Elles ont dit qu'il fallait faire de la prospection pour trouver de nouveaux gisements pétroliers et exploiter de nouvelles réserves.

**M. Deans:** Les chiffres étaient un peu faussés.

**M. Riis:** Comme mon collègue, le député d'Hamilton Mountain (M. Deans), l'a signalé, les chiffres étaient quelque peu faussés; il y avait une marge d'environ 280 ans. Cela s'est cependant produit parce qu'à l'époque, le Canada devait compter, comme il doit encore le faire à toutes fins pratiques, sur les renseignements que lui fournissaient les sociétés pétrolières étrangères pour planifier son avenir. Quel autre pays du monde tolèrerait une telle situation? Quel autre pays producteur de pétrole tolèrerait de dépendre de producteurs étrangers pour obtenir les renseignements qu'il lui faut? Seul le Canada le fait et il se distingue donc de façon plutôt inusitée.

En 1973, nous avons constaté que nos réserves de pétrole dureraient seulement 11 ans. Certaines sociétés pétrolières ont alors dit au gouvernement fédéral et au public canadien: «Nous devons faire de la prospection, mais bien entendu, nous ne paierons pas nous-même pour ces travaux parce que nous n'en avons pas les moyens. Notre marge de bénéfice est insignifiante. Nous avons donc besoin de l'aide des contribuables canadiens.» C'est ce qu'elles disent encore maintenant. Les députés ont vu la publicité à la télévision et les annonces dans les journaux dans lesquelles les sociétés pétrolières comme Gulf et l'Impériale affirment se soucier de la sécurité pétrolière du Canada et avoir besoin d'aide dans leurs travaux de prospection pour trouver de nouveaux gisements pétroliers. Le bill C-103 fera donc quelque chose de plus pour aider les sociétés pétrolières à obtenir 6.5 milliards de dollars pour faire de la prospection.

**M. Deans:** Nous n'avons pas les moyens de le faire.

**M. Riis:** Nous n'avons certes pas les moyens de donner 6.5 milliards de dollars aux sociétés pétrolières pour les aider dans leurs travaux de prospection. Nous indiquons maintenant aux sociétés pétrolières que, chaque fois qu'elles dépenseront $1 pour prospecter dans les régions isolées ou au large des côtes, les contribuables canadiens paieront 93c. de la taxe et les sociétés elles-mêmes en paieront 7c. Nous leur disons cependant que, si elles trouvent du pétrole, nous devrons avoir notre part. Nous voulons une certaine participation en retour de notre investissement. Nous disons que nous fournirons 93 p. 100 des capitaux d'investissement, mais que nous voulons une part de 25 p. 100. Y a-t-il un seul homme d'affaires qui gérerait son entreprise de telle façon en exigeant une part de 25 p. 100 après avoir pris 93 p. 100 des risques? C'est cependant ce qu'on nous demande de sanctionner à la Chambre. C'est absolument insensé. J'estime que si nous versons 93c. sur chaque dollar dépensé pour obtenir une participation de 25 p. 100, nous ferions probablement mieux de verser 7c. de plus pour acquitter intégralement la facture et obtenir ainsi la pleine participation. Cet arrangement financier me semblerait beaucoup plus sensé.

Mais nous savons quelle est la situation. Les sociétés pétrolières ont besoin d'aide; elles demanderont donc aux contribuables canadiens de les aider. Nous trouverons d'autres gisements pétroliers, nous aurons un excédent de pétrole et on demandera alors la permission d'exporter ce surplus de pétrole. Nous constaterons ensuite que nos chiffres étaient erronés et qu'un autre problème a surgi. Nous constaterons que nous avons besoin d'autres travaux de prospection pour découvrir du pétrole, les compagnies pétrolières s'adresseront au gouvernement canadien pour réclamer le soutien des contribuables et elles le recevront. Il y aura ensuite un surplus et tout recommencera.

Les Canadiens ne sont plus disposés à tolérer une situation absurde de ce genre. Ils n'acceptent plus cette façon de penser. A mon avis, un récent sondage Gallup révèle très nettement ce fait. Lors d'un grand sondage Gallup, on a posé aux Canadiens la question suivante: «Souhaitez-vous que Petro-Canada devienne la société pétrolière dominante au Canada? Souhaitez-vous que le Canada parvienne à l'autarcie d'ici 1985 et que plus de 75 p. 100 de l'industrie pétrolière appartienne aux Canadiens à ce moment-là?» La grande majorité a répondu oui. En fait, 70 p. 100 des Canadiens ont dit que c'était ce qu'ils voulaient. Voilà pourquoi je soupçonne mes amis du parti tory de ne pas tenir compte des vœux des Canadiens. Les contribuables du Canada tiennent à ce qu'on mette un terme à cette folie.

• (1550)

Examinons donc pendant quelques instants la question des raffineurs qui touchent des redevances d'indemnisation parce qu'ils ont été vraisemblablement obligés d'acheter du pétrole aux prix excessivement élevés en vigueur sur le marché mondial et qui, pour ce motif, doivent être indemnisés. Monsieur l'Orateur, quiconque examine attentivement les chiffres constate que de nombreux raffineurs sont indûment indemnisés puisqu'ils touchent entre $7 et $12 de trop le baril. Autrement dit, ils n'arrivent pas à acheter du pétrole à bas prix sur le marché du disponible et ils sont indemnisés en fonction du prix moyen du pétrole débarqué au port de Montréal.

Ainsi, de nombreuses raffineries des provinces centrales gagnent de $7 à $12 le baril. Quand on considère tout le pétrole que les raffineries des provinces centrales doivent traiter, on se rend compte que ces gens-là font des profits énormes et tout à fait injustifiés. Qui paie pour ces superprofits? Qui paie pour cette indemnisation insensée? Les contribuables canadiens, comme toujours. Certaines raffineries du centre du Canada reçoivent plus d'argent qu'il n'en faut pour compenser leurs achats de pétrole étranger. Il est clair qu'il faut un système plus précis pour calculer le taux d'indemnisation. C'est l'une des mesures que nous réclamerons bien haut lorsque le bill ira au comité.

Les députés de l'Ouest s'attristent parce que l'on est en train de fermer des puits dans leur région. On les ferme parce que les raffineries du centre du Canada ne sont pas obligées de s'approvisionner en pétrole de l'Ouest. On ralentit la production à raison de 30,000 barils par jour. Tous les jours, l'équivalent de 30,000 barils de pétrole est condamné à rester dans le sol, alors que nous en importons de l'étranger. Certains affirment qu'à la fin de l'été, ce ne sera plus 30,000 mais 300,000 barils par jour.

Quand on songe aux difficultés économiques des sociétés pétrolières de l'ouest du Canada, surtout à celles que doivent affronter les petits entrepreneurs, les industries tertiaires et ainsi de suite, on constate que la situation est dramatique. Les grandes sociétés sont en mesure de se défendre, mais les petits entrepreneurs autonomes de l'Ouest sont acculés au mur. Il faut s'en prendre à la faiblesse du gouvernement fédéral, lequel n'oblige pas les raffineries de l'Est à accorder leur préférence au pétrole canadien de l'Ouest. Si nous devons être soumis à ces redevances d'indemnisation, le gouvernement devra se montrer plus rigoureux à l'égard des raffineries. Nous devons, au contraire, exiger que le pétrole canadien soit utilisé de préférence dans toute la mesure du possible.

Le fait est que toute cette affaire coûte très cher aux Canadiens. Quelle déception de savoir qu'au-delà de la frontière l'essence est beaucoup moins chère qu'au Canada. Si les prix américains semblent vouloir se stabiliser ou même baisser lègèrement, nous savons, par contre, que les nôtres vont augmenter. Les Canadiens se demandent pourquoi ils doivent verser aux raffineries de plus fortes indemnisations et consentir aux compagnies pétrolières des milliards de dollars annuellement. Pourquoi n'acceptons-nous pas de modifier la structure fiscale de manière à faire payer une charge fiscale plus équitable aux sociétés pétrolières? Ce sont là des questions auxquelles les ministériels n'ont pas encore répondu.

Les indemnités sont actuellement versées aux importateurs de pétrole étranger à raison de $17.32 le baril. Qui paie? Les consommateurs canadiens. En 1981-1982, ces redevances d'indemnisation ont coûté 5.16 milliards de dollars en une année aux consommateurs. Il leur en coûtera près de 3 milliards cette année. Les consommateurs canadiens devront payer 3 milliards alors qu'ils ne devraient rien payer du tout. Nous pouvons et devrions livrer le pétrole aux raffineries de l'Est, ce que nous ferions si nous avions la prévoyance et faisions la planification qu'exige cette industrie. La redevance d'indemnisation pétrolière se chiffre actuellement à $6.30 le baril de pétrole brut canadien, provenant encore une fois des Canadiens qui payent leur note de chauffage domestique.

D'après le sondage Gallup, dont j'ai déjà parlé, et les redevances que les consommateurs canadiens doivent payer au compagnies pétrolières, il n'y a manifestement qu'une solution. Les Canadiens doivent obtenir une place de choix dans ce secteur qui revêt une importance critique et stratégique. Le seul moyen d'y arriver consiste à nationaliser une bonne partie de ce secteur.

Comme nous allons devoir donner 6.5 milliards de dollars d'ici cinq ans aux compagnies pétrolières, il conviendrait peut-être de se demander combien coûterait le rachat de la société Imperial Oil. Combien coûterait-il aux contribuables canadiens? Pas 6.5 milliards de dollars mais 4.5 milliards, alors qu'il s'agit de la plus grosse compagnie du Canada. Un tel achat nous permettrait sans aucun doute d'avoir la haute main sur ce secteur stratégique et il contribuerait beaucoup à faire bénéficier les Canadiens des retombées dans ce secteur.

Nous ne voulons pas nous laisser duper à nouveau par le gouvernement, qui prétend que Petro-Canada occupe une place importante. C'est l'impression qu'il nous donne. Nous savons que la société qui joue le plus gros rôle dans le secteur pétrolier, c'est l'Imperial Oil. Dans le secteur des sociétés canadiennes, Petro-Canada ne vient pas en tête, il y en a cinq avant elle sur la liste. Dome Petroleum et d'autres passent avant elle. Monsieur l'Orateur, il faut agir avec la plus grande circonspection face aux annonces fantaisistes et aux belles paroles du gouvernement fédéral concernant Petro-Canada.

**M. McDermid:** Dome est une société canadienne.

**M. Riis:** Je sais bien. J'ai dit que Petro-Canada n'est pas la plus grosse société pétrolière canadienne exploitée dans notre pays. Dome Petroleum vient au premier rang, mais il y en a d'autres également. Ce qui est décevant, c'est que le gouvernement actuel n'a apparemment aucun plan pour permettre à Petro-Canada de prendre la tête de toutes ces sociétés.

La redevance spéciale pour canadianisation, qui visait à réunir les capitaux nécessaires à l'achat de sociétés pétrolières afin d'accroître la participation canadienne, a été ramenée d'un maximum possible de $4 le baril à $1.15 le baril. Autrement dit, nous ne pourrons plus compter sur les fonds qu'était censée rapporter cette taxe spéciale pour acheter des sociétés. Le secteur stratégique visé par le projet de loi à l'étude continuera donc à être dominé par des sociétés pétrolières étrangères. Les décisions concernant cette ressource stratégique continueront à se prendre dans les salles de conseil des pays étrangers du monde entier. Je ne comprends pas qu'on puisse croire que cela sert les meilleurs intérêts de l'avenir de notre pays.

Je voudrais dire quelques mots de certains articles essentiels de ce projet de loi qui doivent être modifiés. L'un d'eux autorise le gouvernement fédéral à fixer le prix du pétrole dans les Territoires. A maintes reprises, le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'à son avis, la notion de fédéralisme n'était plus qu'un souvenir dans notre pays. Ce n'est pas l'avis de la plupart d'entre nous. En fait, nous tenons à promouvoir et à défendre le fédéralisme. Nous ne le ferons pas en disant à ceux qui vivent dans les Territoires, ou à leurs dirigeants, qu'au moment de fixer le prix du pétrole, le gouvernement fédéral n'a aucune confiance en eux, que ce prix sera déterminé à Ottawa et que nous savons ce qui sert les meilleurs intérêts des habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. A mon avis, une mesure beaucoup plus positive qui tiendrait compte du principe du fédéralisme qui existe ou devrait exister au Canada consisterait à négocier un prix pour le pétrole découvert dans les territoires. Nous préconiserons cette mesure, monsieur l'Orateur, quand le projet de loi sera examiné en comité.

• (1600)

Nous avons été très déçus de constater que l'avant-projet du bill C-103 avait été modifié avant de parvenir à la Chambre. Dans l'avant-projet, il était très clair que, une fois les accords sur les prix conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, s'il y avait une difficulté ou une impasse, le gouvernement fédéral aurait alors le dernier mot, la primauté dans cette affaire. Nous n'avons aucun mal à accepter ce principe, compte tenu du fédéralisme et de la situation qui existe actuellement au Canada. En définitive, s'il faut fixer un prix, nous devons nous charger de le fixer.

Néanmoins, selon l'avant-projet de la mesure législative, si plusieurs députés avaient demandé à débattre cette question de sorte qu'elle soit bien comprise des Canadiens, ils auraient pu le faire et il y aurait eu un débat. Celui-ci aurait été limité dans le temps , mais la question aurait au moins été soumise au peuple canadien. Le bill C-103 élimine cette possibilité. Ce que

dit le gouvernement libéral, c'est: «Écoutez, nous voulons pouvoir établir ce taux arbitrairement ou unilatéralement si nécessaire. Nous ne voulons pas en discuter au Parlement; nous ne voulons même pas en débattre, ne serait-ce qu'une demi-heure au Parlement». Pour moi, monsieur l'Orateur, c'est antidémocratique, contraire à l'esprit que les Canadiens ont appris à apprécier au cours des années, et c'est incompatible avec le principe même d'une société démocratique et d'un gouvernement parlementaire.

J'ai hâte de siéger au comité pour demander aux députés d'en face pourquoi ils veulent empêcher toute discussion sur une question aussi importante, pourquoi ils ne veulent pas que nous en débattions, et ce qui les a amenés à changer d'idée au sujet du projet original.

On pourrait s'arrêter sur certains articles, monsieur l'Orateur, et mes préopinants néo-démocrates ont insisté sur ceux qui nous intéressent tout particulièrement. Nous estimons certains aspects du bill tout à fait appropriés et certaines dispositions excellentes, mais il reste certes encore bien des détails à mettre au point.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, si je suis déçu du bill C-103, c'est qu'en raison des éléments que mes collègues et moi avons soulignés, il démontre indubitablement que les Canadiens n'ont plus confiance dans leurs chefs politiques. Il prouve clairement pourquoi les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement libéral. A un moment où tous les Canadiens se ressentent de la hausse du prix de l'énergie, que ce soit au moment où ils remplissent de carburant diesel le réservoir de leur tracteur ou de leur navire, ou simplement lorsqu'ils font le plein à leur station service, ou encore lorsqu'ils règlent la note de chauffage en fin de mois, ils aimeraient voir le gouvernement faire preuve de courage et déclarer: «Ça suffit; il est temps que nous prenions en main cette ressource très stratégique». Ce n'est pas le cas de l'industrie du cuivre ou de la culture du cèdre ou de la pomme. Cette industrie-là est à la base même de notre culture occidentale, de notre mode de vie. Il ne s'agit pas tout simplement d'une autre ressource à exploiter. Sur elle se fonde notre culture occidentale, nord-américaine et canadienne.

Bien franchement, monsieur l'Orateur, il est presque incroyable que l'on puisse permettre à des pays étrangers et à des sociétés étrangères d'avoir leur mot à dire quand il s'agit de décider comment exploiter cette ressource. Il n'existe pratiquement aucun pays dans le monde, producteur de cette denrée stratégique, qui le permettrait, sauf le nôtre. Il est stupéfiant de voir comment on continue à duper le public canadien, à les induire en erreur durant les campagnes électorales, à mener de grandes campagnes de publicité pour donner aux gens l'impression que nous sommes bien déterminés à prendre en main cette industrie très stratégique, alors qu'il n'en est rien en fait. Nous, de notre parti, monsieur l'Orateur, estimons de notre devoir de nous élever contre une mesure législative aussi inappropriée et de chercher par tous les moyens possibles à faire comprendre aux Canadiens qu'il faut changer cette façon de voir les choses.

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, comme d'autres intervenants avant moi, je trouve que le nouveau titre de la mesure à l'étude, loi sur l'administration du pétrole—est fort trompeur. Même si l'on y parle d'énergie et d'administration, c'est en fait une mesure fiscale ou plutôt un acte de brigandage. Le mot «énergie» indique uniquement le secteur que le gouvernement a l'intention d'imposer et le mot «administration» est plus acceptable que «pouvoir illimité de dépenser».

Dans ses remarques au sujet du bill, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a fait des déclarations ahurissantes. Le plus ahurissant est peut-être qu'il les ait faites sérieusement. Même si la fin du mois approche, je m'attendais presque à ce qu'il conclue ses remarques en disant: «Poisson d'avril!» Mais il ne l'a pas fait. Il faut donc croire qu'il était vraiment sérieux lorsqu'il a dit:

> Étant donné que le barème des prix du pétrole et du gaz a été établi en consultation avec les gouvernements provinciaux, il reflète le réalisme et l'équité qui caractérisent notre programme énergétique.

Le prix que les Canadiens paient actuellement, et qu'ils paieront plus tard pour leur mazout et leur essence n'est ni réaliste ni juste, à aucun égard. Il est abominable. Et c'est précisément à cause de cela, je suppose, qu'il traduit fidèlement le programme énergétique du gouvernement. Dans ce sens, le ministre avait raison.

Le ministre a poursuivi, disant que le système des prix du gouvernement comportait trois avantages essentiels comparativement à celui de l'ancien gouvernement progressiste conservateur. Arrêtons-nous à cette affirmation. Le gouvernement Clark a proposé officiellement l'imposition d'une taxe supplémentaire de 18c. le gallon d'essence seulement, et non pas de mazout. Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) et les membres de son gouvernement ont fait la tournée du pays, promettant aux Canadiens—croix de bois croix de fer—que leur taxe supplémentaire ne dépasserait pas les 14c. le gallon.

Monsieur l'Orateur, je sais qu'il faut faire attention à ce qu'on dit à la Chambre des communes. On pourrait dire qu'ils «voilent la vérité». Je me souviens, et je crois en avoir déjà parlé à la Chambre, qu'un grand homme d'État de la Chambre des communes britannique avait interpellé un jour un des députés en utilisant le terme «mensonge» et qu'il avait été obligé de se rétracter, à juste titre d'ailleurs. Alors, il avait déclaré ceci: «Monsieur l'Orateur, je n'emploierai pas ce terme mais je dirai que le député a commis des erreurs terminologiques.»

Je suppose que la déclaration dont il est question ici a été diffusée dans tout le pays par la télévision et la radio, grâce à quoi le premier ministre et le groupe de députés qui sont assis en face ont repris le pouvoir en 1980, car les citoyens les ont crus. Les Canadiens trouvaient qu'une taxe de 18c. le gallon était absolument terrible et que l'idée de payer une taxe de 14c. le gallon seulement leur semblait attrayante. J'ai dit et répété ceci à ceux qui sont mécontents maintenant: «Tant pis pour vous: vous avez pensé qu'une taxe de 18c. le gallon était exorbitante et maintenant, la taxe est bien plus forte que cela.» Les Canadiens ont donc appris à leur grand dam que les promesses des libéraux ne sont pas gravées dans la pierre et qu'elles ne sont pas toujours tenues.

Sous le gouvernement actuel, le prix de l'essence a été porté à près de $2 le gallon, nous le savons tous, dont près de $1.35 en taxes fédérales et provinciales—les taxes représentent les deux tiers du prix, presqu'autant que dans le prix du whisky. Je pense qu'on peut taxer cet alcool assez lourdement, car il s'agit purement et simplement d'un produit de luxe. Pour certains, c'est peut-être un médicament, mais, personnellement, c'est un point de vue auquel je ne cède pas tellement souvent!

• (1610)

Les pouvoirs publics provinciaux contribuent à cette charge fiscale en prélevant différentes taxes, en contrepartie desquelles ils offrent de nombreux services notamment des réseaux routiers et ainsi de suite. Mais c'est le gouvernement fédéral qui est le vrai coupable et le véritable oppresseur, puisqu'il taxe nos concitoyens à différents niveaux.

En vantant le régime des prix, le ministre a dit qu'il assurait une augmentation progressive et prévisible de manière que les consommateurs et l'économie canadienne en général aient le temps de s'adapter. En fait, cette adaptation a été plutôt difficile, compte tenu du temps qui nous a été donné. Dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis le retour au pouvoir du gouvernement et après qu'il eut promis de ne pas trop augmenter les prix, l'essence et le mazout ont subi une hausse rapide et astronomique. Je puis garantir au ministre que pas un propriétaire de voiture et de maison ne s'est adapté au choc et j'ignore même si les consommateurs s'y feront jamais. Le ministre et le gouvernement demandent, par l'intermédiaire de ce bill, qu'on augmente encore davantage les prix.

Le ministre a longuement insisté sur le fait que le prix du brut est moins élevé au Canada que partout ailleurs. Un de nos orateurs—je crois qu'il s'agissait du député de Calgary-Centre (M. Andre)—a fait remarquer que le consommateur canadien n'employait pas le pétrole brut. Nos concitoyens utilisent les produits du brut et ce sont ces taxes sur ces produits qui paralysent les consommateurs. Peut-être devrions-nous installer de petites raffineries dans toutes nos maisons; de cette manière nous pourrions acheter du brut, le raffiner nous-mêmes et donc échapper à ces taxes énormes.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** N'y comptez pas.

**M. Darling:** C'est bien vrai, car le gouvernement d'en face trouverait le moyen de nous taxer. Je répète que les taxes qui existent déjà et les augmentations proposées sont du vol qualifié.

Si ce bill est adopté comme je le pense et si le gouvernement peut imposer sur l'essence la taxe qu'il veut bien, il ne restera plus un seul Canadien qui puisse se permettre de conduire une voiture ou de chauffer sa maison.

Le gouvernement cherche également à faire adopter une taxe spéciale de canadianisation lui permettant d'augmenter sa participation dans le secteur pétrolier et gazier. Cette taxe de 4c. le gallon qui rapporte 800 millions de dollars par année au gouvernement est utilisée à l'heure actuelle pour l'achat de Petrofina. Comme le dit la publicité de Petro-Canada, «ça nous appartient». Nous avons cependant payé le prix, puisque le gouvernement a versé quatre ou cinq fois plus que la valeur marchande de la société. Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la bourse ont vu le bond astronomique du prix des parts de Pétrofina. Certains avaient peut-être des tuyaux; d'autres ont simplement dû être chanceux ou ont su lire dans les astres. Il y avait beaucoup d'argent à faire. D'ailleurs, beaucoup d'entre nous sont au courant de la controverse qui entoure encore cette acquisition.

Le gouvernement, qui aurait dû mourir de honte au moment de l'achat, à cause des conditions entourant la vente, montre de nouveau son mépris du contribuable en présentant ce bill. Il a d'abord utilisé les recettes de la taxe pour acheter la société à un prix démesuré et ce, même si l'utilité de cet achat n'a pas encore été prouvée, et il veut maintenant pressurer encore plus le contribuable pour conclure l'affaire. Lorsque le tout sera terminé, il entend utiliser l'argent perçu grâce à la taxe spéciale pour financer l'achat d'autres sociétés pétrolières. Là encore, il paiera probablement deux ou trois fois plus qu'il ne devrait. On peut comprendre que les Canadiens soient peu disposés à donner au gouvernement de l'argent pour d'autres transactions quand on voit comment le gouvernement s'y est pris dans le cas de Pétrofina.

Le gouvernement promet qu'il n'y aura pas d'autres achats tant que le Parlement n'aura pas eu la chance de discuter de la question dans le cadre de ce qu'on appelle, par euphémisme, une procédure de résolution négative. Le nom même de cette procédure indique bien le mépris de ce gouvernement pour le Parlement et, par ricochet, le contribuable. En vertu de cette procédure de résolution négative, le temps de débat et ici et à l'autre endroit est limité à trois heures. Le débat aurait lieu sans qu'on puisse connaître la mesure législative entrevue, ni le mandat de la société à créer et sans que le gouvernement se voit imposer de contraintes. Et, selon une méthode à n'en point douter inconstitutionnelle, une résolution négative de cette Chambre n'arrêterait pas le gouvernement dans ses projets si la motion était approuvée à l'autre endroit.

Une autre disposition du gouvernement fait également le jeu du pouvoir du gouvernement: la redevance d'indemnisation pétrolière et les dépenses qui en découlent. Déjà, celui-ci perçoit 24c. le gallon d'essence à la pompe, ou 3 milliards de dollars au total. Chaque fois que les Canadiens achètent un gallon d'essence, de mazout ou de diesel, une redevance de 24c. sert à subventionner le pétrole importé du Venezuela, du Mexique et d'autres pays étrangers. On le comprendrait si nous n'avions pas de ressources au Canada. Mais en raison du programme d'importation pétrolière du gouvernement, on estime à 300,000 barils par jour le volume de pétrole canadien qui n'est pas extrait, pétrole qui n'exigerait aucune subvention. C'est une situation inouïe. Les Canadiens paient jusqu'à 20 millions par jour pour importer du pétrole au lieu de l'extraire de nos propres gisements. Et parce que nous n'utilisons pas notre propre pétrole, les entreprises canadiennes perdent des millions de dollars. Certaines réduisent leur activité et d'autres font même faillite. Cette situation aggrave le chômage et soumet une économie déjà chancelante à des pressions considérables. Le problème ne s'arrête pas là. Le gouvernement, qui est déjà endetté à outrance, doit emprunter pour payer les importations de pétrole, ce qui nous plonge encore plus profondément dans le marasme.

Le gouvernement s'en inquiète-t-il? Pas du tout. Il demande dans le bill le pouvoir de porter les recettes tirées de la redevance d'indemnisation à 7 milliards et demi par année, et de hausser la redevance sans passer par le Parlement. C'est un scandale!

Le gouvernement prétend que son objectif fondamental est de canadianiser l'industrie pétrolière et gazière. Si c'est par ce gâchis que le gouvernement s'y prend pour atteindre son but, «canadianisation» sera bientôt synonyme de «disparition». «Canadianisez» l'industrie pétrolière et vous la verrez péricliter.

La redevance de recouvrement pour le carburant de soute constitue une autre forme d'imposition. Le gouvernement impose une taxe spéciale sur le carburant diesel utilisé par les navires canadiens qui font du commerce international. Si le Programme énergétique national cherche vraiment à aider les Canadiens, pourquoi le gouvernement impose-t-il une taxe qui va faire grimper le prix du transport maritime bien au-dessus des prix en vigueur aux États-Unis? Ce Programme énergétique national n'est qu'un attrape-nigaud!

Pour ce qui est de la taxe sur le carburant d'avion, la situation est encore plus étrange. On a supprimé le taxe sur les vols internationaux lorsqu'on a constaté qu'elle violait ces accords internationaux, mais comme le gouvernement l'avait déjà perçue, il présente ce bill, histoire de la légaliser. C'est vraiment sidérant et cela montre bien sa façon d'agir.

Pour en revenir à la redevance d'indemnisation pétrolière, elle devait servir au départ à établir un fonds spécial pour subventionner la production de pétrole synthétique afin que son prix ne dépasse pas celui du pétrole classique. Nous étions prêts à indemniser les producteurs pour leurs pertes afin d'empêcher le prix du pétrole canadien d'augmenter et cette redevance devait servir à financer la subvention. Elle n'était pas considérée comme une taxe. Mais cet argent devait être versé dans un fonds spécial. Néanmoins, quand le gouvernement fédéral a voulu mettre l'Alberta au pas et qu'il a commencé à importer du pétrole à grand frais, le ministre a relevé la redevance d'indemnisation en présentant une motion des voies et moyens. On a mis en doute la légalité de cette manière de hausser la redevance, mais le gouvernement n'y a pas prêté attention.

• (1620)

Et voilà qu'aujourd'hui il nous propose une mesure pour légaliser une mesure illégale, voire en étendre l'application. La responsabilité, tout comme la canadianisation, est un mot que le gouvernement a galvaudé en l'employant à tort et à travers. En matière d'énergie, comme pour bien d'autres choses, le gouvernement a promis la lune, et voilà qu'il accouche d'une souris. Ce qui intéresse de près le public est devenu indifférent au gouvernement. Les scientifiques qui cherchent à entrer en contact avec des formes de vie étrangères feraient peut-être bien de concentrer leurs efforts et leur attention sur nos vis-à-vis. Le gouvernement fait ce qui l'intéresse, de la manière qu'il le veut, dans son monde à lui. Tous les Canadiens devraient s'unir pour expédier le gouvernement et son bill là où ils seraient à leur place, dans l'espace.

Ce bill est donc une mesure qui a pour objet de légaliser les taxes que le gouvernement a entrepris de prélever illégalement. Comme je l'ai déjà dit, sur chaque dollar d'essence, 30c. vont au producteur, au raffineur et à la station-service, et 70c. vont aux gouvernements provincial et fédéral. Le gouvernement fédéral accapare la part du lion et, par le truchement de ce projet de loi, il se dispose à prendre davantage.

Je pense que bien peu de Canadiens ignorent que nos travaux ont été bloqués pendant deux semaines. Bien sûr, nous avons eu droit à quelques critiques, mais la majorité des gens nous approuvaient. Les appels téléphoniques et les lettres que j'ai reçus de mes électeurs et de ceux d'une circonscription voisine représentée par un ministre libéral provenaient de gens qui étaient furieux ou bien qui nous approuvaient. Ces derniers nous invitaient à continuer pour montrer au gouvernement qu'il ne peut faire tout ce qu'il veut. Cet intermède a fait épargner beaucoup d'argent aux contribuables canadiens.

**M. Collenette:** Foutaises! Absurdités!

**M. Darling:** Prouvez-le. Lisez le bill. Le bill C-94, cette monstruosité de 148 pages, aurait autorisé le gouvernement à prélever jusqu'à 98c. sur chaque gallon d'essence. Au moins, le gouvernement a maintenant accepté de se contenter de 52c. le gallon. Nous avons donc réussi un joli coup au profit du contribuable canadien. Aujourd'hui, la majorité des électeurs se frappent le front en se demandant pourquoi ils ont fait confiance à ce gouvernement qui leur a promis durant la campagne électorale que la hausse du prix de l'essence serait inférieur aux 18c. le gallon proposés par le gouvernement conservateur.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur l'Orateur, parfois certaines choses méritent d'être répétées à la Chambre. Aujourd'hui, tous les Canadiens ont le droit de demander si les députés libéraux voteront en faveur de la taxe sur l'essence de 52c. le gallon. Ces députés ont été élus parce qu'ils ont dit aux gens qu'une taxe de 18c. le gallon était excessive. Je leur demande donc s'ils vont voter aujourd'hui pour une taxe de 52c.le gallon.

[*Français*]

Aujourd'hui, tous les Canadiens ont le droit de demander si les députés libéraux vont voter pour une augmentation de taxe sur l'essence, une taxe de 52c. le gallon, non pas de 18c., mais de 52c. le gallon.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, tous les Canadiens ont le droit de demander si les députés libéraux voteront en faveur d'une taxe sur l'essence de 52c. le gallon. Ces députés ont été élus parce qu'ils ont dit aux Canadiens qu'une taxe de 18c. le gallon était excessive. Voteront-ils aujourd'hui pour une taxe de 52c. le gallon?

[*Français*]

Aujourd'hui, tous les Canadiens ont le droit de demander si les députés libéraux vont voter pour une augmentation d'impôt sur l'essence, un impôt de 52c. le gallon, pas de 18c. mais 52c. le gallon.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, tous les Canadiens ont le droit et le devoir de demander si les députés libéraux vont voter en faveur d'une augmentation de la taxe sur l'essence qui portera celle-ci à 52c. le gallon. Ces députés ont été élus parce qu'ils ont dit aux Canadiens qu'une taxe de 18c. le gallon était excessive. Aujourd'hui donc, les libéraux se lèveront-ils pour voter en faveur d'une taxe sur l'essence de 52c. le gallon?

[*Français*]

Aujourd'hui, tous les Québécois ont le droit de demander aux députés libéraux s'ils vont voter pour une augmentation d'impôt sur l'essence. Un impôt de 52c. le gallon. Pas de 18c., mais de 52c. le gallon.

[*Traduction*]

Dommage que tous les téléviseurs du pays ne soient pas branchés sur le scrutin d'aujourd'hui. Tous les Canadiens sont en droit de regarder les députés libéraux. Est-ce qu'aujourd'hui, et à l'étape du rapport et en troisième lecture, ils vont voter les 52c. d'augmentation de taxe sur le gallon d'essence, alors qu'ils se sont fait élire en disant que 18c. c'était trop? Est-ce qu'ils vont se lever à la Chambre pour voter en faveur d'une augmentation de 52c. le gallon? Tous les Canadiens sont en droit de suivre leur comportement sur le petit écran.

[*Français*]

Aujourd'hui, tous les Canadiens, tous les gens du Québec ont le droit de demander si les députés libéraux vont voter pour une augmentation d'impôt sur l'essence de 52c. le gallon, pas de 18c., mais 52c. le gallon.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, au fur et à mesure que nous nous rapprocherons du scrutin, nous allons être témoins d'un des plus grands actes d'hypocrisie jamais commis contre la population canadienne, lorsque les députés libéraux vont se lever pour voter en faveur des 52c. d'augmentation de taxe sur le gallon d'essence. Ils sont allés dire aux électeurs que 18c. c'était trop. Est-ce que 18c. c'était trop?

**M. Irwin:** Changez donc de paragraphe.

**M. Hawkes:** Est-ce que le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) est allé dire à ses électeurs que 18c. le gallon c'était trop? Est-ce que le député de Sault-Sainte-Marie va se lever à la Chambre aujourd'hui pour voter en faveur des 52c. d'augmentation par gallon? Comment le député de Sault-Sainte-Marie va-t-il expliquer cela à ses électeurs?

**M. Irwin:** Revenez au français, cela nous changera un peu.

**M. Hawkes:** Un peu de français, dit le député de Sault-Sainte-Marie, pour changer.

[*Français*]

Aujourd'hui est-ce que les députés libéraux du Québec veulent voter pour une augmentation d'impôt? Une augmentation de 52c. le gallon, pas de 18c., mais de 52c. le gallon? Voilà la vérité.

• (1630)

[*Traduction*]

Plus tard aujourd'hui, tous les députés du Québec vont voter en faveur d'une simple petite taxe, d'une taxe de 52c. le gallon. Avant que les cloches ne sonnent, cette taxe était de 98c. le gallon, et j'espère que les contribuables canadiens comprennent bien qu'en laissant les cloches sonner durant 16 jours, nous leur avons épargné 46c. le gallon. J'espère que les Canadiens se rendent compte que les députés du parti libéral du Canada vont enterrer définitivement aujourd'hui leur intégrité. Quand ils se lèveront pour voter en faveur d'une seule et unique taxe qui va porter le prix de l'essence à 52c. le gallon, après avoir promis aux électeurs de maintenir ce prix en-deçà de 18c. le gallon, leur intégrité sera belle et bien morte. Gagnez vos élections, rompez vos promesses et osez ensuite vous regarder dans le miroir tous les matins! Il y a lieu de vous interroger sur votre propre sens de l'intégrité. Est-ce ainsi que l'on conçoit la politique au Canada?

Monsieur l'Orateur, je pourrais poursuivre dans cette veine durant tout le temps de parole qui m'est accordé, et à certains égards je le souhaite, car c'est sur cela que repose le principe fondamental du bill C-103. Cette mesure législative remet en question l'intégrité de la démocratie. Il n'est ni bon ni utile pour notre démocratie que des hommes politiques montent sur des tribunes publiques et exposent clairement leurs intentions aux électeurs pour ensuite revenir sur leurs promesses une fois qu'ils ont emporté les élections. La persistance d'une pareille attitude nuit à l'intégrité du processus démocratique. Devant pareille attitude, les Canadiens ont de moins en moins envie de collaborer avec leur gouvernement. La survie à long terme de notre démocratie en est compromise. Cette façon d'agir est à l'origine des sentiments d'aliénation qu'éprouvent les citoyens de l'Ouest et elle est la cause principale du mouvement séparatiste qui prend tous les jours vigueur et ampleur. Si le citoyen ne peut se reposer en toute confiance sur son gouvernement, si nous ne nous dotons pas d'un système en vertu duquel nos hommes politiques sont tenus responsables de leurs promesses, alors les habitants de cette partie du pays voudront se donner un régime politique intègre sur lequel ils pourront compter.

L'autre jour, tandis que j'écoutais parler le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au comité, j'ai été amèrement et profondément déçu par le manque de compréhension dont il a fait preuve pour cette question. Aujourd'hui, tandis que je parle du bill C-103, je suis quelque peu attristé par le Programme énergétique national qui s'est révélé une mesure absolument catastrophique pour tous les Canadiens. Pas seulement pour ceux qui vivent dans l'Ouest, mais pour tous les Canadiens.

Le gouvernement actuel nous a promis de maintenir le prix du pétrole canadien à 75 p. 100 au maximum du cours mondial, M. Speaker. Lorsqu'on est avocat et qu'on lit entre les lignes, on peut prétendre qu'il a tenu sa promesse. Mais si l'on fait preuve du moindre bon sens, on sait bien que ce n'est pas vrai. Pour ce faire, il suffit de monter dans sa voiture, n'importe où dans le pays, et de traverser la frontière vers les États-Unis, pour aller faire le plein d'essence dans la plus proche station-service. Dans ce pays, l'essence se vend au cours mondial et elle est moins chère que chez nous. Toutefois, le ministre et d'autres députés libéraux prétendent dans des assemblées publiques qu'ils maintiennent le prix de l'essence au Canada à 75 p. 100 du prix mondial; pourtant, l'essence est plus chère ici qu'aux États-Unis.

Comment cela se fait-il, monsieur l'Orateur? L'explication est simple. Les deux-tiers du prix que nous payons correspondent aux taxes, et l'autre tiers à l'essence. Le prix de l'essence au Canada est d'environ $2 le gallon; si l'on supprimait toutes les taxes, le consommateur pourrait acheter l'essence entre 65c. et 70c. le gallon. Voilà ce que nous vaut le PEN. Le parti libéral a été élu en février 1980 et l'essence coûtait alors environ $1 le gallon; aujourd'hui, elle coûte $2. Le prix a doublé et la différence, monsieur l'Orateur, s'explique par des taxes.

Quelle autre réalisation les libéraux ont-ils à leur actif? Dix-sept milliards de dollars ont quitté le Canada depuis l'adoption du Programme énergétique national. Pensez un peu! Dix-sept milliards de dollars qui auraient pu servir à créer des emplois pour les Canadiens, à empêcher les taux d'intérêt d'augmenter et à construire des hôpitaux. Le PEN a fait fuir 17 milliards hors du pays. Il a fait fuir du Canada presque la moitié des plates-formes de forage, des camions, des tracteurs et moteurs diesels, tout le matériel nécessaire au forage d'un puits de pétrole. Est-il surprenant, monsieur l'Orateur, de voir que ces personnes sont parties avec leurs capitaux et leur matériel?

En octobre 1980, nous possédions sans doute la meilleure réserve au monde de spécialistes ayant reçu une formation dans ce secteur. Puis, à cause d'une politique mal conçue et d'un ministre qui ne sait pas ce qu'il fait, nous avons fait fuir les spécialistes, le matériel et les emplois hors du pays. Notre pays s'en est appauvri et nos listes de chômage s'allongent tous les jours.

• (1640)

Nous n'avons jamais connu de toute notre histoire quelqu'un qui manque à ce point de jugement et qui soit aussi dangereux que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le malheur, c'est que beaucoup de députés libéraux se fient—à tort—à son jugement et aux chiffres qu'il leur fournit, et que leurs électeurs en subissent les conséquences.

J'aimerais montrer aux députés libéraux par un exemple pourquoi ils ont tort de faire confiance au ministre. Le projet de loi C-103 prévoit la perception, entre autres taxes, d'une redevance d'indemnisation pétrolière. Je conseille aux députés de lire le procès-verbal des délibérations du comité permanent des comptes publics du 6 avril. Ils apprendront ainsi quelques-unes des multiples façons dont on va gaspiller l'argent des contribuables. S'ils veulent se faire une meilleur idée de la situation, je leur conseille de lire le procès-verbal des deux séances qui ont précédé celle du 6 avril. Ils sauront ainsi que la redevance d'indemnisation dont le gouvernement a obtenu l'adoption par le Parlement était de $1 par baril. Quatre ans plus tard, le gouvernement nous demande, par le biais du projet de loi C-103, de l'autoriser à percevoir cette fois $12 par baril. Cela représente en 4 ans une augmentation de 1,200 p. 100. Comparé à ce chiffre, le taux d'inflation de 11 ou de 12 p. 100 a l'air absolument dérisoire.

**M. Irwin:** Que faites-vous de l'augmentation du fonds du patrimoine et des projets gaziers?

**M. Hawkes:** Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) essaie de détourner le problème. Faut-il que je lui explique ce qu'est le fonds du patrimoine de l'Alberta?

**M. McDermid:** Qu'est-ce que le gouvernement va faire des revenus de toutes ces redevances?

**M. Irwin:** Elles vont servir à financer les services de santé.

**M. Hawkes:** A l'heure actuelle, le gouvernement prélève $10 chaque fois qu'un consommateur paie $30 pour faire le plein d'essence. Le gouvernement de l'Alberta reçoit environ $2 en moyenne chaque fois que quelqu'un fait le plein d'essence quelque part au Canada. Cet argent va aux hôpitaux, à l'enseignement et aux programmes de formation professionnelle. Cependant, en Alberta, il y a une chose bien simple que nous comprenons et que nous avons toujours comprise. Pour vraiment aider ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins, par exemple les personnes âgées et les handicapés, il faut d'abord avoir un peu d'argent. Il faut donc produire des recettes pour obtenir l'argent nécessaire pour aider ceux qui en ont besoin. Toute politique publique raisonnable et sensée se fonde sur ce principe. On ne peut pas aider qui que ce soit si l'on n'a pas l'argent, le personnel et les installations nécessaires. Il faut donc une économie saine pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

Les historiens considèreront la redevance et la caisse d'indemnisation des importateurs de pétrole comme une erreur classique de politique gouvernementale. A l'heure actuelle, la redevance s'élève à environ $6.30 le baril, ce qui revient à 24c. le gallon d'essence. Le montant est fixe. Le prélèvement est le même sur un baril de pétrole brut léger et sur un baril de pétrole lourd. Je me demande combien de députés et combien de libéraux savent que, seulement en Alberta, il y a 81 catégories de pétrole brut et que le prix est différent pour chaque catégorie. Le prix des bruts légers est plus élevé que celui des bruts lourds. Cela provient du fait que, par rapport à un baril de brut lourd, un baril de brut léger donne plus d'essence, plus de composés aromatiques, qu'on utilise dans l'industrie des plastiques, et moins d'asphalte. Les composés aromatiques et l'essence valent plus cher que l'asphalte sur le marché. Cependant, lorsqu'on prélève un impôt fixe sur un baril de pétrole lourd, quelle que soit sa qualité, cela fausse énormément sa valeur sur le marché. Cela veut dire que, tout à coup, les pétroles lourds ne peuvent plus rivaliser avec les pétroles légers. Il est intéressant de remarquer que l'exploitation des bruts lourds exige davantage de ressources financières, matérielles et humaines.

Avec l'imposition de cette redevance d'indemnité pétrolière, des emplois sont perdus au Canada au profit des importations. Nous l'avons dit aux députés d'en face, mais ils ne nous ont pas crus. Les faits nous donnent aujourd'hui raison. Un député néo-démocrate a mentionné que 30,000 barils de pétrole sont bloqués chaque jour. Mais il s'agit plutôt de près de 350,000 barils par jour et, très bientôt, de 450,000 barils par jour. Ce pétrole est de toutes les catégories. Mais c'est le pétrole lourd, le pétrole de faible qualité—le pétrole dont le raffinage contribue à créer des emplois—qui est le plus souvent bloqué et cela, en partie à cause de la redevance d'indemnisation sur le pétrole importé.

Si les députés veulent bien consulter le témoignage qu'il a présenté devant le comité des comptes publics au début d'avril, ils constateront que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources propose aussi le principe d'une indemnité à taux fixe. Une grande partie du pétrole importé du Mexique s'appelle du brut maya. Pour chaque baril de brut maya qui entre au Canada, la société pétrolière touche une subvention gouvernementale de $17.30. Lorsque ce montant est déduit du prix vraiment déboursé pour le brut maya, on se rend compte que le raffineur, que ce soit la société Imperial Oil ou Petro-Canada à Montréal, peut acheter du brut mexicain à 40 p. 100 du prix qu'il devrait payer pour du brut canadien de qualité équivalente.

Le gouvernement se sert de l'argent de vos impôts et des miens pour encourager les sociétés pétrolières à acheter du brut mexicain, vénézuélien ou nigérian, alors que le pétrole canadien demeure inexploité et que des Canadiens sont en chômage. Si le pétrôle n'est pas extrait et que personne n'en fait la prospection, qui achètera des voitures et des camions?

• (1650)

Quand on réfléchit à la caisse d'indemnisation pétrolière et qu'on la place dans notre contexte, on se demande comment par exemple, les producteurs de tabac dans la péninsule de Niagara réagiraient si le gouvernement fédéral annonçait le prélèvement d'une taxe sur le tabac, destinée aux producteurs de tabac de Virginie? Comment réagiraient-ils si le gouvernement fédéral annonçait qu'il prélèvera sur leur tabac une taxe remise aux producteurs américains pour leur permettre de vendre leur tabac au Canada à un prix inférieur au tabac cultivé au Canada? Quelle serait leur réaction si le gouvernement leur disait qu'ils peuvent laisser leur tabac pourrir dans leurs hangars.

D'autre part, quelle serait la réaction des fabricants d'automobiles au Canada, si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) déclarait que le gouvernement prélèvera une taxe de $2,000 sur toutes les voitures fabriquées au Canada? Quels seraient leurs sentiments si le gouvernement disait qu'il remettra ses fonds aux négociants qui importent des Volvos et des voitures de Grande-Bretagne et d'Italie, afin que les voitures étrangères soient moins chères que les voitures canadiennes? Les députés de l'opposition se prononceraient-ils en faveur d'un projet de loi touchant les producteurs de tabac ou les fabricants de voitures? Et s'il en était de même pour l'industrie de la chaussure? Le gouvernement pourrait imposer une taxe spéciale sur les chaussures fabriquées au Canada et les rendre plus chères. Il pourrait verser l'argent ainsi obtenu à ceux qui importent des chaussures d'Italie ou d'Espagne et rendre ainsi les chaussures importées d'Italie ou d'Espagne moins chères que celles qui sont fabriquées au Canada. Combien de nos honorables vis-à-vis se prononceraient-ils en faveur de cette politique du ministre de l'Industrie et du Commerce? Pourtant, c'est exactement ce qu'ils entendent faire aujourd'hui à l'égard du pétrole canadien. Ils entendent effectivement se prononcer en faveur de ce bill que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a présenté et qui repose en quelque sorte sur ce principe.

**M. Irwin:** Dites-nous donc pourquoi les sociétés pétrolières achètent de l'acier étranger.

**M. Hawkes:** Sans doute le député de Sault-Sainte-Marie trouvera-t-il intéressant de savoir que les sociétés pétrolières mettent des travailleurs à pied partout au Canada. Sans doute sera-t-il également déçu d'apprendre qu'elles n'achètent pas de conduites aux aciéries de Hamilton ou de voitures fabriquées à Windsor. Elles n'achètent plus guère de moteurs Diesel, ni de courroies d'entraînement, ni de bougies d'allumage, car elles réduisent leurs effectifs et freinent leurs activités. Elles ont pris leur argent et l'ont investi aux États-Unis. C'est aux États-Unis qu'elles achètent des courroies d'entraînement, des bougies d'allumage, des voitures et des camions. Au Canada, nous achetons le pétrole de l'Arabie saoudite, du Venezuela et du Mexique. Nous achetons beaucoup de ce pétrole parce que le gouvernement fédéral a décidé, dans sa sagesse, d'imposer des taxes aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il a décidé d'empocher cet argent et de rendre le pétrole mexicain, vénézuélien et en provenance d'autres pays moins cher que le pétrole canadien; ainsi les sociétés pétrolières achèteront à l'étranger et les consommateurs paieront la note. Si les députés d'en face votaient en faveur d'une telle mesure législative dans le cas des producteurs de tabac, des fabricants de chaussures et des fabricants d'automobiles, ils devraient alors voter de la même façon lorsqu'il s'agit des sociétés pétrolières. Mais s'ils s'abstenaient dans le premier cas ils devraient y penser à deux fois avant de voter en faveur de la mesure quand il s'agit du pétrole.

J'ai beaucoup entendu les néo-démocrates parler aujourd'hui de la nationalisation de l'industrie pétrolière, mais pas de la propriété privée. J'aimerais parler d'hôpitaux et de soins médicaux et de nationalisation. Lorsque les députés du NPD prennent la parole à la Chambre ou au comité pour dire que cinq milliards et demi de dollars ne suffisent pas pour Petro-Canada, il faudrait demander aux Canadiens s'ils veulent qu'on se serve des deniers publics pour acheter des stations-service ou des lits d'hôpital. Voilà vraiment les choses à faire. Quand le gouvernement demande l'autorisation de prélever des taxes, il devrait avoir le courage de dire à quoi il va dépenser cet argent. Le gouvernement libéral, appuyé par le NPD, a décidé d'utiliser l'argent des Canadiens pour acheter des stations service plutôt que des lits d'hôpital. Quiconque lit la presse quotidienne sait que chaque jour, le secteur médical progresse davantage vers la crise. Les gens de la profession—infirmières, médecins, techniciens—sont mécontents parce que les fonds affectés à ce domaine sont insuffisants. Et pourtant, les députés libéraux ont voté des compressions de l'ordre de 5.7 milliards de dollars dans ce secteur. Ils ont déclaré l'autre jour à la Chambre: Prenez cet argent et donnez-le au conseil d'administration de Petro-Canada pour qu'il achète des stations-services et des puits de pétrole. Ils n'ont pas demandé aux Canadiens si c'est le choix qu'ils auraient souhaité que le gouvernement fasse. Les Canadiens préfèrent-ils que l'argent de leurs impôts serve à l'achat de stations-services ou à la prestation de soins médicaux? Voilà la question.

Le NDP voudrait que les recettes tirées de la redevance spéciale de canadianisation serve à financer l'expansion de Petro-Canada, mais en fait, pour procéder à des travaux d'exploration dans le secteur pétrolier et gazier, il faut de l'argent, du matériel et des compétences. Toutes ces ressources sont rares dans le monde entier, mais elles sont mobiles. L'argent, les compétences et la matériel peuvent déménager dans n'importe quel pays. La situation n'est pas tellement différente dans le secteur médical. Le matériel est fixe, mais les gens compétents peuvent déménager. Le gouvernement peut bien souhaiter faire de Petro-Canada une société d'envergure autant qu'il voudra, il peut taxer les Canadiens et investir leur argent dans cette société, mais ce sera de l'argent gaspillé si les gens compétents refusent d'y travailler. Je ne parle pas de manœuvres, je parle des géophysiciens, des opérateurs de machinerie, des spécialistes qui ont mis des années à acquérir l'expérience nécessaire pour travailler dans ce secteur. Lorsque ces gens sont en grande demande dans le monde entier, ils choisissent de travailler pour des sociétés privées. Si nous investissons notre argent dans Petro-Canada, nous ne serons pas en mesure de recruter suffisamment de gens compétents et,

par conséquent, notre argent sera gaspillé par des incompétents.

• (1700)

Quand nous retirerons ces fonds de notre régime de soins médicaux, nous perdrons nos médecins qui quitteront le Canada pour aller vivre à l'étranger. Non seulement nous aurons une industrie du pétrole et du gaz inefficace et coûteuse mais un régime de soins médicaux qui ne voudra pas mieux. Telle est la nature des mesures que le gouvernement libéral a proposées à maintes reprises à la Chambre. Le gouvernement doit maintenant commencer à réfléchir et en tirer une leçon. Il serait opportun que les députés libéraux disent au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de revenir à la raison avant qu'il ne soit trop tard.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Sunbury (M. Howie)—Les pipe-lines—*a*) Le retard dans la construction du gazoduc trans-Québec et Maritimes *b*) La garantie en ce qui concerne le prix; le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—Les comités de la Chambre—*a*) La comparution du ministre des Finances devant le comité permanent *b*) La véracité d'une rumeur; le député de Red Deer—(M. Towers)—L'agriculture—*a*) Le programme de stabilisation du prix du bœuf *b*) On demande que les versements ne se rattachent pas au plan de gestion de l'offre.

## ORDRES INSCRITES AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

**M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex):** Monsieur l'Orateur, je suis toujours surpris, lorsque j'écoute les débats de la Chambre, de voir comment les temps changent rapidement. Il y a seulement un an, nos vis-à-vis nous demandaient de porter le prix du carburant au niveau mondial, afin de commencer à développer le secteur énergétique et d'en venir à une entente avec l'Alberta. Or, maintenant que nous avons conclu après plus d'un an de négociations, une entente avec cette province, ce à quoi ils n'avaient pu parvenir, les conservateurs sont les premiers à critiquer. Ils sont contre une entente qui ne bénéficie pas seulement au secteur pétrolier mais également au Canada tout entier.

Le parti conservateur désire savoir ce que nous faisons des taxes prélevées conformément à cette entente. Pour commencer, le gouvernement fédéral finance 67 p. 100 des dépenses afférentes à l'assurance-hospitalisation. Il paie 59 p. 100 des dépenses afférentes à l'assurance-maladie et 35 p. 100 des frais des services complémentaires de santé. En outre, lorsque vous considérez qu'en Ontario, il finance en partie la 13e année dans les écoles secondaires et la recherche dans les universités, la proportion s'élève à plus de 62 p. 100.

Le gouvernement paye la moitié des cotisations d'assurance-récolte. Les producteurs payent l'autre moitié, mais ce sont les provinces qui administrent ce régime. Le gouvernement paye la moitié du Régime d'assistance publique du Canada. Est-ce que le gouvernement conservateur nous suggère d'abandonner ces programmes? Est-ce qu'il nous suggère, comme un député l'a fait cet après-midi, de laisser les provinces construire les routes et apporter les améliorations matérielles et de négliger le bien-être des Canadiens? Devrions-nous négliger nos personnes âgées qui ont contribué à bâtir notre pays?

Je me sens obligé de revenir sur un point qu'on a soulevé en affirmant que l'essence se vendait meilleur marché dans certaines régions des États-Unis qu'au Canada. Les conservateurs passent commodément sous silence le fait que notre dollar vaut environ 18c. de moins que le dollar américain et que le gallon américain équivaut à environ les quatre cinquièmes du nôtre. Les conservateurs oublient de mentionner ces faits quand ils font leurs discours.

Les députés conservateurs affirment également que les installations canadiennes de forage sont passées au sud de la frontière. Ces tours de forage ont cependant commencé à partir en septembre 1981, avant que ne soit annoncé le Programme énergétique national. Elles ont ainsi passé la frontière parce qu'il y a littéralement des milliers de puits de gaz dormant dans l'ouest du pays, faute de marché ou de gazoducs auxquels brancher ces puits. En fait, il existe dans ma circonscription des puits de gaz découverts en 1977 mais qui n'ont pu être branchés que cette année aux principaux gazoducs établis à moins de cinq milles de distance.

Lorsque le député de Végréville (M. Mazankowski) a participé au débat le 22 avril, il a parlé des engrais et signalé que le prix du gaz naturel influe sur celui des engrais. Je lui rappelle que ce printemps, le prix des engrais, du moins dans ma région, est inférieur à ce qu'il était au printemps dernier. Comme en fait foi une étude à laquelle je songe, les engrais à 8, 32 et 16 p. 100 coûtaient $250 la tonne le printemps dernier. Ces différents taux indiquent la teneur en azote, en phosphore et en potasse. C'est ce que ces engrais coûtaient le printemps dernier à ceux qui les payaient comptant et en prenaient livraison à l'entrepôt. Cette année, j'ai reçu des offres de $236 la tonne. A l'heure actuelle, l'azote renfermant 45 p. 100 d'urée coûte $296 la tonne. Nos factures indiquent que nous l'avons payé $310 la tonne le printemps dernier. On ne saurait voir là des augmentations. Il s'agit plutôt de rajustements de prix qui témoignent de l'offre et de la demande au Canada et résultent d'un excédent d'un grand nombre de matières premières chez nous.

Le député de Végréville a dit également que ces produits s'achètent à meilleur prix aux États-Unis. Il a indiqué que c'était $36 la tonne de moins qu'aux États-Unis. Je dois lui rappeller que compte tenu du taux de change actuel, une tonne à $236 coûterait $47 de plus à cause de l'écart entre les taux. De toute évidence, ce serait moins cher aux États-Unis.

Je rappellerais également que ce n'est pas le gouvernement fédéral qui fixe les prix de détail de l'essence ou du carburant diesel. Le gouvernement fédéral fixe le prix du brut payé par les raffineurs et il faut se rappeller aussi que le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir sur les richesses naturelles d'une province, mais plutôt sur le commerce interprovincial et international.

Au début de la présente année, le prix pondéré représentait 70.6 p. 100 des prix mondiaux. L'ancien prix représentait 54.4 p. 100. On a tenu compte du prix du pétrole nouveau, du pétrole extrait des sables bitumineux et du pétrole importé pour déterminer le prix pondéré. C'est le prix que nous avons négocié pendant plus de deux ans, un prix que nous allons continuer de maintenir.

Le prix du baril que nous avons fixé est encore inférieur à ce que proposait l'opposition. Il en est de même pour le prix du gaz naturel à la tête du puits et ce prix est plus bas que ce que nous proposaient les conservateurs dans leur budget de 1979.

A la suite d'un accord conclu avec les provinces productrices, le pourcentage prélevé par le gouvernement du Canada est passé de 11 à 25.5 p. 100. La province touche un peu plus de 30 p. 100 pendant que les sociétés pétrolières obtiennent 44.3 p. 100 à la tête du puits. Voilà qui est remarquable. Notre gouvernement s'est rendu compte, en ce début des années 80, que nos industries du pétrole et du gaz appartenaient en grande partie à des étrangers. En fait, 72 p. 100 des recettes de ces industries allaient à des sociétés étrangères ou à des ressortissants étrangers. En outre, 78 p. 100 de ces recettes bénéficiaient à des sociétés étrangères établies au Canada. Par comparaison, la proportion est de 52 p. 100 au Royaume-Uni et de 10 à 15 p. 100 aux États-Unis.

Beaucoup de choses ont été dites concernant le taux actuel de la redevance d'indemnisation pétrolière. Je rappellerais à nos vis-à-vis qu'il y a un an, le gouvernement d'Alberta réduisait sa production. Il a fallu hausser la redevance. Aujourd'hui que la demande a faibli, les conservateurs se plaignent. Non seulement la propriété et la mainmise étrangères étaient-elles élevées, mais un relevé des principaux concurrents révèle l'omniprésence des sociétés pétrolières étrangères au Canada. Onze des 15 sociétés de pétrole et de gaz les plus importantes sont la propriété de capitaux étrangers et aux huit premières places se retrouvent des sociétés étrangères. Non seulement leur domination était énorme, mais il semblait que la situation allait encore s'aggraver.

● (1710)

Ce ne serait plus le bassin traditionnel de l'ouest du Canada mais d'énormes usines d'exploitation des sables bitumineux dans des zones de prospection de l'Arctique et des gisements sous-marins loin de nos côtes qui fourniraient la majeure partie des approvisionnements pétroliers au Canada. La mise en valeur de ces gisements de l'avenir exigeait l'investissement de fortes sommes d'argent et des compétences techniques importantes. Les sociétés étrangères étaient et sont dans bien des cas encore les mieux placées pour tirer parti de ces possibilités. Toutefois, c'est seulement avec la participation du gouvernement du Canada et des gouvernements des provinces que la mise en valeur de nos ressources peut se poursuivre, notamment dans le domaine des sables bitumineux où l'on voit les sociétés faire marche arrière, non pas à cause des mesures qu'auraient pu prendre les pouvoirs publics fédéraux ou provinciaux, mais parce qu'il y a surabondance de pétrole sur les marchés mondiaux et parce que cette entreprise n'est pas aussi rentable que les compagnies l'escomptaient.

Étant donné cette situation, nous devons nous poser les questions suivantes: quel gouvernement dans le monde industrialisé tolérerait une mainmise aussi importante de capitaux étrangers dans un secteur que ne le fait le Canada? Nous, Canadiens, ne sommes-nous pas tenus de veiller à ce que ce secteur soit dominé par des capitaux canadiens?

**M. McDermid:** Où étiez-vous quand les sociétés vous ont demandé de les aider tout au début?

**M. Ferguson:** Personnellement, j'estime que nous avons une obligation et que ce bill permet de l'honorer. Quel gouvernement aurait toléré une telle mainmise sur une industrie stratégique qui, dans le cas du Canada, représente 10 p. 100 du produit national brut?

Telles sont les questions auxquelles le gouvernement canadien a dû répondre sur le plan économique en automne 1980. Le Programme énergétique national du mois d'octobre 1980 répondait aux objectifs et au programme de canadianisation du gouvernement. Dans le Programme énergétique national le gouvernement indique la chose suivante:

> . . . un secteur public national plus important dans les domaines du gaz et du pétrole est le seul moyen équitable d'atteindre rapidement notre objectif de participation canadienne. A en juger par les résultats atteints jusqu'à maintenant par Petro-Canada, c'est également une manière efficace de stimuler le développement énergétique rapide qui est nécessaire à la satisfaction de nos besoins de sécurité.
>
> Pour ces raisons, le gouvernement du Canada se propose d'acquérir plusieurs grandes entreprises pétrolières et gazières.

Cela permettrait d'assurer que les sociétés sont dominées par des Canadiens, ce qui serait dans le meilleur de leur intérêt. Voici en outre ce qu'indique le Programme énergétique national:

> En adoptant un programme d'élargissement du secteur public, le gouvernement tient à ce que le programme s'autofinance et n'absorbe pas une part accrue de ses recettes générales. Il établira donc un compte de participation canadienne, à alimenter par une taxe spéciale sur tout le pétrole et le gaz consommés au Canada et destiné exclusivement à financer l'accroissement de la participation publique dans le secteur de l'énergie. La taxe sera fixée de manière que le programme s'autofinance entièrement. Son taux exact et sa date d'entrée en vigueur dépendront des progrès du programme d'acquisition. Le prélèvement sera maintenu au début à un niveau modéré de façon à en limiter l'incidence sur les consommateurs.
>
> Le gouvernement du Canada est certes résolu à accroître la participation canadienne, mais pas au prix d'une concentration accrue du pouvoir entre les mains d'un petit nombre de grandes entreprises canadiennes. La concurrence est le nerf de l'industrie et la meilleure protection du consommateur. Une industrie canadienne concentrée est une solution peu satisfaisante pour remplacer une industrie étrangère concentrée. Le but du programme est d'accroître le nombre de participants canadiens. Aussi le gouvernement suivra-t-il avec beaucoup d'attention l'évolution de la participation à l'industrie. L'Agence de surveillance du secteur pétrolier jouera un rôle clé en conseillant le Parlement sur la taille, la situation financière et la répartition du capital des plus grandes compagnies pétrolières.

En un peu plus d'un an, depuis l'annonce du Programme énergétique national, d'importants progrès ont été réalisés par rapport à la canadianisation des sociétés. Les huitième, quatorzième et dix-huitième sociétés pétrolières en importance qui étaient auparavant la propriété de capitaux étrangers sont passées sous contrôle canadien. Par suite de l'acquisition d'actions de quelque 7.5 milliards de dollars essentiellement dans le secteur privé, la canadianisation mesurée par rapport aux recettes de la production en amont, a augmenté de plus de 6 p. 100. Tels sont les progrès que nous sommes parvenus à accomplir. Petro-Canada, la société pétrolière natinalisée, compte des raffineries et des stations-service un peu partout au Canada, surtout depuis l'achat récent de Petrofina, qui, en passant, sera payé complètement cette année.

Certes, nous nous réjouissons des progrès accomplis jusqu'ici, mais nous nous rendons compte qu'il reste encore beaucoup à faire. Voilà pourquoi nous proposons la création d'une redevance de participation canadienne et l'établissement d'un compte d'accroissement du taux de propriété canadienne. Les redevances spéciales de canadianisation, destinées à l'origine à aider financièrement Petro-Canada à se porter acquéreur de Petrofina, comportent l'imposition d'une redevance spéciale sur le pétrole canadien reçu en vue d'être traité ou d'être consommé au Canada, et sur le pétrole ou les produits pétroliers étrangers importés au Canada. A l'heure actuelle, ces redevances se montent à $7.25 le mètre cube, c'est-à-dire environ $1.16 le baril, ce qui équivaut au plafond établi dans le projet de loi, lequel n'autorise d'ailleurs pas d'augmentation plus importante.

Les redevances spéciales de canadianisation comportent également des taxes spéciales qui s'ajoutent à la taxe sur le gaz naturel et sur les liquides extraits du gaz naturel, soit des taxes applicables au gaz naturel, au gaz propane, à l'éthane et au butane commercialisables. La majoration prévue pour la taxe sur le gaz naturel a été fixée à 14c. le gigajoule. Les majorations de la taxe applicable au gaz propane, à l'éthane et au butane s'élèvent respectivement à $3.55, $2.60 et $3.95 le mètre cube. Ces sommes équivalent à la majoration maximale prévue dans le projet de loi. Elles ne seront pas applicables aux exportations de gaz naturel ou de liquides extraits du gaz naturel. La mesure ne permet aucune augmentation supplémentaire.

En ce qui concerne la taxe progressive sur les revenus pétroliers, je signale également que nous nous sommes entendus avec les provinces, en janvier dernier, pour réduire de 5 p. 100 par baril, en deça de 20 barils par jour, la taxe payée par les exploitants de puits à faible production. Ainsi, pour un puits marginal et fort peu profond dont la production ne dépasserait pas un baril par jour, on payerait effectivement une taxe progressive sur les recettes pétrolières de 5 p. 100. Cette mesure favorisera considérablement la reprise de l'activité des derricks en Alberta, où environ 40 p. 100 des puits entrent dans cette catégorie et comptent pour environ 10 p. 100 de la production.

A cela il faut ajouter la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qu'on avait relevée au début de l'année. Cette taxe a été ramenée de 16 p. 100 à 12 p. 100, taux vraiment inefficace, compte tenu de la déduction pour épuisement. Toutefois, à l'avenir, chaque fois qu'on voudra puiser dans le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne pour de nouvelles acquisitions, il faudra y être autorisé par le gouverneur en conseil, lequel se prononcera fort des recommandations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Finances. Ces prélèvements devront être approuvés par le Parlement.

Il faut toutefois préciser que l'effort de canadianisation s'est orienté vers la mobilisation de capitaux canadiens majoritairement privés par des sociétés, des régimes de pension, des caisses d'assurance et des particuliers. Cette politique a été dans une grande mesure un succès puisque sur un total de douze acquisitions, onze ont été le fait de sociétés privées. Je me dois de faire une légère correction, car le gouvernement ontarien a participé à l'acquisition d'une société privée; il a acheté, en effet, 25 p. 100 des actions de la société Suncor. Par conséquent, toutes les acquisitions réalisées jusqu'ici sauf deux l'ont été par des sociétés privées. En outre, le gouvernement fédéral agit comme catalyseur dans l'établissement d'une société coopérative énergétique qui investira dans le secteur pétrolier et gazier les épargnes de millions d'actionnaires canadiens.

On croit à tort, surtout à l'étranger, que le gouvernement est en train de créer un climat peut alléchant pour les sociétés étrangères afin de contribuer à réduire la valeur de celles-ci et, partant, de les acquérir à prix très réduit. C'est là une allégation absurde. Les sociétés canadiennes ont acheté des biens étrangers à un prix bien supérieur à leur valeur marchande. De plus, les filliales pétrolières et gazières étrangères n'ont pas fait pire à la Bourse canadienne que leurs homologues canadiennes.

On croit aussi à tort que la politique de canadianisation qui vise le secteur énergétique sera appliquée à d'autres secteurs de l'économie et, plus particulièrement, à celui des mines. Le gouvernement a déjà déclaré qu'il n'en serait rien et la différence évidente dans la participation et le contrôle étrangers entre les deux industries explique en bonne part la différence de politique.

• (1720)

Enfin, la canadianisation ne signifie pas que le Canada rejette dorénavant les investissements étrangers et la participation étrangère dans les industries pétrolière et gazière. Nos formations géologiques sont prometteuses, et c'est bien connu. L'ensemble des dispositions financières et des encouragements fiscaux que propose le gouvernement fait du Canada l'un des pays les plus attrayants pour les investisseurs. Ainsi, l'étranger qui aurait investi dans nos ressources du Nord ou au large des côtes ne débourserait, avec les dégrèvements d'impôt et les encouragements fiscaux, que 53 p. 100 de ses investissements dans l'exploration.

En fait, Petro-Canada a effectué, d'après un échantillon représentatif de nouveaux gisements pétrolifères, une comparaison du rendement auquel peut s'attendre un investisseur étranger: au Canada le taux est de 27,7 p. 100; en Grande-Bretagne, de 24,4; aux États-Unis, de 21,6 et en Norvège, de 18,3 p. 100. Il s'agit là, je le répète, du rendement des investissements étrangers. Les chiffres prouvent que nous avons créé un climat qui saura, mieux que celui d'autres pays, attirer les investisseurs étrangers. Le gouvernement accueille avec joie leur participation et ne leur demande qu'une chose: de tenir compte des aspirations légitimes des investisseurs canadiens et des Canadiens, tout court, qui veulent être propriétaires d'une

partie de ce secteur vital de leur économie, et exercer un certain contrôle sur les décisions prises dans leur propre industrie pétrolière.

La vaste majorité des Canadiens partage cet avis. En fait, ce programme est l'un des plus populaires qu'ait adopté le gouvernement canadien depuis des années. D'après les résultats d'un sondage effectué l'an dernier par l'Association pétrolière canadienne, 84 p. 100 des personnes interrogées voient d'un bon œil l'initiative du gouvernement visant à canadianiser l'industrie pétrolière et gazière du Canada au moins à 50 p. 100. Ce chiffre est extraordinaire. Il montre à quel point les Canadiens souhaitent atteindre cet objectif pour ne plus être à la merci des compagnies étrangères.

A propos de la redevance spéciale de canadianisation, je tiens à signaler que les dispositions de ce projet de loi sont très différentes de celles du bill C-94. Le bill C-94 conférait au gouvernement le pouvoir de relever le montant de la redevance spéciale de canadianisation, mais pas ce bill-ci. D'après les dispositions de ce projet de loi, le montant de la redevance de canadianisation peut être abaissé par décret du conseil et non relevé.

Voici en quoi consiste le changement. Le plafond de la redevance spéciale de canadianisation a été ramené de $25 à $7.25 le mètre cube. Le plafond sur les hausses de la taxe d'accise sur le gaz naturel a été ramené de 60 cents à 14 cents le gigajoule et le plafond des augmentations de la taxe d'accise sur les liquides extraits du gaz naturel a été ramené de $17 le mètre cube à $2.60 pour l'éthane, $3.55 pour le propane et $3.95 pour le butane.

Il y a encore une chose que je voudrais dire aux députés. Le gouvernement croit avoir créé un cadre qui permettra aux Canadiens d'occuper une place importante dans le secteur pétrolier et gazier et d'encourager les compagnies étrangères qui ont contribué à la mise en valeur de ce secteur important à demeurer actives, ce qui est possible, à mon avis.

Enfin, il faut bien comprendre que jusqu'à présent, dans le cadre de son programme, le gouvernement a montré qu'il était disposé à négocier, à faire des concessions et à conclure une entente avec les provinces pétrolières du Canada. Il est disposé à négocier avec les propriétaires de puits de pétrole pour s'assurer que la taxe progressive sur les recettes pétrolières, ne constitue pas un fardeau insupportable et ne compromet pas la rentabilité de la production de pétrole dans ces puits. Il s'est montré disposé à faire des rajustements dans bien des domaines. Je suis certain que lorsque la situation énergétique mondiale changera, le ministre et le gouvernement s'adapteront d'une façon avantageuse non seulement pour l'ensemble des Canadiens et des provinces mais aussi pour les compagnies de ce secteur en général.

**L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury):** Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous sommes saisis tend à modifier une loi du Parlement de 1975 qui imposait une redevance sur les exportations de pétrole brut et de produits pétroliers pour accumuler les fonds nécessaires au maintien de la politique de prix unique sur le pétrole, que je considérais comme une bonne politique, et certains objectifs énergétiques.

La mesure à l'étude légalise la redevance d'indemnisation pétrolière que l'on perçoit à l'heure actuelle à raison de $6.30 le baril et qui a haussé le prix de l'essence à la consommation d'environ 24c. le gallon. L'autorisation légale existe pour des montants respectifs de $1 le baril et 4c. le gallon. Le gouvernement vise dans le projet de loi à se donner le droit de hausser la redevance à $12 le baril et de majorer de 24c. de plus le prix au détail d'un gallon d'essence.

La deuxième grande taxe que prévoit le projet de loi est la redevance de canadianisation. Elle a été instituée pour donner à Petro-Canada les fonds nécessaires à l'achat de Petrofina. Le droit, dans ce cas est de $1.15 le baril et d'environ 4c. le gallon d'essence au détail.

Depuis février 1980, nous avons subi une majoration de 99c. dans le prix d'un gallon d'essence, dont 60c. sont directement attribuables aux taxes fédérales sur l'énergie. En ce qui concerne l'huile de chauffe qui, soit dit en passant, avait été exonérée de la taxe de 18c. le gallon par M. Crosbie, la taxe a augmenté d'environ 66c. et, bien que d'autres facteurs aient indiscutablement joué un certain rôle, il convient de préciser que le gouvernement fédéral est essentiellement à l'origine de cette hausse.

Comme chacun le sait, l'année dernière a connu une surproduction de pétrole à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné une forte chute des prix internationaux. Les taxes que le gouvernement a ajoutées au prix de l'essence à la pompe au cours des deux dernières années sont censées financer les subventions versées sur le cinquième de nos besoins en pétrole qui ne peut pas être produit au Canada et doit être acheté à l'étranger, mais qui répond généralement aux besoins de l'est du pays.

Ces subventions étaient nécessaires pour que tous les Canadiens puissent acheter leur essence au même prix, c'est-à-dire à un prix inférieur aux prix internationaux. Si toutefois le coût du pétrole étranger diminue, les taxes qui servent à financer les subventions au pétrole importé devraient également diminuer et non pas s'élever. Autrement dit, le prix auquel nous achetons l'essence à la pompe devrait baisser, comme c'est le cas aux États-Unis et dans la plupart des autres pays, et non pas augmenter.

En fait, le prix de l'essence à la pompe aux États-Unis dans bien des endroits situés le long de la frontière canada-américaine est plus faible qu'au Canada. Dans de nombreux cas, il en est de même pour l'huile de chauffe. J'aurais tendance à croire que cette différence de prix n'est pas entièrement attribuable à l'écart entre les devises américaine et canadienne. Les Américains payent généralement le prix international, de sorte que je me demande quel prix nous payons. L'augmentation croissante des coûts de l'énergie se répercute sur tous les secteurs d'activité économique, ce qui provoque de graves perturbations.

En mars 1982, le taux d'inflation atteignait 11.6 p. 100, alors qu'il était de 9.3 p. 100 en mars 1980. Au cours de l'année précédente seulement, les coûts de l'huile de chauffe ont augmenté de 29.6 p. 100, ceux des transports de 16.4 p. 100 et ceux des fruits frais de 28.7 p. 100, tandis que les prix des légumes traités, des communications et des logements possédés augmentaient respectivement de 18.8 p. 100, de 18.7 p. 100 et de 16.6 p. 100.

En mars 1982, le pouvoir d'achat du dollar de 1971 ne représentait que 39 cents. Au cours des onze dernières années, l'indice des prix à la consommation a fait un bond de 156 p. 100. Les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 204 p. 100 et ceux des logements de 148 p. 100. En 1981, le taux

d'inflation annuel moyen atteignait 12.5 p. 100, niveau sans précédent depuis 33 ans. Les salaires n'augmentent pas aussi vite que le coût de la vie. Depuis les élections de février 1980, le pouvoir d'achat annuel des salariés moyens a baissé de $285, et depuis l'automne de 1977 il a baissé de $635. Comme de récents événements nous l'ont rappelé, le sort des hommes politiques, comme le point de vue, peut changer du jour au lendemain. En étudiant le projet de loi, je me suis souvenu que le parti libéral a été reconduit au pouvoir il y a un peu plus de deux ans, parce qu'il avait affirmé durant la campagne électorale qu'il ne serait pas nécessaire d'augmenter le prix de l'énergie et que les libéraux étaient plus compétents que les conservateurs en matière économique.

• (1730)

Et pourtant, le gallon d'essence coûte aujourd'hui 99c. de plus. Les Canadiens se souviennent maintenant que, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, le taux d'inflation n'a pas bougé, que l'on a créé des emplois à raison de 30,000 par mois et que le pouvoir d'achat a augmenté. Aujourd'hui, nous sommes dirigés par des petits génies en matière économique—c'est du moins ce qu'ils prétendent—et à quoi avons-nous droit? A un taux de chômage et d'inflation qui n'a jamais été aussi élevé depuis 33 ans, à une diminution du pouvoir d'achat, à un fardeau fiscal inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale, à une réduction du service voyageurs des chemins de fer, et à une diminution des paiements de péréquation destinés à financer les services de santé et l'enseignement postsecondaire.

En élisant les libéraux sur la promesse d'une augmentation du prix de l'essence qui ne dépasserait pas 18c., les Canadiens se sont fait prendre à leur propre jeu et voient leur niveau de vie baisser.

**Des voix:** Bravo!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Les députés sont-ils prêts à voter?

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La parole est au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall).

**M. Dingwall:** J'ai quelques remarques à faire au sujet du projet de loi. Mon collègue de Bow River (M. Taylor) et moi-même nous étions entendus sur l'ordre d'intervention. J'ai l'impression qu'il y a eu une certaine confusion. C'est pourquoi, Monsieur l'Orateur, je vous demanderai d'autoriser mon collègue à prendre la parole. J'interviendrai par la suite si, bien entendu, les députés y consentent à l'unanimité.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Les députés sont-ils d'accord pour que le secrétaire parlementaire cède la parole au député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) sans qu'il perde pour autant son droit d'intervention par la suite?

**Des voix:** D'accord.

**M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de la mesure dont la Chambre est saisie, le projet de loi C-103. Mes remarques d'aujourd'hui porteront essentiellement sur la question des redevances d'exportation sur le pétrole, dont il est question aux articles 4 à 11 du projet de loi.

Tout d'abord, je voudrais passer brièvement en revue l'historique de ces redevances d'exportation sur le pétrole. Ce faisant, j'ai l'intention d'indiquer de quelle façon ces redevances s'inscrivent dans le cadre de notre politique d'exportation du pétrole, en vigueur de longue date, dans quelle mesure le gouvernement fédéral a répondu aux besoins et servi les intérêts des gouvernements provinciaux, comment il a répondu aux besoins des régions du pays ainsi qu'à ceux du secteur pétrolier, en proposant, négociant et appliquant ces redevances d'exportation sur le pétrole. Ces redevances sont du sérieux. Sauf erreur, au cours de l'année financière 1981-1982, l'Office national de l'énergie a perçu 700 millions de dollars en redevances—c'est vraiment du sérieux!

Les députés constateront, à la lecture de l'article 7 du projet de loi à l'étude, que l'Office national de l'énergie, au nom du ministre, applique la partie de la loi sur l'administration du pétrole dont je parle et veille à son exécution. Je signale à la Chambre que l'Office assume cette fonction depuis 1974 et ce, de façon très efficace, en utilisant un minimum de ressources humaines et financières à cette fin. Le rapport de 1981 de l'Office national de l'énergie donne quelques détails concernant la participation de l'Office à l'application de cette partie de la loi.

Les députés se souviendront que l'imposition des exportations de pétrole canadien a commencé en octobre 1973. Peu avant, le gouvernement du Canada avait demandé aux compagnies pétrolières canadiennes de ne pas augmenter davantage le prix du pétrole brut, qui augmentait depuis environ un an, parallèlement au prix en vigueur aux États-Unis et à l'étranger. Cependant, le cours du pétrole sur les marchés d'exportation a continué à augmenter à la suite d'événements internationaux. L'Office national de l'énergie a exigé alors, et continue d'exiger, que les prix à l'exportation soient justes et raisonnables dans l'intérêt du public canadien.

Pour octobre 1973, l'office avait fixé un prix d'exportation supérieur au prix canadien. Le gouvernement est donc intervenu pour combler la différence entre le prix canadien et le prix à l'exportation au moyen d'une taxe. La loi sur la taxe d'exportation du pétrole allait autoriser le prélèvement de cette taxe entre octobre 1973 et mars 1974. Signalons en passant que cette loi était administrée par le ministère du Revenu national. L'Office national de l'énergie en a été chargé à compter d'avril 1974.

Evidemment, les provinces productrices ont vu d'un très mauvais œil le gouvernement fédéral s'approprier des recettes auxquelles elles estimaient avoir droit en partie, sous forme de redevances sur les prix à l'exportation. L'opposition a souvent signalé la chose accusant le gouvernement fédéral de se moquer des intérêts des provinces.

Monsieur l'Orateur, je rappelle à la Chambre que le gouvernement fédéral a versé aux provinces productrices la totalité des recettes de la taxe perçue sur les exportations de pétrole entre octobre 1973 et janvier 1974. Autrement dit, les gouvernements provinciaux ont eu droit non pas à de simples redevances atteignant disons le cinquième de la valeur des exportations, mais bien à 100 p. 100 des recettes de ces exportations.

Entre février et mars 1974, la situation était différente. A la suite de l'entente conclue à la conférence des premiers ministres de janvier 1974, le gouvernement fédéral a, dès le début de 1974, entrepris de protéger l'est du pays, qui devait importer son pétrole, contre une hausse brutale des prix internationaux. Les citoyens de ma circonscription, Burin-Saint-Georges, et

ceux de Terre-Neuve et des Maritimes ont largement profité de cette politique. Le gouvernement les a protégés contre une hausse brutale du prix du pétrole grâce à son programme d'indemnisation pétrolière, toujours en vigueur, qui a permis d'uniformiser le prix du pétrole dans l'ensemble du pays et cela, bien en-dessous du prix mondial.

A cause de cette nouvelle obligation financière importante assumée par le gouvernement fédéral avec, soit dit en passant, le plein assentiment des gouvernements de toutes les provinces, les provinces productrices ont convenu que le gouvernement fédéral pourrait conserver la moitié de la redevance perçue sur les exportations effectuées entre février et mars 1977. L'autre moitié, tout comme les recettes pour la période comprise entre octobre 1973 et janvier 1974, devait être versée aux gouvernement des provinces d'où le pétrole était censé provenir. Une fois encore, ces gouvernements, il va sans dire, bénéficiaient beaucoup plus qu'ils ne l'auraient fait autrement en vertu des régimes de redevances en vigueur.

Ce pouvoir de percevoir une redevance sur les exportations pétrolières entre avril 1974 jusqu'à maintenant découle de la partie I de la loi sur l'administration pétrolière. Ce sont certaines dispositions importantes de cette partie de la loi que le bill C-103, que nous étudions actuellement, tente de modifier. Du mois d'avril 1974 au mois d'octobre 1980, toutes ces recettes ont été acquises au Trésor fédéral.

• (1740)

Il n'est pas inutile de nous redire que c'est en accord avec les provinces productrices que le Trésor fédéral a perçu des impôts sur les hydrocarbures entre avril 1974 et octobre 1980. L'accord a été obtenu à la conférence des premiers ministres de mars 1974, au cours de laquelle il a été également convenu d'augmenter les prix du brut canadien de la somme alors très importante de $2.70 le baril à compter du 1er avril 1974. Il importe de souligner que si l'État fédéral a eu accès à ces recettes, ce n'est pas par décision unilatérale mais par suite d'un accord conclu avec les gouvernements provinciaux intéressés. Voilà la situation qui a régné jusqu'à ce que le Programme énergétique national eût été annoncé le 28 octobre 1980.

Voilà en peu de mots l'historique de la taxe à l'exportation du pétrole, et pendant une partie de sa durée les recettes ont été partagées entre l'État fédéral et les gouvernements des provinces d'où le pétrole était censé provenir.

Les documents du Programme énergétique national ont relevé que la presque totalité du brut actuellement exporté par le Canada est constituée de pétrole lourd. Ce pétrole n'est pas nécessaire au Canada pour l'unique raison que nous n'avons pas les moyens techniques de le raffiner. Le Programme énergétique national prévoit la construction en Saskatchewan d'une usine de traitement, qui doit transformer ce pétrole lourd en produit susceptible d'être utilisé par les raffineries canadiennes. Soit dit en passant, la construction d'une usine de traitement de pétrole lourd en Saskatchewan a été retardée, de l'avis des promoteurs du projet, parce que le régime fiscal qui va régir la récupération assistée du pétrole devant assurer l'alimentation stable et à long terme de l'usine n'a pas encore été défini.

Dans le Programme énergétique national il était en outre mentionné qu'il serait possible de construire des usines de traitement en Saskatchewan ou en Alberta et de modifier les raffineries actuelles pour qu'elles puissent utiliser une proportion de plus en plus forte de cette huile lourde. On s'attendait donc qu'une partie de plus en plus considérable des volumes exportés aboutisse sur le marché canadien. Dans l'intervalle, de l'avis du gouvernement et selon les dispositions du Programme énergétique national, il ne semblait que juste d'examiner la façon dont les gouvernements devraient se partager les revenus provenant des redevances sur le pétrole brut exporté.

Comme je l'ai signalé, entre avril 1974 et octobre 1980, ni le gouvernement de l'Alberta ni celui de la Saskatchewan n'ont bénéficié des gains accrus provenant du pétrole brut exporté par opposition à ceux provenant du pétrole brut écoulé sur le marché canadien. Le gouvernement du Canada a donc manifesté son intention de partager avec ces deux provinces productrices 50 p. 100 des revenus provenant des redevances sur le pétrole brut exporté que l'Office national de l'énergie tient pour excédentaire et qui est maintenant assujetti à des redevances. Le programme proposait que le partage entre en vigueur au 1er novembre 1980.

Peut-être y a-t-il des députés qui aimeraient examiner plus en détail cet aspect du Programme énergétique national. Dans ce cas je les renvoie au texte du Programme, notamment aux pages 39 et 40, où on verra que le gouvernement du Canada avait proposé de partager le produit de la taxe sur les exportations de pétrole avec les deux provinces productrices de brut lourd, la Saskatchewan et l'Alberta.

Pour la gouverne des détracteurs du projet de loi à l'étude ou du Programme énergétique national, notons qu'il s'agit là d'un exemple d'une initiative importante prise par le gouvernement du Canada dans le cadre de son Programme énergétique national pour partager la moitié des recettes avec les provinces productrices de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Le gouvernement a maintenant présenté à la Chambre un projet de loi visant à mettre en vigueur cette disposition du Programme énergétique national. Voilà en quoi consiste essentiellement le projet de loi C-103: mettre en vigueur cette importante disposition sur le partage du revenu. Il est prévu, à l'article 10 du projet de loi, que le Ministre peut payer sur le Fonds du revenu consolidé, par un règlement du gouverneur en conseil, les sommes à verser à une province ou à son mandataire, pour le pétrole exporté à partir de cette province au cours de l'année. Les députés seront heureux de cette disposition que le gouvernement fédéral propose malgré son lourd fardeau fiscal et ses charges nombreuses. La disposition a pour effet de faire partager les revenus tirés des redevances d'exportation sur le pétrole aux provinces où le pétrole exporté est d'abord livré.

Après un aperçu historique sur les redevances d'exportation sur le pétrole et après une brève définition des objectifs du projet de loi, je parlerai maintenant de la façon dont sont établies les redevances d'exportation. Le gouverneur en conseil la fixe sur la recommandation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et en tenant compte, entre autres choses, de l'avis de l'Office national de l'énergie.

Essentiellement, les redevances d'exportation représentent la différence entre le prix canadien de certaines qualités de pétrole brut et de produits pétroliers et le prix courant sur les marchés d'exportation. Les redevances qui découlent de ce calcul figurent à l'Annexe I du projet de loi, à partir de mai 1979. C'est évidemment à partir de cette date que le montant de redevance nécessaire pour que le Canada récupère la différence entre le prix d'exportation courant et le prix intérieur a dépassé le maximum que le Parlement avait autorisé dans la loi sur l'administration du pétrole. Le montant était à l'origine de $8 le baril ou un peu plus de $50 le mètre cube. A l'époque, le gouvernement, qui n'était pas le gouvernement actuel mais le précédent, avait constaté que le niveau auquel il fallait fixer la redevance dépassait le montant que le Parlement avait autorisé. Le gouvernement d'alors, que dirigeait le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), avait informé les sociétés exportatrices qu'il ferait approuver la majoration par le Parlement à la première occasion, mais qu'en attendant que la mesure législative nécessaire soit adoptée, il leur demandait d'acquitter la redevance majorée, ce qu'elles ont fait, naturellement.

Comme je viens de le dire, ces redevances, applicables à compter de mai 1979, figurent dans l'Annexe de la page 39 du bill à l'étude. Je tiens à signaler qu'en 1979, le gouvernement du très honorable chef de l'opposition a adopté exactement la même méthode que le gouvernement libéral précédent à ce sujet.

De toute évidence, le niveau de la redevance d'exportation sur le pétrole influe sur les ventes à l'étranger. En fixant la redevance d'exportation, le gouvernement doit atteindre deux objectifs fondamentaux. Premièrement, il doit établir une redevance qui soit juste et raisonnable dans l'intérêt des Canadiens; autrement dit, il faut qu'elle soit le plus élevé possible, tout en demeurant raisonnable.

Deuxièmement, il lui faut veiller à ce que le prix du pétrole importé soit concurrentiel et que les excédents pétroliers soient entièrement dirigés vers les marchés d'exportation, qu'ils ne demeurent pas inutilisés car cela nuirait à la mise en valeur des ressources canadiennes de brut lourd. L'arrêt de la production de pétrole lourd dans l'ouest du Canada pose actuellement un problème qui préoccupe sérieusement le gouvernement.

• (1750)

Les députés ne sont pas sans savoir que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a pris des mesures énergiques pour résoudre ce problème. Au début d'avril, il a annoncé un train de mesures destinées entre autres à garantir l'exportation du pétrole brut lourd qui, selon l'Office national de l'énergie, dépasse nos besoins en fait de raffinage. Ce programme d'action déclarait expressément que le prix du pétrole canadien à l'exportation devait demeurer fortement concurrentiel, que les sources d'approvisionnement du Canada seraient sûres et que l'Office national de l'énergie était prêt à étudier des demandes de permis d'exportation à plus long terme.

Dans le but be veiller à ce que l'échange de points de vue et d'information sur cette question très importante et sur ce projet de loi non moins important soit des plus fructueux, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé un programme d'action le 1er avril. Je suppose que les députés en ont pris connaissance; sinon ils peuvent facilement s'en procurer des exemplaires. Le document en question est intitulé «Programme d'action visant à trouver des débouchés pour le pétrole brut de l'ouest du Canada». Le programme vise entre autres à s'assurer que le prix des exportations de pétrole brut lourd du Canada aux États-Unis demeurera compétitif et envisage donc de modifier les redevances d'exportation au besoin. Il prévoit également que l'Office national de l'énergie accueillera favorablement toute demande d'exportation de pétrole brut portant sur une période maximale d'un an. Dans ce domaine, le gouvernement a pour principe de continuer de veiller à ce que nous exportions nos excédents de pétrole brut lourd. En bref, ce programme spécial aborde de façon très réaliste le problème de l'arrêt de la production de pétrole lourd dans l'ouest du Canada.

Si j'ai examiné de façon aussi détaillée l'objet des redevances d'exportation, sa méthode d'établissement et les objectifs du gouvernement, c'est parce que ces redevances revêtent une grande importance en termes globaux et parce qu'elles ont fait l'objet d'une certaine attention dans le contexte de l'arrêt de la production du pétrole brut lourd de l'Ouest. Je suis convaincu qu'en abordant ainsi cet aspect de notre politique énergétique le gouvernement a répondu aux vœux de l'industrie pétrolière et aux aspirations des provinces productrices. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je crois que le gouvernement doit faire preuve d'un grand doigté pour aborder les difficiles problèmes de politique et d'exploitation qui se posent à l'heure actuelle. C'est d'ailleurs ce qu'il fait.

Comme le savent mes collègues, la partie I de la loi sur l'administration du pétrole prévoit des redevances applicables également aux produits pétroliers raffinés à partir du brut canadien. Ces dispositions ont pour but de garantir que les Canadiens et non pas les exportateurs, dans la plupart des cas des raffineurs, profitent de la différence entre le prix du pétrole au Canada et le prix international, lorsque le produit est tiré d'un brut domestique à bas prix et vendu sur le marché international où les prix sont élevés. Cet aspect du programme de redevances d'exportation sur le pétrole est appliqué avec succès depuis de nombreuses années.

Mes collègues se demandent peut-être ce qui se passe pour les exportations de produits pétroliers dérivés de brut importé. Jusqu'à maintenant, les redevances d'exportation sur le pétrole n'ont été prélevées que sur les produits pétroliers dérivés de brut domestique. Le gouvernement a cependant bien protégé les intérêts de la population canadienne en demandant aux sociétés qui importent du brut étranger et qui reçoivent des subventions au titre du pétrole de rembourser le montant des subventions afférentes aux produits qui sont dérivés de ce brut étranger et sont par la suite exportés. La Chambre n'a pas à s'inquiéter; ces dispositions assurent une protection sans faille au contribuable canadien et aux recettes fiscales.

Mes collègues auront cependant noté que l'article 5 du projet de loi C-103 prévoit que des redevances applicables à toute variété ou qualité de pétrole, quelle qu'en soit la provenance, c'est-à-dire qu'il soit domestique ou importé, seront établies. Cela donnera au gouvernement la souplesse nécessaire pour imposer au besoin une redevance d'exportation sur tous les produits pétroliers exportés plutôt que d'avoir à utiliser comme à l'heure actuelle deux système, l'un prévoyant des redevances d'exportation et l'autre des indemnités d'importation. Je me félicite de ces dispositions.

Il est clair que si des produits pétroliers dérivés de brut étranger sont exportés et qu'une redevance d'exportation est imposée, l'exportateur n'aura pas à rembourser les indemnités d'importation. La souplesse dont j'ai parlé pourrait être utilisée, entre autres, pour permettre à une tierce partie, comme une compagnie pétrolière indépendante, d'exporter aux États-Unis des produits dérivés de brut étranger sans avoir à indiquer le nom de l'importateur du brut et à rembourser les indemnités d'importation par l'entremise de cet importateur qui a reçu à l'origine ces subventions, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

C'est un texte complexe que la Chambre discute. Cela est indéniable. Mais elle doit tenir compte de ce que la loi sur l'administration du pétrole est en vigueur depuis 1974, seules des modifications relativement mineures ayant été apportées en 1978. Les pouvoirs qu'elle confère ont été mis en œuvre par le parti progressiste conservateur autant que par les gouvernements libéraux qui se sont succédés. La loi sur l'administration du pétrole, appliquée sous des gouvernements formés par deux partis politiques bien distincts, a été très utile au pays. Elle a résisté à l'épreuve du temps.

**M. McDermid:** Oh, oh!

**M. Simmons:** Voilà une chose que mon honorable ami est porté à contester. Je lui ferai remarquer qu'il conteste ainsi la politique menée par le gouvernement auquel il appartenait. Le gouvernement progressiste conservateur a utilisé sans aucune modification la loi sur l'administration du pétrole qui avait été mise en application par le gouvernement libéral de 1974.

**M. McDermid:** Vous ne nous avez pas donné la possibilité de la modifier.

**M. Simmons:** Le député est encore en train de refaire la campagne électorale.

**M. McDermid:** Qui ramène constamment cela sur le tapis?

**M. Simmons:** Les Canadiens se sont prononcés très clairement en février 1980.

**M. McDermid:** Allez leur dire cela aujourd'hui en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

**M. Simmons:** S'il y a quelqu'un qui a privé de sa chance le gouvernement conservateur, c'est bien lui-même. Il a eu à peu près un an pour agir. Revoilà l'excuse, le prétexte du manque de temps. Ils savent pourtant bien que les Canadiens leur sauraient gré de reconnaître que s'ils n'ont pas modifié ce texte, c'est parce qu'il s'est révélé utile au pays depuis 1974 et qu'il va conserver son utilité avec les quelques perfectionnements proposés par le bill C-103. Cette loi, monsieur l'Orateur, a subi avec succès l'épreuve du temps. Cela ne plaît peut-être pas à mon collègue, mais c'est la vérité.

• (1800)

Les modifications apportées à la Partie I et qui ont fait l'objet de mes commentaires, me paraissent à la fois raisonnables et éminemment souhaitables. La portée des dispositions est beaucoup plus grande que dans le bill initial présenté en mai 1979 par le gouvernement progressiste conservateur. Les différentes données sont établies en mesures métriques et les rajustements de la redevance pourront être effectués pour des fractions de mois, de sorte que la redevance pourra s'appliquer au brut étranger. Le gouvernement pourra faire des versements aux provinces ou à leurs agents à même les recettes de la redevance d'exportation sur le pétrole. Tous ces changements sont nécessaires et conformes à l'intérêt général.

En somme, cette mesure est extrêmement sensée. Un peu compliquée, concédons-le, mais la nature du sujet traité le justifie. C'est une mesure sensée fondée sur la justice et le partage,principe que non seulement nous défendons mais que nous nous efforçons d'appliquer dans nos lois. Dans le cas présent, le partage a lieu entre le gouvernement du Canada au nom de tous les Canadiens et les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta au nom de leurs citoyens respectifs. Cette loi préserve l'essentiel de la loi sur l'administration du pétrole de 1974, loi proposée par le gouvernement toujours au pouvoir, et même par le gouvernement conservateur qui a brièvement régné en 1979.

Le projet à l'étude n'a rien d'un complot ni d'une machination, monsieur l'Orateur. Cela déçoit peut-être mon collègue, mais c'est la vérité. C'est une mesure franche dont l'objectif est d'adapter la loi actuelle aux réalités d'aujourd'hui. Elle met à jour un mécanisme qui nous a bien servi depuis 1974 et qui, avec quelques modifications, continuera de nous rendre service. En fait, le bill C-103 profitera largement aux contribuables canadiens, à ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta. Y a-t-il un député qui oserait s'opposer à un tel partage? Y a-t-il quelqu'un qui oserait dénoncer une telle équité dans le partage des recettes?

On a prétendu que le bill omnibus dont la Chambre avait été saisie il y a quelque temps regroupait un trop grand nombre de questions. On a affirmé que les députés voudraient souscrire à certaines des mesures tandis qu'ils s'opposeraient à d'autres. Le projet de loi à l'étude maintenant ne pose pas de problème à cet égard, monsieur l'Orateur. Personne n'est pris devant le dilemme de vouloir voter pour une partie du projet de loi tout en s'opposant à une autre partie. Dans le cas qui nous occupe, monsieur l'Orateur, la question est très claire et très simple: en tant que député, devrions-nous souscrire au partage avec les provinces productrices des recettes dérivées de l'exportation du pétrole? Voilà essentiellement la question. Ou bien les députés sont d'accord, ou bien ils ne le sont pas. Les députés pourront invoquer toutes sortes de raisons, ou d'excuses justifiant leur vote, mais cette fois-ci leur vote, qu'il soit favorable ou défavorable, sera consigné et connu de tous.

Le défi ici consiste à veiller à ses propres intérêts. Ou bien l'on est d'accord avec le gouvernement pour partager ces recettes moitié moitié avec les provinces productrices, ou bien on n'est pas d'accord. Est-ce que les députés croient que les Canadiens devraient bénéficier financièrement des exportations pétrolières? S'ils le croient, on sait très bien comment ils voteront quand cette mesure sera mise aux voix.

Nous avons affaire à une bonne mesure législative, monsieur l'Orateur, car elle vise à concrétiser un principe, comme l'a souvent fait le gouvernement par voie législative, qui est la pierre angulaire du parti libéral, et de ce gouvernement en particulier: le partage équitable entre les Canadiens des avantages dérivés de l'extraction de nos ressources. Voilà essentiellement la question une fois qu'on l'a bien analysée. Qu'on ne cherche surtout pas à embrouiller les choses. Il ne s'agit pas de décider aujourd'hui si nous devrions ou non prélever une redevance d'exportation, chose que nous faisons depuis 1974; tous ceux qui s'opposent à cette redevance ont environ huit ans de retard. Il s'agit aujourd'hui de savoir si certains députés peuvent laisser de côté leur sectarisme, oublier leur tendance naturelle à mettre des bâtons dans les roues du gouvernement chaque fois qu'ils en ont l'occasion, à délaisser cette tentation légitime de donner libre cours à leur mentalité de député de l'opposition qui veut que chaque fois que le gouvernement propose quelque chose, ils s'y opposent systématiquement. Il est temps de laisser toutes ces mesquineries de côté et de répondre à deux questions fondamentales: est-ce que en tant que député à la Chambre je crois que les Canadiens devraient bénéficier financièrement des exportations pétrolières? La réponse à cela est un oui sans équivoque. Je suis sûr que je me fais le porte-parole de tous les députés; la réponse doit être un oui sans équivoque, car ceux qui s'opposent à cette mesure n'ont pas leur place ici. Pour ce qui est de partager les revenus de l'exportation du pétrole avec les provinces productrices, je suis entièrement d'accord. Tous les députés, à mon avis, devraient appuyer cette mesure et quiconque s'y oppose n'a pas sa place ici. La notion de partage est au fondement même de l'existence de notre pays et notamment le partage des profits de l'extraction de nos ressources naturelles.

• (1810)

C'est pour toutes ces raisons, et il y en aurait bien d'autres que je pourrais citer si j'en avait le temps, que je compte voter en faveur du projet de loi. Je le fais sans la moindre réserve et j'espère que tous les députés agiront de la même manière.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté l'intervention du député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons), mais je n'ai pas réussi à savoir exactement de quel pays ni de quel projet de loi il parlait. Pour moi, la question ne se pose pas du tout de la même façon.

Tout le problème est de savoir si la population doit payer le gallon d'essence 50c. de plus et si le Parlement a droit de regard dans cette affaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles les travaux ont été bloqués le mois dernier. C'est au Parlement et non au gouvernement de trancher. Le député de Burin-Saint-Georges n'a pas l'air d'y voir très clair. De deux choses l'une: ou il s'est trompé de bill, ou il s'est trompé de pays.

Je voudrais tout d'abord, pendant quelques instants, revenir sur certaines de ses remarques au sujet des avantages que les Canadiens vont tirer du programme énergétique national et des projets de loi sur l'énergie. Au lieu de parler dans l'abstrait, je vais demander aux députés pendant quelques instants, de se reporter mentalement dans l'Ouest, centre de l'industrie du pétrole. Depuis deux ans, celle-ci s'est radicalement transformée. Cette industrie dynamique et florissante il y a deux ans, ne cesse de décliner et de dépérir. D'abord, il y a la question des investissements. Les gens ne sont plus disposés à y investir leurs capitaux à cause de l'incertitude engendrée par la politique d'Ottawa. A titre d'exemple, les députés n'ont qu'à songer aux mesures qu'elle nous propose. En effet, un bill permet à Petro-Canada d'exproprier, au nom du gouvernement, une partie des gisements de pétrole qu'une autre compagnie a découverts à ses frais. Mais si la compagnie a dépensé des millions de dollars sans découvrir de pétrole ni de gaz, le gouvernement ne paie rien.

L'industrie du pétrole était florissante il y a deux ans. Elle est maintenant dans le marasme. L'avenir est aussi sombre aujourd'hui qu'aux pires moments de notre histoire. Derrick après derrick, spécialiste après spécialiste ont quitté le pays. Les gens qui sont partis ne sont pas partis parce qu'ils étaient riches ou parce qu'ils ne pouvaient réussir ici. Les sociétés multinationales sont en mesure de veiller à leurs intérêts. Mais ce sont les sociétés indépendantes qui accusent les coups, elles ont quitté le pays parce qu'elles ne pouvaient pas faire de bénéfices. Le secteur pétrolier agonise. Les investissements se font rares et il n'y a pas de stimulants à la propection pétrolière et gazière. Le gouvernement, par ses mesures, a chassé les sociétés indépendantes. Le programme et les mesures énergétiques fédérales sont les grands responsables de l'exode massif de connaissances, de matériel et de compétences du Canada vers les États-Unis. A partir de rien, de petites sociétés avaient bâti un réseau fantastique de connaissances, de matériel et de spécialistes. Les grandes sociétés faisaient partie de ce réseau. Un groupe de gens dynamiques mettaient en valeur les ressources du pays et faisaient des bénéfices. Mais lorsque la possibilité de faire des bénéfices a disparu, les petites sociétés indépendantes n'ont pu survivre et elles ont dû partir.

Ces mesures que le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) a mentionnées et qu'il a tant vantées, ont chassé ces gens du pays. Nos spécialistes sont partis. Nos installations de forage ne sont plus là. Ne vous leurrez pas en croyant que ce soit là le fait de riches et de parasites qui voulaient récolter de plus en plus de profits. Tout ce que ces gens souhaitaient, c'était continuer à faire ce qu'ils faisaient depuis des années, c'est-à-dire gagner leur vie et contribuer à l'économie du pays. Ils sont tout aussi désireux de contribuer à la prospérité de notre pays que tout autre Canadien. Lorsqu'on prend le temps d'examiner les résultats du programme, on se rend bien compte qu'il ne casse rien; on juge d'un programme et d'une mesure législative par ses résultats, non pas seulement par la façon dont ils sont administrés. Or, ces résultats offrent un bien triste tableau.

Si les députés se rendaient dans n'importe quelle ville ou presque de l'Alberta ou de la Saskatchewan, ils seraient en mesure de découvrir ce que pensent les gens. L'industrie se meurt. On n'a plus intérêt à faire du forage. En fait, on n'a plus intérêt à faire quoi que ce soit. Les députés peuvent citer tous les chiffres qu'ils veulent. Moi, je leur dis de jeter un coup d'œil aux listes de chômeurs. Le programme énergétique a des répercussions non seulement sur les habitants de l'Alberta et de la Saskatchewan mais aussi sur tous nos concitoyens. Les Canadiens de l'Est et du Centre sont partis s'installer dans l'Ouest où ils ont trouvé du travail; puis ils ont vu leurs emplois s'envoler à cause du Programme énergétique national qui a fait

augmenter les listes des chômeurs et le nombre des demandes de prestations d'assurance-chômage à Calgary. Pour traiter les demandes des chômeurs, le gouvernement a dû envoyer de plus en plus de personnel administratif de l'Est. Je puis parler de la situation à Calgary, mais je suppose que c'est la même chose à Edmonton. Il y a des piles de demandes de prise en charge. Si aucun autre indice ne prouve au gouvernement ce qui ne va pas, cela lui montre en tout cas que les choses ne sont plus aussi réjouissantes. Les gens n'investissent plus et ils quittent même le pays.

Il y a des gens qui n'ont jamais été au chômage de leur vie et qui s'y retrouvent soudainement. Les restaurateurs et les hôteliers des petites villes sentent les répercussions du Programme énergétique qui n'épargne personne. Le Programme énergétique national et les textes de loi sur l'énergie ont provoqué une dépression. Si c'est le genre de mesure qui d'après le député du Burin-Saint-Georges devait profiter aux gens d'un océan à l'autre, je voudrais qu'il me dise qui en profite en Alberta, en Saskatchewan et dans les Maritimes. Ces mesures profitent à bien peu de gens dans le centre du Canada.

• (1820)

La situation était devenue si mauvaise que le gouvernement de l'Alberta a décidé de faire quelque chose pour y remédier, car l'accord et un certain nombre d'autres facteurs avaient causé des ravages, provoqué une dépression et du chômage à tel point que les gens quittaient le pays. Ce n'est pas de la frime mais la réalité. Des gens quittent encore le pays. Le gouvernement albertain a décidé qu'il lui fallait faire quelque chose pour empêcher le marasme de s'aggraver. Durant les deux dernières années sous le gouvernement fédéral actuel des libéraux, l'industrie n'a cessé de s'enfoncer; aussi le gouvernement provincial a-t-il proposé un programme. Il propose notamment d'y investir 8 p. 100 de ses recettes pétrolières au cours des cinq prochaines années et de réduire ses recettes pour voir si cette mesure ne pourrait pas relancer cette industrie, créer des emplois, remettre les chômeurs au travail et accroître la valeur nette de la production. Le gouvernement albertain a également proposé d'augmenter le prix de base pour couvrir les coûts d'exploration, d'immobilisation et d'exploitation et d'accroître ce montant en réduisant celui des redevances. Ce montant se chiffre à 1.7 milliard de dollars sur cinq années, soit une moyenne de 340 millions par année que le gouvernement albertain propose d'investir dans cette industrie pour la remettre à flot. Voilà ce qu'a fait le gouvernement albertain.

A propos de partage, il faut se rappeler que le gouvernement de l'Alberta renonce à certains de ses revenus pour que le secteur énergétique continue de prospérer et de fournir des emplois, de sorte que les femmes et les enfants des travailleurs dont c'est le gagne-pain n'aient pas à quémander l'aide sociale. Sur une période de cinq ans, cette initiative permettra au secteur pétrolier d'accumuler 1.7 milliard de dollars. Le gouvernement albertain a l'intention de faire la même chose pour le secteur gazier, à un coût de 2 milliards de dollars. Il a étendu aux nouveaux puits le moratoire sur le paiement des redevances, ce qui lui coûte 1.5 milliards de dollars, et il a prévu des subventions de l'ordre de $250,000 pour des travaux d'entretien cet été. Il finance les gens maintenant, pas dans des mois ou dans cinq ans d'ici. Dans l'intervalle, le cours mondial du pétrole a chuté et la demande mondiale a diminué. Il faut aussi tenir compte de ces facteurs.

Le programme du gouvernement l'Alberta ne résoudra pas le problème de la sévère réduction de la production, étant donné que les subventions du gouvernement fédéral font qu'il est moins cher pour les raffineries de l'est du pays de s'approvisionner en brut produit à l'étranger. Voilà une autre source de mécontentement. Je suis convaincu que les habitants de l'Ontario et du Québec ne comprennent pas pourquoi le Canada importe du brut du Mexique, alors que l'on ferme des puits en Saskatchewan et en Alberta. Le secteur énergétique va mal, un grand nombre de travailleurs ont été licenciés et, pourtant, nous donnons notre argent à des gens qui assurent des emplois dans d'autres pays.

Il est difficile de comprendre le raisonnement d'un gouvernement qui agit de la sorte. Le gouvernement compte importer du brut, alors que nos puits vont rester fermés et que notre industrie traverse une crise. Il ne veut même pas autoriser l'exportation du brut léger albertain qui pourrait procurer des emplois. La somme de 1.7 milliard de dollars distribuée sur une période de cinq ans permettra de relancer ce secteur pour autant que le gouvernement fédéral n'essaie pas d'en prélever une part. C'est très important dans l'esprit des industriels albertains. Le premier ministre Lougheed a pris une initiative constructive pour relancer le secteur pétrolier, créer des emplois et permettre de réaliser certains profits, mais le gouvernement fédéral a décidé de s'emparer de cet argent.

Que fait le gouvernement fédéral? Il offre des capitaux supplémentaires de 4.9 milliards de dollars à Petro-Canada et 5 milliards de dollars afin d'indemniser les compagnies pour le prix mondial. Le gouvernement de l'Alberta répare les dégâts causés par le programme énergétique national et par l'entente, mais le gouvernement du Canada continue à remplir ses coffres, sous la direction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Si le gouvernement avait été sincère lorsque le gouvernement de l'Alberta a fait son offre, il aurait décidé de l'imiter, de renoncer également à une partie de ses bénéfices et de l'argent qu'il a en trop pour pouvoir les injecter dans ce secteur et y maintenir les emplois. Voilà ce que le gouvernement du Canada aurait dû faire. Les Albertains craignent maintenant que le gouvernement fédéral, dans sa cupidité, reprenne à ce secteur une partie de ce que le gouvernement de l'Alberta lui avait donné pour l'aider à survivre.

Le gouvernement du Canada se prépare des ennuis, c'est certain. Les habitants de l'Ouest sont à bout de patience. Leur gouvernement a fait un effort pour essayer de sauver les entreprises de ce secteur et d'enrayer les faillites et Dieu sait s'il y en a déjà eu suffisamment. Le gouvernement de l'Alberta essaie d'y mettre un terme, mais si le gouvernement fédéral met la main sur une partie de cet argent, la situation va se gâter. Les priorités d'Ottawa concernent apparemment d'autres secteurs.

Il y a quelques jours, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que les capitaux supplémentaires apportés par ce projet de loi, c'est-à-dire par le bill modifiant la loi sur Petro-Canada, seraient de 4.9 milliards de dollars. Il a ajouté que le nouveau plafond pour les capitaux était de 5.5 milliards de dollars mais que, puisque la société avait déjà reçu 500 millions de dollars dans le cadre de la loi actuelle ainsi que 100 millions de plus pour l'achat de la société Panarctic Oils, elle pourrait encore disposer d'une somme de 4.9 milliards.

Puis, le 6 avril, le ministre a déclaré que le gouvernement voulait rendre Petro-Canada plus forte et étendre son champ d'activité. Il ne devrait pas avoir trop de mal à le faire, vu la façon dont il dépense l'argent du Trésor public. L'achat de Petrofina par Petro-Canada coûte 800 millions de dollars par année et ce sont les contribuables qui paient, non pas un gouvernement quelconque. Cet argent provient de gens qui sont déprimés, qui sont en chômage et se demandent où ils prendront l'argent nécessaire pour nourrir leurs enfants. Lorsque le gouvernement prélève 800 millions de dollars par année, il ne lui faut pas bien longtemps avant de passer aux milliards. Ce sera la contribution des conducteurs d'automobiles, non pas pour produire ou créer des emplois, mais pour payer Petrofina qui a été acheté à un prix ridiculement élevé. Le transfert de la propriété et du contrôle de l'industrie au gouvernement fédéral n'est qu'un élément de cette politique. Les Canadiens qui voient ce qui se passe considèrent qu'il y a vraiment un transfert. Des gens ordinaires en Alberta n'arrivaient plus à trouver du travail et ils ont dû quitter le pays. Maintenant, tout ira à Petro-Canada. Je ne m'oppose pas à Petro-Canada, mais je m'oppose à la centralisation du pouvoir entre les mains du gouvernement. Le principal objectif de la politique énergétique nationale a toujours été de faire passer les avantages du pétrole et du gaz de l'Alberta aux régions puissantes du point de vue politique qui maintiennent le gouvernement central au pouvoir. Cette politique ne fait rien pour aider les producteurs et les régions productrices.

Le transfert de ces 5 milliards de dollars d'avantages de l'Alberta à une seule province centrale a été confirmé dans un discours que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a prononcé devant l'Association libérale de la circonscription de Langelier, à Québec, le 1er juin dernier. Le ministre a fait des affirmations dont il faut faire part aux Canadiens et aux Québécois. Voici ce qu'il a déclaré, en parlant du programme des indemnisations pétrolières;

• (1830)

En vertu de ce programme, nous avons payé aux importateurs de pétrole de l'Est—dont la plupart, vous le savez, sont concentrés à Montréal—une subvention qu'ils vont continuer de recevoir et qui est égale à la différence entre le coût d'un baril de pétrole importé et celui d'un baril de pétrole produit au Canada.

Autrement dit, il prend l'argent du reste du Canada pour le donner aux importateurs montréalais. Il est vrai que ce simple mécanisme a fait plus que sa part pour empêcher la production de 400,000 barils de pétrole brut par jour en Alberta et pour voler la population, le gouvernement et les entreprises de cette province des emplois, des revenus et des possibilités que pourrait leur valoir la production de ce pétrole brut. Mais l'argent que l'Alberta a perdu est apparu comme profit ailleurs, notamment dans la région de Montréal. Je me demande ce qu'en penseront les gens de l'Ontario, du Manitoba, des provinces Maritimes et les autres Québécois. Je doute que cette mesure leur convienne. C'est ainsi que s'exprimait le ministre pour dire qu'il prenait cet argent et continuait à le placer dans la même région. Le ministre poursuit, devant son auditoire:

Nous avons investi des sommes considérables dans ce programme . . .

Nous en sommes convaincus.

Un programme qui, au fil des ans, s'est élevé à plusieurs milliards de dollars et qui représente une subvention directe aux consommateurs de l'est du Canada, des Québécois pour la plupart. Il n'est pas difficile d'imaginer ce que serait le fardeau de chaque Québécois et de chaque famille québécoise, n'eut été de cette subvention.

Ce sont les propos tenus par le ministre de l'Énergie, qui est censé représenter tous les Canadiens. Il retire de l'argent d'une région du Canada pour l'accorder à une autre région bien précise. Il est vrai que le ministre se prend pour Robin des Bois. Il vole les Canadiens d'une région du pays pour donner—il appelle cela partager—à ceux d'une autre province. Le ministre a poursuivi en ces termes:

Ainsi, entre 1973 et 1980, les Québécois ont touché 5 milliards de dollars en versements, aux termes de ce programme, soit $835 par habitant.

Ce sont les propres mots du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Autrement dit, les deux millions d'Albertains donnent aux six millions de Québécois une somme qui équivaut à quelque $3,000 par famille moyenne.

Dans notre province, nous n'avons rien à redire au partage. Nous partageons depuis le début. Quelle autre province canadienne a vendu ses produits énergétiques non renouvelables, son pétrole, pour un prix moindre qu'elle aurait pu obtenir sur d'autres marchés? Les Albertains ont eu un manque à gagner de 18 milliards de dollars pour offrir un meilleur prix aux Canadiens. Ils ont partagé autant, et même plus, que les autres Canadiens. Quand les Albertains entendent le ministre faire ce genre de remarques et qu'ils voient les programmes qu'il met en œuvre, il n'est pas surprenant qu'ils éprouvent une certaine amertume. Rien d'étonnant à ce que le Western Canada Concept fasse chaque jour de nouveaux progrès. Le gouvernement a l'audace de prétendre que ce sont les députés de l'Ouest qui créent le séparatisme. Il se trompe; c'est la politique qu'il met en vigueur qui en est la cause. Aucun de ceux que vise cette politique ne l'appréciera, même si les Québécois voient d'un bon œil sans doute les fonds que le gouvernement allouera à leur province, ils n'apprécient pas davantage une politique comme celle-ci. Les Québécois veulent jouer leur rôle au même titre que tous les autres Canadiens.

Le gouvernement albertain, répondant à un besoin urgent, a débloqué 5 milliards de dollars en stimulants, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada fait tout son possible pour dépenser le double à ses propres fins politiques. C'est une honte!

[*Français*]

**M. Claude-André Lachance (Rosemont):** Monsieur le président, on me permettra sans doute de faire quelques remarques préliminaires sur le contexte parlementaire qui nous permet d'étudier le projet de loi C-103 à 18 h 35 aujourd'hui, alors que normalement nous devrions être ajournés depuis 18 heures pour reprendre nos travaux à 20 heures. Tout cela, monsieur le président, pour dire que le parlementarisme fonctionne quand les parlementaires le veulent bien.

J'ai eu l'occasion de participer au débat suscité par le dépôt d'une motion au nom du très honorable chef de l'opposition au lendemain de la fameuse crise de la cloche, telle qu'elle est connue maintenant, et nous discutions alors de projets de réforme parlementaire dans des termes qui exprimaient de la part de chacun des intervenants une urgence réelle de faire en sorte que nos travaux soient le plus pertinents possible.

Je me permettais alors, et je profite de l'occasion aujourd'hui pour le faire, d'espérer que très bientôt le Parlement puisse, soit par le biais d'un renvoi au comité de la procédure et de l'organisation, soit autrement, en arriver à des propositions concrètes pour faire en sorte que la Chambre des communes, à l'avenir, ne soit pas astreinte à un exercice aussi pitoyable que celui qui a paralysé nos travaux pendant plus de 15 jours.

Je disais aussi, durant cette même intervention, qu'à tout mal est un bien, et dans ce cas l'entente conclue entre les trois représentants des trois partis élus à la Chambre a permis au sujet d'une législation excessivement compliquée, qui était à l'origine d'ailleurs de cette crise des cloches, d'en arriver à un consensus rendant possible le fait de diviser le projet de loi original en huit projets de loi, ce qui permet à chaque parti, à chaque député, d'apporter une contribution réellement concrète au processus législatif, responsabilité de cette Chambre, et en contrepartie, de permettre au gouvernement qui est ici pour gouverner, du moins on le présume, d'obtenir l'allocation du temps, système qui n'est pas très courant ici à la Chambre mais qui, sous d'autres cieux et dans d'autres juridictions, en particulier à notre maison-mère à tous, Westminster, est de pratique courante.

Monsieur le président, c'est avec plaisir que je participe au débat aujourd'hui, parce que ce contexte parlementaire me semble important et qu'il est à espérer qu'à l'avenir, sans qu'on ait à utiliser des techniques dilatoires comme celle qui avait été utilisée à l'origine pour faire en sorte que ce projet de loi soit scindé, nous puissions travailler dans le même esprit qui réconcilie à la fois les responsabilités des parlementaires, d'une part, et d'autre part, le rôle du gouvernement qui est de gouverner. Je termine donc ici ces remarques liminaires sur le contexte parlementaire que je pense cependant important dans la mesure où nous travaillons dans l'ordre depuis cette entente, que les projets de lois sont discutés à fond, qu'ils sont votés en âme et conscience par les parlementaires des deux côtés de la Chambre et que, finalement, on peut prétendre qu'ils auront fait l'objet du débat auquel le public était en droit de s'attendre que nous tenions étant donné les circonstances.

L'Énergie. Monsieur le président, on dit souvent que l'argent est le nerf de la guerre. Je pense que c'est un truisme de dire que l'énergie est le moteur de la société telle que nous la connaissons. Que ce soit pour faire rouler nos usines ou nos voitures, l'énergie à bon marché a permis durant ce siècle aux sociétés dites industrielles de prospérer, de se développer et de permettre aux citoyens de vivre plus richement, sinon mieux, de prospérer, bref a permis la croissance incroyable dans l'histoire de l'humanité que nous avons connue en ce siècle.

• (1840)

L'énergie à bon marché, voilà un paradoxe monsieur le président. J'utilise le prétexte de ce projet de loi C-103 pour attirer votre attention sur ce qu'il y a d'étrange de se plaindre aujourd'hui du fait que les prix de l'énergie, devrais-je dire des énergies, soient maintenant à l'avant-scène de l'attention du public parce que durant 50 ans on ne s'est pas préoccupé de cette question et qu'on puisait à même des ressources qui sont par définition des ressources en capital de l'humanité, des ressources non renouvelables. Faut-il se surprendre qu'après ce choc d'abord économique puis psychologique que fut en 1973 la première crise de l'énergie, que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ait décidé, et puis-je me permettre de dire qu'elle avait peut-être raison de le faire dans sa perspective propre, de tirer de cette rente que sont les revenus du pétrole le meilleur parti possible surtout eu égard au fait que pour la plupart de ces pays il n'y a rien pour remplacer le pétrole. Le pétrole est tiré des sables du désert, sous la mer, ou provient de pays en voie de développement qui doivent utiliser cette ressource inespérée pour favoriser l'épanouissement de leur société. Faut-il donc se surprendre qu'après ce choc psychologique et économique, je le répète, le Canada, pays privilégié s'il en est un, mais aussi pays dépendant des sources extérieures d'hydrocarbures, ait voulu se doter d'une politique énergétique nationale. D'aucuns parmi les cyniques pourront prétendre que nous aurions dû il y a très longtemps nous doter d'une telle politique. Mais je le répète, avant 1973, l'énergie était abondante, à bon marché, et nous en profitions sans trop nous préoccuper dans cette quasi-bacchanale des hydrocarbures qui payait et d'où ils provenaient.

Je me souviens encore, c'était à la fin des années 1960, on faisait état dans les journaux de ces projections les plus farfelues à l'effet que le Canada était autosuffisant en hydrocarbures pour au moins 100 ou même 150 ans. Le fait que nos réserves trouvées diminuaient ne prouvait rien du tout puisque de toute façon l'arbitraire avait cours et que les compagnies bien campées dans leur monopole pouvaient finalement dire à qui elles voulaient. Quel choc en plus de ce choc de 1973 quand on s'est rendu compte qu'au Canada bien sûr nous avions la capacité d'être autosuffisants en énergie mais qu'il faudrait payer le gros prix pour arriver à cette autosuffisance. Pourquoi une politique énergétique nationale? Parce que je pense que les Canadiens se sont rendu compte à un certain moment de leur histoire qu'il était important, qu'il était même impérieux pour nous comme société que nous puissions avoir un certain contrôle sur notre destinée. C'est, si l'on veut, la philosophie qui sous-tend la politique énergétique nationale et j'y souscris. Je ne crois pas qu'il y ait un seul député à la Chambre qui puisse s'opposer à ce principe.

Nous voulons au Canada être autosuffisants en énergie, nous avons les moyens de l'être, même dans le domaine du pétrole encore fallait-il que nous nous donnions une politique qui soit concertée et qui s'attaque sur tous les fronts aux divers problèmes d'approvisionnements, de compensation, de prix de taxes de redevances, de rentes, de recherche et développement, d'exploitation dans des zones inhospitalières, que cette autosuffisance présupposait. Nous avons donc une politique énergétique nationale, elle fut annoncée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), et plusieurs mois plus tard, un an et demi plus tard, nous continuons à discuter en cette Chambre des modalités de mise en œuvre de cette politique. Ce n'est pas simple de se doter d'une politique énergétique nationale parce que par essence on dépend d'éléments conjoncturels sur lesquels il n'existe aucun contrôle. S'il est

exact qu'il y a 18 mois nous pouvions prévoir une augmentation régulière, l'histoire nous permettait de le présupposer. L'histoire depuis 1973, prouve que nous pouvions prévoir une augmentation régulière des coûts des hydrocarbures. Et si nous pouvions prévoir que l'OPEP continuerait à contrôler le marché des approvisionnements et que les pays industrialisés prendraient un certain temps avant de s'adapter à la cherté nouvelle de cette énergie et à sa rareté relative, si nous pouvions prévoir que ces mêmes pays industrialisés prendraient un certain temps afin d'effectuer les nécessaires modifications à leur structure énergétique, en particulier au niveau industriel, l'histoire malheureusement et les projections qu'elles nous permettaient de faire ne s'est pas tout à fait réalisée comme nous l'espérions. Peut-on blâmer telle ou telle personne ou tel gouvernement du fait que les prix des hydrocarbures pour le prix du pétrole en particulier, le pétrole importé, se soient affaissés depuis un an? Je ne le crois pas! Il s'agit d'un concours de circonstances. Mais il n'en demeure pas moins que dans la mise en œuvre de cette politique énergétique nationale, cet affaissement des cours, si je peux me permettre d'utiliser cette expression, parce qu'on parle de l'or noir, a pu fourbir les armes de ceux qui continuent à croire encore et à se complaire dans une époque où les chevaliers d'industries étaient ceux auxquels il fallait confier le soin de développer les frontières, ces mêmes frontières, aujourd'hui, que le peuple canadien tout entier veut en s'y associant développer par l'intermédiaire d'une société nationale de pétrole.

Et parlons-en de cette société nationale des pétroles, de Petro-Canada! Certains disent que nous n'avions pas besoin de Petro-Canada. Peut-être ont-ils raison dans leur propre perspective, mais le fait demeure, monsieur le président, qu'un État moderne comme le Canada qui veut se doter des moyens de mettre en œuvre une politique concertée dans le domaine énergétique, qui vise à une autosuffisance qui, tout le monde doit l'admettre, nécessitera des coûts ou des investissements et des sacrifices énormes si nous voulons atteindre l'objectif prévu dans le Programme énergétique national de 1990, doit nécessairement nous donner des leviers. Et Petro-Canada n'est rien d'autre qu'un levier permettant aux Canadiens d'avoir une part active dans la mise en œuvre des principes qui sous-tendent le Programme énergétique national. On me rétorquera, oui, mais Petro-Canada va bénéficier de fonds publics et fera ainsi concurrence à des compagnies qui, elles, doivent se prévaloir du marché des capitaux pour pouvoir elles-mêmes développer, explorer, produire les hydrocarbures dont nous avons besoin. C'est exact, mais qu'y a-t-il d'aberrant, monsieur le président, dans cette prémisse qui nous a permis de proposer la création de Petro-Canada, que le peuple canadien ait un intérêt direct dans l'exploration, dans l'exploitation pétrolière? Pas un intérêt unique, un intérêt participant. Et je ne m'offusque pas, monsieur le président, essentiellement, du fait que les Canadiens, par l'intermédiaire d'une taxe perçue sur le litre d'essence, participent à l'achat de la Petrofina et à la formation d'une entité qui puisse, avec ses collègues de l'industrie, participer à la mise en œuvre de nos objectifs au niveau énergétique. Je ne vois pas pourquoi je m'en offusquerais pas et je ne crois pas que les Canadiens en général s'en offusquent eux-mêmes. Les sondages, si encore on peut s'y fier, mais il faut bien se référer à un certain étalon de référence, indiquent que pour la majorité des Canadiens Petro-Canada est un actif pour notre société.

• (1850)

Je n'entretiendrai pas la Chambre du détail quasi labyrinthien des propositions contenues dans ce projet de loi C-103 et en particulier de ces chicanes de chiffres entre redevances et royautés et remises et incitations fiscales. Tout ce langage est celui des spécialistes, il me dépasse et ce serait présomptueux de ma part de proposer tel ou tel changement à telle ou telle mesure telle qu'elle se trouve dans le projet de loi C-103. Je répète que je profite de ce projet de loi pour signaler que comme Canadien et comme législateur je trouve que les principes qui animent notre Programme énergétique national sont valables. La preuve qu'ils sont valables même avec certaines provinces productrices d'hydrocarbures, soit productrices présentes, soit productrices potentielles dans le cas de la Nouvelle-Écosse, de longues négociations, c'est vrai, mais ces négociations ont permis de signer des accords, et ces accords comme tout accord sont toujours à l'avantage des deux parties. On peut présumer dans le cas présent que les deux parties qui signent représentent chacune un segment des intérêts en cause. Nous avons signé avec l'Alberta, c'est mieux que ce que l'on peut dire de nos collègues de l'autre côté de cette Chambre, nous avons signé un accord qui est à l'avantage des Canadiens. Sans aucun doute! Je le répète, des considérations conjoncturelles ont mis quelques grains de sable dans les engrenages bien huilés de discussions et de négociations qui durent depuis déjà très longtemps. Mais à une réunion à laquelle j'avais le privilège d'assister à Paris, auprès de l'Agence internationale de l'énergie, des spécialistes, et ce n'étaient pas des Canadiens, il y avait des Canadiens, mais dans le cas présent ce n'étaient pas tous des Canadiens, les spécialistes du domaine énergétique nous exhortaient comme parlementaires de ne pas tomber dans le piège de la complaisance, car ces prix du pétrole qui se sont affaissés inéluctablement devront remonter. Ils devront remonter parce qu'il s'agit d'une ressource finie, une ressource que chaque goutte que l'on tire du sous-sol, chaque goutte supplémentaire coûte un peu plus cher parce que les moyens de les extraire sont de plus en plus coûteux et à cause des endroits d'où on peut les extraire, la nature ayant distribué ses largesses inégalement.

C'est dans les endroits les plus faciles d'accès que nous avons d'abord commencé à prospecter, mais maintenant il faut aller sous la mer, il faut aller plus profondément, i faut aller vers les pétroles lourds, il faut aller vers les sables, il faut aller vers les schistes. Donc, ces coûts augmenteront et nécessairement les coûts eux-mêmes du baril devront augmenter. Donc, pas de complaisance, la situation présente est conjoncturelle. Elle nous complique la vie, je l'admets, elle sape quelque peu quelques-unes des prémices qui ont permis d'établir les projections, savoir celles du Programme énergétique national, d'accord, mais je ne pense pas qu'elles aillent à l'encontre de cette considération conjoncturelle des principes qui sous-tendent le Programme énergétique national, de la philosophie consistant à donner au Canada une politique concertée du développement de ces ressources énergétiques.

Un des aspects de ce projet de loi m'intéresse particulièrement. J'étais assez curieux d'écouter le député de Bow River (M. Taylor) qui m'a précédé. Il a parlé de la compensation pour l'importation de pétole en provenance de l'étranger que nous devons dans l'état actuel des choses payer plus cher que le

pétrole canadien. Voilà une décision fondamentale que nous devons prendre chacun en notre âme et conscience et qui ne s'applique pas simplement aux ressources énergétiques, mais à toutes sortes de secteurs de notre société. Et ces considérations proviennent du fait que l'économie, la géographie, la société canadiennes sont diversifiées. Un jour ce sont les producteurs de bovins qui ont le haut du pavé et que le reste du Canada subventionne par des prix à l'exportation ou à la consommation qui leur permettent de produire à un coût acceptable. Un autre jour, ce sont les industriels qui profitent de la situation par des subventions, par des concessions fiscales, et c'est une certaine région du pays qui en profite. Un autre jour, c'est l'énergie qui fait l'objet d'un certain partage. Un jour ce sera peut-être l'électricité au Québec, et nous aurons un débat similaire et je vous jure qu'il sera virulent.

Et mon collègue de Terre-Neuve disait tantôt qu'il est de l'essence de ce pays s'il est pour survivre que nous ayons des normes nationales, et si nous acceptons le fait que nous devons nous doter de normes nationales, le principe vaut dans le domaine énergétique comme dans les autres. J'admets que nous pourrions entretenir une très longue polémique sur ce sujet, monsieur le président. Certains pourraient prétendre: Pourquoi devrait-on payer le litre d'essence 40c. à Montréal et pourquoi pas 25c. à Calgary? Pourquoi pas? Et je présume que c'est un débat qui pourrait se faire. Pourquoi pas 18c. en Colombie-Britannique, et pourquoi pas 27c. à Terre-Neuve lorsque le pétrole off-shore affluera? Quant à moi, je prétends que tous les Canadiens doivent dans la mesure du possible être traités sur le même pied dans ces questions, et on constate que j'élude même la question de l'intrant dans la production industrielle que constitue le pétrole ou le gaz, car là encore, il ne faudrait certainement pas avantager indûment une région du pays par rapport à une autre, sous prétexte que la géographie a été plus généreuse pour l'une que pour l'autre. Mais pour moi je pense que c'est une question de principe, de normes nationales, que les Canadiens paient un prix pour les hydrocarbures, qu'ils soient à l'Ouest ou à l'Est d'une ligne qui s'est appelée longtemps la ligne Borden, et le principe se défend tellement bien que je n'ai aucune réserve à appuyer la compensation financière qui faisait récriminer tantôt mon collègue de Bow River. Il me dira: «Mais oui, mon collègue de Rosemont (M. Lachance) a un intérêt patent, il est du Québec, il bénéficie de cette compensation.» C'est vrai, je l'admets. Je viens du Québec et ma province est une de celles qui ont profité largement de cette générosité bien réelle, je répète, bien réelle des Albertains, de l'Alberta, dans le partage de cette immense richesse qu'elle détient dans ses sous-sols. D'ailleurs, c'est là une marque, je pense, du génie canadien, malgré les avatars de la politique événementielle, de trouver quand même les moyens de faire en sorte que les Canadiens se retouvent entre eux dans une situation de partage. Le partage est une caractéristique du Canada, et si nous sommes appelés à vivre comme Canadiens encore longtemps, indépendamment des mouvements marginaux comme le Western Canada Concept, et que l'on se fie à moi, s'il y a une province qui connaît bien les mouvements marginaux, c'est bien le Québec, car nous avons à nous battre, nous qui croyons dans le Canada, dans le partage, dans la générosité, nous avons à nous battre depuis, j'allais dire depuis 1967, mais cela remonte à bien plus loin, contre une certaine conception étriquée des choses, une vision restrictive des possibilités humaines, une vision défavorable du Canada pris dans son entier, égoïste, égocentriste, nous l'avons vécu et nous le vivons encore au Québec. Donc, qu'on ne vienne pas nous mettre dans les «pattes» un mouvement qui a son droit à l'existence et que je respecte comme tel, mais c'est un mouvement, j'en suis certain, et mes collègues me corrigeront si j'ai tort, je ne pense pas avoir tort, marginal. Mais qu'on pense cependant que la politique énergétique nationale et la compensation qu'elle permet est un sacrifice indu pour l'Albera, et je me pose de sérieuses questions.

• (1900)

Je me pose de sérieuses questions, parce que cette entente qui a été signée entre le premier ministre de cette province et le gouvernement canadien, en principe, et je répète, je ne suis pas spécialiste de la question énergétique, me laisse à penser que les deux parties en présence y trouvent leur compte. Je répète que si des considérations conjoncturelles, donc limitées dans le temps, causent des difficultés d'application, il y a toujours la possibilité entre gens intelligents de trouver des aménagements. La preuve: je crois comprendre que l'Alberta vient tout juste d'instaurer une réduction à ses royautés qui donne un petit peu d'espace pour respirer aux compagnies, et je crois comprendre que le gouvernement canadien, pour sa part, est en discussions pour tenter de faciliter l'écoulement des stocks accumulés, le Canada étant une entité productrice comme toutes les autres, elle a plus de difficultés que d'ordinaire à écouler sa production. Donc, pour tenter de faciliter l'écoulement de cette production excédentaire qui est de x dizaines de millers de barils de pétrole, le chiffre exact, je laisse à d'autres le soin d'en débattre, mais ces considérations qui sont techniques, des aménagements de détail, je les vois tous les jours dans les journaux, et je ne vois pas en quoi ces aménagements qui sont l'apanage d'une société articulée, sophistiquée vont à l'encontre du principe qui sous-tend, encore une fois, le Programme énergétique national, à savoir concentrer, concerter nos ressources pour en arriver à un objectif qui est celui de tous les députés et même de tous les Canadiens, je présume, l'autosuffisance énergétique. On prétendra qu'on n'arrivera jamais à l'autosuffisance énergétique, c'est un débat que nous pourrons faire en d'autres temps, en d'autres lieux.

Le fait demeure que nous nous sommes donnés un certain nombre d'outils, que ces outils soient une société nationale des pétroles, que ces outils soient des incitations fiscales ou autres à la recherche, que ces outils soient des ententes signées avec les provinces productrices, que ces outils soient la compensation qui permet aux raffineurs de payer un prix pour leur pétrole importé qui soit équivalent à celui qu'ils paieraient s'ils l'obtenaient des producteurs canadiens. Tous ces outils sont valables. Le fait que l'année dernière n'ait pas été bonne du point de vue de l'exploration a certainement à voir avec le Programme énergétique national. Mais je pense qu'il n'y a personne qui prétendra que cela n'a pas à voir avec les éléments conjoncturels d'un prix du pétrole qui s'affaisse, d'une politique américaine de dérégulation de l'industrie qui, peut-être, à court terme, est attrayante, mais qui à long terme, dans le cas canadien, ne répond peut-être pas de façon identique à nos préoccupations. Monsieur le président, tout ce que ce projet de loi fait, c'est qu'il consacre, il encadre ces objectifs que nous poursuivons. Et comme tel, comme le disait mon collègue de Terre-Neuve, je n'y vois rien d'odieux, à moins que l'on n'accepte pas les prémisses qui le sous-tendent.

Il est évident que si nous n'acceptons pas, comme semblait l'indiquer à mots couverts, quoique je ne voudrais pas mettre des paroles dans sa bouche, le député de Bow River (M. Taylor), si nous n'acceptons pas le principe que nous payons le même prix de base à Montréal ou à Edmonton, il est certain que nous ne pouvons pas approuver ce projet de loi. Si par ailleurs nous avons une conception du Canada qui est autre que nous acceptons le principe de se donner les moyens, les leviers pour avoir comme société, pas comme gouvernement, comme société, comme peuple notre mot à dire dans le développement de ce qui nous appartient, nos ressources, elles n'appartiennent pas à la société Shell mais aux Canadiens. Elles n'appartiennent pas au gouvernement du Canada non plus, elles appartiennent à tous les Canadiens. Que nous ayons donc notre mot à dire pour développer ces ressources! Je pense que nous pouvons bien sûr suggérer des amendements de détail à la mise en œuvre de ces objectifs. Mais en ce qui concerne les principes eux-mêmes, à vous, qui peut s'objecter à ce que le Canada n'ait plus à être à la merci de l'OPEP ou du Mexique ou de Venezuela ou de tout autre pays qui pourra nous dicter non seulement les prix mais la quantité que nous devrons acheter un jour?

C'est vrai que nous avons un excès aujourd'hui. Qui sait ce que dans deux ans l'avenir nous réserve! Peut-être aurons-nous une pénurie à nouveau! C'est un marché qui est fluide, monsieur le président, et le message que j'ai tiré de ces rencontres à Paris, auprès de l'agence internationale de l'énergie, c'est que tout pays, et en particulier ceux qui ont le bonheur inouï d'être riches dans leur sous-sol, doivent se donner comme mandat premier de faire en sorte que ces richesses soient à la disposition de la société, des éléments les plus productifs de cette société, que ces richesses ne soient pas développées pour tel ou tel groupe organisé, mais pour le bien de tous. Et je pense que c'est le souffle qui anime le Programme énergétique national. Et c'est la raison pour laquelle moi, pas spécialiste, pas de l'Ouest, mais du Québec, c'est vrai, qui profite de la situation, mais moi Canadien surtout, monsieur le président, qui pense que nous avons là une richesse à nous et à nous pour qu'elle soit développée pour nous, je pense que ce bill mérite qu'on l'appuie et je l'appuierai.

• (1910)

[*Traduction*]

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, le député de Rosemont (M. Lachance) pense que ce bill cherche avant tout à assurer nos approvisionnements en énergie. Je lui ferai valoir qu'il cherche en fait à donner aux mandarins d'Ottawa la haute main sur un secteur dans lequel ils voient une bonne source de recettes fiscales. L'industrie pétrolière est devenue la vache à lait du Canada. Dans la province du député, vous payez 70c. de taxes sur chaque dollar d'essence. L'essence est imposée davantage que le vin et l'alcool, et j'aime autant lui dire que ce bill cherche en fait à nous imposer toujours davantage. Le gouvernement veut s'immiscer un peu plus dans notre vie; nous aurons davantage de bureaucrates pour nous dicter notre conduite.

Le député de Rosemont a parlé de sondages d'opinion à l'égard de Petro-Canada. S'il se donne la peine d'examiner les résultats des sondages, même dans sa province, il verra que la situation économique est plus inquiétante qu'il ne le croit. D'après les sondages, le gouvernement qu'il soutient ne serait pas au pouvoir si le processus électoral était vraiment juste.

La lecture de ce bill se résume à celle de l'article du bas de la page 21. Pour bien situer le contexte, je crois devoir vous lire le paragraphe 35(4):

> Lorsque le Ministre établit à la satisfaction du gouverneur en conseil que l'intérêt public l'exige, ce dernier peut, par décret, avec ou sans conditions, rétroactivement ou pour l'avenir, d'une manière générale ou limitée à une opération donnée,
>
> *a*) exempter tout pétrole ou produit pétrolier de la redevance qui leur est imposée pour un mois ou une partie de mois en vertu de la présente Partie; ou
>
> *b*) réduire toute redevance imposée à l'égard d'un mois ou d'une partie de mois en vertu de la présente Partie.»

Par ce bill, le gouvernement peut, de façon rétroactive ou anticipée . . .

**M. McDermid:** Ou pour séduire.

**M. Blenkarn:** . . . ou pour séduire me souffle mon collègue—soit de manière générale, soit pour une transaction, accorder une exemption ou une réduction d'un mois ou d'une partie d'un mois. Cet article seul devrait suffire à prouver à n'importe qui qu'il s'agit d'une mauvaise mesure législative.

Revenons à la question de la fixation d'un prix pétrolier canadien. Cette idée a été proposée à l'origine par l'honorable Bob Stanfield lors de la première hausse pétrolière. Il préconisait à l'époque d'essayer de minimiser le choc au lieu d'aligner d'emblée nos prix sur le cours mondial. Pendant un certain temps, petit à petit, nous avons rapproché notre prix du cours mondial. Telles était la situation jusqu'en 1978 ou 1979. A cette date, les pays de l'OPEP ont perdu la tête et les prix du pétrole ont alors fait un bond énorme. Le gouvernement est parti en campagne avec l'idée de pratiquer un prix canadien. A l'époque, le prix du pétrole dans notre pays était régi par la loi sur l'administration du pétrole et était bien inférieur au cours pratiqué dans d'autres parties du monde. Le gouvernement a déclaré qu'il continuerait à maintenir le prix des produits pétroliers bien en-deçà du cours mondial. Tant que cela a duré, nous avons eu de la chance de disposer au Canada, de produits pétroliers pour notre industrie, pour chauffer nos maisons et alimenter nos véhicules qui étaient moins chers que dans les autres pays. D'une certaine manière, nous employions intelligemment nos ressources pour donner à notre pays un avantage par rapport à ses concurrents.

Le Programme énergétique national et la politique exprimée dans ce bill ont mis un terme à cela. Au lieu de procurer un avantage à nos concitoyens, le programme est devenu une politique qui visait à les taxer et à permettre au gouvernement d'Ottawa de faire payer à l'industrie pétrolière le plus de recettes fiscales possible sur le pétrole encore dans le sol ou à d'autres stades du raffinage et de l'exploitation. Les gouvernements provinciaux ont vu ce qui se passait. L'Ontario, le Québec et les provinces de l'Est ont alors préféré se joindre au mouvement, constatant que le gouvernement du Canada ne tenait plus à ce qu'on produise du pétrole à un prix qui aurait avantagé notre industrie et nos systèmes de transport par rapport à la concurrence mondiale. De toute évidence, il était décidé à nous imposer jusqu'à ce que mort s'ensuive. L'année dernière, le gouvernement du Canada a accru ces recettes de 22 p. 100. Elles a augmenté de 40 p. 100 en deux ans, surtout grâce aux taxes monstrueuses que ce bill et les lois connexes ont imposé au secteur pétrolier.

Ce bill prévoit deux grandes formes d'imposition, plus une taxe sur le carburant servant au transport. Il parle d'abord de ce qu'on appelle le fonds d'indemnisation pétrolière, c'est-à-dire de la taxe sur les produits pétroliers. En principe, cette taxe doit permettre de recueillir suffisamment d'argent pour faire baisser le prix du pétrole importé et établir un prix moyen au Canada.

La deuxième taxe prévue dans le bill n'a absolument rien à voir avec la sécurité énergétique. Elle a plutôt un relent de socialisme, de nationalisation et de communisme. C'est une taxe sur chaque gallon, baril ou mètre cube de carburant qui doit permettre au gouvernement d'acheter de nouvelles sociétés pétrolières ou de faire de nouveaux investissements pétroliers. Ce ne sont pas les Canadiens qui investiront, mais le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), afin de permettre au ministre et à ses conseillers, qui ne sont certainement pas pour la libre entreprise, de devenir les plus gros propriétaires de l'industrie pétrolière.

Si la politique du gouvernement visait à produire du pétrole au prix le plus bas possible—sans oublier la sécurité des approvisionnements—et de faire baisser le prix moyen afin que les Canadiens aient un avantage sur la concurrence mondiale, ce qui favoriserait la création d'industries, d'entreprises et d'emplois, nous serions d'accord; mais ce n'est pas du tout son objectif. C'est une politique d'imposition destinée à accroître les recettes du gouvernement sous prétexte d'assurer la sécurité de nos approvisionnements en énergie. On essaie de nous la faire passer pour une politique de canadianisation. C'est en réalité une mesure qui favorise la mainmise du gouvernement, une mesure fiscale, et c'est exactement ainsi que devraient la considérer mes collègues du côté du gouvernement.

• (1920)

Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait déclaré à la Chambre que le gouvernement considère l'essence au même titre que les boissons alcooliques et qu'il compte donc l'imposer de la même façon, que le gouvernement considère l'essence et le mazout au même titre que le vin et qu'il compte les imposer de la même façon—en tirer le maximum et ensuite réduire d'autres taxes, nous l'aurions peut-être écouté jusqu'au bout. Toutefois, cette mesure nous a été présentée comme devant favoriser la sécurité énergétique, pour le bien du pays, et faciliter l'autarcie dans ce domaine. Or, nous savons tous que cette politique ne nous a pas rendus autarciques, n'a pas favorisé la recrudescence des travaux de forage et de la production ni la création d'emplois—c'est une politique conçue dans le seul but d'exploiter au maximum le secteur que l'on confie aux paniers percés du gouvernement, pour donner à ce dernier plus d'emprise sur les activités du secteur pétrolier.

Au début du mois de mars, quand mon collègue de Calgary-Centre (M. Andre) a proposé l'ajournement et que la sonnerie a retenti 16 jours durant, certains Canadiens ont été fort inquiets. Vous-même, monsieur l'Orateur, et ceux qui ont pu vous aider, avez occupé le fauteuil et préservé la dignité de la Chambre.

Des Canadiens ont dit craindre que le parti progressiste conservateur n'ait imposé une méthode de débat injuste. Mais ce débat a été lourd de sens; c'était un débat silencieux, si l'on oublie le bruit de la sonnerie. Au cours de ce débat, on a vraisemblablement abandonné le bill C-94 et la redevance d'indemnisation pétrolière qui y était prévue a été ramenée de $125 à $75 le mètre cube, c'est-à-dire de $20 à $12 le baril. C'était une réduction fort intéressante des prix de l'énergie que le parti progressiste conservateur a obtenue pour les Canadiens. Si avec 16 jours de sonnerie ininterrompue, nous avons réussi à réduire les taxes de $8 le baril, eh bien, cela en a valu le coup. Nous avons épargné aux contribuables canadiens des milliards de dollars.

Le bill C-94 stipulait le prélèvement d'une redevance de canadianisation de $25 le mètre cube, soit de $4 le baril. Le projet de loi dont nous sommes saisis ramène cette redevance à $7.25 le mètre cube ou $1.15 le baril. Nous avons épargné aux Canadiens $2.85 le baril, car la redevance a été réduite à moins d'un tiers de ce qui avait été proposé à l'origine. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, la sonnerie n'a pas retenti en vain. Elle a servi la cause de la démocratie et permis d'éviter la hausse des taxes.

J'ai été élu avec pour mandat de faire mon possible pour amener le gouvernement à diminuer ses dépenses. C'est le même mandat dont mes collègues ont été investis. C'est ce à quoi nous sommes parvenus avec le projet de loi et nous comptons poursuivre dans cette voie. Il n'en reste pas moins que le projet de loi a le tort, monsieur l'Orateur, de créer trop de taxes.

Le bill C-93 concerne la taxe sur les recettes pétrolières et gazières ainsi que la taxe d'accise. Son principe est le même, à savoir que le plafond des taxes et leur nombre peuvent être augmentés ou diminués, selon le bon plaisir du ministre des Finances (M. MacEachen) ou du ministre du Revenu national (M. Rompkey), qui vont dicter au gouverneur en conseil l'interprétation du décret du conseil qui fait leur affaire. Pour la première fois de notre histoire, les projets de loi C-93 et C-103 laissent entendre que le ministre des Finances et, dans le cas qui nous concerne, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont le droit d'augmenter ou de réduire le montant des taxes. En vertu du projet de loi, le ministre va se réserver le droit de lever des impôts, ce qui est normalement la prérogative du Parlement.

Il y a quelques jours, le premier ministre (M. Trudeau) rappelait avec le sourire que la Grande Charte avait été diffusée aux quatre coins du royaume. Mais il ne faudrait pas oublier, monsieur l'Orateur, en quoi consistait la Charte. On y disait que le roi ne pouvait lever d'impôt sans l'autorisation du peuple ou du moins de ses représentants au Parlement. Depuis 1215, cette institution est chargée de définir les modalités de perception des taxes.

C'est en cela que les dispositions du projet de loi font fausse route dans la mesure où le ministre peut décider, en consultation avec le représentant de la Couronne, des modalités de perception des taxes qui devraient faire l'objet de motions de voies et moyens. En outre, le projet de loi doit préciser quelles taxes vont être levées.

Si l'on décide d'augmenter le montant des taxes, il faudra présenter un autre projet de loi à la Chambre qui devra l'adopter. Il n'est pas normal qu'un ministre puisse demander au gouverneur en conseil de décréter l'augmentation d'une taxe. C'est une procédure antiparlementaire qui va à l'encontre de toutes nos traditions depuis l'action de la Grand Charte. Il faut supprimer ces dispositions du projet de loi à l'étude et du projet de loi C-93, car elles vont à l'encontre des principes en vertu desquels vous et moi, monsieur l'Orateur, avons été élus. Ce sont de mauvaises dispositions législatives.

Si le gouvernement a l'intention d'imposer le maximum de redevances prévues dans ces projets de loi, cela doit être soumis à l'approbation du Parlement. Les Canadiens constateront alors qu'une augmentation de 18c. le gallon était plutôt modeste. La taxe maximum prévue dans le projet de loi à l'étude est de 70c. le gallon, dont 28c. seront imposés dès maintenant et le reste plus tard. Si c'est ce que compte faire le ministre, qu'il nous le dise. Que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir. Lorsque nous adopterons ce projet de loi, nous devrons savoir exactement à combien s'élève cette redevance. Nous n'avons aucun droit de nous prononcer dans l'abstrait sur des redevances, lesquelles peuvent augmenter ou diminuer au gré du ministre. Fixer un plafond et déclarer: «La redevance ne dépassera pas ce plafond», ce n'est pas voter pour ou contre une redevance, c'est se prononcer sur une sorte de pouvoir discrétionnaire aberrant qu'aucun ministre de la Couronne n'a le droit de s'arroger.

Examinons ces redevances un peu plus en détail, monsieur l'Orateur. Il s'agit avant tout de savoir si les redevances d'indemnisation pétrolière déjà perçues sont nécessaires. Le fait que le gouvernement a perçu plus en redevances d'indemnisation pétrolière qu'il n'en a véritablement besoin, le trop-perçu sélevant à plus de 1 million de dollars. La vérité, c'est que sous prétexte de défrayer le coût de l'indemnité d'importation à l'égard du pétrole étranger, le gouvernement du Canada essaie de se mettre cet argent dans la poche pour l'utiliser à quelque autre fin. C'est à cet égard, monsieur l'Orateur, que le projet de loi à l'étude est trompeur et malhonnête, parce que le niveau actuel de la redevance d'indemnisation a créé un énorme excédent qui a été versé au compte des recettes courantes du gouvernement. S'il s'agissait véritablement d'une redevance d'indemnisation, elle devrait se limiter à la somme nécessaire pour défrayer le coût des indemnités d'importation, un point c'est tout.

• (1930)

Il est devenu évident, monsieur l'Orateur, que l'intervention du gouvernement dans l'industrie du pétrole, surtout l'imposition d'une redevance d'exportation et d'une redevance d'indemnisation pétrolière, ont incité certains importateurs à s'approvisionner sur le marché du disponible où ils paient $25 ou $26 le baril pour toucher ensuite une indemnité de $17 le baril, de sorte qu'ils préfèrent de beaucoup utiliser du pétrole étranger plutôt qu'un produit canadien. En vérité, monsieur l'Orateur, l'ouest du Canada doit se priver de produire 300,000 à 400,000 barils de pétrole par jour, et cela, à cause de l'intelligence supérieure des collaborateurs du ministre, ces gens qui, dans leur tour d'ivoire, on décidé d'importer du pétrole au lieu d'utiliser le nôtre. Pour cette seule raison, les gens qui ont concocté ce projet de loi devraient être congédiés.

Examinons un peu l'aspect économique de la situation. Nous importons près de 500,000 barils de pétrole étranger tous les jours pendant que nous laissons dormir nos propres richesses dans le sous-sol. Nous prélevons des redevances d'indemnisation au dépens de chaque automobiliste et de chaque propriétaire de maison, mais au profit de l'Irak, du Venezuela et du Mexique. Si au moins nous pouvions vendre à ces pays un réacteur nucléaire, cela pourrait en partie justifier cette redevance. En fait, nous ne vendrons rien, et en attendant, nous devons payer les voyages du premier ministre au Mexique, qui nous coûtent pas mal cher.

En ce qui concerne le fonds de canadianisation, Monsieur l'Orateur, cette question m'inquiète comme elle doit vous préoccuper. Car non seulement ce bill nous fait l'achat de Petrofina, mais nous autorisons le ministre à constituer une caisse qui lui permettra d'acheter des actions dans d'autres sociétés pétrolières. Cette caisse est appelée fonds de canadianisation, mais ce n'est pas vraiment ça. Ce ne sont pas les Canadiens ordinaires qui vont acheter des actions pétrolières. Les petites sociétés canadiennes n'en retireront aucun avantage. Non. En fait, on taxe les Canadiens chaque fois qu'ils font le plein, chauffent leur demeure ou engraissent leur sol. Pour quelle raison? Pour permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'acheter une autre société pétrolière.

On a dit que cet argent servirait à la prospection du pétrole ou à la construction d'un pipe-line jusqu'à Halifax; et qu'il servirait à créer de nouveaux emplois. Quel usage le ministre a-t-il fait de cet argent jusqu'ici? Il est allé acheter une série de stations-service qu'il s'est contenté de repeindre et de doter de nouvelles enseignes au néon . . .

**M. McDermid:** Conçues par un gars des Bermudes.

**M. Blenkarn:** Comme le dit mon ami, conçues par un gars des Bermudes qui n'a probablement pas d'impôts à payer. Ma foi, c'est un bon endroit où aller. Mais qu'a fait le ministre? Il a décidé de devenir le nouveau magnat du pétrole. Il s'est assuré que sa société vende l'essence au même prix que toute autre, mais maintenant il a au moins des stations-service dans tout le pays. Elles sont sans doute très bien, puisque ce sont des gens de la place qui y vendent de l'huile et de l'essence, et tout et tout, mais notre pays avait-il vraiment besoin de toute une nouvelle chaîne de stations-service? Était-ce là une priorité nationale? Est-ce pour ce genre de choses que les Canadiens ont accepté de fournir 4 à 5c. le gallon d'essence? Pour que le ministre puisse avoir ses propres stations-service? Non, monsieur. Cela n'a rien à voir avec la sécurité de l'approvisionnement énergétique; c'est de la pure propagande, de «l'exhibition gouvernementale», si vous préférez.

C'est en septembre dernier, monsieur l'Orateur, que nous avons fini par conclure avec le gouvernement albertain un accord prévoyant que le prix du pétrole canadien augmenterait de $4.50 le baril en 1981 et en 1982, et de $8 le baril de 1983 à 1986. A aucun moment, toutefois, ce prix ne devait dépasser 75 p. 100 du cours mondial. Eh bien, à cette époque, les gens qui ont rédigé l'accord s'imaginaient que le cours mondial allait monter de façon vertigineuse. Ils croyaient qu'il serait de $49.22 le baril en 1982, et de $57.06 en 1983. Or voilà, monsieur l'Orateur, nous sommes en plein cœur de 1982 et le prix en question n'est que de $39 le baril, et à la baisse encore. Ils ne se trompaient que de $10 le baril. Voilà qui montre comme

ils étaient brillants, nos négociateurs, lorsqu'ils ont conclu cet accord en septembre dernier, il y a environ sept mois. De combien se trompera le gouvernement d'ici 1983? Le cours mondial aura-t-il atteint $57.06? A un moment donné, cette année, la clause de 75 p. 100 commencera à s'appliquer, et le prix canadien finira par atteindre le cours mondial. C'est à se demander où nous aboutirons avec toutes ces taxes. Au-dessus du cours mondial? Car rien dans le bill à l'étude ne limite le moindrement le prix, la taxe ou le compte d'indemnisation. Le prix du vieux pétrole s'établira à 75 p. 100 du cours mondial. Mais le projet n'impose aucune limite sur les taxes. Le gouvernement se trompait l'année dernière lorsque les prix augmentaient sans cesse; le ministre et ses conseillers prétentieux ont fini par se croire omniscients; ils ne craignaient absolument aucune baisse de prix. Où le bill nous mènera-t-il avec sa formule actuelle d'établissement des prix? Il viole le principe des 75 p. 100. Très bientôt, en vertu de cette mesure, les Canadiens paieront leur essence, leur mazout à chauffage et tout le reste beaucoup plus cher que les Américains. Nous payons déjà l'essence plus cher que les Américains.

• (1940)

A Pâques, j'ai eu la chance de visiter le Texas. Le prix de l'essence y est de loin inférieur au prix en vigueur en Ontario. Mon père me dit qu'en Floride, l'essence est moins chère que dans ma ville, Mississauga. Je vous assure, monsieur l'Orateur, il n'y a pas longtemps, les habitants de Buffalo traversaient en masse le pont à Fort Erié pour acheter de l'essence chez nous. Bientôt, ce sont les Canadiens qui traverseront le pont en sens inverse pour acheter de l'essence aux États-Unis. Quelle influence cela aura-t-il sur le tourisme? Quelles seront les conséquences pour l'efficacité de nos manufactures, de nos usines et des moyens de transport?

Pour ce qui est de la politique fiscale, c'est un projet de loi sans pondération. Aucune désescalade des prix n'y est prévue. On n'y voit que des limites maximums, dans ce monde merveilleux où le gouvernement ne cesse d'empocher. Les compagnies pétrolières vont-elles toucher un peu plus? Il est certain que les prix baissent, mais pas les redevances. Par conséquent, le rendement net de l'industrie doit baisser. Voilà où nous en sommes.

En ce qui a trait à la politique énergétique nationale.

D'après un communiqué portant l'en-tête du ministre, publié le 1er septembre 1981, ce qui compte en somme, c'est que les consommateurs canadiens achètent leur mazout et leur essence à bon prix. Les consommateurs canadiens paient, en effet, un bon prix. Tellement bon qu'ils se font avoir comme personne d'autre en Amérique du Nord et dans le monde. Les entreprises de ce secteur obtiennent l'argent nécessaire pour mener à bien cette tâche. Je pensais que nous passerions à cette question dès maintenant, monsieur l'Orateur, car vous et moi savons qu'en 1981, à la suite de l'application de cette politique, le nombre de forages au Canada a diminué de 25 p. 100 par rapport à 1980, contrairement aux États-Unis où on a assisté à une augmentation de 25 p. 100. De même, le nombre de conditionnements de puits en 1981 a été de 7,183 par rapport à 9,481 en 1980, soit une diminution de 25 p. 100 là encore. Le nombre de forages de prospection est en baisse de 19 p. 100. Celui des forages de mise en valeur a diminué de 28 p. 100. En outre, pour ce qui est des mètres forés, les chiffres sont de 10.27 millions de mètres en 1980 et de 7.64 millions en 1980, soit une autre diminution de 25 p. 100.

Enfin, deux cent vingt-six appareils de forage ont été retirés du Canada. Or, tout cela est dû à la politique du gouvernement qui voulait s'assurer des approvisionnements et veiller à ce que nous ayons du pétrole plus cher. Il a veillé à diminuer l'efficacité des entreprises de ce secteur, et les avantages que les Canadiens avaient encore jusqu'au début de 1980 ont disparu. L'avantage que les Canadiens avaient sur les Européens n'existe plus. Celui qu'ils avaient sur les Américains dans le secteur énergétique sur le double plan des prix et des approvisionnements s'est envolé. Qu'avons-nous à la place? Nous avons un régime fiscale en vertu duquel les taxes ont augmenté de 22 p. 100 l'année dernière et augmenteront de 40 p. 100 en deux ans. Est-ce que les autres taxes diminuent? Jamais de la vie. Le budget de novembre a augmenté l'impôt sur le revenu de la plupart des personnes gagnant moins de $30,000 par année. Cinquante-quatre pour cent des personnes gagnant moins de $50,000 par année payent plus d'impôts. Quant aux sociétés, leur impôt augmente de façon démesurée. Je prétends que c'est un mauvais projet de loi et qu'il doit être rejeté.

**M. Bill Kempling (Burlington):** Monsieur l'Orateur, je voudrais intervenir dans ce débat pour ajouter quelques mots. Les remarques de mon collègue sur l'acquisition de Petrofina m'ont beaucoup plu, car elles ressemblent à ce que l'on entend aux quatre coins de notre pays.

Comme d'autres l'ont fait remarquer, cette mesure législative va établir un nouveau plafond pour la redevance d'indemnisation pétrolière ainsi qu'un plafond de $350 par mètre cube pour les redevances d'exportation sur le pétrole; elle va en outre créer la redevance spéciale de canadianisation, ainsi que la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute.

Ce qui m'inquiète, c'est l'importance des taxes qu'on va ajouter de manière générale aux produits pétroliers. A votre instar sans doute, je me souviens du jour où, il y a quelques années, le ministre de l'Énergie de l'époque, l'honorable Alastair Gillespie, a annoncé à la Chambre que le gouvernement allait faire payer un supplément de $100 sur les appareils de climatisation qu'on installerait dans les voitures, et ce dans le cadre du programme d'économies d'énergie. La plupart des Canadiens ont oublié cela, j'en suis sûr. Ainsi, de nos jours, lorsqu'ils détaillent le prix d'une automobile, les concessionnaires ne le mentionnent même pas. Cette somme de $100 est ajoutée d'office. Tout modèle de voiture équipée d'un climatiseur coûte $100 de plus à l'acheteur. Cette taxe de $100 qui était censée être ajoutée pour favoriser les économies d'énergie va directement dans les caisses du gouvernement.

Je voudrais passer en revue les différents changements qui ont été apportés au prix du pétrole, mais, auparavant, je voudrais expliquer aux députés ce qui se passe après qu'on a ajouté une taxe et qu'on l'oublie.

La plupart des gens, notamment dans l'industrie automobile, les ingénieurs et ceux qui sont de la partie ont bien ri quand on leur a dit que le gouvernement faisait payer ces $100 à titre de mesure d'économie d'énergie. Ils ont signalé, très justement, que si vous conduisez votre véhicule avec les fenêtres ouvertes, vous consommez plus d'énergie qu'un climatiseur le ferait. De même, si vos pneus sont mals gonflés, vous consommerez davantage qu'une voiture équipée d'un climatiseur. Mais il y a une dernière ironie à propos de cette taxe. En effet, certains Canadiens frontaliers qui étaient contre le principe et qui habitent dans la région de Buffalo, Detroit et ainsi de suite sont allés s'en faire installer dans les stations-services américaines. Ils ont pu se procurer ces accessoires sans payer $100. Puis, la Gendarmerie royale s'en est mêlée. Elle s'est entendue avec les vendeurs de l'autre côté de la frontière qui installaient ces dispositifs. Elle leur payait $20 pour chaque plaque d'immatriculation canadienne qu'ils lui signalaient. Le propriétaire de la voiture voyait un jour arriver chez lui un agent de la Gendarmerie royale muni d'un mandat de main-forte. Il se faisait saisir son automobile, il était obligé de payer une amende en plus du prix du dispositif et traversait des heures d'angoisse. Cela a duré un assez longtemps après l'entrée en vigueur de la taxe.

• (1950)

Je voudrais passer en revue les diverses taxes sur les produits pétroliers. Il y a la redevance d'exportation, un droit spécial, un droit Syncrude, une indemnité pétrolière, une redevance de canadianisation, une redevance de recouvrement en matière de carburant de soute, un droit d'importation et une taxe de transport. Viennent s'ajouter la taxe fédérale d'accise et les taxes de vente provinciales, sauf en Alberta. Si ce n'est pas surtaxer un produit, je ne sais pas ce que c'est. C'est, à mon sens, la cause du recul que notre industrie a accusé ces dix-huit ou vingt-quatre derniers mois.

Certains représentants du secteur croyaient que les prix de l'énergie devaient obligatoirement augmenter. Ils s'y attendaient. Ils connaissaient le cours mondial et la situation internationale du pétrole, mais ils demeuraient persuadés que malgré tout ils réussiraient du fait que le pays dispose de vastes ressources et que le gouvernement réussirait d'une façon ou d'une autre à maintenir l'avantage que nous avons sur nos concurrents internationaux. Or, dans les faits, ils se rendent compte qu'ils payent plus cher, et c'est du moins là une partie du malaise économique que nous ressentons. Ils constatent que les projets d'extraction de l'huile lourde ont été mis de côté et que ceux d'exploitation des sables bitumineux ont été mis en veilleuse. Entre-temps, le gouvernement leur rabat les oreilles avec le mythe de l'autarcie d'ici à 1990. Au même titre qu'eux, je ne crois pas que nous y réussirons d'ici à 1990. Une partie du problème est imputable aux taxes et à l'utilisation qu'on fait des recettes fiscales.

Je voudrais à présent entretenir les députés de l'utilisation des recettes fiscales, et cette question est importante. Je me souviens qu'il y a trois ou quatre ans, le gouvernement avait mis en œuvre un programme appelé «Énersage» qu'on avait confié au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'ai accueilli dans ma circonscription trois jeunes personnes qui étaient chargées de la mise en œuvre du programme. Elles ont déclaré aux habitants de ma circonscription qu'elles travaillaient pour le compte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais en réalité il n'en était rien. En effet, ces personnes avaient obtenu une subvention de $90,000 pour aller dans les localités et conseiller aux Canadiens diverses façon d'économiser l'énergie. Voilà ce dont il s'agissait. On leur avait fourni la documentation nécessaire pour leur permettre d'expliquer dans les écoles comment économiser l'énergie. Elles pouvaient rencontrer les représentants des conseils scolaires et des administrations municipales pour leur exposer divers moyens pour ce faire et discuter de ce même sujet avec des architectes, des ingénieurs et des entrepreneurs en construction. Du moins c'est ce qu'elles me disaient. Je me suis renseigné sur leurs titres et qualités, car si elles pouvaient conseiller les gens sur certaines choses, elles devaient donc avoir certaines connaissances de base.

Voici ce que j'ai découvert. La jeune femme qui dirigeait le projet était une animatrice professionnelle de programmes. Elle avait dirigé la mise en œuvre de plusieurs programmes d'initiative locale, de programmes pour les jeunes, ainsi de suite. Elle en avait administré un si grand nombre que présumément divers services gouvernementaux la considéraient comme une animatrice professionnelle de programmes. Elle s'était attaché comme adjoints un étudiant de troisième année d'université se spécialisant dans l'histoire et un élève de quatrième année du secondaire. Discutant avec eux, je leur ai demandé à quel titre ils s'estimaient capables de discuter avec, mettons, l'architecte qui avait conçu l'immeuble où avaient été installés leurs bureaux. Je leur ai demandé s'ils s'estimaient qualifiés pour conseiller cet architecte en matière d'économie d'énergie. Ils m'ont dit qu'ils allaient tenter le coup. Je leur ai demandé s'ils avaient beaucoup d'assurance quand ils s'entretenaient avec les ingénieurs de la ville et leur donnaient des conseils sur la conservation de l'énergie pour la ville et ainsi de suite. Pour résumer, j'ai fini par leur demander ce qu'ils savaient vraiment sur le sujet? Ils ont alors brandi une liasse de brochures préparées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ils les avaient lues, mais c'est tout ce qu'ils connaissaient en matière d'énergie.

Je leur ai aussi parlé des différente sortes de pétrole comme l'huile lourde, les distillats légers, les huiles corrosives et non corrosives, le gaz. Il n'y ont vu que du feu. Ce n'est pas que je veuille critiquer ces jeunes étudiants. Ils étaient gentils, enthousiastes, énergiques, honnêtes, et convaincus d'accomplir une tâche utile mais, quant à moi, ils ont gaspillé $90,000 de deniers publics dans ma circonscription. En fait, au retour d'une série de réunions, à 3 heures du matin, une fois, à 2 heures du matin, voyant la lumière allumée dans leur bureau, je les ai appelés pour leur dire: «Si vous parlez de conservation, éteignez au moins les lumières dans votre propre bureau.»

Ceux-là mêmes qui paient les impôts que perçoit le gouvernement et que dépense le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources me posent des questions auxquelles j'ai bien du mal à répondre. J'aimerais à ce propos citer une lettre assez exemplaire d'un de mes électeurs qui m'a écrit après avoir lu un article dans le numéro du 15 avril du *Spectator* de Hamilton. On y parlait de l'attaché de direction du ministre de

l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), M. Michael Phelps, qui, au dire de l'auteur de l'article, venait de vendre $64,000 une maison qu'il avait achetée moins de deux ans plus tôt grâce à un prêt sans intérêt que lui avait accordé la société d'État Petro-Canada. On y fournissait tous les détails. Dans sa lettre, M. R. I. Gowland, qui habite à Burlington, me disait ceci:

Monsieur,

J'aimerais savoir si je peux fonder quelque espoir que la société d'État Petro-Canada me consente un prêt sans intérêt $35,000. Je suis pour ma part tout disposé à rembourser cet emprunt à raison de $31.25 par mois la première année et de $62.75 par mois les années suivantes.

Ce sont précisément les conditions dont a bénéficié M. Phelps. M. Gowland dit ensuite dans sa lettre:

Ces chiffres, ils sont extraits d'un article du *Spectator* de Hamilton du 15 avril 1982 dans lequel ou raconte que M. Michael Phelps, l'attaché de direction du ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, s'est vu consentir un prêt semblable en septembre et décembre 1980 par Petro-Canada.

Mon contrat d'hypothèque arrive à échéance à la fin de juillet de cette année et au lieu de payer 10 p. 100 d'intérêts, c'est 19.25 p. 100 que je vais devoir payer au cours des trois prochaines années.

Cela veut dire que mes paiements hypothécaires qui étaient jusque-là de $400 par mois vont passer à $800. Il me reste actuellement à rembourser environ $36,000; si je pouvais obtenir le même prêt que M. Phelps, je pourrais rembourser mon hypothèque au lieu de perdre ma maison, mais à la différence de M. Phelps, je ne suis pas intéressé par le projet; tout ce que je veux, c'est garder mon foyer.

J'attends votre réponse avec impatience et je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Ronald I. Gowland.

Je vois difficilement comment je pourrais répondre à mon correspondant car, à mes yeux, le ministre et Petro-Canada ont agi de façon inconsidérée. Si c'est là ce que l'on fait de l'argent des contribuables canadiens dans le domaine énergétique, ça ne va plus, et je crois que nous avons le devoir de le signaler et de corriger si possible la situation.

• (2000)

A part le programme «Économisons l'énergie» que j'ai mentionné et dans le cadre duquel ces trois jeunes ont touché une subvention de $90,000, il y en a un autre dans ma circonscription. J'ai eu du mal à en découvrir la source, mais il occupait un groupe de gens représentant, semble-t-il, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui conseillaient les propriétaires sur la façon d'isoler leur maison. Ils étaient financés à même les recettes fiscales de l'exploitation pétrolière. Comme je le fais souvent dans ma circonscription, je leur ai parlé et je les ai interrogés sur leur compétence, leur formation et leurs connaissances dans ce domaine. J'ai demandé au responsable du groupe ce qu'il savait de l'énergie et de l'isolation. Il ne savait rien. Il m'a répondu: «J'ai un travailleur de la construction au sein de mon équipe qui me sert d'expert-conseil. Moi, je suis administrateur». Je me suis ensuite entretenu avec le comptable et je lui ai posé la même question. Il m'a dit qu'il n'était là que pour s'occuper des comptes et qu'il ne connaissait rien à l'énergie ni à l'isolation. J'ai ensuite rencontré l'expert en construction. J'ai beaucoup de respect pour les personnes âgées, mais ce monsieur avait peine à se déplacer. Il marchait à l'aide d'une canne et avait perdu l'usage d'un œil. Honnêtement, je ne pense pas qu'il était capable de grimper sur une échelle pour inspecter un grenier afin de déterminer quel type de produit isolant il fallait y poser. Voilà en quoi consistait le personnel.

La façon dont travaillait ce groupe m'a beaucoup intrigué, car je viens du secteur privé où il faut faire très attention d'éviter les conflits d'intérêt sous peine d'être accusé de favoritisme ou d'escroquerie. J'ai demandé au chef du groupe comment il procédait. Il m'a dit qu'il faisait publier des annonces dans les journaux dans l'espoir qu'y répondent des personnes âgées et d'autres personnes désireuses de faire isoler leur maison et d'obtenir des conseils à cet égard. Je lui ai demandé comment il pouvait les conseiller puisqu'il ne connaissait rien à l'affaire. Il m'a répondu qu'il prenait leurs nom et adresse et envoyait l'expert en construction inspecter leur maison. Lorsque je lui ai fait remarquer que son expert en contruction était à peine capable de monter dans une voiture et d'en descendre, encore moins de grimper à une échelle pour inspecter un grenier, il m'a répondu que son groupe conseillait ces personnes et leur recommandait un type de produit isolant à acheter. Il m'a dit qu'on leur conseillait par exemple d'acheter un isolant en fibre de verre. Je lui a demandé des précisions et il m'a répondu qu'il disait aux gens à quelle compagnie s'adresser.

Je lui ai dit: «Permettez-moi de vous donner un conseil avant que vous n'alliez plus loin. Ne dites pas aux gens où acheter leur isolant. Mais, si vous voulez, donnez-leur une liste des fournisseurs de matériaux d'isolation; cela ira.» Je lui ai expliqué que ces gens devaient prendre une décision eux-mêmes et qu'il ne devait pas le faire à leur place. Autrement, les sociétés non recommandées pourraient bien l'accuser de faire du favoritisme et d'accepter des pots-de-vin.

Il a suivi mon conseil, mais uniquement après que tous les dépositaires de matériaux d'isolation de la région de Burlington eurent encerclé son bureau, un beau jour avec leurs camions et leurs camionnettes, dans le but de provoquer un affrontement. Ce bureau a fermé ses portes peu de temps après l'incident. Je crois savoir que ce service avait un budget de plus de 150,000 dollars.

Les deux exemples que j'ai donnés représentaient 240,000 dollars pour des projets qui n'ont absolument rien donné. Par conséquent, devant un projet de loi qui propose de légitimer une taxe en vigueur ou d'en établir de nouvelles, je me dis qu'il y a quelque chose de louche ou qu'il pourrait y avoir anguille sous roche. C'est ce qui m'inquiète.

Je crois que nous pouvons dire sans exagérer que le Programme d'isolation des maisons est le programme le plus frauduleux jamais instauré par le gouvernement. Ce n'est pas confirmé, mais on me dit qu'il est la cause de 8,000 actions qui sont en instance. Il y différents motifs de poursuites. Il y a par exemple des entrepreneurs qui se sont fait payer pour des travaux qu'ils n'ont pas effectués. Des personnes ont déclaré avoir isolé leur maison, alors qu'elles ne l'avaient pas fait. Il y a d'autres exemples.

Je me rappelle que, lorsque le programme battait son plein, des entrepreneurs en isolation m'ont appelé à leur secours parce qu'ils n'arrivaient pas à se faire payer les milliers de dollars qu'on leur devait. Des propriétaires faisaient isoler leur maison, puis présentaient leur demande de remboursement à la SCHL pour pouvoir payer l'entrepreneur. Ou ils ne recevaient pas l'argent, ou ils ne le remettaient pas à l'entrepreneur. Certains propriétaires disaient à l'entrepreneur qu'ils n'avaient pas encore reçu l'argent du gouvernement, et l'entrepreneur ne recevait pas d'argent. Par ailleurs, il y a eu contrefaçon de formulaires. A Toronto, un marchand de voitures usagées vendait des formules de demande pour le Programme d'isolation thermique au prix de $5. Un entrepreneur pouvait acheter une formule pour $5 à ce marchand, la remplir avec son client et l'envoyer en espérant recevoir l'argent.

A Montréal, une autre entreprise vendait de faux formulaires, mais par paquet de mille seulement. Ces formules coûtaient $1 pièce. Il ne s'agit là que de quelques exemples; jamais un programme du gouvernement n'avait donné lieu à autant de tractations frauduleuses, ou peu s'en faut.

Il ne reste plus grand chose à dire de la MIUF. La façon dont ce programme a été géré est absolument révoltante. Le ministre avait promis de régler le problème, mais il s'est contenté de le refiler au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Il fait des déclarations; il a notamment publié un communiqué vendredi dernier. Les Canadiens qui ont fait isoler leur maison avec de la MIUF ne savent toujours pas ce qui les attend.

A l'instar de bon nombre de mes collègues et de bien des Canadiens, je suis furieux de voir la façon dont les affaires de notre pays sont conduites, surtout dans le domaine énergétique. Les premières fois que l'OPEP a augmenté ses prix, aucun citoyen s'intéressant à l'avenir de son pays n'aurait contesté qu'il fallait prendre des mesures radicales. Je suis certain que tous les Canadiens auraient reconnu qu'il fallait essayer de devenir autonomes le plus vite possible. Si le gouvernement avait dit à ce moment-là qu'il aiderait les provinces pétrolières à mettre en valeur les sables bitumineux et leur huile lourde et qu'il essayerait de réaliser l'autonomie non pas en 1990 mais dès que possible, il aurait été appuyé. Nous n'aurions pas été rançonnés par un pays étranger. Il ne faudrait plus jamais tolérer que cela se reproduise. Malgré ces taxes supplémentaires, l'autonomie énergétique demeure un mythe pour bien des Canadiens. Le gouvernement continuera à appliquer une politique analogue, et je doute que le Canada devienne autosuffisant sur le plan énergétique. Je doute que nous connaissons l'autarcie d'ici le tournant du siècle. Regardons ce qui se passe dans la mer de Beaufort et à Hibernia au large de la côte atlantique. Rien ne saurait me convaincre, d'après mes lectures et ce que m'ont dit des gens qui s'y connaissent dans ce domaine, que l'exploitation des ressources de cette région du Canada va nous rapprocher de l'autarcie énergétique d'ici la fin du siècle. La chance nous sourira peut-être et les progrès de la technologie nous permettront par exemple d'exploiter le champ pétrolifère Hibernia.

• (2010)

Nous sommes un peu blasés à ce sujet. On nous a présenté des mesures comme le bill omnibus, qui conférerait au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de multiples pouvoirs, notamment celui de prélever des impôts sans s'adresser au Parlement et de créer des sociétés de la Couronne sans consulter les provinces, alors que la plupart des sociétés déjà en exploitation ne font pas de bénéfices ou ne parviennent pas à rentrer dans leurs frais. Notre opposition farouche est à l'origine de la fameuse «affaire des cloches». Les députés d'en face nous ont vertement critiqués, mais nous de ce côté-ci de la Chambre avons la conviction d'avoir agi dans l'intérêt des Canadiens.

Au Canada, le chômage pose un grave problème. Presque toutes les industries canadiennes sont dans la même situation que l'industrie pétrolière. Auparavant, presque tous les représentants du secteur pétrolier croyaient disposer d'un certain avantage économique caché à cause des réserves et ressources pétrolières du Canada, et pensaient qu'un gouvernement ayant une certaine dose de bon sens aiderait les provinces à exploiter ces ressources et à les mettre au service de l'industrie, de façon à résoudre en partie les graves problèmes de notre balance des paiements, à atténuer le chômage et l'inflation, et à guérir tous les maux qui semblent encore nous accabler. La réalité est toutefois fort différente, car l'industrie et le public en général sont fortement taxés par les pouvoirs publics.

Nous vivons dans un vaste pays. Nous sommes un peuple en mouvement. Mais lorsque l'on supprime la source d'activité, à savoir l'énergie, et que celle-ci est fortement taxée, nous nous retrouvons isolés. Les gens ne peuvent plus se permettre de parcourir 40 ou 50 milles de plus pour trouver un emploi comme ils avaient coutume de le faire quelques années plus tôt. Il n'y a pas longtemps encore, certains parcouraient pour diverses raisons quelque deux cents milles par jour pour se rendre à leur lieu de travail et en revenir. On pourrait prétendre en toute logique qu'ils auraient pu se rapprocher de leur lieu de travail; quoi qu'il en soit, ils avaient plusieurs raisons pour ne pas déménager. Pourtant, aujourd'hui, les gens déclarent ne pas avoir les moyens de dépenser $2 le gallon d'essence pour faire, par exemple, l'aller et retour entre Toronto et Hamilton, Kitchener et Toronto ou Niagara Falls et Toronto. Par conséquent, ils doivent s'inscrire à l'assurance-chômage et chercher un emploi à proximité de leur lieu de résidence. S'ils ne peuvent pas en trouver, ils vont grossir les rangs des 1,200,000 chômeurs de notre pays. Je crois qu'il s'agit d'une véritable tragédie et que l'incapacité du gouvernement de s'en rendre compte pèse maintenant très lourdement sur les épaules de chacun.

Avec toutes les sommes qui ont été englouties dans le secteur énergétique, il est pratiquement impossible de trouver aujourd'hui des capitaux de risque de quelque sorte. On constate l'existence d'une attitude très négative au Canada, parce que les gens ont conscience que le gouvernement n'a lancé aucun programme visant à assurer l'autosuffisance énergétique dans un avenir prévisible. Par conséquent, ceux qui possèdent généralement les capitaux nécessaires préfèrent investir à l'étranger plutôt qu'au Canada.

Je termine en disant qu'avec toute la meilleure volonté du monde, je suis incapable d'appuyer le projet de loi. J'aimerais pourtant pouvoir le faire. Je voudrais pouvoir dire qu'il s'agit d'un excellent projet de loi qui contribuera à assurer l'autosuffisance énergétique du Canada d'ici 1987, 1986 ou 1988. Toutefois, étant donné les fondements du projet de loi et de ceux qui l'ont précédé, je ne vois vraiment pas comment nous pourrions atteindre l'autosuffisance tant que les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que les membres du gouvernement, n'auront pas procédé à une modification radicale de leurs conceptions.

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux, tout comme les députés qui m'ont précédé, de pouvoir participer à ce débat. Je crois qu'il est primordial que nous mettions rapidement en pratique les mesures importantes contenues dans ce projet de loi, que nous nous attachions à réaliser les principaux objectifs du programme énergétique national: sécurité des approvisionnements, occasions de participation au secteur pétrolier et égalité des chances pour tous les Canadiens. Ce projet de loi porte sur de nombreux points, mais je voudrais, si vous le permettez, glisser un mot sur cinq d'entre eux.

Ce projet de loi établira tout d'abord un nouveau plafond de $75 le mètre cube pour les redevances d'indemnisation pétrolière versées aux raffineurs et aux importateurs; d'ailleurs, la portée de ce programme sera élargie et il s'appliquera désormais au nouveau pétrole domestique.

Il établira également un nouveau plafond de $350 le mètre cube pour les redevances d'exportation et nous permettra de partager par moitié les recettes provenant de ces redevances avec les provinces productrices. Je suis persuadé que la Chambre ne pourra qu'approuver ce dernier aspect de la modification. Je crois en effet qu'aucun député, que ce soit le député de Calgary-Centre (M. Andre) ou un député de la Saskatchewan, ne voudrait que sa province se voit refuser 50 p. 100 des recettes découlant de cette modification.

**M. Andre:** Elles devraient obtenir 100 p. 100.

**M. Dingwall:** Il prévoiera aussi une redevance spéciale de canadianisation et il établira le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne. Il permettra également de veiller à ce que cette redevance ne puisse être augmentée que par voie législative.

Il nous donnera le pouvoir d'appliquer une redevance de recouvrement en matière de carburant de soute sur le carburant utilisé à bord d'un aéronef ou d'un navire lors d'un voyage à l'extérieur du Canada; il faut noter qu'il y aura un plafond d'environ $350 le mètre cube.

Enfin, ce projet permettra d'annuler la redevance spéciale d'indemnisation qui a été établie au moment où les négociations ont été rompues avec le gouvernement de l'Alberta.

Nos vis-à-vis, et en particulier les députés du parti conservateur, se sont étendus longuement sur la question du prix des carburants au Canada. Notre régime de prix, toutefois, offre trois avantages essentiels de plus que le régime proposé par le gouvernement conservateur de 1980.

D'abord, les prix augmenteront de manière prévisible de sorte que les consommateurs canadiens en général auront le temps de s'y adapter; deuxièmement, il prévoit des prix justes et équitables à l'échelle nationale en assurant un prix pondéré dans toutes les régions du pays; et, troisièmement, le prix à la consommation a été et continuera d'être inférieur à celui que paient les habitants de la plupart des autres pays. Ce sont donc là en bref les trois avantages de notre régime par rapport à ceux du parti progressiste conservateur du Canada.

Le Programme énergétique national a été conçu en fonction de certains faits indéniables. Le Canada est un pays riche en ressources énergétiques; pourtant, nous importons actuellement environ 20 p. 100 du pétrole dont nous avons besoin. Les réserves de pétrole classique de l'Ouest sur lesquelles notre pays a pu compter surtout depuis des années ont accué une baisse continue et marquée ces dernières années. Cependant, on ne cesse de découvrir d'importants gisements de pétrole et de gaz. Par exemple, les réserves de gaz naturel sont passées de 1.7 milliard de mètres cubes en 1970 à 2.6 billions en 1980. En plus des gisements des sables bitumineux de l'Alberta estimés à 48 milliards de mètres cubes techniquement exploitables, les activités de prospection menées dans les régions neuves laissent entrevoir des réserves prometteuses de pétrole et de gaz naturel.

• (2020)

Depuis la présentation du Programme énergétique nationale le 28 octobre 1980, le gouvernement n'a cessé de poursuivre sa politique énergétique. Nous avons même mis en place une part importante de notre dispositif énergétique futur basé sur nos propres richesses naturelles qui nous mettra à l'abri des prix irréguliers et des approvisionnements incertains du marché international. La présente législation énergétique vient compléter ce dispositif en offrant aux Canadiens les moyens de maîtriser leur propre destinée énergétique.

Tous les Canadiens, quelle que soit leur profession, peuvent se sentir rassurés au sujet de leur avenir énergétique grâce aux provinces productrices. Le gouvernement fédéral a conclu des accords qui assurent de justes prix aux consommateurs et aux entreprises et offrent des stimulants intéressants aux sociétés pour qu'elles continuent à chercher du pétrole au Canada.

Suite à ces accords, le gouvernement a approuvé en décembre dernier, la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, loi depuis longtemps attendue qui assure le développement de nos ressources dans les régions éloignées et sous les océans. Non seulement cette loi assure-t-elle au gouvernement fédéral une mainmise plus vigoureuse sur le développement, l'orientation et la mise en valeur des terres du Nord et des ressources sous-marines, mais elle garantit aux Canadiens leur juste part dans l'édification d'une industrie énergétique dans les régions éloignées.

Je voudrais maintenant traiter de la loi sur l'administration du pétrole et plus précisément de la redevance d'indemnisation pétrolière. Permettez que je relève d'abord quelques-unes des accusations farfelues lancées par le député de Calgary-Centre. Depuis plusieurs semaines, surtout au moment où les conservateurs ont entrepris leur grève, ce député ne cesse de déblatérer contre nos projets énergétiques. Tout en touchant son traitement du contribuable canadien, il fait des insinuations à tout bout de champ. Le député de Calgary-Centre a incontestablement mal compris, à plusieurs reprises, les divers aspects de la législation énergétique, ou confondu par inadvertance certaines dispositions du Programme énergétique national avec tous les problèmes auxquels le Canada et les autres pays se heurtent. Malheureusement, le député de Calgary-Centre n'a pas pris la peine d'étudier à fond la politique énergétique, ni les mesures législatives du gouvernement actuel. A plusieurs reprises, il a divulgué des lettres qu'il a écrites à divers responsables au sujet de la législation énergétique du gouvernement. Par exemple, pour le projet de loi C-48, concernant le pétrole et le gaz du Canada, le député de Calgary-Centre a mal interprété l'objet du projet de loi quant à la renégociation des droits de prospection sur les terres du Canada.

Le député continue malheureusement, comme à son habitude, à faire des effets de manches à l'égard de la mesure énergétique dont la Chambre est saisie, le projet de loi C-103. Les discours qu'il fait à la Chambre ne renferment aucune proposition constructive en vue d'exploiter nos ressources énergétiques. Il s'est contenté de proposer d'utiliser l'énergie éolienne pour répondre à nos besoins énergétiques. Il semble que le critique en matière d'énergie du parti conservateur et ses collègues n'ont rien à apporter à ce débat très utile, si ce n'est lancer à tort et à travers des accusations au ministre et chercher à duper les Canadiens, comme ils l'ont fait à l'époque du budget Crosbie; nous savons bien ce qui s'est passé à ce moment-là: ils ont échoué.

Le gouvernement actuel a un plan d'action concernant la sécurité énergétique dans notre pays. Ce plan est décrit dans le Programme énergétique national, et les diverses mesures législatives dont la Chambre est saisie visent à mettre ce plan en vigueur. Il représente une preuve supplémentaire que nous tenons notre promesse de la campagne électorale de 1980, contrairement à ce qu'a dit le député de Calgary-Centre, qui a prétendu à la Chambre que: «Les libéraux ont violé toutes les promesses qu'ils ont faites au cours de la campagne électorale de 1980». C'est absolument faux.

Permettez-moi de dire à ce député qu'il a une occasion en or, non seulement à la Chambre mais au sein de son parti, de saisir ses collègues du problème de l'énergie et des mesures énergétiques à l'étude, en mai prochain, d'en discuter en détail et de formuler des résolutions sur les divers aspects de la politique énergétique. Je défie le député de Calgary-Centre de se présenter au congrès du parti conservateur en mai, d'y présenter des résolutions sur la direction de son parti et sur les politiques énergétiques et de les faire mettre aux voix. Je défie le député d'agir ainsi.

**M. Andre:** Je vous défie de faire de même.

**M. Dingwall:** Je voudrais maintenant faire quelques remarques sur la redevance d'indemnisation pétrolière. Notre régime de prix est réaliste et équitable. Il tient compte des faits inéluctables que j'ai signalés tantôt, notamment la nécessité de fournir un stimulant alléchant pour favoriser l'exploitation de nouveaux gisements pétrolifères. Notre régime de prix pondérés établit une distinction entre les divers coûts qu'entraîne l'exploitation des diverses catégories de pétrole.

Les producteurs de ce qu'on appelle communément le pétrole ancien, c'est-à-dire le pétrole découvert avant le 31 décembre 1980, font face à des frais relativement plus faibles que les producteurs de nouveau pétrole. Ils toucheront donc un prix prévisible qui augmentera progressivement et le barème fixé ne sera pas inférieur à 75 p. 100 du prix international.

Les sociétés qui exploiteront les gisements pétrolifères découverts après le 31 décembre 1981, qui produiront du pétrole synthétique ou qui exploiteront de nouveaux gisements dans les régions isolées obtiendront un prix plus élevé que le cours mondial mais qui ne dépassera jamais certains niveaux. Ce prix incitera fortement les producteurs à exploiter de nouvelles sources de pétrole. On fera ensuite une moyenne de ces prix pour obtenir un prix établi au Canada qui s'appliquera à toutes les régions du pays, peu importe le genre de pétrole qu'elles utilisent ou que ce soit du pétrole canadien ou importé.

La redevance d'indemnisation pétrolière, qui constitue un élément du bill à l'étude, est extrêmement importante. Ce programme a joué un rôle essentiel pour protéger la région de l'Atlantique des conséquences soudaines des augmentations internationales du prix du pétrole que nous avons connues ces dix dernières années. Les députés conservateurs ne sont peut-être pas d'accord sur certains aspects de la mesure à l'étude, mais le fait est que ce programme a protégé, et ce, à juste titre, les habitants de la région de l'Atlantique.

Comme nous le savons, tout le pétrole utilisé dans la région de l'Atlantique doit être importé. En indemnisant les raffineurs pour la différence entre le prix international qu'ils paient et le prix moins élevé payé par les raffineurs d'autres régions du Canada qui ont accès au pétrole canadien, le programme d'indemnisation a été extrêmement avantageux pour l'économie de la région de l'Atlantique.

Depuis l'instauration du programme d'indemnisation des importateurs par le gouvernement en 1974, 13.7 milliards de dollars d'indemnisation ont été versés à l'échelle nationale. L'indemnisation versée aux importateurs de la région de l'Atlantique s'élève jusqu'ici à environ 6.5 milliards de dollars. C'est un montant énorme, mais cet argent est dépensé sagement. Sans le programme d'indemnisation, l'économie de la région de l'Atlantique aurait perdu 6.5 milliards de dollars. Au lieu de cela, l'argent est resté dans les poches des habitants de l'Atlantique et a travaillé pour eux.

• (2030)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Dingwall:** Le parti conservateur a fermé les yeux sur le prélèvement d'indemnisations pétrolières aux quatre coins de notre pays, il n'a dit mot des préoccupations des habitants de l'Atlantique, et par l'intermédiaire de son principal porte-parole en matière énergétique, il a rejeté la mise en valeur des ressources sous-marines dans ma région. Je suis très hostile à ce point de vue et à ce genre d'attitude.

Les ressources sous-marines contribueront beaucoup à la sécurité énergétique du Canada, ainsi qu'à l'essor et à la prospérité économiques des habitants de la Nouvelle-Écosse et de toutes les provinces de l'Atlantique. Pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, la mise en valeur des ressources sous-marines est une occasion unique de créer des structures sociales et économiques durables permettant de leur assurer un avenir prospère.

L'entente conclue entre le gouvernement du Canada et la Nouvelle-Écosse instaure un régime de gestion coopératif solide, capable d'atteindre et d'harmoniser ces objectifs d'ordre économique et énergétique d'une façon qui soit compatible avec les intérêts et responsabilités de chaque gouvernement et de l'industrie, ainsi que des habitants de la Nouvelle-Écosse eux-mêmes et de tous les Canadiens.

Les retombées de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières sous-marines seront nombreuses en Nouvelle-Écosse. Ces retombées se traduiront par de nouveaux emplois et par la formation des travailleurs à de nouvelles compétences, par de nouvelles perspectives commerciales, tant pour le secteur d'exploitation des ressources que pour les entrepreneurs, et par de considérables recettes pour le gouvernement.

Le régime d'indemnisation et de détermination des prix du gouvernement du Canada jouera un rôle primordial et encouragera la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au large des côtes de ma province. Le régime d'indemnisation sera le mécanisme qui permettra aux producteurs de pétrole nouvellement découvert dans la région de l'Atlantique de percevoir le nouveau prix de référence pour leur production. Ce prix rapportera aux producteurs des bénéfices équivalants à ceux qui reviennent aux producteurs ailleurs dans le monde. Le nouveau prix de référence constitue un stimulant majeur pour les producteurs et les incite à prospecter de façon dynamique les nouvelles réserves et à nous constituer ainsi un nouvel approvisionnement de pétrole.

La redevance d'indemnisation pétrolière supprimera l'injustice qui caractérisait l'ancien régime d'indemnisation. Jusqu'à présent, l'indemnisation des importations de pétrole était financée à même les recettes générales du gouvernement provenant des impôts. De ce fait, le montant des indemnisations que payaient réellement les contribuables n'avait aucun rapport avec le volume de carburant qu'ils avaient consommé. Avec l'établissement du prélèvement d'indemnisations pétrolières, cette injustice est corrigée, puisque la taxe qui était perçue au niveau des raffineries va maintenant être perçue au niveau de la vente au détail. En d'autres termes, les plus gros consommateurs seront ceux qui contribueront le plus au financement des paiements d'indemnisation. Néanmoins, et en dépit des insinuations des conservateurs, le gouvernement n'a pas l'intention de percevoir par le biais des redevances d'indemnisation pétrolière plus qu'il ne lui est nécessaire pour subventionner le paiement de nos importations de pétrole et de nos achats de nouveau pétrole aux taux auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure. Cela me paraît on ne peut plus juste, monsieur l'Orateur.

J'ai écouté avec intérêt ce que le critique en matière énergétique du parti conservateur avait à dire de la redevance d'indemnisation pétrolière, surtout quand il a voulu attribuer à son parti, lorsqu'il était dirigé par M. Stanfield, le mérite de la création du programme visant à subventionner les importations de pétrole. D'un autre côté, il critique le gouvernement pour avoir permis aux Canadiens de l'Atlantique de bénéficier du même programme. C'est caractéristique du parti conservateur de jouer sur les deux tableaux à la fois, de déclarer une chose dans une région et une autre dans une autre. On se demande ensuite qui nourrit le séparatisme, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Et le ministre de l'Énergie?

**M. Dingwall:** Cela dit, monsieur l'Orateur, permettez que j'examine pendant quelques minutes une grave préoccupation, soit le pétrole immobilisé.

**Une voix:** Vous êtes en train de manger aux deux râteliers.

**M. Dingwall:** Dernièrement, les Canadiens de l'Ouest se sont demandé si le programme d'indemnisation pétrolière n'allait pas inciter les raffineries à s'approvisionner sur le marché libre, ce qui entraînerait de graves manques à produire de pétrole canadien lourd et léger. La situation se présente ainsi: le fléchissement des prix internationaux combiné à l'indemnisation versée aux raffineries qui importent du pétrole étranger, ont fait tomber le cours international au-dessous du prix intérieur, ce qui a favorisé les importations aux dépens de la production de brut domestique.

Bien que certains députés aient demandé une refonte totale du programme d'indemnisation des importations, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré que ce n'est pas la cause essentielle de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, à son avis, et qu'il n'est pas convaincu qu'une modification du système d'indemnisation forfaitaire permette de résoudre le problème. En outre, d'après les renseignements disponibles, il semble qu'il n'y ait eu aucune augmentation subite des importations de brut léger ou lourd. Les taux d'indemnisation sont révisés régulièrement et ajustés de façon à tenir compte des fluctuations de l'écart entre le prix intérieur et le cours mondial.

Le gouvernement a discuté de ce problème avec les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan, et le ministre a fait une déclaration sur les mesures que le gouvernement est disposé à prendre. Il propose notamment de diminuer la redevance d'exportation sur le pétrole touchant les exportations de pétrole brut à destination des États-Unis, d'accorder des permis d'exportation à long terme afin d'améliorer les possibilités de commercialisation du pétrole brut, de s'assurer que le pétrole brut exporté l'est à un prix concurrentiel, et de demander à l'Office national de l'énergie d'apporter plusieurs modifications importantes à son règlement régissant les exportations.

Le ministre a également fait comprendre aux raffineurs du Québec et des provinces de l'Atlantique qu'il ne fallait pas importer du pétrole peu coûteux sur le marché du disponible si on réduisait ainsi l'utilisation du brut canadien. Il leur a demandé de restreindre au minimum leurs importations de pétrole brut en vertu des contrats actuellement en vigueur, de tenir compte en renouvellant leurs contrats de la disponibilité probable de brut canadien et d'établir en conséquence le volume de leurs importations.

Telles sont les mesures, monsieur l'Orateur, que le gouvernement est disposé à prendre en ce moment. Toutefois, nos représentants, de concert avec les représentants provinciaux, continueront à surveiller la situation. Si ces mesures ne donnent pas les résultats escomptés, le ministre a signalé que le gouvernement canadien est disposé à prendre d'autres moyens.

Qui sont les producteurs de pétrole et de gaz au Canada, monsieur l'Orateur? A l'heure actuelle, 65.5 p. 100 de toutes les recettes découlant de la production du pétrole et du gaz sont versées à des étrangers, un chiffre qu'on ne retrouve nulle part au monde, surtout pas dans les pays industrialisés. Les plus importantes sociétés productrices de pétrole et de gaz au Canada appartiennent à des étrangers. Avant de présenter le Programme énergétique national, on craignait qu'avec les projets d'exploitation des gisements sous-marins et des sables bitumineux qui coûtaient très cher et présentaient des difficultés techniques, l'industrie pétrolière se retrouve de plus en plus sous l'empire d'intérêts étrangers. Quel gouvernement chargé d'assurer le bien-être de ses citoyens pouvait tolérer une telle situation?

La redevance spéciale de canadianisation permettra au gouvernement de jouer un rôle dans l'industrie du pétrole et du gaz, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Mais notre programme de canadianisation ne se résume pas à cela. En fait, il vise surtout à favoriser les investissements du secteur privé.

Petro-Canada, la compagnie pétrolière nationale que notre gouvernement a créée en 1976, a joué son rôle avec énormément de succès. Je ne m'étendrai pas sur ses réalisations, car nous en discuterons à propos d'un autre bill. Il suffit de dire que depuis sa création, en 1976, c'est à Petro-Canada que l'on doit 76 des 128 puits forés dans le nord du pays. C'est la compagnie canadienne qui possède le plus de terrains au large de la côte est et elle possède de gros intérêts dans tous les grands gisements pétroliers et gaziers au large de la côte est. Comme elle dirige le projet du Labrador, c'est elle qui incite les compagnies canadiennes à participer aux forages de la côte est. Même si certains critiques en matière d'énergie prétendent le contraire, Petro-Canada a obtenu des résultats comparables ou même supérieurs à ceux de la plupart des compagnies en ce qui concerne la découverte de gaz naturel et de pétrole.

• (2040)

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que l'opposition officielle a beau jeu de critiquer et de faire circuler des rumeurs, de prétendre certaines choses dans une région du pays et le contraire dans une autre. Mais lorsqu'il s'agit de s'attaquer au problème, d'offrir des solutions, de s'engager ou de corriger les erreurs et les injustices, c'est une autre paire de manches. Voilà ce que nous avons essayé de faire, grâce à notre Programme énergétique national. Ce bill en découle et il permettra de mettre en œuvre un programme que je crois dans l'intérêt de toutes les régions et de tous les citoyens. J'exhorte donc tous les députés à l'appuyer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je n'ai pas l'intention de répondre à toutes les déclarations du secrétaire parlementaire. Il serait trop long de rétablir la vérité. Il devrait trouver une autre tactique au lieu de prétendre que l'opposition prône telle ou telle chose—ce qui est faux—pour démolir ensuite nos arguments. C'est parfois une bonne stratégie, mais quand vous l'utilisez à tort et à travers, votre crédibilité en prend un coup.

Je voudrais néanmoins revenir sur une chose, la subvention pour les importations. C'est l'honorable Robert Stanfield qui a déclaré en novembre 1973, qu'il nous fallait un prix unique. Le premier ministre (M. Trudeau) prétendait que c'était impossible, comme on peut le lire dans le hansard. Un mois plus tard, il s'apercevait du contraire. Je vous rappelle que c'est Robert Stanfield qui a proposé le prix unique dont le député s'octroie tout le mérite.

Le député nous dit de ne pas nous inquiéter, que le prélèvement d'indemnisation pétrolière servira seulement à subventionner les importations et qu'on ne nous fera pas payer plus qu'il ne faut. Je le prierai d'étudier les propos tenus par l'honorable Donald Macdonald quand il était ministre de l'Énergie, quand il a imposé la taxe à l'exportation du pétrole brut. Le produit de cette taxe devait servir à indemniser les importateurs de pétrole, à subventionner le pétrole importé pour que nous puissions avoir un prix unique au Canada. Où va cet argent aujourd'hui? Dans les recettes générales.

Au budget de septembre 1975, l'honorable John Turner a imposé sur l'essence une taxe d'accise de 7c. le gallon, en nous disant que cet argent irait uniquement à l'indemnisation des importations. Où va cet argent aujourd'hui? Dans les recettes générales. Il a disparu. Mais aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et son secrétaire parlementaire nous disent de ne pas nous inquiéter, que le prélèvement d'indemnisation du pétrole sert à indemniser les importateurs de pétrole! Quand deux anciens ministres du gouvernement libéral ont fait des déclarations indentiques et que leurs intentions n'ont pas été réalisées, pourquoi faudrait-il que nous croyions sur parole le ministre actuel?

Mon ami, le député de Red Deer (M. Towers), dit que c'est être trop crédule que de se laisser tromper deux fois par un mensonge. Mais trois fois, ce serait vraiment le comble. Nous avons de bonnes raisons de ne pas croire le ministre, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur adjoint:** Convoquez les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

● (2050)

(*Vote nº 170*)

POUR

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Corbin
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Flis
Foster
Fox
Francis
Garant
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hudecki
Irwin
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Nicholson (Mlle)
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—119.

*L'ajournement*

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cooper
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
Dinsdale
Domm
Elzinga
Fennell
Fretz
Friesen
Fulton
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hawkes
Hees
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
King
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
McCain
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Nielsen
Paproski
Parker
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Shields
Speyer
Stevens
Taylor
Towers
Waddell
Wenman
Wright—68.

● (2200)

[*Français*]

**Mme le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au Comité permanent de la législation énergétique.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PIPE-LINES—LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DU GAZODUC TRANS-QUÉBEC ET MARITIMES. B) LA GARANTIE EN CE QUI CONCERNE LE PRIX

**L'hon. Robert J. Howie (York-Sunbury):** Monsieur l'Orateur, en posant ma question le 20 avril dernier au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), je cherchais à savoir quand le gaz naturel serait acheminé par gazoduc dans les Maritimes et ce que le gouvernement allait faire pour garantir que cette forme d'énergie est concurrentielle.

Le ministre a répondu que le prix à la consommation dans les Maritimes serait le même qu'à Toronto. J'aimerais que le ministre donne à la Chambre une idée de ce que sera en général le prix à Toronto par rapport à celui des autres formes d'énergie. Pourra-t-il fluctuer sensiblement après l'expiration de l'accord fédéral-albertain sur l'énergie, en 1986 ou 1987, et a-t-on prévu des garanties pour empêcher les fluctuations de prix qui pourraient alors survenir? Le ministre est-il convaincu que le prix du gaz naturel pourra soutenir la concurrence de celui du pétrole ou de l'électricité dans les Maritimes et, pour les usagers industriels, le gaz naturel pourra-t-il soutenir la concurrence du mazout lourd? Je saurais gré au ministre d'exposer plus en détail ce que le gouvernement est disposé à faire pour rendre le gaz naturel concurrentiel par rapport à l'électricité et au pétrole. Si le coût de construction du gazoduc dépasse les prévisions, sera-t-il subventionné?

Enfin, le gouvernement a-t-il pour politique d'embaucher des travailleurs locaux et de retenir les services de fournisseurs et d'hommes de métier locaux chaque fois que possible, et de faire ainsi du gazoduc un outil de développement dans les provinces de l'Atlantique?

En conclusion, le ministre confirmera-t-il qu'il existe ou non une disposition obligeant l'Office national de l'Énergie à réétudier le projet du gazoduc une fois qu'il aura été construit jusqu'à Québec, et quelle est l'importance de cette disposition? Je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, ainsi que le secrétaire parlementaire venu ici ce soir pour répondre à ma question.

• (2210)

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, à maintes occasions, le ministre d'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré que le prolongement du gazoduc vers les Maritimes est l'une des priorités du gouvernement fédéral puisqu'il s'est engagé à réduire la dépendance énergétique de la région de l'Atlantique et qu'il estime que l'accès au gazoduc représente la meilleure façon d'atteindre cet objectif.

Pour ce qui est du prix que les consommateurs des Maritimes devront payer pour le gaz naturel, je vous renvoie au texte du Programme énergétique national. On y dit clairement ceci:

> Les prix du gaz prévus dans le Programme énergétique national devraient rendre viables commercialement ce prolongement et les réseaux connexes de distribution. Le régime de prix devrait établir le prix du gaz au même niveau à Halifax que dans le sud de l'Ontario et au Québec.

Le 13 janvier 1982, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié un énoncé de politique sur la fixation du prix du gaz naturel suite à l'accord du 1er septembre 1981 intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta sur le prix et la taxe énergétiques ainsi que les recommandations de l'Office national de l'Énergie à propos de prix favorisant le développement.

L'énoncé de politique du mois de janvier nous apprenait que pour l'établissement des prix, la zone du gazoduc trans-Québec et Maritimes dans l'Est serait étendue aux régions du Québec et des Maritimes que le gazoduc va desservir. Les marchés à l'est de Toronto bénéficieront des mêmes prix au point de livraison que Toronto, pour des services gaziers de même nature. Le ministre déclarait également que pour encourager la création de nouveaux débouchés et l'expansion rapide des autres, au Québec et dans les Maritimes, des prix favorisant le développement seraient instaurés le 1er novembre 1982.

En ce qui a trait à ce deuxième point, le ministre de l'Énergie a signalé que le régime d'établissement des prix qui entrera en vigueur le 1er novembre 1982 accordera aux distributeurs un certain répit pour le versement des frais de transmission, ce qui incitera les distributeurs admissibles à se mettre rapidement en quête de nouveaux débouchés pour le gaz naturel au Québec et dans les provinces Maritimes.

Le mois dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources annonçait l'implantation du Programme d'extension des réseaux de distribution, autre mesure importante de remplacement du pétrole qui découle du Programme énergétique national.

Pour résumer, il est à noter que le gouvernement a mis en application un certain nombre de mesures pour assurer la rentabilité du marché du gaz naturel dans les Maritimes. La zone des prix de Toronto sera étendue jusqu'à la côte est, de sorte que les consommateurs des Maritimes auront accès au gaz à des prix comparables à ceux des consommateurs de l'Ontario qui, à leur tour, obtiendront leurs approvisionnements de gaz naturel à un prix équivalant à 65 p. 100 de celui du pétrole. Le prix de mise en valeur constitue un attrait supplémentaire pour les nouveaux clients. Le programme d'extension des réseaux de distribution aidera les distributeurs à financer leurs installations en vue de nouveaux marchés. Et le programme canadien de remplacement du pétrole remboursera au propriétaire d'une maison une partie importante des frais de conversion au gaz naturel de son système de chauffage au mazout.

Toutes ces mesures ont pour objectif la sécurité des approvisionnements d'énergie dans les Maritimes à des prix comparables à ceux que paient les Canadiens partout ailleurs au pays.

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE—A) LA COMPARUTION DU MINISTRE DES FINANCES DEVANT LE COMITÉ PERMANENT B) LA VÉRACITÉ D'UNE RUMEUR

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, mon intervention ce soir fait suite à une question que j'ai posée mercredi dernier au président du comité des finances et des questions économiques. Je l'ai interrogé au sujet de la comparution du ministre des Finances (M. MacEachen) aux séances du comité des finances. Je voulais alors obtenir du président la promesse que le ministre se présenterait devant le comité les 29 et 30 avril et une autre fois dans la première semaine de mai.

De la réunion que le comité directeur a tenue ce soir, il semble ressortir que le ministre comparaîtra les 29 et 30 avril, mais qu'il ne veut absolument pas s'engager pour ce qui est du mois de mai. Il veut continuer à être l'invisible Allan.

Nous avons à la Chambre un système de comités en vertu duquel les ministres sont tenus de venir justifier leurs demandes de crédits devant les comités. Depuis le début de la présente législature, en février 1980, le ministre n'a comparu devant le comité pour justifier ses crédits qu'une fois, pendant une demi-heure, le 4 décembre 1980, au sujet du budget supplémentaire «B».

• (2215)

Le ministre a fait tout son possible pour éviter que ses prévisions de dépenses ou son ministère ne soient passés au crible et pour s'assurer de n'avoir jamais à répondre de ses actes, à présenter sa politique ou à justifier quoi que ce soit devant le comité. Si d'autres ministres avaient agi de la même façon que lui, le système des comités se serait totalement effondré. Je comprends la position du ministre, selon lequel le système des comités ne vaut pas grand-chose, compte tenu de son organisation actuelle. Il est nécessaire de le modifier, mais aucun système ne fonctionnera si le ministre refuse de comparaître en invoquant toutes sortes d'excuses.

Le ministre était censé comparaître devant le comité le 20 avril. Il avait promis d'être là ce jour-là, mais juste avant la réunion, il a trouvé des raisons d'aller à Toronto, du moins l'a-t-on prétendu, pour y consulter des hommes d'affaires au sujet de son budget injuste du 12 novembre. Il n'a tenu aucune réunion avec les hommes d'affaires le 20 avril. Le ministre a dupé le comité et tous les Canadiens. C'est un bluffeur. C'est un ministre qui refuse de rendre des comptes, de s'expliquer, de se justifier. Il nous présente des livres verts concernant la divulgation de renseignements et la façon dont le budget devrait être présenté. Il dépose d'autres documents à la Chambre, mais refuse de se présenter devant le comité pour expliquer sa position.

C'est un ministre qui voudrait garder le silence. Il aime être entouré de ses quelques favoris, afin de pouvoir publier un communiqué et faire le genre de déclaration qu'il a faite à la Chambre le 18 décembre, lorsqu'il a dit qu'il répondrait à certaines questions concernant le budget devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il n'a jamais pris la peine de proposer un renvoi, car il savait que certains députés de notre parti lui poseraient des questions assez délicates. Le ministre des Finances (M. MacEachen) ne veut pas s'expliquer, ni se justifier; il préfère se cacher.

Nous espérons le voir comparaître devant le comité les 29 et 30 avril prochains. Nous espérons le voir la première semaine de mai. Sinon, nous devrons prendre d'autres mesures à la Chambre, outre celle dont j'ai parlé ce soir.

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, les observations du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) sont totalement erronées. Loin de se dérober à ses responsabilités, le ministre des Finances (M. MacEachen) a proposé une autre date pour la réunion du comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques dès qu'il a su qu'il devrait repousser sa comparution à cause d'engagements qui le retiendraient ce jour-là dans une autre ville. Le ministre a même accepté de se présenter deux fois devant le comité. Avant que le député ne pose la question à la Chambre, le ministre avait accepté de comparaître les 29 et 30 avril 1982. Contrairement à ce qu'a laissé entendre le député de Mississauga-Sud, le ministre n'a pas refusé de venir devant le comité pour s'expliquer sur sa politique et il l'a même fait lorsqu'on le lui a demandé. Récemment, il a témoigné devant le comité étudiant le bill C-97 visant à modifier la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Comme on l'a déjà fait remarquer, le ministre s'est rendu à Toronto le 20 avril, car il devait s'entretenir le lendemain, de même que d'autres ministres, avec des représentants du monde des affaires. En fait, deux réunions étaient prévues le matin et l'après-midi auxquelles devaient assister une quarantaine de représentants du secteur privé. C'était la huitième et la neuvième fois que l'on consultait les représentants du secteur privé au sujet de l'économie.

Le ministre des Finances et les autres ministres participants ont trouvé que ces réunions leur fournissaient une excellente occasion d'échanger des opinions avec le secteur privé sur la situation économique actuelle. Les entretiens ont porté sur les difficultés imputables à la récession, à l'inflation et aux taux d'intérêt élevés qui en découlent. On a examiné comment s'attaquer à ces problèmes, et les participants ont approuvé la ligne générale de la politique monétaire et fiscale actuelle. Le gouvernement a évidemment l'intention de poursuivre ses consultations sur les questions économiques au cours des semaines et des mois à venir.

• (2220)

Il avait pris cet engagement dans le document budgétaire intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80» et il l'a réitéré au cours de ces réunions. Le Livre vert sur le processus budgétaire qu'il vient de publier témoigne également de ses intentions à cet égard.

Je le répète, les propos du député de Mississauga-Sud sont sans aucun fondement et pour le moins déplacés.

## L'AGRICULTURE—LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DU BŒUF B) ON DEMANDE QUE LES VERSEMENTS NE SE RATTACHENT PAS AU PLAN DE GESTION DE L'OFFRE

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, les producteurs bovins traversent depuis plusieurs mois une crise extrêmement sérieuse. J'aurais aimé que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) soit ici ce soir pour répondre à quelques questions pertinentes que j'avais à lui poser. Il a confié cette tâche à son secrétaire parlementaire, homme charmant au demeurant, mais qui va probablement me faire un discours enregistré.

Il n'en reste pas moins que les producteurs bovins de l'Ouest font face à de graves difficultés. Il y a huit ou neuf semaines, le ministre nous avait promis qu'il ferait une déclaration deux ou trois semaines plus tard. Il y a quatre ou cinq semaines, il a tenu le même discours à Calgary.

Le 2 avril dernier, j'ai essayé de faire dire au ministre quelle était la politique du gouvernement au sujet des paiements de stabilisation et quelles étaient ses intentions à ce propos. Il m'a répondu qu'il devait, trois semaines plus tard, faire une déclaration. C'était, je le répète, le 2 avril, il y a de cela 24 jours. Bien qu'il ait disposé de trois semaines, plus trois jours de grâce, le ministre ne nous a toujours pas donné de réponse. Nous recevons encore des appels tous les jours.

Le ministre a confirmé que les paiements de stabilisation n'avaient absolument rien à voir avec les propositions auxquelles il songe pour le secteur de l'élevage du bœuf. Par conséquent, il n'y a aucune raison pour que le ministre retarde sa déclaration à ce sujet. En outre, une fois qu'il aura fait cette déclaration, je suppose qu'il devra demander l'approbation du cabinet.

Le ministre a placé le secteur dans un grand embarras. Avant la fin de l'année dernière, il a envoyé un questionnaire qui s'est révélé un fiasco. Ce questionnaire n'a été livré qu'à 87,000 éleveurs de bœuf, alors que l'on sait que l'industrie laitière compte pour une part d'environ 15 p. 100 du secteur de l'élevage du bœuf. Néanmoins, le ministre a envoyé le questionnaire à 15,000 producteurs laitiers. D'après le recensement de 1976, il y a au Canada 165,000 éleveurs de bœuf. C'est dire qu'un grand nombre de ces éleveurs n'ont pas reçu ce questionnaire. Certes, les 47,000 producteurs producteurs de viande de bœuf dans ma province se posent la question. Certains ont reçu un questionnaire pendant que d'autres en recevaient deux ou trois. Ce n'est ni plus ni moins qu'une farce. Bien sûr, certains des grands parcs d'engraissement ont été complètement oubliés. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas publié les résultats de son questionnaire, si inexacts soient-ils?

Je crois qu'il a procédé à un sondage, mais on n'en connaît pas les résultats. Pourquoi ne les a-t-il pas publiés? Pourquoi n'a-t-il pas publié le rapport Anderson-Vandermeulen? Pourquoi n'a-t-il pas accepté de mettre au point le futur programme de concert avec les éleveurs et les entreprises? Il devrait les consulter et mettre au point un plan avec eux.

Pourquoi le ministre se méfie-t-il tellement des éleveurs canadiens? Pourquoi refuse-t-il systématiquement leurs propositions? En effet, la grande question est pourquoi? Pourquoi ne répond-il pas aux éleveurs? Ceux-ci s'inquiètent de plus en plus et le temps presse.

[*Français*]

**M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le président, j'espère que le député de Red Deer (M. Towers) va accepter quand même la réponse du secrétaire parlementaire, étant donné que le ministre a dû s'absenter pour d'autres travaux.

La campagne de stabilisation de 1981 à l'égard des ventes de bovins de boucherie s'est terminée le 31 décembre 1981. Les calculs provisoires indiquent qu'aucun paiement n'est requis au niveau statutaire de 90 p. 100 prévu par la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Le prix du marché pour les bovins vendus en 1981 estimé à $75.03 les 100 livres est inférieur à celui établi en 1980, c'est-à-dire $74.37 les 100 livres. Lors du calcul du prix de soutien, les éléments suivants sont inclus dans les coûts de production en espèces: les aliments de bétail, les veaux d'embouche, les intérêts sur le capital d'exploitation, et d'autres coûts divers liés aux services vétérinaires, aux services publics, à l'assurance, à la main-d'œuvre embauchée, à la litière, et aux réparations des édifices et de l'équipement.

En 1981, les coûts des aliments ont augmenté de 20 p. 100 à cause des prix élevés des céréales, les intérêts de 14 p. 100 et les coûts divers de 9 p. 100. Cependant, le coût des veaux d'embouche, le plus important facteur pour les exploitants de parc d'engraissement, a baissé de 7 p. 100 en 1981 comparativement à 1980. Cette diminution a été suffisante pour compenser l'augmentation des autres éléments des coûts de production en espèces. En conséquence, les calculs provisoires indiquent que les coûts en espèces pour l'élevage de bovins de boucherie en 1981 sont semblables à ceux de 1980.

Comme le ministre en faisait mention à la Chambre des communes le 2 avril dernier, il a rencontré des représentants de l'Association canadienne des éleveurs de bovins (Canadian Cattlemen's Association) le 26 février 1982 afin de discuter des possibilités d'aide en vertu de la loi. Même si les calculs finals n'étaient pas disponibles à ce moment, les représentants savaient bien que l'aide n'était pas justifiée au niveau de 90 p. 100, et c'est pourquoi ils ont ensuite demandé qu'une aide leur soit accordée au niveau de 95 p. 100.

Les prix du marché sont demeurés à peu près inchangés au cours des trois dernières années: $76.44 les 100 livres en 1979, $76.37 en 1980 et $75.03 en 1981, épuisant ainsi les fonds de réserve accumulés par les producteurs pour survivre à cette période difficile. Le ministre et ses collègues sont en train d'étudier la possibilité d'offrir un paiement d'appoint pour les bovins vendus en 1981, et une annonce sera faite d'ici peu à ce sujet. Monsieur le président, je termine en disant que le ministre a toujours travaillé en étroite collaboration avec toutes les associations de producteurs de bovins canadiens, d'un bout à l'autre du pays, et je crois qu'il va continuer à le faire dans le plus grand intérêt des éleveurs de bœufs de boucherie dans ce pays.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur adjoint:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 27 avril 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LES DROITS DE LA PERSONNE

L'EMPLOI DE VIETNAMIENS EN UNION SOVIÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Selon certaines rumeurs qui circulent, des travailleurs vietnamiens ont été envoyés pour travailler dans des complexes industriels au sud de Moscou en vue de combler un déficit qu'accusent les réserves de devises étrangères du gouvernement de Hanoï. Des fonctionnaires du gouvernement canadien estiment que près de 500,000 personnes pourraient être en cause dans ce transfert de main-d'œuvre. Étant donné que nous ne pouvons pas obtenir de l'Union soviétique des renseignements pouvant dissiper ces rumeurs, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre déplore cette violation flagrante des droits de la personne, qu'elle exige des gouvernements de Moscou et de Hanoï qu'ils cessent de pratiquer cet esclavage et demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de renvoyer immédiatement la question à l'Organisation internationale du travail et à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour qu'une enquête soit effectuée et afin d'assurer que les droits et la dignité de la personne sont respectés.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'INDUSTRIE

LES CONTINGENTEMENTS D'IMPORTATION ATTEIGNANT LA FABRICATION DE CHAUSSURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement a condamné les fabricants de chaussure de cuir à un bien triste sort en supprimant la protection dont ils jouissaient au moment même où le secteur atteignait un niveau confortable de modernisation et de compétitivité. Avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer), je propose donc:

Que le ministre avoue maintenant qu'il a fait une erreur et qu'il annonce un changement aux contingents de chaussures, pour que les milliers de travailleurs de la chaussure qui ont été mis à pied puissent retrouver leur emploi.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LA CONSTITUTION

LA PRÉSENTATION ERRONÉE DE LA POSITION DES INUIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 18 avril 1982, le *Star* de Toronto a prétendu que les Inuit avaient boycotté la cérémonie qui s'est déroulée sur la colline parlementaire à l'occasion du rapatriement de la constitution. Dans son numéro du 26 avril, la revue *MacLean's* a déclaré que l'absence des autochtones, y compris les Inuit, à la cérémonie organisée à l'occasion du rapatriement de la constitution était frappante; d'après la revue, les autochtones considèrent la nouvelle constitution comme une trahison. Étant donné que bien des Inuit ont assisté à la cérémonie pour prouver qu'ils approuvent en principe le rapatriement de la constitution, je propose, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen):

Que la Chambre reproche au *Star* de Toronto et à la revue *MacLean's* d'avoir publié des articles irréfléchis et d'avoir présenté de façon irresponsable et erronée la position des Inuit sur la constitution.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

### LES AÉROPORTS

MIRABEL—LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES TERRES EXPROPRIÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Scott Fennell (Ontario):** Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministre des Travaux publics, le ministre des Communications et le député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd), évitent et tardent de discuter avec les agriculteurs intéressés de la question des terres excédentaires qui entourent l'aéroport de Mirabel, même si ceux-ci sont venus à Ottawa pour payer par chèque leurs arrérages de loyer dans l'espoir de discuter et de renégocier le rachat des terres expropriées. Je propose donc, avec l'appui du député de Joliette (M. La Salle):

*Article 43 du Règlement*

Que le ministre des Travaux publics communique avec le président de l'Union des producteurs agricoles et avec le président du comité d'information et d'action de la localité, qu'il accepte leur chèque de $105,000 et entreprenne des négociations visant à permettre aux agriculteurs expropriés de vivre dans des maisons qui leur appartiennent, et non pas dans des maisons qui appartiennent à l'État.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES PROVINCIALES

### LA SASKATCHEWAN—LA VICTOIRE ÉLECTORALE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, je veux présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'il faut louer la maturité et la sagesse des électeurs de la Saskatchewan pour avoir prouvé à tous les Canadiens que ce sont les électeurs qui mènent le gouvernement et non l'inverse, et que le monde politique suit maintenant son évolution normale, je propose, avec l'appui du député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que la Chambre félicite sincèrement M. Grant Devine et la population de la Saskatchewan pour avoir remporté hier une victoire bien méritée et transmette à M. Devine et à ses collègues ses meilleurs vœux de succès.

«Les beaux jours sont revenus,
La Saskatchewan est à nouveau passée au bleu.
Attention libéraux et néo-démocrates,
Les beaux jours sont revenus.»

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Le député de Bow River (M. Taylor) a la parole.

* * *

• (1410)

## LES PARTIS POLITIQUES

### LES RELATIONS ENTRE LES LIBÉRAUX ET LE NPD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Lorsque le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a accédé au pouvoir au cours de l'année financière 1967-1968, madame le Président, le parti libéral préconisait la libre entreprise au Canada, alors que le député d'Oshawa (M. Broadbent) et le Nouveau parti démocratique représentaient les socialistes chez nous. Avec les années, le premier ministre et le chef du Nouveau parti démocratique se sont rapprochés de plus en plus. En fait, ils se sont jetés dans les bras l'un de l'autre lorsque le premier ministre a proposé de rapatrier unilatéralement la constitution et qu'il a convenu avec son petit copain d'écarter de la charte toute disposition relative au droit de propriété; depuis lors, ils ne se quittent plus. Je propose donc, avec l'appui du député de Pembina (M. Elzinga):

Que la Chambre blâme les libéraux et les néo-démocrates de faire couche commune dans un bordel totalitaire . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie! Le député de Saint-Jean-Ouest.

* * *

## LES AFFAIRES PROVINCIALES

### LE VOTE LIBÉRAL AUX ÉLECTIONS DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et étant donné les résultats des élections d'hier en Saskatchewan, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre félicite le parti libéral de la Saskatchewan d'avoir obtenu 5 p. 100 des voix, en dépit du lourd fardeau que représente le premier ministre pour tous les Libéraux au Canada, et d'avoir eu la sagesse de ne pas inviter le premier ministre à se rendre dans la province durant la campagne électorale, décision dont la sagesse est évidente quant on compare ces résultats avec ceux qu'a obtenu le NPD à Terre-Neuve, lequel a été défait de façon encore plus retentissante le 6 avril, puisqu'il n'a obtenu que 3.7 p. 100 des voix en dépit ou à cause de la présence du député d'Oshawa durant la campagne électorale; et que la Chambre demande au premier ministre d'annoncer qui aura la priorité lors des futures nominations aux postes judiciaires et sénatoriaux, ou à des fonctions encore plus élevées en Saskatchewan, entre les 64 candidats défaits du parti libéral et les 57 candidats défaits du parti néo-démocrate de la Saskatchewan.

**Mme le Président:** La parole est au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES ÎLES FALKLAND—LA REPRISE DE LA GEORGIE DU SUD PAR LES TROUPES BRITANNIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre fasse savoir au gouvernement britannique qu'elle approuve la manière avec laquelle le détachement de la Marine royale, notamment le corps des fusiliers marins, a effectué son opération dans l'île de la Georgie du Sud, la fin de semaine dernière, presque sans effusion de sang, restaurant ainsi la situation qui prévalait dans ce secteur avant l'aggression argentine dans l'Atlantique Sud.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LES COMMUNICATIONS

L'OCTROI DE PERMIS POUR LA TÉLÉVISION PAYANTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Laverne Lewycky (Dauphin):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Ce matin, le Conseil des arts du Canada a exhorté le cabinet à charger le CRTC de revenir sur la question de l'octroi de permis pour la télévision payante sous prétexte que le système fragmenté accepté par cet organisme prévoyant l'octroi de nombreux permis, limitera la somme d'argent dont les réalisateurs de films canadiens pourront disposer et qu'il nous empêchera de relever le niveau de notre production cinématographique par le biais des recettes provenant de la télévision payante. Par ailleurs, le CAC a signalé que le gouvernement n'a donné aucune directive officielle au CRTC sur ce nouveau service de télédiffusion révolutionnaire et que c'est la principale cause du problème. Aussi, le propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le gouvernement accepte immédiatement la responsabilité d'avoir octroyé un permis pour ce système inadéquat et qu'il charge le CRTC de revenir sur la question de la télévision payante en lui donnant les directives officielles qu'il aurait dû lui donner dès le début.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

• (1415)

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### L'ÉCONOMIE

LA RÉUNION DU CABINET AU LAC MEACH (QUÉ.)

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si ses collègues et lui, qui prenaient le soleil à la maison de campagne du lac Meach la fin de semaine dernière, ont eu des entretiens fructueux ou bien s'il faut se fier au compte rendu qu'en ont donné le secrétaire d'État et le ministre de la Justice, selon lesquels les Canadiens devront continuer à subir le chômage, des taux d'intérêt élevés, de lourds impôts et encore plus d'intervention des pouvoirs publics? Je demande donc au ministre si les discussions ont été constructives et s'il veut en rendre compte à la Chambre.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, les députés savent bien que les entretiens entre les membres du cabinet sont normalement confidentiels, mais je dirai que toutes les réunions du cabinet sont constructives.



LA SITUATION DU CANADA PAR RAPPORT À CELLE DES ÉTATS-UNIS

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, cela étant, le ministre peut-il confirmer la déclaration du ministre d'État chargé des Petites entreprises, qui ces derniers jours aurait dit à Montréal qu'en cas de relance aux États-Unis, nous craignons de ne pouvoir suivre le mouvement. Le gouvernement est-il d'avis que la crise dont le ministre et ses collègues sont responsables est à ce point enracinée que nous ne puissions réagir à une relance américaine?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, j'avais remarqué les propos du ministre et j'avoue qu'ils sont justifiés. Il songeait sans doute, me semble-t-il, aux prix de revient et de vente qui diffèrent au Canada et aux États-Unis.

S'il y avait reprise sans que nous soyons parvenus à réduire l'inflation, nos prix n'étant pas compétitifs sur les autres marchés, nous serions bien sûr dans l'impossibilité de tirer pleinement avantage d'une conjoncture favorable. C'est pourquoi je m'évertue à dire que pour créer des emplois, pour faire augmenter les revenus et pour obtenir de meilleurs salaires et exporter davantage, nous devons surveiller attentivement les prix de revient et de vente et les dépenses dans notre économie.

**M. Blenkarn:** Le ministre a souligné à juste titre qu'au Canada le taux mensuel d'inflation avait atteint 15 p. 100 le mois dernier, alors qu'aux États-Unis il n'y avait pas eu d'augmentation—en fait même une certaine régression.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, puisque le ministre a parcouru le pays pour s'entretenir avec des hommes d'affaires, a-t-il constaté comme le dit le *Star* de Toronto, que 55 p. 100 d'entre eux estiment que le dollar canadien est surévalué et 60 p. 100 que les bénéfices et les investissements diminuent? Le ministre a-t-il un nouveau programme de redressement ou devrons-nous attendre à l'automne pour qu'il nous présente un nouveau budget et un nouvel exposé économique? Le gouvernement a-t-il abandonné la partie pour 1982 et décidé d'attendre à 1983 pour proposer de nouvelles mesures?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Non, madame le Président, nous proposons tout le temps des plans d'action politique en vue de remédier aux problèmes économiques. Nous n'avons pas décidé, comme le parti conservateur, d'attendre la veille des prochaines élections pour le faire.

LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, je m'adresse au ministre des Finances qui vient de déclarer à la Chambre qu'il n'a pas d'autre choix que de demeurer inepte, passif et incompétent. Pour ce qui est des initiatives destructrices, Attila le Hun fait figure d'amateur à côté de lui.

Si le gouvernement peut intervenir dans l'économie pour tarir les investissements, étouffer le secteur énergétique et forcer les Canadiens à abandonner leur maison, leur emploi et leur entreprise, pourquoi ne peut-il pas intervenir de façon plus positive? Pourquoi le ministre s'entête-t-il à refuser de présenter des mesures budgétaires en vue de réduire les dépenses, d'abaisser les taux d'intérêt et de fournir des stimulants à la croissance et à la création d'emplois?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, lorsque l'honorable représentante se décidera à me poser des questions autrement que pour la forme, j'essaierai d'y répondre. Mais si elle continue à y inclure toutes sortes d'allusions personnelles et politiques pour faire de l'effet, je ne vois aucun intérêt à y répondre.

• (1420)

ON DEMANDE LE LANCEMENT DE PROGRAMMES FAVORISANT LA CROISSANCE

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Puis-je me permettre de lui rappeler que nous recevons tous les jours des témoignages de Canadiens. Certains nous disent combien il leur a été pénible de licencier leurs employés; d'autres nous soulignent la faillite de leur famille à cause des conditions économiques et certains autres encore, installés au Canada depuis cinq générations, nous disent devoir fermer les portes d'entreprises fondées par leurs ancêtres. J'espère que ce sont des faits suffisamment éloquents pour le ministre des Finances.

**Des voix:** Bravo!

**Mlle Carney:** Quand le ministre entend-il s'occuper de l'économie? Quand prendra-t-il des mesures pour redonner aux Canadiens confiance en leur économie? Quand prévoit-il lancer de nouveaux programmes et offrir de nouveaux stimulants pour favoriser la croissance?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, c'est avec un vif plaisir que je dirai au député qu'à l'heure actuelle le gouvernement suit une politique visant à répondre aux principaux besoins de l'économie canadienne. C'est très facile de se lever comme le font les députés de l'opposition chaque jour, pour réclamer de nouveaux programmes, de nouveaux stimulants et de nouvelles dépenses. Ce n'est cependant là que l'un des deux visages de l'opposition, car d'autres députés de cette même opposition se lèveront le jour suivant pour réclamer des mesures anti-inflationnistes et une réduction du déficit et des restrictions.

Puis-je me permettre de faire une entorse à la procédure normale et de poser au député une question oratoire? Quand le parti conservateur entend-il établir sa politique économique?

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Souvenez-vous simplement de ce qui est arrivé à Blakeney; votre tour s'en vient.

**Mlle Carney:** Madame le Président, je voudrais répondre à la question du ministre des Finances. Le parti conservateur est prêt en tout temps à faire juger ses politiques économiques par les électeurs, comme il l'a fait en Saskatchewan.

**Des voix:** Bravo!

* * *

[*Français*]

## L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—ON DEMANDE SI UNE DÉCISION FAVORABLE SERA RENDUE CETTE SEMAINE

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, je reviendrai au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de l'industrie de la chaussure.

Ayant appris aujourd'hui que l'Association des manufacturiers et des syndiqués avaient fait au ministre lui-même des observations très intéressantes selon lesquelles l'hésitation qu'il manifestait allait créer la mort de cette industrie, le ministre sait sûrement que le retard apporté à rendre une décision qui s'impose retardera la relance de cette industrie pour les prochains 12 mois, j'aimerais lui demander s'il pourrait, à la suite des questions que je lui ai posées hier, dire à la Chambre s'il a l'intention d'annoncer et de rendre publique une décision favorable cette semaine.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, une décision sur notre révision des renseignements que nous avons reçus de l'industrie sera une décision du Cabinet. Je ne suis donc pas en mesure d'indiquer à mon honorable ami que nous serons en position de faire une déclaration cette semaine. Mais nous considérons la situation importante, et voilà pourquoi le Cabinet se penche très sérieusement sur les données les plus récentes.

**M. La Salle:** Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président.

Le ministre dit que la question est rendue au Cabinet, si j'ai bien compris, mais que la décision n'est pas prise. Étant donné que cette industrie représentait de l'emploi pour 30,000 travailleurs en 1974, ce chiffre étant passé à 14,500 en 1982; étant donné que plusieurs libéraux et députés de l'opposition, dans les deux provinces particulièrement puisque la main-d'œuvre de l'Ontario est touchée pour 50 p. 100 et celle du Québec pour 46 p. 100, et que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est lui-même avoué en faveur de la demande de l'industrie de la chaussure, le ministre a-t-il suffisamment de pressions et de connaissances pour prendre une décision et au moins dire aujourd'hui à la Chambre, si ce n'est pas cette semaine, à quel moment la décision sera connue, avant qu'il ne soit trop tard pour cette industrie, qui réclame tout simplement l'équité dont le ministre des Finances se fait le défenseur?

**M. Gray:** Madame le Président, cette révision est au niveau du Cabinet, et nous avons l'intention d'annoncer le résultat de cette révision aussitôt que possible.

* * *

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### LE JOURNALISTE SALVADORIEN VICTORIO REGALADO—ON DEMANDE SI LE CERTIFICAT DE SÉCURITÉ SERA RETIRÉ

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. En libérant le journaliste salvadorien Victorio Regalado de son emprisonnement de neuf semaines, l'arbitre de l'immigration a blâmé implicitement le ministre de l'avoir emprisonné sans motif sérieux.

En répondant à cette condamnation, le ministre a publié un communiqué contenant des allégations complètement fausses et méchantes concernant M. Regalado.

Le ministre serait-il prêt maintenant à retirer le certificat de sécurité émis en vertu de l'article 39 de la Loi de l'immigration, article qui déroge aux principes fondamentaux de justice chez nous, comme cela était évidemment basé sur de faux renseignements et des mensonges?

[*Traduction*]

• (1425)

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, le député n'a pas le droit de dire que les motifs que j'ai invoqués pour justifier le certificat sont des mensonges. J'ai donné les vraies raisons pour lesquelles il a été émis. L'article 39 de la loi sur l'immigration intervient quand les preuves ne peuvent être rendues publiques: il tient compte des circonstances qu'il n'est pas dans l'intérêt national de divulguer, et qui justifient les décisions qui doivent être prises dans cet intérêt.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, une fois de plus nous constatons que le solliciteur général n'est rien de plus que l'homme de paille du service de sécurité de la GRC.

**Des voix:** Oh, oh!

### ON DEMANDE DE SURSEOIR AUX POURSUITES D'EXPULSION

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les avocats de Victor Regalado ont pressé le ministre de surseoir pendant au moins une année aux poursuites visant à expulser Regalado, afin de lui donner l'occasion de prouver que les renseignements recueillis à la CIA et ailleurs par la GRC ne sont qu'un tissu de mensonges. Le ministre répondra-t-il favorablement à cette demande très légitime ou assurera-t-il au moins à la Chambre que Regalado ne sera expulsé vers aucune dictature latino-américaine pour éviter de lui signifier ainsi son arrêt de mort, sous prétexte qu'il porte atteinte à la sécurité du Canada?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je voudrais informer le député que nous avons déjà pris des mesures en ce sens. Il y a six ou sept semaines, j'ai indiqué que le fait d'avoir accordé le statut de réfugié à Victor Regalado signifiait qu'on ne lui demanderait pas de retourner dans son pays d'origine, mais qu'il aurait ainsi l'occasion de se trouver un autre pays d'accueil. Nous lui avons mis ce marché en main. Il lui appartient donc d'en profiter lorsqu'il le voudra. Je pense que nous ne pouvons pas être plus raisonnables que cela.

* * *

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

### LES PERTES D'EMPLOIS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il sait pertinemment que l'une des raisons pour lesquelles le chômage a atteint un niveau record au Canada, c'est que l'industrie canadienne de l'automobile est dans le marasme parce que le gouvernement n'a pas su la protéger. Cette industrie est actuellement à vau-l'eau. Je n'apprends rien au ministre en disant que 30 p. 100 des monteurs sont sans travail et que près de 40 p. 100 des fabricants de pièces automobiles sont également inactifs. Le ministre peut-il nous dire si cette importante question a été débattue à la réunion du lac Meach en fin de semaine dernière? Dans la négative, pourquoi ne l'a-t-elle pas été, vu les incidences considérables qu'elle a sur l'ensemble de l'économie? Si la question a été abordée, le ministre et son gouvernement voudraient-ils faire savoir aux dirigeants de cette industrie, qui doivent être tenus au courant, quelles mesures et quelles positions précises ils s'apprêtent à prendre avant qu'il y ait de nouvelles mises à pied dans cet important secteur économique?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, sans vouloir révéler les thèmes des discussions des ministres, je puis vous affirmer que nous considérons les mesures à prendre en faveur du secteur de l'automobile comme l'une de nos priorités et de nos toutes premières préoccupations.

Je réfute l'argument du député qui prétend que nous n'avons pas de politique. Nous avons cherché à donner à ce secteur toutes les occasions possibles d'accroître sa production et ses activités, comme en témoignent nos ententes conclues avec les sociétés Chrysler et Ford, notre fonds spécial pour les pièces automobiles et notre accord avec Volkswagen pour que la société entreprenne au Canada des activités majeures où les Canadiens participeraient à 85 p. 100. Nous sommes bien décidés à poursuivre nos efforts pour aider cet important secteur à produire davantage et pour lui fournir des occasions de stimuler la production et l'embauche.

**M. Jelinek:** Madame le Président, si c'est là la politique du gouvernement, il faudrait que les ministres la modifient, parce qu'elle a contribué à créer 50,000 chômeurs dans ce seul secteur.

*Questions orales*

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES JAPONAIS

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Comme il le sait, il a échoué lamentablement en ce qui concerne les négociations avec les Japonais et leurs représentants du secteur de l'automobile. Bien entendu, cet échec s'est traduit par une autre augmentation du chômage au Canada. Le mois prochain, il rencontrera à Paris son homologue japonais. Le cabinet lui a-t-il donné le mandat de négocier avec celui-ci? Dans l'affirmative, quelles mesures positives envisage-t-il de prendre, sans retarder encore davantage les choses, et ce mandat lui intime-t-il de faire accepter une réglementation sur le contenu canadien?

• (1430)

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, le député sait très bien quelles instances j'ai présentées à mon homologue, au nom du gouvernement, à l'occasion de mon séjour au Japon, il y a six semaines. Les négociations se poursuivent entre hauts fonctionnaires. Comme je l'ai déjà dit au député, il sera parmi les premiers avertis des résultats positifs de ces négociations, le cas échéant.

* * *

## LES BANQUES

LE FINANCEMENT DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ce dernier a déjà exprimé des inquiétudes devant les pressions que le programme de canadianisation a exercées sur notre système financier et sur notre balance des paiements. Est-il convaincu que les banques à charte canadiennes sont en mesure de financer une canadianisation accrue et les projets énergétiques nécessaires pour assurer notre auto-suffisance énergétique?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Le député rappelle avec raison que je me préoccupais l'été dernier des répercussions que pouvait avoir le financement par les banques des acquisitions d'entreprises, particulièrement quand elles font appel aux marchés des changes. A la suite de consultations avec les banques, nous en sommes arrivés à la conclusion que le financement de ces acquisitions ne devrait en général pas se faire par le truchement des banques. Pour autant que je sache, cette entente à laquelle nous en sommes arrivés à l'époque a pour l'essentiel été respectée. Je n'ai pas eu connaissance d'acquisitions importantes depuis ce temps.

LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DES BANQUES CANADIENNES

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, étant donné les conditions globales qui règnent actuellement dans le domaine bancaire et l'état du crédit international, le ministre des Finances est-il convaincu que les banques canadiennes ne dépassent pas leurs possibilités ou n'ont pas trop accordé de prêts à l'échelle internationale?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je suis toujours en contact étroit avec l'inspecteur général des banques, et je n'ai aucune raison de croire que des banques fonctionnant dans le cadre du système bancaire canadien ne soient pas dans une situation viable. Je crois que chacune d'elle est dans une situation viable, dans les circonstances.

* * *

## LA SANTÉ

LES SERVICES OPHTALMOLOGIQUES DANS LE NORD-OUEST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et s'inspire du même principe médical que j'ai invoqué hier soir, à savoir, qu'il vaut mieux risquer d'être trop prudent que pas assez. Le 3 novembre 1981, j'ai écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos d'allégations selon lesquelles un opthalmologue aurait examiné 16 enfants en 17 minutes dans une école de ma circonscription. Le 11 décembre 1981, le ministre m'a répondu la chose suivante:

> ... étant le seul opthalmologue en poste dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, ce médecin dessert la population de la région en se rendant, d'après son calendrier, dans toutes les villes, villages et hameaux.
>
> Nous croyons savoir qu'il cherche surtout à déceler et à traiter les maladies oculaires dans toute la population du nord-ouest de la Colombie-Britannique.

Peut-être le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment un seul médecin peut déceler et traiter les maladies oculaires chez une population de 80,000 personnes et si le fait qu'un médecin ait un horaire chargé justifie qu'il examine 16 enfants en 17 minutes?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, étant donné l'aspect technique de cette question, j'aurais aimé un préavis de la part du député. Je n'ai guère envie de jouer au petit jeu auquel il s'est livré hier soir. J'ai souvent l'occasion de constater que, pour servir ses fins, il lie entre eux des faits sans rapport les uns avec les autres. Ainsi, il a déclaré hier que nous avions effectué notre enquête en dehors du camp militaire pour mesurer les conséquences de la campagne d'arrosage avec l'agent Orange à Gagetown au Nouveau-Brunswick.

**Des voix:** Règlement!

**Mme Bégin:** Nous l'avons fait délibérément. Nous avons pris un échantillon de population plus large afin d'examiner les conséquences de ce produit sur tous les êtres humains qui vivent dans la région. Je préférerais donc que le député me donne préavis de ses questions, pour éviter qu'il fasse une autre affirmation erronée comme il le fait aujourd'hui. Ce serait la moindre des choses et je pourrais ensuite lui fournir une réponse exacte, compte tenu de l'aspect technique de la question.

**Des voix:** Bravo!

L'EXAMEN DES AUTOCHTONES

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, je doute que cette réponse redonne confiance à la population. A cette occasion, le médecin en question en a profité l'an dernier pour examiner 100 autochtones en moins d'une heure. Je ne suis pas en train d'ergoter sur des faits scientifiques avec le ministre. Ce médecin n'a pas passé plus de temps pour examiner ses patients que pour reporter les numéros d'assurance-maladie dans ses dossiers. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social préfère ergoter sur les chiffres, mais elle a pourtant eu cinq mois et demi pour étudier la question et n'a pris

aucune mesure. Il serait peut-être bon, dans l'intérêt de ses homologues du Crédit social ou du parti conservateur, qu'elle fasse quelque chose. Elle pourrait peut-être répondre à cette question. A son avis, est-ce que 35 secondes suffisent pour un examen ophtalmologique?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, je le répète, je ne peux répondre à cette question. Il faut d'abord que je m'assure des faits. Je ne peux, à la différence du député, agir sans connaître la réalité. Hier, il a dit aussi . . .

**Des voix:** Règlement!

**Mme Bégin:** Hier, il a dit aussi qu'en dehors . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Clark:** Adressez donc une lettre aux journaux.

**Mme le Président:** La parole est au député de Skeena.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, il y a deux principes en cause dans cette affaire, et j'aimerais connaître le point de vue du ministre sur ce point. Tout d'abord, il est clair que le médecin en question exploite le régime d'assurance-maladie. En second lieu, les autochtones ne bénéficient pas de services de santé adéquats. Ma dernière question est donc la suivante. Le ministre sait que l'ophtalmologiste en question est le Dr W. Jory et qu'il est le président de l'Association médicale de la Colombie-Britannique. C'est d'ailleurs peut-être pour cette raison qu'elle n'a pris aucune mesure en cinq mois. J'aimerais bien savoir si elle va faire quelque chose, et si oui, quand?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, le député a beau jeu de parler de principes, mais un principe est d'autant plus valide qu'il se fonde sur la réalité. Je le répète, je vais me pencher sur la question, un point c'est tout. Il va falloir que le député attende, puisqu'il n'a pas eu le simple bon sens de me donner préavis de sa question.

* * *

## LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE 40E ANNIVERSAIRE DU RAID DE DIEPPE—ON DEMANDE UNE PENSION DE BASE ACCRUE

**L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. En passant, je dois dire combien j'ai été heureux, hier, que le député de Winnipeg-Nord-Centre pose une question et le fasse d'une façon si magnifique. Le ministre peut être certain que, si c'était lui qui posait ma question, il se montrerait beaucoup plus dur.

Quoi qu'il en soit, nous commémorons cette année le quarantième anniversaire du raid de Dieppe. Je sais que le ministre des Affaires des anciens combattants a eu des entretiens avec le président de l'Association des anciens prisonniers de guerre de Dieppe. Le ministre songe-t-il à accroître le montant de la pension de base de ces anciens prisonniers?

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Madame le Président, il est vrai que j'ai eu un entretien avec le président de l'Association des anciens prisonniers de guerre de Dieppe. Le député sait que la question de l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre a été étudiée dans le rapport Hermann paru en 1973. Conformément aux recommandations du rapport, on a déterminé quatre catégories d'indemnités pour les prisonniers de guerre, selon la durée de leur internement et la puissance étrangère en cause. Suite à ma conversation avec le président, je suis disposé à envisager une révision des pensions versées à ces anciens prisonniers.

* * *

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA SAISIE DES ÉCONOMIES D'UN COUPLE DE WINNIPEG

**M. Jack Murta (Lisgar):** Si vous le permettez, madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre est-il au courant des ennuis qu'éprouvent, à Winnipeg, Kenneth et Victoria Hayes? Non contents d'avoir saisi les $116,000 que ces personnes ont réussi à épargner tout au long de leur vie, les percepteurs de Revenu Canada leur réclament encore $84,000. Ils ont agi avec une rapidité extrême et dans des circonstances qui sont pour le moins discutables, madame le Président.

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, je sais gré au député de sa question. Je tiens tout d'abord à lui faire savoir que je m'intéresse moi aussi à cette affaire. Il comprendra sûrement que, même si j'étais légalement autorisé à le faire, il me serait difficile de parler au Parlement et en public d'un cas particulier. J'ai demandé à mes collaborateurs de procéder à une enquête complète. Je puis assurer au député que les intéressés seront traités équitablement en vertu de la loi. Par ailleurs, si lui-même ou un autre député souhaitait discuter avec moi des détails de cette affaire en privé, je le ferais volontiers.

• (1440)

LES POUVOIRS DU MINISTÈRE

**M. Jack Murta (Lisgar):** Madame le Président, je voudrais demander au ministre du Revenu national s'il est courant que les sous-ministres ou les hauts fonctionnaires de son ministère agissent de la sorte, c'est-à-dire sans égards pour les personnes en cause. Je crois pouvoir dire avec raison et en toute objectivité que c'est ce qui s'est produit dans ce cas-ci. On a eu recours avec ce ménage de Winnipeg à des tactiques qui rappellent quasiment la gestapo. C'est tout à fait injuste. Cela se produit-il fréquemment? Le ministère a-t-il littéralement le pouvoir de saisir les dossiers et états bancaires comme il l'a fait dans le cas qui nous occupe?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, le ministère a en effet ces pouvoirs mais, à mon avis, la loi doit être appliquée avec tact. Dans ce cas-ci, je compte bien voir à ce qu'elle le soit. Je ne suis pas au courant de tous les détails de l'affaire, et même s'il en était autrement, il ne conviendrait pas que j'en discute ici. Si, toutefois, le député veut pousser l'affaire plus loin et en discuter avec moi, je serai heureux de le faire; nous pourrons alors nous assurer tous deux que l'affaire a été règlée en toute justice.

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA NOUVELLE CONCERNANT L'ACCORD RELATIF AUX ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il ne doit pas l'ignorer, voici maintenant 11 ans environ que les négociations se poursuivent entre la France et le Canada au sujet de la frontière franco-canadienne délimitant les Îles de Saint-Pierre et Miquelon, question de la plus haute importance pour les pêches et pour les ressources minérales du plateau continental.

Est-il exact que, par traité entre la France et le Canada, signé le 26 mai 1972 par les ambassadeurs des deux pays, le gouvernement canadien de l'époque reconnaissait à la France, au titre du plateau continental, une large et importante zone sise au large de la côte méridionale de Terre-Neuve? A-t-il été également convenu que, sur une autre zone également étendue, la France déciderait des choix des sociétés pétrolières autorisées à effectuer des travaux d'exploration et de développement et de la destination du pétrole qui y serait découvert? La chose est-elle exacte? Dans l'affirmative, comme on m'en informe, le ministre va-t-il déposer cet accord ou le rendre public? Est-ce là la raison pour laquelle les négociations avec la France piétinent depuis neuf ans? Est-ce que le gouvernement craint maintenant de pousser l'affaire, après avoir concédé tant de choses par l'accord du 26 mai 1972?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, j'entends parler de cet accord pour la première fois. A ma connaissance, les seuls accords intervenus avec la France concernent d'une part les droits de pêche dans la région, et d'autre part la définition de la frontère de Saint-Pierre et Miquelon du côté de la terre ferme. Entre ces deux îles et Terre-Neuve, zone où la frontière maritime a été convenue. La question a été soulevée lors de la rencontre qui a eu lieu ici avec le premier ministre M. Mauroy. Je l'ai également examinée au cours de mes conversations avec le ministre des Affaires étrangères M. Cheysson. Nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de nous attaquer dans les plus brefs délais à la définition des frontières de ces îles du côté du golfe du Saint-Laurent. La position du Canada est que nous admettons pour ces îles les eaux territoriales, mais non le type de zone économique revendiqué par la France.

En ce qui concerne l'affirmation voulant que ces négociations se poursuivent depuis 11 ans, je signalerai que c'est en 1976 seulement que le Canada et la France ont tous les deux revendiqué les zones économiques qui sont à l'origine du problème; cela fait que le problème lui-même n'existe que depuis la moitié du temps évoqué par le député, et les négociations remontent encore moins loin.

**M. Crosbie:** Madame le Président, je prierai le ministre de se documenter. Je puis lui donner l'assurance que les ambassadeurs ont signé un pareil accord.

### ON DEMANDE DE PUBLIER L'ENTENTE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Se rend-il compte que la Cour internationale de justice a accepté que ce document soit considéré comme une entente conclue entre la France et le Canada au sujet du plateau continental dans l'affaire qui oppose le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et la République française quant à la délimitation de leur propre plateau continental?

A supposer que le ministre veuille bien se pencher sur la question, quand fera-t-il rapport à la Chambre et publiera-t-il cette entente? Dira-t-il aussi à la Chambre ou à la population quelles sont les revendications du Canada à l'heure actuelle et où en sont les choses? Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il trahi les Canadiens de la côte est et l'ensemble du Canada en signant une telle entente en mai 1972 sans la divulguer au reste du monde et pourquoi l'a-t-il gardée secrète jusqu'à maintenant?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le député se fourvoie quand il prétend que nous avons trahi les Canadiens. Les faits sont tels que je les ai donnés. Nous reconnaissons une zone territoriale maritime de 12 milles pour Saint-Pierre et Miquelon, comme les nouvelles conventions de droit international l'exigent. Nous ne reconnaissons cependant pas la zone économique qui s'étend 200 milles plus loin et que réclament Saint-Pierre et Miquelon. C'est cette question que les deux gouvernements sont en train d'examiner. Je puis garantir au député que nous avons fait valoir énergiquement les droits des Canadiens au cours de ces négociations.

**M. Crosbie:** Répondez à la question.

* * *

## LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### LES SUBVENTIONS POUR L'ONTARIO

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Ce dernier sait que depuis deux ou trois ans le gouvernement ne cesse de promettre d'établir de nouvelles directives et de repousser les limites des zones désignées aux fins des subventions accordées pour le développement régional. Entre-temps, malgré toutes ces promesses, rien n'a changé.

Le ministre sait certainement que l'élargissement du programme de subventions encouragerait l'industrie ou bien à s'implanter dans de nouvelles régions ou encore à agrandir ses installations actuelles. Cela créerait des emplois et supprimerait les inégalités régionales dans bien des régions, surtout en Ontario, qui ne bénéficient pas du programme à l'heure actuelle. Le ministre est-il disposé à donner suite maintenant à ces nombreuses promesses et à annoncer des changements relatifs au programme de subventions, lesquels changements permettraient d'établir des zones nouvelles et plus vastes, ce qui est particulièrement nécessaire dans le cas de l'Ontario?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, les questions soulevées par notre collègue sont de celles que nous examinons à l'heure actuelle en rapport avec la réorganisation du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère de l'Industrie et du Commerce que nous voudrions fusionner pour en faire un seul grand ministère. Nous aurons des annonces à faire à ce sujet dans les semaines et les mois à venir.

L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES ZONES

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le prédécesseur du ministre était parfaitement au courant des problèmes posés par les zones existant à l'heure actuelle en Ontario et a promis maintes fois que des solutions seraient proposées sous peu. Le ministre fait signe que oui. Peut-il nous donner l'assurance que cet examen ministériel interminable prendra fin et que de nouvelles zones seront établies immédiatement ou encore que celles existantes seront élargies en Ontario?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, nous y travaillons et j'espère avoir des choses à annoncer dans les semaines à venir.

* * *

## L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

L'AUTORISATION D'EXPORTER DE L'ÉLECTRICITÉ AU NEW JERSEY DEMANDÉE PAR L'ONTARIO

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hydro-Ontario a demandé à l'Office national de l'énergie l'autorisation d'exporter d'importantes quantités d'électricité vers le New-Jersey au cours des dix prochaines années. Le ministère fédéral de l'Environnement s'y est vivement opposé, en prétendant que ces projets risquent d'accroître considérablement les émissions qui provoquent des pluies acides. Le ministre peut-il nous dire si l'Office national de l'énergie a approuvé la requête d'Hydro-Ontario, en dépit des sérieux avertissements du ministère de l'Environnement à cet égard?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, si je ne m'abuse, l'Office national de l'énergie doit publier un rapport aujourd'hui. Je propose d'attendre de voir de quoi il retourne.

LA POSITION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Il doit connaître les détails de la décision de l'Office national de l'énergie, puisqu'il a préparé un communiqué à ce sujet, qui doit être publié à 4 heures cet après-midi. A-t-il l'intention d'en appeler au cabinet de la décision de l'Office national de l'énergie? Si le cabinet confirme cette décision, à la suite d'un éventuel appel de sa part, le ministre de l'Environnement est-il prêt à remettre sa démission, étant donné qu'une telle décision du cabinet sapera incontestablement son autorité morale à l'égard du problème urgent et important des pluies acides?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Madame le Président, cette seule question renferme plusieurs éléments. Comme l'a dit mon collègue, l'Office de l'énergie doit publier son rapport aujourd'hui, et j'aurai sans doute à ce moment-là quelques observations à faire à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la question sera automatiquement soumise au cabinet en raison de son importance.

* * *

• (1450)

## LES PIPE-LINES

LE FINANCEMENT DU GAZODUC DE L'ALASKA

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a autorisé, en juillet 1980, la construction du premier tronçon du gazoduc de l'Alaska, alors qu'on l'avait averti qu'on ne possédait pas de garanties financières suffisantes pour construire tout le pipe-line. Comme on va bientôt nous annoncer un retard important, de deux à quatre ans, ce qui veut dire en réalité que ce projet risque d'être abandonné, le ministre est-il toujours prêt à nous garantir, de façon absolue ou autre, que tout le gazoduc sera financé?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je crois qu'aux États-Unis, on a débloqué 24 milliards pour ce projet. Apparemment, les partenaires discutent de certains problèmes et négocient. Je suggère d'attendre l'issue de ces discussions.

*Questions orales*

## L'ÉNERGIE

### L'AVENIR DU PROJET ALSANDS

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, apparemment, toute la stratégie économique du gouvernement se fonde sur les emplois que devraient créer les mégaprojets énergétiques. De toute évidence, des problèmes financiers se posent pour le gazoduc de l'Alaska, et Alsands ne tient plus qu'à un fil. Le ministre peut-il nous confirmer que Shell s'est retirée du consortium Alsands et nous dire ce qu'il adviendra de la stratégie économique du gouvernement si ces mégaprojets tombent à l'eau?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'espère que le NPD va finir par se décider. Il est tantôt pour le gazoduc et Alsands, et tantôt contre. Je ne lui demande pas l'impossible, je ne lui demande pas de toujours savoir ce qu'il veut, mais j'aime autant dire au député qu'il se base sur des rumeurs sans fondement. Le ministre de l'Énergie de l'Alberta et moi-même avons rencontré les représentants des compagnies hier soir. Nous avons eu des entretiens, ils envisagent un certain nombre de possibilités et nous devrions savoir bientôt à quoi nous en tenir.

* * *

[*Français*]

## LE LOGEMENT

### LES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—L'APPLICABILITÉ AUX VICTIMES DE LA MIUF

**M. Arthur Portelance (Gamelin):** Madame le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Samedi dernier une annonce de la Société dans les journaux montréalais invitait les gens à faire des rénovations dans leur demeure. On leur permettait aussi de bénéficier jusqu'à 10 p. 100 d'un prêt non remboursable au maximum de $3,000. J'aimerais savoir si ceux qui ont déjà utilisé la mousse formaldéhyde et qui ont certains problèmes pourraient aussi faire une demande et bénéficier de ce programme généreux.

[*Traduction*]

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je remercie le député de sa question, car d'autres députés l'ont posée également et, de toute évidence, elle intéresse d'autres personnes. Le programme d'aide à la rénovation de 30 millions de dollars est en somme un programme de création d'emplois. Le gouvernement a donc jugé bon, pour mettre ce programme en œuvre aussitôt que possible, d'y englober des travaux de rénovation autres que ceux qui relèvent du programme concernant l'urée-formaldéhyde qui, comme vous le savez, est un programme distinct dont est chargé le ministre de la Consommation et des Corporations.

## L'ÉCONOMIE

### LES ASSURANCES DONNÉES PAR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le président Reagan a assuré, lors de la conférence économique de l'été dernier, que le gouvernement américain comptait réduire considérablement ses taux d'intérêt vers la fin de l'année dernière, mais cette assurance ne s'est pas révélée plus solide que celle que le président américain a donnée à notre premier ministre, il y a un an, soit que son pays avait l'intention de collaborer étroitement avec le Canada à éliminer les causes des pluies acides. Le premier ministre entend-il ne pas se laisser leurrer par ces suaves promesses à la conférence économique de cet été, et lui et son gouvernement ont-ils maintenant l'intention de commencer à mettre au point un programme canadien en vue de faire baisser les taux d'intérêt et de stimuler l'économie?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je déplore les mots employés par le député quand il dit que je me suis laissé leurrer par de suaves promesses.

**M. Hees:** Je ne pouvais pas m'exprimer plus charitablement.

**M. Trudeau:** Le président des États-Unis exprimait son opinion sur la façon dont l'économie de son pays allait évoluer dans les mois suivants. Il est vrai qu'il a donné des assurances dans le sens que le député a mentionné, mais je profite de l'occasion pour rappeler au député que les puissants États-Unis eux-mêmes ne peuvent pas toujours mettre en œuvre les politiques qu'ils voudraient.

Si puissants qu'ils soient dans le monde, madame le Président, et ils ont évidemment une économie beaucoup plus autonome que la nôtre, ils n'en sont pas moins aux prises avec de difficiles problèmes économiques, et même un président fort comme le président Reagan—dont les convictions conservatrices font, j'en suis sûr, l'admiration du député—ne peut sortir son pays de la situation critique où il se trouve.

### LA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME DE CONCEPTION CANADIENNE

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Madame le Président, il s'est trouvé un gouvernement conservateur pour sortir le pays d'une très grave récession, au début des années 60, en établissant son propre plan d'action; alors, le premier ministre ne croit-il pas qu'il lui incombe d'essayer de montrer aux Canadiens que son gouvernement est de la même trempe et peut aussi appliquer un programme canadien plutôt que de compter sur le «grand frère» pour nous sortir de la grave récession actuelle, ce que le «grand frère» n'a de toute évidence pas l'intention de faire?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il me semble que le député oublie un détail historique lorsqu'il parle de cette période. Il n'ignore sans aucun doute pas qu'il y a eu alors une relance économique mondiale et que le gouvernement canadien de l'époque a naturellement suivi la tendance générale. Si le gouvernement de l'époque avait été impeccable, il serait difficile d'expliquer pourquoi le

député l'a quitté. Je suis persuadé qu'il ne devait pas approuver sa politique fondamentale.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### LE PROCÈS POUR FIXATION DU PRIX DE L'URANIUM—LES POURSUITES INTENTÉES CONTRE LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre de la Justice pourrait-il nous dire s'il savait que les sociétés de la Couronne pouvaient réclamer l'immunité lorsqu'il a décidé de déposer des plaintes contre celles qui participaient au cartel de l'uranium?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un problème qui existait à ce moment-là, tout comme il se pose maintenant. En fait, le tribunal avait à cette époque décidé de ne pas accorder l'immunité à une société de la Couronne, à savoir Radio-Canada. En l'occurrence, nous estimons pouvoir intenter contre les sociétés de la Couronne les mêmes poursuites que contre les compagnies privées.

### L'IMMUNITÉ RÉCLAMÉE PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, lorsque le ministre a déposé des plaintes contre ces sociétés de la Couronne, savait-il qu'elles pouvaient réclamer l'immunité?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, tout citoyen ou toute société de la Couronne peut recourir à plusieurs moyens de défense. Celui mentionné par le député existait à ce moment-là. Rien ne prouve que les sociétés de la Couronne gagneront ou perdront leur procès devant les tribunaux, mais d'après les avis que j'ai reçus de la Commission et des avocats ayant conseillé cette dernière, il était tout à fait légal d'intenter des poursuites contre les sociétés de la Couronne comme je l'ai fait.

**M. Clark:** Selon le ministre de la Justice, il est évidemment légal de déposer des plaintes contre une société de la Couronne lorsqu'il sait à l'avance qu'elle en sera protégée, contrairement au commun des Canadiens. Ma question supplémentaire s'adresse donc au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

**M. Chrétien:** Voyons, posez-moi une autre question, s'il vous plaît.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Clark:** Madame le Président, le ministre de la Justice a refusé à quatre reprises de répondre à ma question. Je voudrais maintenant savoir si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est disposé à le faire.



### LES INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AVOCATS D'URANIUM CANADA

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** J'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet d'Uranium Canada, laquelle comme il le sait est une boîte aux lettres sans actif, sans bureau, sans personnel et sans administrateurs autres que le ministre. Le ministre veut-il nous dire qui donne des instructions aux avocats d'Uranium Canada?

• (1500)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, plus j'écoute le chef de l'opposition, mieux je comprends qu'il ait échoué dans ses études de droit.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Le ministre de la Justice a dit bien clairement que lorsqu'il a porté plainte, il a suivi l'avis juridique donné par le ministère de la Justice. D'après cet avis, il pouvait s'appuyer sur un jugement antérieur. Le ministre de la Justice l'a dit fort clairement, et le chef de l'opposition a déformé du tout au tout ce que le ministre de la Justice avait déclaré. Il n'a même pas eu le courage de s'informer de nouveau auprès du ministre de la Justice, puisque c'est à moi qu'il a posé la question. Je suis donc tout heureux d'y répondre.

**M. Crosbie:** Alors répondez.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Essayez du moins.

**M. Lalonde:** Uranium Canada Limitée a un conseil d'administration. Voilà encore une chose que mon honorable ami le très honorable chef de l'opposition ne semble pas savoir. L'avocat d'Uranium Canada a été constitué par le conseil d'administration d'Uranium Canada, et ce n'est pas moi. Moi, je suis l'actionnaire. Je ne suis pas le conseil d'administration.

### LE NOM DE LA PERSONNE QUI A DONNÉ SES INSTRUCTIONS À L'AVOCAT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, si vous le permettez, voici ce qu'a décidé le tribunal compétent de l'Ontario:

> Le 1er mai 1981, toutes les actions des administrateurs d'Uranium Canada Limitée ont été transférées et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources les détient maintenant, en fiducie, au nom de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada.

Il n'y a qu'un administrateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce ministre, qui est le seul administrateur de cette société bidon, peut-il nous dire qui a donné l'ordre à Uranium Canada d'invoquer l'immunité de la Couronne face aux accusations portées par son collègue du cabinet, lequel savait, lorsqu'il a intenté ces poursuites, que l'on pourrait recourir à ce moyen de défense pour protéger cette société de la Couronne contre les sanctions des tribunaux, alors que les sociétés canadiennes ordinaires ne peuvent pas y échapper? Qui a donné ces instructions à l'avocat d'Uranium Canada?

*Privilège*

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le chef de l'opposition prouve qu'il échouerait à des examens de droit encore plus lamentablement qu'au moment de ces études.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lalonde:** Apparemment, le chef de l'opposition ne connaît pas la différence entre un actionnaire et un administrateur de société. Je me ferai un plaisir de le renseigner gratis après la période des questions.

Deuxièmement, le chef de l'opposition ignore manifestement que la loi sur les corporations commerciales canadiennes que le Parlement a modifiée, n'oblige plus les administrateurs à posséder des actions.

**M. Nielsen:** Vous êtes le seul actionnaire.

**M. Lalonde:** Par conséquent, vous pouvez très bien être administrateur d'une société de la Couronne créée en vertu de la loi sur les corporations commerciales canadiennes sans posséder une seule action. C'est prévu dans la loi que le Parlement a adopté et que le chef de l'opposition ne s'est pas donné la peine de lire.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LALONDE—LES PROPOS ANTI-PARLEMENTAIRES DE M. ANDRE

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je désire soulever la question de privilège ou invoquer le Règlement au sujet des termes anti-parlementaires qui ont été employés à la Chambre le 21 avril à mon égard. Je vous ai déjà écrit pour vous avertir de mon intention de soulever cette question aujourd'hui, parce que mon programme était trop chargé pour me permettre de rester à la Chambre après la période des questions pour le faire avant. Je regrette qu'il se soit passé tout ce temps entre le moment où il y a eu infraction aux règles de la Chambre et ce moment-ci. Je trouve cependant encore plus regrettable que de telles dérogations au Règlement de la Chambre des communes se produisent.

Je voudrais remercier le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) d'avoir relevé le problème immédiatement et de m'avoir réservé le droit de soulever la question de privilège à ce sujet.

J'ai pris la parole pour appuyer le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole. Le député de Calgary-Centre a quant à lui, pris la parole pour s'opposer à cette mesure. J'ai parlé le premier pour expliquer le contenu et l'objectif du bill C-103, mesure qui comme tant d'autres éléments de la politique énergétique du gouvernement se fonde sur les principes de l'équité et de la justice . . .

**M. Clark:** Sottises que tout cela!

**M. Lalonde:** . . . et sur la notion bien simple que les riches doivent partager avec les pauvres, c'est-à-dire que ceux qui ont la chance d'avoir de vastes richesses naturelles devraient aider ceux qui en ont moins.

**Des voix:** Règlement.

**M. Lalonde:** Quand j'ai eu terminé mes observations, madame le Président, le député de Calgary-Centre s'est levé à son tour. Je suis resté à la Chambre aussi longtemps que j'ai pu pour entendre ce qu'il avait à dire. J'ai considéré les propos que j'ai entendus comme quelque peu confus, mais le député parlait au moins en termes parlementaires. Le raisonnement du député de Calgary-Centre était erroné, mais il ne manquait pas de respect envers les traditions de la Chambre.

Arrivé au milieu de son interminable discours, j'ai dû quitter la Chambre, ayant d'autres obligations. Après mon départ, le ton et le style oratoire du député de Calgary-Centre ont changé, comme en témoigne le compte rendu de ce jour-là, aux pages 16476 à 16481 du hansard. Celles-ci prouvent bien que le M. Hyde a encore eu le dessus sur le D$^{r}$ Jekyll qui se cache dans le cœur du député de Calgary-Centre.

Après mon départ de la Chambre le 21 avril dernier, les propos du député de Calgary-Centre ont dégénéré en paroles parfois antiréglementaires, parfois regrettables et le plus souvent sans fondement. A au moins trois reprises, le compte rendu de la Chambre du 21 avril 1982 prouve clairement que le député de Calgary-Centre a employé des termes qui enfreignent sans l'ombre d'un doute mes privilèges de député.

Tout d'abord, comme on peut le lire à la page 16477, le député parle de la «malhonnêteté flagrante du ministre».

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre. Les députés n'aident pas la présidence en applaudissant à de tels propos. Ce cas précis s'est passé il y a au moins une semaine et il sera difficile à la présidence de rendre une décision. Je serais reconnaissante à la Chambre d'écouter le rappel au Règlement, ou la question de privilège, que soulève le ministre. Dans le préavis, il devait s'agir d'une question de privilège, mais le député a dit qu'il invoquait le Règlement. Quoi qu'il en soit, je considère qu'il s'agit là d'une question de privilège, à moins que le ministre ne me dise le contraire. Je voudrais que les députés m'aident en écoutant l'exposé de cette question de privilège pour me permettre de décider s'il y a lieu d'intervenir.

**M. Nielsen:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement signaler à la présidence qu'elle a déclaré à de nombreuses reprises que lorsqu'un représentant ne peut pas exposer les motifs de sa question de privilège ou de son rappel au Règlement dans ce qui correspond à cinq lignes du hansard, il y a quelque chose qui boîte.

**Mme le Président:** La parole est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

**M. Lalonde:** Madame le Président, je soulève la question de privilège et je rappelle aux députés de l'autre camp qu'il leur est arrivé de prendre jusqu'à une heure et demie pour débattre une seule et même question de privilège.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Mais elles avaient du fond.

**M. Lalonde:** Madame le Président, j'ai donc parlé de la première entorse. Deuxièmement, comme on peut le voir à la même page du hansard, le député dit que ce que j'ai déclaré était «absolument faux». Troisièmement, à la même page, le député de Calgary-Centre m'accuse de «tromperies, fourberie et déclarations . . . qu'elles savent mensongères».

Il est indéniable que les trois citations que je viens de rapporter calomnient gratuitement un représentant et constituent donc à ce titre une violation des privilèges parlementaires. Ces affirmations vont à l'encontre des principes de base de la langue et des procédures réglementaires qui sont le fondement même de débats ordonnés dans une démocratie de type parlementaire. Le Règlement et les précédents condamnent unanimement ces écarts de langage.

• (1510)

Le 24 avril 1978, monsieur l'Orateur Jerome a défini en ces termes la façon dont le débat devait se dérouler au Parlement:

> Nous devons respecter certaines normes de langage, certaines normes de conduite à la Chambre pour assurer à nos délibérations un niveau convenable de dignité. Inévitablement, chaque fois que nous nous éloignons du sujet du débat pour entrer dans le domaine des observations personnelles, d'un côté de la Chambre comme de l'autre, nous risquons fort le manquement à la dignité et au décorum.

Aussitôt après que j'eus quitté la Chambre le 21 avril, le député de Calgary-Centre a manifestement franchi la ligne de démarcation si bien définie dans le passage que je viens de citer. Parce qu'il ne pouvait pas et ne peut toujours pas comprendre l'essence du programme énergétique du gouvernement, il m'a accablé des pires insultes personnelles.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je crois avoir saisi l'essentiel de la question de privilège du ministre et c'est pourquoi je l'interromps. Il a parlé des propos tenus par le député de Calgary-Centre (M. Andre), qui sont consignés au hansard du 21 avril. Puisque le ministre m'avait donné une idée de l'objet de sa question de privilège, j'ai vérifié au hansard de ce jour-là. Je dois avouer que cette question de privilège me pose un problème, non pas que les termes employés ne peuvent pas être considérés comme antiparlementaires, car je crois qu'ils l'étaient effectivement. Aucun député ne peut prétendre que la déclaration d'un autre député est «absolument fausse» ni accuser un député d'être d'une malhonnêteté flagrante. Sauf erreur, le député ne s'est pas contenté d'insinuer que le ministre est d'une malhonnêteté flagrante, mais il a porté une accusation directe.

Le problème, en ce qui concerne cette question de privilège, c'est qu'elle n'a pas été soulevée au moment où l'incident s'est produit. Il faut protester contre les propos antiréglementaires sur-le-champ, car c'est à ce moment-là que l'on peut juger du ton ou de l'atmosphère qui règne à la Chambre et surtout du désordre que de tels propos risquent de créer à la Chambre. Je rappelle aux députés qu'il faut tenir compte de deux éléments. Il convient de voir si les propos s'écartent des expressions considérées comme parlementaires ou s'ils vont à l'encontre de l'esprit d'un discours parlementaire. J'exhorte les députés non seulement à penser à la liste proprement dite—car il convient d'y apporter certaines mises à jour, à mon sens—mais aussi au décorum exigé à la Chambre.

Étant donné que la question n'a pas été soulevée immédiatement, j'éprouve beaucoup de difficulté à demander au député de se rétracter une semaine plus tard, mais je trouverais qu'il respecterait parfaitement l'esprit parlementaire en acceptant de retirer ses propos. Je rappelle aux députés que je déplore les écarts de langage et que ceux-ci nuisent au bon déroulement des débats de la Chambre.

**M. Andre:** Madame le Président, dans sa question de privilège spécieuse, le ministre a fait quelques remarques sur le programme énergétique national.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député doit admettre que je ne suis pas trop sévère à son égard, puisque je ne l'oblige pas à se rétracter, mais je ne lui permettrai pas de faire des commentaires sur les déclarations que je viens de faire ni sur la question de privilège.

**M. Andre:** Madame le Président, je ne faisais pas de commentaires sur votre opinion ni sur les déclarations que vous venez de faire. Dans sa question de privilège, le ministre a fait des déclarations d'ordre général que je ne commenterai pas maintenant.

**Mme le Président:** A l'ordre. Ce n'est pas le moment de discuter de ces déclarations.

[*Français*]

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Madame le Président, vous vous souviendrez, quand vous lirez le hansard du 21 avril, que c'est moi qui ai soulevé la question en entendant le député de l'opposition faire les accusations auxquelles le ministre s'est référé. A l'époque j'ai signalé que j'avais entendu directement ce que le ministre a mentionné, savoir les accusations que le député avait faites. L'honorable député a alors nié le fait qu'il avait fait quelque chose d'antiréglementaire. Il l'a dit, et je cite le compte rendu des *Débats* à la page 16477:

> M. ANDRE: Je vérifierai dans les bleus. Je n'ai évidemment pas l'intention d'employer de termes antiréglementaires . . .

**Mme le Président:** A l'ordre! Je veux seulement dire à l'honorable ministre que j'avais pris en considération les remarques qu'il avait faites au moment où il a lui-même soulevé la question. J'ai en main le hansard qui indique parfaitement que l'honorable ministre était intervenu auprès du président à ce moment-là pour faire corriger la situation. Le président a statué au meilleur de sa connaissance. Il a jugé de la situation comme il l'entendait. Je ne veux pas revenir sur cette décision-là. C'est la raison pour laquelle, si la question avait été soulevée beaucoup plus tôt et si l'honorable ministre à ce moment-là avait persisté pour que la décision du président de ce moment-là soit autre que celle qu'elle a été, je crois qu'on aurait pu régler la question. Mais une semaine plus tard je ne pense pas, s'il favorise la bonne marche de la Chambre, que nous devions revenir sur cette question-là.

**M. Lalonde:** Madame le Président, je vous rappelle que je vous ai écrit à la première occasion après avoir lu le hansard . . .

**Mme le Président:** A l'ordre! Cela ne suffit pas, n'est-ce pas? Si l'honorable ministre estimait que la question était à ce point urgente, il fallait ou bien qu'il vienne à la Chambre le lendemain présenter sa question de privilège ou encore la faire présenter par quelqu'un d'autre. Alors je prierais les honorables députés de ne plus faire de remarques sur cette question sur laquelle j'ai maintenant statué.

[*Traduction*]

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Pour ce qui est de soulever la question le plus tôt possible, j'invite madame le Président à se reporter à la page 348 de la 19e édition de l'ouvrage d'Erskine May.

**Des voix:** Madame le Président s'est prononcée!

**M. Smith:** Le passage se lit ainsi:

Une question renvoyée à plus tard pour accommoder la Chambre ou pour permettre qu'un député concerné soit présent, ou encore pour donner à l'Orateur le temps de l'examiner à fond . . .

[*Français*]

**Mme le Président:** A l'ordre! Je regrette beaucoup, mais j'ai statué sur la question. Je demanderais la collaboration des honorables députés.

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, sans revenir sur la décision que vous avez prise en l'occurrence, je pense qu'il est important que nous obtenions une clarification à savoir laquelle de la décision sur un cas bien particulier que vous venez de rendre ou la citation que vient de faire mon secrétaire parlementaire doit recevoir application lorsque l'occasion se présente pour un député ou un ministre de poser la question de privilège. Je ne voudrais pas en appeler de votre décision ni m'y référer de quelque façon, sauf que nous sommes en présence d'une décision et d'un énoncé de la part d'Erskine May, et j'aimerais savoir lequel des deux s'applique.

**Mme le Président:** Je peux, pour éclairer l'honorable ministre, lui citer un cas que j'ai en version anglaise et qui est tout à fait conforme à la décision que je viens de rendre, à savoir . . .

[*Traduction*]

C'est lorsque des propos inconvenants sont tenus, et non après, qu'il convient de soulever un rappel au Règlement à ce propos.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je prends la parole sur un autre sujet. Après avoir consulté le greffier de la Chambre, je crois que le moment serait bien choisi pour demander le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer une motion visant à renvoyer la question de la prostitution, sujet très difficile . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. C'est à l'appel des motions qu'il conviendrait de le faire.

• (1520)

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE SUR L'ACHAT DE DEUX EMPILEURS-RÉCUPÉRATEURS

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'aimerais déposer copie d'une correspondance sur l'achat de deux empileurs-récupérateurs de la Société Mitsubishi par la Ridley Terminals Inc., société dont le Conseil des ports nationaux fait partie. Une société de chez nous, la Stephens-Adamson, s'était opposée à cet achat. Un échange de lettres a eu lieu entre elles, la Société Stephens-Adamson, et le Conseil des ports nationaux, à ce sujet. Voilà le document que je veux déposer.

* * *

[*Traduction*]

### PÉTITIONS

MLLE JEWETT—LE NICARAGUA—LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom du mouvement Action canadienne pour le Nicaragua, dont les 5,000 membres et plus de toutes les régions du Canada défendent le droit des Nicaraguayens à l'autodétermination et condamnent les forces extérieures qui menacent la souveraineté et la population du Nicaragua.

* * *

[*Français*]

### LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations)** demande à présenter le bill C-109, intitulé: «Loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

### JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA QUESTION DE LA SOLLICITATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROSTITUTION

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, cette motion découle de la proposition que le gouvernement a faite jeudi dernier à la Chambre et à laquelle nous croyons que l'opposition officielle a réservé un accueil favorable.

Il s'agit de renvoyer l'ensemble de la question au comité permanent de la justice et des questions juridiques pour qu'il l'étudie en même temps que le projet de loi C-53 dont il est saisi. J'ai cru comprendre que l'opposition officielle nous donnait son consentement à la proposition. Nous n'avions pas celui du troisième parti de la Chambre, mais les députés de ce parti ont eu quatre jours depuis pour réfléchir comme ils l'avaient demandé. J'espère que la Chambre va acquiescer à l'unanimité à notre demande, afin que nous puissions nous occuper de la question extrêmement importante du racolage.

La motion, madame le Président, propose:

Que soit donnée au comité permanent de la justice et des questions juridiques l'instruction suivante: Qu'il étende son étude du projet de loi C-53 à tous les moyens légaux d'interdire la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel du Canada, de même que les diverses lois provinciales et règlements municipaux actuellement en vigueur à cet égard, et qu'il y inclue l'audition et l'examen des vues des personnes et organismes concernés.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'avais prévenu Votre Honneur de mon intention de demander le consentement unanime en vue de proposer une motion de termes fort semblables à ceux dont nous avons discuté précédemment.

**Mme le Président:** Nous allons nous occuper de cette motion d'abord. Nous ne pouvons nous occuper que d'une motion à la fois. La Chambre permet-elle à l'unanimité au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Peterson) de proposer cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je crois que cette motion peut être débattue. Je voudrais formuler la proposition suivante.

**Mme le Président:** A l'ordre. La motion n'a pas encore été proposée. Elle pourra être débattue après avoir été proposée.

**M. Peterson:** Madame le Président, du consentement unanime, je propose l'adoption de la motion déjà présentée, sans débat.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, nous sommes disposés à donner ce consentement.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, la Chambre est sans aucun doute saisie de la motion et à mon avis, elle peut être débattue en vertu du Règlement. Je voudrais en parler.

**M. Pinard:** Madame le Président, j'invoque le Règlement, Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Peterson) a dit très nettement que nous étions disposés à proposer la motion et à donner notre consentement unanime à condition qu'il n'y ait pas de débat. S'il y a un débat, il n'y aura pas de consentement unanime.

**M. Nielsen:** Madame le Président, l'important est certes de renvoyer cette affaire au comité permanent. Le gouvernement est disposé à agir ainsi, conformément à la promesse faite par le ministre de la Justice, à la suite des nombreuses requêtes du député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney), en raison de la nature urgente du proglème. Le nouveau parti démocratique veut certainement renvoyer la question aussitôt que possible au comité. Nous sommes disposés à consentir unanimement au renvoi immédiat de cette affaire très urgente, afin que le comité puisse commencer le plus rapidement possible à l'étudier.

**M. Deans:** J'invoque le Règlement, madame le Président. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que, lorsque le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a sollicité le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion, il n'a aucunement laissé entendre que le consentement unanime était assujetti au fait que l'affaire ne soit pas débattue. Le compte rendu prouvera que la seule fois où le secrétaire parlementaire a mentionné la possibilité qu'il n'y ait pas de débat, c'est après qu'il ait en fait proposé la motion pour la seconde fois.

Je tiens à préciser que nous voulons étudier la question, de même que renvoyer une motion au comité, afin d'étudier la question de la prostitution. Toutefois, nous ne voulons pas que l'affaire soit bâclée, sans être débattue par la Chambre des communes. Nous avons donc l'intention de la débattre.

**M. Pinard:** Madame le Président, je respecte l'opinion de mon honorable ami, mais il est clair que l'intention, l'esprit de toute la discussion, était que cette motion allait être présentée à condition qu'elle ne donne pas lieu à un débat et qu'elle obtienne le consentement unanime de la Chambre. Faute de consentement unanime, nous ne saurions accepter que la question soit discutée ou mise en délibération. C'était la condition préalable à la présentation de la motion.

**M. Nielsen:** A mon avis, la Présidence risque d'avoir un problème à régler. Certes, nous serions prêts à adopter la motion sans la discuter, mais, si j'ai bien compris, la Chambre en est maintenant saisie. Si le Nouveau parti démocratique devait être privé du droit d'en discuter maintenant, ce serait comme si la motion n'avait pas du tout été présentée. Cependant, ce n'est pas le cas, puisque la Chambre en est maintenant saisie. J'estime donc que la Présidence risque de se heurter à un problème à cet égard.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, à l'instar du leader de l'opposition officielle à la Chambre, je tiens à déclarer tout net qu'au moment où on a demandé le consentement unanime, on n'a pas donné à entendre que la motion serait adoptée sans discussion. La Chambre en est maintenant saisie. Elle ne pourrait le retirer qu'avec le consentement unanime, et nous ne sommes pas prêts à l'accorder. Nous entendons débattre la motion. La Chambre est maintenant saisie de la chose et nous vous demandons la possibilité de l'étudier normalement.

[*Français*]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, vous n'avez pas encore lu la motion et, en conséquence, il n'y a pas de problème. Nous refusons de présenter la motion parce qu'il n'y a pas consentement unanime à ce qu'il y ait débat. Je pense que cela résout le problème.

*Questions au Feuilleton*

[*Traduction*]

**Mme le Président:** Je voudrais que la Chambre comprenne bien que la motion a effectivement été proposée par l'honorable secrétaire parlementaire, qui l'a lue. J'ai pensé qu'il la lisait pour le bénéfice des députés. J'ai supposé que les députés ne pouvaient pas donner leur consentement unanime sans savoir de quoi il retournait.

J'ignore tout des négociations qui ont pu avoir lieu à l'extérieur de la Chambre. Le secrétaire parlementaire a donné à ses collègues une idée de la teneur de la motion, mais la Présidence ne l'a pas soumise aux députés. Pour le faire, il lui faut le consentement unanime de la Chambre.

La Chambre accorde-t-elle à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Justice le consentement unanime pour qu'il présente sa motion?

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Le secrétaire parlementaire n'a pas le consentement unanime.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je veux qu'il soit bien clair que nous sommes disposés à débattre cette question à la Chambre et à la renvoyer au comité aujourd'hui.

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. La motion n'est pas à l'étude. Le consentement unanime n'a pas été accordé.

* * *

• (1530)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2748, 3161, 3310 et 3765.

[*Texte*]

### M. MAURICE MacDONALD

Question nº 2748—**M. Cossitt:**

1. La GRC, accompagnée de la police municipale de Calgary, a-t-elle effectué une descente chez M. Maurice MacDonald, professeur de tir et collectionneur d'armes et, le cas échéant, *a*) a-t-on saccagé sa maison, *b*) la GRC a-t-elle saisi des armes, *c*) quel était le but de cette intervention et qui l'a autorisée?

2. Soupçonnait-on M. MacDonald d'un crime et *a*) le cas échéant, de quel crime, *b*) sinon, pourquoi l'a-t-on traité ainsi?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Un membre de la GRC, accompagné de la police municipale de Calgary, s'est rendu à la maison de M. Maurice MacDonald. *a*) Sa maison n'a pas été saccagée. *b*) Ses armes n'ont pas été saisies par la GRC. *c*) Le but de cette intervention était de prouver qu'un crime avait été commis; elle a été autorisée en vertu d'un mandat de perquisition obtenu par la police municipale de Calgary.

2. Oui. *a*) Vol. Article 292 du Code criminel. *b*) Sans objet.

### LA PUBLICITÉ DE TELEPOST

Question nº 3161—**M. Cossitt:**

1. Le président de la Société canadienne des postes, M. Michael Warren, a-t-il envoyé à diverses personnes, par CNCP Télécommunications, un message intitulé «Message de la Société canadienne des postes» et, le cas échéant, *a*) combien en a-t-il coûté aux contribuables, *b*) combien de personnes ont reçu le message daté du 15 octobre 1981 et de quelle catégorie font-elles partie, *c*) pourquoi le message n'a-t-il pas été envoyé par courrier normal et est-ce, entre autres raisons, parce que M. Warren croyait que le courrier normal risquait d'être trop lent, *d*) le message peut-il être qualifié d'exercice de propagande au bénéfice de la Société, et comment cela peut-il aider à améliorer le service postal?

2. Était-il essentiel d'envoyer le message de toute urgence et, le cas échéant, pourquoi?

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. C'est exact, un message a été envoyé via Telepost. *a*) Le coût de cet envoi, qui était un projet conjoint des Postes canadiennes et de CNCP Télécommunications, a été partagé par les deux organismes.

*b*) Le message a été diffusé à environ mille maires et présidents de conseils de diverses municipalités de l'Ontario, ainsi qu'aux membres du gouvernement provincial et aux députés de l'Ontario à la Chambre des communes.

*c*) et *d*) En tant que projet conjoint des Postes canadiennes et de CNCP Télécommunications, le message a été envoyé afin de publiciser, dans une certaine mesure, le service Telepost, qui est le produit des deux organismes précités.

2. Sans objet.

### LES ENTENTES RELATIVES AUX SERVICES DE POLICE ASSURÉS AUX PROVINCES ET AUX MUNICIPALITÉS

Question nº 3310—**M. Herbert:**

1. En 1981-1982, combien d'années-personnes attribuées à la Gendarmerie royale du Canada seront affectées à des fonctions payées en totalité ou en partie par les provinces et les municipalités?

2. A combien évalue-t-on les frais déboursés par le gouvernement pour ce service et combien prévoit-on toucher des provinces et des municipalités qui demandent et obtiennent les services de la GRC.?

3. Quelle est la durée de l'entente portant sur ces services?

4. A-t-on évalué les dépenses et les recettes pour la durée de l'entente et, le cas échéant, à combien s'élèvent-elles?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Niveau provincial 6,953; niveau municipal 2,824.

2. Coût estimatif total: $412,383,000
Recettes estimatives provenant des provinces et des municipalités: $285,831,000

Ceci couvre une période qui s'étend sur quinze mois (du 1er octobre 1980 au 31 décembre 1981), ce qui ne s'est produit qu'une seule fois en 1981/1982, à cause d'un changement survenu dans la méthode de facturation.

3. Dix ans.

4. L'évaluation des dépenses et des recettes pour la durée de dix ans de ces ententes relatives aux services de police assurés aux provinces et aux municipalités n'a pas été faite.

LES DOSSIERS DE SÉCURITÉ DE LA GRC

Question nº 3765—**M. Cossitt:**

1. La GRC a-t-elle un dossier de sécurité sur le premier ministre et, le cas échéant, sera-t-il détruit, modifié ou altéré de quelque façon que ce soit durant le transfert du service de sécurité de la GRC au nouveau service de sécurité civil?

2. Au sujet de la réponse à la question nº 3230 selon laquelle le gouvernement ne peut garantir qu'aucun dossier détenu par le service de sécurité ne sera détruit, altéré ou modifié de quelque façon que ce soit, cette politique est-elle due à l'existence d'un dossier sur le premier ministre?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général)** 1. Le Service de sécurité tient à bon droit des dossiers relatifs à plusieurs personnes. Il est tenu de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité nationale. Toutefois l'existence même d'un dossier n'implique pas nécessairement, de la part du sujet, des activités irrégulières. En réalité, les dossiers du Service de sécurité sont détenus sans préjudice et à titre strictement confidentiel. Le contraire serait un mauvais service à un bon nombre de Canadiens, respectueux des lois, dans diverses localités. C'est pourquoi le Service de sécurité a adopté depuis longtemps la politique de refuser à la fois de confirmer et de nier l'existence d'un dossier relatif à quiconque.

La Commission d'enquête McDonald a recommandé de réduire, au Service de sécurité, le nombre des dossiers relatifs aux individus. J'ai ordonné, compte tenu de cet objectif, la révision de la politique actuelle du Service de sécurité en matière de conservation des dossiers. Il ne s'agit pas cependant de porter atteinte, au Canada, à notre aptitude à procéder comme il se doit à des enquêtes sur la sécurité nationale. Je garantis à cette Chambre que l'on ne détruira ni ne modifiera aucun des dossiers du Servicce de sécurité uniquement parce qu'il s'agit d'un individu bien en vue, ni pour quelque autre motif.

2. Non.

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (Nº3)

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose: Que le bill C-108, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir entretenir mes collègues de quelques aspects importants du bill C-108, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), dont nous débattons maintenant. Comme vous le savez, l'Office national de l'énergie est l'un des principaux instruments utilisés par le gouvernement du Canada pour orienter l'exploitation des ressources énergétiques. En fait, l'Office régit certaines activités et opérations de sociétés ou de particuliers qui veulent promouvoir cette exploitation.

Votre Honneur sait également que ce projet constitue l'une des mesures législatives nécessaires pour appliquer les principaux points du programme énergétique national dont dépend notre avenir en matière énergétique.

Ce programme vise à donner un nouvel élan au secteur énergétique canadien dans son ensemble. La réalisation de ses objectifs: sécurité des approvisionnements, occasions de participation à l'exploitation des ressources et égalité des chances pour tous les Canadiens, est absolument essentielle si le Canada veut pouvoir se développer sur le plan économique et avoir une certaine liberté d'action sur la scène internationale. Il faut donc s'attendre à ce que cette loi qui sert à la réalisation de certains de ces objectifs, permette d'améliorer, d'adapter le principal instrument du gouvernement fédéral dans le domaine énergétique, c'est-à-dire l'Office national de l'énergie, dont la mesure à l'étude modifie la compétence et les pouvoirs.

[*Français*]

Monsieur le président, je voudrais traiter plus particulièrement aujourd'hui des articles 12 et 30 du projet de loi C-108 qui accorde certains pouvoirs supplémentaires à l'Office national de l'énergie en matière de lignes internationales et interprovinciales de transmission de forces motrices. Je voudrais, ce faisant, m'adresser particulièrement aux citoyens de ma province, la province de Québec, pour qui ces dispositions ont soulevé un bon nombre de questions et un débat assez violent, assez orageux, et au sujet duquel d'ailleurs beaucoup d'affirmations erronées ont été faites, et je voudrais prendre l'occasion de ce débat en Chambre aujourd'hui pour clarifier parfaitement la situation à cet égard. Avant de donner des explications concernant la nature même du bill je prendrai quelques minutes pour communiquer à la Chambre certains commentaires techniques. Jusqu'à il y a une dizaine d'années environ, le transport de l'électricité ne se faisait que difficilement sur de longues distances, le courant électrique, qui passait dans les lignes à haute tension était un courant alternatif, il fallait donc pour que le voltage demeure constant dans les lignes et qu'il y ait de nombreux relais sur tout le parcours de la ligne. La construction et le fonctionnement de ces relais étaient coûteux. On préférait donc le plus souvent construire des lignes des transmission sur de petites distances, soit entre deux points à l'intérieur d'une même province, ou encore deux points rapprochés de deux provinces voisines. Aucune nécessité pressante n'imposait donc le recours à une réglementation particulière portant sur de longues lignes internationales ou interprovinciales de transport de l'électricité.

Il y a 10 à 15 ans cependant, la technologie du transport de l'électricité a connu de grands progrès. On a pu transmettre l'électricité par les lignes à haute tension en utilisant le courant continu au lieu du courant alternatif. Il n'était donc plus besoin de relais. On a pu réussir ceci en transportant le courant électrique à un très haut voltage. Certaines des percées technologiques les plus intéressantes dans ce secteur ont eu lieu ici même au Canada et plus particulièrement au Québec et au Manitoba, deux provinces dans lesquelles on a développé une excellente technologie d'avant-garde en matière de transport

de l'électricité sur de longues distances. Du coup il devenait possible de transporter l'électricité sur de très longues distances, et il est aujourd'hui possible de transporter sans problème l'électricité sur 1500 ou même sur 2000 kilomètres, chose qui était absolument impossible il y a quelques décennies. Les problèmes qui n'existaient pas la veille surgissent donc soudain. En effet, la ligne à haute tension devient du jour au lendemain presque semblable à un pipe-line. Dans un cas, c'est le pétrole ou le gaz qui traverse le Canada sur de longues distances et on le sait, au Canada, par exemple, on achemine le pétrole de l'Alberta jusqu'à Montréal en passant à travers les provinces grâce à un pipe-line qui est réglementé par l'Office national de l'énergie. La même chose se produit dans le cas du gaz naturel. Le pipe-line de gaz naturel part de l'Alberta, traverse les provinces, achemine le gaz jusqu'à Montréal, et bientôt jusqu'à Trois-Rivières et Québec, et ce pipe-line traverse les provinces en vertu d'une loi nationale, d'une loi fédérale, et les pouvoirs d'expropriation qui sont conférés aux compagnies de gaz ou de pétrole le sont en vertu d'une disposition d'une loi fédérale et d'une autorisation de l'Office national de l'énergie. Alors telle est la situation dans le cas du pétrole ou du gaz qui traverse le Canada et maintenant, grâce aux progrès technologiques, nous aboutissons à une situation où c'est maintenant l'électricité qui peut franchir le pays par delà rivières, plaines et montagnes, à travers les régions et les provinces.

Or le but premier des amendements que nous proposons à cette loi sur l'Office national de l'énergie, c'est de donner à cet Office dans le domaine des lignes de transmission de forces motrices les mêmes pouvoirs et les mêmes compétences qu'il possède actuellement dans le domaine des pipe-lines. En fait, monsieur le président, les pouvoirs que nous donnons en vertu de la Loi proposée à cette Chambre vont même moins loin que ce qui existe déjà en matière de pipe-line. L'Office national de l'énergie possède à l'heure actuelle certains pouvoirs en ce qui concerne les lignes de transmission internationales, en matière d'électricité. La Loi qui le régit stipule en effet que l'Office doit tenir des audiences publiques lorsqu'une société requérante veut exporter de l'électricité ou ériger des lignes internationales de transmission de forces motrices. Par exemple, aujourd'hui même, l'Office national de l'énergie doit rendre publique une décision à savoir si oui ou non nous devrions autoriser l'exportation d'électricité à partir de l'Ontario par l'Ontario Hydro vers les États-Unis, vers un des États en particulier. Et l'Office national de l'énergie aujourd'hui rend sa décision sur la base d'audiences publiques qui ont été tenues et en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Il est donc clair que si l'on examine la pratique et la Loi actuelles le Parlement a déjà légiféré depuis longtemps en matière de lignes de transmission électriques, et il est tout à fait erroné comme certains ont pu le laisser croire au Québec en disant qu'il s'agissait &ed2581;-1 d'une initiative complètement nouvelle, de quelque chose qui n'a jamais existé antérieurement et qui constituerait si l'on veut une initiative extraordinaire dans le domaine de l'électricité, comme si nous n'avions jamais légiféré en matière de transmission d'électricité. En fait, le Parlement du Canada a juridiction dans le domaine de la transmission internationale ou interprovinciale d'électricité et le Parlement a déjà choisi d'exercer cette juridiction à plusieurs égards, ou plusieurs occasions.

• (1540)

Non seulement l'Office décide en ce qui concerne la transmission d'électricité du Canada vers les États-Unis mais il peut également autoriser la construction d'une telle ligne de transmission, en réglementer le tracé, juger si une telle ligne sert l'intérêt public, présent et futur, écouter toute objection soulevée à l'égard de l'érection de la ligne et finalement établir les conditions qu'il estime nécessaires à la mise en œuvre de toute l'entreprise.

Monsieur le président, ces pouvoirs sont déjà inscrits dans la Loi sur l'Office national de l'énergie. Il ne s'agit pas de nouveaux pouvoirs qu'on invente ou qu'on essaie d'attribuer à l'Office national de l'énergie, ces pouvoirs-là sont déjà dans la Loi sur l'Office national de l'énergie, particulièrement dans les articles 20 et 40 à 46.

Il y a cependant une lacune dans cette loi, et je m'explique. Alors que dans le cas d'un pipe-line, la Loi sur l'Office national de l'énergie contient des dispositions accordant certains pouvoirs généraux et imposant certaines obligations à une société qui exploite un pipe-line, il n'y a pas de dispositions semblables dans le cas d'une ligne de transmission d'électricité. Certains de ces pouvoirs et devoirs généraux visent l'acquisition, y compris l'acquisition par expropriation et la cession de terrain nécessaire à la construction et à l'exploitation du pipeline. Ces dispositions se trouvent à la Partie V de la Loi sur l'Office national de l'énergie. Un des amendements proposés vise à combler la lacune que j'évoquais tantôt et à faire en sorte que les dispositions de cette Partie V, c'est-à-dire les articles qui accordent des pouvoirs généraux ou imposent des devoirs généraux aux sociétés de pipe-line s'appliquent aussi aux personnes exploitant des lignes internationales de transmission d'électricité.

Monsieur le président, ce que nous proposons dans cette loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, c'est tout simplement, je le répète, un régime similaire à celui qui est maintenant en place pour les pipe-lines en ce qui concerne entre autres l'acquisition, y compris l'acquisition par expropriation et la cession de terrain, pour des lignes de transport d'électricité. Pas un pouvoir, pas une compétence de plus que ce qui existe à l'heure actuelle pour les pipe-lines et les gazoducs, et je rappelle encore une fois que ce pouvoir n'est pas exercé par le gouvernement du Canada ni par l'Office national de l'énergie en ce sens que ce ne sont pas eux qui procèdent à l'expropriation.

Si on examine l'expérience au Québec à l'heure actuelle au sujet du gazoduc, par exemple, on constatera que le gazoduc Trans-Québec et Maritimes qui est en construction à l'heure actuelle et qui devrait atteindre Trois-Rivières avant la fin de cette année et qui atteindra le Québec, je l'espère, dans le courant de l'an prochain, on constatera que ce qui se produit, c'est que la compagnie TQM qui construit le gazoduc, en vertu du permis qui lui est accordé par l'Office national de l'énergie, procède à l'expropriation du terrain dont elle a besoin pour construire le gazoduc en question, et la compagnie TQM, ce faisant, se soumet aux lois provinciales en vigueur à l'heure actuelle au Québec, qu'il s'agisse des lois sur l'environnement ou sur la protection des terres agricoles, et ainsi de suite, on a pris l'expérience de TQM durant les derniers mois, la dernière année en particulier, cette compagnie a dû se soumettre aux

lois provinciales en vigueur qui régissent certains aspects des activités à l'intérieur de la province. Et la même chose se produit lorsqu'on construit un pipe-line, que ce soit au Québec ou ailleurs. Lorsqu'il y a une extension de ligne, la compagnie en cause se soumet non seulement aux lois fédérales, mais aussi aux lois provinciales qui peuvent la régir. Et ce dont il est question ici, lorsqu'on parle d'accorder pour les lignes de transmission d'électricité les mêmes pouvoirs qui existent déjà auprès de l'Office national de l'énergie, pour les lignes de transmission pour les pipe-lines et les gazoducs, signifie simplement que la pratique qu'on voit suivre par exemple, je le mentionnais, au Québec par la TQM, pour la construction du gazoduc, c'est la même chose qui surviendrait dans le cas d'une ligne internationale ou interprovinciale de transmission d'électricité. Donc, encore une fois, ce que nous proposons, c'est tout simplement un régime similaire à celui qui est en place pour les pipe-lines au sujet en particulier de l'expropriation et de la cession de terrain. Et c'est ce que l'article 12 du projet de loi accomplit lorsqu'il stipule tout simplement que la Partie V de la Loi de l'Office national de l'énergie s'applique aux lignes internationales de transmission de forces motrices. Cette partie s'appliquera aussi aux lignes interprovinciales de transmission d'électricité qui auront été désignées par le gouverneur en conseil.

Pour ce qui est de la construction de lignes interprovinciales, la situation actuelle est différente de celle des lignes internationales. L'Office, à l'heure actuelle, à toute fin pratique, ne possède aucune compétence à cet égard. L'article 30 de la Loi que nous débattons changera cet état de choses en assimilant effectivement une ligne interprovinciale désignée par le gouverneur général en conseil à une ligne internationale. Autrement dit, une fois qu'une ligne est désignée, l'Office détient à son égard le droit d'émettre ou d'annuler un certificat de construction, d'attacher des conditions spécifiques à ce certificat, de tenir des audiences publiques et d'approuver l'expropriation de terrains. En un mot, une fois qu'une ligne interprovinciale est désignée, les dispositions relatives aux lignes internationales s'appliqueront à cette ligne interprovinciale. La désignation de lignes interprovinciales semble avoir représenté des difficultés pour certains. Il est bon d'affirmer ici clairement que le gouvernement ne prendra de décision à propos de ces lignes qu'en tenant compte des intérêts des provinces en ce domaine et qu'après avoir jugé que la désignation de ces lignes est nécessaire à l'intérêt national, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'agir unilatéralement en cette matière et ne procéderait éventuellement dans des conditions normales à la désignation d'une ligne qu'à la demande d'une ou de plusieurs provinces. En outre, il importe de noter que ce pouvoir de désignation ne s'appliquera qu'à des lignes futures, des lignes qui seront construites et ne peut s'appliquer à aucune des lignes interprovinciales existantes.

L'extension de la Partie V dont j'ai parlé plus haut aux lignes internationales de transmission d'électricité nous a par ailleurs valu diverses accusations ridicules. On nous accuse d'interférence dans les pouvoirs de certains gouvernements provinciaux, on nous accuse de vouloir brader les ressources énergétiques de certaines provinces, de porter atteinte à leur intégrité territoriale. Monsieur le président, je n'ai pas besoin de signaler à quel point tout cela est faux et démagogique. La décision d'accorder aux personnes exploitant des lignes internationales de transmission d'électricité, les mêmes pouvoirs et les mêmes obligations qui s'appliquent aux sociétés exploitant des pipe-lines a été prise à la suite d'une demande formulée par une société albertaine qui s'appelle en fait maintenant la Trans Alta Utilities et qui s'appelait autrefois la Calgary Power. Cette société était désireuse de vendre de l'électricité aux États-Unis et voulait s'assurer que la construction d'une ligne à haute tension entre l'Alberta et les États américains voisins ne rencontrerait pas de difficultés indues. Nous avons étudié attentivement la question, et nous avons alors découvert que la législation fédérale n'accordait pas les pouvoirs nécessaires pour rendre effectivement possibles de telles ventes. Or ce commerce, je le répète, peut, à l'occasion, se révéler vital pour l'économie d'une région et bénéfique à la balance commerciale globale de tout le Canada. Nous avons voulu tout simplement établir un principe. Ces nouvelles dispositions législatives ne sont pas faites pour ou dirigées contre quiconque, ni pour ni contre l'Alberta, ni pour ni contre la Colombie-Britannique, ni pour ni contre le Québec ou Terre-Neuve. Elles peuvent s'appliquer aujourd'hui en Alberta, demain au Québec, le surlendemain en Colombie-Britannique ou en Ontario.

• (1550)

Monsieur le président, on sait que ces amendements nous ont valu plus particulièrement l'accusation d'ingérence dans le différend entre les provinces de Terre-Neuve et de Québec sur le transport de l'électricité du Labrador. Étant moi-même député du Québec, je dois dire que j'ai suivi ce débat avec beaucoup d'attention et d'intérêt et, à plusieurs occasions, avec passablement de regret lorsque je voyais la façon dont certains arguments étaient présentés et la démagogie à laquelle on n'a pas hésité à avoir recours en plusieurs occasions. Je voudrais aujourd'hui profiter du débat en deuxième lecture pour donner à la Chambre et à la population quelques précisions. Dans cette question du différend entre Terre-Neuve et le Québec à l'heure actuelle, il ne fait aucun doute que la solution la plus saine sur le plan économique est le transport de l'électricité du Labrador vers le Sud à travers le réseau actuel de l'Hydro-Québec. Ceci ne devrait faire aucun doute pour personne, que ce soit à Québec, que ce soit à Terre-Neuve, que ce soit n'importe où ailleurs.

La solution la plus sensée, la solution la plus raisonnable, la solution la plus intelligente, la solution la plus économique, c'est celle du transport de l'électricité du Labrador à l'intérieur du réseau de l'Hydro-Québec. Cependant, le conflit entre le gouvernement du Québec et celui de Terre-Neuve dépasse largement la question de ce transport éventuel de l'électricité. C'est déjà un problème ancien, profond, fort complexe, qui a eu des ramifications politiques considérables au plan provincial, que ce soit au Québec, et peut-être encore davantage à Terre-Neuve.

Certains de ces éléments portent sur le transport de l'électricité, à savoir: Est-ce que Terre-Neuve pourrait s'assurer que son électricité pourrait être librement transportée vers des clients éventuels autres que le Québec? D'autres concernent d'autres débats et d'autres disputes entre Terre-Neuve et le Québec sur le prix du kilowatt vendu au Québec particulièrement en vertu du contrat qui existe entre le Québec et Terre-Neuve au sujet de l'électricité du barrage en existence à l'heure actuelle des chutes Churchill.

D'autres débats, d'autres disputes touchent la question du respect ou de la renégociation éventuelle de ce contrat entre Québec et Terre-Neuve. Et enfin, bien d'autres questions techniques et financières aux implications fort étendues découlent à des degrés divers de ce contentieux. Je n'ai pas à rappeler à la Chambre que ce contentieux entre le Québec et Terre-Neuve existe maintenant depuis déjà bien des années, tout près d'une décennie, je dirais au moins dix ans, qu'on est encore en plein procès de part et d'autre, que certaines causes sont maintenant rendues à la Cour suprême du Canada. Il y en a d'autres qui traînent encore devant les tribunaux de première instance et on n'entrevoit pas de solution à court terme entre les deux gouvernements. A l'heure actuelle, je le mentionnais, deux causes sont devant les tribunaux de Terre-Neuve et du Québec dans lesquelles les juges sont priés de trancher tel ou tel aspect de ce conflit et chaque gouvernement provincial utilise tous les moyens à sa disposition pour soit faire prolonger le débat devant les tribunaux, soit l'accélérer. Dans tout état de cause, ces questions traînent devant les tribunaux depuis déjà bien des années.

Une troisième cause vient d'être tranchée par la cour d'appel de Terre-Neuve en faveur de cette province et elle est maintenant portée en appel devant la Cour suprême du Canada.

Je tiens à souligner de la façon la plus catégorique possible, la plus claire possible que le gouvernement fédéral pour sa part ne veut pas s'immiscer dans ce conflit ni prendre position pour l'une ou l'autre des parties. Nous ne sommes pas intervenus dans ces procès. Nous avons laissé les deux gouvernements provinciaux présenter leur cause devant les tribunaux et nous n'avons pris aucune mesure pour favoriser l'une plutôt que l'autre des parties en litige. De fait, notre point de vue, c'est que les deux parties ont beaucoup à perdre en poursuivant leur affrontement. Ces procès qui durent maintenant depuis près de 10 ans n'ont amené aucune résolution du problème. Et, entretemps, aucun nouveau développement ne s'est fait sur la Côte Nord du Québec, sur la rivière Churchill. Chaque année, depuis dix ans, des centaines de millions de dollars de revenu sont perdus par la population de Terre-Neuve et du Québec parce que les deux gouvernements provinciaux en cause n'ont pas réussi à s'entendre.

Chaque année des milliers d'emplois pour les travailleurs de la construction au Québec ou à Terre-Neuve ont été perdus ou n'ont pas été créés parce que les gouvernements provinciaux en question n'ont pas réussi à s'entendre sur le développement de la rivière Churchill ou encore des rivières de la Côte Nord du Québec. Ce sont les gouvernements provinciaux de Terre-Neuve et du Québec qui ont été les grands perdants mais c'est aussi l'ensemble de la population du Québec et de Terre-Neuve qui a été les grands perdants dans ces affrontements que nous avons connus entre les deux provinces depuis dix ans. Dieu sait qu'à l'heure actuelle, que ce soit le Québec ou que ce soit Terre-Neuve, la population de ces deux provinces pourrait facilement se réjouir de la création de quelques milliers d'emplois dans la construction de barrages soit sur la Côte Nord, soit sur la rivière Churchill. Malheureusement, les deux gouvernements provinciaux en cause ont passé les deux dernières années en procès, en litiges, ce qui sans doute a réussi à faire vivre un certain nombre d'avocats mais n'a pas apporté beaucoup de travail aux travailleurs de la construction.

Je dirais, monsieur le président, que, quel que soit le verdict des tribunaux dans les causes pendantes, nul n'en sortira vraiment vainqueur. A moyen terme je dirais même que la victoire de tel ou tel gouvernement pourrait se retourner contre ses propres intérêts. Quand je dis ceci, je le dis en connaissance de cause et avec toute la sincérité dont je suis capable. Si jamais le gouvernement fédéral devait intervenir dans cette question, ce serait uniquement afin de rapprocher les parties, car nous croyons fermement que la meilleure solution réside dans la poursuite des négociations entre les deux gouvernements.

Un accord négocié comportant des compromis agréés mutuellement est nettement plus avantageux pour les citoyens de Terre-Neuve et du Québec que toute victoire judiciaire qui ne peut qu'entraîner amertume et frustration. Les fruits d'un accord négocié seront multiples et dureront longtemps. Les conséquences d'un affrontement seront empoisonnées.

Nous avons proposé aux deux gouvernements notre aide pour qu'ils reprennent les négociations selon la formule qui leur conviendra. Monsieur le président, nous répétons ici cette offre. Nous ne voulons pas nous immiscer, nous ne voulons pas nous imposer, mais nous répétons aux deux gouvernements que si, à leur avis, le gouvernement du Canada peut jouer un rôle utile en vue d'un accord négocié des deux gouvernements, nous sommes disposés à faire tout en notre pouvoir pour tenter de faciliter un rapprochement entre le gouvernement de ces deux provinces voisines. Je voudrais enfin souligner, monsieur le président, que ces deux articles du projet de loi C-108 semblent faire l'objet d'un consensus de la part d'une grande partie de la Chambre. En effet, au cours du boycottage regrettable des travaux parlementaires des progressistes conservateurs, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), qui est le porte-parole du parti progressiste conservateur en matière énergétique, a participé à une émission de ligne ouverte et à cette émission, interrogé par un interlocuteur sur cette question précise, le député, qui est le porte-parole du parti progressiste-conservateur en matière énergétique, je le répète, a reconnu la pertinence de ces deux articles. Je voudrais citer les paroles mêmes du critique de l'énergie du parti progressiste conservateur. Le député de Calgary-Ouest a déclaré, et je cite:

Oui . . .

. . . de Calgary-Centre (M. Andre), je regrette . . .

Le critique du parti progressiste conservateur en matière énergétique a déclaré ceci:

Oui je recommanderai cette partie du projet de loi à mon caucus. Je serais prêt à recommander à mon caucus que le débat sur cette partie du projet de loi ne soit pas paralysé pendant une période quelconque de temps et qu'il fasse l'objet d'un traitement expéditif.

Ou encore en anglais pour le citer absolument exactement, il a dit ceci:

• (1600)

Yes, that's a part of the bill that I would recommend to my caucus.

Ces paroles de l'honorable porte-parole du parti progressiste conservateur en matière énergétique sont extrêmement claires, et nous espérons donc que l'examen de ces articles ne traînera pas en longueur. On me permettra, monsieur le président, encore une fois avant de conclure de résumer notre position sur cette question. J'ai tenté dans mon exposé antérieur de présenter la situation telle qu'elle apparaît dans le bill qui fait présentement l'objet de la considération de la Chambre, et je voudrais la résumer à nouveau. Tout d'abord, je tiens à rappeler

que les dispositions de la loi à l'étude à la Chambre aujourd'hui sont tout à fait conformes au pouvoir du Parlement du Canada en matière de commerce international et interprovincial. Personne n'a encore prétendu que le Parlement n'avait pas compétence pour légiférer à cet égard. En fait, c'est la responsabilité constitutionnelle du Parlement de s'assurer que la liberté de commerce international et commerce interprovincial existe au Canada. C'est la responsabilité du Parlement de voir à ce qu'il n'y ait pas d'entrave au commerce international ou interprovincial et qu'il n'y ait pas de barrière artificielle ou artificielle au commerce et à l'échange des biens entre les provinces. En fait, si ce pouvoir n'existait pas entre les mains du Parlement du Canada, on pourrait presque en venir à la conclusion qu'on n'aurait pas de pays à toutes fins pratiques. C'est une chose élémentaire et fondamentale à l'existence même d'un pays qui porte véritablement ce nom. Donc, le pouvoir, la compétence et la responsabilité du Parlement du Canada d'assurer la liberté du commerce international et interprovincial sont clairs et ne sont pas contestés.

Deuxièmement, je tiens à le souligner encore une fois, ces dispositions sont identiques à celles que le Parlement a exercées depuis des décennies à l'égard des pipe-lines pour la transmission du gaz et du pétrole, et je le dis, au grand bénéfice du Québec, et sans jamais aucune objection du gouvernement de cette province. Il en va de même pour les pouvoirs que le gouvernement canadien a exercés depuis au-delà de cent ans sur la construction de lignes de chemins de fer. Et si je reviens encore à la question des gazoducs ou des oléoducs, encore une fois ce sont les compagnies qui procèdent à la construction de tels pipe-lines qui respectent aussi les lois provinciales qui peuvent s'appliquer.

Troisièmement, je dirais encore plus, ces dispositions vont encore moins loin que celles qui existent déjà sur les pipe-lines, pour deux raisons. Tout d'abord, ces dispositions ne peuvent s'appliquer à aucune ligne de transmission existante et, deuxièmement, ces dispositions ne s'appliqueraient à une ligne de transmission éventuelle qu'après désignation spécifique par le gouverneur en conseil lorsqu'il s'agit d'une ligne de transmission interprovinciale.

Quatrièmement, la loi n'affectera aucunement le réseau d'Hydro-Québec. Je tiens à le souligner parce qu'encore une fois toutes sortes de déclarations plus farfelues les unes que les autres ont été faites à l'occasion sur cette question. Le réseau de l'Hydro-Québec n'est aucunement et ne peut être aucunement affecté par cette disposition. Le réseau existant ou futur de l'Hydro-Québec est et demeurera entièrement sous l'autorité du gouvernement du Québec. Lorsque le gouvernement de Terre-Neuve nous a demandé de légiférer à cet égard, ce gouvernement nous a demandé deux choses, la possibilité d'amender la loi pour assurer la construction d'une ligne autonome de transmission d'électricité et aussi même le pouvoir pour que nous puissions forcer l'Hydro-Québec ou une société hydro-électrique provinciale à transporter l'électricité que la province de Terre-Neuve, par exemple, pourrait produire. Nous avons indiqué à ce moment-là que nous étions prêts à agir sur la première demande qui était une demande analogue à la pratique actuelle en matière de pipe-lines. Mais, quant à la deuxième, nous avons indiqué, premièrement, au gouvernement de Terre-Neuve qu'il nous apparaissait tout d'abord extrêmement douteux que nous puissions avoir la compétence d'imposer à un organisme provincial le transport de l'électricité sur son propre réseau et, deuxièmement, qu'une telle pratique ne pourrait fonctionner que pour autant qu'il y aurait coopération entière de l'organisme provincial, et qu'il était absolument irréaliste de songer qu'on pourrait en tant que Parlement du Canada imposer une telle obligation à une régie provinciale qui refuserait de collaborer. En conséquence, nous avons rejeté la deuxième demande qui avait été faite mais accepté la première. Donc, ceci est extrêmement important et je le rappelle à la population du Québec en particulier cette disposition ne peut affecter l'intégrité du réseau de l'Hydro-Québec et garantit pour le présent et l'avenir.

Cinquièmement, cette loi ne peut en rien toucher le contrat existant entre l'Hydro-Québec et Terre-Neuve concernant Churchill Falls. Toute la dispute qui existe entre Terre-Neuve à l'heure actuelle et Churchill Falls et le Québec au sujet de Churchill Falls concernant le contrat actuel est une matière de droit civil si l'on veut entre les deux provinces, c'est une question de savoir si le contrat est valide, s'il peut être changé ou non, mais le bill à l'étude ne touche en rien ce contrat. Toute la dispute entre Québec et Terre-Neuve à ce sujet demeure entière, les tribunaux en décideront à moins qu'il y ait accord entre les deux provinces entre-temps. Ce que cette Loi vise ce serait le développement éventuel de nouvelles ressources hydro-électriques qui ne font pas, à l'heure actuelle, l'objet du contrat entre le Québec et Terre-Neuve. Alors qu'on ne se mette pas martel en tête et qu'on ne s'affole pas, la question du contrat sur la transmission de l'électricité qui existe à l'heure actuelle entre Québec et Terre-Neuve est une matière qui n'est absolument pas touchée par ce bill.

• (1610)

Sixièmement, je l'ai déjà indiqué, ces dispositions ne sont pas particulières au Québec et à Terre-Neuve. Elles sont de nature générale, elles peuvent s'appliquer à n'importe quelle province au Canada et en fait l'initiative d'amener devant la Chambre ces dispositions vient d'une demande qui nous a été faite par Calgary Power il y a quelque temps concernant l'exportation d'électricité vers les États-Unis en passant par la Colombie-Britannique.

Septièmement, on a prétendu qu'il y avait une grande différence entre les pipe-lines et les lignes de transmission d'électricité. Particulièrement, j'ai entendu certains arguments au Québec, la différence résultait du fait que les lignes de transmission d'électricité étaient payées par l'Hydro-Québec, par la province, par les contribuables provinciaux, et que le gouvernement fédéral ne contribuait pas au financement des lignes de transmission d'électricité. On laisserait entendre d'ailleurs cet argument selon lequel le gouvernement fédéral contribue au financement des pipe-lines. Bien je dois dire que cet argument est sans fondement pour une raison bien simple, c'est que dans l'immense majorité des cas le gouvernement du Canada ne contribue pas plus au financement des pipe-lines pour la transmission du gaz ou de l'huile qu'il contribue au financement des lignes de transmission d'électricité. Nous allons contribuer considérablement à la construction de la ligne du gazoduc au Québec pour nous assurer que les citoyens du Québec et des provinces Maritimes puissent avoir le gaz au même prix que les citoyens de Toronto. Nous avons décidé de subventionner la

construction de ce pipe-line, de ce gazoduc. Mais dans l'ensemble du Canada, l'ensemble des pipe-lines qui ont été construits dans ce pays l'ont été sans aucune contribution financière du gouvernement canadien. Alors cet argument encore une fois ne vaut absolument pas. On ne peut véritablement faire de distinction entre les lignes de transmission électriques et les pipelines par rapport à la contribution ou non-contribution financière du gouvernement du Canada.

Huitièmement, je devrais dire, certains ont prétendu faire une différence entre l'électricité d'une part et le gaz et l'huile d'autre part. Comme s'il y avait une certaine vertu magique rattachée à l'électricité qui n'existe pas dans le cas de l'huile ou du gaz naturel! Il est évident pour n'importe quel observateur objectif que l'électricité n'est qu'une autre forme d'énergie parmi d'autres et en fait, comme on le sait, dans bien des cas on peut substituer l'une à l'autre par exemple pour le chauffage des domiciles et des maisons, on peut utiliser soit l'huile, soit le gaz, soit l'électricité, et tout ce qu'on a ici ce sont trois formes différentes d'énergie qui sont très répandues au Canada et que la plupart des citoyens utilisent à un moment ou l'autre de leur vie dans leurs activités quotidiennes.

On semble dire parce que c'est l'électricité que c'est intolérable que le Parlement du Canada puisse s'assurer que la transmission de l'électricité d'une province vers un pays étranger, ou d'une province vers une autre province, puisse être régie ou réglementée par le Parlement du Canada, alors que depuis une cinquantaine d'années et plus le Parlement a régi constamment la transmission du gaz et de l'huile d'un bout à l'autre du pays et d'une province à l'autre, et on semble dire que c'est intolérable de songer que, prenons le cas de la province de Terre-Neuve, par exemple, que la province de Terre-Neuve pourrait, à supposer qu'elle ait un client, disons l'État de New York, qui soit intéressé à acheter une grande quantité d'électricité, et qu'il y ait un contrat qui soit passé disons entre Terre-Neuve d'une part et New York d'autre part en vertu duquel l'électricité du Bas de la rivière Churchill, qui n'est pas développée à l'heure actuelle encore, serait transmise de Terre-Neuve à New York par une ligne de transmission qui traverserait le Québec sans que le gouvernement du Québec n'ait le droit de dire: Pardon, je vous interdis de passer sur mon territoire à moins que vous ne me vendiez toute votre électricité et qu'ensuite moi je puisse utiliser ce qui fait mon affaire et puis je le vendrai à quelqu'un d'autre.

J'ai entendu cet argument dans la bouche de bien des Québécois à qui j'ai parlé et je leur ai posé une question qui, je dois le dire, monsieur le président, est demeurée généralement sans réponse de leur part, parce qu'ils n'y avaient pas pensé. Je leur ai dit: Écoutez, dites-moi qu'est-ce que vous diriez si au Québec, nous, nous disions que nous avons besoin de gaz naturel. Comme nous le savons, on va étendre le gaz naturel de Montréal à Trois-Rivières, à Québec et à diverses autres régions du Québec. Il est clair que ce gaz naturel-là on en a besoin, il faut qu'il vienne de l'Alberta qui en a un surplus, et nous, du Québec, nous voulons avoir accès à ce gaz naturel. A l'heure actuelle, ce qui se produit, c'est bien simple, il y a une compagnie de transmission de gaz, une compagnie de pipe-line qui prend le gaz en Alberta qui l'amène à travers toutes les diverses provinces et qui le dépose au Québec où les consommateurs le reçoivent en vertu d'une loi et d'une régie fédérale. Qu'est-ce qu'on dirait nous autres, Québécois, si la Saskatchewan disait: Excusez, vous passez sur mon terrain, mon territoire, vous touchez mon intégrité territoriale, je ne vous permettrai pas de passer ici, ce que je vais faire, je vais acheter votre gaz naturel, M. Lougheed, et puis je vais prendre ce qui est nécessaire pour mes besoins et, ensuite, je me retournerai et je vendrai le surplus au Manitoba, et le prix auquel je le lui vendrai, vous savez, M. Lougheed, ça ne vous regarde pas. Je vous achète votre gaz à un prix fixe, ce qui arrivera ensuite ce n'est pas de vos affaires.

Ensuite, au Manitoba, le même processus recommence, M. Pawley, le nouveau premier ministre au Manitoba dit: Moi j'achète tout votre gaz naturel, M. Devine, et puis je vais prendre ce qu'il me faut et je revends le surplus avec un petit profit à M. Davis, et M. Davis fait le même jeu: Moi j'achète tout votre gaz, M. Pawley, je prends ce qu'il me faut, je me retourne vers M. Lévesque et je dis: M. Lévesque, j'ai pas mal de gaz naturel à vous vendre, je vais prendre un petit profit en passant, cela passe sur mon territoire, cela affecte mon intégrité territoriale, donc j'ai droit à une compensation parce que vous passez sur mon territoire. Eh bien, vous imaginez, monsieur le président, à quel prix on paierait l'huile et le gaz naturel au Québec s'il fallait que chaque province impose d'une certaine façon son droit de veto à toutes fins pratiques au passage d'une forme d'énergie sur son territoire, forme d'énergie qui irait vers une autre province. Et je pense que personne au Canada ne pourrait argumenter sérieusement sur le fait qu'on pourrait accepter en tant que pays—et exister en tant que pays—un régime en vertu duquel chaque province pourrait imposer à toutes fins pratiques un droit de veto sur la transmission, le transport d'énergie au travers de sa province vers une autre province et ou même devenir le seul acquéreur de cette forme d'énergie et revendre le surplus à une autre province en réalisant un profit.

Il est évident que ceci a été rejeté par l'ensemble de la population du Canada, cela serait tellement farfelu que personne ne soutient ou ne prétend qu'un tel régime serait acceptable. Mais rendons-nous compte qu'on aboutit à une situation très semblable si on accepte la thèse qu'il est impossible de transporter l'électricité au travers d'une province vers une autre province ou vers un autre pays sans forcer la province productrice à vendre son produit totalement à la province voisine qui se trouve à être la province intermédiaire entre le client et le producteur. Mais en pratique, encore une fois, ce qui se produit, monsieur le président, c'est qu'il y a des accords. Comme je le disais, la solution la plus intelligente, la plus normale, la plus convenable et la plus économique c'est qu'il y a un contrat entre une hydro-électrique provinciale et une autre hydro-électrique provinciale à un prix satisfaisant et l'électricité en cause est intégrée au réseau de transmission et on en revend une certaine quantité dans un autre pays ou une autre province. Et je pense que c'est encore ce qu'on doit espérer à l'heure actuelle dans le cas du conflit entre Terre-Neuve et Québec. C'est un conflit regrettable, c'est un conflit, encore une fois, dont les Québécois et les Terreneuviens ont fait les frais jusqu'à maintenant et des frais très considérables.

J'invite encore une fois, et je les ai invités privément, les deux ministres de l'Énergie en cause à rouvrir les négociations sur une base large. J'ai indiqué au gouvernement de Terre-Neuve personnellement que je trouvais que la position adoptée par ce gouvernement selon laquelle il refusait de discuter du développement du Bas Churchill et des rivières de la Côte Nord, sans avoir d'abord ouvert le contrat actuel au sujet de

Churchill Falls entre Terre-Neuve et Québec, que cette exigence de Terre-Neuve m'apparaissait exagérée, que la proposition faite par le gouvernement du Québec en vertu de laquelle ce gouvernement, particulièrement durant les derniers mois, les dernières semaines même, a indiqué que le gouvernement du Québec était prêt à bonifier le contrat entre Terre-Neuve et Québec au sujet des Chutes Churchill à l'intérieur d'un accord général traitant du développement de la Rivière Churchill et des rivières de la Côte Nord m'apparaissait une approche qui mériterait considération favorable de la part du gouvernement de Terre-Neuve. Je vais continuer à m'employer à essayer de convaincre les deux gouvernements de s'asseoir à la table et de se rendre compte que c'est dans leur intérêt mutuel d'en arriver à un accord qui traitera non seulement du fameux contrat au sujet de la Upper Churchill comme on dit, mais aussi de l'ensemble du développement hydro-électrique dans l'Est du Québec, le Nord-Est du Québec et le Labrador.

Je pense qu'un tel accord entre les deux provinces entraînerait des retombées économiques positives de plusieurs centaines de millions de dollars, je dirais de plusieurs milliards de dollars pour le Québec et pour Terre-Neuve, sans compter encore une fois les dizaines de milliers d'emplois dans le domaine de la construction qui seraient créés pour les citoyens de Québec, de Terre-Neuve, et les citoyens de l'Ontario aussi et de bien d'autres provinces, car des développements de ce genre ont des retombées économiques à l'échelle du Canada, puisqu'il faut commander des turbines et toutes sortes de choses fabriquées au Canada et qu'un développement comme celui-là aurait un contenu canadien probable d'environ 90 p. 100.

C'est vraiment un désastre politique et économique pour notre pays qu'on en soit encore aujourd'hui, après presque dix ans de débats judiciaires entre ces deux provinces, à une situation où rien ne se passe. Dieu sait que ce sont deux provinces qui connaissent un haut niveau de chômage à l'heure actuelle. Dieu sait que ce sont deux provinces qui pourraient bénéficier de l'activité économique que ceci représente ou que ces développements représenteraient. Je pense en tout cas au Québec, où on est à une période où le développement de la baie James est en quelque sorte au ralenti, où on connaît un moins grand nombre de travailleurs que dans le passé, et où je n'ai aucun doute que bon nombre de ces travailleurs pourraient trouver un emploi sur les rivières de la Côte Nord ou même sur la rivière Churchill. Je pense évidemment au très grand nombre de chômeurs de Terre-Neuve qui sont, eux aussi, dans une situation où ils pourraient bénéficier d'emplois créés par une entente entre les deux gouvernements et une mise en œuvre de ces grands projets de développement hydro-électrique.

• (1620)

[*Traduction*]

Je terminerai en formulant l'espoir et le voeu que les deux gouvernements accepteront de retourner à la table des négociations pour tâcher d'en arriver à une entente sur toute la question du contrat existant entre Terre-Neuve et le Québec au sujet de l'exploitation du Haut-Churchill, du Bas-Churchill ainsi que des rivières de la côte Nord. Je crois que les citoyens de Terre-Neuve et du Québec bénéficieront énormément d'une telle entente.

Le bill C-108 ne porte pas uniquement sur ces pouvoirs particuliers dont nous voulons doter l'Office national de l'énergie; il modifie en outre un certain nombre d'autres articles de la loi sur l'Office national de l'énergie. Un de mes collègues pourra expliquer ces modifications plus en détail à la Chambre ou bien je le ferai moi-même au comité ou à l'étape de la troisième lecture. J'aimerais cependant passer brièvement en revue certaines d'entre elles.

La modification qui a pour effet de retirer à l'Office le pouvoir de fixer le prix à l'exportation du pétrole et du gaz naturel pour le confier au gouverneur en conseil se comprend sans peine. La fluctuation presque permanente des cours internationaux confère à cette question un caractère politique certain. Il appartient donc au pouvoir politique d'assumer cette responsabilité plutôt que d'en charger un organisme quasi judiciaire.

Une autre disposition permet à l'Office de répartir les approvisionnements de pétrole et de gaz entre les diverses régions canadiennes. L'objectif en est fort simple, soit de se prémunir dans l'éventualité d'une demande en pétrole canadien qui dépasserait légèrement les ressources disponibles. Il n'est pas nécessaire d'envisager une crise, bien entendu. Cependant, par simple souci de justice, il est bon que l'Office ait le pouvoir de répartir équitablement les ressources disponibles entre les expéditeurs, les provinces et les producteurs ou les régions productrices.

Voilà donc, monsieur l'Orateur, les principales modifications proposées à la loi sur l'Office national de l'énergie. Je tiens à répéter que les modifications que nous demandons à la Chambre d'approuver contribueront à hâter la mise en œuvre de certains éléments du Programme énergétique national, chose essentielle si nous voulons réaliser la sécurité des approvisionnements d'énergie. Cet objectif est essentiel au bien-être et à la prospérité futurs de tous les Canadiens, je suis convaincu qu'avec leur aide à tous, nous n'aurons pas de cesse que nous l'ayons atteint. Je serai des plus heureux de comparaître devant le comité spécial de la Chambre mis sur pied pour entendre les vues des députés, et de discuter avec eux du contenu du bill à l'étude.

---

• (1630)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Lotbinière (M. Dubois)—L'énergie—On demande si le pourcentage perçu par le Québec sur le prix de l'essence à la pompe est supérieur à celui perçu en Alberta; le député de Hillsborough (M. McMillan)—Les finances—*a*) La vérification des déclarations d'impôt *b*) Le retard apporté au paiement des remboursements; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les mesures d'urgence—*a*) Les limites des prérogatives de la Couronne *b*) Les moyens de recours.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

### LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (Nº 3)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-108, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité de la législation énergétique.

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, à la suite des nombreux discours et des nombreux projets de loi ayant trait aux ressources énergétiques, je ne pouvais rester silencieux au sujet de ce projet de loi fort important pour une province comme le Québec et, bien sûr, pour l'ensemble du Canada également.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé du ministre, exposé, à mon avis, très sobre et très intéressant également. Cependant j'aimerais faire une remarque tout de suite. Le ministre compare l'électricité au gaz naturel et il laisse supposer que l'approvisionnement par voie de gazoduc du gaz naturel, du pétrole et ainsi de suite est similaire au transport de l'électricité. La méthode qui a servi et qui a permis de réaliser cet approvisionnement de l'Ouest à l'Est a été établie, si je ne m'abuse, avec l'accord des provinces intéressées. Dans le cas du projet de loi à l'étude il y a définitivement une opposition. Normalement, je pense, l'Office national de l'énergie a un rôle immensément important à jouer pour le développement de nos ressources et je pense qu'il doit répondre, aider voire même suppléer aux objectifs et aux priorités que se sont tracés les provinces, les personnes ou les compagnies. En l'occurrence, le gouvernement fédéral a créé cet outil pour l'exploration et l'exploitation de nos ressources naturelles et, bien sûr, pour les meilleurs intérêts des Canadiens.

J'écoutais également le ministre expliquer tantôt de façon très simple ce qui pourrait arriver si chaque province pouvait se permettre d'acheter le gaz naturel de la province voisine pour ensuite y prendre son bénéfice et l'acheminer jusqu'à Québec. Mais le ministre oublie une chose fondamentale et c'est impardonnable parce qu'il sait parfaitement bien que l'objection qui vient de sa province, cette province représente un potentiel au point de vue ressources hydrauliques presque illimité. Et le ministre n'a pas parlé des conséquences du projet de loi qui serait ratifié sans l'accord des deux provinces. Je pense qu'il a fait une omission volontaire et immensément importante pour ne pas dire fondamentale pour les Québécois. Il connaît la situation du Québec. Il connaît les raisons de l'objection du Québec mais il a également, et je dois le remercier même et le féliciter, signalé que le meilleur règlement ce serait bien sûr un accord négocié entre les deux provinces. Et, partant de là, il n'y a aucun doute que nous applaudirions à ce projet de loi s'il était le fruit d'un accord négocié entre Québec et Terre-Neuve. Comme le ministre nous regrettons le différend entre Terre-Neuve et Québec et, de part et d'autre, mes collègues de Terre-Neuve comme ceux du Québec devraient, naturellement, être fort intéressés à un règlement et à un projet de loi qui répondrait aux aspirations des deux provinces et qui serait fort compatible bien sûr avec une loi de portée nationale. Parce que justement, et le ministre se garde bien de dire qu'il ne veut pas s'ingérer dans une ou des questions provinciales, il n'en demeure pas moins que s'il répond à l'invitation de Terre-Neuve il ne répond pas actuellement aux aspirations du Québec. Le ministre doit je pense en toute honnêteté et en toute objectivité poursuivre cette possibilité de trouver un arrangement entre les deux provinces. Mais ce n'est pas en provoquant une des provinces récalcitrantes par un projet de loi imposé par Ottawa qu'on va régler le problème. Le ministre sait parfaitement bien, ne serait-ce que sur le plan psychologique au Québec, que ce projet de loi aux yeux des milliers de Québécois est inacceptable, et il sait parfaitement bien, il l'a reconnu, que le meilleur règlement, et qu'il l'espérait lui aussi, serait un accord négocié entre ces deux provinces. Mais étant donné le système actuel, j'ai cru qu'un véritable fédéralisme, un gouvernement sensible, un fédéralisme coopératif, je ne pouvais pas demander cela au premier ministre (M. Trudeau) . . . Il existe peut-être des ministres plus ouverts et plus sensibles à un véritable fédéralisme.

Je pense que le ministre qui vient du Québec devrait saisir la nécessité de tenter d'amener les deux provinces à un arrangement et du fruit de cet accord, bien sûr, que dans un régime fédéral comme le nôtre le gouvernement canadien a la responsabilité et l'obligation de les aider à réaliser un projet aussi extraordinaire que le développement de nos ressources naturelles au plus grand bénéfice des provinces partenaires de ce régime ou de ce pays. Parce que le ministre l'a reconnu c'est important, et parce que le ministre nous a laissé l'impression que c'était à regret qu'il présentait ce projet de loi, je pense en tant que Québécois, en tant que membre de ce Parlement canadien, je pourrais peut-être inviter les députés de cette Chambre à se pencher vers un effort spécial et que j'appellerais un sursis, compte tenu du projet de loi qui nous est présenté pour permettre au ministre de poursuivre ses objectifs. Il a manifesté d'excellentes intentions à cet effet, il a reconnu que le meilleur règlement réside dans un accord entre Terre-Neuve et Québec, il a reconnu que le gouvernement du Québec actuel avait manifesté une certaine flexibilité tantôt pour rouvrir la discussion sur un contrat qui a été signé depuis fort longtemps et tantôt également pour une exploitation partagée en tous les cas des ressources hydrauliques.

Alors pour ces raisons, monsieur le président, je me permettrai aujourd'hui d'inviter mes collègues du Québec et ceux des autres provinces à partager cette possibilité de surseoir à six mois la présentation ou l'adoption de ce projet de loi. Nous sommes conscients de la situation dans laquelle se trouve un certain nombre de députés parce qu'ils ont non seulement l'impression mais ils ont quand même saisi la nécessité du devoir de représenter honnêtement leur province respective sans que cela soit bien sûr incompatible avec l'intérêt de tous les Canadiens. Et nous voulons représenter les intérêts des provinces et essayer de les ajuster à un objectif national qui permettrait aux 10 provinces de ce pays de se sentir à l'aise et d'avoir le goût de vivre dans ce beau pays.

Pour cette raison, monsieur le président, je pense que si nous adoptons ce projet de loi à la vapeur, nous allons indisposer une des deux provinces ou peut-être d'autres, mais une province particulièrement, laquelle est représentée par 74 députés sur 75 et laquelle constitue quand même 25 p. 100 de la population canadienne. Et je pense me faire beau joueur et respectueux des intérêts autant du Québec que de Terre-Neuve et du Canada en sollicitant auprès des députés de cette Chambre un

sursis par un amendement que je lirai tout de suite, monsieur le président, et je cite:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivants le mot «Que» et les remplaçant par ce qui suit:

«le bill C-108, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

● (1640)

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Joliette (M. La Salle) a sans doute remarqué que je viens d'occuper le fauteuil. Par conséquent, je n'ai commencé à suivre le débat qu'il y a à peine un instant. Si je ne m'abuse, il a présenté avec l'appui du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) une motion tendant à reporter de six mois l'étude du projet de loi à l'étude. Je vais lire la motion.

[*Français*]

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivants le mot «Que» et les remplaçant par ce qui suit:

«le bill C-108, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

[*Traduction*]

La présidence voudrait consulter brièvement l'un des greffiers pour voir s'il est logique d'agir, ainsi étant donné que nous sommes saisis d'un ordre de la Chambre. Dès que j'aurai terminé cette consultation, je déciderai si la motion est recevable ou non.

[*Français*]

**M. La Salle:** Merci, monsieur le président. Je voulais faire part de mon intention, intention partagée j'en suis convaincu par les députés de l'opposition, parce que je pense qu'en demandant au gouvernement un sursis de six mois, je réponds en même temps aux observations faites par le ministre tantôt qui, lui, réclamait encore après-midi le retour aux négociations entre Québec et Terre-Neuve. Mais le ministre sait parfaitement bien que si son projet de loi était accepté rapidement, il placerait sa province, sa propre province, dans une situation difficile par rapport encore aux possibilités de développement de ses ressources hydrauliques et de ses ventes à l'extérieur. Tout cela ne doit pas, bien sûr, être interprété comme étant contre le développement des ressources hydrauliques de Terre-Neuve, au contraire. Alors pour ces raisons, monsieur le président, en espérant que tous les députés de cette Chambre seront conscients de la pertinence et du danger en même temps de ce projet de loi, et je sais que mes collègues du Québec sont conscients de l'objection initiale non seulement du gouvernement mais des milliers de Québécois par rapport à l'interprétation qu'on fait de ce projet de loi et par rapport également à la position où le Québec se retrouvera si ce projet de loi était accepté sans qu'on ait réussi à obtenir un accord négocié avec la province de Terre-Neuve . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je m'excuse d'interrompre l'honorable député de Joliette (M. La Salle), mais l'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

**M. Olivier:** J'invoque le Règlement, et je m'excuse auprès de mon collègue de Joliette de l'interrompre, ce n'est pas du tout mon but. J'aimerais obtenir une clarification, monsieur le président. Est-ce que actuellement on se trouve à avoir passé sur l'amendement proposé par l'honorable député de Joliette, ou si on continue la discussion sur le bill à l'étude et l'ordre de la Chambre?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Dans un instant je vais aviser la Chambre de la décision prise au sujet de la motion présentée par l'honorable député de Joliette. Pour le moment j'accepte dans un sens général le fait que l'honorable député puisse traiter du bill et en même temps de la motion. Mais l'honorable député de Longueuil a parfaitement raison, cela veut dire que, jusqu'au moment où la présidence a décidé si oui ou non l'amendement proposé par l'honorable député de Joliette est conforme au Règlement, techniquement on ne peut pas le discuter. Alors avec la compréhension de la Chambre je continuerai de donner la parole à l'honorable député de Joliette.

**M. La Salle:** Monsieur le président, pour vous aider je continuerai tout simplement à demander à mes amis d'en face de saisir la pertinence d'un sursis plutôt que de provoquer dans notre province à nous autres encore une obstination pour ne pas dire, j'en suis certain, une forme de révolte par rapport à une législation qui ne serait pas partagée par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement de Terre-Neuve. Ce pourrait être la même chose par une autre province également. Le ministre responsable a souligné que ce problème entre Terre-Neuve et Québec ne relève pas de 1976 mais de plusieurs années déjà. Alors je pense que l'on peut en parler de façon fort objective, monsieur le président, et loin de moi l'intention de porter des accusations de trahison ou non à l'occasion du débat. Mais je voudrais bien que mes collègues du Québec saisissent l'occasion de repousser à six mois cette décision ou ce vote en deuxième lecture à cause des conséquences qu'elle peut avoir sur une province comme la mienne. Et j'ose espérer que si on acceptait ce sursis de six mois, autant Terre-Neuve que la province de Québec, conscient des intentions du gouvernement, je pense qu'on pourrait y trouver une certaine reprise des négociations et on sentirait peut-être une urgence nouvelle pour négocier et s'entendre sur l'importance d'un règlement partagé.

Si j'ai bien compris, vous me faites signe que mon amendement est reçu . . .

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je suis désolé de ne pouvoir redonner la parole au député. Nous allons peut-être pouvoir débattre de la motion que je viens de vous lire et où l'on réclame que l'étude du projet de loi C-108 soit reportée de six mois.

Je viens, comme les députés en ont été témoins, de consulter les services du greffier qui jugent la motion réglementaire. J'aimerais maintenant dire deux mots au sujet de la procédure que nous allons suivre, afin que les députés sachent exactement comment le débat va se dérouler.

Nous allons voter au même moment sur la motion et sur le projet de loi à l'étude. Conformément aux dispositions de l'ordre de la Chambre, le vote devra avoir lieu au plus tard à 8 h 07 ce soir. Bien entendu, nous pourrons voter plus tôt si aucun député ne réclame la parole dans le cadre du débat. Je mettrai d'abord la motion de report de six mois aux voix. En fonction des résultats du vote, je passerai ou non au vote sur l'adoption du projet de loi en deuxième lecture.

Si je suis intervenu, c'est pour répondre au député de Longueuil (M. Olivier) qui a fait remarquer avec raison, dans le cadre d'un rappel au Règlement, que la Chambre doit débattre toute motion qui lui est présentée. Il a raison du point de vue technique. Le débat porte donc maintenant sur la motion de report de six mois qui vient de nous être présentée.

Toutefois, comme il s'agit d'une motion de forme, notre tradition veut que la présidence puisse céder la parole à tout député qui veut parler du projet de loi à l'étude dans le cadre du débat sur la motion de report. Je compte me montrer très conciliant au cours du débat, et je cèderai la parole aussi bien aux députés qui veulent discuter de la motion que du projet de loi, à moins bien entendu que la Chambre, en décide autrement.

Je pense m'être fait suffisamment comprendre sur la procédure que nous allons suivre.

[*Français*]

**M. Olivier:** Monsieur le président, nous n'avons pas du tout de ce côté-ci de la Chambre l'intention d'interrompre le député de Joliette (M. La Salle) et surtout de le restreindre dans le débat, c'est tout simplement une clarification qu'on voulait. On ne désirait pas que l'ordre de la Chambre soit modifié et l'honorable député de Joliette peut continuer.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** L'honorable député de Joliette a la parole.

**M. La Salle:** Monsieur le président, il est clair que mon amendement ne change absolument en rien la nature de la législation, si ce n'est que de reporter le bill à six mois. Et je voudrais évidemment ne pas faire perdre le temps de la Chambre, parce que je sais que d'autres députés ont des remarques à faire là-dessus, mais je n'insisterai jamais trop, monsieur le président, pour demander à tous mes collègues de la Chambre, de ce côté comme de l'autre, de tenter de faire un effort et d'accepter l'invitation que je lance parce que cette proposition répond à nos responsabilités et à un objectif, celui de trouver une solution et un compromis acceptable pour que toute législation soit acceptable aux provinces. Elle doit et pourrait l'être.

Et je pense que nous pourrions à ce moment-là faire la preuve, tant au Québec qu'à Terre-Neuve, que nous sommes conscients du dilemme dans lequel se trouvent les deux provinces, et nous solliciterons le ministre responsable et le gouvernement canadien de faire un effort spécial pour que le compromis se réalise et que l'objectif se concrétise. Je ne pense pas pouvoir ajouter tellement de commentaires, particulièrement vis-à-vis de cette législation aujourd'hui, mais j'ose espérer que je recevrai une réponse favorable de la majorité de cette Chambre sur l'amendement que j'ai déposé, parce que cet amendement représente une chance et une possibilité d'éviter encore une fois des problèmes importants et on sait que le contraire serait encore interprété dans ma province comme un outil de provocation vis-à-vis des milliers de Québécois conscients de cela, afin d'éviter ces problèmes. Si je m'en tiens aux propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources cet après-midi qui nous assure qu'il ne voudrait en aucun temps s'ingérer dans une question provinciale, j'ose espérer qu'il écoutera l'invitation que je lance, qu'il acceptera de retarder l'adoption de ce projet de loi de six mois et que durant ces six mois il y aura un exercice profitable pour tous les Canadiens, pour les deux provinces en cause et pour l'ensemble de la population canadienne.

• (1650)

[*Traduction*]

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, je suis très content de pouvoir faire quelques observations sur le bill C-108. Je suis fort aise d'avoir pu entendre le discours du député de Joliette (M. La Salle). Je n'ai pas entendu tout ce qu'il a dit, mais j'ai très certainement entendu la dernière partie et je tiens à faire quelques observations là-dessus plus tard.

Mais tout d'abord, je voudrais rappeler la genèse de la participation du gouvernement fédéral à cet important projet d'hydro-électricité au Labrador. Bien entendu, il n'est pas question dans le projet de loi de l'actuelle exploitation hydro-électrique du Haut Churchill, les mégawatts étant acheminés jusqu'au marché new-yorkais et ailleurs par le biais du réseau électrique d'Hydro-Québec.

Les deux administrations hydro-électriques ont signé un contrat entre elles et d'aucuns prétendent que ce contrat est assurément injuste pour ma province. Je suis de cet avis. J'estime qu'il s'impose de le revoir. Il ne fait aucun doute que Terre-Neuve, en tant que propriétaire de l'hydro-électricité, ne reçoit pas sa juste part des bénéfices provenant de la vente de cette ressource. Il faut à tout prix réexaminer ce contrat et le modifier de façon à favoriser Terre-Neuve, quelles que soient les modifications qu'on y apportera. Le contrat tel qu'il se présente à l'heure actuelle est injuste pour ma province. Il faudrait le revoir et le modifier de façon à donner aux propriétaires de cette ressource leur juste part des bénéfices qu'elle rapporte.

Toutefois, à l'époque, le contrat avait été négocié non pas avec le gouvernement fédéral, mais bien par les deux gouvernements entre eux et, en fait, par les deux distributeurs d'hydro-électricité. C'est de l'histoire.

En tant que porte-parole du gouvernement national, je voudrais rappeler une conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu il y a plusieurs années, et qui a été tenue dans l'ouest du Canada, si je m'en souviens bien. À cette occasion-là, le gouvernement fédéral a convenu de s'associer à la Lower Churchill Development Corporation. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve sont donc des associés dans cette entreprise. Nous sommes des partenaires égaux, même si nous ne sommes pas propriétaires de cette ressource. On entend dire parfois qu'il est très important d'être propriétaire des ressources. Toutefois, dans ce cas, même si nous ne sommes pas propriétaires des ressources en question, il est très clair que les fleuves appartiennent aux provinces et que la production de ces fleuves appartient elle aussi aux provinces sur le territoire desquelles ils coulent.

Le Canada s'est associé à cette entreprise parce qu'il a compris que la mise en valeur de cette ressource était nécessaire, non seulement pour Terre-Neuve et le Québec, mais en fait pour l'ensemble du pays, puisqu'elle représente une source d'énergie propre et renouvelable et que cette entreprise servait bien les intérêts du peuple canadien. Nous avons donc décidé d'unir nos efforts pour produire jusqu'à 10,000 mégawatts d'électricité sur le territoire du Labrador. Jusqu'ici, le gouvernement a investi de six à huit millions de dollars dans la Lower Churchill Development Corporation, essentiellement pour mener à bien les études techniques et la prospection des marchés. Ce genre d'étude est nécessaire avant d'élaborer tout

projet. Voilà pourquoi le gouvernement a accepté d'investir une telle somme.

Aussi, dans le budget qui a précédé celui de novembre dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen) avait débloqué 200 millions de dollars pour les investir dans le projet du Bas Churchill au nom du gouvernement du Canada. C'est une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada. Le projet de loi à l'étude est une autre étape qui démontre comment le gouvernement s'est engagé à favoriser l'aménagement des ressources hydro-électriques.

C'est un ministre du Québec qui parraine ce projet de loi. Je tiens à l'en féliciter et à lui assurer mon appui sans réserve. Comme il vient du Québec, il comprend fort bien que les intérêts de Terre-Neuve et du Québec, en fait de tout le Canada, comme il l'a dit dans son discours, seront bien servis en favorisant par tous les moyens possible la mise en valeur de nos forces hydro-électriques.

Le projet de loi autorisera la création d'un corridor à travers le Québec pour favoriser l'exploitation des ressources hydro-électriques de Terre-Neuve. Je pense que nous sommes tous d'accord, et je crois bien que c'est le cas pour le député de Joliette, que, d'un point de vue purement économique, ce n'est pas la meilleure des solutions. Je ne suis pas en mesure de vous donner des chiffres très récents, mais je crois qu'une ligne de transport d'électricité qui traverserait le Québec depuis le Labrador ne serait pas très rentable et que la méthode la plus profitable consisterait à distribuer cette énergie par l'intermédiaire du réseau d'Hydro-Québec. C'est sûrement la solution qu'il faut rechercher pour le meilleur avantage des Terre-Neuviens. Je pense que ce projet peut être réalisé et que ce serait la solution la meilleure et la plus économique. J'espère que les trois gouvernements collaboreront pour y donner suite.

Aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a offert ses services pour réunir des représentants de Terre-Neuve, du Québec et du Canada, afin de voir si on ne pourrait pas en venir à un accord avantageux pour Terre-Neuve, le Québec et le Canada en vue d'exploiter à fond cette ressource hydro-électrique qui est si importante pour nous tous. J'espère qu'on y parviendra. Je recommande instamment à tous les gouvernement intéressés de collaborer pour trouver une solution commune.

Le gouvernement fédéral appuie cette initiative financièrement et autrement, car nous croyons que ce serait un bon marché pour le Canada. Le ministre des Finances a déclaré qu'il était disposé à investir des fonds et des capitaux dans ce projet. J'espère que les gouvernements se réuniront pour trouver une solution concertée. Toutefois, si cela est impossible, nous présentons aujourd'hui un projet de loi qui accorde un traitement égal à Terre-Neuve. Telle est la véritable portée du projet de loi. Il s'agit ici d'une question de principe que tous les Canadiens trouvent importante, à savoir le droit qu'a un gouvernement provincial d'exploiter et de vendre une ressource, le droit à l'égalité.

• (1700)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a exposé dans son discours comment, selon lui, le principe d'égalité s'applique ici. Il a demandé comment réagiraient les Québecois à l'égard du gaz naturel leur provenant via une autre province si le gouvernement de cette province n'approuvait pas que le gaz naturel traversât son territoire pour être livré au Québec. Je crois que les Québécois sont sensibles à cet argument.

Mis à part le gouvernement actuel de la province de Québec, je crois que les Québécois sont des gens justes et raisonnables. Ils veulent que l'égalité règne au pays. Ils se sont battus, et à juste titre, en faveur de l'égalité. Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre se sont battus pour l'égalité des droits linguistiques. Cette égalité existe désormais. Les langues des deux peuples fondateurs de notre pays sont sur un pied d'égalité. Voilà ce dont il est question ici. Les Québécois comprennent bien ce principe.

Le député de Manicouagan (M. Maltais) et moi-même avons en partage un territoire de cette magnifique région du bouclier canadien qui comprend le Labrador et le Québec. Ses électeurs de Fermont et les miens de Labrador City se rendent fréquemment visite. Ils se parlent et participent ensemble à des activités sportives et sociales. Ils ignorent les frontières. Ils parlent tantôt français et tantôt anglais. Le fait est qu'ils se comprennent et font fi de ce qui les sépare. Ils adhèrent au principe de l'égalité qui sous-tend ce bill.

C'est tout ce que Terre-Neuve demande. Elle demande à être l'égale devant la loi des autres provinces qui ont le droit de mettre en valeur et d'exporter leurs richesses naturelles. Nous parlons de droits et d'égalité des chances. La solution qu'apporte ce bill n'est vraisemblablement pas la meilleure, mais il importe qu'elle soit adoptée, car il s'agit d'une affaire de droits et d'égalité.

Je ne voudrais pas qu'à cause de moi, la Chambre tarde à établir ce principe. C'est important. Nous avons déjà mis trop de temps à établir le principe que l'électricité devrait être considérée comme une ressource naturelle au même titre que le gaz et le pétrole. J'estime que la Chambre devrait lire ce bill et l'adopter au plus tôt.

Nous ne pouvons différer l'application d'un principe ou différer l'égalité. Nous nous devons d'agir sur-le-champ. En un sens, nous avons déjà assez tardé. La Chambre a été saisie d'un projet de loi le printemps dernier. La population et les gouvernements ont eu tout au cours de l'été, de l'automne et de l'hiver l'occasion d'étudier ce que le gouvernement du Canada proposait et voulait. Ce projet a été présenté et examiné. On aurait pu en discuter. En un sens, il y a eu retard pendant la période d'examen de la mesure législative.

Je ne crois pas que les Québécois puissent y voir une provocation: c'est plutôt l'occasion d'établir des droits égaux. Ils comprennent ce principe. De mon point de vue, et de celui des habitants de ma province, ce projet de loi est très important. Il doit être débattu rapidement et mis aux voix sans tarder.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Avant de donner la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), j'aimerais apporter une correction. J'ai dit tout à l'heure qu'en vertu de l'ordre de la Chambre relatif aux bills énergétiques, le débat ne se poursuivrait pas au-delà de 8 h 7. On m'a par la suite informé que ce n'est pas exact. Nous arrêterons en fait à 7 h 57.

En outre, je crois, mais je vais m'en assurer, que le député qui va prendre la parole au nom du Nouveau parti démocratique disposera d'au plus 29 minutes. Je vois un greffier faire un signe de la tête. C'est donc bien le temps qui reste au parti du député.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, lorsque vous avez annoncé que je n'aurais la parole que pendant 29 minutes, j'ai remarqué que certains applaudissaient silencieusement. Je tiens à dire, au nom du Nouveau parti démocratique, que nous nous opposons au bill C-108 pour trois raisons. Dans le cours de mon intervention, je ferai aussi certaines remarques au sujet de la motion d'ajournement.

Premièrement, la mesure abandonne une disposition qui figurait dans l'avant-projet de loi et dans le programme énergétique national; en effet, on devait tenir compte du degré de canadianisation des sociétés qui souhaitent exporter du pétrole et du gaz pour leur accorder des permis d'exportation. Le gouvernement revient sur sa promesse de favoriser la canadianisation de l'industrie pétrolière, qui figurait dans le Programme énergétique national. J'y reviendrai tout à l'heure.

Deuxièmement, la mesure maintient à 25 ans la durée de ces licences d'exportation de pétrole et de gaz. Compte tenu des sombres prévisions de l'Office national de l'énergie—il n'y a pas de meilleur adjectif—au chapitre des approvisionnements, nous estimons que c'est trop longtemps. Il serait préférable de délivrer ces licences pour dix ans seulement. Par conséquent, nous allons présenter au moment opportun un amendement en ce sens.

Troisièmement, le projet de loi permet au gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Office national de l'énergie, d'exproprier des terres provinciales afin de construire un corridor pour le transport de l'énergie électrique. On a prétendu que le gouvernement fédéral possédait déjà ce pouvoir relativement aux pipe-lines pour acheminer le pétrole et le gaz. Il pourrait cependant recourir à ce pouvoir pour prendre parti dans la querelle qui oppose le Québec et Terre-Neuve au sujet de l'entente hydro-électrique des chutes Churchill. Mon parti souhaite une entente négociée plutôt qu'une intervention qu'autoriserait cette disposition.

Le projet de loi ne nous semble pas assez mûr et je dirai pourquoi dans un instant. Il pourrait être perçu comme une ingérence dans les affaires de Terre-Neuve et du Québec. C'est pourquoi nous appuierons l'amendement des conservateurs que vient de présenter le député de Joliette (M. La Salle).

Permettez-moi d'approfondir ces questions le plus succinctement possible. L'article 24 figurant à la page 13 du projet de loi modifie l'article 83. Il annule la disposition qui donnait à l'Office national de l'énergie le pouvoir d'étudier le degré de participation canadienne dans le cas du pétrole et du gaz destinés à l'exportation. Là encore, on renie les engagements qui ont été pris à l'origine en ce qui a trait à la canadianisation dans le programme énergétique national présenté en octobre 1980. Voici un extrait de la page 54 du programme:

> L'Office national de l'énergie sera prié de tenir désormais compte de l'importance des capitaux canadiens avant d'étudier les demandes d'exportations. Le gouvernement du Canada préférerait qu'en accordant de tels permis, l'Office donne préférence à des entreprises à capitaux canadiens et sous contrôle canadien.

Le gouvernement s'engageait dans ce programme à canadianiser le secteur, et en particulier à s'occuper des entreprises canadiennes qui désiraient exporter du gaz. Un certain nombre de petites entreprises canadiennes ont dû renoncer à exploiter certains puits pour l'instant. Elles devraient avoir les mêmes chances d'exporter que les grosses entreprises, et c'était la raison d'être du projet de loi dans sa première version. Cette mesure devrait figurer de nouveau dans ce projet de loi. Son absence est l'un de nos principaux motifs d'opposition.

L'article 26 figurant à la page 13 modifie l'article 85. En vertu de ce dernier, la durée d'une licence d'exportation de gaz demeure de 25 ans au maximum. L'article 22 étend au pétrole l'application de cette disposition. En vertu de l'article 83, l'Office national de l'énergie ne doit autoriser les exportations qu'après s'être rassuré qu'il y a excédent par rapport à nos besoins futurs.

• (1710)

Monsieur l'Orateur, l'Office national de l'énergie a de très mauvais antécédents sur ce plan. C'est ce même office qui a affirmé au ministre que nous avions des réserves pour plus de 300 ans. Or, nous souffrons actuellement d'une pénurie de pétrole. Voilà en partie pourquoi nous sommes en butte à ce problème de l'énergie dans notre pays. Le pétrole est le seul produit dont nous manquions. A un moment donné, au début des années 70, nous exportions la moitié de notre production journalière, parce qu'on nous avait malheureusement fait croire que nous en avions les moyens. L'Office n'avait pas fait des projections adéquates et nous nous sommes retrouvés dans l'obligation d'honorer des contrats d'exportation à long terme. Nous avons littéralement exporté tout notre excédent de pétrole, ce qui a coûté incroyablement cher aux consommateurs canadiens. Monsieur l'Orateur, je crains que la même chose ne se produise avec le gaz naturel. On nous dit que nous avons un excédent de gaz, mais les choses changeront plus vite que nous ne le pensons.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous expliquer cela par le menu. Au mois de juin 1971, le ministre de l'Énergie a prédit que nous avions des réserves de gaz naturel pour 900 ans, et de pétrole, pour 400 ans. L'Office national de l'énergie et le cabinet ont donc autorisé vers la fin des années 1970 des exportations énormes de pétrole et de gaz. M. Eric Kierans, qui faisait à l'époque partie du cabinet, a écrit un article très intéressant intitulé: «Le jour où le cabinet a été induit en erreur». En voici un extrait:

> L'Office national de l'énergie a tiré ses conclusions d'après des chiffres fournis par le secteur pétrolier, qui était et est encore dominé de nos jours par les sociétés pétrolières multinationales.

Depuis longtemps nous demandons que Petro-Canada prenne les commandes pour que cette domination cesse à tout jamais.

Au cours des années 1970, le Canada exportait environ la moitié de sa production pétrolière quotidienne aux États-Unis. En 1974, l'ONE a réexaminé sa position et a déclaré que nous aurions une pénurie de pétrole d'ici à 1982. En 1974-1975, l'ONE a révisé sa position et a déclaré que nous aurions besoin du gaz de l'Arctique en 1983, et que nous manquerions de gaz en 1985. En 1975, l'ONE déclarait qu'il faudrait arrêter les exportations de pétrole d'ici la fin de 1981. En 1977, l'ONE déclarait que nous aurions une pénurie de pétrole d'ici à 1985.

En 1979, l'Office national de l'énergie a recommandé d'augmenter les exportations de gaz naturel en se fondant sur l'hypothèse que le Canada possédait 33 p. 100 de plus de gaz naturel qu'on ne le pensait auparavant, et le gouvernement conservateur a approuvé cette recommandation. En 1981, le rapport de l'ONE sur l'offre et la demande indiquait que le Canada possédait suffisamment de pétrole conventionnel dans

ses gisements connus pour dix ans, et que le gaz tiré des gisements actuels permettait de satisfaire aux besoins de la consommation intérieure et des marchés d'exportation pour encore dix ans. Voici un passage de ce rapport:

> Il ne semble pas y avoir à l'heure actuelle d'excédents qui permettraient d'augmenter le niveau des exportations.

Ce sont quelques exemples des mauvaises prévisions faites par l'Office national de l'énergie. Ce que nous voudrions, pour supprimer ce que nous considérons comme une anomalie dans le bill à l'étude, c'est que la durée des contrats à long terme soit raccourcie.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire quelques mots à propos de la troisième raison pour laquelle nous nous opposons à ce bill. C'est un sujet dont on a déjà beaucoup parlé cet après-midi.

[*Français*]

Une autre raison, monsieur le président, pour laquelle le Nouveau parti démocratique s'oppose au projet de loi C-108 qui modifie la Loi sur l'Office national de l'énergie, c'est que cela donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'intervenir dans un débat strictement provincial en favorisant une partie aux dépens de l'autre. Ce projet de loi donne au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'Office national de l'énergie, le pouvoir d'exproprier un territoire québécois et de réglementer l'établissement d'un corridor hydro-électrique dans le but d'exporter de l'électricité ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Nous croyons que l'obtention de ce pouvoir par l'Office pourra mener à une intervention directe du gouvernement fédéral libéral dans le conflit actuel entre Québec et Terre-Neuve au sujet du contrat des Chutes Churchill. Le gouvernement fédéral pourrait utiliser son nouveau pouvoir dans le but d'établir un corridor en territoire québécois à la demande du gouvernement de Terre-Neuve. Mais sans l'accord du Québec, un geste unilatéral qui viendrait dénier le fédéralisme coopératif. Le NPD est donc catégorique dans sa conviction que ce conflit doit se régler par voie de négociation entre les deux parties en cause, même si elles devront recourir à l'arbitrage. Mon parti ne peut accepter que le gouvernement fédéral impose unilatéralement sa propre solution dans un sens ou dans l'autre. Monsieur le président, il est difficile de comprendre que les députés libéraux fédéraux du Québec appuient une mesure qui porte atteinte à l'intégrité territoriale du Québec. Comment pourraient-ils continuer à prétendre être les défenseurs légitimes des intérêts de leurs concitoyens québécois?

[*Traduction*]

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré dans son discours qu'il ne voulait pas se mêler de ce conflit. Il a cependant aussi reconnu que le gouvernement de Terre-Neuve lui avait demandé de présenter le bill à l'étude. Le gouvernement de Terre-Neuve voudrait naturellement que ce bill soit adopté pour avoir certains moyens de pression dans son conflit avec le Québec.

De toute évidence, l'aspect le plus litigieux du bill a trait au pouvoir qui sera conféré à l'Office national de l'énergie pour ce qui est d'exproprier des terrains afin de construire un couloir de transmission d'énergie électrique. C'est un fait que l'ONE possède déjà un tel pouvoir pour les oléoducs et des gazoducs. Le ministre l'a signalé et je suis bien d'accord. Le problème, c'est que, si le Québec ne négocie pas une entente plus avantageuse pour Terre-Neuve au sujet du contrat des chutes Churchill, l'ONE pourrait intervenir en donnant un couloir à Terre-Neuve à travers le Québec pour lui permettre d'exporter l'énergie électrique produite au Labrador. Ce pouvoir est prévu dans le bill et l'ONE pourrait l'utiliser. En réalité, le gouvernement fédéral s'est mis dans un guêpier, car le moins qu'on puisse dire, c'est que Terre-Neuve et le Québec ont des points de vue assez nets sur cette question.

Deux principes sont en cause, monsieur l'Orateur. En premier lieu, il faut que le gouvernement fédéral ait le droit explicite de légiférer en matière d'énergie, dans l'intérêt national. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a bien exposé ce point de vue. Par exemple, si la Saskatchewan s'était opposée à la construction d'un pipe-line entre Alberta et le Manitoba et l'Ontario, le gouvernement fédéral aurait eu le droit d'intervenir pour que les consommateurs de l'est puissent bénéficier du pétrole canadien. Comme nous l'a expliqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce pouvoir, aux termes de la constitution, est conforme aux prérogatives fédérales. Nous n'avons pas de réserve à ce sujet et nous croyons que le ministre a raison.

Il y a aussi un autre principe en cause qui est tout aussi valable dans un État fédéral. Le gouvernement central ne doit pas favoriser une partie aux dépens de l'autre dans les différends qui opposent deux provinces. Malheureusement, dans le cas présent, il y a conflit entre ces deux principes. Le Nouveau parti démocratique estime que ce projet de loi est prématuré. Nous nous demandons pourquoi le parti libéral l'a proposé au moment où Terre-Neuve et Québec sont en train de négocier le contrat des chutes Churchill. Cette mesure est-elle un épisode de la vendetta Trudeau-Lévesque? J'espère que ce n'est pas le cas. Nous préférons la négociation et les réalités du fédéralisme co-opératif que le premier ministre (M. Trudeau) semble avoir relégué aux oubliettes.

Après un accord constitutionnel qui a consacré l'isolement du Québec, nous devrions tendre aux Québécois un rameau d'olivier—si on me permet cette métaphore—plutôt que de leur agiter une cape rouge sous le nez. Oui, l'heure est à l'apaisement. Voilà pourquoi je suis en complet désaccord avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Voyons les choses en face, monsieur l'Orateur. Aux termes d'un contrat de 65 ans négocié en 1969—sauf erreur, son application remonte à 1976—Hydro-Québec achète de Terre-Neuve l'électricité produite aux chutes Churchill. Cette électricité a été achetée au coût de 3.6 millièmes de dollar le kilowatt-heure. Aujourd'hui, le Québec la vend aux États-Unis pour 30 à 40 millièmes le kilowatt-heure. C'est une fort mauvaise affaire pour les Terre-Neuviens.

Je comprends l'argument du Québec, monsieur l'Orateur. La province prétend que l'Hydro-Québec a pris tous les gros risques que comportait le projet. Oui, elle les a pris. Le Québec a fait une mauvaise affaire, par exemple, en exportant à l'Ontario, durant une assez longue période, de l'énergie à bon marché. C'est vrai. En outre, le Québec conteste la décision prise par les tribunaux en 1927 de céder le Labrador à Terre-Neuve. Je puis le comprendre. Mais appelons les choses par leur nom. Le marché dont il est question est mauvais et il y aurait lieu de le renégocier.

Je le répète, monsieur l'Orateur, les négociations se poursuivent. Nous devrions donner une chance aux négociateurs, à

mon avis, avant de proposer cette mesure controversée. Voilà pourquoi nous souscrivons à l'amendement proposant de reporter de six mois l'étude du projet de loi.

• (1720)

Il est fort peu probable que le projet de loi contribue à résoudre rapidement le problème. La question risque plutôt de traîner pendant des années devant les tribunaux. Je voudrais bien que le ministre soit ici pour lui faire valoir à quel point le projet de loi est inefficace et stérile. Il soulève plutôt un tas de problèmes. En outre, la mesure législative ne traite pas des vrais problèmes qui, pour les habitants du Labrador, sont un taux de chômage élevé, des services sociaux de piètre qualité, l'éloignement du gouvernement de Saint-Jean et l'absence de consultation. Cela ne m'étonnerait pas que les habitants du côté québécois de cette région éprouvent les mêmes problèmes.

Nous devons nous demander si les problèmes économiques seront résolus grâce à ce projet de loi. Je ne le crois pas. Je crois plutôt que les gens de cette région finiront par s'affronter parce que les uns sont Québécois et les autres Terre-neuviens. Les gouvernements de Saint-Jean et de Québec partagent les mêmes problèmes. Ils ont besoin des mêmes programmes de développement régional pour arriver à stabiliser les économies au cycle en dents de scie des régions intérieures du Labrador et du nord-est du Québec. Les deux gouvernements devraient collaborer dans le développement de cette région. Tout comme Terre-Neuve a besoin de l'accord du Québec pour en arriver à des arrangements équitables pour la transmission de l'électricité, de même le Québec a besoin de l'approbation de Terre-Neuve pour exploiter le potentiel hydro-électrique des cinq rivières qui ont leur source au Labrador. Ils ont des intérêts mutuels.

Le projet de loi a le grand tort de chercher à donner une solution juridique à un problème politique. On nous demande donc de choisir entre deux options, mais ni l'une ni l'autre ne s'attaque au véritable problème ni n'apportera de solutions pratiques. Il n'est pas opportun de proposer un bill de cette nature. Nous avons besoin plus que jamais du fédéralisme coopératif.

Notre parti souhaite que le conflit se règle par des négociations entre les deux provinces. J'ai dit qu'à mon avis le contrat devrait être renégocié. En cas d'échec des négociations, le différend pourrait être soumis à un tribunal d'arbitrage. Ce n'est qu'après la rupture totale des négociations que nous devrions songer à l'exercice du pouvoir fédéral. En d'autres termes, l'exercice du pouvoir fédéral, que j'appuie en principe, ne devrait intervenir qu'après la rupture des négociations.

Pour conclure, je voudrais citer un grand Canadien, sir Wilfrid Laurier. Mackenzie King a d'ailleurs repris cette citation à la Chambre des communes dans le débat sur la conscription. J'aurais bien aimé avoir cette citation en français, mais je ne l'ai pas. Je crois que son auteur parlait anglais. Cette citation s'applique à la situation actuelle, monsieur l'Orateur. J'invite les députés d'en face, et surtout ceux du Québec, à y réfléchir. Sir Wilfrid Laurier a dit qu'il avait consacré sa vie politique à essayer de promouvoir l'unité, l'harmonie et l'amitié entre les divers éléments qui composent notre pays. Voilà ce que nous devrions tenter de faire face au conflit entre Terre-Neuve et le Québec. Nous ne devrions prendre aucune mesure qui ne serve pas à promouvoir l'unité, l'harmonie et l'amitié. C'est sur ce point que je diverge d'opinion avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous devrions même nous abstenir de prendre toute initiative susceptible d'être perçue comme un appui à la discorde, à l'hostilité et aux mauvaises relations entre deux provinces qui ont tant de raisons de s'entendre.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, je parlerai tout d'abord du renvoi à six mois proposé par le député de Joliette (M. La Salle). J'appuie sincèrement la motion pour plusieurs raisons; le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) en a déjà exposé certaines de façon très convaincante.

Je voudrais rappeler à la Chambre que, dans un régime fédéral, le gouvernement doit éviter d'être mêlé aux affrontements entre deux provinces et de prendre parti pour l'une ou pour l'autre. Le ministre s'en rend très bien compte, car il a répété deux fois son explication sur le conflit qui oppose le Québec à Terre-Neuve.

Si l'on propose de renvoyer ce projet de loi à six mois, c'est notamment parce que tous les députés conservateurs appuient la loi sur l'Office national de l'énergie. C'est la loi des conservateurs, adoptée en 1959 pour essayer de régler les problèmes très graves qui se posaient du fait que la première loi n'avait pas été mise en vigueur.

En 1957, 1958 et 1959, le parti conservateur partait du principe qu'il fallait resserrer les liens nationaux en rattachant les sources d'énergie de toutes les régions du pays. Il fallait par ailleurs donner pour la première fois aux Canadiens l'occasion d'avoir accès à ces ressources et mobiliser toutes nos connaissances techniques pour évaluer les ressources du pays et en tirer le meilleur parti possible.

D'une manière générale, la loi de 1959 confiait deux fonctions à l'Office national de l'énergie. En premier lieu, celui-ci devait servir de cour d'archives et trancher les questions de détail d'ordre technique en vue de l'octroi de certificats en fonction de la commodité publique et d'autres facteurs. Depuis 25 ans, l'Office national de l'énergie a assez bien joué ce rôle, même s'il a parfois fait preuve d'une certaine lenteur.

Pendant les dix premières années, l'Office n'a pas assumé ses fonctions consultatives, même s'il en était question expressément dans la loi. Dans l'article pertinent, le terme «doit» revient six fois et les fonctions de l'Office sont exposées dans les grandes lignes.

Si j'ai bonne mémoire, le ministre de la Justice a participé activement à la rédaction du projet de loi. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources travaillait alors au ministère de la Justice; il se souviendra donc certainement du combat acharné qu'ont alors mené les hommes politiques afin de définir précisément le mandat de l'office qu'ils voulaient autonome. Le texte de loi comporte cependant une faiblesse, parce que le mot «peuvent» y a été maintenu. En six endroits on emploie le verbe «devoir», mais aussi une fois le mot «pouvoir». L'article 23 de la loi sur l'Office national de l'énergie est ainsi libellé:

> Les études et rapports de l'Office effectués selon la présente Partie peuvent être rendus publics, avec l'approbation du Ministre.

Je suis en faveur du sursis de six mois, car, lorsqu'on propose une modification à une loi de nature aussi stratégique dans l'histoire du développement des ressources au Canada, elle doit être mise en vigueur. Quand j'ai voulu savoir, en 1972, pourquoi on ne le faisait pas, on m'a répondu que les membres de l'Office de l'énergie manquaient de compétence. En vérité, c'est qu'il y avait des fonctionnaires au ministère qui voulaient

s'arroger le droit de prendre de telles décisions et d'informer le gouvernement sur l'avenir de l'énergie. Le député de Vancouver-Kingsway a abordé ce sujet.

Je ne blâme pas en particulier l'Office. C'est une rude tâche que de travailler sous les ordres d'un groupe de fonctionnaires ou de mandarins qui n'insistent pas pour que les dispositions de la loi soient exécutées; sans compter que ceux qui refusent de courber la tête devant ce petit groupe de hauts fonctionnaires n'ont aucun avenir dans la Fonction publique. L'amendement qui fait l'objet du projet de loi C-108 devrait porter sur la question des pouvoirs fondamentaux de l'Office. Si l'on confie de tels pouvoirs à l'Office, il faut également veiller à ce qu'il les exerce.

Avant d'exposer le fond de ma pensée, monsieur l'Orateur, je voudrais préciser que l'amendement ne tient aucun compte du droit international. Aux lignes 19 et 20 de la page 2, le projet de loi n'investit l'Office que du pouvoir d'exploiter les ressources pétrolières sous-marines situées en deçà de 200 milles marins. Qui, pour l'amour de Dieu, a eu l'idée géniale de parler de 200 milles marins dans la loi sur l'Office national de l'énergie? En droit international, les ressources situées au fond de la mer appartiennent au peuple côtier et les seules limites à leur exploitation sont d'ordre physique. Telle est la loi, ainsi que l'ont ratifiée toutes les nations. De fait, depuis une vingtaine d'années, quelques fonctionnaires de plusieurs pays se sont ligués pour revenir sur ce qui avait été établi. Les Nations Unies viennent d'être saisies d'un projet de modification du droit de la mer qui vise à priver les Canadiens de leurs ressources côtières. Ce sont ces mêmes prétendus juristes qui ont rédigé le projet de loi où il est question des 200 milles marins à l'article 1 et à l'article 28.

• (1730)

Je suis on ne peut plus sérieux, monsieur l'Orateur, quand je dis que si le gouvernement ne se décide pas à mettre au pas ces imbéciles qui se prennent pour des juristes et qui recommandent des mesures injustes, il mérite une chose, c'est d'être défait.

**Des voix:** Bravo!

**M. Thacker:** Le plus tôt sera le mieux!

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Il a fallu nous battre pour obtenir la propriété des ressources naturelles sous-marines et voici que des individus qui n'ont jamais été élus, qui n'ont jamais su donner des conseils avisés aux ministres pour lesquels ils travaillent, se liguent avec leurs collègues de l'étranger pour nous subtiliser ces biens sans même faire savoir à ces pauvres innocents ministres de quoi il retourne. Selon le droit international, nous sommes propriétaires des ressources naturelles qui se trouvent au large de nos côtes. Il en va de même pour les États-Unis. Et si deux pays sont baignés pour une mer ou un océan communs, il suffit d'établir une frontière médiane. Voilà ce qui est prévu et c'est pourquoi je vous demande une nouvelle fois, chers collègues, d'exprimer votre désapprobation et de faire votre devoir en refusant que les rédacteurs de ce projet de loi ridicule n'emportent le morceau une nouvelle fois.

Cette loi a été conçue il y a de cela 25 ans pour servir de point de départ à un vaste programme de développement. Nous voulions que toutes les formes d'énergie puissent circuler librement à l'intérieur de nos frontières et c'est pourquoi nous avons négocié avec les différentes provinces pour leur faire accepter le principe de ce programme. Il suffit de faire un retour en arrière pour voir qu'à l'automne de 1957, quelques mois après l'accession au pouvoir du gouvernement conservateur, le Parlement a adopté la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique qui prévoyait un programme concerté de mise en valeur des ressources énergétiques de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les gouvernements de ces provinces, libéraux comme conservateurs, étaient d'accord avec cette loi. Nous avons obtenu l'accord de toutes les provinces, y compris le Québec, pour travailler en collaboration et installer un réseau national d'un bout à l'autre du pays, du fleuve Yukon au Nord-Ouest jusqu'au Churchill à l'Est. On l'a appelé la ligne Hamilton. Ce réseau électrique est la réponse au dilemme dans lequel le gouvernement se trouve aujourd'hui à l'égard du conflit qui oppose Terre-Neuve au Québec.

Le ministre du Revenu national (M. Rompkey) était tout à fait sincère quand il a déclaré que nous devrions essayer de mettre ce projet à exécution en espérant que le Québec n'y verrait aucun affront ni aucun parti pris. La vérité, c'est que le Québec le ressent déjà comme un affront; il considère déjà que le gouvernement fédéral s'ingère dans ses affaires. Comment sortir de cette impasse? En reportant le bill de six mois et en proposant des amendements en vertu desquels l'ONE contribuera activement à la mise en place dans tout le pays d'un réseau national que pourront utiliser tous les producteurs d'énergie. Pour les non initiés, cela veut dire qu'une fois ce réseau électrique construit en collaboration avec toutes les provinces, il sera à la disposition de tous, qu'il s'agisse d'acheminer du pétrole ou du gaz ou de transmettre de l'électricité.

Si vous étudiez ce bill attentivement, vous constaterez qu'aucune compagnie ou aucune province ne peut exercer de monopole sur le transport du pétrole et du gaz naturel. Néanmoins, dans l'amendement à l'étude, on baptise les lignes de transmission interprovinciales, lignes de transmission internationales, ce qui permettra au gouvernement fédéral d'aller faire certaines choses dans une province. Ce n'était pas dans le bill initial pour la bonne raison que nous ne possédions pas à ce moment-là les connaissances techniques voulues, comme l'a dit le ministre, et nous nous efforcions de les acquérir avant d'élargir les pouvoirs de l'Office national de l'énergie. Cette modification les élargit, mais elle le fait en qualifiant d'internationale une ligne interprovinciale. Néanmoins, on est passé à côté de l'essentiel. Quand vous créez un monopole dans le domaine des transports, vous mettez le pays en danger. C'est pourquoi nous sommes d'accord pour qu'il y ait plusieurs sociétés exploitantes. Et si nous pouvions interrompre quelque temps l'étude de cette mesure, le ministre, qui est très intelligent, pourrait en profiter pour étudier les débats que nous avons eu sur ce sujet il y a 25 ans. Il pourrait peut-être faire sortir des archives de l'administration un rapport qui a été présenté en 1963, afin de l'examiner. Ce rapport a été établi à la demande des dix provinces, Québec compris, avec le plein et entier appui du gouvernement Duplessis, puis du gouvernement Lesage. Ce document se trouve dans les chambres fortes de l'administration; il expose les choix économiques de la réalisation d'un réseau national.

En recourant à ce réseau national, il n'y aurait pas d'intervention dans les affaires de Terre-Neuve et du Québec; en

recourant à cette notion, on ne couperait pas la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick de cette énergie. Ce serait la réalisation des espoirs et des rêves de beaucoup de personnes: l'équipement intégral du Churchill, l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, l'utilisation du charbon et l'accès à l'économique combustible naturel liquéfié, tout cela combiné dans un gigantesque réseau acheminant l'énergie vers tous les coins du pays. Combien s'en trouverait facilitée l'édification du pays! La loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique fournirait le cadre qui permettrait de résoudre les différends qui opposent Terre-Neuve au Québec et d'étendre ses avantages à l'ensemble du pays. Sans nuire en rien aux générations futures, nous aurions là un moyen efficace de diriger l'énergie vers tous les coins du pays, et nous nous rapprocherions énormément de l'indépendance énergétique. Il n'y a jamais eu de crise énergétique au Canada. Nous n'avons jamais manqué d'énergie, et nous n'en manquerons jamais si nous ne gâchons pas nos chances. Il s'agit simplement de construire les installations nécessaires pour l'acheminer à peu de frais, afin que les Canadiens aient cet atout important qui leur permettra de bâtir leur avenir.

● (1740)

J'espère que le ministre reconsidérera sa position et envisagera la possibilité d'un réseau national que pourront utiliser tous les producteurs d'électricité. La question fait l'objet d'une législation abondante. S'il entend modifier la loi initiale, il devra en même temps s'assurer que les membres de l'Office national de l'énergie remplissent leurs fonctions en veillant à l'application des dispositions de la loi, en acquérant les connaissances voulues et en faisant des prévisions. Le gouvernement aura alors entre les mains la documentation lui permettant de prendre des décisions.

Enfin, les Canadiens ont lutté farouchement pour obtenir des droits de propriété sur les ressources sous-marines. Ils se sont battus pour obtenir ce droit et ont même arraché l'appui des grandes puissances, même si elles étaient peu disposées à le leur accorder. En 1968, à Genève, 86 nations ont voté unanimement pour la résolution qui a par la suite été approuvée par les Nations Unies. Ce que nous avons proposé à l'époque et ce pourquoi nous nous sommes battus fait maintenant partie du droit international, et maintenant, chaque fois que quelqu'un viole nos droits, nous pouvons le poursuivre devant la cour internationale de la Haye. Nous avons le droit d'imposer notre volonté, car ce qui est au large de nos côtes nous appartient.

J'espère que les rédacteurs juridiques du ministère de la Justice et d'autres ministères sont au courant. Il ne faudrait pas que ces imbéciles se figurent qu'il leur suffit de modifier une loi pour qu'elle prenne effet: il faut qu'elle soit adoptée. Quoi qu'il en soit, nous avons bel et bien une zone économique, au large, à laquelle personne ne peut toucher. La flotte britannique au large des Falkland donne une leçon à un pays de l'hémisphère sud qui a commis il y a tout juste un mois une agression que l'on peut qualifier d'impérialiste.

Je crois que le Canada a les moyens d'en faire autant. Nous conserverons ce qui nous appartient à moins de le céder au moyen d'ententes.

J'espère que mon opinion sera prise au sérieux par cette Chambre et que le gouvernement reportera de six mois l'étude de ce projet afin qu'on puisse l'améliorer.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne serai pas long, mais je voudrais faire quelques observations au sujet du bill C-108. Cette mesure législative ne ressemble que trop à de nombreux bills émanant du ministre et de ses collaborateurs du ministère. Le bill C-108 qui est une des huit parties du bill C-94, est presque en soi une mesure fourre-tout, puisqu'il mêle pommes et oranges et embrouille la question.

Le ministre a passé la majeure partie de son temps à examiner les dispositions visant à faire relever les lignes électriques de l'Office national de l'énergie, au même titre que les pipelines et les gazoducs. Aucun représentant de la Chambre, je pense, ne contesterait le fait que le Canada doive être un marché commun. Ce qui s'applique aux pipe-lines s'applique également aux lignes de transmission et le ministre a couvert très éloquemment toutes ces questions. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour ajouter que c'est là un principe fondamentalement juste auquel aucune personne raisonnable ne saurait s'opposer.

En ce qui concerne la situation entre le Québec et Terre-Neuve, l'objet du litige, c'est ce contrat horrible qui a été signé par un premier ministre libéral de Terre-Neuve et qui lèse vraiment la province. Ce contrat pénalise durement Terre-Neuve. Ce bill ne va pas pallier cette situation, pas plus qu'il ne va remédier ni même s'attaquer au vrai mal.

S'il y a une chose que nous aurions dû apprendre depuis huit ans et demi à propos de la situation énergétique dans notre pays, c'est que l'unitéralisme ne mène nulle part. Le gouvernement fédéral ne peut pas imposer unilatéralement sa volonté. Chaque fois qu'il essaie de le faire, que ce soit en bloquant le prix du brut dans l'Ouest ou en essayant d'imposer un régime fiscal pénalisant la Colombie-Britannique, l'Alberta ou la Saskatchewan, c'est un échec. Chaque fois qu'il agit ainsi, il provoque amertume, ressentiment et incertitude. Des gens sont mis à pied et licenciés. Personne n'a avantage à ce qu'on agisse de façon unilatérale. Dans un État fédéral tel que le Canada, la négociation est une absolue nécessité. Négocier est peut-être une chose pénible, surtout pour un bureaucrate fédéral qui estime posséder la vraie solution; oui, négocier peut être pénible. Ce serait beaucoup plus facile d'avoir le pouvoir d'imposer sa volonté. Mais cela ne correspond pas à la réalité canadienne. Tant que les rédacteurs de nos lois ne voudront pas l'admettre, nous allons continuer d'assister à des débats et à des argumentations interminables, à des luttes stériles, à l'affaiblissement de l'identité nationale, ce qui incitera de plus en plus de Canadiens à envisager des options extrêmes, comme celle que préconise le Western Canada Concept. Nous en avons assez de ce genre de dispute. Nous n'en voulons plus. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement qui soit prêt à négocier. Le véritable objet du bill à l'étude, ce ne sont pas les dispositions qui concernent l'électricité, lesquelles n'ont rien à voir avec le Programme énergétique national, mais plutôt celles qui traitent du pétrole et du gaz. L'article 26(2) accorde au gouverneur en conseil—autrement dit, aux fonctionnaires qui ont concocté ce désastreux Programme énergétique national qui nous a fait perdre au moins 17 milliards de dollars, qui a jeté au chômage des milliers de travailleurs et a repoussé d'une décennie ou deux nos objectifs d'auto-suffisance énergétique—cet article, dis-je, autorise le gouverneur en conseil à fixer les prix du gaz et du pétrole destinés à l'exportation.

Le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement entendait agir de la sorte parce que la question était politique. Pourtant les prix du pétrole et du gaz sont fixés par le libre jeu du marché, un jeu qui n'est pas parfait, un jeu influencé par l'OPEP et d'autres pays, mais un jeu qui s'exerce quand même.

Pour le moment, le seul pays auquel nous vendons notre pétrole et notre gaz, ce sont les États-Unis. Nous finirons peut-être par exporter du gaz liquifié à d'autres pays, mais, pour l'instant, nous avons un seul client, et son marché n'est pas règlementé. Le jeu de l'offre et de la demande détermine le prix. Si nous voulons exporter aux États-Unis, nous devons accepter le prix du marché. Il est donc absurde de dire que le prix du gaz et du pétrole à l'exportation constitue une question politique qu'il faut confier à ceux qui ont rédigé le Programme énergétique national. En fait, les bureaucrates veulent étendre leur pouvoir. Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir déclarer par exemple au gouvernement de la Colombie-Britannique: «Vous voulez exporter du gaz naturel? Eh bien, voilà quel sera le prix.» Les producteurs de la Colombie-Britannique auront beau répondre que cela ne correspond pas aux conditions du marché, les fonctionnaires leur rétorqueront que c'est bien dommage, mais que le pouvoir repose entre leurs mains et que ce sont eux qui fixent le prix. Ils pourraient dire aux producteurs d'huile lourde de Saskatchewan dont l'extraction a été mise en veilleuse, qu'ils leur permettront d'exporter leur production, mais seulement à tel prix. Les producteurs, qui connaissent mieux les conditions du marché et qui en savent bien plus long sur les pratiques commerciales que ces fonctionnaires diront que ce n'est pas le prix en vigueur sur le marché. Toutefois, le projet de loi accorde aux fonctionnaires le pouvoir de faire ce qu'ils veulent.

• (1750)

Aucun parlementaire le moindrement sensé ne pourrait voter en faveur de pareille délégation de pouvoir à ces fonctionnaires, alors qu'il a été très clairement reconnu qu'il s'agit d'une question politique. En effet, le ministre a déclaré que c'était un geste politique visant à mettre des bâtons dans les roues aux premiers ministres Bennett, Lougheed et Devine, lequel vient d'être élu. Voilà à quoi vise cette disposition absurde.

Pis encore, à la page 16 de cette même mesure, on autorise les fonctionnaires à répartir le pétrole et le gaz entre les Canadiens. Ce sont eux qui décideront à qui iront ces produits. Le ministre affirme que ce pouvoir ne sera exercé qu'en cas de pénurie, mais le projet de loi ne le précise pas. Il stipule en fait que le gouverneur en conseil peut, par décret, surveiller et contrôler l'acheminement du pétrole et du gaz. Qu'arrive-t-il s'il surgit une querelle entre une province donnée et le gouvernement fédéral à propos de taxes, comme cela s'est produit récemment? On nous demandera de confier au ministre le pouvoir de trancher la question. On nous invitera gentiment à lui mettre un gourdin entre les mains, avec lequel il obligera les contestataires à voir les choses sous le même angle que lui, les menaçant, en vertu du pouvoir qu'accorde cette disposition, de distribuer le pétrole et le gaz d'une façon qui nuira beaucoup à leur province. Les consommateurs, les services publics, les entreprises privées, les provinces, les régions et les municipalités vont être touchés par cette disposition. Medicine Hat a déposé une plainte contre le gouvernement au sujet de la taxe sur le gaz naturel et le gaz liquide. Or, avec cette disposition de la loi, le ministre peut faire chanter les habitants de Medicine Hat en exigeant qu'ils retirent leur plainte sous peine de ne pas recevoir de gaz, puisque le gouvernement va maintenant avoir le pouvoir de répartir les approvisionnements en gaz et en pétrole dans l'ensemble du pays.

On nous demande de confier un tel pouvoir à ceux-là mêmes qui ont lancé le Programme énergétique national qui est responsable de la situation catastrophique actuelle de notre économie. Aucun député qui se respecte ne devrait voter en faveur de cette disposition, et en particulier les députés qui ont à cœur les intérêts du pays.

L'article 30 de la page 19 dit ceci:

> Le gouverneur en conseil peut, par règlement, exempter de l'application de . . . la présente loi . . . tout pétrole ou gaz ou toute variété, qualité ou catégorie de pétrole ou de gaz.

En d'autres termes, l'Office national de l'énergie va devoir obéir au gouvernement sous peine de se voir priver de tous ses pouvoirs. Ainsi, l'Office qui se veut un organisme para-judiciaire ne sera plus que l'ombre de lui-même. Il va se trouver entièrement sous la coupe du gouvernement et, tout en prétendant servir les intérêts de la population, il ne sera ni plus ni moins qu'un instrument au service du gouvernement.

Comme si cela ne suffisait pas, le paragraphe (1) de l'article 89, toujours à la page 19, dit ceci:

> Le gouverneur en conseil peut, par règlement, prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente loi, notamment . . . qualifier de produit pétrolier tout produit obtenu par le traitement ou le raffinage du pétrole ou du charbon . . . (et) . . . de produit gazeux tout produit obtenu par le traitement du gaz.

Bref, tout produit dérivé du pétrole ou du gaz, soit 90 p. 100 de tous les produits en vente dans les grands magasins. Je porte une chemise en coton, mais elle pourrait tout aussi bien être en polyester et tomber sous le coup de la loi. Et cela s'applique également aux talons de chaussure en caoutchouc, aux pneus, aux articles en nylon, aux peignes en plastique, bref, à tous les produits dérivés du pétrole et du gaz naturel. Le gouverneur en conseil peut désigner toute une gamme de produits.

Je voudrais vous rapporter les propos de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques à ce sujet. Elle négocie actuellement avec les Japonais pour leur vendre certains produits pétrochimiques. Ce serait avantageux pour l'économie canadienne; cela créerait des emplois et nous apporterait des devises. Autrement dit, ce serait très bénéfique pour le Canada. Les Japonais sont loin d'être stupides. Après avoir lu cette disposition, ils ont dit: «Comment pourrions-nous signer un contrat pour vous acheter du polyéthylène, du polystyrène, du polypropylène et du chlorure de polyvinyle, alors que la loi stipule que les auteurs de la politique énergétique nationale, qui se réservent une part de 25 p. 100 par l'entremise de Petro-Canada, peuvent, sans l'autorisation du Parlement ou de quiconque, faire tomber ces produits sous le coup de la loi? Nous pourrions perdre nos sources d'approvisionnement». Voilà ce que les acheteurs japonais éventuels font valoir à l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques. Nous voudrions pouvoir les rassurer; mais comment le faire, vu ce qui s'est déjà passé?

Le ministre a longuement parlé de l'électricité. En réalité, ce bill neutralise l'Office national de l'énergie. Il confie aux bureaucrates le pouvoir de fixer des prix et de répartir le

pétrole et le gaz d'une façon qui pourrait fort bien être inconstitutionnelle et qui va certainement aggraver les frictions entre les provinces productrices et consommatrices. Ce n'est pas pour faciliter leurs rapports. Même s'il a parlé de l'électricité, le ministre ne l'a pas inclus dans le champ de compétence du gouvernement fédéral. Pourquoi? Bien des membres du WCC savent exactement à quoi s'en tenir. C'est vraiment malheureux. C'est pourquoi tout Canadien qui se respecte, qui s'inquiète de la situation et qui a une petite idée de la situation énergétique et des responsabilités de l'Office national de l'énergie doit voter contre le bill. Voilà pourquoi nous avons proposé cet amendment.

**Des voix:** Le vote!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, je vous prie. Par courtoisie pour la présidence, des députés ont demandé que l'on passe au vote. Si c'est bien là la volonté de la Chambre, nous mettrons aux voix la motion d'un renvoi à six mois, proposée par le député de Joliette (M. La Salle) et appuyée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Je vois que le secrétaire parlementaire veut prendre la parole; mais si l'on propose de retarder le vote et la sonnerie, la présidence obligerait la Chambre en mettant la question aux voix. S'il était alors proposé de renvoyer le vote à huit heures, cela pourrait peut-être se faire. Si cela vous convient, je vais maintenant mettre la motion aux voix.

**M. Kaplan:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été consulté sur cette question, mais je crois qu'il était convenu que nous ajournions maintenant et que nous revenions à huit heures pour alors passer au vote. Si Votre Honneur sollicite le consentement unanime, je crois qu'elle l'obtiendra.

**M. Smith:** Monsieur l'Orateur, je crois que tous les partis représentés à la Chambre sont disposés à adopter un ordre qui nous permette de suspendre la séance pour le dîner et de mettre toutes les questions aux voix à 8 heures.

**M. Kempling:** Monsieur l'Orateur, telle est la conclusion des entretiens que nous avons eus. Nous allons maintenant suspendre la séance, la cloche d'appel sonnera à 8 heures et les motions seront alors mises aux voix.

**M. Deans:** Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à faire savoir que, dans mon esprit habituel de coopération, j'ai l'intention de donner mon accord.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Nous allons donc considérer que la motion a été ainsi proposée par le secrétaire parlementaire. S'il y a consentement unanime, je vais quitter maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Nous mettrons donc toutes les motions nécessaires aux voix à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Conformément à l'ordre adopté dans le courant de la journée, je dois mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-108, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3), dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. La Salle, mis aux voix, est rejeté.)

*(Vote nº 171)*

POUR

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Fretz
Friesen
Fulton
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
King
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Manly
Mayer
McCain
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Riis
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Siddon
Skelly
Stevens
Taylor
Thacker
Towers
Waddell
Wise
Wright
Young—79.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras

Messieurs

Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maltais
Marceau
Masters
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—126.

● (2040)

**Mme le Président:** Je déclare la motion rejetée.

(La motion de M. La Salle est rejetée.)

**Mme le Président:** Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Mme le Président:** Nous dispenserons-nous de faire sonner le timbre?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote nº 172)*

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maltais
Marceau
Masters
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—127.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Fretz
Friesen
Fulton
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
King
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Riis
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Siddon
Skelly
Stevens
Taylor
Thacker
Towers
Waddell
Wise
Wright
Young—78.

● (2050)

**Mme le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.)

*L'impôt—Loi*

## LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES ET PRÉVOYANT D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

MESURE MODIFICATIVE

L'ordre du jour appelle: Bills du gouvernement (Communes):

—Suite du débat sur la motion du ministre d'État (Finances), portant deuxième lecture et renvoi à un comité plénier du bill C-93, loi modifiant certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'éprouve de la difficulté à me faire entendre à cause du tapage que mènent les députés assis de l'autre côté. Si je n'avais pas obtenu de siège en Saskatchewan, je me ferais du souci, moi aussi.

**M. Clark:** Ou en Colombie-Britannique, en Alberta ou au Manitoba.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je voudrais éclaircir un point. Comme vous vous en souviendrez, le 31 mars 1981, pendant que nous attendions le gentilhomme huissier de la verge noire, j'ai pris la parole pour soulever un grief . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** J'invoque le Règlement. Après les insultes, les sarcasmes et les protestations habituelles des députés d'en face, vous m'avez accordé la parole pour exposer mon grief. Je ne sais trop pourquoi, mais j'ai été interrompu par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) qui a obtenu la parole pour une raison ou pour une autre. Alors que son ministre n'était pas à la Chambre, il a essayé de nous faire passer discrètement à une mesure d'initiative gouvernementale afin de m'interrompre pendant l'exposé de mon grief. On m'a ensuite demandé si mes propos étaient en rapport avec cette mesure et j'ai répondu oui. Je faisais part des griefs pour lesquels j'avais obtenu la parole avant d'être interrompu. Le débat s'est alors poursuivi indéfiniment. Je dois vous dire, madame le Président, qu'au cours de ce débat et pendant toutes les interruptions qui se sont finalement terminées avec l'arrivée du gentilhomme huissier de la verge noire, je croyais toujours que, malgré l'intervention du gouvernement, je continuais à exposer mon grief. Comme vous le remarquerez à la page 16030 du hansard et aux pages suivantes, je me suis contenté de poursuivre sur le sujet que j'avais abordé à la fin du vote en attendant l'arrivée du gentilhomme huissier de la verge noire. Nous savions ce qui se passait, car les bureaux avaient été déplacés.

J'estime donc que j'ai dû terminer l'exposé de mon grief à l'arrivée de l'adjoint du gouverneur général. Je n'ai pas pu poursuivre, mais j'avais continué tout ce temps-là. J'espère que la présidence sera de mon avis et je voudrais qu'elle règle cette question avant que nous n'entamions le débat.

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, cela m'étonne que le député ne sache pas de quoi il parlait.

**M. Blenkarn:** Vous dites des bêtises et vous le savez.

**M. Pinard:** Il est clair d'après le compte rendu que le député devait savoir qu'il parlait du bill C-93.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le gouvernement lui-même n'en était pas sûr.

**M. Pinard:** On peut voir à la page 16030 du hansard que, pour donner suite à un rappel au Règlement qu'avait soulevé mon secrétaire parlementaire, vous avez rappelé la Chambre à l'ordre et vous avez dit ce qui suit:

A l'ordre! Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) m'a priée d'appeler l'ordre du jour suivant:

L'ordre a ensuite été appelé ainsi:

L'ordre du jour appelle:

Bills du gouvernement (Communes)—Suite du débat, interrompu le jeudi 18 février 1982, portant deuxième lecture et renvoi à un comité plénier du bill C-93, loi modifiant certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement.—Le ministre d'État (Finances).

Cela figure au compte rendu. Vous avez dit ensuite, madame le Président:

Est-ce que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) demande la parole pour intervenir à ce sujet?

Vous parliez du bill C-93, madame le Président. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a répondu:

Oui, madame le Président.

Puis, des députés s'exclament:

Oh, oh!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pinard:** Le député de Nepean-Carleton dit ensuite:

Il est fort curieux que le gouvernement cherche à interrompre tout débat sur l'économie . . .

• (2100)

Madame le Président, je rappelle au député de Nepean-Carleton (M. Baker) que, comme il l'a déjà dit lui-même, il parlait de l'économie. Il parlait du bill C-93 qui venait juste d'être mis à l'étude, et vous lui aviez accordé la parole dans le débat en question. Je tiens donc à assurer au député qu'il parlait bien du bill C-93 et que nous avons très hâte de l'entendre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pinard:** S'il a quelque doute au sujet de ce dont il débattait, nous voulons bien consentir à ce que ses propos soient considérés comme ayant porté sur le bill C-93.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, le député a parfaitement raison. Je parlais de la situation économique.

**M. Nielsen:** C'est là le sujet de plainte.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Mais ce qu'il a oublié, c'est le sujet du projet de loi. Celui-ci concerne certains impôts et l'attribution du pouvoir de faire appel à d'autres sources de financement. Il serait utile que le député se rappelle l'objet du bill. Soit dit en passant, les ministres responsables n'étaient pas présents ce soir-là pour présenter le bill.

Je m'en remets naturellement à la décision de la présidence. Mais on peut tout de même donner à la question l'interprétation que j'ai demandé à la présidence de lui reconnaître, c'est-à-dire un grief relatif à l'économie en général. Pas une fois au cours du débat je n'ai parlé de la loi modifiant certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement. Pas une fois je ne l'ai mentionnée. Et le secrétaire parlementaire s'est donné beaucoup de mal pour omettre de dire à la présidence que c'était le cas.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, je tiens simplement à insister sur deux points. Tout d'abord, le grief soulevé initialement par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) portait sur l'économie. Cela ne fait aucun doute. Le second point est plus important. Il avait essayé d'exposer durant un certain temps son grief à la Chambre au milieu d'un véritable tumulte. La présidence se souvient très probablement des rappels au Règlement et des questions de privilège spécieux qui ont été soulevés. A peu près à mi-temps entre le moment où le grief a été présenté et celui où le gentilhomme huissier de la verge noire est arrivé, le secrétaire parlementaire s'est levé.

Madame le Président, il était inadmissible d'interrompre le député de Nepean-Carleton pendant qu'il exposait son grief, en faisant un rappel au Règlement pour passer à l'étude d'une mesure inscrite au nom du gouvernement. A mon avis, d'après nos usages, on ne peut pas interrompre une telle discussion. La procédure des griefs est au rancart depuis 1968; on n'y a recours que très rarement, mais c'est le cas. Le secrétaire parlementaire a fait un rappel au Règlement pour faire lire la mesure inscrite au nom du gouvernement cinq ou dix minutes après le début de la discussion sur le grief.

Il y a déjà eu par le passé certains oublis que la présidence a signalés à la Chambre. Ainsi, à l'occasion d'une discussion entre un député de notre parti et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), la présidence a laissé poser un certain nombre de questions, puis elle a empêché les députés de poser d'autres questions sur le même sujet. La présidence en tiendra compte.

Je suppose que dans la confusion du débat relatif à ce grief, nous sommes passés à un article de l'ordre du jour qui n'était pas conforme à nos coutumes à la Chambre. En fait, ce que je veux vous dire, madame le Président, c'est que nous n'aurions pas dû passer à cet article de l'ordre du jour et qu'il n'aurait pas dû être consigné comme tel au compte rendu. La Chambre n'a pas eu le loisir d'en discuter à ce moment-là parce que le Gentilhomme huissier de la Verge noire est arrivé et que le vote a eu lieu. Ce n'est qu'aujourd'hui que cet article a été à nouveau appelé à l'ordre du jour.

Enfin, puis-je vous signaler que nous créerions un précédent très regrettable en laissant passer ce geste de la part du gouvernement et en le consignant dans le compte rendu de la Chambre. En effet, ce vestige de nos procédures antérieures à 1968, où les griefs sont autorisés en de très rares occasions disparaîtra complètement si la présidence constate qu'il était normal de mettre le bill C-93 en délibération à la Chambre à ce moment-là.

A mon humble avis, la question à l'étude était un grief et on ne devait pas l'interrompre en invoquant le Règlement dans le but de passer à une mesure d'initiative gouvernementale; c'est là la conclusion que la présidence devrait tirer afin d'éviter de créer un précédent peu souhaitable en supprimant totalement la procédure des griefs. C'est exactement l'effet que produirait une décision contraire. Cela saperait sérieusement, encore une fois, le rôle de l'opposition, en supprimant l'un des instruments à sa disposition.

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais ajouter quelques mots à ce sujet. Il vous sera peut-être utile, ainsi qu'à la Chambre, d'entendre la fin de la discussion consignée dans le hansard de ce jour-là, et dont le leader parlementaire a lu une partie. Votre Honneur constatera qu'à la page 16031, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) est intervenu en disant:

> Bien des députés voudraient participer au débat. Si seulement je savais quand je peux prendre la parole. Les députés de tous les côtés de la Chambre sont certainement heureux lorsqu'ils ont l'occasion d'avoir la parole.

Je signale que cette observation a été faite bien après l'intervention du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Votre Honneur a rappelé à l'ordre puis a déclaré:

> Je me permets de donner une précision au député; pendant que l'on attend un message de l'autre endroit, on peut exprimer des doléances.
>
> DES VOIX: Bravo!
>
> MME LE PRÉSIDENT: Le secrétaire parlementaire m'a d'abord demandé de mettre une motion aux voix à la Chambre, ce que j'ai fait. Le débat sur cette motion a commencé, si je ne m'abuse, mais je me demande si c'est bien cette motion que nous débattons. Mais le député de Nepean-Carleton (M. Baker) s'est levé et la parole est à lui.

En bas de la page 16031, madame le Président, vous avez été forcée d'intervenir de nouveau après que le député de Longueuil (M. Olivier) eut essayé d'attirer l'attention.

A l'issue de cela, madame le Président, vous avez déclaré ceci:

> Enfin, je souhaiterais que l'on permettre à l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker) de poursuivre la plainte qu'il a l'intention de porter devant la Chambre. Je comprends que les honorables députés ne sont peut-être pas disposés à entendre cette plainte, mais moi, comme président de la Chambre, je dois l'entendre. C'est un moment où des plaintes peuvent être déposées devant la Chambre. J'ai donné la parole à l'honorable député de Nepean-Carleton et j'aimerais que les honorables députés respectent cela.

Il semble manifeste qu'à ce stade vous vous soyez rendu compte que les députés exprimaient leurs doléances. Seule l'apparition du Gentilhomme huissier de la verge noire a permis d'y mettre un terme.

En lisant, dans le compte rendu, vos propres remarques et conclusions de ce soir-là, vous pourrez mieux résoudre le problème posé par mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

**Mme le Président:** Nous savons tous qu'il y a eu une période d'intense confusion à la Chambre parce que l'ordre de la Chambre n'avait pas été distribué à tous les greffiers. Naturellement, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a profité de la situation pour mentionner un grief. C'est une tactique qui n'a pas été utilisée souvent mais qui est somme toute légitime. La discussion s'est poursuivie au milieu des interruptions. Mais à un certain moment, un ministériel a présenté un ordre du gouvernement. Au cours des délibérations qui ont suivi, certains députés ont continué à faire des remarques au sujet du

grief. A un moment donné, j'ai précisé que le débat au sujet de l'ordre du gouvernement avait commencé, mais je ne suis pas sûre que le député de Nepean-Carleton se soit rendu compte que c'est de cela qu'il devait parler. Le passage du hansard que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) vient de citer arrive à un moment où la Présidence estimait que la Chambre avait passé à l'ordre du gouvernement, mais où elle n'était pas certaine que le député de Nepean-Carleton faisait porter ses remarques là-dessus. C'était une situation confuse; de nombreux députés s'interpellaient d'un côté à l'autre de la Chambre. Comme je l'ai dit souvent, ce n'est pas la meilleure façon de mener un débat à la Chambre des communes, mais ce sont des choses qui arrivent. Peut-être pourrions-nous entendre le député de Nepean-Carleton maintenant ou plus tard. S'il désire continuer à parler au sujet de l'ordre qui vient d'être présenté, je puis encore lui accorder la parole. S'il veut reprendre le débat maintenant, je puis lui redonner la parole.

• (2110)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 31 mars, de la motion de M. Bussières: Que le projet de loi C-93, tendant à modifier certaines lois fiscales et à prévoir d'autres sources de financement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, je tiens à vous remercier du plus profond de mon cœur. Vous avez bien fait comprendre, je pense, que les choses ne se passent pas toujours à la Chambre comme le président du Conseil privé (M. Pinard) pourrait être porté à le croire. En fait, il n'y a pas lieu d'en douter. La question des griefs est une vieille procédure. J'y ai recouru avant 1978 dans une affaire intéressant M. Judd Buchanan. Je n'entends pas donner suite au grief; j'aimerais seulement exercer le droit que m'a donné madame le Président de participer au débat.

Je crois qu'il est fort rare de pouvoir entamer le débat sur un projet de loi aussi inusité. Je remercie madame le Président de m'en donner l'occasion. Le gouvernement pourrait regretter d'avoir à contester ce grief, comme il l'a fait, car nous vivons une période très intéressante de la vie publique canadienne. Il y a environ 25 heures, nous retenions tous notre souffle en nous demandant ce qui allait se passer en Saskatchewan.

**M. Pinard:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais que le député traite du projet de loi C-93.

**M. Nielsen:** C'est exactement ce qu'il fait.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Mon distingué confrère ne peut revenir sur sa parole. Il oublie, bien entendu, que le Canada ne se ramène pas aux provinces du Centre lorsque l'on parle du pouvoir d'emprunt. Il a y également l'ouest du Canada que certains oublient. Dans toutes les régions du pays, ce projet de loi peu commun suscite de sérieuses inquiétudes. Que les députés de l'arrière-plan du parti d'en face en aient conscience ou non, c'est la première fois dans l'histoire du Parlement canadien qu'un projet de loi vise à la fois à emprunter de l'argent et à percevoir des taxes. C'est sans précédent. C'est justement à cause de ce genre de chose que le parti Libéral du Canada a perdu la confiance du public dans chaque province. C'est pourquoi il n'a rien eu hier soir en Saskatchewan, c'est pourquoi il n'a obtenu aucun siège dans ces élections.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Il a obtenu 4 p. 100 du vote, soit un pourcentage de plus que les séparatistes. C'est vraiment un record pour la Saskatchewan! Ne nous m'éprenons pas sur ce que pensent les Canadiens des questions économiques, reliées aux mesures fiscales, au budget et à la situation économique générale, lesquelles questions économiques les ont incités à prendre une décision sans précédent.

Je suis très content de pouvoir participer à ce débat ce soir et d'avoir précisé ce point. Comme l'a dit le président du Conseil privé, si je ne m'abuse, le projet de loi traite de mesures fiscales, du droit du gouvernement de prélever des fonds, d'emprunter de l'argent pour endetter encore davantage les Canadiens, d'accumuler dette sur dette et d'accroître son déficit. Toutes ces questions révèlent que le gouvernement ne maîtrise plus la situation.

Le premier ministre (M. Trudeau) est plongé dans les bras de Morphée. Le ministre des Finances (M. MacEachen) nage dans le brouillard du Cap-Breton. Et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'a aujourd'hui rien de mieux à faire que de soulever des questions de privilège spécieuses alors que la politique énergétique nationale provoque l'exode des derricks. Voilà le malaise dont il est question. Si les députés d'en face portent une si grande attention au centre du Canada, qu'ils en oublient l'existence des diverses régions qui souffrent des répercussions de leur politique économique, ils ne sont pas dignes d'être à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Voilà les difficultés auxquelles doivent faire face les Canadiens. «Le malaise économique s'aggrave»; tel était le titre d'un article paru dans le numéro du 22 courant du *Citizen* d'Ottawa. Pas un seul des députés d'en face n'a eu l'occasion de rentrer dans sa circonscription, et de prendre la parole en public. Pas un seul d'entre eux n'a pas eu l'occasion de discuter avec des petits commerçants, des agriculteurs, des travailleurs, des propriétaires d'entreprises, des investisseurs et même des banquiers qui ne soient préoccupés par la situation au pays. Mais que font à ce sujet ces andouilles du lac Meach? Ils se sont retirés dans les collines de la Gatineau, probablement dans la circonscription du député de Gatineau (M. Cousineau). Il aurait dû y aller lui aussi. Il aurait vu à qui il avait affaire. C'est un homme ordinaire. Il ne mène pas la grande vie. En effet, il ne vit pas sur cette grande colline au bord du lac Meach et du haut de laquelle il pourrait, avec beaucoup de grandeur, admirer le fief qui s'étend à ses pieds. Ses commettants lui en font voir de toutes les couleurs. Ce n'est pas entièrement de sa faute, mais il reste qu'il appuie constamment le gouvernement tout comme le Nouveau Parti Démocratique a fait preuve d'une fidélité absolue à son égard.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Et c'est ce qui explique la défaite des libéraux en Saskatchewan. Voilà pourquoi ils sont réduits à la portion congrue. Le concubinage n'est pas bien vu en Saskatchewan. C'est ce qui explique tout.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Qu'est-ce qui a bien pu amener le ministre et le comité des priorités, ce groupe mystérieux du cabinet libéral, à se réunir au lac Meach au cours de la fin de semaine? Ils auraient pu aussi bien aller pêcher sur la glace. Le secrétaire d'État (M. Regan) a été le porte-parole du gouvernement. De même que le ministre de la Justice. Pas le ministre des Finances. Ni le ministre d'État aux Finances (M. Bussières). Même pas le premier ministre. Mais le secrétaire d'État. Et qu'avait-il à nous dire?

**M. Epp:** Pas grand chose.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** D'abord, il n'avait rien à dire au sujet de l'économie. Il a presque ruiné la Nouvelle-Écosse pendant qu'il en était le premier ministre. Qu'a-t-il dit? Qu'il n'y aurait pas de changement dans leur politique. Les députés libéraux de l'arrière-ban, de même que les dix auteurs de cette courageuse lettre au ministre des Finances, devraient se rappeler cette réponse, qu'il n'y aura pas de changement. Le solliciteur général (M. Kaplan) ne devrait pas oublier non plus qu'il n'y aura pas de changement dans la politique économique. Je vais leur dire pourquoi ils devraient s'en souvenir. Parce que le public canadien lui ne l'oubliera pas. Les petits exploitants du Canada central, de l'ouest et de l'est ne l'oublieront pas. Ils vont apprendre à maudire le gouvernement dans les deux langues officielles à cause de sa politique économique.

**M. Nielsen:** Et quelques autres aussi.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Bien sûr quelques autres. Je suis allé parler aux agriculteurs de ma circonscription. Pour la première fois, des exploitations agricoles que les mêmes familles se passent depuis quatre ou cinq générations, des exploitations qui sont là depuis la Confédération, sont aux prises avec toutes sortes de difficultés. Comment peuvent-elles exploiter, construire ou croître s'il n'y a pas d'argent à des taux d'intérêt raisonnables, elles ne peuvent acheter d'équipement ni concurrencer les autres. Qu'est-ce qu'en pense le petit exploitant—l'entrepreneur, la cheville ouvrière de l'emploi, de l'investissement, du développement et de la construction? S'il pouvait venir ici même et s'exprimer en son nom personnel, il vous dirait, monsieur l'Orateur, à vous et à tous les députés, que le gouvernement est à court d'idées. Il m'a dit que, compte tenu de toutes les promesses qu'il avait faites de remettre de l'ordre dans l'économie, le gouvernement ne pouvait sûrement pas laisser se produire une telle chose et le laisser perdre tout son investissement sans rien faire. C'est pourtant ce qui est en train de se passer. Chaque fois que l'insaisissable ministre des Finances (M. MacEachen) élude les questions à la Chambre des communes en les noyant sous un flot de belles paroles, il sonne le glas des libéraux.

• (2120)

Je tiens à dire aux députés libéraux de l'arrière-ban qu'il y a une limite à la quantité de couleuvres qu'on pourra faire avaler aux Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Les Canadiens en ont assez de ces couleuvres. En février 1980, les libéraux ont été élus sur la foi d'un certain nombre de promesses. Ils avaient promis de garder le pétrole et l'essence à bon marché. Ce n'est pas sans raison que le député de Windsor-Ouest (M. Gray), maintenant ministre de l'Industrie et du Commerce, a été dépouillé d'une bonne partie de ses pouvoirs. Il a affirmé que si les taux d'intérêt devaient dépasser le niveau qu'ils avaient alors atteint—13 p. 100, il me semble—et qu'il était ministre, il démissionnerait de son poste. Mais il y est encore rivé.

Les libéraux ont demandé qu'on leur fasse confiance et qu'on rejette le budget que venait de déposer celui qui était alors ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Ils ont invité les Canadiens à ne pas croire les propositions des conservateurs touchant le crédit d'impôt pour la mazout qui grimpait en prix. Les libéraux ne voulaient pas non plus qu'ils croient les conservateurs qui proposaient des mesures fiscales pour venir en aide aux propriétaires de maisons. Ils ont invité les Canadiens à appuyer leur obstruction systématique des mesures présentées par les conservateurs. Ils ont entonné le même refrain dans toutes les régions du pays.

Les taux d'intérêt sont passés de 13 à 19 p. 100 et, dans certaines régions, ils ont atteint 24 p. 100. Ils sont encore plus hauts pour ceux qui cherchent un financement secondaire. La situation économique dans laquelle nous nous trouvons mettrait au défi tout bon gouvernement, mais celui-ci s'en balance. C'est un gouvernement ni montrable ni crédible. En fait, c'est un gouvernement incroyable. Il n'a pas le droit de gouverner le pays comme il le fait.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Si vous voulez entendre parler de questions économiques dans ce débat, je vais vous en parler, parce que je vis avec mes électeurs. Je me rends dans ma circonscription. Je ne vais pas me cacher au lac Meach. Je lutte aux côtés des agriculteurs et des chefs de petites entreprises. Je visite les immeubles à appartements de Bayshore et de Parkwood Hills dans ma circonscription et je vois les loyers monter sans fin pour des personnes qui voudraient pouvoir choisir leur logement mais ne le peuvent pas.

Je demande à ces libéraux de l'arrière-ban quand ils vont prendre la défense de ceux qui les ont envoyés ici. Quand défendrez-vous les électeurs canadiens qui ont voté pour vous de bonne foi? Ils l'ont fait dans d'autres régions du Canada. Pourquoi êtes-vous si aveugles, stupides et silencieux aux Communes? Ce sont des questions que je dois leur poser. Je comprends que c'est difficile pour eux, mais il vient un moment où il faut renoncer à son rêve d'entrer dans le Cabinet et oser dire la vérité. Ils ne seraient pas les premiers parlementaires à le faire.

Il y a d'autres parlements de par le monde. Si cela lui convient, le président du Conseil privé dira que nous devons penser au modèle des parlements. Notre Parlement et celui de Westminster sont différents, parce que le gouvernement britannique doit tenir compte de son Parlement en raison de son objet et de sa tradition. Au Royaume-Uni, il est également dans la tradition des députés de l'arrière-plan du parti conservateur, du parti travailliste et du parti social démocrate d'élever la voix lorsque le gouvernement n'agit pas dans les intérêts supérieurs du peuple. Ils ne vont pas se cacher dans la salle du caucus de leur parti. Ils sortent de l'ombre et prennent la parole dans l'enceinte de la Chambre.

Voilà l'objet de ce Parlement. J'invite donc ces députés de l'arrière-plan, les dix qui ont rédigé la lettre, de se lever, de prendre leur courage à deux mains et de discuter des problèmes qui frappent leur pays et leurs électeurs. Même si les ministres ne peuvent pas s'exprimer ainsi tout en étant membres du gouvernement, il doit bien y en avoir quelques-uns qui se préoccupent de cette situation. Il doit bien y en avoir certains qui ne croient pas les histoires que le ministre des Finances répand chaque jour à la Chambre. S'ils les croient, ils ne devraient pas faire partie du gouvernement.

Il n'y a pas de satisfaction à faire partie du gouvernement s'il faut renier ses principes et trahir ses électeurs pour y rester. Il ne sert à rien d'être secrétaire parlementaire si c'est pour demeurer muet à l'arrière-ban. Il n'y a rien ici qui ne soit représentatif.

Il y a en face des députés qui ne sont plus secrétaires parlementaires et qui aimeraient bien prendre la parole. Mais le silence plane de ce côté-là de la Chambre.

J'aimerais pouvoir citer une lettre que m'a fait parvenir l'un de mes commettants. Il se dit libéral, mais pas à la mode Trudeau, si je puis le dire sans violer le Règlement de la Chambre. Il est membre du parti libéral depuis des années et, malgré ses critiques, il regrette l'époque du très honorable Lester Pearson qu'il a suivi parce qu'il aimait et comprenait ce qu'était la confédération. Il dit avoir suivi le très honorable Louis St-Laurent à cause de sa grande sensibilité et de sa grande compréhension du Parlement. Toutefois, il dit dans sa lettre combien il est désespéré de ce qui est arrivé à son parti. Il n'a pas rejoint notre parti, mais il a certainement quitté le parti libéral. Il ne joindra pas les rangs du nouveau parti démocratique, car, si vous y regardez de plus près, ce parti est en fait une réplique exacte du parti libéral. La population de la Saskatchewan ne s'y est pas trompée.

Il se demande ce qui est arrivé à son parti et à l'esprit d'indépendance qui le caractérisait. Il se demande ce qu'il est advenu de ses principes, car, si l'on en croit l'histoire du Parlement du Canada, MM. Laurier, Saint-Laurent et Pearson étaient des hommes qui se préoccupaient sincèrement de l'avenir du Canada. Ils défendaient les droits du Canadien moyen et n'étaient pas en faveur de l'intervention du gouvernement. Ils défendaient les principes que certains députés se contentent d'énoncer. Selon cet électeur, le parti qu'on lui demande d'appuyer et qu'il refuse de soutenir a changé. S'il doit gouverner, il doit gagner le droit de former le gouvernement. Pour ce faire, il doit tenir compte de la situation nationale et se gagner la confiance des gens.

Revoyons ce qui est arrivé au Canada depuis que l'actuel premier ministre est au pouvoir. Le parti libéral du Canada a adopté des principes qui n'avaient pas cours du temps de MM. Saint-Laurent et Pearson. Voyons ce qui est arrivé au pays à cause des politiques de ce gouvernement. En 1968, alors que l'actuel premier ministre entrait dans son heure de gloire grâce à la crédulité des gens, le nombre total de chômeurs au Canada s'élevait à 351,000. Or, les statistiques les plus récentes montrent qu'il y a maintenant 1,069,000. On est donc passé d'un taux de chômage de 4.5 p. 100, qui était à l'époque considéré comme énorme, au chiffre astronomique et tout à fait inacceptable de 9 p. 100. Ce sont là les chiffres fournis par Statistique Canada. C'est incroyable. Tous les gens attentionnés et tous les députés de l'autre côté de la Chambre sont au courant de ces chiffres. Ils traduisent non seulement les souffrances humaines, mais aussi l'incertitude, l'absence de débouchés et la dénonciation des promesses . . .

• (2130)

**M. Riis:** C'est le programme électoral des libéraux.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le programme électoral des libéraux, tel qu'il est, c'est du vent. Non seulement, ces chiffres traduisent tout cela, mais ils correspondent aussi à un record, record dont les libéraux devront répondre, chose qui leur est arrivée de temps en temps aux quatre coins du pays. L'heure des comptes est venue. Je ne crois pas aux prophéties du Dr Gallup, mais je ne pense pas que les sondages donneraient les résultats qu'on obtient actuellement si le gouvernement était crédible. Je ne le crois nullement. Dans cette situation qui est synonyme de catastrophe sur le plan social pour de nombreuses familles, les libéraux se réunissent au lac Meach dans un cadre luxueux. J'y suis allé deux fois. Ils se sont réunis dans ce cadre fastueux . . .

**Une voix:** Comment était-ce?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Comme le député n'aura jamais la chance d'y aller, je le lui dirai tout à l'heure. Les libéraux ont parlé d'économie, paraît-il. Pourtant, malgré les chiffres qui traduisent les souffrances de nos concitoyens, le secrétaire d'État a déclaré: «Nous ne ferons rien. Nous resterons fidèles à notre orientation.» Nous ignorons combien il faut de personnes qui fassent faillite, combien il faut d'agriculteurs qui perdent tout avant que le gouvernement fasse quelque chose. Une telle attitude est-elle pensable de la part d'un gouvernement qui dit se préoccuper réellement de la situation? Le député de London-Middlesex (M. Bloomfield) croit-il réellement que le gouvernement qu'il soutient aveuglément se préoccupe du bien public? J'aime bien le député de London-Middlesex, mais j'ai peur de sa façon de voir les choses. Je connais un bon opticien en ville qui pourrait peut-être lui remettre les yeux en face des trous.

Le chômage chez les jeunes est encore plus inquiétant. En 1968, il atteignait 7.4 p. 100, soit 3 p. 100 de plus que celui de la population adulte. Aujourd'hui, le taux de chômage chez les jeunes atteint le chiffre époustouflant de 15.8 p. 100, soit deux fois plus que dans l'autre groupe.

**M. Riis:** Et le gouvernement ne fait rien.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est à ces gens-là que l'on dit: «Allez acquérir un bagage. Allez à l'école. Apprenez un métier. Passez vos examens. Entrez en apprentissage. Travaillez dans une ferme. Faites ceci, travaillez et le monde est à vous.» Que leur donnons-nous, toutefois? Nous leur donnons une occasion extraordinaire de profiter de l'assurance-chômage jusqu'au bout. Lorsqu'on parle de pourcentages, on ne pense pas aux gens; mais les pourcentages, ce sont avant tout des personnes. Puis, une fois épuisée l'assurance-chômage, nous leur accordons un autre privilège extraordinaire: nous leur permettons de devenir des assistés sociaux.

Si je critique le ministre des Finances (M. MacEachen), ce n'est pas parce qu'il est ministre des Finances, parce que je m'entends assez bien avec lui sur le plan personnel; en fait, c'est parce qu'il est complètement déphasé. Je l'aime bien, mais j'éprouve une certaine pitié pour lui. Il vit tout à fait en dehors de la réalité. Il n'a jamais dû voir une feuille de paye de sa vie. Il n'a jamais occupé d'emploi en dehors de l'Université ou du gouvernement. Cependant, le gouvernement lui a confié le portefeuille des finances avec, comme adjoint, Ian Stewart, et cette combinaison s'est révélée fatale pour le monde des affaires du Canada. Voilà le problème.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Il y a certaines personnes intelligentes au ministère des Finances et certains bons fonctionnaires qui comprennent les réalités de la vie. Cependant, lorsque le gouvernement cherchait un ministre qui accepterait de travailler en collaboration avec un tel sous-ministre afin de débiter toutes les petites théories favorites que l'on nous ressasse inlassablement, quelqu'un qui goberait sans discuter, il a trouvé cet homme du Cap-Breton qui n'a jamais vu une feuille de paye de sa vie.

Je vous le dis, Votre Honneur, je suis en train d'apprendre à mes dépens, tout comme vous, monsieur l'Orateur, tout comme vos amis et mes électeurs, que cette combinaison est fatale pour le pays, et c'est bien là qu'est le problème. Ce n'est qu'une question de fierté. Je connais bien certains députés libéraux de l'arrière-ban. Je ne peux pas croire qu'ils n'aient pas exhorté le ministre à retirer ce budget. Je les vois sourire. Ils se souviennent de leur conversation avec le ministre, des lettres qu'ils lui ont adressées et des prières qu'ils lui ont formulées. On a allumé des cierges dans toutes les églises du pays pour qu'il retire son budget.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ils espèrent encore.

**M. Nielsen:** Ils le lui demandent tous les mercredis, au caucus.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ils devraient continuer à l'exhorter à retirer ce budget. Cependant, il serait très utile que certains d'entre eux se décident à intervenir dans le cadre de ce débat à la Chambre en disant: «Retirez le budget, monsieur le ministre des Finances». Voilà ce qu'ils devraient faire. Voilà ce qui le pousserait à agir. Je tiens à ce que ceux qui ont élus les libéraux comprennent bien qu'à cause de leur silence et de leur soutien aveugle, nous avons le pire budget depuis la Confédération.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Voilà la situation. Qu'ils sachent également que si les libéraux de l'arrière-ban qui ont fait preuve de courage et d'indépendance au cours du débat sur la constitution faisaient preuve d'autant d'indépendance maintenant, ils pourraient changer le cours de l'histoire. Nous pourrions redonner l'espoir à certaines personnes dont j'ai parlé. Comme nous allons rouvrir ce débat, il est bien important de ne pas l'oublier.

D'après certaines personnes, le taux d'inflation commence à baisser aux États-Unis. J'ignore si vous avez accompagné votre femme . . .

**M. Blenkarn:** Le taux négatif.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Mon collègue dit «le taux négatif».

**M. Blenkarn:** Il est de 15 p. 100 au Canada.

**Une voix:** Le taux d'intérêt n'a pas changé, Don.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** D'après quelqu'un du cabinet, le taux d'inflation est en baisse aux États-Unis, mais je vais vous dire ce qu'il en est au Canada. En 1968, quand le premier ministre est arrivé au pouvoir, le taux d'inflation était de 4.2 p. 100. Il atteint maintenant 11.6 p. 100. Le déficit de notre compte courant ne cesse de s'alourdir. Pendant ce temps, nos taux d'intérêt ont doublé. Dites-moi, monsieur l'Orateur, si, sur le plan économique, nous pouvons porter quoi que ce soit au crédit du premier ministre? Absolument pas. Voilà ce que mes collègues du parti libéral tolérent aveuglément. Il y aura quelques rescapés parmi eux, mais pas beaucoup.

Je ne soutiens pas le Western Canada Concept, mais les députés devraient parler aux gens de l'Ouest, comme je l'ai fait. Récemment, je suis allé à Lethbridge où j'ai parlé à quelques personnes. Que m'ont-elles dit? Que le gouvernement se moquait d'elles et qu'à Ottawa personne ne les écoutait et ne semblait comprendre leurs problèmes. Elles veulent construire leur province. Il y a là-bas de grandes possibilités de développement. Ces gens veulent construire. Ils veulent des politiques favorisant l'investissement. Ils ne veulent pas voir partir les tours de forage. Ils se plaignent également qu'à Ottawa personne n'écoute leurs propositions économiques. Voilà pourquoi nous assistons à ce phénomène politique dans l'Ouest du pays. J'espère que ce mouvement a été étouffé dans l'œuf en Saskatchewan. J'espère sincèrement que ce qui c'est produit en Saskatchewan va mettre un terme à ce phénomène en Colombie-Britannique et ailleurs.

Notre pays est bien plus grand que n'importe qui ici présent, quelle que soit son auréole. Notre pays est bien meilleur que son gouvernement. Il mérite un meilleur gouvernement. Les libéraux de l'arrière-ban méritent un meilleur leadership que celui des ministres chargés de l'économie et du premier ministre actuel. Voilà ce qui se passe et voilà pourquoi il y a eu un renversement en Saskatchewan. Voilà pourquoi personne ne vote pour les libéraux à l'ouest de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario, si ce n'est dans une ou deux régions.

**M. Blenkarn:** Il n'y aura plus personne après les prochaines élections.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Cela n'ira pas mieux par ici. Je tiens à dire aux libéraux que, à moins de changer leur politique, ils ne seront plus nombreux à se faire élire en Ontario. Je m'inquiète également du sort des libéraux au Québec.

**M. Riis:** Pourquoi s'inquiéter?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Eh bien, je m'inquiète parce que, à vrai dire, je ne voudrais pas de l'autre possibilité: que des candidats qui ont juré de faire éclater le pays se présentent aux élections fédérales. Je ne veux pas que cela se produise. Je préférerais encore un libéral malavisé à un séparatiste, bien que tous deux puissent nuire également au pays, car nous pourrions peut-être faire entendre raison aux députés de l'arrière-ban. Mais cela pourrait fort bien arriver. Le parti libéral agonise dans l'est du Canada. Pourquoi? Parce qu'il est devenu superflu. Quand les gamins du lac Meach sont sortis des bois disant: «Nous ne ferons rien pour remédier aux maux dont souffre le Canada, nous ne nous attaquerons pas aux problèmes économiques; nous avons hissé nos couleurs au mât et nous allons naviguer jusqu'à ce que le navire coule», à ce moment-là, le gouvernement a perdu sa raison d'être. La seule chose qu'il possède, c'est le pouvoir. Il n'a pas les principes voulus pour utiliser ce pouvoir au mieux de l'intérêt national.

• (2140)

J'ai en mains un document dont j'entends vous faire connaître la teneur dans la mesure du possible au cours de la période qui m'est allouée. Il renferme des statistiques telles que le gouvernement ne pourra jamais justifier son désir d'emprunter des sommes aussi importantes d'une part et d'imposer des taxes d'accise d'autre part. Rien ne peut le justifier.

J'ai parlé des taux d'intérêts, de l'inflation et du chômage. Passons maintenant à la politique énergétique. Je suis vraiment désolé pour certains Canadiens. Lorsqu'ils ont voté en fonction du budget présenté par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), les gens pensaient que ce Crosbie allait leur arracher 18c.. Ils étaient loin de penser que ce gouvernement leur en prendrait 90. Une personne de ma circonscription s'est présentée à la Chambre et a retourné ses poches pour bien montrer ce qu'il pensait. Une autre personne a été expulsée l'autre jour, car elle avait manifesté trop vivement son désaccord avec le gouvernement.

La franchise est une chose merveilleuse. Le budget de mon honorable collègue de Saint-Jean-Ouest renfermait bien des choses que certains députés ont oublié. Il prévoyait de l'aide pour la petite entreprise, dont des obligations pour l'expansion de la petite entreprise qui avaient réellement une utilité et n'étaient pas juste destinées aux entreprises au bord de la faillite. Il proposait aussi un crédit d'impôt à l'énergie qui aurait permis aux propriétaires de maison de mieux absorber le coût de l'énergie. Il offrait également une déduction des frais d'intérêts hypothécaires, sans oublier les mesures visant l'impôt foncier, les gains de capital des agriculteurs et les avantages consentis aux habitants du Nord.

Le budget renfermait beaucoup de choses qui auraient aidé certains secteurs en mauvaise posture. Il n'était pas parfait. Cependant de plus en plus de Canadiens reconnaissent qu'au moins par sa démarche, il était supérieur de beaucoup au budget désastreux présenté par le député de Cape-Breton le 12 novembre dernier. Ce dernier est le pire qu'on ait connu, tandis que celui de 1979 avait le mérite d'être plus honnête. Il ne faut pas avoir un doctorat en économie, ou être député ou expert en matière fiscale pour s'apercevoir que le pays est durement touché, car le gouvernement n'a pas eu assez de jugeote pour se rendre compte des besoins de notre économie.

Ce qu'il faut, c'est encourager l'entreprise privée. Et ce n'est pas en bousculant les petites gens qu'on y parvient. Ce n'est pas non plus en taxant les bénéfices des assurances-vie. C'est dans l'attente de ces bénéfices que le Canadien moyen épargne. Ce n'est pas non plus en s'en prenant aux primes que les employeurs versent au titre des soins de santé et des soins dentaires. Il faut utiliser la fiscalité de manière à prodiguer des encouragements aux secteurs qui en ont besoin.

Le gouvernement n'a pas à mettre son nez partout. Il est inutile qu'il veuille tout contrôler. Son rôle, c'est de créer un climat favorable aux entreprises individuelles. C'est là le rôle du gouvernement.

Le gouvernement a semé le désordre partout où il a mis son nez. Ce n'est pas vraiment par mauvaise volonté; c'est tout simplement parce qu'il ne comprend rien. Comment voulez-vous que des fonctionnaires puissent connaître les réalités du secteur privé aussi bien que les chefs d'entreprise? Si j'étais fonctionnaire moi-même, je n'y comprendrais rien. C'est comme si vous demandiez à un docteur d'exercer le droit ou à un avocat d'exercer la médecine.

Le secteur privé a un rôle à jouer, tout comme les salariés. Comment voulez-vous créer un climat de coopération quand le gouvernement dit à qui veut l'entendre que le fédéralisme coopératif est mort et que tous les efforts déployés jusque là n'ont servi à rien, qu'il s'en prend aux intérêts des travailleurs syndiqués et que le secteur privé dans son ensemble, et pas seulement les grosses sociétés, perd confiance dans le gouvernement? En agissant de la sorte, ce ne sont pas seulement les grosses sociétés et les petites entreprises qui se méfient du gouvernement, c'est tout le monde. Voilà où nous en sommes.

Je ne suis plus, comme je l'ai dit, membre de la majorité, mais j'espère qu'un jour, avec l'aide de Dieu, je ferai de nouveau partie d'un bon gouvernement. Ce pays a besoin d'un gouvernement qui soit prêt à traduire dans les faits ses beaux discours. Il faudrait que les membres du cabinet qui se sont retirés au lac Meach ne se contentent pas de faire de beaux discours. Nous n'avons pas vu la couleur des mesures dont nous avons besoin.

Le ministre des Finances nous a présenté un projet qui devrait, selon lui, élargir la procédure budgétaire. Il suffit de lire ce projet pour se rendre compte qu'il n'y a pas grand-chose de changé. Il y a même place à quelque malhonnêteté. Ce n'est pas que j'en accuse le ministre, mais le danger est là.

Si le comité des finances et des questions économiques de la Chambre des communes avait pu d'abord entendre les prévisions économiques rendues publiques le soir où le budget a été déposé, croyez-vous qu'il aurait approuvé le Programme énergétique national? Pouvez-vous croire que si les députés, avec leur expérience parlementaire et, pour certains, du monde des affaires, avaient pu, dans le cadre de consultations sur le budget, conseiller le gouvernement sur la politique économique à adopter, ils auraient approuvé un programme énergétique national de cet acabit? Il ne faut pas croire les députés aussi stupides que le gouvernement pour accepter une recommandation comme celle qui figurait dans le budget déposé le 12 novembre.

Y a-t-il un député qui pense que la Chambre pourrait conseiller au ministre des Finances une mesure qui l'oblige à s'humilier en retirant ensuite d'un seul coup 17 dispositions d'un budget qualifié d'ingénieux à peine un mois auparavant? Avec chaque jour qui passe et aussi sûrement qu'il succède au précédent, un petit peu du budget est retiré. Je tiens de mon collègue de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) que 30 dispositions du budget ont été retirées. Est-ce une marque de confiance dans le ministre des Finances, le ministère des Finances et le gouvernement?

Si le processus budgétaire se déroulait au grand jour, croyez-vous honnêtement que c'est le genre de conseil que les Communes auraient donné au ministre des Finances? Non. Cela ne se serait pas produit. C'est ce qui arrive quand on cache trop bien son jeu. Le ministre des Finances a si bien caché le sien qu'il a joué contre lui-même. Voilà le problème.

Je sais que mon temps tire à sa fin. Permettez-moi de dire toutefois que le gouvernement est tellement injuste d'asséner ce double coup de masse que le bill C-93 réserve aux contribuables que notre parti se jure de ne pas le laisser faire. J'espère qu'avant la fin du débat, des députés de l'arrière-ban du parti ministériel auront assez de cran, de courage, de cœur et de considération pour ceux qui les ont élus, qu'ils redresseront la tête et diront au ministre des Finances que c'en est assez, qu'il doit retirer cette abomination. Pour l'amour des Canadiens, renvoyez le budget.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir intervenir dans ce débat. Je commencerai par dire qu'il est très difficile, à en ce moment, en 1982, de songer à accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt. Il m'est d'autant plus difficile, à moi qui représente une région industrielle accablée de tous les maux, causés surtout par la politique économique du gouvernement, de songer sérieusement à accorder à ce dernier le pouvoir d'emprunter des sommes de plus en plus considérables qu'il dépensera sans doute de la même manière qu'il a dépensé ces dernières années une bonne partie des fonds publics et des sommes qu'il a empruntées.

J'ai passé quatre jours à Hamilton la semaine dernière et je dois avouer qu'ils m'ont ouvert les yeux. Je me suis entretenu avec des gens de toutes conditions sociales. En début de matinée lundi matin, mes rendez-vous ont commencé pour se terminer tard jeudi en soirée. Des finissants du secondaire m'ont demandé où ils allaient trouver un emploi à la fin de l'année scolaire, où ils pourraient trouver l'emploi dont ils ont besoin pour enfin réaliser ce rêve qui avait encore pour la plupart d'entre nous sa raison d'être—c'est-à-dire qu'à force de travail on pouvait, au Canada, pourvoir à ses besoins et se préparer un avenir agréable.

Ensuite, j'ai été discuter de leurs problèmes avec des industriels de la chaussure, notamment de la difficulté de maintenir la rentabilité de leur entreprise face aux importations bon marché et de mauvaise qualité. Ils ne m'ont pas demandé que le gouvernement mette fin aux importations, mais qu'il les contingente seulement de façon raisonnable. Pourquoi? Parce qu'ils veulent protéger les emplois de leurs travailleurs. Ils souhaitent pouvoir rappeler ceux qui ont été mis à pied comme c'est devenu l'habitude dans l'industrie de la chaussure. Ils veulent tenter d'éviter les problèmes qui accablent près de la moitié de cette industrie au Canada et notamment dans la province de Québec. Ils ont demandé l'aide du gouvernement, mais pas monétaire; ils ne veulent pas d'aumône. Ils voulaient être compris, avoir la possibilité d'exercer l'activité à laquelle ils excellent, dans le pays où ils ont choisi de travailler, pouvoir procurer des emplois aux Canadiens, leur offrir des chaussures de première qualité et recevoir la garantie d'une certaine stabilité dans leur secteur.

Je vous le dis, monsieur l'Orateur, ils n'ont pas caché qu'il est vrai qu'aujourd'hui on peut acheter des chaussures importées à meilleur prix, mais ils m'ont dit, et je leur donne raison, que le jour où les manufactures canadiennes de chaussures disparaîtront, le prix des chaussures importées montera automatiquement, parce que s'il se maintient à ce bas niveau, c'est uniquement parce que les fabricants étrangers veulent vendre moins cher que les fabricants canadiens et les ruiner. C'est la vérité. Et le gouvernement, pour des raisons qui me dépassent, est disposé à les laisser faire.

De Susan Shoes, dont je reparlerai tout à l'heure, je suis allé m'entretenir avec le président directeur général de Firestone Tire and Rubber Company des difficultés à rationaliser l'industrie du caoutchouc. Nous avons discuté des efforts déployés par la société pour trouver des débouchés dans le monde entier. Nous avons parlé du plan de rationalisation qu'elle a mis en œuvre. Il m'a dit—et je le savais déjà—qu'en un an environ, la société était parvenue à porter le nombre de travailleurs de l'usine de Hamilton de 1,100 à près de 1,700, car elle comptait rationaliser sa capacité de production de façon à réduire les frais. Elle comptait augmenter la productivité et se lancer à la conquête des marchés mondiaux. Il fallait que le gouvernement l'aide. Il fallait lui rendre la pareille, en quelque sorte; il fallait que la société puisse importer des marchandises d'une de ses usines situées dans une autre région du monde, l'équivalent de ce qu'elle exportait du Canada, pour pouvoir rationaliser ses activités dans les deux pays. Elle voulait que le gouvernement l'aide à atteindre cet objectif. Elle a attendu neuf mois, elle attend depuis bientôt près d'un an, mais en vain.

Je tiens à donner une précision. C'est au président directeur général de cette société que j'ai parlé, et au vice-président de la fabrique de chaussures. J'ai rencontré également les dirigeants des syndicats qui représentent les travailleurs des deux usines et ils étaient parfaitement d'accord d'essayer de faire comprendre au gouvernement que ce secteur se trouve dans une mauvaise passe.

J'ai discuté avec les représentants des employés de la société National Steel Car, qui fabrique les wagons-trémies. L'usine a fermé ses portes pratiquement toute l'année dernière, comme le sait le député de Burlington (M. Kempling). La société attend que le gouvernement se mette à acheter environ 1,200 wagons-trémies par an pendant cinq ans, comme il en manifeste l'intention depuis un certain temps. D'après eux, si le gouvernement a réellement l'intention de faire un tel achat, ne serait-il pas intelligent de décider d'avancer le programme, de commencer à acheter les wagons cette année pour relancer cette usine, compte tenu du marasme économique actuel. Si le gouvernement prenait une telle décision, cela voudrait dire qu'il y aurait de l'emploi à l'usine de Trenton, en Nouvelle-Écosse. Les gens auraient ainsi la possibilité de travailler.

Dans tous et chacun des cas qui m'ont été soumis au cours de ces quatre années, monsieur l'Orateur, les gens me parlaient de leur désir de trouver du travail, de trouver un emploi régulier, productif, bon pour le Canada, un emploi qui leur permette de subvenir à leurs besoins, de préparer leur avenir. Lorsque j'ai proposé au gouvernement d'envisager de telles mesures et d'autres que j'ai l'intention d'exposer au cours du débat, il a dit: «Ma foi, nous y songerons, nous y songerons».

Le gouvernement a ensuite poursuivi sa fameuse politique de taux d'intérêt élevés, de chômage élevé, de nombreuses faillites, bien religieusement jusqu'à la ruine. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, c'est très frustrant. Ce que nous proposons, de ce côté-ci de la Chambre, nous du parti démocratique national—avec l'appui, je le suppose, d'un certain nombre de députés d'en face, du parti conservateur, et du parti libéral aussi—ce sont des mesures que je crois raisonnables, sensées, et réalisables. Ce sont des propositions sur la façon d'améliorer l'économie canadienne, de renverser la vapeur, de créer des possibilités d'emploi.

**Des voix:** Bravo!

**M. Deans:** Je remarque, monsieur l'Orateur, qu'il est 10 heures. Je me demande si je peux ajourner le débat.

---

• (2200)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉNERGIE—ON DEMANDE SI LE POURCENTAGE PERÇU PAR LE QUÉBEC SUR LE PRIX DE L'ESSENCE À LA POMPE EST SUPÉRIEUR À CELUI PERÇU EN ALBERTA

**M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière):** Monsieur le président, le sept avril dernier, j'avais l'occasion ici à la Chambre de poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Nous étions à cette époque-là en pleine guerre de l'essence au Québec et bon nombre de Québécois se posaient d'innombrables questions sur la situation de partage monétaire se rapportant à la situation des taxes perçues par les divers gouvernements en rapport avec le prix de l'essence. Il était évident à ce moment-là que les détaillants de l'essence de toute la province de Québec qui ont fait ce qu'on peut appeler la grève de l'essence à cette époque-là faisaient des demandes spécifiquement aux compagnies et non pas nécessairement canadiennes d'essence de réduire leurs profits et de permettre qu'ils aient plus d'argent au niveau de leurs profits au point de vue des détaillants et qu'également le gouvernement du Québec abolisse sa fameuse taxe qu'il avait eu l'honneur d'imposer aux Québécois le 17 novembre 1981.

Effectivement, monsieur le président, au sujet de cette situation, et plus précisément au sujet du prix de l'essence payé par les Québécois, à l'exception de quelques villes limitrophes des autres provinces canadiennes comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, où effectivement on permettait à certains Québécois de payer moins cher l'essence après avoir enlevé cette fameuse taxe de 30c. le gallon ou 6c. le litre si on veut, il était bon à ce moment-là de se demander quels étaient effectivement les prix que les Québécois avaient à supporter et avaient effectivement eu le bénéfice de se voir imposer par leur fameux gouvernement du Québec, gouvernement séparatiste, qui se dit un gouvernement pour les Québécois, pour le mieux-être des Québécois.

Monsieur le président, cela me permet de rappeler aux Québécois que, lors du dépôt du budget le 12 novembre 1981, on a donné certaines exemptions d'impôt à des Québécois ayant une famille, leur permettant à un certain niveau de salaire de ne pas avoir à payer d'impôt, d'augmenter les déductions de base et également d'augmenter le crédit d'impôt-enfants pour les années subséquentes. Qu'arrive-t-il aux Québécois quelques jours après, c'est-à-dire le 17 novembre 1981? Leur fameux gouvernement à ce moment-là leur impose une taxe supplémentaire de 30c. le gallon sur l'essence et permet de déposer dans les jours suivants un bill visant à augmenter les tarifs de l'Hydro-Québec d'environ 16 p. 100.

Voilà d'un côté les Québécois et les Québécoises qui reçoivent une réduction d'impôt par le budget et d'un autre côté leur gouvernement, qui est censé être pour eux, qui est censé les aider dans la situation actuelle, qui leur impose une surtaxe sur l'essence, ce qui fait en sorte qu'au niveau des impôts des particuliers, nous sommes évidemment les champions, c'est-à-dire que nous payons 20 p. 100 de plus au Québec que dans d'autres provinces comme l'Ontario, et même nous payons plus cher que dans l'Île-du-Prince-Édouard, nous sommes les champions dans ce domaine-là, et avec cette surtaxe de la province de Québec qui était imposée le 17 novembre, nous étions encore une fois les grands champions dans le domaine de l'imposition.

Et ce qui était important à ce moment-là, d'où la question que je posais par la suite au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, c'est que dans toute cette situation procédant des négociations au niveau de l'énergie, jamais le gouvernement actuel du Québec ne s'était opposé à la situation du prix mondial, savoir que le prix de l'essence à la pompe soit le même que le prix mondial. Et la question qu'on peut demander et expliquer aux Québécois était fort simple, et jamais le ministre de l'Énergie du Québec ne s'était opposé à cette situation-là parce qu'à ce moment-là, vu la taxe qu'ils ont sur l'essence, plus le prix est élevé, plus on perçoit de taxes. Ce sont les champions de la taxe indirecte. Évidemment, ils s'en souviendront sûrement, depuis 1976 qu'ils sont en place, ce sont les champions de cette situation-là. C'est pourquoi lorsque le gouvernement canadien parle de maintenir les prix de l'essence à 75 p. 100 du prix mondial, le gouvernement du Québec ne maugrée pas trop, mais quand même il préférerait . . . et pour appuyer la province de l'Alberta, alors qu'il demandait le prix mondial, bien effectivement le gouvernement du Québec ne s'en plaignait pas trop à cause de la taxe sur l'essence qui fait une progression. Suivant ces faits, tous les Québécois ont donc à payer un prix supplémentaire que les autres provinces n'ont pas à payer. Ce sont donc des champions. Nous avons le record des championnats au niveau des taxes indirectes et face à cette situation de la grève des détaillants du début d'avril et plus précisément du 7 avril, il était à se demander quelle était véritablement la part du gouvernement du Québec, quel était le pourcentage que percevait le gouvernement du Québec aux Québécois par cette taxe supplémentaire qu'il avait émise le 17 novembre 1981 et qui allait à l'encontre de ce que les autres Canadiens avaient à payer. Malgré la politique canadienne énergétique de maintenir le prix en-dessous du prix mondial, les Québécois se voyaient pénalisés par leur gouvernement provincial, le gouvernement séparatiste péquiste du Québec, et se voyaient déclarés des champions au niveau du prix de l'essence. Ils n'avaient pas assez d'être les champions au niveau de l'impôt, voilà qu'ils étaient les champions au niveau du prix de l'essence et voilà pourquoi les détaillants du Témiscouata au 7 avril avaient tout à fait raison de faire des pressions auprès du gouvernement du Québec demandant de baisser et de couper cette taxe injuste et de faire prendre conscience à tous les autres Québécois de la situation réelle par rapport aux autres provinces. Voilà pourquoi en fonction de cette situation je demandais le 7 avril 1982 quel était le pourcentage que prenait à la pompe le gouvernement du Québec par rapport au gouvernement canadien et par rapport même, si on parle de la province productrice, l'Alberta, quelle était sa proportion.

C'est pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait donné quelques chiffres, et je voulais ce soir reprendre la question et demander au ministre de nous donner des détails précis par rapport à chacune des provinces et pour connaître quel est vraiment ce pourcentage. Est-ce que les Québécois sont vraiment avantagés par le gouvernement du Québec et surtout par leur fameuse surtaxe du 17 novembre 1981, d'où la question, monsieur le président?

• (2205)

**M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le président, qu'on me permette d'abord d'expliquer pourquoi les automobilistes du Québec sont désavantagés en ce qui concerne le prix de l'essence par rapport aux automobilistes des autres provinces. Cette situation est essentiellement causés par le fait que la taxe perçue par le gouvernement du Québec sur l'essence, aussi appelée taxe routière, est une taxe *ad valorem*, c'est-à-dire en proportion de la valeur. Bref, le gouvernement du Québec augmente les taxes sans le dire. En effet, en novembre 1981, le gouvernement du Québec a imposé sur l'essence une taxe *ad valorem* de 40 p. 100 qui est exactement deux fois supérieure au taux précédent. Il vaut la peine de noter que la taxe *ad valorem* imposée sur cette essence en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario est demeurée à 20 p. 100, alors qu'elle est légèrement supérieure, soit 22 p. 100 à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, mais seulement de 16 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Mieux encore, il n'existe pas de taxe en Alberta, et celle qu'impose la Nouvelle-Écosse est établie à un taux fixe et est généralement l'une des plus faibles au Canada. Par conséquent, monsieur le président, les prix de l'essence au Québec sont les plus élevés du Canada. Par exemple, à la fin de mars, le prix de l'essence ordinaire au plomb, à Montréal, était en moyenne de 45.2c. le litre contre 41.9c. à Vancouver, 40.8c. à Winnipeg, 40.9c. à Toronto et 41.6c. à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). L'écart entre les prix de Toronto et ceux de Montréal était donc équivalent à plus de 20c. le gallon. En matière de recettes perçues par les deux ordres de gouvernement et par l'industrie, que signifie cet écart de prix attribuable à la taxe *ad valorem* très élevée imposée sur l'essence? Pour répondre à cette question, il suffit de se reporter à l'exemple suivant. En fonction d'un prix de détail de 47c. le litre à Montréal et de 41.3c. à Toronto, le gouvernement de l'Ontario percevrait 6.3c. par litre tandis que celui du Québec percevrait 13c.. En même temps, la province productrice prélèverait 5.4c. par litre vendu dans les deux provinces. En d'autres mots, les provinces productrices, l'Alberta en l'occurrence, percevraient 13 p. 100 des recettes tirées des ventes réalisées en Ontario, et 11.4 p. 100 de celles du Québec, alors que la part du gouvernement fédéral prélevée sur les ventes réalisées en Ontario serait de 19 p. 100 tandis qu'elle serait inférieure à 17 p. 100 des ventes réalisées au Québec. En résumé, la part en pourcentage prélevée par le Québec sur les recettes serait presque aussi élevée que la part combinée des gouvernements fédéral et albertain prélevée sur l'essence vendue au Québec.

Pis encore, en raison du prélèvement important effectué par le gouvernement du Québec sur les recettes, les détaillants d'essence n'obtenaient même pas une marge suffisante de profit par rapport à leurs ventes, et c'est pourquoi ils se sont mis en grève au début du mois. C'est l'envers du bon et du vrai gouvernement, mais quand c'est signé Charron, Parizeau et Lévesque. Qu'attendre d'autre sinon une chance de leur prouver que les Québécois en ont assez d'être les plus taxés, et ce pour payer l'indépendance.

• (2210)

[*Traduction*]

LES FINANCES—A) LA VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—B) LE RETARD APPORTÉ AU PAIEMENT DES REMBOURSEMENTS

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, le 5 avril 1982, j'ai posé deux questions au ministre des Finances (M. MacEachen), puisque le ministre du Revenu national (M. Rompkey) n'était pas là. Elles portaient sur le fait que Revenu Canada avait publié un bulletin dans lequel il donnait à nos concitoyens l'instruction de remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu de 1981 comme si le budget du mois de novembre 1981 avait force de loi.

Si cette mesure a été prise, c'est parce que plusieurs dispositions importantes du budget du 12 novembre 1981 étaient rétroactives à l'exercice financier de 1981. Je pense en particulier aux dispositions relatives aux rentes d'étalement du revenu, aux déductions pour amortissement, aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, etc.

Après avoir donné à nos concitoyens l'instruction de remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu de 1981 d'après le budget du mois de novembre, Revenu Canada a ensuite ordonné à ses fonctionnaires des bureaux régionaux de l'impôt de tout notre pays de retenir toutes les déclarations touchées par le budget, tant que les mesures législatives s'y rapportant n'auraient pas force de loi. Si Revenu Canada a voulu agir ainsi, c'est à cause de la confusion qui a entouré le budget du mois de novembre. Le ministre des Finances a tellement modifié et remanié son budget que même les fonctionnaires de Revenu Canada ne s'y retrouvent plus.

Étant donné les instructions que Revenu Canada a données, des milliers de Canadiens dont les déclarations d'impôt sur le revenu de 1981 sont touchées par les dispositions du budget devront attendre indûment avant de pouvoir toucher leurs remboursements d'impôt. En réalité, selon des prévisions fiables, le ministre des Finances pourrait ne pas s'y retrouver à propos de ce budget d'ici l'automne prochain. Certains Canadiens devront donc attendre jusqu'à cette date avant de pouvoir être remboursés.

Répondant à mes deux questions, le ministre des Finances a absolument nié que son budget était à l'origine d'une certaine confusion et, partant, que les remboursements d'impôt étaient retardés à cause du budget. Mais, monsieur l'Orateur, rien ne saurait être plus faux.

Par suite de l'intérêt suscité parmi le public par mes déclarations à la Chambre des communes et par celles de ma collègue de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney), Revenu Canada a été forcé à renverser sa décision à propos des remboursements d'impôt. Ainsi, au lieu de retenir les déclarations touchées par le budget, le ministère a émis de nouvelles instructions à l'intention des bureaux régionaux, et que je vous expose tout de suite. Désormais, les contribuables doivent remplir leur déclaration d'impôt de 1981 comme si le budget de novembre 1981 avait été adopté. Mais leur déclaration ne sera pas retenue comme prévu au début. Plutôt, Revenu Canada les vérifiera, mais pas moins de trois fois cependant: une première fois, en fonction de la réglementation fiscale prébudgétaire; une deuxième fois, en fonction du budget de novembre dernier. On remboursera alors aux contribuables le moindre des deux montants. Les mêmes déclarations seront enfin une troisième fois vérifiées, dès que le budget aura été adopté. Et si un nouveau remboursement s'impose, il sera effectué à ce moment-là par Revenu Canada.

• (2215)

M'adressant au ministre du Revenu national (M. Rompkey) le 7 avril, j'ai repris les questions que j'avais posées au ministre des Finances (M. MacEachen) le 5 avril. Il a répondu qu'il n'y avait ni retard ni retenue de remboursements. Le ministre s'est trompé, parfaitement trompé. Car on retardait les remboursements jusqu'à ce que l'opposition officielle se mette à protester.

S'il n'y a plus de retard, c'est que le gouvernement fédéral et surtout le ministre du Revenu national, ont changé d'idée. Suite aux pressions exercées par l'opposition officielle, Revenu Canada a modifié ses méthodes de manière à accélérer les remboursements.

Si nous nous réjouissons de ce résultat, je demeure convaincu qu'il serait beaucoup plus simple de changer la date de présentation du budget, afin qu'aucune déclaration d'impôt pour l'année 1981 n'en soit affectée. Ainsi, il serait facile de traiter toutes les déclarations de la manière la plus rapide possible.

Enfin, le gouvernement affirme que seule une poignée de contribuables peut s'inquiéter des conséquences du budget pour leur déclaration d'impôt. On parle souvent de 200,000. Je crois qu'il y en a davantage, car plus de 200,000 contribuables ont emprunté pour payer les primes à leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite. De toute manière, qu'ils soient 200,000 ou plus, le gouvernement perdrait bien peu s'il décidait de modifier la date réelle du budget du 12 novembre 1981, pour simplifier le traitement des déclarations de 1981 et procéder aux remboursements. C'est là la solution que je préconise en espérant que le gouvernement fera preuve d'assez de sagesse et de souplesse pour en prendre bonne note.

[*Français*]

**M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le président, d'abord je dirai que je devrais compter autant sur la compréhension et la collaboration du député que sur la compréhension et la collaboration habituelles et vraies des contribuables Canadiens.

Avant de répondre à la question de l'honorable député, je devrais, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, réaffirmer que notre système d'impôt est un système d'autocotisation et que les échéances doivent être rigoureusement précises et suivies. C'est d'ailleurs une des clés du succès de Revenu Canada et de plus, je dois rendre hommage aux fonctionnaires de ce ministère pour la performance qu'ils réalisent en se surpassant chaque année, ce qui veut dire aller chercher plus d'argent avec des coûts constamment réduits. Monsieur le président, il est regrettable que l'honorable député se pose des questions sur le traitement des déclarations d'impôt de 1981 qui seraient touchées par les dispositions du dernier budget. Il est d'autant plus regrettable qu'il a probablement fait en sorte que des Canadiens se posent maintenant des questions inutiles à cet égard. Je dois me surprendre de l'audace dont il fait preuve lorsqu'il a évalué à 200,000 le nombre de personnes touchées, étant donné que ce résultat ne se fonde sur aucun renseignement précis. Je lui propose maintenant de réfléchir sur des faits réels et de cesser de faire peur et d'avoir peur. Voici d'ailleurs les faits: Aucun remboursement d'impôt n'est retardé à cause du budget. Aucun monsieur

le président. En fait, l'émission des remboursements d'impôt sur le revenu se déroule même très bien. Jusqu'ici par rapport à l'année passée, il y a eu un plus grand nombre de remboursements; on encourage ceux qui seraient touchés par le budget de novembre 1981 à produire leur déclaration de 1981 en fonction des modifications qui visent l'année 1981. Ces derniers doivent alors joindre à leur déclaration une lettre précisant les propositions budgétaires qui les touchent. Je répète donc: il est établi dans les documents d'explications émis antérieurement et les faits le démontrent aujourd'hui, les modifications ne visent que peu de contribuables pour ce qui est des déclarations de 1981. Lorsque les propositions budgétaires imposent de nouvelles limites à certaines déductions, le ministère les traitera en fonction de la législation proposée.

Par ailleurs, lorsque les propositions budgétaires sont plus indulgentes, les déclarations seront traitées en fonction des dispositions de la loi actuellement en vigueur. Les déclarations qui ont été ainsi produites seront identifiées et traitées de la même façon. Une fois que le Parlement aura adopté le budget, le ministère fera tous les rajustements qui s'avéreront nécessaires pour toutes ces déclarations.

La procédure habituelle sera suivie, et dans la mesure du possible nous essaierons d'éviter tout délai indu dans les remboursements dus aux contribuables canadiens. Ces renseignements sont clairs, et ils constituent des lignes de conduite que tous les Canadiens, y compris l'honorable député, peuvent et doivent comprendre.

• (2220)

[*Traduction*]

## LES MESURES D'URGENCE—A) LES LIMITES DES PRÉROGATIVES DE LA COURONNE—B) LES MOYENS DE RECOURS

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur l'Orateur, le décret du conseil nº 1305—1981 autorise le gouvernement à établir des camps d'internement aux termes de la loi ou du décret concernant la planification des mesures d'urgence. Ce décret est à la fois dangereux et excessif, non à cause de son objet ou de son inutilité, mais parce que les pouvoirs qu'il confère sont d'une grande portée et son objet à la fois subtil et astucieux.

Permettez que j'illustre mon propos en vous citant le titre de la rubrique qui figure au début du décret: «Autre que l'autorité statutaire». Qu'est-ce que cela signifie au commun des mortels? S'agit-il d'un pouvoir ou d'une autorité autre que celle conférée par la loi? Le profane n'y comprend rien. Il faut aller en chercher le sens ailleurs.

Pour ce faire, je vous renvoie à une lettre du président du Conseil privé (M. Pinard) au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Il est dit que ce pouvoir découle des prérogatives de la Couronne ou de ce que M. Nixon appelait le privilège de l'exécutif. Dans sa lettre au comité, le président du Conseil privé affirme ceci:

> Le décret nº 1334 concernant la planification des mesures d'urgence, découle des prérogatives de la Couronne . . .

Par prérogatives de la Couronne, on entend simplement que le premier ministre a le pouvoir de faire tout ce qu'il juge nécessaire dans une situation d'urgence. Je sais que les coutumes et les lois ont quelque peu limité les pouvoirs que confèrent les prérogatives de la Couronne, mais c'est un terme très vague qui prête à confusion. Voilà pourquoi le 31 mars dernier, comme en fait foi le hansard à la page 16005, j'ai posé la question suivante au premier ministre:

> . . . quelles sont les limites de ces prérogatives dans le cas qui nous concerne. S'est-il informé auprès de juristes pour connaître l'étendue de ces prérogatives dans le cadre de la nouvelle constitution?

Le premier ministre m'a notamment répondu ceci:

> Je ne pense pas m'avancer en disant que l'on peut restreindre par règlement tout pouvoir conféré par la Couronne ou une autre instance. C'est en tout cas mon opinion.

Il a bien dit «peut restreindre par règlement». C'est tout de même inquiétant, au départ, que le premier ministre dise cela. Pourquoi n'a-t-il pas dit «sera» ou bien «devrait» même «peut être».

Mais la lettre du président du Conseil privé du 19 mars est encore plus explicite. On peut y lire notamment ceci:

> Si la Chambre était dissoute ou que le montant des prix était tel que l'on ne puisse attendre la convocation du Parlement, le gouvernement serait obligé d'agir conformément à la prérogative de la Couronne qui lui donne les pouvoirs voulus pour agir.

J'aimerais bien savoir ce qu'on entend par «pouvoirs voulus pour agir». Ce point me préoccupait et j'ai donc décidé de demander au service de recherches sur le droit public de la Bibliothèque du Parlement d'effectuer une recherche à ce sujet et j'aimerais vous lire un extrait des conclusions de leur enquête. On peut lire notamment à la page 4 du rapport ceci:

• (2225)

> Dans la plupart des situations de crise que la Grande-Bretagne a connues, c'est le Parlement qui a pris les décisions voulues. Lorsque le cabinet est en position de force et que le gouvernement est majoritaire, les lois voulues peuvent être adoptées rapidement sans avoir à se passer de l'autorisation du Parlement. L'exécutif peut quand même toujours prendre des mesures de son propre chef. Comme nous l'avons fait remarquer, cette décision peut être considérée comme légale si elle correspond à un exercice de la prérogative royale ou à l'un des devoirs—celui de protéger le royaume—dont le droit coutumier a investi l'exécutif. Ce serait alors aux tribunaux de juger de la légalité des décisions prises.
>
> Il peut arriver que ces mesures soient illégales sans que pour autant les tribunaux puissent être saisis de la question. La loi constitutionnelle britannique fait du Parlement l'autorité suprême et les mesures que prend l'exécutif peuvent être légalisées a posteriori par l'adoption d'une loi d'indemnité. Cette disposition protège ainsi les membres de l'exécutif contre toute poursuite et empêche le judiciaire de juger de la légalité de ces mesures.

Il est question ensuite des décisions prises par nécessité. Je sais que le premier ministre (M. Trudeau) se plaît à invoquer ce motif, mais le problème, c'est que dans ce cas les tribunaux ne peuvent juger de la légalité des mesures prises.

C'est ce qui m'a amené à poser une question supplémentaire au premier ministre lors de l'échange du 31 mars. Il a toujours dit que la nouvelle charte garantirait en tout temps la possibilité de recourir aux tribunaux. Toutefois, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) a déclaré à la Chambre que la procédure relative à ce décret de planification d'urgence supprime le recours aux tribunaux, puisque le gouvernement a déjà prévu un procédé de réparation en cinq étapes, dont est exclus le recours judiciaire. Cela m'inquiète.

Je constate ensuite que d'après la tradition, ou la convention de la prérogative royale, il est impossible de reconnaître rétroactivement la légalité d'une action jusqu'ici jugée illégale et que si l'on invoque la loi de la nécessité, on peut empêcher les tribunaux de se pencher sur une affaire qui autrement aurait été considérée illégale. C'est ce qui m'inquiète le plus à propos des prérogatives de la Couronne. Les Canadiens méritent qu'on leur explique clairement jusqu'où peuvent aller ces prérogatives si le gouvernement invoque les mesures de planification d'urgence.

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je dois signaler au député que dans sa déclaration préliminaire, il a encore une fois cité des faits erronés, bien que ce ne soit pas sciemment, j'en suis sûr. Toutefois, il a déclaré que le décret de planification nº 1981-1305 reconnaît au gouvernement le pouvoir d'établir des camps d'internement de civils. Ce n'est pas exact. Si le gouvernement a ce pouvoir, et il ne s'en servirait qu'en temps de guerre, ce n'est certainement pas en vertu de ce décret de planification d'urgence. Ce serait peut-être en vertu de la loi sur les mesures de guerre, qu'il ne saurait invoquer qu'en temps de guerre.

Toutefois, ce décret de planification confie à divers ministres la responsabilité d'élaborer des plans. Il ne donne au gouvernement aucun pouvoir que ce dernier ne possède déjà. Il se pourrait fort bien qu'après avoir élaboré les plans en question, les ministres intéressés viennent à la conclusion qu'il s'impose d'adopter une mesure législative en conséquence. Toutefois, le décret du conseil n'accorde au gouvernement aucun pouvoir qu'on ne lui reconnaît pas déjà.

Le député a mentionné que le décret relatif à la planification d'urgence avait été établi en vertu de la prérogative de la Couronne. Il a demandé au premier ministre (M. Trudeau) quelles étaient les limites de la prérogative de la Couronne en l'occurrence. Le premier ministre a répondu qu'il lui faudrait examiner le décret pour déterminer de quelle prérogative il s'agissait.

Nous avons examiné la question et je puis informer les députés que la prérogative autorisant à établir ce décret est celle qui est normalement reconnue au premier ministre. Une convention établie de gouvernement reconnaît au premier ministre le pouvoir d'attribuer, modifier ou clarifier de temps à autre les responsabilités de travail des ministres de la Couronne en vertu de cette prérogative. Ce même principe est à la base de la loi sur les remaniements et les transferts dans la fonction publique, loi en vertu de laquelle avait été révoqué le précédent décret relatif à la planification des mesures civiles d'urgence CP-1965-1041.

J'ajouterai que j'ai demandé au service des recherches de la Bibliothèque du Parlement de rédiger un document sur la validité du décret relatif à la planification d'urgence. Je me ferai un plaisir d'en procurer un exemplaire à mon honorable ami s'il n'en a pas déjà obtenu un. Le document confirme très clairement qu'il s'agit d'un décret bien légitime dans les limites de cette prérogative.

Le député a ensuite posé au premier ministre une question au sujet du recours aux tribunaux dont pouvaient se prévaloir ceux qui auraient pu être internés en temps de guerre. Il a fait remarquer que les procédures et garanties internes prévues que j'avais exposées dans ma déclaration à la Chambre le 17 décembre dernier ne faisaient pas explicitement mention du droit d'en appeler aux tribunaux. Je n'en ai pas parlé, car il va sans dire qu'en pareilles circonstances, on peut faire appel au tribunal compétent. Entre temps, la charte des droits et libertés est venue constitutionnaliser ce droit.

• (2230)

Le premier ministre a confirmé lui-même au député que la charte avait la primauté sur toute mesure d'urgence. Je ne pense pas qu'on puisse offrir meilleure garantie.

La charte a la primauté non seulement sur les pouvoirs statutaires, mais aussi sur les pouvoirs d'urgence que détient la Couronne. Le gouvernement n'envisage pas de prendre des mesures contraires à la charte; j'espère que cela rassurera le député. Je le répète, le gouvernement compte préserver la sécurité de l'État grâce à des mesures qui laisseront aux citoyens le maximum de liberté.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 32, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 28 avril 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE PAIEMENT ANTICIPÉ PAR LES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Mel Gass (Malpèque):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Dans le budget du 12 novembre, le gouvernement signifiait son intention de confisquer une part des prises des pêcheurs à titre de paiement anticipé d'impôt sur le revenu au moment de leur vente. Le samedi 1er mai, la saison de pêche au homard débutera à l'Île-du-Prince-Édouard et les pêcheurs sont encore très inquiets à l'idée qu'une part de leurs prises pourrait être confisquée. Je propose donc, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre enjoigne au ministre du Revenu national et au ministre des Finances de retirer immédiatement cette mesure impérative.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES FINANCES

LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** La preuve est faite, madame le Président. Les faits étonnants que le Conference Board du Canada nous révèle aujourd'hui devraient dissiper une fois pour toutes le mythe selon lequel les politiques économiques du gouvernement vont donner quelque chose: 75 p. 100 des gestionnaires d'entreprises déclarent que ce n'est vraiment pas le moment d'investir; 32 p. 100 déclarent qu'ils ne donneront pas suite aux projets d'investissements qu'ils ont déjà annoncés; les travailleurs qui bénéficient d'un dégrèvement fiscal minable de $200 paient quatre fois ce montant sous forme de charges occultes au titre des soins médicaux et dentaires et des taxes sur l'énergie. Je propose donc, avec l'appui du député de Capilano (M. Huntington):

Que le ministre des Finances annonce immédiatement le retrait de son funeste budget du 12 novembre 1981 et que contrairement à ce qu'a annoncé le ministre de la Justice, il n'attende pas jusqu'à l'automne pour présenter un nouveau budget qui soit réaliste celui-là, qui favorise le développement de notre pays et fournisse des emplois utiles à plein temps à nos 1,200,00 chômeurs et aux milliers d'étudiants qui se joignent en ce moment à la population active.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE FINANCEMENT D'UN CENTRE DES CONGRÈS DU GRAND TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir quelque 19 millions de dollars pour la construction d'un Centre des congrès du Grand Toronto, dont la conception, le coût d'exploitation et la manière irrégulière avec laquelle il a été accepté par l'administration municipale ont soulevé de nombreuses et graves questions, je propose avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de ne verser aucun argent pour la construction d'un Centre des congrès du Grand Toronto tant qu'une analyse approfondie de la rentabilité et de l'incidence d'un tel centre n'aura pas été faite et que de véritables audiences publiques n'auront pas été tenues quant à l'opportunité de construire cet immeuble.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'AGRICULTURE

L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME NATIONAL DE COMMERCIALISATION DE LA VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, les producteurs canadiens de viande rouge doivent encore lutter avec acharnement pour leur survie et il n'y a aucune perspective d'amélioration marquée de la situation. Aussi, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre de l'Agriculture fasse immédiatement le nécessaire pour instaurer, à brève échéance, un programme national de stabilisation digne de ce nom, suivi par un programme national permanent de commercialisation et de gestion de l'offre qui puisse apporter la stabilité nécessaire à la prospérité des producteurs et de ce secteur en général.

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Madame le Président, je suis très heureux d'avoir recours aux dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre signale le récent exploit du premier ministre et qu'elle le félicite pour son entrée au Panthéon des célibataires, grâce à l'association internationale des célibataires, où il retrouve des célébrités mondiales comme M^lle^ Piggy, de la famille Muppet.

**Mme le Président:** Le député de Louis-Hébert.

* * *

[*Français*]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE FÉLICITE LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dennis Dawson (Louis-Hébert):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

A la suite de l'élection de M. Pierre Samson à titre de président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Dubois):

Que cette Chambre félicite M. Samson pour son élection à la présidence de ce syndicat puisqu'il est le premier francophone à être président d'un syndicat qui représente tout près de 30 p. 100 de francophones. Je propose également, madame le Président, que cette Chambre appuie M. Samson dans ses revendications auprès du Conseil du Trésor afin que les négociations de conventions collectives se fassent avec la facilité de la traduction simultanée.

**Mme le Président:** En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

• (1410)

[*Traduction*]

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉCHANGE D'ENSEIGNANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, étant donné qu'un nombre important d'enseignants participent chaque année à des programmes d'échange avec certains enseignants d'autres pays, que leurs frais de déplacement, qu'ils doivent souvent assumer pour les membres de leur famille, ainsi que les coûts élevés de la vie et du taux de change sont à la charge personnelle de l'enseignant faisant l'objet de l'échange, et que les Canadiens employés au large des côtes dans l'industrie des ressources énergétiques ou des travaux d'aménagement ont, en vertu du paragraphe 8(10) de la loi de l'impôt sur le revenu, le droit de toucher une rémunération spéciale non assujettie à l'impôt sur le revenu, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que la Chambre demande au ministre du Revenu national (M. Rompkey) d'apporter des modifications au règlement de l'impôt sur le revenu visant à inclure les enseignants canadiens dans la disposition du paragraphe 8(10) de la loi de l'impôt sur le revenu, afin d'alléger leurs charges financières.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA CONDITION FÉMININE

BLÂME ADRESSÉ AU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion sur la condition des femmes de métier. Dans son édition d'aujourd'hui, le *Globe and Mail* cite une étude effectuée en Ontario qui prouve que la discrimination professionnelle est la principale raison pour laquelle les salaires des femmes sont de 60 p. 100 inférieurs à ceux des hommes et que les programmes de promotion sociale sont le meilleur moyen de réduire cet écart. Étant donné que madame le ministre qui est censée s'occuper de la condition féminine a annoncé en comité hier soir qu'elle a renoncé aux mesures de promotion sociale obligatoires en faveur d'une politique plus modérée, et cela, même pour les programmes volontaires de promotion sociale dans la Fonction publique, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que madame le ministre qui est censée s'occuper de la condition féminine (M^me^ Erola) soit sévèrement blâmée pour avoir contribué à reléguer des centaines de milliers de travailleuses dans des emplois mal rémunérés, peu considérés et sans avenir jusqu'à la fin de leur vie active.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DE LA BANDE DE CONNE RIVER (T.-N.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, la bande de Conne River, à Terre-Neuve, n'a pas encore reçu sa subvention pour le premier trimestre de 1982. Le ministre et son secrétaire parlementaire avaient pourtant donné l'assurance que la subvention nécessaire lui parviendrait immédiatement. Comme le Conseil de bande ne peut fournir les services essentiels à ses administrés à cause de cette impasse bureaucratique entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement prenne immédiatement les mesures nécessaires pour faire parvenir la subvention pour le premier trimestre de 1982 au Conseil de bande des Indiens de Conne River, de sorte qu'il puisse continuer à assurer les services et programmes indispensables à ses administrés.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES MINES

LES FERMETURES ENVISAGÉES POUR L'ÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, on projette de mettre à pied quelque 1,400 sidérurgistes lors de la fermeture cet été des mines Adams, Griffiths et Sherman de la région de Timiskaming dans le nord de l'Ontario. Or, comme ces mises à pied sont surtout attribuables à l'effondrement de la demande nationale de produits de l'acier, et comme le minerai extrait de ces mines est destiné exclusivement aux aciéries de la Dofasco et de la Stelco à Hamilton en Ontario, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour ranimer la confiance dans l'économie et redonner des emplois aux sidérurgistes canadiens dans le nord et le secteur industriel de la province, en supprimant les mesures nuisibles et interventionnistes que renfermait le Programme énergétique national et le budget désastreux du 12 novembre.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Français*]

## LES INONDATIONS

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES VICTIMES DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente, au sujet des inondations récentes dans la Beauce et dans l'Estrie.

Étant donné que le gouvernement tente de démentir qu'il aurait reçu dès la semaine dernière une demande d'aide du Québec à cet égard, je propose, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre exige du gouvernement qu'il cesse de donner des prétextes non valables aux citoyens des régions inondées du Québec, et qu'il vienne immédiatement au secours des victimes de ces inondations.

**Mme le Président:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

L'OPINION DES HOMMES D'AFFAIRES

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, je pose ma question au premier ministre qui a sans doute pris note du rapport que le Conference Board a publié hier et dans lequel il constate que 75 p. 100 des cadres supérieurs au Canada sont d'avis que l'état de notre économie ira en empirant. Le Conference Board signale notamment que les principaux sujets de préoccupation pour les Canadiens sont les taux d'intérêt élevés, la faible demande, puis les programmes gouvernementaux. Le premier ministre finira-t-il par concéder qu'il a orienté l'économie dans la mauvaise voie et qu'il devrait écouter ce que disent certains Canadiens au courant des conditions réelles d'un bout à l'autre du pays?

• (1415)

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député que, dans le document qu'il nous cite, il est également un point qu'il n'a pas signalé, c'est-à-dire l'optimisme manifesté par ces mêmes personnes quant à la possibilité de voir s'infléchir la courbe de l'inflation au pays. J'aimerais également rappeler au député que, lorsqu'on aura réussi à infléchir cette courbe de l'inflation, on aura justement dissipé les incertitudes qui empêchent de voir ces investissements et on verra la reprise de l'économie. L'optimisme manifesté quant à la possibilité de voir infléchir la courbe de l'inflation indique que ces hommes d'affaires appuient la politique du gouvernement visant à réduire les pressions inflationnistes.

[*Traduction*]

**M. Stevens:** Madame le Président, ce sont de pures balivernes.

**Des voix:** Bravo!

L'ÉTUDE SUR LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Le premier ministre aura peut-être l'obligeance de bien vouloir répondre à ma question complémentaire. Malgré les taux d'intérêts élevés que nous connaissons depuis 1975, le taux d'inflation est à l'heure actuelle supérieur à ce qu'il était cette année-là.

**Des voix:** Posez votre question!

**M. Stevens:** Si le premier ministre impute notre piètre conjoncture à la situation internationale, comment explique-t-il les résultats de l'étude rendue publique hier à l'Université Rutger au New Jersey, résultats qui montrent que des sept pays étudiés, le Canada est celui qui a de loin la plus mauvaise performance économique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je n'ai malheureusement pas pris connaissance de cette étude effectuée aux États-Unis, mais pour ce qui est de l'étude précédente dont a fait mention le député, c'est-à-dire le communiqué du Conference Board, je ne vois pas pourquoi le député qualifie de pures balivernes la réponse parfaitement correcte donnée par le ministre. Puisque le député me demande d'être obligeant, je le prierais de bien vouloir tenir compte des faits.

Je lui rappellerai les réponses données à la question qui portait sur le taux d'inflation à court terme. Quarante-cinq p. 100 des personnes qui ont répondu au questionnaire ont déclaré qu'il fléchirait et seulement 8 p. 100 qu'il serait supérieur à ce qu'il est à l'heure actuelle; la majorité des personnes abondaient donc dans le sens de ce que le ministre a répondu. Le député devrait donc vérifier les faits avant de demander à d'autres d'être obligeants.

**M. Stevens:** Madame le Président, le premier ministre a du moins affirmé qu'il était prêt à parler de faits.

**M. Crosbie:** C'est bien la première fois.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE L'INFLATION

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Le premier ministre ne pourra que reconnaître que, malgré un resserrement du crédit depuis 1975, le taux d'inflation actuel est supérieur à ce qu'il était à cette époque. Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire quand cette politique de resserrement du crédit permettra finalement, comme il nous le promet d'année en année, de terrasser l'inflation?

**M. Crosbie:** Trudeau le fier-à-bras.

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, l'honorable député a souvent tendance à confondre effet et cause, et il oublie justement de relier les taux d'intérêt élevés à la cause, des taux d'inflation élevés. Il oublie également de placer dans un contexte plus large les diverses causes qui ont conduit à ces taux d'inflation élevés et, plutôt que d'essayer d'attirer l'attention sur un point que tout le monde déplore, il devrait joindre ses efforts à ceux du gouvernement afin d'inviter tous les agents de l'économie à maintenir cette lutte à l'inflation et d'assurer ainsi le retour d'un climat favorable aux investissements.

• (1420)

[*Traduction*]

LES LICENCIEMENTS DANS LE SECTEUR MINIER

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, quel qu'il soit. L'effondrement de plus en plus grand du secteur industriel de l'économie canadienne ne met pas uniquement au chômage des centaines de milliers de travailleurs du secteur manufacturier, mais entraîne aussi des fermetures de mines, des pertes financières considérables et de nombreux licenciements dans le secteur minier. Par exemple, les fermetures de mines à Adams, Sherman et Griffiths dans la région du Timiskaming, au nord de l'Ontario, toucheront environ 1,400 ouvriers de la sidérurgie. Le minerai extrait de ces mines sert exclusivement aux aciéries Dofasco et Stelco à Hamilton, en Ontario. Je voudrais que le premier ministre me dise quelle mesure concrète le ministre de l'Industrie et du Commerce a recommandée au cabinet, lors de la réunion du lac Meach, en vue de remédier à cette crise alarmante. Quelles initiatives précises a-t-on proposées pour rétablir un climat de confiance dans l'économie qui permettrait aux Canadiens de conserver leur emploi? Qu'est-ce que le premier ministre entend faire à ce sujet?

**Des voix:** Pas de réponse!

* * *

## LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LE CONTRAT DE RIDLEY ISLAND (C.-B.) ACCORDÉ À DES ENTREPRISES JAPONAISES

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** De toute évidence, le pays a besoin d'un premier ministre, car celui d'en face ne se soucie guère des Canadiens qui perdent leur emploi. Les statistiques que le Conference Board a publiées dernièrement confirment que de nombreuses sociétés n'investiront plus au Canada, ce qui provoquera des réductions sensibles de la production et du nombre d'emplois. Cela est confirmé par l'exode du Canada de plus de 20 milliards de dollars en capitaux d'investissements dans les douze derniers mois, comparativement à 4 milliards de dollars seulement l'année dernière. Parallèlement, nous apprenons que les terminaux de Ridley Island . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député sait qu'il n'a pas à faire de longue entrée en matière, et il prend trop de temps. Qu'il en vienne à sa question.

**M. Siddon:** Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce est ici, j'espère qu'il nous dira pourquoi la société Ridley Island Terminals a accordé un autre contrat de 7 millions de dollars à un consortium japonais, alors que trop de capitaux d'investissement sortent déjà du Canada. Où se trouve le plan d'expansion industrielle du ministre dont nous avons tant entendu parler? Pourquoi continuons-nous à exporter des capitaux et des emplois canadiens à l'étranger?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Voici celui qui a le don de perdre contre les Japonais.

**M. Pepin:** Vous, vous avez le don de perdre tout court.

La réponse à la question au sujet du projet de Ridley Island a trait à l'achat de tuyaux d'acier d'une valeur de 8 millions de dollars. La réponse est très claire. On a fait de grands efforts pour se procurer ces tuyaux au Canada. Cinq sociétés canadiennes, entre autres, ont été priées de soumissionner. Pour une raison ou une autre, chacune d'entre elles s'est déclarée incapable de fournir ces tuyaux spéciaux.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pepin:** Je fournirai un compte rendu détaillé de tous les efforts effectués par le Conseil des ports nationaux et le ministère de l'Industrie et du Commerce pour obtenir ces tuyaux. Si le député conteste la chose, il peut m'adresser une note et je lui fournirai une réponse complète.

* * *

## L'ÉCONOMIE

### ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES DISTINCTES POUR LE CANADA

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui, à l'instar du ministre des Finances, a maintes fois laissé entendre que les problèmes dont souffre le Canada sont liés à la conjoncture mondiale. Je le renvoie à l'étude qu'il a mentionnée plus tôt et qui a été menée par le Centre for International Business Cycle Research de l'université Rutgers. Selon cette étude, en effet, le Canada se situe maintenant au dernier rang. D'autres pays ont pris des mesures en totale indépendance des Américains et ont réussi à ralentir la récession chez eux; mais nous, nous ne faisons rien. Cela étant, quand pouvons-nous espérer que des mesures seront prises au Canada? Devrons-nous attendre l'automne et la présentation du budget?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, l'étude à laquelle se réfère le député exige quelque réflexion. Lorsque le député conclut à partir de cette étude que tous les pays devraient avoir une relance en même temps et ressentir la récession en même temps, je pense qu'il oublie que ce n'est pas comme cela que le monde fonctionne. Il y a eu une relance dans certains pays. Dans d'autres, elle se fait plus lente. Maintenant ce qu'il y a d'encourageant dans cette étude, c'est l'interdépendance des économies, le fait qu'il y ait dans certains pays des signes de relance. Ceci permet d'être optimiste pour qu'on sente très bientôt chez nous également les signes de la relance.

• (1425)

[*Traduction*]

### ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, bien que je ne sois pas nécessairement d'accord avec sa réponse, je sais gré au ministre d'État de s'être donné la peine de me répondre, ce qui est plus que le premier ministre n'a su faire.

J'ai pourtant une question à poser au premier ministre. Son ministre des Finances s'est rendu dans toutes les régions du Canada, très soucieux apparemment de connaître l'opinion des hommes d'affaires, du patronat et des grands investisseurs. Or, comme par hasard, le sondage que vient de publier le Conference Board of Canada—qui groupe des personnalités très au fait de la situation économique—indique que les hausses salariales négociées ne constituent pas un problème grave pour les Canadiens. Pourtant, le ministre des Finances nous répète sans cesse que les ententes salariales sont sa principale préoccupation. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement va maintenant renoncer à contrôler les salaires et s'attaquer aux taux d'intérêt élevés pour relancer l'économie?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, le député devrait tenir compte du fait que les préoccupations du gouvernement ne touchent pas seulement à une des causes de l'inflation, comme il semble vouloir le dire. Le gouvernement a répété à plusieurs reprises que les divers agents de l'économie ont une influence. Chacun dans son secteur et dans sa sphère de responsabilité doit apporter de la discipline et de la restriction. Le gouvernement lui-même a montré la voie en réduisant de façon plus que sensible ses besoins financiers tels qu'exposés dans le cadre budgétaire. On a l'intention de continuer à donner l'exemple de cette discipline et de cette restriction afin d'en arriver à ce que tous les agents de l'économie se joignent au gouvernement pour assurer la baisse des pressions inflationnistes.

[*Traduction*]

### LA NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES IMMÉDIATES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État (Finances) dans l'espoir que le premier ministre veuille y répondre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Riis:** Lundi dernier, le ministre chargé de coordonner le développement économique du Canada s'est aventuré à dire ce que nombre de simples députés libéraux affirment depuis des mois, tout comme certains ministres—notamment le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)—à savoir que si les politiques actuelles se maintiennent, il faudra adopter des mesures beaucoup plus énergiques que les interventions actuelles du gouvernement. Le ministre chargé du développement économique a fait savoir que notre situation économique nécessitera probablement l'adoption de mesures hors de l'ordinaire. Étant donné . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Cette question me paraît très longue.

**M. Riis:** Madame le Président, je pose ma question à l'instant. Étant donné les propos du ministre chargé du Développement économique, le premier ministre ou le ministre d'État (Finances) acceptent-ils d'affirmer devant la Chambre que la conjoncture justifie l'adoption de mesures extraordinaires dès maintenant et non pas à l'automne de 1982?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, si le député suit attentivement les activités du gouvernement, il se rendra compte que dans plusieurs secteurs des mesures importantes, qu'on devrait qualifier d'extraordinaires, ont été prises afin d'assurer soit l'ajustement de l'entreprise ou encore la relance dans certains secteurs industriels. Alors le député devrait se rendre compte que déjà on a en place dans les programmes gouvernementaux des mesures spéciales afin de permettre l'ajustement dans l'entreprise et la relance de l'économie.

* * *

[*Traduction*]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DU CONGRÈS NATIONAL DU PEUPLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que nous avons à la tribune une distinguée délégation chinoise dirigée par M. Xu Dixin, membre du Comité permanent du Congrès national du Peuple de la République populaire de Chine.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES ÎLES FALKLAND—LA RECONNAISSANCE DE LA SOUVERAINETÉ BRITANNIQUE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la crise des îles Falkland. Est-ce que le gouvernement canadien reconnaît la souveraineté du Royaume-Uni sur les îles Falkland? Deuxièmement, le premier ministre pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises depuis le 2 avril pour aider le Royaume-Uni à repousser l'agression commise aux îles Falkland? Quelles mesures avons-nous prises, au-delà des pieuses manifestations d'appui? Quelles mesures concrètes avons-nous prises, qu'est-ce que nous pourrions envisager dans la très grave conjoncture actuelle?

• (1430)

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, ce n'est pas au Canada qu'il appartient de trancher la question de la souveraineté sur les îles Falkland mais à un tribunal international—tribunal d'arbitrage, Cour internationale de Justice—ou à la suite de négociations entre les parties.

Ce qui préoccupe grandement le Canada comme d'autres pays respectueux de la paix, c'est que l'Argentine a voulu régler par la force des armes un différend territorial et que le Royaume-Uni a dû recourir à des mesures d'autodéfense pour reprendre ces îles. Telle est la position adoptée par le Canada. C'est dans cette optique que nous avons interdit l'exportation de matériel militaire à l'Argentine et que nous avons imposé à l'entrée au Canada des produits argentins des restrictions du même ordre que celles prises par le marché commun.

**M. Crosbie:** Madame le Président, le premier ministre ne considère pas la question comme assez importante pour y répondre. Permettez-moi de dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que ce qu'il a fait jusqu'ici est insuffisant. A ce qu'il semble, le gouvernement canadien ne reconnaît pas la souveraineté du Royaume-Uni sur les îles Falkland. Voilà un aveu intéressant.

### L'INTERDICTION DE TOUTE EXPORTATION À DESTINATION DE L'ARGENTINE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, puis-je poser une question supplémentaire? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que jusqu'ici nous avions interdit les importations en provenance d'Argentine et l'exportation de matériel militaire à destination de ce pays. Le gouvernement voudrait-il aller plus loin et interdire toute exportation à destination de l'Argentine pendant cette période d'urgence pour faire ou exercer certaines pressions sur l'Argentine? Je pense en particulier aux 3,000 grappes de combustible nucléaire qui doivent être expédiées à ce pays d'ici le 30 juin. Le gouvernement a-t-il interdit l'exportation d'autres choses en Argentine ou escompte-t-il le faire?

Outre ces preuves de soutien qu'il vient de nous donner, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement britannique a demandé au gouvernement canadien de prendre et quelles initiatives ont été prises? Avons-nous en particulier l'intention d'interdire toute exportation à destination de l'Argentine d'ici que cette crise soit résolue?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le député estime que sa question est suffisamment importante pour que ce soit le premier ministre qui y réponde, mais son chef de parti ne semble pas la trouver suffisamment importante pour la poser lui-même.

Nous avons pris à l'égard de l'Argentine des mesures identiques à celles qu'ont adoptées les membres de la Communauté européenne. Nous soutenons de la même façon le Royaume-Uni que nos autres alliés et que la plupart des autres pays du monde.

Nous n'annulons pas les contrats qui existaient déjà au moment où nous avons pris ces dispositions. Or, le contrat prévoyant la livraison du reste d'une commande de matériel nucléaire dont parle le député entrerait dans cette catégorie.

En outre, nous avons conclu une entente avec l'Argentine aux termes de laquelle ce pays s'est engagé à ne pas employer à des fins non pacifiques le matériel et la technologie nucléaires que nous lui fournissons. Nous tenons à honorer toutes les obligations de notre contrat, car nous ne voulons pas donner à l'autre parti l'occasion de dire que cet acte juridique était nul et non avenu. Nous voulons nous assurer que la technologie canadienne est bien employée à des fins pacifiques.

* * *

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LE CONTRAT RELATIF AU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'un des deux consortiums soumissionnant pour le programme d'achat de frégates a des difficultés? Peut-il dire à la Chambre si, en raison de ces difficultés, ce consortium risque de ne pas pouvoir respecter l'échéance d'octobre 1982 pour présenter sa soumission?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, les délais sont respectés en ce qui concerne le programme d'achat de frégates. J'ai communiqué avec les deux consortiums, les sociétés Scan-Marine et Saint John Dry Dock Ltd. Sauf erreur, l'échéance sera respectée et nous pourrons aller de l'avant.

### LES VERSEMENTS AUX SOUMISSIONNAIRES

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, puisque le ministre des Approvisionnements et Services est absent, j'adresserai ma question supplémentaire au ministre de la Défense nationale qui doit s'intéresser suffisamment au sujet pour connaître la réponse. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement retarde ou s'il envisage de retarder un des versements qu'il doit faire à un des consortiums dans le cadre du programme d'achat de frégates, parce que celui-ci est incapable de respecter les échéances prévues dans le contrat?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, j'ai reçu le rapport mensuel du programme d'achat de frégates la semaine dernière, et je n'ai rien remarqué de semblable.

* * *

[*Français*]

## L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

### ON DEMANDE SI LE QUÉBEC POURRA PARTICIPER AUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

**Mme Suzanne Beauchamp-Niquet (Roberval):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En février dernier, le ministre a annoncé que des ententes avaient été signées avec le gouvernement de l'Ontario concernant certains programmes de création d'emplois dans l'industrie forestière. Vendredi dernier, le ministre annonçait que des ententes similaires avaient été conclues avec la Colombie-Britannique. J'aimerais savoir où en sont rendues les négociations avec le Québec et si nos industriels dans le domaine forestier qui sont intéressés à participer à ce programme pourront le faire prochainement.

[*Traduction*]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je peux confirmer que nous avons reçu une proposition concernant le programme d'expansion et d'emploi dans le secteur forestier au Québec qui est analogue aux ententes signées avec la Colombie-Britannique et l'Ontario. Je peux assurer au député que nous l'examinerons avec diligence et d'un œil très favorable. J'espère que nous serons en mesure d'annoncer une entente d'ici à la semaine prochaine. Je voudrais remercier l'honorable représentante et certains de ses collègues du travail qu'ils ont accompli pour mettre au point cette proposition.

* * *

## L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

### L'APPROBATION DE LA VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN ONTARIO

**M. Derek Blackburn (Brant):** Madame le Président, j'aimerais poser au premier ministre une question au sujet de la décision de l'Office national de l'énergie, rendue publique hier, qui autorise l'Hydro Ontario à vendre de l'électricité aux États-Unis. Je demande au premier ministre si, en accordant une telle autorisation, le gouvernement ne risque pas d'enlever toute crédibilité à tous les travaux entrepris par le comité spécial des pluies acides, par la Chambre des communes, par le gouvernement lui-même et par le ministère des Affaires extérieures, ainsi qu'à nos efforts constants, bien que lents, pour gagner des appuis à Washington.

Si je pose cette question au premier ministre, c'est parce que le ministre de l'Environnement a annoncé cette décision hier. En tant que chef du pays, qu'est-ce que le premier ministre est disposé à faire à propos de l'autorisation ou de la décision de l'Office national de l'énergie visant l'Hydro Ontario, lorsque cette question sera étudiée par le Cabinet?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je prendrai les mesures que m'a conseillé de prendre le ministre responsable de l'environnement et j'étudierai avec mes collègues la décision de l'Office national de l'énergie, tout en tenant compte des recommandations des ministres concernés.

**M. Blackburn:** Madame le Président, je remercie le premier ministre d'avoir répondu à la première question qui lui a été posée aujourd'hui à la Chambre.

ON DEMANDE DES GARANTIES EN CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'ÉLIMINATION DES ÉMANATIONS

**M. Derek Blackburn (Brant):** J'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Environnement. Étant donné que des centaines de milliers de dollars ont été dépensés par le comité spécial des pluies acides, qu'une pétition a circulé à la Chambre, que le ministère des Affaires extérieures a fait de l'excellent travail à Washington et que nous avons accompli de réels progrès en gagnant à notre cause des membres de la Chambre des représentants et du Sénat américains, le ministre garantira-t-il maintenant à la Chambre qu'avant d'autoriser Hydro-Ontario à conclure un accord avec la New Jersey Power Corporation, il verra à ce qu'Hydro-Ontario lui garantisse par écrit que toutes les cheminées de l'usine génératrice de Nanticoke seront munies de filtres ou autres dispositifs semblables qui contribuent à réduire et, espérons-le, à éliminer les émanations sulphureuses que crachent ces cheminées?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Madame le Président, comme le sait le député, la recommandation de l'Office national de l'énergie sera soumise à l'étude du cabinet. Naturellement, je ne puis lui dire quelle sera la décision du cabinet tant qu'elle n'aura pas été prise. Les vues du ministère de l'Environnement ont été exposées à l'Office national de l'énergie et sont bien connues. Je ne vois aucune raison de les modifier pour le moment.

* * *

• (1440)

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS POUR FIXATION DU PRIX DE L'URANIUM—LES POURSUITES INTENTÉES CONTRE URANIUM CANADA LIMITÉE

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Si l'un des principaux objectifs du droit pénal consiste à punir les particuliers ou les sociétés trouvés coupables d'un délit à la suite d'un procès, comment le ministre peut-il expliquer qu'on intente des poursuites et qu'on songe à imposer une amende à une société fictive comme Uranium Canada, qui n'a absolument aucun actif et qui n'est autre chose, en réalité, que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses fonctionnaires supérieurs?

En outre, le montant maximum de l'amende qui pourrait être imposé si la société était trouvée coupable est de 1 million de dollars. Qui paierait cette amende? Est-ce que celle-ci constituerait un paiement de transfert nouveau genre du président du Conseil du Trésor à la province d'Ontario qui perçoit les amendes?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai suivi dans ce dossier les recommandations qui m'ont été faites par M. Bertrand et par ses conseillers juridiques qui ont décidé de poursuivre les compagnies qui présumément auraient comploté entre elles pour fixer le prix de l'uranium au Canada. Alors j'ai reçu le rapport de M. Bertrand et j'ai accepté ses recommandations. Nous avons mis et les sociétés de la Couronne et les sociétés privées sur le même pied. Et nous étions tout à fait justifiés de le faire parce qu'il y avait eu une décision de la cour d'appel de l'Ontario quelques semaines ou quelques mois auparavant, à l'effet qu'on pouvait poursuivre les compagnies de la Couronne devant les tribunaux au Canada en pareille matière.

[*Traduction*]

LA JUSTIFICATION DES POURSUITES

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Le ministre insulte l'intelligence de tous les députés ici présents. Il est le légiste en chef de la Couronne. Comment peut-on intenter des poursuites contre une société qui n'a absolument aucun actif et qui ne peut pas payer d'amende? Ce ne serait rien d'autre qu'un transfert d'écritures entre le gouvernement fédéral et la province. Comment peut-on justifier une telle chose? Ne vous dérobez-pas à la question!

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, une société était en cause. Le rapport Bertrand recommandait que nous poursuivions certaines sociétés des secteurs privé et public et nous n'avons pas examiné les livres de toutes ces sociétés avant d'intenter des poursuites. Si nous l'avions fait, madame le Président, le député nous aurait demandé pourquoi nous n'avions pas intenté de poursuites. Nous ne pouvons pas présumer qu'une amende sera imposée, parce que nous ne connaissons pas encore le verdict dans cette affaire. Si le tribunal décide de mettre la société à l'amende, la société elle-même devra s'exécuter le moment venu. A titre de ministre de la Justice, j'aurai fait mon devoir, qui consiste à poursuivre . . .

**M. Clark:** Et à cacher tout ce que vous pouvez.

**M. Chrétien:** . . . la société pour donner suite aux recommandations du rapport Bertrand. C'est exactement ce que j'ai fait. En outre, pour garantir que les conclusions du rapport Bertrand seraient présentées au tribunal sous un jour des plus favorables, j'ai décidé de retenir les services du même avocat que M. Bertrand.

LES DOCUMENTS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur le fait que les quatre autres sociétés mises en cause dans le procès intenté contre ce cartel de l'uranium ont demandé à Uranium Canada et à Eldorado Nucléaire de leur remettre des documents en leur possession, afin de pouvoir préparer convenablement leur défense. Les sociétés de la Couronne ayant rejeté cette requête, cela va nuire à la défense des sociétés intimées. Le premier ministre peut-il donner l'ordre aux sociétés de la Couronne de remettre à ces entreprises privées les documents en leur possession, afin de les aider à préparer convenablement leur défense?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je prends note avec plaisir de cette question et j'en discuterai avec le ministre de la Justice qui est présent aujourd'hui.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, le premier ministre ne sait peut-être pas que le ministre de la Justice fait office de ministère public dans cette affaire, tandis que le gouvernement par ailleurs participe à la défense. Le premier ministre devrait consulter des membres de son cabinet où les hommes de jugement sont plus nombreux que sous aucun autre premier ministre de l'histoire de notre pays.

**Des voix:** Bravo!

L'AUTORISATION DE DIVULGUER LES DOCUMENTS

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, les sociétés de la Couronne sont à l'abri des poursuites et les autres sociétés intimées sont nettement défavorisées lorsqu'il s'agit d'obtenir les preuves dont elles ont besoin pour constituer leur défense. Par conséquent, le ministre de la Justice, ou le premier ministre, peut-il convenir de ne pas invoquer les dispositions de l'article 41(2) de la loi sur les tribunaux fédéraux, de façon à empêcher le gouvernement de présenter des documents ministériels comme pièces justificatives lors du procès? En outre, le ministre peut-il accepter d'ôter à tous les documents ministériels pertinents leur caractère confidentiel, afin qu'ils puissent être communiqués aux sociétés de la Couronne pour préparer leur défense?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je n'ai pas l'intention de discuter de ces questions qui sont actuellement devant les tribunaux. L'argument que fait valoir le député concerne une affaire actuellement en cours. C'est aux avocats de faire valoir leurs arguments devant le tribunal.

**M. Clark:** L'affaire n'est pas en cours d'instance.

**M. Chrétien:** Si le juge chargé de cette affaire rend une décision quelconque, nous en informerons la Chambre en conséquence, mais pour le moment, l'affaire est aux mains des avocats. C'est au tribunal de décider; ce n'est pas au ministre de la Justice de rendre une décision pour le moment.

LA POSITION DES FUTURES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor, à qui il incombe de formuler la politique d'ensemble concernant les sociétés de la Couronne. Étant donné que dans l'affaire d'Uranimum Canada et d'Eldorado, il a été décidé qu'à titre de mandataires de Sa Majesté, ces sociétés ne peuvent être poursuivies en justice au criminel, le gouvernement a-t-il donc pour règle, avec l'appui du ministre, que toutes les nouvelles sociétés énergétiques de la Couronne devraient automatiquement devenir mandataires de Sa Majesté et être ainsi à l'abri de poursuites judiciaires au criminel?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, la question ne se rattache pas vraiment à mes responsabilités directes . . .

**Des voix:** Non, non!

**M. Johnston:** . . . en ce qui concerne la politique globale relative aux sociétés de la Couronne. Les sujets dont j'ai parlé et discuté avec le député à plus d'une reprise sont le contrôle, l'orientation et l'imputabilité de ces sociétés.

**M. Clark:** Sauf devant les tribunaux.

**M. Johnston:** Pour ce qui est de la question précise qu'il a soulevée, je lui conseille de la poser au ministre de la Justice ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

* * *

## LES BANQUES

LES POUVOIRS ET L'AUTORITÉ DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question au ministre d'État (Finances). Hier, en réponse à ma question, le ministre des Finances a dit qu'il entretenait des rapports étroits avec l'inspecteur général des banques, qu'il n'avait aucune raison de croire que les banques canadiennes étaient en difficulté et qu'il les croyait toutes parfaitement viables dans les circonstances. Si c'est vrai, pourquoi le président directeur général de la Banque de Montréal compare-t-il un grand nombre de banques canadiennes à des baleines échouées en disant que les Canadiens devront peut-être s'adresser à des banques étrangères pour financer des projets canadiens?

Je demande au ministre si lui-même ou son collègue des finances croit vraiment que l'inspecteur général des banques dispose des pouvoirs, des ressources et de l'autorité nécessaires pour surveiller d'assez près le système bancaire canadien?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, dans le préambule à sa question, le député a mentionné les observations d'un officier de la Banque de Montréal. S'il s'interroge sur le sens de ce commentaire, je lui recommanderais de s'adresser à celui qui a fait le commentaire, et non pas de demander au ministre des Finances son commentaire.

Pour ce qui est de sa question à proprement parler, à savoir, est-ce que le bureau de l'inspecteur général des banques a suffisamment de personnel et la compétence requise pour accomplir ses devoirs aux termes de la loi sur les banques, à ma connaissance je dois dire que la réponse est affirmative et je ne sache pas que l'inspecteur général des banques ait demandé qu'il lui soit alloué de plus grandes ressources pour accomplir son travail.

*Questions orales*

[*Traduction*]

L'ACTIF DES BANQUES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Le ministre sait-il que les banques canadiennes possèdent 40 p. 100 de leur actif en devises étrangères et que cette tendance s'accentue parce qu'elles ne sont pas obligées de constituer des réserves pour cette forme d'actif comme pour leurs avoirs canadiens? Cette faille de la loi compromet de plus en plus le développement du Canada. La réponse que le ministre des Finances m'a donnée hier ne correspond pas du tout à la déclaration du président directeur général de la Banque de Montréal.

A quoi rime la politique de canadianisation, si nous devons emprunter aux banques étrangères pour développer notre pays, et le ministre ou son collègue des finances sont-ils prêts à remédier à la situation en séparant les prêts étrangers et canadiens et en veillant à ce que les banques canadiennes qui possèdent des devises étrangères constituent des réserves suffisantes?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, le député se souviendra que lorsqu'on a procédé à la révision de la loi sur les banques, il y a eu des changements pour ce qui est des exigences au sujet des réserves des banques. Le député doit se souvenir également qu'à l'occasion de cette révision de la loi sur les banques, certaines institutions financières étrangères qui fonctionnaient au Canada ont vu la possibilité d'accéder au statut d'institutions bancaires canadiennes. Pour ce qui est de l'influence que pourraient avoir ces changements sur les réserves, je suis disposé à demander à l'inspecteur des banques quelles en sont les conséquences, et si l'évaluation qu'en fait le député est exacte.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

## LE CODE CRIMINEL

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme il le sait pertinemment, le comité national d'action sur le statut de la femme et l'Association nationale des femmes et du droit ont tous deux exhorté le gouvernement à ne pas renvoyer l'importante question de la sollicitation publique aux fins de prostitution, ou le racolage, au comité permanent de la justice et des questions juridiques, sauf si l'audition des témoins ne risquait pas de retarder l'adoption du bill C-53, ou de le faire mourir au *Feuilleton*. En effet, on attend cette mesure législative depuis fort longtemps pour procéder à la réforme des lois canadiennes sur le viol. D'après le mandat proposé hier par le ministre, la question du racolage sera étudiée «au cours des audiences sur le projet de loi C-53».

Si le ministre est d'accord avec la position de ces organismes féminins relativement à cette question importante, acceptera-t-il que l'on renvoi la question au comité en spécifiant que l'audition des témoins aurait lieu les trois dernières semaines de mai, quand ce dernier ne sera pas occupé avec l'étude du bill C-53?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, nous voulions d'abord saisir le comité de la chose et les députés n'y ont pas consenti à l'unanimité. Ensuite, quand le comité sera saisi de la question, il pourra décider de la procédure à suivre. J'essaie d'accommoder les députés du mieux que je peux. Mais si le député insiste pour que le bill C-53 soit adopté très rapidement, à en juger par l'expérience passée, il aurait grandement facilité les choses s'il avait appris à se taire de temps à autre au cours des audiences du comité.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, les Canadiennes voudront connaître le point de vue du ministre sur cette question importante. Il a gardé le silence trop longtemps.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Robinson (Burnaby):** Si le ministre ne veut pas être sérieux avec les Canadiennes à propos des lois sur le viol, c'est son affaire.

**Des voix:** Oh, oh!

LE LIBELLÉ DE LA MOTION DE RENVOI

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Au terme de la période des questions, madame le Président, j'ai l'intention de demander le consentement de la Chambre pour proposer sans débat une motion de renvoi identique à celles qu'a proposées hier le ministre, mais assortie d'une condition supplémentaire, savoir que les témoins en matière de racolage soient entendus au cours des deux dernières semaines de mai . . .

**Des voix:** Règlement!

**Mme le Président:** A l'ordre. Quand arrivera le moment de présenter des motions, je demanderai au député s'il veut prendre la parole à l'appel des motions. Mais nous en sommes encore à la période des questions pour le moment.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je sais que l'opposition officielle appuiera ma motion de renvoi. Le ministre est-il disposé à l'appuyer lui aussi?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, on a proposé une motion qui a été appuyée par l'opposition officielle, par des députés de mon parti et, je suppose, par la majorité des députés du Nouveau parti démocratique. Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions donner au député de Burnaby un statut officiel à la Chambre pour proposer des conditions spéciales, étant donné surtout que le député est toujours prompt à intervenir sur des questions de droits, alors qu'il est l'un de ceux qui se sont prononcés contre la consécration de l'égalité des hommes et des femmes dans la Constitution.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

## LE TRANSPORT MARITIME

### LA PROTECTION DES PÊCHEURS

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, je voudrais poser une question très importante au ministre des Transports. Les quotas de pêche établis par le ministre des Pêches et des Océans obligent littéralement la plupart des navires de pêche en eau profonde de la côte atlantique à aller pêcher dans les eaux glaciales remplies d'icebergs du banc Hamilton situé au large des côtes du Labrador, où la moitié des bateaux de pêche proviennent la plupart du temps de la Nouvelle-Écosse. Ceux-ci sont obligés de pêcher au milieu de champs de glace qui ont parfois cinq à six pieds d'épaisseur. En cas de naufrage, les marins ne peuvent pratiquement pas être sauvés, car les navires-hôpitaux, les chalutiers congélateurs et les navires de soutien ne croisent pas dans cette zone. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il compte faire pour protéger la vie des marins canadiens, compte tenu de l'insuffisance actuelle des moyens de sauvetage.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Vous serez d'accord avec moi, je pense, madame le Président, pour reconnaître qu'il s'agit là d'une question d'ordre général à laquelle je me vois obligé de répondre par un lieu commun, à savoir que nous faisons notre possible avec le matériel et les moyens financiers dont nous disposons. Maintenant, si le député estime qu'un problème ou un secteur en particulier ne fait pas l'objet de soins suffisamment attentifs de la part de la garde côtière, j'aimerais qu'il m'en fasse part et je me ferai un plaisir de lui fournir toute l'information dont je dispose à ce sujet.

**Mme le Président:** La parole est au chef de l'opposition.

Le député de South Shore veut intervenir à nouveau. Il va falloir que sa question supplémentaire soit très brève.

**M. Crouse:** Madame le Président, le ministre m'a demandé de lui faire des suggestions et c'est pour cette raison que je souhaite intervenir à nouveau. En février de cette année . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le député n'a pas à faire de suggestions, même si le ministre le lui a demandé. Il peut seulement poser une question.

### ON DEMANDE DE DOTER ST. ANTHONY (T.-N.) D'UNE ÉQUIPE DE GARDE CÔTIÈRE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, le ministre sait qu'un très grand nombre de personnes ont perdu la vie dans cette région depuis un an et demi. Puisque je pourrais lui citer maints exemples tragiques de personnes qui y ont perdu la vie, le ministre pourrait-il envisager de doter St. Anthony, à Terre-Neuve, d'une équipe de garde côtière disposant d'une aire où un hélicoptère pourrait se poser et serait chargée d'assurer une meilleure protection à nos marins qui sont obligés actuellement de naviguer dans ces parages assez difficiles?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, nous allons sûrement envisager cette idée. J'entends l'examiner avec mes collaborateurs. Je communiquerai au député le point de vue de mon ministère et il pourra m'expliquer pourquoi il est ou n'est pas d'accord.

*Questions orales*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES ÎLES FALKLAND—LES SOLUTIONS QUI S'OFFRAIENT AU CABINET

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a indiqué que la politique du Canada à l'égard de l'Argentine consistait à parler haut et à y expédier du matériel nucléaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous confirmer que, en ce qui concerne l'Argentine, le cabinet avait le choix entre suspendre toutes relations commerciales avec ce pays jusqu'à ce que les forces argentines aient évacué les îles Falkland, et poursuivre les échanges comme d'habitude, et que le gouvernement du Canada a opté pour cette dernière solution.

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, comme c'est souvent le cas, le très honorable chef de l'opposition a complètement déformé la position du gouvernement. A l'instar de la Communauté européenne, le gouvernement a décidé de suspendre la signature de tout nouveau contrat entre le Canada et l'Argentine. En optant pour cette solution, nous avons adopté exactement la même position que la Communauté européenne pour manifester notre appui à la Grande-Bretagne. Il ne serait pas raisonnable d'aller plus loin, car les contrats qui ont été signés dans le passé l'ont été de bonne foi. Cela est particulièrement vrai dans le cas de l'industrie nucléaire. Il ne serait pas bon d'abroger les contrats existants, parce que, devant notre refus de respecter nos engagements, l'Argentine pourrait déclarer qu'elle ne se sent plus liée par sa promesse d'utiliser la technologie canadienne uniquement à des fins pacifiques.

### LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ces contrats ont été conclus avant que l'Argentine ne commette un acte d'agression contre la Grande-Bretagne et n'occupe les Îles Falkland. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre, si la question l'intéresse, voudrait-il dire comment le Canada peut s'attendre à être pris au sérieux dans cette affaire quand, d'une part, nous reprochons sa conduite à l'Argentine et de l'autre, nous lui expédions 3,000 grappes de combustible nucléaire?

• (1500)

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le très honorable député me paraît très mal informé sur la question. L'uranium en question dans les grappes de combustible n'est même pas de l'uranium canadien. Il s'agit d'uranium argentin que nous améliorons au Canada conformément au contrat solennel que nous avons conclu.

**M. Crosbie:** Pourquoi?

**M. MacGuigan:** La Grande-Bretagne est satisfaite de l'appui qu'elle reçoit de ses alliés.

**M. Crosbie:** Quel appui?

**M. MacGuigan:** Nos actions sont en tous points parallèles à celles de la communauté européenne.

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DEMANDE D'AIDE POUR ENVOYER UNE ÉQUIPE D'ACROBATES AÉRIENS EN EUROPE

**L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Canadian Aerobatic Association souhaite envoyer une équipe en Autriche, lors du championnat mondial d'acrobaties aériennes au mois d'août 1982. Le ministre a-t-il reçu de cette association canadienne une lettre lui demandant de l'aide sous forme de crédits ou de billets gratuits d'avion pour l'Europe?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** En effet, madame le Président, j'ai bien reçu cette lettre. Nous ne sommes pas très riches pour envoyer des Canadiens participer, à l'étranger, à des activités de cette nature. Cependant, nous étudierons comme il se doit la demande du député.

* * *

## PÉTITIONS

M^LLE^ JEWETT—LE NICARAGUA—LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent trentième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) le mardi 27 avril 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Français*]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Pinard:** Madame le Président, je désire simplement confirmer pour la gouverne des députés des deux côtés de la Chambre que demain sera une journée réservée à l'opposition.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. PELLETIER—MENTION DU NOM D'UN DÉPUTÉ À LA CHAMBRE

**M. Irénée Pelletier (Sherbrooke):** Madame le Président, j'aimerais porter à votre attention une pratique qui, depuis un certain temps, m'apparaît être un peu dangereuse. J'aimerais vous référer, madame le Président, à Beauchesne, c'est-à-dire au Règlement de la Chambre des communes, page 104, V^e^ édition, commentaire 319, et je cite:

1) Nul député ne doit appeler un autre député par son nom: ainsi le veut . . .

**Mme le Président:** A l'ordre! L'honorable député soulève-t-il un rappel au Règlement?

**M. Pelletier:** Non, madame le Président, il s'agit d'une question de privilège.

**Mme le Président:** S'il s'agit d'une question de privilège découle-t-elle des délibérations de ce jour?

**M. Pelletier:** Oui, madame le Président.

**Mme le Président:** L'honorable député de Sherbrooke a la parole.

**M. Pelletier:** Madame le Président, depuis quelques mois certains députés de l'opposition nomment les ministres et le très honorable premier ministre par leur nom, ce qui est interdit par le Règlement de la Chambre.

Je dois également rappeler aujourd'hui que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) lundi et mardi, l'honorable député de Bow River (M. Taylor) hier, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) la semaine dernière, l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) la semaine dernière également, de même que l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) la semaine dernière . . .

**Mme le Président:** A l'ordre! Il est important que l'honorable député s'en tienne à son rappel au Règlement. Ce n'est certainement pas une question de privilège et il est important que l'honorable député n'insiste pas pour traiter d'une question de privilège. S'il veut parler d'un rappel au Règlement je peux l'entendre.

**M. Pelletier:** Madame le Président, je suis d'accord, je suis bien prêt à le nommer un rappel au Règlement, mais il me semble que si tous les privilèges des députés peuvent être affectés, qu'il s'agit plutôt d'une question de privilège. Enfin, quoi qu'il en soit, il me semble, madame le Président, que vous devriez être un peu plus sévère en ce qui touche cette question parce que, à mon humble avis, c'est là une pratique qui pourrait . . .

**Mme le Président:** A l'ordre! Si l'honorable député n'est pas d'accord sur la façon dont la présidence dirige les débats de la Chambre, il a toutes sortes d'options devant lui mais non pas celle de faire des interventions de cette nature et des réprimandes à la présidence. Ce n'est pas à cause de ma personne mais à cause du rôle que je joue dans cette Chambre.

L'honorable député aura remarqué que lorsque les députés utilisent le nom du très honorable premier ministre ou d'un autre ministre comme étant un adjectif, par exemple, je donne l'exemple de l'époque Trudeau ou de l'administration Trudeau, cela est parfaitement justifiable. Habituellement, les honorables députés n'abusent pas de cette façon d'utiliser les noms des autres députés ou des ministres, mais les quelques fois qu'ils le font, dans l'intérêt du temps qu'il faut consacrer à ce genre de questions, je laisse passer si je me rends compte qu'il s'agit tout simplement d'un oubli de la part d'un député. Il ne faut pas que je prenne la parole à tout propos quand les manquements au Règlement n'ont pas de conséquences absolument extraordinaires sur les délibérations de la Chambre.

Toutefois, je prends note des remarques de l'honorable député, et je tâcherai de veiller d'un peu plus près. J'ai parfois des distractions car je suis obligée de regarder qui d'autre veut prendre la parole et je n'entends pas toujours lorsqu'un député peut utiliser le nom du premier ministre ou d'une autre personne de la manière indiquée par l'honorable député.

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ PERMANENT—LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

**M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, dans les deux langues officielles. Ce rapport est l'aboutissement des travaux du sous-comité sur la Commission d'énergie du Nord canadien intitulé «L'électricité au nord du 60e parallèle».

* * *

### PÉTITIONS

M. HEAP—LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE SUR LE SOL CANADIEN

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter, au nom des citoyens de la ville de Toronto, une pétition visant à exhorter le Parlement à demander au premier ministre (M. Trudeau) d'interdire les essais de missiles de croisière sur le sol canadien.

* * *

### JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA QUESTION DE LA SOLLICITATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROSTITUTION

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis), je propose:

*Motions*

Que, du consentement unanime et sans débat, le comité permanent de la justice et des questions juridiques reçoive instruction d'étendre son étude du projet de loi C-53 à tous les moyens légaux d'interdire la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel, de même que les diverses lois provinciales et règlements municipaux actuellement en vigueur à cet égard, et d'y inclure l'audition et l'examen des vues des personnes et organismes concernés.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je suis dans une situation un peu difficile, parce que c'est le leader du gouvernement à la Chambre qui doit présenter les motions de cette nature. Il revient au gouvernement de prendre pareille initiative. Je pourrais citer May et Beauchesne qui établissent clairement qu'il appartient aux leaders du gouvernement de saisir eux-mêmes la Chambre de ces propositions, de proposer les motions de régie interne, de désigner les jours d'étude des subsides et de tenir la Chambre occupée. Bien sûr, avec le consentement unanime, on pourrait procéder autrement, mais une motion comme celle-ci vient d'ordinaire du gouvernement.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Il en est ainsi d'ordinaire, madame le Président. Je suis sûr que la présidence sait que le député de Vancouver-Centre (Mlle Carney) essaie d'obtenir le consentement unanime de la Chambre, afin de proposer une motion dont les termes sont exactement les mêmes que celle que le gouvernement a voulu à deux reprises faire accepter par la Chambre. Ses deux tentatives ont été contrecarrées par des députés du Nouveau parti démocratique.

Je soutiens que cette procédure n'a rien de répréhensible. Il est même parfaitement conforme à nos coutumes qu'un député de l'un ou l'autre côté de la Chambre demande le consentement unanime, à l'appel des motions, en vue de proposer une motion précise. C'est une tout autre affaire, évidemment, quand la Chambre refuse son consentement. Je suis persuadé que le gouvernement et l'opposition conservatrice sont disposés à y consentir. Reste à savoir si la motion agrée maintenant aux députés du Nouveau parti démocratique, qui l'ont déjà refusée par deux fois.

• (1510)

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, comme je l'expliquais hier, nous étions disposés à donner le consentement unanime à la présentation de cette motion. Personne n'a jamais douté, je pense, de notre désir de donner le consentement unanime à la présentation de cette motion, et, d'ailleurs, nous l'avons donné hier. Nous n'avons absolument pas cherché à la bloquer.

Mais je tiens à bien préciser que cette participation au consentement unanime ne vaut que si la disposition qui interdit tout débat est retirée, la Chambre n'ayant nulle inclination à priver un député de la possibilité d'exprimer son avis sur une motion qui lui est présentée.

J'estime qu'il est contraire aux droits des députés de leur demander d'y renoncer. J'affirme donc que si la disposition prévoyant l'adoption sans débat est retirée, nous serons heureux de donner le consentement unanime.

**M. Nielsen:** Madame le Président, afin d'aider la présidence avant qu'elle ne se prononce sur l'argument invoqué par elle, vous jugerez peut-être opportun de consulter l'alinéa 32(1)*p*) du Règlement, qui concerne les travaux de la Chambre. Il donne, je pense, à tout député la possibilité d'obtenir le résultat cherché par le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney).

**Mme le Président:** Tout d'abord, je répondrai au député de Hamilton Mountain (M. Deans). J'ai parcouru de nouveau ce matin les délibérations d'hier. J'ai effectivement demandé le consentement unanime une fois la motion présentée. Mais dès que je l'ai fait, certains députés l'ont accordé, mais pas d'autres. Le député de Burnaby (M. Robinson) demandant la parole, je la lui accordai. Donc, la procédure de recherche du consentement unanime a été interrompue par sa demande de parole, qui était tout à fait légitime, et je la lui ai accordée. A suivi un échange de propos entre les deux côtés de la Chambre. J'ai redemandé le consentement unanime afin de faire aboutir cette démarche, mais il n'a pas été donné. Il faudrait que ce soit bien clair.

A mon avis, le consentement n'était pas unanime. Pour ce qui est d'aujourd'hui, même si je n'ai pas vraiment examiné la question, je pense que l'objection du député est valable. La Chambre peut faire à peu près tout ce qu'elle veut, du moment qu'elle obtient le consentement unanime.

Par conséquent, je crois que nous avons entendu une partie de la motion, mais si on est d'accord pour que le député de Vancouver-Centre propose sa motion, je peux demander à la Chambre si elle donne son consentement unanime.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Au sujet des délibérations d'hier, je tiens à bien préciser que, de toute évidence, tous les partis étaient d'accord pour qu'on propose cette motion. Il s'agissait seulement de savoir si on allait pouvoir la débattre. Nous avons certainement donné notre consentement unanime.

**Mme le Président:** Pas du tout. Il n'y a pas eu consentement unanime. Je dois le préciser pour le compte rendu. La présidence peut facilement savoir par un coup d'œil à toute la Chambre s'il y a ou non consentement unanime.

J'ai la très nette impression que le député de Burnaby a demandé la parole alors que je venais de demander à la Chambre si elle donnait son consentement unanime. Je le répète, c'est parfaitement légitime. Je lui ai accordé la parole, après quoi j'ai de nouveau demandé à la Chambre de donner son consentement. Elle ne l'a pas fait.

**Mlle Carney:** Madame le Président, dois-je en conclure que je peux proposer ma motion?

**Mme le Président:** La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que la motion soit proposée par le député de Vancouver-Centre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Il n'y a pas consentement unanime.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je demande à proposer la motion suivante:

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques reçoivent instruction d'étendre son étude du projet de loi C-53 à tous les moyens légaux d'interdire la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel, de même que les diverses lois provinciales et règlements municipaux actuellement en vigueur à cet égard, et d'y inclure l'audition et l'examen des vues des personnes et organismes concernés, pourvu que tous les témoignages à ce sujet soient entendus par le comité de la justice, ou un sous-comité, entre les 10 et 31 mai 1982.

Je demande à la Chambre de me permettre de proposer cette motion qui aurait exactement le même effet que celle qu'a proposée hier le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Peterson) et que celle qu'a proposée aujourd'hui le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney). Je pose comme condition que cela se fasse entre le 10 et le 31 mai, pour ne pas déranger l'étude du bill C-53 par le comité.

**Mme le Président:** La Chambre permet-elle à l'unanimité au député de proposer sa motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Le député n'a pas le consentement unanime de la Chambre.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^os^ 1431, 2547, 2548, 3696, 3733, 3754 et 3755.

[*Texte*]

### LA POLITIQUE CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question n^o^ 1431—**M. Crosby:**

1. Les employés du cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé sont-ils assujettis à une politique concernant le paiement de leurs frais de déplacement vers leur lieu de résidence à l'extérieur de la région de la Capitale nationale et des congés accordés pour ces déplacements et, dans l'affirmative, quelle est cette politique?

2. Ces employés sont-ils autorisés à voyager, aux frais de l'État, en première classe à bord d'avions d'Air Canada et d'autres sociétés aériennes et, dans l'affirmative, quel est le nom de ces employés?

3. Ces employés sont-ils autorisés à toucher des revenus et indemnités de sources autres que le gouvernement et, dans l'affirmative, quelles en sont les limites?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1 et 2. Oui, chapitre 370, articles .8.3 et .3.2.2 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

3. Oui. Il n'y a pas de montant limite. Conformément aux lignes directrices au sujet des conflits d'intérêts touchant les fonctionnaires, les fonctionnaires doivent s'assurer que leurs intérêts financiers ne s'opposent pas à leurs fonctions officielles et, s'il y a risque de conflit, doivent exposer la nature de ces intérêts à leurs supérieurs.

M. MICHAEL PITFIELD

Question nº 2547—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 1217 selon laquelle, notamment, après sa nouvelle nomination à titre de greffier du Conseil privé et de secrétaire du cabinet, M. Michael Pitfield s'est rendu régulièrement à Boston pour visiter sa famille et le gouvernement l'a autorisé à se déplacer en première classe, le gouvernement a-t-il pour politique de payer à M. Pitfield ou à d'autres hauts fonctionnaires des visites à leur famille en dehors d'Ottawa et, le cas échéant, comment cette dépense est-elle justifiée?

2. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour les voyages de M. Pitfield à Boston et quels sont les dates et montant dans chaque cas?

3. Y a-t-il eu des arrangements entre le gouvernement et l'Université Harvard ou M. Pitfield pour que celui-ci continue d'occuper certaines fonctions après sa nouvelle nomination à Ottawa et, le cas échéant, quel en est le détail et pourquoi les a-t-on approuvés?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1. Il était précisé dans la première et la seconde version de la réponse à la question 1217 qu'à la suite du renouvellement de son mandat à titre de greffier du Conseil privé et de secrétaire du cabinet, M. Pitfield s'est rendu à plusieurs reprises à Boston jusqu'à la fin de l'année scolaire 1979-1980 pour visiter sa famille et remplir ses obligations envers l'Université Harvard.

Le gouvernement a pour principe, lorsqu'il engage quelqu'un, de négocier tout arrangement provisoire qui s'impose avec la personne concernée et, s'il y a lieu, avec son employeur. Voir également les parties 3 et 4 de la réponse du 25 mai 1981 à la question 2386.

2. Le gouvernement a acquitté les frais de déplacement suivants de M. Pitfield entre Ottawa et Boston:

| | |
|---|---|
| 10-14 mars 1980 | $300.80 |
| 18-21 mars 1980 | 291.80 |
| 27-31 mars 1980 | 294.30 |
| 3-7 avril 1980 | 352.21 |
| 10-14 avril 1980 | 354.11 |
| 17-21 avril 1980 | 272.30 |
| 24-28 avril 1980 | 268.30 |
| 1-5 mai 1980 | 378.91 |
| 11-12 mai 1980 | 347.72 |
| 18-19 mai 1980 | 412.17 |
| 22-23 mai 1980 | 420.86 |
| 1-2 juin 1980 | 438.06 |
| 17 juin 1980 | 259.87 |

3. Voir la partie 1 ainsi que les réponses du 25 mai 1981 aux questions 1217 et 2386 et la seconde version de la réponse du 27 mai 1981 à la question 1217.

Question nº 2548—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 1217 selon laquelle, notamment, après sa nouvelle nomination à titre de greffier du Conseil privé et de secrétaire du cabinet, M. Pitfield a continué de s'acquitter de certaines fonctions à l'Université Harvard, *a*) recevait-il plein traitement du gouvernement à ce moment-là et, le cas échéant, quel était son traitement annuel, *b*) a-t-on déduit de son traitement un montant quelconque afin de rembourser les contribuables pour le temps passé à l'Université et (i) le cas échéant, combien (ii) sinon, pourquoi?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** *a*) Pour la période après le 1er avril 1981, voir la date 1 de la réponse du 10 avril 1981 à la question 1883. Pour la période allant jusqu'au 1er avril 1980, l'échelle de traitement de M. Pitfield était celle des DM-3 qui va de $62,900 à $78,300.

*b*) Voir la réponse du 25 mai 1981 à la question 2386 et celle d'aujourd'hui à la question 2547.

M. MICHAEL KIRBY

Question nº 3696—**M. Crosby:**

1. Quel poste occupait M. Michael Kirby avant décembre 1981 et quel était son traitement?

2. A-t-il touché des prestations autres que son traitement, notamment des versements ou allocations pour voyager régulièrement, chaque semaine ou plus souvent, entre Ottawa (Ont.) et Halifax (N.-É.) par affaires personnelles?

3. Son traitement était-il fondé sur la journée et la semaine régulières de travail de la Fonction publique et, le cas échéant, comment expliquait-il le temps passé à voyager entre Ottawa et Halifax par affaires personnelles?

4. *a*) Quel poste occupe-t-il présentement, *b*) quel est son traitement et comprend-il des allocations pour déplacements personnels?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1. Secrétaire du cabinet chargé des relations fédérales-provinciales, dans le cadre d'une entente conclue avec l'Institut de recherches politiques. Traitement—DM-2 $73,400—$86,000.

2. Outre le traitement du titulaire, l'entente prévoit le paiement des dépenses engagées par M. Kirby pour un vol hebdomadaire aller-retour en classe économique à Halifax, y compris le transport terrestre.

3. Le traitement est calculé sur une base hebdomadaire, comme pour les autres fonctionnaires, même si personne n'ignore que les sous-ministres font beaucoup d'heures supplémentaires pour lesquelles ils ne sont pas payés. Le temps consacré aux déplacements personnels n'empiète pas sur les heures de service.

4. *a*) Secrétaire du cabinet chargé des relations fédérales-provinciales. L'entente conclue avec l'Institut de recherches politiques a expiré le 31 décembre 1981. *b*) Voir 1 et 2.

M. MICHAEL PITFIELD

Question nº 3733—**M. Crosby:**

1. Au cours des cinq dernières années, M. Peter Michael Pitfield a-t-il touché des paiements autres que les versements réguliers de son traitement annuel et, le cas échéant, de combien?

2. M. Pitfield a-t-il meublé un bureau et, le cas échéant, combien a coûté chaque pièce d'ameublement?

*Questions au Feuilleton*

3. M. Pitfield a-t-il commandé ou fait commander un pupitre fait sur mesure pour son bureau et, le cas échéant, combien a-t-il coûté et a-t-on procédé à un appel d'offres?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1. M. Pitfield n'a reçu que son traitement annuel, une indemnité de cessation d'emploi (voir la réponse du 22 mai 1981 à la question 674), ce qui lui était dû pour le travail à temps partiel qu'il a effectué avant de devenir fonctionnaire, soit $17,600 pour l'année financière 1979-1980, et le remboursement, conformément aux directives du Conseil du Trésor, des dépenses qu'il a engagées dans l'exercice de ses fonctions au titre des voyages officiels, de sa réinstallation et des frais d'accueil. Ces montants se sont élevés, au cours des cinq dernières années financières, à:

| | |
|---|---|
| 1977-1978 | $6,813.83 |
| 1978-1979 | 4,618.91 |
| 1979-1980 | 3,786.83 |
| 1980-1981 | 3,900.73 |
| 1981-1982 (au 31 janvier 1982) | 9,852.32 |

2. Non.

3. Non. M. Pitfield n'a jamais demandé, depuis qu'il fait carrière dans la fonction publique, que son bureau soit redécoré. Toutefois, en 1980, le ministère des Travaux publics a déménagé à l'Édifice de l'Est, dans la partie maintenant ouverte au public, le bureau qu'ont utilisé tous les greffiers du Conseil privé depuis la Confédération. Le ministère a veillé à ce que la pièce qu'occupe le greffier dans l'édifice Langevin garde tout son cachet en faisant faire, pour $4,850, une copie du bureau; il met du coup un frein à tous les projets de redécoration que pourraient avoir les futurs greffiers du Conseil privé. Deux autres meubles, aussi anciens, seront également remplacés par des copies, au coût de $4,400.

L'ENTREVUE ACCORDÉE À LA PRESSE PAR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Question nº 3754—**M. Cossitt:**

1. Quelqu'un au gouvernement, et plus particulièrement le premier ministre, savait-il que le gouverneur général accorderait une entrevue à la presse le ou vers le 21 janvier 1982 et était-il au courant de la teneur des propos de ce dernier et, le cas échéant, quels sont les détails et le nom des personnes en cause?

2. Le gouverneur général prévient-il d'habitude le premier ministre de son intention de tenir une conférence de presse ou d'accorder une entrevue à la presse?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Voir Beauchesne, 4e édition, commentaires 171(gg), (ii) et (nn).

Question nº 3755—**M. Cossitt:**

A l'occasion d'une entrevue donnée le ou vers le 21 janvier 1982, le gouverneur général a-t-il déclaré qu'il croyait que les Canadiens pourraient s'éloigner de la monarchie à la fin du siècle et, le cas échéant, a-t-il fait cette déclaration sur la recommandation du gouvernement ou avec son approbation?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Voir la réponse d'aujourd'hui à la question nº 3754.

[*Traduction*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, si la question nº 2675 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre que la question nº 2675 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

LES PUBLICATIONS DES MINISTÈRES

Question nº 2675—**M. Beatty:**

1. Des ministères publient-ils des revues sur leurs activités et lignes de conduite et, le cas échéant, lesquels?

2. Dans le cas de chaque revue, *a*) quels en sont le titre et la nature, *b*) quelle en est la fréquence de publication, *c*) quels étaient (i) le tirage (ii) l'importance de la liste d'envoi de chaque numéro au cours des 12 derniers mois, *d*) combien (i) la préparation (ii) l'impression (iii) la distribution de chaque numéro ont-elles coûté aux contribuables, au cours des 12 derniers mois?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

**Mme le Président:** Tous les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES ET PRÉVOYANT D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 avril, de la motion de M. Bussières: Que le bill C-93, tendant à modifier certaines lois fiscales et à prévoir d'autres sources de financement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, lorsque la séance a été levée hier soir, je faisais certains commentaires sur cette mesure du gouvernement. Aujourd'hui, je récapitulerai brièvement les aspects de ce projet de loi qui, selon moi, sont mauvais. J'estime qu'il est très difficile d'accorder à ce gouvernement le pouvoir d'emprunter davantage, car je pense qu'il a mal géré les fonds du Canada et qu'il a tellement mal administré l'économie du pays qu'il a semé le désespoir parmi les Canadiens qui s'interrogent maintenant sur leur propre avenir et sur celui de leur famille.

Si l'on accordait au gouvernement le pouvoir d'emprunter davantage, il s'en servirait comme il s'est servi de son pouvoir d'emprunt actuel. Le gouvernement utiliserait exactement de la même façon les recettes fiscales perçues des particuliers et des groupes. Je pense que si j'acceptais d'accorder au gouvernement ce pouvoir, je faillirais à mon devoir à l'égard de mes commettants.

Je suis fermement convaincu que si l'économie du Canada était bien gérée, les taux d'intérêt ne seraient pas aussi élevés que maintenant. Sans les taux d'intérêts élevés que nous connaissons à l'heure actuelle, les possibilités d'emploi seraient beaucoup plus grandes. Sur le million et demi de chômeurs que nous avons, un million auraient un emploi. Ils gagneraient leur vie et fabriqueraient des produits qui seraient vendus au Canada et à l'étranger, ce qui permettrait d'obtenir suffisamment de recettes fiscales pour que le gouvernement n'ait plus à emprunter sur les marchés à des taux d'intérêts astronomiques.

• (1520)

Ce gouvernement est continuellement forcé de demander à la Chambre des communes d'emprunter encore plus. C'est qu'une grande partie des forces vives du pays sont inutilisées à cause principalement des politiques fiscales et monétaires de ce gouvernement. Ces dernières ont réduit encore plus les recettes fiscales qui auraient pu et qui auraient dû être utilisées pour financer les programmes sociaux et économiques courants de ce gouvernement. Selon moi, personne ne doute un seul instant que le marasme observé dans presque toutes les agglomérations, d'un océan à l'autre, soit attribuable au gouvernement fédéral.

Je dois dire au ministre que les emprunts provisoires du gouvernement ne m'ont jamais inquiété. J'ai toujours cru que les gouvernements se devaient parfois d'emprunter de l'argent, tout comme des particuliers ou des sociétés, pour mener à bien des projets à long terme.

**M. Blenkarn:** Des projets à long terme, bien sûr!

**M. Deans:** Cependant, il serait bon de souligner à ce gouvernement qu'à la suite de l'application de sa politique de resserrement du crédit et des théories de M. Reagan . . .

**M. Blenkarn:** Ce ne sont pas les théories de Reagan.

**M. Deans:** . . . les coûts d'emprunt pour les particuliers et pour le gouvernement ont augmenté tellement qu'il est pratiquement impossible de permettre à ce gouvernement d'emprunter, du moins pour le moment.

Je veux savoir à quoi servira l'argent. Je crois que je pourrais me laisser convaincre de la nécessité d'emprunter, si le ministre se levait et m'expliquait les projets à long terme qu'il entend mettre en œuvre et me proposait un calendrier de remboursement. On pourrait alors nous convaincre que les liquidités réalisées grâce à ces projets suffiraient à acquitter la dette. Je ne trouverais rien à redire si le gouvernement songeait à emprunter pour donner suite à une autre série de propositions dont l'une serait de réduire les taux d'intérêt. Je ne trouverais rien à redire si, en plus d'emprunter et de réduire les taux d'intérêt, le gouvernement déclarait qu'il jugeait opportun de stimuler l'économie, afin de donner de l'emploi à un million et demi de personnes, c'est-à-dire donner de l'emploi à des Canadiens qui cherchent désespérément à s'en trouver mais en vain. Je suis même disposé à permettre au gouvernement d'emprunter à un taux raisonnable d'intérêt pour stimuler l'économie dans certaines régions. Cela permettrait de constater une croissance économique d'un bout à l'autre du pays, les gens pourraient se trouver un emploi et gagner convenablement leur subsistance, ce qui leur permettrait d'acheter des biens de consommation et de loger leur famille. Cela me semblerait raisonnable.

Toutefois, pourquoi le gouvernement emprunte-t-il? Pour construire des maisons? Non. Pour relancer la croissance économique? Non plus. Il emprunte tout simplement pour rembourser la dette qu'il a contractée lorsqu'il a emprunté, il y a quelques années. Il emprunte pour régler de vieilles dettes. La croissance économique est trop faible pour justifier une telle mesure.

Comme je l'ai dit hier soir, j'ai passé quatre jours dans ma circonscription, la semaine dernière. Je m'y suis entretenu avec bien des gens, depuis des écoliers de l'école secondaire jusqu'à des retraités. J'ai parlé avec des représentants syndicaux. Je me suis entretenu avec les dirigeants de diverses sociétés. J'ai parlé à des personnes de la petite entreprise. Nous avons discuté des problèmes qui sont apparu tout à coup, c'est-à-dire au cours des deux dernières années. Ces problèmes sont apparus soudain dans ce qui a été pendant des années le centre industriel du pays, mais surtout en Ontario. Nous avions à Hamilton une série d'entreprises de tailles et de vocations diverses, depuis l'usine métallurgique jusqu'à la fabrique d'appareils ménagers. Comme je le disais hier soir, nous fabriquions des

chaussures. Nous disposions de toutes les entreprises imaginables qui, réparties entre les différentes municipalités, assuraient à notre région une certaine stabilité. Nous possédions des entreprises variées. Nous fabriquions du caoutchouc, des wagons-trémies et de l'acier. Nous fabriquions aussi des réfrigérateurs et des cuisinières, ainsi que des chaussures et des vêtements. Nous fabriquions également des maisons et de la brique. Nous disposions d'un port pour expédier les marchandises. Nous avions même une entreprise de verre qui fabriquait toutes sortes d'objets en verre. Autrement dit, la circonscription que je représente n'aurait pu avoir une économie plus diversifiée.

Pourtant, que constatons-nous à l'heure actuelle? Toutes les entreprises sans exception doivent mettre, proportionnellement, autant de travailleurs à pied que dans les années 30. Certaines ont dû mettre à pied 80 p. 100 de leurs travailleurs. Des entreprises qui passaient naguère pour les plus dynamiques désespèrent de jamais voir des signes de relance.

Je tiens à ce que Votre Honneur sache que dans mes conversations avec mes électeurs, il était facile de sentir leur découragement. Je me suis adressé aux élèves des écoles secondaires. Je pense bien en avoir vu 2,000 en quatre jours. Je leur ai personnellement adressé la parole dans un auditorium et j'ai répondu à leurs questions. J'ai parlé de la politique du gouvernement et des autres solutions que nous voudrions tous proposer. Tous presque sans exception se préoccupaient surtout de ce qu'il allait advenir d'eux à la fin de leurs études. Ils voulaient savoir s'il y aurait des emplois et où. Dans un cas, j'ai parlé à un élève dont le père maintenant en chômage avait travaillé durant 28 ans dans l'industrie du verre; son fils m'a demandé de lui suggérer où il pourrait aller chercher un emploi. Bien franchement, je n'avais rien à suggérer. Le gouvernement a tellement dégradé la structure économique du pays et tellement étouffé l'optimisme naturel des Canadiens que je ne pourrais vraiment pas indiquer un seul secteur industriel où l'on puisse noter une tendance à la hausse, un sentiment d'optimisme et des possibilités de croissance.

J'ai conversé avec des personnes âgées de ma circonscription qui m'ont dit se rappeler de la situation dans les années 30 parce qu'elles l'ont connue: elles observent aujourd'hui les mêmes symptômes qu'à l'époque. Les riches pressurent de plus en plus l'économie, mais y réinvestissent de moins en moins. La coopération qui doit animer les citoyens s'est dégradée. Ces personnes âgées m'ont dit être tout simplement heureuses de ne pas avoir à affronter le genre de problèmes auxquels font face leurs fils, leurs filles et leurs petits-enfants. Elles ne pensent pas que le gouvernement ait la volonté de résoudre ces problèmes.

Je ne veux certes pas laisser entendre que le gouvernement soit le seul à pouvoir trouver une solution. Je reconnais que la solution à ces problèmes va exiger des efforts conjoints des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour éviter le gaspillage. Il nous faut cependant faire également bon usage des capitaux disponibles, afin de créer des emplois pour ceux qui cherchent actuellement du travail.

• (1530)

Le principal responsable du problème est sûrement le gouvernement. La solution pourra exiger une approche multiple. Il faudra sans aucun doute redécouvrir ce que c'est que d'être Canadien. Il nous faudra de nouveau inciter les Canadiens à acheter ce que leurs voisins fabriquent. Quand on a le choix entre acheter quelque chose de fabriqué par son voisin ou son ami, ou un produit étranger, si la qualité est comparable, le bon sens économique veut qu'à long terme il soit plus profitable d'acheter les produits fabriqués sur place.

Voilà ce dont nous devons convaincre le public si nous voulons survivre économiquement. Ils vont finir par accepter de participer. Et pourquoi ne le font-ils pas déjà? Parce qu'ils ne croient pas que le gouvernement sache ce qu'il fait. Ils ne le croient pas sincèrement. Les gens sont mécontents, estimant que le gouvernement ne prend pas les choses au sérieux. Le gouvernement donne l'impression qu'il ne ne préoccupe pas des effets de ses politiques sur le citoyen moyen. Ce projet permet au gouvernement de s'endetter davantage et d'emprunter encore, sans tenir compte des répercussions sur les travailleurs canadiens. Il faut dénoncer cette irresponsabilité.

Vous, monsieur l'Orateur, n'êtes pas en mesure de voter. Si vous pouviez le faire, je suis certain que vous voudriez comme moi voter contre la proposition du gouvernement. Je crois que ce serait votre attitude.

Les aciéries de Hamilton vivent des moments difficiles. Le gouvernement leur avait dit qu'un pipe-line serait construit. Il y a un an, je me souviens avoir dit au gouvernement qu'étant donné les milliards que ce projet nécessitait, la situation économique de l'heure et les taux d'intérêt, de même que le délai considérable entre le moment où l'argent est investi et celui où l'investissement rapporte, qu'il était fort peu probable que le pipe-line soit construit d'ici à la fin du siècle. Néanmoins, le gouvernement a poursuivi ses projets sans disemporer. Il a suscité l'enthousiasme sans jamais offrir rien de concret. Il a appris ensuite que le projet Alsands sera abandonné ou que s'il ne l'est pas, il sera tellement réduit qu'il ne pourra déclencher la reprise économique que tous escomptaient.

L'industrie sidérurgique se demande comment elle doit s'orienter. En plus de ces trois projets importants qui auraient fourni un stimulant économique, nous constatons que l'industrie de l'automobile à laquelle l'industrie sidérurgique est étroitement liée est en proie au marasme à cause des importations et, dans une certaine mesure, à cause de sa piètre gestion. Néanmoins, elle est gravement atteinte. Les gens n'achètent pas de voiture, parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de payer des intérêts de 22 p. 100 à la banque ou à l'endroit où ils s'adressent pour obtenir un financement.

Je passe maintenant à l'International Harvester Company dont les jours semblent comptés. Je me souviens fort bien de cette compagnie. Un des principaux secteurs de croissance au Canada est la collectivité agricole, mais nous découvrons que Massey Ferguson et International Harvester n'ont aucune demande pour leur produit. Pourquoi la demande a-t-elle baissé? Est-ce parce que nous avons besoin de moins de choses? Non. Non, c'est que les agriculteurs ne peuvent pas absorber les taux d'intérêt élevés. Ils n'ont pas les moyens d'acquérir des moissonneuses batteuses, des tracteurs et les autres instruments aratoires dont ils ont besoin, parce que le fardeau de l'intérêt est tout bonnement trop lourd à porter. Même avec des subsides, ils sont encore fort loin de ce qu'ils tirent de la vente de leurs produits, quels qu'ils soient.

**M. Darling:** Sans compter l'amortissement réduit.

**M. Deans:** C'est vrai. Deux secteurs industriels sont minés par ces mêmes taux d'intérêt élevés.

L'industrie du verre a connu un revirement marqué. J'ai parlé à un homme qui avait travaillé 28 ans dans se secteur. Il râtelait de l'herbe morte. Il m'a abordé et m'a dit: «Ian, je n'ai jamais touché de l'assurance-chômage. Je ne sais même pas comment il faut faire pour l'obtenir. Une chose que je sais de façon certaine, c'est que la société pour laquelle je travaillais n'est pas près de rouvrir ses portes». Elle a fermé parce qu'elle ne pouvait absorber les taux d'intérêt élevés qu'il lui fallait payer pour maintenir le stock dont elle avait besoin pour être concurrentielle. C'était une petite entreprise. Les taux d'intérêt actuels et les coûts de production étaient trop élevés pour que son produit soit concurrentiel. Elle a donc fermé ses portes, probablement pour toujours.

Je me suis entretenu avec des détaillants. Ils m'ont dit en toute franchise qu'ils ne peuvent pas garder dans leur magasin un éventail suffisamment complet de produits pour concurrencer les grands magasins à rayons. Pourquoi ne le peuvent-ils pas? Parce que les taux d'intérêt sont élevés. Ils n'ont pas les moyens d'emprunter à la banque et ils doivent acheter les produits comptant. Ils ne disposent en fait que d'un délai très bref pour les payer, qu'ils les revendent ou non. Ils sont donc obligés d'emprunter à des taux d'au moins 20 p. 100 et de hausser leurs prix d'autant.

Ils ne disposent d'aucun accord de financement interne, eux. Ils se sont endettés beaucoup plus que ne leur permettait leur situation financière, d'une année à l'autre. La majorité des petits détaillants ne font pas tellement d'argent. Ils ne gagnent pas autant que les 10 p. 100 de salariés qui sont les mieux payés. En fait, ils gagneraient autant que les 50 p. 100 d'entre eux qui sont les moins bien payés. S'ils sont en affaires, c'est qu'ils aiment leur indépendance. Mais l'indépendance coûte cher de nos jours. Les 20 p. 100 d'intérêt qu'ils doivent verser à la banque, à cause précisément de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement, constituent une perte de revenu qu'ils ne peuvent pas se permettre.

Le gouvernement actuel me demande de lui faire confiance et d'approuver ses emprunts supplémentaires. Ma réponse est non. Je ne puis approuver des emprunts supplémentaires, parce que je n'ai aucune confiance dans le gouvernement actuel. Il y a tellement longtemps que je ne lui fais plus confiance que je ne sais plus quand je lui ai fait confiance pour la dernière fois.

J'ai toujours trouvé extraordinaire que les conservateurs puissent accorder une telle confiance au gouvernement libéral. Depuis quatre ans que je siège ici, je me demande encore pourquoi les conservateurs votent régulièrement avec le gouvernement. Nous sommes 33 néo-démocrates qui livrons quotidiennement bataille pour freiner le gouvernement actuel; mais chaque fois qu'il y a un vote à la Chambre des communes, les conservateurs appuient les libéraux contre les Canadiens. Je sais que vous faites le calcul des votes, monsieur l'Orateur. Vous savez donc pertinemment qu'entre octobre et février les conservateurs et les libéraux ont voté de la même façon, la main dans la main, à 26 occasions différentes et ce, contre les intérêts des Canadiens.

• (1540)

**Une voix:** La vérité choque.

**M. Deans:** Par contre, même si les néo-démocrates admettent que de temps à autre le gouvernement présente une mesure valable, ils ne l'ont appuyé qu'à 13 occasions pendant la même période. Cela en dit long sur qui couche avec qui et qui sont les véritables âmes sœurs.

Il n'y a aucune différence entre les conservateurs et les libéraux. Sur les 39 votes qui ont eu lieu à la Chambre des communes—votes qui dans bien des cas portaient sur des mesures diamétralement opposées à la volonté des Canadiens—les conservateurs ont appuyé les libéraux à 26 reprises. C'est honteux! Il n'est pas étonnant qu'ils rougissent. Il y a de quoi être gêné!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Deans:** Je vous le dis, monsieur l'Orateur, si jamais j'entends la moindre allusion de la part de députés conservateurs au sujet d'une coalition entre néo-démocrates et libéraux, si jamais ils ont le culot . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Deans:** Croiriez-vous que le gouvernement a littéralement enlevé à notre pays la chance de produire pour lui-même? Il pratique les taux d'intérêt les plus élevés qu'on puisse imaginer. Il suit pratiquement la même politique que l'ancien ministre des Finances du gouvernement conservateur, que le critique actuel du parti conservateur en matière financière et il se rallie inconditionnellement aux initiatives de Gerald Bouey.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Deans:** Je me souviens—et le compte rendu en témoignera—que le ministre des Finances du gouvernement conservateur a déclaré: «Si je faisais encore partie du gouvernement, j'approuverais la politique d'argent cher de Gerald Bouey.» Je me souviens que le député d'Etobicoke a déclaré à Montréal: «Nous pensons que la politique des taux d'intérêt élevés du ministre des Finances est réellement celle qu'il convient de suivre.»

Pour qu'il n'y ait aucun malentendu dans l'esprit de personne, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que nous ne croyons pas à la politique d'argent cher que pratique actuellement le parti libéral au pouvoir et qu'approuve chaque fois qu'il en a l'occasion le parti conservateur qui est aujourd'hui dans l'opposition. A notre avis, la politique d'argent cher n'est pas dans l'intérêt du Canada. Nous ne croyons pas que ce soit dans l'intérêt de nos concitoyens en tant que particuliers. Nous pensons que cette politique contribuera uniquement à freiner davantage l'élan industriel qui est indispensable à l'avenir de

notre pays. Nous estimons réellement qu'il faut mettre un terme à la coalition que les libéraux et les conservateurs ont formée contre nos concitoyens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Deans:** Monsieur l'Orateur, je vous demande de tenter tout ce qui est ou que vous croyez être en votre pouvoir pour empêcher que cette coalition continue à empêcher notre pays de prospérer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Deans:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais pour terminer demander au gouvernement de me dire où il va trouver du travail pour les 1.5 million ou 1.8 million de Canadiens—selon les chiffres—qui sont actuellement au chômage. Comment créera-t-on ces emplois si nos concitoyens qui travaillent ne peuvent pas se permettre d'acheter les produits que nos chômeurs pourraient fabriquer?

Où le gouvernement trouvera-t-il les recettes fiscales nécessaires pour payer les dettes qu'il nous demande de l'autoriser à contracter aujourd'hui? D'où proviendront les impôts dans une économie qui rétrécit à vue d'œil? Qui les versera, ces impôts, si les Canadiens continuent à perdre leur emploi? Les chômeurs ne peuvent pas payer d'impôt sur le revenu; comme leur proportion augmente sans cesse dans la population, faudra-t-il que ceux qui ont encore du travail se chargent de ce fardeau supplémentaire pour que le gouvernement puisse gaspiller encore davantage? Serait-ce l'unique solution? Est-ce tout ce qu'il nous reste? Quel autre choix nous offre-t-on?

Comment pourrons-nous payer? Avec quoi paierons-nous, je le demande au ministre? Où trouverons-nous l'argent? Celui-ci ne peut venir que des impôts. S'il y a de moins en moins de gens qui travaillent et de plus en plus d'entreprises qui doivent fermer parce qu'elles sont en faillite, l'argent va se faire rare; où prendrez-vous alors l'argent pour rembourser?

Que le ministre sache, monsieur l'Orateur, que les politiques de son gouvernement sont absolument inacceptables. Toutes ces politiques, presque sans exception, s'étayent sur des hypothèses sans valeur: on mise sur un brusque revirement de l'économie nord-américaine dont le Canada pourrait tirer parti.

C'est un mythe, rien qu'un mythe. Je demande au ministre de me répondre. Qu'allez-vous faire pour modifier la situation, de telle sorte que les Canadiens puissent à nouveau travailler? Qu'allez-vous faire pour permettre aux consommateurs canadiens d'acheter des produits fabriqués au Canada? Que ferez-vous pour que l'industrie de l'automobile se maintienne à flot en cette dure période où on l'assiège? Comment ferez-vous pour ne pas réduire à néant l'industrie de la chaussure avant de perdre le pouvoir? Comment allez-vous garantir que notre réseau ferroviaire répondra aux besoins futurs du Canada? Comment comptez-vous réinsuffler chez les Canadiens cette confiance sans laquelle nous ne pourrons survivre en tant que pays? Quand cesserez-vous de priver les Canadiens de la chance de construire leur pays?

**Des voix:** Bravo!

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, je suis tout particulièrement honoré de pouvoir prendre la parole cet après-midi au sujet du projet de loi C-93 qui est un véritable projet de loi d'ensemble, puisqu'il autorise à la fois le gouvernement à emprunter de l'argent et à percevoir des taxes. Je me réjouis de pouvoir me faire le porte-parole, non seulement des habitants de ma circonscription, Parry Sound-Muskoka, mais également de tous les Canadiens.

Il faut tout de même que le gouvernement ait du culot pour nous demander de l'autoriser à emprunter 6.6 milliards de dollars pour financer ses programmes au moment même où il demande à la population de se serrer la ceinture. C'est plutôt lui qui devrait faire des sacrifices. Il sait fort bien à quel point les Canadiens se privent, souvent contre leur gré et injustement, et cela, uniquement parce que le gouvernement gère l'économie de façon inconsidérée et s'obstine à appliquer la même politique désastreuse. C'est ce même gouvernement qui se désintéresse totalement des malheurs des Canadiens et qui a ébranlé leur confiance qui devrait faire des sacrifices. Le gouvernement devrait cesser de gaspiller les derniers publics, souvent dépensés en pure perte d'ailleurs, car ce gaspillage est la principale cause de la crise actuelle. Le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter 6.6 milliards, mais il oublie de quelle façon inconsidérée il dépense déjà l'argent en sa possession. Il demande au Parlement de lui signer un chèque en blanc et de lui faire confiance sur la façon dont il va l'utiliser.

Il n'y a pas un Canadien, pas un chef d'entreprise qui pourrait emprunter de l'argent de cette façon ou gérer ses affaires de manière aussi scandaleuse. Pourtant, c'est une simple question de gestion saine et pratique mais, visiblement, le gouvernement ne le comprend pas. Le gouvernement nous demande de fermer les yeux sur ce gaspillage. C'est à croire que son arrogance ne connaît pas de limites. Seulement, si nous lui accordons le pouvoir d'emprunt, qui va devoir rembourser cet argent et à quel prix? Nous savons que l'argent doit venir des poches des contribuables canadiens et, comme l'orateur précédent vient de le dire, en toute vraisemblance cet argent servira à rembourser la dette au lieu d'être injecté dans l'économie, qui en a pourtant bien besoin.

• (1550)

Le gouvernement sait qu'emprunter de cette manière équivaut à reporter ses impôts. Ce qu'on emprunte aujourd'hui devra être rembourser ultérieurement, intérêts en plus. A mesure que le gouvernement s'endette davantage de propos délibéré, il oblige les Canadiens à se serrer la ceinture. Quel héritage déplorable et honteux pour les générations futures! On sent que l'incertitude grandit au sein de la population. C'est un sentiment très réel, mais que le gouvernement refuse d'admettre.

Le budget de novembre est un parfait exemple de cette indifférence. Le gouvernement a manqué une belle occasion de racheter ses erreurs passées. En proposant une politique et des programmes solides, il pouvait offrir une aide à court terme et des projets à long terme pour redonner confiance dans l'avenir.

Le budget offrait au gouvernement l'occasion de reprendre la barre et de conduire notre pays vers des horizons économiques plus prometteurs. Malheureusement, le gouvernement a manqué cette occasion. Préoccupé par sa propagande coûteuse qui glorifie et vante son existence, le gouvernement s'est contenté de regarder au loin au-delà des vagues du mécontentement populaire et d'annoncer qu'il continuerait de remplir ses réservoirs avec l'argent des contribuables. Le gouvernement ne dirige pas la banque de l'État; il fait plutôt avancer un sous-marin poussif. C'est un sous-marin dont le chef d'équipage et les officiers ont consacré plus de temps et d'efforts à ébaucher un plan constitutionnel pour la traversée de l'Atlantique qu'à se préoccuper des grenades sous-marines qui tombaient tout autour de lui. Il ne s'en préoccupait pas. Il suffit de jeter un coup d'œil au livre de bord pour constater rapidement que le gouvernement ne navigue pas. Le budget en a fourni amplement la preuve.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a dit que son budget comportait trois thèmes principaux: l'austérité, l'équité et le renouveau économique. Il a ensuite exposé les mesures qui permettraient à tous, sauf au gouvernement, d'atteindre à ces trois objectifs. Les dépenses gouvernementales en sont un exemple flagrant.

Pendant l'année financière en cours, le gouvernement va augmenter ses recettes de 31 p. 100, grâce aux modifications fiscales annoncées dans le budget. Les dépenses gouvernementales, pour la même période, augmenteront encore de 22 p. 100. Le gouvernement dépense au rythme de 187 millions de dollars par jour, huit millions par heure et $130,000 par minute. A quelles fins? Pour venir en aide aux gens qui perdent leur maison à cause de taux d'intérêt hypothécaire excessifs? A aider les Canadiens à se débattre sous le fardeau écrasant de la hausse des prix de l'alimentation et du logement? Dépense-t-il de l'argent à des programmes visant à diminuer le prix de l'essence et du mazout ou encore à aider les petites entreprises, les femmes d'affaires et les agriculteurs à éviter la faillite? Ces 187 millions de dollars par jour sont-ils dépensés pour offrir l'aide nécessaire aux personnes âgées, aux économiquement faibles ou aux personnes à revenu fixe? Ou encore à créer des emplois pour plus de un million de Canadiens au chômage? Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

Par son budget, le gouvernement disait aux Canadiens qu'ils devraient continuer à surnager. Le gouvernement était disposé à venir en aide—et encore, de façon parcimonieuse—uniquement à ceux qui coulent pour la troisième fois.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que les habitants du petit village de New Dundee ont changé le nom de leur village pour «Dire Straits». (Les Abois). Depuis lors, bon nombre de Canadiens dans tout le pays ont changé leur adresse postale pour «Dire Straits» afin d'avoir droit à une aide. Toutefois, cela n'a servi à rien.

Rien d'étonnant à ce que les Canadiens aient été unanimes à condamner le budget et le gouvernement. Il est vraiment difficile de leur faire confiance, quand les seules mesures qu'ils proposent reviennent à jeter à la mer un canot de sauvetage à deux places à partir d'un sous-marin en plongée. Le tollé et le mécontentement qu'a suscités le budget ont fini par obliger le ministre des Finances à annuler certaines mesures et à en renvoyer d'autres au comité. Personne ne sait quand elles seront à nouveau soumises à la Chambre pour une étude en comité plénier. Des mesures législatives nous sont proposées continuellement mais, le plus important, à mon avis, c'est de présenter un nouveau budget. Toutefois, rien ne le laisse prévoir, d'après le calendrier du président du Conseil privé (M. Pinard.)

A l'instar de bon nombre de mes collègues—et s'ils avaient du courage, de nombreux députés libéraux en conviendraient—je pense qu'il faut repartir à zéro et présenter un tout nouveau budget qui tienne compte de façon réaliste des besoins du pays et cherche à y répondre.

J'ai lu dans les journaux, et j'ignore si c'est vrai ou non, que le ministre des Finances aurait laissé entendre qu'il présenterait un nouveau budget l'automne prochain. S'il faut présenter un budget à l'automne, monsieur l'Orateur, c'est sans doute encore plus utile de le faire dès maintenant.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des trois thèmes qui inspirent le dernier budget. Le premier a trait à la modération des dépenses. Après avoir presque anéanti l'économie nationale, le gouvernement demande aux Canadiens d'apprendre à vivre dans les ruines. On nous dit que nous devons réduire notre train de vie et nos espérances. Des milliers de Canadiens ont déjà un train de vie tout à fait modeste et ont perdu tout espoir pour l'avenir depuis longtemps. De plus en plus de Canadiens sont heureux de pouvoir survivre d'une façon quelconque et sont révoltés de savoir que le fait de survivre est maintenant un exploit. Le gouvernement prêche la modération à un peuple qui plie déjà sous le poids de l'inflation.

Selon moi, ce serait beaucoup plus logique et les Canadiens l'accepteraient beaucoup plus facilement si le gouvernement donnait l'exemple. Comme je l'ai déjà dit, les dépenses gouvernementales augmenteront de 22 p. 100. Même si le ministre des Finances avait promis de réduire le déficit fédéral, la différence entre les recettes et les dépenses du gouvernement atteindra 13 milliards de dollars. Ce chiffre est d'ailleurs probablement inférieur à la réalité.

Personne ne devrait croire que le gouvernement a reconnu ses erreurs et cessera de gaspiller de l'argent parce qu'il promet de réduire le déficit. Le ministre des Finances avait annoncé la modération dans les dépenses gouvernementales en novembre. Maintenant, le gouvernement demande un pouvoir d'emprunt de 6.6 milliards de dollars. Une très grande partie de l'augmentation des recettes gouvernementales proviendra directement de l'entente sur le prix du pétrole conclue avec l'Alberta.

Après avoir perçu des droits et des impôts spéciaux pendant la longue période des négociations, le gouvernement a permis que les consommateurs continuent à payer des prix gonflés et il a empoché la différence. Même s'il avait tout cet argent en caisse, le gouvernement n'a pas voulu s'en servir pour réduire vraiment les impôts. Il a décidé plutôt de considérer une augmentation de ses recettes comme un moyen de justifier une augmentation de ses dépenses. La seule chose que le gouvernement modère, ce sont ses transports d'allégresse.

Monsieur l'Orateur, le deuxième thème du budget du ministre était sensément la justice. Le ministre des Finances était particulièrement fier de la réforme fiscale qu'il avait prétendument effectuée pour atteindre ce but. Pour le gouvernement, pour rétablir la justice, il suffisait de supprimer certaines échappatoires du régime fiscal. A son avis, cela empêcherait les riches de bénéficier d'un avantage indu. Et pourtant, au

moment où l'on tentait de vendre aux contribuables cette salade, le gouvernement modifiait la structure fiscale de façon à réduire de 67 à 60 p. 100 le pourcentage d'imposition dans les tranches supérieures. L'une de ces initiatives miracles qui devait frapper les riches frappera durement les contribuables à faibles et moyens revenus.

J'aborde maintenant la question de la suppression des déductions d'impôt sur l'intérêt des emprunts contractés pour l'achat d'un REER ou d'autres régimes d'épargne de capitaux. Cette mesure a eu pour effet de faire renoncer de nombreux Canadiens à économiser en vue de leur retraite. De nombreuses personnes devront donc compter uniquement sur les régimes de pension auxquels ils ont souscrit auprès de leur employeur. Cela accroîtra encore davantage le fardeau des travailleurs indépendants.

• (1600)

Il y a ensuite le problème des mesures fiscales relatives aux polices d'assurance. J'espère que le ministre des Finances est disposé maintenant à revenir sur la décision qu'il avait prise au sujet du nouveau règlement imposant la valeur de rachat et le produit des polices d'assurance. Je sais qu'il a fait une déclaration au sujet de l'exemption des polices d'assurance-vie entière, mais il existe d'autres polices; et en comparaison de ce qu'on pourrait percevoir ailleurs, le montant qu'on va se procurer par cet impôt absolument injuste et idiot sera dérisoire.

Je pense qu'il y a huit ou neuf millions d'assurés au Canada, et la plupart ne sont pas riches. Ils appartiennent aux catégories moyennes, ou aux catégories les moins rémunérées. Ils cherchent à protéger leur famille, et comme ils ont eu la chance de vivre longtemps, la valeur de rachat de leur police augmente d'année en année. La plupart ne réalisent pas le montant de leur police; ils la laissent de manière à augmenter l'indemnité, ou encore ils laissent les dividendes s'accumuler de façon à avoir plus d'argent pour leur retraite ou pour leurs héritiers.

Le ministre devrait faire un effort, laisser tomber cet impôt inique. A contre-cœur, son prédécesseur, l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien), avait écouté son brain-trust quand il était ministre des Finances. Et quand le tollé s'est élevé d'un bout à l'autre du pays, le ministre a retiré cela; il faut lui reconnaître ce mérite. Dommage que l'actuel ministre des Finances n'ait pas voulu suivre le même conseil.

Il y a une autre mesure fiscale qui est calculée pour faire de nous un pays de pauvres universels. Je veux parler de la disposition qui va imposer les avantages accordés au personnel comme s'ils faisaient partie de leur revenu. Avec la hausse de l'indice des prix à la consommation, et le prix record des aliments, du logement et des combustibles, beaucoup de Canadiens ont obtenu des avantages au lieu d'augmentations salariales, pour pouvoir tenir le coup. L'imposition de ces avantages, jusque-là exempts, va certainement augmenter considérablement le nombre des travailleurs pauvres et faire naître une vague de revendications lors des négociations salariales futures. Le gouvernement invoque l'équité. Monsieur l'Orateur, je répète que c'est de la stupidité. Je vois le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) qui regarde de mon côté. Je me demande si vraiment le ministre n'a pas eu le budget en main pour la première fois à 7 heures à peu près le soir du 13 novembre, s'il n'a pas attendu 8 heures ce soir-là pour prendre connaissance du détail de sa teneur. Il a dû se trouver mal comme un grand nombre de ministériels et de députés de l'arrière-ban quand il a commencé à vanter les nombreuses dispositions de ce budget que tout le monde considère sans doute comme le pire de toute notre histoire. Nous en avons la preuve, car un grand nombre de ministériels ont eu le courage d'en parler. Ils n'ont pas voté contre pour l'excellente raison qu'ils se seraient retrouvés au chômage. Néanmoins, certains d'entre eux ont fait connaître leur opinion dans une lettre au premier ministre (M. Trudeau); certains ont violemment attaqué le budget dans leurs circonscriptions. D'accord, tout le monde, y compris les députés, peut faire entendre deux sons de cloche à deux endroits différents.

Dans les circonstances, et compte tenu des mesures budgétaires concernant l'assurance dentaire et l'hospitalisation, faut-il s'étonner si les gens sont terriblement inquiets? Ce budget signifie simplement qu'en augmentant les impôts, le gouvernement va récolter encore plus d'argent afin d'en dépenser davantage. C'est sans doute la règle du jeu. Mais ce ne sont pas les Canadiens qui en profiteront. Non, nous devons en principe nous serrer la ceinture. Notre argent sera consacré à des études, des examens, des évaluations et des consultations qui permettront d'établir comment dépenser le reste, à l'avenir. «A l'avenir», voilà les mots clés. Comme en témoigne le budget, le gouvernement n'a pas compris qu'à moins d'intervenir immédiatement pour aider les Canadiens à régler leurs problèmes actuels, ils ne pourront plus s'en sortir même avec tout l'argent du monde.

La petite entreprise est à bien des égards l'épine dorsale du pays et, pourtant, le budget ne tient aucun compte de ses besoins véritables. Un nombre incroyable de petites entreprises ont fait faillite ou sont au bord de l'abîme; ce sont les taux d'intérêt élevés favorisés par le gouvernement qui les ont amenées là. Les obligations pour l'expansion de la petite entreprise étaient extrêmement utiles pour les petites compagnies et les agriculteurs constitués en société qui voulaient prendre de l'expansion, et on a maintenant élargi ce programme pour y inclure ceux qui ne sont pas constitués en société. Néanmoins, et voilà le hic, c'est réservé à ceux qui ont de gros ennuis financiers, qui sont à deux doigts de la faillite ou aux prises avec des difficultés insurmontables.

Cette décision pose toutefois un problème: quand l'entrepreneur se trouve dans de sérieuses difficultés, on pourrait fort bien refuser de l'aider, car il aurait du mal à établir sa solvabilité. On risque donc qu'un plus grand nombre d'entreprises ferment leurs portes et que bien plus de gens se retrouvent sans travail. Ce n'est certainement pas de cette façon qu'on favorisera la relance économique.

Le ministre des Finances a déclaré qu'en s'inspirant du budget, le gouvernement mettrait de l'ordre dans sa maison. Eh bien, des milliers de Canadiens craignent justement de perdre leur maison qu'ils voudraient bien garder. Le ministre et d'autres députés ne semblent pas se rendre compte que les Canadiens qui perdent leur maison, leur exploitation agricole et leur emploi commencent aussi à perdre patience. L'indifférence du gouvernement devant la situation précaire des propriétaires de maison est clairement ressortie l'année dernière quand une foule de Canadiens en colère sont allés crier leur déception sur la colline parlementaire. Le cabinet était en réunion ce jour-là, mais le seul représentant du gouvernement

à rencontrer ces personnes était le ministre chargé du logement, lequel leur a promis d'exhorter le gouvernement à intervenir. Mais nous savons tous que ses exhortations ont été vaines, si les dispositions budgétaires sont le fruit de ses efforts.

Je sais également, monsieur l'Orateur, que le ministre n'a rencontré qu'un fort petit nombre de représentants de cette grande foule sur la colline du Parlement. J'étais présent ce jour-là, et je me suis fait un devoir de me mêler aux protestataires, de lire leurs pancartes et de discuter avec un grand nombre d'entre eux. J'ai demandé entre autres choses pour quel parti ils avaient voté en février 1980? La majorité m'a répondu, il va sans dire, qu'ils avaient voté pour le gouvernement de M. Trudeau. Je leur ai répondu que c'était bien fait pour eux—mais en d'autres termes. Ils étaient d'accord là-dessus et ils ont répondu qu'on ne les y prendrait plus. Bien sûr, nous ne savons pas quand ils auront l'occasion de voter de nouveau.

Le ministre des Finances a accordé un crédit de 38 millions de dollars au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, laquelle somme doit être distribuée sous forme d'aide hypothécaire à court terme, mais seulement dans certains cas précis. En effet, la somme doit servir à garantir le report d'intérêt sur les paiements hypothécaires qui dépassent 30 p. 100 du revenu familial brut. Ainsi, des milliers de propriétaires de maison ont été laissés pour compte. Ceux qui ont pu se prévaloir du programme n'ont fait que prolonger leur période d'endettement. Pour ceux qui n'ont pas les moyens de conserver une maison hypothéquée, le budget prévoit des mesures destinées à aider les locataires. Encore une fois, ces mesures ne constituent qu'une goutte d'eau dans la mer. Le gouvernement a magnanimement offert de consentir des prêts sans intérêt allant jusqu'à $7,500 par unité pour la construction de 15,000 logements dans les grands centres du Canada, alors qu'il faudrait en construire 200,000.

• (1610)

J'admets que le ministre a obtenu du ministre des Finances qu'il porte le montant à 30,000 unités. C'est une augmentation importante, mais elle sera bien loin de répondre aux besoins des Canadiens en logements adéquats. Cela ne règlera pas les problèmes de milliers d'autres.

Ceux qui ont la chance d'avoir un toit seront également durement touchés. En effet, chaque famille canadienne paiera $1,400 de plus par année en dépenses énergétiques au cours des prochaines années. Le ministre a déclaré qu'il y aurait une faible diminution de l'impôt sur le revenu pour les personnes à revenus faibles et moyens. Cependant, si l'on tient compte de ce que les gens devront payer pour d'autres articles de première nécessité, le gouvernement aurait mieux fait de laisser les choses telles qu'elles étaient. Le ministre a déclaré que tout cela se faisait au nom du renouveau économique.

J'ai indiqué quelques raisons pour lesquelles le budget du gouvernement a soulevé tant de critiques. Pourtant, le gouvernement profite de sa majorité à la Chambre pour présenter ce projet de loi lui donnant le pouvoir de dépenser 6.6 milliards de dollars de plus comme il l'entend.

Comme mon collègue, le député de Perth (M. Jarvis) le dit si bien, ce gouvernement engouffre les deniers publics par millions dans des campagnes publicitaires qui vantent ses réalisations et le montrent sous son meilleur jour.

Au lieu de continuer à dépenser l'argent des contribuables et à chercher à emprunter encore plus, et plutôt que de continuer à promouvoir des programmes peu judicieux qui arrivent au mauvais moment, le gouvernement devrait se rendre compte qu'il a les moyens de remettre le Canada dans la bonne voie.

Les membres de l'opposition ont suggéré des moyens d'assurer la relance nécessaire. Je crois qu'il incombe au gouvernement de les étudier soigneusement et d'agir avec un semblant de bon sens. Je voudrais faire consigner quelques comparaisons. J'admets que pour beaucoup, il est odieux de faire des comparaisons. Mais prenons la situation du chômage. Le nombre des chômeurs est passé de 350,000 à 1.1 million. Il s'est donc accru de 718,000 depuis que le premier ministre et son gouvernement sont arrivés au pouvoir, il y a environ 14 ans. Le taux de chômage a grimpé de 4.5 p. 100 à 9 p. 100. Il a donc doublé en pratiquement 14 ans. Pour établir ces statistiques, le gouvernement n'a pas tenu compte de près d'un demi million de personnes qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et qui ont abandonné tout espoir de trouver du travail; un bon nombre d'entre elles vivent de leurs maigres épargnes. D'autres, et elles sont encore plus nombreuses, sont probablement obligées de se rabattre sur l'assistance sociale. Prenons l'inflation. Elle a augmenté de 7.6 p. 100. Elle était à 4.2 p. 100 en 1968, mais aujourd'hui elle est à 11.6 p. 100.

L'indice des prix à la consommation s'est accru de 186 p. 100. En 1968, le dollar valait $1.12. Aujourd'hui, il ne vaut que 39c. C'est une dévaluation de 65.2 p. 100. En 1968, le déficit commercial s'établissait à 97 millions de dollars. Aujourd'hui, il est de 6 milliards et demi de dollars. En 1968, le taux d'escompte était de 7½ p. 100. Aujourd'hui, notre taux d'intérêt s'élève à 15.34 p. 100, soit une augmentation de 7.84 p. 100. Il y a quelques mois, le taux d'intérêt était considérablement plus élevé. En 1968, le taux hypothécaire classique était de 9¼ p. 100. Aujourd'hui il s'établit à 18½ p. 100, et même plus dans bien des cas.

J'ai certains exemples à citer. Un de mes électeurs, de la ville de Gravenhurst, était en larmes au téléphone l'autre jour. Son hypothèque de $38,000 devait être renouvelée sous peu. Avec le nouveau taux d'intérêt à 19 p. 100, ses paiements sont passés à $646 par mois. Il se demande quelle aide pourra lui accorder le gouvernement. J'ai voulu savoir combien il gagnait. Il m'a dit qu'il travaillait dans une usine. La semaine de travail dans cet établissement a été ramenée pour un certain temps à trois jours. A l'heure actuelle, elle est de quatre jours. Son revenu mensuel se situe dans les environs de $1200, dont plus de la moitié est consacrée au logis.

J'ai également reçu un appel d'un agriculteur en détresse dans ma circonscription. Je dois avouer qu'il croyait que la situation ne s'aggraverait pas quand il a décidé de s'agrandir il y a environ un an. A cette époque, il avait acheté une autre ferme et construit une autre grange. Il avait fait tout cela en fonction des taux d'intérêt alors en vigueur qui ne le préoccupaient guère. Toutefois, il fait face maintenant à des taux d'intérêt exorbitants. Il a réclamé un prêt à la Société du crédit agricole. Je dois rendre hommage au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui plaide la cause des agriculteurs. Toutefois, le ministre ne réussit guère à obtenir des fonds supplémentaires du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Les agriculteurs sont censés avoir droit dans certaines circonstances à des taux spéciaux sur les prêts agricoles. Sauf erreur, ces taux sont de 11.75 p. 100. Le taux actuel

de la Société du crédit agricole est de 16.75 p. 100. Toutefois, cet agriculteur n'a pas obtenu son prêt. En dernier ressort, il m'a téléphoné ce matin pour m'annoncer qu'il était entré en contact avec la Banque fédérale de développement. La Banque essai de lui trouver un prêt de $230,000. J'espère qu'il l'obtiendra. Ce prêt porte un intérêt de 21 p. 100, taux actuel de la Banque fédérale de développement.

Il y a sûrement des façons d'aider les gens. Le gouverneur emprunte six milliards de dollars. Si le gouvernement trouvait une façon de subventionner les taux d'intérêt pour les agriculteurs et les hommes d'affaires, certains d'entre nous, à l'opposition ou non, seraient tout prêts à admettre qu'il a un bon plan. Les députés diraient certainement: «Vous méritez sans nul doute ces crédits supplémentaires». Malheureusement, il n'y a rien de semblable à l'horizon. Le gouvernement maintient sa position en disant que les taux d'intérêt doivent rester élevés, afin de réduire l'inflation et que nous le voulions ou non, c'est comme un point c'est tout.

Une autre chose me vient à l'esprit. Les crédits supplémentaires que le gouvernement emprunte pourraient servir à aider les femmes de 60 à 65 ans qui sont dans le besoin. J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises. C'est un objectif que poursuit passionnément le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). C'est de la discrimination, je suppose, mais les femmes âgées de 60 à 65 ans sont la plupart du temps les plus indigentes. Elles sont dans un groupe d'âge où il leur est impossible de trouver un emploi. Nombre d'entre elles n'auraient pas les capacités physiques voulues pour occuper un emploi pour lequel elles ont les compétences voulues. Ces femmes vivent dans l'indigence, étant souvent trop fières pour demander du bien-être social. Je suis sûr que vous, monsieur l'Orateur, et les députés de tous les partis, connaissez la situation de ces femmes. Nombre d'entre elles sont des assistées sociales. J'ai imploré le gouvernement de faire quelque chose à ce sujet. La majorité des députés de tous les partis considèrent, j'en suis sûr, que c'est un secteur auquel le gouvernement devrait consacrer un peu plus d'argent. Il devrait utiliser une partie de l'argent qu'il emprunte. Il ne s'agit pas, bien sûr, de tout dépenser à cette fin. Si elles pouvaient en bénéficier à 60 ans—cela s'appliquerait naturellement aux hommes qui sont aux prises avec les mêmes difficultés, bien qu'à mon avis, les femmes soient dans une situation plus difficile encore—elles recevraient la pension de vieillesse, l'allocation générale d'aide ainsi que les allocations provinciales, ce qui leur permettrait de vivre dans une relative aisance et une relative sécurité entre 60 et 65 ans. A l'heure actuelle, seules les personnes, hommes ou femmes, dont le conjoint bénéficie de la pension de vieillesse peuvent en bénéficier. Je tiens à faire remarquer également au gouvernement que bon nombre d'entre eux sont des assistés sociaux. Ces programmes sont financés à la fois par le gouvernement fédéral et les provinces. Ce n'est donc pas le gouvernement fédéral qui finance en totalité ces programmes.

• (1620)

Le gouvernement devrait se pencher immédiatement sur cette question. Je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) l'appuierait dans cette démarche. Je vois d'ailleurs bon nombre de mes vis-à-vis qui manifestent leur approbation. C'est pourquoi je demande au ministre des Finances et aux détenteurs de portefeuilles économiques de veiller à ce que les 6.6 milliards qu'ils vont recevoir soient dépensés de telle manière qu'ils assurent la relance économique et aident les citoyens les plus démunis.

**L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu la chance hier d'entendre les envolées lyriques du député de Hamilton Mountain (M. Deans). Ceux qui croient que la Chambre est un lieu de discussion, doivent se féliciter de sa précieuse acquisition. S'il était ici, je lui rappellerais toutefois que le Nouveau parti démocratique n'est pas le seul à s'intéresser aux gens défavorisés.

**M. Darling:** Bien envoyé!

**M. Mackasey:** Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) l'a fait remarquer en attirant notre attention sur les conditions de vie difficiles de nombreux Canadiens âgés de 60 à 65 ans.

Le projet de loi nous demande d'autoriser le gouvernement à emprunter une somme considérable. Au départ, je comptais faire une intervention dans le style qui nous est familier ici, mais après avoir entendu le député de Hamilton Mountain et mon ami le député de Parry Sound-Muskoka, je ne peux m'empêcher de penser à la crise que notre société traverse actuellement. Le député de Hamilton Mountain a évoqué la grande crise. Quelques-uns d'entre nous, quelques-uns seulement, ont connu les terribles années trente. Je m'en souviens pour ma part, même si j'étais jeune à l'époque et que ma famille, par hasard et fort heureusement, n'a pas été vraiment touchée par la récession ou la dépression. Presque un demi-siècle s'est écoulé et, pourtant, je revois ces gens qui frappaient aux portes pour demander la charité. C'est bien ce qu'ils demandaient. En fait, ils demandaient de la nourriture, ou encore un peu d'argent pour les aider à traverser la crise. Ces pauvres gens m'ont profondément impressioné. Je me rappelle les camps de la faim de Valcartier, ces gens venus de foyers brisés, qui cherchaient un peu de consolation en se retrouvant ensemble et qui dépendaient de l'aumône pour survivre. Chaque fois que je me sentais trop bien dans mes locaux du ministère du Travail, je relisais un passage de *Ten Lost Years, 1929-39*, ouvrage que tous les députés devraient lire. C'est l'histoire très réaliste des années 30, surtout de la misère qui a sévi dans l'Ouest et dans les Maritimes.

L'autre soir, un groupe d'universitaires me demandaient ce que je pensais du succès du parti libéral du Canada, compte tenu—mais je ne veux pas soulever de controverses—des nombreuses années passées au pouvoir. A mon avis, nous avons réussi, contrairement aux socialistes, à façonner un système économique qui reflète le libre entreprise préconisée par les libéraux et les conservateurs. Cependant, ce système est aussi le reflet de la politique sociale libérale, ce qui correspond également aux priorités et préoccupations de tous les sociaux-démocrates. Essentiellement, le système économique canadien traduit la capacité d'un parti—et c'est le nôtre—de faire la synthèse des doctrines des deux partis. En fait, notre système de libre entreprise est un modèle de compromis. Il comporte à la fois un système de production privée, la libre entreprise, et un système de redistribution publique du fait de l'intervention de l'État qui veille à ce que les moins fortunés puissent aussi partager les avantages du système de la libre entreprise.

Si quelqu'un se demande pourquoi je défends la libre entreprise, c'est que l'histoire démontre que c'est le système économique le plus efficace jamais conçu, probablement de toute l'histoire de l'humanité. Nommez-moi un seul système qui aujourd'hui réussit mieux à produire du capital que la libre entreprise. Sûrement pas le socialisme, ni le communisme, ni encore la social-démocratie. La libre entreprise a pu jusqu'à présent assurer les capitaux nécessaires à la redistribution sociale qui est une des qualités de la société canadienne, contrairement à d'autres. Par conséquent, jusqu'à tout récemment—du moins depuis la grande guerre—les gens étaient relativement satisfaits, jouissant d'une certaine sécurité, puisqu'ils étaient protégés contre les maux grâce à l'assurance-maladie, et contre la pauvreté extrême grâce au bien-être social et à l'assurance-chômage. Le régime de libre entreprise et les différentes classes sociales que notre parti représente ont habituellement réussi, grâce aux fruits de l'entreprise libre, à générer assez d'argent pour permettre à la libre entreprise de prendre de l'ampleur, de s'étendre tout en faisant en sorte que les Canadiens soient satisfaits, bien instruits et en bonne santé.

Dans tous les mariages—je compare notre politique à un mariage de raison entre la libre entreprise et la réforme sociale—l'argent est habituellement la principale cause de tension, surtout quand nous traversons l'une des rares périodes de notre histoire où les partisans de la réforme sociale, qui connaissent la libre entreprise, s'inquiètent et se demandent si les ressources communes d'argent sont assez considérables pour maintenir le niveau de vie auquel nous sommes habitués au Canada.

• (1630)

Les députés de l'opposition qui se font les porte-parole de la libre entreprise n'approuvent pas nécessairement nos programmes sociaux et dénigrent l'État providence. D'un côté, ils demandent qu'on réduise les dépenses et qu'on fasse des compressions budgétaires, sans dire en général où. Mais quand on les met au pied du mur, les ardents défenseurs de la libre entreprise préconisent en général de faire des compressions dans le domaine de l'assurance-maladie, des paiements de transfert et de l'assurance-chômage. Ils conseillent de réduire les prestations de bien-être et veulent que nos concitoyens gagnent leur argent à la sueur de leur front. Ils se justifient en disant que les gens ont tendance à être paresseux alors que nous savons que ce n'est pas vrai.

D'autre part, il y a ceux qui sont omnubilés par la question du bien-être, qui critiquent constamment la libre entreprise et préconisent de surtaxer les profits énormes des banques. Ils proposent de relever l'imposition des entreprises privées pour financer les programmes sociaux et ignorent de ce fait qu'il doit y avoir un équilibre entre les deux si nous voulons que notre société ne s'effrondre pas et que ce «mariage blanc» dure.

Le gouvernement devrait s'inquiéter de l'hostilité croissante qu'on constate dans notre pays. Si cette hostilité entre ceux qui sont partisans de la libre entreprise et ceux qui militent en faveur des réformes sociales augmente au point qu'ils ne puissent plus composer, nous courrons alors le risque de détruire un système qui a permis à nos concitoyens de jouir d'un des niveaux de vie les plus élevés du monde.

En d'autres termes, les conflits renforcent nos tendances naturellement destructives. En ne cessant de rappeler au gouvernement qu'il doit effectuer des compressions, on prie le gouvernement de remettre en cause la croissance au moment même où nous en avons le plus besoin. Nous assistons à un rejet de la science, alors qu'elle est la seule à pouvoir nous sauver. Nous condamnons les profits alors qu'ils permettent de tout payer. On critique injustement le système de la libre entreprise, quand il est le seul à pouvoir assurer la croissance dont on aura besoin dans les années 80.

A ceux qui condamnent les réformes sociales dans lesquelles ils voient un mal nécessaire, je dirai que ce sont justement ces réformes qui ont permis au Canada d'échapper à une dépression profonde de l'ampleur de celle qui est intervenue au cours des années 30. La mise en œuvre de programmes sociaux à tous les paliers au Canada a permis de créer des emplois au sein du gouvernement, dans le domaine de l'éducation et dans celui des services sociaux. Ainsi, on a évité à des millions de nos concitoyens d'être à un moment ou à un autre des assistés sociaux en leur procurant des revenus et un emploi temporaire. Ces programmes ont permis de réduire le seuil de pauvreté et ont donné à des milliers de nos concitoyens, l'envie de continuer de travailler.

Le Conseil économique du Canada a déclaré que nos programmes sociaux avaient beaucoup contribué à la lutte contre la pauvreté dans notre pays. Je ne veux absolument pas donner l'impression qu'il n'existe pas de pauvreté à l'heure actuelle ou que le régime de bien-être social connaît des difficultés. Je dis que l'on est en train de grever ce qui constitue fondamentalement un excellent et valable régime d'assistance sociale conçu pour répondre aux besoins des Canadiens.

C'est un mythe que la réforme sociale entrave la croissance économique. Ceux qui préconisent que le gouvernement réduise ses dépenses—je veux parler de dépenses véritables, non d'une poignée de dollars consacrés à la publicité—dans des domaines comme la recherche, l'assurance-chômage et les pensions de retraite, et remette à plus tard ses programmes sociaux, ont tendance à oublier que la réforme sociale a alimenté le redressement économique dans bien des régions du Canada. L'argent dépensé en pensions de retraite, en allocations familiales et en prestations de bien-être social garantit un pouvoir d'achat qui garde en vie bon nombre de nos petites localités. La gratuité de l'enseignement et l'enseignement universitaire subventionné ont permis de constituer au Canada une réserve de compétences professionnelles et techniques qui forment le fondement du progrès sur tous les fronts. Notre régime global de soins médicaux constitue une assurance contre la perte de productivité.

Même Ron Anderson, qu'on peut difficilement taxer de gauchisme, a pu dire ceci dans une de ses chroniques du *Globe and Mail*:

> La redistribution régionale des revenus au moyen, par exemple, de l'assurance-chômage, est deux ou trois fois plus importante pour les Maritimes que ne le sont les dépenses du ministère de l'Expansion économique régionale. Le programme d'assurance-chômage constitue, pour l'ensemble du Canada, l'un des stabilisateurs automatiques à la fois le plus puissant et le plus sensible de notre économie.

Je répète que notre niveau de vie est le résultat de l'aptitude de la libre entreprise à engendrer les capitaux nécessaires. Les fruits de la libre entreprise permettent de payer les soins de santé, les écoles, l'enseignement postsecondaire et la sécurité sociale. Ce régime permet les paiements de transfert. La libre entreprise a toujours su relever le défi de la société libre.

Il importe de signaler que parmi les pays qui jouissent d'une grande liberté de production, comme la Suède, les États-Unis et le Canada, production non étatisée, faut-il préciser. C'est aussi chez nous que la consommation des programmes gouvernementaux est la plus élevée. Ce que je veux dire, c'est qu'à cette époque cruciale de notre histoire, quand nous nous inquiétons au sujet de l'argent, des taux élevés d'intérêt, de l'inflation, de la possibilité de maintenir notre niveau de vie, nous devons savoir que dans chacun des pays que j'ai mentionnés, le régime de libre entreprise que j'ai décrit, ainsi que les programmes sociaux, sont interdépendants. Ils s'appuient et se maintiennent mutuellement. Les députés, le milieu des affaires et les réformateurs sociaux ne doivent pas se mettre de bâtons dans les roues.

Comme je l'ai signalé, tout mariage est habituellement fait de compromis. Chacun des systèmes que j'ai décrits a ses limites et ne peut donner plus que ce dont il est capable.

Les limites actuelles de l'entreprise privée sont fixées par la société même en matière d'éthique et de responsabilité, mais les limites de la réforme sociale dépendent de nos moyens financiers. C'est là un point important. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a proposé que nous réduisions les dépenses tout en dépensant plus pour un groupe précis de Canadiens, à savoir les femmes de 60 à 65 ans. Voilà le paradoxe, car les limites de la réforme sociale sont fixés par nos moyens financiers. Nous ne pouvons pas nous payer une justice totale ou un environnement parfaitement propre à l'heure actuelle, mais nous pouvons nous permettre de donner à tous et chacun les mêmes possibilités, sinon le même revenu.

Les problèmes qui font le défi des années 80 pour le Canada sont énormes. Mais ils sont stimulants et me font envier ceux qui sont assez jeunes pour relever les défis de l'avenir. Il faut remplacer les vieilles usines et les machines usées. Les besoins de capitaux dans les années 80 excéderont probablement 1,000 milliards de dollars. Il n'est que naturel que l'on propose de réduire entre-temps les dépenses en matière de bien-être, d'assurance-maladie, de paiements de transfert ou d'autres programmes qui font partie de la mosaïque canadienne.

• (1640)

Je tiens simplement à dire que je respecte le régime de la libre entreprise. Sa productivité est due à des patrons dynamiques, à des bâtisseurs, à des créateurs, à des innovateurs et à des initiateurs. Elles est due également à des travailleurs qui demandent que leurs efforts et leurs talents soient recompensés. Elle résulte de la motivation, des récompenses et des punitions qui façonnent le comportement. Le régime de la libre entreprise a mis plus de 200 ans à se perfectionner, alors que nos programmes sociaux, pour la plupart, datent du 20e siècle.

Voilà pourquoi j'estime que le moment est venu pour nous de retirer nos œillères, car les mots qui décrivaient les idéologies ne signifient plus ce qu'ils signifiaient naguère. Les entreprises tendent à se constituer en monopoles au nom de l'individualisme, et les particuliers tendent vers la démocratie au nom du collectivisme. C'est le temps pour les réformistes sociaux du Nouveau parti démocratique d'abandonner leurs idées préconçues à l'égard du monde des affaires, à moins qu'ils ne tiennent à bloquer toute réforme. C'est le temps également pour ceux d'entre nous qui ont foi en l'entreprise privée de cesser de voir dans toute réforme une énorme assiette au beurre, à moins qu'ils ne tiennent à ce que le monde des affaires n'ait pas sa place dans la nouvelle société.

Je suis sûr que les politiques du ministre des Finances (M. MacEachen) sont les bonnes. Il faut du courage à un ministre pour rester attaché à une politique impopulaire politiquement. Il est évident que c'est une des conséquences des effets déplorables de la hausse des taux d'intérêt. Cependant, cette politique traduit l'imbrication de notre politique avec celle des États-Unis. Il faudrait peut-être en retirer la leçon qu'à l'avenir, au cours des dix prochaines années, nous pourrions nous donner les moyens d'une plus grande indépendance dans nos politiques économiques et notre approche aux problèmes. Mais tant et aussi longtemps que l'inflation demeurera l'ennemi numéro un, comme les Canadiens l'ont bien compris si on en juge par le sondage Gallup d'aujourd'hui, le ministre des Finances n'a d'autre choix que de nous demander à tous de faire preuve spontanément de modération, pour éviter qu'elle ne nous soit imposée. Notre pays a un magnifique avenir, la reprise économique viendra plus tôt que la plupart des gens ne le croient.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, notre bien-aimé collègue de la péninsule du Niagara . . .

**M. Mackasey:** Lincoln.

**M. Lambert:** Lincoln?

**M. Whelan:** Abe Lincoln.

**M. Lambert:** N'exagérons rien! Ni lui ni moi ne ressemblons, disons, physiquement, à Abraham Lincoln. Mais je n'ai pu retenir un sourire quand il a dit dans sa péroraison qu'il faudrait accéder à la demande du ministre des Finances (M. MacEachen), et faire preuve de modération. Dans son dernier budget, le ministre des Finances annonçait une hausse de 22 p. 100 des dépenses. C'est cela la modération? J'invite notre collègue, le député de Lincoln (M. Mackasey), à lire le discours prononcé le 16 février par mon collègue, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) . . .

**M. Mackasey:** Je l'ai lu.

**M. Lambert:** . . . pour faire justice de l'air de doute qui est apparu sur la figure du ministre d'État (Finances) (M. Bussières) au sujet de cette augmentation. Il a dit que l'augmentation n'était peut-être que de 16 p. 100. C'est une question de point de vue: comptabilité nationale ou comptabilité budgétaire. En tout cas, il est absolument certain que l'augmentation véritable est de 22 p. 100.

J'estime que le bill C-93 est l'un des plus repoussants et des plus inconsistants qui soient. La Chambre a finalement refusé d'adopter le bill C-94, même si les méthodes employées ont été quelque peu hors de l'ordinaire. Le fait est que le bill C-94 n'existe plus. Il a été scindé en huit ou neuf projets de loi, comme cela aurait dû être fait dès le départ. Je m'oppose à ce projet de loi et je voterai contre, non pas sur le fond mais sur la forme.

Je trouve plus qu'étrange que la Chambre étudie ce projet de loi dans sa forme actuelle après avoir décrété que cela ne devait pas se faire. Le paragraphe 11 de l'article 60 du Règlement stipule en effet:

L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.

Cela est clair. Le projet de loi doit reposer sur les dispositions d'une motion. J'examine les documents budgétaires et les avis de motion de voies et moyens présentés par le ministre en rapport avec ce budget. Il y a un avis de motion de voies et moyens qui vise à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (nº 1) et un autre, le Règlement de 1971 de l'impôt sur le revenu. Puis il y a un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur les revenus pétroliers; un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (nº 2); un avis de motion des voix et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise (nº 2); un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise (nº 1); un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise (nº 2); et un avis de motion des voies et moyens concernant le Tarif douanier. Il n'y a pas un seul mot au sujet du pouvoir d'emprunt.

Le bill C-93 est vicié. Je sais que l'Orateur n'a pas rendu de décision en ce sens. Je dois accepter la décision, mais je ne suis pas tenu de l'approuver. Il est très vicié. Nous avons modifié le bill C-94 et la chose ne se représentera plus. Toutefois, ce projet de loi bifurque dans la voie de la procédure pour atteindre l'étape suivante. Une motion des voies et moyens fondée sur le budget nous mène au comité plénier, mais il n'y a pas de motion des voies et moyens au sujet du pouvoir d'emprunt. Les bills sur le pouvoir d'emprunt nous mènent au comité permanent. Par conséquent, n'importe quelle motion insignifiante des voies et moyens ajoutée à une motion normale à l'étape de la deuxième lecture ne devrait pas suffire pour qu'elle reste à la Chambre. Cette combinaison lui donne une tournure ambivalente. Voilà pourquoi la chose est absurde.

Examinons ce que renferme le bill C-93. Tout d'abord, la Partie I est intitulée: Pouvoir d'emprunt 1982-1983 et la Partie II est intitulée: Loi sur la taxe d'accise. Il y a certains changements concernant le vin. Il y a une très grande relation dans le bill entre la loi sur la taxe d'accise concernant le vin et le pouvoir d'emprunt.

En vertu de la Partie II, l'article 4 concernant la loi sur la taxe d'accise, certaines dispositions portent sur le gazoduc et son fonctionnement. Troisièmement, il y a les dispositions relatives aux taxes sur l'éthane et le propane.

• (1650)

Puis nous arrivons à la Partie III. Il s'agit d'une taxe entièrement nouvelle, bien qu'ayant déjà été imposée une fois auparavant. C'est ce qu'on appelait la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. En réalité, il s'agit d'un impôt sur les recettes à la tête du puits. Nous avons d'une part un impôt sur le revenu et d'autre part un impôt sur les redevances.

Quelqu'un, de préférence le ministre d'État aux Finances, pourrait-il nous dire quel est le principe de ce bill? Il va de la taxe d'accise sur le vin et sur le gaz naturel aux pouvoirs d'emprunt en passant par l'impôt sur les recettes à la tête du puits et sur les redevances. Cela n'a absolument aucun rapport. Les ministériels ne peuvent pas prétendre qu'en deuxième lecture nous allons adopter le principe du bill. Ils se heurteront à un mur, car ce bill ne repose sur aucun principe. Il est aussi dépourvu de principes que le gouvernement qui l'a présenté.

Allons-nous discuter du pouvoir d'emprunt ou des modifications à la taxe sur le gaz naturel ou encore de cet impôt sur les recettes à la tête du puits qui a suscité la colère de l'industrie pétrolière et des Canadiens?

Ce gouvernement dépourvu de principes et cupide arrache tout ce qu'il peut à l'industrie pétrolière et met cela sur le dos des Canadiens. Il veut toujours plus d'argent. L'autre jour, quand l'Alberta a annoncé un programme de rémission des redevances et d'aide à l'industrie pétrolière qui va coûter 5.4 milliards de dollars, le collègue du ministre, le ministre de l'Énergie, aurait déclaré que le gouvernement avait parfaitement le droit d'intervenir pour faire main basse sur cet argent.

Ces dernières années, le gouvernement a eu le tort de prendre l'industrie pétrolière et les provinces pour des vaches à lait et de vouloir faire main base sur toutes leurs recettes.

Les ministériels diront que le gouvernement du Canada a des droits sur les recettes de l'industrie pétrolière. C'est faux. Il a des pouvoirs d'imposition, mais ne possède aucun droit sur les recettes particulières. Voilà la différence. Dans un système comme le nôtre, le gouvernement ne posséde pas de droits sacro-saints sur certaines recettes. Le gouvernement peut obtenir de l'argent pour s'acquitter de ses obligations. C'est exact. Il a certains pouvoirs limités qu'il partage avec d'autres échelons gouvernementaux. Certains affirment que, dès qu'un contribuable gagne un dollar, le gouvernement a droit à un certain pourcentage de cet argent et peut l'exiger immédiatement. J'ai lu cela dans des documents rédigés par des fonctionnaires de l'impôt sur le revenu. Selon moi, ce n'est pas un droit. Nous ne sommes pas encore parvenus jusque-là, à moins d'admettre que les citoyens et les sociétés du Canada n'existent que pour servir l'État.

Nous avons eu le débat sur la constitution l'année dernière. Il y a un point sur lequel je m'opposais essentiellement au gouvernement, et c'est qu'un gouvernement puisse imposer une constitution au peuple. De quel droit? Une constitution est un ensemble de règles et de lois que le peuple donne au gouvernement pour le régir. C'est une chose que le peuple donne au gouvernement et non le contraire.

Les gens au pouvoir, la bureaucratie administrative, traitent maintenant le public et les sociétés respectables comme s'ils n'existaient que pour servir cette bureaucratie et le gouvernement qu'elle tient à sa merci et pour leur permettre d'exercer les pouvoirs qui leur sont conférés. Il en est ainsi. Bon nombre de ces dispositions expriment bien la mentalité de la bureaucratie administrative, laquelle obtient d'abord, puis conserve autant de recettes produites au Canada qu'elle peut, sans avoir l'autorisation de la Chambre. Elle ne demande cette autorisation que pour la forme.

Les prévisions budgétaires sont débattues et adoptées à la Chambre sous le régime de la guillotine. Les ministres ne sont pas tenus comptables des dépenses de leur ministère. Dans bien des cas, ils ne peuvent pas s'acquitter de leurs tâches ou ne savent pas quelles sont les prévisions de dépenses ou n'ont pas élaboré eux-mêmes les programmes. Ceux-ci ont été conçus par les administrateurs. Nous sommes étouffés par l'administration au Canada. Nous ne sommes pas les seuls. Je reviens

tout juste d'Australie. L'ancien chef de l'opposition en Australie, qui est maintenant l'Orateur de la Chambre, m'a dit quelque chose de façon très claire au cours d'un entretien. Je ne trahirai pas son secret. Heureusement que la loi canadienne stipule que les prévisions budgétaires ne doivent pas passer par l'administration ou le Conseil du Trésor au Canada. Elles sont transmises par l'Orateur au ministre des Finances et elles doivent être acceptées. C'est ainsi que les choses doivent se passer. La Chambre doit être indépendante de l'administration.

• (1700)

Je trouve extraordinaire de voir tant de ministres qui ne sont pas conscients de ce principe ou qui s'accordent à penser que la Chambre doit n'être qu'un autre outil aux mains du gouvernement. Même le libellé du bill C-93 touchant le pouvoir d'emprunter est indéfendable à la Chambre. Le ministre a dit qu'il avait besoin du pouvoir d'emprunter 6.6 milliards de dollars, en passant sous silence le fait que le bill C-59, adopté plus tôt au cours de la présente session prévoyait une portion non utilisée en permanence du pouvoir d'emprunter jusqu'à 3 milliards de dollars, qui n'a pas besoin d'être renouvelé formellement par aucun autre bill. En d'autres termes, le gouvernement dispose d'un coussin de 3 milliards, auxquels s'ajouteront 6.6 milliards pour l'année en cours. Ainsi donc, le gouvernement a le pouvoir d'emprunter 9.6 milliards en 1982-1983.

Pourquoi procède-t-il de cette façon? La Chambre a déjà eu un certain contrôle tant sur le gouvernement que sur l'administration, parce que le pouvoir d'emprunt s'épuisait et que la Chambre ne le renouvelait pas, à moins que le gouvernement ne respecte certaines conditions. Qu'est-ce qui a donc été établi dans le bill C-59? Monsieur l'Orateur, je vais verser l'article au hansard pour la gouverne des députés. Le paragraphe 2(2) du bill C-59 dit ceci:

> Le paragraphe (1) cesse d'avoir effet le 31 mars 1982 pour toute fraction de l'emprunt maximal autorisé par ce paragraphe supérieure à trois milliards de dollars et pour laquelle le gouverneur en conseil n'a pris aucune mesure dans le cadre de l'article 37 de la Loi sur l'administration financière.

Or, il est resté 3.7 milliards de dollars, de sorte que seulement 700 millions de dollars ont cessé d'avoir effet le 31 mars; avant l'adoption de ce projet de loi, il restait donc un coussin de 3 milliards auquel les dispositions du bill C-93 ne peuvent donc pas s'appliquer. C'est donc dire que le paragraphe 2(2) du bill C-59 est toujours en vigueur. A moins qu'on ne le modifie plus tard, il assurera toujours, si l'argent n'est pas engagé, jusqu'à 3 milliards de dollars de pouvoirs d'emprunt dûment autorisés; l'administration a donc ainsi un coussin.

Parallèlement, le gouvernement a mis au point au milieu des années 60 des tactiques pour contourner le contrôle que la Chambre exerçait sur son administration grâce à l'octroi de subsides intérimaires. Une fois qu'il y fut parvenu, la Chambre avait perdu tout pouvoir. A l'heure actuelle, la Chambre ne contrôle pas plus les dépenses gouvernementales qu'un individu ne contrôle le vent à l'extérieur de l'édifice. Voilà l'une des choses qu'il faut réformer. S'il sert à quelque chose d'exiger une réforme parlementaire d'un gouvernement comme celui que nous avons ou que nous sommes censés avoir—un gouvernement sérieux—il faut que le cabinet soit comptable devant le Parlement. A l'heure actuelle, le cabinet décide et passe outre à toute objection. Les députés ne sont que des marionnettes. Nous avons des échéanciers, la guillotine, nous sommes contraints de suivre toutes sortes de procédures qui ont été mises en place sous prétexte d'efficacité.

Il faut que la Chambre soit efficace. Or, la Chambre est efficace, monsieur l'Orateur. Le mécanisme d'étude des bills, la procédure d'application du Règlement par la Présidence, les fonctions des greffiers, tout est très efficace. Ce qui ne veut pas dire que nous devions sacrifier notre autorité au cabinet au nom de la prétendue efficacité. Ce serait un piège et une illusion.

Pour réformer le parlement, il faut avant tout redonner à la Chambre son autorité en même temps que le contrôle des dépenses. Le ministre demande le pouvoir d'emprunter des milliards et des milliards de dolars, d'augmenter en fait les dépenses de 22 p. 100. Je ne veux pas comparer les chiffres du budget principal des dépenses à ceux des prévisions définitives de l'année précédente. Comparer des pommes à des oranges est une autre ruse favorite du gouvernement.

Mettons en regard les prévisions définitives de 1982-1983 et les prévisions définitives de 1981-1982. Et même ces dernières ne sont pas encore prêtes; nous ne les connaîtrons qu'en juin, à la fin de la période dont nous disposons pour les examiner et les adopter. L'argent est dépensé. Il n'y a pas à sortir de là. Et les dépenses vont dépasser les prévisions de milliers de millions de dollars. C'est un vieux truc. Le ministre vient innocemment nous dire cette année que ses besoins ne sont pas les mêmes, qu'il ne lui faut que 6.6 milliards. Il s'agit en fait de 9.6 milliards de dollars dont le ministre pourra disposer cette année grâce à ce pouvoir d'emprunt, soit un peu moins que l'an dernier, où tout n'a pas été dépensé. Le pouvoir d'emprunter a donc très faiblement diminué, monsieur l'Orateur.

• (1710)

Nous nous sommes heurtés à quelques gros problèmes en ce qui concerne les emprunts. L'an dernier, en septembre et en octobre, le taux d'intérêt des Obligations d'épargne du Canada a été fixé à 19.5 p. 100. Bien entendu, il a fallu payer une prime supplémentaire sur toutes les obligations en souffrance pour uniformiser le taux, afin d'éviter que tous les détenteurs d'anciennes émissions ne les revendent pour en acheter de nouvelles, malgré les coupons d'intérêt qui avaient été ajoutés à un certain nombre d'émissions précédentes.

Je voudrais voir le calendrier du ministre des Finances pour ce qui est des nouvelles émissions d'obligations, ou des conversions, pour l'année financière. Si des obligations sur 15 ans viennent à échéance cette année et doivent être renouvelées, quel sera leur intérêt, afin d'éviter une chute immédiate et spectaculaire de leur valeur nominale, et de refléter la véritable valeur marchande? Voilà le genre de confiance que les gens d'affaires et le citoyen ordinaire placent dans le gouvernement.

Hier soir et encore aujourd'hui, j'ai entendu le député de Hamilton Mountain (M. Deans) parler longuement du niveau élevé des taux d'intérêt. Le présent projet de loi, monsieur l'Orateur, ne fait absolument aucune allusion aux taux d'intérêt, ni directement ni indirectement. Le gouvernement ne peut se permettre de fixer des taux d'intérêt plus bas que ne l'exige le marché. Le député d'Hamilton Mountain n'a rien dit des contrôles qui devraient en conséquence être appliqués au commerce avec l'étranger si le gouvernement tentait de fixer les taux d'intérêt.

La semaine dernière, j'ai écouté une interview très instructive du ministre des Finances de l'Australie où, soit dit en passant, les taux d'intérêt sont aussi élevés qu'ici. Évidemment, l'Australie est située à des lieues et des lieues des États-Unis alors que nous en sommes le voisin immédiat et que nous sommes directement touchés par les conditions du marché américain et les mesures que prend le gouvernement américain en matière de taux d'intérêt. Nous devrions aussi tenir compte de la situation de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne . . .

**M. Whelan:** Et du Japon.

**M. Lambert:** Le Japon, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) le sait, a des taux quelque peu différents des nôtres, car il a une économie différente. Même l'Allemagne a une économie qui en ressent maintenant les effets. En fait, tous les pays membres de la Communauté économique européenne sont aux prises comme nous avec des taux d'intérêt élevés, ainsi qu'avec des taux d'inflation et de chômage qui ne cessent de grimper. Certains de ces pays comptent plus de chômeurs que nous. Je ne m'en console pas pour autant, comme si nous n'étions pas responsables en partie du chômage qui nous afflige.

En mettant en œuvre sa politique énergétique nationale, le gouvernement a jeté à la rue des centaines de milliers de Canadiens. Il se comporte comme l'autruche et refuse de voir les répercussions de ses politiques sur les programmes énergétiques des provinces productrices. De nombreux ministres ignorent le sort qui attend certaines villes de la Saskatchewan et de l'Alberta, ou ce que deviennent les petites exploitations agricoles qui ne disposent que d'une demi-douzaine de camions-citernes, de camions à chenilles, de trois ou quatre tracteurs-pelles ou de chargeuses-pelleteuses. Ils ne se rendent pas compte des répercussions de ce programme sur les gens qui œuvrent dans les domaines de la construction, de la recherche, de la prospection et du développement du secteur pétrolier. Combien de faillites et de ventes aux enchères de matériel avons-nous vues, parce que les gens tentent de protéger leurs investissements.

C'est une honte, monsieur l'Orateur. Et, pourtant, le ministre chargé des Petites entreprises ne semble pas s'en faire, non plus que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc). Le ministre des Finances cependant va voir s'effondrer l'un des secteurs de l'économie les plus rémunérateurs et ne pourra, en conséquence, percevoir cette année les impôts qu'il escomptait. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), qui ne s'intéresse principalement qu'à Windsor, doit s'inquiéter de la baisse du nombre d'automobiles et de camions commandés par l'industrie pétrolière en 1981-1982. Des milliers de commandes ont été perdues et ces véhicules n'ont donc pu être fabriqués. On peut en mesurer les effets sur les sociétés Ford, GM et Chrysler, ainsi que sur les autres fabricants de tracteurs, de tracteurs-pelles, de pompes et autres véhicules, au Québec et en Ontario.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a écrasé l'industrie à coups de politiques mal orientées. Les partisans du gouvernement ont accepté mollement les politiques de ce dernier touchant les taux d'intérêt.

Un autre domaine nuit aussi au pouvoir d'emprunt. Nous avons perdu certains mégaprojets et d'autres vont nous échapper encore. On nous apprend qu'on ne va pas réaliser le projet Alsands. Le gouvernement a abandonné le projet de Cold Lake parce que le cours mondial du pétrole baissait et que les frais d'exploitation sont très élevés. Bien sûr, ce sont les taux d'intérêt, dont le gouvernement a la responsabilité, qui sont si élevés.

• (1720)

**M. Kelly:** Vous ne disiez pas cela en 1979.

**M. Siddon:** Ils étaient beaucoup plus faibles en 1979.

**M. Lambert:** La situation était bien différente en 1979, et le député, qui n'est qu'un nouveau-venu ici . . .

**M. Kelly:** Bien sûr qu'elle l'était.

**M. Lambert:** Eh bien, je l'invite à aller passer quatre ou cinq mois dans l'Ouest—ou même quatre ou cinq semaines—pour se renseigner un peu.

**M. Siddon:** Il ne tiendrait pas aussi longtemps.

**M. Lambert:** Je tiens à dire au député qu'à partir de 1973, l'ancien ministre de l'énergie, Donald Macdonald, a porté la main sur l'industrie pétrolière pour en tirer au nom du gouvernement ce qu'il a qualifié de profits inattendus résultant de la hausse du cours mondial du pétrole. Puis, il y a eu le litige avec l'Alberta, à la suite duquel les redevances n'ont plus été considérées comme des dépenses; quelle histoire déplorable!

Les interventions des ministres à ce sujet, au comité, n'ont pas manqué d'intérêt. Maintenant que le prix diminue, le gouvernement insiste en disant que c'est aux sociétés pétrolières et à l'Alberta de diminuer leurs recettes en conséquence.

**M. Kelly:** Sur le nouveau pétrole.

**M. Lambert:** Sur le nouveau et l'ancien. Je pense, monsieur l'Orateur, que les deux gouvernements ont eu la main un peu lourde. L'industrie est mieux en mesure de faire face à l'évolution du prix du pétrole, et si on leur avait donné la chance de s'y adapter, nous n'aurions pas assisté à cette situation absurde, pour le projet Alsands et celui d'Exxon. Elles auraient su comment s'adapter.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Cependant, il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

**M. LeBlanc:** S'il baisse le ton.

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, si le ministre des Pêches et des Océans trouve que je parle un peu fort, c'est parce que je m'adresse à certains de ses collègues, à l'autre bout, qui sont un peu durs d'oreille. Je n'ai pas besoin de cet appareil, je tiens à bien le préciser au ministre.

Quoi qu'il en soit, je remercie les députés de m'autoriser à poursuivre, mais je ne veux pas les accabler davantage. Toutefois, j'invite mes collègues de tous les partis à s'opposer à ce projet de loi, tout d'abord parce que c'est un bill omnibus et, ensuite, parce qu'il renferme de mauvaises dispositions. C'est pour ces deux raisons que nous devrions voter contre le projet de loi.

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, c'est avec des sentiments mitigés que je me prépare à intervenir au sujet du bill C-93. J'espère que le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) restera à la Chambre et ne s'esquivera pas pour aller chercher du café ou quoi que ce soit d'autre, comme il le fait d'habitude.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, et comme tous les députés le savent, cette mesure modifie certaines lois fiscales et prévoit d'autres sources de financement. Elle est présentée par un gouvernement qui vient tout juste d'émettre des obligations pour vingt ans à 15.5 p. 100 d'intérêt, ce qui revient à reconnaître publiquement que pendant deux décennies encore, nous allons subir des taux d'intérêt élevés et un taux d'inflation supérieur à 12 p. 100. Voilà essentiellement ce que le gouvernement annonce au monde entier, qu'il n'a pas en main les rênes de l'économie.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si les députés ont vraiment pris le temps de lire le bill et de se pénétrer de sa signification. L'article 1er de la Partie I du bill prévoit que:

> Avec l'approbation du gouverneur en conseil, le ministre des Finances peut, en sus de la fraction non encore placée des emprunts autorisés par toute loi du Parlement déjà adoptée, emprunter, selon les dispositions de la loi sur l'administration financière, les sommes nécessaires, jusqu'à concurrence de six milliards six cent millions de dollars, à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses. Ces emprunts sont effectués par voie d'émission de titres du Canada destinés à la vente.

En d'autres mots, nous donnons au gouvernement un chèque en blanc de 6.5 milliards de dollars au moment où l'exode des capitaux prend une ampleur jamais connue jusqu'ici, où les investisseurs canadiens n'ont pas la confiance nécessaire pour investir dans leur pays. En fait, ils placent un montant estimatif de 4.5 milliards de dollars aux États-Unis. Les investisseurs étrangers voyaient auparavant au Canada un climat propice à l'investissement, mais ils ont retiré du pays un nombre estimatif de 10 milliards de dollars au cours de l'année dernière. L'article 3(1) de la Partie I stipule ce qui suit:

> Les emprunts autorisés en vertu du présent article ou de tout autre pouvoir conféré par le Parlement avant l'entrée en vigueur de cet article peuvent s'effectuer en devises étrangères et être remboursés dans ces devises.

Nous autorisons ce gouvernement, monsieur l'Orateur, à emprunter de l'argent où il veut, au moment où la valeur du dollar canadien peut, en tout temps, diminuer de façon importante. Permettez-moi de donner un exemple. Supposons que ce gouvernement, dans sa grande sagesse, décide d'aller emprunter aux États-Unis à 15 p. 100. Il sera chanceux d'obtenir ce taux, car je ne crois pas qu'il soit encore considéré comme un emprunteur de cote «A». La valeur relative de notre dollar diminue de 5 p. 100 et, comme nous remboursons notre prêt en devises américaines, le taux d'intérêt est alors de 20 p. 100. Tels sont les vastes pouvoirs que nous donnons au gouvernement en vertu de ce projet de loi. Cette situation s'est déjà produite par le passé et il n'y a aucune raison pour qu'elle ne se reproduise pas.

Je vais prendre le temps si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, de lire un article. J'aimerais que vous compreniez les effets de l'addition d'un autre article. Il ne s'agit plus simplement d'un projet de loi conférant un pouvoir d'emprunt; il porte aussi sur la taxe d'accise. Voici donc ce que dit l'article 47.2(2):

> Lorsque des marchandises admissibles ont été achetées ou importées par une personne d'une catégorie prescrite en vertu du paragraphe (3), pour l'usage exclusif de cette personne et non pour la revente, et que la taxe imposée en application de la Partie V a été acquittée à l'égard de ces marchandises, le Ministre peut, lorsque, en la forme et de la manière qu'il prescrit, cette personne lui en fait la demande dans les quatre années suivant l'achat ou l'importation des marchandises, verser à cette personne un montant égal à cette taxe.

• (1730)

Vous vous imaginez le nombre de demandes que recevra le ministre, monsieur l'Orateur? Bien sûr, nous savons que ce n'est pas le ministre qui va les recevoir, mais les bureaucrates. Nous savons que le gouvernement devra engager 20, 30, 40 ou 400 fonctionnaires pour s'occuper de cette section bien modeste. Monsieur l'Orateur, mes distingués collègues ne voient-ils pas ce que nous sommes en train de faire au Canada, jour après jour, en gonflant l'administration, la bureaucratie? Nous sommes en train d'étrangler l'économie canadienne et, par la même occasion, la population canadienne.

Les habitants de ma circonscription et de tout le Canada en ont pardessus la tête de ce gouvernement et de tout gouvernement qui leur impose des restrictions, qui les étouffe et qui vide leurs poches. Nous devons permettre à l'esprit qui a animé le Canada jusqu'ici de survivre, cet esprit qui a attiré mon arrière-grand-père en Ontario et poussé mon grand-père vers l'Alberta. Nous devons retrouver cet esprit. Cet esprit était libre de toute ingérence du gouvernement. L'intervention minimale du gouvernement permettrait la croissance maximale au pays. L'inverse est faux. Or, le gouvernement actuel est entièrement voué au contrôle de l'État dans tous les secteurs de l'économie. C'est une honte car cela tue l'esprit d'initiative chez les Canadiens.

Je parlerai surtout de la Partie III du bill C-93, où il est question d'apporter certains changements à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, conformément à la motion des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur les revenus pétroliers. On emploie également l'abréviation PRPG pour désigner cette taxe. Par le biais de cette taxe, le gouvernement met le grappin sur l'argent des entreprises de ce secteur comme il ne l'avait encore jamais fait. Le gouvernement détournera à son profit des sommes faramineuses. Le gouvernement trouve que le secteur pétrolier est une véritable poule aux œufs d'or et que les entreprises de ce secteur gagnent trop d'argent; par conséquent, il veut mettre la main sur cet argent. Il ne s'est pas emparé des œufs d'or mais il est en train de faire mourir la poule à petit feu.

Certains projets sont en suspens depuis deux ans. Je songe notamment au projet de Cold Lake de la société Imperial Oil qui permettrait de produire 140,000 barils de brut non sulfuré par jour. Il s'agit de pétrole brut synthétique non corrosif, du meilleur brut qui puisse exister. Nous n'avons pas besoin de pétrole! Nous en avons amplement. Nous pouvons subvenir à nos propres besoins en pétrole! Cela signifie, évidemment, que nous achetons notre pétrole au Moyen-Orient, au Brésil et ailleurs. Nous achetons des quantités considérables de pétrole à l'étranger au rythme de 400,000 barils par jour. Nous ne l'achetons pas en monnaie canadienne. Non. Nous payons en argent américain. Et nous nous demandons ensuite pourquoi le dollar canadien est si faible. Nous nous demandons pourquoi le taux d'inflation est élevé, alors que nous jetons nos précieuses devises par la fenêtre pour acheter ces 400,000 barils de pétrole par jour. Le Canada possède la technologie, le génie, une main-d'œuvre et des ressources naturelles. Et que faisons-nous? Nous nous adressons aux compagnies mêmes auxquelles

nous avons demandé de mettre en valeur nos gisements pétroliers; et le gouvernement leur demande d'acquitter des redevances sur le pétrole et le gaz, et en tordant ainsi le cou de la poule aux œufs d'or, nous l'étranglons.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Je ne crois pas que tous les députés savent ce que veut dire une compagnie lorsqu'elle affirme: «Vous avez épuisé ma capacité de financement. Par conséquent, je ne peux pas exploiter le projet». Laissez-moi vous expliquer ce que cela veut dire. Supposons que je vous propose d'acheter une maison à $500,000. Supposons que je vous dise: «Prenez possession de cette maison dès demain et vous n'aurez pas à payer le loyer pendant un mois. De plus, je ne vous demande pas d'acompte. Je vous le promets par écrit». Qu'est-ce que vous allez croire, monsieur l'Orateur? N'est-ce pas merveilleux monsieur l'Orateur? Ce l'est moins quand on sait qu'il faudra verser $10,000 par mois pour rembourser le capital et les intérêts. Alors on regarde ses entrées de fonds pour savoir si son salaire suffira. Et l'on s'aperçoit que non.

Il n'y a pas de différence entre cette situation et le fait d'espérer qu'une compagnie comme Imperial Oil investisse 13 milliards de dollars dans un projet. Imperial Oil ne prendra pas les 13 milliards à même ses liquidités; elle devra, comme elle le dit, emprunter cette somme sur le marché. Cet argent sera vite employé et il faudra commencer à rembourser. On n'emprunte pas sans intérêt jusqu'à ce que l'usine soit construite, pour ensuite rembourser l'argent. Les intérêts s'accumulent. Il faut que les intérêts et le capital soient garantis par les liquidités de la compagnie. Mais la compagnie n'aura pas de liquidités avant au moins les cinq années qu'il aura fallu pour construire l'usine.

Dans un cas semblable, les sociétés disent clairement: «Bien entendu, nous voudrions construire ces usines.» L'Impériale voudrait construire l'usine à Cold Lake. Toutes ces sociétés veulent construire des usines pour assurer la sécurité énergétique du Canada. Les conseils d'administration de ces sociétés sont composés de Canadiens. Les ingénieurs qui travaillent aux projets sont des Canadiens et les directeurs aussi. Une fois le projet lancé, des actions seraient mises en vente sur le marché et un bon nombre de ces actions seraient achetées par des Canadiens et des caisses de pension. Je trouve cela renversant qu'une société soit prête à investir 13 milliards de dollars au Canada pour mettre au point de nouvelles techniques et tirer 140,000 barils de pétrole par jour des sables bitumineux et qu'une autre usine appelée Alsands à Fort McMurray soit prête à investir 13 milliards de dollars de son côté pour extraire encore 140,000 barils par jour grâce à un procédé minier. Dans quatre ans, ces projets pourraient donner près de 300,000 barils de pétrole par jour au total pour remplacer le pétrole que nous importons maintenant du Venezuela et du Mexique. Mais que faisons-nous? Nous exportons notre argent et nos emplois à l'étranger. Cela dépasse l'entendement.

Le groupe Alsands a répété à maintes reprises qu'il veut une juste rémunération de ses capitaux, tout comme s'il plaçait son argent en obligations du gouvernement qui ont un rendement garanti de 19 p. 100, ou un rendement sur placements à long terme de 15.5 p. 100 comme le gouvernement en paie quand il lance une émission. Le groupe Alsands dit qu'il lui faut un rendement intéressant sur ses capitaux, mais qu'il n'a pas les liquidités nécessaire pour réaliser le projet parce que pendant les quatre années que la construction de l'usine va durer, il lui faudra rembourser le principal et verser les intérêts sur l'emprunt. C'est le service de la dette. Pas un établissement, pas un gouvernement ne va avancer l'argent en disant: «Ne vous inquiétez pas des intérêts, nous n'en exigerons pas tant que l'usine n'aura pas été construite.» Comme tout le monde sait, ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Est-ce que les sociétés disent la vérité? Bien sûr que si. Prenez n'importe quel rapport de gestion des grosses sociétés canadiennes. Tout le monde peut voir ce qui leur est arrivé l'an dernier. Certaines sociétés ont vu leurs bénéfices tomber de 75 p. 100. Elles n'ont pas les liquidités nécessaires au service de leur dette. Donc, elles n'ont pas les moyens de réaliser leurs projets. Le gouvernement est en train d'étouffer la poule aux œufs d'or.

• (1740)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'entretient à l'heure actuelle avec les sociétés pétrolières dans un dernier effort pour sauver le projet Alsands à Fort McMurray. Nous pouvons faire une croix sur le projet de Cold Lake qui est relégué aux oubliettes. Il ne sera pas mis en chantier avant au moins trois autres années. Le gouvernement a consenti 40 millions de dollars pour renflouer l'Imperial Oil pendant quelques mois afin que celle-ci puisse procéder à certaines négociations; cette somme ne sera remboursée au gouvernement que si l'usine est mise en chantier dans un an. Cette année prend fin au mois de juin. Je l'ai noté sur mon calendrier; nous verrons bien alors.

La taxe sur les revenus pétroliers et gaziers a été catastrophique pour le secteur pétrolier, le seul secteur viable et vigoureux au Canada. Le Conseil économique du Canada a très clairement fait savoir que ce secteur était le seul qui amènerait la relance économique du Canada. Mais le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est attaqué à ce secteur avec son Programme énergétique national. Il est en train d'étouffer le secteur. Il cherche à tuer la poule aux œufs d'or. Et c'est le Canada entier qui s'en ressent, même le secteur de la fabrication en Ontario car les sociétés pétrolières n'achètent pas de matériel lourd, de camions, d'acier, de pneus ou de cordage; je pourrais poursuivre ainsi indéfiniment.

Prenons le nombre de puits forés au Canada. En 1981, le nombre de ces puits dans le bassin de l'Ouest a chuté à 6,500, alors qu'il était de 9,000 en 1980. Nous avons demandé des explications au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministre des Finances (M. MacEachen). Nous avons voulu savoir pourquoi le gouvernement avait provoqué l'exode des derricks et des compagnies de forage vers les États-Unis et pourquoi des puits avaient été bouchés. Le ministre reconnaît que les choses se sont bel et bien passées de la sorte, mais il prétend que le marché a été à la baisse et que nous ne consommons plus autant de pétrole qu'auparavant. Mais pourquoi les activités de forage aux États-Unis, où la consommation a également baissé, se sont-elles accrues de 20 p. 100 en 1981 par rapport à 1980? Eh bien, c'est pour la bonne raison que les États-Unis pratiquent une politique qui encourage l'expansion du secteur. Ce pays a opté pour sa propre sécurité énergétique. On trouvera donc le pétrole nécessaire à la réalisation du projet américain d'autarcie. Les États-Unis ne compteront sur personne, et pas même sur le Canada.

Nous vivons une époque dangereuse. Nous sommes au bord du précipice. Nous prétendons devenir autarciques, mais nous

continuons à nous procurer ce produit mexicain de mauvaise qualité que les raffineries de Montréal achètent à prix d'or. Et même que nous subventionnons les raffineurs s'ils achètent du brut mexicain. Ces derniers acceptent donc les subventions et réalisent des superprofits. Ce pétrole mexicain remplace le pétrole qu'on a cessé de produire dans la région de Lloydminster et dans certains champs pétrolifères de l'Alberta.

Les Canadiens paient 4 à 5c. par gallon d'essence au niveau de la vente au détail et cet argent alimente un fonds qui sert à subventionner nos achats de pétrole étranger. Le système des deux prix qui est en vigueur au Canada a été expérimenté, puis abandonné aux États-Unis parce qu'il était préjudiciable à leur économie. Nous tirons toujours les enseignements des expériences américaines avec dix ans de retard. Aujourd'hui, nous fermons des puits de pétrole dans l'Ouest.

J'étais récemment dans ma circonscription où j'ai appris que le taux de chômage dans le secteur pétrolier avait augmenté de 1,300 p. 100. Les gars solides qui travaillaient sur les plates-formes de forage, les derricks, sur le plancher de travail et dans la boue font aujourd'hui la queue pour toucher les prestations de bien-être social, parce qu'ils n'ont plus droit à l'assurance-chômage. J'invite tous mes vis-à-vis à se rendre dans les bureaux du bien-être social de Grande Prairie pour y voir tous ces chômeurs, jadis travailleurs qualifiés et fiers qui doivent réclamer le bien-être social parce qu'ils sont sans emploi. Tout cela, c'est la faute du Programme énergétique national. Je leur conseille de se rendre à Bonnyville et Grand Centre pour y voir là encore les queues de chômeurs devant les bureaux du bien-être social. Tous ces jeunes gens ont économisé pour lancer une petite entreprise, car ils croyaient que le Canada était un pays en expansion et qu'il faudrait construire des usines parce que nous avions besoin de pétrole. Nous en avons d'ailleurs toujours besoin. Mes vis-à-vis devraient venir avec moi leur parler. J'aimerais qu'ils puissent répondre à mes coups de téléphone et entendre ce que tous ces gens me racontent. Ils ne comprennent plus rien. Notre pays dispose pourtant des ressources naturelles, des travailleurs et des techniques voulus. Le problème, c'est que le gouvernement ne veut pas vraiment conduire notre pays à l'autosuffisance.

J'aimerais que mes vis-à-vis parlent à cet éleveur de l'Athabasca qui m'a dit la semaine dernière qu'il avait dû faire abattre son troupeau. Il ne pouvait même plus le nourrir. Dommage que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne soit plus ici, car j'aurais aimé qu'il entende cela.

J'aurais aimé aussi que mes vis-à-vis puissent parler avec cet habitant de Newbrook qui m'a téléphoné pour me dire qu'il n'avait pas l'intention d'ensemencer ses terres cette année. Et pourtant, il a défriché de ses propres mains cette terre qu'il cultive depuis 40 ans, mais aujourd'hui, il est totalement découragé.

Et ce découragement, c'est le gouvernement avec ses taxes, son Programme énergétique national et son budget qui en est responsable. Il a engendré le désespoir partout dans le pays. Chacun se demande de quoi demain sera fait. Je peux leur répondre: «Tant que le gouvernement n'aura pas reconnu qu'il s'est trompé en présentant son Programme énergétique national et son budget, la situation va continuer de s'aggraver.» Il devrait faire quelque chose de bien et pour cela abandonner bon nombre des idées erronées que préconisent les bureaucrates socialistes des ministères.

Où est le cran des députés d'en face? Qu'est devenu le courage du députés de Scarborough-Centre (M. Kelly)? Il devrait intervenir et dire à ses collègues de caucus qu'il ne sontiendra désormais plus de tels programmes. Il sait aussi bien que moi que les mesures gouvernementales contenues dans le Programme énergétique national et dans le budget détruisent littéralement l'économie de notre pays.

• (1750)

Le député de Charlesbourg (M. Bussières) est en train de discuter, mais peut-être lira-t-il mon dicours. Quand dira-t-il aux membres de son caucus, au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre des Finances que c'en est trop et qu'ils tuent toute initiative chez nos concitoyens. Alors que le gouvernement ruine l'économie, les chômeurs sont morts de peur, car ils ignorent quel avenir on leur réserve.

Pouvez-vous imaginer que le gouvernement émette des obligations sur 20 ans à 15½ p. 100, alors que le ministre des Finances ne cesse de répéter à la Chambre que le gouvernement va lutter contre l'inflation grâce à sa politique d'argent cher. Bien que la politique d'argent cher soit en vigueur à cause de l'inflation, le ministre dit que le gouvernement va juguler cette dernière. Cela ne l'empêche pas d'émettre un emprunt obligatoire sur 20 ans à 15½ p. 100. Les libéraux pensent sans doute que les Canadiens sont bornés, puisque leur gouvernement émet un emprunt à de telles conditions tout en leur affirmant que l'inflation va baisser. Cette action inconséquente confirmera au reste du monde que le Canada s'attend que l'inflation dépasse 10 p. 100 pendant au moins deux décennies; autrement, il n'aurait pas émis ces obligations.

J'invite les députés libéraux à visiter les centres d'accueil pour vieillards. Je me demande s'il leur arrive jamais de converser avec des personnes âgées. Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) devrait leur parler pour savoir ce que devient leur pouvoir d'achat. S'il pouvait voir les larmes que verse la vieille dame qui n'a pas les moyens d'acheter un cadeau de mariage pour son fils ou sa bru.

**M. Irwin:** Il y a l'indexation.

**M. Shields:** Nous savons que le traitement du député est indexé. Il n'a pas à s'en faire. Je l'invite à aller rendre visite aux pêcheurs de ma région. Il pourrait s'étonner de m'entendre parler de pêcheurs, mais nous avons la pêche d'eau douce dans le nord-est de l'Alberta. Allez demander à ces pêcheurs ce qui leur arrive. Le gouvernement a présenté une proposition qui l'autorisera à retenir leurs impôts. Ces pêcheurs sont aussi de petits exploitants. Ils ont des camions et des filets et ils font la pêche sous la glace en hiver. Comme les autres petits exploitants, ils vendent leur produit sur le marché. Soit dit en passant, le gouvernement contrôle également ce marché.

Avant la présentation du budget, ces pêcheurs étaient considérés comme tant d'autres petits exploitants. Ils payaient leurs impôts à la fin de l'année après avoir déduit leurs frais. Cependant, le ministre des Finances a décidé qu'il n'en serait plus ainsi. Le gouvernement va désormais prélever l'impôt au moment où le pêcheur vend son poisson au grossiste. Ce gouvernement incompétent et inconscient s'attaque maintenant aux petits pêcheurs du nord-est de l'Alberta, profite de leur argent pendant toute l'année mais se permet de ne les rembourser, sans intérêt, qu'à la fin de l'année. Cela illustre bien

comment le gouvernement a un besoin insatiable de fonds pour se grossir. Dieu seul sait jusqu'où il pourra aller.

Je voudrais que ces députés s'entretiennent avec certains diplômés de nos universités et collèges. Je voudrais que tous les ministériels viennent avec moi à Fort McMurray, Grand Centre, Athabasca et High Prairie rencontrer ces gens à qui le gouvernement a dit que l'avenir leur appartenait. Il leur avait dit de poursuivre leurs études jusqu'à l'université. C'est ce qu'ils ont fait. Dernièrement, 14 diplômés en génie sont venus me demander quoi faire parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi. On leur avait déjà offert des emplois l'an dernier, mais à cause des réductions, les sociétés pétrolières ne peuvent plus les embaucher aujourd'hui.

**M. Irwin:** Les sociétés pétrolières ont sûrement besoin de plus d'argent.

**M. Shields:** J'espère que le député est à son siège. Comme les députés ne restent pas à leur place, monsieur l'Orateur, on ne peut les identifier. Si le député avait été ici quand j'ai commencé mon discours, il aurait compris ce que signifie le mot argent et pourquoi il en faut pour financer la dette. Mais cela dépasse leur capacité.

**M. Irwin:** Expliquez-nous comment c'est profitable d'investir.

**M. Shields:** Je voudrais l'expliquer au député, s'il est prêt à écouter. Je peux lui offrir une maison à $500,000. Il n'est pas obligé de verser le moindre acompte et peut y emménager aujourd'hui. Je lui suggère d'examiner la situation et de calculer s'il a les moyens de se l'offrir. Il constatera que s'il manque de liquidités, il devra débourser $10,000 à $20,000 par mois pour payer l'hypothèque.

Je vais expliquer de nouveau aux députés d'en face qu'à Fort McMurray le consortium Alsands cherche à mettre sur pied un projet de 13 milliards. Cela ne lui rapportera pas un sou tant qu'il n'aura pas dépensé cette somme. Autrement dit, il a besoin de liquidités d'autres sources pour rembourser sa dette. Cela n'a rien d'irréaliste.

**M. Irwin:** Expliquez-nous plutôt combien lui rapportera cet investissement.

**M. Shields:** Ces libéraux ne comprennent rien à l'économie et nous comptons sur eux pour dire à leurs collègues du cabinet que cela suffit. Le gouvernement saigne l'économie à blanc comme en témoigne le grand nombre de chômeurs. Je conseille au député d'aller faire un tour dans les centres de main-d'œuvre où il verra tous les chômeurs qui font la queue, et de parler de la situation aux petits hommes d'affaires de sa circonscription. Peut-être alors aura-t-il le culot de dire au premier ministre, au ministre des Finances et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: «Ça suffit, démissionnez et laisser d'autres députés diriger le pays à votre place!».

[*Français*]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 29 avril 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LE CODE CRIMINEL

LE RENVOI DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion qui, j'en suis persuadée, obtiendra l'appui du secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Peterson). En raison des problèmes croissants que pose la prostitution dans l'ouest de Vancouver et dans d'autres villes canadiennes, comme il importe de trouver des solutions à ces problèmes au plus tôt, étant donné que c'est au comité qu'on décidera exactement comment étudier le rapport sur la question, je propose, appuyée par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre ordonne au comité permanent de la justice et des questions juridiques d'étendre son étude bill C-53 à tous les moyens légaux d'interdire la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel du Canada, de même que les diverses lois provinciales et règlements municipaux actuellement en vigueur à cet égard, et d'y inclure l'audition et l'examen des vues des personnes et organismes concernés.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—LA RÉINTÉGRATION DES CHAUSSURES EN CUIR À L'INTÉRIEUR DU QUOTA GLOBAL D'IMPORTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) a laissé entendre plusieurs fois à la Chambre que, après mûre réflexion, il annoncerait si la chaussure de cuir sera comprise à nouveau dans le quota global. Étant donné l'incertitude intolérable dans laquelle se trouvent des milliers de travailleurs du secteur canadien de la chaussure dont la survie économique dépend de la décision du ministre de protéger des emplois canadiens au moment où la politique du ministre des Finances (M. MacEachen) contribue à en supprimer des milliers, je propose, avec l'appui du député de Scarborough-Est (M. Gilchrist):

Que le ministre fasse savoir immédiatement sa décision de contingenter à nouveau la chaussure de cuir et qu'il se préoccupe des gens dont l'emploi est gravement compromis.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Bien que la croissance économique du Canada ait atteint son niveau le plus bas depuis plusieurs décennies, le premier ministre (M. Trudeau) a refusé de répondre hier, pendant la période prévue à cette fin, à toutes les questions de caractère économique. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le premier ministre fasse une déclaration à l'appel des motions pour présenter aux Canadiens les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour redresser l'économie du pays, sinon qu'il reconnaisse son indifférence ou son incompétence à cet égard et tente un effort suprême pour amorcer la reprise économique en remettant sa démission le plus rapidement possible.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### POSTES CANADA

LES TARIFS POSTAUX POUR LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une affaire pressante. Je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de veiller à l'établissement de tarifs postaux particuliers pour les œuvres de bienfaisance sans but lucratif au Canada, en reconnaissance des services qu'ils rendent et du rôle important que jouent leurs bénévoles en faveur de leur milieu, de leur pays et de la qualité de la vie.

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES FINANCES

LA RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné la politique du gouvernement qui consiste à taxer lourdement le secteur pétrolier et gazier afin de nationaliser, de canadianiser et d'encourager des travaux d'exploration et de mise en valeur des ressources non plus dans les terres des provinces mais dans les terres du Canada, je propose:

Que le gouvernement prenne immédiatement les mesures suivantes: 1) réduire sensiblement la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, 2) fournir pour les travaux d'exploration et de mise en valeur des ressources des terres provinciales les mêmes stimulants que pour ceux des terres du Canada en vertu du programme d'encouragements pétroliers et 3) renoncer immédiatement au critère de canadianisation rétroactive de 25 p. 100 sur l'ensemble des terres du Canada.

A la réflexion, je suis convaincu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se fera un plaisir de donner son appui à cette motion.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE CODE CRIMINEL

LE RENVOI DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je voudrais parler d'une affaire urgente et j'espère que ma motion recueillera le consentement unanime de la Chambre. Étant donné que le racolage a pris des proportions inquiétantes, surtout dans la partie ouest de Vancouver, je propose, en particulier, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que l'on ordonne au comité permanent de la justice et des questions juridiques de profiter de l'étude du bill C-53 pour examiner tous les moyens légaux de lutte contre le racolage en vue de la prostitution, et notamment les articles 195.1 et 171 du Code criminel du Canada ainsi que les différentes lois provinciales et arrêtés municipaux actuellement en vigueur dans ce domaine en convoquant les personnes et organismes concernés, pourvu que tous les témoins comparaissent devant le comité de la justice ou un sous-comité, du 10 au 31 mai 1982.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

• (1410)

## LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

ON RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT D'IMPRIMER SES PUBLICATIONS EN BRAILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, dans le rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés intitulé «Obstacles» présenté au gouvernement durant l'Année internationale des invalides, en 1981, on recommande entre autres que toutes publications, études et documentations ministérielles se trouvant actuellement à la disposition du grand public soit également mises à la disposition des aveugles et autre invalides en braille, en gros caractères ou sur cassettes. Bien que le gouvernement prétende qu'il a accepté en principe la recommandation susmentionnée, rien n'a été fait jusqu'ici pour répondre aux besoins des invalides en ce qui concerne les publications du gouvernement. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de prendre immédiatement des mesures à cet égard et prouve que ces comités spéciaux ne sont pas uniquement un gaspillage de temps, d'argent et d'efforts en commençant immédiatement à publier la documentation la plus importante du gouvernement en braille, en gros caractères ou sur cassettes.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE RÔLE DE L'ADMINISTRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, M. Frank Lamont, citoyen très respecté de Winnipeg et aussi libéral de longue date—ce qui est un paradoxe, à mon avis—a critiqué le Programme énergétique national, imitant ainsi tous les autres Canadiens que l'idéologie politique n'empêche pas de voir clair. Il a notamment dit l'autre jour: «Il est incompréhensible que des impôts excessifs, des prix réduits et une consommation subventionnée de pétrole importé aillent de pair avec l'importance stratégique de l'industrie pétrolière canadienne, les économies d'énergie ou l'autonomie énergétique». Je propose donc avec l'appui du député d'Ontario (M. Fennell):

Que la Chambre reconnaisse que notre dégringolade économique a commencé avec le PEN et recommande par conséquent que chacun des ministres du cabinet canadien subisse un test de salive économique.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES FORÊTS

LA FERMETURE DE LA SCIERIE DE LA MacMILLAN-BLOEDEL À CHEMAINUS (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Manly (Malahat-Cowichan-Les Îles):** Madame le Président, la société MacMillan-Bloedel vient d'annoncer en Colombie-Britannique son intention de fermer sa scierie de Chemainus pour une période indéfinie à compter du 14 mai 1982, mettant ainsi à pied 600 travailleurs. Ladite société utilise l'expression «pour une période indéfinie» simplement afin d'éviter de verser la prime de cessation d'emploi à ses employés de longue date. La société MacMillan-Bloedel a fait plusieurs fois fortune en exploitant les ressources de la région et le labeur de ses employés. Au lieu de moderniser son scierie de Chemainus, elle l'a laissé se détériorer alors qu'elle investissait ses profits dans de nouveaux projets ailleurs dans le monde. Je propose donc, avec l'appui du député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que la Chambre blâme la société MacMillan-Bloedel du pillage éhonté de nos ressources auquel elle s'est livrée et de l'indifférence qu'elle manifeste envers ses travailleurs et la localité; qu'elle blâme en outre les gouvernements libéraux, conservateurs et créditistes d'avoir adopté des mesures et qui encouragent cette attitude selon laquelle ce sont les travailleurs que l'on met en coupe réglée.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PENSIONS

LA SITUATION DES RETRAITÉS CÉLIBATAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Madame la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) a récemment prononcé un discours sur la réforme du régime de pensions dans lequel elle a répété de nouveau qu'il est absolument scandaleux qu'en 1982 le fait d'être femme, âgée et célibataire vous condamne automatiquement à la pauvreté. Étant donné que dans le passé elle a déclaré qu'il faudrait investir 730 millions de dollars pour porter le niveau de vie des retraités célibataires au-delà du seuil de la pauvreté, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre qualifie d'absolument scandaleux les propos de madame la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social étant donné que le gouvernement a décidé de se servir des 819 millions de dollars qu'il retirera aux soins de santé et à l'enseignement post-secondaire pour réduire le déficit et non pour améliorer les conditions de vie des citoyens âgés.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.



# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA DÉCISION CONCERNANT LE PROJET ALSANDS

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après les journaux, les membres restants, c'est-à-dire les trois derniers membres, du consortium Alsands devaient prendre une décision aujourd'hui au cours d'une réunion du conseil d'administration tenue ce matin à Calgary. Le ministre peut-il dire à la Chambre si cette décision a été annoncée ou si ce projet va aller s'ajouter à la longue liste des victimes du Programme énergétique national?

• (1415)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je n'ai été informé d'aucune décision de la part des membres du consortium.

L'AVENIR DES GRANDS PROJETS

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, à la page 94 du programme énergétique national figure une liste de huit programmes importants d'exploitation de pétrole. Ils devraient permettre au cours de la prochaine décennie l'extraction de quelque 500,000 barils de pétrole et la création de dizaines de milliers d'emplois. Or, mis à part le premier projet qui a été lancé avant le programme énergétique national, tous ces projets ont été soit annulés, soit reportés ou sont gravement compromis. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour compenser cette perte terrible sur le double plan de l'extraction de pétrole brut et de la création d'emplois? Des dizaines de milliers d'emplois auraient en effet été créés si ces projets avaient été réalisés comme prévu, ce qui aurait été le cas sans l'adoption du programme énergétique national.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je rappelerai au député que les États-Unis n'ont pas de programme énergétique national, mais qu'ils ont cependant annulé et retardé un grand nombre de mégaprojets et en particulier le programme Synfuels, analogue à nos projets d'exploitation des sables bitumineux. Le député sait pertinemment que cette situation provient en grande partie des taux d'intérêt élevés que nous connaissons dans le monde occidental ainsi que des surplus relatifs de pétrole et des craintes qui en découlent au sujet des prix. Les projets américains, comme je l'ai déjà dit, ont été retardés. J'espère que les divers projets envisagés, comme celui de Cold Lake, seront finalement menés à bien lorsqu'on sera fixé sur l'évolution des prix du pétrole.

**M. Andre:** Ce que le ministre a oublié de mentionner, volontairement ou non, c'est que ces projets, et en particulier le projet Alsands, seraient terminés à moitié maintenant si le gouvernement avait permis leur mise en œuvre en février 1980, lorsque tout était prêt pour commencer la construction de l'usine.

*Questions orales*

LES PERTES D'EMPLOIS PRÉVUES

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Dans son exposé de 1980, madame le Président, le Conseil économique du Canada examine les répercussions que pourrait avoir la décision du gouvernement de ne pas mettre en œuvre les grands projets énergétiques; au sujet de la période 1980-1990, il précise: «Un total cumulé de 753,000 emplois seraient perdus au cours de la période». Puisque les pires appréhensions du Conseil économique du Canada semblent se réaliser, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour créer des emplois pour remplacer les 753,000 emplois que son programme énergétique va nous faire perdre au cours de la présente décennie?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'aimerais faire à mon honorable ami deux ou peut-être même trois observations. Tout d'abord, le gouvernmenet actuel a toujours été chaud partisan du projet d'exploitation des sables bitumineux. Notre gouvernement a été chaud partisan des projets de ce genre en février 1980, en septembre 1980, en janvier 1981, en février 1981 et également au cours des mois qui ont séparé ces périodes les unes des autres. J'invite le député à réfléchir à d'autres décisions qui n'ont pas été prises par notre gouvernement mais qui ont influé sur la décision d'aller de l'avant. Ensuite, je lui signale que ces projets ne sont pas du tout mis de côté. Certains sont peut-être retardés. D'autres sont en voie de réalisation. Il en est même quelques-uns qui progressent plus rapidement que d'autres, par exemple les projets de mise en valeur des gisements de la mer de Beaufort et des gisements sous-marins au large de nos côtes orientales. Ils semblent progresser plus rapidement que prévu à cause des découvertes. Enfin, je tiens à rappeler que le Conseil économique du Canada s'est très souvent trompé dans ses prédictions, y compris l'année dernière.

LE PROJET ALSANDS—LE BARÊME DES REDEVANCES ET DES TAXES

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre sait fort bien que le projet Alsands et celui d'Imperial ont été retardés parce que les barêmes des redevances et des taxes fédérales n'ont pas été établis. Le ministre sait en outre que les companies n'ont pu aller de l'avant faute de rentrées d'argent. Dans son offre à l'industrie, le ministre a-t-il réduit la taxe sur les recettes pétrolières et gazières de manière à permettre aux compagnies d'augmenter leurs rentrées, et a-t-il modifié le barême des redevances et des taxes proposé aux companies?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont travaillé la main dans la main ces derniers mois à l'élaboration d'une proposition qui soit juste envers les compagnies, les contribuables et les consommateurs canadiens. Voilà quels ont été les objectifs communs du gouvernement de l'Alberta et du gouvernement fédéral. Nous avons travaillé, je le répète, en très étroite collaboration. Nous avons fait ensemble des propositions qui, pour l'instant, demeurent confidentielles. Dès que les compagnies auront pris une décision, nous serons très heureux de révéler le contenu de ces propositions.

• (1420)

## LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE L'ALASKA—L'APPUI DU GOUVERNEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Bien qu'il nous ait vaguement garanti qu'il n'y avait pas de quoi se tracasser au sujet du retard de sept ans qu'accuse déjà le projet du gazoduc de l'Alaska, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que nous étions dans une «impasse critique» dans la lettre qu'il a adressée à son homologue américain, M. Alexander Haig. Je me demande si le gouvernement et le ministre peuvent m'expliquer de ce que l'on entend par «impasse critique». Pourrait-il expliquer par ailleurs la nature des menaces voilées qui se trouvent dans cette lettre? Le gouvernement du Canada menace-t-il de cesser d'appuyer ce projet?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, la mesure législative appuyée et adoptée par le Parlement voilà plusieurs années prouve que le gouvernement appuie ce projet et qu'il n'a jamais cessé de l'appuyer. Quant à l'impasse à laquelle le député fait allusion, elle n'a rien à voir avec les deux gouvernements. Les promoteurs américains du projet semblent avoir des problèmes entre eux. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voulait le signaler au secrétaire d'État américain pour voir si le gouvernement américain ne proposerait pas ses bons offices pour essayer de résoudre les problèmes qui existent entre les producteurs et les distributeurs à propos du projet du gazoduc de l'Alaska.

**M. Nielsen:** Où est la garantie absolue?

ON DEMANDE LA GARANTIE DE LA RÉALISATION DU PROJET

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, nous avons déjà perdu des milliers et des milliers d'emplois dans les aciéries, le bâtiment et divers autres secteurs. Le ministre peut-il donner maintenant à la Chambre la garantie absolue . . .

**M. Nielsen:** Encore une fois.

**M. Nickerson:** . . . que le projet va débuter dans les six mois? Est-il toujours d'avis qu'on peut le réaliser en faisant appel uniquement à des sources privées de financement? Peut-il nous informer du résultat des entretiens qu'ont eu hier soir, à New York, l'honorable Mitchell Sharp et les promoteurs du pipe-line?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je ne suis pas en mesure de commenter la visite de M. Sharp à New York hier. On ne m'a pas communiqué le résultat de cette rencontre. Mais le député sait sans doute que le gouvernement du Canada a déjà autorisé la construction de la partie sud du tronçon canadien, qui a exigé des dépenses de centaines de millions de dollars en travaux et en commandes, et plusieurs milliers d'années-personnes. Nous espérons que les travaux pourront être achevés.

**M. Nielsen:** Il s'agit maintenant d'espoir; il n'est plus question de garanties absolues.

LA GARANTIE DES ÉTATS-UNIS

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, j'ai également une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre n'aura pas oublié la déclaration qu'il avait faite à la Chambre des communes en 1979, au sujet de la garantie absolue de construction du gazoduc de l'Alaska qu'il faudrait obtenir avant la mise en chantier du tronçon sud de ce pipe-line. Il est évident que cette intransigeance s'est considérablement adoucie depuis.

Comme on apprend maintenant de Washington que le gouvernement américain a beaucoup de mal à convaincre le secteur privé d'aller de l'avant, que M. Haig a dit très nettement qu'il y aurait pour le moins un retard, et même la possibilité que le projet ne soit pas réalisé, j'ai une autre question à poser au ministre. Le ministre estime-t-il encore avoir des États-Unis une garantie absolue de construction de gazoduc de l'Alaska? A quelle date les Canadiens vont-ils voir se concrétiser les avantages que, selon ses déclarations à la Chambre, la construction du gazoduc promettait aux usines et aux travailleurs du Canada?

• (1425)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, dans sa déclaration, mon honorable ami a signalé que les gouvernements de divers pays ont du mal à amener le secteur privé à faire certaines choses. Il semble que le gouvernement américain se trouve dans cette situation en ce moment.

Je rappellerai à mon honorable ami que le Congrès des États-Unis et le gouvernement des États-Unis, sous l'actuel président comme sous son prédécesseur, ont déclaré que le gazoduc de l'Alaska est un projet de la plus haute priorité pour le gouvernement américain. Nous n'avons aucune raison de croire que cela ait changé. Il peut bien y avoir en ce moment divergence de vues entre les participants du secteur privé, mais nous n'avons aucune raison de croire que le gouvernement américain soit moins déterminé à assurer la réalisation du projet. Voilà pourquoi nous avons demandé au gouvernement d'intervenir et de prêter ses bons offices dans la recherche d'une solution aux difficultés qui existent en ce moment entre les participants du secteur privé aux États-Unis.

**M. Deans:** Madame le Président, le ministre doit sûrement savoir que la détermination du gouvernement américain ne veut absolument rien dire. Le gouvernement américain n'a pas engagé un dollar dans la construction du gazoduc de l'Alaska.

**M. Huntington:** Parlez-nous de la vallée du Mackenzie et des revendications territoriales.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le secrétaire d'État américain Haig a bien précisé que toute cette affaire repose maintenant entre les mains du secteur privé et il n'y a aucune garantie que le secteur privé va la réaliser. Le premier ministre se fera-t-il ménager une entrevue avec le président des États-Unis pour lui rappeler que les États-Unis s'étaient engagés à construire le gazoduc de l'Alaska si nous procédions à la construction du premier tronçon canadien? Nous avons respecté nos engagements envers eux. Quand rempliront-ils les leurs envers nous?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président . . .

**M. Paproski:** Stelco et les résidents de Hamilton n'aimeront pas beaucoup ce que le NPD a fait.

**M. Trudeau:** Madame le Président, le Règlement autorise-t-il les députés de l'opposition à se poser des questions entre eux? Si oui, je cède la parole au député d'Edmonton-Nord.

**M. Blackburn:** Ce n'est qu'une dérobade.

**M. Deans:** Ne voulez-vous pas répondre? J'aimerais bien que vous le fassiez.

LE GAZODUC LATÉRAL DEMPSTER—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE S'ENTRETENIR DE CETTE QUESTION AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, permettez-moi de poser une autre question au premier ministre. Compte tenu de la question que je viens de lui poser, reconnaît-il que si le pipeline n'est pas construit, nous ne serons pas en mesure d'effectuer le raccordement de Dempster, de sorte qu'il sera extrêmement difficile et coûteux d'avoir accès à nos ressources dans le Nord? D'après l'entente, nous devions, entre autres, avoir accès à nos ressources en contrepartie de quoi nous nous engagions à construire le premier tronçon canadien, à condition que les Américains tiennent leurs promesses. Le premier ministre va-t-il s'entretenir avec le président des États-Unis pour tâcher de résoudre ce problème et exiger qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour que ses fonctionnaires exécutent l'accord conclu avec le Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député ne se trompe pas au sujet du raccordement de Dempster. L'accord prévoyait que nous aurions la possibilité de transporter vers le sud le gaz de la mer de Beaufort par le pipe-line.

**M. Nielsen:** Cela faisait donc bien partie de l'accord?

**M. Trudeau:** En ce qui concerne cet aspect particulier de l'entente, le député a tout à fait raison. Je ne pense pas toutefois qu'il a raison lorsqu'il laisse entendre que les États-Unis se sont d'une certaine façon engagés à construire le pipe-line. Il ne se trompe pas en disant que les Américains jugeaient ce projet prioritaire à l'époque du président Carter. On nous priait, en fait on nous implorait, de voter rapidement une loi spéciale, parce que les Américains voulaient que le pipe-line soit construit, mais je ne me souviens pas qu'ils se soient engagés à ce moment-là de construire le pipe-line ou d'en financer la construction. Cela était en quelque sorte du ressort du secteur privé, tant au Canada qu'aux États-Unis.

• (1430)

J'ai discuté de cette question avec le président des États-Unis et j'espère avoir l'occasion de la faire à nouveau l'occasion.

**Une voix:** On ne vous laissera pas y entrer.

**M. Trudeau:** J'ai l'intention de rencontrer le président américain dans un autre pays, mais je ne suis pas sûr que le député qui m'a interrompu serait autorisé à s'y rendre.

Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu à cette question. Sous les divers présidents qui se sont succédé à la Maison-Blanche, les États-Unis se sont engagés à accorder la priorité au pipe-line. Nous considérons toujours qu'il s'inscrit dans leurs priorités.

Je crois savoir qu'il y a des questions supplémentaires, Madame le Président.

LA POSITION DE LA SOCIÉTÉ EXXON

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre se souviendra que le gouvernement Reagan a annulé les dispositions interdisant aux multinationales de participer à titre d'actionnaires dans ce projet: elles peuvent donc maintenant le faire. Le ministre nous dira-t-il si la rumeur est fondée voulant qu'Exxon remplace maintenant l'élément américain, c'est-à-dire la Northwest Alaska Pipeline Company, comme détenteur des titres actuellement offerts à la Northwest Alaska Pipeline Company?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le député a raison de dire que certaines difficultés ont surgi chez les producteurs en rapport avec les distributeurs. Ces problèmes font l'objet de discussions depuis environ une quinzaine. Je n'ai pas, toutefois, de renseignements précis concernant Exxon et sa participation au projet. Je n'ai été mis au courant d'aucune proposition précise à cet égard.

L'INCIDENCE DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE GAZODUC LATÉRAL DEMPSTER

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, le ministre s'engagera-t-il à s'enquérir à ce sujet et à fournir ces renseignements à la Chambre ou à m'en informer?

Étant donné ses espoirs absolus que l'on construise tout le gazoduc, le ministre aura-t-il l'obligeance de nous dire si, à son avis, on construira le gazoduc latéral Dempster comme l'exige l'accord international qui a été incorporé dans la loi?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je serai heureux de m'en informer et de transmettre à mon honorable ami les renseignements qui pourront m'être communiqués pour le moment. Je lui rappellerai cependant que les partenaires dans la réalisation du projet pourraient juger confidentiels une partie de ces renseignements et que je pourrais donc ne pas y avoir accès. Je serai très heureux de lui communiquer tous les renseignements que je pourrai obtenir.

Quand au gazoduc latéral Dempster, si je me rappelle bien les termes de l'accord conclu avec les États-Unis, ils prévoyaient la possibilité de le relier au gazoduc de l'Alaska. Ils n'obligeaient pas à le construire; il s'agissait d'un droit qu'avait le Canada et qu'il devrait conserver si le projet se réalise comme nous l'espérons.

* * *

## LES TRAVAUX PUBLICS

LE CONTRAT DE CONCEPTION DE L'AMBASSADE CANADIENNE À WASHINGTON, D.C.

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Son cabinet a annoncé le 25 février dernier que M. Arthur Erickson et sa société s'étaient vus accorder le contrat de conception de la nouvelle ambassade canadienne dans un quartier très prestigieux de Washington. On se rappellera qu'un comité spécial de sélection formé de sept fonctionnaires et architectes a été formé et a lancé des appels d'offres. Il y a 318 personnes qui ont demandé des renseignements et 71 ont présenté des offres détaillées. Le comité a recommandé quatre sociétés pour ce travail de 30 millions de dollars, et la société Erickson ne faisait pas partie de ce groupe.

Je me demande alors pourquoi le gouvernement a choisi la société Erickson dont le propriétaire, soit dit en passant, serait un ami du premier ministre, alors que le comité de sélection avait recommandé quatre autres sociétés qu'il avait placées par ordre de préférence? Il ne faut pas oublier que les cabinets d'architectes concernés avaient dépensé des centaines de milliers de dollars pour présenter leurs offres. Pourquoi a-t-on fait fi des recommandations du comité et choisi plutôt l'ami du premier ministre? N'aurait-il pas été préférable d'indiquer dès le début que seuls les amis de M. Trudeau pouvaient présenter des offres?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ai considéré qu'il y avait onze finalistes et que ceux-ci, particuliers ou sociétés, avaient été jugés compétents pour construire l'ambassade. J'ai donc décidé qu'il était tout à fait normal que le cabinet fédéral choisisse parmi ces finalistes celui qui construirait l'ambassade.

J'ai jugé, même si j'admets qu'il s'agit-là d'un certain changement de politique, que la décision définitive revenait en fin

de compte aux représentants élus du peuple et non pas à quelque fonctionnaire ou représentant de l'extérieur.

**Des voix:** Bravo!

LA RAISON D'ÊTRE DU PROCESSUS DE SÉLECTION

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, le premier ministre semble vouloir se débarrasser entièrement du système d'appels d'offres publics afin que les quelques protégés du gouvernement puissent avoir tous les contrats offerts au Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Pourquoi le gouvernement a-t-il chargé quatre fonctionnaires, deux architectes et un diplomate à la retraite de s'aboucher avec les sociétés d'architectes du Canada, de choisir 11 semi-finalistes, qui ont dû dépenser des dizaines de milliers de dollars chacun pour se rendre à Washington et présenter leur soumission, et ensuite de recommander quatre sociétés. La firme protégée du premier ministre n'en faisait pas partie. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu compte de ces recommandations et a-t-il jugé bon de confier aux génies qui font partie du cabinet le soin de décider eux-mêmes quelle société était la plus compétente pour faire les plans?

La dernière fois que quelque chose de ce genre s'est produit a été lorsque l'empereur romain Caligula a déifié son cheval. Est-ce que le premier ministre du Canada s'appuie sur le principe . . .

**Mme le Président:** A l'ordre!

**M. Crosbie:** . . . qu'il sait mieux que quiconque qui doit être l'architecte.

**Mme le Président:** A l'ordre, à l'ordre!

**M. Nielsen:** Allez-y, Caligula!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je crains que le député soit un peu mêlé dans son histoire romaine. Je lui dirai que si j'avais les pouvoirs de Caligula, je ne me donnerais même pas la peine de le transformer en singe. A mon avis, c'est déjà fait!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Essayez d'en convaincre les architectes! Seuls les protégés de Trudeau ont une chance. Le grand Dieu soleil, le roi soleil, décidera tout seul!

**Mme le Président:** A l'ordre!

**M. Trudeau:** Le député se trompe du tout au tout. Au début de sa question, il a dit que plusieurs centaines de sociétés avaient posé leur candidature et que 11 avaient été choisies . . .

**M. Crosbie:** Les semi-finalistes.

**M. Trudeau:** . . . parmi ces plusieurs centaines de sociétés.

**M. Crosbie:** Quatre ont été recommandées.

**M. Trudeau:** Ces 11 sociétés ont toutes subi les dépenses dont le député a parlé pour se rendre à Washington, et ainsi de suite.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est donc encore plus injuste que nous le pensions.

**M. Trudeau:** Il était entendu qu'une seule firme serait choisie.

**M. Crosbie:** Quatre ont été recommandées.

**M. Trudeau:** Il était donc certain au départ que dix de ces sociétés subiraient ces dépenses sans obtenir le contrat.

Le fait est qu'après avoir fait cette élimination, nous sommes restés avec un petit groupe de 11 . . .

**M. Crosbie:** Quatre!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Assurez-vous que vos faits sont exacts, monsieur le premier ministre.

**Mme le Président:** A l'ordre! A l'ordre!

**M. Trudeau:** Le député lui-même a parlé de 11 sociétés. S'oppose-t-il à ce que j'emploie le même chiffre maintenant?

**M. Crosbie:** Je veux que vous disiez la vérité. Quatre sociétés ont été recommandées et non 11.

**Mme le Président:** A l'ordre! A l'ordre!

**M. Crosbie:** Quatre sociétés ont été recommandées et vous ne pouvez pas . . .

**Mme le Président:** A l'ordre! A l'ordre!

**M. Crosbie:** Essayez seulement de dire la vérité!

* * *

## L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LES LICENCIEMENTS DÉCIDÉS PAR LA SOCIÉTÉ CROWS NEST FOREST PRODUCTS LIMITED, DE FERNIE (C.-B.)

**M. Sid Parker (Kootenay Est-Revelstoke):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre qui est responsable de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le 23 novembre 1978, l'Agence a annoncé qu'elle autorisait Shell Canada Resources à racheter la Société Crows Nest Forest Products Limited de Fernie. A l'époque, l'Agence a assuré que Shell maintiendrait les effectifs de Crows Nest Forest Products Limited au niveau de 1978. Récemment, le propriétaire étranger a violé cette déclaration et a licencié un service entier de 200 travailleurs. Quelles mesures le gouvernement est-il prêt à prendre pour s'assurer que Shell va bien respecter les engagements pris en matière d'emplois tant par la compagnie que par le gouvernement?

• (1440)

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, j'examinerai la situation et si les engagements ne sont pas respectés je demanderai à ce qu'on applique avec toute la rigueur voulue les dispositions de la loi.

LA NÉCESSITÉ D'EMBAUCHER DE PRÉFÉRENCE LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS

**M. Sid Parker (Kootenay Est-Revelstoke):** Madame le Président, j'ai l'impression que l'Agence d'examen de l'investissement étranger est, dans tout le Canada, un tigre de papier quand il s'agit de protéger les travailleurs canadiens. La première chose que Shell a faite en rachetant Crows Nest Industries a été de scinder la société en deux, et de faire une société d'exploitation forestière et une société d'exploitation des ressources. Shell a même refusé de reprendre les travailleurs de la société forestière qui licencie, dans la société d'exploitation de ressources qui, elle embauche. Le gouvernement entend-il au moins prendre des mesures pour qu'on embauche de préférence à d'autres, les travailleurs de la société forestière dans le cadre du programme de recrutement de la société de ressources?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, nous voulons tout d'abord nous assurer que les engagements étaient bien tels que mon collègue vient de les exposer. Si c'est le cas, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que la loi soit respectée.

* * *

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

MIRABEL—ON DEMANDE SI DES TERRES SERONT REVENDUES AUX EXPROPRIÉS

**M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, responsable de la Société immobilière de Mirabel.

Le ministre a eu une rencontre hier avec un groupe d'expropriés de Mirabel, ce dont on a fait état aux nouvelles et dans les journaux d'aujourd'hui. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre la réunion qui a eu lieu hier et peut-il confirmer que la recommandation qu'il fera au Cabinet sera à l'effet de revendre certaines terres du territoire exproprié de Mirabel?

[*Traduction*]

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je remercie le député de m'avoir posé la question car les compte rendus que j'ai vus dans les journaux au sujet de la réunion à laquelle j'ai participé avec les représentants des citoyens de la région étaient inexacts.

Tout d'abord, comme je le signalais en réponse à une question qu'on m'a posée ces derniers jours, le gouvernement estime que la question des loyers est entièrement distincte des questions de planification à long terme à laquelle s'intéresse la Société immobilière de Mirabel. De fait, nous avons refusé le loyer offert hier et nous avons dit que la question devrait être tranchée par les tribunaux si les avocats n'y parvenaient pas. Quant aux projets à long terme, les députés le savent, la Société immobilière de Mirabel m'a fait parvenir sa recommandation que j'ai transmise à mes collègues du cabinet. Il est juste de dire, étant donné que cette étude était avant tout destinée à examiner la possibilité de céder certaines terres, dans certaines conditions, que, ce sera en général avec cette réserve l'une de mes recommandations.

* * *

## LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE PAR UNE ENTREPRISE DE SUDBURY (ONT.)

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-il au courant de la demande de subvention adressée au MEER par un consortium qui voudrait établir une entreprise de fabrication de matériel de prospection minière à Sudbury? Sait-il en outre que cette entreprise, appelée Meco, sera en concurrence directe avec la Jarvis Clark, établie à North Bay, et que cette dernière, en raison de la situation catastrophique de l'économie, a annoncé son intention de mettre à pied 167 de ses quelque 400 employés.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je ne crois pas qu'il soit d'usage de confirmer la présentation de demandes de subvention au MEER tant que ces demandes n'ont pas été approuvées, et ce, pour préserver le caractère confidentiel des transactions commerciales. Toutefois, je puis assurer au député que je tiendrai très certainement compte de ce qu'il vient de me dire à ce sujet.

LES CONSÉQUENCES DE L'APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Je suppose que le ministre des Approvisionnements et Services a communiqué avec son collègue à ce sujet; je voudrais donc connaître le point de vue du ministre et savoir s'il est disposé à examiner la question. Je crois savoir que la subvention réclamée s'élève à 2.2 millions de dollars et j'espère qu'il veillera à ce qu'elle soit refusée sous peine d'acculer à la faillite une entreprise très florissante à North Bay.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, le ministre des Approvisionnements et Services s'est maintenu en rapport constant avec moi pour toutes les questions relatives au développement industriel de sa circonscription. Il fait de l'excellent travail à cet égard.

**M. Clark:** Vous pourriez peut-être communiquer avec Arthur Erickson.

**M. Gray:** Nous tiendrons très certainement compte des points de vue du député, du ministre des Approvisionnements et Services et d'autres sur les questions de ce genre. Le député ferait peut-être mieux d'exposer ses préoccupations au gouvernement de l'Ontario qui a déjà annoncé son intention de subventionner le projet même auquel le député s'oppose.

## LA CONSTITUTION

### L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE SUR LES DROITS DES AUTOCHTONES

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que la constitution l'oblige à organiser d'ici un an une conférence où l'on définira les droits des autochtones. Je voudrais savoir s'il a déjà fixé la date de la conférence et décidé quels groupes seraient invités à y participer. Pourrait-il me dire aussi quel rôle devra y jouer le gouvernement à son avis?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, dans un premier temps, j'ai l'intention de consulter mes homologues provinciaux pour savoir quelle date leur conviendrait et quels groupes devraient être invités à la conférence. Après quoi, nous tâcherons de nous entendre sur une date, sur l'ordre du jour de la conférence et sur les participants.

### LA POSSIBILITÉ DE TENIR DES CONFÉRENCES PRÉLIMINAIRES

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, étant donné que cette conférence aura pour mandat de définir les droits des autochtones, le premier ministre a-t-il l'intention de consulter son ministre responsable pour voir si des conférences préliminaires ne seraient pas nécessaires pour éviter toute surprise? Estime-t-il que cette seule conférence suffira pour trancher la question?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ai bien l'intention de consulter le ministre à ce sujet. Le député sait très probablement que le ministre et le secrétaire d'État accordent à de nombreux groupes autochtones des subventions pour leur permettre de présenter leurs revendications légitimes et d'en arriver à une définition de leurs droits. Cette suggestion n'a donc rien de nouveau puisque nous suivons cette politique depuis des années et que nous y avons même consacré des millions de dollars.

* * *

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

### L'AUGMENTATION POSSIBLE DU TARIF POSTAL

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. La Société canadienne des postes a-t-elle fait valoir auprès du gouvernement la nécessité d'augmenter le tarif postal du courrier de première classe?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Non, madame le Président.

[*Traduction*]

### LA DATE DE LA PROCHAINE HAUSSE DU TARIF POSTAL

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, le ministre assurera-t-il à la population canadienne qu'il n'y aura pas d'autre hausse du tarif postal tant que le service ne sera pas manifestement meilleur ou du moins d'ici à un an et demi.

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, il s'agit évidemment d'une décision qui relève au premier chef du conseil de direction de cette Société, mais comme on le sait, toute décision doit être approuvée en dernier ressort par le Conseil des ministres. Je pense que la question est purement spéculative et qu'elle ne se pose pas à ce moment-ci. J'ai bonne confiance que l'objectif premier de la nouvelle Société canadienne des Postes n'est pas d'augmenter le prix des timbres mais bien plutôt d'améliorer le service postal au Canada.

* * *

[*Traduction*]

## LA SANTÉ

### LA VACCINATION CONTRE LA VARIOLE

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Madame le ministre peut-elle me dire pourquoi, malgré les résultats spectaculaires qu'a obtenus l'Organisation mondiale de la santé en éliminant complètement le virus de cette terrible maladie qu'est la variole de la surface de la Terre, des institutions gouvernementales persistent encore à vacciner les gens contre la variole? Cette pratique est inutile, désagréable et peut entraîner des complications.

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, d'après ce que je sais de cette question, et du cas personnel dont on a parlé, et qui concernait l'un de nos collègues à la Chambre, je ne vois aucune raison de s'inquiéter des vaccins que dispensent certains ministères fédéraux.

* * *

• (1450)

## LA CONSTRUCTION NAVALE

### LES SUBVENTIONS VERSÉES POUR LA CONSTRUCTION DE NAVIRES POUR USAGE CANADIEN

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle concerne la concurrence étrangère injuste dont sont victimes les chantiers navals canadiens. Selon la Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association:

> Au cours des 20 derniers mois, des sociétés canadiennes pétrolières et maritimes ont passé des commandes à l'étranger, mais pour usage au Canada, de navires et de matériel flottant totalisant plus d'un milliard de dollars.

Les chantiers canadiens ont dû se contenter de 400 millions. Le ministre connaît très bien la raison de cette situation: subventions élevées et prêts sans intérêt aux constructeurs étrangers. Par exemple, les subventions versées au chantiers britanniques ont atteint presque 40 p. 100 pendant que le gouvernement canadien réduisait ses subventions à 9 p. 100 et que les taux de financement atteignaient 19 p. 100. Étant donné que, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations le ministre offre des subventions beaucoup plus élevées aux sociétés canadiennes pour la construction de navires destinés à l'étranger, voudrait-il modifier cette politique irrationnelle et offrir l'équivalent pour les navires construits au Canada et pour usage canadien? Cela relève du bon sens.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, le gouvernement a entrepris de réexaminer ce dossier. Et nous espérons qu'une décision sera prise sous peu. C'est sûrement une situation qu'il faut prendre très au sérieux. Je me réjouis que ma collègue ait rappelé que les chantiers canadiens ont reçu des commandes totalisant 400 millions de dollars par suite de l'exploration des ressources sous-marines.

L'ABSENCE DE DROITS DOUANIERS S'APPLIQUANT AUX NAVIRES ÉTRANGERS

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Il s'agit des politiques douanières injustes qui favorisent les navires étrangers aux dépens des industries canadiennes. Puisqu'aucun droit ne s'applique aux navires construits à l'étranger et acquis par des sociétés canadiennes dont les activités se déroulent à l'intérieur de la zone économique de 200 milles, mais au-delà de la zone territoriale de douze milles, et par justice pour les chantiers canadiens, le ministre voudrait-il convaincre le Conseil privé de modifier les droits douaniers à l'égard de ces navires étrangers dont les activités se déroulent à l'intérieur de la zone de 200 miles? Voudrait-il également accroître les droits actuels de 10 p. 100 qui favorisent les navires de prospection construits à l'étranger par rapport aux navires construits au Canada?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, la suggestion du député sera attentivement considérée par les membres du cabinet.

* * *

[*Traduction*]

## L'EMPLOI

L'ACCORD SUR LE PARTAGE DU TRAVAIL CONCLU AVEC UNE SOCIÉTÉ PROVINCIALE DE LA COURONNE

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au nom des habitants de la circonscription de Churchill, puisque leur député ne pose aucune question sur les conditions d'emploi dans cette région. Étant donné l'accord sur le partage du travail conclu entre le gouvernement du Canada et ManFor, société provinciale de la Couronne—et, sauf erreur, le projet de partage du travail est venu à échéance et certains travailleurs ont été mis à pied, malgré les garanties données par le gouvernement manitobain que personne ne perdrait son emploi ou son entreprise—le ministre peut-il nous dire s'il sera possible ou non de sauver ces emplois, si les projets de partage du travail sont toujours en vigueur ou s'ils ont pris fin comme on l'a laissé entendre?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, un ministre du gouvernement manitobain a annoncé que des mises à pied auraient lieu même si l'accord sur le partage du travail était toujours en vigueur. Par conséquent, cela contrecarre les effets de cet accord.

Je signale en passant que j'ai écrit au premier ministre de la province, lundi dernier, pour lui dire que nous étions disposés à envisager toute proposition relative à des programmes de création d'emplois pour les travailleurs forestiers au nord du Manitoba. J'ai déjà fait cette offre aux ministres provinciaux en février dernier, en signalant qu'aux termes de l'article 38, nous pouvions offrir d'autres emplois dans cette région. J'espère que le gouvernement manitobain me donnera une réponse claire à cette offre précise, afin d'aider les travailleurs de ManFor à trouver un autre emploi dans une région où la demande de travailleurs forestiers est très forte en raison des incendies qui se sont produits il y a un an et demi. J'espère obtenir l'appui du député et de ses autres collègues qui représentent le Manitoba à la Chambre, pour voir si nous pouvons convaincre le gouvernement manitobain de participer à un programme de création d'emplois.

LE PARTAGE DU TRAVAIL DANS LES RÉGIONS DU NORD

**M. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, je poserai ma question supplémentaire au même ministre. Malheureusement, ces emplois semblent compromis. Le ministre a demandé au cabinet non seulement que l'on maintienne le partage du travail, mais que l'on élargisse cette formule. Pourrait-il nous dire si sa proposition a été approuvée et si l'on applique cette formule sur une plus grande échelle dans le nord du pays?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, nous avons signé jusqu'ici plus de 900 ententes de partage du travail visant près de 50,000 personnes. Un grand nombre d'entre elles travaillent dans le nord du Canada, surtout dans le secteur des ressources, par exemple, dans l'industrie forestière et d'autres industries. Je ne peux pas vous citer de chiffres exacts si le député veut parler des territoires, mais je pourrai lui fournir ces renseignements.

Quant aux projets d'avenir, nous avons rencontré les utilisateurs du partage du travail il y a quelques semaines. Nous analysons les résultats. La semaine dernière, j'ai consulté des représentants du patronat et des syndicats pour savoir ce qu'ils en pensent. Je prépare maintenant des propositions que je compte soumettre au cabinet. Il n'a pas encore eu l'occasion de les examiner, mais j'espère qu'il le fera avant que nous annoncions des mesures, d'ici la fin mai. Comme les entreprises et les syndicats demandent le partage du travail, cela prouve que cette formule peut jouer un rôle très utile pendant le ralentissemnt économique et que les intéressés tiennent beaucoup à ce que nous maintenions notre aide.

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE D'ALLOUER DES COMMANDES À DES SOCIÉTÉS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il sait que de nombreux habitants de la Nouvelle-Écosse attendent depuis longtemps qu'il prenne des mesures concrètes en vue d'allouer à Hawker Siddeley, qui en a tant besoin, certaines commandes de matériel ferroviaire roulant ainsi que d'autres commandes de matériel ferroviaire à la Sydney Steel Corporation. Le ministre a déclaré par le passé qu'il lui appartenait de voir au sein du cabinet qu'on donne du travail à certaines régions défavorisées et qu'on regarnisse les carnets de commande des secteurs clés. Or, jusqu'ici, le ministre pratique exactement l'inverse du développement économique. Certes, je sais bien que tout le pays souffre de la crise économique, mais on ne devrait pas pour autant oublier les régions qui ont toujours eu la réputation d'être défavorisées sur le plan économique avant que tout notre pays se trouve dans les même difficultés.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, j'ai examiné cette question avec mon collègue, le ministre des Transports. J'espère que celui-ci aura incessamment une communication à faire au nom du gouvernement.

Par ailleurs, je voudrais signaler à mon collègue qu'encore aujourd'hui le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé, au nom du gouvernement, la mise sur pied d'un programme coopératif de 5 millions et demi de dollars en vue d'utiliser avec de l'eau le charbon extrait par la Société de développement du Cap-Breton—dont je réponds au Parlement—pour alimenter les centrales thermiques. Une nouvelle usine pilote mettant à l'essai cette nouvelle technologie sera construite. Ce n'est là qu'un exemple des efforts que nous déployons non seulement pour favoriser l'expansion industrielle mais aussi l'application de techniques de pointe, dans l'intérêt de l'économie du Cap-Breton et de celle de la Nouvelle-Écosse.

LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, je remercie le ministre de nous avoir annoncé cette nouvelle. Elle est tout à fait bienvenue, mais il faut avouer que c'est une bien piètre contribution quand on sait, puisque le ministre a parlé du Cap-Breton, que la société Sydney Steel a besoin de commandes supplémentaires, commandes que le ministre des Transports pourrait fournir à cette énorme société. Si l'on veut garantir la stabilité d'une entreprise, améliorer le sort des travailleurs ou justifier les dépenses, il faut que la société puisse obtenir des commandes. Le ministre a les pouvoirs voulus pour fournir du travail à cette société, et j'espère qu'il va le faire.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, nous n'avons pas à forcer le CN à passer des commandes à SYSCO. Cela fait déjà des années qu'il le fait. De fait, le CN a passé 83 p. 100 de ses commandes de rails des dix dernières années à cette société. Le député n'est pas sans savoir toutefois que ces douze derniers mois, il y a eu quelques problèmes techniques, et c'est pourquoi le CN s'est adressé à d'autres fournisseurs canadiens, dont Algoma, pour se procurer une partie des rails dont il avait besoin.

Le CN va acheter 88,000 tonnes de rails à SYSCO cette année. Il se trouve que la société trouve ce volume insuffisant. Et c'est pourquoi elle a demandé au CN de lui passer des commandes à l'avance et de stocker les rails. Cette requête est à l'étude actuellement. Il en coûterait 1.4 million de dollars. Nous tâchons de voir qui pourrait assumer cette dépense supplémentaire. Ce serait normalement au CN de le faire, mais la société d'État s'y refuse. Nous tâchons de trouver actuellement une solution au problème. Quoi qu'il en soit, on a tort de prétendre que le CN ne fait pas son possible pour acheter des rails à SYSCO.

• (1500)

**M. McKay:** Je suis déçu d'entendre le ministre prétendre que le CN ne peut acheter davantage de rails à la société SYSCO. J'aimerais apporter une petite précision. Il dit que la qualité des rails fabriqués par SYSCO—qui se trouve dans le fief du vice-premier ministre—laisse à désirer. Je tiens à lui rappeler qu'un train a déraillé récemment dans l'Ouest et que ce n'était pas les rails fabriqués par SYSCO qui étaient fautifs, mais bien ceux produits par Algoma. Il serait peut-être souhaitable que le ministre se trouve d'autres fournisseurs.

**Mme le Président:** Je tiens à faire remarquer au député qu'il n'a pas posé de question et à lui rappeler qu'il ne doit pas prendre la parole pour commenter les réponses qu'on lui fournit.

* * *

## PÉTITIONS

M. HEAP—LES ESSAIS DE MISSILE DE CROISIÈRE SUR LE SOL CANADIEN

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Greffier a déposé sur le bureau le deux cent trente-et-unième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Spadina (M. Heap) le mercredi 28 avril 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Nielsen:** Madame le Président, je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement confirme quels sont les travaux prévus pour demain et qu'il nous dise quels sont ses projets pour la semaine prochaine.

*Colline Parlementaire*

**M. Pinard:** Madame le Président, demain, la Chambre étudiera les bills S-19, C-58, dans cet ordre, ainsi que le bill C-91, si le temps le permet.

[*Français*]

En ce qui concerne les travaux pour la semaine prochaine, à moins d'avis contraire, lundi et jeudi prochains seront deux jours réservés à l'opposition et mardi et jeudi nous continuerons l'étude du projet de loi C-93 qui vise à autoriser le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent et à amender certaines mesures fiscales.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Madame le Président, d'après l'interprétation, on compte débattre le bill C-93 mardi et vendredi, mais il n'a pas été question de mercredi. Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il répéter en quoi consisteront les travaux de la Chambre mercredi?

**M. Pinard:** Madame le Président, j'ai dit en français que nous reprendrions l'étude du bill C-93 mardi et mercredi de la semaine prochaine. Sauf avis contraire, lundi et jeudi devraient être des jours réservés à l'opposition.

* * *

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CROSBIE—CORRECTION CONCERNANT L'ALLUSION À CALIGULA

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, j'ai commis une erreur. J'ai dit que l'empereur Caligula avait fait de son cheval un dieu. En fait, il a nommé son cheval sénateur; le premier ministre (M. Trudeau) a souvent nommé des triples crétins au Sénat.

**Mme le Président:** Les députés ne facilitent pas la tâche à la présidence en invoquant le Règlement pour poursuivre en réalité le débat.

* * *

## LA COLLINE PARLEMENTAIRE

LE RECRUTEMENT DES GUIDES TOURISTIQUES

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, je voudrais obtenir des précisions sur certains renseignements que Votre Honneur a communiqués à la Chambre au cours de la période des questions, vendredi dernier. Si je soulève cette question aujourd'hui, c'est que je viens de recevoir d'autres renseignements qui contredisent ceux que vous nous avez donnés ce jour-là.

J'ai interrogé le premier ministre (M. Trudeau) à propos du programme spécial de recrutement de francophones pour le compte la Fonction publique et j'ai également fait valoir qu'on n'embauchait plus d'étudiants unilingues anglophones comme guides touristiques sur la colline du Parlement, même si 95 p. 100 des touristes parlent l'anglais. La présidence a alors signalé que mon affirmation était inexacte.

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Quoi qu'il en soit, le député aurait dû me signaler la chose en privé. Nous pouvons en discuter dans mon bureau. Étant donné que c'est une question relevant de l'administration de la Chambre des communes, comme le sait pertinemment le député, il devrait en discuter avec moi, personnellement, ou avec le comité des services aux députés. La présidence n'est certainement pas en mesure d'élaborer ou de faire des commentaires sur la question, ou encore de répondre à des questions à la Chambre.

**M. McKenzie:** Madame le Président, si je soulève la question à la Chambre, c'est que vous êtes intervenue quand on répondait à ma question. Je voudrais savoir pourquoi dans le guide parlementaire, au chapitre relatif à l'embauchage d'étudiants comme guides touristiques, il est clairement précisé, sous la rubrique des exigences linguistiques, que les candidats doivent parler couramment les deux langues officielles. Je voudrais savoir combien d'étudiants anglophones unilingues seront embauchés et pourquoi on n'a pas prévu dans le guide parlementaire une proportion précise d'étudiants anglophones qu'on peut embaucher, étant donné que les deux tiers des étudiants canadiens ne parlent pas le français et que cette directive est fort discriminatoire. Je voudrais des éclaircissements là-dessus.

**Mme le Président:** Je puis communiquer au député les chiffres qu'il réclame. Toutefois, si j'ai eu tort d'intervenir lors de la période des questions ce jour-là, je ne répéterai pas mon erreur cette fois-ci. Nous avons ces chiffres et je les communiquerai volontiers au député; je les rendrai même publics, si cela peut être utile à notre collègue.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

ADOPTION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. René Gingras (Abitibi)** propose: Que le deuxième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le jeudi 8 avril 1982, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 4126 et 4221.

[*Texte*]

LES DÉCRETS DU CONSEIL

Question nº 4126—**M. Cossitt:**

Depuis qu'on a préparé la réponse à la question nº 53 de la première session de la trente-deuxième législature, combien de décrets du conseil le gouvernement a-t-il émis de plus et combien étaient confidentiels de quelque façon que ce soit?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Les décrets du conseil sont au nombre de 6,897. Aucun n'était confidentiel.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 4221—**M. Gilchrist:**

Pour chaque année entre 1976 et 1981, *a*) quel a été le coût des prestations d'assurance-chômage, *b*) combien de personnes ont touché des prestations?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):**

| | *a*) Coût des prestations d'assurance-chômage | *b*) Nombre de personnes qui ont touché des prestations |
|---|---|---|
| | (en millions de dollars) | (en milliers) |
| 1976 | 3,361.6 | 2,429 |
| 1977 | 3,928.2 | 2,515 |
| 1978 | 4,538.2 | 2,526 |
| 1979 | 4,009.1 | 2,322 |
| 1980 | 4,393.8 | 2,249 |
| 1981 | 4,828.3 | 2,354 |

[*Traduction*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA QUESTION DE LA SOLLICITATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROSTITUTION

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de demander le consentement unanime, que la Chambre serait peut-être disposée à donner, pour que le député de Vancouver-Centre (Mlle Carney), ou le gouvernement, puisse encore une fois présenter la motion tendant au renvoi de la question de la prostitution au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

**Mme le Président:** Je suis entre les mains de la Chambre mais personne n'est intervenu à l'appel des motions pour solliciter . . . ou, en faire la demande.

● (1510)

**M. Nielsen:** Je demande maintenant à la présidence de solliciter le consentement unanime . . .

**Une voix:** Pesez bien vos termes.



**M. Nielsen:** . . . pour que le député de Vancouver-Centre puisse proposer la motion, si le secrétaire parlementaire ne désire pas le faire lui-même.

[*Français*]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, dans ce genre d'affaires, lorsqu'il s'agit des travaux de la Chambre ou d'un renvoi à un comité, nous avons l'habitude de négocier avec les représentants des divers partis, et lorsque nous avons de bonnes raisons de croire qu'il y a un consentement unanime, nous prenons le temps de la Chambre pour faire la suggestion de demander le consentement unanime à une motion précise. Cette expérience a été tentée à au moins deux reprises cette semaine et cela n'a pas fonctionné. Alors étant donné les circonstances, je préférerais avoir plus d'indications quant à un accord de la part du Nouveau parti démocratique avant que nous prenions davantage du temps de la Chambre pour faire accepter une motion de renvoi à un comité. Étant donné les circonstances, je ne crois pas que l'honorable député puisse obtenir le consentement unanime qu'il suggère, parce que d'autres consultations doivent avoir lieu, et si nous croyons qu'il y a des motifs raisonnables et probables de croire que le consentement unanime sera obtenu, nous assumerons nos responsabilités et nous proposerons à nouveau la motion.

[*Traduction*]

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre connaît les termes de la motion qui ferait l'unanimité. Nous serions enchantés de consentir à une motion qui donnerait au comité permanent de la justice et des questions juridiques instruction d'étudier tous les moyens légaux d'interdire la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel du Canada, de même que toutes les lois provinciales et règlements municipaux actuellement en vigueur, et d'inclure dans son étude l'audition et l'examen des vues des personnes et organismes concernés. Nous donnerions volontiers notre consentement à cette motion, si le leader du gouvernement à la Chambre voulait bien la présenter.

**M. Pinard:** Madame le Président, il s'agit là d'une question que je suis disposé à discuter de la façon habituelle et dans des circonstances normales. Je trouve bien peu de différence. Je constate que le NPD a mis des conditions. L'affaire doit faire l'objet de négociations. Nous avions une motion très simple proposant le renvoi de la substance au comité qui étudie un certain projet de loi, mais le NPD a refusé son consentement. Il veut maintenant imposer des conditions. Nous sommes disposés à les discuter mais, dans l'intervalle, nous n'accepterons nullement une motion là-dessus proposée par le NPD. Nous proposerons la motion. Nous en avions proposé une plus tôt, mais les députés néo-démocrates n'ont pas accepté ce renvoi, c'est dommage.

**M. Deans:** Au sujet du rappel au Règlement, madame le Président, je veux qu'il soit bien compris que nous ne tentons pas d'imposer des conditions, mais d'en supprimer une.

**M. Nielsen:** Alors, vous avez finalement changé d'avis.

*Les subsides*

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE CENSURE—LE RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ ET LE DÉSARMEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa)** propose:

Que la Chambre appuie le rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement signé par six membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale en avril 1982 et qui recommande, entre autres, un gel mondial nucléaire, l'interdiction de la mise à l'essai au Canada des missiles de croisière et un engagement mondial à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire.

—Madame le Président, nous n'avons jamais eu à affronter la possibilité d'une catastrophe humaine de l'amplitude de celle vers laquelle l'humanité semble se diriger. Le carnage des deux grandes guerres n'est rien à comparer à ce qui pourrait arriver si nous ne mettons pas un terme à l'escalade désastreuse qui est en cours dans la création d'instruments d'hécatombe nucléaire. Les deux grandes puissances, engagées dans une lutte à finir sur le plan international, nous rapprochent de plus en plus d'un monde hobbésien d'une violence incontrôlée. Cette fois-ci, toutefois, les conséquences dépassent presque tout ce que l'on peut imaginer compte tenu de l'Histoire. Nous devons maintenant envisager la destruction possible de l'humanité.

[*Français*]

Pendant qu'une grande partie de l'humanité est aux prises avec une pauvreté grandissante on a dépensé plus de 500 milliards de dollars par année pour des armes; pendant que nous connaissons une pénurie de médecins, d'enseignants et d'ingénieurs l'industrie de la guerre emploie plus de 50 millions d'hommes et de femmes directement ou indirectement. Notre système de valeurs est, le moins que l'on puisse dire, attaqué de toutes parts. Aucune religion ni philosophie, que l'on soit de l'Occident ou de l'Est, ne justifie une telle option.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député du Yukon invoque-t-il le Règlement?

**M. Nielsen:** C'est contraire à notre coutume que de permettre aux photographes d'aller derrière les tentures pour prendre des photos, et mettre ainsi en évidence et la présidence et le député de . . .

**Une voix:** Prud'homme.

**M. Nielsen:** . . . Saint Denis (M. Prud'homme), et c'est pourtant ce qui se passe maintenant. J'ignore pourquoi les photographes sont là, si c'est pour de la documentation ou d'autre motif. Cela devrait être interdit.

**M. l'Orateur adjoint:** En toute déférence pour le député, la question sera examinée en temps et lieu. La parole est au député d'Oshawa.

**M. Nielsen:** Et bien monsieur l'Orateur, je vais rester debout jusqu'à ce que je sois entendu.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député a dit ce qu'il avait à dire.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ils sont toujours là!

**M. McDermid:** Dites-leur de sortir de la Chambre!

**M. l'Orateur adjoint:** La présidence a été informée que les leaders parlementaires s'étaient entendus sur la présence des photographes. Si des députés y trouvent à redire, ils pourront toujours contester par les voies habituelles et nous prendrons les mesures qui s'imposent.

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'Orateur et les leaders parlementaires s'étaient entendus pour permettre des prises de photos. Écoutez-moi une minute. On avait permis de prendre des photos durant la période des questions mais pas au-delà. Et les photographes sont toujours là.

**M. l'Orateur adjoint:** En toute déférence, je rappelle que le député a dit ce qu'il avait à dire.

**M. Nielsen:** J'ai quelque chose à dire.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député a dit ce qu'il avait à dire. Les photographes sont partis. Le député d'Oshawa a la parole.

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** La parole est au député d'Oshawa.

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député du Yukon a eu la parole et il a fait un rappel au Règlement. L'incident dont il s'est plaint est terminé et la présidence a déclaré qu'il y aurait de nouveaux entretiens à cet égard et que l'on prendrait les mesures qui s'imposent s'il y a eu infraction à la façon dont nous interprétons les règles de la Chambre. Le député a-t-il quelque chose à ajouter à cela?

**M. Nielsen:** Si vous me permettiez de m'expliquer, monsieur l'Orateur, je vous le dirais. Je demande à la présidence de rappeler que l'Orateur et les leaders de la Chambre sont convenus d'autoriser la présence de photographes derrière le rideau uniquement pendant la période des questions et que cet usage doit être non seulement respecté, mais appliqué rigoureusement. C'est ce que je prie la présidence de dire.

**M. l'Orateur adjoint:** La présidence a entendu le point de vue du député qui a exposé son argument. La parole est au député d'Oshawa.

**M. Prud'homme:** Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais j'invoque le Règlement. Votre Honneur doit entendre mon rappel au Règlement.

Vu toute l'amabilité que je témoigne d'habitude au député du Yukon (M. Nielsen), je ne sais pas pourquoi il m'a mêlé à ce débat. J'avais simplement un entretien particulier avec vous-même, monsieur l'Orateur, pour vous demander quels députés prendraient la parole aujourd'hui, de façon très discrète . . .

**M. Nielsen:** Et par pure coïncidence, le photographe était là.

**M. Prud'homme:** Je parlais tout simplement à votre Honneur de façon très discrète et très douce pour savoir quel serait le prochain député à prendre la parole parce que je prononcerai moi-même un discours aujourd'hui. Je voulais savoir quand j'aurais la parole. C'est une pratique établie depuis longtemps . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le député a fait comprendre qu'il n'essayait pas d'utiliser un subterfuge avec la complicité de la présidence et je suis tout à fait prêt à le confirmer. Le député d'Oshawa a la parole.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, je regrette de devoir dire qu'une interruption de ce genre pendant un débat sur cette question indique bien ce que certaines personnes jugent important.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Ce qui est le plus grave dans la situation actuelle, c'est la prolifération et la mise au point d'armes nucléaires. A l'heure actuelle, une dizaine de pays sont capables d'utilser des armes nucléaires et une demi-douzaine d'autres sont bien près d'en être capables. A eux seuls, les États-Unis et l'Union soviétique disposent de suffisamment d'armes nucléaires pour se détruire réciproquement plusieurs fois. Les hommes politiques sont donc moralement tenus de réfléchir en tout premier lieu aux conséquences d'une guerre nucléaire et d'agir avec réalisme et intelligence pour les prévenir.

• (1520)

Nous ne saurions chercher de meilleur guide que le rapport minoritaire du comité tripartite de la Chambre des communes qui a examiné les questions connexes de la sécurité et du désarmement. Je profite de l'occasion pour féliciter tous les députés libéraux et progressistes conservateurs qui ont fait partie de ce comité. Je tiens à signaler en outre, sachant bien qu'on me comprendra, l'apport très important du député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett), du député de Saskatoon-Est (M. Ogle) et du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant), trois députés qui se réclament de mon parti. Nous devons féliciter tous les députés qui ont fait partie du comité pour le sens moral et pratique dont ils ont fait preuve.

Le rapport minoritaire, bref et précis, donne une description sinistre mais véridique des conséquences d'une guerre nucléaire. En voici un extrait:

> Ceux qui ne seraient pas brûlés vifs, déchiquetés ou asphyxiés dans les abris se trouveraient abandonnés dans un monde cauchemardesque peuplé d'agonisants, de morts et d'aliénés. La nourriture, les récoltes et la terre seraient contaminées et l'eau serait impropre à la consommation. Les survivants envieraient le sort des morts. En cas d'attaque générale, qui réussirait à survivre aux radiations qui traverseraient les océans et se propageraient dans l'atmosphère épuisant la couche d'ozone et libérant ainsi des rayons ultraviolets mortels? L'écroulement de l'écosystème transformerait la terre en dépotoir.

*Les subsides*

Ces dernières semaines, un tas de gens ont été profondément bouleversés par une description semblable figurant dans une importante analyse de la course aux armements et de la guerre nucléaire effectuée par M. Jonathan Schell dans le cadre de la série d'articles qu'il a rédigés sur le sujet pour le magazine *The New Yorker*. J'invite instamment les députés de tous les partis à la Chambre à lire cette série d'articles avec beaucoup d'attention.

La course aux armements nucléaires est entrée dans un cercle vicieux. Lorsque l'une des parties accumule de nouvelles armes, elle accroît le sentiment d'insécurité dans l'autre camp. Il en résulte une augmentation de la demande d'armes nucléaires au nom de l'autodéfense. Je déplore amèrement que ce cycle infernal se soit intensifié au cours des dernières années. Il a atteint des proportions alarmantes, et c'est peu dire. Au lieu de baser la paix sur la sécurité, les dépenses d'armement n'ont d'autre effet que d'accroître le sentiment d'insécurité à l'échelle internationale. Il faut briser ce cercle vicieux dès maintenant. C'est pourquoi le rapport minoritaire du comité tombe à point nommé et fait preuve d'une sagesse pratique. Le rapport s'appuie sur une connaissance approfondie de la situation internationale de l'armement et part du principe que le Canada peut et doit mener la lutte dans ce domaine.

Dans ce contexte, il convient en particulier de noter que le Canada était la seule nation qui refusait de se doter d'armes nucléaires, alors qu'elle en avait la capacité. C'était un noble début. Il est temps maintenant de revenir aux principes qui ont régi cette attitude.

Il convient également de noter que le Canada, qui était une puissance moyenne, s'est taillé après la Seconde Guerre mondiale la réputation d'être une nation activiste qui n'a pas hésité à sortir plus d'une fois du statu quo. Il est temps que nous revenions à cette tradition-là aussi. Il est temps que le gouvernement du Canada cesse d'appuyer ceux qui se livrent à cette course criminelle aux armements. Il est temps de sortir de sortir de l'ombre et de se prononcer enfin pour le désarmement.

Cela peut et doit s'effectuer en termes pratiques. Le rapport minoritaire sur les armes nucléaires nous montre comment cela est possible. Que recommande-t-il? Il demande que l'on procède à un gel global des essais, de la production et du déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Il s'aligne ainsi sur la position adoptée dans leur résolution par les sénateurs Hatfield et Kennedy aux États-Unis, et qui avait, hier encore, l'appui de près de 200 congressistes et sénateurs américains, dont le nombre grandit chaque jour.

Un tel gel mutuellement accepté de la course aux armes nucléaires, accompagné de mesures d'inspection et de contrôle à l'échelle internationale, est réaliste. Il permettrait premièrement, d'éviter que le développement de la capacité de première frappe ou de riposte connexe n'entre dans une nouvelle phase. Deuxièmement, il ne s'agira pas d'un désarmement unilatéral, car il sera exécutoire pour les deux grandes puissances.

Dans ce contexte, il importe de noter qu'un accord aurait pour conséquence immédiate de mettre un terme à la mise au point du missile de croisière, qui est de toute évidence une arme nucléaire de première frappe. Pour ce qui est de l'équilibre actuel des forces nucléaires, cet arme n'est pas nécessaire. Bien que l'Union soviétique ait nettement l'avantage sur le plan des missiles de moyenne portée, les États-Unis et leurs alliés viennent en tête pour les missiles de longue portée.

Comme le fait remarquer le sous-comité, les deux parties sont à égalité dans l'ensemble, ce qu'approuvent bon nombre d'experts militaires à l'heure actuelle, notamment aux États-Unis.

Les États-Unis auraient tort de chercher à s'assurer une supériorité nucléaire, tout d'abord parce que les Soviétiques ont dit qu'une telle mesure de la part des Américains les poussera tout simplement à étendre leur programme nucléaire. Et ce sera à nouveau l'escalade. Deuxièmement, comme l'a signalé l'Amiral Noel Gayler, ancien chef des forces armées américaines dans le Pacifique, sur le plan pratique, cette prétendue supériorité n'a aucun sens. Je cite les propos de cet ancien responsable, rapportés dans le *Times* de New-York de dimanche dernier:

> La Russie et nous sommes comme deux joueurs assis face à face à une table de jeu, un révolver pointé sur le ventre de l'autre et le doigt sur la gachette. Peu importe la taille des révolvers; si l'un des deux est utilisé, les deux sont morts. De la même façon, l'importance des forces nucléaires ne fait guère de différence.

Il est donc tout à fait inutile d'aller de l'avant avec le missile de croisière. Il impliquera de nouvelles dépenses en armements des deux côtés. Il ne fera qu'accroître l'équilibre de la terreur déjà excessif qui existe dans le monde.

La proposition concernant un gel nucléaire est pratique. Elle n'avantage aucune des parties. Le gouvernement canadien devrait user de son influence auprès de la communauté mondiale, lors d'une Assemblée spéciale des États-Unis, pour obtenir un gel et faire accepter des mécanismes internationaux efficaces en vue de le mettre en application. Il ressort clairement des entretiens récents que les États-Unis devront être disposés à changer d'avis à l'égard du missile de croisière. D'autre part, l'Union soviétique devra changer d'avis quant à l'importante question de l'inspection. Quant au Canada, son rôle futur est clair: nous devons faire notre possible pour convaincre les deux superpuissances de se montrer conciliantes.

• (1530)

Le comité recommande ensuite qu'on interdise les essais des missiles de croisière. Cela découle évidemment de sa première recommandation. Comme le souligne le sous-comité, nous ne devrions pas participer à des essais visant à perfectionner la technologie nucléaire militaire. C'est seulement en refusant l'usage de notre espace aérien en Alberta, en Saskatchewan ou ailleurs que nous prendrons clairement position contre la course aux armements. Nous ne pouvons pas être à la fois pour le désarmement et participer à ces essais. C'est l'occasion ou jamais de prendre position. Nous devons nous prononcer contre cette course absurde et inhumaine aux armements nucléaires en commençant par interdire l'essai des missiles de croisière sur le sol canadien.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** A mon avis, la troisième recommandation n'est pas aussi rigoureuse et vérifiable que les deux premières. Elle est néanmoins très importante. Le Canada doit simplement s'engager à ne jamais être le premier à employer des armes nucléaires. C'est à mon avis un engagement moral extrêmement important et c'est la première chose qu'il faudrait demander aux autres pays disposant d'armes nucléaires. A propos de cette recommandation et des autres, je tiens à dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) que le gouvernement du Canada ne devrait pas hésiter à prendre cet engagement et à prendre les mesures qui en découleront.

Voici la quatrième et dernière recommandation du rapport minoritaire: Nous devrions consacrer 0.10 p. 100 de notre budget de défense, c'est-à-dire 7 millions, au désarmement. Cette somme pourrait servir à renforcer les programmes d'étude sur le désarmement, à fournir des renseignements et à intensifier la recherche dans ce domaine. Cette proposition correspond exactement à l'opinion de la majoritié des Canadiens. Les Canadiens de toutes les régions, de tous les partis veulent la paix. Ils préféreraient sans aucun doute que l'on dépense cet argent pour assurer la paix et prendre les moyens pour y arriver au lieu de seulement dépenser pour l'armement. Plus de 30,000 personnes se sont assemblées à Vancouver pour participer à une manifestation clairement spontanée et je suis persuadé qu'en l'occurrence, elles étaient les porte-parole des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** On ne peut exagérer les horreurs indicibles d'une guerre nucléaire. Seuls les insensés prétendent qu'on peut le faire. Je qualifie d'insensés les militaires en Union soviétique, aux États-Unis ou dans leurs pays alliés qui affirment sans broncher qu'on peut survivre à une attaque nucléaire et qu'on peut livrer une guerre nucléaire restreinte.

Toutefois, monsieur l'Orateur, si à mon avis, il va de soi que tous les hommes et femmes de bonne volonté et d'intelligence raisonnable appartenant à tous les partis conviennent que toute guerre nucléaire quelconque dégénérerait en holocauste nucléaire, dans le monde politique, il ne sufit pas de souligner ces conséquences, si horribles soient elles. Il incombe en somme à l'homme politique de présenter une solution valable et de chercher ensuite à y donner suite.

Sur la scène politique, il est rare que l'idéal et le possible coïncident parfaitement. A mon avis, c'est exactement ce qui arrive à l'heure actuelle. Il s'agit de commencer à éloigner l'humanité du gouffre nucléaire. Dans ce but les moyens que je viens de décrire ont été proposés et appouvés par nombre de personnes dans de nombreux pays. Tout ce qu'il nous faut maintenant, c'est la volonté politique de les mettre en œuvre. Mettons-nous donc à cette importante œuvre humaine.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Appolloni:** Monsieur l'Orateur, le député d'Oshawa (M. Broadbent) me permettrait-il de lui poser une question?

**Une voix:** Non.

**M. Broadbent:** Oui.

**Mme Appolloni:** Monsieur l'Orateur, j'ai fait partie du comité qui a étudié la question du désarmement et je puis dire en toute vérité . . .

**Une voix:** Quelle est votre question?

**Mme Appolloni:** Le député voudrait-il prier ses collègues d'avoir la politesse de se taire pour que nous puissions parler tranquillement?

**M. Broadbent:** Oui.

**Mme Appolloni:** Merci. Je suis enchantée de pouvoir affirmer que le comité a rejeté tout sectarisme et a fait preuve de sincérité. C'est dans le même état d'esprit que je pose cette question, monsieur l'Orateur. Le député vient de parler. Je respecte ses opinions, même si je ne les partage pas. Dans son entrée en matière, il a surtout parlé des membres du comité qui ont signé le rapport minoritaire. C'est normal de se lancer des fleurs entre membres du même parti.

Je songe à ce que le député a dit sur l'attitude morale des signataires dissidents. Voici ma question, monsieur l'Orateur. J'espère que le député d'Oshawa n'insinue pas que les membres du comité qui n'ont pas signé le rapport minoritaire, ou le groupe majoritaire, sont passablement immoraux. Bien des députés sont intimement convaincus que la protection de nos enfants et de ceux des autres Canadiens est aussi une nécessité morale.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'apprécie beaucoup cette question. Elle me donne l'occasion de donner des précisions. Je suis parfaitement d'accord sur ce que le député vient de dire; le groupe majoritaire doit être placé sur un pied d'égalité avec le groupe minoritaire sur le plan moral. Loin de moi l'intention d'insinuer le contraire; je ne l'ai pas fait, d'ailleurs. C'est toutefois possible. Je concède que l'on pourrait m'avoir prêté des intentions que je n'avais pas, parce que je ne me suis pas suffisamment expliqué. Je suis heureux de pouvoir réparer cet oubli.

On ne peut pas juger la moralité des citoyens du Canada, des États-Unis et d'autres pays d'après leur opinion sur ce problème. C'est au niveau des moyens d'atteindre ces objectifs que les opinions divergent.

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, au cours de l'année dernière, nous avons vu l'inquiétude grandir dans le monde au sujet de la course aux armements. Les gens s'alarment de plus en plus à la pensée qu'une escalade effrénée pourrait conduire à un holocauste nucléaire. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a bien raison d'évoquer les horreurs d'une guerre nucléaire qui se terminerait en apocalypse. Les Canadiens commencent aussi à s'impatienter parce que les gouvernements de tous les pays semblent incapables de s'entendre sur les conditions essentielles à remplir pour en arriver à un véritable désarmement.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement partage les inquiétudes des Canadiens, ainsi que celles des autres peuples du monde. Malheureusement, il n'existe pas de formule magique pour que nos vœux se réalisent. Notre gouvernement a pourtant démontré son sens des responsabilités en adoptant une politique cohérente et efficace qui permette d'atteindre l'objectif de désarmement et de contrôle nucléaire que nous appelons de tous nos vœux.

La position du Canada n'est pas identique à celle des superpuissances. Les États-Unis et l'Union soviétique sont des puissances dotées d'armes nucléaires; pas nous. Ces deux pays s'occupent à mettre au point des dispositifs d'armes nucléaires; pas nous. Tous deux ont augmenté sensiblement leurs dépenses au titre de la défense; pas nous. Tous deux se livrent à des ventes massives d'armes, pas nous. Le Canada est une puissance occidentale moyenne.

• (1540)

Quand nous disons que nous n'avons pas la même perspective que les deux superpuissances, cela ne signifie pas que le Canada est un pays neutre ou non aligné. Le Canada est une puissance moyenne de l'Ouest, qui appuie les valeurs occidentales et préconise l'alliance occidentale. De fait, nous avons participé à la fondation de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Je voudrais citer les paroles, qui s'appliquent également à notre situation, du grand socialiste allemand, le chancelier Schmidt, qui a déclaré ce qui suit la semaine dernière à la réunion annuelle de son parti:

> La politique allemande ne peut se situer et ne se situera jamais à égale distance entre Washington et Moscou. Pour notre part, nous prenons rang parmi les peuples libres et égaux.

Nous sommes nombreux à croire que les socialistes canadiens en arrivent à une conclusion différente parce qu'ils ne partagent pas cette opinion, du point de vue moral, politique ou militaire.

**M. Broadbent:** On redevient mesquin, n'est-ce pas Mark?

**M. MacGuigan:** Je me ferai un plaisir de répondre aux questions lorsque j'en aurai terminé. Les néo-démocrates n'aiment manifestement pas entendre la vérité. Ils n'aiment pas qu'on leur dise ce qu'ils concluraient facilement s'ils ne s'opposaient pas à l'adhésion du Canada à l'Alliance de l'Atlantique Nord. A leurs yeux, bien sûr, une solution peut être trouvée à partir d'un seul genre de démarche.

**M. Broadbent:** Que faites-vous des sénateurs Hatfield et Kennedy?

**M. MacGuigan:** Il est question des néo-démocrates et non des sénateurs américains.

**M. Broadbent:** Tenez-vous en à la question.

**M. MacGuigan:** Les sénateurs américains mentionnés par le chef du Nouveau parti démocratique sont partisans de l'OTAN, alors que son parti ne l'est pas. Je sympathise avec lui, car j'ai l'impression qu'il appuie secrètement l'OTAN sans pouvoir l'admettre ouvertement à cause de son parti. Il a toute ma sympathie.

**Mlle Jewett:** C'est pas mal dégoûtant, ça, Mark.

**M. MacGuigan:** La politique de contrôle des armes et de désarmement a toujours été et demeure l'une des priorités du gouvernement. Elle a fait l'objet d'audiences sérieuses au comité permament des affaires extérieures et de la défense nationale au début de l'année. Avant de rédiger son rapport, le comité a examiné toute la gamme des vues sur la sécurité et le désarmement. Aujourd'hui, on nous invite à appuyer les vues des six membres du comité qui ont émis un communiqué de presse à titre de groupe minoritaire, mais, en fait, nous devrions féliciter le comité de ses efforts.

Le rapport du comité, déposé le 8 avril, contient un certain nombre de recommandations positives. Le gouvernement a étudié très attentivement les recommandations qui doivent traduire en quelque sorte la position que le Canada entend adopter lors de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement.

Cette importante rencontre internationale doit débuter dans un peu plus d'un mois. Nous nous préparons en vue de cette rencontre depuis plus d'un an. Nous avons examiné notamment l'étude de la stratégie d'asphyxie que le premier ministre (M. Trudeau) avait proposée lors de la première session extraordinaire en 1978, stratégie dont le bien fondé a été de nouveau confirmé lors du débat sur la politique étrangère qui s'est tenu en juin dernier. Par ailleurs, notre ambassadeur pour le désarmement a poursuivi d'importants entretiens avec les représentants d'autres pays. Aujourd'hui, j'ai eu l'honneur d'accueillir à Ottawa M. Eugene Rostow, directeur de l'agence américaine chargée du contrôle des armes et du désarmement, et de m'entretenir avec lui de la position que les États-Unis et les autres pays occidentaux dans leur ensemble devraient adopter au cours des prochains mois. J'ajouterai qu'à la demande de l'ancien premier ministre de la Suède qui préside le groupe d'étude international sur le désarmement, j'ai demandé à notre ancien ambassadeur, M. Ford, de se joindre à ce groupe d'étude qui, sauf erreur, est en train de mettre la dernière main à son rapport.

Dans mon exposé du 25 février au comité permanent, j'ai fait valoir qu'à la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, le Canada avait pour objectif de poser les jalons des négociations sur le contrôle des armements et le désarmement et de leur imprimer un nouvel élan. C'est la période ultérieure à la session qui est en fait au cœur de nos préoccupations et de celles de nos alliés de l'OTAN. Je me suis réjoui de voir que le comité permanent se tournait aussi vers l'avenir et insistait sur la nécessité de résoudre les principaux points de désaccord, de créer les conditions favorables à la détente, à l'accélération vers un rapprochement et à la réduction mutuelle et équilibrée des armements globaux.

Les États doivent redoubler d'efforts dans la négociation d'accords concernant le contrôle des armements et le désarmement, non seulement dans le cas des systèmes d'armement existants—nucléaires, chimiques et classiques—mais encore dans celui des systèmes d'armement qui sont sur le point d'être mis en service. Les États ne doivent pas souffrir que les négociations en vue du contrôle des armements et du désarmement soient trop en retard sur les progrès technologiques. La nécessité d'une plus grande limitation qualitative s'accroît avec chaque année qui passe. L'énoncé de principes conjoint qui a été négocié dans le cadre de SALT II exigeait une plus grande limitation qualitative de même qu'une réduction dans le nombre d'armes nucléaires stratégiques. Étant donné la position géographique de notre pays, aucune négociation ne saurait être plus importante pour le Canada que les pourparlers sur les armes stratégiques entre les États-Unis et l'URSS, pourparlers qui, nous l'espérons, reprendront le plus tôt possible.

En examinant l'avenir, nous devons également nous préoccuper de la mise au point de systèmes d'armement devant être employés dans l'espace. Les ententes internationales existantes ne suffisent plus. Le Canada est intervenu à ce sujet à l'ONU et a coparrainé une résolution lors de la dernière réunion de l'assemblée générale qui demandait au comité sur le désarmement, organisme de négociation multilatérale à Genève, d'envisager de négocier des ententes efficaces et vérifiables destinées à prévenir la course aux armements dans l'espace. Le Canada attend avec impatience que cet organisme poursuive l'étude de cette question lors de la reprise de ses travaux à l'été auxquels nous participerons activement.

Au cours des dernières semaines, le comité sur le désarmement a créé un groupe de travail sur l'interdiction totale des essais. Ce comité devait examiner les questions se rapportant à la vérification et à la conformité afin de réaliser d'autres progrès dans le sens d'une interdiction totale des essais. L'interdiction totale des essais a été et demeure une priorité de notre pays, précisément parce que c'est un moyen fondamental pour limiter les générations futures d'armes nucléaires. Grâce à notre compétence, le Canada peut et va jouer un rôle actif au sein de ce nouveau groupe de travail.

Dans le cadre des instances de négociation, comme le comité sur le désarmement et les pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces à Vienne ainsi que dans le cadre d'assemblées délibérantes comme la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, le Canada va défendre des positions réalistes qui encourageront la poursuite des négociations.

En résumé, notre position fondamentale est la suivante: nous sommes en faveur d'une dissuasion équilibrée par une réduction radicale. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut définir exactement, il s'agit plutôt d'une description. Il s'agit d'un principe, d'un idéal et d'un objectif, mais un objectif de dissuasion équilibrée auquel on peut atteindre non pas en augmentant mais en réduisant de façon radicale les armements de toutes sortes. Il me semble qu'il s'agit là d'un objectif qui est non seulement juste mais qui est le seul qu'on puisse atteindre.

Par ce principe plus général, nous recommandons premièrement—je le précise—de réduire de manière radicale les systèmes actuels et en particulier les éléments plus déstabilisateurs de ces systèmes et, deuxièmement, de ne pas remplacer par des éléments déstabilisateurs ceux que nous parvenons à supprimer en les réduisant.

• (1550)

Pour mettre au point et définir des positions efficaces, le gouvernement se fondera sur une politique équilibrée de sécurité tenant compte de la nécessité tant de forces nucléaires que de forces conventionnelles. Comme je l'ai déclaré au comité permanent, le maintien de forces suffisantes pour dissuader et repousser toute agression contre la région soumise au traité de l'Atlantique Nord est tout à fait compatible avec notre engagement envers une politique ferme de contrôle des armes et de

désarmement. Les deux positions se complètent et se renforcent l'une l'autre en un tout cohérent. Elles servent le même objectif, celui d'améliorer la sécurité et de préserver la paix. Nous avons l'intention de faire ressortir à CNUCED II le besoin de faire avancer le désarmement tant des armes nucléaire que des armes conventionnelles.

La question est que le désarmement ne peut être considéré comme un objectif distinct de la sécurité. Le désarmement ne peut se réaliser que dans le mesure où les préoccupations des États en matière de sécurité sont apaisées et, au-delà, où les États renoncent à toute tentative pour régler les griefs, même ceux qui sont valables, par la force des armes.

Durant la plus grande partie des années 70 il a régné ce qu'on a le plus souvent décrit comme une situation de détente. L'Union soviétique a profité de cette situation pour se doter d'une plus grande capacité nucléaire, surtout en armes de portée intermédiaire. Les gouvernements des pays membres de l'OTAN ont dû tenir compte de cette situation en décembre 1979, lorsqu'ils ont arrêté une politique à double objectif, d'une part, promouvoir davantage le désarmement et d'autre part, nous assurer une sécurité suffisante.

En ce qui concerne l'objectif de la sécurité, qui prévoit la modernisation des armes nucléaires, nos gouvernements sont convenus à ce moment-là de commencer à la fin de 1983 à déployer en Europe 464 missiles Cruise sol-air et 108 missiles Pershing II. Une fois complètement déployées, nos forces à moyen rayon d'action se chiffreront au total à 572 ogives nucléaires contre les 300 ogives nucléaires SS-20, c'est-à-dire 300 missiles à triples ogives nucléaires, plus 300 missiles SS-4 et SS-5 à ogive nucléaire unique, soit en tout 1,200 ogives nucléaires soviétiques. Voilà en gros l'état actuel de préparation des Soviétiques, quelque 1,200 ogives nucléaires. Les pays de l'OTAN ne disposent pour le moment d'aucune arme nucléaire à moyen rayon d'action.

Voilà qui donne une bonne idée de l'écart existant. Même une fois qu'auront été déployées ces 572 ogives nucléaires, leur nombre sera bien inférieur à celui des missiles soviétiques. Mais comme nous disposerons d'une capacité de défense, nous croyons que cela constituera, du moins à court terme, un facteur suffisant de sécurité.

Cette décision a été prise au nom du Canada par le gouvernement qui nous a précédé. C'est avec plaisir que nous l'avons appliquée lorsque nous avons pris le pouvoir. Cette politique à deux volets prévoyait également des négociations sur le désarmement, négociations qui ne sont possibles en fait que si l'arsenal de l'Ouest peut se comparer à celui des Soviétiques.

A la suite de la décision de 1979, le président Carter avait demandé, il y a quelque 18 mois, de permettre l'essai de missiles Cruise au Canada. C'est la demande de M. Carter, qui a été reprise par la suite par l'administration Reagan, qui a été acceptée par le cabinet fédéral.

J'ai expliqué à la Chambre que nous proposons deux choses. Tout d'abord, nous voulons une entente cadre qui permettra peut-être à l'avenir l'essai d'un grand nombre d'armes au Canada et prévoira un contrôle conjoint de ces opérations et de tous les aspects de l'essai ainsi que le versement d'indemnités en cas de dommages. Ensuite, nous voulons une entente auxiliaire pour l'essai de chaque arme ou système.

Comme je l'ai déjà dit, nous négocions à l'heure actuelle une entente cadre avec les États-Unis. Pour l'heure, aucune négociation n'a été entreprise au sujet d'une entente auxiliaire pour les missiles Cruise contrairement à ce que beaucoup croyaient. Il est vrai que nous avons décidé de négocier cette entente mais, à la demande d'un certain nombre de députés nous n'avons pas encore appliqué cette décision. En fait, je dois dire que si une entente globale sur les essais ou sur le désarmement et le contrôle des armes intervenait et rendait ces essais soit illégaux soit inutiles, il est évident que l'entente n'aurait aucune suite. Le fait que nous ne négocions pas l'entente auxiliaire sur les missiles Cruise dans l'intervalle montre bien que nous attendrons les résultats de la deuxième session spéciale des Nations Unies sur le désarmement avant de prendre quelque mesure que ce soit.

Si le Canada est l'emplacement logique pour effectuer des essais c'est parce que, je crois, c'est le seul qui satisfasse aux besoins dans l'Alliance atlantique, non seulement parce qu'il est situé à une latitude septentrionale, mais aussi et surtout à cause de l'espace qu'on y trouve. Les États-Unis n'ont qu'un couloir de cinq milles à offrir pour effectuer ces essais alors que nous en avons un de 30 milles.

**M. Benjamin:** Pourquoi ne vont-ils pas faire leurs essais en Alaska? Pourquoi ne les font-ils pas sur leur propre territoire?

**M. MacGuigan:** Des députés demandent pourquoi ils ne font pas leurs essais en Alaska. Ils savent, je suppose, que l'Alaska ne s'étend pas autant vers le sud que le Canada, de sorte que la pleine portée des armes ne pourrait pas être éprouvée. Il n'est pas facile de répondre à cette question qui n'est pas très sérieuse.

Il faut bien comprendre que, contrairement à ce qui a été affirmé dernièrement dans notre pays, les missiles Cruise ne sont pas une arme de première frappe et qu'ils ne peuvent pas l'être à cause de leur faible vitesse. En effet, les armes de première frappe sont des armes rapides. Les armes de première frappe, comme les missiles Pershing, en Europe, peuvent atteindre leur cible en cinq ou six minutes, alors que le missile Cruise se déplace lentement, seulement à la vitesse d'un avion, c'est-à-dire, de quatre à cinq cents milles à l'heure. Extrêmement précis, il est cependant très vulnérable aux mesures défensives. Il peut certes voler sous la plupart des réseaux de radar, mais il est aussi facile à répérer par les avions AWAC. Sa valeur tient non pas à sa capacité de première frappe, qu'il n'a pas d'ailleurs car il est trop lent, mais à sa précision. Dans ce sens, c'est une arme de riposte.

Au sujet du missile de croisière, je dois dire qu'en écoutant le chef néo-démocrate, je me suis rappelé l'observation célèbre de Clement Attlee, autrefois chef du parti travailliste britannique, à savoir que certains socialistes semblent être victimes de l'illusion qu'une défense inefficace est supérieure moralement à une défense efficace.

• (1600)

Cette décision s'articulait autour du principe voulant que les Européens ne se sentent bien protégés qu'à condition de posséder une telle capacité, semblable à celle de l'Union soviétique.

L'OTAN a pris cette décision en 1979 à la demande des Européens, en particulier du gouvernement socialiste de l'Allemagne de l'Ouest, et a bénéficié à cet égard de l'appui du gouvernement socialiste français. Le chef de l'Internationale socialiste, M. Willie Brandt, a récemment déclaré que cette décision revêtait un intérêt particulier qui dépassait le cadre de la sécurité. Voici ce qu'il a dit:

> Toute entorse à la décision prise par l'OTAN pourrait donner à l'Union soviétique l'excuse de ne pas envisager les négociations avec sérieux.

Il est particulièrement important, monsieur l'Orateur, que ce point soit bien compris. L'Union soviétique aurait pu entamer des négociations avec l'Ouest sur les missiles à portée moyenne à tout moment après la décision de l'OTAN de 1979. Elle n'avait aucun intérêt à négocier avant l'automne dernier, lorsqu'il lui a semblé que les pays de l'Ouest considéraient sérieusement le déploiement des missiles Cruise et Pershing. Ce n'est qu'à ce moment-là que les Soviétiques ont daigné engager des négociations qui n'ont débuté qu'à la fin de l'année dernière et se poursuivent actuellement.

**Une voix:** Qu'en est-il de SALT II?

**M. MacGuigan:** Le député voudrait savoir ce qu'il en est de SALT II. Bien sûr, les Soviétiques ont été incités à poursuivre les négociations de SALT II parce que les deux camps possédaient le même genre de missiles balistiques intercontinentaux. Toutefois, rien en fait n'incite l'Union soviétique à négocier maintenant, car nous n'avons rien à céder en échange.

**Une voix:** Les sous-marins Trident.

**M. MacGuigan:** J'aimerais savoir dans quelle mesure la perception des socialistes canadiens diffère de celle du chef de l'Internationale socialiste, dont ils approuvent les vues sur la plupart des grandes questions de l'heure. Il est intéressant de noter que, dans ce cas particulier, le NPD rejette l'autorité de socialistes distingués comme Willie Brandt, le chancellier Schmidt et le président Mitterrand et préfère se rallier aux opinions d'Américains qui, au contraire de lui, appuient l'OTAN. Si ses motivations étaient celles de ces sénateurs américains, il serait peut-être alors en mesure d'adopter une position que les Canadiens pourraient facilement accepter.

**Mlle Jewett:** Pourquoi ne parlez-vous pas du rapport minoritaire? Vous évitez cette question.

**Une voix:** Votre logique est merveilleuse.

**M. MacGuigan:** Elle est inattaquable, c'est pourquoi ils s'inquiètent tant, monsieur l'Orateur. C'est quand les arguments sont faibles qu'on parle fort.

**Une voix:** Est-ce pourquoi vous faites tant de bruit?

**M. MacGuigan:** Monsieur l'Orateur, la stratégie d'asphyxie demeure, aussi bien comme stratégie générale que dans le cas des essais des missiles Cruise. Je tiens à apporter cette précision, car le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) a prétendu à diverses reprises que la stratégie d'asphyxie et l'essai de missiles Cruise au Canada sont incompatibles. Monsieur l'Orateur, si nous parvenons à faire appliquer cette stratégie d'étouffement à la suite d'une entente internationale, nous n'aurons alors pas besoin d'essais de missiles Cruise, car il y aura alors incompatibilité; cette entente internationale nous enlèvera le droit de procéder à ces essais et les rendra même inutiles. Nous avons donc décidé d'inviter de façon permanente le monde et en particulier les superpuissances à prendre les mesures nécessaires pour bloquer le développement des nouveaux systèmes de missiles.

Comme nous l'avons dit à l'époque, il ne s'agit pas d'une stratégie de désarmement unilatéral. Il faudrait que ce soit un gouvernement de type néo-démocrate qui soit au pouvoir pour avoir une politique de ce genre, à laquelle nous ne souscrivons pas du tout. Nous préférons faire tout en notre pouvoir pour proposer au monde des idéaux, et pour tenter de les atteindre. S'ils ne sont pas partagés par d'autres pays, nous devrons tirer le meilleur parti possible de la situation qui existe. Voici ce qu'a déclaré le chancellier Schmidt à la récente conférence de son parti à Munich:

> Je tiens à dire ceci à ceux qui veulent proposer un désarmement unilatéral au lieu d'accords réciproques. L'histoire prouve qu'une grande puissance militaire n'a jamais hésité à attaquer un adversaire désarmé. Les voisins de l'Union soviétique en ont fait l'expérience et nous avons toujours frais à l'esprit l'exemple de l'Afghanistan.

**Une voix:** Je suis entièrement d'accord.

**M. MacGuigan:** Je suis heureux d'entendre que le député est d'accord avec ses frères socialistes. Monsieur l'Orateur, c'est parce que l'Union soviétique a profité de la détente pour envahir l'Afghanistan, causer des troubles en Pologne et accroître sa force de missiles intermédiaires—et comme l'a dit le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), il y aurait bien d'autres exemples. C'est parce que l'Union soviétique a adopté cette attitude provocatrice que nous sommes actuellement en pleine crise. Les Russes n'ont pas pris la détente au sérieux. Ils en ont profité pour renforcer leurs armements et commettre des actes d'agression dans le monde. Nous devons nous protéger contre ce danger.

A mon avis, la différence entre les socialistes de chez nous et ceux d'Europe comme Brandt, Schmidt et Mitterrand, c'est que ces derniers savent les risques qu'ils courent. Ils doivent regarder la réalité en face, adopter des politiques sensées au lieu de se contenter de belles phrases. C'est pour cette raison qu'en 1979, nous nous sommes fait un plaisir d'accepter les conclusions qu'ils nous ont présentées en tant que membres de l'OTAN et que nous sommes prêts à refaire la même chose. Je peux d'ailleurs vous assurer que nous continuerons à nous ranger à leur opinion. La pire chose à faire serait de saper la confiance des pays de l'Europe de l'Ouest qui se tiennent à nos côtés devant la menace de l'Est.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je dirais simplement qu'il ne s'agit pas seulement d'avoir de bons moyens de défense; bien sûr, il nous les faut. Mais nous devons surtout aborder la question du désarmement avec une politique réaliste susceptible d'inciter nos adversaires à négocier. Il n'y a pas de paix possible sans cela. La limitation et la réduction radicale du potentiel militaire que nous préconisons devraient nous conduire vers la paix mondiale.

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire à quel point j'ai apprécié la modération dont ont fait preuve les deux premiers intervenants. C'est un grand soulagement après avoir entendu certains des propos tenus au comité par des députés du NPD. Je tiens également à féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) d'être présent à la Chambre pour le débat. La Chambre est aujourd'hui saisie d'une très importante motion, et je trouve juste et approprié qu'il y participe. J'apprécie le soin avec lequel il a préparé son exposé.

Nous sommes aujourd'hui saisis, monsieur l'Orateur, d'une motion inscrite au *Feuilleton* à propos d'un rapport qui se dit minoritaire. C'est avec quelque regret que je constate de la part du NPD l'adoption d'une pratique des législateurs américains comme si elle faisait partie des nôtres. Le régime parlementaire ne prévoit pas de rapport minoritaire et cela pour une fort bonne raison. En effet, les Canadiens préfèrent, en règle générale, que les comités de la Chambre des communes fonctionnent par voie de consentement. En fait, au long de nos délibérations sur cette affaire, les membres du comité ont fait de temps à autre des compromis pour permettre la préparation d'un rapport qui exprime les recommandations de la majorité tout en laissant place à l'expression d'opinions divergentes. Cet esprit de collaboration et de compromis devait se révéler peu fructueux, à mon grand regret. Je suppose que la pilule a paru au président du comité, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) encore plus difficile à avaler. Six des 30 membres du comité, ayant librement exprimé leur point de vue, ont décidé à la fin d'émettre un communiqué faisant part de l'existence d'un rapport minoritaire, quelle qu'en soit leur définition.

• (1610)

A mon avis, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale s'est révélé utile dans ces circonstances. En effet, il a été avantageux, tant pour le Parlement que pour le pays, d'être mêlé de près à l'une des questions les plus importantes dont on discute dans le monde d'aujourd'hui.

Durant le temps de parole qui m'est accordé aujourd'hui, je voudrais analyser le travail effectué par le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale sur cette affaire, signaler quelques-uns des témoignages que nous avons entendus et faire rapport de certaines des recommandations formulées par les membres. Je voudrais rappeler une partie des événements survenus au cours des 37 dernières années, depuis l'explosion des premières armes nucléaires, et enfin examiner certaines des recommandations du rapport dit minoritaire.

Le 18 décembre 1981, la Chambre confiait au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale le mandat suivant:

> Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à examiner les questions relatives à la sécurité et au désarmement en accordant une attention spéciale à la participation du Canada à la deuxième Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement prévu pour juin et juillet 1982, et qu'il fasse rapport à la Chambre au plus tard le vendredi 2 avril 1982 . . .

Donnant suite à ce mandat, les membres du comité permanent se sont réunis avec les membres du comité directeur pour établir le calendrier de nos travaux en fonction du temps qui nous était alloué, déterminer le nombre des témoins qu'il nous faudrait entendre et en établir la liste. Par la suite, le président du comité a reçu deux lettres dont l'une lui était adressée par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) et dans laquelle elle proposait une liste de 24 noms de témoins. Sur ce nombre, 10 ont été retenus. Cette liste était particulièrement intéressante et je félicite le député pour son imagination. Sa liste mentionnait M. Arbatov, mais j'aurais l'occasion de reparler de lui tout à l'heure. Je regrette que son collègue moscovite, le général Mikal Milstein, n'ait put déposer devant le comité car cela aurait mis un peu de piquant dans nos délibérations.

J'ai pour ma part soumis une liste de 12 noms, généralement d'universitaires et de quelques militaires à la retraite qui font partie de divers instituts canadiens d'études stratégiques et autres. Sur ce nombre, sept ont été retenus ou ont pu déposer. J'apprécie tout particulièrement la peine que s'est donné le comité pour trouver d'autres personnes.

A cause du peu de temps qui nous était imparti, nous avons été quelque peu paralysés. De nombreux organismes nous ont demandé de déposer également mais, faute de temps, nous n'avons pas toujours pu satisfaire à leur requête. Peu de comités ont tenu des séances aussi fréquentes et aussi longues. Nous avons commencé nos travaux le 3 février et remis notre rapport final le 8 avril après avoir entendu 56 témoins et étudié les mémoires et les lettres de 106 organismes ou individus.

Les opinions exprimées étaient très diverses. Personne ne s'opposait au contrôle des armements proprement dit. C'est plutôt sur la façon de procéder que les opinions divergeaient. Apparemment, le problème essentiel résidait dans la façon de vérifier la réduction des armements et dans les inspections sur place. C'est M. Menzies, notre ambassadeur pour le désarmement qui a ouvert le feu en attirant notre attention sur quelques-uns des problèmes auxquels le monde doit faire face. Il a notamment déclaré ceci:

> Une cause majeure d'instabilité aujourd'hui est la tension dans les relations Est-Ouest qui a entraîné une érosion du climat de confiance définie sous le terme de «détente» dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ratifié par 35 chefs d'État ou de gouvernement à Helsinki en 1975 et dont le Canada était membre. La course aux armements soviétique, l'invasion de l'Afghanistan, la non-ratification par les États-Unis du traité SALT II, et les excès de la loi martiale en Pologne ont contribué à cette instabilité.

Il faisait allusion aux éléments qui contribuent à l'instabilité internationale actuelle. Après quoi, M. Menzies a poursuivi en ces termes:

> Une source importante de cette instabilité se trouve dans l'irrégularité des cycles de modernisation de l'armement des principales puissances militaires.

Un autre témoin, M. G. R. Lindsey, chef de l'Analyse et de la Recherche opérationnelle au ministère de la Défense nationale, nous a donné plus tard un point de vue très professionnel des effets stabilisants et déstabilisants des armes nucléaires. Il a dit ceci:

> Lorsqu'il s'agit de juger un plan d'armement ou une proposition axée sur le contrôle des armements, il faut en étudier attentivement les répercussions sur la stabilité. Il faut se garder de conclure à la hâte que la présence de certaines armes en plus grand nombre aurait pour effet de rompre l'équilibre ou de le menacer. En général, les armes qui renforcent la capacité de lancer une première frappe contre-force ont pour effet de perturber la stabilité, tandis que les armes invulnérables à une première frappe ont un effet stabilisant.
>
> En général, on pourrait dire qu'augmenter une force inférieure, ou que réduire une force supérieure joue un rôle stabilisant, mais il faut examiner les types d'armements ainsi que leurs fonctions. L'idée que je voudrais proposer à ce Comité est que la meilleure façon d'évaluer une proposition en vue du contrôle des armements consiste à examiner si ses effets sont stabilisants ou déstabilisants.

M. Lindsey nous a également donné une idée du coût des armes nucléaires. Nous avons beaucoup entendu parler du prix formidable de la course aux armements nucléaires. Il nous a

démontré—et d'autres témoins l'ont confirmé—que ce ne sont pas les armes nucléaires elles-mêmes qui sont coûteuses. Il a dit ceci:

Pour ceux d'entre nous qui font beaucoup d'efforts pour essayer de réduire le coût des systèmes de défense, il est important de se rappeler que la totalité des dépenses consacrées aux systèmes stratégiques représentent entre 10 et 20 p. 100 des budgets de défense des pays dotés d'armes nucléaires, et pratiquement aucun pourcentage pour tous les autres.

C'est une chose qu'il faudrait se rappeler quand certains évoquent tous les autres problèmes que l'on pourrait résoudre avec l'argent qu'on économiserait en réduisant les armes nucléaires.

L'ambassadeur Ford a été un autre de nos distingués témoins. A l'exception de M. Arbatov, il a passé plus de temps à Moscou que tout autre témoin. Il nous a donné son avis sur la mentalité russe; il connaît très bien les Russes puisqu'il a passé 20 ou 30 ans à Moscou. Il a dit ceci:

Entre autres choses, des contraintes économiques incitent les Soviétiques à ralentir la course aux armements. Cependant, ils craignent sérieusement que les Américains réussissent à combler l'écart nucléaire et mettent sur pied une machine de guerre formidable. Par exemple, ils sont vivement impressionnés par l'excellente technique des missiles Pershing 2 et Cruise.

J'estime donc que les Soviétiques sont disposés à se rendre à Genève pour négocier sérieusement la question des missiles intermédiaires et à recommencer les négociations SALT II ou START. Il ne faut pas oublier, cependant, que les pourparlers de Genève auraient pu commencer il y a deux ans et demi si les Soviétiques avaient été prêts. Ils ont accepté de négocier seulement après s'être aperçus que le nouveau gouvernement américain était déterminé à accroître ses forces à moins d'une entente.

En somme, la menace soviétique est réelle puisque les Russes ont les moyens d'anéantir l'Occident s'ils le veulent. Cependant, comme cela entraînerait leur propre destruction, il est peu probable qu'ils en arrivent là, mais c'est une possibilité. Bien sûr que des événements pourraient amener les deux antagonistes à entrer en conflit, mais le danger réside surtout dans le poids politique que représente la puissance militaire soviétique, puissance que les Russes ne se gênent pas de manifester.

● (1620)

M. Arbatov s'est montré fort intéressant. Il a choisi le rôle tout à fait neutre de l'homme de la rue, du profane. Ce rôle lui allait d'ailleurs assez mal car il a fait preuve d'une très solide connaissance technique de l'arsenal de chaque camp. Ce témoin qui se voulait simple profane a montré le bout de l'oreille dans une répartie que je voudrais citer. Les premiers mots de cette séance du comité sont de moi. J'ai dit:

Pendant des années a régné la théorie du fil piégé à propos de l'emploi des armes nucléaires en Europe occidentale; cette théorie voulait que si, de l'autre côté, quelqu'un franchissait la ligne, il déclenchait une guerre nucléaire. Il s'agissait là d'une politique fort connue je pense de l'OTAN qui s'est orienté depuis vers une riposte sélective qui ne déclencherait pas tout l'arsenal d'un seul coup mais qui, si possible, procéderait à un choix entre les armes nucléaires.

Voilà ce que je disais à M. Arbatov. J'ajoutais:

Mais je me suis alarmé quand on nous a donné à entendre que l'intention avouée des Soviétiques est de riposter avec des ICBM stratégiques lancés contre le territoire continental des É.-U. si une arme nucléaire quelconque, si petite soit-elle, est utilisée par les troupes américaines contre les Russes en Europe, car il s'agit là d'un fil piégé dans l'autre camp. Je me demande si c'est là vraiment la politique soviétique.

M. Arbatov a répondu:

En réalité, la chose n'a jamais été exprimée de telle sorte en Union soviétique, et je dirais qu'il s'agit d'une déduction tout à fait erronée et farfelue de certains arguments opposés à la notion de guerre nucléaire restreinte.

Ce à quoi j'ai répliqué:

En réalité, il s'agit d'une déformation d'une déclaration que vous avez faite à Bonn le 15 mars 1981, où vous avez dit à propos des armes nucléaires tactiques: «Si ces missiles—et je répète, missiles américains—attaquent le territoire soviétique, la riposte va être dirigée non seulement contre les pays d'où les coups sont partis, mais aussi contre les États-Unis, tout comme s'ils avaient été lancés au Montana.» Voilà, ce qu'on vous a attribué.

M. Arbatov a répondu:

Oui, oui, j'ai dit cela.

Je le répète, il était intéressant d'avoir un témoin assez retors pour se faire passer pour un simple propriétaire terrien.

Tout à l'heure je dirai quelques mots sur ce qui se passerait en cas de guerre classique, mais il est peut-être à propos de citer quelques passages du témoignage du Professeur Harriet Critchley. C'est une éminente spécialiste en sciences politiques, conférencière et professeur d'université qui, c'est assez surprenant, porte un intérêt tout particulier à la guerre dans les régions septentrionales. Sa réputation n'est plus à faire. Voici ce qu'elle a déclaré:

Lors de la prochaine Session extraordinaire sur le désarmement, j'aimerais que l'on insiste davantage sur le contrôle des armes classiques. Lors de la première Session extraordinaire, les États neutres et non alignés ont prétendu que les armes nucléaires représentaient la plus grosse menace pour la paix dans le monde et que, par conséquent, il fallait imposer le désarmement ou le contrôle des armes nucléaires en premier lieu, avant de parler des armes classiques.

Toutefois, comme je l'ai dit il y a quelques instants, depuis 37 ans que nous possédons des armes nucléaires, nous ne nous en sommes jamais servis. Au cours de cette même période, selon l'IISS, il y a eu 133 guerres qui ont fait 25 millions de victimes. Ces guerres ont mis en cause 80 pays différents, à un moment donné, et il s'agissait à chaque fois de guerres utilisant des armes classiques. Les pays neutres et non alignés ne veulent pas discuter du contrôle des armes classiques, sans parler du désarmement. Ce qui me préoccupe également à cet égard, c'est qu'ils ne sont absolument pas enthousiastes pour ratifier le traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Je suis entièrement d'accord avec le professeur Critchley, qui estime que nous devons veiller à ne pas oublier la guerre classique et les ravages qu'elle cause dans le monde entier.

Cela m'amène au secteur des armes nucléaires, celui qui intéresse le plus les partisans du désarmement et du contrôle des armes.

On n'a eu recours qu'à deux reprises à la guerre nucléaire depuis la création de la bombe atomique, il y a 37 ans. Cela s'est passé au cours de la Seconde Guerre mondiale et à trois jours d'intervalle. Ces deux attaques étaient dirigées contre le même pays, le Japon. Les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki ont fait 287,669 morts et blessés et les groupes qui préconisent le désarmement nucléaire citent couramment comme exemple la destruction qu'ils ont provoqueée.

Cependant, on semble oublier quelque chose, avec le temps. En 1945, les Alliés ont pris la décision de lâcher une bombe nucléaire sur le Japon afin de mettre un terme à une guerre qui traînait depuis plus de quatre ans et qui avait déjà fait des centaines de milliers de victimes. Il convient de rappeler les chiffres des pertes pendant la Seconde Guerre mondiale: morts au combat, 14,904,000; blessés au combat, 25,218,000 et pertes civiles, 38,573,000.

L'invasion du Japon aurait entraîné la perte de centaines de milliers de vies de plus et le succès n'était même pas garanti. Pour éviter plus de morts et de destruction, les alliés ont décidé de faire tomber la bombe atomique. On pourrait discuter longtemps pour savoir si cela a causé plus de morts qu'il n'y en aurait eu dans un combat conventionnel. Nous ne le saurons jamais. Il faut cependant se rappeler que la bombe atomique a donné le résultat voulu. La guerre s'est terminée et la paix entre l'Orient et l'Occident existe depuis 37 ans.

L'utilisation de la bombe atomique a montré au monde entier la puissance terrifiante des armes nucléaires et souligné la nécessité d'imposer un contrôle. Pendant les années 50, les États-Unis préconisaient un contrôle international des armes atomiques, mais l'Union soviétique a refusé. Au cours des années 60 et 70, les États-Unis et l'URSS ont entamé des négociations bilatériales pour limiter leurs armes stratégiques. Malheureusement, même si ces négociations ont permis dans une certaine mesure de fixer des limites à l'égard de systèmes bien précis, chaque superpuissance a pu s'armer davantage pour atteindre ces limites si elle tirait de l'arrière. En outre, les ententes contenaient bon nombre d'échappatoires qui permettaient de contourner les dispositions des traités. L'Union soviétique en a profité. Par conséquent, les Soviétiques ont maintenant rejoint les États-Unis pour ce qui est des missiles stratégiques intercontinentaux, mais ils les ont dépassés pour ce qui est des missiles nucléaires de moyenne portée.

Vu que l'Union soviétique possède maintenant autant d'armes nucléaires stratégiques que les États-Unis, l'avantage qu'elle a gagné grâce à ses missiles de moyenne portée et à la mise au point du SS-20, un missile plus précis, plus mobile et de plus longue portée, a ajouté un nouvel élément au rapport de forces entre l'OTAN et les pays du pacte de Varsovie. En décembre 1979, les alliés de l'OTAN ont donc décidé de déployer 572 missiles Pershing II à ogive unique et missiles Cruise sol-air en Europe de l'ouest à compter de 1983. Les Soviétiques continuent de déployer leurs missiles SS-20 et en ont maintenant 300. Les missiles Pershing II ont un rayon d'action de 1,100 milles; les Pershing I-A, qu'ils remplacent, en ont un de 400 milles; le missile de croisière a un rayon d'action de 1,500 milles. Le nouveau missile SS-20 a un rayon d'action de 3,100 milles et même si sa base de lancement était déménagée à l'est de l'Oural, il pourrait quand même atteindre n'importe quelle région de l'Europe de l'Ouest. Cette base serait par ailleurs hors de portée de toutes les armes de l'OTAN, quel que soit son théâtre d'opération.

La décision de 1979 de déployer des missiles balistiques intercontinentaux en Europe de l'Ouest s'accompagnait d'un plaidoyer en faveur de la reprise de pourparlers sur le contrôle des armements entre les deux superpuissances. Ces pourparlers sont actuellement en cours. En novembre 1981, le président Reagan a offert d'annuler les plans de déploiement des 572 Pershing II et missiles de croisière si le président Brejnev acceptait de démanteler au total 600 missiles de type SS-20, SS-5 et SS-4. Les Soviétiques ont décliné cette offre. Par contre, ils ont proposé de réduire des deux tiers, d'ici 1990 les arsenaux américains et soviétiques de missiles de moyenne portée déployés en Europe. Cette proposition englobait les forces nucléaires britanniques et françaises. Le mot clé dans cette proposition est «Europe». Si nous acceptions cette proposition, les Soviétiques pourraient quand même déployer leurs SS-20 en Russie, à l'est de l'Oural et, comme je l'ai déjà dit, continuer à menacer l'Europe.

Compte tenu du contexte international actuel, lequel a été clairement expliqué lors des séances du comité, je trouve incroyable que six députés de ce comité aient jugé bon de publier un rapport comme celui dont nous discutons. Je voudrais faire quelques observations au sujet de ce rapport.

• (1630)

Dans la première recommandation du rapport minoritaire, on réclame un gel mondial des essais, de la production et du déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Cette recommandation est d'une naïveté étonnante. Rien ne permet de vérifier que la production des missiles a été interrompue sans une inspection sur les lieux, ce à quoi s'opposent les Soviets. En outre, un gel nucléaire en ce moment consoliderait l'avantage de l'URSS en ce qui concerne les missiles nucléaires à moyenne portée braqués sur l'Europe, ce qui laisserait les Européens entièrement vulnérables à une attaque soviétique.

La deuxième recommandation interdirait la mise à l'essai des missiles Cruise au Canada. Je pourrais invoquer de nombreuses raisons pour lesquelles nous ne pouvons ni ne devrions appuyer une recommandation de ce genre. Toutefois, je me contenterai dans le peu de temps à ma disposition de faire remarquer que nous avons accepté de moderniser les armes nucléaires en 1979. Le gouvernement actuel est d'accord avec cette décision. Nous manquerions lamentablement à notre engagement si nous décidions d'interdire l'essai de cet engin dans notre espace aérien.

Je veux parler ensuite de la quatrième recommandation, car la troisième mérite une réponse plus longue. La quatrième recommandation est que le Canada devrait s'engager à consacrer un dixième p. 100 de son budget de défense à ses efforts en matière de désarmement. Voyons comment ces gens voulaient que l'argent soit dépensé. Une partie devait aller à la diffusion de documentation sur le désarmement. Divers groupes favorisant le désarmement ont déjà publié de la propagande faite dans les meilleures intentions, mais il y aurait lieu de consacrer des fonds additionnels à la publication d'une documentation un peu plus précise que celle que j'ai pu lire. J'ai aussi vu ce que cela donnait lorsque des instituteurs bien intentionnés tentaient d'expliquer la guerre nucléaire à leurs écoliers sans situer le tout dans une perspective historique, ce que je regrette beaucoup. Je suis également d'accord avec M. Gregory Wirick, directeur exécutif de l'Association canadienne pour les Nations Unies, qui, à propos de la recommandation relative à un référendum, a dit au comité que, dans une certaine mesure, cela ferait plus de tort, plus de mal que de bien.

La troisième recommandation est que le Canada devrait presser tous les pays à s'engager à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire. J'ai été plutôt étonné que le chef du Nouveau parti démocratique modifie légèrement, semble-t-il, cette recommandation au cours de son allocution en laisant entendre que cela ne devrait valoir que pour le Canada. Cependant, mon exemplaire du rapport dit minoritaire à l'en-tête de la Chambre des communes . . .

**M. Prud'homme:** Ce n'est pas la même chose.

**M. McKinnon:** . . . dit que le Canada devrait presser tous les pays à s'engager à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire. Par conséquent, je ne vois pas très bien comment cela pourrait s'appliquer.

Sauf erreur, à l'heure actuelle, les forces conventionnelles des pays membres du Pacte de Varsovie sont trois fois plus nombreuses que celles des pays membres de l'OTAN. Ce qui veut dire que si la guerre éclatait, l'OTAN aurait le choix entre se rendre ou voir dévaster les territoires de ses membres et anéantir leurs populations. Pour éviter cette alternative peu réjouissante, les alliés occidentaux devraient consacrer une bien plus forte proportion de leur argent et de leurs ressources à des moyens de défense conventionnels. Quand on considère l'écart qui existe entre les forces, on constate que les alliés occidentaux devraient en quelque sorte tripler leur budget de défense militaire pour se doter de forces aussi considérables que celles de la Russie et pour les maintenir en état de combattre.

Je sais que le NPD tient à ce que nous nous retirions de l'OTAN et du NORAD et qu'il signale souvent qu'à l'instar de la Suisse, la Suède, qui n'en fait pas partie, s'en porte très bien. J'aimerais tout simplement faire remarquer que le Canada consacre 1.7 p. 100 de son produit national brut à la défense, alors qu'en Suisse, la défense représente 20.2 p. 100 de toutes les dépenses gouvernementales. Je crois que le budget de défense de la Suède s'élève à 3.2 p. 100 du PNB.

Je ne vois donc pas d'autre issue que de continuer à surveiller ce qui se passe dans le monde en vue de convaincre les adversaires de l'OTAN qu'un débat sérieux se poursuit sur les moyens à prendre pour atteindre cette utopie dans laquelle la réduction des armes serait vérifiable. Mais il faut qu'elle soit vraiment vérifiable. Le nœud du problème aujourd'hui, c'est que la Russie refuse toute inspection sur les lieux ou tout autre système de vérification qui soit acceptable au monde occidental.

Je remercie Votre Honneur très sincèrement d'avoir prolongé mon temps de parler.

**Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston):** Je me réjouis, monsieur l'Orateur, de pouvoir intervenir dans le débat qui est très important, étant donné la situation actuelle. Nous ne sommes pas certains qu'une guerre n'éclatera pas demain matin dans les îles Falkland, ni qu'elle ne se propagera pas. Tel est le climat dans lequel nous discutons aujourd'hui de désarmement.

Nous en discutons aussi à un moment où la Pologne est encore occupée. Elle vit encore sous le régime de la loi martiale. Nous croyons que M. Walesa est encore vivant, mais il n'est certainement pas en liberté. Nous en discutons aussi à un moment où l'Afghanistan est occupé et totalement privé de liberté. Telle est la situation aujourd'hui.

Je sais cependant gré au député d'Oshawa (M. Broadbent) d'avoir lancé le débat. Comme d'autres l'ont déjà fait observer je lui suis reconnaissant dans son intervention qui ne peut avoir trop fait appel à l'émotion. Je lui suis particulièrement obligé d'avoir en réponse à ma question, fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'accuser personne, de séparer les bons des méchants, de dire qu'un tel est moral et qu'un autre ne l'est pas.

Je crois me faire le porte-parole de tous les députés en disant qu'il existe de profondes divergences d'opinions sur le problème à l'étude aujourd'hui. Par contre, en toute franchise, on ne peut pas accuser les députés qui ne sont pas du même avis de manquer de sincérité à mon avis. Il importe de le préciser.

Le débat sur le désarmement a malheureusement été assombri par des tactiques extrêmement répréhensibles. Ainsi, je voudrais lire un article paru dans le *Free Press* de London du 30 mars 1982, à l'occasion du récent voyage de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) à Vancouver. D'après cet article, le ministre a eu de la chance de pouvoir échapper à une meute d'adversaires du nucléaire en train de manifester à Vancouver et d'en sortir pratiquement indemne. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut éviter d'avoir recours à des tactiques condamnables quand on prône le désarmement au nom de «l'amour fraternel»; il faut être logique avec soi-même. Une telle attitude va à l'encontre de la bonne marche de ce débat, c'est le moins que l'on puisse dire. C'est malheureusement déjà arrivé. Non seulement on nous annonce cela dans l'article en question, mais on affirme, par ailleurs, que le ministre a été malmené et que l'on a craché sur lui. C'était ignoble. Il y a pire: cet incident s'était produit à l'occasion d'un rassemblement important organisé par la section de Vancouver de l'Association canadienne pour les Nations Unies et par la Coalition de la Colombie-Britannique pour le désarmement. Le désarmement consiste-t-il à enrayer la prolifération de l'armement dirigé contre les Russes et à frapper nos ministre? Ce n'est pas ainsi que je l'envisage.

Je voulais parler de la nécessité de procéder au désarmement. Je ne crois pas que l'on puisse y songer sans parler de la nécessité d'assurer une certaine sécurité. Je l'ai dit tout à l'heure à la Chambre, je faisais partie du comité et j'ai trouvé l'expérience très intéressante. Je suis heureuse que l'on ait accepté de parler de sécurité avant d'aborder la question du désarmement. Quelle surprise d'entendre les Canadiens parler de sécurité ou de désarmement! C'est l'ironie du sort; nous n'avons en effet jamais dû nous soucier de notre sécurité en raison de nos antécédents historiques et de notre situation géographique. Le Canada n'a plus été victime d'une invasion depuis celle de 1814, et encore, nous avons remporté la victoire, grâce à Dieu. Contrairement à d'autres pays qui ont été agressé tous les dix ans, grâce à Dieu, nous n'avons jamais été menacés.

**M. Manly:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) invoque le Règlement.

**M. Manly:** Puis-je poser une question à la représentante?

**M. l'Orateur adjoint:** Madame le député de York-Sud-Western accepte-t-elle qu'on lui pose une question?

**Mme Appolloni:** J'ai eu la gentillesse d'attendre que son chef ait terminé avant de l'interrompre. J'espère que le député fera preuve de la même courtoisie à mon égard.

• (1640)

Nous parlions de sécurité et du fait qu'il peut sembler ironique pour les Canadiens d'aborder ce sujet quand certains pays ont eu à subir une invasion tous les dix ans. Il était aussi question de géographie. C'est à elle que nous devons notre tranquillité. Je remercie encore une fois le ciel, vraiment, d'avoir échappé à tous ces conflits qui ont secoué le monde, en particulier ceux du XX$^{e}$ siècle. Notre armée permanente, et, soit dit en passant, je le regrette, n'est pas très considérable. A titre d'ancienne secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, je déplore les effectifs très restreints de nos forces armées régulières, qui sont insuffisants et mal équipés. Je l'ai déjà dit sans ambages. Que dans ce contexte, les Canadiens parlent de sécurité et de désarmement, cela semblait ironique, mais il était très important que nous le fassions.

Au cours de nos délibérations, nous avons pris peu à peu conscience que notre sécurité est peut-être éphémère. Nous ne pouvons plus la tenir pour acquise. Si notre situation géographiqe a joué en notre faveur par le passé, elle pourrait devenir, dans le contexte actuel, notre pire ennemi puisque nous avons pour voisin une superpuissance. Je ne suis pas persuadé que nous pourrons nous abriter de ce qui se passera aux États-Unis, même si nous le voulions. Si le temps le permet, je parlerai brièvement de notre participation à l'OTAN et à NORAD. Nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de ne pas nous sentir concernés par ce qui se passe dans le monde aujourd'hui. Le plus grand service que nous pouvons rendre à nos électeurs consiste à leur dire que nous ne sommes pas autant en sécurité qu'on veut bien nous le laisser croire. En fait, nous ne sommes pas en sécurité, le monde entier n'est pas aussi en sécurité que nous le voudirons. Que pouvons-nous y faire? Certains ont prétendu que la course aux armements amènerait des tensions encore plus grandes.

Comme je l'ai dit précédemment, les avis des experts sur cette question sont partagés, et c'est pourquoi il y a eu un rapport minoritaire. Pour ma part, j'ai souscrit à l'opinion majoritaire. En écoutant ces experts, nous avons pour la plupart songés à ces jours de 1939 où le premier ministre de Grande-Bretagne est revenu de Munich et nous a dit qu'il n'y avait aucun problème, que nous pouvions nous permettre le désarmement. Winston Churchill était alors traité de belliciste, car il avait le courage de secouer les Anglais dans leur torpeur et leur dire qu'il ne croyait pas que la paix était gagnée. Sa franchise lui a valu le mépris de beaucoup et nous ne l'avons écouté que trop tard. Je ne prétends pas que la situation soit la même aujourd'hui, mais il ne faudrait pas tomber dans le même piège.

Le danger de la situation actuelle provient également de ce que les personnes qui tentent d'en dresser un tableau réaliste sont qualifiées de bellicistes. Ce n'est pas comme ça que les choses s'arrangeront. Je ne voudrais pas répéter ce qui a déjà été dit dans le cadre de ce débat. C'est une habitude très répandue à la Chambre des communes et je ne voudrais pas perpétuer la tradition. Je voudrais plutôt ouvrir d'autres perspectives, car nous sommes appelés à nous faire demander ce que les Canadiens veulent à l'avenir en matière de contrôle des armements et de gel de l'armement nucléaire.

J'aimerais exprimer mon opinion non seulement en tant que député représentant 91,000 lecteurs, mais également à titre de mère de deux fils en âge d'être appelés sous les drapeaux et de deux filles qui pourraient bien se porter volontaires. Suis-je pour réclamer un désarmement, un gel des armes nucléaires et un arrêt des essais des missiles Cruise en Alberta afin que mes enfants et tous les enfants du Canada n'aient pas à connaître les horreurs de la guerre? Ce serait là pure folie de ma part et ce serait peut-être même une action blâmable. Je ne remplirais pas mes obligations. Il faut être extrêmement réaliste. Si, à Dieu ne plaise, les Canadiens, hommes et femmes, ont à se battre, je veux être sûr qu'ils seront bien équipés.

Qu'est-ce que cela veut dire dans le contexte canadien? J'ai dit tout à l'heure qu'à mon regret nous avons des forces régulières bien restreintes. Je ne suis pas du tout convaincue qu'elles soient suffisamment armées. Je n'accuse personne. C'est un signe des temps. C'est le signe de l'austérité et de bien d'autres choses, mais c'est un fait.

Nous ne pouvons pas nous défendre. Nous ne le pouvons si l'adversaire est l'Union soviétique. Par conséquent, que nous le voulions ou non, nous devrons compter largement sur nos alliés. Que leur donnons-nous en retour? La première chose à leur offrir c'est notre bonne volonté. C'est important. Nous devons leur donner notre volonté politique de les aider. Au besoin, mettre à leur disposition les quelques milles qu'ils veulent en Alberta pour faire l'essai de leurs missiles qui, soit dit en passant, ne sont pas de vrais missiles. Ils ne sont pas munis d'ogives nucléaires. Ce que nous songeons à faire, et nous y songeons sans plus, c'est de permettre à notre meilleur allié de vérifier le mécanisme d'une arme qui pourrait être le salut non pas seulement des États-Unis mais du Canada.

**M. Blaikie:** Il n'y a que vous de fausse ici.

**Mme Appolloni:** Est-il immoral d'essayer de défendre le Canada de son mieux? Comme je l'ai dit au début, le député d'Oshawa a eu la bonté d'éviter ce genre de diversion dans le but de susciter une réel débat constructif.

**M. Blaikie:** J'aimerais que vous en fassiez de même.

**Mme Appolloni:** Même si les trois partis politiques y étaient représentés, ce comité avait une vertu; aucun de ses membres n'a fait preuve de grossièreté, n'a chahuté ou n'a lancé d'insultes, comme c'est le cas cet après-midi à la Chambre.

Pour en revenir au désarmement, la solution est l'amour fraternel. Pour l'amour du ciel, si nous éprouvions ce sentiment fraternel, nous n'aurions besoin d'aucune sorte d'armes. Malheureusement, il n'existe pas. S'il n'existe pas à la Chambre des communes, comment pourrait-on d'ailleurs espérer qu'il existe à l'échelle du globe, alors que tous les chefs d'État se sautent à la gorge, pour ne pas dire qu'ils en ont à d'autres parties de leur anatomie? Telle est la triste réalité. Elle ne nous plaît peut-être pas, mais nous devons nous en accommoder.

Nous parlions de sécurité. C'était aussi un débat très intéressant. Le député de Victoria (M. McKinnon) a cité M. Arbatov. M. Arbatov est citoyen de l'Union soviétique. C'est une personne intéressante; très intéressante, en fait. Il séduisait davantage les personnes comme moi qui ne connaissent pas beaucoup les Soviétiques. Nous avons lu des reportages sur eux, nous les avons vus à la télévision, mais en fait nous ne les avons jamais recontrés personnellement. Pourtant, dans ce comité, nous avons pu parler à M. Arbatov, que l'on considère, à propos, comme l'une des principales personnalités de l'Union soviétique. C'est quelqu'un que nous devrions écouter. J'ai été

fascinée par son témoignage. Toute personne qui suit ce débat de près devrait demander à prendre connaissance du procès-verbal de la réunion à laquelle a assisté M. Arbatov.

• (1650)

M. Arbatov, par exemple, n'a pas su que répondre à mes collègues qui lui ont demandé précisément ce que faisait l'Union soviétique en Afghanistan si elle s'intéressait tant à la paix, au désarmement et à l'amour fraternel. M. Arbatov a alors répondu que les autorités soviétiques se devaient de combattre les malfaiteurs. Des malfaiteurs, en Afghanistan! C'est à voir! Depuis quand mère Russie doit-elle envoyer des chars d'assaut et son armée simplement pour régler le sort de quelques bandits, mal payés, mal vêtus et mal équipés? Est-ce ainsi que l'Union soviétique conçoit la sécurité?

Nous avons discuté du cas de la Pologne. Certains de mes collègues s'intéressent de très près à la question, étant eux-mêmes d'origine polonaise. Qu'a eu à dire M. Arbatov là-dessus? Pourquoi les Soviétiques se trouvent-ils en Pologne? Est-ce pour des raisons de sécurité? Le cas échéant, la sécurité de qui? Serait-ce la sécurité de la Russie? Est-il vraiment nécessaire que les Soviétiques envahissent un pays innocent simplement pour faire échec à quelques bandits? Est-il vraiment nécessaire d'envahir la Pologne? Je ne crois pas que l'armée polonaise ait été d'une grande menace pour la sécurité des Soviétiques. Je ne crois pas non plus que le peuple polonais qui, si nous le comprenons bien, et à en croire la description qu'on nous en fait, n'est pas très riche pour le moment, soit une menace pour l'Union soviétique. Que veut-on à la Pologne?

Pourtant, c'est ainsi que les choses se passent aujourd'hui. Les peuples qui ne peuvent se défendre, les Polonais et les Afghans, par exemple, tombent sous le joug de la Russie. Que comptons-nous faire à ce sujet? Nous allons interrompre notre production d'armement nucléaire. Il est presque ridicule de songer qu'on pense à cela au Canada. Nous n'avons pas d'armes nucléaires. Mais peu importe que nous en ayons ou non, car certains d'entre nous prétendent que nous ne devrions même pas permettre aux Américains, nos meilleurs alliés et, peut-être, en fin de compte, nos meilleurs défenseurs contre une éventuelle domination russe, de même chercher à mettre à l'essai le mécanisme de l'une de leurs armes. Jusqu'à quel point pouvons-nous nous montrer irréfléchis—à moins, bien sûr, que nous ne soyons convaincus de la bonne volonté de l'Union soviétique.

Après avoir écouté attentivement le témoignage de M. Arbatov, après avoir lu maints et maints documents sur toute la question, et après avoir travaillé deux ans—peut-être les meilleures années de ma vie—au ministère de la Défense nationale, je ne suis pas convaincue, monsieur l'Orateur, que la paix est au premier plan des préoccupations soviétiques. Personne ne saurait m'en persuader.

Le député de Victoria a parlé de la Suède, qui ne fait partie ni de l'OTAN ni de NORAD. Ce pays consacre une bien plus grande partie de son PNB que nous ne le faisons, à la défense. Les députés savent-ils ce qui est arrivé en Suède il n'y a pas si longtemps? Un sous-marin soviétique est venu s'échouer sur ses côtes. Ce n'était pas un sous-marin ordinaire, c'était un sous-marin nucléaire. Je n'ai entendu personne protester. Il n'y a eu de manifestation ni à Toronto ni à Vancouver ni à Winnipeg, nulle part au Canada. Personne n'a protesté contre cette incursion, car c'est bien de cela qu'il s'agissait, d'une incursion dans les eaux suédoises par un sous-marin nucléaire soviétique. Non, nous sommes restés bien silencieux. Personne n'a manifesté devant Litton Systems à Toronto parce qu'un sous-marin soviétique avait pénétré dans les eaux suédoises.

Je pense que nous devons faire preuve de beaucoup de logique monsieur l'Orateur. Personne ici, surtout pas les membres du comité des affaires étrangères et de la défense nationale, aucun de nous ne souhaite la guerre. Beaucoup d'entre nous la connaissons trop bien. Nous n'avons pas besoin de lire des livres, ni de regarder des films de guerre, qu'ils soient américains, britanniques, japonais ou allemands. Nous n'avons pas besoin de cette propagnade parce que nous connaissons ce qu'est la guerre et nous ne voulons pas la provoquer nous-mêmes et encore moins l'imposer aux générations montantes.

Cependant, c'est parce que nous connaissons les horreurs de la guerre . . .

**M. Blaikie:** Vous ne connaissez pas la guerre nucléaire.

**Mme Appolloni:** . . . que aujourd'hui plus que jamais nous voulons éviter la guerre.

**M. Blaikie:** Avez-vous l'expérience d'une guerre nucléaire?

**Mme Appolloni:** Et la guerre peut être évitée par la discussion. Si mon vis-à-vis peut m'indiquer un bon moyen de dissuasion qui soit autre chose que des paroles creuses, je ne demande pas mieux.

**M. Blaikie:** Avez-vous l'expérience d'une guerre nucléaire?

**Mme Appolloni:** D'une guerre classique. En l'absence d'un moyen de dissuasion, il faut que ce soit la guerre nucléaire. Nous devons l'éviter, et c'est justement ce dont nous discutons.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wenman:** Justement: elle n'a pas l'expérience d'une guerre nucléaire.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Nous tenons en ce moment un débat très important, monsieur l'Orateur, et je suis heureux que nous ayons l'occasion d'examiner une question que nous négligeons ici depuis trop longtemps. Je regrette que nous en ayons été saisis sous le faux prétexte que nous débattons un rapport minoritaire. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, les rapports minoritaires, cela n'existe pas dans nos usages parlementaires.

Je regrette et je déplore qu'un document comme celui-là portant les armoiries du Canada et l'en-tête «Chambre des Communes du Canada» circule ainsi dans tout le Canada ou qu'on en distribue un autre portant également les armoiries du Canada afin de faire croire que la Chambre l'a approuvé.

J'ignore où ce document a été imprimé, qui a autorisé l'emploi des mots «Chambre des communes» sur la couverture du prétendu rapport. Cet autre est mieux présenté et aurait dû être distribué à titre de communiqué. C'aurait été possible sous forme de communiqué. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a eu une excellente idée en le qualifiant de communiqué.

En ce qui concerne le statut véritable des rapports minoritaires, il est utile de consulter la 5e édition de la jurisprudence parlementaire de Beauchesne. Je voudrais les consigner au compte rendu, monsieur l'Orateur, car il est important que tout le monde considère ce rapport comme un communiqué et rien de plus.

L'article 641 de la 5e édition de la jurisprudence parlementaire de Beauchesne, à la page 202, stipule:

1) Si un membre n'approuve pas certains passages du rapport,

Et nous préparions un rapport au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

. . . ou l'ensemble du rapport, il peut faire consigner sa désapprobation en provoquant un vote du comité sur les passages qui ne lui vont pas, ou sur l'ensemble du rapport, selon le cas. Il peut consigner au compte rendu ses observations et conclusions qui s'opposent à celles de la majorité en proposant un autre projet de rapport.

Voici le deuxième paragraphe:

2) Bien que le rapport d'un comité puisse faire état de l'opinion de ceux de ses membres qui ne partagent pas l'avis de la majorité de leurs collègues, il n'est pas permis de présenter à la Chambre un rapport minoritaire.

Aucun. Les rapports minoritaires n'existent pas, tout simplement. Et pourtant, nous avons entendu le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qualifier ce rapport de minoritaire, ce qu'il n'est pas.

**M. Blaikie:** Cela existe, que cela vous plaise ou non, vous en avez justement un entre les mains.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ou de rapport du comité minoritaire, ce qui n'est pas non plus le cas, monsieur l'Orateur. Beauchesne précise sans équivoque qu'au moment de la préparation d'un rapport, ceux qui ne sont pas d'accord à propos d'un paragraphe ou de l'ensemble du contenu peuvent exprimer leur opinion dans ce rapport avant qu'il ne soit déposé.

• (1700)

De très nombreuses opinions ont été exprimées au cours des travaux du comité, allant de celles de M. Arbatov à celles de Mlle Jewett et ainsi de suite pour la gauche, à celles d'autres pour la droite. Pour pouvoir tenir compte de tout cet éventail, nous avons fait des compromis pendant toute la durée des travaux, jusqu'à deux ou trois jours avant la fin. A ce moment-là, les dissidents qui estimaient qu'on ne leur avait pas fait suffisamment de concessions ont cessé d'assister aux réunions. Ils ont préparé leur communiqué qu'ils ont eu l'audace de présenter à la population canadienne comme rapport minoritaire.

**M. Sargeant:** C'est un mensonge!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ils se sont servi des fournitures de la Chambre des communes et, à mon avis, c'est absolument impardonnable. Je continuerai donc à l'appeler le communiqué du groupe dissident.

Un autre aspect de ce rapport me semble regrettable. Il y a trois semaines, le président du comité a présenté à la Chambre des communes, dans les deux langues officielles, comme le veut la pratique, le rapport intégral. J'en ai là un exemplaire. Il s'agit d'un document dactylographié sur du papier ministre, mais il n'existe toujours pas en version reliée. Aujourd'hui, soit trois semaines plus tard ce rapport n'est toujours pas relié pour être remis aux personnes intéressées. En revanche, le communiqué a été très largement diffusé. Malgré la précarité de nos services postaux, on a eu le temps de nous l'envoyer de l'autre bout du pays à Ottawa en nous demandant de nous y abonner. Je trouve regrettable que le rapport régulier ne puisse pas encore être diffusé.

Les rapports du comité spécial sur les handicapés, celui du comité spécial sur les réserves et celui sur les sources d'énergie de remplacement ainsi qu'un certain nombre d'autres ont été reliés. Je crois également qu'on a relié le texte des délibérations du comité spécial sur le financement des programmes fédéraux. Cela s'est fait rapidement. J'ignore pourquoi il faut attendre trois semaines avant de pouvoir prendre connaissance de la version finale de ce rapport intégral. Au cours de la période des questions, j'ai demandé au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) s'il pouvait m'expliquer pourquoi nous avons dû attendre trois semaines avant de recevoir ce rapport. Peut-être pourra-t-il me dire lorsqu'il interviendra dans le cadre du débat pourquoi on n'a pas publié de version définitive de ce rapport afin que nous puissions l'envoyer à ceux qui ont participé aux audiences et qui souhaitent connaître l'issue de notre rapport.

Je trouve cela étonnant que six députés sur les 30 que comptait le comité oublient qu'ils ne représentaient après tout qu'à peine 20 p. 100 de ses membres. Ils se prennent pour des êtres prestigieux et diffusent des informations trompeuses.

J'aimerais dire un mot rapide du communiqué qui nous a été remis. On pourrait aller jusqu'à dire que la motion est irrecevable parce que sa formulation est impropre. Elle aurait dû être formulée de la manière suivante: «Que la Chambre appuie le communiqué sur la sécurité et le désarmement signé par six membres du comité permanent». Il reste que ce communiqué a été largement diffusé et qu'il contient certains éléments intéressants dont un en particulier sur lequel j'aimerais m'attarder un moment. Il s'agit du plafonnement de la prolifération des armes nucléaires.

Certains pensent aujourd'hui qu'il existe un certain équilibre des forces entre les grandes puissances. Il en est question dans le communiqué et il est bon de se demander comment on a pu parvenir à une telle conclusion. A la page quatre de la version du communiqué que j'ai en main, on dit ceci:

Parce que l'Union soviétique jouit d'un avantage important en ce qui a trait aux missiles à moyenne portée braqués actuellement sur l'Europe de l'Ouest, l'OTAN juge nécessaire de déployer de nouveaux missiles à ogive unique en Europe.

Le paragraphe suivant dit ceci:

Bref, on peut dire grosso modo qu'il y a aujoud'hui parité entre les super puissances.

Je me demande bien où étaient les députés quand M. Lindsey a fait sa déposition devant le comité. On peut difficilement parler de parité «grosso modo» des forces en ce qui concerne les missiles basés en Europe. Peu de gens ont eu la chance de recevoir un exemplaire du procès-verbal des audiences du comité et c'est pourquoi il serait bon à mon avis de citer un ou deux passages du témoignage de M. Lindsey afin que toutes les personnes intéressées puissent le lire dans le hansard. M. George Lindsey, on l'a dit tout à l'heure, est le chef du Centre d'analyse et de recherche opérationnelle du ministère de la Défense nationale. Mon collègue, le député de Victoria (M. McKinnon) a déjà mentionné les questions de stabilité, de crise, et cætera, mais je tiens à faire voir que l'opinion des dissidents suivant laquelle il y a en gros parité entre les superpuissances n'est pas conforme à la réalité.

*Les subsides*

Le 17 février 1982, 58e jour de témoignages—cela figure en page 10 du compte rendu des délibérations et témoignages du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale—le Dr Lindsey déclarait:

Nous examinons à la fois les systèmes à portée longue et moyenne, en incluant les systèmes britanniques, français et américains relevant de l'OTAN, et d'après ce livre . . .

Il parlait de l'ouvrage *The Military Balance 1980-81*, étude sérieuse établie en Grande-Bretagne.

. . . le Pacte de Varsovie l'emporte sur l'OTAN dans la proportion de 4,400 vecteurs basés à terre par rapport à 1,300, et 2,000 ogives nucléaires par rapport à 650.

Peut-on parler de parité en gros?

Si l'on ajoute les systèmes basés en mer, on doit décider s'il y a lieu d'inclure les 400 têtes explosives des Poseidon américains lancées par sous-marins. Le Commandement suprême des forces alliées en Europe est censé pouvoir en disposer, mais on en a déjà fait état dans le bilan des forces stratégiques centrales. On peut les inclure aussi au total . . .

Pour la bonne mesure, pour être sûrs de savoir ce dont nous parlons.

. . . qui devient alors de 4,400 par rapport à 1,550 transporteurs nucléaires, l'avantage à allant vers le Pacte de Varsovie,

C'est un assez gros avantage. Il ne s'agit pas de parité en gros, ni même de justice approximative.

**M. Fretz:** Trois à un.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Trois à un.

**M. Sargeant:** Cela n'est pas vrai!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Quelqu'un dit que ce n'est pas vrai.

**M. Sargeant:** Pas vrai!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Si le député peut nous fournir des chiffres fiables, provenant non pas d'Arbatov mais de quelqu'un d'autre en qui je puisse avoir confiance, je serai heureux qu'il me les communique quand j'aurai terminé.

**M. Sargeant:** Le seul en qui vous ayez confiance, c'est «Ronnie Ray-gun».

• (1710)

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

. . . qui en ce qui concerne les ogives disponibles l'emporte dans la proportion de 2,000 par rapport à 1,150 pour l'OTAN. C'est là un avantage très marqué. Mais on peut vouloir établir une ventilation pour déterminer les systèmes secondaires. Dans cette perspective, en ce qui concerne les vecteurs basés à terre, le Pacte de Varsovie a l'avantage (1,250 contre 200); avions: 3,100 contre 1,100 à l'avantage du Pacte de Varsovie. Si on décompose cela par rapport aux transporteurs terrestres à longue portée, le Pacte de Varsovie a l'avantage dans la proportion de 600 missiles par rapport à 18 et 1,000 avions par rapport à 250; en ce qui concerne les vecteurs à portée moyenne, le Pacte de Varsovie l'emporte avec 650 missiles par rapport à 200 et 2,100 avions par rapport à 850 pour l'OTAN.

Je ne vois pas là de parité en gros, et je me demande comment les députés d'en face peuvent en voir dans ces chiffres. La seule parité en gros que j'aie pu découvrir figure dans le livre intitulé *The Balance of Military Power* préfacé par M. Luns, secrétaire général de l'OTAN. M. Arbatov n'aura peut-être pas confiance dans ce document, mais moi je m'y fie. La seule parité en gros se trouve au niveau des forces armées: le Pacte de Varsovie a 4,758,000 hommes et l'OTAN 4,875,000, ce qui donne un léger avantage à l'OTAN.

Je trouve étrange qu'après avoir conclu qu'il existe une certaine partie des forces, on puisse en arriver immédiatement à la question du gel. Avant de le faire, toutefois, je voudrais citer quelques chiffres publiés par l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm. Il ressort de ces données qu'entre 1970 et 1980, les forces se sont développées au même rythme qu'à l'heure actuelle, et il y a certaines conclusions importantes à en tirer.

En 1970, les États-Unis possédaient 1,054 projectiles balistiques intercontinentaux et, en 1980, 1052; en 1970, l'URSS en possédait 1,487 contre 1,398 en 1980. En 1970, les États-Unis possédaient 656 missiles balistiques lancés à partir de sous-marins et, en 1980, ils n'en avaient que 576; quand à l'URSS, elle en possédait 248 et 950 respectivement. Cela traduit-il une tendance à l'équilibre des forces, monsieur l'Orateur? Quant aux bombardiers à grand rayon d'action, les États-Unis en avaient 512 en 1970 et 348 en 1980; l'URSS en avait 156 pour ces deux années. Entre 1970 et 1980, le nombre d'ogives, aux États-Unis, est passé de 4,000 à 9,200 et, en URSS, de 1,800 à 6,000.

Nos alliés du Sud ou nos collègues de l'OTAN n'ont pas cherché à exploiter cet écart en 1970, comme le chef du Pacte de Varsovie cherche à exploiter l'écart actuel pour obtenir un gel que ce groupe, dans son communiqué, cherche à imposer afin d'éviter toute négociation. Pourquoi l'Union soviétique voudrait-elle négocier quand ces données révèlent qu'elle vient en tête? Il n'y a aucune raison de décider d'imposer un gel pour le moment, monsieur l'Orateur.

A ce sujet je voudrais vous rappeler ce qu'a déclaré récemment Helmut Schmidt, lors d'une réunion du Parti social-démocrate à Munich.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Juste une citation, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Non.

**M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, hier soir, lorsque j'ai pris connaissance pour la première fois de la motion d'aujourd'hui, j'ai relu le rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement d'avril 1982. Dans l'ensemble, ma première impression a été confirmée. Il est marqué au coin de la compassion. Il signale la masse des armements accumulés dans le monde et traduit les vœux de tous ceux qui veulent écarter tout risque d'holocauste nucléaire.

Sa principale faille, s'il en est, réside dans le fait qu'il n'indique pas la façon de parvenir au désarmement mondial ou de limiter les armements dans le monde sans mettre en danger la sécurité mondiale. Il faut bien dire cependant que ce reproche vaut pour la plupart des rapports sur le désarmement.

La vie serait tellement plus belle si nous pouvions faire accepter et signer par les pays membres du pacte de Varsovie ce rapport minoritaire ou encore mieux, le rapport majoritaire. Le rapport minoritaire réclame un «gel global des essais, de la production et du déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs». Le rapport indique également qu'un «gel serait relativement facile à vérifier».

Il serait plus juste de dire que, sans accord mutuel, il est relativement facile de vérifier les essais, mais pas la production et le déploiement. La plupart des gens s'entendent pour dire que nous avons suffisamment de bombes atomiques et que nous n'avons pas besoin d'essais de bombes atomiques.

De 1945 à 1980, il y a eu 1,271 explosions nucléaires. Les États-Unis et l'U.R.S.S. possèdent respectivement l'équivalent de 200,000 et 430,000 bombes du type de celle d'Hiroshima. La France, qui n'est pourtant pas considérée comme une puissance nucléaire de l'importance de l'Union Soviétique ou des États-Unis, en a l'équivalent de 4,700.

Le rapport majoritaire souligne que six pays ont maintenant la possibilité de faire exploser un engin nucléaire et que d'ici dix ans, 44 pays auront cette possibilité. C'est effrayant, monsieur l'Orateur. Les nations semblent plus préoccupées par les vecteurs que par le nombre de bombes.

Ce qui nous préoccupe, c'est la proximité des armes et leur faculté de percer les lignes de défense. Cela nous intéresse davantage, qu'il s'agisse du missile SS-20, du Pershing II, du sous-marin Trident ou des sous-marins soviétiques.

En quelques années à peine, les Soviétiques ont déployé 180 missiles SS-20 armés d'ogives nucléaires contre l'Europe et la Chine. Ils ont maintenant déployé en tout 300 missiles SS-20, ce qui représente environ 900 ogives.

Je signale en passant que, depuis que la France s'est retirée de l'OTAN, l'Union soviétique n'a pas pour autant dirigé moins de missiles vers elle. Le NDP ne doit pas l'oublier. Le fait de se retirer de l'OTAN n'empêcherait pas le Canada de servir de cible. Il y a au moins 10,000 armes nucléaires déployées contre l'Europe et elles pointent toutes dans le même sens, en direction contraire de l'Union soviétique. Cela préoccupe énormément l'OTAN.

Le rapport entre la puissance militaire de l'Union soviétique et celle des États-Unis est d'environ 1.3 à 1. Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a donné certains chiffres, mais je pense qu'ils indiquent plutôt le rapport entre les pays du pacte de Varsovie et les pays membres de l'OTAN en Europe. Il importe cependant de tenir compte du rapport à l'échelle mondiale, lequel s'établit à environ 1.3 à 1 en faveur de l'Union soviétique. Nous pouvons nous en accommoder.

• (1720)

Au beau milieu de tout cela, nous devons examiner les missiles nucléaires à moyenne portée comme le missile Cruise. Le rapport des forces dans ce cas-là est de 600 à zéro en faveur des Russes, et c'est ce qui nous préoccupe. Les alliés voudraient que les Russes démontent ces missiles et adoptent l'option zéro. En retour, les alliés n'installeraient pas le missile Pershing II ni le missile Cruise en Europe; ce serait une sorte de désarmement à l'envers. Nous appuyons la politique de l'option zéro.

En décembre 1979, l'OTAN a décidé de déployer 464 missiles Cruise et 108 missiles Perhsing dans cinq pays d'Europe de l'Ouest: le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas. Comme les Russes refusent d'enlever leurs 600 missiles environ, l'OTAN a décidé que cette initiative était nécessaire pour assurer la sécurité occidentale. L'Union soviétique peut encore recourir à l'option zéro puisque ces missiles n'ont pas encore été installés. Toutefois, même les parrains de cette résolution conviendront qu'il n'y avait jamais eu de discussions sérieuses au sujet du retrait des missiles SS-20 avant que nous prenions la ferme décision de déployer les missiles Cruise et Pershing d'ici 1983.

Cela m'amène logiquement au point suivant concernant les essais de missiles Cruise: allons-nous briser notre engagement avec les États-Unis en ce qui concerne l'essai au Canada du missile Cruise? Il s'agit d'un missile perfectionné qui a déjà au moins une douzaine de vols réussis à son actif.

**Mlle Jewett:** Avons-nous pris l'engagement?

**M. Irwin:** La décision a été prise en 1979. Il s'agit d'un missile volant à basse altitude et suivant le relief terrestre. Le système d'orientation a besoin d'être testé davantage et nous avons déjà une rampe de lancement à Cold Lake. La fin de semaine dernière, j'étais à Calgary ou j'ai participé aux discussions sur le désarmement, au cours desquelles M^me^ Cynthia Canizzo a présenté un exposé. Elle a fait remarquer que cette rampe de lancement était munie de dispositifs qui permettront de suivre le missile de croisière pendant les essais, et que des avions surveilleraient le missile en vol. Le missile peut être stoppé à tout instant et, ce qui est plus important, il ne porte aucune ogive nucléaire. Il n'y aura que de fausses ogives. La situation est donc relativement sûre.

Nous nous sommes prononcés, il y a deux ans, en faveur du déploiement de 464 missiles armés en Europe. Mais les auteurs du rapport minoritaire voudraient que le Canada interdise même la mise à l'essai des missiles Cruise sur son territoire. Nous acceptons pourtant l'installation d'armement chez nos alliés européens. Cette logique est d'un tel cynisme qu'elle prête à rire. On aurait proposé que la mise à l'essai se fasse en Alaska. D'après le rapport minoritaire, en respectant nos obligations envers l'OTAN, nous ne respecterions pas celles que nous avons envers l'humanité. C'est écrit noir sur blanc dans le rapport minoritaire. Quoi de plus pontifiant! L'OTAN forme en quelque sorte une grande famille. Celui qui pointe un fusil en direction de votre famille va apprendre qu'il ne peut le faire impunément. Si quelqu'un tente de forcer votre porte, vous n'attendrez pas qu'il ait réussi pour riposter. Votre réaction vient dès que vous entendez du bruit. On ne peut manquer d'entendre le grondement des préparatifs que font les Russes pour installer les SS-20 en Europe, de part et d'autre de l'Oural.

Le rapport minoritaire laisse entendre que la mise à l'essai des missiles Cruise «ne fera qu'inciter les Soviétiques à se doter d'engins semblables». Ce sont les termes exacts du rapport. A mon humble avis, les Soviétiques n'ont guère besoin d'encouragements pour stimuler leur appétit expansionniste. Le cambrioleur qui est entré chez moi par effraction sera peut-être enclin à se dépêcher s'il entend du bruit, mais à mon sens il y a de meilleures chances que cela le décourage de poursuivre son entreprise. Si les SS-20 sont démantelés, les missiles Cruise ne seront pas déployés; c'est clair. Dans le cas contraire, ils le seront; c'est encore plus clair.

J'appuie sans réserve l'idée de mettre un terme à la course aux armements. Seul un fou pourrait être contre cette idée. Cependant, je pense que nous devrions prendre le temps de réfléchir aux diverses propositions de gel ou de moratoire sur la production et le déploiement d'armes nucléaires mises de l'avant par les États-Unis et l'Union soviétique. Il est particulièrement important d'étudier avec prudence toute proposition dans le contexte que je viens de décrire afin de déterminer quelles armes seront visées par le gel. Même si l'idée d'un gel peut sembler une solution simple et nette, et par conséquent très attrayante, certaines de ses variantes superficielles—notamment l'idée d'un moratoire planétaire immédiat sur le déploiement d'armes nucléaires—porteraient gravement atteinte à la sécurité du monde occidental, que nous devons avant tout garantir, mais aussi un contrôle véritable des armaments, représente le seul moyen réaliste d'atteindre cet objectif de sécurité. La première tâche qui attend le monde occidental consiste à négocier une réduction réelle et équilibrée des armes nucléaires.

Le président soviétique a annoncé qu'il avait décidé d'ordonner la suspension du déploiement des missiles SS-20 sur le territoire européen de l'Union soviétique. Cette modération apparente est trompeuse pour deux raisons. Des missiles SS-20 continuent de se déployer à l'est de l'Oural d'où ils peuvent frapper la majeure partie du territoire ouest-européen, et environ 300 de ces missiles porteurs en tout de 900 ogives nucléaires sont déjà déployés. D'après l'information dont disposent les services de renseignement de l'OTAN, ce sont-là tous les missiles que la Russie entendait déployer depuis le début. Ce n'est donc pas une grosse concession.

Qui plus est, le maintien de ce moratoire partiel après installation des missiles dépend de l'abandon par l'OTAN de ses projets de modernisation de sa force nucléaire. Une proposition de blocage qui serait plus acceptable et dont une version a été déposée au Sénat et à la Chambre des États-Unis consisterait à établir, par voie de négociations, un équilibre au niveau le plus bas possible et à le bloquer. Comme je le disais, c'est le désarmement à rebours.

Comme disait récemment le chancelier Schmidt, «C'est nous que vise l'incroyable armada soviétique». Et il avait raison. La semaine dernière, il a déclaré qu'il s'opposait farouchement au gel dans l'immédiat de l'armement nucléaire, car cette initiative ne ferait que confirmer l'avantage des Soviétiques en Europe et il a réaffirmé son appui au déploiement par l'OTAN des missiles Pershing et Cruise vers la fin de 1983. Le Canada a accordé son appui à l'OTAN dès décembre 1979. Nous maintenons notre appui et nous demeurons favorables à l'option zéro. Nous continuerons d'être représentés en Europe si cette option est rejetée.

Nous avons également reconnu avec nos alliés de l'OTAN que le gel du déploiement d'armes sur lequel nous nous étions entendus en décembre 1979 anéantirait tout espoir de succès aux négociations de Genève et qu'un gel global et immédiat de l'armement nucléaire nous éloignerait de notre objectif qui est une limitation et une réduction négociées et vérifiables de l'armement.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je ne veux pas que les députés de la Chambre croient que je souscris à l'accroissement global de l'armement. La dernière décennie s'est révélée désastreuse sur ce plan. Les Soviétiques ont accru leur armement; il y a eu les événements de l'Afghanistan et de la Pologne, et le traité SALT II n'a pas été ratifié. C'était à cause de l'intervention soviétique en Afghanistan. Il y a eu ensuite le Proche-Orient, l'Iran, l'Iraq et d'autres pays qui se sont dotés d'un armement nucléaire. Pourquoi? C'est que les armes nucléaires reviennent moins cher que les armes classiques. En même temps, depuis 1945, nous avons connu 130 guerres au cours desquelles 25 millions de personnes ont été tuées avec des armes classiques. Cinquante de ces guerres sont survenues au cours des dix dernières années.

Nous avons eu ce débat la semaine dernière, monsieur l'Orateur. Il s'est poursuivi à Calgary et voici que nous le reprenons ici-même aujourd'hui. A défaut d'autre chose, le rapport minoritaire stimule la discussion. Le monde connaît à l'heure actuelle une course folle à l'armement. Nous consacrons 500 milliards de dollars par an à l'armement. C'est de la folie pure. Quelque 500,000 de nos meilleurs hommes de science travaillent dans le secteur militaire. Ce chiffre équivaut à 40 p. 100 de l'ensemble des hommes de science de la planète. Le secteur militaire est le plus grand consommateur des ressources naturelles mondiales. Le budget militaire mondial annuel est égal au revenu annuel total des 1,800,000,000 d'habitants des 36 pays les plus pauvres. Quand j'ai dit vendredi que pour le prix d'un sous-marin Trident nous pourrions envoyer 16 millions d'enfants à l'école pour une année, le député de Victoria (M. McKinnon) a répliqué que sans sous-marin Trident il n'y aurait pas d'écoles. Je préférerais avoir les écoles; je suis d'accord avec lui sur le plan logique, mais je préférerais avoir les écoles. En deux jours, le monde dépense 20 fois plus à des programmes militaires qu'en aide économique aux pays les plus pauvres. Les dépenses militaires mondiales représentent $14,800 par soldat, tandis que les dépenses pour l'éducation ne représentent que $230 par enfant. Nous gaspillons nos ressources, nos hommes de science et notre argent.

• (1730)

Le Canada a bonne réputation. Lorsque le député de Victoria a dit la semaine dernière que nous avions tendance à surestimer notre influence, il a fait une constatation valable. Parce que nous sommes appréciés dans le monde, nous avons tendance à croire que nous avons une certaine influence. Nous sommes appréciés parce que nous ne sommes pas colonialistes, parce que nous n'avons pas d'ambitions. Nous ne devrions pas sous-estimer notre importance, mais je pense que nous ne pouvons jouer un rôle dans le monde que dans la mesure où nous appartenons à des sociétés et à des organismes comme l'OTAN et le NORAD où nous pouvons exercer une certaine influence pour contrer cette folie.

**Mlle Jewett:** Mais vous n'en exercez aucune.

**M. Irwin:** Le NPD n'en exerce pas. Je ne sais toujours pas quelle est la politique du Nouveau parti démocratique; le lundi il est pour l'OTAN, et le mardi il est contre. Les néo-démocrates de Calgary ne le savent même pas. J'aimerais bien savoir si le NPD veut que le Canada appartienne ou non à l'OTAN, pour que je sache au moins sur quoi argumenter.

Le Canada a été le premier pays de l'OTAN à abandonner la capacité nucléaire. Nous avons pratiquement inventé la politique de pacification.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Irwin:** Les néo-démocrates peuvent protester tant qu'ils veulent. C'est la vérité et la vérité provoque toujours cette réaction. Le Canada exige les garanties les plus rigoureuses pour l'exportation d'armes et nos usines nucléaires sont les plus sûres du monde. Le NPD voudrait que nous dépensions moins pour les armements. Je crois que c'est le député de Victoria qui a fait remarquer que nous consacrons 1.7 p. 100 de notre produit national brut aux armements. Le Luxembourg est le seul pays de l'OTAN qui dépense moins que nous. Nous avons beaucoup avancé sur le chemin de la paix.

Je souscris à cinq ou six des recommandations du rapport majoritaire et j'accorde mon appui moral au rapport minoritaire. Ils se rejoignent à bien des égards. Ils examinent les pourparlers sur la limitation des armements stratégiques, les décisions à l'égard des traités sur les missiles anti-balistiques, de l'interdiction totale des essais, des zones dénucléarisées, de la non prolifération et de l'interdiction des armes chimiques et biologiques. Nous le voulons tous. Dans l'ensemble, les membres du comité ont fait là un effort sincère en vue de réduire les tensions mondiales. Ce rapport lance la discussion sur des points de vue qui s'écartent de ceux du rapport majoritaire. Je pense que nous pouvons les tolérer et qu'ils sont importants. Mais comment pouvons-nous voter pour, si cela équivaut à un vote de censure?

**Mlle Jewett:** Que voulez-vous dire?

**M. Irwin:** Si je vote aujourd'hui en faveur du rapport minoritaire, le gouvernement du Canada tombera. Si je votais pour, je ne crois pas que cela fasse grand chose pour la limitation des armements. Qu'on veuille bien en discuter, d'accord; mais de là à faire tomber le gouvernement, c'est une autre histoire. Par conséquent, il est peu probable que les députés de ce côté-ci appuient le rapport minoritaire.

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons consulté les représentants des partis de l'opposition. Nous avons convenu de demander le consentement unanime de la Chambre pour en revenir au dépôt des documents afin de déposer l'offre faite par le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada au consortium Alsands.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Est-ce d'accord et en est-il ainsi ordonné?

**Des voix:** D'accord.



# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## L'ÉNERGIE

DÉPÔT DES COPIES DE LA PROPOSITION FAITE PAR LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET L'ALBERTA AU CONSORTIUM ALSANDS

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies de la proposition faite conjointement par le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta aux partenaires du consortium Alsands.

---

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LE RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ ET LE DÉSARMEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre appuie le rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement signé par six membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale en avril 1982 et qui recommande, entre autres, un gel mondial nucléaire, l'interdiction de la mise à l'essai au Canada des missiles de croisière et un engagement mondial à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire.

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude aujourd'hui a trait à un problème qui, au fil des années, a pris une importance grandissante et, de ce fait, est devenu visiblement et verbalement controversé. Parce que les habitants de notre planète ont, à juste titre, le droit de vivre en paix, l'inquiétude provoquée par le changement dans la nature et les armes de mort et de destruction de la guerre est amplement justifiée.

A titre de membre du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui a effectué une étude approfondie sur la sécurité et le désarmement et de concert avec mes collègues, j'ai eu l'occasion d'examiner les questions qui nous préoccupent et leurs causes.

Avant la présentation de nos rapports, le comité a consacré de longues heures durant de nombreux jours à écouter et à lire les observations de nombreux particuliers et groupes de diverses régions canadiennes et de la collectivité internationale. Un des rapports représente les opinions de la majorité des membres; l'autre, comme on l'a signalé à juste titre, a été publié sous forme de communiqué. Je parlerai de ce désaccord plus tard. Chaque groupe, chaque particulier et les auteurs de chaque rapport, tout en abordant avec une attitude différente le problème en cause, ont nettement manifesté une aversion profonde pour la guerre et une vive horreur à l'idée d'une autre grande guerre qui pourrait entraîner la destruction de l'humanité. Notre attention s'est immédiatement et évidemment portée sur la possibilité d'une escalade qui aboutirait à une guerre nucléaire.

Depuis le début de l'ère nucléaire, il y a environ 37 ans, l'humanité continue à avoir la hantise des armes nucléaires et des ravages qu'elles peuvent causer. Dans une allocution

récente, le secrétaire d'État américain, Alexander Haig, a dit à ce propos:

> Personne n'a jamais prôné la guerre nucléaire. Jamais une personne responsable n'a cherché à en minimiser les horreurs.

S'il y a quelque réconfort ou quelque léger encouragement à tirer de la situation actuelle, c'est bien que cette opinion est exprimée par un représentant du gouvernement de l'une des deux superpuissances qui ont la possibilité de déclarer une telle guerre.

Bien des gens, considèrent qu'il y a une contradiction à prétendre que l'on cherche à éviter la guerre et que l'on préconise la paix, alors qu'on continue à construire des armes de plus en plus nombreuses et de plus en plus puissantes. Formulé le plus simplement possible, voici ce que les gens disent: «Si vous voulez vraiment vivre en paix, pourquoi portez-vous un fusil?»

La réponse, en théorie aussi bien qu'en pratique, c'est que les pacifistes sincères ont affaire à des gens belliqueux et bien armés, qui ont manifestement l'intention d'utiliser leurs armes. Donc, on ne peut considérer comme contradictoire qu'un pays qui souhaite profondément la paix veuille aussi se pourvoir d'une force militaire puissante. En réalité la force militaire d'un pays est sa garantie de sécurité au niveau national.

Je pourrais peut-être ici pour mieux me faire comprendre établir une analogie avec la sécurité personnelle. Les services de police et d'incendie existent afin de protéger la personne et la collectivité dans son ensemble contre tout ce qui pourrait les menacer, elles et leurs biens. Pour la même raison, les magasins et les habitations sont munis de dispositifs de sécurité. Pour pouvoir vivre tranquillement et en paix, nous prenons les moyens de nous protéger contre des intrus ou agresseurs éventuels.

• (1740)

L'idéal, ce serait sûrement de vivre dans un monde où la paix règnerait partout. Cet idéal, hélas!, comme tous les autres, n'est que rarement atteint. Pour ce motif, et en raison des ambitions territoriales et idéologiques on ne peut plus manifestes des agresseurs, que ce soient des pays ou des hommes, ce serait se leurrer que de prétendre que notre sécurité n'est pas en péril.

La preuve est faite que l'histoire se répète, à quelques variantes près; or, l'histoire a clairement démontré que ceux qui, si bien intentionnés soient-ils, évitent de regarder la réalité en face et d'agir en conséquence sont rapidement et définitivement anéantis par les forts qui n'hésitent pas à user de leur pouvoir contre les faibles, les velléitaires et les mal armés.

Donc, la solution c'est d'observer avec vigilance les événements qui se déroulent dans le monde et de se tenir toujours prêts à dissuader, le cas échéant, quiconque serait tenté de commettre une agression contre nous.

Une solution moins évidente, et qui paraît en fait irréalisable, consisterait à faire disparaître cet état insensé de méfiance entre les deux superpuissances qui nous a conduits à la situation alarmante dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Dans leur effort pour établir l'égalité des forces, chacune soupçonne les intentions de l'autre à tel point que la parité souhaitée en matière d'armes fait l'objet d'un conflit incessant.

En termes simples, si un camp possède deux canons et l'autre trois, le camp avec un canon de moins veut en acquérir un autre pour se trouver à forces égales. Toutefois le camp possédant un canon de plus y objecte en disant que les deux canons que possède l'adversaire peuvent projeter un boulet beaucoup plus loin et avec une force destructrice supérieure, ce qui assure l'égalité entre les deux camps.

Ce simple exemple, appliqué au vaste arsenal et à la complexité des armes qu'accumulent les deux superpuissances, donne une idée de la nature des grandes difficultés que rencontrent les apôtres du désarmement. Tandis qu'on continue à discuter de désarmement, ce qu'il en coûte pour poursuivre la course aux armements atteint des niveaux inouïs. L'humanité va dépenser près de 600 milliards de dollars en armes et en matériel militaire et les dépenses ne font qu'aggraver le marasme économique qui règne à peu près partout.

Les pays qui ont du mal à survivre sur le plan économique ont peine à justifier les sommes qu'ils doivent consacrer à l'achat d'armes et à l'entretien de leurs armées, pour assurer leur défense.

Nous savons quelle pression exercent sur l'économie américaine les crédits énormes destinés à l'armement. Nous sommes cependant moins au courant du problème analogue qui existe en Union soviétique, l'autre superpuissance.

Au cours de son témoignage devant le comité permanent, un conseiller de l'ambassade d'U.R.S.S. au Canada, M. Georgi Arbatov, lequel occupe de hautes fonctions au sein du parlement soviétique, a exposé éloquemment les problèmes qu'impose à son pays la course aux armements. Malgré les critiques qu'a suscitées sa comparution, ce témoin nous a appris des choses intéressantes, qui donnent à réfléchir. J'ai eu le privilège d'interroger ce Russe éminent; certaines de ses réponses figurent d'ailleurs dans les délibérations du comité. De nombreux députés et bien d'autres personnes auraient tout intérêt à lire les délibérations de ce jour-là.

Bien que je ne prenne pas tout ce qu'il dit comme parole d'évangile et que je mette certaines de ses affirmations en doute, je me rappelle lui avoir parlé du rôle important qu'il jouait en URSS. Il a nié, évidemment, et s'est décrit comme un simple citoyen de l'URSS.

Je lui ai demandé s'il assisterait aux entretiens sur le désarmement qui doivent avoir lieu en juin et juillet à New York. Il a répondu qu'il y serait mais que ce seraient l'ambassadeur soviétique aux États-Unis et le ministre des Affaires étrangères de l'URSS qui exposeraient la politique de leur gouvernement. J'ai quand même fait remarquer à M. Arbatov que j'étais persuadé qu'il aurait plus d'influence que bien d'autres à cause de sa connaissance approfondie de la question. Je lui ai dit que, même s'il ne l'avouait pas, il se tiendrait à la droite de ces éminents citoyens de l'URSS pour leur prodiguer des conseils. Je lui ait dit aussi que le Canada était privilégié de n'avoir jamais été envahi depuis aussi longtemps, en fait depuis que nous avons remporté la guerre contre les États-Unis en 1814. M. Arbatov a répliqué: «Oui, vous avez la chance d'avoir deux très bons voisins». J'ai trouvé cette réponse plutôt ironique.

M. Arbatov a fait une autre observation intéressante. Il a reconnu que la course aux armements saigne considérablement l'économie soviétique. Je lui ai mentionné combien les États-Unis consacraient à leur budget de défense—environ 200 milliards de dollars—tout en précisant que ces chiffres sont connus dans le monde entier. Mais lorsque nous avons tenté de lui faire dire combien d'argent l'Union soviétique investissait à ce chapitre, nous n'avons obtenu qu'une réponse vague. Je crois qu'il a déclaré qu'elle y consacrait 25 p. 100 de son produit

national brut, dont nous ignorons aussi le montant, bien entendu.

Comme je l'ai déjà mentionné, les membres du comité ont entendu de nombreux témoins; mais malgré la sincérité avec laquelle ils nous ont fait part de leurs inquiétudes, il m'a semblé que certains préconisaient une façon dangereuse de rechercher la paix, soit le désarmement inconditionnel et unilatéral.

Les Canadiens connaissent la position du gouvernement actuel en matière de désarmement. Je suis content de voir que le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) est parmi nous, parce qu'à mon avis nos forces armées, notre instrument de défense nationale et de contribution à la paix dans le monde, ont été dépouillées au maximum sous le régime actuel. Sous ce gouvernement, notre puissance militaire a été réduite à zéro et négligée pendant plus d'une décennie.

En tant que membre de deux organisations militaires internationales, le NORAD et l'OTAN, le Canada est censé aider nos alliés à défendre le monde libre. Chacun sait, et cela fait honte à de nombreux Canadiens, surtout les hommes et les femmes qui portent l'uniforme des forces armées, que notre contribution est purement symbolique.

Bien que nos militaires possèdent des compétences professionnelles des plus importantes et que les services qu'ils fournissent soient fort utiles, la contribution insignifiante de notre pays à ces alliances, que ce soit en hommes, en équipement et en fonds, est de très loin inférieure aux niveaux qu'elle devrait atteindre. Des 15 nations membres de l'OTAN, seul un petit pays comme le Luxembourg accorde à la défense un pourcentage par habitant de son PNB inférieur à celui du Canada. De plus, il n'y a pas lieu de se vanter de ce que nous obtenons en contrepartie de ces ridicules dépenses d'armement. Bien que nous possédions les soldats les mieux qualifiés, le matériel et les fonds que nous leur donnons sont sans commune mesure avec leurs compétences.

Prenons le cas de notre flotte, si l'on peut toutefois la qualifier ainsi. Notre flotte compte actuellement 20 navires qui, dans la meilleure des hypothèses, ne datent certainement pas de 1982. Bien que nous ayons lancé un nouveau programme pour la construction de six nouvelles frégates de patrouille, celles-ci n'en sont encore qu'à l'étape de la conception. Pourtant, le programme connaît des difficultés et coûte de plus en plus cher, comme d'habitude. Lorsque je suis devenu membre du comité de la défense nationale, j'ai entendu parler du grand programme des frégates. Il y a six ans de cela, il devait en coûter, je crois, $1,000,400,000 pour construire les six frégates. Aujourd'hui, on estime qu'il faut compter quatre milliards de dollars, et Dieu seul sait à combien ce chiffre se montera lorsque la première frégate naviguera sur l'eau et sera livrée au ministre ou à celui qui le remplacera. A ce moment-là, ce chiffre sera encore plus élevé.

• (1750)

**Mlle Jewett:** Oui, celui ou celle.

**M. Darling:** Bien entendu, celui ou celle. Je sais bien que le jour viendra peut-être où nous aurons une femme comme ministre de la Défense nationale, et elle sera peut-être du calibre du premier ministre britannique actuel.

**Mlle Jewett:** Vous n'y pensez pas.

**M. Darling:** Elle aurait certainement du poids.

**Des voix:** Ursula.



**M. Darling:** Si le gouvernement avait compris l'utilité de nos forces armées et avait fourni des fonds suffisants pour financer un programme sensé permettant de remplacer notre équipement petit à petit, nous n'aurions pas besoin de dépenser autant d'argent pour essayer de retrouver notre position antérieure.

Notre pays a des côtes qui sont parmi les plus longues du monde. Je crois qu'elles mesurent 37,000 milles de long. Il est donc extrêmement important que nous ayons une bonne marine, moderne et puissante. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le Canada se classait au troisième rang dans le monde pour sa marine. En regardant avec inquiétude la crise des îles Falkland, les gens ont peut-être ri en apprenant que l'Argentine ne dispose que d'un porte-avions. C'est tout de même un de plus que nous.

Notre aviation et notre armée sont dans le même chaos. Nous rééquipons lentement ces deux corps de nos forces armées. Il est connu qu'on a fait trop peu trop tard, et maintenant à un coût trop élevé. Bien que nos forces armées soient déjà très peu importantes aujourd'hui, il y a des gens qui préconisent de les réduire encore davantage. Certains recommandent que le Canada laisse aux États-Unis le soin d'assumer l'entière responsabilité de notre sécurité. Ce qu'ils ignorent peut-être, c'est que notre grand voisin du Sud consacre déjà une partie importante de son budget de défense pour du matériel qui pourrait nous défendre aussi. Si je ne m'abuse, le budget de la défense du Canada, qui a augmenté cette année, se situe aux environs de 7 milliards de dollars, ce qui est plus qu'il y a quelque temps. Cependant, si l'on établit une comparaison avec le budget de défense de 200 milliards de dollars des États-Unis, on doit remarquer que leur budget est dix fois supérieur au nôtre. Si les États-Unis consacrent 200 milliards de dollars à l'armement, nous devrions y consacrer 20 milliards de dollars. N'est-ce pas exact, monsieur le ministre? Le ministre de la Défense nationale fait signe que non. Je ne veux pas dire que nous avons les moyens financiers de dépenser une telle somme, mais cela vaut la peine de comparer notre budget de défense à celui de notre voisin.

Les États-Unis assument la plupart des frais de NORAD, notre système de défense continental, et ce sont eux qui dépensent le plus dans le cadre de l'OTAN. Pouvons-nous être fiers à titre de nation? Avons-nous même le droit de nous qualifier de nation si nous comptons sur un autre pays pour défendre notre existence? Si nous n'avons pas la volonté et le courage de nous occuper nous-mêmes d'une plus grande partie de nos besoins de défense, devons-nous nous humilier davantage en refusant d'aider notre défenseur à satisfaire à nos besoins communs?

Les États-Unis demandent l'autorisation de faire l'essai de certains engins militaires en territoire canadien. L'un de ces engins est le missile Cruise. La motion à l'étude, qui appuie les recommandations contenues dans le rapport minoritaire, demande notamment qu'on interdise l'essai des missiles Cruise au Canada. Les États-Unis ont déclaré qu'ils voudraient faire l'essai d'un missile à partir de la base des Forces canadiennes de Cold Lake, dans le nord de l'Alberta, parce que le terrain et le climat de cette région se rapprochent des conditions du front russe où le missile pourrait être utilisé. Dès que les médias on publié la nouvelle de cette demande, toutes sortes de gens ont protesté énergiquement et exhorté le gouvernement canadien à

ne pas accorder cette autorisation. Certains ont reproché au gouvernement de songer à participer à un système d'armes nucléaires, même si bon nombre d'entre eux ne se rendaient pas compte que l'essai ne porterait aucunement sur les ogives nucléaires elles-mêmes.

Vu que nous avons laissé les États-Unis s'occuper d'une bonne partie de la défense de notre pays, je suis convaincu que nous devrions au moins avoir la bonne grâce de les aider à nous défendre si possible. Je tiens à féliciter le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) d'avoir adopté une position favorable à cet égard. J'espère que l'entente relative à l'essai des armes américaines sera approuvée.

La motion réclame aussi deux autres choses valables, le gel mondial nucléaire et l'engagement mondial à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire. Cependant, comme je l'ai déjà dit, leur mise en pratique soulève des problèmes. Si l'un ou l'autre d'entre nous pouvait, d'un coup de baguette magique, faire disparaître toutes les armes, nucléaires et autres, nous le ferions volontiers. Bien sûr, je ne veux pas déprécier des aspirations vers la paix. Moi aussi je souhaite de tout cœur que les mots «conflit» et «conquête» deviennent des expressions archaïques dont l'emploi et le sens soient oubliés à jamais. Je crois que nous devons tous continuer à vouloir la paix en espérant qu'un jour ou l'autre elle deviendra réalité.

Voilà pourquoi je comprends et j'approuve les motifs de ceux qui protestent. Beaucoup de municipalités canadiennes vont organiser un référendum sur le désarmement nucléaire. Personne d'entre nous ne s'étonnera qu'une proportion renversante d'électeurs approuve le désarmement. J'estime même qu'en toute probabilité, la proportion des partisans du désarmement atteigne les 98 p. 100. Les Canadiens sont disposés à réclamer la paix sur les tribunes du monde entier, mais la voix du peuple doit être celle de la raison. Il faut comprendre que la voie de la paix mondiale comporte bien des obstacles qui ne sont pas insurmontables, cependant. Mais nous devrons être à la hauteur de ces difficultés. Ces obstacles seront mis en lumière à New-York en juin prochain, quand le Canada se joindra aux autres membres des Nations Unies pour participer à la deuxième session extraordinaire sur le désarmement.

Dans son rapport majoritaire, notre comité présente 32 recommandations détaillées en vue d'élaborer une politique canadienne sur le contrôle des armes et le désarmement à l'occasion de la prochaine session des Nations Unies. Toutes ces recommandations méritent d'être étudiées et appuyées, mais je voudrais en souligner quelques-unes. Si le Canada encourage les superpuissances à reprendre leurs entretiens . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé, à moins qu'on ne lui permettre de poursuivre du consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre est d'accord.

**M. Darling:** D'une part, nous demandons que notre pays encourage les superpuissances à reprendre les négociations et à parvenir rapidement à un accord sur la limitation des armes stratégiques et sur une réduction mutuelle des forces. D'autre part, nous recommandons que les Nations Unies avisent aux moyens d'encourager des relations pacifiques entre les deux super-grands. On pourrait, par exemple, prendre des mesures qui créent ou qui restaurent la confiance entre les deux grands par le biais de bons offices, de la médiation, de l'arbitrage et du maintien de la paix. Nous recommandons également que notre pays appuie, dans certains cas, le principe de l'établissement de zones où les armes nucléaires seraient bannies et de zones pacifiques. Nous estimons en outre qu'il est essentiel que notre pays se déclare fermement pour l'élimination totale des armes chimiques. A notre avis, la question de la non-prolifération des armes nucléaires est l'aspect le plus délicat et le plus important de la question du contrôle des armements et du désarmement, et nous pensons que la délégation canadienne devrait faire tout son possible pour souligner l'importance de cet élément pour l'avenir de la paix dans le monde.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie.

**M. Darling:** Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A 6 heures, au moment de la suspension de séance, la parole était au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

**M. Darling:** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier mes collègues de m'autoriser à terminer mon intervention.

Je le répète, la question de la non-prolifération des armes nucléaires est l'un des aspect les plus importants du problème du contrôle des armements et du désarmement, et nous aimerions que la délégation canadienne fasse bien comprendre l'importance de cet élément pour l'avenir de la paix dans le monde.

En participant aux réunions sur le désarmement, notre pays doit montrer qu'il est préoccupé par la question et qu'il est désireux de parvenir à une solution à ce problème particulièrement grave. Nous avons la chance que notre pays n'ait pas servi de théâtre des opérations pendant les deux dernières guerres, mais ce ne sera peut-être plus le cas.

Lors des précédents conflits auxquels notre pays a participé, des milliers de Canadiens sont morts au nom de la défense de la liberté. C'est parce que nous avons pris la peine de défendre notre liberté que nous en jouissons aujourd'hui et que nous en jouirons demain probablement. Ce n'est pas être trop exigeant que d'espérer ne jamais avoir à combattre pour défendre ce que nous chérissons, mais ce serait pure folie que de ne pas se préparer à une telle éventualité ni d'essayer de créer un climat de confiance mutuelle et de coopération entre les nations, afin que nous n'ayons jamais à faire face à une telle éventualité.

[*Français*]

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, faisant suite au dernier orateur, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), qui a fait certaines remarques sur l'état de l'équipement de nos Forces armées, je voudrais dire que notre handicap à cause d'une certaine vétusté de nos équipements est largement compensé par la compétence et le professionnalisme de nos hommes et femmes dans les Forces armées.

[*Traduction*]

Je tiens à féliciter les membres du comité. Malgré quelques divergences d'opinions, ils ont fait preuve d'une grande objectivité lors de l'audition des témoins et ils ont travaillé avec assiduité.

J'ai décidé de participer au débat sur cette motion, car je me sens directement concerné, non pas en raison de son contenu ou des répercussions qu'une telle résolution, si elle était adoptée, pourrait avoir sur l'avenir de notre pays, et je dirais même sur l'avenir de notre planète, mais parce que je me préoccupe de la survie de mes enfants et des générations futures.

Je vais m'efforcer de m'exprimer avec le plus d'objectivité possible et en m'efforçant au maximum de comprendre ceux qui ne partagent pas mes opinions. Je fais partie des heureux qui ont réussi à sortir vivants de la dernière guerre. Comme vous le savez, j'étais pilote de bombardier. J'ai servi en Angleterre pendant près de deux ans. Puis, mon avion a été abattu, j'ai passé deux ans dans des camps de concentration en Allemagne, en Russie et en Pologne. Cette pénible expérience m'a fait découvrir toutes les raisons de haïr la guerre et toutes les horreurs de la guerre.

Quand j'entends le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) parler des horreurs d'une guerre nucléaire, je puis vous assurer que cela ne me fait pas peur. Par ailleurs, je connais le revers de la médaille. J'espère toutefois que nous ne connaîtrons jamais à nouveau les horreurs d'une guerre, quelle qu'elle soit.

En disant cela, je ne cherche pas à me faire valoir, car des milliers de Canadiens ont fait la même chose et même plus que moi. Je pense à ceux qui ont sacrifié leur vie à la naïveté de certains politiciens bien intentionnés comme M. Daladier, qui était sans nul doute un bon socialiste, ainsi que M. Chamberlain, en 1938.

Ils ont succombé à la tentation d'échapper à l'agresseur en se rendant ou en faisant des concessions. C'est ce que j'appelle de la soumission. Dans l'histoire moderne, on appelle cela l'esprit de Munich. Daladier et Chamberlain n'ont pas trahi leur peuple. Ils ont agi comme tout bon démocrate l'aurait fait, c'est-à-dire en respectant ce qui leur semblait être le désir de leur peuple.

Les manifestants qui défilent aujourd'hui dans les rues en répétant le même slogan sont les successeurs ou les héritiers de ceux qui avaient applaudi frénétiquement Chamberlain à son retour de Munich.

C'était lamentable à l'époque de voir ces naïfs penser qu'un désarmement de ce genre était rassurant, sans savoir à quoi il les condamnait. Pour conserver quelques mois de confiance à leur peuple, ces pauvres dirigeants se trouvaient en fait à masquer la réalité et leurs préoccupations. On acceptait sans sourciller à l'époque la nécessité de sacrifier tel ou tel pays pour apaiser l'appétit du dictateur.

Ensuite, ils se rassuraient en écoutant les déclarations des spécialistes ou en lisant les télégrammes des ambassadeurs, qui affirmaient en chœur que M. Hitler serait chassé du pouvoir par la faillite de l'économie allemande. Pour rassurer l'agresseur, pour abolir, espéraient-ils, tous ses réflexes de crainte et d'agression, ils montraient au dictateur leurs mains nues. Comme c'était ridicule, puisque nous savons ce que cela a donné. Mais cela n'en empêche pas certains de refaire aujourd'hui le même chemin, les mêmes mots à la bouche, avec les mêmes intentions de refaire la même erreur.

[*Français*]

A Munich, en 1938, Chamberlain et Daladier voulaient la paix à tout prix. Parlant de désarmement, ils condamnaient en même temps les peuples à une guerre retardée d'un an seulement. Ils taisaient la réalité. Il ne faudrait pas tomber dans le même piège. Voilà pourquoi l'OTAN a une politique bipolaire, savoir renforcer notre défense et en même temps faire tous les efforts pour arriver par négociation à un désarmement bilatéral. Parler de désarmement mondial, c'est réassurant mais il faut qu'il se fasse des deux côtés. Un désarmement unilatéral sans parité raisonnable équivaut à une reddition, à une capitulation pure et simple. Malgré l'imperfection de notre système socio-capitaliste, je le préfère encore au régime socio-communiste, car liberté et droit sont grandement supérieurs chez nous que dans tout autre pays. La tentation de vouloir échapper à l'agresseur en lui cédant représente, à mon avis, un esprit de soumission que je n'accepte pas.

[*Traduction*]

Cela dit, je remercie le chef du Nouveau parti démocratique d'avoir présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui, car elle manifeste aux Canadiens le manque de réalisme qui caractérise ce parti en toutes choses, en dépit de l'évidence.

• (2010)

Ce débat fournit aux ministériels l'occasion de brosser aux Canadiens un tableau réaliste de notre potentiel de défense et de celui de nos alliés de l'alliance occidentale.

Apparemment, le NPD est unanime à soutenir cette motion qui reflète l'opinion de quelques membres seulement du sous-comité des affaires extérieures et de la défense nationale qui s'est penché sur la politique canadienne en matière de sécurité et de désarmement.

Quatre-vingt p. 100 des membres de ce comité ont approuvé le rapport final qui a été rédigé après un mois et demi d'audiences intensives au cours desquelles on a entendu de nombreux témoins bien connus représentant un vaste échantillon d'opinions. Cette motion laisse entendre que les néo-démocrates ne sont pas satisfaits du rapport de leurs collègues. Comme c'est le cas, je crois nécessaire de leur rappeler certains des témoignages présentés au comité.

La semaine dernière, tous les députés et tous les sénateurs ont reçu une copie de la lettre que j'ai adressée aux centaines de Canadiens qui ont manifesté de l'intérêt à l'égard des vols d'essai de missiles Cruise non armés que l'on propose de faire au Canada. Les députés d'en face en ont également reçu un exemplaire et ils ont eu tout le temps d'en étudier le contenu. Quels que soient nos principes politiques ou philosophiques, nous pouvons difficilement contester les faits présentés dans cette lettre, je peux vous l'assurer. La défense n'est pas une question de principe, mais quelque chose de bien concret, et il

me semble donc souhaitable de verser au compte rendu certains passages de cette lettre.

[*Français*]

Je me dois d'éclaircir plusieurs autres points en ce qui concerne l'état actuel des négociations en vue de la conclusion d'un accord avec les États-Unis sur l'essai de systèmes d'armement. Outre les missiles de croisière non armés, les États-Unis pourraient vouloir faire l'essai d'autres systèmes comme des hélicoptères, des systèmes de surveillance et d'identification et des systèmes de navigation d'aéronefs. Le Canada aurait le contrôle entier et continu des essais qui seraient assujettis aux exigences de notre pays en matières d'environnement et de sécurité. Le missile de croisière ne serait pas plus dangereux qu'un petit avion parce qu'il n'y aurait pas &ed2000;-1 d'impact et que l'engin serait récupéré grâce à un parachute. Chaque essai proposé par les États-Unis devrait recevoir l'autorisation préalable du Canada et même être interdit par la suite. L'essai d'armes nucléaires biologiques et chimiques ne sera pas autorisé. Enfin, la négociation d'un tel accord avec les États-Unis pourrait bien inciter fortement les deux superpuissances à mener des négociations plus fructueuses en vue de la conclusion d'un accord vérifiable sur le contrôle des armements et un désarmement équilibré et mutuel. Le gouvernement procédera normalement à la négociation de l'accord cadre. Aucun accord sur l'essai des missiles de croisière ne sera conclu, prévoit-on, avant la fin de l'année et en tout cas certainement pas avant la convocation de la deuxième session spéciale des Nations Unies sur le désarmement. Naturellement tout accord sur l'essai d'armes en vigueur ou en cours de négociations serait assujetti à tout nouvel accord qui pourrait être conclu lors de la session spéciale de l'ONU. Toutefois, en attendant la conclusion d'un accord, le Canada continuera d'assurer la force et l'efficacité de l'Alliance.

[*Traduction*]

De toute évidence, le gouvernement du Canada et moi-même, en tant que ministre de la Défense nationale, souhaitons vivement mettre un terme à la production et à l'essai de tout armement, et vivre dans un monde affranchi de toute violence et où la paix règnerait sous aucune menace. Hélas, la situation internationale actuelle ne correspond pas à notre idéal. Malheureusement, l'histoire, comme je l'ai dit au débat du mon intervention, nous prouve indéniablement qu'il est à la fois dangereux et irréfléchi d'adopter une attitude aussi naïve à l'égard de la situation mondiale. Assurément, l'histoire de l'expansionnisme de l'Union soviétique depuis la Seconde Guerre mondiale et de son mépris flagrant des droits fondamentaux de l'homme—par exemple, au moment même où je parle, en Pologne et en Afghanistan—suffit à nous rappeler le danger inhérent à pareille attitude. Les bonnes intentions sont fort louables, mais seules les initiatives et l'histoire prouveront leur sincérité. L'U.R.S.S. a clairement prouvé sa sincérité à cet égard.

Les députés néo-démocrates ont beau aller prêcher un peu partout dans le pays la fin de la guerre et la paix dans le monde. Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada ne peut tout simplement pas prendre ce risque. Nous sommes fermement engagés à protéger le droit de notre peuple à la paix et à la liberté avec quelque chose de plus concret que la simple poursuite d'un idéal pour une question aussi primordiale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lamontagne:** Comme je le disais, monsieur l'Orateur, la sécurité de l'alliance de l'Ouest se fonde sur la notion d'une dissuasion convaincante. La motion propose un gel mondial nucléaire, et l'interdiction de la mise à l'essai, de la production et du déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs. En termes très simples, il est inacceptable d'imposer le gel en ce moment, car cela équivaudrait à consacrer un déséquilibre militaire, piégeant ainsi l'Occident dans une position d'infériorité dangereuse.

N'oublions pas qu'un gel global s'appliquerait non seulement à l'armement nucléaire stratégique, pour lequel l'Union soviétique et les États-Unis sont à peu près à forces égales, mais également aux forces nucléaires à moyenne portée en Europe, où l'équilibre a été sérieusement menacé par le déploiement, depuis 1976, de 300 missiles soviétiques SS-20. Il est dommage que certains de nos vis-à-vis ne reconnaissent pas que c'est le déséquilibre marqué en faveur de l'Union soviétique qui a contraint l'OTAN à entreprendre son programme de modernisation.

**M. Ogle:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Lamontagne:** Si, une fois que j'aurai dit ce que j'ai à dire, il me reste du temps, je lui répondrai volontiers.

Le Canada n'est évidemment pas favorable à des propositions qui viseraient à bloquer les armes nucléaires des États-Unis et de l'Union soviétique à leurs niveaux actuels. Nous estimons plutôt que les deux super-puissances devraient tout d'abord négocier des réductions majeures et véritables, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif, de leurs arsenaux nucléaires respectifs.

Nous croyons que les États-Unis souhaitent vivement le contrôle des armes et la conclusion d'accords justes et vérifiables en vue de réductions substantielles des forces nucléaires. Bien que les propositions de blocage témoignent du désir de tous les peuples de la terre de voir diminuer la menace d'une guerre nucléaire, les propositions en elles-mêmes ne favorisent pas pour autant la réduction, n'assurent pas l'égalité et ne permettent pas de vérifier le respect des engagements. Les injustices actuelles en seront plutôt figées et tout nouveau progrès sera rendu difficile, sinon impossible. Pour toutes ces raisons, il faut que le but du contrôle des armements continue d'être la négociation de réductions marquées dans les arsenaux nucléaires des deux camps. Vous pouvez donc voir, monsieur l'Orateur, que nous pouvons faire mieux qu'un gel et nous voulons faire mieux que cela.

Pour des raisons semblables, je ne peux pas souscrire à la partie de la motion qui recommande un engagement mondial à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire. La plus grande confusion entoure, dans le débat public, les expressions «premier emploi» et «première frappe». Pour éclairer les députés et faciliter la discussion, je pourrais essayer d'en donner une définition.

La première frappe, souvent qualifiée de «préemptive» du ou «de désarmement» a généralement le sens de la tentative majeure préméditée d'un camp en vue de détruire les systèmes d'offensive nucléaire de l'ennemi avec assez d'efficacité pour le mettre dans l'incapacité de répliquer. Il s'agit, bien sûr, d'une des raisons principales pour lesquelles tant les États-Unis que l'Union soviétique ont jugé bon de maintenir ce qu'on décrit comme une triade de forces stratégiques—des missiles lancés à partir du sol, à partir de sous-marins ou à partir de bombardiers lourds. Cela, afin de ne pas avoir à un moment donné tous ses œufs dans le même panier. Nous sommes d'avis qu'aucun des camps ne dispose pour le moment de la capacité nécessaire pour désarmer l'adversaire du premier coup, et qu'aucun d'eux ne cherche à acquérir une telle capacité.

• (2020)

Quant à prendre l'initiative d'une attaque nucléaire, d'autre part, c'est une tout autre question. Elle est au cœur même de la stratégie de la riposte graduée de l'OTAN, savoir qu'on ripostera à toute agression à un niveau et au moyen des armes nécessaires pour y faire échec. Il est fondamental pour cette stratégie que l'alliance occidentale ne s'engage pas irrévocablement. Rejeter à l'avance une possibilité—en déclarant, par exemple, que l'OTAN ne prendrait pas l'initiative d'une attaque nucléaire—ce serait donner en ce moment une très mauvaise impression au camp adverse. Plus directement, une telle déclaration serait interprétée par nos alliés européens comme un retrait du parapluie nucléaire américain en Europe, une garantie qui a contribué de façon importante à y maintenir la paix depuis plus de 30 ans.

Cette motion, bien que semblable à celle que faisait dernièrement l'ancien secrétaire à la défense des États-Unis, M. Robert McNamara, fait commodément abstraction de la condition essentielle sur laquelle M. McNamara fondait sa proposition de ne pas prendre l'initiative d'une attaque nucléaire, à savoir que les gouvernements alliés ne pourraient prendre un tel engagement que si les forces occidentales conventionnelles en Europe étaient renforcées. Bien sûr, cette condition cruciale a attiré beaucoup moins l'attention que l'idée de refuser de prendre l'initiative d'une attaque.

Il est dommage que les députés d'en face ne tirent de leçons ni du passé ni du présent. Au comité, hier, on m'a demandé ce que j'entendais par l'expression «pax sovietica». J'ai répondu d'aller le demander à ceux qui ont osé s'écarter de l'étroite voie tracée par l'Union soviétique. Les Hongrois en 1956 et les Tchécoslovaques en 1968 ont appris, tout comme les Polonais en 1981 et les Afghans, ce qu'est la «pax sovietica». Chacune de ces interventions soviétiques démontre clairement que l'alliance occidentale doit demeurer très vigilante.

**M. Ogle:** Monsieur l'Orateur, est-ce que le ministre pourrait dire à cette Chambre quand un gel, sera, selon lui, possible? J'ai cru comprendre en effet qu'il croyait en la possibilité d'un gel.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il-vous-plaît. Je croyais que le député invoquait le Règlement. S'il désire poser une question, il faut auparavant qu'il obtienne le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Ogle:** Monsieur l'Orateur, le ministre indiquait qu'il croyait à la possibilité d'un gel à un certain niveau. C'est du moins ce que j'ai compris. Je veux donc savoir quand le ministre croit que ce sera possible?

**M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, il est évident d'après moi qu'un gel actuellement donnerait une situation très inégale. Par exemple, si l'on décidait de ne pas terminer un match de football au moment où le résultat est de trois à zéro, ce serait très inégal.

**M. Deans:** Ce n'est pas la même chose.

**M. Lamontagne:** Je sais que ce n'est pas là la question, mais j'y viendrai plus tard. Nous voulons quelque chose de mieux qu'un gel. Notre but est de réduire au niveau le plus bas possible la puissance nucléaire des deux côtés. Ainsi, les États-Unis ont demandé à l'Union soviétique de retirer d'Europe les missiles SS-20, SS-4 et SS-5. Si les Soviétiques se rendent à cette demande, nous obtiendrons ainsi une certaine égalité en ce qui a trait à ce type d'armement.

Ce que je comprends mal, ce sont les craintes suscitées chez tout un chacun par les missiles Cruise qui ne sont même pas encore opérationnels. Ils sont encore au stade des essais. Par contre, personne ne semble être effrayé par l'énorme arsenal nucléaire de l'Union soviétique avec ses SS-4, SS-5 et SS-20.

**M. Deans:** Je suis terrifié.

**M. Lamontagne:** Si le député a tellement peur, pourquoi réclame-t-il le désarmement tout de suite avant que nous puissions atteindre une certaine parité nous donnant des moyens de dissuasion convaincants et le poids nécessaire pour amener l'U.R.S.S. à négocier avec nous la paix et le désarmement?

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, les témoignages déposés devant le comité sur la sécurité et le désarmement ont toujours été intéressants et souvent contradictoires. L'un des domaines de contradiction fut précisément celui dont le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) vient de nous entretenir soit celui de savoir si oui ou non il y à un équilibre approximatif des forces entre les deux camps. Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions aux États-Unis et en Europe aussi. Je trouve des plus trompeurs que le ministre vienne nous dire que cet équilibre global n'existe pas. En sa qualité de ministre de la Défense nationale, il devrait, à mon avis, nous fournir la meilleure estimation qui soit sur cette question, mais il n'en fait rien. Nous avons tous entendu parler des SS-20. Comme aussi des sous-marins qui peuvent détruire toutes les villes en Union soviétique. Nous sommes au courant. Nous savons en outre—et de nombreuses autorités l'ont affirmé ces derniers mois, y compris devant le comité—que nous voyons cette question dans son ensemble, une certaine égalité de force existe déjà. Je reconnais, comme le ministre, qu'il vaut mieux si l'on souhaite un gel nucléaire, qu'il y ait un équilibre approximatif. Parce qu'il existe un certain équilibre des forces, on cherche plus que jamais à imposer un gel global.

Le ministre lit certainement avec beaucoup de respect les propos de Paul C. Warnke, conseiller en désarmement et en contrôle des armes sous l'ancien gouvernement américain. Paul Warnke a déclaré carrément que l'équilibre est plus ou moins atteint, en disant:

> . . . dans l'ensemble de l'équilibre stratégique, les soviétiques n'ont certainement pas l'avantage. Pour ce qui est des aspects les plus importants, comme l'aptitude à survivre, la balance penche de notre côté. Si nous pouvions imposer un gel immédiat, nous pourrions maintenir la force de dissuasion réciproque à son niveau actuel. Aucune des parties ne pourrait espérer avoir avantage à déclencher une guerre nucléaire. Le pays attaqué conserverait les moyens de provoquer les mêmes ravages chez son attaquant . . . Un gel va nécessairement de pair avec la réduction des armements.

A cet égard, j'ai eu une lueur d'espoir qui m'a remplie de joie, cet après-midi, mais le ministre de la Défense nationale ne l'a pas confirmée ce soir. Elle est venue principalement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), même si je me dois d'ajouter que son secrétaire parlementaire nous a donné encore de meilleures raisons d'espérer que le rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement, rapport que nous demandons à la Chambre d'adopter, a fait une forte impression sur la Chambre et sur les Canadiens. Le secrétaire parlementaire a dit que ce rapport a favorisé un débat sur des opinions qui diffèrent du rapport majoritaire qui, à son avis, sont acceptables et importantes. C'était extraordinaire. Je me suis dit: «Nous y voici, nous avons une majorité en faveur de nos recommandations». Le secrétaire parlementaire s'est alors demandé s'il pouvait voter en faveur de ces recommandations sans que ce soit un vote de défiance. J'exhorte tous les députés à la Chambre à ne pas considérer cette question comme un vote de défiance, mais plutôt comme un vote libre, afin que chacun d'entre eux puisse voter en son âme et conscience et en pleine connaissance de cause. Je vais y revenir plus tard dans mes observations.

• (2030)

Je répète, monsieur l'Orateur, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné l'espoir, d'une façon des plus inattendues, que quatre des recommandations principales contenues dans le rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement pourraient être acceptées, toutefois peut-être pas aujourd'hui. Bien entendu, il était très ennuyé qu'il y ait eu des députés néo-démocrates parmi les six dissidents qui ont signé ce rapport minoritaire. Je ne comprends pas pourquoi il était tellement irrité à l'égard des néo-démocrates ni pourquoi il leur en voulait tant d'avoir soutenu les recommandations. Ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'un libéral et deux conservateurs ont également signé ce rapport. Je ne comprends pas pourquoi il était si irrité à moins qu'il ne soit peut-être un crypto-néo-démocrate.

Je suis mécontent qu'il n'ait attiré l'attention que sur la moitié des signataires du rapport. Personne d'entre nous n'en revendique l'exclusivité. Il y a des gens de toutes les couches sociales et de toute obédience politique qui croient aux principes que nous préconisons dans ce rapport. Je regrette beaucoup qu'il ait voulu y voir une offensive exclusive des néo-démocrates. Ce n'est tout bonnement pas le cas.

Si j'ai bien compris les observations du ministre—et je n'ai pas vu les bleus—il a implicitement manifesté son appui à l'égard du rapport dissident sur la sécurité et le désarmement. Je voudrais vous rapporter en substance quelle a été sa réaction à propos de notre première proposition en faveur d'un gel des armements nucléaires:

> Le Canada devrait déployer de nombreux efforts pour inciter un grand nombre de pays du monde à geler les essais, la production et le déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs de par le monde.

Certes, il n'a pas mentionné expressément cette première proposition, mais il me semble qu'il s'est implicitement prononcé en faveur. Certains argueront même qu'il est allé plus loin. Ce qui me fait dire qu'il s'est prononcé en faveur de cette proposition, c'est qu'il a déclaré, et c'est à mon avis la chose la plus importante qu'il ait dite cet après-midi, que le gouvernement se fixerait pour objectif dans le cadre de UNSSOD II de parvenir à une dissuasion équilibrée en réduisant de manière radicale les armes nucléaires.

Comme on l'a souvent fait remarquer, monsieur l'Orateur, lorsqu'un train de marchandises descend une voie, il n'est pas possible de le faire reculer avant de l'avoir arrêté. Autrement dit, il ne saurait y avoir de réduction draconienne à moins d'un changement d'orientation, à moins de mettre fin d'abord à la course aux armements.

Notre recommandation sur le gel nucléaire, comme elle figure dans le rapport minoritaire, dit ceci:

> Nous demandons plutôt une politique réaliste qui consisterait à favoriser un désarmement mutuel, équilibré et vérifiable en imposant d'abord un gel à toute croissance supplémentaire.

En d'autres mots, nous n'obtiendrons pas de réduction radicale d'ici à ce que nous ayons imposé un gel pour permettre un changement d'orientation. Nous devons mettre fin à la course aux armements avant de pouvoir la renverser. Ce facteur est aussi un aspect de première importance de la résolution mixte de la Chambre et du Sénat des États-Unis. En fait, c'est le second de deux points dans la résolution que voici:

> A partir de ce gel, les États-Unis et l'Union soviétique devraient procéder à une réduction importante, mutuelle et vérifiable des ogives nucléaires, des missiles et autres vecteurs, selon certains pourcentages ou d'après une formule également efficace, et de manière à accroître la stabilité.

Quand le ministre a dit que, dans le cadre d'UNSSOD II et partout ailleurs, nous viserons à imposer une limitation radicale grâce à des moyens dissuasifs, il est à mon avis, implicitement d'accord; autrement, le gel nucléaire semble illogique. C'est la première étape vers une limitation radicale.

Pour le moment, tout le monde se demande pourquoi les Conservateurs s'opposent à un gel nucléaire, surtout quand on sait que les forces s'équilibrent à peu près et que le moment est bien choisi pour bloquer leur expansion.

Voici ce qu'a écrit James J. Kilpatrick, chroniqueur affilié, dans le *Los Angeles Times* du 22 mars 1982:

> Où sont mes frères conservateurs? Que font-ils à propos de la question politique la plus importante au monde? Hélas, pas grand chose.

Voici ce qu'il pense de la situation:

> . . . c'est une question de vie ou de mort pour toute la planète et cette résolution ne contient pas une seule phrase qu'un Conservateur avisé ne puisse approuver.

Il faisait allusion à la résolution Kennedy Hatfield dont il cite certains passages:

> «Le monde doit éviter une guerre nucléaire accidentelle ou préméditée, voilà son plus grand défi.» Qui a-t-il de mal à cela? «La course aux armements nucléaires augmente dangereusement le risque d'un holocauste qui signifierait l'anéantissement de l'humanité.» Peut-on le nier? «Il est indispensable d'imposer un arrêt des armements puis une limitation du nombre d'ogives nucléaires, de missiles et d'autres systèmes porteurs afin d'arrêter la course aux armements nucléaires et de réduire le risque de guerre nucléaire.» Ne vaut-il pas la peine d'explorer cette idée?

Puis il ajoute:

> La résolution exhorte les États-Unis et l'Union soviétique à «s'orienter» d'un commun accord vers un arrêt total de la course aux armements et à «décider» d'un moyen de procéder à un arrêt réciproque et vérifiable. A partir de là, les deux pays «devraient» tendre vers une limitation importante, réciproque et vérifiable du nombre d'ogives nucléaires, de missiles et d'autres systèmes de transport.»

Voici la suite:

> Autrement, à moins que les mots n'aient perdu tout leur sens, les libéraux Kennedy et Hatfield proposent exactement ce que le START de Reagan avait proposé en novembre.

Je crois que c'est là l'orientation que semble prendre le gouvernement, si les propos tenus par le ministre cet après-midi signifient qu'il faudrait imposer le gel avant de pouvoir procéder à une réduction marquée de l'armement.

J'ai cru que le ministre a donné un tant soit peu suite à la deuxième recommandation du rapport minoritaire, voulant que soit interdit l'essai des missiles Cruise au Canada. Il a déjà fait un pas en ce sens, car je suppose qu'à l'origine, on prévoyait que l'accord serait déjà signé aujourd'hui. Quand il a été rendu public, alors bien entendu le ministre a préféré éviter de le ratifier, du moins jusqu'à la tenue de la seconde session spéciale des Nations Unies sur le désarmement.

Je crois qu'il pourrait même se rapprocher un peu plus de notre deuxième recommandation car cet après-midi il a déclaré, si je l'ai bien compris, que le Canada ne participe pas à la fabrication d'armes nucléaires. Je considère son affirmation comme une promesse que le Canada ne participera plus à la fabrication d'armement nucléaire. Bien sûr, nous y participons maintenant, comme nous le savons tous d'ailleurs. Non seulement le Canada ratifiera probablement une entente concernant la mise à l'essai des missiles Cruise, mais il aide aussi, depuis un certain temps déjà, les entreprises qui participent à l'établissement d'un système de guidage pour les missiles Cruise et autres armements nucléaires, surtout la Litton Systems Canada Limited. Les sociétés Vickers Canada et Litton fabriquent les coques du sous-marin Trident. Bien entendu, quand le ministre affirme que le Canada ne participe pas à la mise au point de systèmes d'armements nucléaires, il ne dit pas la vérité. Nous y participons par le biais des essais—le cas échéant—et par le biais des subventions et des prêts que nous accordons aux fabricants du Trident et des missiles Cruise. Si je conserve de l'espoir, c'est que je crois qu'il commence à suivre l'évolution de l'opinion publique qui considère que tout comme nous n'allons pas accepter l'installation d'armes nucléaires sur notre territoire une fois qu'elles auront été déménagées de Comox, à l'avenir, nous ne participerons pas non plus à l'élaboration de système d'armements nucléaires. Pour cette raison, je crois possible que le ministre et de nombreux députés emboîtent le pas à l'opinion publique, laquelle refuse que l'on procède à des essais de missiles Cruise et que l'on fabrique d'autres armements, même si cela n'est pas mentionné dans le rapport minoritaire.

• (2040)

Le ministre n'a pas dit un mot de la troisième recommandation du rapport minoritaire qui réclamait que toutes les nations s'engagent à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire. J'en déduis qu'il est probablement d'accord sur le principe de cette recommandation. J'espère qu'il a lu l'article paru dans le dernier numéro de *Foreign Affairs* et qui a été écrit conjointement par Robert McNamara, l'ancien secrétaire américain à la Défense, par George Kennan, ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou, par McGeorge Bundy, ancien conseiller sur la sécurité nationale et par Gerard Smith, le principal négociateur pour le contrôle des armements qui ont tous fait partie des dernières administrations démocrates et républicaines. Le ministre de la Défense nationale vient de déclarer que les auteurs de cet article s'engageaient à ne pas prendre l'initiative d'un conflit nucléaire à condition que l'on réduise les armements conventionnels. Or, il n'en est absolument pas question dans cet article. Certes, Robert McNamara et les co-auteurs de l'article reconnaissent l'importance de la réduction des armements, conventionnels et aimeraient qu'en plus, les différentes parties s'engagent à ne pas prendre l'initiative d'un conflit nucléaire, mais, autant que je sache, c'est ce qu'ils disent tous. Faute de temps, je ne peux vous citer de longs extraits de cet article mais je prie instamment le ministre et tous les députés de le lire. J'aimerais néanmoins citer la conclusion de cet article où il est dit ceci:

> Depuis 1945, aucun pays n'a pris l'initiative d'un bombardement nucléaire et personne ne s'en plaint. Pour que cet état de choses se perpétue, il faut que toutes les puissances reconnaissent qu'à l'ère des génocides thermonucléaires, il est absolument insensé—cela l'a probablement toujours été—de conserver ces armes sinon dans le but d'éviter qu'on y ait recours.

Je le répète: si le ministre n'a pas parlé du fait que les deux grandes puissances s'étaient engagées à ne pas prendre l'initiative d'utiliser les armes nucléaires—et il a certainement dû se documenter à ce sujet—j'en déduis qu'il y est favorable.

En dernier lieu, le rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement suggère, dans le cadre de la quatrième série de recommandations d'ordre général, que notre pays mette l'accent sur la sensibilisation à la question du désarmement et fasse les efforts nécessaires pour que la population connaisse et comprenne mieux la question de la sécurité et du désarmement. Il serait souhaitable dans cette optique, de procéder à un référendum mondial sur le désarmement, référendum auquel procédent, nous le signalons, un nombre croissant de municipalités canadiennes. Cette fois encore, si le ministre n'a pas mentionné cette recommandation, c'est peut-être parce qu'il l'approuve. C'est un universitaire et en tant que tel, il fonde beaucoup d'espoirs sur la sensibilisation et l'éducation de la population. Cependant, il estime peut-être aussi que l'intérêt du public s'est considérablement accru et que ces questions vitales sont de mieux en mieux connues. De tout façon on n'en a pas suffisamment parlé aujourd'hui, de cette montée soudaine de l'inquiétude des populations. Bien sûr, il a fallu attendre samedi dernier à Vancouver, quand, selon une estimation policière, de 30,000 à 35,000 personnes ont participé à une manifestation suivie d'un rallye, contre la course aux armes nucléaires. Je suppose que ce fut la plus grande manifestation de toute l'histoire du Canada qui a réuni tout un éventail de citoyens de la Colombie-Britannique et donc du Canada.

Je suis certain que personne d'entre nous n'ignore les grands mouvements populaires qui soulèvent la plupart des pays d'Europe.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé. Elle pourra cependant poursuivre du consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**Mlle Jewett:** Je remercie mes collègues. D'aucuns ont assuré que ces mouvements étaient d'instigation communiste. Pourtant, la plupart, sinon la totalité des témoins qui ont comparu devant le Comité sur la sécurité et le désarmement ont dit que ce n'était pas vrai. Il n'y a que la manifestation de Paris qui aurait pu être organisée à l'instigation des communistes; les autres étaient des mouvements populaires. Quand le ministre a parlé aujourd'hui de certaines puissances de l'OTAN et de NORAD qui cherchent une décision bilatérale, il aurait dû mentionner également le nombre des puissances de moindre importance qui ne veulent pas du missile Cruise. La Belgique s'y intéresse si peu qu'elle n'en a même pas encore discuté; les Pays-Bas ont presque refusé d'accueillir sur leur sol des missiles Cruise. Il faut éviter de confondre les désirs des grandes puissances avec celles des petites. Qu'il s'agisse de régimes

socialistes, démocrates-chrétiens ou autres, il ne faut pas attacher trop d'importance aux doctrines politiques pas plus qu'à la sorte de gens qui participent à ces manifestations.

Je disais donc que le public s'intéresse de plus en plus à la question et je crois qu'il nous incombe à nous, parlementaires, d'en tenir compte. C'est pourquoi je demande à tous les députés de se prononcer librement comme nous le faisons sur cette question. Bien sûr, cela n'entraînera pas la chute du gouvernement bien que ce serait sûrement un bon moyen de convaincre les conservateurs, si c'était possible.

**M. Crosbie:** C'est exact!

**Mlle Jewett:** Nous demandons simplement d'approuver le rapport minoritaire de même que les quatre principales recommandations sur la sécurité et le désarmement.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le président, j'aimerais à ce moment-ci, en tant que président du comité qui a présenté non pas le rapport majoritaire, mais le rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, lequel rapport a eu un enfant dans un communiqué de presse émis par six députés, mais indépendamment des positions de chacun, je veux sincèrement remercier chaleureusement tous les députés des trois partis politiques qui ont siégé à ce comité. Je pense qu'ils ont d'abord manifesté une attention particulière à un sujet qui nous préoccupe.

Deuxièmement, ils ont particulièrement respecté un horaire, et je pense qu'aucun comité parlementaire n'a fait preuve de plus de dévouement au cours des années où j'ai siégé comme député. L'atmosphère qui a présidé à notre comité, je dois le dire, a été remarquable. J'engage souvent la Chambre et les députés à se pencher sur ce qui s'est passé au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Malgré des vues absolument divergentes sur certains sujets, nous avons réussi à garder une atmosphère de coopération et de compréhension absolues. Mon grand regret, car j'en ai un grand regret, et je tiens à l'exprimer à mes collègues et amis du Nouveau parti démocratique, c'est que dès le début de nos assises, j'avais essayé d'instaurer un nouveau système afin que les vues des minoritaires fassent partie du comité et du rapport final.

• (2050)

[*Traduction*]

Je suis du genre à croire que les vues de la minorité auraient pu être exprimées en annexe à celles de la majorité. J'ai travaillé en fonction de cela pendant trois ou quatre mois, avec le sentiment et la conviction que tel serait le cas. Sur des questions très contestées, nous dirions que le comité les recommande même si de nombreux membres ont la ferme conviction qu'elles sont impossibles. Je ne sais pas qui il faut blâmer, mais je regrette que nous n'ayons pu joindre ces vues. Si nous avions pu le faire, nous n'aurions pas eu à accepter que six membres du comité permanent publient un tel communiqué.

Je transmets en outre mes plus sincères remerciements aux membres du personnel. Il nous arrive de les oublier, mais je tiens à suivre l'exemple de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mon très bon ami, qui se fait toujours un devoir de remercier les membres du personnel. Les recherchistes ont travaillé très fort et je les en remercie. Je pourrais, par exemple, citer Roger Hill et le greffier qui a travaillé avec nous. Je ne crains jamais de citer ceux qui ont fait de l'excellent travail et qui ont réussi à abattre une tâche énorme. Il est malheureux que le communiqué ait été diffusé mais, d'ici à lundi, nous aurons la dernière édition du rapport de sorte que les députés, la population et les membres des partis politiques pourront le lire plutôt que le communiqué publié par six membres du comité.

**Une voix:** Ennuyeux!

**M. Prud'homme:** Je le suis peut-être. La défense et le désarmement ne sont certes pas des sujets peu courants. Je répète que nous avons travaillé ensemble pendant un bon bout de temps au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Des députés ont déjà signalé que plus de 50 témoins avaient déjà comparu devant le comité et qu'il y avait eu plus de 50 séances.

Récemment, en compagnie d'un collègue néo-démocrate et de collègues conservateurs, j'ai participé à une réunion de l'Union interparlementaire qui s'est tenue à Lagos, au Nigéria, où j'ai eu le privilège et l'honneur de travailler avec un important groupe de rédacteurs. J'attire l'attention des députés sur la résolution qui a été le fruit d'un consensus à Lagos et qui sera maintenant soumise à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement. Elle exprime en effet un point de vue unanime. Ce n'était peut-être pas encore ce que voulaient l'Union soviétique ou mon collègue de Cuba, ni peut-être même nos voisins du Sud, les États-Unis. C'est un rapport qui a été adopté à l'unanimité sous forme de résolution, laquelle sera soumise à la session extraordinaire. Comme nous étions tous parlementaires, j'ai estimé que nous devions faire un compte rendu de nos activités à nos parlements respectifs. C'est pourquoi je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette résolution des parlementaires soit annexée au hansard d'aujourd'hui. J'en ai des copies que je distribuerai à tous les partis. Elle sera présentée au nom de tous les parlementaires du monde à la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York. Je demande l'autorisation de déposer la résolution et d'en distribuer des exemplaires.

**Mlle Jewett:** De quoi s'agit-il?

**M. Prud'homme:** D'une résolution qui a été adoptée à l'unanimité par le comité des questions politiques, de la sécurité internationale et du désarmement, elle s'intitule:

L'apport des Parlements à l'adoption de mesures concrètes par la Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et à sa mise en vigueur, notamment la diminution des budgets militaires et ses répercussions sur l'économie mondiale et sur l'emploi, ainsi que sur le développement socio-économique du Tiers monde.

Nous l'avons tous adoptée à Lagos. Si les députés veulent en obtenir une copie . . .

**M. Broadbent:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Prud'homme:** Bien entendu, mais je tiens à faire déposer cette résolution ce soir.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Avant de commencer à discuter de ce document, je crois comprendre que le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) demande le consentement unanime de la Chambre pour faire annexer la résolution au hansard d'aujourd'hui.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord, à condition que le député accepte d'annexer également au hansard d'aujourd'hui tout le rapport minoritaire, qui aurait dû en faire partie, à en croire ses arguments convaincants.

**M. Prud'homme:** Pour la gouverne du député, je pense que nous parlons de deux choses différentes.

**M. Broadbent:** Nous parlons du rapport minoritaire.

**M. Prud'homme:** Je vois que je n'aurai pas le consentement unanime. C'est dommage que la Chambre soit privée d'une motion que les parlementaires ont acceptée à l'unanimité à Lagos. Je vois mon vénérable ami, le député de Saskatoon Est (M. Ogle), faire signe que oui de la tête. Si les députés néo-démocrates veulent se montrer sectaires . . .

**M. Broadbent:** Qui est sectaire?

**M. Crosbie:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député pourrait peut-être dire de quoi il parle au chef du Nouveau parti démocratique. Il ne s'agit ni du rapport majoritaire, ni du rapport minoritaire, du sous-comité, mais d'une résolution adoptée au Nigeria. Nous voudrions la faire annexer au hansard; il ne s'y oppose certainement pas.

**M. Broadbent:** Magnifique, John.

**M. Crosbie:** Le député est si choqué par ce qui s'est passé en Saskatchewan qu'il n'a pas toute sa tête ce soir.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre.

**M. Broadbent:** Faites, faites.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** J'en conclus qu'il n'y a pas consentement unanime pour que cette résolution soit annexée au hansard.

**M. Prud'homme:** Je vais tâcher de résister au séduisant appel pacifique lancée par le critique officiel du NPD qui a en effet déclaré que, ce soir, nous devrions voter en notre âme et conscience et non pas comme s'il s'agissait d'une motion de censure. Ce sont bien là ses paroles.

**M. Ogle:** Auriez-vous l'obligeance de demander à la Chambre de déposer le rapport du sous-comité?

**M. Prud'homme:** C'est vraiment malheureux que le député n'ait pas présenté sa requête auparavant. Je suis toujours prêt à donner mon accord. C'est vraiment regrettable. J'ai lu le rapport minoritaire et je vais maintenant en parler. Je préférerais cependant discuter de l'opinion exprimée par le comité, car, malheureusement, il ne s'est pas dit grand-chose au sujet du rapport lui-même. L'opposition officielle a évoqué à de nombreuses reprises cet après-midi le travail colossal accompli par mes collègues. Les membres de l'opposition se sont reportés à certaines des résolutions, mais pas à toutes. En fait, 21 résolutions ont été présentées. Je vois certains députés du Nouveau parti démocratique acquiescer, car ils ont eux-mêmes indiqué dans le rapport minoritaire qu'ils étaient d'accord avec la plupart des faits énoncés. Malheureusement, ils ne pouvaient souscrire au rapport majoritaire et ont donc présenté un rapport minoritaire.

• (2100)

Une grande partie de ce qui était énoncé dans les 11 pages de la première version du rapport minoritaire se retrouve dans le rapport global, mis à part la stratégie d'asphyxie en quatre points et quelques autres éléments.

Je m'attaquerai d'abord au dernier des quatre points en question. Mes collègues risquent d'être surpris, et j'espère que l'opposition officielle ne sera pas choquée de me voir affirmer que nous devrions consacrer plus de ressources au désarmement. C'est une thèse qui me tient à cœur. Je sais que les membres du comité me pardonneront cette déclaration, et je crois que c'est un petit luxe que je peux me permettre pour contrebalancer le fait que je me suis rendu à leurs vœux en n'exprimant pas cette opinion. Je suis désolé de voir que le comité n'a pas accepté la proposition visant à créer cinq ou six chaires de désarmement dans les universités, chaires qui auraient fait contrepoids aux études stratégiques réalisées dans tout le Canada et financées par le ministère de la Défense nationale. Je prie les députés de permettre aux trois partis de coopérer afin de réexaminer nos opinions sur cette proposition, car je suis persuadé que nous pouvons en arriver à une entente sur ce point.

Je dois dire que je ne mets pas en doute ni la bonne foi ni la sincérité du Nouveau parti démocratique. Je lui demanderais cependant en retour de nous prêter la même bonne foi et la même sincérité. J'avais l'intention de revenir sur ce qu'a dit le chef du Nouveau parti démocratique, mais ma collègue de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) lui a déjà demandé de rectifier ses propos touchant le degré élevé de moralité des députés qui ont signé le rapport. Je trouve sa réponse tout à fait acceptable et je sais maintenant qu'il ne met pas en doute la sincérité des députés ministériels.

J'aimerais dire quelques mots sur une proposition qui est souvent évoquée, celle de ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire. Tous les députés devraient comprendre que ceux qui préconisent que les pays de l'OTAN s'engagent à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire demandent deux choses: d'abord que les États-Unis retirent leur parapluie nucléaire qui contribue actuellement à dissuader l'adversaire de lancer une attaque conventionnelle contre nos alliés européens au sein de l'OTAN; et deuxièmement, que nos alliés européens consentent au retrait du parapluie nucléaire. Je dirai aux députés néo-démocrates et aux autres qui préconisent une telle politique que les gouvernements européens la considèrent inacceptable. Dans mes conversations avec certains députés du parti social-démocrate à Lagos, au Nigeria, j'ai découvert, en leur demandant ce qu'ils pensaient de l'OTAN, qu'ils étaient très favorables à cet organisation. Je me serais attendu à ce qu'ils partagent l'opinion de mon honorable collègue de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) et que les socialistes partagent les mêmes opinions partout dans le monde. Mais comme ces députés se disaient tellement favorables à l'OTAN, j'ai dû changer d'avis. Comme mon honorable collègue de New Westminster-Coquitlam a dit que ce qu'elle pensait était pour mon bien, je lui recommanderais, à elle et aux députés de son parti, de revoir leur opinion au sujet de l'OTAN. Je crois comprendre que les avis sont partagés au sein du parti au sujet de l'OTAN et de NORAD. Il est évident que s'il est bon pour les socialistes européens d'être très attachés à l'OTAN et à NORAD puisque cela donne une impression de solidarité dans

le monde occidental, cela devrait être bon aussi pour le NPD et tous les députés. De même, le ministre des Affaires étrangères de la République d'Allemagne a rejeté la doctrine de l'emploi après-coup de l'arme nucléaire et a rappelé que son pays continuait d'appuyer la réponse souple préconisée par l'OTAN comme étant le seul moyen plausible de dissuasion contre toute aggression et toute pression politique.

Il convient de noter que ceux qui préconisent l'usage après-coup de l'arme nucléaire pour s'opposer à une attaque classique, oublient qu'une telle attitude obligerait les pays de l'OTAN a accroître considérablement leurs forces classiques. Je me demande si les défenseurs de cette doctrine souhaitent ce genre de chose. Sinon, j'ai l'impression que leurs points de vue sont contradictoires et qu'ils contribueraient à affaiblir la sécurité de nos alliés d'Europe.

**Une voix:** En quoi consiste la sécurité?

**M. Prud'homme:** On me demande en quoi consiste la sécurité. D'après moi, sécurité ne signifie pas naïveté. Je crois qu'il est absolument insensé de dépenser cinq milliards de dollars pour des armements alors que cet argent pourrait servir à aider dans d'autres domaines. Sécurité signifie également être sûr de sa sincérité au sujet du désarmement et dans son désir d'utiliser les énormes sommes disponibles pour combattre l'ignorance, la pauvreté et aider ceux qui en ont besoin. La sécurité signifie aussi être certain que l'autre est aussi sincère et qu'il ne cherche pas à profiter de ma sincérité pour m'obliger à fléchir quand il voudra m'imposer ses exigences. Voilà pour moi en quoi consiste la sécurité.

Je comprends parfaitement les vues exprimées par les six députés qui ont signé le rapport minoritaire. Mais j'ai de la difficulté à concilier les divers points de vue de ces groupes qui sont bien intentionnés. Je crois que la question des armements nucléaires sera la question des années 80. Cette question inspirera les réflexions des étudiants et des gens intéressés. J'espère également que l'autre côté s'en inquiétera également. Je n'aime pas dire «l'autre côté», mais je veux désigner par là ces groupes qui ne partagent pas la même sincérité. J'espère que le député qui s'apprête à m'interrompre va s'en abstenir. Je ne le nommerai pas, mais il s'est montré plutôt brutal cet après-midi à l'égard du député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) quand il a dit que son discours était stupide. C'est de l'intolérance et quand, cet après-midi, nous avions tous accepté de prolonger le temps de parole des députés, il a refusé cette courtoisie au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Il est curieux qu'au moment où nous commençons à discuter de la question du désarmament, tant de gens se mettent à se chamailler au nom du désarmement. Cela fait penser à ceux qui s'entre-tuent au nom de Dieu, que ce soit en Iran ou en Irlande du Nord. J'ai été témoin d'un autre mouvement d'intolérance quand un de mes collègues a pris la parole devant des étudiants d'universités. Des ministres et des membres du clergé l'ont violemment dénoncé. Pourtant ils discutaient de désarmement avec autant de sincérité et avec autant de désir d'en arriver à un résultat. Je m'efforce toujours de ne pas voir ce qui divise les gens, mais plutôt le résultat qu'on peut obtenir. Je conclurai donc en disant . . .

• (2110)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, à la suite du discours du président du comité des affaires extérieures, je pense qu'il serait opportun, au nom des membres du comité, de signaler que nous avons beaucoup apprécié son travail. Il s'est acquitté de sa tâche de président avec à-propos et compétence et je l'en félicite et l'en remercie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wenman:** Je voudrais, en guise d'entrée en matière, aborder un thème qu'il faudra constamment garder en mémoire tout au long de mon intervention. Il existe un consensus à la Chambre. Le parti progressiste-conservateur, les membres du comité sur la sécurité et le désarmement et moi-même convenons tous qu'il n'y a pas de gagnants dans une guerre nucléaire ou, quant à cela, dans n'importe quelle guerre. Par conséquent, le maintien de la paix est la priorité ultime de tous les hommes et de toutes les femmes raisonnables du pays et du monde entier. En fait, c'est ce consensus qui a provoqué ce débat, qui a créé ce comité, qui a permis ce rapport et qui, aujourd'hui, fait progresser ce débat à la Chambre.

Au cours des vingt minutes que durera mon intervention, quelqu'un pourrait presser le bouton et tout serait fini. Si dans vingt minutes une bombe d'une mégatonne était larguée sur le centre-ville de Toronto ou de Vancouver, dans un rayon de deux milles de l'épicentre de l'explosion, 200,000 ou 300,000 Canadiens seraient instantanément carbonisés. Dans un rayon de deux à six milles du lieu de l'explosion, ceux qui auraient levé les yeux pour regarder cette boule de feu plusieurs fois plus brillante que le soleil deviendraient instantanément aveugles. Les tympans des gens éclateraient, ils deviendraient sourds. Leurs poumons s'affaisseraient et leurs corps seraient couverts de brûlures au troisième degré que les medecins ne pourraient soigner même s'ils avaient la capacité et la compétence voulues pour le faire. Dans ce cercle, tout matériau combustible flamberait. Même au delà de six milles, des objets projetés en l'air fracasseraient les fenêtres et les murs. Dans un rayon de douze milles les dégâts seraient encore terribles et, surtout, il y aurait une multitude de victimes carbonisées, irradiées, agonisantes qui tenteraient de s'éloigner de l'épicentre de l'explosion. Par conséquent, la situation serait intolérable pour les personnes résidant à plus de douze milles de l'explosion. Certains survivraient.

Un million et demi de personnes habitent le sud de la Colombie-Britannique. Si 500,000 personnes étaient tuées, un million pourraient survivre tant bien que mal. Des témoins nous ont affirmé qu'une guerre nucléaire générale ferait disparaître de la surface de la terre 500 millions de gens sur les 4 milliards que compte la planète. Les guerres conventionnelles peuvent coûter de cinq à dix millions de vies. C'est un prix trop élevé. Qu'il s'agisse d'un million, de 100,000 vies, de mille, de cent, d'une seule vie, c'est un prix trop élevé. Même si ces armes ignobles ne devaient jamais être lâchées, qui d'entre nous pourrait véritablement justifier le gaspillage de ces milliards de dollars et de ressources précieuses que nous pourrons employer à soulager la souffrance et la misère humaines.

Je fais, moi aussi, campagne pour la paix. Je vais, moi aussi, manifester en faveur de la paix. Je veux prêcher pour la paix dans le monde. Nous devons mettre fin à l'expansion militaire. Nous devons faire le nécessaire pour entrer dans une ère de paix. Comment empêcher l'ignoble, l'exécrable lutte des peuples dont je viens de parler? La réponse se trouve-t-elle dans le pacifisme, dans l'intimidation où l'Est et l'Ouest feront montre de leur supériorité nucléaire, ou encore dans la dissuasion? Le désir d'intimider peut répondre à des besoins idéologiques, que le pays soit ou non expansionniste, ou tout simplement à un sentiment d'insécurité. Si l'impérialisme ne menait pas le monde et si chaque pays jouissait de sa souveraineté, nous ne serions plus rongés par la crainte de la guerre.

En dehors de toute idéologie, il est normal que les êtres humains recherchent la sécurité tant personnelle que collective. Il n'y a pas eu de désarmement nucléaire ni même de réduction de l'armement nucléaire parce que les négociations reposent essentiellement sur la confiance mutuelle entre les nations. Une volonté politique s'impose afin d'établir la motivation pour que des mesures concrètes viennent réduire le danger. Il faut trouver des mesures qui établissent la confiance et réduisent la méfiance, cette entrave aux bonnes relations entre l'Est et l'Ouest. Pour être réaliste, la confiance serait possible si l'équilibre du pouvoir amenait chacun à respecter les capacités de l'autre.

Comme il faut vivre aussi d'idéal, l'idéal pour que la paix se maintienne éternellement, c'est qu'elle repose sur la bonne volonté et le désir de paix. Ce désir ne se crée pas entre les peuples. Il doit naître dans le cœur de chacun. Il commence en nous en tant qu'individus, en vous et moi, dans la détermination que nous avons de participer et de rechercher des solutions ce soir. Quelle que soit notre solution, bien que certains d'entre nous aient raison et d'autres aient tort, ce désir commence ici pour tout le monde. Si nous ne parvenons pas à ressentir ce désir et si nous ne parvenons pas à trouver cette paix intérieure, nous ne pourrons jamais trouver la paix dans le monde. Nous devons développer ce sens de la paix et de l'engagement par nos vies personnelles face à notre communauté et à l'humanité en général.

Pour construire une volonté politique en faveur de la paix dans le monde d'aujourd'hui, il faut reconnaître et respecter l'adoption de sphères d'influence spécifiques. Il faut associer à cela une politique de limitation des armements qui permettra une réduction mutuelle, équilibrée et vérifiable des armements nucléaires à tous les niveaux, du dénominateur le plus élevé au dénominateur le plus faible possible. Cette déclaration en faveur d'une réduction mutuelle des armements nucléaires à tous les niveaux, du plus élevé au plus faible, est une preuve de l'entente qui existe aujourd'hui. La seule dissension concerne la manière d'atteindre cette fin.

Les conséquences catastrophiques qu'une autre guerre mondiale, avec ou sans armes nucléaires, pourraient avoir, rendent d'autant plus important de dissuader les États d'entrer en conflit. Il est impératif que nous empêchions la dissuasion de tourner en coercition pour empêcher la coercition de dégénérer en conflit. La dissuasion d'un conflit dépend de la perception, de la nature et de la source de la menace contre la paix. Cette menace diffère selon le point de vue où l'on se place. En effet, les habitants des démocraties occidentales croient spontanément ou de par leur conditionnement que la menace vient de l'Union soviétique, et ils se préparent, ainsi qu'en témoignent le NORAD et l'OTAN, à riposter.

• (2120)

Il est impossible de calculer exactement le montant des dépenses militaires des Soviétiques, mais même les sources les moins portées à exagérer les situent à 13 p. 100 de leur produit national brut, et on a même dit à notre comité que le chiffre était inférieur à la réalité. Les États-Unis et leurs alliés y consacrent environ 3 p. 100 de leur produit national brut. Les dépenses d'armement des Soviétiques ont augmenté constamment en termes réels au cours des 12 dernières années, alors que les dépenses des pays de l'Ouest ont baissé et qu'ils essaient seulement de suivre les augmentations de l'URSS. Personne n'apprécie beaucoup cette initiative. Personne n'est content que nous dépensions davantage d'argent pour construire des armes.

Comme l'Union soviétique se rapproche de la parité équivalente dans les armements nucléaires, et ce fait est généralement accepté aujourd'hui, et qu'elle dispose d'une légère marge de supériorité dans le domaine des armements conventionnels et stratégiques, il nous faut examiner sa position dans le monde. Malheureusement, nous voyons que les Soviétiques manifestent plus agressivement leur intention d'étendre par la force au moins leur influence dans le monde.

Ils ont appuyé l'intervention cubaine en Angola en 1975, ils ont appuyé l'Ethiopie dans l'Ogaden en 1977, ils ont appuyé le Vietnam, dont l'effectif mobilisé faisait de l'armée de ce pays la cinquième en importance dans le monde, lors de diverses incursions dans le Kampuchea, et ont envahi l'Afghanistan. Plus récemment, nous avons vu l'Union soviétique imposer la loi martiale en Pologne et nous avons vu de l'instabilité s'instaurer en Amérique centrale. Voilà ce problème. Ce sont les intentions soviétiques qui nous préoccupent.

D'aucuns rappelleront que les Britanniques, dans leur période expansionniste, avaient établi des colonies un peu partout dans le monde. En outre, nous avons traversé une période de décolonisation sous l'égide des Nations Unies, et nous avons vu la Grande-Bretagne retrouver sa juste place sur la scène internationale. On pourrait peut-être accuser les États-Unis d'avoir eux aussi succombé à cette tentation à une certaine époque. Mais cela ne signifie pas que nous devrions tolérer un nouvel expansionnisme, sous les couleurs soviétiques cette fois.

Il est donc devenu de plus en plus important de discerner les intentions de l'Union soviétique à mesure qu'ils se rapprochent

de la lucarne des occasions. C'est dans cette lucarne des occasions 1984-1985 que cette supériorité manifeste révélera clairement l'existence ou la non-existence de la menace que pourrait constituer l'Union soviétique pour notre région du globe.

Tandis que les États-Unis mettaient en pratique la théorie de la détente au cours des années 1970 en transférant la haute technique aux Soviétiques et en procédant au gel unilatéral du déploiement des missiles terrestres, l'Union Soviétique a continué d'accroître massivement son armement nucléaire et classique en fonction de la doctrine soviétique de la supériorité quantitative.

Il s'agit notamment de la mise au point du déploiement des missiles SS-20 en sol européen et la création d'une grande flotte de haute mer, l'une des plus importantes sinon la plus importante du monde. Le renoncement discret à la détente par les Soviétiques ressort dans un article paru en 1976 dans la *Pravda,* dans lequel on explique que la détente est l'expansion de l'influence soviétique à l'échelle de la planète par tous les moyens possibles, sauf par voie de confrontation entre les superpuissances.

S'appuyant sur les préceptes idéologiques marxistes, les Soviétiques n'accordent pas nécessairement la même définition aux expressions que celle qu'on accepte généralement en Occident. C'est là un exemple classique de la différence cruciale que peut provoquer le fait que nous sommes incapables de comprendre l'opiniâtreté des Soviétiques. Eu égard à cela, il n'est guère étonnant que certaines personnalités érudites affirment qu'il n'y a jamais eu effectivement de détente.

Si l'Union Soviétique est persuadée qu'il faut à tout prix éviter la guerre nucléaire et ses résultats catastrophiques, elle considère néanmoins que le développement d'une capacité supérieure, étroitement lié à une stratégie conçue en vue d'une victoire militaire et de la domination après-guerre, est la seule façon logique d'aborder la question de l'armement nucléaire. Bien trop souvent, les Soviétiques font preuve d'opportunisme et ils profiteront de la moindre occasion pour remplir tout vide qu'ils verraient se former et étendre leur influence un peu partout dans le monde avec tous les moyens possibles, exception faite de la guerre.

Comme le fait remarquer M. James Schlesinger, l'accroissement des forces militaires soviétiques a été jusqu'ici inégalé dans le monde. L'Occident s'est soudainement éveillé à cette situation. Tous les peuples de la planète non seulement s'inquiètent de la chose, mais ils appellent également au secours. C'est ce que faisaient ces 30,000 protestataires. Ils réclament l'intervention gouvernementale dans cette affaire, car ils ne souhaitent pas mourir incinérés dans une guerre nucléaire mondiale. C'est ce dont il s'agit aujourd'hui. Comment pouvons-nous nous montrer utiles? Comment réagir devant cette situation? Que faire? Et comment faire?

L'objectif fondamental du rapport minoritaire repose malheureusement sur des prémisses valables mais quelque peu naïves et par conséquent on y tire des conclusions qui pourraient fort bien accroître plutôt que décroître le risque de guerre.

Les auteurs du rapport concluent par une condamnation de la poursuite de la course aux armements. Qui ici ne condamne pas la course aux armements? C'est en berçant des idéaux que l'on découvre de nouvelles idées et que l'on fait naître des espoirs de progrès. Les auteurs du rapport minoritaire, les pacifistes comme les faucons font tous partie d'un tout extrêmement fragile qui peut nous garantir le maintien de la paix. Ils sont tous aussi nécessaires les uns que les autres. Tout le problème est de trouver le point d'équilibre.

Si l'on devait mettre en œuvre les recommandations du rapport minoritaire, les tenants du courant majoritaire du comité se rendraient compte qu'au lieu de réduire les risques d'un conflit nucléaire, on contribuerait au contraire à les multiplier. Dans ce cas, j'aimerais bien que l'on me dise où est la morale dans tout ça. Si les recommandations du rapport minoritaire sont mises en œuvre et que nous avons une guerre mondiale, j'aimerais savoir qui va en assumer la responsabilité morale? Certainement pas les défenseurs d'un équilibre et d'une force de dissuasion, mais bien plutôt ceux qui nous demandent de prendre des mesures de désarmement unilatérales. Nous ne pouvons opter pour cette solution. Nous ne pouvons prendre ce risque dans le but d'assurer le maintien de la paix mondiale.

Il est irréaliste et simpliste de rejeter, comme le fait le rapport minoritaire, l'argument selon lequel un gel des armements nucléaires est impossible à cause du déséquilibre des armes nucléaires tactiques en Europe. Compte tenu de sa supériorité tactique, l'Union soviétique pourrait déclencher une guerre conventionnelle en Europe. Cette situation poserait un problème très grave aux États-Unis qui devraient réagir en employant l'arme nucléaire stratégique pour freiner l'avance de l'URSS ou devoir accepter le fait accompli et l'hégémonie soviétique en Europe.

On a beaucoup parlé dernièrement de la proposition Kennedy-Hatfield en faveur d'un gel des armes nucléaires. Chacun est au courant des manifestations de Vancouver, qui a rassemblé 30,000 participants, d'Ottawa où l'on a dénombré 800 participants et de la semaine du «Ground Zero» aux États-Unis, ainsi que des manifestations monstres qui ont eu lieu quelque temps auparavant en Europe et qui toutes soulignaient le danger des armes nucléaires. Mais parle-t-on du risque de ne pas posséder d'armes nucléaires? C'est tout aussi dangereux que de posséder l'arme nucléaire.

Il y a des années que je soulève la question du danger d'une guerre nucléaire et que je pose des questions aux ministres, mais rien n'a encore été fait. J'ai suggéré de mettre en place un programme de défense civile et, là encore, aucune mesure n'a été prise. En défendant, comme de nombreux groupes le font, la suppression unilatérale des armes nucléaires, on s'expose à un double danger.

Si l'on procédait à un gel des armes nucléaires, on sanctionnerait les faiblesses des alliés et par voie de conséquence, on accroîtrait le risque d'un conflit au lieu de le diminuer. Il est on ne peut plus simpliste, on ne peut plus naïf et inopportun de réclamer un gel des armes nucléaires dans l'état actuel des choses, car cela ne contribuerait qu'à accroître le déséquilibre.

Si l'URSS et les États-Unis décidaient de geler leur arsenal nucléaire, les Soviétiques n'auraient pratiquement aucun motif de négocier la réduction des armements puisqu'ils seraient en position de force. La preuve en est que les négociations sur les armes nucléaires de moyenne portée n'ont pu avoir lieu qu'à cause des réticences manifestées par les Soviétiques quand l'OTAN a décidé d'établir des missiles Pershing II et Cruise en Europe pour répondre au déploiement des SS-20. Le gel des armements nucléaires n'inciterait pas les grandes puissances à réduire leur arsenal, car l'Union soviétique ne serait nullement

intéressée à négocier, puisqu'elle serait en position de force. Ceux qui défendent le principe d'un gel des armements nucléaires ignorent les impératifs stratégiques inhérents à la possession de la force de frappe nucléaire. En outre, il serait extrêmement difficile de vérifier la mise en œuvre effective du gel aussi bien au niveau de la production que des essais et du déploiement des armes nucléaires.

• (2130)

Le rapport propose que nous nous engagions à ne pas attaquer les premiers, mais c'est inacceptable pour deux raisons. D'abord, selon la doctrine de la risposte sélective de l'OTAN nous devons utiliser nos armes en premier et non pas attaquer en premier—et il y a là une nuance très importante—afin d'empêcher les Soviétiques, nettement supérieurs en nombre, d'imposer une défaite aux forces alliées en Europe.

Deuxièmement, ce genre de traité ne serait pas suffisamment dissuasif en cas d'attaque nucléaire. Il ne contribuerait nullement, comme le prétend le rapport, à «accroître grandement la sécurité mondiale». Si un pays ressent le besoin d'utiliser des armes nucléaires, ce genre de traité deviendra parfaitement inutile.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je tiens à informer le député que son temps de parole est écoulé. Je donne la parole au député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel), mais le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Les députés sont-ils d'accord?

**Des voix:** Oui.

**M. Wenman:** Je vais conclure très rapidement, monsieur l'Orateur. Lorsqu'on parle des armes nucléaires stratégiques, il est bien important de ne pas être obsédé par leur puissance de destruction certaine au point d'oublier leur effet dissuasif. Le monde peut se réjouir du fait que, depuis 1945, il n'y a eu aucune guerre à l'échelle mondiale. Pour la plupart des pays, y compris le Canada, les conflits sont restés relativement limités et éloignés. Si nous devons cela au pouvoir de dissuasion des armes nucléaires stratégiques, reconnaissons leurs mérites quel que puisse être leur potentiel de destruction si elles cessaient un jour d'être dissuasives.

Nous n'avons pas eu de conflit mondial depuis 37 ans, c'est-à-dire depuis l'avènement des armes nucléaires. Ces dernières ont été inventées et le progrès ne fait pas marche arrière. C'est précisément parce qu'une guerre nucléaire aurait de si terribles conséquences qu'un gouvernement doit, avant toute chose prendre des mesures pour l'éviter. Néanmoins, il n'existe pas de solution toute faite pour régler ces problèmes complexes. Il ne faudrait pas non plus limiter la portée des solutions possibles. La politique est l'art du possible; il nous appartient donc de concilier l'art du possible avec l'idéal et de nous efforcer d'y parvenir.

L'une des autres solutions à ce problème consiste à procéder au contrôle des armements. Ce contrôle peut renforcer l'emploi des armes de dissuasion et assurer l'équilibre des forces militaires sans que l'on ait à déployer trop d'efforts et à courir des risques élevés. Le contrôle des armements vise essentiellement à réduire les risques de guerre. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à procéder dans le cadre de négociations à la réduction optimale mutuelle, équilibrée et vérifiable des armements nucléaires. Cela comprendrait la réussite de START, ainsi que l'option zéro pour l'Europe et, espérons-le, dépendrait également de l'aboutissement juste et rapide des négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe. Les négociations bilatérales, basées sur l'intérêt mutuel des nations à voir se perpétuer leur propre mode de vie, constituent une solution pratique et légitime à l'un des problèmes essentiels auxquels est confronté l'humanité de nos jours.

Je termine, monsieur l'Orateur, en disant qu'il y a encore une fois consensus à la Chambre des communes. Nous sommes tous d'accord pour dire que dans la question à l'étude ce soir l'objectif que nous poursuivons est la voie de la paix, de la stabilité, d'un avenir meilleur dans le monde. Que personne d'entre nous ne dénigre l'autre point de vue. Examinons tous ces points de vue, établissons une réduction équilibrée, vérifiable et mutuelle des armements mondiaux, sans quitter ces objectifs de vue, mais que d'abord et avant tout notre objectif soit la paix pour nous, pour notre pays et pour le monde.

[*Français*]

**M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, il me reste quelques minutes, une dizaine je crois, pour essayer d'exprimer ce que j'ai ressenti à ce comité qui siégeait sur le désarmement, et plus précisément ce que je ressens à la lecture de la proposition qui est sur la table. Le président du comité, monsieur le président, me demande de vous dire que je l'ai trouvé excellent dans son travail de président. Il a accompli un excellent travail d'ailleurs.

J'en reviens à la motion qui est présentée aujourd'hui. Je reprends seulement les dernières lignes qui se lisent comme suit:

> . . . signé par six membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale en avril 1982 et qui recommande, entre autres, un gel mondial nucléaire, l'interdiction de la mise à l'essai au Canada des missiles de croisière et un engagement mondial à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire.

Et c'est signé M. Broadbent.

Il est sûr que quelqu'un de la rue qui verrait une résolution comme celle-là ne pourrait être contre de tels vœux pieux. Personne ne pourrait l'être. Il est évident que personne ne veut de guerre mondiale, que personne ne voudrait que l'on construise de missiles ni ici ni ailleurs, que personne ne voudrait être le premier à attaquer. Tout le monde voudrait la paix. Que des députés pensent comme cela, je le conçois, parce qu'un député va chercher la façon de penser de ses commettants. Quand les gens nous rencontrent, ils nous disent: On ne veut pas de guerre. Par contre, on devrait toujours garder à l'esprit aussi que nos gens pensent une chose, c'est qu'ils veulent d'abord et avant tout la sécurité. Ils ne veulent pas qu'on vienne leur enlever leurs biens, leurs maisons, leur pays, leurs territoires et comme députés on peut quelquefois oublier cela. Mais quand quelqu'un qui se pavane devant les Canadiens et à travers le monde en demandant et en étant un des aspirants au poste de premier ministre du Canada et qu'il vient présenter une affaire comme celle-là à la Chambre des communes, je trouve cela aberrant, incompréhensible, injustifiable et je dirais même dangereux. C'est dangereux de penser qu'un des trois gars qui est présentement en compétition à plein temps avec le désir de devenir un jour premier ministre du Canada pense que des vœux pieux comme ceux-là peuvent être votés dans une assemblée comme la nôtre sans mettre en danger tous les Canadiens.

De deux choses l'une, ce gars-là ne comprend absolument rien de ce que c'est que le Canada, encore moins de ce que sont

les Russes et encore moins des dangers qui existent dans notre monde présentement, ou bien il se «sacre» éperdument de ce qu'il fait, et tout ce qu'il cherche c'est du capital politique. Il n'y a pas d'autre solution possible, monsieur le président. Si moi, à 32 ans, après deux ans à la Chambre, je suis capable de comprendre qu'une affaire comme celle-là votée par une assemblée comme la nôtre peut ouvrir les bras aux Russes, peut ouvrir des territoires entiers, nous placer dans une position où nous sommes incapables d'aller nulle part où nous n'avons plus d'armement et plus rien, je ne peux pas concevoir qu'un député qui est élu depuis aussi longtemps que le député d'Oshawa (M. Broadbent), qui est chef de parti, qui demande à être premier ministre du Canada, ne comprenne pas cela.

Mais cela revient à ce que je dis souvent de ce parti-là vous savez: *The no Decision Party*. Ils ne savent pas où ils vont, et ils ne le sauront jamais, monsieur le président. Ils ne peuvent pas le savoir et c'en est une preuve directe encore. C'est aberrant! C'est sûr que moi le premier j'aimerais m'en aller et dire demain matin: Ecoutez mes gens du Lac-Saint-Jean, il y en a plus de guerre. Il y en a des gens du Lac-Saint-Jean dans les tribunes ici ce soir, monsieur le président, je les salue d'ailleurs. Il n'y en aura plus de guerre. Il n'y a plus d'armes nucléaires. C'est fini tout cela. Maintenant nous sommes tous frères. Nous allons nous aimer. Il ne faut pas rêver en couleur. On a tout de même la responsabilité d'être un pays membre de l'OTAN, des pays qui ont assuré leur défense depuis des années, qui n'ont jamais fait autre chose, surtout le Canada. Parce que partout où est allé le Canada comme membre de l'OTAN ou des Nations Unies, partout il est allé semer la paix. Je tiens à le dire, parce que tout cela, vous savez, c'est fait sous des gouvernements libéraux.

Bien sûr on a connu neuf mois de gouvernement conservateur à un certain moment, c'était le temps que cela finisse, cela allait mal. L'ambassade du Canada était déménagée de Tel-Aviv à Jérusalem. Les pays arabes étaient tous «en maudit» contre nous autres. On était en guerre contre la Russie avant même que les Américains le soient quand il sont rentrés en Afghanistan. On était en avant de tout le monde et on était parti le glaive au poing. Ça y est, on s'en vient, le Canada. Nous voilà! C'était là la politique de Joe Clark, la politique du très honorable leader de l'opposition. Heureusement cela n'a duré que neuf mois, parce que encore là il y avait énormément d'incohérence.

D'une main on a le gars qui nous dit: Il n'y en a plus de bombe atomique sur la terre, soyons complètement désarmés au Canada, soyons complètement désarmés partout dans le monde, même si les Russes se réarment, ce n'est pas grave. De l'autre main, on a l'autre groupe qui nous dit: Allons-y tout le monde en avant, la baïonnette au poing on s'en va se battre contre les Russes. Heureusement qu'il y a un milieu, ce milieux-là c'est le parti libéral du Canada. Par chance qu'il est là. Si on n'avait pas ce milieu-là il y aurait des problèmes pas seulement au Canada mais ailleurs dans le monde. Ce serait assez difficile. Et le fait que cela nous soit présenté, qu'on nous demande de le voter, moi je vais vous dire tout de suite que je vais voter contre cela pour deux raisons majeures. Premièrement parce que sous le couvert d'une bonne intention et à l'idée de donner une jambette au gouvernement, jamais je n'autoriserai ce parti-là qui n'est pas capable de se décider sur quoi que ce soit. Deuxièmement, la raison, d'abord, c'est que derrière ces bonnes intentions-là, il y a la menace de la guerre nucléaire. Le jour où on vote cela, le jour où on l'applique, on est tout seul à l'appliquer, mais les Russes nous sautent dessus. On a l'air pas intelligent. C'est qu'il y a deux raisons valables pour lesquelles tout de suite, et je demande à mes collègues ici de quelque parti qu'ils soient d'en faire autant, soyons raisonnables, nous avons passé l'âge des vœux pieux, nous sommes des gens raisonnables, parlons des gestes et des actes. Le Canada est le pays dont l'armée est passée de 120,000 à 80,000 soldats durant les 10 dernières années. Le Canada est le pays qui avait plus de 250 avions de combat et qui n'en aura plus que 150 d'ici deux ans. Le Canada est le pays qui est en train de se désarmer, mais de façon intelligente, pour qu'il soit capable d'assurer sa défense, ses responsabilités vis-à-vis de l'OTAN, et dans un contexte où tout en désarmant il continue à être technologiquement très avancé au niveau de la conception d'armes nouvelles ou encore d'armes de défense. Et il faut qu'il en soit ainsi, monsieur le président.

• (2140)

La paix sur la terre, ces discussions-là, je disais à un certain moment quand M. Arbatov du Soviet suprême est venu témoigner au comité sur le désarmement, les discussions globales Salt II, les discussions des Nations Unies sur le désarmement, me semblent une grosse crise d'hypocrisie finalement. Je vais vous donner une image: c'est comme si on plaçait deux individus l'un en avant de l'autre et si on disait: Vous deux là, vous allez vous tuer, vous êtes là pour vous entre-tuer, mais on va décider des armes que vous allez avoir, vous allez peut-être avoir des armes nucléaires, peut-être que vous n'en aurez pas, vous allez peut-être avoir des fusils, peut-être que vous n'en aurez pas, mais à la base de tout, il faut que vous soyez des ennemis, il faut que vous vous tiriez dessus absolument. Et dans ce contexte-là, cette résolution ressemble beaucoup à cela, on va enlever les armes nucléaires, on ne fera plus rien, mais il va continuer à y avoir des morts parce que depuis la Seconde Guerre mondiale, monsieur le président, 25 millions de terriens sont morts des suites de guerre, 25 millions. Au sujet du pays de mon père, le Liban, qui est envahi depuis six ans par la Syrie, a-t-on entendu un des pieux, un des «prôneurs» ici se lever et dire qu'il faudrait que les étrangers sortent du Liban? Des milliers de Libanais sont morts depuis 10 ans, cela ne change rien, on les regarde mourir, on ne s'en occupe même pas. Mourez vous autres, pendant ce temps-là, nous autres, les prudes, nous ne voulons pas de bombes nucléaires, pour ne pas que cela nous tombe sur la tête.

Monsieur le président, une motion comme celle-là, cela fait dire quelque chose: ces gens-là ne veulent plus d'armes nucléaires, parce qu'il pensent à leur propre tête bien plus qu'à la paix dans le monde. Vraiment. Parce que la paix dans le monde, c'est vraiment beaucoup plus que cela. Et je disais: Le jour où quelqu'un voudrait présenter une motion ici pour parler sérieusement de paix, cette personne devra arriver ici et demander s'il existe une table sur cette terre, où ira s'asseoir un représentant des États-Unis en disant qu'on est des capitalistes et qu'on veut parler de paix, et où ira s'asseoir un représentant du bloc communiste en disant qu'on est communiste et qu'on veut parler de paix, où iront des représentants de nos pays pour s'asseoir et parler de paix? Monsieur le président, j'aimerais raconter une anecdote.

Je disais ici il y a quelques mois, dans un discours flamboyant, qu'un libéral pouvait même être communiste. Je con-

nais les députés d'en face, monsieur le président, du parti progressiste conservateur, du parti constipé, qui sont allés utiliser cela jusque dans leur circonscription, dans des envois collectifs, dans de la publicité faite par leur parti pour aller chercher de l'argent. Je connais de ces gars-là qui sont allés aussi bas. Savez-vous ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'il y a de l'étroitesse d'esprit. Ce sont ces gars-là qui sont la cause de guerre, ces gars-là qui disent l'autre qui est là-bas là, le Russe qui est pris avec un gouvernement communiste là, il est différent de toi, il faut que tu lui tires dessus, tout cela parce qu'il est Russe. Et puis l'autre, comme Brejnev, qui est à l'autre bout et qui dit aux Russes tu vas tirer sur le Canadien parce que lui le Canadien il est capitaliste. Ce sont ces gars-là qui sont les vrais reponsables de guerre, ce ne sont pas les armes, c'est la tête qui manque, c'est le fait qu'on dise à 300 millions de Russes vous êtes communistes, vous allez envahir l'Afghanistan, vous êtes communistes, vos ennemis sont les Américains, c'est le fait que d'un autre côté on dise aux Américains: Attention, s'il y a un Russe ici tirez-lui dessus.

Quand on se joue comme cela des sentiments des gens, on devient fasciste, maniaque des idées, maniaque des drapeaux, maniaque de l'État. La vraie paix, monsieur le président, elle est là. Alors, les hommes pourront se lever, se promener à travers cette terre, pas en disant on ne veut plus d'armes nucléaires, parce qu'il n'y en aura plus de besoin d'armes nucléaires ce jour-là. Mais commençons par le for intérieur ici, arrêtons de faire croire aux Canadiens . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

Le vote porte sur la motion de l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Qu'on convoque les députés.

(La motion de M. Broadbent, mise aux voix, est rejetée.)

[*Traduction*]

*(Vote nº 173)*

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Heap
Hovdebo
Jewett (Mlle)
Kristiansen
Lewycky
Manly
McLean
Miller
Mitchell (Mme)
Ogle
Orlikow
Parker
Riis
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Young—24.

CONTRE

Messieurs

Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Bradley
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cyr
Darling
Daudlin
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dinsdale
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Fretz
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Harquail
Hees
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Johnston
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Masters
McCain
McCauley
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Paproski
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Siddon
Simmons
Smith
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tousignant
Turner
Vankoughnet
Veillette
Watson
Wenman
Whelan
Yanakis—175.

• (2210)

**Mme le Président:** Je déclare la motion rejetée.

(La motion de M. Broadbent est rejetée.)

[*Français*]

**Mme le Président:** Comme il est maintenant passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 12, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 30 avril 1982**

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LA FONCTION PUBLIQUE

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES TOUCHANT DES TRAITEMENTS ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique publié hier révèle que le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté sensiblement l'an dernier. Il y a maintenant quatre fois plus de fonctionnaires qui gagnent plus de $50,000 qu'en 1981 et deux fois plus qui gagnent entre $40,000 et $50,000. Le gouvernement approuve cette croissance qui sert ses propres fins pour le moins discutables, à un moment où il recommande fortement à tout le monde de faire preuve de modération. Je propose donc, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le gouvernement lance immédiatement une enquête afin de savoir pourquoi on a autorisé l'accroissement du nombre des fonctionnaires touchant des traitements élevés et qu'il nous promette, quand Arthur Erickson aura terminé son travail à Washington, de ne pas lui demander de commencer à dessiner à Ottawa les plans de nouveaux édifices luxueux de l'État destinés à loger cette multitude de plus en plus prospère.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Français*]

### LES ARTS

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE FÉLICITE LE CONSEIL DES ARTS DE SES SUCCÈS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau):** Madame le Président, il y a 25 ans, le très honorable premier ministre Louis St. Laurent déposait devant le Parlement un projet de loi constituant un Conseil canadien pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales, qui reçut la sanction royale le 28 mars 1957. Le 30 avril de cette même année avait lieu la première réunion du Conseil des Arts dans le bureau même du premier ministre.

Compte tenu de l'épanouissement fantastique de l'expression artistique canadienne dans les années qui se sont écoulées depuis et dont le Conseil des Arts est en grande partie responsable, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que cette Chambre félicite le Conseil des Arts pour le succès magnifique qu'il a obtenu et continue à obtenir dans les tâches qui lui sont confiées. La Chambre lui souhaite le même succès à l'avenir.

**Mme le Président:** La Chambre voudrait peut-être manifester son admiration par ses applaudissements.

**Des voix:** Bravo!

* * *

[*Traduction*]

### LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE MODE D'EMPLOI DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES INSECTICIDES UTILISÉS EN AGRICULTURE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Len Gustafson (Assiniboia):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante touchant le bien-être des agriculteurs. La conversion au système métrique a semé énormément de confusion parmi les Canadiens, et surtout parmi les agriculteurs. C'est bientôt la saison des semailles et ceux-ci manipulent des produits chimiques et des insecticides qui sont absolument déterminants pour la récolte, mais qui risquent d'être dangereux pour eux s'ils sont mal utilisés. Je propose donc avec l'appui du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre demande au gouvernement d'exiger que le mode d'emploi des produits chimiques et insecticides indique les quantités en mesures impériales.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES PÊCHES

LE MANQUE DE CONSULTATION AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA PÊCHE SPORTIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui intéresse au plus haut point les pêcheurs de la Colombie-Britannique. Le ministère des Pêches et des Océans a édicté récemment un règlement sur la pêche sportive sans se soucier de demander l'avis de son propre comité consultatif de la pêche sportive, ce qui a amené les membres de ce comité à se demander s'ils ne serviraient qu'à avaliser automatiquement les décisions douteuses du ministre. Étant donné la nécessité pour la population et le secteur de comprendre et de respecter le nouveau règlement, je propose, avec l'appui du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

*Article 43 du Règlement*

Que la Chambre ordonne au ministre des Pêches et des Océans de reconnaître l'importance de consultations préalables avec le comité, de solliciter son avis et d'en tenir compte, faute de quoi la Chambre demanderait au ministre de renseigner ses comités consultatifs sur leur rôle véritable, de façon qu'ils puissent mieux utiliser leur temps et leurs efforts à protéger le secteur des pêches.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—CONDAMNATION DE L'ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, je demande à proposer, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que la Chambre condamne le gouvernement argentin d'avoir refusé de se plier aux termes de la résolution du 3 avril de l'Organisation des Nations Unies exigeant le retrait des forces d'occupation argentines des îles Falkland, et le presse de respecter maintenant cette résolution de l'ONU afin d'éviter un conflit armé et des pertes de vie inutiles.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE HOCKEY INTERNATIONAL

LES JEUX DE HELSINKI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Madame le Président, hier après-midi, à Helsinki, les équipes de hockey tchèque et soviétique ont joué un match nul, privant ainsi le Canada d'une médaille d'argent bien méritée. Il était évident pour la plupart des observateurs qu'aucune des deux équipes ne tentait de remporter la victoire, ce qui aurait coûté aux Tchèques la médaille d'argent ou aux Soviétiques leur record. Autrement dit, le match était truqué. Par conséquent, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), je propose:

Que la Chambre exprime aux fédérations de hockey de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie sa vive déception face à ce manque d'esprit sportif et qu'elle exige de la Fédération internationale de hockey sur glace qu'elle modifie l'organisation des éliminatoires afin d'empêcher la répétition d'un incident aussi grotesque.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARTIS POLITIQUES

L'ÉVACUATION DES BUREAUX DU GOUVERNEMENT EN SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, le Nouveau parti démocratique est souvent en butte au ridicule et au mépris général, mais il semble avoir au moins un moyen de se racheter: par la purgation. Au cours de cette semaine printanière, les députés néo-démocrates ont nettoyé, déchiqueté et brûlé jusqu'au dernier bout de papier des bureaux ministériels en Saskatchewan. Je propose donc, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

• (1110)

Que la Chambre crée et décerne au Nouveau parti démocratique le sceau d'approbation du bon ménage parlementaire canadien.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ENVIRONNEMENT

LE RENFORCEMENT DES DIGUES DU FRASER, À DELTA (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, les digues de l'île Westham situées dans la région de Delta, en Colombie-Britannique, risquent de se rompre à tout moment à cause du dégel après un hiver très neigeux et, partant, des fortes crues prévues pour ce printemps. Par ailleurs, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a refusé de réaffecter des fonds destinés au programme de régularisation du débit des eaux du Fraser pour renforcer les digues de l'île Westham, comme le lui avait demandé la municipalité de Delta. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Environnement de suivre les recommandations du conseil municipal de Delta et de réaffecter la somme de 1.5 million de dollars prévue pour effectuer des travaux peu urgents sur les digues de Delta, afin d'effectuer les réparations urgentes aux digues de l'île Westham.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LES FINANCES

LES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES CONCERNANT LES RÉGIMES D'ASSURANCE MÉDICALE ET DENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour une affaire urgente. A l'insistance des citoyens, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déjà apporté certaines modifications à son budget du 12 novembre; il a également proclamé à maintes reprises son souci de justice et d'équité. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de revoir les dispositions de son budget concernant l'imposition des régimes d'assurance médicale et dentaire et celle du revenu non gagné dans le cadre des régimes d'assurance-vie.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Un groupe de professeurs d'université ayant déclaré que le dernier budget ne permet pas de répartir les revenus équitablement, contrairement à ce qu'a prétendu le ministre des Finances (M. MacEachen), mais qu'il est plutôt un document de «jonglerie créatrice avec les chiffres», je propose, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre exige du ministre des Finances qu'il présente un nouveau budget qui soit équitable envers tous les Canadiens et que, pour une fois, il s'écarte de la tendance politique et tactique qu'ont les libéraux à ne redistribuer la richesse en faveur des gagne-petit qu'à l'approche d'élections.

**Mme le Président:** La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ACCÈS À L'INFORMATION

ON DEMANDE DE DÉCRÉTER UN JOUR DE DEUIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que, mercredi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) et ses proches collaborateurs ont fait savoir devant le comité des prévisions budgétaires en général que la mesure législative sur la liberté d'information serait laissée de côté pour la présente session, et que le premier ministre a laissé entendre que ses collaborateurs et lui n'étaient plus aussi convaincus de la nécessité d'abolir le privilège de la Couronne et de permettre un examen judiciaire indépendant, je propose avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre exprime son mécontentement devant ce mépris du droit fondamental de tous les Canadiens, en décrétant un jour de deuil en souvenir de la mesure législative sur la liberté d'information au Canada et en présentant au premier ministre une copie du projet de loi décorée d'un ruban noir . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le député n'est pas sans savoir qu'il ne doit pas exhiber d'objets à la Chambre.

* * *

## L'ÉCONOMIE

LES RÉPERCUSSIONS DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que le ministre des Finances explique à la Chambre, en faisant une déclaration à l'appel des motions, pourquoi le gouvernement poursuit sa politique économique des taux d'intérêt élevés, des faillites nombreuses et du chômage accru, politique qui fait baisser la productivité, sape la confiance dans le monde des affaires et diminue les possibilités d'emploi.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

• (1115)

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LE LOGEMENT

LE RÉGIME CANADIEN DE RÉNOVATION DES RÉSIDENCES

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le ministre est en train d'annoncer, quoiqu'il soit difficile d'affirmer s'il l'a déjà annoncé ou non; toujours est-il que, selon certaines rumeurs, le ministre annoncerait un nouveau programme, le Régime canadien de rénovation des résidences. Il est possible que ce programme vienne en aide à l'industrie de la construction qui connaît actuellement de sérieuses difficultés, mais pour le moment, il ne s'agit que d'un autre projet administré par le ministère et identifié par un autre sigle. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le programme en question sera accessible aux Canadiens en général? Les particuliers pourront-ils effectivement emprunter l'équivalent d'un tiers des coûts de rénovation de leurs logements, jusqu'à concurrence d'un plafond de $3,000? Le ministre pourrait-il nous éclairer à ce sujet?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je remercie le député de m'avoir donné l'occasion de parler de ce nouveau programme. Je ne pourrais pas fournir tous les détails pendant la période des questions. Le député en fait a touché les principaux éléments du programme. Le plafond des emprunts contractés à ce titre est de $3,000 et chaque requérant admissible peut y accéder?

Le programme sera exécuté par les bureaux de la SCHL dans les régions qui enregistrent les taux de chômage les plus élevés dans le secteur de la construction. Je recommande aux députés de s'assurer auprès de leurs bureaux si une allocation a été accordée à leur circonscription. Cela devra leur permettre de répondre aux électeurs qui communiqueront probablement avec leurs bureaux; certains de mes électeurs ont d'ailleurs contacté mon bureau ce matin à ce sujet. Il s'agit d'un programme de 30 millions de dollars répartis d'un bout à l'autre du pays en vue d'améliorer la situation de l'emploi dans le secteur de la construction. Il faudra que les participants dépensent $2 pour chaque dollar qui leur sera accordé au titre du programme; je tiens à préciser que les sommes reçues ne doivent pas être remboursées et ne sont pas imposables.

**Des voix:** Bravo!

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, est-ce que le ministre essaie de nous dire que seuls quelques Canadiens vivant dans certaines régions qu'il désire favoriser peuvent profiter de ce programme alors que l'opuscule publié par le ministère ne dit pas un mot de zones désignées et laisse entendre que le programme est offert à tous?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, l'annonce du lancement de ce programme il y a environ un mois, a coïncidé avec celle de deux autres mesures du gouvernement destinées principalement aux régions où le taux de chômage est élevé dans le secteur du bâtiment. Il n'y a aucun doute que le programme vise à stimuler la création d'emplois dans le secteur de la construction dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé. Mon collègue a tout à fait raison. Ce programme prévoit des dépenses supplémentaires de 30 millions de dollars pour stimuler la création d'emplois, surtout dans les régions où le secteur du bâtiment est le plus menacé.

**Des voix:** Bravo!

LA MISE EN APPLICATION DANS LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, compte tenu du chômage excessif dans l'industrie du bâtiment et du fait que les matériaux de construction sont presque tous d'origine canadienne, pourquoi le ministre pénalise-t-il certaines personnes par rapport à d'autres? Le ministre peut-il nous dire si sa circonscription, celle de Scarborough, est une région désignée, et si Mississauga l'est également.

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, le programme prévoyant l'octroi de subventions de 30 millions de dollars a été annoncé en même temps que deux autres nouvelles. On a d'abord annoncé que 30,000 logements supplémentaires pourront être construits cette année dans le cadre du Régime canadien de construction de logements locatifs. Ce programme est en vigueur dans tout le pays et il s'adresse aux régions où le taux de vacance est faible. Grâce à ce programme, il y aura, d'après nous, 60,000 années-hommes supplémentaires dans le bâtiment.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé un changement du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, lequel s'appliquera dorénavant aux logements construits entre 1961 et 1971.

Madame le Président, ces trois programmes visent à aider les corps de métier du secteur de la construction. D'après nous, ils stimuleront le secteur dans toutes les régions du pays, car ils permettront la création d'au moins 100,000 emplois. Je ne peux pas répondre avec précision au dernier volet de la question.

ON DEMANDE QUE LE RÉGIME S'APPLIQUE AUX MAISONS ISOLÉES À LA MOUSSE D'URÉE—FORMALDÉHYDE

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Si vous le permettez, madame le Président, je voudrais poser une question au même ministre. Notre nouveau Régime de rénovation des résidences ne s'adresse sûrement pas aux milliers de Canadiens dont la maison est isolée à mousse d'urée-formaldéhyde. Le programme supposément si généreux que le ministre a annoncé il n'y a pas très longtemps ne vise que 5 p. 100 des maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde, sans se soucier des milliers d'autres maisons ainsi isolées qui ont perdu absolument toute valeur car personne ne veut plus les acheter. Pourquoi le ministre ne permet-il pas à ceux qui désirent enlever cette mousse de se prévaloir de son programme d'amélioration des maisons pour créer des emplois—c'est la seule raison d'être de ce programme—et contribuer par la même occasion à résoudre un grave problème?

• (1120)

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je pense que l'honorable député devrait savoir que le programme que nous offrons aux propriétaires qui ont isolé leur maison à la mousse est dans son essence même beaucoup plus généreux que l'autre programme dont il fait état à la Chambre.

Le Programme offert aux propriétaires des maisons isolées à la mousse prévoit un don pouvant atteindre $5,000 non taxable, alors que l'autre programme offre en fait de payer jusqu'à 30 p. 100 du coût des réparations avec une remise gracieuse maximale de $3,000. Alors à sa face même, l'honorable député va reconnaître que le programme que nous offrons aux victimes de la mousse est beaucoup plus généreux parce qu'il peut aller jusqu'à concurrence de $5,000 et il paie non seulement une partie mais la totalité des coûts de réparation de la propriété.

[*Traduction*]

**M. McDermid:** Ce qu'il y a d'intéressant dans ce programme, madame le Président, c'est qu'il ne vise que 5 p. 100 des maisons isolées au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde. Puisque le ministre le sait, sa réponse cherche indubitablement à nous induire en erreur.

LA NATURE NON IMPOSABLE DES SUBVENTIONS

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, j'ai une dernière question supplémentaire qui s'adresse au ministre responsable de la SCHL. Le ministre affirme aujourd'hui que la subvention n'est pas imposable. Les Canadiens doivent-ils comprendre qu'il accorde des subventions non imposables à des ménages qui gagnent jusqu'à $48,000?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, le programme s'adresse surtout aux familles qui gagnent jusqu'à $30,000.

**M. McDermid:** Sans que ce soit imposable?

**M. Cosgrove:** En effet. Pour les familles dont le revenu dépasse $30,000, le montant de la subvention baisse graduellement. Ces subventions ne sont pas imposables. Dans le cas contraire, le député m'aurait sûrement demandé pourquoi nous imposions ces subventions, ralentissant ainsi un programme créateur d'emplois. Les députés d'en face ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Qu'ils disent une fois pour toutes s'ils sont en faveur de créer des emplois et d'aider les Canadiens, comme nous le faisons au moyen de ce programme.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## L'ÉNERGIE

LE PROJET ALSANDS—LES GARANTIES OFFERTES AUX SOCIÉTÉS PARTICIPANTES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du projet Alsands. Pour essayer de soudoyer Gulf et Shell afin de les convaincre de continuer à participer à ce projet, le gouvernement offre à ces partisans de la libre entreprise concurrentielle un marché garanti, un prix garanti, un financement garanti et enfin des bénéfices garantis de 20 p. 100. Quels sont les risques dans tout cela pour ces sociétés qui croient vraiment à la concurrence? Comment peuvent-elles faire preuve d'esprit d'initiative?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a raison de dire que le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral se sont entendus pour faire une proposition très alléchante au secteur privé, mais je tiens à lui signaler qu'il se trompe à certains points de vue. D'abord, l'offre ne comprend pas un prix garanti. Deuxièmement, la marge de bénéfices n'est pas garantie non plus puisque le prix ne l'est pas.

Le député a demandé quels étaient les risques. De toute évidence, les risques ont surtout trait à la possibilité de construire une usine pour qu'elle produise dans les délais fixés la quantité de pétrole prévue. Vu ce qui s'est passé aux deux usines qui existent déjà, Suncor et Syncrude, nous savons que les usines de ce genre éprouvent régulièrement des problèmes de production et que tous les problèmes d'ordre technique n'ont pas encore été résolus, même si bon nombre de difficultés ont été aplanies. Une telle entreprise comporte donc des risques, et ce ne sont pas des risques négligeables.

• (1125)

ON DEMANDE QUE LES PROJETS ÉNERGÉTIQUES SOIENT TRANSFORMÉS EN SOCIÉTÉS D'ÉTAT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, laissez-moi vous dire que les propriétaires canadiens qui sont contraints d'abandonner leur maison aimeraient bien courir de tels risques et se voir offrir les mêmes conditions que les sociétés pétrolières. C'est pourquoi je ne retire pas ce que je viens de dire.

Le gouvernement a accordé toute une série de concessions au secteur pétrolier, et plus particulièrement en matière de financement, puisqu'il a accepté de financer 85 p. 100 des activités en contrepartie de la propriété de la moitié seulement des actions. Alors pourquoi ne répond-il pas au désir de la grande majorité des Canadiens qui estiment qu'il serait préférable de gérer nos ressources énergétiques à la manière de services publics et non comme des organismes visant uniquement le profit? Pourquoi n'a-t-il pas le courage et l'honnêteté de consacrer tout cet argent au financement de sociétés d'État conjointement avec l'Alberta?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je tiens à rappeler une nouvelle fois au leader du Nouveau parti démocratique que dans cette offre, il n'est pas question de garantie des prix. Si, dans les 10 ou 20 prochaines années, le prix du pétrole baissait ou n'augmentait pas autant que le taux d'inflation, le taux de rendement du secteur pétrolier serait bien inférieur aux prévisions actuelles, et c'est là où il y a un risque énorme. D'un autre côté, si le secteur pétrolier réalise de gros profits, le député a partiellement répondu à sa question en soulignant que les gouvernements détiennent 50 p. 100 des actions.

Tous les Canadiens, pas seulement les Albertains, profiteront du projet, tant au niveau du taux de rendement de l'investissement qu'au niveau des approvisionnements en pétrole. Contrairement à ce que pense le Nouveau parti démocratique, le gouvernement de l'Alberta et notre gouvernement jugent encore préférable d'avoir des sociétés mixtes dans ce secteur. Contrairement à lui, nous ne pensons pas que notre économie serait plus florissante si elle était dirigée par le gouvernement.

ON DEMANDE UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, le ministre sait fort bien que les Canadiens, en tant que contribuables, fournissent une proportion excessive de fonds pour ce projet sans participer aux bénéfices. Les multinationales exploitent à fond encore une fois le gouvernement libéral et rançonnent le gouvernement du Canada, qui s'incline devant eux. Je le répète, si nous investissons du capital de risque dans le secteur énergétique, le gouvernement du Canada devrait certes veiller à ce que les Canadiens reçoivent des bénéfices pour chaque cent qu'ils auront investi. Je demande donc au ministre pourquoi il n'en est pas ainsi.

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, les Canadiens, en vertu de l'offre faite recevront des bénéfices correspondant à leurs investissements, s'il y a des bénéfices à retirer. Nous serions partenaires à 50 p. 100 dans le projet, et s'il y a des profits à faire, nous ferons 50 p. 100 des profits sans tenir compte des taxes des royautés et de certaines autres sommes qui seront payées par les partenaires privés dans ce projet en particulier.

L'honorable chef du Nouveau parti démocratique croit que l'offre faite par les deux gouvernements est trop généreuse. Si pour quelque raison que ce soit les participants au consortium cet après-midi annoncaient qu'ils ne procèdent pas eu égard au projet, je suis certain qu'il se lèvera pour déclarer qu'il est terrible que nous n'ayons pas fait une offre assez généreuse à ces gens-là.

* * *

[*Traduction*]

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

### L'ANNONCE AU SUJET DE LA RETENUE À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PÊCHEURS

**M. Mel Gass (Malpèque):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et découle de l'annonce faite dans le budget de novembre dernier par le ministre des Finances au sujet de la retenue obligatoire à la source de l'impôt sur le revenu des pêcheurs. Le gouvernement envisage-t-il encore d'appliquer cette mesure et quand fera-t-il savoir aux pêcheurs le pourcentage qu'il prélèvera sur leurs revenus provenant de la pêche?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, je remercie le député de sa question. Tout d'abord, il n'y a pas de retenue à la source en 1982. Le ministère n'a émis aucune directive en ce sens, car nous n'aurons pas de pouvoir juridique nous y autorisant tant que la loi n'aura pas été modifiée.

• (1130)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Epp:** Allan MacEachen n'en croit rien.

**M. Rompkey:** Le ministre des Finances, de manière fort avisée et fort sage, madame le Président, a acquiescé à la demande que d'autres députés et moi-même lui avions présentée, de concert avec les pêcheurs et au moins un syndicat de pêcheurs, en vue de nous conférer le pouvoir juridique de retenir à la source l'impôt des pêcheurs. Il appartient à mon ministère de déterminer comment il exercera ce pouvoir, et nous sommes en voie de décider de la façon de procéder.

J'ajoute que mercredi matin, le caucus libéral de l'Atlantique a discuté à fond de la question, que des propositions éminemment raisonnables ont été présentées, propositions que nous examinons à l'heure actuelle, et que mon ministère annoncera sous peu comment nous comptons appliquer la loi après 1982. Je puis assurer au député et aux pêcheurs qu'elle sera appliquée de façon à favoriser les intérêts bien compris des pêcheurs.

**M. Gass:** Madame le Président, je suis fort aise d'apprendre qu'elle ne sera pas appliquée en 1982. Toutefois, je voudrais savoir si elle s'applique aux pêcheurs de la côte ouest ainsi qu'aux pêcheurs d'eau douce.

### LA PERCEPTION DES ARRIÉRÉS D'IMPÔT DES PÊCHEURS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**M. Mel Gass (Malpèque):** Madame le Président, un pêcheur de l'Île-du-Prince-Édouard qui est propriétaire de son bateau et emploie un aide verse 20 p. 100 de la valeur de ses prises à son aide. Les pêcheurs qui ont des arriérés d'impôt se voient retenir à la source 25 p. 100 du revenu de leurs prises cette année pour payer ces arriérés d'impôt. Si le gouvernement décidait d'exiger cette retenue d'impôt à la source de 20 p. 100, il forcerait donc les pêcheurs à abandonner leurs activités; cela ne fait aucun doute pour moi. Le ministre des Pêches et des Océans a déclaré à maintes reprises qu'il y avait trop de pêcheurs. On peut donc se demander si le gouvernement n'a pas pour politique de les forcer à se retirer des affaires sous prétexte qu'ils sont trop nombreux.

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, c'est grâce aux mesures prises par notre gouvernement, et particulièrement par le ministre des Pêches et des Océans, que les pêcheurs se trouvent . . .

**M. Epp:** Dans le pétrin.

**M. Rompkey:** . . . aujourd'hui dans une bien meilleure situation de telle sorte qu'ils leur est devenu possible de présenter des suggestions et des recommandations comme celle-ci, et que nous pouvons modifier la loi dans leur intérêt. Je pense avoir déjà répondu à une partie de cette question; cette disposition s'appliquera à tous les pêcheurs de tout le pays lorsqu'on aura apporté une modification à la loi et qu'on l'aura mise en vigueur.

Je le répète, mon ministère n'a donné aucune directive en ce sens pour 1982. Lorsque la loi aura été modifiée, mon ministère appliquera cette nouvelle disposition dans l'intérêt bien compris des pêcheurs.

* * *

## LES PIPE-LINES

### L'AVENIR DU GAZODUC DE L'ALASKA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, il n'a pu donner de réponses satisfaisantes au sujet du gazoduc de l'Alaska, je lui donnerai donc l'occasion de faire un peu mieux aujourd'hui.

Le ministre sait que les députés de ce côté-ci s'inquiètent du fait que 250,000 années-hommes de travail seront perdues si ce projet n'est pas mis en œuvre. Nous perdons des milliers d'emplois et des milliards de dollars en retombées d'un bout à l'autre du pays. J'aimerais qu'il me dise quand le projet débutera. S'il ne peut répondre à cette question, quelles mesures le gouvernement projette-t-il de prendre si les Américains ne respectent pas le marché? Le commissaire du gazoduc et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont fait des menaces voilées. Le gouvernement songe-t-il à refuser l'autorisation de construire un gazoduc en territoire canadien qui aurait un effet contraire à l'effet recherché? Menacent-ils de réduire les exportations canadiennes de gaz naturel?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit hier à ce sujet.

* * *

## LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE RÉVISER LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR

**M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications responsables du Conseil des Arts. Le ministre peut-il dire à la Chambre si pour souligner l'anniversaire du Conseil il a l'intention de voir à ce que la loi sur les droits d'auteur soit révisée afin de mettre en place des mécanismes pour protéger les auteurs-compositeurs qui participent grandement à la culture de ce pays?

[*Traduction*]

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je remercie le député de sa question et je signale que nous célébrons aujourd'hui le 25e anniversaire de la première réunion du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada. Cette réunion s'est tenue au bureau du premier ministre, M. Saint-Laurent, qui avait présenté la mesure créant le Conseil. Madame le Président me permettra sans doute de dire combien nous sommes tous honorés de la présence d'un groupe d'artistes et de personnalités de la scène éminents . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fox:** . . . de toutes les provinces du pays, dirigé par le distingué président du Conseil des arts, M. Mavor Moore.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Fox:** Madame le Président, il n'y a manifestement pas d'autre institution, publique ou privée, au Canada qui ait tant fait pour encourager les arts . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Je demande au ministre de se borner à répondre à la question.

**M. Fox:** Madame le Président, j'allais justement y répondre. Je voulais tout simplement ajouter que le Conseil des arts avait porté l'expression artistique à un niveau d'excellence jamais atteint auparavant au Canada.

[*Français*]

Madame le Président, la question qui a été soulevée par l'honorable député est évidemment d'intérêt pour tous les artistes, compositeurs et auteurs du Canada, et il me fait grand plaisir de lui dire que cette question de la révision du droit d'auteur en est une prioritaire tant pour le ministre de la Consommation et des Corporations que pour moi-même et les autres membres du gouvernement et que nous entendons continuer à en faire une priorité pour les prochains mois.

* * *

[*Traduction*]

## LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE L'ALASKA—LE FINANCEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, je vous remercie de me céder la parole de nouveau. Je me demande si la réponse que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a donnée il y a quelques instants marque vraiment une amélioration. Je soupçonne que non. Ses garanties sont moins absolues qu'elles ne l'étaient. J'ai deux questions précises à lui poser auxquelles il devrait sûrement pouvoir donner une réponse au moins partielle.

Le pipe-line peut-il encore être financé entièrement par le secteur privé, ou le ministre est-il au ou courant de projets de financement public? Deuxièmement, suite à la question du député posée hier par le député du Yukon concernant la possibilité qu'Exxon devienne le principal participant, le ministre peut-il confirmer ou nier aujourd'hui ces rumeurs comme il nous l'a promis hier?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, en ce qui concerne la première partie de la question, le financement privé au Canada était possible et continue de l'être pour autant que je le sache, les représentants de la Foothills ne m'ont fait part d'aucune difficulté quant au financement du projet à l'intérieur du Canada. En ce qui concerne le financement de la section américaine, on m'a informé qu'un financement privé avait été arrangé pour environ 24 milliards de dollars, et je ne sache pas qu'il y ait eu des difficultés particulières à cet égard encore. Maintenant je crois comprendre qu'il y a des difficultés entre les partenaires, et par ailleurs je ne suis au courant de rien de plus que l'honorable député au sujet de la rumeur de la société Exxon.

* * *

[*Traduction*]

## L'AGRICULTURE

LE SECTEUR DE LA VIANDE DE BOUCHERIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, il a été très difficile de savoir si le ministre de l'Agriculture se rend compte que la situation financière des agriculteurs ne fait qu'empirer puisqu'il n'a cessé de faire des promesses et d'évoquer diverses possibilités. Sa dernière promesse remonte à deux ou trois semaines. Il a alors dit qu'il annoncerait son programme sous peu.

Le ministre pourrait-il nous dire quand ce programme, dont il nous parle depuis des mois en fait, sera annoncé, et s'il incluera un régime de stabilisation pour les éleveurs de bétail en 1981 qui permettrait aux intéressés de toucher jusqu'à $40 par tête. Quand pourrons-nous assister ou bien à la mise en œuvre du programme dont il nous parle depuis longtemps ou encore à sa démission qu'il avait promise l'automne dernier?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, je serai en mesure de présenter très bientôt le programme en question. Nous avons promis de convoquer les ministres provinciaux et les organismes agricoles aussitôt qu'il serait prêt. Mais quelques organismes ont souvent changé d'idée sur leurs propres objectifs. Par exemple, ils ont soumis à l'Association canadienne des éleveurs un régime qui est semblable à celui que j'avais proposé en 1977. Cette année-là, mon plan leur paraissait trop audacieux. Celui qu'ils ont mis au point comporte neuf des 12 points que j'avais proposés en 1977-1978. Ils ne proposent donc rien de nouveau, mais le coût reste élevé. Pour notre part, nous proposons un plan qui servira les intérêts de tous les éleveurs.

• (1140)

LA PARTICIPATION DES PROVINCES AUX PROGRAMMES DE STABILISATION

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. C'est une question très précise qui porte sur la stabilisation et l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard des programmes de stabilisation. Le ministre doit savoir que le problème découle entre autres de ce que l'on a incité les provinces à participer aux programmes de stabilisation et à mettre en œuvre divers programmes d'aide. Dans le cadre du processus de stabilisation, le gouvernement fédéral devrait déduire les contributions provinciales du montant de sa propre contribution. Le ministre a-t-il l'intention de déduire de la contribution fédérale tous les montants déjà affectés à ces programmes par les gouvernements provinciaux ou sur le point de l'être? Le ministre va-t-il demander à son homologue ontarien de le rencontrer, en même temps que les autres ministres provinciaux de l'Agriculture—on a déjà posé cette question hier—afin de discuter de la stabilisation ainsi que de la promesse du ministre d'allouer un milliard de dollars à la Société du crédit agricole et autres, au lieu d'attendre au 11 juillet?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le 11 juillet est un jour idéal; c'est mon anniversaire.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Whelan:** Je ne sais pas pourquoi le député a pensé à cela, car il s'agit certainement d'un jour particulièrement bon.

**Mlle MacDonald:** Et d'une année millesimée!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Whelan:** Je vais avoir 57 ans et je ne me suis jamais senti aussi jeune!

**Des voix:** Bravo!

**M. Whelan:** En 1977-1978, j'ai proposé aux provinces 100 p. 100 de garantie de revenu pour les agriculteurs et aucune d'entre elles n'a accepté cette offre. Elles l'ont trouvée trop généreuse, etc. Ce n'est plus leur avis aujourd'hui. Ce que je veux dire, c'est que si les provinces veulent mettre en œuvre leurs propres programmes, qu'elles les financent elles-mêmes, car nous leur avons déjà dit que nous n'avions pas l'intention de subventionner l'un ou l'autre de leurs programmes. Nous l'avons stipulé clairement l'autre jour et les provinces le savent très bien. Certaines d'entre elles espèrent que je vais leur donner de l'argent pour leur permettre de tenir les promesses qu'elles ont faites à leurs producteurs, parfois sans nous consulter du tout. J'ai promis aux provinces de les consulter au sujet d'un plan global que nous avons l'intention de leur soumettre, plan qui n'entraînera pas des détours de millions de dollars, ni de leurs coffres ni des nôtres.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LA SITUATION DE LA FEMME

LES CHIFFRES RELATIFS À L'EMPLOI DE LA FEMME DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du Statut de la femme. D'après les médias d'hier, elle aurait déclaré que le programme de promotion de la femme dans la Fonction publique donne de bons résultats, mais le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique, déposé hier, nous apprend qu'il y a seulement 4.3 p. 100 de femmes aux échelons les plus élevés de la Fonction publique. Il n'y en avait pas en 1981 dans la catégorie EX-5, qui est la porte d'accès au niveau sous-ministre. Le ministre voudrait-il nous expliquer, au vu de ces chiffres déplorables, comment elle peut trouver que «la situation de la femme s'améliore de façon très encourageante dans la Fonction publique»?

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Avec grand plaisir, madame le Président. Quand j'ai comparu l'autre soir devant le comité, j'ai dit fort clairement que je n'étais pas satisfaite des progrès réalisés dans la Fonction publique, mais enfin que ces progrès sont plus satisfaisants que ceux du secteur privé. Cela est confirmé par une étude effectuée en Ontario, qui dit justement que dans la Fonction publique les femmes se débrouillent beaucoup mieux que dans le secteur privé. En ma qualité de ministre chargé du Statut de la femme, j'estime avoir surtout à me préoccuper de celles qui sont le moins favorisées, c'est-à-dire les femmes du secteur privé.

LES POSTES OCCUPÉS PAR LES FEMMES AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Si elle n'est pas trop satisfaite de ce qui se passe dans le secteur privé, et peut-être dans le secteur public, veut-elle nous expliquer pour quelle raison dans son ministère à elle, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il n'y a que 5 p. 100 de femmes dans la catégorie gestion, alors qu'il y en a 80 p. 100 aux postes inférieurs de la catégorie soutien administratif?

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, il est évident que le député ne comprend pas la promotion comme la plupart des gens. La promotion, ce n'est pas l'imposition de pourcentages arbitraires. La promotion, c'est une action qui s'en prend à la discrimination systématique; et parce qu'elle s'en prend à la discrimination systématique, il va falloir un certain temps pour que les femmes parviennent au sommet. Je conseille au député d'examiner la promotion et ses modalités d'application. Peut-être sera-t-il alors en mesure de nous donner l'appui qu'il faudrait.

* * *

## L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'ACHEMINEMENT DU BILL C-43

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Le ministre a parlé de faciliter l'accès aux arts et à la culture, mais ce que lui et son gouvernement ont réalisé jusqu'ici à l'égard de la liberté d'information est absolument pitoyable. Le ministre a-t-il à ce point trompé ses collègues et le premier ministre que ce dernier se croit obligé de dire que le gouvernement craint de présenter un bill, de peur d'avoir à divulguer les documents du cabinet alors que le ministre sait pertinemment que l'article 21 du bill prévoit une exemption pour les documents du cabinet? Dans les circonstances, quelle est l'attitude du ministre des Communications à l'égard de ses collègues et du premier ministre?

Quand verrons-nous enfin le ministre donner suite aux engagements qu'il a pris lorsqu'il s'est tellement glorifié d'avoir présenté le bill C-43?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, le député raffole des grands effets de manche. Nous sommes tous au courant.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ce sont des faits et non des effets, madame le Président.

**M. Fox:** Nous connaissons tous le député pour ses talents de comédien. Les faits n'ont pas changé d'un iota depuis que je lui ai répondu à la Chambre il y a une ou deux semaines. Il sait pertinemment que le front commun des provinces dirigé par le procureur général conservateur de l'Ontario et soutenu à fond par l'ancien procureur général néo-démocrate de la Saskatchewan a été dissout.

J'ai dit sans équivoque qu'il n'est plus question d'aborder l'accès à l'information avec un bill uniformisé car cela n'intéresse plus les provinces.

Néanmoins, dans la lettre m'annonçant la dissolution de ce front commun provincial créé par le procureur général de l'Ontario on m'a de nouveau fait savoir ce qui inquiète les procureurs généraux des provinces dans le libellé du bill. Depuis, l'Association du barreau canadien nous a également fait connaître son point de vue que l'on a joint à la documentation communiquée à mes collègues du cabinet qui devront décider si ce bill doit être représenté à la Chambre sous sa forme actuelle ou s'il faut lui apporter quelques changements afin d'avoir un projet de loi bien conçu et réalisable qui facilitera au maximum l'accès à l'information.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ces modifications sont généralement présentées au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Cela fait des semaines que le premier ministre essaie d'échapper au comité.

**M. Crosbie:** Et de le berner.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Pourquoi le ministre ne veut-il pas comparaître devant le comité pour régler cette question?

LA PRÉSENTATION D'AMENDEMENTS AU COMITÉ

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, le ministre sait que nous avons presque terminé l'examen du projet de loi sur l'accès à l'information. Le ministre sait que si nous pouvons éviter les arguties du NPD . . .

**Une voix:** Les sujets d'arguties ne manquent pas.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** . . . que nous pourrions terminer en trois ou quatre bonnes séances. Il sait que nous lui avons promis de compléter l'étape de la troisième lecture en une journée. En d'autres termes, madame le Président, il n'y a absolument rien qui empêche que le projet de loi soit adopté au 30 juin, à moins que le gouvernement n'y tienne pas. Le ministre en informera-t-il ses collègues? Leur conseillera-t-il de faire diligence? Les incitera-t-il à venir présenter au comité les amendements qu'ils pourraient avoir à proposer pour que nous ayons enfin au Canada une loi sur la liberté d'information? Il s'en faut de si peu. Le seul obstacle à ce moment-ci serait ou les arguties du Nouveau parti démocratique ou un recul du gouvernement du Canada sur la question.

**Mme le Président:** A l'ordre. C'est la deuxième fois que la question est posée dans les mêmes termes. Il ne faudrait pas y revenir une fois qu'elle a été posée. Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre brièvement?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, le député a posé au moins dix ou douze questions.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Répondez à au moins l'une d'entre elles.

**M. Fox:** Il a demandé entre autres choses, pourquoi je ne retournais pas tout de suite devant le comité. Contrairement au député, je ne vois aucune utilité à me présenter devant le comité avant que le cabinet décide . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Vous avez eu deux ans pour agir.

**M. Fox:** . . . si des amendements s'imposent ou non. Une fois cette décision prise, le gouvernement annoncera ses intentions en ce qui concerne un projet de loi sur l'accès à l'information, que nous ferons revenir du comité en temps utile.

J'ai dit au député la semaine dernière que le cabinet est actuellement saisi de la question. Il ne sert à rien de retourner devant le comité tant qu'on n'aura pas décidé de lui soumettre des amendements; nous lui ferions simplement perdre son temps.

* * *

• (1150)

## LE LOGEMENT

### LE RÔLE DE LA SCHL DANS LE RENOUVELLEMENT DES HYPOTHÈQUES POUR LES MAISONS ISOLÉES À LA MOUSSE D'URÉE-FORMALDÉHYDE

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation. Je voudrais quelques éclaircissements. Est-il vrai que la Société canadienne d'hypothèques et de logement doit garantir tous les renouvellements d'hypothèques pour des maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde? Si telle est la politique du gouvernement, la SCHL en a-t-elle été avisée et s'y conforme-t-elle?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je répondrai oui.

### ON DEMANDE D'ENJOINDRE AUX BANQUES DE RENOUVELER LES HYPOTHÈQUES

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Madame le Président il semblerait que des personnes ayant demandé un renouvellement d'hypothèque et dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde se sont heurtées à des hésitations et, dans certains cas, à des refus de la part des banques, quelle que soit la nature de la garantie. Ma question supplémentaire s'adresse donc au ministre des Finances, de qui relèvent les banques. A-t-il demandé à l'inspecteur général des banques d'informer celles-ci qu'elles sont tenues moralement et, je l'espère, aux termes de la loi et des directives gouvernementales, d'accepter la garantie offerte par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour toute demande de renouvellement d'hypothèques présentée par une personne ayant eu le malheur d'acheter une maison isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde? Sinon, compte-t-il le faire?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, après avoir entendu les propos du député, je verrai avec l'inspecteur général des banques ce qu'il convient de faire dans les circonstances.

* * *

## LA CONSTITUTION

### LES INVITÉS À LA CONFÉRENCE SUR LES DROITS DES AUTOCHTONES

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, dans sa réponse au député de Wetaskiwin, le premier ministre a laissé entendre que les gouvernements provinciaux auront quelque chose à voir dans le choix des représentants des peuples autochtones à la prochaine conférence constitutionnelle. Dans une lettre datée du 8 mars 1982, le premier ministre m'affirmait que le NIB, l'ICNI et le NCC représenteraient tous les autochtones du Canada à la conférence. De quel droit les gouvernements provinciaux décideraient-ils qui représentera les autochtones à la conférence? En outre, quels organismes le gouvernement a-t-il l'intention d'inviter à la conférence?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, pour ce qui concerne le gouvernement fédéral, nous voulons toujours que des représentants de ces trois organismes nationaux soient présents pour discuter de modifications constitutionnelles. Le député demande en outre quel est là-dedans le droit des gouvernements provinciaux. Le député n'ignore pas que la Constitution ne peut aucunement être modifiée sans un certain appui des gouvernements provinciaux. Il est donc naturel, pour toute conférence constitutionnelle, de consulter les gouvernements provinciaux sur le choix de la date, comme je l'ai dit hier, des participants et des points à l'ordre du jour de la conférence.

### ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE SE RÉUNISSE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES AUTOCHTONES

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, le premier ministre et tous les Canadiens savent maintenant que malgré leurs grandes envolées, les chefs indiens se sentent extrêmement blessés et s'estiment trahis. Il importe, selon moi, que le premier ministre montre l'exemple en rencontrant certains d'entre eux afin de contribuer à redonner aux Indiens un sentiment d'appartenance au Canada.

Le premier ministre s'est dit prêt à rencontrer des représentants des organisations nationales avant la tenue de la conférence constitutionnelle afin de discuter de l'organisation de celle-ci. Le premier ministre organisera-t-il cette réunion plus tôt et renoncera-t-il à exiger que les trois organisations nationales aboutissent à un certain consensus, puisqu'elles représentent chacune des tribus différentes et ont des points de vue différents?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député juge souhaitable que notre gouvernement montre l'exemple. Je voudrais lui faire remarquer que c'est ce même gouvernement qui a, pour la première fois dans notre histoire, inscrit les droits des aborigènes dans la constitution. La seconde étape de la reconnaissance des droits des aborigènes consiste à définir les limites précises de ces droits constitutionnels et elle sera abordée, nous l'espérons, lors de la conférence fédérale-provinciale que la constitution nous oblige à

organiser et ce, encore une fois, à l'initiative du gouvernement actuel.

En ce qui concerne le teneur des discussions et la question de savoir s'il faudra que les trois groupes autochtones partagent les mêmes points de vue, je ne juge pas qu'il s'agit d'une priorité, mais pour être plus précis, je devrais demander au député de détailler davantage le genre de distinction qu'il a à l'esprit. Nous ne croyons pas qu'il existe différentes classes de Canadiens. Nous croyons au contraire que tous les Canadiens doivent être égaux, de sorte qu'il serait préférable d'essayer de définir les droits de manière à n'établir aucune distinction entre les groupes ethniques.

**M. Crosbie:** Certains sont plus égaux que d'autres, si je puis faire allusion au cas d'Arthur Erickson.

**M. Trudeau:** Madame le Président, je crois que le porte-parole de Caligula voudrait participer au débat. Peut-être pourriez-vous lui accorder la parole. Nous savons tous à quel point il s'intéresse aux autochtones, car lorsque le ministre des Finances est revenu du Gabon, il a décrit ce pays comme une nation de singes, ce que je trouve déplacé de la part d'un critique des affaires extérieures.

* * *

## LA SITUATION DE LA FEMME

### L'ABSENCE DES FEMMES AU SEIN DE LA CATÉGORIE DE LA HAUTE DIRECTION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il n'est pas sans savoir qu'hier la Commission de la Fonction publique a présenté son rapport annuel montrant une augmentation du nombre d'employés féminins dans la Fonction publique de l'ordre de 6,000 par rapport à l'année dernière. Sur ce nombre, plus de 5,000 occupaient des postes dans les catégories où les traitements sont les moins élevés et où la sécurité d'emploi est la moins bonne, c'est-à-dire les catégories des commis, des sténographes et des emplois divers. Aucune femme n'a pu obtenir un poste dans la catégorie de la haute direction. En fait, on perpétue la tradition qui veut que les femmes n'occupent dans la Fonction publique que des postes de soutien peu rémunérés. Je voudrais donc que le président du Conseil du Trésor me dise pourquoi le gouvernement perpétue la tradition qui veut que les femmes ne constituent guère, dans la fonction publique, qu'une réserve de main-d'œuvre?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, le député sait pertinemment que nous avons institué des programmes d'action positive et des programmes d'égalité d'accès à l'emploi pour remédier à cette situation. Comme mon collègue, le ministre d'État aux Mines, l'a indiqué, c'est une question qui nous préoccupe beaucoup. En fait, le rapport démontre que des progrès constants sont réalisés. J'espère que ces derniers seront accélérés grâce aux programmes d'action positive que nous avons lancés. J'ajouterais que nous entendons tenir tous les députés, et en particulier le député de Kingston et les Îles, au courant des progrès réalisés grâce aux programmes d'action positive qui ont été mis en œuvre lorsque nous avons repris le pouvoir en 1980.

**Mlle MacDonald:** Je suis persuadée que même le président du Conseil du Trésor reconnaîtra que ces programmes ne donnent absolument pas les résultats escomptés. L'année dernière, 310 hommes ont obtenu des postes comparativement à 14 femmes. Cet écart montre clairement que les programmes sont inefficaces. J'ajouterais qu'aucune femme n'a obtenu un poste de haute direction.

### LES PRÉSUMÉS PROPOS D'UN COMMISSAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, j'aimerais demander au ministre de nous dire ce qu'il pense du commissaire de la Fonction publique qui aurait déclaré ce qui suit: «C'est peut-être que les femmes ne sont pas prêtes ou qu'elles n'ont pas acquis l'expérience du genre de celle qu'il faut pour assumer des fonctions de cadres supérieurs». Des propos comme ceux-là dans la bouche d'un représentant de la Commission de la Fonction publique m'offensent vivement. Ces propos expriment-ils l'opinion du gouvernement? Dans le cas contraire, le président du Conseil du Trésor pourrait-il faire savoir aux membres de la Commission de la Fonction publique qu'ils devraient être les premiers à changer d'attitude?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, je suis sûr que celle qui a tenu de tels propos prendra bonne note des observations de l'honorable représentante. Ce n'est pas de moi mais du secrétaire d'État que dépend la Commission de la Fonction publique. Cependant, je saurais gré à l'honorable représentante de toute recommandation qu'elle pourrait vouloir formuler. Elle aura tout le temps voulu pour le faire au moment de la séance d'information et pour nous suggérer des moyens d'améliorer davantage les choses. Je puis donner à la Chambre l'assurance que nous avons recours à tous les moyens imaginables, à l'exception peut-être du régime de contingentement que l'honorable représentante de Kingston et les Îles préconise peut-être et qui ne servirait qu'à nous immobiliser comme dans une camisole de force. Nous ne croyons pas que cela soit nécessaire. Nous estimons que certaines femmes ont les titres et les qualités voulus pour accéder à des postes de commande au sein de la Fonction publique et qu'elles y accèdent effectivement de plus en plus nombreuses. Les progrès, hélàs! ne sont pas aussi rapides que nous le voudrions. Voilà pourquoi nous avons mis en œuvre notre programme d'action positive. J'ose espérer que l'honorable représentante voudra bien nous faire l'honneur d'assister à la réunion d'information qui devrait avoir lieu au cours des prochaines semaines.

* * *

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

### LES PRIX IMPOSÉS AUX CONSOMMATEURS

**M. Len Gustafson (Assiniboia):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait, à cause du marché artificiel créé par le Programme énergétique national, le consommateur canadien doit payer des prix artificiellement élevés de $2 le gallon pour l'essence, alors qu'aux États-Unis, le prix le plus bas à ma connaissance est d'environ 99c. le gallon. D'autre part, il y a le problème du prix du pétrole artificiellement faible de $24 le baril à Estevan par rapport à $36 le baril à Williston. A titre de ministre des

Finances, ne se soucie-t-il pas des problèmes économiques qui existent au Canada à cause de ces prix artificiellement élevés qu'il a imposés aux consommateurs canadiens, alors que les habitants d'Estevan doivent verser $1.36 le gallon en taxes fédérales et provinciales et que la taxe provinciale changera d'ici peu . . .

• (1200)

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Gustafson:** J'avais fini.

**Mme le Président:** C'est ce que je pensais.

**Des voix:** Où est le ministre des Finances?

**Une voix:** Le maître des réponses évasives.

**M. Lalonde:** Madame le Président, y avait-il une question?

**M. Nielsen:** Il y a eu une question, mais vous n'écoutiez pas.

**M. Gustafson:** Je demande au ministre des Finances s'il ne se soucie pas de la situation artificielle dans laquelle se trouvent les consommateurs du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président . . .

**M. Bosley:** Le vrai ministre des Finances!

**M. Epp:** C'est vous qui aviez rédigé l'avant avant-dernier budget.

**M. Lalonde:** Madame le Président, puis-je rappeler au député que les prix aux raffineries sont moins élevés au Canada qu'aux États-Unis, même à l'heure actuelle. L'écart varie d'une province et d'un État à l'autre à cause de la taxe de vente des provinces et des États. Si, comme le député l'a signalé, le gouvernement de la Saskatchewan compte supprimer la taxe de vente dans cette province, le prix à Estevan sera plus faible que dans les États voisins.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Voilà la grande différence. La meilleure preuve de tout cela, c'est que le prix du mazout au Canada est inférieur de 7c. à 10c. le litre aux prix pratiqués aux États-Unis.

**Des voix:** Où?

**M. Lalonde:** A Boston, à New York, à Detroit, à Chicago, à Minneapolis, à Milwaukee et à Portland, par rapport aux prix qui ont cours à Saint-Jean, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, à Vancouver et à Calgary. Est-ce que cette énumération suffit?

**Des voix:** Bravo!

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### Mme APPOLLONI—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

**Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston):** Je soulève la question de privilège, madame le Président. J'ai découvert il y a une heure à peine qu'un éditorialiste du *Sun* de Toronto avait cité certains de mes propos hors contexte de façon totalement inexacte, ce qui a eu pour effet . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Appolloni:** . . . de me prêter des intentions pour intervenir récemment durant une séance du comité permanent au sujet . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Je dois rappeler au député que des propos écrits dans des articles au sujet des députés ne constituent pas nécessairement matière à question de privilège; mais si le député estime être justifiée de soulever la question de privilège, elle peut m'en donner avis. Le député, il est vrai, est venue me prévenir qu'elle voulait prendre la parole et soulever la question de privilège en disant que l'incident s'était produit aujourd'hui. Je croyais qu'il s'agissait d'un incident survenu au cours des délibérations de ce matin. Toutefois, si le député estime avoir matière à question de privilège, je l'invite à adresser un avis en ce sens à mon cabinet, et elle pourra la soulever en temps opportun.

**Mme Appolloni:** Madame le Président, puis-je demander à soulever ma question de privilège mardi prochain?

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## L'IMPÔT

### DÉPÔT DE DEUX DOCUMENTS AU SUJET DU TRANSFERT DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Pour satisfaire à la requête qui m'a été soumise en début de journée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) lors de la réunion du comité permanent, et conformément à l'article 41(2) du Règlement, je dépose deux documents dans les deux langues officielles au sujet du transfert de la taxe de vente fédérale au niveau des grossistes.

* * *

[*Français*]

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### M. TOUSIGNANT—LE DÉPÔT DE DOCUMENTS À LA CHAMBRE

**M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je voudrais tout simplement savoir dans quelle mesure les députés peuvent apporter toutes sortes de documents insolites ici dans cette Chambre, et quelle conduite doit être adoptée, parce que si on peut indéfiniment apporter toutes sortes de documents pour les déposer comme l'honorable député l'a fait tout à l'heure, moi aussi je pourrais faire preuve d'imagination pour apporter des cadeaux à ces gens-là la semaine prochaine.

**Mme le Président:** J'enjoindrais au député de ne pas faire preuve d'imagination, car il est totalement interdit d'apporter des documents en Chambre, comme l'a fait l'honorable député de Burnaby (M. Robinson), et l'honorable député a dû remarquer que je l'avais interdit.

* * *

[*Traduction*]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LA PRÉSENCE DE PHOTOGRAPHES À LA CHAMBRE

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, à ce propos, vous avez certainement eu le temps de consulter le hansard d'hier au sujet de mon rappel au règlement concernant la présence de photographes en retrait des rideaux, lesquels étaient visiblement là pour prendre des photographies de l'Orateur à son fauteuil et d'un autre député. J'ai demandé que cette pratique soit formellement interdite et que l'Orateur fasse respecter l'entente entre les leaders parlementaires. Sinon, les députés risquent de changer d'attitude à cause de la présence de photographes en arrière des rideaux.

J'ose espérer que ce genre d'incident ne se reproduira plus, d'autant plus qu'il mettait en cause l'Orateur et un député de la majorité.

**Mme le Président:** Il n'est pas certain que l'Orateur était en cause. Toutefois, je prends bonne note des remarques du député, car il est exact que des photographes ont été autorisés à prendre des photos pendant la période des questions et lors de débats importants. Mais c'est à la présidence de déterminer quels sont ces débats importants, en consultation au besoin avec les leaders des différents partis.

Je tiens à rassurer le député sur ce point. L'accord passé entre les leaders parlementaires sera appliqué à la lettre. Des photographes ont été autorisés à prendre des photos parce que la majorité des députés étaient d'accord. Toutefois, les députés n'étaient prêts à accepter cette pratique qu'à certaines conditions, et je fais mon possible pour veiller au respect de ces conditions. Que le député se rassure, l'incident d'hier ne se reproduira plus.

[*Français*]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, vous venez d'indiquer que permission avait été donnée à des photographes de prendre des photographies à la Chambre. Je comprends que c'en est toujours au stade de l'expérience, que vous nous avez consultés comme leaders parlementaires et que nous aurons l'occasion d'en discuter à nouveau dans un avenir rapproché. Je pense que des incidents comme ceux qui se sont produits depuis deux jours devraient être considérés sérieusement, et j'espère que, lorsque nous en viendrons à la conclusion que nous acceptons la photographie à la Chambre, s'il y a lieu, vous serez autorisée à faire respecter un minimum de décorum pour éviter les enfantillages comme ceux dont nous avons été témoins aujourd'hui.



**Mme le Président:** Ce qui est arrivé aujourd'hui est arrivé dans le cours normal de la période des questions. Je pense que l'honorable ministre admettra que j'ai essayé dans la mesure où je le pouvais d'empêcher l'honorable député de déposer ces documents-là. Je crois que le Règlement a été observé aujourd'hui. Au sujet des caméras, c'est une tout autre chose et là je peux assurer l'honorable ministre que je vais tâcher de faire observer les règles et les conditions que nous avons imposées à la présence des caméras dans la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3759 et 4081.

[*Texte*]

### LE DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'OFFICE DU TOURISME

Question no 3759—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Au sujet du déménagement éventuel du service de distribution de l'Office du tourisme du Canada à Yarmouth (N.-É.), le gouvernement a-t-il l'intention de déposer toute la correspondance et les notes de service échangées, en 1981, entre le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme), le président du Conseil du Trésor et le ministre des Travaux publics, ainsi que toute la correspondance et les notes de service du sous-ministre adjoint du Tourisme, M. T. G. R. Fletcher, au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** En ce qui concerne le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): Non.

### LE LEARJET

Question no 4081—**M. MacKay:**

1. La société Canadair Ltée a-t-elle conclu des transactions financières avec feu William Lear, éminent inventeur et concepteur aéronautique américain, en vue de l'acquisition des droits de conception de la cellule du Learjet et, le cas échéant, combien a-t-on payé pour l'acquisition des droits?

2. Lorsqu'il s'est renseigné sur les modifications proposées par Canadair, M. Lear a-t-il insisté pour que son nom ne soit plus associé à l'aéronef et, le cas échéant, quand cela s'est-il produit et quel en est le détail?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Oui. Canadair, en exerçant son option d'achat sur les droits du Learstar 600, a conclu, en octobre 1976, un accord de redevances avec M. Lear. Cet accord prévoyait le versement de droits dont le montant devait diminuer progressivement sur chaque aéronef vendu.

2. Non. M. Lear n'était pas d'accord avec les modifications faites par Canadair à son plan original, en particulier le fuselage large, devenu depuis une importante caractéristique de vente de l'appareil. Il n'a toutefois pas insisté pour que son nom soit dissocié de Canadair ou de l'aéronef. Le changement de nom de Learstar 600 à Canadair Challenger a été effectué surtout pour éviter la confusion sur le marché avec les avions d'affaires Learjet de Gates beaucoup plus petits et les appareils Jetstar I et Jetstar II de Lockheed; et pour identifier correctement Canadair comme concepteur et fabricant de l'aéronef, et non la LearAvia Corp. La société Canadair a entretenu des relations professionnelles avec M. Lear jusqu'à son décès, en mai 1978, puis avec M^me^ Lear et LearAvia Corp. dans l'espoir de participer à la conception et à la production du turbopropulseur Learfan 2100.

* * *

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, si les questions n^os^ 2676 et 3268 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions n^os^ 2676 et 3268 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

LE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Question n^o^ 2676—**M. Beatty:**

1. Quelle est la liste complète des banques de données du gouvernement qui contiennent des renseignements personnels auxquels on peut facilement avoir accès en se servant du numéro d'assurance sociale et, dans chaque cas, *a*) quelle est la nature des renseignements que renferme le dossier automatique, *b*) combien de personnes sont ainsi fichées, *c*) de quelle manière peut-on avoir accès à ces dossiers personnels autrement qu'en se servant du numéro d'assurance sociale?

2. Pour participer au programme, *a*) quelles lois, *b*) quels règlements obligent un particulier à se servir d'un numéro d'assurance sociale?

3. Le 31 mai 1981, *a*) combien de personnes détenaient un numéro d'assurance sociale, *b*) environ combien de demandes de numéros d'assurance sociale étaient en suspens?

4. Combien de nouveaux numéros d'assurance sociale ont été émis en 1980?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU CANADA

Question n^o^ 3268—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il affecté de l'argent au Programme de développement communautaire du Canada de 1981 et, le cas échéant, *a*) combien et quelle en est la ventilation par province, *b*) combien a-t-on attribué aux circonscriptions représentées par des députés (i) libéraux (ii) progressistes conservateurs (iii) néo-démocrates?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question n^o^ 3694 marquée d'un astérisque?

• (1210)

[*Texte*]

*LOI SUR LA CITOYENNETÉ

Question n^o^ 3694—**M. Cullen:**

Combien de demandes a-t-on reçues en vertu du paragraphe (4) de l'article 5 de la Loi sur la citoyenneté «pour récompenser les services d'une valeur exceptionnelle rendus au Canada»?

[*Traduction*]

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la citoyenneté, le 15 février 1977, il y a eu deux demandes en vertu du paragraphe 4) de l'article 5 de la Loi sur la citoyenneté «pour récompenser les services d'une valeur exceptionnelle rendus au Canada». L'une d'elle a été agréée par le gouverneur en conseil et l'autre a été retirée par son auteur.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient reportées.

**Mme le Président:** Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, pourrais-je obtenir le consentement de la Chambre pour revenir aux bills en vue de présenter en première lecture une loi modifiant la loi sur l'expansion des exportations.

**Mme le Président:** Je ne pense pas que le ministre ait entendu l'interprétation. Plaît-il à la Chambre de revenir aux bills?

**Des voix:** D'accord.

**M. Lumley** demande à présenter le bill C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## LE COMPTE RENDU OFFICIEL

### LES USAGES EN CE QUI CONCERNE LA PUBLICATION DE DOCUMENTS EN APPENDICE AU HANSARD

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Madame le Président, pour être sûr de me faire comprendre, je ferai mon intervention en anglais.

Hier soir, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et moi-même avons eu une discussion très animée, et probablement très bruyante. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, sommes absolument certains que la Chambre avait consenti à l'unanimité à faire publier en appendice au hansard, ce qu'on pourrait faire aujourd'hui, le projet de résolution adopté à l'unanimité par le comité des questions politiques, de la sécurité internationale et du désarmement qui s'est réuni à Lagos. Les parlementaires du monde entier ont approuvé la résolution dont il a été question dans le débat d'hier soir. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et tous les députés libéraux et conservateurs qui ont participé au débat étaient d'accord.

J'ai eu un entretien animé avec le Nouveau parti démocratique. J'attache tellement d'importance à cette affaire que je suis disposé à reconnaître ceci: je n'ai peut-être pas été particulièrement courtois en m'opposant à ce que le texte intégral du rapport minoritaire soit déposé également.

J'ai parlé au chef du Nouveau parti démocratique. Il est prêt à admettre qu'il a accepté hier soir que l'on publie la résolution en appendice au hansard d'hier, même si Votre Honneur le comprend autrement. En lisant attentivement la page 16,763 du hansard, on constate que la discussion évoluait dans un sens favorable et que le député d'Oshawa a dit: «Faites, faites.» Je reconnais que nous aurions pu faire publier tout le document en appendice, mais je ne parlais pas de cela à ce moment-là.

La motion proposant de faire déposer ce document a été acceptée après une discussion très animée et probablement très bruyante. Je voudrais que les députés ayant un rôle officiel à jouer confirment qu'il y avait effectivement consentement unanime à la fin du débat. Tous les députés de mon parti et tous les conservateurs étaient parfaitement d'accord. Nous avons eu un problème avec le Nouveau parti démocratique, mais il a été résolu. Sauf erreur, les députés de ce parti sont maintenant disposées à confirmer que c'est la vérité.

**Mme le Président:** Je dois vraiment m'en remettre à la Chambre. Je n'ose pas trop m'avancer parce que le député d'Oshawa (M. Broadbent) n'est pas à la Chambre en ce moment. Quelqu'un peut peut-être parler en son nom. Je m'en remets à la Chambre.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, j'en ai discuté avec le député d'Oshawa (M. Broadbent). Il est exactement de l'avis que le député vient d'exprimer. Nous souhaitions en fait donner le consentement unanime hier soir. Le député d'Oshawa pensait l'avoir fait. Nous serions heureux de faire annexer le rapport au hansard d'hier.

*Le compte rendu officiel*

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, le Règlement autorise maintenant un ministre de la Couronne à déposer n'importe quel document quand cela lui plaît. La question a été soulevée à maintes reprises dans le passé. Chaque fois, la présidence a pris pour position que ce serait créer un précédent de mauvais aloi que d'annexer au hansard de la journée les documents auxquels on s'est reporté au cours du débat. Je crois que vous constaterez que cela ne s'est jamais fait sauf lors des débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône, sur le budget et autres du même genre.

Vous voudrez sûrement bien réfléchir avant d'ouvrir la porte à une pratique qui, si le consentement de la Chambre est accordé une fois, pourrait mener à la publication en appendice au hansard d'une foule de documents dont il est question dans le cours des débats. Vous verriez le hansard prendre littéralement des pouces d'épaisseur.

Bien que nous reconnaissions tous l'utilité de ces documents dans le cours du débat, ce serait établir une pratique douteuse pour l'avenir. Je propose que nous nous conformions à la tradition et que le hansard ne soit rien de plus que le compte rendu des délibérations quotidiennes.

[*Français*]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, une certaine pratique veut que ce soit dans des circonstances exceptionnelles que par consentement unanime on annexe au journal des *Débats*, au hansard, certains documents. Je ne voudrais pas, pour ma part, renoncer à cette pratique, mais je présume que, s'il n'y a pas de consentement unanime dans un cas, on ne peut pas aller plus loin. Cependant, l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) dit qu'il existe un règlement qui permet à des ministres de déposer des documents, c'est vrai, mais le fait de déposer des documents ne permet pas l'annexe de ces documents au journal des *Débats*. Alors ce n'est pas là une solution au problème. Quoi qu'il en soit ici s'il y a consentement unanime, on peut annexer bien sûr le document en cause au journal des *Débats*, mais en considérant l'intervention du député de Yukon, j'en conclus qu'ils ne sont pas prêts à fournir ce consentement.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Madame le Président, puis-je vous conseiller de prendre cette question en délibéré et d'examiner attentivement les précédents avec vos collaborateurs. Si le précédent est établi, tous les députés qui participent à un débat à la Chambre voudront sans doute obtenir le même privilège, car nous sommes tous égaux. Vous allez alourdir le hansard au point où nous ne pourrons plus rien en faire.

**M. Pinard:** Si nous donnons notre consentement unanime.

**M. Nielsen:** Si nous donnons notre consentement unanime dit le leader parlementaire. Il est facile de deviner de quel côté nous penchons. Par ailleurs, si nous nous embarquons dans cette voie, songez aux conséquences. Si nous accordons notre consentement unanime au député de Saint-Denis (M. Prud'homme), tous les autres députés auront droit au même traitement. Quelle que soit l'épaisseur du document, tous les autres députés auront le droit de le faire annexer au hansard. Nous pourrions nous retrouver avec un hansard d'un pied d'épaisseur. Si nous commençons cela, songez aux conséquences.

*Le compte rendu officiel*

Comme on a soulevé la question, je suggère à la présidence de la prendre en délibéré et de nous dire, dans le courant de la semaine prochaine si possible, quels sont les précédents et si la présidence qui est chargée d'administrer cet endroit croit souhaitable de nous embarquer dans cette voie.

**M. Deans:** Madame le Président, j'ai quelques mots à ajouter. Je peux comprendre le point de vue du leader parlementaire de l'opposition officielle. J'imagine les conséquences. Néanmoins, étant donné la nature du document, la nature du débat et le fait qu'il ne se répètera pas souvent, je suggère que nous accordions notre consentement unanime puis que nous vous demandions, madame le Président, de voir s'il est souhaitable d'en faire une habitude et de rendre votre décision à cet égard, étant bien entendu que ce consentement unanime ne créera pas de précédent.

• (1220)

**M. Prud'homme:** Madame le Président, ce qu'il y a de remarquable dans les débats qui se déroulent à la Chambre, comme me l'a appris le très honorable M. Diefenbaker, c'est que quelques personnes au moins écoutent les autres. Je tiens à vous dire, ainsi qu'au député du Yukon (M. Nielsen), que je ne vois pas pourquoi, en l'occurrence, nous devrions imposer une punition rétroactivement. Je demande une correction à ce qui s'est passé hier soir, à ce qui a été convenu. Je comprends très bien que ce soit un précédent. Tout de même, il s'agit d'une résolution exceptionnelle que les parlementaires du monde entier ont approuvée. Adoptée à l'unanimité pour la première fois de l'histoire, cette motion a été acceptée par des parlementaires—et nous sommes des parlementaires.

Je n'ai pas cherché à faire valoir ce point lors du débat hier soir, car à ce moment-là, bien entendu, n'importe quel député pouvait intervenir—je tiens à vous le signaler—en disant: «Je n'ai que vingt minutes mais je demande la permission de déposer le document suivant». Bien entendu, je partage l'avis du député du Yukon en disant que nous devons agir avec beaucoup de circonspection à cet égard. C'est vrai, cela ne fait aucun doute, une telle situation se prêterait à des abus, avec le temps. Je vous demande, madame le Président, de ne pas être puni rétroactivement pour ce qui s'est passé hier soir.

Hier soir, l'opposition officielle—cela figure au hansard—a donné son approbation. Il y a eu un échange entre le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et le député, qui fait maintenant partie du Conseil privé, l'honorable chef du Nouveau parti démocratique. Après cet échange, la Chambre a agréé à ma requête. Étant donné le caractère très particulier de ce groupe parlementaire, on nous demande, à l'Union internationale des parlementaires, de donner suite à certaines de nos résolutions. C'est possible, mais à grands frais. Je vous signale, ainsi qu'aux députés qui veulent bien écouter le débat, qu'il n'y a jamais eu de suite à la Convention internationale si ce n'est par l'entremise de la Chambre et des députés. On nous demande de temps à autre de donner suite à nos résolutions. J'ai pensé hier soir, étant donné le caractère très particulier du débat, que c'était une bonne idée de faire annexer cette résolution, à titre exceptionnel, car il s'agissait d'une résolution unanime, adoptée par l'Union soviétique d'une part et les États-Unis et la Grande-Bretagne et tous les autres pays d'autre part.

**M. Nielsen:** Non.

**M. Prud'homme:** Je répète, madame le Président, à cause de l'échange de propos très animé et bruyant qui a eu lieu hier soir, mais à distance de la présidence, qu'il y a eu accord et que c'est pour cette raison que nous avons poursuivi le débat, comme en fait foi la page 16763 du hansard. Vous verrez que le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) y est cité. Je m'en remets à vous, ainsi qu'à l'opposition officielle, pour ne pas faire de choses rétroactivement.

En ce qui concerne la participation aux débats futurs, je comprends la nécessité de réfléchir très sérieusement au précédent qui peut avoir été créé. Mais je ne voudrais pas que la résolution de l'Union parlementaire internationale ou ce qui a eu lieu hier soir soit pénalisé rétroactivement, c'est pourquoi je demande aujourd'hui une rectification. C'est tout ce que je demande, madame le Président.

**Mme le Président:** Il est clair je pense que la question a été réglée hier par l'Orateur qui occupait le fauteuil. L'Orateur suppléant n'a pas constaté l'existence du consentement unanime. Le député du Yukon (M. Nielsen) m'a suppliée de ne pas poser de geste qui crée des précédents susceptibles de changer du tout au tout le caractère du hansard. Je n'ai nulle intention de poser un geste regrettable. Je dois m'en remettre absolument à la Chambre. Pour moi, il ne fait pas de doute que s'il n'y a pas consentement unanime à l'annexion de ce document au hansard, il ne sera pas annexé. Pour moi, cela est d'évidence. Je constate qu'il n'y a pas eu consentement unanime, donc il n'y aura pas annexion au hansard.

**M. Prud'homme:** Madame le Président . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, j'ai rendu ma décision sur la question. Il n'y a pas de consentement unanime, c'est évident.

**M. Prud'homme:** Mais nous l'avons eu, ce qui s'est passé à ce moment-là.

**Une voix:** Ce n'est pas de ce côté-là.

**Mme le Président:** Je me rends parfaitement compte que je dois m'en tenir à ce qui est écrit dans le hansard. Hier, la question a été réglée, mais pas à la satisfaction du député, je m'en rends compte. La question a de nouveau été soulevée aujourd'hui dans des circonstances que nous connaissons tous et elle vient d'être débattue et il est parfaitement évident pour la présidence qu'il n'y a pas consentement unanime.

**M. Prud'homme:** J'invoque le Règlement . . .

**Mme le Président:** Le député a la parole pour faire un rappel du Règlement.

**M. Prud'homme:** Madame le Président, je demande l'avis de la présidence. Quand peut-on apporter des corrections à des événements qui ont bel et bien eu lieu? Hier soir, aux environs de minuit, j'ai reçu les bleus et je les ai corrigés. A mon étonnement et à ma grande surprise, j'ai découvert les propos de l'Orateur que vous avez très bien cités. Je me suis dit que c'était impossible. Or, j'ai profité de la première occasion qui s'est présentée aujourd'hui. Je m'en remets à vous, mais quand peut-on alors faire corriger quelque chose?

**Mme le Président:** Si le député s'en remet à moi, je le prie de bien vouloir s'asseoir.

**M. Prud'homme:** De si loin, vous ne pouvez pas me voir . . .

**Mme le Président:** Je vois très bien le député. Je comprends que le député soit désappointé, mais je crois que le député connaît le Règlement. La décision a été rendue hier soir. Elle ne plaît pas au député. Il a eu une seconde chance d'obtenir ce qu'il voulait de la Chambre, mais comme il n'y a pas consentement unanime, l'affaire est réglée pour le moment.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

### LA LOI SUR L'IMMUNITÉ DES ÉTATS

DÉPÔT D'UN BILL SUR L'IMMUNITÉ DES ÉTATS ÉTRANGERS DEVANT LES TRIBUNAUX

**L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social)** propose: Que le bill S-19, Loi portant sur l'immunité des États étrangers devant les tribunaux, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. Pinard (au nom du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social)** propose: Que le bill S-19 soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Traduction*]

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, mon intervention sur ce projet de loi sera brève aujourd'hui. Je commence en faisant observer qu'encore une fois, le ministre de la Justice (M. Chrétien) est on ne sait où. Il ne participe pas au débat entourant une mesure législative qui le concerne au premier chef; il ne participe pas non plus aux délibérations de la Chambre sur des questions relevant généralement de sa compétence.

Madame le Président, il suffit de relire le hansard de la Chambre depuis que le titulaire actuel du portefeuille de la Justice s'est vu confier cette responsabilité, pour constater, et je l'ai signalé d'une fois à l'autre, qu'il n'a jamais été présent à la Chambre lors des débats entourant les mesures législatives qui sont de son ressort.

**M. Cullen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On me corrigera si c'est nécessaire, mais je crois que le Règlement de la Chambre stipule qu'un député ne saurait commenter la présence ou l'absence d'un autre député. Nous savons tous que nous avons des responsabilités non seulement à la Chambre des communes, mais également à l'extérieur. Il me semble, si je m'en souviens bien, qu'une décision a été rendue selon laquelle il ne convient pas de commenter la présence ou l'absence d'un député.

**M. Nielsen:** Ce n'est pas exact.

**Une voix:** Retirez vos propos.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, je comprends le point soulevé par le député à propos des commentaires sur la présence des députés à la Chambre. Je crois néanmoins qu'il est juste de signaler le fait qu'un député ministériel du gouvernement national . . .

**M. Nielsen:** Il devrait présenter son propre projet de loi.

**M. Hnatyshyn:** Au cours de la présente session, il n'a jamais présenté de mesure législative dont il ait été chargé.

**M. Nielsen:** Il n'y a rien de mal à cela non plus.

**M. Hnatyshyn:** Je vous signale, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas une réflexion sur son assiduité. Tout le monde sait, et les téléspectateurs ont pu le constater, qu'il est très assidu à la période des questions.

Je tente simplement de faire comprendre que le ministre de la Justice n'assume guère cette responsabilité à tel point qu'il ne se dérange même pas pour venir présenter de vive voix son projet de loi, mais délègue un secrétaire parlementaire ou un représentant du gouvernement pour le faire en son nom. Je sais que depuis deux ans, le ministre de la Justice s'intéresse aux questions constitutionnelles, mais il s'est peu occupé de ses responsabilités. Il n'est pas au courant du projet de loi à l'étude. Il se présente à contrecœur devant les comités parlementaires. Il faudrait le remplacer. Il attend avec impatience un autre portefeuille.

• (1230)

**M. Nielsen:** Il attend d'obtenir le poste du premier ministre.

**M. Hnatyshyn:** Le ministre a moins fait que tout autre ministre de la Justice autant que je m'en souvienne. J'ose dire qu'il s'est moins bien acquitté de ses fonctions ministérielles que tout autre ministre de la Justice qui l'a précédé au Canada. Il s'est simplement absenté. Il n'a jamais été présent pour discuter les questions dont est saisi son comité, le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Je me rends compte qu'il ne s'agit pas du projet de loi le plus révolutionnaire et le plus remarquable au monde, mais pourquoi le ministre n'est-il pas ici pour le présenter à l'étape de la troisième lecture et pour exposer la position du gouvernement après l'étude du projet en comité? Pourquoi faut-il donc que je prenne la parole pour examiner les aspects importants de ce bill? Ne se trouvera-t-il personne parmi les ministériels pour les examiner? Ceux-ci préfèrent-ils tout simplement ne rien dire et empocher leur salaire? Si j'insiste là-dessus, c'est que je trouve cela très important.

Le bill concernant l'agression sexuelle est très important. Le gouvernement a donné à entendre qu'il lui accordait beaucoup d'attention. Je dois dire que j'ai été très choqué que ce ne soit pas le ministre de la Justice qui l'ait présenté lui-même à la Chambre et qu'il ne soit pas venu en discuter à la Chambre. En fait, il s'est contenté d'en parler pendant cinq minutes à peine à l'étape de la deuxième lecture, pour clore en quelque sorte le débat. Il a terminé en disant qu'il nous reverrait tous au comité. Lorsque des changements majeurs sont ainsi apportés au Code criminel, il témoigne de si peu d'intérêt à l'égard de ses responsabilités qu'il néglige ou refuse de participer au débat, bien qu'il ait été là au cours de la période des questions les jours où la Chambre a examiné ce bill à l'étape de la deuxième lecture.

Nous, députés de l'opposition, avons pressé sans cesse le gouvernement de présenter des mesures législatives dans le domaine de la justice et des questions juridiques. Nous avons exhorté depuis longtemps le leader du gouvernement à la Chambre à présenter d'importantes mesures législatives dans le domaine de la justice et des questions juridiques. Je comprends sans difficulté l'embarras du leader du gouvernement à la Chambre. S'il n'a pas présenté de mesure législative, c'est qu'il n'a tout simplement pas obtenu l'appui du ministre de la Justice. C'est sûrement la raison pour laquelle la Chambre n'a pas été saisie beaucoup plus tôt de cette importante mesure.

[*Français*]

**M. Pinard:** Monsieur le président, je me rends compte que l'honorable député se réjouit du fait qu'il a réussi à me faire prendre la parole au sujet d'un rappel au Règlement. Il me fait penser à un avocat qui s'en va plaider une cause de divorce devant la Cour supérieure et qui est en train de plaider sa cause devant une cour de juridiction criminelle. J'ai l'impression qu'il ne sait pas de quoi il parle. Il va complètement à l'encontre du Règlement. Il ne parle pas du tout sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Il attaque vicieusement un ministre de la Couronne qui est très respecté à travers tout le pays, il parle totalement à travers son chapeau et je vous demanderais de le rappeler à l'ordre et de lui demander de traiter du projet de loi S-19. En vertu de notre loi, monsieur le président, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a un excellent secrétaire parlementaire (M. Peterson) chargé de l'assister dans ses travaux parlementaires. Je vous rappellerai que le secrétaire parlementaire est présent et que le ministre de la Justice fait un excellent travail étant présent lui-même à la Chambre le plus souvent qu'autrement. Étant donné les circonstances, je demanderais au député de manifester un minimum de respect pour l'institution, de parler sur le projet de loi dont la Chambre est saisie, S-19, et de s'abstenir d'attaquer d'une façon aussi basse un ministre de la Couronne qui a très bien fait son devoir pour le pays.

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Étant donné les propos qu'a tenus le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), la présidence a cherché à savoir si l'absence ou la présence d'un ministre pouvait faire l'objet d'une remarque. Je n'ai pas trouvé de véritable réponse dans le Règlement. Je sais par ailleurs, comme tous les députés, que de tels propos sont chose courante.

Cependant, il est un autre domaine qui donne matière à réflexion. Il ne s'agit pas de savoir si les propos portent sur la présence ou l'absence d'un ministre, mais s'ils sont pertinents. J'espérais bien que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) en viendrait à parler du Bill S-19. L'intervention du président du Conseil Privé avait trait davantage à la question de la pertinence qu'à celle de l'absence du ministre.

**M. Hnatyshyn:** Merci, monsieur l'Orateur. Je suis content de voir que vous appuyez ma position.

Le ministre de la Justice est fort sympathique. C'est un brave homme, un gars de première classe. Il se peut qu'aujourd'hui il s'occupe des affaires de l'État soit à Burlington ou ailleurs. Je n'ai rien contre cela, mais il me semble qu'il aurait au moins dû avoir la courtoisie d'être présent à la Chambre aujourd'hui pour défendre son projet de loi. J'ai parlé des autres responsabilités du ministre simplement pour signaler qu'il n'est jamais présent à la Chambre quand il est question de justice ou d'affaires juridiques qui relèvent de sa compétence.

**Une voix:** Et le bill maintenant?

**M. Hnatyshyn:** Le bill S-19 est une mesure importante qui permettra aux Canadiens lésés par les représentants au Canada de gouvernements étrangers, d'être indemnisés; mais, si ma mémoire est bonne, c'est le premier bill, depuis le début de la session, qui a fait l'objet d'un rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Je ne voudrais pas faire de digressions, mais je crois qu'on peut dire que le gouvernement n'attache aucune importance aux mesures concernant la justice et les questions juridiques. Ce sont des questions de deuxième ordre à ses yeux. On pourrait en conclure je pense—et ce n'est pas une critique—que l'esprit des ministériels étant accaparé par d'autres questions, ils s'intéressent peu aux modifications au Code criminel qui cherchent à préciser le droit qu'ont les Canadiens d'intenter des poursuites légitimes.

On entend souvent dire que le gouvernement ne s'intéresse pas suffisamment aux questions économiques. On pourrait dire la même chose des questions de justice et d'ordre juridique, des libertés des Canadiens et de la protection de leurs droits.

C'est donc le premier bill qui nous vient du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Je félicite le gouvernement pour cette grande victoire; nous sommes maintenant saisis d'un bill, le bill S-19, qui concerne l'immunité diplomatique. C'est la mesure des réalisations du gouvernement dans le domaine des droits des Canadiens et je suppose que nous devons lui en être reconnaissants. Nous allons pouvoir rentrer chez nous ce soir le cœur gonflé de fierté parce que notre gouvernement s'est enfin engagé irrévocablement à protéger les

droits des Canadiens. Je compte bien aller raconter à mes électeurs de Saskatoon-Ouest combien je suis fier de notre gouvernement!

Quelles sont les autres questions dont l'étude s'éternise au comité permanent sur la justice et les questions juridiques parce que ce gouvernement fait preuve de négligence? Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), a signalé fort à propos aujourd'hui à la réunion du comité permanent de la justice et des questions juridiques que dans le cas du bill C-43, dont le comité a quasiment terminé l'étude, nous assistons maintenant au spectacle affligeant d'un gouvernement qui revient sur sa promesse de permettre l'accès à l'information. Ce gouvernement est en butte à de sérieuses critiques de la part du public, et à bon droit. Il se moque pas mal de la liberté d'accès à l'information et des droits civils. La seule chose qui le préoccupe, c'est de s'assurer que les Canadiens peuvent, dans certaines circonstances, intenter aux diplomates étrangers des procès devant les cours civiles. Quel bilan extraordinaire pour un gouvernement! Nous ne devrions pas tarir d'éloges à son égard. Vous avez sûrement compris que je plaisantais.

Et le bill C-61, le projet de loi sur les jeunes contrevenants? Nous l'avons expédié rapidement. Pourquoi n'en parle-t-on pas à la Chambre des communes aujourd'hui?

**M. Pinard:** Nous parlons du bill S-19.

**M. Hnatyshyn:** Le bill S-19 est à l'étude à la Chambre et nous disons qu'il fera la lumière après l'obscurité. A la suite de fortes pressions exercées par l'opposition officielle sur le gouvernement pour l'amener à agir, celui a fini par se décider.

Si l'on étudie le bill S-19 on peut croire, d'après le titre, qu'il s'agit d'un projet de loi qui accorde l'immunité diplomatique aux représentants de pays étrangers au Canada. Toutefois, ce n'est pas le cas; c'est plutôt du contraire qu'il s'agit. Il s'agit d'une tentative de codifier et de préciser dans une mesure législative les dispositions et les droits afférents à l'immunité diplomatique ainsi que leurs limites et les droits des pays étrangers à mener des activités dites commerciales dans notre pays. Ce projet de loi précise également la part de responsibilité de ces pays à l'égard des contrats et des pertes ou dommages subis par des Canadiens dans le cadre de ces activités commerciales. Il s'agit ici d'essayer d'établir les limites que ne peuvent dépasser les pays étrangers représentés au Canada et leurs agents.

• (1240)

**M. Peterson:** Qui est l'auteur?

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, le représentant de Willowdale (M. Peterson) est l'un de mes députés favoris. Non seulement il porte toujours les dernières créations de Toronto, mais encore est-il capable, comme nul autre, de parler pour ne rien dire. Il est rarement en mesure de transmettre les espoirs et les aspirations des habitants de Willowdale lorsqu'il doit prendre la parole. Je suis cependant heureux qu'il soit ici aujourd'hui contrairement au ministre de la Justice dont nous entendrons parler, je l'espère.

**M. Deans:** Ne revenez pas encore là-dessus.

**M. Hnatyshyn:** Je veux juste que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) comprenne que je me sens parfois obligé de souligner la présence ou l'absence du ministre de la Justice qui, soit dit en passant, est rarement là pour s'occuper des affaires de son ministère.

**M. Deans:** Que faites-vous des absents d'aujourd'hui?

**M. Hnatyshyn:** Eh bien, on ne peut pas tout avoir. En fait, dans certains cas, je souhaiterais que certains députés qui sont ici soient absents et je pense en particulier au député d'Hamilton Mountain, sans vouloir le nommer.

**M. Deans:** Vous êtes ici si rarement que c'est un miracle que vous me reconnaissiez!

**M. Hnatyshyn:** Je me trouvais dans ma circonscription lorsque les élections ont eu lieu le 26 avril. Le verdict des électeurs y a été unanime. Je n'en tire aucune fierté personnelle, et je ne crois pas que j'en sois responsable; je me suis juste trouvé là, pendant que le gouvernement poursuivait ses travaux, pour faire mon travail de député. J'admets que j'ai été souvent absent ces deux dernières semaines, mais je crois que mes électeurs ont besoin parfois d'une attention personnelle, et c'est pourquoi je me rends dans ma circonscription pour les aider. Que des élections coïncident avec mon séjour là-bas, c'est une chose absolument indépendante de ma volonté.

On m'a fait dévier du sujet, monsieur l'Orateur, alors que je m'efforçais de traiter de cet important projet de loi dont on veut précipiter l'adoption à la Chambre un vendredi après-midi. Nous le savons, il nous faut discuter de cet important projet de loi tout comme des mesures prises par le gouvernement pour protéger les libertés civiles et les recours dont disposent les Canadiens pour défendre leurs intérêts devant nos tribunaux.

Dans le monde d'aujourd'hui, de nombreux gouvernements—dont le nôtre—interviennent dans ce qu'on appelle des économies dirigées. Ils le font grâce à la création de sociétés dites d'État. Il s'agit d'une intervention du gouvernement dans des activités commerciales normalement réservées à l'entreprise privée. Le projet de loi à l'étude est important en ce sens qu'il nous donne l'occasion de passer en revue les conditions où s'exercent la représentation diplomatique normale dans notre pays et l'immunité normalement accordée à ces représentants—ce qui est juste et convenable; mais nous nous trouvons également en présence d'une situation où des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des représentants de gouvernements se livrent à des activités commerciales.

La société Petro-Canada pour laquelle des représentants de la République populaire de Chine font des travaux aux large des côtes, est un exemple. Le Canada a aussi des représentants d'entreprises commerciales dans d'autres pays et, bien sûr, d'autres pays ont ici des représentants qui font des affaires avec des particuliers ou des sociétés.

En droit international, il est très important d'examiner les droits que possèdent les Canadiens face aux représentants de pays étrangers, qu'il s'agisse de diplomates ou de représentants de sociétés à caractère commercial. Nous devons étudier le droit des Canadiens de toucher une indemnité s'ils ont été lésés.

La mesure a été étudiée en comité et les audiences ont permis à d'aucuns d'exprimer leurs inquiétudes à ce sujet. Je félicite le secrétaire parlementaire qui a piloté la mesure au comité. Il est regrettable que le ministre de la Justice n'ait pu s'y présenter à l'époque, mais le secrétaire parlementaire est l'un des libéraux qui ont assisté aux audiences.

Une rumeur court sur la colline: le ministre de la Justice aurait été vu au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Je n'ai pas fait confirmer la chose mais je suis prêt à mettre à l'œuvre les ressources du personnel de recherche de notre parti en fin de semaine pour voir si elle peut être vérifiée.

**M. Paproski:** Il est en pleine campagne à la direction!

**M. Hnatyshyn:** Mon collègue d'Edmonton-Nord (M. Paproski) le croit parti en campagne à la direction. Je ne veux pas m'éloigner de la mesure à l'étude, monsieur l'Orateur, mais je dois dire que vu leur chef actuel, à mon avis tous les libéraux devraient participer à une campagne pour essayer de le remplacer.

**M. Chénier:** Vous vous y connaissez: c'est ce que vous faites tous.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, je vais traiter rapidement de la mesure dont nous sommes saisis si je puis retenir l'attention des députés libéraux qui persistent à vouloir interrompre une intervention sérieuse. Si j'avais leur attention, je leur exposerais quelques-unes des préoccupations exprimées par notre parti et les témoins au comité sur le caractère vague de l'expression «activité commerciale» employée dans le bill. Dans la définition actuelle, il s'agit de «toute poursuite normale d'une activité ainsi que tout acte isolé qui revêtent un caractère commercial de par leur nature.»

Pour moi, cela veut dire: sera considérée comme activité commerciale toute activité commerciale. On ne précise pas quel genre d'activité sera régi par les lois du pays et pourra donner lieu à des poursuites de la part des simples citoyens.

En ce domaine, la loi britannique est beaucoup plus précise. Elle énumère comme suit les trois chefs d'activité du terme «opération commerciale»:

1) tout marché de fourniture de biens ou de services;

2) tout prêt ou autre contrat de fourniture de fonds, et toute garantie ou assurance afférente à un contrat de ce genre ou à toute autre obligation financière;

3) toute autre opération ou activité (de caractère commercial, industriel, financier, professionnel ou assimilé) à laquelle intervient un État ou qu'il pratique en dehors de l'exercice de son pouvoir souverain.

La loi britannique donne donc des précisions, elle indique à l'ayant-droit les domaines dans lesquels il peut agir en justice. Dans notre pays, il va falloir que la jurisprudence dégage un corps de doctrine. Les tribunaux auront la possibilité de définir ce qu'il faut entendre par «activité commerciale» et préciser quelles activités sont susceptibles de poursuites.

Dans son témoignage devant le comité, M. J. M. Robinson, avocat qui pratique dans le domaine des prêts aux États étrangers souverains, s'est déclaré inquiet au plus haut point de ce que ces modalités de prêts soient protégées par le bill, compte tenu tout particulièrement de la crise monétaire polonaise et maintenant argentine. Les services du ministère nous ont donné l'assurance juridique que la situation serait régie. Ils nous ont également donné l'assurance qu'il valait mieux avoir la définition la plus large possible. D'après eux, des définitions trop précises réduisent la portée d'une disposition.

• (1250)

Leur réponse ne me convainc pas tout à fait, mais je veux bien que le bill continue de progresser. Je sais que le ministère de la Justice voudra s'assurer que la définition est suffisamment large et que nous ne restreignions pas les droits des Canadiens vis-à-vis des représentants étrangers. J'aurais préféré cependant les autres définitions dont la rigueur aurait aidé les tribunaux et aurait permis aux diverses parties d'avoir une meilleure idée de leurs droits respectifs.

Quand j'ai pris la parole à la deuxième lecture, j'ai émis des réserves sur l'application des décisions de tribunaux civils. Les recours sont toujours limités aux termes de cette loi. En effet, il ne peut être accordé de réparation par voix d'injonction, d'exécution en nature ou de récupération de biens fonciers à moins que l'État étranger n'y ait consenti.

Comme nous l'ont fait valoir les fonctionnaires, ces recours n'existent pas contre la Couronne du Canada. Étant donné les revendications de certaines sociétés de la Couronne devant nos tribunaux, je crois qu'on peut en conclure que toute entreprise commerciale dirigée par le gouvernement du Canada semble avoir le droit de se soustraire à des poursuites, ce qui met le gouvernement dans une position de force. On comprendrait difficilement comment les citoyens canadiens pourraient avoir des recours contre les agents d'un État étranger, alors que toute poursuite criminelle est pratiquement impossible contre les organismes gouvernementaux, les sociétés de la Couronne et les ministres, du moins si on s'en tient à la décision touchant le cartel de l'uranium. Cependant, c'est une question que nous devons continuer de débattre étant donné que des gouvernements étrangers seront en cause par le biais d'organismes d'État, qu'il s'agisse de l'Union Soviétique ou d'un pays du monde occidental. Il y a de plus en plus de pays où l'économie et les activités commerciales sont contrôlées par des organismes centraux, et je crois que ces organismes devraient être soumis au Canada aux règles qui s'appliquent à tout citoyen canadien. Le cas échéant, nous devrons être prêts à proposer des amendements en cas d'abus flagrants.

J'avais dit que je serais bref, monsieur l'Orateur, et j'ai tenu parole. J'ai constaté avec surprise l'absence d'intérêt du gouvernement et du ministre de la Justice à l'égard des questions dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques est saisi. L'attitude des députés du parti libéral m'a peut-être amené à m'étendre davantage sur ce sujet que je ne l'avais prévu. Cependant, je tiens à rappeler publiquement au ministre de la Justice, comme je l'ai fait à l'occasion du bill C-53, que, si ses responsabilités lui pèsent trop, il n'a qu'à demander au premier ministre (M. Trudeau) de l'en soulager. Je me permet de lui donner ce conseil parce que j'estime que ces questions doivent retenir l'attention qu'elles méritent. Et je suis sûr d'avoir un allié en la personne du leader parlementaire du gouvernement, car il souhaite qu'on attache plus d'importance à ces questions.

**M. Pinard:** On dirait que le député ne sait pas trop que dire. Pourquoi ne pas dire qu'il est 1 heure si le député promet de ne pas reprendre la parole cet après-midi?

**M. Hnatyshyn:** Je n'avais pas fait attention à l'heure. La remarque du président du Conseil privé (M. Pinard) m'a permis de me rendre compte que j'avais parlé plus longtemps que prévu, mais je tiens à lui rappeler que lorsqu'il plaidait dans les cours des petites créances du Québec, il parlait longtemps lui aussi. Comme quoi il sait de quoi il parle.

Je tiens à insister sur ce point. Il y a des citoyens qui s'intéressent de très près à des questions épineuses de justice sociale. Je sais que le gouverment a d'autres chats à fouetter. Il essaie en particulier de résoudre les problèmes économiques. J'ignore s'il déploie les efforts voulus, mais il semble incapable d'aboutir à quoi que ce soit. Le projet de loi que nous étudions et ceux qui pourraient suivre traitent de questions importantes comme la liberté d'information, les agressions sexuelles, la prostitution et le problème des jeunes délinquants. Nous avons fait notre possible pour que ces projets de loi soient adoptés.

Le leader du gouvernement reconnaîtra que nous n'avons pas abusé du temps de la Chambre. Le débat a été relativement peu long, peut-être deux jours et demi sur le projet de loi important que nous débattons. Ce qui m'inquiète, c'est que les choses traînent en longueur et le Parlement va devoir se proroger car cette session ne peut durer indéfiniment. Il faut des élections tous les cinq ans et si on en juge par la durée de la présente session, la session va durer . . .

**M. Deans:** Vous serez toujours en train de parler dans cinq ans.

**M. Hnatyshyn:** . . . cinq ans. Je me demande si nous allons pouvoir supporter cela. Il serait peut-être bon que le gouvernement songe à proroger la session et à revenir avec de nouvelles idées et de nouvelles propositions, s'il en est capable, bien entendu. D'un autre côté, certains projets de loi s'éternisent en comité. Plusieurs ministres ne semblent guère intéressés à la question et ils laissent . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre je vous prie. J'ai du mal cette fois encore à voir le rapport entre les propos du député et la question qui nous concerne. Veut-il que je demande aux députés s'ils sont prêts à voter?

**M. Hnatyshyn:** J'aimerais faire une dernière remarque, M. l'Orateur, avant de laisser les députés libéraux aller manger car ils ont l'air maigres et affamés. Je voudrais simplement demander au gouvernement de se pencher sur la question afin que le projet de loi soit adopté. Nous comptons nous intéresser à la chose pour les raisons que j'ai mentionnées et j'espère que le gouvernement va faire de même.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir permis de faire ces quelques rapides commentaires.

**M. Deans:** Monsieur l'Orateur, je pensais que nous allions peut-être mettre fin au débat dans un instant et je voulais simplement faire remarquer que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hantyshyn) nous a certainement dit ce que le bill contenait. Ce sera peut-être difficile pour quelqu'un qui lit le hansard de voir exactement quand il l'a dit, mais je sais néamoins qu'il l'a fait quelque part dans ce long discours.

Nous sommes d'accord pour que le bill soit adopté aujourd'hui. Il a été examiné de façon relativement approfondie au comité et nous sommes tous d'accord sur les principes qu'il reflète. Si je pensais que le vote pouvait avoir lieu dès maintenant, je m'assoirais volontiers pour que la Chambre puisse se prononcer.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à faire au sujet du bill et je voudrais dire qu'il est 1 heure.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Si le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) est ici à 2 heures, la présidence lui accordera la parole pour continuer le débat sur le bill S-19.

Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Quand la séance a été suspendue à 1 heure, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) avait la parole.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'abuser de la patience de la Chambre cet après-midi en prolongeant le débat sur le bill S-19. Il y a cependant quelques points qui méritent d'être mentionnés, même s'il est trop tard pour présenter des amendements et combler l'écart qui existe entre le bill à l'étude et la loi telle qu'elle est actuellement.

De toute évidence, le bill S-19 a été présenté et je signale en passant que son titre n'est pas tout à fait exact à cause du nombre croissant d'entreprises d'État de tout genre qui font affaires au Canada et à l'étranger. Nous sommes tous au courant des entreprises de la Couronne qui existent au Canada. Nous ne savons pas combien d'entre elles sont des sociétés de la Couronne; d'après ce que j'ai pu constater, leur nombre fait encore l'objet d'une controverse. Il y en a un grand nombre en activité au Canada; cela ne devrait pas inquiéter les législateurs, si ce n'est que nous ignorons combien nous avons de sociétés de la Couronne.

Néanmoins, ce bill vise les sociétés d'État étrangères et leurs activités au Canada, surtout leurs activités commerciales. Lorsqu'un État avait des activités à l'étranger, les pays hôtes trouvaient normal de lui accorder l'immunité lorsqu'il avait un représentant chez eux. Voilà, bien sûr, l'origine de l'immunité diplomatique. L'article 3 du bill stipule:

Sauf exceptions prévues dans la présente loi, l'État étranger bénéficie de l'immunité de juridiction devant tout tribunal au Canada.

La tradition veut que l'on ne s'en prenne jamais au messager d'un pays ennemi. A l'arrivée de l'envoyé de l'État ennemi, on disait toujours: «Ne tirez pas sur le messager.» Voilà très simplement l'origine de l'immunité diplomatique.

Il existe également une autre loi à cet égard, le chapitre 31 des statuts du Canada de 1976-1977, qui fait suite à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Nous y trouvons les fonctions courantes des missions diplomatiques. Si nous avions seulement affaire à elles, ce serait très simple. Mais étant donné l'expansion des activités d'État, outre les activités diplomatiques dans les pays étrangers, un projet de loi comme le bill S-19 était nécessaire.

• (1410)

L'article 3 de la Convention de Vienne, qui est une annexe à la loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires que j'ai déjà citée, soit le chapitre 31 des Statuts du Canada de 1976-1977, stipule ceci:

Les fonctions d'une mission diplomatique consistent notamment à: *a*) représenter l'État accréditant auprès de l'État accréditaire; *b*) protéger dans l'État accréditaire les intérêts de l'État accréditant et de ses ressortissants, dans les limites admises par le droit international; *c*) négocier avec le gouvernement de l'État accréditaire; *d*) s'informer par tous les moyens licites des conditions et de l'évolution des événements dans l'État accréditaire et faire rapport à ce sujet au gouvernement de l'État accréditant; *e*) promouvoir des relations amicales et développer les relations économiques, culturelles et scientifiques entre l'État accréditant et l'État accréditaire.

Il s'agit de fonctions diplomatiques normales. En général, dans l'exercice de leurs fonctions, les agents de l'État accréditant jouissent traditionnellement d'une immunité diplomatique dans l'État accréditaire. Lorsque l'État accréditant se lance dans des activités qui sortent du cadre diplomatique et s'occupe d'affaires commerciales—que ce soit la vente de céréales, de pétrole, ou l'achat d'un réacteur Candu ou de céréales—le projet de loi stipule clairement que l'État étranger ne bénéficie pas de l'immunité de juridiction dans les actions découlant «des dommages matériels survenus au Canada». Il en ira de même dans le secteur des expéditions ou du transport de matériel; si ce projet de loi nous a été soumis, je suppose, c'est notamment parce qu'une certaine compagnie de navigation nationalisée a réussi à quitter le pays laissant derrière elle, dans un port canadien, une montagne de dettes que la société qui l'avait reçue a dû éponger, sans aucun recours contre l'État en dommages et intérêts. Ce projet de loi sur l'immunité des États a été également proposé à d'autres fins. Je le répète, l'article 6*b*) du projet de loi stipule clairement que l'État étranger ne bénéficie pas de l'immunité de juridiction dans les actions découlant des dommages matériels survenus au Canada.

Cela m'amène à l'essentiel du problème dont je voudrais parler. Jusqu'ici, la loi en vigueur s'appliquait aux organismes étatisés et non aux particuliers. Je crois que les Canadiens, les particuliers, devraient bénéficier d'une certaine protection. Si je le dis, c'est simplement parce que je pense qu'il est important de savoir qu'il n'est pas tenu compte dans ce bill des dommages subis par les citoyens canadiens qui passent en toute bonne foi des marchés avec des représentants de gouvernements étrangers, particulièrement en ce qui concerne les baux, et qui s'aperçoivent qu'à l'expiration du bail ils peuvent se retrouver avec un nombre important de factures à payer pour la réparation de locaux loués ayant été endommagés. Cela m'est arrivé, ainsi qu'à bien d'autres, et à plus d'une reprise. Il y a des particuliers que ces deux mesures législatives ne touchent pas. Il devrait y avoir moyen de protéger les Canadiens, soit par le bill, soit par la loi, contre les dommages qui peuvent être causés à la propriété qu'ils louent de bonne foi au représentant d'un État étranger.

J'ai constaté dans ce bill que l'État étranger n'est pas à l'abri de toute poursuite, mais il semble que le particulier soit écarté de ce projet de loi. J'aimerais que le gouvernement puisse présenter au moins un petit texte légal qui tiendrait compte des torts pouvant être causés aux particuliers.

L'article 30 de la convention sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires stipule que:

La demeure privée de l'agent diplomatique . . .

Il y a lieu de croire qu'il s'agit d'un agent diplomatique ayant été envoyé dans n'importe quel pays étranger:

. . . jouit de la même inviolabilité et de la même protection que les locaux de la mission.

Si nous reprenons l'article 22 de la convention, on y lit que:

Les locaux de la mission sont inviolables.

Il y a lieu de croire que l'immunité s'étend aux locaux occupés par un agent diplomatique demeurant à l'étranger en raison de cette inviolabilité. Il s'agit d'un cas qui pourrait causer des torts aux Canadiens. Je crois qu'une affaire a été portée devant les tribunaux, je ne sais pas à quel point elle en est, mais qui porte sur le cas d'un particulier qui a loué un local à un État étranger. Pour des raisons que je ne connais pas, les lieux ont été vidés au milieu de l'hiver, sans aucun préavis, et les tuyaux ont gelé. La propriété était déjà fortement endommagée, et quand le propriétaire a découvert que les tuyaux avaient éclaté après le départ de son locataire, il a cherché à obtenir réparation auprès des tribunaux pour les pertes subies lors de la restauration de sa maison à son état original. Les tribunaux ont déclaré que l'État qui avait loué la propriété pouvait se prévaloir de l'immunité. Cette immunité s'applique même quand un membre du corps diplomatique loue la propriété en question, car c'est généralement l'État qui signe le bail en son nom, ce qui lui permet de se prévaloir de l'immunité contre toute poursuite pour des dommages qui surviendraient à cette propriété.

Par conséquent, je crois que ni le bill S-19 ni le chapitre 31 des Statuts révisés du Canada, 1976-1977, n'étendent effectivement aux particuliers canadiens la protection dont ils ont besoin lorsqu'ils traitent avec des puissances étrangères.

Je ne fais que consigner le problème, et j'exhorte la Chambre à veiller à ce que disparaisse cette lacune. Il y va certainement de l'intérêt du Parlement de comprendre qu'il lui incombe entre autres de protéger les citoyens canadiens.

J'ai appris avec étonnement ce matin que la logique inversée du bill S-19 veut que les entreprises commerciales étrangères établies au Canada perdent leur immunité alors que les sociétés canadiennes de la Couronne peuvent encore s'en prévaloir. C'est une anomalie qu'on néglige de réparer dans ce projet de loi.

Une deuxième anomalie que je voudrais signaler est que non seulement les particuliers canadiens ne bénéficient pas d'une protection suffisante contre les activités d'un État étranger, mais ils ne sont pas non plus protégés contre les activités des sociétés de la Couronne de leur propre pays, contre lesquelles il leur sera des plus difficile d'entamer des poursuites.

Je termine là-dessus et je remercie la Chambre de son indulgence à mon égard.

• (1420)

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord!

**M. Kilgour:** Sur division!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

### MESURE VISANT À RÉDUIRE LE DÉLAI REQUIS POUR TENIR DES ÉLECTIONS

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé)** propose: Que le Bill C-58, tendant à modifier la loi électorale du Canada, dont le comité permanent des privilèges et élections a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. Pinard** propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le président, je croyais, il y a un an, que l'adoption de ce projet de loi se ferait rapidement. Cette opinion se fondait principalement sur le fait que le projet de loi C-58 était presque identique au projet de loi C-21, déposé le 5 novembre 1979 par le parti progressiste conservateur alors qu'il gouvernait ce pays et en particulier par l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker). De plus, le Comité permanent des privilèges et élections avait recommandé, dès 1976, d'abréger la période électorale. En 1975, le directeur général des élections avait présenté un rapport intitulé: *Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection.* Dans son rapport, le directeur général des élections a fait une excellente étude des listes permanentes et des fichiers électoraux continus. Il estimait alors qu'il coûterait environ 30 millions de dollars par année pour tenir un système de fichiers électoraux qui pourrait être continuellement mis à jour jusqu'au moment d'une élection.



Après avoir pesé le pour et le contre d'un système quelconque de listes électorales permanentes, le directeur général des élections a constaté qu'il serait possible de raccourcir sensiblement la période électroale en supprimant l'impression des listes préliminaires et leur distribution aux électeurs pour les informer que leurs noms étaient inscrits sur la liste. Au début de 1976, le Comité des privilèges et élections a discuté du rapport du directeur général des élections au cours de plusieurs réunions. Il est clairement ressorti que les membres du comité n'estimaient pas alors souhaitable l'implantation d'une liste permanente ou d'un fichier électoral continu. Le comité s'est toutefois prononcé en faveur d'un raccourcissement de la période électorale grâce à l'élimination de l'étape consistant à faire imprimer les listes préliminaires. Le 23 mars 1976, il adoptait une motion à cet effet.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, il est évident qu'on réclame depuis longtemps les deux principales modifications proposées dans le projet de loi. En outre, nous avons tenu compte du fait que certains députés craignaient que la période électorale soit trop abrégée particulièrement dans les régions du pays où il est difficile d'utiliser les moyens de communications et de se déplacer. Nous avons donc proposé une modification à l'article 2 du projet de loi afin de changer la date la plus tardive à laquelle un bref d'élection peut être émis qui passera du quarante-septième au cinquantième jour avant le jour du scrutin. Les membres conservateurs du comité permanent ont accueilli positivement ce changement présenté par mon secrétaire parlementaire et il figure maintenant dans la version modifiée du projet de loi à l'étude.

Le deuxième changement que le comité permanent a apporté au bill C-58 a trait à la durée du recensement. Dans la version initiale du bill C-58, le recensement commençait le trente-cinquième jour avant le jour du scrutin pour se terminer le trente-deuxième jour. En d'autre mots, le recensement devait se dérouler dans une période de quatre jours. Les députés des deux côtés du comité ont trouvé que quatre jours ne suffisaient pas pour faire le recensement. Le gouvernement s'est rendu à ce point de vue et a accepté de modifier le projet de loi.

Comme la première modification du projet de loi que je viens tout juste de décrire a allongé de trois jours la durée minimale de la période électorale, il a été facile d'ajouter trois jours à la période de recensement sans avoir à modifier du tout au tout les dates prévues pour l'exécution d'autres travaux nécessaires pour la préparation et la tenue d'élections. Ce changement dans la période de recensement a nécessité la modification du projet de loi et plus particulièrement des articles 3, 5, 6 et 7. Tous ces changements mineurs dans le libellé ont été approuvés à l'unanimité par les membres du comité permanent.

Je crois que cette nouvelle période minimale de sept jours pour le recensement constitue une amélioration par rapport à la période allouée à l'heure actuelle, soit six jours. A la suite de ces modifications, nous pouvons être certains que les recenseurs auront suffisamment de temps pour mener à bien leur travail. Je crois que nous devons au moins cela à tous les Canadiens qui s'attendent à ce que nous leur facilitions le plus possible l'exercice de leur droit de vote.

Il faut donner tout le crédit qui leur revient aux membres du comité permanent qui ont approuvé ce projet de loi et l'ont amélioré. Tous les députés et la population canadienne doivent leur être reconnaissants d'avoir révisé en profondeur le libellé du projet de loi C-58.

Pour finir, je voudrais exprimer ma gratitude et celle de tous les députés au directeur général des élections, M. Jean-Marc Hamel, et à ses collaborateurs. Ils ont grandement aidé les membres du comité à comprendre et à améliorer le libellé de ce projet de loi en leur donnant des conseil éclairés et courtois.

Enfin, je souhaite qu'après huit heures de débat en deuxième lecture et six réunions du comité permanent, nous mettions rapidement un terme à l'étude de ce projet de loi. Les membres du comité ont examiné le projet de loi en détail et toutes les parties se sont entendues sur les modifications qui y ont été apportées. Je ne vois donc pas de raison d'éterniser le débat sur ce projet et j'espère que mes vis-à-vis permettront son adoption avant 16 heures aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo!

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, à entendre le président du Conseil privé (M. Pinard), on croirait qu'il vient de nous présenter la Déclaration d'indépendance ou quelque autre mesure législative très importante. Je me permets de rappeler à Votre Honneur que, comme on l'a déjà signalé, le projet de loi ne vient modifier que deux points très secondaires. Il contribue à raccourcir la période électorale de quelques jours et à allonger la période de recensement électoral de quelques jours. Compte tenu des problèmes que nous avons avec le caractère démocratique de notre régime parlementaire et représentatif au Canada, j'espère montrer qu'il s'agit là d'une mesure législative peu importante. On lui a accordé beaucoup plus de valeur qu'elle n'en a réellement. Cela revient à utiliser du sparadrap pour une appendicite. Toutefois, pour mon coin de pays, soit l'ouest du Canada, ce projet de loi ne contribuera pas à redorer le blason des institutions fédérales. Ce sera bien le contraire dans certains cas.

En ce qui a trait au premier point que je tiens à faire valoir, je précise que je parle pour moi seulement et non au nom de mon parti. Mon premier point concerne les circonscriptions rurales. Votre Honneur vient d'une circonscription de banlieue. Je vous l'assure, Votre Honneur, vous ne pouvez pas imaginer, ni aucun d'entre nous qui représentons des circonscriptions urbaines ne peut imaginer les difficultés éprouvées dans les circonscriptions rurales pour amener les électeurs à assister à des assemblées de mise en candidature, parfois tenues dans plusieurs localités. On a de la difficulté à faire insérer des annonces dans des journaux publiées hebdomadairement et parfois même mensuellement dans certains cas. On a de la difficulté à parcourir toutes les localités de sa circonscription et à aller s'adresser aux électeurs. Les partis éprouvent des difficultés à susciter des candidatures.

D'après ma connaissance limitée du sujet, il semblerait que nous voulions réduire la période d'application des brefs d'élection parce que, dans les provinces centrales du Canada, certaines gens des circonscriptions urbaines, trouvent les campagnes électorales trop longues. Je puis cependant assurer à Votre Honneur, d'après ce que je crois comprendre, que les électeurs des circonscriptions rurales d'un bout à l'autre du pays, dont celles de votre province, Votre Honneur, sont en faveur de plus longues campagnes électorales.

Beaucoup de ces électeurs seraient d'avis que le bill porterait un titre plus approprié en se présentant comme un projet de loi «tendant à assurer la réélection des députés sortants dans toute la mesure du possible», et je ne plaisante qu'à demi en disant cela. C'est pourquoi je tiens à exprimer mon désaccord à propos du principe non-avoué, c'est-à-dire celui de chercher à faire réélire les députés sortants. Nous jouissons aujourd'hui de tellement d'avantages en tant que députés qu'en réduisant la durée de la campagne électorale nous ne ferions que nous en accorder un de plus, ce qui n'assurerait pas nécessairement que les meilleurs candidats soient élus pour siéger à la Chambre. Ce n'est pas là un bon principe à suivre. Pourquoi pas ne pas réduire la durée de la campagne électorale à deux semaines? Si la campagne ne durait que deux semaines, je suis sûr que même le député de Labelle (M. Dupras) réussirait à se faire réélire.

• (1430)

Réduire la durée de la campagne électorale ajouterait aux difficultés qu'éprouvent les fonctionnaires comme moi qui doivent décider s'ils sont prêts à se porter candidat. Les hommes d'affaires éprouvent des difficultés analogues. Les hommes et les femmes de carrière n'éprouvent pas ces difficultés, mais pour ceux et celles qui exercent de très nombreuses occupations, plus le délai prévu pour la remise des brefs est long, mieux c'est. Si le bill était adopté, les gens comme les fonctionnaires fédéraux auraient encore plus de difficulté à se porter candidats. Nous risquerions de nous engager dans une voie qui nous priverait d'hommes et de femmes très capables de s'occuper de la chose publique.

Ensuite, pourquoi le bill fait-il des montagnes avec des insignifiances? Toutes sortes de débats et d'audiences ont eu lieu. Par contre, nous n'avons pas tenu compte de quelques-unes des recommandations majeures que Jean-Marcel Hamel, Directeur général des élections, a formulées lors des élections de 1979 et de 1980.

Je signalerai deux de ces recommandations. La première vise l'affichage des listes électorales sur les poteaux de téléphone. Je viens de rentrer de Saskatchewan où les listes électorales sont affichées sur les poteaux de téléphone dans toutes les localités. Par exemple, on y trouve le nom de Mary Smith, son adresse et son état civil—et elle vit seule. Il est scandaleux que dans des agglomérations urbaines où le taux de criminalité est élevé, tout le monde sache que Mary Smith demeure dans une maison située sur telle ou telle rue, à tel ou tel endroit. M. Hamel et de nombreuses associations féminines recommandent, entre autres, que l'on mette un terme à cette pratique. Ils recommandent que l'on envoie à chaque électeur un avis d'inscription, sur la liste électorale. Des renseignements de ce genre ne devraient pas être affichés. Si, en modifiant la loi, nous pouvons empêcher qu'une femme soit violée, qu'une veuve soit attaquée ou que sa maison soit cambriolée, je crois qu'il est extrêmement important de le faire. Il faut agir. Il convient d'apporter au moins cette modification valable à la loi électorale du Canada. C'est ma ferme conviction.

Comme vous êtes originaire du Québec, monsieur l'Orateur, vous ne pourrez vraisemblablement pas comprendre mon autre point. Des habitants de la Colombie-Britannique connaissent les résultats des élections dans la plus grande partie de l'est du

Canada avant même d'aller voter. Ils savent comment leurs concitoyens des autres fuseaux horaires ont voté. Nous sommes entrés dans l'ère de l'électronique et le jour même des élections, des stations radiophoniques de Seattle annoncent notamment le nombre de députés libéraux élus en Ontario et au Québec. Les habitants de Vancouver savent pertinemment que les jeux sont faits lorsqu'ils votent.

C'est pourquoi certaines personnes, notamment le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) et moi-même, ont proposé un moyen très simple de jongler avec les heures. Les Terre-Neuviens ne disposeraient peut-être pas d'un aussi grand nombre d'heures que maintenant pour voter. Par contre, le comptage des voix se ferait partout en même temps. Monsieur l'Orateur, vos électeurs, ceux de Lachine, pourraient très bien attendre une heure ou deux, jusqu'à ce que les citoyens de Vancouver aient fini de voter, pour que l'on procède au comptage de leurs voix. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que lorsque, dans une bonne partie du pays, les électeurs savent comment on a voté ailleurs, la démocratie en prend un coup.

Au siècle dernier, pendant les années 80 ou 90, les élections duraient une ou deux semaines. C'est pourquoi nous avons essayé de tenir les élections partout en même temps, à la même heure si possible. Nous avons oublié que nous n'avons aucun ascendant sur les médias électroniques étrangers, sans compter qu'un électeur ontarien peut toujours appeler quelqu'un en Colombie-Britannique. Ce sont les stations radiophoniques et les stations de télévision étrangères que nous ne pouvons pas empêcher d'annoncer les résultats. Il aurait fallu y songer dans ce projet de loi. Le comptage des voix ne devrait commencer nulle part avant que le scrutin ne soit terminé partout. Il aurait fallu faire bien d'autres recommandations dans ce projet de loi.

Parlons maintenant de la nouvelle formule de répartition des sièges. Comme votre province est censée gagner six sièges, d'après la nouvelle formule, vous êtes naturellement en faveur de cette formule, monsieur l'Orateur. Je suis heureux qu'aucune province ne perde de sièges et que la vôtre en gagne quatre.

Ce que je veux dire, c'est que nous sommes probablement déjà trop nombreux à la Chambre. Je ne crois pas qu'il faille réduire le nombre de sièges dans une province; nous sommes capables de mettre au point une formule selon laquelle aucune province ne perdrait de sièges et les provinces à forte croissance démographique en auraient plus.

Les députés vont me demander quelle est ma formule. Je n'en ai pas trouvé, non plus que notre caucus. C'est dans cette voie que nous devrions cependant nous diriger. Le projet de loi devrait contenir une formule selon laquelle aucune province ne perdrait de sièges; les provinces dont la population augmente en gagneraient, quant à elles, de nouveaux. Les gens de ma région auraient ainsi l'espoir d'une amélioration, car malgré l'accroissement de notre population, nous nous savons fortement sous-représentés.

Les Canadiens ne cachent pas leurs critiques contre les députés. Ils ne pensent pas avoir besoin de 28 nouveaux députés qui leur coûtent chacun $140,000 par année, si l'on tient compte du salaire de leur personnel, parce que le Parlement ne leur semble pas fonctionner comme il se doit. A cause des dépenses, et en partie parce que nous devrions parvenir à une formule qui accorderait quelques sièges de plus sans enlever aux provinces ceux qu'elles détiennent déjà, le projet de loi me paraît incomplet.

Je crois savoir que le président du Conseil privé à fait parvenir aux commissions électorales, partout au pays, une lettre les invitant à procéder au redécoupage de la carte électorale afin d'augmenter la représentation de 28 sièges. Mais nous aurons sans doute les mêmes difficultés qu'en 1972 et 1974. Les commissions nous ont proposé une nouvelle carte électorale que nous avons examinée. En 1983 ou 1984, on va peut-être nous présenter une loi de suspension qui nous obligera à tout annuler. Je prie le gouvernement de ne pas agir ainsi. Ce serait malsain pour le Canada. Encore une fois, il aurait fallu prévoir tout cela dans le bill C-58.

• (1440)

Cela m'amène à poser la question suivante: que font nos institutions fédérales en ce moment et qu'en pensent les Canadiens? Pour l'intérêt de la chose, monsieur l'Orateur, j'ai fait une petite enquête un peu au hasard dans ma propre circonscription et certaines des remarques que j'ai recueillies pourront vous intéresser. La question suivante a été posée: «Voulez-vous que le même nombre de députés continuent à siéger à la Chambre des communes?» Dans un échantillon, 50 p. 100 ont répondu «oui»: dans un autre échantillon, 53 p. 100 ont répondu oui. Quant aux «non», ils ont atteint 13 p. 100 et 26 p. 100. De toute évidence, la plupart des contribuables de ma circonscription ne veulent voir aucun changement à la Chambre.

Une autre question a porté sur une autre institution, la Cour suprême: «Estimez-vous que la Cour suprême du Canada a tendance à favoriser le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial dans ses jugements constitutionnels?» Dans un échantillon, 50 p. 100 ont répondu qu'elle est favorable au gouvernement fédéral et, dans un autre, 28 p. 100 ont répondu de la même façon. Quant à ceux qui croient que les provinces sont favorisées, j'ai obtenu deux résultats. Dans un cas, zéro p. 100 et dans l'autre, un p. 100. Il y a eu un grand nombre d'indécis.

Question nº 3: «Êtes-vous d'accord pour qu'on modifie la composition de la Cour suprême du Canada?» Combien ont répondu oui? 47 p. 100 lors d'un premier sondage et 55 p. 100 lors du second; par contre, ont répondu non 25 p. 100 de ceux qui ont participé au second. Je le répète, cela démontre que de l'avis de mes électeurs il faudrait faire de la Cour suprême du Canada une institution dans laquelle nous puissions tous avoir confiance.

Une autre question: «Êtes-vous d'accord pour qu'on permette aux provinces en tant que groupe de participer à la nomination de la moitié des juges d'une cour suprême renouvelée?» Écoutez ceci: 72 p. 100 des répondants ont dit oui et 14 p. 100 ont dit non.

A propos du Sénat, on a demandé: «Pensez-vous qu'il y ait lieu de modifier le Sénat actuel?» Écoutez ceci: lors du premier sondage, 66 p. 100 des répondants ont dit oui et 9 p. 100 ont dit non. Lors du second sondage, 85 p. 100 ont dit oui et seulement 6 p. 100 ont dit non.

La question suivante était: «Croyez-vous que dans une constitution rajeunie on devrait réserver un rôle important à toute forme de Chambre haute?» Dans le premier échantillon, 50 p. 100 des gens ont répondu oui et 22 p. 100, non. Dans le second échantillon, c'était 61 p. 100 contre 29 p. 100.

La question suivante est sans doute intéressante. La voici: «Si oui, quel modèle fondamental favoriseriez-vous?» Dans le premier échantillon, 47 p. 100 étaient pour que les sénateurs soient élus, contre 53 p. 100 pour que les sénateurs soient nommés par les gouvernements provinciaux seulement. Dans le second échantillon, 58 p. 100 étaient pour un Sénat élu et 36 p. 100, pour que les gouvernements provinciaux décident de sa composition.

Quant à la question suivante—je crois qu'elle devrait figurer au compte rendu—elle concernait les organismes fédéraux. La voici: «Les gouvernements provinciaux dans leur ensemble devraient-ils avoir le droit de nommer disons la moitié des membres du conseil d'administration de la Banque du Canada, du CRTC, de Radio-Canada, de la CTC, de l'ONE, etc?» Dans le premier échantillon, 53 p. 100 étaient en faveur et 31 p. 100 contre. Dans le second échantillon, cela devenait 65 p. 100 pour et 26 p. 100 contre.

Une autre question: «Nos lieutenants-gouverneurs devraient-ils être nommés par le gouvernement fédéral comme c'est le cas maintenant?» Quarante-cinq p. 100 des personnes interrogées ont répondu oui et le reste, 55 p. 100, ont répondu que ce sont les gouvernements provinciaux qui devraient les nommer.

Voici la question suivante: «Les juges du banc de la Reine devraient-ils à l'avenir être nommés par le gouvernement fédéral comme c'est le cas maintenant?» Les répondants ont été à 42 p. 100 en faveur de la nomination par le gouvernement fédéral et à 57 p. 100 en faveur de la nomination par les gouvernements provinciaux. Mais cela suffit, monsieur l'Orateur.

Ce que j'essaie d'expliquer c'est que le respect pour les institutions du Canada, et les sondages Gallup le montrent aussi, n'est pas tel que vous et moi le souhaiterions, M. l'Orateur, pour diverses raisons peut-être. L'institution qu'on respecte le moins, à mon avis, est le Sénat du Canada.

Quelqu'un a déjà dit de la Chambre des Lords de la Grande-Bretagne que pour se guérir de l'admiration qu'on pouvait éprouver pour cette institution, il suffisait d'assister à l'une de ses séances. Et voici ce qu'a dit M. Walter Bagot:

> L'histoire même de la civilisation est parsemée de croyances et d'institutions qui, inestimables à l'origine, se sont révélées un fardeau par la suite.

J'ai relu aujourd'hui la liste des sénateurs, et avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, j'estime que si vous, ou l'un de nos collègues, vous donniez la peine d'en faire autant, vous la trouveriez intéressante. Sans vouloir désigner qui que ce soit, à mon humble avis, j'estime que tout ancien premier ministre d'une province, quelle qu'elle soit, devrait avoir le droit d'occuper un poste de sénateur. Tout maire d'une grande ville devrait lui aussi y avoir droit, dans le régime actuel; il en va de même pour tout membre d'un CRT, d'un syndicat, d'une association, ou d'une institution du secteur des services, d'une église, quelle qu'en soit la confession, et notamment les dirigeants universitaires, les professeurs, les professionnels; tous devraient avoir droit à un poste de sénateur. Mais d'après des critères indépendants comme ceux-là, à mon avis, à en juger d'après un bon nombre de nos sénateurs—et j'exclus beaucoup d'entre eux, car de toute évidence certains s'acharnent à faire de l'excellent travail—la plupart des Canadiens jugent que notre Sénat n'est pas, pour ainsi dire, acceptable dans sa forme actuelle.

Quelle serait la solution? Un Sénat élu. J'ai changé d'opinion ces derniers temps; je croyais que les sénateurs devraient être nommés par les provinces comme cela se fait au Bundesrat en Allemagne de l'Ouest. Les sénateurs devraient plutôt être élus, et chaque province être représentée par un nombre égal de sénateurs. Voilà peut-être la réforme la plus sûre et la meilleure que nous puissions apporter à cette institution parlementaire.

Je crois comprendre que chaque régime fédéral de gouvernement dans le monde—qu'on me corrige si je fais erreur—comporte une Chambre haute. Je suis convaincu que notre Sénat pourrait devenir une institution plus représentative et plus acceptable si les membres en étaient élus. On se demandera peut-être s'ils devraient être élus chaque fois que se tiennent des élections générales ou s'ils devraient l'être par rotation, le mandat du tiers des sénateurs devant être renouvelé tous les quatre ans. Je pense que tous les Canadiens de bonne volonté souhaitent un débat sur ce sujet. J'aurais aimé que le comité aborde le sujet pendant qu'il étudiait le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui. Si chaque province du Canada était représentée par huit sénateurs, groupe dont je ne songe aucunement exclure des sénateurs actuels, nous aurions une institution dont vous et moi, monsieur l'Orateur, en fait nous tous à la Chambre et au Canada, aurions tout lieu d'être fiers.

On demandera peut-être quels pouvoirs auraient les sénateurs. Sur cet aspect non plus, je n'ai pas d'opinion arrêtée. Peut-être ne devraient-ils pas être autorisés à présenter des projets de loi de finances. Nous savons qu'en Australie, aux États-Unis, en République d'Irlande et dans bien d'autres pays, le Sénat—élu, s'entend—est productif.

J'ai trouvé intéressant que le sénateur Roblin, un ancien premier ministre du Manitoba, dans un discours qu'il a fait il n'y a pas si longtemps, en juin 1980, se prononce en faveur d'un Sénat élu. J'ai lu le compte rendu de son discours et j'ai constaté qu'il reconnaissait que le Sénat, dans sa forme actuelle, ne peut être efficace. Je dois ajouter que d'autres sénateurs le reconnaissent aussi. Il mentionne dans son discours le projet de loi C-60 dans lequel le gouvernement dont vous faites partie, monsieur l'Orateur, tentait de créer une chambre de la fédération. La Commission Pepin-Robarts a proposé un conseil de la fédération. Le rapport Ryan au Québec a réclamé un conseil fédéral. Le Canada West Foundation a recommandé une chambre des provinces. L'Association du barreau canadien et d'autres ont fait d'autres propositions. Le sénateur Roblin fait ensuite valoir que toutes ces recommandations pèchent parce qu'elles ne proposent pas que le Sénat soit élu et je partage son opinion.

Comment pourrions-nous ne pas avoir un meilleur Sénat s'il n'était pas élu? Il faudrait que les sénateurs aillent alors rendre compte de leurs actes à leurs électeurs. Ils continueraient d'effectuer leur excellent travail en comité mais à titre de représentants élus du peuple. Les députés savent peut-être que la population de l'Ouest est très peu représentée au Sénat, compte tenu de sa population. D'aucuns peuvent se demander pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard est représentée par huit sénateurs bien que sa population ne soit que de 120,000 habitants et comment nous pourrions donner à l'Ontario dont la population est de huit millions d'habitants seulement huit sénateurs. Cela veut dire qu'un sénateur y représenterait un million d'habitants. Je pense que les habitants des provinces centrales qui s'intéressent suffisamment aux institutions parlementaires—comme tous ceux d'ailleurs qui n'habitent pas ces

mêmes provinces—seraient probablement les premiers à favoriser l'élection des sénateurs. Huit sénateurs du Québec, par exemple, pourraient défendre ardemment les intérêts de leur province comme huit sénateurs le feraient pour l'Île-du-Prince-Édouard. Qui oserait ici refuser à l'Île-du-Prince-Édouard d'être représentée par huit sénateurs? Aucun député de bonne volonté, je pense.

• (1450)

Il est trop facile de prétendre que le problème avec le Sénat, c'est que l'on n'y a pas nommé de premiers ministres provinciaux ou de personnalités locales indépendantes, et d'affirmer que pour remédier à ce problème, il suffit d'y nommer—à défaut d'un meilleur terme—davantage de personnes qualifiées. Je crois pour ma part qu'il est trop tard. Nous ne pouvons faire machine arrière. Il faut que nous allions de l'avant et que nous élisions des sénateurs qui représentent toutes les régions. Si l'on en croit le sondage d'opinions dont j'ai parlé tout à l'heure, les habitants de ma région y sont favorables et je connais bien des gens ici et dans les provinces centrales qui s'inquiètent de l'hostilité croissante à l'égard du gouvernement qui a été élu uniquement par deux provinces. Nous aurions ainsi la possibilité d'offrir aux habitants de l'Ouest, et peut-être aussi aux habitants des provinces Maritimes, aux Québécois et aux Ontariens un exutoire.

Je pourrais parler d'autres institutions qui ne sont pas touchées par le projet de loi. Je ne suis pas censé, j'imagine, parler des tribunaux et des conseils d'administration, mais j'aimerais néanmoins dire que je crois fermement que les provinces devraient nommer, disons, la moitié des membres du conseil d'administration de Radio-Canada ainsi que la moitié des membres du CRTC ou du moins leur donner la chance de confirmer les nominations, comme la récente nomination à la tête de Radio-Canada. Peut-être pourrions-nous concevoir un système qui donne aux députés la chance de jouer un rôle au moins consultatif, ou encore d'approuver ces nominations sanctionnées par décret du conseil lesquels, les députés le savent, prennent effet dès l'instant où ils sont signés.

Je me rappelle une occasion où, alors que je plaidais une cause avec un autre avocat, la nomination de ce dernier ayant été signée à l'heure du déjeuner, il ne put reprendre l'affaire cet après-midi-là. Est-ce recommandable? Ne vaudrait-il pas mieux, avant qu'un avocat soit confirmé dans un poste, qu'il comparaisse, mettons devant un comité du Sénat ou un comité mixte du Sénat et des Communes?

On me dit qu'il y a 650 magistrats fédéraux au Canada. Il se peut qu'un premier tiers d'entre eux soient exceptionnels, un deuxième tiers, satisfaisants, mais, à mon avis, l'autre tiers de ces magistrats des tribunaux supérieurs au Canada ne devraient pas y être.

**M. Pepin:** Tout comme dans n'importe quelle profession.

**M. Kilgour:** Un moyen, entre autres,de séparer l'ivraie du bon grain pourrait être de prévoir une procédure de confirmation grâce à laquelle les nominations seraient ratifiées par une institution démocratique et non pas laissées aux seuls caprices de un ou deux ministres.

Votre Honneur me dira que je me suis beaucoup éloigné du bill C-58. Il est difficile de traiter d'un projet de loi dont le sujet est si restreint. J'ai tenté de faire ressortir certains points, de faire quelques suggestions qui, à mon sens, amélioreraient la loi électorale du Canada et le remaniement de la carte électorale. Je remercie les députés de m'avoir écouté aussi patiemment.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député n'a pas invité la présidence à donner son avis sur l'à-propos de ses remarques, mais ce serait peut-être une bonne chose. J'ai écouté avec une grande attention les remarques du député. Certaines d'entre elles portaient sur les dispositions du projet de loi à l'étude, et d'autres non. C'est normal. Toutes ces observations sont pertinentes, mais je demande aux autres députés qui ont l'intention d'intervenir dans le cadre de ce débat d'essayer de s'attacher davantage aux dispositions du bill ou à sa critique, et de s'abstenir de faire des remarques qui n'ont qu'un très lointain rapport avec la mesure à l'étude.

J'ai attendu que le député ait terminé son exposé, car je pensais que ses remarques étaient à propos, mais la question est pertinente.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir la parole maintenant, car je dois assister sous peu à une réunion avec le leader parlementaire. Si j'avais dû attendre un autre tour, la réunion n'aurait pas pu avoir lieu et cela risquait d'entraver nos travaux! Je tiens à dire quelques mots au sujet de ce projet de loi. Je ne parlerai qu'une dizaine de minutes, mais cette mesure est assez importante pour que je fasse au moins quelques observations à son sujet.

Elle a fait l'objet d'une étude approfondie. A chaque caucus sans exception, on s'est torturé les méninges pour savoir s'il convenait de restreindre ainsi la durée minimale de la campagne électorale. Le compromis auquel nous en sommes arrivés est acceptable, mais je tiens à dire, en partie pour répondre aux observations d'autres députés et aussi pour satisfaire certains Canadiens qui s'intéressent à cette question qu'à mon avis, peu importe que nous ramenions à cinquante jours la durée de la campagne électorale.

Lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario, la campagne électorale ne durait que 37 jours. Cela me semblait largement suffisant à l'époque. La récente campagne électorale en Saskatchewan a été plus courte encore, mais cela n'a pas empêché les électeurs de ne pas réélire un grand nombre de députés sortants.

Nous sommes parfois tout pénétrés de l'idée que plus une campagne électorale est courte, plus il est facile aux députés sortants de se faire réélire. Je suppose qu'en théorie—et même en pratique—cela pourrait être vrai si on réduisait radicalement la durée de la campagne électorale au point de rendre impossible à qui que ce soit d'autre de se mettre sur les rangs, mais je crois qu'une campagne électorale d'une durée supérieure à un mois et demi donne suffisamment de temps aux candidats ou aux partis politiques pour exposer clairement leurs opinions individuelles ou collectives aux électeurs canadiens qui, ayant observé ce gouvernement pendant 15 ans, sont, à mon avis, beaucoup plus sensibles qu'on ne le croit, aux idées et aux qualités des candidats. Une campagne d'un mois et demi est suffisamment longue. Cela n'empêche en rien le genre d'électoralisme auquel se livrent les gens qui cherchent à se faire élire, qu'ils soient ou non actuellement députés. Certains peuvent faire du démarchage, peu importe que ce soit un an, deux ans ou même dix ans avant les élections auxquelles ils comptent se porter candidats, et ils peuvent finir par être très bien connus et connaître eux-mêmes presque tout le monde,

dans tous les quartiers ou coins de leur circonscription. La période électorale officielle proprement dite a probablement moins d'importance que pourraient le croire certains d'entre nous qui sommes engagés plus directement dans la politique.

• (1500)

Le défaut de cette mesure, c'est qu'elle porte sur un aspect très limité des élections et que si elle n'avait pas été mise à l'étude avant l'année prochaine, cela n'aurait guère fait de différence. Je ne pense pas que les changements apportés à cette loi influent sensiblement sur les résultats des prochaines élections ou de n'importe quelles élections. J'ai peut-être tort, mais je suis d'avis que si des élections avaient lieu aujourd'hui ou demain, on s'apercevrait que la grande majorité des Canadiens sait déjà au moins pour qui elle ne votera pas. Je pense que la plupart des Canadiens en ont par-dessus la tête des libéraux. C'est mon opinion personnelle et bien entendu, elle n'est sans doute pas partagée par tous les députés.

**M. Pepin:** Vos prédictions au sujet des élections en Saskatchewan n'étaient pas très brillantes.

**M. Deans:** Le ministre des Transports (M. Pepin) dit que nos réalisations en Saskatchewan ne sont guère brillantes . . .

**M. Pepin:** J'ai dit «prédictions».

**M. Deans:** Je n'ai pas fait de prédictions. Si j'étais ministériel à l'heure actuelle, je conclurais d'une élection comme celle-là que tout gouvernement actuel est menacé d'extinction. La couleur du parti n'a pas vraiment d'importance; partout au pays, les gouvernements sont en défaveur et la majorité des Canadiens souhaitent des renversements. C'est ce qui s'est passé au Manitoba et en Saskatchewan et c'est ce qui guette les autres provinces de l'Ouest, tout au moins. Tous ceux que j'ai rencontrés d'un bout à l'autre du Canada m'ont paru penser la même chose du gouvernement fédéral. Qui sait, évidemment, ce qui arrivera dans deux ans.

**M. Pepin:** Attendons encore deux ans.

**M. Deans:** Le ministre dit qu'il ne veut pas le savoir avant deux ans. Même si la majorité de la population n'est pas d'accord, je ne le blâme pas. Si j'étais au gouvernement, je ne pense pas que j'oserais pas moi non plus faire subir à ma politique l'épreuve du scrutin.

Les modifications qu'on nous propose sont acceptables. Les candidats auraient tout intérêt à ce que la campagne électorale dure moins longtemps. Les changements apportés en comité quant à la période de recensement s'imposaient eux aussi. Dans les circonscriptions très étendues, il est très difficile de terminer le recensement en quatre jours. Il sera de plus en plus difficile de trouver des gens pour faire le recensement. Ce travail n'est pas assez bien rémunéré pour qu'il soit possible de trouver des personnes pour s'en occuper dans un délai très court. En outre, vu qu'il y a de plus en plus de familles où les deux parents travaillent, il devient difficile de trouver les gens chez eux. Même si sept jours ont été réservés pour le recensement, on constatera sans doute que les recenseurs ne disposent que de trois heures par jour, ou quatre au maximum, pour trouver les électeurs chez eux et leur confirmer qu'ils ont le choix de voter. Il faudra peut-être même réviser cette disposition avant que les élections aient lieu, pour garantir que cela donne assez de temps.

Le jour des présentations a été fixé au 28e jour avant le jour du scrutin, ce qui est très bien. Ce pourrait être une bonne chose d'examiner et de sceller les boîtes de scrutin au bureau du président d'élections 21 jours avant le jour du scrutin si cette disposition est appliquée comme il convient.

Nous devons examiner l'ensemble du processus électoral, monsieur l'Orateur. Le processus actuel est complexe et embarrassant, mais ce n'est pas de là que vient le problème. Le fait de fixer de nouveaux délais et d'apporter toutes sortes de modifications connexes ne nous donnera pas un meilleur gouvernement, un meilleur Parlement ou un système de représentation plus approprié. Les principaux changements doivent avoir lieu à la Chambre. Le fait de donner aux citoyens l'occasion de voter est l'aspect le plus important du processus démocratique, mais c'est ce qui se passe une fois que les élections sont terminées qui indique à quel point ce processus est efficace.

Peu importe les changements que nous pouvons apporter à la loi électorale du Canada, si nous ne nous penchons pas sur le système archaïque qui existe au Parlement, comme nous avons pu le constater aujourd'hui, et si nous n'examinons pas s'il conviendrait de modifier le système électoral, le Parlement ne pourra pas fonctionner mieux qu'il ne le fait maintenant.

Je ne pense pas que vous occupiez le fauteuil ce matin, monsieur l'Orateur. J'ai écouté un député parler du bill qui a été mis en délibération avant celui-ci. Sans vouloir être méchant, il m'a semblé que ce député passait une bonne partie des 35 ou 40 minutes qui lui étaient accordées à parler de toutes sortes de questions qui n'avaient pas de rapport avec le sujet du bill. Cela se produit souvent parce que les députés n'ont pas tellement d'occasions d'avoir la parole et parlent beaucoup trop longtemps quand ils l'ont. Ils ont tendance à utiliser tout le temps dont ils disposent.

Nous devons nous pencher sur ce qui arrive après les élections. Si ces changements à la loi électorale du Canada doivent signifier quelque chose, nous devons alors améliorer le processus des délibérations quotidiennes à la Chambre des communes et aux comités. Rien ne sert de mener à terme l'exercice en cours aujourd'hui si nous nous en tenons au système archaïque qui ne nous permet pas de délibérations sérieuses et qui offre peu d'occasions d'échanger des vues convenablement. Le Règlement actuel exige presque des députés qu'ils parlent deux fois plus longtemps qu'il ne le faut, tout simplement pour épuiser le temps mis à leur disposition. Ce qui ne veut pas dire cependant que chaque fois qu'un député parle pendant 40 minutes, ce temps soit gaspillé. Bien sûr, à l'occasion, les discours de 20, 30 et 40 minutes sont justifiés à cause de leur contenu et du sujet à l'étude.

Ce projet de loi n'est qu'un premier pas, monsieur l'Orateur. En fait, c'est même peut-être le dernier pas. A mon avis, les changements proposés ne s'imposent pas sur-le-champ. Le monde ne changera pas d'un iota à cause de cette série de modifications. Effectivement, il aurait peut-être mieux valu entreprendre d'abord la réforme du processus parlementaire et, en prouvant au public que le Parlement peut marcher, ainsi encourager sa participation. Nous devons encourager les gens à se convaincre qu'en votant ils jouent un rôle important dans le processus démocratique. Ils doivent être convaincus qu'en déléguant un représentant au Parlement, ce dernier a vraiment l'occasion d'exprimer leurs vues, et de présenter différents points de vue sur l'évolution souhaitable pour le pays.

• (1510)

Je n'irai pas plus loin, car je m'éloigne un peu du sujet du bill, mais si je le dis c'est parce que nous aurions tort de nous imaginer que nous avons fait là quelque chose d'important. Nous aurions tort de croire que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers parce que nous avons modifié un peu la loi électorale du Canada. Si nous nous imaginons que cela va encourager à participer beaucoup plus le citoyen moyen qui regarde d'un œil critique ce qui se passe au Parlement nous nous berçons d'illusions. Nous devons faire bien davantage et l'avenir n'est pas très encourageant.

Nous sommes de grands techniciens et nous savons rendre les choses plus ou moins techniques, mais apparemment nous ne savons pas les rendre plus utiles. L'utilité du processus parlementaire me semble beaucoup plus importante que son efficacité. Je crois le Parlement inutile, non pas que cela me plaise, et je ne partage donc pas l'opinion du premier ministre (M. Trudeau) à cet égard. Je voudrais qu'il soit plus utile. Il faut bien l'admettre, il est inutile pour la plupart des Canadiens; le Parlement ne s'occupe jamais des choses qu'ils estiment importantes. Je ne pense pas qu'ils doutent de notre bonne volonté, mais plutôt qu'ils nous jugent incapables de régler les graves problèmes sociaux et économiques qu'ils doivent affronter. Voilà pourquoi j'exhorte la Chambre à aller plus loin et à faire en sorte que le Parlement joue vraiment son rôle.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, pour une fois je suis tout à fait d'accord avec le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Je trouve que ce qu'il a dit est important et je suis enchanté qu'il l'ait fait.

Ce bill, qui a simplement pour but d'abréger la période électorale, n'aborde même pas comme il le faudrait la consultation électorale. Je dis moi aussi qu'il y a des réformes plus importantes à entreprendre, mais rien n'indique que le gouvernement soit disposé à convoquer le comité permanent de la procédure et de l'organisation, où nous pourrions nous attaquer aux réformes qui s'imposent pour donner plus d'importance à notre institution et lui redonner sa crédibilité d'antan. Cette crédibilité a été sapée par l'impossibilité dans laquelle se trouvent les députés de s'attaquer aux questions importantes de l'heure, puisque le gouvernement présente parfois des projets de loi dérisoires.

Beaucoup considèrent cette Chambre comme dépassée, parce que nous nous sommes révélés incapables de traiter des grands problèmes du pays. J'estime que nous pourrions nous occuper de l'inflation, du chômage et des taux d'intérêts exagérés, mais l'attitude adoptée par le gouvernement sur ces questions nous empêche d'agir.

Pour donner des précisions, ce bill ne cherche pas à reprendre de haut la matière traitée par la loi électorale du Canada. Pour débuter, l'article 5 du bill modifie l'article 18(9) de la loi. Il dit:

> Chaque président d'élection doit envoyer un avis de recensement en la forme prescrite, au plus tard le mercredi vingt-sixième jour avant le jour du scrutin, à chaque électeur résidant dans une section de vote de sa circonscription dont le nom apparaît sur la liste préliminaire des électeurs de cette section de vote.

Je parierais que cela a été rédigé avant la sortie du timbre à 30c. Au lieu d'appeler ce bill loi modifiant la loi électorale du Canada, il faudrait l'appeler loi de secours à Postes Canada, parce qu'à raison de 12 à 15 millions d'électeurs, cela va faire à la Poste une rallonge d'environ 4 millions, pour l'honneur de distribuer aux électeurs ces avis individuels. Je suis sûr qu'aucune disposition n'est prévue pour qu'on expédie ensemble les avis destinés aux personnes habitant à la même adresse.

Je dis cela de façon quelque peu facétieuse, mais il est nécessaire de souligner cet aspect très important. Nous devrons non seulement assumer les dépenses de recensement, d'impression des listes électorales, etc., mais nous devrons également subir cette dépense supplémentaire.

Cela m'amène à parler de la liste électorale. Je suis les travaux d'un grand nombre de comités de la Chambre, mais il est bien évident que je suis incapable d'être présent partout, et c'est ce qui explique que je n'ai pas pu suivre les travaux du comité des privilèges et élections, qui a étudié ce projet de loi. J'ignore donc si on a envisagé la possibilité d'établir une liste électorale permanente, comme c'est le cas dans de nombreuses provinces dont la mienne. On nous sert toujours le même argument: cela coûte trop cher. Je crois cependant, monsieur l'Orateur, que si nous pouvions persuader aussi bien les bureaucrates que nous-mêmes qu'une liste permanente est chose possible, nous pourrions économiser au moins la subvention de 4 millions de dollars versée aux Postes canadiennes, car ce serait alors aux électeurs de vérifier. Ils pourraient par exemple se rendre le deuxième jour de janvier et le deuxième jour de juillet de chaque année au bureau municipal le plus près de chez eux pour s'assurer que leur nom figure bien sur la liste électorale. S'ils omettaient de le faire et si des élections générales étaient déclenchées, ce serait tant pis pour eux. Le premier devoir d'un électeur est de s'assurer qu'il est en mesure d'exercer son droit de vote. Le second, monsieur l'Orateur, consiste à voter conformément à la loi. Je n'ai aucune objection à ce que l'on dresse une liste permanente des électeurs. Je regrette qu'il n'en soit pas question dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

• (1520)

Il existe bien d'autres questions dont on aurait dû traiter dans un projet de loi modifiant la loi électorale du Canada, et ces questions ont été portées à l'attention du comité, des députés, du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements.

Ce sont des questions qui ressortent clairement lors des élections mais dont le souvenir se perd une fois les élections passées, presque complètement. Or je ne tiens pas à ce que nous les oublions complètement, mais plutôt à ce que nous nous en souvenions et à les faire incorporer dans un projet de loi. L'une des plus importantes est celle des bureaux de scrutin mobiles, qui existent au niveau provincial. Ainsi, des caravanes circulent d'un hôpital à l'autre, d'un foyer de vieillards à l'autre, d'une maison de personne alitée à l'autre, bref elles vont chez les personnes qui ne sont pas en mesure de sortir pour voter, et comptent à leur bord des agents de scrutin, des scrutateurs et des urnes. Il ne faut pas oublier les personnes qui, n'ayant pas jugé nécessaire de se rendre au bureau de vote par anticipation, sont soudainement tombées malades ou ont eu une quelconque autre malchance entre la date de fermeture de ce bureau spécial et le jour du vote officiel. Ces personnes ont elles aussi le droit de voter. Les agents de scrutin devraient pouvoir leur apporter les urnes chez eux.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Est-ce là une nouvelle invention?

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ce n'est pas une nouvelle invention, monsieur l'Orateur. J'ai déjà fait pareille proposi-

tion et je suis sûr que d'autres en ont fait autant. Le principe a été soumis au comité, qui l'a rejeté, le trouvant d'application peu pratique. Or il n'en est rien. Il pourrait peut-être se révéler embarrassant pour la bureaucratie. Mais il y a une différence entre l'aspect embarrassant pour la bureaucratie et l'aspect pratique de la chose. Non seulement cette idée est-elle pratique, mais elle est également essentielle dans une collectivité démocratique. Il faut prévoir des dispositions pour permettre aux personnes qui, pour des raisons de maladie, d'âge, de faiblesse, ou autre ne peuvent se déplacer, de se prévaloir de leur droit de vote. Je regrette qu'un projet de loi dans lequel on prétend modifier la loi électorale du Canada n'en tienne pas compte.

Une autre chose dont je me rappelle très bien, que j'ai déjà mentionnée et sur laquelle je reviendrai encore et encore, c'est la possibilité de voter aux bureaux de scrutin dès les premiers moments. Cela serait plus facile si nous avions une liste permanente des électeurs. Cette liste serait remise au président des élections dans les bureaux de scrutin dès le lendemain du déclenchement des élections. De nos jours, il faut planifier ses vacances longtemps à l'avance afin de bénéficier de tarifs aériens réduits. Les réservations se font parfois trois ou quatre mois à l'avance. Il se peut que le départ ait lieu la veille du scrutin officiel ou du scrutin anticipé ou encore du jour où on peut aller voter au bureau du président des élections. Il faudrait donc prévoir que les électeurs puissent vraiment aller voter au bureau du président des élections le plus tôt possible. Le président des élections doit évidemment disposer d'un jour ou deux pour s'organiser. Mais, à partir de ce moment jusqu'à la tenue du scrutin anticipé comme tel, les électeurs devraient pouvoir aller voter au bureau du président des élections et faire rayer leur nom de la liste des électeurs. A l'ouverture des bureaux de scrutin, la journée des élections, le nom de ceux qui auraient déjà voté serait rayé de la liste.

Le vote par procuration est un autre problème. Mes souvenirs s'estompent quelque peu, car les dernières élections sont loin derrière nous, mais il me semble que la loi prévoit qu'une seule personne peut voter pour le compte d'un électeur invalide ou autrement incapable d'aller voter pour quelque autre raison. Mais, et c'est peu pratique, une personne ne peut avoir le droit de voter que pour une autre seulement. Mais il pourrait très bien arriver qu'un couple âgé dont les deux membres sont inscrits sur la liste électorale soit dans l'incapacité d'aller voter. Pourquoi ne pourrait-il pas donner deux procurations à la même personne plutôt que de faire appel à deux personnes? Je vois les désavantages de la procuration simple, mais je ne comprends pas pourquoi il devrait être hors de portée pour l'intelligence ou la confiance humaines—cela peut être une question de confiance en situation électorale qu'une personne ait la procuration de deux, trois ou quatre autres—mais qu'arrive-t-il dans le cas d'un foyer pour personnes âgées? Il se peut que quatre électeurs y soient incapables d'aller voter. Une personne devrait pouvoir obtenir leur procuration à tous quatre.

Il existe une autre situation extraordinaire dont je ne saisis pas la logique et que je n'ai pas réussi à faire changer. Si vous habitez une région rurale de votre circonscription et que votre nom ne figure pas sur la liste électorale, un voisin peut vous accompagner au bureau de scrutin, répondre de votre identité sous serment, et votre nom sera inscrit sur la liste. En région urbaine, cela est impossible. C'est stupide. C'est le comble de la stupidité. Pourquoi quelqu'un ne peut-il confirmer votre identité sous serment? Si un voisin ne suffit pas, alors pourquoi pas quelqu'un doté de pouvoirs de notaire ou un juge de paix. Peut-être pourrions-nous, aux fins de la loi et pour la journée du scrutin, conférer des pouvoirs de juge de paix au président d'élection? Alors, un particulier pourrait déclarer son identité sous serment. Bien sûr, il lui faudrait produire des pièces d'identité. Je parle en ce moment de la liste électorale. Mais une liste permanente serait de beaucoup préférable. Néanmoins, avec la liste électorale, l'électeur peut prêter serment et déclarer son identité et indiquer sa durée de résidence dans la circonscription, puis obtenir le droit de vote. La chose est plus facile à faire en milieu urbain qu'en milieu rural. A mon avis, c'est de la folie pure. Pourquoi n'a-t-on pas réglé ce problème dans le projet de loi. Celui-ci a pour seul objectif de réduire la durée de la campagne électorale.

Il me vient à l'esprit une autre difficulté dont j'ai souvent été témoin. Tous les députés qui font leur devoir de candidat, le jour du scrutin, en se déplaçant d'un bureau de scrutin à l'autre pour savoir si tout va bien ont pu voir nombre d'électeurs se présenter au mauvais endroit. Le président d'élection n'est pas toujours en mesure de leur donner les bonnes indications. Mais les électeurs veulent bien savoir où aller voter. Je suggère, tout d'abord, que le scrutateur possède la liste de tous les électeurs de la circonscription, qu'il s'agisse d'une liste permanente ou faite par recensement. Il devrait aussi y avoir un plan de la circonscription au complet, bien divisé selon les bureaux de scrutin, pour que les électeurs puissent constater quel est leur bureau s'ils se sont trompés parce qu'ils habitent, par exemple, aux confins d'un secteur. Si l'électeur habite Sidney mais se trouve dans le secteur de Saanich-Nord, il saura qu'il doit voter à McTavish. Ce serait beaucoup plus simple de cette façon. Parfois, les électeurs viennent voter après le travail. S'il est près de 18 h 30 ou 19 heures quand ils s'aperçoivent qu'ils ne sont pas au bon endroit, ils pourraient bien ne pas avoir le temps de se rendre à leur bureau de scrutin qui se trouve trop loin, parce qu'ils auraient mis trop de temps à découvrir où voter. Il faudrait donc que chaque bureau de scrutin affiche le plan de toute la circonscription et possède la liste complète des électeurs dans cette circonscription. Le président d'élection ou un autre responsable pourrait alors aider facilement les électeurs.

• (1530)

Même si je ne veux pas retarder l'adoption de ce bill, je suis mécontent parce qu'il ne change pas grand-chose. Je suppose que l'on devrait de toute façon renvoyer au Sénat les maigres dispositions qu'il renferme.

Cependant, on ne devrait pas nous demander de discuter une mesure aussi limitée—son objet se borne à réduire la durée de la campagne électorale—alors qu'il y a une multitude d'aspects autrement plus importants de la loi électorale du Canada qui nécessiteraient une réforme.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur l'Orateur, je serai bref dans mes remarques. Je veux signaler que j'appuie cette mesure.

A l'étape de la deuxième lecture de ce bill, je me souviens que j'ai expliqué en détail certains aspects de la réforme électorale et que j'ai recensé certaines dispositions qui, à mon avis, auraient dû y être incluses. Je ne les répéterai pas aujourd'hui. Certains députés de l'opposition se sont déclarés en faveur de campagnes électorales plus longues, notamment parce qu'ils estiment que des campagnes plus courtes auraient tendance à favoriser les députés sortants. Étant donné que le gouvernement de l'heure aurait davantage d'élus que l'opposition au départ, il serait favorisé par le vote.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a montré cet après-midi que cette hypothèse ne s'est pas vérifiée en Saskatchewan ou au Manitoba. Selon moi, à moins de limiter la campagne électorale à moins de 25 jours, le fait de la raccourcir n'aura aucune influence sur les résultats du scrutin. Même si les gouvernements au pouvoir dans ces deux provinces ont été renversés, ce résultat n'est pas attribuable au fait que la campagne électorale ait été plus courte comme le montrent les résultats à Terre-Neuve.

Au début de la Confédération, il était nécessaire que les campagnes électorales dépassent deux mois puisque les candidats devaient emprunter le train ou des voitures hippomobiles pour visiter les campagnes. Mais cela n'est plus nécessaire aujourd'hui grâce aux communications électroniques instantanées grâce à la télévision et à la radio. Même la presse écrite peut paraître très rapidement. Par exemple, dernièrement, j'ai visité une imprimerie dans ma circonscription et l'on m'a montré une machine qui pouvait imprimer 2,000 copies en l'espace de dix minutes. Il faut donc bien peu de temps pour imprimer des prospectus et autre matériel électoral.

Je souhaite également que soit réduite la durée des campagnes électorales parce que cela semble correspondre au désir des électeurs et à tous ceux qui doivent nous endurer au cours de ces longues campagnes.

Pendant que je faisais campagne des gens m'ont dit deux semaines avant le jour du scrutin qu'ils en avaient assez d'entendre les candidats répéter leurs arguments, de les voir apparaître au petit écran chaque fois qu'ils ouvraient la télé. Ou bien leur décision était prise depuis des jours ou bien ils attendaient le jour du scrutin pour se décider. Nous devrions avoir pitié des électeurs en évitant de les bombarder de tous ces messages électoraux jour après jour. Nous devrions réduire les campagnes électorales aux 50 jours proposés dans le bill à l'étude.

Il y a aussi la question du recensement qu'ont soulevée cet après-midi le président du Conseil privé (M. Pinard) et d'autres députés. Cette étape soulève probablement plus de plaintes que tout le reste du processus électoral. Les électeurs se plaignent ou bien de ne pas figurer sur la liste ou de figurer sur la mauvaise et d'aboutir dans le mauvais bureau de scrutin. Puisqu'il arrive souvent que les gens soient absents du foyer au moment du recensement, ce dernier est loin d'être parfait. Le député de Hamilton Mountain a souligné que c'était particulièrement vrai de nos jours quand les deux parents travaillent et que les enfants sont à l'école.

On pourrait aborder le problème du recensement de deux façons différentes. Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a proposé l'établissement d'une liste permanente des électeurs. Cette méthode a été efficace en certains endroits et il pourrait être opportun de l'adopter au Canada. Une étude minutieuse serait au moins justifiée.

Une autre méthode entraînerait l'élimination complète de la liste des électeurs. Dans un certain nombre de pays, comme dans certaines régions rurales du Canada, les votants se rendent simplement au bureau de vote, s'identifient et sont autorisés à voter. Dans certains pays, après avoir prêté serment, ils sont estampillés avec une encre indélibile de sorte qu'ils ne peuvent voter à nouveau. Nous pourrions peut-être utiliser une méthode de ce genre. Cette méthode est analogue à celle qui est utilisée quand on se fait estampiller la main à l'occasion d'une réunion mondaine pour pouvoir sortir de la salle et y revenir. La méthode électorale pourrait être plus raffinée, mais on peut mettre au point une méthode qui permettrait à tous de ne voter qu'une fois.

Enfin, je veux parler de la nomination des fonctionnaires chargés de tenir les élections. Je ne suis pas en faveur du régime actuel en vertu duquel le gouvernement élu peut nommer les directeurs du scrutin ou les surveillants du bureau de scrutin. Ce système laisse une trop grande place au favoritisme.

Ainsi, pas plus tard que ce matin, j'ai lu un recueil de lettres de Sir John A. MacDonald. Une de ces lettres était adressée à un de ses partisans qui se présentait aux élections. En gros, il y disait qu'il avait eu la chance de retenir les services d'un président d'élection qui, d'après lui, serait bien disposé à l'égard de ce candidat. L'histoire s'est passée il y a environ un siècle, et j'ignore si le favoritisme est aussi flagrant à l'heure actuelle, mais je ne donnerais pas le bon Dieu sans confession à certains députés assis de l'autre côté de la Chambre.

J'ai une autre histoire à raconter à propos de Sir John A. MacDonald et des élections. Le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, qui comprenaient encore la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba à cette époque, avait envoyé un jour un télégramme à Sir John A. MacDonald pour lui signaler que, pour avoir le droit de voter, il fallait être maître de maison. Cela se passait avant que l'on n'accorde le droit de suffrage aux femmes. Le lieutenant-gouverneur voulait savoir si les citoyens vivant dans les teepees devaient être considérés comme des maîtres de maison aux fins du scrutin. Sir John A. MacDonald lui a évidemment répondu que oui, s'ils étaient conservateurs.

De toute façon, à mon avis, les agents électoraux, les présidents d'élection, les vice-présidents d'élection et tous les employés requis pour les élections, devraient être nommés par le directeur général des élections du Canada et relever directement de lui. Je crois qu'il l'a déjà recommandé à plusieurs reprises et je l'appuie ainsi que d'autres députés, je crois.

Enfin, je dois dire que je me prononcerai bien volontiers en faveur de ce projet de loi.

• (1540)

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'ai écouté la dernière intervention, celle de mon collègue le député de Western Arctic (M. Nickerson) avec grand intérêt. Les habitants du grand Nord ont un problème particulier que vous, monsieur l'Orateur, qui habitez dans une agglomération urbaine ou moi, qui habite dans la

banlieue d'Ottawa, ne connaissons pas. Les Torontois ne connaissent pas ce problème, mais je pense qu'on peut le connaître dans certaines circonscriptions de l'Ouest et notamment dans le nord de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Si l'on veut bien se reporter aux procès-verbaux des délibérations des comités, on constatera que ces problèmes et ces différences ont tous été abordés. Nous espérons que la courte période allouée à l'étude de ce bill constitue un compromis acceptable et c'est pourquoi je me joins à tous mes amis canadiens pour formuler le vœu que ce nouveau compromis soit un succès.

J'aimerais un instant vous faire part de ma propre expérience puisque j'ai participé à quatre campagnes électorales. Laissez-moi vous dire que la dernière campagne m'a paru particulièrement longue. Ce doit être un véritable martyre pour des chefs de partis que de sillonner le pays en avion, de passer d'un fuseau horaire à un autre, de passer de l'obscurité au jour, de changer d'heures de repas tout en s'arrangeant pour rester suffisamment en forme et lucide pour pouvoir continuer leur campagne. Les problèmes sont énormes. A une époque où nous jouissons des avantages, si on peut dire, de la communication quasi instantanée, il est bon que nous étudiions ce bill et ses propositions.

Je le répète, je crois que ce projet de loi constitue un compromis acceptable. On n'a pas fait le tour de la question des élections et de la représentation à la Chambre des communes si l'on s'intéresse uniquement aux questions de délai, d'affichage des avis et de réduction de la durée de la campagne électorale. Il y a d'autres questions qui revêtent pour tous ceux qui s'intéressent à notre institution un grand intérêt. Je regrette que certains des problèmes que nous avons connus et que nous connaîtrons probablement soient le fruit de la négligence ou encore dus au fait que nous avons laissé notre institution s'accroître démesurément. Peut-être que cela a créé des problèmes aux députés. Cependant, je voudrais énumérer quelques-uns de ceux qui se posent chaque fois que nous songeons à modifier le processus électoral. Dans l'état actuel des choses, au moins 282 députés, hommes et femmes, sont élus par les différentes régions du pays. Le gouvernement est une institution très complexe. Son bon fonctionnement dépend de bien des facteurs en plus de ses propres règles internes ou de la personnalité de ceux qui le composent.

Pendant que j'étais président du Conseil privé, j'ai proposé de nombreux changements au Règlement de la Chambre des communes. Au cours de la présente session, le président du Conseil privé (M. Pinard) nous avait promis une réforme mais qui n'a pas pris corps jusqu'à présent. C'est dommage. Il faut noter qu'un important changement aura lieu bientôt à la Chambre. Un changement qui n'a pas été annoncé et que bien peu de députés souhaitent. A la suite des prochaines élections, 28 nouveaux députés viendront s'ajouter à notre effectif et, la Chambre comptera alors 310 sièges. En l'an 2001, dans une vingtaine d'années, aussi étrange que cela puisse paraître, la Chambre pourra compter jusqu'à 374 ou 375 sièges.

Il se peut que ces changements se fassent sans qu'il en soit question à la Chambre puisque la loi permet qu'un comité s'en charge. Cette situation découle de l'étude de la représentation qui a fait suite au recensement de 1981. Il faut se rappeler que l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique exige que l'on redistribue les sièges après chaque recensement décennal. Selon la loi régissant la représentation d'après laquelle le nombre des sièges serait resté stable, la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Manitoba et Terre-Neuve auraient perdu des sièges. C'était inacceptable pour les représentants de ces provinces. En outre, c'était aussi inacceptable pour certains députés qui allaient perdre leur siège à la suite de la nouvelle redistribution, instamment le ministre des Finances (M. MacEachen), alors président du Conseil privé, et le ministre responsable de la réforme électorale.

Qu'est-il arrivé? La révision des circonscriptions a été suspendue et la question a été renvoyée à un comité. On a voté une nouvelle loi sur la représentation préconisant ce qu'on a appelé la méthode de l'amalgame. On l'a appelée ainsi parce qu'elle combinait trois différentes formules pour répartir les sièges entre les petites, les moyennes et les grandes provinces. Ce qui importe davantage, relativement à notre problème actuel, c'est que ce bill prévoyait qu'aucune province ne perdrait de sièges lors du rajustement de la représentation tous les dix ans. Le Québec devait servir de base au calcul du nombre de sièges pour toutes les provinces. Ainsi, le Québec aurait 75 sièges, et obtiendrait quatre nouveaux sièges à la suite des recensements effectués tous les dix ans. Par conséquent, le nombre des députés augmenterait très rapidement tous les dix ans.

Aux élections fédérales de 1979, les premières effectuées en vertu du nouveau système, 18 nouveaux sièges furent ajoutés. Le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique furent les provinces qui y gagnèrent le plus. Même si la population du Canada dans son ensemble avait augmenté, celle des différentes circonscriptions demeurèrent sensiblement la même. Les députés, et le gouvernement minoritaire qui a dirigé le pays de 1972 à 1974, savaient très bien que ce qu'ils faisaient n'était que temporaire, qu'ils réglaient uniquement leur propre problème et qu'ils laissaient à une autre législature le soin de décider si les provinces pouvaient perdre des sièges. La nouvelle législature, c'est la nôtre. En fait, la nouvelle loi sur la représentation (1974) renfermait une disposition obligeant la Chambre des communes de 1979 à réviser la formule permettant de déterminer le nombre de sièges et de les répartir entre les provinces. J'aimerais donner lecture de l'article pertinent. C'est l'article 7.

> Le président du Conseil privé doit,
>
> *a*) au plus tard le vingtième jour de séance de la Chambre des communes suivant le 30 juin 1979, si le Parlement n'est pas alors dissous, ou
>
> *b*) si le Parlement est alors dissous, au plus tard le vingt-cinquième jour de séance de la Chambre des communes suivant la convocation du Parlement,
>
> proposer à la Chambre des communes que soit établi et donné au comité compétent de cette Chambre un ordre chargeant ledit comité de réviser les règles établies par le paragraphe 51(1) des *Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1974*, modifiés par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique (nº 2), 1974*, et de faire des recommandations au sujet de toutes modifications qui lui paraissent alors nécessaires ou souhaitables, et, au reçu de cet ordre, le comité doit y donner suite et faire à la Chambre rapport de ses recommandations à ce sujet.

Comme ces rédacteurs écrivent bien! Si Votre Honneur pouvait y comprendre quelque chose, il se rendrait compte que la révision devait s'amorcer au début de l'automne de 1979, même si des élections étaient déclenchées avant que la Chambre ne soit saisie de l'ordre en question. J'insiste sur le mot «saisie». Un comité devait procéder à une révision complète et en faire rapport à la Chambre. En d'autres termes, le Parlement a décidé en 1974 de refiler à la Chambre en 1979 ce problème épineux, celui de savoir s'il était sage de laisser s'accroître le nombre des députés.

• (1550)

Malheureusement, le rédacteur avait tout prévu sauf ce qui est arrivé. A l'automne de 1979 c'est moi, président du Conseil privé, qui ai présenté une pareille motion à la Chambre. La discussion de ce renvoi en comité a effectivement démarré avant l'expiration du 25e jour de séance, le 12 novembre 1979. Un document de travail détaillé a été établi par mes services à l'intention du comité. Ce document exposait diverses solutions de rechange à la croissance sans borne de la Chambre des communes.

La Chambre est tombée, et le gouvernement a changé avant que la discussion de la motion ait pu se poursuivre. Il n'a plus été question de révision de la loi sur la représentation (1974). Puis est venu le recensement de 1981. La redistribution dont j'ai parlé et le nombre de sièges dont il était question sont maintenant figés dans une pose immuable, à moins qu'un nouveau coup de baguette magique ne leur redonne vie.

Au sens le plus strict du terme, il a été satisfait aux exigences de la loi. Une motion de renvoi a été présentée et mise en discussion. Si la motion s'éteint, il en va de même pour les dispositions qui prévoyaient l'étude en comité sous le couvert de ce renvoi. L'anéantissement des dispositions de révision par déclenchement d'une élection n'avait pas été prévu par le rédacteur initial de la loi sur la représentation. Il n'avait pas prévu non plus qu'un gouvernement laisserait la Chambre devenir une monstruosité, sans que ses membres disent rien. Au lieu de s'attaquer aux épineuses questions examinées puis éludées en 1974 pour les raisons que j'ai exposées, le gouvernement a décidé de les éluder encore une fois. Je n'entends plus parler de la question. Pis encore, il n'y a plus de révision, pourtant prévue à la loi, de cette croissance effrénée. Tous les freins semblent avoir maintenant lâché.

La possibilité est là pour la Chambre, non seulement d'atteindre en quelques décennies la taille de la Chambre des communes britannique, qui compte 635 députés, mais de finir par la dépasser, car on ne voit pas l'instant où s'arrêtera la croissance permise par la formule actuelle.

Qu'adviendra-t-il de la Chambre des communes canadienne si tous les dix ans ses effectifs augmentent d'environ 30 députés? Nous en sommes déjà arrivés à la limite des possibilités matérielles. Pour accueillir les 18 nouveaux députés en 1979, il a fallu reculer le fauteuil du Président et l'appuyer directement contre le mur de la tribune de la presse, et réduire la largeur des allées séparant les sièges des députés. Si nous recevons 30 députés de plus à la Chambre, il faudra remplacer les bureaux par des banquettes, défoncer les murs ou supprimer purement et simplement les allées et utiliser des grues pour faire descendre les députés à leur place.

Le coût en sera inouï. En 1979, mes fonctionnaires ont calculé que chaque nouveau député coûterait $140,000 pour son traitement et le salaire de son personnel. Il en coûterait aujourd'hui de $170,000 à $190,000. Les coûts indirects sont probablement plus époustouflants. Au cours des 20 dernières années, la Chambre a occupé progressivement l'Édifice de l'Ouest, celui de la Confédération, celui de la Metropolitan Life et l'Édifice de l'Est en plus de louer des locaux dans certains autres immeubles. Une fois achevé le nouvel immeuble de la Banque Royale, rue Sparks, il nous faudra l'occuper également si d'autres députés viennent s'ajouter aux effectifs de la Chambre.

A mon avis, cela aura des conséquences désastreuses pour la Chambre. Un grand nombre de députés de l'arrière-ban ont déjà beaucoup de mal à obtenir la parole pendant la période des questions ou un débat important. De plus en plus de députés extrêmement compétents estiment qu'il y a déjà une file d'attente trop longue pour obtenir un poste au cabinet ou d'autres fonctions importantes. Un député peut facilement perdre des années à attendre. Je trouve incroyable qu'on puisse donner beaucoup d'expansion à la Chambre avec toutes les conséquences que cela représente du point de vue matériel, économique et même psychologique, sans que les premiers intéressés aient leur mot à dire.

La Chambre des communes et le gouvernement doivent se poser des questions très importantes. Voulons-nous que la Chambre continue à prendre de l'expansion et, dans l'affirmative, dans quelle mesure? Est-il raisonnable de chercher à maintenir à peu près le même nombre d'habitants par circonscription ou faudrait-il augmenter nos ressources humaines et techniques au lieu d'élargir la Chambre? Pouvons-nous laisser des provinces perdre des sièges si elles ont une faible croissance démographique?

Le Québec où habitent la plupart des francophones du Canada constitue-t-il un cas spécial? Faut-il établir une limite en-dessous de laquelle aucune province ne pourra tomber, et comment l'établir? Les provinces y gagneront-elles beaucoup si, au lieu de perdre des sièges, elles conservent une représentation fixe tandis que d'autres provinces gagneront de plus en plus de sièges?

On a, jusqu'ici, négligé ce problème. La Chambre va prendre de l'expansion; les citoyens vont devoir payer un plus grand nombre d'hommes politiques et la vie parlementaire deviendra de plus en plus compliquée. A mon avis, le gouvernement doit respecter l'esprit de la loi et renvoyer cette question à un comité. Pendant ce temps, nous pourrons entendre le point de vue des députés qui s'intéressent à la bonne marche de la Chambre des communes. Il faudrait déposer les documents du Cabinet que j'ai eus entre les mains afin que nous puissions examiner toute la question. Nous avons déjà perdu suffisamment de temps. Le recensement a eu lieu. A moins d'agir, nous allons laisser la Chambre atteindre des proportions monstrueuses par une progression mathématique.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie d'avoir bien voulu me laisser parler de cette question. Je l'estime importante. Il faut se demander quels devraient être notre nombre, nos ressources, les services à notre disposition pour représenter nos citoyens et comment nous pouvons jouer notre rôle, car c'est tout aussi important pour la bonne marche de la Chambre des communes que le nombre de jours qui doit s'écouler avant la réouverture du Parlement. Voilà ce que je tenais à dire. Je remercie les

députés. J'espère qu'ils tiendront compte de ce que j'ai dit, car c'est très important pour notre bien-être.

Puis-je dire qu'il est 4 heures monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à dire qu'il est 4 heures?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, un député en face dit qu'il croyait que nous en étions venus à une entente.

**M. Cullen:** J'ai probablement tort.

**M. Crouse:** Vous avez apparemment tort.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député doit adresser ses remarques à la présidence.

**M. Crouse:** En prenant la parole pour participer au débat, je voudrais répéter certaines opinions que l'orateur précédent a consignées au compte rendu. Non seulement mes commettants mais tous les Canadiens s'inquiètent à l'idée que l'on puisse augmenter le nombre des députés. Je siège ici depuis le 10 juin 1957. Le 10 juin prochain j'aura siégé vingt-cinq ans à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crouse:** Durant cette période, j'ai été témoin de nombreux changements à la Chambre. Le député qui m'a précédé en a signalé certains, assez récents, y compris le fait que les banquettes ministérielles ont été rapprochées les unes des autres. Comme l'objectif primordial est de les maintenir à un distance de deux épées, je commence à me demander où nous trouverions l'espace voulu si nous devions accueiller 25 nouveaux députés ou plus.

**Un voix:** Il faudra raccourcir les épées.

• (1600)

**M. l'Orateur adjoint:** Comme il est 4 heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion, les bills privés.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

**M. l'Orateur adjoint:** Les articles précédant le nº 97 sont-ils tous reportés?

**Des voix:** D'accord.

* * *

### LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE—LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX DROITS POLITIQUES DES FONCTIONNAIRES

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest)** propose: Que le bill C-297, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (droits politiques), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Je remercie la Chambre de me donner l'occasion de présenter ce bill. Il est inscrit au *Feuilleton* depuis des années, où la chance m'a souri au tirage au sort ou la session parlementaire a duré assez longtemps pour que le bill C-297 soit pris en considération. Un débat sur une question comme celle-ci est toujours à propos, mais il l'est plus encore maintenant, car c'est demain le 1er mai. Dans le monde entier, le 1er mai est la fête des travailleurs.

Nous avons tous les meilleures intentions du monde en ce qui concerne les droits de la personne en général, mais ces bonnes intentions ne mènent à rien si elles ne sont pas confirmées par une action. Le meilleur exemple que nous en ayons est la situation en Pologne où la population est frustrée de la liberté fondamentale d'expression. Des députés de tous les partis à la Chambre se sont portés avec passion et sincérité à la défense de ces droits, partout, comme au Salvador et en Argentine, où ils sont bafoués. La situation n'est pas aussi grave au Canada mais j'espère que les députés vont reconnaître la nécessité d'accorder aux fonctionnaires fédéraux les mêmes droits politiques qu'à tous les autres Canadiens.

La loi de 1913 concernant le service civil renfermait une disposition, pratiquement inchangée jusqu'à ce jour, qui restreignait gravement les droits civils des employés de l'État fédéral. L'article 32 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique a un titre offensant «Activités politiques», auquel mon bill substituerait celui de «Droits politiques».

L'article 1 du bill interdirait à l'employeur la discrimination au niveau de l'emploi à cause de l'appartenance ou de l'activité politique de l'employé.

L'article 2 décrit les droits politiques des employés. A l'heure actuelle, ils peuvent être congédiés à cause d'activités politiques ou parce qu'ils travaillent pour ou contre un parti politique. Ce bill permettrait aux employés d'avoir des activités politiques après leurs heures de travail, pendant leurs congés payés ou pendant un congé non payé. Cela permettrait à un employé d'obtenir un congé pour se porter candidat à des élections fédérales, provinciales ou municipales. S'il était élu, il obtiendrait automatiquement un congé d'un maximum de cinq ans. Je veux parler bien entendu des fonctionnaires.

Je reconnais que la situation de ceux qui sont employés dans le cadre d'un décret du conseil ou d'un contrat est totalement différente. Je ne m'attends pas qu'un gouvernement libéral nomme un conservateur ou un néo-démocrate à un poste de sous-ministre, de directeur ou de président d'une société de la Couronne. On ne peut compter qu'un gouvernement embauche quelqu'un qui sera chargé d'élaborer ou d'appliquer une politique avec laquelle il n'est pas lui-même d'accord. Selon moi, lorsqu'un nouveau parti arrive au pouvoir, il est tout à fait normal que le nouveau gouvernement choisisse les gens qu'il veut pour occuper les postes de fonctionnaires supérieurs et élaborer et appliquer sa politique. Je ne veux donc pas parler de ceux qui sont employés dans le cadre d'un décret du conseil ou qui travaillent à contrat pour le gouvernement.

Selon la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, même les syndicats de la Fonction publique ne sont pas autorisés à se servir des fonds qu'ils ont perçus de leurs membres à des fins politiques, même si la majorité ou la totalité des syndiqués se disent d'accord pour qu'une partie de ces fonds soit ainsi dépensée. Le syndicat lui-même ne peut pas le faire. Pourtant, les syndicats dans tous les autres secteurs d'activité peuvent faire la même chose à n'importe quel moment et soutenir n'importe quel parti politique. Tout organisme ou association peut le faire quand bon lui semble. La loi interdit aux syndicats de la Fonction publique de soutenir les partis politiques. Même si les membres votent à l'unanimité en vue de dépenser une partie de leurs fonds à des fins politiques quelconques, leur syndicat risque d'être désaccrédité. Cela n'est pas juste, n'est-ce pas?

Mon projet de loi donnerait aux syndicats de la Fonction publique tous les droits et privilèges que possèdent les autres syndicats du Canada, ainsi d'ailleurs que tous les organismes et associations qui décident de dépenser de l'argent à des fins politiques.

Les fonctionnaires, ainsi que ceux qui sont nommés par décret ou qui sont sous contrat, peuvent toujours exercer leurs droits politiques; mais ils prennent un risque. Il y aura toujours des gens occupant des postes à responsabilité, et il faudra toujours, par exemple, préserver le caractère confidentiel des discussions ministérielles. Toutefois, tous les autres fonctionnaires devraient avoir les mêmes droits que tous les Canadiens, la même liberté politique de décider s'ils veulent donner de l'argent, à titre personnel ou par l'entremise de leur syndicat, à un parti politique ou à un candidat.

Je tiens à rappeler à la Chambre, monsieur l'Orateur, qu'au moment d'entrer à la Fonction publique, chaque fonctionnaire prête le serment d'office et de discrétion suivant:

> Je jure solennellement et sincèrement que je remplirai avec fidélité et honnêteté les fonctions qui m'imcombent en raison de mon emploi dans la Fonction publique et que, sans y être dûment autorisé, je ne révélerai ou ne ferai connaître rien de ce qui viendra à ma connaissance par suite de cet emploi.

C'est sans aucun doute une garantie suffisante pour un organisme législatif ou le gouvernement? Pourquoi, dans ces conditions, avec ce genre de serment exigé, un gouvernement voudrait-il restreindre les droits politiques de ses employés? Il est sûr que cette garantie existe mais est-elle suffisante?

Les droits politiques des fonctionnaires ont pu s'exercer dans la pratique, même si cinq provinces refusent toujours de les reconnaître, à savoir l'île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Québec. Les cinq autres provinces favorisent à divers degrés une plus grande liberté que celle prévue actuellement par les lois fédérales. L'expérience de ces provinces a été satisfaisante. En Saskatchewan, un employé ne peut pas être contraint de participer à des travaux de nature politique, pas plus qu'il ne peut pas faire l'objet de discrimination pour avoir pris part à une activité politique. La Colombie-Britannique est probablement la province qui possède la meilleure législation dans ce domaine. Les employés peuvent obtenir un congé non rémunéré pour occuper un emploi électif pendant une période maximale de cinq années et ils ont également le droit de prendre un congé non rémunéré pour se présenter à une élection. Les fonctionnaires de la Colombie-Britannique qui prennent part à des activités politiques pendant leurs heures libres ne sont soumis à aucune autre restriction que celle du serment professionnel. Comme je le dis, monsieur l'Orateur, l'expérience a été concluante.

J'ai collaboré ou participé à quelque 25 élections depuis 1952, tant sur la scène fédérale que provinciale. J'ai vu des fonctionnaires se porter candidat, ou agir comme directeurs ou organisateur, de campagne électorale, ou encore comme agents électoraux. Ils pouvaient même planter un écriteau sur leur pelouse pour annoncer leurs activités politiques. Ils appartenaient à tous les horizons politiques, quel qu'ait été le gouvernement au pouvoir dans ma province.

J'aimerais vous donner un exemple. Lorsque M. Douglas a présenté en 1945 une loi visant à garantir les droits politiques des fonctionnaires, il a soulevé une vague d'inquiétude. Mais l'expérience a été satisfaisante. Il y a eu des fonctionnaires qui voulaient s'absenter pour travailler avec les libéraux, les conservateurs, le NPD, la CCF ou le Crédit social. Ils ont repris ensuite leur emploi et ont rempli consciencieusement leurs fonctions.

Je ne me souviens pas d'un seul fonctionnaire qui, ayant participé aux activités d'un parti politique pendant ses heures libres et ne partageant pas l'opinion du parti au pouvoir en Saskatchewan, aurait de quelque façon que ce soit saboté son travail ou négligé les fonctions qu'il était tenu de remplir.

• (1610)

Lorsque nous avons été battus aux élections de 1964 et que cinq anciens députés de la CCF travaillaient dans des sociétés de la Couronne ou des ministères, le nouveau premier ministre, M. Thatcher, ne les a pas renvoyés. Il les a maintenus à leur poste. Il leur a dit très sincèrement que tant qu'ils feraient leur travail consciencieusement et ne militeraient pas pour la CCF pendant leurs heures de service, il n'y aurait aucun problème. De même, lorsque M. Blakeney a pris le pouvoir en 1971, deux anciens candidats libéraux qui travaillaient dans la Fonction publique provinciale n'ont pas été congédiés. Ils sont tous deux demeurés à leur poste pendant un certain nombre d'années. En fait, je crois que l'un d'entre eux travaille encore dans la Fonction publique. Ils se sont acquittés consciencieusement et correctement de leurs fonctions et ont conservé leurs droits politiques. Je crois savoir que l'un d'eux au moins pourrait se présenter à nouveau comme candidat du parti libéral, bien que cela ne soit pas actuellement une bonne idée en Saskatechewan. Quoi qu'il en soit, l'expérience a été satisfaisante.

Le bill C-297 ne constitue peut-être pas la solution parfaite. Même si les députés de tous les partis n'approuvent pas entièrement les dispositions détaillées de mon projet de loi, je demande à la Chambre de l'adopter de préférence, ou de lui faire subir la deuxième lecture et de le renvoyer au comité approprié du Parlement, de façon à ce qu'un comité de la Chambre puisse l'étudier et formuler une recommandation. Si le projet de loi n'est pas adopté maintenant en deuxième lecture, j'espère que les députés permettront au moins que la teneur en soit renvoyée au comité permanent compétent et montreront ainsi qu'ils sont capables de passer aux actes. Ce serait agir dans le sens de ce qui est fait ailleurs et se conformer aux dispositions de notre Constitution. En fait, il est très possible que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial soit poursuivi en justice pour n'avoir pas respecté les droits et libertés garantis par la Charte canadienne des droits et libertés enchâssée dans notre nouvelle Constitution, et je ne crois pas que ce gouvernement veuille s'attirer pareils ennuis.

En définitive, je ne réclame au Parlement et au gouvernement que la simple justice, puisque je veux que les droits politiques, dans le contexte que définit mon projet de loi, soient insérés dans les dispositions de la loi régissant nos fonctionnaires. Je suis persuadé que, quel que soit le parti au pouvoir, l'expérience sera aussi concluante qu'en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. En fait, je crois même que nous obtiendrons une amélioration du travail et du rendement de nos fonctionnaires.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais accorder quelques minutes à cette question qui me préoccupe vivement et qui a été débattue longuement à la Chambre.

Tout comme le député qui m'a précédé, je ne crois pas que nous devions accepter intégralement ce projet de loi, mais je pense qu'il soulève des questions très importantes et même brûlantes d'actualité dont cette Chambre doit débattre. Nous parlons ici de quelque chose de fondamental. Comme mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), vient tout juste de le dire, nous avons réglé la question de la Constitution il y a quelques jours. Elle a été promulguée par Sa Majesté la Reine le 17 avril ici même à Ottawa. La question des droits des fonctionnaires a été débattue à la Chambre. Cependant, nous risquons fortement de devoir étudier cette question sous un nouvel aspect, à savoir l'aspect constitutionnel, car nous devrons nous interroger sur les droits politiques, les droits démocratiques à l'égalité et sur l'application de la Charte des droits et libertés. Nous devrons découvrir au juste ce que signifie la charte et, à mon avis, il serait peut-être bon de confier ce premier examen à un comité parlementaire. Si la Chambre juge opportun aujourd'hui de renvoyer ce projet de loi à un comité de la Chambre, j'applaudirais. J'applaudirais même si mon collègue devait proposer—ce qu'il a d'ailleurs fait—de renvoyer le sujet du bill à un comité. Je suis bien prêt à proposer ce genre de motion s'il le veut bien . . .

**M. Benjamin:** Je vous en prie.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** . . . car, à mon avis, la question est importante.

**M. Benjamin:** Je l'appuierai.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je n'ai pas l'intention de vous entretenir longtemps de ce projet de loi, ni d'en parler en fonction d'une affaire qui vient de passer devant les tribunaux concernant un fonctionnaire en particulier. Toutefois, cette affaire me trouble car elle soulève de sérieuses questions dans mon esprit sur l'état actuel de la loi.

Les droits politiques des fonctionnaires sont régis par l'article 32 de leur loi au sujet duquel j'ai déjà écrit une fois au président de la Commission de la Fonction publique. Je lui ai en effet écrit pour lui demander comment pouvait bien s'appliquer pareil article. L'article 32 de la loi de l'emploi dans la Fonction publique concerne les droits politiques des fonctionnaires et stipule qu'une personne n'outrepasse pas ses droits en ne faisant qu'assister à une assemblée politique ou en contribuant à la caisse électorale d'un candidat ou encore à la caisse électorale d'un parti. Puis, il traite des droits des fonctionnaires de présenter des demandes. Il est intéressant de remarquer que, en vertu de cette disposition, une personne peut appartenir à un parti politique, assister à une assemblée politique, contribuer des fonds, mais n'a pas le droit de s'exprimer. Selon le président de la Commission de la Fonction publique, elle n'a pas le droit de s'exprimer en plaçant une pancarte sur la pelouse ou en participant à une discussion à caractère politique.

Neil Fraser et un autre fonctionnaire de l'est du Canada qui a présidé un comité d'indemnisation des victimes de la MIUF se sont entendu dire qu'ils ne pouvaient même pas parler de questions qui ne relevaient pas directement de leur ministère, mais qui avaient un caractère politique du fait qu'elles étaient des programmes du gouvernement. Je pense que c'est là un problème véritable, dont l'examen n'a pas sa place dans un débat de deuxième lecture à la Chambre des communes. Cependant, il est temps, à mon avis, que nous faisions face à la situation en renvoyant la question à un comité de la Chambre des communes.

En ce qui concerne les droits politiques, j'appartiens au comité permanent des prévisions budgétaires en général, comité qui a entendu un certain soir M. Edgar Gallant, président de la Commission de la Fonction publique, et le lendemain le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à ce propos. La question portait sur l'absence au Canada d'un régime général codifié qui s'appliquerait à tous les situations dans lesquelles pourraient se trouver les fonctionnaires et le personnel des sociétés de la Couronne, les ministres, les membres du Parlement, etc. Il n'y a rien. Pas de code d'éthique. Pas de déontologie. Il existe des serments d'autrefois au sujet des obligations envers l'activité de son ministère, mais rien de général.

J'ai interrogé le président de la Commission de la Fonction publique quand il est venu. Connaissant son avis pas trop favorable à la codification, je lui ai demandé s'il jugeait que le moment était venu de procéder à un examen de la question. Je lui ai demandé si le moment était bien choisi, à son avis, pour saisir de cette question un comité parlementaire. En toute franchise et honnêteté, comme il le fait habituellement quand il est interrogé par les membres du comité, le président a répondu: «Oui, je pense qu'il est temps de s'occuper de la question». La question s'est posée dans le contexte de l'affaire Neil Fraser, que tout le monde avait à l'esprit. Elle n'a pas été poursuivie dans ce contexte, parce qu'elle déborde largement les éléments de cette affaire.

• (1620)

Le lendemain, le président du Conseil du Trésor a comparu devant le comité et je lui ai posé la même question générale pour savoir ce qu'il en pensait. Il a dit qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que le comité parlementaire étudie la question et qu'il consulterait ses collègues. Je lui ai laissé une période de temps raisonnable pour le faire. Je déduis de la réponse qu'il a donnée à la Chambre il y a quelques jours qu'il consulte toujours ou, s'il a fini de consulter, qu'il n'a pas encore obtenu de réponse. Je crois que le gouvernement devrait répondre. Il pourrait le faire aujourd'hui-même s'il le voulait.

Selon le premier ministre (M. Trudeau), les fonctionnaires ne peuvent parler de questions politiques que sur le plan théorique. Vous savez très bien, monsieur l'Orateur, ce que peuvent valoir les discussions théoriques. Nous pensons parfois que le tort du gouvernement est de discuter plus de théories que de questions concrètes.

Aucune loi écrite n'interdit la conduite qui a provoqué le débat en comité. Je me demande si, dans le cas de M. Fraser, voire dans celui des employés du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), le gouvernement aurait réagi aussi rapidement. Si, au lieu de s'en prendre à la conversion au système métrique, au bilinguisme, à la constitution et à quelques autres sujets, ces fonctionnaires avaient critiqué la lenteur du gouvernement à instaurer la politique relative à la liberté d'information. Si M. Neil Fraser avait critiqué le gouvernement à ce sujet, je me demande si celui-ci l'aurait considéré comme un allié et s'il n'aurait pas réagi.

J'ai posé une question à la Chambre au président du Conseil du Trésor le 24 février, et il a avoué à des journalistes que la situation des fonctionnaires n'était peut-être pas d'une limpidité absolue. Il a dit que le problème n'était pas encore éclairci. Pourtant, il a refusé d'intervenir pour suspendre le congédiement d'un fonctionnaire qui doit se défendre par ses propres moyens.

Le ministre des Approvisionnements et des Services (M. Ouellet), a dit qu'il était parfaitement acceptable qu'un fonctionnaire défende énergiquement les programmes, même ceux qui peuvent faire l'objet de débats politiques empreints de sectarisme. Cela est permis. Les fonctionnaires peuvent parler en faveur de questions partisanes qui plaisent au gouvernement, mais non pas contre d'autres questions si le gouvernement ne le veut pas. Ces deux poids deux mesures sont à revoir.

En 1982, la Fonction publique n'est plus la même qu'en 1918. Le gouvernement ne s'est peut-être pas aperçu qu'entretemps les syndicats y ont fait leur apparition, que les fonctionnaires peuvent s'inscrire à un parti politique et qu'ils peuvent se porter candidats lors des élections. Jusqu'à cette affaire, l'évolution, au Canada comme dans le reste du monde, s'était faite dans le sens de la liberté et de l'ouverture d'esprit plutôt que vers l'étroitesse.

Évidemment, les fonctionnaires ne peuvent pas critiquer en public la politique de leur ministère, mais est-il interdit qu'ils expriment leur opinion dans d'autres domaines d'intérêt public qui pourraient les toucher personnellement? Ceux, notamment, dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formol peuvent-ils se joindre impunément à un mouvement de protestation contre la politique gouvernementale d'indemnisation? Le fonctionnaire qui aurait à souffrir des taux élevés d'intérêt du gouvernement peut-il manifester sur la colline du Parlement avec ses concitoyens, dans le cadre d'une manifestation comme celle que nous avons vue, organisée par les syndicats.

Le cas du cadre supérieur d'une entreprise du secteur privé que le président du Conseil du Trésor a cité lorsqu'il a répondu à ma question à la Chambre le 24 février n'a pas été très utile. Évidemment, si ce cadre supérieur avait publiquement critiqué une politique de son entreprise, il pouvait en toute justice être congédié. Mais aurait-il pu en toute justice être congédié s'il avait critiqué non pas une politique de son employeur—disons un cabinet d'avocats—mais par exemple un politique de la Société de droit du Haut Canada? Ou si un employé de Mitel critiquait non pas son employeur, mais par exemple l'Association canadienne des techniques de pointe?

De nos jours, le gouvernement a changé sa façon de procéder. Le gouvernement libéral dépense des millions de dollars pour faire connaître ses programmes et ses politiques avant même que le Parlement les approuve. Ainsi, en 1982, certains fonctionnaires risquent-ils d'être renvoyés s'ils écrivent à leur député pour l'exhorter à appuyer, disons, une disposition budgétaire du ministre des Finances (M. MacEachen) en matière de pensions? Je ne crois pas.

Aussi, l'affaire Fraser et les autres affaires analogues qui retiennent l'attention de la population démontrent bien jusqu'à quel point il est dangereux d'accepter sans discuter le point de vue du gouvernement à cet égard. Ces cas démontrent également comme il est important qu'un comité parlementaire soit saisi de cette question d'une façon ou d'une autre, et comme il est important que le bill à l'étude obtienne l'approbation nécessaire de la Chambre pour que la question soit renvoyée au comité.

Dans leur état actuel, les règles sont peu claires et leur application inégale. Je crois qu'il appartient au Parlement de tâcher au moins de dissiper la confusion.

Si le bill peut contribuer, comme je le crois, à tirer au clair des questions touchant les droits des syndicats, dont se soucie tout comme moi le député, car le climat évolue lui aussi, il est également important qu'il contribue à résoudre certains problèmes touchant les fonctionnaires fédéraux et leurs droits.

J'ai reçu dans le courrier d'aujourd'hui copie d'une lettre adressée au président du Conseil du Trésor par M. John L. Fryer, président du Syndicat canadien des employés des gouvernements provincaux. La voici:

Monsieur,

Voilà déjà un mois que le *Citizen* d'Ottawa rapportait que vous aviez approuvé la proposition visant à confier à un comité parlementaire la tâche de tirer au clair la question des droits politiques des fonctionnaires.

Je vous ai écrit le 30 mars pour vous féliciter de cette décision et, le 7 avril, votre coordonnateur de la correspondance accusait réception de ma lettre.

Après vérification auprès de votre cabinet et d'autres sources, il semble que ce comité n'ait toujours pas été créé et que son mandat concernant cette question très importante n'ait pas encore été établi.

Je tiens encore une fois à vous signaler que cette question revêt une très grande importance pour les fonctionnaires, tant fédéraux que provinciaux. Il nous serait très utile d'obtenir des éclaircissements quant à nos droits politiques, aussi bien dans l'intérêt des fonctionnaires eux-mêmes que de ceux des hommes politiques et du grand public.

Je vous exhorte à insister pour que ce comité parlementaire soit constitué afin de se mettre au travail au plus tôt, car cette question est des plus importantes.

Le moment de vérité est venu, monsieur l'Orateur. Si le Président du Conseil du Trésor a dit la vérité, si nous voulons concrétiser les paroles et les opinions du Président de la Commission de la Fonction publique, le temps est venu d'étudier la question. C'est aujourd'hui ou jamais. C'est aujourd'hui ou jamais qu'un ancien ministre du gouvernement, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) ou le député de Gatineau (M. Cousineau) peuvent prendre la parole au nom du gouvernement en disant: «D'accord, nous sommes prêts; examinons le programme et, pour ce faire, servons-nous du projet de loi du député de Regina».

• (1630)

**M. Benjamin:** N'étouffez pas ce projet de loi.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Je promets de ne pas étouffer le bill en prolongeant le débat, monsieur l'Orateur. J'espère que le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) ou le député de Gatineau (M. Cousineau) ne le feront pas non plus. Ce serait certainement un mauvais service à rendre à leurs électeurs.

Je suis heureux que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ait soulevé cette question. Je ne parlerai pas très longtemps, mais je tiens à signaler que je suis d'accord en principe pour que le sujet du bill soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général afin qu'il puisse en faire un examen détaillé. Je n'aime pas tellement la façon dont certaines des dispositions sont rédigées, mais l'objectif et le principe de ce bill sont valables. La question mérite un examen sérieux et approfondi au comité.

Tout comme le député de Nepean-Carleton, je représente une circonscription qui compte bon nombre de fonctionnaires, fédéraux et autres. Il se passe des choses bien étranges dans des circonscriptions de ce genre. Dans les régions où presque tous les habitants ou certains membres de leur famille travaillent directement à l'emploi de la Fonction publique, il est très difficile d'entamer des discussions politiques. Il est aussi relativement difficile d'obtenir de l'aide pour un parti politique quelconque au cours d'une campagne électorale parce que les gens ont peur de perdre leur emploi. Ils ne savent pas eux-mêmes quels sont leurs droits. Je l'ai constaté moi-même au cours de campagnes électorales antérieures quand nous avons voulu trouver un orchestre pour un rassemblement. Je suis certain que les autres partis politiques essayaient de faire exactement la même chose et qu'ils auraient volontiers embauché le même orchestre, mais des membres de cet orchestre pensaient ne pas pouvoir accepter parce qu'ils avaient un emploi à plein temps dans la Fonction publique. Ils ne voulaient pas jouer à une réunion politique parce que leur surveillant risquait de ne pas être d'accord et qu'ils craignaient pour leur emploi. C'est sans doute un cas extrême, mais c'est un problème très courant.

Cette question revient sur le tapis à chaque campagne électorale dans la région que je représente, que ce soit au niveau fédéral, territorial ou même municipal. A tous les rassemblements politiques, les électeurs veulent savoir quel est l'avis des candidats au sujet des droits politiques des fonctionnaires. Cette question est posée depuis bien des années. Je crois savoir que le Yukon a adopté à l'échelle territoriale une bonne loi qui accorde certains droits politiques pour certaines catégories de fonctionnaires. Si cette question est étudiée en comité, je propose que l'on s'inspire de la législation du Yukon concernant cette question, car elle semble donner d'excellents résultats.

Bon nombre de mes électeurs m'ont demandé de soulever cette question à la Chambre, car ils désiraient savoir à quoi s'en tenir. La plupart des fonctionnaires croient qu'ils devraient avoir plus de droits politiques alors que certaines personnes qui ne sont pas des fonctionnaires craignent qu'on ne leur en donne trop. Elles veulent que les fonctionnaires aient certains droits, mais elles croient qu'il y a une limite à ne pas franchir. Une des difficultés, dans cette affaire consiste à déterminer dans quelles circonstances les fonctionnaires pourraient participer activement au processus politique et dans quelles circonstances, ils devraient absolument s'en abstenir. Il est évident qu'un sous-ministre ne doit pas faire de politique partisane. Il ne peut absolument pas se permettre d'être perçu comme un partisan inconditionnel d'un parti politique. Rien n'empêche par contre un maçon ou un conducteur de niveleuse travaillant pour le ministère de la Voirie d'être président d'une organisation politique œuvrant à l'échelle locale. Il n'y a là aucun mal. Mais jusqu'où peut-on aller?

Lorsqu'une personne doit continuellement traiter avec le public à propos de questions importantes, et qu'il est notoire que cette personne est un fervent adhérent d'un parti politique donné, ses relations avec des partisans d'autres partis politiques seront marquées par la méfiance. Les gens qui sont dans cette situation doivent faire très attention à ce qu'ils disent. Très souvent, il importe que le fonctionnaire décide de lui-même jusqu'où il peut aller dans ses activités politiques publiques.

Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a cité les changements qui ont marqué la Fonction publique depuis la Confédération. Il fut un temps où les fonctionnaires ne représentaient qu'un faible pourcentage de la population active. Ils formaient en quelque sorte une élite. A cette époque, il était convenu que les fonctionnaires eussent, en se joignant à cette élite, à renoncer à une partie des droits politiques dont jouissaient leurs compatriotes. Les gens étaient tout disposés à accepter cela. Mais, aujourd'hui, si l'on additionne les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux, y compris les employés des sociétés de la Couronne, on obtient un chiffre de l'ordre de 35 ou 40 p. 100 de la population active qui est, directement ou indirectement, au service de l'État. La situation est donc complètement différente, car les ramifications de l'État s'étendent à une grande partie de l'économie, au point qu'il est presque impossible de trouver une famille dont aucun des membres ne travaille pour l'État. Il faut donc modifier notre attitude quant à l'opportunité, pour une personne dont un ou plusieurs parents sont employés de l'État, de se livrer à des activités politiques. Je ne voudrais pas voir 35 ou 40 p. 100 de la population privée de ses droits politiques pendant que les autres citoyens jouiraient paisiblement de ces mêmes droits.

J'ai écouté avec plaisir l'exposé du député de Nepean-Carleton, car il a quelque peu élargi le débat. Il a cité certains cas récents qui montrent qu'il est très important de s'attaquer à ce problème et de le résoudre le plus rapidement possible. C'est une question que nous ne devons pas écarter. Il faudrait s'en occuper activement. Il ne s'agit pas seulement d'une activité partisane. J'espère que nous pourrons étudier en même temps les aspects de la question en comité.

• (1640)

Je cède maintenant la parole au député de Gatineau et au député de Sarnia-Lambton afin qu'ils puissent faire des instances sans avoir à étouffer le bill. S'ils ne le font pas, je suis sûr que nous aurons des discussions fort intéressantes en comité.

**M. John Evans (Ottawa-Centre):** Monsieur l'Orateur, le député de Western Arctic (M. Nickerson) ne sait manifestement pas que d'autres députés s'intéressent à cette question autant que lui et son collègue de Nepean-Carleton (M. Baker). Je peux en tout cas vous assurer que cela m'intéresse au plus haut point. Cela étonnera peut-être certains, dont sans doute le député de Western Arctic, mais j'ai moi-même été victime de

ce genre de politique. Entre 1975 et 1979, j'occupais un poste de cadre supérieur à la Fonction publique. Quand j'ai décidé de présenter ma candidature aux élections, j'ai demandé à la Commission de la Fonction publique un congé pour pouvoir me livrer à mes activités politiques et présenter ma candidature en vue de me faire élire. On m'a opposé un refus. Comme j'occupais un poste élevé, j'étais personnellement en relation avec le ministre. Voilà pourquoi on estimait que mes activités pouvaient sérieusement faire douter de mon impartialité en tant que fonctionnaire. Par exemple, si j'avais perdu les élections en 1979—ce qui ne fût pas le cas—à mon retour au ministère de la Consommation et des Corporations, je me serais retrouvé devant un ministre conservateur. Le ministre conservateur était membre d'un cabinet dont aurait fait partie mon adversaire que j'ai battu dans Ottawa-Centre. Je me serais retrouvé dans une situation extrêmement précaire pour un haut fonctionnaire.

**M. Benjamin:** Il ne vous aurait pas mis à la porte.

**M. Evans:** M. de Cotret, qui était député d'Ottawa-Centre et que j'ai battu en 1979, a été nommé sénateur. Il est devenu ministre. Le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) était ministre de la Consommation et des Corporations. Il aurait pu se faire que M. de Cotret et le ministre de la Consommation et des Corporations siègent dans un comité ministériel dont je faisais partie de temps en temps à titre de fonctionnaire. Je me serais retrouvé assis en face d'un homme que j'ai battu dans Ottawa-Centre.

**M. Benjamin:** Quel mal y a-t-il à cela?

**M. Evans:** Vous pouvez vous imaginer la crédibilité que j'aurais eu aux yeux de ce ministre en tant que fonctionnaire. Je n'aurais plus eu guère de crédibilité. De deux choses l'une, ou ma carrière de fonctionnaire aurait fini brutalement si j'avais obtenu un congé et que j'avais ensuite réintégré les rangs de la Fonction publique ou si le ministère, par bonté ou par générosité, et par simple bon sens, m'avait éloigné le plus possible des ministres.

**M. Benjamin:** Ce bill va vous protéger.

**M. Evans:** Aurait-on dû m'accorder un congé? Le député de Western Arctic a posé cette même question. Lors des mêmes élections, l'un de mes opposants, le candidat néo-démocrate dans la circonscription d'Ottawa-Centre était lui aussi un employé de la Fonction publique. Il avait obtenu un congé. Il travaillait aux archives. C'est la deuxième fois qu'il se présente contre moi dans cette même circonscription. Il a obtenu un congé parce que son poste n'était pas un poste à responsabilités. Sa carrière dans la Fonction publique n'en a pas été affectée. Tout le problème de l'éventail de droits se pose pour un fonctionnaire qui occupe un poste qui l'amène à être en rapport avec des ministres ou à établir des recommandations en matière de politique à l'intention des ministres.

Un fonctionnaire doit être objectif, équitable et impartial. C'est à ces conditions qu'un ministre peut être assuré de l'impartialité politique totale de ses collaborateurs. Maintenant, que se passe-t-il pour un fonctionnaire qui n'a pas de rapports avec un ministre, qui n'établit pas de politique ou qui ne travaille pas pour un ministre? Dans ce cas, les rapports entre un ministre et les fonctionnaires de son ministère ne sont pas en cause. Je comprends en quoi il est nécessaire d'établir un distinguo. Mais cela pose un autre problème fondamental. Le député de Regina-Est (M. Benjamin) parle des droits à l'égalité pour les Canadiens. J'estime que mes droits sont tout aussi importants que les droits d'un individu qui travaille aux archives et qui s'est présenté sous les couleurs du Nouveau parti démocratique. Mais quel que soit le système que l'on imagine pour éviter de politiser la Fonction publique, il va falloir que mes droits ne soient pas les mêmes que ceux d'un individu qui n'effectue pas le même travail que moi ou qui n'appartient pas à la même catégorie d'employés de la Fonction publique. Quoi qu'on fasse, il y aura toujours des cas où certains fonctionnaires ont des droits et d'autres pas.

Cela nous amène à nous demander pourquoi on entre dans la Fonction publique. Le rôle d'un fonctionnaire consiste-t-il à établir une politique et à débattre les questions politiques d'intérêt public, ou bien à concrétiser les orientations qui ont été définies par les représentants élus du peuple? Pour moi, le rôle du fonctionnaire est tout à fait particulier. Il est unique en son genre. Tous les députés à la Chambre, que ce soit le représentant de Western Arctic, celui de Nepean-Carleton, celui de Gatineau (M. Cousineau) ou celui de Sarnia-Lambton (M. Cullen) ont été élus par la population pour les représenter à Ottawa et définir les orientations nationales. Pour cela, il faut que nous ayons un ensemble d'employés qui mettent en application ces mêmes orientations. Leur rôle n'est pas du tout le même et il faut qu'il en soit ainsi. Il faut qu'il y ait d'une part des représentants élus du peuple chargés de définir la politique du gouvernement et d'autre part un corps qui doit être tout à fait impartial. Il faut non seulement que les fonctionnaires soient considérés comme impartiaux par les hommes politiques, mais également par la population qui fait appel à eux pour obtenir certains services qu'elle est en droit d'attendre de la Fonction publique.

Je dois dire que je conviens avec le député de Nepean-Carleton que cette question doit faire l'objet d'un débat et d'une étude approfondie. Il ressort également des entretiens que j'ai eus avec le député de Nepean-Carleton et le ministre que ce dernier est d'accord là-dessus. Le président de la Commission de la Fonction publique a dit au député de Nepean-Carleton et à moi-même que cette question devrait être examinée. J'espère qu'elle le sera. Le ministre a entrepris de consulter ses collègues du cabinet. Et j'espère qu'il saura les convaincre d'examiner la question.

Mais je pense qu'il faut aller plus loin. Aujourd'hui est un jour tout indiqué pour voir s'il y a des différences nettes entre ceux qui sont élus pour élaborer la politique au nom du public et ceux qui sont élus pour la faire appliquer. Comme je l'ai dit, nous, les hommes politiques, devons avoir suffisamment confiance en nos collaborateurs pour se fier à leurs conseils ou tout au moins nous devons comprendre que nous dépendons de ces conseils. Il ne faudrait pas que ces derniers soient partiaux ou aient des préjugés à cause de leurs convictions politiques. Nous devons faire confiance aux fonctionnaires, et leur loyauté envers un parti ou un autre ne devrait pas être mise en doute. Car c'est toute leur carrière qui serait menacée.

• (1650)

Je pourrais me citer en exemple. Ma carrière de fonctionnaire aurait été sérieusement menacée si j'étais retourné à mes fonctions. Je pense que tous les députés peuvent se poser la question: si nous étions battus aux prochaines élections, nous serait-il possible de retourner à la Fonction publique? La loi de l'emploi dans la Fonction publique comporte une curieuse anomalie. M. Gallant en a été saisi au moment où j'ai sollicité mon congé. C'est qu'au moment où un candidat postule un poste dans la Fonction publique, la Commission ne peut examiner ses activités ou affiliations politiques antérieures. On ne peut tenir compte de l'affiliation politique au moment d'embaucher un fonctionnaire. Cela veut dire que si j'avais été défait après avoir quitté mon poste aux Affaires de la consommation et des corporations, j'aurais pu demander à la Commission de me redonner mon ancien poste, sans qu'il lui fut possible de tenir compte du fait que j'avais été candidat à des élections.

**M. Benjamin:** C'est normal.

**M. Evans:** Bien sûr. Cependant cela soulève un problème semblable. J'aurais occupé précisément la même position, assis aux côtés du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), dans une réunion du Cabinet. Mais si mon opposant défait avait été élu, il siégerait en face de moi. Voilà ce que j'appelle de graves anomalies.

Il n'y a pas seulement la confiance que les hommes politiques doivent avoir dans les fonctionnaires. Il y a celle que le public doit avoir quand il s'adresse à un fonctionnaire, être convaincu qu'il sera traité en toute objectivité quelles que soient ses convictions politiques. Aucun citoyen ne devrait douter de la qualité du service qu'il recevra en s'adressant à un fonctionnaire, même si ce dernier sait qu'il est de conviction politique différente. Il peut arriver cependant qu'un citoyen s'attende à ne pas recevoir un bon service s'il traite avec un fonctionnaire qu'il a combattu durant une campagne électorale.

Le député de Regina-Ouest devrait en prendre note, car il existe d'autres dangers que pourrait entraîner une activité politique déclarée dans la Fonction publique.

La Saskatchewan est aux prises avec l'un de ces problèmes qui va resurgir. La Fonction publique de la Saskatchewan étant accessible à tous, il est notoire que beaucoup de fonctionnaires qui ont travaillé pour le gouvernement Blakeney étaient fortement partisans. Maintenant que la province s'est dotée d'un gouvernement conservateur, le premier ministre conservateur et son gouvernement, que la population a élus avec un majorité écrasante, vont-ils se fier aux conseils que leur donneront leurs fonctionnaires.

A mon avis, nous devrions analyser minutieusement cette situation au cours des prochains mois car, et je soupçonne que ce sera le cas, si le premier ministre de la Saskatchewan ne croit que les fonctionnaires le conseillent au mieux de leurs connaissances, il pourrait tout simplement trouver moyen d'en renvoyer un grand nombre. Nous serions alors témoins d'une situation tout à fait contraire aux traditions parlementaires du pays et de la Grande-Bretagne où les fonctionnaires sont impartiaux et ne sont point remplacés quand les gouvernements changent. Je vois déjà poindre à l'horizon un changement global dans la nature de la Fonction publique. Quand ces audiences auront lieu, et je crois qu'elles devraient être convoquées, il faudrait à mon avis inviter certains fonctionnaires à nous parler de cette situation. Nous devrions leur demander comment ils perçoivent leur activité politique et si ces activités risquent de leur causer des difficultés. Ils ont le droit de s'exprimer sur les règles qui les régiront. En outre, nous avons le droit d'analyser la situation. Par conséquent, je propose que la question soit renvoyée au comité compétent, car elle préoccupe beaucoup mes électeurs d'Ottawa-Centre.

Je me suis peut-être fait l'avocat du diable aujourd'hui en me penchant sur l'aspect négatif de l'activité politique. Toutefois, mes électeurs m'ont fait savoir qu'ils souhaitaient une plus grande liberté politique, pour pouvoir ériger des pancartes sur leur pelouse, par exemple; je n'ai absolument aucune objection à cela. Les gens le font de toute façon. Si un fonctionnaire affiche à la fenêtre de son salon une pancarte politique, il peut simplement en reporter la responsabilité sur sa femme, ou vice versa. Si les deux sont fonctionnaires, ils peuvent en rejeter le blâme sur leur fils ou leur fille. C'est là un exemple des règles archaïques qui existent dans la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et qui ne sont pas véritablement utiles.

Toutefois, il y a quelques questions fondamentales que les hommes politiques et les fonctionnaires qui nous conseillent doivent régler ensemble pour établir des règles équitables qui permettront à nos électeurs de mener le type d'activité politique qu'ils souhaitent. D'autre part, nous ne devrions pas placer nos fonctionnaires dans une situation où ils deviendraient les victimes d'un changement de parti politique à la tête du gouvernement. C'est là une considération importante, car la Fonction publique est partie intégrante du milieu de travail du Canada. Nos fonctionnaires sont dévoués, ils travaillent avec acharnement et ont de longues carrières. Il nous faut donc en tenir compte aussi.

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, le député autoriserait-il une question?

**M. Evans:** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de répondre à une question mais si je le fais, c'est le député de Regina lui-même qui enterrera son bill.

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, je voulais simplement demander au député s'il se rend compte qu'en Saskatchewan, et je pense dans quatre autres provinces au moins, aucun gouvernement nouveau ne peut mettre à la porte ses fonctionnaires pour raison d'opinions polititiques. Seules les personnes nommées par décret et les contractuels peuvent être renvoyés.

**M. l'Orateur adjoint:** C'est là une amorce de discussion, et non une question.

**M. Evans:** Monsieur l'Orateur, j'estime que si le nouveau gouvernement de la Saskatchewan éprouve des difficultés avec la Fonction publique ou manque de confiance envers elle, il peut adopter des lois et mettre les fonctionnaires en situation d'être renvoyés. Je ne voudrais pas voir des fonctionnaires placés dans une pareille situation par une décision irréfléchie prise ici.

**L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton):** Monsieur l'Orateur, il est assez paradoxal de voir qu'on nous accuse si souvent d'étouffer un projet de loi, alors que les députés de l'opposition accaparent quarante minutes sur l'heure prévue pour l'étude d'une question qui nous préoccupe véritablement. Le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a dit qu'à son avis, il est grand temps d'étudier cette question. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) partage cet avis.

Je félicite le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), car je sais qu'il croit honnêtement et sincèrement en ce que propose ce projet de loi. Toutefois, il a lui-même signalé quelques imperfections de son projet de loi. Il nous propose donc de ne pas examiner le projet de loi proprement dit, mais plutôt son objet. Il me semble que si nous adoptons une telle attitude à l'égard d'une question aussi importante que celle-ci, nous rendrons un mauvais service à ceux que nous désirons aider, les fonctionnaires.

Franchement, j'aurais été un peu plus enclin à appuyer le député s'il avait proposé une motion, au lieu d'un projet de loi. Nous aurions pu, à ce moment-là, examiner toutes les questions. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) a déjà mentionné certains problèmes qui risquent de se poser, à son avis. Il a eu l'honnêteté de nous dire qu'il se faisait l'avocat du diable, mais il a ajouté qu'il est grand temps d'examiner la question. Je crois qu'elle mérite d'être examinée de façon plus globale.

[*Français*]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 3 mai 1982**

Le séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES DANS LE LAC ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, la compagnie Hooker Chemical and Plastics Corporation a laissé déverser environ 80,000 tonnes de substances chimiques dans le lac Ontario en vertu d'un accord secret qu'elle a conclu avec les autorités de l'État de New York et le gouvernement américain; en outre, un juge de la cour de district des États-Unis a maintenant approuvé cet accord, ce qui a consterné et révolté les représentants du ministère fédéral de l'Environnement et des groupes de citoyens des deux rives de la rivière Niagara. Je propose donc, appuyé par le député de Perth (M. Jarvis):

Que le ministre de l'Environnement prenne des mesures positives et songe même à instituer des poursuites, afin de protéger la qualité de l'eau du lac Ontario et, notamment, qu'il veille à ce que la décision du tribunal ne soit pas un précédent pouvant justifier d'autres dépôts de déchets chimiques.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'AFFERMAGE DE PROJETS DE RÉALISATION À VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet de la production par le réseau anglais de Radio-Canada d'une mini-série d'émissions portant sur la vie de Samuel Bronfman et provisoirement intitulée «Mr. Sam Project». Cette série est tournée à Vancouver au coût approximatif de un million de dollars par des pigistes utilisant des installations privées pendant que le personnel émérite et les nouvelles installations de Radio-Canada sont sous-employés. Et cela arrive au moment même où le réseau annule l'émission «The Journal» sous prétexte de restrictions budgétaires et de dépassements de coûts. Je propose donc, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre enjoigne à la société Radio-Canada de cesser de gaspiller l'argent des contribuables et les talents de son propre personnel de Vancouver en donnant à la pige des contrats d'émissions et de réalisation alors que ces projets pourraient être menés à bien dans les installations mêmes de Radio-Canada par des gens qui sont déjà payés pour faire ce genre de travail.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

CONDAMNATION DE DEUX MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, l'anéantissement complet du secteur énergétique canadien a été couronné par l'annulation du projet Alsands causée par l'étroitesse d'esprit et la rapacité fiscale du gouvernement libéral. Par ailleurs, des hommes d'affaires, des économistes et des analystes très compétents de toutes les régions du pays considèrent le Programme énergétique national comme un véritable fléau. Les noms du ministre des Finances (M. MacEachen) et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) sont devenus synonymes de destruction et de désespoir aux quatre coins du pays. Je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre condamne la cruauté, l'incompétence et l'obstination de ces ministres et qu'elle leur demande de démissionner et de quitter la Chambre, pour l'amour de Dieu.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE DEUX MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, le consortium Alsands était prêt à procéder il y a plus de deux ans à la mise en valeur de cette importante ressource canadienne lorsque le gouvernement interventionniste libéral a décidé d'y fourrer son nez. Des milliers d'emplois en Ontario et au Québec sont maintenant définitivement perdus et le rêve d'autarcie énergétique ne se réalisera plus. Je propose donc, avec l'appui du député d'Athabasca (M. Shields):

*Article 43 du Règlement*

Que le gouvernement admette que sa politique énergétique nationale est un échec, qu'il a détruit des perspectives d'emploi dans notre pays, que le Canada ne pourra plus réaliser son rêve d'autarcie énergétique d'ici à 1990, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances, les grands responsables de cet échec, remettent leur démission séance tenante.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

ON EXIGE LA DÉMISSION DE MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, la politique énergétique nationale a été imposée aux Canadiens en dépit des avertissements lancés par les députés conservateurs, les experts du secteur énergétique et les autorités provinciales, mais le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances (M. MacEachen) n'ont rien voulu entendre ni savoir. Maintenant, le marasme qui afflige l'industrie pétrolière, le chômage qui touche un million de travailleurs, les espoirs déçus de milliers de familles canadiennes et la sombre perspective d'avoir à acheter du brut de l'étranger au cours des prochaines années sont autant de témoignages de l'échec monumental de la politique énergétique nationale. Par conséquent, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), je propose:

Que la Chambre déplore les résultats désastreux de la politique énergétique nationale et invite tous les ministres qui ont souscrit à respecter l'usage de longue date qui veut que les ministre dont l'administration et les initiatives ont provoqué la ruine et la désolation dans le pays démisionnent.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—CONDAMNATION DE L'INTERVENTION ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, étant donné que lors d'une entrevue à Windsor, en Ontario, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a qualifié d'agression le recours à la force par l'Argentine aux îles Falkland, et que le secrétaire d'État (M. Regan), dans un discours à Windsor, en Nouvelle-Écosse, aurait qualifié d'agression flagrante l'intervention argentine dans cette région, je peux peut-être compter obtenir le consentement unanime de la Chambre pour la motion que je propose aux termes de l'article 43 du Règlement. Je propose donc, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que la Chambre condamne le gouvernement argentin d'avoir refusé de se conformer à la résolution adoptée par les Nations Unies le 3 avril et exigeant que toutes les forces argentines soient retirées des îles Falkland, qu'elle exhorte le gouvernement de ce pays de donner suite sur-le-champ à cette résolution de l'ONU pour éviter de nouveaux conflits et des pertes de vie inutiles, qu'elle félicite le corps expéditionnaire de la Marine Royale du discernement dont il fait preuve dans la poursuite de son objectif, soit de convaincre l'agresseur de retirer ses troupes des îles Falkland, et qu'elle presse les deux parties en cause de ne ménager aucun effort en vue de trouver au problème une solution qui tienne compte des aspirations légitimes des habitants des îles Falkland.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1410)

## LES PÉNITENCIERS

ON S'OPPOSE À LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISON À BURNABY (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire pressante. Au cours d'une manifestation tenue récemment à Burnaby, plus de 500 personnes ont réclamé la fermeture du pénitencier d'Oakalla, établissement archaïque dont des gouvernements provinciaux précédents ont promis la disparition à maintes reprises. D'autre part, le solliciteur général du Canada (M. Kaplan) a fait savoir qu'il entendait collaborer avec le gouvernement du Crédit social de Colombie-Britannique en vue de construire un pénitencier à sécurité maximum pour femmes à Oakalla, malgré l'opposition du Conseil municipal de Burnaby et de plusieurs députés provinciaux dont M. James Lorimer, député de Burnaby-Willingdon à l'Assemblée législative. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre fasse comprendre au solliciteur général que rien ne saurait convaincre la population de Burnaby d'accepter la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans cette localité et qu'il faut plutôt s'efforcer de fermer intégralement la prison d'Oakalla dans les plus brefs délais.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Encore à chercher des poux.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, des faits sont venus révéler que le bureaucrate le plus haut placé, Michael Pitfield, avait grossièrement abusé des fonds publics. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le premier ministre démette immédiatement M. Pitfield de ses fonctions, en rendant ainsi un hommage mérité aux nombreuses années d'enquête du député de Leeds-Grenville, le regretté Tom Cossitt.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARTIS POLITIQUES

LE RÔLE DU WHIP DE L'OPPOSITION OFFICIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Burghardt (London-Ouest):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Selon les bruits qui courent de nombreux députés conservateurs connaissent mal certains aspects de la politique de leur caucus et quelques-uns causent des ennuis au whip conservateur. Je propose donc, appuyé par le député de London-Middlesex (M. Bloomfield):

Que le Chambre demande au whip libéral, le député de London-Est . . .

Soit dit en passant, le meilleur whip de tous les temps.

**Des voix:** Bravo!

**M. Burghardt:**

. . . de donner des cours particuliers au whip tory pour lui permettre de demeurer en contact avec ses collègues et de les persuader de se présenter à la Chambre quand ils y sont convoqués.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE CANADIEN NATIONAL

LES NOUVELLES CONCERNANT LA NOMINATION DU PRÉSIDENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour attirer l'attention de la Chambre sur des nouvelles de source sûre selon lesquelles l'honorable Jack Horner sera bientôt nommé président des Chemins de fer nationaux avec un traitement de plus de $90,000 par année. Je propose, avec l'appui du député de Lincoln (M. Mackasey):

Que l'on informe les Canadiens que:

Le libéral Jack Horner
Est à nouveau en faveur
Pour avoir été bon partisan encor'
En pavoisant il s'exclame:
(Exhibant un menton double rame)
Oh, quel boulot en or!

**Des voix:** Oh, oh!



**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Le député de Comox-Powell River.

* * *

## LES SERVICES DE SANTÉ

LA RÉDUCTION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Les services de santé de la Colombie-Britannique sont gravement menacés à cause de la politique d'austérité du gouvernement et les hôpitaux risquent de devoir supprimer 1,200 lits et de mettre à pied 3,000 employés parce qu'il leur manque 100 millions de dollars. Le gouvernement fédéral paye la moitié des frais des services de santé et des hôpitaux de la région de Vancouver, de Penticton, de Kamloops, de Cranbrook, de Kelowna, de Vernon, de Chilliwack, de Surrey et de White Rock mais les subventions risquent de diminuer; la politique d'austérité du gouvernement de la Colombie-Britannique ne peut qu'accentuer la diminution du nombre d'installations sanitaires et augmenter le nombre de citoyens de la province qui attendent leur tour pour subir une opération, soit 12,000 personnes; par ailleurs, le gouvernement fédéral se doit de maintenir des services de santé adéquats. Aussi, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que la Chambre condamne la réduction des services de santé en Colombie-Britannique et qu'elle oblige le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) à fournir des crédits afin d'éviter des nouvelles coupes sombres budgétaires.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARTIS POLITIQUES

LA DÉMISSION D'UN ANCIEN SÉNATEUR DU PARTI LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, étant donné que le sénateur Eugene Forsey, homme renommé pour son intégrité et sa clairvoyance politique, a remis et déchiré sa carte de membre du parti libéral, je propose, avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre félicite le sénateur pour sa perspicacité et souhaite que son exemple soit suivi par tous les Canadiens qui s'intéressent à l'avenir de notre pays.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

• (1415)

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

#### LE REMPLACEMENT DU PROGRAMME PAR DES POLITIQUES PROPICES À LA CRÉATION D'EMPLOIS

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dont le programme énergétique national est directement responsable de la faillite du secteur gazier et pétrolier conventionnel au Canada. Trois cents installations de forage d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars ont été transportées aux États-Unis, ce qui a causé la perte de dizaines de milliers d'emplois au Canada. L'abandon du méga-projet d'Alsands signifie que 50,000 autres ouvriers des secteurs de la construction et de la fabrication n'ont pas d'emplois à cause du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de son programme énergétique national.

Quand le ministre entend-il abandonner ce programme qui constitue une honte nationale, un désastre national et qui n'est rien d'autre qu'un moyen pour ce gouvernement d'imposer des taxes excessives? Quand ce programme, qui prive les Canadiens de leur droit au travail, sera-t-il remplacé par des politiques propices à la création d'emploi?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je désire souligner au député qu'à l'heure actuelle le secteur gazier et pétrolier est régi par des ententes avec les trois provinces productrices, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique et que ces ententes ont été bien accueillies par les gouvernements de ces provinces.

Pour ce qui est du stimulant nécessaire à ce secteur, depuis qu'une entente a été conclue, les gouvernements canadien et albertain en particulier ont accordé d'autres avantages aux entreprises. Ainsi, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une réduction des redevances de plus d'un milliard de dollars cette année, ce qui fera autant d'argent de plus pour le secteur pétrolier et gazier. Selon les analystes, le nombre de forages au Canada cette année sera supérieur à celui de l'année dernière et les entreprises du secteur gazier et pétrolier seront très actives l'hiver prochain.

En ce qui a trait aux installations de forage qui se retrouvent aux États-Unis, je voudrais rappeler au député que bon nombre de ces dernières ne sont pas utilisées à l'heure actuelle et que certaines d'entre elles devraient nous revenir.

**M. Jarvis:** Madame le Président, le ministre sait pertinemment qu'en mars 1980 il aurait pu conclure une entente qui aurait permis la réalisation des projets Alsands et Cold-Lake. Ainsi, ces derniers seraient déjà bien avancés et donneraient de l'emploi à 100,000 Canadiens. Au lieu de cela, nous avons 100,000 chômeurs de plus. Cela fait toute la différence.

#### L'AVENIR DU MÉGA-PROJET DE COLD LAKE (ALBERTA)

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, le projet Alsands est mort. Celui du gazoduc de l'Alaska piétine. L'activité concernant le gaz et les sources conventionnelles de pétrole s'est déplacée aux États-Unis. Le seul projet énergétique d'envergure que le ministre croit pouvoir ressusciter est le méga-projet d'Imperial Oil à Cold Lake. Quelle garantie à toute épreuve le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il donner aux Canadiens que le projet survivra, ainsi que les 50,000 emplois directs qu'il doit créer?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je voudrais rappeler au député que si un accord était possible en mars 1980 comme il le dit, cet accord était aussi possible en février ou en janvier 1980, ou n'importe quand au cours de l'année 1979 où le gouvernement tory dont il faisait partie était au pouvoir. S'il a dit vrai, qu'est-ce que son gouvernement et lui ont fait quand ils étaient au pouvoir? Ce gouvernement a eu neuf longs mois pour conclure une entente. Il n'en a pas conclu, et je souçonne qu'il y a une bonne raison pour laquelle il ne pouvait pas arriver à une entente à ce moment-là.

Pour ce qui est de l'autre question, à propos de Cold Lake, il appartient à Imperial Oil d'en décider. Le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada, ont fait ensemble une offre que l'on a qualifiée de très généreuse. Si Imperial Oil a des projets pour Cold Lake, ses dirigeants entreront sûrement en contact avec nous. D'ici là, nous allons poursuivre d'autres activités dans le domaine énergétique.

**M. Jarvis:** Si le précédent gouvernement exerçait encore le pouvoir, madame le Président, 100,000 Canadiens travailleraient à ces deux projets, et le ministre le sait. Ce n'est pas mon parti qui a fait échoué ces méga-projets, mais bien le parti de crétins qui constitue actuellement le gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

• (1420)

#### ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, le gouvernement, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances nous répètent depuis des mois que l'économie de notre pays est à la merci de la conjoncture internationale. Pourtant, grâce au secteur de l'énergie, le Canada occupe une place unique au sein des pays industrialisés. Le gouvernement devait mettre ce secteur pleinement à contribution; mais en faisant échouer les méga-projets et en créant le chaos dans la prospection pétrolière et gazière conventionnelle, il a anéanti 200,000 emplois. Le ministre pourrait-il nous dire si, compte tenu des résultats qu'il a obtenus, il n'estime pas le moment venu de démissionner?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, mon honorable collègue ne tient pas compte du contexte actuel. Je l'invite à lire les déclarations qu'a faites vendredi dernier le président de Shell Canada. Il a clairement indiqué que si les sociétés associées avaient décidé de ne pas poursuivre les travaux pour l'instant . . .

**M. Nielsen:** C'est parce qu'elles n'ont pas confiance en vous.

**M. Lalonde:** . . . c'est à cause de l'incertitude qui règne au sujet du cours mondial du pétrole, du taux d'inflation des prochaines années . . .

**M. Jarvis:** Pas en mars 1980 . . .

**M. Lalonde:** . . . et du fait qu'il leur faudrait attendre longtemps avant de rentabiliser ces projets très coûteux. Voilà les raisons avancées par le président de Shell Canada.

Je tiens à rappeler à mon honorable ami qu'aujourd'hui, par exemple, la société américaine Exxon, qui n'a rien à voir avec le programme énergétique national ou le gouvernement actuel, a annulé un projet dans lequel elle avait déjà investi 900 millions de dollars. Il s'agit de l'un des projets d'exploitation des schistes pétrolifères. Je pourrais citer à l'intention de mon honorable ami plusieurs autres projets qui ont été annulés ou suspendus aux États-Unis, notamment des projets relatifs au pétrole synthétique. Il y a là un véritable problème qui est lié à l'évolution des prix dans le monde, ainsi qu'aux taux d'inflation et d'intérêt en Amérique du Nord. Tout cela a causé des problèmes qui ont entraîné l'annulation d'un certain nombre de projets aux États-Unis. Le Canada est dans la même situation.

## LE NIVEAU DES LIQUIDITÉS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne les gisements de schistes bitumineux aux États-Unis. On estime que le coût de production du pétrole à partir de ces schistes est cinq fois supérieur à celui du pétrole extrait des sables bitumineux. Le ministre a rapporté le propos du président de Shell qui a aussi précisé que le climat économique qui règne au Canada n'encourage guère le secteur privé à investir dans notre pays.

Au cours de la première année complète d'existence du Programme énergétique national, les recettes des principales compagnies pétrolières intégrées ont enregistré une baisse moyenne de 30 p. 100; au premier trimestre de l'année en cours, les profits de Gulf Canada ont diminué de 62.6 p. 100, tandis que les recettes de Shell Canada enregistraient une baisse catastrophique de 73 p. 100. Telle est la situation financière des deux compagnies auxquelles le ministre voudrait demander de partager les risques liés à l'exploitation du projet Alsands à Fort McMurray. Je voudrais demander au ministre s'il croit que les dirigeants de ces sociétés pétrolières sont vraiment aussi stupides. Quand va-t-il modifier la néfaste politique qui prive ces compagnies de leurs liquidités et leur interdit donc d'investir dans des projets de ce genre?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je renvoie à nouveau mon cher collègue aux propos du président de Shell. Celui-ci n'a nullement indiqué que les problèmes de financement actuels de la compagnie sont à l'origine de sa décision. Cette décision a été prise en raison des problèmes à moyen et à long termes que posent les incertitudes entourant les prix du pétrole et le taux d'inflation.

Le député a fait état de la baisse des profits de certaines compagnies pétrolières au Canada. Je voudrais lui rappeler que Texaco vient d'annoncer une baisse de 44 p. 100 de ses profits aux États-Unis, qu'Occidental Petroleum a signalé une diminution de 70 p. 100 de ses profits aux États-Unis et que la compagnie Ashland a également fait état d'une perte de 11 millions de dollars au cours des dernières semaines.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Et au Canada?

**M. Lalonde:** En Amérique du Nord, l'industrie pétrolière connaît actuellement certaines difficultés en raison de la diminution des ventes et du fait que le prix du pétrole n'a pas augmenté aussi rapidement que le prévoyaient les analystes des marchés internationaux. Nous sommes tributaires à cet égard de l'évolution de la situation économique mondiale, et j'aimerais que le député réfléchisse aux propos du président de Shell.

• (1425)

## LE PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Avant de comparer notre secteur pétrolier à celui des États-Unis, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi, chez notre voisin, le prix des produits pétroliers est en baisse, alors que chez nous, il augmente et ce, parce que le gouvernement procède à une razzia fiscale de $1.60 par gallon d'essence au niveau des stations-service.

Pourrait-il me dire aussi ce qu'il faudrait pour l'amener à prendre conscience des conséquences désastreuses de son programme énergétique national pour le pays? Quand va-t-il enfin admettre que d'une part, les grosses sociétés pétrolières jugent le climat actuel défavorable aux investissements et que d'autre part, les grands du pétrole se refusent à investir dans les mégaprojets tant que les libéraux seront au pouvoir.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, pour répondre à la question du député, je tiens à rappeler ce que j'ai déjà dit ici, à savoir que le prix du baril de pétrole au Canada est encore nettement inférieur à ce qu'il est aux États-Unis. A l'heure actuelle, le prix pondéré du pétrole canadien ne représente que 70.4 p. 100 du cours mondial. Le problème, c'est que la plupart des provinces prélèvent des taxes de vente élevées.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McDermid:** Allons-donc Marc.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Soyez donc honnête.

**M. Lalonde:** Je tiens à signaler au député qu'à Calgary, le prix du litre d'essence est moins élevé qu'aux États-Unis parce que dans cette province, il n'y a pas de taxe provinciale. Dans les autres provinces, le montant de la taxe varie de 20 à 40 p. 100. Le montant de ces taxes est bien plus élevé qu'aux États-Unis et c'est ce qui explique en partie la différence. La meilleure preuve en est qu'un litre de mazout coûte actuellement entre 7c. et 9c. de moins chez nous qu'aux États-Unis.

LA STRATÉGIE DE CRÉATION D'EMPLOIS

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il n'ignore pas que le discours du trône et les documents budgétaires annoncent comme stratégie économique générale du gouvernement la création d'emplois par les retombées des grands projets énergétiques. Au document budgétaire de novembre 1981, on trouve sous le titre «Possibilités de développement» la phrase suivante:

La principale possibilité est offerte par la mise en valeur des ressources naturelles dont le Canada est richement doté.

Au paragraphe suivant, on trouve cette phrase:

Le rapport publié récemment par le Groupe d'étude sur les grands projets répertorie, par exemple, $440 milliards de grands travaux, principalement dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles.

Le ministre a assisté à l'effondrement du projet Alsands et celui de Cold Lake est en veilleuse. Le pipe-line de l'Alaska est en veilleuse s'il n'est pas mort. Je ne représente pas les sociétés pétrolières, mais je m'inquiète pour la création d'emplois. Que reste-il de la stratégie économique du gouvernement en fait d'emplois découlant de ces mégaprojets énergétiques, maintenant qu'ils disparaissent l'un après l'autre?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je voudrais appeler l'attention du député sur les nombreux projets de caractère énergétique qui sont toujours en marche et dont les travaux se poursuivent. Je lui signalerai les travaux de recherche de pétrole et de gaz de Dome Petroleum, en mer de Beaufort, d'un montant de 500 millions. Le projet des champs pétrolifères de Norman Wells, d'un montant de 600 millions; et l'aménagement hydro-électrique de Revelstoke, en C.-B., d'un montant de plus de un milliard . . .

**M. Siddon:** A quoi vous raccrochez-vous? Cela n'a rien à voir avec vous.

**M. Lalonde:** Le pipe-line Trans-Québec et Maritimes, d'un montant de plus de un milliard, le projet de mise en valeur du charbon de Quintette, d'un montant de 700 millions, Ridley Island et les terminaux céréaliers de Colombie-Britannique, investissement de plus de 400 millions. Je pourrais poursuivre ainsi longtemps, s'il fallait mentionner les projets énergétiques actuellement envisagés tant par les gouvernements fédéral et provinciaux que par le secteur privé.

**M. McDermid:** Pourquoi y a-t-il tant de chômeurs?

**M. Lalonde:** Ce n'est pas l'activité qui manque malgré l'abandon regrettable du projet Alsands.

## LES PIPE-LINES

LE FINANCEMENT DU GAZODUC DE L'ALASKA

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, avant que nos vis-à-vis n'applaudissent, le montant est de l'ordre de 4.2 milliards de dollars. Le projet Alsands est de l'ordre de 13.5 milliards de dollars et celui du pipe-line de l'Alaska, de 40 milliards de dollars. Le ministre est sur la sellette et nous doit des explications. Mais je voudrais lui rappeler quelques faits concernant le pipe-line de la route de l'Alaska.

**M. Nielsen:** Que vous avez rejeté.

**M. Waddell:** Comme le ministre le sait, nous nous sommes opposés à la construction de la partie sud du tronçon canadien, car l'absence de garanties financières mettait en cause l'ensemble du projet. Aujourd'hui, le quart seulement du projet a été réalisé. Le projet de l'embranchement de Dempster est suspendu, mais nous avons un pipe-line pour exporter du gaz vers les États-Unis. Le ministre a-t-il encore la naïveté ou l'audace d'affirmer que ce projet pourra être financé dans un avenir immédiat.

• (1430)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, en ce qui concerne le premier projet dont le député a parlé, je dois lui dire encore une fois que son parti doit se faire une idée. La semaine dernière, il s'est opposé à l'offre que nous avions faite à des sociétés privées, la trouvant excessive et trop généreuse; aujourd'hui, il déplore que le projet ne puisse démarrer. Décidez-vous, mes amis!

Pour ce qui est du gazoduc de l'Alaska, je ne peux que renvoyer mon collègue aux déclarations des associés de cette entreprise qui ont catégoriquement affirmé qu'ils poursuivaient leur projet et que la prochaine étape consisterait à mettre au point les modalités de financement puisque les plans techniques sont suffisamment avancés. Voilà ce qu'ont dit les promoteurs du projet au cours de la fin de semaine.

**M. Waddell:** Étant donné que le projet Alsands était une affaire assez sérieuse aux yeux du ministre, selon la tradition parlementaire britannique, ce dernier devra offrir sa démission sur-le-champ puisqu'il avait pris un risque en autorisant la construction du tronçon canadien.

LES PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, d'après les nouvelles de la fin de semaine, M. Mitchell Sharp, directeur général de l'Administration du pipe-line du Nord, aurait dit que les promoteurs du projet devaient «fournir des preuves solides que le projet n'était pas simplement mis sur la glace» et que faute de telles preuves, le soutien canadien, essentiel au projet, ne pourrait être garanti. Étant donné que le Canada n'a absolument aucun pouvoir de négociation—nous l'avons abandonné; le ministre le savait et l'a dit quand il siégeait dans l'opposition—le ministre remettra-t-il sa démission à cause de cela? Pourrait-il expliquer ce que voulait dire M. Sharp dans sa déclaration?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je serai très heureux de poser la question à M. Sharp et d'en communiquer la réponse à mon honorable ami. Je dois cependant lui rappeler bien clairement que si, pour une raison ou pour une autre, nos associés devaient renoncer au projet même pour le moment, et ne pas s'engager nettement à le réaliser, rien ne garantit, une fois que nous y aurons cessé nos activités, que le Canada pourrait les reprendre promptement pour égaler l'engagement des États-Unis.

* * *

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'HONORABLE GEORGE TAYLOR, SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO

**Mme le Président:** Je signale à la Chambre la présence à notre tribune de l'honorable George Taylor, solliciteur général de la province d'Ontario.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES SOUS-MARINES DE LA CÔTE EST

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Madame le Président, les signes d'une catastrophe énergétique sont tout aussi présents aujourd'hui sur la côte de l'Atlantique qu'ils l'ont été dans l'Ouest du pays. Toutes les sociétés qui prospectent au large des côtes de l'Atlantique ont annoncé à maintes reprises des ralentissements et des retards dans leurs activités, parce qu'elles essayaient de surmonter l'inertie pernicieuse de la politique énergétique du gouvernement. Après avoir fait une expérience cuisante dans l'Ouest, au détriment de tous les Canadiens, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources va-t-il admettre maintenant que ses programmes nous mènent à grand pas à la catastrophe économique? Va-t-il modifier immédiatement ses mesures fiscales et les dispositions concernant les redevances ainsi que les droits d'expropriation de Petro-Canada? En outre, pourra-t-il, tout de suite après, s'efforcer de négocier des programmes viables d'exploitation des ressources sous-marines éventuelles de la région atlantique, et négocier avec les premiers ministres des provinces de cette région et leurs chercheurs dans le domaine pétrolier?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je rappelle au député que nous avons déjà négocié avec les premiers ministres des Maritimes. En fait, nous avons conclu, à Ottawa, une entente avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, entente que le gouvernement et les habitants de cette province ont jugée très constructive et prometteuse, et qui augure extrêmement bien de l'exploitation des gisements sous-marins au large de la Nouvelle-Écosse. D'autre part, je signale à mon collègue que des responsables du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et du gouvernement fédéral se sont déjà rencontrés et qu'ils en sont arrivés à une nouvelle entente et ont discuté de plusieurs problèmes. En fait, le premier ministre de cette province a dit s'attendre à une exploitation très dynamique des gisements sous-marins. Je signale à mon ami que nous avons reçu un certain nombre de demandes concernant de nouveaux projets de prospection au large des côtes de cette province. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Je conseille à mon honorable ami de mieux se renseigner sur la situation dans les Maritimes.

**M. McCain:** Madame le Président, tout le pays, à l'exception, semble-t-il, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sait que le gouvernement fédéral a exercé des pressions extrêmes sur les provinces pour qu'elles se soumettent à des règlements et à une fiscalité qui—et elles le savent très bien—sera préjudiciable, voire fatale, à l'exploitation des ressources pétrolières dans notre pays. L'Ouest en est un exemple, et toutes les belles paroles du ministre ne sont qu'une perte de temps.

**Des voix:** La question!

**M. McCain:** L'an dernier, le Canada a dépensé . . .

**Des voix:** La question!

**M. McCain:** Je demande aux députés d'en face . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Les députés ont raison de demander au député de poser sa question. J'étais sur le point de faire la même chose.

**M. McCain:** Je serai très bref, madame le Président. Je souhaite simplement qu'ils soient aussi patients envers moi que nous l'avons été envers le ministre.

**Mme le Président:** A l'ordre.

LA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME INCITATIF

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Madame le Président, l'année dernière nous avons importé pour près de 7 milliards de dollars de pétrole quand la balance des paiements nous était très favorable. Le ministre voudrait-il mettre maintenant dans sa poche son orgueuil, sa jalousie, sa cupidité afin de proposer un programme de développement pétrochimique et de gaz naturel qui soit réaliste, dynamique et incitatif, qui ne consiste pas à arracher aux Canadiens tout l'argent qu'il convoite et qui permette à notre population de se procurer à bon compte le combustible nécessaire?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je ne me donnerai pas la peine de relever cette invective. Je vais me borner à dire au député que les filiales des compagnies américaines qui investissent dans le pétrole et le gaz naturel au Canada vont accroître leurs dépenses de 28 p. 100 cette année.

**M. McCain:** Par rapport à quoi?

**M. Lalonde:** Cela dépasse de loin les dépenses que prévoient faire les filiales américaines dans d'autres pays.

**M. McCain:** C'est par rapport à l'année dernière. Qu'en est-il par rapport à il y a cinq ans?

**M. Lalonde:** Pour ce qui est de l'exploration au large des côtes, ce qui devrait intéresser de près le député, les dépenses vont augmenter considérablement cette année. Certaines mesures sont déjà en voie de réalisation afin de favoriser le développement de l'industrie pétrolière et gazière. Si le député prenait la peine de se renseigner sur les entreprises au large des provinces Maritimes, il saurait ce que nous accomplissons présentement dans l'est du Canada.

L'EXPLOITATION DU GISEMENT DE HIBERNIA

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il sait qu'en mars dernier, le gouvernement de Terre-Neuve a fait une proposition très raisonnable d'accommodement à laquelle le ministre n'a pas encore répondu. La proposition qui réclamait le partage des recettes et de la gestion ainsi que la propriété conjointe, afin d'entreprendre l'exploitation de l'important gisement de Hibernia, a reçu l'approbation de la population de Terre-Neuve lors des élections dans cette province.

Comme la question de juridiction en ce qui concerne le syndicat international des marins demeure en suspens et que le marché au sujet d'Alsands est rompu, le ministre pourrait-il s'entretenir avec les représentants du gouvernement de Terre-Neuve pour discuter cette proposition d'accomodement très raisonnable, afin que le Canada puisse entreprendre l'exploitation du très important gisement de Hibernia?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, de toute évidence le gouvernement canadien s'intéresse vivement au gisement de Hibernia qui appartient à tous les Canadiens. Le 25 janvier dernier, le gouvernement de Terre-Neuve présentait une proposition. Nous avons fait connaître notre opinion à ce sujet. Des fonctionnaires se sont réunis le 3 et 14 février à Montréal et nous avons alors fait connaître notre réaction et énoncé certaines de nos opinions à ce sujet.

Nous avons révélé le 15 février au gouvernement de Terre-Neuve que nous présenterions sous peu une contre-proposition très détaillée. Le gouvernement de Terre-Neuve a préféré à ce moment-là rompre les négociations, instituer des poursuites judiciaires et tenir ensuite des élections. Nous ne voulions pas interrompre les négociations. Nous étions disposés à les reprendre, mais aucun interlocuteur ne s'est présenté. Nous ne sommes pas tellement ombrageux à ce sujet.

• (1440)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lalonde:** Aujourd'hui, un de mes collaborateurs a communiqué avec le bureau du ministre de l'Énergie à Terre-Neuve. J'ai proposé une rencontre d'ici quelques jours.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LA FERMETURE DE L'USINE DE TRAITEMENT DU POISSON À PRINCE-RUPERT (C.-B.)

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, la question que je pose au ministre de l'Emploi et de l'Immigration a trait à la fermeture de l'usine de Seal Cove de la société B.C. Packers, à Prince-Rupert. Le ministre sait, je pense, que l'entreprise est non seulement viable mais aussi rentable depuis 70 ans. Mon collègue le député de Nanaïmo-Alberni a déjà signalé la fermeture de cette usine au ministre le 7 avril dernier. Celui-ci lui a fait savoir alors qu'il rencontrerait les représentants des travailleurs de cette usine le 23 avril lorsqu'il se rendrait en Colombie-Britannique. Or, il n'a jamais rencontré les travailleurs, même si ceux-ci avaient demandé à le rencontrer.

Étant donné que l'exploitation de cette usine est manifestement rentable, sa production étant passé de un million de livres de poisson en 1974 à neuf millions de livres l'année dernière, le ministre pourrait-il faire deux choses? Tout d'abord, pourrait-il demander à ses collaborateurs de procéder à une étude du marché pour le poisson de fond, et ensuite, maintenir l'usine en exploitation du moins jusqu'à ce que l'étude soit terminée?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, le député a dit que je devais rencontrer les travailleurs. J'ai fait savoir que si nous recevions une invitation, nous les rencontrerions volontiers. Lors de mon séjour à Vancouver, j'ai rencontré effectivement de nombreux représentants de la Fédération du travail de la Colombie-Britannique et j'ai discuté avec eux de toutes sortes de choses. Je les ai rencontrés dans le cadre d'audiences publiques.

Pourtant, en réponse à sa question, je dirai au député que nous sommes évidemment prêts à collaborer et à participer dans les limites des attributions de notre ministère à toutes sortes de projets d'adaptation de la main-d'œuvre, mais nous ne sommes pas en mesure de fournir le genre d'appui que le député souhaiterait. L'aide que nous pourrions offrir devrait faire l'objet de négociations, notamment avec les autorités provinciales. Au niveau fédéral, nous disposons de toute une gamme de programmes que nous pouvons offrir. Cependant, les marchés parfois nous causent de sérieuses difficultés qu'il nous faudrait analyser au préalable. Je vais donc prier mes collaborateurs de poursuivre les pourparlers avec les employeurs et les employés sur les mesures qui s'imposent, mais je crains fort que l'idée du député ne soit pas réalisable.

L'AIDE À L'INDUSTRIE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Ma question supplémentaire, madame le Président, s'adresse au premier ministre suppléant. C'est au sujet de la pratique, courante semble-t-il chez les gens d'en face, d'aider les entreprises en faillite ou incapables de se maintenir à flot, qu'il s'agisse de la Consolidated Computers ou d'autres. La conserverie de poisson de Prince-Rupert est en activité depuis 70 ans, donne de l'emploi à 250 personnes et injecte sept millions de dollars par année dans l'économie locale. La société B.C. Packers a annulé ou reporté cette année 8.5 millions de dollars en impôts et exécute à l'heure actuelle deux contrats de 10 millions de dollars conclus avec le cabinet de la Colombie-Britannique. Le premier ministre suppléant nous dirait-il un mot de la philosophie politique qui pousse le

gouvernement à ne soutenir que les entreprises en faillite tandis qu'il n'accorde aucun soutien à une entreprise économiquement rentable qui procure de très précieux emplois dans une région qui souffre présentement d'une hausse de 40 p. 100 du chômage par rapport à l'année dernière. Dira-t-il à la Chambre . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, de tous les députés à la Chambre, mon honorable ami devrait être le dernier à se plaindre. Le port de Prince-Rupert a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part du gouvernement fédéral ces dernières années. On y compte trois importants projets actuellement en chantier; il s'agit des projets d'élévateur à grains, de terminal houiller et très bientôt d'un complexe pétro-chimique. L'apport du gouvernement fédéral à chacun de ces projets est vraiment très important.

Quant à la question du député relative à la conserverie de poisson, malheureusement, ou heureusement, l'affaire ne relève pas de ma compétence. Je me chargerai de la transmettre au ministre en cause et de fournir une réponse dès que possible au député.

* * *

## L'ÉNERGIE

### LES MESURES DE REMPLACEMENT DU PROJET ALSANDS

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu des dernières déclarations et des dernières nouvelles au sujet du projet Alsands, pourrait-il nous dire par quels projets le gouvernement fédéral envisage de remplacer les investissements et les emplois que le projet Alsands devait susciter?

**M. Nielsen:** Il a déjà lu sa liste!

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je tiens d'abord à signaler que, contrairement à ce que vient d'affirmer le député, le projet Exxon au Colorado ne coûtera pas cinq fois plus cher qu'au Canada. En fait, il coûtera 5 milliards de dollars pour produire 47,000 barils de pétrole tandis que le projet Alsands aurait coûté 13 ou 14 milliards pour en produire 130,000. Par conséquent, je crois que ses calculs sont erronés.

Et en ce qui concerne la question qui m'a été posée, je ferais remarquer au député que le Canada peut encore atteindre son objectif d'autarcie énergétique en concentrant ses efforts et ses investissements sur l'exploration et la mise en valeur des ressources au large des côtes, dans l'Atlantique et dans la mer de Beaufort ainsi qu'en construisant des usines de valorisation à Montréal et en Saskatchewan, en accélérant ses travaux d'exploitation du pétrole lourd et de récupération assistée dans les provinces de l'Ouest. Nous avons bon espoir que ces travaux permettront au Canada de répondre à la totalité de ses besoins d'ici 1990.

## LES PIPE-LINES

### LE GAZODUC DE L'ALASKA—LA DATE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière et aujourd'hui encore, le ministre n'a pas été capable de nous fournir de réponses précises au sujet du gazoduc de l'Alaska et c'est pourquoi j'aimerais lui donner l'occasion de se faire pardonner. Pourrait-il nous dire quand ce projet va être mis en œuvre ou s'il est complètement tombé à l'eau?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, comme je l'indiquais tantôt, je voudrais référer mon honorable collègue à la déclaration qui a été faite par les partenaires du projet relatif au gazoduc de l'Alaska. Dans cette déclaration, les partenaires ont indiqué très clairement qu'ils demeuraient encore complètement engagés dans la réalisation de ce projet et qu'ils allaient utiliser les mois qui suivraient pour mettre au point la formule de financement qui serait appropriée, tenant compte du fait qu'ils ont déjà complété le travail d'ingénierie qui était nécessaire en l'occurrence.

[*Traduction*]

**M. Nickerson:** Le ministre a peut-être oublié ce qu'il a déclaré le 17 juillet 1980. Il a dit à cette occasion que le gouvernement américain s'était engagé auprès de notre gouvernement à terminer l'ensemble du projet en temps voulu. J'insiste là-dessus: «terminer en temps voulu l'ensemble du projet».

### ON DEMANDE UNE RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Si le ministre est sérieux au sujet des milliers d'emplois que le projet permettrait de créer et s'il s'intéresse véritablement aux milliards de dollars de retombées économiques, pourrait-il, personnellement ou par l'intermédiaire du premier ministre, nous promettre qu'il va se réunir avec ses homologues américains afin que les libéraux ne nous affligent pas d'un nouveau désastre Alsands?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, nous avons déjà rencontré nos homologues américains à ce sujet et je suis persuadé qu'il y aura d'autres réunions. Toutefois, je tiens à préciser que le problème ne se situe pas sur ce plan actuellement. Le problème, c'est que les investisseurs privés ont du mal à s'entendre. M. Sharp, commissaire du pipe-line est en contact avec eux régulièrement. Nous comptons pour notre part continuer d'exercer des pressions.

Je rappelle au député que la Société Foothills a fait savoir cette fin de semaine—je cite: «Toutes les sociétés participantes renouvellent leur appui au projet». Le porte-parole de la société a poursuivi en ces termes: «Les travaux préliminaires à la phase 2 vont être réalisés tant au Canada qu'aux États-Unis et seront financés par les sociétés qui se sont réunies aujourd'hui et qui respecteront l'échéancier prévu». Voilà la position des sociétés intéressées.

* * *

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

### LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En tout, 18,230 emplois directs auraient été créés en Alberta si le projet Alsands n'avait pas été abandonné, y compris ceux de plus de 1,000 électriciens, de 1,860 ingénieurs des opérations, et combien d'autres, sans oublier les milliers d'emplois créés ailleurs dans le pays, surtout en Ontario et au Québec, qui auraient fourni plus de la moitié du matériel lourd à l'entreprise. Le Programme énergétique national, qui est un désastre, n'ayant produit aucun des emplois promis par le gouvernement, le ministre nous expliquerait-il pourquoi les Canadiens devraient croire ce qu'il dit, surtout quand il parle des emplois que créeront ses programmes, ces châteaux en Espagne?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, en ce qui concerne le projet Alsands, je rappelle à mon honorable collègue que le gouvernement de l'Alberta et celui du Canada ont présenté une offre extrêmement généreuse qui a été considérée comme telle par les partenaires. Ces derniers ont convenu cependant qu'en tenant compte de la situation internationale quant au prix du pétrole à l'heure actuelle et de l'incertitude quant aux taux d'inflation durant la prochaine décennie, ils n'étaient pas prêts à s'embarquer dans ce projet qui mettait en cause des dépenses énormes pour autant que ces entreprises étaient concernées. Je signale que les gouvernements ont dit tout au long de ces négociations qu'il y avait cependant une limite à ce que le contribuable et le consommateur devaient être appelés à payer ou à contribuer pour la réalisation de tels projets. Les deux gouvernements sont allés, je le suggère, à la limite du raisonnable en l'occurrence quant aux concessions à faire à ces entreprises. Ces entreprises ont jugé que ces concessions n'étaient pas encore suffisantes, eh bien, c'est malheureux, nous allons procéder avec d'autres projets qui, je l'espère, seront moins coûteux pour le contribuable et le consommateur.

• (1450)

[*Traduction*]

### ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, si le ministre avait été aussi généreux il y a quelques années qu'il croit l'être actuellement, le projet serait aujourd'hui aux trois quarts terminés et Alsands aurait un effectif permanent d'environ 5,000 employés. Mais tout cela a disparu. On se souviendra du sombre vendredi 30 avril 1982 comme du jour où le ministre a abandonné la partie et enterré le projet. Le ministre reconnaîtra-t-il maintenant que le Programme énergétique national laisse à désirer à presque tous les égards, qu'il ne convient pas au Canada, et remettra-t-il sa démission avant de priver les Canadiens de plus d'emplois encore?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, comme je l'indiquais tantôt, la politique énergétique à l'heure actuelle est gérée par des ententes convenues entre les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada. Ces ententes ont subi des ajustements pour bénéficier à l'industrie durant les derniers mois. Certains bénéfices considérables ont été accordés. Encore là, il y a des limites aux concessions que les contribuables canadiens doivent être prêts à faire à l'industrie du pétrole. Pour autant que nous sommes concernés, nous allons faire en sorte que tous les projets raisonnables qui puissent être réalisés seront réalisés. Mais nous ne sommes pas prêts à demander aux contribuables canadiens de contribuer n'importe quoi, n'importe quel montant d'argent que les compagnies pétrolières voudraient demander. Nous ne sommes pas disposés à agir ainsi car nous avons plus à cœur l'intérêt du public que cela.

* * *

[*Traduction*]

## L'ÉNERGIE

### L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE D'EMPLOYÉS DU MINISTÈRE

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous avons appris aujourd'hui à la Chambre que la perte des projets Alsands et Cold Lake ainsi que le retard imposé à la construction du gazoduc de la route de l'Alaska, vont entraîner la perte de 100,000 années-personnes en emplois directs et indirects pendant la seule phase de construction. En fait, les seuls emplois créés en vertu du Programme énergétique national du ministre l'ont été au sein de son ministère, puisque celui-ci a progressé de 160 p. 100 ces deux dernières années et de 300 p. 100 en trois ans. Selon les prévisions, le ministère s'est accru de 717 personnes les deux premières années et de 873 personnes depuis trois ans. Le ministre compte-t-il réduire ses besoins en dotation, ou son Programme énergétique national ne vise-t-il à promouvoir l'emploi que dans le secteur public plutôt que privé?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'ai déjà mentionné dans des réponses antérieures que l'on prévoit que le nombre des activités dans le domaine du pétrole pour 1982 sera supérieur à celui de 1981 et qu'en 1983 il sera même encore plus élevé. Je pense que notre politique en matière d'énergie comportait deux objectifs dans le domaine de l'approvisionnement en énergie, c'est-à-dire, d'une part, augmenter les approvisionnements et, d'autre part, viser à réduire la consommation par la conservation et la substitution vers d'autres formes d'énergie que le pétrole. Ces deux approches fonctionnent et, premièrement, il existe à l'heure actuelle une croissance des activités dans la recherche pour le nouveau pétrole au Canada et,

deuxièmement, nous avons assisté à une diminution de la consommation du pétrole de 7 p. 100 au cours de l'an dernier. Ces deux réalisations sont faites dans le cadre du Programme énergétique national et nous avons l'intention de continuer de mettre l'accent sur ces deux aspects, c'est-à-dire augmenter l'exploration du pétrole au Canada et réduire la consommation par des programmes d'aide aux consommateurs, soit par la conservation, soit par la substitution d'autres formes d'énergie.

[*Traduction*]

**Mlle Carney:** Madame le Président, le ministre n'a pas expliqué pourquoi le personnel de son ministère avait augmenté de 300 p. 100 alors que nous avons perdu 50 milliards de dollars en investissements directs de capital.

PROPOSITIONS POUR ACCROÎTRE LES APPROVISIONNEMENTS EN ÉNERGIE

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, le ministre compte accélérer la mise en valeur des ressources de la mer de Beaufort et de la côte est, mais il faudra attendre des années avant d'atteindre le stade de la production. D'après les compagnies pétrolières, les puits de Hibernia ne seront pas productifs avant au moins dix ans et on n'a pas encore découvert de gisement rentable dans la mer de Beaufort. Par ailleurs, le transport du gaz naturel n'est pas possible en raison d'importants problèmes d'ordre technique. Le ministre envisage-t-il d'accomplir des miracles ou a-t-il des solutions pratiques à proposer?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'ai effectivement des solutions très concrètes à proposer, à savoir la collaboration avec les compagnies pétrolières pour veiller à ce que ces projets . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Shields:** Quand? Quand?

**M. Lalonde:** . . . atteignent le stade de la production. Nous œuvrons de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve. Je signale que ma collègue n'y est pas du tout lorsqu'elle prétend qu'il faudra attendre dix ans au moins avant que les puits de Hibernia soient productifs. Elle doit être la seule à le croire.

* * *

## L'AGRICULTURE

LES PROGRAMMES DE STABILISATION CONCERNANT LES ANIMAUX DE BOUCHERIE

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, la question que je pose au ministre de l'Agriculture a trait aux programmes de stabilisation. Après le paiement de stabilisation du commerce du porc en 1981 et la controverse du jumelage qui s'en est suivie, le ministre a promis que ces programmes feraient l'objet d'un nouvel accord fédéral-provincial. L'annonce de la semaine dernière à propos de l'agneau, qui a écarté toute possibilité de versements aux producteurs régis par des programmes provinciaux, fait ressortir le fait que le ministre n'a pas tenu sa promesse qu'un nouveau programme serait en place en mars ou avril 1982.

Comme il semble que l'argent soit le principal obstacle à la conclusion d'un accord, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures financières sont proposées pour contrebalancer les pertes brusques de recettes que subissent les éleveurs, étant donné surtout que l'ancienne formule, qui se fondait sur 90 p. 100 du prix du marché des cinq années précédentes, est absolument inacceptable aux taux courant de l'inflation?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le député sait très bien qu'en 1978, nous avons reconnu que ce programme était inacceptable, et nous en avons alors proposé un nouveau garantissant aux agriculteurs une assurance totale de leurs revenus. Il a été rejeté par la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association des producteurs de bovins et par les gouvernements de toutes les provinces, y compris la sienne. Ils réclament aujourd'hui pratiquement la même chose.

Nous préparons un nouveau programme que j'espère pouvoir présenter sous peu. Les éleveurs de porcs ont parlé de proposer un programme pendant quatre ans; au cours des dernières semaines ils m'en ont soumis un qu'ils me demandent d'adopter sur-le-champ. L'Association des producteurs de bovins en a adopté un semblable à celui que nous avons proposé en 1977-1978. J'ai une opinion différente à ce sujet.

Nous proposons un programme dont nous discuterons avec les organismes et les gouvernements des provinces après l'avoir présenté. Mais ceux-ci se sont empressés d'adopter des programmes qui créent un véritable fouillis; les provinces riches ont des programmes généreux et les provinces pauvres n'en ont pour ainsi dire pas, parce qu'elles espèrent que nous allons conjuguer nos programmes aux leurs. Nous leur avons dit sans ambages qu'il n'y aurait plus de jumelage dorénavant. Et nous réalisons le programme de stabilisation du commerce de l'agneau comme nous l'avons annoncé.

LES RÉUNIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, le ministre signale que dans toute nouvelle entente, le subventionnement des programmes provinciaux ne sera pas autorisé. Quels principes son ministère préconisera-t-il lors des entretiens et les exposera-t-il à la Chambre? Combien de réunions les fonctionnaires et les ministres ont-ils tenus?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, il y a eu de nombreuses réunions et je n'en ai pas une liste ici. Il y a eu de nombreuses consultations depuis quelque temps et certains de ces représentants prétendent maintenant que j'ai interdit à mes fonctionnaires d'assister à d'autres réunions tant que la proposition définitive n'aura pas été présentée. C'est vrai. Je leur ai recommandé de cesser de gaspiller leur temps, de préparer le mémoire et de le présenter. Nous avons eu un comité composé de deux membres, nous avons reçu le rapport sénatorial et d'autres études, il s'agit de les comparer et de préparer un mémoire. C'est ce que nous faisons actuellement.

* * *

## LES MINES

LES MISES À PIED DANS LE NORD DE L'ONTARIO

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Mines)

(Mme Erola) qui n'ignore pas que tout le minerai de fer extrait du nord de l'Ontario, et surtout des régions de Témiskaming et de Wawa, est absorbé par l'industrie sidérurgique ontarienne. Mme le ministre sait aussi que le budget a eu jusqu'à maintenant un impact très négatif sur cette industrie et, maintenant que l'on a annoncé l'abandon du projet Alsands et le retard dans la construction du gazoduc de l'Arctique, nous verrons probablement augmenter de façon considérable le nombre des mises à pied. Le ministre n'est pas sans savoir que plus de 2,000 mises à pied sont déjà prévues pour l'été seulement dans le nord de l'Ontario, et je veux lui demander ce qu'elle entend faire pour ces milliers de métallurgistes et mineurs qui risquent le chômage perpétuel par suite des décisions qui ont été prises au sujet du projet Alsands et du gazoduc de l'Arctique?

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, le député sait pertinemment que la consommation du minerai de fer n'a pas baissé à cause de l'arrêt de ces projets, mais bien par suite d'un ralentissement mondial dans l'industrie métallurgique. Il sait pertinemment que le gouvernement a lancé un certain nombre de projets pour employer des chômeurs de ce secteur. En fait, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre ontarien et moi-même collaborons étroitement afin d'assurer grâce à l'article 38 de la loi qu'il y aura du travail pour les mineurs en chômage. Beaucoup a déjà été fait à cet égard.

• (1500)

LES PROJETS ENVISAGÉS POUR AIDER LES MINEURS EN CHÔMAGE

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, Algoma Steel, Dofasco et Stelco s'approvisionnent toutes en minerai de fer presque exclusivement dans le nord de l'Ontario et aux États-Unis. Je rappelle que les commandes d'acier pour le gazoduc du Nord avaient déjà été passées et qu'elles devaient être remplies cet été, à 55 p. 100 par l'usine de Stelco à Welland, Ontario, et à 45 p. 100 par IPSCO, qui utilise du minerai de fer extrait du sol canadien. Compte tenu des fermetures d'usines et des mises à pied d'employés que connaît à l'heure actuelle le secteur du minerai de fer, que compte faire le ministre quand des milliers d'autres mineurs seront menacés de chômage permanent cet hiver en raison de l'arrêt de ces deux projets fort importants?

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, comme je l'ai expliqué tout à l'heure au député, le secteur du minerai de fer est en grande difficulté un peu partout dans le monde. Il est donc tout à fait injuste d'attribuer toutes ces difficultés à l'annulation de ces deux projets. Le député aurait intérêt à revoir les programmes que nous avons mis en œuvre pour assurer du travail aux mineurs en chômage.

* * *

## PÉTITIONS

M. FRETZ—LES CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AUX RÉGIMES DE SOINS DE SANTÉ

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, nous, soussignés, citoyens du Canada et habitants de la péninsule du Niagara, et notamment de la circonscription d'Érié, Ontario, souhaitons nous prévaloir aujourd'hui de notre droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun à tous vos pétitionnaires, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède.

Nous, soussignés, un groupe de 77 Canadiens préoccupés, déclarons notre opposition aux mesures budgétaires proposées et qui rendraient imposables aux fins de l'impôt sur le revenu les contributions de l'employeur aux régimes de soins de santé, de soins dentaires et oculaires. Ainsi, nous, soussignés, vos pétitionnaires, vous prions humblement ainsi que le Parlement d'ordonner au ministre des Finances (M. MacEachen) de retirer son projet de loi qui priverait les travailleurs syndiqués d'un avantage, et nous dirions même d'un droit auquel ils ont droits, à juste titre.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je dois rappeler aux députés que toute déclaration relative à la pétition doit être extrêmement courte et se borner à informer la Chambre du contenu de la pétition. Le pétition en elle-même ne doit pas être lue.

**M. Fretz:** Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

M. HALLIDAY—LA POLOGNE—LA TENUE D'ÉLECTIONS LIBRES

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Madame le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de présenter à la Chambre des communes une pétition signée par un bon nombre d'habitants de la circonscription d'Oxford et d'autres Canadiens des environs. Ces Canadiens ont signé la pétition rédigée par la Canadian-Polish Mutual Benefit Society, qui déplore le fait que l'Union soviétique impose sa volonté à la Pologne et qui préconise la tenue en Pologne d'élections libres sous la surveillance des Nations Unies. Les signataires de la pétition exhortent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) à faire connaître leurs vues aux fonctionnaires appropriés.

* * *

[*Français*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes nos 3727 et 4225.

[*Texte*]

Question no 3727— **M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: Sur un grand total de 616 fonctionnaires travaillant au Québec, 213 (35 p. 100) ont indiqué l'anglais comme leur première langue officielle. La repartition est comme suit: Hull, 198 sur 397, les bureaux régional et provinciaux, 15 sur 219.

LA RÉGULARISATION DU STATUT JURIDIQUE

Question nº 4225—**M. MacKay:**

Selon la décision prise le 16 mars 1977 par le gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, des résidents canadiens, anciens citoyens tchécoslovaques, peuvent-ils faire «régulariser» leur statut légal vis-à-vis de leur ancien pays en en faisant la demande au Consulat tchécoslovaque à Montréal, et la demande doit-elle être accompagnée d'autres documents personnels et, le cas échéant, *a*) quel rôle, s'il en est, le contentieux du ministère des Affaires extérieures joue-t-il lorsque des résidents canadiens présentent une telle demande, *b*) le ministère a-t-il pour principe de tenir des dossiers de toutes les demandes de ce genre?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Il arrive souvent qu'on demande au Bureau des affaires juridiques d'authentifier les signatures apposées sur des documents canadiens officiels comme des extraits de naissance ou de mariage et des certificats de citoyenneté. Ce faisant, le Bureau des affaires juridiques n'a toutefois pas besoin de connaître les motifs de la demande. Par conséquent, il est impossible de savoir si la personne qui demande une authentification est en train de régulariser son statut juridique dans son pays d'origine. Le mandat du Bureau à ce sujet consiste avant tout à fournir le service demandé.

[*Français*]

**M. Smith:** Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient reportées.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

### LES PIPE-LINES

LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DE LA ROUTE DE L'ALASKA

**Mme le Président:** Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) m'a prévenu de son intention de proposer la tenue d'un débat d'urgence.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, pour les raisons très graves que j'expose à Votre Honneur dans la lettre que j'ai fait parvenir à votre bureau au début de la journée au sujet du retard que l'absence de financement causera aux travaux de construction du gazoduc de la route de l'Alaska, soit du plus important projet qui ait été entrepris au Canada depuis la construction du chemin de fer du CP, je demande à proposer, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton), l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, en l'occurrence l'impossibilité de réunir les fonds nécessaires pour le gazoduc de la route de l'Alaska et les conséquences qui en découleront pour l'économie et la politique d'exportation de l'énergie du Canada.



Les raisons mentionnées dans la lettre comprennent le traité avec les États-Unis, l'application des lois actuelles . . .

**M. Nielsen:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je sais bien qu'en principe une journée de l'opposition comme celle que le gouvernement a désignée et en prévision de laquelle une motion a été déposée vendredi dernier vers 2 heures, relève des initiatives ministérielles, mais depuis que cette coutume existe, on a toujours considéré que c'était une journée réservée à l'opposition. Alors que nous avons déjà inscrit une motion à l'ordre du jour, un député de l'opposition propose une autre motion qui, si elle était acceptée, empêcherait l'opposition d'aborder le sujet de son choix pendant la période des subsides.

Je doute fort que le député ait le droit d'agir ainsi, alors que la motion est sur le bureau et que la Chambre en a été saisie. Sauf votre respect, je me demande si, dans les circonstances, la présidence peut même songer à accepter qu'un député de l'opposition présente une motion en vertu de l'article 26 du Règlement.

**Mme le Président:** Je prends note des objections du député. Néanmoins, je ne crois pas que le Règlement s'y oppose. Je verrai ce qu'il en est de l'urgence du débat si le député veut bien poursuivre son bref exposé.

**M. Waddell:** Madame le Président, je n'en ai que pour quelques secondes. Permettez-moi de rappeler que nous avons pris connaissance de la motion à 5 h 30 vendredi. Supposons que le Canada soit entré en guerre pendant le week-end; le député du Yukon (M. Nielsen) prétend-il que nous ne pourrions pas avoir de débat d'urgence aujourd'hui, lundi? Son rappel au Règlement ne tient pas debout. Permettez-moi de poursuivre. Avant d'être interrompu de façon si stupide . . .

**Une voix:** «A droite».

**M. Waddell:** Interrompu stupidement. Je vais recommencer à zéro.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Le député essaie de gagner du temps. Je l'exhorte à reprendre là où il s'était arrêté.

**M. Waddell:** Comme je l'ai dit, la question importante est le financement du gazoduc de l'Alaska. J'ai envoyé à Votre Honneur une lettre exposant mes raisons, y compris le traité avec les États-Unis, la validité de la législation actuelle, les problèmes causés par le raccordement de Dempster, l'avenir des exportations de gaz et le fait qu'il s'agit d'une questions extrêmement complexe, comme l'a démontré la période des questions d'aujourd'hui.

Je signale que je n'ai pas pu préciser dans cette lettre que le bill C-93, que nous débattrons cette semaine, ne nous donne pas vraiment la possibilité d'aborder le sujet dont il est question dans ma lettre parce qu'il s'agit d'un projet de loi à caractère fiscal. J'y ai précisé toutes les raisons que j'invoque.

*Les subsides*

**Mme le Président:** Dans sa lettre, le député invoque deux raisons pour essayer de convaincre la Chambre qu'il y a matière à débat d'urgence. La première, c'est le fait que la construction du gazoduc de l'Alaska a été retardée d'au moins deux ans. La deuxième, c'est l'anéantissement éventuel de notre projet de construction le plus grandiose, d'après lui. A mon avis, il n'est pas nécessaire d'étudier ces deux questions de toute urgence. Si le député juge qu'il faut les aborder sans tarder, il pourrait toujours le faire pendant une journée de subsides; il en reste neuf.

Par conséquent, je ne peux pas suspendre les travaux normaux de la Chambre aujourd'hui, et soit dit en passant, il s'agit de l'étude d'une motion de subsides de l'opposition, pour aborder les problèmes dont il est question dans la lettre du député.

---

• (1510)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe)** propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de dépenser de plus en plus d'argent du trésor public en publicité et en sondages d'opinion destinés à servir ses propres fins et, plus particulièrement, d'avoir dépensé des millions de dollars des contribuables en publicité inutile au moment où il exige des sacrifices financiers des Canadiens ordinaires.

—Madame le Président, en venant au travail depuis un mois environ les députés ont dû remarquer, à deux rues seulement au sud de la colline du parlement, un panneau publicitaire qui, ces derniers jours, affiche une femme en train de faire sur une grosse machine des travaux de mécanique, semble-t-il. Pour tout message, il y a «Canada au travail», au-dessus de l'indication «Emploi et Immigration Canada» en petits caractères.

Avant cette image, il y avait une autre publicité où l'on voyait un homme devant trois écrans d'ordinateur, avec toujours la même légende «Canada au travail» et, toujours en petits caractères, «Emploi et Immigration Canada».

Ceux qui ont vu ce panneau en se rendant au travail, après avoir entendu annoncer qu'il y a un million et quart de Canadiens qui ne peuvent trouver du travail, ont dû se demander ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) pouvait bien avoir derrière la tête. Est-ce qu'en lisant ce panneau, on pouvait apprendre la moindre chose sur un programme gouvernemental? Est-ce que cela était de nature à donner du travail à un seul Canadien? A faire connaître leurs droits aux Canadiens ou à donner des précisions sur la nécessité du plein emploi? Pas le moins du monde. Ce qu'on pouvait constater, monsieur l'Orateur, c'est qu'en une période de chômage sans précédent, au moment où il y a un milliard et quart de sans-travail, le gouvernement n'a pas l'argent qu'il faudrait pour créer des emplois, pour donner aux travailleurs canadiens la possibilité d'aboir un emploi à eux. Mais le gouvernement a pu d'une certaine façon trouver les fonds nécessaires au financement des panneaux publicitaires dont il a inondé le Canada, et des campagnes de publicité lancées dans les médias d'information du pays dans le but de mettre en valeur le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le gouvernement reconnaît lui-même que les étapes I et II de cette campagne publicitaire coûteront quelque 4.6 millions de dollars. La première question que doit se poser tout chômeur canadien à la vue de ces annonces est la suivante: comment le gouvernement peut-il justifier l'ordre de priorité de ses dépenses, alors qu'il consacre 4.6 millions de dollars à une campagne publicitaire destinée à rehausser son image auprès du public au lieu d'utiliser ces sommes à bon escient pour trouver du travail aux Canadiens?

Monsieur l'Orateur, il n'existe pas d'exemple plus révélateur de l'inadéquation des programmes de publicité du gouvernement que la campagne de placardage qui s'est terminée à la fin du mois dernier. Mais nous aurons droit à d'autres surprises. Nous pourrons voir ces mêmes annonces à la télévision et dans les médias d'information du Canada. Nous ne savons tout simplement pas à combien exactement se chiffrent les dépenses en publicité du gouvernement fédéral. Les chiffres dont nous disposons ne tiennent pas compte des sociétés d'État comme le Canadien National. Or, nous voyons chaque soir les annonces du CN à la télévision. Ces données ne comprennent pas la publicité d'Air Canada ou de Radio-Canada. Pourtant, dans le budget de cette année, le gouvernement lui-même prévoit dépenser 70 millions de dollars en publicité. Cela ne comprend que la publicité confiée au ministère des Approvisionnements et Services. Ce chiffre ne comprend pas les sociétés de la Couronne susmentionnées, ni un large éventail d'autres organismes qui ne sont pas tenus de confier leur publicité à Approvisionnements et Services.

A ce chiffre, monsieur l'Orateur, s'ajouteront vraisemblablement dix autres millions de dollars; il est encore plus vraisemblable que le ministère des Approvisionnements et Services sera chargé cette année de consacrer quelque 80 millions de dollars à la publicité. Voulez-vous savoir pourquoi j'avance un tel chiffre? C'est parce que dans ses prévisions budgétaires de l'année dernière, le gouvernement fédéral prévoyait consacrer quelque 60 millions de dollars à la publicité. Or, il reconnaît maintenant que ces dépenses se sont élevées à 70 millions de dollars à la fin de l'année financière. Monsieur l'Orateur, il y a donc lieu de croire que cette année le ministère des Approvisionnements et Services consacrera plus de 80 millions de dollars aux dépenses publicitaires du gouvernement fédéral. Si nous ajoutons à cette somme les dépenses publicitaires des sociétés de la Couronne et d'autres organismes publics, ce chiffre sera de loin supérieur à 100 millions de dollars en 1982-1983.

Cette somme, ces 100 millions de dollars auxquels j'ai fait allusion, ne comprend pas, entre autres, les quelque 200 millions de dollars que le gouvernement entend dépenser cette année pour les publications gouvernementales. Le véritable budget publicitaire du gouvernement ne se limite pas à ces 100 millions de dollars.

Il n'existe aucune donnée pour les années précédentes. Nous ne savons donc pas exactement quels ont été les budgets de publicité par le passé. Il y a plus d'un an et demi de cela, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* à ce sujet, et je n'ai pas reçu de réponse. Il semblerait qu'il y ait eu deux périodes de croissance dans les dépenses du gouvernement fédéral. La première période, monsieur l'Orateur, a commencé en 1972,

année où le parti libéral a perdu sa majorité et a dû former un gouvernement minoritaire. Il y a eu cette année-là une augmentation importante de la publicité du gouvernement fédéral. La seconde période a commencé à la suite des élections de 1980.

Il suffit de consulter les données fournies par le gouvernement dans le budget des dépenses, monsieur l'Orateur, pour s'apercevoir que durant l'année où le gouvernement de M. Clark a été au pouvoir, le gouvernement fédéral a dépensé moins de 40 millions de dollars en publicité. Or, le gouvernement fédéral prévoit dépenser cette année plus de 70 millions de dollars à ce titre. Cela montre bien, monsieur l'Orateur, que depuis la reprise du pouvoir par ce gouvernement, il y a trois ans, le budget publicitaire a connu une croissance considérable.

Le gouvernement fédéral est à l'heure actuelle le plus important annonceur au Canada. Ainsi, pour prendre un exemple révélateur, le budget publicitaire de la société General Foods équivaut à moins de la moitié de celui du gouvernement fédéral cette année.

Je sais, le gouvernement nous dira qu'il est injuste de faire une comparaison avec une société du secteur privé, mais que penser alors de la situation aux États-Unis par rapport à celle existant au Canada? Selon le *Wall Street Journal* du 4 mars dernier, le gouvernement fédéral américain s'est classé au vingt-quatrième rang parmi les annonceurs durant l'exercice financier de 1981. Ses dépenses publicitaires ont été de 176 millions de dollars. Cela signifie que le gouvernement fédéral du Canada dépense en publicité quatre fois plus par habitant que le gouvernement américain.

Quand on rappelle ces chiffres aux députés ministériels, monsieur l'Orateur, ils rétorquent que les provinces en font autant. Voilà de nouveaux principes politiques qui font désormais la norme, monsieur l'Orateur. Si d'autres le font, alors il n'y a pas de mal à ce que le gouvernement fédéral les imite. Ce n'est pas une question de moralité; on ne se demande même pas non plus si le gouvernement a tort ou raison de dépenser pareilles sommes. Toutefois, la raison la plus valable que l'on puisse invoquer, quand on nous compare avec les États-Unis, c'est que notre gouvernement fédéral surpasse par habitant, dans une proportion de quatre à un, les dépenses du gouvernement américain.

Il y a lieu de rappeler, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'est pas le secteur privé. Pour l'administration d'une entreprise dans le secteur privé, mettons la General Motors ou la General Foods, la direction a la responsabilité de vendre son produit, de prospecter le marché, de bien faire valoir son entreprise auprès des Canadiens pour les convaincre que son produit est meilleur que celui des concurrents; elle a donc pour tâche de vendre et de promouvoir un produit particulier. Par opposition, la principale responsabilité du gouvernement fédéral ne devrait pas être de vendre un produit, mais plutôt d'informer les Canadiens sur la loi, les changements apportés à la loi, leurs droits, les programmes de santé, et enfin le fonctionnement des divers programmes en général, afin que les services puissent être assurés.

Pourtant, monsieur l'Orateur, depuis les élections de 1980, on note un changement radical dans les principes régissant la publicité fédérale. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral se donne pour responsabilité de vendre les mesures fédérales et de promouvoir la politique d'un parti, le parti au pouvoir, le parti libéral. C'est un changement radical par rapport aux principes qu'avaient observés tous les gouvernements précédents, quelle que soit leur couleur politique. Pourtant, l'actuel gouvernement s'estime en droit de puiser à même les deniers publics pour l'usage privé du parti libéral.

Les députés d'en face voudraient peut-être que je leur donne des exemples. Le meilleur exemple, bien sûr, c'est l'annonce parue sur le panneau publicitaire à deux pâtés de la colline parlementaire, la publicité du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Cette publicité n'avait pas pour objet d'informer les Canadiens d'un programme ou de leurs droits, mais bien de promouvoir l'image de marque du parti libéral et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il y a d'autres exemples, monsieur l'Orateur. Vous vous souviendrez que le gouvernement fédéral a fait appel aux oies sauvages pour défendre la politique constitutionnelle du premier ministre (M. Trudeau).

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Quelle farce!

**M. Beatty:** Il a proposé une deuxième campagne de promotion, assez agressive, qui a amené M. Michael Kirby lui-même à se demander, dans un document dont la divulgation a fait couler tant d'encre, si le public ne se poserait pas de sérieuses questions sur la moralité d'un gouvernement qui approuvait de telles dépenses.

Le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Fleming), qui était alors responsable de la publicité pour le gouvernement fédéral, a affirmé, lorsqu'on l'a interrogé à ce sujet, qu'il n'y avait rien à redire étant donné que le Parlement avait approuvé le principe de la modification de la Constitution. Il a ajouté que, tant qu'il serait responsable de la publicité pour le gouvernement fédéral, celui-ci ne se ferait le promoteur d'aucune idée ou politique dont le Parlement n'aurait pas approuvé le principe.

**M. Fleming:** Il faut lire l'ensemble de la déclaration.

**M. Beatty:** C'est une politique qu'il a soutenue au nom du gouvernement fédéral. Apparemment, le ministre ne se souvient pas d'avoir fait cette déclaration.

**M. Fleming:** Ce n'est pas ce que j'ai dit. Lisez tout le passage.

• (1520)

**M. Beatty:** Si le ministre veut se dissocier de cette déclaration, qu'il y réfléchisse à deux foix, car elle est de loin préférable à celle faite à l'automne dernier par le secrétaire d'État (M. Regan). Après avoir déclaré qu'il ne fallait plus faire de publicité jusqu'à ce que le Parlement ait fait un exposé de principe sur la politique à suivre, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Fleming) a été relevé de ses fonctions de responsable de la publicité gouvernementale, lesquelles ont été confiées au secrétaire d'État.

Lors d'une conférence sur la publicité dirigée parrainée par le Conference Board du Canada, le secrétaire d'État a dit à ce sujet, le 25 novembre, que le gouvernement fédéral venait d'adopter une politique selon laquelle il utiliserait des fonds publics pour promouvoir les programmes fédéraux avant que le Parlement ne prenne position. Nous constatons que cela représente une nette coupure par rapport au passé, même par rapport à la politique énoncée par d'anciens ministres.

Ce qui était frappant dans le discours du secrétaire d'État qui est responsable de la publicité fédérale, c'est qu'il a condamné d'un même coup les entreprises du secteur privé qui font de la publicité engagée. Il leur a dit carrément: «Nous tenons à vous dire que ce genre de publicité engagée n'impressionne guère le gouvernement du Canada». Puis, dans la lancée, il a déclaré que le gouvernement estime avoir le devoir de promouvoir ses programmes, même avant que le Parlement n'ait rendu une décision et à une époque où il n'y a que les programmes du parti libéral, et qu'il se sent libre d'utiliser l'argent des contribuables à cette fin.

Pour citer un autre exemple de publicité gouvernementale destinée à servir ses propres fins, le jour du Souvenir, la veille de la présentation du budget fédéral, le gouvernement du Canada a dépensé plus de $130,000 en réclame parue dans plus d'une centaine de quotidiens dans tout le pays; cette réclame portait le titre suivant: «Depuis 18 mois, le gouvernement du Canada a résolu plus de 200 problèmes concernant notre développement économique». Dans le texte, l'annonce énumérait une longue liste de programmes. Elle ne cherchait pas à dire aux gens comment se prévaloir de ces programmes, elle se contentait de les énumérer et était accompagnée du commentaire suivant:

Nous savons tous qu'il n'existe pas de réponse unique aux problèmes économiques auxquels se heurtent le Canada et le reste du monde, mais voici un échantillon de projets qui, à eux tous, favorisent un développement économique sain.

C'était le jour du Souvenir, le 11 novembre. Le lendemain, le ministre des Finances (M. MacEachen) a pris la parole à la Chambre des communes pour présenter son budget d'austérité qui demandait aux Canadiens moyens de faire preuve de modération et de renoncer à leur emploi, à leur maison, à leur entreprise et à leur ferme parce que le gouvernement le jugeait nécessaire pour lutter contre l'inflation. Comment peut-on parler de modération lorsque le gouvernement se sert des fonds publics pour promouvoir les idées d'un parti politique et que le ministre des Finances présente un tel exposé budgétaire le lendemain?

Je voudrais citer un autre exemple de publicité hautement suspecte. Quelques jours plus tard, le lundi 16 novembre, la section des affaires contenait une réclame d'une page montrant une scène pittoresque des Rocheuses et des Prairies. L'annonce était intitulée «Nous avons beaucoup de richesses à partager au Canada».

**M. Peterson:** C'est la vérité.

**M. Beatty:** Cela faisait partie d'une série d'annonces. Ces annonces d'une page en couleur ont été imprimées au coût de $16,000 chacune et il y en a eu sept. Chaque annonce se terminait par la déclaration suivante:

Canadiens, nous travaillons ensemble. Sur la terre, dans l'industrie, dans les mines, sur les mers. Nous travaillons ensemble, et avec l'aide du gouvernement . . .

Quel gouvernement?

. . . nous aidons le Canada à se développer. Nous sommes vraiment privilégiés.

Grâce à qui, je me le demande.

Et nous avons beaucoup de richesses à partager.

Vraiment. Quand j'ai interrogé le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Peterson) à ce sujet il y a quelques semaines, il a dit que ces annonces visaient à combattre le séparatisme. Le gouvernement combattait le séparatisme en pleine rue Bay au moyen d'annonces de $16,000 publiées dans la section des affaires des journaux. Quelqu'un peut-il vraiment croire que ces annonces ont convaincu de façon miraculeuse des séparatistes d'appuyer le concept d'un Canada uni? J'en doute fort. Les gens ordinaires s'aperçoivent que la politique du gouvernement leur coûte cher et je trouve que cette propagande frivole et dangereuse par laquelle le gouvernement tente de rehausser son image ne peut qu'engendrer de l'amertume et nuire au fédéralisme.

Voici un autre exemple. Vous vous souviendrez de la publicité que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a faite il y a deux ans. C'est quand on a commencé à diffuser qu'une fuite a révélé la teneur de la fameuse note de service de M. D. C. Hanright, directeur général des services d'information du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. M. Hanright décrivait ainsi l'objectif de cette campagne publicitaire:

L'annonce du «train de mesures» va permettre au gouvernement fédéral d'avoir, du jour au lendemain, la haute main sur l'énergie. Il s'agira néanmoins d'une politique extrêmement volumineuse, voire indigeste.

Il parlait du Programme énergétique national.

Si nous ne commercialisons pas nous-mêmes l'ensemble de la politique et chacun de ses éléments en plus des programmes actuels à l'égard des approvisionnements, de la répartition, de la conservation, ce sont les détracteurs inévitables de ces mesures qui en prendront l'initiative (c'est-à-dire une presse en grande partie hostile, les provinces productrices, les multinationales étrangères et l'opposition).

«Opposition» a été écrit avec un «O» majuscule. A quelle opposition M. Hanright faisait-il allusion? Il s'agissait de l'opposition parlementaire. Cette propagande visait à rayer l'énergie de la liste des préoccupations immédiates des Canadiens et à les convaincre que le gouvernement libéral avait la situation énergétique bien en main. S'il n'avait pas consacré de l'argent à cette propagande, selon M. Hanright, les détracteurs inévitables de ces mesures, c'est-à-dire l'opposition parlementaire, une presse hostile, les multinationales et les provinces productrices auraient convaincu les Canadiens que la question énergétique posait de graves problèmes. Tel était le but de cette campagne publicitaire. Devant une telle déclaration personne n'ira nier que le gouvernement fédéral ne cherchait pas à utiliser les deniers publics, l'argent des contribuables, pour promouvoir la politique d'un parti au détriment des autres partis politiques du Canada.

Je regrette que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) ne soit pas là pour le moment. En mai dernier, il a fait un discours dans lequel il a comparé le gouvernement fédéral à une société à produits multiples. Voici ce qu'il a alors déclaré:

Le gouvernement est trop compliqué actuellement pour qu'on puisse exposer une politique dans un communiqué. Les programmes doivent être exposés non par des journalistes mais par ceux qui les ont conçus.

Voici ce qu'il a déclaré à l'Association canadienne des annonceurs:

Imaginez si vos propres compagnies avaient un produit de 60 milliards à écouler et qu'en guise de publicité vous ne pouviez compter que sur la communication orale, les rapports dans les journaux ou les remarques de vos concurrents.

Le mot «concurrent» une fois encore désigne l'opposition au Parlement. D'après le ministre des Approvisionnements et Services, la publicité du gouvernement fédéral doit faire accepter la politique fédérale, surmonter l'opposition des députés, et l'hostilité des médias et veiller à ce que le grand public reconnaisse le bon travail accompli par le gouvernement et pour

faire ces frais, des deniers publics seront soutirés aux contribuables canadiens. Que faut-il penser de la moralité du gouvernement qui fait cette propagande fédérale? Que penser de ce gouvernement qui prétend que cette propagande ne vise pas à promouvoir un parti politique?

Mais, même mise à part la question d'une publicité fédérale partisane, le problème de la publicité trompeuse demeure. Lorsque ces annonces du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont commencé à paraître dans les médias canadiens, M. Murray Coolican, du Comité canadien des ressources arctiques, a écrit au ministère de la Consommation et des Corporations pour réclamer une enquête sur les affirmations fausses et trompeuses véhiculées par ces annonces. Il estimait que cette publicité était en général fausse et, comme le ministère de la Consommation et des Corporations fait l'impossible pour surveiller le secteur privé et va même jusqu'à poursuivre toute société qui fait de la publicité fausse et trompeuse, M. Coolican a écrit au directeur des enquêtes et recherches en se prévalant de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions du ministère de la Consommation et des Corporations et, le 10 septembre 1980, M. K. G. Decker, directeur des pratiques commerciales, a répondu ceci à M. Coolican:

> Vous le savez, l'article 36 de la loi précise que pour qu'il y ait délit, il faut qu'en présentant intentionnellement les faits sous un faux jour, l'on cherche à promouvoir la vente d'un produit ou les intérêts d'une entreprise. Puisque c'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a fait diffuser cette publicité mensongère, j'estime peu probable qu'un tribunal conclue qu'il y ait tromperie à dessein. Il existe en outre un certain nombre de jugements qui établissent que les agents de la Couronne, autrement dit la plupart des ministères du gouvernement, jouissent de l'immunité.

Quand il s'agit de la vérité, c'est deux poids deux mesures. Une première norme s'applique au secteur privé. Ainsi, les sociétés privées qui utilisent de la publicité mensongère peuvent être traduites devant les tribunaux, et le gouvernement fédéral se fait fort d'intenter des poursuites contre elles. Par contre, le gouvernement fédéral semble avoir carte blanche et jouir de la liberté la plus complète lorsqu'il fait de la publicité, et personne n'est chargé de régler sa conduite. Lorsque M. Coolican a écrit au ministère, celui-ci lui a répondu qu'il n'y pouvait rien, étant donné que les sociétés de la Couronne ne sont pas tenues de dire la vérité.

Permettez-moi d'aborder un autre aspect des activités du gouvernement fédéral. De plus en plus, le Centre d'information sur l'unité canadienne devient, aux frais des contribuables, l'agence de propagande du parti libéral. Lorsque le gouvernement Clark a quitté le pouvoir, des crédits avaient été prévus pour permettre au Centre d'information sur l'unité nationale de faire échouer le référendum québécois. Si les députés veulent bien consulter le budget principal des dépenses pour cette année-là, ils verront que le budget était de 10.6 millions de dollars. Le référendum est chose du passé, mais l'an dernier le CIUC disposait d'un budget de 32 millions de dollars, soit à peu près trois fois celui du gouvernement Clark, et environ trois fois celui d'information Canada à son apogée. Vous vous rappelez sûrement, monsieur l'Orateur, les appréhensions exprimées par les Canadiens au sujet d'Information Canada.

• (1530)

Le CIUC a lancé une campagne publicitaire, à grands renforts de deniers publics, conçue pour mettre en valeur le parti libéral. En outre, il fait faire des sondages dans le secteur privé dont les résultats sont communiqués seulement au parti libéral et au gouvernement libéral, mais non à la population canadienne. Tout récemment, un grand tapage a entouré la fuite du résultat d'un sondage au Québec selon lequel depuis les dernières élections la côte d'amour du gouvernement Lévesque a beaucoup baissé. Le gouvernement s'est bien gardé de tout dévoiler. Il a annoncé les résultats de ce sondage d'un air triomphal, mais il n'en a pas précisé les autres éléments. Lorsque j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Chrétien) de déposer les résultats de ce sondage à la Chambre, il a refusé.

J'ai une copie des résultats de ce sondage, monsieur l'Orateur, et il serait utile que les députés en connaissent la teneur. Les personnes questionnées sur la performance des deux gouvernements dans le domaine économique, étaient pour la plupart mécontentes. Deux personnes sur trois étaient mécontentes du gouvernement du Québec, et trois personnes sur quatre n'étaient pas satisfaites du gouvernement fédéral. C'est ce que pensent les Québécois, d'après le sondage organisé par le gouvernement fédéral grâce aux deniers des contribuables. Pourtant, les résultats n'ont pas été révélés aux Canadiens ni au Parlement.

D'après le sondage, la majorité des citoyens n'étaient pas satisfaits des deux gouvernements. Vous vous souvenez probablement que le gouvernement fédéral criait sur tous les toits que les Québécois étaient mécontents de leur gouvernement provincial. On nous a révélé que 55 p. 100 des électeurs s'étaient dit mécontents du gouvernement du Parti Québécois, contre 39 p. 100 qui étaient satisfaits. Le gouvernement a toutefois négligé de signaler à la population que, d'après le sondage, 54 p. 100 des Québécois étaient également insatisfaits du gouvernement fédéral. C'est-à-dire qu'il y a 1 p. 100 de moins d'électeurs insatisfaits du gouvernement Trudeau que du gouvernement Lévesque, tandis que le degré de satisfaction est supérieur de 1 p. 100 pour le gouvernement Trudeau. Voilà ce qu'on nous a caché.

J'invite les députés à demander au cabinet du ministre de la Justice ou au Centre d'information sur l'unité canadienne un exemplaire de ce sondage réalisé avec l'argent des contribuables. On vous répondra sans doute, comme à moi, qu'il n'est pas disponible. C'est un secret. Les renseignements sont à la disposition du parti libéral et du gouvernement libéral, mais on les cache au Parlement et aux Canadiens.

Tous les sondages effectués au cours du mandat du gouvernement Clark ont été publiés. Le chef du parti conservateur et les membres de son gouvernement en avaient décidé ainsi. Il n'a commandé de sondages sous le régime Clark qu'à la condition que les résultats soient rendus publics. Mais même le nombre de sondages que le gouvernement actuel a commandés depuis les dernières élections est secret. Le directeur exécutif du Centre d'information sur l'unité canadienne, que j'interrogeais à ce sujet en décembre, a refusé de dire à un comité parlementaire combien des sondages commandés par le Centre avaient été payés à même les fonds publics. C'est peu après que le directeur a quitté le Centre et est allé travailler pour le nouveau chef du parti libéral de l'Ontario.

On ne devrait pas permettre qu'un organisme comme le Centre d'information sur l'unité canadienne dispose d'un budget de 30 millions pour rehausser l'image d'un parti politique en particulier et de recueillir des renseignements pour l'information d'un seul parti politique. Quiconque conteste ce genre de publicité se fait répondre qu'il est essentiel que le gouvernement fédéral explique aux Canadiens quels sont leurs droits, quels services sont à leur disposition et ce qu'on peut faire pour eux. Si le gouvernement était sincère dans tout cela, nous aurions sûrement obtenu depuis deux ans une loi sur la liberté de l'information aussi stricte et complète que celle qu'avait présentée mon collègue dans les premiers jours de la session sous le régime Clark.

Nous sommes en présence du gouvernement le plus secret de toute l'histoire du Canada. Il est secret au sujet de la façon dont il dépense l'argent des contribuables, de ses sondages d'opinion, de ses activités et de son processus décisionnel.

Lorsque notre parti était au pouvoir, de hauts fonctionnaires du Conseil privé nous avaient dit que l'application d'une loi détaillée sur la liberté d'accès à l'information aurait coûté environ 10 millions de dollars par année. Monsieur l'Orateur, cette année, le coût des campagnes publicitaires du gouvernement atteindra environ 80 millions. Je pense que les Canadiens peuvent se demander, à bon bon droit, s'il ne serait pas préférable d'employer 10 millions à cette fin. Certes, il serait infiniment préférable que donner aux Canadiens l'accès à cette information afin qu'ils puissent obtenir les renseignements qu'ils désirent au lieu de subir un lavage de cerveau avec la propagande du parti libéral, propagande qu'ils paient de leurs propres deniers.

On peut et l'on doit prendre certaines mesures pour mettre de l'ordre dans les dépenses publicitaires du gouvernement fédéral. Il faudrait d'abord supprimer le Bureau d'information sur l'unité canadienne. Cela nous permettrait de réaliser des économies considérables. C'est devenu un éléphant dangereux au service du parti libéral. D'autres organismes pourraient se charger de publier les documents dénués d'esprit partisan ou nécessaires au bien public. Nous n'avons que faire d'une organisme central chargé d'effectuer des sondages d'opinion publique dans l'intérêt du parti libéral et de financer de la publicité conçue pour soigner l'image d'un parti politique.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral devrait abandonner sa propagande. Le temps est venu d'y mettre fin une fois pour toutes.

Troisièmement, nous pourrions économiser l'argent des contribuables canadiens en réduisant au moins du tiers le volume de la publicité fédérale. On pourrait justement commencer par fermer le CIUC et supprimer toute propagande.

Quatrièmement, il faudrait publier les résultats de tous les sondages d'opinion publique commandés par le gouvernement du Canada. On ne devrait commander de ces sondages qu'à la condition d'en communiquer les résultats, une fois compilés, au Parlement et aux Canadiens. Il nous faut mettre fin au secret dont s'entourent les sondages d'opinion publique au Canada.

Cinquièmement, lorsque des citoyens ont des doutes sur la véracité de la publicité gouvernementale, ils devraient pouvoir compter sur un organisme indépendant dont les décisions devraient lier le gouvernement fédéral. L'organisme pourrait recevoir les plaintes, rendre des jugements et décider si le gouvernement fédéral utilise l'argent des contribuables pour répandre des informations totalement fausses. Il n'existe pas de tel organisme aujourd'hui.

Sixièmement, le Canada a désespérément besoin d'une loi sévère et complète sur l'accès à l'information. Il y a belle lurette que le gouvernement ne peut plus prétendre que les renseignements sur ses activités et l'usage qu'il fait des deniers publics, sont sa propriété propre et non celle des Canadiens.

Si on ne change pas la situation actuelle, c'en sera fini de l'équilibre essentiel entre le gouvernement et l'opposition, équilibre qui existe depuis des siècles de démocratie parlementaire. En effet, un seul parti politique pourra disposer de 70 à 80 millions de dollars pour promouvoir ses propres politiques et intérêts. Il ira chercher dans les goussets des contribuables l'argent nécessaire pour promouvoir ses intérêts et gagner des partisans, pendant que les autres partis politiques n'auront pas accès aux mêmes ressources. Je ne dis pas que les partis d'opposition devraient être financés à même les fonds publics; il incombe aux partis eux-mêmes de recueillir l'argent dont ils ont besoin. J'affirme cependant que de tels abus doivent cesser si nous voulons protéger l'intégrité de notre régime parlementaire.

Si cette tendance se maintient, nous constaterons qu'elle constitue une autre attaque dirigée contre la presse. A l'heure actuelle, quand le gouvernement fédéral ne fait rien qui lui mérite de la publicité favorable, il se sert de l'argent des impôts pour en acheter. Il se contente d'étouffer les opinions de ceux qui ne sont pas d'accord avec lui en achetant autant de temps ou d'espace qu'il lui faut pour transmettre son propre message.

C'est un autre exemple des attaques menées contre la liberté de la presse et qui comprennent le rapport de la Commission Kent, la descente dans les bureaux du *Toronto Sun* en vertu des dispositions de la loi sur les secrets officiels et les menances proférées par certains ministres du cabinet, y compris le premier ministre, contre Radio-Canada parce que ses reportages politiques ne leur plaisent pas. Il est essentiel le nous débarrasser de cette tendance.

Dans son livre, *The Government Party*, Reginald Whitaker cite un passage d'un mémoire intitulé «Une formule pour la victoire libérale» que la Walsh Advertising Agency avait fait parvenir au parti libéral en 1948. Je pense que ce mémoire résume bien les idées du parti libéral. Voici ce qu'on peut lire à la page 217 de ce livre:

> . . . nous nous sommes débarrassés de tout le mysticisme qui entourait les campagnes politiques par le passé et nous avons «vendu» le libéralisme comme nous aurions vendu n'importe quel autre produit ou service, grâce aux techniques modernes de mise en marché . . . Walsh a toujours utilisé pour ses campagnes politiques les mêmes techniques qu'elle utilise pour vendre des automobiles, des stylos, des bas, etc. pour d'autres clients . . . Comme on lui avait donné carte blanche, Walsh s'est efforcé de formuler un programme pour vendre un gouvernement à un peuple, tout comme il aurait vendu n'importe quel autre produit ou service au public . . . des produits de qualité inférieure peuvent avoir raison de produits de meilleure qualité s'ils sont vantés au public avec finesse, persistance et insistance.

● (1540)

C'était en 1948, monsieur l'Orateur, à une époque où je n'étais pas encore né. Au cours des 34 années qui se sont écoulées depuis lors, le parti libéral a très bien appris sa leçon. Il s'est aperçu qu'il pouvait utiliser massivement l'argent des contribuables pour faire accepter à la population des politiques médiocres et la convaincre par des moyens qui ne s'offrent à

personne d'autre. C'est une tendance très insidieuse que nous devons bloquer. Une bonne façon de commencer serait d'adopter la motion d'aujourd'hui.

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je crois que, par essence, un gouvernement responsable a le droit d'informer le public de ses initiatives, de ses politiques et de ses lois. On ne peut avoir de gouvernement responsable sans un électorat bien informé. Je ne crois pas possible pour un gouvernement de bien informer le public sans s'appuyer en toute partie sur la publicité. Je pense donc que vous pourriez me ranger parmi ceux qui sont convaincus non seulement que les gouvernements agissent de façon responsable en faisant de la publicité, mais qu'ils ont le devoir d'en faire.

Dans un pays comme le Canada où la population est disséminée sur un vaste territoire, où prolifèrent les chaînes de télévision, dont bon nombre diffusent des émissions américaines, il n'est pas très facile pour un gouvernement d'atteindre l'ensemble du public pour expliquer aux citoyens les politiques et les lois importantes. Il s'agit d'une tâche très difficile exigeant de recourir à diverses méthodes pour atteindre un public aussi dispersé. On a suggéré de renseigner la population sur les lois, les politiques du gouvernement et les programmes qui intéressent les contribuables. Le premier réflexe de beaucoup de gens sera bien sûr de dire que c'est là le travail des médias. A la réflexion, toutefois, une personne objective en viendra rapidement à la conclusion que ce n'est pas la responsabilité des médias et qu'ils n'ont guère les moyens de le faire. Les médias sont plutôt en mesure de choisir, dans ce qui se passe au gouvernement, les faits qui présentent le plus d'intérêt pour le public et que ce soit l'imprimé, la radio, la télévision ou un autre moyen d'information, et ils ne peuvent le plus souvent mettre en relief les faits saillants d'un programme que d'une façon superficielle. Ce n'est pas leur responsabilité de rendre compte de tous les programmes gouvernementaux dans leurs moindres détails. Leur fonction n'est pas d'expliquer exactement aux gens comment se prévaloir des subventions du programme d'isolation des maisons. Ce n'est pas du tout leur rôle. Nous devons donc tout de suite conclure que les médias ne peuvent s'acquitter de la tâche d'informer tous les Canadiens des programmes publics et on ne peut s'attendre non plus qu'ils le fassent. Ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre.

Il faut se demander s'il y a des moyens de rejoindre le public par la publicité. Il peut y en avoir toute un assortiment, selon l'étendue que l'on donne au terme «publicité». Mais je crois que la majorité reconnaît qu'un public mieux renseigné par la publicité informative est mieux en mesure d'utiliser les programmes du gouvernement, de juger de la sagesse de ces programmes et de présenter des instances par l'intermédiare de leurs représentants élus ou par quelque autre moyen qu'ils préfèrent. C'est donc un excellent argument à l'appui de la thèse selon laquelle les gouvernements se doivent de faire de la réclame.

Je pense que le message du jeune député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) n'est pas très constructif.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Regan:** Ce qui m'inquiète parfois à la Chambre, ce sont ceux qui croient que nous sommes chargés de poursuivre la campagne électorale pendant toute la durée de notre mandat. Je ne crois pas qu'il doive en être ainsi. Les partis doivent certes se battre vigoureusement durant la campagne électorale, mais je crois qu'un député a par ailleurs de plus hautes responsabilités.

**M. Blaikie:** Vous êtes un véritable démocrate.

**M. Regan:** Je suis heureux de recevoir cet appui. Ce qui me trouble à ce sujet, ce sont ceux qui disent une chose quand ils sont au pouvoir, puis exactement le contraire quand ils siègent dans l'opposition. Je dis cela à propos du jeune député qui vient de parler, car il était chargé de la publicité durant le gouvernement provisoire, qui s'est bien gardé de ne plus faire de publicité. Ce gouvernement n'a aucunement laissé entendre que, selon lui, un gouvernement ne devrait pas faire de publicité. Il a continué à faire paraître ses annonces. Or, que fait ce monsieur? Il vient tenter ici d'expliquer la façon dont certaines annonces s'appliquent et faire ainsi valoir que ce gouvernement diffère de son gouvernement et d'autres dans le secteur de la publicité.

Il a dit que les temps sont durs et que le gouvernement ne devrait donc pas se permettre de faire de la publicité. Compte tenu des sommes énormes que le gouvernement canadien dépense en publicité touristique et des profits énormes que cela rapporte à l'économie et en fait d'emploi, croit-il, par exemple, que nous devrions cesser toute publicité parce que la conjoncture économique est mauvaise? Je ne suis pas sûr que ce soit là ce qu'il veuille dire, mais c'est ce qu'il dit.

Puis, évidemment, sous prétexte qu'il s'est occupé de publicité au gouvernement—pendant huit mois—il se targue d'être un expert en la matière. Je suis loin d'en être un moi-même . . .

**Des voix:** D'accord.

**M. Regan:** . . . mais je crois justement qu'il est du devoir du reponsable de la publicité de consulter les spécialistes de ce domaine et d'autres. Le député nous arrive à la Chambre et déclare: Juste ciel, j'ai découvert un panneau-réclame qui dit seulement «Canada au travail», qui montre des femmes à l'œuvre et porte la mention «Emploi Canada». Il prétend que c'est à cela que la réclame se résume. Le député fait preuve d'une ignorance totale en matière de réclame. Il ne voit pas le programme dans son ensemble. Tout homme qui s'occupe de questions de publicité depuis un certain temps lui dira qu'un programme bien structuré fait appel à des slogans pour rattacher les panneaux-réclame à la publicité qui se fait à la radio, à la télévision et dans les journaux. Le panneau-réclame joue un rôle capital en rappelant soudainement à l'esprit des gens le message communiqué par la télévision ou par les journaux en plus de détail.

**M. McDermid:** Le pays est fort.

**M. Regan:** Soit que le député l'ignore soit qu'il s'en moque, croyant que son rôle se résume à venir au Parlement comme membre de l'opposition et à récriminer contre la réclame. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que le Canada est aux prises avec bien des problèmes graves et si le député a réussi à convaincre son caucus à l'heure actuelle de consacrer cette journée de l'opposition à traiter des nuances entre la réclame du gouvernement actuel et celle de son prédécesseur, le gouvernement de son parti, alors c'est que le caucus le prend en pitié parce qu'il n'a pas eu l'occasion de présenter quoi que ce soit récemment, ou encore parce que l'opposition est à court de sujets à débattre.

**M. Beatty:** Qu'est-ce que 40 millions de dollars à vos yeux, Gerry?

**M. Regan:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit que lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils faisaient de la réclame, mais que leur attitude est tout autre dans l'opposition. Qu'est-ce que leurs amis font dans les provinces? Selon les renseignements les plus sûrs que j'ai pu obtenir, l'Ontario dépense 18.6 millions de dollars par année en publicité. On peut donc dire qu'il dépense plus par habitant que le gouvernement du Canada si l'on considère que ce dernier doit chaque fois rejoindre un public disséminé dans tout le pays, ce qui est une opération beaucoup plus coûteuse. Qu'est-ce que mon collègue peut répondre à cela?

• (1550)

**M. McDermid:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur lorsqu'il mentionne les dépenses publicitaires du gouvernement de l'Ontario. En fait, une bonne partie de ces dépenses est consacrée au tourisme . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vout plaît. Le député ne peut participer au débat ou apporter des rectifications que lorsqu'on lui a donné la parole.

**M. Regan:** Monsieur l'Orateur, si le député avait écouté ce que j'ai dit, il saurait que le gouvernement du Canada dépense beaucoup d'argent en publicité touristique. Des programmes importants de publicité ont été lancés non seulement en Ontario mais également dans toutes les provinces.

Avant de passer à d'autres questions, j'aimerais souligner que je n'admets pas que le député prétende toujours que cette publicité est faite au profit d'un parti politique. La publicité payée par le gouvernement n'a aucune fin politique et n'est pas faite pour avantager un parti.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Regan:** Le député ne peut admettre qu'on lui ait ravi le pouvoir après seulement huit mois. Il ne s'agit pas là de questions partisanes, il s'agit pour le gouvernement de respecter les obligations qu'il a envers le public qui l'a élu. Le gouvernement doit en effet annoncer les programmes dont le public a besoin et au sujet desquels il veut être informé. En fait, si j'en crois ma propre expérience, je crois que nous ne faisons pas assez de publicité. Je doute fort qu'un gouvernement, quel qu'il soit, fasse suffisamment de publicité. Je n'ai cessé de constater, non seulement sous le gouvernement actuel mais sous les précédents, qu'un tas de gens ignorent tout des programmes gouvernementaux qu'ils devraient connaître. Le député pense-t-il qu'il suffit d'instaurer un programme pour aider les gens qui demandent des subventions pour isoler leur maison?

**Mlle MacDonald:** Voyez ce que vous avez fait pour la MIUF.

**M. Regan:** Suffit-il de laisser la presse en parler, alors que bien des citoyens n'achètent pas le journal tous les jours? Le gouvernement n'a-t-il pas, plutôt, la responsabilité de veiller à ce que tous les Canadiens soient au courant de ce programme? Un gouvernement invisible n'a pas de comptes à rendre. Les citoyens ne profiteront pas pleinement d'un programme invisible. Le gouvernement fonctionne mieux si les gens sont bien informés. A mon avis, les électeurs devraient prendre leur décisions en toute connaissance de cause et un gouvernement a la possibilité, le droit et la responsabilité de présenter au public de façon objective—et je dis bien «objective»—ses politiques et ses lois.

Le député prétend que le gouvernement ne devrait présenter au public aucune information tendancieuse. Il admettra, je suppose, que les députés de l'opposition comme ceux du gouvernement ont le droit d'envoyer de la propagande électorale aux citoyens aux frais du gouvernement. Si vous voulez faire toute la lumière sur la publicité, commencez par examiner la propagande envoyée par les conservateurs de l'arrière-ban—de vrais réactionnaires—et lisez un peu ce qu'ils ont écrit dans leurs prospectus de ces dernières années.

**M. Huntington:** Lisez les prospectus de Ken Robinson. Ils sont intéressants à lire.

**M. Regan:** En période électorale, les partis politiques reçoivent de l'argent pour faire de la propagande nécessairement partisane. Ce sont là des exceptions sans doute justifiées. Tous les partis ont été d'accord jusqu'ici.

Pour quel genre de choses faisons-nous de la publicité en tant que gouvernement? Partons du principe que 75 à 80 p. 100 des campagnes publicitaires du gouvernement visent à informer le public, à provoquer un changement d'attitude de sa part. Devrions-nous faire de la publicité pour la sécurité des transports par eau, comme le fait le ministère des Transports? Et la campagne contre le tabac? Devrions-nous faire de la publicité comme nous le faisons? Et le programme de recrutement des étudiants, qu'annonce le ministère de l'Emploi et de l'Immigration? Et la publicité préconisant l'utilisation des ceintures de sécurité que fait le ministère des Transports? Et le recrutement de la GRC? Et la publicité contre les abus de boisson? Et la publicité sur les services gouvernementaux disponibles? La nutrition? Et les appels d'offre du ministère des Travaux publics? Que dire du recrutement des Forces armées et de celui de la Fonction publique? Que faut-il en penser?

Le député ne nous apprend rien de nouveau. S'il prenait la peine de le vérifier, il constaterait c'est le genre de publicité que fait le gouvernement actuel comme je l'ai déjà dit.

Voyons un peu comment certaines des plus importantes campagnes publicitaires du gouvernement servent ses propres fins. J'ai cité il y a quelques instants le cas d'un bureau de tourisme du gouvernement. Les voyages et le tourisme représentent 5 p. 100 du produit national brut du Canada. Le tourisme crée 1,130,000 emplois chaque année au Canada. Il y a plus de 100,000 petites entreprises qui vivent du tourisme et dont les bénéfices en dépendent. L'an dernier, les recettes totales se sont élevées à 16.5 milliards de dollars. Lorsqu'on applique la formule acceptée du coefficient multiplicateur, cela représente des revenus personnels qui ont totalisé 28.2 milliards de dollars l'an dernier. Pour venir en aide à cet important secteur et favoriser sa croissance, nous investirons en tout $411,838,000 cette année en publicité efficace. Ce n'est pas une très grosse dépense pour un secteur aussi important et qui rapporte tant.

Et l'énergie? Les députés croient-ils que nous devrions faire de la publicité pour préconiser l'économie de l'énergie et promouvoir les divers programmes gouvernementaux en place? Encore une chose que nous faisons. J'ai parlé des Forces armées canadiennes. Pour respecter nos engagements envers nos alliés, nous devons maintenir nos effectifs déjà réduits à des niveaux satisfaisants. Pour ce faire, les recruteurs des forces armées doivent interviewer un nombre considérable de jeunes, garçons et filles, avant qu'une seule recrue soit acceptée.

**M. Huntington:** Pour l'instant, c'est le seul secteur où on peut trouver un emploi.

**M. Regan:** Et les travaux publics? N'est-il pas juste que tous les Canadiens, quelle que soit la région où ils habitent, aient une chance égale de soumissionner? Ou, cette possibilité n'est-elle offerte qu'à ceux qui habitent Ottawa et les alentours, ou la région avoisinante où s'effectuent des travaux?

**M. Beatty:** Ou aux amis du parti libéral.

**M. Regan:** Notre gouvernement est extrêmement fier de voir le Bureau d'information sur l'unité canadienne servir aussi efficacement qu'il le faut notre complexe et parfois capricieuse confédération de provinces. Car notre unité continue d'être menacée. Certains jours, nos vis-à-vis nous diront que le Western Concept est une menace semblable au Parti Québécois. L'unité est certes un sujet sur lequel nous devons insister dans notre publicité.

Je pourrais aborder d'autres questions, mais je tiens à exposer sans ambages et avec une certaine fierté les principes auxquels j'adhère et qui me paraissent fondamentaux dans toutes les communications gouvernementales. Ce sont les principes qui guideront la politique et les activités gouvernementales en matière de communications, principes que nous avons exposés à la Fonction publique afin qu'elle comprenne bien son rôle dans l'information non partisane.

Le premier principe est à la base de toute bonne communication, c'est-à-dire que les Canadiens ont droit à une information complète, précise et opportune sur les activités de leur gouvernement, information qui respecte les objectifs de la loi sur les langues officielles, afin qu'ils soient en mesure d'exercer leur droit de citoyen et participer pleinement au processus démocratique d'une manière responsable et éclairée.

Le deuxième principe est l'expression de la politique du gouvernement sur l'accès à l'information. Les Canadiens doivent avoir accès aux dossiers du gouvernement sauf dans les cas prévus par la loi et interprétés par les tribunaux, ces exceptions devant assurer la protection des intérêts essentiels à la fois publics et privés.

• (1600)

Quant au troisième principe, il montre clairement que non seulement le gouvernement doit expliquer les lois et les programmes adoptés par le Parlement, mais il a aussi le devoir d'informer le public de ses propositions avant que la Chambre ne se prononce à leur sujet. Cela renforce ma position, laquelle a incité le député à vouloir démontrer que ce principe était faux. Je crois pour ma part qu'il était correct et juste, car il fait valoir que le public ne peut pas, sans disposer de données concrètes sur les propositions du gouvernement et les questions débattues, avoir l'occasion de faire connaître son opinion aux législateurs, d'écrire à ses députés et, de par les pressions qu'il exerce, de faire procéder aux changements qui pourraient être apportés aux projets de loi. Il incombe au gouvernement de fournir au public des informations complètes, précises et opportunes sur les politiques, les lois et les programmes approuvés par le Parlement. Il lui appartient également d'informer le public du contenu réel des politiques qu'il propose ainsi que des faits, tels qu'il les connaît, concernant les questions d'intérêt public que ses politiques visent à résoudre.

Le quatrième principe fait ressortir que le gouvernement a la responsabilité de tenir compte de l'opinion du public dans chaque région. Il se formule comme suit:

> Le gouvernement est investi d'une responsabilité correspondante en vertu de laquelle il doit tâcher autant que possible de s'informer des intérêts et de l'opinion des Canadiens, en tenant compte en particulier des divergences d'opinions entre les diverses régions du pays, de façon à pouvoir en toute connaissance de cause fixer ses priorités, formuler ses politiques et mettre en œuvre des programmes qui servent les intérêts du Canada.

Laissez-moi vous dire que je crois que ce dernier principe porte sur la question des sondages d'opinion. Il est tout à fait légitime que le gouvernement entreprenne de connaître l'opinion du public sur diverses questions, de façon à en tenir compte dans ses politiques. Si nous entendons avoir un gouvernement démocratique et responsable, cette question revêt alors une grande importance. Je partage l'avis du député d'en face selon lequel les résultats de ces sondages devraient être publiés, car telle est la politique du gouvernement, ainsi que l'a exposé le ministre de la Justice (M. Chrétien).

**M. Beatty:** Quand?

**M. Regan:** Cette politique veut que l'on utilise ces sondages pour les communiquer ensuite au public.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Et la Commission McDonald?

**M. Regan:** Je répondrai plus tard aux arguments des députés d'en face. Le cinquième et dernier principe fondamental reconnaît que, pour faire un bon gouvernement et être un bon citoyen, il faut déployer des efforts sérieux. Pour que les communications entre les citoyens et le gouvernement soient efficaces, les citoyens doivent s'efforcer d'obtenir les renseignements qui leur sont nécessaires pour exercer leurs droits de citoyens; le gouvernement, de son côté, est tenu de déployer tous les efforts raisonnables pour faciliter l'accès aux renseignements de la même manière dans toutes les régions du Canada.

A mon avis, nous avons abordé la question de la publicité de la meilleure façon possible. Je ne tiens pas à faire preuve d'un esprit critique, mais je suis porté à trouver à redire à ce que le parti conservateur a fait au cours de ses huit mois au pouvoir. Il a créé une entreprise privée à laquelle il a confié toute la publicité gouvernementale. Son initiative comportait au fond un conflit d'intérêt, puisque ce gouvernement, en avantageant ses amis, nous donnait un excellent exemple de népotisme centralisé.

**Une voix:** C'est honteux!

**M. Regan:** C'était honteux! Je suis fort aise que notre gouvernement ait pris une orientation tout à fait différente.

**M. Beatty:** Vous avez eu recours aux services de la Canadian Media Corporation qui n'existait pas auparavant.

**M. Regan:** Le député ne me paraît pas bien renseigné. Que je sache, ce sont les conservateurs qui ont eu recours à la Canadian Media Corporation après avoir pris le pouvoir dans ma province.

**M. Beatty:** C'est un organisme libéral qui a été créé après votre arrivée au pouvoir.

**M. Regan:** Pas du tout. Mais le député pourrait peut-être nous en parler à un autre moment.

Le député a comparé les dépenses publicitaires du Canada à celles des États-Unis. Il ne devrait pas oublier la différence fondamentale qui existe entre le gouvernement du Canada et le gouvernement américain. Notre gouvernement a des programmes sociaux extrêmement importants qui n'ont pas leur contrepartie aux États-Unis. Nous sommes très heureux de pouvoir les offrir. Je sais que le député et certains de ses collègues préféreraient les voir disparaître; mais les députés de ce côté-ci de la Chambre sont persuadés que ces programmes sont importants et ils estiment donc qu'il leur incombe de les faire connaître. La situation du gouvernement du Canada n'est pas comparable à celle du gouvernement des États-Unis.

Pour ce qui est du choix du contenu des messages publicitaires et du procédé utilisé pour faire passer le message, il ne faut pas confier cette tâche à des amateurs, mais à des spécialistes. J'espère que le député profitera de ses conversations avec des agents de publicité et qu'il reconnaîtra que dans le cadre d'un programme coordonné, on ne juge pas simplement le panneau d'affichage, mais également l'impact global de la publicité.

Nous avons des raisons d'être fiers de nos méthodes publicitaires. Je peux vous assurer que nous n'avons nullement l'intention d'utiliser la publicité à des fins partisanes ni de permettre l'emploi des fonds publics à cette fin.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Regan:** Nous nous engageons à faire en sorte que la population soit informée grâce à nos messages. Je note que le député n'a pas parlé de la Constitution. Il n'a pas dit si à son avis, il était bon ou mauvais d'entreprendre une campagne d'information sur la Constitution. Nous n'avons fait paraître nos aumônes qui étaient accompagnées d'un coupon-réponse pour plus de renseignements sur la Constitution que pendant quelques jours et pourtant, nous avons reçu près de 120,000 réponses. Tout agent publicitaire dira que c'est là un résultat extraordinaire. Cela prouve à quel point la population s'intéresse à la chose et qu'il était bon de lancer cette campagne d'information puisque beaucoup de gens nous ont réclamé des renseignements supplémentaires.

Nous qui siégeons à la Chambre quotidiennement finissons par penser que tous les Canadiens qui peuvent capter les chaînes diffusant nos débats sont rivés devant leur poste et ne vivent que par nos joutes oratoires. C'est une vision tout à fait fausse de la réalité. Les Canadiens ont bien d'autres problèmes en tête. Beaucoup ignorent pratiquement tout des programmes fédéraux et je pense que nous remplissons notre rôle en faisant connaître ces programmes à la population pour qu'elle puisse en profiter.

**M. Blenkarn:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre voudrait-il confirmer que les résultats de tous les sondages effectués dans la province de Québec vont être publiés aussitôt et aussi diligemment que possible après leur tenue?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier tout d'abord le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) qui nous a donné la possibilité de débattre cette question. Je ne suis pas d'accord avec le secrétaire d'État (M. Regan) au sujet de l'importance des sondages d'opinions et de la publicité dirigée dont il est temps que nous examinions le rôle en politique canadienne.

Le secrétaire d'État s'est donné beaucoup de mal pour éluder la question. Si j'ai bien compris l'auteur de la motion, personne, je pense, ne songe à protester contre la publicité donnée par l'État aux programmes sociaux, ni contre la promotion du tourisme. Ce dont il s'agit, c'est le rôle croissant que la publicité dirigée et le recours aux sondages d'opinions joue en politique canadienne. Ce dont il s'agit en réalité, comme sur tant d'autres plans de la vie en cette fin de xx$^{e}$ siècle, c'est de morale et de compréhension—en l'espèce, de moralité et de compréhension de la politique—devant les progrès de la technologie actuelle.

• (1610)

De nos jours, nous avons notamment à notre disposition des moyens électroniques de publicité et des moyens scientifiques de sonder l'opinion publique qui n'existaient pas à l'époque où nous avons établi nos normes politiques. J'estime qu'il est grand temps que nous ayons un débat sur cette question, car c'est de la façon dont nous réagirons devant cette tendance dangereuse que nous déciderons de l'avenir politique du Canada.

Le gouvernement a de plus en plus recours aux sondages pour décider de ses politiques, et à la publicité pour convaincre la population du bien-fondé de ses décisions. Après avoir été reporté au pouvoir en 1974, le premier ministre (M. Trudeau) aurait dit en plaisantant qu'il n'avait fait rien d'autre que ce que Martin Goldfarb lui avait recommandé. Il parlait de ce qu'il avait dû faire pour gagner ses élections. Au cours de l'inter-règne conservateur, le gouvernement selon Gregg, de Decima Research, a remplacé le gouvernement selon Goldfarb. Nous avons pu constater que le parti au pouvoir estimait sage d'utiliser les sondages comme de mécanismes créateurs, selon l'expression de la maison Gallup.

Au moment d'aborder ce débat, je tiens à dire que c'est une question que tous les partis et tous les gouvernements, fussent-ils provinciaux, fédéraux, libéraux, progressistes-conservateurs ou néo-démocrates doivent trancher un jour ou l'autre, car nul n'est au dessus de tout reproche en ce qui concerne cette technique et la politique. Je ne pense donc pas que personne puisse se croire irréprochable à cet égard. Je me plais cependant à penser, et cela pourrait être prouvé, que le parti libéral a été parmi les premiers à faire l'expérience de bon nombre des dangers que je signalerai à cet égard au cours de mon intervention.

J'aurais apprécié davantage l'intervention du député de Wellington-Dufferin-Simcoe s'il avait jugé bon de mentionner la campagne ontarienne de publicité qui s'articulait autour du slogan «Preserve it, Conserve it», une publicité nettement subliminale destinée à être associée positivement dans l'esprit des gens au terme «Progressiste Conservateur». Ne nous faisons donc pas d'illusion. C'est un sujet auquel nous avons tous à réfléchir car, une fois au pouvoir, nous sommes tous tentés de recourir à ce genre de procédés.

En 1980, les sondages d'opinion commandés par les libéraux ont coûté 5.2 millions de dollars, estime-t-on. Le budget publicitaire pour cette année-là se chiffrait à 60 millions. Il semble donc que le gouvernement a dépensé plus de 5 millions pour connaître notre opinion et près de 15 fois autant pour nous dire ce que nous devions penser et ce qu'il entendait faire pour arranger cela. On prévoyait que les frais de publicité allaient augmenter de 8 à 20 p. 100 en 1981. Le taux d'augmentation des dépenses publicitaires a cependant été bien supérieur. On calcule qu'en 1981, les dépenses ont augmenté d'environ 100 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 66.6 p. 100. L'ampleur de ces débours explique que le gouvernement soit passé du 17e rang au 1er des principaux publicitaires du pays de 1970 à 1980.

M. Frank Miller, ministre du cabinet progressiste-conservateur de l'Ontario, a fait la remarque suivante qui caractérise bien l'attitude du gouvernement face à cette utilisation de l'argent des contribuables. Il aurait dit ceci: «On ne suit pas toujours les sondages, mais au moins on sait ce qu'il est possible de vendre à la population». On retrouve ce thème de la «vente» dans des documents fédéraux dans lesquels on affirme que les campagnes de relations publiques «seront le moyen idéal de faire comprendre aux citoyens que les initiatives que nous prenons sont justifiées.»

Toute discussion sur le rôle des sondages et de la publicité nous amène à examiner un certain nombre de questions. Premièrement, bien sûr, il y a le gaspillage éhonté des deniers publics pour influencer l'opinion. Ces dépenses sont répréhensibles quand on pense aux œuvres plus utiles auxquelles cet argent pourrait être employé mais aussi parce qu'à long terme, cela risque de détruire le principe même de la démocratie parlementaire. Le recours aux sondages d'opinion et à la publicité était surtout flagrant durant le débat sur la Constitution. Même si cette publicité était révoltante, à la longue, elle a favorisé le débat sur la propagande du gouvernement; celui-ci a en effet essayé de faire fi du Parlement.

Je ne me lancerai pas dans cette voie dans le cadre d'un discours sur les sondages d'opinion et la publicité mais ce débat va de pair avec le débat sur la réforme parlementaire et sur celle des médias. Il faut s'efforcer de rendre la politique canadienne plus vivante, plus pertinente et plus humaine et d'éviter de suivre les tendances que représentent ces sondages d'opinion et cette publicité. Dans notre régime parlementaire et politique, les sondages d'opinion et la publicité font double emploi avec les organismes politiques. C'est le rôle des députés et des associations de circonscription. C'est le rôle que sont censés jouer les groupements populaires qui restent en contact avec les citoyens. Il incombe à tous les députés de connaître le mieux possible l'opinion des électeurs, peu importe sa variété; les citoyens n'ont en effet jamais exactement la même opinion. Il faut rétablir ce principe et faire connaître, en toute justice, l'opinion des citoyens. Nous ne sommes pas obligés d'être toujours d'accord avec eux. J'en parlerai plus tard. Par contre, le rôle de notre système de partis s'estompe de plus en plus, ce qui est mauvais. Le cabinet ne devrait pas pouvoir passer outre son caucus, ses députés de l'arrière-ban et charger la société Goldfarb de faire des sondages d'opinion publique. C'est précisément le rôle des députés libéraux de l'arrière-ban d'empêcher de tels excès. S'ils n'assument pas ce rôle, à quoi servent-ils alors?

Par ailleurs, la liberté de parole est compromise par la place importante de la publicité que le gouvernement fait dans les médias, aux frais des contribuables, à des fins souvent tendancieuses. Bien des groupements ne disposent pas d'assez d'argent pour faire de la publicité à la télévision aux heures les plus intéressantes afin de faire valoir leur opinion. Ils n'ont pas la même opinion que le gouvernement, que ce soit sur l'environnement, sur le bien-fondé des mégaprojets, sur la façon dont des sociétés de la Couronne comme le CN envisagent l'expansion économique. Ces groupements n'ont pas d'argent. Où est la justice dans toute cette affaire? Peut-on parler de libre échange d'idées? Je vous le demande. Nous y voyons une grave menace à la liberté d'expression des Canadiens. Nous devrions tous avoir une chance égale de nous faire entendre dans les médias.

Ma troisième préoccupation tient au fait qu'il est malhonnête de dépenser d'abord pour déceler les préjugés, au moyen des sondages, et ensuite pour les nourrir, avec de la propagande. On en voit un exemple probant dans la manière dont le gouvernement annonce qu'il modifie la loi sur l'assurance-chômage pour freiner les abus, alors qu'en réalité il pose des jalons pour affaiblir à nouveau le rôle de l'assurance-chômage. C'est effectivement ce qu'il fait. C'est ainsi qu'on nous rebat les oreilles d'arguments trompeurs sur la liberté du marché, sur la capacité des gens de choisir librement, parce que c'est grâce à cet ensemble de choix individuels faits librement, que le monde fonctionne. Le gouvernement agit tout comme les publicitaires de l'entreprise privée qui cherchent à créer un besoin afin de pouvoir faire des bénéfices en le comblant. Le gouvernement de même que l'entreprise privée se dit à l'écoute de l'opinion. L'un et l'autre feignent la neutralité et prétendent vouloir simplement répondre aux besoins exprimés. Si l'on y réfléchit 30 secondes, cet argument s'effondre. Il n'empêche que le gouvernement y a recours.

• (1620)

Par ailleurs, et à cet égard le parti libéral est particulièrement coupable, lorsque la politique s'éloigne des principes, l'absence de toute direction crée un vide. Je rappelle à mes amis du parti conservateur, qui commettent souvent l'erreur de demander aux députés d'avoir une conception quelque peu étrange de la démocratie en agissant comme les délégués et non comme les représentants du peuple, et d'exiger qu'ils fassent ce que la majorité de leurs électeurs veulent qu'ils fassent, quelle que soit la question considérée; je leur rappelle donc la phrase d'un illustre membre du parti conservateur, Edmund Burke, qui a dit:

> Votre représentant vous doit non seulement son assiduité, mais également son jugement; et s'il sacrifie celui-ci à votre opinion, c'est qu'il vous trahit au lieu de vous servir.

C'est une façon comme un autre de présenter dans ce débat l'absence impressionnante de principes que l'on est arrivé à accepter du parti libéral dans ce pays. Ce vide a terriblement nui à la qualité du débat et de la vie politique au Canada.

Lorsque le gouvernement se lance dans des sondages d'opinion et des campagnes publicitaires, il tue la politique, le débat et les idées. Cette situation ne peut se perpétuer; en fait, elle existe depuis trop longtemps déjà pour ne pas avoir terni sérieusement la réputation du Parlement, qui devrait être perçu comme le lieu où l'on défend fermement les idées dont on débat en toute indépendance, le lieu où l'on est prêt à défendre ses idées autrement qu'en invoquant les résultats d'un sondage d'opinion.

Les deux parties au débat constitutionnel ont suffisamment pratiqué ce genre de politique. Il était particulièrement regrettable que certains aient essayé de défendre leur point de vue, quel qu'il soit, en invoquant le dernier sondage Gallup. Les gens finissent par se lasser à la longue.

Le cinquième point que je voudrais mentionner est l'utilisation abusive par les annonceurs, j'entends les libéraux, des symboles légitimes du pays. Ainsi, ils n'hésitent pas à se servir du symbole publicitaire de la feuille d'érable rouge et s'arrogent le privilège des autres symboles au Canada dans leurs annonces. Les députés se souviennent de l'ancien représentant de Broadview-Greenwood, M. Bob Rae, qui faisait observer après une série d'annonces sur la constitution qui montraient des oies sauvages:

> . . . je ne regarderai plus jamais du même œil un castor ou une oie sauvage. Ils ont trop l'air de libéraux déguisés.

J'avais parlé de tout cela dans mon premier discours sur la constitution, mais je le répète parce qu'alors personne n'y a prêté attention. Le parti libéral a rendu un bien mauvais service au Canada en empruntant une bonne partie de nos symboles nationaux. J'ai porté une feuille d'érable seulement une fois à la Chambre parce qu'une foule de gens m'ont dit: «Blaikie, pourquoi portez-vous une épinglette libérale?»

**Des voix:** Bravo!

**M. Blaikie:** Ils trouvent cela drôle. Ce que le gouvernement libéral a fait à la feuille d'érable est épouvantable. Il est impossible de lire une brochure libérale sans être aveuglé par des feuilles d'érable rouges. Les députés d'en face peuvent bien rire. D'après eux, c'est une bonne stratégie politique à court terme. Cependant, à plus long terme, si tous nos symboles nationaux sont associés au même parti politique, il deviendra difficile de trouver un symbole qui ne rappelle pas l'un ou l'autre des partis représentés à la Chambre lorsqu'il faudra enfin parler de l'unité nationale. Heureusement, il y a la reine. C'est le seul symbole que les libéraux n'ont pas encore contaminé, même s'ils essaient probablement de le faire.

**M. Peterson:** Les timbres du gouvernement sont à son image.

**M. Blaikie:** Le recours croissant aux sondages et à la publicité soulève aussi d'autres questions, mais je n'ai pas le temps de traiter de chacune d'elles. Je voudrais cependant dire quelques mots de la publicité à propos de la constitution. C'est vraiment regrettable que les libéraux aient fait de la publicité pour promouvoir leurs propres idées sur la constitution avant même que le projet ne soit adopté à la Chambre. A mon avis, cela a dépassé toutes les bornes de la moralité politique en matière de publicité. J'imagine que les libéraux voulaient faire aussi bien dans le domaine publicitaire qu'ils l'ont fait dans tous les autres aspects de la vie politique.

Il y aura maintenant une campagne de publicité sur la constitution. Le public ne se laissera pas leurrer. Les Canadiens voient ces balivernes à la télévision. L'annonce est utile sous un aspect puisqu'elle indique que le public peut demander par la poste des renseignements sur la constitution. C'est le seul élément utile de l'annonce et, comme l'a dit le secrétaire d'État, des milliers de personnes ont demandé des renseignements.

Cela amuse le public, mais ne fait rien pour favoriser l'unité nationale. Quand le parti libéral se rendra-t-il compte que pour créer l'unité nationale, il faut faire en sorte que les Canadiens aient le sentiment d'appartenir à une collectivité et à une nation? Ce n'est pas un sentiment qu'on peut engendrer par de banales célébrations de la Fête du Canada ou de la publicité qui n'est rien d'autre qu'amusante. Il faut voir tout ce qui passe pour du patriotisme lorsque le parti libéral s'en mêle.

Je crois que les députés libéraux continuent à se sentir coupables. Peut-être en fait devrions-nous tous nous sentir coupables de la façon dont se sont déroulés les débats constitutionnels. Je pense qu'aucun de nous ne peut être extrêmement fier du rôle qu'il a joué. Si nous sommes obligés aujourd'hui de lancer une campagne publicitaire pour faire accepter la constitution, cela montre bien que nous avons raté notre coup. Il nous faut en effet mettre en branle une campagne publicitaire de plusieurs millions de dollars pour convaincre les Canadiens que ce qui s'est fait au cours des deux dernières années s'imposait. C'est grave.

Il appartient aux députés et à tous les partis politiques de discuter ensemble des répercussions qu'auront pour notre pays le rapatriement et la modification de la constitution. Il est absurde de chercher à faire accepter une chose aussi importante que la constitution grâce à une campagne du genre de celle entreprise pour vendre les céréales Kellog's. En fait, nous ne devrions même pas essayer de faire accepter la constitution pour le moment, car il reste encore beaucoup à faire. Ce qu'il faudrait, c'est poursuivre la discussion sur les modifications qui devraient y être apportées pour que la Chambre des communes soit plus représentative et que les régions du Canada qui n'ont pas assez d'influence puissent véritablement exprimer leurs vues.

Il faut nous occuper de réformer le Sénat pour empêcher qu'il ne devienne plus qu'un club de pétanque, pour lui donner du nerf politique, le rendre plus représentatif. C'est à des mesures du genre que le gouvernement devrait se consacrer. Il devrait aussi revoir ses dépenses publicitaires. Pourquoi ne pas donner une part de cet argent aux Canadiennes de 65 ans et plus dont 75 p. 100 vivent sous le seuil de la pauvreté? Voilà, notamment, à quoi cet argent pourrait servir.

Parlons maintenant du caractère secret des sondages. Les libéraux gardent pour eux les résultats qu'ils ne divulguent aux autres que lorsqu'ils sont devenus désuets et donc inutiles. C'est ainsi qu'ils ont fait au sujet des sondages sur la constitution. Dans leur grande générosité, les libéraux publient l'information quand elle n'a plus d'utilité. Il s'agit là d'un aperçu seulement du lourd climat d'ambiguïté qui plane sur le gouvernement canadien et les activités politiques dans leur ensemble.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je dois interrompre le député parce que son temps est écoulé.

---

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Gaspé (M. Cyr)—Les substances dangereuses—On demande quelles mesures le gouvernement entend prendre en vue d'aider les victimes de la MIUF à Gaspé; le député d'Athabasca (M. Shields)—Le programme énergétique national—Le projet Alsands—Le barème des redevances et des taxes; le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—Les affaires extérieures—Les revendications françaises relatives aux Îles Saint-Pierre-et-Miquelon.



## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LES SUBSIDES

JOUR RÉSERVÉ AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Beatty:

Que la Chambre blâme le gouvernement de dépenser de plus en plus d'argent du trésor public en publicité et en sondages d'opinion destinés à servir ses propres fins et, plus particulièrement, d'avoir dépensé des millions de dollars des contribuables en publicité inutile au moment où il exige des sacrifices financiers des Canadiens ordinaires.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député de Capilano (M. Huntington) a la parole. A l'ordre. D'habitude, nous alternons entre les députés de l'opposition et les ministériels. On m'a donné un nom. Le député était debout. Je donne la parole au député de Welland (M. Parent).

• (1630)

Je tiens simplement à apporter une rectification, avec l'autorisation de la Chambre. Si j'accorde la parole au député de Capilano, je tiens à faire savoir à la Chambre que la présidence aura la faculté, dont elle usera, d'accorder la parole à un, deux, trois ou quatre députés du même parti—soit du côté gouvernemental, soit du côté de l'opposition. Je voudrais expliquer que nous avons toujours alterné entre le côté gouvernemental et le côté de l'opposition. Pour me conformer à cette tradition, il faudrait que j'accorde la parole au député de Welland. Je l'ai accordée au député de Capilano. Si la Chambre estime, si le député estime qu'il faudrait lui accorder la parole maintenant, cela romprait avec la tradition. Je tiens à ce que la Chambre sache que la présidence s'estimera alors libre d'accorder la parole à deux, trois, quatre, cinq députés de rang, soit de l'opposition soit du côté gouvernemental. Je m'en remets à vous. La parole est au député de Capilano.

**M. Huntington:** Monsieur l'Orateur, que je sache, il n'y a pas de règle absolue exigeant l'alternance. Cependant, si vous désirez accorder la parole au deuxième député libéral de ce débat le ministre a déjà parlé—pourvu que j'aie la parole ensuite, je m'inclinerai.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Vous aurez la parole après lui. Le député de Welland.

**M. Gilbert A. Parent (Welland):** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner la parole et je sais gré au député de reconnaître ce que nous considérons depuis longtemps comme une tradition, l'alternance des orateurs des deux côtés de la Chambre.

Je trouve quelque peu étrange, pour ne pas dire amusant, que le néo-démocrate qui m'a précédé déprécie le fait que le gouvernement du Canada, qui représente tous les Canadiens, emploie du temps, des compétences et de l'argent pour faire savoir aux Canadiens ce qu'il fait dans les divers programmes. Encore plus, monsieur l'Orateur, quand je lis dans le *Citizen* d'Ottawa du 1er mai 1982 ce qu'écrit M. Bert Hill, membre de l'équipe de rédaction de ce journal:

*Les subsides*

Le Congrès du Travail du Canada va lancer la semaine prochaine à la télévision une campagne de publicité de $500,000 pour encourager les Canadiens à lutter contre la politique économique du gouvernement.

Il y a quelque temps—j'étais déjà député—M. McDermott, chef du CTC, a déclaré que c'était lui, le véritable chef du Nouveau parti démocratique. Il faudrait peut-être qu'ils accordent leurs violons. M. Hill poursuit en ces termes:

Au lieu de se faire rappeler les grandes dates de leur histoire, les Canadiens vont voir un château de cartes s'écrouler. Le message: les taux d'intérêt sont une menace pour tout ce qu'ils ont chèrement gagné: leur foyer, leur emploi et leur sécurité.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Parent:** Et M. Hill de poursuivre:

La campagne publicitaire d'un mois, qui selon le CTC, va rivaliser avec les campagnes publicitaires visant à lancer de nouveaux produits sur le marché, fait suite à la manifestation monstre qui a eu lieu sur la colline du Parlement en novembre dernier.

Le point d'orgue de cette campagne de relations publiques sera, à la fin du mois, le Congrès du CTC qui va avoir lieu à Winnipeg et qui permettra de catalyser tous les courants d'opposition à la politique économique du gouvernement.

On trouve tout à fait normal que les députés du Nouveau parti démocratique lancent une telle campagne d'information. Par contre, quand le gouvernement lance des campagnes pour informer la population et utilise les moyens légaux dont il dispose pour ce faire, on n'est plus du tout d'accord.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a critiqué l'utilisation des évaluations et des sondages par le Centre d'information sur l'unité canadienne. Les évaluations que le Centre effectue avant et après les campagnes publicitaires par l'intermédiaire du groupe de gestion de la publicité et d'agences de publicité sont conformes aux règlements du Conseil du Trésor. Le Centre procède également à des sondages au sujet de l'efficacité de ces programmes, c'est-à-dire de la participation du gouvernement fédéral aux principales expositions comme l'Exposition nationale canadienne et, là encore, ces activités sont conformes aux décisions du cabinet. En ce qui concerne les sondages, le députés de Wellington-Dufferin-Simcoe n'est pas d'accord avec le fait que le Centre effectue des sondages d'opinion dont il refuse de fournir les résultats au Parlement et à la population. Il a d'ailleurs réclamé à plusieurs reprises, comme en témoigne le *Feuilleton*, que le gouvernement divulgue le montant des dépenses relatives à tous les sondages d'opinion ainsi que les résultats de ces sondages.

Comme le ministre l'a dit tout à l'heure, ces sondages font partie des moyens que le gouvernement utilise pour connaître l'opinion de la population sur les questions touchant l'unité nationale. Cela n'a rien de nouveau. Les sondages d'opinion servent depuis longtemps dans l'élaboration de la politique du gouvernement, et ils viennent s'ajouter aux autres expressions de l'opinion publique. Contrairement à ce que le député néo-démocrate a dit, c'est-à-dire que les députés de ce côté-ci ne s'inspirent pas des résultats des sondages comme le font d'autres partis, nous prêtons une oreille attentive aux opinions de nos députés de l'arrière-ban et ils ont leur mot à dire dans l'élaboration de la politique du parti, ce qui continuera à l'avenir.

La politique et la pratique du gouvernement concernant la publication de tels sondages ont déjà été exposées à la Chambre par le ministre de la Justice (M. Chrétien) qui a dit que notre politique était très claire; quand le gouvernement n'a plus besoin de ces sondages pour l'élaboration de sa politique il les rend publics. Quelqu'un a déjà demandé quand ce serait chose faite et voilà la réponse.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, lors de diverses entrevues accordées aux médias—et je suppose que c'est là une forme de publicité—a accusé le CIUC de ne pas dévoiler le coût exact de son dernier programme publicitaire sur la Constitution. Le député croit que la totalité du budget supplémentaire de 8.9 millions de dollars, approuvé par le comité parlementaire en décembre 1981, y passera, plutôt que les 7 millions de dollars dont a fait état récemment un porte-parole du Centre. Il croit également que ces 7 millions de dollars serviront strictement à des fins publicitaires.

Je voudrais signaler deux faits, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, le Centre a calculé que ce projet spécial coûtera moins que les 8.9 millions de dollars prévus à l'origine. Ensuite, il prévoit que le coût total sera plus près de 7 millions de dollars, ce qui comprend les 3.5 millions de dollars consacrés strictement à la publicité imprimée, radiophonique et télévisée, ainsi qu'aux affiches dans les abribus. Quelque 3.5 millions de dollars seront consacrés à des publications gratuites, par exemple la publication de la résolution de décembre 1981 et de ses points saillants, la publication d'un guide canadien de la charte, ainsi que l'envoi d'un bulletin à tous les Canadiens. On distribuera également des exemplaires de la charte, en petit et grand formats et on organisera trois expositions itinérantes à compter du mois de mai.

Dans le cadre de la campagne d'information qu'il a qualifiée de secrète, on a soit utilisé un coupon-réponse, soit indiqué au public une adresse à laquelle on pouvait écrire pour obtenir de plus amples informations. Je ne vois pas ce qu'il y a de si secret là-dedans, monsieur l'Orateur. La campagne publicitaire dont il a été question et le coupon-réponse ont connu un franc succès dans tout le Canada. Nous avons reçu environ 150,000 demandes depuis la semaine du 13 avril. Nous répondons quotidiennement à 10,000 à 15,000 demandes. Nous avons également reçu de nombreuses demandes de pièces d'exposition spéciales pouvant être utilisées pour la Fête du Canada, ou des expositions dans les centres commerciaux, etc.

Le député néo-démocrate a déjà déclaré en substance que la Fête du Canada n'était qu'un «autre cirque».

[*Français*]

Et je voudrais dire, monsieur le président, que lorsqu'un député veut se référer à notre fête nationale comme à un cirque, je me demande à quoi il pense quand nous voulons parler de l'unité canadienne à travers ce pays. Je me demande à quoi il pense quand tous les députés ici dans cette Chambre sont représentés comme dans un cirque et dire que nous, les Canadiens, nous n'avons pas le droit de célébrer ensemble notre pays, notre fête, et cette fois notre Constitution. C'est la première fois dans toute notre histoire que nous aurons la chance de célébrer ainsi ensemble, et c'est à l'honorable député de nous dire qu'il ne faut pas célébrer ce jour-là. Monsieur le président, je me demande si c'est cela que nous voulons entendre de nos députés, si c'est cela qui va nous entraîner plus près de l'unité dans tout le Canada.

**M. Tousignant:** C'est honteux!

**M. Parent:** C'est vraiment honteux comme mon collègue le dit. J'espère que nous n'entendrons rien comme cela encore dans le Chambre, un député qui nous dit que puisque nous n'avons qu'une fête, la Fête du Canada, la journée du Canada,

pas simplement les provinces de l'Ouest, de l'Est, mais partout dans le Nord, et ailleurs, nous serons ensemble pour célébrer cette journée-là.

Monsieur le président, nous parlions il y a quelques secondes de l'information que nous avons donnée à nos compatriotes partout au Canada, et je voudrais parler de la campagne de ce bureau Canada Unity Information Office.

• (1640)

[*Traduction*]

L'opposition s'est servie de la plus grande partie de la réclame émanant du Centre d'information sur l'unité canadienne pour critiquer la publicité du gouvernement fédéral et pour laisser entendre que le Centre d'information devient rapidement un instrument de propagande du parti libéral.

**M. Blenkarn:** C'est exact.

**M. Parent:** C'est absolument faux. Je voudrais que mes collègues d'en face m'écoutent énumérer certaines choses que nous avons accomplies au lieu de critiquer sans même écouter.

**M. Blenkarn:** Nous avons vu vos oies.

**M. Parent:** Parmi la publicité faite l'an dernier, signalons la réclame télédiffusée à divers moments de l'année pour décrire les programmes et les services du gouvernement fédéral. C'est là un instrument du parti libéral, n'est-ce pas? Ce sont des services que le gouvernement fédéral fournit à tous les Canadiens. Une des annonces publicitaires durant cette campagne était intitulée «L'environnement» et on y décrivait les secteurs dans lesquels le gouvernement fédéral est activement engagé, notamment la gestion des parcs nationaux, des ressources forestières et hydrauliques. Ces richesses sont-elles la propriété exclusive du parti libéral? Les députés d'en face ne répondent rien. Non, c'est à nous tous qu'elles appartiennent. Elles appartiennent aux Canadiens. C'est une honte que les députés d'en face osent seulement laisser entendre autre chose.

Un autre exemple de campagne publicitaire télévisée, c'est celui du message favorisant l'unité nationale et intitulé «Contributions». Cette annonce décrivait la richesse et le potentiel du Canada et donnait des exemples de contributions des diverses provinces à la prospérité nationale. Voilà donc ce qu'on appelle de la propagande libérale!

La campagne la plus contestable à laquelle le député a fait allusion est probablement la série d'annonces publiées l'an dernier dans la section des affaires du *Globe and Mail*. Le thème de la campagne était «Le Canada—nous avons tous beaucoup à offrir», et les annonces portaient sur la richesse et le potentiel du Canada. Le député a prétendu que ces annonces ne visaient à promouvoir aucun service ni aucun programme, mais bien l'image du gouvernement libéral. Je dois dire qu'en tant que député, je m'insurge fortement contre de telles allégations.

La citation qui suit permettra peut-être de réfuter certaines allégations. Elle est tirée du rapport Breau, soit le rapport du comité tripartite sur les accords fiscaux de 1981:

> Non seulement les dépenses que le gouvernement fédéral engage dans les programmes provinciaux sans que les gouvernements provinciaux ne reconnaissent ni sa présence ni sa participation sont-elles une source de frustration pour l'homme politique, mais elles privent le citoyen du droit de voir son gouvernement à l'œuvre et de le juger. La participation du gouvernement n'étant pas évidente, il ne peut la juger.

Par conséquent:

> . . . le gouvernement qui ne se manifeste pas ne saurait être appelé à rendre des comptes.

En outre, la nécessité de faire comprendre aux Canadiens l'évolution du Canada, l'intégrité du système fédéral de gouvernement, la réalisation des vastes possibilités de notre pays, ainsi que la sécurité et le bien-être futurs de nos concitoyens peuvent dépendre en dernière analyse de la capacité du gouvernement de faire connaître à la population son rôle, ses politiques, ses programmes et ses services.

La publicité n'est qu'un des moyens de communiquer avec le public. Elle ne vise pas à remplacer le rôle traditionnel d'information des médias ou des députés, mais à y suppléer. Je me permets de citer le passage suivant d'une entrevue qu'accordait le député de Willowdale (M. Peterson):

> Nous devons recourir aux techniques du XX$^{e}$ siècle pour communiquer avec les Canadiens et tâcher de leur montrer les avantages qu'il y a à demeurer unis. La menace de séparation du Québec n'est pas encore disparue. Nous voyons maintenant le séparatisme dresser la tête dans l'Ouest avec le Western Canada Concept. Nous avons également pour tâche de fournir des services aux Canadiens, et si les Canadiens ne savent pas en quoi consistent ces services ni de quels services ils peuvent se prévaloir, nous avons failli à notre tâche de gouvernement. A moins que les gens ne sachent ce que nous faisons, ils ne sauront pas à qui demander des comptes.

Le Centre d'information sur l'unité canadienne produit actuellement 57 publications différentes, et plus de 7.6 millions d'exemplaires en ont été distribués depuis mai 1981, surtout pour répondre à la demande des parlementaires, du public en général et aux formules de commande qu'on trouve sur les comptoirs dans les bureaux de poste. C'est ainsi qu'au cours de la semaine du 14 au 19 mars 1982, nous avons reçu 1,611 lettres de citoyens auxquels nous avons adressé au total 19,378 articles d'information. L'année dernière, des députés et des sénateurs ont reçu plus de 2,200 demandes de documentation et environ 32 p. 100 des réactions aux brochures exposées dans les bureaux de poste sont venues des provinces de l'Ouest.

Depuis la création du Centre d'information sur l'unité canadienne, en 1977, nous avons diffusé plus de 80 millions de brochures, notamment «Le gouvernement du Canada et l'industrie du bâtiment», «Comment les Canadiens se gouvernent eux-mêmes» et «Le gouvernement du Canada à votre service», et, pourtant, les députés de l'opposition persistent à dire qu'il s'agit d'un instrument de propagande du gouvernement libéral.

**M. Blenkarn:** Ce l'est.

**M. Parent:** Était-ce un instrument de propagande du gouvernement conservateur lorsque les députés d'en face étaient au pouvoir et que l'ex-ministre faisait de la publicité sur les initiatives du gouvernement à l'époque? A-t-on jamais dit à ce moment-là que le Centre d'information sur l'unité canadienne était un instrument de propagande du gouvernement conservateur? Non, et je vais vous dire pourquoi. A ce moment-là, c'est le gouvernement conservateur qui était le gouvernement du Canada. Les députés d'en face formaient le gouvernement canadien, comme nous le formons aujourd'hui. Il est vrai qu'ils n'ont pas beaucoup aimé gouverner puisqu'au bout de neuf mois ils ont plié bagages et sont repartis la queue entre les jambes.

**Mlle MacDonald:** Regardez ce qui s'est passé.

**M. Parent:** L'ancienne secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dit de regarder ce qui s'est passé. Qu'on se rappelle certaines de ses démarches quand elle était ministre! La population canadienne en a jugé aux élections de 1980. Les députés d'en face auront de nouveau leur chance dans quelques années. J'espère qu'ils seront tous de la partie.

Des publications traitant des programmes et des services du gouvernement sont disponibles. C'est ce genre de publications que réclament surtout les Canadiens. Elles traitent de la nature de notre régime politique et contiennent des données sur le Canada.

Il existe un autre moyen d'expliquer à la population ce que fait leur gouvernement. Je veux parler des expositions. Nous avons treize expositions itinérantes qui parcourent les pays et se rendent principalement dans les localités qui n'ont pas toujours facilement accès aux ministères fédéraux.

**M. McDermid:** Brampton? C'est insensé!

**M. Parent:** Nous offrons de l'information sur divers sujets, y compris, tout d'abord, les programmes et services que le gouvernement fédéral met à la disposition des Canadiens. Le titre de cette exposition est «Libre-Service». Une deuxième, porte sur l'énergie et les ressources et a pour titre: «Un pays plein de ressources». Une troisième s'intitule «L'Extrême-nord du Canada».

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Il y a l'exposition des phénomènes qu'on appelle le caucus libéral.

**M. Parent:** C'est de l'autre côté de la Chambre qu'on montre des phénomènes aujourd'hui.

Voici les chiffres qui indiquent le nombre de villes par où l'exposition est passée l'an dernier, de même que le nombre de personnes qui l'ont visitée. L'exposition intitulée «Libre-Service» a été vue par 105,000 personnes dans 46 villes de la Colombie-Britannique. Il y a eu 90,000 visiteurs dans 48 villes de l'Alberta. En Saskatchewan, 65,000 personnes de 57 villes ont visité l'exposition. Je pourrais continuer ainsi, mais il faut remarquer que depuis l'inauguration de notre programme d'exposition en 1979, près de trois millions de personnes les ont visitées. Ces expositions sont organisées par notre gouvernement, le gouvernement du Canada. Je vois un député faire signe que oui. Même aujourd'hui, c'est son gouvernement.

**M. McDermid:** Ce n'est pas ce que disait l'éditorial du *Daily Times* de Brampton.

**M. Parent:** J'ai hâte d'entendre ce que l'honorable député a à dire.

D'après nos sondages, plus de 90 p. 100 des visiteurs apprécient les renseignements qui leur sont communiqués et les trouvent très utiles. Ce n'est pas ce que donnent à entendre les aboiements des députés de l'opposition.

Il y a d'autres questions sur lesquelles nous devrions nous pencher. La semaine dernière, un communiqué a été publié sur le genre de programme que nous voulons annoncer et pour lequel le gouvernement fédéral se fait critiquer. Je fais allusion au programme Katimavik dont l'expansion devrait permettre d'offrir un emploi à 1,650 jeunes Canadiens de plus. Les députés de l'opposition s'opposent-ils à ce qu'on donne du travail aux jeunes, à ce qu'on leur dise où en trouver?

• (1650)

**M. McDermid:** Allez dire cela aux 600,000 jeunes chômeurs.

**M. Parent:** Les députés conservateurs rient parce que nous voulons offrir des emplois aux jeunes. Ils se moquent de nous parce que nous voulons que les jeunes aient une expérience heureuse de la vie. C'est la façon dont les conservateurs voient les choses, mais nous tenons à nos idées.

**Mlle MacDonald:** Comment comptez-vous les mettre en pratique?

**M. Parent:** Je vais le dire au député. Le gouvernement du Canada consacrera 17.6 millions de dollars au programme en 1982-1983, lequel sera financé pour une période de cinq ans plutôt que sur une base annuelle. Le nombre de possibilités d'emploi pour les jeunes a augmenté de 25 p. 100 en 1982-1983 par rapport à 1981, année où 1,287 participants au programme Katimavik ont travaillé à 117 projets communautaires répartis un peu partout au Canada.

Les députés se moquent des programmes de ce genre, mais nous tenons à souligner ce qui se fait au Canada. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que s'ils s'intéressaient davantage à leur pays, ils ne tenteraient pas de camoufler nos réalisations.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Monsieur l'Orateur, je vais laisser de côté l'intervention du député de Welland (M. Parent) puisque le secrétaire d'État (M. Regan) est de retour à la Chambre. Je suis heureux qu'il soit là, car je voudrais dire un mot d'une nouvelle manière qu'on observe à la Chambre, qui se produit surtout du côté des premières banquettes ministérielles. Chaque fois que ces gens-là n'ont pas la réponse à une question, ils s'en prennent à un député en particulier. Aujourd'hui le ministre s'en est pris au jeune député de Wellington-Dufferin-Simcoe. Ce député, mon voisin de pupitre, est très jeune puisqu'il est né en 1948, mais c'est un jeune homme très brillant et très compétent.

**Des voix:** Bravo!

**M. Huntington:** Ce fut un de nos meilleurs collaborateurs au moment où il était ministre d'État. Il a fait un travail formidable et continue de le faire dans le domaine de l'information.

**M. Chrétien:** Ministre de rien du tout.

**M. Huntington:** Il a exprimé notre inquiétude concernant la publicité tendancieuse que bon nombre de nos concitoyens considèrent comme une question très très grave. Le gouvernement au pouvoir fait même fi des appels d'offre, pratique pourtant solidement implantée dans l'administration fédérale.

Aujourd'hui, le secrétaire d'État a parlé d'une société canadienne de communications. Je lui rappelerais que c'est le gouvernement libéral qui a créé cette société en fusionnant quatre agences de publicité libérale. Vraiment, l'information qu'il nous a livrée dans son discours aujourd'hui mérite d'être rectifiée. S'il veut en être convaincu, je le renvoie au fascicule nº 66 du comité permanent des prévisions budgétaires en général. Son collègue, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) qui a témoigné devant le comité, nous a communiqué certains renseignements. Au lieu de mettre en doute ce que je dis, le ministre ferait mieux d'aller en parler à son collègue.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) qui était responsable de la publicité au cabinet, a fait tout ce qu'il a pu pour ramener de 60 à 45 millions de dollars le budget consacré à cette fin. Nous avions supprimé certaines annonces, surtout celles qui sentaient la propagande. Chaque fois qu'il recevait une demande, le Conseil du Trésor posait deux questions: tout d'abord, le projet est-il nécessaire et, faute de réponse satisfaisante, le projet était rejeté. L'autre question était de savoir si le parti conservateur devait exécuter le projet. C'est l'une des grandes différences entre ce qui s'est passé pendant la brève période où mon parti était au gouvernement et ce qui se produit aujourd'hui, où le service d'information a un budget de 250 millions de dollars. Le coût de la publicité tendancieuse s'élève déjà à 70 millions et cette année, et grâce au budget supplémentaire, il atteindra peut-être 100 millions de dollars.

La campagne publicitaire du gouvernement vise à diriger les débats sur l'énergie, à nous couper l'herbe sous le pied, à la Chambre, en informant le public et en reprenant le contrôle grâce à des mesures, des initiatives et de la propagande. Voilà ce que cherche à faire le gouvernement avec le Programme énergétique national. D'après la publicité, il veut supprimer l'énergie de la liste des problèmes prioritaires du pays. Il en a pour son argent, monsieur l'Orateur. C'est pour cette raison que nous voyons imprimer ces pages complètes de publicité concernant l'énergie, qui louent le gouvernement et ses merveilleuses réalisations. Je ne sais pas pourquoi il ne sert pas des caméras de télévision, du hansard et de la tribune des journalistes qui ne désemplit pas. Toutefois, cela ne suffit pas au gouvernement. Les Canadiens entendent parler de tous côtés de ce que font ces grands génies de leur argent et cela les irrite. Le gouvernement pense qu'il peut les calmer grâce à une propagande qui est aussi malhonnête que les belles paroles qu'il nous prodigue à la Chambre.

L'ex-président de la Chambre canadienne de commerce—il a démissionné—est un Canadien et un libéral très éminent. C'était un libéral un peu vieux jeu, mais je crois qu'il fait maintenant partie du groupe des néo-conservateurs. M. Stanley Roberts s'est rendu dans la circonscription de Capilano pour y faire des discours, pour voir s'il y a ses chances, en tant que candidat libéral. J'ai entendu dire qu'il s'était rendu à Lachine et que le député de cette circonscription (M. Blaker) s'inquiète de devoir défendre sa place, car M. Stanley Roberts souhaite devenir le nouveau chef du parti libéral du Canada. Il a dit à propos de la propagande du ministère de l'Emploi et de l'Immigration que cet argent aurait dû être utilisé pour des programmes de formation de la main-d'œuvre et il a ajouté que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) prétend qu'il n'a pas assez d'argent pour mettre sur pied de tels programmes, mais que cela ne l'empêche pas de dépenser de l'argent pour de la publicité. Il faut se demander quelles sont les priorités du ministre, a-t-il dit. C'est ce que pense M. Stanley Roberts, qui pourrait être le nouveau chef du parti libéral du Canada.

**M. Regan:** Il a autant de chance de le devenir que vous en avez vous-même de devenir chef du parti conservateur!

**M. Huntington:** Mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a signalé à la Chambre que les sociétés de la Couronne dépensent plus de 70 millions de dollars pour des campagnes de propagande et que nous n'avons aucun moyen de les en empêcher. Les annonces nous disent combien le Canada est merveilleux, à quel point le travail que fait Petro-Canada est excellent, combien de nouveaux gisements de pétrole elle a pu exploiter et à quel point les réserves nationales d'énergie ont maintenant augmenté. Ce ne sont que balivernes. Pourtant, les sociétés de la Couronne qui ont maintenant le statut d'organismes ne sont soumises à aucun contrôle. Personne ne peut y toucher. Il existe maintenant tout un sous-gouvernement auquel nous ne pouvons pas toucher et que nous ne pouvons pas contrôler. Le Parlement ne peut exercer aucun contrôle sur ces organismes.

Le gouvernement refuse de présenter une loi sur les sociétés de la Couronne ou sur le libre accès à l'information. Il veut le secret. Il veut imposer sa propagande à un public canadien apathique. C'est de la propagande et rien d'autre.

Jeudi dernier, j'ai fait un travail désagréable. Je me suis occupé de ma réforme d'impôt, ou plutôt de ma déclaration d'impôt. Maintenant que j'ai rempli ma déclaration, je veux une réforme du régime fiscal, monsieur l'Orateur. J'étais tellement en colère après avoir rempli ma déclaration que je n'ai pas pu rester sur la colline et que j'ai dû faire une longue promenade pour m'éloigner de cette enceinte. Je paie pour des annonces en couleur qui coûtent $16,000 chacune à imprimer. Et que me disent ces annonces? Absolument rien. Voilà votre propagande, monsieur l'Orateur.

• (1700)

[*Français*]

**L'Orateur suppléant (M. Tousignant):** A l'ordre! L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) invoque le Règlement.

**M. Lapierre:** Monsieur le président, je suis convaincu que notre honorable collègue avec toute son expérience et pendant ses promenades à l'extérieur du parlement peut songer aux règles parlementaires qui l'empêchent justement de profiter indûment de ces petits instruments qui s'appellent caméras pour essayer d'exhiber toutes sortes de documents.

[*Traduction*]

**M. Huntington:** Monsieur l'Orateur, je comprends ce que le député dit, je crois, mais n'est-il pas intéressant de noter qu'ils dépensent $16,000 chaque fois que ce texte est imprimé pour le montrer aux Canadiens et que, par ailleurs, on ne peut le montrer à la Chambre?

*Les subsides*

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je viens tout juste d'occuper le fauteuil, mais j'ai entendu le rappel au Règlement et j'espère que le député respectera le Règlement de la Chambre.

**M. Huntington:** On voit à quel point ils sont sincères et fiers de tout ce qui a trait à cette publicité tendancieuse. Je crois avoir fait valoir mon argument. Les contribuables doivent supporter cela et voir gaspiller leur argent pour ces sottises. Cela ne leur apporte rien, croyez-m'en. J'ai ici une liste des réclames que m'ont transmises certains commettants de Vancouver qui sont absolument furieux chaque fois que pareille pacotille leur parvient.

**Une voix:** C'est bon à jeter au panier.

**M. Huntington:** De ces annonces qui vous promettent de l'aide si vous êtes en quête de marchés un peu partout.

**Des voix:** Bravo!

**M. Huntington:** Que faisons-nous? Nous engouffrons environ 90 millions de dollars dans la construction de monuments en Algérie. Le ministre d'État (Commerce international), (M. Lumley) nous annonce la réalisation d'un méga-projet en Algérie; il s'agit d'hôtels. Et les centres de conférences et les activités qui favorisent l'embauche au Canada?

**Des voix:** Bravo!

**M. Huntington:** Quand on songe à toutes ces âneries qui sont répandues dans tout le pays! Je sais qu'on ne peut pas montrer cela ici, monsieur l'Orateur, mais je pense à cette petite publicité sur la constitution. On emploie des slogans comme celui-ci: Nous avons enfin une charte des droits! Il y a des pays qui ont une charte des droits un peu partout dans le monde . . .

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Et où l'injustice règne!

**M. Huntington:** . . . où l'on voudrait que ces droits soient une réalité. Pourquoi dépenser 9 millions de dollars pour conditionner les Canadiens qui n'étaient pas vraiment conscients?

**M. Chrétien:** Pourquoi avez-vous voté en faveur du rapatriement?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je l'attendais!

**M. Huntington:** J'ai voté contre, monsieur le ministre. L'avenir prouvera que j'avais raison de m'y opposer, j'en suis sûr. Monsieur l'Orateur, la propagande sert à appuyer et à justifier les agissements du plus mauvais gouvernement qui ait jamais existé dans les annales du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Huntington:** Le plus mauvais gouvernement canadien a dépensé plusieurs millions de dollars puisés à même les poches des contribuables pour justifier et annoncer le plus mauvais budget qui soit, la nationalisation industrielle sans mandat, l'abandon des activités contribuant à la prospérité et à l'embauche. Le gouvernement s'est servi de la propagande pour mettre le grappin sur la presse et les médias, pour appuyer les politiques interventionnistes et les programmes de subventions industrielles qui poussent les entreprises à se prostituer, à vendre leur âme pour s'attirer les faveurs et les subventions des libéraux. Ce sont les esclaves de l'appareil bureaucratique qui acceptent ou refusent de les donner. Dans le secteur contribuant à la prospérité, on attend les décisions du gouvernement pendant six, sept, huit, neuf ou dix mois et il faut appeler un ministre pour obtenir ne fût-ce que la réponse à une question toute simple concernant le revenu national.

Voilà ce qui se passe dans ce pays. Je me range de l'avis de l'ancien chef du NPD, monsieur l'Orateur, lorsqu'il a parlé des quêteux en Cadillac, parce que c'est exactement ce en quoi consiste la politique de subvention du gouvernement . . .

**M. Tousignant:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au député par votre intermédiaire, s'il n'y voit toutefois pas d'inconvénient.

**M. Huntington:** Monsieur l'Orateur, j'espère que vous ne comptez pas ces interruptions dans le temps qui m'est accordé, parce qu'elles ne sont pas justes et qu'il ne s'agit pas de rappels à l'ordre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Huntington:** Je répondrai à toutes vos questions à la fin de mon discours. Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, qu'il y a au fond de cette question la lutte philosophique serrée que se livrent dans notre pays, d'une part, ceux qui souhaitent intervenir dans tous les domaines, procéder à toute la planification et prendre toutes les décisions et, d'autre part, ceux d'entre nous qui estiment que ce sont ceux qui travaillent dans des domaines d'activité extrêmement diversifiés, selon la règle du droit, dans une sorte de marché libre, qui sont mieux à même de créer les richesses nécessaires à notre pays et à son système d'assurance sociale. Le gouvernement actuel paralyse les forces, anéanti les idéaux, étouffe les rêves et supprime les vertus du travail qui ont créé ce pays et nous ont permis d'accéder à l'ère de l'abondance dont nous avons tellement abusé. Notre pays a fait l'envie du monde entier à cause de ses libertés, à cause de la compassion dont nous avons fait preuve à l'égard des Canadiens et des étrangers, à cause des richesses que nous avons pu créer. Des immigrants de tous les pays sont venus partager ces valeurs avec nous et ont conféré au Canada sa mosaïque multiculturelle.

Des immigrants originaires de peuples opprimés à travers le monde sont venus au Canada, monsieur l'Orateur. Ils ont vaincu les préjugés, ils ont travaillé, ils ont acquis des biens et ils ont donné une instruction à leurs enfants; le bien-être a été leur récompense. Voilà ce qui signifiait pour la plupart d'entre nous l'appartenance au Canada. Nous sommes un amalgame de cultures et nous avons pu nous mêler au multiculturalisme moins subtil de notre grand voisin du Sud. Nous étions fiers de notre pays, nous avons œuvré pour supprimer les inégalités et nous avons réalisé des progrès qui nous remplis de fierté. Nous avons réussi à occuper le troisième rang parmi les pays les plus industrialisés sur le plan du niveau de vie, malgré les nombreux problèmes que nous connaissions. Nous avons progressivement relevé notre niveau de vie dans les années 50 et 60, et maintenant, monsieur l'Orateur, nous nous retrouvons au treizième rang.

Monsieur l'Orateur, quand on étudie les politiques du gouvernement actuel, on ne peut s'empêcher de constater que nos dirigeants ont pour ambition d'être le «numéro uno» du tiers monde, parce que c'est dans cette voie que nous nous dirigeons. Le gouvernement s'est servi d'un parti politique que la plupart des Canadiens respectaient pour imposer au peuple une démocratie dirigée, et c'est ce qui se passe maintenant. Le Canada a cessé d'être une démocratie représentative pour devenir une démocratie dirigée, et c'est de là que vient le conflit. C'est au

XVIII[e] siècle que David Hume disait que tous les gouvernements dépendent à la fin du compte de l'opinion publique. Le gouvernement actuel le sait, et c'est pour cela qu'il se sert tellement de propagande et qu'il accélère sa campagne de publicité.

Je rappelle aux députés qu'au début du siècle, les pays d'Europe centrale, surtout les États allemands, étaient dirigés par des gouvernements hautement interventionnistes et socialistes. Ces gouvernements étaient formés d'élitistes qui croyaient que leur niveau d'instruction et leur intelligence leur permettaient de prendre de meilleures décisions qu'un groupe de gens dans toutes les sphères d'activité travaillant selon la règle du droit et en fonction des principes de l'offre et de la demande, qui constituent la loi naturelle du marché. C'est à cause de l'intervention du gouvernement que les peuples de ces pays ont perdu leur liberté et c'est cela qui a mené aux dictatures fascistes des années 30.

Il faut avoir vécu sous un tel régime pour savoir ce que c'est. Je suis né en 1921, non en 1948, et sous le régime nazi en Allemagne, le troisième plus puissant était un homme appelé Goebbels, qui était ministre de la propagande. C'était lui qui était chargé de mener la propagande gouvernementale pour que le peuple continue à ignorer tout de la situation et de ses conséquences tragiques. C'est pour cela que j'ai pris la parole dans ce débat, monsieur l'Orateur; c'est ce qui commence à se passer au Canada parce que nous permettons au gouvernement d'accélérer sa campagne de propagande sous un régime qui n'est qu'une démocratie dirigée.

• (1710)

Quand on constate que, 37 ans plus tard, la même chose se produit chez nous, c'est très dur à avaler. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que Robert Hutchins, éducateur des États-Unis, a dit: «La démocratie ne sera pas assassinée dans une embuscade. Elle va mourir lentement d'indifférence et de malnutrition.»

L'interventionisme du gouvernement me fait peur. Nous n'avons plus l'économie mixte que le gouvernement et le secteur privé se partagaient équitablement. Le secteur public dispose de trop de privilèges et de pouvoirs, il est trop souvent exempté des lois canadiennes et surtout des lois sur la publicité, car ses divers organismes ont certaines garanties. Ils n'ont pas à gagner les capitaux dont ils ont besoin. Il leur suffit de piller le Fonds du revenu consolidé.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Je lui ai effectivement accordé les deux minutes qui lui ont été soustraites.

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un débat très important. Afin que nous puissions discuter de la question de façon beaucoup plus rationnelle et beaucoup plus saine que l'opposition ne l'a fait jusqu'ici, je voudrais préciser à quoi rime cette campagne publicitaire. Je veux surtout parler du Centre d'information sur l'unité canadienne.

Ce centre remplit trois objectifs. Il s'agit d'abord de faire connaître aux Canadiens les services offerts par le gouvernement fédéral. Par gouvernement, nous ne voulons pas parler du parti libéral. Il s'agit des questions sur lesquelles la Chambre s'est penchée, des choses que les Canadiens de toutes les provinces et de tous les partis politiques ont le droit d'apprendre de leur gouvernement. Je veux parler des programmes auxquels nous avons consacré beaucoup de temps.

Deuxièmement, il s'agit de mieux faire connaître leur pays aux Canadiens; de mieux leur faire connaître le Nord, sa population, ses ressources, notre potentiel et le grand avenir que nous pouvons avoir.

Le troisième but du Centre d'information sur l'unité canadienne est d'expliquer aux Canadiens les principes de notre fédéralisme, de notre régime politique . . .

**M. Blenkarn:** Et de faire la réclame du parti libéral.

**M. Peterson:** . . . notre héritage politique et le rôle joué par les divers paliers de gouvernement dans notre pays. En suivant le débat d'aujourd'hui, j'ai plus que jamais la conviction que ces renseignements doivent être offerts à tous les Canadiens, mais il y aurait lieu tout d'abord de commencer avec l'opposition.

Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a dit, je m'en souviens, que dans sa circonscription certains pensaient que la feuille d'érable était l'emblème du parti libéral du Canada. Quelle honte que les Canadiens ne connaissent pas mieux leur pays! C'est à mourir de honte. Cela fait voir la nécessité d'instruire chaque Canadien, de faire connaître les emblèmes essentiels du pays et ce qu'ils représentent. Après avoir entendu l'opposition, je suis plus convaincu du travail à accomplir.

Je voudrais dire quelques mots des arguments apportés par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), qui a ouvert le feu pour le parti conservateur en se drapant du manteau de la vertu. Il a oublié de nous rappeler que lorsqu'il était chargé de la publicité au gouvernement Clark, son gouvernement a appliqué le même programme.

En fait, nous avons relevé sur certains points nos besoins publicitaires, depuis deux ans que nous avons été élus. Je ne m'en excuse pas, monsieur l'Orateur. Dans l'intervalle, nous avons eu au Québec une campagne référendaire qui visait à faire éclater le pays. Je n'éprouve aucun besoin de m'excuser de ce que, sous le présent gouvernement, notre premier ministre (M. Trudeau) et notre ministre de la Justice (M. Chrétien) sont allés combattre le séparatisme dans la province de Québec.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe dit que nous dépensons plus en publicité que la plus grosse société privée du Canada. C'est exact. Il a cependant fait dire aux chiffres ce qu'il voulait. Il n'a pas indiqué quel pourcentage des dépenses allait à la publicité. Or, le budget publicitaire du gouvernement ne constitue qu'une infime partie de ses dépenses, contrairement à celui de la société General Foods. Je prétends que, dans certains domaines, nous devons accomplir une tâche colossale pour montrer aux Canadiens l'avenir possible du pays. Si le député choisit d'utiliser des chiffres, qu'il se serve de ceux qui donnent une image fidèle de la réalité plutôt que ceux qui servent son sectarisme politique, car c'est l'avenir de notre pays qui est en jeu.

Nous faisons bien plus qu'annoncer avec les quelques dollars que nous consacrons à ce type de programme. Le Centre d'information sur l'unité canadienne est un organisme chargé de coordonner toutes les campagnes publicitaires du gouvernement. Ainsi, nous avons de nombreuses publications, au contraire la société General Foods qui se contente de quelques annonces télévisées. En fait, nous avons 57 publications distribuées à plus de 6.6 millions d'exemplaires dans tout le Canada. Le Centre organise des expositions dans les petites agglomérations où les gens n'auraient pas aussi facilement accès à l'information que les citadins. Ces derniers temps, l'exposition du Centre s'est tenue dans 1,289 agglomérations du Canada et a attiré plus de 3 millions de visiteurs. Les pièces exposées permettent de montrer à tous les Canadiens d'un océan à l'autre le Nord du Canada, ses ressources et ses habitants. Nous avons également des trousses d'information dont plus de 52,000 ont été envoyées à des écoles du Canada à leur demande. On a organisé des expositions spéciales d'un océan à l'autre, notamment l'exposition pacifique canadienne, l'Exposition nationale canadienne et l'Exposition du Québec. Des kiosques y proposent de l'information sur les programmes du gouvernement. Les Canadiens peuvent voir ce que le gouvernement fait pour eux, se renseigner sur leurs droits et sur ce qu'ils peuvent attendre du gouvernement.

Nous avons d'autres programmes. Je doute que les députés soient contre la distribution à la population d'exemplaires de notre hymne national. En ce qui a trait à la Constitution, nous avons augmenté nos dépenses ces derniers temps, afin de gagner la campagne référendaire au Québec et d'expliquer certains de nos programmes.

[*Français*]

Monsieur le président, comment faire connaître aux nouveaux arrivés au Canada leurs droits et leurs devoirs comme Canadiens? Je suis très fier que nous ayons lutté contre le PQ et son programme systématique de séparation. Souvenons-nous de la campagne publicitaire du Parti québécois contre le fédéralisme, il y avait des grands panneaux partout dans la province de Québec et l'un d'entre eux montrait la main d'un Anglais en train d'écraser le drapeau de la province de Québec. Que faire contre une telle menace? Comment aurait-on dû répondre à cette menace à l'unité canadienne? Personne, sauf les séparatistes, ne peut critiquer nos efforts visant à protéger l'unité canadienne. Nous avons l'obligation de tout faire pour lutter contre le séparatisme, pour lutter pour un pays uni, un pays fort, parce que sans l'unité canadienne, et je veux parler de l'unité . . .

• (1720)

[*Traduction*]

Je veux parler non seulement contre le séparatisme au Québec, mais également sur le droit à l'unité canadienne. Les Canadiens doivent réussir à comprendre que si le pays se sépare, il ne sera jamais aussi fort que ne le laisse entrevoir son potentiel; tant que ce message ne sera pas gravé dans notre cœur à nous tous, et tant que nous n'aurons pas compris que c'est seulement en nous unissant et en collaborant entre nous que nous réussirons à nous épanouir sur le plan économique, nous ne deviendrons jamais de véritables Canadiens, avec tout ce que cela peut comporter.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe s'est attaqué aux mesures que nous avons prises. Là encore il a fait preuve d'hypocrisie. Il a affirmé que les conservateurs divulguaient tous leurs sondages. Or, il n'en est rien. En octobre 1980, le gouvernement libéral, dans un geste sans précédent, a rendu publics 129 sondages, au nombre desquels on en comptait quelques-uns commandés par le parti conservateur. Nous avons rendu publics certains sondages pour lesquels le député voudrait s'attribuer le mérite. Je fais également allusion à la politique adoptée par le député de Perth (M. Jarvis), à l'époque où il détenait le portefeuille des relations fédérales-provinciales. Quand les conservateurs formaient le gouvernement, leur politique, telle qu'elle était exposée par le député, voulait que les sondages ne soient rendus publics que seulement une fois atteints les objectifs relatifs à l'élaboration des diverses mesures politiques. C'était une bonne politique; c'est une politique que nous appliquons et que nous avons toujours appliquée.

Une autre objection qu'a soulevée le député est qu'un certain nombre de nos annonces et de nos publications ont tout simplement pour objet de faire de la publicité pour le parti libéral. Pas une seule fois nous a-t-il montré une publicité donnant le nom d'un libéral, ou encore une publicité dans laquelle il était question du parti libéral ou du gouvernement du Canada. Par exemple, j'ai ici une affiche publicitaire publiée juste avant le rapatriement de la Constitution.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. La présidence a invité les députés à ne pas montrer de documents au cours de leurs discours; cette requête s'applique à tous les députés sans exception.

**M. Peterson:** Je ne fais que montrer une publicité en couleur publiée par le gouvernement de l'Ontario et portant les noms du premier ministre Davis et de M. Thomas L. Wells. Dans ce cas-là, on s'est servi des deniers publics pour promouvoir l'unité canadienne et le rapatriement de la Constitution. Je souscris à pareille initiative. Nous en avons fait autant et j'en suis fier, mais nous n'avons pas signé nos publicités. Le gouvernement de la Saskatchewan a fait le même genre de chose dans une autre publicité. C'était loin d'être une publicité timide; on ne craignait pas d'y montrer sa fierté d'être un citoyen canadien.

Si ce programme s'adressait uniquement aux libéraux, je suis persuadé que ce serait surtout les députés libéraux ou les provinces où les députés libéraux sont en majorité qui y auraient eu recours. Or ce n'est pas le cas.

**M. Beatty:** Comment? Ce n'est pas le cas?

**M. Peterson:** Les faits montrent que toutes les provinces ont utilisé ces programmes d'information qui sont à la disposition de tous les Canadiens. Nous avons prévu une certaine latitude dans l'administration du programme. L'année prochaine, nous allons en réduire le budget. J'ignore si c'est là une bonne idée quand on constate combien nos vis-à-vis et les Canadiens sont ignorants ou mal informés. Voyez à quel point les Canadiens sont mal informés au sujet du financement de l'enseignement et des soins de santé. Rares sont ceux qui savent que le gouvernement fédéral en finance 60 p. 100 bien que ces programmes soient entièrement administrés par les gouvernements provinciaux. Je trouve cela choquant que nos vis-à-vis critiquent les

programmes visant à aider la petite entreprise. Qu'est-ce que le député a contre cela et contre les programmes visant à faire connaître l'existence de ces programmes à la population? Pourquoi le député s'oppose-t-il au fait que l'on renseigne les personnes âgées sur les programmes qui leur sont destinés? Pourquoi est-il contre les programmes visant à renseigner les jeunes Canadiens sur les possibilités d'emploi qui leur sont offertes? Est-il contre les programmes destinés à renseigner les agriculteurs et contre les campagnes d'information sur la constitution? Depuis le rapatriement de notre constitution, plus de 200,000 Canadiens nous ont écrit pour réclamer un exemplaire de la constitution et de la charte des droits et libertés.

Le député de Capilano (M. Huntington) a bafoué et renié la publicité concernant les droits accordés aux citoyens canadiens par la charte des droits et libertés. Je ne partage pas son opinion. Certains de nos vis-à-vis ont peut être voté contre l'adoption de la charte, ou ne l'ont pas défendue et n'en sont pas fiers. C'est loin d'être mon cas. Les Canadiens ont d'autres moyens de protéger leur égalité et leur dignité. Ils n'ont plus à supplier les gouvernements. Les libertés et droits fondamentaux des Canadiens ont préséance sur les droits des gouvernements. La charte donne aux Canadiens le droit de lutter contre la discrimination et l'intolérance. Ils ont réagi en conséquence.

Il y a une semaine samedi dans ma circonscription plus de 1,000 Canadiens sont venu célébrer le rapatriement de la constitution. Ils étaient fiers cela se voyait sur leur figure. Ils étaient fiers de chanter «Ô Canada» et de repartir avec une copie de la charte des droits. Nous en avons manqué; j'aurais aimé en avoir plus. J'étais ravi de voir que les Canadiens étaient fiers de nos réalisations dans ce domaine. Je veux que davantage de Canadiens écrivent pour obtenir un exemplaire de la constitution et de la brochure sur la charte des droits et des libertés, et qu'ils disent ce que cela représente pour eux.

Que trouve à redire le député au livre qui décrit les grands avantages et les programmes offerts au secteur du bâtiment au Canada? Si le public ne connaît pas ces programmes, comment peut-il y répondre? Il a dit que les députés avaient le devoir de dire tout ce qu'ils doivent savoir à leurs électeurs. S'attend-il à ce que les gens connaissent tous les programmes du gouvernement fédéral sans exception, simplement parce que leur député leur en parle à titre personnel et dans leur foyer? Les députés sont les plus gros usagers de notre publication, destinée à informer leur électorat. Voilà à quoi sert le programme.

**M. Chrétien:** Un député conservateur en a demandé 40,000 exemplaires.

**M. Peterson:** Le ministre de la Justice (M. Chrétien) me signale qu'un député conservateur a demandé 40,000 exemplaires de la charte des droits et des libertés. N'est-ce pas de la fierté? N'est-ce pas ainsi que nous devrions agir?

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe s'est dit contre la publicité. Si l'on pouvait le faire sans recourir à la publicité, j'aimerais le savoir. Pense-t-il que nous pouvons nous contenter de faire paraître des communiqués de presse, les remettre aux courriéristes parlementaires qui en feront part à la presse? Croit-il honnêtement que la presse du Canada fera de la publicité autour des programmes nationaux? Combien d'organes de presse nationaux existe-t-il? Il s'est élevé contre une annonce publicitaire sur l'unité canadienne parue dans le *Globe and Mail*. Combien de journaux véritablement nationaux possédons-nous?

S'il veut supprimer toute la publicité gouvernementale dans les journaux et à la télévision, quelles autres solutions nous propose-t-il? S'il a d'autres idées valables pour informer les Canadiens de leurs droits et les aider à se prévaloir davantage des services gouvernementaux et de leurs programmes, il ne nous en n'a pas parlé. Quelles solutions de rechange propose-t-il? Un plus grand nombre de panneaux d'affichage? Un plus grand accès aux foyers? Nous aimerions beaucoup avoir son avis sur des façons constructives de sensibiliser les Canadiens à leurs droits. Après avoir entendu ses observations aujourd'hui, je suis de plus en plus convaincu que les Canadiens ne savent pas quels sont leurs droits. Nous devons envisager très sérieusement les mesures à prendre pour leur faire mieux connaître leurs droits vis-à-vis du gouvernement.

• (1730)

Je ne présenterai pas d'excuses. Je ne tenterai pas d'excuser les efforts du gouvernement qui veut montrer aux Canadiens ce que leur gouvernement fait pour eux. Je ne tenterai pas d'excuser les programmes entrepris d'un bout à l'autre du pays pour expliquer aux Canadiens pourquoi ils ont intérêt à demeurer unis et forts. je ne tenterai pas d'excuser les efforts que nous avons déployés au Québec lors du référendum, les initiatives prises par le ministre de la Justice (M. Chrétien) et le premier ministre (M. Trudeau) pour combattre les séparatistes sur leur propre terrain et les vaincre, car à titre de député j'aurais eu honte si nous nous étions tenus à l'écart à ce moment-là et si nous n'avions pas fait le maximum pour obtenir les résultats que nous savons. Je demande simplement aux députés d'en face ce qu'ils faisaient alors.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Vous savez très bien ce que nous faisions!

**M. Peterson:** Participaient-ils personnellement au combat livré au Québec?

**M. Baker (Nepean-Carleton):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. Peterson:** Je pose simplement la question.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. Beatty:** C'est plutôt mesquin, Jim, de recourir ainsi aux insinuations.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) invoque le Règlement.

*Les subsides*

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, si le député a à se plaindre de la qualité du débat, je ne crois pas qu'il devrait continuer à faire de telles observations.

**M. Peterson:** J'ai signalé, monsieur l'Orateur, que les députés de l'opposition critiquaient la publicité gouvernementale, dont une grande partie porte sur la question de l'unité canadienne. je leur ai donc demandé ce qu'ils proposent, eux.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ce n'est déjà plus la même chose.

**M. Peterson:** Je leur demande ce qu'ils proposent et s'ils se sont battus. Ne trouvent-ils pas cela raisonnable? Étaient-ils là-bas à se battre? La publicité est un élément fondamental de notre lutte. Sont-ils certains d'avoir la conscience tranquille? S'ils veulent bien nous dire ce qu'ils proposent pour garder le pays uni, je ne demande pas mieux. En attendant, je ne chercherai pas à excuser les efforts qui ont été faits au nom de . . .

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie.

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, certains ne reculent devant aucun subterfuge pour masquer leurs fautes. Quand l'exaltation du patriotisme—et je crois que nous sommes tous patriotes dans cette Chambre—sert d'excuse à des opérations publicitaires qui nous coûtent des milliards de dollars, je m'oppose, Votre Honneur, à cet affront qui nous est fait. C'est également tromper les Canadiens que d'évoquer de telles excuses à l'égard d'une chose qui n'avait pas sa raison d'être.

Pendant quelques instants, on aurait dit que le député de Welland (M. Parent) et celui de Willowdale (M. Peterson) lisaient le même texte. Quelqu'un avait dû se tromper de script, mais c'est quand même caractéristique du parti qui se trouve à votre droite, Votre Honneur, car il a tendance à se répéter. Le député de Welland tiendra sans doute à s'excuser de ses propos auprès de ses électeurs. Je doute qu'il veuille les publier dans son bulletin hebdomadaire, parce qu'ils ne reposent que sur du sable. Il aura du mal à trouver une pierre pour les solidifier.

Nous sommes, me semble-t-il, devant une situation où le gouvernement tente de se sortir d'un mauvais pas. Jamais rien n'a contribué autant à la désunion chez nous que la volonté de confrontation du gouvernement libéral actuel à l'égard du Québec. Je n'aurais pas assez de mes 20 minutes pour examiner toutes les formes qu'il a données à cette volonté de confrontation.

**M. Lapierre:** Dites-nous donc un peu quand vous êtes allé au Québec la dernière fois.

**M. McCain:** Je me suis rendu au Québec probablement plus récemment que le député lui-même ne s'est rendu au Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, j'ai probablement lu plus de journaux du Québec que le député a jamais songé lui-même à en lire des provinces de l'Atlantique. Peut-être le député aimerait-il savoir que les provinces de l'Atlantique et celles de l'Ouest se sentent rejetées. Peut-être aussi le député aurait-il profit à sortir du Québec pour se faire une idée de l'ensemble du Canada, comme tous les députés sont censés le faire.

**Des voix:** Bravo

**M. McCain:** N'allons pas nous laisser emmurer au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Ontario ou dans les provinces des prairies. Examinons la situation du Canada dans son entier. Le pays tombe en ruine, province par province, à mesure que chacune d'elles doit faire face à des situations irréalistes provoquées par le gouvernement actuel, qui affiche ensuite un détachement complet. Selon moi, pareil gaspillage est tout à fait injustifié et je voudrais vous citer quelques passages d'articles remontant jusqu'à 1980 qui ont paru au sujet de la campagne de publicité du gouvernement. Un article paru dans l'édition du 23 septembre 1980 du *Citizen* mentionnait ceci:

> Le débat sur la résolution constitutionnelle a convaincu le gouvernement de la nécessité de quadrupler le budget du Centre d'information sur l'unité canadienne, qui passe donc à 35 millions de dollars.

On ajoutait:

> Cette année seulement, il a offert des contrats de publicité d'environ 9 millions de dollars dans un effort pour essayer de vanter le gouvernement fédéral auprès des Canadiens.
>
> De cette somme, environ 6 millions ont été directement investis pour promouvoir la vision du gouvernement en matière de constitution.

De ce côté-ci de la Chambre, les deux partis d'opposition ont exprimé leur opinion clairement et pertinemment. Celle-ci a eu une telle influence sur l'esprit des gens que le gouvernement du Canada, comme l'a laissé entendre le député de Vancouver il y a quelques minutes, a senti le besoin de recourir à la publicité pour faire valoir son point de vue puisque ses communiqués, ses discours, ses mesures législatives, ses banquets de souscription et ses réunions politiques ne suffisaient pas à la tâche. En 1980, le gouvernement a donc lancé une campagne publicitaire de 9 millions de dollars pour convaincre les Canadiens d'appuyer ce qu'ils n'arrivaient pas à comprendre.

Un article publié le 2 août 1980 dans le *Winnipeg Free Press* explique la théorie du gouvernement. Voici ce que dit cet article:

> Le gouvernement a pour théorie le principe suivant: si vous n'arrivez pas à résoudre un problème quelconque, faites de la publicité. Quand le gouvernement dépense notre argent pour nous convaincre que tout va bien, nous pouvons être sûrs que ce n'est pas le cas.

Jetons maintenant un coup d'œil à un article publié le 2 août 1980 dans le *Winnipeg Tribune* qui dit ce qui suit:

> C'est presque incroyable. Au milieu de la crise mondiale de l'énergie, le gouvernement canadien dépense 4 millions de dollars pour une campagne publicitaire qui vise à dire aux Canadiens qu'il n'y a pas de crise de l'énergie. Cette campagne, qui a déjà été lancée et qui continuera jusqu'en avril prochain, affirme que l'avenir énergétique du Canada «peut être planifié et que ce travail a déjà été entrepris.»

Nous avons vu comment il a été planifié. L'article poursuit:

> Pourquoi le gouvernement fédéral consacre-t-il 4 millions de dollars de l'argent des contribuables à une campagne de publicité qui vise à convaincre le public de quelque chose qui n'est pas vrai?
>
> Le fait est que si l'avenir énergétique du Canada est planifié, il est bien mal planifié.

Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que nous ne parlons pas de ce qui se passe maintenant, mais de la situation qui existait en 1980. Nous discutons d'un programme qui a été mis sur pied de façon insidieuse pour laver le cerveau des Canadiens, comme le signale très clairement cet article du *Tribune* en disant:

Le fait est que si l'avenir énergétique du Canada n'est pas planifié, il est bien mal planifié.

Le gouvernement avait donc jugé nécessaire de dépenser 4 millions de dollars pour une campagne publicitaire qui visait à convaincre les Canadiens du contraire. Un autre article publié le 1er août 1980 dans le *Chronicle-Herald* de Halifax disait ce qui suit:

Il n'y a pas de crise de l'énergie au Canada d'après le gouvernement fédéral et celui-ci a l'intention de dépenser 4 millions de dollars d'ici au mois d'avril prochain pour en convaincre les Canadiens.

«Cela s'inscrit dans un long processus qui vise à réorienter la façon de voir des Canadiens,» affirme avec enthousiasme Peter Craske, directeur des communications au ministère de l'Énergie.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je relirai ce passage encore une fois pour établir un fait qui est en réalité bien évident, comme le député de Capilano (M. Huntington) le sait. L'article disait:

«Cela s'inscrit dans un long processus qui vise à réorienter la façon de voir des Canadiens», affirme avec enthousiasme Peter Craske, directeur des communications au ministère de l'Énergie.

Voilà une déclaration bien convaincante de la part d'un fonctionnaire important sur l'objectif de ce genre de publicité. L'article poursuivait plus loin en ces termes:

Le gouvernement fédéral a beaucoup de travail d'explication à faire. Peut-être sommes-nous sur le point de voir instituer un nouveau service de propagande qu'on appellera sans doute Propagande Canada ou, plus brièvement, PropCan. Avec 4 millions de dollars, il devrait être possible de proposer une bonne image de soi. Ose-t-on espérer que cela se fera proprement?

Je vous ferai remarquer, Votre Honneur, que les accusations portées par des députés de ce côté-ci de la Chambre sont bien peu sévères, comparées à l'interprétation que la presse a donnée de ce service de propagande dès 1980.

**M. Lapierre:** C'est un mensonge!

**M. McCain:** Traitez les journalistes de menteurs. Vous ne pouvez me traiter de menteur, puisque ce serait antiparlementaire. Mais vous pouvez traiter les journalistes de menteurs. Ça leur plaira sûrement.

**M. Lapierre:** Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que c'était ce genre de propos qui faisaient d'eux des menteurs.

• (1740)

**M. McCain:** C'est ainsi que certaines personnes verront ce genre de chose. Je reviens donc au *Record* de Kitchener-Waterloo du 23 avril 1982 que je continue de citer:

Supposant, semble-t-il, que si on répète assez souvent la même chose les gens finissent pas la croire, le gouvernement Trudeau a lancé une campagne publicitaire totalisant cinq millions de dollars pour proclamer qu'il aide à faire travailler le Canada . . .

En somme, le 1,2 million de chômeurs canadiens, les hommes d'affaires et les agriculteurs qui suent sang et eau, les consommateurs qui essaient de joindre les deux bouts, distinguent mal nos succès économiques. Ils voient plutôt l'image d'un gouvernement usé, à court d'idées, qui cache son inaction et son incompétence derrière un écran dressé avec l'argent des contribuables.

Il est drôle de constater comment nos vis-à-vis sont prompts à dénoncer ce que nous disons sur le parquet de la Chambre, mais restent silencieux quand on lit ce que disent les journaux. Voici maintenant une citation du *Globe and Mail* du 15 avril 1982:

Le gouvernement fédéral consacre cinq millions de dollars à une campagne de publicité proclamant qu'il aide à faire travailler le Canada, alors que le taux de chômage n'a jamais été si élevé depuis 1940 et que 1.2 million de travailleurs ne peuvent trouver d'emploi.

Les représentants des entrepreneurs, des travailleurs et des consommateurs ont vivement réagi en dénonçant cette campagne publicitaire coûteuse pour les contribuables et insultante pour les chômeurs.

Shirley Northrup, directrice de la politique pour l'Association des consommateurs du Canada, a déclaré hier être scandalisée «que le gouvernement fédéral entreprenne une autre campagne de publicité coûteuse . . . Cet argent aurait pu être mieux utilisé».

Voici un autre passage que je cite du *Citizen* d'Ottawa du mercredi 11 mars 1981:

Des fonctionnaires fédéraux sont à mettre au point les détails d'une campagne de publicité totalisant 3.25 millions de dollars pour promouvoir le Programme énergétique national, en dépit de la controverse qu'un projet semblable a soulevé l'an dernier.

De toute évidence, l'auteur, Jim Travers de Southam News, n'approuve pas cette campagne. Voici la suite:

Cette controverse a surgi l'an dernier après qu'une fuite eut révélé que le gouvernement préparait une campagne très vigoureuse pour faire respecter son Programme énergétique national.

La fuite révélait que le gouvernement songeait à utiliser cette campagne à des fins politiques.

On a constaté que les Canadiens se préoccupaient plus de problèmes énergétiques que de constitution et que le gouvernement devait régler rapidement la question du pétrole pour que le public appuie son projet de rapatriement.

Je vais vous citer un extrait d'un article de Lindsay Scotton du *Star*, de Toronto. Cette coupure de presse n'est pas datée. L'article s'intitule «Une bagatelle». Voici:

Même si le gouvernement chante ses louanges aux frais des contribuables, ce n'est qu'une bagatelle à côté de toute la publicité dont s'entourent les libéraux . . . le gouvernement prévoit de consacrer plus de $70 millions à la publicité au cours de l'année financière 1982-1983. Le ministre chargé de la publicité gouvernementale, Gerald Regan, déclare que cela permettra au gouvernement «de veiller à ce que le public connaisse ses programmes, ses projets et ses politiques».

Son patron, le premier ministre Pierre Trudeau, a laissé entendre le même son de cloche, de façon plus succincte, en disant que les gouvernements se servent de la publicité pour vanter leurs «politiques, les avantages qu'ils offrent et leurs réalisations».

En principe, la publicité gouvernementale vise à renseigner le public sur les services ou les modifications apportées aux règlements. Néanmoins, les libéraux s'en font une idée un peu plus complexe. Leurs campagnes publicitaires sentent la propagande à plein nez.

«Je ne pense pas que le gouvernement doive attendre qu'un bill soit adopté à la Chambre», déclare Gerald Regan, président du comité des communications du cabinet qui évalue les besoins en matière de publicité dans les divers domaines.

Faut-il en conclure que le gouvernement fait de la propagande en imposant au public le point de vue qui est le sien et qui est souvent controversé? «Je ne pense pas pouvoir définir la chose de façon précise», déclare Regan. «Ce qui est inacceptable, c'est la publicité manifestement partisane.»

Voilà pour les propos de M. Regan. Voici la suite de l'article:

Autrement dit, le gouvernement peut se permettre une propagande subtile, car c'est exactement ce qu'il fait. Le gouvernement libéral a décidé que la publicité constituait la meilleure façon de conserver ses électeurs et d'en gagner d'autres et, comme n'importe quel fabricant de boissons gazeuses, il est bien décidé à conserver leur clientèle.

C'est comme un numéro de Ringling Brothers-Barnum and Bailey au sujet des bonnes poires ambiantes. Il en naît une nouvelle chaque jour. Espérons que l'opinion ne se laissera pas embobiner.

Je voudrais bien avoir le temps de parcourir les rapports et rappeler certaines questions qui ont été posées au ministre responsable de ce programme. Il semble que cela relève du budget du ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais). Mais je ne le pourrai pas, faute de temps. Il y a des choses qui ont été signalées par ce rapport. Tout d'abord, le ministre des Approvisionnements et Services n'a aucun contrôle sur les sommes qu'il a à dépenser en publicité. Il reçoit instructions du ministère client du montant à dépenser, du

sujet du programme et des personnes à utiliser. Cela veut dire que le ministre des Approvisionnements et Services n'a aucune latitude pour la recherche de compétences ou d'économies dans l'utilisation d'un budget qui approche les 70 millions. Cela a de quoi effrayer. Nous sommes dans le cas de ne pas savoir comment nous allons dépenser cette année. Pour l'instant c'est près de 70 millions—dans les 66, 67 millions à peu près. Il admet en réponse aux questions qu'il n'a aucune idée de ce que pourra lui demander le ministère qui assure la promotion de notre constitution.

L'ennui, c'est que le gouvernement n'a pas tenu compte de ses attributions. Ce genre de travail, c'est sur les tribunes électorales qu'il doit se faire. Devant les Chambres de commerce, le Club Rotary, les rassemblements politiques, les dîners-collectes. Cela se fait au moyen de conférences de presse et de communiqués. Il devrait y avoir de bonnes relations avec la presse et la radio-télévision. C'est comme cela que cela doit se faire. Le député de Welland a cité un document. Je ne l'assurerai pas, mais je pense que c'est un document qui a été présenté au ministre de l'autre endroit, le sénateur Olson, et qui conseillait au gouvernement de se montrer très prudent dans ses dépenses, de viser à se faire remarquer le plus possible; d'éviter autant que possible les idées de partage des frais. Et c'est ainsi que le député d'en face a prétendu qu'on ne nous savait pas suffisamment gré de l'argent que nous dépensons. J'imagine qu'il va falloir faire de la publicité pour qu'on nous en tienne gré. C'est sans doute parce qu'il ne se fait pas suffisamment remarquer que le gouvernement du Canada réduit ses versements pour les soins de santé, le bien-être, l'enseignement et les services sociaux, aux provinces. Est-ce que maintenant la publicité va nous annoncer que le gouvernement du Canada vient de payer 50 p. 100 de votre dernière amygdalectomie? Est-ce là le prochain message qu'on va nous lancer parce que le gouvernement ne le remarque pas assez?

• (1750)

Je crains vivement, monsieur l'Orateur, que la structure politique du Canada ne soit menacée si le gouvernement utilise impunément la presse écrite ou électronique au Canada comme moyen de propagande. Personne n'a trouvé à redire à la publicité faite pour mousser les affaires à l'étranger; personne n'a trouvé à redire à la publicité faite dans les expositions dans le monde entier; personne n'a trouvé à redire à la publicité faite en faveur des forces armées; personne n'a trouvé à redire à l'appel des soumissions ou à l'annonce des postes vacants. Toutefois, comme nous avons pu le constater dans les critiques des journalistes que nous avons consignées au compte rendu d'aujourd'hui et dans les reproches que les deux partis de l'opposition adressent au gouvernement, ce dernier est accusé de tenter d'utiliser la propagande pour faire accepter aux Canadiens ce qu'ils n'accepteraient pas autrement.

**Une voix:** Bien dit!

**M. McCain:** Il profite d'une structure démocratique pour assommer les Canadiens avec sa propagande. Vous vous servez de la presse pour faire ce qui est impossible à l'un ou l'autre des partis de l'opposition. Un député a eu le front d'affirmer que le gouvernement devait répliquer parce qu'un organisme syndical achète de la publicité pour défendre sa cause. Est-ce à dire, monsieur l'Orateur, que chaque fois que paraît dans les journaux canadiens une annonce d'un syndicat étranger ou dissident, qui a la forme d'une provocation ou d'une proposition, le gouvernement du Canada doit dépenser des fonds publics pour s'y opposer?

C'est incroyable, monsieur l'Orateur! Le gouvernement a la conscience si peu délicate qu'il estime semble-t-il devoir publier sa propre annonce pour répondre à celle d'un syndicat.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre, si la Chambre y consent à l'unanimité. Est-ce qu'il y a unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Il n'y a pas unanimité.

[*Français*]

**M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur le président, après avoir entendu quelques discours de l'opposition, je dois avouer que je suis franchement scandalisé devant l'étroitesse d'esprit et le manque de regard vers l'avenir quand le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) demande d'abolir à ce moment-ci le Centre d'information sur l'unité canadienne, à savoir que dans son esprit, maintenant que le référendum au Québec a été gagné et que le *Western Canada Concept* a subi une humiliation en Saskatchewan, tous les problèmes de l'unité nationale sont réglés. Au même moment où l'opposition nous suggère d'abolir ce centre-là, au Québec on annonce que le premier ministre à la prochaine élection tiendrait une élection référendaire, définitive sur la question de la séparation.

Ne pense-t-on pas à ce moment-ci que le gouvernement du Canada a le devoir et l'obligation de rendre publics le plus possible les avantages de la fédération canadienne et en même temps de faire connaître aux citoyens les divers droits qui leur sont échus, les divers programmes qui sont à leur service? J'ai rarement vu une proposition aussi démunie de sens que celle faite par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe. Sa proposition est tellement folichonne qu'il est le seul qui ait osé la formuler. Je ne sais pas si le parti a une position commune, mais on a entendu trois ou quatre députés, et tous ont demandé des choses différentes au gouvernement. Son histoire d'abolition du Centre d'information sur l'unité canadienne s'inscrit un peu dans leur manie d'abolir. Tout à l'heure, mon collègue de Welland (M. Parent) parlait du programme Katimavik, dont les progressistes conservateurs riaient à qui mieux mieux. Ils peuvent bien rire parce que, quand ils formaient le gouvernement, ils ont voulu l'abolir ce programme-là. Ils ont voulu enlever la chance aux jeunes Canadiens de participer à des projets communautaires, de connaître leur pays, justement pour consolider cette unité canadienne, parce que le programme Katimavik en est justement un qui permet aux jeunes Canadiens de connaître leur pays, d'aller travailler dans trois provinces, et enfin de devenir de meilleurs citoyens.

Ils ont fait la même chose avec Loto Canada, avec Petro-Canada. Nous avons l'impression que pour eux la solution est toujours l'abolition. Ils nous demandent aussi de ne pas faire de publicité suggestive ou favorable à certaines choses. Est-ce qu'ils pensent que la publicité que nous faisons, par exemple contre la cigarette, sur les ceintures de sécurité, sur le Canada et le tourisme . . . Il n'y a rien de plus suggestif que la publicité sur le tourisme, pour dire aux gens: Venez au Canada, dépensez au Canada, visitez votre pays! C'est très suggestif, ce n'est pas seulement factuel. Et pourtant, cette publicité-là est bienvenue par tous les Canadiens, par toutes les entreprises privées qu'ils sont censés représenter et défendre les intérêts. L'entreprise touristique canadienne est très heureuse des efforts faits par l'Office du tourisme du Canada.

On nous demande de réduire les dépenses de publicité d'un tiers. En d'autres termes, le parti progressiste conservateur d'en face pense que les citoyens sont trop bien informés, qu'il faudrait limiter leur information, qu'il faudrait ne pas leur dire, par exemple, qu'ils ont l'occasion d'épargner jusqu'à 30 p. 100 dans le cadre du programme de réparation et d'amélioration des résidences, qu'il ne faudrait pas leur dire qu'ils ont accès, s'ils veulent fêter le Canada le 1er juillet, à des subventions de la part du secrétariat d'État, ne pas leur dire qu'au sujet des difficultés qu'ils éprouvent actuellement avec la mousse d'urée-formaldéhyde ils doivent s'enregistrer pour que le gouvernement puisse leur venir en aide, ne pas leur faire connaître, par exemple, les programmes relatifs à la condition physique et aux sports amateurs, ne pas leur faire connaître toute une série de programmes dont seuls les gens favorisés, les amis de nos voisins d'en face, pourraient profiter. Parce qu'il est beau de dire que c'est là le rôle du député, mais comme on le sait fort bien, le député n'a pas sa machine à propagande comme ceux qui nous parlent en face pour rejoindre directement chaque citoyen sur tous les programmes du gouvernement. Ce n'est pas par le biais de 4 envois collectifs que nous pourrions informer tout le monde sur tout ce qui se passe.

Et que faisons-nous des gens qui ne lisent pas? Pourtant, je vois un député de la région de Calgary où il y a 70,000 personnes qui ont de la difficulté à lire. Est-ce qu'on voudrait dire à ces gens-là: Vous n'avez pas accès à l'information, vous n'avez pas accès aux programmes gouvernementaux. C'est à ce moment-là qu'il faut se servir de la télévision pour permettre à ces gens-là justement d'avoir accès au gouvernement, parce qu'ils n'ont peut-être pas eu le privilège comme bien d'autres d'avoir accès à l'éducation. Et pourtant, les progressistes conservateurs nous demandent d'abolir cela, ne parlez pas à ces gens-là, faites cela très élitiste pour les gens qui vont lire les *Débats* de la Chambre des communes ou qui vont avoir les moyens de se payer le câble pour écouter les débats aujourd'hui. Franchement, c'est honteux de la part des progressistes conservateurs d'essayer. Encore une fois, nous savons que c'est le parti des gens privilégiés, nous savons que c'est le parti d'une élite et ils ne veulent pas que nous soyons accessibles à tous les gens. Je regrette, je m'inscris en faux contre toute cette tentative d'essayer de rendre le gouvernement accessible à la minorité privilégiée, la minorité qu'ils représentent dans bien des cas. C'est certain que les grosses compagnies de pétrole n'auront pas de problème à avoir de l'information sur les projets de loi, mais je ne suis pas convaincu que mon électeur de Saint-Joachim va pouvoir venir à Ottawa prendre de l'information sur le programme d'isolation thermique, ou que c'est lui qui va connaître les programmes de la Société du crédit agricole. Je pense que vraiment c'est demander au gouvernement de se soustraire à ses responsabilités dans un système démocratique de participation.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. l'Orateur adjoint:** Lorsque la Chambre a suspendu la séance à 6 heures l'honorable député de Shefford avait la parole.

**M. Lapierre:** Monsieur le président, au moment où la Chambre s'est ajournée à 6 heures, j'étais en train de dire jusqu'à quel point les propositions avancées aujourd'hui par le parti progressiste conservateur, à l'intérieur de ce débat, sont inconséquentes, insignifiantes, et surtout préjudiciables au citoyen ordinaire qui, dans les temps difficiles, doit être en mesure de profiter au maximum des services et des programmes gouvernementaux. De là l'utilité et la nécessité d'une publicité abondante qui permette aux citoyens de se tenir au courant et de profiter au maximum des services gouvernementaux. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) disait aussi, et surtout, que le gouvernement à ce moment-ci devrait réduire ses dépenses publicitaires du tiers, ou d'environ, selon ses estimés, d'une vingtaine de millions de dollars. Je lui disais qu'à ce moment-là sa proposition ferait en sorte que le citoyen moins privilégié, celui qui n'a pas un accès nécessairement direct avec le gouvernement, celui qui ne lit pas nécessairement toutes les coupures de presse, celui qui ne connaît peut-être pas son député intimement, celui-là n'aurait pas l'occasion de connaître les programmes gouvernementaux si ce n'était que de la publicité que l'on en fait.

Le député demande aujourd'hui encore une fois au gouvernement de rendre publics les sondages qu'il effectue. Il est certain, monsieur le président, vous le savez, vous en avez été témoin à maintes occasions, alors que le ministre de la Justice ou les autres ministres responsables ont déposé à la Chambre les sondages effectués pour le compte du gouvernement canadien et les députés peuvent s'en servir abondamment. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe nous demande de le rendre public immédiatement. Je pense que dans l'élaboration des politiques, dans bien des cas il serait important pour le gouvernement de pouvoir consulter ce sondage, de l'utiliser pour formuler ses politiques et, ensuite, de le déposer, ce qui est la coutume actuellement au Parlement, et qui en principe devrait rendre utiles, pour la gouverne de la Chambre, toutes les données qu'on puisse posséder sur l'opinion publique au Canada. Il avait l'air un peu de s'offusquer de voir qu'on faisait des sondages de l'opinion publique. Pourtant, son propre parti, alors qu'il était au pouvoir, en faisait lui aussi des sondages.

• (2010)

Pourtant les députés de tous les côtés de la Chambre profitent des fonds gouvernementaux mis à leur disposition dans le cadre de leurs envois collectifs pour faire aussi des sondages. C'est avec l'argent des contribuables qu'ils le font, et on n'oblige pas tous les députés, chaque fois qu'ils font un sondage, à le rendre public. Par contre, le gouvernement s'est soumis à cette règle de rendre ces sondages-là publics. Il n'y a rien de secret, il n'y a rien de sorcier à tous ces sondages-là. Il nous demande de mettre sur pied un corps indépendant pour entendre les plaintes sur la publicité gouvernementale. Franchement si le député a des plaintes à faire sur la publicité gouvernementale, il n'a qu'à les adresser au ministre responsable de cette publicité-là. Chaque ministre à ce moment-ci est responsable de la publicité de son ministère et, à ce jour, je ne connais aucun cas de publicité frauduleuse faite par le gouvernement fédéral. Les députés d'en face seraient alors les premiers à s'exciter à propos de cela et à nous dénoncer à la Chambre. En fait, si on fait de la publicité incorrecte, ils ont une tribune privilégiée pour nous dénoncer.

Je ne vois pas pourquoi on essayerait de créer d'autres corps indépendants qui, je ne le sais pas peut-être que . . . pourtant c'est un peu contre leurs principes d'augmenter le personnel de la Fonction publique, mais vraiment je pense qu'il est nullement nécessaire d'avoir un corps indépendant. Si le député connaît des cas de publicité frauduleuse, le secrétaire d'État et bien sûr chaque ministre responsable seront heureux de les analyser et vraiment s'il y avait eu des erreurs, on serait heureux de réviser cette publicité-là. Finalement, le député s'offusque un peu de la moralité. Parlons-en de la moralité! Au nom de quoi ce député-là peut-il se permettre de dire que la publicité manque de moralité quand son propre parti, dans le cas des négociations sur l'éducation postsecondaire, a fait véritablement de la publicité frauduleuse sur tous les campus? Et je vois le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui non seulement appuyait cette publicité frauduleuse-là mais l'a répété dans toutes les audiences où elle l'a pu en disant qu'il y aurait des coupures importantes qui affecteraient les étudiants, quand on sait que le ministre des Finances (M. MacEachen) a augmenté les crédits à l'éducation postsecondaire de 13 p. 100. Je pense que cela est un cas de publicité frauduleuse et, si le député est très intéressé par la moralité, il devrait probablement porter plainte contre son propre parti qui a fait cela pendant des semaines dans tous les journaux étudiants à travers le pays. Vraiment l'éthique de ce côté-là . . . Si l'on se fiait sur leurs normes de l'éthique, je crois qu'on divaguerait réellement.

Monsieur le président, je suis convaincu que tout gouvernement responsable a le devoir de faire connaître à ses citoyens ce qu'il fait pour lui. Je pense que tout gouvernement responsable a l'obligation de dire aux citoyens: L'argent de vos impôts sert à tel ou tel programme et vous pouvez vous en servir. Parce que si on laisse seulement un petit groupe profiter et être au courant des programmes, cela devient un gouvernement inutile de type conservateur. C'est à peu près cela qu'ils nous proposent aujourd'hui dans leur motion. Aujourd'hui ils nous proposent d'informer les gens le moins possible. Au nom de l'économie, ne dites pas au monde ce que vous faites, parce que cela pourrait être partisan.

Premièrement, le raisonnement du député en disant que toute cette machine de quelque 60 millions de dollars sert uniquement aux fins du parti libéral ou du parti gouvernemental n'est pas très fort et vraiment c'est un peu se flageller soi-même. Et je lui rappellerai le récent sondage gallup sur la popularité des partis au Canada pour lui montrer jusqu'à quel point on ne se sert pas de cet instrument-là comme instrument de propagande, comme le député d'en face veut bien le laisser entendre. Je pense qu'on a certains principes qu'on doit suivre à l'intérieur du mandat et de la publicité gouvernementale. On doit en premier lieu reconnaître que les Canadiens ont le droit à une information pleine et entière, bien sûr en accord avec la Loi sur les langues officielles. Je sais que cela chatouille un peu des députés de l'opposition mais cela permet aux citoyens d'exercer leurs droits de citoyens et de participer pleinement au processus démocratique selon lequel vraiment sans information la démocratie est un peu une farce, et je suis convaincu que l'information publique donnée par le gouvernement par le biais de la publicité est un instrument visant à favoriser la démocratie.

Tout à l'heure le député allait même jusqu'à dire qu'en faisant de la publicité on restreignait la liberté de la presse, mais je lui dirai que c'est tout à fait le contraire, parce que, si on fait un peu de publicité, cela permet justement à la presse d'écrire plus, cela permet aux stations de radio et de télévision de survivre, et si c'est cela réduire la liberté de la presse, je pense que l'honorable député et ses comparses de l'autre bord n'ont aucune idée comment une entreprise de presse se finance au Canada. Ils ont tellement peu d'idée qu'à l'époque où ils étaient le gouvernement, et on sait qu'au Canada on a une presse ethnique assez nombreuse, qui compte énormément sur la publicité gouvernementale pour se maintenir, que ce soit la presse francophone hors Québec, que ce soit celle de tous les milieux ethniques, à l'époque où ils étaient le gouvernement, ils ont appliqué ces fameux principes-là et ils ont réduit leur participation à la presse ethnique en mettant en danger la survie de moyens d'expression de plusieurs journaux ethniques au Canada. Et par chance, au bout de neuf mois, on a réussi à s'en débarrasser, parce que plusieurs journaux ethniques seraient en faillite si on avait suivi l'exemple de ce gouvernement-là.

Monsieur le président, je suis convaincu que le gouvernement a la responsabilité de faire connaître au public canadien les faits contenus dans ces propositions de politiques. C'est pour cela que dans bien des cas nous pouvons émettre par voie de publicité nos propositions au public canadien, cela permet au public de faire connaître ses réactions, non seulement aux députés libéraux, mais aux députés de l'opposition aussi, et c'est pour cela que la publicité gouvernementale n'est pas un instrument partisan parce qu'elle donne des armes aux députés de l'opposition pour mieux se battre contre nous. Je pense que le gouvernement a cette responsabilité-là plutôt que d'arriver en coup de surprise avec des législations-surprises, et vraiment les citoyens en seront mieux représentés et auront davantage leur mot à dire dans l'administration.

Quand on parle des sondages, je suis convaincu, monsieur le président, que le gouvernement a aussi le devoir de faire tout pour connaître les perspectives, les préoccupations et les vues des Canadiens. Et le moyen scientifique dont on dispose aujourd'hui ce sont bien les sondages et si un gouvernement se veut responsable, attentif aux citoyens, l'utilisation des sondages scientifiques est un instrument privilégié. Je suis convaincu que dans toutes les démocraties occidentales ce moyen est maintenant reconnu et qu'il n'y a aucun gouvernement, car les gouvernements conservateurs provinciaux, ou tous les autres gouvernements, même des gouvernements municipaux y ont recours aujourd'hui. Il s'agit d'une nouvelle technique je l'admets, même le parti progressiste conservateur lui-même a recours aux sondages. On me dit que la seule erreur de nos amis du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan, c'est qu'il n'a pas eu assez recours aux sondages pour prévoir le lavage subi récemment. Voilà exactement l'erreur qu'ils ont faite. Je pense que les sondages nous permettent aussi de comprendre les divergences de vues régionales, et vraiment le gouvernement a le devoir de s'en tenir aux préoccupations des Canadiens, c'est un moyen de les mesurer. Il y a bien sûr une série d'autres moyens que ce soit par exemple les interventions des divers députés, que ce soit au sein des caucus, on peut constater les préoccupations des Canadiens, mais les sondages sont un instrument et ils sont ensuite du domaine public dès que le gouvernement a fini de s'en servir dans l'élaboration de ses politiques.

Enfin, monsieur le président, je pense qu'une communication efficace entre le gouvernement et les citoyens est nécessaire dans notre démocratie aujourd'hui. Je pense que les progressistes conservateurs, par leur proposition, veulent nous empêcher de communiquer avec les citoyens, et je leur dis que jamais nous suivrons leur voie, et je suis heureux pour les Canadiens ordinaires qu'ils ne soient pas le gouvernement aujourd'hui parce qu'on a l'impression que les seules gens avec qui ils veulent faire affaire, ce sont des intervenants privilégiés qui ont un accès direct à tel ou tel député, qui ont les moyens de se payer un vice-président aux relations gouvernementales à Ottawa, tandis que le gars de ma circonscription qui veut absolument communiquer avec son gouvernement . . . Il est tellement disponible ce député-là! . . . Mais s'il a 60,000 personnes dans sa circonscription, je suis convaincu qu'un peu de publicité peut aider ses électeurs à connaître les programmes gouvernementaux, et c'est dans cet esprit que le gouvernement croit à la communication avec les Canadiens, qu'il croit aussi à leur opinion et veut la sonder. Vraiment les propositions de l'opposition aujourd'hui sont inacceptables, elles sont d'une étroitesse d'esprit inconcevable.

• (2020)

[*Traduction*]

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, le député qui vient de s'asseoir s'est tellement éloigné du sujet que je crois qu'il serait bon de le remettre sur la bonne voie et également de replacer le débat dans son contexte. La motion que nous débattons ce soir est simple, elle se lit comme suit:

Que la Chambre blâme le gouvernement de dépenser de plus en plus d'argent du trésor public en publicité et en sondages d'opinion destinés à servir ses propres fins et plus particulièrement, d'avoir dépensé des millions de dollars des contribuables en publicité inutile au moment où il exige des sacrifices financiers des Canadiens ordinaires.

Je voudrais dire à mon collègue, au cas où il aurait oublié l'importance des sommes dépensées chaque année à ce titre, que le budget des dépenses publicitaires des ministères relevant d'Approvisionnements et Services s'élèverait à 70 millions de dollars. Si l'on tient compte des sociétés de la Couronne, des organismes d'État et d'autres institutions qui font de la publicité destinée à servir leurs propres fins—je ne parle pas des produits insignifiants qu'ils annoncent—nous ne sommes probablement pas très loin des 100 millions de dollars par année. Les sommes considérées sont donc très importantes.

Lorsqu'il a pris la parole juste avant d'aller dîner, le député de Willowdale (M. Peterson) a indiqué que les efforts déployés par le gouvernement pour informer les Canadiens de ce qu'il fait pour eux étaient entièrement justifiés. S'il évoquait ainsi les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le premier objectif mentionné, nous n'avons rien à y redire. Le premier des trois objectifs mentionnés par le député était que le gouvernement devait faire connaître les services qu'il offrait aux Canadiens. Nul ne trouve à y redire. Il ne s'agit pas de publicité destinée à servir les propres fins du gouvernement, il s'agit d'information légitime. Le second objectif était de sensibiliser davantage les Canadiens à leur propre pays. Le député a raison, mais il convient d'établir une distinction car on peut, d'une part, sensibiliser les Canadiens à leur propre pays et, d'autre part, les sensibiliser à ce que le gouvernement a fait au pays. J'aborderai maintenant le thème de mon intervention, laquelle porte sur la nécessité de la publicité, dans le secteur tant public que privé. Signalons à cet égard, que le gouvernement a failli à son devoir.

Le gouvernement fait passer des annonces merveilleuses. Les agences de publicité meurent d'envie rien qu'à penser à ces annonces et aux recettes que ce gouvernement apporte à certaines agences, les quelques rares agences qui ont fait leurs preuves et témoigné de leur loyauté. Le député de Willowdale a par la suite indiqué que le troisième objectif consistait à expliquer aux Canadiens les principes de notre fédéralisme. Les annonces parlent donc de partage et de collaboration. Pourtant, monsieur l'Orateur, lorsque les Canadiens qui lisent ces annonces, regardent le premier ministre donner sa conférence de presse du jeudi ou du vendredi à la télévision, ils peuvent le voir assis à l'ombre du drapeau canadien et l'entendre affirmer que le fédéralisme coopératif est mort. C'est ce que j'entends par vérité dans la publicité, monsieur l'Orateur.

Si la publicité était véridique, elle nous dirait que le partage préconisé par Lester B. Pearson, la sollicitude de Louis Saint-Laurent et le sentiment d'appartenance de Sir Wilfrid Laurier ont disparu sous le gouvernement Trudeau qui a déclaré que les principes que ces hommes ont défendus sont maintenant morts. Le fédéralisme coopératif a disparu. C'est cela que les annonces publicitaires devraient dire, mais elles ne le font pas; bien au contraire.

Je me trouvais sur la rive de ce fleuve grandiose qu'est le Saint-Laurent durant le week-end, monsieur l'Orateur, lorsque j'ai entendu un cri dans le ciel. Ce n'était pas mon ami, le député de Willowdale, il s'agissait d'une bernache du Canada. Il y en avait littéralement des milliers dans le ciel; elles étaient bien vivantes et ce n'était pas celles de la publicité. Leur message était beaucoup plus intéressant que le discours de mon ami. L'idée m'est venue que si la publicité ne disait pas de

faussetés, elle devrait dire comment ce gouvernement a plumé le Canada.

Partout où vous allez, monsieur l'Orateur, vous trouvez de merveilleuses publications pour les petites entreprises, par exemple, mais si la publicité disait la vérité, pourquoi n'y aurait-il pas une campagne publicitaire représentant un vol de bernaches au son des trompettes et le député de Lincoln (M. Mackasey) au premier plan, avec une bouteille de vin à la main, pour faire connaître l'industrie vinicole de sa circonscription? Il y aurait également le ministre des Finances (M. MacEachen) avec un exemplaire de son budget du 12 novembre dernier, ce merveilleux cadeau pour le Canada qui a découragé l'investissement, qui prévoit l'imposition des régimes d'assurance-maladie offerts aux employés et qui a fait perdre aux investisseurs toute confiance en notre pays. Pourquoi ne le mentionnerait-on pas dans la publicité?

**M. Beatty:** C'est que les oies voleraient vers le Sud!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Comme le dit mon collègue, les oies feraient demi-tour en direction du Sud, pour accompagner les derricks de forage et les dollars canadiens. Essayez donc de monter une campagne publicitaire de ce point de vue-là; voilà qui ferait vraiment connaître, comme l'affirme le député de Willowdale, ce que fait le gouvernement pour les Canadiens.

Ce serait là une première campagne. Il pourrait aussi y en avoir une autre. Dans celle-ci, monsieur l'Orateur, on montrerait une immense extractrice de sables bitumineux, cette machine gigantesque, garée inerte dans un entrepôt dans le Nord de l'Alberta. On y montrerait un plan du village destiné aux travailleurs du projet Alsands, on montrerait tout simplement le plan, qui n'aura pas été exécuté. On montrerait également des files de chômeurs un peu partout au Canada. Cette campagne publicitaire proclamerait ainsi les succès de la politique énergétique nationale.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement avait été l'ennemi de l'État et qu'il ait sciemment cherché à nuire au Canada avec une politique énergétique nationale, au lieu de protéger cet État, comme il lui incombe de le faire, il n'aurait mieux réussi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et ses collègues. Personne n'y aurait mieux réussi!

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ils ont réussi, d'un coup magistral, à faire sortir du Canada quelque 300 derricks de forage. C'est là tout un exploit, monsieur l'Orateur.

En fin de semaine dernière, je me suis entretenu avec un jeune homme de ma circonscription; il m'a montré la réponse qu'on avait donnée à sa demande d'emploi auprès d'une entreprise de forage dans l'ouest du Canada. Ce jeune homme est un étudiant en géologie et on avait accepté de l'embaucher pour l'été. Dans une autre lettre, on lui signifiait de ne pas se donner la peine de se rendre sur place. Ainsi, si vous allez dans l'ouest du Canada, monsieur l'Orateur, vous y verrez de grandes files de chômeurs, chose dont on n'a jamais entendu parler dans ce coin du pays. Les bureaux de main-d'œuvre éprouvent aujourd'hui les mêmes problèmes dans l'Ouest que ceux qu'ils connaissent depuis un certain temps déjà dans l'est du Canada, au Québec, dans la province de mon collègue qui vient de céder la parole. Ce serait là de la publicité franche, que de révéler aux Canadiens les résultats de ces mesures. Ce serait également faire preuve d'honnêteté que de reconnaître les effets du triomphe de Lalonde, c'est-à-dire les effets de la politique énergétique nationale sur le reste du pays, et de leur parler de l'importance de mégaprojets comme Alsands. Pareille publicité rendrait service à la vérité.

Qu'est-ce que tout cela signifie pour nous? Est-ce un problème particulier à l'Ouest? Assurément pas. La réalisation de ce projet aurait entraîné la création d'environ 4,800 emplois permanents. Le gouvernement parlera-t-il de ces pertes d'emplois dans ses prochaines annonces? Pendant la période de pointe des travaux de construction, il y aurait eu 7,000 travailleurs sur le chantier. Fera-t-on paraître une annonce pour dire à ces 7,000 Canadiens où ils doivent aller? Si ce projet avait été réalisé, il aurait créé indirectement 14,000 emplois. Le Canada a perdu par conséquent 14,000 emplois indirects. Ce projet était important pour la production d'énergie absolument essentielle pour accéder à l'autosuffisance d'ici 1990. Le gouvernement fera-t-il paraître des annonces pour annoncer cette victoire éclatante, monsieur l'Orateur? C'est le triomphe de la bêtise. Le gouvernement actuel a fait un beau gâchis, avec ses programmes ridicules.

• (2030)

Il est temps qu'il dise à tout le monde ce qu'il a fait pour nous dernièrement. Il aurait mieux fait de rester tranquille, car nous étions plus riches avant. Vous croyez que les Canadiens de ma région de l'Ontario ou que ceux de la circonscription du député de Shefford (M. Lapierre), qui vient de parler, ne sont pas concernés? L'usine d'Alsands aurait eu des retombées valant plusieurs milliards de dollars à un moment où le pays a bien besoin d'un coup d'éperon. Voilà le vrai visage du Programme énergétique national. Voilà le résultat. Je veux que l'on fasse paraître une annonce à ce sujet; ce ne serait pas du gaspillage. Ce serait la vérité.

**M. Lapierre:** Payez-la.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Mes amis me disent de la payer. Quand j'ai fait paraître des annonces, je les ai payées de ma poche. Lorsque mon parti fait paraître une annonce, il puise dans sa propre caisse pour le payer. Lorsque les députés d'en face font de la propagande, ce sont les Canadiens qui paient; c'est une honte.

Il y a quelques minutes, mon collègue a parlé des sondages d'opinion. Le gouvernement doit faire faire des sondages, c'est évident. Il a droit de savoir dans quelle direction évolue l'opinion publique aussi bien que n'importe quel autre groupe. Par contre, le public qui paye ces sondages a le droit de connaître les résultats. Nous avons le droit de savoir. C'est ainsi que les choses se passeraient si la loi sur la liberté d'information était en vigueur au Canada. Pourquoi le gouvernement n'annonce-t-il pas publiquement dans les journaux qu'il s'engage à respecter la liberté d'information? Le gouvernement libéral tente désespérément d'écarter une révision judiciaire indépendante qui est la pierre angulaire de la liberté d'information. Quand on mentionne le privilège de la Couronne, monsieur l'Orateur, le solliciteur général (M. Kaplan) ne frémit plus d'horreur, car même si la mesure ministérielle était adoptée, pourrait-on en signant simplement une déclaration assermentée, empêcher la révélation des procédés du gouvernement devant un tribunal? L'information est synonyme de pouvoir. Le gouvernement ne veut pas partager le pouvoir. Le gouvernement n'en souffle pas

mot, n'est-ce pas? Il s'abstient bien de nous dire qu'il respectera l'engagement qu'il a pris dans le discours du trône, le même engagement dont a parlé le ministre des Communications (M. Fox) en présentant le bill C-43 dont il tire si grand orgueil. Le gouvernement se garde bien de dire qu'en présence de la moindre objection, il se replie et que son engagement ne signifie plus rien. Mais ce serait de la publicité intéressante. Ce serait de la publicité véridique. Ce serait de la publicité engagée d'un genre bien intéressant si par hasard le gouvernement disait quelque fois la vérité.

Passons à un autre des triomphes du gouvernement actuel. J'ai vu un placard publicitaire dans le *Globe and Mail*. Je ne peux vous le montrer, monsieur l'Orateur, car c'est contraire au Règlement de la Chambre.

**M. McDermid:** Le député de Willowdale (M. Peterson) l'a fait. Faites-en autant.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ce placard publicitaire décrivait l'industrie minière au Canada, notre industrie de 32 milliards de dollars. Il s'agit d'un placard sensationnel en couleur qui couvre une page entière. Cela doit coûter une fortune. Il s'agit d'une photo de nos vaillants mineurs. Je parierais des dollars contre des beignets que ces vaillants mineurs de cette ancienne industrie de 32 milliards font maintenant les cent pas devant les bureaux de Main-d'œuvre Canada ou en face de nouveaux bureaux de l'Assurance-chômage parce que l'on compte maintenant 25,000 chômeurs dans l'industrie minière. Pour citer le député de Willowdale, voilà de quoi il faut parler: ce que le gouvernement actuel a fait pour les Canadiens. Pourquoi ne pas l'annoncer aussi? A cause de l'effet multiplicateur de ce chômage il atteindra probablement 115,000 personnes dans les industries connexes. Que le gouvernement publie ses triomphes dans l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique. Il y a 25 p. 100 de chômeurs dans cette industrie.

**M. Rose:** Au moins.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Mon collègue dit, au moins 25 p. 100 et il a raison. Les perspectives d'avenir de cette industrie ne sont pas reluisantes. Voilà de quels triomphes et de quelle vérité le gouvernement peut parler. Qu'il annonce, s'il le veut, le retard de deux ans dans le projet du gazoduc de l'Alaska. Voilà un autre triomphe du gouvernement. Se rappelle-t-on du jour où le président Reagan est venu dire aux Communes que le pipe-line serait terminé et que les Américains soutiendraient cette entreprise pourvu que le secteur privé remplisse sa part du contrat? Le président l'a dit. Les députés s'en souviennent-ils? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) avec sa garantie absolue qui se détériore avec le temps a affirmé que, oui, le gouvernement avait confiance dans la résolution du Congrès des États-Unis. Il avait confiance dans la résolution du Sénat des États-Unis. Il faisait confiance au président Carter. J'ai dit alors au ministre qu'il risquait sa vie politique en se fiant à ces résolutions. Il n'en a eu cure et sa vie politique est finie, monsieur l'Orateur. Il n'y a plus personne au Canada qui croira en la parole du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pas un seul Canadien ou une seule Canadienne de l'Ouest, de l'Est ou du Nord. Que le gouvernement parle de cette garantie absolue dans ses publicités. Il ferait preuve de la sincérité qui est conforme à notre système. Ce serait rafraîchissant.

Quels autres programmes pourrait-on vendre et vanter sous prétexte que le gouvernement actuel a fait diligence pour honorer ses promesses? Vous vous rappelez sans doute, monsieur l'Orateur, la promesse de présenter une mesure sur les sociétés de la Couronne. Vous en souvenez-vous? Mes amis là-bas s'en souviennent.

**M. Rose:** Vaguement.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Vaguement parce qu'il y a longtemps de cela, mais aussi parce que cette promesse n'a jamais été respectée. Le président du Conseil du Trésor, depuis tout le temps qu'il est là—deux ans—n'a pas présenté une seule mesure. Je me demande si le gouvernement ne devrait pas annoncer cela dans les journaux.

**M. Beatty:** Et le doublage des voies.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le doublage des voies représente le salut de la sidérurgie canadienne. Étant donné qu'il n'a pas été capable d'assurer la production d'acier pour le gazoduc de l'Alaska, le gouvernement va doubler les voies du CN. Le ministre des Transports (M. Pepin) est là pour ça. S'il le faut, il promettra de tripler les voies du CN. En outre, je suis persuadé qu'il fera paraître une annonce dans les journaux.

**M. Rose:** Le sens de ses paroles risque d'échapper au CN.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est probable. Nous nous souvenons aussi, lorsqu'il est entré en fonction, avoir entendu le président du Conseil privé (M. Pinard) affirmer qu'il allait ranimer le Parlement. Il promettait de réformer cette institution. Il était d'avis que les simples députés avaient certains droits et qu'il y avait un déséquilibre quelque part. Eh bien, le cavalier solitaire de Drummondville est en selle depuis deux ans déjà. Or, où est le document sur la réforme parlementaire? Il lui est arrivé la même chose qu'au dodo: il a disparu. C'est comme les oies sauvages que j'ai vues: elles se sont envolées.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Enfin, on nous promettait des tas de choses magnifiques comme l'essence à bon marché. Nous savions que nous allions désormais faire le plein avec plaisir. Pourquoi? Parce que c'est ce qu'avait dit le ministre des Finances: «Votez pour nous et le prix de l'essence sera maintenu au même niveau. Votez pour nous et le prix de l'essence n'augmentera pas.»

**M. McDermid:** C'est ce qu'on appelle la vérité dans le domaine publicitaire!

• (2040)

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Une publicité véridique c'est merveilleux. Malheureusement, c'est rarement le cas.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je suis désolé de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé.

[*Français*]

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le président, une fois qu'on a reçu le digestif du député de Nepean-Carleton (M. Baker), j'aimerais quand même participer quelque peu à ce débat.

[*Traduction*]

Je suis persuadé que même l'opposition n'irait pas jusqu'à prétendre que les gouvernements ne devraient pas faire appel à la publicité. C'est manifestement le moyen le plus efficace de transmettre à la population les renseignements dont elle a besoin et que le gouvernement se doit de lui communiquer. Les gouvernements provinciaux et les municipalités font de même parce que c'est la méthode la plus rentable. Nous devons faire connaître au public l'existence des programmes et leur fournir des explications à leur sujet. Nous avons vérifié les comptes de l'année financière écoulée. Si l'on considère les réductions et les dépenses effectives, cela nous donne un total de 60.5 millions de dollars pour les programmes d'information du gouvernement fédéral. A titre de comparaison, rien que l'Ontario et le Québec ont dépensé près de 30 millions de dollars pour leurs campagnes publicitaires l'année dernière.

Le ministère de la Défense nationale a besoin de recruter du personnel pour les forces armées et c'est pourquoi il a consacré 4.2 millions à une campagne d'information l'année dernière. C'est l'un des principaux moyens de recrutement à sa disposition. L'année dernière, quand Statistique Canada a procédé au recensement, il a décidé de financer une campagne publicitaire de 1.8 million de dollars. C'était un élément rentable et essentiel de la stratégie mise en œuvre par le ministère pour joindre chaque famille canadienne. Sans la publicité que nous avons faite, il est bien évident que les résultats du recensement n'auraient pas été aussi encourageants.

Je tiens à ajouter que, en 1981-1982, environ un quart du budget de publicité du gouvernement fédéral a été dépensé par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Une grande partie des fonds a été consacrée à la promotion du tourisme, au pays et à l'étranger, ce qui a permis de renforcer la position du Canada dans ce domaine. En fait, toute la publicité favorise l'économie canadienne d'une façon ou d'une autre. Je défie quiconque ici présent de mettre en doute le fait que les fonds consacrés par le gouvernement fédéral à la publicité favorisent ces programmes et, par conséquent, soutiennent directement l'industrie canadienne et la création d'emplois.

En cette période de restrictions économiques, il importe plus que jamais de nous acquitter de ces responsabilités. Bon nombre des renseignements divulgués par nos programmes de publicité influent sur le bien-être social et économique des Canadiens. Je sais que l'opposition aimerait faire croire que le gouvernement fédéral dépense des millions de dollars pour duper les Canadiens avec leur propre argent et répondre à des questions que personne ne pose. Ce n'est tout simplement pas le cas. Les Canadiens réclament sans cesse plus d'information et le gouvernement se doit d'ouvrir toute grandes les portes de ses banques de données à ses citoyens. Le gouvernement fédéral a mis au point un excellent système de gestion pour ses activités publicitaires. Nous contrôlons beaucoup mieux nos dépenses de publicité. Nous surveillons de près nos programmes de publicité et nous sommes en mesure de répondre rapidement à toute demande concernant la publicité gouvernementale, surtout à celles du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty).

L'administration du système relève essentiellement de mon ministère, mais ni moi-même ni le gouvernement ne pouvons prétendre en être les créateurs. Le grand promoteur en a été le gouvernement de l'honorable chef de l'opposition (M. Clark). C'est lui qui l'a conçu et a commencé à le mettre en pratique.

**M. McDermid:** Croyez-vous que c'était une bonne idée?

**M. Blais:** Oui, c'était une très bonne idée.

**M. McDermid:** Très bien.

**M. Blais:** En septembre 1979 le gouvernement conservateur a mis en place son propre système de gestion. Il reposait sur une agence privée de gestion chargée de conseiller le gouvernement par l'intermédiaire d'un «comité exécutif de ministres sur la publicité.» Il y avait aussi au ministère des Approvisionnements et Services un petit groupe chargé d'octroyer des contrats aux agences de publicité et de vérifier et acquitter les factures publicitaires du gouvernement. A mon avis, ce système représentait une grosse amélioration. En fait, il était si bon que le gouvernement a décidé de le conserver et même de l'élargir lorsqu'il a pris le pouvoir. Je suis fier de dire que c'est à nous qu'on doit ces améliorations.

Nous avons établi un système favorisant la coordination entre les organismes responsables de leur publicité. D'abord, nous avons décidé de ne pas engager une agence privée comme l'avaient fait les conservateurs. Ils avaient engagé cette agence pour les conseiller en matière de publicité. Nous avons estimé que pour éviter les conflits d'intérêts, il nous fallait un comité interne de gestion de la publicité qui n'irait pas faire appel à des maisons de l'extérieur, mais qu'il nous fallait aussi des publicistes. C'est ainsi que nous avons mis sur pied le comité d'examen de la publicité formé de quatre publicistes du secteur privé baptisé le «groupe de gestion de la publicité». Nous leur avons adjoint des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor, du Conseil privé, de l'agence de coordination et de mon ministère ainsi que des représentants des ministères clients.

Deuxièmement, nous avons pensé qu'il valait mieux coordonner les besoins du gouvernement en temps d'antenne et en espaces publicitaires. Par conséquent, nous avons engagé à cette fin un organisme du secteur privé connu dans le domaine de la publicité sous le nom d'«Agence de coordination». Celle-ci recommande les modifications à apporter aux plans publicitaires. Elle réserve du temps d'antenne et des espaces publicitaires auprès des médias et s'assure que nous profitons de tous les

avantages de l'inscription en nombre. Entre janvier et la mi-décembre 1981, le gouvernement du Canada a réussi à économiser quelque 1.6 million de dollars grâce aux services de cette agence, sans parler de l'amélioration des résultats obtenus grâce au choix de meilleurs emplacements pour nos réclames.

Troisièmement, nous avons étendu le rôle de mon ministère. Il passe des contrats avec l'agence de coordination ainsi qu'avec des agences de publicité à l'égard de services de planification, de conception et de production. Outre les versements effectués aux organismes, le ministère des Approvisionnements et Services paye les fournisseurs d'espaces publicitaires du gouvernement qui, par le passé, devaient trop souvent attendre des mois pour être payés, faute de coordination entre les divers systèmes ministériels. Nous sommes mieux placés, désormais, pour réaliser d'importantes économies en profitant des rabais offerts par les fournisseurs des médias pour encourager le gouvernement à payer rapidement leurs factures.

Depuis la mise en place du nouveau système, mon ministère a réalisé des économies dépassant les $330,000 grâce aux escomptes accordés pour les factures acquittées promptement. Laissez-moi vous expliquer comment fonctionne le système, en raison de la confusion semée par les hyperboles des députés d'en face. Un ministère commanditaire doit soumettre son programme de publicité au comité du cabinet sur les communications, qui doit le réviser, approuver le programme et le budget correspondant. Le comité du cabinet choisit ensuite l'agence publicitaire jugée la plus apte à être chargée de la planification, de la conception et de la production. Les décisions du comité sont communiquées au ministre responsable et à moi-même qui, à titre de ministre des Approvisionnements et Services, suis seul autorisé à adjuger un marché de réclame pour l'État. En vertu de ces pouvoirs, mon ministère établi des dispositions contractuelles entre le ministère commanditaire, l'agence publicitaire chargée de la planification et des services de conception et de production et l'agence de coordination qui s'occupera de faire passer la publicité dans les médias. Le MAS surveille le progrès de la conception et de la production des programmes de réclame et remanie au besoin les contrats. A la fin de la journée, nous payons à l'agence de publicité le travail accompli. En outre, comme je l'ai déjà expliqué, nous payons les médias dont l'agence de coordination a commandé de l'espace ou du temps. Jamais—contrairement à ce qui se passait lorsque les conservateurs étaient au pouvoir—l'argent destiné aux médias ne passe entre les mains de l'Agence de coordination. L'Agence de coordination possède ses propres services d'achat d'espaces publicitaires dans les médias d'information, acquitte les factures des fournisseurs et des organismes, et est en constant conflit d'intérêts. Voilà comment fonctionne le système.

• (2050)

J'aimerais maintenant signaler certaines des particularités de la publicité gouvernementale. Les messages du gouvernement fédéral sont souvent destinés à de vastes publics. Notre publicité ne ressemble pas à celle du secteur privé. Ce dernier peut lancer une campagne publicitaire de très courte durée qui vise un groupe très sustreint. Il n'est pas obligé de recourir aux services de traduction. Par contre, le texte de nos annonces doit parfois être traduit en 11 ou 12 langues et nous sommes tenus de nous adresser à l'ensemble des Canadiens. Nous ne pouvons limiter nos campagnes publicitaires à certaines régions. Nous devons viser le plus vaste auditoire possible, de sorte que nos campagnes publicitaires sont beaucoup plus étendues.

Dans le secteur privé, les annonceurs peuvent, en fait, diffuser le même message maintes et maintes fois jusqu'à ce qu'il devienne tout à fait inutile. Dans le secteur public, nous ne pouvons pas agir ainsi. Nos projets publicitaires sont généralement lancés à brève échéance et pendant une courte période à cause des programmes que nous mettons en œuvre. Par conséquent, je suis porté à croire qu'il n'est pas juste de comparer les deux systèmes.

Nous avons écouté le discours du député de Nepean-Carleton (M. Baker). Il a prononcé une excellente allocution d'après-dîner et j'espère qu'il digère mieux ses repas que ses pensées. C'est là, d'après moi, exactement le genre de spectacle qui rend la publicité gouvernementale nécessaire. C'est ce genre d'hyperbole qui déforme réellement la vérité.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** La vérité blesse, J.-J.

**M. Blais:** Je ne dis pas qu'il raconte des mensonges. Je dis tout simplement qu'il déforme la vérité à un point tel qu'il devient difficile de la reconnaître.

Votre Honneur n'a pas sûrement pas oublié que nous avons traité du système métrique à la Chambre.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je n'ai pas parlé du système métrique.

**M. Blais:** Je sais. Le député a été suffisamment honnête pour ne pas mentionner le système métrique parce qu'il sait que les députés d'en face . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je n'avais pas assez de temps.

**M. Blais:** . . . se sont servis du système métrique pour faire du capital politique. Ils ont répandu toutes sortes d'informations aux quatre coins du pays. Je ne dis pas que ce n'est pas vrai, car je suis un parlementaire invétéré. Cependant, c'est difficile à admettre pour les Canadiens.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Expliquez-vous!

**M. Blais:** Ils sont même allés jusqu'à laisser entendre que la métrisation est le fruit d'une conspiration du gouvernement libéral. Ils ont également signalé au public canadien que ce programme n'a jamais obtenu l'approbation du Parlement. L'adoption du système métrique au Canada remonte à 1871 et nous la devons au plus grand de tous les libéraux, un certain M. John A. Macdonald; c'est à ce moment-là que nous avons effectivement adopté notre système monétaire au système décimal. C'est à lui que nous le devons.

Quant à savoir si ce système a été approuvé par le Parlement, la Chambre a été appelée à huit reprises à étudier des résolutions ou des modifications s'opposant à une mesure législative sur la conversion au système métrique. Ces messieurs de l'autre côté voudraient faire croire aux Canadiens que c'est ce qui s'est passé. J'entends le whip des conservateurs, de l'autre côté. C'est lui qui, en 1975, agissant en grand Canadien, a déclaré à la Chambre à l'égard du système métrique: «Nous l'appuyerons» . . .

**M. Kempling:** C'est exact.

**M. Blais:** . . . «mais nous sommes sidérés par le manque de progrès dans ce domaine. La conversion au système métrique doit aller de l'avant».

**Des voix:** Bravo!

**M. Kempling:** Lisez toute la citation!

**M. Blais:** Ces messieurs de l'autre côté . . .

**M. Kempling:** Lisez le reste de la citation.

**M. Blais:** Le député de Rosedale (M. Crombie), quand il faisait partie du gouvernement, est intervenu pour défendre le système métrique.

**M. Kempling:** Soyez honnête!

**M. Blais:** Bill Davis, conservateur de l'Ontario, s'est dit également en faveur de la métrisation.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) invoque le Règlement.

**M. Beatty:** Monsieur l'Orateur, je regrette d'interrompre le ministre au beau milieu de ses élans oratoires, mais Votre Honneur avait-il l'intention de lui demander de s'en tenir à la question à l'étude, qui traite de la publicité et non du système métrique?

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, si le député de Nepean-Carleton peut critiquer le Programme énergétique national et toutes les autres mesures législatives et programmes que nous avons présentés, je peux très certainement rappeler à mon tour le manque d'honnêteté de l'opposition à propos de quelque chose qu'on a présenté de façon absolument abjecte.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur adjoint:** La parole est au député de Nepean-Carleton qui invoque le Règlement.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je vous prie de m'excuser, J.-J. Je parlais de la publicité relative à certains programmes gouvernementaux dont le gouvernement aurait lieu d'être très fier, par exemple le Programme énergétique national.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur adjoint:** Je suis sûr que le ministre des Approvisionnements et Services a entendu cette observation.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, si vous vous rendez compte à quel point le public comprend mal le système métrique à la suite de l'effort concerté des conservateurs, qui cherchent à semer la zizanie et qui ont parfaitement réussi à renverser la situation, vous comprendrez pourquoi il est important pour nous d'expliquer à la population canadienne la nécessité d'appliquer le système métrique, et de lui montrer comment transformer ses habitudes pour s'adapter à ce système.

**M. Taylor:** Pourquoi l'avoir rendu obligatoire?

**M. Blais:** Nous avons écouté tous ces messieurs d'en face. A propos du Programme énergétique national, Votre Honneur sait-elle ce que ces messieurs lui reprochent?

**M. Taylor:** Pourquoi l'avoir rendu obligatoire?

**M. Blais:** C'est d'avoir perdu des élections à cause de l'un de ses éléments, soit Petro-Canada. Ils ne peuvent accepter une minute que les Canadiens aillent aujourd'hui à la pompe pour obtenir . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Pour se faire avoir.

**M. Blais:** . . . de l'essence de Petro-Canada parce qu'ils croient absolument que ce bien qu'est le pétrole doit appartenir aux Canadiens et être géré par les Canadiens. Voilà ce que les conservateurs n'ont jamais pu comprendre. La raison pour laquelle ils n'y sont jamais parvenus, c'est que les questions nationales sont tout à fait hors de leur portée, les dépassent complètement.

**M. Taylor:** Pourquoi l'avoir rendu obligatoire?

**M. Blais:** Ils n'ont jamais vraiment saisi une question nationale depuis le début de la confédération. Ils n'ont jamais voté convenablement sur une question nationaliste depuis le tout début, y compris le drapeau, la conscription, la constitution, etc.

**Des voix:** Bravo!

**M. Kempling:** Parlez-nous du premier ministre (Trudeau) et de la conscription.

**M. Blais:** Voilà ce qui en est!

[*Français*]

Monsieur le président, ils ne comprennent absolument rien! Nous possédons au Canada le meilleur système de communications au monde. Nous pouvons vraiment informer les Canadiens de ce que nous faisons. La preuve est que nous avons la télévision à la Chambre pour pouvoir communiquer avec les gens, mais ce qui est communiqué par les députés de l'opposition, la plupart du temps, est complètement inexact, complètement motivé par des intérêts de petite partisanerie, parce qu'ils sont fameux dans ce domaine. Ils sont partisans jusqu'à la moelle, mais ils sont tellement frustrés! Ils ont dirigé le gouvernement pour seulement neuf mois. Ils ont alors essayé de présenter toutes sortes de nouveaux systèmes, y inclus celui du contrôle des annonces, et ils ont tout gâté. Ils ont tout perdu. Ils n'ont pu rien faire, et depuis lors tout ce que nous faisons les frustre énormément, jusqu'à les porter à transmettre des banalités inexactes aux Canadiens, et c'est pour cela, monsieur le président, que nous avons l'obligation en tant que gouvernement d'informer les Canadiens pour qu'ils sachent comment nous dépensons leurs deniers.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'estime au fond que la résolution du distingué représentant n'a absolument rien qui puisse la recommander à l'approbation de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Beatty:** Vous vous surpassez!

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole et de participer à un débat sur ce que j'estime être un sujet et une résolution des plus importants. Nous avons entendu aujourd'hui des ministériels nous expliquer pourquoi il importe au plus haut point que le gouvernement fasse de la réclame pour tenir les Canadiens au courant de ses divers programmes. Par exemple, le secrétaire d'État (M. Regan) a soutenu que la presse est incapable de faire son travail. Il n'a même pas hésité à dire que ce n'est pas son travail de faire connaître aux Canadiens les tenants et les aboutissants des programmes gouvernementaux.

• (2100)

Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) vient de nous servir une fameuse harangue. C'est à n'y pas croire. Selon lui, l'opposition des conservateurs au système métrique justifie le gouvernement de réfuter leurs arguments aux frais de l'État. Cette déclaration du ministre des Approvisionnements et Services fait bien voir à quoi le gouvernement entend dépenser ses budgets publicitaires, c'est-à-dire à des fins avant tout politiques.

Les poses que ces gens-là prennent en se parant du drapeau national c'est foutaise et compagnie, depuis toujours. Le parti libéral est passé maître dans l'art de se réfugier dans les plis du drapeau canadien, en laissant entendre que tous ceux qui ne sont pas de son avis ne sont pas nationalistes, qu'ils sont contre le Canada. Le parti libéral n'a pas le monopole du canadianisme. C'est le gouvernement qui foule aux pieds et qui souille de grandes traditions canadiennes.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ils donnent mauvaise réputation au gouvernement.

**M. de Jong:** En effet. Les symboles qui nous importent en tant que nation, c'est-à-dire le drapeau, les armoiries et nos institutions, ont tous été salis par la propagande de ceux d'en face. Il n'est guère étonnant que nous n'ayons pas aujourd'hui de but à atteindre, le sens de l'unité, d'identité nationale. C'est le résultat de la propagande superficielle que les députés d'en face utilisent pour manipuler les Canadiens, et cela, surtout au cours de la dernière décennie.

Ils utilisent des outils de propagande de plus en plus raffinés. C'est ainsi qu'ils ont recours à de l'information du ministère du Revenu national pour établir des listes d'expédition, afin de pouvoir diriger leur propagande sur des groupes précis de la population canadienne. On ne se rend plus compte que l'information du ministère du Revenu national ne doit être utilisée que par celui-ci et non servir aux efforts de propagande du gouvernement.

Toutes ces traditions sont depuis longtemps bafouées par les députés sans scrupule d'en face. Ils parlent de la nécessité d'un sondage public pour créer un gouvernement sensible et efficace. Quelle farce! C'est vraiment de l'hypocrisie verbale et des paroles creuses à la mode de 1984. Ils se servent des sondages d'opinion pour façonner et modifier l'opinion publique à leur guise au lieu d'agir en fonction d'eux.

Ainsi, au début de l'année, le ministère des Transports a apparemment fait effectuer par M. Goldfarb une étude complète des attitudes des Canadiens de l'Ouest à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ces dernières semaines, cette étude a fait l'objet d'une fuite. Grâce à certains articles publiés dans le *Leader-Post* de Regina, nous avons appris que la grande majorité des agriculteurs de la Saskatchewan sont fermement opposés à tout changement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Quelqu'un a trouvé à Saskatoon les notes que le premier ministre avait reçues lors d'une réunion d'information et qu'il avait apparemment égarées: le sondage conclut à une incompréhension générale dans les provinces de l'Ouest quant aux intentions du gouvernement relativement au tarif du Pas.

Ce n'est pas du tout d'incompréhension qu'il s'agit. Quiconque se donne la peine de lire les conclusions de cette étude se rend compte que les agriculteurs de la Saskatchewan sont remarquablement au fait de l'affaire. Ce n'est pas là de l'incompréhension.

Il n'empêche que le gouvernement libéral a jugé préférable de commencer par sonder l'opinion publique dans l'Ouest. Il a découvert que les gens y étaient tout à fait contre leur projet de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je suppose qu'avant trop longtemps, nous assisterons à une campagne de publicité toute consacrée à tâcher de dissiper ces malentendus. On appelle cela un gouvernement à l'écoute. Cela ressemble tout à fait aux ambiguïtés et aux contradictions de «1984». C'est terrifiant.

Ce serait exagérer un peu de dire que mes honorables amis siégeant à ma droite sont innocents et irréprochables à cet égard. Le bref épisode du gouvernement Clark a certes démontré qu'ils avaient eux aussi été séduits par le pouvoir des sondages et de la publicité. Ils ont fait leur sondage au Québec juste avant le référendum pour découvrir que les Québécois ne s'étaient pas tout à fait laissés avoir par le gouvernement Clark. De même ils ont effectué un sondage auprès des milieux ethniques pour savoir ce qu'on y pensait du gouvernement Clark. Ils ne sont pas innocents. Le gouvernement ontarien ne l'est pas non plus. Je soutiens même qu'aucun parti politique, pas même le nôtre lorsqu'il est au pouvoir, n'est à l'abri des séductions des sondages et de la publicité.

Voilà pourquoi la résolution à l'étude aujourd'hui est tellement importante. Certaines interventions dans le débat m'ont déçu, particulièrement de la part des ministériels. Cette résolution est très importante parce qu'à mesure que se perfectionnent les techniques de propagande et de manipulation psychologique des masses, les Canadiens devront affronter des dangers très graves.

Je regrette de ne pas avoir pu discuter de la résolution constitutionnelle lorsque nous en avons été saisis. A bien des égards, je considérais la constitution comme un document libéral du dix-neuvième siècle qui cherchait à régler de vieilles querelles. J'estime que les problèmes que nous devrons affronter au XX$^{e}$ siècle seront bien différents. La propagande en est un, qu'elle émane du gouvernement ou de groupes privés puissants. Il existe de nouvelles techniques, de nouveaux moyens de contrôler la diffusion de l'information et de créer des illusions et des impressions par le biais des médias électroniques. Ce sont des dangers très réels, des dangers que le Parlement actuel devrait examiner sérieusement et en toute franchise. Malheureusement, le débat d'aujourd'hui n'a même pas permis de reconnaître tout le sérieux de la question à l'étude.

Il n'y a pas que la propagande gouvernementale qui me déplaise, comme je le disais. Celle de l'entreprise privée est tout aussi rebutante. La réclame commerciale me paraît cependant acceptable. Quand on a quelque chose à vendre et qu'on en donne les conditions et le prix, on transmet de l'information. Mais quand j'entends le CP me dire combien je compte pour lui, combien il s'occupe de la coupe du bois, je me dis que lorsque la société transportait encore des voyageurs, elle n'en faisait pas état. Elle ne m'invitait pas à acheter quelque chose qu'en tant que client je pouvais me procurer.

On veut seulement fabriquer une image de marque ou nous faire croire que c'est une grande entreprise qui se soucie au plus haut point de notre bien-être. Nous savons que c'est absurde et nous permettons pourtant aux entreprises privées de déduire ces dépenses de leur revenu aux fins de l'impôt. Nous leur accordons cette exemption fiscale. En même temps qu'elles escroquent les Canadiens, elles les endorment. Cela me répugne. Si nous avions examiné consciencieusement la question à l'étude aujourd'hui, nous nous serions épargné beaucoup de cette prose à saveur partisane et aurions entendu des analyses plus sérieuses du sujet. User de sondages entremêlés de campagnes publicitaires me paraît une façon bien répugnante de gouverner et de diriger les destinées d'un pays.

• (2110)

On peut prétendre qu'à courte échéance, la méthode est avantageuse. Le gouvernement s'en tire avec une autre entourloupette. Mais à la longue, nous en ferons tous les frais y compris le gouvernement. Cela se produit déjà, monsieur l'Orateur. Pour commencer, la population ne croit plus à ces messages. Instinctivement on a une réaction négative, du moins dans ma région, en voyant le petit logo stylisé, cet abâtardissement du drapeau canadien, notre symbole national. Les panneaux publicitaires provoquent aussi une réaction négative. Les gens savent qu'ils n'ajoutent aucune valeur à un programme particulier qu'ils n'y trouveront aucune renseignement utile sur la façon de demander tel ou tel service, aucun renseignement précis sur l'isolation des maisons, par exemple. Ils savent que c'est tout simplement une question de façade et cela les exaspère de voir que leurs impôts servent à façonner l'opinion.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ils deviennent cyniques.

**M. de Jong:** Ils se fâchent et deviennent cyniques. C'est la faute de nos vis-à-vis si l'on ne fait plus confiance à aucun gouvernement au Canada. Certains d'entre nous continuent à croire que l'État peut, et devrait de façon utile et significative nous aider à faire face à certaines des mutations économiques et sociales que nous connaissons en ce XX$^{e}$ siècle.

Comme le député de Nepean-Carleton (M. Baker) l'a dit, monsieur l'Orateur, nos vis-à-vis ont fait une mauvaise réputation à l'État. La population se méfie de lui. A leurs yeux, l'État essaie de faire du lavage de cerveau, de percevoir des impôts et de lancer ensuite une campagne publicitaire. Cela provoque leur colère et les rend cyniques.

Cette situation est malheureuse, très malheureuse. En fait, je le répète, il va falloir que nous en supportions les conséquences. Ce cynisme et cette colère vont nous empêcher de trouver des solutions aux problèmes graves auxquels nous devons faire face, qu'il s'agisse de problèmes économiques, de problèmes d'environnement ou de problèmes sociaux. Pour être en mesure de résoudre ces problèmes, il faut que chaque Canadien ait confiance dans son prochain et dans ses institutions. On a troqué cette confiance. Elle a disparu. Elle a été sapée à sa base. Malheureusement, nos vis-à-vis ont une lourde responsabilité à ce titre, monsieur l'Orateur.

La population canadienne éprouve des difficultés accrues pour résoudre les problèmes auxquels elle doit faire face. Je trouve cela regrettable. Nous faisons les frais d'une politique à court terme, d'initiatives à courte vue de nos vis-à-vis qui essaient de tromper la population à leur avantage et de reprendre le pouvoir chaque fois qu'il y a des élections. Monsieur l'Orateur, les œuvres retournent sur leurs auteurs mais, malheureusement, je le répète, nous allons tous devoir en faire les frais.

J'espère, monsieur l'Orateur, que les critiques formulées ici aujourd'hui vont amener nos vis-à-vis à réfléchir. J'ose espérer que dans le calme de leur foyer, quand ils vont se retrouver face à eux-mêmes et faire leur examen de conscience, ils se rendront compte qu'ils sont peut-être allés trop loin et qu'il est temps de mettre un terme à ces absurdités et d'arrêter d'endoctriner la population. J'espère qu'ils vont finir enfin par y voir un peu clair et témoigner davantage de considération et de sympathie pour les Canadiens et pour leurs opinions et qu'ils vont commencer à leur montrer un peu de respect au lieu de les considérer comme une plèbe qui devrait et qui peut être manipulée. Alors, et alors seulement, nous pourrons trouver certaines des solutions que nous cherchons et dont nous avons tant besoin.

**Des voix:** Bravo!

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Monsieur l'Orateur, je suis resté ici toute la journée à écouter un débat que j'ai trouvé fort intéressant. La participation de nos vis-à-vis si elle n'a pas été très éclairante, a été certes intéressante. Enfin, mon tour est venu de participer au débat de la motion de mon collègue le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), qui se lit comme suit:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de dépenser de plus en plus d'argent du trésor public en publicité et en sondages d'opinion destinés à servir ses propres fins et, plus particulièrement, d'avoir dépensé des millions de dollars des contribuables en publicité inutile au moment où il exige des sacrifices financiers des Canadiens ordinaires.

J'ai entendu le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) affirmer que les conservateurs étaient des frustrés. Permettez que je dise au ministre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que le public canadien est aussi frustré. Car, c'est le public canadien qui réclame de l'action de son gouvernement. Comme il souhaiterait pouvoir se rendre à un bureau de scrutin pour se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre pourvu qu'il ne soit pas libéral! Donc ce ne sont pas les conservateurs qui sont les plus frustrés aujourd'hui mais les Canadiens et les Canadiennes. Le gouvernement reste sourd à leurs appels et utilise les nombreuses ressources gouvernementales en matière de publicité, déverse toute cette . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Bouillie!

**M. McDermid:** Je n'irai pas jusqu'à utiliser ce mot—cette bouillie ,comme l'appelle mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker). N'est-ce pas frustrant pour les Canadiens que d'écouter toute cette publicité qui leur dit combien la vie est belle, combien il fait bon vivre dans ce pays. Même si mes prestations d'assurance-chômage sont épuisées et que je dois avoir recours à l'assistance publique pour loger et nourrir ma femme et mes enfants. Comme c'est frustrant! Quand la publicité affirme que tout va pour le mieux, qu'on s'efforce d'aider les gens, mais que ceux-ci se rendent compte qu'il existe 1,200,000 chômeurs, ils se refusent à le croire, car ils voient bien que le gouvernement ne fait rien pour eux.

J'ai vu le député de Willowdale (M. Peterson), que je mentionnerai tout au long de mes observations ce soir, prendre la parole à sa façon affectée et pompeuse, se drapant dans le drapeau canadien et disant: «Attendez, je suis un libéral, je suis un défenseur de notre drapeau. Ne tirez pas!» Voilà comment ils s'y prennent de ce côté-là. J'ai bien peur que le peuple canadien nous demande de tirer, que le peuple exige que le gouvernement agisse et ne se contente pas de publier de belles annonces qui contribuent à remplir les poches de leurs amis de Vickers and Benson, et de Maclarens, qui touchent 15 p. 100 de commission en plus de leurs honoraires de composition ou de créativité. Il est probable que le tiers du budget de la publicité va enrichir leurs amis.

Le ministre a pris la parole ce soir et a dit: «Nous avons épargné un million et demi de dollars cette année parce que . . .

**M. Blais:** Il s'agit de un million six cent mille dollars.

**M. McDermid:** Très bien, un million six cent mille dollars «grâce au programme que le gouvernement progressiste-conservateur avait lancé». Les libéraux sont au pouvoir depuis des années, cet achat combiné de publicité dans les médias dure depuis des années, mais le gouvernement progressiste-conservateur n'a eu besoin que de quelques mois de pouvoir pour lancer un tel programme. Cela les aide à acheter et placer toute cette publicité fantaisiste. Cela ne justifie pas les 25 ou 30 millions qu'empochent les amis du parti libéral. Ces frais de publicité ne sont qu'un exemple de plus de la mauvaise gestion du gouvernement actuel.

• (2120)

Vous êtes ici depuis assez longtemps, monsieur l'Orateur, pour savoir que le gouvernement d'en face n'a absolument pas de cœur. Les libéraux ont perdu tout contact avec la population. Ils essaient de sauvegarder leur image en dépensant l'argent des contribuables pour les rassurer sur leur sort. Je trouve effrayant que les Canadiens n'aient pas un plus grand droit de regard sur la façon dont on dépense leur argent et, en tant que député, je trouve effrayant de voir que le Parlement n'a pas grand-chose à dire lui non plus. Certains ministres d'en face ont l'intention, ainsi que leurs fonctionnaires, de nous dire comment ils dépenseront l'argent des contribuables. Les libéraux de l'arrière-ban se contentent d'approuver tout ce qu'ils disent.

Mon collègue de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a examiné les prévisions budgétaires et a décidé de présenter une motion pour les réduire de 8 millions. Mais que s'est-il passé? Le député de Willowdale a disparu comme par magie, si bien que nous n'avons pas pu voter faute de quorum. C'est consigné dans le *Hansard*.

**M. Frith:** C'est une honte.

**M. McDermid:** Le député de Sudbury dit que c'est une honte. Il a raison. C'est vraiment honteux. Le député de Willowdale savait que les libéraux allaient perdre ce vote qui aurait amputé de 8 millions leur budget de publicité. Au lieu de regarder la vérité en face, il a préféré se défiler. C'est honteux.

Il est vraiment regrettable que le parti politique au pouvoir profite de sa position de force pour abuser de ses pouvoirs au lieu de s'en servir pour assumer ses responsabilités. Les libéraux sont assoiffés de pouvoir. C'est tout ce qui compte pour eux.

Cela me rappelle ces paroles de Dag Hammarskjöld: «Pour mériter le pouvoir il faut le gagner chaque jour». Ce n'est pas le cas avec ce gouvernement, car il n'a pas gagné le pouvoir. Il n'a pas reçu le mandat de faire ce qu'il fait.

Selon des estimations, le gouvernement devrait dépenser cette année près de 70 millions de dollars en publicité. C'est le parti libéral qui devrait lui-même assumer le gros de ces dépenses. Je suis amusé par la dernière campagne publicitaire du gouvernement sur l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde, campagne qui explique tous les recours offerts aux victimes. Qu'adviendra-t-il de Charles et Jeanne Vaillancourt, de Mercier? Ils doivent porter des masques à gaz pour entrer dans leur maison. Quelles mesures a-t-on prises? Pourquoi le gouvernement n'utilise-t-il pas les sommes consacrées à cette campagne pour aider les propriétaires aux prises avec ces problèmes?

Le projet de loi C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, a été présenté. Le gouvernement n'a pas à faire de publicité là-dessus. Ce projet devrait être débattu en seconde lecture et renvoyé au comité, afin que nous ayons la possibilité de l'améliorer et d'aider ainsi ces gens. Le gouvernement ne devrait pas faire de publicité sur ses réalisations. Vous ne devez pas faire de la publicité sur ces merveilles que vous accomplissez, car vous n'en avez pas le droit. Vous n'avez pas le droit de tromper les gens.

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre le député, mais ses observations doivent être adressées à la présidence.

**M. McDermid:** Merci, monsieur l'Orateur, j'apprécie votre intervention. De plus, je suis heureux que vous, monsieur l'Orateur ayez écouté mon discours.

On pourrait croire que le Centre d'information sur l'unité canadienne, qui a bénéficié d'un budget de publicité énorme au cours des dernières années, aurait certains succès à son actif. Au contraire, tout semble indiquer que le Canada est en proie à des divisions. Ce Centre ferait donc mieux de reprendre son ancien nom «Information Canada» ou de s'appeler «Propagande du gouvernement Canada».

A ce sujet, j'ai entendu le député de Willowdale affirmer aujourd'hui que les conservateurs étaient absents lors du débat sur l'unité canadienne au Québec.

**M. Lapierre:** C'est vrai.

**M. McDermid:** Le député prétend que c'est vrai. Pourtant, si le ministre de la Justice (M. Chrétien) était ici ce soir, il reconnaîtrait probablement que nous avons participé au débat. Je vois encore notre chef apparaissant dans les mêmes tribunes que le ministre de la Justice en tournée au Québec, et je sais très bien que des membres très éminents du parti conservateur faisaient partie du comité en faveur du non. Je me rappelle également les arrangements qui ont été faits entre le gouvernement et l'opposition, avec le whip et le leader parlementaire, en vue de permettre aux députés québécois de faire campagne au Québec. Qu'on ne nous dise donc pas à la Chambre que les conservateurs n'ont pas pris intérêt au débat sur le référendum au Québec. IL s'agit là d'une déclaration trompeuse de la part du député de Willowdale.

**M. Lapierre:** Parlez-nous de Roch La Salle.

**M. McDermid:** J'ai vu le député de Shefford (M. Lapierre) faire campagne contre le WCC en Saskatchewan et obtenir d'extraordinaires résultats.

**M. Hnatyshyn:** Ils ont obtenu moins de voix que le WCC.

**M. McDermid:** Il ne fait pas de doute qu'il y a un manque de contrôle sur la publicité du gouvernement. Le ministre des Approvisionnements et Services a très bien exposé le programme d'achat du temps d'antenne. Cependant, je ne pense pas que les ministres soient au courant du genre de publicité qui se pratique dans leur ministère qu'ils sachent comment elle est décidée. Nous avons eu la preuve que les ministres ignorent ce qui se passe dans leur ministère lorsque le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), lequel est chargé du logement, a commis un impair en confiant des annonces publicitaires à une agence de Montréal pour le compte de son ministère. Lorsqu'elles ont paru à la veille de l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. MacEachen) ou juste avant, il est devenu flagrant qu'il ne savait pas ce qui se passait dans son ministère. Par conséquent, lorsque j'entends les ministériels affirmer aujourd'hui qu'ils sont capables d'exercer un contrôle plus serré sur la publicité, je ne puis m'empêcher d'avoir des doutes.

Je sais que nous ne sommes pas autorisés à montrer des brochures, mais nous pouvons en citer des passages. J'aurais voulu citer un extrait d'une brochure publiée par le Bureau d'information sur l'unité canadienne, mais elle ne comporte pas de texte, monsieur l'Orateur. C'est une magnifique brochure en couleurs qui est certainement très utile aux gens qui essaient de renouveler leur hypothèque à 19 p. 100. On leur montre dans cette brochure qu'ils vivent dans un pays merveilleux, alors qu'en fait ils ont toutes les peines du monde à conserver leur maison.

Je ne crois pas que la publicité, quelle que soit son importance, aidera le gouvernement. On ne peut pas s'attendre à ce que les Canadiens croient ce qu'on leur dit simplement parce qu'on essaie de le leur faire entrer dans la tête en utilisant tous les médias d'information disponibles.

J'aimerais vous lire un extrait d'un éditorial paru dans le *Record* de Kitchener-Waterloo du 23 avril. Il s'intitule «Avis de faillite» et l'on y lit:

Partant apparemment du principe selon lequel les gens peuvent finir par croire ce qu'on leur dit si on le leur répète assez souvent, le gouvernement Trudeau a lancé une campagne publicitaire de 5 millions de dollars pour proclamer qu'il met «Le Canada au travail».

• (2130)

Selon les responsables gouvernementaux, la campagne vise non seulement à encourager la formation et le perfectionnement professionnels, mais également à laisser subtilement entendre que malgré tous ses problèmes, l'économie canadienne fonctionne bien dans son ensemble.

L'auteur poursuit un peu plus loin:

Pourtant, les 1,200,000 de chômeurs du Canada, ses hommes d'affaires et fermiers aux abois et ses consommateurs qui s'efforcent de joindre les deux bouts ont du mal à croire que l'activité économique est en plein essor. Ils voient par contre un vieux gouvernement fatigué et sans idées qui jette les deniers publics par les fenêtres pour ne pas montrer son inaction et son incompétence.

C'est une faillite politique que même les agences publicitaires des libéraux ne peuvent pas dissimuler.

C'est vrai. Nous avons entendu aujourd'hui le rapport enthousiaste du député de Welland (M. Parent) qui nous a annoncé que les 13 caravanes publicitaires qui sillonnent le pays pour montrer à quel point le gouvernement est bon remportant des succès fracassants et que les Canadiens sont enthousiasmés par cette idée.

Je voudrais faire consigner au compte rendu un passage de l'éditorial paru dans le *Daily Times* de Brampton du jeudi 25 février 1982. Voici le passage en question:

Nous suppons que, pour un gouvernement dont les dépenses annuelles s'élèvent à 76 milliards de dollars, la portion d'un budget publicitaire annuel de 70 millions consacrée à l'organisation d'expositions ambulantes dans toutes les régions du pays ne représente pas grand-chose. On est heureux d'apprendre que certains habitants de Brampton et certains hommes politiques ne sont pas de cet avis.

Le député John McDermid considère, à juste titre, l'exposition organisée cette semaine au Centre Bramalea . . .

C'est de la publicité gratuite.

. . . comme un affront aux habitants de cette ville qui sont aux prises avec des difficultés économiques.

Ce qui nous fait encore davantage plaisir, c'est d'apprendre que bien des clients du centre commercial ont manifesté leur mécontentement à l'idée que l'exposition ambulante voyage encore au lieu de rester dans notre ville.

C'est manifestement une perte de temps et d'argent et une preuve que le gouvernement fédéral n'essaie pas de réduire ses dépenses avec beaucoup de conviction.

Cela résume assez bien la situation, monsieur l'Orateur. A un moment où le premier ministre (M. Trudeau) demande aux contribuables de se serrer la ceinture, je pense qu'il ne fait aucun doute que des informations de ce genre font qu'il nous est difficile d'expliquer la situation à des électeurs qui ont du mal à payer leur hypothèque, à faire le plein d'essence ou à trouver les quelques dollars qu'il leur faut pour envoyer leurs enfants à la garderie afin que leur femme puisse travailler. Il est difficile de leur expliquer pourquoi le gouvernement finance inutilement des programmes de publicité ou envoie des camionnettes sur les routes du pays pour dire aux gens combien tout est magnifique. Il est très difficile de justifier ce genre d'absurdités. Il est très difficile d'expliquer aux gens pourquoi le premier ministre peut augmenter le salaire de son personnel de 19 à 23 p. 100 ou pourquoi ses frais d'épicerie et d'alcool sont payés par les contribuables. Essayez de dire cela à un parent unique qui a tellement de peine à nourrir son enfant que je dois lui procurer de la nourriture par l'intermédiaire de l'Armée du salut. Peut-on expliquer cela dans le cadre d'une campagne publicitaire? Jamais de la vie, monsieur l'Orateur.

Je terminerai en citant un ouvrage qui résume les campagnes et les programmes de propagande du gouvernement fédéral. Il a été rédigé par un spécialiste des relations publiques, un publicitaire. Le livre s'intitule «The Government Party. Organizing and Financing the Liberal Party of Canada 1930-58». Je pense que la phrase suivante résume bien ce que les libéraux essaient de faire par leur publicité:

Le Jello n'est pas consistant non plus, mais Dieu sait qu'on en vend.

**Des voix:** Bravo!

**M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex):** Monsieur l'Orateur, je suis ravi de prendre part au débat aujourd'hui, parce que je suis conscient de la nécessité pour le gouvernement du Canada de communiquer avec les citoyens de ce grand pays. Quand le député de Regina-Est (M. de Jong) parlait de la position que son parti a prise sur la question du tarif du Pas du Nid-de-Carbeau, je me suis demandé si les néo-démocrates avaient fait savoir aux Canadiens de la Saskatchewan et de l'Ouest que la contribution totale du gouvernement fédéral au transport du grain depuis 1970 s'élevait à $1,798,000,000? Leur ont-ils parlé des mesures que le gouvernement a prises pour subventionner et accélérer le transport du grain depuis dix ans au cours desquels il a versé plus d'un milliard de dollars en subventions pour les embranchements seulement? En 1973, le gouvernement a acheté 8,000 wagons-trémies au prix de 258 millions. Les Canadiens de l'Ouest le savent-ils? Ce sont quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement a dû publier des annonces pour communiquer avec les Canadiens.

Depuis mars 1974, le gouvernement a partagé avec les chemins de fer la moitié du coût de la réparation de 7,215 . . .

**M. de Jong:** Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Regina-Est (M. de Jong) invoque le Règlement.

**M. de Jong:** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) accepte-t-il une question?

**M. Ferguson:** Quand mes 20 minutes se seront écoulées, monsieur l'Orateur, je répondrai avec plaisir aux questions du député.

De 1968 à 1982, le gouvernement à dépensé $23,957,000 en améliorations à Churchill, au Manitoba, et il a engagé 30 millions de dollars pour l'aménagement des installations céréalières de Prince-Rupert, en Colombie-Britannique.

Le député a-t-il dit aux Canadiens que le gouvernement s'apprêtait à consentir 3.2 milliards de dollars pour le transport des céréales au cours des quatre prochaines années? A-t-il expliqué que le gouvernement souhaitait remplacer la loi par de nouvelles dispositions législatives?

Il est devenu évident ces dernières années que les Canadiens de l'Ouest veulent, en majorité, voir modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement veut entendre et, autant que possible, satisfaire les demandes des principaux intéressés. Afin d'aboutir à une solution juste et acceptable, le gouvernement a décidé de tenir des consultations auprès des associations agricoles de l'Ouest et des chemins de fer. Il a nommé M. Clay Gilson, de l'Université du Manitoba, pour présider à ces consultations.

Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement a dû expliquer aux Canadiens son orientation. Les partis de l'opposition ne s'en sont pas donné la peine. En fait, un citoyen d'une des provinces de l'Ouest m'a abordé tout récemment pour m'interroger à propos d'un article qu'il avait découpé dans l'un des journaux de la circonscription et dans lequel on citait un député de la région. Il était furieux et même dégoûté par ces sornettes, par l'effet virulent de ces sornettes sur la politique de la province. Il m'a dit que le parti du WCC devait être aux anges devant ces radotages qui confirment leurs pires imaginations paranoïaques. Il a dit ne pas savoir ce que moi-même ou la Chambre pourrions faire à propos de telles imbécilités, mais il espérait qu'on pourrait trouver une solution pour apaiser la population et extirper le venin.

Voilà pourquoi le gouvernement du Canada a dû lancer une campagne publicitaire, pour expliquer aux Canadiens ce qui se passe dans notre grand pays et leur indiquer l'orientation que prend le gouvernement, ses buts, ses objectifs et ses espoirs pour la nation.

Le Centre d'information sur l'unité canadienne a déposé ses prévisions budgétaires de 25.4 millions de dollars pour l'exercice financier 1982-1983. Le budget de l'année dernière s'élevait à 32.6 millions de dollars, ce qui comprenait notamment un budget supplémentaire de 8.9 millions de dollars pour un programme d'information sur la Constitution, programme qui avait été approuvé par le comité parlementaire en décembre dernier.

Il y a une autre question que je voudrais tirer au clair, monsieur l'Orateur. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) a mentionné que le système métrique avait été présenté par le premier ministre du pays, Sir John A. Macdonald. Ironie du sort, «la campagne de dénigrement» a commencé dans la ville même où résidait ce grand premier ministre. Le ministre a oublié que le 15 novembre 1979, par voie du décret du conseil nº CP 1793093, un décret du conseil sur la réglementation des poids et mesures a été adopté par le gouvernement du jour, que dirigeait le très honorable Joe Clark.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le chef de l'opposition.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Avec tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire, je lui rappelle qu'il est d'usage de parler des députés en mentionnant leur circonscription ou leur titre.

**M. Ferguson:** Je suis désolé, monsieur l'Orateur. C'était le premier ministre de l'époque.

*Les subsides*

• (2140)

Il y a un autre domaine qui nous préoccupe, monsieur l'Orateur. Nous avons récemment discuté des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais aucune d'entre elles ne dit à sa population, par exemple, qu'une certaine partie de ces dépenses est assumée par le gouvernement fédéral. En 1980-1981, le gouvernement fédéral a versé à l'Ontario des paiements de transfert représentant 66.7 p. 100 de ses frais d'assurance-hospitalisation, 58.9 p. 100 de ses frais d'assurance-maladie et 35.4 p. 100 de ses dépenses relatives aux soins médicaux. Au cours de la même année, il a payé près de 62 p. 100 de dépenses afférentes à l'enseignement postsecondaire, et notamment à la treizième année, ainsi que divers montants pour des projets de recherche et pour l'éducation. Aux États-Unis, dans certaines universités, les frais de scolarité sont plusieurs fois ceux exigés ici; on peut donc se demander si le gouvernement fédéral reçoit tout le crédit qui lui revient lorsque l'argent est administré par la province. La réponse est non. Le gouvernement fédéral paie la moitié de la prime d'assurance-récolte et le cultivateur paie l'autre moitié, mais le régime est cependant administré par la province, qui le présente comme un programme provincial. Voilà pourquoi nous devons communiquer avec la population canadienne. Si nous devons rendre compte de nos dépenses, nous devons certainement expliquer le pourquoi de ces dépenses.

En 1980, le gouvernement fédéral a payé 219 millions aux provinces dans le cadre du programme de contribution aux équipements communautaires. Les projets touchés par ce programme étaient financés en partie par les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral; pourtant, la contribution fédérale est rarement reconnue par les deux niveaux de gouvernement. En outre, en vertu du régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du coût total du programme. En fait, les dépenses du gouvernement fédéral qui équivalaient à 52 p. 100 de toutes les dépenses publiques en 1959 ne correspondaient plus qu'à 33 p. 100 de ce chiffre en 1979. Lorsque les gens se plaignent parce que leurs impôts sont trop élevés, ils devraient savoir à qui est due l'augmentation. Ce sont là des faits dont l'opposition et les provinces ne parlent jamais. Les Canadiens ont le droit de savoir et si nous voulons être honnêtes avec eux, nous devons leur dire sans détour le montant de la contribution fédérale à l'aide sociale, à l'enseignement et à la vie même de leurs collectivités.

Monsieur l'Orateur, entre 75 p. 100 et 80 p. 100 des messages publicitaires du gouvernement ont pour but d'informer. Tout récemment, nous avons mis sur pied un programme d'information pour aider une catégorie de producteurs qui se trouvaient en difficulté à cause de la faiblesse des débouchés et des bas prix à la production. Ne devrions-nous pas promouvoir l'industrie du tourisme comme nous l'avons fait par le passé? Les campagnes publicitaires visent non seulement à informer la population canadienne, mais également les pays étrangers sur les possibilités multiples qu'offre notre pays en matière de tourisme. Cette industrie est l'une de nos meilleures sources de devises étrangères . . .

**M. McDermid:** Ce secteur accuse un déficit lui aussi.

**M. Ferguson:** C'est l'une de nos meilleures sources de devises étrangères. Nous n'accuserions pas un tel déficit si certains de nos vis-à-vis prenaient leurs vacances au Canada au lieu de les passer en Afrique ou dans d'autres endroits exotiques. Les habitants de certaines régions ont été mal informés et c'est pourquoi il règne une certaine confusion dans leur esprit et c'est incontestablement le rôle du gouvernement de les informer car nous ne pouvons nous fier exclusivement à l'opposition.

Je voudrais revenir un moment sur le débat constitutionnel et parler de quelques lettres que j'ai reçues au sujet des droits à la propriété. L'opposition a fait peur aux Canadiens en leur faisant croire que la nouvelle Constitution les privait des droits à la propriété. Elle ne leur a pas dit que ces droits à la propriété relevaient de la juridiction provinciale ni que les seuls droits à la propriété que nous garantissons concernent les territoires de l'Arctique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Cette question me préoccupe tout particulièrement et cette peur n'a pas disparu totalement dans l'Ouest. Les gens s'y figurent qu'ils n'ont pas de droits à la propriété. Cela a d'ailleurs été l'un des principaux thèmes d'une élection partielle qui s'y est déroulée il n'y a pas si longtemps.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur le fait que l'un des députés de l'opposition a récemment donné une interprétation malveillante d'un projet de loi qui a semé la panique dans toutes les Églises. Il a même envoyé une lettre à de nombreux ecclésiastiques à laquelle il joignait un projet de réponse qu'ils pouvaient adresser à leur député fédéral. Cette lettre citait plusieurs passages du bill qui, si on les replaçait dans leur contexte, n'avaient aucune raison de susciter des craintes. Par contre, si on extrayait un passage ici, un passage là et qu'on les reliait comme s'il s'agissait d'une seule et même disposition, on pouvait effectivement ressentir quelque inquiétude. D'après cette lettre, les Eglises ne pouvaient pas chasser quelqu'un, même si les règlements les protégeaient. Voilà le genre de diversions politiques malveillantes auxquelles se livrent les députés d'en face, et c'est inacceptable dans notre société actuelle. Ainsi, si nous dépensons l'argent des contribuables en publicité et en communications . . .

**M. McDermid:** Votre leader parlementaire adjoint est d'accord avec nous.

**M. Ferguson:** . . . c'est l'opposition qui est à l'origine de cette situation. Elle nous a obligés à agir ainsi, à rétablir les faits, et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

**M. McDermid:** Demandez à son frère qui est pasteur à London.

**M. Ferguson:** Monsieur l'Orateur, j'ai sous la main une lettre du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), dans laquelle il explique ce que je viens de dire, à savoir que quand on les prend hors contexte, on peut voir dans ces dispositions des choses qui n'y sont pas et qui ne sont pas censées y être. Cependant, ce bill n'a pas encore été adopté en deuxième lecture ni renvoyé au comité et ils cherchent déjà à effrayer les Canadiens en utilisant comme arme les principes mêmes sur lesquels notre pays a été fondé, c'est-à-dire la suprématie de Dieu et . . .

**M. McDermid:** Il vous a fallu assez longtemps pour l'enchâsser dans la constitution.

**M. Ferguson:** Cela me désole, monsieur l'Orateur, d'entendre ce genre de propagande.

**M. Pepin:** C'est regrettable, en effet.

**M. Ferguson:** Le député de Brampton-Georgeton (M. McDermid) a parlé d'une lettre d'appel de fonds pour un parti politique. J'en ai reçu une l'autre jour et je trouve ça amusant parce qu'un voisin est venu me voir en me demandant des explications. Il y a cinq questions qui constituent une sorte de test d'aptitudes. Je lui ai demandé ce qu'il en avait compris. Il m'a répondu: «Eh bien, je crois comprendre que si l'on donne $100, on peut déduire $75 de son impôt sur le revenu. Si l'on donne $200, on peut en déduire $150». Toutefois, il ne pouvait pas comprendre les questions du test d'aptitudes qui accompagnent la lettre. Apparemment, il avait l'impression que s'il répondait bien à toutes les questions et qu'il donnait le maximum, il pourrait dîner en compagnie d'une huile appelée M. Mulroney. Je ne sais pas ce qu'il s'imagine. Je lui ai dit que cela valait la peine d'essayer, car toute amélioration est valable. Le fait est, monsieur l'Orateur, que cette déduction fiscale représente de l'argent qui, normalement, irait dans les coffres du gouvernement du Canada. Lorsqu'on voit ce genre de test d'aptitudes et qu'on en connaît la source, il faut se demander si nous avons tort, en tant que gouvernement, d'informer les Canadiens grâce à la publicité? Je ne le crois pas. Nous avons beaucoup entendu parler ce soir de la politique énergétique et de quelques-uns des problèmes qui s'y rattachent. Mais à aucun moment je n'ai entendu un député de l'opposition prendre la parole pour dire au peuple canadien que le gouvernement fédéral ne fixe pas les prix de détail. Nous n'avons aucune juridiction sur les prix de détail. Le gouvernement fédéral établit un prix à payer aux raffineurs pour leur brut. Ce prix, que l'on appelle le prix pondéré, équivaut, en janvier 1982, à 70.5 p. 100 du cours mondial. L'opposition prend bien garde de le dire aux Canadiens. En fait, le bon vieux pétrole conventionnel est maintenant à 54.4 p. 100 du cours mondial. L'opposition va-t-elle dire au peuple canadien combien les gouvernements albertain et fédéral ont offert de contribuer au projet Syncrude et les garanties qu'ils étaient disposés à offrir sur le reste du financement?

• (2150)

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Nous allons vous laisser ce plaisir.

**M. Ferguson:** Cela me surprendrait bien que l'opposition le fasse. En fait, j'ai entendu les messages publicitaires au sujet de la taxe imposée sur un litre d'essence et j'ai été interrogé à ce sujet. Je suis passé devant une station-service l'autre jour. J'ai vu que l'essence s'y vendait 39.4c. le litre, et je suis entré pour vérifier. La taxe routière du gouvernement ontarien s'élève à 6.3c. le litre. La part totale du gouvernement du Canada se chiffre à 7.41c. De ce montant, 0.72c. sont prélevés au titre de la taxe de canadianisation qui sert à payer l'acquisition de Petrofina, laquelle sera payée en septembre; 2.04 le sont en taxe de vente; 1.5c. en taxe d'accise et 2.79c. en impôt en amont sur les sociétés. Les provinces productrices obtiennent 4.86c., et l'industrie pétrolière touche 16.87c. ou 42.9 p. 100 du total. En outre, la taxe d'indemnisation pétrolière revient aux sociétés pétrolières. En fait, le total que perçoivent les sociétés pétrolières ne représente pas le tiers du prix de l'essence, mais un peu plus de 50 p. 100.

Je tiens à attirer l'attention des députés sur la déclaration du président de la société Suncor dans son rapport annuel. Il a dit qu'après des mois d'incertitude, l'industrie avait obtenu pour les sables bitumineux un prix supérieur payable à compter du 1er janvier 1982, et que la société Suncor se voyait maintenant au seuil d'une nouvelle ère de développement.

J'espère que les députés de l'opposition comprennent la nécessité de communiquer ces faits aux Canadiens, chose qu'ils ont lamentablement négligé de faire dans leur rôle de députés de l'opposition.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Regina-Est (M. de Jong) invoque le Règlement.

**M. de Jong:** Monsieur l'Orateur, le temps me permet-il de poser une question au député?

**M. l'Orateur adjoint:** Le temps de parole du député est expiré. Une question peut lui être posée seulement du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis que l'on ait prolongé le débat pour me permettre d'aborder cette question importante. J'ai quitté ma circonscription pour revenir à Ottawa en avion participer au débat. Je vais profiter des quelques minutes qui me sont accordées pour résumer exactement le débat d'aujourd'hui que j'ai suivi dans l'avion qui me ramenait dans la capitale nationale.

J'ai appris avec grand intérêt le sujet du débat d'aujourd'hui. La motion porte sur la publicité qui est effectivement un problème très important. Il est question d'un type de publicité en particulier, la publicité tendancieuse financée par le gouvernement et des sondages d'opinion organisés par ce même gouvernement.

Nous ne sommes pas d'accord pour ce qui est de la façon dont le gouvernement s'en sert. J'aimerais donner quelques conseils au gouvernement car j'estime qu'un parti a le devoir de préserver le régime libéral traditionnel instauré à l'époque de la Confédération. Malheureusement, le premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement ont contribué à la dégradation des principes du libéralisme au point que Wilfrid Laurier doit se retourner dans sa tombe et que Mackenzie King doit observer ce qui se passe dans cette chambre où il a passé tant de temps et se demander ce qui est arrivé au parti libéral qui jadis était un parti fier.

Si je veux aider le plus possible le gouvernement, je ne peux que lui conseiller de tirer les leçons voulues de ce qui est arrivé au Nouveau parti démocratique en Saskatchewan. Il a lancé une campagne publicitaire tapageuse et très coûteuse pour vanter les mérites de la social-démocratie. Ce gouvernement a dépensé des millions de dollars pour renseigner la population de la Saskatchewan sur la famille des sociétés de la Couronne. Les gens se sont alors posé la même question que le reste des Canadiens. Puisque les choses vont si bien, si l'on en croit cette campagne publicitaire gouvernementale tapageuse et coûteuse, comment se fait-il que je ne puis faire mes paiements hypothécaires? Pourquoi ne puis-je payer la facture d'épicerie de ma famille? Ce sont les mêmes questions que la population du Canada se pose parce qu'elle voit le gaspillage que le gouvernement fait dans ses campagnes publicitaires.

Il ne s'agit pas d'une publicité destinée à donner aux gens de l'information ou à leur brosser un tableau de la situation. Il s'agit plutôt d'une campagne publicitaire dont Goebbels aurait été fier. Elle a pour but de promouvoir les politiques du parti libéral aux frais du contribuable. Voilà le problème auquel nous faisons face au cours du présent débat. Nous essayons de faire comprendre au gouvernement qu'il peut très bien dépenser de l'argent pour des campagnes de publicité qui visent vraiment à rendre service aux électeurs et aux contribuables canadiens, mais que ce n'est pas une bonne chose de dépenser les fonds publics pour promouvoir les politiques du parti au pouvoir.

La paranoïa qui règne au sein du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir s'est manifestée de bien des façons. Comme les porte-parole des ministériels nous le répètent constamment, le parti d'en face se sent obligé de répondre à des affirmations mensongères de l'opposition que les méchants journalistes font circuler partout au Canada, parce qu'on ne peut faire confiance ni aux députés de l'opposition ni à la presse et que le gouvernement doit donc dépenser l'argent des contribuables pour dire la vérité au public. C'est une philosophie dont Goebbels serait très fier. Oui, Goebbels comprendrait cette sorte de mentalité. Mais ce raisonnement est boîteux. Il est boîteux pour des raisons économiques et il est boîteux parce qu'il reflète une certaine orientation politique.

Je vois qu'il est presque 10 heures, monsieur l'Orateur, mais il me reste encore deux minutes. Le gouvernement actuel était prêt à s'attaquer à Radio-Canada parce qu'il jugeait que sa politique était présentée sous un faux jour par le gouvernement provincial au Québec. Que M. Goyer, un ancien collègue du ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), soit prié de dresser la liste des opposants extra-parlementaires, des ennemis du gouvernement, montre bien la mentalité qui règne dans ce gouvernement et le porte à dépenser l'argent des contribuables afin de rectifier les faits aux yeux des Canadiens, plutôt que d'avoir assez de courage, de conviction et de finesse pour aller les rencontrer sur place, comme nous, de l'opposition, devons le faire . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre qu'en vertu du paragraphe 1 de l'article 58 du Règlement, le débat de la motion est terminé.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LES SUBSTANCES DANGEREUSES—ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE EN VUE D'AIDER LES VICTIMES DE LA MIUF À GASPÉ

**M. Alexandre Cyr (Gaspé):** Monsieur le président, le 7 avril 1982, je demandais à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) de dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement du Canada entendait prendre pour venir en aide aux victimes de la MIUF. Le 23 avril, l'honorable ministre a déposé en cette Chambre un rapport d'étape sur le programme d'aide financière pour les maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde. Si je me réfère à ce document, je vois qu'on y indique qu'un appareil utilisant le principe de filtre chimique pourrait s'avérer une méthode efficace de réduire le taux d'urée-formaldéhyde. Cependant, jusqu'à ce jour, aucun appareil mis à l'essai n'a été considéré comme sûr et économique. Le Centre MIUF et le Conseil national de recherche procèdent actuellement à l'examen de plusieurs appareils qui pourraient être utilisés dans les maisons.

• (2200)

Le même rapport parle également d'un système de priorités, et je cite:

> Puisque le programme doit venir en aide à plusieurs milliers de propriétaires, il est impossible de traiter toutes les demandes en même temps. Par conséquent, un système de priorités a été mis sur pied afin que les propriétaires souffrant de troubles de santé graves soient traités de façon urgente. Le Centre a demandé aux groupements de propriétaires et aux gouvernements provinciaux de leur fournir les noms et adresses des personnes qui sont en situation d'urgence.

Monsieur le président, c'est de cette question d'urgence que je désire parler dans les quelques minutes qui vont suivre.

En Gaspésie, plusieurs centaines de propriétaires possédant des maisons de 50 ans ou plus ont isolé leur domicile avec de la mousse d'urée-formol et la majorité des propriétaires sont âgés de 60 ans ou plus et vivent de leur pension ou de revenus fixes. Les murs de ces maisons sont de 7 à 9 pouces d'épaisseur, et le toit est du style gaspésien, avec une courbe très prononcée, ainsi que des lucarnes. Les propriétaires ont suivi les directives du gouvernement du Canada afin d'économiser l'énergie et ont demandé la subvention pour l'isolation des maisons. La majorité des propriétaires qui ont utilisé la mousse isolante d'urée-formaldéhyde sont maintenant aux prises avec des problèmes de santé et doivent se trouver un autre logis, ce qui n'est pas facile dans une région comme la nôtre.

Monsieur le président, même si le gouvernement du Canada offre une subvention de $5,000 pour enlever cette mousse des murs des maisons, où le propriétaire qui est en chômage ou encore qui bénéficie du bien-être social où prendra-t-il les autres $10,000 pour faire effectuer les travaux? Même ceux et celles qui ont un emploi permanent et dont la propriété a été hypothéquée pour effectuer les travaux d'isolation ne peuvent plus emprunter à un taux de 20 p. 100 pour enlever des murs et des plafonds la mousse. Je possède des preuves et des certificats médicaux selon lesquels des enfants et des personnes âgées qui souffrent de problèmes de santé doivent quitter leur logis. La situation est plus critique en hiver lorsque les fenêtres sont fermées et le chauffage très élevé. Il est évident qu'il faut en collaboration avec les provinces un autre programme d'aide financière à ces familles et c'est urgent. Les travaux doivent être exécutés dès l'été 1982 car les victimes de la MIUF ne peuvent plus attendre. Il est regrettable que les gouvernements fédéral et provinciaux ne prennent pas plus au sérieux et avec plus de sympathie les problèmes que rencontrent les victimes de la mousse. Monsieur le président, l'honorable ministre a déposé le projet de loi C-109, intitulé: Loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol. Et lorsqu'on parle d'aide à l'article 3, on dit ceci, et je cite:

Le ministre, sur demande de la personne qui établit, selon les modalités réglementaires, qu'elle est admissible, aux termes des règlements, à une aide financière pour une habitation isolée à la mousse d'urée-formol, peut lui verser, sous réserve des règlements, un montant qui ne dépasse pas le montant maximal prévu par les règlements.

Comme mon temps de parole s'écoule, monsieur le président, je désire informer la Chambre que je me propose de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi afin de défendre les intérêts des gens que je représente à la Chambre, les victimes de la mousse d'urée-formol, et surtout ceux qui sont dans des situations financières précaires.

• (2205)

[*Traduction*]

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, pour répondre aux inquiétudes manifestement sincères du député de Gaspé (M. Cyr) au sujet des propriétaires de maison qui connaissent des graves difficultés à cause de la MIUF, permettez-moi d'approfondir les questions qu'il a soulevées.

En ce qui concerne les instances que le ministre fait aux provinces pour qu'elles aident davantage les victimes de la MIUF, nous en sommes pas plus avancés qu'en juin 1980. A la conférence fédérale-provinciale des ministres de la consommation qui avait alors lieu à Saskatoon, le ministre avait demandé à ses homologues s'assumer leurs responsabilités à l'égard de la formation ou de l'octroi de permis aux compagnies installant des produits isolants. Comme il n'avait toujours pas obtenu de réponse au moment de la conférence de Québec en 1981, il s'est senti obligé de réitérer sa demande en rappelant aux provinces qu'il leur incombait de vérifier la compétence des installateurs de produits isolants. La plupart d'entre elles se sont contentées d'examiner la question.

Quand le gouvernement a décidé, en décembre 1980, d'interdire temporairement l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde en vertu des dispositions de la loi sur les produits dangereux, certaines assemblées législatives ont commencé à établir des programmes pour permettre aux propriétaires de maisons isolées à la MUIF de vérifier s'il y avait chez eux une concentration excessive de gaz d'urée-formaldéhyde. Les provinces reconnaissaient enfin leurs responsabilités morales, mais elles ont vite fait de les oublier quand le gouvernement fédéral a parlé d'instaurer un programme de tests à l'automne 1981.

A l'heure actuelle, pratiquement toutes les provinces ont cessé de procéder à des tests pour calmer les inquiétudes de la population. Elles laissent au gouvernement fédéral le soin de s'en charger, tandis qu'elles se défilent. Même si elles ont manifesté leur indifférence en refusant, d'une part, de vérifier la compétence des installateurs de MIUF et, d'autre part, en abandonnant le programme de tests qu'elles avaient lancé, nous allons continuer à exercer des pressions pour qu'elles aident davantage les propriétaires de maison.

Le député de Gaspé n'ignore certainement pas que le gouvernement fédéral n'est pas resté les bras croisés pendant que les provinces se défilaient. Le centre d'information et de coordination sur la MIUF créé en juin dernier a permis de concentrer les efforts et les connaissances de tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral s'intéressant au problème causé par l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde. Le programme d'aide de 110 millions à l'intention des propriétaires de maisons isolées à la MIUF, lancé en décembre 1981, était accompagné d'un programme de publicité nationale recommandant aux Canadiens concernés de s'inscrire.

Le gouvernement fédéral offre à tous les propriétaires de maisons isolées à la MIUF du Canada des contrôles gratuits destinés à vérifier la teneur en gaz d'urée-formaldéhyde de l'atmosphère de leur maison. Lorsqu'il y a lieu de prendre des mesures correctrices, les propriétaires ont droit à des contrôles complets et à des conseils techniques gratuits, ainsi qu'à une aide financière non imposable pouvant atteindre $5,000. En outre, nous savons que beaucoup d'ennuis éprouvés avec la MIUF viennent d'une pose incorrecte. Pour que les mesures correctrices soient convenablement exécutées, une formation va être assurée aux entrepreneurs et aux simples propriétaires. En outre, pour assurer une précision élevée des essais et travaux de laboratoire, un programme spécial d'enregistrement des établissements privés est en voie d'exécution.

Et finalement, pour répondre à la question du député qui demandait de recourir au programme d'aide à la remise en état des logements de la Société canadienne d'hypothèques et du logement, je répéterai ce qu'a déjà déclaré le ministre, c'est-à-dire que le programme de 110 millions déjà en place est de beaucoup supérieur.

**Des voix:** Bravo!

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL—LE PROJET ALSANDS—LE BARÈME DES REDEVANCES ET DES TAXES

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, le 29 avril j'interrogeais le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au sujet du retard de l'abandon ultérieur du projet Alsands à Fort McMurray. Plus précisément, je demandais au ministre s'il avait offert ou convenu de réduire son arnaquage fiscal monstre, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui éponge le cash-flow des sociétés en ne leur laissant pas suffisamment d'argent pour le service de la dette correspondant aux 13 milliards d'investissement que cela nécessite dans le nord de l'Alberta.

• (2210)

Le désastre de vendredi dernier sera considéré comme l'un des pires événements de toute l'histoire du Canada. L'esprit d'initiative des Canadiens en a reçu un dur coup. Aujourd'hui, harcelé de questions au sujet des retards, de l'interruption, du report, puis de l'annulation du projet Alsands, nous avons vu le ministre éluder les questions. Cela ne le préoccupe pas. Il a dit que nous avions bien d'autres projets pour l'an prochain. Je ne m'habitue pas à voir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prendre la parole tous les jours à la Chambre pour, me semble-t-il, induire en erreur les Canadiens. Jamais le ministre n'a voulu reconnaître le problème réel, celui créé par le programme énergétique national qui s'est attaqué à notre seule industrie solide. Cette industrie est située dans les provinces des Prairies. Il vient de signer son arrêt de mort.

Les faillites font rage dans cette industrie. Des entreprises de service des sociétés pétrolières font faillite. Les petites ne résistent pas. Le chômage atteint des sommets sans précédent. Un vent de désespoir souffle sur l'Alberta. Des gens qui avaient investi toutes leurs économies dans ces immenses projets sont maintenant acculés à la faillite et risquent de perdre ce qu'ils avaient accumulé au fil des années.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est responsable de cet état de choses. Il est indéniable que si le ministre avait laissé les choses suivre leur cours il y a deux ans, au lieu de faire main basse sur les ressources de ces sociétés, ces projets seraient déjà à demi réalisés. Voilà ce qui serait arrivé si les libéraux n'avaient pas siégé sur les banquettes ministérielles. C'est un véritable crime.

Les journaux de vendredi et de samedi proclamaient la mort de Alsands. C'est le pays tout entier qui se meurt. C'est le désespoir. C'est la dépression. Il est inimaginable que le ministre ne tente de relancer ces projets immédiatement.

Le ministre a encore un mois pour se décider à appeler le consortium Alsands, à demander une rencontre pour tenter de réviser la politique énergétique nationale afin de permettre à l'investissement privé de développer notre économie. C'est tout ce qu'il a à faire. Et c'est tout ce que je lui demande ce soir.

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, après l'annonce du 30 avril, dans laquelle les sociétés pétrolières privées participant au projet Alsands ont déclaré forfait, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a divulgué les modalités de la dernière proposition faite conjointement par le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta. Cette offre aurait en grande partie protégé ces sociétés privées des risques financiers. En somme, l'appui direct et indirect du Canada et de l'Alberta aurait été porté à 84 p. 100 du projet évalué à 13.9 milliards. Ce soutien important aurait été accordé à une société indépendante qui aurait été affranchie de l'imposition jusqu'après le remboursement du prêt.

L'offre dont étaient saisies les compagnies lorsqu'elles ont décidé de se retirer aurait assuré à Alsands des avantages correspondant à un prêt garanti promis plus tôt par l'Alberta ainsi que d'autres avantages garantis comparables à ceux qu'une société imposable obtiendrait normalement en utilisant les dispositions ordinaires d'amortissement.

• (2215)

Monsieur l'Orateur, je signale que cette offre visait à limiter considérablement les principaux risques qui préoccupaient les compagnies, en ce qui concerne les ressources d'autofinancement et les prix.

Je voudrais exposer brièvement certaines clauses de l'offre faite par les gouvernements du Canada et de l'Alberta aux compagnies qui devaient participer au projet Alsands.

Premièrement, la participation des entreprises privées serait d'au moins 50 p. 100 mais au lieu des déductions d'impôts habituelles au titre de l'amortissement, les deux gouvernements sont disposés à offrir des garanties d'emprunt représentant au plus 68 p. 100 des dépenses faites par les compagnies privées tant que l'usine ne serait pas productive.

Deuxièmement, aucun remboursement des intérêts ni du principal ne serait exigé avant que l'usine ne produise. Les intérêts sur l'emprunt garanti seraient capitalisés et ajoutés au solde du prêt non réglé, et le montant de la garantie serait relevé en conséquence.

Troisièmement, après le début de la production, 58 p. 100 des recettes nettes du secteur privé serviraient à rembourser l'emprunt. Les recettes nettes équivalent aux recettes brutes dont il convient de déduire 110 p. 100 des frais d'exploitation, les mises de fonds supplémentaires et les redevances brutes de l'Alberta qui s'élèvent à 5 p. 100.

Quatrièmement, les recettes nettes qu'en tirera le secteur privé ne seront pas assujetties à l'impôt sur le revenu ni à d'autres taxes, ni aux redevances de l'Alberta sur les recettes nettes, tant que les emprunts ne seront pas remboursés. Une fois ceux-ci remboursés, les recettes du secteur privé seront assujetties à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur les recettes provenant du pétrole et du gaz, et aux redevances.

Cinquièmement, la participation de l'Alberta, qui ne doit pas dépasser 25 p. 100 du capital, ne sera pas assujettie à la taxe fédérale. Lorsque la production aura atteint cinq millions de barils, l'Alberta devrait obtenir une redevance brute qui s'élèvera à 1 p. 100 tous les 18 mois, jusqu'à concurrence de 5 p. 100, tant que les prêts garantis n'auront pas été remboursés. Par la suite, l'Alberta touchera la plus grande des deux sommes suivantes, soit une redevance de 5 p. 100, soit une redevance représentant 30 p. 100 des recettes nettes.

Sixièmement, la participation du gouvernement fédéral, qui ne dépassera pas 25 p. 100 du capital, sera assujettie aux mêmes taxes provinciales et redevances que le secteur privé.

Septièmement, lorsque la taxe sur les recettes pétrolières et gazières entrera en vigueur, une fois que les prêts garantis auront été remboursés, elle sera fixée à 16 p. 100, mais la taxe acquittée par le secteur privé ne dépassera pas ses redevances.

Huitièmement, ces propositions remplaceraient toutes les dispositions qui figurent dans l'accord Canada-Alberta du 1er septembre 1981 concernant le projet Alsands, sauf celles concernant le prix du pétrole synthétique.

Finalement, les prix du brut synthétique seraient fonction de la qualité du produit et la production ne serait pas fixée en fonction de la demande.

Si les excédents internationaux de pétrole se résorbent, si les taux d'intérêt baissent et que la progression des prix ralentit, je crois que le projet Alsands pourrait revivre, possiblement d'ici un an. Le projet pourrait même être réalisé à moindre coût pour les contribuables canadiens. Entretemps, il faudrait continuer de collaborer avec le gouvernement de l'Alberta en insistant sur le développement de l'industrie, pour compenser en partie les activités qui devaient découler du projet Alsands.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES REVENDICATIONS FRANÇAISES RELATIVES AUX ÎLES SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Merci, monsieur l'Orateur. Lorsque le président puis le premier ministre de la France sont venus au Canada le mois dernier, de nombreux Canadiens espéraient qu'on sortirait de l'impasse à l'égard des revendications de la France qui veut étendre sa zone maritime autour de Saint-Pierre-et-Miquelon jusque dans le golfe du Saint Laurent. C'est pour cette raison que le 23 avril, comme en témoigne la page 16555 du hansard, j'ai questionné le premier ministre (M. Trudeau) au sujet des entretiens qu'il avait pu avoir à ce sujet avec le président ou le premier ministre; avec sa désinvolture habituelle, il m'a invité à me mêler de mes oignons comme si la question n'intéressait que lui. Je tiens à l'assurer, monsieur l'Orateur, par votre intermédiaire et par le truchement du secrétaire parlementaire qui me répondra ce soir, que d'autres Canadiens s'intéressent à cette question et sa désinvolture et son insouciance sont tout à fait déplacées et ne rassureront pas tous ceux que cette question préoccupe.

Ces revendications sont très importantes. La première question que je voudrais poser au gouvernement est la suivante. Va-t-il révéler quelles sont exactement les revendications de la France? Combien de milliers de milles carrés sont en cause à l'entrée du Golfe? Quels principes invoquent les Français à l'appui de leurs revendications? Veulent-ils revendiquer jusqu'à 200 milles marins dans les approches du Golfe?

• (2220)

J'ai demandé des renseignements plus précis sur les revendications françaises sur ces eaux parce que j'estime que si elles étaient connues de l'opinion canadienne, la base de négociation de la France serait grandement décriée car, ces revendications françaises sont presque révoltantes. Pourquoi alors ne pas faire connaître les revendications révoltantes de la France, pour mobiliser l'opinion canadienne à leur encontre?

J'ai une deuxième série de questions qui concerne une liste de documents paraphés dès 1972 au niveau des ambassadeurs, et portant acceptation des revendications françaises sur ces eaux. Cette série de documents qui, je le suppose, étaient des documents de négociation ont été depuis lors répudiés par le Canada, si je ne m'abuse, et cependant on m'informe qu'ils ont été utilisés par les Français à La Haye dans leur tentative de régler avec la Grande-Bretagne la délimitation de la frontière maritime franco-britannique au voisinage des îles de la Manche.

Voici ce que je demande: le gouvernement peut-il déposer cet échange de documents, qui décrivent sans doute une entente de principe? Son hésitation à le faire, surtout après l'avoir rejeté, comme il l'a fait, je crois, ne peut que traduire son intention de cacher aux Canadiens une position qu'il a prise à l'époque à l'égard des frontières des Maritimes dans le golfe du Saint-Laurent et qu'il espère faire oublier aujourd'hui.

Comme le gouvernement le sait, la «zone économique exclusive» des 200 milles, déclarée de façon unilatérale il y a près de cinq ans par le Canada, est à deux doigts d'être consacrée dans le droit international. L'une des étapes de ce processus a été franchie pas plus tard que vendredi dernier, à New-York, par un vote de 130 contre 4, avec 17 abstentions, lors de la Convention internationale sur le droit de la mer. J'espère que nous pourrons en discuter une autre fois.

Ce qui me préoccupe ce soir, toutefois, c'est qu'au beau milieu de cette zone de 200 milles qui constituera la zone économique exclusive du Canada, les Français réclament une enclave importante et exigent sans doute également le libre accès à cette enclave depuis la haute mer. Quelles garanties ont nos pêcheurs que même en l'absence d'un tel corridor les pêcheurs français ne rempliront pas leurs cales en transit. Les navires de patrouille du ministère des Pêches sont-ils assez nombreux pour surveiller ces bateaux? Et qu'en est-il des eaux territoriales autour de Saint-Pierre-et-Miquelon? Et des droits de transit pour les civils et pour les compagnies aériennes? Qu'en est-il des ressources souterraines et des revendications de la France à ce sujet? Le Canada va-t-il renoncer à une part encore plus grande de ses richesses pour apaiser un allié passif de l'OTAN pour des raisons internes? Le gouvernement devra clarifier sa position à l'égard de la France à un moment ou à un autre. A mon sens, il vaut mieux le faire maintenant que plus tard.

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je sais certainement gré au député de l'intérêt qu'il manifeste pour la question. Le premier ministre (M. Trudeau) a déjà abordé la question, surtout en parlant de la visite qu'a faite le Premier ministre français aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon avant de se rendre ici même, à Ottawa. Le premier ministre du Canada a fait savoir qu'il n'y avait pas lieu de faire des conjectures sur les raisons pour lesquelles son homologue français a visité ces îles avant de venir à Ottawa, ou encore de s'interroger sur l'objet de cette visite, sauf que c'était un geste tout à fait naturel puisque les îles constituent un département français d'outre-mer et qu'il est donc tout à fait opportun que le Premier ministre français s'y arrête quand il en a l'occasion. Sa visite au Canada lui fournissait pareille occasion.

Il n'y a pas nécessairement grand lien entre cette affaire et le désaccord qui oppose à l'heure actuelle le Canada et la France à propos de la délimitation de la frontière maritime. Le premier ministre français aurait très bien pu visiter ces îles. Néanmoins, le fait de se rendre sur place lui aura permis de constater de lui-même la situation et de mieux comprendre les sentiments des insulaires. Comme vous le savez, d'après leur conférence de presse commune, les deux premiers ministres ont abordé de façon fort positive le sujet de la délimitation de la frontière des Maritimes au large des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Le premier ministre français a naturellement exposé les préoccupations des insulaires et les deux parties ont con-

venu que la solution idéale était d'en arriver à un accord négocié. Les Français connaissent la position du gouvernement du Canada et, comme toujours, ce dernier demeure disposé à reprendre les négociations pour en arriver à une solution qui serait mutuellement acceptable.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 25, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 4 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CONGÉ DE PATERNITÉ PROPOSÉ POUR LES POSTIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, le gouvernement fédéral examine une proposition de Jean-Claude Parrot, président du Syndicat des postiers du Canada, selon laquelle les pères obtiendraient un congé de maternité payé de neuf mois après la naissance d'un enfant. Cette idée rallie l'appui du Nouveau parti démocratique. Comme cela coûterait très cher aux contribuables et créerait un précédent absurde et coûteux dans les secteurs public et privé, je propose, appuyé par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin):

Que le gouvernement refuse de négocier une proposition qui risque d'exaspérer les contribuables canadiens déjà irrités et pressurés.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA MARCHE DES PARTISANS DU MOUVEMENT SOLIDARITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, devant le courage du mouvement polonais Solidarité qui a défié hier un gouvernement communiste militaire impitoyable, armé de lances d'incendie, de gaz lacrymogènes et de matraques, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre reproche au premier ministre du Canada d'avoir approuvé l'imposition de la loi martiale en Pologne.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DES MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, la politique énergétique nationale la plus radicale, la plus unilatérale et la plus vorace jamais imposée par un ministre de l'Énergie du Canada a maintenant tué le projet Alsands, tout comme elle avait tué le projet de Cold Lake l'année dernière. Le budget le plus destructeur jamais imposé aux Canadiens est en train de détruire l'infrastructure de notre pays, provoquant un chômage massif, des saisies de maisons, d'exploitations agricoles, de petites entreprises, et semant la ruine et la désolation. Les Canadiens ne peuvent plus faire confiance à un gouvernement qui use de mensonges, de déclarations trompeuses et de publicité rusée pour promouvoir des objectifs ouvertement politiques. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que les députés libéraux d'arrière-ban montrent qu'ils ont un peu de cran et de cœur au ventre et qu'ils prennent la part des Canadiens en nous aidant à chasser les titulaires des fauteuils de la première rangée qui ont orchestré la destruction du pays.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Français*]

### L'EMPLOI

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CRÉER DES EMPLOIS DANS LA RÉGION DE VALLEYFIELD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

La région de Valleyfield au Québec vient d'être durement touchée par des fermetures d'usines. Près de 1,200 travailleurs ont été mis à pied ces derniers jours aux usines Dupont du Canada et Dominion Textile.

Étant donné l'échec lamentable de la stratégie industrielle du gouvernement fédéral et du peu d'attention que l'on accorde aux victimes des fermetures d'usines, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que cette Chambre demande au gouvernement de mettre sur pied immédiatement des programmes de création d'emplois afin de soulager cette région.

**Mme le Président:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

*Article 43 du Règlement*

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Traduction*]

## LA CONSTRUCTION NAVALE

LES MISES À PIED À PICTOU (N.-É.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Hier, madame le Président, la société de construction navale Ferguson Industries Ltd., de Pictou, Nouvelle-Écosse, le plus gros employeur de la localité et dont dépendent plusieurs centaines d'emplois, a été contrainte de mettre à pied la majorité de ses employés. Ce dernier coup dur, à un moment où la région souffre d'un chômage aigu, suscite une vive inquiétude. Je propose donc, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre des Approvisionnements et Services interviennent de toute urgence dans cette affaire, dont je leur ai communiqué aujourd'hui le détail personnellement, et qu'ils fassent en sorte que le gouvernement fédéral paie immédiatement à cette société au moins la majeure partie des 3.8 millions de dollars qu'il lui doit, ce qui incitera le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à accorder à cette société une aide provisoire pour protéger sa main-d'œuvre en péril. Que, en outre, le ministre de l'Industrie et du Commerce exhorte de nouveau ses collègues du cabinet à modifier les programmes de développement économique qui font tant de tort à notre pays, et dans ce cas-ci, celui qui prévoit la réduction des subventions aux chantiers navals et l'abandon d'autres formes d'aide à l'intention des travailleurs des petits chantiers navals d'un bout à l'autre du Canada.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES FAILLITES

L'ACCROISSEMENT EN NOMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, étant donné l'augmentation énorme du nombre des faillites et des mises sous séquestre, au point où cette activité a maintenant, et de loin, le taux de croissance le plus élevé au Canada et où de nouvelles possibilités d'emploi apparaissent d'heure en heure, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre recommande à l'Association canadienne des syndics de faillite de nommer le ministre des Finances l'homme de l'année pour avoir énormement contribué par ses efforts délibérés à promouvoir les faillites et les mises sous séquestre au Canada.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

• (1410)

## L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DU LAC ONTARIO—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que les tribunaux américains ont décidé d'approuver l'entente intervenue entre la Hooker Chemical Company et le gouvernement des États-Unis à propos du dépotoir de déchets chimiques de Hyde Park, et vu que cette entente inquiète grandement les Canadiens et représente une menace sérieuse pour le lac Ontario, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre exhorte le premier ministre à demander la tenue d'une réunion au sommet avec le président Ronald Reagan afin de faire savoir au gouvernement américain que le Canada s'inquiète grandement de l'avenir du lac Ontario et s'assurer par tous les moyens que le gouvernement des États-Unis prendra les mesures nécessaires à l'assainissement des dépotoirs chimiques qui longent les rives de la Niagara, du côté américain.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À LA SOCIÉTÉ JARVIS CLARK À NORTH BAY (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, 167 employés de la société Jarvis Clark, une entreprise bien établie de fabrication d'équipement minier de North Bay, risquent d'être bientôt mis à pied à cause du marasme économique du Canada. Outre les difficultés qui assaillent la société Jarvis Clark et ses employés il se pourrait, et c'est là une éventualité angoissante, qu'une subvention du MEER soit accordée à un consortium pour établir une entreprise concurrentielle dans la région de Sudbury. Si cette subvention est accordée, ce sera sans aucun doute l'arrêt de mort de la société de North Bay; je propose donc avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est chargé du MEER, use de ses pouvoirs pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit utilisé pour aider les entreprises qui existent déjà et non pour en créer de nouvelles, et encore moins pour venir en aide à des entreprises se proposant d'offrir des biens et services concurrentiels.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'ENTREVUE PARUE DANS *LA PRESSE*—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Evans (Ottawa-Centre):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente, étant donné que lors d'une entrevue accordée à *La Presse* le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a reconnu que son parti «avait cherché une solution autre que celle du gouvernement mais n'en avait pas trouvé» et qu'il n'a donc pas «de meilleure solution» à proposer. Le très honorable chef de l'opposition a poursuivi en disant qu'il appuie les politiques du gouverneur de la Banque du Canada. Étant donné que les porte-parole conservateurs à la Chambre ont cherché à tromper le public canadien en donnant à entendre qu'ils avaient une solution de rechange à proposer pour résoudre les problèmes économiques du Canada, je propose, appuyé par le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson):

Que des exemplaires du texte de cette entrevue soient distribués à tous les membres du caucus conservateur dans l'espoir qu'ils fassent preuve de la même franchise et de la même honnêteté que leur chef dans la discussion de politiques économiques.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, apprenant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est aujourd'hui aux États-Unis, je tiens à proposer la motion suivante. Grand, mince et dégingandé, Marc le fallacieux arpente aujourd'hui les rues du Texas au lendemain de l'épreuve de force du corral d'Alsands. Je propose donc, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que les Texans se dépêchent de recouvrir leurs puits de pétrole, de fermer leurs stations-service et de trouver à J.R. un emploi de professeur de catéchisme.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Le député de Battlefords-Meadow Lake.

*Article 43 du Règlement*

## LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

ON S'OPPOSE À L'ESSAI DU MISSILE CRUISE AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné qu'une politique au sujet des usagers des installations a été mise au point pour l'aire de bombardement du lac Primerose qui chevauche la limite séparant l'Alberta et la Saskatchewan, étant donné l'indemnisation insuffisante accordée à ceux qui ont des ennuis à cause de l'activité militaire dans le voisinage de cette aire et comme une session extraordinaire de désarmement de l'ONU doit avoir lieu en juin pour débattre le désarmenent dans le monde, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que le gouvernement refuse d'autoriser la mise à l'essai du missile Cruise en territoire canadien, ce qui aura pour effet de nous retirer de la course aux armes nucléaires et de nous permettre d'agir à titre de médiateur entre les pays du monde qui veulent favoriser le gel et l'abandon des armes nucléaires.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE CHEF DE L'OPPOSITION

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que dans l'entrevue du très honorable chef de l'opposition (M. Clark), parue hier dans le journal *La Presse,* celui-ci a reconnu qu'il n'était pas «conservateur» ou autrement dit:

Il y avait une fois un chef nommé Joe
Qui n'avait pas les appuis qu'il faut
Il prétendait ne pas être conservateur
Mais rien que pour les honneurs
Il veut rester à la tête du parti
Pendant une bonne décennie

• (1415)

Aussi, je propose, appuyé par le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier):

Que le très honorable chef de l'opposition explique à la Chambre, et surtout aux députés de son parti, premièrement, quelles sont au juste ses allégeances politiques et, deuxièmement, quel parti il dirige.

**Mme le Président:** Il commence à y avoir pas mal de poètes parmi nous. Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Passons aux questions orales.

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ÉNERGIE

### LES PRÉVISIONS DE 1978 CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ET L'EMPLOI

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il se souvient sûrement qu'en 1978, son collègue d'alors, le ministre de l'Énergie, Alistair Gillespie, a fourni des documents préparatoires à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres. Ces documents faisaient état de 16 projets différents représentant 99,750 années-personnes en emplois directs et 323,250 années-personnes en emplois indirects. L'avenir économique du pays était lié à cet avenir énergétique. Quatre ans plus tard, 11 de ces 16 projets ont été annulés ou retardés et on attend toujours la création des 99,750 emplois promis . . .

**Mme le Président:** A l'ordre! Ce n'est pas parce que c'est la première question que le député doit prolonger indéfiniment son préambule. Je puis permettre une certaine entrée en matière, mais il y a des limites.

**M. Jarvis:** Comment le ministre des Finances peut-il justifier la perte de 71 p. 100 des emplois directs promis et de 80 p. 100 des emplois indirects? N'oublions pas que ce dernier pourcentage représente plus de 250,000 emplois. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour répondre aux attentes qu'il a créées publiquement et délibérément, pour remplacer ces emplois perdus et pour donner de l'espoir aux 1.5 million de chômeurs canadiens?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député se rappelle sûrement qu'au moment de la présentation du budget, nous avons publié un document intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80» dans lequel nous avons essayé de préciser les diverses possibilités qui s'offrent au Canada en matière économique. Dans ce document, nous indiquions que le secteur privé est le principal moteur de la croissance économique et que les décisions prises par les entreprises indépendantes en fonction de leur évaluation du marché orienteraient les choix. Ces principes, on en voit l'application dans l'abandon momentané, la remise à plus tard du projet Alsands. Je pense que le député comprendra que, dans les circonstances, les décisions prises dans le secteur privé ont, c'est évident, une incidence sur la réalisation de ces importants projets.

* * *

## LES FINANCES

### LE BUDGET—ON EN DEMANDE LE RETRAIT

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, à mon avis, le ministre a déposé deux budgets. Le premier, en octobre 1980, consistait essentiellement en une déclaration sur l'énergie d'après les prévisions de 1978 qui se sont révélées fausses dans une proportion de 70 à 80 p. 100; le deuxième, déposé en novembre dernier, reposait de nouveau sur des hypothèses qui ont toutes été contredites. Dans l'intérêt du Canada et notamment des travailleurs en chômage, le ministre veut-il accepter de retirer son budget de novembre pour le remplacer, d'ici à la fin de mai, par un autre qui tienne compte de la réalité canadienne?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, pour être bref, je ne répondrai qu'à la question, et ma réponse est non.

• (1420)

### ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, je voudrais poser une dernière question supplémentaire au ministre et lui demander s'il envisage d'épargner aux Canadiens les vives émotions qu'il leur cause constamment en leur donnant de fausses joies par ses promesses de relance économique grâce au projet Alsands et à celui de Cold Lake, et au projet de pipeline de l'Alaska—la liste n'en finit plus—alors que leurs espoirs sont anéantis les uns après les autres à la suite des délais, des annulations et des licenciements annoncés jour après jour? Après avoir présenté deux budgets catastrophiques dont les conjectures et les prévisions s'avèrent maintenant complètement erronées, qu'est-ce que le ministre attend pour présenter sa démission dans l'intérêt du pays?

**Des voix:** Démission! Démission!

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

**Des voix:** Démission! Démission!

**Mme le Président:** A l'ordre. Les députés pourraient-ils laisser le ministre répondre à la question?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je ne puis m'empêcher de constater que les démissions sont la marotte des membres du parti conservateur.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** Lorsqu'ils ne parlent pas de démission dans leurs propres rangs, il leur arrive de s'en prendre à un ministre de ce côté-ci.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacEachen:** Le député a parlé de vives émotions qui auraient été suscitées ou créées par le gouvernement du Canada. Il me semble que le député devrait savoir que le projet en question a été conçu par un grand nombre d'entreprises privées. Ces compagnies se sont regroupées en croyant . . .

**M. Clark:** Qu'il y avait un gouvernement sur lequel elles pouvaient compter.

**M. MacEachen:** . . . que la situation économique justifiait un investissement considérable de l'ordre de 15 milliards de dollars. Les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont collaboré et fait de leur mieux pour appuyer et faciliter la réalisation de ce projet. L'annulation du projet s'est faite en deux temps; tout d'abord, un certain nombre de participants au consortium se sont retirés de l'entreprise, puis à la fin de la semaine dernière, les entreprises privées qui s'intéressaient encore au projet ont abandonné la partie malgré l'aide considérable que les gouvernements du Canada et de l'Alberta s'étaient engagés à leur accorder.

**M. Shields:** Le secteur privé n'a pas confiance en vous.

**M. MacEachen:** Par conséquent, je ne crois pas que le député ait raison de parler d'émotions vives suscitées par le gouvernement du Canada. Le projet a été annulé parce que le secteur privé en a décidé ainsi, compte tenu de la situation économique internationale.

LES IMPÔTS DES INDUSTRIES DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser également au ministre des Finances. Le ministre sait que la principale raison de la mort du projet Alsands, après celle du projet de Cold Lake comme de nombreux autres grands projets énergétiques, c'est le Programme énergétique national, et plus spécialement les nouvelles taxes onéreuses qu'il comporte. Le gouvernement albertain, inquiet pour la santé de ce secteur, a réduit le montant de ses redevances. Mais quand on lui a demandé si le gouvernement fédéral emboîterait le pas, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu qu'il s'agissait d'une question de fiscalité et que cela relevait donc du ministre des Finances.

Maintenant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources permet au ministre des Finances de partager la responsabilité du PEN—ce qui est bien compréhensible parce qu'elle est assez lourde à porter—est-ce que le ministre des Finances va effectivement réduire ces nouvelles taxes onéreuses, pour redonner un peu de nerf à cette industrie qui pourrait devenir le moteur de la croissance économique future?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député demande si le gouvernement du Canada a l'intention de réaménager les impôts pour augmenter les ressources d'autofinancement du secteur énergétique. Le député doit savoir que les raisons données par le président de Shell pour mettre fin à ce projet n'ont rien à voir avec des difficultés de cet ordre. Elles se fondaient sur une évaluation des taux d'inflation à moyen et à long terme, de la demande de pétrole et de l'incertitude régnant sur l'évolution future des prix pétroliers.

• (1425)

**M. Clark:** Personne ne vous croit, Allan.

**M. MacEachen:** Je ne crois donc pas, madame le Président, que le remède indiqué par le député convienne à la conjoncture. Le chef de l'opposition dit que personne ne me croit.

**M. Nielsen:** Personne n'a confiance en vous.

**M. MacEachen:** Peut-être le chef de l'opposition croira-t-il le président de Shell, qui a invoqué ces raisons en annonçant l'abandon du projet.

**M. Andre:** Madame le Président, il serait préférable que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources partage ces responsabilités avec quelqu'un qui connaisse un peu le secteur énergétique.

**M. Chénier:** Pas vous en tout cas.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE EXAMINE LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES TAXES

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre sait très bien que les dernières taxes sur le pétrole et le gaz résultent principalement de l'annulation du projet de Cold Lake, de l'expansion de Syncrude, de la suspension du projet Alsands et de bien d'autres, dont des projets de développement pétrochimiques d'où Shell s'est retirée parce que le Programme énergétique national a restreint ses moyens de financement. C'est ainsi que des milliards de dollars d'investissement se sont envolés. Et des centaines de milliers d'emplois ont été perdus parce que ces entreprises ne peuvent investir, écrasées qu'elles sont de taxes trop lourdes.

Si le ministre peut être convaincu—et nous voulons lui prouver qu'une réduction de ces taxes non seulement ne coûterait rien au gouvernement mais lui procurerait des recettes accrues du fait des impôts que devraient payer les centaines de milliers de Canadiens qui seraient réembauchés, sans compter la diminution des prestations d'assurance-chômage—le ministre voudrait-il examiner ces arguments, nous permettre d'espérer que ces taxes pourraient être réduites pour redonner ainsi quelque vigueur à ce secteur d'activités qui, chacun en convient, pourrait sortir l'économie du marasme où elle s'enlise à l'heure actuelle.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je répondrai en deux points à la question du député.

**M. Nielsen:** Non et non.

**M. MacEachen:** Je rappellerai d'abord que dans d'autres pays dont les États-Unis, la France et le Venezuela, des projets énergétiques d'envergure ont été annulés ou reportés à cause de l'incertitude créée par les cours mondiaux et l'inflation. Il est à la fois injuste et inexact d'attribuer toutes les difficultés que notre industrie éprouve au Programme énergétique national comme si ce dernier pouvait se faire sentir aux États-Unis, en France ou au Venezuela.

**M. Clark:** Dans quelle mesure vous sentez-vous responsable Allan?

**M. MacEachen:** Je crois que le député profite de toute occasion pour dénigrer le Programme énergétique national, programme qui a l'appui de la majorité du public canadien.

**M. Andre:** Vous vous trompez. Il est si mauvais qu'il n'a pas besoin de détracteur.

* * *

## L'ÉCONOMIE

### LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, les Canadiens veulent savoir ce que le gouvernement du Canada fait actuellement pour résoudre les graves problèmes de l'heure. Ils n'ont pas envie d'assister à des discussions interminables pour savoir comment on en est venu là. Étant donné que les trois projets, Alsands, Cold Lake et le gazoduc de l'Alaska . . .

**M. Nielsen:** Contre lequel vous avez voté.

**M. Broadbent:** . . . ont été soit suspendus, soit reportés alors qu'ils représentent 77 milliards de dollars d'investissement qui d'après la stratégie du gouvernement, auraient créé des emplois dans le secteur manufacturier et dans celui des ressources, le ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement a l'intention de faire pour créer ces emplois dans le secteur manufacturier, emplois dont nous avons désespérément besoin au Canada?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Comme vous le savez, madame le Président, il est extrêmement intéressant de suivre les méandres des députés du Nouveau parti démocratique. J'ai entendu l'autre jour à la Chambre le chef du Nouveau parti démocratique reprocher au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une offre généreuse pour relancer le programme Alsands. Il nous a accusés de brader les ressources au profit des compagnies pétrolières. C'est ce qu'il a dit. Aujourd'hui que le projet Alsands est tombé à l'eau, il nous reproche de ne pas être parvenus à le réaliser.

• (1430)

**M. Broadbent:** Madame le Président, avant de poser ma deuxième question, je voudrais faire remarquer au ministre que nous étions contre le fait de donner des millions de dollars aux multinationales; nous voulions, au cas où ce projet serait réalisé, qu'ils soit la propriété de nos concitoyens.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

### LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS L'OUEST DU CANADA

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, étant donné que ces trois projets d'exploitation des ressources naturelles, qui devaient permettre d'offrir des emplois dans l'Ouest, sont tombés à l'eau ou reportés sine die, je voudrais savoir ce que le gouvernement compte faire pour créer des emplois dans le secteur manufacturier de l'Ouest, afin de remédier à la crise de l'emploi dans cette partie du pays?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député nous fournit une nouvelle preuve de son incohérence. Je n'ai pas oublié qu'au moment des négociations avec les États-Unis au sujet du pipe-line et du dépôt du bill concernant ce projet, ce sont les députés néo-démocrates qui étaient le plus farouchement opposés au projet.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** Ils étaient tous contre le gazoduc de l'Alaska, et les voilà qui versent des larmes hypocrites à cause du report de deux ans.

**M. Broadbent:** Madame le Président, le ministre ment une fois de plus et induit les députés en erreur.

**Des voix:** Règlement!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ne soyez pas bas!

**Mme le Président:** A l'ordre. Je pense que le temps est venu d'interrompre cet échange. Je voudrais que le député d'Oshawa reformule sa phrase.

**M. Broadbent:** Je tiens à préciser que nous nous sommes opposés au projet de loi auquel le ministre fait allusion pour la bonne raison qu'il n'avait pas obtenu les garanties absolues que nous estimions nécessaires en matière d'emploi.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** Il s'avère que nous avions raison et lui tort. Tout ce que je veux dire, c'est que le ministre a induit les députés en erreur.

**Des voix:** Retirez vos paroles!

**Mme le Président:** J'ai entendu très clairement le député d'Oshawa employer un terme qui n'est pas parlementaire. Il l'a remplacé par un autre, mais il serait plus conforme à nos traditions qu'il retire le terme qu'il a employé.

**M. Broadbent:** Madame le Président, je retire bien volontiers le terme que j'ai utilisé.

**M. Clark:** Les néo-démocrates battent en retraite une fois de plus.

**M. Broadbent:** Je pense que le ministre a compris ce que je voulais dire.

**Une voix:** Et vous aviez raison.

**M. Broadbent:** J'entends un député dire que j'avais raison. Je n'ergoterai pas sur ce point.

### ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER DE NOUVELLES MESURES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, j'adresserai ma dernière question au ministre des Finances. Étant donné qu'il vient de dire à la Chambre qu'il n'a pas l'intention de prendre de nouvelles mesures économiques ni de présenter un nouveau budget avant l'automne prochain, et comme on compte plus de 350 chômeurs canadiens pour chaque emploi vacant, le gouvernement du Canada ne se soucie-t-il pas un peu des Canadiens? Ne présentera-t-il aucune mesure susceptible d'imprimer un nouvel élan à l'économie avant l'intersession?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je constate avec plaisir que le député a admis que son parti s'opposait au gazoduc de l'Alaska. A l'époque, ses députés n'y voyaient pas le potentiel que nous y voyions. Mais maintenant que sa réalisation est reportée à plus tard, le député essaie de renverser le cours de l'histoire. Ce n'est pas possible.

**M. Clark:** Cela vient de se produire en Saskatchewan.

**M. MacEachen:** Le député a demandé si le gouvernement songeait à d'autres solutions de remplacement. Je le renvoie à la réponse très détaillée qu'a donnée hier sur ce point le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qu'il pourra trouver à la page 16818 du hansard. Je veux bien en faire lecture, mais peut-être serait-il plus commode au député de la lire lui-même.

LES RÉSULTATS DU SONDAGE FAIT AU QUÉBEC

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, les querelles d'amoureux comme celle à laquelle nous venons d'assister sont toujours un peu brouillonnes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Beatty:** Ma question s'adresse également au ministre des Finances. Au mois de mars, le ministre de la Justice a refusé de déposer à la Chambre une copie des résultats du sondage d'opinion secret que le Centre d'information sur l'unité canadienne avait fait faire au Québec en janvier. J'en ai maintenant une copie, et je voudrais que le ministre des Finances me dise s'il sait qu'environ trois Québécois sur quatre se sont déclarés mécontents des programmes économiques fédéraux. Est-il disposé à suivre la recommandation faite par l'équipe chargée d'effectuer ce sondage? Elle conseille en effet au gouvernement fédéral de reconsidérer ses politiques économiques à cause du mécontentement des Québécois.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Non, madame le Président, je ne suis pas au courant de ces résultats. A l'instar de l'honorable chef de l'opposition, j'aurais tendance à croire que les sondages d'opinion sont souvent très superficiels et à ne pas les prendre trop au sérieux.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET ET LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, comme c'est le gouvernement du Canada qui a commandé le sondage, le ministre en rejette-t-il aussi cavalièrement la conclusion selon laquelle quatre Québécois sur cinq pensent que la principale priorité du gouvernement devrait être la création d'emplois au lieu de l'inflation? Le ministre nous dira-t-il, à la lumière de cette révélation du sondage que son gouvernement a commandé au Québec et que les contribuables canadiens ont payé, si le gouvernement va retirer son budget pour présenter à la place des mesures propres à redonner du travail aux Canadiens?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député prétend, en s'appuyant sur un sondage, que nous devrions cesser de nous préoccuper de l'inflation pour nous concentrer sur la question du chômage. Je lui répondrai que notre gouvernement se soucie avant tout de créer des emplois et de réduire le chômage. Voilà le principal objectif de la politique économique du gouvernement canadien. Il n'y a pas lieu de changer de politique puisque les emplois et la croissance n'ont jamais cessé d'être notre priorité. Nous savons qu'il sera impossible de créer tous les emplois dont le Canada a besoin tant que l'inflation n'aura pas diminué.

* * *

[*Français*]

## LES SONDAGES

L'OPINION DES QUÉBÉCOIS SUR LES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOI—ON DEMANDE SI LE MINISTRE A FAIT DES RECOMMANDATIONS

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, je me permettrai de poser ma question au ministre de la Justice, compte tenu du fait qu'il est le responsable de ce centre d'information sur l'unité canadienne et qu'il avait recommandé ce sondage. Compte tenu du fait que le sondage dénote clairement l'insatisfaction des Québécois et que ceux-ci réclament bien sûr une action positive favorable à la création d'emploi plutôt que le maintien de la philosophie contre la montée inflationniste, est-ce que le ministre est en mesure de dire s'il a fait des recommandations et à qui les a-t-il faites puisque le ministre des Finances vient de dire qu'il n'était pas au courant de ce sondage?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je dirai à l'honorable député que les sondages ont été utilisés par le gouvernement dans l'élaboration des politiques. Et, évidemment, comme le disait le ministre des Finances tantôt, la question de l'inflation est intimement reliée à celle de la création d'emplois d'autant plus qu'hier le chef de l'opposition disait, tel que reporté dans le journal *La Presse*, qu'il était tout à fait d'accord avec la lutte anti-inflation et qu'il appuierait même encore plus les politiques du gouverneur Bouey que ne le fait le ministre des Finances actuel.

ON DEMANDE COMMENT LE GOUVERNEMENT A RÉAGI AU SONDAGE

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, je ne voudrais pas employer les observations qu'a faites le chef du Nouveau parti démocratique tantôt à propos du ministre des Finances. Ce dernier sait parfaitement bien que le gouvernement progressiste conservateur avait favorisé et proposé un taux d'intérêt privilégié. Ma question est celle-ci: Le ministre responsable de millions de dollars utilisés pour des fins de sondages n'a absolument pas répondu à ma question tantôt et refuse de dire si, après les résultats de ce sondage, il a fait des recommandations au Cabinet. Pourquoi le ministre refuse-t-il de dire ce qui se produit après un tel sondage et, compte tenu du résultat si négatif pour son gouvernement, le ministre ne juge-t-il pas que ces sommes utilisées devraient au moins nécessiter des recommandations pertinentes par rapport aux observations contenues dans ce sondage?

*Questions orales*

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai déjà répondu à la question de l'honorable député. Évidemment des sondages ont été effectués. C'est sûr que les Québécois—je n'ai même pas besoin d'un sondage pour savoir cela—veulent que nous fassions le nécessaire pour assurer la création d'emplois. Mais une des conditions prérequises pour pouvoir établir la position concurrentielle du Canada, comme le disait le chef de l'opposition hier dans une entrevue publiée dans le journal *La Presse*, consiste à contrôler l'inflation. Et à ce sujet je suis d'accord avec le chef de l'opposition et le gouverneur de la Banque du Canada et, conséquemment, avec la politique du ministre des Finances.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE

### LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CONCERNANT L'USINE DE LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT À BRANTFORD (ONTARIO)

**M. Derek Blackburn (Brant):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Le 19 avril 1982, le gouvernement canadien a signé un accord avec TIC Inc. de Dallas, Texas, pour régler le sort de White Farm Equipment of Canada Ltd. de Brantford, en Ontario. En vertu de cet accord, TIC a convenu de reprendre à son service 1,200 travailleurs à plein temps à l'usine de Brantford.

Étant donné que la situation du marché pour cette compagnie est excellente actuellement, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi seulement 90 ouvriers ont été re-embauchés à White Farm en violation de l'accord?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je fais examiner la situation en ce moment. Toutefois, je dois ajouter que la société ne s'est pas engagée à re-embaucher tout ce personnel du jour au lendemain. Je fais enquête et j'espère pouvoir confirmer qu'un nombre important de travailleurs sera rappelé au cours des quelques prochaines semaines.

**M. Blackburn:** Je signale au ministre qu'en vertu de l'accord, la compagnie était censée commencer à re-embaucher dans les 8 jours.

### LES AGISSEMENTS DES SOCIÉTÉS

**M. Derek Blackburn (Brant):** Madame le Président, le même ministre pourrait-il nous dire s'il est vrai que le retard actuel est imputable au fait que les deux principaux intéressés, soit les sociétés Linamar Machines et TIC, sont trop occupés à s'entre-déchirer pour se soucier de faire fonctionner de nouveau l'usine de Brantford à plein rendement, ou bien au fait que la société TIC, de Dallas, n'a pas su obtenir un appui financier suffisant pour relancer l'usine de Brantford, ou encore si les sociétés Linamar et TIC sont si occupées à s'entendre comme larrons en foire que la société allemande Deutz pourra intervenir et se porter acquéreur de la société White Farm Equipment?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, j'avais déjà entendu certaines de ces allégations et je ne manquerai pas de les faire examiner toutes.

* * *

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### LE PROCÈS D'AGENTS DE LA GRC—LES RAISONS DE NE PAS COMMUNIQUER CERTAINS DOCUMENTS

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, étant donné que sous prétexte de protéger la sécurité nationale, le solliciteur général persiste à refuser de communiquer des documents requis dans des causes criminelles devant des tribunaux canadiens, peut-il nous dire s'il refuse l'accès à ces documents, premièrement, parce qu'on y trouverait le nom du gouvernement étranger qui favorisait les poursuites de ces activités malhonnêtes au Canada; deuxièmement, parce que ces documents révéleraient d'autres activités et mesures qui n'ont pas encore été rendues publiques; ou, troisièmement, comme bon nombre d'entre nous le soupçonnent, parce qu'ils mettraient à jour une succession d'ordres et de directives qui prouveraient que les autorités politiques étaient au courant de ces activités?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, comme les députés le savent, la Commission McDonald a été créée pour examiner la possibilité que des hautes instances extérieures à la GRC aient été au courant d'activités douteuses ou illégales ou les aient ordonnées. Après avoir consulté tous les documents auxquels le député fait allusion, la Commission McDonald est arrivée aux conclusions que l'on sait. Par conséquent, j'affirme en toute confiance que si je refuse l'accès à ces documents, c'est en vertu des motifs prescrits dans la loi sur la Cour fédérale, c'est-à-dire parce qu'ils traitent de questions de sécurité nationale associées aux relations internationales et que leur divulgation nuirait à l'intérêt national.

**M. Lawrence:** Je suis sûr que le solliciteur général se rend compte qu'en refusant l'accès à ces documents, il refuse un juste procès à des Canadiens qui sont accusés.

**Des voix:** Bravo!

L'ENDROIT OÙ SE TROUVENT LES DOCUMENTS

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, comment le solliciteur général peut-il d'une part nous affirmer qu'en divulgnant ces documents on mettrait en danger la sécurité nationale alors que ses collaborateurs et lui admettent être incapables de trouver ces documents?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, la déclaration que j'ai faite sous serment s'applique aux documents que la loi permet de ne pas divulguer. Il s'agit de ces documents-là. Ils sont en la possession de la GRC et du gouvernement. Après les avoir passés en revue j'ai conclu qu'il n'était pas dans l'intérêt de la sécurité nationale de les rendre publics.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA COMMUNICATION DE DOCUMENTS

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse aussi au solliciteur général. Celui-ci n'est pas sans savoir que le gouvernement a, par principe, dans un certain nombre de cas, y compris dans celui du cartel de l'uranium, refusé de communiquer des documents contribuant à la défense d'accusés—d'accusés dans des cas où le ministère de la Justice se porte partie civile. Pourquoi a-t-on adopté cette politique et pourquoi le ministre se refuse-t-il à faire parvenir les documents à l'avocat de l'accusé, dans ce cas-ci un membre de la GRC, d'autant plus que le plaignant est un certain Allan Lufty, qui a longtemps travaillé au cabinet du premier ministre et qui sait pertinemment quelles tentatives ont été faites pour étouffer l'affaire?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, c'est la même question qui revient. Le Parlement a reconnu et établi qu'un ministre pouvait, en faisant une déclaration sous serment, interdire que l'on communique des documents ne servant pas l'intérêt national. Or, j'ai examiné tous les documents en question, je les ai examinés en tenant compte du fait qu'on les réclamait pour la défense de quelqu'un et j'en suis venu malgré tout à la conclusion qu'il n'était pas dans l'intérêt national de les communiquer. On empêcherait même les services de sécurité de la GRC, de bien s'acquitter de leur tâche et on compromettrait les relations que le Canada entretient avec d'autres pays; j'estime par conséquent que le certificat et la déclaration sous serment que j'ai présentés sont fort justifiés.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, j'ai une brève question supplémentaire à ce sujet pour le ministre de la Justice. Il le sait, le projet de loi sur l'accès à l'information au Canada est sérieusement menacé. Il sait également que les dispositions de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale comptent parmi les plus iniques qu'on puisse trouver dans n'importe quel pays civilisé. A défaut de tout effort tangible pour modifier le projet de loi sur l'accès à l'information et en saisir la Chambre ou le renvoyer au comité pour qu'on l'adopte enfin, est-il disposé à modifier cet article de la loi sur la Cour fédérale pour en supprimer certains des supports qui permettent à son collègue, le solliciteur général, d'utiliser cet article dans un but très régressif, comme chacun sait qu'il le fait à l'heure actuelle?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, la Chambre est présentement saisie d'un bill relatif à l'accès à l'information. Ce sujet fait actuellement l'objet de débats. L'un des problèmes, c'est que les procureurs généraux des provinces ont présenté une requête en vue de trouver une solution au problème très difficile du secret des divers procès-verbaux du cabinet et des documents de ce genre. Le gouvernement fédéral et les procureurs généraux sont en pourparlers et échangent des communications à ce sujet. Le premier ministre a dit espérer que la Chambre pourra être saisie à nouveau du bill l'automne prochain en vue de l'adopter.

* * *

## LA DÉFENSE NATIONALE

LES VERSEMENTS RÉGULIERS FAITS AUX ENTREPRENEURS PARTICIPANTS

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services. Il est certainement au courant de la question que j'ai posée la semaine dernière à propos du programme canadien d'achat de frégates de patrouille. Peut-il dire à la Chambre si certains versements réguliers prévus dans le cadre de ce programme sont retardés ou s'il envisage de les retarder parce qu'un des consortiums a des difficultés?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Madame le Président, bien au contraire, je suis heureux d'apprendre au député que le programme d'achat de frégates se déroule parfaitement. La définition du programme se fait dans les délais prévus. Il n'est absolument pas question de retarder les versements, et l'échéancier a été respecté.

LA DÉPENSE DES FONDS

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, l'année dernière, dans le budget des dépenses du ministère de la Défense nationale, on avait prévu une somme de 29 millions de dollars pour le programme d'achat de frégates et la définition du programme, qui relève du ministre. On n'a dépensé que 24 millions. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi les sommes prévues n'ont pas été dépensées?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Madame le Président, c'est au ministre de la Défense nationale qu'il faut poser la question, car elle a trait à l'affectation de ses crédits budgétaires. je puis garantir au député que le contrat négocié pour l'étape de la définition du programme a été honoré dans les moindres détails.

*Questions orales*

## L'ÉCONOMIE

### LA FERMETURE DE LA SCIERIE DE CHEMAINUS (C.-B.)—LA PROTECTION DES EMPLOIS

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, la société MacMillan Bloedel Limited annonçait la fermeture de sa scierie de Chemainus, en Colombie-Britannique, entraînant la perte de plus de 600 emplois. Malgré qu'elle se soit grassement enrichie avec cette scierie, la compagnie l'a laissée péricliter. Le ministre peut-il se renseigner pour savoir si la compagnie a raison de prétendre que la raison pour laquelle elle ne construira pas la nouvelle scierie qu'elle avait promise, c'est parce que tous les capitaux dont dispose la MacMillan Bloedel sont engagés dans une nouvelle papeterie en Alabama? Prendra-t-il des mesures immédiates pour empêcher un investissement aussi déplorable de l'argent canadien à l'extérieur du pays et pour protéger les emplois des Canadiens?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je prends note des observations du député.

• (1450)

### L'INVESTISSEMENT DE CAPITAUX HORS DU CANADA

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, j'espère que le ministre ne se bornera pas à en prendre note. Je compte qu'il prendra les mesures qui s'imposent. Les ouvriers de Chemainus ne sont que les victimes les plus récentes de la politique de laisser-faire du gouvernement qui encourage l'exportation des emplois et qui permet à des entreprises de réaliser des profits pour ensuite plier bagages. Quand le ministre établira-t-il une politique précise sur les investissements des multinationales, afin que les entreprises qui réalisent des profits au Canada investissent cet argent chez nous et créent des emplois pour les Canadiens.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je dois répondre la même chose à la question du député. Je comprends son inquiétude, mais il demande en fait au gouvernement d'intervenir au point d'indiquer à une entreprise si elle doit investir au Canada ou aux États-Unis. Je pense que les répercussions d'une politique de ce genre dépasseraient de loin le cadre du problème soulevé par le député.

* * *

## LES MESURES D'URGENCE

### LES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU CONSEIL RELATIVES À LA MAIN-D'ŒUVRE

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le décret du conseil adopté il y a près d'un an en vue d'établir une planification d'urgence confère au ministre de l'Emploi le pouvoir de dresser un registre de la population pour la bonne administration de la main-d'œuvre et d'effectuer les transactions qui s'imposent en matière d'échanges internationaux de main-d'œuvre. Ce sont là des dispositions qui s'appliquent à une situation d'urgence en temps de paix. Quelle autre situation d'urgence en temps de paix le gouvernement a-t-il prévue et pour laquelle il autoriserait le ministre à transférer des Canadiens à l'étranger en application d'obligations internationales contractées avec d'autres pays?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je ne crois pas que ce soit implicite dans la déclaration. Nous faisons simplement valoir que lorsque survient une catastrophe d'envergure dans le pays, de toute évidence, les autres pays se trouvent concernés du fait qu'il nous faut déplacer les travailleurs et la population hors de nos frontières. Nous avons tout simplement l'intention de veiller à ce que ces transferts soient effectués de façon ordonnée et qu'on y tienne compte des effets que ces catastrophes hypothétiques auraient sur la population. Comme nous l'avons dit à maintes reprises à la Chambre, ce sont là des mesures de précaution auxquelles, il faut espérer, nous n'aurons jamais recours, mais qu'il nous faut néanmoins prévoir dans l'éventualité d'un désastre.

**M. Friesen:** Je me demande si l'expression «catastrophes hypothétiques» n'est pas antiparlementaire.

### L'INCIDENCE SUR LES SYNDICATS

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail. Le même décret autorise le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en collaboration avec le ministre du Travail, à réglementer et contrôler les conditions de travail, les taux de rémunération et la sécurité au travail. Je voudrais demander au ministre si les prétendues situations d'urgence en temps de paix autorisent le ministre du Travail et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à faire fi des contrats signés avec les syndicats et ainsi à porter préjudice aux syndicats?

**L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail):** Madame le Président, dans la question l'éventualité d'une situation d'urgence est implicite. D'ici là, rien ne viendra mettre en péril les conventions collectives.

* * *

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

### L'EMBAUCHAGE DE FACTEURS À TEMPS PARTIEL AU COURS DE L'ÉTÉ

**M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk):** Madame le Président, c'est au ministre chargé de la Société canadienne des postes que je m'adresse. Sans doute le ministre se souvient-il que le 1er mars dernier, je l'ai interrogé au sujet de la directive émanant de la Société canadienne des postes concernant l'embauchage de facteurs à temps partiel au cours de l'été. Cette directive prévoit en substance que ces travailleurs à temps partiel devraient faire partie des familles de membres de l'Union des facteurs du Canada. A ce moment-là, le ministre a précisé:

> Madame le Président, il me fera plaisir d'en parler avec le président de la Société canadienne des postes, et d'obtenir la réponse pour l'honorable député.

Le ministre est-il prêt maintenant à nous donner cette réponse?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, j'ai de fait discuté de cette question avec le président des postes, et je croyais qu'il avait communiqué sa réponse directement à l'honorable député. Je vais donc vérifier si cela n'a pas été fait, et je verrai à donner une réponse dans les plus brefs délais à l'honorable député.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA DÉCISION

**M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk):** Madame le Président, je n'ai pas demandé au ministre de me dire s'il pensait que le président de la Société canadienne des postes m'avait envoyé une réponse. Je lui ai demandé quelle réponse il a obtenue du président de la Société canadienne des postes lorsqu'il s'est entretenu de cette affaire avec lui, ainsi qu'il l'avait promis le 1er mars? Je demande encore une fois si on a pris une décision et si on a diffusé une directive modifiée en conséquence?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, c'est une question de régie interne de la nouvelle Société canadienne des postes. Je vérifierai et apporterai une réponse à l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, à l'instar du ministre de la Justice, vient de dire qu'il va accepter mes conseils en matière de politique économique.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Dans ce cas, le ministre peut-il nous dire quand il envisage de proposer un crédit d'impôt à l'énergie, un crédit d'impôt hypothécaire, de relancer l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et de retirer le budget de novembre?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition a mal compris ma réponse. Loin d'approuver sa politique économique, j'ai dit partager d'une certaine façon une opinion qu'il a exprimée dernièrement, sauf erreur, lorsqu'il a dit qu'à son avis, certains sondages ne veulent rien dire. Je suis du même avis que lui à ce sujet, mais pour sa politique économique, c'est une toute autre affaire.

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre des Finances, en sa qualité de vice-premier ministre, voudrait-il donner aux Canadiens l'occasion de choisir entre sa politique économique et la mienne?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, nous leur avons donné cette occasion et je crois que le chef de l'opposition ne nous l'a jamais pardonné.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ORDONNANCE D'UNE COUR DU QUÉBEC PORTANT PRODUCTION D'UN DOCUMENT AU PROCÈS D'AGENTS DE LA GRC

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, ma question découle de toutes celles qui ont déjà été posées au solliciteur général. Comme il le sait, un juge de la Cour supérieure du Québec a ordonné à un témoin à décharge de présenter un certain document au tribunal. Le ministre se rend-il compte qu'en faisant obstacle à la présentation de ce document, il défie le tribunal et empêche un Canadien qui veut obtenir des preuves à sa décharge d'obtenir justice?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je me demande si le député se rend compte lui-même que ce serait déplacé de ma part de commenter les preuves qui ont été demandées ou présentées pendant le procès qui se déroule maintenant à Montréal. J'ai suivi le procès et je sais que la GRC a cherché le document en question et que le témoin de la GRC a témoigné à ce sujet.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Le ministre se rend sans doute compte qu'il fait obstruction à la justice et que c'est presque aussi grave de la part du solliciteur général que si c'était le ministre de la Justice lui-même qui le faisait.

ON DEMANDE DE PERMETTRE AU JUGE DE VOIR LE DOCUMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, en guise de question supplémentaire, je demande au ministre s'il songera à permettre que ce document soit présenté au juge, qui pourra alors décider si le document et ce qu'il contient peuvent aider à rendre justice à un Canadien qui subit maintenant un procès.

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, la loi stipule que, dans le cas d'un document qui touche à la sécurité nationale ou aux relations internationales, c'est au ministre qu'il incombe de faire sa propre évaluation du document sans le présenter au tribunal. Si la loi était différente, je ferais ce qu'elle stipule, mais ce n'est pas le cas, et j'ai respecté les dispositions de la loi telles que je les comprends.

• (1500)

## LES DOUANES ET L'ACCISE

LA POSSIBILITÉ DE PROLONGER LE TERRITOIRE ASSUJETTI AUX DOUANES DE MANIÈRE À INCLURE LE PLATEAU CONTINENTAL

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné les avantages qu'en retirerait l'industrie manufacturière canadienne, notamment l'industrie de l'acier, si le territoire assujetti aux douanes canadiennes était prolongé de la côte au delà de la zone de 12 milles jusqu'à la limite du plateau continental, comme l'ont déjà fait la Norvège, les États-Unis et le Royaume-Uni et compte tenu du programme massif de forage et de prospection prévu sur le littoral de l'Atlantique, le gouvernement songe-t-il étendre la portée des règlements de la douane pour inclure le littoral de l'Atlantique jusqu'à la limite du plateau continental?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, la proposition du député qui est sous-jacente à sa question est extrêmement intéressante et elle pourrait permettre justement à certaines entreprises canadiennes de toucher un certain bénéfice quant à leur concurrence. Cependant, le député admettra avec moi qu'il s'agit d'une question extrêmement sérieuse et qu'elle exigera de la part du gouvernement une étude très attentive.

* * *

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné les pétitions que les députés ont présentées le lundi 3 mai 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

Mme APPOLLONI—RÉSERVATION DU DROIT DE SOULEVER LA QUESTION

**Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston):** Madame le Président, j'ai la preuve que le 30 avril 1982, le *Toronto Sun* a publié délibérément et malicieusement des faussetés à mon sujet qui ont porté atteinte à mon intégrité. A mon avis, le *Toronto Sun* a manifesté son incompétence et une absence flagrante de conscience professionnelle, et il s'est appliqué à ternir ma réputation et a cherché ainsi à m'empêcher de bien remplir mon rôle de député.

Aussi, en conformité du commentaire nº 312 de la 5e édition de Beauchesne, madame le Président, je me réserve le droit de soulever la question de privilège une fois que le comité permanent des prévisions budgétaires en général aura déposé son rapport ou qu'il sera réputé l'avoir déposé aux termes de l'article 58 du Règlement.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

M. HEAP—L'ESSAI DES MISSILES CRUISE EN TERRE CANADIENNE

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom de 260 Torontois qui demandent au Parlement d'insister auprès du premier ministre (M. Trudeau) pour qu'il s'oppose à la mise à l'essai en territoire canadien de missiles Cruise.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3298, 3299, 3562, 3704, 4045 et 4118.

[*Texte*]

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 3298—**M. Cossitt:**

1. Le ministre des Travaux publics a-t-il déclaré récemment, au sujet de l'aide aux personnes qui risquaient de perdre leur maison par forclusion d'hypothèques: «C'est pourquoi nous avons téléphoné à tous les députés à leur bureau d'Ottawa et de circonscription et, à ma connaissance, nous n'avons pas découvert d'autres cas de difficultés» et, le cas échéant, quels sont les noms des députés appelés et la date de l'appel?

2. A-t-on appelé tous les députés et, sinon, quel sont les noms de ceux qu'on n'a pas appelé et pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. La citation est inexacte. 2. Sans objet.

Question nº 3299—**M. Cossitt:**

1. Le ministre des Travaux publics a-t-il déclaré récemment, au sujet de l'aide aux personnes qui risquaient de perdre leur maison par forclusion d'hypothèques: «C'est pourquoi nous avons téléphoné à tous les députés à leur bureau d'Ottawa et de circonscription et, à ma connaissance, nous n'avons pas découvert d'autres cas de difficultés»?

2. A-t-on appelé le député de Leeds-Grenville dans ce but à son bureau *a*) d'Ottawa, *b*) de circonscription et (i) le cas échéant, quand et à quelle heure (ii) sinon, pourquoi?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. La citation est inexacte.

2. *a*) Oui, le 24 octobre 1981, entre 2 heures et 4 heures de l'après-midi. *b*) Oui, le 24 octobre 1981, entre 2 heures et 4 heures de l'après-midi.

LE CENTRE DE FORMATION EN AÉRONAUTIQUE

Question nº 3562—**M. McKenzie:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il commandé une étude sur la possibilité de créer un nouveau centre de formation en aéronautique?

2. Le gouvernement fonde-t-il ses délibérations sur l'emplacement du futur centre sur des critères quelconques et *a*) le cas échéant, lesquels, *b*) sinon, pourquoi?

3. Le groupe consultatif Mackenzie a-t-il recommandé au ministre d'établir le nouveau centre à Winnipeg?

4. La recommandation a-t-elle été rejetée et *a*) le cas échéant, par qui, *b*) sinon, quand le gouvernement prévoit-il rendre publique sa décision quant à l'emplacement du centre?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** 1. Oui.

2. Non. *a*) Sans objet. *b*) Le centre proposé par le groupe consultatif MacKenzie devait être établi et administré par le secteur privé.

3. Non.

4. Sans objet.

M. LESLIE JAMES BENNETT

Question nº 3704—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement sait-il si, à l'occasion d'un voyage au Canada en provenance de l'Australie, dans le but de témoigner lors d'une poursuite au civil, l'ancien agent de sécurité de la GRC, M. Leslie James Bennett, a déclaré qu'il craignait que ce qu'il avait appelé un «commando de tueurs de la GRC» n'attente à sa vie?

2. Le gouvernement a-t-il enquêté sur cette déclaration de M. Bennett et, *a*) le cas échéant, avec quels résultats, *b*) sinon, pourquoi?

3. La GRC a-t-elle déjà eu un tel commando et, sinon, un organisme de sécurité canadien a-t-il déjà eu recours à de tels services fournis par le service de sécurité *a*) des États-Unis, *b*) d'une autre puissance étrangère?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. C'est à un interviewer de l'Australia Broadcasting Commission, en juin 1981, que fut faite l'allégation de M. Leslie James Bennett, selon laquelle on l'aurait prévenu qu'un «commando de tueurs» de la GRC allait l'assassiner. Cette déclaration fut ensuite rapportée dans le *Citizen* d'Ottawa du 3 juin 1981.

2. *a*) Non. *b*) On n'a jamais apporté aucune preuve à l'appui de cette allégation.

3. Non. *a*) Pas à la connaissance de la GRC. *b*) Pas à la connaissance de la GRC.

L'ESCOUADE CAP

Question nº 4045—**M. Cossitt:**

1. D'après le gouvernement, existe-t-il ou y a-t-il eu un groupe communément appelé escouade CAP et, le cas échéant, *a*) ce sigle veut-il dire escouade administrative et politique, *b*) de qui relève-t-il, *c*) quel rôle joue-t-il, *d*) qui en a autorisé la création, *e*) quand a-t-il été créé, *f*) quel est le détail de ses activités, y compris le nom des membres précédents?

2. Ce groupe a-t-il ou a-t-il eu, entre autres tâches, la compilation de renseignements sur les députés et les sénateurs, surtout sur leur vie privée et, le cas échéant, pourquoi compile-t-on ces renseignements?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Il n'existe pas et il n'y a jamais eu à la GRC de groupe appelé escouade CAP.

2. Voir la réponse donnée à la partie 1 de la question.

LA SOCIÉTÉ AIRQUIN SYSTEMS INC.

Question nº 4118—**M. Blenkarn:**

1. Au sujet du dossier du ministère des Approvisionnements et Services nº 15MJ EO231-9-0192, projet F.C. 39868/17-2A, nº de contrat OMJ 79-00535, *a*) quand répondra-t-on à la lettre du 6 novembre 1981 de Mad. N. O'Brien, *b*) combien de temps a-t-on passé sur l'équipement fourni par Airquin Systems Inc. après son arrivée au MAS/MTP?

2. L'équipement devait-il être inspecté par M. C. Kukulka et, le cas échéant, quand a-t-on procédé à l'inspection?

3. A-t-on signalé des lacunes à Airquin et, le cas échéant, *a*) lesquelles, *b*) quand?

4. Après la réception de l'équipement, a-t-on demandé à Airquin d'effectuer des travaux ou de fournir de l'aide et des conseils pour rectifier l'installation fautive de l'équipement et, le cas échéant, que lui a-t-on demandé?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Les renseignements demandés concernent les transactions avec Airquin Systems Inc. Le 23 février 1982, le conseiller juridique d'Arquin Systems Inc. a soumis une revendication au Conseil de règlement de contrats du ministère des Approvisionnements et Services. Toute divulgation de renseignements, en ce moment, pourrait être nuisible aux procédures reliées à cette revendication qui sont en cours.

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, si la question nº 3703 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que la question no 3703 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES

Question nº 3703—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3152 où l'on dit notamment que 6,375 fonctionnaires touchent un traitement annuel supérieur à l'indemnité des députés, à l'exclusion de l'allocation de dépenses, mais que ce chiffre n'inclut pas les dirigeants des organismes de la Couronne ni les nominations par le gouverneur en conseil, de combien de dirigeants d'organismes de la Couronne et de personnes nommées par le gouverneur en conseil s'agit-il et, dans chaque cas, quels sont leurs nom et description de fonctions?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

*Article 26 du Règlement*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACKASEY—LA MOTION PRÉSENTÉE PAR M. TOWERS AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln):** Madame le Président, d'aucuns croiront peut-être que ma question de privilège n'est pas très sérieuse, mais elle l'est bel et bien à plusieurs points de vue. Hier, le député que l'on peut appeler le poète émérite de la Chambre des communes a proposé une motion et a prétendu que je l'appuyais. Cela pourrait donner l'impression à quiconque lit le hansard que j'étais présent à la Chambre des communes hier. En fait, j'étais à des lieues et des lieues de là.

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Étant donné que cela s'est produit hier, il faudrait que le député me donne avis de sa question de privilège. Je ne crois pas que celle-ci soit fondée. Je peux lui dire tout de suite qu'elle ne l'est pas. A moins que la question de privilège ne découle des délibérations d'aujourd'hui, je ne peux l'entendre aujourd'hui.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

### LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'ANNULATION DU MÉGAPROJET ALSANDS

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une motion importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit l'annulation du mégaprojet Alsands et le nouveau report de la construction du gazoduc de la route de l'Alaska.

Nous avons compté au Canada sur les mégaprojets énergétiques pour assurer notre autarcie énergétique, pour donner du travail à près de 100,000 personnes ainsi que pour relancer l'économie dans le secteur industriel et dans celui de l'exploitation des ressources. Le vendredi 30 avril, on a annoncé que le mégaprojet Alsands avait finalement été abandonné et que la réalisation du projet de construction du gazoduc de la route de l'Alaska avait été remise au moins pour deux ans.

[*Français*]

Il s'agit pour l'économie canadienne d'une catastrophe monumentale et sans précédent qui est la conséquence directe du Programme énergétique national. Le gouvernement a été incapable d'offrir la moindre explication raisonnable de l'effondrement de ces projets ni le moindre espoir réaliste de les ressusciter ou de les remplacer. L'intérêt de la nation exige donc que la Chambre tienne d'urgence un débat sur cette catastrophe économique, ses incidences immédiates et à long terme sur l'économie canadienne et les solutions possibles en vue de relancer ces projets.

39

[*Traduction*]

Si vous acceptez cette demande concernant la tenue d'un débat d'urgence, je présenterai alors la motion idoine.

**M. Waddell:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. En effet, lorsque je vous ai posé la question hier, le député du Yukon s'est opposé à ma proposition. Je tiens à signaler officiellement que nous sommes prêts à tenir ce débat, mais il conviendrait que les conservateurs sachent ce qu'ils veulent.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Il ne s'agit pas vraiment d'un rappel au Règlement, le député s'engage dans un débat sur la motion présentée par le très honorable chef de l'opposition.

**M. Nielsen:** Madame le Président, je voudrais, je pense, soulever la question de privilège à propos de la déclaration trompeuse que vient de faire le député de Vancouver-Kingsway. Il a affirmé que la motion que le très honorable chef de l'opposition propose de présenter est strictement la même. S'il avait écouté, chose qu'il ne fait en général pas, il se serait rendu compte qu'elle n'est pas identique. Mais surtout, si ses collègues et lui-même n'étaient pas aussi hypocrites et ne jouaient pas tout le temps la comédie . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Les députés veulent donc continuer le débat. La présidence est prête à se prononcer sur la motion du chef de l'opposition.

Ce que j'ai à dire maintenant concerne la question soulevée par le député de Vancouver-Kingsway. Comme vous vous en souviendrez, ce dernier a proposé hier de discuter d'une question connexe aux termes du même article du Règlement. Après avoir entendu les deux représentants, j'en suis venue à la conclusion que la motion du chef de l'opposition est plus précise et bien différente en ce sens qu'elle demande aux députés de discuter d'un événement précis. Elle se prête donc à un débat plus général. J'estime qu'il s'agit là du genre de situation prévue à l'article 26 du Règlement et par conséquent je suis prête à accepter le débat.

**Des voix:** Bravo!

• (1510)

**Mme le Président:** Je dois maintenant, conformément au paragraphe (8) de l'article 26 du Règlement, demander à la Chambre si elle autorise le député à proposer la motion. La Chambre autorise-t-elle le député à discuter de la motion proposée?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Par conséquent, la Chambre ayant donné son autorisation, nous mettrons la motion en délibération à 8 heures ce soir.

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Le député a demandé le consentement de la Chambre et il s'agit là, en effet, d'un sujet très important. Nous ne voyons pas d'objection à ce qu'on en discute et Votre Honneur en a décidé ainsi en vertu du paragraphe (8) de l'article 26 du Règlement. Le paragraphe (9) du même article permet à Votre Honneur de fixer le moment du débat, soit ce soir, demain soir ou n'importe quand.

**Des voix:** Commençons tout de suite!

**M. Huntington:** Ce soir!

**M. Pinard:** Comme vous le savez, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dû se rendre à l'étranger pour s'acquitter de ses responsabilités et il sera de retour demain. Par conséquent, je suggère humblement de remettre ce débat à 8 heures demain soir.

**Mme le Président:** En vertu de ce pouvoir discrétionnaire, je viens de dire que le débat pourrait avoir lieu ce soir à 8 heures.

**M. Nielsen:** C'est urgent!

**Mme le Président:** Je crois savoir que le ministre sera absent à ce moment-là. Cependant, j'ai demandé que le débat ait lieu parce qu'à mon avis il faut discuter de cette question . . .

**M. Nielsen:** C'est urgent!

**Mme le Président:** . . . le plus tôt possible. Je me rendrai à la volonté de la Chambre. Si des députés veulent retarder le débat jusqu'à 3 heures demain . . .

**Des voix:** Non, non!

**Mme le Président:** . . . je suis disposée à accéder à leur demande.

**M. Nielsen:** Madame le Président, la présidence a déjà admis que la question est tellement urgente qu'elle nécessite qu'on s'en occupe immédiatement. D'ailleurs, c'est la raison d'être de cet article du Règlement. Je signale qu'il serait impossible de débattre la question aux termes du paragraphe (9) de l'article 26 du Règlement demain parce qu'on y parle précisément de 8 heures. Bien entendu, demain, la Chambre s'ajournera bien avant 8 heures. En souscrivant à la suggestion du leader du gouvernement à la Chambre, nous accepterions tacitement de siéger demain soir à 8 heures. Nous estimons qu'une affaire aussi urgente exige que nous en discutions aujourd'hui. Je suis sûr que le ministre n'est pas si loin qu'il ne puisse rentrer par le prochain avion.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Envoyez un avion à réaction.

**M. Nielsen:** Envoyez un avion à réaction du gouvernement.

[*Français*]

**M. Pinard:** Madame le Président, il est évident que l'opposition officielle refuse de donner son consentement à ce que vous changiez votre décision parce qu'effectivement vous avez rendu la décision avant même que je puisse faire de suggestion et je ne peux vous en tenir rigueur. Mais vous savez très bien qu'en vertu du paragraphe 9 de l'article 26, vous aviez la discrétion nécessaire pour ordonner que ce débat ait lieu demain. Par consentement unanime, il n'y a rien qui empêche que cela se fasse même à 8 heures demain soir même si c'est un mercredi, mais nous prenons bonne note de ce côté-ci de la Chambre que l'opposition officielle n'est pas intéressée à voir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) participer au débat.

**Mme le Président:** Bien, j'avais utilisé cette discrétion pour déterminer l'heure du débat et la raison pour laquelle j'ai accordé le débat c'est que j'estimais que la discussion de ce sujet était de nature importante. Par conséquent, j'ai pensé qu'il fallait le faire au moment le plus propice, celui-ci se présentant comme étant à 8 heures ce soir. C'est bien certain, par consentement unanime, la Chambre peut disposer de ses affaires comme elle l'entend, mais comme il n'y a pas de consentement unanime, je maintiens que le débat débutera ce soir à 8 heures.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES ET PRÉVOYANT D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 avril, de la motion de M. Bussières: Que le bill C-93, tendant à modifier certaines lois fiscales et à prévoir d'autres sources de financement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, je poursuis aujourd'hui le débat sur le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt présenté par le gouvernement. Je voudrais parler de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières où nous avons vu, avec la politique énergétique nationale et le budget, deux instruments qu'il convient d'utiliser lorsque l'industrie est forte, saine et viable. Je parle de l'industrie pétrolière qui œuvrait dans l'ouest du pays, afin d'assurer la stabilité, la sécurité et l'autosuffisance énergétique du Canada. Nous avons entendu parler les soi-disants néo-démocrates, les «libéraux de l'Ouest», les hypocrites, lorsque la politique énergétique nationale a été présentée. Que nous a dit le «parti libéral de l'Ouest», le Nouveau parti démocratique? Il nous a dit: «Bien. On en veut davantage. Prenez les multinationales. Prenez les Yankees et renvoyez-les chez eux. Nous mettrons ainsi la main sur les compagnies pétrolières dans l'ouest du Canada.» Voilà ce que nous ont dit les membres du «parti libéral de l'Ouest».

Nous avons vu le gouvernement actuel se rendre sur les marchés financiers internationaux pour emprunter les sommes nécessaires à l'acquisition de Petrofina. Ce gouvernement n'a pas souscrit d'emprunts pour lancer Petro-Canada, de façon que cette compagnie puisse effectuer ses propres travaux d'exploration pétrolière, afin de contribuer à la sécurité de notre pays et à sa survie énergétique, et d'accroître les approvisionnements pétroliers du Canada. Avec toutes les sommes qu'il a dépensées pour acquérir Petrofina, le gouvernement n'a pas trouvé une seule goutte de pétrole. Savez-vous ce qu'en ont pensé les soi-disant néo-démocrates? Savez-vous quelle a été la réaction du «parti libéral de l'Ouest»? Ils ont dit: «Bien. C'est ce qu'il faut faire. Allez-y, achetez d'autres compagnies, empruntez encore plus d'argent, afin que nous puissions prendre en charge ces compagnies. Petrofina ne suffit pas. Il nous faut les grosses compagnies. Mettons la main sur Esso.» Voilà ce que nous a dit le «Nouveau parti démocratique de l'Ouest».

Nous avons vu le résultat de la razzia fiscale à laquelle a procédé ce gouvernement par le biais du Programme énergétique national et plus précisément de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dont il est question dans ce projet de loi. Nous avons vu la destruction d'un secteur viable et dynamique qui est reconnu généralement comme celui qui peut permettre au Canada de sortir du marasme actuel. Je demande à mes vis-à-vis d'y réfléchir une minute. Nous avons vu ce qu'a donné la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Les projets Alsands et Cold Lake ont été mis au rancart. Résultat? Perte d'emplois, perte d'une maison, d'économies pour certains Canadiens, disparition de petites entreprises, faillites. Les faits sont là, et nous ne sommes pas au bout de nos peines. Nous avons vu les huit mégaprojets, ou si vous préférez le projet Alsands et les autres projets d'exploitation des sables bitumineux proposés et esquissés dans le rapport du groupe de travail sur les projets à mettre en œuvre d'ici à 1990, abandonnés provisoirement ou définitivement.

Des milliards de dollars d'investissements se sont envolés en fumée au moment même où le Canada est plongé dans une crise sans précédent dans notre histoire. Pourquoi? Parce qu'on ne peut plus faire confiance au gouvernement. Les entreprises de ce secteur ont perdu toute confiance en ce gouvernement. Elles ont d'ailleurs indiqué clairement qu'on ne pouvait conclure une entente avec le gouvernement en toute confiance, car rien ne garantissait qu'elle serait respectée pendant cinq ans. Les entreprises ne savent même pas si une entente avec le gouvernement pourra être respectée pendant au moins deux ans, alors imaginez lorsqu'il s'agit de cinq ans. La communauté internationale ne croit plus que le gouvernement du Canada peut tenir sa parole.

Pour finir, je ne peux qu'inviter les députés à penser à ce que je viens de dire. Tant que le gouvernement libéral gardera le pouvoir, il n'y aura plus ni développement économique ni mégaprojets dans ce pays, car les investisseurs ont perdu confiance en ce gouvernement.

• (1520)

**M. Jack Burghardt (London-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de parler du bill C-93 accordant au gouvernement un pouvoir d'emprunt. Les députés savent que le bill C-93 cherche à obtenir pour le gouvernement le pouvoir d'emprunter quelque 6.6 milliards de dollars. Tout pouvoir d'emprunt non utilisé, obtenu en vertu de la loi de 1981-1982 sur le pouvoir d'emprunt, dans la mesure où il dépasse les trois milliards de dollars, a été annulé le 31 mars de cette année. A défaut de nouveaux pouvoirs d'emprunt, le gouvernement n'aura pas les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières de 1982-1983. Les 6.6 milliards de dollars demandés représentent les besoins financiers budgétaires et non-budgétaires prévus pour 1982-1983.

Quand il est intervenu dans le débat de ce projet de loi, la semaine dernière, mon collègue, le député de Lincoln (M. Mackasey), a parlé des tensions subies par la société en ce moment-ci de l'histoire du Canada. Il a rappelé les tensions des années de la dépression, les sombres années 30. Je me souviens de ces années où j'étais petit garçon, mais au contraire de mon collègue de Lincoln qui, si je ne m'abuse, a déclaré ne pas avoir été directement touché par cette époque, je l'ai été, moi.

Si l'on me permet de ressortir des souvenirs personnels, monsieur l'Orateur, je me souviens de mon père qui me tirait derrière lui sur un traîneau, l'hiver, jusqu'au magasin du secours direct qui équivalait au bien-être social d'aujourd'hui—mais non pas avec tous les avantages que cela comporte de nos jours—pour nous procurer quelques provisions et une paire de chaussures. Mon père était sans travail. Ce n'est pas qu'il n'en cherchait pas; il n'y en avait tout simplement pas. Je me souviens que plus tard, quand j'ai quelque peu grandi, mon père m'avait raconté à quel point il avait trouvé dégradant et humiliant d'avoir à s'approvisionner au magasin du secours direct pour nourrir sa famille.

C'était la crise pour ma famille et pour des milliers d'autres familles canadiennes—une crise semblable à celle que beaucoup de gens vivent aujourd'hui. Mais il y a une différence. Se préoccupant du sort des familles canadiennes, les gouvernements libéraux ont, au fil des années, mis sur pied maints programmes d'assistance sociale et avantages sociaux qui n'existaient certainement pas dans les années 30.

En chinois, le mot que l'on emploie pour traduire la notion de crise se compose de deux caractères, l'un signifiant danger et l'autre perspective. Dans ce sens, à mon avis, nous traversons l'une des pires crises de l'histoire du Canada. Notre pays a connu récemment des événements qui suscitent de sérieuses inquiétudes, mais, dans le même temps, de fantastiques possibilités s'offrent à lui. Il est indéniable que les Canadiens doivent faire face à un nombre inégalé de problèmes graves, mais ceux-ci marquent peut-être l'heure la plus glorieuse de notre histoire.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je voudrais faire une autre remarque d'ordre personnel. J'avais 13 ans quand mon père est mort après une courte maladie. Il m'a fallu chercher un emploi et je n'ai jamais cessé de travailler depuis. Tout ce que je possède—et ce n'est pas grand chose—je l'ai acquis par mon travail. Je crois profondément à la valeur du travail et à la libre entreprise. Mes expériences personnelles m'ont amené à m'intéresser également beaucoup aux questions sociales. En fait, j'ai la charge de mon frère. C'est pour cette raison que je suis un libéral et que je me suis présenté sous l'étiquette libérale à l'élection partielle de London-Ouest il y a un peu plus d'un an.

Au fil des ans, notre mode de vie est devenu un compromis entre le régime de la libre entreprise et le socialisme. Dans ce cadre, le gouvernement dirige les destinées du pays et redistribue aux défavorisés les profits de la libre entreprise.

Il semble malheureusement que, dernièrement, notre vision de ce pays s'est embourbée dans des querelles d'intérêts et des récriminations mesquines et égoïstes. Au nom des intérêts régionaux, on a manqué de loyauté envers le pays et on a nui à ses intérêts. Le compromis entre le régime de la libre entreprise et le socialisme a perdu des plumes.

Dernièrement, les préoccupations légitimes de certains ont pris la forme de revendications patriotiques provinciales qui bafouent de plus en plus le besoin de justice et d'égalité à l'échelle nationale. C'est ainsi que plusieurs dirigeants politiques provinciaux mettent l'accent, aux dépens de toute autre argumentation, sur le besoin d'un mandat fort pour protéger ce qu'ils appellent le patrimoine unique ou les fantastiques richesses qui sont à leurs yeux menacés par des forces extérieures. Une telle attitude inspirée par l'égoïsme et le mécontentement risque d'isoler les provinces qui vont se désintéresser de plus en plus des besoins légitimes et des droits fondamentaux des Canadiens, tant à l'intérieur de leurs frontières que dans les autres provinces.

La crise actuelle est alimentée dans de nombreuses régions par l'essor d'un provincialisme étroit qui accentue le fossé entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'idéologie de l'affrontement a pris le dessus sur l'esprit de collaboration, ce qui s'est soldé par une attitude rigide plutôt que souple.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, le débat public doit porter avant tout sur la façon de garantir la justice et l'égalité à tous les Canadiens, et non sur la lutte pour le pouvoir entre les gouvernements fédéral et provinciaux—une justice qui tiendrait compte des divergences de principes et des diversités régionales.

L'histoire a montré que pour qu'un pays conserve sa vitalité et continue à évoluer, il doit favoriser un dialogue permanent entre ses citoyens. En outre, ce n'est que si l'ensemble des habitants participent à ce dialogue qu'un pays peut espérer tirer parti, grâce au processus démocratique, de ces discussions et de ce débat.

Si nous, Canadiens, ne sommes pas sensibles à la dynamique de notre environnement, nous laisserons passer l'occasion de façonner notre avenir politique et économique.

Ce qu'il faut, monsieur l'Orateur, c'est que les Canadiens comprennent bien quels devraient être nos orientations et nos choix à une période où l'économie connaît une expansion très lente, voire nulle, et où l'acquis provenant de la croissance économique rapide des années passées ne suffit pas à faire face aux problèmes.

Nous savons que notre pays doit faire face aujourd'hui à de graves problèmes économiques et sociaux. Nous savons également que c'est sous des gouvernements libéraux qu'a eu lieu la plus forte expansion économique que notre pays ait jamais connue et qu'a été mis en place un régime de sécurité sociale pour les particuliers qui fait l'envie de nombreux autres pays.

Les gouvernements étant sérieusement obligés de contenir, voire de diminuer leurs dépenses globales, devons-nous renoncer à tout esprit humanitaire ou plutôt trouver des façons de résoudre ces problèmes économiques et sociaux grâce aux ressources dont nous disposons? Pouvons-nous renoncer à la politique sociale humanitaire à laquelle nous nous étions engagés et nous mettre à adopter les nouvelles idées farfelues des conservateurs?

Après trente ans d'expansion économique sans précédent, les pays industrialisés du monde sont tous plus ou moins dans le marasme et connaissent les mêmes problèmes d'inflation, de taux d'intérêt élevés et de chômage. Choisirons-nous, en tant que Canadiens, de renoncer au système des stimulants gouvernementaux et des initiatives privées sur lequel s'est bâti le Canada, en faveur d'un principe de marché entièrement libre, dont la grande dépression a prouvé l'inefficacité? Ou lui préférerions-nous un programme socialiste de contrôle des moyens de production et de la répression de l'esprit d'entreprise?

La pire des solutions consiste à passer d'une extrême à l'autre. Nous devrions continuer à favoriser un système d'entreprise mixte qui depuis toujours a servi à bâtir notre puissance économique. Les Canadiens ne devraient être dominés ni par le secteur public ni par le secteur privé. Nous devrions tenter d'en arriver à un équilibre harmonieux entre le pouvoir privé et le pouvoir public. C'est justement ce qui fait que la vie politique est parfois source de frustrations—quand on essaie d'en arriver à un juste équilibre qui satisferait les besoins de tous et, non pas seulement ceux d'un groupe en particulier. Il n'existe pas de solution simple ou facile parce que les problèmes ne sont ni simples ni faciles à résoudre.

• (1530)

A mesure que se déroule le débat sur le bill C-93 monsieur l'Orateur, je suis sûr que certains Canadiens souhaitent que les dépenses gouvernementales disparaissent à tout jamais. C'est ce que m'ont fait valoir certains groupes de ma circonscription, mais d'autres m'ont également prié de ne pas toucher aux programmes qui les concernent. Qu'on supprime, disent-ils, mais pas les programmes de relance industrielle qui sont essentiels à la reprise économique. Ne pas supprimer non plus les paiements de transfert, car ce faisant, précise-t-on, on aggraverait le fardeau des provinces. Ne pas couper non plus les subventions aux organismes culturels, par exemple aux théâtres, aux musées, aux orchestres symphoniques et autres choses de ce genre. Ne pas toucher aux programmes sociaux non plus. Et ainsi de suite.

Par contre, d'autres groupes réclament davantage d'intervention gouvernementale pour stimuler l'économie. Chaque jour, ce refrain nous parvient de l'autre côté. Un jour, ils proposent de dépenser davantage, le lendemain de réduire les dépenses. Ce qui souligne la nécessité de viser au juste équilibre dont je viens de parler.

Nous vivons dans un monde en proie à la peur et à l'angoisse, dans un monde où l'on se préoccupe de plus en plus de la possession individuelle et collective de biens et de territoires. Les changements que nous constatons un peu partout autour de nous et que nous arrivons parfois à peine à comprendre nous préoccupent à maints égards. A ce moment-là, nous sommes fortement tentés d'accepter ce qui nous semble inévitable, peu importe ce qu'on nous offre, au lieu d'assumer nos responsabilités de citoyens et d'essayer de comprendre le changement et de nous y adapter de la façon qui donnera la plus de liberté à chacun et qui sera la plus avantageuse pour nous tous.

Notre régime démocratique a vu le jour à une époque où la plupart des peuples vivaient dans des sociétés autoritaires. Ceux qui ont colonisé notre pays avaient été victimes de la répression gouvernementale. C'étaient des individualistes; ils ont donc bâti leur nouvelle société de façon à protéger les droits des particuliers. Ils étaient convaincus que si dans une société les particuliers jouissaient de certaines libertés et de certains droits, celle-ci pourrait compter sur l'initiative de chacun pour favoriser sa croissance économique. Ainsi, tandis que le système de la libre entreprise s'occupait de la croissance

économique, une idéologie fraternelle par le biais d'un gouvernement libre exprimait nos principes humanitaires, et c'était l'aspect social de la démocratie.

A mon avis, cela doit continuer aujourd'hui. Le système de la libre entreprise et notre système social sont interdépendants; ils s'appuient l'un sur l'autre. Il est impossible de vivre dans une collectivité sans tenir compte des besoins des autres membres de cette collectivité. Il existe déjà trop de pressions dans notre vie quotidienne qui minent les rapports et les conditions qui favorisent le bien commun du pays.

S'il y a une chose qui devrait rendre une personne méprisable à ses propres yeux, du moins à mon avis, c'est de vivre une petite vie mesquine à une époque comme celle-ci. Bien entendu, nous faisons face à bon nombre des problèmes qui existent dans la plupart des démocraties du monde occidental. Il y a l'inflation, le chômage et les taux d'intérêt élevés. Nous devons maintenir l'équilibre entre le progrès économique et la protection de l'environnement. Il existe des problèmes de disparité économique régionale et de pauvreté, et nous le savons. Les gens de la classe moyenne ont aussi parfois l'impression d'être exploités et on a parfois le sentiment qu'il existe un gouffre entre les citoyens et le gouvernement. Je n'essaierai pas de prétendre que nous nous sommes attaqués à ces divers problèmes avec toute la sagesse voulue, mais nous ne pouvons pas éviter les difficultés et les problèmes de la vie en nous repliant sur nous-mêmes, en disant simplement «moi d'abord» et en ne nous refusant rien. C'est le moment de chercher un équilibre plus harmonieux de la libre entreprise et des programmes sociaux, favorisé par un gouvernement démocratique et humain.

Quelqu'un a dit que chaque génération doit recréer la démocratie. Cela vaut tant pour le régime économique de liberté d'entreprise que pour la liberté sociale. La recréation doit porter sur tout. Pour établir un régime économique solide, les sociétés démocratiques doivent motiver leur population et lui donner la possibilité d'améliorer son sort. Pour faire régner un régime social solide, elles doivent motiver les gens et leur offrir des programmes pour aider autrui. Il faut des deux pour que notre démocratie survive.

Dans l'examen de ce bill, je constate qu'il n'est qu'un élément du défi financier global qui se pose à nous aujourd'hui. Mais il faut comprendre que le gouvernement doit avoir les mains libres pour créer les programmes sociaux dont la société a besoin et que très souvent elle réclame. Parallèlement, il faut que le secteur privé ait les mains libres pour créer les richesses qui permettent entre autres choses à la société de prospérer. En fin de compte, le bilan gouvernemental, l'équilibre entre les recettes et les dépenses témoignera de la mesure dans laquelle cette liberté a été donnée.

Il n'y a pas lieu d'être pessimistes, car nous sommes le produit d'un fier héritage, et nos performances ne s'accomplissent pas sous la contrainte. Ceux qui ont édifié ce pays étaient des architectes de la liberté qui ont osé voir grand. Ils ont rédigé des lois qui protègent les libertés en même temps qu'elles créaient des mécanismes nouveaux. Il faut faire comme eux, si nous voulons que notre nation toute entière se réalise pleinement.

Oui, monsieur le président, nous représentons une foule de préjugés, d'espoirs, de blessures et d'erreurs. Peut-être que trop souvent il nous arrive de trop compter sur des choses qui ont manqué à d'autres pays à d'autres époques. Mais si nous ne faisons pas attention, si nous gaspillons trop, si nous sous-estimons la complexité des tâches à accomplir, si nous avons trop confiance en nous-mêmes et que nous ne nous refusons rien, si nous cherchons à tromper les autres en exigeant d'eux plus que nous n'exigeons de nous-mêmes, si nous ne savons pas comprendre les leçons—je veux parler de la grande crise économique—que l'histoire nous donne au sujet de la géographie du territoire et de l'esprit des Canadiens, nous gâcherons fatalement cette chance qui est peut-être la plus grande que Dieu ait jamais donnée à un peuple.

C'est en nous-mêmes, monsieur l'Orateur, qu'il nous faut opérer un changement fondamental; les Canadiens doivent changer d'attitude pour soutenir un gouvernement qui, par ses mesures législatives, en sollicitant le pouvoir d'emprunt visé par le bill à l'étude, montre qu'il se soucie du bien du pays, car il allie un esprit de libre entreprise au souci de venir en aide à ceux qui en ont vraiment besoin. Quel autre pays dans le monde actuel offre des programmes sociaux comme les nôtres pour assurer le bien-être de ses citoyens? Les problèmes dont j'ai parlé plus tôt sont graves, cela ne fait aucun doute, mais ils le seraient bien davantage si les gouvernements libéraux antérieurs n'avaient pas mis en œuvre les programmes sociaux dont bénéficient maintenant bien des citoyens pour assurer leur subsistance quotidienne.

**Des voix:** Bravo!

**M. Burghardt:** Monsieur l'Orateur, dans un pays comme le nôtre, nombreux sont ceux qui non seulement veulent dénoncer les carences mais aussi proposer de nouvelles solutions. Cette voie n'est pas toujours facile à suivre, et elle est parsemée d'obstacles. Mais armé de volonté et de ténacité, nous allons pouvoir survivre. Par conséquent, en étudiant ce projet de loi qui porte un pouvoir d'emprunt supplémentaire, il me semble que nous devons considérer le rôle des créateurs et des distributeurs de la richesse et tenter d'en arriver à un harmonieux équilibre entre les deux groupes.

• (1540)

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat sur le bill C-93, loi modifiant certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement. Fondamentalement, il s'agit d'une mesure législative destinée à extorquer davantage d'argent aux contribuables de notre pays pour que le gouvernement puisse financer son incompétence économique.

L'orateur précédent, le député de London-Ouest (M. Burghardt), a dû parler d'un autre gouvernement que de celui qui est actuellement au pouvoir dans notre pays. S'il pense que son gouvernement compatit avec nos concitoyens et s'il a lui-même leurs intérêts à cœur, je voudrais qu'il vienne s'entretenir dans ma circonscription avec certaines des personnes qui m'ont écrit et qui sont intervenues auprès du ministre des Finances (M. MacEachen) pour qu'il apporte des changements à son budget et qu'on les aide à trouver du travail. Les déclarations que le ministre des Finances a faites tant hier qu'aujourd'hui pendant la période des questions ne me rassurent nullement. On lui a demandé quels nouveaux programmes économiques le gouvernement avait l'intention de mettre en œuvre à la suite de l'annulation des mégaprojets qui auraient donné du travail à

nos concitoyens, travail dont ils sont privés à cause de la conjoncture économique mondiale, des taux d'intérêt et du Programme énergétique national qui a été énormément critiqué au cours de la dernière année.

Je voudrais signaler au gouvernement combien nous, députés néo-démocrates et combien les députés du parti conservateur, à l'instar sans doute des ministériels de l'arrière-ban, sommes déçus quand, dans nos circonscriptions, nous parlons avec des gens qui ont œuvré dans leur milieu, qui ont monté des entreprises, qui se sont fait une réputation, d'après l'éthique du travail dont le député de London-Ouest se recommande.

Je voudrais parler de quelques-unes des entreprises de ma localité qui ne sont pas aussi florissantes qu'elles espéraient l'être et décrire les répercussions que ces difficultés ont sur nos concitoyens. Tout d'abord, je vais parler d'une société du secteur forestier qui était très dynamique à l'échelle internationale. Cette société, S. Madill Ltée, fabrique de l'équipement lourd pour le débusquage. Il s'agit d'une société privée, établie à Nanaïmo. A l'origine, elle fabriquait des pylônes qui se sont bien vendus en Colombie-Britannique. Cette société expédiait ses produits dans tous les coins du monde où l'on fait du débusquage. S. Madill Ltée a une réputation très solide auprès de la population de Nanaïmo. A une certaine époque, il y avait jusqu'à 140 personnes travaillant dans cette entreprise, qui fournissait des pylônes et autre gros matériel à l'industrie forestière. Cette société n'emploie plus que 30 personnes, spécialement dans les bureaux. Elle a dû licencier ses machinistes, ses ingénieurs, ses architectes et beaucoup de ses techniciens, qui sont partis Dieu sait où. Peut-être sont-ils ailleurs en Colombie-Britannique, si ce n'est dans le reste du Canada ou à l'étranger. Ce potentiel est maintenant perdu pour cette collectivité et pour cette société, qu'importe s'il y a reprise économique. Il y avait beaucoup de personnel de longue date, en service souvent depuis 20 et 25 ans, et qui n'avait jamais prévu de se retrouver sur le pavé. Mais c'est arrivé à cause de la conjoncture canadienne et américaine.

Je passe à l'exemple suivant, qui est celui d'un bureau d'experts-conseil. Je connais un type qui a travaillé presque toute sa vie à développer cette entreprise dotée d'ingénieurs et de techniciens très compétents. Cette entreprise était très prospère jusqu'au moment du ralentissement économique. Ce type voit maintenant venir le jour où il devra licencier les gens qui travaillent pour lui depuis des années et des années. C'étaient des personnes dévouées, avec qui il avait lié de solides liens d'amitié. Et maintenant, il se voit contraint, ou il le sera bientôt, de licencier ces collaborateurs et amis. Eh bien, il m'a prié de demander au ministre des Finances de rédiger la lettre de licenciement qui leur est destinée. Il veut que ce soit le ministre des Finances qui leur dise pour quelle raison ils perdent leur emploi et son entreprise va disparaître. Il serait très salutaire que le ministre des Finances se mette à son bureau et qu'il rédige certaines lettres de ce genre, que beaucoup d'employeurs ont eu à expédier à cause des conditions économiques créées et instaurées par le ministre des Finances et par son gouvernement. Je demande donc au ministre de faire ce travail.

L'exploitation forestière est la clé de la croissance économique de la Colombie-Britannique. A l'heure actuelle, des milliers de travailleurs forestiers sont licenciés en permanence en Colombie-Britannique. D'autres subiront des arrêts de travail de durée variable d'ici à la fin de septembre au moins. Dans ma circonscription, 10,000 personnes environ touchent de l'assurance-chômage. Ces 10,000 personnes ne travaillent plus dans le secteur de l'exploitation forestière ni dans les entreprises de la localité. Naturellement, elles ne paient plus d'impôt au gouvernement fédéral.

Par ce projet de loi, on nous demande d'approuver un pouvoir d'emprunt de 6.6 milliards de dollars. Cet argent servira surtout à verser des prestations d'assurance-chômage ou à payer des frais connexes du gouvernement découlant de la mauvaise conjoncture économique, et non à faire marcher l'économie. Nous avons un gouvernement qui dépense de l'argent pour des programmes sociaux dont le député de London-Ouest est si fier et dont les Canadiens ont appris à dépendre. Nous ne prétendons certes pas ici, à la Chambre des communes, que l'on a créé le programme d'assurance-chômage pour faire vivre 1.3 ou 1.5 million de Canadiens à rien faire au lieu de leur donner un emploi régulier. La perspective qui s'offre aux exploitants forestiers de la Colombie-Britannique, c'est de toucher des prestations d'assurance-chômage pendant un certain temps, quitte ensuite à demander de l'aide sociale.

Les principales fabriques de pâtes et papiers de Nanaïmo et de Port Alberni risquent de devoir licencier certains de leurs employés au cours des mois d'été, ce qui devrait encore aggraver le marasme et les difficultés économiques des localités. Voilà qui va sûrement ajouter aux ennuis des petits entrepreneurs qui sont déjà en mauvaise posture à cause de la conjoncture économique et des taux d'intérêt élevés.

L'association des entrepreneurs de ma circonscription voit de plus en plus de ses membres faire faillite. Les travailleurs licenciés sont de plus en plus nombreux. Selon les prévisions que leur syndicat a publiées à la mi-mars, 28.5 p. 100 des menuisiers de la Colombie-Britannique étaient en chômage. Quant à l'île de Vancouver, c'était 38 p. 100. Dans certains quartiers de Vancouver, 60 à 65 p. 100 des menuisiers étaient en chômage.

La conjoncture économique au Canada commence à toucher les jeunes Canadiens. Dernièrement, le gouvernement a modifié la loi sur le financement des programmes établis et diminué les subventions accordées dans le cadre du partage des frais en matière de services de santé et d'éducation.

En raison de la recrudescence du chômage, des taux d'intérêt élevés et des réductions dans le programme de partage des frais entre les provinces et le gouvernement fédéral, un nombre croissant de jeunes seront incapables de faire des études universitaires. Les jeunes auront des frais de scolarité plus élevés s'ils peuvent fréquenter une université. Les provinces et le gouvernement fédéral ont décidé d'accorder moins de subventions aux universités. Les frais de scolarité augmenteront. Par ailleurs, les jeunes risquent de ne pas pouvoir trouver un emploi cet été. En Colombie-Britannique, c'est le secteur du bois qui offre le plus d'emplois d'été aux jeunes. A l'heure actuelle, il y a 15,000 chômeurs permanents dans ce secteur. Les étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire n'ont aucun espoir de trouver dans ce secteur un emploi d'été qui leur permettrait de payer leurs études l'année prochaine. Non seulement nos commerces mais aussi nos entreprises perdent des travailleurs spécialisés. Nous ne permettons pas à nos jeunes gens de trouver le travail et d'obtenir l'instruction dont ils ont besoin pour devenir des techniciens, des ingénieurs, des hommes de science et des commerçants.

Le gouvernement fédéral nous parle sans cesse d'un programme de création d'emplois de 1 milliard de dollars. Mais le problème est qu'il n'y a pas d'emplois pour ces jeunes, une fois qu'ils ont été formés. Dans le secteur du bois d'œuvre, des entreprises licencient des travailleurs permanents et aussi des apprentis. Les apprentis ne peuvent obtenir leur formation aux écoles de métier en Colombie-Britannique puisqu'ils n'ont pas le nombre d'heure de travail qui leur donne droit à cette formation. Tant le gouvernement fédéral que les provinces empêchent les jeunes d'obtenir la formation qui leur est nécessaire. C'est de ces jeunes dont nous avons désespérément besoin au Canada, afin de réaliser la situation économique que nous souhaitons pour notre pays et de favoriser le progrès et la croissance dans le secteur énergétique, dans celui de la micro-électronique et de la construction navale ainsi que dans d'autres sphères d'activité nécessaires à la croissance future des Canadiens. Les jeunes Canadiens sont particulièrement touchés cette année en raison de la situation économique que leur imposent le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux qui souscrivent aux programmes fédéraux.

• (1550)

En Colombie-Britannique, les soins de santé se ressentent de la conjoncture économique actuelle. De plus en plus d'infirmiers et de travailleurs des hôpitaux se retrouveront sans emploi, ce qui réduira les services offerts à la population de cette province.

Je tiens à parler des raisons pour lesquelles la situation est ce qu'elle est. Le gouvernement du Canada ne semble pas encore savoir que nous sommes en état de crise, malgré les protestations du milieu des affaires au sujet du budget, malgré l'opposition du Congrès du travail du Canada à la politique de taux d'intérêt élevés et la présence devant les édifices du Parlement de 70,000 à 100,000 manifestants le 21 novembre dernier, et malgré également, les centaines de milliers de lettres envoyées au ministre par des contribuables qui s'opposaient aux dispositions du budget.

Les libéraux parlent de compassion. Mais savent-ils ce que ressent un propriétaire qui a travaillé toute sa vie pour construire sa maison lorsqu'il se rend compte que son taux hypothécaire va passer de 11 ou 12 p. 100 à 20, 23 ou 24 p. 100 et qu'il risque de perdre sa maison? Pensent-ils parfois à ce que peuvent ressentir ceux qui ont créé des sociétés d'experts-conseils ou toute autre entreprise lorsqu'ils se rendent compte soudainement, qu'ils sont menacés de saisie, de faillite ou de mise sous séquestre en raison des taux d'intérêt élevés. A mon avis, le gouvernement ne tient vraiment pas compte des sentiments de ces gens et ne se préoccupe guère des répercussions de ses mesures sur la situation économique et sociale du Canada.

On nous répète constamment que la politique de taux d'intérêt élevés au Canada vise à réduire l'inflation. Nous avons rappelé au gouvernement à maintes reprises à la Chambre que le taux d'inflation ne baisse pas. De fait, le taux d'inflation se situe encore à environ 12 p. 100 en dépit de la politique d'argent cher, des faillites et de la perte d'exploitations agricoles, de maisons et de navires de pêche. Qu'en retire le Canada? Nous perdons nos travailleurs expérimentés qui deviennent chômeurs et nous perdons le revenu de ces gens qui pourraient travailler et participer à titre de contribuables canadiens aux programmes sociaux dont nous sommes si fiers.

Si nos taux d'intérêt sont élevés, c'est parce que le président Ronald Reagan a adopté un programme pareil aux États-Unis. Non seulement le parti libéral du Canada, mais aussi les tories appuient cette politique. Quand le président Reagan a adressé la parole à la Chambre et nous a donné un cours d'économie, les tories se sont levés en masse pour lui faire une ovation et l'applaudir à tout rompre parce qu'il voulait que le Canada adopte certaines politiques économiques en fonction de la situation économique aux États-Unis. Aux États-Unis, il y a 10 millions de chômeurs. Au Canada, il y en a 1.5 million. En Grande-Bretagne, sous un gouvernement conservateur, il y en a 3 millions. Tous ces gouvernements suivent la même ligne d'action que le nôtre. Qu'y gagne le Canada? Rien du tout, et nous savons que nous n'irons nulle part avec le gouvernement actuel. Je constate avec intérêt que des Américains commencent enfin à se rendre compte que la politique monétariste que soutiennent les députés conservateurs et libéraux ne donne rien. Elle ne donne rien ici non plus.

**Des voix:** Bravo!

**M. Miller:** Les députés conservateurs n'aiment pas qu'on leur rappelle leurs politiques. Ils cherchent à tromper les Canadiens en leur faisant croire qu'ils sont progressistes. Ils ne sont pas du tout progressistes. Ils sont conservateurs et appuient le gouvernement républicain des États-Unis.

Et les programmes de création d'emplois du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy)? Il faudrait peut-être lui donner le titre de ministre du chômage. Il a offert 10,000 emplois à la Colombie-Britannique dans une entente sur le travail partagé dans le secteur du bois qu'il a conclu avec cette province, ce qui permettrait pratiquement d'embaucher les chômeurs de ma circonscription. Il ne s'agit pas là d'un programme permanent de création d'emplois. Ce programme est censé assurer l'avenir de l'industrie forestière. Nous reconnaissons qu'il faut entretenir les forêts de la Colombie-Britannique.

Alors que le ministre injecte 24 millions de dollars dans ce programme, la société MacMillan-Bloedel de Nanaïmo licencie ses employés des services d'entretien des forêts qui font les expériences nécessaires pour assurer une bonne croissance de la forêt; ils s'occupent de l'espacement et du marquage des arbres ce qui permet d'avoir une forêt saine. Des compagnies mettent à pied les personnes chargées de faire ce travail, alors que le gouvernement offre des subventions pour confier une tâche analogue à des chômeurs. Le gouvernement devrait réagir aux licenciements effectués par les sociétés privées et veiller à ce qu'elles conservent les services d'entretien des forêts et participent à part égale au programme sylvicole.

Que pourrait bien faire le gouvernement? Il pourrait rester bien assis sur son derrière, comme il le fait, sans le moindrement tenir compte des supplications des hommes d'affaires, des travailleurs, des propriétaires, des agriculteurs, des pêcheurs et de la Chambre des communes. Ou il pourrait passer à l'action. Il pourrait s'occuper de faire baisser les taux d'intérêt, la principale cause de problèmes dans ma circonscription comme probablement dans celles de tous les autres députés. Tous ceux qui écrivent à leur député se plaignent que les taux d'intérêt sont en train de les ruiner, qu'ils soient des travailleurs de la construction ou des propriétaires de maisons. Les gens qui

travaillent dans l'exploitation forestière savent que le ralentissement de la construction domiciliaire aux États-Unis résulte de la politique américaine des taux d'intérêt élevés.

Pourquoi ne faisons-nous pas preuve d'initiative, de dynamisme et d'enthousiasme au Canada pour notre économie? Pourquoi n'avons-nous pas à Ottawa un gouvernement qui appuie l'établissement d'entreprise reliées à l'industrie extractive canadienne? La société Dome Petroleum estime à 140 les navires dont elle aura besoin d'ici à l'an 2000 pour ses activités de prospection et d'exploitation dans la mer de Beaufort. Le gouvernement a-t-il une politique en matière de construction navale qui tienne compte de la prospection pétrolière et gazière au large des côtes canadiennes? Non, il n'en a pas. Il ira n'importe où dans le monde pour acquérir des navires au lieu de fournir des emplois à des Canadiens dans la construction navale.

**M. Paproski:** Il ira même jusqu'à en acheter de pays socialistes comme la Russie.

**M. Miller:** Oui. Il est prêt à en acheter de la Russie, de Taïwan, des États-Unis, du Japon ou de l'Allemagne, mais cela ne va pas créer d'emplois au Canada pour des ouvriers qualifiés et il n'y aura pas de retombées provenant de l'industrie navale.

Le gouvernement devrait avoir pour principe d'utiliser du matériel fabriqué au Canada dans la réalisation de tous les mégaprojets de mise en valeur des ressources houillères ou minières en général—si jamais il s'en trouve un qui se concrétise. Pourquoi cela ne peut-il pas se faire? Nous avons un gouvernement qui ne croit pas en la vertu de ces programmes et qui refuse de s'y engager.

On pourrait implanter une aciérie en Colombie-Britannique, par exemple. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique pourraient prendre l'initiative d'installer dans cette province une usine d'automobiles ou une usine de pièces pour les voitures japonaises. Le gouvernement devrait s'attacher à donner aux travailleurs l'accès à des emplois, aux étudiants l'accès à l'université et à l'ensemble des Canadiens l'accès à des programmes sociaux et ce, en présentant un budget équilibré et non en augmentant le déficit. Nous ne serons plus en mesure de financer les programmes sociaux auxquels nous sommes habitués si le gouvernement continue d'emprunter à des taux d'intérêt élevés auprès de banques étrangères. Nous devons mettre au point une stratégie industrielle qui permette de prévoir de quelle sorte d'emplois nous aurons besoin à l'avenir et de former les jeunes en conséquence et d'ainsi leur assurer ces emplois.

De nouveaux pouvoirs d'emprunt ne résolvent pas les problèmes de base. En continuant à emprunter, nous sommes forcés à consacrer une part croissante du budget au financement de la dette nationale. C'est le cul-de-sac, que les Canadiens ne peuvent et ne veulent tolérer davantage. Nous avons besoin d'un gouvernement qui croit vraiment dans l'initiative et l'autosuffisance des Canadiens. Je crois que le gouvernement peut commencer à le faire en présentant un nouveau budget et de nouvelles politiques économiques pour donner aux Canadiens des possibilités d'emploi et permettre à nos jeunes d'acquérir une formation.

• (1600)

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé les propos du dernier orateur extrêmement intéressant. Il serait bon de lui rappeler qu'il n'y a pas si longtemps les députés provinciaux de ce parti imposaient des redevances sans précédent sur les ressources naturelles.

**M. Kristiansen:** Une croissance de 8 p. 100.

**M. McCain:** Ces redevances ont eu une incidence marquante sur la rentabilité de l'exploitation des ressources naturelles, que ce soit dans le domaine des pêches, des forêts ou des mines.

**M. Kristiansen:** La croissance a été de 8 p. 100, alors que la vôtre a été nulle.

**M. McCain:** Il n'y a pas si longtemps le NPD, de concert avec le gouvernement actuel, a tenté de noircir la notion même de «profit».

**M. Kristiansen:** Seulement lorsque vous vendez du matériel nucléaire aux Nazis.

**M. McCain:** Non seulement le député a-t-il des compétences douteuses en matière financière, mais également a-t-il des manières déplorables. Je ne l'ai jamais interrompu malgré mon vif désaccord. Je veux maintenant livrer mes observations sur ses propos et s'il désire commenter mon intervention un peu plus tard et selon la procédure établie, je l'invite à ne pas s'en priver.

Il a été prouvé hors de tout doute que l'emploi dépend de la prospérité et des profits.

**M. Kristiansen:** Ce sont mes concitoyens que vous mettez à pied. C'est pourquoi je suis en colère.

**M. McCain:** Sans prospérité et sans profit, le niveau d'emploi diminue au point de justifier mes craintes et celles du député du NPD. Nous voulons la même chose, mais ce sont les méthodes utilisées qui diffèrent totalement. Nous cherchons à multiplier les possibilités d'emploi et les occasions. Nous voulons quant à nous recréer les occasions qui, selon le député de London-Ouest (M. Burghardt) existaient dans sa jeunesse et lui ont permis d'atteindre le succès. Je crois que son succès peut être très bien évalué par le respect qu'il s'est gagné auprès des gens qui l'ont élu. Ces occasions s'offraient dans les années 1930, aussi difficiles que ces années aient été. Or, depuis que le gouvernement du Canada a adopté les principes néo-démocrates, les occasions se font de plus en plus rares.

En collaboration avec les néo-démocrates, le gouvernement s'est attaqué aux bénéfices. Loin de favoriser la productivité ou les investissements, ses mesures ont plutôt eu l'effet contraire.

**M. Kristiansen:** Tout ce que vous savez faire, c'est jeter l'argent par les fenêtres.

**M. McCain:** A l'instar du député néo-démocrate, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour implorer le gouvernement de voir ce qu'il a fait des possibilités d'emploi pour les Canadiens de tous âges, les étudiants comme les personnes d'âge mûr.

**M. Kristiansen:** L'auditoire a le droit de réagir lorsque l'acteur est mauvais.

**M. McCain:** Je me demande pourquoi le bavard qui se trouve à ma gauche n'a pas étudié plus en profondeur la structure économique de notre pays. A-t-il pris connaissance des analyses concernant non seulement la structure financière précaire de notre pays, mais également à la situation encore plus précaire du régime de la libre entreprise? A mon sens, lire un rapport journalistique sur la situation financière, c'est comme lire la rubrique nécrologique. Le nombre de faillites dans le domaine de la pêche, de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des petites et grandes entreprises augmente de jour en jour. Toutefois, le gouvernement continue à s'attaquer au système des bénéfices, qui crée les emplois.

Je tiens à vous dire que, tant que notre idéologie ne sera pas un peu mieux adaptée aux réalités économiques du développement et de l'emploi, notre pays sera dans une mauvaise passe.

Le député de London-Ouest a déclaré qu'il est possible de combiner la libre entreprise et le secteur public. Nous l'avons fait, ce qui prouve bien que c'est possible. Certaines sociétés de la Couronne ont pu être exploitées au Canada dans des secteurs particuliers, comme l'énergie nucléaire, les transports et les services d'utilité publique. Il est évident qu'une société de la Couronne est mieux en mesure de servir le public dans ces secteurs. Nous avons adopté ce principe; et jusqu'à ce que le gouvernement commence à attaquer, réglementer et taxer la libre entreprise et la propriété, il y avait des emplois. Il y en avait à Oshawa, à Grande Prairie et à Carleton-Charlotte. Maintenant qu'il rejette cette association et qu'il dénigre le système qui a donné du travail à tant de Canadiens, il n'y a plus d'emplois. Des gens ont perdu leur emploi, et ce sont les contribuables qui en assument les frais et qui souffrent de la situation.

Il faut établir un certain équilibre entre la participation du secteur privé et celle de l'État. Nous devons apprendre à créer cet équilibre pour rétablir notre structure économique. D'abord, il faut examiner certaines des conséquences locales d'une économie en perte de vitesse au Canada. Je voudrais me servir de ma propre circonscription de Carleton-Charlotte à titre d'exemple. Plusieurs employeurs importants de ma circonscription ont fermé boutique. Comme le député néo-démocrate l'a signalé, il y a eu des licenciements dans l'industrie forestière et cela a touché diverses entreprises de ma circonscription. Ces licenciements peuvent être temporaires ou permanents. La fermeture de l'usine de bois de placage de McAdam est permanente et touche directement 250 ou 300 emplois. Ce chiffre dépasse même largement 300 lorsqu'on tient compte des retombées sur les secteurs qui travaillent pour l'industrie forestière. Cette usine a fermé ses portes parce que le gouvernement refusait de reconnaître l'importance de l'industrie du logement. Il n'existait pas de débouchés pour le bois de placage produit par l'usine. Par conséquent, le ralentissement économique entraîné par le rapprochement entre l'idéologie du NPD et la philosophie du parti libéral a mis 300 personnes en chômage.

**M. Kristiansen:** Ronald Reagan.

**M. McCain:** Quand vous ne trouvez pas quelqu'un à qui jeter la pierre au Canada, vous traversez les frontières. Je n'ai pas mentionné Ronald Reagan. Ce n'est pas sa faute si nous sommes dans une telle situation. Nous devons voir ce qui se passe chez nous.

**M. Kristiansen:** C'est la même théorie.

**M. McCain:** Ce qui se passe dans la Communauté européenne, en Amérique du Sud et en Amérique du Nord nous intéresse. La conjoncture économique mondiale touche notre pays comme tous les autres pays du monde, mais nous devons chercher des solutions qui peuvent s'appliquer chez nous. Il y a bien des choses que nous pouvons faire.

Nous n'avons pas besoin d'un budget qui prévoit l'adoption d'une loi sur le pouvoir d'emprunt qui augmentera le fardeau des contribuables pour l'année prochaine et toutes les années à venir. C'est une mesure improductive qui vise à faire fonctionner le gouvernement et qui ne donne rien de concret.

**M. Kristiansen:** Où prenez-vous les 6.6 milliards de dollars?

**M. McCain:** Vous devrez probablement l'emprunter à l'étranger, car les Canadiens ont été dépouillés à cause de notre politique.

**M. l'Orateur adjoint:** En toute déférence, je rappelle au député qu'il devrait adresser ses remarques à la présidence.

**M. Oberle:** Empruntez au syndicat international. Il est très riche.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. La parole est au député de Carleton-Charlotte.

**M. McCain:** Nous devons revenir à la réalité. Nous devons décider comment sera maintenue cette collaboration entre les sociétés de la Couronne et l'entreprise privée. Elle ne peut continuer à exister si l'imposition et la réglementation rendent l'entreprise ni profitable ni souhaitable.

• (1610)

Voilà les obstacles qu'il nous a fallu surmonter. Nous pouvons aller plus loin. Nous avions des forges dont l'avenir semblait très prometteur, parce qu'elles avaient déjà une forte production qui devait pouvoir augmenter considérablement. Avec le déclin de l'agriculture, de la construction ferroviaire et de la construction dans l'industrie de l'équipement lourd, cette usine a perdu ses débouchés. Elle a fermé ses portes, faisant disparaître de 250 à 300 emplois, ce qu'on aurait pu éviter si les budgets du gouvernement avaient offert les stimulants voulus ou au moins s'ils avaient cherché un peu à encourager la petite entreprise ou à s'y intéresser. Mais non, ils se sont contentés d'alourdir ses impôts.

Quand nous abordons le problème de la petite entreprise, je reçois plus d'appels téléphoniques à ce sujet en un mois que je n'en ai reçu pendant la totalité de mes neuf premières années à la Chambre des communes. Je reçois toutes sortes d'appels déchirants comme celui de ce père de famille qui est dans les affaires depuis un certain temps et qui me demande si je ne peux pas trouver un emploi pour son fils. Il n'a pas les moyens de l'aider à terminer ses études et à obtenir son diplôme. Il va rejoindre la horde des chômeurs. Le père ne peut pas lui donner du travail ni l'aider à payer ses études. Voilà le résultat du marasme économique et ses conséquences sur le monde des affaires jadis prospère.

Je peux vous citer le cas d'un autre commerçant qui m'a dit que, pour survivre, il avait dû renvoyer un employé au service de l'entreprise familiale depuis 26 ans. Il est obligé de réduire ses dépenses au maximum. Autrement, l'entreprise ne pourra pas se maintenir à flot et ne pourra plus jamais donner du travail à qui que ce soit. Ces gens-là sont obligés de prendre des mesures très pénibles. Il est très pénible de devoir renvoyer un employé qui compte 26 ans de service.

Cette situation est due en grande partie à la politique du gouvernement. D'abord, la structure fiscale a été modifiée. Comme les bénéfices de l'entreprise n'étaient plus aussi importants que ne le souhaitait la banque, il a fallu ralentir son expansion. Deuxièmement, le gouvernement s'est attaqué aux bénéfices avec l'aide du NPD. Cela a fait disparaître des emplois. Il y a une marge entre les réalités économiques et sociales et certains principes appliqués à la lettre. Voilà ce qui se passe.

Nous partons du principe que le profit est une mauvaise chose, mais nous ne sommes pas prêts à mesurer les conséquences d'une telle politique pour le secteur pétrolier, l'agriculture, l'industrie forestière, la pêche et la petite entreprise. Les entreprises doivent réaliser des bénéfices pour demeurer en affaires. Elles ne peuvent absolument pas prendre de l'expansion sans réaliser des bénéfices. Le profit est devenu un mot obscène, et le gouvernement actuel s'y est attaqué, appuyé par le NPD.

Je veux maintenant passer à un problème qu'a vécu le Nouveau-Brunswick et à la possibilité pour les députés à la Chambre d'y remédier. Le ministère de la Défense nationale a décidé de fermer la base aérienne de Chatham. On a décidé de fermer une base dont les conditions climatiques passent pour être probablement les meilleures de toutes les bases situées dans l'Est. Voilà pour le premier point. Il est plutôt ironique qu'on choisisse la meilleure base au point de vue climatique pour la fermer. Deuxièmement, on a décidé de fermer l'une des bases les mieux situées au Canada du point de vue tactique en ce qui concerne la défense de l'est du pays. Là encore, nous nous trouvons devant une situation contradictoire. Peu importe ce que pourront dire les autorités gouvernementales pour justifier cette fermeture, c'est ce que pensent de cette base les experts en défense. Ce n'est donc pas justifiable.

Leur troisième raison, et je présume qu'elle est liée à la situation tactique de cette base, c'est qu'elle se trouve non loin de l'espace aérien qu'empruntent les avions russes venant au Canada et, du point de vue de la défense, il s'agit d'un facteur très important. En dépit des trois atouts importants en faveur de l'emplacement de cette base aérienne, elle sera fermée.

Le quatrième fait dont il faut tenir compte est la répercussion de cette décision sur la pittoresque localité située dans l'estuaire de la Miramichi et la façon dont la chose est envisagée par la population du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick n'écrivent pas souvent à leur député, mais ils le font parfois. J'ai un dossier plus épais de lettres en provenance de la circonscription de Carleton-Charlotte sur cette question que sur pratiquement toute autre question débattue depuis que je siège ici. J'ai reçu des lettres des maires des villages et des villes ainsi que des particuliers qui déplorent que la ville de Chatham ait à souffrir inutilement de cette décision.

Je voudrais citer des extraits d'un éditorial paru le 24 avril dans le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean:

> Le gouvernement et l'opposition ne parviennent pas souvent à s'entendre à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Mais les deux partis ont accepté unanimement cette semaine de donner leur appui à une motion qui demandait explicitement au gouvernement fédéral d'assurer l'avenir de la base des Forces armées canadiennes de Chatham . . .
>
> Les données économiques citées à l'assemblée sont révélatrices: la liste de paye de la base de Chatham s'élève à 30 millions de dollars et l'on évalue à 17 millions les retombées économiques; la base apporte 1550 emplois; quant au personnel de la base et aux familles, ils forment la moitié de la population de la ville.
>
> Déjà l'effondrement du projet Miramichi fait beaucoup de mal. On dit que le chômage atteint 44 p. 100 de la population, mais il serait plus vraisemblable de dire 50 p. 100, si l'on ajoute les assistés sociaux et ceux qui ne font plus partie de la population active, selon le député de Chatham à l'Assemblée législative.
>
> L'Association canadienne pour la santé mentale, au Nouveau-Brunswick, souligne les graves conséquences sociales qu'auraient les nouvelles mises à pied provoquées par la fermeture de la base. Le président de l'association, le D[r] Léandre Desjardins, déclare qu'à son avis, «personne ne peut contester que les pertes d'emplois coûteront davantage en programmes sociaux, médicaux et de bien-être et causeront de grandes souffrances».

J'en viens maintenant au pouvoir que détiennent les députés de l'arrière-plan d'un parti de l'opposition ou de la majorité. Je me servirai d'un autre exemple en plus de celui de Chatham, pour montrer que les députés libéraux de la région de l'Atlantique siégeant à l'arrière-plan auraient pu faire quelque chose. En effet, exception faite d'un député qui était absent, du Nouveau-Brunswick, ils ont voté en masse en faveur de l'annulation du service de Via Rail. S'ils s'étaient bien défendus au caucus, le service Halifax-Montréal existerait toujours et il desservirait encore Moncton, Saint-Jean et Sherbrooke. C'est de l'irresponsabilité que de mettre à pied 1,550 travailleurs dans une région où, aux dires du député provincial, le taux de chômage oscille déjà entre 40 et 50 p. 100.

• (1620)

Le député de London-Ouest nous a dit que nous ne devrions pas nous plaindre des efforts de compression budgétaire que fait le gouvernement. Nous ne sommes pas opposés à ce qu'il le fasse intelligemment, mais le problème, c'est qu'il n'y a pas réduction de ces dépenses qui sont en augmentation et qui doivent continuer d'augmenter. Nous n'allons pas faire d'économies, nous allons simplement dépenser cet argent ailleurs. J'ai entendu dire que c'est Bagotville au Québec qui va bénéficier de la plus grosse partie des crédits en question. J'estime, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fait preuve de négligence et trompe de façon éhontée les électeurs des provinces de l'Atlantique qui les ont élus.

Dans ma circonscription, il y a des pêcheurs, des agriculteurs, des bûcherons et toutes sortes de petites entreprises connexes. Certaines d'entre elles ne sont pas directement liées à la pêche, à l'agriculture ni au secteur forestier. Certaines produisent des biens et des services destinés à des marchés à l'extérieur de ma circonscription. J'ai déjà parlé des licenciements dans l'industrie forestière et des difficultés de la petite entreprise. Je n'ai pas parlé des problèmes auxquels font face les agriculteurs, mais pour eux aussi, les taux d'intérêt élevés sont insupportables. A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, il est absolument impossible pour un jeune d'acheter une exploitation agricole à Carleton-Charlotte au prix actuel et de rembourser l'emprunt aux taux en vigueur dans l'espoir qu'un jour, il puisse à la fois rembourser l'hypothèque et les intérêts. C'est une chose absolument impossible dans le secteur agricole.

Dans l'ensemble du pays, le revenu net des agriculteurs a diminué, mais en ce qui concerne les exploitants agricoles de Carleton-Charlotte, leur revenu a baissé encore plus parce qu'ils dépendent essentiellement d'une denrée qui est excédentaire cette année, non seulement au Canada, mais dans l'ensemble du continent nord-américain.

Il faut que nous tenions compte des besoins de tous ces gens. Cela m'effraie d'avoir lu dans la presse de Montréal au début de janvier, le 1er je crois, que le gouvernement fédéral avait entrepris des négociations avec l'URSS en vue d'accorder à ce pays un prêt de un milliard de dollars pour la construction d'un pipe-line. Si les faits avancés par la presse sont exacts, ce prêt devrait être consenti au taux de 10 p. 100. Je veux parler du budget de novembre dernier où l'on a débloqué 50 misérables millions de dollars, pour les agriculteurs du Canada, et de cette somme on a prévu 5 millions pour aider les agriculteurs à payer les intérêts sur les 45 millions de dollars qu'on se disposait à leur prêter.

C'est bien peu, si l'on songe au milliard prêté aux Russes. Qu'est devenu le sens des valeurs des ministres? Pourquoi les simples députés sont-ils si dociles? Je vois un ministre qui hoche la tête. D'une certaine manière, le Canada a toujours intérêt à négocier ce prêt qu'on destine à une puissance étrangère. Cela je ne le conteste pas. Il est fort possible que cela serve l'intérêt national. Mais je déplore qu'on néglige l'agriculture et qu'on ne se rende pas compte de la gravité de la crise que traversent les agriculteurs. C'est la même chose pour la petite entreprise. Les petits exploitants sont aux abois. Et en ce qui concerne l'industrie forestière, depuis dix ans, nous l'avons peu à peu laissée à son sort. Nous avons diminué notre aide à la recherche en général, à la recherche forestière, à la recherche industrielle et à la recherche entomologique. Bien sûr, nous avons fait quelques efforts pour lutter contre la tordeuse de l'épinette, par exemple, mais d'une façon générale la recherche dans son ensemble, la recherche sur les produits, la recherche forestière et la recherche sur le reboisement ont été délaissées. Oui, monsieur l'Orateur, l'industrie forestière éprouve de très graves difficultés.

Pourquoi ne pas considérer les intérêts à long terme du Canada? Pourquoi ne pas songer à orienter une partie des prestations d'assurance-chômage vers un programme de reboisement qui serait utile dans l'Est du Québec en particulier et aussi dans les provinces d'Atlantique? Ce sont des programmes essentiels qui occuperaient bien des gens actuellement sans emploi, des programmes qui seraient rentables à la longue.

L'industrie de la pêche ne fait pas exception. Par rapport aux recettes qu'elle procure, la pêche consomme beaucoup de produits pétroliers. A ce seul chapitre, les dépenses de l'ensemble des pêcheurs canadiens ont presque triplé. Au cours des dix dernières années, les coûts de certains produits que les pêcheurs doivent se procurer, ont été multipliés par sept. Sans compter que les intérêts de leurs emprunts, que ce soit pour l'achat de matériel ou leurs dépenses d'exploitation, ont atteint, nous le savons, des niveaux à peu près intolérables. Comme pour les agriculteurs, ces taux d'intérêt constituent un fardeau injuste pour les pêcheurs dont le revenu décline faute de débouchés satisfaisants sur le marché international.

Nous devons nous adapter aux problèmes de notre économie, du secteur primaire jusqu'au secteur manufacturier. Comment nous y prenons-nous? En privant les provinces des sommes que nous allons économiser, c'est-à-dire 5,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Le secrétaire d'État (M. Regan) prétend que nous donnons aux provinces plus qu'elles n'ont reçu l'année dernière. Monsieur l'Orateur, c'est peut-être vrai, en théorie, si l'on compare les paiements de l'année dernière et ceux de cette année. Dans ce sens, elles vont obtenir davantage. Mais en pratique, il faut voir à quelle vérité correspond le principe, comment il se traduit concrètement. En réalité, nous leur donnons moins en dollars réels, parce que nous ne tenons aucun compte des pressions inflationnistes qui existent aujourd'hui dans notre pays.

Par conséquent, on apprend que l'Université du Nouveau-Brunswick a relevé de façon inhabituelle et exceptionnelle ses frais d'admission. Il s'agit d'une augmentation de quelque $200 par année, soit 17 p. 100 environ. Cette hausse était nécessaire, même si les gouvernements provinciaux ont accordé aux universités cette année des subventions supérieures au taux d'inflation qui ont augmenté de plus de 13 p. 100 environ, mais cela n'est pas suffisant pour compenser les pressions inflationnistes et la diminution du nombre de projets de recherche que les universités peuvent habituellement s'attendre à recevoir et qui pourraient les aider à survivre. Par conséquent, non seulement les étudiants n'auront pas la possibilité de travailler, ainsi que l'a déclaré le député à ma gauche, mais encore devront-ils acquitter des frais de scolarité plus élevés que l'année dernière. Voilà ce qui se passe à une époque où les jeunes se rendent compte qu'ils ont davantage de chances de trouver un emploi s'ils continuent d'étudier. Par conséquent, c'est le phénomène inverse qui se produit, car le nombre d'étudiants inscrits dans les universités diminue. Depuis deux ans, les demandes d'admission ont augmenté, mais compte tenu des coûts, il y a lieu de se demander si elles vont demeurer aussi nombreuses.

Monsieur l'Orateur, le public est dupé quand un porte-parole du gouvernement affirme que les provinces reçoivent plus d'argent sans dire qu'elles n'en reçoivent pas suffisamment pour suivre la courbe inflationniste. Cela signifie que les autorités provinciales devront réexaminer toutes leurs dépenses, notamment au titre des hôpitaux, des écoles, des collèges et des services sociaux si elles veulent continuer d'appliquer les normes actuelles. Il n'y a pas d'autre solution. Je trouve regrettable que l'ex-premier ministre d'une province de l'Atlantique prenne la parole à la Chambre pour excuser sous un prétexte ou sous un autre, le gouvernement d'avoir réduit en dollars réels ses paiements aux provinces quand il sait pertinemment, ayant fait partie du cabinet, que l'objectif du gouvernement du Canada est d'épargner 5.7 milliards de dollars en versements aux provinces au cours des cinq prochaines années. Les conséquences d'une telle politique sautent aux yeux de quiconque est doué de raison.

• (1630)

Nous avons un chantier naval à Saint-Jean et le potentiel voulu dans d'autres parties de la région de l'Atlantique. A cet égard, je suis d'accord avec le député à ma gauche. Il nous faut au Canada une politique qui nous permette de répondre à nos propres besoins. Si la société Dome a besoin de 140 navires, de combien ont besoin les autres sociétés d'exploitation des ressources sous-marines, les sociétés qui s'occupent à l'heure actuelle de prospection d'hydrocarbures ou qui s'y livreront tôt ou tard? Combien de navires sont vraiment nécessaires? Il s'agit certes de centaines.

Le Canada a pour politique de subventionner une partie seulement de ces activités de prospection dans le cadre du Programme d'encouragements du secteur pétrolier ou de quelque autre programme. Je ne me souviens plus au juste, mais cela revient au même, de toute façon. Nous allons imposer les gens et donner l'argent de leurs impôts. Toutefois, cette politique ne garantit pas que les navires qui vont ravitailler les plates-formes en mer et fournir les services de transport seront des navires canadiens. Il s'ensuit que les chantiers navals canadiens emploient de moins en moins de gens. Nous avons abaissé notre subvention de base à la construction navale à un niveau qui ne tient pas compte des réalités. Nous avons permis aux sociétés que nous subventionnons de louer, d'acheter ou de commander des navires à l'étranger, alors que notre personnel des chantiers navals n'est pas employé en nombre suffisant et que notre potentiel technique n'est pas mis à profit. Ce qui ne nous empêche pas d'emprunter pour de nouvelles dépenses improductives.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit une chose qui est bizarre. Au Nouveau-Brunswick et à Charlottetown, il est allé dire: «Nous aimerions recommander le gel des traitements des fonctionnaires qui gagnent plus de $50,000 par année. Nous voudrions que les premiers ministres du Canada acceptent l'idée de réglementer les prix et les salaires, et nous leur reprochons de ne pas le faire. Ils ne collaborent pas.»

Permettez-moi de citer directement l'article paru le 4 mai 1982 dans le *Citizen*. Au sujet du gouvernement du Canada, le premier ministre a déclaré:

«Il doit être gouverné par les deux niveaux, et c'est quand les deux niveaux peuvent collaborer que les résultats sont les meilleurs.» Raillant les premiers ministres provinciaux . . .

Oui, le premier ministre se permet de railler les premiers ministres provinciaux . . .

. . . à propos de leur réaction en février à l'idée de réglementer les salaires, M. Trudeau affirmait: «Il me semble que cette idée était pourtant assez simple».

A ce propos, il faut se rappeler que cette déclaration a paru le 4 mai 1982, après qu'il eut augmenté de 23 p. 100 les traitements de Pitfield et du personnel de son propre cabinet. Alors pourquoi faudrait-il que nous admettions le contrôle des prix et des salaires? Qu'y a-t-il de plus contraire aux objectifs proposés par le premier ministre et par son gouvernement que cette augmentation de 23 p. 100 des traitements pourtant élevés du cabinet du premier ministre, alors qu'il demande au reste du Canada de songer sérieusement au contrôle des prix et des salaires?

Il est temps, je pense, de citer quelques articles de journaux qui critiquent le gouvernement et son premier ministre et, par la même occasion, tous les députés du parti au pouvoir, qu'ils siègent à l'arrière-ban ou sur les premières banquettes. Richard Jackson a déclaré dans le *Telegraph Journal* du 24 avril:

«Trudeau prêche l'austérité alors qu'il consacre 400 millions de dollars à un nouveau musée et à une nouvelle galerie. Il dilapide tellement d'argent pour doter les nouveaux organismes gouvernementaux du personnel voulu que la bureaucratie d'Ottawa est le secteur de l'Ontario qui connaît la plus grosse expansion.»

Je vous lis la suite:

«Toronto, qui se prend pour le nombril du monde, a vu son taux de croissance baisser de 5.4 p. 100 tandis que celui d'Ottawa a augmenté de 14 p. 100, celui de Gloucester, dans la banlieue est d'Ottawa, de 29 p. 100 et celui de Nepean, dans la banlieue ouest, de 50 p. 100.

«Le gouvernement fédéral intervient de plus en plus dans le monde des affaires, dans l'industrie, dans l'agriculture et à peu près tous les secteurs de l'entreprise privée qui lui tombent sous la main, si bien que la bureaucratie prend des proportions gigantesques.»

Ce que Charles Lynch dit dans le *Telegraph-Journal* du 26 avril 1982 vous intéressera sans doute. Au sujet du ministre des Finances (M. MacEachen) et de son budget, il déclare:

Allan MacEachen, qui s'obstinait à conserver un optimisme insensé, a finalement reconnu son erreur et admis que la situation est terrible.

Tous les Canadiens le savaient depuis des mois, mais ils étaient vaguement rassurés de voir le pauvre vieux MacEachen s'accrocher désespérément aux derniers débris de son budget absurde en insistant pour dire que tout cela nous aiderait à sortir de l'impasse.

Je vous lis la suite:

«La récession ou le marasme économique est plus grave que nous le pensions, je ne suis pas en mesure de confirmer s'il s'agit de la pire crise depuis 1947. De toute façon, la situation est mauvaise,» a-t-il déclaré.

Le ministre des Finances a ajouté qu'à son avis les prévisionnistes du Conference Board n'exagéraient en rien la gravité du chômage au Canada. Et il a admis que les Américains s'en tiraient certainement mieux que nous à l'égard des prix et des salaires . . .

Selon le ministre des Finances, c'est certainement mieux que les résultats du Canada. Dans le même article, on peut lire un peu plus loin:

Comme on le verra, MacEachen a l'air d'un homme à bout de souffle, à court d'idées et n'ayant plus la foi nécessaire pour sembler sûr de lui, même quand le sol s'enfonce sous ses pieds.

Voici ce que disait l'article de presse. Passons à un autre article. Le 26 avril 1982, un monsieur s'est adressé à un groupe de personnes s'intéressant au logement dans un article paru dans le *Telegraph-Journal*, où on pouvait lire ceci:

Les locataires d'appartements dans la région de Saint-Jean, qui ont poussé un soupir de soulagement en voyant les propriétaires se débattre face à la montée en flèche des taux hypothécaires, risquent de ressentir bientôt les effets de ces taux, si l'on en croit le directeur du bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

«Nous avons l'impression que, tout comme le problème de renouvellement des hypothèques a frappé les propriétaires de maison, il touche également les propriétaires d'appartement,» a déclaré Larry Holman. «C'est pourquoi les loyers augmentent.

«Bon nombre d'immeubles d'appartements, à Saint-Jean, ont connu en fait un déficit d'exploitation, depuis quelques années, en raison du nombre élevé d'appartements libres au cours de cette période.»

Puis, un peu plus loin, on lit encore:

«Les loyers sont relativement bas à Saint-Jean, comparé à d'autres villes de dimensions comparables», d'ajouter M. Holman. «Et ils sont assez bas, si on les compare aux versements hypothécaires que doivent faire les propriétaires dans cette ville. Cela coûte beaucoup moins cher d'être locataire que propriétaire sur ce marché particulier, à cette époque précise. Il n'en a pas toujours été ainsi.»

Donc, je pense que nous allons assister à une augmentation des loyers,» a déclaré M. Holman . . .

Cela devrait intéresser les députés qui se trouvent à notre gauche. L'article parle des propriétaires. Bien entendu, un propriétaire peut obtenir un petit prêt supplémentaire si le taux d'intérêt de son hypothèque augmente considérablement. L'auteur de l'article dit encore:

Le report consiste en fait en un prêt, ce qui entraîne une augmentation de la dette hypothécaire, et le remboursement doit se faire à la fin de la période de report.

Et l'article d'enchaîner:

M. Holman a déclaré que le projet de loi qui vient tout juste d'être adopté ne porte que sur une période d'un an et qu'un nouveau projet sera nécessaire s'il faut maintenir le programme plus longtemps.

J'ai en main un autre article que je n'aurai probablement pas le temps de vous lire. Il s'intitule: «L'accès à la propriété: Mythe ou réalité?» Lorsque mon collègue de London-Ouest est né et jusqu'à récemment, l'achat d'une maison était considéré presque comme un droit aussi fondamental que les autres. C'était une ambition normale que vouloir acheter une maison et c'était un droit que de pouvoir le faire dans des délais raisonnables. Or, si l'on en croit cet article du *The Telegraph Journal*, tout cela est en train de devenir un mythe. En fait, je crois exactement que c'est ce qui se passera si nous ne diminuons pas les taux d'intérêts.

Lorsqu'on voit un député ou un ancien premier ministre comme le secrétaire d'État critiquer les gouvernements provinciaux de ce pays, quel que soit le budget qu'ils présentent, alors qu'il a déjà été responsable de la prestation des services médicaux, sociaux, d'hospitalisation et autres, qu'il sait pertinemment que les sommes réelles qui sont versées aux provinces sont inférieures à ce qu'elles étaient l'année précédente et qu'il ignore pas que le gouvernement a pour objectif d'épargner 5.7 milliards de dollars en réduisant ses paiements de transfert aux provinces, on peut utiliser bien des termes pour qualifier son attitude. Quant à moi, je préfère m'abstenir, car j'utiliserais des termes qui n'auraient rien de parlementaire.

• (1640)

Il faut se demander quand cessera de s'allonger la rubrique nécrologique. Va-t-on continuer à déplorer la disparition de la petite entreprise au Canada? Va-t-on continuer à déplorer la disparition économique de l'agriculteur canadien? Nous a-t-on fait tenir la notice nécrologique du projet Alsands et de tous les autres mégaprojets? La rubrique s'étend-elle à la région de l'Atlantique? Ou s'agit-il peut-être d'avortement, puisque ces mégaprojets qui permettraient d'exploiter les ressources énergétiques du fond de la mer ne viendront jamais à maturité?

Le budget et le régime fiscal actuels, la gestion du gouvernement actuel, la croissance actuelle des dépenses gouvernementales au moment où on fait appel à la productivité, tout cela est absolument contradictoire, et on ne peut qu'y voir l'évanouissement des choses qui nous étaient chères jadis et qui deviennent graduellement hors d'atteinte: la voiture, la maison, l'appartement, l'exploitation agricole, le bateau de pêche, le boisé; tout cela est-il devenu tout à fait hors d'atteinte aujourd'hui? Il semblerait pour le moment qu'à cause des politiques du gouvernement actuel et de leur incidence sur les taux d'intérêt, tout cela est maintenant devenu hors d'atteinte ou est en passe de le devenir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fred King (Okanagan-Similkameen):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le député de London-Ouest (M. Burghardt) qui s'est donné la tâche impossible de défendre des politiques indignes de ce nom, dont lui-même et ses collègues sont responsables. Je l'ai entendu réciter comme un perroquet la rengaine libérale, attribuant nos problèmes économiques tout bonnement à la situation mondiale. Quelle preuve d'une loyauté politique aveugle! C'est tout à fait indigne de la part d'un député. Je croyais que ce député en particulier n'accepterait pas avec tant de désinvolture d'adopter la norme de conduite établie par le ministre des Finances (M. MacEachen) et le premier ministre (M. Trudeau).

A qui, à part le gouvernement libéral, faut-il imputer le fiasco du projet Alsands et du gazoduc? Le Canada compte 1.5 million de chômeurs et nous avons perdu ces projets à cause de la négligence avec laquelle les libéraux ont exercé le pouvoir, cherchant à atteindre des objectifs politiques, plutôt que nationaux qui auraient créé de l'emploi pour le tiers de nos chômeurs. Les 500,000 Canadiens en chômage aujourd'hui n'hésiteront pas à imputer leurs difficultés au gouvernement du Canada. Ces chômeurs ne croient pas que celles-ci soient la conséquence inévitable de problèmes économiques à l'échelle de la planète. Ils savent qu'il n'en est rien, tout comme les députés d'en face.

Les protestations entendues aujourd'hui à la Chambre, réclamant la démission du ministre des Finances, se faisaient le reflet du sentiment profondément ancré chez les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, dans les villes et à la campagne, chez les jeunes et chez leurs aînés et, chose fort importante, elles reprenaient tout haut ce que pensent tout bas des milliers de Canadiens qui ont déjà été membres du parti libéral du Canada. Ce gouvernement de malheur et tous ces députés dociles et obéissants qui sont indignes de porter le nom de représentants élus devraient démissionner et donner au Canada le répit qu'il mérite.

Aujourd'hui, nous examinons le bill C-93 dans lequel on combine une demande d'autorisation d'emprunt ordinaire à diverses modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur la taxe d'accise. C'est un projet de loi d'ensemble dans tous les sens du mot. C'est un projet de loi d'ensemble qui suscite bon nombre des objections mêmes qui avaient été si clairement énoncées et si clairement comprises par les Canadiens au cours de l'incident des sonneries, il y a quelques semaines.

Les Canadiens ordinaires, dans les villes, à la campagne, dans les usines et dans les foyers de notre nation, ont vu les abus inhérents au bill C-94. Ils ont vu clair à l'époque et ils n'apprécieront certainement pas qu'un gouvernement arrogant présente un autre projet de loi d'une façon pratiquement identique, comme si la leçon n'avait pas porté fruit.

La situation est la même que pour le bill C-94, à savoir que nous ne pourrons pas faire étudier ce bill par le comité permanent parce qu'on y a inclus un pouvoir d'imposition. C'est à peu près le même scénario qui, poussé plus loin, a paralysé la Chambre et monté l'opinion publique contre les tactiques du gouvernement jusqu'à ce que ce dernier capitule sous les pressions du public.

L'annonce publiée dans tous les journaux du Canada le jeudi 22 avril ne manquera pas d'intéresser tous les Canadiens qui tiennent à la démocratie et constatent les résultats concrets de l'intervention de l'opposition à l'égard du bill C-94. Sous le titre «Comité permanent de la législation énergétique», nous pouvons lire:

Le Comité permanent de la législation énergétique de la Chambre des communes tiendra des séances concernant la législation suivante:

Suit la liste des bills C-101 à C-108 puis l'annonce précise:

Les individus et les organismes qui désirent soumettre des mémoires à ces sujets peuvent le faire . . .

Nous avons eu raison, les événements le prouvent. Nous avons pu faire examiner en comité les divers éléments du bill C-94 après en avoir fait enlever les dispositions concernant l'imposition. Cela a permis de renvoyer les autres parties du bill au comité permanent qui pourra entendre des témoins. Cette annonce prouve que nous avons eu raison d'agir ainsi. Le public doit savoir que le bill à l'étude pose les mêmes problèmes et qu'il peut échapper à l'examen d'un comité permanent parce qu'il contient des mesures d'imposition. Les quatre bills prévoyant des pouvoirs d'emprunt qu'on nous a présentés récemment ont été renvoyés au comité permanent où ils ont été examinés en détail. Cela a permis à la Chambre de convoquer des témoins pour discuter de la politique gouvernementale d'emprunt et de financement au moyen de titres de dette. La facture de ce bill d'autorisation d'emprunt crée un piètre précédent et de ce fait est vraiment regrettable.

Dans le rapport de la Commission royale d'enquête Lambert sur la gestion financière et l'imputabilité, on trouve la déclaration que voici:

Aux États-Unis, on voit dans l'importance du déficit un sujet de vive préoccupation. M. Arthur Burns, ancien président du Federal Reserve Board, traitant récemment de la question lors d'une conférence à l'Université de Georgetown déclarait . . .

« . . . c'est surtout à la persistence de déficits considérables dans nos finances fédérales qu'on doit attribuer l'inflation marquée qui a commencé à sévir dans le pays vers le milieu des années 60».

• (1650)

Ce sont les déficits énormes qui sont principalement à l'origine de notre inflation grave. Il existe un contraste frappant entre l'anxiété que suscite l'accroissement du déficit budgétaire et la réaction de notre premier ministre, lequel semble de toute évidence considérer que le déficit n'est rien d'autre qu'un poste de la comptabilité. Il n'est guère étonnant que l'économie de notre pays soit en lambeaux, puisqu'elle est dirigée de manière désinvolte par un homme qui n'a jamais eu l'occasion de goûter aux délices et à l'hilarité du monde du travail. Tout exploitant agricole, tout propriétaire ou gérant d'un petit magasin de campagne comme ceux que nous avons dans ma ville natale de Kaleden, tout plombier et mécanicien, les millions de maîtresses de maison spoliées, tous essaient de boucler leur budget malgré l'augmentation incessante du prix des produits alimentaires, du logement et des vêtements.

Monsieur l'Orateur, la population laborieuse de notre pays, qui représente le nerf de notre économie et qui est le sel de la terre, aurait pu dire au premier ministre qu'en dépensant plus qu'on ne gagne on finit tôt ou tard par avoir des ennuis. Même le Canada, aussi riche en ressources et en talents soit-il, ne peut pas remettre indéfiniment le jour où il faudra rendre des comptes. Le premier ministre aura beau dire que tout se passe dans l'univers comme c'est écrit, cela ne protège pas nos concitoyens des réalités de la vie et de l'économie. Nos concitoyens ressentent les répercussions de la négligence presque criminelle qu'ont commise, à l'égard des principes économiques, le premier ministre et sa coterie fidèle de suivants, tellement obnubilés par la vision du pouvoir et de l'influence, ou attendant seulement un signe approbateur de leur chef, qu'ils sont apparemment prêts à mettre notre pays en danger.

**Mlle Nicholson:** Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être mal compris ce qu'a dit le député, mais j'ai eu l'impression qu'il prêtait des intentions aux députés, ce qui, je pense, est contraire au Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La présidence prend note des remarques formulées par le député de Trinity (M^lle^ Nicholson) et va écouter les observations du député de Okanagan-Similkameen (M. King); toutefois, celui-ci peut déjà en tenir compte et agir en conséquence.

**M. King:** Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement l'intention de faire des remarques susceptibles de blesser la sensibilité de quiconque, car je sais que cela n'arrive jamais à la Chambre.

C'est ce principe du «au diable le pays» qui aboutit aux statistiques inévitables et préjudiciables concernant l'inflation, le chômage, les faillites et les centaines de milliers de tragédies personnelles qui frappent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. C'est à cause de la politique passée et présente du gouvernement libéral que les Canadiens perdent leur maison, parce qu'il ne peuvent pas faire face aux taux d'intérêt élevés qu'exigent les organismes de prêt, conséquence directe des excès du gouvernement, avec un grand «E». Ce sont les excès de la politique libérale, passés et présents, qui obligent les Canadiens à renoncer à leur exploitation agricole ou à leur petite entreprise. C'est à cause des échecs et de la négligence, passée et présente, de la politique du gouvernement libéral, qu'il y a 1.5 million de chômeurs au Canada. C'est une série d'échecs dramatiques que le gouvernement actuel a légué aux Canadiens, qui méritent beaucoup mieux.

L'urgence de la situation peut continuer d'échapper au premier ministre du Canada, mais les Canadiens savent qui blâmer. Au cas où les députés d'en face n'auraient pas compris, permettez-moi de répéter pour bien insister: les Canadiens savent que le désastre économique devant lequel ils se trouvent s'explique par le fait que les députés libéraux de l'arrière-plan n'ont pas su se battre pour les choses qu'ils savent souhaitables et essentielles dans une société juste et honorable. Les députés d'en face devraient se regarder dans le blanc des yeux et s'avouer, comme l'a fait Pogo: «J'ai vu l'ennemi, et c'est nous».

En vue de détourner la colère et l'attention du public, le ministre des Finances insiste énormément sur sa prétendue lutte contre l'inflation. La façon de réduire les taux d'intérêt usuraires consiste, dit-il, à combattre l'inflation; et nous sommes d'accord avec lui sur ce point. Il voudrait que les Canadiens croient qu'il s'est sérieusement engagé à mener une telle campagne. Pourtant, lorsqu'on examine la nature et les causes de l'inflation, telle que l'a définie Arthur Burns lorsqu'il a dit que «la persistance de déficits importants dans nos finances fédérales est la principale cause de l'inflation galopante . . . qui sévit au pays». On peut également voir pourquoi le ministre ne peut espérer des Canadiens qu'ils le prennent au sérieux lorsque le taux d'inflation qu'il veut supposément rabaisser augmente à cause des emprunts et des dépenses de ce gouvernement, qu'il appuie sans réserve.

Selon le budget de novembre 1981, les dépenses, les taxes et le déficit seront tous cette année nettement supérieurs à ce qu'ils auraient été si le budget du parti conservateur avait été adopté. Durant l'exercice financier 1982-1983, le gouvernement dépensera d'après les comptes publics 75.4 milliards de dollars, soit 8.2 milliards de plus que ce qui était prévu dans le budget Crosbie. D'après les comptes publics toujours, les libéraux dépenseront 86.9 milliards, soit 14.3 milliards de plus que ce que le gouvernement conservateur avait projeté.

Les libéraux n'ont pas tenu leur promesse de garder la croissance des dépenses en-dessous de celle du produit national brut. Durant l'exercice financier de 1980-1981, les dépenses ont agumenté de 15.2 p. 100 d'après les comptes publics comparativement à une croissance de 10.6 p. 100 du produit national brut. Durant l'exercice financier de 1981-1982, les dépenses ont augmenté de 22.1 p. 100, alors que le produit national brut n'a augmenté que de 13.3 p. 100. Entre 1980-1981 et 1983-1984, les libéraux dépenseront, d'après les comptes publics, 26.6 milliards de plus que ce que le gouvernement conservateur avait prévu. Selon les comptes nationaux, le gouvernement dépensera une somme supplémentaire de 44.4 milliards. Durant cette période, il devra emprunter une somme supplémentaire de plus de 6 milliards. L'intérêt sur la dette publique s'élèvera à 16.6 milliards cette année, l'équivalent de $680 par habitant ou de $1,750 par contribuable. La dette brute et le passif total du gouvernement l'an dernier atteignaient 119 milliards, et ils dépassent probablement 135 milliards à l'heure actuelle. Ces données statistiques se réflètent dans le pouvoir d'emprunt du projet de loi et dans le fait que le gouvernement ne manque pas une seule occasion de pressurer le contribuable canadien.

• (1700)

Mais cet état de choses a des conséquences d'un autre ordre dont le taux d'inflation qui se répercute sur l'indice du coût de la vie sont les plus dommageables. Voilà où le bât blesse.

Je tiens à vous lire une courte définition de l'inflation qui illustre bien les décisions économiques que le gouvernement libéral a prises notamment en matière d'emprunts et d'imposition. Aux dires des experts économistes comme de l'homme de la rue, l'inflation se manifeste par une hausse des prix. Or, cette définition est erronée.

Le prix de tout ce qui se vend ou s'achète dépend de trois facteurs: tout d'abord, la demande; ensuite, l'offre; et enfin, l'argent en circulation. Quand le prix augmente en raison d'une fluctuation de l'offre et de la demande, le prix d'un seul produit ou d'un seul service s'en ressent. Quand le prix augmente parce qu'il y a plus d'argent en circulation, le prix de tous les produits et de tous les services augmente proportionnellement d'autant. Quand les prix augmentent à cause d'un changement dans le rapport entre l'offre et la demande, la valeur de l'argent ne change pas. Quand les prix augmentent à cause d'un accroissement de la masse monétaire, la valeur de l'argent diminue.

La définition de l'inflation comme augmentation des prix est donc incomplète et ambiguë. On propose de définir l'inflation comme une baisse de la valeur de l'argent. Cette baisse de la valeur de l'argent cause ensuite une augmentation de tous les prix. La lutte contre l'inflation vise à conserver la valeur de l'argent. On pense souvent que l'inflation est une maladie de l'économie. Ce n'est pas vrai, l'inflation est le symptôme d'une maladie. L'inflation est un symptôme, le symptôme de l'accroissement de la masse monétaire.

La plupart des remèdes à l'inflation visent à traiter l'effet de l'inflation. Les mesures artificielles visant à modifier l'offre ou la demande sont dangereuses. Le monétarisme, c'est-à-dire la croissance contrôlée de la masse monétaire, constitue en théorie un meilleur remède. Le monétarisme peut cependant avoir un effet secondaire déplorable. C'est ce que nous constatons maintenant dans le bill à l'étude et c'est ce qui se passe lorsque le gouvernement continue à trop dépenser et emprunte de l'argent pour financer son activité au lieu d'accroître la masse monétaire. La concurrence qui se fait pour profiter d'une masse monétaire restreinte fait monter les taux d'intérêt à tel point que cela déséquilibre la situation de l'offre et de la demande. C'est précisément ce qui se passe maintenant au Canada à cause des mesures prises par le gouvernement fédéral.

Un article fort intéressant a été publié dans le journal *The Citizen* d'Ottawa, qui a ordinairement la réputation d'appuyer le gouvernement. Je me demande si les députés de l'autre côté lisent ce journal?

**M. Cousineau:** Oui, tous les jours.

**M. King:** Le numéro du 27 avril contenait un article intitulé «La politique de l'inaction alimente l'inflation». Cet article disait notamment:

. . . les faits portent à croire que le gouvernement a décidé de ne pas prendre de nouvelles initiatives économiques, ce qui prouve encore une fois son manque de perspicacité et sa paralysie intellectuelle.

Officiellement, le gouvernement fait savoir qu'il a décidé de ne rien faire parce qu'il veut s'en tenir à sa politique de lutte contre l'inflation. Selon lui, une fois qu'on aura eu raison de l'inflation, les taux d'intérêt baisseront et plus d'emplois seront créés.

Tout cela serait très bien, sauf pour une chose. Le gouvernement n'a pas de politique pour lutter contre l'inflation. Par contre, il en a pour accroître le chômage.

L'article dit encore:

Le taux de chômage élevé qu'entraîne la récession causée par les taux d'intérêt, frappe les travailleurs les plus vulnérables, ce qui est extrêmement injuste et cruel. En outre, cela ne saurait mâter l'inflation.

La majorité des Canadiens, ceux qui auront encore un emploi, continueront à exiger des hausses salariales équivalentes au taux d'inflation. Ceux qui perdront leur emploi devront compter sur les dépenses gouvernementales pour survivre. La récession amenuisera les recettes gouvernementales.

Autrement dit, le gouvernement devra emprunter davantage et l'inflation persistera.

C'est ce que dit un article publié le 27 avril 1982 dans le journal *The Citizen*. Je recommande aux députés d'en face de lire cet article et d'en prendre note.

Ronald Anderson a écrit un article paru dans le *Globe and Mail* du 27 avril 1982, sous le titre suivant:

Le comble de l'insouciance.

Voici ce qu'écrit Ronald Anderson:

Alors que l'économie canadienne, en chute libre, fait son plongeon le plus magistral depuis deux générations, le cabinet fédéral s'est réuni pendant la fin de semaine au lac Meach, son lieu de retraite favori, pour réfléchir aux problèmes les plus urgents.

A l'ordre du jour, la prochaine étape de la réforme constitutionnelle, la politique sociale et la réforme parlementaire.

C'est ce qui s'appelle avoir le sens des priorités, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur? Voici la suite de l'article:

Au milieu de leurs cogitations sur les problèmes que le cabinet considère comme les plus cruciaux, les ministres ont trouvé le temps d'aborder en passant la politique économique, pour décider de ne pas en parler.

En réalité, ils décidèrent de continuer à laisser à la Banque du Canada le soin de lutter contre l'inflation.

M. Anderson cite dans son article la déclaration suivante du Business Council on National Issues:

«M. MacEachen prétend que son objectif est de réduire les déficits et les emprunts pendant deux ou trois ans . . .

Il le pense peut-être en toute sincérité, mais nous préférerions que le gouvernement s'empresse de prendre des initiatives plus radicales pour y arriver. Nous vous demandons de reconsidérer vos dépenses» . . .

C'est ce que nous demandons tous les jours à la Chambre. Voici la suite de la citation de M. Anderson:

« . . . surtout quand ces dépenses servent surtout à assurer la croissance de programmes, d'infrastructures et de l'emploi dans la Fonction publique. Nous croyons qu'il est possible de réduire les dépenses dans certains domaines en rationalisant les services.»

Je crois que notre parti approuve sans réserve le Business Council on National Issues dont M. Anderson a cité certains commentaires. D'ailleurs voici une autre citation:

Nous vous demandons d'écarter une fois pour toute la notion d'interventionnisme dans votre doctrine politique.

Les ministériels sont-ils prêts à le faire? Je l'espère bien. L'article de M. Anderson continue ainsi:

Le Conseil est allé plus loin dans ses arguments en dénonçant le Programme énergétique national . . .

Un peu plus loin on lit ceci:

«Nous demandons, a dit le Conseil, que le programme soit modifié, que les règles concernant la canadianisation soient assouplies, que l'attitude à l'égard des sociétés étrangères soit plus conciliante, enfin qu'on favorise davantage toutes les sociétés exploitant les sources d'énergie.»

M. Anderson conclut son article en analysant les propos mêmes du Conseil des entreprises:

Le Conseil commet l'erreur de supposer que les Canadiens se préoccupent de choses terre à terre telles l'augmentation des revenus, la création d'emplois et la sécurité des approvisionnements de pétrole, tandis qu'Ottawa se croit mieux renseigné.

Voilà ce que dit M. Anderson. Et je cite la dernière phrase de son article:

Le cabinet prétend que la majorité des Canadiens s'intéressent bien davantage à la constitution qu'à la croissance économique.

C'est ainsi que M. Anderson analyse la situation. Il y a bien d'autres domaines qui souffrent aussi des atrocités financières perpétrées par le gouvernement. En fait, il nous faudrait bien des heures, et peut-être même bien des jours, pour dévoiler ne serait-ce que le début de cette histoire d'horreur. Mais nous ne ferions que découvrir la pointe de l'iceberg, car un gouvernement furtif, appuyé par une bureaucratie cachottière, a réussi à tenir caché son pot aux roses.

• (1710)

Je voudrais me reporter à présent à un article paru dans le numéro du 26 avril du *Sun* de Toronto. Pourquoi le gouvernement demande-t-il un pouvoir d'emprunt de 6.6 milliards de dollars? La réponse à cette question se trouve en partie dans le sujet d'un article de M. Tom Kennedy, qui s'intitule: «A quoi rime la publicité libérale?» L'auteur y exprime une opinion qui reflète celle des Canadiens d'un océan à l'autre. Voici ce que M. Kennedy a écrit:

. . . je déteste l'idée que mon argent serve à maintenir au pouvoir le gouvernement fédéral actuel. Le verbe «détester» me paraît très bénin ici, mais il m'a été impossible de trouver un mot plus précis qui décrive bien mes sentiments.

Nous avons probablement tous vu, lu ou entendu les messages publicitaires du gouvernement fédéral, dans lesquels on nous parle de ces choses merveilleuses que le gouvernement fait pour nous, ou encore dans lesquels on nous explique pourquoi il est si important d'avoir un gouvernement fédéral puissant . . . C'est de la propagande, quoi qu'on en dise . . .

Au cours de l'année financière 1980-1981, le gouvernement fédéral a consacré 51 millions de dollars à de la publicité . . .

Pour l'exercice 1981-1982, les dépenses publicitaires fédérales avaient atteint 62 millions de dollars. Cette année, on prévoit dépenser 70 millions de dollars . . .

Il y a lieu de signaler un autre chiffre. Pour cette année, c'est-à-dire pour 1982-1983, la totalité du budget fédéral réservé à l'information s'élèvera à 250 millions de dollars. Ce crédit ne comprend pas celui de la publicité, qu'on inscrit séparément.

L'auteur ajoute ensuite ceci:

Aux États-Unis, pays dont la population est dix fois supérieure à la nôtre, on ne dépense pas tant.

Et les publicités payées par le gouvernement américain sont de véritables services publics, et non pas de douteuses manipulations du patriotisme des citoyens . . .

Chez nous, au Canada, on insiste dans ces messages publicitaires pour nous faire valoir qu'à défaut du gouvernement fédéral, nous n'aurions aucun service.

C'étaient là les propos de M. Kennedy. Ils ne sont pas de mon cru, mais je suis très content de les faire consigner.

Une autre grande cause à laquelle il faut imputer le désastre économique est l'imprudence avec laquelle le gouvernement a appliqué le programme de canadianisation. Bien qu'en théorie, la canadianisation présente quelques aspects positifs et qu'elle soit intéressante sur le plan politique, en pratique, la stratégie gouvernementale contribue à accroître la pauvreté économique du pays et la nécessité pour le gouvernement d'accroître ses revenus ou d'emprunter de l'argent. Comme le rapporte le *Globe and Mail* dans son édition du 7 avril, M. Ronald Anderson a écrit:

Lorsque le gouvernement fédéral a présenté son programme énergétique en 1980, les porte-parole du gouvernement ont claironné bruyamment les avantages qu'il apporterait aux Canadiens.

Il ajoute:

Cette transition devait se faire grâce à la «canadianisation» d'au moins la moitié du secteur énergétique d'ici à 1990.

Cet objectif a été accueilli favorablement par la plupart des Canadiens. Mais on ne s'est guère penché sur les coûts économiques éventuels du PEN . . .celui-ci était principalement conçu pour servir des objectifs politiques plutôt qu'économiques.

Puis il ajoute encore:

. . . il est pratiquement impossible de quantifier les coûts et les avantages de la canadianisation: les coûts dépendront de la façon dont on compensera pour les sorties de capitaux et des retombées dans d'autres secteurs de l'économie.

«Cependant, les coûts de cette entreprise sont considérables et dans certaines circonstances, ils peuvent excéder les avantages recherchés.»

Les prédictions de M. Anderson sont en train de se réaliser. Les investissements étrangers directs affluaient auparavant, mais les investisseurs étrangers ont retiré une bonne partie de leurs capitaux en 1981 et l'exode des capitaux canadiens vers l'étranger a pris des proportions énormes, ce qui a causé un trou de 10.2 milliards de dollars dans les investissements directs en 1981. M. Anderson ajoute ceci:

Peu importe la noblesse des idéaux dont s'inspirent les visées nationalistes du gouvernement fédéral, l'économie est obligée de payer un prix qui se reflète le mieux dans notre balance des paiements extérieurs pour 1981 et dans le cours du dollar canadien.

Pour financer le déficit de son compte courant et compenser l'exode d'investissements directs et de capitaux non déterminés, les Canadiens ont dû emprunter 13.6 milliards de dollars en 1981 par la vente de valeurs à l'étranger et il ont dû emprunter à court terme une somme supplémentaire de 14.9 milliards sur les marchés étrangers.

«Par conséquent, . . . le Canada devra payer quatre milliards de plus par an en intérêts sur la dette extérieure. Le cours de notre monnaie demeurera vulnérable, c'est certain, tant qu'Ottawa n'adoptera pas une attitude moins injuste à l'égard des investisseurs étrangers.»

La montée vertigineuse des intérêts à verser sur la dette extérieure est une des conséquences flagrantes du Programme énergétique national. L'érosion de notre monnaie en est une autre. La flambée des taux d'intérêts n'est pas étrangère non plus au programme énergétique . . .

La montée des taux d'intérêts, due, en partie du moins, au PEN, a largement contribué à plonger notre économie dans une récession. A une époque où il faudrait des intérêts moins élevés pour favoriser la reprise économique, . . . le Canada ne pourra sans doute pas participer pleinement à une éventuelle baisse des taux d'intérêt américains à cause de la faiblesse de son dollar.

Voilà le drame des Canadiens, voilà le drame que le gouvernement du Canada a provoqué par ses faits et gestes.

Quel tort est-ce que ces gestes inconscients du gouvernement du Canada font aux entreprises canadiennes? Dans la *Gazette*, le Montréalais Jack McArthur écrivait ce qui suit le 27 avril sous le titre «Les bénéfices des sociétés en chute libre»:

«Je n'ai jamais vu les hommes d'affaires aussi sombres, disait un ancien des conseils d'administration.

D'après le Business Council on National Issues, le ratio des bénéfices à l'activité économique est presque certainement à son niveau le plus bas depuis l'après-guerre au Canada.»

Cela évidemment se répercute sur les recettes que l'État tire de l'activité privée, donc sur les montants qu'il doit emprunter quand l'activité industrielle et économique subit une chute brutale. M. McArthur poursuivait:

Si la baisse des bénéfices avait été plus modérée . . . les dirigeants seraient moins sombres . . . Les mises à pied . . . auraient été moins brutales, et les reports de travaux de construction et d'achats de matériel n'auraient pas été aussi ruineux pour l'emploi et les revenus.

Par la faute de qui? M. McArthur ajoutait:

On en rend responsables à divers degrés les effets généraux de la récession canadienne et étrangère; la cherté de l'argent, qui éponge les bénéfices des sociétés ayant le malheur d'être lourdement endettées; la fiscalité «excessive» et l'intervention étatique dans les décisions des entreprise; les hausses salariales qui gravitent autour de 13 p. 100 en moyenne annuelle.

• (1720)

L'intervention du gouvernement est la principale cause de nos maux économiques. Voici que le gouvernement actuel, le grand responsable des difficultés qu'éprouvent les entreprises, petites et grandes, de notre pays, se présente maintenant à la Chambre pour nous demander par le biais du bill C-93 de l'autoriser à emprunter 6.6 milliards de dollars, afin de continuer d'appliquer à fond de train la politique dommageable qu'il poursuit depuis 14 ans que le premier ministre actuel dirige le parti libéral. Ce faisant, il démontre son ignorance complète de la réalité économique. Il détruit notre substance même. La marque distinctive du gouvernement libéral actuel, c'est le gaspillage.

Je n'en veux pour preuve que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'organisme où se pratique le gaspillage le plus éhonté. Le pire, c'est que personne au gouvernement ne semble s'en soucier. On ne s'intéresse apparemment qu'à protéger ses arrières et son avenir. Le plus triste, c'est que les ministres refusent absolument d'intervenir pour remédier à une situation qui empoisonne l'existence des Canadiens.

Quelqu'un doit prendre les choses en main. J'ai ici un article de la *Gazette* de Montréal du jeudi 29 avril publié sous le titre: «Les libéraux perdent le contrôle du gouvernement, selon une étude». En voici un extrait:

Le gouvernement ne peut plus maîtriser les conflits et les divisions politiques engendrées par ses politiques, selon les conclusions d'une étude des dépenses fédérales effectuée par l'École d'administration publique de l'Université Carleton.

De plus, c'est l'anarchie dans les dépenses énergétiques et les plans visant à réduire le déficit fédéral sont voués à l'échec, soutient le rapport très sévère rendu public cette semaine.

L'article poursuit en ces termes:

. . . «ils font face à des problèmes qui pourraient se révéler impossibles à résoudre» alors qu'ils s'efforcent d'appliquer le reste de leur stratégie politique, écrit le directeur de la publication, le Pr Bruce Doern, dans l'introduction de l'étude intitulée «Comment Ottawa dépense vos impôts».

L'article ajoute:

. . . le combat que mène Ottawa pour réduire ses dépenses afin de lutter contre l'inflation est «insuffisant», soutient l'étude.

On pourrait le qualifier en termes beaucoup plus énergiques et catégoriques que «insuffisant», à mon avis.

Toujours selon l'article:

Le rapport indique également que les dépenses énergétiques sont effrénées, car le Programme énergétique national renferme de nombreux engagements envers la population qui, selon les décideurs du domaine de l'énergie, ne peuvent être respectés.

Que se passe-t-il dans l'Ouest? Eh bien, il est vraiment triste de voir le peu d'efforts sincères déployés par le gouvernement libéral pour tenir compte des besoins légitimes des Canadiens de cette région. Dans son article du 1er mai, Charles Lynch a écrit:

Le gouvernement du Canada vient tout juste d'annoncer l'amélioration de son ambassade dans cette terre lointaine qu'il connaît peu, l'Alberta.

Il ajoute:

L'«ambassadeur», dans ce cas, M. Bruce Rawson, a cessé d'être connu comme le conseiller principal aux affaires de l'Ouest du Bureau du Conseil privé pour devenir coordonnateur du développement économique du gouvernement fédéral à Edmonton.

Et encore:

Selon le sénateur Olson, son message sera envoyé aux personnes compétentes à Ottawa, jusqu'au niveau des sous-ministres. Cela permettra de veiller à ce que le message soit clair et rapidement transmis à qui de droit.

Quelle foutaise! Les habitants de l'Ouest ne veulent pas être reconnus par les bureaucrates des échelons supérieurs. Ils veulent leur place dans le système politique de ce pays. Il faudra donc procéder à des réformes importantes, et c'est à cette tâche que la Chambre devrait se consacrer, avec toute sa créativité, dans les quelques semaines et mois à venir.

Il y a beaucoup à dire sur ce sujet et j'ai bien d'autres documents de prêts, mais j'espère que le ton de mes observations n'a laissé planer aucun doute quant à mon opinion sur la façon dont ce gouvernement administre des programmes et des politiques qui doivent venir en aide aux Canadiens.

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Monsieur l'Orateur, il y a un peu plus d'un an que j'ai pris la parole au sujet d'une mesure semblable. Elle était semblable en ce que c'était aussi une mesure autorisant un pouvoir d'emprunt. L'année dernière, j'ai dit que j'étais impressionné par la simplicité du bill et le fait qu'il était plus mince que la plupart des bills qu'il nous est donné d'étudier. Hormis le titre, il ne renfermait qu'un seul article. Cet article unique demandait l'autorisation d'emprunter 14 milliards de dollars.

Aujourd'hui nous sommes saisis d'une mesure dotée d'un autre numéro—C-93—et qui compte 34 pages et peut-être 34 articles. Je pense que la Chambre devrait tout d'abord se demander ceci! Si le gouvernement a pu emprunter 14 milliards de dollars sur la loi d'un seul article l'année dernière, pourquoi a-t-il jugé nécessaire, cette année, de présenter un bill de 34 pages pour obtenir l'autorisation d'en emprunter 6.6 milliards.

La réponse, c'est que les libéraux remettent ça. Cette mesure comprend, outre la mesure traditionnelle sur le pouvoir d'emprunt, un certain nombre de modifications à la loi sur la taxe d'accise qui découlent du budget du 12 novembre ainsi que des modifications à la loi de l'impôt sur les revenus pétroliers qui applique la motion de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur les revenus pétroliers déposée par le ministre des Finances (M. MacEachen), le 27 janvier 1982.

Je sais que nous avons discuté des bills omnibus et que nous avons passé deux semaines bruyantes lorsque la sonnerie a retenti à ce propos, mais ce bill constitue encore une loi d'ensemble. C'est pourquoi il compte 34 pages. Il ne s'agit pas que d'un projet de loi visant à autoriser l'emprunt de 6.6 milliards de dollars. Pourtant, c'est sur cette question ainsi que sur la coutume du gouvernement de présenter chaque année un bill de ce genre que portera la majeure partie de mon intervention. Pourquoi le gouvernement doit-il demander tous les ans à la Chambre l'autorisation d'emprunter des milliards de dollars? Je crois que la réponse tient en un mot, à savoir les «déficits».

Si nous avions un gouvernement qui s'efforçait quelque peu d'équilibrer ses recettes et ses dépenses, nous ne connaîtrions pas le genre de problèmes que nous pose ce projet de loi. Je dois toutefois ajouter que nous sommes d'une certaine façon soulagés de savoir que le gouvernement est obligé de saisir de nouveau la Chambre de ce bill, sinon, nous ne saurions jamais, nous, de l'opposition, et nous, Canadiens, où nous situer par rapport à ce gouvernement, ni combien notre situation financière est difficile.

Mais revenons aux déficits. Je suis d'avis que ce bill découle des déficits occasionnés par les problèmes budgétaires que nous a apportés le gouvernement. Prenons les recettes pour commencer. Évidemment, il est facile pour un gouvernement de dépenser les deniers publics, mais ce gouvernement devrait d'abord se demander où il pourra obtenir les fonds. La principale source de recettes publiques a toujours été le contribuable canadien, le travailleur et l'homme d'affaires. Jusqu'à présent, le gouvernement a fait tout son possible pour décourager l'initiative, la hardiesse et le travail des Canadiens.

• (1730)

J'ai souvent dit qu'avec leur politique des quinze dernières années, ils ont fait perdre le goût du travail à toute une génération. Tout le monde devrait savoir—les comptables, eux, au moins le savent—que l'on ne peut augmenter les recettes fiscales en mettant les gens au chômage ou en faillite. C'est un principe très simple. Pas d'activités commerciales, pas de recettes fiscales. Pas de profits, pas de recettes fiscales. Pas de travail, pas de recettes ficales. Au cours de la semaine, nous allons parler du problème des centaines de milliers d'emplois perdus dans l'Ouest. C'est là, je le reconnais, une autre question, mais il y a des centaines, peut-être des milliers d'emplois qui ont disparu. Ces emplois, ils ont été supprimés ou bien ils n'ont pas été créés à cause des dispositions contenues dans les différents budgets du gouvernement, comme celui qui nous a été présenté en novembre dernier par le ministre des Finances (M. MacEachen).

Les Canadiens ne savent toujours pas à quoi s'en tenir au sujet de ce célèbre, ou tristement célèbre budget. Cette semaine, j'ai reçu copie d'une lettre que M. T. A Cook, président de l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique, a adressée au ministre des Finances. Il y rappelle qu'il a déjà écrit au ministre pour lui faire part des inquiétudes des membres de son organisme au sujet de la perplexité et des frustrations des contribuables dues au budget fédéral. Il y dit aussi qu'il a été chargé de faire connaître au ministre les problèmes auxquels les comptables agréés, leurs clients et les chefs d'entreprise de la Colombie-Britannique doivent faire face durant cette période d'incertitude sur la nouvelle législation fiscale.

Il y a déjà six mois que le budget a été présenté, et le gouvernement n'a pas encore jugé bon de donner des précisions sur les dispositions budgétaires. La Chambre n'a pas encore été saisie, six mois après, de projets de loi, alors que la date limite pour remplir les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers est déjà passée. Les Canadiens qui ont procédé à certaines transactions l'année dernière ne savent que faire. Ils ne savent pas comment remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu. Tout le monde est dans l'indécision la plus totale.

Le ministre a mentionné un comité spécial qu'il mettrait sur pied pour étudier cinq domaines particuliers, comme l'assurance-vie, dont il était question dans le budget. Il ne sait pas à quel moment ce comité verra le jour. Il espère toutefois que certains des problèmes considérés seront réglés, avant que la question ne soit renvoyée à ce comité. Voilà le problème qui se pose sur le plan des recettes. Le gouvernement n'a rien fait pour encourager les Canadiens à investir, à acquérir ou à produire davantage de biens, de logements, par exemple.

L'une des raisons pour lesquelles nous ne construisions pas davantage d'habitations est que les politiques lancées par le gouvernement actuel ont découragé les constructeurs immobiliers. Il existe des douzaines de grandes compagnies spécialisées dans la construction domiciliaire au Canada, et j'espère que le ministre responsable du logement m'écoute, qui se sont écriées: «Ça suffit, merci beaucoup». Elles ont renoncé à construire des logements au Canada.

Les politiques fiscales du gouvernement libéral ont chassé les investisseurs du secteur de la construction de logements locatifs il y a une dizaine d'années ou plus, de sorte que l'on a cessé de construire. C'est un problème parmi d'autres. Maintenant, les entrepreneurs immobiliers refusent de bâtir des maisons unifamiliales et autres types de logements individuels.

On pourrait se poser des questions, mais la réponse est évidente. Les promoteurs et créanciers hypothécaires trouvent plus rentable d'investir dans d'autres secteurs où ils peuvent obtenir un rendement sûr, plus élevé que celui qu'ils pourraient obtenir sur le marché hypothécaire.

Pouvez-vous croire que ce même gouvernement qui entend stimuler l'activité économique et le secteur du logement ait provoqué le marasme du marché hypothécaire en émettant en novembre dernier pour plusieurs milliards de dollars d'obligations d'épargne du Canada à un taux de 19.5 p. 100? Lorsque

l'argent déposé dans les sociétés de fiducie et les banques rapporte entre 14 et 16 p. 100 et que les prêts hypothécaires rapportent entre 16 et 18 p. 100, ou 17 et 20 p. 100, on peut s'attendre à ce que les investisseurs effectuent leurs placements à moyen terme ailleurs. Ils achètent des obligations d'épargne du Canada, qui sont garanties par les liquidités et les titres du pays et portent un intérêt de 19.5 p. 100.

Tous les emprunts que le gouvernement contracte créent une pression énorme pouvant aller jusqu'à une pénurie de liquidités sur les marchés financiers habituels. Personne ne devrait s'étonner, qu'il ne reste plus d'argent pour les chefs d'entreprise qui veulent construire des logements, créer une entreprise ou lancer un programme ou toute autre activité économique après que le gouvernement intervient sur le marché et accapare tout l'argent destiné aux investissements s'y trouvant.

Il est difficile d'examiner les réalisations du gouvernement sur le plan économique pour voir s'il fait les choses comme il se doit sans examiner un domaine qui n'est pas aussi accessible aux députés qu'il le serait s'il n'était pas caché derrière le halo des sociétés de la Couronne. Je voudrais, si vous le voulez bien, dire quelques mots des plus connues d'entre elles.

Pour bien commencer, on pourrait parler d'Énergie atomique du Canada Ltée. Cette société qui est dirigée par des personnes nommées par le gouvernement en a vu défiler un bon nombre au cours de la dernière décennie. Des présidents et des directeurs généraux ont été nommés et évincés comme des députés de certaines circonscriptions.

Le premier haut fait d'Énergie atomique a été de payer 20 millions de dollars à un étranger pour décrocher le contrat de vente du réacteur Candu à la Corée du Sud. Pendant je ne sais combien d'heures et de jours nous avons parlé de cette question, notamment au comité des comptes publics où j'ai passé beaucoup de temps.

En tout, cette société a vendu, je crois, six réacteurs CANDU, à moins qu'un ou deux de ces contrats n'aient été dénoncés. Sauf peut-être pour deux de ses contrats, cette société a perdu des centaines de millions de dollars dans le cadre de ses activités. Le carnet de commandes révèle que Énergie atomique du Canada Ltée a vendu à la Roumanie. Bien que les contrats aient été signés avec ce pays, il faut se demander si on disposera des moyens financiers nécessaires pour que ces ventes puissent effectivement avoir lieu.

On ne nous a pas encore révélé le fin fond des choses, mais il semble bien que ce soient encore les contribuables canadiens, dans leur générosité, qui vont acquitter les ventes faites à la Roumanie. Étrange, n'est-ce pas? Nous vendons des réacteurs Candu qui vont procurer de l'énergie électrique à la Roumanie, mais il existe, entre Énergie atomique du Canada Ltée et le gouvernement roumain, un intermédiaire, la Société canadienne pour l'expansion des exportations. Cette société va puiser dans les impôts des Canadiens le financement de cette vente à la Roumanie. Bien sûr, vu les conditions de l'entente, la Roumanie ne nous remboursera peut-être jamais. En vérité, la SEE et ses bailleurs de fonds viennent de bloquer les versements à la Roumanie par crainte de la situation financière de ce pays.

La société de la Couronne a eu tellement de peine à vendre les réacteurs Candu que le comité des comptes publics a été amené, dans l'un de ses derniers rapports, à recommander au gouvernement d'accroître ses efforts s'il est déterminé à les vendre ou d'y mettre un terme s'il entend ne plus vendre de réacteurs. Il semble assez injuste envers les contribuables canadiens de subventionner, de financer, d'assumer les dettes et déficits énormes d'une société de la Couronne qui ne promet pas de faire ses frais, et encore moins de devenir rentable. J'ignore ce que l'Énergie atomique représente comme investissements initiaux, car sous sa forme actuelle, elle est née de certains fusionnements qui seraient difficiles à retracer.

• (1740)

Le gouvernement a dû se porter au secours de l'Énergie atomique plus d'une fois. L'an dernier, le comité des comptes publics recommandait de veiller à ce que l'Énergie atomique du Canada Ltée ne s'endette pas encore au point d'être forcée encore une fois de s'adresser au gouvernement et de lui dire: «Nous sommes acculés à la faillite, nous sommes perdus; nous avons besoin d'une nouvelle injection de capitaux». La société a quand même dû suivre un peu les conseils du comité des comptes publics, car lorsqu'elle a comparu devant nous il y a quelques semaines, elle avait accumulé des stocks d'eau lourde—cela, bien sûr, c'est ce qui fait marcher le réacteur CANDU—au point qu'il y en a pour des centaines de millions de dollars en réserve au Canada. On ne savait pas quand ces millions et plus de barils d'eau lourde seraient utilisés, ou même s'ils le seraient jamais. La production totale des deux usines d'eau lourde en activité au Canada à l'heure actuelle alimentera un réacteur CANDU. Nous avons maintenant une réserve de deux ans, ce qui suffit pour deux réacteurs. En octobre prochain, nous aurons une réserve de trois ans, c'est-à-dire de quoi alimenter trois réacteurs.

Si aucun de ces réacteurs ne voit le jour, monsieur l'Orateur, nous aurons toute cette eau lourde sur les bras, car elle ne peut servir que pour les réacteurs CANDU que vend le Canada. Le gouvernement roumain nous a fait savoir qu'il produirait sa propre eau lourde si nous n'activions pas les réacteurs avant qu'il établisse ses propres usines d'eau lourde.

En quoi cela touche-t-il le déficit, direz-vous? Voici comment. La société et le gouvernement se sont suffisamment entendus sur le fait que l'Énergie atomique ne devrait pas être autorisée à s'endetter de façon telle qu'elle ne puisse s'en sortir seule. Qu'est-il arrivé? Une somme de 133 millions de dollars a été votée dans les prévisions budgétaires de la Chambre et est allée directement dans la trésorerie de l'Énergie atomique du Canada Ltée en vue de financer les stocks actuels d'eau lourde et d'absorber le déficit, car cela paraît mal qu'une société de la Couronne accuse un déficit de 147 millions de dollars. Puis, parce qu'il y a eu un autre ajustement pour une raison que j'ignore, il y a également eu réduction du capital investi par le gouvernement, comme en font foi les livres de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Des politiciens qui arrivent à chambarder une société de la Couronne assez bien administrée, comme ils l'ont fait dans ce cas-là, monsieur l'Orateur, devraient probablement avoir un motif pour emprunter la somme de 6.6 milliards qu'on nous demande d'approuver en vertu de ce projet de loi.

L'Énergie atomique n'est pas la seule société de la Couronne à avoir subi un échec. On peut également citer l'Eldorado Nucléaire, qui a d'ailleurs fait les manchettes dernièrement. Elle avait élaboré un plan qui s'étalait sur plus d'une année et qui prévoyait l'expansion de la capacité de la mine de Beaver Lodge à Uranium City. Elle est allée chercher des travailleurs un peu partout au Canada. Le programme d'expansion a été maintenu jusqu'au jour même où on a annoncé que la mine de Beaver Lodge allait fermer le 30 juin 1982. De toute évidence, on ne savait pas d'un côté ce qui se passait de l'autre. Il est étrange, monsieur l'Orateur, que la même société se soit si vigoureusement opposée à une vérification comptable de la part du vérificateur général, qui était alors chargé de vérifier les comptes d'Eldorado Nucléaire Ltée. La société s'opposa si énergiquement à une vérification de ses livres qu'elle réussit à faire congédier le vérificateur général. Elle en persuada le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui, à titre d'actionnaire, était l'unique représentant des contribuables—je pense qu'il en fut embarrassé—néanmoins, le ministre fut convaincu de démettre de ses fonctions le vérificateur général du Canada et de le remplacer par un cabinet privé de vérificateurs.

Je n'en veux aucunement, monsieur l'Orateur, aux cabinets privés de vérificateurs. J'ai confiance en leur honnêteté et en leur compétence. Mais je soupçonne qu'Eldorado à eu très peur que si le vérificateur général venait, avec ses troupes, faire une vérification intégrée de ses livres, il n'aille ensuite informer la Chambre, sans doute dans un rapport spécial, qu'elle s'en allait à la collision avec, d'une part, un programme d'expansion et, d'autre part, des projets de fermeture.

La fermeture de la mine de Beaver Lodge aurait dû au moins rendre Eldorado Nucléaire insolvable, sinon la mettre en faillite. Évidemment, monsieur l'Orateur, même le gouvernement libéral rechigne devant les sociétés de la Couronne qui sont insolvables ou en faillite. Que faire? En fait le gouvernement a agi avant que la fermeture soit annoncée, de sorte qu'il n'y avait aucun rapport apparent. Voyons un peu ce qui s'est passé. Le gouvernement du Canada avait des réserves d'uranium, dont la valeur atteignait les 300 millions de dollars. Donc, le gouvernement a décidé de remanier le capital d'Eldorado Nucléaire Ltée. Il a transféré à la société de la Couronne toutes les réserves d'uranium, en se faisant payer en capital-actions d'Eldorado Nucléaire Ltée, l'équivalent de 300 millions de dollars. Du jour au lendemain, la société de la Couronne se retrouve en forte position et est maintenant capable de supporter la perte de 130 millions de dollars, car si l'on soustrait 130 millions de 300 millions, il reste toujours 170 millions, un capital assez important aux yeux de n'importe qui.

Ensuite, Eldorado Nucléaire avait un problème à résoudre: que faire de tout cet argent, maintenant que nous venons de fermer une mine? Ô surprise, monsieur l'Orateur, il n'y a pas longtemps la société a donné en échange—tous les détails ne sont pas encore connus—elle a donné ses réserves d'uranium en échange de toutes les actions de Gulf Minerals Limited, qu'elle a achetées de Gulf Oil de Pittsburgh. Je ne sais pas si ça équivaut à une canadianisation de l'industrie minière en Saskatchewan ou si la société avait des motifs précis. Toujours est-il que ce n'était pas pour consolider ses opérations, parce que la nouvelle propriété de Gulf Minerals Limited est à 100 milles de Beaver Lodge. Cette transaction n'aidera pas les gens de Beaver Lodge qui sont en chômage, et n'aidera pas non plus les gens d'Uranium City qui, sans travailler à Beaver Lodge, ont néanmoins vu péricliter la valeur de leurs commerces et de leurs maisons.

Monsieur l'Orateur, voilà encore un exemple d'incurie lamentable. De toute façon, il fallait bien s'y attendre avec un gouvernement qui, dans une industrie pétrolière qui marchait assez bien, a décidé d'établir une société de la Couronne sous le nom de Petro-Canada et de la financer avec 1 milliard de dollars prélevés sur les impôts des Canadiens. Les contribuables n'étaient pas obligés d'investir autant pour obtenir leur pétrole. Ils l'achetaient ainsi que ses produits à aussi bon compte qu'aujourd'hui, sans avoir à faire des investissements de 1 milliard de dollars. Il reste à voir ce que l'intervention de Petro-Canada dans l'industrie pétrolière canadienne aura accompli, mais cela pourra faire l'objet d'un autre débat. Le gouvernement ne s'est pas borné à alimenter la caisse de Petro-Canada de un milliard de l'argent des contribuables, il est allé emprunter 1.46 milliard de plus pour lui permettre de prendre de l'expansion et d'acheter les actions d'Aquitaine. C'est bien beau canadianiser l'industrie, mais où le gouvernement est-il allé chercher ces 1.46 milliard de dollars? Nous supçonnons qu'il en a obtenu une bonne part de prêteurs étrangers. Cela voulait dire tout simplement que le gouvernement canadien devait se représenter devant le Parlement, comme aujourd'hui, pour emprunter 1.46 milliard de plus dont il n'aurait pas eu besoin s'il s'était contenté de laisser les choses comme elles étaient, car après tout, cela n'allait pas si mal, n'est-ce pas?

• (1750)

J'ai parlé de Petro-Canada et de ce genre de questions. Je ne veux pas orienter le débat dans une autre voie, mais je crois utile de mentionner le Programme énergétique national, car nous discutons du pouvoir d'emprunt. Depuis plusieurs années, nous devons verser environ quatre millions par an de subventions pour le pétrole importé dans le cadre du programme d'indemnisation pétrolière. Pendant sa campagne électorale de 1980, le parti libéral a dit aux Canadiens qu'il était exagéré de vouloir augmenter de 18c. le gallon la taxe sur les produits pétroliers et qu'il leur suffisait d'élire un gouvernement libéral pour payer l'essence moins cher. Je suis sûr que les Canadiens ont vu s'écrouler tous leurs espoirs à cet égard. Néanmoins, le fait est qu'on a consacré quatre milliards par an à ce programme de subventions. Qu'a-t-on fait de cet argent? Ce n'est pas les Canadiens qui en ont profité, comme c'est le cas pour la plupart des programmes de subvention gouvernementaux. Ce sont les producteurs de pétrole de l'étranger. Signalons, et j'en ai parlé à la Chambre il y a quelques semaines, que la somme versée dans le cadre de ce programme de subventions, et dont profitent les étrangers, correspond au montant de l'impôt sur le revenu versé par 11 millions de contribuables canadiens en 1978, la dernière année pour laquelle Revenu Canada nous a fourni des chiffres. Autrement dit, la totalité des impôts versés par les contribuables qui gagnent $17,000 ou moins, c'est-à-dire 78 p. 100 de toutes les personnes qui ont rempli une déclaration d'impôt cette année-là, soit 11 millions de contribuables, est sortie directement du pays pour soutenir le Programme énergétique national. Il y a eu également des complications sur le marché mondial. Le gouvernement d'en face commence à

s'apercevoir qu'il n'a pas beaucoup d'influence sur ce marché. C'est ainsi qu'avec l'effondrement des prix sur le marché mondial, les Canadiens subventionnent les importations de pétrole étranger, tandis que les sociétés pétrolières canadiennes freinent leur production à raison de 300,000 barils par jour. Je puis garantir à Votre Honneur qu'aucune des sociétés qui n'a pas pu extraire son pétrole paie de l'impôt sur le revenu pour aider le gouvernement à équilibrer son budget. En outre, aucune d'elles ne crée des emplois au Canada dans le domaine de la prospection pétrolière ou de la production ou du transport des produits pétroliers provenant de nouveaux puits canadiens.

J'imagine que nous entendrons parler davantage de la situation énergétique à l'occasion d'un autre débat. Je voudrais me tourner maintenant vers une autre société de la Couronne qui montre bien quelles sont les compétences de gestion du gouvernement. Il s'agit de la société des Postes. Quand nous avons étudié la loi sur les Postes, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont supplié le gouvernement de permettre au vérificateur général de présenter son rapport au Parlement. Après tout, il est au service du Parlement. Ce n'est pas un employé à contrat qui relève de quelqu'un d'autre. Il est employé par le gouvernement pour servir le Parlement. Il ne relève que du Parlement. Il ne présente pas de rapport aux actionnaires. Il ne fait pas rapport au comité des comptes publics ou à un autre organisme. Le vérificateur général du Canada fait rapport au Parlement et, à ce point de vue, son cas est unique en son genre. D'autres sociétés ont recours aux services de vérificateurs qui font rapport au ministre et c'est ensuite le ministre qui décide si le Parlement doit être autorisé à examiner leurs rapports. La situation changerait si nous parvenions à convaincre le gouvernement de présenter un bill sur les sociétés de la Couronne et des modifications à la loi sur le vérificateur général. Nous pourrions alors obtenir des rapports spéciaux du vérificateur général. La Chambre pourrait même obtenir directement des rapports d'autres vérificateurs. Cependant, pour l'instant, le gouvernement refuse de changer quoi que ce soit à la situation, et le vérificateur général est le seul qui puisse faire rapport directement au Parlement.

Depuis 113 ans, les services du vérificateur général sont chargés de vérifier les comptes des postes canadiennes. Mais quelle attitude adopte le gouvernement? Il refuse de désigner le vérificateur général comme vérificateur officiel de la société canadienne des postes. Pourquoi? Nous ne le savons pas. Le gouvernement ne nous en dira pas la raison. Cependant deux co-vérificateurs doivent être nommés. J'ignore si c'est à la suite de pressions ou du hasard, mais de toute façon, le vérificateur général sera du nombre; il sera l'un des co-vérificateurs pour les deux premières années d'existence de la Société canadienne des postes. Le vérificateur général a affirmé depuis, devant le comité des comptes publics, qu'il avait reçu une lettre du premier ministre (M. Trudeau) lui disant qu'à la fin de son mandat de deux ans, on pourrait se passer de lui comme vérificateur à la société canadienne des postes. Il est absolument absurde de se défaire ainsi d'une telle compétence ou encore de nommer des co-vérificateurs à la Société canadienne des postes. Car cette double nomination est un gaspillage de fonds publics. N'importe quel comptable vous dira qu'une vérification mixte n'est pas un bon procédé. D'abord, deux vérificateurs coûtent plus chers qu'un seul. Cependant, nous pourrions clarifier la situation si le gouvernement faisait preuve d'une bonne gestion en proposant une loi concernant les sociétés de la Couronne, ce qui nous permettrait de savoir qui était le responsable. Car personne ici ne peut répondre au nom des sociétés de la Couronne. Personne ne connaît le responsable de telle ou telle société. Naturellement, les vérifications sont dispersées. Nous avons donc besoin d'une telle loi tout comme il nous faudrait apporter des modifications à la loi sur le vérificateur général.

Tout cela prouve encore une fois que le gouvernement n'est pas du tout au courant de la réalité canadienne. Il a aussi perdu contact avec les personnes réelles. Nous avons pu le vérifier à deux reprises en comité. La semaine dernière, le ministre des Finances a affirmé qu'il n'avait pas encore songé à réviser les exemptions pour les contribuables qui cotisent à un régime de pension ou à un régime d'épargne-retraite qui sont les mêmes depuis cinq ans. Il y a cinq ans déjà que le montant de la déduction pour les frais de garde d'enfant a été fixé à $1,000 par enfant jusqu'à concurrence de $4,000 par mère de famille qui travaille n'a pas bougé. Et, pourtant, le ministre des Finances sait fort bien, comme le lui ont dit des parents qui travaillent et tous les députés de ce côté-ci que les frais de garde d'enfant ont considérablement augmenté durant cette même période alors que le montant de l'exemption n'a pas changé et est resté à $1,000 par an. Ce montant ne suffit pas à couvrir toutes les dépenses pour la garde d'un enfant. Il est injuste que les parents qui travaillent ne puissent déduire les dépenses professionnelles normales et les dépenses relatives aux soins de santé destinés à leurs enfants.

Je constate qu'il est 6 heures. Je pourrais peut-être poursuivre mon intervention un autre jour.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir, heure à laquelle la Chambre étudiera, conformément à la décision prise par M^me^ le Président cet après-midi, la motion d'ajournement présentée en vertu de l'article 26 du Règlement.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

### LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'ANNULATION DU MÉGAPROJET ALSANDS

**Mme le Président:** La permission a été accordée au très honorable chef de l'opposition (M. Clark) de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de discuter d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'abandon du mégaprojet Alsands et le report pour au moins deux ans du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition)** propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Madame le Président, nous sommes réunis ce soir pour traiter non seulement d'une crise que connaît notre pays, mais d'une crise dont la portée et les causes sont sans précédent. Il s'agit d'une crise qui, à une époque de récession généralisée et de difficultés économiques intenses dans le pays, survient parce qu'au lieu d'adopter des programmes susceptibles de créer des emplois et de favoriser la croissance, le gouvernement du Canada a pris successivement des mesures qui ont pour effet de détruire les emplois, d'étouffer la croissance et d'ôter à notre pays ses chances de devenir autarcique dans un secteur, l'énergie, où nous pourrions garantir notre sécurité et où celle-ci est des plus importante.

Il faut dire à propos de la politique énergétique du gouvernement libéral actuel, qui remonte à mars 1980, que nous avons assisté tour à tour à la destruction de l'embauche dans le secteur de l'énergie, à la paralysie de la croissance énergétique, à l'asphyxie du secteur énergétique et des possibilités énergétiques de notre pays.

Au cours du débat de ce soir—et nous serons ici jusqu'aux petites heures du matin et peut-être même davantage—nous ne cherchons pas simplement à nous lamenter ou à condamner ce qu'a fait le gouvernement, mais plutôt à inciter les députés libéraux de l'arrière-ban à faire quelque chose pour le Canada, auquel ils sont attachés, je l'espère, pour essayer de les convaincre d'exhorter leur gouvernement de mettre un terme à cette politique aberrante, qui fait un tort épouvantable et inutile à notre pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Il est important, je pense, que nous examinions ce qui s'est passé et pourquoi cela s'est passé.

Premièrement, il faut bien se rendre compte des conséquences de la politique libérale. Récemment, nous avons assisté à l'abandon du projet Alsands. Ce n'est pas le seul projet à avoir été abandonné puisque nous avons également perdu celui de Cold Lake, le programme de récupération tertiaire de Judy Creek, la nouvelle tranche de Syncrude, le projet de valorisation de l'huile lourde en Saskatchewan et puisque nous avons vu 270 plates-formes de forage et de service quitter le pays. En général, ces plates-formes étaient la propriété de capitaux canadiens qui contribuaient à la canadianisation du secteur énergétique. Ces projets ont été abandonnés et ces industriels sont partis, chose qui va nous coûter très cher non pas seulement en dollars mais par rapport à l'avenir de notre pays. Ces industriels investissent l'argent canadien, ils investissent les compétences et les stimulants canadiens pour favoriser l'expansion et créer des emplois ailleurs et non pas dans notre pays.

C'est la relance même de notre économie qui est en cause et non pas seulement l'avenir du secteur énergétique. Demandez à n'importe quel spécialiste et il vous dira que le potentiel énergétique de notre pays n'est pas seulement une garantie pour notre avenir, mais que c'est aussi la meilleure manière de tirer notre pays de la récession et la meilleure façon d'assurer le dynamisme et l'avenir économique que nous devons à nos enfants.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Même si je regrette d'avoir à le dire, je tiens à situer ce problème dans le contexte national: il ne s'agit pas seulement d'un problème pour l'Ouest ou pour le Nord, même si le projet Alsands et celui de la construction du gazoduc de la route de l'Alaska touchent ces régions plus directement, il s'agit d'un problème pour tous les Canadiens. Pour en avoir la preuve il suffit de se reporter aux chiffres officiels sur les emplois que ces projets permettraient de créer.

Dans tout le Canada, ils auraient permis de créer 255,050 emplois. Ce ne sont pas mes chiffres, monsieur l'Orateur; ce sont les chiffres que le gouvernement du Canada a rendu publics en 1978. Ces projets que le gouvernement se vantait de vouloir réaliser auraient permis de créer 71,000 emplois directs. Ces projets énergétiques sont abandonnés aujourd'hui à cause de la politique de démantèlement graduel du secteur énergétique suivie par nos vis-à-vis.

En dernier lieu, nous ne parlons pas simplement des répercussions immédiates de la situation, mais également des répercussions à long terme pour notre pays. L'énergie est l'une des clés de notre avenir. Nous détenons au Canada un atout que d'autres pays n'ont pas. Nous avons la possibilité de devenir autosuffisants en matière énergétique.

Si vous me le permettez, je voudrais dire brièvement ce que représente cet objectif d'autosuffisance énergétique pour notre pays. C'est d'abord et avant tout un objectif que nous pouvons atteindre.

Je tiens à dire en passant que notre pays a toujours eu besoin, pour s'encourager, de se fixer des objectifs—qui ne débouchent pas sur des échecs mais qui constituent des défis. L'objectif de l'autosuffisance en matière énergétique était un objectif accessible. De fait, le gouvernement que mes collègues et moi-même avons eu l'honneur de diriger s'était fixé comme objectif l'année 1990 pour atteindre l'autosuffisance énergétique. Cela voulait dire qu'en 1990, grâce à la politique que nous avions instaurée, les provinces Maritimes pouvaient espérer répondre à leurs besoins grâce au pétrole canadien. C'est le contraire qui s'est produit. Dans l'état actuel des choses, avec la politique de sabordage des libéraux, il y a de fortes chances que d'ici à 1990, Toronto soit obligée de s'approvisionner en pétrole à l'étranger.

**Une voix:** C'est honteux!

**M. Clark:** C'est une honte. Mon collègue dit que c'est honteux. C'est le terme juste car le gouvernement a trahi la nation. Il a trahi nos espérances. C'est là un geste qu'aucun député honnête ou courageux ne devrait accepter.

**Des voix:** Bravo!

*Article 26 du Règlement*

**M. Clark:** Je voudrais trouver la liste—mon collègue pourrait peut-être m'aider . . .

**M. Harquail:** Vous avez besoin d'aide en effet!

**M. Clark:** . . . la liste dressée par le gouvernement en 1978. J'en ai un exemplaire ici même.

Le député de Restigouche (M. Harquaill) prétend que j'ai besoin d'aide. Il s'est toujours contenté de parler de son banc. Je voudrais bien le voir . . .

[*Français*]

. . . peut-être en français, s'il parle français . . .

[*Traduction*]

. . . prendre la parole ce soir à la Chambre et défendre une politique qui prive les citoyens de la rive nord du Nouveau-Brunswick de leur emploi en sapant la croissance dans cette région, les dénuant ainsi de tout sentiment de sécurité.

**Des voix:** Bravo!

• (2010)

**M. Clark:** Cette crise a été suscitée au Canada. Elle est directement imputable aux politiques du gouvernement fédéral et j'ajouterai, monsieur, l'Orateur que c'est là la politique du gouvernement tout entier!

Le ministre de l'Énergie a décidé de ne pas rentrer ce soir, il a décidé de ne pas utiliser son Jetstar pour revenir aux frais de la princesse et débattre les problèmes qui assaillent le Canada—il se cache là-bas au Texas. Eh bien, cette cachette ne change rien à l'affaire, car il n'est pas le seul ministre auquel ont peut imputer les politiques énergétiques destructrices du gouvernement. Il faut attribuer au gouvernement tout entier une politique qui entraîne progressivement l'anéantissement des emplois dans le secteur énergétique au Canada!

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est un véritable pilote kamikaze, à la différence près qu'il entraînera tout le pays dans sa chute.

Le projet Alsands qui a été abandonné la semaine dernière, monsieur l'Orateur, était prêt en 1980. Les ouvriers étaient sur le chantier et l'on avait conclu un accord énergétique qui devait permettre le lancement du projet. Mais c'est alors que l'on a changé de gouvernement. Le nouveau gouvernement a établi une politique énergétique qui réussit à détruire systématiquement l'industrie énergétique canadienne.

**Une voix:** Quelle industrie?

**M. Clark:** J'entends un néo-démocrate demander «quelle industrie?». Je voudrais bien apprendre ce soir quelle est la politique des neo-démocrates. J'aimerais bien savoir s'ils croient que le projet Alsands devrait aller de l'avant ou s'ils coucheront avec les libéraux là-dessus aussi.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est mardi; il n'est donc pas question qu'ils nous disent quelle est leur politique.

**M. Clark:** Le ministre prétend que ce sont les sociétés qu'il faut blâmer parce qu'elles ont refusé une offre de dernière minute—une offre qu'elles auraient peut-être acceptée si on la leur avait faite ne serait-ce que quatre mois plus tôt. En fait, ce qui s'est produit la semaine dernière n'est que la dernière étape d'une démarche qui a débuté en mars 1980, à peine quelques semaines après que le parti libéral eut été porté au pouvoir contre la promesse de maintenir la hausse du prix de l'essence à moins de 14c. le gallon.

Il a commencé par déclarer qu'il ne paierait plus le pétrole extrait des sables bitumineux au cours mondial. Il a ensuite inauguré son Programme énergétique national. Il a enfin signé l'accord énergétique en septembre 1981. Ces trois mesures ont détruit le climat qui aurait pu permettre la réalisation du projet Alsands.

Dès 1978, M. Gillespie, qui était à l'époque le ministre de l'Énergie, vantait les projets énergétiques grâce auxquels le gouvernement fédéral entendait assurer l'avenir du Canada. Le député de Restigouche (M. Harquail) en avait demandé la liste, dont la lecture à l'heure actuelle présente beaucoup d'intérêt. Elle comprend notamment le pipe-line Dempster, dont la réalisation est remise indéfiniment. Il aurait permis de créer 6,000 emplois directement et 26,000 autres emplois indirectement. Sa réalisation est différée, peut-être jusqu'aux calendes grecques. Quant au pipe-line du Nord pour l'acheminement du gaz naturel en provenance de l'Alaska qui devait créer 13,000 emplois directement et 55,000 autres emplois indirectement, sa réalisation est retardée d'au moins deux ans. Le projet polaire qui devait créer 15,000 emplois directement et 45,000 autres emplois indirectement a été abandonné. Le projet de GNL de Tennaco, abandonné. Le pipe-line de Kitimat à l'oléoduc de la route de l'Alaska—ils ont proposé l'un ou l'autre—abandonné. Le projet Alsands, abandonné. L'expansion de l'entreprise de Syncrude, supprimée. La valorisation de l'huile lourde en Saskatchewan, remise à plus tard. Le projet de Cold Lake, annulé. Le projet d'entreposage de pétrole à Wabanex, écarté. Abandonnés, supprimés, écartés!

Qu'est-ce que cela donne au total? D'après les propres chiffres du gouvernement, ces projets auraient créé 71,000 emplois directs dans l'industrie pétrolière et gazière, et 255,050 autres indirectement. Cela dans le Québec, en Ontario, et dans la région atlantique aussi. Autant d'emplois perdus partout dans le pays parce que le gouvernement libéral a suivi les conseils d'un tas de théoriciens qui ne connaissent rien au monde de l'énergie si ce n'est la manière de le chasser du Canada et de faire perdre leurs emplois aux Canadiens!

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Clark:** En 1978, le gouvernement libéral s'est vanté des emplois qui seraient créés par les projets d'exploitation de pétrole et de gaz naturel au Canada. Pendant une conférence fédérale-provinciale, il a énuméré une série de projets énergétiques qui devaient créer près de 100,000 emplois directs dans l'industrie du gaz et du pétrole ainsi que 320,000 autres emplois dans les industries connexes. Et maintenant, quatre ans plus tard, la plupart de ces projets sont abandonnés. Et pourquoi? A cause de la politique du gouvernement libéral. La plupart de ces emplois ne seront pas créés, partout au Canada. Le gouvernement libéral a perdu le projet Alsands. Il a perdu le projet Cold Lake, l'expansion de Syncrude, le pipe-line de la route de l'Alaska, le projet de gaz polaire. Selon leurs propres statistiques les libéraux ont perdu 71,000 emplois directs dans l'industrie du pétrole et du gaz et 225,000 autres emplois canadiens dans les industries connexes. De ces 225,000 emplois perdus, un grand nombre auraient été créés au Québec et en Ontario.

De plus, si les projets Alsands, Cold Lake et d'autres étaient en marche, des Québécois pourraient s'y rendre, pourraient travailler sur place et rapporter avec eux ou envoyer à leurs familles de l'argent qui aiderait l'économie du Québec. Tous ces projets sont perdus à cause de la politique libérale. Au lieu de créer des emplois comme il devrait le faire, le gouvernement libéral fait des chômeurs.

Naturellement, le gouvernement voudra jeter le blâme sur d'autres. Il accusera les gouvernements des provinces. Il accusera les Américains. Il accusera les sociétés pétrolières. Il accusera l'économie mondiale. Il accusera, j'en suis certain, René Lévesque. Mais qui gouverne le Canada? C'est le gouvernement libéral. C'est lui qui a pris en main le potentiel du Canada, et il l'a ruiné.

La plupart des familles canadiennes sont frappées par les échecs des libéraux. La plupart des localités au Canada vont perdre des emplois, des chances de croissance, parce que la politique libérale a étranglé les projets énergétiques. Ce soir, nous réclamons du gouvernement qu'il change sa politique, qu'il cesse de détruire le Canada.

J'invite les députés libéraux à participer au débat. Ils sont restés muets pendant le débat sur la Constitution, pendant le débat sur le budget. Vont-ils rester muets pendant que la politique libérale anéantit les projets l'un après l'autre, supprime des emplois sans arrêt?

[*Traduction*]

Ils vont tenter de rejeter la faute sur autrui: les provinces, les sociétés pétrolières, les États-Unis, l'opposition, l'économie internationale.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** La météo.

**M. Clark:** Eh bien, monsieur l'Orateur, on ne peut pas toujours rejeter la faute de tous les maux sur tout le monde. Il faut commencer par reconnaître ses responsabilités avant de pouvoir changer de politique, car ce qu'il y a de plus tragique dans la situation, c'est que si le gouvernement ne se reconnaît pas responsable du dommage qu'il a causé, il ne changera pas de politique. Il se peut qu'il y ait des ministres assez aveugles pour ne pas voir les dégâts qu'ils infligent à l'économie, mais j'espère bien que les députés libéraux pris individuellement à la Chambre des communes ne toléreront pas que l'on empêche notre pays de prouver de quoi il est capable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Demandons-nous de quel droit le gouvernement travaille à la destruction du pays. Les candidats libéraux lors de la campagne électorale de 1980 ont-ils promis une augmentation du prix de l'essence de 77c. le gallon ici dans la ville d'Ottawa?

**Des voix:** Non!

**M. Clark:** Y a-t-il un seul libéral qui ait dit aux Canadiens pendant la campagne électorale de 1980 que son parti avait l'intention d'augmenter 15 fois le prix de l'essence et du mazout?

**Des voix:** Non!

**M. Clark:** Y a-t-il un seul libéral qui ait dit aux Canadiens pendant la campagne électorale de 1980 que son parti avait l'intention d'acheter Petrofina à un prix gonflé par l'inflation et de faire payer rétroactivement la note aux contribuables?

**Des voix:** Non!

**M. Clark:** Y a-t-il un seul libéral qui ait dit au Canadien moyen qu'il allait payer l'énergie au moins $900 de plus que deux ans auparavant?

**Des voix:** Non!

**M. Clark:** Y a-t-il quelqu'un qui a averti les Canadiens du temps qu'il faudrait attendre pour la réalisation du gazoduc de la route de l'Alaska? Y a-t-il quelqu'un qui a annoncé aux Canadiens qu'on allait abandonner le projet de Cold Lake?

**Des voix:** Non!

**M. Clark:** Y a-t-il un seul libéral qui ait averti les Canadiens de l'intention de son parti de suspendre l'expansion de Syncrude?

**Des voix:** Non!

**M. Clark:** Y a-t-il un seul libéral qui ait mis les Canadiens en garde contre les mesures qui ont inéluctablement entraîné l'abandon du projet Alsands?

**Des voix:** Non!

• (2020)

**M. Clark:** Outre ces politiques si dangereuses pour notre pays, le gouvernement actuel suit des politiques pour lesquelles il n'a reçu aucun mandat. S'il entend continuer dans cette voie, il n'a qu'un parti à prendre. Il devrait en effet avoir le courage de consulter les Canadiens pour leur demander ce qu'ils pensent de ces politiques.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Il y a des choses à faire pour relancer l'activité économique et créer des emplois au Canada, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement voulait réellement créer des emplois, il pourrait retirer le budget MacEachen et en présenter un autre qui favoriserait la croissance et stimulerait l'activité économique dans notre pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Si le gouvernement préconise une politique de l'énergie qui nous permettra de réaliser le projet Alsands, occupons-nous donc de mettre en valeur les ressources énergétiques du Canada. Créons donc les emplois, la croissance et la sécurité que l'énergie nous donne les moyens de réaliser. Si le gouvernement entend réellement s'engager dans cette voie, il peut retirer son Programme énergétique national avant que celui-ci ne fasse fuir à l'étranger une autre source importante de création d'emplois.

*Article 26 du Règlement*

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Il vaut mieux renvoyer Marc Lalonde.

**M. Clark:** Si le gouvernement veut offrir des emplois aux Canadiens, s'il veut l'autosuffisance énergétique pour notre pays au lieu d'appliquer les méthodes de l'OPEP dans notre pays, dans ce pays qui est le seul au monde à avoir les moyens de se libérer de la domination de l'OPEP, à pouvoir exploiter ses ressources énergétiques pour se bâtir un avenir serein; si le gouvernement veut nous libérer de l'OPEP et assurer notre avenir, il lui suffit de créer un climat propice à l'investissement qui attirera les capitaux dans notre pays au lieu de les faire fuir comme cela s'est produit à cause de la politique du gouvernement et parce que les libéraux étaient au pouvoir.

Ce qui est en cause, ce n'est pas simplement la mauvaise orientation de la politique, mais la question fondamentale de la confiance.

[*Français*]

J'ai entendu parler un autre député du Nouveau-Brunswick qui a ajouté quelque chose; j'espère qu'il pourra trouver le courage ce soir de parler pour défendre ses propres électeurs et ne pas les abandonner comme il l'a fait relativement au programme de financement.

[*Traduction*]

Il faut décider ici ce soir si nous permettrons au gouvernement fédéral de gâcher l'avenir de notre pays, de poursuivre une politique dite de canadianisation qui incite les Canadiens à s'exiler ou pousser ceux qui veulent travailler et édifier leur avenir à désespérer au lieu de trouver un emploi.

On doit se demander si le gouvernement actuel est assez mordu de son idéologie qui a déjà fait un mal incalculable pour abandonner le Canada à son sort afin de suivre l'avis des hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et refuser de réclamer la démission du ministre de l'Énergie pour ainsi sauver le pays.

Il faut qu'un climat de confiance règne au Canada. Ce climat n'existe pas. Nous connaissons les conséquences de cet état de choses; un projet après l'autre a été supprimé et un emploi après l'autre a été perdu. Les Canadiens désespèrent. Notre pays a été trahi.

Le présent débat offre au gouvernement une occasion de dire: «Très bien, nous reconnaissons que nous nous sommes trompés. Nous constatons les faits. Nous modifierons la situation». Si le gouvernement refuse d'agir ainsi, non seulement il est aveugle—il fait preuve de mauvaise foi—et il trahit le pays.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Harquail:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je voudrais poser une question au très honorable chef de l'opposition (M. Clark).

Monsieur le président, mon rappel au Règlement c'est que le chef de l'opposition mentionnait ma circonscription ce soir. Il disait que rien n'a été fait dans ma circonscription. Or, trois usines qui, avec la subvention fédérale . . .

**Des voix:** Assoyez-vous!

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député de Restigouche (M. Harquail) devrait se rendre compte qu'il s'agit d'un rappel au Règlement et aux règles de la Chambre. Lorsqu'un député invoque le Règlement, il est d'usage qu'il précise le plus tôt possible l'article auquel il renvoie.

**M. Harquail:** Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement conscient qu'il doit y avoir une procédure. Habituellement, à la fin d'une intervention, un député accepte de répondre à une question. Les membres du parti progressiste-conservateur ont-ils ce qu'il faut dans le ventre pour suivre la tradition qu'ils espèrent voir respectée par les autres députés? Auront-ils le courage de répondre à une question? Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) aura-t-il ce courage?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je me permets d'attirer l'attention du député de Restigouche sur le fait que le Règlement n'oblige pas un député à répondre à une question et que c'est là affaire de courtoisie. Je dois aussi signaler que le temps de parole accordé au chef de l'opposition est déjà expiré. Il faut maintenant le consentement unanime de la Chambre pour autoriser une question. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Harquail:** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés de leur obligeance. Le chef de l'opposition, pendant son discours, n'a pas hésité à faire des observations sur ma circonscription et son économie. Sait-il que nous avons investi 10 millions de dollars dans l'usine à Dalhousie; 14 millions dans l'usine de pâtes à Atholville; 19 millions dans celle de Consolidated Bathurst et 21 millions dans l'usine de zinc, soit en tout 70 millions de dollars? Le chef de l'opposition est-il prêt à admettre ce soir qu'il ignorait que le gouvernement, grâce à des encouragements financiers de plus de 70 millions de dollars, a suscité des investissements de capitaux de plus de 700 millions de dollars? Est-ce que le très honorable chef de l'opposition est prêt à me dire ce soir qu'il pourrait se lever et répéter ses déclarations? Est-il prêt à nier qu'il ignore tout de la situation actuelle dans le nord du Nouveau-Brunswick, qu'il a été la cible lors des dernières élections fédérales des attaques du député de Cumberland-Colchester (M. Coates) qui lui reprochait alors de ne pas avoir fait assez pour les provinces de l'Atlantique et soulignait qu'il ne méritait pas de devenir à nouveau premier ministre du Canada. Veut-il répondre à ces questions, monsieur l'Orateur?

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, il se trouve que j'ai eu l'occasion au cours du week-end de parler au meilleur ami que les habitants du nord du Nouveau-Brunswick aient jamais eu. Je veux parler du premier ministre Richard Hatfield. Je lui ai parlé des programmes de développement économique de son gouvernement, de ceux qu'il a réussi à faire accepter par le gouvernement fédéral et des autres. Ainsi, il voudrait, tout comme moi, que la décision au sujet de la base des Forces armées canadiennes à Chatham soit renversée. Quelle est la position du député de Restigouche là-dessus?

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** M. Hatfield et moi-même voudrions que les provinces maritimes soient protégées en atteignant l'autarcie énergétique d'ici à 1990. C'est ce que nous préconisons pour éviter que les citoyens du nord du Nouveau-Brunswick et ceux du reste de la province ne soient à la merci des pays de l'OPEP. Nous aimerions bien savoir ce que le député de Restigouche entend faire à ce sujet.

• (2030)

Pour répondre à la question du député de Restigouche, j'étais effectivement au courant de ces projets et de ces investissements. Je suis d'ailleurs au courant du fardeau supporté par les habitants de Restigouche, du chômage causé par les programmes énergétiques dont il est question ce soir et je sais qu'ils ont semé le désespoir.

**M. Harquail:** Ce n'est pas vrai.

**M. Clark:** Bien des habitants de cette localité, de ce comté et de cette circonscription . . .

[*Français*]

. . . qui cherchent les emplois chez nous, mais quand ils ne peuvent pas les trouver chez eux, ils veulent voyager, travailler dans les grands projets dans l'Ouest et le Grand Nord du Canada pour gagner l'argent qu'ils veulent investir chez eux au Nouveau-Brunswick, mais cela n'est pas possible parce que le gouvernement libéral a condamné le grand projet Alsands, a éliminé les emplois disponibles aux citoyens du Nouveau-Brunswick et a diminué le grand avenir de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur l'Orateur, les observations du chef de l'opposition (M. Clark) m'auraient beaucoup impressionné si son parti et lui-même n'avaient pas approuvé la construction du premier tronçon canadien. C'est surtout à cause de cette décision que nous nous trouvons dans de beaux draps à l'heure actuelle.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Vous avez rejeté le projet en bloc.

**M. Broadbent:** Le député du Yukon (M. Nielsen) est un peu susceptible durant cette session parce que les conservateurs ont appuyé les libéraux deux fois plus souvent que ne l'ont fait les néo-démocrates.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Êtes-vous en faveur de ces balivernes socialistes?

**M. Broadbent:** J'ai écouté le chef de l'opposition attentivement, parfois avec intérêt. J'espère que ses collègues nous rendront la politesse.

Je voudrais citer un passage qui intéressera, je pense, un bon nombre de députés. Voici:

*Article 26 du Règlement*

Votre gouvernement a donc fermement l'intention, avant de donner le feu vert pour la construction préalable, d'insister pour avoir la garantie que toute la canalisation sera construite et que, notamment, le système de financement permettra d'assurer la construction de toute la canalisation.

C'est ce qu'a affirmé le vice-premier ministre (M. MacEachen), qui était alors négociateur en chef pour le gouvernement du Canada au moment où allait être prise la décision néfaste concernant la construction du premier tronçon canadien. C'est ce qu'il a affirmé devant le comité permanent des pipe-lines du Nord le 20 mars 1979. Les sentiments qu'il a alors exprimés au sujet du pipe-line, des emplois qui allaient ainsi être créés et surtout de la nécessité d'obtenir des garanties sans équivoque, ils étaient partagés à cent pour cent par mon parti et continuent à l'être en principe. D'ailleurs, nous avons à nouveau soulevé cette question le 22 juillet.

**M. Shields:** Qu'en est-il d'Alsands?

**M. Broadbent:** Une douce voix se fait entendre à la droite du parti conservateur. Je reviendrai sur cette remarque dans un instant.

Le 22 juillet, la Chambre a été saisie d'une motion présentée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Aucun représentant ne s'est porté à la défense de l'énergie et des emplois, dans cet important débat, avec plus de vigueur et d'intelligence que le député de Vancouver-Kingsway.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nielsen:** Vous avez tous voté contre le gazoduc.

**M. Broadbent:** Je répondrai à mes amis conservateurs dans un instant. Le 22 juillet, il a présenté à la Chambre, au nom de mes collègues, une motion explicite quant à notre appui en faveur du gazoduc; nous y affirmions que l'essentiel était ce dont le vice-premier ministre avait parlé au cours des négociations, c'est-à-dire l'assurance de garanties fermes pour les Canadiens. Nous en faisions état dans la motion et nous sommes intervenus en ce sens parce que nous étions fermement convaincus qu'en abordant avec les États-Unis d'importantes négociations bilatérales où des milliards de dollars étaient en jeu, nous risquions de porter atteinte non seulement à l'avenir énergétique du Canada mais également à l'avenir de notre industrie. En fait, nous devons réclamer des garanties très fermes, car les Américains, pour n'en pas dire plus, marchandent âprement. Qu'est-il arrivé quand nous avons discuté de la motion dont était saisie la Chambre? Je demande à mes collègues conservateurs qui étaient tout émoustillés il y a quelques instants, quand ils fustigeaient le gouvernement, de nous dire ce qui s'est produit quand la Chambre a été saisie de la motion?

**M. Nielsen:** Vous avez voté contre le gazoduc.

*Article 26 du Règlement*

**M. Broadbent:** Tout d'abord, le gouvernement libéral de l'époque a fait preuve d'hypocrisie en prenant le contre-pied de ce qui avait été dit. Il a affirmé qu'il nous apporterait des garanties. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a employé l'expression désormais célèbre de «garanties absolues», mais les députés du gouvernement libéral du jour ont voté contre la motion qui leur aurait permis de donner suite aux projets dont ils parlaient. Non seulement ils ont voté contre la motion, mais l'opposition officielle, le parti conservateur du Canada, qui, fort vertueusement et avec grande indignation, a parlé aujourd'hui de l'effondrement de ce projet, a, elle aussi, voté contre la motion réclamant des garanties pour le projet. En fait, le député de Perth (M. Jarvis) a déclaré le 22 juillet qu'il ne réclamait pas de garanties absolues, car c'était tout à fait impossible; c'est là le propos d'un député du parti conservateur.

Les intérêts à long terme du pays tiennent à cœur en tout temps au Nouveau parti démocratique. Nous estimons que nous aurions dû obtenir des garanties absolues et si les conservateurs n'avaient pas appuyé les libéraux, ces garanties, nous les aurions aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Vous êtes bien embêté, Ed.

**M. Broadbent:** Par suite de cette décision libérale . . .

**M. La Salle:** Vous avez oublié 1974 et 1979.

**M. Broadbent:** Je crois avoir touché un nerf à vif chez le parti conservateur. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt parler son chef. Les députés conservateurs voudront peut-être à leur tour écouter attentivement le débat. J'écouterai volontiers leurs réponses par la suite, mais je voudrais présenter mon argument avant que mon temps de parole ne soit écoulé. Qu'est-il arrivé à la suite de ce vote? Voici: tout d'abord, les Américains ont un gazoduc. Ils ont le gazoduc du Sud que nous utilisons pour exporter sur le marché américain du gaz canadien peu coûteux. Les Américains ont obtenu ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire du gaz à un coût inférieur à celui du gaz provenant de l'Alaska. Grâce au vote libéral et conservateur, les Américains se sont fort bien tirés d'affaires cette fois-là. Un joueur serait bien imprudent de parier à ce moment-ci que le pipe-line sera terminé.

**M. Nielsen:** Le NPD ne fait jamais de paris.

**M. Broadbent:** Il y a quelques instants, les conservateurs jouaient les petits saints. A cause de l'attitude qu'ils ont adoptée sur le pipe-line, qui est la même que celle du gouvernement, nous n'aurons pas accès à nos réserves de gaz de l'Arctique. Le gaz canadien du sud de l'Alberta est accessible aux Américains, mais le vote libéral-conservateur a bloqué la construction du gazoduc du Nord. Nous voulons avoir accès au gaz de l'Arctique; voilà la réalité.

Des conservateurs même et des libéraux, sûrement, ont trouvé, comme les députés du Nouveau parti démocratique que c'était un scandale que l'on aille à l'encontre de nos intérêts énergétiques à long terme et que l'on vende à vil prix le gaz du sud de l'Alberta, à moins qu'il y ait une possibilité de négocier des échanges plus tard, quand le gaz de l'Alaska arriverait sur le marché. Beaucoup d'entre nous, non seulement à la Chambre des communes mais dans tout le pays, disaient que le gouvernement du Canada avait le devoir fondamental de se préparer à commercer, si le gazoduc du Nord était construit et que le gaz américain devenait disponible. Nous avons dit que les Américains ne devraient pouvoir avoir accès maintenant au gaz peu coûteux de l'Alberta que si nous pouvions nous-mêmes avoir accès à un prix égal ou équivalent au gaz qui proviendrait des États-Unis le jour où le pipe-line serait construit. Si le pipe-line n'est pas construit, où donc est l'échange? En réalité, l'échange n'aura pas lieu. Les Américains vont avoir le gaz et nous nous retrouverons avec des trous vides. Voilà la réalité.

• (2040)

En somme, par le biais de ce projet dont il a pris l'initiative et dont il est le premier responsable—avec l'appui évidemment du party tory—le gouvernement fédéral prive les Canadiens actuels de gaz à bon marché et prive en même temps les générations futures de Canadiens d'un gaz à bon marché dont dans les années à venir, elles auraient aimé disposer. Elles devront dorénavant s'en passer à cause de l'accord que les deux vieux partis ont favorisé.

On m'a interrogé au sujet du projet Alsands. A mon avis, tout analyste indépendant en arrive à la conclusion que le projet Alsands s'est écrasé sous son propre poids. Lorsque le gouvernement s'est rendu compte que Shell et Gulf n'étaient plus intéressées au projet—ces grandes sociétés multinationales qui ont été défendues si énergiquement mais tacitement aujourd'hui par les conservateurs, car je ferai remarquer à tous les Canadiens que les conservateurs voulaient voir réaliser le projet en accordant davantage de concessions aux sociétés pétrolières—et lorsque le gouvernement a constaté la semaine dernière que le projet Alsands était compromis parce que Shell, après avoir fait une analyse financière de l'évolution du cours mondial du &ed2408;-1 pétrole et des prévisions à long terme en matière d'intérêts, a jugé que le projet n'était pas rentable, qu'est-ce qu'ont fait les libéraux? Ont-ils dit que cela importait peu puisque ces ressources n'allaient pas disparaître? Ont-ils dit que ces ressources demeureront là pour les Canadiens à venir et qu'elles pourront être exploitées sous les auspices de Petro-Canada? Après tout, cette société a été créée initialement pour nous soustraire au chantage des multinationales. Ce n'est toutefois pas ce qu'ont fait les libéraux. Ils ont plutôt surenchéri sur la première mise en soumettant une nouvelle proposition qui aurait accordé des milliards de dollars aux sociétés Shell et Gulf. Bien sûr, ils l'ont fait avec l'appui des conservateurs.

Toutefois, pour des raisons économiques fondamentalement liées au cours du pétrole, les multinationales ont rejeté même cette dernière offre.

Je le répète, ces ressources ne disparaîtront pas. Aussi longtemps que ces deux partis d'arrière-garde n'y toucheront pas, ces ressources continueront à faire partie de notre patrimoine national. Plus tard, lorsqu'il deviendra rentable sur le plan économique d'en faire l'exploitation, nous les mettrons en valeur conjointement avec le gouvernement de l'Alberta, j'espère, sous le contrôle entier de l'État.

Je tiens aussi à dire à mes amis conservateurs qui sont à ma droite, au propre comme au figuré, que tous les sondages Gallup effectués auprès de la population indiquent que non seulement les Canadiens appuient la canadianisation de ces ressources pétrolières, mais qu'ils favorisent leur nationalisation. Les conservateurs devraient se le tenir pour dit.

Tout en discutant de l'abandon de ces deux projets, il serait réconfortant, d'une certaine manière, de penser que cet échec se limite à celui des deux projets eux-mêmes, ce qui est très important. Malheureusement, ce qui se passe, en fait, c'est que l'ensemble de l'orientation économique que le gouvernement libéral a annoncée dans son budget de l'automne dernier a été complètement minée par l'effondrement de ces deux projets. Dans ce contexte, le virage amorçé dans le budget n'était pas fortuit. La Chambre sait, autant que la population canadienne, que ce budget comporte de nombreuses mesures à la fois injustes et stupides sur le plan économique.

Parmi les aspects importants du budget, il en est un qui n'a pas été débattu à l'échelle nationale; il s'agit de la stratégie industrielle dont le cadre a été défini dans le budget. Cette stratégie n'est pas accidentelle. Un débat a fait rage au sein du parti libéral l'été dernier, pendant les mois qui ont précédé la rédaction du budget. D'un côté, il y avait le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), aussi sincère qu'inefficace si l'on en juge d'après ses réalisations. Celui-ci voulait une véritable stratégie industrielle. A l'entendre, on aurait dit le porte-parole de financiers japonais ou d'hommes d'affaires des pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest. Du moins a-t-il fait valoir la nécessité d'avoir une stratégie manufacturière. Dans ce débat concernant la promesse faite par les libéraux au cours de la campagne électorale de 1980—celle d'une véritable stratégie manufacturière—le ministre de l'Industrie et du Commerce avait pour adversaire le sénateur Olson. Ce dernier avançait des arguments fort différents, qui ont fini par prévaloir dans le budget. Selon le sénateur Olson, le Canada avait simplement besoin d'un autre expédient dont les libéraux ont le secret. Ce que le sénateur Olson voulait, et c'est ce qui a finalement triomphé au cabinet, c'était qu'on investisse des centaines de milliards de dollars au cours des décennies à venir dans des mégaprojets, terme à la mode qui équivaut tout simplement à une liquidation des ressources. C'est l'argument qui l'a emporté au cabinet.

Aujourd'hui, ces projets se meurent. Avec eux se sont envolés les emplois qui devaient être créés par contrecoup dans le secteur de la transformation. La stratégie consistait à mettre en œuvre des mégaprojets pour la vente des ressources, d'une part, et le raffermissement du secteur de la transformation, d'autre part. Le gouvernement avait décidé d'adopter cette stratégie plutôt que celle choisie par d'autres pays industriels qui avaient accordé la priorité à la transformation. Les libéraux étaient convaincus que le développement des industries de transformation suivrait naturellement la mise en valeur des ressources.

Avec l'échec de ces deux mégaprojets s'est envolé l'espoir de retombées dans le secteur de la transformation. Ce qui est particulièrement enrageant, c'est que quiconque aurait examiné sérieusement l'état de l'économie canadienne, mais surtout celui de l'économie mondiale, aurait pu prévoir ce qui allait arriver. L'affaiblissement de l'OPEP et le recul du prix mondial du pétrole ont remis en question l'utilité et la rentabilité des projets énergétiques coûteux partout dans le monde, non seulement au Canada. Au moment de signer un accord avec l'Alberta, le gouvernement du Canada a prévu des recettes fondées sur ce qui était déjà—et j'insiste là-dessus—une projection irréaliste des prix mondiaux du pétrole.

Depuis le printemps dernier—non pas depuis quelques semaines ou quelques mois—avant même la présentation du budget, des analystes avaient déjà noté le déclin de l'OPEP. Pour la gouverne des libéraux et aussi pour celle de l'opposition officielle, je signale que ces analystes ont évalué l'incidence de ce phénomène sur tous les mégaprojets énergétiques dans le monde entier, y compris au Canada. Au lieu de prendre bonne note que l'OPEP était sur son déclin, le gouvernement libéral s'est mis à miser. C'est la seule façon de décrire son attitude. Il a misé sur une hausse soutenue des prix mondiaux du pétrole et en a fait le pilier de sa politique.

Il y a trois mois, au nom de mes collègues, j'ai prévenu le gouvernement des dangers qu'il courait. Je vais vous citer brièvement ce que j'ai dit à ce moment-là:

> La stratégie économique de Pierre Trudeau en dépit de toutes ses contorsions et volte-faces étonnantes, a toujours été fondée sur l'exportation de nos ressources. Il a toujours assuré aux Canadiens que notre puissance économique résidait dans l'exploitation de notre pétrole, de notre gaz, et de nos minerais. L'exportation des ressources a toujours été pour Pierre Trudeau le meilleur moyen d'assurer le bien-être des Canadiens.

J'ai dit alors, et je le répète aujourd'hui, que cette attitude des libéraux, attitude qui ne se dément j'amais, soit de considérer le Canada comme une sorte de fournisseur de matières premières au reste du monde, est pleine de dangers. Il faut remettre en question, en fait il faut remanier de fond en comble cette attitude libérale à l'égard du développement économique du Canada, si nous voulons assurer dans une certaine mesure la croissance économique de notre pays.

Pendant des années, la stratégie des libéraux a consisté, d'une part, à brader nos ressources naturelles comme source inépuisable de richesse et, d'autre part, dans le domaine de la fabrication, leur stratégie consistait à favoriser l'établissement de filiales plus ou moins efficaces. C'est de là que viennent les ennuis économiques que reflète la politique budgétaire du gouvernement depuis environ un an. Voilà le problème que le gouvernement devait résoudre.

• (2050)

Qu'a-t-il fait pour nous sortir de ce pétrin? Si l'on fait abstraction de toutes les exagérations et de tous les beaux discours que contient l'exposé budgétaire et de tout ce qui s'est passé depuis sa présentation, on constate que le gouvernement s'est contenté de nous présenter une nouvelle version de son ancienne stratégie. Après avoir appliqué une politique économique dépassée basée sur l'exportation des ressources et avoir causé tout ce fouillis, le gouvernement a essayé, depuis la présentation du budget, de convaincre les Canadiens qu'il fallait continuer à appliquer cette même politique pour sortir de l'impasse.

J'affirme que cette politique est erronée. Je tiens tout particulièrement à signaler ce soir aux Canadiens de l'Ouest que ces projets d'exploitation des ressources . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** . . . les conservateurs veulent les continuer. Ils ont à peu près la même vigueur intellectuelle que les articles éditoriaux simplistes rédigés pour appuyer leur parti. Cette politique d'exportation de nos richesses naturelles est particulièrement nocive pour l'ouest du Canada que cela place dans une position précaire puisqu'il doit toujours dépendre des marchés mondiaux.

*Article 26 du Règlement*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** S'il y a une vérité que les conservateurs n'aiment pas entendre, c'est une vérité qui les concerne. Par le passé, les deux partis de la vieille garde considéraient les projets d'exploitation des richesses naturelles comme la clé de l'avenir. Je le répète, c'est particulièrement nocif pour l'ouest du Canada parce que cela le laisse dans un état de développement précaire et le rend extrêmement vulnérable à ce qui se passe sur les marchés mondiaux. Je tiens à signaler que si les conservateurs et les libéraux ne le comprennent pas, nous le comprenons et nous voulons que cela change.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Tout ce qu'on peut dire à propos de la politique des libéraux à cet égard, c'est qu'ils ont affaibli le secteur de la fabrication il y a des années dans l'est et le centre du Canada et qu'ils n'ont pas assez de courage et d'imagination pour établir une base manufacturière dans l'ouest du Canada maintenant qu'ils devraient le faire.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous faites signe que mon temps de parole est presque terminé. Contrairement à d'autres partis, nous croyons qu'à la fin du compte, il est plus important de souligner la nécessité d'une solution de remplacement que de se contenter d'indiquer à quel point les libéraux se tirent mal d'affaire, car cela est à la portée de n'importe quel enfant de six ans.

Je voudrais terminer sur deux choses. Nous ne sommes pas d'accord avec la stratégie des libéraux. Et si on se reporte à ce qui a été dit au nom du parti conservateur du Canada, on voit que sa conception n'en diffère en rien. Quand on supprime les grandes phrases, ce qui reste, c'est qu'il aurait donné à Shell et à Gulf tout ce qu'elles auraient demandé, et il y a déjà belle lurette. Voilà ce que disent les conservateurs.

Nous disons, nous, en ce moment de notre histoire où il y a un million et demi de chômeurs, que lorsque l'insécurité règne d'un bout à l'autre du pays, il est temps de nous doter d'un secteur secondaire de première force. Même si les conservateurs et les libéraux refusent de l'admettre, il faut prendre comme point de départ le déficit annuel de 21 milliards de notre balance des produits manufacturés.

**Des voix:** Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a un peu dépassé le temps qui lui était imparti. Peut-être pourrais-je demander le consentement unanime pour que le député poursuive. Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Dans ce cas, la présidence va accorder encore 30 secondes au député d'Oshawa.

**M. Broadbent:** Si je comprends bien le Règlement, en accordant une prolongation vous n'êtes pas tenu à 20 ou 30 secondes.

**Une voix:** Non.

**M. Broadbent:** Quelqu'un dit non. Voilà la courtoisie habituelle du parti conservateur.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Par mesure de courtoisie envers le chef de parti, je veux bien lui accorder encore deux minutes en espérant qu'il voudra bien conclure. Il m'a vu lui indiquer à plusieurs reprises qu'il avait épuisé son temps de parole. J'ai demandé le consentement unanime de la Chambre pour qu'il poursuive, mais ce consentement a été refusé. J'ai ensuite annoncé au député d'Oshawa qu'il pourrait avoir 30 secondes de plus pour conclure, ce qui me paraissait équitable. Je pense que le député du Yukon (M. Nielsen) invoque le Règlement.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y avait beaucoup de vacarme quand vous avez demandé le consentement unanime. La Chambre devrait, par simple courtoisie, accorder son consentement au chef du Nouveau parti démocratique s'il désire parler un peu plus longuement. Quant à nous, c'est avec plaisir que nous l'y autorisons.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Dans ce cas, la présidence va de nouveau poser la question. La Chambre consent-elle unanimement à laisser le chef du Nouveau parti démocratique terminer son discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. Broadbent:** Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie la Chambre de sa courtoisie. Je n'en abuserai pas. Je vais conclure très rapidement.

Je tiens seulement à dire deux choses. D'abord, nous devons songer sérieusement à établir une stratégie industrielle pour le secteur de la fabrication. Pour commencer, nous devons reconnaître que notre balance commerciale accuse un déficit annuel de 21 milliards de dollars pour les produits manufacturés, ce qui représente pour le pays une perte nette de 200,000 emplois par rapport à ce que nous aurions en remplaçant les importations par des produits fabriqués chez nous.

Notre parti estime qu'il faudrait tirer profit de l'expérience de l'Europe de l'Ouest dont s'inspirent actuellement l'Australie et le Mexique.

**M. Nielsen:** N'oubliez pas la Suède.

**M. Broadbent:** Et la Suède. Si vous suivez de près les élections qui doivent avoir lieu prochainement en Suède, vous verrez qu'Olof Palme sera réélu. Suivez les événements. Commençons par tirer profit de l'expérience des autres pays industrialisés. Le Canada dont l'industrie manufacturière appartient à 52 p. 100 à des intérêts étrangers devrait insister pour que toute compagnie étrangère travaille au moins un peu au profit des Canadiens.

Par exemple, si une compagnie vend pour 20 millions de dollars de marchandises au Canada, elle devrait commencer par faire fabriquer au Canada, par des Canadiens, pour 20 millions de dollars de marchandises. Voilà la politique qu'il faudrait adopter.

En deuxième lieu, afin de combler le déficit qui est d'importance primordiale et fondamentale si nous voulons élaborer une stratégie valable pour créer des emplois, nous devons chercher des marchés à l'étranger. Nous devons adapter nos institutions financières comme les pays de l'Europe de l'Ouest et les Japonais l'on fait, de sorte que les exportateurs canadiens qui parcourront le monde ne seront pas désavantagés à cause d'un financement insuffisant.

Nous devons modifier notre régime bancaire et capturer les marchés étrangers, comme je m'en suis rendu compte depuis sept mois dans au moins trois pays, pour y écouler un produit canadien. Quand nous avons un produit de ce genre à exporter, nous constatons qu'il est insuffisamment financé au Canada. Notre parti prendrait des mesures susceptibles d'établir des marchés étrangers aussi énergiquement que pour accaparer notre propre marché.

En terminant, les membres de notre parti ne croient plus actuellement que le Canada doit demeurer un pays de coupeurs de bois et de puiseurs d'eau. Les Canadiens de ma génération croient que nous pouvons produire de façon aussi dynamique et énergique que les autres pays évolués. Le NPD veut que les Canadiens renoncent au principe des libéraux et des conservateurs qui veulent sacrifier nos ressources, pour que le Canada devienne un pays manufacturier de premier plan dans un monde moderne.

**Des voix:** Bravo!

• (2100)

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui, contrairement à ce qu'a dit le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), s'occupe ce soir des affaires du Canada et n'a malheureusement pas pu arriver ici à temps pour le commencement de ce débat, mais qui pourra y participer amplement, j'ai le plaisir de prendre la parole non seulement pour défendre la politique énergétique nationale, mais encore pour me féliciter de son succès.

Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), à sa manière habituelle, a prétendu débattre ce soir la question d'Alsands, mais a ramené sur le tapis toutes ces vieilles histoires de coupeurs de bois et de porteurs d'eau qu'il avait sorties au cours de la campagne électorale, ces histoires de terres étrangères, de banques et de propriété étrangère, mais n'a pas traité de la question à l'étude, ce que j'ai, moi, l'intention de faire.

Le chef de l'opposition voudrait vous faire croire que l'échec du projet Alsands sonne le glas de la politique énergétique nationale. Rien n'est moins vrai. C'est vrai, les sociétés ont refusé l'offre d'Alsands. Toutefois, il convient de signaler, et j'insiste sur ce point, que 1,200,000 Canadiens ont approuvé le Programme énergétique national et ce, de façon très catégorique. Ils ont approuvé le programme d'isolation des maisons, et plus d'un million de maisons ont été isolées. Plus de 200,000 conversions à d'autres sources que le mazout ont eu lieu. Quels en ont été les résultats nets? Une diminution de 7 p. 100 de la consommation de pétrole brut, cette année.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Erola:** Pour votre gouverne, pour celle des chefs de l'opposition, des députés et de tous les Canadiens, je signale qu'une diminution de 7 p. 100 représente en gros l'équivalent de la production annuelle d'un projet d'exploitation de sables bitumineux.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Erola:** Je le répète. Du point de vue de l'autarcie, c'est manifestement un pas en arrière; nous reconnaissons que l'annulation du projet Alsands constitue un recul, mais elle ne change rien à notre détermination de devenir autarciques d'ici à 1990. Je veux que cela soit bien clair. Prétendre le contraire est injuste et induit les Canadiens en erreur, en leur faisant croire que notre objectif d'indépendance énergétique est sérieusement compromis.

Je tiens à signaler qu'une diminution de 7 p. 100 de la consommation, ce qui était l'un des objectifs essentiels de la politique énergétique nationale, a entraîné une réduction de 17 p. 100 de la consommation de mazout pour cette année uniquement. C'est important.

**M. Taylor:** Les gens ne pouvaient pas en payer davantage.

**Mme Erola:** Cela fait partie du Programme énergétique national. Nous avons réussi à répondre à 80.9 p. 100 de nos besoins énergétiques, contre 79.5 p. 100 l'an dernier. N'oubliez pas que nous avons fait trois promesses quand nous avons présenté le Programme énergétique national: celles de la sécurité, de l'équité et de la possibilité de participation. Je prétends que ces objectifs, nous les atteignons et qu'ils recueillent le soutien écrasant des habitants des quatre coins de notre pays.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Erola:** Examinons si vous le voulez bien nos objectifs et ce, d'un œil juste. Il est important de les replacer dans leur contexte et dans la bonne perspective. Prenons l'autarcie. Nous avons réduit notre consommation, c'est prouvé. Nous avons de nouveaux projets en train. Je voudrais parler de l'offre du projet Alsands et je voudrais jouer cartes sur table pour que tout le monde puisse comprendre à combien cette offre se montait, combien elle était juste et pourquoi elle a été rejetée. Je désire y revenir dans un instant.

Nous sommes convenus dans notre pays de partager les recettes pétrolières. Nous reconnaissons que c'est là une démarche très ardue. L'autre parti n'y est nullement parvenu pendant son bref séjour au pouvoir. Je voudrais ajouter que la possibilité de participation qui était un objectif très réel du Programme énergétique national a accru la canadianisation de 6 p. 100.

Nous avons un certain nombre de projets qui vous indiquent également les initiatives que prend le gouvernement pour atteindre l'autarcie énergétique et le genre de projets qu'il entreprend et va entreprendre.

Prenons le pipeline TQM: il représente 2.4 milliards de dollars; le programme Norman Wells Development: 600 millions de dollars; le projet Quintette Coal Development, 700 millions de dollars; les installations portuaires de Ridley Island en Colombie-Britannique, investissement de 600 millions de dollars. Il y en outre des programmes d'amélioration qui sont en cours de réalisation à Montréal et en Saskatchewan.

**Une voix:** Et l'autarcie énergétique?

*Article 26 du Règlement*

**Mme Erola:** Je parle d'autarcie énergétique. Si le député voulait regagner sa place, je pourrais me souvenir d'où il vient. Je voudrais lui rappeler ceci. Prenons Hibernia. C'est un excellent exemple de production de pétrole bon marché. Nous avons prouvé qu'Hibernia renferme un milliard et demi de barils de pétrole. Voilà pourquoi nous pouvons songer à l'autarcie énergétique.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Erola:** Il est manifeste, monsieur l'Orateur, que les députés de l'opposition n'ont cure des faits. Quels sont-ils, ces faits? Nous nous adressons à des Canadiens. Heureusement, les Canadiens nous fournissent la preuve qu'ils appuient la politique énergétique nationale. Nous venons de vous fournir quelques chiffres.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Erola:** La consommation a diminué. Je signale aux députés d'en face qu'ils auront le temps de participer à ce débat. Je tiens à dire d'ores et déjà que ce sont les Canadiens de toutes les régions de notre pays qui savent que nous devons réduire notre consommation et qui acceptent les objectifs de la politique énergétique nationale. Ce sont eux qui en font et qui continueront d'en faire un succès.

Revenons au projet Alsands. Le 26 avril dernier, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta ont fait une offre commune au consortium Alsands. Je tiens à faire une mise au point. Le chef de l'opposition a dit que nous tenterions de rejeter la faute sur les provinces et sur tout le monde au Canada. Nous n'avons pas l'intention de le faire. Je tiens à rendre hommage au gouvernement de l'Alberta pour l'esprit de collaboration dont il a fait preuve dans toutes les négociations entourant le projet Alsands.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Erola:** Les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont présenté une offre conjointe comportant un important nouvel accord financier destiné à rendre le projet considérablement plus intéressant pour les participants. En voici les principaux éléments.

Il était convenu que les deux gouvernements prendraient en charge la moitié du capital investi dans l'ensemble du projet. Les deux gouvernements garantiraient 68 p. 100 des emprunts des partenaires du secteur privé au lieu des amortissements fiscaux normaux. Ce n'est là qu'une partie de l'offre. Les remboursements d'emprunt seraient limités à 58 p. 100 des revenus nets du projet. Sauf pour une redevance brute minimale, le projet ne serait assujetti à aucun impôt fédéral ou provincial tant que les prêts ne seraient pas remboursés. Les taxes et les redevances habituelles s'appliqueraient après le remboursement de l'emprunt garanti, mais seulement après. Le produit du projet serait vendu à un nouveau prix de référence ou l'équivalent.

Les commanditaires privés de ce projet ont examiné l'offre la semaine précédente et vendredi dernier, le 30 avril, ils ont annoncé que le projet était suspendu indéfiniment. Pourquoi? Les principales raisons à cela, ce qui est absolument vrai et c'est ce qui a entraîné l'échec d'un certain nombre d'autres projets pétroliers un peu partout dans le monde, les voici: le cours international du pétrole à la baisse et les coûts croissants du projet. Tous ces facteurs mis ensemble comportaient trop de risques et d'incertitudes pour le secteur privé. Il était apparemment difficile d'intéresser à l'entreprise de nouveaux commanditaires privés.

Il y a lieu de signaler, toutefois, et de répéter, le consortium Alsands n'a rien trouvé à redire à la dernière offre du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Erola:** En fait, il lui aurait été très difficile de la critiquer. Cette dernière offre est l'une des plus généreuses sur le plan commercial qui aient été jamais faites au Canada pour un projet énergétique du secteur privé.

• (2110)

Voyons un peu ce que ces entreprises auraient reçu. L'offre aurait permis au projet de rapporter des bénéfices de plus de 20 p. 100, même avec un prix du pétrole inférieur à celui qu'on avait prévu l'automne dernier. Le taux de rentabilité aurait été supérieur à 20 p. 100, compte tenu des frais actuels de production. L'offre aurait assuré une plus grande protection contre les futures fluctuations des prix en prolongeant la période de non-imposition qui constitue un véritable tampon pour les sociétés; elle aurait financé 68 p. 100 des dépenses du secteur privé à des conditions commerciales extrêmement intéressantes, et enfin elle aurait fourni jusqu'à 84 p. 100 de la totalité des besoins financiers du projet.

Tous les députés et tous les Canadiens conviendront que cette offre représentait la limite que ne pouvait dépasser un gouvernement réaliste dans l'établissement des conditions commerciales satisfaisantes.

**M. Taylor:** Avec deux ans de retard.

**Mme Erola:** Au-delà de ce point, les deux gouvernements estimaient que les avantages que l'on pourrait retirer du projet Alsands, financiers, économiques et psychologiques, seraient inférieurs aux coûts et aux risques subis par la société. Mais quelqu'un a dit que l'offre arrivait deux ans trop tard.

**M. Taylor:** Elle a effectivement deux ans de retard.

**Mme Erola:** C'est un fait que l'entente qui avait paru tellement hors de portée à l'opposition aurait dû être ratifiée à l'époque, et peut-être même plus tôt. Mais il demeure que l'opposition ne l'a pas ratifiée.

Le Canada et l'Alberta ont fait plus que leur juste part de concessions dans cette affaire. Le gouvernement fédéral comme le gouvernement de l'Alberta sont allés aussi loin que possible. Toutefois, les gouvernements ne peuvent ni ne doivent accorder des conditions qui enlèvent tout risque au secteur privé. Mais en l'occurrence ce point a été presque atteint.

**M. Kilgour:** Presque?

**Mme Erola:** Malgré l'offre du gouvernement d'assumer la grande majorité des risques financiers grâce à la participation directe à la mise de fond et à la garantie des prêts, et malgré les beaux discours du secteur pétrolier sur les vertus de l'esprit d'aventure et de la libre entreprise, nous savons tous qui, en réalité, assumait les véritables risques. Qui prenait les véritables risques? En dernière analyse, les partenaires du secteur privé n'étaient pas disposés à accepter même un niveau de risque beaucoup moins élevé que celui qu'ils acceptaient volontiers il y a six mois à peine.

**M. Nielsen:** Parce qu'ils n'avaient pas confiance en vous.

**Mme Erola:** Voilà qui dissipe cet argument selon lequel c'était trop peu, trop tard.

**M. Nielsen:** Aucune confiance!

**Mme Erola:** Les sociétés associées au projet Alsands se préoccupaient de leur taux projeté de revenus, malgré les garanties, et de la situation de leurs liquidités à mesure que se réaliserait le projet. Les gouvernements ont réagi. Je dis les gouvernements parce que je tiens à insister encore une fois sur le fait que le gouvernement de l'Alberta s'est comporté comme un partenaire très réel, actif et prêt à collaborer. Les gouvernements ont proposé une offre qui assurait un bon taux de rendement et le maintenait même étant donné un taux de croissance plus faible que prévu du cours mondial du pétrole. Cette offre était sur la table. Elle réduisait considérablement l'élément de risque en proposant une participation directe de 50 p. 100 dans le projet. Nous avons tâché, et par «nous» j'entends le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta, de résoudre le problème des liquidités en garantissant les emprunts et en soustrayant les sociétés à l'impôt tant que ces emprunts ne seraient pas remboursés. N'était-ce pas une offre généreuse?

**Des voix:** Absolument!

**Des voix:** Bravo!

**M. Taylor:** Les socialistes dans vos rangs le pensent aussi.

**Mme Erola:** Les députés ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. D'une part, les députés conservateurs nous accusent de manquer de générosité et d'autre part, ils nous traitent de socialistes. Tout à l'heure, des députés de l'autre côté de la Chambre ont employé sans se gêner le terme «hypocrisie», mais pour ma part, je constate qu'elle est pratiquée avec une régularité monotone par les deux partis d'opposition.

Si nous avons offert aux sociétés des conditions aussi généreuses, c'était pour nous assurer que le projet bénéficierait des mêmes avantages que ceux qui découlaient tacitement de la promesse antérieure du gouvernement de l'Alberta d'accorder une garantie de prêt de 20 p. 100 et de permettre à une société entièrement imposable de jouir d'amortissements fiscaux. Voilà les problèmes qu'il nous fallait affronter. Avec notre offre de prêt garanti et les modalités spéciales de remboursement assorties, nous avons cherché à apaiser directement les inquiétudes dont les promoteurs du projet nous avaient fait part. Les participants se préoccupaient notamment, et avec raison, de l'impossibilité, dans le cours normal des choses, de déduire les redevances aux fins de l'impôt. Notre offre, par contre, leur garantissait un avantage comparable. Deuxième sujet de préoccupation: le problème des rentrées d'argent et les risques en cause: à cela, nous avons répondu en offrant l'emprunt garanti et la participation conjointe à 50 p. 100. Troisièmement, les compagnies s'inquiétaient de la possibilité que le prix du pétrole n'augmente que très lentement; nous avons alors proposé comme solution des conditions de remboursement qui, dans l'éventualité où le prix du pétrole n'augmenterait pas tel que prévu, aurait retardé la date à laquelle l'entreprise serait assujettie à l'impôt. Bien sûr, si les prix montaient en flèche, l'emprunt serait remboursé plus vite et ainsi, la date de pleine imposition de la compagnie serait rapprochée. Les gouvernements ont donc proposé conjointement un ensemble de conditions qui, tout en n'assurant pas des recettes faramineuses, n'en était pas moins extrêmement généreux, surtout en réduisant les risques que comportait l'entreprise pour ses participants.

Il ressort nettement de l'application de ces modalités que les deux niveaux de gouvernement ont non seulement résolu les problèmes particuliers des compagnies concernées, mais ont également mis de l'avant une proposition globale séduisante qui aurait permis de réaliser le projet Alsands. Cela ne s'est malheureusement pas produit. Je veux toutefois assurer aux Canadiens que tout est encore possible et que le sable contient toujours du pétrole. Celui-ci n'a pas disparu par enchantement. Il est toujours là.

**M. Taylor:** Il est trop tard.

**Mme Erola:** Pour les Canadiens, ce sont toujours des réserves pétrolières.

**M. Taylor:** Vous continuez de vous approvisionner au Mexique.

**Mme Erola:** Le fait est que notre pétrole est meilleur marché et que les compagnies qui se sont retirées du projet se sont demandé si elles devaient remettre le projet à l'étude plus tard, lorsque le prix du pétrole canadien augmentera, ou bien si elles devaient étudier certains des projets qui leur fourniront le pétrole dont elles ont besoin à un coût bien moindre.

**M. Kilgour:** Quand?

**Mme Erola:** Maintenant.

**M. Kilgour:** A Hibernia?

**Mme Erola:** A Hibernia.

**M. Kilgour:** Dans la mer de Beaufort?

**Mme Erola:** Il y a quelques minutes, j'ai indiqué qu'avec ses réserves prouvées, Hibernia offrait d'excellentes possibilités. On a calculé qu'Hibernia pourrait produire 1 milliard et demi de barils de pétrole par jour. Nous disposons de plusieurs autres moyens pour atteindre l'autosuffisance énergétique d'ici à 1990. Il y a les projets de récupération assistée du pétrole, les projets de valorisation pétrolière . . .

**M. Kilgour:** Comme celui de Cold Lake?

**Mme Erola:** . . . et les projets d'exploration et d'exploitation des ressources énergétiques sous-marines auxquels le gouvernement a consacré, et continuera de consacrer des millions et des millions de dollars. Je tiens à souligner que la mise en valeur de ces ressources pétrolières nous permettra d'atteindre l'autosuffisance d'ici à 1990.

**M. Kilgour:** Voulez-vous parier?

**Mme Erola:** Il est tout à fait juste de dire que depuis l'année dernière, nous avons commencé à croire pour de bon aux promesses du pétrole qui viendrait d'Hibernia, de la côte de l'Atlantique, de la mer de Beaufort, et nous avons de bonnes raisons de croire que ces approvisionnements feront contrepoids à la production qui devait découler du projet Alsands.

*Article 26 du Règlement*

**M. Kilgour:** Fadaises!

**Mme Erola:** Ce ne sont pas des fadaises. C'est la pure vérité. Si le député ne s'était pas laissé obnubiler par le projet Alsands, il cesserait de faire croire aux Canadiens que l'effondrement du projet marque la fin du Programme énergétique national. C'est un recul, nous l'admettons. Mais je veux que les Canadiens sachent, je le répète, que la faillite actuelle du projet Alsands ne signifie pas l'effondrement du Programme énergétique national. Je veux aussi garantir aux députés que notre parti continuera à travailler à la réalisation des objectifs que définit si bien le Programme énergétique national et que les Canadiens appuient. Nous serons indépendants avant 1990.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre quelques-uns des projets que nous continuons d'appuyer. Le chef de l'opposition (M. Clark) a en fait donné une longue liste des projets qui d'après lui, ne seront pas réalisés. Je voudrais donner ma liste des projets qui vont être mis en œuvre, et elle est assez longue. Il vaudrait peut-être mieux déposer le document.

**M. Nielsen:** Trouvez-vous vos notes?

**Mme Erola:** Oui, je les ai ici. Voici quels sont les projets énergétiques. Nous avons le projet Carmont de valorisation du pétrole lourd . . .

**M. Kilgour:** Pour quand?

**Mme Erola:** . . . au coût de 2.6 millions.

**M. Kilgour:** En quelle année?

**Mme Erola:** Nous avons les ressources sous-marines de l'île de Sable, celles de Norman Wells, dont j'ai parlé, la phase II de La Grande à la baie James et le développement pétrolier Hibernia. Tous ces projets font maintenant l'objet d'études intenses et l'on y a déjà investi beaucoup d'argent.

• (2120)

En un mot, monsieur l'Orateur, l'abandon du projet Alsands est regrettable, mais étant donné qu'à l'heure actuelle, on prend des décisions analogues dans d'autres pays . . .

**Une voix:** On veut se justifier!

**Mme Erola:** Il n'est pas question de se justifier. C'est la réalité et il serait temps que les députés d'en face apprennent à faire face à la réalité. Je suis sûr que tous mes collègues ont lu dans le *Globe and Mail* de ce matin que la société américaine Exxon avait décidé de suspendre son projet de mise en valeur des schistes asphaltiques après y avoir investi quelque 400 millions de dollars à cause de la baisse du cours mondial du pétrole.

Je tiens à déclarer sans équivoque à ce moment-ci que même si l'abandon du projet Alsands est un coup dur, cela ne nous fera pas—je le répète—cela ne nous fera pas renoncer aux principaux objectifs du Programme énergétique national et ne nous empêchera pas de les atteindre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une ou deux observations sur l'intervention du ministre d'État (Mines) (M^me^ Erola). Madame le ministre ne sort pas d'Ottawa, et ce sont de hauts fonctionnaires qui la mettent au courant tous les jours, c'est flagrant. Elle n'habite certainement pas le nord-est de l'Alberta où l'on est censé construire ces usines, sinon, elle ne nous débiterait pas des sottises comme elle l'a fait ce soir.

Elle considère le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes comme le bastion du Programme énergétique national et comme une preuve de réussite. C'est le premier sujet qu'elle a abordé. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a donné de l'argent aux Canadiens pour leur permettre de faire isoler leur maison et d'économiser l'énergie. Je proposerais un autre programme, le PAUP c'est-à-dire «achetez une parka». Ce serait une réussite fantastique. Les Canadiens qui n'ont pas les moyens d'acheter du mazout à cause de son prix élevé et ceux qui ne peuvent pas se permettre d'habiter le Canada pendant l'hiver, achèteront des parkas.

Les objectifs du programme énergétique sont l'autonomie pétrolière, la possibilité de participation et l'équité. Parlons de l'autonomie pétrolière. Les gisements du champ de Hibernia ne seront pas mis en valeur. On ne dispose pas de la technologie nécessaire, c'est certain. Le gouvernement compte-t-il agir unilatéralement au point d'écraser Terre-Neuve en refusant de négocier avec cette province la participation aux ressources sous-marines? Le problème n'est pas réglé. Compte tenu des résultats des élections à Terre-Neuve, je n'ai pas l'impression que le gouvernement parviendra à tirer les ficelles. Cette province ne se laissera pas faire et il faudra que le gouvernement fédéral soit disposé à négocier en toute honnêteté et à collaborer. Le fédéralisme coopératif n'est pas mort.

Je voudrais maintenant parler de la possibilité de participation, monsieur l'Orateur. Je voudrais que le ministre d'État (Mines) me dise quelles perspectives s'ouvrent aux Canadiens qui sont allés s'établir dans le nord-est de l'Alberta. Madame le ministre s'en va. Elle a peur d'entendre ce qu'on pense de ses déclarations.

**M. Nielsen:** Au revoir!

**M. Blenkarn:** Au revoir, madame le ministre!

**Des voix:** Au revoir!

**M. Shields:** Quelles occasions y a-t-il là-bas?

Parlons maintenant de justice. Quelle justice y a-t-il pour l'agriculteur qui doit payer ses engrais le double du prix à cause du Programme énergétique national que ce gouvernement a fait adopter. Quelle justice y a-t-il pour le routier qui doit payer $2 le gallon d'essence qu'il pourrait se procurer à $1.10 de l'autre côté de la frontière? Voilà ce qu'a donné le Programme énergétique national! Voilà comme ce gouvernement est juste!

Nous ne possédons même pas la technologie voulue pour Hibernia. Qu'adviendra-t-il au sujet de la mer de Beaufort. Le gouvernement passera-t-il le rouleau compresseur sur les revendications des Indiens, des autochtones, de la nation dené? Comment régler ces revendications territoriales quand on ne s'en préoccupe même pas encore? Avant de construire ce gazoduc dont nous avons besoin, il faudrait d'abord s'entendre sur les revendications.

Nous avons vu ce qu'a produit le refus du gouvernement d'affronter certains problèmes politiques afin d'élaborer avec l'Alberta un programme juste et équitable envers tout le monde.

Je ne poursuivrai pas dans cette veine, monsieur l'Orateur, puisque le ministre nous a quittés. De toute façon elle n'écouterait pas. Ses propos ne sont que des foutaises qui se répètent.

Si j'en crois l'allusion aux «coupeurs de bois et aux porteurs d'eau» du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), ce dernier n'a jamais visité les projets des sables bitumineux pour voir la technologie élaborée au Canada par des Canadiens. Cette technologie sera nécessaire dans tout le monde pour tous les projets d'exploitation des sables bitumineux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Shields:** Nous sommes des meneurs dans ce domaine, mais nous dilapidons cet avantage. Le projet Cold Lake constitue un gigantesque projet de recherche. Le gouvernement nous répète jour après jour que nous avons besoin de la recherche et du développement et le NPD nous dit que nous devons procéder à ces travaux au Canada. Or, monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que nous faisions; nous élaborions un plan de recherche et de développement. Les premières techniques avec un traitement in situ permettant d'extraire le pétrole du sol ont disparu. Les personnes à qui nous les devions, les ingénieurs pétroliers et les ingénieurs civils, ont disparu avec elles. Tout cela se fait à Montréal et à Toronto, monsieur l'Orateur. Les députés de ce parti ne savent pas de quoi ils parlent, monsieur l'Orateur.

Le Programme énergétique national a été présenté sous l'aspect d'un budget. Qu'est-ce que le Nouveau parti démocratique—le parti libéral de l'Ouest si vous me passez l'expression—en a pensé? Il a suggéré d'emprunter encore plus. Il a préconisé l'achat de Petrofina et l'augmentation des emprunts pour pouvoir acheter des grandes compagnies comme Imperial Oil, afin d'expulser les compagnies multinationales américaines du pays. C'était là sa position et c'est lui qui devra en subir les conséquences. Les électeurs s'en souviendront sûrement lorsque viendront les prochaines élections. Tout ce qu'il veut, c'est en finir avec les Américains.

Le député de Restigouche (M. Harquail) n'est plus parmi nous, monsieur l'Orateur. Il s'est fâché un peu plus tôt ce soir quand mon chef a fait allusion à sa circonscription. Il devrait s'asseoir ici et écouter toutes les insanités que les députés libéraux et néo-démocrates sortent au sujet de ma circonscription. C'est elle qu'on est en train de détruire et cela commence à me fatiguer royalement, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Bravo!

**M. Shields:** Monsieur l'Orateur et chers collègues, nous assistons à la destruction du Canada, ce pays que je chéris tant, ce pays de mes enfants, de mon père, de mon grand-père. C'est ce à quoi nous assistons et je voudrais bien qu'on nous dise pourquoi.

Ce pays, ma famille l'aimait, certains de ses membres sont morts pour le protéger. Je voudrais qu'on me dise pourquoi, pourquoi les Canadiens tolèrent qu'on détruise leur pays sous leurs yeux? Je vais vous dire pourquoi, monsieur l'Orateur. C'est parce que nous sommes un pays sans vision des choses. Or, on ne peut pas avoir de vision des choses dans un pays si les dirigeants n'en ont pas eux-mêmes. Depuis l'arrivée au pouvoir du très honorable premier ministre (M. Trudeau), nous n'en avons plus. Où se trouvent les hommes comme sir John A. Macdonald et sir Wilfrid Laurier qui voyaient grand et disaient: «Il nous faut construire un chemin de fer qui relie une côte à l'autre, une mer à l'autre». Qu'est devenue cette vision? Une chose est certaine, c'est qu'elle est absente de la Chambre aujourd'hui comme elle en est absente depuis 12 ans.

Où se trouve la grandeur de vue de Louis St-Laurent et de John Diefenbaker qui disaient: «Nous allons construire la Voie maritime du Saint-Laurent». Ils voyaient grand et imaginaient des bâtiments de haute mer navigant sur les Grands lacs. Où se trouve cette vision? Certes pas à la Chambre.

Où se trouve la vision des choses qui nous a donné l'Expo? A l'époque les Canadiens pouvaient marcher fièrement et dire: «Je suis fier d'être Canadien». Ils ne se disaient pas Canadiens de l'Alberta, Canadiens français, Canadiens ukrainiens, Canadiens du Nouveau-Brunswick, Canadiens de Terre-Neuve; ils ne disaient rien de cela. Ils disaient sans employer de mots composés: «Je suis Canadien».

Le premier ministre ne va pas faire partager sa vision des choses à nos concitoyens, car il sait qu'ils la lui feraient avaler, et de toutes façons sa vision des choses est tellement cachée que les gens ne peuvent pas la voir. Voila le genre de gouvernement qu'il dirige, monsieur l'Orateur. Il n'a pas de vision des choses qu'il veuille partager avec nos concitoyens, car il sait qu'elle sera rejetée.

Il y a eu la vision qui nous a doté du chemin de fer. Peu importe que nous le devions à un premier ministre libéral ou à un premier ministre conservateur. Nous avions un rêve qui nous a donné les chemins de fer. Peu importait alors que le premier ministre soit libéral ou conservateur; ce rêve a été réalisé et tous les Canadiens en ont profité. Quelle idée le premier ministre se fait-il aujourd'hui du Canada? Son idéal est l'unilatéralisme; tout sera fait à partir du centre. Il n'y aura plus de fédéralisme coopératif. Nous aurons un gouvernement unilatéral et central, un point c'est tout, ne nous en déplaise. Le premier ministre prétend lui-même que le fédéralisme coopératif est bel et bien mort. Or, je prétends monsieur l'Orateur, qu'il n'en est rien. Cette forme de fédéralisme survivra au premier ministre. Mais son compte à lui est bon pour les prochaines élections qui devraient avoir lieu sous peu.

• (2130)

**Des voix:** Bravo!

**M. Shields:** Peu importait que le gouvernement soit conservateur ou libéral, nos dirigeants avaient un idéal et c'est ce qui nous manque aujourd'hui.

Le ministre d'État chargé des Mines a prétendu que les compagnies ont refusé de mettre en chantier les projets Alsands et Cold Lake sous prétexte qu'ils n'étaient pas rentables. Quelle aberration! Ces projets étaient rentables, mais les entreprises, sur lesquelles nous comptons généralement pour édifier le pays, ne font pas confiance au gouvernement. Songeons-y un instant. Si l'on demande aux actionnaires d'une entreprise d'hypothéquer celle-ci presque entièrement pour mettre en chantier le projet d'extraction des sables bitumineux, ces derniers se demanderont à juste titre s'ils devraient prendre le risque et faire confiance à un gouvernement qui, rétroactivement, s'est emparé de ces entreprises au moyen d'une disposition de rétroparticipation dans le Programme énergétique

*Article 26 du Règlement*

national. Ces entreprises étaient de bonnes citoyennes; elles s'étaient implantées au Canada et développaient le secteur; c'est alors que le gouvernement a eu l'audace, le culot, dis-je, de leur rappeler que, leur ayant accordé certains dégrèvements fiscaux, il estimait avoir le droit de s'emparer d'une partie de leurs avoirs pour Petro-Canada.

C'est le même gouvernement qui, à l'époque où Syncrude était mis en chantier, a invoqué la disposition de force majeure laquelle lui permet de renégocier le prix du pétrole produit par Syncrude. C'est ce gouvernement qui a conclu une entente avec Suncor et qui avait incité l'entreprise à élargir ses installations pour produire plus de ce pétrole dont le Canada avait besoin, lequel pétrole devait être vendu au cours mondial; mais une fois que l'usine a été mise en chantier, ce même gouvernement a dit que le cours mondial ne s'appliquait en réalité que seulement à la portion produite par suite des travaux d'expansion de la Suncor. Le gouvernement veut qu'on lui fasse confiance et s'imagine qu'on lui fait confiance. Il prétend qu'il écoute, mais cela n'empêche pas le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de nous servir toutes ces inepties.

Je ne pensais jamais qu'un jour, dans cette auguste assemblée où je représenterais la circonscription d'Athabasca, dans le nord-est de l'Alberta, j'avouerais avoir honte d'être Canadien. J'ai honte, car les investisseurs internationaux nous considèrent comme des gens qui ne tiennent pas parole, à qui on ne peut pas faire confiance. Ils n'osent pas investir au Canada, car le gouvernement pourrait décider de changer les règles du jeu.

Je tiens à vous exposer une autre des raisons pour lesquelles le projet Alsands est tombé à l'eau. Il y a deux mois, Alsands a dit au gouvernement qu'il renonçait à ses projets parce qu'il n'aimait pas les mesures gouvernementales. Une nouvelle entente s'imposait, car les coûts avaient terriblement grimpé. Le consortium a fait entendre ses arguments. Shell a dit qu'elle tiendrait le coup un mois de plus à la condition de négocier avec le gouvernement. Ce dernier n'a pas bougé. Il n'a pas pris la moindre initiative! Pourquoi? Parce que les mandarins, les socialistes à l'origine du Programme énergétique national mettaient au point les dierses formules qu'ils comptaient proposer au consortium Alsands. A la fin du mois, Alsands était décidé à tout lâcher. Le gouvernement l'a convaincu d'attendre. Il lui a dit «attendez un mois de plus et nous vous paierons tous vos frais, les huit millions que vous aurez dépensés. Restez là, nous allons nous entendre». Le consortium a attendu trois semaines que le gouvernement se décide à négocier. Moins d'une semaine avant l'expiration du délai annoncé le mois plus tôt, le gouvernement lui a remis un document embrouillé en lui disant: «Voici ce que nous vous proposons».

J'ai parlé à certains membres de ce consortium, monsieur l'Orateur, et j'ai pu constater qu'ils doutaient des motifs réels du gouvernement. Vous rendez-vous compte, ils doutaient des motifs et de l'honnêteté du gouvernement. Comme ils me l'ont expliqué, les compagnies auraient dû s'hypothéquer et se seraient placées dans une situation trop vulnérable, car au bout d'un mois et demi le gouvernement aurait pu les éliminer. Le gouvernement ne cherchait-il pas à tout nationaliser sous prétexte de canadianiser l'industrie? Je me le demande.

Je tiens à signaler aux députés de l'arrière-ban, là-bas, qu'ils vont passer à la postérité pour avoir soutenu le gouvernement actuel et sa politique énergétique nationale. Ils passeront dans l'histoire pour n'avoir pas eu l'idée de s'opposer à leurs dirigeants qu'ils suivent comme des moutons. Vous rendez-vous compte que dix bons députés qui ont un peu de jugeote peuvent mettre un terme à cette aberration et à ce gouvernement, et ramener un peu de bon sens dans notre pays. Je garantis que si dix députés étaient prêts à le faire, leur nom passerait à l'histoire, et leur siège serait garanti lors des prochaines élections. Toutefois, ce ne sera pas le cas, parce qu'ils sacrifient les intérêts de leurs électeurs. Ils sont tout à fait incompétents. Ils ne représentent pas leurs électeurs, ils s'intéressent davantage à garder leur siège et à conserver les bonnes grâces d'un premier ministre qui est devenu complètement fou. Ils appuient un ministre de l'Énergie qui a perdu la tête. Ils soutiennent un ministre des Finances (M. MacEachen) qui ne sait plus ce qu'il fait. Ils sont déments au point où leur comportement devient absurde et les députés ne font rien pour y remédier. Dix députés de l'arrière-ban pourraient passer à la postérité pour avoir sauvé leur pays.

Je vous le dis, monsieur l'Orateur, si nous n'exploitons pas les sables bitumineux, nous mettrons en danger notre sécurité. Il nous suffit de faire preuve de bon sens, de penser pendant quelques instants, et de voir ce qui se passe au Moyen-Orient, où la situation est on ne peut plus explosive. Voyez ce qui s'est passé en Afghanistan. Les Russes se contenteront-ils de ce pays ou vont-ils aller en Iran? Personne ne le sait. Je puis vous dire que je ne me sens pas en sécurité lorsque je vois ce qui se passe là-bas. La sécurité de mon pays, de mes enfants, de ma famille et de la vôtre, intéresse avant toute chose, ou devrait intéresser, chacun de nous. Si seulement dix d'entre vous avaient l'idée, le courage, de prendre la parole pour obliger le gouvernement à déclencher des élections, nous assisterions à une recrudescence des activités dans tout le pays. Il est inutile d'envisager le pire: nous y sommes. Il nous suffit de créer un climat qui permette aux Canadiens d'aller de l'avant et d'exploiter les ressources qu'ils possèdent.

• (2140)

Au lieu d'avoir un gouvernement qui sait où il va, nous avons un gouvernement qui fait de la propagande au point d'en écœurer le public. Le gouvernement fait de la propagande partout dans le pays pour dire que le Canada nous appartient et que l'avenir est à nous. Aujourd'hui, l'avenir appartient à un seul homme, le premier ministre. Il n'appartient pas aux Canadiens en général. Je conseille cependant aux ministériels de se rendre dans le nord-est de l'Alberta, à Cold Lake, à Grand Centre et à Bonneville. Qu'ils se rendent à Fort McMurray et qu'ils parlent aux hommes et aux femmes venus d'autres régions du Canada. Qu'ils parlent à ces gens et qu'ils leur demandent pourquoi ils sont allés s'installer là-bas. Ils répondront toujours: «Parce que j'y voyais de belles possibilités d'avenir et parce que je voulais subvenir un peu mieux aux besoin de ma famille. Parce que j'ai toujours voulu me lancer en affaires. J'ai vendu tout ce que j'avais afin d'avoir assez d'argent pour ouvrir un commerce». Je conseille aux députés d'en face de parler à ces gens et de voir ce qu'ils pensent du gouvernement et de sa politique énergétique nationale. Qu'ils leur demandent ce qu'ils pensent de la justice. Qu'ils leur demandent ce qu'ils pensent de l'équité. Les députés d'en face devraient aller parler aux agriculteurs. Ils n'ont pas besoin de voyager bien loin. Ils n'ont qu'à prendre leur automobile et à

s'éloigner un peu de l'atmosphère d'Ottawa. Les ministériels devraient entendre ce que les agriculteurs ont à dire. Ils se rendraient compte à quel point leurs coûts ont monté en flèche à cause de la politique énergétique nationale. C'est vraiment un crime. Il y a cependant une chose qui explique peut-être tout cela. Nous savons tous que nous avons perdu le contrôle de la Fonction publique. Nous savons tous que ce sont les fonctionnaires supérieurs qui conseillent les ministres, qui établissent la politique et qui dirigent le gouvernement. Ce sont eux qui vivent à l'écart à Ottawa. Ce sont eux qui ont indexé les traitements pour que leurs propres revenus augmentent en fonction de l'inflation. C'est à eux que je dis: «Sortez d'Ottawa. Allez voir ce qui se passe ailleurs au Canada. Ne restez pas dans votre tour d'ivoire pour élaborer les lignes de conduite qui touchent la vie quotidienne de tous les Canadiens et qui sont en train de détruire le pays».

**M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur l'Orateur, lors des discussions que nous avons eues dernièrement au sujet de l'état de l'industrie pétrolière et même depuis le début du présent débat, nous avons eu l'impression que certains étaient convaincus que si le projet Alsands n'a pu démarrer et si l'industrie pétrolière est dans l'incertitude aujourd'hui, tout cela est dû essentiellement au Programme énergétique national. C'est une façon bien simpliste d'envisager la réalité. On ne peut dire que l'industrie canadienne du pétrole soit à l'abri des difficultés que connaît la situation économique mondiale. Cette industrie n'est pas plus à l'abri des taux d'intérêt élevés et de l'inflation que n'importe quel autre secteur d'activité. En fait, on constate que les taux d'intérêt, l'inflation et l'affaiblissement du prix mondial du pétrole de même que le fléchissement de la demande ici même au Canada pour l'ensemble des produits pétroliers, influencent de très près l'évolution de notre industrie pétrolière—au moins autant qu'ils influencent celle des autres secteurs d'activité.

Si ce n'était pas le cas, je crois que notre situation serait sensiblement différente de celle des États-Unis. Mais nous constatons qu'aux États-Unis, et à bien des égards, les problèmes énergétiques sont sensiblement les mêmes qu'au Canada.

**M. Kilgour:** Vous êtes cinglés.

**M. MacLaren:** Pour l'information de la Chambre, je signale que le *Wall Street Journal* rapportait il y a deux semaines que le fléchissement des prix du pétrole brut et les taux d'intérêt élevés ont mis beaucoup de producteurs sur les dents ces jours-ci. On ralentit le forage et on sabre dans les budgets de prospection. Même la valeur des réserves est en baisse, certains gisements en exploitation se vendant avec un rabais de 25 p. 100.

**M. Kilgour:** Monsieur l'Orateur, le député permettra-t-il une question tout de suite ou à la fin de son discours?

**M. MacLaren:** Monsieur l'Orateur, je préférerais continuer. On nous a souvent répété que des derricks quittaient le Canada en nombre pour se rendre aux États-Unis où le climat leur était plus hospitalier, un climat favorable à ce genre d'entreprise. En fait, ces derniers mois aux États-Unis, comme le *Wall Street Journal* l'a fait remarquer, la poussée de 81 est en train de céder la place à la chute de 82. L'activité de forage s'est considérablement ralentie aux États-Unis. On estime actuellement que pour les premiers mois de 1982, il y a une baisse d'environ 20 p. 100 par rapport à la même période de 1981. Le nombre d'appareils de forage en activité, qui atteignait en décembre le sommet de 4,530, est tombé à 3,600 environ à la fin mars.

Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est pour faire voir à quel point l'industrie pétrolière, tant aux États-Unis qu'au Canada, comme d'ailleurs en diverses régions du monde, subit le contrecoup des revers économiques qui se sont abattus sur tant de pays industrialisés.

**M. Kilgour:** Comme sophisme, c'est bien le bouquet.

**M. MacLaren:** Je tiens également à faire voir la situation dans laquelle se trouvent de nombreuses sociétés pétrolières. On nous a dit que les sociétés pétrolières canadiennes ne font plus les bénéfices très élevés qu'elles ont réalisés pendant de nombreuses années. Aux États-Unis, par exemple, Texaco accuse une baisse de 44 p. 100 de ses profits pour le premier trimestre; chez Occidental Petroleum la chute est de 76 p. 100, et chez Ashland Oil de 30 p. 100 environ.

**M. Wright:** Pourquoi ne parlez-vous pas des emplois ou des sans-travail?

**M. MacLaren:** Un peu partout dans le monde, la situation de l'industrie pétrolière est la même à peu près. Elle souffre de la cherté de l'argent, d'une diminution de la demande de produits pétroliers, des effets de l'inflation, car tout cela nuit actuellement à l'industrie pétrolière. Dans ce contexte, il est absolument absurde de prétendre que le Canada peut s'isoler des maux qui affligent tant d'autres pays industrialisés.

En ce moment, nombreux sont les grands projets pétroliers qui sont retardés ou mis au rancart de par le monde. Les raisons qui en sont indiquées sont les excédents pétroliers actuels, la montée des coûts, la cherté de l'argent et l'incertitude générale quant à la faisabilité du financement.

Certains députés savent peut-être, d'après les observations faites ici plus tôt dans la soirée, qu'aux États-Unis on a mis des projets de côté qui étaient financés jusqu'ici, des projets qui s'inscrivaient à la fine pointe de la technologie tout comme celui d'Alsands. Mais d'autres viennent s'ajouter aux exemples déjà mentionnés aux États-Unis et au Venezuela. Une entreprise majeure de valorisation du pétrole dans la mer du Nord a suspendu ses travaux. Nous voyons aussi les Pays-Bas abandonner de grands projets d'importance majeure qu'ils songeaient réaliser. Ce pays cherche à les remplacer par des projets de moindre importance et exigeant des investissements minimaux. La British Petroleum laisse tomber divers projets coûteux dans la mer du Nord pour concentrer ses efforts sur d'autres entreprises moins onéreuses.

*Article 26 du Règlement*

Voilà donc aussi des indices de la situation générale à laquelle l'industrie pétrolière fait face dans un monde où des surplus de pétrole se sont accumulés, où les prix du pétrole sont à la baisse et l'inflation et les taux d'intérêt à la hausse.

• (2150)

Dans ce contexte, le projet Alsands a été mis de côté provisoirement en dépit de l'offre particulièrement généreuse du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Alberta aussi bien sur le plan du régime fiscal que des arrangements financiers. En dépit de conditions très avantageuses, les deux sociétés privées qui faisaient encore partie du consortium ont jugé qu'il n'était pas dans leur intérêt de poursuivre la réalisation du projet pour l'instant. Il y a tout de même une limite aux conditions que peut offrir un gouvernement pour la réalisation d'un projet. A un moment donné, le montant des dépenses et les risques courus finissent par dépasser le montant des profits escomptés. Les sociétés qui faisaient partie du consortium Alsands avaient des inquiétudes quant au taux de rendement prévu et à leur marge d'autofinancement au cours de la réalisation du projet. Le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral ont fait une offre qui, à mon avis, leur aurait garanti un taux de rendement intéressant même avec le fléchissement de la hausse des cours mondiaux du pétrole. Les deux gouvernements ont réduit considérablement les risques que couraient les sociétés participantes en assumant la moitié des dépenses du projet. Pour ce qui est des craintes concernant la marge d'autofinancement des sociétés, les deux gouvernements s'offraient à garantir les prêts et à exonérer d'impôts les sociétés tant que les prêts ne seraient pas remboursés. En d'autres termes, on leur offrait d'écouler leur pétrole au prix mondial sans les imposer tant qu'elles n'auraient pas récupéré les capitaux qu'elles avaient investis dans le projet.

Je ne voudrais pas essayer d'imiter le language coloré que le *Sun* d'Edmonton a utilisé pour décrire l'offre du gouvernement de l'Alberta et du gouvernement fédéral. Je voudrais néanmoins citer un extrait de l'article qui y a été consacré. On y dit que «les sociétés Shell et Gulf ont rejeté la généreuse offre des pouvoirs publics avec une condescendance et un dédain que l'on n'avait jamais vus depuis un siècle. Cela motiverait un capitaliste à se convertir au socialisme ou à devenir un partisan de Petro-Canada et à appuyer Marc Lalonde. Depuis quand un taux de rendement garanti d'un moins 20 p. 100 est-il insuffisant?» Le *Sun* d'Edmonton a tout à fait raison de dire que l'offre des pouvoirs publics était extrêmement généreuse et qu'en d'autres circonstances, elle aurait permis au projet d'être mené à bien.

Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) l'a dit, il faut considérer le projet Alsands comme étant l'une des multiples possibilités qui s'offrent à nous dans le secteur pétrolier. Il y a bien d'autres projets de prospection pétrolière et gazière que l'on peut financer au cours de la décennie. Les projets de sable bitumineux doivent soutenir la concurrence d'autres entreprises qui offrent des possibilités de placements pour attirer les capitaux disponibles. Il est incontestable que les résultats prometteurs des travaux de prospection dans la mer de Beaufort et dans la région de Hibernia laissent entrevoir de magnifiques possibilités de placement, comme le ministre d'État (Mines) (M^me^ Erola) l'a signalé dans sa déclaration. Toutefois, de façon générale au Canada, on offre des stimulants alléchants à ceux qui sont prêts à investir dans les travaux de prospection pour le pétrole. Par exemple, les bénéfices nets que touche l'industrie pétrolière ont augmenté de façon spectaculaire au Canada depuis quelques années. En vertu des accords découlant du programme énergétique national conclus avec l'Alberta et les autres provinces productrices, les bénéfices nets pour le pétrole découvert avant 1974 sont passés de $4.95 le baril en 1979 à $5.82 en 1982, une majoration d'environ 18 p. 100 et quant au nouveau pétrole, sa valeur est passée de $6.56 à $16.58 le baril en 1982, soit une hausse d'environ 107 p. 100.

Compte tenu de ces chiffres, il n'est pas étonnant que les investisseurs reconnaissent les excellentes occasions offertes à ceux qui veulent participer au financement de l'industrie pétrolière, notamment les Canadiens qui pour la première fois ont la grande chance de participer à l'exploitation du pétrole. Les Solomon Brothers, une institution de placement réputée de New York faisait remarquer dès octobre dernier que la première année, les bénéfices nets réalisés sur le nouveau pétrole au Canada pourront être de 80 p. 100 plus élevés qu'aux États-Unis. La société Greenshields, une importante maison canadienne d'investissements, a laissé entendre il y a quelques mois qu'il y aurait un regain de la prospection de nouveaux gisements de pétrole conventionnel parce que le prix de ce pétrole a presque doublé depuis décembre 1981. Elle a ajouté que, compte tenu des profits plus élevés, les petites réserves de piètre importance ou qualité auxquelles on ne s'attardait pas auparavant vaudraient maintenant la peine d'être exploitées.

Étant donné les stimulants que constituent le cours mondial du pétrole nouveau et le programme d'encouragement du secteur pétrolier dont peuvent bénéficier les sociétés pétrolières, il est absolument évident que le Canada offre de grandes possibilités nouvelles aux investisseurs. Ces possibilités sont reconnues, non seulement par les investisseurs canadiens, mais aussi par les Américains. Le ministère américain du Commerce a publié récemment le rapport d'une enquête effectuée auprès de sociétés pétrolières américaines ayant des filiales au Canada. Le rapport traitait des dépenses d'exploitation prévues pour l'étranger par les filiales étrangères de sociétés américaines. Dans le document, on insistait sur le fait que, à partir des données fournies par les sociétés pétrolières américaines, le ministère américain du Commerce prévoyait que les filiales canadiennes de pétrolières américaines allaient dépenser au Canada en 1982 28 p. 100 de plus qu'en 1981.

Le rapport du département du Commerce des États-Unis par ailleurs fait observer que notre Programme énergétique national, destiné à promouvoir la canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière ne semble pas avoir ralenti les projets d'investissements des filiales en activité au Canada. Le Département du commerce des États-Unis a même prédit une hausse de 28 p. 100 des investissements canadiens comparativement à un accroissement mondial des filiales américaines de seulement 18 p. 100.

Il s'ouvre à l'industrie pétrolière canadienne une foule de possibilités qui nous permettront dans une large mesure de nous rapprocher en matière de pétrole, de l'autosuffisance que nous avons déjà atteinte dans tous les autres secteurs énergétiques. Conformément à l'objectif du Programme énergétique national, qui est de réduire la demande de pétrole au Canada pendant cette décennie, nous prévoyons maintenant que la demande totale sera d'environ 1.4 million de barils-jour en

1990, alors qu'elle était de 1.7 million de barils-jour l'an dernier. Le fléchissement de la demande résulte en partie des programmes du gouvernement qui incitent les Canadiens à préférer au pétrole coûteux d'autres formes d'énergies plus abondantes et moins coûteuses et, qui, évidemment, encouragent l'industrie canadienne à développer des combustibles de remplacement.

En 1981, la demande pour tous les produits pétroliers au Canada a accusé une baisse d'environ 8.7 p. 100. On s'attend en 1982 à une nouvelle réduction de 5.6 p. 100. Il est certain que l'exploitation des réserves d'Hibernia, de la mer de Beaufort, des gisements classiques et des projets de valorisation actuellement en marche, jointe à la chute brusque de la consommation de pétrole, va rétablir au Canada l'équilibre entre l'offre et la demande. Nous parviendrons d'ici 1990 à équilibrer l'offre et la demande en même temps que nous réaliserons la canadianisation véritable de notre secteur pétrolier. Je ne doute pas qu'au cours des années à venir, nous, Canadiens, n'entreprenions une restructuration complète de notre secteur pétrolier de façon à le rendre plus concurrentiel sur les marchés mondiaux. C'est grâce à une plus grande canadianisation de nos entreprises que nous aurons le plus de chances de nous assurer une meilleure position concurrentielle. Le domaine de la recherche et du développement au Canada va continuer de croître, et la plus grande canadianisation de notre économie, y compris le secteur pétrolier, devrait favoriser notre accès aux marchés mondiaux et ranimer l'esprit d'entreprise.

• (2200)

Un rapport publié récemment par le bureau de spécialistes Touche-Ross et Associés signale que les gens peuvent ne pas être d'accord avec certains aspects ou certaines méthodes du Programme énergétique national, mais que bien peu de Canadiens ou d'Américains raisonnables, qui sont en faveur d'un pays autonome et indépendant dans les régions septentrionales de l'Amérique du Nord, ne trouvent vraiment rien à redire à ses objectifs.

Maintenant que nous avons rapatrié notre constitution, nous devrions redoubler d'efforts pour posséder et contrôler notre économie de plus en plus, et cela pour toutes sortes de bonnes raisons économiques, sociales et politiques.

[*Français*]

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je ne voudrais pas manquer l'occasion de faire un certain nombre de commentaires lors de ce débat spécial, spécial c'est le cas de le dire, monsieur le président, et ces débats spéciaux nous les avons quand les choses vont mal. Il est important, je pense, de se rappeler que s'il y a un débat spécial aujourd'hui, c'est que les choses ne vont pas bien au Canada. J'ai été presque scandalisé d'écouter mon préopinant qui de façon toute naturelle accepte cette situation, cette perte énorme, lorsqu'on parle du projet Alsands, mais qui trouve tout à fait naturel que ces choses-là se produisent dans une vie et loin, bien sûr, de laisser un doute sur la responsabilité de son propre gouvernement.

Monsieur le président, nous avons un débat spécial à cause d'une performance lamentable, décourageante et presque indécente du gouvernement actuel en matière économique. Ce débat n'aurait peut-être pas l'importance qu'il a ce soir si dans les autres domaines tout allait bien. Depuis deux ans particulièrement, depuis février 1980, ce gouvernement a fait preuve de trahison et d'hypocrisie vis-à-vis l'ensemble de la population canadienne à peu près dans tous les secteurs. Ce gouvernement pourrait être accusé de publicité trompeuse par rapport à ce qu'il a dit et ce qu'il fait depuis deux ans. Et ce soir, bien nous discutons d'un sujet immensément important parce que la décision prise vis-à-vis ce projet immensément souhaité par l'ensemble des Canadiens décourage davantage et place ce pays dans la consternation par rapport à tout ce qui s'est passé, et je pense qu'il est important, monsieur le président, de rappeler aux Canadiens la performance lamentable du gouvernement dans le domaine économique qui arrive aujourd'hui par rapport à ses projections, à ses promesses, à ses engagements en matière énergétique, où là comme dans les autres domaines économiques les projections du gouvernement ont été d'une fausseté scandaleuse, monsieur le président. Et c'est pour cela ce soir que des hommes de ce côté-ci de la Chambre ont exigé ce débat pour tenter de sensibiliser ce gouvernement et de forcer ce gouvernement à revenir à la raison, ou tout au moins peut-on espérer qu'un certain nombre de députés auront la conscience à la bonne place et forceront leur propre gouvernement à se réenligner dans des projections beaucoup plus réalisables et beaucoup plus honnêtes vis-à-vis l'ensemble des citoyens.

Il est clair, monsieur le président, que nous n'allons pas féliciter ce gouvernement. L'occasion qui nous est donnée nous permet justement de faire prendre conscience à la nation canadienne de cette lamentable performance, de cette absence d'initiative nécessaire et de la faillite monumentale dont les membres de ce gouvernement sont les grands responsables. La population est inquiète, la nation canadienne s'inquiète également et des millions de Canadiens souffrent au moment, ce soir, où encore une fois nous tentons d'amener le gouvernement à des propositions beaucoup plus souhaitables et efficaces que celles que nous avons connues. Le ministre d'État (Mines) (M^me^ Erola) faisait pitié tantôt, obligée, bien sûr, de lire un discours préparé par un ou deux hauts-fonctionnaires, elle était obligée de justifier, mais, à son tour, comme le premier ministre (M. Trudeau), comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), comme tant de ministres de l'autre côté de la Chambre, elle tentait de blâmer les provinces, les compagnies qui pourtant avaient reçu une offre généreuse. Il faudrait peut-être se demander, monsieur le président, comment se fait-il que le gouvernement a été obligé de manifester autant de générosité vis-à-vis des compagnies qui n'ont pas jugé bon d'accepter, compte tenu des expériences qu'elles ont vécues avec le même gouvernement, l'offre que le gouvernement leur faisait? N'est-ce pas là une preuve de la perte de confiance de l'entreprise privée vis-à-vis le gouvernement? Depuis deux ans, monsieur le président, ce gouvernement a tenté par tous les moyens de prendre de plus en plus de plancher ou d'espace qui appartenait autrefois à l'entreprise privée. Faudra-t-il que ce gouvernement, à un moment donné, se situe de façon honnête vis-à-vis l'entreprise privée? Faudrait-il rappeler aux Canadiens, parce qu'il y en a peut-être qui l'aurait oublié, que le premier ministre de ce pays couchait avec le Nouveau parti démocratique il n'y a pas tellement d'années? Faudra-t-il se surprendre de la philosophie de ce gouvernement vis-à-vis ce désir de socialiser un peu tout, et pourquoi pas,

*Article 26 du Règlement*

pourquoi pas le domaine énergétique? En bien, ce gouvernement, ce parti politique, ce gouvernement dis-je, eh bien, est dirigé par un premier ministre qui croyait à cette socialisation, et on en a les résultats aujourd'hui. Et on s'inquiète, on se demande pourquoi l'entreprise privée est négative vis-à-vis des politiques présentées ou des objectifs annoncés par le gouvernement. Je pense qu'il ne faudrait pas s'en surprendre.

J'écoutais également le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui osait accuser le parti progressiste conservateur d'avoir nui à ce projet, quand on sait parfaitement bien, monsieur le président, et les Canadiens doivent s'en souvenir, que le Nouveau parti démocratique est le parti qui a maintenu ces gens d'en face au pouvoir depuis 1974 et que, grâce au Nouveau parti démocratique, les Canadiens ont été obligés de subir l'insuffisance de législation qui fait tant souffrir de Canadiens actuellement.

Je voudrais rappeler également et féliciter le chef de mon parti des propos qu'il a tenus en cette Chambre ce soir parce que ce qu'il a dit, des milliers de Canadiens aimeraient bien avoir l'occasion de le dire en face du ministre responsable de la catastrophe et de la faillite économique de ce gouvernement actuellement. Je crois qu'il est important que nous rappelions aux Canadiens la lamentable performance de ce gouvernement. Bien sûr, monsieur le président, nous avons rêvé, tous les Canadiens ont rêvé à la réalisation de ce projet particulièrement. On parle d'investissements de 13 milliards de dollars dans un projet. A Cold Lake, on parlait d'un investissement de 12 milliards, il est clair, monsieur le président, que si le gouvernement au lieu de s'obstiner, de manifester et faire preuve de ce désir de se confronter avec les gouvernements provinciaux il y a deux ans, s'était empressé de régler ces questions pour réaliser l'objectif de l'autosuffisance en matière énergétique, il est clair qu'il y a deux ans, ces projets auraient démarré. Il est aussi clair que, si le gouvernement avait su faire faire par l'entreprise privée ce qu'elle sait mieux faire que le gouvernement, nous aurions réalisé ces objectifs grandioses et nous pourrions parler aujourd'hui de l'autosuffisance pour 1990, ce qui n'est pas la situation, monsieur le président. Ce qui est grave, regrettable, c'est que ces investissements absents vont coûter des milliers d'emplois. Et moi je représente une province qui a un taux élevé de chômage, qui aurait bénéficié également de ces investissements importants. Comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas réussi? La tergiversation du gouvernement, l'obstination, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'artisan de la confrontation quotidienne avec les provinces, sont les grands responsables de la perte de milliards de dollars d'investissements dans ce pays. Et pourtant, monsieur le président, il eût été intéressant de voir ces investissements au Canada. Ceci nous aurait aidé depuis deux ans, depuis 25 ou 28 mois à donner un peu d'épine dorsale à notre dollar canadien sur les marchés étrangers. Ceci aurait créé des emplois immensément nécessaires. Et je le répète, ma province, comme d'autres, aurait bénéficié de ces investissements vraiment souhaitables et nécessaires. Mais encore une fois, le gouvernement tentera, et je pense qu'il est important de le rappeler aux Canadiens, d'accuser, après les provinces, après les partis d'opposition, les compagnies d'être responsables de l'échec, et de l'échec lamentable du gouvernement relativement à ce projet en particulier.

• (2210)

Le Canada actuellement perd la création de 100,000 emplois directs à cause de la lamentable performance de ce gouvernement. Au moment où on se parle, 1,500,000 chômeurs attendent de se trouver un emploi, se rendent compte que cet échec, cette faillite sur le plan des objectifs et du rêve que nous avait fait miroiter le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, va nous coûter 320,000 emplois indirects, de quoi fasciner toutes les provinces, parce que nous savons parfaitement bien que toutes les provinces du Canada auraient bénéficié de ces investissements importants et de ces projets immensément intéressants.

Il n'y a aucun doute que ce gouvernement passera à l'histoire et que le très honorable premier ministre lui-même passera à l'histoire à cause de cette piteuse performance.

C'est vrai, monsieur le président, comme le disait hier le chef de mon parti, qu'il y a une question de confiance là-dedans. Et lorsque le gouvernement a perdu la confiance des hommes d'affaires, il est plus difficile pour lui de réaliser des projets nécessaires. Mais je n'accepterai pas que ce gouvernement se permette d'accuser un peu tout le monde et de se justifier sur la base de la performance des autres pays extérieurs relativement à l'absence de compétence dont il a fait preuve ou plutôt relativement à la preuve de son incompétence dont les Canadiens se rendent compte aujourd'hui. On ne peut pas mentir au public tout le temps. Bien sûr qu'on peut lui mentir un certain temps, mais on ne peut pas mentir tout le temps. Et l'heure de la vérité a sonné. Et le gouvernement se rend compte quotidiennement qu'il ne peut plus administrer ce pays et compter sur la confiance de la majorité des gens. Étant donné les circonstances, monsieur le président, en tant que députés, si nous avons la conscience à la bonne place et si nous avons ce désir profond de servir une majorité qui nous a élus, je pense que nous avons tous des responsabilités qui nous obligeraient à forcer ce gouvernement à agir de façon différente ou à démissionner s'il est incapable de faire la preuve qu'il peut conduire ce pays dans une autre avenue que celle de la faillite actuellement. Je pense qu'on peut poser la question aux députés d'en face, à ces membres du gouvernement qui cautionnent quotidiennement cette faillite incroyable du gouvernement, qui appuient aveuglément et inconditionnellement l'attitude de ce gouvernement qui correspond à une misère inacceptable sur le plan humain pour des milliers de Canadiens. Je ne pense pas qu'on saurait le dire trop souvent.

Il est clair, monsieur le président, que ce pays frise la catastrophe actuellement. Il est aussi clair que ce gouvernement est le grand responsable de la situation économique et il se justifierait en disant que, parce que cela ne va pas si bien aux États-Unis ou sur le continent européen, il est tout à fait normal que dans ce pays on ait également les mêmes problèmes. Monsieur le président, ce gouvernement a fait preuve d'une absence de choix judicieux et, en politique, faut-il faire des choix et faut-il faire les bons? Ce gouvernement fait les mauvais. L'attitude de ce gouvernement est telle que l'industrie de l'énergie ne lui fait plus confiance. Les hommes d'affaires en général ne lui font plus confiance non plus et les programmes qui nous sont présentés quotidiennement correspondent à du bien-être social déguisé, à de l'assurance-chômage déguisée. Est-ce de cette

façon que nous allons bâtir un pays prospère? Ce gouvernement est vidé de nouvelles initiatives, la preuve en est faite depuis longtemps. Il suffit d'entendre le premier ministre se contredire presque tous les jours.

Je l'entendais hier, monsieur le président, au sujet des difficultés auxquelles il doit faire face, devant la déception, bien sûr, qu'il doit rencontrer tous les jours relativement à la minable performance de ses ministres dans tous les secteurs; le premier ministre disait: Je pense que le temps est venu de la concertation avec les provinces. Il les a répudiées, ils les a traitées comme des étrangers depuis qu'il est premier ministre de ce pays. Là il fait amende honorable. Il a besoin des provinces pour réparer les pots cassés et corriger les erreurs de son propre gouvernement. Peut-on avoir confiance en un premier ministre qui se comporte de cette façon? Peut-on faire confiance à ces ministres et à ce Cabinet qui a fait preuve d'une faillite monumentale? Il est trop tard, monsieur le président.

Le ministre d'État (Mines) tantôt nous parlait et tentait de nous faire preuve qu'il y avait encore de l'espoir. Il est trop tard pour des milliers de Canadiens pour faire confiance à ce gouvernement. Celui-ci refuse d'écouter un certain nombre de ses députés qui osent de temps à autre, pas souvent et jamais les mêmes parce que c'est dangereux pour eux, faire une recommandation pertinente en matière d'habitation ou dans d'autres domaines, sur les taux d'intérêt récemment, mais le député qui fait cela de l'autre côté le fait une fois, reçoit l'avertissement solennel du premier ministre qu'à l'avenir ce sera la démission qui s'imposera. Alors ces brebis s'écrasent et voilà la bergerie libérale qui sait très bien suivre son pasteur, si je puis m'exprimer ainsi. Et cela fait pitié à voir, comme Canadien, comme Québécois venant d'une province qui a son problème de chômage également. Soixante-quatorze députés du Québec sur 75 cautionnent, souscrivent et s'écrasent derrière la dictature de cet homme qui passera à l'Histoire pour avoir fait tant de mal à une nation qui pourtant lui avait fait confiance. Voilà le genre de Canada dans lequel nous nous retrouvons aujourd'hui. Et on se permet de se payer à coups de millions des programmes de publicité pour tenter de faire croire aux Canadiens que cela ne va pas si mal.

On parle, après le rapatriement de la Constitution, et cela me fait mal au cœur, monsieur le président, quand j'entends cela, parce que c'est de l'hypocrisie pure et simple, d'une Constitution, d'un pays, d'un avenir. Il s'agit d'une Constitution incomplète, d'un pays déchiré sur la voie de la faillite et d'un avenir incertain, dangereux et difficile pour les personnes âgées et pour plus d'un million et demi de chômeurs. Voilà le genre de pays qu'est en train de nous bâtir ce gouvernement. Il y a des députés qui acceptent cela, qui applaudissent à cela. Je le regrette, monsieur le président, ces choses-là doivent être dites ce soir, elles doivent être répétées demain et j'espère qu'il se trouve des gens qui ont la conscience à la bonne place et qui finiront par répondre aux aspirations que les Canadiens ont souhaitées et ont désirées depuis fort longtemps. J'espère aussi que ce débat forcera le gouvernement à revenir à la raison; sinon, à donner sa démission s'il veut sincèrement rendre service aux Canadiens.

*Article 26 du Règlement*

• (2220)

[*Traduction*]

**L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln):** Monsieur l'Orateur, j'ai à peu près un aussi bel auditoire que celui que j'avais ce matin à la réunion du comité des banques. Je pense qu'il serait injuste pour la Chambre que quiconque tente de minimiser les répercussions néfastes du report, peut-être à l'infini, du projet Alsands. Chacun d'entre nous, peu importe son appartenance politique, espérait que ce mégaprojet allait ouvrir la voie au redressement de l'économie.

J'avais ici, ce soir, l'état d'esprit de quelqu'un qui ne serait pas venu à la Chambre depuis six ans, espérant apprendre des choses au sujet d'Alsands. J'espérais entendre une évaluation objective des répercussions. Je n'ai entendu que des interventions passionnées. Le député de Joliette (M. La Salle) a, selon son habitude, demandé au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de démissionner. Il oublie simplement que s'il y a, come il l'a laissé entendre, 74 ou 75 députés à la Chambre, c'est précisément parce que c'est ce que veut la population du Québec. Sinon, la voix de la démocratie se ferait entendre.

**Une voix:** Vous avez besoin de publicité.

**M. Mackasey:** Je ne fais pas grand cas des remarques du député de Joliette. Il compte parmi les députés que je préfère. Je peux comprendre sa frustration en tant que seul représentant du parti conservateur au Québec. Ce ne doit pas toujours être facile. J'essaie de ne pas faire preuve d'esprit partisan. Si je prends la parole, c'est pour reconnaître l'importance de la question, et j'espère être en mesure de parler de façon objective du projet Alsands.

Cet article du Règlement est appliqué peu fréquemment, monsieur l'Orateur. Il est pourtant très utile, car il permet de discuter de questions extrêmement urgentes. Nous aurions peut-être pu aujourd'hui décider d'un commun accord d'attendre le retour du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, comme nous le savons, se trouve au Texas pour des affaires officielles. Nous aurions pu faire tous preuve de courtoisie en lui donnant un jour de plus pour revenir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** Il me semble logique que le ministre soit ici pour essuyer le feu de nos vis-à-vis et écouter leurs interventions passionnées. C'est ce que nous dictait le simple bon sens.

Cela ne m'indigne pas outre mesure. Il s'agit juste d'une observation en passant. Je tiens seulement à souligner que nous aurions pu être courtois, que cela aurait pu être utile. Les opinions peuvent différer au sujet du ministre de l'Énergie, mais je crois que la plupart des gens, quelles que soient leurs opinions politiques, voient en lui un homme extrêmement capable, compétent et bien informé. Les éditoriaux de journaux qui, normalement, n'ont pas tendance à appuyer le parti libéral ou le ministre de l'Énergie abondent dans ce sens. Il aurait donc été utile de connaître son opinion au sujet de cette importante question. Je suis heureux d'apprendre qu'il est sur le chemin du retour afin de participer à ce débat, qui, je l'espère, se poursuivra durant des jours.

*Article 26 du Règlement*

J'ai été passablement impressionné par la contribution du député d'Athabasca (M. Shields), un autre de mes députés préférés. Il a parlé avec passion de l'incidence sur sa circonscription du report de ce projet. Je n'ai aucune peine à voir les répercussions négatives que cela peut avoir dans cette partie du pays et dans cette circonscription, étant donné l'importance et la portée de ce projet. J'espère que même lui ne cherche pas de solutions aussi simplistes que de se débarrasser du premier ministre ou du ministre de l'Énergie. Ce n'est pas la façon de résoudre nos problèmes. Comme lui, j'aime le Canada et je pense qu'il reconnaîtra volontiers qu'il n'est pas le seul à l'aimer. Nous aimons tous notre pays, nous voulons le voir progresser et nous avons tous nos idées sur ce qu'il devrait être. Si les députés me permettent de le faire, je pourrai peut-être exposer mes propres idées à ce sujet.

Le fait est que les libéraux ne doivent pas essayer de minimiser les répercussions du projet Alsands. Selon moi, nous devons tout traiter ce sujet important de façon relativement objective. Pourquoi le projet Alsands a-t-il été mis au rancart ou retardé? Certains diront, et je n'entamerai pas de discussion à ce sujet même si je ne suis pas d'accord, que le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Alberta ont trop hésité, que si ce projet avait été mis sur pied il y a deux ans, il serait déjà lancé et en voie de réalisation. J'ignore si c'est vrai; c'est impossible de le savoir. Ceux qui le pensent ont tout à fait le droit à leurs opinions. Je n'ai pas l'intention de me disputer pour une question hypothétique; je ne l'ai jamais fait et ce n'est pas aujourd'hui que je commencerai.

J'ai examiné ce qui s'était passé pour d'autres mégaprojets un peu partout dans le monde. Il est impossible de blâmer le ministre de l'Énergie du Canada s'ils ont échoué. Il est impossible de blâmer le premier ministre actuel pour ce qui leur arrivera plus tard. La politique énergétique du Canada n'a rien à voir avec ce qui peut arriver aux mégaprojets dans d'autres parties du monde. Le cas du projet Alsands, qui a été retardé ou mis au rancart, est-il unique au monde et dépend-il de notre politique de l'énergie? Ou encore le problème provient-il de notre incapacité à convaincre l'industrie privée de faire cavalier seul et d'aller de l'avant? J'ai posé la question aujourd'hui et j'ai obtenu la réponse. Je connais maintenant la raison et j'y reviendrai un peu plus tard.

Nous avons appris que la France avait abandonné un projet qui consistait à construire une usine de valorisation au coût de plus d'un milliard de dollars et à acheter 40,000 barils de pétrole brut lourd par jour du Venezuela. Quand on a demandé à l'administration française quelles étaient les raisons du retard, elle a invoqué le surplus de pétrole à l'échelle mondiale, l'affaissement des prix, les problèmes de financement et d'autres raisons moins importantes pour justifier le retard ou la remise à plus tard de ce mégaprojet, qui n'était pas un projet canadien et qui n'a pas été touché par notre politique.

**M. Lambert:** Un milliard de dollars.

**M. Mackasey:** Un milliard de dollars. Je ne voudrais pas offenser l'honorable représentant qui a donné ses chiffres en milliards au comité des banques. On a déjà signalé à la Chambre ce soir que la société Exxon des États-Unis avait retardé l'exécution du projet d'exploitation des schistes bitumineux au Colorado précisément pour la même raison. Ce programme prévoyait un budget de 5 milliards de dollars, ce qui représente une somme bien coquette. Cette même société a également annoncé que le programme de gazéification au Texas avait également été retardé pour les mêmes raisons que nous avons indiqués. Le représentant est un expert dans le domaine du gaz—tous les gaz, le gaz naturel, le gaz des gisements sous-marins. Il en sait davantage sur la question que moi. Quoi qu'il en soit, le gaz est une forme d'énergie très proche du pétrole. Ce qui est important, c'est qu'Exxon a retardé l'exécution de ce projet de 4 milliards de dollars, non pas à cause du Programme énergétique du Canada, non pas à cause du premier ministre, non pas à cause du ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

• (2230)

A cause de la situation économique, ceux qui œuvrent dans la libre entreprise prétendent à juste titre qu'il serait insensé, à l'heure actuelle, de se lancer dans des projets de cette envergure. Nous voudrons peut-être nous lancer dans la gaséification de la houille, une autre forme d'énergie dont on a grandement besoin dans certaines régions des États-Unis. Ce projet a été mis au rancart au Wyoming. Le Mexique a remis à plus tard son programme d'énergie nucléaire, un projet de 30 milliards. Les programmes de liquéfaction du gaz naturel d'une valeur de 14 milliards ont également été remis à plus tard au Nigeria. Pourquoi? Quiconque a un peu de maturité sait que nous traversons une récession mondiale, que le gouvernement et l'entreprise privée n'ont pas à leur disposition des capitaux très considérables et qu'en raison de ce fait, la concurrence pourrait faire monter les taux d'intérêt à des niveaux effrayants.

Je ne veux pas minimiser l'importance du projet Alsands, mais il est juste, je crois, de signaler que des programmes analogues ailleurs dans le monde sont annulés ou différés pour précisément la même raison qui a incité l'industrie à renoncer à ce projet pour le moment. En tant que partisan de la libre entreprise, je crois que c'est très probablement la bonne décision qui a été prise, si c'est celle du conseil d'administration de Shell ou d'autres sociétés. Si nous voulions, nous pourrions rediscuter l'offre des gouvernements fédéral et albertain que d'aucuns estiment déjà avoir été trop généreuse et qui prévoyait une participation à 50 p. 100, 32c. seulement de chaque dollar étant fournis par les sociétés et les 68c., restants par les contribuables.

Y a-t-il d'autres projets, mégaprojets si vous voulez, en voie de réalisation à l'heure actuelle? Voyez la longueur de la liste. Il n'y a pas que le projet de la société Dome dans la mer de Beaufort, projet d'une valeur de 500 millions de dollars, qui soit en voie de réalisation à l'heure actuelle. Il y a aussi les activités de forage que mène la société Esso dans la mer de Beaufort et qui représentent 130 millions de dollars; les investissements de Gulf dans la mer de Beaufort s'élevent à 700 millions de dollars. Le projet Norman Wells, qui a pris du retard mais qui progresse néanmoins, représente 600 millions de dollars. Le gazoduc Trans-Québec et Maritimes est très important. Le député, qui est un spécialiste des énergies qui peuvent remplacer le pétrole, le reconnaîtra. Il aidera cette magnifique partie de notre pays à réduire sa facture de mazout et sa dépendance à l'égard du charbon. Il représente un investissement de 861 millions de dollars. Le projet hydro-électrique

de Revelstoke, en Colombie-Britannique, qui produit une importante forme d'énergie, coûte 1,115 millions. Les projets de Pickering, en Ontario, coûtent 1.8 milliard de dollars . . .

**M. Kempling:** Pickering! Mais ce sont des projets d'Hydro Ontario.

**M. Mackasey:** . . . et la centrale de Bruce coûte 2.2 milliards. Je pourrais continuer ainsi fort longtemps. Les projets d'installations portuaires pour le charbon et le grain de Ridley Island en Colombie-Britannique, coûtent 400 millions de dollars, et les projets d'agrandissement de l'Algoma Seamless Tube Mill coûtent 300 millions de dollars. Tous ces projets sont en voie de réalisation et nous devrions en recevoir les retombées économiques d'ici peu.

Je trouve que le projet Alsands justifie la tenue de ce débat d'urgence. Je trouve qu'il demande une certaine dose d'objectivité, compte tenu surtout du caractère partisan de la Chambre. J'éprouve très peu de satisfaction à la pensée que les gouvernements de France, du Mexique et d'autres pays, obligés de retarder la réalisation de projets analogues, sont aux prises avec le même dilemme. Je demande cependant aux députés d'en face et aux gens qui nous écoutent peut-être, si on peut reprocher au ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), ou au premier ministre du Canada (M. Trudeau) ou au Programme énergétique national le renvoi à plus tard de l'achat par Aquitaine de pétrole lourd du Venezuela et la construction d'usines pour le raffiner. On aurait cru ce soir que la terre venait de s'arrêter de tourner parce que le projet Alsands était abandonné. A entendre le député de Joliette (M. LaSalle), on aurait cru que le Canada venait de se désagréger.

Il est étonnant de constater à quel point l'Alberta devient importante pour certains Québécois à certains moments de l'histoire, tandis qu'elle est relativement indépendante et peu importante à certains autres moments. Je ne prétends pas parler pour le Québec, mais je suis un Québécois. Je suis un Canadien. Je ne suis pas un Canadien à rallonge. Je n'emploie même pas le terme «Québécois». J'emploie le terme «Canadien» plutôt que «Québécois», si vous préférez. Je sais ce qui se passe, mais je ressens une certaine satisfaction lorsque j'entends le député de Joliette parler avec tant de passion des produits de l'Alberta et des retombées qu'ils auraient sur le Québec, car c'est précisément le message que le premier ministre et mes amis canadiens livrent depuis vingt ans à la Chambre. Ce sont ces fédéralistes qui ont dit aux Québécois: «Demeurez dans le Canada et vous verrez que ces programmes profiteront à l'ensemble du Canada, y compris au Québec».

Quelle est l'importance d'Alsands? Pour le député d'Athabasca, c'est un projet de la plus haute importance. Quelle portée a-t-il eue dans l'Ouest? Je tiens à savoir ce que pensent les gens de l'Ouest de ces grandes tragédies. Le président de la Chambre de commerce de l'Alberta et—je ne suis pas sélectif—ancien ministre provincial a prédit que l'abandon du projet Alsands serait catastrophique pour l'économie de cette province. Il a droit à son opinion. Dans ce cas, M. Melville McMillan, éminent professeur d'économie à l'Université de l'Alberta y a aussi droit. Selon ce dernier, Alsands était un mauvais investissement à cause des techniques trop coûteuses d'exploitation du pétrole. Il a eu l'honnêteté de dire: «Tout le monde ne pense pas comme moi, je sais, mais selon moi, les gouvernements devraient examiner des solutions énergétiques plus judicieuses», par exemple, encourager davantage l'industrie pétrolière classique à récupérer l'huile lourde et le pétrole des puits existants. Voilà peut-être la solution en attendant. Ce pourrait être la solution que nous devrons choisir.

En fait, M. Lougheed lui-même—pas le premier ministre du Canada, ni le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—a déclaré aux journalistes que les Albertains avaient accueilli l'annonce de vendredi avec beaucoup de pessimisme et qu'Alsands n'intervenait pas dans la stratégie économique provinciale de cette année ou de l'année prochaine. M. Lougheed a ajouté que, pour se rétablir, l'industrie pétrolière devait trouver de nouveaux marchés pour le gaz naturel, un but auquel le gouvernement provincial accorde la plus grande priorité pour les mois d'été. Je suis d'accord avec M. Lougheed parce que nous avons un excédent d'énergie même si nous manquons de pétrole. Mais quand nous faisons le total de toutes nos autres sources d'énergie, cela devient non seulement une question d'économie, mais de conversion. Plus nous convaincrons de personnes de devenir des consommateurs de gaz naturel, mieux l'économie de l'Alberta, du centre du Canada et des Maritimes s'en portera, parce que, en règle générale, le gaz naturel coûte moins cher que le pétrole de sources classiques.

J'ai lu le *Journal,* d'Edmonton, et je n'accorde guère d'importance à l'opinion de M. Jim Russell, candidat du Nouveau parti démocratique, qui a déclaré: «Si le projet Alsands ne peut se tenir par lui-même, on doit le laisser tomber». Je pense que c'est une déclaration plutôt brutale. Cependant, je dois considérer l'opinion d'un député d'un autre parti de cette région qui a dit: «Le défaut du projet Alsands, c'est qu'il empêche les autorités provinciales de se pencher sur le problème principal, soit s'occuper des petites sociétés pétrolières de l'Alberta. Le projet Alsands est devenu un fardeau». Député indépendant, M. Tom Sindlinger a déclaré que l'Alberta n'avait pas besoin d'Alsands même si le Canada, lui, en avait besoin. Le chef libéral, M. Nick Taylor a déclaré qu'Alsands n'était utile qu'à titre d'assurance, au cas où d'autres projets tomberaient à l'eau.

Je ne veux pas pendant un seul instant minimiser l'incidence du projet Alsands. Je sais quelles retombées il aurait eu dans ma circonscription, où le secteur de la sidérurgie est en mauvaise posture, et pour l'industrie manufacturière en Ontario et au Québec. Je connais ces retombées et je ne tente pas de les minimiser. Cependant, je ne pense pas que l'abandon du projet soit la fin du monde. On me pardonnera sans doute d'avoir dit cela. D'ailleurs, la *Gazette* de Montréal le dit aussi.

**Une voix:** Calculez les emplois perdus.

**M. Mackasey:** J'aime toujours parler à onze heures moins le quart du soir, car on s'aperçoit alors que les députés les plus intelligents sont prêts à écouter même s'ils ne sont pas d'accord.

• (2240)

J'ai écouté le discours rituel du chef du Nouveau parti démocratique—le même qu'il répète à maintes reprises depuis 15 ans que je siège ici. Tôt ou tard, qu'il s'agisse de la constitution, de l'unité, de la vie sexuelle de la mouche tsé-tsé ou de quoi que ce soit, le député se met à nous parler de la Suède, du Mexique et ce soir d'un nouveau pays, l'Australie; tous les pays qu'il a visités et qui lui ont semblé meilleurs que le Canada.

*Article 26 du Règlement*

**M. Kilgour:** C'est votre ami.

**M. Mackasey:** Le député devrait continuer à suivre des cours de français pendant quelque temps et laisser ceux d'entre nous qui sont unilingues profiter de l'interprétation simultanée. Le député me rappelle les paroles célèbres d'Alexande Pope pour qui un mince savoir est chose dangereuse. Il ferait mieux de se remettre à écrire des lettres à l'éditeur et à conjuguer correctement les verbes français. Il ira loin . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, cela m'a fait plutôt plaisir d'entendre le député de Lincoln (M. Mackasey) terminer ses observations en disant qu'un mince savoir est chose dangereuse. Je le mets au défi de pousser les choses plus loin. Si l'on en juge par ses observations de ce soir, il y a beaucoup moins de choses à dire et beaucoup plus de connaissances à accumuler.

Il a mentionné l'écroulement du programme d'exploitation des schistes dans l'ouest des États-Unis. Si l'on est le moindrement renseigné, on sait que le coût du pétrole extrait des schistes bitumineux du Colorado est à peu près trois fois supérieur au cours mondial et que le gouvernement américain n'a pas et n'a jamais eu pour politique de subventionner cette production ni de l'inclure dans la fixation de tout prix pondéré. Il n'y avait donc aucune chance pour que ce programme particulier prenne de l'élan.

Il a signalé que la société Exxon se retirait de son programme de gazification du charbon. Comparons le programme américain des dix dernières années avec le programme canadien d'aujourd'hui. Nous découvrons que les stimulants à la prospection offerts à l'industrie pétrolière et gazière sont tels que cela prendra du temps avant que le coût de la gazification du charbon devienne rentable aux États-Unis. Il y a pas mal de différence avec notre politique actuelle. Comparativement, la nôtre ne fait pas le poids.

Le député de Joliette (M. La Salle) et le député d'Athabasca (M. Shields) ont conseillé aux députés ministériels de l'arrière-ban de réfléchir au mal que la direction de leur parti fait au pays. Il est grand temps qu'ils soient attentifs à l'opinion publique et songent à la réaction des Canadiens.

Il n'y a pas bien longtemps, les députés de l'opposition n'arrivaient pratiquement jamais à trouver dans les journaux des articles disant que le gouvernement risquait peut-être de commettre une erreur et qu'il ferait peut-être bien d'adopter certaines idées de l'opposition.

Je voudrais citer un passage de l'article de Charles Davies sur l'économie paru dans l'édition de mai 1982 de la revue *Canadian Business*. Voici ce qu'il dit:

> D'une certaine façon, le projet Alsands est une véritable énigme. Il est important en ce sens que le gouvernement ait décidé de rendre le Canada autonome sur le plan énergétique (selon ce qui se passera dans la mer de Beaufort et au large de Terre-Neuve) et qu'il constitue la pierre angulaire de la nouvelle stratégie industrielle fédérale des années 80. Par contre, l'évolution du prix des produits pétroliers étant aussi incertaine que celle des taux d'intérêt, chaque jour que Dieu fait, la rentabilité du projet Alsands est de plus en plus aléatoire.

Voici la suite de l'article:

> Ce qui frappe aussi à propos d'Alsands, c'est que ce projet montre à quel point le Canada est devenu un ghetto pour les investissements. Lorsque M. Lalonde parle de puiser dans le Trésor public pour financer des projets qui ont perdu leur attrait pour le secteur privé, il veut peut-être tout simplement faire de nécessité vertu. Compte tenu du nombre d'investisseurs étrangers que nous avons découragés en quelques années—sans compter bien des gros investisseurs canadiens—c'est peut-être le premier d'une longue série d'incidents qui nous obligeront à nous tirer d'affaire par nos propres moyens.

Cet article n'est pas flatteur pour l'issue des négociations sur le projet d'exploitation des sables bitumineux ni pour le Programme énergétique national.

Il y est question des investissements faits au Canada. A une certaine époque, ces investissements apportaient les liquidités dont le Canada avait besoin. Dans les années 80, il nous manquait deux milliards de liquidités. En 1981, elles ont augmenté, mais je n'ai pas vu les chiffres définitifs.

On peut bien parler du mécontentement des investisseurs canadiens qui ont fait des placements à l'étranger, mais je n'ai pas encore lu une seule fois dans les journaux que des investissements canadiens à l'étranger étaient rapatriés parce que le climat est moins favorable ailleurs, ce qui n'est pas très flatteur pour les programmes du gouvernement.

M^me^ le ministre d'État (Mines) (M^me^ Erola) a fait quelques remarques. Il est assez intéressant de noter qu'elle a fait allusion au gisement Hibernia et à d'autres ressources au large des côtes. Elle a affirmé que le gisement Hibernia fournirait 1.1 milliard de barils de pétrole. Je suppose qu'il s'agit de ressources récupérables et, puisque le chiffre en question est cité par un membre du cabinet, il faut croire qu'il est exact. Mais qu'est-ce que cela signifie face aux besoins du Canada? Si l'on récupérait la totalité de ces ressources en trois ans, cela ne serait pas suffisant pour combler les besoins de pétrole du pays en vertu de la politique gouvernementale actuelle.

Nous ne pourrons profiter du pétrole d'Hibernia que dans une dizaine d'années, monsieur l'Orateur, mais il aurait pu en être autrement. Les mesures gouvernementales ont tellement découragé la prospection sous-marine qu'à Terre-Neuve et dans l'ensemble de la région atlantique, les travaux d'exploration stagnent avant même que l'on puisse procéder à une éventuelle mise en valeur des ressources. La quantité de 1.1 milliard de barils est inférieure au nombre de barils de pétrole nécessaire au pays sur une période de trois ans, même si on réussissait à l'extraire pendant cette période. Si on réussissait à l'extraire sur une période de 12 ans, cele représenterait à peu près nos besoins en pétrole importé. Mais qui sait ce que l'avenir nous réserve, monsieur l'Orateur. Le projet Alsands aurait donné de bien meilleurs résultats s'il s'était concrétisé; d'ailleurs, il aurait été en mesure d'atteindre le stade de la production plus rapidement que ne le pourra sans doute le projet Hibernia. Cela discrédite la politique du gouvernement et souligne la nécessité du projet Alsands.

Nous avons constaté qu'il est à peu près impossible de créer un climat économique où les investisseurs dans le secteur pétrolier sachent exactement ce qui les attend. Nous sommes allés si loin dans cet accord tant vanté avec la Nouvelle-Écosse que le gouvernement a tenu à conserver le droit de veto au conseil d'administration qui devait être établi pour contrôler les ressources sous-marines au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Je suis sûr que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a négocié l'accord le plus avantageux possible.

Le ministre a fait état également de la chute du prix du pétrole brut. Elle n'a dû ni lire les journaux ni regarder la télévision, car depuis 72 heures il est surtout question du fait que le cartel mondial du pétrole entend réduire sa production de 2 millions de barils par jour, et ensuite que les sociétés internationales qui entreposent le pétrole puisent dans l'excédent de production à raison de 2 millions de barils par jour. Si cela dure encore six mois, il n'y aura évidemment plus de marché libre sur lequel nous pourrons acheter le pétrole au rabais si le cartel parvient à ses fins. Nous ne pouvons pas continuer bien longtemps à puiser dans les réserves que nous avons achetées au rythme de deux millions de barils par jour. Par conséquent, toutes les indications des trois derniers jours laissent croire que le prix mondial pourrait très bien reprendre son ascension.

• (2250)

Signalons surtout que, d'après certaines nouvelles, les États-Unis prévoient augmenter très prochainement le prix de détail de l'essence de 3 à 4c. le gallon et cela pourrait se produire le semaine prochaine. Monsieur l'Orateur, je comprends bien que le ministre d'États aux Mines doit protéger son gouvernement. Mais j'estiment que ses arguments ne tiennent pas debout et qu'on peut difficilement les faire avaler à un auditoire bien informé.

On a parlé entre autres choses du pipe-line Québec-Maritimes. Je suis peut-être le seul, mais je m'inquiète au sujet de la construction de ce pipe-line et cela pour deux raisons. D'abord, parce que la politique énergétique du gouvernement a retardé la prospection au large de la côte est comme partout ailleurs. Nous ignorons combien de gaz on a trouvé, mais d'après les chiffres qui, apparemment, émanent du cabinet, il s'agirait de réserves prouvées de trois billions de pieds cubes. La presse nous apprend également que d'autres explorations pourraient augmenter ce chiffre considérablement. Si c'est vrai, la politique énergétique devrait offrir tous les stimulants voulus pour favoriser la prospection et la mise en valeur des gisements gazéifères au large de l'Île de Sable qui appartient à la Nouvelle-Écosse. Telle devrait être la politique du gouvernement. Nous envisageons de construire un pipe-line dont le diamètre se réduira au fur et à mesure qu'il avancera vers l'Est et qui ne mesurera plus que de huit à 12 pouces arrivé à Canso. Y a-t-il vraiment de quoi se glorifier?

Puis, nous parlons vaguement d'en faire un pipe-line réversible. Monsieur l'Orateur, nous aurons alors deux choses à faire. Nous devons remplacer le tronçon de Canso à Montréal par un pipe-line d'un plus gros diamètre ou doubler le tronçon déjà construit et installer des stations de pompage réversibles ce qui coûterait extrêmement cher aux contribuables.

Pourquoi ne comprenons-nous pas l'importance d'exploiter les richesses naturelles de ces provinces? Pourquoi représentons-nous un obstacle? Sommes-nous trop cupides ou trop étroits d'esprit pour comprendre la nécessité d'exploiter les ressources des provinces qui sont économiquement désavantagées par rapport à d'autres? A l'instar du député d'Athabasca et du député de Joliette, je prie instamment l'arrière-ban ministériel d'injecter un peu d'intelligence dans les politiques élaborées par le gouvernement.

Le gouvernement libéral n'a cessé de dépérir pendant toutes ces années où j'ai eu le privilège de siéger à la Chambre. J'y ai vu le ministre des Finances (M. MacEachen) céder aux néo-démocrates et aux tendances socialistes de son propre parti. Je l'ai vu plaider et argumenter, sûrement à son corps défendant, en faveur d'un premier budget qui révèle les tendances socialistes du gouvernement actuel. Nous avons assisté à l'érosion complète des principes de la responsabilité sociale de même que de l'investissement privé et du système de la libre entreprise qui ont toujours été chers au parti libéral. Tout cela est parti à la dérive, mais seulement parce que les députés ne se préoccupent pas de ce que coûte le combustible nécessaire à l'exploitation de l'usine de pâtes et papiers de Campbellton. Ils ne se demandent pas combien coûte l'entretien d'un bateau de pêche au large de Terre-Neuve, ou d'un tracteur agricole quelque part au Canada. Ils ont ravalé leur fierté en acceptant ces absurdités économiques que leur a transmises l'exécutif du parti libéral. Et ils l'ont approuvé.

Comme le député d'Athabaska, je compte plusieurs générations d'ancêtres et mon pays ne se résume pas au seul Nouveau-Brunswick, au seul Québec, aux provinces des Prairies ou à la Colombie-Britannique. Je considère le Canada comme le fruit d'un effort collectif, effort réalisé par des gens pour se gouverner eux-mêmes au profit de tous les Canadiens et de toutes les régions du Canada. Peut-être que certains habitants des provinces de l'Atlantique me reprocheront d'appuyer un parti qui s'oppose à une politique énergétique négative qui a entraîné l'abandon du projet Alsands. Mais, monsieur l'Orateur, je ne peux servir ni le Canada ni ma région en appuyant une politique qui nuit au développement économique de toutes les régions du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCain:** Monsieur l'Orateur, c'est à cause de l'étroitesse d'esprit des députés libéraux de l'arrière-ban que la région de l'Atlantique est depuis si longtemps dans cette situation regrettable. C'est également pour cette raison que l'Ouest déplore cette politique, qui va le faire passer d'un état d'abondance à un état de dépendance, si l'on ne fait rien pour remplacer la cupidité et la théorie idéologique par un certain réalisme et un sens pratique. C'est peut-être l'Ouest qui souffre aujourd'hui, mais ce sera l'Ontario demain et le Québec après-demain. Aujourd'hui plus que jamais, les députés de l'arrière-ban doivent s'élever pour défendre la cause de l'économie canadienne. Faute de quoi, il est grand temps que le gouvernement remette en cause sa politique, dont il est si fier, au cours d'une campagne électorale.

Il est peut-être tôt pour que l'opposition propose la tenue d'élections, monsieur l'Orateur, mais lorsqu'on constate que Radio-Canada, ce partisan fidèle du parti libéral, critique dans certaines de ses émissions les programmes du gouvernement libéral et parle de Grande Prairie en disant qu'elle est passée d'une situation prospère à un état de dépendance et qu'elle compte 30 ou 40 p. 100 de chômeurs, il est grand temps que les députés de l'arrière-ban se trouvant à votre droite soient conscients de la catastrophe imminente.

*Article 26 du Règlement*

Dès 1979, la réalisation du projet Alsands n'aurait pu être remise en question si nous avions adopté une politique énergétique rationnelle. Je projet de Cold Lake se serait concrétisé et, comme je l'ai déjà dit plus tôt, cela aurait posé un problème pour notre pays. Nos ressources, tant humaines que financières, risquaient d'être mises à l'épreuve. C'est le problème qui se posait lorsque le parti libéral a jugé bon de déclencher des élections en 1979. Il a trouvé tous les obstacles possibles et imaginables pour entraver le développement dans tout le pays. Il a trouvé toutes les façons possibles d'imposer les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers et les propriétaires, au point où il devrait maintenant proposer son programme aux électeurs canadiens. C'est peut-être très bien pour le parti libéral de critiquer son chef, et cette critique s'est faite ouvertement et en public. Cependant, je tiens à signaler aux Canadiens que le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet seraient absolument incapables de faire appliquer les mesures qui sont si nuisibles au pays si à un moment quelconque, les simples députés se prononçaient contre au caucus. C'est ainsi qu'il aurait suffi de quelques députés seulement, de Montréal à Mégantic et du Nouveau-Brunswick, pour conserver la liaison VIA Rail. Voilà à quoi cela a tenu. Voilà l'exemple à donner à l'opinion. On voit donc quelle responsabilité portent les simples députés libéraux, surtout pour ce qui concerne le Canada atlantique et l'est du Québec. L'un après l'autre ces députés tournent le dos aux intérêts de leur circonscription.

• (2300)

[*Français*]

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le président, j'ai plaisir à participer à ce débat, parce que je considère comme tous les députés de l'autre côté que c'est un sujet des plus sérieux. Effectivement je félicite le parti de l'opposition officielle d'avoir présenté cette motion afin que nous puissions la débattre. Je voudrais aussi féliciter le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) lui-même tel qu'il l'a manifesté dans ses réponses vendredi à la Chambre après que les annonces ont été faites, alors qu'il a expliqué quelle était exactement la situation dans laquelle nous nous trouvions et les raisons pour lesquelles le projet Alsands a été abandonné et le projet de pipe-line de l'Alaska, retardé. Je veux aussi féliciter la presse, parce qu'elle a su reconnaître les raisons qui sont derrière la décision ou les décisions qui ont été prises. Je voudrais citer au début de mon discours un éditorial du journal *Le Droit*, du 1er mai 1982, qui se lit comme il suit, et je cite:

Que Shell ait décidé de ramasser ses billes tient à une multitude de facteurs que l'ultime tentative de sauvetage d'Ottawa et d'Edmonton n'avait guère de chance d'infléchir. Il y avait bien entendu toute la question de la participation du secteur privé dont on voulait maintenir la présence à 50 p. 100 ou plus du projet. En second lieu, la technologie n'est pas sans risques; même si Syncrude opère déjà depuis trois ans, on ne peut pas dire que le tout s'est fait en douceur, les incidents ayant été fort nombreux et coûteux.

Voilà, c'était une analyse assez exacte de la situation telle qu'elle se présentait, mais aussi dans le *Globe and Mail* de ce matin, il y avait un article, et je voudrais le citer. Cela démontre quand même qu'il y a une perception assez fondamentale des difficultés auxquelles nous faisons face.

[*Traduction*]

L'article est de Peter Cook. J'en extrais le passage suivant:

Cependant, malgré l'émoi général qui a accueilli la nouvelle de l'abandon d'un mégaprojet et de la remise à plus tard d'un autre, les économistes signalent que ces décisions n'étaient pas inattendues, et qu'elles n'entraîneront pas nécessairement de manque de croissance.

A court terme, l'expansion économique va presque certainement être retardée. D'ailleurs ces annulations portent un coup certain à la stratégie économique fédérale. Mais la croissance pourrait quand même avoir lieu à un taux comparable, d'ici à 1985, et pourrait n'en pas être affaiblie du tout.

Même, certains économistes s'attendent à une reprise économique internationale—sous l'effet de la baisse des prix pétroliers qui a torpillé Alsands—et soutiennent que cela pourrait donner un élan nouveau aux exportations et à l'économie canadiennes au cours des prochaines années.

Ce que l'opposition n'a pas voulu admettre, et je ne l'en blâme pas parce qu'elle a un rôle à jouer à la Chambre, et ce rôle est l'opposition systématique. Elle est tenue de recourir aux arguments les plus défavorables possibles. Elle se montre d'ailleurs libérale dans ce rôle, si je puis dire, et a parfois tendance à déformer ce que l'opinion preçoit comme la vérité. Il faut dire d'ailleurs que j'ai été enchanté de l'attitude du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Il s'est montré beaucoup plus raisonnable, car en fait il connaît vraiment la situation.

**M. Lewis:** Le revoilà en cheville avec vous.

**M. Blais:** Quand aux conservateurs, ils estiment qu'en grinçant des dents la décision va changer, comme s'il appartenait au gouvernement de revenir sur la décision Alsands.

**M. Lambert:** Si vous saviez comme vous êtes bête!

**M. Blais:** Examinez le communiqué publié par Shell Oil au moment de sa décision. Vous verrez bien que la décision vient de Shell. Shell Oil a reconnu que les gouvernements de l'Alberta et du Canada avaient agi de concert pour maintenir le projet Alsands en vie.

Vous n'êtes pas sans ignorer, monsieur l'Orateur, qu'au cours du mois de mars, le gouvernement fédéral a assumé les dépenses d'exploitation du projet Alsands parce qu'il voulait que certaines autres négociations puissent se dérouler pendant ce mois supplémentaire. Shell a alors publié le communiqué suivant:

Nous applaudissons aux efforts déployés par les pouvoirs publics pour formuler la dernière proposition. Celle-ci constitue à certains égards une amélioration par rapport à l'offre précédente. Shell a étudié attentivement la proposition, mais a décidé de se retirer du projet, compte tenu de la situation actuelle et prévisible de l'économie et de l'industrie.

La proposition des pouvoirs publics suppose un gros endettement de notre part. Pendant la réalisation du projet, qui s'échelonnera sur une période de six années, l'inflation, les taux d'intérêt, la disponibilité des capitaux et les prix du pétrole susciteront de grandes incertitudes. Dans ces conditions, nous jugeons qu'il ne serait pas indiqué de nous endetter considérablement en nous chargeant d'un projet de cette ampleur dont l'exploitation comporte des risques, et ce, malgré les garanties de prêt que nous offrent les pouvoirs publics. Si le projet Alsands était réalisé sur cette base, un pourcentage très élevé des recettes devrait être consacré aux dépenses d'exploitation et au service de la dette.

Voilà pour quelles raisons le projet Alsands a dû être annulé. La seule solution possible aurait été que le gouvernement fédéral se charge de l'ensemble du projet et de son financement. Vous imaginez la réaction de l'opposition si nous avions pris une telle initiative. Quoi qu'on fasse, ils critiqueront toujours ce qui se fait de ce côté-ci. Fondamentalement, ils estiment que le gouvernement n'a pas à s'immiscer dans les affaires du secteur privé. C'est aux forces du marché à s'exercer. La société Shell Oil a considéré que les risques étaient trop élevés et que nos vis-à-vis, dans leur totale innocence et leurs intérêts partisans qui les aveuglent, ont défendu des principes qui vont totalement à l'encontre de leur doctrine propre. Je peux comprendre la position des néo-démocrates.

**M. Kilgour:** C'est la même que la vôtre.

**M. Blais:** Le chef du NPD, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a déclaré à Vancouver au sujet du projet Alsands ceci:

Étant donné que les dirigeants de la société Shell ont pris leur décision . . .

Car il reconnaît que ce sont les dirigeants de la société Shell qui ont pris la décision . . .

. . . en tenant compte du cours actuel du pétrole et de la demande ainsi que de leur analyse des perspectives cela ne m'étonne pas qu'ils aient décidé de remettre la réalisation du projet à plus tard.

C'est le député d'Oshawa qui parle. Il a ajouté ceci:

Les ressources vont rester où elles sont; . . .

Cela me paraît évident.

. . . elles ne vont pas s'envoler. Quand il sera rentable économiquement d'exploiter les sables bitumineux, Petro-Canada où un consortium fédéral-albertain pourra le faire.

C'est là une position tout à fait admirable. C'est d'ailleurs l'attitude à avoir et je comprends fort bien pourquoi le député d'Oshawa a adopté cette position. Vendredi, les conservateurs jugeaient que nous n'en faisions pas assez, alors que les néo-démocrates estimaient au contraire que nous en faisions trop. Dans une question qu'il a posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le chef du NPD a déclaré que nous exercions un chantage sur les partenaires du consortium. Nous sommes dans une position extrêmement délicate et en butte aux critiques à la fois des conservateurs et des radicaux. La décision que nous avons prise était la bonne.

• (2310)

Je voudrais également attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les programmes et les projets d'exploitation des sables bitumineux ont connu bien des difficultés. Voilà plus de 100 ans qu'on a découvert les sables bitumineux. Tout le monde a tenté depuis ce temps d'en extraire du très précieux pétrole. On n'avait pas à faire de travaux d'exploration puisque le pétrole était là. On s'accordait à dire qu'il se trouvait là un potentiel de 600 milliards de barils de pétrole.

Nous reconnaissons que la première tentative d'exploitation a été faite pour le groupe GCOS. Cette société n'a pas réalisé de bénéfices tant que le cours mondial du pétrole n'a pas atteint autour de $8 à $10 le baril. Elle n'a pu réaliser de bénéfices auparavant parce que toute l'opération était très coûteuse. Lorsque la société Syncrude a été mise sur pied, la société Atlantic Richfield s'est retirée de l'entreprise qui s'avérait effectivement trop risquée. Le gouvernement fédéral a investi 300 millions de dollars à l'époque et a cherché à persuader le gouvernement ontarien d'y participer également, et nous avons tiré d'embarras l'usine Syncrude. Bien que cette usine ait visé à atteindre un objectif de 125,000 barils par jour, elle n'en produit maintenant qu'environ 80,000 barils à cause de difficulté techniques.

Ainsi que l'admettait en toute simplicité le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la technique d'extraction du pétrole des sables bitumineux grince encore un peu. Nous faisons de grands progrès, mais il reste du sable dans l'engrenage. Les taux élevés d'intérêt, l'inflation et les difficultés des cours internationaux—qui montent un jour et baissent le lendemain—ont créé un climat chargé d'incertitudes. Dans ce contexte, on ne peut blâmer la société Shell de s'être retirée du projet même si le gouvernement fédéral, par l'entremise de Petro-Canada, était déterminé à poursuivre. Je ne pense pas qu'il aurait été prudent pour le gouvernement de s'aventurer seul ou même avec la collaboration de l'Alberta.

Dans leur incohérence, les conservateurs cherchent par tous les moyens à détourner ou à distraire l'attention que la population pourrait porter à leurs querelles intestines. Il n'y a pas plus loyal que le député Calgary, soi-disant critique de son parti en matière d'environnement. A vrai dire, il fait tout son possible pour maintenir en place le chef conservateur.

**M. Kilgour:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comptez-vous appliquer la règle de la pertinence ou permettre à ce bourricot de continuer?

**M. l'Orateur adjoint:** Le député enfreint le Règlement. C'est le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) qui a la parole.

**M. Blais:** J'ai l'impression que le terme ne serait pas admis par Beauchesne. Je prie le député d'examiner sa propre attitude à lui. Ici, nous sommes des parlementaires. Si le député est incapable de garder son sang-froid dans la chaleur des débats, qu'il change de métier. Ce n'est pas la première fois qu'il se montre irascible et incapable de se contrôler. C'est malheureux chez un homme aussi jeune qui est promis à un si bel avenir. C'est du moins ce que ses électeurs ont pensé.

**M. Rose:** Sa carrière est derrière lui.

**M. Blais:** Oui, derrière lui. Quand on examine la participation du gouvernement et les tactiques auxquelles les conservateurs ont recours, on se rend compte que leur but est de maintenir leur chef au pouvoir. Nous avons eu droit à la sonnerie du timbre et ils font tout maintenant pour nous faire débattre cette question à la Chambre toute la nuit. Ils veulent faire oublier la direction terne du député de Yellowhead (M. Clark). Le fait est que leur congrès approche. Je ne me souviens pas de la date exacte. Ils ne voteront pas au congrès parce qu'ils ne veulent pas laisser leurs propres membres décider démocratiquement du sort de leur chef.

Ils ont quelqu'un qui parcourt le pays, apparemment pour rassembler des fonds, alors qu'il se prépare pour le prochain congrès d'investiture. Telle est la situation dans laquelle se trouve le parti conservateur. Le seul moyen pour lui d'attirer ses députés à la Chambre consiste à soulever des questions de ce genre en invoquant divers arguments fallacieux qui sont absolument indéfendables et injustifiés. Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est un des premiers à marcher les yeux bandés. Il est tellement partisan qu'il ne peut voir la vérité même lorsqu'elle lui crève les yeux.

*Article 26 du Règlement*

Les résultats du sondage Gallup qui seront rendus officiels demain matin, ou peut-être le sont-ils déjà, montrent que les conservateurs ont enregistré une baisse de trois points au moment où le gouvernement devait faire face à des difficultés économiques. Nous savons que la situation économique est mauvaise, mais nous avons enregistré un gain de trois points. C'est le résultat de la main de maître avec laquelle leur parti est administré et dirigé.

**Une voix:** Et du timbre.

**M. Blais:** Et du timbre, bien entendu. Il est le symbole même de l'esprit de décision et du jugement de ce parti. Je n'arriverai jamais à comprendre les conservateurs.

**M. Shields:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'avais cru comprendre que nous tenions un débat d'urgence. Je voudrais que votre honneur nous dise si la consigne est bien respectée.

**M. l'Orateur adjoint:** Il a été très difficile à la présidence de s'en rendre compte pour les deux côtés. Il s'agit d'un débat difficile. La parole est au ministre des Approvisionnements et des Services.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, je suis en plein dans le sujet, puisque je parle de ce qui est à l'origine du débat. Ce n'était certainement pas le cas pour l'opposition puisque ses arguments étaient tout décousus. Les députés de l'opposition ont complètement contourné cette question. J'ai également expliqué pourquoi le projet Alsands a été supprimé. Les députés savent pertinemment pourquoi. Ils savent que l'Alberta a collaboré avec le gouvernement fédéral et a admis qu'il était impossible que nous collaborions au financement. Les députés d'en face doivent l'admettre. Il y a une autre raison qui les pousse à perturber la Chambre et ses travaux depuis les débuts de la session. Je veux évidemment parler des difficultés de direction qu'ils ont dans leur parti et du fait qu'ils soient incapables de maintenir la solidarité.

Pour en revenir à la question de l'industrie pétrolière, on a dit que celle-ci avait abandonné ce projet par suite de difficultés de trésorerie. Le secteur pétrolier a vu ses profits diminuer cette année par rapport à l'année dernière, mais ils se chiffraient tout de même en 1981 à 8.5 milliards de dollars. «Ce n'est pas une paille!» Il y a d'autres chiffres qui revêtent un certain intérêt. Entre 1970 et 1979, dernière année sur laquelle je dispose de chiffres, le secteur a dépensé 20 milliards de dollars au titre de la prospection et de la mise en valeur des ressources. Sur ce montant, les contribuables canadiens ont payé 10 milliards de dollars ce qui représente plus de la moitié des dépenses effectuées à ce titre.

Prenons l'exemple de l'année 1979. Au cours de cette année-là, les profits de l'industrie étaient de 4.7 milliards de dollars. Ces dépenses de prospection et de mise en valeur atteignaient 5.4 milliards de dollars. De ce montant, les contribuables canadiens ont payé près de trois milliards de dollars. Quand on veut savoir ce que ces programmes coûtent à nos concitoyens, il faut se rappeler que 61.7 p. 100 des profits réalisés par cette industrie en 1979 correspondaient à des dépenses fiscales provenant des activités de prospection. En fait, en tant que contribuables canadiens, nous avons donné 61.7c sur chaque dollar de profit aux sociétés pétrolières en 1979. Comme les députés du NPD l'admettent, cela fait suite à une politique gouvernementale. Nous voulions obtenir ce type d'activités dans le secteur gazier et pétrolier.

• (2320)

En 1981, les profits avant impôt des entreprises de ce secteur s'élevaient à 8.5 milliards de dollars. Malgré une réduction de leurs profits, elles ont réussi à soutirer au Canada plus de 956 millions de dollars en dividendes et paiements d'intérêts. Voilà l'exode de capitaux qu'on représenté les profits de ces sociétés.

Par contre, lorsque vous calculez que les réserves connues des bassins sédimentaires de Saskatchewan et d'Alberta sont de l'ordre de 5 milliards de barils et qu'un baril vaut à l'heure actuelle $25.75, vous vous apercevez que la valeur de ces réserves dépasse 123 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent, et lorsque j'entends des députés de l'opposition parler de difficultés financières, je me demande d'où ils sortent. En outre, ce montant ne tient pas compte des gisements d'Hibernia et de la mer de Beaufort, ni des réserves d'huile lourde. Il s'agit seulement du brut ordinaire.

Je dis simplement que la décision a été prise par le secteur privé. Elle était sage dans les circonstances. Mes vis-à-vis, qui croient en la sagesse du secteur privé, devraient reconnaître que le gouvernement ne pouvait faire plus; il a essayé de trouver des moyens de poursuivre ce projet, mais en vain.

**M. l'Orateur adjoint:** Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'on puisse se réjouir de l'effondrement du projet Alsands ou du projet du gazoduc de la route de l'Alaska. L'affaire est extrêmement grave pour le pays, et personne ne peut se permettre de la traiter à la légère. Je ne sais pas quels gains politiques on pourrait en retirer.

Tout en reconnaissant la gravité de ces questions, il m'apparaît encore plus grave que ces projets, et divers autres qui ont été abandonnés ou qui le seront sous peu en raison de la situation économique mondiale, reposent sur le principe que si l'on met en chantier un nombre suffisant de mégaprojets—pour une valeur d'environ 400 milliards de dollars d'ici à l'an 2000—les retombées finiront d'une façon ou d'une autre par régler tous nos maux. C'est là une fausse solution à un problème fort grave.

Je ne prétends pas que les mégaprojets soient inutiles, mais il est tout à fait ridicule de fonder là-dessus toute la stratégie industrielle d'un pays. La chose m'inquiète d'autant plus que, tandis que je critique les mesures adoptées par le gouvernement libéral à cet égard, je n'entends pas les députés à ma droite proposer de solutions de remplacement.

D'une part, on nous affirme que le marché est à l'origine de la situation actuelle, et c'est valable dans le cas de Shell.

Le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) affirme que le cours mondial du pétrole baissera.

**M. McCain:** Il augmentera.

**M. Rose:** Le député de Carleton-Charlotte affirme depuis deux jours que certains signes font penser que le cours mondial du pétrole pourrait augmenter et que le cartel de l'OPEP pourrait reprendre du poil de la bête. Je suis sûr que ne n'ai pas déformé ses propos. Je voudrais savoir comment le député a pu découvrir ce fait alors que Shell n'en savait rien. Cette société pétrolière est une énorme multinationale qui s'est retirée du projet Alsands au moment même où le député de Carleton-Charlotte prétend savoir que les prix pétroliers grimperont et que tout le monde sera encore une fois satisfait.

Pour ceux qui l'ont écouté, le discours du chef de l'opposition prouve qu'à la fois les libéraux et les conservateurs ont fondé toute leur stratégie économique sur le développement de mégaprojets et sur leurs retombées économiques qui amorceraient une relance industrielle et manufacturière.

A notre avis, ils ont eu tort de miser sur ce projet, et ce, pour plusieurs raisons. Je vais tâcher de reprendre quelques arguments qui ont déjà été avancés. Cette démarche contribue au maintien d'une situation qui se perpétue depuis 50 ans environ et qui fait que nous exportons nos ressources naturelles au lieu de créer des emplois dans le secteur manufacturier. Ce qui se produit, c'est que, non contents d'exporter toutes les ressources naturelles possibles, nous contribuons à l'exode des emplois. Le gouvernement a opté pour une politique de remèdes à court terme en essayant de réaliser au plus tôt des mégaprojets, afin de créer des emplois dans la construction. Des emplois ont été créés effectivement dans ce domaine, jusqu'à 40,000 pour certains projets.

**M. Kilgour:** Ce n'est pas une bonne chose?

**M. Rose:** Ce que je veux dire, c'est qu'il faut assurer un certain équilibre. Une fois les projets terminés, qu'est-ce qui reste?

**M. Kilgour:** Sept mille cinq cents emplois permanents.

**M. Rose:** Cela n'est pas une mauvaise chose en soi, mais il faut voir à quel prix ces emplois ont été créés.

Une autre solution consisterait à investir les capitaux dans le secteur manufacturier, car ce serait bien plus rentable puisqu'il faut $100,000 pour créer un emploi dans ce secteur, contre 4 milliards pour un mégaprojet. A mon avis, on a tort d'investir notre argent dans les mégaprojets pour créer des emplois. Je ne veux pas dire pour autant que je suis contre les mégaprojets ou la sécurité énergétique ou le fait de vouloir nous mettre à l'abri des aléas dans nos approvisionnements à l'étranger. Ce que je veux dire, c'est que nous allons dans la mauvaise direction quand nous mettons tout le paquet sur un type de projet, à savoir les mégaprojets énergétiques à gestion centralisée qui exigent d'énormes capitaux.

Nous nous sommes opposés à la construction du premier tronçon canadien du gazoduc de l'Alaska pour des raisons que je vais vous expliquer. Le projet de loi ne garantissait aucunement que les États-Unis rempliraient leurs obligations. On a vu ce qu'il est advenu ces jours derniers des garanties absolues qu'avait obtenues le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Les conservateurs ont appuyé ce projet de loi, mais la population n'en a rien retiré.

Rien dans le projet Alsands ni le projet de construction du pipe-line de la route de l'Alaska ne garantissait qu'il y aurait des emplois pour les Canadiens ou que les Américains construiraient leur tronçon du gazoduc ou que tout le matériel et l'équipement nécessaires seraient fournis par nos entreprises. La situation est la même dans la mer de Beaufort et dans le secteur de la construction des plate-formes de forage et des pétroliers où l'on suit la même politique stupide qui ne garantit pas les emplois pour les Canadiens. Cela ne fait que perpétuer notre dépendance totale vis-à-vis de l'exportation de nos matières premières.

Nous avons demandé qu'on nous propose une autre stratégie que nous devrions au moins examiner. Le gouvernement ne devrait pas s'accrocher aveuglément et obstinément à une politique qui a créé les problèmes que nous savons. La rentabilité de bien des grands projets est douteuse. Le prix de l'énergie n'a pas augmenté comme on le prévoyait dans l'accord sur le pétrole conclu avec l'Alberta. Cet accord prévoyait plutôt une hausse graduelle des cours internationaux. Nous avons maintenant des taux d'intérêt exorbitants, des problèmes de financement presque insolubles, auxquels vient s'ajouter une baisse de la demande. Celle-ci peut fort bien être le résultat de prix élevés qui ont encouragé une certaine modération. Manifestement, quand les prix sont assez élevés, les gens emploient moins d'énergie. C'est un facteur qui intervient.

Les mégaprojets croulent autour des chefs du parti libéral. Les vastes houillères du nord de la Colombie-Britannique sont acculées à la faillite, ce que le gouvernement provincial actuel leur évitera probablement, parce qu'il ne peut se permettre de les laisser sombrer. Mais on ne continuera pas à les exploiter à cause de leur rentabilité. Personne ne se réjouit de la situation; c'est tout simplement la réalité.

Les conservateurs nous demandent de voir les choses telles qu'elles sont, mais quand nous le faisons, ils nous accusent d'être des pessimistes, des prophètes de malheur. Si toute votre stratégie compte sur les mégaprojets pour la création d'emplois et pour la stratégie industrielle du Canada et qu'elle s'effondre, qu'est-ce qu'il vous reste? Vous n'avez pas de solution de rechange. Et c'est là-dessus qu'il faudrait compter beaucoup plus. Il faudrait travailler beaucoup plus aux mesures d'économie et aux énergies renouvelables. Mais nous ne le faisons pas. Nous sommes obnubilés par la recherche des mégaprojets qui coûtent cher en capitaux, et jusqu'ici cela n'a donné que des ratés.

• (2330)

La troisième chose, c'est que le gouvernement libéral s'est donné énormément de mal pour accorder des incitations au secteur privé, et d'ailleurs les conservateurs ne feraient pas autrement. Et même cela a raté. Inutile de rappeler aux députés le discours du ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), d'après lequel 65 p. 100 des bénéfices de l'industrie pétrolière, c'est-à-dire l'an dernier près de un milliard de dollars, ont été fournis par le public.

Voyez le programme PEP: 93c. par dollar dépensé, pour faire des trous en mer de Beaufort et au large d'Hibernia. J'espère qu'ils vont trouver quelque chose là-bas. C'est un risque énorme. Et nous ne savons pas non plus ce qui va arriver à Dome Petroleum. Elle a vendu une filiale l'autre jour. Pour améliorer le cash-flow dont on parle tant.

*Article 26 du Règlement*

Ce cash-flow, il faudrait l'examiner, d'accord. Nous avons des tas d'argent à donner aux sociétés pétrolières pour la création d'emplois, pour qu'elles trouvent du pétrole, etc. Mais pour faire baisser les taux d'intérêt hypothécaires, on ne trouve pas d'argent.

Nous n'avons pas l'intention de nous lamenter au sujet de l'effondrement d'Alsands ou du pipe-line de l'Alaska et de tous ces échecs. A quoi cela sert-il de déclarer que nous l'avions bien dit, qu'ils n'avaient pas de garanties absolues, que le résultat était connu d'avance. Si le gaz du versant nord est trop cher pour l'acheminer vers la Californie ou que la Californie n'en veut pas, pourquoi est-ce qu'un groupement privé qui connaît l'économie de marché—ce ne sont pas des imbéciles ou des socialistes, ce sont des types brillants—irait-il construire un pipe-line pour lui faire parcourir la vallée du Mackenzie, si cela n'est pas rentable? Ce sont des choses qui ne se discutent pas. Ils ne s'y risqueront pas tant qu'ils pourront avoir notre gaz facilement et à bon marché.

Nous savons ce qui est arrivé à la Canadian Hunter. Nous avons tous les derricks qu'il nous faut et nous devons donc les encourager à forer pour trouver du gaz naturel. Les sociétés affirment que l'industrie commencera à prospecter si on lui donne quelques encouragements, mais qu'elles ont un problème de liquidités. Elles s'adressent au gouvernement pour obtenir les encouragements qu'il leur faut. Elles creusent des puits et trouvent du gaz. C'est à ce moment-là qu'elles s'apercoivent d'un petit problème. Elles ont trouvé tout ce gaz, mais elles doivent obturer les puits.

Le seul moyen pour que ce gaz leur rapporte quelque chose vu leur problème de liquidités, c'est de l'exporter. Une fois qu'elles l'ont exporté, elles ont besoin de plus d'encouragement pour d'autres forages. Elles ont exporté tout le gaz qu'elles avaient produit et elles ont encore un problème de liquidités. Ce qui s'est passé pour le pétrole se passera aussi pour le gaz. Ce qui est arrivé à un million de barils de pétrole par jour au début des années 70 arrivera aussi au gaz.

Il est temps que le gouvernement modifie ses priorités. Nous ne nous opposons pas au projet Alsands comme tel ou au projet Syncrude ou au projet de Cold Lake. Nous nous opposons à l'absence de garanties pour les travailleurs, les fournisseurs et les investisseurs canadiens dans les mégaprojets financés par les Canadiens. Tout ce que nous voulons, ce sont des garanties.

Le gouvernement ne doit pas jouer au Père Noël. Il doit obtenir une juste part en retour du financement qu'il fournit. Nous devons obtenir une juste part en retour de notre investissement, sinon nous faisons simplement un cadeau à l'industrie. C'est logique d'exiger une telle part. Même ceux qui siègent à ma droite devraient être d'accord, mais ils ne nous croient pas. C'est peut-être une bonne chose que ces projets soient abandonnés. Cela poussera peut-être le gouvernement à cesser de concentrer ses efforts sur ce secteur et à chercher d'autres solutions. Il essaiera peut-être de trouver d'autres moyens de créer des emplois pour les Canadiens au lieu de compter uniquement sur des projets gigantesques.

Le gouvernement aura peut-être appris quelque chose. J'en doute, mais c'est possible. Il aura peut-être l'occasion maintenant de faire baisser la demande au lieu de se préoccuper uniquement d'augmenter l'offre. Il investira peut-être dans les formes d'énergie renouvelable. On ne fait que répéter, et les fonctionnaires du ministre eux-mêmes le disent, à quel point il importe d'économiser le pétrole. Le baril de pétrole qui coûte le moins cher est celui qui n'est pas utilisé. C'est ce que le gouvernement affirme, mais il n'applique pas ce principe de façon concrète. Il investit très peu dans les moyens d'économiser le pétrole en comparaison de tous ses investissements dans le programme d'encouragements pétroliers. Je vais vous dire ce que le gouvernement est disposé à contribuer. Il pourra contribuer 5, 125, 400 millions de dollars par année ou à peu près, par rapport aux 6 milliards de dollars prévus pour le programme d'encouragements pétroliers sur une période de quatre ans. Donnez cette somme à nos fabricants qui savent ménager l'énergie, à nos fabricants d'isolants ou de doubles fenêtres, donnez ces 93c. par dollar prévus dans le programme, et voyez ce qu'ils en feront.

Notre industrie du bâtiment est l'une des meilleures au monde pour ce qui est d'économiser l'énergie. Accordez un tel avantage à ces gens-là et ils vont créer des emplois inoffensifs pour l'environnement. Ils créeront des emplois à Windsor, à Vancouver, à Ottawa et ailleurs. Nous ne serons pas obligés d'envoyer des soudeurs et toutes sortes de travailleurs dans le Grand Nord, au large de ces îles lointaines ou sur ces plates-formes de forage extrêmement dangereuses. Pensez-y un instant. Mettons un peu d'ordre dans nos priorités.

Au début de la soirée, le ministre d'État aux Mines (M^me^ Erola) a tenté de convaincre la Chambre que le gouvernement avait fait des efforts admirables pour favoriser l'économie des ressources renouvelables. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Voyons un peu les chiffres.

Les affectations du gouvernement aux mesures d'économie se sont élevées à 460 millions de dollars par année. Ce n'est quand même pas si mal. Par contre, le programme d'encouragements pétroliers coûtera au moins dix fois autant chaque année. Nous savons maintenant quelles sont nos priorités. Alsands est évalué à 13 milliards de dollars. Le gazoduc de l'Alaska, qui n'est encore qu'un rêve, coûtera 50 milliards de dollars, le programme PEP 6 milliards et demi de dollars et l'industrie nucléaire a déjà dépensé 4 milliards de dollars pour mettre au point le Candu dont personne ne veut. Même pas les Roumains. Les Mexicains n'en veulent pas, même si nous leur promettons 6 milliards de dollars avec chaque réacteur.

Qu'est-ce que le gouvernement propose? Le gouvernement capitaliste de l'Alberta propose de financer 25 p. 100 du projet Alsands, ce qui frise le socialisme. Ce gouvernement a acheté Pacific Western Airlines. Il pourrait bien lancer des boîtes comme le CN et Radio-Canada. Imaginez un peu, l'Alberta offre 25 p. 100 et le gouvernement fédéral, 25 p. 100. Il restait 50 p. 100 pour Shell, Gulf et Petro-Canada, mais ce n'était pas assez. Je puis parler en détail du financement à long terme et de l'autre aspect de l'offre, mais cela n'est manifestement pas suffisant. Cette offre n'est pas viable sur le plan économique malgré toute cette générosité.

Je ne reproche pas aux sociétés de vouloir se mettre en grève, mais je ne suis pas d'accord. Elles se sont mises en grève dans le cas de Syncrude. Elles ne voulaient pas donner suite à ce projet. Je pourrais, là encore, en parler en détail. Je sais que cela vous passionnerait, monsieur l'Orateur; toutefois, je vous épargnerai ce pensum. Lorsque le projet Syncrude a échoué, cette merveille productrice de 80,000 barils par jour, les Canadiens ont dû fournir 70 p. 100 des fonds. En retour, ils n'ont reçu que 30 p. 100 de l'avoir. Nous ne voulons plus que ce

genre de choses se reproduise. Nous en avons assez. Le gouvernement a versé 70 p. 100 des fonds et n'a obtenu en retour que 30 p. 100 de l'avoir. Ce n'est pas assez. Il a fait une mauvaise affaire.

J'ai entendu de nombreuses critiques lancées par les gamins dans le coin, qui se demandent si nous sommes favorables au projet Alsands, s'il est nécessaire ou non. Je ne suis pas un spécialiste de l'énergie, mais nous sommes dirigés par un gouvernement qui n'y connaît rien. Nous avons un grand nombre de spécialistes de l'énergie en provenance de l'Alberta. Presque tous les députés de l'Alberta sont des spécialistes dans ce domaine. Je ne sais pas pourquoi. Je suppose qu'ils vont défendre leur secteur. Je ne le leur reproche pas. Toutefois, ce sont tous des spécialistes. Chacun d'eux est un spécialiste de l'énergie et de l'emploi. Je suis assez vieux pour me rappeler la dépression de l'époque Diefenbaker. Mon père me parle de la dépression de l'époque de R. B. Bennett.

**M. Clark:** Demandez à Les Benjamin de vous parler de la dépression de l'époque de Blakeney.

• (2340)

**M. Rose:** Peut-être que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) fait une légère dépression; je ne sais pas.

Nous n'avons pas à la Chambre des communes bien des spécialistes de nombreuses disciplines. Nous ne sommes pas censés être des experts d'ailleurs. Nous avons encore moins de visionnaires. Il n'y a certainement aucun visionnaire du côté du gouvernement. Il n'y avait certainement pas de visionnaires au Conseil économique lorsque celui-ci a informé le comité de l'énergie de remplacement l'hiver dernier que d'ici à 1990, le prix faible serait de $85 le baril de pétrole et le prix fort, $155 le baril. Si le gouvernement fonde ses décisions sur ce genre de prédictions, il aura certainement des difficultés avec le projet Alsands. La compagnie Shell Oil n'aura pas de problèmes, mais le gouvernement et le ministre auront commis une erreur monumentale en s'appuyant sur ce genre de prévisions.

Quant à savoir si le projet Alsands devrait être réalisé ou non, peut-être faudrait-il y renoncer si les entrepreneurs privés ne veulent pas prendre le risque, même le plus petit risque possible, compte tenu de la dernière offre des gouvernements de l'Alberta et du Canada. Pour ma part, je ne suis pas en mesure de prendre cette décision, mais peut-être devrions-nous renoncer au projet. Peut-être devrions-nous consacrer ces fonds à la récupération assistée des puits existants. Peut-être serait-il préférable d'affecter ces sommes à la mise en valeur du pétrole lourd, de l'énergie de remplacement, des ressources renouvelables ou à d'autres choses. Évitons toutefois de courir après deux lièvres à la fois. Déterminons plutôt si le projet est valable. S'il l'est, allons de l'avant, et si Shell ne veut pas le réaliser, nous pouvons l'exploiter comme service d'utilité publique. Mais si le projet n'est pas valable, abandonnons-le.

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je suis très attristé de devoir participer à ce débat d'urgence concernant l'échec d'Alsands. Je m'intéressais depuis un certain temps aux projets de Cold Lake et d'Alsands.

Le consortium Alsands avait déjà demandé le 14 décembre 1978 l'approbation de l'Office de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta qui lui avait donné son autorisation définitive le 21 décembre 1979. Je me souviens également que la demande à l'égard du projet de Cold Lake avait été présentée à l'automne 1977. Pourquoi n'a-t-on pas donné le feu vert au projet Alsands dès que l'Office de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta a donné son approbation, le 21 décembre 1979? Pourquoi n'est-on pas passé immédiatement aux actes? C'était alors un projet très rentable. Il n'a pas abouti faute d'entente sur le prix du pétrole et j'en parlerai tout à l'heure.

En ce qui concerne le gazoduc de l'Alaska, en 1974 et 1975, j'ai suivi le tracé du gazoduc pour examiner toutes les installations visant à protéger l'environnement. C'est la Commission Berger qui a prononcé l'arrêt de mort de ce projet et j'en parlerai également tout à l'heure.

Depuis 35 ans, l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta a connu une expansion phénoménale et les autorités provinciales et fédérales n'ont rien fait pour l'empêcher de prospérer. En fait, ils l'ont énormément protégée. Le gouvernement fédéral était alors l'allié de cette industrie. Je faisais partie du comité énergétique du cabinet albertain depuis 1971 quand j'ai démissionné en 1978. Je suis le seul à avoir siégé continuellement à ce comité et je me souviens de la lutte acharnée que nous avons livrée pour sauver Syncrude. Nous avons réussi grâce à la coopération de tous les gouvernements.

Néanmoins, nous savons tous que le cartel de l'OPEP a commencé à fixer les cours du pétrole et du gaz dans le monde au milieu des années 70. Les prix ne dépendaient plus du marché, mais de la politique. En fait, la même chose s'est produite au Canada. Nous avons fait valoir à quel point la politique pouvait faire grimper artificiellement le prix du pétrole. Je me souviens très bien des arguments invoqués au milieu des années 50. Don Getty, notamment, faisait valoir que le prix du pétrole augmenterait puis se stabiliserait et tomberait. La plupart d'entre nous ne l'ont pas cru, mais il faut reconnaître qu'il avait raison. D'aucuns avaient cru que la structure des prix serait maintenue indéfiniment, mais les accords conclus étaient fondés sur des structures de prix peu réalistes.

Comme le prix continuait à monter, le gouvernement canadien a décidé d'adopter deux politiques. J'étais partisan du gouvernement en 1979. D'après la première politique, les Canadiens devaient être protégés du prix mondial. Nous avions tous conçu des projets et formulé des idées différentes sur la façon dont les prix devraient monter et le rythme auquel ils devraient le faire. J'ai publié un rapport. Le gouvernement progressiste-conservateur à l'époque avait un excellent comité de l'énergie au sein de son causus sous la présidence du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et ce comité a publié un très bon rapport qui, sauf erreur, n'a même pas été examiné.

D'après la deuxième politique adoptée en 1979, le gouvernement fédéral devait toucher sa quote-part des majorations de prix. Le gouvernement a simplement déclaré que les provinces et l'industrie ne pouvaient pas gérer tous ces fonds supplémentaires et qu'il devait obtenir sa quote-part. Le gouvernement de l'époque avait décidé que nous prélèverions la taxe normale, soit 18c. le gallon à la pompe, mais cette décision s'est révélée coûteuse. Quand même, nous avions proposé autre chose. A titre de gouvernement, nous avons dit que nous prendrions 50 p. 100 de toutes les augmentations de prix supérieures à $2 le baril.

Qu'ont pensé alors les provinces? Elles ont jugé que le gouvernement fédéral désirait imposer une redevance à la source

sur le gaz et le pétrole. Elles étaient hors d'elles-mêmes, prêtes à bondir, à se battre avec acharnement. Je me rappelle avoir discuté avec le premier ministre de l'Alberta, son cabinet et certains membres du causus albertain. La tension était extrêmement forte, car, pour la première fois, le gouvernement fédéral imposait une redevance sur une ressource provinciale et ce, à la tête du puits. C'était en 1979. Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis.

Si nous avions conclu une entente avec le gouvernement de l'Alberta à cette époque—et nous aurions pu—et si les ministres fédéraux d'alors et certains membres de ce caucus avaient procédé à une analyse convenable, la réalisation des projets Alsands et Cold lake progresserait à vive allure aujourd'hui.

Que s'est-il passé alors? C'est bien simple, nous avons été défaits à cause d'une politique énergétique qui prévoyait l'imposition d'une taxe de 18c. le gallon à la vente de détail. Certains d'entre nous ont écrit aux responsables pour leur demander d'au moins imposer cette taxe en deux temps, à raison de 9c. le gallon par année. D'autres ont demandé à ce que la taxe soit augmentée de 6c. le gallon par année durant trois ans. En définitive nous avons cependant imposé une taxe de 18c. le gallon.

Ce qui a réellement posé des problèmes, c'est la taxe de 50 p. 100 sur toutes les augmentations supérieures à $2 le baril, car, pour ce qui nous concernait en Alberta, il s'agissait d'une redevance. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières est maintenant devenue réalité, et c'est elle qui est à l'origine de tous les problèmes qui se sont posés en matière de relations fédérales-provinciales au cours des dernières années. Comme je l'ai dit, mes collègues de l'Alberta ont senti la moutarde leur monter au nez. Ils tenaient absolument à se débarrasser de cette taxe.

• (2350)

Puis, le nouveau gouvernement a présenté son Programme énergétique national. Quel était son but? En gros, il s'agissait de prélever de l'argent à la tête du puits et de le recycler conformément à sa politique, et surtout pour favoriser la mise en valeur des terres fédérales aux dépens des terres provinciales. D'énormes sommes d'argent devaient changer de mains.

Aujourd'hui, en comité, nous avons parlé à Norcen. J'ai demandé à Norcen à combien s'élèveraient les subventions qu'elle allait toucher au cours des 30 prochains mois dans le cadre du Programme d'amélioration pétrolière; elle m'a parlé de 130 millions. Combien devait-elle verser sous forme de taxes sur les recettes pétrolières et gazières? Elle m'a dit qu'il s'agissait de 20 à 25 millions sur 15 mois. Néanmoins, elle pensait réaliser des profits d'au moins 40 millions en 30 mois. D'énormes sommes d'argent vont passer d'une compagnie à l'autre. Voilà le genre de politique que cache le Programme énergétique national qui prétend vouloir canadianiser l'industrie. Je pense à certaines lettres que j'ai écrites aux premiers ministres au sujet de l'énergie depuis mon élection au Parlement, et surtout à la lettre que j'ai adressée au premier ministre Trudeau et au premier ministre de l'Alberta le 14 août 1980 au sujet de l'usine de Cold Lake. Voici ce que je leur disait:

Si je vous écris, c'est parce que vous n'avez pas réussi à établir une politique en matière de prix et une stratégie énergétique acceptable à long terme pour le Canada. Au cours de vos négociations, vous avez cherché surtout à maintenir le prix du pétrole et du gaz et à partager équitablement les recettes entre les gouvernements et l'industrie. De nombreux Canadiens sont inquiets de voir que les négociations piétinent. Tous les élus craignent que l'impasse actuelle ne compromette l'approvisionnement en énergie des Canadiens.

Ce qui m'inquiète surtout, ce sont les conséquences que cette impasse pourrait avoir sur l'approbation et la réalisation du projet de Cold Lake. Il est indispensable que le gouvernement approuve ce projet et qu'il prévoie des redevances et des conditions acceptables. Pour le moment, ce projet me semble indispensable pour assurer notre autonomie énergétique au-delà de l'an 2000. Comme vous le savez, grâce au succès des projets Suncor et Syncrude, les techniques d'exploitation à ciel ouvert des sables bitumineux ont maintenant fait leurs preuves. Les autres projets du même genre se basent sur ces succès commerciaux. Néanmoins, l'extraction in situ n'a pas encore fait ses preuves à l'échelle commerciale. L'Administration de la technologie et de la recherche sur les sables bitumineux de l'Alberta supervise 19 projets-pilotes qui en sont à divers stades de réalisation, mais le projet de Cold Lake d'Imperial Oil constitue la première tentative de commercialisation.

Un projet commercial prend une vingtaine d'années . . .

Combien savent que c'est du commencement à la production finale? Je poursuis dans ma lettre:

. . . du commencement à la fin et la deuxième usine commerciale de traitement in situ du pétrole lourd n'est pas prévue avant le milieu ou la fin des années 90. Le projet de pétrole lourd de Cold Lake est donc le premier du genre. Il s'agit d'une technologie difficile qu'il faut commercialiser dès maintenant. L'efficacité de la récupération, les coûts de production, les répercussions environnementales sont des facteurs critiques qui doivent être établis du point de vue commercial avant que cette vaste ressource ne soit convenablement mise en valeur.

Cette source de pétrole brut représente environ 50 millions de barils de pétrole.

Le Programme énergétique national est l'œuvre qui a reçu sa consécration avec l'accord entre l'Alberta et le Canada. Mais, à mon avis, les idéologies, l'ambition, l'arrogance, l'ignorance et même la stupidité politique l'ont défigurée et édulcorée. Permettez-moi de les passer brièvement en revue si j'ai le temps voulu.

Les principes politiques, la nationalisation et la canadianisation sont incompatibles dans un si bref délai. Nous pouvons certes nationaliser les entreprises établies dans les terres du Canada et même les canadianiser parce que nous commençons et progressons. Toutefois, nous provoquons simplement de la confusion quand nous voulons canadianiser l'industrie établie dans des terres provinciales.

J'étais dans les champs pétrolifères en 1947 quand a débuté l'exploitation du gisement à Leduc. J'ai vu jaillir le pétrole du puits Atlantic nº 3 qui s'est mis ensuite à flamber. Il s'agit d'une industrie très compliquée qu'on ne peut transformer du jour au lendemain. Rien ne nous oblige, comme en Norvège ou en Australie, de canadianiser les sociétés établies dans les terres du Canada. Toutefois, il est parfaitement ridicule de tenter de transformer une industrie qui existe depuis 35 ans et de réorganiser sa structure pour la canadianiser dans un très bref délai. La cupidité politique, l'imposition et le taux des redevances entraînent simplement la confiscation et dérobent à l'industrie la plupart de ses rentrées. L'industrie au Canada a décidé simplement de piétiner sur place, de ne pas lâcher pied jusqu'à ce que la politique énergétique se soit stabilisée.

Si le capital ne se refait pas automatiquement, et vu les 13.5 milliards de dollars qui ont été empruntés pour réaliser le projet Alsands, les besoins de caisse sont si considérables dans les conditions économiques actuelles qu'il faut entre $40 et $50 le baril simplement pour payer les intérêts. Comment pourrait-on réaliser un projet pareil dans le climat économique et fiscal actuel? Rien d'étonnant qu'il ait échoué. Pourtant, il était tout à fait réalisable lorsqu'il a été conçu puis proposé au cabinet et à l'office de conservation des ressources énergétiques de

l'Alberta. Il était tout à fait réalisable à l'époque, mais la politique l'a condamné, non pas celle d'un seul gouvernement, mais de plusieurs gouvernements.

Il ne me reste pas grand temps donc je ne dirai pas un mot notamment de l'arrogance et de la stupidité politiques afin de pouvoir parler du pipe-line de l'Alaska.

Ce projet, au demeurant excellent, avait pour but d'acheminer le gaz américain et canadien en provenance de la baie Prudhoe le long du fleuve du Mackenzie. Il a été étudié pendant plusieurs années. Les conditions environnementales ont été évaluées et contrôlées dans leurs moindres détails. Puis, le gouvernement a créé la commission Berger pour étudier le projet. Le président de cette commission, qui se prenait pour un messie et avait essuyé des déboires en politique, avait décidé de passer à la postérité et d'anéantir le projet qui, d'après lui, entraînerait la mort de l'Arctique. J'ai rendu visite à la plupart des groupes d'étude de l'environnement, de sorte que je puis dire que ce projet avait été étudié dans ses moindres détails.

Pourtant, le juge Berger, aidé de certains prétendus experts et technologues comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), a décidé d'organiser une série d'audiences dans la vallée et a fait avorter le projet. Un opportuniste, Bob Blair, que je connais très bien, a su parfaitement déterminer à quel moment le projet n'avait aucune chance. Ce petit malin qui était ingénieur a dit: «Oh, je lancerai une proposition à la toute dernière minute». C'est ce qu'il a fait en proposant un projet qui coûtait au moins trois fois plus que celui du gazoduc de l'Alaska. Son projet est tombé à point nommé. Les députés n'ont certainement pas oublié ce qui est arrivé. Le gouvernement fédéral a accepté le projet sans même réaliser une seule étude environnementale ou technique. Le pipe-line aux dimensions colossales, devait emprunter un tracé extrêmement compliqué le long de la vallée du Mackenzie; il comportait un tronçon canadien appelé le raccordement de Dempster qui traversait trois chaînes de montagnes.

**M. Nielsen:** Foutaises!

**M. Yurko:** Combien? Quatre?

**M. Nielsen:** Foutaises! Une seule.

**M. Yurko:** D'accord, une seule chaîne de montagnes.

• (0000)

**M. Nielsen:** Je regrette, deux.

**M. Yurko:** Le spécialiste a dit deux. Il peut peut-être aller jusqu'à trois—deux chaînes de montagnes et une série de contreforts.

**M. Prud'homme:** Comment se fait-il que vous vous parliez tous les deux?

**M. Yurko:** Sans avoir effectué la moindre étude écologique, le gouvernement fédéral a approuvé un projet qui a coûté trois fois plus cher et, pourtant, on se demande pourquoi les États-Unis hésitent. C'est parce que ce projet n'a jamais été rentable. Il y a une bien meilleure route et je crois qu'il est temps, quoi qu'en pense le député du Yukon (M. Nielsen), que le gouvernement révise son tracé initial. S'il ne prenait que 10 p. 100 de la différence de coût des deux routes, cela lui permettrait de régler toutes les revendications relatives aux terres dans les Territoires du Nord-Ouest; cela représenterait des milliards de dollars. Il pourrait créer une caisse, de sorte que tous les autochtones seraient particulièrement heureux . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin).

**M. Prud'homme:** Il y a quelqu'un qui veut prendre la parole ici.

**Des voix:** Allez-y.

**M. l'Orateur adjoint:** Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député d'Edmonton-Est (M. Yurko) de poursuivre son discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député du Yukon invoque le Règlement.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a demandé le consentement unanime pour poursuivre son discours. Nous sommes tout à fait disposés à accorder cette faveur au seul député indépendant de la Chambre. Toutefois, pourrait-il nous expliquer s'il comprend que l'embranchement de Dempster, en traversant les monts Richardson, franchit le Col du Rat?

**M. Yurko:** Monsieur l'Orateur, je pense que le député se trompe.

**M. Harquail:** Ce n'est pas la première fois.

**M. Prud'homme:** Non, en effet.

**M. Yurko:** Je croyais qu'il passait par le tunnel de la taupe. Le problème, c'est que si je recommence à m'animer, je pourrais poursuivre indéfiniment sur cette question.

La Chambre doit apporter quelques modifications au Programme énergétique national, à mon avis, et elle doit le faire conformément à la motion que j'ai proposée aux termes de l'article 43 du Règlement le 29 avril dernier. Voici ce que j'ai déclaré en présentant cette motion:

A la réflexion, je suis convaincu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se fera un plaisir de donner son appui à cette motion.

J'ai regardé le ministre, qui n'a fait aucun geste pour me démentir. Puis je me suis tourné vers M^me^ le Président laquelle s'est alors tournée vers le ministre; celui-ci n'a absolument pas signifié qu'il n'appuyait pas la motion. M^me^ le Président a alors présenté la motion comme si elle était appuyée. Et tous ceux qui liront le hansard constateront que M^me^ le Président a demandé s'il y avait consentement; certains députés se sont prononcés en faveur, d'autres contre. Je me demande si ce sont les conservateurs ou les libéraux qui ont dit non. Je pensais avoir asséné un coup terrible au ministre. Voici le texte de ma motion.

Que le gouvernement prenne immédiatement les mesures suivantes: 1) réduire sensiblement la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, 2) fournir pour les travaux d'exploration et de mise en valeur des ressources des terres provinciales les mêmes stimulants que pour ceux des terres du Canada en vertu du programme d'encouragements pétroliers et 3) renoncer immédiatement au critère de canadianisation rétroactive de 25 p. 100 sur l'ensemble des terres du Canada.

Honnêtement, je croyais que le ministre avait appuyé cette motion, car il ne s'est pas levé pour dire non; il n'a fait aucun signe de la tête et l'orateur a présenté la motion. J'espère qu'il prend cette question au sérieux et qu'il proposera certains changements.

Aujourd'hui, au comité j'ai demandé à un représentant de Norcen s'il savait combien cela coûtait réellement pour transporter le pétrole de la mer de Beaufort jusqu'à Montréal

franco à bord. Je suis ingénieur et nous faisons toujours des études avant de commencer à investir. Le témoin a murmuré puis a dit que cela ferait environ $100 au prix de 1990.

Comment le gouvernement compte-t-il transporter à profit ce pétrole à Montréal sans des subventions massives du gouvernement fédéral pour les transports et les bateaux, pour les stations de chargement et de déchargement, la prospection, l'exploitation dans des proportions beaucoup plus élevées que le gouvernement ne l'aurait jamais fait avec le projet Alsands. Le gouvernement est prêt à le faire, car cela va lui permettre de mettre sous sa coupe une activité très importante ressortissant actuellement de la compétence des provinces. Ce n'est pas juste, monsieur l'Orateur.

J'entends parler brièvement des mégaprojets, monsieur l'Orateur, puis j'en resterai là. Les mégaprojets coûtent beaucoup d'argent. Lorsque le gouverneur de la banque du Canada a comparu devant le comité, je lui ai dit qu'il tuait tous les mégaprojets en manipulant constamment les trois variables fiscales et monétaires si importantes. D'abord, la valeur du dollar. Puisqu'il la modifiait chaque semaine, pourquoi pas une fois par année ou une fois tous les six mois ou tous les mois? Donc, que la structure des taux d'intérêt, la masse monétaire et le taux d'inflation avançaient par saccades. J'ai dit que dans ces conditions, il était absolument impossible de financer un mégaprojet parce que leur coût peut atteindre jusqu'à 13.5 milliards. Pour cela, monsieur l'Orateur, il faut de la stabilité, donc il faut savoir quelle sera la situation dans cinq ans ou même dans dix ans d'ici.

Il n'y a plus de stabilité aujourd'hui dans la politique budgétaire et monétaire canadienne. Les mégaprojets sont morts. Tout ce qui va être financé, ce sont les projets qui n'exigent pas beaucoup de capitaux et qui pourront entrer en service peu de temps après le lancement des travaux pour que l'argent puisse être récupéré. En période d'instabilité économique, il faut pouvoir rentrer dans son argent dans les plus brefs délais. Cela veut dire que nous allons avoir de petits projets en Alberta. Un petit projet à Cold Lake. En fait, si le gouvernement fédéral était vraiment intelligent, il approcherait Imperial Oil en lui disant qu'il veut financer ce projet en entier à titre de projet commercial expérimental, sous propriété et gestion de l'Impérial. Il faut bien que quelqu'un mette cette ressource dans le circuit, monsieur l'Orateur. C'est un gisement intéressant, il contient 50 milliards de barils de pétrole lourd. La mise en valeur va se faire par petits projets de 10,000, 20,000 ou 30,000 barils-jour. Le gouvernement ferait preuve d'intelligence s'il se mettait d'accord avec Imperial Oil et le gouvernement albertain sur une exploitation expérimentale pour lancer l'affaire.

J'ai tout d'abord déclaré que j'étais attristé, monsieur l'Orateur. Je le suis vraiment, sachant à quel point nous avons travaillé dur sur Alsands. C'est moi qui étais chargé de choisir l'emplacement de la ville et de faire les plans d'urbanisme et des infrastructures. Nous avons construit une route et un pont, et maintenant tout cela est fichu. C'est vraiment triste, monsieur l'Orateur, parce que cela aurait pu tourner autrement.

**Des voix:** Bravo!

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir que de participer au présent débat et jamais je n'ai eu l'occasion de prendre la parole à une heure aussi tardive. Il se fait réellement tard, mais en fait, il est trop tard pour le projet Alsands.

• (0010)

Il ressort du débat que le gouvernement a mis au point sa stratégie. Le ministre d'État aux Mines (M^me^ Erola), le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) et le député de Lincoln (M. Mackasey) ont répété que l'abandon d'Alsands n'était pas une grande catastrophe et qu'il n'influerait pas beaucoup sur le Programme énergétique national. Ils font retomber la faute sur les sociétés. Mais en défendant cette thèse monsieur l'Orateur, ils rejettent des arguments qui ont été invoqués pendant nombre d'années. Ils oublient même des déclarations gouvernementales; ils refusent d'admettre ce que chaque Canadien sait, ce que le gouvernement Trudeau a défendu pendant des années, à savoir que l'activité économique engendrée par ces mégaprojets pourrait faire revivre ce que le Canada a perdu peu à peu: le progrès économique, le développement de ses ressources énergétiques, toutes les choses que nous aurions à condition que la situation économique s'améliore.

Voilà ce qu'ils refusent d'admettre monsieur l'Orateur, et ce refus défie toute logique. Cela servira peut-être à la défense politique qu'ils vont dresser au cours des prochains jours, mais différents observateurs—et nous pourrions en citer autant qu'ils l'ont fait—parlent de l'échec du Programme énergétique national et de l'obligation pour le gouvernement de revoir toute sa stratégie économique et de redéfinir sa politique suite à l'abandon de Alsands.

Il est aussi intéressant d'écouter les néo-démocrates aujourd'hui car, comme d'habitude, ils jouent sur les deux tableaux à la fois, si bien que nous ne savons pas précisément s'ils appuient le projet ou s'ils le considèrent comme un luxe. Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) a fait plusieurs observations intéressantes. Je sais qu'il maîtrise bien cette question ayant consacré beaucoup de temps aux énergies renouvelables, mais ses observations ne nous ont pas permis de savoir quelle était sa position au sujet de ce projet en particulier.

Le fait est, monsieur l'Orateur, que nos besoins en matière énergétique nous obligent à réaliser d'importants projets comme ceux d'Alsands et de Cold Lake ainsi que la construction du gazoduc, que celui-ci passe par le col du rat ou le tunnel de la taupe. Ces projets représentent, au cours des prochaines années, un apport d'environ 65 milliards de dollars à notre économie. Ces projets sont tombés à l'eau à cause de l'obstination mal placée du gouvernement.

Quelles sont ces ressources qui vont nous passer sous le nez? Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a parlé de 50 milliards de barils d'huile lourde pour Cold Lake. Je sais qu'il a limité son intervention à ce projet mais, en réalité, en ce qui concerne les sables bitumineux, on peut s'attendre à une production de 900 milliards de barils dont 250 milliards sont récupérables de façon rentable au prix actuel. L'exploitation de cette ressource avait placé notre pays au premier rang pour cette technologie qui est employée à l'étranger et nous aurions entrepris d'exploiter ces ressources pour satisfaire nos besoins en matière énergétique.

Le débat de ce soir est en quelque sorte un requiem pour l'usine de traitement des sables bitumineux, mais au-delà de l'apport économique, qu'avons-nous perdu ces derniers jours?

Nous avons aujourd'hui un débat d'urgence et je me demande ce que le public va en penser. De fait, le pays est en crise permanente à cause du gouvernement. Nous sommes partis sur un mauvais pied il y a plusieurs années et la situation n'a fait que s'aggraver. Nous traversons une crise après l'autre au point que la population s'est presque habituée à cette situation de crise. Qu'il s'agisse des agriculteurs, des propriétaires de maisons ou des chômeurs, c'est le même désarroi et les mêmes problèmes. C'est regrettable, mais cela permettra peut-être de savoir ce que pense la population. Nous pouvons voir déjà la réaction des libéraux et il sera intéressant de voir l'évolution de la situation au cours des prochains jours parce que cela justifierait une défaite des libéraux si la population en avait la possibilité.

Quel est le bilan, monsieur l'Orateur? Nous avons perdu la technologie dont j'ai parlé. En outre, notre économie nationale en est affectée. L'un des députés qui m'ont précédé a parlé des conséquences des investissements qui ne seront pas faits. Au cours des 24 ou 48 dernières heures, notre devise a perdu près d'un cent et l'on s'attend à ce qu'elle continue de se dévaluer. Cela tient au fait que les marchés financiers sont conscients de l'importance que le projet Alsands revêtait pour notre économie.

Nous avons perdu tant au palier provincial qu'au palier national. Dans tout le pays, des sociétés auraient prospéré grâce à l'activité économique et l'économie de chaque province aurait grandement bénéficié des retombées d'un tel projet.

Nous avons perdu la chance de devenir autonomes sur le plan énergétique dans un avenir relativement prochain, soit d'ici à 1990, ce qui représentait un objectif important pour le gouvernement précédent et a été repris par le gouvernement actuel. Quelle est l'incidence réelle de cet échec sur la réalisation d'un tel objectif? Cela signifie en fait que d'ici à 1990, nous aurons la responsabilité d'importer 300,000 autres barils de pétrole par jour environ. Nous avons établi de grandes projections, mais toutes les projections du gouvernement montrent que le pétrole des sables bitumineux et des dépôts de pétrole lourd constituent un élément important de l'objectif d'autosuffisance énergétique que nous sommes censés viser. Cela sera perdu. Quelles que soient nos réalisations dans le domaine des économies d'énergie—de l'ordre de 7 p. 100 cette année, ce qui est bien, épatant même—et même si la demande totale diminuait quelque peu d'ici à 1990, il faudra à la longue compter sur les sables bitumineux et le pétrole lourd pour atteindre l'autosuffisance, et ils n'auront pas été exploités.

Je n'ai pas de meilleure boule de cristal que les autres; je ne sais pas exactement ce qui va se produire sur les marchés internationaux, ni si nous aurons plus de mal que par le passé à obtenir des approvisionnements d'autres sources, mais il est clair qu'une part de plus en plus importante de nos besoins devra être satisfaite par le biais de l'importation. Cela amènera un déséquilibre accru de la balance des paiements; une plus grande insécurité en temps de crise. Et, en conséquence, la frontière que constituait la vallée de l'Outaouais se déplace graduellement vers l'Ouest qui possède les réserves—si nous pouvions les exploiter—dans les sables bitumineux et les pétroles lourds.

*Article 26 du Règlement*

• (0020)

On a fait état des possibilités d'exploitation des gisements de la mer de Beaufort et d'Hibernia. Je suis convaincu que le gouvernement continuera à vouloir les faire valoir. Cependant c'est une question de technologie, qu'il s'agisse de la construction de brise-glace ou des coûts à payer pour remédier aux causes auxquelles est attribuable le naufrage tragique de la plate-forme de forage au large de la côte est. Il reste encore à mettre au point la technologie qui nous assurera des approvisionnements sûrs. L'autosuffisance énergétique au Canada est maintenant gravement compromise.

Nous avons parlé de mégaprojets, de mégavisions, et peut-être de microcervelles. Tous ces projets à grande échelle ont un important dénominateur commun pour les Canadiens. Bien qu'il s'agisse de vastes projets, ils ont des répercussions sur les Canadiens et les emplois. Cent mille personnes sont touchées par la perte des débouchés qui se rattachaient à ces mégaprojets. Ce ne sont pas des visages anonymes. Ce sont notamment des étudiants voulant faire carrière en tant qu'ingénieurs ou techniciens—contrôleurs spécialement formés pour travailler dans ces projets énergétiques. Je pense aussi aux ouvriers du bâtiment et à tous les gens des corps de métier dont les compétences sont nécessaires dans des projets comme celui-là. Je songe aux travailleurs des usines disséminées dans tout l'Ontario, qu'elles produisent des valves ou de l'acier, comme c'est le cas dans la circonscription du député de Lincoln (M. Mackasey). Il y aurait eu des emplois pour un nombre incalculable de Canadiens. D'après les prévisions, on s'attendait à un nombre d'emplois pouvant atteindre 250,000. J'ignore quel serait le nombre total de débouchés mais si nous n'amorçons pas ces projets et si nous n'appliquons pas un programme à long terme, non seulement nous aurons perdu les investissements et tout espoir d'autarcie énergétique mais les Canadiens ne pourront plus être productifs dans leur propre pays. Cette perte, même le Nouveau parti démocratique peut la comprendre, en évaluer la portée et la déplorer.

Le type de planification du gouvernement vient d'engendrer une autre perte avec l'usine d'extraction des sables bitumineux. Un député a signalé diverses situations dans le monde. Il a parlé de schistes bitumineux aux États-Unis et de certains projets en France. Les Mexicains s'apprêteraient à développer une industrie nucléaire. Il ne s'agit pas de savoir si nous pourrons vendre un autre réacteur Candu au Mexique, bien que nous comptions là-dessus; il s'agit plutôt du degré de confiance de l'industrie canadienne. Nous devons pouvoir prendre le pouls du monde des affaires, savoir ce qu'on pense du gouvernement, si l'entreprise est prête à investir au Canada et si le risque ne lui paraît pas trop grand.

On ne pourrait avoir de signal plus puissant que la réaction du consortium intéressé au projet Alsands. Nous avons la preuve d'un manque de confiance de la part du monde des affaires. Celui-ci a perdu confiance dans la planification du gouvernement et dans les programmes qu'il envisage. Le gouvernement fait preuve d'indécision dans son programme de planification. Notre industrie nucléaire pourrait en pâtir parce qu'il y a 40,000 emplois en jeu.

Combien d'autres secteurs ou activités possibles sont maintenant en danger à cause du manque de confiance de l'entreprise privée? Comment les députés libéraux appuyant le gouvernement et sa politique peuvent-ils expliquer ce phénomène? Ils

parlent du vol des consommateurs par les compagnies pétrolières; alors, comment peuvent-ils expliquer que les investisseurs privés retirent des milliards de dollars du Canada à un rythme extraordinaire? Nous avons ainsi perdu une somme bien supérieure à 5 milliards de dollars en 1981 et ce, sans compter les investissements relatifs aux projets énergétiques et au secteur pétrolier. Cet argent n'a pas été investi chez nous, car les intéressés avaient perdu toute confiance. Il s'agit là d'un autre exemple montrant bien ce que pensent les gens dans le monde entier, c'est-à-dire que ce n'est pas le moment d'investir au Canada à l'heure actuelle à cause de l'attitude du gouvernement.

Puisque nous examinons nos pertes, il ne faut pas oublier celle de l'usine de traitement des sables bitumineux.

Nous ne pouvons laisser tomber ce sujet sans parler auparavant de la nécessité de redéfinir nos politiques si nous voulons éviter non seulement la perte d'un autre mégaprojet, mais également l'effritement continuel de la confiance des gens et la diminution régulière de l'activité économique dont nous avons tant besoin au Canada.

Je ne voudrais pas vous laisser sur une note négative. Il y a bien des choses que nous pourrions faire dans le secteur énergétique. Le lancement d'un petit projet à Cold Lake, qui a été proposé par le député d'Edmonton-Est, sauf erreur, n'est pas une mauvaise idée du tout. Je ne crois pas cependant que ce soit suffisant pour régler notre problème. Cela montrerait dans une certaine mesure ce dont nous sommes capables, mais ne nous permettrait pas de redonner à l'entreprise privée et aux Canadiens confiance en notre pays.

Nous avons eu droit au Programme énergétique national qu'on a fait suivre d'un budget et d'une réforme fiscale, le tout en une seule et même journée. Ces mesures ont confirmé aux Canadiens que le gouvernement ne souhaite pas encourager l'investissement. Il ne tient pas à ce que les Canadiens préparent leur avenir. Le gouvernement a supprimé bon nombre des options et des possibilités s'offrant aux Canadiens qui travaillent laborieusement en vue de se préparer un avenir. Or, il nous faut rétablir toutes ces choses. Tout d'abord, ce dont nous avons besoin, c'est d'un nouveau budget. Cela ne fait aucun doute. C'est même primordial en ce moment. Plusieurs autres initiatives importantes s'imposent aussi en même temps. Il nous faut des idées novatrices. La politique fiscale et monétaire recelle beaucoup d'exemples précis. Mais la présentation d'un nouveau budget constitue la première étape du nouveau processus dont nous devons nous doter.

Ensuite, il nous faut nous donner un nouveau ministre de l'Énergie. L'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se trouve aux États-Unis en ce moment. S'il reste un peu trop longtemps dans ce pays, il pourrait fort bien commencer à tout y chambarder, sur le plan énergétique, j'entends, comme il l'a fait chez nous. Mais je suis persuadé que les Américains ne le permettront pas. Toutefois, il ne me déplairait pas que nos voisins le gardent chez eux un peu plus longtemps, pour nous donner une chance de récupérer.

**Une voix:** Il devrait aller encore plus au Sud.

**M. Gurbin:** Peut-être que plus au Sud, il se sentirait un peu plus chez lui. Ensuite, il nous faut un nouveau ministre des Finances. Ce nouveau ministre des Finances devra être accompagné aussi de quelques nouveaux hauts fonctionnaires. Tout nouveau ministre des Finances se devra de sortir de l'ornière actuelle. De toute évidence, ce n'est pas la bonne voie pour nous. L'actuel ministre des Finances (M. MacEachen) suit cette ornière depuis assez longtemps déjà, mais nous avons déjà perdu une si grande partie de notre capacité de récupération que nous pourrions fort bien ne pas pouvoir retomber sur nos pieds si nous ne nous débarrassons pas de lui rapidement. Par conséquent, il faut limoger le ministre des Finances.

Enfin, la dernière personne dont il nous faut nous débarrasser est le premier ministre (M. Trudeau).

**M. Nielsen:** Shakespeare a déjà dit dans une de ses pièces que le poisson commence à pourrir par la tête.

• (0030)

**M. Gurbin:** En dépit des gestes que le premier ministre a posés dans sa volonté d'engendrer la confrontation et la zizanie, il est en train de réaliser l'union de tous les Canadiens par la haine qu'il provoque. Je suis sûr que si le premier ministre prenait enfin la décision de partir, tous les Canadiens l'appuieraient. Mais mieux vaudrait qu'il le fasse au plus tôt, car nous pourrions ainsi remettre le Canada dans la bonne voie au nom des Canadiens.

Je vous prie humblement, monsieur l'Orateur, d'user de votre influence pour que des élections soient déclenchées au plus tôt.

[*Français*]

**M. Alexandre Cyr (Gaspé):** Monsieur le président, je désire participer à ce débat ce soir, je dirais plutôt ce matin, et dire que je suis, moi, ici, peiné d'apprendre la suspension des travaux de construction de l'usine de pétrole synthétique Alsands. Toutefois, avant de parler de la motion présentée par l'honorable chef de l'opposition, je m'en voudrais de ne pas rendre un vibrant hommage à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pour le travail gigantesque, je dirais peut-être un travail de première classe, qu'il a accompli au cours des deux dernières années. Quoique l'honorable ministre reçoit des critiques, et je dirais depuis quelques jours de nombreuses critiques de l'opposition, il reste que les Canadiens et les Canadiennes sont reconnaissants de la politique énergétique qu'il a mis de l'avant au Canada, et tout particulièrement en ce qui a trait à la fixation des prix du pétrole. La suspension des travaux de construction de l'usine de pétrole Alsands ne met aucunement en danger la politique de l'énergie mise de l'avant par ce gouvernement, et les Canadiens continuent donc à jouir d'un avantage dans la mesure où le prix moyen du pétrole brut se situe à 75 p. 100 du prix mondial et que le pétrole classique ancien ne revient au consommateur qu'à 54 p. 100 du prix du pétrole mondial.

Monsieur le président, les Canadiens se posent la question suivante aujourd'hui: Allons-nous manquer d'approvisionnement à la suite de la suspension des travaux de construction de l'usine de pétrole synthétique Alsands? Je dis non, parce que, heureusement, le Canada a d'autres sources potentielles d'approvisionnement. Cette situation à propos d'Alsands est regrettable, mais nous devons maintenant nous concentrer sur les autres sources d'approvisionnement qui entraîneront des avantages économiques de plus en plus considérables pour les contribuables canadiens.

L'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclarait le 30 avril dernier, et je cite:

Les nouvelles perspectives dans le Nord et au large des côtes sont des plus encourageantes, et nous sommes toujours confiants d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance d'ici 1990. Nous appuyons l'exploration et la mise en valeur dans ces régions par nos mesures incitatives et notre politique de fixation des prix. L'exploration qui s'y poursuit sur une vaste échelle entraîne des commandes pour l'industrie canadienne maritime, celle de l'équipement pétrolier ainsi que pour les industries connexes. L'Alberta, en tant que foyer traditionnel de l'industrie pétrolière, en retirera des avantages importants, de la même façon qu'elle bénéficiera de l'exploitation en vue de la découverte de nouveau pétrole dans l'Ouest, laquelle est actuellement aussi attrayante que partout ailleurs dans le monde.

Et le ministre continue:

La coopération avec le gouvernement de l'Alberta continuera à être prioritaire, et on prendra des mesures pour y créer de l'activité industrielle de façon à compenser les travaux que devait y entreprendre Alsands.

Et encore le ministre a déclaré:

Depuis l'accord du 1er septembre sur les prix de l'énergie, les gouvernements avaient collaboré étroitement et l'offre finale qui a été faite au groupe Alsands était extrêmement généreuse.

L'honorable ministre d'État (Mines) et le ministre responsable de la condition féminine qui a parlé au début de ce débat a relaté le bilan de l'offre que les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont présenté conjointement aux sociétés du groupe Alsands.

Je ne peux pas revenir sur ces détails, toutefois je m'en voudrais de souligner qu'en dépit d'une offre très raisonnable et considérable du gouvernement les sociétés n'y trouvaient pas de rentabilité dans la conjoncture économique actuelle et c'est la situation qui se présente aussi chez nos voisins du sud. Tous les députés sont au courant du fait que la société Exxon a suspendu au cours de ces derniers jours un gigantesque projet d'exploitation de dépôt d'huile après avoir investi la somme de 400 millions de dollars.

Tel que le mentionnait l'honorable ministre, le défi financier était trop difficile à relever à l'heure actuelle dans le projet Alsands parce que les sociétés ont hésité à s'engager en partie parce qu'elles se sont rendu compte qu'il existait d'excellentes solutions de rechange, surtout dans les régions au large des côtes du Canada. Lorsque la situation économique mondiale se redressera, il y aura lieu de reconsidérer le projet Alsands et d'autres projets semblables, et cela peut-être d'ici un an, a déclaré l'honorable ministre. On pourra même procéder à leur mise en œuvre d'une façon moins coûteuse pour les contribuables canadiens.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, monsieur le président, je partage la déception des députés et de tous les Canadiens qui voyaient dans ce projet gigantesque beaucoup d'avantages économiques et surtout beaucoup de création d'emplois. Toutefois, nous savons tous qu'il y a des limites à ce que les Canadiens peuvent faire en sacrifices pour la réalisation d'un tel projet. Les risques sont trop élevés et les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont fait tout ce qui était possible pour la réalisation du projet Alsands. Les sociétés privées ne pouvaient pas assumer d'autres risques, et les gouvernements non plus. Et cela, monsieur le président, en raison de l'incertitude eu égard aux futurs prix mondiaux du pétrole et aux taux d'intérêt. Les participants du secteur privé ne se sont pas crus capables d'aller de l'avant, même dans ces conditions moins risquées à la suite des offres des gouvernements du Canada et de l'Alberta. Les Canadiens ne doivent pas perdre confiance dans l'exploration et la reprise du projet Alsands. En ces temps particulièrement difficiles pour l'économie mondiale, d'importants projets énergétiques sont remis à plus tard dans le monde, y compris chez nos voisins les États-Unis.

*Article 26 du Règlement*

J'ai parlé tout à l'heure du fameux projet Exxon. En effet, l'expérience nous apprend que les changements rapides de la conjoncture économique sont plutôt la règle que l'exception. Les circonstances économiques peuvent fort bien favoriser le projet Alsands plus tôt que nous pourrions y penser. Monsieur le président, un fait à noter, la consommation du pétrole a subi une baisse considérable au cours des dernières années au Canada. Et j'ai appris cet après-midi que le Canada a connu une baisse de 17 p. 100 en ce qui a trait à l'huile à chauffage et de 7 p. 100 relativement à l'huile brute, et cela durant 1980. Et de plus 200,000 propriétaires ont bénéficié du programme de remplacement de l'huile à chauffage à un autre combustible. Ce sont des faits qui méritent d'être portés à l'attention des Canadiens dans ce débat d'aujourd'hui. Malgré tout ce que peuvent dire les députés de l'opposition sur la politique énergétique du gouvernement, les Canadiens peuvent se vanter de payer pour l'essence un prix inférieur et de beaucoup à celui du prix mondial. Dans quelques provinces du Canada, le prix de l'essence au litre est de beaucoup plus élevé, et je donne comme exemple la province de Québec. Si le Québécois paie davantage pour l'essence, cela ne dépend pas de l'entente Canada-Alberta sur les prix payés aux producteurs, mais bien de la taxe provinciale imposée par le ministre des Finances dernièrement. Je vois que l'honorable député de Joliette (M. La Salle) me regarde lorsque je dis cela, mais tout à l'heure il aurait pu dire pourquoi le prix de l'essence au Québec est plus élevé que dans les autres provinces.

Toujours en vertu de l'entente Canada-Alberta, l'Est du Canada incluant le Québec y compris la Gaspésie pourra s'approvisionner de gaz naturel à un prix très raisonnable. Il est important de se rappeler ces initiatives de l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Encore une fois tout à l'heure l'honorable député de Joliette aurait pu mentionner cela dans son discours au lieu de demander la démission du très honorable premier ministre (M. Trudeau).

Monsieur le président, l'expansion des réseaux actuels de gazoducs ainsi que leur prolongement vers de nouvelles régions telles que la Gaspésie seront un stimulant pour le développement industriel. C'est un projet à long terme et nous estimons que de nouveaux emplois seront créés dans les régions économiquement faibles, grâce à l'arrivée du gazoduc. Je vois l'honorable député de Joliette qui dit oui et il sera là, mais il faudra quelques années. J'ai bien dit que c'est un projet à long terme.

Donc, sur cette note, monsieur le président, je dis que la politique énergétique qu'ont mise de l'avant l'honorable ministre et ce gouvernement mérite des louanges beaucoup plus que des critiques.

**M. Laniel:** Monsieur le président, sachant que les remarques de l'honorable député qui vont suivre mon intervention et même celles de l'honorable député de Joliette (M. La Salle) n'amèneront rien de neuf, je veux faire remarquer à cette Chambre que nous sommes encore le 4 mai. Même si on a voulu avancer la date au calendrier, je veux faire remarquer à ceux qui ont à s'en occuper que nous sommes encore hier à la même heure que les progressistes conservateurs ont commencé le débat; ils n'ont fait aucun progrès, monsieur le président.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, je vois bien que l'heure avance, parce que je pense bien que les idées de mon ami se sont endormies avec l'heure. Il est maintenant 1 heure moins un quart, le 5 mai, et tout ce

*Article 26 du Règlement*

que nous faisons, c'est simplement ajourner les travaux de la Chambre pour discuter d'une matière très importante. Si l'honorable député veut bien lire l'article 26 du Règlement, il verra que nous pouvons même siéger cet après-midi en discutant de cette motion, et nous ne serons pas à 8 heures hier soir.

**M. Laniel:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Lambert:** Pas du tout. Dans la même veine, l'honorable député peut me suivre et faire un discours lui-même.

• (0040)

[*Traduction*]

Le problème Alsands n'est qu'un symptôme des temps actuels. Il marque le point culminant d'une situation qui se prépare depuis plusieurs années.

Il y a bien des événements que mes collègues de l'Alberta et moi-même pourrions citer qui se sont produits depuis 18 mois, depuis la présentation du Programme énergétique national, cet instrument mal conçu d'un raid ignominieux d'un gouvernement fédéral insatiable sur les ressources pétrolières de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Depuis les premiers jours de l'application de ce programme, on a constaté une diminution des investissements; nous avons vu notamment le gouvernement manquer à sa parole envers Suncor en ce qui concerne le prix du brut synthétique; nous avons vu le gouvernement du Canada imposer des taxes à la tête du puits grâce à la redevance sur les ressources pétrolières et gazières. En outre, nous avons constaté que les grandes sociétés pétrolières ont vu fondre leurs bénéfices.

Bien sûr, ce fait ne préoccupe pas les députés du Nouveau parti démocratique, car, à leur avis, les grandes sociétés pétrolières ne devraient absolument pas réaliser de bénéfices. Ces députés ne se rendent pas compte des dépenses qu'il faut consacrer chaque année à des projets de recherche et de développement afin d'exploiter de nouvelles ressources. D'où viendra donc cet argent?

**M. Laniel:** Que fait-on à l'heure actuelle aux États-Unis?

**M. Lambert:** Le député qui vient d'intervenir a étalé son ignorance manifeste et révélé l'attitude des députés des provinces centrales du Canada à l'égard de l'industrie pétrolière. Que fait-on aux États-Unis? Ce sont les entreprises canadiennes de forage qui sont aux États-Unis. Il y a 260 installations de forage, de procédé tant sismique que traditionnel, qui sont passées au sud de la frontière. Je puis citer les chiffres de l'Association canadienne des foreurs de puits de pétrole quant au nombre des installations de forage en opération dans l'ouest du Canada. On en compte environ 440 seulement, dont quelque 70 sont inactives.

C'est beaucoup plus que pour n'importe quelle année antérieure. Neuf des 35 entreprises de matériel lourd de notre région ont fait faillite au cours des derniers mois. Dans ma circonscription, j'en ai vu s'effondrer trois anciennes depuis novembre. L'une des plus grosses entreprises de l'ouest du Canada est censée être fortement ébranlée. J'espère qu'il n'en est rien et que l'on avait raison d'opposer un démenti, mais c'est ce que j'ai entendu dire.

C'est toutefois symptomatique des problèmes actuels. Mes collègues d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), d'Edmonton-Nord (M. Paproski) et d'Edmonton-Est (M. Yurko) confirmeront que dans tous les quartiers industriels de notre ville où se trouvent des entreprises de fournitures et de services pour l'industrie pétrolière, c'est une pitié de voir le nombre d'établissements qui sont fermés provisoirement ou pour tout de bon. C'est un triste rappel de l'état actuel de l'économie.

Nous avons vu sombrer de petites entreprises canadiennes. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Lapointe) s'inquiète-t-il des ravages dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est coupable chez les fournisseurs de l'industrie pétrolière de tout l'ouest du Canada? Pas du tout. C'est de cela que le gouvernement devrait se préoccuper. Les sociétés comme Exxon, Gulf, Texaco, ou Shell ne sont pas les plus secouées. Elles sont assez puissantes pour s'en tirer. C'est ce qu'apportent les coupures les surtaxes ou le pillage d'une industrie. Il n'y a plus de rentrées de fonds. Alors viennent les difficultés. Même une compagnie sous contrôle du gouvernement canadien, la Panarctic, a dû renoncer à acquérir deux plates-formes de forage. D'un seul coup, 750 travailleurs se sont retrouvés dans la rue à Edmonton.

• (0050)

Le député ne sait pas que l'Alberta, en particulier Edmonton, vient en tête, au Canada, pour la construction de plates-formes de forage que nous vendons jusqu'en Australie. Elles servent à l'exploitation pétrolière dans la mer du Nord. Elles sont destinées à l'exportation. Nos travailleurs et travailleuses ont commencé à développer leurs compétences dans ce domaine dès que la demande de pétrole s'est accélérée en 1947. Aucun soudeur canadien n'avait encore vu, à cette époque, un conduit de pétrole. Grâce à l'ardeur des Canadiens venus en Alberta travailler pour des américains qui possédaient le savoir-faire et le capital, cette industrie a pu se développer au Canada. En l'espace de deux ans, le gouvernement canadien l'a démolie. Pourquoi? A cause de sa cupidité.

Ralph Hedlin a écrit un article très intéressant paru dans l'édition du 3 mai de l'*Alberta Report*, à la page 16. Voici deux paragraphes de cet article:

«Il y a environ un an, un journal d'Ottawa a publié le texte d'une entrevue avec le premier ministre, M. Pierre Trudeau. D'après M. Trudeau, il y a plusieurs façons d'accéder à l'autonomie pétrolière. La collaboration de l'Alberta n'est pas nécessaire. Il était en pleine euphorie et le problème de l'approvisionnement pétrolier lui semblait simple à résoudre.

«M. Trudeau a déclaré que, s'il le fallait, il se passerait de l'Alberta et du premier ministre Lougheed pour rendre le Canada autosuffisant. Il a dit qu'il n'aurait pas besoin d'avoir recours à ses pouvoirs déclaratoires ni de se plier aux exigences de cette province de l'Ouest pour que le pays arrive à produire suffisamment de pétrole pour satisfaire tous ses besoins énergétiques.

«M. Trudeau prétend qu'il a le choix. D'après lui, ce serait très difficile si c'était la seule possibilité. Il en existe heureusement une autre. Il y a Hibernia, il y a la mer de Beaufort, il y a les îles de l'Arctique.»

«D'après ce scénario, il n'était pas nécessaire d'augmenter la production albertaine. Le premier ministre avait plusieurs cordes à son arc énergétique. Grâce au pétrole de la mer de Beaufort, des îles de l'Arctique, d'Hibernia, il ne jugeait pas la collaboration de l'Alberta indispensable; il serait facile de trouver du pétrole. Un an plus tard, les possibilités apparaissent avec plus de précision dans ce scénario du premier ministre. Les îles de l'Arctique sont encore prometteuses pour ceux qui peuvent attendre deux décennies. Le gisement de la mer de Beaufort est probablement rentable mais il faut résoudre un véritable casse-tête sur le plan réglementaire avant de pouvoir procéder aux premières livraisons. Il faut manifestement et inévitablement tenir compte de l'Alberta ainsi que des gisements sous-marins situés au large de la côte est.»

Il est ensuite question de la lutte qui a opposé le premier ministre au premier ministre Peckford et aux habitants de Terre-Neuve. Mais les choses ne se passeront pas comme le souhaite le premier ministre. Ainsi, on en revient à l'Alberta, mais seulement tardivement. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de concert avec l'Alberta, fait une offre à Alsands à minuit moins une. Cette offre a été faite à la toute dernière minute, alors qu'elle aurait dû l'être bien plus tôt.

**M. Laniel:** A cause de qui?

**M. Lambert:** A cause de l'intransigeance du gouvernement fédéral. J'ajoute que cette offre comporte des concessions considérables en vertu de la loi sur l'imposition des revenus pétroliers et gaziers, par rapport au dernier budget. Ce sont ces choses qui sont à l'origine de nos difficultés. Cela a commencé à l'époque de John Turner et quand Donald Macdonald était ministre de l'Énergie. Ce sont eux qui ont déterminé la part des recettes du secteur pétrolier qui reviendrait au gouvernement du Canada quand le cartel de l'OPEP a été constitué. Ce sont eux qui ont établi la taxe punitive sur l'exportation du gaz. Ce sont eux qui ont créé cette subvention ridicule qui coûte aux Canadiens des milliards de dollars chaque année et que nous payons sous forme d'une taxe à l'exportation, prélevée à même les revenus du secteur pétrolier et puisée dans la poche des habitants de l'Alberta et de la Saskatchewan. C'était une taxe que payaient également tous les autres Canadiens.

Progressivement, des taxes sont venues s'ajouter au prix du carburant. Les Canadiens devaient payer ces taxes pour encourager la population du Canada central à consommer encore plus de pétrole et de gaz. Et la situation a culminé avec la performance du parti libéral aux élections de 1980 au sujet de la taxe d'accise sur l'essence.

**Une voix:** Un seul libéral de l'Ouest à la Chambre!

**M. Lambert:** Voilà la mesure de l'intérêt que les libéraux portent à l'Ouest. Heureusement, il y a ici mon bon ami de Valleyfield. En dehors de lui, aucun libéral ne s'intéresse à ce qui se passe dans l'Ouest. Et l'Ouest a répudié le parti libéral. Il l'a répudié aux élections fédérales, aux élections provinciales et j'ai l'impression que le premier ministre et plusieurs des membres de son cabinet auraient presque besoin d'un visa sur leur passeport pour se rendre dans les provinces de l'Ouest. Voilà à quel point on les apprécie là-bas.

Il y a 18 mois environ, certains députés ministériels étaient très fiers d'être jumelés avec des circonscriptions de l'Ouest du Canada. Maintenant, ils n'oseraient même s'y montrer. Ils étaient pourtant censés s'informer de l'opinion des gens. Ils ne les ont pas écoutés. Ils refusent de tendre l'oreille à l'Ouest du Canada.

Je pourrais citer des milliers de données statistiques à propos de localités comme Brooks, Lloydminster, Drayton, Fort McMurray ou Grande Prairie. Quiconque visite ces localités constate une épidémie de chômage. Les camionneurs doivent vendre leurs camions aux enchères pour le quart de leur valeur, parce qu'ils n'ont pas les moyens d'acquitter le montant des permis et de régler les lourdes mensualités. Un gros camion coûte peut-être $150,000 ou $180,000. Essayez donc de le financer lorsqu'il n'y a presque pas de travail. Dans les villes, les entreprises de service, les restaurants, les traiteurs et d'autres ont des problèmes. Le député de Valleyfield et certains de ses collègues nous disent de venir voir certaines de leurs villes dont l'industrie repose sur la chaussure ou les meubles. Nous n'avons jamais refusé d'aller les voir. Nous savons qu'elles connaissent des problèmes. Cependant, ce qu'il refuse de comprendre, c'est que c'est la politique du gouvernement qui a mis délibérément ces villes dans cette situation. Et les députés d'en face se demandent ce qui justifie ce sentiment de désaffection, pourquoi les gens s'inquiètent et pourquoi aujourd'hui, le chef de mon parti a insisté pour demander l'ajournement de la Chambre afin de discuter de cette question. Je souhaite que les députés d'en face participent au débat et écoutent.

• (0100)

**M. Nielsen:** Ils sont tous partis.

**M. Lambert:** Non, ils nous regardent d'un air insolent sans rien dire. Ils s'en moquent complètement.

**M. Prud'homme:** C'est votre jour.

**M. Lambert:** C'est pourquoi certains de mes collègues sont mécontents. Si les députés prenaient la peine de venir écouter, nous pourrions mener un dialogue très valable. Cela m'intéresserait de les entendre parler des problèmes que connaissent leur industrie du meuble, de la chaussure ou du textile. Nous les écoutons. Ils ne s'en rendent pas compte, mais nous entendons ce qu'ils nous disent.

**M. Laniel:** Vous soutenez les importations de textile et de chaussures.

**M. Lambert:** Le député devine mes pensées. Il ne m'en a jamais parlé, il ne sait pas ce que j'en pense. Nous n'avons jamais parlé de ces questions. Il dit n'importe quoi, malgré tout le respect que je lui dois en raison de notre amitié.

**M. Laniel:** Vous importez des Ladas.

**M. Lambert:** Je roule dans une voiture canadienne.

**M. Laniel:** J'espère aller à Dieppe.

**M. Lambert:** Je montrerai au député de bonnes façons d'aller à Dieppe, en passant directement par la plage. Il est regrettable qu'au cours du débat. . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Laniel:** Monsieur l'Orateur, malgré tout le respect que je vous dois, je crois que nous devrions accorder cinq minutes supplémentaires au député.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

**M. Laniel:** Je parle au nom de mon parti.

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je ne poursuivrai pas plus de deux minutes; sinon je risquerais d'accorder trop d'importance et de valeur à ces interruptions.

**M. Prud'homme:** Il est bon d'être amis.

**M. Lambert:** Que faut-il faire? Le secteur du pétrole classique est plus que satisfait des propositions présentées par le premier ministre Lougheed qui prévoit une suppression des redevances et une augmentation de certains stimulants.

A ce propos, je voudrais signaler le mensonge que dit le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) quand il affirme que les stimulants payés aux sociétés pétrolières du fait de leur activité sont de l'argent que paie le gouvernement du Canada. Cela n'a aucun sens, c'est totalement fallacieux.

*Article 26 du Règlement*

En l'absence d'activités, il n'y aurait pas d'allocations. Il n'y aurait jamais d'argent gagné, de sorte que les stimulants ne coûtent pas un traître sou au gouvernement du Canada puisqu'au départ il n'y aurait pas eu de travail. Le programme que le premier ministre de l'Alberta a présenté il y a deux ou trois semaines offre une certaine aide. Il rétablit une certaine confiance. Le gouvernement ne sait pas de toute façon ce que cela veut dire inspirer confiance au secteur pétrolier. Il se l'est déjà mis à dos en publiant son Livre blanc sur la fiscalité. Il aura fallu trois ans après le dépôt du rapport Benson pour que les choses reviennent à la normale. Cette fois, il va falloir du temps pour sortir le secteur pétrolier de cette situation. Malheureusement, plusieurs sociétés auront fait faillite entretemps. Le temps joue contre eux et on ne peut simplement s'armer de patience.

Cela aurait été formidable si le projet Alsands avait vu le jour, mais nous avons droit aujourd'hui aux résultats des efforts d'un gouvernement qui ne savait pas ce qu'il faisait. Il a sabordé un secteur à cause de son désir insatiable d'argent et de pouvoirs dans son effort pour nationaliser le secteur pétrolier, car le terme canadianisation ne veut rien dire d'autre.

J'espère que nos vis-à-vis vont lire certains ouvrages et je suis disposé à leur fournir des analyses de la situation intelligentes et fondées sur des faits dans le secteur pétrolier en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Que ceux qui sont pleins de bonne volonté et qui font preuve d'intelligence les lisent et ils comprendront. Nous aurons alors accompli notre devoir en faisant comprendre au gouvernement qu'il est dans l'erreur et que notre pays s'est mis lui-même dans le pétrin.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Approvisionnements et Services ont eu recours à un vieux truc d'avocat, la confession et la dérobade. Le député de Lincoln (M. Mackasey) a aussi utilisé ce procédé. Bien sûr, nous disent-ils, mais voyez ce qui se passe ailleurs. Nous ne sommes pas différents des autres. C'est une bien minable façon de s'en tirer. Voyons plutôt ce que nous pourrions faire. Faisons confiance à la proposition de Peter Lougheed et que le gouvernement du Canada s'engage dans un programme semblable. A ce moment-là, nous aurons foi en lui, mais d'ici là il ne pourra nous convaincre de sa bonne foi ni de ses préoccupations à l'égard de l'ouest du Canada.

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Prud'homme:** Je vais rester pour écouter mon bon ami!

**M. Darling:** Il me fait grand plaisir de voir que le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) est ici.

C'est pour moi un privilège que de pouvoir participer au débat ce soir, surtout de le faire si tôt. Il n'y a pas si longtemps, un débat semblable avait duré toute la nuit et s'était poursuivi dans la matinée. Je crois que j'avais pris la parole à cette occasion à 6 h 50 le matin, de sorte que je remercie mes collègues de me laisser prendre la parole un peu plus tôt aujourd'hui.

**M. Kempling:** Vous avez pris de l'importance.

**M. McDermid:** C'est parce que nous vous avons en haute estime.

**M. Darling:** Mon collègue dit que c'est parce que mes collègues m'ont en haute estime. Je me demande s'il est sincère.

**M. McDermid:** Jamais de la vie!

**M. Darling:** C'est en 1980, il y a un peu plus d'un an, que le gouvernement a dévoilé son Programme énergétique national. Au début du document qui exposait la stratégie du gouvernement, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a signé une introduction qu'il avait intitulée: «Une politique énergétique pour tous les Canadiens». Comme un élément important du programme est tombé à l'eau dernièrement, il est tout à fait opportun de rappeler certaines des déclarations catégoriques et pleines d'assurance du ministre à l'égard de ce projet grandiose. Je cite:

● (0110)

> Voici un ensemble de décisions nationales prises par le gouvernement du Canada.
>
> Ces décisions ont trait à l'énergie. Elles influeront sur presque tous les domaines d'activité au Canada, le sort de tous les citoyens et la structure économique, environnementale et sociale de la nation au cours des années à venir.
>
> Elles ont d'importantes répercussions positives pour la fédération elle-même.

Comme ces paroles sont devenues prophétiques, d'une façon que le gouvernement n'avait cependant pas prévue.

A cause de ces «décisions nationales prises par le gouvernement du Canada», les Canadiens ont essuyé de cruels revers. La structure socio-économique du pays vient de subir un coup accablant, pour le moment et les années à venir. Avec l'échec d'Alsands, le problème très sérieux de la désaffection de l'Ouest ne fera qu'empirer et aura des conséquences graves et désastreuses pour notre fédération.

Dans son entrée en matière pleine de fatuité, l'honorable ministre a dit ce qui suit:

> Nous n'avons de leçon à recevoir de personne et, à bien des égards, nous sommes à l'avant-garde mondiale en ce qui concerne les techniques et l'organisation requises pour l'exploration et la mise en valeur de ressources énergétiques primaires.

Le gouvernement a déclaré qu'il n'avait de leçon à recevoir de personne. Maintenant que ses réalisations dans le domaine énergétique ne valent guère mieux que dans le domaine économique, je conviens volontiers que le gouvernement actuel est unique, unique dans le sens péjoratif, unique au sens donné par le dictionnaire qui veut dire sans égal, unique, car aucun autre gouvernement du monde à l'heure actuelle n'a réussi un tel gâchis, compte tenu des ressources et du potentiel du pays. A cet égard, il est vraiment sans égal.

Selon le gouvernement, la compétence du Canada est reconnue dans le monde entier et elle va lui permettre de voler au secous de nations moins bien nanties. Compte tenu des problèmes énormes qui sont liés à la politique gouvernementale de fixation des prix et, maintenant, à l'écroulement du projet Alsands, nous allons faire valoir notre expertise, mais pas de la façon prévue. La plupart des experts canadiens en matière d'énergie ont déjà quitté le pays et les autres suivent leur exemple, semaine après semaine.

Pour en revenir à la note d'introduction que le ministre a écrite en tête du Programme énergétique national, voici le premier des trois principes d'action fédérale:

Il faut instaurer des conditions permettant aux Canadiens de prendre en main leur avenir énergétique grâce à la sécurité des approvisionnements et à l'indépendance vis-à-vis du marché mondial du pétrole.

Tout le monde sait très bien que lorsque le gouvernement actuel met la main sur quelque chose, il a l'habitude de faire mourir sa victime par asphyxie graduelle.

Pour situer ce qui s'est passé dans une certaine perspective, je passerai brièvement des observations faites en 1980 par le ministre à un article publié aujourd'hui par le *Sun* de Toronto. Laura Sabia, une journaliste remarquable . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Darling:** Oui, c'est absolument exact. Avec un peu plus de chance, elle aurait pu siéger ici même à la Chambre et participer au présent débat. Nous espérons la voir ici après les prochaines élections fédérales.

**Des voix:** Bravo!

**M. Darling:** Voici ce que Laura Sabia déclare:

On se souviendra longtemps du vendredi 30 avril comme du vendredi fatidique. C'est le jour où le mégaprojet Alsands de 13 milliards et demi a été sabordé. A vau-l'eau sont allés 50,000 emplois éventuels, sans compter les retombées pour les industries de l'acier, de la construction et de la fabrication et l'infusion de 450 milliards dans l'économie. Perdu, notre espoir d'autosuffisance pétrolière en 1990.

Il n'y a pas qu'Alsands qui soit tombé à l'eau, mais le gazoduc de l'Alaska a été retardé de deux ans par les sociétés pétrolières et il pourrait ne jamais être construit. Deux coups durs dans la même journée, grâce à la direction désastreuse de Pierre Trudeau, à l'arrogant Programme énergétique national de Marc Lalonde et au budget catastrophique d'Allan MacEachen . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je rappelle au député qu'il doit désigner les députés par leur circonscription et non par leur nom. A l'ordre, je vous prie.

**M. Darling:** Votre Honneur doit tenir compte du fait que je citais textuellement un éditorial du *Sun* de Toronto.

Monsieur l'Orateur, je crois que ces trois membres du gouvernement pourraient passer à l'histoire sous le nom du «trio de la démolition». Il n'y a aucun doute sur ce point. J'ai entendu aujourd'hui l'histoire qui circule au Parlement et selon laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) aurait discuté avec le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), le croira-t-on, de l'aide à fournir à l'Argentine et qu'ils auraient tous deux décidé d'envoyer dans ce pays les rois du rouleau-compresseur, Trudeau, MacEachen et Lalonde. S'ils n'arrivent pas à raser l'Argentine, c'est que rien ne le pourra.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Darling:** La chroniqueuse ajoute que le gouvernement fédéral a perdu toute crédibilité et est incapable de gouverner. Je voudrais à ce sujet vous lire un passage intéressant:

Il est incapable de gouverner. Il a menti et déçu ses électeurs. Il nous a promis de l'essence à bon marché et nous a vendu la plus chère qui soit sur le continent nord-américain. Il nous a promis le projet Alsands et le pipeline de l'Alaska et les a sabotés en suivant une politique stupide et en affichant une arrogance dépassant toute mesure.

Cette arrogance dont parle la journaliste est l'une des caractéristiques du gouvernement actuel et m'amène à revenir au deuxième précepte suivi par le gouvernement fédéral dans son Programme énergétique national. Selon ce principe, un programme de ce genre doit fournir aux Canadiens, à tous les Canadiens, l'occasion réelle de participer à l'industrie énergétique en général et à l'industrie pétrolière en particulier, et de partager les retombées de l'expansion de l'industrie.

En promettant, dans le cadre de son Programme énergétique national, que les Canadiens bénéficieront de la prospérité, le gouvernement fédéral a créé une situation où nos concitoyens renoncent au peu de richesses qu'il leur reste. Pour les Canadiens, la participation à l'industrie énergétique s'est traduite par une augmentation des prix de l'essence et du mazout. Elle a fait que le gouvernement touchait plus des deux tiers du prix de l'énergie sous forme de taxes.

Permettez-moi de rappeler de nouveau à la Chambre qu'en décembre 1979, lorsque le gouvernement Clark a été défait sur la question de la taxe sur l'essence de 18c., le chef de l'opposition d'alors, notre premier ministre actuel a parcouru tout le pays pour dire que cette taxe était inqualifiable. Il a même promis que si son gouvernement était réélu, il établirait un plafond de 14c. le gallon pour cette taxe. Nous savons ce qui est arrivé par la suite. Nous payons à l'heure actuelle plus de $2 le gallon. Je suis persuadé que les électeurs du Canada aimeraient avoir la possibilité d'y repenser et de voter de nouveau.

La participation prônée par le gouvernement comme je l'ai dit précédemment signifie l'achat de Petro-Canada avec les recettes fiscales; à quatre ou cinq fois le prix du marché, et le versement d'autres recettes fiscales pour sceller le marché.

Passons maintenant au troisième grand thème à la base du Programme énergétique du gouvernement, programme qui, soit dit en passant, est en train de s'effondrer. Le ministre a déclaré en 1980:

Il doit prévoir un régime d'établissement des prix pétroliers et de partage des recettes qui tienne compte de la nécessité d'être juste envers tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

Un peu plus d'un an plus tard, la réalité est toute autre, et il y a de quoi se décourager. Pour le gouvernement, être juste consiste à imposer une série de taxes et de redevances spéciales ainsi que des augmentations de prix, qui touchent tous les Canadiens quels que soient leur région ou leur activité. A ce propos, le mode de vie est souvent plus important que l'endroit où on vit. Ceux qui sont le moins en mesure de se payer ce genre particulier d'équité sont ceux qui paient une plus forte proportion de leur revenu en impôts pour le soutenir.

• (0120)

A propos d'équité, cela me rappelle une histoire que j'ai déjà racontée, je crois. Un petit garçon vient d'aller à l'école pour la première fois. Il revient à la maison la mine bien sombre. A son père qui lui demande ce qui ne va pas, il répond: «Je n'aime pas l'institutrice, elle est méchante». «Comment, méchante», lui demande son père. Le visage du petit garçon s'éclaire et il répond en souriant: «Elle est méchante, mais impartiale: elle est méchante pour tout le monde». Je pourrais dire que le gouvernement est méchant, mais impartial, puisqu'il est méchant avec tout le monde.

En 1980, le gouvernement décrivait son Programme énergétique national comme un instrument permettant une exploitation plus efficace de l'énergie pour les Canadiens, par les Canadiens. Ce devait être un instrument permettant de prendre des mesures audacieuses, décisives, non un recueil de lieux communs; un instrument permettant de mettre en œuvre des programmes pratiques, non pas seulement un ensemble d'idées; un instrument permettant de prendre des mesures rapides et concrètes pour résoudre les problèmes, non une collection de vœux pieux.

*Article 26 du Règlement*

En 1980, le gouvernement disait que son programme s'articulait autour des principes de sécurité, de possibilité réelle de participer et d'équité. C'était là de bien belles paroles qui ont sans doute enthousiasmé tout le monde. En 1982, le Programme énergétique national du gouvernement est synonyme d'insécurité, de possibilités perdues et d'injustice. En quelques mois à peine, le gouvernement a laissé tomber la torche de l'autosuffisance énergétique qu'il brandissait si haut et si fièrement, et les Canadiens se sont retrouvés avec des brûlures au troisième degré.

Lorsque le gouvernement a dit que, grâce à sa politique énergétique nationale, il allait enflammer le pays, ce n'était pas seulement une métaphore. Contrairement au légendaire Phénix, l'économie canadienne pourrait bien ne pas renaître des cendres de ce dernier fiasco gouvernemental.

Dans sa panique et sa hâte de détourner l'attention de la catastrophe d'Alsands et en plus de minimiser les conséquences de l'abandon de ce mégaprojet, le gouvernement a laissé entendre qu'il lancerait d'autres projets avec l'argent et les concessions offertes dans la tentative de sauvetage tardive du projet Alsands. La réaction de l'industrie pétrolière a été plutôt froide, et c'est peu dire. Un porte-parole de la société Esso, au projet de Cold Lake, en Alberta, aurait dit que le climat économique en général défavorable, allié à la chute importante des revenus de l'industrie pétrolière à cause du Programme énergétique national, rend difficile, sinon impossible, à cette société la perspective de ressusciter le projet de Cold Lake. Il ne faut pas s'étonner de la réaction du secteur énergétique: chat échaudé craint l'eau froide!

Après avoir réduit à néant l'infrastructure économique d'une province, le gouvernement a reporté son attention et son regard maléfique sur l'infrastructure d'autres provinces, cette fois dans l'Est. Voilà ce que le gouvernement veut dire lorsqu'il affirme vouloir traiter équitablement tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

Notre souverain philosophe, qui vit manifestement dans les nuages, a consacré la majeure partie de son énergie au rapatriement de la constitution et à la charte des droits. Nous sommes maintenant maîtres chez nous, proclame-t-il tout en pirouettant d'aise. Il se fiche bien que la maison soit lourdement hypothéquée, qu'il n'y ait presque rien à manger sur la table, que les voisins soient en colère, que les dispositifs de sécurité soient désuets et que les fondations s'écroulent. Devant une autre tempête, une autre crise, il ne réagit que par un haussement d'épaules. Le mépris du gouvernement actuel pour les contribuables semble illimité. On ne devrait pas permettre au chef du gouvernement, qui s'est composé d'une bande de voleurs à la tire arrogants, de continuer à nous tenir en haleine avec ses projets de retraite. Il faudrait l'obliger à prendre sa retraite et forcer les membres de son cabinet à le suivre. Il est temps de mettre ces gredins à la porte.

**Des voix:** Bravo!

**M. Darling:** Je reconnais qu'il y a de bons députés de l'autre côté, mais je parle de ceux qui nous ont entraînés dans ce pétrin. L'ennui, c'est que les bons doivent suivre les mauvais. Ils n'ont pas le choix.

**M. Prud'homme:** Merci!

**M. Darling:** L'abandon du projet Alsands n'est qu'un des nombreux malheurs qui frappent le pays depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Le pays ne peut pas supporter davantage.

Le ministre d'État (Mines) (M^me^ Erola) qui a ouvert le débat dans les rangs ministériels a dit que la demande de pétrole n'est pas aussi forte à l'heure actuelle en raison de la diminution de 7 p. 100 de la consommation grâce aux efforts d'économie, à l'isolation et à d'autres facteurs. Elle a partiellement raison mais si la consommation de fuel domestique a diminué, c'est aussi parce qu'il coûte horriblement cher. Nous savons tous qu'il y a encombrement sur le marché pétrolier et que le prix baisse. Le prix a diminué considérablement chez nos voisins du Sud. Dans certains États de l'Ouest, l'essence se vend moins de $1 le gallon alors qu'ici, elle coûte $2 et le prix augmente encore.

Il n'y a pas de quoi se réjouir. Il n'y a pas plus d'une semaine, la Chambre a adopté en deuxième lecture un projet de loi donnant au gouvernement le pouvoir d'augmenter le prix de l'essence et du fuel domestique de 58c. le gallon, s'il le veut.

**M. Nielsen:** Sans l'approbation du Parlement!

**M. Darling:** Je suppose que le gouvernement arrivera à ses fins à l'étape de la troisième lecture. Les Canadiens n'ont pas de quoi s'en réjouir non plus. Je vous assure que cela nous incitera beaucoup à économiser davantage le pétrole.

Il est connu que les gagne-petit ont baissé leur thermostat parce qu'ils n'ont pas les moyens de se chauffer. Ils portent sans doute des tricots et des chaussons de laine pour économiser le chauffage sans se rendre malades.

Nous pourrions tout aussi bien parler aux murs. Le gouvernement n'a pas le courage de laisser les Canadiens décider. Son mandat doit durer encore deux ans et nous savons bien qu'il ne se produira pas grand-chose pendant cette période.

Trois circonscriptions fédérales n'ont pas de député présentement, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement ne veut pas en appeler au peuple dans le cadre d'élections générales, il pourrait au moins convoquer trois élections partielles dans un proche avenir et mettre ainsi à l'épreuve sa popularité. Nous entendons constamment le ministre se vanter d'avoir la population derrière lui. Elle est très loin derrière lui, monsieur l'Orateur, et elle ne va pas se rapprocher! Ces trois circonscriptions, Leeds-Grenville, Timiskaming et Broadview-Greenwood, n'ont pas de député . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je regrette d'interrompre le député . . .

**Une voix:** Poursuivez.

**M. Prud'homme:** Laissez-le faire.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre consent-elle unanimement à laisser poursuivre le député?

**Des voix:** D'accord.

**M. Laniel:** Pourquoi le député ne parle-t-il pas des sables bitumineux? Il n'a rien dit à ce sujet.

**M. Darling:** Le député devrait lire mes propos. J'ai certainement parlé des sables bitumineux ou de ce qui n'a pas été fait à cet égard.

**M. Blenkarn:** Répétez-le lui, Stan. Ne laissez pas passer cela.

**M. Darling:** Nous connaissons bien les sables bitumineux. Je ne suis pas expert en la matière, mais je suis conscient des torts causés. Un grand nombre de mes collègues de l'Alberta qui s'y connaissent ont donné des chiffres montrant ce que le gouvernement a fait à cet égard.

**M. McKinnon:** Vous êtes allé sur place, Stan.

• (0130)

**M. Darling:** Oui, je suis allé sur place à deux ou trois reprises et j'ai été absolument sidéré de voir comment on procède. L'abandon de ce projet est certainement catastrophique. C'est de la faute du gouvernement. C'est parce qu'il n'a pas cessé d'atermoyer. Si ce marché avait été conclu il y a deux ans, les sociétés pétrolières auraient sauté sur l'occasion, mais on ne l'a pas fait. Le gouvernement ne cesse d'atermoyer, c'est sa grande spécialité. L'ancien ministre de la Défense nationale peut certainement en témoigner. J'ai fait partie pendant un certain nombre d'années du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. J'en ai parlé au cours du débat de jeudi soir et j'ai dit qu'à cause de toutes les tergiversations du gouvernement, les forces armées canadiennes n'avaient jamais été aussi mal équipées. On nous avait promis six frégates, il y a huit ans environ, mais où sont-elles? Toujours sur les planches à dessin. L'ancien ministre dira, j'en suis sûr, qu'elles ne seront pas mises à l'eau avant 1988 et probablement 1989. Au départ, elles devaient coûter environ 1.4 milliard de dollars. On parle maintenant de quatre milliards et quel chiffre atteindrons-nous d'ici 1988? Probablement sept milliards. Cela montre une fois de plus que le gouvernement gaspille son argent et ne fait pas ce qu'il devrait faire, quand il le faudrait.

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole sur cette motion. Je félicite la présidence d'avoir permis ce débat. Il est important pour la bonne et simple raison que la stratégie économique du gouvernement repose sur ces mégaprojets énergétiques qui, selon le gouvernement, devaient relancer l'économie. Cet élan est indispensable puisque nous avons près de deux millions de chômeurs si l'on comptabilise ceux de nos concitoyens qui ont cessé de chercher du travail après avoir fait la triste constatation qu'il n'y en a pas. Tout s'est envolé en fumée. Nous avons désormais le taux de chômage le plus élevé depuis la dépression, et l'inflation continue à augmenter.

Monsieur l'Orateur, c'est un phénomène qui est nouveau pour les économies industrialisées. Traditionnellement, lorsque le chômage augmentait, l'inflation baissait. Mais maintenant nous avons les deux maux en même temps. Les taux d'intérêt élevés se répercutent sur le Canadien moyen, les chefs de petite entreprise, et ces taux ont d'ailleurs contribué à la ruine de ces mégaprojets. Le gouvernement pratique une politique de faillite économique qui a engendré un chômage élevé sans qu'aucun allègement soit prévisible. Non seulement la stratégie économique de ce gouvernement s'appuyait sur la réalisation des mégaprojets énergétiques, mais il en était de même de la politique économique du dernier gouvernement. En fait, la remarque fameuse ou tristement célèbre du ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) préconisant d'accepter un sacrifice à court terme pour obtenir des résultats durables était simplement une déclaration concernant la mise en valeur des ressources énergétiques. On voulait nous faire parvenir à la prospérité en alignant nos prix pétroliers sur le cours mondial.

Depuis son retour au pouvoir, le gouvernement a essayé d'ériger une stratégie économique fondée sur l'hypothèse d'une hausse des cours mondiaux de l'énergie. Cette initiative n'a pas abouti, monsieur l'Orateur, car elle reposait sur une hypothèse erronée. Le gouvernement avait l'impression que les prix de l'énergie continueraient de progresser et qu'il pourrait ainsi augmenter ses recettes et résoudre le problème du déficit. Il pensait qu'il pourrait réaliser de grands projets énergétiques et stimuler l'économie pour créer des emplois. Toutefois, les cours mondiaux de l'énergie n'ont pas suivi ces prévisions, et il est plutôt ironique que les deux partis de la libre entreprise aient commis la même erreur de jugement. Ils n'ont pas tenu compte du fait que les marchés mondiaux ne sont pas statiques et que l'augmentation des prix ferait naître de nouvelles sources et changerait l'ensemble du tableau tarifaire.

Le gouvernement a aussi sous-estimé les répercussions des économies d'énergie. Il n'a pas pensé que les Canadiens allaient isoler leur maison, acheter des petites voitures et limiter leurs déplacements. Il n'a pas tenu suffisamment compte des retombées des efforts conjugués de la population en matière d'économies d'énergie, efforts qui ont réduit à néant toute la politique des mégaprojets énergétiques. En fait, le gouvernement s'est complètent trompé sur la situation économique et a basé ses prévisions sur de fausses hypothèses, sur une analyse erronée des marchés énergétiques mondiaux, sans parler du fait qu'il a sous-estimé l'aptitude des Canadiens à économiser l'énergie. Il s'est trompé également sur la capacité du secteur pétrolier à financer les mégaprojets parce qu'il n'a pas tenu compte des répercussions de sa politique des taux d'intérêt élevés, politique qui avait été suivie par le précédent gouvernement.

Nous n'avons pas besoin de gouvernements qui comptent sur les exploitations de ressources naturelles pour créer des emplois. Nous n'avons pas besoin d'une politique qui se fonde sur la réalisation de quelques mégaprojets pour stimuler l'économie. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une nouvelle politique d'investissements qu'il faut instaurer immédiatement, car notre économie a besoin d'encouragements et la population a besoin d'emplois.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je voudrais dire un mot de la stratégie économique dont le NPD a déjà parlé à la population canadienne et que nous appelons une nouvelle politique nationale d'emploi. Je tiens à en parler en détail parce qu'il faut que les Canadiens sachent qu'il est possible d'avoir une autre politique économique et d'encourager l'économie et de créer réellement des emplois en faisant preuve de bon sens et de sagesse. La proposition de mon parti pourrait se réaliser en cinq étapes. La première consiste en une planification économique axée sur la création d'emploi. Il s'agit, pour le gouvernement, de négocier sérieusement avec les multinationales pour les amener à signer avec le Canada des ententes touchant la

*Article 26 du Règlement*

production, grâce auxquelles les produits seraient fabriqués au Canada à l'intention du marché canadien. Autrement dit, afin de pouvoir s'implanter sur le marché intérieur canadien, une multinationale serait tenue de fabriquer ses produits chez nous. La compagnie devrait transformer nos richesses naturelles en produits finis destinés au marché canadien. Nous ferions en sorte que les compagnies comprennent que nous tenons à ce qu'elles fabriquent leurs produits au Canada si elles veulent pouvoir réaliser des bénéfices avec notre marché. Elles n'auraient droit à nos marchés que si elles acceptent d'ouvrir des usines chez nous, que si elles veulent bien, en quelque sorte, créer des emplois au Canada. La première partie du nouveau pacte d'emploi pour le Canada consisterait à négocier sérieusement avec les sociétés multinationales afin qu'elles créent des emplois au lieu de profiter de notre marché sans rien fabriquer ici.

• (0140)

Le deuxième volet de ce pacte d'emploi viserait les exportations. Nous cautionnerions les chefs d'entreprise qui prennent des risques en se lançant sur le marché des exportations. D'autres gouvernements comme celui de l'Allemagne de l'ouest et du Japon mettent des capitaux à la disposition de sociétés et de chefs d'entreprise pour se porter garants de certains risques. Nous devrions faire la même chose au Canada. Nos concitoyens sont parmi les plus grands épargnants du monde. Nous plaçons une bonne partie de nos revenus dans les banques et autres établissements financiers. Nous devrions nous servir de ces capitaux que nos concitoyens créent en épargnant pour garantir les risques que courent les exportateurs. Nous devrions offrir une couverture globale contre les aléas de la production, du crédit, des accidents commerciaux, des taux de change, de l'inflation et de l'évolution des marchés. Certains pays comme l'Allemagne et la France le font déjà. Il est temps que le Canada prenne le marché des exportations au sérieux. Nous devrions avoir une stratégie globale pour nos porter garants des risques que prennent les exportateurs de manière à pouvoir accaparer une partie plus grande du marché international et assurer du travail à nos concitoyens.

La troisième option de notre pacte d'emploi concerne les réductions fiscales. Nous proposons une réduction pour les Canadiens des classes pauvres et moyennes. L'objet de cette réduction fiscale serait de stimuler la demande dans l'économie canadienne pour pouvoir exploiter la capacité de production des fabricants canadiens et ainsi créer des emplois. Ainsi, en offrant une réduction fiscale aux Canadiens des classes pauvres et moyennes, nous pourrions mettre davantage d'argent dans leurs poches et ils pourraient le dépenser et créer de la demande en biens, ce qui permettrait aux fabricants canadiens de procurer du travail à nos concitoyens.

Le quatrième volet de notre nouveau pacte d'emploi concerne l'imposition des profits excessifs des banques. Si nous proposons cela, c'est parce que les banques profitent de la politique d'argent cher pratiquée actuellement dans notre pays. Les banques ont aujourd'hui les moyens de payer une taxe sur leurs superprofits. Nous pourrions investir ces recettes fiscales dans un programme de logement destiné à répondre aux besoins pressants du Canada à cet égard. Ce faisant, nous créerions de l'emploi. Une partie de la taxe sur les superprofits pourrait être consacrée à un programme d'allégement hypothécaire, imitant ainsi le nouveau gouvernement du Manitoba. Ce gouvernement accorde à ses citoyens ordinaires une aide hypothécaire directe. La taxe sur les superprofits des banques pourrait nous fournir les revenus nécessaires pour créer ce fonds d'aide hypothécaire à l'intention de tous les citoyens ordinaires du Canada.

Les taux d'intérêt constituent le cinquième volet de notre pacte d'emploi pour le Canada. En quelques mots, il est temps que nous ayons des taux d'intérêt adaptés à la situation qui prévaut au Canada, et ce afin de supprimer la menace que constituent les taux d'intérêt très élevés pour les petits commerçants, les agriculteurs et les propriétaires de maison. Tout lecteur des pages financières des quotidiens canadiens sait que d'après beaucoup d'économistes, la politique actuelle des taux d'intérêt est exagérée et qu'il serait possible de faire fléchir ces mêmes taux. En outre, ils estiment que la politique actuelle du gouvernement consistant à maintenir à un niveau très élevé les taux d'intérêt n'est pas justifiée, si l'on tient compte des facteurs économiques seulement.

Ce sont là les cinq étapes de la nouvelle politique d'emploi que propose le Nouveau parti démocratique pour le Canada. Cette politique d'emploi revient à dire qu'il nous faut transformer nos ressources naturelles ici même, au Canada. Il nous faut créer des emplois dans le secteur de la fabrication ici même, au Canada. Il ne suffit pas de vendre nos vastes ressources naturelles à d'autres pays, que ce soit à nos voisins du Sud, au Japon ou ailleurs. Il faut que nous extrayions nous-mêmes nos ressources, et que nous les transformions ici même pour créer les emplois dont le pays a besoin. A un moment où nous avons plus de deux millions de chômeurs, si nous tenons compte de ceux qui ont cessé de se chercher du travail ainsi que de tous ceux qui sont sur la liste des chômeurs à la recherche active d'un emploi, il est temps d'adopter une formule novatrice, différente et dynamique qui favorisera l'expansion économique au Canada, une formule qui tiendra compte du fait que les Canadiens sont instruits, et qu'ils ont les ressources matérielles et intellectuelles nécessaires pour fabriquer des produits chez eux. Il n'est tout simplement pas nécessaire de céder à d'autres pays nos ressources naturelles et nos emplois dans le secteur de la fabrication. Il serait opportun de constater les possibilités qu'offre l'industrie manufacturière au Canada. Nous ne devrions pas oublier que l'industrie manufacturière n'existe pas seulement en Ontario mais partout au Canada. Si nous adoptions une attitude intelligente à l'endroit de la richesse et de la création d'emplois au Canada, toutes nos régions pourraient être dotées de centres manufacturiers très prospères. Il n'est pas nécessaire de confiner toutes les entreprises manufacturières dans une seule région du pays. Nous pourrions faire certains choix sensés et intelligents, afin que chaque région ait une part équitable du potentiel manufacturier au Canada.

Nous sommes heureux que la présidence ait permis ce débat d'urgence sur les mégaprojets énergétiques. La chose est importante, car ce débat nous permet de signaler l'échec de la politique économique du gouvernement fondée sur la cession à perte des ressources et sur un ou deux projets énergétiques de grande envergure. Essentiellement, ces projets énergétiques

étaient fondés sur de fausses conjectures concernant les marchés internationaux de l'énergie et sur la persistance d'un certain comportement chez les consommateurs canadiens. Le présent débat prouve bien que la stratégie économique du gouvernement est un échec total et qu'il est grand temps de trouver de nouvelles façons de relancer l'économie. Les mégaprojets énergétiques n'existeront plus pour ce faire. Il nous faut donc nous doter d'un plan d'investissement logique pour stimuler l'économie nationale et créer de l'emploi. Ce dont nous avons surtout besoin aujourd'hui, c'est de créer des emplois pour les citoyens moyens.

• (0150)

**M. Bill Domm (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, il est près de 2 heures du matin, le 5 mai, et nous sommes presque au même point qu'il y a deux ans, alors que nous discutions du Programme énergétique national. Il est fort triste qu'il nous ait fallu si longtemps pour découvrir que les mesures adoptées par le gouvernement actuel contribuent à accélérer l'inflation et accroître le chômage. En outre, l'on se rappelle avec tristesse que le gouvernement a promis, lors de la campagne électorale de 1980, de juguler l'inflation, de favoriser l'emploi maximal pour les Canadiens, ou du moins de réduire le chômage, et de stimuler l'économie pour permettre au pays de se rétablir d'une situation qu'il jugeait problématique à l'époque où nous étions au pouvoir.

La mauvaise administration libérale, notamment dans le cas du Programme énergétique national, est à l'origine de problème d'envergure pour la Canadian General Electric, dans la région de Peterborough, et pour la société General Motors, à Oshawa. N'oublions pas que le projet Alsands et autres projets semblables auraient été les plus grands utilisateurs de camions et de carrosseries de camions. Le gouvernement a adopté une mesure qui a incité le secteur privé à prospecter à l'étranger pour y établir un système de libre entreprise, affranchi de toute ingérence gouvernementale.

Un éditorial publié dans un journal de Toronto hier a fait un bon résumé de la situation, en ces termes:

> Nous connaissons tous certains responsables du fiasco des mégaprojets. Alsands n'est plus qu'un souvenir, en grande partie parce que le premier ministre M. Trudeau et son ministre de l'Énergie, Marc Lalonde, voulaient jouer aux gros hommes d'affaires. Voilà ce qu'est la politique énergétique nationale. Faire fuir les sociétés pétrolières privées et les remplacer par des sociétés gouvernementales.
>
> C'est drôle d'être homme d'affaires et d'agir à partir au cabinet du premier ministre. On profite de tous les avantages: les grosses voitures, les avions privés, les très gros marchés—sans subir aucun inconvénient, comme devoir utiliser ses propres fonds ou participer à des réunions d'actionnaires.
>
> En fin de compte, les contribuables sont à court d'argent et le gouvernement à court d'idées. On a fini par offrir aux sociétés pétrolières privées le marché qui aurait dû leur être offert dans le cadre du projet Alsands, sauf que cela arrive plusieurs années trop tard et après ô combien de promesses brisées!
>
> Les sociétés n'ont plus confiance dans le gouvernement et les mégaprojets font fiasco. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que si le marché offert pour le projet Alsands était juste la semaine dernière, il l'était il y a deux ans.

Je sais que tout cela trouble les députés ministériels, parce qu'ils doivent retourner dans leur circonscription et expliquer pourquoi il y a 1.25 million de chômeurs et un taux d'inflation de près de 13 p. 100 quand, le mois dernier, les taux ont baissé aux États-Unis. Ils doivent expliquer pourquoi toutes ces personnes sont sans emploi alors qu'ils ont promis, lors de la campagne électorale fédérale, que leurs programmes créeraient des emplois et réduiraient le chômage. Ce n'est pas le cas, et ils n'ont aucune explication logique à donner à la situation catastrophique dans laquelle se trouve le pays. Ils peuvent raconter ce qu'ils veulent. Ils peuvent dépenser 70 millions de dollars en publicité, qu'ils prennent dans la poche du contribuable, dans le but de convaincre les Canadiens que leurs programmes marchent bien, mais le problème demeure: si les gens sont sans emploi, s'ils ne peuvent pas acheter de quoi se nourrir, s'ils perdent leur maison, s'ils ne peuvent pas s'adapter aux programmes économiques qui causent des taux d'inflation et de chômage élevés et si le secteur agricole connaît le plus grand nombre de faillites qu'il n'ait jamais connu, le gouvernement ne survivra pas. Les gens finiront par comprendre qu'ils se sont fait avoir.

L'étude la plus brève des possibilités qui s'offrent au pays dans les secteurs énergétique et industriel, non seulement dans l'Ouest mais également dans le Nord suffirait à impressionner les plus sceptiques et à les persuader de l'étourderie, de la gabegie de ce gouvernement qui laisse ces possibilités lui échapper. Mois après mois, année après année, les Canadiens ont attendu une politique énergétique et une politique de développement industriel à la mesure des possibilités de ce pays. L'importance des projets tant vantés par le gouvernement il y a seulement six mois de cela est vraiment extraordinaire, si l'on considère qu'ils représentent tous ensemble 400 milliards de dollars. Leur importance n'a cependant d'égal que la taille de la gaffe que le gouvernement a commise en ne réussissant pas à amorcer le développement des secteurs énergétique et industriel.

Les Canadiens ne doivent pas aux libéraux seulement cette gaffe inexcusable de la part d'un gouvernement, gaffe qui aurait dû entraîner la démission de tous les ministres concernés, ils leur doivent également des augmentations sans précédent du prix de l'essence depuis leur arrivée au pouvoir il y a seulement deux ans. Les Canadiens se souviendront en temps et lieu de l'importance des augmentations du prix de l'essence et de la perte de ces mégaprojets. Nous avons en fait au pouvoir un gouvernement qui a dit aux Canadiens il y a seulement deux ans et quelques mois qu'ils ne devaient pas réélire le gouvernement conservateur, car il était sur le point d'augmenter le prix de l'essence de 18c. le gallon. Le premier ministre (M. Trudeau) a promis au cours de cette campagne électorale de ne pas hausser le prix de l'essence de plus de 14c. Il l'a dit textuellement. Qu'a-t-il produit? A quoi ont abouti les promesses électorales que les libéraux ont faites en 1980?

Ces moutons libéraux de l'autre côté de la Chambre, dont je vois les rangs se décimer rapidement, ont présidé à l'une des scissions économiques et politiques les plus destructrices que le pays ait vu opposer les provinces au gouvernement fédéral. Ils viennent de saborder le projet le plus important que devait connaître le Canada d'ici 1990. Les chances que le Canada devienne jamais autosuffisant en 1990 fondent rapidement. Les conflits entre les diverses régions du pays, entre les employeurs et les syndicats et entre le gouvernement et les entreprises ont été attisés, encouragés et même provoqués par ce gouvernement coupable.

Ce qui fait le plus mal aux Canadiens qui aiment leur pays, c'est que ces animosités pourraient ne pas exister. Je suis sûr que mes collègues de l'Ouest me donneront raison de dire qu'un échange de sentiments, une atmosphère de coopération mutuelle unit tous les travailleurs canadiens et leurs familles. Rien ne les rapproche davantage à l'heure actuelle que leur

*Article 26 du Règlement*

déception devant l'absence absolue d'initiative concrète de la part du gouvernement libéral dans le domaine du développement énergétique.

• (0200)

En octobre 1980, au moment où nous dénoncions la gabegie gouvernementale dans le domaine énergétique, j'ai dit à la Chambre que les gens de ma circonscription de Peterborough et tous ceux qui habitent dans le centre industriel du Canada se rendaient parfaitement compte que ce qui est bon pour les provinces productrices est aussi très bon pour les provinces consommatrices. Le gouvernement pourrait aussi aller demander à un travailleur ontarien s'il lui en coûte de perdre son emploi parce que son employeur n'a pas reçu de commandes, parce qu'il a fait faillite ou qu'il a dû abandonner la partie à cause d'un programme énergétique incohérent et mal conçu. Le Programme énergétique national, s'inspirant de motifs politiques a fait perdre d'excellentes occasions.

Je sais que les travailleurs d'une société ontarienne qui fabriquait les roues à augets pour le compte de Syncrude seront parmi ceux qui perdront leur emploi parce que le gouvernement n'a pas réussi à faire démarrer les projets Alsands et celui de Cold Lake. Dans ma circonscription de Peterborough, une grande entreprise, la Canadian General Electric, compte beaucoup sur le développement de nos ressources énergétiques. Dernièrement, je me suis entretenu avec un représentant de cette compagnie qui emploi plus de 4,000 travailleurs et il m'a dit que sa compagnie bénéficierait de toute exploitation nécessitant de l'appareillage électrique. Il m'a dit: «Tout notre marché repose sur l'expansion de l'industrie et nous profitons de tout projet d'expansion et de tout investissement». On pourrait dire autant de presque toutes les sociétés canadiennes. De toute évidence, le projet Alsands aurait eu des retombées considérables.

**M. Laniel:** Pourquoi alors vous en réjouissez-vous?

**M. Domm:** Personne ne se réjouit de notre côté, monsieur l'Orateur. Nous ne sommes pas ici à 2 heures du matin en ce 5 mai pour dénoncer le Programme énergétique national parce que ça nous amuse, comme c'est le cas des libéraux. Non, nous sommes ici parce que les libéraux s'en fichent.

Ce ne sont pas seulement la General Electric ou les fabricants de roues à augets qui seront touchés. Il y a aussi les fabriques de moteurs, de commandes, de fils et de câbles et de bien d'autres produits nécessaires à l'exploration des richesses naturelles. Il y a certainement des entreprises dans la circonscription du député—du moins je l'espère—qui ne souffrent pas des contrecoups de l'abandon du projet Alsands. Si ce n'est pas le cas, quand viendra son tour, nous verrons s'il a suffisamment de courage pour s'adresser à ses électeurs et leur dire que l'abandon du projet Alsands et le report de la construction du gazoduc de l'Alaska n'ont absolument aucune conséquence pour le pays, car c'est précisément ce qu'il laisse entendre ici même.

Voilà le problème avec les libéraux. Ils n'expliquent pas de la même manière l'échec du projet Alsands à la Chambre et dans leur circonscription. Je ne devrais pas avoir à faire comprendre au député, alors qu'il ne reste que deux députés libéraux sur les 145 qui siègent en face de nous et qui représentent les Canadiens d'un océan à l'autre . . .

**Des voix:** Non!

**M. Domm:** Je m'indigne rarement des propos de mes collègues, mais je tiens à vous dire qu'en ma qualité de député de Peterborough, je représente des électeurs de tout le pays. Le problème, c'est que très peu de députés libéraux sont ici. Ils savent qu'il y a un débat d'urgence. Soixante p. 100 d'entre eux étaient présents pendant la période des questions à 2 heures cet après-midi, et moins de 3 p. 100 d'entre eux sont là ce soir à 2 heures du matin pour participer au débat. Ce sont les libéraux et non les conservateurs qui sont à l'origine de ce débat. Le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel) a été là toute la soirée et n'a pas dit un mot. J'espère qu'il va prendre la parole.

**M. Laniel:** Je compte passer la nuit ici.

**M. Domm:** S'il veut me poser des questions pendant ses vingt minutes, je suis tout à fait disposé à y répondre.

Nous ne devrions pas avoir à faire comprendre au gouvernement qu'en privant le secteur des sables bitumineux et des pipe-lines de l'Ouest de la chance de se développer, et cela s'applique à tous les autres projets canadiens, il empêche l'expansion industrielle et nuit à la sécurité économique du pays. Cela, c'est très clair pour nous. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les membres du gouvernement et de l'autre parti de l'opposition ne le comprennent pas. Je suis certain néanmoins que les députés néo-démocrates sont plus sensibles aux pertes d'emplois que nos vis-à-vis. Il est temps que les ministériels commencent à défendre les intérêts des citoyens de leurs circonscriptions.

Alsands devait, je crois, produire à lui seul environ 129,000 barils de pétrole par jour—il s'agit toujours de barils impériaux. Si nous convertissons ces 129,000 barils en gallons et si nous calculons combien d'argent nous perdons à cause de l'abandon du projet Alsands, nous constaterons que nous avons perdu pour 13 milliards de capitaux qui nous auraient permis de créer une industrie et de soutenir des entreprises comme General Motors, Canadian General Electric et bien d'autres. Si le député refuse de l'admettre et n'abandonne pas son air suffisant, les citoyens s'en souviendront aux prochaines élections fédérales.

Il y a 18 mois, nous avons dit au gouvernement: «Le projet de Cold Lake coûte à lui seul dix millions de dollars par mois en frais d'exploitation, de mise en valeur et de soutien. Imperial calcule qu'avec la politique du gouvernement actuel cela ne peut pas durer plus de quatre mois». Cela se passait il y a 18 mois.

Au début de la soirée, des ministériels qui sont censés avoir la tête sur les épaules et certains néo-démocrates ont essayé d'expliquer l'abandon du projet Alsands en disant que ces compagnies ne pouvaient pas justifier un tel investissement. Pourquoi alors vont-elles investir cet argent dans des projets de prospection et d'exploitation aux États-Unis? Pourquoi retirent-elles leur argent du Canada pour aller l'investir ailleurs? Si vous avez écouté la conférence de presse donnée par les représentants d'Alsands, vous les auriez entendu exposer leurs raisons. Ils ont dit que c'était surtout à cause du climat politique. Ce climat ne favorise guère les investissements de capitaux privés.

Si le député a une expérience des affaires, comme je l'espère, il sait parfaitement que personne n'investira le moindre sou dans le secteur des affaires si cela ne doit pas rapporter et si on craint d'être exproprié par le gouvernement. Les hommes d'affaires n'ont guère envie d'investir s'ils craignent de se faire exproprier par un gouvernement socialiste.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Domm:** Je voudrais remercier le seul député ministériel présent de me laisser poursuivre.

• (0210)

Voyons l'économie ontarienne. Nous ne cherchons pas seulement à développer l'Ouest. Le gouvernement devrait se sortir de la tête que ce qui se passe dans l'Ouest ne profite qu'à l'Ouest. La perte d'Alsands va coûter des millions de dollars à la seule province d'Ontario: 6.2 millions de retombées directes. A lui seul, le projet Alsands aurait été pour l'économie ontarienne d'un énorme avantage. C'est ainsi que 800 millions seraient allés à l'industrie sidérurgique de Hamilton, 370 aux entreprises de mise en forme des métaux et de machinerie de Toronto, 740 millions aux usines de fabrication et de transformation du centre ontarien, 325 millions au matériel de transport, 370 millions aux établissements de crédit et 750 millions aux établissements de commerce et de service et ce n'est là qu'une liste partielle.

Je suis persuadé que n'importe quel député d'en face pourrait prendre la parole aujourd'hui pour parler des retombées du pipe-line. Demandez au ministre de Hamilton combien d'emplois cela va coûter à Stelco et à la ville de Hamilton. Il pourrait sûrement nous faire savoir qu'il y a là une terrible perte d'emplois. Cela va créer beaucoup de chômage dans la péninsule ainsi que dans l'industrie automobile à Oshawa, dans la circonscription du chef du Nouveau parti démocratique. Cela va créer des problèmes aigus dans ma circonscription de Peterborough, où la Canadian General Electric est implantée. Cela est connu de tous les chefs politiques. S'il est honnête, il va nous dire que ces deux pertes constituent une grande cause de chômage et que le grand problème qui se pose aujourd'hui, c'est le mécontentement à l'égard de l'actuel gouvernement libéral. Je sais qu'il est dur pour l'autre côté d'entendre parler du seul budget pratique, sensé et applicable qui ait été présenté.

Pour terminer, je dirai que j'ai eu le malheur d'examiner depuis quelques années une série de mesures législatives qui se rattachent toutes au Programme énergétique national, et qui, toutes, ont contribué à des titres divers à nous mener là où nous sommes. Ce qu'en fait le gouvernement actuel a imposé au Canada, et à grands frais, c'est un plan qui va transformer le pays en État socialiste et appauvri. Il nous y conduit par sa politique énergétique nationale allié à diverses lois. Ces lois ont par exemple transféré aux terres du Canada l'intérêt qu'il pouvait y avoir à faire de l'exploration. Cela a diminué de 12 p. 100 environ la part des recettes revenant aux sociétés pétrolières, lesquelles ont mis un terme, et ce à juste titre, à tout nouveau projet d'exploitation et ont envoyé leurs équipes dans d'autres régions du monde. Le gouvernement a réduit les stimulants et les subventions aux sociétés dont le taux de participation canadienne est minoritaire. Cela diminuera leur valeur marchande et facilitera la tâche au gouvernement fédéral, par la suite pour faire une offre d'achat au moyen du compte de participation canadienne.

En même temps, le gouvernement libéral a cherché à augmenter la part des recettes pétrolières et gazières qu'il touche des provinces. Au fur et à mesure que de plus en plus de sociétés pétrolières sont nationalisées, les recettes des provinces diminuent, parce que les sociétés pétrolières fédérales ne sont pas tenues de verser des redevances aux provinces, quel que soit l'endroit où elles sont exploitées. Par conséquent, le gouvernement libéral fédéral est déterminé, avec l'appui de ses associés qui se trouvent à gauche de la Chambre, à nationaliser le secteur pétrolier canadien d'ici à 1990 et non, comme il le prétend, à favoriser le développement industriel et à devenir autarcique sur le plan énergétique. Il faut bien admettre, et le gouvernement également, qu'il est le seul responsable de l'abandon du projet Alsands et du projet de gazoduc.

**M. Bill Kempling (Burlington):** Monsieur l'Orateur, pendant l'été 1980, je me trouvais à Ottawa pour traiter certaines affaires à mon bureau. Je suis tombé sur un député du Québec, en entrant au Parlement. Nous nous sommes arrêtés pour discuter devant la porte. Il revenait tout juste de Washington où, en même temps que quelques autres députés, il avait rencontré des représentants du Congrès américain. Ils avaient discuté du problème énergétique auquel se heurtent nos deux pays. Les Américains lui avaient dit que si nous n'alignions pas le prix de notre pétrole sur le cours mondial, nous serions le seul pays du monde occidental à ne pas le faire. Selon leurs prévisions, si nous ne prenions pas des mesures en ce sens et au plus vite, nous connaîtrions un très grave problème en matière de prix de l'énergie d'ici deux ou trois ans. Ces prophéties se sont réalisées.

Je lui ai demandé à l'époque ce qu'il comptait faire à ce sujet. Je ne nommerai pas le député qui est un de mes bon amis, un libéral. Il a cité le nom du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) chose que m'interdit le Règlement de la Chambre. Il a ajouté que, tant que nous ne nous serions pas débarrassés du premier ministre et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous n'arriverions à rien en ce qui concerne le prix du pétrole et l'autarcie énergétique au Canada et que nous éprouverions bien des ennuis avec notre programme énergétique.

*Article 26 du Règlement*

Je ne m'étonne pas qu'il ait dit cela du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Sans doute chacun se souvient-il de la formule qu'il nous a fournie pour l'établissement du prix du pétrole alors qu'il était critique de son parti matière énergétique. Je voudrais le citer à l'intention de ceux qui pourraient l'oublier. Il a dit:

Si le prix du pétrole conventionnel est de x, le prix du pétrole non conventionnel sera de x plus y; puis il y a le prix international—vous savez ce qu'il est—mais nous avons dit que nous continuerions de subventionner ce prix . . . Ainsi, on aboutit à un prix pondéré.

Qu'est-ce que cela signifie? C'est ce qu'il a dit, comme l'a rapporté le *Globe and Mail*. Il n'est donc pas étonnant que nous devions nous débarrasser de ce ministre.

Pendant la période des questions, le vendredi 23 avril, j'ai dit au premier ministre que je contribuerais $1,000 pour l'aider à s'adapter à la retraite s'il acceptait de partir. Il a répondu que cela ressemblait à une tentative de corruption. J'étais tout à fait sérieux. J'ai signalé que je ne voulais même pas de reçu aux fins de l'impôt.

Une chose étrange s'est produite aujourd'hui. Je dois d'abord dire que quand j'étais chez moi la fin de semaine dernière, des douzaines d'électeurs m'ont demandé si j'étais vraiment sérieux. Quand j'ai répondu oui, ils ont offert de contribuer à cette caisse. J'ai reçu une lettre aujourd'hui. Cela peut sembler incroyable, mais cette lettre a été envoyée par messager à partir de Kelowna, en Colombie-Britannique. Voici ce qu'elle dit:

Nous avons lu récemment que vous aviez offert $1,000 au premier ministre Trudeau pour l'aider à s'adapter à la retraite, mais que votre offre avait été refusée.

Le montant était peut-être trop faible. Nous avons donc décidé de faire notre part pour vous aider. Vous trouverez ci-inclus des chèques établis à votre nom d'une valeur totale de $15. Nous regrettons que ce ne soit pas davantage, mais vous recevrez probablement d'autres contributions de citoyens enthousiastes d'un peu partout au Canada.

Nous vous confions cet argent pour que vous le remettiez à M. Trudeau s'il démissionne avant le 1er novembre 1982, et nous répétons que cela doit se faire en 1982, et s'il déclare publiquement qu'il ne se présentera pas même comme son propre successeur. S'il ne l'a pas encore fait à ce moment-là, cet argent et tous les intérêts qu'il produira sera versé au parti progressiste conservateur fédéral pour l'aider à assumer ses propres dépenses.

• (0220)

**Des voix:** Bravo!

**M. Kempling:** Trois chèques sont joints à la lettre pour nous aider.

J'ai vu le ministre d'État chargé des Mines (Mme Erola) à la Chambre plus tôt. Quand elle est revenue, je pensais qu'elle resterait ici. J'ai écouté son discours plus tôt ce soir et cela m'a vraiment étonné de voir qu'elle faisait si peu de cas du projet Alsands, du projet de Cold Lake et du fait que la construction du pipe-line sera retardée de quelques années encore. Elle a déclaré qu'il ne fallait pas s'en faire tellement à cause de cela, que nous pourrons exploiter les gisements d'Hibernia et de la mer de Beaufort et que cela remplacera le pétrole qu'auraient produit les projets comme Alsands et Cold Lake. J'ignore si le ministre s'est vraiment penché sur la question ou si elle ne faisait que lire une réponse que lui avait fournie le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais comme bon nombre de députés l'ont signalé à la Chambre ce soir, le projet Alsands devait être terminé avant 1988-1989 et devait coûter 13 milliards de dollars. Il aurait produit de 129,000 à 137,000 barils de pétrole par jour. Durant les travaux de construction, environ 9,600 ou 10,000 personnes auraient été embauchées. Après avoir commencé à fonctionner, l'usine aurait compté de 2,800 à 3,000 employés à titre permanent.

La réalisation du projet de Cold Lake devait débuter en 1986-1987 et coûter 12 milliards de dollars. Le coût était évalué à 12 milliards quand le projet a été abandonné en 1981. On y aurait produit 140,000 barils par jour. Les travaux de construction auraient créé 6,500 emplois dont 20 p. 100 en Ontario et dans l'est du Canada. Ces deux projets auraient coûté ensemble 25 milliards de dollars. Une proportion de 85 p. 100 des dépenses initiales aurait été effectuée au Canada. Une proportion de 38 p. 100 aurait été effectuée en Alberta, 28 p. 100 en Ontario et 10 p. 100 au Québec. L'incidence de ces deux projets se serait multipliée entraînant des retombées sur l'ensemble du Canada d'environ 46 milliards, soit près du double du coût en capital estimatif.

Le ministre d'État (Mines) a parlé des projets d'Hibernia et de la mer de Beaufort. J'ignore avec qui elle s'est entretenue . . .

**Une voix:** La voici.

**M. McDermid:** Elle a mis ses jeans de grand couturier.

**M. Kempling:** Il me plaisent beaucoup, ces jeans. Je ne sais vraiment pas avec qui madame le ministre a bien pu parler et où elle a bien pu obtenir ses renseignements au sujet de la mer de Beaufort, du delta du Mackenzie ou d'Hibernia, mais récemment, lors d'une réunion annuelle de plusieurs sociétés pétrolières, M. J. G. Livingstone, président d'Imperial Oil, a déclaré que les zones pionnières offrent encore d'intéressantes possibilités. Il a précisé que la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie pourraient figurer parmi les grandes régions productrices de pétrole du monde et que les découvertes d'Hibernia prouvent qu'il y a du pétrole au large du littoral de l'Atlantique. Il a signalé néanmoins que la production commerciale des gisements de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie n'était prévue que dans un avenir très lointain, et que celle des gisements au large de l'Atlantique était une entreprise de longue haleine à cause notamment des difficultés techniques. Voilà qui confirme ce qu'ont déclaré d'autres spécialistes, soit que nous aurions bien de la chance si nous voyions la couleur du pétrole en provenance de la mer de Beaufort et d'Hibernia d'ici à la fin du siècle. Et cela, en tenant compte des techniques actuelles.

L'été dernier, je crois, s'est tenue à Terre-Neuve une conférence sur les problèmes technologiques à résoudre pour mettre en exploitation le pétrole du gisement d'Hibernia. On prévoyait que, compte tenu de l'état actuel de la technologie, il faudrait probablement attendre le tournant du siècle avant que l'on ne puisse extraire du pétrole de ce gisement.

Quant à ce qui est arrivé aux diverses sociétés pétrolières engagées dans ces projets, je tiens à faire consigner au compte rendu certains propos tenus par un dirigeant de société pétrolière, M. J. C. Phillips, président du conseil d'administration de Gulf Canada. Il a dit que l'expérience de Gulf Canada était représentative de celle des sociétés pétrolières intégrées et que ses gains avaient baissé de 21 p. 100, passant de 380 millions de dollars en 1980 à 299 millions en 1981, et que cette baisse était entièrement attribuable à une chute marquée des bénéfices réalisés par ses secteurs de l'exploration et de la production. Il a dit que les impôts payés par Gulf Canada au titre de l'impôt sur les revenus pétroliers avaient dépassé 70 millions

pour cette année-là. Les sociétés pétrolières nous ont dit qu'elles avaient connu leurs difficultés dans les secteurs de l'exploration et de la production, non dans celui de la distribution. M. Phillips a ajouté que de 1980 à 1981, le nombre de puits forés au Canada était tombé de 9,000 à 6,500. Il a fait remarquer qu'aux États-Unis les activités de forage ont atteint un niveau sans précédent, en 1981, et ont attiré un grand nombre de derricks du Canada. D'après les calculs de la Canadian Association of Oil Well Drilling Contractors, 200 derricks ont quitté le Canada au cours de l'année et environ 40 p. 100 de ceux qui sont restés ne fonctionnent pas. Voilà le nœud du problème.

Le président directeur général de la société Imperial Oil, M. D. K. McIvor, a déclaré qu'en réduisant les recettes des entreprises du secteur énergétique, le régime fiscal lié au programme énergétique national . . .

**Mme Erola:** Madame le Président, j'invoque le Règlement.

**Des voix:** Pas de cravate.

**Mme Erola:** Monsieur l'Orateur . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie.

**Mme Erola:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au député qui conteste certaines des statistiques que j'ai citées au cours de la soirée, qui sont fondées sur des chiffres provenant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le député conteste mes chiffres. Je conteste les siens. Les chiffres qu'il nous cite . . .

**Des voix:** Vous n'avez pas de cravate.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. J'éprouve beaucoup de difficulté à entendre si M^me^ le ministre invoque le Règlement, à cause du vacarme qui règne à la Chambre.

**M. McDermid:** Elle discute de chiffres.

**M. Cousineau:** Ayez un peu de respect à l'égard des femmes.

**Mme Erola:** Peu importe que je porte une cravate ou non. Les députés d'en face portent-ils un soutien-gorge? Ils en ont probablement besoin.

**M. Nielsen:** Règlement!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Allons, à l'ordre.

**M. Kempling:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Cousineau:** Vous n'avez pas dit un mot.

**M. Kempling:** Je n'ai pas entendu ce que M^me^ le ministre a dit. Comment pourrais-je répondre?

Je tiens à faire consigner au compte rendu la déclaration de M. D. K. McIvor, président directeur général de la société Imperial Oil. Il a dit que le régime fiscal que comporte le Programme énergétique national a gravement compromis la production de capitaux à investir, car il a fait diminuer les gains et les liquidités des entreprises de ce secteur, et qu'il a par ailleurs ébranlé la confiance des investisseurs, surtout les étrangers. M. McIvor a continué ainsi:

• (0230)

«Cette grave pénurie de fonds d'autofinancement—laquelle nuit également à la solvabilité d'une entreprise—conjuguée à la confiance mitigée des investisseurs, rend extrêmement difficile l'accumulation de fonds considérables soit par des actions soit par des obligations».

Par exemple, toute condition fiscale qui pourrait favoriser aujourd'hui le projet de Cold Lake aurait un effet purement théorique, quel que soit le rendement qu'elle puisse garantir. L'Impérial n'a tout simplement pas l'argent nécessaire pour un investissement de cette envergure. Pour la même raison et aussi parce que les investisseurs se montrent hésitants, il est fort peu probable que nous réussissions à intéresser d'autres participants.

On entrevoit ainsi les conséquences de l'intervention du gouvernement du Canada dans le domaine énergétique et l'effet déplorable de ces prélèvements fiscaux excessifs.

Un autre analyste financier, M. F. B. Lamont, gestionnaire associé de Richardson Securities of Canada, de Winnipeg, a dit que le Programme énergétique national devait être modifié parce que c'était une des principales causes du malaise économique et financier qui sévissait au Canada. Il a dit que la lourde fiscalité mis à part, le Programme énergétique national vise la suppression des prix à l'intention des producteurs canadiens et fait appel à un programme de subventions qui avantage le pétrole importé au détriment du pétrole albertain. Comme en fait foi le *Globe and Mail* du 28 avril 1982, il a ajouté ce qui suit:

Nous avons utilisé l'argent des contribuables à raison de 17 milliards de dollars par année pour subventionner le pétrole importé. Cela équivaut à plus de 20 p. 100 de notre dette nationale. En fait, l'intérêt sur l'argent que nous avons emprunté pour subventionner le pétrole au taux de 15 p. 100 atteint 2.5 milliards de dollars par année, soit plus de la totalité du budget manitobain de 1981.

Voilà qui donne une idée de l'importance de cette taxe. Puis il a ajouté:

«Il est impossible de comprendre comment des taux d'imposition draconiens, des prix comprimés et des subventions à l'importation de pétrole étranger sont conformes à l'importance stratégique du secteur pétrolier du Canada, de l'économie ou de l'autarcie en matière d'énergie».

Le problème, c'est que l'autarcie sur le plan énergétique nous échappe de jour en jour. Les résultats d'une enquête sur la récession au Canada, due à l'abandon de nombreux mégaprojets et à d'autres répercussions désastreuses dans notre pays, ont été publiés dernièrement dans le *Globe and Mail* par Peter Cook. Je n'en lirai que quelques passages, que voici:

D'après une comparaison des principaux indicateurs, il semble que l'économie du Canada connaisse une récession plus profonde que le reste des pays industrialisés. D'autre part, toute amélioration des conditions du marché sera retardée et risque de traîner derrière les autres principales économies.

Ces conclusions vont à l'encontre des affirmations des libéraux fédéraux—faites après la réunion du cabinet tenue au lac Meach le week-end dernier—selon lesquelles nos problèmes économiques découlent de la conjoncture internationale et que nous ne pouvons rien faire ou presque pour y remédier.

Il a écrit qu'une étude portant sur plusieurs économies effectuée par Geoffrey Moore:

. . . plaçait le Canada comme étant la seule économie dans laquelle les principaux indicateurs économiques continueraient à enregistrer une baisse au cours des premiers mois de l'année.

Puis M. Moore a écrit ceci:

«Au Canada, l'indice a atteint un nouveau plancher, alors qu'aux États-Unis, la série de nos principaux indicateurs s'était stabilisée» . . .

*Article 26 du Règlement*

L'étude de Rutgers indique que les économies européennes, où la France et la Grande-Bretagne venaient en tête en étaient à l'étape de la relance au mois de janvier et qu'elles sortaient d'une récession qui avait atteint son paroxysme l'année dernière. L'économie du Japon a été dynamique, et on a vu ses principaux indices augmenter de 10 p. 100 par an alors que la position du Canada s'était dégradée. Au cours du premier semestre de l'année, l'économie canadienne avait chuté aussi vite, sinon plus vite que celle des États-Unis. L'auteur continue d'expliquer que les députés qui soutiennent que nous avons notre part des problèmes économiques internationaux, mais que nous n'y pouvons pas grand-chose, doivent prendre connaissance des données. Il démontre que d'autres pays ont fait leur part, qu'ils ont redressé leur situation économique et accomplissent des progrès prometteurs.

Je ne sais pas combien de députés se livrent à des comparaisons statistiques, mais, en 1968, la dette brute du Canada s'élevait à 32.5 millions de dollars. Les dépenses publiques passeraient de 12 milliards de dollars en 1968 à quelque 75 milliards en 1982. Si nous étudions une série de données tirées de Statistique Canada et de documents du gouvernement qui nous parviennent, on constate que la production industrielle moyenne a accusé une baisse de 16.5 p. 100 au cours des trois derniers mois; que la production de camions a diminué de 33.8 p. 100 par rapport à l'année précédente; que l'Ontario a perdu 15,000 emplois, tandis que 127,000 emplois ont été supprimés dans le secteur manufacturier canadien depuis août 1981. Ces chiffres montrent, par ailleurs, que les profits des entreprises ont baissé de 44 p. 100 au quatrième trimestre de 1981. Les ventes de véhicules automobiles neufs ont fléchi de 24 p. 100, comparativement au mois d'avril 1981. La production d'automobiles est tombée à son niveau le plus bas depuis 1967. Les investissements domiciliaires ont diminué—on prévoit une baisse de 7.7 p. 100 en 1982—et le nombre de mises en chantier a diminué de 15,000 à cause du dernier budget.

Pour prouver que tout n'est pas à la baisse, je vais donner aux députés des exemples de hausses, ce qui les mettra peut-être à l'aise. Le taux de chômage a augmenté. En mars 1982, il avait atteint 9 p. 100. En Alberta, le taux de chômage est passé de 0.5 p. 100 à 5 p. 100 en un mois.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Continuez.

**M. Kempling:** Il ne me reste plus que quelques exemples à citer pour compenser les diminutions.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je vois deux députés se lever alors que le temps de parole de l'un d'eux est écoulé. Par conséquent, je rappelle au député que si deux députés sont debout, je dois accorder priorité à celui qui avait la parole. Mais comme le temps de parole du député est expiré, j'accorde la parole au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters).

**M. Masters:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Cependant, par respect pour mon collègue d'en face, je lui céderais volontiers quelques instants pour lui permettre de terminer son intervention.

**Des voix:** Bravo!

**M. Kempling:** Comme je le disais, s'il y a des augmentations qui viennent équilibrer ces diminutions, je dois dire à Votre Honneur qu'il y a eu en Alberta une forte augmentation du taux de chômage, celui-ci passant de un demi p. 100 à 5 p. 100 en un mois. Il y a eu une augmentation de 157 p. 100 du nombre de faillites agricoles au cours des trois premiers mois de 1982 comparativement aux trois premiers mois de 1981. Il y a eu une augmentation de 86c. le gallon d'essence depuis que les libéraux ont pris le pouvoir en promettant de maintenir à un faible niveau le prix de l'essence. Il y a eu une augmentation des taux d'intérêt: ceux-ci sont passés de 15 ou 15.5 p. 100 l'an dernier à 18 ou 19.5 p. 100. Le déficit du compte courant est passé de 8 à 9 milliards de dollars par rapport à 1.9 milliard. Les faillites out augmenté de 33 p. 100 durant le premier trimestre de 1982 par rapport au premier trimestre de 1982, et l'inflation, qui était de 12.5 p. 100 en 1981, le taux d'augmentation annuel le plus élevé depuis 33 ans, s'est aggravée.

• (0240)

Les présidents-directeurs généraux des diverses sociétés pétrolières ont dit que, sans compter les taxes onéreuses que leur imposait le Programme énergétique national, ils avaient perdu confiance comme investisseurs. J'estime que la cause de cette perte de confiance réside dans l'affreuse performance économique du gouvernement.

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Monsieur l'Orateur, avant de traiter du sujet à l'étude, je dois dire que j'ai une impression de déjà vu à ce moment-ci, soit à 2 h 39 du matin. Il me semble que cela ne fait pas longtemps que nous n'étions que quelques-uns à la Chambre, et apparemment tous de ce côté-ci, à part les quelques serviteurs fidèles de la Chambre des communes. Pendant ce temps, les députés d'en face faisaient ce qu'ils ont bien pu faire pendant quatorze jours de sonnerie ininterrompue. Peut-être étaient-ils en train de se refaire un bronzage ou autre chose du genre.

**M. Fretz:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député laisse entendre que les députés de ce côté-ci ne travaillaient pas. Monsieur l'Orateur, nous siégions aux comités.

**M. Masters:** Monsieur l'Orateur, je sais que je n'ai pas à répondre à ce rappel au Règlement. Je n'ai rien laissé entendre. J'ai tout simplement dit que nous étions tout seuls ici pendant quatorze jours. Mais c'est là une digression et le débat en cours est très sérieux. Il offre l'occasion aux députés de tous les côtés de faire connaître leur opinion et de trouver peut-être de nouvelles idées ou mesures. J'espère qu'il permettra de tirer les choses au clair.

J'ai eu des entretiens très intéressants au cours de la fin de semaine dernière dans ma circonscription. Dans la région de Thunder Bay-Nipigon, la population est déçue, comme les autres Canadiens, de voir que le projet Alsands est mis au rancart pour le moment. L'or compte parmi les nombreuses richesses naturelles du nord-ouest de l'Ontario. Il fut un temps où les gisements aurifères dans la petite ville de Beardmore où j'ai été élevé étaient très importants. Nous avions trois exploitations minières, qui ont dû fermer, non pas à cause de la poltique gouvernementale mais parce que le prix n'était pas suffisant. Tout à coup, le cours de l'or connaît une remontée

extraordinaire et ces mines qui étaient fermées depuis une trentaine ou une quarantaine d'années ouvrent à nouveau.

A mon avis, le projet Alsands a subi le jeu du marché. C'est ce qu'affirment certains dirigeants d'entreprise comme celui de la compagnie Exxon, qui était interrogé à la télévision américaine sur des mégaprojets de ce genre. On a demandé à ce dirigeant qui fait partie de la libre entreprise—à laquelle je crois—pour quels motifs Exxon, à l'instar d'autres compagnies pétrolières, se retirait de tels projets. Il a répondu que ces derniers exigent une somme considérable de capitaux qui doivent être réunis sans de trop longs délais. Il a fait remarquer, ce qui est vrai dans le cas d'Alsands et dans celui du pipe-line qui est retardé de deux ans, que l'on a trop investi pendant trop longtemps sans avoir la certitude d'un rendement assuré au cours d'une période limitée. Il a dit, ce que la plupart des Canadiens logiques savent, que les choses ont changé soudainement. Il y a deux ans, nous savions que la pénurie de pétrole était imminente. C'est toujours vrai mais les délais ont changé.

Il s'est produit un certain nombre de choses, monsieur l'Orateur. Nous ne consommons pas le produit aussi rapidement qu'avant à cause de la baisse de l'activité économique mondiale. Cela a contribué à faire baisser le prix du pétrole et les projets, comme Alsands, s'en sont ressenti.

Les députés de l'opposition traitent l'économie d'énergie à la légère, mais au Canada et aux États-Unis, et même à travers le monde, elle a donné des résultats.

Les sources d'énergie sont nombreuses, monsieur l'Orateur. Nous commençons à voir ce qui se produit quand nous utilisons plus de charbon. Je sais que mes collègues de la Colombie-Britannique et de l'Alberta se réjouissent qu'il se consomme plus de charbon et qu'à l'avenir il s'en consommera davantage dans le monde entier. Cela aussi va faire diminuer nos besoins immédiats en pétrole.

Des usines hydro-électriques, des centrales nucléaires et des usines thermiques entrent en activité et ajoutent à nos approvisionnements d'énergie. Nous commençons à faire un meilleur usage du gaz naturel, ce qui est excellent.

Tout cela explique pourquoi l'entreprise privée a décidé d'abandonner le projet Alsands en ce moment, même si elle admet que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta ont fait des offres très généreuses.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Pourquoi ne pas l'avoir dit il y a deux ans?

**M. Masters:** On me rebat les oreilles avec ces histoires de deux ans, mais si je ne prétends pas être aussi renseigné que mes collègues d'en face, il me semble qu'à l'époque, les conséquences étaient les mêmes. Si j'étais un investisseur du secteur privé disposé à investir tant d'argent pour si longtemps, je voudrais savoir ce que me réserve l'avenir. Allons-nous produire davantage de pétrole ordinaire? Les ressources sous-marines vont-elles être exploitées très rapidement? Il y a déjà plus de deux ans, on savait que la techonologie permettrait d'extraire plus de pétrole des réserves ou d'exploiter certains gisements jugés non rentables par le passé, de sorte qu'à la suite de l'augmentation du prix du pétrole à l'époque, il a semblé préférable de reporter ce projet d'envergure. Ainsi, monsieur l'Orateur, le projet Alsands et le projet de gazoduc de l'Alaska se réaliseront un jour. Imputer le retard au Programme énergétique national ou à tel ou tel gouvernement revient à dire que le secteur privé ne joue pas son rôle et n'est pas le principal protagoniste. Il se trouve que j'ai beaucoup de respect pour la sagacité du secteur privé, et je crois que les Canadiens qui se donnent la peine de réfléchir reconnaissent que cette ressource qui est laissée en terre finira par être exploitée en temps et lieu, même si nous préférerions, c'est évident, qu'elle nous donne tout de suite les emplois que nous voulons et tout le reste. Nous avons pensé que l'heure était venue, mais nos projets n'ont malheureusement pas pu aboutir pour diverses raisons.

• (0250)

Je voulais intervenir dans le débat, monsieur l'Orateur, simplement pour essayer de donner un aperçu de la situation, aperçu auquel devront souscrire même les députés de l'opposition. Je ne crois pas m'éloigner tellement du sujet lorsque je souligne que la société Exxon a annulé des projets dans le monde entier, et que la France et bien d'autres pays ont fait de même. Ces sociétés ont décidé de mettre leurs projets en veilleuse puisqu'ils étaient très coûteux et qu'elles n'en avaient pas vraiment besoin pour le moment, et qu'elles ne sauraient se permettre d'engager pareilles sommes pour une si longue période.

**Des voix:** Pourquoi?

**M. Masters:** Les députés d'en face veulent savoir pourquoi? Ce qu'ils veulent dire au fond c'est qu'ils se joignent à leurs collègues à l'autre extrémité de la Chambre, qui voudraient que l'on exécute tous les projets; «si les sociétés s'y refusent, nous le ferons à leur place», voilà ce qu'ils se disent. Le but même du projet Alsands était de donner au secteur privé le maximum de chances d'exercer, dans un régime de libre entreprise, son droit de mettre en chantier pareil projet. La seule façon dont on pourrait procéder, monsieur l'Orateur—et si je dirigeais le pays, je serais tenté de le faire, mais je m'en abstiendrais assurément—serait de puiser «X» milliards de dollars à même les deniers publics et de faire mettre en chantier ce projet pour bénéficier de ses retombées économiques. Mais n'oublions pas que cet argent sort du Trésor public, et non pas du secteur privé, et quand le secteur privé jugera le moment opportun, il relancera le projet. Nous sommes disposés à collaborer avec le secteur privé et nous l'avons déjà prouvé, de même que les provinces productrices, et surtout l'Alberta.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'entends sans cesse les députés d'en face nous dire que c'est la politique gouvernementale, que c'est ceci et que c'est cela. Nos voisins du sud ont un régime un peu différent du nôtre, mais ils ont les mêmes problèmes, et la même chose exactement s'est produite là-bas.

**M. McDermid:** Parlez-nous des mégaprojets australiens.

*Article 26 du Règlement*

**M. Masters:** Ils n'ont pas le même genre de plan qui paraît si révoltant à ces gens-là. Je pense qu'en dernière analyse, monsieur l'Orateur, le PEN va nous mettre dans la situation que nous désirons vraiment, celle de l'autosuffisance énergétique. Je sais que cela va arriver. Je pense que nous pourrons également le faire à notre manière parce que nous aurons suffisamment de contrôle pour que cela se fasse comme nous le voulons, et que cela nous rende moins dépendants du reste du monde. J'espère donc que malgré toutes les phrases creuses . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Masters:** . . . qu'on nous a lancées à la Chambre, à un moment ou l'autre, les députés d'en face reconnaîtront, même s'ils ne le font pas en public, que ce qui s'est passé au fond, c'est que le secteur privé a écarté le projet Alsands. Je ne lui en tiens pas rigueur, je suis persuadé qu'il avait de bonnes et d'honorables raisons, mais, tout compte fait, il allait coûter trop cher et mettre trop de temps à rapporter. Avec les changements survenus dans la situation mondiale, il n'avait plus la certitude désirée, alors pour l'instant il se retire. Le pétrole reste toujours là, il sera mis en valeur le moment venu. De ce côté-ci, nous ne manquerons pas d'être prêts à collaborer avec le secteur privé pour mener l'entreprise à terme.

**M. Doug Neil (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat d'urgence, mais je doute fort que nos vis-à-vis soient vraiment conscients de la gravité de la situation économique. Il y a une douzaine d'années, le premier ministre (M. Trudeau) parlait de ses efforts pour donner un nouveau cap au pays lors d'une entrevue en ces termes:

> Il faut être à la barre pour voir les déplacements. Je sais que nous avons donné un coup de barre et que les vagues et l'océan commencent à venir frapper contre le gouvernail . . . toutefois le passager qui déambule sur le pont en fumant sa pipe ou en buvant du thé et qui regarde l'horizon ne voit pas la différence, mais il se peut qu'il se retrouve dans une île autre que celle où il voulait se rendre.

Monsieur l'Orateur, nous nous retrouvons dans une île autre que celle où les Canadiens espéraient se rendre il y a 14 ans quand ils ont élu pour la première fois le premier ministre. Sur cette île, le taux de chômage n'a jamais été aussi élevé depuis la dépression des années 30. Nous nous retrouvons avec un taux d'inflation supérieur à 10 p. 100; nous devons payer l'essence $2 le gallon et son prix ne cesse d'augmenter. Pendant ce temps-là, l'essence coûte moitié moins cher de l'autre côté de la frontière et son prix diminue. Nous nous retrouvons avec des taux d'intérêt qui se situent entre 17 et 20 p. 100 et même au-dessus. Nous avons perdu des centaines de millions de dollars qui ont été investis à l'étranger. Les faillites agricoles, commerciales et personnelles se multiplient. Nous enregistrons un déficit budgétaire de l'ordre de 16 milliards et notre dette nationale atteint 137 milliards. Les intérêts à payer sur cette dette dépassent le montant total du budget que nous avions quand le premier ministre actuel a pris le pouvoir. Le monde des affaires éprouve un sentiment de frustration et il est en proie au pessimisme, de même que le public. A mon avis, le premier ministre n'est pas le seul responsable; le chef du NPD (M. Broadbent) et ses disciples étaient sur le même bateau. Ils l'ont aidé à tenir le gouvernail et à se diriger sur la voie du socialisme.

Quand le ministre des Finances a présenté son exposé budgétaire le 12 novembre, il a déposé un document intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80». Permettez-moi de citer un extrait de la page 2 du document, qui a été préparé par un comité spécial composé des honorables Allan J. MacEachen, président, H. A. (Bud) Olson, vice-président, Herb Gray, John Roberts, Pierre De Bané, Ed Lumley et Lloyd Axworthy. Le premier paragraphe de la page 2 se lit comme suit:

• (0300)

> La décennie 80 est riche de promesses, de possibilités d'une ampleur sans précédent et de retombées durables, que le renouveau économique pourrait apporter aux Canadiens de toutes les régions du pays.
>
> La principale possibilité est offerte par la mise en valeur des ressources naturelles dont le Canada est richement doté.

Le paragraphe suivant se lit comme suit:

> Ce développement nécessitera des investissements massifs dans de nouvelles installations de production et dans les réseaux de transport en vrac. Le rapport publié récemment par le Groupe d'étude sur les grands projets répertorie, par exemple, $40 milliards de grands travaux, principalement dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles, qui sont envisagés d'ici la fin du siècle.

L'énergie et les ressources étaient les secteurs riches de possibilités d'une ampleur et de retombées sans précédent. Ils auraient pu répondre à nos attentes. Mais qu'est-il arrivé? Le gouvernement a adopté une politique énergétique nationale, qui a été appuyée par mes amis qui sont à ma gauche, le Nouveau Parti démocratique. Cette politique a pratiquement détruit l'industrie pétrolière. Quelque 270 plates-formes de forage et de services pétroliers ont quitté le Canada à cause de cette politique. Certaines industries offrant des services connexes ont fait faillite. Des mises à pied se sont ajoutées à nos statistiques sur le chômage, non seulement en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, mais également en Ontario et au Québec.

Il y a quelques jours, je me suis entretenu avec un jeune ingénieur qui a terminé ses études l'an dernier, à l'Université de la Saskatchewan. Avant l'obtention de leur diplôme, ses amis et lui avaient passé leurs étés à travailler pour quelques-unes des grandes sociétés pétrolières de l'Alberta. Au sortir de l'université, ils ont été embauchés par ces sociétés. Ils pensaient que leur carrière était assurée, qu'ils avaient été embauchés à titre permanent. Quelques-uns d'entre eux qui pensaient que leur avenir était assuré ont récemment été mis à pied. L'un d'eux m'a déclaré que presque tous les étés, les sociétés pétrolières de l'Alberta embauchaient entre 1,500 et 2,000 étudiants afin de leur donner une formation d'ingénieur. Ces emplois d'été ont tous disparu. Après avoir publié, plus tôt au courant de l'année, des annonces pour recruter des étudiants et des ingénieurs fréquentant des universités du Canada, les sociétés pétrolières leur ont envoyé des lettres leur annonçant qu'elles n'embaucheraient aucun étudiant et très peu de diplômés pour l'été. Ces lettres proviennent non seulement des grandes sociétés pétrolières multinationales, mais également de Pétro-Canada. Elles ne peuvent tout simplement pas embaucher d'étudiants pour l'été. Voilà ce que la politique énergétique nationale a fait à nos jeunes.

Au cours des derniers jours, le projet Alsands a été abandonné. Le projet de construction du gazoduc de la route de l'Alaska a été retardé pour deux ans. A cause de cet abandon et de ce retard, une perte de milliers d'heures et d'années-personnes se ressent dans tout le pays.

J'ai écouté avec un certain intérêt le chef du Nouveau Parti démocratique, qui a pris la parole plus tôt pendant le débat. Franchement, je ne savais pas et ne sais toujours pas de quel côté il penche.

**Une voix:** Il ne le sait pas lui-même.

**M. Neil:** Il semble nager entre deux eaux. D'une part, il déteste les sociétés multinationales, les grandes firmes pétrolières. De toute évidence, il voudrait les nationaliser et les flanquer hors du Canada. Mais on peut s'attendre à cela de quelqu'un qui est vice-président de l'Internationale socialiste. Bien qu'il croie à la nationalisation et veuille qu'on se débarrasse de ce qu'il appelle les multinationales, il condamne aujourd'hui ces mêmes sociétés de n'avoir pas investi les montants considérables nécessaires pour le projet Alsands. Le chef du Nouveau Parti démocratique ne peut pas tout avoir. Il ne peut pas se débarrasser des entreprises privées et faire en sorte que les sociétés de la Couronne ou le gouvernement créent les emplois nécessaires pour diminuer notre taux de chômage.

Un article paru dans *The Wall Street Journal* du lundi 3 mai 1982 a retenu mon intérêt. Permettez-moi de citer un extrait de cet article:

«L'échec du projet Alsands entraînera cette année une réduction des investissements des entreprises au Canada de 360 millions de dollars et laisse présager une perte constante de rendement réel, d'emplois et de confiance de la part des investisseurs étrangers», d'ajouter M. William Empey, vice-président et directeur du secteur économique de Data Resources of Canada, qui s'occupe de prévisions économiques. M. Empey prévoit que les pertes d'investissement s'élèveront à 2.7 milliards de dollars en 1985.

Un autre paragraphe se lit comme suit:

D'ajouter M. Empey, de Data Resources: «Comme l'histoire politique et économique du Canada est faite de ces entreprises de grande envergure préparées par le secteur des affaires et le gouvernement, les investisseurs internationaux pourraient interpréter cet échec comme un présage particulièrement mauvais».

Des emplois directs pour 20,000 années-personnes et indirects pour 60,000 ont été anéantis avec l'annulation du projet Alsands.

L'ajournement du projet de construction du gazoduc de la route de l'Alaska entraînera la perte d'emploi pour 70,000 autres années-personnes, perte qui survient à une époque où notre taux de chômage est à un niveau sans précédent et où des emplois sont nécessaires. Je fais partie du comité spécial du gazoduc de l'Alaska depuis sa création en 1978. Maintes et maintes fois, le ministre a répété qu'il avait une garantie immuable des Américains. C'est dans ces conditions que fut érigé le tronçon préalable.

• (0310)

J'ai écouté plus tôt, aujourd'hui, l'honorable membre d'Edmonton-Est (M. Yurko). Je conviens avec lui qu'il n'était pas besoin du pipe-line d'Alaska, si celui de la vallée Mackenzie avait été construit. Ce dernier aurait été construit, n'eusse été du juge Berger et de ses amis socialistes de gauche. Sans eux, le pipe-line aurait été construit et il servirait aujourd'hui. Notre gaz naturel nous viendrait de la vallée Mackenzie; le gaz américain de la baie Prudhoe serait transporté au-delà du delta jusqu'au Canada; le Canada aurait profité des revenus appréciables qui en auraient découlé, non seulement sous la forme d'emplois qui aurait été créés, mais par le matériel requis et les impôts prélevés sur le coût du transport de ce gaz.

J'ai écouté avec intérêt, un peu plus tôt dans le débat, le ministère d'État pour les mines (M^me^ Erola). Il est intéressant de noter qu'elle est le seul ministre qui a cru bon de participer au débat mais elle semble ignorer que beaucoup de projets ne progressent pas. Il y a, par exemple, le pipe-line Dempster qui nous aurait valu 6,000 années-personnes, en emplois directs, et 26,000, en emplois indirects. J'ai parlé plus tôt de celui d'Alaska. Il y a eu aussi le projet de gaz Polar, qui nous aurait valu 15,000 années-personnes en emplois directs et 45,000, en emplois indirects. Celui des Kitimats a été annulé: il nous aurait valu 5,000 année-personnes en emplois directs et 15,000 en emplois indirects. Le projet des sables bitumineux a été également annulé, avec les 20,000 années-personnes d'emplois directs et 60,000 années-personnes d'emplois indirects qu'il comportait. Et la liste continue. Si nous additionnons ces années-personnes, nous voyons qu'à cause des annulations et des délais, quelque 71000 années-personnes d'emplois directs et quelque 255,000 années-personnes d'emplois indirects, ont été perdues.

Sur quoi ont porté avant tout les remarques du ministre? Elles semblaient s'intéresser de beaucoup plus près au Programme canadien d'isolation des maisons, qui lui semblait idéal, parce qu'il créait des emplois et conservait l'énergie, réduisant ainsi la consommation de gaz et de pétrole. Je n'en croyais pas mes oreilles. Tant que le Canada ne se sera pas débarrassé de l'homme qui tient la barre de son second et de ses deux autres subalternes, qui se trouvent sur les banquettes ministérielles, du côté du gouvernement, tant que nous ne mettrons pas le cap sur une nouvelle île, le chômage, les taux d'intérêt élevés, la dépression et la crise, continueront.

**M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake):** Monsieur l'Orateur, il est 3 h 15, nous sommes le 5 mai et nous étudions une motion, présentée en vertu de l'article 26 du Règlement, hier après-midi, vers 15 heures, de sorte que la Chambre pouvait être engagée dans un débat d'urgence, à compter de 20 heures le 4 mai, à cause de l'échec des mégaprojets.

Le projet Alsands aurait créé quelque 4,800 emplois permanents et beaucoup d'autres occasions de travail, pendant la phase de construction. Il y a eu aussi le projet de Cold Lake, qui a peut-être été annulé. Il aurait représenté un investissement de 14 milliards de dollars et quelque 3,300 emplois, sans compter les 28,500 occasions d'emploi, dans la phase de construction. Le dernier projet sur lequel porte le débat d'urgence est le gazoduc de l'Alaska, auquel il sera sans doute mis fin. Il représentait un investissement de 40 milliards de dollars, quelque 400 emplois permanents et quelque 11,875 emplois durant la phase de construction. Nous faisons abstraction des centaines de milliers d'emplois qui en auraient découlés pour le Canada, d'un océan à l'autre. En tout, quelque 70,000 années-personnes d'emplois, au cours de la phase de la construction, et peut-être 8,500 emplois permanents, seront perdus.

*Article 26 du Règlement*

Nous parlons donc de beaucoup plus que ces trois projets. Nous parlons de l'état déplorable de l'économie canadienne, des emplois et aussi de l'autosuffisance en matière d'énergie, à laquelle nous devons renoncer. Le gouvernement actuel est, à mon avis, incapable de nous assurer cette autosuffisance d'ici 1990.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Anguish:** Je prie les députés d'être assez polis pour retenir leurs exclamations. Les conservateurs disent que les libéraux ont tort; les libéraux disent que les conservateurs ont tort. Je dis qu'il ont tous deux raison parce qu'ils ont tous deux tort.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Reprend ça depuis le début, Doug.

**M. Anguish:** Ils ont tous deux tort dans l'attitude qu'il prennent envers les mégaprojets. Le climat économique du Canada n'est pas favorable. En fait, celui du monde entier ne l'est pas non plus. Le Canada et le gouvernement canadien en ont subi les contre-coups, qui se sont propagés à d'autres paliers gouvernementaux. Beaucoup de gens se sentent frustrés aujourd'hui. Je pense, par exemple, à certains gouvernements provinciaux qui ont été défaits dernièrement, celui du Manitoba et celui de la Saskatchewan.

Permettez-moi de vous dire ce qui est arrivé lors des dernières élections en Saskatchewan. Quelques députés NPD du nord de la Saskatchewan ont conservé leur électorat ou l'ont légèrement augmenté.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Anguish:** Ils ont perdu parce que les libéraux ont tous votés avec les conservateurs.

**Des voix:** Bravo!

• (0320)

**M. Anguish:** Je pense que cela démontre, et c'est confirmé par les statistiques, que tout l'électorat libéral s'est effondré. Il est passé d'un faible pourcentage à un pourcentage encore plus faible et de l'ordre de 4 p. 100. Cet électorat n'a pas penché vers le NPD mais vers le parti conservateur de la Saskatchewan.

Une autre raison pour laquelle le gouvernement de la Saskatchewan a été battu est due au fait qu'un grand nombre de jeunes ont fait preuve d'une grande apathie à l'égard de la situation actuelle. Ils ont cru aux promesses des conservateurs et ont voté contre le gouvernement, espérant obtenir mieux. J'ai la conviction que la démocratie doit l'emporter et je désire fournir à M. Devine et à son gouvernement de la Saskatchewan l'occasion d'apporter des changements. Bien que les conservateurs à ma droite sourient, je leur demande d'examiner la situation au Manitoba. Après que le premier ministre NPD de cette province, M. Ed Schreyer, eut été battu et que le premier ministre conservateur, M. Sterling Lyon, eut pris sa place, au cours des élections ultérieures, le parti fédéral NPD a élu un plus grand nombre de députés à la Chambre des communes. Pour cette raison, j'ignore pourquoi les conservateurs se réjouissent autant de cette situation. De toute manière, je désire fournir loyalement à M. Devine l'occasion de tenir les nombreuses promesses faites au cours de la campagne par son gouvernement. Étant donné que ce dernier occupe 57 sièges sur les 64 que compte l'assemblée législative, aucune raison ne l'empêche d'honorer ses engagements envers les habitants de la Saskatchewan.

Les conservateurs demandent qu'on leur donne l'occasion de gouverner le pays. Je me demande s'ils sont tellement différents du gouvernement libéral. Si nous examinons le bilan des votes depuis le début de cette législature, nous remarquons que les conservateurs ont voté avec les libéraux en 29 occasions, alors que le NPD ne l'a fait qu'à 14 reprises. Cela signifie que les conservateurs ont voté presque deux fois plus souvent avec les libéraux pour former une coalition.

Lorsqu'on passe en revue les mégaprojets, on doit s'interroger sur leur viabilité. Nous entendons parler de leurs nombreux avantages mais je songe à ceux qui ont été réalisés et ont causé un grand nombre de problèmes écologiques, tels que les pluies acides, qui ont détruit la faune aquatique d'un grand nombre de lacs de l'Ontario et d'autres régions du Grand bouclier canadien. Je songe à des choses telles que la raffinerie d'huile lourde qu'on doit construire en Saskatchewan. Ne serait-il pas possible et plus pratique d'avoir de plus petites collectivités autosuffisantes qui seraient plus indépendantes en matière d'énergie, de produits alimentaires et dont la population sait d'ordinaire mieux se gouverner, plutôt que d'avoir un gouvernement qui se trouve à des milliers de milles. Il serait préférable de construire trois raffineries d'huile lourde de moindre importance, dans trois emplacements stratégiques de la province, plutôt que de construire un seul mégaprojet. On peut se demander si les mégaprojets sont eux-mêmes autosuffisants en matière d'énergie. Certains prétendent que l'énergie employée à la réalisation de ces projets n'est jamais récupérée dans l'énergie qu'ils produisent.

Il semble que ces trois mégaprojets se soient effondrés. Ils étaient énergiquement soutenus par les libéraux et les conservateurs qui pensaient que c'était l'orientation que devait adopter le pays. Par suite des préoccupations écologiques de notre parti et de notre méfiance quant au manque d'efficacité des mégaprojets, nous ne les approuvons pas nécessairement à cause de leur importance. Il y a quelques exemples dont nous aurions dû tirer une leçon. On peut citer Ocean Falls et Uranium City, en Saskatchewan, où les gens ont été encouragés à vivre et à dépendre d'une industrie qui disparaîtra un jour. Cela se produit également aujourd'hui dans certaines régions où il existe des mégaprojets. Des milliers de familles sont attirées dans des régions où ces projets seront abandonnés. Le gouvernement devra s'occuper de l'agitation sociale qui se produira dans ces régions.

Certains demandent pourquoi les politiques des conservateurs et des libéraux sont étroitement apparentées. Les politiques relatives au taux d'intérêt, par exemple, sont très nettement semblables. Ces deux partis ont les mêmes opinions sur de nombreuses questions énergétiques. Ils sont tous deux partisans des mégaprojets, sans prendre en considération les économies d'énergie qui se produiraient.

Je peux vous dire pourquoi ils sont si étroitement apparentés. Je n'ai qu'à regarder l'aide fournie aux vieux partis, les conservateurs et les libéraux, en 1978. On a dit que le parti libéral représente les grandes entreprises et que les conservateurs les possèdent—ou est-ce le contraire? En 1978, l'Alberta Gas Trunk Line a versé $15,752 au parti conservateur. Cette même société a fait don de $15,800 au parti libéral. L'Aluminum Company of Canada a fait don de $15,000 à chacun des deux vieux partis.

**M. Shields:** Combien avez-vous versé au NPD?

**M. Anguish:** Le député d'Athabasca me demande combien j'ai donné au NPD. Je lui ai versé $1,800 l'an passé, et j'en suis fier.

La banque Impériale de Commerce du Canada a fait don de $25,351 au parti conservateur et de $25,000 au parti libéral. En 1978, la Gulf Oil du Canada a donné $41,000 aux conservateurs et seulement $27,200 aux libéraux. Cela signifie-t-il qu'elle préfère le parti conservateur au parti libéral? Je ne le crois pas.

Si nous passons en revue les chiffres de 1979, nous constatons que la Gulf Oil a donné $53,324 aux libéraux et seulement $39,342 aux conservateurs. Tous les ans, c'est le même mouvement d'aller et retour. Les deux vieux partis sont toujours les mêmes et ils ne représentent pas les intérêts communs des gens.

En 1978, les conservateurs ont reçu au total $878,839 de sociétés d'intérêt public. Ils ont reçu $1,413,560 du secteur privé. Nous voyons que les libéraux ont reçu $1,019,972 de sociétés d'intérêt public et $1,234,470 de sociétés privées.

En 1979, l'Alberta Gas Trunk Line a fait don de $36,630 aux conservateurs et de $31,600 aux libéraux. La Kaiser Resources, qui est une grande compagnie de développement de l'Ouest, a fait don de $31,990 aux conservateurs et de $31,000 aux libéraux. Cominco, qui semble faire partie du Canadien Pacifique a donné $5,000 aux conservateurs et $5,000 aux libéraux. La West Coast Transmissions a fait don de $15,357 aux conservateurs et de $16,000 aux libéraux. On pourrait citer bien d'autres exemples du même genre. Ces partis sont identiques.

En tant que pays, pour atteindre l'autosuffisance énergétique, nous devons très sérieusement examiner certaines questions. Nous ne pouvons pas espérer atteindre cette autonomie uniquement par l'exploitation des hydrocarbures, bien qu'il faille les exploiter vigoureusement. Nous devons envisager les mesures de conservation énergétique qui ont tant d'importance, pour diminuer notre dépendance vis-à-vis des hydro carbures.

• (0330)

L'énergie nécessaire au moteur à combustion interne peut être produite par bien d'autres choses que des hydrocarbures. La combustion peut se faire au moyen d'ammoniac mélangé à de l'acétylène, d'hydrogène, de propane, ainsi que d'un certain nombre d'éléments qui sont de loin moins polluants et dont le prix pourrait être plus concurrentiel. Ce qu'il faut, c'est une impulsion de la part du gouvernement, une poussée qu'un gouvernement fédéral néo-démocrate pourrait donner au secteur de l'énergie afin de chercher des solutions de rechange dans cette lutte que nous livrons à l'efficacité énergétique.

Il nous faut également songer aux emplois qu'il faudra créer au Canada. Comme un grand nombre de députés de part et d'autre de cette Chambre l'ont dit, nous avons atteint un niveau de chômage sans précédent depuis la grande dépression. Nous, du Nouveau parti démocratique, l'attribuons en grande partie aux taux d'intérêt élevés.

Lorsque nous considérons les crédits qui sont libérés par l'annulation des mégaprojets, quelque 77.5 milliards, nous nous demandons si cela enrtaînera un repli des taux d'intérêt. Ces crédits pourraient servir à d'autres fins. J'espère qu'il s'agit là d'un des effets positifs du refus des Libéraux et des Conservateurs de lancer des projets nécesssaires à ce pays.

Nous aimerions que le gouvernement fédéral n'étouffe pas la productivité des travailleurs. Notre produit national brut est en bien mauvaise posture alors que nous avons affaire à des personnes qui ont une éthique professionnelle bien enracinée. Elles veulent travailler. Elles veulent aider leur pays. Toutefois, des gouvernements comme celui que nous avons les en ont empêchées.

Il nous faut stimuler nos secteurs de fabrication et de transformation. Si vous comparez l'industrie de la fabrication à l'industrie extractive, il en coûte 40 fois plus pour créer un emploi dans ce dernier secteur. Il nous faut songer à des secteurs qui créent plus d'emplois, celui de la fabrication par exemple, et laisser de côté les projets capitalistiques du secteur des ressources ainsi que les coûts élevés de récupération de certains hydrocarbures.

Il nous faut un plan d'expansion économique qui permettra aux Canadiens d'un océan à l'autre d'en arriver à une plus grande autonomie, en utilisant les ressources dont ils disposent pour leur mieux-être et pour satisfaire leurs besoins et d'exporter l'excédent ailleurs au Canada. Lorsque nous aurons satisfait nos propres besoins, nous pourrons alors exporter à l'étranger et importer le moins possible, de manière à accroître notre productivité.

Nous croyons également que ce programme réussira une fois que les taux d'intérêt auront accusé une légère baisse. Nous espérons que ces nouvelles rentrées monétaires aurons pour effet de fixer les taux d'intérêt qui cesseront de fluctuer de façon aussi imprévisible. Un des sentiments de frustration qu'éprouvent beaucoup de petites entreprises, d'exploitants agricoles, de particuliers à revenu fixe, de salariés, c'est de ne pas savoir quel sera le taux d'intérêt d'un mois à l'autre lorsqu'ils se présentent à la banque. Ils ne savent pas combien ils auront à payer pour leur hypothèque, leur voiture, leur capital de roulement et leur stock. Si les gens pouvaient au moins planifier avec une certaine certitude, en sachant que les taux d'intérêt seront de 15% pendant un an, ils sauraient alors à quoi s'en tenir. Ils pourraient planifier leur avenir.

Nous croyons également que quiconque réalise un gros bénéfice injustifié, un bénéfice de loin supérieur à ce que réalise n'importe qui d'autre dans ce pays, devrait verser un impôt sur cet excédent. Nous croyons que des dégrèvements fiscaux devraient être accordés aux gens à faible et à moyen revenus. Voilà quelques-uns des moyens dont on dispose pour remettrre les Canadiens sur les rails et leur permettre de gonfler les rangs de la population active. Quelques-uns des points soulevés ce soir par mes collègues et par moi-même, tracent une meilleure voie pour le Canada sous la bannière du Nouveau parti démocratique.

*Article 26 du Règlement*

[*Français*]

**M. Gaston Gourde (Lévis):** Monsieur le président, j'écoutais tantôt mes collègues du Nouveau parti démocratique ainsi que du parti progressiste conservateur se vanter de toutes sortes de résultats électoraux. Je leur rappellerai qu'au cours des 20 dernières années les résultats apportés ici à la Chambre des communes ont été je pense tout à l'avantage du parti libéral du Canada et sauf erreur, à mon avis, il n'y a eu dans les 20 dernières années seulement que neuf mois de gouvernement progressiste conservateur et Dieu sait que l'on avait hâte que cela se termine.

Il y a un an dans la circonscription de Lévis, on tenait une élection partielle. Il y a un an exactement le 4 mai 1981, et je pense que celui qui vous parle actuellement ne pouvait pas se douter que 366 jours après, à 3 h 40 du matin, nous serions en train de débattre une motion d'urgence sur le projet Alsands.

La motion qui a été présentée par le chef de l'opposition semble vouloir dire qu'il faut faire un deuil national du fait de l'abandon du projet Alsands. Et à ce moment-là, on se réfère aux fameux mégaprojets pour indiquer en fait que ces projets sont importants pour le Canada, mais on semble vouloir faire croire à la population qu'en abandonnant Alsands, on abandonne tout ce qu'il y a de projets importants au Canada dans les prochaines années. Vouloir faire croire à la population une telle chose c'est vraiment oublier que des mégaprojets il y en a pour des centaines de milliards de dollars de prévus pour d'ici l'an 2000, que le projet Alsands était un projet que l'on a évalué à environ $14 milliards, que le projet Alsands est un projet qui n'est pas encore mort et enterré, mais bien plutôt un projet qu'on dit être reporté de quelques mois, voir de quelques années. Je pense que les personnes directement impliquées peuvent nous le dire encore mieux, et je me réfère aux observations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) du 30 avril dernier, c'est-à-dire de vendredi dernier, où l'honorable ministre déclare et je cite:

> . . . que la suspension des travaux de construction de l'usine de pétrole synthétique Alsands signifie que le Canada devra mettre davantage l'accent sur son potentiel pétrolier de la mer de Beaufort et de la Côte Atlantique et sur la mise en valeur du pétrole brut classique de l'Ouest, la récupération accrue du pétrole et du pétrole brut amélioré.

On dit bien cependant et toutes les parties sont prêtes à le dire, on parle de la suspension des travaux et non pas de l'annulation ou enfin d'une belle mort dont on veut bien parler ce soir. Et je continue avec les déclarations de l'honorable ministre et je cite:

> Heureusement, le Canada a d'autres sources potentielles d'approvisionnement . . .
>
> Les nouvelles perspectives dans le Nord et au large des côtes sont des plus encourageantes, et nous sommes toujours confiants d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance d'ici à 1990. Nous appuyons l'exploration et la mise en valeur dans ces régions par nos mesures incitatives et notre politique de fixation des prix.

Le ministre continue et je cite:

> L'incertitude relative à l'évolution des prix mondiaux du pétrole a inquiété les investisseurs privés, non seulement dans le cas d'Alsands, mais également en ce qui a trait aux vastes projets de pétrole synthétique, de production d'électricité et de liquéfaction du charbon aux États-Unis et ailleurs.

● (0340)

Je pense qu'il est bien important de noter qu'effectivement ce n'est pas seulement au Canada que l'on a reporté des programmes de production de pétrole. Et je continue à citer le ministre:

> En définitive, ce défi financier était trop difficile à relever à l'heure actuelle. Ironiquement, les sociétés ont hésité à s'engager en partie parce qu'elles se sont rendu compte qu'il existait d'excellentes solutions de rechange, surtout dans les régions situées au large des côtes du Canada.

J'ai voulu me référer à ces extraits des déclarations du ministre parce que dans la circonscription de Lévis et dans la grande région de Québec effectivement et je dirais même aussi dans tout l'est du Québec depuis plusieurs semaines un des sujets d'actualité est celui de la présence de la *Dome Petroleum Company* dans la grande région de Québec. Et je pense que lorsque le ministre mentionne qu'il faudra axer vers la mer de Beaufort, il faut savoir que la *Dome Petroleum Company* qui se portait acquéreur dans la région de Québec au mois de juin 1981 des chantiers maritimes *Davie Shipbuilding Limited* travaille actuellement à l'exploitation et la mise en valeur des ressources pétrolifères et gazières dans la mer de Beaufort.

D'ailleurs à ce moment-là lors de cette fameuse transaction qui représentait environ 40 millions de dollars ou 38.6 millions de dollars, la compagnie Dome se présentait comme une compagnie indépendante administrée par des Canadiens travaillant dans l'exploration du pétrole et du gaz dans l'Ouest du Canada et dans le nord canadien. Depuis ses débuts en 1950, alors qu'elle ne comptait que quelques employés jusqu'à maintenant alors qu'elle compte 4,300 personnes dans ses rangs, la compagnie s'est toujours orientée vers la croissance et c'est ainsi qu'en juin 1981 elle faisait l'acquisition des chantiers Davie avec à ce moment-là ses 2,300 ou 2,400 travailleurs. Il faut comprendre que l'acquisition des chantiers Davie en 1981 s'est faite dans le but pour la compagnie Dome de créer de nouveaux emplois en ce sens qu'elle a un programme d'expansion, un programme de construction navale ou de construction maritime et qu'éventuellement dans le cadre d'un projet qui est actuellement entre les mains du gouvernement canadien, et le Cabinet devrait normalement décider quant à savoir dans les prochaines semaines si ce projet est accepté ou non. Alors je disais qu'il y avait un projet d'expansion et de modernisation des chantiers Davie pour plusieurs centaines de millions de dollars.

Dire que parce que le projet d'Alsands est abandonné on vient de tout perdre au Canada, je ne le crois pas. Il est vrai que momentanément dans cette région du pays il y aura malheureusement des emplois qui ne pourront pas être créés dans les jours qui vont venir. Cependant, dans d'autres parties du pays et là je parle de l'Est, je parle de la région de Québec et puis je parle à ce moment-ci de la circonscription de Lévis, dans ces régions-là je pense que c'est tout à l'avantage de ces Canadiens-là. En fait on profite du malheur des autres mais étant donné les circonstances le gouvernement canadien et le gouvernement albertain ont fait tout pour mener à bien le projet Alsands. Je ne pense pas qu'on pouvait aller beaucoup plus loin qu'on ne l'a fait actuellement, sinon cela aurait été à toutes fins pratiques prendre des capitaux publics pour les donner à des corporations privées.

On parle d'une implication des deux gouvernements de l'ordre de 50 p. 100 et plus. Je pense qu'étant donné les circonstances c'était déjà suffisant. Cela représentait de la part du gouvernement canadien et du gouvernement albertain un effort plus que raisonnable étant donné les circonstances. On a des positions contradictoires si on est du parti progressiste conservateur ou du Nouveau parti démocratique. Du côté du

Nouveau parti démocratique, on aurait peut-être voulu que ce soit la société Petro-Canada qui prenne tout en main, que ce soient des capitaux publics qui prennent tout en main. Du côté du parti progressiste conservateur, on aurait peut-être voulu qu'on aide encore plus les sociétés privées étant donné les circonstances et en les pourvoyant de fonds. Je pense que le gouvernement actuel a essayé de trouver le juste milieu entre les deux. Cependant les intérêts impliqués dans les circonstances n'ont pas désiré mener à bien ce projet. Cependant, et là je reviens à ce que j'ai dit au début de mes remarques, c'est qu'il faut bien comprendre que le projet actuel est reporté seulement pour quelques mois ou pour quelques années et qu'il faut s'attendre, à cause de la conjoncture économique mondiale actuelle, à ce qu'il ne sera pas reporté *ad vitam aeternam.*

Il y a deux, trois ou quatre ans, on disait que le projet Alsands était strictement nécessaire, qu'il fallait y procéder, que beaucoup d'autres projets aussi étaient urgents. A cause de la conjoncture économique mondiale, à cause de certaines prévisions qui ont peut-être été faussées pour toutes sortes de raisons, on se retrouve aujourd'hui où on se dit: Les prix mondiaux du pétrole ont varié, on a peut-être eu moins besoin de pétrole qu'on le croyait, le projet Alsands on peut peut-être le reporter dans six mois, dans un an, dans deux ans ou dans trois ans ou dans quatre ans.

Alors je pense qu'il faut pouvoir vivre avec cette espèce de course folle présentement dans la conjoncture économique mondiale où aujourd'hui on peut avoir du pétrole peut-être à $40 du baril, puis on pourrait émettre l'hypothèse aujourd'hui que le baril de pétrole serait demain peut-être à $30 ou à $25, alors que toutes les prévisions ont été faites dans les dernières années effectivement pour, et cela semblait suivre la courbe normale dans le domaine économique, toutes les prévisions ont été faites en fonction du fait qu'on croyait que le prix du pétrole irait toujours de façon croissante. Cependant, il s'avère qu'au cours des derniers mois l'Organisation des pays exportateurs de pétrole n'a pas cru bon d'aller vers l'ascendant mais bien au contraire vers le descendant. On pourrait même aujourd'hui s'attendre à ce qu'il y ait des baisses dans les prix du baril de pétrole. Je crois donc qu'étant donné les circonstances la décision qui a été prise par les deux gouvernements d'y aller de façon quand même aussi importante mais aussi de ne pas tout donner était la décision raisonnable et qu'il faut compter sur les prochains mois ou sur les prochaines années pour que le projet Alsands ainsi que tous les autres projets soient mis à exécution et ce à l'avantage de tous les travailleurs canadiens.

• (0350)

[*Traduction*]

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le président, je dois dire que vous avez l'air en forme compte tenu des circonstances. Vous avez certainement l'air plus en forme que les trois députés du parti libéral et le seul député du nouveau parti démocratique qui assistent au débat de ce soir. Je suis heureux d'être parmi mes nombreux collègues du parti conservateur. Notre nombre témoigne du réel intérêt que notre parti porte aux affaires du pays et de nos inquiétudes face à ce qui est arrivé à Alsands et au gazoduc de l'Alaska.

Le débat de ce soir ne porte pas seulement sur les deux projets cités dans la motion, à savoir le projet d'Alsands et le gazoduc de l'Alaska, mais il est l'aboutissement de toute une série de catastrophes. Il y en a eu d'énormes et d'autres de moindre importance, mais il s'agit toujours de catastrophes. L'échec du projet Alsands et du gazoduc de l'Alaska n'est pas le premier: le projet de Judy Creek est tombé à l'eau, celui de Cold Lake a été relégué aux oubliettes de même que d'autres projets de pipe-line, y compris celui de Kitimat et le projet de construction d'un oléoduc et d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Ils se sont tous soldés par un échec. Ces échecs ont été spectaculaires à cause des pertes d'emplois incroyables qui y ont été associées. Des dizaines de milliers d'emplois dans l'industrie de la construction ont été perdus. Ces emplois auraient été directement associés à la construction des différents projets. De nombreux orateurs ont pris la parole ce soir.

Nous avons appris que des centaines de milliers d'emplois ont été perdus en Nouvelle-Écosse et dans les Maritimes, au Québec et en Ontario et jusqu'en Colombie-Britannique. Des centaines de milliers d'emploi importants ont été perdus à cause des politiques pratiquées par le gouvernement libéral.

Je ne veux pas insister davantage sur les pertes d'emplois, de débouchés et les milliards de dollars de rétombées qui ont été sacrifiés parce que beaucoup d'orateurs l'ont déjà fait très bien ce soir et hier après-midi. Toutefois, j'aimerais parler de certains projets de moindre importance qui sont tombés à l'eau avec les plus gros. Ces désastres de moindre importance sont à bien des égards plus insidieux. Dans le cas des mégaprojets, nous parlons de pertes d'emplois, mais ces emplois n'existaient pas encore. Il aurait été très intéressant de pouvoir compter sur ces emplois aujourd'hui, mais pour ce qui est des petits projets, il s'agit d'emplois qui existaient et qui n'existent plus. Il ont disparu complètement.

Prenons l'exemple d'un petit puits de la Saskatchewan produisant peut-être vingt barils de pétrole par jour. Ce n'est pas beaucoup, mais cela peut contribuer à assurer l'autosuffisance du Canada en matière d'énergie. Ce puits fournit du travail et réduit d'autant les importations de pétrole. Toutefois, à cause des politiques de notre gouvernement et, en particulier, du Programme émergétique national, ce puits a dû être fermé parce qu'il n'était plus rentable. Ses exploitants accusaient un déficit sur chaque baril de pétrole extrait du sol. Mon ami le député d'Assiniboia (M. Gustafson) connaît bien ce problème puisqu'il touche sa circonscription.

J'aimerais parler des petites sociétés canadiennes de prospection de pétrole et de gaz. J'y connais beaucoup de personnes qui nourrissaient de grands espoirs. En fait, bon nombre conservent encore l'espoir de voir un jour leur entreprise concurrencer BP, Shell ou même Imperial Oil. Pourtant, c'est peine perdue s'ils veulent rester au Canada. Toute possibilité d'expansion a été anéantie par l'action et les politiques du gouvernement libéral.

J'aborderai maintenant la question des champs gazéifères fermés qui existent encore. Il y en a un bon nombre en en Alberta et ailleurs. Il y en a également un au Yukon. Les travaux de propection ont permis de découvrir du gaz mais on en lui a pas encore trouvé de débouchés commerciaux. On pourrait le consommer au lieu d'importer du pétrole. L'exploitation de ce gaz procurerait des emplois, mais il n'y a pas d'embauche à cause des politiques pratiquées par les députés de l'autre côté de la Chambre.

*Article 26 du Règlement*

Jetons un coup d'œil à l'industrie des services des champs pétrolifères, notamment les installations de forage, les entreprises d'extraction et les entreprises spécialisées, les boues de forage, les diagrammes géologiques et tout cela. On ne fore plus de puits de pétrole au Canada à cause des politiques des députés de l'autre côté de la Chambre. C'est ainsi qu'un grand nombre de sociétés de forage ont quitté le Canada pour les États-Unis. Voilà encore une autre conséquence de la politique nationale énergétique qui montre bien l'effet insidueux que celle-ci a eu sur l'entreprise canadienne depuis l'Alberta et l'Ouest du pays jusqu'à l'autre bout du pays.

Si on additionne tous ces minicatastrophes, comme je les ai appelées tout à l'heure, vous nous apercevons qu'elles sont tout aussi désastreuses que la perte d'Alsands et celle du gazoduc de l'Alaska. Nous devons nous demander quelle en est la raison? La réponse est assez claire. C'est à cause de l'opinion partagée par le parti libéral et le nouveau parti démocratique. Ils veulent que l'industrie canadienne du gaz et du pétrole ne soit dominée que par quelques grosses compagnies. Peu importe que ce soit une société nationalisée comme Petro-Canada ou une entreprise comme Imperial Oil. Ces grosses sociétés permettent au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'exercer très facilement un contrôle.

Si des centaines de petits exploitants viennent s'y joindre, le contrôle devient plus difficile. Ils chercheront à faire valoir leurs droits tandis que les grosses compagnies et les multinationales ne le font que rarement. En général, elles ne se mêlent pas de ce qu'elles qualifient sans doute de questions de politique locale ou nationale. Elles ne tiennent pas à s'immiscer dans ce genre d'affaires. Elles suivent les règles du pays où elles se trouvent. Par contre, les petites entreprises sont comme les exploitants agricoles. Elles font valoir leurs droits. Elles élèvent le ton pendant les campagnes électorales et essayent de faire changer les politiques du gouvernement. Elles gênent les technocrates du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est pourquoi les libéraux et les néo-démocrates veulent se débarrasser d'eux et les obliger à fermer.

Le gouvernement et ses amis néo-démocrates aimeraient que l'industrie du pétrole et du gaz devienne un service public, c'est-à-dire une industrie où les taux de profit sont contrôlés de façon stricte et où il est inutile de courir des risques puisqu'il est impossible d'y faire de bonne affaires. Le gouvernement lui retire tout en impôts. Il permet un remboursement de 15 ou 16 p. 100 sur l'investissement comme c'est le cas dans l'industrie de l'électricité, mais c'est tout. Le gouvernement enlève tout attrait à la prospection du pétrole et du gaz. Qui voudrait encore se lancer dans cette industrie? Mieux vaut laisser les grosses entreprises s'en charger. Elles procèdent au forage de tellement de puits que ce n'est plus pour elles qu'une question de statistique. Elles en forent tellement qu'elles sont certaines de trouver beaucoup de gaz et de pétrole.

Cette industrie n'est plus ce qu'elle était ni ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire qu'elle ne laisse plus les Canadiens investir dans des projets de prospection. Si, par malchance, ils perdent tout ce qu'ils ont investi, on n'en parle plus. C'est leur argent. Ils l'ont perdu et ils ne peuvent s'attendre à rien en retour. En revanche, si la chance leur sourit et qu'ils trouvent un bon filon, ils devraient être capables d'en tirer un profit convenable. Ils devraient pouvoir s'en tirer avec ce que mes amis de l'opposition appellent des bénéfices imprévisibles.

• (0400)

**Une voix:** Cette expression est répugnante.

**M. Nickerson:** Elle fait pourtant partie du vocabulaire des gens du parti qui est à ma gauche, mais c'est tout de même ce qui a permis de construire l'industrie énergétique canadienne. Si nous voulons assurer l'avenir de l'industrie énergétique, particulièrement dans le domaine du pétrole et du gaz, il faut rétablir le profit comme source de motivation. En fait, les libéraux et les néo-démocrates veulent une industrie rigoureusement contrôlée. On a pu le constater dans la politique énergétique nationale, dans le projet de loi C-48 et dans les projets de loi sur l'impôt. Ils ne veulent accorder aucune liberté à l'entreprise; il faut que tout soit dicté par le gouvernement. C'est d'ailleurs la cause du marasme que nous connaissons aujourd'hui. Ils ont vu dans l'industrie du pétrole et du gaz une fabuleuse source de revenus, du moins c'est ce qu'ils en attendent. A mon avis, ils risquent d'être déçus car les prix ne vont pas continuer de grimper comme dans le passé.

L'accord entre l'Alberta et le gouvernement fédéral, qu'on a mis deux ans à conclure, permettrait au gouvernement fédéral d'augmenter ses revenus fiscaux de 50 milliards de dollars. Si on soutire autant d'argent à l'industrie du pétrole et du gaz, que restera-t-il aux investisseurs? S'ils forent un puits et y trouvent quelque chose, ils doivent verser leurs bénéfices au gouvernement, mais s'ils votent pour le bon parti et lui donnent leur appui, ils peuvent toujours en récupérer une partie sous forme de subventions du Programme d'encouragements pétroliers. L'industrie ne s'est pas bâtie de cette façon au Canada et elle ne survivra pas de la sorte.

On a parlé ce soir de l'abandon du projet Alsands et du gazoduc de l'Alaska comme d'une trahison des Canadiens, d'un abus de confiance. On pourrait attribuer cette trahison à l'ignorance et à une totale incompétence. Comme on le sait, c'est l'apanage des libéraux et de leurs cousins de l'Ouest; néanmoins, on pourrait aussi soutenir qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient en adoptant ces politiques. Il y a tout lieu de croire cependant que, dans certains cas au moins, l'échec du projet n'est pas uniquement dû à l'incompétence, mais à un sabotage délibéré.

J'aimerais maintenant parler de la vallée du McKenzie, une région que je suis fier de présenter. Si le Canada avait joué les bonnes cartes dans les années 70, nous ne connaîtrions pas tous ces obstacles au progrès et nous n'en serions pas réduits à un seul grand gazoduc le long de la vallée du McKenzie, selon toute probabilité, nous posséderions aussi un important oléoduc. Les oléoducs qui s'étendent maintenant de Prudhoe Bay en Alaska jusqu'à port Valdez auraient sans doute été construits le long de la vallée du McKenzie. Tel n'a pas été le cas.

Qu'on se souvienne du gaz de l'Arctique . . .

**M. Elzinga:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Friesen):** Le député de Pembina (M. Elzinga) invoque le Règlement.

**M. Elzinga:** Monsieur le président, je crois bon de faire remarquer, compte tenu de l'excellent discours de notre collègue, qu'il n'y a qu'un seul député libéral à la Chambre et un néo-démocrate, qui vient tout juste d'entrer.

**L'Orateur suppléant (M. Friesen):** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

**M. Nickerson:** Monsieur le président, je pense qu'il y a lieu de faire remarquer qu'il n'y a qu'un seul député libéral à la Chambre et un seul député néo-démocrate.

Je parlais du projet de gazoduc de l'Arctique au cours des années 1973-74-75. Les promoteurs du projet ont dépensé environ 250 millions de dollars pour en prouver la faisabilité et faire toutes les études nécessaires démontrant que ce projet ne causerait pas de dommages écologiques excessifs, que les techniques étaient sérieuses et les coûts acceptables.

On connaît la suite. Le juge néo-démocrate Berger et son infame rapport y ont mis un terme. M. Berger a été nommé grâce à la complicité des libéraux et des néo-démocrates. La sordide histoire de l'enquête Berger laisse craindre le pire pour le Canada et particulièrent pour la vallée du Mackenzie. Le nouveau parti démocratique s'est toujours opposé à tout projet qui aurait permis d'assurer l'autosuffisance énergétique du Canada et, à la longue, aurait permis de créer des milliers d'emplois pour les Canadiens. Il est cependant inutile de s'apitoyer sur notre situation ou sur le sort que nous ont fait, de connivence, le Premier ministre (M. Trudeau), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le ministre des Finances (M. MacEachen) et le nouveau parti démocratique.

Nous ne pouvons revenir en 1979 pour faire de nouveau adopter le budget Crosbie. Nous ne pouvons reprendre les élections de 1980 mais je pense que tout le monde sait quels en seraient les résultats. Le peuple canadien aimerait bien avoir une autre chance et retourner en arrière, mais ce n'est pas possible.

Il nous faut faire face à l'avenir, même s'il ne nous sourit guère. Nous ne devons pas nous limiter ce soir à décrire ce qui a mal été dans le passé. Nous devons plutôt songer à élaborer et à appliquer de nouvelles politiques afin que l'histoire ne se répète pas. Voyons quelles politiques nous devons adopter afin de nous sortir du pétrin où les libéraux nous ont mis.

Avant d'aborder cet aspect, monsieur le président, il y a, je pense, une question que personne n'a encore abordée. J'aimerais savoir ce qu'il adviendra de l'Administration du pipe-line du Nord. Je n'éprouve aucune sympathie particulière pour l'honorable Mitchell Sharp qui, depuis des années, s'alimente à la mangeoire libérale, mais il y a aussi de nombreux ingénieurs, comptables, avocats et biologistes compétents et expérimentés qui se sont consacrés à l'Administration du pipe-line du Nord. La décision d'ajourner le projet était sans doute la pire décision qu'on pouvait prendre. Pour tous ces gens, il aurait été préférable de décider soit d'abandonner le projet, soit de le poursuivre.

• (0410)

Je voudrais demander, monsieur le président, si la Chambre consent à ce que je conserve la parole pendant quelques minutes.

**Des voix:** D'accord.

**M. Nickerson:** Remarquez cependant que je n'en suis qu'à la quatrième page d'un discours qui en compte huit.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nickerson:** Monsieur le président, je me contenterai de compléter mon intervention sur l'Administration du pipe-line du nord, et je vous ferai part plus tard, si vous le voulez, de mon programme de relance et de restructuration de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz.

Dans ce débat, il n'a pas encore été question de l'administration du pipe-line du nord. Il s'agit de savoir ce que nous allons en faire. Nous avons tous ces spécialistes compétents et expérimentés, qui gagnent généralement plus que les autres fonctionnaires, étant donné la nature de leur travail; ils ne savent ni ce que l'avenir leur réserve, ni ce qu'on attend d'eux. En fait, ils n'ont pas grand chose à faire actuellement. Je pense que certains d'entre eux pourraient se rendre utiles en construisant le petit oléoduc prévu entre les puits Norman et le lac Zama. Ce chantier présente un certain nombre de problèmes analogues à ceux qui auraient pu se présenter sur le chantier du gazoduc de l'Alaska, quoiqu'avec de moindres proportions, et il serait utile que des fonctionnaires de l'Administration du pipe-line du Nord soient détachés pour aller prêter main forte à ceux qui doivent résoudre des problèmes analogues . . .

**M. Shields:** Monsieur le président, sur un rappel au Règlement, je voudrais indiquer qu'il ne reste plus que deux députés de cette coalition à la Chambre, à savoir un libéral et un néo-démocrate.

**L'Orateur suppléant (M. Elzinga):** Je voudrais remercier l'honorable député de ce rappel au Règlement tout à fait pertinent. L'honorable député Esquimalt-Saanich (M. Munro).

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur le président, en considérant ce débat, je ne peux pas m'empêcher de remarquer que l'abandon de ces deux projets n'est en définitive qu'un élément de plus dans la série de catastrophes dont ce gouvernement doit être tenu responsable. A mon avis, la plus grande de ces catastrophes est la déchéance du Parlement. Voici bientôt dix ans j'ai été élu député, et c'est avec tristesse que je jette un regard en arrière sur ces dix années parsemées de catastrophes de toutes sortes, qui ont toutes été provoquées par les décisions malencontreuses de ce gouvernement. En fait, on pourrait presque dire que ce gouvernement libéral abîme tout ce qui lui passe entre les mains.

Je pense aussi au Parlement et aux avanies qu'il a subies. Elles ont commencé lorsque le premier ministre Trudeau a dit que les députés n'étaient plus rien dès qu'ils s'éloignaient de cinquante verges de la colline parlementaire. Je pense que nous pouvons maintenant réduire cette distance et dire qu'aux yeux du premier ministre, les députés, même ceux de son propre parti, ne représentent rien à la Chambre. Et de fait, à part une personne, nous ne voyons rien de l'autre côté en ce moment. Je ne voudrais pas faire de l'humour sur cette question, monsieur le Président, car elle est très sérieuse. L'institution démocratique à laquelle le peuple canadien s'en remet pour résoudre les problèmes qui se posent à lui, s'est montré totalement incapable de s'acquitter de cette tâche sous la direction du gouvernement libéral.

Parmi les autres catastrophes, on trouve l'opposition entre l'est et l'ouest canadiens. Les relations fédérales-provinciales se sont détériorées à tel point qu'elles sont le théâtre d'une hostilité que je trouve indigne des Canadiens, et qui a été créée par ce gouvernement et par son attitude à l'égard de l'autre niveau du gouvernement. J'ai trouvé l'autre jour un numéro du *Sunday Express*, journal des Cantons de l'Est, avec un article intitulé (*Traduction*) «Trudeau: une véritable catastrophe». Voici ce qu'on pouvait y lire:

*Article 26 du Règlement*

Lorsque Trudeau est arrivé au pouvoir, le taux de chômage était de 4,5 pour cent; aujourd'hui, il a plus que doublé. L'inflation tournait autour de 4 pour cent, alors qu'elle est maintenant à 12.5 pour cent. Les dépenses fédérales en 1968 étaient de l'ordre de 12 milliards de dollars, alors que maintenant, grâce à des extravagances dont nous n'avons manifestement pas les moyens, ces dépenses ont atteint 72 milliards de dollars.

Alors qu'il prônait une société plus juste, le premier ministre s'est empressé d'appliquer la Loi des mesures de guerre. Il promettait de préserver l'intégrité du Canada, mais aujourd'hui, on trouve sur le banc des accusés d'un tribunal de Montréal des membres de la Gendarmerie royale du Canada, autrefois pourtant si prestigieuse . . .

On refuse même à ces accusés les documents dont ils ont besoin pour assurer leur défense. Ce gouvernement abîme tout ce qu'il touche. L'armée canadienne s'est, elle aussi, détériorée. Le quatorzième anniversaire de l'arrivée du premier ministre au pouvoir aurait dû être un jour de deuil. En 1968, l'armée comptait environ cent mille membres. Aujourd'hui, elle n'en compte plus qu'environ quatre-vingt mille. Sous ce gouvernement, tout s'est aggravé, notamment l'inflation et les taux d'intérêt, et nous devons maintenant y ajouter la crise énergétique. On a du mal à croire qu'un discours du trône a été prononcé il y a deux ans, et que nous en sommes toujours à la même session. Pourtant, certains éléments de ce discours du trône ne manqueront pas de susciter votre intérêt. On pouvait y lire:

. . . la mise en valeur de l'énergie peut être un facteur de croissance et de prospérité pour tout le Canada.

Pesonne n'en disconvient, mais qu'est-il advenu de cette croissance et de cette prospérité? Nous portons aujourd'hui le deuil de l'abandon de deux projets énergétiques de première importance, dont tout le Canada aurait profité.

• (0420)

Je ne fais que citer des extraits du discours du trône. C'est le gouverneur général qui lit, mais en fait, c'est le premier ministre (M. Trudeau) qui parle et nous pouvons lire ceci:

Mon gouvernement n'a pas l'intention de hausser de 18c. la taxe d'accise sur les carburants utilisés pour le transport, . . .

Cela semble très sage. Le gouvernement dit qu'il n'a pas l'intention d'imposer une hausse de 18c., mais au lieu de cela, il en a imposé une de 52c. Je maintiens que cette déclaration est légèrement trompeuse parce que le premier tiers de ces 52c. est fait de ces 18c.

Le discours du trône dit encore ceci:

. . . et le prix «fait au Canada» que payeront les consommateurs sera inférieur à celui que proposait le budget du gouvernement précédent.

Je fais habituellement le plein à la même station-service et chaque fois, je m'amuse à prendre note des changements dans le prix. En janvier 1980, l'essence régulière nous coûtait 23.2c. le litre, ce qui nous fait environ $1.05 le gallon. On m'excusera de me servir du gallon comme unité de mesure. Je jouis de l'immunité parlementaire, ce qui fait qu'on ne peut me traîner devant les tribunaux pour avoir employé le mauvais système.

**Une voix:** Vous feriez mieux de vous en assurer.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** L'Orateur me protégera, j'en suis certain.

Comme je le disais, en janvier 1980, l'essence coûtait $1.05 le gallon. Mais combien coûtait-elle en mars 1982, date de la dernière hausse du prix, si je ne m'abuse? Elle coûtait 41c. le litre. C'est environ le double du prix de 1980. A l'heure actuelle, elle coûte $1.86 le gallon. Pourtant, dans le discours du trône du 14 avril 1980, on nous disait ceci:

. . . et le prix «fait au Canada» que payeront les consommateurs sera inférieur à celui que proposait le budget du gouvernement précédent.

**M. Gustafson:** Aux États-Unis, l'essence coûte 27 p. 100 moins cher qu'ici.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Comme le dit mon collègue, le député d'Assiniboia (M. Gustafson), il est beaucoup moins coûteux de faire le plein aux États-Unis qu'au Canada.

Permettez-moi de vous lire quelques autres extraits de la partie du discours du trône qui porte sur l'énergie. On peut lire ceci:

Malgré l'abondance de ces ressources énergétiques, . . .

Ce dont tout le monde convient. La phrase continue:

. . . qui lui donnent l'immense avantage d'être l'un des principaux exportateurs d'énergie, le Canada doit encore importer une partie de son pétrole.

C'était en avril 1980. Nous dépendons toujours de nos importations de pétrole bien qu'on ait prétendu que nous serions autosuffisants d'ici 1990. Nous ne nous sommes nullement rapprochés de l'autosuffisance. Au contraire, nous nous en éloignons et nous en avons de nouvelles preuves chaque jour.

Le discours du trône dit encore ceci:

. . . et en favorisant la diversification des sources d'énergie au pays.

L'un des moyens que le gouvernement actuel compte prendre pour libérer le Canada de sa dépendance à l'égard des importations de pétrole est de stimuler la production de nouvelles sources d'énergie au Canada. Mais que s'est-il passé vendredi dernier, en ce Vendredi Noir? Je parle de vendredi dernier où nous avons été témoins de l'abandon de deux projets importants. L'un d'eux impliquait des sociétés étrangères, mais l'autre était purement canadien, et je parle du projet Alsands. Je trouve tragique que le gouvernement se soit fixé comme objectif la réalisation de ce projet il y a deux ans et qu'aujourd'hui, il se retrouve dans cette situation assez particulière.

Il y a une autre chose qui touche, cette fois, nos compatriotes des provinces de l'Est. Le discours du trône dit encore ceci:

Il [mon gouvernement] favorisera aussi la construction, dans les plus bref délais, d'un gazoduc pour desservir Québec et les Maritimes, . . .

Ce gazoduc s'appelle le Q et M, c'est-à-dire qu'il va de Québec aux provinces Maritimes. A mon avis, on aurait dû l'appeler M et Q, c'est-à-dire de Montréal à Québec, parce que, sauf erreur, il n'a pas encore atteint Québec. Le discours du trône parle de «la construction, dans les plus brefs délais, d'un gazoduc». J'ignore ce qui a bien pu retarder le projet. Je suis certain que mes collègues de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont très bouleversés parce que dans leur coin du pays, les consommateurs doivent payer le prix fort pour leur mazout et le gazoduc aurait grandement allégé ce fardeau.

Il y a un autre passage du discours du trône dont je tiens à faire mention officielle. On peut le trouver à la toute fin de la partie intitulée «Énergie: approvisionnement sûr à des prix équitables». On peut y lire ceci:

Mes ministres croient que les sociétés et les investisseurs canadiens s'engageraient plus à fond dans le domaine de l'énergie si on leur en donnait l'occasion. Mon gouvernement se fixe donc pour objectif précis une participation canadienne d'au moins 50% dans l'industrie pétrolière d'ici 1990.

Le gouvernement n'a pas précisé comment il s'y prendrait. A cette époque là, il existait un bon nombre de sociétés canadiennes. Toutefois, quand on jette un coup d'œil au dernier numéro de la revue *Canadian Business*, qui est le numéro de mai 1982, on trouve, à la page 84, une description graphique on ne peut plus claire de l'état de quelque 10 sociétés canadiennes privées du secteur énergétique. Leurs noms ne vous diront peut-être pas grand-chose, monsieur l'Orateur, mais les voici tout de même: Chieftan Development, Czar Resources, Dalco Petroleum, Drummond Petroleum, Francana Oil and Gas, Numac, Page Petroleum, Rupertsland, Sulpetro «B» et Trinity Resources. L'article n'est qu'une suite d'histoires désastreuses vécues par des entreprises canadiennes. L'article porte un titre bien dans le ton, à savoir «Drowning in Debt». Je vais citer quelques courts passages de cet article. Il commence ainsi:

Il y a des centaines d'hommes d'affaires du secteur pétrolier à Calgary aujourd'hui qui voient les sociétés qu'ils ont construites, avec grand soin et avec succès, glisser dangereusement vers la faillite. Il y a à Vancouver des centaines d'anciens employés de sociétés pétrolières dont les services ne sont plus requis parce que les compagnies qui les employaient n'ont plus les moyens de faire de l'exploration au Canada.

Cet état de chose résulte directement de la politique énergétique du gouvernement actuel. L'article continue et énumère des compagnies en précisant à quel point la situation de chacune s'est aggravée à cause de cette politique. Nous sommes forcés d'admettre qu'il règne dans le monde entier un climat néfaste aux affaires et que le Canada n'y échappe pas. L'argent se raréfie. Le Programme énergétique national, qui était censé être un budget, nous a été présenté comme une politique nationale de l'énergie et en fait, il n'est rien de plus.

Une des promesses du Programme énergétique national, qui a été publié en 1980, était le Programme d'encouragements pétroliers. Ce programme offrait ceci:

Pour l'exploration pétrolière et gazière n'importe où au Canada, les entreprises appartenant pour au moins 50 p. 100 à des Canadiens et sous contrôle canadien auront droit à un encouragement égal à 10 p. 100 des coûts approuvés subis en 1982 et 1983, et à 15 p. 100 ensuite.

Permettez-moi de revenir à l'article intitulé «Drowning in Debt» qui a paru dans le numéro du mois de mai de la revue Canadian Business. Il dit ceci:

Tous ces espoirs ont été anéantis lorsque le PEN a été déposé à la fin de 1980.

Ces sociétés n'espéraient rien d'autre que de pouvoir rester en affaires. Le paragraphe dit encore ceci:

Il établissait un ensemble complexe de nouveaux règlements qui revenaient à offrir de nouvelles subventions d'une main et à les reprendre ensuite de l'autre main sous forme de nouveaux impôts.

Le contenu canadien est devenu le point crucial. Ces sociétés sont entièrement canadiennes. Les paiements de stimulants ont été offerts en 1980, mais permettez-moi de continuer de citer des extraits de cet article.

• (0430)

Jusqu'ici, l'industrie n'a reçu aucune subvention dans le cadre du PESP même si depuis un an et demi les sociétés pétrolières établissent leur budget et planifient leurs opérations en fonction du nouveau régime. Certains analystes estiment que le gouvernement doit maintenant à l'industrie plus de 5 milliards de dollars en paiements en vertu du PESP, mais l'industrie ne commencera à toucher cet argent que lorsque le Parlement aura approuvé le projet de loi sur la sécurité énergétique qui englobe le reste du programme énergétique national . . .

. . . ainsi que les changements qui y ont été apportés dans l'infâme projet de loi C-94.

. . . est approuvé par le Parlement.

Voilà comment le gouvernement favorise l'exploration et l'exploitation dans le domaine pétrolier et énergétique. Nous avons été dupés par le discours du trône et par le programme énergétique national qui ont sonné le glas de l'industrie, des perspectives dans le domaine pétrolier et du marché de l'emploi.

On a déjà cité des chiffres, mais je crois qu'il convient de les répéter au profit des deux députés du gouvernement présents ici ce soir, l'un lisant son journal et l'autre perdu dans ses pensées. Songeons simplement aux emplois supprimés en conséquence directe du Programme énergétique national. L'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prévoyait en 1978 que la mise en œuvre des projets annoncés dans l'Ouest et dans le Nord créerait 71,000 emplois directs. Comme le député de Western Arctic (M. Nickerson) l'a souligné, ce problème touche également le Nord. Les 71,000 emplois directs en question comprennent les emplois qui devaient être créés par la construction du gazoduc de Dempster et de la route de l'Alaska. Ces projets devaient créer 265,000 années-hommes en emplois indirects. Je devrais sans doute parler «d'années-personnes», mais je crois qu'on peut s'en tenir aux années-hommes pour ce qui est de l'industrie pétrolière. Ces emplois indirects se sont envolés avec le discours du trône et le Programme énergétique national. Le gouvernement est responsable du désastre qui frappe maintenant le Canada. Il s'enorgueillit du nombre d'emplois qu'il a créés, mais il doit savoir combien d'emplois ont été perdus au Canada. Les industries, et non les gouvernements, créent des emplois. Les Canadiens auraient pu profiter de ces emplois si le gouvernement n'avait pas fait fausse route en 1980.

Le gouvernement précisait dans le discours du trône qu'il ne comptait pas augmenter de 18 sous la taxe d'accise sur le combustible servant aux transports. Il se gardait toutefois de préciser le sort qu'il réservait à la taxe sur le mazout qui constituait évidemment l'un des points principaux du budget du gouvernement conservateur. Le programme énergétique national ne proposait malheureusement aucune aide aux Canadiens qui vivent dans les régions les plus froides du Canada.

En conclusion, j'aimerais citer une observation assez importante faite par le premier ministre (M. Trudeau) dans une entrevue donnée en 1969 juste après son élection. Il discutait en ces mots de la façon d'amener le pays à changer de cap:

Il faut être à la barre pour s'apercevoir que le bateau change de cap. Je sais que nous avons donné un coup de barre et que le gouvernail commence à exercer une pression sur les vagues et la mer . . . mais il se peut que le promeneur sur le pont qui fume sa pipe ou qui sirote son thé voie l'horizon dans la même direction et ne se rende pas compte que le bateau change lentement de direction.Peut-être ce voyageur mettra-t-il pied sur une île différente de celle où il croyait aboutir.

C'était une observation de mauvais augure, particulièrement lorsqu'on songe que le premier ministre a utilisé les mots «je sais» alors que le reste des Canadiens ne devaient pas le savoir. La leçon a été dure et nous voyons maintenant où ce coup de barre nous a menés. J'ai du mal à croire que le gouvernement n'avait pas prévu ce qui arrive au pays et je regrette de devoir le constater.

**M. Jack Murta (Lisgar):** Monsieur le président, j'aimerais d'abord faire remarquer que je ne me souviens pas d'avoir

*Article 26 du Règlement*

prononcé un discours à la Chambre des communes, dans ma circonscription ou ailleurs à 4 h 35 du matin. Nous discutons toutefois d'un sujet très important. Il l'est tellement que nous avons jugé qu'il fallait prolonger le débat afin que des députés de tous les coins du pays puissent y participer. Ces derniers pourront ainsi exprimer, au nom de leurs électeurs, leur inquiétude au sujet de la perte économique énorme que constitue pour le pays l'abandon du projet Alsands de 13.5 milliards de dollars. Le projet a mordu la poussière et finira dans le cimetière économique du gouvernement libéral. La construction du gazoduc de la route de l'Alaska a aussi été reportée de deux ans et peut-être même pour une période indéfinie.

Vu que le sujet fait les manchettes depuis quatre jours à la radio, dans les journaux et à la télévision, les Canadiens commencent à se rendre compte de la gravité du désastre qui les frappe parce que le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement libéral ont mal géré l'économie canadienne.

Nous espérons qu'avant la fin de ce débat, plus tard aujourd'hui, cet après-midi ou peut-être demain, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) reviendra à la Chambre des communes pour admettre publiquement qu'il s'est trompé à plusieurs reprises au sujet de l'orientation et des objectifs du programme énergétique national que le premier ministre et lui-même ont parrainé à la Chambre des communes. Le débat actuel porte sur cette question même. Nous espérons que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fera quelques observations constructives à ce sujet et s'engagera à corriger la situation.

• (0440)

Le projet qui certainement intéresse la plupart des Canadiens à l'heure actuelle est le projet Alsands de 13 milliards et demi de dollars, qui une fois réalisé, produirait 140,000 barils de pétrole par jour, ce qui aurait amélioré considérablement les possibilités d'autosuffisance énergétique du Canada. L'échec de ce projet nous rendra encore plus dépendants des importations au cours des huit prochaines années. Nous serons à la merci des caprices des pays de l'OPEP qui décidera quels pays recevront du pétrole, quels seraient les prix à l'importation et nous subirons les contrecoups d'un éventuel incident international. L'échec de ce projet rend toutes ces possibilités encore plus réelles.

Outre ce fait, le Canada perdra littéralement des milliers d'emplois. On estime que le projet Alsands à lui seul aurait produit au moins 125,000 emplois dans la construction, 25,000 dans le domaine de la fabrication dans l'Est du Canada et entre 7,500 et 10,000 emplois permanents une fois que le projet aurait été réalisé et mis en œuvre. Quelque 450 milliards de dollars auraient été insufflés dans l'économie canadienne pendant toute la durée de vie de ce projet. Une telle somme est fort considérable pour n'importe quel pays, encore plus pour un pays aussi grand que le Canada. Voilà donc quelques-uns des avantages que nous perdrons en raison de l'échec de ce projet. Il est évident qu'il aurait permis d'amorcer une croissance économique exceptionnelle à un moment où cette croissance est pratiquement au point mort. A mon avis il s'agit d'un des plus grands désastres financiers à frapper le Canada depuis des décennies.

Au début de mes remarques, j'ai brièvement fait allusion aux motifs qui justifiaient nos déductions. Nous avons un premier ministre qui ne comprend vraiment et qui parfois ne se soucie guère de l'activité économique au Canada. Nous avons un ministre, entêté, de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui ne veut pas entendre le point de vue des députés, des Canadiens et de l'industrie pétrolière en général. Nous avons un ministre des Finances (M. MacEachen) qui ne semble pas comprendre ou réaliser l'énormité du genre de projets que nous débattons ce soir et de l'impact de ce projet sur les Canadiens. Ce sont là quelques-uns des responsables du chaos économique amené par ce gouvernement.

Le tout a commencé avec le Programme énergétique national, qui fut sans conteste un désastre canadien et l'est encore. Nous avons vu ce gouvernement essayer de réparer l'irréparable. Il n'est plus possible de résoudre les problèmes engendrés par la mise au rancart du projet Alsands et par le programme national de l'énergie. La rapacité du Programme énergétique national en vue d'accroître le revenu fédéral, le fait que ce programme accentue plus que jamais auparavant l'intervention du gouvernement dans le secteur privé, le fait qu'il faut preuve de discrimination à l'endroit des compagnies pétrolières étrangères qui ont, de bonne foi, œuvré pour le bien du Canada au cours des dernières années et la confiscation par le gouvernement des droits pétroliers, ce qui a ébranlé la confiance des investisseurs étrangers, sont tous des éléments qui ont amené les sociétés canadiennes d'exploration et de forage pétrolier à se retirer, peut-être à jamais.

**M. Benjamin:** Quelle guigne.

**M. Murta:** L'honorable député à ma gauche dit «quelle guigne». Sachez qu'un bon nombre de ces compagnies qui se sont retirées étaient des sociétés canadiennes exploitées par des Canadiens et appartenant à des Canadiens qui ont été forcés à s'établir ailleurs afin d'éviter la banqueroute, comme ce fut le cas de beaucoup d'autres sociétés canadiennes. Le Canada a été laissé à la merci des pays de l'OPEP et d'autres pays exportateurs de pétrole. L'abandon du projet Alsands mettra à bien rude épreuve une économie déjà chancelante.

Je présume que le gouvernement tentera désespérément de refondre sa stratégie économique, si jamais il en a une. Puisque le gouvernement a déjà inscrit dans ses projections pour les prochaines années les énormes revenus qu'il aurait retirés du vaste secteur des ressources, il devra en quelque sorte remplacer ces fonds. C'est pourquoi il devra envisager deux solutions. Soit procéder à des rigoureuses compressions budgétaires au niveau des programmes pour les quelques prochaines années, ce qui n'est pas dans les habitudes de ce gouvernement, soit augmenter les impôts. Une troisième possibilité peu probable serait d'augmenter son déficit à un point que l'on ne peut imaginer. Pour ma part, je suppose que le gouvernement optera pour une hausse générale des impôts au cours des quelques prochaines années.

En raison de l'échec du projet Alsands, les dépenses d'affaires au Canada s'en trouveront réduites d'environ 360 millions de dollars cette année. Ce qui entraînera une baisse régulière du produit réel au cours des prochaines années. Ainsi, nous assisterons à une aggravation du chômage au Canada et à un climat peu propice à l'investissement étranger. Les sociétés n'aiment pas faire des affaires dans un pays dont le gouvernement qui ne possède pas de stratégie économique désire s'immiscer dans le secteur industriel et contrôler l'incitation du

secteur privé. C'est un climat comme celui-ci qui a amené la stagnation de l'économie du Canada aujourd'hui.

On estime que les pertes en affaires s'élèveront d'ici 1985 à 2 milliards et demi de dollars, évaluation qui est peut-être prudente. Ce montant est astronomique pour un pays comme le Canada. Pas étonnant que les Canadiens s'inquiètent et que nous en sommes maintenant à un débat marathon sur une des questions les plus importantes qu'un député aura à disserter pour un bon nombre d'années à venir.

Quelque 7 milliards de dollars ont fui le Canada à la suite de l'acquisition, par l'État, de compagnies pétrolières étrangères au cours des dernières années. C'est là un des aspects du Programme énergétique national qui inquiète bien des gens. Cette dépense n'a pas été sans exercer des pressions sur le dollar et sur les taux d'intérêt. Évidemment, tout le monde s'en est ressenti; des plus petits hommes d'affaires et des plus grands jusqu'aux agriculteurs et aux ménagères. Quiconque participe de près ou de loin à une activité économique dans ce pays a senti les répercussions indirectes du fouillis que le gouvernement a créé avec son Programme énergétique national. Des milliards de dollars d'investissements étrangers ont fui le pays, rendant la situation encore pire. On estime qu'environ 330 plate-formes de forage pour le pétrole ont été déplacées vers le Sud et en 1981, 2,000 puits de moins qu'en 1980 ont été forés. C'est le genre de stagnation économique que nous observons dans ce pays. C'est là un résultat direct du manque total de compréhension du gouvernement libéral et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui, c'est la perception qu'en a le public, est à l'origine de toute cette situation.

• (0450)

Plus de 15,000 emplois ont été perdus dans l'industrie du pétrole et un nombre incalculable dans le secteur manufacturier qui approvisionne l'industrie pétrolière. Tout compte fait, ce gouvernement s'est avéré un désastre, non seulement en ce qui concerne les prix mondiaux mais aussi pour ce qui est de la conception totale de sa stratégie économique et la position qu'il a prise à l'égard de la question énergétique.

Le Canada a toujours été et demeure un grand pays. Le potentiel existe. Cependant, dans une certaine mesure nous avons perdu nos objectifs et nos idéaux. A l'heure actuelle, nous marquons le pas. Nous nous inquiétons au sujet de nous-mêmes parce que d'autres pays s'inquiètent pour nous, nos voisins, d'autres peuples et d'autres pays. Cela a un effet perturbateur au Canada.

Nous sommes aussi inquiets parce que le taux de chômage est désespérément élevé dans ce pays. Les futures générations n'ont pas du tout confiance. Elles veulent travailler mais ne réussissent pas à se trouver un emploi parce que le secteur privé ne génère aucune activité économique, agissant parfois de concert avec le gouvernement. Les emplois n'existent pas parce que ceux en qui les Canadiens cherchent un leadership, les hommes politiques et le gouvernement, n'ont pas rempli leur devoir de chefs depuis deux ou trois années.

Songez aux répercussions du chômage sur une famille. Lorsque nous songeons aux dommages qui en découlent, nous ne pouvons qu'être inquiets. A certains égards, ce débat déborde la question de l'énergie et de la conjoncture économique, bien que ces deux questions soient très importantes. Il touche la trame sociale même de ce pays et les torts que ce genre de gouvernement lui fera.

Nous espérons que le règne du premier ministre tire à sa fin. Nous pourrons alors prendre les mesures d'assainissement qui s'imposent. Nous croyons que le parti conservateur pourra y arriver s'il en a l'occasion.

**M. Dan Heap (Spadina):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir concernant cette motion. Il est ironique de constater que si elle condamne à juste titre la politique libérale mise en œuvre par ce gouvernement, elle condamne en même temps la politique du parti qui a proposé la motion. Le seul reproche adressé par ce parti au gouvernement libéral c'est qu'il ne met pas en œuvre d'autres mesures aussi dommageables et aussi désastreuses que celles dont il est ici question.

Nous avons au Canada une politique qui consiste à vendre les ressources canadiennes au plus fort prix possible sans tenir compte de l'avenir de l'économie canadienne ou des besoins de notre population. Le fait que cette politique soit déjà vouée à l'échec illustre dans quelle mesure elle est désastreuse pour la population du Canada et soulève la possibilité qu'elle soit modifiée, sinon par l'un des deux partis archaïque à ma droite et en face de moi, du moins par un parti plus jeune.

Les projets de construction de pipe-lines des sociétés Alsands et Alaska Gas ont été abandonnés. Le gouvernement espère maintenant sortir des oubliettes le projet de Cold Lake. Personne n'est optimiste quant à sa réalisation. Celle-ci a toujours été douteuse. Elle dépendait de prévisions trop optimistes quant au prix du pétrole et de taux d'intérêt plutôt extraordinaires. Il était évident dès le départ qu'il s'agissait de projets peu réalisables.

Notre parti l'a déjà signalé. Cependant, le gouvernement a décidé d'aller de l'avant. A cette fin, il était prêt à effectuer, sur les cinq prochaines années, des coupures de 6,5 milliards de dollars dans les dépenses publiques nécessaires, les transferts aux provinces, les budgets indispensables de nos régimes de santé et d'enseignement et d'autres programmes sociaux nécessaires à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ces sommes ont été prélevées afin de financer les compagnies resquilleuses de l'aide sociale, les sociétés pétrolières. Le montant de 6,5 milliards de dollars, à une centaine de millions de dollars près, correspond à peu près à la somme retirée au titre de l'enseignement, du régime de santé, des garderies de jour, des pensions et des prestations aux personnes âgées afin de financer des sociétés qui ont plus d'argent qui n'importe quelle société dans ce pays, sinon dans le monde, tout simplement pour céder au chantage qu'elles exercent en prétendant avoir besoin de plus en plus d'argent. Elles disent que 18 p. 100 ne suffisent pas, elles en demandent 20 p. 100. Si nous leur donnons 20 p. 100, elles en voudrons 25 p. 100. Elles semblent croire que la bourse du gouvernement du Canada n'a pas de fonds.

Leur vrai puits de pétrole ne se trouve pas dans les sables bitumineux, la mer de Beaufort ou Hibernia, mais ici dans les édifices du Parlement, tout particulièrement sur les premiers bancs du gouvernement. C'est là qu'elles obtiennent leur argent. Elles n'ont pas à extraire le pétrole du sol tant et aussi longtemps qu'elles pourront obtenir d'énormes subventions des libéraux ou des conservateurs, selon que l'un ou l'autre parti a

*Article 26 du Règlement*

utilisé avec plus de succès dans ses campagnes électorales les subventions des sociétés pétrolières.

• (0500)

Reste que c'est un échec. En fait, toute la politique du système des megaprojets est un échec. C'est là un choix d'investissement inopportun. Le gouvernement veut consacrer aux megaprojets environ $440 milliards de dollars au cours des 20 prochaines années et pourtant les chiffres préparés par le gouvernement même démontrent qu'il faut environ $4 milliards de dollars pour créer un emploi permanent dans ces megaprojets. C'est environ 40 fois ce qu'il en coûte pour créer un emploi permanent dans le secteur manufacturier. A une époque où le taux d'inflation augmente, le gouvernement proposait d'injecter $77 milliards de dollars dans ces trois projets qui ne créeraient que 8,000 emplois permanents.

Les honorables députés parlent beaucoup des emplois dans la construction, mais ceux-ci se créent et disparaissent rapidement, et ne laissent pas grand-chose derrière eux. Des emplois dans le secteur de la construction sont nécessaires dans tout pays en voie de développement, mais une insistance exagérée sur les emplois dans la construction ne fait que perturber la vie familiale et la vie de la collectivité et ne sert qu'à créer des villes fantômes. Les emplois dans la construction ne sont pas un choix de rechange valable à la création d'industries permanentes au Canada. Elles ne sont pas un substitut valable à la création d'emplois dans des villes telles que Brampton ou Toronto. Elles pourraient constituer un supplément, mais ne sont pas un choix de rechange valable à la création d'industries permanentes au Canada. Elles ne sont pas un substitut valable à la création d'emplois dans des villes comme Brampton ou Toronto. Elles pourraient constituer un supplément, mais ne sont pas un choix de rechange acceptable.

En concentrant ses efforts exclusivement sur les megaprojets, nuisant du fait même aux industries manufacturières du pays, le Parti libéral a fait tout le tort qu'il pouvait, mais peut-être pas autant de tort que le Parti conservateur s'il avait été au pouvoir.

**M. Benjamin:** Il n'y a pas grande différence.

**M. McDermid:** Venez à Brampton prononcer ce discours.

**M. Heap:** Il faut des emplois dans le secteur manufacturier pour construire ce pays. Ils permettent de créer des collectivités permanentes où l'enseignement professionnel a un sens. Les projets de construction véreux sont ici aujourd'hui et partis demain.

Ce gouvernement a fait mourir les industries manufacturières. Ses taux élevés d'imposition ont grevé les revenus dont les gens ont besoin pour acheter les industries de fabrication de ce pays. Ils ont tué dans l'œuf l'initiative des petites entreprises qui ont été le pilier du secteur manufacturier de ce pays.

La politique des taux d'intérêt élevés de ce gouvernement a fait subir le même tort aux petites entreprises et au secteur de la fabrication. Le gouvernement prétend qu'il n'a pas une politique de taux d'intérêt élevé, pourtant ce gouvernement et le gouvernement précédent du Parti conservateur ont tous deux sanctionné la politique du gouverneur Bouey de la Banque du Canada.

**M. Benjamin:** Ils le font toujours.

**M. Heap:** Le gouverneur Bouey se vante du fait que pour les sept prochaines années, sa politique avouée sera de restreindre la croissance de la masse monétaire afin de relever les taux d'intérêt. C'est là la politique sanctionnée par les deux partis moyenâgeux de ce pays. Elle a donné naissance aux taux d'intérêt élevés qui ont entraîné l'actuelle débâcle des 1000 faillites par mois. Voilà ce qui tue le secteur manufacturier.

En outre, ce gouvernement a mis en œuvre une prétendue politique de libre commerce, en vertu de laquelle il cède les emplois du secteur manufacturier du Canada à des pays, dont un grand nombre sont des états policiers, qui pratiquent une politique salariale dérisoire. Dans certains endroits, dont le Salvador, le salaire quotidien s'élève à $2.00 par jour. Dans d'autres pays dont la Corée du Sud, les travailleurs de l'automobile reçoivent $1.39 l'heure. La politique de ce gouvernement est de démanteler les industries manufacturières du Canada au profit des industries dans des pays où les salaires sont très bas.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement permet aussi que les réseaux de transport interne du Canada se détériorent en réduisant à la fois la capacité de transport de passager et de fret de VIA Rail. Pendant des décennies, des wagons-trémies ont assuré la capacité fondamentale de transport du fret du système ferroviaire du Canada, mais on a permis qu'il se détériore. Le gouvernement refuse d'honorer sa promesse de renouveler et de remplacer les wagons-trémis. Autrement dit le gouvernement se soucie plus de maintenir la capacité de fabrication industrielle du Canada.

Les rapports des experts canadiens et américains du secteur des affaires révèlent que le Canada est un des grands perdants de l'actuelle récession qui frappe le monde occidental. De tous les pays occidentaux, nous sommes celui qui récupère le plus lentement. Cela est attribuable à la politique appuyée par l'honorable député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) et par de nombreux autres députés du côté nord, le mauvais côté de cette Chambre, à savoir, la politique qui consiste à faire mourir l'industrie manufacturière du Canada dans le seul but de retirer des bénéfices faciles des mégaprojets.

Le Canada est en passe de devenir un pays du Tiers-monde. Il est bien ironique que la personne qui a dit «le Canada se transforme en république bananière» ait déjà été leader du parti conservateur. Pourtant, ce même parti, en même temps que le parti libéral, qui oblige le Canada à suivre la voie contre laquelle John Diefenbaker avait fait une mise en garde. En réalité, il y a peu de différence entre les partis libéral et conservateur, sauf une faible distinction de degré. Ils alternent. Ils font de la surenchère. Quand l'un dit que nos prix du pétrole devraient être plus élevés, l'autre dit non. Quand celui accède au pouvoir, il dit «que nos prix du pétrole soient encore plus élevés». Les deux veulent que le prix du pétrole soit plus bas quand ils sont dans l'opposition et des prix plus élevés quand ils sont au pouvoir. Leur principal souci est de s'attirer la faveur, non pas des électeurs canadiens, mais bien des sociétés pétrolières. On comprend très bien qu'ils puissent vouloir cela; ils dépendent lourdement des sociétés pétrolières pour pouvoir financer leur campagne électorale. En période électorale, chacun d'eux reçoit près d'un demi million de dollars des sociétés pétrolières. Cela permet d'acheter de nombreuses campagnes électorales.

**M. Siddon:** Où prenez-vous vos fonds?

**M. Heap:** C'est pour cela qu'ils mettent en œuvre de mauvaises politiques. Peu importe qu'elles soient prêchées par les

conservateurs et mises en pratique par les libéraux, ou vice-versa; leurs politiques perturbent les collectivités industrielles du Canada. Ils perturbent l'existence des villes industrielles construites par les Canadiens. Leurs politiques créent la misère et le chômage dans presque toutes les villes.

**M. Elzinga:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je sais bien que l'honorable député n'était pas présent quand notre budget a été défait, mais il est sûrement assez intelligent pour savoir que c'est son parti qui a privé les Canadiens des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, dont aurait pu se prévaloir le secteur de l'agriculture et celui de la petite entreprise.

**L'Orateur suppléant (M. Prud'homme):** Je regrette d'interrompre l'honorable député de Pembina (M. Elzinga), mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. C'est un sujet de débat. Il est très intéressant, mais je suis certain que l'honorable député de Pembina aura l'occasion d'exprimer son point de vue plus tard.

**M. Benjamin:** Monsieur le président, j'invoque à nouveau le Règlement. Je veux simplement rappeler à l'honorable député de Pembina (M. Elzinga) que la motion dont il parle . . .

**M. Elzinga:** Règlement! Elle a été jugée irrecevable. Asseyez-vous.

**M. Benjamin:** La motion dont parle l'honorable député a été proposée par les Néo-démocrates et appuyée par les Libéraux.

**L'Orateur suppléant (M. Prud'homme):** Je regrette. Même s'il est environ 5 h 10 du matin, je crois que nous pouvons poursuivre le débat de façon ordonnée. La parole est à l'honorable député de Spadina (M. Heap).

**M. Taylor:** Monsieur le président, les honorables députés doivent savoir déjà que l'honorable député de Spadina (M. Heap) aborde tout de façon négative. Il ne peut jamais rien dire de positif.

**L'Orateur suppléant (M. Prud'homme):** La parole est à l'honorable député de Spadina. Les honorables députés veulent-ils lui permettre de poursuivre.

**M. Heap:** Monsieur le président, l'honorable député de Bow River (M. Taylor) a beaucoup de difficulté à participer aux débats parce qu'il doit maintenant utiliser le langage parlementaire, et cela le limite énormément. Cependant, il en aura l'occasion plus tard. Je disais donc que les politiques mises en œuvre par le gouvernement et le parti conservateur visent principalement à enrichir les sociétés pétrolières.

• (0510)

Le NPD demande des politiques de renforcement de l'industrie manufacturière canadienne et une politique de promotion du contenu canadien. C'est-à-dire des politiques diamétralement opposées au système en vigueur des mégaprojets dont le contenu n'est clairement pas canadien. Quelques-unes de ces compagnies ont fait de vagues promesses et dit qu'elles achèteraient leur équipement au Canada, mais elles ont déjà montré qu'elles font autre chose. Par exemple, sur la côte Ouest, elles ont déjà indiqué qu'elles préfèreraient beaucoup que ce gouvernement les aide. Ils préfèreraient acheter leur équipement à l'étranger plutôt que celui produit au Canada. Les politiques du NPD limiteraient les importations, comme le font le Japon, le Mexique et d'autres pays industrialisés; pour pouvoir vendre au Canada, ces pays devraient y produire des biens. S'ils voulaient vendre des voitures au Canada, ils devraient également en fabriquer ici.

**M. Siddon:** C'est ce qui se fait en Pologne.

**M. Heap:** C'est la politique que nous préconisons, car elle nous permettrait de refaire notre industrie manufacturière. Si le Canada disposait d'une industrie manufacturière viable, elle pourrait participer au développement de ces grands projets dans le Nord; mais l'idée de substituer les mégaprojets à cette industrie est désastreuse et n'a pu germer que dans l'esprit de deux partis qui vivent encore au 19e siècle. C'est pourquoi je serais très intéressé de savoir si l'un des honorables députés à ma droite ou en face de moi a quelque chose de positif à dire sur la reconstruction de l'industrie manufacturière du Canada . . .

**M. Taylor:** Vous n'y comprendriez rien de toute façon.

**M. Heap:** . . . qui est la clef de la prospérité future du Canada.

**M. John Thomson (Calgary-Sud):** Merci, monsieur le président. L'honorable député de Spadina (M. Heap) qui vient de parler ne veut pas exporter de gaz. Il ne veut pas du projet Alsands. Il ne veut pas développer notre industrie du pétrole et du gaz. Comment diable créera-t-il des emplois au Canada? Quels sont ses plans de création d'emplois au pays?

**M. Benjamin:** Nous allons saisir le gaz que vous exportez.

**M. Thomson:** L'honorable député ne pense-t-il pas que nous devrions utiliser au bénéfice des Canadiens les ressources mises par Dieu à notre disposition?

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Benjamin:** Pour qui?

**M. Thomson:** En introduction à mon discours, je voudrais d'abord remercier mes collègues de me donner l'occasion de prendre la parole ce soir, car je sais que d'autres n'auront pas cette chance.

**M. Benjamin:** Bien entendu ils se sont sauvés.

**M. Thomson:** Il est un peu étrange de remercier quelqu'un de lui donner la chance de parler à 5 h 15, mais mes remerciements sont sincères, car j'ai des idées bien arrêtées sur le sujet discuté cette nuit.

**M. Fretz:** Il n'y a que deux libéraux en Chambre.

**M. Thomson:** La semaine dernière, après avoir prononcé un discours à Belleville, une femme s'est avancée et m'a dit: «Ma fille et mon beau-fils vivent à Stettler où je suis allée les voir dernièrement». Ces gens venaient à l'origine d'Ontario, de la région de Belleville. «Je n'en reviens pas, poursuit-elle, de constater la haine qu'ils ont maintenant pour le Canada central. Ils ne sont là-bas que depuis quelques années. Alors, prenez votre haine et retournez en Alberta», me dit-elle en terminant. J'en fus abasourdi. Je venais de parler de l'unité canadienne et je ne sais pas ce que j'ai pu dire pour provoquer une réaction si hostile; expérience fort instructive.

Un peu plus tard dans la semaine, vendredi soir dernier, je me trouvais à Pickering où je suis tombé sur un ministre du cabinet de l'Ontario. J'étais assis à table à côté de lui. Il n'eut que des critiques virulentes à me faire au sujet de la caisse du patrimoine de l'Alberta.

**M. Benjamin:** Répétez votre discours sur l'unité.

*Article 26 du Règlement*

**M. Thomson:** «L'Ontario et le Québec ont leur propre caisse du patrimoine, lui dis-je: ce sont l'Hydro-Ontario et l'Hydro-Québec. Leur capital est en gros le double de celui de la caisse du patrimoine de l'Alberta». Il n'a pas bronché, car il n'en croyait rien. «Les actifs de l'Hydro-Ontario et l'Hydro-Québec travaillent pour la population tandis que la caisse du patrimoine de l'Alberta n'est qu'une grosse cagnotte qui ne produit rien pour personne. Ce n'est pas tout à fait vrai, lui réponds-je. En effet, 25 p. 100 de cette caisse alimente le programme d'hypothèques domiciliaires de l'Alberta, comme c'est le cas avec la Société hypothécaire de l'Ontario. Un autre 25 p. 100 est affecté à la Société provinciale de téléphone de l'Alberta. Environ 10 p. 100 de ce fonds a été affecté à des recherches ou de la technologie relatives aux sables bitumineux. Un autre 10 p. 100 a servi à des recherches médicales entreprises par la Commission de recherche médicale de l'Alberta».

**Des voix:** Bravo!

**M. Thomson:** «Eh bien!, de répondre le ministre, je ne le savais pas». Ce que je cherche à dire ici, c'est que lui aussi avait des préjugés et nourrissait une hostilité contre une autre partie du Canada.

Plus tard au cours de la même soirée j'ai rencontré un jeune homme d'Oshawa. «L'Alberta est en train de faire voler le pays en éclat, me dit-il, et elle me dévalise aussi. Pourquoi devrais-je payer le prix que vous demandez pour le pétrole?» Ce que je veux dire, c'est que j'avais devant moi un autre exemple d'un jeune homme plein de haine, de vengeance et d'hostilité. Cela n'est pas typique des seuls citoyens de l'Ontario. J'en connais d'autres exemples dans ma circonscription. Je ne pensais pas pouvoir me lever ici ce soir pour communiquer aux honorables députés les sentiments de mes électeurs de Calgary Sud. Je crois qu'ils sont généralisés en Alberta.

Faisons un instant abstraction du Programme énergétique national et du projet Alsands. D'hostile, l'attitude de la population de l'Alberta est maintenant pleine de haine, de frustration et de désespoir. Je ne puis énumérer toutes les raisons qui expliquent ce changement, mais c'est un fait. Ils n'ont pas le sentiment d'avoir un gouvernement fédéral représentatif. La constitution ne leur dit rien, vraiment rien. Ce n'est qu'un bout de papier, voilà tout. En fait, la plupart d'entre eux auraient préféré continuer à vivre avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sauf pour quelques exceptions qui jugeaient le rapatriement inutile. Quoi qu'il en soit ils n'ont aujourd'hui plus aucun respect pour leurs institutions fédérales. Pourquoi donc? Parce qu'elles les ont trahi, que nous le voulions ou non. Elles ont trahi ce que la population considère comme le fondement de ce pays, la liberté de l'individu. Oui, le gouvernement fédéral les a trahis. Le gouvernement a aliéné la population de l'Ouest du Canada, que le gouvernement aime cela ou non. L'aliénation ne résulte pas uniquement du Programme énergétique national ou du projet Alsands. Elle est le résultat de l'attitude du gouvernement fédéral depuis dix ans.

Cette aliénation n'a pas toujours existé de mon vivant. J'ai vécu à Toronto, où je suis né, puis à Calgary. Le Canada d'aujourd'hui est bien différent de celui que j'ai connu au cours des quarante premières années de mon existence. Depuis quinze ans, les Canadiens de l'Ouest ont l'impression qu'ils sont des étrangers au pays, que les institutions fédérales ne se préoccupent pas d'eux. Le gouvernement s'acharne à les écarter du courant principal de la société canadienne alors qu'ils tentent désespérément de s'y intégrer. Pour rien au monde ils ne veulent se séparer. Ils aspirent au contraire à faire partie du Canada même si, au cours des dix ou quinze dernières années, le gouvernement fédéral les ignore. A leur grand désespoir, ils se voient isolés.

• (0520)

Pourquoi l'Ontario et l'Ouest du Canada sont-ils le théâtre de manifestations de haine et d'hostilité? Le gouvernement libéral et le premier ministre (M. Trudeau) doivent assumer une certaine part de responsabilité. A quoi servent un gouvernement fédéral et un premier ministre s'ils ne se soucient pas d'atténuer les frictions provoquées par les disparités régionales? Ce sont eux qui devraient instiller à la population le sentiment d'unité nationale et d'appartenance à la nation. De toute évidence, il s'agit-là de la responsabilité du gouvernement et surtout du premier ministre au pouvoir. Ils se doivent de promouvoir ce sentiment d'unité nationale et de dissiper la haine et l'hostilité entre les régions.

A mon avis, la question du projet Alsands et du gazoduc de l'Alaska n'est pas tellement importante par rapport à celle de l'unité nationale. Qui s'y intéressera si c'en est fait du Canada? Quelle est la raison d'être de ces projets? Ils ne sont d'aucun profit pour l'Alberta et l'Ouest du pays. Du point de vue strictement régional, l'Ouest du Canada n'a certainement rien à faire d'une usine Alsands.

Le mois dernier, j'ai eu la chance de m'entretenir avec un grand nombre d'hommes d'affaires de l'Ontario et de l'Alberta. La semaine dernière, j'ai parlé à une soixantaine d'hommes d'affaires représentant presque tous les secteurs économiques de l'Alberta. Hier soir, j'ai rencontré plusieurs représentants des affaires publiques de l'Association canadienne des manufacturiers du Canada et, la semaine dernière, je me suis entretenu avec des gens de Belleville et de Pickering en Ontario.

Ces entretiens ont confirmé dans mon esprit l'idée que nous sommes en pleine crise économique, que cela nous plaise ou non. J'hésite à employer le mot «crise» car, pour la plupart des gens, il est synonyme de panique. Certains d'entre nous se rappellent vaguement les terribles années 30. J'étais jeune à l'époque mais je sais combien certains membres de ma famille et certains voisins ont souffert.

Il nous faut affronter la situation difficile qui prévaut actuellement au Canada. Je ne prétends pas que ces problèmes sont entièrement attribuables aux politiques, anciennes et actuelles, du gouvernement libéral. Un grand nombre des problèmes qui minent l'économie canadienne découlent de facteurs internationaux sur lesquels nous n'avons aucune influence. Il n'y a cependant aucun doute que les politiques du gouvernement ont aggravé les problèmes auxquels la nation doit aujourd'hui faire face. Il n'existe aucun doute à ce sujet et en particulier sur les conséquences du Programme énergétique national et des budgets de 1980 et de 1981.

A mon avis, le plus sérieux problème à l'heure actuelle dans le secteur de l'économie, exception faite de la crise que nous vivons, c'est que la situation économique, de même que le pays, n'inspirent aucune confiance aux investisseurs et aux Canadiens en général. Ceux-ci n'ont aucune confiance dans le gouvernement fédéral. La situation économique est telle qu'ils ne croient plus en leurs chances de se trouver en emploi ou de gagner leur vie. Nombre de personnes avec lesquelles je me suis entretenu pourraient être en mesure d'investir au Canada; non seulement ne peuvent-ils pas le faire mais ils doivent lutter pour assurer leur survivance économique. Que de fois j'ai entendu ces expressions: «Il faut tenir bon» «Si seulement je pouvais passer à travers les 18 prochains mois, survivre, je pourrais peut-être encore lutter.»

Pas une seule des personnes avec lesquelles je me suis entretenu au cours des derniers mois n'est prête à investir au Canada. Personne n'est prêt à investir dans un pays qui comme le Canada compte autant de ressources et d'attraits. C'est une honte. C'est impensable.

J'ai exercé la profession d'entrepreneur pendant de nombreuses années, M. l'Orateur, mais je n'investirais jamais d'argent dans l'une des valeurs inscrites à la bourse de Toronto ou de n'importe quelle ville du pays. Il suffit de jeter un coup d'œil du côté de la bourse de Toronto pour avoir une idée de la confiance que l'économie et le gouvernement inspirent aux Canadiens à l'heure actuelle.

L'industrie de la construction est sens dessus dessous; celle de l'automobile est acculée au pied du mur; la situation est désespérée pour l'industrie des produits forestiers; l'industrie minière lutte avec l'énergie du désespoir; celle de l'acier tente de se maintenir à flot et enfin, de nombreux secteurs de l'industrie pétrolière sont menacés de faillite. C'est la pure vérité, monsieur l'Orateur, je la tiens de la bouche même des personnes qui gèrent ces entreprises. Partout à travers le Canada, les petites et les moyennes entreprises dépérissent à vue d'œuil. Elles sont victimes de la situation économique et des taux d'intérêt élevés.

Je ne prétends pas que le gouvernement fédéral est responsable de la hausse des taux d'intérêt mais il devrait cependant y mettre un frein. Cette hausse est attribuable au Programme énergétique national, à la canadianisation, à la nationalisation irréfléchie des compagnies pétrolières canadiennes. L'un de mes collègues a mentionné que cela avait coûté 7 milliards. Aucune raison ne justifie une telle hausse des taux d'intérêt. Cette politique a causé un tort irréparable à la petite et à la moyenne entreprise.

• (0530)

Je n'arrive pas à concevoir que le gouvernement refuse de reconnaître l'existence du problème ou, s'il la reconnaît, qu'il ne prenne pas de mesures pour y remédier. Je ne sais s'il s'agit ainsi par orgueil ou par stupidité, mais il lui suffit d'ouvrir les yeux pour se rendre compte que notre économie est en train de s'écrouler. Il faut être aveugle pour l'ignorer.

Hier, à la Chambre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a délibérément induit la population canadienne en erreur en affirmant que les participants au projet Alsands avaient décidé de mettre fin à leur activité en raison de la baisse du prix mondial du pétrole. Sans doute était-ce là l'un des motifs de leur décision, mais certainement pas le plus important. M. Stoik, président de la société Gulf Canada, l'une des dernières firmes à abandonner le projet, a fait la déclaration suivante:

> Au fil des ans, le gouvernement a tellement abusé de sa crédibilité, en édictant des règlements pour ensuite les modifier que nous, les représentants de l'industrie, devons maintenant nous demander si nous pouvons prendre le risque d'investir d'importants capitaux dans des projets à long terme de grande envergure quand nous savons pertinemment que le gouvernement peut à nouveau venir nous couper l'herbe sous le pied.

Le président de la firme Shell Canada, Bill Daniels, a, par ailleurs, déclaré:

> Compte tenu de la conjoncture économique et de son évolution probable, ainsi que de la situation du secteur industriel, nous sommes dans l'impossibilité de poursuivre notre activité.

Les paroles du ministre étaient donc mensongères et trompeuses, quand il a voulu mettre l'abandon du projet sur le compte de la chute du prix mondial du pétrole. Quel coup de masse pour les Canadiens, non seulement parce que cet abandon se traduit par des pertes d'emplois, mais aussi parce qu'il leur enlève la chance d'arriver à l'autosuffisance sur le plan énergétique. Nous sommes encore plus loin de notre but que nous ne l'étions en 1974.

Le ministre et les membres de son cabinet mériteraient d'être cravachés pour la situation dans laquelle ils ont mis le Canada. Si le ministre avait une once d'intégrité, il donnerait sa démission, comme le ferait le ministre des Finances (M. MacEachen). Le Programme énergétique national a mutilé l'industrie pétrolière canadienne. Il a détourné du Canada les investisseurs étrangers, nui à nos relations commerciales, affaibli le dollar canadien et augmenté les taux d'intérêt plus que de raison. Mais les membres du gouvernement reconnaissent-ils pour autant le problème et cherchent-ils à le résoudre? Jamais de la vie! Ils se contentent d'en rire en prenant un air plein d'arrogance et de suffisance. Jour après jour, pendant la période de questions, j'ai vu le ministre se lever de son siège pour se moquer de la misère de ses compatriotes. Mes électeurs courrent à leur ruine, et il tourne le chômage en dérision. Les sans emplois sont sur le point de perdre leur maison, et il a le culot de rire des victimes de ses politiques gouvernementales. Comme mes électeurs, je vous tiens pour responsable de nos malheurs.

Quelle sorte de programme est-ce là qu'un Programme énergétique national qui importe 400,000 barils de pétrole brut par jour du Venezuela, du Mexique et de l'Arabie Saoudite, alors qu'il pourrait en tirer 300,000 de l'Ouest canadien? Je vous laisse imaginer les sentiments qui agitent mes électeurs et les gens de l'Ouest canadien devant une telle situation! Pourquoi versez-vous, chaque mois des centaines de millions de dollars à des fournisseurs étrangers, alors que ces capitaux pourraient aller à des producteurs canadiens et servir à créer des emplois? Et ce non seulement dans l'industrie pétrolière, mais également en Ontario.

**Des voix:** Bravo!

**M. Thomson:** Cela défie le bon sens. Quel Programme énergétique national raisonnable obligerait les Canadiens à quitter leur propre pays parce qu'ils ne peuvent y trouver d'emploi? Un de mes amis qui a travaillé pendant 31 ans au Canada dans la prospection pétrolière s'est vu contraint de déménager au Texas pour pouvoir gagner sa vie. Je me suis entretenu avec le président d'une petite société pétrolière indépendante, appartenant exclusivement à des Canadiens et dotée de 25 employés.

Je lui ai demandé s'il pouvait contribuer à une campagne de collecte de fonds et il m'a répondu: «Désolé, c'est impossible, car je déménage à Denver. J'ai fermé boutique, et 25 personnes suivent mon exemple». Et toutes vendent leurs biens pétroliers.

Sur quoi repose la logique d'un Programme énergétique national qui oblige 150 ingénieurs spécialisés dans le forage des puits de pétrole à quitter le Canada pour aller s'installer avec la moité de leur équipement aux États-Unis et dans d'autres parties du monde? C'est de la folie pure! Réveillez-vous, à la fin!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, je vous prie. Je dois aviser l'honorable député que son temps est écoulé et qu'il doit obtenir l'accord unanime des membres de la Chambre s'il veut poursuivre son allocution.

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas voulu intervenir plus tôt, parce que je suis de ceux qui croient encore que l'on peut apprendre en écoutant les autres. J'ai donc écouté, comme je le fais toujours, avec beaucoup d'attention tous les discours, et tout particulièrement celui qui vient d'être prononcé. Si je ne me trompe, j'ai entendu l'honorable député de Calgary-Sud déclarer qu'un ministre avait tenté délibérément d'induire la Chambre en erreur. Je serais très intéressé à entendre la suite du discours et consentirais volontiers à redonner la parole à l'honorable député, mais il connaît parfaitement le Règlement.

Je comprends très bien ses sentiments, mais je n'aimerais pas avoir à revenir plus tard aujourd'hui ou demain sur une question de privilège qui peut être réglée dès maintenant, si l'honorable député accepte de reformuler sa phrase.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, j'allais suggérer à l'honorable député qu'il était peut-être un peu prématuré de soulever comme il le fait une question relative au Règlement. En toute justice, je crois qu'il devrait attendre que le ministre intéressé revienne de son voyage dans le sud pour lui donner la chance de s'expliquer et de dire s'il a vraiment agi de la façon décrite par l'honorable député. Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler, comme tous s'en souviendront et comme en témoignent les compte rendu des délibérations de la Chambre à la page 6947, qu'en juillet 1955, l'Orateur a fait la déclaration suivante:

> Une expression jugée contraire aux usages parlementaires aujourd'hui ne sera pas nécessairement jugée telle la semaine prochaine.

De cette évidence, cela peut très bien signifier que l'expression utilisée par l'honorable député que cet autre honorable député juge vaguement contraire aux usages parlementaires pourrait être jugée tout à fait conforme aux usages parlementaires dans le cadre des délibérations de ce soir.

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'il soit bien clair que ce qui était inacceptable auparavant l'est encore aujourd'hui. Je crois que l'honorable député sait parfaitement que n'importe qui peut soulever ce rappel au Règlement. J'aimerais que l'on sache clairement que, même à cette heure du matin, je n'ai pas besoin d'un ministre pour me dire ce que j'ai à faire.

**M. Stevens:** C'est à l'Orateur d'en décider.

**M. Prud'homme:** Les règlements sont bien définis; si vous voulez les changer, il nous faudra attendre un autre jour. J'aimerais donner à l'honorable député mon accord pour qu'il termine son discours, car si vous croyez en l'avenir du Canada, il vous faut écouter ceux qui n'ont pas peur d'exprimer leurs sentiments. Toutefois, le Règlement est clair. J'ai pris note de la remarque et je demande à l'honorable député de Calgary-Sud de bien vouloir reformuler sa phrase afin que nous l'autorisions à poursuivre son discours et à nous faire ainsi connaître ses vues.

**M. Thomson:** Monsieur l'Orateur, afin de ne pas retarder les débats et de donner au ministre le bénéfice du doute,je retirerai le terme «délibérément» et dirai qu'il a involontairement induit la Chambre en erreur. Et je remercie l'honorable député de York-Peel (M. Stevens) pour son intervention.

Si je reprends où j'en étais, comme il me reste peu de temps . . .

**M. Prud'homme:** Non, prenez votre temps.

**M. Thomson:** Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources doit, je suppose, afficher une expression railleuse devant tout le monde. Quand les gens sont acculés au pied du mur, leur meilleure défense consiste parfois à se retrancher derrière une attitude moqueuse. Mais, comme je l'ai déjà dit, ils ne s'en moquent pas moins des malheurs de ses compatriotes, malheurs dont le ministre et ses collaborateurs sont la cause.

• (0540)

Quelle sorte d'homme est donc le ministre de l'Énergie? Il respecte si peu les Canadiens qu'il ne voit rien de mal à se servir de Petro-Canada pour employer son adjoint aux relations publiques. Il ne voit rien de mal à cela. Personnellement, j'estime qu'il se sert de l'argent des contribuables pour satisfaire ses intérêts personnels et qu'il se conduit mal. Mais lui, naturellement, ne voit là aucun conflit d'intérêts.

• (0540)

Comment peut-on faire confiance à un homme pareil pour décider de notre politique énergétique quand il n'est même pas capable de discerner s'il agit bien ou mal en utilisant Petro-Canada, qui est une société d'État appartenant aux contribuables canadiens, à ses fins personnelles? Je vous le demande, à quelle sorte d'homme avons-nous affaire?

En plus, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a encore le culot de venir nous dire en Chambre que notre autosuffisance énergétique sera chose faite en 1990. Ce soir, j'ai entendu quelqu'un affirmer que cela ne poserait aucun problème. Je me vois donc dans l'obligation de répéter à l'honorable député qu'il trompe le peuple canadien, peut-être sans le vouloir, mais qu'il le trompe quand même en lui disant que le pays aura son autosuffisance énergétique d'ici 1990.

Ni le ministre, ni son ministère, n'a idée de la façon dont ils s'y prendront pour y arriver. En fait, si les honorables députés veulent bien se donner la peine d'aller discuter avec les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou les amener à se présenter devant les comités des questions énergétiques pour leur demander comment le pays parviendra à réaliser son autosuffisance énergétique d'ici 1990, ceux-ci leur répondront s'ils sont honnêtes, qu'ils ne le savent pas. Ils vous diront que le Ministre et d'autres personnes leur ont affirmé qu'avec les installations pétrolières off-shore, les réserves de la mer de Beaufort et d'Hibernia, les substitutions

et les techniques de conservation de l'énergie, on y parviendrait. Je crois que c'est ce que l'honorable député de l'opposition a dit ce soir. C'est facile à dire, mais il s'agit de remplacer d'ici 1990 un million de barils de pétrole par jour; oui messieurs, permettez-moi de le répéter, un million de barils par jour.

A l'heure actuelle, nous importons 400,000 barils par jour. D'ici 1990, notre production conventionnelle baissera de 600,000 barils par jour. Il va de soi que même en substituant le plus possible le gaz au pétrole et en conservant notre énergie au cours des huit prochaines années, nous consommerons sûrement à peu près la même quantité de pétrole par jour, ou alors notre croissance économique sera nulle pour cette période.

Pouvez-vous me dire où nous allons trouver un million de barils de pétrole par jour? Aucun industriel du pétrole, fut-il très renseigné, ni aucun fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ne pourra vous dire qu'on tirera du pétrole de la mer de Beaufort et d'Hibernia avant 1990. Personne, vous dis-je. Nous n'avons pas encore la moindre idée de la façon dont nous arriverons à extraire du pétrole d'Hibernia. Nous savons qu'il y en a, mais nous ne savons pas comment aller l'extraire à 250 pieds de profondeur et à 200 milles au large des côtes, avec les icebergs qui se promènent et vont racler le fond de l'océan jusqu'à des profondeurs de cent pieds. Nous ne savons pas quelles sortes de plate-formes nous érigerons, ni quelle sorte de tête de puits sous-marine nous installerons. Dans le cas de la mer de Beaufort, la situation n'est pas plus simple. Mais, j'ai déjà écoulé mon temps . . .

**M. Prud'homme:** Mais au moins, vous n'avez pas parlé pour ne rien dire.

**M. Thompson:** Les projets d'Alsands et de Cold Lake n'auraient pas résolu le problème de l'autosuffisance énergétique, mais ils auraient au moins fourni 280,000 barils de pétrole par jour. Dieu sait aussi combien d'emplois ils auraient donné aux Canadiens, à une époque où nous en avons désespérément besoin. Ils auraient sûrement stimulé l'économie canadienne et nous auraient donné un espoir auquel nous raccrocher dans notre désarroi. Je ne veux pas dire qu'ils auraient été une panacée, mais ils auraient sans doute beaucoup aidé à résoudre certains des graves problèmes que connaît le Canada à l'heure actuelle.

**M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex):** Monsieur l'Orateur, je ne m'attendais pas à intervenir dans ce débat à six heures moins le quart du matin. J'aimerais toutefois apporter certaines précisions dans ce débat d'urgence qui a commencé hier soir à la demande de l'Opposition.

A l'heure actuelle, les prix mondiaux sont modérés et il y a des surplus pétroliers. Pourtant, je pourrais vous citer de nombreux exemples de programmes d'exploitation dont le financement a été réduit dans d'autres pays. Je vais le faire, car je crois que cela en vaut la peine, puisque ces exemples montrent que le cas des Alsands n'est pas unique. En fait, aux États-Unis seulement, le projet d'exploitation des schistes bitumineux du groupe Exxon a déjà été abandonné.

**Une voix:** Vous faites diversion.

**M. Ferguson:** Au Colorado, le programme de gazéification du lignite du groupe Exxon et le projet de gazéification du charbon de la Panhandle, au Wyoming, ont également été mis de côté. Le Mexique a retardé un important projet et le Nigeria a mis sur les tablettes un projet de 14 milliards de dollars. La chute des prix du pétrole et la baisse de la demande créent un climat d'incertitude quand à ce qu'il adviendra de quelque 70 nouveaux champs pétrolifères possibles du Royaume-Uni dans la mer du Nord. À part les engagements déjà pris, la plupart des projets d'exploitation pétrolière entrepris par les Britanniques dans la mer du Nord semblent être au point mort. Les Pays-Bas n'ont pas abandonné leurs projets dans leur secteur de la mer du Nord, mais ils se limitent aux champs pétrofifères de faible envergure nécessitant peu de capitaux. En raison également de la chute des prix du pétrole et de la hausse des coûts, la British Petroleum envisage de réduire ses frais d'équipement pour son projet de la mer du Nord. Les incertitudes du marché et des prix ont aussi amené la France à laisser tomber son projet d'acheter au Venezuela 40,000 barils par jour de pétrole brut lourd et à reléguer aux oubliettes ses plans de construction d'une usine de traitement qui aurait coûté plus d'un milliard de dollars. Toutefois, comme dans le cas du projet des Alsands, si la situation vient à s'améliorer, on pourra ressortir ces plans. Aux États-Unis, il existe des cas similaires à ceux que j'ai mentionnés.

Un article de George Linton paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail* renfermait des nouvelles importantes. Je cite:

> La valeur des actions de la Dome Petroleum Ltd. de Calgary et de la Gulf Canada Ltd. de Toronto a augmenté alors qu'un volume élevé de transactions s'opérait sur les marchés boursiers nord-américains à la suite d'une déclaration de William Richards, président de la Dome, à l'effet qu'un puits actuellement testé dans la mer de Beaufort «pourrait être l'un des meilleurs du Canada.»

Je poursuis:

> Témoignant à Ottawa devant un comité parlementaire, M. Richards a dit que le puits Tarsiut N-44 «semble être le meilleur puits que nous ayons foré dans la mer de Beaufort et pourrait être l'un des meilleurs du Canada.»
>
> Le puits donne un rendement très intéressant et pourrait fort bien s'avérer être une découverte commerciale.

A mon avis, le coût du pétrole des Alsands était ce qu'il est, nous n'avons pas les moyens de mettre en œuvre ce mégaprojet, étant donné les conditions mondiales actuelles. J'ai bien dit les conditions mondiales, et non pas celles du Canada.

• (0550)

Des députés de l'opposition ont fait état d'opérateurs qui s'en allaient chercher du travail aux États-Unis. Eh bien! qu'ils me disent comment quelqu'un pourrait vouloir creuser un autre puits de gaz au Canada alors qu'il y en a déjà des milliers de fermés à cause de la disparition des marchés. La majeure partie du matériel a quitté les champs gazéifères où s'effectuaient plus de 40 p. 100 des travaux avant que les appareils de forage ne soient déménagés aux États-Unis en septembre 1981. La plupart des appareils qui ont alors quitté le pays en étaient de petits et anciens qui n'arrivaient pas à atteindre les profondeurs requises pour découvrir de nouvelles nappes pétrolifères.

Le projet Alsands n'était pas réalisable du point de vue économique même en tenant compte du fait que le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta ont offert aux compagnies de garantir non seulement 68 p. 100 de leurs investissements, mais aussi 50 p. 100 du total des investissements dans ce projet. Les honorables députés d'en face donnaient-ils à entendre que le gouvernement aurait dû prendre en charge la totalité de la mise de fonds et faire du projet une entreprise d'utilité publique? Est-ce là, à leur avis, la seule autre option disponible? Si tel est le cas, je pense qu'il faut faire là-dessus quelques observations. Ils ne sont pas satisfaits de ce que nous avons

fait; peut-être est-ce là leur solution de rechange. Je croyais qu'un seul parti d'opposition croyait en la nationalisation. Il doit aussi y avoir de la place pour le secteur privé.

J'ai en main le rapport annuel de 1980 de la compagnie Imperial Oil qui y décrit ses travaux d'exploration dans l'Arctique. On y lit ce qui suit:

Les régions du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort dans le nord-ouest de l'Arctique sont parmi celles qui offrent le plus de possibilités d'accroître considérablement les approvisionnements conventionnels du Canada en pétrole et en gaz.

Je crois que cette affirmation s'est révélée exacte. Venons-en maintenant au rapport annuel de 1981 de Sunocor dans lequel il est signalé que de nouvelles découvertes de pétrole ont lieu quotidiennement au Canada. A propos du forage dans les îles de l'Arctique, on y lit ce qui suit:

La saison de forage de 1981 dans les îles de l'Arctique a été très fructueuse. Trois puits ont été creusés à la fin de janvier, et ils ont tous donné lieu à des découvertes. On a trouvé du pétrole et du gaz au site Skate B-80, à 18 kilomètres au nord-ouest de l'île Lougheed; au site Gisco B-66, à 16 kilomètres à l'ouest de l'île; et au site Maclean I-72, à 27 kilomètres à l'est de l'île.

Le rapport soulignait en outre l'immense potentiel des îles de l'Arctique.

Quant au rapport annuel de 1981 de Pétro-Canada, il rendait compte en détail des travaux de forage effectués au large de la côte est. On y mentionnait que les coûts d'extraction de ce pétrole seraient bien inférieurs à ceux du pétrole censé dériver des sables bitumineux. Les ressources sont là; il s'agit de les mettre en valeur à un coût qui tienne compte de la situation économique non seulement du Canada mais aussi des autres principaux pays industrialisés.

Bien que nous eussions aimé voir le projet des sables bitumineux aller de l'avant—et je crois qu'il le fera un jour—nous devons nous rappeler que le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta ont fait des concessions. Peut-être devrions-nous réexaminer l'ensemble de la situation pour voir s'il ne serait pas possible de trouver d'autres sources d'énergie moins coûteuses et d'y consacrer les efforts que nous déployons actuellement. Peut-être pourrions-nous créer de nombreux emplois ailleurs. Si la théorie du début des années 1940 était appliquée, les effets d'entraînement profiteraient à tous les Canadiens.

Je crois qu'il reste certaines précisions à apporter dans le cadre du débat qui retient notre attention. En effet, bien des affirmations différentes ont été faites à propos du Programme énergétique national, qui s'est heurté à des problèmes considérables. Il faut bien se rappeler que le gouvernement fédéral ne fixe pas les prix de détail, mais qu'il établit le prix payé aux raffineurs pour leur pétrole brut. Le prix dont je parle maintenant correspond à 70 p. 100 du prix mondial en janvier 1982 et l'ancien prix du pétrole est à 54.4 p. 100 du prix mondial. C'est le prix que paient les raffineurs pour leur pétrole brut. Plusieurs coûts s'ajoutent au niveau du prix de détail, notamment une taxe fédérale de 9 p. 100.

J'ai entendu d'honorables députés de l'opposition—pas nécessairement ce matin—dire que le pétrole et l'essence coûtent beaucoup moins cher aux États-Unis. Permettez-moi de faire quelques comparaisons. D'après les vérifications que j'ai faites au cours de la fin de semaine, l'essence est à 98c. le gallon au Michigan. Un gallon américain correspond à 3.78 litres et un gallon canadien à 4.54 litres. Si un gallon américain d'essence ordinaire coûte 98c. et qu'un dollar américain s'échange à environ $1.22 en devises canadiennes—c'était le taux de change de la Banque du Canada en date du 4 mai—il en coûterait donc $1.19 en devises canadiennes pour acheter un gallon américain d'essence ordinaire. Puisqu'il y a 3.78 litres dans un gallon américain, le consommateur qui paierait en devises canadiennes devrait débourser 31.72c. pour un litre d'essence ordinaire. A l'heure actuelle, l'essence ordinaire se vend 37.9c.le litre à la station Top Value de l'avenue Bronson à Ottawa. Or, la taxe provinciale de vente de l'Ontario sur l'essence est de 20 p. 100, ce qui donne à peu près 6.4c. le litre. C'est donc dire que le prix canadien est effectivement inférieur au prix des États-Unis.

**M. Stevens:** Qu'en est-il des taxes américaines?

**M. Ferguson:** Je n'ai pas parlé de la taxe ontarienne sur les sociétés, ni de l'absence de taxe sur l'essence en Alberta. Pour le bénéfice de l'honorable député, je signalerai que l'essence coûte environ 31 cents le litre en Alberta. Certains se plaignent du prix de l'essence. Il est des sociétés pétrolières qui, dans certaines de leurs annonces, affirment que les deux-tiers du prix de l'essence vont aux divers niveaux de gouvernement. Il en est peut-être ainsi dans la province de Québec, mais certainement pas en Alberta, en Ontario ni dans la plupart des autres provinces canadiennes.

Le taux de la taxe varie d'une province à l'autre. Par exemple, en Colombie-Britannique, il est de 20 p. 100. L'Alberta n'a évidemment aucune taxe. En Saskatchewan, les pourcentages sont de 20 et de 28, sans compter la taxe d'assurance qui sera supprimée, je crois. Au Manitoba, la taxe est de 20 pour 100 et de 18 pour 100 pour l'essence. Au Québec, c'est 40 pour 100 et au Nouveau-Brunswick, c'est 16 pour 100. En Nouvelle-Écosse, elle est fixée à 4.7c. pour l'essence et à 6c. pour le diesel. A l'Île-du-Prince-Édouard, c'est 22 p. 100 pour l'essence et 29 p. cent pour le diesel. A Terre-Neuve, c'est 22 p. 100 et 26 p. 100. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, la taxe est fixe.

• (0600)

Je pense qu'il faut bien dire que ce n'est pas simplement un problème canadien qui a fait annuler le projet. Je ne suis pas même certain qu'il faille parler d'annulation. Abandon temporaire serait plus exact.

Quand les premiers explorateurs ont découvert du pétrole, ils ont reconnu l'importance de nos réserves. Elles sont encore là et les générations futures pourront les utiliser quand la technologie sera plus avancée et que des méthodes d'extraction plus économiques auront été mises au point. En extraction superficielle, nous ne pouvons aller au-delà de 70 pieds dans une bonne partie des sables bitumineux. Petro-Canada fait de la recherche intensive pour trouver un procédé plus facile et meilleur pour exploiter les sables. Beaucoup d'autres sociétés sont en train d'essayer un procédé à la vapeur pour aller plus profondément et extraire davantage de pétrole.

Dans ma région, Lambton-Middlesex, il y a beaucoup de puits de pétrole, anciens, certains comptent même parmi les premiers découverts en Amérique du Nord. C'est là qu'Imperial Oil a faits ses débuts.

Il est triste de voir que n'ayant pas la technologie nécessaire, beaucoup de ces premiers exploitants ont foré une multitude de puits sans noter de données précises de telle sorte que quand ils ont cessé d'être rentables, ces puits ont été abandonnés, sans être rebouchés. Aujourd'hui, nous ne sommes pas certains de la manière dont il faut s'y prendre pour extraire ce qui reste de

pétrole dans ces puits. Les estimations varient d'ailleurs là-dessus mais d'anciens puits ont bel et bien été remis en activité dans le cadre du Programme énergétique national. On fore des puits qui peuvent ne rendre que trois barils par jour mais, vu le Programme et le barème de prix, ils sont quand même rentables.

Ce sont des puits de ce genre que les sociétés s'en vont exploiter au Kansas, cherchant les formations peu profondes où elles peuvent trouver du pétrole à moins de 1,000 pieds.

Je pense qu'on finira par trouver des méthodes plus économiques d'exploiter le pétrole dans ma région mais aussi dans les sables bitumineux. En fait, à peu près 40 p. 100 des puits du nord de l'Alberta ont un faible rendement. Notre formule de taxe sur les recette pétrolières supplémentaires et les stimulants à la production pour les puits à faible rendement ont certainement permis aux sociétés de remettre en activité des puits qui ne l'étaient plus, et qui n'avaient été exploités que durant vingt ans.

Je pense qu'en ces temps difficiles, il y a bien d'autres choses à considérer. Avec l'abondance de pétrole qu'on trouve au Canada aujourd'hui et l'exploitation des champs de la mer de Beaufort, des îles de l'Arctique, des champs Hibernia et de ceux qui sont situés au large de la côte du Labrador, je pense que nous atteindrons l'autosuffisance à court terme et que nous aurons la sécurité nécessaire jusqu'à ce que nous ayons trouvé un meilleur moyen d'extraire le pétrole des sables bitumineux. J'espère, je suis certain que ces projets se poursuivront, mais il faudra qu'ils soivent plus rentables pour les sociétés et pour les Canadien.

Pour terminer, je voudrais dire qu'avec l'importance des intérêts en jeu, tant du côté des sociétés que de celui des deux gouvernements en cause, peut-être la décision prise est-elle la bonne, vu le nombre de projets de la même envergure à peu près qui ont été annulés dans d'autres pays. J'attends impatiemment le jour où le Programme énergétique national nous permettra d'atteindre l'autosuffisance, ce qui devrait se produire dans les délais prévus, c'est-à-dire d'ici 1990.

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Monsieur le président, par votre intermédiaire je souhaite le bonjour à tous nos auditeurs de l'Atlantique et aux gens matinaux de l'Ontario et du Québec. Mes collègues de l'opposition officielle et moi-même avons passé toute la nuit ici pour ce débat sur le projet Alsands. Je voudrais que tous les Canadiens aient pu entendre l'excellente intervention que notre collègue de Calgary-Sud (M. Thomson) a faite il y a environ une demi-heure.

**Des voix:** Bravo!

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Vraiment, l'éloquence de beaucoup de nos collègues atteint visiblement des sommets à cette heure matinale et ils ont fait des interventions remarquables.

Il peut sembler étonnant que la Chambre siège à 6 h 07 du matin mais ce qui nous semble à nous membres de l'opposition, étonnant et même critique pour l'avenir économique et énergétique du pays, ce sont les derniers événements, attribuables à la piètre gestion de l'actuel gouvernement.

Je le dis pour ceux qui ont fidèlement suivi le débat jusqu'à maintenant, il ne faut pas espérer que le gouvernement libéral nous aura fourni des réponses nettes ou même acceptables d'ici la reprise de la diffusion, plus tard dans la journée. D'après ce que nous avons pu entendre, le gouvernement ne peut pas justifier la tragédie qui vient de se produire. Il est à blâmer pour avoir laissé passer nos deux grands projets: Alsands et le pipeline de l'Alaska. Il est à blâmer pour avoir laissé perdre des dizaines de milliers d'occasions d'emploi pour les Canadiens et aussi pour son Programme énergétique national mal pensé. C'est à cause de ce programme, j'en suis convaincu, que nous sommes obligés de tenir un débat d'urgence, et que le projet Alsands et celui du pipeline de l'Alaska n'ont pas abouti.

Je suis optimiste de nature. J'ai toujours eu une confiance inébranlable en l'avenir de notre pays, où les richesses naturelles, les capacités et l'esprit d'entreprise ne manquent pas. Mais j'ai été profondément ébranlé de voir que le gouvernement libéral en place n'a pas su s'entendre avec les provinces productrices pour atteindre un objectif vital, l'autosuffisance énergétique. Le gouvernement progressiste-conservateur avait fixé la réalisation de cet objectif à 1990. Sous la direction du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), notre gouvernement aurait procédé à des augmentations raisonnables et méthodiques des prix du pétrole au cours des cinq prochaines années. Nous aurions assuré à l'industrie et au consommateur canadien des prix plus bas que ceux qui se paient aux États-Unis. Nous aurions recueilli plus de 6 milliards de dollars de revenus supplémentaires, que nous aurions investis, par l'intermédiaire d'une banque canadienne de l'énergie, dans des projets d'approvisionnement en énergie, de substitution de sources d'énergie ou d'économie de l'énergie. Inutile de rappeler aux Canadiens pourquoi ces projets ont tourné court aux élections fédérales de 1980.

Par contre, il serait bon de leur rappeler ce qui s'est produit depuis que la bande du «gallon à moins de 18c.» a repris le pouvoir en 1980. Les relations entre Ottawa et les provinces productrices de pétrole sont tendues en raison du climat de dispute et de méfiance qui règne actuellement. Au lieu d'obtenir une entente, les provinces n'ont récolté que le Programme énergétique national et de l'exaspération. Au lieu de nos programmes qui auraient été un apport considérable aux besoins énergétiques du pays, à la croissance économique et à la création d'emplois pour nos travailleurs, nous voyons maintenant ce pour quoi le Canada a opté en février 1980.

• (0610)

Nous avons un Programme énergétique national qui a réussi à éliminer des investisseurs, des plates-formes de forage, des personnes compétentes dans le domaine et même des projets tout entiers. Certaines villes du pays sont maintenant au bord de la faillite. L'important projet Alsands est maintenant anéanti, le gazoduc de l'Alaska est reporté indéfiniment, les activités d'exploration et de développement sont l'objet de compressions budgétaires, 71,000 personnes travaillant dans ce secteur ont perdu leur emploi et 255 050 travailleurs des secteurs connexes se retrouvent également sans travail. Cela constitue une perte pour le Canada. Et notre perpétuel Premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement sont les responsables du sort déplorable que connaissent l'avenir de nos ressources énergétiques et notre économie.

*Article 26 du Règlement*

De toute évidence, l'inflation y est pour beaucoup dans la tournure plutôt déplorable qu'ont pris les événements. En effet, le taux d'inflation dans son ensemble était beaucoup moins élevé il y a trois ans, et si notre parti était demeuré au pouvoir, cela ferait au moins deux ans que ces grands projets auraient été mis en branle.

Jetons un coup d'œil sur la montée inflationniste. Le taux d'inflation est passé de 9.3 p. 100 en mars 1980 à 11.6 p. 100 en mars 1982. Au cours de l'année dernière, le prix du mazout a augmenté de 29.6 p. 100, le prix du transport de 16.4 p. 100, celui des fruits frais de 28.7 p. 100, celui des légumes traités de 18.8 p. 100, etc.

Les salaires n'ont pas augmenté de pair avec l'inflation. Le salarié moyen a vu son pouvoir d'achat annuel baisser de $285 depuis les élections de février 1980 et de $635 depuis l'automne 1977. Si l'on compare la position du Canada comparativement aux autres pays industrialisés pour ce qui est du rendement économique, le pays est un grand perdant dans les secteurs du commerce, de la productivité, du rendement énergétique et de l'amélioration du niveau de vie. Pour ce qui est de la croissance économique, en 1980 le rendement de l'économie du pays était l'un des plus bas au monde. Au Canada, le taux de croissance économique a été presque nul, soit de 0.1 p. 100, contre 1.2 p. 100 en moyenne dans les pays membres de l'OCDE et 1.4 p. 100 en moyenne dans les pays membres de la Communauté économique européenne. En 1980, le pays se classait au 21e rang parmi les 24 pays de l'OCDE pour ce qui est du rendement économique.

Dans le domaine de l'énergie, le Canada est peut-être le pays de l'Occident qui utilise ses ressources énergétiques de la façon la moins efficace. En 1978 par exemple, notre rendement énergétique ne représentait que la moitié de celui des nations européennes. La situation réelle du pays sous le gouvernement libéral est beaucoup plus sérieuse et plus sombre.

N'importe quel consommateur, particulièrement les Canadiens qui se rendent fréquemment dans les autres pays industrialisés de l'Occident, vous confirmera l'authenticité de ces statistiques. Les gens n'ont qu'à aller faire un tour dans une station d'essence aux États-Unis ou à comparer les prix dans un libre-service dans d'autres pays pour se rendre compte de l'état dans lequel se trouve notre économie.

Je suppose que c'est le prix de l'essence et du mazout qui nous porte à croire que le gouvernement a failli à sa tâche. En qualité de critique de l'opposition dans le domaine de la consommation, je peux affirmer que des millions de Canadiens sont aussi mécontents que moi. Les consommateurs vont devoir une fois de plus subir les contrecoups de la tournure des événements.

L'importation au cours des prochaines années de centaines de milliers de barils de pétrole entraînera probablement une hausse des coûts de chauffage et, si le gouvernement libéral demeure au pouvoir, le prix de l'essence augmentera sans aucun doute durant les mois à venir. Après tout, les gouvernements fédéral et provinciaux prélèvent 66 cents de taxe sur chaque dollar d'essence vendu.

Le gouvernement Trudeau inflige une politique des prix . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Sauf le respect que je dois à l'honorable député, la mention des honorables députés de la Chambre doit être faite selon la circonscription ou le poste qu'ils occupent. Cette pratique de courtoisie date de loin.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Toutes mes excuses, monsieur l'Orateur. J'aurais dû dire le gouvernement qui est dirigé par le très honorable Pierre Elliott Trudeau, gouvernement que bon nombre de Canadiens trouvent tout à fait inadéquat. Néanmoins, je respecterai les règlements.

Le gouvernement a continuellement infligé aux Canadiens une politique des prix des ressources énergétiques tout à fait inconcevable. Leur série d'augmentation successives se cachait sous la campagne de conservion métrique. Les libéraux insistent encore pour mentionner le soi-disant 18 cents du gallon prévu dans le budget de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), alors résumons ce qui est advenu de la promesse solennelle qu'ont faite les Libéraux lors de la dernière campagne électorale, soit de réduire le prix de l'essence.

Dans certaines régions du pays, le prix de l'essence au augmenté de 86c. le gallon. Le prix moyen d'un gallon d'essence au pays—mon effectif s'est informé des prix dans les villes de Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Fredericton et Halifax—est de 80c. C'est-à-dire 80c. contre 18c. en février 1980, il n'y a de cela qu'un peu plus de deux ans.

Quels bénéfices cette promesse rompue, ce prix de quatre fois et demi supérieur au 18 cents du gallon d'essence prévu dans le budget de 1979 des Conservateurs, apporte-t-elle aux consommateurs? Et bien, en assistant au cours de ces derniers jours, à l'anéantissement de deux importants projets dans le domaine énergétique, les Canadiens peuvent se rendre compte que sur le plan économique, cette augmentation qui nous a coûté très cher n'a apporter aucun avantage. En effet, les inconvénients ont été très marqués, particulièrement en Ontario et au Québec.

Si l'impact du sort des projets Alsands et du gazoduc de l'Alaska ne se feront pas sentir immédiatement, les plans dans les domaines du développement, de l'approvisionnement, de l'emploi et du développement économique dans son ensemble seront très probablement touchés en Ontario et au Québec.

Je tiens à remercier mon collègue, l'honorable député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) de m'avoir fourni des notes sur plusieurs régions clé du centre du pays qui pourraient tirer d'énormes bénéfices des importants projets de forage et de ces deux grands projets ou qui pourraient être sérieusement touchées soit de façon temporaire ou même permanente. Voici ce que l'honorable député d'Etobicoke-Centre avait à dire.

Le secteur énergétique est la principale industrie en voie d'expansion au pays. Le secteur énergétique pourrait est une source de développement dans le domaine de l'emploi, des nouvelles technologies, et pourrait permettre d'accroître les exportations et de faire progresser le secteur de l'industrie qui se developpera en raison de la garantie de ressources énergétiques à un prix comparable aux prix dans les autres pays industrialisés. Nous, en Ontario, avons tendance à ne penser qu'à l'Alberta lorsque nous songeons au pétrole et au gaz. Laissez-moi vous expliquer pourquoi nous avons cette idée fausse, ajoute l'honorable député.

L'impulsion que nous pourrions donner à nos industries manufacturières grâce au développement des ressources énergétiques ne se compare en fait à aucune autre étape de notre histoire. Au cours des sept prochaines années, on pourra créer quelque 350,000 emplois dans ces industries et ce dans toutes les régions du pays. Nous ne pouvons nous permettre de rater cette chance.

L'honorable député a fait ces déclarations en 1980. Il est donc clair que le gouvernement ne croit pas en ces possibilités. Depuis quelques années, d'après l'honorable député d'Etobicoke-Centre, nous nous préoccupons de faire valoir nos talents dans des domaines où nous sommes naturellement forts. L'un de ces domaines est de toute évidence la mise en valeur des sables bitumineux. Les ingénieurs et les techniciens travaillant aux projets d'exploitation des sables bitumineux et du pétrole lourd sont en train de mettre au point une technologie qui sera très en demande dans des pays tels que les États-Unis, le Venezuela et l'Australie. Or, il n'en est plus ainsi, monsieur l'Orateur.

Qui plus est, chaque projet d'exploitation de pétrole synthétique engendrera pendant toute sa durée une activité économique correspondant à peu près au niveau actuel de notre revenu national annuel. En d'autres termes, chaque projet générera de $250 à $300 milliards d'activité économique au cours des 25 années de son existence. Pendant la période de construction, quelque 40 p. 100 de l'activité économique sera engendrée en Alberta, 25 p. 100 en Ontario et 12 p. 100 au Québec.

Parmi les principaux fournisseurs de l'industrie pétrolière en Ontario et au Québec, on note l'Algoma Steel de Sault-Sainte-Marie, qui fournit du tubage sans soudure. Stelco Canada, située à Hamilton et Welland, fabrique du tubage sans soudure et du tubage à soudure continue. Ladish Company de Brantford fournit à l'industrie des soupapes et des raccords de tuyau. Jenkins Brothers Limited de Lachine (Québec) et de Mississauga (Ontario) fabrique des soupapes en acier forgé. Graphic Controls Canada Limited de Gananoque (Ontario) fournit des cartes à diverses firmes de l'industrie. Hawker-Siddeley, division d'Orenda à Toronto, fournit des turbines à gaz. Farhamet, d'Orillia, produit des pièces de fonte résistantes à l'abrasion qui sont utilisées dans l'industrie pétrochimique, et Simmons Drilling achète la plupart de ses camions de Kenworth, au Québec.

• (0620)

L'Ontario est l'un des principaux bénéficiaires, et serait l'un des principaux bénéficiaires, non seulement parce que ces activités produisent le nerf de notre industrie manufacturière, le pétrole, mais parce qu'elles fournissent un stimulant majeur à notre économie. A présent—sinon immédiatement, du moins dans quelques mois, voire, pis encore, dans deux ou trois ans—l'Ontario sera perdant, et, par suite de l'abandon de ces grands projets, il n'y aura pas de stimulant majeur pour l'économie.

Certains journalistes affectés au Parlement vont jusqu'à dire, ou c'est tout comme, que désormais, notre avenir et notre sécurité énergétiques relèvent de la chance, et non d'une saine gestion. Dans un article à saveur philosophique paru hier dans le «Ottawa Citizen», mon bon ami Charles Lynch concluait par ces mots:

> Nous devons modérer nos attentes, renoncer à nos rêves, et accepter que les dernières années du XX^e^ siècle ne soient pas aussi exaltantes que les huit décennies précédentes, avec leur mélange d'espoir, de danger et de progrès. Nous savons maintenant, et c'est une découverte pour les plus vieux d'entre nous, que certaines réalités échappent à notre emprise.

Je ne suis pas sûr de souscrire à la triste conclusion de M. Lynch. Je n'ai pas cessé de faire des rêves pour notre pays. Je ne crois pas que les deux dernières décennies du siècle doivent être moins exaltantes que les quatre décennies et demie que j'ai vécues. Je ne crois que les Canadiens devraient renoncer à espérer pour leur pays. En cette année où le Canada accède à la pleine indépendance et à la maturité à l'instar des autres grandes nations du monde, les Canadiens ont beaucoup à espérer, un grand potentiel à réaliser et un rôle important à jouer dans le monde libre. S'il y a des limites à nos espoirs, c'est à cause de l'incompétence, de l'arrogance et de l'incurie du gouvernement libéral.

Les Canadiens auront la possibilité de se débarrasser de ce gouvernement aux prochaines élections. C'est à eux qu'il appartient d'élire un gouvernement qui regagnera la confiance des investisseurs, de notre industrie énergétique, des provinces, qui fera renaître l'esprit de pionnier. Ceux d'entre nous qui participent à cet important débat, monsieur l'Orateur, ont bien l'intention d'être assis à votre droite après les prochaines élections. En tant que nouveau gouvernement du Canada, nous restaurerons la confiance des entreprises canadiennes. Le gouvernement libéral a fait la preuve qu'il entend détruire l'esprit d'initiative des Canadiens, et nous, du Parti progressiste-conservateur, sommes déterminés à empêcher cela.

**M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton):** Monsieur l'Orateur, il est évident que la politique énergétique nationale du gouvernement vient de s'effondrer aux pieds du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Si celui-ci daignait se lever et donner sa démission comme on lui a demandé de le faire lors de l'échec du projet Alsands, nous pourrions tous rentrer à la maison et commencer à traiter, dans les prochains jours, avec un nouveau ministre de l'Énergie, qui appliquerait, il n'est pas interdit de rêver, une nouvelle politique énergétique.

Il semble étrange que tout un chacun, à l'exception du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait pu prévoir l'écroulement du projet Alsands, et nous ayons tous pu prédire l'ajournement, une fois de plus, du gazoduc de l'Alaska. Pourtant, jusqu'à la dernière minute, ces projets sont demeurés la pierre angulaire du Programme énergétique national. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources espérait-il vraiment accomplir un miracle, ou a-t-il été pris complètement par surprise?

Avec la disparition de la pierre angulaire du programme énergétique, il nous reste Petro-Canada, l'enfant chéri du gouvernement, et quelques investissements dans une poignée de projets dont on ne sait s'ils donneront des résultats dans un avenir prévisible.

Je sais que le gouvernement a investi quelque peu dans des projets pétroliers et gaziers dans l'Arctique, mais l'exploitation de gisements pétroliers ou gaziers au sud du cercle arctique pourrait ne débuter que dans cinq ou dix ans, voire ne jamais se matérialiser. Si j'en juge par la performance du gouvernement depuis qu'il nous a promis une essence moins chère lors des dernière élections, j'ai bien peur que ce soit la seconde hypothèse qu'il faille retenir.

Dans son éditorial du 23 avril, le *Windsor Star* avait prédit que le projet Alsands serait abandonné au plus tard à la fin d'avril. Le journal avait vu juste, et il est bien triste qu'un projet devant aboutir à une production journalière de 137,000 barils de pétrole et à une exploitation rentable d'une durée de 25 ans doive être abandonné en raison de l'impéritie du gouvernement.

*Article 26 du Règlement*

Jetons un coup d'œil à ce qui reste de la politique énergétique nationale du gouvernement. Nous avons Petro-Canada, que j'ai mentionné tout à l'heure, le chouchou du gouvernement et du NPD. La politique énergétique nationale donne à Petro-Canada un accès illimité au Trésor fédéral et carte blanche pour acheter tout ce qui se présente sur le marché, même s'il lui faut payer 50 ou 100 pour 100 plus cher que ne dépenserait une entreprise privée pour une même acquisition.

Ensuite, nous avons la politique tant vantée de la «canadianisation», en vertu de laquelle le gouvernement fédéral achète en cascade des sociétés pétrolières qui sont déjà canadiennes. Puis, il y a la politique, adoptée malgré les promesses faites lors de la campagne électorale de 1979-1980, en vertu de laquelle le gouvernement institue à tout bout de champ de nouvelles taxes sur l'essence. Ce ne sont pas là des politiques; ce sont là les preuves que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses collègues n'ont pas de politique du tout. Ils ont fait fiasco et s'en frottent les mains.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a le toupet de prétendre que l'abandon du projet Alsands est la faute des sociétés privées, lesquelles se faisaient pourtant une fête d'exploiter ce gisement pétrolier il y a à peine quelques années. Elles étaient tellement enthousiastes qu'elles ont déjà investi des dizaines de millions de dollars dans le projet. Mais il s'agit d'argent investi sagement dans un projet qui en vaut la peine, et les sociétés en question doivent réaliser des profits. Lorsqu'elles voient les prix mondiaux baisser par suite d'une réduction de la demande d'hydrocarbures fossiles et lorsqu'elles voient le gouvernement fédéral rester les bras croisés, elles se protègent. Qui peut les blâmer? Elles n'ont pas accès au Trésor public. Elles doivent rendre des comptes à leurs investisseurs et à leurs banquiers, et elles savent déjà ce que le premier ministre (M. Trudeau) pense de ceux d'entre nous qui ne font pas partie de son cabinet. Selon lui, lorsque nous sommes a plus de 100 verges de la Chambre, nous comptons pour du beurre. Eh bien, nous avons eu toute la nuit et nous avons toute la journée pour lui prouver que nous ne comptons pas pour du beurre.

Tandis que nous parlons de l'augmentation du prix de l'essence et de la baisse des prix pétroliers mondiaux, j'aimerais demander au Premier ministre et ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou à quiconque m'écoute de l'autre côté s'ils ont consulté récemment leurs homologues américains. On m'a dit il y a quelques jours que le prix de l'essence est tombé au-dessous de un dollar dans certains États, et les gens continuent de penser qu'ils paient trop cher.

Chaque fois que le prix baisse aux États-Unis, il monte au Canada, et joliment. Nous savons déjà que nous pouvons nous attendre à deux ou trois autres hausses du prix de l'essence et de l'huile à chauffage au cours des prochains mois, et le prix, dans la plupart des régions, est déjà supérieur à deux dollars le gallon.

Il y a quelques jours, je jetais un coup d'œil à un imprimé qui m'avait été envoyé l'été dernier par mon collègue le député du Yukon (M. Nielsen). Il avait dressé la liste des prix de l'essence en divers endroits de sa circonscription. L'essence régulière se vendait $2.36 le gallon à Faro, tandis que l'essence sans plomb se détaillait $2.43. Quant à l'huile à chauffage, elle coûtait $1.66 le gallon. Il s'agit là de prix enregistrés au cours de l'été 1981, et je serais donc probablement très surpris d'apprendre quels sont les prix aujourd'hui. Mais, si je me fie à ce qui se passe dans ma propre circonscription, de tels prix seront notre lot ici avant très longtemps.

• (0630)

Pour en revenir à la politique énergétique boiteuse du gouvernement, et à l'effondrement de ses plus beaux projets, le projet Alsands et celui du gazoduc de l'Alaska, certains des chiffres que citait volontiers le gouvernement il y a à peine quelques jours m'intriguent. Je songe notamment au nombre d'emplois qui devaient être créés pendant l'étape de la construction. Au cours de la période d'activité la plus intense, il devait y avoir près de 10,000 nouveaux emplois; par la suite, l'exploitation de l'entreprise devait entraîner la création de 2,800 emplois à long terme. Les travaux de construction devaient s'étendre sur les six ou sept prochaines années. Ces emplois sont perdus à jamais.

Je lis que le projet permettrait la mise en circulation de 13 milliards de dollars dans l'économie canadienne, mais je constate ensuite qu'un des trois derniers partenaires pour ce projet désormais enterré était Pétro-Canada, bien sûr, ouvrant toute grande la porte du Trésor public. Par conséquent, je suis sûr qu'une grande partie des 13 milliards de dollars aurait été de l'argent recyclé, le vôtre et le mien.

Il fallait le gouvernement actuel, avec ses maladresses et ses bévues, pour semer la panique chez les partenaires qui ont tiré leur révérence dès les débuts. Ou, peut-être se sont-ils simplement dégoûtés et ont-ils décidé d'aller investir leur argent sous un ciel plus clément. Il s'agit des grands, monsieur l'Orateur, des poids lourds de l'industrie: Dome, Hudson's Bay, Amoco Canada et Chevron Canada, et Shell Explorer (Houston). Parmi les autres partenaires, il y avait Petro-Canada, Shell Canada et Gulf. Petro-Canada lorgnant Gulf et Gulf épiant Petro-Canada du coin de l'œil, bref, un climat d'investissement des plus agréables.

L'effondrement du projet Alsands était un désastre en soi, mais le départ d'environ 200 entreprises de forage vers le sud a porté un autre coup au programme énergétique, déjà en lambeaux. Il y a quelques jours, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé fièrement le retour de quelques-unes des entreprises. Il n'y a pas de qui se vanter, si c'est vrai. Je les plains; elles espéraient probablement récolter leur part du projet Alsands, si le miracle orchestré par le ministre de l'Énergie avait marché, mais ça n'a pas été le cas.

L'échec du projet Alsands succède à celui du projet Cold Lake l'an dernier; je vois donc mal comment le ministre de l'Énergie peut continuer de faire des châteaux en Espagne au sujet de l'autosuffisance énergétique du Canada. Les politiques du ministre pourraient se traduire par l'autosuffisance énergétique, mais qui pourrait se la permettre? A quel prix l'autosuffisance, lorsque déjà, les prix de l'essence chez les détaillants sont les plus élevés en Amérique du Nord et que les entreprises de forage et les investisseurs quittent le Canada en masse?

Je suis absolument stupéfait—et je crois que nous avons tous le droit d'être stupéfaits, voire en colère—de constater que le cabinet libéral actuel, qui réunit plus de membres que n'importe quel autre cabinet dans l'histoire du Canada, ne peut proposer une seule idée ou politique qui créerait ne serait-ce qu'un seul emploi. Je crois que nous avons le droit de demander pourquoi ce gouvernement libéral ne semble pouvoir nous donner rien d'autre qu'un chômage élevé, un taux d'inflation

élevé, des coûts énergétique élevés, des taux d'intérêt élevés, des déficits gouvernementaux élevés et un dollar canadien faible.

La situation économique nationale est désastreuse, et cela se reflète dans l'apathie du grand public. On voit des gens qui réunissent leurs possessions et abandonnent leur maison en pleine nuit. Ils laissent leur maison aux banques ou aux sociétés financières ou encore à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ça leur est égal. Ils en ont assez. Il y a à peine quelques années, il aurait été inconcevable pour le Canadien moyen d'abandonner sa maison en se disant: «Au diable!»

Les Canadiens en ont assez. Ils en ont assez de ne pouvoir se permettre de payer un abri pour leurs enfants. Ils en ont assez de se demander pendant combien de temps leur employeur pourra garder son entreprise à flot. Avant-hier soir, il y a eu une émission de télévision spéciale sur une ville mourante, et on nous montrait le genre d'entreprises qui faisaient faillite. Il y avait entre autres une agence de recouvrement. Elles sont habituellement les dernières à sombrer. Cependant, celle-ci s'est peut-être rendu compte qu'on ne peut retirer à quelqu'un ce qu'il n'a pas, et a donc fermé ses portes.

Les Canadiens en ont assez de prétextes et de faux-fuyants. Pendant près de deux ans, le premier ministre ne s'est préoccupé que de son projet le plus cher, la constitution, à l'exclusion de tout le reste. Le gouvernement dépense 9 millions de dollars pour dire aux Canadiens qu'ils ont une nouvelle constitution, comme s'ils ne le savaient pas déjà. Ce que les Canadiens veulent savoir, c'est ce que le gouvernement compte faire au sujet du chômage et de l'inflation. S'il n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit, il pourrait au moins l'admettre cette fois.

L'écroulement du projet Alsands est une grave affaire. Mais il ne faut surtout pas prendre l'effet pour la cause. L'échec de ce projet n'est qu'un symptôme. Le mal est la débâcle de l'économie canadienne et, malheureusement, les emplois perdus à cause de l'affaire Alsands viendront aggraver le taux de chômage record qui sévit au Canada aujourd'hui.

Les investisseurs mis en fuite par le gouvernement libéral dans le cadre des projets Cold Lake et Alsands grossiront les rangs des investisseurs déjà chassés du Canada. Le véritable malheur, ce qui nous dépasse tous, c'est que la débâcle de l'économie se produit sous la direction de 35 ministres qui forment le cabinet le plus important du monde occidental. Ce cabinet obèse, hypertrophié, est secondé par 114 personnes qui occupent des postes du niveau de sous-ministre ou d'échelons supérieurs à ce dernier. Qu'est-ce qu'ils font tous, monsieur l'Orateur? Qu'est-ce qu'ils attendent?

Je suis très troublé par l'effondrement des projets Cold Lake et Alsands ainsi que par le nouveau retard dans la réalisation du projet du gazoduc de l'Alaska. Je suis troublé par l'écroulement du Programme énergétique national du gouvernement fédéral. Toutefois, les gens que je plains sont les hommes d'affaires acculés à la faillite qui doivent fermer leurs portes; certains d'entre eux appartiennent à des familles qui sont dans les affaires depuis deux ou trois générations. Je plains ceux qui ne peuvent se trouver d'emploi, ceux dont l'éthique du travail est foulée aux pieds. Je plains les familles qui n'ont pas les moyens de se payer un logement convenable à cause de l'inflation et des taux d'intérêts élevés. J'espère que le gouvernement écoutera nos conseils et que ceux-ci stimuleront l'économie, remettront les Canadiens au travail et leur permettront de réintégrer leur foyer. J'espère que nous saurons élaborer une politique pétrolière qui sera efficace et avantageuse pour tous les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Je remercie les conservateurs là-bas de leur accueil. C'est très gentil de leur part.

**M. Siddon:** Chacun a besoin d'encouragement à l'occasion.

**M. Kristiansen:** A une heure pareille ce n'est pas perdu.

**M. McDermid:** Où diable êtes-vous passé cette nuit?

**M. Kristiansen:** Je suis allé dormir pendant deux ou trois heures. Grâce à cela, je suis plus en forme que certains d'entre vous.

Je crois que tous les honorables députés se sentent un peu triste au cours de ce débat en raison de la pagaïe qui règne en matière de politique énergétique et qui est causée par les politiques de tous les Pierre, Jean, Jacques de l'histoire du Canada. Un certain nombre de mes collègues ainsi que certains des autres honorables députés ont discuté de l'obsession que nous avons des «mégaprojets» et des problèmes qu'entraîne inévitablement le fait de mettre tous nos œufs dans le même panier, parfois d'une couleur légèrement différente, mais néanmoins dans le même panier. Nous semblons jouer les pharaons. Depuis au moins 5,000 ans, les hommes politiques construisent des pyramides chaque fois qu'ils affrontent des problèmes. La seule différence entre celles d'aujourd'hui et celles d'il y a 5,000 ans en Égypte, c'est que les nôtres tombent maintenant en poussière avant même d'être terminées, peu importe que ce soit un gigantesque projet d'exploitation des sables bitumineux ou B.C. Northwest Coal, qui semble déjà en voie d'échouer avant d'être mis en route. On dit que le prix est vingt dollars de moins qu'il ne devrait l'être. Je sais que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) n'est pas enchanté par les répercussions que ce projet semble avoir dans sa circonscription.

• (0640)

Il y a d'importants aménagements hydroélectriques qui exportent de l'électricité à un prix de beaucoup inférieur à celui qu'ils pourraient obtenir ici.

Face à des situations comme celle-ci, nous avons tendance à oublier les stupidités qui nous ont conduits à la crise actuelle. Ces pétrolières super-efficaces que mes collègues à droite et ceux d'en face aiment à présenter comme passés maîtres en fait d'initiative et d'habileté nous ont mis dans le pétrin il y a quelques années et voilà maintenant que les réserves de pétrole qui devaient nous durer pendant des centaines d'années encore seront épuisées d'ici vingt ou trente ans. C'est ce genre de leadership et d'imagination que bon nombre de Canadiens déplorent.

*Article 26 du Règlement*

C'est précisément ce genre de chose qui a permis au gouvernement actuel, entre autres, de créer son propre monstre hybride de «canadianisation» dont on ne sait d'où il sort, tellement ses apparences sont trompeuses, et qui ne saurait se distinguer par sa productivité.

La situation touche aussi d'autres mégaprojets, tels que les gisements houillers dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique. Il est question d'expédier de l'autre côté de l'océan cette source d'énergie non renouvelable et de la vendre, à un prix inférieur à celui du marché, à une industrie dont les coûts sont peu élevés et dont les produits viendront ensuite faire concurrence aux nôtres. Voilà un autre des glorieux résultats que nous auront procurés les diverses orientations qu'a pris successivement notre politique énergétique nationale. La société d'électricité de la Colombie-Britannique exporte d'immenses quantités d'énergie hydroélectrique à nos voisins du Sud, à un prix de beaucoup inférieur à celui que supporterait le marché.

Il semble que la nouvelle centrale nucléaire—aussi inutile que coûteuse—mise sur pied au Nouveau-Brunswick partagera son surcroît d'énergie électrique avec nos voisins du Sud. Et pourtant, nous continuons, monsieur le président, à parler d'autosuffisance énergétique.

Si je m'attarde sur ce point, c'est que Kootenay-Ouest avait son propre mégaprojet il y a quelques années. Celui-là non plus ne se distinguait pas par son utilité, M. le Président. Le chef créditiste qui était alors premier ministre de la Colombie-Britannique était un homme qui avait su gagner l'affection de bon nombre d'entre nous. Lui, au moins, savait quelque chose des réalités de la vie, puisqu'il avait commencé au bas de l'échelle, à l'encontre de certains autres de nos hommes politiques. Il comprenait un peu comment sont faits les gens et les collectivités. C'est un peu plus de ce genre de gros bon sens qu'il nous faudrait aujourd'hui. Il a pourtant commis deux splendides gaffes, dont l'une concernait le traité du fleuve Columbia et les divers barrages «qui ne devaient pas coûter un sou à la province.» C'est ce même sens des réalités économiques que nous voyons à l'œuvre dans le Programme énergétique national.

Bon nombre de ceux qui sont ici ce soir ne semblent vouloir parler que du projet Alsands, mais la motion concerne une autre question, monsieur le président, celle du gazoduc de la route de l'Alaska. Je sais que le député de Edmonton-Est (M. Yurko) et celui du Yukon (M. Nielsen) se sont livrés tout à l'heure à un échange de pointes sans méchanceté. Mais la question du gazoduc de l'Alaska et les circonstances qui nous ont conduits à cette situation malheureuse semblent avoir été remises sur les tablettes. Je me demande pourquoi personne ce soir n'a parlé de la partie sud du tronçon canadien?

On parle parfois, monsieur le président, de gens qui vivent en concubinage. Si les Libéraux et les Conservateurs ne vivent pas en concubinage, nombreux sont ceux qui les soupçonnent d'entretenir une liaison dangereuse. Mais, voilà, ils ne veulent pas le faire au grand jour. Ils se nourrissent du même pain, M. le Président, et il y a plus de cent ans que les choses se passent ainsi dans ce pays.

Je suis, relativement parlant, nouveau venu à la Chambre, monsieur le président, mais s'il est une chose qui m'attriste, c'est que nous ayons à la fois cet esprit d'arrogance chez le groupe d'en face et cet esprit de revanche qui n'a pas cessé d'animer le parti conservateur depuis que l'équipe de kamikazes les a menés au supplice en décembre 1979. Pour les Canadiens, l'impasse est totale: soit que le premier ministre (M. Trudeau) les mène à dessein à leur mort, soit que les conservateurs les y mènent par accident.

Tommy Douglas aimait raconter l'histoire du séparateur à lait. Je ne reprendrai pas ses propos, mais la situation actuelle en matière de politique énergétique s'en rapproche drôlement. Ces types-là, tout ce qu'ils savent faire, c'est de déverser sans compter l'argent des contribuables dans la direction des sociétés pétrolières ou de ces malheureux qui ont perdu leur emploi. Leur solution, c'est toujours d'ouvrir le robinet.

La politique conservatrice/libérale en matière d'énergie consiste à faire continuellement couler l'argent et à applaudir, en appelant ça la juste récompense de l'initiative privée, lorsque leurs amis du secteur pétrolier qui sont à l'autre bout—ceux-là mêmes qui aident à financer leurs partis et leurs campagnes électorales—viennent s'y abreuver. Si ceux-ci ne réussissent pas à s'approvisionner du côté du secteur privé, les Conservateurs et les Libéraux les alimentent à même les deniers publics. C'est ce qu'ils sont convenus d'appeler des primes d'encouragement. Lorsque le trop plein de ce qu'ils ont déversé de l'argent des contribuables se répand dans le secteur privé, les sociétés se précipitent pour avaler cette manne et risquent d'être foulées aux pieds dans la mêlée. Ce genre de risque est à peu près le seul auquel s'exposent certains des amis de mes voisins de droite et certains des amis clandestins de ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Peut-on parler de risque quand chaque dollar rapporte 93c.? Cela n'a rien de nouveau, et peut-être bien que les gens s'y habituent.

J'ai dit que j'étais attristé par le mélange d'arrogance et de revanche que je vois ici. Depuis que, tard dans la soirée du 18 février 1980, l'équipe de kamikazes les a menés à l'autel de l'immolation, cette bande d'incompétents à ma droite, autrement connus sous le nom de parti conservateur, n'ont pas cessé de bouder. Ils s'apitoient continuellement sur leur sort et, lorsqu'ils n'en peuvent plus de battre leur couple ou, ce qui est plus fréquent, de se battre entre eux ou de se livrer à quelque autre acte de flagellation, ils ne se soulèvent que pour décharger leur rage sur tous ceux qui les entourent, criant à la revanche, à la trahison, au complot, à l'injustice, tentant par un vain et lamentable effort de jeter sur d'autres le blâme de leur ineptie.

PC ne signifie plus Progressistes conservateurs, monsieur le président, mais bien pauvres cancres. Ce ne sont que des pauvres cancres. On devrait faire un feuilleton télévisé sur eux. Politiquement, ils ont été jetés aux oubliettes, et plus on entend parler d'eux, plus on sait qu'ils l'ont vraiment mérité.

• (0650)

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** C'est ce qui s'est produit en Saskatchewan.

**M. Kristiansen:** C'est triste parce qu'on retrouvait de très bons éléments dans leurs rangs par le passé, et on en retrouve encore quelques-uns aujourd'hui. Un d'entre eux a dû s'en aller et il est maintenant assis derrière nous. Les députés d'Edmonton-Est et de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) en sont deux autres. Il y en a peut-être d'autres. Il leur arrive de temps en temps d'émettre des propos rationnels, et que nous soyons d'accord ou non avec eux, du moins pouvons-nous dire qu'ils tentent de servir ce que nous appelons tous l'intérêt

public. Il existe des gens qui sont un peu plus imposants que l'escouade de kamikazes là-bas qui se sont empalés sur leurs propres épées. J'aimerais pouvoir trouver quelque chose de plus agréable à dire à leur sujet, mais cela m'est difficile.

Un des problèmes qui se posent, c'est que le gouvernement ne semble pas savoir ce qu'il veut. Si on veut s'adresser au secteur public pour des projets qui ne sont pas assez rentables ou que la société, dans toute sa sagesse, juge nécessaire de poursuivre pour des raisons sociales ou politiques, très bien. Si on veut faire de même dans les domaines qui sont rentables de sorte que ce ne soit pas toujours le secteur public qui y perde et le secteur privé qui y gagne, très bien. Mais établir un processus appelé canadianisation, qui n'est rien d'autre qu'un pseudonyme pour bureaucratisation, c'est combiner les pires aspects de ces deux options. On ne peut que conclure qu'ils essaient de décider quel genre de politique embrouillée ils peuvent adopter pour créer d'autres emplois pour les bureaucrates. J'aimerais qu'ils puissent mettre leurs intelligences en commun, parce que pour le meilleur ou pour le pire, ils occupent les sièges là-bas et nous les aurons encore sur les bras pendant au moins deux autres années.

**Une voix:** C'est vous qui les avez mis là.

**M. Kristiansen:** Ils ne sont pas là parce que nous les avons choisis, monsieur.

**M. Benjamin:** Ils sont là à cause de votre stupidité.

**M. Kristiansen:** Que cela vous plaise ou non, c'est le peuple canadien qui les a mis là. Il vous a également mis de ce côté, et je sais que vous n'aimez pas cela. Je pense que nous ressentons tous une certaine tristesse à la suite des événements qui se sont produits ces tout derniers temps. Je me demandais si nous ne devions pas demander au Congrès du Travail du Canada de mettre sur pied un cours de première année en stratégie de négociation et de le rendre obligatoire pour tous les ministres du cabinet et tous ceux qui aspirent à ce titre. J'espère qu'ils vont apprendre à ne pas répéter les erreurs qu'ils ont commises relativement aux travaux d'infrastructure. On ne distribue pas de contrats à tout venant sans d'abord s'être assuré qu'il y a une signature sur la ligne pointillée. On ne se contente pas de garanties bidon qui ne valent strictement rien. Il est triste de constater que l'attitude typique que l'on prête aux Canadiens, c'est qu'ils donnent toujours dans le panneau. Voilà l'image dont nous jouissons depuis belle lurette auprès de la communauté internationale des affaires, grâce aux types qui sont à ma droite et de l'autre côté. Vous distribuez le gâteau et après vous vous demandez pourquoi on a profité de vous. Si vous continuez à vous tenir la tête dans le sable et le derrière à l'air, quelqu'un va abuser de vous tôt ou tard.

**M. Elzinga:** Je trouve plutôt offensant, monsieur le président, d'entendre l'honorable député néo-démocrate émettre ces commentaires sexistes. Le moins qu'il pourrait faire, c'est de respecter les femmes . . .

**M. l'Orateur adjoint:** La présidence a écouté attentivement les propos émis, et bien qu'ils soient à la limite de l'acceptable, ils ne sont pas contraires aux usages parlementaires.

**M. Kristiansen:** C'est à cause de mon tempérament romantique, monsieur le président, je dois m'excuser d'avoir heurté la sensibilité de mes honorables collègues là-bas, dans le coin. C'est qu'ils nous rendent tellement excités. Ils sont tellement émoustillants. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je ne pense pas qu'il n'y ait d'allusion sexuelle dans le fait de parler de leur incapacité à négocier. Nous allons être dans une situation critique très bientôt, monsieur le président, et j'espère que mes collègues à droite et devant suivront un de ces cours élémentaires en négociation dont je parlais tout à l'heure et qu'ils serviront mieux les intérêts des habitants de ce pays.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur le président, je vais dire plusieurs choses dont il est essentiel, à mon avis, de prendre note, et j'espère que certains députés les retiendront. La question dont nous discutons ici ce soir a remonté à 1973-1974. Il y a huit ans, nous avons assisté à l'augmentation des prix de métaux et du pétrole, et nous avons vu les gouvernements provinciaux tripler et quadrupler les taxes imposées aux industries minière et pétrolière. Les effets se sont fait sentir d'un bout à l'autre du pays. Souvenez-vous qu'il y a plus de coupables dans ce gâchis qu'il ne semble à première vue. C'est lorsque les provinces ont cédé à leur avidité et ont triplé et quadruplé leurs taxes que le fouillis dans lequel nous sommes aujourd'hui est apparu.

En 1974, ce qui nous a vraiment mis sur le chemin de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est la décision du gouvernement fédéral d'user de représailles envers les provinces et de présenter le budget Turner, qui rendait les taxes et redevances provinciales non déductibles. Il s'agissait en réalité d'un cas d'interférence avec le système fédéral et, clairement, d'un vol du bien des provinces. Pour corriger une première erreur des provinces, le fédéral en a fait une seconde, bien plus grave. Ce premier budget était celui d'un gouvernement minoritaire qui a été renversé après deux ans. Nous sommes donc retournés devant l'électorat. Le NPD et les conservateurs ont combattu ensemble ce budget en 1974, derrière un homme qui nous a quitté depuis, M. T. C. Douglas, à l'époque député de Nanaimo-Cowichan-les Îles. Il est important de rappeler cette histoire, parce que lorsque vous voyez une querelle entre deux niveaux de fonctionnaires—parce qu'en réalité c'est de cela qu'il s'agissait—une querelle pour arracher le plus d'argent possible à l'industrie minière et à l'industrie pétrolière pour s'embarquer dans cette orgie de dépenses qu'ont réalisée les gouvernements fédéral et provinciaux, on peut dire que c'est à cette époque que nous avons commencé à avoir des problèmes.

• (0700)

La clé de ces budgets Turner, ne la cherchez pas plus loin que la clause de non-déductibilité. Je me suis élevé avec autant d'indignation à cette époque qu'aujourd'hui, contre cette horrible erreur de jugement économique et politique. J'ai pris la parole en Chambre à la fin de l'un des débats portant sur les voies et moyens, concernant le second budget, le 30 janvier 1975. Je proposerais à chaque personne rationnelle, non seulement à l'intérieur de la Chambre, mais dans tout le pays, de prêter attention à ce que j'ai dit alors. Mes paroles étaient d'une teneur raisonnablement non politique. J'ai fait une mise en garde en disant qu'aucun investissement important de capital n'aurait de chance de succès dans l'avenir à cause de la double imposition prévue par le budget Turner. Je donne crédit au chef du NPD de l'époque pour avoir flairé le danger. Il a averti la Chambre qu'après avoir fondu inconstitutionnellement sur l'industrie minière et ensuite sur l'industrie pétrolière, le gouvernement s'attaquerait ensuite à l'industrie forestière puis à l'électricité. Nous n'avons pas été écoutés. Je peux

maintenant considérer ces paroles prononcées il y a huit ans et constater l'ampleur de la tragédie qui a atteint son point culminant au cours des deux ou trois derniers jours.

Le Canada a attendu 100 ans que le monde ait besoin de ses ressources. Mais nous prévoyons ériger notre pyramide industrielle sur ces ressources. Toutefois, il faut une demande pour générer les mouvements de capitaux nécessaires à la construction. Cette erreur du budget Turner de 1974, parce qu'il l'a commise à nouveau la deuxième fois, sera considérée dans l'histoire économique de notre pays comme l'une des plus grandes bévues jamais commises.

Peu après l'élection, comme nous le savons tous, M. Turner, le ministre, a demandé d'être relevé de ses fonctions parce qu'il avait été détruit, et il le savait bien. Pour toute récompense de son chef, on lui a offert de devenir sénateur. Il est retourné pratiquer le droit. La rumeur court dans la presse qu'il a peut-être l'intention de revenir. La vérité est qu'il se sent bien où il se trouve actuellement. Il sait ce qui l'attend dans cette Chambre s'il revient avec un pareil budget comme antécédent. Il était l'un des hommes les plus populaires et les plus compétents que j'ai vu des deux côtés de cette Chambre. J'ai vu comment il a été détruit en s'occupant de cette histoire de fonctionnaires mêlés à la finance et en cherchant à se venger des provinces parce qu'elles voulaient prélever des impôts, ce qui était leur droit le plus strict.

Je ne veux laisser aucun doute au sujet d'une chose. J'ai parlé ce soir de Tommy Douglas, un membre du NPD, et de moi-même, conservateur. Nous n'avions pas pris la parole à titre de partisans dans ce débat, mais plutôt à titre de citoyens canadiens de la Saskatchewan qui avaient été élevés à la dure. Nous parlions au nom de l'avenir de tous les canadiens. Pour ma part, je ne pourrai jamais oublier comment, lors des débats portant la deuxième fois sur le second budget, les membres du NPD ont acclamé, dans cette Chambre, leurs alliés libéraux. Ils croyaient étrangler les sociétés pétrolières, les sociétés minières, et ils ont dit: «C'est là leur politique, nous allons les détruire». Mais ils ne se sont pas rendus compte qu'ils détruisaient les emplois des travailleurs au Canada. Nous voyons maintenant que les mines qui auraient dû être en Ontario sont au Minnesota, alors que nous payons beaucoup plus cher une réserve de fer brut, nous qui en possédons dix fois plus que les Américains.

Je suis ici aujourd'hui pour vous rappeler que l'erreur dont nous sommes témoins depuis quelques jours a pris naissance il y a longtemps parce que certaines personnes ont fait passer la politique avant leur pays.

Je n'ai jamais blâmé Turner pour ce budget. Je savais qu'il s'en inquiétait. Il ne pouvait toutefois rien faire sans l'appui de son chef pour tenir tête aux fonctionnaires. Voilà ce qui l'a détruit. La même chose s'est produite à nouveau.

Tous les gouvernements se sont lancés dans une vague de rachats; l'entreprise privée s'est lancée dans une vague de rachats. Ces rachats n'avaient pas pour but d'accroître la production, il s'agissait seulement de grossir. Il y a eu le cas de l'industrie de la potasse en Saskatchewan. On n'a pas consulté le grand public. Le gouvernement de la Saskatchewan s'est empressé, aussitôt terminée l'élection de 1974, de racheter de grandes parties de l'industrie de la potasse. L'industrie minière a donné lieu à une grande lutte en Colombie-Britannique. Le gouvernement de la province a fait brutalement plier les genoux à l'industrie minière. Mais il n'y avait pas que le gouvernement qui était en faute. Les gens semblèrent devenir enragés. Il fallait qu'ils écrasent toutes les personnes ou les compagnies du domaine des ressources. Tous les partis politiques sont responsables de cette erreur. Mais il y avait dans chaque parti politique des personnes qui ont lancé un cri d'alarme. Maintenant que la soupe est chaude, il faut absolument regarder en face ce qu'a vraiment été l'erreur, c'est-à-dire, des personnes qui ont placé la politique partisane avant un devoir envers leur pays.

• (0710)

C'est ainsi qu'a commencé la bataille fédérale-provinciale sur les revenus qui persiste depuis. Cette bataille a entraîné l'attaque la plus sérieuse contre la Constitution qu'a connu notre pays. Sa première manifestation a été la Loi sur l'administration du pétrole, en 1974. Nous avons combattu cete loi à la Chambre pendant toute l'année, avant et après les élections. Nous avons réussi à amener neuf provinces à se joindre à nous dans cette lutte. Au cours des réunions avec le ministre responsable des Mines et le ministre des Finances, le projet de loi n'est pas devenu plus acceptable. L'erreur des ministères a été de se servir de l'excuse selon laquelle il y avait une crise de l'énergie et qu'il etait donc nécessaire que la cour Suprême du Canada décrète qu'en temps de crise, le gouvernement fédéral aurait certains pouvoirs qu'en temps normal il n'a pas. Cela signifiait donc que le gouvernement fédéral pouvait empiéter sur les pouvoirs des gouvernements provinciaux, pouvoirs qui sont pourtant suprêmes puisque les ressources naturelles appartiennent aux provinces et qu'en conséquence elles ont le droit d'en faire ce qu'elles veulent. La Loi sur l'administration du pétrole est toujours en vigueur. On l'a modifiée il y a deux mois mais elle reste inconstitutionnelle. Personne n'a jamais soulevé cette question devant les tribunaux afin que nous soyons fixé sur sa constitutionnalité.

Maintenant que les dangers d'une crise s'estompent et qu'apparemment, pour quelques années, le monde jouira d'un surplus de pétrole, continueront-ils de prétendre qu'il y a une crise de l'énergie? Je ne sais pas, mais j'espère que les Canadiens se rendent compte que les débats actuels portent sur les erreurs commises au cours des huit dernières années. Ces erreurs devraient être imprimées au fer rouge sur les visages des politiciens afin que ceux-ci ne les répètent pas.

Nous avons pu voir la montée du séparatisme au Québec et du détachement de l'Ouest. Par la suite vint la période de fraude et de tromperies au cours de laquelle rien n'a été fait pour l'économie. Les politiciens ont entrepris un programme de mise sur pied d'énormes joujoux destinés à distraire la population. On criait sur les toits qu'il fallait rapatrier la Constitution. Maintenant qu'elle est rapatriée, est-ce que la population remarque une différence? Nous avons toujours la même vieille constitution avec la Charte des droits et libertés, même si la Charte des droits de Diefenbaker est toujours en vigueur. A entendre tous les cris et hurlements à la Chambre, on aurait pu croire qu'il s'y déroulait une bataille.

En plus, le NPD et le parti Libéral, comme des frères jumeaux, s'entendent pour dire que notre constitution est la meilleure au monde. Quelle fraude, quelle tromperie! Faut-il se surprendre si la population perd tout respect pour les partis politiques? Les politiques visant uniquement à préserver l'image et qui sont dirigées par des sondeurs, des publicistes et

des escrocs sont la cause de nos problèmes. Les postes de radio et de télévison et les journaux répandent la peur plutôt que de débattre les questions qui nous préoccupent. Par exemple, on a suggéré au peuple canadien qu'il ne devrait pas voter pour l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Clark) parce que des finauds de Toronto l'ont qualifié de «chiffe molle». Ils ont causé une peur bleue à la population. Une chiffe molle? Il a été le seul à oser se lever et dire que, grâce à la bataille fédérale-provinciale causée par le premier ministre Trudeau pour la Constitution, le Canada ne sera plus jamais le même. Un Canadien ayant le sens des responsabilités qui se lève et ose dire que le danger nous guette et que le pays sera changé n'est sûrement pas une chiffe molle. Tous les canadiens l'ont entendu et ont réagi. Comme le démontrent des rapports, cet homme s'est levé à la Chambre des communes et a dit que le Canada ne serait jamais plus le même et la population s'est réveillée. Après une bataille de deux ans, cet homme a fait courber l'échine à une gouvernement arrogant. Le gouvernement a été forcé de soumettre le projet constitutionnel à l'approbation de la Cour suprême du Canada et par la suite, de retourner négocier avec les provinces. Personne n'est parfait, tous peuvent faire des erreurs. Mais lorsqu'un homme fait quelque chose de valable pour son pays, on devrait le mentionner comme je le fais aujourd'hui.

Le Programme énergétique national a amené un grand nombre de mes collègues à réagir. Dès le départ, c'était une fraude. Ce n'était qu'un exercice visant à faire semblant de canadianiser l'industrie pétrolière. Son seul résultat est celui que nous avons pu constater amèrement ces derniers jours. C'était une fraude dès le départ et le gouvernement doit aujourd'hui en payer le prix.

Au cours du présent débat, nous avons entendu parler surtout des pertes d'emploi et de profits. Non seulement l'est du Canada est en stagflation, mais le gouvernement a même réussi a amener le pays tout entier dans une très profonde récession et probablement une dépression.

Je me souviens très bien du débat sur le budget auquel on faisait allusion un peu plus tôt. Le budget de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) n'était pas si mauvais. Il s'agissait du premier budget dans le monde industrialisé qui tentait d'équilibrer le budget, non seulement au moyen de coupures çà et là, mais aussi par des diminutions d'impôt. Lorsque deux partis politiques rivalisent et tentent de s'approprier le crédit d'avoir défait le budget de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, qu'en dira l'histoire? En 1979, bien avant que le président Reagan soit élu et qu'il réussisse à équilibrer son budget en réduisant les impôts, ce qui d'ailleurs sera en vigueur cet été, le gouvernement du parti conservateur avait en cette idée. Il est vrai que les publicistes engagés par le parti n'en étaient pas au courant. Peut-être ne savaient-ils pas lire, mais il n'en demeure pas moins que ce n'était pas si un mauvais budget.

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre l'honorable député mais le temps qu'il lui était accordé est maintenant expiré. Il ne peut continuer que s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime afin qu'il puisse continuer?

**Des voix:** D'accord.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Il ne me reste que quelques commentaires à faire. J'aimerais simplement faire remarquer que nous tous avons beaucoup de choses à dire en ce qui concerne les huit dernières années. Je voulais avoir l'occasion de faire consigner au compte rendu ce que j'ai déclaré. De nombreuses personnes de qualité ont vu leur image politique détruite dans l'histoire de leur pays à cause de la façon dont leurs propos ont été rapportés tôt ou tard.

• (0720)

J'aimerais penser qu'une lueur d'espoir émergera de ce débat. Je crois que des lueurs d'espoir se dégageront effectivement de ce malheureux gachis touchant le projet Alsands et le retard dans la construction du pipe-line. Comme je l'ai signalé dans un discours prononcé il y a près de huit ans, aucun de ces projets n'aurait dû être financé de la manière dont ils l'ont été.

J'ai écrit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et je lui ai parlé. J'ai écrit au ministre des Finances (M. MacEachen) et je lui ai parlé. J'ai écrit au premier ministre de chaque province ainsi qu'à chaque grande société pétrolière et gazière afin de leur faire part de mes chiffres qui relèvent du sens commun. Le principe que je préconise ne consiste pas à faire supporter des intérêts élevés par une entreprise pour une longue durée de remboursement. Permettez-moi seulement de dire que je dispose de chiffres hypothétiques sur les ressources d'autofinancement qui expliquent le fonctionnement de ce principe. Par exemple, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il ne faut pas emprunter.

Un autre principe que je mets de l'avant et qui a déjà été appliqué est celui de la vitesse accrue des mouvements de capitaux et j'explique le fonctionnement de ce principe. Qu'il s'agisse d'acheter une maison, une exploitation agricole ou une entreprise utilisatrice de gros capitaux, il faut renoncer à acquérir des actions. Par suite du genre de financement que je propose, le projet Alsands pourra être réorienté de façon à ce que non seulement l'État fasse des profits mais à ce que les entreprises fassent assez de profits pour compenser les risques qu'elles ont pris. Nous ne devrions pas protester contre les profits accrus lorsque tout le monde y trouve son compte. Voilà la seule chose que je veux faire ressortir.

Je me réjouis également du report du projet Alsands parce que nous voyons apparaître à l'horizon trois nouvelles technologies, beaucoup moins coûteuses et plus efficaces que la technologie actuelle, de récupération du pétrole lourd et d'extraction des sables bitumineux. Ce léger retard pourrait encourager les gouvernements à mettre à l'essai les technologies de pointe. L'une d'entre elles peut être éprouvée d'une façon ou d'une autre d'ici un an et l'autre peut prendre plus longtemps. Toutefois, cela nous permettra peut-être d'éviter ce qui serait pour moi une grande bévue, c'est-à-dire d'aller de l'avant avec ces mégaprojets en appliquant de mauvaises politiques de financement sans chercher des technologies de rechange plus efficaces. Les sables bitumineux renferment de 1,000 à 1,500 milliards de barils de pétrole. Avec la technologie actuelle, nous ne pouvons espérer en extraire plus de 250 à 275 milliards de barils. Les technologies nouvelles et moins coûteuses nous permettraient d'atteindre jusqu'à 60 p. 100. Le plan de de récupération actuel est d'environ 12½ à 15 p. 100. Je trouve désolant que nous ne puissions extraire que 10 ou 12 p. 100 des ressources en abandonnant le reste dans le sol, ce qui se produit constamment en ce qui concerne notre pétrole récent en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique de même que dans tous les autres principaux pays producteurs de pétrole au monde. Nous atteignons un taux de récupé-

ration de 25 à 27 p. 100 mais je suis troublé par ce qui reste dans le sol. La technologie est en cours de développement et je crois que le succès est très proche dans ce secteur particulier.

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur le président, je suis toujours heureux d'entendre un bon discours prononcé par l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). J'espère qu'il aura, dans un avenir prochain, l'occasion de présenter officiellement sa proposition touchant le financement du projet.

Je me suis réjoui de l'entendre conclure sur une note positive. Je crois qu'il est absurde de présumer que nous assistons à la mort totale du projet des sables bitumineux dans ce pays. Je ne peux croire qu'il s'agisse de cela.

Si nous envisageons divers plans pour l'avenir plutôt que de discuter de ce qui s'est passé depuis un an ou deux, nous constaterons que nous avons grandement besoin de ces projets. La méthode d'extraction dont a parlé l'honorable député devrait faire l'objet d'une étude dans ce pays.

Je ne conviens pas entièrement avec lui que ce qu'il appelle la double imposition a été au cœur du problème. Je crois que d'autres facteurs sont en cause. Je parlerai de ceux-ci dans quelques moments.

Depuis plusieurs semaines, j'assiste au débat sur ce sujet et sur toute la question du Programme énergétique national. Je voudrais faire certaines observations concernant ce débat. Si l'on écoute, en particulier, les députés progressistes-conservateurs, on supposerait qu'à un certain moment le Programme énergétique national a percé un trou sous la croûte terrestre, ce qui entraînerait la fuite de tout notre pétrole. Leur attitude fait penser que le pétrole sera perdu à jamais et que nous devrions l'extraire rapidement afin d'en prévenir la fuite. Ils ont la même attitude à l'égard des fermetures de puits de gaz. Ils croient que le gaz s'échappera dans l'air je ne sais comment. Ils semblent penser que si nous n'explorons pas, nous ne pourrons plus retrouver ces ressources. Cela paraît être l'attitude dominante de ces honorables députés.

Peut-être que la fusion nucléaire ou quelqu'autre technologie rendrait-elle inutile cette ressource particulière, mais je ne le crois pas. Les ressources sont là et elles vont prendre de la valeur avec le temps.

Je voudrais signaler quelques-unes des raisons pour lesquelles nous n'allons pas de l'avant avec ce projet. Elles n'ont rien à voir avec la valeur des ressources. Il est ridicule de donner à entendre que nous devons rapidement exploiter notre pétrole et notre gaz naturel. Il est également faux de prétendre que l'acquisition, par l'État, d'actions ou de la propriété d'une société privée soit une charge pour celui-ci, Par exemple, si l'État achète la société Pacific Petroleum, on pense qu'il s'agit d'une charge pour celui-ci et d'un gaspillage d'argent. Par contre, lorsque Thompson se porte acquéreur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, cela s'appelle un investissement. Thompson prévoit récolter, au cours des années, les bénéfices de ce qu'on appellerait un bon investissement.

• (0730)

Lorsque le gouvernement canadien achète Pétrofina, c'est une dépense. Il ne s'attend évidemment pas à faire un profit en l'achetant. On nous demande constamment pourquoi nous achetons ces stations-service. C'est comme si nous dépensions beaucoup d'argent sans rien obtenir en retour. Je vais vous dire pourquoi je veux que nous possédions cette société. Je veux voir comment fonctionne l'industrie, depuis l'exploration et le forage jusqu'à la pompe à essence. Je veux pouvoir en surveiller le fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous avons créé PétroCanada au départ. Et ça demeure une proposition raisonnable.

Il y a autre chose qui semble échapper à bien du monde, et notamment aux conservateurs. J'ai du mal à m'expliquer la position néo-démocrate sur cette question. C'est comme s'il y avait quelque chose de malhonnête ou de socialiste—ces deux termes me semblent employés en tandem par ceux qui parlent du socialisme comme d'une sorte de mal, alors que nous vivons dans une partie du monde où l'économie mixte est chose courante, du moins au vingtième siècle—pour un gouvernement de prendre des mesures pour pouvoir posséder la moitié de ses richesses naturelles.

Comment y arrive-t-on? Comment en fait-on l'acquisition? Doit-on attendre que ça se produise comme par miracle? Ça ne s'est jamais produit et ça ne se produira pas si on ne prend pas les moyens qu'il faut. Il y a quelqu'un qui doit dire que c'est ce que nous allons faire. Je me souviens d'un congrès, en 1975 ou en 1976, au cours duquel on a beaucoup parlé d'une participation à 50 p. 100. Nous n'en entendons plus parler. Maintenant, on nous répète qu'une telle mesure serait catastrophique pour nous.

Sur ce point, je suis forcé de m'opposer au NPD. J'éprouve beaucoup de respect pour l'honorable Tommy Douglas. A mon avis, c'est un grand homme politique. J'ai longtemps travaillé avec lui sur environ cinq projets de loi énergétiques. Je dis longtemps parce qu'ils ont traîné en longueur, 30, 40 ou 50 jours.

Chaque fois que la Chambre a débattu des projets de loi énergétique, ou que nous les avons étudiés en comité, les députés du NPD, que dirigeait M. Douglas, en sa qualité de critique de son parti pour les questions énergétiques, ont appuyé ces projets de loi. Le parti a pour la première fois changé sa position lorsqu'il a été question du Programme énergétique national. M. Douglas a manifesté son intérêt dans ces projets de loi en discutant avec le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres groupes, offrant de les appuyer.

Certains aspects des projets de loi pourraient être modifiés. Ils peuvent l'être par un parti qui en appuie le principe, mais voici ce qu'il a l'intention de faire. Ce n'est pas le type de politique que ce parti pratique à l'heure actuelle.

J'aimerais aborder en particulier le problème du prétendu abandon du projet Alsands. L'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain a raison de dire qu'il ne s'agit que d'une mesure temporaire. Il est intéressant de noter que le jour même ou le lendemain de l'annonce de l'abandon de ce projet, Exxon annonçait, aux États-Unis, qu'elle ne donnerait pas suite au projet d'exploitation des schistes bitumineux. Fait intéressant, les deux projets ont été ralentis, arrêtés et annulés ou remis à peu près en même temps. Je suppose que, ce qui a dicté la prise de ces deux décisions, c'est la situation économique globale.

Certains facteurs devraient attirer tout particulièrement notre attention. Le premier, et peut-être le plus important, s'est imposé au cours des six ou huit derniers mois, à la suite de la baisse sensible du prix du pétrole brut naturel sur les principaux marchés. Les prix avaient augmenté très rapidement, presque doublé depuis notre arrivée au pouvoir. Puis, tout à

coup, ils ont commencé à chuter. Il s'agit là d'un phénomène très important. L'approvisionnement en pétrole brut naturel sur les marchés mondiaux n'a pas augmenté et, à mon avis, n'augmentera pas. Bien sûr, il y a Hibernia, et quelques gisements importants en Mer du Nord, mais la croissance totale, à l'échelle mondiale, des gisements connus, ne semblent pas importante. Voilà pourquoi les carburants synthétiques feront leur apparition dans quelques années.

Essayons de voir pourquoi les prix du pétrole ont chuté. Les politiques d'économie y sont pour beaucoup. Les prix sont passés de $1.50 à $2 à $34 le baril, puis $35, $38 et $39 le baril, suivant la situation sur le marché libre. Et ce, en moins d'une décennie, en l'espace d'environ neuf ans. Ces augmentations ont eu des répercussions significatives sur la quantité de pétrole consommée, mais beaucoup moindres sur la découverte de nouveaux gisements. Ce problème n'est pas encore réglé. Néanmoins, l'économie de l'énergie, liée au prix, a influé sur la consommation.

Second facteur, la récession mondiale. Il n'y a pas de doutes possibles, en période de récession générale, les particuliers, les compagnies et les nations ne consomment pas l'énergie de la même façon. Les affaires se sont ralenties. Le facteur de croissance piétine.

Le taux de croissance du pays, qui était de 5 ou 6 p. 100 vers le milieu des années 70, tout comme d'ailleurs la plupart des autres pays industrialisés, connaît maintenant un taux de croissance négative. Cette situation a grandement influé sur le prix du pétrole brut. Le fait que le prix de ce produit ne continue pas d'augmenter a largement contribué à rendre ce projet peu souhaitable, financièrement parlant, et compte tenu des recettes qu'en auraient tirées les compagnies et les gouvernements concernés.

Le second facteur est intimement lié au premier. En fait, ils ne peuvent être dissociés l'un de l'autre. Ils dépendent de la récession mondiale, aspect de la question qui n'a pas été suffisamment étudié. J'en ai parlé en 1973 et à plusieurs reprises par la suite. J'ai parlé de l'inflation au sujet des mégaprojets. Il est prouvé qu'un projet de l'importance de celui du pipe-line ou de l'exploitation des sables bitumineux est soumis à un facteur inflationniste inhérent qui ne semble pas rationnel. Dans le cas du pipe-line de la route de l'Alaska, le facteur inflationniste était de plusieurs fois supérieurs au taux normal d'inflation. Vous faites des prévisions, et le facteur inflationniste croit démesurément. Dans le cas du projet d'exploitation des schistes bitumineux aux États-Unis et des deux projets actuellement à l'étude, le gazoduc et Alsands, vous vous rendrez compte que le facteur inflationniste inhérent à ces deux mégaprojets est renversant. Mon argument est toujours le même; les honorables députés peuvent retourner en arrière et vérifier les dossiers. Je pense qu'il s'agit d'un argument dont il faut tenir compte.

• (0740)

Je tiens beaucoup à discuter du troisième facteur. Je crois qu'il faut nous y mettre sérieusement. Des mesures dans ce domaine sont nécessaires afin de remanier notre économie en profondeur et de rendre possible ce genre de projet. Je fais ainsi allusion aux taux d'intérêt élevés. C'est un facteur dont il faut absolument tenir compte. On peut crier et dire toutes sortes de choses, les taux d'intérêt élevés représentent l'élément qui détermine, avec d'autres facteurs, ce qui nous attend. Combien coûte un projet? La personne qui achète une maison aujourd'hui doit savoir que le vrai facteur n'est pas le prix de la maison. Le vrai facteur est ce qui est à payer pendant 20, 25 ou 30 ans. C'est la même chose avec n'importe lequel projet. Les mégaprojets ont leurs problèmes d'inflation bien à eux, mais encore là le principal facteur est le prix de l'argent et des investissements. C'est de cela dont nous devons tenir compte.

Nous entendons continuellement dire—de la bouche des monétaristes surtout—que l'inflation peut être résorbée par des taux d'intérêt élevés. Cette politique monétaire sous-entend une masse monétaire réduite. Cela sous-entend une masse monétaire réduite et, inévitablement, disent-ils, des taux d'intérêt élevés qui viendront à bout de l'inflation. Ce n'est pourtant pas ce qui s'est fait dans notre pays, et je ne crois pas que c'est ce qui se fait aux États-Unis. Si le taux d'inflation est bas, il est juste de penser que les taux d'intérêt doivent aussi être bas, mais ce n'est pourtant pas ce qui arrive. Les résultats sont plutôt bizarres. Aujourd'hui, aux États-Unis, le taux d'intérêt réel se situe entre 14 et 15 p. cent. Ce que j'entends par taux d'intérêt réel, c'est le taux d'intérêt préférentiel des banques moins le taux d'inflation, ce qui fait que le taux d'intérêt réel se situe entre 14 et 15 p. 100. S'il y avait un rapport direct entre le taux d'inflation et les taux d'intérêt, on pourrait alors croire que, lorsque le taux d'inflation aux États-Unis est à moins de 3 p. 100 (on dit même qu'il est beaucoup plus bas que cela), les taux d'intérêt baisseront donc proportionnellement.

Quelques fois, je suis retourné en arrière et j'ai étudié de près le rapport entre le taux d'inflation et les taux d'intérêt ou le taux d'intérêt réel, et j'ai trouvé qu'il y a un rapport direct entre les deux mais que ce rapport a complètement disparu vers 1978 ou 1979. En 1973, les taux d'intérêt réels au Canada étaient en moyenne de 3.9 p. 100; en 1974, environ 1.9 p. 100; en 1975, moins de 0.7 p. 100; en 1976, 0.7 p. cent; en 1977, 0.6 p. 100; et en 1978, 3.3 p. 100. Ils étaient tous à moins de 3 p. 100, ou à peu près. La différence entre le taux d'inflation et le taux préférentiel était entre 0 et 3 p. 100. J'ai étudié les statistiques des années 60 et des années 50 relatives à ces questions et j'ai retrouvé le même scénario. Le taux d'intérêt réel se situait entre 0 et 3 p. 100.

Et puis tout d'un coup, le taux a grimpé. En 1979, il a monté jusqu'à 5 p. 100; en 1980, à 4.8 p. 100; et en 1981, à 6.5 p. cent. Et si nous regardons les chiffres du 1er juillet 1981 jusqu'à la fin de février 1982, nous constatons que la moyenne est de 8.9 p. 100. Aux États-Unis, elle se situe à environ 14 ou 15 p. 100.

Donc, ce qui était vrai ne l'est plus. Ce rapport n'est plus aussi proportionnel qu'il l'a déjà été. Je crois que ce déséquilibre au niveau du rapport tient beaucoup plus des problèmes auxquels nous faisons face maintenant plutôt que de tout autre facteur, même y compris la récession mondiale ou les prix mondiaux du pétrole. Ce déséquilibre a rendu ce genre de projet presque prohibitif. C'est pour ainsi dire impossible d'aller de l'avant à cause de ce déséquilibre.

Mon temps est expiré et je vois que vous êtes prête à vous lever, madame le Président. Plus tard, j'aimerais pouvoir parler à nouveau de ce déséquilibre, de ce qui la cause et de la raison sous-jacente qui fait que notre économie est stagnante.

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, l'honorable député de Thunder Bay-Atikokan (M.

*Article 26 du Règlement*

McRae) veut remettre à plus tard une explication à la raison sous-jacente de nos problèmes économiques. S'il avait été ici toute la nuit, il aurait pu entendre des explications très détaillées, succinctes et profondes de ces causes et, s'il voulait bien rester un peu plus longtemps, nous pourrions lui fournir des explications supplémentaires.

**M. Benjamin:** On se croirait au 18e siècle.

**M. Siddon:** Ce fut une nuit très longue, très fatigante pour ceux d'entre nous qui sont restés toute la nuit, mais pour moi cela a valu la peine d'attendre la chance de prendre la parole au cours de cet important débat sur la crise auquelle fait face notre pays et sur la politique incompétente du gouvernement qui mène le Canada au bord de la dépression économique. Je me demande pourquoi il n'y a que deux représentants du parti Libéral qui sont restés pour la plus grande partie de la nuit et seulement un ou deux membres du NDP. Il s'agit là d'un moment important où ils devraient écouter les opinions de l'opposition et participer à ce débat d'une façon rationnelle plutôt que de vivre dans un monde imaginaire comme le fait l'honorable député de Thunder Bay-Atikokan lorsqu'il impute nos problèmes à des facteurs internationaux, aux gouvernements provinciaux et à toutes les chinoiseries auxquelles il peut penser et lorsqu'il ne semble pas se rendre compte que le gouvernement a été élu pour gouverner et profiter de certaines situations qui prévalent dans notre pays.

Nous avons d'immenses capacités de production qui pourraient assurer des emplois à la population du pays, mais les membres de la population nous téléphonent, comme cette jeune femme l'autre jour. Elle a pleuré pendant une demie-heure tout en me racontant qu'elle et son mari ont hypothéqué leur maison il y a un an et demi afin d'emprunter de l'argent pour lancer un commerce, pour voir tout s'écrouler, et ce, à cause des politiques rétrogrades du budget MacEachen et du Programme énergétique national. Ce couple doit maintenant voir le gouvernement s'emparer de la maison pour laquelle ils ont travaillé plusieurs années et perdre tous les biens qu'ils ont accumulés dans cette maison.

A Vancouver, un promoteur qui a investi un million et demi de dollars dans un important projet de logements est venu à mon bureau, les yeux rougis et la rage au cœur, pour me dire qu'il a perdu un million et demi de dollars et que tout ce pour quoi il a travaillé pendant les 10 ou 15 dernières années se retrouvait dans des biens immeubles qu'il ne pouvait pas vendre. Il a dit être au bord de la faillite. Ces circonstances nous amènent aujourd'hui au point où il faut tenir ce débat d'urgence et parler sans cesse, jusqu'à ce que les gens d'en face commencent à comprendre que ceci n'aurait pas dû arriver. C'est le crime dans tout cela. Ceci n'aurait pas dû arriver.

Les politiques anti-canadiennes du gouvernement libéral, appuyées et encouragées par le NPD, mènent au naufrage notre pays bien aimé, qui, il n'y a pas si longtemps, était une terre de liberté et de chances et qui en est presque réduit à un état-providence. Dans le *Globe and Mail*, on a qualifié ces gens de démolisseurs professionnels. Je considère que c'est une description tout à fait appropriée des politiques subversives et anti-canadiennes qui nous sont imposées par le premier ministre de ce pays (M. Trudeau), le Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances (M. MacEachen) au point d'amener notre pays à la ruine économique et à une crise de confiance ayant des proportions sans précédents.

En toute franchise, les personnes qui pourraient investir pour l'avenir de ce pays ne peuvent tout simplement pas faire confiance à ses dirigeants. J'aimerais cité M. W. A. MacDonald du bureau d'avocats réputé de Toronto, McMillan et Binch, qui a récemment pris la parole à une conférence spéciale de la IBM à Banff. M. MacDonald a dit:

«Le Canada est assailli par des courants politiques, au niveau fédéral, qui vont profondément à l'encontre de ses besoins stratégiques. Les perspectives et les engagements politiques de ceux qui nous gouvernent rendent improbable un changement soudain de ces courants.

Le Canada, embarrassé par ce handicap à ses capacités de faire face perd la confiance des investisseurs nationaux et étrangers, et nuit à ses rapports avec d'autres pays, plus particulièrement les États-Unis.

• (0750)

Et de poursuivre M. Macdonald:

Le plus difficile ne sera pas de prendre le contre-pied des politiques inefficaces, bien que ce ne sera pas chose facile, mais bien de reconquérir la confiance, tant au pays qu'à l'étranger.

Voilà le défi que nous devons relever, à un moment de notre histoire où nous disposons d'un potentiel et de possibilités immenses. Au rythme de consommation actuel, nous pouvons produire, durant les 500 à 1000 prochaines années, environ 1 milliard de barils de pétrole par année en exploitant les sables bitumineux de la région de Fort McMurray et du nord-ouest de la Saskatchewan. Ces réserves, nous y avons déjà accès.

**M. Benjamin:** Vous faites des approximations.

**M. Siddon:** Même si nous faisons de l'exploration et exploitons le pétrole des sables bitumineux depuis 1950, lorsque le Conseil de recherche de l'Alberta et le gouvernement de cette province ont lancé ce projet, de nos jours, les meilleures techniques ne suffisant pas pour réaliser des économies d'échelle et mettre ce potentiel à profit, nous devons lancer des mégaprojets.

Certaines autres formules, qui favorisent l'utilisation de solvants, l'injection de vapeur ou d'autres méthodes pour faire monter les dépôts à la surface, ne sont pas rentables, et ne le serait pas avant une dizaine d'années. Par conséquent, nous devons établir que ces importants mégaprojets sont essentiels et qu'avant 1990, si nous visons l'autosuffisance énergétique, nous devons mettre en œuvre de six à huit projets de la taille de celui d'Alsands. C'est la seule façon de produire plus d'un million de barils de pétrole par jour de plus, quantité dont nous aurons besoin pour cesser de dépendre des pays de l'OPEP et de l'instabilité des facteurs politiques mondiaux. Le seul moyen qui s'offre à nous, c'est de poursuivre la mise en œuvre de projets comme Alsands ici et maintenant, et de profiter de notre capacité accrue dans le secteur manufacturier dès maintenant, pas dans cinq ou dix ans.

Nous devons utiliser les techniques éprouvées par Syncrude et Great Canadian Oil Sands pour accroître l'offre nationale de 140,000 barils pas jour, en exploitant Alsands. Pour en payer le coût, nous devons mettre la construction du gazoduc de l'Alaska en train. Le taux de chômage dans les aciéries et les industries technologiques canadiennes est très élevé. Nous devons régler ce problème maintenant.

Voilà la pierre de touche de toute cette affaire. Au moment où nous devons pouvoir disposer de tout ce potentiel dès maintenant, par le biais d'une politique gouvernementale, nous avons ruiné nos chances et contribuons même à l'effondrement de notre économique.

Pourquoi est-il si important de rejeter les arguments des honorables députés de l'Opposition qui disent: «Et bien, il y a surabondance sur le marché mondial du pétrole et il se révèle tout simplement trop coûteux d'extraire ce pétrole récemment découvert des sables bitumineux, même s'il représente notre planche de salut pour les cinq prochains siècles». Ils ajoutent: «Oh non, il y a encombrement sur les marchés mondiaux».

Permettez-moi de rappeler aux honorables députés de l'opposition qu'ici même, et maintenant, il y a la guerre aux îles Falkland et que la guerre est un signe d'ébranlement de la structure politique mondiale qui pourrait amener toute l'Amérique du Sud à se réfugier dans le giron communiste. Le Venezuela et le Mexique pourraient décider de cesser leurs livraisons de pétrole, y compris celles de pétrole de basse qualité que ces deux pays se sont engagés à livrer, immédiatement ou en l'espace de quelques heures. Le Moyen-Orient pourrait s'enflammer ou entrer en guerre. La guerre menace à un moment où notre dépendance envers nos réserves pétrolières en haute mer est passé d'environ 20 p. 100 en 1979 à presque 30 p. 100 à l'heure actuelle. Si nos approvisionnements de l'étranger venaient qu'à cesser, nous serions très vulnérables. Il est absolument inexcusable, tandis que nous disposons de tout le potentiel nécessaire, comme le prouvent les mégaprojets, de ne pas tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité intérieure et maintenir le niveau de vie auquel les Canadiens ont droit, après avoir travaillé toute une décennie dans ce but.

Nous ne pouvons revenir en arrière. Nombreux sont mes collègues qui ont souligné le fait que si le budget Crosbie de 1979 avait été adopté, la situation financière du pays serait de beaucoup meilleure à l'heure actuelle. Les taux d'intérêt auraient été inférieurs à 14 p. 100, probablement de 13 p. 100. Le projet Alsands serait déjà en marche depuis un an et demi, en termes d'engagements financiers, et nous n'aurions jamais connu ce désastre. Selon toute vraisemblance, le gazoduc de la route de l'Alaska serait également en service.

Enfin, comme nous ne pouvons pas retourner dans le passé et stimuler les investissements, principe politique important pour notre parti et, en fait, de l'histoire du pays, j'aimerais faire une suggestion qui permettrait de résoudre immédiatement ce problème.

Je propose que le gouvernement du Canada commence à délivrer des certificats d'investissement dans les sables bitumineux à tous ceux qui ont décidé d'investir dans des compagnies privées qui s'engageraient par la suite à financer le projet Alsands et d'autres projets à venir destinés à assurer notre approvisionnement énergétique. Ces certificats d'investissement, délivrés par le Gouvernement du Canada, donneraient à leurs détenteurs un crédit d'impôt de cent pour cent sur tout revenu d'investissement.

Si cinq millions de Canadiens prenaient chacun une participation de $100, nous amasserions 0.5 milliards de dollars en un an. Cinq millions de Canadiens, prêts à engager chacun $100, ce ne devrait pas être une tâche trop ardue en cette période cruciale de notre histoire. Je suis persuadé que si de tels certificats étaient émis pour encourager une prise de participation canadienne, nous pourrions réunir les capitaux nécessaires et restaurer la confiance dont nous avons besoin, parmi les Canadiens, pour faire en sorte que le secteur privé fournisse les capitaux nécessaires pour assurer la survie de ce projet.

Il n'y a donc rien qui justifie le gouvernement de ne pas prendre une initiative positive et constructive, même maintenant, pour sauver le projet Alsands.

**M. Benjamin:** Vous me rappelez le Crédit social.

**M. Siddon:** L'honorable député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) ne comprend pas le contexte qui nous a mis dans la situation présente. Trois facteurs ont contribué à cet état de fait.

Tout d'abord, les politiques fiscales du gouvernement des dix dernières années ont nui aux Canadiens qui voulaient acheter des titres, des actions ou s'engager dans des entreprises risquées, en plus d'investir dans leur propre maison. Ils ont été punis s'ils ont choisi d'investir ailleurs que dans leur propre maison. Par conséquent, nous avons alimenter la spirale de la spéculation sur la valeur des propriétés résidentielles privées, ce qui a fait monter la masse du capital investi dans ces maisons à environ 300 milliards de dollars de plus qu'il y a dix ans. La négociation, chaque année, de ces hypothèques de $300,000, à 10 p. 100 d'intérêt, coûtera $30,000. Lorsque le taux d'intérêt hypothécaire grimpe à 18 ou 20 p. 100, nous siphonons immédiatement un autre $30,000 de notre économie. Cet argent devrait être investi dans des projets créateurs d'emplois dans des secteurs productifs autres que le secteur de la construction immobilière. Ce pourrait être fait très rapidement, si ce n'était de notre mauvaise posture économique, des déficits gouvernementaux énormes et des attaques menées contre les investisseurs étrangers, qui ont détérioré le climat économique au Canada à un point tel que nous devons subir des taux d'intérêt élevés.

Les liquidités et les capitaux encore disponibles sur le marché sont absorbés par le gouvernement, par le biais des Obligations d'épargne du Canada et des propriétaires de maisons qui doivent réinvestir $30,000 en hypothèques à des taux d'intérêt deux fois plus élevés qu'il y a dix ans. Ainsi, cette fuite des capitaux étrangers, cette sanction imposée aux Canadiens qui auraient investi au pays, ce frein à la propriété privée et à l'investissement constituent-ils le noyau du problème.

Je dois souligner que le gouvernement dépensier d'en face devra émettre, pour financer cette partie du déficit, pour 6 milliards de dollars d'Obligations d'épargne du Canada au cours de la prochaine année et demie, obligations qui devaient à l'origine rapporter un taux d'intérêt de 4 et 6 p. 100, lequel sera alors de 16 et 18 p. 100. Ce faisant, il drainera également une bonne partie des capitaux qui auraient dû être investis, par le biais d'entreprises privées, dans des mégaprojets et d'autres projets d'envergure.

Le premier ministre tente actuellement de se racheter en lançant sa campagne en vue de se faire élire premier ministre du Québec et pouvoir ainsi continuer de s'opposer à M. Lévesque longtemps après qu'il aura quitter la politique fédérale. Il a déjà fait assez de tort au pays. Quoi qu'il en soit, il croit pouvoir, après avoir détruit le Canada, sauver le Québec comme premier ministre. Ne serait-ce pas intéressant, et amusant? Le Parti libéral croit maintenant que John Turner, auquel mon collègue, l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a fait allusion plus tôt, en l'accusant

*Article 26 du Règlement*

d'avoir pris part au désastre, pourrait faire sa rentrée en politique et sauver le parti libéral du Québec.

**M. Nielsen:** Dieu nous en préserve.

**M. Siddon:** Quelle suggestion grotesque.

Avant de terminer, permettez-moi d'aborder la question de l'impact direct de cette décision et de l'abandon ou de la remise, pour deux ans, du projet du gazoduc du Nord. Premièrement, Stelco a confirmé avoir signé un contrat pour la fourniture de quelque 675,000 tonnes de canalisations, soit 55 p. 100 de la quantité requise pour le gazoduc du Nord. Stelco devait commencer à remplir son contrat en juin de cette année. A partir de cette été également, Ipsco de Calgary et Regina devait commencer à fournir le reste des canalisations pour ce gazoduc. Pour Stelco, le prix aurait été de $900 à $1,000 la tonne environ, soit un investissement de 675 millions de dollars, maintenant perdu.

• (0800)

Ce contrat aurait fourni du travail à l'usine Stelfor de Stelco, à Welland, durant à peu près trois ans. L'honorable député de Welland (M. Parent) n'est pas ici aujourd'hui mais je me demande ce qu'il aurait dit en voyant que 400 emplois sont perdus parce que les travaux n'auront pas lieu. Les 675 millions de dollars auraient été investis dans le traitement de l'acier à partir de minerai de fer à $50 la tonne pour donner de l'acier à environ 1,000 la tonne. Cela aurait fourni de l'emploi à des Canadiens qui en ont bien besoin en un moment où le gouvernement fait traiter son acier à l'étranger et donne ainsi de l'emploi à des Japonais et à des travailleurs d'autres pays.

Pour le projet Alsands, on aurait eu besoin d'outillage minier. Le pays n'en a produit que pour 235 millions de dollars mais pour le projet Alsands seulement, le Canada aurait dû en produire pour environ 1.2 milliard de dollars, soit environ cinq fois la production nationale de l'an dernier. Entre autres, on aurait eu besoin d'acier de charpente, de minerai de fer, de cuivre, de zinc, de nickel et de molybdène.

Pour le projet Alsands, il aurait également fallu un grand nombre de convoyeurs, qui auraient été fabriqués essentiellement par la société Stephens-Adamson de Belleville et par FMC de Toronto. Parmi les autres fabricants de convoyeurs, il y a Forano, de Québec, Continental Conveyor, de Thetford, et Jarvis B. Webb, de Hamilton.

Le Canada fabrique également des chargeuses à godets d'une capacité de 20 pieds cubes. Ces machines auraient été fournies par la société Orenstein and Koppel Canada Ltd, de Dundas, en Ontario.

Compresseurs, pompes, soupapes et contrôles auraient pu être fournis pas Ingersol Rand, Allis Chalmers et Dorr-Oliver d'Orillia.

En 1980, le Canada a produit pour 7,1 milliards de dollars de machinerie et d'équipement. Ces chiffres ne comprennent pas la production qui aurait été réalisée en comptant les grands projets ratés et d'autres secteurs perdent aussi beaucoup de commandes à cause de la détérioration de l'économie.

Notre pays avait la chance de se classer parmi les premiers au monde pour la technologie de la machinerie d'exploitation des sables bitumineux et de produire une ressource dont il a grand besoin. C'est une chance dont la Steel Company of Canada et les constructeurs de machinerie avaient besoin pour franchir un certain seuil. Ces sociétés avaient pris des engagements financiers et étaient prêtes à aller de l'avant. Au lieu de cela, quelque 25,000 travailleurs de l'industrie minière sont en chômage.

Toute la production de l'industrie minière de l'Ontario en particulier va aux aciéries de l'Ontario; par l'effet d'entraînement, la mise à pied de 25,000 travailleurs durant l'été dans l'industrie minière du Canada aura fait perdre environ 120,000 emplois à la fin de l'été.

Si par suite de l'abandon du projet Alsands, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour assurer les emplois que ce projet représentait, ces mises à pied, ces fermetures d'établissement pour l'été et aussi ces arrangements de retraite anticipée seront remplacés par du chômage permanent. C'est ce qui nous attend. Voulons-nous avoir des approvisionnements assurés? Voulons-nous retrouver une économie saine ou bien conserver un gouvernement orgueilleux, obstiné et incompétent, qui ruine l'économie du pays?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat aujourd'hui. Comme mes collègues, je suis attristé par les événements des derniers jours, qui ne sont que l'aboutissement d'une série d'erreurs commises au fil des années par le gouvernement dans sa politique fiscale et sa politique envers l'entreprise.

Aujourd'hui, nous pouvons discuter de la question, forts du rapport du Conference Board of Canada, paru hier, où il est indiqué que toutes les provinces ont connu un ralentissement de leur économie et en prévoient un autre. Il y est dit, par exemple, que l'Ontario, pour qui le projet Alsands aurait été si rentable, a connu l'une des performances économiques les plus faibles depuis des dizaines d'années. Les prévisions économiques parues la semaine dernière sont qualifiées de sombres et les prévisions provinciales qui viennent de paraître le sont tout autant.

Nous assistons en ce moment à la disparition d'un élément très important du programme de développement économique du gouvernement. Nous voyons se dissoudre les bases du programme qu'il a mis en place. Comme perspectives, il nous reste le chômage, le manque d'investissements, les hésitations des entrepreneurs à créer des emplois.

Et maintenant, je voudrais dire un mot au Nouveau parti démocratique, monsieur le président. Hier soir, j'ai écouté avec un étonnement incrédule les déclarations du chef de ce parti. J'ai commencé à comprendre pourquoi les gens de la Saskatchewan, exerçant le droit qui est le leur, se sont débarrassés de leur gouvernement néo-démocrate aux dernières élections. Je me demandais bien ce qui avait pu se produire mais maintenant, je le sais.

Le Nouveau parti démocratique n'a pas le sens des réalités. Depuis toujours, il vote en cette Chambre contre ce que les Canadiens estiment important.

J'ai eu, dans le gouvernement du très honorable leader de l'opposition (M. Clark) certaines responsabilités à assumer concernant le gazoduc de l'Alaska. La construction de ce gazoduc aurait eu des avantages économiques énormes pour le pays. Je compte parmi ceux qui ne se sentent pas rassurés de voir que les travaux ont été reportés à deux ans. Les coûts de

construction qui s'élèvent rendront le financement de ce projet par le secteur privé encore plus difficile dans deux ans.

Si les travaux avaient débuté à la date prévue, les coûts de construction, les frais fixes et les autres frais n'auraient pas été si élevés que le secteur privé ne puisse être assuré que les États-Unis auraient considéré l'Alaska comme une source d'énergie à prix raisonnable. Les coûts et l'incertitude ont découragé les investisseurs. Mais lorsque cette Chambre a laissé savoir aux États-Unis que le Canada s'engageait à appuyer les travaux d'infrastructure, que s'est-il passé? Le NPD a voté contre. Pourquoi? Parce qu'il ne croyait pas aux assurances données par le Congrès américain.

• (0810)

Les assurances données par le président Carter vers la fin de son administration nous ont tous causé certains problèmes puisque nous étions tous inquiets de ce qui allait lui arriver. Mais il fallait toutefois un engagement canadien envers ce projet. La Chambre, rassurée par le gouvernement actuel, a voté en faveur, à l'exception du NPD. Et pourtant, hier, lorsque le débat s'est amorçé, le NPD s'est affligé de la perte des emplois et des chances découlant du retard d'un projet contre lequel le parti avait voté.

**Une voix:** Hypocrites.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Mon ami les appelle des hypocrites. Je laisse ce jugement à votre discrétion, monsieur le président.

Hier, ici même à la Chambre, le chef du NPD a dit quelque chose qui m'a vraiment stupéfait. Il a déclaré qu'il était heureux que le projet Alsands se soit écroulé sous son propre poids. Ensuite, avec cette merveilleuse facilité qu'ils ont de réussir à ménager la chèvre et le chou, il s'est affligé de la perte des emplois qu'aurait générés le projet qu'il se disait heureux de voir s'écrouler. On ne peut gagner sur tous les plans, mais le NPD le fait depuis si longtemps qu'ils nous rendent malades de constater leur ambivalence en matière d'administration des affaires publiques.

Le gouvernement s'est engagé à favoriser la croissance, monsieur l'Orateur. Le problème est que le gouvernement n'a jamais compris comment cette croissance devrait se produire dans le contexte canadien. C'est pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui à cette croisée des chemins. Les projets qui ont été annulés, comme l'a mentionné le très honorable chef de l'opposition, constituaient pour le gouvernement la pierre angulaire du plan de croissance économique du Canada. Il n'en reste plus rien. Que faut-il donc démontrer de plus? Combien les Canadiens devront-ils payer avant de comprendre que, tout orienté vers la croissance que ce gouvernement prétend être, à chaque fois que les libéraux détiennent le pouvoir, ils trouvent toujours un moyen de faire des bêtises. Et lorsque cela se produit, qu'entendons-nous? Hier soir, le ministre d'État aux Mines a confié qu'il y avait d'autres projets. Nous pouvons nous tourner vers les projets côtiers. Oui, monsieur l'Orateur, il existe d'autres projets et je me fais également du mauvais sang à leur sujet en songeant qu'ils sont entre les mains du gouvernement actuel.

Le problème découle en partie de la rhétorique du premier ministre au sujet de la coopération, du partage, de l'attention que nous devons avoir les uns pour les autres, de l'importance de l'utilisation de toutes nos ressources et du Canada qui est plus important que la somme de ses parties. Cette éloquence n'a malheureusement pas été appuyée par des politiques. Au moment où je vous parle, le gouvernement fédéral est impliqué dans une violente controverse fondamentale avec Terre-Neuve. Je constate que l'histoire se répète pour ce qui est de l'Irlande parce que ces gens n'apprennent jamais. Si nous voulons tirer le meilleur profit du pays pour ses habitants, il faut que les régions se comprennent et que le gouvernement fédéral comprenne les régions. Il existe un problème politique légitime dans l'est du Canada, et nous ne tirerons pas de bénéfices de ces projets si ce problème n'est pas réglé.

Qu'importe l'avenir, nous nous occupons actuellement du présent. Nous faisons face à l'écroulement d'une partie importante et fondamentale du plan de recouvrement économique du gouvernement pour le Canada. Qu'est-ce qui a causé cet écroulement? Eh bien, monsieur l'Orateur, il suffit de gratter un peu la surface du problème pour constater que c'est la cupidité gouvernementale qui est au cœur du problème. Aucune autre industrie n'est aux prises avec autant d'impôts au Canada. Mes amis du NPD se réjouiraient d'une pareille affirmation; quel que soit le coût, il faut écraser l'industrie. Peu importe que nous perdions des emplois, puisque leur philosophie socialiste est très importante pour eux, peu importe le prix. Les gouvernements bousculent généralement ceux qui se trouvent à la table, mais il y a une limite, monsieur l'Orateur. S'ils se montrent trop rudes, sans considération pour ceux qui prennent place à leur côté, c'est-à-dire les investisseurs qui prennent les risques et créent les emplois, ces derniers sont graduellement obligés de quitter la table. C'est ce qui s'est passé dans le domaine de l'industrie énergétique au Canada et c'est pourquoi nous voilà rendus au point où nous en sommes aujourd'hui.

La politique énergétique nationale a quatre principaux objectifs: une lourde imposition de la production de pétrole et de gaz; des subventions pour l'exploration et la croissance en fonction de la nationalité des actionnaires; le maintien des prix à la production au Canada à un niveau inférieur à celui du marché libre et le coût important de l'administration du niveau des prix qui en résulte; la subvention des prix à la consommation en les gardant à un niveau inférieur aux prix mondiaux par des dépenses gouvernementales directes. Nous connaissons tous le coût de cette politique que j'ai réduite à ces quatre éléments. Il en coûte une somme monumentale à la province de l'Ontario, monsieur le président, et tout ceci avec une dépression en toile de fond et tous les types de changements possibles au sein de la collectivité. Hauts taux d'intérêts, inflation, pénurie de logements, faillites et chômage. Voilà un bilan plutôt effrayant pour ceux qui songent à l'avenir du pays.

Cet écroulement est beaucoup plus que la simple fin d'un projet en particulier. Il ne sert à rien d'accepter le bromure que nous sert le ministre d'État aux Mines en nous disant qu'il nous reste encore nos ressources dans le sol. C'est encore en banque, pour ainsi dire. Peut-être, mais le résultat est le même que si vous oubliez le compte, quand il est en banque et que vous ne pouvez le retirer. Pour les gouvernements ou les autres, il faut pouvoir en retirer quelque choses pour l'utiliser.

Tant que les conditions actuelles prévaudront, nous aurons perdu cette grande opportunité que représentait le projet Alsands. L'échec du projet Alsands signifie pour le Canada une perte d'investissements de l'ordre de $360 millions. Il risque d'entraîner une diminution constante du rendement réel,

*Article 26 du Règlement*

d'accroître le chômage et de miner la confiance des investisseurs étrangers. Voilà les conclusions d'observateurs qui n'ont aucun intérêt personnel à défendre sur la scène nationale. Pensez, monsieur l'Orateur, à ce que cela signifie en termes d'emplois, de chances ratées, et pour la population. Imaginez-vous ce que cela signifie pour une personne qui est consciente du climat d'incertitude qui règne dans le secteur des industries déjà en place et qui désire travailler dans des industries nouvelles, en pleine expansion. Cet échee représente bien plus qu'une opportunité ratée pour les investisseurs, il signifie que le pays a perdu une chance de bénéficier de l'afflux de nouveaux capitaux et surtout que la population est privée d'une source d'emplois. Voilà le bilan de cet échec.

• (0820)

Quelles en sont les raisons? Comme je l'ai mentionné, l'une de ces raisons est que les gouvernements cherchent, semble-t-il, à tirer le meilleur parti possible de la situation. J'ai sous les yeux en ce moment le document intitulé; *Canadian Research Report* préparé par le service de recherche de la firme Richardson Securities of Canada. Il renferme une allocution prononcée le 27 avril 1982 par l'associé gérant de Winnipeg de cette firme. Voici en substance ce qu'il a pensé des négociations actuelles:

> Les négociations actuelles concernant l'exploitation des sables bitumineux illustrent bien certaines idées fausses dont sont imbus les fonctionnaires chargés d'établir les politiques, à savoir que les sables bitumineux peuvent constituer une importante source de revenu sous forme de redevances ou de taxes, et que cette entreprise peut se comparer à un «service public».

Le Nouveau parti démocratique en particulier a toujours prétendu ques ces entreprises étaient des services d'utilité publique. Ce qui n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. Le conférencier a poursuivi en donnant une description des projets:

> Les projets relatifs à l'exploitation des sables bitumineux sont en fait des opérations minières de catégorie inférieure qui exigent des capitaux initiaux énormes et qui comportent des frais d'exploitation importants pour des taux de production peu élevés par rapport aux normes pétrolières courantes. Elles se composent d'une série d'activités de très grande envergure qui s'enchaînent et dont chaque étape représente un risque, par exemple: la conception du puits, la détermination de la qualité du minerai, l'exploitation, le transport, la séparation, la cokéfaction et le raffinage. Le ministère de l'Énergie s'est laissé séduire par le taux de rendement «projeté» et n'a pas entrevu les principes qui sont à la base de l'exploitation des sables bitumineux.

Je désire rappeller aux honorables députés que ces propos ont été tenus le 27 avril dernier:

> L'échec du projet Alsands est attribuable surtout à l'astigmatisme économique des gouvernements en question . . .

Il emploie le pluriel, notez-le. Il poursuit comme suit:

> . . . et aussi à des facteurs économiques fondamentaux. Ce qui est toutefois aussi grave, sinon plus, c'est que les principaux participants éventuels à ce projet ne croient plus aux engagements pris au nom du gouvernement fédéral.

Voilà qui s'adresse clairement au ministre des Finances (M. MacEachen), au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), au premier ministre (M. Trudeau), aux autres membres du cabinet et à ceux qui nous ont aveuglement conduits à cette catastrophe économique. Aux yeux de cet analyste et de bien des Canadiens, ces personnes sont responsables de la situation actuelle. Il poursuit en déclarant que pour remédier à la situation il faut d'abord remplacer les responsables d'une telle politique. Ils nous ont conduit d'une période de récession à une période de crise qui a forcé la Chambre à organiser le débat inhabituel auquel nous assistons et qui se déroule au moment où le pays vit une véritable crise en termes d'essor économique.

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer à ce débat d'urgence sur l'une des questions fondamentales à laquelle l'économie du Canada doit faire face actuellement. Comme l'ont souligné d'autres personnes, c'est toute la stratégie du parti libéral qui a été taillée en pièces. Et non seulement cette stratégie, mais aussi l'économie au niveau régional comme nous pouvons le constater dans nos circonscriptions. Au cours des deux dernières années, le gouvernement libéral s'est contenté de faire miroiter la promesse de mégaprojets.

La crise que nous vivons en ce moment ne découle pas du problème de la sécurité énergétique. Le projet Alsands et le gazoduc de l'Alaska pourraient s'avérer indispensables à la sécurité du Canada au cours des prochaines années, mais ce n'est pas pour discuter de cette question que nous nous sommes réunis. Nous sommes ici parce que la stratégie du gouvernement en vue de relancer l'économie et de créer des emplois, qui était fondée sur ces deux projets, a complètement échouée. Le gouvernement espérait qu'en jouant gros il résoudrait tous ses problèmes. Un peu comme un étudiant du secondaire qui manque de maturité et qui s'imagine qu'une princesse de contes de fées va lui tomber dans les bras s'il accomplit un exploit quelconque. Le gouvernement persistait à croire qu'il pouvait relancer l'économie et assurer l'essor des industries qui en dépendent et de tous les autres secteurs en réussissant un coup d'éclat. Mais, à présent c'est tout le projet qui semble être tombé à l'eau.

En février dernier, le sénateur Olson, ministre du Développement économique, a déclaré, dans le cadre d'une conférence qu'il a prononcé à Vancouver, que les Canadiens ne devaient plus se croire obligés de délaisser leurs rôles traditionnels de bûcherons et de porteurs d'eau. A son avis, nous pouvions continuer d'assumer ces rôles en qualité d'exportateurs de ressources premières, car c'était là la voie qu'il nous fallait suivre pour accéder à la prospérité économique.

Le seul problème, c'est que nous n'aurons plus rien à faire lorsque nos réserves de bois et d'eau seront épuisées. Cette situation est analogue à celle de l'industrie de l'exploitation forestière en Colombie-Britannique. Les bûcherons soutiennent que chaque année ils doivent s'enfoncer plus avant dans les vallées et grimper encore plus haut sur les pentes des montagnes pour abattre de petits arbres afin d'obtenir la même quantité de bois. En Colombie-Britannique, certaines usines ont été conçues en fonction de l'abattage d'arbres de grande taille. A l'heure actuelle, elles ne sont plus rentables étant donné la pénurie de ceux-ci. Cette politique qui nous confine aux rôles de bûcherons et de porteurs d'eau était tolérable lorsque nous disposions d'une grande abondance de ressources. Tous ceux qui sont familiers avec le domaine de l'exploitation forestière et des mines savent que nos ressources s'épuisent. Et dans le domaine de l'énergie, nos sources les moins coûteuses de pétrole et de gaz ont déjà été exploitées et leurs produits ont été exportés.

En décembre 1969, le Ministre de l'Énergie, Joe Greene, a déclaré qu'il favorisait l'idée d'une politique énergétique à l'échelle du continent. A cette époque, il s'engagea à exporter aux États-Unis 34 p. 100 des ressources pétrolières assurées du pays. Évidemment, il se fiait alors aux calculs de l'industrie qui

prévoyait que nos réserves de pétrole et de gaz dureraient respectivement 923 ans et 400 ans environ. En exportant nos ressources les plus facilement accessibles, nous nous sommes privés de sources d'énergie à un prix raisonnable qui nous feront certainement défaut à l'avenir. L'époque où l'énergie ne coûtait presque rien est bel et bien révolue, en grande partie parce que nous avons constamment vendu nos ressources aux États-Unis.

• (0830)

Maintenant que nos sources d'énergie aisément accessibles sont épuisées ou sur le point de l'être, il nous faut entreprendre des projets énergétiques plus coûteux. Ces projets réclament de lourds investissements, lesquels supposent des emprunts importants à l'étranger. Pour réunir des capitaux, nous devons exporter plus d'énergie. Cela devient un cercle vicieux, et celui-ci ne nous conduit ni à la sécurité énergétique ni à l'indépendance économique.

J'aimerais parler un instant du gazoduc de l'Alaska. Libéraux et conservateurs ont voté en faveur de l'amorce des travaux d'infrastructure sans garanties suffisantes. Le 17 juillet 1980, le gouvernement a déposé à la Chambre la lettre du président Carter. Il s'agissait certainement du bout de papier le plus vide de sens depuis que Chamberlain est revenu de Munich. Tout de même, le président Carter faisait une observation intéressante à la fin de sa lettre:

La réalisation de ce projet mettra en relief une fois de plus la coopération très particulière qui règne entre les États-Unis et le Canada dans toute une gamme de domaines.

C'est cette «coopération très particulière dans toute une gamme de domaines» que la Chambre, selon moi, devrait examiner un moment, car elle suppose presque invariablement des concessions unilatérales des Canadiens.

Également en juillet 1980, mon parti a souligné qu'il ne serait pas dans l'intérêt des États-Unis de terminer le gazoduc, maintenant que nous avions donné le feu vert aux travaux d'infrastructure et à l'exportation accrue de gaz albertain. Rien ne pouvait inciter les États-Unis, dans un avenir immédiat, à terminer le gazoduc. Ils avaient ce qu'ils voulaient de nous: nous le leur avions donné avec le consentement des conservateurs en juillet 1980. Si l'on en juge par les questions qu'ils ont posées et les discours qu'ils ont prononcés à l'époque, ceux-ci étaient de notre avis. Ils croyaient eux aussi qu'il s'agissait d'un bradage, que le Canada prenait un grand risque et que les garanties étaient inexistantes. Pourtant, ils votèrent pour l'amorce des travaux d'infrastructure. J'attends toujours qu'on me donne une explication satisfaisante de ce geste. Pourquoi donc ont-ils voté en faveur de l'amorce des travaux d'infrastructure alors qu'ils savaient qu'il s'agissait d'un bradage et qu'il n'y avait pas de garanties sur le plan des emplois.

Il y a une phrase dans la Bible qui compare la nation d'Israël à un âne en rut. Il me semble que le gouvernement, dans ses efforts pour inciter des multinationales à s'engager dans le projet Alsands, a agi un peu comme un âne en rut. Imperial Oil était engagée dans le projet de Cold Lake. Elle nous offre un exemple intéressant de la manière dont les multinationales aiment fonctionner. Originellement, elle demandait un taux de rendement de 17.5 p. 100. Plus tard, elle a réclamé 18 p. 100. Après l'adoption du programme énergétique national, elle a de nouveau augmenté ses exigences: 20 p. 100. Aujourd'hui, ce projet est fortement remis en question.

Le gouvernement libéral a essayé de faire la part belle aux multinationales aux dépens des consommateurs canadiens. Mon parti a à juste titre dénoncé ce bradage, car il signifiait que nous fournirions le capital, que nous prendrions le risque, mais que nous ne recevrions aucune contrepartie équivalente. Nous avons vu par le passé la façon irresponsable dont les multinationales utilisent leur capital comme moyen de pression sur les gouvernements, et comment elles n'hésitent pas à recourir au chantage sur cette base.

Selon Merrill Lynch, dans le cas de certains projets, les sociétés pétrolières exigent des taux de rendement de 31 et même de 32 p. 100. L'an dernier, la commission Bertrand a exposé la manière dont les multinationales ont volé aux citoyens canadiens une part de l'industrie pétrolière, du début de l'exploration au produit fini obtenu de la pompe à essence. Les citoyens canadiens ont été lésés avec la connivence du gouvernement et de l'opposition officielle.

Je suis d'avis pour ma part qu'il y a d'autres solutions. Si nous avons besoin de projets comme Alsands, nous pouvons faire le travail nous-mêmes, empocher les profits, et fournir aux Canadiens du gaz et du pétrole à un coût raisonnable sans que des profits exorbitants n'aillent dans les coffres des multinationales. Lorsque nous examinons toute la question de la sécurité énergétique, nous devons mettre l'accent sur les économies d'énergie et sur une meilleure utilisation des réserves existantes. Également, nous devons consacrer davantage d'argent à l'élaboration de solutions de rechange moins ambitieuses. Quant aux grands projets et des emplois qu'ils auraient permis de créer, nous devons réaliser que notre argent peut rapporter davantage si nous avons une stratégie industrielle qui tient compte du Canada dans son ensemble, de ses ressources, de sa population et de son potentiel, et ne repose pas seulement sur de grands projets.

Nous avons besoin d'une stratégie qui oblige les sociétés présentes au Canada à faire preuve d'un sens des responsabilités. Si ces sociétés font des profits au Canada, elles doivent investir leur argent ici. La solution ne consiste pas toujours en de grands projets. Nous pouvons créer plus d'emplois avec nos dollars si nous acceptons d'investir dans quelques projets de petite envergure.

Tous les députés ont entendu les appels à l'aide de petites entreprises qui s'en vont à vau-l'eau parce que le gouvernement ne semble pas se soucier des emplois qui existent déjà au Canada. Nous perdons des emplois. Le gouvernement promet que tôt ou tard il lancera un grand projet qui, Dieu sait comment, répondra à tous nos besoins.

Dans ma circonscription, nous sommes sur le point de perdre 600 emplois à la papeterie de Chemainus. Cette papeterie existe depuis 120 ans. A une certaine époque, c'était l'une des plus importantes au monde. MacMillan-Bloedel, société à qui elle appartient, n'a pas du tout assumé ses responsabilités vis-à-vis de la population. Elle utilise l'argent qu'elle a fait à Chemainus pour investir dans d'autres régions du monde qui présentent des attraits pour elle. A l'heure actuelle, elle prétend qu'elle ne peut construire une nouvelle usine à Chemainus parce qu'il faut qu'elle en érige une en Alabama. Il est temps de mettre un frein au pillage de nos ressources et à l'exploitation de nos travailleurs. Nous voulons que les entreprises qui font de l'argent au Canada investissent ici cet argent afin de créer des emplois.

*Article 26 du Règlement*

Il est urgent d'agir dans ce domaine, car le gouvernement s'est jusqu'ici contenté d'imaginer de grands projets pour relancer l'économie et créer des emplois. J'espère qu'il réalise que le temps qu'il a consacré à l'échafaudage de grands projets aurait pu être plus utilement consacré à l'élaboration d'une stratégie industrielle digne de ce nom. Et j'espère qu'il réalise que son approche était erronée, et qu'il n'aura plus pour principe de mettre tous ses œufs dans le même panier.

**Des voix:** Bravo!

• (0840)

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de donner mon point de vue dans ce débat sur l'effondrement du projet Alsands. Cet échec ne représente que la pointe de l'iceberg lorsqu'on considère l'état dans lequel se trouve l'ensemble de l'économie canadienne. Chaque fois qu'on a publié des statistiques indiquant une diminution des possibilités d'emploi, une augmentation du taux d'inflation ou une quelconque fluctuation des indicateurs économiques du Canada, les défenseurs du gouvernement nous ont dit qu'il ne fallait pas nous inquiéter. Un certain nombre de mégaprojets sont à l'étude, ont-ils ajouté et dès qu'ils seront mis en branle, la situation économique du Canada s'améliorera. On nous a demandé d'être patients, d'attendre; tout irait bien parce que les libéraux sont au pouvoir.

Nous, de l'opposition, avons attendu que le gouvernement démontre qu'il savait ce qu'il faisait et qu'il remplirait ses promesses. Cependant, il ne reste plus de sable dans le sablier, du moins pour le gouvernement. On lui a demandé de faire ses mises et son jeu s'est avéré insuffisant. Comme dirait le grand évangéliste Billy Graham; «Il est maintenant temps pour vous de prendre une décision.» Le fait que le gouvernement est incapable de gouverner et d'imprimer une direction à l'évolution de notre grand pays suscite un fort sentiment de frustration, d'inquiétude et de désespoir parmi tous les Canadiens. Aujourd'hui, nous demandons tous au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership.

Malheureusement, le gouvernement actuel ne s'acquitte pas de son mandat. Il n'agit pas de façon à donner confiance aux Canadiens ni à leur permettre d'espérer pour l'avenir. Le Canada comptait sur les mégaprojets énergétiques pour atteindre l'autonomie énergétique, fournir de l'emploi à quelque 100,000 Canadiens et stimuler l'économie, tant dans le secteur des matières premières que dans celui de l'industrie.

Cependant, ce rêve s'est évanoui avec l'annonce, le vendredi 30 avril, non seulement de l'effondrement du projet Alsands, mais aussi du report pour au moins deux ans du projet du pipeline de la route de l'Alaska. Il s'agit là d'un désastre sans précédent pour l'économie canadienne. L'effondrement du projet peut être directement relié au Programme énergétique national.

Alsands n'est bien sûr que le dernier d'une série de projets qui ont été annulés à cause du Programme énergétique national, dont le projet Esso Resources Cold Lake, le projet de récupération Esso Resources Judy Creek et le projet d'expansion de Syncrude.

Les conséquences économiques de l'annulation du projet sont sérieuses. Par exemple, on estimait que le projet Alsands fournirait 132,000 barils de pétrole par jour, celui de Cold Lake, 138,000, celui de Syncrude, 62,000 et celui de Judy Creek, entre 15,000 et 20,000. Si l'on additionne ces chiffres, l'annulation de ces projets représente une perte totale pour le Canada d'environ 350,000 barils de pétrole par jour. La politique libérale d'autonomie énergétique annoncée à grand renfort de publicité par le ministre des Finances (M. MacEachen), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le premier ministre (M. Trudeau) est manifestement vouée à l'échec. Les promesses d'un avenir énergétique glorieux n'auront guère été que du vent. Il ne faut donc pas s'étonner si le dollar a perdu un demi-cent le jour où l'annulation du projet a été annoncée.

Si nous avions atteint l'autonomie énergétique comme l'avait promis les libéraux, on aurait pu s'attendre à ce que les Maritimes soient approvisionnées en pétrole canadien. Dans l'état actuel des choses, il faudra un miracle pour que les provinces atlantiques reçoivent du pétrole du gisement Hibernia et d'autres gisements situés au large de Terre-Neuve.

Pendant un certain temps, il est apparu que les sociétés pétrolières ne pouvaient tout simplment pas refuser les offres lucratives des gouvernements du Canada et de l'Alberta visant la relance du projet Alsands. Cependant, ces offres, elles les ont refusées, malgré d'importantes concessions des deux gouvernements, y compris l'offre d'assumer une part de 11 milliards de dollars du coût total estimé du projet, soit 13 milliards. Cela devait se faire au moyen d'une participation au capital et de garanties de prêt. Finalement, les deux derniers partenaires du consortium Alsands, Shell Canada et Gulf Canada Ltd., ont déclaré que le projet était simplement trop risqué et trop coûteux. En raison de l'incertitude de l'évolution des taux d'intérêt, du fait que le prix du pétrole sur le marché international a récemment diminué à deux reprises, l'industrie hésite de plus en plus à engager des sommes importantes dans une entreprise aussi coûteuse et échelonnée sur une aussi longue période.

Il existe également d'autres sujets d'incertitude, notamment l'imperfection de la technologie de l'exploitation des sables bitumineux et un autre, plus inquiétant, à savoir les allégations de l'industrie selon lesquelles les gouvernements n'ont pas toujours strictement respecté les conditions des accords antérieurs.

Autrement dit, l'industrie, qu'elle soit petite ou grosse, n'a plus confiance dans le gouvernement et lorsqu'une situation semblable se produit, il n'y a à mon avis qu'une seule chose à faire, c'est remercier le gouvernement en place et donner à un nouveau groupe de Canadiens la chance de rétablir la crédibilité de notre pays.

Comme les taux d'intérêt se maintenaient à des niveaux records et que les entreprises et les consommateurs étaient de plus en plus convaincus que la situation allait empirer avant de s'améliorer, le projet Alsands devait devenir un symbole de reprise économique pour le pays; par ailleurs, les membres du consortium avaient estimé que le Canada bénéficierait pendant toute la durée du projet de retombées économiques de l'ordre de 470 milliards de dollars.

Le projet Alsands devait également servir de symbole politique puisqu'il démontrerait que le gouvernement et l'industrie peuvent collaborer. Voilà qui nous ramène à la question originale, à savoir que s'est-il passé? Le problème tenait à un manque de confiance. A mon avis, les sociétés croyaient dans l'analyse financière suivante: bien qu'elles se voyaient offrir des conditions acceptables, elles se trouvaient dans une situation

du genre «face je gagne, pile tu perds». Les intérêts privés craignaient que si le projet marchait, le gouvernement se débarrasserait d'eux en négligeant de tenir ses promesses et de respecter les accords conclus.

Par ailleurs, si le projet devait se solder par un échec, les sociétés privées se trouvaient à perdre des milliards de dollars investis par leurs actionnaires. Étant donné les lois fiscales actuelles confiscatrices et les modifications arbitraires apportées à ces lois, il s'agissait là d'un risque trop grand.

A la suite de l'effondrement de ces mégaprojets, la récession dans laquelle nous nous trouvions s'est transformée en dépression pure et simple. Nulle part ne s'en rend-on mieux compte qu'à Sudbury ou qu'en Nouvelle-Écosse, ma province natale.

Ainsi, l'usine Sidney Steel a fermé ses portes à cause des conditions de travail et de la nécessité d'offrir des salaires plus élevés. En effet, à cause de la mauvaise gestion de notre économie, les travailleurs ont besoin aujourd'hui d'une augmentation de salaire annuelle au moins équivalente au taux d'inflation de 12 pour cent et ce, uniquement pour survivre. Lorsque les industries qui les emploient ne peuvent plus continuer à augmenter les salaires parce qu'elles ne peuvent se risquer à hausser le prix des produits qu'elles fabriquent pour obtenir les sommes nécessaires à cette fin, elles doivent alors hélas! fermer leurs portes. C'est ce qui arrive, non seulement à la Sydney Steel, mais à une ville entière de ma province, où les travailleurs se retrouvent complètement démunis. Et cela se produit à la face du pays.

• (0850)

A mon avis, notre pays n'aurait jamais dû connaître pareille dépression parce qu'il est riche; riche en resources humaines, en charbon, en pétrole, en gaz, en uranium, en cuivre et en nickel. Nous avons plus de blé que nous ne pouvons en consommer et plus de poisson que nous ne pourrons jamais en faire frire ou en vendre.

Je demande à la Chambre ce qu'il aurait fallu que la providence nous donne à nous, les 24 millions de Canadiens, pour que nous connaissions, sinon la prospérité, du moins le plein emploi et un niveau de vie élevé. La réponse, bien sûr, est un gouvernement qui rechercherait la coopération plutôt qu'une confrontation de tous les instants, un gouvernement qui adopterait des politiques et encouragerait la productivité, récompenserait l'initiative et libérerait les énergies de notre peuple, au lieu de le pénaliser en lui imposant des taxes restrictives qui le paralysent et en le noyant sous une masse de paperasse administrative. Ce sont là les raisons qui empêchent notre pays de remonter la pente.

La dépression que nous vivons actuellement a été engendrée et intensifiée par une série de mesures fédérales et, dans une moindre mesure, par les réactions que celles-ci ont provoqué chez les provinces.

A mon avis, l'adoption du Programme énergétique national a été la goutte qui a fait déborder le vase. Le gouvernement n'admettra jamais qu'il a fait une gaffe monumentale, même si son programme est complètement dépassé et s'effondre tel un château de cartes. Au lieu, quand on leur pose des questions sur l'état de l'économie, les divers ministres attribuent la dépression, soit au déclin mondial des affaires que tous les pays industrialisés ont connu simultanément, soit à la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, comme le ministre des Finances s'est plu à le répéter en maintes occasions. Cela prouve bien que le mouvement fait bien peu de cas de la prépondérance de l'énergie parmi nos richesses naturelles.

Si, au lieu d'adopter des taxes spoliatrices, le gouvernement avait prévu un taux de revenu concurrentiel sur la production gazifère et pétrolière, il aurait renforcé le dollar, rehaussé la productivité du pays et augmenté le revenu national. Tout au plus, ces mesures auraient pu contrer les effets négatifs de la hausse des taux d'intérêt, qui est en train de tuer l'industrie de la construction, l'industrie du logement, la pêche, l'agriculture ainsi que la petite et la grande entreprises.

J'ai devant moi un télégramme arrivé ce matin et signé par Bob McDonald de Chevrolet Oldsmobile Ltée. On peut y lire que les détaillants d'automobiles de la Nouvelle-Écosse éprouvent des difficultés et sollicitent notre aide. On peut y lire également que Japon déverse sa production sur le Canada et que nous ferions mieux de surveiller les Russes et leurs Ladas. De l'avis des auteurs du télégramme, ces produits sont bradés. Les Américains ne les laissent pas entrer. Pourquoi le ferions-nous? Toutes les industries font face à des difficultés économiques horribles, quelle que soit la perspective sous laquelle on envisage la situation.

Avant l'adoption du Programme énergétique national, le volume des investissements dans l'exploration et l'exploitation gazifères et pétrolières a fortement augmenté favorisant l'économie canadienne. Chaque dollar investi par l'industrie pétrolière se multipliait par deux ou par trois grâce à l'achat de biens, de services et d'équipement.

Depuis l'adoption de ce programme, les investissements ont connu une chute spectacultaire de 30 à 40 p. 100 l'an dernier et encore cette année. Ce sont des fonds perdus. Ils ont été soit engagés à l'étranger, soit engloutis par le gouvernement. Le fait que les investisseurs privés se soient retirés du projet Alsands est symptomatique de ce qui s'est produit dans cette industrie. Une seule chose surprend, c'est que le phénomène a choqué certains de ceux qui ont appuyé la politique énergétique nationale. Ils se sont dits offusqués ou indignés qu'une société fasse passer les intérêts de ses actionnaires avant ce que le gouvernement définit comme l'intérêt du pays. Voilà qui est très révélateur et explique en grande partie pourquoi nous avons sombré si bas dans la dépression et pourquoi nous mettrons longtemps à nous en remettre et ce, au prix de grands efforts.

Depuis dix ans, le gouvernement essaie de faire main basse sur les secteurs clé de l'économie pour en faire les instruments qui lui serviront à concrétiser sa vision de l'État global ou socialiste, c'est-à-dire, de l'État où l'autorité politique est assurée par le contrôle des investissements et de la production.

De l'après-guerre jusqu'en 1971, le Canada a connu une croissance réelle moyenne de son produit national brut de 5 p. 100 et a fait l'envie de toutes les nations occidentales, à l'exception peut-être de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon qui, à l'époque, étaient encore en train de reconstruire leur économie.

Du 10 juin 1957 jusqu'à la fin de cette période, j'ai pu observer, en Chambre, les progrès accomplis, plus particulièrement dans les provinces atlantiques, sous la férule de ce grand premier ministre que fut le très honorable John Diefenbaker. Pendant cette période, et pendant toute la durée du mandat de M. Diefenbaker, l'inflation n'a jamais excédé 2 p. 100.

*Article 26 du Règlement*

Lorsqu'on y pense maintenant, cela a de quoi étonner. Pendant cette même période, le chômage n'a jamais dépassé 4½ p. 100, soit un total de 350,000 à 400,000 chômeurs.

J'aurais aimé que certains de nos jeunes députés entendent les discours prononcés à l'époque par l'honorable Lionel Chevrier, l'honorable Jack Pickersgill, le très honorable Lester B. Pearson et l'honorable Paul Martin. Ils les auraient entendus condamner et vilipender le gouvernement Diefenbaker parce que le pays comptait 350,000 chômeurs. Aujourd'hui, 1,250,000 Canadiens sont sans emploi. On considère la chose normale et acceptable. Mais ce n'est acceptable ni pour moi, ni pour les provinces atlantiques, ni pour le pays tout entier. Il est temps que nous réagissions et que nous criions au gouvernement notre indignation face à la mauvaise gestion de l'économie, aux taux élevé de l'inflation, à l'étendue du chômage et au manque évident d'efforts pour tenter de remédier à la situation.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crouse:** Qu'est-il arrivé? Pendant les années 70, quand le gouvernement a commencé à resserrer son emprise sur l'économie, la croissance moyenne annuelle a commencé à diminuer. De 1971 à 1981, la croissance réelle moyenne n'a atteint que 7 p. 100 et ces dernières années, elle est tombée à 2 p. 100. Ce ralentissement a entraîné une hausse de l'inflation et du chômage. Depuis 1971, l'inflation a oscillé autour de 9 p. 100 et l'an dernier, elle s'est élevée à 12½ p. 100. J'achève, monsieur le président.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre consent-elle unanimement à prolonger le temps de parole de l'honorable député?

**Des voix:** D'accord.

**M. Crouse:** Merci, monsieur le président. Je n'abuserai pas de ce privilège. Comme je le disais, ce ralentissement a fait augmenter l'inflation et le chômage. L'inflation a oscillé autour de 9 p. 100 depuis 1971, sauf l'an dernier où elle a atteint 12½ p. 100. Divers ministres du Cabinet ont proposé différentes explications au déclin de notre performance économique au cours de la dernière décennie. Voici l'une de leurs favorites. L'économie canadienne a maintenant terminé son développement et atteint sa pleine maturité, de sorte qu'il faut maintenant établir une politique de redistribution des richesses plutôt que de poursuivre notre enrichissement. Naturellement, cette doctrine erronnée est fondée sur de fausses prémisses. Le fait est que nous avons maintenant un plus petit gâteau à nous partager et que les parts sont de plus en plus petites. C'est de cela que les Canadiens se plaignent.

• (0900)

En fait la croissance économique a ralenti en raison d'autres événements très précis. Entre autres, le désaccord croissant au sujet de la Confédération et les nouveaux secteurs dans lesquels tout d'abord les sociétés privées, puis le gouvernement, ont été obligés d'investir afin de cacher les problèmes que connaît actuellement le pays sur le plan de l'unité. A mon avis, si les investisseurs avaient pu placer les fonds dans les secteurs où ils auraient obtenu le meilleur rendement possible, les profits dans toutes les régions du pays auraient été de beaucoup supérieurs aux dépenses engagées en raison des politiques actuelles du gouvernement.

Le fait que l'on ait considéré le nationalisme qui prend actuellement naissance comme une force qui devrait être exploitée sur le plan politique est également un facteur qui a ralenti la croissance économique. Le gouvernement a si bien joué le jeu que le nationalisme est devenu le principal instrument dans la métamorphose du Canada en un état tentaculaire. Mais il est encore difficile de dire si le gouvernement s'est rendu compte de toutes les implications de l'insistance qu'il a mise sur le fait que les secteurs du marché peuvent être conditionnés par une orientation politique. L'incorporation dans le budget de 1980 du Programme énergétique national ainsi que les disputes au sujet de l'élimination des échappatoires fiscaux lors de la présentation du budget de 1981 n'ont pas eu pour seul résultat d'inciter les investisseurs à quitter le pays. Cela a raffermi le contrôle qu'exerce le gouvernement sur les divers secteurs vers lesquels les investisseurs peuvent encore se tourner.

Le fait que les États-Unis se soient remis de la récession a toujours été une source d'encouragement pour l'essor économique du Canada mais, à mon avis, l'accroissement de la demande aux États-Unis ne sera pas suffisante cette fois pour relancer l'économie canadienne. Nous avons besoin d'injecter de nouveaux capitaux et je vous demande à qui pourrons-nous faire appel? Certainement pas aux sociétés canadiennes. Les sociétés qui peuvent encore se permettre certains investissements se tournent vers les États-Unis, et les autres n'ont plus les fonds nécessaires pour faire quelque investissement que ce soit. Les impôts et l'inflation ont frappé beaucoup trop fort.

Le gouvernement attend que les États-Unis remontent la pente dans l'espoir que le Canada suivra, mais le gouvernement oublie jusqu'à quel point les marchés grâce auxquels, lors de l'essor économique des États-Unis, les investisseurs placent des fonds au Canada, sont bloqués depuis la promulgation de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. L'ingérence du gouvernement fédéral dans le secteur économique du pays est, plus que tout autre élément, le principal facteur responsable de la récession actuelle. Et maintenant, cette récession devient malheureusement le facteur qui justifie une ingérence encore plus grande du gouvernement dans notre économie.

J'espère au moins que ceux qui gouvernent le pays tiendront compte de mes remarques parce que si le gouvernement ne change pas leur orientation, la situation ne s'améliorera pas et nous aurons à faire face à une grave crise économique dans tout le pays

[*Français*]

**Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata):** Monsieur le président, permettez-moi de vous dire bonjour et en même temps de vous demander si vous avez passé une bonne nuit à entendre beaucoup de discours sur un sujet extrêmement important. C'est mercredi, le 5 mai, 9 h 03 du matin et déjà 13 heures ont été consacrées à des discours sur l'énergie, et l'abandon de certains projets qui permettront la réalisation de certains autres. Pendant ce temps il se passe des choses dans le monde. Monsieur le président, le rêve est fini. Les Nordiques hier ont lutté avec acharnement jusqu'à la fin. Les journaux nous apprennent aussi qu'un destroyer anglais a été coulé et que probablement 30 personnes ont perdu la vie. L'Argentine contre-attaque naturellement, c'est l'en-tête du journal *Le Devoir*. On nous dit aussi qu'en Pologne, le gouvernement de Varsovie

rétablit le couvre-feu, et que l'on a arrêté plus de 1,300 personnes.

Pendant ce temps-là, monsieur le président, ici à la Chambre des communes, nous donnons l'impression aux citoyens de perdre notre temps, pendant que des milliers de gens dans d'autres pays souffrent de malheurs beaucoup plus grands que les nôtres, pendant que peut-être une troisième guerre mondiale se prépare, pendant que plusieurs de nos concitoyens, dans chacune de nos circonscriptions, attendent des gestes concrets de la part d'un gouvernement responsable et d'une opposition éclairée ayant en vue de bons projets, de bons programmes pour créer de l'emploi. Ce que nous faisons ici depuis 13 heures cinq minutes! Nous disons que la situation économique du Canada est grave, qu'elle va être encore plus grave, et que bientôt elle sera désespérante. Que le Conference Board me dise que la situation économique au Canada est une des pires depuis les 50 dernières années, je veux bien le croire, ils sont là pour examiner la situation, pour l'évaluer, puis pour dire ce qu'ils en pensent.

Mais si on pense aux représentants du peuple canadien en cette Chambre, il nous semble qu'on devrait entendre des propositions constructives, des suggestions. Et toute cette discussion origine d'un communiqué daté du 30 avril de la part du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et je cite:

L'honorable Marc Lalonde, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré aujourd'hui que la suspension des travaux de construction de l'usine de pétrole synthétique Alsands signifie que le Canada devra mettre davantage l'accent sur son potentiel pétrolier de la mer de Beaufort et de la côte atlantique et sur la mise en valeur du pétrole brut classique de l'Ouest, la récupération assistée du pétrole et du pétrole brut amélioré.

Depuis 13 heures tout le monde est d'accord pour dire que les ressources énergétiques canadiennes sont extrêmement abondantes, et qu'elles sont plus que nécessaires pour répondre à tous nos besoins. Les programmes existent, le progrès a toujours été réel, une tâche énorme a été accomplie et bien accomplie. Maintenant il faut préparer l'avenir. Un projet a dû être abandonné, il y en a plusieurs autres. Les ressources du Canada sont immenses et énormes, ce qu'il faut maintenant c'est la volonté nécessaire pour les exploiter. Pour certains le défi des ressources énergétiques consiste surtout en de nouveaux approvisionnements d'huile. La source première dans laquelle le Canada n'est pas encore indépendant. Le gouvernement canadien est conscient des efforts que représente un tel travail et le défi peut se résumer en trois mots, la sécurité pour tous les citoyens du Canada, l'opportunité et l'équité.

Comme il s'agit d'un sujet sérieux, je vais essayer d'en parler sérieusement même à une heure aussi matinale. Donc pour ce qui est du sujet de la sécurité, il ne fait pas de doute que les réserves canadiennes en huile et en gaz naturel ont beaucoup augmenté principalement depuis les 10 dernières années. Malgré le tournure des événements de 1980 qui ont conduit l'industrie pétrolière vers une descente certaine, descente amplifiée par l'accumulation de gaz naturel non vendu, l'activité de l'industrie de l'huile est demeurée très forte. En fait, les découvertes d'huile en Alberta, province la plus productrice, ont augmenté considérablement en 1981 comparativement à 1980. La revue *Oil Week Magazine* prévoit une augmentation appréciable dans toutes les provinces de l'Ouest ainsi que dans les régions frontalières et au-delà du littoral.

Une activité géophysique précurseur des activités de forage est également à la hausse. Et d'autres bonnes nouvelles. Nous accomplissons des progrès exceptionnels en réduisant la demande d'huile. Ceci constitue un des objectifs principaux de notre lutte pour la sécurité énergétique. La consommation de pétrole a considérablement diminué, soit de 291,000 mètres cubes par jour qu'elle était en 1980 à 268,000 mètres cubes par jour en 1982. Donc l'objectif, savoir la conservation de l'énergie, a été atteint. Ceci permet une croissance d'autosuffisance canadienne de 79.5 p. 100 en 1981 à un chiffre approximatif de 80.9 p. 100 en 1982. Il faut se souvenir que l'objectif à atteindre est toujours 100 p. 100 en 1990. En même temps, les revenus de la production canadienne d'huile et de gaz naturel ont augmenté de 6 p. 100, soit de 28 à 34 p. 100. Nous nous rapprochons à grands pas de notre objectif de 50 p. 100, part très minime d'une industrie aussi essentielle à l'expansion économique future du Canada.

• (0910)

Les Canadiens jouent un nouveau rôle primordial dans la réalisation de leurs besoins énergétiques. Comme on le sait, le gouvernement du Canada a toujours eu un grand souci d'équité par rapport au partage de la richesse au niveau de tous les Canadiens. Le gouvernement a donc voulu établir une forme réelle d'équité en ce qui concerne les prix et la taxation de l'huile et du gaz, équité face à tous, vivant ou non dans une région productive, équité dans la distribution des revenus entre gouvernements et industries pétrolières.

Si le gouvernement du Canada a tenu à l'équité pour tous les Canadiens, je dois dire qu'à cause de certaines taxes provinciales cette équité s'en trouve aujourd'hui fortement déséquilibrée. Et j'aimerais dire quelques mots de ce qui s'est passé chez nous, à Cabano plus précisément, au sujet de la guerre des prix et de l'essence. On se souviendra que dans l'Est du Québec, on a eu une grève des distributeurs indépendants de près de deux semaines privant ainsi les citoyens d'approvisionnement en essence pour leurs voitures. Mais j'aimerais dire que chez nous, il y a une guerre des prix entre les compagnies, et ce que je vais vous dire ne contredit pas la politique canadienne concernant l'équité. Dans les grandes régions urbaines, les compagnies maintiennent des prix et dans d'autres régions moins peuplées, on a des prix un peu plus élevés. Compte tenu donc de cette guerre des prix entre les compagnies, dans ma circonscription, dans Témiscouata en particulier, on paie 10c. de plus pour le litre d'essence. Si on ajoute à cela la taxe provinciale de 40 p. 100, on doit y ajouter 7c. le litre. Alors quand je compare ma province aux autres provinces canadiennes, je me dis, je paie 17c. le litre de plus que les autres, et dès que le nouveau gouvernement de la Saskatchewan aura enlevé les 40c. du gallon de taxe sur l'essence, tel que promis lors de la dernière campagne électorale, cela veut dire environ 10c. le litre. Alors chez nous on paiera 27c. le litre plus cher qu'en Saskatchewan. Je le paie déjà 17c. de plus qu'en Ontario, qu'au Nouveau-Brunswick et que dans les autres provinces canadiennes. Il va falloir à un certain moment que quelqu'un pense à contrôler ces taxes provinciales sur des biens aussi essentiels que l'essence, et je me demande si ce débat ne pourrait pas être l'occasion de faire de bonnes suggestions afin de voir comment on pourrait harmoniser la répartition des coûts sur une matière aussi essentielle que l'essence ou le pétrole.

*Article 26 du Règlement*

Donc, monsieur le président, pour en revenir au sujet dont je traite après avoir fait part de cette nouvelle, je dois dire que le gouvernement du Canada et les provinces productrices de pétrole ont conclu une entente afin de répartir entre elles les revenus provenant de la production de l'huile et du gaz. Mais souvenons-nous que ces revenus permettent de soutenir équitablement d'importants projets en vue d'assurer une sécurité énergétique active à tous les Canadiens. Et les encouragements sont au niveau de la recherche, de la conversion de l'huile en d'autres produits de remplacement, de subventions pour l'isolation des résidences et de plusieurs autres programmes. Nous construisons présentement une base solide de confiance dans l'avenir de l'énergie du Canada nous servant de mesures équilibrées qui nous permettront de faire face aux besoins énergétiques des Canadiens à tous les points de vue. Et permettez-moi d'en énumérer quelques-uns: la loi canadienne sur l'huile et le gaz, un nouveau régime qui encouragera de grandes découvertes, donc de nouvelles perspectives d'huile et de gaz dans le Nord et au niveau du littoral avec de nouvelles possibilités pour les entreprises et les travailleurs canadiens.

Le programme d'encouragement suggéré au niveau du pétrole est maintenant à l'étude au Parlement: Des milliards de dollars de subventions proposées visant à encourager la découverte intensive et à permettre ainsi un meilleur développement par des compagnies canadiennes; un nouveau prix de référence pour l'huile; ceci est un encouragement au niveau du prix mondial pour la découverte d'huile nouvelle n'importe où au Canada, tout en demeurant partie intégrante d'un prix d'huile national représentant 70 p. 100 seulement du prix mondial existant.

Le programme canadien de substitution d'huile: il s'agit d'un encouragement financier pour tout consommateur qui convertit son système de chauffage à l'huile ou à toute autre forme d'énergie. Ceci est une partie intégrante d'un projet d'utilisation plus appropriée de l'huile et de l'expansion des réseaux de transmission et de distribution du gaz naturel. Et concernant justement la distribution de gaz naturel, j'aimerais vous dire, donc informer mes honorables collègues de l'opposition, que dans la partie Est du Québec, il n'y a pas de réseaux de distribution de gaz naturel et nous avons beaucoup apprécié l'entente qui a été faite entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta, pour la construction d'un gazoduc dans l'Est du Canada, particulièrement dans ma région.

Il y a aussi le programme élargi du projet d'isolation de nos maisons canadiennes. Il s'agit d'une subvention monétaire qui est accordée à tout propriétaire réduisant sa consommation d'énergie et qui est maintenant accessible à 80 p. 100 des résidences canadiennes. Mais je n'ai pas de doute que le gouvernement du Canada continuera à encourager le développement des ressources énergétiques les plus importantes.

L'environnement économique actuel, les prix incertains du coût mondial de l'huile, le déclin au niveau de la demande d'huile, ainsi que les prix plus élevés ne favorisent aucunement les mégaprojets dont la réalisation a dû encourir certains retards non seulement au Canada, mais dans d'autres pays aussi. L'élargissement des perspectives canadiennes en huile et en gaz a entraîné de nouvelles activités au sein des industries pétrolières. Par exemple, trois compagnies ont annoncé des plans majeurs de dépenses pour les années 1980.

Gulf Canada Limitée prévoit investir la somme importante de $7 milliards de dollars en dépenses de capital et d'exploration d'ici les cinq prochaines années. Ce programme comprend les dépenses volumineuses de la mer de Beaufort et également l'investissement dans l'huile légère conventionnelle, le gaz naturel, l'huile lourde et le charbon. La société Imperial Oil Limitée investira en cette décennie $7 milliards de dollars afin d'élargir ses opérations au puits Norman dans les Territoires du Nord-Ouest, augmentant également son niveau d'activité dans la mer de Beaufort et dans les îles de l'Arctique et améliorant ses opérations marchandes et pétrochimiques. Suncor Canada Inc. prévoit des dépenses annuelles de l'ordre de $500 millions pour les trois prochaines années, représentant le double des montants prévus en 1981. Cette compagnie participera activement cette année à la découverte de 70 nouveaux puits dans l'Ouest canadien et elle désire également participer activement au développement des régions frontalières.

Ces compagnies multinationales continuent de croire que le Canada peut leur fournir des occasions uniques. Elles ont opté de travailler de concert avec les Canadiens et les compagnies canadiennes en vue de créer un meilleur avenir énergétique. Les compagnies canadiennes ont répondu à leur appel avec enthousiasme et imagination. Par exemple, Canterra Energy Ltée, institué lorsque la Corporation de développement du Canada a acheté la compagnie française Aquitaine, prévoit dépenser $500 millions en 1982 afin d'élargir son champ d'action à toutes les régions de l'Ouest ainsi qu'aux régions frontalières. Petro-Canada a voté cette année un budget de l'ordre de $450 millions pour la découverte et le développement de l'industrie dans l'Ouest canadien. Ceci est en surplus de ses activités majeures dans les régions frontalières, particulièrement comme membre actif d'un consortium explorant les îles de l'Arctique et comme chef du Groupe Labrador à l'extérieur de la Côte-Est. Le consortium des îles de l'Arctique continue à un degré supérieur son champ d'activités produisant des montants fabuleux de gaz naturel et promettant des possibilités nouvelles au niveau de l'huile. Panarctic, une compagnie canadienne, est l'opérateur principal du consortium.

Cette activité croissante permettra des bénéfices économiques substantiels pour les Canadiens dans la création d'emplois et d'occasions inespérées pour les compagnies. Par exemple, les industries Husky Oil et Bow Valley, toutes deux de Calgary, ont déjà commandé une tour de forage semi-submersible de la compagnie Saint John Shipbuilding and Dry Dock du Nouveau-Brunswick. De plus, la compagnie possède déjà l'option de construire une deuxième tour de forage. Et ceci n'est que le début. Déjà plus de 200 maisons de commerce se sont établies à Saint-Jean, Terre-Neuve, afin de bénéficier de toutes les possibilités offertes par les activités au niveau de l'huile et du gaz au-delà du littoral. Le nouveau développement des réserves de gaz naturel dans les eaux de l'île de Sable, située sur le littoral de la côte de la Nouvelle-Écosse, prévoit des dépenses de l'ordre de 2.5 milliards de dollars en dépenses capitales. Un nombre imposant d'environ 8,750 travailleurs seront embauchés lorsque la phase des travaux atteindra son apogée tandis qu'environ 1,100 emplois à long terme seront requis lorsque la consommation de ce gaz naturel commencera.

De tout ceci, rien ne devrait nous étonner puisque, à la lumière des faits, le revenu net de l'industrie sur le baril de la

nouvelle huile, après déductions des coûts d'opérations et de royautés, a augmenté de 107 p. 100 depuis 1979, grâce à des ajustements effectués au niveau des prix de référence de la nouvelle huile et au niveau des royautés. Lorsque la croissance au niveau des revenus nets de l'industrie du pétrole est mise à jour dans la perspective de toutes les industries canadiennes et répartie sur une période de 10 ans, nous ne pouvons trouver aucun autre secteur ayant aussi bien réussi que l'industrie pétrolière. L'avenir sera prometteur pour cette industrie puisque le Canada s'est engagé à mener à bien le travail relatif à l'énergie à tous les niveaux. Le Programme énergétique canadien est en plein essor.

Et, monsieur le président, le Canada est plein de ressources, elles se trouvent autant dans le Nord que dans l'Est, naturellement l'Ouest est toujours favorisé. Je vous remercie beaucoup, mon temps de parole étant écoulé.

• (0920)

[*Traduction*]

**M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord):** En temps normal, je suis très heureux, monsieur l'Orateur, d'avoir l'occasion de m'adresser à la Chambre, car c'est une institution pour laquelle j'ai le plus grand respect. Je suis toujours reconnaissant à mes commettants de l'Okanagan Nord de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole de temps en temps à la Chambre. Toutefois, je ne tire pas énormément de satisfaction du fait que mes propos portent sur l'effondrement au Canada de deux projets énergétiques extrêmement importants, celui d'Alsands et celui du gazoduc de l'Alaska. Un esprit partisan pourrait bien tirer une certaine satisfaction du fait que cela signifie l'arrêt de mort d'une politique vouée à l'échec, soit la politique énergétique nationale. Mais ces deux projets avait une importance beaucoup trop grande dans la vie économique du pays pour que l'on se réjouisse de leur annulation, qui ne manquera pas d'avoir d'affreuses répercussions dans tout le Canada pendant au moins dix ans.

Notre pays traverse une grave crise économique, monsieur le président, et il est très important de donner quelque impulsion à l'économie. Nous avons un nombre record de chômeurs, soit près d'un million et demi. Il faut stimuler l'économie pour nous sortir de cet état de crise. Il faut aider le secteur manufacturier, l'industrie de la construction et relancer l'économie pour que se résorbe la crise.

Le sort réservé à la politique énergétique nationale marque aux yeux des Canadiens l'échec de trois grandes initiatives lancées par le gouvernement au moment de son accession au pouvoir il y a environ deux ans. En lançant cette offensive sur trois plans, le gouvernement espérait faire croire à la population canadienne qu'il savait ce qu'il fallait faire.

Nous avons d'abord assisté à la lutte constitutionnelle. Tout cela est maintenant derrière nous, mais nous étions en présence d'une tentative du Canada central de s'approprier tous les pouvoirs en vue de contrôler le destin économique de l'ensemble du pays au détriment de certaines régions parmi les plus importantes. Cette tentative a pu être mise en échec grâce au leader le l'Opposition (M. Clark) qui a su en dénoncer l'objet véritable, tandis que le parti néo-démocratique s'acoquinait avec les Libéraux sur cette question constitutionnelle.

La deuxième grande initiative, soit la politique énergétique nationale, a avorté elle aussi. C'était là une tentative pour s'enrichir. Son seul résultat a été d'anéantir une industrie pétrolière moderne et prospère.

La troisième grande initiative dont nous constatons les dégâts est le budget. Cette catastrophe a été pour tous les Canadiens.

Ces politiques, qui ont été le couronnement de 10 ou 14 années de mauvaise administration, ont été introduites en 1972 dans le budget inflationniste de l'honorable John Turner.

Il serait peut-être bon de consigner pour mémoire certaines statistiques qui ont marqué les 14 années écoulées depuis le début du mandat du premier ministre (M. Trudeau). En 1968, le nombre total des chômeurs s'élevait à 351,000; selon les chiffres les plus récents, ce nombre atteint aujourd'hui 1.2 million. En 1968, le taux de chômage chez les jeunes était de 7.4 p. 100, mais en mars 1982, le pourcentage est de 15.8. Le taux d'inflation est passé de 4.2 p. 100 en 1968 à 11.6 p. 100. L'indice des prix à la consommation est passé de 89 p. 100 à 255.9 p. 100. En 1968, le dollar canadien valait $1.12 contrairement à 39c. aujourd'hui. A l'heure actuelle, le déficit commercial est de 6 millions de dollars. Les taux d'intérêts bancaires ont plus que doublé, de même que les taux hypothècaires. Et pour comble, nous payons maintenant 30c. pour un timbre-poste de première classe, au lieu de 6c.

Tout ceci indique que nous vivons la pire récession que nous ayons connu depuis 1930. Le chômage exerce ses ravages et le nombre de faillites est à la hausse. En fait, la seule industrie au pays qui soit en plein essor est celle des syndics de faillite. Le Canadien moyen a beaucoup souffert des taux d'intérêt et de l'inflation. Je suis convaincu que tous les députés ont reçu des appels de la part d'électeurs ayant perdu leur maison, leur emploi, leur commerce, et ce, après toute une vie de travail assidu.

En Colombie-Britannique, l'industrie forestière est aux prises avec une grave dépression. Dans ma circonscription d'Okanagan-Nord, le chômage est deux fois plus élevé que la normale à cette époque de l'année. Nous avons perdu des magasins de meubles, des fabricants d'automobiles, des scieries, et les entreprises qui survivent n'emploient que des travailleurs à temps partiel.

Certains vous diront que tout cela s'inscrit dans un ensemble de sombres et secrètes machinations destinées à ruiner le pays. Je ne partage pas ce point de vue, mais je conçois très bien que d'autres le puissent, car si quelqu'un s'était mis dans la tête en 1980 de concevoir un plan pour mener le Canada à sa ruine, il ne s'y serait pas pris autrement. Il aurait organisé un débat constitutionnel, adopté le Programme énergétique national et préparé le budget actuel.

• (0930)

C'est ce que le gouvernement a fait et il a mené le pays au pire désastre qu'il ait jamais connu. Le Programme énergétique national a été mal conçu dès le départ. Il a été confié à une bande de bureaucrates inexpérimentés et arrogants, secondés par des hommes politiques ivres de pouvoir. Et ce n'est pas faute d'avoir été prévenus. Le Projet de loi C-48, qui a mené à l'adoption du Programme, a été longuement étudié par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, lequel a siégé en 1980 et a entendu plus de témoignages et reçu plus de mémoires que le comité constitutionnel lui-même. Tous les auteurs des mémoires s'opposaient à l'adoption

*Article 26 du Règlement*

du projet de loi et en prédisaient au gouvernement les conséquences. Chevron avait ainsi fait la déclaration suivante au comité:

> ... nous voici en train d'étudier le projet de loi C-48—rédigé sans l'avis du secteur industriel et présenté comme l'un des éléments-clés du Programme énergétique national.
>
> Chevron continue de croire que ce Programme énergétique national, modifié aux termes d'une entente fédérale-provinciale, contribuera à:
>
> 1) réduire les réserves pétrolières actuelles du Canada en raison de l'augmentation des taxes et des redevances, et de l'abandon prématuré des puits qui s'ensuivra:
>
> 2) réduire la prospection et l'exploitation pétrolières, ralentissant ainsi le renouvellement de nos réserves et accroissant le chômage dans les régions du Canada où se font habituellement les travaux de prospection;
>
> 3) limiter les programmes de prospection et d'exploitation mis en œuvre dans les territoires canadiens;
>
> 4) réduire, sinon supprimer, la mise en œuvre au Canada de mégaprojets d'exploitation de pétrole lourd.

Et qu'a répondu le gouvernement à ces objections? Il les a tout simplement ignorées. Eh bien, il récolte aujourd'hui le fruit de son arrogance.

Le 28 octobre 1980, le gouvernement fédéral a déposé son Programme énergétique national, que le ministre a décrit comme une série de décissions d'intérêt national prises par le gouvernement du Canada. Et il a poursuivi en disant que ces décisions:

> ... allaient au cours des années à venir avoir une incidence sur presque toutes les sphères du secteur économique, sur le revenu de tous les Canadiens et sur les structures économiques et sociales du pays.

Il ne croyait pas si bien dire. Et il avait ajouté que le programme aurait des répercussions favorables importantes sur la fédération elle-même. Sur ce point, il se trompait. En effet, ces répercussions sont loin d'être favorables, tout au contraire. Le ministre avait raison quand il disait que le programme affecterait tous les Canadiens. Mis en conjugaison avec le budget, il a presque mené le pays à sa ruine. Chose certaine, il a ruiné nos chances d'attirer des investisseurs. En effet, un sondage mené récemment a révélé que 63 p. 100 des investisseurs canadiens exercent leur activité aux États-Unis. Le chiffre des capitaux exportés du Canada en 1981 est huit fois plus élevé que celui des années 70 et s'élève, en l'occurrence, à quelque 19 milliards de dollars. Le gouvernement accuse un déficit énorme cette année, déficit qui ne fera qu'augmenter l'an prochain. Il va devoir emprunter sur les marchés monétaires, ce qui ne fera qu'empirer notre situation. La dette nationale obligera les taux d'intérêt à demeurer élevés, alors que ceux des États-Unis baisseront.

Ce déficit, allié à l'absence d'investissements, retardera la remontée économique du pays. Le taux de croissance réel n'atteindra même pas cette année 0.5 p. 100, alors que le ministre des Finances prévoyait dans son budget un taux de croissance de 2.2 p. 100. Avec l'échec de ces projets, le gouvernement ne doit plus compter sur les 54.2 milliards de dollars qu'il espérait tirer de l'Ouest canadien pour se sortir du pétrin dans lequel il a mis le pays au cours des quatorze dernières années. Il pourra se compter chanceux s'il retire en tout et pour tout 24 milliards de dollars. Avec la baisse des revenus qui a suivi la récession et la hausse des dépenses dans le secteur des services sociaux causée par le chômage, le gouvernement risque de se retrouver dans une situation économique encore plus désastreuse que celle à laquelle il fait face aujourd'hui.

Une question se pose, monsieur l'Orateur, existe-t-il une solution? Aucun des membres du gouvernement ou du NPD n'ont, que je sache, fait le moindre effort pour en proposer une. Je suggère donc aux membres sans portefeuille du gouvernement de jeter un coup d'œil à la politique proposée récemment à cet égard par le gouvernement conservateur. Tout d'abord, nous avons adopté une véritable politique de restriction qui réduit les dépenses. Le gouvernement devrait cesser de s'immiscer dans le secteur de l'industrie et de surtaxer les contribuables et les hommes d'affaires afin de donner au pays la chance de s'épanouir et d'exploiter les ressources dont il dispose. Le gouvernement devrait, à l'instar du gouvernement conservateur, conclure une entente économique avec les provinces et tenter de coopérer avec elles plutôt que de contrer leurs actions comme il l'a fait au cours des deux dernières années. Il devrait compter davantage sur l'entreprise privée et surtout mettre davantage l'accent sur l'innovation, la productivité et les investissements. La recherche et le développement est un secteur où le gouvernement s'est trop laissé distancer, il doit réagir. Nous devons tirer profit des ressources et des infrastructures économiques régionales et provinciales. Au lieu de laisser notre système de transport tomber en désuétude, nous devons nous efforcer de l'améliorer.

Enfin, nous devons accorder plus d'attention à nos ressources humaines, car, tout compte fait, elles constituent la force de notre pays. Monsieur l'Orateur, je ne peux que souhaiter que l'échec de ces deux mégaprojets ne contribuera pas à aggraver la situation actuelle.

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Monsieur l'Orateur, les membres de l'opposition n'ont fait que parler du sombre avenir qui attend notre pays. Or, soyons francs, aucun d'entre nous ne se réjouit de voir la réalisation de ces deux projets retardée pour un certain temps.

**M. Crosbie:** Retardée?

**M. Peterson:** Par ailleurs, je crois qu'il est important que les Canadiens aient une idée précise de nos activités passées et présentes dans le secteur de l'énergie.

**M. Crosbie:** Alors, vous êtes fichus.

**M. Peterson:** Je crois que s'ils oublient un instant le sombre tableau que les membres de l'opposition ont brossé de la situation—monsieur l'Orateur, le très honorable chef de l'Opposition (M. Clark) se trouve dans le couloir. Je serais heureux de l'inviter à se joindre à nous et à prendre part au débat, car j'estime que le pessimisme dont il a fait preuve hier à la Chambre, lorsqu'il a lancé le débat, l'a amené à brosser un tableau injuste et confus de la situation actuelle. De plus, lorsqu'on lit son discours, et j'espère que tous les Canadiens le feront, on se rend compte qu'il ne cherche pas à proposer une solution valable au problème.

**M. Mazankowski:** Il en a certainement proposé une: votre démission?

• (0940)

**M. Peterson:** Il y a des députés de l'autre côté qui ne sont pas habitués à rester debout toute la nuit pour écouter des débats qu'ils ont convoqués.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Faites votre allocution, qu'on en finisse.

**M. Peterson:** Je serai heureux de prononcer mon allocution avec la permission de la Chambre.

Un des aspects fondamentaux de notre programme énergétique, c'est l'autosuffisance pétrolière d'ici 1890.

**M. Mazankowski:** 1890?

**M. Peterson:** Je crois savoir que notre Programme énergétique national nous conduit dans cette voie et que nous avons les possibilités voulues.

**M. Nielson:** Qui est resté debout toute la nuit?

**M. Peterson:** J'ai dit 1890? Je suis certain que tous se rendent compte que ce sera dans huit ans, c'est-à-dire en 1990.

Je ne veux pas qu'on interprète mal ma pensée sur ce point. Nous avons établi de grands programmes dans tous les secteurs énergétiques, ce qui, à mon sens, témoigne d'une façon constructive d'atteindre ce degré d'autosuffisance auquel nous aspirons tous.

Permettez-moi de vous parler des travaux classiques d'exploration et d'exploitation de pétrole brut naturel. En Alberta, d'où provient la majeure partie de notre pétrole, les travaux d'exploration ont été plus considérables en 1980 qu'en 1981.

**M. Mazankowski:** C'est absurde.

**M. Peterson:** Ils ont été plus considérables en 1981 qu'en 1980. La revue *Oilweek* prévoit que, cette année, les travaux de forage augmenteront dans toutes les provinces de l'Ouest, de même que dans les régions pionnières et au large des côtes. Les travaux géophysiques, qui précèdent les travaux de forage, augmentent également. Je ne sais pas si les députés craignent d'apprendre d'autres bonnes nouvelles, mais nous faisons également d'excellents progrès en ce qui concerne la réduction de la demande de pétrole. Ces progrès sont essentiels pour parvenir à l'autosuffisance énergétique.

**M. Crosbie:** Personne ne peut plus se le permettre.

**M. Peterson:** La consommation de pétrole au Canada a diminué. L'année dernière, elle a diminué de 7 p. 100, soit un peu plus de 20,000 mètres cubes par jour. C'est l'équivalent d'un projet Alsands. Ce genre d'économie fait partie intégrante de notre Programme énergétique national. Nous y sommes parvenus en aidant des personnes à remplacer le pétrole par des combustibles plus facilement accessibles. Le pays compte depuis plus de 100 ans des réserves prouvées de gaz utilisable. Il est naturel que nous ayons voulu encourager les Canadiens à remplacer le pétrole par le gaz, que nous possédons en abondance et que nous pouvons exporter.

**Une voix:** Un nouveau Joe Greene.

**M. Peterson:** Cela fait partie de notre programme, notre programme visant à aider les Canadiens à convertir les ressources énergétiques. On leur donne une subvention de $800 afin qu'ils puissent remplacer le pétrole. Ils en ont remplacé des quantités record par de l'électricité, du gaz, et même du bois. C'est là un résultat direct de ce programme prévoyant. Les honorables députés se rient de nos chiffres de conversion. Permettez-moi de leur citer ces chiffres. Plus de 170,000 conversions ont été faites. Ce n'est pas mal. Plus de 78 000 d'entre elles l'ont été au gaz naturel. L'honorable député assis là-bas voulait savoir cela.

Permettez-moi de passer maintenant au Programme canadien d'isolation des maisons. Nous avons élargi le programme en y ajoutant 1.6 million de maisons. Il semble que les honorables députés ne veulent pas entendre la bonne nouvelle, mais je pense que les Canadiens veulent l'entendre.

Permettez-moi de vous parler aussi du programme de conversion des véhicules au propane. Des subventions allant jusqu'à $400 sont accordées à des personnes pour qu'elles adoptent un carburant moins coûteux et plus facilement accessible que l'essence.

**M. Clark:** Comment s'acheter une auto si on est chômeur?

**M. Peterson:** Un programme formidable de gaz naturel comprimé a été établi par une société canadienne qui sera le chef de file dans le domaine. A court terme, nous aurons dans tout le pays des stations-service vendant du gaz naturel comprimé.

**M. Crosbie:** Ce sont des taux d'intérêts déprimés que veut la population.

**M. Peterson:** Il s'agit d'une grande compagnie de l'Ouest et elle appartient à des Canadiens. C'est elle qui élaborera les techniques. J'exhorterais les députés à prendre le gaz avec lequel ils remplissent cette Chambre et à le mettre dans leur voiture, parce qu'ils auront l'appui du gouvernement pour ce faire et qu'ils trouveront cette solution beaucoup moins coûteuse. Ils achèteront un produit canadien. Un autre grand programme dont les honorables députés sont, j'en suis sûr, au courant, est le Q & M Pipeline. Il est actuellement lancé. Le Q & M Pipeline est un important mégaprojet visant à acheminer le gaz naturel de l'Ouest vers l'Est.

**M. Kempling:** Quand va-t-il débuter?

**M. Peterson:** C'est un grand programme. Le programme que nous avons proposé laisse présager l'autosuffisance énergétique d'ici à 1990.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peterson:** Si les honorables députés assis de l'autre côté voulaient bien écouter, ils constateraient que nous sommes bel et bien sur le point d'atteindre ce genre d'autosuffisance.

**M. Jelinek:** Nous sommes sur le point de l'atteindre?

**M. Peterson:** Avec le Q & M Pipeline.

**Une voix:** Vos propres collègues ne vous croient pas.

**M. Peterson:** Laissez-moi aborder la question de la recherche et du développement. Entre 1980 et 1983, avec la collaboration du secteur privé, nous aurons dépensé au total 260 millions de dollars pour des projets de recherche et de développement, afin de parvenir à l'autosuffisance.

**M. Clark:** Pourquoi avez-vous réduit la date cible?

**M. Peterson:** Les honorables députés nous parlent d'un avenir sombre dans le secteur privé.

**M. Tobin:** A cause de la politique économique de Reagan, le projet a été annulé au Colorado, et c'est ce genre de politique que vous voulez poursuivre.

**M. Jarvis:** Allez dans l'Ouest et regardez autour de vous.

**M. Mazankowski:** Que dire des plates-formes qui ont été transportées vers le sud?

**M. Peterson:** Oui, certaines plates-formes ont été apportées dans le sud. Selon la revue *Oilweek*, les répercussions en ont été neutralisées. Cette année, en Alberta, les travaux d'exploration et d'exploitation augmenteront par rapport à l'année dernière. Si les honorables députés n'y croient pas, ils n'ont qu'à jeter un coup d'œil à la revue *Oilweek*.

**M. Fleming:** Entendez la voix des sociétés pétrolières là-bas.

*Article 26 du Règlement*

**M. Cousineau:** Pantins.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne sais pas si c'est parce que nous sommes à une heure avancée de la nuit ou à une heure très matinale, mais j'ai beaucoup de mal à entendre ce que l'honorable député est en train de dire. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du développement social (M. Peterson).

**M. Peterson:** Monsieur l'Orateur, ça m'est égal que des députés du parti opposé fassent quelques interventions, mais beaucoup d'entre eux ont eu l'occasion de prendre la parole. Il me semble évident qu'ils n'ont pas fait les remarques qui étaient réellement les plus importantes, car ils veulent maintenant intervenir. Mais le fait est que nous pouvons atteindre cette autosuffisance énergétique.

**M. Huntington:** Vous en savez quelque chose, des interventions.

**M. Peterson:** Qu'arrive-t-il dans le secteur privé? Gulf Canada Limited a annoncé qu'elle projetait investir 7 milliards de dollars au titre des immobilisations et de l'exploration au cours des cinq prochaines années. Imperial Oil Limited a annoncé qu'elle dépensera des milliards dans la mer de Beaufort et dans les îles de l'Arctique. Suncor Canada Inc. dépensera 1.5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Il s'agit là de sociétés multinationales. Que dire des sociétés canadiennes?

**M. Clark:** Elles sont toutes parties.

**M. Peterson:** Elles comprennent Canterra Energy Ltd., Norcen Energy Resources Limited et Petro-Canada. Ces sociétés canadiennes dépenseront beaucoup d'argent à des travaux d'exploration et d'exploitation.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peterson:** Si les honorables députés d'en face veulent intervenir dans le débat, j'espère que vous me permettrez d'empiéter un peu sur leur temps, monsieur l'Orateur. Ils m'ont fait perdre une bonne partie du mien. Je ne pense pas que les honorables députés d'en face veulent que nous apportions un message d'espoir aux Canadiens.

**M. Jarvis:** Vous le leur avez donné en 1978. Je l'ai ici. Il s'agit du message de M. Gillespie.

**M. Peterson:** Je ne pense pas qu'ils veulent entendre un message qui soit réaliste. Ils veulent consacrer leur avenir à annoncer un ciel sombre dans tout le pays. Ils veulent empêcher les canadiens d'espérer.

**M. Jarvis:** Il s'agit du message de M. Gillespie, et non du nôtre, et il est erroné à 80 p. 100.

**M. Peterson:** Que dire des avantages inattendus des projets que nous élaborons? Plus de 200 nouvelles sociétés se sont établies à Saint-Jean, Terre-Neuve, pour profiter des nouvelles possibilités offertes au large de la côte est par la prospection pétrolière. Que dire des ressources potentielles de gaz autour de l'île de Sable? Pendant les périodes de pointe, on aura besoin de jusqu'à 8,750 ouvriers pour travailler sur les formidables réserves potentielles de gaz autour de l'île de Sable.

• (0950)

Le projet Alsands a été ajourné pour l'instant mais il existe d'autres réserves incroyables. Notre programme a été assez souple pour englober l'utilisation de ces réserves. Si les honorables députés d'en face qui viennent de la côte est ne sont pas d'avis que nous devons aller de l'avant et exploiter ces réserves, j'aimerais qu'ils me donnent des précisions. Ce sont ceux qui semblent faire tellement d'esprit ce matin.

Il existe un grand nombre d'autres options permettant d'atteindre un certain degré d'autosuffisance. Il y a par exemple d'autres sources d'énergie. Nous pourrions examiner l'énergie hydraulique, le potentiel électrique du cours inférieur du fleuve Churchill, le projet concernant le gaz polaire, la conversion du gaz et le charbon de Colombie-Britannique. Nous avons là des ressources incroyables. Nous avons de nouvelles sources d'énergie telles que l'énergie solaire et celles qui ont été exposées dans l'excellent travail réalisé par le groupe d'étude des autres sources d'énergie qui était présidé par mon collègue le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre). Les Canadiens ont également la possibilité de commencer à utiliser la biomasse ou l'énergie renouvelable de nos forêts.

Nous avons également les incroyables développements envisagés par le Programme énergétique national. Si les honorables députés de l'opposition désirent entendre d'autres bonnes nouvelles, le Canada occupe le premier rang mondial pour la production d'alternateurs hydrauliques—d'alternateurs hydroélectriques.

**M. Mazankowski:** D'alternateurs hydrauliques ou hydroélectriques?

**M. Peterson:** Ils sont construits à Peterborough et à Scarborough. Ils sont demandés à l'échelle mondiale. Ces alternateurs sont exportés dans le monde entier. Nous sommes au premier rang dans ce domaine et cela fait partie du programme.

**M. Huntington:** Vous achetez des excavateurs de charbon au Japon.

**M. Peterson:** Au cas où l'honorable député l'ignorerait, les quatre derniers alternateurs achetés en 1980 pour le projet de barrage de Grand Coullee, aux États-Unis, provenaient de Peterborough, Ontario. J'en suis très fier. Les honorables députés de ce côté de la Chambre doivent l'être aussi.

**M. MacKay:** Sans exception!

**M. Fleming:** J'en suis fier.

**M. Peterson:** Nous possédons une technologie avancée, la transmission à grande distance et la transmission à haute tension du courant continu. Si l'honorable député de la côte est ne désire pas entendre de bonnes nouvelles, il ne doit pas écouter. Les gens qui l'ont élu seront enchantés. Les sociétés Husky Oil et Bow Valley de Calgary ont commandé une plate-forme de forage semi-submersible à la Saint John Shipbuilding & Dry Dock du Nouveau-Brunswick, avec option pour une deuxième. Il s'agit là d'une activité responsable, exercée dans le cadre du programme énergétique national. C'est simplement parce qu'il y a un retard momentané . . .

**M. Huntington:** Un million deux cent cinquante mille chômeurs représentent-ils un retard momentané?

**M. Peterson:** Je veux que les Canadiens sachent que l'huile lourde des sables bitumineux est toujours là. Elle y sera encore lorsque les prix mondiaux augmenteront.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peterson:** Y a-t-il un député de l'opposition qui s'est levé pour déclarer que nous devons injecter des deniers publics dans un projet non rentable aux prix mondiaux actuels? Devons-nous rejeter cette charge sur le dos des consommateurs canadiens? Si c'est ce qu'ils croient, si c'est leur alternative, je leur demande de se lever. Même avec les formidables garanties du gouvernement fédéral, le projet n'a pas été considéré comme viable par le secteur privé. Pourquoi le gouvernement devrait-il injecter des milliards et des milliards de dollars dans un projet pour le réaliser? Les honorables députés de l'opposition doivent parler aux consommateurs de l'Ontario ou aux consommateurs de toutes les provinces. Je n'ai pas entendu un seul député de ce côté déclarer qu'il est prêt à injecter des deniers publics de façon plus généreuse que ne l'ont proposé la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral pour réaliser ces projets.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peterson:** Ces projets seront ici et feront partie de notre programme. Lorsque les conditions se modifieront nous serons prêts à poursuivre nos efforts. Je me réjouis des efforts de la province de l'Alberta et je félicite le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pour leur tentative de collaboration avec le secteur privé afin de trouver un moyen de rendre le projet viable. Dommage que cela n'ait pas réussi.

Je crois que la confusion est à son comble du côté des conservateurs. Les députés de ce parti nous ont reproché les dépenses passées du gouvernement. Ils nous ont critiqué lorsque nous avons créé Petro-Canada. Ils nous ont critiqué lorsque le gouvernement fédéral désirait augmenter sa part des recettes énergétiques pour les porter de 10 p. 100—l'Alberta à 40 p. 100—à un niveau plus raisonnable. Ils ont critiqué la présence du gouvernement dans ce secteur. Ils nous reprochent maintenant de ne pas venir en aide au projet Alsands, de ne pas cautionner une entreprise du secteur privé. C'est de l'hypocrisie.

**Des voix:** Non, non!

**M. Mazankowski:** Vous avez délibérémment tué le projet il y a deux ans.

**M. Peterson:** Le député a déclaré que le gouvernement fédéral a tué le projet.

**M. Mazankowski:** Il n'y a pas de doute à ce sujet.

**M. Peterson:** Les faits sont clairs et de notoriété publique. Nous avons offert une entreprise à 50 p. 100 publique et privée. Nous avons offert des garanties sur le prêt. Nous leur avons offert une exonération fiscale temporaire jusqu'au remboursement du capital.

**M. Mazankowski:** Trop tard.

**M. Peterson:** Qu'est-ce que le député désire que nous fassions de plus cette fois sur le dos des contribuables canadiens? Je défie les députés de l'opposition de se lever et de dire ce qu'ils feraient aujourd'hui. Ils ressemblent à ceux qui regardent avec optimisme le dix-neuvième siècle. Ils devraient cesser de faire l'autruche.

Dans le cadre du Programme énergétique national, il existe des possibilités qui sont exploitées. Nous avons ces possibilités. Les perspectives du Canada sont brillantes dans le domaine de l'avenir énergétique, domaine dans lequel nous pouvons et nous devons être autosuffisants d'ici 1990 pour toutes les formes d'énergie. J'ai bon espoir que nous y arriverons avec le Programme énergétique national. Ce n'est pas le moment d'abandonner. C'est le moment de penser au développement des terres neuves et de faire preuve de l'esprit d'entreprise que les Canadiens ont toujours manifesté par le passé. J'ai bon espoir qu'ils reconnaîtront les défis et les possibilités offertes.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, on peut certainement admirer la souplesse dont peuvent faire preuve certains lorsqu'on écoute l'honorable député de Willowdale (M. Peterson) qui vient de s'asseoir. Il a certes montré qu'il peut raconter des bêtises en restant impassible. Cela en fera naturellement un favori dans le remaniement du cabinet qui aura lieu très prochainement. L'honorable député a déclaré que nous avions des possibilités. Il veut dire que nous avions des possibilités avant que le gouvernement libéral manigance son retour au pouvoir en février 1980, exerce ses ravages et dévaste l'économie canadienne.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le ministre des Finances (M. MacEachen), la nouvelle politique énergétique et le budget, ont causé plus de dommages que le fléau que constituent les sauterelles en Égypte. Ils ont dévasté l'économie canadienne et les perspectives énergétiques canadiennes. Ils ont détruit la confiance. Ils ont détruit la confiance dans le pays. Ils ont imposé la peste, une calamité, une famine et un fléau sur l'économie canadienne. Les résultats sont l'abandon du projet Alsands et du projet d'huile lourde de Cold Lake.

Le député a eu le front et l'audace de faire allusion au rapport de Gulf Canada. Voici ce qu'a déclaré le président de Gulf Canada en décembre 1980:

> Au fil des ans, le gouvernement a tellement abusé de sa crédibilité en modifiant rétroactivement les règlements, que, dans l'industrie, nous devons maintenant nous demander «comment pouvons-nous nous engager à faire de gros investissements dans des mégaprojets à long terme lorsque nous avons de bonnes raisons de redouter que le gouvernement viendra de nouveau nous faucher l'herbe sous le pied?»

• (1000)

Voilà ce que Gulf dit et c'est ce que les députés ont fait. Ils ont retiré leur appui à l'industrie.

**M. Peterson:** Quelle serait votre solution de rechange?

**M. Crosbie:** L'honorable député voudrait savoir quelle serait la solution de rechange. Nous sommes la solution de rechange.

**Des voix:** Bravo!

*Article 26 du Règlement*

**M. Crosbie:** Vous avez saboté le gouvernement par votre soif de pouvoir, car vous ne pouviez tolérer que quelqu'un d'autre exerce ce pouvoir. En 1979, le parti libéral est parvenu à reprendre le pouvoir, grâce à une foule de ruses et avec la collaboration du NPD. Les libéraux ont été réélus. Ils n'ont pas cessé depuis de trahir la population canadienne.

Le ministre nous a rappelé le beau temps où la consommation de pétrole avait diminué, l'an passé. Elle a diminué parce que le gouvernement avait triplé ses impôts, les portant à 18c. le gallon. Il les a triplés. L'an passé, le prix de l'essence a augmenté d'un dollar le gallon.

Nous n'étions pas censés taxer le mazout, et pourtant le gouvernement a imposé un lourd fardeau aux contribuables canadiens. Ils ne profitent d'aucune déduction d'impôt pour l'énergie. Les contribuables sont taxés au maximum par le gouvernement actuel qui a repris le pouvoir en disant qu'il n'augmenterait pas les taxes sur l'énergie. A contrecœur, la population s'est éloignée du pétrole, comme combustible. Elle devra maintenant s'éloigner des libéraux aux prochaines élections.

L'honorable député a osé mentionner la côte Est. Le gouvernement actuel essaie d'arracher à Terre-Neuve, la plus pauvre des dix provinces, le droit de contrôler et gérer l'exploitation des gisements côtiers de pétrole et de gaz, qu'elle avait apportés avec elle dans la Confédération, en 1949—le gisement d'Hibernia. L'élément centralisateur de ce gouvernement libéral a mis fin à l'exploitation sur la côte est, parce qu'il essait d'arracher cette ressource à la province. Soixante et un p. 100 de la population de Terre-Neuve viennent tout juste de condamner le Parti libéral de Terre-Neuve, qu'ils tiennent pour responsable de la situation tout comme les libéraux du fédéral. Ils refuseront d'élire les honorables membres de l'autre côté, aux prochaines élections fédérales, à moins qu'il ne se produise une volte-face dans leur politique.

Ils ne pourront plus compter sur quelque exploitation de pétrole que ce soit, tant que cette question ne sera pas résolue. Le gisement Hibernia ne produira aucun pétrole tant que la province de Terre-Neuve et les autres provinces, qui ont des ressources au large n'en auront pas le contrôle et la gestion. C'est là une autre situation désastreuse dans laquelle le gouvernement se trouve actuellement et qui n'a pas encore pris fin. Je ne crois pas que l'honorable député ait eu autre chose à dire.

Voyons plutôt ce qui s'est produit et considérons l'importance de cette question. Le présent rapport est publié par le Conseil économique du Canada, qui a été nommé par le premier ministre. Il conseille le premier ministre sur la politique économique. Je lis ce qui suit à la page 10 du 2e numéro du volume II de leur publication de 1981:

> Même si l'on peut souvent accuser les économistes de ne pouvoir s'entendre sur quoique ce soit, ils sont toutefois presque unanimes, à l'heure actuelle, pour affirmer que l'énergie va conditionner l'évolution de l'économie canadienne au cours des dix prochaines années.
>
> Le Conseil économique lui-même, dans son exposé annuel de 1980, a souligné que les investissements prévus dans le secteur énergétique étaient à peu près la seule force motrice de l'économie.

C'est à peu près le seul ressort dont nous disposons dans les années 80: les investissements déclinent maintenant dans le secteur de l'énergie et les projets sont détruits, différés ou annulés, par tout le Canada. Et le rapport poursuit:

> Comment le Canada pourrait-il réaliser son autosuffisance pétrolière? Si les besoins en pétrole du pays devaient être satisfaits exclusivement par la production de pétrole à partir des sables bitumeux, il faudrait que cinq nouvelles usines d'extraction viennent s'ajouter au projet d'Alsands et de Cold Lake et soient en exploitation à la fin de la décennie.

Le gouvernement du Canada a trompé la confiance du secteur des investissements.

Lorsque nous passons en revue les événements des deux dernières années, nous voyons que le gouvernement a imposé une nouvelle politique énergétique qui a détruit le climat de confiance au Canada et suscité les taux d'intérêt les plus élevés de son histoire. Ils le sont d'ailleurs sans nécessité. Pourquoi? Parce que pendant les huit dernières années qu'ils sont au pouvoir, notre balance des paiements a connu un déficit de 34.5 milliards de dollars. Notre économie est faible ainsi que notre dollar et, au lieu de prendre des mesures pour le renforcer, au lieu d'élaborer des politiques propres à attirer les capitaux et les prêts étrangers, au lieu de forger une politique propre à encourager au Canada les investissements privés, le gouvernement a souscrit à une politique absolument contraire. Il a fait un pied de nez aux investisseurs étrangers et il a menacé les investisseurs privés.

L'honorable député de Willowdale a parlé de Petro-Canada et d'investissements. Il a dit que le gouvernement n'investirait pas dans l'exploitation des sables bitumeux; pourquoi le ferait-il? Ces projets auraient fourni des centaines de milliers d'emplois aux Canadiens et nous auraient aidés à devenir autosuffisants du point de vue énergétique. On y aurait extrait 137 barils de pétrole par jour, pour un temps infini. Comment le présent gouvernement préfère-t-il agir? Il préfère dépenser 1,750 millions de l'argent des contribuables, sans leur consentement, pour que Petro-Canada achète Petrofina, ce qui n'a pas ajouté une tasse de pétrole aux approvisionnements du Canada. Ce geste n'a rien accompli. Il ne nous a pas valu plus de gaz naturel. Le gouvernement a simplement acquis des actifs existants à trois fois leur valeur. C'est là que va la taxe de 4 cents le gallon que tout conducteur canadien verse aujourd'hui; lorsqu'il parcoure 20 milles, il contribue 4 cents le gallon à cet achat. Peut-on comparer cette contribution aux nouvelles ressources que nous aurait values l'exploitation des sables bitumeux, celle de l'Imperial Oil à Cold Lake, celle de Judy Creek, ou toute autre?

Où est ce fonds de développement pour l'Ouest dont le gouvernement a parlé? Voici ce que le ministre des Finances a dit aux Canadiens, à Halifax, le 9 septembre 1980. Nous allons créer des emplois, améliorer le niveau de vie et augmenter l'avoir propre. Si telle était son intention, pourquoi est-il encore en poste? Nous connaissons le chômage le plus élevé de notre histoire, le plus élevé depuis 1940. Le Canada compte actuellement plus de 1.5 million d'indigents. Où sont ces emplois que le ministre des Finances a créés?

Il dit qu'il améliore notre niveau de vie pour la cinquième année consécutive, et le salaire réel est à la baisse. Le revenu réel et le salaire réel déclinent. Il n'a pas amélioré le niveau de vie. Il nous dit qu'il allait augmenter l'avoir propre. Où est donc cet avoir propre plus grand, lorsque nous connaissons toutes ces augmentations dans les prix de l'énergie, l'imposition des polices d'assurance-vie, les mesures propres à décourager l'investissement en imposant les intérêts qui en proviennent, l'imposition des contributions de l'employeur destinées aux régimes médicaux et dentaires à l'usage de l'employé. Est-ce là le grand avoir propre promis par le ministre des Finances? Si cet homme avait une parcelle de conscience et de

décence, il se retirerait de la scène politique pour que nous n'ayons plus à le tolérer.

Qu'est-ce que le premier ministre a dit? Il a dit à la population canadienne, le 12 janvier 1980: «nous avons pour les années 80 un programme économique qui augmentera la dignité de l'homme, créera pour lui des occasions de travail et lui assurera la sécurité». Les seules occasions offertes, ces deux dernières années, par ce Premier ministre de malheur, l'ont été aux fidéo-commis de faillite. Ce sont les seuls qui aient profité d'occasions meilleures. Les fidéicommis ne peuvent pas gérer les affaires. Connaissez-vous un Canadien dont la dignité a été augmentée au cours des deux dernières années, sauf pour ces ministres de cabinet remplis d'eux-mêmes, qui dépensent 23 millions par année dans leurs Challengers à réaction de Canadair, tandis que le gouvernement ne peut pas trouver un sou pour se livrer à des opérations de recherche et de sauvetage à Terre-Neuve. Ils peuvent acheter deux réactés challengers, pourvus du dernier confort, pour transporter leur insignifiant personnage d'un bout à l'autre du pays. Ce sont les seuls dont la dignité ait été augmentée.

Connaissez-vous quelqu'un dont la sécurité ait été augmentée au cours des deux dernières, madame le Président? Non. C'était leur programme économique. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Les taux d'intérêt sont plus élevés de 4 à 5 p. 100, parce que le gouvernement, au lieu d'aider à renforcer le dollar, l'a affaibli en lançant le nouveau programme énergétique. L'an passé, ce programme a provoqué l'exode de 10.2 milliards de dollars. Les Canadiens placent leur argent à l'extérieur et les étrangers refusent d'investir. Ils ne font pas confiance au gouvernement actuel. Ils savent qu'il n'appuie pas le secteur privé et croit devoir assurer la propriété et le contrôle. Ils savent que le gouvernement les dédaigne, les a attaqués et critiqués. Comme l'a dit M. Stoik de Gulf, le gouvernement a poussé sa crédibilité à l'extrême. Voilà pourquoi le dollar est si faible.

Le gouvernement va modifier la politique de l'AEIE. C'est un gouvernement d'Hercule se battant la poitrine parce que, dit-il, il est un si bon nationaliste économique canadien. Ayant toléré que notre économie soit complètement dominée par les Américains au cours des 30 ou 40 dernières années qu'il a été au pouvoir, le gouvernement actuel est devenu un nationaliste économique qui se bat la poitrine. Il a occasionné une telle chute du dollar canadien qu'il n'y a plus, pour le protéger, que les taux d'intérêt élevés. Voilà le prix de ces politiques. Elles ont coûté aux Canadiens des milliards et des milliards de dollars. Les Canadiens perdent leur maison et leurs commerces d'un océan à l'autre. Ce sont eux les responsables et personne d'autre. Nous ne pouvons blâmer ni une force extérieure ni les États-Unis. Ce ne sont pas les étoiles dans le ciel qui en sont la cause. Le gouvernement libéral du Canada est la cause de ce désastre. Il n'a plus de stratégie. Cette dernière était énonçée dans l'exposé budgétaire. Il s'agissait de diversifier les marchés mondiaux, de mettre au point d'importants projets dans le secteur des ressources, y compris une expansion majeure des secteurs de la fabrication et des transports; cette stratégie n'existe plus. Le document qui traitait du «développement économique dans les années 80» exposait cette stratégie. Comment peuvent-ils expliquer leur nouvelle réorganisation?

*Article 26 du Règlement*

• (1010)

Le 12 janvier de cette année, le premier ministre annonçait fièrement une autre réorganisation de son gouvernement qui toucherait le développement économique. Seule Alice au pays des merveilles aurait pu faire mieux que lui. Il a créé un Ministère d'État à l'expansion économique régionale, MEER, qu'il a confié au sénateur Olson. MEER rime avec absurdité!

On créera des bureaux régionaux dans chaque province. Nous aurons un coordonnateur du développement économique fédéral dans chaque province du Canada. Nous aurons un tyran de village dans chaque province parce que nous n'avons plus de fédéralisme coopératif. La coopération n'existe plus, selon le premier ministre. Le premier ministre n'en fait qu'à sa tête dans le domaine de l'expansion économique. Il veut être sûr de faire sombrer toutes les économies provinciales en installant dans chaque province un bureau régional coiffé d'un coordonnateur du développement économique fédéral. Que fait-il d'autre? Nous aurons dans chaque province un directeur de projet chargé de l'élaboration d'un mégaprojet. C'est la grande réorganisation.

Pourquoi nommer des coordonnateurs de développement des mégaprojets alors qu'il n'en existe aucun? Comme je l'ai dit à des personnes de l'Île-du-Prince-Édouard lundi soir dernier, surveillez de près le golfe Saint-Laurent afin de voir s'il n'existait pas un mégaprojet que les libéraux ont détruit et largué. Je leur ai dit de surveiller afin de voir si un projet des sables pétrolifères ou des sables bitumineux n'était pas lancé et, le cas échéant, de le saisir en passant car ils ont chez eux un coordonnateur de mégaprojet. Peut-êre assisteront-ils à la création d'un projet pilote dans l'Arctique ou d'un projet de récupération du pétrole lourd à Cold Lake. Ils ne devraient pas oublier de le saisir car le gouvernement fédéral aura maintenant à sa disposition une brochette de directeurs de projets pour le développement des mégaprojets. Si ces derniers n'existent pas, pourquoi le gouvernement se donne-t-il la peine de laisser le premier ministre annoncer fièrement la nomination de ces coordonnateurs de mégaprojets?

Ils ont créé un ministère de l'Expansion régionale industrielle qui se compare à l'ancien MEER. Ce sera le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui sera chargé de ce ministère, celui qui, lorsqu'on lui pose des questions à la Chambre, devient fou à lier. Lorsqu'on lui pose une question à la Chambre, il tente d'éviter de répondre et ressemble à une tondeuse à gazon qui s'emballe. Nommer cet homme de Windsor, Ontario, à la tête de ce ministère pour supprimer les disparités régionales dans ce pays, c'est un peu comme si la Croix Rouge confiait à Dracula le poste de coordonnateur des transfusions sanguines. Pourquoi toute cette réorganisation, si le gouvernement ne s'en soucie guère? Cela importe peu que deux mégaprojets seulement soient abandonnés. Pourquoi nommer des surveillants de mégaprojets s'il se soucie peu de ceux-ci?

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire au sujet de cette réorganisation parce que nous avons maintenant un ministre des Relations extérieures ainsi qu'un secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) qui font le même travail. Le ministre d'État (Relations extérieures) (M. de Bané) se promène un peu partout et cherche à établir des relations extérieures. Il doit avoir une famille nombreuse qui vit à

*Article 26 du Règlement*

l'étranger. Nous avons maintenant deux ministres qui s'occupent des relations étrangères et extérieures, mais j'y reviendrai à une autre occasion.

Si les mégaprojets ne font pas partie de la stratégie de ce gouvernement, si celui-ci ne se soucie pas du fait que le projet Alsands n'existe plus, je suppose qu'on nous annoncera bientôt que nous renonçons à la nomination de ces coordonnateurs de mégaprojets.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'est pas ici aujourd'hui. Toutes les fois qu'il se lève dans cette Chambre avec son air arrogant, condescendant et destructeur je ne peux faire autrement que croire en la légende de Dracula. L'autre jour il nous disait de ne pas nous inquiéter au sujet du projet Alsands, que nous aurions le projet Cold Lake. Il a dit que nous allions faire revivre ce projet. Toutefois, si nous jetons un coup d'œil au *Globe and Mail* du 4 mai, nous lisons ce que le porte-parole d'Esso, M. Glenn Rainbird, en dit:

Même si on nous avait offert les mêmes conditions, nous aurions pris la même décision que Shell et Gulf . . . Ce projet ne fait plus partie de notre plan triennal.

La Société Imperial Oil reporte de trois ans le projet Cold Lake. C'est fini. Même si on le ressuscitait un jour, Imperial Oil ne s'y intéressera pas avant trois ans. C'est le gouvernement qui préfère que Petro-Canada rachète Petrofina plutôt que de créer un climat économique qui permettrait à Imperial Oil de se lancer seule dans le projet Cold Lake ou à Alsands et ses associés de s'engager seuls dans le prochain projet des sables asphaltiques. Ce ministre des Finances n'a pas seulement prouvé son incompétence, il a déçu, a joué double jeu et a été très médiocre. Il ressort de cette expérience diminué et défait. Le député de Willowdale (M. Peterson) et les autres députés devraient demander au caucus que ce ministre soit démis de ses fonctions et qu'on lui confie une autre tâche peu importe ce dont il s'agit, qu'on en fasse un super premier ministre adjoint. L'important c'est qu'il ne reste pas dans les parages. Il faut le démettre de ses fonctions.

Le premier ministre le laisse louvoyer. Personne n'y prêterait attention, mais c'est toute l'économie canadienne qu'il entraîne avec lui. Nous ne savons pas si son budget sera adopté. Il y a apporté huit modifications et Dieu sait combien d'autres viendront encore. Dans sa foulée notre économie court au désastre.

Ils sont les Neville Chamberlain de notre économie canadienne. Ils sont les Munichois. Ils se dirigent dans la même direction en ce qui concerne les questions internationales.

Le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie et du Commerce sont les quatre cavaliers de l'Apocalypse, les quatre cavaliers de notre économie, les quatre cavaliers de l'Apocalypse économique. Ils représentent une seule extrémité du cheval et ce n'est pas la tête. Les quatre cavaliers de l'Apocalypse étaient la guerre, la famine, la peste et la mort. Ce gouvernement fait la guerre à l'économie canadienne. Il affame les entrepreneurs canadiens et les spéculateurs. Il ne les encouragera en aucune façon. Ils répresentent la peste dans ce pays.

Il y a une semaine, je me trouvais dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. La prospection minière y a été réduite de 40 p. 100 cette année. Les compagnies aériennes assurant les services dans ces régions isolées sont dans le marasme et déclarent faillite. Le Nord est dévasté. Les mines ferment leurs portes. C'est la désolation d'un océan à l'autre. C'est incroyable.

Dans ma propre province de Terre-Neuve, l'économie ne s'est jamais portée aussi mal. Il n'y a aucune mise en chantier et nous avons atteint un niveau de chômage sans précédent. Les Terre-Neuviens connaissent les raisons de cet état de choses. Ils l'ont prouvé le 6 avril en accordant une majorité de 61 p. 100 au gouvernement conservateur de Terre-Neuve.

Les quatre ministres dont j'ai parlé forment un misérable quatuor. La seule chose positive qu'ils pourraient maintenant faire pour le Canada et qu'ils sont encore en mesure de faire, c'est de démissionner, abandonner leur poste et permettre aux Canadiens de les juger de nouveau. Ils savent ce qu'ils ont accompli depuis deux ans et demi. Ils sont dirigés par un Premier ministre qui se prend maintenant pour un dieu. Caligula n'aurait pas fait mieux. Il agit comme bon lui semble et n'a pas l'intention de modifier sa façon de faire au cours des prochaines années. Laissons-le sur sa lancée. Laissons-lui voir si le peuple canadien lui accorde de nouveau sa confiance ou opte plutôt pour la solution de rechange positive que nous représentons. Il n'en va pas de même avec le Nouveau parti démocratique qui marche la main dans la main avec ce groupe qui nous gouverne. Donnons une chance au peuple canadien.

Donnons une chance aux programmes que nous avions proposés en 1979. Si ceux-ci avaient été mis en œuvre, ces projets seraient maintenant en cours d'exécution. L'économie canadienne serait vigoureuse et les taux d'intérêt moindres. Les Canadiens auraient eu confiance. Ils n'auraient pas vu leurs espoirs anéantis et détruits par les honorables messieurs qui se trouvent de l'autre côté et qui n'ont plus d'objectif. Ils n'ont plus désormais de stratégie. Tout ce qu'ils veulent, c'est s'agripper au pouvoir, peu importent les blessures qu'ils causent, les dommages qu'ils provoquent, ou le sort du Canada. Ils ont fomenté cette conspiration pour demeurer au pouvoir. Ils se creusent maintenant les méninges pour découvrir un moyen de se débarrasser de leur premier ministre et dénicher quelque Messie. Ils ne parviendront pas à se débarrasser de ce premier ministre. Il n'en a pas fini avec le Canada. Il veut nous laisser en héritage une économie est européenne. Il est un admirateur du «succès» du système économique polonais et il n'abandonnera pas tant qu'il ne nous aura pas fait la même faveur.

**Mme le Président:** Je suis désolée, mais le délai imparti à l'honorable député est maintenant écoulé.

• (1020)

**L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail):** Madame le Président, c'est avec consternation que j'ai entendu l'intervention précédente, et je me demande ce que pensent les gens des tribunes et les téléspectateurs lorsque le débat s'abaisse à un tel niveau. Nous avons entendu une attaque verbale dirigée contre les Canadiens et contre les membres de mon parti qui, naturellement, ne partagent pas le point de vue de l'honorable député qui vient de prendre la parole, mais qui ont néanmoins foi en l'avenir de leur pays et qui font leur devoir. Je me demande ce qu'éprouvent les Canadiens en entendant un débat aussi creux et d'aussi piètre qualité. Il est révoltant d'entendre une telle attaque délibérée contre le premier ministre (M. Trudeau) et contre les ministres de la Couronne et les élus qui représentent des Canadiens au même titre que les députés d'en

face. Cette attaque était le fait d'un député qui maîtrise certainement l'art du verbiage, mais dont la crédibilité est tout à fait douteuse.

Le député est membre d'un parti qui, en décembre 1979, n'a même pas réussi à compter correctement, de façon à s'assurer de la présence d'un nombre suffisant de députés pour s'opposer à un vote de non-confiance, et ce député vient maintenant se plaindre ici même de ce que son parti a perdu des élections. Il les a perdues parce qu'il n'avait pas et qu'il n'a toujours pas la confiance des Canadiens. L'honorable député l'a sans doute oublié, mais les Canadiens savent qu'ils ne peuvent faire confiance à un parti qui n'est pas même capable de compter jusqu'à 141. Voilà ce qui est arrivé au parti tory en décembre 1979. Les députés d'en face ne s'en sont toujours pas remis et comme ils ont un problème psychologique qui blesse leur ego, nous en sommes réduits à entendre ce genre de discours, parmi les plus minables que j'ai entendus à la Chambre depuis des années. Au nom de tous ceux qui ont à entendre ces platitudes, je le déplore amèrement.

S'il y avait une médaille d'or à gagner pour celui qui démolit le mieux son propre pays et son gouvernement, le député la gagnerait certainement, et serait sans doute fier de la montrer. Ce serait un comble que de s'ennorgueillir de ce genre de prouesse, mais je me demande même quelle fierté on peut avoir à jeter ainsi le doute et à falsifier délibérément les faits, comme vient de le faire le député pendant vingt minutes.

**M. Mayer:** Parlez-nous plutôt du million et demi de chômeurs.

**M. Caccia:** Le député a délibérément falsifié les faits d'un bout à l'autre. Il l'a fait de façon si experte qu'il aurait pu gagner une médaille pour avoir ainsi démoli son propre pays; c'est tout ce que je peux dire.

**M. Beatty:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre du Travail (M. Caccia) a le droit de dire ce qu'il veut tant qu'il respecte le Règlement de la Chambre. Monsieur l'Orateur, vous avez certainement entendu le ministre du Travail accuser mon collègue, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), d'avoir délibérément falsifié les faits, et cette accusation constitue une infraction au Règlement. Il vous incombe, monsieur l'Orateur, d'exiger du ministre qu'il retire cette accusation.

**M. Caccia:** Monsieur l'Orateur, le député a falsifié les faits d'un bout à l'autre de son discours.

**M. Beatty:** Vous dites qu'il a délibérément falsifié les faits.

**Des voix:** Retirez cette accusation!

**M. Caccia:** Naturellement, j'imagine qu'il a fait cette déclaration en toute bonne foi, et qu'il savait ce dont il parlait; il l'a donc faite délibérément.

**M. Huntington:** Vous devez vous-même intervenir de bonne foi et retirer ces propos.

**M. Caccia:** Le député peut être assuré que je ferai de mon mieux.

**M. Jarvis:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Mon collègue l'a invoqué lui aussi à juste titre. Votre Honneur, vous serez certainement en mesure de trancher la question. Le ministre a dit «délibérément». Chacun, ici, l'a entendu. Il a eu la possibilité de retirer ce qu'il avait dit, mais il a préféré ne pas le faire. C'est pourquoi nous vous demandons d'assumer les responsabilités qui incombent à la présidence et de demander à l'honorable député de retirer ce qu'il a dit, et qui était manifestement contraire à l'usage parlementaire.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le mot «délibérément» n'est pas contraire à l'usage parlementaire; tout dépend de ce qui s'y rapporte. Les expressions contraires à l'usage comprennent notamment «délibérément trompeur», «délibérément trompé», etc. Le Ministre n'est pas accusé d'avoir dit cela. Il n'est pas question de l'expression «délibérément falsifié» dans le Règlement.

**M. Huntington:** Délibérément falsifié.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** «Falsifié» ne fait pas partie de l'énumération pour autant que je puisse voir, et si le député veut bien citer le commentaire correspondant de Beauchesne, il aidera grandement la présidence.

**M. Caccia:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Beatty:** Soyez homme d'honneur, Charlie, et retirer ces propos. Montrez-vous intègre.

**M. Caccia:** Ce gouvernement a demandé aux provinces de se montrer responsables dans l'utilisation des fonds des contribuables. Ce gouvernement a adopté une attitude très constructive à l'égard des provinces ces deux dernières années. Il a organisé à diverses reprises des réunions ici, à Ottawa, et dans les provinces. L'été dernier, nous avons finalement réussi à faire l'impossible; neuf provinces et le gouvernement du Canada sont parvenus à un accord qui nous a permis de conclure la question constitutionnelle de façon satisfaisante. Est-ce que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a inscrit cet élément à son bilan? Est-ce qu'il y mentionne également le fait que le gouvernement du Canada est parvenu à un accord avec l'Alberta en matière d'énergie? Est-ce qu'il a inscrit cela à l'actif ou au passif? Est-ce qu'il tient compte du fait qu'aujourd'hui, nous avons au Canada les meilleures relations fédérales-provinciales que nous ayons eues depuis des années? Encore une fois, est-ce qu'il a inscrit cela à l'actif ou au passif?

**M. Kempling:** Il reste que l'économie traîne la patte.

**M. Caccia:** Le député de Saint-Jean-Ouest a ensuite enfourché le vieux cheval de bataille des taux d'intérêt, que nous aurions fait monter délibérément, alors qu'il sait très bien que ce n'est pas vrai. L'honorable député sait très bien pourquoi les taux d'intérêt sont élevés. Nous sommes intégrés à l'économie des pays occidentaux, et nous ne pouvons pas ignorer ce qui se passe au sud de la frontière. Nous ne pouvons pas fixer nos taux d'intérêt en ignorant ce qui se passe sur les autres principaux marchés et sans tenir compte du dollar américain; pour reprocher les taux d'intérêt élevés au gouvernement, il faut ignorer ce qui a été dit et répété ici même, et ce qu'a dit le ministre des Finances M. MacEachen dans la présentation du budget.

*Article 26 du Règlement*

**M. Crosbie:** C'est la faute des États-Unis. Pourquoi pas la faute des Japonnais?

**M. Caccia:** L'honorable député s'y connaît pour ce qui est de déterminer à qui la faute. Je suis heureux de l'entendre répondre à mes propos. Naturellement, ce que je dis ne lui plaît guère. Il se sent visé; autrement, il ne serait pas ici, à la Chambre, pour entendre mes commentaires sur ce qu'il a dit.

**M. Kempling:** Vous falsifiez délibérément ses propos.

**M. Caccia:** Il sait très bien que les taux d'intérêt élevés au Canada ne sont pas le fait du gouvernement.

**M. Crosbie:** Si!

**M. Caccia:** Nous devrons juguler l'inflation pour faire baisser les taux d'intérêt, et nous devrons également tenir compte des décisions qui seront prises à Washington à propos du déficit important des finances publiques américaines. Ces décisions seront déterminantes pour la confiance accordée sur le marché monétaire au dollar américain. Le député connaît très bien les facteurs qui entrent en jeu. Il les connaît très bien, et c'est pour cela qu'il quitte la Chambre à l'instant même.

Malgré les difficultés que nous avons rencontrées jusqu'à maintenant, nous avons utilisé les fonds de l'assurance-chômage avec succès pour amortir le choc des difficultés économiques et de la pousée du chômage qui caractérisent notre époque. Des centaines et des centaines de syndicats ont signé des accords avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) pour préserver des emplois. Pourquoi l'honorable député de Saint-Jean-Ouest ne fait-il pas état des dizaines de milliers de personnes qui bénéficient de ces accords? Pourquoi l'honorable député de Saint-Jean-Ouest refuse-t-il de reconnaître que malgré les difficultés économiques, le gouvernement a maintenu et protégé le régime d'assurance sociale des Canadiens? Nous n'avons pas fait comme les Américains, qui ont sabré dans les programmes sociaux. Nous avons sauvegardé la protection sociale dont bénéficient les Canadiens. C'est là un bienfait considérable dans un pays qui traverse une période économique difficile. Pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest ne dit-il pas cela?

Les Canadiens ont aussi le droit de connaître le côté positif de la médaille. Les Canadiens aimerait bien savoir également ce qui va bien dans leur pays. Il ne convient pas que le pays soit démoli par des gens comme l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, qui font du dénigrement une véritable profession. Ce n'est ni bien ni juste, et l'honorable député ne devrait pas se conduire ainsi. Pourquoi l'honorable député de Saint-Jean-Ouest ne parle-t-il pas du programme d'expansion des chemins de fer dans l'Ouest et des investissements qui y seront consacrés dans les mois et les années à venir? On va investir des milliards de dollars pour améliorer le réseau ferroviaire et permettre le transport de nos ressources énergétiques et de nos ressources naturelles jusqu'à la côte ouest, de façon à stimuler l'économie des Prairies et de la Colombie-Britannique. Pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) n'en parle-t-il pas, de même que des résultats obtenus par le gouvernement?

• (1030)

**M. Kempling:** Le ministre est une honte!

**M. Caccia:** Nous avons entendu beaucoup de critiques ce matin.

**M. Kempling:** Pourquoi ne démissionnez-vous pas, Charlie?

**M. Caccia:** Je suis ravis d'avoir un tel auditoire. Il y a longtemps que je n'ai pas eu un si vaste auditoire . . .

**M. Beatty:** Il ne vous est certainement pas favorable.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Caccia:** . . . composé d'aussi bons parlementaires.

**M. Beatty:** Le seul ministre à la Chambre!

**M. Caccia:** C'est très simple; les autres tiènnent actuellement un caucus pour s'occuper des affaires du gouvernement, comme nous le faisons d'ailleurs tous les mercredis matin, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur? C'est exact.

**M. Blenkarn:** Vous avez besoin d'un caucus, Charlie! Vous devriez plutôt vous préparer pour les prochaines élections!

**M. Caccia:** Pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest n'avoue-t-il pas aux députés et au public que le gouvernement a mis sur pied une bonne politique énergétique en dépit de toutes les critiques dont elle fait l'objet?

**M. Crosbie:** En voilà assez. Je ne suis tout de même pas un fieffé menteur. C'est vous qui racontez des mensonges pour le compte du gouvernement, pas moi.

**M. Caccia:** Nous n'entendons parler que des aspects négatifs. L'honorable député ne parlera sans doute pas de l'augmentation de la participation canadienne dans les ressources énergétiques. Pourquoi ne parle-t-il pas des avantages de cette politique? Il est certainement avantageux pour les Canadiens de contrôler une bonne part de leurs ressources énergétiques. Pourquoi ne le mentionne-t-il pas? Lorsqu'il parle de grands projets, il dit, aussi bien ici que chez lui, que deux projets ont échoué. C'est vrai, mais pourquoi ne dit-il pas aussi aux Canadiens que d'autres projets ont bien démarré? Par exemple, le projet de prospection pétrolière et gazière de la société Dome Petroleum dans la mer de Beaufort, qui représente un investissement de 500 millions de dollars. Pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest n'en fait-il pas mention dans son discours? Pourquoi ne parle-t-il pas des succès du projet de prospection des champs pétrolifères de Norman Wells, d'un montant de 600 millions de dollars? Pourquoi le député n'en parle-t-il pas? Pourquoi ne donne-t-il que des mauvaises nouvelles? Il y a aussi de bonnes nouvelles pour les Canadiens.

**Des voix:** Lesquelles?

**M. Kempling:** Nommez en une!

**M. Crosbie:** Les Canadiens reçoivent 40 semaines de prestations d'assurance-chômage! Est-ce là la bonne nouvelle, Charlie?

**M. Caccia:** S'est-il voué à une œuvre de destruction ou de construction? Voilà la différence entre eux et nous. Nous œuvrons dans un but positif alors qu'eux tentent de démolir le gouvernement. Nous ferions mieux de les remettre à leur place avant qu'il ne soit trop tard.

**M. Crosbie:** Vous avez démoli le peuple canadien! Vous êtes des professionnels du mensonge.

**M. Caccia:** L'honorable député de Saint-Jean-Ouest tente vainement de lire son journal. Pourquoi ne parle-t-il pas du projet hydro-électrique de Revelstoke, en Colombie-Britannique, un investissement d'un milliard de dollars? Pourquoi n'en parle-t-il à pas ceux qui l'écoutent chez lui?

**M. Blenkarn:** Combien y avez-vous investi, Charlie?

**M. Caccia:** Ils seraient heureux de l'entendre, car ce qui est bon pour la Colombie-Britannique est aussi valable pour Terre-Neuve; ou bien est-ce que l'honorable député croit que ce qui est bon pour Terre-Neuve n'est valable que pour cette province?

**M. Crosbie:** Ils savent ce qui est bon pour eux, et ce n'est pas le parti libéral!

**M. Caccia:** C'est bon pour l'ensemble du pays, non? Pourquoi l'honorable député ne nous parle-t-il pas du projet de pipe-line transQuébec-Maritimes?

**M. Kempling:** Quand ce projet va-t-il démarrer?

**M. Caccia:** Il va bon train.

**Des voix:** Quand, quand?

**M. Caccia:** C'est un grand projet. Un projet d'un milliard de dollars, et qui avance.

**M. Kempling:** Dites-nous quand, Charlie?

**M. Caccia:** Pourquoi ne nous parle-t-il pas du projet d'exploitation des réserves de charbon de 700 millions de dollars?

**M. Kempling:** Dites-nous quand, Charlie?

**M. Caccia:** Le projet progresse, et vous le savez.

**Des voix:** Quand?

**M. Caccia:** Il n'a pas parlé de ce projet dans son discours.

**M. Kempling:** Vous en parlez depuis trois ans!

**M. Caccia:** Et qu'en est-il du projet de marché-gare à céréales de Ridley Island en Colombie-Britannique?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Caccia:** Ce projet représente un investissement de 400 millions de dollars.

**M. Blenkarn:** Quand, Charlie, quand?

**M. Caccia:** Pourquoi l'honorable député n'en parle-t-il pas? Vous verrez . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Mazankowski:** Ça ne fait aucune différence! Vous avez aussi fait échouer ce projet!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Kempling:** Vous ne savez pas de quoi vous parlez! Pourquoi ne pas démissionner?

**M. Crosbie:** Vous n'êtes pas ministre du Travail, mais ministre des avortements!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être pourrions-nous faire preuve de la courtoisie habituelle envers le député qui a la parole.

*Article 26 du Règlement*

**M. Kempling:** M. Mackasey tentait de s'approprier le mérite de la centrale hydro-électrique Bruce. Ils s'approprient le mérite des réalisations de l'Hydro-Ontario.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Une fois toutes les observations formulées, peut-être laisserons-nous terminer le ministre du Travail (M. Caccia).

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Kempling:** Quelle honte!

**M. Caccia:** Monsieur le président, je pourrais continuer encore quelque temps, mais comme chacun le sait, la durée des interventions est limitée.

**M. Kempling:** Vous êtes une honte pour le Parlement!

**M. Caccia:** Je suis vraiment surpris et consterné de ce que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest emploie son énergie de façon aussi négative en essayant de démontrer que tout va mal au Canada. Ce n'est pas le cas et les députés de l'opposition le savent bien.

**M. Blenkarn:** Oui, il y a le parti conservateur, heureusement!

**M. Caccia:** Il y a beaucoup de choses qui vont bien au Canada et les membres de l'opposition feraient bien d'en prendre conscience, car il faut que les Canadiens gardent confiance en leur pays.

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, on m'avait dit qu'en venant siéger à la Chambre des communes, j'acquerrais une expérience profitable; or, après deux ans en effet, j'ai appris quelque chose. J'ai appris que pour ce qui est de la politique ou du principe de base à appliquer pour diriger le pays, il n'y a aucune différence entre les libéraux et les conservateurs, les soi-disant progressistes conservateurs. En fait, les deux vieux partis s'affrontent pour défendre la même position.

L'actuel débat le prouve parfaitement. Les deux partis opposent des points de vue identiques. Ils l'ont d'ailleurs déjà montré dans cette Chambre à maintes reprises dans le passé. Ils l'ont montré par l'appui aveugle qu'ils ont accordé à la politique économique de M. Reagan. Chaque jour, le ministre des Finances (M. MacEachen) vient nous dire que les politiques du gouvernement Reagan nous sauveront de l'inflation; nos amis du parti conservateur, pour leur part, essaient de nous amadouer en prétendant que si nous nous approchions un peu plus du grand président américain, nous n'éprouverions pas tous les problèmes économiques que connaissent les États-Unis. Je sais que ce n'est pas très logique, mais la logique n'a jamais été le point fort de l'opposition officielle. A mon avis, les libéraux et les conservateurs ont prouvé leur identité de vues dans cette Chambre en votant vingt-neuf fois de façon identique au cours de l'actuelle session. Les libéraux et les conservateurs ont voté ensemble vingt-neuf fois sur des questions telles que l'attitude à adopter vis-à-vis du gouverneur Bouey.

*Article 26 du Règlement*

Rappelez-vous l'appui qu'ils ont accordé à l'embargo sur les exportations de céréales. Les conservateurs et les libéraux ont approuvé l'embargo que les États-Unis ont mis sur l'exportation de céréales vers la Russie, mesure que les États-Unis ont eu tôt fait d'annuler ou de contourner, mais qui a nui aux agriculteurs et aux producteurs de céréales du Canada. Les libéraux et les conservateurs l'ont néanmoins approuvé. Or, nous sommes encore en train de discuter d'une motion du chef de l'opposition (M. Clark) qui vise à mettre une certaine distance entre les politiques des conservateurs et celles des libéraux. Voilà l'objet de cette motion. En effet, les conservateurs ont eu des politiques très semblables à celles des libéraux depuis qu'ils sont au pouvoir. Comme autre preuve de la similitude des politiques de ces deux partis, il suffit de constater le résultat des votes tenus à la Chambre. L'un des projet qui a échoué, ou qui du moins a été reporté, est le projet de construction du pipeline. A une autre occasion, en Saskatchewan, les libéraux et les conservateurs ont voté ensemble.

**M. Mazankowski:** Vous connaissez la cause de votre défaite en Saskatchewan.

• (1040)

**M. Hovdebo:** Le 22 juillet dernier, le Nouveau parti démocratique a tenté d'assurer quelques garanties. Ce jour-là, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a présenté la motion suivante à la Chambre:

Qu'avant son ajournement d'été, la Chambre demande au gouvernement de déclarer qu'il n'entreprendra pas la construction du tronçon canadien du gazoduc du Nord avant d'avoir obtenu des garanties financières complètes pour l'ensemble du gazoduc ni avant d'avoir conclu avec le gouvernement des États-Unis un accord prévoyant que le gaz canadien exporté par le tronçon sud du gazoduc projeté sera remplacé par du gaz de l'Alaska à un prix équivalent.

Le même jour dans un discours, il a dit ceci:

En fait, je le répète à la Chambre depuis le 17 avril dernier, de l'avis du Nouveau parti démocratique, il ne faudrait pas mettre en chantier la construction de ce premier tronçon à moins d'obtenir la garantie que plus tard nous recevrons des quantités de gaz équivalentes aux quantités vendues en ce moment, à des prix approximativement équivalents, et la promesse formelle, signée, scellée et remise en mains propres que tout le gazoduc sera construit. Voilà la position du Nouveau parti démocratique.

Plus loin dans son discours, il a dit ceci:

Il demeure que le parti libéral joue avec l'avenir du pays en permettant la mise en chantier des travaux. Les députés d'en face ne sont manifestement pas de cet avis, mais, d'après moi, les Canadiens commencent à comprendre le véritable enjeu et ce que le gouvernement libéral a fait.

Les libéraux et les conservateurs se sont alliés pour se prononcer sur cette motion afin d'être certains que les échanges de gaz ou même la construction du pipeline ne seraient pas garantis. Ils ont joué et perdu, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous débattons la motion du chef de l'opposition (M. Clark) et nous discutons de la fin de ce projet. Toutes les retombées du projet sur le plan de l'emploi, dans l'industrie manufacturière ou dans les industries connexes, se sont évanouies ou ont été remises à plus tard. Tout cela est arrivé parce que ces deux partis n'ont pas voulu exiger des garanties et se sont alliés pour faire rejeter la motion du NPD qui, lui, en exigeait.

Jetons un coup d'œil à la position du gouvernement en ce qui a trait aux mégaprojets et à l'énergie. Le gouvernement a fondé sa stratégie de relance économique et industrielle sur des mégaprojets d'exploitation des ressources énergétiques. La principale chance de mettre en valeur les immenses richesses naturelles du Canada est exposée dans une déclaration tirée directement du document sur le développement économique compris dans le budget de novembre 1981. Cela ressemble fort à la continuation des politiques du passé qui mettaient l'accent sur l'exportation des matières premières et sur les emplois qui auraient pu être créés si ces ressources avaient été transformées et manufacturées au Canada. Le gouvernement voit dans cette politique de mise en valeur des ressources une occasion d'en faire profiter toutes les provinces canadiennes pour peu qu'elle soit administrée comme il se doit aux chapitres du financement et de la promotion des industries manufacturières canadiennes et des industries du secteur tertiaire.

Si les libéraux sont sérieux quand ils parlent d'administrer et d'exploiter des mégaprojets afin de créer une base économique durable et diversifiée, ils devraient adopter l'approche interventionniste et promouvoir la propriété et le contrôle canadiens comme ils ont tenté de le faire avec le Programme énergétique national. Cependant, ils déclarent clairement dans leur exposé de politique économique qu'ils ne jugent pas cette approche appropriée pour ce qui est des autres secteurs, notamment l'exploitation des ressources minières et forestières. En outre, ils n'ont pas tenu la promesse qu'ils ont faite dans le discours du trône, à savoir renforcer l'AEIE. Il semble que les libéraux se contentent de laisser les autres écrire les règles et de se réserver le rôle d'arbitre.

La stratégie libérale a un autre point faible, à savoir que les libéraux tiennent pour acquis que nos ressources sont à vendre et que nous allons nous en servir comme un levier pour nous ouvrir la porte de marchés plus vastes sur lesquels écouler nos ressources et nos biens de fabrication. Malheureusement, le gouvernement a été un bien piètre négociateur et cela a sauté aux yeux dans ses dernières négociations avec le Japon et les États-Unis au sujet des ressources et du commerce. Les sociétés et les gouvernements étrangers ont trop souvent misé sur le besoin qu'a notre pays d'exporter des matières premières, ce qui le rend incapable de développer son secteur manufacturier.

La rentabilité de beaucoup de ces mégaprojets a été sérieusement remise en question lorsque des facteurs comme les prix, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et le financement ont été examinés à la lumière de ce qui se passe dans le monde en pleine évolution d'aujourd'hui.

Les perspectives de création d'emplois et de retombées industrielles ont été exagérées et n'étaient pas rentables comparativement à l'investissement manufacturier. Dans le cas de chaque mégaprojet, les garanties relatives au contenu canadien étaient faibles. Le fait que ces sociétés pétrolières se soient retirées de ces projets prouve que ces derniers n'étaient pas vraiment rentables. Il y a d'autres solutions moins coûteuses que l'exploitation onéreuse des sables bitumineux, notamment le perfectionnement des techniques de recouvrement du pétrole conventionnel ou même d'autres formes d'énergie et d'autres méthodes de conservation.

En s'engageant dans la réalisation de mégaprojets, les libéraux se sont vus obligés d'injecter, sous forme de concessions fiscales, de subventions et de prêts, des sommes colossales puisées dans les fonds publics. Les bénéfices à réaliser ne valaient pas les investissements et ces projets ont été abandonnés.

Le plan des libéraux qui consistait à lancer des mégaprojets dans le domaine des ressources a simplement changé notre image économique passée. Comme certains l'ont dit, nous étions des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Les libéraux ont changé cela: nous sommes maintenant des extracteurs de charbon et des pompeurs de pétrole. Nous méritons mieux.

Le NPD est d'avis que lorsqu'on peut prouver que des mégaprojets d'exploitation des ressources sont nécessaires pour atteindre certains objectifs nationaux définis et réalistes, ils devraient être réalisés au moyen des fonds publics et au plus grand profit des contribuables. Les mots clés sont «profit des contribuables». En outre, il est nécessaire de garantir un contenu canadien maximum aux chapitres de l'équipement et de l'emploi. Les garanties de contenu canadien étaient très faibles en ce qui concerne le projet de construction du tronçon canadien du gazoduc, si on en croit ceux qui y ont participé.

• (1050)

Il s'est avéré douteux de miser sur les mégaprojets en ressources pour indiquer la désindustrialisation du Canada à cause des incertitudes qui entourent la viabilité économique de ces projets et du danger de perpétuer l'exode des ressources et des emplois. Le Nouveau parti démocratique a exposé sa politique dans un document intitulé «une nouvelle option pour l'emploi au Canada» qui a été publié en février 1982. Il précise que nous jugeons préférable que le Canada concentre ses efforts sur le développement de son secteur manufacturier de façon à transformer la plupart de nos ressources brutes ici au Canada et à créer des emplois pour les Canadiens. Il s'agit d'une décision particulièrement importante pour l'Ouest du Canada. Nous avons des ressources, mais si nous les exportons à l'étranger, nous limitons la croissance de l'emploi dans l'Ouest du pays.

Pour ce qui est de certains mégaprojets énergétiques, le Nouveau parti démocratique estime que le Canada devrait envisager, là où c'est possible, d'autres solutions moins coûteuses. Par exemple, au lieu d'implanter une série d'installations coûteuses pour l'exploitation des sables bitumineux, le perfectionnement des travaux de recouvrement du pétrole pourrait être plus économique et tout aussi productif. L'amélioration de l'exploitation conventionnelle du pétrole brut ou même la gazéifaction de la houille nécessite de moins gros capitaux que l'exploitation des sables bitumineux. Des projets de remplacement pour la fabrication de la gazoline à partir du gaz naturel et du méthanol à partir des déchets du bois deviennent aussi économiquement plus viables. Les investissements pour la conservation sont aussi moins coûteux, créent plus d'emplois et réduisent le besoin en aménagements coûteux.

Le Nouveau parti démocratique est d'avis que ce ne sera que par une présence forte que le gouvernement pourra diriger l'exploitation des ressources énergétiques et garantir le plus d'avantages canadiens possibles. Si cette politique s'avère néfaste, le gouvernement devra la changer, mais la présence dont je parle doit être sensible et bien orientée. Les grands discours tenus par le gouvernement libéral jusqu'à maintenant se sont révélés désastreux. La présence dont je parle, combinée à un plan de redressement de notre secteur manufacturier, permettrait de redonner de la vitalité à l'économie canadienne.

**M. Caccia:** Monsieur le président, d'après la procédure, il serait anti-réglementaire d'utiliser comme je l'ai fait les termes «délibérément trompeur». C'est pourquoi, je présente mes excuses à l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et vous remercie de vos conseils.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir à propos de cette motion sur la crise dans l'industrie du pétrole provoquée par le présumé gouvernement libéral et aidée du parti libéral de l'Ouest, connu aussi sous le nom de NPD. Je dois dire que le bilan du gouvernement libéral actuel en matière de responsabilité fiscale ne me surprend pas. De plus, le Programme énergétique national est une farce de mauvais goût à l'endroit du peuple canadien.

Il n'est pas surprenant non plus que ce soit le Programme énergétique national libéral qui ait causé l'échec du projet Alsands. Les Canadiens savent maintenant qu'il leur faut un gouvernement prêt à travailler avec le secteur privé pour leur mieux-être. Pour ce faire, il faut nécessairement établir un sentiment de confiance entre le milieu des affaires et le gouvernement. Les Progressistes conservateurs mettent davantage l'accent sur l'accumulation de richesses, qui pourront être distribuées davantage aux programmes sociaux actuellement sous-financés par un gouvernement fédéral endetté. Dans le monde des affaires, il faut faire preuve de souplesse sur le marché pour appliquer des programmes qui seront profitables pour les Canadiens.

Le Programme énergétique national a forcé l'industrie à réduire ses plans d'immobilisations, ses travaux de recherche et de développement et sa participation au projet Alsands pour assurer le financement des projets en cours. Le ministre nous indique que le ralentissement enregistré est causé par la récession économique mondiale. L'industrie du pétrole a toujours été prospère dans l'économie canadienne et le projet Alsands indiquait le rôle que les ressources énergétiques allaient jouer dans le développement économique du Canada. Il pourrait donner du travail aux Canadiens et redresser l'économie. Cette entreprise pourrait jouer un rôle capital, dans les années à venir, dans notre développement économique. Chaque milliard de dollars investi pourrait rapporter 500 millions de dollars et permettre de réinvestir un milliard de dollars dans d'autres activités économiques au pays, en plus de contribuer à assurer notre sécurité en matière d'énergie. L'échec du projet Alsands nous permet de saisir la portée de l'échec du gouvernement actuel.

Les grosses compagnies de pétrole ne sont pas les seules à subir les conséquences fâcheuses du programme énergétique national. Je trouve incroyable qu'à cause de la compensation des importations de pétrole les Canadiens aient à payer plus cher pour l'essence et le mazout quand ils essaient de l'économiser. Notre utilisation d'un plus grand pourcentage de pétrole étranger nuira à la production canadienne. Il en découlera aussi une réduction du nombre des emplois et un effet néfaste sur notre balance des paiements.

Nos voisins du Sud tirent profit d'un surplus mondial de pétrole. Toutefois, le consommateur canadien, lui, n'en profite

pas. Dans ma circonscription, l'industrie du tourisme est la principale source d'emploi et, à cause du prix élevé de l'essence, le nombre de touristes américains diminuera dans la région tant que la différence de prix sera maintenue.

Dans les régions rurales de l'Ontario, où une voiture est une nécessité et non un luxe, les résidents estiment que les prix élevés de l'essence affectent leur niveau de vie. Le programme de conversion au système métrique, imposé par le gouvernement, a masqué avec habileté les augmentations d'impôt que doit payer le consommateur canadien. Payer $2 le gallon d'essence est maintenant une réalité de la vie pour les Canadiens du centre et de l'est du pays. Le petit homme d'affaires indépendant qui exploite une station-service subit les critiques des consommateurs au sujet de la hausse des prix de l'essence, mais n'a aucun pouvoir de contrôle sur ces prix. Nous savons, grâce au rapport sur l'état de la concurrence dans l'industrie du pétrole, qu'en faisant la guerre aux petits entrepreneurs indépendants, les prix augmentent et le gouvernement vient à détenir le monopole des prix. Ces petits hommes d'affaires ont le droit de faire des profits respectables sur l'argent investi, mais comme les profits diminuent et que les coûts augmentent, l'avenir s'annonce peu encourageant.

Les Canadiens ont été témoins récemment de la réalisation d'une constitution totalement canadienne. Ils se sont enorgueillis de leur association avec la Grande-Bretagne et de la tradition démocratique inhérente aux institutions parlementaires. J'aurais espéré que cet événement nous ait permis de tenir l'héritage démocratique britannique de façon honorable. Toutefois, J'ai observé que la démocratie parlementaire britannique est à la fois plus mure et plus responsable devant le gouvernement. Le conflit des îles Falkland en est la preuve. En effet, un ministre de premier plan ainsi que deux ministres de moindre importance ont assumé leurs responsabilités dans cette affaire et ont fait la seule chose honorable à faire, démissionner. Leur démission prouve qu'il assumaient leurs responsabilités et croyaient en un gouvernement responsable. Pourtant, le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté, en 1980, le Programme énergétique national et, en 1981, un budget si controversé que des députés de son propre parti s'y sont opposés sans parler de l'ensemble des Canadiens. Ce budget qu'on n'a toujours pas fini de modifier constitue le comble de l'incompétence. La démocratie parlementaire exige certainement sa démission à laquelle elle est en droit de s'attendre. Le fait que ce ministre des Finances soit toujours en poste souligne le mépris du gouvernement actuel pour la démocratie parlementaire.

• (1100)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) doit aussi concéder qu'il a perdu la bataille. Sous sa gouverne, la conjoncture économique peu reluisante s'est assombrie davantage avec l'abandon du projet Alsands. Le ministre ne veut toutefois pas prendre ses responsabilités et continue d'attribuer la cause de son échec à des facteurs extérieurs. Le ministre, s'il a de l'honneur, reconnaîtra sa part de responsabilité en ce qui concerne l'échec du projet Alsands et remettra sa démission.

L'abandon de ce mégaprojet n'est pas attribuable à des facteurs extérieurs, mais clairement à une mauvaise gestion de l'économie. Le budget et la politique énergétique nationale se complètent bien. Ce sont tous deux des désastres!

Il ne suffit pas de parler de l'autosuffisance pétrolière et de promettre de continuer l'exploration dans d'autres domaines pour rassurer les Canadiens au sujet de l'avenir économique de leur pays. Le régime fiscal imposé aux termes du programme énergétique national a tellement réduit l'encaisse de l'industrie ainsi que les profits dont elle tirait de sa production pétrolière et gazière qu'elle a maintenant beaucoup de mal à trouver les capitaux nécessaires pour financer les mégaprojets.

La confiance des investisseurs dans l'industrie, et en particulier celle des investisseurs étrangers, a été fortement ébranlée. L'industrie a maintenant beaucoup de mal à trouver les fonds d'investissement nécessaires par l'émission d'actions ou par des emprunts en raison de la forte réduction des fonds internes dont disposent les sociétés et, par conséquent, de leur capacité d'emprunt ainsi que de la réticence des investisseurs face à la conjoncture actuelle. Il est clair maintenant qu'il ne vaut plus la peine de perdre son temps à se demander quelle sorte d'entente fiscale le gouvernement et l'industrie pourraient bien conclure car quels que soient les profits que cette entente pourrait permettre à l'industrie pétrolière d'accumuler, celle-ci ne possède tout simplement pas l'argent voulu pour investir les capitaux nécessaires. Pour les mêmes raisons et aussi parce que la confiance des investisseurs a été ébranlée, il est fort improbable qu'on trouve sous peu de nouveaux participants pour le projet Alsands.

Les investisseurs étrangers n'ont plus confiance que dans les obligations et les dépôts bancaires qui sont devenus particulièrement alléchants pour les non-résidents compte tenu de la hausse des taux d'intérêt. Cela représente une sortie de 4 à 6 milliards de dollars en intérêts. Comme le gouvernement fédéral doit émettre davantage d'obligations, la situation ne fait qu'empirer.

Les politiques gouvernementales auxquelles sont attribuables ces importantes sorties de capitaux coûtent cher à tous les Canadiens. L'Agence de surveillance du secteur pétrolier nous apprend que la canadianisation de l'industrie a coûté 6.5 milliards de dollars pendant les six premiers mois de 1981.

Le gouvernement doit se demander si le coût de la canadianisation de l'industrie ne dépasse pas ses avantages. Pouvons-nous toujours nous permettre la politique énergétique nationale? Bien sûr que non. La sortie nette d'investissements en 1981 s'est chiffrée à 10.2 milliards de dollars.

Même si certains députés du gouvernement tiennent mordicus à la canadianisation de l'industrie, ce programme grève l'économie canadienne. Le nom «Programme énergétique national» a une consonnance nationaliste attirante. Il s'agit toutefois d'un projet mal conçu dont les répercussions commencent à se faire sentir. Pour financer le déficit du compte courant, la sortie de capitaux d'investissements directs ainsi que la sortie invisible de fonds, les Canadiens ont dû emprunter 13,6 milliards en 1981 par l'émission de nouveaux titres à l'étranger. Il nous a fallu aussi importer 14,9 milliards de dollars de plus en capitaux à court terme.

La hausse phénoménale des frais d'intérêt sur la dette étrangère constitue une conséquence directe du programme énergétique national. La faiblesse du dollar en est un autre. Le gouvernement fédéral fait face à de graves problèmes fiscaux alors que sa marge de manœuvre est presque nulle. La solution s'impose d'elle-même. Assouplir le programme énergétique

national en permettant à l'industrie de conserver une part suffisante des profits qu'elle tire de sa production de pétrole et de gaz. L'industrie n'a pas besoin de subventions. Elle aurait ainsi les fonds et les stimulants voulus pour entreprendre une vaste gamme de projets. Cette mesure favoriserait également les investissements étrangers.

Le gouvernement fédéral doit réévaluer les dispositions qu'il a prises en matière d'imposition et de fixation des prix s'il veut que l'industrie et l'économie se rétablissent. Le gouvernement serait obligé de réduire les impôts pétroliers, mais la création de nouveaux emplois et l'augmentation des profits dans de nombreux secteurs de l'économie lui permettraient d'augmenter considérablement ses revenus fiscaux.

La période actuelle de répit sur le marché pétrolier international permettra au gouvernement de réévaluer la position qu'il a prise au sujet du prix du brut et des impôts pétroliers. On pourrait ainsi s'en tenir à l'entente conclue entre Ottawa et les provinces productrices quant au prix du pétrole intérieur qui ne devrait toutefois jamais dépasser celui du pétrole importé.

Le gouvernement fédéral pourrait prendre d'autres mesures mieux adaptées à ses objectifs et apporter des changements fiscaux qui permettraient aux revenus de l'industrie de croître comme l'a fait dernièrement le gouvernement de l'Alberta. Il importe avant tout de fournir suffisamment de fonds pour revitaliser l'industrie pétrolière en assurant les investisseurs et les sociétés pétrolières d'une stabilité à long terme.

La mise en œuvre du Programme énergétique national a coïncidé avec l'une des pires périodes économiques qu'ait connue ce pays depuis longtemps. Dans la conjoncture actuelle, les conséquences de la politique énergétique nationale sont énormes.

En Saskatchewan, M. Grant Devine a su parler aux gens. Il a répondu aux attentes des électeurs dont il comprenait les préoccupations et en particulier celles des jeunes qui s'inquiètent de leur avenir.

Le rôle du gouvernement dans l'économie est de fournir au secteur privé le climat voulu pour croître. Ce que les gouvernements réussissent le mieux, c'est créer de la richesse. les gouvernements qui s'engagent directement dans des activités commerciales ne le font pas dans le meilleur intérêt des Canadiens. Il est encore possible de corriger la situation. Si le gouvernement fédéral est prêt à prendre les mesures qu'exige la gravité de la situation, l'industrie se rétablira rapidement et la confiance dans l'avenir du pays renaîtra.

J'espère sincèrement que les électeurs canadiens ne seront pas dupes du «dauphin libéral», M. John Turner. Les politiques monétaires désastreuses suivies par le gouvernement libéral actuel ont été proposées par l'ancien ministre des Finances en 1974 pour le plus grand mal du public canadien. Je crois que les électeurs canadiens ne veulent plus qu'on leur mente.

La politique énergétique nationale qui est une politique socialiste caractérisée par une forte intervention gouvernementale date de 50 ans. Peut-être était-elle utile pendant la dernière crise, mais elle tue actuellement l'économie. Les Canadiens en ont assez de se faire dire que la situation s'améliorera l'année prochaine et que la crise actuelle n'est que temporaire.

Les électeurs de la Saskatchewan ont clairement manifesté leur désir de trouver des solutions aux hauts taux d'intérêt, à l'inflation et au manque de perspectives économiques. Si le gouvernement actuel n'a pas le courage voulu pour prendre les décisions qui s'imposent en cette période difficile, qu'il s'en remette au jugement des électeurs. Nous aurons ainsi un nouveau gouvernement qui pourra assainir la situation en mettant l'État à sa place.

Le gouvernement soutient toujours que la politique énergétique nationale n'est pas responsable de l'abandon des mégaprojets. Il semble que le gouvernement libéral soit convaincu que s'il répète assez longtemps la même chose, les Canadiens finiront par le croire. Voilà pourquoi le gouvernement Trudeau a consacré 5 millions de dollars à une campagne publicitaire pour nous convaincre «qu'au Canada, ça marche». Outre qu'elle vise à promouvoir la formation professionnelle et technique, la campagne a pour objectif de rassurer le public sur l'état de l'économie canadienne. Les contribuables sont en fait révoltés de ce gaspillage. Les temps ont changé et la population n'avale plus les beaux slogans publicitaires—la société juste en 1968, la nation forte en 1972, aller chercher le vote ethnique en 1974, faire confiance au premier ministre (M. Trudeau) en 1979 et les hausses du prix de l'essence inférieures à 14 c. le gallon en 1980. Cette publicité partisane échoue maintenant parce qu'il y a 1.2 million de chômeurs, sans compter les étudiants qui se cherchent du travail, les entreprises en difficulté, les agriculteurs et consommateurs qui cherchent à joindre les deux bouts face aux taux d'intérêt et d'inflation élevés. Tous ont de la difficulté à avaler cette m . . .

• (1110)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Vankoughnet:** Des milliers de Canadiens savent maintenant que ce parti socialiste est un vieux gouvernement fatigué, qui ne représente même pas adéquatement le Canada, qui est à bout de souffle devant la crise, qui pratique le favoritisme politique et qui distribue des dollars fiscaux pour cacher son incurie et incompétence. Cette banqueroute politique est due au fait qu'un grand nombre de bons libéraux ont abandonné, depuis quelques années, ce navire en détresse. Tout ce qui reste ce sont les orientations exposées par un libéral de l'arrière-ban le 29 janvier 1982:

> Si, pour promouvoir notre développement, le parti libéral pense que nous devons être communiste, nous le serons. C'est cela être libéral.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur la motion du chef de l'opposition (M. Clark) au sujet de l'annulation du projet Alsands et du report de la date d'achèvement du projet de pipe-line de la route de l'Alaska. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce dernier projet est remis à plus tard. En effet, dans les années 70, lorsque nous étions au pouvoir, nous nous sommes empressés d'adopter le projet de loi sur le gaz du Nord pour être en mesure de mettre sur pied les procédures de réglementation et l'administration qui verraient à mettre ce projet en train. Il s'agit d'une entreprise privée financée en grande partie par des fonds américains, comme il se doit, car c'est du gaz américain de l'Alaska qui sera acheminé vers les 48 États du Sud. Ces retards sont regrettables, mais ils sont dus à certaines circonstances aux États-Unis. Nous nous sommes empressés de mettre sur pied l'administration durant les années 70. J'ai même été président du comité du pipe-line du Nord. Les délais, à cette époque-là, n'ont certainement pas été causés par nous.

Dans son communiqué de la semaine dernière, l'entreprise de l'Alaska a énuméré quelques-uns des facteurs qui ont

*Article 26 du Règlement*

influencé les travaux. Par exemple, l'offre excédentaire de pétrole à court terme; l'affaissement des prix du pétrole brut qui, soit dit en passant, a fait annuler ou retarder d'autres projets aux États-Unis comme celui de leurs sables bitumineux; la stagnation actuelle de l'économie, et l'incertitude généralisée des marchés financiers américains. Tous ces facteurs ont été déterminants dans le délai de mise en train et le report de la date d'achèvement du pipe-line du Nord.

Cela dit, les désavantages pour le Canada n'en sont pas diminués. La plus grande partie de ce pipe-line sera construite au Canada, et les retombées en seront nombreuses. Il y aura des avantages au plan des devises étrangères et de la balance des paiements provenant du coût du transport du gaz naturel de l'Alaska vers les 48 États du Sud.

Il est intéressant et important de noter que les promoteurs et producteurs de gaz naturel à la baie Prudhoe ont indiqué qu'ils n'abandonnaient pas le projet et continueraient à financer sa planification et son développement. De même, la société Foothills Oil Pipe Line Limited a dit qu'elle continuerait à exécuter les travaux préliminaires de construction de la phase II de manière à ce que le projet puisse avancer même s'il est retardé d'environ deux ans.

Il importe de se rappeler que l'embranchement ouest de la construction préliminaire a été terminé l'automne dernier et que l'embranchement sud le sera cet automne. C'est-à-dire qu'environ un tiers de la longueur totale du pipe-line sera alors construit. Les clauses de renonciation adoptées l'automne dernier par le Congrès, le Sénat et la Chambre des représentants américains sont largement dues au parachèvement d'un tiers du projet. Déjà les retombées de ces travaux préliminaires ne sont pas négligeables pour le Canada. Par exemple, l'Office national de l'énergie a estimé à quelque 4.5 milliards de dollars les bénéfices nets résultant de ces travaux pour le Canada et prévoit que sur la vie utile du pipe-line l'équivalent de 17 milliards de dollars de gaz naturel sera vendu en contrats aux États-Unis, ce qui devrait produire une balance des paiements excédentaire de 2 milliards de dollars. Bien que l'ensemble du projet ait été retardé de deux ans, il ne fait aucun doute que les tronçons préliminaires déjà construits vaudront au Canada de nombreux avantages économiques. C'est une donnée appréciable à un moment où nous semblons avoir un surplus de gaz dans l'ouest du Canada et où il nous faut fermer des puits.

En ce qui concerne l'abandon du projet Alsands, la Chambre se souviendra qu'au moment de l'annonce du Programme énergétique national le 29 octobre 1980, le premier ministre de l'Alberta a dit qu'il interrompait le projet de sables bitumineux de l'Athabasca, le projet Alsands et le projet de Cold Lake. Décision fort regrettable; je suis sûr en tout cas que le premier ministre de cette province voit maintenant qu'elle l'était.

Le 12 novembre 1980, j'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je lui signalais que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics étudiait ces projets gigantesques qui auraient une influence immédiate sur la quantité de pétrole produite, et qui durant tout le temps de leur construction seraient source d'importants avantages économiques pour le Canada. J'ajoutais qu'en fin de compte ils assureraient entièrement notre approvisionnement en pétrole et nous donneraient une grande sécurité. Je posais au ministre la question que voici:

> ... le ministre tâchera-t-il de s'entendre avec son homologue albertain, afin d'obtenir de la province qu'elle cesse de bloquer la réalisation de ces projets et la considère à part du désaccord global sur les prix du pétrole et le partage des recettes pétrolières, pour que l'on puisse s'attaquer sans délai à la réalisation de ces projets?

Dans sa réponse le ministre a dit:

> La formule que vient de suggérer le député nous sourit effectivement.

Il a ajouté qu'il aurait des entretiens avec le ministre de l'Énergie de l'Alberta. Il est très regrettable que tout le dossier des sables bitumineux n'ait pas pu être séparé des autres problèmes pétroliers. Si nous regardons les choses en face, nous constatons que le gouvernement fédéral cherchait en fait à augmenter d'environ 10 p. 100 sa part des revenus; comparativement au niveau d'avant le 28 octobre il voulait maintenant le fixer à 25 ou 28 p. 100. Étant donné la nature du désaccord, il a fallu compter environ dix mois pour en arriver à une entente. Personne ne se faisait d'illusion. Lorsque l'on songe à tenter d'augmenter la part des recettes du gouvernement fédéral et de s'opposer aux multinationales et aux gouvernements provinciaux à ce sujet, ce n'est jamais facile. Il faut compter des mois avant d'en arriver à une entente.

• (1120)

Il est malheureux que ce projet n'ait pas pu faire l'objet d'une entente distincte par rapport à l'accord global sur la fixation des prix du pétrole et le partage des recettes provenant du pétrole conventionnel. S'il en avait été autrement, je crois que le projet aurait pu être réalisé. Les sociétés l'avaient dit clairement lorsqu'elles ont comparu devant le comité à l'automne de 1980. Nous ne pouvons jamais être absolument certains. Un accord est intervenu au début de septembre 1980 avec l'Alberta mais la mise en œuvre du projet ne s'est pas poursuivie immédiatement à cette époque. Il y a d'abord eu des négociations et il est bien évident que les deux ordres de gouvernement ont collaboré autant que possible. Ils s'étaient dit prêts à contribuer la moitié du capital, soit 6.5 milliards de dollars environ, des 13 millions de dollars nécessaires pour la réalisation du projet. Ils étaient prêts à garantir un taux de rendement d'environ 20 p. 100 sur l'investissement des actionnaires privés des sociétés Gulf et Shell. Malgré la collaboration entre les deux ordres de gouvernement, le taux de rendement garanti sur l'investissement et une participation de 50 p. 100 au capital, les sociétés n'ont quand même pas voulu aller de l'avant avec le projet. Les investisseurs privés connaissent maintenant le même genre de problème auquel se sont heurtés les investisseurs américains à l'égard du gazoduc du Nord. Je crois que c'est à eux de décider. Il s'agit d'un projet d'initiative privée même si le gouvernement devait accepter de garantir le taux de rendement en accordant des concessions en matière de redevances et de taxes. C'est aux entreprises privées qu'il appartient de décider si elles poursuivront le projet ou non.

J'ai parlé récemment à un cadre supérieur d'une grande compagnie qui étudiait la possibilité d'effectuer des dépenses massives au titre de l'expansion de sa société. Il a dit: «Lorsqu'il s'agit de mégaprojets, nous savons que si nous prenons une mauvaise décision, autant fermer boutique». Étant donné l'incertitude qui prévaut concernant les taux d'intérêt et les prix du pétrole, il me semble que les grandes compagnies ont des responsabilités et des difficultés considérables.

Le comité de la législation énergétique a beaucoup entendu parler, ces dernières semaines, des retards d'exploration et de mise en valeur dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada. Je crois qu'il serait utile de signaler qu'un rapport publié récemment par le Department of Commerce des États-Unis comprenait un énoncé de l'investissement en capital prévu à l'étranger pour leurs filiales étrangères de compagnies américaines où l'on disait que les filiales canadiennes des sociétés pétrolières américaines prévoient une augmentation de 28 p. 100 de l'exploration au Canada en 1982 par rapport à 1981. Je crois que c'est un pourcentage d'augmentation considérable puisqu'on estime que pour l'exploration par les filiales américaines à l'échelle mondiale il sera d'environ 18 p. 100 seulement.

Ainsi, malgré toute la rhétorique que nous avons entendue de l'autre côté et les plaintes au sujet du programme énergétique national, le fait reste que les filiales de propriété américaine investissement beaucoup plus au Canada que dans d'autres pays.

On nous annonce pour bientôt la publication d'un rapport. Je crois que c'est dans le prochain numéro de *Oilweek* qu'il est dit que sur les 170 plates-formes de forage qui ont été transportées du Canada aux États-Unis, supposément parce que le taux de rendement est meilleur là-bas, seulement 20 sont en opération. Je pense qu'il faut croire tous les arguments émanant de l'autre côté sous toute réserve. Il est évident que tous les pays du monde, et non seulement les sociétés pétrolières canadiennes, sont aux prises avec des incertitudes économiques.

Par exemple, au cours des quelques dernières semaines aux États-Unis, Exxon Colony au Colorado avait planifié un projet du production de 47,000 barils par jour d'huile de schiste devant coûter 5 milliards de dollars. J'ai cru comprendre que la réalisation de ce projet a été annulée à cause de problèmes identiques à ceux auxquels se heurte le secteur privé en ce qui a trait au report de la construction du gazoduc du Nord et l'annulation du projet Alsands. En outre, Exxon Troupe du Texas a reporté récemment un projet de gazéification d'une valeur de 4 milliards de dollars. Panhandle, une société du Wyoming, a vu suspendre la réalisation d'un projet de gazéification du charbon nécessitant environ 49 milliards de pieds cubes de gaz naturel par année. Au Nigeria, un projet de gaz naturel liquifié dont le coût s'élevait à 14 milliards de dollars a été annulé récemment à cause de ces mêmes problèmes auxquels se heurtent tous les mégaprojets, où qu'ils soient entrepris dans le monde.

Naturellement, nous sommes tous déçus d'apprendre que le projet Alsands ne sera pas réalisé. Cependant, je crois qu'il est plutôt ridicule d'accepter l'argument mis de l'avant par l'autre côté, à savoir que la prospérité du Canada dépend d'un seul projet comme celui de Alsands. Ses propres promoteurs privés ont révélé qu'il n'est pas rentable étant donné l'actuelle conjoncture économique, malgré l'offre généreuse faite par l'Alberta et le gouvernement canadien qui aurait permis de financer 84 p. 100 des coûts du projet interrompu. Les honorables députés de l'autre côté n'ont pas confiance dans l'initiative des Canadiens. Proposent-ils, malgré leurs nombreuses interventions, que le secteur privé soit être plus actif dans le secteur énergétique canadien et que le gouvernement fédéral impose aux contribuables canadiens le coût total du projet Alsands qui s'élève à environ 13.9 milliards de dollars?

*Article 26 du Règlement*

J'aimerais faire un court bilan des avantages économiques des mégaprojets pour les Canadiens. Le nombre de projets, exclusion faite de Alsands, que je pourrais mentionner rend hommage à la diversité du secteur canadien des ressources et au potentiel qu'il représente. Par exemple, mentionnons l'exploitation du gisement de pétrole Hibernia et de gaz Venture au large de la côte Est. Signalons aussi l'exploration et l'exploitation de nos ressources de pétrole et de gaz dans la mer de Beaufort. Il y aussi le pipe-line Trans Québec et Maritimes qui sera construit bientôt.

Parlons brièvement de quelques-uns de ces projets. Depuis que le Programme énergétique national a été annoncé, les travaux du projet Hibernia progressent rapidement. Quatre puits de délinéation ont été forés. Par conséquent, l'Association pétrolière canadienne a recensé quatre nouvelles réserves prouvées de pétrole se chiffrant à plus de 1 million de barils. Nos prévisions concernant cette région sont encore plus élevées. Ce projet créerait des emplois pour les habitants de Terre-Neuve, des provinces de l'Atlantique et de tout le pays.

• (1130)

Nous avons le champ gazier à grand coefficient de risque à proximité de l'île de Sable. Petro-Canada avait un rôle de premier plan à jouer dans la découverte de ce champ en 1979. Depuis l'élaboration du programme national de l'énergie deux puits de délimitation ont été creusés à cet endroit et ces travaux ont abouti à la découverte d'une réserve de gaz naturel évaluée à 1 trillion et demi de pieds cubes.

Les champs gaziers à haut coefficient de risque sont situés dans la région sous-marine prévue dans le récent accord conclu entre le gouvernement du Canada et la province de Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources offshore et sur le partage des revenus. En vertu de cet accord le gouvernement de Nouvelle-Écosse détiendra un important droit de regard sur le développement de ces ressources et recevra une grosse part des revenus éventuels de ces ressources.

Qui plus est, le régime administratif des ressources sous-marines établi en vertu de cet accord et la nouvelle loi sur le pétrole et le gaz qui a été proclamée le 5 mars 1982 sont conçus de façon à permettre aux Canadiens de participer plus pleinement à l'exploration et au développement accéléré entrepris actuellement dans les terres du Canada sur la côte est.

Je pourrais continuer et mentionner le projet de la mer de Beaufort qui doit coûter environ 44 milliards de dollars et qui produira 10,000 emplois dont quelque 4,600 permanents. Je pourrais aussi mentionner le projet Trans Quebec and Maritime pipeline qui coûtera quelque 2 milliards de dollars et produira 12,000 emplois. Je mentionnerai aussi l'usine de raffinage du pétrole lourd en Saskatchewan, projet qui coûtera 2 milliards de dollars ainsi que le projet de la Dome Petroleum pour l'exploration du gaz naturel liquéfié et dont les travaux doivent être terminés en 1985. Ce dernier projet représente des investissements de l'ordre de 2 milliards de dollars et produira 8,200 emplois durant la construction. Le projet de la RIM Gas qui doit aussi être terminé en 1985 coûtera environ 1.5 milliard et produira 2,000 emplois dans le domaine de la construction.

Je pourrais également mentionner la nouvelle usine de méthanol à Kitimat en Colombie-Britannique qui doit être terminée en 1983 dont le coût dépassera 140 millions de dollars, l'usine n° 2 d'éthylène dont la construction est prévue à Joffre en Alberta en 1984 pour un montant de 500 millions de

*Article 26 du Règlement*

dollars et l'extension du TransCanada Pipe Line en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario qui signifiera un investissement de 237 millions de dollars cette année et la construction d'une nouvelle canalisation par la Trans Canada Pipe Line de North Bay à Morrisburg en Ontario, ce qui représente un investissement de 408 millions de dollars.

Après tous ces commentaires, il est clair que même si nous sommes tous déçus de l'abandon du projet Alsands en raison de circonstances économiques, nous reconnaissons qu'il existe encore plusieurs projets qui sont mis de l'avant et qui nous aideront vers une réalisation de l'autosuffisance énergétique au cours de cette décennie. Ces quelques commentaires prouvent, je crois, que beaucoup d'efforts sont déployés en ce sens.

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Monsieur l'Orateur, je désire citer un extrait du document intitulé Le Développement économique du Canada dans les années 1980 qui a été déposé en même temps que le budget en novembre 1981:

La décennie 1980 est riche de promesses, de possibilités d'une ampleur sans précédent et de retombées durables, que le renouveau économique pourrait apporter aux Canadiens de toutes les régions du pays.

La principale possibilité est offerte par la mise en valeur des ressources naturelles dont le Canada est richement doté.

Plus loin le document fait ressortir l'importance de la mise en œuvre massive de mégaprojets. Il fait état de projets susceptibles d'être réalisés d'une valeur de 440 milliards de dollars, surtout dans le secteur énergétique. Il y est aussi question dans le document des énormes possibilités que ces projets représentent sur le plan des activités manufacturières, en ce qui concerne la fourniture de machinerie, d'équipement et de matériaux nécessaires pour l'exploitation des ressources et l'extension du traitement de ces ressources au-delà du stade initial.

Le document fait aussi état des investissements massifs qui seront nécessaires et de la possibilité d'utiliser les ressources innovatrices du Canada dans la mise au point et l'exploitation de techniques de pointe et d'accroître la productivité, de fournir les biens et services nécessaires, de créer un climat propice à l'innovation et à la créativité dans la fabrication, le génie, les communications technologiques, et des possibilités électroniques. Le document souligne par ailleurs et je cite:

Il est tout aussi évident que nous devons tirer parti de notre infrastructure technologique et la renforcer. L'innovation est un facteur clé pour réussir sur le marché et pour s'assurer les gains de productivité indispensables à la croissance réelle dont dépend la hausse future du niveau de vie.

Ce sont là des objectifs nobles et auxquels on peut prêter foi, mais analysés dans le contexte de la réalité actuelle, ces mots ne sont rien qu'une rhétorique vide de tout sens. Ils indiquent une fois de plus le caractère trompeur de ce gouvernement. Ce document ne contient que de la rhétorique. On y voit une bonne part du programme électoral présenté aux Canadiens durant les élections de 1980.

Je ne suis plus du tout certain que les Canadiens soient disposés à accepter sans redire ce genre de faussetés et de tromperie. Les politiques de ce gouvernement sont telles qu'elles font obstacle à la réalisation de ces objectifs. Elles ne permettent pas de créer un climat stable, propice à l'investissement et susceptible de favoriser la confiance.

Les Canadiens et les industries canadiens n'ont plus confiance dans la gestion de ce pays telle qu'elle est menée par ce gouvernement. Ils croient que ce pays est dirigé par un groupe de profanes en matière d'économie.

**M. Huntington:** On est en train de l'émasculer.

**M. Mazankowski:** Mon collègue dit qu'on est en train de l'émasculer. C'est peut-être l'expression juste. Mais il suffit de dire que le pays est dirigé par des profanes en matière d'économie dans lesquels l'industrie n'a pas confiance. Ils modifient les règles du jour au lendemain. C'est pour cela que le projet Alsands ne sera pas réalisé.

Le gouvernement actuel a pour politique de redistribuer la richesse au lieu de la créer. Il décourage les investissements, la créativité, l'innovation et la vitalité au Canada.

Nous vivons dans une société où le climat économique est stérile au lieu d'être vivant. En outre, les politiques pleines de contradictions du gouvernement, le budget, le programme énergétique national, l'attitude du premier ministre (M. Trudeau) et la manière dont les libéraux gouvernent dans un climat de confrontation marqué de décisions unilatérales ont créé le chaos et l'incertitude. Le budget et le Programme énergétique national sont sources de confusion et des milliers de Canadiens doivent en payer les frais.

Depuis les élections de 1980, le gouvernement actuel n'a eu qu'un objectif en tête: celui de prendre sa revanche sur l'Ouest. Voici une caricature qui a été publiée dans le *Ottawa Citizen* du 9 juin. Il est intéressant de noter qu'elle est parue dans un journal de la capitale du Canada. On y voit une photographie du superpétrolier l'*Empress of Venezuela* qui, de toute évidence, transporte du pétrole au Canada. On y voit également un coffre rempli de dollars canadiens soulevé au moyen d'une grue. Notre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) apparaît dans la photographie accompagnée de la légende suivante: «Comptez-vous chanceux, cet argent pourrait aller à l'Alberta».

• (1140)

En somme, cela nous permet d'envisager le présent débat sous son vrai jour. Ceux qui occupent les banquettes ministérielles sont follement jaloux de l'exploitation et de la croissance qui pourraient se poursuivre dans l'ouest du Canada, notamment en Alberta. Il est indiscutable, dans l'intérêt de la sécurité nationale et des progrès technologiques que pour nous maintenir au premier rang mondial dans le domaine de la technologie des sables bitumineux, stimuler la croissance et l'évolution économiques en ces temps critiques, créer des emplois et de donner également une impulsion au secteur manufacturier au Canada, il faudrait poursuivre la mise au point du projet Alsands. Cela est indubitable. Il aurait pu et aurait dû être mis en chantier. La chose est indiscutable mais, malheureusement, le projet était condamné d'avance. Il a été condamné, monsieur l'Orateur, à compter du moment où on a désigné le ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qu'on lui a confié les affaires énergétiques au Canada.

Pour le corroborer, monsieur l'Orateur, je voudrais citer un article publié dans le numéro du 10 juillet du *Globe and Mail* de Toronto. Il s'agit d'un article de M. Ronald Anderson, spécialiste très averti du domaine économique et de celui de la politique énergétique au Canada et dans le monde entier. Il déclarait le 10 juillet 1981:

M. Lalonde ne se soucie guère plus des sables bitumineux. Il s'obstine à dire que le gouvernement veut poursuivre toutes les options pour accroître nos approvisionnements de pétrole; toutefois, le Programme énergétique national a fait

disparaître en grande partie l'approvisionnement de pétrole classique en Alberta . . .

Nous savons cela parce que nous avons 300,000 barils de pétrole par jour de bloqués en Alberta et probablement 50,000 barils par jour en Saskatchewan. Nous en avons la preuve. M. Anderson a vu juste à ce sujet. Voici une autre citation:

M. Lalonde semble maintenant être disposé à se passer des sables bitumineux.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce qu'écrivait Ronald Anderson dans le *Globe and Mail* du 10 juillet 1981.

Le sort en était donc déjà jeté à l'époque. Le sort en était jeté, de sorte que les députés d'en face ont absolument tort de blâmer ici le gouvernement albertain, le secteur privé, les sociétés pétrolières, l'opposition. Le sort en était jeté, monsieur l'Orateur. Le projet Alsands était condamné dès le moment où le gouvernement actuel, le ministre actuel est entré en fonctions.

L'article se poursuit ainsi:

Après une visite des installations de forage de la société Dome Petroleum Ltd. dans la mer de Beaufort, M. Lalonde aurait, selon la Presse canadienne, eu des entretiens confidentiels sur la possibilité d'un excédent pétrolier au Canada d'ici à 1990.

Le ministre de l'Énergie a fait savoir qu'il considérait l'exploitation des ressources de la mer de Beaufort comme une option au moins aussi valable que celle des sables bitumineux. Il a dit que tout laissait croire maintenant que le Canada «pouvait se permettre de compter sur la production de la côte est et de l'Arctique».

C'est là un autre bon exemple de la naïveté de l'homme chargé d'assurer l'avenir énergétique du Canada. nous savons qu'il faudra encore des années pour aplanir les obstacles que pose la règlementation à l'égard de la construction d'un pipeline ou de tout autre mode de transport de la production de la mer de Beaufort. Il faudra des années pour établir un système permettant d'acheminer le pétrole de la mer de Beaufort vers le sud du Canada. Il ne faut pas oublier le différend qui existe à l'heure actuelle entre les gouvernements terre-neuvien et fédéral en matière de compétence.

En outre, je crois pouvoir dire qu'en fin de compte, le pétrole d'Hibernia ou de tout autre gisement des régions neuves sera aussi coûteux que celui d'Alsands. Il me semble très très risqué de s'en remettre tout à coup et exclusivement à l'exploitation des gisements du sous-sol marin ou des régions neuves. Et c'est pourtant là la politique actuelle, monsieur l'Orateur.

Les députés d'en face ne peuvent pas finasser là-dessus. La responsabilité de l'échec de ce projet retombe sur les banquettes ministérielles. Elle retombe aussi sur les députés qui appuient le gouvernement actuel et le maintiennent au pouvoir, et cela s'applique aussi à l'excroissance rouge, à ma gauche.

Le fait est, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources choisit délibérément de nuire non seulement à l'économie de l'ouest du Canada, mais bien à celle de tout le pays. Voilà le résultat du Programme énergétique national. Il passera à l'histoire comme étant la pire catastrophe créé de toute pièce des années 80.

Nous parlons de canadianisation. Et qui n'est pas favorable à la canadianisation? Nous tenons tous à voir les Canadiens posséder et réglementer autant que possible notre secteur énergétique. Le fait est que nous disposons des règlements dont nous avons besoin pour exploiter ces ressources dans l'intérêt public national, même si des étrangers possèdent une part importante de ces ressources. Nous conservons certes cette liberté.

Voilà pourquoi je ne trouve pas trop à redire au fait que les étrangers possèdent une part importante de nos ressources, car c'est nous en dernière analyse qui en avons la maîtrise. Mais que nous coûte la canadianisation? Elle nous a coûté l'année dernière 6.5 milliards de dollars, et tout cet argent ne nous a pas fourni un seul baril de pétrole. Il n'a pas contribué non plus à accroître notre indépendance à l'égard du pétrole étranger.

Qu'a fait d'autre le Programme énergétique national? Il a causé l'exode de 10.2 milliards de dollars de capitaux d'investissement, soit quelque 5.3 milliards appartenant à des étrangers, et 4.9 milliards appartenant à des Canadiens. Nous sommes témoins actuellement d'un ingérence massive du gouvernement dans le secteur énergétique, et nous pouvons craindre une ingérence encore accrue.

J'ai remarqué l'observation suivante en lisant le *Financial Times* du 19 avril:

Selon une étude interne du ministère de l'énergie que le *Times* a obtenue, les hauts fonctionnaires examineraient les domaines du secteur pétrolier qui s'occupent du raffinage et de la commercialisation, en s'efforcant de trouver des raisons qui pourraient justifier de nouvelles interventions. On parle de favoriser différents objectifs en brandissant la carotte ou le bâton . . . Nous estimons que les risques quant à une canadianisation forcée, à une règlementation des prix, à des restrictions quant aux profits, à des directives en matière de production, et à une perte de contrôle accélérée du secteur par l'entreprise privée sont grands.

L'objectif ultime, en l'occurrence, n'est donc pas la canadianisation, mais bien la nationalisation et un contrôle encore plus centralisé, de façon que les bureaucrates et les hommes politiques qui occupent les banquettes ministérielles puissent déterminer les perdants et les gagnants, qui touchera des subsides et qui une subvention, et dans quelle partie du Canada cela se passera. Et ce faisant, bien loin d'unir les Canadiens, ils vont les faire se dresser les uns contre les autres. C'est un mal dont nous avons déjà trop souffert. Ce dont nous avons besoin au Canada, c'est une association économique et politique renouvelée. Nous avons besoin de collaborer. Il faut que les gouvernements collaborent entre eux et que les responsables du secteur collaborent. Cela nous a manqué. Nous avons été aux prises avec la division, le chaos et la confusion. Cela doit cesser.

Je vais maintenant citer les propos d'un pigiste qui écrit pour le *Journal* d'Edmonton. Il a observé cet interventionnisme massif du gouvernement actuel. Il passe non pas pour un conservateur ou un libéral, mais plutôt pour un partisan du Nouveau parti démocratique. Voici ce qu'il écrivait:

Quand j'observe ceux qui nous gouvernent à Ottawa aujourd'hui, je crois voir Lenine, Trotsky et autres personnages associés à la révolution russe de 1917 . . . Le gouvernement commence par provoquer l'inflation en dépensant exagérément et en se montrant trop généreux dans le règlement des conflits de travail avec ses propres employés. Puis il s'attaque à l'inflation et fait du mal à bien du monde.

Une bonne partie de l'inflation que nous connaissons aujourd'hui au Canada est attribuable à l'inconscience du gouvernement. Même à l'heure actuelle, alors que tout le monde est censé s'imposer des restrictions, les dépenses fédérales augmentent de plus de 20 p. 100.

Il poursuit:

Les politiques fiscales et monétaires fédérales qui ont une incidence directe et indirecte sur la capacité des Canadiens de se payer une maison constituent un autre exemple du sentiment anti-classe moyenne d'Ottawa. Moins de gens que jamais auparavant sont en mesure de posséder leur propre maison. Une nation de propriétaires est en passe de devenir une nation de locataires. Cela ne peut qu'affaiblir gravement la société.

Ces propos venant de quelqu'un qui penche vers la gauche—quelqu'un qui est horrifié par les tendances du gouvernement actuel—on ne peut certes que supposer que le Canadien moyen est lui aussi horrifié.

*Article 26 du Règlement*

• (1150)

J'ai en main un article rédigé par un Canadien moyen, un dénommé John B. Witchell. Il fait allusion à ce qu'a écrit le premier ministre dans son livre intitulé *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, dans lequel il dit:

Le fédéralisme doit être accueilli comme un outil valable qui permet à des partis dynamiques d'implanter des gouvernements socialistes dans certaines provinces à partir desquelles on pourra diffuser lentement les germes du radicalisme.

Si l'ensemble de l'électorat canadien pouvait miraculeusement se convertir aux idéaux socialistes d'un seul coup, il n'y aurait pas lieu de discuter de la stratégie . . .

Dans son article, M. Witchell dit:

Si nous sommes maintenant prêts à accepter l'intention avouée de M. Trudeau dans ses propos, on se rend compte que son «fédéralisme» n'est rien de moins qu'un tremplin vers le socialisme, un socialisme à l'image de la Chine, de la Russie ou de Cuba, où il s'est même rendu une fois en canot.

Voilà le principal sujet d'inquiétude au Canada aujourd'hui; il transcende le fait que nous devons faire face au taux de chômage, aux taux d'intérêt, au taux d'inflation et au nombre de faillites les plus élevés de notre histoire. Les gens se demandent avec inquiétude quel sort leur réservent cet homme et ce gouvernement, ses collègues du cabinet et ses députés de l'arrière-ban. Ils s'inquiètent lorsqu'ils entendent dire que le gouvernement envisage d'imposer le revenu d'un loyer fictif tiré de maisons dont les gens sont propriétaires, ce qui lui permettrait de recueillir 4.5 milliards de dollars additionnels. Voilà, c'est fait. A titre de députés de l'opposition, c'est notre devoir d'attirer l'attention des citoyens et de la Chambre sur ce fait, jour après jour. Nous ne pouvons nous y dérober.

En ce qui concerne le Programme énergétique national, de nombreux députés d'en face imputent l'échec du projet Alsands au secteur privé. J'ai aussi entendu les libéraux et les néo-démocrates affirmer que les députés du parti conservateur étaient manipulés par les sociétés multinationales. Le Programme énergétique national ne nuit pas aux multinationales. Il a paralysé les petites entreprises canadiennes. Les travaux de prospection ont diminué de 40 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de cette politique catastrophique. Il n'y a qu'à voir les manchettes: «L'exode des derricks prend de l'ampleur», «Deux cents derricks inactifs à cause du budget», «La petite entreprise souffre». Ce sont les petites entreprises canadiennes, qui sont les principales victimes. Une autre manchette dit: «Le secteur pétrolier: beaucoup de paperasse et beaucoup de souffrances». Dans le secteur du camionnage, environ 25 p. 100 des poids lourds de l'Alberta ont dû interrompre leurs activités au cours de l'année 1981, selon une publication spécialisée. L'Ontario aussi y perd. Comme l'honorable Larry Grossman le fait remarquer dans l'étude, le fait est que ce mégaprojet d'originellement 7 millions, dont le coût est passé à 14 millions, fait faire pour 800 millions d'affaires au secteur sidérurgique de l'Ontario. Ce qui donne un total de 1.6 milliard, dont 370 millions pour la métallurgie de l'Ontario, et si nous doublons ce montant nous arrivons à environ 700 millions. L'industrie des transports de l'Ontario récolte approximativement 650 millions. Il y a par ailleurs 1.55 milliard pour les autres industries de fabrication et de transformation de l'Ontario. Si nous considérons ce que Syncrude a rapporté, nous constatons que sur les 2.2 milliards du projet, à peu près 20 p. 100 de la main-d'œuvre et de 20 à 25 p. 100 du matériel venaient de l'Ontario. Les dirigeants de Syncrude ont calculé que jusqu'en 1976, les commandes de machinerie et de matériel ont rapporté plus de 100 millions à l'Ontario.

Voilà donc ce qu'il en est. Nous voyons les entreprises faire faillite les unes après les autres, et pourtant le gouvernement a l'audace de tuer délibérément un projet et de donner le coup de grâce par le fait même à l'industrie albertaine et ontarienne. Chaque emploi qui se crée dans l'industrie pétrolière de l'Alberta en crée deux autres ailleurs au Canada. L'attaque que le gouvernement lance contre l'ouest du Canada vise en réalité le noyau manufacturier du centre du Canada. Il sème le chaos et la confusion dans le pays et il intensifie le bouleversement, la misère, le sentiment d'impuissance et de désespoir. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne doit pas seulement démissionner, il doit partir. Il devrait quitter le pays, parce qu'il est une menace pour le Canada et la société libre dans laquelle nous vivons.

**Des voix:** Bravo!

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord à la Chambre et aux Canadiens, que le député de—est-ce Végreville?—m'a beaucoup déçu.

**M. Mazankowski:** C'est assez juste.

**M. Harquail:** Le député de Végreville (M. Mazankowski). Il a été ministre des Transports et il était respecté des députés de tous les côtés de la Chambre et des membres des comités. Par contre, il y a de quoi s'inquiéter en le voyant essayer de semer la discorde et faire germer des idées séparatistes à la Chambre; c'est ce qu'il a fait ce matin. Il voudra sûrement méditer sur son discours.

**M. Mazankowski:** C'est vous qui avez détruit le pays. Je n'ai rien eu à y voir.

**M. Harquail:** Le député ferait bien de réfléchir à l'attitude qu'il a adoptée ce matin. Je le répète, le député de Végreville s'est laissé entraîner par son chef, non pas vers la droite ni vers la gauche; on dirait plutôt qu'il a perdu la raison. Dernièrement, le député a déclaré aux journalistes qu'il se demandait s'il appuierait son chef la prochaine fois que la question de la direction du parti reviendrait sur le tapis. Ce matin, il nous a toutefois prouvé que le chef de l'opposition (M. Clark) lui a fait perdre la tête.

**M. Hnatyshyn:** *Beyond Reason,* j'ai lu ce livre-là.

**M. Harquail:** Hier soir, le chef de l'opposition a profité du fait qu'il donnait le coup d'envoir au débat pour attirer des députés de ce côté-ci. Je dois dire qu'il a été très injuste. De toute apparence, il ne savait même pas de quoi il parlait car, quand il a été question de la circonscription de Restigouche, il était flagrant qu'il ignorait absolument tout de l'expansion économique du Nouveau-Brunswick. Je suis toutefois enchanté que le chef de l'opposition ait proposé cette motion d'ajournement hier. Voilà un parti tourné vers l'avenir, un parti qui s'intéresse au pays. Que font ses membres? Ils laissent sonner le timbre pendant quinze jours.

**M. Huntington:** Pour enrayer la vague de socialisme qui déferle sur nous.

**M. Harquail:** Cette fois-ci, ils réclament l'appui de l'Orateur. Ils demandent à madame le Président . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Harquail:** . . . de les aider à sortir du pétrin dans lequel ils se trouvent à l'heure actuelle. C'est le problème. Dans n'importe quel régime démocratique ordinaire, il faut une bonne opposition et un bon gouvernement. Que se passe-t-il au Canada? Si nous avons eu tous ces problèmes depuis le début de l'année, c'est pour une raison fort simple: nous l'avons sous nos yeux, sur les bancs de l'opposition.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** A l'ordre, je vous prie.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La parole est au député de Nepean-Carleton pour un rappel au Règlement.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, le député de Restigouche (M. Harquail) parle depuis un moment sans rien dire, mais j'aimerais lui rappeler que nous parlons d'une question urgente. C'est ainsi qu'en a décidé la présidence et c'est la raison d'être de notre présence ici. Nous apprécierions beaucoup que le député s'en tienne à l'objet de ce débat d'urgence qui fait suite à l'échec du projet Alsands et du gazoduc de l'Alaska.

**M. Harquail:** Voilà encore une autre tactique employée par les députés de l'opposition. Ils prétendent défendre la démocratie, mais ils refusent de laisser aux députés le temps de parler. Mais oublions leur attitude belliqueuse, laissez-moi simplement dire à mon ami, le député d'Ottawa-Carleton . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Nepean-Carleton.

**M. Harquail:** . . . de Nepean-Carleton (M. Baker), que je vais venir au sujet du débat dans un instant.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** J'attends.

**M. Harquail:** Je voudrais simplement revenir sur un certain nombre de points qui ont été soulevés au cours du débat au cas où le député aurait été absent. De fait, il était présent puisqu'il a pu mentionner le nom de ma circonscription. Le chef de l'opposition (M. Clark) n'arrivait pas à trouver ses notes dans sa serviette. C'est dire à quel point il s'était préparé pour ce débat. Il a même demandé au député de l'aider à trouver ses notes. Le chef de l'opposition s'est offusqué quand j'ai conseillé au député de l'aider car il avait besoin de toute l'aide possible. C'est alors qu'il a décidé de s'en prendre à moi et de changer sa tactique. Est-ce que le chef du parti auquel appartient le député s'en est tenu au sujet de la motion qu'il a lui-même présentée et qui porte sur le projet Alsands, quand il a parlé de ma circonscription? La raison en était bien simple, mais nos vis-à-vis ne veulent rien savoir.

J'aimerais dire un mot aux députés au sujet de la situation économique du nord du Nouveau-Brunswick. Étant donné que le chef de l'opposition ignore tout de cette question et qu'il a demandé des renseignements à ce sujet hier soir, je vais dire au grand public, aux députés et aux téléspectateurs qui nous regardent exactement de quoi il retourne dans cette région. Je mentionnerai la prospection pétrolière au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve quand je parlerai d'Alsands. Il y a plusieurs autres choses dont les députés d'en face ne veulent pas entendre parler, mais j'ai l'intention de consigner certains faits au compte rendu afin que tous les Canadiens soient au courant de ce qui se passe.

• (1200)

Le chef de l'opposition (M. Clark) ne sait sans doute pas que, ces derniers mois, grâce à un apport important et à la collaboration du gouvernement fédéral, trois grosses sociétés ont décidé de moderniser leurs usines de pâte et de papier dans le nord du Nouveau-Brunswick. Une de ces usines est située à Atholville. Une autre est située à Dalhousie et une autre à Bathurst. Ces sociétés ont fait des mises de fonds de plus de 600 millions de dollars au total grâce à des encouragements financiers d'environ 60 millions de dollars du gouvernement fédéral. C'est une des choses que le chef de l'opposition demandait hier soir et j'ai pensé que ce serait utile de fournir ces renseignements aujourd'hui.

Ces projets de modernisation assureront des emplois permanents pour 40 ou 50 ans dans ces usines et auront aussi bien entendu des retombées sur l'économie de la région. En outre, les travaux de construction eux-mêmes créeront un grand nombre de nouveaux emplois. Je tiens à le souligner.

En outre, la New Brunswick Mining and Smelting Corporation du groupe Noranda a décidé de construire dans ma circonscription une nouvelle usine d'extraction de zinc qui devrait coûter 360 millions de dollars. Si l'on additionne les mises de fonds et les travaux de modernisation des usines de pâte de papier qui sont déjà entrepris et qui représentent environ 600 millions de dollars, les subventions d'encouragement de 21 millions de dollars qui ont été promises et les crédits d'impôt de 50 p. 100 pour la nouvelle usine qui coûtera plus de 360 millions de dollars, on constate que plus d'un milliard de dollars seront investis dans le nord du Nouveau-Brunswick. Je suis heureux et fier de pouvoir le dire aux députés. Autant que je sache, le nord du Nouveau-Brunswick fait toujours partie du Canada. Ne l'oublions pas.

**M. Hnatyshyn:** Heureusement qu'il y a le gouvernement provincial.

**M. Harquail:** Maintenant que nos traditions démocratiques m'ont permis de mettre les choses au point à cet égard, je voudrais parler de la question qui a été soulevée à la Chambre. Je suis certain que tous les Canadiens qui s'intéressent à la politique se demanderont pourquoi l'opposition a choisi d'utiliser une telle stratégie à ce moment-ci. Pourquoi le chef de l'opposition veut-il retarder les travaux de la Chambre? Pourquoi le chef de l'opposition et son parti veulent-ils avoir recours à des moyens dilatoires? Pourquoi veulent-ils crier à tue-tête lorsque nous mentionnons des choses qui ne concordent pas tout à fait avec l'attitude ridicule qu'ils adoptent à l'égard de notre façon de gouverner le pays?

*Article 26 du Règlement*

Une autre chose qui m'a frappé, mais que les députés d'en face n'ont pas encore comprise, et l'orateur précédent en a parlé lui aussi, c'est que le peuple canadien a pris une certaine décision en 1980 et qu'il a exprimé cette décision de façon démocratique au moment des élections.

**M. Mazankowski:** A cause de toutes sortes de supercheries.

**M. Harquail:** Ce que les députés d'en face n'ont pas encore accepté—ils ne peuvent pas s'y résigner—c'est la décision démocratique des Canadiens.

**M. Waddell:** Pas ceux de l'Ouest.

**M. Harquail:** Les Canadiens ont exprimé clairement leur décision, et à qui ont-il confié le mandat? Le parti d'en face a présenté sa politique économique aux Canadiens dans le cadre de ce processus démocratique, et ils ont eu leur réponse. La réponse des Canadiens à la politique économique des Progressistes conservateurs a été négative. Tout simplement. Nous avons accepté la tâche de diriger le pays.

**M. Waddell:** L'Ouest du pays ne vous a pas confié ce mandat.

**M. Harquail:** Tiens, le petit gars de la Colombie-Britannique vient de se réveiller. Il est de retour à la Chambre et s'égosille à qui mieux mieux. Hier, le député néo-démocrate des fins fonds de la Colombie-Britannique a fait un concours de cris avec le leader parlementaire de l'opposition officielle. Voilà son état d'esprit et sa façon de concevoir un bon débat à la Chambre. Le député qui cherche à m'interrompre a déjà fait la même chose hier. Le critique en matière d'énergie du parti néo-démocrate s'est lancé dans un échange violent avec le leader parlementaire de l'opposition officielle.

S'il nous fallait écouter à nouveau tout ce qui s'est dit depuis douze heures ou plus, nous pourrions commencer à nous demander si rien de positif ne se passe au Canada. L'avenir est-il si sombre?

**M. Waddell:** Oui.

**M. Harquail:** N'y a-t-il aucune réalisation positive dans le domaine du développement économique? Écoutons un peu les réactions que je vais provoquer en énumérant certains projets en cours dans notre pays. Mentionnons notamment le projet de prospection, par la société Dome, du pétrole et du gaz dans la mer de Beaufort, qui représente plus de un demi-milliard de dollars.

**M. Hnatyshyn:** La société Dome est en train de faire faillite.

**M. Harquail:** Le projet de forage dans la mer de Beaufort par la compagnie Esso représente 130 millions de dollars. Celui de la société Gulf, dans les territoires du Nord-Ouest, est un projet de 700 millions de dollars. Le projet d'exploitation des gisements pétrolifères de Norman Wells représente 600 millions de dollars. Le gazoduc trans-Québec et Maritimes, 861 millions de dollars. Le projet hydro-électrique de Revelstoke en Colombie-Britannique s'élève à 1,115 millions de dollars. La centrale électrique de Pickering «B», 1,805 millions de dollars.

**M. Blenkarn:** Il s'agit d'un projet provincial.

**M. Harquail:** Cela fait partie du Canada.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Harquail:** Les députés veulent-ils me dire que la centrale électrique Pickering «B» ne fait pas partie de notre économie? J'ai entendu le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) s'égosiller dans divers comités, mais je pensais qu'il manifesterait un certain respect à la Chambre des communes. Nous ne sommes pas en comité.

**M. Blenkarn:** Le pauvre gars.

**M. Harquail:** Je voudrais parler aux députés de certains autres projets dont ils ne veulent pas entendre parler, comme l'engagement à l'égard du projet concernant les avions de combat Hornet CF-18, qui s'élève à 2.99 milliards de dollars. Les députés d'en face sont certainement impatients d'entendre la suite. Les élévateurs terminaux pour les céréales et le charbon de Ridley Island représentent plus de 400 millions de dollars. C'est près d'un demi-milliard.

**M. Benjamin:** Ce projet bat de l'aile.

**M. Harquail:** L'usine de benzène et de raffinage du pétrole brut synthétique, en Alberta, est un projet de 600 millions de dollars.

**M. Kempling:** Lui aussi, il bat de l'aile.

**M. Harquail:** Les députés d'en face veulent-ils que je poursuive? Ils me font signe que non. Ils ne veulent pas en entendre davantage. Le Canada est encore un grand pays. C'est l'un des meilleurs pays du monde, et les députés d'en face ne doivent pas l'oublier. Ils ne devraient pas chercher à le rabaisser et à donner aux Canadiens l'impression qu'il se trouve dans une situation lamentable. Ils ne donnent qu'une image négative de notre pays alors qu'il s'y passe également certaines choses positives.

Si vous le permettez, je voudrais parler de la planification et de la conception d'autres projets. Celui des chutes du Bas-Churchill représente des investissements de 1.65 milliard. Pour les frégates de patrouille canadiennes, il s'agit de 1.89 milliard. L'exploitation des gisements gaziers de l'île de Sable au large de la Nouvelle-Écosse va coûter deux milliards. Pour le pipeline Norman Wells, il s'agit de 400 millions. Pour la phase II de La Grande à la baie James, les investissements sont de 3.487 milliards et ils sont de plus de quatre milliards pour l'exploitation des gisements Hibernia, au large de Terre-Neuve.

**M. Waddell:** Où?

**M. Crosbie:** Le projet n'est même pas encore commencé. Vous l'avez étouffé dans l'œuf.

**M. Harquail:** Les députés craignent que nous n'ayons pas d'autres possibilités à offrir. Nous avons affirmé le contraire et il y a eu des ententes. Il n'est jamais agréable d'apprendre qu'un projet est tombé à l'eau. Comme mes collègues l'ont dit au cours du présent débat, nous sommes très déçus que ces compagnies privées aient jugé le risque trop grand. Néanmoins, n'oublions pas que nous avons eu le courage de nos convictions et que nous avons offert de financer ce projet. Nous sommes très déçus qu'il soit retardé. Le gouvernement de l'Alberta n'est pas très content non plus, j'en suis sûr. M. Lougheed n'a pas tellement l'opinion publique de son côté et je suis sûr qu'il est déçu. Qu'en pense le chef de l'opposition? Lorsqu'il parle de l'échec d'Alsands, il se garde bien de mentionner l'Alberta. Notre gouvernement est le seul responsable. C'est uniquement de la faute des libéraux. Jusqu'où va la naïveté des députés? Que vont-ils s'imaginer? Croient-ils les gens assez crédules pour avaler de telles couleuvres?

**M. Mazankowski:** Nous n'allons certainement pas vous croire.

**M. Harquail:** J'ai écouté le député de Végréville (M. Mazankowski) tout à l'heure et j'espère qu'il affichera à mon égard sa bienveillance habituelle. Les députés d'en face détestent quand quelqu'un d'autre parle à la Chambre, car rares sont ceux à qui leur chef permet de parler. Cela me paraît illogique, mais voilà le problème des députés d'en face. Ils ne veulent pas entendre la vérité. Ils ne veulent pas entendre les faits.

J'aimerais ensuite parler des projets qui pourraient remplacer Alsands. J'ai mentionné celui de la mer de Beaufort et j'aimerais en nommer d'autres. Le projet de la société Dome dans la mer de Beaufort représente un investissement de 500 millions de dollars. Celui de la compagnie Esso demande environ 130 millions. J'ai parlé du projet de forage de la compagnie Gulf dans la mer de Beaufort, des gisements Norman Wells et Hibernia, du gazoduc desservant l'Atlantique, autant de projets dont nous sommes très satisfaits. En Colombie-Britannique, nous avons un projet d'exploitation houillère qui représente des investissements de 700 millions de dollars et j'ai déjà parlé des mines de charbon de Ridley Island. A Montréal, l'usine de transformation Carmont exige des investissements de plus de un milliard. Il faut également compter un autre milliard pour celle de la Saskatchewan. Voilà certains des projets dont on n'a encore jamais parlé ici.

• (1210)

Tout devient très clair. Les gens s'interrogent sur le pourquoi d'une telle manœuvre politique? L'opposition est tellement désemparée qu'elle doit employer des tactiques pour retarder la Chambre, la soumettre à un chantage et elle a le culot de venir nous dire, le sourire aux lèvres, qu'elle ne compte que des hommes et des femmes de bonne volonté qui veulent vraiment protéger la démocratie et donner des emplois aux Canadiens. Comme le dit la sagesse populaire, vous ne pouvez pas gagner sur tous les tableaux.

On ne peut pas dire que le pays soit aux prises avec toutes sortes de problèmes épineux pour la simple raison qu'un seul projet a été contremandé. Il est regrettable, nous l'avons reconnu, que ce projet ne soit pas entrepris en ce moment. Peut-être le sera-t-il ultérieurement, et nous serons alors disposés à l'aider. Mais il se trouve que la conjoncture économique mondiale interdit son démarrage. Les raisons en ont été indiquées. Le Canada ne peut pas s'isoler du reste du monde, nous sommes soumis aux influences des marchés internationaux.

D'autres pays ont les mêmes problèmes, et jusqu'aux États-Unis qui ont dû contremander le projet Exxon du Colorado, d'un montant de 5 milliards. Au Texas, un projet de 4 milliards a été remis à plus tard. Le projet de gazéification des charbons du Wyoming, d'un montant de 49 milliards, a été remis à plus tard. Un projet d'énergie nucléaire de plus de 30 milliards est retardé au Mexique. L'exportation de gaz naturel liquéfié du Nigeria, d'un montant de plus de 15 milliards, a été mis en veilleuse. Et la liste se poursuit.

Nous pourrions parler de la situation française évoquée hier soir par le député de Lincoln (M. Mackasey), du projet d'un montant très considérable qui a été remis à plus tard. Au Royaume-Uni, la chute des prix pétroliers et de la demande rend incertain le sort de nouveaux puits en mer du nord, dont le nombre pourrait atteindre 70. Voilà des choses que les Canadiens sincères aimeraient savoir. Mais cela ne veut pas dire, comme on le prétend, qu'il y ait des raisons de désespérer. Beaucoup de choses intéressantes se passent au Canada.

Il y a des années que nous souffrons dans l'est du Canada, plus exactement dans la région Atlantique, mais enfin nous voyons venir la fin du cauchemar du chômage désaisonnalisé, qui est de tradition dans l'industrie forestière et les pêches. Nous avons maintenant un peu d'espoir au Nouveau-Brunswick à cause de la modernisation de ses importantes usines de pâtes et de papiers et du projet de construction d'une usine de zinc, d'un montant supérieur à 360 millions de dollars.

J'ai exposé, monsieur l'Orateur, une partie du dossier gouvernemental des projets, en voie de réalisation ou en plan, dont le montant va de 500 millions à plus de 1 milliard. Ils résultent tous directement de décisions prises par notre gouvernement, dans un esprit de collaboration avec le secteur privé, pour assurer l'emploi futur et en créer dans l'immédiat.

Il y a d'autres éléments que j'aimerais signaler à la Chambre dans ce débat, mais il est bien évident que mon temps est limité et je serais le dernier à vouloir retarder la Chambre. Quant à moi, si les députés d'en face étaient disposés au moins à faire un exposé complet de la question, je serais plus incliné à l'accepter. Mais ils tiennent à ne rien dire des aspects positifs.

Ce qu'on peut constater ces derniers temps, c'est un parti-pris d'attaques personnelles; on foule au pied les traditions de la Chambre, on cherche à faire éclater le pays. Et j'estime que c'est révoltant. Nous savons bien pourquoi! Cela vient du sondage Gallup. Quand ils devraient être au sommet de la vague, les sondages indiquent qu'ils déclinent. Les Canadiens n'ont pas confiance dans les partis de l'opposition, mais nous remontons dans ces sondages. Quant aux chefs de parti, le nôtre devance de loin le chef de l'opposition dans les sondages, à tel point que même le chef du NDP (M. Broadbent) vient au deuxième rang derrière le premier ministre (M. Trudeau). Ce parti est aux abois, l'opposition est aux abois, son chef est aux abois.

**Des voix:** Bravo!

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le député énumérer sa série de bonnes nouvelles, dont la plupart n'ont rien à voir avec le gouvernement et concernent des projets qui ont été amorcés, non pas grâce au gouvernement actuel, mais en dépit de lui. J'ai trouvé particulièrement intéressant de l'entendre mentionner l'usine de valorisation du pétrole lourd en Saskatchewan. Les libéraux en parlent depuis huit ans dans leur discours, mais nous ne la trouvons toujours pas. Elle a tout simplement disparu. Il y a aussi Prince-Rupert. Je lisais le *Western Producer* l'autre jour, journal auquel le député devrait s'abonner parce que le projet de Prince-Rupert n'est pas près de décoller. Le Conseil des ports nationaux a bien quelques béliers mécaniques sur place qui s'activent à pousser de la terre le long de la rive, mais il n'y a pas d'autre activité.

*Article 26 du Règlement*

Il est bien entendu, monsieur l'Orateur, que dans n'importe quel pays il y a toujours des gens qui investissent dans de nombreux projets, mais quand ces investissements se font sans planification ni coordination et qu'ils sont soumis à des taux d'intérêt élevés, tout comme le propriétaire de maison, les investisseurs risquent de faire faillite. Les experts nous ont dit ce qu'il fallait faire. J'ai ici un total de 77 milliards pour ces trois seuls projets. Évidemment, maintenant que le cours mondial du pétrole a baissé, comme il n'y a pas autant d'argent à gagner, les sociétés pétrolières plient bagage. Elles ne sont pas intéressées. Les investisseurs privés ne sont pas intéressés parce que les profits ne seront pas aussi considérables qu'ils l'auraient été si les projets avaient démarré il y a un an ou deux. Voilà ce que vaut le dévouement des entreprises aux intérêts du pays et leurs projets grandioses pour rendre le Canada autosuffisant en énergie. Les libéraux vont courant deci de-là, en quête d'une demi-grossesse. Mais cela n'existe pas. D'une part, ils prétendent être en faveur de la libre entreprise. Leurs discours sont tout aussi éloquents que ceux des conservateurs. Leurs versions traitent de la libre entreprise. Puis ils disent: «Nous allons opter pour le juste milieu». Le problème, c'est que tout se passe au juste milieu. Mes distingués collègues du gouvernement s'évertuent depuis des années à essayer de contenter tout le monde. Ils ne parviennent pas à décider que faire. Je dois dire que les conservateurs progressistes l'ont décidé eux, mais ils ne savaient pas compter.

• (1220)

**M. Mayer:** Dites-nous comment vous faites.

**M. Smith:** Dites-nous comment Blakeney compte.

**M. Benjamin:** Voyons, du calme, les gars.

Je n'ai jamais pris de malin plaisir à voir les conservateurs se faire battre à plate couture huit fois.

Pour être digne d'intérêt, les mégaprojets doivent protéger au départ les emplois canadiens, le matériel canadien, les compagnies canadiennes et les gouvernements canadiens. Ces projets ne doivent pas être entrepris tout simplement pour réaliser des bénéfices en moins de deux à l'extérieur de nos frontières alors que certaines régions du pays n'ont pas de gaz naturel, ou qu'on doit y payer un prix exorbitant pour chauffer les maisons, rouler en voiture, faire marcher les machines agricoles ou l'industrie.

Là où je vois une trahison—et j'espère que le mot n'est pas antiparlementaire car je la vois dans l'attitude du gouvernement libéral, appuyé par les conservateurs, qui encore une fois va acquiescer mollement à la demande du gouvernement des États-Unis—c'est dans le fait d'accepter que quatre billions de pieds cubes de gaz naturel aille outre frontières et de construire un pipe-line dans la région sud du Canada pour se défaire de ce gaz canadien. Il nous a suffi de recevoir un télex de l'ambassadeur des États-Unis qui n'était même pas signé par le président américain. Le Congrès américain n'a même pas adopté de mesure législative. Mais chaque fois que le général Haig braille «Sautez!» ces gars-là demandent «Quelle hauteur?». Les libéraux font de même avec nos richesses naturelles. Ils s'entremettent pour des compagnies capables de réaliser de gros profits. Ils se vendent même pour rapporter une poignée de dollars à leur gouvernement. Ils nous dépouillent de nos richesses. On nous a eus encore une fois.

Le délai de deux ans dont se plaint le chef de l'opposition (M. Clark) durera tant que les États-Unis n'auront pas pris la décision d'extraire leur propre gaz naturel de l'Alaska, et jusqu'à cette décision. Tant que les Américains pourront compter sur le gaz naturel canadien, ils ne s'en priveront pas.

J'enrage d'entendre parler de notre excédent. Il n'y a jamais eu d'excédent et il n'y en aura jamais en ce qui concerne les besoins canadiens en gaz naturel.

**M. Mayer:** Tant que nous aurons cette politique énergétique nationale.

**M. Benjamin:** Tant que dureront nos réserves, que ce soit 20 ans ou 200 ans, nous les utiliserons.

Nous construisons enfin vers les provinces de l'Est un pipeline qui devrait déjà exister. Alors que nous faisons des pieds et des mains pour brader notre gaz naturel aux négociants américains, tout en débutant les travaux de construction d'un pipeline qui transportera le gaz canadien vers nos concitoyens du Québec et des Maritimes, 4.1 billions de pieds cubes de gaz naturel, les Canadiens de l'Est paient un prix déraisonnable et exorbitant pour se chauffer. Ce volume énorme de gaz naturel aurait pu chauffer chaque foyer des quatre provinces Atlantiques pendant 25 ans. Mais pour enrichir les entrepreneurs privés—ces soi-disant propriétaires, nous vendons nos ressources.

J'invite les députés à relire les délibérations de cette Chambre en 1973, 1976 et 1977. Même si les «je vous l'avais bien dit» sont détestables, les prévisions que faisait alors l'ancien député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et celles du leader néodémocrate et député d'Oshawa (M. Broadbent) se sont avérées vraies sur toute la ligne. Nous voilà avec un pipe-line de quelques centaines de milles qui traverse l'Alberta, une partie de la Saskatchewan, se rend aux États-Unis, puis remonte en Colombie-Britannique. Notre gaz est utilisé par les Américains.

Il n'a jamais été tenu compte du fait qu'on a demandé en 1973, en 1976, puis en 1977 que chaque mètre cube de gaz naturel exporté vers les États-Unis nous soit rendu lorsque nous en aurons besoin, que ce soit dans cinq, dans dix ou dans vingt ans. Si le pipe-line n'est pas prolongé jusqu'en Alaska, le Canada ne pourra construire le raccordement de Dempster qui lui permettrait d'alimenter sa population en gaz canadien. Pourquoi s'efforcer coûte que coûte de vendre des ressources dont nous avons nous-mêmes besoin. Il n'y a pas de surplus de gaz naturel et il n'y en a jamais eu. Les ressources seront éventuellement utilisées par les Canadiens, peu importe le temps que ça prendra.

Le chef de l'opposition (M. Clark) se plaint de ce report de deux ans. Nous aurons de la chance s'il n'est que de deux ans. A mon avis, il faut prévoir beaucoup plus de temps. Il se plaint et pourtant lui-même et ses collègues ont à maintes reprises voté avec les libéraux en faveur de la construction du premier tronçon canadien. Conservateurs et libéraux ont dansé ensemble aux réceptions offertes par l'Association canadienne du pétrole.

• (1230)

Je ne sais pas pourquoi le chef de l'opposition se plaint dans sa motion. Il a affirmé qu'il y avait urgence. Il a aidé à créer cette situation. Lui et ses collègues ont favorisé cette prétendue urgence. Entre-temps, le Canada s'est fait avoir une fois de plus.

Cependant, il ne faudrait pas oublier que de nombreux mégaprojets pourraient être entrepris dans des secteurs autres que ceux de l'exploitation gazière et pétrolière. Si les hommes politiques étaient prêts à lancer un défi aux investisseurs, aux travailleurs, aux hommes d'affaires et à la population en général, un grand nombre de mégaprojets pourraient être mis en œuvre. De cette somme de 77 milliards qui aurait été perdue, nous pourrions affecter 2 milliards seulement à la construction de logements bien isolés et conçus en vue d'économiser l'énergie. Cet investissement de deniers publics inciterait le secteur privé à investir. Nous pourrions remettre l'industrie forestière à l'œuvre, assurer un emploi aux travailleurs des usines de fabrication d'appareils ménagers et donner un toit à des dizaines de milliers de Canadiens. S'il entreprenait de tels mégaprojets, le gouvernement du Canada n'aurait pas à s'efforcer de plaire à qui que ce soit du Texas ou de Denver.

Avec moins de la moitié du coût du projet Alsands au cours des 8 à 12 prochaines années, compte tenu du rythme auquel nous souhaiterions procéder, nous pourrions électrifier 300 milles du réseau de transport urbain dans les villes canadiennes. Nous pourrions électrifier 10,000 milles de voies ferrées, qui ne représenteraient que 10 p. 100 du réseau ferroviaire du Canada, ce qui permettrait d'acheminer 75 p. 100 du trafic. Voilà un autre exemple de mégaprojet qui économiserait davantage de combustible pour moteur diesel que ne pourraient en produire les installations de traitement des sables pétrolifères. Cela nous permettrait d'économiser 36 millions de gallons de combustible pour moteur diesel par année et de consacrer ces fonds aussi bien à la circulation des trains qu'à la production alimentaire. Les économies réalisées représenteraient l'équivalent de deux récoltes annuelles des trois provinces des Prairies.

**M. Mayer:** D'où proviendrait l'énergie électrique?

**M. Benjamin:** Nous avons plus d'électricité qu'il ne faut et nous sommes en train d'accroître notre capacité de production électrique dans cinq provinces au moins. On prévoit d'ailleurs exporter une partie de cette électricité aux États-Unis.

D'autres pays de toutes étiquettes politiques se sont déjà engagés, dans cette voie depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que nous, nous restons les bras croisés à attendre je ne sais quoi. Les compagnies ferroviaires dépensent des dizaines de millions de dollars pour les travaux de nivelage dans les montagnes Rocheuses alors qu'elles auraient pu électrifier leurs réseaux à meilleur marché. Si l'on s'efforçait de rallier ces compagnies à la cause de l'électrification, on ferait preuve d'un peu d'imagination. Je n'ai cité que deux exemples de mégaprojets. Le premier consistait à dépenser 2 milliards de dollars de plus dans le secteur de la construction domiciliaire. Cela pourrait favoriser l'indexation des taux d'intérêt sur les revenus. Le second exemple portait sur l'électrification du réseau de transport urbain, des voies ferrées qui acheminent la majeure partie de notre trafic. Ce projet permettrait de créer davantage d'emplois et d'économiser l'énergie. Il permettrait en outre de consacrer l'énergie à des fins plus utiles comme la production alimentaire et coûterait moins cher que le mégaprojet Alsands et celui de Cold Lake.

Des projets comme Alsands ne doivent être réalisés que lorsque et si le pays en a besoin. Je ne vois pas pourquoi il aurait fallu le réaliser hier ou il faudrait le réaliser demain, étant donné tous les autres choix qui s'offrent à nous. Un jour viendra où le Canada devra investir des milliards de dollars dans le projet Alsands, mais il ne faut pas se lancer dans ce projet dans un état de panique, surtout si nous nous occupons aussi d'autres mégaprojets.

J'espère que le gouvernement reconsidérera très sérieusement ses politiques et qu'il changera d'orientation. J'espère que l'opposition officielle cessera d'appuyer le gouvernement lorsqu'il présente des projets perdus d'avance qui visent à nous priver de notre gaz naturel pour que certaines compagnies de pipelines ou de pétrole puissent augmenter leurs profits en exportant ce gaz aux États-Unis, alors que nous en avons besoin au Canada, surtout dans la région de l'Atlantique.

Je suis heureux que madame le Président ait approuvé ce débat d'urgence. Je crois que le débat porte sur le fait que le gouvernement a présenté à la Chambre un programme entièrement nouveau qui s'oriente différemment. C'est un programme qui lance un défi aux Canadiens. Il s'agit d'une sorte de déclaration de guerre, mais il s'apparente davantage à une déclaration de paix. Nous pouvons faire ce qu'il faut parce que nous possédons les ressources humaines, naturelles et financières nécessaires. Tout ce qui nous manque c'est la volonté de nos politiciens de le faire.

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, je voudrais pour commencer vous féliciter d'avoir approuvé la tenue de ce bon débat. J'ai le sentiment de l'avoir déjà vécu, d'autant plus que j'y participe avec le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et le député de Végréville (M. Mazankowski).

Je me souviens du premier discours que j'ai prononcé à la Chambre des communes. C'était à l'occasion du débat d'urgence qui a eu lieu lorsque l'ancien ministre chargé de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, critiqua la loi sur les réserves temporaires de blé et faisait du battage pour la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je me rappelle très bien les discours excellents qui ont été prononcés à cette époque. J'ai le sentiment d'avoir déjà vécu ce moment, car à ce moment-là les députés de l'Ouest fustigeaient Otto Lang pour son programme de réduction des emblavures qui consistait à subventionner les agriculteurs pour qu'ils ne plantent pas de blé. Aujourd'hui, nous voyons le gouvernement payer les compagnies pétrolières pour se tourner les pouces, donner 50 millions de dollars à Imperial Oil uniquement pour attendre quelques mois de plus afin de voir ce qui va se produire, car ces cancres en économie sont incapables de se décider, on voit le gouvernement verser au consortium Alsands quelques millions de dollars de plus uniquement pour marquer le pas un peu plus longtemps, jusqu'à ce que tout finisse par s'écrouler à cause de l'inertie pernicieuse du gouvernement en matière de politique énergétique.

Je me souviens également d'avoir parlé il y a deux ou trois ans avec des collaborateurs de mon ministère à propos de l'avenir glorieux de notre pays que nos saoudiens assureraient à notre pays en luttant contre la disparité régionale. En effet, l'Alberta devait être la province par excellence qui devait nous

*Article 26 du Règlement*

doter de cette richesse, laquelle devait aider le Canada à réduire ses engagements à l'égard de l'étranger, ce qui devait permettre de réaliser le rêve de l'égalité économique dans notre pays et assurer la relance dans la région de l'Atlantique.

Nous nous rendons compte maintenant que l'ancien président américain, Abraham Lincoln, avait raison de dire: «On ne peut pas infuser de la force aux faibles en affaiblissant les forts». Le gouvernement a détruit l'initiative de ce secteur dynamique sur lequel nos citoyens comptaient pour assurer le dynamisme de notre pays.

Si j'ai l'impression d'avoir déjà vécu un moment semblable, c'est aussi à cause de la politique énergétique nationale qu'avait présentée Donald Macdonald, ancien député distingué dont vous, madame le Président, avez certainement d'excellents souvenirs. C'était un bon ministre qui a présenté une politique laquelle à l'époque semblait raisonnable après le premier choc arabe pétrolier, ainsi qu'on l'appelait.

● (1240)

M. Douglas Fisher, autre éminent député, avait fait valoir à l'époque que cette politique énergétique nationale visait à bien des égards les mêmes objectifs que ceux proclamés avec tant de fierté par l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) quand il a présenté son programme à la Chambre, à la suite des élections de 1980.

M. Fisher a écrit dans le *Sun* de Toronto:

> . . . M. Trudeau a expliqué à la nation à la télévision, la réaction immédiate du Canada à la crise pétrolière. Il voulait que les Canadiens sachent que son gouvernement s'était penché sur les problèmes immédiats et s'était occupé d'élaborer une politique énergétique à long terme.
>
> Ensuite, le 6 décembre 1973, il a présenté à la Chambre son premier «Programme énergétique national» dont «le principal objectif, qui sera réalisé avant la fin de la décennie (c'est-à-dire 1980), est l'autarcie du Canada pour le pétrole et ses dérivés.»

C'est ce qu'a dit M. Fisher en 1973 et l'objectif visé était 1980. Aujourd'hui, nous sommes en 1982, et tandis que le Programme énergétique national s'effondre, le gouvernement a l'audace de prétendre que nous réaliserons notre objectif d'autarcie pétrolière d'ici à 1990. Quelle foutaise! Quelqu'un a déjà dit qu'on ne saurait réaliser des projets de vaste envergure avec des idées médiocres. Cette affirmation n'a jamais été aussi vraie qu'à l'heure actuelle.

Le discours du député de Restigouche (M. Harquail) m'a rappelé la phrase célèbre d'Ogden Nash qu'on pourrait reprendre plus ou moins ainsi: «la politique canadienne moderne se porterait peut-être mieux si l'on restreignait davantage l'emploi des métaphores et des comparaisons.» Les exemples dont il se servait, comme l'a signalé le député de Regina, étaient de vieux projets recyclés qui existaient dans bien des cas, comme l'a dit le député, en dépit des efforts du gouvernement et non pas grâce à eux. Même si le député de Végréville n'a pas eu l'occasion de nous le rappeler—même s'il faudrait lui en attribuer une bonne part du mérite—le projet de silos de Prince-Rupert, évalué à 300 millions de dollars et dont le gouvernement s'en attribue le mérite, est fort important pour le Canada. Ce projet avait carrément sombré quand notre gouvernement a pris le pouvoir, mais le député de Végréville l'a ranimé. Aujourd'hui, le député de Restigouche et d'autres comme lui veulent s'en attribuer le mérite.

Le Programme énergétique national dont les effets sont si désastreux pour notre économie—surtout dans la région Atlantique où nous avons tellement besoin d'argent pour développer notre économie—remonte à la campagne électorale de 1980. Si les politiques d'un gouvernement ne s'appuient pas sur la confiance populaire, elles deviennent un exercice futile, car le public comprendra l'astuce et ne lui fera plus confiance.

J'ai sous les yeux une célèbre annonce publicitaire que l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen) avait publiée durant la campagne. Elle faisait partie de tout un battage publicitaire. Elle dit ceci: «Allez-vous laisser les conservateurs augmenter de nouveau le prix du gaz?» Et il ajoutait qu'étant donné qu'il représentait les Canadiens, et surtout les automobilistes du Cap-Breton, les prix allaient baisser. Il disait: «Votez pour les libéraux et les prix ne monteront pas». Quiconque faisait une pareille déclaration aurait dû savoir, il aurait dû posséder les connaissances que lui prêtait le public, que ce qu'il disait n'était pas vrai. L'affaire a rebondi ultérieurement à la Chambre, une fois les libéraux revenus au pouvoir, au moment où le ministre des Finances de même que le premier ministre (M. Trudeau) ont commencé à jongler sur les bénéfices respectifs des consommateurs et des producteurs.

En novembre 1980, les journaux publiaient un excellent article accompagné d'une photo du premier ministre et du ministre des Finances. L'auteur, John Ferguson, l'avait intitulé: «Ottawa est-il en train de tromper volontairement le public?» Selon cet article le premier ministre aurait déclaré: «Examinons un peu le budget pour voir s'il est juste à l'égard des provinces. Les provinces de l'Ouest, les provinces productrices, obtiendront exactement le même montant que leur promettait M. Clark dans son budget de décembre soit 40 milliards de dollars d'ici à 1983.» Pour sa part le ministre des Finances aurait affirmé: «La facture énergétique pour tous les Canadiens, y compris les personnes à faible revenu, est de 40 milliards de dollars inférieure dans notre budget que dans celui de décembre dernier.» C'est-à-dire notre budget, le budget Crosbie.

M. Ferguson précise que les deux déclarations sont carrément contradictoires puisqu'il était impossible que les provinces productrices touchent le même montant selon la formule libérale, si les consommateurs ont moins à débourser, que selon le budget conservateur. Quand on a signalé la contradiction au ministre des Finances il a répondu: «Vous avez raison.» Mais, selon lui, il n'y avait pas de contradiction. M. Ferguson a également écrit que des éclaircissements s'imposaient même si le ministre riait à la lecture du discours du premier ministre. Il s'agit quand même de 40 milliards de dollars.

Malgré ma présence assidue à la Chambre depuis cette déclaration, je ne me rappelle pas avoir entendu des éclaircissements à ce sujet. Il s'agit d'un autre exemple des déclarations vagues dont les Canadiens doivent s'accommoder depuis que ce gouvernement a repris le pouvoir.

J'admets volontiers que lorsque nous étions au pouvoir, nous n'avons pas été parfaits. Nous n'avons cependant pas fait passer les intérêts de notre parti avant ceux du pays. Nous avons respecté nos engagements et nous avons essayé de faire adopter un budget qui prévoyait une certaine aide pour les personnes à faible revenu ne pouvant se permettre d'absorber les augmentations des produits pétroliers que nous proposions, si minimes soient-elles. Nous avons également eu pitié des vieillards qui, nous le savions, ne pouvaient se permettre de payer des prix

élevés pour leur mazout. Nous avons en outre prévu que certains propriétaires de maison auraient besoin d'aide pour pouvoir payer leurs taxes et leurs hypothèques.

Bien entendu, aucune de ces mesures n'a été prise par le gouvernement actuel. Selon moi, ces mesures n'ont pas été prises par le gouvernement, car il a cru être capable de tirer assez d'argent de l'Alberta, ce moteur extraordinaire de croissance économique, pour appliquer les programmes que notre parti avait proposés. Je crois que notre budget était meilleur et beaucoup plus humain.

Nos problèmes économiques viennent également de la préoccupation intense de ce gouvernement pour les politiques sociales, les théories philosophiques, linguistiques et autres. Certaines de ces politiques sont très bonnes et constructives, mais le gouvernement a oublié complètement la nécessité d'une bonne gestion constructive.

Les gens parlent de l'intelligence supérieure et de l'érudition du premier ministre, mais ils oublient que si ces qualités ne sont pas complétées par un bon jugement et des aptitudes en gestion, elles ne permettent pas de gouverner le pays adéquatement. Comme bien des personnes le savent, sous sa direction, nous avons vu un pays dynamique qui occupait le troisième rang dans le monde se retrouver parmi les derniers des pays industrialisés. Malheureusement, ce dernier désastre indique que nous ne sommes pas à la veille d'une reprise spectaculaire. Des milliards de dollars ont été réduits à néant sur les marchés de valeurs canadiens et il ne s'agit pas simplement des bénéfices de riches industriels. Ce sont aussi les bénéfices découlant des placements des Canadiens ordinaires. La politique énergétique nationale dans son ensemble a envenimé nos relations avec notre voisin, les États-Unis.

Sauf erreur, c'est Jack Kennedy qui avait déclaré en cette enceinte que l'histoire avait fait de nous des amis, la géographie, des voisins, et l'économie, des associés. Nous devrions conclure plutôt des arrangements bilatéraux avec les États-Unis réciproquement avantageux dans certains domaines. Nous ne devrions pas lutter contre eux à propos d'une ressource qui s'épuise. En définitive, les deux pays n'en tireront rien de bon, car on a anéanti les possibilités qui étaient offertes au Canada quand il collaborait avec l'industrie pétrochimique pour utiliser cette grande richesse au profit du pays tout entier.

Certains députés d'en face prétendent que tout va bien dans les provinces Maritimes. Je voudrais citer ma propre circonscription à titre d'exemple. Il y a quelques mois, la situation n'était pas trop mauvaise dans la circonscription de Central Nova. Nous avions une usine Hawker-Sidley à Trenton, un chantier de construction à Pictou appelé «Industries Ferguson» et le plein emploi. Nous avions d'autres industries sur lesquelles les familles comptaient. Depuis ce malaise économique s'est fait sentir au Canada, depuis que le ministère de l'Expansion économique régionale a été réorganisé et qu'il n'y a apparemment plus de fonds disponibles pour apporter un soulagement économique, il y a près de 3,000 chômeurs à Trenton et 300 à Pictou. Mes commettants sont vivement inquiets.

*Article 26 du Règlement*

• (1250)

Je me réjouis d'apprendre que tout va pour le mieux dans la circonscription de mon ami, le député de Restigouche. Je peux lui assurer que tel n'est pas le cas dans ma circonscription, ni dans de nombreuses autres de la région de l'Atlantique. Il a parlé du gazoduc Trans-Québec et Maritimes. Je voudrais bien en parler aussi. En 1980, dans un discours qu'il prononçait devant la Chambre de Commerce de Halifax, le premier ministre a exposé la politique énergétique libérale. Il n'était pas question à l'époque de la constitution ou d'autres choses. Il allait passer à l'action dans le domaine énergétique afin d'aider les Canadiens de l'Atlantique. Il a notamment souligné la nécessité de recourir à d'autres sources d'énergie que le pétrole. Le premier ministre a dit, le 25 janvier 1980, que, pour ce faire, «les gens devaient avoir accès au gaz. Cela n'est nulle part ailleurs plus nécessaire que dans l'est du Canada et j'annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son programme, le gouvernement libéral va prendre immédiatement des mesures pour garantir l'entière collaboration de toutes les parties dans la construction d'un gazoduc destiné à alimenter le Québec et les Maritimes. Le gazoduc fonctionnera dans les deux sens, de sorte que les Canadiens des Maritimes puissent grâce à lui avoir maintenant accès au gaz naturel de l'Ouest et plus tard envoyer le gaz des gisements sous-marins vers la région centrale du Canada. A l'instar du chemin de fer dans les années 1880, les pipe-lines ont aujourd'hui le pouvoir d'unir le pays».

Sans doute. C'est l'année 1982 et le gazoduc fait son chemin petit à petit. L'ennui, c'est que le gazoduc n'est pas vraiment à double sens. Il me semble que le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouvernement actuel font exprès pour en retarder la construction. Je regrette de le dire mais, comme on dit, il faut que la vérité éclate et que le chat sorte du sac; j'ai bien peur toutefois, qu'il soit déjà trop tard. Ce n'est pas la région de l'Atlantique, ou plus précisément le détroit de Canso, qui abritera le port d'arrivée du gaz naturel liquéfié qui nous permettra d'établir une industrie pétrochimique, mais bien Gros Cacouna. Je ne crois pas non plus que le gazoduc ait été conçu comme il devait l'être. Je crois que, pour les Canadiens de l'Atlantique, toute la politique énergétique nationale est extrêmement douteuse.

Cela m'ennuie de le dire, mais tous les députés et tous les autres Canadiens ont raison de s'exprimer ainsi et de se reporter à l'époque où le ministre des Finances a formulé cette déclaration manifestement trompeuse dans le but d'être reporté au pouvoir. Lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il voulait des pouvoirs illimités, le gouvernement a adopté sa politique énergétique nationale, gâchant ainsi nos relations avec les États-Unis en même temps qu'il gâchait nos relations avec le Royaume-Uni avec ses machinations constitutionnelles.

Bien des gens s'inquiètent actuellement de ce que la politique énergétique nationale soit à toute fin pratique intégrée à une réglementation qu'on aura bien du mal à modifier, compte tenu des pouvoirs et des privilèges dont jouit le ministre. J'ai lu quelque part que l'Association du barreau canadien s'inquiète des pouvoirs et des privilèges illimités dont il jouit.

*Article 26 du Règlement*

J'ai noté précédemment certains commentaires au sujet de quelques articles du bill. Peut-être y a-t-il lieu d'en faire consigner quelques-uns. Aux termes de ce bill, le ministre pourra sans préavis signer une convention de prospection. Il exerce une discrétion exclusive quant à la délivrance des permis de production. C'est lui également qui renouvelle les permis. Il a le pouvoir de faire verser à une société de la Couronne de son choix, sans consulter ses partenaires ou qui que ce soit, la part de la Couronne.

Il peut s'opposer au transfert d'actions de la Couronne pour des intérêts que Petro-Canada pourrait acquérir. Un acticle prévoit le huis clos dans le cas de tout appel interjeté auprès de la Cour fédérale du Canada. Il y a des articles et des articles comme ceux-là.

Je vous le demande, madame le Président, si vous possédiez une exploitation agricole, une exploitation forestière ou une petite entreprise, aimeriez-vous faire des affaires dans un milieu où la Couronne peut survenir à l'improviste et vous dire: «Félicitations! nous possédons maintenant 25 p. 100 de votre entreprise. Voici quelques bonnes nouvelles de plus. Nous allons déterminer pour vous exactement où vous pourrez vendre vos produits, comment vous pourrez les commercialiser, et à quel prix vous pourrez les vendre». Je ne pense pas que vous aimeriez cela. Ce n'est un secret pour personne que le secteur pétrolier, qu'il soit par exemple américain, français ou canadien, n'apprécie guère un milieu aussi rigoureux que celui-là pour y risquer les dollars qu'il a gagnés à grand-peine.

Cette psychologie dont s'inspire le gouvernement, qui le pousse à prendre l'argent des Canadiens, à le recycler et à le leur remettre sous forme de subventions ne donne absolument rien qui vaille. Comment pourrait-elle le faire? C'est du gaspillage. Elle ne respecte ni les principes d'une saine gestion, ni la nature humaine. Au fond, c'est cela qui cloche au pays.

Le gouvernement actuel a manipulé et envahi bien des secteurs. Et encore s'il avait la compétence voulue pour le faire! Mais, triste à dire, il ne l'a pas. Winston Churchill, dans son livre des années 30 intitulé «Les grands contemporains», fait une observation très poignante au sujet d'un de ses contemporains, du nom, sauf erreur, de lord Rosebery. On pourrait dire, écrivit-il, que lord Rosebery avait survécu à son avenir de dix ans et de 20 ans à son passé.

Je crois qu'on en arrivera à la même conclusion en songeant au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministre des Finances. Je me rappelle le fameux discours prononcé à la Chambre par le ministre de l'Énergie lorsqu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en vue d'interdire l'accès au Canada à la LNF. J'ai eu alors l'impression qu'il s'engageait sur une pente glissante, qu'il n'a d'ailleurs pas quittée.

Le ministre des Finances, natif de la Nouvelle-Écosse dont bien des gens étaients fiers, à qui on reconnaissait beaucoup de sagacité et d'astuce, n'est plus, je crains, tout à fait sur le même piédestal. J'ai entendu plus de mauvaises plaisanteries à son sujet depuis un mois en Nouvelle-Écosse . . .

**Une voix:** Racontez celle de la séance de natation.

**M. MacKay:** Je ne puis ne permettre de raconter celle-là. Revenons au sujet du débat d'urgence: mon parti estime comme moi que si, en tant que Canadiens, nous pouvions cesser de soudoyer les gens avec leur propre argent, si nous pouvions inspirer une fois de plus aux Canadiens le sens de l'initiative et adopter des politiques qui récompensent les particuliers et les compagnies, nous pourrions alors offrir au Canada un peu d'espoir dans l'avenir. Nous devrions revenir à ce que nous faisons il y a quelques années. Nous faisons alors au moins des progrès économiques. L'urgence à laquelle nous faisons face aujourd'hui montre à quel point le gouvernement actuel échoue lamentablement dans ce qu'il fait.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, je suis heureux de prendre part au présent débat. Je soulignerai tout d'abord le caractère précipité de ce dernier, puisque vous avez déterminé que pour des raisons d'urgence nationale, les députés devaient se pencher sur la question de notre politique énergétique et de l'avenir économique du Canada, par suite de l'effondrement des deux mégaprojets.

Il me semble que vous reconnaissiez, par votre décision, qu'il existe, outre les deux projets dont faisait état la demande d'un débat d'urgence, d'autres éléments qui nous obligent, par leur importance, à rechercher des solutions de rechange afin de conseiller le gouvernement et l'amener à modifier sa politique de telle sorte que les canadiens puissent jouir de la situation qu'ils sont en droit d'attendre; je veux parler d'un certain degré de sécurité dans le domaine de l'énergie et de notre avenir économique.

Nous sommes malheureusement obligés de constater que le parti au pouvoir fait si peu de cas de l'occasion qui nous est donnée de débattre sur la place publique, au Parlement, de notre avenir énergétique et de notre économie, que seuls deux ou trois ministériels se trouvent présents actuellement à la Chambre et souhaitent participer à ce débat. Avec trois députés sur 140 environ, nous avons la preuve éclatante du peu d'intérêt et de l'arrogance du gouvernement libéral envers ces questions.

**M. Forrestall:** Tout cela les embarrasse peut-être.

**M. Hnatyshyn:** Ils ont bien raison d'être embarrassés dans les circonstances.

• (1300)

De quoi s'agit-il? Nous sommes en plein cœur d'un débat d'urgence. Les gens sont susceptibles de se poser des questions à ce sujet. Ce débat a déjà duré très longtemps. Et il dure toujours parce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes convaincus qu'un changement d'orientation est absolument essentiel. Le gouvernement a montré dans le passé qu'il ne réagit que lorsque lui-même ou sa politique sont violemment pris à parti.

Nous conservons un vif souvenir de ce qui s'est passé lorsque le gouvernement a présenté sa dernière mesure énergétique. A ce moment-là, il s'est avéré nécessaire de prendre position sur la forme de cette mesure. Il s'agissait d'un bill omnibus. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, les députés conservateurs, avons pris position. Finalement, après avoir exercé d'énormes pressions sur le gouvernement, ce dernier a cédé et accepté la plus raisonnable de nos propositions laquelle lui avait été soumise quelques mois avant qu'il ne présente la mesure. Il incombe au gouvernement de veiller à la bonne marche du pays.

Vous vous demandez peut-être ce qu'il y a de tellement répréhensible dans cette mesure. Madame le Président, l'Association du barreau canadien a présenté un mémoire au comité spécial de l'énergie dans lequel elle a exprimé, objectivement, son opinion au sujet de la mesure énergétique. Voilà ce que les porte-parole de cette association ont dit au comité de la Chambre des communes. La mesure énergétique du gouvernement est arbitraire, elle contrevient, selon les membres du barreau, à la règle de droit et en fait, elle nie le principe énoncé dans la Charte canadienne des droits et libertés. Voilà l'opinion indépendante de l'Association du barreau canadien. Ses membres ne considèrent pas cette mesure sous l'angle politique, mais sous l'angle de l'application des droits et libertés du citoyen moyen. C'est le jugement qu'ils portent sur la mesure énergétique. C'est ainsi qu'ils jugent l'attitude que le gouvernement adopte en matière d'énergie, en tant que gouvernement.

Ils affirment que le bill qui permet au gouvernement fédéral de consacrer des milliards de dollars à l'exploration, à des encouragements pour les sociétés appartenant à des capitaux canadiens lui laisse des pouvoirs discrétionnaires et de réglementation tellement grands que cela mine sérieusement la règle de droit. C'était l'opinion de l'Association du barreau canadien. Selon elle, la mesure contrevient à la nouvelle Charte des droits de la personne et il est fort probable qu'elle sera contestée devant les tribunaux si elle demeure inchangée. Voilà l'attitude qu'a adoptée l'Association du barreau canadien. C'est une opinion non négligeable dans le cadre de ce débat sur la politique énergétique du gouvernement actuel.

Cette politique est catastrophique. Elle plonge les Canadiens dans l'insécurité face à l'avenir. Elle a écarté toute possibilité réelle d'accéder à l'autosuffisance pétrolière d'ici 1990. Il suffit de songer à ce qui s'est passé à la dernière assemblée générale de la société Texaco Canada Inc. Le président de cette société a dit ceci aux actionnaires:

> Il semble qu'il est peu réaliste de croire que le Canada accédera à l'autonomie pétrolière d'ici la fin du siècle, sans compter que la demande de produits pétroliers baisse.

Madame le Président, comment la situation a-t-elle évolué en près de deux ans? Il y a deux ans, madame le Président, l'industrie pétrolière canadienne s'approchait rapidement du but, c'est-à-dire de l'autonomie pour 1990.

**Une voix:** En plein dans le mille!

**Des voix:** Bravo!

**M. Hnatyshyn:** J'étais fier de faire partie du gouvernement qui avait compris qu'il fallait absolument s'efforcer d'atteindre cet objectif; nous faisions des progrès très rapides. Voyez ce qui s'est passé. En réalité, si les politiques amorcées par notre gouvernement avaient été mises en œuvre à ce moment-là et maintenues, le Canada serait prospère à l'heure actuelle, j'en suis sûr.

Pourtant, c'est la catastrophe; malgré toutes ses ressources, notre pays est au bord de l'abîme. Et encore, c'est un euphémisme. L'annulation de ce projet entraîne une perte de 100,000 emplois en relation directe avec le projet et de 90,000 emplois indirects rien que pour ces deux projets.

Il ne faut pas oublier que ces mégaprojets constituaient la pierre angulaire du budget du ministre des Finances (M. MacEachen). Le ministre a fondé ses prévisions en matière d'autosuffisance et d'expansion économique sur la réalisation de ces mégaprojets. Le terme «mégaprojet» devra prendre désormais une nouvelle acception, madame le Président. D'après le gouvernement et le ministre des Finances, un «mégaprojet» est un projet d'au moins $500, précisément parce que le ministre nous raconte qu'au lieu des projets d'envergure, il faudra se contenter d'une multitude de projets moins ambitieux.

**Une voix:** De mini-projets.

**M. Hnatyshyn:** Quels sont ces fameux projets qui vont nous aider à résoudre nos problèmes économiques, à remettre notre pays sur pied et à nous rendre autosuffisants en matière énergétique? On ne nous fournit guère de précisions. On se contente de nous sortir des généralités sur les projets qui vont remplacer les mégaprojets tombés à l'eau.

Madame le Président, notre gouvernement accordait une très grande importance à l'objectif de l'autosuffisance. Cet objectif avait des avantages économiques. Je crois, madame le Président, que les Canadiens éprouvent une certaine nostalgie en pensant aux propositions que notre gouvernement avaient faites. Soyez assurée, madame le Président, que lorsque le gouvernement devra affronter à nouveau les électeurs, les Canadiens s'en souviendront. Ils se souviendront en particulier des promesses que le ministre des Finances avaient faites, comme mon collègue de Central Nova (M. MacKay) l'a rappelé, notamment au sujet du maintien du prix du pétrole et du gaz en-dessous du prix que nous avions fixé.

Madame le Président, quand on pense aux promesses qu'il a faites lors des dernières élections, on voit que le gouvernement fédéral a dupé les Canadiens au sujet de notre avenir énergétique. Une des premières mesures que ce gouvernement a prises à son arrivée au pouvoir a consisté à lancer une campagne publicitaire très élaborée et poussée sous les auspices du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Chacun d'entre nous a vu les annonces publicitaires à la télévision et dans les journaux. C'était une campagne coûteuse et rusée où l'on nous disait que notre avenir énergétique était entre bonnes mains.

Madame le Président, chacun sait que le gouvernement fédéral ne peut tomber sous le coup de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions car, en tant que représentant de la Couronne, il ne peut être poursuivi. Il ne peut non plus s'associer à un organisme qui s'occupe de publicité mensongère. Pour lui, c'est une bonne chose car s'il devait tomber sous le coup de la loi et respecter volontairement certaines conditions, il aurait été poursuivi pour publicité frauduleuse.

*Article 26 du Règlement*

**Une voix:** Bien envoyé!

**M. Hnatyshyn:** Quelle est la situation aujourd'hui. Quand nous étions au pouvoir, nous sommes parvenus à un accord avec l'Alberta au sujet du prix du pétrole. Le projet Alsands était en voie de réalisation et nous étions sur le point de conclure un accord avec Imperial Oil au sujet du projet de Cold Lake. Ces mégaprojets allaient voir le jour avec la coopération de l'Alberta et du gouvernement de cette province. Telle était la situation. Ces projets qui devaient créer des emplois étaient en place. Sachez, madame le Président, que les profits énergétiques qui auraient résulté du projet Alsands auraient été énormes.

Je m'empresse de dire, madame le Président, que le projet Alsands devait coûter à l'époque cinq milliards environ. On est loin des chiffres actuels de $14 ou de $15 milliards. On ne s'étonnera donc pas qu'Imperial Oil ne puisse réaliser ce projet compte tenu des retards et des conflits qui l'ont opposée au gouvernement fédéral, lequel a retardé sciemment la réalisation de ces projets dans l'Ouest. Cela lui est néfaste politiquement dans l'Ouest, et il en ira de même dans les provinces centrales et dans les Maritimes lors des prochaines élections. L'évolution a commencé il y a deux ans. L'usine aurait produit 140,000 barils par jour, soit de 8 à 10 p. 100 de tout le pétrole brut produit au Canada. Selon les prévisions, les travaux de construction auraient créé plus de 20,000 années-hommes d'emploi et 6,500 emplois permanents au Canada, dont 2,800 directement reliés au projet. Nous avons cependant perdu les avantages technologiques que nous aurait procurés ce projet en nous permettant de lancer d'autres projets du même genre au Canada et de former des travailleurs ici même. Cela aurait en même temps créé plus de débouchés professionnels pour les Canadiens et fourni des occasions de formation et d'emploi aux autochtones des environs. Alsands aurait permis tout cela. Mais non, le gouvernement envisageait sa politique énergétique différemment et a décidé de présenter ce qu'il appelle le Programme énergétique national. Quel en a été le résultat?

• (1310)

Je voudrais me pencher sur la prospection et la mise en valeur des gisements de pétrole conventionnels. Le programme du gouvernement a été tout simplement catastrophique à cet égard. Je suis certain que vous savez, madame le Président, que plus de 200 derricks ont quitté le Canada pour les États-Unis depuis un an. Au moins 40 p. 100 de ceux qui restent sont inactifs. Voilà quel a été le résutat de la politique énergétique du gouvernement et cela a eu des conséquences très néfastes sur l'industrie et réduit considérablement la possibilité d'atteindre l'autarcie énergétique au Canada.

Pour résumer en termes très simples, la politique énergétique du gouvernement fédéral ne vise qu'à accaparer tous les impôts possibles. C'est la façon la plus simple de décrire la politique du gouvernement en matière d'énergie. C'est une politique d'imposition massive qui touche davantage les habitants de l'ouest du Canada que ceux de toute autre région du pays. Je puis le garantir aux députés. Les habitants de l'Ouest s'en rendent compte et cela leur déplaît énormément.

Le Programme énergétique national a réduit les gains réalisés par les sociétés pétrolières. Ce ne sont pas seulement les sociétés pétrolières importantes qui sont touchées, mais aussi les petites sociétés canadiennes. Leurs gains ont été tellement réduits qu'elles n'arrivent plus à avoir la confiance des investisseurs et à obtenir les fonds nécessaires pour investir dans les mégaprojets qui sont pourtant essentiels si nous voulons parvenir à l'autarcie énergétique.

Les gains d'Imperial Oil, la plus importante société pétrolière du Canada, ont baissé d'environ 600 millions de dollars il y a un an à quelque 450 millions de dollars cette année. Le même phénomène a touché toutes les grosses et les petites sociétés du Canada. Le transfert massif de recettes pétrolières et gazières de l'industrie au Trésor public a sensiblement réduit la capacité du secteur privé de financer les travaux de prospection et d'exploitation. L'activité de prospection et de mise en valeur des gisements de pétrole conventionnel s'est arrêtée net. Les députés d'en face devraient aller dans le sud de la Saskatchewan, où ils verraient des plates-formes qui sont hors service. Ils devraient y aller pour voir les entreprises d'approvisionnement faire faillite. Il s'agit de ceux qui assurent le service des plates-formes pétrolières.

**M. Mazankowski:** Les puits ne produisent pas.

**M. Hnatyshyn:** Les puits ne produisent pas. Que faisons-nous de notre potentiel.

Quant à la mise en valeur des régions inexploitées, la gestion des terres du Canada par le gouvernement actuel a été plutôt chaotique. A cause de toute la paperasserie, les entreprises ont retreint leurs projets de prospection et d'exploitation pour 1982. D'après mes renseignements, il en ira de même pour 1983.

Je devrais dire quelques mots des gisements sous-marins. Le gouvernement actuel est convaincu que le projet Hibernia va résoudre tous nos problèmes d'autarcie sur le plan énergétique. Nous avons vu comment le gouvernement a agi à l'égard des gisements sous-marins. L'affrontement est la marque de fabrique du premier ministre (M. Trudeau) et de son gouvernement. Il en va ainsi depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre. Cela a été le cas pour la province de Terre-Neuve, au point où les entreprises hésitent tout à fait à se lancer dans l'exploitation des gisements sous-marins ou à faire les investissements nécessaires pour que Hibernia commence à produire, et que l'on exploite les richesses disponibles à cet endroit. Lequel d'entre vous serait-il disposé à investir une somme pareille alors que les gouvernements fédéral et provincial ne sont pas d'accord sur des questions de juridiction, non seulement à l'égard des activités de forage, mais également des effectifs et d'autres domaines connexes?

**M. Paproski:** C'est exclu.

**M. Hnatyshyn:** Évidemment, c'est exclu, comme le dit mon collègue. Les activités d'exploitation et de production des sources d'énergie conventionelles sont de plus en plus rares, phénomène qui se produit à l'échelle mondiale, à en croire le ministre. Ce qu'il ne nous dit pas, c'est qu'aux États-Unis, les activités de forage du pétrole et du gaz ont augmenté de 31 p. 100 cette année par rapport à 1981. Je voudrais citer un extrait d'un article de Diane Hill, paru dans le *Herald* de Calgary le 28 avril dernier. Le voici:

Cette année va marquer un autre record pour les activités d'exploration de pétrole et de gaz aux États-Unis—grâce, en partie, au travail des sociétés pétrolières qui se sont installées chez nos voisins du sud.

D'après la société de renseignements sur le secteur pétrolier installée à Denver, les activités de forage de pétrole et de gaz, aux États-Unis ont augmenté de 31 p. 100 au cours du premier trimestre de 1982, par rapport à l'année précédente.

Diane Hill fait ensuite observer:

Et l'année 1981 a été celle où l'industrie a été le plus active.

Je ne fais que commencer, madame le Président. J'implore le gouvernement d'écouter. J'implore les députés du gouvernement de se faire extrêmement pressants auprès des occupants des banquettes ministérielles à ce sujet. Nous sommes acculés au désastre en ce qui concerne notre économie et notre indépendance énergétique. Je dis au gouvernement que le moment est venu de réviser le programme énergétique. Que le gouvernement suspende son programme énergétique et le réexamine. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes tout disposés à collaborer avec lui et à le conseiller du mieux que nous le pouvons parce que nous croyons au Canada. Que le gouvernement retire son budget. Des appels au ministre des Finances pour qu'il retire son budget sont venus de toutes les couches de la société canadienne. Je dis au gouvernement qu'il est maintenant temps de faire preuve de courage et de leadership politiques. Nous seconderions tout effort qui serait fait pour redonner au Canada la place qui lui revient dans le monde et nous offririons au gouvernement des solutions de rechange constructives.

[*Français*]

**M. Carlo Rossi (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)):** Madame le Président, je suis heureux de participer à ce débat, ce qui va me fournir l'occasion de rappeler certains faits. Comme on le sait, madame le Président, les gouvernements du Canada et de l'Alberta n'ont pas cessé au cours des derniers mois de déployer d'innombrables efforts pour que Alsands aille de l'avant. Malgré les offres que j'estime extrêmement généreuses des gouvernements fédéral et provincial en matière de fiscalité et de finance, les autres membres du groupe Alsands qui appartiennent au secteur privé ont décidé que le temps n'était pas propice à la réalisation du projet. Naturellement, je partage la déception de tous les Canadiens qui envisageaient avec enthousiasme cette activité qui serait devenue avec les années une source de pétrole et d'avantages économiques.

Madame le Président, nous savons tous qu'il y a des limites à ce qu'un ou plusieurs gouvernements peuvent faire pour améliorer les conditions d'exécution des projets quels qu'ils soient. D'ailleurs, madame le Président, nous n'avons pas de leçons à recevoir de la part du chef de l'opposition (M. Clark), du chef des conservateurs à cet effet. Parlant de leçons, madame le Président, ce matin, j'écoutais au poste de radio CKVL l'émission «En première page» animée par M. Yves Ryan, le maire de Montréal-Nord, de ma municipalité, et Pierre Leroux, et quand je dis qu'on n'a pas de leçons à recevoir du chef de l'opposition, à un certain moment on pose la question au chef de l'opposition, savoir s'il était au pouvoir avec son parti progressiste conservateur ce 5 mai 1982, quel serait le prix de l'essence? Et le chef de l'opposition de répondre, madame le Président: La différence, ce serait 2.5c. le litre ou 18 cents le gallon. L'animateur de reprendre bien vite . . .

**M. Paproski:** C'est correct.

**M. Rossi:** Le député d'en face dit: C'est correct. Je lui suggérerais fortement de faire des calculs, parce qu'il est dans l'erreur comme son chef; 2.5c. le litre, de reprendre l'animateur, voulait dire 10c. le gallon, et la réponse du chef de l'opposition fut à l'effet qu'il ne comprenait rien au système métrique, il laissait à l'animateur le soin de faire les calculs. On parle du chef de l'opposition qui ne comprend rien au système métrique, madame le Président. On lui pose la question: Que ferait-il pour contrer l'inflation? Il dit: La première chose que je ferais pour contrer l'inflation, ce serait de m'attaquer aux taux d'intérêts. Dans l'espace de 24 heures, madame le Président, le chef de l'opposition se contredit. Je cite *La Presse* du 4 mai:

Dans une entrevue qu'il accordait au journaliste, le chef de l'opposition, Joe Clark, a fait l'aveu le plus étonnant et le plus désarmant qui puisse venir de la bouche d'un chef de l'opposition.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le journaliste. En admettant que son parti n'avait pas trouvé d'autre alternative à la politique économique de la Banque du Canada, il continue en disant:

Nous avons cherché une solution autre que celle du gouvernement, mais nous n'avons pas d'alternative. Aujourd'hui, je n'ai pas de meilleure solution.

C'est encore le chef de l'opposition officielle qui parle. Cela signifie que le parti progressiste conservateur et l'éventuel gouvernement qu'il pourrait former n'ont pas de solution magique à proposer pour tout ce qui tourne autour de l'inflation, de la récession et surtout des taux d'intérêt. Dans l'espace de 24 heures, le chef de l'opposition officielle se contredit comme il le fait toujours.

• (1320)

En continuant, toujours dans la même émission, que je suis de très près d'ailleurs, tous les matins, je suis un assidu, on demande au chef de l'opposition officielle s'il est au courant du fait que M. Mulroney se promène dans la province de Québec. La réponse de M. Clark à l'animateur était que M. Mulroney se promenait dans la province de Québec. Le chef de l'opposition officielle était au courant du fait qu'il était en tournée pour ramasser des fonds. Il dit qu'il est très actif dans ce champ d'action et il dit qu'il va faire comme tous les autres, avant de venir à la Chambre, il faut qu'il soit député comme tous les autres. Mais pour le moment, il s'acquitte très bien de son travail, ramasseur de fonds.

Pour revenir un peu à un autre qui prétend défendre toujours les droits des Québécois . . . Ils n'aiment pas la vérité de l'autre côté, madame le Président. Ils n'aiment pas cela entendre la vérité. Il y en a un autre qui se lève debout de l'autre côté, toujours pour défendre les droits des Québécois. Le député de Joliette (M. La Salle). C'est le député de Joliette le grand responsable de la débandade de l'Union nationale, le chef du parti de l'Union nationale. Sait-on ce qu'il avait promis aux Québécois? Enlever la ceinture de sécurité. Imaginez quel programme! Enlever la ceinture de sécurité, ses protégés au Québec en font une dictature, forcent les gens à porter la ceinture de sécurité. Je ne tomberai pas là-dedans. Son même parti progressiste conservateur, alors que le député de Joliette était au pouvoir, s'il se souvient très bien, a levé l'embargo sur le transport des poulets. Dans sa circonscription, tout près, à Saint-Félix-de-Valois, les gens n'avaient pas tellement de félicitations à lui adresser, lui qui se dit le grand protecteur des Québécois.

*Article 26 du Règlement*

On peut se souvenir aussi qu'avant le gouvernement du parti progressiste conservateur de 1979, le parti libéral accordait 3 millions de dollars annuellement pour la construction d'entrepôts pour les fruits et les légumes, ce qui permettait aux producteurs agricoles canadiens et québécois de s'accaparer du marché intérieur plus longtemps. Dès que ce parti d'en face fut élu, les subsides furent enlevés. Heureusement que les Québécois et le peuple canadien ont compris vite, les libéraux furent reportés au pouvoir et ces mêmes subsides furent remis en vigueur.

Alors tel que je le disais, madame le Président, nous n'avons pas de leçon à apprendre de nos amis d'en face. Et malgré ces promesses, et bien que le parti au pouvoir en Alberta était le parti conservateur, le gouvernement Clark n'a jamais été capable de signer une entente avec l'Alberta. Nous, du parti libéral, nous avons réussi à le faire. Dans le cas du projet Alsands, le gouvernement canadien et le gouvernement Lougheed ont renoncé pour le moment à aller de l'avant. En effet, madame le Président, il y a un moment où la somme de tous les bénéfices prévus d'un projet, qu'il soit financier, économique et même psychologique, devient inférieure au coût et aux risques. A mon avis, les gouvernements du Canada et de l'Alberta se sont rendus le plus près possible du point d'équilibre dans leurs efforts pour promouvoir la réalisation du projet Alsands. Mais nous ne pouvions pas, même si nous le voulions, exiger des gouvernements qu'ils créent des conditions qui auraient permis au projet de se réaliser sans que les associés du secteur privé aient à prendre certains risques. Au bout du compte, les deux gouvernements étaient prêts à assumer la majorité des risques que comportent des investissements initiaux par l'entremise de la participation directe et la garantie des prêts.

En raison de l'incertitude en ce qui a trait aux futurs prix mondiaux du pétrole et aux taux d'intérêt, pour ne nommer que deux des principaux facteurs, les participants du secteur privé ne se sont pas crus capables d'aller de l'avant même dans les conditions actuelles. Grâce à des offres de prêts garantis et de mesures spéciales qu'elles comportaient en ce qui a trait au remboursement, le gouvernement fédéral et le gouvernement albertain ont cherché une solution pour faire disparaître les inquiétudes dans ce dont leur avait fait part ceux qui participaient au projet. Les compagnies du secteur privé s'inquiétaient notamment du fait qu'elles ne pouvaient bénéficier de façon courante des amortissements fiscaux. L'offre du gouvernement présentait des avantages équivalents. Il s'inquiétait des besoins en liquidité et des risques encourus. Le gouvernement fédéral proposait à ce sujet dans son offre un prêt garanti et une courte participation à 50 p. 100. Finalement, les sociétés manifestaient de l'inquiétude au sujet des risques que les hausses des prix du pétrole se maintiennent à un bas niveau. Afin de calmer cette inquiétude, nous avons proposé des conditions de remboursements de prêts qui, dans le cas d'une hausse de prix plus basse que celle prévue, prévoyaient une prolongation de la période durant laquelle le projet ne serait pas assujetti à la pleine taxation.

Madame le Président, du côté du gouvernement nous avons donc réuni un ensemble de mesures qui ne permettaient peut-être pas l'obtention de taux de rendement excessifs, mais qui s'avéreraient très généreuses sur le plan de la réduction des risques pour les participants. Ceux-ci ne pouvaient s'attendre à des taux de rendement excessifs, mais ils allaient recevoir une protection en cas de baisse de recettes.

Il semblerait donc, à la lumière de ce que je viens de dire, que non seulement le gouvernement canadien s'est occupé des préoccupations particulières des sociétés, mais qu'il a présenté une proposition globale attrayante qui aurait pu permettre la mise en œuvre du projet Alsands.

Contrairement à ce que veulent laisser croire les progressistes conservateurs, je tiens à préciser que le gouvernement ne ferme pas la porte à une reprise du projet Alsands. N'oublions pas qu'en ces temps particulièrement difficiles pour l'économie mondiale d'importants projets énergétiques sont remis à plus tard, et ce partout dans le monde, y compris, évidemment, chez notre voisin, les États-Unis. Ce serait téméraire de dire que ces circonstances ne changeront pas au cours de l'année à venir. En effet, l'expérience nous apprend que les changements rapides de la conjoncture économique sont plutôt la règle que l'exception. Les circonstances économiques peuvent fort bien favoriser le projet Alsands plus tôt que nous ne pourrions le penser.

[*Traduction*]

Madame le Président, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta ont fait des efforts répétés, depuis plusieurs mois, pour encourager le lancement du projet Alsands. L'opposition s'en prend au gouvernement fédéral, mais, du même coup, elle condamne ses alliés conservateurs de l'Alberta.

Il faut reconnaître que malgré une offre extrêmement généreuse des gouvernements fédéral et provincial, sur les plans fiscal et financier, les membres privés restants du groupe Alsands ont jugé que le moment était mal choisi pour le démarrage du projet.

• (1330)

Je partage la déception de tous les Canadiens qui voyaient dans ce projet une source de pétrole et d'avantages économiques pour les années à venir. Mais nous savons tous qu'il y a une limite à ce que les gouvernements peuvent faire pour favoriser le lancement d'un projet quel qu'il soit. Il y a un point à partir duquel les coûts et les risques dépassent l'ensemble des avantages financiers, économiques et même psychologiques à en attendre. J'estime, madame le Président, que le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta sont allés aussi loin qu'ils le pouvaient pour encourager le lancement du projet Alsands. En fin de compte, les deux gouvernements étaient disposés à se charger de la majeure partie des risques de premier établissement, soit par participation directe soit par aval.

C'est l'insécurité des prix mondiaux futurs du pétrole et des taux d'intérêt, pour ne mentionner que ces deux facteurs vitaux, qui ont découragé les participants privés au projet de donner le coup d'envoi, même à risques ainsi réduits. Les membres de l'association Alsands éprouvaient des craintes quant au rendement prévisionnel et à leur marge brute d'autofinancement en cours de réalisation du projet. Les deux niveaux de gouvernement ont fait une offre qui assurait à mon avis un taux de rendement intéressant avec maintien de ce taux même en cas de hausse moins élevée que prévue des prix mondiaux du pétrole. Le ministre a déjà déposé les détails de l'offre. Néanmoins, je signale que l'aide offerte visait à accorder pour ce projet des avantages équivalents à ceux que l'Alberta avait

promis implicitement, c'est-à-dire un prêt garanti de 20 p. 100, et à ceux dont jouissent les entreprises entièrement imposables qui peuvent profiter régulièrement de l'amortissement fiscal.

En offrant un prêt garanti et des modalités de remboursement spéciales nous voulions dissiper les inquiétudes que les parrains du projet avaient exprimées. Ils craignaient notamment de ne pas pouvoir se servir de l'amortissement fiscal de façon régulière. Notre offre leur garantissait des avantages équivalents. Ils redoutaient également des problèmes de liquidités et les risques courus. Sur ce plan, le gouvernement leur offrait un prêt garanti et une participation à 50 p. 100. Enfin, les compagnies craignaient que le prix du pétrole augmente moins vite que prévu. Nous avons répondu à cela par des modalités de remboursement grâce auxquelles l'entreprise serait devenue imposable plus tard si le prix du pétrole augmentait moins que prévu.

Bien sûr, s'il augmentait rapidement, le prêt devait être remboursé plus vite et le projet aurait été soumis à une pleine imposition plus tôt. Par conséquent, l'offre gouvernementale ne prévoyait pas un taux de rendement énorme, mais elle était quand même très généreuse, car elle réduisait les risques des participants. Ces derniers ne pouvaient pas s'attendre à un taux de rendement considérable, mais ils étaient protégés en cas de difficultés.

Les conditions que je viens d'exposer vous permettent de voir que, non seulement nous avions répondu aux inquiétudes des compagnies, mais encore nous leur avons présenté une proposition objective qui aurait permis la réalisation du projet Alsands.

Le ministre a bien fait comprendre qu'il n'écartait pas la possibilité d'une reprise du projet à une date ultérieure. La crise économique retarde d'importants projets énergétiques dans le monde entier. Nous ne pouvons pas dire que la situation économique ne changera pas d'ici un an ou deux. En fait, l'histoire démontre qu'elle évolue généralement très vite. Les circonstances pourraient très bien permettre de relancer le projet Alsands plus tôt qu'on ne se l'imagine.

[*Français*]

Comme je l'ai dit, madame le Président, j'estime que les deux gouvernements sont allés aussi loin que possible au point de vue financier. Nous ne pouvons altérer à l'excès les stimulants à l'intention des sources particulières d'approvisionnement surtout face à toute la gamme de possibilités. En plus du potentiel des régions pionnières, nous pensons à la récupération accrue du pétrole et à l'amélioration du pétrole lourd en Saskatchewan et en Alberta.

Madame le Président, dans notre recherche de l'autosuffisance pétrolière nous voulons procéder de la façon qui sera la moins coûteuse pour le Canada. Pour ce qui est des bénéfices économiques industriels du projet Alsands, ils auraient été utiles, mais nous espérons les obtenir par d'autres moyens. Certains se sont demandé pourquoi ce projet n'a pas été entièrement financé par le gouvernement fédéral. Madame le Président, je réponds tout simplement que le gouvernement de l'Alberta a insisté dès le début pour qu'il y ait une importante participation du secteur privé et nous appuyons ce concept. Le gouvernement du Canada a indiqué dès l'annonce du Programme énergétique national qu'il était souhaitable que le secteur public participe davantage quoique de façon encore modeste à la propriété directe dans l'industrie pétrolière. Nous ne voyons aucune raison de changer cette position. Je termine, ce ne sera pas long, madame le Président.

**Mme le Président:** Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

**Des voix:** Continuez!

**Une voix:** Prenez 20 minutes, prenez tout le temps que vous voudrez.

**Mme le Président:** Je pense que les honorables députés voudraient que l'honorable député de Bourassa (M. Rossi) termine sa phrase.

**M. Rossi:** Madame la Président, je veux certainement remercier mes collègues d'en face, et ils savent que nous agissons toujours de la sorte lorsqu'il s'agit de terminer un débat.

Alors, pour conclure, nous ne voyons aucune raison de changer cette position. Nous voulons mettre l'accent sur les possibilités d'association qui s'offrent dans les importants projets énergétiques. Le projet Alsands fournissait justement une excellente occasion de ce genre.

Comme je l'ai dit, et en terminant, je regrette que l'on n'ait pas saisi cette occasion à ce moment-ci, mais il y en aura d'autres. Je suis certain que ce n'est qu'une question de temps avant que les sables bitumineux n'offrent à nouveau d'excellentes occasions d'accroître la force énergétique à long terme du Canada.

[*Traduction*]

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat d'urgence. Je crois qu'il est important de considérer non seulement les conséquences de l'abandon de ces deux mégaprojets, mais également les répercussions que cela aura à l'échelle du Canada tout entier. Ce débat porte sur l'abandon du projet Alsands et du projet de pipe-line de l'Alaska lesquels représentent à eux près de 63 milliards de dollars et peut-être beaucoup plus depuis qu'ils sont au premier plan de l'actualité. Dans ce débat, nous devons répondre aux questions suivantes: pourquoi les projets ont-ils été abandonnés et quelles en seront les répercussions sur le contribuable canadien ordinaire que nous avons quelque peu négligé jusqu'à présent?

Le député d'Athabasca (M. Shields) a expliqué que les projets avaient été abandonnés parce qu'un vent de folie avait balayé les rangs du parti libéral, surtout les premières banquettes. Un député libéral a dit que l'on a renoncé aux projets parce que les conservateurs s'étaient efforcés de les saper. Il y a peut-être une petite part de vérité dans ces deux explications, mais elle n'est pas très grande. Je crois qu'il est temps que les députés et le public soient mis en face des faits. Les projets ont été abandonnés, ce qui signifie la perte de centaines de milliers d'années-hommes dans tout le Canada. Nous, de notre parti, soutenons que l'effondrement du projet de gazoduc de l'Alaska est directement attribuable à la mollesse des libéraux et des conservateurs qui n'ont pas réussi à obtenir de garanties financières pour le tronçon Nord du gazoduc de l'Alaska il y a cinq ans.

*Article 26 du Règlement*

● (1340)

Les Canadiens ne peuvent s'empêcher de se demander pourquoi on parle sans cesse de l'industrie du pétrole et du gaz naturel à la Chambre. Un jour on nous apprend que cette industrie a extorqué douze milliards de dollars au consommateur canadien moyen sans que cela ne suscite aucune réaction à la Chambre des communes. Cela ne peut que provoquer une déplorable attitude de cynisme, surtout quand on se rend compte que la plupart des politiques du gouvernement s'appuient sur des sondages d'opinion. Lorsque le public est en colère à propos de quelque chose, le gouvernement publie un rapport dans l'espoir de détourner l'attention des consommateurs de ce qui constitue réellement le problème. Le jour suivant nous découvrons par exemple que les sociétés pétrolières recevront une subvention de 93 p. 100 pour leurs travaux de prospection. Cela a peut-être été une consolation pour les dirigeants de l'industrie pétrolière pris de colère après qu'on eut appris aux Canadiens que les sociétés pétrolières leur avaient escroqué douze milliards de dollars avant cela.

Quant au projet Alsands, nous apprenons maintenant qu'un taux garanti de bénéfices de 22 p. 100 ne suffit tout simplement pas. On ne peut que se demander, madame le Président, ce qu'il leur faut de plus. Il est parfaitement clair que ces monopoles veulent avoir l'économie canadienne sur un plateau pour l'exploiter à leur gré. C'est pourquoi nous, de notre parti, disons que si la coalition libérale-conservatrice doit se plier à la mentalité de dinosaures de la plupart des artisans de ces mégaprojets, nous devons au moins veiller à la Chambre des communes à ce que ces projets profitent à tous les Canadiens. Mais plus que cela, nous devrions mettre en œuvre des projets innovateurs et créateurs d'emplois découlant de nos options nationales. Que faisons-nous à partir de ce point?

Le bill C-48 a été la mesure législative la plus récente qui nous ait permis de connaître les projets du gouvernement. Ce dernier y déclarait son intention de dépenser quelque 300 milliards de dollars dans les 15 années à venir en travaux de forage de puits de pétrole et de gaz naturel au nord du 60e parallèle et au large des côtes est et ouest. Il s'agit là d'importants mégaprojets. Mais étant donné les conditions actuelles de l'économie canadienne et l'évolution actuelle de l'économie mondiale caractérisée par une surabondance de l'offre, surtout dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, nous pouvons déjà constater que cette orientation peut très bien se révéler, d'une manière prévisible, insuffisante pour remettre les Canadiens au travail et relancer notre économie.

Par ailleurs, il y a la position des conservateurs qui a bien été exposée au cours des dernières 24 heures. Elle consiste uniquement à laisser la partie plus belle aux sociétés pétrolières, chose qui risque bien de nous enfoncer encore davantage dans le marasme où nous nous trouvons actuellement.

Les conservateurs accusent les libéraux d'avoir ruiné ces projets. Mais quel langage les conservateurs tiennent-ils en réalité? Ils estiment que Peter Lougheed et les libéraux devraient donner davantage d'argent à Alsands, que le rendement de 22 p. 100 n'est pas suffisant. Ce sont les partis qui au fond bradent les intérêts canadiens. Ils veulent toujours appliquer une solution rapide au détriment de nos enfants et de l'avenir de notre pays. Au contraire, nous devrions lancer des projets d'exploitation pétrolière et gazière à petite échelle, exploiter l'énergie éolienne, marée-motrice, l'énergie produite par les turbines à faible hauteur de charge, l'énergie géodésique, solaire, géothermique, et chercher à faire des économies.

Que dire de l'exemple donné ce matin par mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) selon lequel l'électrification de notre réseau ferroviaire, notamment dans les régions à forte densité urbaine permettrait d'économiser le même volume de diesel que le projet Alsands permettrait de produire, tout en coûtant moitié moins cher que celui-ci. J'estime que nos concitoyens ont le droit de savoir ce qui se trame dans les salles du conseil d'administration quand on propose d'accorder 13 milliards de dollars à Alsands alors qu'il existe une autre solution consistant à faire des économies d'énergie qui apporterait les mêmes résultats à nos concitoyens et coûterait moitié moins cher.

Nous pourrions créer davantage d'emplois et une économie beaucoup plus stable. Nous pourrions élaborer des solutions de rechange dans le domaine des techniques de pointe pour les marchés à l'exportation, car nous avons l'une des main-d'œuvres les plus qualifiées sur le plan technique et les mieux formées du monde. Pourquoi Alsands? Certes, madame le Président, il y a les emplois, mais pourquoi payer 4 millions de dollars par emploi alors qu'on peut créer des emplois permanents pour moins de $100,000 dans le domaine des énergies de remplacement, dans le secteur manufacturier tout en faisant des économies d'énergie?

S'il en est ainsi, c'est parce que les deux grands partis de notre pays, soit les libéraux et les tories, ont un esprit qui a la jeunesse des dinosaures. Leurs assises, je veux parler des fonds servant à alimenter leurs campagnes électorales, viennent directement des comptes bancaires des sociétés pétrolières.

**M. Clark:** C'est faux.

**M. Fulton:** Ce point revêt davantage d'importance dans le cadre de ce débat que beaucoup de Canadiens le soupçonnent.

Même en ce moment, les libéraux et les conservateurs votent main dans la main jour après jour. Au cours de cette seule session, les tories ont voté en faveur du gouvernement Trudeau à 29 reprises alors que notre parti ne s'est prononcé pour les bills du gouvernement que 14 fois.

L'effondrement du projet Alsands est dû à trois facteurs importants et relativement évidents. Premièrement, les taux d'intérêt élevés que préconisent tant les libéraux que les conservateurs. Deuxièmement, l'augmentation des coûts de la construction. Tous les députés savent sans doute que les programmes énergétiques sont sujets à un genre d'inflation qui est tout à fait indépendant de l'indice des prix à la consommation. Troisièmement, la baisse des prix du carburant due à la récession et à la politique d'argent cher. Cette baisse est également due à un excédent dans la production des pays de l'OPEC et des autres pays, chose qu'on a rarement vu se produire par le passé. Bien que les libéraux et les conservateurs garantissent un rapport de 22 p. 100, les spécialistes de l'économie ne semblent pas en dire autant.

Madame le Président, permettez-moi de parler maintenant d'une question très grave, soit celle du gazoduc de l'Alaska. Nous avons vu que le gouvernement fédéral n'avait pas une stratégie industrielle bien établie. C'est encore plus clair maintenant qu'elle s'est effondrée. Nous avons été témoins de la disparition du projet Alsands, cette pierre angulaire de la politique du gouvernement libéral. Nous avons vu ce qu'il est

advenu dans le cas du projet Cold Lake et de Shell. La construction du pipe-line de Norman Wells a été retardée de deux ans. La construction du gazoduc Québec-Maritimes est hypothéquée à cause de l'intention de la Nouvelle-Écosse d'utiliser son propre gaz. Quant au doublement des voies ferroviaires dans l'Ouest, je crois qu'il s'agissait seulement d'une promesse électorale qui ne sera jamais tenue. Nous entrevoyons maintenant la faillite très probable du secteur nucléaire au Canada, ce qui causera la perte de 40,000 emplois. Et que dire du gazoduc de l'Alaska qui aurait donné des centaines de milliers d'emplois à des Canadiens, si cette Chambre avait eu le courage de présenter un projet de loi réclamant le type de garanties financières dont nous avons parlé à la Chambre il y a cinq ans.

J'aimerais citer un extrait d'un récent article paru dans un éditorial du *Citizen* du 4 mai dernier. Il se lit comme suit:

> En 1980, le gouvernement Trudeau a commis l'erreur stupide de s'engager à construire en premier le tronçon sud du gazoduc, afin que la liaison avec les marchés américains soit prête lorsque le tronçon du nord serait terminé par les partenaires américains.
>
> En juillet 1980, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, avait souligné que si les États-Unis manquaient à leur parole, ce serait le pire abus de confiance jamais commis en 200 ans de relations Canada-États-Unis.

C'est pourtant ce qui s'est passé et aucun député du gouvernement ne s'est levé pour dénoncer cette situation. L'article poursuit en disant ce qui suit:

> M. Lalonde peut bien prétendre que le retard de deux ans ne signifie pas l'abandon total du projet, mais si l'on évalue de façon réaliste la situation, on doit en conclure que la construction de ce gazoduc qui devait coûter au départ moins de 10 milliards de dollars mais qui coûtera en définitive 50 milliards de dollars ne peut être menée à bien, surtout si l'on tient compte des taux d'intérêt élevés et de la réduction du prix du pétrole, que nous connaissons à l'heure actuelle.

Je voudrais maintenant parler de la position du parti conservateur sur le gazoduc de la route de l'Alaska, car je crois que les conservateurs, qui ont bradé les intérêts du Canada, ont une grande part de responsabilité dans cette affaire. En effet des billions de pieds cubes de gaz extrait en grande partie en Alberta sont maintenant vendus aux consommateurs américains à un prix moindre que celui exigé des consommateurs canadiens. Ces deux partis ont donc voté ensemble sans avoir les garanties voulues au sujet du financement du tronçon nord du gazoduc, alors des compagnies de gaz établies en Alberta et en Saskatchewan réclament des subventions, car elles ont besoin de liquidités pour effectuer les forages nécessaires. Elles procèdent aux travaux, découvrent le gaz, mais ne peuvent le vendre car nous en avons en quantités excédentaires au Canada. Alors ces sociétés réclament aux libéraux et aux conservateurs la construction d'un gazoduc pour exporter leur produit aux États-Unis. Acquiesçant à leur demande, nous construisons le tronçon sud du gazoduc en question. Ensuite, nous exportons notre gaz aux États-Unis à un prix inférieur à celui auquel les Canadiens l'achètent. Bien sûr, les Américains n'ont pas l'intention de construire le tronçon nord du gazoduc tant qu'ils peuvent obtenir notre gaz à meilleur marché que le leur. Il ne leur sera jamais nécessaire de le construire. Et c'est là un exemple de la bêtise canadienne qui survient quand les libéraux et les conservateurs collaborent de très près avec les sociétés pétrolières et gazières, au point qu'il leur faut toujours faire quelque chose de plus et qu'ils ont toujours besoin d'un peu plus d'argent. Bref, chaque mesure qu'ils prennent vise à brader les ressources du Canada.

En 1978, les conservateurs ont appuyé les libéraux qui présentaient le bill C-25 créant l'Administration du pipe-line du nord du Canada. Le projet de loi mettait en vigueur l'entente conclue entre les États-Unis et le Canada concernant la construction d'un gazoduc. Sous la direction du député du Yukon (M. Nielsen), leur porte-parole pour le pipe-line du Nord, les conservateurs se sont opposés à nous, les néo-démocrates, et aux amendements que nous avions proposés en vue de maximiser la participation canadienne, donner le plus d'emplois à nos concitoyens, protéger les droits des autochtones et l'écologie et veiller à ce que le gouvernement canadien ne prenne pas de risques financiers pour la construction du gazoduc en question.

Les conservateurs ont également souscrit à l'idée de construire le premier tronçon. En décembre 1979, le gouvernement conservateur a autorisé l'exportation d'une quantité supplémentaire de 3.75 billions de pieds cubes de gaz naturel, donnant ainsi plus de poids aux arguments en faveur de la construction du premier tronçon dont on se servirait pour l'exportation du gaz canadien. Il est intéressant de noter que 40 p. 100 seulement de la capacité possible de ce premier tronçon est utilisée. Les Américains se comportent envers nous d'une façon très intéressante. Ils ne construiront, ni ne financeront le tronçon nord. Ils prendront le gaz dont ils auront besoin quand ils le voudront. Ils ne respecteront même pas les contrats qui ont été passés.

• (1350)

Les libéraux, sous la conduite du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), se sont opposés à ces exportations lorsqu'ils formaient l'opposition. Ce dernier exigeait des garanties absolues, à savoir que tout le pipe-line serait construit et que des accords interviennent avec les États-Unis pour que le Canada puisse un jour, à son tour importer du gaz. Bien entendu, lorsque les libéraux sont revenus au pouvoir, il n'a pas tenu sa parole.

En juillet 1980, les libéraux, par voie d'un décret du Conseil, sans passer par le Parlement, ont contourné l'objectif de la loi initiale qui autorisait la construction d'un gazoduc pour acheminer du gaz aux marchés des États-Unis, en permettant l'exportation du gaz par l'intermédiaire du tronçon sud. Au cours de ce débat, le porte-parole conservateur en matière d'énergie, le député de Perth (M. Jarvis), a dit ceci:

> Je n'ai pas parlé de garanties absolues, pas plus que notre ministre, à l'époque, parce que c'est absolument impossible. Si les néo-démocrates veulent des garanties absolues de l'industrie, à mon avis c'est qu'ils sont contre le pipe-line. C'est aussi simple que cela. Si vous voulez des garanties absolues de l'industrie, c'est que vous êtes contre le pipe-line, et je vous dis qu'il vous faut vous décider.

Telle était la position conservatrice en 1980. Les deux partis, libéraux et conservateurs, ont voté ensemble contre la motion proposée par mon parti qui voulait s'assurer que des garanties seraient en place de sorte que nous n'aurions pas à débattre ces questions aujourd'hui. Ils ont rejeté la motion que je vais vous lire et, pourtant, on les a vus hier et aujourd'hui à la Chambre, affirmant qu'ils avaient réclamé un débat d'urgence sur une question qui coûtera très cher aux Canadiens. La motion suivante avait été proposée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

> Qu'avant son ajournement d'été, la Chambre demande au gouvernement de déclarer qu'il n'entreprendra pas la construction du tronçon canadien du gazoduc du Nord avant d'avoir obtenu des garanties financières complètes pour l'ensemble du gazoduc ni avant d'avoir conclu avec le gouvernement des États-Unis un

*Article 26 du Règlement*

accord prévoyant que le gaz canadien exporté par le tronçon sud du gazoduc projeté sera remplacé par du gaz de l'Alaska à un prix équivalent.

Les deux partis ont voté contre la motion. C'est une chose à noter. Je voudrais revenir un peu en arrière pour rappeler les débuts de cette affaire. Le 4 avril 1978, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Tommy Douglas), rappelait qu'en 1971, le ministre de l'Énergie (M. Joe Greene) avait dit que nous avions du pétrole pour des centaines d'années, que nous pourrions en exporter pendant longtemps puisqu'il y en avait amplement pour le Canada. Six mois après, il affirmait à la Chambre que le Canada était déficitaire. Les Canadiens ont été dirigés par des hommes politiques sans envergure qui n'ont même pas pris le temps de vérifier les fondements de leurs déclarations. Le ministre avait simplement téléphoné aux sociétés pour leur demander quelles étaient nos réserves de gaz et de pétrole. Ayant appris que nous avions du pétrole pour des centaines d'années, il a déclaré: «Il faut en vendre. Ce sera la prospérité; chacun aura une voiture neuve». Le public canadien a été victime d'une fraude absurde.

A mon avis, M. Douglas nous avait dit en un mot où les deux vieux partis menaient le Canada:

Il y a lieu de se demander si le gouvernement n'est pas comme les Bourbons qui n'apprennent rien et n'oublient rien. Avons-nous oublié qu'il y a à peine cinq ans, certains d'entre nous suppliaient le gouvernement de supprimer graduellement nos exportations de pétrole?

En ce moment, c'est ce que nous faisons avec le gaz. Il ajoutait:

Aujourd'hui, le Canada est un importateur net de pétrole et l'Office national de l'énergie prévoit que dans les années 90, le Canada dépensera chaque année 4 ou 5 milliards de dollars pour importer du pétrole.

Nous savons maintenant que ce montant sera beaucoup plus élevé. Il disait également:

Allons-nous commettre la même erreur avec le gaz naturel? Nous exportons 60 p. 100 de notre production de gaz. Nous allons en exporter presque 40 p. 100 de plus.

Quand nos enfants viendront siéger à la Chambre, ils se poseront des questions au sujet des députés qui étaient ici dans les années 70 et 80. Ils nous prendront vraiment pour des insensés. Le député d'Athabasca a peut-être raison. Le seul ennui c'est que lorsque ses collègues occupent les banquettes ministérielles, ils agissent également de façon aussi absurde. M. Douglas avait ajouté:

«Un instant, dit le gouvernement, nous allons conclure un accord de réciprocité.» Je pense qu'un accord de réciprocité serait possible sur une base d'équivalence énergétique, de sorte que si nous leur vendons 100 unités de BTU nous pourrions en obtenir une quantité semblable à un moment qui nous conviendrait.

On n'a jamais tenu compte de cette solution. Il disait aussi:

Savons-nous ce que nous faisons? Nous entrons de plein pied dans une politique énergétique continentale. Les Américains ont toujours souhaité une telle politique, surtout quand ils ont manqué d'énergie. Nous sommes comme les deux frères qui s'en vont en ville; l'un d'eux place son argent et réussit tandis que l'autre s'amuse ferme jusqu'au moment où, sans le sou, il dit à son frère: mettons nos ressources en commun.

Voilà ce qu'ils nous disent maintenant. Voilà précisément ce que les libéraux et les conservateurs disent que nous devrions faire. Ils gaspillent tout le gaz naturel; ils le vendent aussi bon marché que possible aux États-Unis. Ils le vendent aux États-Unis moins cher que nous avons à le payer pour chauffer nos maisons et faire rouler nos véhicules. Ils le bradent en disant que l'économie en tire d'immenses profits. Mais nous nous enfonçons de plus en plus du côté de l'énergie. Nous pouvons nous en tirer pour quelques années, mais nos réserves ne sont pas inépuisables. Il poursuivait ainsi:

Si, par un accord de réciprocité, nous leur vendons 370 milliards de pieds cubes de gaz par année à $2.16 livrés à la frontière et que dans 10 ou 15 ans nous les leur rachetons à $3.50 ou $4 les mille pieds cubes, nous leur livrons les Canadiens pieds et poings liés. Les députés devraient se rendre compte de quelle façon les choses commencent à évoluer.

On parle maintenant de commencer la construction du pipe-line par l'extrémité sud pour qu'il puisse transporter le gaz de l'Alberta aux États-Unis, les sociétés réalisant ainsi des profits suffisants pour commencer à financer le reste du pipeline. Le premier but visé dans un avenir rapproché n'est pas de transporter le gaz de la baie Prudhoe aux États-Unis. Le premier but est de transporter le gaz de l'Alberta aux États-Unis. Reste à espérer qu'un jour le pipe-line sera terminé et que le gaz de la baie Prudhoe sera transporté vers le sud et, si nous en avons besoin, nous pourrons l'acheter pour un certain prix. Je suis tout à fait certain que ce prix ne sera pas le même que celui que nous aurons obtenu pour le gaz que nous aurons vendu.

M. Douglas tenait, il va de soi, des propos prophétiques à la Chambre il y a six ans. La situation actuelle est telle que les conservateurs essaient de convaincre les Canadiens que l'effondrement du projet de construction du tronçon nord du gazoduc est en quelque sorte attribuable aux libéraux. Leurs votes et leurs discours à ce sujet sont très révélateurs. Quiconque se donnait la peine d'analyser la situation il y a six ans savait que nous nous trouverions dans la situation où nous sommes aujourd'hui et que le tronçon nord ne serait jamais construit. Il est ridicule de leur part de soutenir continuellement cette accusation.

Le député du Yukon fait grand bruit sur ce point. C'est pourtant lui qui tenait les propos suivants en 1978:

. . . je tiens à faire comprendre bien clairement que notre parti n'a absolument pas l'intention de retarder indûment l'adoption à la Chambre de ce projet de loi vitalement important. Les députés de mon parti s'interdisent de proposer des amendements qui pourraient causer des dommages irréparables à la viabilité du projet, pas plus que l'on ne peut proposer d'amendements qui aillent au-delà des dispositions de l'accord international qui a été négocié. Il est possible d'apporter des amendements, et nous allons chercher à aider le gouvernement d'une façon constructive et positive.

Il est ridicule de leur part de soutenir la position qu'ils prennent maintenant sur ce point très important. Ce n'est bien sûr pas inhabituel. Si nos amendements visant à garantir le financement avaient été adoptés, nous n'aurions pas à discuter de cet aspect de la question. Ce tronçon du gazoduc serait construit à l'heure actuelle. Cela aurait été dans les intérêts de nos voisins du Sud, car cela leur aurait permis d'acheminer leur gaz naturel depuis l'Alaska en passant par le Yukon et le sud de la Colombie-Britannique et de l'Alberta jusqu'aux États-Unis. Au contraire, ces deux partis nous auront légué un premier tronçon qui ne saurait servir qu'à exporter du gaz canadien.

J'aimerais maintenant soulever rapidement quelques autres points. Je citerai tout d'abord un extrait d'un article paru dans un journal de Calgary sous le titre «Petit, c'est mieux». Comme je l'ai dit plus tôt cet après-midi, tous les députés libéraux se sont montrés désireux de lancer des mégaprojets dont les retombées devaient stimuler l'économie canadienne. Même les éditorialistes de Calgary y croyaient encore la semaine dernière. Aujourd'hui, ils commencent à s'interroger sur ces fameux projets. Voici donc l'article paru dans le *Sun* de Calgary:

Des rumeurs circulent déjà selon lesquelles certains projets de mise en valeur de ressources énergétiques traditionnelles, grandement négligées lorsqu'on ne jurait que par les mégaprojets, pourraient retrouver de leur popularité.

• (1400)

**Mme le Président:** Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut poursuivre avec

le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Fulton:** Madame le Président, je remercie les députés ici présents de me permettre de poursuivre. Les journaux publiaient ce qui suit au sujet du projet de stockage souterrain du gaz:

... stocker le gaz sous terre sans l'utiliser pour quelque tâche précise est un procédé très peu efficace.

Si les deux ou trois mêmes billions de pieds cubes excédentaires de gaz étaient envoyés dans la bonne vieille vallée Turner, par exemple, nous pourrions, selon les estimations les plus prudentes, nous prévaloir de 100 millions de barils supplémentaires de pétrole de la meilleure qualité jamais produit au Canada.

Il ne faut évidemment pas oublier non plus que l'on produirait de plus en plus de gaz. Cela équivaut à 4 milliards de dollars de pétrole ...

Et plus loin encore:

Les expériences relatives aux sables bitumineux—qui sont près de vingt-quatre fois plus importantes que les projets de banc d'essai—se poursuivent malgré le fiasco d'Alsands.

J'ai deux dernières observations à faire. Je tiens d'abord à répéter tout simplement la position prise par le chef de l'opposition officielle (M. Clark), à savoir que c'est «la cupidité, et rien que la cupidité, qui a tué le projet Alsands». Le ministre des Finances (M. MacEachen), quant à lui, prétend que c'est le secteur privé. Je termine en disant que «Tout dépend du point de vue où l'on se place», formule qui me semble particulièrement intéressante ici. A Bay Street, on dit qu'il y a récession lorsque l'autre est en chômage, et dépression lorsque l'on est soi-même sans travail.

**M. Paproski:** Madame le Président, peut-être pourriez-vous expliquer ce qui se passe à la Chambre à ceux qui sont venus nous rendre visite, dans l'espoir vraisemblablement d'assister à la période des questions. Peut-être pourriez-vous leur dire que nous avons invoqué les dispositions de l'article 26 du Règlement pour tenir un débat d'urgence sur l'échec du projet d'exploitation des sables bitumineux et sur le pipe-line de l'Alaska. J'aimerais que vous ajoutiez qu'avec votre permission, nous avons siégé sans interruption depuis 8 heures hier soir, et que nous espérons continuer de siéger jusqu'à ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources revienne du Texas.

**Mme le Président:** Tout ce que je puis dire, c'est que la séance qui a débuté hier soir à 8 heures n'est pas encore terminée.

**M. John Kushner (Calgary-Est):** Madame le Président, j'entends examiner certains aspects du désastre économique dont le gouvernement est responsable. De nombreux Canadiens éprouvent de très sérieuses difficultés. Le gouvernement a réduit à néant les efforts déployés par de nombreux pionniers dans le domaine énergétique et a détruit les perspectives d'avenir du régime de libre entreprise. Il a étouffé l'initiative et l'esprit entreprenant chez les Canadiens. La «bande des cinq» a commis un crime lorsqu'elle a détruit le goût du risque chez les Canadiens en faisant avorter le projet Alsands, celui de Cold Lake, celui des sables bitumineux et le projet de construction du pipe-line de l'Alaska. Si le projet Alsands a avorté, c'est notamment à cause du budget inepte que le gouvernement a conçu et élaboré. Mais le gouvernement n'est pas seul à blâmer, puisque les bureaucrates ont collaboré à la préparation de ce budget. Les excès de nos bureaucrates ne connaissent plus de limite. C'est le gouvernement qui est responsable de cet état de chose et on peut maintenant dire que le gouvernement n'est plus en mesure de gouverner.

Ce qu'il faut à notre pays, c'est un nouveau budget, un nouveau ministre des Finances et, en fait, un nouveau gouvernement qui puisse redonner confiance et donner une nouvelle orientation aux Canadiens. Les libéraux ont créé ce monstre bureaucratique que nous n'arrivons plus à maîtriser. Il a détruit l'espoir et le goût de l'initiative chez les Canadiens.

Plutôt que de chercher à régler les problèmes économiques du Canada, le gouvernement ne s'est occupé que de la constitution. Il nous impose aussi jusqu'à la moëlle et conduit le Canada à la faillite.

Les députés ministériels ont fait allusion à la hausse de 18c. sur l'essence qui devait provoquer la défaite du gouvernement conservateur. Et pourtant, la hausse imposée par le gouvernement libéral, avec la complicité du Nouveau parti démocratique, a été trois fois supérieure à cette somme. Ceux-là sont également responsables de la situation qui nous afflige. Leur croix sera d'autant plus lourde à porter aux prochaines élections générales.

Le gouvernement libéral a voulu acheter des compagnies pétrolières au moment où le Canada pouvait le moins se le permettre. Manifestement, les crédits engagés se trouvent maintenant aux États-Unis. Pas étonnant que notre économie en soit paralysée. Ce gouvernement n'est pas branché sur la réalité. Pendant qu'il négociait avec l'Alberta l'entente sur le projet Alsands, il tenait des pourparlers avec le Mexique et roulait ainsi cette province sous le rapport de l'huile lourde. Il ne faut pas s'étonner si la constitution, qui devait être un facteur d'unité, a divisé notre pays plus que jamais. Nous ne nous opposons pas, cependant, à la constitution canadienne parce qu'elle est un signe de croissance.

Malgré les événements, le gouvernement albertain a de nouveau proposé des stimulants pour relancer le projet Alsands. Mais le gouvernement fédéral ne s'y intéresse pas. Encore aujourd'hui, il se préoccupe de questions qui n'ont rien à voir avec l'économie canadienne.

Il est intéressant d'entendre les députés de l'arrière-ban libéral nous demander de ne pas faire de reproches au gouvernement car, disent-ils, ce sont les bureaucrates qui causent tous nos problèmes actuels. Ce matin, je me suis entretenu avec le ministre des Finances; il m'a dit espérer recevoir de l'aide, sur le plan de l'économie et des taux d'intérêt, des États-Unis. Il est clair et net à l'heure actuelle que le gouvernement ne gouverne plus. Il a perdu le contrôle de l'économie. Ce sont les bureaucrates qui dirigent le pays. Ceux-ci n'ont pas le choix, car on leur en a délégué la responsabilité.

Je le répète, le gouvernement compte sur les États-Unis pour savoir où s'orienter ou pour voir dans son économie des signes précurseurs de jours meilleurs. Le gouvernement n'a certes pas suivi l'exemple des États-Unis pour ce qui est du système métrique. La conversion à ce système coûte des milliards de dollars. Le gouvernement ne met pas en œuvre le système de bilinguisme qu'il faut. Personne n'est contre la langue française mais le fait est qu'on l'impose à certains Canadiens qui vivent dans des régions où elle n'est pas nécessaire. Il en va de même de certains fonctionnaires qui doivent être bilingues pour garder leur emploi. En fait, certains postes n'exigent pas la connaissance de la seconde langue. La situation de l'emploi

*Article 26 du Règlement*

est l'une des pires que nous ayons connues depuis la grande dépression. En fait, nous sommes en pleine dépression, une dépression grave. Les gens perdent leurs emplois et leurs maisons, les entreprises font faillite et 70 p. 100 des sociétés sont menacées de liquidation comparativement à l'année dernière; 34 p. 100 ont déclaré faillite. Nous sommes en présence d'une situation très grave. Les Canadiens disposent de ressources humaines et naturelles considérables et pourtant, ils ne peuvent même pas posséder ou construire une maison sur cette terre d'abondance tellement le système actuel est mal administré par le gouvernement. On ne peut certainement pas reprocher cette crise aux États-Unis, à d'autres pays étrangers, au monde des affaires ou à n'importe qui d'autre. Il faut blâmer le véritable coupable. C'est le gouvernement libéral qui a dangereusement mal administré le pays.

• (1410)

J'ajouterai qu'il est grand temps que les Canadiens comprennent dans quel pétrin ils sont. D'aucuns disent que le chef de l'opposition (M. Clark) manque d'expérience ou quelque chose du genre, mais je suis sûr que tout le monde est maintenant convaincu que la situation économique ne serait pas aussi catastrophique aujourd'hui si nous avions opté pour un régime conservateur sous la direction de son chef actuel.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de prendre la parole ici au sujet d'une question qui a paralysé l'économie, l'emploi, les débouchés et les espoirs des Canadiens. Ce débat n'était ni nécessaire ni désiré; il a été provoqué par un gouvernement qui n'a pas eu la sagesse et le courage de faire ce qu'il y a de mieux pour le pays au lieu de ce qu'il y a de mieux pour le parti!

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, moi aussi, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat. Je dois dire d'emblée que certaines positions et certains discours m'inquiètent, surtout ceux des néo-démocrates. A un certain moment, le Nouveau parti démocratique a dit aux Canadiens que le gouvernement devrait abandonner le projet Alsands. Par contre, que les sociétés privées décident de laisser tomber le projet, et le Nouveau parti démocratique du Canada déclare qu'il l'appuie. Il affirme, par ailleurs, que le projet est nécessaire en raison des emplois qu'il crée. C'est le comble de l'hypocrisie. Qu'attend-on de ce parti?

Pendant toute la session, ce parti s'est empêtré, il s'est contredit sur bien des sujets. L'opposition officielle, le Parti progressiste conservateur du Canada, se contredit également à tour de bras, c'est évident. Tout au long de ce débat qui a commencé hier soir, à 8 heures, les députés de l'opposition officielle se sont gargarisés de beaux discours mais ils se sont bien gardés de proposer des solutions.

**M. Paproski:** Nous en avons proposé. Un ancien ministre, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), vient de nous faire des recommandations.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Dingwall:** Les députés de l'opposition sont des débiles mentaux et ce sont des poules mouillées. Ils n'ont pas le cran de mettre leurs programmes, surtout leurs programmes énergétiques . . .

**M. Fennell:** Nous les avons présentés.

**M. Dingwall:** . . . aux voix au sein même du parti, ce qui prouve qu'ils sont bien trop apathiques et incompétents pour être capables de gouverner le pays. D'après certaines personnes, du fait même qu'ils ont attaqué le gouvernement du Canada à propos de sa position sur le projet Alsands, ils s'en prennent également au gouvernement conservateur de l'Alberta.

**Des voix:** Ils s'en fichent.

**M. Dingwall:** D'aucuns croient que l'ambition politique est l'élément moteur de toute cette affaire . . .

**M. Paproski:** Jamais de la vie!

**M. Dingwall:** . . . et que M. Lougheed, le preux chevalier de l'industrie pétrolière et gazière, compte se lancer dans la politique fédérale.

**M. Waddell:** Et Brian Baloney?

**M. Dingwall:** La situation est maintenant claire et nette. L'opposition officielle veut se dissocier du gouvernement de l'Alberta surtout en ce qui concerne Alsands. On reconnaît bien là le Parti conservateur du Canada. Quand les choses vont mal, il se cache la tête dans le sable.

**Une voix:** Dans l'île de Sable.

**M. Dingwall:** Je tiens à vous dire que M. Lougheed, le premier ministre de l'Alberta, suit ce débat de très près, car il a collaboré avec le gouvernement du Canada pour faire une offre très généreuse . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Dingwall:** . . . afin de contribuer à la réussite du projet Alsands. Néanmoins, chaque fois qu'ils marmonnent quelque chose dans l'opposition officielle, qu'il s'agisse du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), d'un député de Terre-Neuve ou de n'importe quel autre, les députés de l'opposition veulent gagner sur tous les tableaux. Si le parti conservateur ne gagne pas à tous les coups, il se sent très mal à l'aise. Il est dans une position très inconfortable car il sait que l'offre du gouvernement du Canada et de l'Alberta était parfaitement juste et que le consortium Alsands a pris sa décision en fonction de circonstances économiques qui n'existent pas seulement au Canada, mais dans le monde entier.

L'opposition insiste sur l'abandon du projet Alsands. Pourquoi ne parle-t-elle pas du projet d'énergie nucléaire de 30 milliards de dollars que le Mexique a dû retarder? Ou encore du retard du programme nigérien d'exportation de gaz naturel liquéfié qui représente des investissements de 14 milliards? On a également différé, au Texas, un projet de gazéification dont le coût est évalué à quatre milliards. Cela n'arrive pas seulement au Canada, mais dans tous les pays du monde aux prises avec la crise économique mondiale et qui ont dû prendre des décisions commerciales en fonction de ce facteur. Je trouve inadmissible que l'opposition officielle, le Parti conservateur du Canada, trahisse le parti provincial de M. Lougheed et prétende que le Canada peut rester à l'abri de certaines difficultés qui touchent le monde entier.

**M. Hnatyshyn:** Vous ne pouvez pas parler, car vous n'avez aucune influence à l'échelle provinciale.

**M. Dingwall:** Bien sûr, un autre projet a été annulé au Venezuela. Le député sait parfaitement que ce pays a, lui aussi, pris sa décision en fonction de facteurs économiques. Néanmoins, même si nous laissons de côté le projet Alsands pour un certain temps, d'autres projets énergétiques sont en cours de réalisation comme celui de Dome dans la mer de Beaufort, qui représente des investissements de 500 millions de dollars; les forages d'Esso dans la mer de Beaufort qui vont coûter 130 millions; les forages de Gulf, toujours dans la mer de Beaufort où l'on va investir 700 millions et la mise en valeur des gisements pétrolifères de Norman Wells qui représentent un investissement de 600 millions. Par conséquent, même si l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique brossent un tableau peu reluisant de la situation, les travaux sont en cours. Le secteur énergétique est en pleine activité.

**M. Waddell:** Parlez-nous du taux d'inflation de 12 p. 100 et du taux de chômage de 9 p. 100.

**M. Dingwall:** L'opposition officielle exploite à son profit les misères des autres. Voilà pourquoi elle siège dans l'opposition et pourquoi nous formons le gouvernement. Nous sommes conscients de nos responsabilités et nous prendrons les décisions qui s'imposent. Nous orienterons le Canada dans la direction où il doit aller, tandis que les conservateurs n'y sont pas parvenus et qu'ils ont été incapables de proposer quoi que ce soit. Bien d'autres projets se réalisent: les charbonnages de Quintette, en Colombie-Britannique, d'une valeur de 700 millions; les terminus à charbon et à céréales de l'île Ridley, en Colombie-Britannique, d'une valeur de 400 millions; l'Algoma Seamless Tube Mill en Ontario, d'une valeur de 300 millions, et le programme de 700 millions de modernisation et d'expansion des installations d'extraction et d'affinage des métaux, en Colombie-Britannique.

• (1420)

Les Canadiens ne devraient pas se laisser affoler ou berner par les lugubres prophéties de l'opposition officielle. Des projets vont de l'avant. Personne d'un côté ou de l'autre de la Chambre ne peut nier que nous traversons une crise économique difficile. Les taux d'intérêt élevés et la situation économique sont les raisons qui ont dicté au consortium Alsands la conduite qu'il a adoptée.

L'opposition officielle ne cesse de maugréer au sujet des encouragements à l'investissement dans la prospection pétrolière au Canada. Je ne veux pas me lancer dans une énumération des données qui proviennent du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais je voudrais citer, pour la gouverne des députés, certaines sources qu'ils ont invoquées précédemment.

Au 1er octobre 1981, Solomon Brothers tire de la première année de pétrole de nouvelles sources au prix repère un rendement net plus élevé au Canada qu'aux États-Unis de 80 p. 100. On peut concevoir que le rendement net de Pemberton Securities provenant de sources nouvelles de pétrole, sensiblement plus élevé en novembre 1981, pourrait donner lieu à une recrudescence de l'activité industrielle qui se rapprocherait de celle que nous avons connue au milieu des années 70.

Greenshields avait en février 1982 un certain nombre de faits à communiquer aux Canadiens. Les voici: la prospection de nouvelles sources classiques de pétrole va prendre un nouvel essor, parce que le prix du produit de nouvelles ressources a presque doublé depuis le 1er décembre 1981. Le rendement net des nouveaux gisements, rajusté pour tenir compte des taux d'intérêt, est deux fois et demie plus élevé qu'en 1979. Avec les rendements plus élevés, il vaudra la peine d'exploiter les réserves peu abondantes ou de moindre qualité qui ont été auparavant délaissées. Il faut de deux à 12 mois pour commencer à exploiter les nouveaux gisements. Enfin, de nouveaux arrangements pétroliers sont possibles, qui favoriseront les sociétés détentrices de terrains, sans toutefois exclure celles qui n'en ont pas.

Il y a un élément positif qui se décèle dans le secteur énergétique, même si cet élément n'est pas aussi positif que tous les députés le souhaiteraient. Nous aimerions naturellement que le projet Alsands voie le jour, mais les entreprises privées, dont la philosophie est, dit-on, proche de celle du parti progressiste-conservateur, veulent laisser les forces du marché s'exercer. Or, quand le secteur privé prend des décisions du style de celle du consortium Alsands, on s'en prend au gouvernement albertain, au gouvernement conservateur de l'Alberta et à l'aile provinciale de leur parti. A mon avis, le parti conservateur est divisé. D'un côté les conservateurs de l'Alberta, de l'autre les conservateurs fédéraux.

**M. Lewis:** Vous vous êtes fait brûler l'aile provinciale.

**M. Dingwall:** Hier soir, beaucoup de députés ont clamé que nous n'atteindrions pas notre objectif d'autosuffisance à cause de l'échec du projet Alsands. Je tiens à signaler à nos vis-à-vis que, selon nous, il nous manquera en 1990 environ 285,000 barils par jour.

Nous pouvons remédier à cette situation en exploitant d'autres gisements, que ce soit ceux de la côte est, de la mer de Beaufort ou encore les gisements de sables bitumineux. Nous avons l'intention de trouver des solutions aux problèmes évoqués par les députés de l'opposition. J'ai confiance pour ma part, même s'il semble que certains vis-à-vis soient extrêmement pessimistes au sujet de l'essor de la côte est, surtout qui concerne les gisements de pétrole et de gaz. D'un côté, les conservateurs réclament l'expansion du secteur pétrolier et gazier, mais à cause de leurs critiques et de leurs déclarations, on en vient à se demander sérieusement s'ils souhaitent un essor du secteur pétrolier dans l'Est et en particulier dans les provinces Atlantiques.

Je pense que la découverte du gisement Hibernia et l'exploitation des ressources sous-marines de la Nouvelle-Écosse permettront, en particulier grâce à l'entente que le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral ont signé après plusieurs mois de négociations, l'essor des activités pétrolières au large des côtes de cette province.

*Article 26 du Règlement*

Il y a un homme dont certains députés de l'opposition officielle aiment bien reprendre les paroles. Cet homme a dit: «C'est peut-être seulement plus tard que nous nous rendrons compte que les facteurs qui ont influé sur l'activité de l'industrie pendant l'été de 1980 étaient relativement artificiels et provenaient des conditions de mise en marché du gaz naturel. Par conséquent, le seul facteur qui influera vraiment sur la possibilité de respecter les délais de recouvrement que j'ai mentionnés dans cette réponse aura trait à la possibilité d'obtenir plus de débouchés pour le gaz naturel sur le marché américain.» Celui qui a fait cette déclaration est le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed.

Si les députés veulent parler de ce qui s'est passé il y a quelques années, surtout pendant l'été de 1980, je leur rappellerai très poliment cette déclaration. Elle n'a pas été faite par moi-même ou par un autre député de mon parti, mais par le premier ministre de l'Alberta, qui est membre du parti conservateur du Canada.

Les déclarations pessimistes et les attaques personnelles des députés de l'opposition officielle ne font absolument rien pour améliorer les choses. Quand le débat a commencé, j'espérais que l'opposition officielle ferait des recommandations claires et concises. Nous n'en avons entendu aucune. Les députés conservateurs se lamentent encore sur ce qui s'est passé en février 1980 quand les Canadiens ont dit non à Joe Qui. Ils diront non au même parti aux prochaines élections générales et aux élections suivantes.

L'opposition officielle n'a pas de politique. Si elle en a une, elle la cache aux Canadiens. Elle l'a très bien cachée lorsqu'elle a tenu une assemblée de parti pour discuter de politique et qu'elle a formulé certaines résolutions très sérieuses. Elle déclarait dans une de ces résolutions qu'elle n'avait pas l'intention d'adopter de résolutions. Elle refuse de se prononcer sur les principes dont le parti veut supposément que s'inspirent les mesures législatives.

Voilà le parti qui essaie de convaincre les Canadiens qu'il a le droit ou le devoir de gouverner le pays. S'il est incapable de demander à ses propres membres de voter sur ses propres lignes de conduite et sur qui doit diriger le parti, comment peut-il demander aux Canadiens de croire ce qu'il peut dire à propos de la politique énergétique? L'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont formulé toutes les critiques qu'ils voulaient. J'avais espéré que les 22 membres du Nouveau parti démocratique formuleraient des propositions valables sur la façon d'améliorer la situation quand ils auraient la parole, mais il n'en ont présenté aucune.

• (1430)

**M. Waddell:** Et la stratégie économique de M. Broadbent?

**M. Dingwall:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir le député parler de la stratégie économique Broadbent.

**Une voix:** Du député d'Oshawa.

**M. l'Orateur adjoint:** Je signale très respectueusement au député que la coutume veut que nous appelions les députés par leur circonscription ou par leur titre et non par leur nom.

**M. Dingwall:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis toujours disposé à tenir compte de vos conseils et je parlerai donc du député d'Oshawa (M. Broadbent). C'est une bonne chose que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) ait fait allusion à sa politique économique en particulier. Je n'ai pas l'intention d'abuser du temps de la Chambre des communes.

**M. Waddell:** C'est déjà fait!

**M. Dingwall:** J'aimerais dire quelques mots d'une politique particulière qui touche ma circonscription, monsieur l'Orateur, celle qui concerne le secteur nucléaire. C'est ce parti, le parti néo-démocrate, qui a toujours eu pour théorie, pour stratégie économique, de créer des emplois. Ils nous ont dit, et c'est consigné au compte rendu, que les deux usines d'eau lourde de Port Hawkesbury et de Glace Bay allaient fermer mettant à pied un millier de travailleurs. Et pourtant, lorsqu'ils prennent la parole, ils disent aux députés, aux gens dans les tribunes et à tous les Canadiens, que les néo-démocrates sont en faveur de la création d'emplois.

**M. Waddell:** Nous ne sommes pas en faveur de bombes nucléaires pour l'Argentine.

**M. Dingwall:** On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Les néo-démocrates nous ont annoncé oficiellement qu'ils voulaient la fermeture des deux usines d'eau lourde. J'espère que le député de Vancouver-Kingsway a eu le courage de se rendre à Port Hawkesbury et à Glace Bay pour prendre la parole dans la salle syndicale . . .

**M. Waddell:** J'y suis allé.

**M. Dingwall:** . . . au milieu de ses amis du CTC et pour leur dire: «Nous voulons faire fermer l'usine d'eau lourde». Je défie le député de Vancouver-Kingsway de le faire.

**M. Waddell:** Vous allez faire fermer cette même usine l'année prochaine, je parie.

**M. Dingwall:** Le parti conservateur a dit bien des choses qui sont tout à fait fausses, au cours de ce débat. Ils savent que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a consacré une grande partie de son temps, le mois dernier et les années précédentes, à s'efforcer de trouver une solution au problème d'Alsands. Il a travaillé sans relâche, monsieur l'Orateur, et en collaboration étroite avec le gouvernement albertain en vue d'atteindre ce but, et les députés, quelle que soit leur nuance politique, devraient lui savoir gré de tous ses efforts.

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire qui vient de parler a dit des choses très intéressantes pendant ses 20 minutes de parole. Ce qu'il vient de dire à l'instant pique ma curiosité. Il nous a reproché de nous lamenter sur des choses auxquelles on ne peut rien changer, sous-entendu parce que nous ne nous sommes pas encore remis des résultats de l'élection de février 1980. Il nous a lancé divers défis. A mon tour je vais lui en lancer un, puisqu'il est encore en Chambre. Je voudrais lui demander comment il entend justifier, quand il retournera dans sa circonscription du Cap-Breton, la position qu'il a adoptée pendant la campagne électorale de 1980, position conforme à celle de son chef, le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il a fait campagne contre la hausse du prix de l'essence et des produits pétroliers.

Que s'est-il passé depuis lors? Malgré cette promesse faite par le premier ministre en 1980, quand il disait le 12 février:

L'augmentation libérale sera de moitié moins élevée que celle que les Conservateurs vous réservent; nous allons négocier une augmentation de moins de 14c.

Nous savons maintenant que l'essence a augmenté de 75c. le gallon depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, et cette augmentation est presque entièrement constituée de taxes. Nous savons également que le prix du fuel domestique a augmenté de 50c. le gallon.

Je voudrais savoir comment le député entend aller justifier cette situation dans l'économie déprimée du Cap-Breton, cette situation contre laquelle il avait fait campagne à l'élection de 1980, même s'il sait parfaitement que le budget Crosbie avait mis le mazout à l'abri des augmentations des prix mondiaux. Ceux qui souffrent le plus durement des augmentations du fuel domestique, ce sont les gens qui vivent dans des endroits comme le Cap-Breton, où il n'est pas question de récession mais de dépression économique, où les gens sont vraiment touchés.

Malgré les promesses du député, nous savons que la situation va empirer à cause du fiasco du plan énergétique national, de l'échec de ce qu'on appelait les mégaprojets, de l'échec du projet Alsands. Cela va non seulement exacerber la crise déjà grave du chômage, dont le taux avoisine en ce moment les 9 p. 100, suivant l'endroit où l'on se trouve, car dans la cironscription du député, il est d'environ 20 p. 100, et dans ma province à moi, il est de plus de 15 p. 100. Nous savons que cela va aggraver le chômage et que cela va faire augmenter encore le prix du mazout et le prix de l'essence. Cela, monsieur l'Orateur, ce sont des faits.

J'ai écouté hier soir le discours du ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola). Je l'ai suivi très attentivement parce qu'elle donnait la réponse officielle du gouvernement dans ce débat d'urgence. Nous espérions naturellement que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources trouverait le temps, grâce au Jet Star dont il dispose, de revenir du Texas. Je pense qu'il aurait eu tout le temps de revenir ici pour le débat, compte tenu des délais impartis. Le débat a été accordé à 3 heures de l'après-midi, et il a débuté à 8 heures du soir. Le ministre aurait pu venir ici dans le courant de la soirée, mais il s'en est bien gardé. Au lieu de cela, nous avons dû écouter madame le ministre d'État aux Mines qui s'est efforcée d'avancer de solides arguments pour défendre une faible cause. M^me^ Erola a évidemment échoué.

Ce débat a eu lieu dans l'intérêt des Canadiens. Je suis certain que les Canadiens savent parfaitement que nous siégeons ici sans interruption depuis 8 heures hier soir. Voilà plus de 18 heures maintenant que nous n'avons pas quitté la Chambre. Le président a accepté la motion présentée par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et a reconnu que l'abandon des projets avait créé une situation d'urgence, ainsi que le définit l'article 26 du Règlement de la Chambre. Consciente de cette situation d'urgence, M^me^ le Président a accepté la tenue du débat d'urgence. L'une des raisons pour lesquelles nous avons continué de siéger sans interruption est que nous avons tout lieu de croire, et espérons toujours d'ailleurs, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne s'est pas perdu au Texas et qu'il retrouvera le chemin du bercail pour se présenter devant la Chambre et lui dire, ainsi qu'au peuple du Canada, quelle position exactement notre pays adopte à l'égard de l'énergie et de l'économie, par suite de l'abandon des mégaprojets, de l'abandon du projet de pipe-line de l'Alaska; quelle position il adopte à l'égard du chômage et de ses répercussions sur la hausse des prix de l'énergie. Nous espérons que le ministre trouvera le temps de venir ici et de nous exposer la position officielle du gouvernement.

Mais revenons à madame le ministre d'État aux Mines. Elle nous a répété la même rengaine du «potentiel du champ de Hibernia», lequel a également été évoqué par les orateurs du parti libéral qui lui ont succédé dans ce débat. J'espère que vous voyez à quel point la situation a changé. Jusqu'à la semaine dernière, la position du gouvernement du Canada était la suivante: «Nous pouvons attendre. Nous pouvons le reporter. Nous pouvons reporter le projet de Terre-Neuve parce que nous avons les mégaprojets, nous avons le projet Alsands qui va nous apporter l'autosuffisance énergétique. Nous pouvons reporter l'exploitation du champ de Hibernia, parce que le gaz et le pétrole qu'il recèle ne vont pas disparaître. C'est comme de l'or en barre.» Bien évidemment, étant donné l'effondrement des mégaprojets et du programme Alsands, Hibernia apparaît comme la vraie solution de remplacement. On nous dit maintenant qu'avec Hibernia et le potentiel de la mer de Beaufort, qui n'a pas les réserves prouvées des gisements de Hibernia lesquelles atteignent environ un milliard de barils et qui pourraient atteindre jusqu'à 1.8 milliard de barils—nous pourrions quand même parvenir à l'autarcie énergétique d'ici à 1990.

• (1440)

Quelle est la situation à l'heure actuelle? Et bien les deux gouvernements ne sont même pas en pourparlers. Les négociations entre Terre-Neuve et le Canada en matière de compétence sur les réserves sous-marines de pétrole et de gaz ont totalement échoué et n'ont abouti à rien. Cela contribue pour beaucoup au retard apporté à la mise en valeur de cette réserve extrêmement importante.

Par ailleurs, et c'est là un facteur important, le naufrage de l'*Ocean Ranger* et la perte de 84 vies humaines en février nous apprend une chose. Outre la tragédie que cela représente, cela nous montre clairement que nous ne disposons pas des moyens techniques permettant de faire face à cet environnement hostile et d'extraire les réserves des profondeurs sous-marines. Il n'est pas sans intérêt de constater que l'*Ocean Ranger,* la plate-forme pétrolière la plus grande du monde qui passait pour être insubmersible, ait fait naufrage à environ 30 miles de l'endroit où le *Titanic*, qui était lui-aussi sensé être insubmersible, a échoué sur un iceberg. Ce ne sont pas les icebergs qui ont fait couler l'*Ocean Ranger* mais la mer déchaînée, le gros temps et les conditions atmosphériques extrêmement difficiles. Et comme en témoigne la catastrophe de l'*Ocean Ranger,* nous ne disposons toujours pas des moyens techniques voulus pour faire face à un tel environnement. Même en faisant abstraction de cet élément pour un instant, la disparition de l'*Ocean Ranger* retarde d'au moins deux ans la mise en exploitation de cette réserve importante.

*Article 26 du Règlement*

A cela, il faut ajouter ce que disent les représentants du secteur. J'ai bien dit le secteur pétrolier et non pas le gouvernement de Terre-Neuve ou celui du Canada nous affirme que si une entente devait intervenir aujourd'hui, il faudrait attendre de 8 à 10 ans avant que ne coule le premier baril de pétrole du champs de Hibernia. Ajoutons à ces huit ans les deux ans dont nous avons besoin pour mettre au point la technique et nous arrivons à 1992, en supposant évidemment qu'une entente puisse intervenir aujourd'hui. Nous voyons donc que nous ne pouvons pas compter sur Hibernia pour racheter l'échec du programme Alsands.

Examinons la position du gouvernement et voyons pourquoi des pourparlers n'ont pas lieu actuellement. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré le 24 février qu'il était prêt à faire preuve de souplesse face à ses homologues terre-neuviens et qu'il était disposé à faire des compromis. Il a ajouté que la province de Terre-Neuve devait être déterminée à faire la même chose. Nous avons eu l'occasion de faire la paix et de négocier. Les négociations ont bel et bien repris au début de l'année. On y faisait des progrès, j'imagine, jusqu'au moment où est survenu un fait intéressant au beau milieu de ces négociations.

N'oublions pas que les deux parties avaient convenu de mettre de côté la question de la propriété et de négocier une gestion commune et le partage des revenus. Au beau milieu des négociations, le gouvernement du Canada a trahi la province de Terre-Neuve. La Cour suprême du Canada étudiait à l'époque l'affaire dont l'avait saisie le Syndicat international des marins canadiens pour déterminer à qui revenait l'autorité sur les derricks. Cette question n'était pas la seule que la Cour devait trancher; en effet, il fallait également qu'elle détermine quel gouvernement avait autorité sur les ressources sous-marines.

Le gouvernement de Terre-Neuve a vu là la trahison de l'engagement qui avait été pris avant la reprise des négociations et a donc prié le gouvernement du Canada, requête fort raisonnable, d'ordonner à son avocat de retirer la question devant les tribunaux. Le gouvernement du Canada s'y est refusé. En conséquence, le 12 février, le gouvernement de Terre-Neuve a annoncé qu'il renvoyait la question de la propriété des ressources minérales extraites du plateau continental de la province à la division des appels de la Cour suprême de Terre-Neuve, initiative qu'a rendu nécessaire la décision du gouvernement fédéral de traiter de la question dans le cadre du procès entourant les relations syndicales du SIMC devant la Cour fédérale d'appel, et son refus ultérieur, comme je l'ai déjà dit, de se joindre à Terre-Neuve pour demander à ce tribunal de retarder l'audience du procès tant que les négociations se poursuivaient.

Au cours de ces négociations, en réponse à la requête raisonnable formulée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui priait les deux parties de consentir à des compromis, Terre-Neuve a fait une proposition de compromis, justement, qui a servi de base aux nouvelles négociations. En résultat de la décision rendue dans l'affaire du SIMC, je le répète, les négociations ont échoué. Le gouvernement de Terre-Neuve a ensuite décidé d'en appeler aux Terre-Neuviens et de tenir des élections générales. Toutefois, ce faisant, le gouvernement de Terre-Neuve a décidé d'aller un peu plus loin et de se montrer plus raisonnable dans sa proposition de compromis, en d'autres mots, de faire aux Terre-Neuviens, lors des élections générales, une proposition encore plus raisonnable que celle dont il avait saisi le gouvernement du Canada lors des négociations de l'hiver dernier.

Ces propositions de compromis ont été rendues publiques le jour même où les élections ont été déclenchées, et il vaudrait la peine de les faire consigner. Très simplement, nous voulons une véritable association. Nous ne voulons pas d'une association dans laquelle un gouvernement dominera et contrôlera la majorité du conseil d'administration. Ce n'est pas là une association mais une coassociation. Le gouvernement de Terre-Neuve a proposé une véritable association dans laquelle les partenaires seraient également représentés au conseil d'administration, ⊖ed8640;-1 que dirigerait un président neutre, choisi par les deux partenaires. C'est cela, l'association. Dans tous les autres cas, on se retrouve dans une position minoritaire, et la population de Terre-Neuve n'était pas prête, et ne l'est pas encore, à accepter cette position sur un conseil de gestion de cette importante ressource riche de tant de promesses. Nous pouvons nous permettre d'attendre, car la balle est dans le camp du gouvernement fédéral maintenant à la suite de la faillite des mégaprojets.

Les propositions mises de l'avant étaient très simples. Les deux gouvernements devaient mettre de côté leurs prétentions à la propriété de cette ressource et en devenir copropriétaires. Que pouvait-il y avoir de plus raisonnable? Les deux gouvernements auraient été égaux. Ils auraient reçu leur part des recettes directement d'un organisme mixte. Les arrangements n'auraient pu être modifiés qu'avec le consentement des deux gouvernements. C'était une proposition raisonnable. On avait également décidé de la façon dont les prix seraient établis et de ce que la province recevrait. Ainsi, cette dernière aurait reçu au départ la part revenant traditionnellement aux provinces de l'Ouest pour le pétrole et le gaz continentaux. On lui aurrait versé cette part jusqu'à ce qu'on atteigne un certain seuil établi en fonction d'objectifs fiscaux et économiques, et alors les rôles auraient été inversés.

Quelle a été la réponse de la population de Terre-Neuve lors de ces élections générales? Elle a décidé de faire pratiquement disparaître le parti libéral de Terre-Neuve. Le merveilleux parti libéral de Terre-Neuve, le parti auquel on doit l'union de Terre-Neuve avec le Canada, a pratiquement été rayé de la carte par le premier ministre Peckford et le gouvernement de Terre-Neuve simplement à cause de cette proposition raisonnable.

Les Terre-Neuviens veulent être raisonnables et partager. Ils désirent être des partenaires dans cette entreprise. Ils souhaitent être de bons Canadiens et faire leur part pour la Confédération. Nous en avons assez d'être une province pauvre. Pour une fois nous avons l'occasion de nous soustraire à la pauvreté. Pour une fois nous entrevoyons le moment où nous ne serons plus obligés de venir quémander du grand frère d'Ottawa comme des coloniaux et où nous pourrons partager nos ressources avec d'autres.

• (1450)

Le peuple de Terre-Neuve s'est prononcé dans une proportion de 62 p. 100 en faveur de cette proposition, et seulement huit libéraux sur 82 sièges ont survécu.

Quelle a été la réaction du gouvernement du Canada? L'encre était à peine séchée sur le décret et le lendemain même, le 7 avril, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui erre en ce moment au milieu des gisements pétrolifères du Texas, a eu son mot à dire. Selon un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 7 avril, le premier ministre a accusé M. Peckford d'avoir carrément menti au cours de la campagne, et que les résultats des élections n'auraient aucun effet sur le gouvernement fédéral. «Nos principes restent les mêmes, a-t-il dit. Nous n'avons pas de nouvelle proposition à offrir».

Voilà une réponse à la fois provocatrice et insultante non seulement pour le gouvernement de Terre-Neuve mais pour toute la population de l'île: «Nous n'avons pas de nouvelle proposition à offrir . . . nos principes restent les mêmes».

La situation a maintenant changé, monsieur l'Orateur. Quelques jours à peine après l'annonce de l'échec des mégaprojets, l'abandon du projet Alsands, le ministre a dit à la Chambre qu'il avait téléphoné au ministre de l'Énergie de Terre-Neuve et qu'il espérait pouvoir s'entretenir de nouveau avec lui.

Comme les choses ont changé, monsieur l'Orateur! Je peux dire au ministre que Terre-Neuve en a vu d'autres. Non seulement notre environnement est-il hostile, mais nous n'avons jamais eu la partie facile. Au cours de quatre ou cinq siècles d'histoire nous avons appris à être patients. Cette patience est encore à l'ordre du jour. Nous saurons attendre, monsieur l'Orateur. Notre position est raisonnable et elle a reçu l'appui du public terre-neuvien. Par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, je pose la question suivante au ministre: pendant combien de temps le public canadien voudra-t-il attendre?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je dois dire au départ que je n'ai pas eu la possibilité de lire le hansard de façon aussi attentive que je l'aurais voulu et de noter toutes les interventions des députés de l'opposition depuis hier après-midi. Pourtant, à la lumière de ce que j'ai lu et des rapports que d'autres m'ont transmis . . .

**Une voix:** Le hansard n'a pas encore été imprimé.

**M. Regan:** . . . je me suis rendu compte du caractère inhabituel de ce débat d'urgence sur l'abandon du projet Alsands et sur les mégaprojets en général.

Il s'agit d'un débat étonnant, car, comme quiconque s'intéresse à l'énergie et à l'économie, j'aurais cru que si l'opposition demandait un débat d'urgence en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui est retenu, comme chacun le sait, à l'extérieur du pays par un important engagement, c'est qu'elle avait des propositions concrètes et positives à présenter au gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McGrath:** Voyez qui nous avons forcés à se montrer: tout le Texas a les yeux tournés vers le Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner:** Vous avez dit qu'il était au Texas.

**M. Hnatyshyn:** Comment allait J. R. Ewing?

**M. Regan:** Monsieur l'Orateur, lorsque mes vis-à-vis voudront bien se calmer, j'essaierai de poursuivre mon intervention. Je suis très heureux que le ministre soit maintenant parmi nous.

Comme je le disais donc, des députés de l'opposition ont décidé que la situation était tellement urgente que tous les travaux de la Chambre devaient être suspendus pendant deux jours ou plus, afin de parler des problèmes que pose l'abandon du projet Alsands.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Regan:** Monsieur l'Orateur, soit je les ai déjà touchés au vif soit je suis sur le point de le faire, car c'est dans ces circonstances qu'ils s'agitent. S'ils m'écoutaient poliment, ils pourraient peut-être apprendre quelque chose.

**Une voix:** Pas venant de vous.

**M. Regan:** Je croyais donc qu'ils présenteraient un plan positif. J'estimais que s'ils voulaient sincèrement tenir un débat d'urgence et ne pouvaient attendre le retour du ministre à la Chambre pour répondre à leurs questions, ils auraient pu offrir cinq ou six autres solutions possibles. Si les gens veulent savoir quelles sont effectivement les raisons qui les poussent à agir ainsi, ils devraient lire le compte rendu et ils constateraient alors comment les députés d'en face ont parlé de la situation économique, des élections et de nombreuses autres choses qui n'ont aucun rapport avec la substance de la résolution qu'ils ont présentée pour obtenir un débat d'urgence.

Je veux vous féliciter, monsieur l'Orateur, de la tolérance dont vous avez fait preuve en leur permettant de faire de nombreuses observations qui s'écartent de la question.

**M. l'Orateur adjoint:** En toute déférence, la présidence a fait preuve de tolérance à l'endroit des deux côtés de la Chambre.

**M. Regan:** Merci de cette assurance, monsieur l'Orateur, et je tenterai de respecter le principe établi au sujet de la pertinence de mes remarques.

*Article 26 du Règlement*

L'opposition a réclamé un débat d'urgence cependant et si elle aborde diverses questions, de toute évidence, elle obtiendra des réactions sur toutes ces questions. Le fait qu'ils n'aient pas proposé de nouvelles idées, présenté de solutions concrètes ou de solutions de remplacement, montre que leur initiative découle plus d'un motif politique que de soucis d'ordre économique.

Nous sommes tous désolés par l'effondrement temporaire, nous l'espérons, du projet Alsands. Mais, d'après moi, la grande majorité des Canadiens seraient encore plus désolés si le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada avaient décidé d'un commun accord de mettre les travaux en chantier malgré les changements survenus sur la scène internationale, ce qui ferait grimper encore plus les prix de l'énergie à la consommation et nous donnerait la sécurité énergétique dont nous avons un si grand besoin, mais à un coût plus élevé que d'autres solutions. Les députés d'en face cherchent à convaincre les Canadiens qu'il faut en imputer la faute au gouvernement. Ils devraient peut-être plutôt essayer de persuader les Canadiens que même si le cours mondial a baissé et que le coût du projet Alsands était très élevé, nous aurions dû aller de l'avant en dépit du fait que les partenaires privés qui avaient investi leurs capitaux dans l'entreprise se sont retirés, la jugeant trop coûteuse.

En réalité, les députés d'en face affirment que le gouvernement aurait dû aller de l'avant, quoi qu'il pût arriver, et qu'il aurait dû imposer aux Canadiens un projet qui aurait relevé encore plus le coût de l'énergie par rapport à son coût actuel.

**M. Wilson:** C'est ridicule!

**M. Regan:** Que le député m'explique en quoi cela est ridicule.

**M. Wilson:** Je le ferai.

**M. Regan:** J'écouterai très attentivement car cette question mérite une réponse. Le fait est que les députés d'en face n'ont pas répondu à la question au cours du débat. Plutôt ils ont discouru sur les problèmes de l'économie, comme si nous vivions dans une île bien isolée et que nous n'étions nullement touchés par les marchés américains et la situation qui existe en Europe et sur la scène internationale en général. Mais ce n'est pas la première fois que l'opposition se livre à ce genre d'incartade: j'admets qu'on puisse considérer cela comme de bonne guerre, mais ce n'est pas le genre d'attitude constructive qui permettrait à ce parti de se gagner la confiance du public. Je considère donc qu'il manque de sagacité.

• (1500)

J'estime, monsieur l'Orateur, et je ne doute pas que les Canadiens soient d'accord avec moi sur ce point, que si le projet Alsands devait faire monter le prix de l'énergie à un niveau supérieur à celui des autres sources, les Canadiens ne seraient pas en faveur de ce projet. Ils seront convaincus que la décision du gouvernement était sage en voyant que les compagnies privées ont renoncé à ce projet dans ces circonstances.

**M. Wilson:** Voilà bien les nouveaux principes capitalistes de Gerry Regan.

**M. Regan:** Je crois que les gens, comme moi-même, seront influencés par le fait que le gouvernement de l'Alberta, qui n'est pourtant pas de notre bord et qui n'a pas le même point de vue que nous sur l'économie, a jugé lui aussi qu'il avait fait tout son possible pour faire aboutir ce projet et ne pouvait pas aller plus loin. Je veux donc féliciter le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) d'avoir eu le courage de prendre cette décision. Je félicite également le premier ministre Lougheed. Ils ont décidé, de concert, qu'ils ne devraient pas s'engager dans un projet qui s'est avéré trop cher et qui ne pourrait être concurrentiel dans les conditions actuelles du marché mondial. A certains égards, il eût été plus facile pour le ministre et le chef du gouvernement albertain d'aller de l'avant sans considérer les coûts, et c'est ce qui me fait dire qu'ils ont fait preuve de courage en reconnaissant que pour bien servir les intérêts à long terme du contribuable canadien, ils ont avant tout la responsabilité de considérer l'aspect pécuniaire de la question.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, dire quelques mots du Programme énergétique national qui, d'après nos vis-à-vis, est censé être fortement compromis.

**M. Wilson:** Il l'est assurément.

**M. Regan:** Il est exact que les pays de l'Ouest ont des problèmes économiques à l'heure actuelle. Les marchés sont apathiques notamment dans ma province, la Nouvelle-Écosse, qui vend une grande quantité de son poisson aux États-Unis. Nous vendons également aux Américains les produits de nos usines de pâte à papier, la plupart de nos pneus Michelin, et d'autres produits manufacturés. On peut donc dire que quand les États-Unis s'enrhument, la Nouvelle-Écosse éternue. Le même phénomène se produit en Colombie-Britannique et à vrai dire dans la majorité des secteurs de l'économie canadienne. Si les Américains ne construisent pas d'habitations, nous ne pouvons pas leur vendre le gypse que l'on produit dans ma ville de Windsor, en Nouvelle-Écosse, ni les produits forestiers de la Colombie-Britannique. N'essayez donc pas de nous dire que l'éconodmie n'est pas tributaire des marchés mondiaux.

Qu'avons-nous fait avec le Programme énergétique national?

**M. Wilson:** Rien.

**M. Regan:** Avant que le programme ne soit mis en place, nous avions créé Petro-Can, une société dont les députés d'en face voulait se débarrasser. S'ils étaient restés au pouvoir un peu plus longtemps, ils auraient pu causer ce grand tort à l'avenir du Canada. Chaque fois que le sujet de Petro-Can vient sur le tapis, ils adoptent la politique de l'autruche parce que c'est grâce à la participation de Petro-Can que les forages ont continué au large de la côte est, alors que les entreprises privées n'étaient pas disposées à investir des fonds supplémentaires sans que le gouvernement fédéral ne leur en rembourse une majeure partie. C'est une chose dont je félicite le ministre parce qu'on a ainsi pu découvrir des gisements de gaz naturel au large de la Nouvelle-Écosse, ce qui assurera l'avenir économique de cette province et qui contribuera à renflouer l'économie du Canada. C'est grâce au rôle que Petro-Can a joué à Terre-Neuve que le succès du gisement Hibernia et des régions avoisinantes a été assuré. Ce sont les encouragements à investir prévus dans le PEN, qui n'auraient peut-être pas été réalisables autrement, qui ont permis l'exploitation des gisements de la mer de Beaufort.

Nous étions tous d'accord, je crois, pour accorder la priorité à certains projets. Peut-on trouver un meilleur critère à cette sélection que de décider en fonction des projets capables de procurer aux Canadiens de l'énergie à meilleur marché? Ces critères-là encore justifient la décision qui a été prise à l'égard

du projet Alsands. Je suis étonné de voir que les députés trouvent à redire au jugement du premier ministre Lougheed. D'ordinaire, sous la direction du chef de l'opposition, ils se comportent en serviteurs des gouvernements conservateurs provinciaux et hésitent longtemps avant de critiquer le moins du monde la position adoptée par un gouvernement conservateur provincial alors qu'ils devraient se soucier des intérêts nationaux.

Quoi de neuf encore? Le différend avec la Nouvelle-Écosse a été réglé. Comme vient de le dire le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), aucun règlement n'est encore intervenu avec Terre-Neuve mais je dirais que si l'exploitation du gisement Hibernia traîne pas mal depuis trois ans c'est à cause du premier ministre Peckford qui ne se montre pas raisonnable. A mon avis, nous aurions déjà largement entamé l'exploitation de ces ressources prodigieuses si Frank Morse était toujours premier ministre de Terre-Neuve.

Je tiens également à mentionner une autre réalisation de l'année écoulée, que nous devons au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). En effet, les programmes d'économie d'énergie et d'isolation des maisons ont permis d'économiser autant d'énergie que le projet Alsands aurait pu en produire. Ces initiatives du ministre, auxquelles les Canadiens ont réservé un accueil enthousiaste, ont fait diminuer la consommation de 7 p. 100.

**Des voix:** Bravo!

**M. Regan:** La Chambre devrait exprimer sa gratitude au ministre. Dans toute l'histoire du Canada, il n'y a sans doute eu aucune mesure aussi fructueuse, aussi largement utilisée par les Canadiens que le programme d'isolation, qui permet de réaliser des économies non seulement dans l'immédiat mais de façon permanente.

Autre élément qui m'incite encore davantage à applaudir les efforts du ministre, l'évolution de la conjoncture mondiale, des cours mondiaux du pétrole et du taux d'inflation ont entraîné l'abandon provisoire ou permanent de la plupart des autres grands projets internationaux. Les causes sont les mêmes. Ainsi, pourquoi les Français ont-ils renoncé à importer du pétrole lourd du Venezuela et à construire une usine de valorisation de un milliard de dollars? Parce que c'est trop coûteux pour le moment. Pourquoi Exxon a-t-elle annulé son gigantesque projet d'exploitation des schistes bitumineux du Colorado, qui représentait des investissements de 5 milliards? Pourquoi le projet de gazéification du charbon, au Wyoming, a-t-il été relégué aux oubliettes? Pourquoi le Mexique repousse-t-il à plus tard la réalisation de son programme nucléaire de 30 milliards? Si j'en avais le temps, je pourrais donner plusieurs autres exemples.

La raison est toujours la même: la situation a changé dans le monde, les prix ne sont plus les mêmes, et ces entreprises, tout comme les sociétés et les pouvoirs publics qui participaient au projet Alsands ont eu assez de bon sens pour admettre qu'on ne se lance en pareille aventure que si on peut fournir un produit concurrentiel. Si les prix changent, il faut reprendre tous les calculs.

Les mesures incitatives du PEN ont permis de grands progrès dans la mer de Beaufort, l'aménagement hydro-électrique de Rovelstoke, la centrale de Bruce, le gazoduc du Québec et des provinces atlantiques; ce sont là autant de preuves que le ministère de l'Énergie est probablement le plus dynamique que nous ayons connu dans toute l'histoire du Canada. Cela nous force à mettre en valeur de nouvelles sources d'énergie, qui deviennent de plus en plus nombreuses. Les députés de l'autre côté n'ont pas la tâche facile lorsqu'ils essaient de réduire une difficile mais sage décision à un débat sur Alsands. Ce débat d'urgence n'aurait dû être qu'une sanction de la décision prise par le député.

• (1510)

**M. Waddell:** Quelle décision?

**M. Regan:** Je voudrais dire au député de Saint-Jean-Est que j'ai été extrêmement troublé par ce qu'il a dit sur la question d'un règlement équitable entre Terre-Neuve et le gouvernement du Canada, à propos d'une ressource qui, légalement, appartient à l'un ou à l'autre. Ce n'est pas une question que les hommes politiques peuvent discuter. S'ils peuvent s'entendre à l'amiable, tant mieux, sinon les tribunaux devront trancher. Mais ce que je déplore, c'est qu'il a dit: «Nous pouvons toujours attendre et attendre encore.» Je désapprouve cette attitude. Il me paraît important pour les Canadiens de développer ces ressources qui peuvent être profitables aux Terre-Neuviens maintenant et qui peuvent également aider le Canada dans le domaine énergétique. C'est là le genre d'attitude que j'aimerais lui voir adopter. Je le prie de reconsidérer toute la question.

Je crois que mon temps de parole est à peu près épuisé. Je voudrais cependant ajouter, en ce qui concerne ce projet, que, lorsque les honorables députés prétendent que je les ai épuisés, il serait plus exact de dire que j'ai refuté tous leurs arguments. J'ai répondu à tous, en fait. Ils vont s'apercevoir que les Canadiens n'approuvent pas la façon dont ils emploient notre temps à la Chambre, puisque ce sont les contribuables qui paient le salaire des députés. Les Canadiens nous demandent de faire un travail constructif. Réservez vos manigances pour les prochaines élections. Vous êtes ici pour représenter vos électeurs et pour faire du travail constructif.

**Des voix:** Bravo!

**M. Otto Jelinek (Halton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais bien pouvoir dire que c'est un plaisir que de participer à ce débat d'urgence, mais ce n'est pas le cas, car il porte sur l'abandon du projet Alsands. Or, il s'agit probablement là du coup le plus dur jamais porté à l'économie canadienne dans toute notre histoire.

Pour commencer, je souhaite la bienvenue au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui rentre tout juste du Texas, où il a pu voir toutes les installations de forage et les résultats des investissements canadiens qu'il a chassés du Canada. Je suis sûr que le Texas n'a pas demandé mieux que de se débarrasser de lui au plus vite, car les Américains ne voudraient certainement pas se trouver aux prises avec des problèmes semblables à ceux dont le ministre a affligé notre économie et notre secteur énergétique.

Quant aux déclarations du secrétaire d'État (M. Regan), je me contenterai d'une seule observation. Le ministre s'est interrogé sur les solutions positives que mon parti avait à proposer. Où était-il donc ces dernières années pour ne pas connaître la position de mon parti en matière d'énergie?

*Article 26 du Règlement*

**M. Regan:** Je ne connais pas non plus votre position sur la direction de votre parti politique.

**M. Jelinek:** Le ministre sait pertinemment que, lorsqu'il était au pouvoir et même après, le parti conservateur n'a pas cessé de préconiser des stimulants à l'intention des sociétés canadiennes, des stimulants propres à favoriser la propriété canadienne. Pendant notre bref mandat, nous avons conclu une entente avec Alsands qui aurait permis de produire du pétrole à compter de 1986. Comme le ministre et tous les Canadiens le savent, nous aurions maintenu à 18c. l'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence, perçue à la vente au détail.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Jelinek:** Mais le prix a augmenté de un dollar. Les libéraux ont promis que la taxe d'accise ne dépasserait pas 14c. Qu'est devenue cette promesse? Le gouvernement conservateur avait déclaré qu'il n'y aurait aucune augmentation du prix du fuel domestique, mais les libéraux ont imposé une hausse de 50c. le gallon. Le gouvernement progressiste conservateur avait prévu un rabais de la taxe sur l'énergie pour les familles à revenu faible ou moyen. Nous étions en train de recycler les recettes accrues pour servir à des projets d'expansion économique qui auraient été utiles aux programmes de transport de masse, à la production de l'acier, etc. La liste est longue car tous ces programmes visaient à assurer notre autarcie énergétique en 1990. Actuellement, à la suite des initiatives du gouvernement d'en face, nos espoirs d'atteindre à cette autarcie énergétique et de permettre aux Canadiens de réaliser leur potentiel, sont tombés à l'eau. La faute en incombe aux ministériels.

Non contents de nous avoir appris l'annulation du projet Alsands qui faisait déjà suite à celle du projet de Cold Lake, le ministre de l'Énergie et le gouvernement n'ont cessé de répéter aux Canadiens que d'autres secteurs de l'économie étaient en période de marasme également.

Je pourrais citer tous les critères qui permettent de juger de l'état de l'économie, qu'il s'agisse de l'inflation, du chômage . . .

**M. Harquail:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député qui a la parole est en train, à dessein ou non, d'induire la Chambre en erreur. Lorsqu'il a dit que le ministre se trouvait au Texas, à vrai dire . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Le député entame une discussion. Le tour du ministre viendra. Pour le moment la parole est au député de Halton (M. Jelinek). A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Jelinek:** Monsieur l'Orateur, il sera bien agréable de voir un jour certains de ces libéraux agir en Canadiens avant d'agir en hommes politiques.

**Des voix:** Bravo!

**M. Harquail:** C'est la mentalité de Joe.

**M. Jelinek:** Monsieur l'Orateur, les ministériels se vexent lorsque on leur dit la vérité. Ils savent pertinemment que le gouvernement progressiste-conservateur avait une politique énergétique qui nous aurait assuré l'autarcie dans ce domaine.

**M. Harquail:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur adjoint:** Il faut que ce soit un véritable rappel au Règlement.

**M. Harquail:** J'ai un rappel au Règlement valable, monsieur l'Orateur, si vous êtes disposé à l'écouter. J'aimerais savoir si vous me permettrez de vous exposer mon argument pendant au moins deux minutes avant de vous prononcer.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Halton a la parole.

**M. Harquail:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. McCain:** Respectez l'Orateur. Méprisez les autres si cela vous chante mais respectez l'Orateur.

**M. Jelinek:** De toute évidence, il déplaît énormément aux ministériels d'entendre les opinions d'autrui. Je ne leur en fait pas le reproche quand on pense que le premier ministre . . .

**M. Harquail:** Attention, casse-cou.

**Une voix:** Asseyez-vous.

**M. Harquail:** Monsieur le président, je disais . . .

**Des voix:** Règlement.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie les députés de maintenir l'ordre à la Chambre. La parole est au député de Halton.

**M. Jelinek:** Comme je le disais, monsieur l'Orateur, de toute évidence il répugne énormément aux députés libéraux de nous entendre leur dire la vérité. Leur confiance en eux doit être ébranlée lorsqu'ils se rendent compte qu'ils sont en perte de vitesse depuis 14 ans et qu'ils viennent maintenant de rater l'occasion de permettre aux Canadiens d'accéder à l'autarcie énergétique.

**M. Harquail:** Vous ne manquez pas de culot! Vous êtes en train de patiner en tournant en rond.

**Une voix:** Toujours le patin!

**M. Jelinek:** Des députés d'en face parlent de . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Encore une fois, je demande à tous les députés de ne pas enfreindre les règles de la bienséance. La parole est au député de Halton.

**M. Jelinek:** Monsieur l'Orateur, ils n'arrêtent pas de faire allusion à l'époque où je faisais du patinage artistique. La façon dont ils patinent aujourd'hui à la Chambre des communes est pourtant un exploit que je ne saurais égaler. Et je peux vous dire que je suis fier des résultats que j'ai obtenus en patinage artistique.

**Des voix:** Bravo!

**M. Jelinek:** J'ai remporté une médaille d'or pour le Canada avec ma sœur, et j'en suis fier. Je me demande ce que le député a bien pu faire, de son côté, pour le Canada.

**M. l'Orateur adjoint:** Nous sommes engagés dans un long débat. J'ai permis au député de prendre la parole, mais je l'invite à s'en tenir au sujet.

**M. Jelinek:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le ministre d'État a été très content que je lui rappelle la politique et les programmes de notre gouvernement, puisqu'il vient de quitter la Chambre, probablement pour étudier certains de ces programmes en vue d'inciter son cabinet à les imiter dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

J'ai parlé du projet Alsands, mais, si cela ne suffit pas, je peux remonter à un peu plus d'un an en arrière. Divers secteurs de l'économie canadienne ont connu bien des problèmes depuis un an et demi. Il y a eu des problèmes dans l'industrie textile, dans l'industrie automobile, dans l'agriculture et parmi les petites entreprises. La liste est longue. L'année dernière, chaque fois que nous posions des questions sur ces problèmes précis à la Chambre des communes, le gouvernement nous répondait: «Attendez la présentation du budget, en novembre.» Le budget a finalement été présenté, mais même les libéraux sont obligés d'admettre que les mesures et les programmes qu'il renferme en font le budget le plus catastrophique de toute l'histoire du Canada. Non seulement le ministre des Finances y a déjà apporté 40 changements, mais la plupart des dispositions du budget n'ont pas encore été approuvées. Et le ministre des Finances est trop lâche de présenter un nouveau budget.

• (1520)

Je n'ai pas à entrer dans les détails du budget, car, à l'instar de tous les Canadiens, les députés en connaissent les répercussions sur l'économie de notre pays.

**M. l'Orateur adjoint:** J'hésite à interrompre le député, mais je crois avoir entendu une expression antiparlementaire. Vous avez parlé de lâcheté au sujet d'un député. J'invite le député de Hampton à retirer ses paroles et à les reformuler.

**Une voix:** Retirez-les!

**M. Jelinek:** Je retire ce mot pour le remplacer par «têtu», monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Vous patinez bien.

**M. Jelinek:** Afin de venir en aide à l'industrie, notamment aux petites entreprises, on nous avait annoncé un budget et nous pouvons maintenant tous en mesurer les conséquences.

Puis, à nos questions touchant les problèmes que le Canada connaît, on nous a répondu de ne pas nous inquiéter parce que le Programme énergétique national allait sauver notre économie du marasme.

Mais qu'est-il advenu de ce Programme énergétique national? Très rapidement, je vais citer des chiffres, monsieur l'Orateur. Ainsi, les activités de forage au Canada ont baissé de 25 p. 100 en 1981 par rapport à 1980. Les États-Unis, par contre, ont connu une hausse de 25 p. 100 pendant la même période. Je le dis pour réfuter les propos du ministre des Finances et du premier ministre, lesquels prétendent que le problème est international.

Au Canada, en 1981, 7,183 puits ont été complétés en comparaison de 9,480 en 1980—soit une baisse de 25 p. 100; les forages d'exploration ont baissé de 19 p. 100 et ceux de mise en valeur de 28 p. 100. Depuis que le Programme énergétique national a été présenté le 28 octobre 1980, 226 tours de forage ont quitté notre pays. Le nombre des derricks qui font actuellement du forage a fléchi de 33 p. 100 en 1980 et 1981.

Voilà qui résume éloquemment le Programme énergétique national. Que décident donc de faire les libéraux? Ils reviennent à la charge en nous disant qu'ils vont mettre en valeur tous les mégaprojets et sauver ainsi tout et tout le monde en raison des retombées extraordinaires que ces projets auront sur tout le pays. Le projet Alsands devait à lui seul coûter $14 milliards. Il est exact de dire que les retombées qu'il aurait eues auraient été sensationnelles. Avec le projet de Cold Lake, il aurait permis de créer une centaine de milliers d'emplois. Les retombées se seraient fait sentir en Ontario dans une proportion de 40 p. 100 du coût total, qu'il s'agisse de la production d'acier, des usines d'automobiles, du secteur de la fabrication, du secteur des pièces détachées. Même le secteur des petites entreprises de fabrication secondaire en aurait profité énormément.

J'admets que les retombées de ce projet auraient renfloué l'économie d'un bout à l'autre du pays mais maintenant, monsieur l'Orateur, tout est tombé à l'eau. Pourtant, le ministre d'État a l'audace de demander pourquoi nous débatons ce sujet lors d'une séance d'urgence alors que madame l'Orateur elle-même a reconnu l'urgence de la situation et autorisé le Parlement à en discuter parce que la situation est tragique pour le bien-être économique de notre pays.

Il ne s'agit pas simplement du petit secteur industriel en cause sur le sort duquel je m'apitoie, mes collègues le savent, mais il s'agit d'un projet d'envergure ayant des répercussions sur tous les secteurs industriels de notre pays, et sur l'embauche des Canadiens dont plus d'un million et quart sont actuellement en chômage. Voilà le côté tragique de la situation et voilà pourquoi le débat se poursuit. Ce sont les programmes du gouvernement qui en sont la cause.

On doit se demander pour quelle raison le gouvernement a présenté certains de ses programmes. Personne n'a vraiment répondu à cette question. Mais je suis porté à croire que peut-être l'idéologie de leur premier ministre, qui n'est pas un secret pour beaucoup, a eu une certaine influence. Les tendances socialistes de ce premier ministre sont notoires. Je sais que les ministériels n'aiment pas que j'en parle . . .

**M. Breau:** Je vous en prie.

**M. Harquail:** Allez-y.

*Article 26 du Règlement*

**M. Jelinek:** . . . mais j'en parlerai de nouveau. L'un des députés libéraux me prie de le faire.

On peut remonter à 1940, à l'époque où le premier ministre s'est fait renvoyer du corps d'instruction des officiers canadiens, pendant la guerre, pour insubordination.

**M. Pepin:** Je croyais que nous parlions du socialisme.

**M. Jelinek:** Je mets le premier ministre au défi de réfuter . . .

**Une voix:** Accouchez!

**M. Jelinek:** . . . de refuter ces accusations.

**Une voix:** Accouchez!

**M. Jelinek:** Vous pourrez lui dire ce que je dis.

**M. Pepin:** Joe, vous rougissez. Votre chef rougit.

**M. Jelinek:** En 1941, le premier ministre faisait partie du Bloc Populaire, mouvement à tendance communiste et opposé à la guerre, qui agissait en fait contre l'effort de guerre. Ensuite, monsieur l'Orateur, en 1945 il s'est inscrit à Harvard qui à l'époque était une pépinière d'intellectuels de gauche.

**M. Pepin:** Où donc allez-vous chercher vos renseignements?

**M. Jelinek:** Je lis simplement vos vieux articles.

En 1950, il était à Shanghai quand les communistes se sont emparés de la ville et il est devenu admirateur enthousiaste de Mao Tse Tung et de son régime communiste. Et ce n'est pas tout.

**M. Pepin:** Joe, vous piquez un fard.

**M. Jelinek:** En 1952, l'actuel premier ministre était à la tête de la délégation communiste qui s'est rendue à la conférence économique de Moscou. En 1953, on lui a interdit l'entrée des États-Unis en tant que persona non grata. Je vais vous en dire davantage. En 1955, il a lancé au Québec un mouvement de gauche qui s'appelait le Rassemblement. Mais le Parti social démocratique, qui devait plus tard devenir le Parti néo-démocrate, a refusé d'en faire partie parce qu'il était trop de gauche. En 1960, il a pris la tête de la délégation communiste pour aller célébrer à Péking la victoire communiste. Je pourrais vous citer bien plus de cas et vous rappeler notamment un passage du volume intitulé: «Le fédéralisme et la société canadienne française», qu'il a écrit en 1961. Dans le chapitre intitulé *La pratique et la théorie du fédéralisme*, le premier ministre du Canada actuel s'exprimait ainsi:

> Il faut voir dans le fédéralisme un instrument précieux à l'aide duquel des partis dynamiques peuvent implanter des gouvernements socialistes dans certaines provinces d'où le radicalisme pourrait ensuite fructifier lentement en se répandant ailleurs.

C'est le premier ministre actuel, et Dieu merci . . .

**M. Pinard:** Combien touchez-vous pour attiser la haine dans notre pays?

**M. Harquail:** Attiser la haine; on reconnaît bien là votre parti. La politique de votre parti consiste à semer la discorde au Canada.

**M. Jelinek:** Heureusement pour les provinces que ce rêve de gouvernements socialistes d'un océan à l'autre a échoué.

**M. Harquail:** Vous ne savez qu'attiser la haine.

**M. Pinard:** On vous paie trop pour semer la discorde dans notre pays.

**M. Harquail:** La haine, toujours la haine.

**M. Jelinek:** Écoutez-les.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Harquail:** La haine, toujours la haine.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Halton.

**M. Jelinek:** Monsieur l'Orateur, les libéraux disent «la haine, toujours la haine». J'ai l'impression que les libéraux . . .

**M. Harquail:** C'est tout ce que vous connaissez.

**M. Jelinek:** J'ai l'impression que le gouvernement libéral hait les Canadiens . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Vous êtes rustaud, Jelinek.

**M. l'Orateur adjoint:** Je prie tous les députés de respecter les règles de la bienséance. La parole est au député de Halton.

**M. Jelinek:** Ils sont très excités. Ils parlent de haine. Mais on est en droit de se demander s'ils aiment les Canadiens quand on voit ce qu'ils ont fait de l'économie de notre grand pays, un pays qui a davantage de ressources naturelles par habitant que n'importe quel autre pays du monde, qui possède des compétences techniques sans pareilles, un pays dont les ressources humaines sont supérieures à celles de tous les autres pays du monde occidental. Malgré cela, nous avons un million et quart de chômeurs et un taux d'inflation de presque 13 p. 100. Nous avons une politique de taux d'intérêt élevés qu'appuie le gouvernement libéral . . .

**Une voix:** Et les conservateurs.

**M. Jelinek:** Et ils osent parler de haine! Pourquoi ces libéraux, surtout les députés de l'arrière-ban, ne vont-ils pas dans leurs circonscriptions écouter ce que les Canadiens ont à leur dire? Car, croyez-moi, les citoyens commencent à haïr ce gouvernement qui se montre incapable de redresser la situation économique déplorable qu'il a créée.

**Une voix:** Tout à fait vrai.

**M. Jelinek:** Voilà ce que c'est que la haine.

**Une voix:** Vous activez la haine dans le pays.

**Une voix:** Vous devriez avoir honte.

**M. Jelinek:** Le ministre lui-même ferait bien d'aller écouter ce que les gens disent dans la rue. Ils sont mécontents . . . et je l'ai constaté avant que la mort du projet Alsands provoque ce qui risque d'être la plus grave catastrophe économique dans l'histoire du Canada.

S'ils sont en mesure de réfuter ce que j'ai dit à propos du premier ministre, je les invite à prendre la parole à la Chambre pour le faire. Je les mets au défi de le faire. Je ne vois personne se lever.

**Une voix:** C'est le silence total.

**M. Harquail:** Réfuter quoi?

**M. Jelinek:** Monsieur l'Orateur, en terminant . . .

**M. Harquail:** Posez la question.

**M. Jelinek:** En terminant . . .

**M. Harquail:** Posez la question.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Halton.

**M. Harquail:** Il nous a demandé de répliquer, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Halton.

**M. Harquail:** Il veut qu'on lui réponde, monsieur l'Orateur. Il nous demande de prendre la parole.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Restigouche a déjà interrompu le débat à maintes reprises. Je l'invite à reprendre son siège. La parole est au député de Halton.

**M. Clark:** Il aura bien du mal à conserver son siège lors des prochaines élections.

• (1530)

**M. Jelinek:** Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur. En conclusion, car je sais que mon temps de parole est presque écoulé . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Jelinek:** Je suis sûr que les députés se réjouissent du fait que je termine mon discours, car je pourrais poursuivre et leur dire quelques autres choses qu'ils n'aimeraient pas tellement entendre. Parfois, nous cessons de tourner en rond et nous appelons les choses par leur nom afin qu'ils sachent bien leur position—et la situation gêne beaucoup d'entre eux.

**Une voix:** Mais voyons donc!

**M. Jelinek:** En conclusion, monsieur l'Orateur, je tiens simplement à rappeler ceci: le potentiel que ce pays offre aux Canadiens est inégalé ailleurs dans le monde. Nous avons tout ici même. Et nous reconnaissons qu'il existe un problème économique à l'échelle internationale—en plus de l'inflation et d'autres problèmes. Mais les faits sont très clairs: devant ces problèmes internationaux, le gouvernement se débrouille très mal par rapport aux autres pays industrialisés. Cela, nous l'avons également prouvé. Prenons, par exemple, le taux d'inflation aux États-Unis—lors du premier trimestre, il n'était que de 3½ p. 100, alors qu'au Canada il était de 15 p. 100.

Il suffit de voir la situation de quelques pays de l'Europe de l'Ouest, ou même de l'Extrême-Orient ou du Japon pour constater que ces pays sont eux aussi touchés par les mêmes difficultés que nous, par les mêmes problèmes économiques que nous, mais qu'ils se débrouillent bien mieux que nous; et, pourtant, ils n'ont pas toutes les ressources naturelles et le potentiel—le grand potentiel—que notre pays offre aux Canadiens. Par conséquent, il n'y a qu'une seule solution, monsieur l'Orateur: que le gouvernement démissionne et qu'il permette au Canada de prendre une décision. Et s'il ne démissionne pas, je termine en proposant que compte tenu du caractère sérieux de ce débat, le Gouverneur général dissolve la Chambre et convoque des élections au nom des Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux que ce débat ait lieu et que de nombreux députés y aient participé. En un sens, pourtant, c'est un drôle de débat d'urgence. J'étais à la Chambre lundi, alors que le groupe Alsands avait annoncé sa décision le vendredi précédent, et pourtant à ce moment-là, ni le critique de l'énergie pour le parti progressiste-conservateur ni le chef de l'opposition (M. Clark) n'étaient à la Chambre.

**M. Clark:** Et vous, où étiez-vous hier?

**M. Lalonde:** Je ne sais où ils étaient, mais toujours est-il qu'il a fallu aux conservateurs quatre jours pour se rendre compte qu'il y avait situation d'urgence justifiant un débat.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Lalonde:** De notre côté, monsieur l'Orateur, nous étions à la Chambre et prêts au débat. Nous le sommes depuis longtemps. Nous avons tenu ce débat toute la journée et continuerons à le faire aussi longtemps que l'opposition le désirera.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Je voudrais tout d'abord affirmer que le Programme énergétique national, quoi qu'en disent les conservateurs, marche très bien et donne les résultats escomptés. Il en est ainsi depuis 18 mois, monsieur l'Orateur, et les choses continueront de la même façon désormais.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Le gouvernement, dans le cadre du Programme énergétique national, est en train de gagner le pari énergétique de trois façons: en assurant la sécurité de l'approvisionnement, notamment en ce qui concerne le pétrole; en donnant aux Canadiens l'occasion de participer au programme; et en établissant des prix justes.

Les progrès que nous avons accomplis au cours des 18 mois qui se sont écoulés depuis que le PEN a été annoncé sont non seulement satisfaisants, mais même remarquables. Il y a 18 mois, nous avons dit que nous rendrions le Canada indépendant en matière énergétique—et c'est déjà fait, monsieur l'Orateur. D'après la revue *Oil Week*, qui est le porte-parole de cette industrie, notre coefficient d'autosuffisante est passé de 79.5 p. 100 en 1981 à 80.9 p. 100 en 1982, en dépit des conditions adverses qui règnent dans le monde entier.

*Article 26 du Règlement*

Grâce au Programme énergétique national, nous pourrons mieux nous approvisionner chez nous. D'après les chiffres de la Canadian Petroleum Association, nos réserves de pétrole et de gaz naturel ont augmenté en 1981.

Trois gisements de pétrole ont été découverts depuis que le programme est entré en vigueur et des forages de délimitation à Hibernia ont prouvé qu'il y avait des gisements de plus de un milliard de barils de pétrole, c'est-à-dire que nous avons fait des progrès et pourtant l'opposition nous critique et voudrait que nous annulions le programme.

Le Canada n'est plus aussi assoiffé de pétrole qu'il l'était naguère, tandis que les conservateurs conservent pour le pouvoir la même soif inextinguible et sont toujours en quête d'un mirage dans leur désert politique. La consommation de pétrole a baissé au Canada: Elle était de 291,000 mètres cubes par jour en 1980 et on prévoit qu'elle sera de 268,000 mètres cubes par jour cette année. Les Canadiens se libèrent donc rapidement de leur dépendance à l'égard du pétrole, en économisant et en adoptant de nouvelles sources d'énergie plus abondantes et moins onéreuses.

**Une voix:** On ne peut se permettre de ne rien faire en la circonstance.

**M. Lalonde:** Plus de 170,000 Canadiens se sont prévalus des encouragements offerts par le Programme énergétique national pour la conversion du pétrole à d'autres formes d'énergie, et plus de un million de Canadiens ont reçu des subventions fédérales pour améliorer l'isolation de leur maison. Ainsi, le gouvernement fédéral est venu en aide à plus 1,200,000 Canadiens pour arriver à réduire la consommation de pétrole; cela importe infiniment plus que de répondre aux moindres vœux d'une ou deux sociétés pétrolières. Au cours de l'année dernière, la consommation de fuel domestique a diminué de 17 p. 100, et la consommation globale de pétrole brut a baissé de 7 p. 100.

Comme mon collègue l'a déjà souligné, le pétrole ainsi économisé représente plus que n'en devait produire le projet Alsands. Et cela nous a coûté bien moins cher, monsieur l'Orateur, bien moins cher.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Appliquez donc cette théorie à la création d'emploi.

**M. Lalonde:** Bref, à mesure que le temps passe, notre sécurité sur le plan énergétique devient de plus en plus grande. Sur ce plan, le Programme énergétique national donne des résultats.

Edmund Burke a dit: si nous sommes maîtres de nos richesses, nous serons riches et libres; si nous sommes asservis à elles, nous serons infiniment pauvres.

Il y a 18 mois, nous avons résolu de donner aux Canadiens voix au chapitre en ce qui concerne leur avenir énergétique . . .

**M. Clark:** Ils disent tous non.

**M. Lalonde:** Je suis heureux d'annoncer que, grâce au Programme énergétique national, la part des Canadiens dans les recettes tirées de l'exploitation pétrolière et gazière a augmenté de six points, passant de 28 à 34 p. 100.

**Une voix:** Mais, en chiffres absolus, il y a eu diminution.

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, nous nous rapprochons rapidement de notre objectif qui est une participation canadienne de 50 p. 100. Nous avons invité les Canadiens à jouer un rôle plus considérable pour satisfaire à leurs besoins en matière d'énergie—et leur réaction, contrairement à ce que les conservateurs prétendent, a été positive.

Le troisième objectif du Programme énergétique national était d'assurer l'équité aussi bien dans l'établissement des prix que dans l'imposition des recettes pétrolières et gazières. Justice, donc, pour tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, et justice dans le partage des revenus entre les gouvernements et l'industrie.

En 18 mois, nous avons réussi à conclure des accords avec les provinces productrices, l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et, il y a peu, la Nouvelle-Écosse. Encore une fois, un progrès remarquable, progrès que, de toute évidence, les conservateurs étaient incapables d'assurer.

Ils entendent bien suivre à la lettre les conseils du comte de Darby: la tâche de l'opposition est fort simple—il faut s'opposer à tout sans jamais rien proposer.

• (1540)

La part des recettes accrues du gouvernement fédéral rend possibles les programmes qui assureront notre avenir énergétique—des incitations à la prospection, la conversion à d'autres formes d'énergie, les subventions à l'isolation des maisons et bien d'autres. Pourquoi le projet Alsands a-t-il été suspendu? Le consortium a donné les raisons suivantes: l'instabilité des marchés internationaux et la possibilité que les prix soient inférieurs à ceux qu'on avait prévus; le fléchissement de la demande mondiale; l'escalade des coûts du projet et l'inquiétude que suscite l'inflation.

Il y a deux choses essentielles à retenir. Le consortium n'a pas nié que l'offre conjointe Canada-Alberta était très généreuse et n'a pas soutenu que le Programme énergétique national était une cause d'inquiétude. Les conservateurs fédéraux ont lâchement abandonné leurs collègues d'Alberta. Comme toujours, ce sont des hommes désespérés en mal de solutions désespérées.

Le gouvernement a collaboré étroitement avec l'Alberta pour élaborer cette très généreuse proposition. Il est dommage que les conservateurs fédéraux aient aveuglément refusé d'admettre que les deux gouvernements avaient depuis quelques mois fait des efforts constructifs. Ce sont des empêcheurs de danser en rond et les conservateurs sont passés maîtres dans cet art. En fait, c'est une attitude typiquement conservatrice. Il n'y a pas que les pélicans, comme la nature nous l'enseigne, qui s'attaquent à leurs semblables; les conservateurs sont aussi des pélicans à cet égard.

Je voudrais rappeler à l'opposition conservatrice les propos tenus par le premier ministre de l'Alberta lors d'une conférence de presse, le 30 avril 1982. Ces propos sont donc publics; ils indiquent clairement que les gouvernements ont fait tout leur possible et qu'ils ne pouvaient aller plus loin. J'invite donc nos vis-à-vis à considérer comment le premier ministre d'Alberta s'est montré sérieux dans les négociations et comment il a envisagé courageusement la situation mondiale.

Je crois qu'il n'y a rien de plus navrant que les contradictions du parti conservateur et l'hypocrisie des néodémocrates. Comme ils ne manquent jamais une occasion de le faire, ils ont voulu jouer sur les deux tableaux à la fois. Combien de fois n'ont-ils par réclamé l'abandon du projet Alsands? Ils devraient donc maintenant se réjouir à la nouvelle de la suspension du projet. Mais, inexplicablement, quoique peut-être cela n'a-t-il vraiment rien de surprenant, l'arrêt du projet les fait se répandre en plaintes et gémissements. Je ne passerai pas trop de temps à parler du NPD.

J'aimerais en revenir aux faits. Les conservateurs, dans leurs discours boursouflés, prétendent que nous avons affamé l'industrie pétrolière. Voyons les faits tels qu'ils sont. Le Canada est un important exportateur d'énergie, ce qui se répercute positivement sur notre balance des paiements. En 1981, les exportations de gaz naturel, d'électricité, d'uranium et de charbon ont dépassé de trois milliards de dollars la valeur des importations de pétrole. De même, la valeur des dividendes déclarés de l'industrie a augmenté de 400 millions de dollars ou d'un bon 33 p. 100 contre une augmentation de 12 p. 100 dans les autres secteurs de l'économie canadienne. Tels sont les faits. Ils ne donnent pas à penser que l'industrie soit extrêmement à court d'argent.

Qu'on me permette de comparer notre situation avec celle qu'on observe aux États-Unis. D'après les calculs d'*International Petroleum Finance*, Gulf Canada, Shell Canada et Texaco Canada ont eu des rendements considérablement supérieurs à ceux de leur société-mère en 1980 et de nouveau en 1981. Ce matin, le *Oil Daily*, le magazine national de l'industrie énergétique aux États-Unis, présentait les résultats pour le premier trimestre des sociétés pétrolières et gazières aux États-Unis. Je vais donner, pour la gouverne de l'opposition, les rendements des sociétés suivantes pour le premier trimestre: Occidental, moins 76 p. 100; Marathon, moins 71 p. 100; Standard of California, moins 65 p. 100; Mobil, moins 49 p. 100; Texaco, moins 44 p. 100. Il n'y a pas de programme énergétique national aux États-Unis. Telle est la situation à laquelle font face ces sociétés aux États-Unis. Je pourrais énumérer des douzaines d'autres sociétés qui affichent des résultats semblables. Telle est la situation à laquelle fait face à l'heure actuelle l'industrie pétrolière dans le monde entier.

Je le répète, les filiales des sociétés américaines au Canada, telles Gulf, Shell et Texaco, ont affiché de meilleurs résultats chez nous qu'aux États-Unis. Et cela, sans tenir compte des encouragements très substantiels annoncés ces dernières semaines par le gouvernement de l'Alberta, notamment des réductions de redevances qui s'élèveront à cinq milliards et demi de dollars au cours des cinq prochaines années.

Il est clair que c'est l'opposition, et non le gouvernement, qui a retardé le paiement d'encouragements pétroliers atteignant jusqu'à un milliard de dollars à l'industrie pétrolière cette année avec l'épisode des sonneries et ses manœuvres dilatoires. S'il y avait une once de sincérité dans ses actions, elle approuverait immédiatement le bill dont la Chambre est saisie pour faire en sorte que les sociétés pétrolières et gazières canadiennes touchent ces paiements sans plus tarder. Grands parleurs, petits faiseurs, comme on dit. Et les conservateurs en sont le meilleur exemple.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Quels en sont les résultats aujourd'hui? Il y a tout d'abord la prospection pétrolière en Alberta, province d'où provient le gros du pétrole que nous produisons au Canada. Ces travaux ont été plus considérables en 1981 que l'année précédente. Selon le magazine *Oil Week*, il y aura encore plus de forage cette année dans toutes les provinces de l'Ouest, dans le grand Nord et au large des côtes. A titre de comparaison, aux États-Unis, bastion de la libre entreprise, les activités de forage ont baissé en 1982. Par rapport au dernier trimestre de 1981, le nombre de derricks en activité a diminué de 20 p. 100 aux États-Unis. Au Canada, l'activité géophysique, qui précède les travaux de forage, augmente elle aussi. Elle a augmenté de 62 p. 100 par rapport au dernier trimestre de 1981. Les conservateurs continuent de se boucher les yeux même si tout le monde est au courant de cette reprise et en parle.

Il est un autre fait indéniable que l'opposition—et les conservateurs, en particulier—refuse de reconnaître. C'est la réussite de notre programme énergétique national. Il donne de bons résultats. Il va permettre de garantir à tous les Canadiens un brillant avenir énergétique. Les conservateurs ne pourront pas l'enrayer même en prenant en otage la Chambre des communes, même avec leurs coups de théâtre comme le débat actuel, ni encore avec leurs critiques creuses et non fondées. Nous ne leur permettrons pas d'arrêter le progrès. Ils bombardent de mots les Canadiens alors que ceux-ci demandent des actes. Ils réagissent mais ne savent pas prendre les devants. Ils critiquent mais ne peuvent pas proposer. Ils tentent de démolir mais ils ne savent pas construire.

• (1550)

Dans de nombreuses années, longtemps après que la plupart d'entre nous aurons quitté la Chambre, les critiques insensées et injurieuses proférées par les députés d'en face ne seront plus que quelques lignes du hansard.

Certains affirment que c'est par l'expérience qu'on apprend. L'opposition conservatrice ne semble pas saisir ce principe. Ses députés ont l'habitude de réagir comme les chiens de Pavlov aux faits de la vie quotidienne. Ceux qui gouvernent doivent savoir s'élever au-dessus de cela et regarder vers l'avenir.

J'invite l'opposition officielle à prendre exemple sur le premier ministre et le ministre de l'Énergie de l'Alberta qui ont travaillé en étroite collaboration avec nous à ce programme et qui en sont venus à la conclusion que les gouvernements du Canada et de l'Alberta auraient fait preuve d'inconscience s'ils étaient allés plus loin. Quant aux députés qui soutiennent que nous aurions dû exiger un accord, je tiens à leur rappeler une fois de plus la déclaration du premier ministre Lougheed selon laquelle même si le projet avait été approuvé il y a 12 ou 18 mois, les sociétés n'auraient pas été tenues par l'accord d'y participer.

*Article 26 du Règlement*

C'est pourquoi le premier ministre, M. Lougheed, a dû déclarer:

> Je me demande ce qui serait arrivé aux hommes d'affaires albertains si le projet Alsands avait été abandonné à cause de la situation internationale, après qu'il eut semblé démarrer.

Voilà ce qu'a dit M. Lougheed pas plus tard que la semaine dernière. Au moment même où le projet Alsands était annulé, la compagnie Exxon aux États-Unis s'est littéralement retirée d'un projet dans lequel un milliard de dollars avaient déjà été investis. La compagnie a décidé de ne plus y participer.

Le projet de pipe-line de l'Alaska a été reporté de deux années. Un certain nombre d'autres projets aux États-Unis et à l'étranger ont été soit reportés ou laissés en veilleuse, soit annulés en raison des incertitudes entourant les prix du pétrole et le taux d'inflation, et des coûts attribuables à l'inflation en général.

J'invite les conservateurs à faire l'impossible, à sortir de leur monde de chimère, à affronter la réalité et à prendre conscience qu'il importe d'atteindre l'autosuffisance énergétique dans notre pays sans compter sur la réalisation d'un projet comme Alsands.

**Des voix:** Bravo!

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, la fin de semaine dernière, j'ai dû retourner à mon bureau de circonscription, dans un quartier pauvre de l'est de Vancouver. Lorsque j'ai rencontré des gens qui sont venus m'y voir pour se plaindre du chômage, du niveau élevé de l'inflation et de tous les divers problèmes qu'ils connaissent maintenant, je n'ai pu m'empêcher de répéter les propos inoubliables du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) en disant que la gageure du gouvernement, c'est de s'élever au-dessus de ces questions.

Nous venons d'apprendre l'abandon d'un projet énergétique de 13.5 milliards de dollars. Même si le gouvernement s'efforce de nous induire en erreur, nous nous rendons compte que le financement d'un autre projet énergétique de 40 à 60 milliards de dollars, le projet de pipe-line de l'Alaska, a également été annulé. Mais qu'est-ce que le ministre en dit? Il dit que le gouvernement se doit de s'élever au-dessus de ces questions. Nous avons, de plus, assisté à l'effondrement de la stratégie économique globale du gouvernement canadien qui s'appuie sur les mégaprojets. Et le ministre nous répète encore que le gouvernement doit planer au-dessus de ces questions.

Quelqu'un m'a dit un jour que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était peut-être socialiste. Ce n'est pas socialiste qu'il est, mais stalinien. Il vient nous dire que le Programme énergétique national donne tout à fait les résultats escomptés. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi imbécile et d'aussi faux.

Si le ministre se donnait la peine de lire le Programme énergétique national, il saurait que le projet Alsands était au cœur du Programme énergétique national et constituait l'une des principales étapes vers l'autarcie. Maintenant que ce projet a échoué, le ministre doit s'en remettre, comme il le dit, à Hibernia. Tous les Canadiens savent qu'Hibernia présente des difficultés du point de vue de la technique et de l'environnement. Songeons seulement à l'*Ocean Ranger* qui a sombré.

Si le ministre écoutait les observations du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), il comprendrait qu'il existe un conflit implacable entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve. Le ministre s'appuie maintenant sur Hibernia, mais quand donc ce projet sera-t-il réalisé? Le ministre a parlé également du projet de la mer de Beaufort. Nous n'avons pas vu la couleur d'un seul baril de pétrole en provenance de la mer de Beaufort et on entretient des doutes quant aux gisements de cette région-là. Nous ne disposons d'aucun moyen pour acheminer le pétrole à partir de la mer de Beaufort. Nous n'avons ni pipe-line ni puits vraiment productifs.

Où sont donc ces réalités extraordinaires dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était si fier de saisir la Chambre? Le fait est que le Programme énergétique national est en pleine déconfiture et je prédis que le ministre va subir le même sort.

J'aimerais me reporter à certains extraits des documents budgétaires de novembre 1981. Ils précisent que la mise en valeur de nos énormes richesses offrent d'excellentes perspectives d'avenir. Ils font état notamment de grands projets qui, d'après un groupe de travail, pouvaient entraîner 400 milliards de dollars d'investissements, surtout dans les secteurs énergétique et extractif. Ces projets se sont dissipés en fumée. Nous assistons maintenant à l'effondrement de la politique énergétique du gouvernement.

Le ministre se moque de nous parce que nous avons tenu, au nom des Canadiens, à ce que la Chambre tienne un débat d'urgence à ce sujet. Le ministre a parlé de lundi, mais j'ai demandé à la Chambre de tenir un débat d'urgence et le chef de l'opposition, qui a eu la bonté de m'écouter, a insisté lui aussi mardi sur la nécessité de tenir ce débat d'urgence. Je l'en félicite.

Le gouvernement déclare qu'il n'y a pas d'urgence, mais si le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se donnaient la peine d'écouter, ils s'apercevraient que, d'après les Canadiens, le gouvernement n'est bon qu'à tergiverser.

Les milieux d'affaires sont nerveux, les travailleurs ont peur et le gouvernement est inflexible avec les entreprises, les travailleurs, les provinces et les deux partis de l'opposition. Il est inflexible avec tous les Canadiens qui doivent se serrer les coudes pour s'en tirer.

Tout ce que le premier ministre trouve à dire, c'est que le fédéralisme coopératif est mort. On reconnaît bien là les principes du premier ministre. En tant que député de l'Ouest et néo-démocrate, je trouve qu'il est temps pour le premier ministre de s'en aller pour le salut du pays.

Je ferai quelques suggestions au premier ministre. D'après le Conference Board, qui a publié hier soir ses prévisions provinciales trimestrielles, un déclin de l'activité économique s'est amorcé au milieu de 1981 qui devrait subsister pendant une bonne partie de l'année; c'est le revers le plus grave que l'économie canadienne essuie depuis plusieurs décennies.

Nous sommes en plein récession, voire pire encore. On se demande s'il y a moyen de l'enrayer. Le ministre a cité une pensée du comte de Darby qui limite le rôle de l'opposition à la contestation, un point c'est tout. Je ne suis pas d'accord. Je propose de faire des suggestions concrètes au premier ministre, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et à leur gouvernement. Il est temps que le pays s'oriente franchement dans une autre voie. Au lieu d'attendre le mois de novembre,

on ferait mieux de présenter un nouveau budget dès maintenant. Au lieu d'insister sur les mégaprojets qui sont des mégacatastrophes, il faut songer surtout à notre capacité manufacturière.

Le Canada est un pays choyé; il a tout. Par contre, nous exportons toutes nos richesses. Dans ma province, la Colombie-Britannique, je peux constater que nous exportons nos ressources naturelles et que nous ne fabriquons pas. Le marché canadien, qui compte 24 millions de consommateurs, est la clé de la reprise économique. Rien ne sert de rejeter la responsabilité sur nos partenaires commerciaux, comme l'a fait le secrétaire d'État. Nous pouvons relancer notre marché.

L'année dernière, le Canada a enregistré le déficit faramineux de 21 milliards de dollars dans le commerce et le secteur manufacturier, ce qui a coûté 200,000 emplois au pays dans le secteur de la production. Il y a 40 fois plus d'emplois dans le secteur manufacturier que dans les mégaprojets. C'est vers ce secteur qu'il faut se tourner.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ferait bien de respecter les faits. Le projet Alsands n'est plus rentable. Le ministre l'a dit, le président de la société Shell l'a dit, en nous l'avons dit. Pourtant, le ministre nous accuse d'hypocrisie alors que nous disons la même chose. Ce que nous avons toujours dit, c'est que si nous devons avoir Alsands, et il est possible que nous en ayons besoin un jour—mais pas maintenant—nous ne devrions pas accorder des profits de 20 p. 100 à de grosses multinationales pétrolières comme Shell et Gulf. Nous devrions songer à Petro-Canada, notre société, de même qu'au gouvernement albertain et à sa société, pour exploiter ensemble le projet Alsands. C'est logique. Nous sommes d'accord là-dessus avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le marché international est surchargé. Les taux d'intérêt sont élevés, en partie à cause des mesures prises par son propre gouvernement. Or, le projet Alsands n'ira pas plus loin. Nous voulons bien, mais voyons quelles sont les autres possibilités. Nous pouvons nous lancer dans le raffinage du pétrole, de l'huile lourde, et dans la gazéification du charbon. Nous pourrions investir une partie de ces 13.5 milliards de dollars dans des programmes d'économie d'énergie et nous pourrions littéralement isoler toutes les maisons du pays, ce qui équivaudrait à cinq projets Alsands environ. Il y a donc d'autres possibilités.

• (1600)

Le ministre a parlé du Programme énergétique national. Nous appuyons l'aspect canadianisation du programme. Nous sommes pour ce genre d'orientation. Le gouvernement canadien, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont adopté un programme ayant une bonne orientation et ont réussi à le fausser. Le programme est devenu inapplicable. Il est devenu impossible à administrer et absolument inefficace. Il y a d'autres possibilités. Ce n'est pas en accordant plus de deux milliards à Dome Petroleum ou à ses amis dans la mer de Beaufort que l'on canadianise le secteur pétrolier. Ce qu'il faut, c'est que Petro-Canada prenne de l'expansion en rachetant une multinationale comme Imperial Oil. C'est de cette façon qu'il faut procéder si nous voulons que notre pays possède la moitié du secteur pétrolier d'ici à 1990, et non en accordant toute une série de subventions inutiles.

**M. Broadbent:** En plus, cela nous coûterait moins cher.

**M. Waddell:** Cela nous coûterait moins cher effectivement. Qu'en est-il maintenant des taxes sur l'énergie? Le Programme énergétique national est censé aider l'industrie canadienne, mais j'ai entendu mes collègues de droite et des Albertains dire que le Programme n'aidait pas les petites sociétés pétrolières canadiennes comme il est cencé le faire. J'aimerais bien que le premier ministre écoute ce que j'ai à dire. Au lieu de les aider, on multiplie leurs problèmes. Si nous avions un peu de bon sens, nous supprimerions la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la taxe de financement du pétrole importé et la taxe d'accise mais en contre-partie, nous obligerions les provinces à verser une partie de leurs redevances au gouvernement fédéral. Elles devront partager leur revenu. Nous n'aurons alors à faire des versements qu'à un seul gouvernement, nous n'aurons qu'un seul système de redevances. Nous n'aurons plus besoin de toute cette paperasserie et de toute cette bureaucratie et nous pourrons aider les petites sociétés canadiennes. Nous pourrons aller de l'avant et au lieu d'exporter notre gaz aux États-Unis, nous pourrons l'emmagasiner. Nous paierons les petites sociétés gazières au prorata pour les mettre sur un même pied d'égalité que les grosses sociétés et leur donner une chance en Alberta.

Visiblement, ce sont là des idées favorables à l'Ouest dont se moque le premier ministre. Ce sont néanmoins des propositions concrètes qui permettraient de sortir de l'impasse actuelle et j'invite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a les examiner.

Je voudrais justement dire un mot du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il connaît de graves difficultés, moins à cause du projet Alsands qu'à cause du gazoduc de l'Alaska car il a engagé sa responsabilité au sujet du tronçon préfabriqué de ce même gazoduc. Nous n'avons pas encore entendu le fin mot de cette histoire.

Pour faire un bref rappel historique, en 1977, notre parti s'est déclaré en faveur du gazoduc de la route de l'Alaska en dépit des critiques formulées par le député du Yukon (M. Nielsen) au sujet de notre rôle dans cette affaire. Nous avons cependant exigé des garanties d'embauche pour la population, des garanties au sujet de la protection de l'environnement et des revendications territoriales des autochtones. Notre parti a voté contre la loi sur le pipe-line du Nord de 1978 parce que, précisément, elle n'offrait pas ces garanties et qu'elle était imparfaite. Notre critique en matière énergétique de l'époque, Tommy Douglas, avait prévu les difficultés que nous connaîtrions dans cette affaire si le projet de loi était adopté sous cette forme.

Ces dernières années, le gouvernement nous est arrivé avec le premier tronçon du gazoduc de la route de l'Alaska. Au cours de l'automne de 1979, le ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui était dans l'opposition a déclaré la chose suivante:

> Selon nous, on ne devrait autoriser les exportations de gaz naturel à destination des États-Unis que sur la base, tout d'abord, d'un engagement ferme, à l'égard de la construction de l'ensemble du gazoduc de l'Alaska. Il faut que tout soit conclu, signé et approuvé avant que nous commencions d'exporter un seul mètre cube de gaz de notre pays à destination des États-Unis.

Que s'est-il passé? Le Parti conservateur a accepté d'exporter du gaz. A la suite de cela le ministre a fait ce discours, mais lorsqu'il est entré en fonction il a complètement tourné casaque. Il a ensuite accepté d'exporter du gaz même sans avoir les

*Article 26 du Règlement*

garanties fermes dont il avait parlé. Telle est la crédibilité de l'homme qui vient de parler, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de notre pays. Telles ont été ses paroles et ses actions. Que s'est-il passé en 1982? Il y a eu la construction du premier tronçon du pipeline de l'Alaska. Nous avons construit le tronçon devant acheminer le gaz de l'Alberta vers la Californie. Au mois de septembre, nous aurons terminé la partie ouest du tronçon qui reliera les gisements de gaz de l'Alaska aux États du centre des États-Unis mais le reste ne sera pas construit. Le scénario est classique.

La semaine dernière, je me trouvais à New York et j'ai appelé Washington pour connaître la réaction des Américains. Un membre du congrès m'a déclaré: «Je ne consacrerais pas un sou des caisses fédérales pour financer la construction de ce pipe-line. Cela ne se réalisera jamais.» Le sentiment général c'est qu'on ne trouvera jamais l'équivalent de 40 à 60 milliards de dollars en capitaux privés pour financer ce projet. Le gouvernement nous leurrait. Ce projet ne pourrait jamais être financé à l'aide de capitaux privés. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement continue à nous leurrer. Mitchell Sharp, commissaire du pipeline, ainsi que le ministre ont menacé le gouvernement américain.

**M. Broadbent:** Il a vraiment peur.

**M. Waddell:** Le gouvernement américain a vraiment peur, car il ne nous reste plus rien pour marchander. Nous avons construit le premier tronçon et tout ce que nous avons c'est un réseau qui achemine le gaz canadien aux marchés américains. Nous n'avons qu'un quart des emplois que nous aurions normalement dû avoir et nous n'avons aucune garantie nous prouvant que l'ensemble du tronçon sera effectivement construit. En fait, M. Sharp lui-même ou un fonctionnaire canadien s'est entretenu avec le président américain au cours des deux dernières semaines et lui a demandé de réaffirmer les garanties, chose que le président n'a pas faite. Le gouvernement trompe donc la Chambre en lui affirmant que ces garanties seront données. C'est une honte. Je rappelle au parti à ma droite qu'il a voté avec le gouvernement. Je crois que le vote a été de 153 voix pour et de 28 voix contre, le jour infamant du mois de juillet 1980 ou nous avons mis en garde le gouvernement et où nous lui avons bien dit qu'il se retrouverait seul pour construire le reste du tronçon et qu'il braderait le gaz canadien de même qu'il a bradé l'industrie pétrolière.

Je crois que les Canadiens savent ou devraient savoir pourquoi le projet Alsands pose des problèmes actuellement, pourquoi nous avons besoin de ce pétrole et pourquoi nous sommes disposés à faire n'importe quoi ou à verser n'importe quelle somme pour obtenir du pétrole au Canada. La raison est qu'au début des années 70, nous exportions la moitié de notre production quotidienne aux États-Unis. Peut-on l'imaginer? Nous exportions notre pétrole aux États-Unis! A cause maintenant de l'aménagement du premier tronçon canadien du gazoduc de l'Alaska, nous exporterons notre gaz. Un idiot peut faire une erreur de ce genre une fois, mais il faut être imbécile pour récidiver.

**Une voix:** Il suffit d'être libéral.

**M. Waddell:** Je m'apitoie sur le Canada.

Permettez-moi en terminant de citer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui déclarait ce qui suit durant le débat sur le pipe-line en 1956:

> Quel serait l'avantage pour le Canada de gagner un pipe-line, s'il perd son âme?
>
> Quel serait l'avantage pour les Canadiens de gagner des milliers de pipe-lines, si nous perdions le Parlement?

Dans ce présent et dernier débat sur le gazoduc, quel serait l'avantage pour le Canada si nous perdions un pipe-line, notre réputation et notre âme? Le ministre continue à nous induire en erreur au sujet du gazoduc. Il s'est trop avancé. Il a joué l'avenir énergétique du Canada. Il a perdu et devrait démissionner.

• (1610)

En tant que Canadien de l'Ouest et parce que le parti libéral nous a qualifiés de prophètes de malheur, je tiens à dire au premier ministre que nous aimons notre pays. Celui-ci regorge de toutes les ressources possibles. On y trouve de tout, de l'énergie et du pétrole. On y trouve même une Arabie saoudite d'huile lourde. Nous avons tout ce qu'il faut. Tout ce dont nous avons besoin, c'est la volonté de l'exploiter. Et, ensuite, nous devons être confiants de pouvoir le faire grâce à Petro-Canada et au nom du peuple canadien. Ce n'est qu'ainsi que nous atteindrons la sécurité et l'autosuffisance énergétiques au Canada. Tout est là et nous pouvons le faire.

Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a dit dans son allocution que les Canadiens espèrent une nouvelle stratégie économique. Nous ne voulons plus être des coupeurs de bois ni des porteurs d'eau au service de mégaprojets. Nous voulons pour l'Ouest, d'où je viens, et pour l'Est, d'où vient le député d'Oshawa, une nouvelle stratégie qui stimule notre industrie manufacturière. Nous savons que c'est là que sont les vrais emplois au Canada. Les Canadiens de l'Est comme de l'Ouest le comprennent et appuieront tout effort en ce sens. Ils n'attendent que le gouvernement se décide vraiment à agir.

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur l'Orateur, à la suite de la suspension de travaux du projet d'extraction de pétrole synthétique Alsands, les Canadiens doivent songer sérieusement à d'autres moyens d'assurer leur sécurité énergétique à long terme et de stimuler l'activité industrielle. Nous avons de la chance car un certain nombre d'options s'offrent à nous, mais compte tenu de la conjoncture actuelle, des excédents de pétrole dans le monde, des prix à la baisse et des difficultés de financement, il importe d'envisager sérieusement des solutions de rechange.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), qui a proposé que la Chambre ajourne ses travaux pour tenir un débat urgent sur cette question, avait une solution intéressante à proposer: des élections. On a du mal à voir comment le fait de dissoudre la Chambre des communes et de renvoyer les ministres et les députés dans leur circonscription pour faire campagne en vue de leur réélection pourrait aider à résoudre ces problèmes.

Quant au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), il avait aussi une suggestion utile: une intervention accrue de l'État. Autrement dit, il veut que l'on demande aux contribuables canadiens d'assumer les risques et la note tout en permettant à l'entreprise privée d'esquiver toute responsabilité.

Quelle chance, en ces temps difficiles, d'avoir au pouvoir un gouvernement qui n'est pas paralysé par les dogmes rigides de l'extrême droite ou de l'extrême gauche, mais qui est en mesure de réagir avec intelligence et souplesse en fonction de la situation qui évolue très rapidement dans le monde.

Au Canada, nous avons la chance en outre d'avoir des ressources naturelles, une infrastructure hautement perfectionnée de transport et de communication. Nous jouissons d'un régime démocratique qui assure l'ordre public et la stabilité de l'État. Plus particulièrement, notre population est instruite, remplie de bonne volonté et laborieuse. Ce sont des attraits importants pour les investisseurs. Avec ces avantages, le Canada continuera à attirer les placements pour divers projets énergétiques.

Nos options comprennent le gaz naturel dont la consommation se répand dans tout le Canada. Nous avons mis sur pied des programmes en vue d'encourager la production du gaz en Alberta et de promouvoir l'extraction du gaz naturel au large de la Nouvelle-Écosse. Des usines électriques alimentées au pétrole dans la région de l'Atlantique sont transformées en vue d'y utiliser de la houille. Des travaux de prospection pour la recherche de pétrole et de gaz naturel se poursuivent au large des provinces de l'Atlantique et dans la mer de Beaufort. Les réseaux de distribution de gaz naturel dans l'est du Canada sont prolongés et nous avons une longue série de projets pour l'exploitation de l'énergie renouvelable.

Si nous faisons preuve d'ingéniosité et si nous planifions soigneusement l'avenir, nous pourrons atteindre l'autosuffisance énergétique au cours des années 80. La suspension du projet Alsands est une nouvelle décevante, mais tous les grands projets énergétiques du Canada ont connu des retards.

C'est ainsi qu'au cours des années 70, de nombreux projets ont été retardés non seulement à cause des pressions exercées par les écologistes et d'autres groupes d'intérêt public, mais aussi à cause des conflits d'intérêt des parties en présence, des sociétés et différents paliers de gouvernement. Tout retard peut être coûteux et entraîner des pertes irrémédiables. Il peut aussi favoriser une meilleure planification des projets.

Nous traversons des temps difficiles. Voilà pourquoi il importe de chercher les solutions appropriées au lieu de se lamenter inutilement comme on le fait depuis hier.

La décision des sociétés internationales de suspendre le projet Alsands fait partie d'une série de décisions prises à l'échelle internationale. C'est ainsi que la société française Elf Aquitaine a reporté son plan d'approvisionnement au Venezuela ainsi que la construction d'une usine de traitement en France dont le coût devait dépasser le milliard de dollars.

Aux États-Unis, le groupe Exxon a reporté son projet d'usine de gazéification au Texas, projet évalué à quatre milliards de dollars, de même que son projet d'exploitation des schistes bitumineux au Colorado, évalué à cinq milliards de dollars. Au Mexique, un programme d'énergie nucléaire d'une valeur de 30 milliards de dollars a été reporté. Ces quelques exemples illustrent comment les excédents pétroliers, le fléchissement des prix et les difficultés de financement affectent ces grands projets. Cependant, il convient de noter que l'une des raisons de ce fléchissement de la demande a été l'efficacité des mesures de conservation.

On a même prévu que la production pétrolière de l'Arabie Saoudite doit culminer d'ici neuf à quinze ans de sorte que le monde occidental ne pourra compter indéfiniment sur cette source traditionnelle. Cependant, que tous les pays du monde y compris le Canada réduisent leur consommation, est un heureux événement en soi.

Parmi bien d'autres possibilités, le Canada peut compter sur des réserves de gaz naturel beaucoup plus élevées que nous l'avions prévu sans compter les promesses de découvertes futures. Les spécialistes du pétrole considèrent que notre sol recèle tant de gaz naturel que nous pouvons commencer à compter sur le gaz plutôt que sur le charbon, c'est-à-dire que cette ressource non renouvelable existe en telle quantité que nous pouvons l'utiliser sans compromettre notre avenir.

Non seulement sommes-nous favorisés par le sort en ayant ces énormes réserves de gaz et de houille, mais nous avons en outre une collectivité scientifique hautement qualifiée et innovatrice. Dans le domaine des énergies de remplacement, par exemple, le gouvernement du Canada et celui du Québec s'occupent conjointement de deux projets de grande envergure: l'un, de 35 millions de dollars, la turbine éolienne à axe verticale, dit le fouet à œufs, qui une fois mise au point sera intégrée au réseau d'Hydro-Québec; l'autre, projet de 36 millions de dollars, la construction d'un dispositif de fusion nucléaire expérimental en collaboration avec deux universités de Montréal.

Le retard dans la réalisation du projet d'Alsands est décevant mais ce n'est pas une tragédie à moins qu'on lui accorde cette importance. Il est probable qu'aucun autre pays au monde n'allie à la fois autant de matières premières à une infrastructure bien développée et à une population aussi bien instruite, laborieuse et innovatrice. Nous avons tous ces avantages et devons saisir l'occasion de les mettre en valeur.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pas avoir eu la chance de prendre la parole pendant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) était encore ici à la Chambre, tout juste revenu par avion Challenger du Texas. On peut supposer qu'il s'y est rendu pour demander aux Texans de réinvestir un peu de leur argent au Canada ou, plus exactement, pour demander aux Canadiens qui s'y trouvent de rentrer chez eux.

• (1620)

Le discours du ministre a fait ressortir le principal problème que pose la politique énergétique au Canada, et ce problème, c'est le ministre lui-même. On ne saurait tout simplement pas se fier à lui pour qu'il tienne sa parole, qu'il honore les engagements du gouvernement, ou qu'il dise tout simplement la vérité.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Andre:** Le ministre a dit que le Programme énergétique national avait contribué à accroître nos réserves de pétrole brut et il a cité les derricks à témoin de ce qu'il avançait.

Jeudi dernier, M. William Hopper, président de Petro-Canada, a déclaré devant le comité de l'énergie, qui siège dans notre édifice même, que ces réserves supplémentaires nous venaient des découvertes pétrolières du projet Hibernia, en 1979, soit un an avant la présentation du Programme énergétique national. Mais cela n'a pas empêché le ministre de prétendre que nos réserves s'étaient accrues grâce au Programme énergétique national. Or il n'en est rien car, en vertu de ce programme, les réserves ont continué à diminuer, et ce de façon radicale. Le ministre aurait intérêt à reconsidérer son programme, s'il veut savoir où en sont les choses.

Le ministre a lu dans une revue achetée à l'aéroport du Texas, que nous nous tirons fort mieux d'affaire au Canada au chapitre de l'exploration pétrolière et gazière, que les États-Unis. Je voudrais citer un passage d'un document de recherche

*Article 26 du Règlement*

préparé par la société F. H. Deacon Hodgson Incorporated, maison de conseillers en placements. On y a fait une comparaison. Ainsi, d'après des données fournies par la Petroleum Information Corporation de Denver, voici comment nous nous comparons aux États-Unis:

Les activités de forage ont baissé de 25 p. 100 au Canada, en 1981, par rapport à 1980, alors qu'aux États-Unis, durant la même période, elles se sont accrues de 25 p. 100. En 1981, on achevait de forer 7,183 puits au Canada, par rapport à 9,481 en 1980, soit une baisse de 25 p. 100. Le rythme des travaux de prospection au Canada a baissé de 19 p. 100 ... le nombre de nouveaux puits forés au Canada a baissé de 28 p. 100 ... depuis la présentation du Programme énergétique national, le 28 octobre 1980, 226 derricks ont cessé leur activité au Canada. Le nombre de derricks actifs au Canada a baissé de 33 p. 100 en 1981 par rapport à 1980. Le nombre d'équipes de séismologues, le principal indicateur d'une activité future de prospection, a également baissé de 25 p. 100 en 1981, par rapport à 1980.

Voilà la comparaison, monsieur l'Orateur, et le ministre prétend devant la Chambre que le Programme énergétique national est excellent, qu'il fonctionne fort bien, car, supposément, nous nous débrouillerions bien mieux que les États-Unis. Voilà, monsieur l'Orateur, un ministre auquel on ne peut pas se fier.

En 1981, des citoyens canadiens et des compagnies canadiennes ont financé le forage d'un plus grand nombre de puits à l'étranger qu'au Canada.

**M. Clark:** C'est honteux!

**M. Andre:** Plus de puits ont été forés un peu partout ailleurs dans le monde, principalement aux États-Unis, que n'en ont foré les Canadiens au Canada en 1981. Pourtant, les choses n'étaient pas ainsi en 1980. Qu'est-il arrivé depuis? Eh bien, nous avons eu le Programme énergétique national, avec lequel on a entrepris de canadianiser l'industrie.

Que vaut la canadianisation? Voici un article tiré d'une revue, le *McAllen-Monitor* du Texas:

Ed McGhee affirme que le cri d'alerte «Les Canadiens s'en viennent!» résonne dans les champs pétrolifères des États-Unis ... On y trouve des fonds canadiens et une foule de puits forés par des tours de forage canadiennes. «Les tours de forage, les camions, les travailleurs, les connaissances techniques et les fonds arrivent»! dit McGhee.

Les Canadiens sont chassés au Texas par le ministre de l'Énergie qui est censé agir ainsi pour canadianiser l'industrie du pétrole et du gaz. C'est ce qui se produit depuis un an et le ministre a l'audace de venir prétendre le contraire à la Chambre quand toutes les données et les renseignements sont disponibles. S'il avait fait escale à Calgary en route vers le Texas, il aurait pu s'en rendre compte de première main.

Il dit être très fier de constater combien la canadianisation est efficace. Il a cité des chiffres au sujet de la propriété canadienne accrue. Je me demande quels seraient les chiffres s'il retranchait certaines compagnies qui ont réagi à ses cajoleries l'an dernier en effectuant une prise en charge, notamment les sociétés Dome, Sulpetro, Turbo, Drummond.

Le comble de l'hypocrisie est que le même ministre, le 25 janvier dernier, déclarait à Paris devant la Chambre de commerce Canada-France qu'il accueillerait volontiers des placements de France dans les projets énergétiques au Canada. Il était alors en route vers le Koweït où il a adressé le même plaidoyer. Qu'est-ce qui ne va pas quand un ministre qui se vante d'avoir chassé des Canadiens au Texas mais qui pour combler cette perte se rend ensuite au Koweït et à Paris où il déclare: «Venez investir dans nos projets énergétiques; nous vous attendons»?

Le ministre a ensuite déclaré que le Programme d'encouragements pétroliers qui est censé accorder des subventions aux compagnies canadiennes est bloqué par le parti progressiste-conservateur. Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs mois, soit le 21 décembre 1981, je lui ai écrit pour lui faire savoir que le Programme d'encouragements pétroliers était la seule partie de cette politique énergétique qu'il était urgent de mettre en œuvre et que s'il voulait bien s'en occuper en priorité, je recommanderais à mon caucus de l'adopter avec diligence. Il m'a répondu que non. Il vient maintenant dire à la Chambre que nous sommes à blâmer pour le retard mis à appliquer ce programme.

Monsieur l'Orateur, le Règlement de la Chambre m'empêche de qualifier proprement sa déclaration. L'intéressant au sujet du Programme, l'une des raisons pour lesquelles nous voulions qu'il fût étudié au comité, c'est que nous souhaitions avoir l'opinion de spécialistes de l'extérieur à son sujet. Eh bien, nous avons quand même eu ce genre d'opinion. L'Association du barreau canadien a examiné cette mesure. De l'avis de l'avocat représentant l'Association, elle est anticonstitutionnelle. Elle viole la Charte canadienne des droits. C'est ainsi que le fondement même, que ce qui reste de ce fiasco monumental que constitue le Programme énergétique national pourrait bien porter atteinte à la Charte canadienne des droits. Que dites-vous de cela? Quel chaos aura semé cette petite mesure, monsieur l'Orateur?

J'ai des dossiers de 12 ou 14 pouces d'épaisseur remplis de lettres de propriétaires de sociétés canadiennes qui racontent comment le Programme énergétique national a causé leur ruine. Je n'ai pas pu les apporter toutes, mais en voici une. La société de forage Badger's Drilling, qui appartient à 100 p. 100 à des Canadiens, affirme que depuis le budget du 28 octobre 1980, les entreprises canadiennes indépendantes qui l'employaient lui ont fait savoir qu'elles complèteraient leur programme d'hiver et qu'elles dépenseraient entre 40 et 60 p. 100 de leur budget aux États-Unis.

Les sociétés canadiennes ont toutes déménagé leur production aux États-Unis. Monsieur l'Orateur, encore la semaine dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne s'inquiétait pas des répercussions que cela pourrait avoir sur notre capacité d'atteindre l'autarcie énergétique. Il s'en moquait parce qu'il avait un atout en réserve, l'exploitation des sables bitumineux, et parce que le programme énergétique national allait donner lieu à une multitude de contrats. On peut lire à la page 103: «Le Programme énergétique national stimulera l'exploitation des sables pétrolifères.» On parle ensuite du projet Alsands, pour dire que l'on peut constater l'influence positive qu'a le programme sur l'exploitation des sables bitumineux d'après son effet sur la rentabilité commerciale du projet Alsands. On énumère huit autres projets qui allaient pouvoir être réalisés grâce à cette merveilleuse politique; tous ces projets sont morts, mourants ou reportés aux calendes grecques. A cause de la politique énergétique du ministre, 18 milliards de dollars de capitaux à long terme ont été exportés l'année dernière selon Statistique Canada.

• (1630)

Pour compenser cette exportation de capitaux et pour financer notre déficit du compte courant, à cause de l'état catastrophique de notre économie, nous devons compter, en gros, sur 31 milliards de dollars investis à court terme. Cela revient à

dire que nous devons cette année 5 ou 6 milliards de dollars supplémentaires pour payer l'intérêt sur l'argent que nous avons dû emprunter l'année dernière à cause des conséquences désastreuses du Programme énergétique national.

Si nous avions pu compter sur Alsands, sur Cold Lake, sur Judy Creek et sur la valorisation du pétrole lourd, nous aurions pu compenser cela. Mais maintenant, je ne sais vraiment pas ce que nous allons faire. A en croire Morton Shulman, il faut dévaluer le dollar canadien pour s'en sortir. Morton Shulman ne voit rien de catastrophique dans cette solution; et si nous voulons gagner de l'argent, nous devrons dévaluer le dollar canadien, parce que Morton Shulman et toutes les autres personnes qui investissent au Canada n'ont plus aucune confiance dans le gouvernement, et non sans raison. Nous savons que le gouvernement ne tient pas parole.

Pourquoi le projet Alsands est-il tombé à l'eau? En janvier 1980, les hommes et le matériel étaient sur place. Les travaux commençaient. Ils étaient prêts et avaient hâte de passer à l'action.

Quand il a été réélu, la première chose que le gouvernement a faite, le 3 avril 1980, a été d'invoquer la clause de force majeure de l'accord de Syncrude pour empêcher Syncrude de toucher les prix internationaux. Dès le début, le gouvernement a rompu un contrat. Cela a incité M. Mensel, alors président du groupe Alsands, à donner une conférence de presse pour dire au gouvernement: «Si vous faites ce genre de chose à Syncrude, le groupe Alsands n'a pas tellement envie de s'engager sans avoir des garanties nettement plus convaincantes que ce que vous avez donné à Syncrude». Il a fallu finalement un an et demi pour régler ce problème. Le gouvernement a-t-il au moins retenu la leçon en voyant qu'il perdait la confiance d'Alsands parce qu'il voulait dénoncer un contrat? Pas du tout.

Le 20 novembre 1978, la société Great Canadian Oil Sands Limited a envoyé une lettre-contrat au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'alors, M. Gillespie, expliquant les détails du contrat. En voici un passage intéressant:

> Il est entendu que vous commencerez à faire le nécessaire, en vertu de la loi sur l'administration du pétrole, telle que modifiée, pour que la GCOS reçoive les prix internationaux pour le pétrole brut à partir du 11 janvier 1979 ou de la date à laquelle le gouvernement de l'Alberta donnera son approbation en conformité des lois de l'Alberta.

On demande ensuite au ministre de signer au bas de la lettre s'il est prêt à accepter ce contrat. Or cette lettre-contrat porte la signature de l'honorable Alastair Gillespie, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque. La signature est datée du 27 novembre 1978.

On connaît la suite. Le 28 octobre 1980, le ministre actuel a présenté le Programme énergétique national. A la page 29 du document, on trouve ceci:

> Aussi, la production de l'usine existante . . .

Il s'agit de l'usine de la GCOS.

> . . . donnera-t-elle désormais droit au prix du pétrole conventionnel.

Conclusion, un contrat signé par le gouvernement du Canada ne vaut pas le papier sur lequel il est rédigé. Inutile de se fier à des déclarations de politique au sujet du pétrole ou à une promesse électorale qui disait qu'on empêcherait le prix de l'essence de grimper. Le gouvernement a violé cette promesse. On ne peut faire confiance au gouvernement pour se conformer aux dispositions de contrats; voilà le problème.

Il faudrait être fou pour effectuer un investissement risqué au Canada, de concert avec le gouvernement et les marionnettes qui l'appuient, quand on sait qu'ils n'ont pas l'habitude d'honorer leurs contrats. Voilà le dilemme. Comment peut-on restaurer la confiance, alors que les gens savent très bien que le gouvernement déchirera les contrats, qu'il invoquera des cas de force majeure pour des raisons futiles et qu'il n'hésitera pas à faire adopter des projets de loi à effet rétroactif, comme le bill C-48 qui confisque 25 p. 100 des biens appartenant à des sociétés privées. Comment un gouvernement qui a de tels antécédents peut-il restaurer la confiance afin de faire en sorte que les 18 milliards de dollars qui ont quitté le Canada l'année dernière y reviennent pour y être investis et créer des emplois pour les citoyens canadiens qui veulent travailler, survivre et prospérer? Comment le gouvernement peut-il régler ce problème de confiance? C'est sûrement évident pour tout le monde, sauf pour celui qui est aujourd'hui notre premier ministre (M. Trudeau). Le gouvernement pourrait redonner confiance aux investisseurs en demandant à ceux qui ont déchiré ces contrats de démissionner. Si le premier ministre se souciait le moindrement de l'intérêt du Canada plutôt que de l'amour-propre de ses amis Marc et Allan, il exigerait immédiatement leur démission. Rien ne contribuerait davantage à court terme à restaurer la confiance des Canadiens en leur pays. Nous ne parlons même pas des investisseurs étrangers; nous ne parlons que de la confiance des Canadiens en leur propre pays.

Quelle tragédie que des citoyens canadiens qui vivent ici, dont les enfants fréquentent des écoles canadiennes, qui sont attachés à leur pays et qui s'enorgueillissent de la merveilleuse géographie du Canada, manquent à ce point de confiance en leur gouvernement qu'ils préfèrent aller faire des forages aux États-Unis, en Australie, en Indonésie, dans les Philippines, au Vietnam ou en Chine plutôt qu'au Canada. Quelle tragédie!

Ces projets se sont malheureusement évanouis. La fenêtre était large ouverte il y a deux ans. Les gens étaient si impatients de faire démarrer ces projets qu'ils avaient pris le risque d'amener des hommes et du matériel sur place pour lancer la construction, mais ces projets se sont évaporés. Ils sont disparus. Nous pouvons déplorer leur disparition. Nous pouvons tâcher de consoler ceux qui sont en chômage parce que ces projets ne seront pas réalisés, mais il faut surtout chercher ce que nous pouvons faire pour remplacer ces projets et remettre le pays au travail. Mais il est presque sans espoir de proposer quoi que ce soit à moins de s'occuper d'abord des responsables. Il est presque sans espoir de parler de nouvelles politiques, de nouvelles mesures fiscales, de nouveaux budgets ou de nouvelles politiques énergétiques s'il faut que tout cela nous vienne de ces mêmes personnes.

Dans l'intérêt du Canada, il nous faut commencer par changer ces deux ministres, et je supplie le premier ministre de faire passer pour une fois dans sa vie l'intérêt du pays avant celui du parti libéral et de faire passer le Canada avant l'amour-propre de ses amis. Je supplie le premier ministre de se préoccuper d'abord du million et demi de chômeurs canadiens et d'obtenir la démission de ces deux ministres; ensuite nous pourrons nous atteler à la tâche d'adopter un nouveau budget et de nouvelles mesures énergétiques pour remettre le pays au travail de sorte que nous puissions nous assurer l'avenir que nous sommes capables de réaliser.

**Des voix:** Bravo!

• (1640)

[*Français*]

**M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, on en est cet après-midi à un débat d'urgence, semble-t-il,

parce que l'opposition vient de se rendre compte que le projet Alsands ne pourra pas se réaliser tout de suite. Comme le disait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), il a fallu quelques jours avant que l'opposition se rende compte du fait que le projet ne se réaliserait pas malgré l'annonce qui a été faite la semaine dernière. Mais rien n'empêche qu'on est à discuter aujourd'hui dans ce qui semble être un débat d'urgence et un débat important tel que l'a demandé le très honorable chef de l'opposition (M. Clark).

Cela me fait rire un peu, monsieur le président, parce qu'après deux ans comme député, je commence de plus en plus à comprendre l'état d'esprit et de développement de l'opposition officielle. Je ne parlerai pas beaucoup du Nouveau parti démocratique parce que de toute façon, ces gens-là, on ne sait jamais ce qu'ils pensent. Il y a peut-être une trentaine de députés dans ce parti-là et sans doute autant de tendances, autant d'idées, autant de points de vues, autant de positions. Je ne m'attarderai pas trop là-dessus non plus; je ne saurais pas dire ce qu'ils pensent sur ce sujet-là, ils ne se sont pas encore exprimés tellement clairement, et de ceux qui en ont parlé, les versions différaient.

En ce qui a trait à l'opposition officielle, c'est clair et net. Je viens de comprendre une chose, le parti progressiste conservateur du Canada présentement n'a pas conscience des gestes qu'il pose. Il n'avait pas conscience des effets des gestes qu'il posait durant les années passées. Je m'explique. Nous nous retrouvons aujourd'hui devant un chef de l'opposition, avec un parti de l'opposition tout surpris de constater que le projet Alsands ne se réalise pas. Retournons en arrière quelques mois et quelques années, cherchons qui étaient les gens en faveur du prix mondial du pétrole et des produits pétroliers ou à tout le moins de 85 p. 100 du prix mondial. Le parti progressiste conservateur. Qui avait adopté la philosophie de dire aux Canadiens: Nous devons vendre le pétrole très cher afin que les Canadiens apprennent à épargner le pétrole? Le parti progressiste conservateur. Ils avaient adopté exactement la même mentalité qu'ont prise les pays de l'OPEP, celle de dire: le pétrole, ça coûte cher, le pétrole, vous allez le payer, le pétrole, vous allez l'économiser pour que nous en ayons longtemps, pour que nous puissions avoir des revenus longtemps. Alors que les Canadiens, grâce à leurs conseils, à leurs politiques qui se sont appliquées partiellement, parce qu'on le sait, sur leur conseil, comme sur celui des producteurs de l'Ouest, sur celui des premiers ministres des provinces productrices, comme sur celui des leaders des pays arabes, les prix du pétrole ont augmenté, alors que les Canadiens ont appris à économiser le pétrole, on retrouve maintenant un parti progressiste conservateur tout surpris de se rendre compte que, parce que les Canadiens, les Américains, parce que les gens ont économisé le pétrole, parce qu'à leur demande le pétrole coûte plus cher, pour toutes ces raisons, il y a un surplus de pétrole, les prix n'ont pas monté comme on l'espérait; pour toutes ces raisons, on n'aura pas besoin d'aller chercher le pétrole coûteux des sables bitumineux parce que de nouvelles découvertes nous permettront dans le proche avenir de donner aux Canadiens le pétrole dont ils auront besoin. Très surprenant! Mais, monsieur le président, ce sont leur propre pensée, leurs propres politiques, leur propre volonté. Sinon, je me pose la question: Pourquoi M. Lougheed ou ses collègues conservateurs auraient-ils voulu que le pétrole se vende plus cher si ce n'est pour montrer aux Canadiens à l'épargner? Pour quelles raisons? C'est ce que les Arabes ont voulu nous donner comme leçon; mais pis encore, monsieur le président, les Canadiens ont compris quelque chose de plus essentiel.

Durant les années 1970, on se disait toujours au Canada que le pétrole, on en importe des Arabes, mais on en a du pétrole, c'est à nous, on n'en manquera jamais. Un petit gars de l'Ouest, un ancien joueur de football, Peter Lougheed, nous a fait comprendre quelque chose, et c'est avec l'appui de ses *chums*, ici, là, y compris le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), il nous a fait comprendre ce monsieur-là que le pétrole de l'Alberta n'était pas tout à fait au complet aux Canadiens. A un certain moment, il nous a dit: «Je vais vous en couper 60,000 barils par jour». Quelques semaines après, c'était 120,000 barils par jour. Je me souviens d'avoir discuté avec quelques-uns de mes collègues de l'opposition ici et de leur avoir dit: «Messieurs, c'est un jeu dangereux ça, c'est un jeu dangereux que vous jouez là, parce que si les Canadiens se rendent compte que les richesses de leur propre pays ne sont pas nécessairement les leurs et qu'elles ne leur sont pas nécessairement accessibles facilement, ils vont aller vers d'autres ressources qu'ils ont chez eux, comme le bois, la tourbe, le charbon, le gaz», mais à ce moment-là, je voyais quelques-uns de mes collègues avec qui je discutais privément me pointer du doigt et me dire: «Pierre, tu te trompes, nous autres, nous voulons que nos gens puissent obtenir l'argent que leur donne leur pétrole, pour que nos régions, après avoir eu des problèmes pendant 50 ans, puissent se développer». Le gouvernement canadien a toujours compris tout cela, et je le comprenais. Pourquoi pensez-vous qu'il y a un *Heritage Fund* en Alberta? Parce que les milliards sont entrés là et que personne ne s'y opposait. Mais le point que je veux souligner, monsieur le président, c'est que les Canadiens ont compris que le pétrole de l'Alberta est à eux, à tous les Canadiens, pour autant que M. Lougheed ou le parti conservateur de l'Alberta désire que ce pétrole-là soit canadien.

M. Lougheed leur a montré que quand il veut ce pétrole-là, il est albertain seulement. Il n'est pas canadien. Il peut même l'empêcher d'être albertain aussi si lui, M. Lougheed, dit que le pétrole reste sous le sol. Et même vous, messieurs d'Edmonton, vous n'en aurez pas. Et nous sommes surpris aujourd'hui de voir ce parti qui était à la base même de ces politiques, et surtout son leader, le très honorable député de Yellowhead, que j'accuse d'être à la base même du Western Canada Concept. Monsieur le président, j'ai vu cet homme venir dans ma circonscription de Lac Saint-Jean signer en 1980 une pétition qui était transportée en plein référendum par le parti séparatiste, le Parti québécois. Le chef de l'opposition officielle est venu signer cette pétition dans ma circonscription, appuyer René Lévesque et ses complices.

Regardons le Western Canada Concept: Quelles sont les idées que ce parti a développées et développe dans l'Ouest? On va trouver premièrement le système métrique. Le Western Canada Concept est contre le système métrique. Monsieur le président, depuis des mois ici, je vois du monde en face se lever à la Chambre et gueuler contre le système métrique. J'étais haut comme cela, les plus grands scientifiques étaient en jeune âge, que déjà tout en chimie se faisait selon le système métrique. Essayez, monsieur le président, d'aller faire de la chimie avec des pintes et des gallons. Tout se fait par millilitres, par litres, toute la chimie se fait selon le système métrique depuis

des années. Et cela, ce n'est pas parce que Gimaïel du Lac-Saint-Jean l'a voulu. C'est comme cela, c'est international.

Le parti conservateur d'Ontario, celui de M. Bill Davis, n'enseigne dans les écoles que le système métrique depuis 10 ans. Les jeunes fils et filles de personnes qui ont élu les députés d'Ontario, progressistes conservateurs qui siégent ici, apprennent à l'école seulement le système métrique parce que le premier ministre et le gouvernement conservateur d'Ontario en ont décidé ainsi il y a 10 ans. Donc, pendant que les fils se font montrer le système métrique par Bill Davis, Joe Clark est ici et me dit qu'il est contre le système. Cela rime à quoi? Cela rime tout simplement à une chose, monsieur le président, au fait qu'on aime dire dans l'Ouest que cela vient des Français, le système métrique. Autrement dit, c'est un peu raciste. C'est cela le problème. Pourtant, la chimie est internationale.

Et il est un autre point qui est développé par le Western Canada Concept, avant d'en venir à celui qui nous touche directement. Le bilinguisme. J'ai demandé, monsieur le président, qu'on me sorte ici, à la Bibliothèque, la liste des déclarations qui ont été faites par des députés, de quelque parti qu'ils soient, depuis deux ans, qui étaient contre la Loi sur le bilinguisme ou contre le français. Il y a tellement de déclarations que cela fait trois semaines que j'attends, et on n'a pas encore fini de compiler. Je ne dirai pas de quel parti elles viennent surtout. Mais de mes oreilles, j'ai entendu ici des gens dire: Vous êtes allés trop vite! Le gouvernement est allé trop vite, quand il a mis des panneaux bilingues dans les parcs nationaux dans l'Ouest, et le reste. Mais il faut se rendre compte, monsieur le président, et cela, ce sont mes collègues de l'Ouest qui me le disaient eux-mêmes, qu'une grande partie des jeunes anglophones de l'Ouest aujourd'hui fréquentent les écoles primaires françaises pour pouvoir être bilingues. Est-ce que nous allons passer notre vie à essayer de faire de nos gens des personnes qui doivent se développer dans une seule langue, une seule culture? Nous avons la richesse au Canada d'être des Nord-Américains et de posséder deux langues. C'est un autre thème développé par des députés du parti progressiste conservateur. Et quand le chef du parti progressiste conservateur vient dans ma circonscription signer une pétition pour les séparatistes, il ne dit pas: Ne parlons qu'anglais. Il dit: Ne parlons que français. C'est à peu près la même chose, mais dans le sens inverse. C'est donc encore lui qui est la base du Western Canada Concept, c'est le dernier élément qui a amené un député albertain à se faire élire dans ce parti, et de cela on en parlera à M. Lougheed et à des collègues d'Alberta, c'est l'entente énergétique qui a été signée entre Peter Lougheed et le gouvernement canadien, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

• (1650)

Encore là on retrouve un thème qui a été développé, surdéveloppé ici par le parti de l'opposition officielle. Pourquoi? Parce qu'on ne respecte rien dans ce parti. Il n'y a rien qui compte. Mais ce qui est le plus inimaginable à travers tout cela, c'est qu'on vienne nous dire après tout ce temps: Si le projet Alsands est tombé, c'est la faute de cette politique énergétique-là. C'est presque incroyable, monsieur le président. Le gouvernement qui s'est battu ici, dans ce pays, pour faire comprendre que le prix du pétrole au Canada doit être 75 p. 100 du prix international au lieu de 85 p. 100, c'est le parti libéral. On n'a jamais été capable de faire accepter le principe. Même ceux qui se sont battus pour le principe opposé sont tout surpris de se rendre compte que les Canadiens achètent moins de pétrole parce que le pétrole coûte plus cher, et qu'en en achetant moins, on en a besoin de moins.

Il y a tout de même des choses aberrantes et souvent je fais appel à mes collègues progressistes conservateurs et à leur sérieux. S'il vous plaît, aidez notre pays! Monsieur le président, demandez-leur d'aider notre pays. Ce parti que je vois en face de moi a déjà eu de grands chefs, de grands leaders. Il a eu de grands leaders, qui étaient autre chose que des opportunistes, des leaders qui savaient ce que c'était qu'un pays, qui ne signaient pas les pétitions qui leur étaient amenées par les premiers séparatistes, des leaders qui avaient quelque chose à donner. Je n'ai pas besoin de donner de noms, mes collègues d'en face les connaissent bien mieux que moi. Mais, présentement, ce qui se passe relativement à ce parti, monsieur le président, c'est que même les députés progressistes conservateurs ne savent pas qui est leur chef présentement. Même eux ne le savent pas. Demandez-leur, posez-leur la question. Si quelqu'un est capable d'y répondre, c'est peut-être Mulroney, c'est peut-être le député de Yellowhead, je ne sais pas. Il est une chose qui demeure certaine, je comprends facilement que, lorsqu'un parti n'est plus capable de lutter au niveau des idées, il se sert de toutes sortes de moyens collégiaux afin d'essayer de perturber les travaux de la Chambre. On a eu droit aux rappels au Règlement, aux questions de privilèges, on a eu droit aux «sonnettes», maintenant, on a droit à une motion d'urgence. Au moins celle-là je dois dire qu'elle est dans la légalité, il n'y a rien de plus ou moins illégal là-dedans, ou de plus ou moins en dehors du Règlement de la Chambre. C'est dans les règles. Mais il reste, tout de même, que le parti politique qui était le plus en faveur du fait que les Canadiens consomment moins de pétrole vient nous dire aujourd'hui qu'il faut avoir un débat d'urgence parce que les Canadiens ont décidé de consommer moins de pétrole, et qu'on n'aura besoin de moins de pétrole dans l'avenir. C'est tout de même assez surprenant. Mais cela ressemble à leur chef, un peu comme une queue de veau, un coin à droite, un coin à gauche, jusqu'à ce que le résultat que l'on sait sorte. C'est à peu près le genre de politique que nous applique le parti progressiste conservateur depuis un bout de temps dans ce pays.

Monsieur le président, il faut admettre qu'il va arriver d'autres hommes. Et j'en suis sûr. Il arrivera probablement des premiers ministres comme celui d'Ontario, peut-être celui d'Alberta, peut-être un gars de Sept-Îles, ou un ami de mon collègue l'honorable député de Manicouagan, un de ses bons amis, d'ailleurs, qui serait désireux de prendre la place qu'occupe présentement l'honorable député de Yellowhead. Libre à eux, car en ce qui regarde le Canada, pour le bien-être de notre population, nous avons besoin d'une opposition sérieuse, d'une opposition qui vient ici dans le but de construire.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait tout à l'heure que du sarcasme, tout ce que vous voulez, de la critique, on en a régulièrement, et cela ne finit pas. Mais des propositions constructives dans le domaine énergétique ou dans d'autres par le parti progressiste conservateur, en voyez-vous? Non. Vous n'en verrez pas non plus.

Mais encore une fois, cela fait plusieurs fois, je fais appel au bon sens de mes collègues de l'opposition. Au lieu de nous

*Article 26 du Règlement*

présenter des motions aussi bêttes, aussi reculées, opportunistes, des motions qui sont basées ... et chaque fois que nous voyons une nouvelle à la télévision, nous avons droit à une motion le lendemain. Elle arrive toujours après la nouvelle, car ce sont les journalistes qui font les politiques du parti de l'opposition. Quand le journaliste a parlé, l'opposition arrive avec la politique. C'est toujours ainsi que cela se passe. Je demande au parti de l'opposition officielle d'être sérieux. Les Canadiens ont besoin de plus que des perroquets qui viennent répéter ce que les journalistes ont dit la veille. Ils ont besoin d'hommes d'État qui les aident à bâtir des politiques et des structures valables pour notre pays. Dans ce contexte-là je vais reprendre une phrase qu'on entendait souvent de la bouche du premier ministre de l'Alberta. Notre pétrole, nous ne voulons pas tout le vendre aujourd'hui, comme disent d'ailleurs les pays arabes, nous voulons en garder pour demain pour que nos enfants puissent faire des profits aussi. Ce n'est pas tout d'accumuler des milliards, de les mettre dans le Heritage Fund et de les prêter moins cher qu'au taux courant pour que cet argent-là dévalue. Il faut que nos enfants puissent avoir des revenus plus tard. Donc, nous allons économiser le pétrole.

Je demande aux députés de l'opposition d'applaudir au geste posé par les compagnies qui sont en cause dans Alsands et qui ont décidé de ne pas aller de l'avant tout de suite. C'est exactement ce qu'elles ont décidé de faire. C'est d'attendre à plus tard pour que les profits aillent aux enfants de ceux qui vivent aujourd'hui. Et n'oublions pas une chose, monsieur le président, comme je le disais tout à l'heure, c'est toujours bon de jouer au régionaliste et un peu au raciste, à celui qui est contre le modernisme en étant contre le système métrique, mais on marque la population par des gestes. Et quand le premier ministre, Peter Lougheed, a décidé de couper les ventes de pétrole aux Canadiens, il a donné un signe à ceux-ci qui ont compris que cela restera marqué à jamais dans leur mémoire. C'est que ce qui appartient à Peter Lougheed ou aux conservateurs d'Alberta n'appartient pas nécessairement à tous les Canadiens. Quand un politicien n'est pas assez brillant pour se rendre compte que, s'il fait comprendre cela à une population une fois, elle l'a compris pour la vie, cela veut dire que ce politicien-là est un opportuniste, qu'il est arrivé là par pur accident et qu'il va disparaître probablement par accident aussi.

En ce qui me regarde moi, en tant que député des gens de la circonscription de Lac-Saint-Jean, que le projet Alsands se réalise plus tard, je n'y vois aucune objection parce que je sais que nous aurons encore besoin d'énergie. Ce qui m'importe, c'est que les gens dans ma circonscription aient du pétrole, de l'énergie. Présentement, ils en ont à un prix, à un taux raisonnable. Il y en a plus en réserve qu'il n'y en a jamais eu dans ce pays-là. On a une politique de canadianisation qui fait un effet fantastique. Seulement le fait de parler chez moi de Petro-Canada qui a acheté Petrofina, c'est une fierté nationale. On voit les annonces de Petro-Canada partout. On voit un excellent service donné par Petro-Canada partout. On est fier du fait que ce pays-là se soit doté d'une structure, pas seulement une structure afin d'aller forer des trous pour sortir du pétrole, une structure basée sur le fait que chaque Canadien puisse avoir accès à l'énergie, pour l'Est comme pour l'Ouest du pays.

Monsieur le président, vous me donnez une minute de plus et je la prends pour dire jusqu'à quel point j'apprécie la façon dont cette politique énergétique a été bâtie au respect de tous, au respect des gens d'aujourd'hui, au respect de demain.

Je demande à mes collègues de l'opposition à l'avenir, quand ils vont faire du chantage auprès des Canadiens, d'utiliser d'autres armes que celles qui peuvent revenir contre eux ou contre les gens un jour. Ne faites pas le jeu du chef de l'opposition, faites le jeu de vos commettants!

• (1700)

[*Traduction*]

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Monsieur l'Orateur, il est toujours intéressant d'écouter les propos du député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel). Il a abordé à peu près tous les sujets, mais je suis surpris qu'il ne nous ait pas donné la définition du libéral d'aujourd'hui.

**M. Gimaïel:** Je vous l'ai donnée la dernière fois et vous vous en souvenez toujours.

**M. Greenaway:** Cette définition continue à surprendre un grand nombre de libéraux du pays. Je ne peux pas la citer exactement parce que je n'arrive pas à retrouver le texte de son intervention dans le hansard. Je me souviens qu'il avait terminé en disant grosso modo que si les libéraux devaient être obligés de devenir socialistes ou communistes, ils n'hésiteraient pas. Ils sont prêts à tout pour demeurer au pouvoir. Les Canadiens commencent à se rendre compte de ce qui se passe et il faudra peu de temps pour que les députés d'en face deviennent communistes, au rythme où vont les choses.

Je ne crois pas qu'il se trouvera quelqu'un au Canada pour oublier le vendredi 30 avril. Cette date pourrait facilement passer à l'histoire comme l'équivalent du «vendredi noir» de 1929, lorsque l'économie s'est effondrée dans un état de confusion indescriptible. Cette fois-ci, cependant, le blâme peut être rejeté carrément sur ces fossoyeurs que sont les libéraux.

La politique destructive adoptée par le gouvernement libéral a presque entièrement démoli le secteur énergétique, le plus important de notre économie. Le Programme énergétique national sera perçu comme la cause d'un désastre qui a atteint son point culminant en ce vendredi noir de 1982, jour où le secteur énergétique a reçu un coup presque fatal, jour où 13 années de mauvaise gestion économique ont eu pour résultat ultime, l'abandon du mégaprojet Alsands.

Il serait fou de penser que seul le projet Alsands a disparu le 30 avril dernier. Il faudrait être optimiste pour croire que cette faillite est limitée au secteur énergétique. Les contrecoups de ce dernier vendredi se feront sentir dans toute l'économie canadienne. Ils toucheront directement ou indirectement toutes les familles du Canada d'un océan à l'autre. Nous avons été témoins d'un des événements marquants qui jalonnent notre marche vers la pauvreté.

L'abandon du projet Alsands nous touche durement. La confiance des investisseurs n'a jamais été aussi basse. En fait, la faillite du projet est attribuable en partie au manque de confiance des investisseurs en notre gouvernement qui les avait invités à être ses partenaires. Le premier effet de ce vendredi noir s'est fait sentir lorsque la valeur du dollar canadien a diminué, ce qui montre très bien ce que pense l'opinion internationale de cet échec; mais ce n'est pas tout.

Dans les semaines et les mois à venir, les Canadiens subiront les véritables répercussions de cet échec total attribuable aux

libéraux. On assistera à des congédiements et des faillites, on verra des vies ruinées et des gens perdre leur fierté et leur espoir. Cependant, ce qui importe le plus, c'est qu'à la suite de cet échec les Canadiens perdront le peu de confiance qui leur restait en leur gouvernement et en ses politiques économiques, politiques vouées à un échec retentissant.

Depuis des années, les libéraux se cachent derrière des mégaprojets énergétiques. Lorsqu'on leur posait des questions sur leur stratégie industrielle, ils se reportaient toujours à leurs mégaprojets énergétiques. Ils prétendaient qu'ils apporteraient les emplois et les investissements dont nous avions tant besoin ainsi que des recettes supplémentaires pour le gouvernement. Selon eux, ils nous permettraient d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques.

Le rideau est finalement tombé. Le 30 avril, les Canadiens ont vu la vérité toute nue. Il n'y a pas de stratégie industrielle. Il n'existe pas de plan pour venir à bout de nos difficultés économiques. Le gouvernement n'a aucun projet, aucune idée, aucune stratégie et apparemment aucun désir de résoudre le problème. Nous allons à la dérive, emportés par le courant de l'incurie.

Le premier ministre, M. Trudeau, a joué du violon après avoir mis le feu au Canada, renouant ainsi avec la tradition de Néron. En 1972, il s'est occupé de choses futiles en s'adjoignant la collaboration d'un second violon, d'un ancien ministre des finances, M. John Turner, alors qu'ils auraient dû s'efforcer de lancer des projets, comme Alsands et celui de Cold Lake, qui nous auraient permis aujourd'hui de satisfaire nos besoins en énergie. Le premier ministre s'amusait encore à des niaiseries lorsqu'il a stupidement joué avec le contrôle des prix et des salaires en 1975 et n'a pu résoudre les problèmes sous-jacents qui ont donné naissance à l'inflation. Il a continué de s'occuper de niaiseries avec la constitution, alors qu'autour de lui les Canadiens réclamaient une politique économique. Avec Trudeau, la charge de premier ministre est devenue la plus futile de toute l'histoire du Canada.

La semaine dernière, nous avons eu droit à une autre farce du même genre. Tous membres du cabinet libéral sont revenus d'une réunion tenue pendant la fin de semaine au lac Meach pour annoncer au peuple canadien inquiet qu'ils étaient déterminés à poursuivre leur politique économique désastreuse. Ils ont accordé leur plein appui au budget présenté par MacEachen en novembre, à ce budget qui constitue le texte économique le plus infâme qu'il nous ait été donné de lire depuis une vingtaine d'années. Il est certain qu'ils n'ont pas appuyé ce budget parce qu'ils y croyaient. Non, cela ne se pouvait pas puisque trois ministres du cabinet et de nombreux députés de l'arrière-plan l'ont vivement condamné. Il ne s'agissait pas d'un manque de confiance, mais d'un constat d'échec. Ils ont ainsi reconnu qu'ils n'avaient aucune idée, aucun plan, aucune orientation. Et ce faisant, ils ont laissé le peuple canadien dans le vide, ils l'ont laissé se débrouiller de son mieux.

Je crois que W. A. Wilson a fort bien rendu cette idée dans un article paru la semaine dernière dans le *Calgary Herald* sous le titre «Le remue-méninges fédéral débouche sur un constat d'échec». A la fin de l'article, une phrase résume la politique du gouvernement fédéral. On peut y lire que la déclaration conjointe de Chrétien et Regan après la réunion du lac Meach signifiait en réalité: «Excusez-nous, mais nous n'avons aucune idée de ce qu'il faut faire ensuite».

*Article 26 du Règlement*

Le gouvernement actuel a fait faillite. Puis, il y a eu le «vendredi noir». Le coup fatal. C'était la dernière déclaration des industriels et des hommes d'affaires: elle résume ce qu'ils pensent des projets économiques du gouvernement et exprime sans ambiguïté leur sentiment à propos du Programme énergétique national.

A mon avis, c'est M. John Stoik de Gulf Canada qui a le mieux exprimé le point de vue du secteur pétrolier, en disant:

> Au fil des ans, le gouvernement a tellement mis à l'épreuve sa crédibilité en modifiant rétroactivement ses règlements que les représentants du secteur pétrolier sont obligés de se demander: «Comment pouvons-nous décider de faire d'énormes investissements dans des mégaprojets à long terme, quand nous avons tout lieu de craindre que le gouvernement va encore une fois nous couper l'herbe sous le pied»?

Ce manque de confiance ne se limite pas au secteur pétrolier. Dans le numéro de *Executive Magazine* d'avril 1982, voici ce qu'écrivait M. Kenneth MacDonald:

> Lors d'une réunion politique en janvier dernier, le député en exercice, un libéral, a parlé presque en aparté des insultes qu'il reçoit de ses électeurs. Ces critiques parfois acerbes lui semblent normales, et font partie du jeu, selon lui. Quelques jours plus tard, les services de sécurité du Parlement ont dû accorder une protection personnelle au ministre des Finances (M. MacEachen) qui avait reçu deux menaces de mort. Le premier ministre Trudeau lui-même a été la cible d'un individu, arrêté par la suite parce qu'il transportait les éléments nécessaires à la fabrication d'une bombe.

Puis il poursuit en ces termes:

> Il serait facile de considérer ces incidents comme des manifestations extrêmes de mécontentement à l'égard d'un gouvernement peu populaire. Les citoyens qui se sentent lésés par les mesures du gouvernement n'ont que leur député vers lequel se tourner. Si leur gagne-pain était menacé par les mesures budgétaires de MacEachen, certains d'entre eux pourraient être poussés à le menacer en retour. Le penchant du premier ministre à l'affrontement n'est pas pour calmer les esprits instables.

Je n'ai pas encore reçu d'insultes, encore moins de critiques acerbes, de la part de mes électeurs. Là encore, toutefois, je n'ai pas à soutenir un gouvernement aussi incompétent et insensible que le nôtre. Ce ne devrait pas être le rôle d'un député. Notre tâche ne devrait pas consister à faire l'objet de menaces et d'insultes. Ce n'est pas normal, cela témoigne de personnes extrêmement mécontentes. C'est le signe d'un manque de confiance, d'un manque d'espoir, que ressentent les Canadiens.

L'abandon des mégaprojets aura pour effet, en dernier ressort, de faire perdre encore un peu plus l'espoir aux Canadiens. C'est sans doute l'aspect le plus préjudiciable de cette décision. Les Canadiens viennent de se rendre compte que la politique du ministre des Finances est désastreuse. Il n'a cessé de prétendre que lorsque les taux d'intérêt diminueraient aux États-Unis, les nôtres suivraient. Eh bien, monsieur l'Orateur, aux États-Unis, les taux ont commencé à descendre. Le taux d'inflation a ralenti. Depuis le début de l'année, pendant un mois entier, on peut dire qu'il y a eu un phénomène de déflation. Pourquoi les taux d'intérêt élevés au Canada n'ont-ils pas subi le même sort? La raison est que les Américains savent où ils vont.

Les Américains ont conjugué leur politique monétaire qui favorise les taux d'intérêt élevés, à une politique de restrictions gouvernementales. Ils réduisent leurs dépenses. Ils assouplissent les règlements. Le gouvernement restreint ses contrôles sur les individus. Le président Reagan a réduit les impôts et aidé l'industrie. Mais, au Canada, les taux d'intérêt restent élevés et les gouvernement accroît ses dépenses.

Les Canadiens sont en train de se rendre compte avec angoisse que ce ne seront peut-être pas les Américains qui nous

*Article 26 du Règlement*

feront sortir de la récession. Il est fort possible que nous nous retrouvions avec un niveau de vie d'un cran inférieur à celui de nos voisins. Nous sommes forcés de subir l'inflation. Les Américains sont en train d'en triompher. Il semble de plus en plus évident que la stratégie libérale, qui consiste à attendre que la reprise se manifeste aux États-Unis, sera un fiasco. A mesure que cette réalité va se confirmer, il sera de plus en plus difficile de convaincre les financiers d'investir au Canada. Pour sortir de la crise, il nous faut revoir de fond en comble nos politiques. Le gouvernement doit prendre des décisions draconiennes et faire preuve d'initiative.

• (1710)

Mais on ne peut en espérer autant des ministres. Leur attitude me rappelle plutôt le pillage de Rome. Depuis quelques semaines nous entendons parler de toutes sortes d'histoires de favoritisme et de corruption. Par exemple, le greffier du Conseil privé, Michael Pitfield, se rend à Boston en première classe toutes les semaines aux frais des contribuables canadiens. Le but de ces déplacements: permettre à M. Pitfield de cumuler un second emploi à l'Université Harvard. Autre exemple: la semaine dernière, nous avons appris que M. Arthur Erikson, un ami personnel du premier ministre, sera l'architecte de la nouvelle ambassade du Canada à Washington. C'est le cabinet qui l'a choisi en dépit du fait que son nom ne figurait pas parmi les quelques candidats retenus par un éminent comité de sélection nommé par le gouvernement. Le premier ministre a tranché: Je choisis mes amis.

**Une voix:** C'est honteux!

**M. Crosbie:** Il lèche les bottes du premier ministre.

**M. Greenaway:** Exact, par exemple, Jack Horner . . .

**Une voix:** Conservateur, conservateur.

**Une voix:** Qui est-ce?

**M. Greenaway:** Le ministre des Transports a admis que pour récompenser M. Horner on le nommerait sans doute au conseil d'administration du Canadien National pour le geste suicidaire qu'il a commis au profit des libéraux avant mai 1979.

M. Horner a encore rendu service au premier ministre en 1980 en jouant de nouveau les kamikazes. Au lieu de l'envoyer rejoindre le sénateur Stollery à l'autre endroit, le gouvernement a préféré offrir à M. Horner, qui n'avait plus aucun avenir politique, un poste au CN.

Je voudrais pouvoir m'arrêter là, monsieur l'Orateur, mais ce n'est pas possible. Un autre exemple: la semaine dernière, nous avons constaté que le gouvernement exhorte les travailleurs canadiens à se serrer la ceinture pendant que les protégés du premier ministre qui travaillent à son bureau, au Conseil privé et au Bureau des relations fédérales-provinciales obtiennent des hausses de salaire de plus de 20 p. 100, c'est-à-dire bien au-dessus du plafond de 14 p. 100 recommandé par le ministre des Finances. Voilà un bel exemple pour les travailleurs canadiens!

Et nous avons constaté la semaine dernière comment le premier ministre se sert la ceinture. Nous nous sommes aperçus qu'apparemment, il ne paie ni sa nourriture ni sa boisson ni le train de maison du 24 Promenade Sussex.

**M. Crosbie:** Il est d'une mesquinerie incroyable. Il ne paie même pas la baby-sitter.

**M. Greenaway:** C'est exact. Ce sont les contribuables canadiens qui paient. Voilà pourquoi le premier ministre ne se soucie guère de l'inflation. Il est à l'abri de l'inflation et des taux d'intérêt. Quel dommage que nous ne puissions pas le plonger dans de l'urée-formaldéhyde.

Monsieur l'Orateur, tous ces scandales rendent les contribuables encore plus méfiants. Ils ont l'impression d'être dupés au lieu d'être gouvernés. Les hommes d'affaires ne font plus confiance au gouvernement. Le pays ressemble de plus en plus à une république bananière gouvernée par une junte dictatoriale plutôt qu'à un État industriel moderne gouverné par un parlement conscient des besoins de la population.

A cause de la bande des libéraux, les Canadiens ne croient plus à l'honnêteté du gouvernement. S'ils ne lui font plus confiance, nous ne pouvons guère espérer sortir le pays de la crise économique actuelle. Le gouvernement libéral n'a pas donné le bon exemple; il a gaspillé notre patrimoine.

D'après une blague qui circule dans le monde des affaires, quand on veut devenir propriétaire d'une petite entreprise au Canada, on n'a qu'à en acquérir une grande et à attendre six mois. C'est peut-être une blague, mais elle comporte une grande part de vérité. Elle est très révélatrice de l'attitude qui règne actuellement chez les investisseurs. La disparition du projet Alsands ne pourra qu'encourager cette attitude.

L'affaire Alsands n'est pas un exemple isolé de l'échec des libéraux. Elle marque l'aboutissement de 13 années d'expédients. Elle constitue la preuve par excellence qu'un pays ne peut prospérer avec un gouvernement qui pratique une gestion de crise.

En 1968, le Canada venait au troisième rang quant au produit national brut par habitant. Il occupe aujourd'hui le treizième rang. D'autres pays nous rattrapent, et nous perdons vraiment du terrain. Un gouvernement dépensier et gaspilleur dépouille les Canadiens de leur haut niveau de vie. Il a étouffé leur sens de l'initiative en faisant fuir par ses impôts ceux qui en avaient.

Monsieur l'Orateur, je voudrais attirer votre attention sur les répercussions qu'aura dans ma circonscription l'abandon du projet Alsands, et celles qu'auront pour tous les Canadiens le Programme énergétique national et l'abandon de la construction des gazoducs.

C'est l'industrie forestière qui fait vivre ma région, et elle traverse une période difficile car l'effondrement du marché immobilier a eu des répercussions profondément négatives sur le marché du bois. Le projet Alsands, tout comme les autres mégaprojets, aurait sans doute stimulé la demande de bois de charpente et de contreplaqués pour des fins de construction. A mesure que se seraient développées des industries satellites, les gens qui auraient travaillé dans ces régions auraient également eu besoin de nouvelles maisons et de produits du bois. Au lieu de cela, l'industrie du bois est en plein marasme en Colombie-Britannique. Le chômage y a atteint des proportions alarmantes. Dans une localité de ma circonscription, celle de 100 Mile House, le chômage a augmenté de 121.9 p. 100 au cours du premier trimestre de 1982 par rapport à ce qu'il était un an auparavant. Chez moi, à Williams Lake, le chômage a augmenté de 91 p. 100 par rapport à l'année précédente; et, à Quesnel, on compte 78.1 p. 100 de plus de chômeurs cette année que pour le premier trimestre de 1981.

Dans l'ensemble, le taux de chômage dans ma circonscription tourne autour de 25 à 30 p. 100. Ces trois localités,

comme tant d'autres dans ma circonscription, comptent sur les ventes de bois d'œuvre pour vivre. Indirectement, les mégaprojets auraient permis de créer les emplois nécessaires. Au lieu de cela, les familles des chômeurs doivent abandonner leur maison et voient leurs rêves s'évanouir. Des hommes et des femmes goûtent aux frustrations et à l'humiliation du chômage.

Ils perdent confiance dans l'avenir. Le budget de novembre dernier était un cuisant direct du gauche. La mort du projet Alsands est le coût qui va mettre le pays au tapis.

Vous ignorez probablement que dans ma circonscription, l'an dernier, une société de Calgary qui effectuait des travaux de prospection pétrolière a dépensé 27 millions pour procéder à des forages expérimentaux. Elle à obtenu des résultats encourageants et est en train d'évaluer les données recueillies, mais elle n'a pas l'intention d'investir davantage d'argent dans ma circonscription, ni probablement dans le reste du pays, tant que la situation économique ne se sera pas améliorée. Pourquoi le ferait-elle? Du coup, la situation de l'emploi dans ma circonscription s'est aggravée.

Et pourtant, monsieur l'Orateur, rien de tout cela n'était inévitable. Les libéraux auraient pu éviter ce massacre, mais c'est leur absence de politiques et d'orientation qui est la cause de tous nos malheurs. C'est l'avidité du gouvernement qui est responsable de l'abandon du projet Alsands. C'est cette même avidité qui explique les licenciements à Quesnel, à Williams Lake, à 100 Mile House et partout ailleurs dans le pays. C'est elle qui explique les désillusions de la population.

Enfin, monsieur l'Orateur, pendant les 14 années qu'il a gouverné, le gouvernement libéral n'a pas pris d'engagements pour l'avenir. Il y a quelques semaines, je suis intervenu ici même pour comparer le bilan économique pitoyable de notre pays avec la situation florissante du Japon. J'ai demandé au gouvernement d'étudier la politique économique de ce pays, sa formule de réussite et plus particulièrement de s'intéresser à l'accent qu'il met sur la recherche et le développement.

Si notre gouvernement avait fait preuve d'une telle fermeté, nous ne parlerions pas aujourd'hui des projets abandonnés qui représentaient notre seul espoir. Si seulement le gouvernement pouvait tirer des enseignements de l'expérience japonaise comme d'autres pays le font certainement!

Je me demande si le gouvernement est au courant de la situation actuelle en France. La France ne peut compter sur les mégaprojets énergétiques. Alors, elle met l'accent sur la science et la technologie. Le gouvernement français accorde des milliards de dollars à la recherche, que ce soit pour former de jeunes chercheurs ou pour assurer la transition entre la recherche et le stade de la production. Le gouvernement français est en voie d'adopter actuellement une loi qui prévoit une augmentation du budget de la recherche de 17.8 p. 100 par an au cours des trois années à venir. Chez nous, la seule chose qui est en augmentation, c'est notre déficit.

En outre, cette loi redéfinit le rôle du ministre de la recherche et du développement qui se voit confier quatre missions principales, à savoir: Premièrement, il doit faire des recherches dans tous les domaines; deuxièmement, il doit s'assurer que les découvertes sont exploitées dans la mesure du possible; troisièmement, il doit diffuser les connaissances acquises et quatrièmement, donner la formation voulue aux chercheurs. Le gouvernement français sait comment s'attaquer aux problèmes; il ne se contente pas de faire des vœux pieux et d'attendre que les choses s'améliorent d'elles-mêmes. Il est vraiment malheureux que les libéraux aient profité de la dernière décennie pour détruire le pays, budget après budget, plutôt que de le bâtir petit à petit.

• (1720)

Nous avons un long chemin à parcourir. Vendredi dernier, les Canadiens ont essuyé un autre échec. Lorsque nous nous serons débarrassés de ce gouvernement lors des prochaines élections, nous aurons à cause de ce dernier échec, encore plus de chemin à parcourir pour en arriver à une relance économique. Plus tôt les élections seront déclenchées, plus tôt nous pourrons nous attaquer au travail de reconstruction. Il est temps de remplacer ces libéraux destructeurs par des conservateurs qui bâtissent.

**M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur l'Orateur, je veux dire tout d'abord qu'il m'a suffi d'un seul coup d'œil pour m'apercevoir que la plupart des représentants du parti qui à réclamé ce débat d'urgence brillent par leur absence. Ce n'est pas nous qui avons présenté la motion, mais nous sommes au moins ici pour la débattre, alors que le parti auquel nous la devons est bien mal représenté aujourd'hui.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Tobin:** Je voudrais d'abord dire à mes vis-à-vis que nous n'avons pas proposé la motion. Nous voulions poursuivre les travaux de la Chambre, travaux qui revêtent une grande importance pour tous les Canadiens.

**M. Neil:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Est-ce que le député pourrait nous dire combien de députés libéraux étaient présents la nuit dernière? Il n'y en avait parfois aucun.

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Tobin:** Monsieur l'Orateur, je suggère tout d'abord . . .

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Moose Jaw (M. Neil) a déclaré que la nuit dernière il n'y avait aucun membre du parti libéral à la Chambre à un moment donné. Or, de 23 h 15 à 6 h 15 ce matin, il se trouvait au moins un, deux ou trois membres du gouvernement présents, et je faisais partie du groupe.

**Des voix:** Oh!

**M. Tobin:** Je voudrais poursuivre mes observations.

**L'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. Ce ne sont pas des rappels au Règlement. Ni l'un ni l'autre des députés n'est chargé du relevé de présence à la Chambre.

**M. Tobin:** Une fois de plus, les conservateurs, fidèles à leur habitude, essaient de déformer les faits.

**M. Taylor:** C'est vous qui les déformez.

**M. Tobin:** Ce qui m'intéressait ce n'était pas le nombre de députés de côté-ci ni le nombre de l'autre côté. Ce que je voulais dire, c'est que les députés de l'autre côté ont dit qu'il y avait une urgence. Les députés de ce côté-ci étaient partisans de poursuivre les travaux du gouvernement. Une fois encore, c'est l'autre côté qui a détourné le Parlement. Environ dix ou onze députés conservateurs se sont présentés à la Chambre pour faire croire qu'il y avait une urgence.

**Des voix:** Oh, oh!

*Article 26 du Règlement*

**M. Tobin:** Le seul moment où ils se réveillent, c'est quand un député se lève à la Chambre et leur dit leurs quatre vérités. C'est une situation bien triste.

**M. Taylor:** Criez donc plus fort.

**M. Tobin:** Si je crie, c'est parce qu'il faut parler fort pour pénétrer la matière grise des députés d'en face. J'en profite pour leur rappeler qu'aucun d'eux n'a signalé officiellement dans le cours du débat—et je sais ce que bon nombre d'eux ont reconnu en privé la semaine dernière depuis l'effondrement du projet Alsands—que le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta ont aidé à la mise en œuvre du projet Alsands. Ces gouvernements ont aidé les entreprises et les investisseurs privés à mettre sur pied ce mégaprojet. Personne aujourd'hui n'a parlé du gouvernement de l'Alberta.

Je ne veux pas commencer mes observations en examinant la situation à partir du premier jour ou en faisant un retour en arrière sur les débats ou les négociations du Programme énergétique national et sur l'entente qui a été signée ultérieurement par le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta. Je sais quel était le rôle du gouvernement de l'Alberta, mais je rappelle aux députés d'en face qui, à défaut d'autre chose, sont de la même obédiance que le gouvernement de l'Alberta, que deux gouvernements étaient en cause dans cette affaire. Un de ces gouvernements—et c'est là mon opinion personnelle—a saboté le projet Alsands en se montrant trop pointilleux. Ce parti a donc saboté le projet, mais personne ne l'a rappelé aujourd'hui.

Je regrette de me laisser emporter et de devoir hausser le ton pour me faire comprendre. Nous avons entendu plus tôt les députés de l'autre côté de la Chambre faire des allusions aux juntes militaires pour décrire le gouvernement du Canada. Nous n'avons pas assisté à une discussion rationnelle ou logique de la question. Nous avons vu un groupe d'adultes se conduire comme des enfants. Nous avons senti percer les préjugés innés d'un groupe à l'occasion d'un prétendu débat d'urgence sur l'énergie. Pour parler franchement, j'ai trouvé ce comportement plutôt decevant.

Je voudrais parler du Programme énergétique national. Les députés de l'opposition l'ont remarqué, le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) a fait état des gains de 80.9 p. 100 que nous avons réalisés depuis deux ans vers l'autosuffisance et de l'accroissement que les approvisionnements intérieurs de pétrole et de gax ont accusé en 1981. Ils auront aussi noté que des découvertes importantes de gaz et de pétrole ont été faites au Canada ces dernières années, dont la moindre n'est pas le gisement Hibernia au large des côtes de Terre-Neuve. Ils auront constaté que la consommation de pétrole au Canada a diminué de 291,000 à 261,000 mètres cubes et que 170,000 Canadiens se sont prévalus des programmes favorisant la conversion à d'autres sources d'énergie que le pétrole. Ils auront aussi entendu dire que plus d'un million de Canadiens ont bénéficié de programmes visant à améliorer l'isolation des habitations. Tous ces développements ont conduit à une consommation réduite et, en dernière analyse, à un moins grand besoin d'importer du pétrole brut coûteux et de payer la différence, le droit des indemnisations pétrolières.

Tels sont les faits. Je suis déçu, comme le sont sûrement tous les députés, qu'Alsands ne devienne pas une réalité. Selon le raisonnement des députés de l'opposition, parce que le projet Alsands ne se réalisera pas, il faut en quelque sorte se débarrasser de tout le Programme énergétique national. A cause principalement d'une décision qui a été prise par ceux qui contrôlent les capitaux privés au Canada, le projet ne verra pas le jour et nous devrions abolir Petro-Canada. Cela revient à dire que celui qui se heurte un orteil devrait se tirer une balle dans le pied. Le gouvernement ne se laissera pas embobiner par un raisonnement aussi stupide.

Faisons l'examen des députés de l'opposition qui n'ont eu aucune observation ou proposition constructive à formuler. Voyons quelle a été leur position jusqu'ici. Ils ont commencé en 1978 à dire que l'opinion était en faveur du renvoi de tous les politiciens socialistes qui avaient conçu Petro-Canada. Au moment même où ils voulaient déménager l'ambassade du Canada à Jérusalem, ils envisageaient de vendre Petro-Canada. C'est là leur politique: placer l'avenir énergétique du Canada, entièrement et irrémédiablement, entre les mains de conseils d'administration de sociétés pétrolières multinationales dont le siège est à l'étranger. C'est là les discours qu'ils tiennent.

• (1730)

Je ne peux parfois m'empêcher de considérer comme de simples perroquets ceux qui répètent que le Programme énergétique national et une société pétrolière nationale appartenant à des Canadiens et gérées par eux constituent une menace pour les marges de profit. Vous devriez avoir honte.

C'est pourquoi vous avez reculé. C'est pourquoi vous avez renié votre prétendue promesse de vendre Petro-Canada, parce que les Canadiens ont fait entendre leur voix, se sont dits fatigués de vos discours. Et une fois de plus, le point de saturation est atteint aujourd'hui.

Je me rappelle que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a pris la parole au sujet du budget il y a deux ans. Il s'est reporté à celui qu'il avait lui-même présenté sept ou huit mois auparavant. Je me rappelle l'avoir entendu condamner le Programme énergétique national dans son discours. Il prétendait que nous pourrions persuader les Canadiens—comment peut-on s'imaginer les Canadiens aussi naïfs—que les conseils d'administration de compagnies étrangères pouvaient déterminer ce qui est bon pour les Canadiens et pour nos réserves énergétiques en pétrole et en gaz naturel, qu'ils étaient mieux placés pour diriger cette exploitation. C'est ce qu'il prétendait.

Je trouve cependant épouvantable, comme on le voit dans les sondages, que les Canadiens expriment un appui non équivoque à de telles idées. Deux ans plus tard, nous entendons encore le même refrain.

**M. Taylor:** Vous continuez à acheter du pétrole au Mexique. Vous faites perdre du travail aux Canadiens.

**M. Tobin:** Je voudrais dire quelques mots au sujet d'Hibernia.

**M. Crosbie:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour poser une question au député.

**M. Tobin:** Monsieur l'Orateur, le député pourra certainement me poser une question s'il veut bien, pour l'instant, patienter. Il peut crier s'il le veut. J'aime bien les applaudissements. Je répondrai à sa question avec plaisir s'il me reste du temps à la fin.

Les découvertes d'Hibernia, au large des côtes de Terre-Neuve, c'est-à-dire plus d'un milliard de barils de pétrole, prennent incontestablement plus que jamais de l'importance. Il est urgent d'accélérer la réalisation de ce projet. Je le dis parce que je suis d'abord et avant tout fier d'être Canadien, mais aussi, fier d'être Terre-Neuvien. Ma province a grandement besoin d'emplois dans le développement industriel et dans le secteur secondaire. Laissez-moi vous dire que l'économie a besoin d'un bon coup de fouet.

Nous avons besoin dès maintenant de ce développement. C'est le citoyen de Terre-Neuve qui s'exprime, mais je sais que tous les Canadiens en ont aussi grandement besoin, plus que jamais. Ce débat me donne l'occasion de dire deux choses importantes. Ma province a connu deux élections générales ces dernières années. Pendant la campagne de 1980, il a été question des ressources au large des côtes et la population a élu cinq députés libéraux sur sept, au gouvernement fédéral. Ces élections avaient porté sur le pétrole au large des côtes. On ne peut nier que le premier ministre M. Peckford a obtenu un mandat très clair à l'issue des dernières élections provinciales. Un grand nombre de députés conservateurs ont été élus.

Les députés d'en face devraient écouter et apprendre. Peut-être pourrait-on parler de paradoxe puisque la question a été soulevée lors des deux dernières élections à Terre-Neuve. A mon avis, cela prouve indéniablement à tous les intéressés que les habitants de Terre-Neuve voient dans les gisements Hibernia des ressources très importantes pour leur province, en fait la clé de leur avenir. Tout le monde à la Chambre doit reconnaître ce fait.

J'estime en outre qu'en remontant à 1980 personne ne saurait nier le fait que la population de Terre-Neuve a clairement signifié que ces ressoruces sont importantes pour le pays tout entier.

Je dirais tout simplement que nous avons eu des élections et des querelles. Mais le temps est révolu des jeux qui font des perdants et des gagnants. Pour l'amour de Terre-Neuve et le bien du pays, il est temps que les deux parties s'associent et négocient un accord. C'est cela qu'il nous faut maintenant. Et je rappelle à tous les intéressés que les partis politiques, peu importe leur allégeance, sont plus qu'un seul homme. Les philosophies politiques dépassent le seul homme.

**Une voix:** Vous semblez l'ignorer.

**M. Tobin:** Je mettrais le premier ministre Peckford en garde: les élections ont certes donné des résultats très satisfaisants mais elles ne lui donnent pas carte blanche dans la réalisation de cet objectif strictement sur un plan politique. D'autre part, je puis vous assurer, en ma qualité de député de Terre-Neuve, et je sais que mes collègues me comprendront et seront d'accord, ainsi que tous les députés de Terre-Neuve, que le gouvernement du Canada se présentera à la table de négociation animé d'un véritable esprit de justice et d'équité. Je suis convaincu qu'aucun député, peu importe sa province d'origine, et le sujet en cause, ne conçoit d'autre approche que celle-là.

Je ne puis que répéter qu'à mon avis, pas même pour un instant, devons-nous à cause de l'échec d'Alsands devenir victimes de l'incitation à la révolte et de l'énervememt des députés d'en face qui prétendent qu'il y a là de quoi justifier l'annihilation du concept de l'autosuffisance qui a été mis au point par des Canadiens pour les Canadiens. Parce que ce projet a échoué, nous n'avons aucune raison pour nous tirer une balle dans le pied, précisément ce que ces députés proposent.

Aujourd'hui plus que jamais notre potentiel gît au large des côtes de Terre-Neuve, dans la région d'Hibernia. Hibernia prend une importance de premier plan à la Chambre des communes et au Canada. Je supplie le premier ministre Peckford et le ministre de l'Énergie de s'asseoir et de négocier de bonne foi.

**Une voix:** On ne peut faire confiance à un libéral.

**M. Tobin:** Voilà le genre d'attitude simpliste et étroite qui fait que vous siégez de ce côté-là de la Chambre depuis 15 ans. Je crois que le message est passé.

**M. Crosbie:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député permettrait-il une question? Il se rappelle sans doute avoir parié, avant le 6 avril, une bouteille de scotch avec moi que sur la côte Ouest de Terre-Neuve, deux élus sur cinq seraient des libéraux. Ils n'ont pas été réélus mais je n'ai pas encore reçu mon scotch. Aurait-il vidé la bouteille juste avant de prendre la parole?

**M. Tobin:** Monsieur l'Orateur, vous permettez que je réponde à cette question? Effectivement, deux libéraux ont été élus dans ma circonscription. Il attendra donc longtemps sa bouteille de scotch.

**M. Crosbie:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Peut-on avoir meilleure preuve qu'on ne peut faire confiance à un libéral?

**L'Orateur suppleant (M. Ethier):** A l'ordre. Il s'agit d'un débat d'urgence.

**M. Tobin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je veux simplement souligner que la question du député de Saint-Jean-Ouest prouve encore une fois . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie.

• (1740)

**M. Crosbie:** Je soulève la question de privilège. Lorsque le secrétaire parlementaire se lève pour invoquer le Règlement, son voyant lumineux s'allume. Mais lorsque je soulève la question de privilège, le mien ne s'allume pas. Je n'ai pas l'intention de supporter cela, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi je soulève la question de privilège. Pourquoi les députés de ce côté-ci sont-ils victimes de discrimination en ce qui concerne les microphones lorsque nous prenons la parole pour faire valoir un argument? Les voyants lumineux s'allument d'un côté, mais pas de l'autre. Voilà la question de privilège que je demande à la présidence d'étudier. Monsieur l'Orateur, en tournant autour du pot et en se dérobant à son obligation de me rembourser cette bouteille de whisky, le député montre bien pourquoi les autorités de Terre-Neuve ne croiront jamais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ou n'importe quel autre libéral fédéral puisse offrir à quiconque un marché honnête.

*Article 26 du Règlement*

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Maintenant que les voyants fonctionnent des deux côtés, j'accorde la parole au député de Regina-Est.

**M. Prud'homme:** Un débat au sujet d'une bouteille de whisky. Beau débat d'urgence, monsieur l'Orateur!

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'avoir l'occasion de participer à ce débat et d'apporter ma contribution sur ce sujet très important. Ce débat, bien sûr, a été suscité par l'annonce de la remise à plus tard—à deux ans, à ce qu'on prétend—des travaux du pipe-line de l'Alaska et de l'abandon du projet Alsands. Comme les députés qui m'ont précédé l'ont fait remarquer, le débat actuel nous donne l'occasion de discuter d'une multitude de sujets. En fait, le débat ne porte pas uniquement sur le problème énergétique, mais aussi sur le manque de direction et l'irrésolution du pays.

Jusqu'à maintenant, le débat a permis l'expression d'un grand nombre de sentiments partisans et, d'une certaine façon, avec raison. Je pense que cela reflète la colère et l'amertume des Canadiens d'un océan à l'autre face au manque de détermination et au manque de direction du gouvernement actuel depuis de nombreuses années.

Premièrement, permettez-moi d'aborder la question du pipeline de l'Alaska. Notre parti est le seul qui ait voté contre le projet de résolution qui aurait donné le feu vert à la construction d'un tronçon du pipe-line. A ce moment-là, nous étions convaincus qu'à moins d'obtenir des garanties absolues de la part des États-Unis, la partie la plus coûteuse du pipe-line ne serait jamais construite. Les faits ont prouvé que nous avions et que nous avons encore raison. Malheureusement, on se met maintenant à vendre le gaz canadien le meilleur marché; il est moins cher parce qu'il est plus accessible. On se débarrasse de cette ressource à vil prix; pourtant, nous finirons par être obligés d'acheter le gaz plus coûteux des régions plus septentrionales.

Le Canada a toujours écoulé ses ressources à bas prix. On prétend que nous sommes obligés de vendre ce gaz pour équilibrer notre balance des paiements. Par conséquent, cela revient à creuser un trou, puis à en creuser ensuite un deuxième, plus profond, pour combler le premier. Nous nous endettons de plus en plus chaque fois que nous liquidons les ressources canadiennes à bon marché. Nous nous sommes débarrassés à vil prix d'une bonne partie du pétrole pendant les années 60 et au début des années 70 et nous en payons les conséquences maintenant. Nous vendons à bas prix notre gaz bon marché, mais nous devrons en payer également les conséquences plus tard. Les États-Unis ont décidé d'abandonner ou de remettre à plus tard, d'après des optimistes, la réalisation du gazoduc de l'Alaska; cette décision aura une incidence économique néfaste sur ma circonscription. Une bonne partie des métallurgistes qui travaillent à l'usine de la société Ipsco habitent ma circonscription, Regina-Est. La base des activités de la société Ipsco n'est pas la fabrication de tuyaux de toutes dimensions, bien que la société ait attendu des commandes du gazoduc de l'Alaska. Par ailleurs, à cause du Programme énergétique national, le forage et la prospection ont ralenti dans l'ouest du Canada, ce qui a fait fléchir la demande des tubages et des tubes nécessaires dans le forage des puits, tubes qui sont la principale production d'Ipsco. Il se pourrait malheureusement que la société Ipsco licencie des travailleurs plus tard dans l'année à cause de l'incurie du gouvernement.

L'autre problème qui fait l'objet de ce débat, c'est le projet Alsands. L'abandon de ce mégaprojet pourrait être un bien pour un mal. A l'heure actuelle, ce mégaprojet comporte de graves lacunes. Les mégaprojets engendrent ou risquent d'engendrer des mégaprojets. Ce mégaprojet comporte des risques économiques et politiques incalculables; il représente un investissement de 14 milliards de dollars dans une technologie qui n'a pas encore fait ses preuves. Si l'entreprise tournait mal, on pourrait assister à l'échec le plus magistral et le Canada n'a pas les moyens de s'offrir ce luxe. Nous risquerions en réalité de construire un complexe mammouth inutile. Il y a d'autres possibilités. Ainsi, on pourrait construire de plus petites usines d'extraction du pétrole à partir des sables bitumineux qui, au lieu de produire 140,000 barils par jour, pourraient en produire de 14,000 à 15,000 par jour. L'avantage d'installations plus petites c'est qu'on peut les mettre en service plus rapidement. D'autre part, les risques sont plus partagés sur le plan de la production. La production des usines fabriquant le matériel pour les petits projets d'exploitation des sables bitumineux s'étalerait sur une plus longue période. Par conséquent, les avantages économiques de ces projets rejailliraient sur un secteur plus vaste. En fin de compte, nous produirions la même quantité de pétrole en construisant dix petites usines au lieu d'une grosse.

L'annulation du projet Alsands pourrait également être avantageuse pour la Saskatchewan. Une partie de l'argent disponible ou de l'argent qui devait être consacré . . .

**M. Blenkarn:** Comment cela pourrait-il être avantageux pour la Saskatchewan?

**M. de Jong:** . . . au projet Alsands pourrait servir à certaines usines de valorisation de l'huile lourde. Espérons que le gouvernement jugera indispensable de réaliser rapidement la construction d'une telle usine en Saskatchewan. En fait, il serait plus logique d'investir davantage dans la valorisation de l'huile lourde que de s'occuper des sables bitumineux comme l'aurait fait Alsands. Les méthodes d'exploitation des sables bitumineux sont loin d'avoir fait leurs preuves. Les techniques de valorisation de l'huile lourde sont encore récentes et expérimentales mais elles se rapprochent davantage des techniques de raffinage du pétrole léger. Les risques sont moins grands. Ce projet n'aurait pas la même ampleur qu'Alsands. Ses avantages économiques seraient plus vastes. J'espère que l'annulation de ce projet va permettre d'utiliser ces capitaux pour d'autres programmes énergétiques y compris la construction d'une usine de valorisation de l'huile lourde, de préférence près de Regina et de Moose Jaw.

• (1750)

Si nous avions réalisé le projet Alsands, le Canada aurait pu être forcé d'accepter des prix supérieurs, de $5 à $10 le baril, au prix mondial, chose que le gouvernement n'a jamais vraiment reconnue publiquement. Tout compte fait, nous pouvons peut-être nous réjouir que le projet n'ait pas vu le jour. Il importe toutefois de souligner que nous devons satisfaire nos besoins en énergie. Nous devons commencer à faire un peu appel à notre imagination. Au lieu de fonder tous nos espoirs sur quelques mégaprojets, nous devrions enfin prendre conscience qu'il existe d'autres solutions. J'ai déjà mentionné la

faisabilité de plus petits projets de sables bitumineux et de valorisation de l'huile lourde. J'aimerais également parler d'économies d'énergie.

Les membres du gouvernement ont annoncé, non sans fierté, que le programme d'économie d'énergie qu'ils ont lancé, mais je me dois en toute impartialité de préciser que lorsqu'ils étaient au pouvoir, les conservateurs ont augmenté les crédits réservés à cette fin, ce programme donc, le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, avait été couronné de succès. Je crois savoir que l'année dernière le Canada a réduit sa consommation de pétrole de 7 p. 100, soit un montant presque équivalent à la production du projet Alsands.

Les économies réalisées ont coûté moins aux Canadiens que le projet Alsands, sans compter que les économies d'énergie sont à l'épreuve de l'inflation. Si nous avions réalisé le projet Alsands, le pétrole aurait coûté plus cher au cours des prochaines années, ce qui aurait alimenté l'inflation. Le projet Alsands aurait donc créé de l'inflation.

Si les économies d'énergie coûtent meilleur marché et créent davantage d'emplois, elles sont également à l'épreuve de l'inflation. Ainsi, elles font baisser la facture énergétique du Canadien moyen. La logique montre certainement que c'est la voie que devrait suivre notre pays. Les économies d'énergie sont moins coûteuses, elles créent davantage d'emplois et permettent aux consommateurs de réaliser des économies. Elles font baisser le coût de la vie au lieu d'augmenter le prix de l'énergie comme l'aurait certainement fait le projet Alsands.

Certains s'interrogent également devant les projections économiques et énergétiques avec lesquelles jonglent les économistes du gouvernement. En 1973, le ministre de l'énergie de l'époque, M. Joe Green, déclarait que nous avions assez de pétrole pour les 400 prochaines années. A l'automne de la même année, il a reconnu que nous allions manquer de pétrole. Le prix du pétrole a alors augmenté. Les économistes et experts pétroliers du gouvernement ont accueilli cette augmentation par des applaudissements la traduisant dans leurs projections par une hausse en droite ligne s'étendant sur les quelques décennies à venir.

Je n'ai jamais compris pourquoi. Il me semblait plutôt qu'il fallait tracer une courbe. A mesure que le prix de l'énergie a augmenté, les gens se sont efforcé d'économiser l'énergie, puis ils ont trouvé d'autres moyens pour obtenir de l'énergie à meilleur marché. Il en est résulté une augmentation du prix des marchandises et des services qui a attisé l'inflation. L'augmentation du prix de l'énergie a provoqué une diminution de la productivité et de la production, de sorte que la consommation de pétrole a diminué et qu'il y a maintenant surabondance de pétrole.

Il me semble que l'on aurait pu prédire cette courbe. Si cela avait été le cas, nous n'aurions pas mis tous nos œufs dans le même panier comme nous l'avons fait avec le projet Alsands. Nous devons prendre conscience que les prix de l'énergie ne peuvent pas augmenter indéfiniment.

Je suis resté ici jusqu'à une heure avancée hier soir, ainsi qu'une bonne partie de la journée d'aujourd'hui, pour écouter ce que mes amis conservateurs à droite proposaient pour remédier à l'absence de toute orientation et de programmes de la part du gouvernement actuel. Depuis que j'ai été élu, je ne les ai pas entendus proposer une seule bonne solution sincère au problème que nous connaissons. Je suppose que les conservateurs ont pour principe de conserver également leurs stratégies et propositions.

La notion des économies d'énergie n'a pas l'heur d'intéresser aujourd'hui le parti conservateur. Les conservateurs parlent encore plus que les libéraux des mégaprojets. Ils en veulent plus, et de plus imposants. Ils veulent que l'on y investisse davantage de fonds publics. Ils sont encore plus bêtes que les députés d'en face.

Qu'apportent-ils à ce débat? Proposent-ils que l'on verse davantage de fonds publics aux sociétés pétrolières? Où est la limite? Jusqu'où devons-nous aller? Quand devons-nous dire que c'est assez, que cela ne va plus, que cela n'a plus de sens, que cela ne tient plus debout et que cela ne rime à rien? C'est surtout parce qu'ils se sont faits les champions d'une libre entreprise débridée, qu'ils ont préconisé l'idée de donner carte blanche aux sociétés pétrolières et de leur laisser le soin de réaliser l'autosuffisance énergétique, que les conservateurs ont perdu le pouvoir et n'ont pas été réélus.

Ils nous ont blâmés après coup de les avoir flanqués à la porte. Ce n'est pas nous, mais bien le peuple canadien et pour une raison bien particulière: le peuple craignait que le parti conservateur et ses amis de l'industrie pétrolière ne les trahissent. Leur tentative de détruire Petro-Canada a fait que les Canadiens ont perdu toute la confiance qu'ils pouvaient encore avoir dans le gouvernement conservateur. Je trouve cela malheureux à bien des égards. Il était devenu urgent de changer de gouvernement. Nous avions besoin de sang nouveau. C'est le sentiment qu'avaient les Canadiens et, pourtant, ils ont dit non lorsque le gouvernement de l'époque a voulu anéantir la participation nationale dans le secteur pétrolier.

Le peuple canadien ne croit pas que les sociétés pétrolières vont défendre outre mesure ses intérêts. Il reconnaît que l'industrie pétrolière, comme toute entreprise privée, recherche son propre bien. C'est évident. Le peuple canadien a commencé à se rendre compte que le secteur pétrolier, le secteur énergétique, est trop important pour qu'on le laisse entièrement à des capitaux privés, et qu'une participation et une présence nationales étaient nécessaires dans ce domaine. J'estime que l'énergie devrait être considérée comme tout autre service public—l'eau, les égouts, la voierie, le téléphone—et être gérée publiquement. Ce ne devrait plus être un secteur d'exploitation privée.

Je suis désappointé qu'aucun député conservateur n'ait parlé de la notion d'économies d'énergie. Si nous voulons vraiment résoudre les problèmes économiques et énergétiques avec lesquels notre pays et le monde entier sont aux prises, j'estime que nous devons commencer à prendre conscience qu'une époque est révolue, que nous sommes arrivés au bout de la route. L'époque de la consommation effrénée, de la production sans limite et des mégaprojets est révolu. Les fonds nous manquent pour nourrir ce monstre insatiable. Nous n'avons plus de ressources à jeter par les fenêtres. Nous devons tous commencer à reconnaître que le temps de la consommation illimitée a pris fin. Il nous faut songer maintenant à économiser nos ressources humaines, naturelles et financières. Nous devons apprendre à tirer le meilleur parti de ce que nous possédons. Pour survivre en tant que société et civilisation, nous aurons besoin d'assez énergie demain. Afin que tous puissent travailler et que notre richesse collective suffise à assurer un revenu normal à chacun,

*Article 26 du Règlement*

nous devons commencer à planifier l'utilisation de nos ressources et de notre capital.

• (1800)

Nous devons commencer à prévoir pour l'immédiat et pour le futur. Si nous nous y étions mis dans les années 60 et 70, comme le suggéraient alors mes prédécesseurs—et notamment M. Tommy Douglas, qui fut pendant des années critique de mon parti dans le domaine énergétique—le problème n'aurait pas l'ampleur que nous lui connaissons aujourd'hui. Si nous avions commencé dans la dernière décennie et la précédente à économiser nos ressources, notre énergie, notre pétrole, nous ne serions pas aujourd'hui dans le pétrin.

Pouvons-nous continuer indéfiniment à consommer à qui mieux mieux? Il faudra bientôt mettre un terme à ce mode de vie. Les députés de part et d'autre de la Chambre ont certainement tous conscience de la nécessité de regarder ces nouvelles réalités en face. Des projets comme Alsands ne sont sûrement pas le moyen le plus économique d'employer nos ressources financières. Ce n'est pas en vendant notre gaz naturel à bon compte aux États-Unis que nous pourrons conserver et gérer nos ressources naturelles en prévision de l'avenir.

Il faut bien reconnaître que nous créons encore des problèmes pour demain auxquels nous devrons inévitablement faire face.

Pendant les décennies où ils ont été au pouvoir, les libéraux ont dépensé sans s'inquiéter du lendemain, en se disant qu'à chaque jour suffit sa peine. Mais ce temps-là est fini. Ils devront maintenant répondre de leurs actes.

Nous commençons à subir les conséquences néfastes de ces politiques, de ce dépouillement de nos ressources sans penser au lendemain. Ce lendemain est à nos portes.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je dois informer le député que son temps est écoulé.

**M. de Jong:** Monsieur l'Orateur, puis-je . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** S'il y a consentement unanime, le député peut poursuivre.

**Des voix:** D'accord.

**M. de Jong:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Lewis:** Il est temps d'aboutir. Voilà le fin mot de l'histoire.

**M. de Jong:** Je ne commenterai pas les observations des députés assis à ma droite. Leurs remarques donnent à penser qu'il n'y a pas tellement de différence entre leurs vues et celles du parti au pouvoir. Tout ce qui en ressort est qu'ils peuvent brader nos ressources plus vite que les autres.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, la Chambre a donné son consentement croyant que les propos du député seraient positifs.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Ils l'étaient.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le consentement unanime ne s'obtient pas par voie de négociation. Il doit y avoir consentement unanime.

**M. de Jong:** Monsieur l'Orateur, en guise de conclusion, j'aimerais dire . . .

**Une voix:** Dites-le.

**Une voix:** Ou asseyez-vous.

**M. de Jong:** Le débat, monsieur l'Orateur, a porté non seulement sur l'énergie, mais aussi sur l'économie et l'emploi. Je tiens à répéter qu'une attitude tout à fait nouvelle s'impose. Il faut commencer à se rendre compte que nos ressources naturelles sont limitées, que les capitaux sont rares, que les ressources humaines sont précieuses et qu'il nous faut conserver et gérer ce que nous avons, planifier en fonction de l'avenir et cesser de gaspiller.

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Monsieur l'Orateur, c'était il y a environ 22 heures que le très honorable chef de l'opposition officielle s'est levé pour entamer le débat. Il a saisi la Chambre de la question: Où en serons-nous en 1990, année où le Canada serait devenu autosuffisant en matière de pétrole s'il avait suivi la politique du gouvernement dirigé par le très honorable chef de l'opposition?

Après 22 heures, monsieur l'Orateur, je pense que nous pouvons répondre à cette question. Qu'en est-il de l'objectif d'autarcie fixé pour 1990? Il est foutu, complètement foutu, comme le sont les 71,000 emplois directs qui devaient découler du projet Alsands. Il est foutu, ainsi que les 255,000 emplois indirects qui auraient été créés dans tous les coins du pays.

Ces emplois auraient produit de l'argent, monsieur l'Orateur, plus précisément 9 milliards de dollars dans l'économie de l'Alberta par la construction de l'usine Alsands, 10 milliards dans d'autres régions du Canada et au cours des 30 ans qu'aurait duré le projet, on avait calculé que les bénéfices qu'en aurait tirés l'économie canadienne auraient totalisé 415 milliards. Tous ces bénéfices sont irréalisables, tout comme nos rêves d'autarcie d'ici 1990 et cela à une époque où le secteur industriel dans l'ensemble du pays affronte des problèmes sans précédent dont la majorité est provoquée par les initiatives du gouvernement d'en face.

Mon collègue de Cariboo-Chilcotin a fait allusion aux problèmes du secteur forestier en Colombie-Britannique. Les ventes de produits forestier sont à la baisse parce que les gens ne construisent pas de maisons et que les manufactures ne prennent pas d'expansion. Les exportations laissent aussi à désirer et au cours du premier trimestre de 1982, la gigantesque société MacMillan Bloedel Limitée a accusé des pertes de 10 millions de dollars. Je pense que c'est la deuxième fois seulement dans son histoire que cette société accuse des pertes trimestrielles.

Dans le secteur minier en Colombie-Britannique, il y a 63 p. 100 de chômeurs, d'après les statistiques.

Malgré toutes ces données concernant le nombre d'emplois et ainsi de suite, le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) nous a dit hier soir que 1.2 million de Canadiens appuyaient le Programme énergétique national. Elle a cité des exemples. Monsieur l'Orateur, 1.2 million de Canadiens, cela représente 5 p. 100 de la population. Je me demande pourquoi le ministre d'État ne nous a pas dit ce que pensaient de ce programme les 23 autres millions de Canadiens. A ce moment-là, nous pourrions savoir exactement ce que certains d'entre eux en pensent. Le gouvernement est en train de s'en apercevoir, j'espère.

Le ministre d'État aurait pu nous parler des dix millions de contribuables dont l'impôt sur le revenu des particuliers, en 1978—dernière année pour laquelle nous ayons des statistiques—a servi à financer le programme de subvention du pétrole importé. Tous les Canadiens? Et le reste des Canadiens

qui payent actuellement 77c. de plus qu'il y a deux ans, pour un gallon, lorsqu'ils vont faire le plein? C'est ce qu'a omis de nous dire le ministre d'État chargé des Mines, monsieur l'Orateur.

Je voudrais parler d'un article paru dans la revue *Maclean's* de cette semaine, sous la plume de Suzanne Zwarum, au sujet de l'abandon des mégaprojets. Elle a cité le président d'Alsands, M. Ed Czaja, en expliquant pourquoi le consortium fermait ses portes. Il a dit que le temps de réaliser le projet était passé. Il a parlé à ce propos d'augmentation des coûts, de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation, de la baisse des liquidités des sociétés et du fléchissement des cours mondiaux du pétrole. Ce sont là cinq bonnes raisons valables de suspendre un projet, mais nous devrions, je pense, les examiner et essayer de voir pourquoi elles existent. Je ne pense pas que le Canada puisse faire beaucoup pour pallier l'augmentation des coûts ou le fléchissement des cours mondiaux du pétrole, mais ce ne sont là que deux raisons et je pense que ce projet n'aurait pas été abandonné s'il n'y avait eu qu'elles. En revanche, les trois autres raisons, soit l'augmentation des taux d'intérêt, la progression de l'inflation et la baisse des liquidités des sociétés pétrolières sont la conséquence directe de la politique du gouvernement actuel.

• (1810)

Je vais, si vous le voulez bien, les passer en revue, l'une après l'autre. Lorsqu'il était critique des questions financières pour le compte du parti libéral en 1979, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a déclaré, lors de la campagne électorale qu'il démissionnerait si les taux d'intérêt continuaient à monter avec un gouvernement libéral et qu'il faisait partie du cabinet.

**M. McDermid:** Ne faites pas confiance aux libéraux.

**M. Clarke:** Mon collègue dit de ne pas faire confiance aux libéraux. Il a bien raison. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a pas démissionné et les programmes du gouvernement actuel sont directement responsables des taux d'intérêt qui ont cours actuellement dans notre pays. C'est la raison numéro 1 de l'annulation du programme.

L'autre raison avancée par le consortium c'est l'inflation permanente. Nous avons eu l'occasion de dire et de redire que l'inflation perpétuelle est directement due aux dépenses du gouvernement, au manque de recettes, aux déficits en découlant ainsi qu'aux emprunts que le gouvernement doit contracter pour financer ces déficits permanents.

La troisième raison avancée par le consortium, c'est la baisse des liquidités des sociétés pétrolières. C'est le résultat achevé des programmes interventionnistes du gouvernement d'en face et des subventions énormes qu'il a versées pour amener le pétrole étranger aux raffineurs canadiens, pétrole qui sera consommé par nos concitoyens, comme si les consommateurs n'étaient pas des contribuables. Le Programme énergétique national s'est traduit par la conclusion de contrats à long terme avec l'étranger aux cours élevés et comme on nous l'a fait remarquer à de nombreuses reprises, 300,000 barils par jour restent dans le sol canadien sans être exploités. Il n'est donc pas étonnant que les sociétés pétrolières voient leurs liquidités diminuer.

L'article dont j'ai parlé tout à l'heure ajoute que trois des promoteurs restants ont examiné le projet et décidé de son sort. Sur ces trois, Shell Canada et Gulf Canada ont décidé de se retirer du projet, les autres partenaires du secteur privé les ayant déjà devancées.

Il est curieux que tous les députés à ma gauche semblent avoir disparu. Je suppose que l'heure du dîner est sonnée pour les néo-démocrates.

**M. McDermid:** Ils sont toujours à l'auge.

**M. Clarke:** A l'auge. Le Nouveau parti démocratique a clamé à tambour battant que l'offre du gouvernement du Canada et du gouvernement de l'Alberta visant à encourager les associés à mettre le projet en chantier avait été par trop généreuse. Or, il s'impose de répondre à pareille affirmation. Si l'offre faite à ces entreprises était si intéressante, pourquoi ne l'ont-elles pas acceptée? De toute évidence, elle était insuffisante, ou alors les entreprises l'auraient immédiatement acceptée. Je ne sais pas ce que le NPD fera ensuite. A mon avis, les néo-démocrates devraient faire forger des petites médailles qu'ils décerneraient aux sociétés pétrolières qui se sont retirées du projet Alsands; cette médaille porterait l'inscription suivante: «Merci de ne pas avoir accepté l'offre du gouvernement car votre refus nous a épargné beaucoup d'argent». Toutefois, cela ne nous aidera pas beaucoup à obtenir notre pétrole et nous serons dans de beaux draps en ce qui concerne la production pétrolière.

J'ai parlé avec beaucoup de gens à propos de l'échec de ce projet et de bien d'autres problèmes économiques qui nous accablent à l'heure actuelle. Ce que les gens voudraient savoir, tout comme moi d'ailleurs, c'est pourquoi un gouvernement persiste à vouloir mettre en pratique des mesures qui, de toute évidence, ont les résultats désastreux que nous avons vus dans le cas de ce projet.

Je ne puis songer qu'à une seule raison pour laquelle un gouvernement souhaiterait maintenir une mesure dont il avait prévu les résultats catastrophiques, et cette raison, j'hésite presque à l'exposer tellement elle est bizarre. Toutefois, je n'en vois vraiment pas d'autre. Peut-être que le libéral, tout solitaire qu'il est de son côté, pourra prendre la parole, une fois son tour venu, pour expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement maintient ces mesures aux résultats manifestement désastreux. La seule raison à laquelle je puisse songer est que le gouvernement actuel veut créer une situation qui lui permettra de s'ériger en sauveur des Canadiens. Or, avec ces mesures stupides et inutiles, les ministres ont réussi à créer pareille situation. Quand ces projets échouent, le gouvernement peut prétendre avoir fait une offre intéressante au secteur privé, qu'il a refusée et que , puisque nous avons quand même besoin de l'énergie, il participera donc de plus près à «l'effort de canadianisation», s'emparant ainsi des projets en question.

Le parti libéral a toujours parlé avec arrogance de la canadianisation du secteur énergétique et de tout autre secteur. Je ne sais pas où le parti libéral était en 1947 parce que seuls les étrangers étaient prêts à venir au Canada pour faire la prospection, mais c'est une autre histoire.

**M. Smith:** Nous étions au pouvoir.

**M. Clarke:** Je demande au seul libéral encore présent dans cette chambre ce qu'il y avait de mal à ce que la société Merit Oil de Vancouver vende 50 millions de gallons d'essence aux Canadiens chaque année. Elle appartenait après tout en totalité à des Canadiens. Que s'est-il passé? Petro-Canada, société d'État, est arrivée et a achetée à des entrepreneurs privés qui

*Article 26 du Règlement*

étaient tous des Canadiens. Petro-Canada a acheté des stations-services dont les ventes s'élevaient à 50 millions de dollars.

**M. McDermid:** Ils veulent imposer le contrôle de l'État partout.

**M. Clarke:** Mon collègue parle de contrôle de l'État. Je me demande s'il y a d'autres raisons qui justifient la canadianisation d'entreprises canadiennes. C'est absolument ridicule.

**M. Smith:** Ils n'ont pas été forcés de vendre.

**M. Clarke:** Lors de la campagne électorale de 1980, le parti libéral a dit aux Canadiens qu'ils payeraient moins à la pompe si le gouvernement libéral était élu. J'ai parcouru en voiture les villes d'Ottawa et de Vancouver et leurs alentours et je me suis aperçu que les stations-service de Petro-Canada vendaient l'essence au même prix que les stations Esso, Shell et autres, qui étaient supposément si mauvaises pour le Canada.

**M. Crosby:** Plus cher.

**M. Corbett:** Plus cher.

**M. Clarke:** Mes collègues ont même vu des stations Petro-Canada qui affichaient des prix plus élevés. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte- Barbe (M. Tobin) a parlé de la naïveté des Canadiens. Les Canadiens de cette région doivent en effet être vraiment naïfs pour l'avoir envoyé ici colporter les insanités qu'il nous a sorties il y a une demi-heure. Peut-être le terme «naïveté» ne qualifie-t-il pas très bien les Terre-Neuviens. Ils ont tout simplement fait une erreur en l'élisant. Nous leur donnerons cependant une autre chance dans deux ans ou peut-être moins de réparer cette erreur.

Et que dire de la canadianisation et du contrôle canadien? Les Canadiens cherchent maintenant du pétrole dans d'autres pays, et l'énergie dont les libéraux parlent se trouve au Canada. Elle se trouve dans notre sous-sol. Comment peut-on avoir de meilleures garanties de garder le contrôle de nos ressources que d'avoir cette ressource dans notre sous-sol? Le gouvernement a le pouvoir d'imposer des taxes, et ce pouvoir est suprême. Les députés d'en face parlent des richesses de notre sous-sol. Le gouvernement exerce un contrôl absolu sur la production et l'exportation de tous les produits pétroliers d'origine canadienne. Je ne vois pas comment on peut pousser davantage la canadianisation. Le pouvoir fiscal est suprême, et le gouvernement a adopté des politiques fiscales qui ont chassé les producteurs qui auraient pu exploiter nos richesses. Il les a forcés à s'en aller aux États-Unis ou ailleurs, et ils ont emporté avec eux leurs compétences, leur argent et leur matériel. Mes collègues ont parlé du nombre effarant d'installations de forage qui ont quitté le Canada.

• (1820)

Voilà comment m'apparaît la situation pour le moment. Je me demande comment elle est perçue par les observateurs étrangers.

**M. Smith:** Ils nous admirent.

**M. Clarke:** Ils doivent se tenir les côtes. Ils rient aux éclats à voir le seul et unique représentant du gouvernement libéral qui se trouve à la Chambre en ce moment.

En dix ans, quatre ministres libéraux des Finances se sont succédé. Le premier a été John Turner, qui était là lorsque j'ai été élu député la première fois. Il a laissé tomber parce qu'il ne pouvait plus sentir le premier ministre (M. Trudeau) qui, lui, s'accroche toujours. Puis est venu Donald Macdonald qui n'a pu tenir en place et est parti pour Toronto. Ce fut ensuite le ministre de la Justice (M. Chrétien) qui a eu le portefeuille des Finances un certain temps. Et aujourd'hui, c'est le tour de l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen).

Les politiques fiscales relèvent du ministre des Finances. Même lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a quelque chose à dire, il doit passer par le ministre des Finances. Ces quatre ministres ont gâché à un tel point la politique nationale de l'énergie au cours des dix dernières années que personne n'arrive à trouver d'issue, à voir comment nous allons atteindre l'autarcie que nous souhaitions. C'est ainsi que nous avons conclu des contrats à long terme. Résultat, les Canadiens paient aujourd'hui le pétrole plus cher que les cours mondiaux en raison de la subvention aux importations. Nous sommes dans l'impossibilité d'acheter le pétrole à rabais du marché du disponible. Au lieu de cela, nous versons des milliards de dollars à des producteurs étrangers.

J'ai essayé de m'imaginer ce que les gens pouvaient penser de notre réputation internationale en me demandant s'ils ne trouvaient pas risibles les efforts de ce gouvernement débile. J'aimerais citer un article qui a paru dans le Wall Street Journal, le lundi 3 mai 1982. En voici un passage:

> Le Canada comptait sur le projet Alsands et la construction du gazoduc de l'Alaska, désormais retardée de deux ans et de plus en plus douteuse, pour stimuler la croissance économique de la décennie. L'annulation du projet Alsands remet en question la stratégie économique à moyen terme du gouvernement qui portait précisément sur les mégaprojets comme Alsands.

On lit au paragraphe suivant:

> L'échec à faire démarrer le projet va réduire d'environ 360 millions de dollars cette année les investissements industriels au Canada et il prépare la voie à une perte constante de production réelle, d'emplois et à un manque de confiance des investisseurs étrangers.

Voilà l'opinion de M. William Empey, vice-président et directeur de la section économique de Data Resources of Canada, une maison qui se spécialise dans les prévisions économiques.

Selon M. Empey, la perte globale d'investissement va atteindre 2.7 milliards en 1985. Un autre aspect de l'annulation de ces projets dont on n'a pas parlé au cours du débat, c'est le coût de la liquidation. L'article aborde cette question en disant qu'après cinq ans de planification, au coût de 125 millions de dollars vont s'ajouter des frais supplémentaires de 30 millions pour la liquidation. Cela fait en tout 155 millions de dollars qui sont jetés par la fenêtre. Ce projet qui devait produire 137,000 barils de pétrole par jour représentait 10 p. 100 de notre production pétrolière actuelle.

Comme l'ont signalé d'autres députés, la situation ne serait pas si tragique s'il s'agissait simplement du projet Alsands mais nous avons également perdu le projet de Cold Lake, celui de Judy Creek et le projet d'expansion de Syncrude.

Nous sommes dans un pétrin terrible, monsieur l'Orateur, et le gouvernement se doit de ressortir les programmes que nous avions présentés en 1979. Il pourrait y trouver des solutions qui l'aideraient à sortir de l'ornière.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, ce débat est fort intéressant. Tous les débats tôt ou tard perdent de leur intérêt mais il semble plus qu'une simple coïncidence que ceux que j'ai observés d'ordinaire atteignent leur plus bas niveau lorsque le député de Humber-Port-au-Port (M. Tobin) prend la parole. Après lui, le vent est en proue. Ce député se plaint amèrement de l'absence de vigueur du parti conservateur. Je remarque qu'en ce moment un seul membre du parti libéral est présent à la Chambre. Je remarque aussi que l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), dont la présence assidue hier soir lui a fait dire qu'il faisait partie du mobilier, est absent. Il est allé faire un tour derrière les rideaux à l'occasion, ce qui voulait dire qu'à certains moments il n'y avait pas un seul libéral à la Chambre. Mais le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), est présent et son assiduité est édifiante.

**M. Smith:** Je représente Don Valley-Est.

**M. McKinnon:** C'est exact et vous êtes diplômé de l'École secondaire de Victoria. Cela suffit à faire de vous un député satisfaisant de ce côté de la Chambre.

Le débat hier a commencé d'une façon très curieuse. L'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a semblé mettre le parti libéral en désarroi car personne, à part lui, ne semblait connaître le sujet de la motion.

Ensuite, nous avons eu droit à un discours un peu curieux de la part du ministre d'État aux Mines (M^me^ Erola), cet aimable moulin à paroles de Sudbury. Elle a semblé s'imaginer que l'élément clé du Programme énergétique national était le programme d'isolation thermique des maisons. C'est comme si le président de la Cunard avait vanté le *Titanic* en disant qu'il s'arrêterait plus rapidement au beau milieu de l'Atlantique que tout autre navire. Elle semble croire que le programme d'isolation des maisons doit être une cause de fierté pour les libéraux.

Pour ceux qui l'ignorent, c'est par l'intermédiaire de ce programme que le gouvernement subventionnait l'installation d'un isolant à base de fluorure d'uréthane qu'il faut désormais arracher des maisons à un prix fantastique. Mais le gouvernement refuse d'en faire les frais.

Le ministre s'imagine peut-être que c'est le meilleur aspect du Programme énergétique national mais j'espère qu'il y a d'autres éléments de plus grande valeur. Il ne m'appartient pas de l'en informer.

Hier soir, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) y est allé de ses plaisanteries comme d'habitude. Comme cela arrive souvent, quand les libéraux sont à court d'arguments, ils se lancent dans une attaque contre le chef de l'opposition. Comme je suis ici depuis assez longtemps, je les ai vus foncer tour à tour sur le très honorable John Diefenbaker, l'honorable Robert Stanfield et le très honorable chef de l'opposition (M. Clark). C'est dommage, car cela n'ajoute rien au débat.

Il vaut également la peine de regarder comment les néo-démocrates cherchent à se dissocier des libéraux, surtout les députés de la Saskatchewan et de Terre-Neuve qui sortent tout juste d'élections provinciales. C'est ainsi qu'aujourd'hui le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) nous a fait tout un discours pour nous dire qu'au grand jamais il ne voulait être associé aux libéraux.

Nombre des motions néo-démocrates ne sont pas acceptables pour les libéraux de sorte qu'ils s'arrangent pour que quiconque croit dans la libre entreprise ne puisse les appuyer. Ensuite ils se vantent d'avoir voté à l'opposé des libéraux.

Mais cela ne suffit pas à faire oublier le passé. Ceux qui ont participé aux élections en Saskatchewan se le sont fait rappeler presque dans chaque foyer qu'ils ont visité. L'incompétence incroyable du gouvernement libéral les bouleverse tellement qu'ils se demandent: comment un pays civilisé a-t-il pu élire un gouvernement pareil? Comment avons-nous pu choisir cette bande d'incompétents pour diriger le pays? Que faisaient les députés néo-démocrates de Saskatchewan pendant ce temps-là? Ils s'en souviennent très bien. Après les élections de 1972, il y avait là une vingtaine de néo-démocrates, qui étaient suffisamment nombreux pour faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre, car le gouvernement libéral était minoritaire. La Chambre s'est réunie le 4 janvier 1973 et pendant les 18 mois qui ont suivi, il y a eu 19 motions de censure. A chaque fois, le NPD a soutenu le parti libéral.

• (1830)

Que s'est-il passé en 1974? Comme les sondages d'opinion leur donnaient l'avantage, ils ne tenaient plus à éviter les élections et ont présenté un budget que même le NPD ne pouvait pas soutenir et quand ils se sont fait réélire, ils étaient devenus majoritaires. Les NPD ont été les dindons de la farce et c'est à cause d'eux que nous avons hérité d'un gouvernement libéral majoritaire.

**M. McDermid:** Des dindons ou des pigeons?

**M. McKinnon:** L'un ou l'autre. En fait, ce sont les grands naïfs de la politique. Ils accourent dès que les libéraux ont besoin d'eux et le reste du temps le gouvernement les traite par dessous la jambe, comme c'est le cas en ce moment.

En 1979, nous sommes venus à Ottawa avec un gouvernement conservateur minoritaire. La situation n'était plus du tout la même. Nous avions remporté les élections, mais le NPD ne nous a pas accordé 19 votes de confiance; en fait, il ne nous en a pas accordé un seul. Nous avons gagné le premier vote de confiance par deux voix seulement et le NPD a voté contre nous. C'était, je crois, à propos d'une motion de subsides. D'ailleurs, c'était au sujet d'un amendement du très honorable représentant qui est maintenant premier ministre. J'aimerais revenir un peu en arrière car ces événements me semblent assez ironiques et peut-être même amusants. La plupart des néo-démocrates à qui j'en ai parlé ne savaient pas du tout pourquoi ils votaient, sinon que c'était contre les conservateurs et pour les libéraux. La motion était la suivante:

Que la Chambre ne fait pas confiance au gouvernement . . .

*Article 26 du Règlement*

Pourquoi pensiez-vous que le gouvernement n'avait pas leur confiance? Premièrement du fait:

... qu'il néglige la possibilité sérieuse de pénuries de carburant de chauffage; deuxièmement, du fait qu'il n'appuie pas les accords intergouvernementaux existants en matière de prix et d'approvisionnements de pétrole;

Croyez-le ou non, cela venait de celui qui était alors le chef de l'opposition. Je poursuis:

... troisièmement, du fait qu'il est incapable de conclure des accords empêchant des augmentations immodérées des prix à l'avenir: ...

Pensez donc, de la part de ce groupe là? Je poursuis:

... et quatrièmement, du fait qu'il accepte des taux d'intérêt plus élevés que jamais.

Je trouve cela particulièrement dérisoire et affligeant. Ils voulaient faire tomber le gouvernement, à qui ils reprochaient de tolérer des taux d'intérêt records. Voilà la motion sur laquelle le NPD a accordé son appui aux libéraux, pour se débarrasser du gouvernement conservateur. Il ne savait pas ce que c'est que des taux d'intérêt records. Il aura fallu le retour des libéraux pour qu'ils l'apprennent.

Quand vous allez frapper aux portes en Saskatchewan, monsieur l'Orateur, ce que vous constatez c'est qu'ils sont en fureur contre le NPD qui a permis aux libéraux de gagner les élections. Ils sont furieux après les députés NPD, et leurs frères provinciaux sont tombés comme des mouches aux dernières élections, même si le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) s'est séparé du NPD sur la question constitutionnelle pour ne pas être mis dans le même sac que les libéraux. Nous n'avons pas fini de voir de ces manœuvres du NPD, qui va chercher à se dissocier encore plus du parti libéral, parce que tout ami du parti libéral n'aura guère de chance aux prochaines élections fédérales.

Le NPD veut tout canadianiser. Il y a deux ou trois ans, on n'entendait jamais ce terme et j'imagine que son créateur va être grassement récompensé par les libéraux, si ce n'est tout de suite, du moins d'ici quelque temps. Avec le départ du député, il n'y a plus un seul libéral présent.

**M. McDermid:** Il n'y a pas un seul libéral à la Chambre.

**M. McKinnon:** Je vous remercie de revenir parmi nous. J'ai l'impression qu'au début de ce débat les libéraux se figuraient qu'il allait avorter parce qu'ils n'avaient pas grand-chose à dire. Quand ils se sont rendu compte qu'il n'allait pas se terminer au cours de la nuit dernière, ils se sont ravisés et ont décidé d'y participer. A en juger par quelques-unes des interventions d'aujourd'hui, je pense qu'ils auraient mieux fait de s'abstenir.

Je voudrais dire un mot des points communs entre les libéraux et les néo-démocrates. Ils sont tous pour la canadianisation, euphémisme employé par les libéraux pour parler de nationalisation, autre euphémisme utilisé par les néo-démocrates pour désigner la socialisation des moyens de production.

**M. Smith:** Nous sommes pour la libre entreprise.

**M. McKinnon:** La seule libre entreprise qu'ils connaissent, elle est au sein de leur caucus quand ils se battent pour la part du gâteau à laquelle ils pensent avoir droit.

**M. McDermid:** A raison de trois minutes par semaine.

**M. McKinnon:** Je voudrais dire un mot de ce qui se passe quand le gouvernement se mêle de faire des affaires et d'avoir des sociétés de la Couronne. Un bon exemple: la question 3893 inscrite au *Feuilleton* au nom de mon collègue et à laquelle il a été répondu le 1er avril. Cette question porte sur un sujet cher à mon collègue et à moi-même, soit la mise au rancart de l'Argus. Cet exemple montre l'incompétence du gouvernement et pourtant, personne ne va être mis en cause parce qu'on ne connaîtra jamais le coupable.

Il y a cinq ans, le ministère de la Défense nationale a chargé la société IMP de Halifax de déterminer la durée de vie des 24 Argus. Aux termes de cette étude faite aux frais des contribuables, ces avions n'avaient plus guère que cinq ans à voler si l'on voulait les vendre encore en état de marche. Le gouvernemnt a donc décidé de vendre les avions et a lancé un appel d'offres pour s'en débarrasser. En dépit de ses efforts, il n'a pas réussi à s'en défaire. Presque au même moment, il a décidé de remiser la flotte pour pouvoir, je suppose, s'en servir à d'autres fins par la suite.

Le gouvernement a donc déboursé $349,298.87 afin de conserver les avions en état de vol pour une vente ultérieure, j'imagine, car je n'ai jamais vu personne remiser de la ferraille. Au même moment, pour ajouter au ridicule de la situation, un musée de l'aéronautique de Calgary a offert $60,000 pour acheter l'un de ces avions. Or, le gouvernement a refusé car il craignait que l'avion soit vendu à un pays étranger comme avion de guerre. Et tout de suite après on apprend que le gouvernement a vendu toute la flotte pour $70,000. Non seulement il a vendu ces avions moins de $3,000 chacun, mais il a refusé d'un vendre un à $60,000.

**M. Jelinek:** C'est ainsi que les libéraux font des affaires.

**M. McKinnon:** Puis, l'entreprise de ferraille a découpé les avions, après des dépenses de $349,000 pour les remiser. Pareille chose ne devrait jamais se produire. Un commerçant ordinaire irait certainement faire affaire ailleurs. Je crains que personne ne découvrira jamais qui, au fond, a pris la décision, non pas de vendre à la ferraille ces avions, mais aussi de les faire mettre en réserve en même temps, c'est-à-dire d'exécuter les deux décisions en même temps.

• (1840)

Voilà ce qui arrive quand on nous impose la nationalisation et la canadianisation. Ce sont des décisions comme celles-là qu'on nous sert.

Je remarque que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) aime bien imputer aux États-Unis et au président Reagan l'échec du projet du gazoduc de la route de l'Alaska. Je n'ai jamais bien pu comprendre comment le ministre pouvait prétendre devant la Chambre que le gouvernement des États-Unis s'était fermement engagé à faire construire le tronçon du gazoduc jusqu'à l'Alaska. C'était, bien sûr, à l'époque où il voulait que nous acquiescions à la construction du premier tronçon.

Voyons un peu les beaux propos que nous a tenus le ministre alors. J'espère qu'ils le hanteront jusqu'à la fin de ses jours. Il faisait partie de l'opposition à l'époque. Ses propos figurent dans le hansard du 6 décembre 1979, à la page 2101. Je ne vous en lirai qu'un paragraphe dans lequel se trouve la déclaration la plus notoire du ministre. Je suppose que lorsqu'on rapportera les paroles de Canadiens célèbres dans 40 ou 1,000 ans, on trouvera le passage suivant de Marc Lalonde:

Quant à la déclaration du ministre, nous remarquons qu'elle demeure vague au sujet de la reconstruction et de l'achèvement du pipe-line, pourtant indispensable. Elle laisse entrevoir qu'on pourrait différer la construction du pipe-line en autorisant pendant sept ans les exportations et qu'on pourrait reconsidérer cette autorisation après avoir commencé à exporter ce qui revient à autoriser les exportations avant même de s'être engagé à aménager le pipe-line.

Il n'est nullement question dans cette déclaration des échanges, de la situation dans l'Est du Canada, de l'aménagement d'un pipe-line au Québec et dans les provinces des Maritimes . . .

A-t-il été question de tout cela dernièrement? On en a beaucoup entendu parler à une certaine époque, mais plus tellement maintenant.

**M. Crosby:** C'est un gazoduc sur papier.

**M. McKinnon:** Il est trop petit à une extrémité à ce qu'on me dit. Le ministre poursuivait en disant ce qui suit:

. . . et de la possibilité d'acheminer les exportations vers les États du Nord-Est. A notre avis, il faudrait autoriser les exportations de gaz naturel aux États-Unis seulement après leur avoir fait promettre de s'engager à construire le gazoduc de l'Alaska. Il faudrait que ce soit signé, ratifié et confirmé, en particulier le régime de financement et les garanties financières, avant que nous n'exportions un seul pied cube de gaz canadien aux États-Unis.

Je suis persuadé que les fervents du système métrique seront heureux de savoir qu'on parlait alors de pieds cubes. Cela semblait être une position très ferme d'un ministre qui prétendait tenir des garanties absolues. Toutes ces belles paroles se sont cependant envolées vendredi dernier. Il n'y a aucun engagement, et il blâme maintenant le président Reagan.

Ce dernier était parmi nous le 11 mars dernier et il a déclaré ce qui suit:

Je suis heureux de dire que, dernièrement, nous avons enregistré des progrès dans des dossiers qui revêtent une grande importance pour nos deux pays. Nos gouvernements ont déjà discuté de l'un des projets privés les plus considérables qui aient jamais été entrepris conjointement par deux nations, soit la construction du pipe-line devant transporter le gaz de l'Alaska à la région continentale américaine. Nous souhaitons vivement le parachèvement rapide de ce projet dont le financement doit être assumé par le secteur privé.

DES VOIX: Bravo!

M. REAGAN: Au cours des négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round, nous avons accepté—ce qui en fait un événement historique—de libéraliser sensiblement nos échanges commerciaux.

C'est ce que le président avait à dire. Notre gouvernement a compris que cela voulait dire qu'on se fierait à l'investissement privé et que le gouvernement américain s'engagerait dans une certaine mesure. Il faut vraiment que les dirigeants du pays soient des imbéciles pour avoir fait non seulement avorter un marché, mais également pour essayer de rejeter le blâme sur les autres.

Je voudrais parler de la façon dont certaines provinces sont affectées par l'impossibilité de réaliser des travaux de la façon habituelle et de faire démarrer des projets. J'en ai parlé au ministre au moment où il a imposé la taxe d'accise sur le gaz naturel. J'ai signalé au ministre que le Programme énergétique national, annoncé dans le cadre d'un budget fédéral, serait en fait une source de recettes pour le gouvernement fédéral, mais aux dépens des provinces. Cela n'a pas plu au ministre. Il a répondu en disant des sottises. Il a dit comme le député le sait, que les consommateurs de gaz naturel sont bien plus nombreux en Ontario qu'en Colombie-Britannique. Ces consommateurs paient la même taxe fédérale que les résidents de la Colombie-Britannique.

Je parlais des ventes de gaz naturel effectuées par la Colombie-Britannique à l'État de Washington. Le prix ne serait plus comparable au coût des autres formes d'énergie produite dans cet État à cause de cette taxe d'accise imposée par le gouvernement fédéral.

Jetons un coup d'œil sur le Programme énergétique national proposé en 1980. Il a été annoncé à l'occasion d'un exposé budgétaire. Voyons un peu ce qu'il promettait à l'ouest du Canada. A la page 84 du document en question, on peut lire ceci:

Le Programme énergétique national est profitable à l'Ouest.

Y a-t-il quelqu'un dans l'Ouest, même s'il réside en Alberta, qui puisse croire que le Programme énergétique national est profitable à l'Ouest? Voici la suite du paragraphe:

Il prévoit un barème des prix du pétrole qui rapporte, sur la production existante, des recettes substantielles et croissantes aux gouvernements provinciaux et à l'industrie, tout en établissant des prix sûrs et élevés pour les sources risquées et coûteuses qui fourniront les bases d'une prospérité durable. Les sables pétrolifères et le pétrole lourd apporteront une contribution importante et de longue durée à l'économie de l'Ouest, ainsi que la sécurité énergétique de tout le pays.

Que quelqu'un ait pu dire pareille chose il y a un an et demi, c'est difficile à croire. A la page 78 du Programme énergétique national, nous pouvons lire:

Certaines mesures du Programme, dont l'aide financière accordée au gazoduc de l'île Vancouver, permettront à la province de s'avancer rapidement sur la voie de la réduction de sa dépendance à l'égard du pétrole, en utilisant ses propres ressources énergétiques.

Je ne voudrais pas que les gens des Maritimes s'imaginent être les seuls à attendre un pipe-line. On nous en a promis un également et nous en sommes à peu près au même point qu'eux, c'est-à-dire nulle part.

Voyons ce que le gouvernement a dit à propos des sables bitumineux . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'avertir que son temps de parole est écoulé. Il peut néanmoins poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. McKinnon:** Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier mes collègues et le seul survivant du parti libéral.

**M. Blenkarn:** C'est à lui qu'on doit les grands diagrammes concernant le Parlement.

**M. McKinnon:** Monsieur l'Orateur, je vais conclure très brièvement. Je tiens à citer un extrait des documents budgétaires du 12 novembre 1981. A la page 55 de la brochure intitulée «Le plan complet du budget», nous lisons:

*Article 26 du Règlement*

Le régime des prix et de la fiscalité comportera des encouragements importants pour les nouveaux projets d'exploitation des sables bitumineux.

J'espère que l'un de nous vivra assez longtemps pour voir une trace quelconque des encouragements importants qui nous ont été promis à l'égard des sables bitumineux. On voit mal ce que l'on peut en faire ou ce que l'on peut recommander aux Canadiens. Je ne puis que souscrire à certains propos tenus ici aujourd'hui. L'ennui, c'est que deux ou trois personnes à la tête du gouvernement dirigent le pays d'une main de fer. Je me rends compte que nous vivons dans un pays démocratique, mais qui est sévèrement mis à l'épreuve à cause du système de suffrage en vigueur. Je crois en la représentation selon la population. Je suis également d'accord avec le deuxième premier ministre du Canada, Alexander Mackenzie, qui a déclaré: «Le pire qui puisse nous arriver au Canada, c'est qu'il y ait un clivage racial des électeurs qui ne voteraient plus qu'en fonction de leur appartenance à un groupe ethnique». Je suis sûr qu'il pensait que certains députés seraient élus pour des raisons peu louables.

Je pourrais terminer en signalant quelque chose aux députés. Cela n'a rien à voir avec l'origine raciale, mais plutôt les capacités intellectuelles. En 1935, M. Harold A. Innis a déclaré ceci:

Des intellectuels en grand nombre couleront n'importe quel parti et, si on leur laisse élaborer un programme, ils le feront échouer.

Je crains bien que nous en ayons un exemple ici. Les députés de l'autre côté manquent de sens pratique. Ce sont plutôt des pseudo-intellectuels. Ils se prennent tous pour des intellectuels. En tant que pseudo-intellectuels, ils n'ont pas suffisamment de sens pratique pour formuler un programme dont on puisse espérer des résultats satisfaisants.

**M. Albert Cooper (Peace River):** Monsieur l'Orateur . . .

**Une voix:** Il faut dire la vérité.

**M. Cooper:** Le député d'en face me recommande de dire la vérité. C'est toujours ce que nous faisons, et il le sait bien. En tout cas, je vais faire de mon mieux pour lui donner satisfaction. Nous sommes heureux qu'il soit là pour suivre ce débat.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à rappeler que ce débat sur le projet Alsands se poursuit depuis maintenant 23 heures et que bien des membres du personnel de la Chambre des communes sont là depuis les 8 ou 9 heures hier matin. Cela fait deux longues journées. Je songe plus particulièrement au personnel du hansard qui n'a pris aucun repos depuis plus de 24 heures. Je sais que tous les députés apprécient vivement leur travail.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Cooper:** Chaque fois que je pense aux gens qui nous écoutent, je songe à mon oncle qui, il n'y a pas bien longtemps, a subi une intervention chirurgicale à cœur ouvert et a dû passer beaucoup de temps chez lui. Il en a profité pour suivre les délibérations de la Chambre. Quand on y pense bien, quand on songe à cet auditoire, on devient plus conscient de ce qu'on dit, de l'endroit où on se trouve. Malheureusement, il arrive trop souvent que, même dans cette enceinte auguste, nous nous laissions empêtrer dans des mots vides de sens, dans des mots qui n'ont de signification que pour nous et qui ne disent rien au reste des Canadiens.

Je songe en ce moment à une expression qui occupe sans doute une place centrale dans le débat de ce soir: le développement économique. Cette expression est devenue la marotte du gouvernement. En fait, le budget de 1981 disait que la reprise économique nationale était au premier rang des priorités du gouvernement du Canada et que les politiques et les programmes du gouvernement national étaient autant de moyens importants de gérer et d'exploiter les occasions de développement.

Dans cette déclaration, le ministère fédéral disait vouer tous ses efforts au développement économique. Dans ce cas, une question demeure: où est passé ce développement économique?

S'agissait-il simplement d'un slogan du caucus libéral, d'un autre slogan qu'on s'amusait à lancer autour du Parlement?

On peut se le demander sérieusement quand on constate que le gouvernement s'est acharné à nous écraser sous des impôts énergétiques au lieu de prendre de véritables mesures. Le gouvernement a été trop occupé à rédiger des rapports sur le développement économique pour en faire une réalité. Je crois que nous sommes atteints de ce qu'on pourrait appeler «la paralysie de l'analyse». On nous a offert beaucoup de jolis documents, bien emballés et bien présentés. Mais en fait, ce que le gouvernement cache là-dessous, c'est le caractère catastrophique de sa politique énergétique et de son budget. Aujourd'hui, nous sommes plus loin que jamais du véritable développement économique auquel nous devrions assister, celui qu'aurait pu engendrer la réalisation des grands projets comme Alsands, le pipe-line de l'Alaska et Cold Lake. La date d'achèvement de ces projets, et même le commencement des travaux, ne nous ont jamais paru aussi éloignés. Aujourd'hui, ces projets sont morts à toutes fins pratiques.

Mais ils ne sont pas tout simplement morts; on les a tués. Ces projets ont été tués dans l'œuf à cause de l'incurie du gouvernement, à cause du Programme énergétique national, du budget de 1981 et de la rapacité du gouvernement qui a grevé les recettes énergétiques d'impôts sous prétexte de mettre un terme à des échappatoires qu'il avait instaurées lui-même il y a quelques années. Ces projets sont morts et, avec eux, bien des rêves et des espoirs se sont envolés en fumée.

D'après un petit article paru dans un journal de Fort McMurray, localité qui, comme nous le savons tous, est située au cœur de la province, ce sont les promoteurs immobiliers et les petits entrepreneurs en construction de l'endroit qui seront touchés.

On a tendance à jongler avec les chiffres, mais à oublier qu'il y a des emplois en jeu, de nombreux emplois; en réalité, il faudrait s'occuper des personnes et des entreprises concernées.

Où en sommes-nous maintenant sans le projet Alsands? Premièrement, et je crois que c'est le point essentiel, le Canada a plus de chemin à parcourir que jamais pour accéder à l'autosuffisance. Deuxièmement, le Canada ne profitera pas des retombées économiques que ce projet devrait avoir. Les Canadiens n'en profiteront pas. D'après le Programme énergétique canadien, le Canada possède une base de ressources énergétiques assez variée pour permettre de s'affranchir assez rapidement et sans trop de heurts des prix pétroliers mondiaux.

Le gouvernement a promis au Canada l'autonomie énergétique d'ici 1990. Il avait promis de nous libérer de l'OPEP. Mais, monsieur l'Orateur, une des conditions de ces promesses, de cette liberté, c'était Alsands, car Alsands devait nous procurer environ 157,000 barils de pétrole par jour. Cela nous aurait permis de réduire de quelque 20 p. 100 nos importations de pétrole. A cause de la mort de ce projet, nous allons devoir importer environ 300,000 barils par jour en 1990. Nous ne pouvons pas nous attendre à compenser dans une large mesure l'absence du pétrole provenant des sables bitumineux par celui des gisements de pétrole ordinaire, car la politique du gouvernement fédéral dissuade également les sociétés d'exploiter ces gisements. Nous nous trouvons donc dans l'impossibilité de diminuer nos importations de pétrole. En fait, nous pouvons être pratiquement sûrs que cet état de choses existera encore dans les années 90.

• (1850)

Pour chaque baril de pétrole importé, les Canadiens, dont le fardeau fiscal est déjà trop lourd dans bien des cas, doivent payer encore davantage d'impôts. Nous savons cela, et nous savons aussi que le prix du pétrole a augmenté à 15 reprises depuis que le gouvernement a repris le pouvoir avec l'aide du NPD. Nous savons que les impôts fédéraux ont représenté environ 75 p. 100 des augmentations du prix de l'énergie en 1981. Aujourd'hui, dans certaines régions des États-Unis, l'essence coûte moins cher qu'au Canada. Pourtant, les États-Unis ont décidé d'adopter le prix mondial. Nous sommes encore loin du cours mondial aujourd'hui, et pourtant nos prix sont plus élevés que les leurs. Quelle est la différence?

**M. Smith:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. Cooper:** La différence, bien entendu . . .

**M. Smith:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait quorum.

**M. Lewis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** On m'a demandé si nous étions en nombre suffisant. Je ne peux donc donner la parole à personne sur une question de règlement ou de privilège.

**M. Lewis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'invoque le Règlement, s'il vous plaît. Je vous en prie, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je ne peux accorder la parole au député sur une question de règlement, ni à personne d'ailleurs pendant que l'on s'assure s'il y avait quorum. Vous connaissez sûrement les règles sur ce point. Je ne peux accepter les rappels au Règlement. Tout ce que je peux faire, c'est de demander au greffier de compter les députés.

*Article 26 du Règlement*

**Une voix:** Et le Règlement? Vous devez écouter le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Sinon, comment sauriez-vous en quoi consiste ce rappel au Règlement?

**M. Smith:** Reprenez votre siège. L'Orateur s'est levé.

**Une voix:** Vous avez invoqué le Règlement. Qu'est-ce que vous racontez, vous?

**M. Smith:** L'Orateur est debout.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** On vient de m'informer que le quorum n'a pas été atteint. Je vais demander au greffier de relever le nom des députés présents.

**M. Smith:** La Chambre s'est ajournée.

• (1900)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Il y a 18 députés à la Chambre.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je ne peux donner la parole à personne.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, j'insiste pour que vous fassiez procéder à l'appel nominal des présents.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le nom de tous les députés présents sera relevé.

**M. Lewis:** Je demande que l'on fasse l'appel nominal de tous les députés présents en ce moment.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je vais le faire faire.

**M. Lewis:** J'invoque le Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Il n'y a pas quorum.

**M. Blenkarn:** Mais si, nous sommes sûrement assez nombreux.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je ne permets pas qu'on en discute. J'ai prié le greffier de compter les députés et il m'a informé qu'il n'y en avait que 19, y compris l'Orateur.

**M. Lewis:** J'exige que le compte rendu fasse état des députés qui étaient présents.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je n'ai par conséquent d'autre choix que de lever la séance.

**M. Cooper:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. Lewis:** J'insiste pour que soient consignés au compte rendu les noms des députés présents.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je n'ai d'autre choix que de lever la séance.

**M. Lewis:** Le Règlement est formel. Il faut établir quels députés étaient présents à la Chambre.

*Article 26 du Règlement*

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je n'ai d'autre choix que de lever la séance, et l'on prendra le nom des députés présents.

**M. Lewis:** Il faut établir quels députés étaient présents à la Chambre.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Cela a été fait; je suis désolé, mais les noms ne peuvent être pris de nouveau.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** Voulez-vous dire que vous n'allez pas faire l'appel?

**M. Smith:** La séance est levée.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

**M. Lewis:** Vous levez la séance? N'allez-vous pas faire l'appel?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La séance est maintenant levée.

(Et 19 députés seulement étant présents, dont l'Orateur, la séance est levée d'office à 7 h 2 du soir, les noms ayant été pris en note.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 6 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LA CHARTE DES DROITS

LE RENVOI DU BILL C-104 À LA COUR SUPRÊME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. L'Association du barreau canadien a déclaré devant le comité spécial de la législation énergétique que les initiatives prises aux termes du Programme d'encouragements pétroliers et d'autres dispositions du Programme énergétique national peuvent enfreindre la Charte canadienne des droits. Afin d'assurer que le gouvernement respecte la Charte des droits, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

Que le gouvernement fédéral saisisse la Cour suprême du Canada des dispositions du bill C-104 et la prie de statuer si les mesures législatives du gouvernement sur l'énergie vont à l'encontre ou non de la Charte canadienne des droits.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX DE PEACE RIVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame le Président, le projet Alsands a été suspendu, l'économie canadienne a grandement besoin d'être stimulée et il faut créer des emplois pour les travailleurs canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Calgary-Centre (M. Andre):

Que le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en collaboration avec les ministre de l'énergie de l'Alberta, réitère l'offre qui avait été faite à la société Shell lorsqu'elle faisait partie du consortium Alsands, afin que les sables bitumineux de Peace River puissent dès maintenant être mis en valeur.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### LE CRTC

LA HAUSSE DE TARIF ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ BC TEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 au sujet d'une affaire pressante et urgente. Cette semaine, le CRTC a autorisé la société BC Tel à hausser de 5 p. 100 son tarif résidentiel, de sorte que cette année, il l'aura jusqu'à maintenant autorisé à le hausser globalement de 18 p. 100. Or, le CRTC a ainsi autorisé la société BC Tel à hausser son tarif résidentiel en dépit du fait, comme elle le signale dans sa décision, que ladite société dessert assez médiocrement certaines régions de la Colombie-Britannique et qu'elle impose déjà à certaines localités des basses terres continentales de cette province le tarif résidentiel le plus élevé au Canada. Je propose donc, avec l'appui du député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen):

Que le cabinet retourne cette décision au CRTC et lui ordonne de contremander cette hausse injustifiée, et qu'en outre le ministre des Communications émette une directive à l'intention du CRTC lui interdisant d'autoriser quelque hausse que ce soit des tarifs téléphoniques tant que les sociétés de téléphone ne fourniront pas à tous leurs abonnés des services acceptables.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES FINANCES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE SES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Vincent M. Dantzer (Okanagan-Nord):** Madame le Président, la firme Data Resources estime que le déficit fédéral dépassera 15 milliards de dollars pour cette année au lieu des 10.5 milliards prévus au budget; comme les énormes emprunts nécessaires pour financer ce déficit obligeront à maintenir les taux d'intérêt élevés et punitifs que nous connaissons présentement et retarderont encore le redressement de l'économie, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

*Article 43 du Règlement*

Que le gouvernement se rende enfin compte de notre situation alarmante et prenne immédiatement des mesures pour réduire ses dépenses; qu'il pratique une véritable austérité; qu'il réduise le déficit; qu'il fasse baisser les taux d'intérêts et qu'il laisse respirer les Canadiens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA NÉCESSITÉ D'UN ACCORD SUR LE CONTENU CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, la société General Motors a fermé cette semaine son usine nº 3, à St. Catharines, et a mis ainsi à pied en permanence 375 travailleurs de l'automobile. D'autres mises à pied sont à escompter à cause de la politique économique du gouvernement. Étant donné que cette usine et ces emplois auraient pu être épargnés si le gouvernement canadien avait su conclure avec le Japon un accord sur le contenu canadien et étant donné qu'avec l'effondrement du projet Alsands, nous avons désormais besoin d'autres sources d'emplois, je propose avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que le ministre d'État chargé du Commerce international reconnaisse la crise très réelle de l'industrie automobile canadienne et intensifie les présentes négociations en vue d'obtenir un accord sur la participation canadienne et cela, au moins d'ici la fin de l'année.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord

**Des voix:** Non.

* * *

## LE PARLEMENT

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, étant donné qu'hier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a attaqué l'honneur du Parlement en déclarant:

Dans des années, bien après que la majorité de ces députés auront quitté la Chambre, les critiques insensées et acerbes émanant de ceux qui occupent les banquettes d'en face ne seront plus que quelques lignes dans le hansard.

Cette déclaration du ministre est caractéristique de l'arrogance des libéraux. Ceux-ci n'ont aucun respect pour les représentants du peuple, et par conséquent aucun respect pour les Canadiens. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre dénonce la déclaration du ministre et l'invite instamment à présenter des excuses aux députés à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARTIS POLITIQUES

LE VOTE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La baisse de popularité du parti conservateur est due de toute évidence à l'analogie entre la position de ce parti et celle du gouvernement. Par ailleurs, le chef conservateur a déclaré la semaine dernière au journal *La Presse* que son parti avait vainement essayé de trouver une autre solution que celle du gouvernement aux taux d'intérêt élevés, et les conservateurs ont appuyé les libéraux pas moins de 29 fois durant cette session alors que le NPD ne les a soutenus que 14 fois. Aussi, je propose, appuyé par le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar):

• (1410)

Que la Chambre exhorte le chef de l'opposition à abandonner cette attitude de servilité passive à l'égard du parti libéral pour mieux représenter les Canadiens et que Joe soit nommé docteur honoris causa ès fariboles du parti libéral parce qu'il appuie les libéraux deux fois sur trois en affirmant publiquement qu'il est conservateur.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Le député d'Edmonton-Est.

* * *

## L'ÉCONOMIE

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, la politique fiscale et économique du gouvernement fédéral ne peut escompter que le secteur privé remédie à lui seul aux maux inflationnistes qui accablent le pays. Le secteur public doit assumer sa juste part du fardeau étant donné qu'il accapare 45 p. 100 environ du PNB sans pour autant exercer d'influence positive, ou si peu, sur la productivité. Je propose donc:

Que le gouvernement:

(1) rajuste immédiatement sa stratégie économique de manière à permettre une dévalorisation d'au moins 5 p. 100 du dollar, et à le maintenir à ce nouveau niveau par la politique fiscale et monétaire appropriée;

(2) qu'il convoque immédiatement une conférence de représentants fédéraux, provinciaux et municipaux en vue de stabiliser pour au moins deux ans les traitements et avantages sociaux versés à tous les fonctionnaires dont le revenu dépasse les $25,000 par année;

(3) qu'il réduise ses dépenses de façon draconienne et présente un nouveau budget proposant les encouragements nécessaires pour stimuler la croissance;

(4) qu'il remanie sur-le-champ le Programme énergétique national;

(5) qu'il entreprenne en collaboration avec les gouvernements des provinces un programme intensif de travaux publics à l'échelle nationale pour créer des emplois.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) voudra sûrement appuyer cette motion.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LES RÈGLEMENTS TOUCHANT LE LIBRE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, puisque le gouvernement libéral s'efforce subtilement et sans bruit, comme un voleur au milieu de la nuit, de centraliser le pouvoir à Ottawa et que, par le biais de la législation, des règlements et de la création d'un nombre croissant de sociétés de la Couronne, la libre entreprise a les mains liées et est empêchée de réaliser son plein potentiel sur le marché, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour abroger des lois et règlements et éliminer les compagnies qui entravent le libre fonctionnement du marché.

**Madame le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—LA PROPOSITION DES NATIONS UNIES VISANT À METTRE FIN AUX HOSTILITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, les Nations Unies ont été saisies d'une proposition qui serait susceptible de résoudre le conflit concernant les îles Falkland. Le Canada, pour sa part, a acquis une vaste expérience en matière de maintien de la paix sur le plan international. Je propose donc, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que la Chambre offre ses services à l'Organisation des Nations Unies en vue de trouver une solution pacifique aux hostilités dans l'Atlantique-sud.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

LES ÎLES FALKLAND—ON PROPOSE DE DÉLÉGUER LE MINISTRE DES FINANCES EN ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, les Canadiens comptent que le gouvernement apportera un soutien sans réserve à la Grande-Bretagne dans le conflit concernant les îles Falkland. Je propose donc, appuyé par le député de Érié (M. Fretz):

Que le premier ministre délègue immédiatement son ministre des Finances en Argentine pour conseiller le gouvernement de ce pays en matière économique.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DES PARTIS LIBÉRAL ET PROGRESSISTE CONSERVATEUR CONCERNANT LE GAZODUC DE L'ALASKA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 22 juillet 1980, le parti libéral et le parti conservateur ont fait couche commune—formant avec l'industrie pétrolière et gazière un triste ménage à trois—pour rejeter par un vote de 153 contre 28 une motion d'urgence du NPD qui réclamait des garanties du gouvernement américain avant la construction, payée par le Canada, du premier tronçon du pipe-line destiné à l'exportation du gaz canadien. Maintenant qu'il est clair que la coalition malheureuse des libéraux et des conservateurs laisse une fois de plus les Canadiens en plan et leur fait risquer de perdre 40 des 60 milliards et environ 12,000 années-personnes en travaux et emplois reliés au pipe-line de la route de l'Alaska, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre prie le Congrès du travail du Canada d'organiser pour les députés un cours de première année en négociation élémentaire, et que tous les libéraux et conservateurs soient tenus d'y assister afin que jamais plus ils ne trahissent le Canada et le Yukon en donnant jusqu'à leur chemise sans rien recevoir en retour.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

• (1415)

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—LA CONDITION PRÉALABLE QUE POSE LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE À L'ACCEPTATION D'UN CESSEZ-LE-FEU

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre à propos du conflit des Falkland. Le premier ministre sait très bien qu'avant d'accepter un cessez-le-feu et de négocier, le gouvernement britannique exige le retrait total des troupes argentines des îles Falkland. Le premier ministre et son gouvernement approuvent-ils cette décision? Par ailleurs, le gouvernement est-il d'accord avec le ministre de la Défense des pays de l'OTAN qui ont condamné l'invasion argentine?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne vois pas très bien pourquoi le chef de l'opposition me pose cette question. J'ai dit sans ambages à maintes reprises que l'invasion d'un territoire par la force ne se justifiait jamais. C'est d'ailleurs stipulé dans la Charte des Nations Unies. C'est ce que je dis et répète très souvent à la Chambre depuis des années.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le gouvernement du Canada s'oppose-t-il à l'invasion des îles Falkland par l'Argentine? Le gouvernement du Canada accepte-t-il la condition du gouvernement britannique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, madame le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre l'approuvent. Je me demande ce qu'en pense le parti du député. Puisqu'il pose la question, c'est qu'il a des doutes à ce sujet.

**M. Clark:** Madame le Président, c'est sur la position du gouvernement du Canada que nous avons des doutes.

L'EXPORTATION D'URANIUM EN ARGENTINE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre, madame le Président. Le Canada continue-t-il de livrer des faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine, ou le gouvernement a-t-il mis un terme à ce commerce?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ai du mal à voir là une question supplémentaire.

**M. McGrath:** Elle n'en demeure pas moins une. Elle est plus pertinente que vous ne le pensez.

**M. Trudeau:** J'ignore si nous continuons d'en livrer. Je sais que nous avons un contrat avec l'Argentine et que nous le respectons. Quant à savoir si nous continuons d'acheminer des faisceaux de combustible nucléaire à l'Argentine, il va falloir que je me renseigne.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Le gouvernement du Canada a-t-il pour politique d'expédier des faisceaux de combustible nucléaire à destination de l'Argentine, madame le Président?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, madame le Président. Notre politique consiste à respecter cet aspect du contrat que nous avons signé avec l'Argentine, sauf erreur, en 1976 et que nous n'avons pas dénoncé.

**Des voix:** C'est une honte!

ON DEMANDE LE PRÊT D'UN NAVIRE CANADIEN À LA MARINE BRITANNIQUE

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a déclaré à la presse que la Grande-Bretagne pouvait utiliser le système de communications des Forces armées canadiennes sur notre côte est, au besoin. Est-ce que le ministre envisage également de prêter à la marine britannique notre navire de ravitaillement, le HMCS *Preserver*, basé à Halifax et prêt à prendre la mer, semble-t-il.

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, nous avons jusqu'à maintenant répondu à toutes les demandes du gouvernement anglais. Il suffit d'avoir vu les forces britanniques à l'œuvre pour s'apercevoir qu'elles n'ont pas besoin d'une aide militaire accrue.

L'UTILISATION POSSIBLE D'UN RÉGIMENT AÉROPORTÉ PAR LES NATIONS UNIES

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, notre régiment aéroporté doit, parmi ses nombreuses tâches, constituer la force d'intervention des Nations Unies. Le secrétaire général des Nations Unies a-t-il présenté une requête ou entamé des pourparlers avec le Canada au sujet de l'utilisation possible de notre régiment aéroporté?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, nous n'avons eu aucune discussion à ce sujet avec le secrétaire général. Nous lui avons rappelé ce matin que nous étions prêts à participer à toute tentative de paix ayant quelque chance de succès. Le secrétaire général n'a pas encore fait appel à notre aide, mais tout dépend de la tournure des événements.

LA DEMANDE ÉVENTUELLE D'AIDE PAR LA GRANDE-BRETAGNE

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait dire à la Chambre si le Canada s'est oui ou non fait demander d'apporter une aide militaire accrue à la Grande-Bretagne dans ses opérations dans l'Atlantique sud? Si le Canada recevait une telle requête, le ministre jugerait-il nécessaire d'en discuter avec les membres de l'OTAN?

• (1420)

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, à ma connaissance, le Canada a répondu à toutes les demandes d'aide sur le plan militaire ou politique présentées par le Royaume-Uni. La question du député est purement hypothétique. Nous n'avons pas de raison de prévoir une telle demande. Je tiens à souligner au député qu'il ne s'agit pas essentiellement d'une question qui regarde l'OTAN. Ce qui se passe dans l'Atlantique sud n'intéresse pas directement l'OTAN, normalement, mais, bien entendu, dans le cas contraire, nous pourrions sûrement juger nécessaire de consulter nos alliés de l'OTAN.

## L'ÉCONOMIE

### LES PROJETS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE CRÉATION D'EMPLOI

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Par suite de l'abandon et de l'ajournement à une date indéterminée du projet Alsands et du projet du pipe-line de l'Alaska, ainsi que d'une demi-douzaine d'autres mégaprojets connexes dans le secteur des ressources naturelles, les quelque 60 milliards de dollars que le gouvernement prévoyait investir pour créer des emplois ne seront pas dépensés à cette fin ou le seront à une date indéterminée. Puisque la stratégie du gouvernement du Canada en matière de création d'emplois s'appuyait essentiellement sur cette série de mégaprojets, le premier ministre compte-t-il présenter aujourd'hui une contre-proposition précise pour créer les emplois dont a tellement besoin le Canada avec plus d'un million de chômeurs?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il est vrai que certains des mégaprojets qu'a envisagés le gouvernement à diverses occasions et qui ont été proposés par le groupe d'étude Carr-Blair, lequel a fait état, autant que je m'en souvienne, d'un investissement de quelque 200 milliards de dollars dans des mégaprojets au cours des 15 prochaines années; il est vrai, dis-je, que certains de ces projets ont été interrompus, suspendus ou reportés. Mais il existe évidemment de nombreux autres projets en cours. C'est le cas de celui du pipe-line Q et M. Un grand nombre des autres projets cités dans le rapport du groupe d'étude Carr-Blair sont en bonne voie, par exemple, la centrale hydro-électrique de la Colombie-Britannique.

**M. Pepin:** Les ports de la côte ouest, la construction de voies ferrées dans l'Ouest.

**M. Lalonde:** Et le champ de Hibernia.

**M. Trudeau:** Le mégaprojet Hibernia est en cours. La centrale thermique de l'Alberta également. Il existe de nombreux autres projets de grande importance qui sont en cours de réalisation, sans compter, bien entendu, les divers autres programmes annoncés par le gouvernement qui ont été lancés et créent déjà des emplois.

**M. Broadbent:** Madame le Président, si le premier ministre étudiait ces projets d'un peu plus près, je crois qu'il n'aurait pas de peine à constater qu'ils ne représentent qu'environ 10 p. 100 de la valeur totale des investissements annoncés. Par conséquent, la politique du gouvernement en matière de création d'emplois est certainement anarchique, puisqu'elle devait s'appuyer sur les mégaprojets.

### LA STIMULATION DE LA DEMANDE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président comme depuis hier le Conference Board du Canada a publié son avis sur l'économie canadienne et fait observer que les dépenses des particuliers étaient en baisse, et que le secteur secondaire, l'industrie forestière, l'industrie minière et la construction étaient dans le marasme, est-ce que le gouvernement a maintenant l'intention de réorienter sa politique économique? Plus précisément, est-ce qu'il a l'intention de faire quelque chose au sujet du secteur secondaire qui a une importance si primordiale, et de stimuler la demande à cette fin?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, les mégaprojets pour lesquels le député se préoccupe aujourd'hui éprouvent des difficultés dans les exemples qu'il a mentionnés. Mais cela ne devrait pas causer trop de soucis au député et à son parti, parce que, s'il s'en souvient bien, il ne savait pas au juste quel genre d'appui il devait accorder à ces divers mégaprojets. De son côté, il nous est surtout venu des critiques à l'égard de ces mégaprojets. Il est maintenant étonnant que le député crie au désastre quand ils ne démarrent pas. Toute sa politique a consisté à nous exposer à la Chambre, à peu près chaque jour de la semaine, de nouveaux programmes de dépenses. Je ne me souviens pas que dans aucune de ces suggestions il ait compté sur les mégaprojets. Il n'a donc pas lieu de se désespérer si une couple d'entre eux sont en panne.

• (1425)

En ce qui concerne les autres projets, par moment nous les annonçons tous les jours et par moment une fois par semaine. Madame le Président, je pourrais me mettre à en lire la liste jusqu'à ce que vous m'interrompiez. Il y a eu un accord conclu dans le cadre du programme d'incitations au développement régional, entre novembre 1981 et janvier 1982, qui créerait 4,800 emplois. Il y a en outre 132 millions en quatre ans pour le programme spatial, ce qui donne une dépense totale de 476 millions. Cela crée 1,000 emplois de haute technologie. Nous avons un programme PAIM quinquennal de 350 millions qui va créer dans les 1,300 emplois et en protéger 190.

**Mme le Président:** Le très honorable premier ministre pourrait peut-être reconnaître que ces exemples suffisent. Peut-être pourrait-il terminer sa réponse autrement que par une longue énumération de projets.

**M. Trudeau:** Madame le Président, je reconnais que cette lecture est fastidieuse. Je m'en tiens donc là. Cependant, je tiens à rappeler aux députés, spécialement à celui du NPD qui a posé la question, que les mégaprojets étaient un des domaines dont nous attendions la création d'un grand nombre d'emplois. Plusieurs vont être réalisés, d'autres pas. Il y a beaucoup d'autres projets annoncés à diverses époques qui sont en marche.

**M. Broadbent:** Madame le Président, puisque pour une fois le premier ministre s'intéresse aux faits, je lui signalerai que nous étions en faveur du projet de pipe-line de l'Alaska mais que nous avons voté contre parce que le gouvernement n'a obtenu des Américains aucune garantie qu'il serait construit en entier.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** C'est à nous que l'événement a donné raison, pas à eux.

LE RÔLE DES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, étant donné que le sénateur Olson a déclaré pas plus tard qu'hier à la télévision que le principal volet de la politique du gouvernement en matière de création d'emplois c'était ces mégaprojets dans le secteur des ressources qui avaient été abandonnés, le premier ministre pourrait-il nous dire quelle initiative il escompte prendre dans le secteur manufacturier qui est essentiel à la création d'emplois? Étant donné cela et comme nous avons un déficit de 21 milliards de dollars au chapitre des échanges de produits manufacturiers, ce qui nous fait perdre quelque 200,000 emplois au Canada, le premier ministre voudrait-il emboîter le pas à l'Australie, au Mexique et à un certain nombre d'autres pays et exiger des sociétés multinationales établies au Canada qu'elles s'engagent aux termes d'une entente à produire l'équivalent en dollars de leurs ventes dans notre pays afin de procurer à nos concitoyens les emplois qu'ils méritent?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'estime que le chef du Nouveau parti démocratique devrait avoir honte de cette affirmation et de sa position à l'égard de la construction du gazoduc.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Il vous arrive à l'occasion, monsieur le premier ministre, d'avoir raison.

**M. Trudeau:** Il combattait ce programme alors que nous recevions des télégrammes . . .

**M. Broadbent:** Lisez les notes sur la question.

**M. Trudeau:** . . . nous demandant de soutenir ce programme. Son parti ne voulait pas que nous allions de l'avant. Il n'est donc pas très bien placé pour parler de cette question.

**M. Broadbent:** Pas le programme.

**M. Trudeau:** D'une façon comme d'une autre, le député ne voulait pas qu'on aille de l'avant, car il ne faisait pas confiance aux Américains. Puisque le programme est suspendu, il devrait être content.

**Mlle Jewett:** Nous avions raison.

**M. Broadbent:** Essayez toujours de vous justifier.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je crois que le député d'Oshawa a posé sa question. Peut-être le premier ministre pourrait-il terminer sa réponse.

**M. Trudeau:** Madame le Président, je me heurte aux mêmes difficultés que vous. On nous a posé une question à laquelle j'essaie de répondre. C'est alors qu'interruptions et interpellations commencent . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** . . . ce qui montre, madame le Président, que c'était en fait une question pour la forme et que la réponse n'intéressait pas les députés. Ils essayaient simplement de faire valoir un argument.

• (1430)

LES MESURES POUR EMPÊCHER LES MISES À PIED

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, je vois que le premier ministre ne peut pas cacher sa mauvaise humeur aujourd'hui. Il porte bien son âge.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lawrence:** Il a l'air accablé.

**M. Wilson:** Je pourrais peut-être poser ma question à son voisin de bureau qui est plus jeune que lui.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Wilson:** Comme chacun sait, la stratégie de développement économique présentée par les libéraux lors de la campagne électorale de 1980 est aujourd'hui battue en brèche sur tous les points, qu'il s'agisse de la politique des taux d'intérêt bas ou de l'énergie à bon marché, de la politique énergétique proprement dite ou des investissements étrangers. Aucune des promesses faites il y a deux ans n'a été tenue. Cette politique a entraîné un nombre inouï de mises à pied dans le pays. Tout dernièrement, nous avons entendu dire que 200,000 emplois ont été supprimés depuis août dernier.

Le ministre a-t-il des propositions à faire à la Chambre en vue de remédier à cette situation et de redonner aux Canadiens espoir et confiance dans leur économie?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, si j'en avais le temps, j'expliquerais volontiers au député le nombre de mesures que le gouvernement a prises au cours des . . .

**Des voix:** Positives ou négatives?

**M. MacEachen:** . . . mois passés afin de créer de nouveaux emplois dans l'économie canadienne. Le ministre responsable du logement a annoncé diverses initiatives prévoyant notamment la dépense de plusieurs centaines de millions de dollars et qui, une fois mises en vigueur, créeront des milliers d'emplois supplémentaires pour les travailleurs canadiens. Voilà un exemple précis que je voulais donner au député pour lui montrer que le gouvernement prend des mesures en vue de répondre du mieux possible, en cette période d'austérité, aux besoins du travailleur canadien.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. En somme, ces politiques sont inefficaces. Depuis dix jours, deux études ont révélé que l'économie canadienne s'affaiblit encore, tandis que d'autres économies sont en voie de rétablissement. Mardi dernier, le ministre a dit à mes collègues que la politique économique du gouvernement comptait sur le secteur privé: néanmoins, durant la même période, les impôts et la réglementation du gouvernement se sont accrus. Le ministre se prépare-t-il à mettre en œuvre de nouveaux programmes économiques ou la nervosité qu'il manifeste aujourd'hui est-elle attribuable au fait qu'il se rend compte que Jim Coutts et le ministre de l'Industrie et du Commerce sont sur le point de proposer d'autres politiques interventionnistes?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Non, madame le Président, je ne suis nullement nerveux. Je n'ai rien entendu de la sorte. Le député semble avoir des visions.

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## L'ÉNERGIE

### L'EXPLOITATION DES RESSOURCES SOUS-MARINES AU LARGE DES CÔTES DE L'ATLANTIQUE

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** J'ai une question concernant le dossier énergétique que je voudrais poser au premier ministre. Le premier ministre a dit dans l'île du Prince-Édouard que l'abandon du projet Alsands favoriserait la réalisation d'autres projets, par exemple la prospection sous-marine dans l'Atlantique et le projet-pilote de l'Arctique. Peut-être que le premier ministre ignore qu'un programme de prospection d'une valeur de 200 millions de dollars financé par la compagnie Shell, a été reporté suite à l'intervention du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et que la compagnie British Petroleum a tout simplement annulé son projet. Je n'ai pas besoin de lui rappeler combien d'emplois ont été ainsi perdus.

Plus précisément, qu'entend faire le premier ministre pour favoriser la prospection sous-marine sur la côte Atlantique? Qu'avait-il à l'esprit quand il a dit que ce projet serait favorisé par l'annulation du projet Alsands?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, tout simplement parce que depuis l'accord conclu avec la Nouvelle-Écosse, nous avons constaté un intérêt accru pour l'exploitation des ressources sous-marines au large de la Nouvelle-Écosse. Même avant de conclure l'entente, nous avions reçu un certain nombre de demandes. Ces demandes ont été approuvées. Diverses compagnies se sont associées et on y retrouve des entreprises canadiennes. Comme le député le sait sans doute, deux plates-formes de forage iront bientôt prospecter au large de la Nouvelle-Écosse. Cependant, des indices certains révèlent que ces activités vont s'intensifier. L'exploitation sous-marine sur la côte est suscite de plus en plus d'intérêt.

**M. Crosby:** Madame le Président, j'avais espéré que le premier ministre témoignerait quelque sympathie pour le développement de la région atlantique, mais je vois que nous devons nous contenter de l'arrogance et de l'indifférence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

### LE PROJET-PILOTE DANS L'ARCTIQUE

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; elle porte sur le projet-pilote dans l'Arctique dont le lancement est retardé par l'Office national de l'énergie. Il s'agit d'un projet de 2 milliards de dollars qui pourrait profiter aux provinces de l'Atlantique, puisqu'un terminal pour gaz naturel liquéfié sera construit en Nouvelle-Écosse. Quelle mesures le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouvernement prennent-ils pour accélérer le lancement de ce projet-pilote? Quand commencera-t-il? Que fait-on pour assurer la construction des navires-citernes requis et pour mettre au point les techniques nécessaires pour mener à bien ce projet?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je crois qu'il y a quelque chose de plus profond que mon arrogance bien connue; il s'agit de l'ignorance crasse du député au sujet de l'exploitation au large des côtes. En effet, il y a des plus en plus de travaux d'exploitation au large des côtes. Cela est dû en partie à la loi sur le pétrole et le gaz du Canada adoptée par le Parlement, qui permet de s'assurer que des Canadiens profiteront plus que jamais de l'exploitation pétrolière, et en partie à l'entente que nous avons récemment conclue avec la Nouvelle-Écosse.

Pour ce qui est du projet-pilote dans l'Arctique, mon collègue sait que l'Office national de l'énergie a commencé ses auditions sur le sujet. Cet Office est un organisme quasi-judiciaire et je ne peux concevoir que mon collègue nous suggère d'intervenir dans ses affaires. Je suis persuadé que si j'essayais de le faire d'une façon ou d'une autre, mon collègue serait le premier à condamner ce geste. Je l'invite donc à faire preuve d'un peu plus de respect pour le processus décisionnel choisi par le Parlement . . .

**M. Clark:** Va déchirer un contrat, Marc.

**M. Lalonde:** . . . et j'invite mon collègue à respecter un peu plus la vérité.

**M. Epp:** Pourquoi ne respectez-vous pas plus la liberté?

**Mme le Président:** Je permets au député de Saint-Jean-Est de poser une question supplémentaire.

### LES NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressour-

ces, qui sait qu'il ne peut y avoir mise en valeur du gisement Hibernia tant qu'un accord n'aura pas été conclu avec la province de Terre-Neuve. Lundi dernier, il a annoncé qu'il avait parlé avec le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve du retour à la table des négociations. Peut-il dire à la Chambre si les pourparlers reprendront et si la proposition très raisonnable formulée par le gouvernement de Terre-Neuve servira de base aux négociations?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le député doit savoir que j'ai invité mon collègue de Terre-Neuve à me rencontrer. Des consultations ont lieu à l'heure actuelle. Je tiens à rappeler au député que nous n'avons jamais quitté la table des négociations. Nous y sommes toujours demeurés. C'est le gouvernement de Terre-Neuve qui l'a quittée vers le 15 février et qui a décidé d'en référer aux tribunaux, puis de déclencher des élections. Nous attendons toujours qu'il revienne à la table des négociations. Le moment qu'il choisira nous conviendra. Je suis certain qu'il voudra réitérer la proposition qu'il avait formulée. Nous avons nous-mêmes proposé des arrangements très raisonnables, comme en fait foi l'accord intervenu avec la Nouvelle-Écosse. J'espère qu'on sera tout aussi prêt à transiger que nous l'avons été dans le cadre des négociations avec la Nouvelle-Écosse.

* * *

## LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ENLÈVEMENT

**M. Gilbert A. Parent (Welland):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il y a quelque temps, nous avons discuté à la Chambre du Programme d'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde. Il semble bien que l'on tarde à agir à cet égard. Le ministre a-t-il pris des mesures pour accélérer le processus, mesures que nous pourrions annoncer à nos électeurs?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, il est évident que le programme mis en place par la division de mon ministère va bon train et des milliers de Canadiens victimes de ce produit ont déjà rempli une demande pour bénéficier de l'offre gouvernementale canadienne qui peut aller jusqu'à $5,000. Mais afin de mieux faire comprendre ce programme aux Canadiens et surtout afin d'impliquer d'une façon plus efficace les victimes dans l'application de solutions à leur problème, j'ai invité 12 présidents d'associations de victimes de la mousse au pays à siéger à un comité national pour m'aviser, me conseiller et m'aider dans la réalisation de mon travail.

• (1440)

[*Traduction*]

## LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE L'ALASKA—L'ASSURANCE DONNÉE PAR LES ÉTATS-UNIS EN 1980

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, j'adresse en toute déférence ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Waddell:** En 1980, le Nouveau parti démocratique avait averti le ministre qu'il n'avait pas obtenu des États-Unis l'assurance et les garanties nécessaires pour construire en entier le gazoduc de l'Alaska. Je cite la réponse que le ministre a faite à la Chambre des communes le 17 juillet 1980:

> Nous avons obtenu aujourd'hui les dernières assurances nécessaires de la part des autorités américaines, nous convainquant de l'engagement des États-Unis à compléter le projet de gazoduc de l'Alaska d'ici 1985.

Où sont ces assurances maintenant et quelles nouvelles assurances, s'il en est, le ministre possède-t-il?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je voudrais rassurer mon honorable collègue et lui dire que le respect qu'il me manifeste n'a d'égal que celui que je lui porte.

Quant à la question qu'il soulève, je lui dirai qu'en effet nous avons obtenu les garanties d'appui de la part du Congrès américain et de l'administration américaine à l'époque auxquelles il se réfère. Ces garanties d'appui demeurent et le ministre responsable du projet, le sénateur Olson, s'y est référé hier au Sénat dans la déclaration qu'il a faite et à laquelle j'invite mon honorable collègue à se référer lui-même. En outre, lors de ma visite au Texas durant les deux derniers jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de promoteurs du projet qui m'ont indiqué que pour autant qu'ils étaient en cause qu'ils demeuraient engagés à la réalisation de ce projet, même si à l'heure actuelle ils devaient envisager un certain nombre de délais, c'est-à-dire un report du projet jusqu'à deux ans. Une preuve intéressante de leur intérêt et de leur engagement à cet égard, c'est que les promoteurs ont indiqué qu'ils dépenseraient cette année 70 millions de dollars, pour continuer à faire avancer le projet.

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DANS LA LETTRE ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. J'ai vérifié auprès des personnes compétentes à Washington et, selon elles, les chances que le pipe-line soit financé sont extrêmement minces. Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 23 avril 1982, il a télégraphié une lettre au secrétaire d'État américain, M. Haig. Dans cette lettre qui commençait par «Dear Al», il a dit ceci: «Je crains que les diverses parties aux négociations sur le financement de ce projet ne se rendent pas pleinement compte des répercussions qui s'ensuivraient si le gouvernement du Canada ou les sociétés canadiennes associées à l'affaire ne voulaient ou ne pouvaient plus le mener à bien plus tard».

Le ministre peut-il nous expliquer ce que signifie cette menace à peine voilée? Depuis quand sommes-nous en mesure d'imposer nos conditions? A quoi rime cette menace? Le ministre peut-il nous confirmer que M. Mitchell Sharp, commissaire du projet de pipe-line, ou un autre haut fonctionnaire du gouvernement du Canada a demandé à la Maison-Blanche de faire en sorte que le président Reagan réitère son appui au projet, mais que celui-ci a refusé?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, la lettre que j'ai envoyée au secrétaire d'État, M. Haig, était tout à fait directe. Elle ne renfermait aucune menace, voilée ou non. Nous discutions tout simplement de la difficulté de maintenir le statu quo dans une conjoncture qui évolue rapidement. Rien de plus. C'est la seule requête que nous avons présentée au gouvernement des États-Unis, et sa réponse nous a agréés. Le secrétaire d'État a publié sa réponse et il a fait une déclaration officielle des plus encourageantes.

* * *

## LES TRAVAUX PUBLICS

### LE CHOIX DE L'ARCHITECTE DE NOTRE AMBASSADE À WASHINGTON, D.C.

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 25 février, il a publié un communiqué que j'ai en main, annonçant que M. Arthur Erickson avait été choisi pour dessiner les plans de notre nouvelle ambassade à Washington. Il y affirmait que M. Erickson était un des onze finalistes évalués par un comité de sélection, et il remerciait ce dernier en laissant supposer que c'était lui qui avait choisi M. Erickson. Le président du comité a affirmé que les évaluateurs étaient d'avis que M. Erickson ne ferait probablement pas un aussi bon travail que les quatre finalistes. De quoi le premier ministre voulait-il remercier le comité et pourquoi a-t-il tenté de tromper les Canadiens en publiant un communiqué mesquin qui déformait tout à fait la réalité?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, peut-être pourrions nous reprendre ce communiqué étape par étape. Le député pourrait-il lire le passage où il est dit que j'ai déformé les faits? S'il le lit, comme il a le communiqué en main, je pourrai peut-être répondre à sa question. S'il ne le lit pas pour convaincre la Chambre, je me permettrai de dire qu'il essaie lui-même, mesquinement, de déformer les faits.

### LES CABINETS D'ARCHITECTES INSCRITS AU CONCOURS

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, le premier ministre doit vraiment se sentir coincé pour donner une réplique aussi faible. Dans son communiqué, il a parlé de 11 finalistes. En fait, ces 11 candidats étaient demi-finalistes. Le comité a recommandé 4 finalistes au gouvernement, et M. Erickson n'en faisait pas partie. Voilà un exemple de déformation de la vérité.

D'après le président de l'Institut royal d'architecture, que je cite, l'institut «ne participera plus à un concours de cette nature». C'est la pire supercherie depuis le film «L'Arnaque» dans lequel jouait Robert Redford. Elle a coûté $10,000 chacun à 58 cabinets d'architectes, et chacun des finalistes a dépensé $35,000 en frais professionnels, techniques et de déplacement. Les architectes ont ainsi déboursé un million de dollars dans ce marché de dupes. Pourquoi le premier ministre a-t-il adopté ce subterfuge qui a pénalisé si lourdement les architectes canadiens? Les déteste-t-il tous à l'exception de M. Erickson? Le gouvernement va-t-il rembourser les 70 architectes canadiens qui ont dépensé plus d'un million de dollars pour répondre à une invitation trompeuse? Va-t-il les rembourser, ces architectes?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je mets au défi le député de lire ce passage du communiqué, qu'il tient à la main, où il est dit que j'ai déformé la vérité . . .

**M. Crosbie:** C'est moi qui dis que vous avez déformé la vérité.

**M. Trudeau:** . . . où, d'après le député, j'aurais laissé entendre que M. Erickson avait été le premier choix. Voudrait-il lire ce passage du communiqué où j'aurais laissé entendre que M. Erickson avait été le premier choix du jury? Voudrait-il le faire?

### LA TENEUR DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, voici ce que dit le communiqué:

> Le projet a fait l'objet d'un processus de sélection auquel pouvaient se présenter toutes les sociétés d'architectes du Canada. La maison de M. Erickson était l'une des 11 finalistes choisies parmi quelque 300 sociétés d'architectes de tout le Canada . . . Les finalistes ont présenté des soumissions qui ont ensuite été évaluées par le comité de sélection. Le gouvernement tient à remercier ces sociétés, de même que les membres du comité de sélection et les autres personnes qui ont participé à l'évaluation.

Toute cette affaire donne l'impression que le comité a choisi M. Erickson, qui ne faisait par partie des finalistes . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Crosbie:** . . . et qui n'avait pas été recommandé par le comité . . .

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Crosbie:** Ce n'est qu'une ruse mensongère et une supercherie de la part du premier ministre.

**Mme le Président:** A l'ordre.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ai très clairement entendu le député lire que M. Erickson était l'un des 11 finalistes.

**M. Crosbie:** Il ne l'était pas.

**M. Trudeau:** Le fait est qu'il était un des 11 finalistes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nielsen:** C'était un semi-finaliste.

**M. Trudeau:** Les députés parlent maintenant de semi-finalistes.

**M. Crosbie:** Je parle de supercherie et de mensonges. Voilà ce dont je parle.

**M. Trudeau:** Si la liste finale comprenait quatre noms, le député veut-il dire que nous devions choisir n'importe laquelle de ces quatre sociétés ou que nous devions nécessairement choisir la première sur la liste?

* * *

• (1450)

## L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

### LA DÉCISION CONCERNANT L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN ONTARIO

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme l'Office national de l'énergie a récemment décidé d'autoriser la centrale électrique de Nanticoke, d'Hydro Ontario, à exporter de l'électricité aux États-Unis sans améliorer d'abord ses dispositifs antipollution, ce qui va libérer 50,000 tonnes métriques d'anhydride sulfureux de plus dans l'atmosphère, rien qu'au cours de la phase initiale, et causer encore des pluies acides, le gouvernement compte-t-il renverser la décision de l'Office national de l'énergie jusqu'à ce que l'usine d'Hydro-Ontario, à Nanticoke, prenne des mesures satisfaisantes contre la pollution?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, si je comprends bien, le député fait des instances au gouvernement.

**M. Hees:** Non, je pose une question.

**M. Trudeau:** Le député n'ignore pas que le cabinet va se pencher sur la décision de l'Office national de l'énergie et qu'il va devoir statuer dans un sens ou dans l'autre. Voilà pourquoi j'estime que le député fait des instances au cabinet, lequel les examinera en même temps que les autres propositions.

**M. Hees:** Madame le Président, le premier ministre qualifie ma question d'instance; si cela lui fait plaisir, je veux bien, mais en tout cas les Canadiens tiennent énormément à ce qu'on adopte des mesures antipollution satisfaisantes.

### LES MESURES ANTIPOLLUTION

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Le premier ministre, qui se prépare sans doute à la réunion très importante que le cabinet va tenir à ce sujet, ne croit-il pas que tant que nous ne nous montrerons pas prêts à adopter nous-mêmes les mesures antipollution que nous les exhortons à prendre, les États-Unis ne tiendront pas compte des instances que le gouvernement canadien leur a faites par l'entremise de son ministre et de son ambassadeur pour qu'ils réduisent de beaucoup leurs émissions de produits toxiques qui causent des pluies acides?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député parle enfin un langage que nous comprenons; c'est le même que celui du ministre de l'Environnement et du gouvernement du Canada.

En ce qui concerne les décisions d'une société de la Couronne et du gouvernement de l'Ontario, le député comprendra que nous devons les examiner et entendre le pour et le contre. Le député exprime un point de vue que partage sans doute notre ministre de l'Environnement. Néanmoins, lorsqu'il prétend que les Canadiens s'y opposent, il part du principe que le gouvernement de l'Ontario ne défend pas bien les intérêts des Canadiens.

**M. Hees:** Je pense qu'il a tort sur ce plan.

**M. Trudeau:** Le député dit que le gouvernement de l'Ontario a tort. Je m'en souviendrai quand nous examinerons la décision de l'Office national de l'énergie.

* * *

## LA MAGISTRATURE

### LES COMMENTAIRES SUR LA CONSTITUTION FAITS PAR UN JUGE DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. En décembre dernier, le premier ministre a vertement critiqué le juge Thomas Berger, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, pour s'être prononcé contre l'accord constitutionnel de novembre dernier, qui portait atteinte aux droits des autochtones et supprimait le pouvoir de veto traditionnel du Québec. Le premier ministre a dit publiquement: «J'espère que les juges feront quelque chose à ce sujet». Hier, le Conseil canadien de la magistrature a reçu le rapport de son comité d'enquête sur la question.

Étant donné que le premier ministre n'a rien dit en 1970, lorsque le juge Freedman s'est prononcé publiquement en faveur de l'application de la loi sur les mesures de guerre, pas plus que lorsque le juge Berger lui-même a fermement défendu, en septembre 1981, l'accord constitutionnel devant l'Association du barreau canadien, pourquoi le premier ministre a-t-il invité publiquement les principaux juges du Canada à se lancer dans cette chasse aux sorcières contre un juge très éminent de la Colombie-Britannique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ignore si le juge est aussi pleurnicheur que le député, mais lorsque le juge en question a attaqué le gouvernement au beau milieu d'un très important débat à la Chambre en disant que l'accord conclu entre neuf gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ne devait pas être maintenu, il devait au moins s'attendre, il me semble, à ce que des hommes politiques ne soient pas d'accord avec lui et le disent, ce que j'ai fait.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, cette politique de deux poids, deux mesures est inacceptable, parce que le premier ministre a pressé la magistrature de participer.

L'ENQUÊTE DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. La plainte officielle de M. le juge George Addy au Conseil de la magistrature dans cette affaire signale entre autres qu'en parlant de ces importantes questions M. le juge Berger s'était conduit de façon plus inconvenante que s'il avait fréquenté des prostituées ou conduit une voiture en état d'ébriété. Comme il s'agit seulement de la deuxième enquête officielle depuis l'établissement du Conseil de la magistrature et vu la gravité de cette enquête, le ministre conviendra-t-il de recourir à ses pouvoirs en vertu de l'article 40 de la loi sur les juges pour ordonner que cette enquête soit publique et que tous les documents qui s'y rattachent, y compris la lettre étonnante du juge Addy, soient rendus publics?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, il ne s'agit pas d'une enquête publique mais d'une enquête conduite par le Comité canadien des juges. Ils ont leurs propres règlements et ils vont agir conformément à ce qu'ils leur permettent. Je n'ai pas l'intention d'intervenir en la matière.

* * *

[*Traduction*]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES HONORAIRES VERSÉS À DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement, c'est-à-dire chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Une certaine pratique répréhensible est en train de s'instaurer à la Société; certains de ses hauts fonctionnaires y font en effet changer leur statut en quittant les rangs des effectifs permanents pour y devenir consultants tout en touchant le maximum de leur pension de retraite. Ils reçoivent donc une très généreuse pension indexée ainsi, bien sûr, que des honoraires de consultants encore plus généreux. Le ministre est-il au courant de cette situation, et que va-t-il faire à ce sujet?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, en ma qualité de ministre des Travaux publics comptable au Parlement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, j'aurais apprécié recevoir préavis de la question. Je ne possède aucune information concernant les instances du député, mais je puis l'assurer que je vais les examiner et que je vais me renseigner à ce sujet pour répondre plus tard à sa question.

DEMANDE D'ENQUÊTE

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Est-il lui aussi ignorant de ces faits, et ce genre de pratique est-il en train de s'instaurer dans d'autres secteurs de la Fonction publique également? Elle n'est certes inconnue à personne de ce côté-ci de la Chambre. Mais comme le secteur privé exige du gouvernement qu'il pratique l'austérité, pourquoi permet-on que continue cette pratique permettant à des fonctionnaires de toucher deux pleins traitements?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, je ne suis pas au courant des détails particuliers de ce cas, mais je discuterai de la question avec mon collègue le ministre des Travaux publics, qui est chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

* * *

## L'ÉNERGIE

L'UTILISATION DU GAZ PROPANE ET DU GAZ NATUREL

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après mes études, le Canada importe le tiers environ du pétrole dont il a besoin à un coût annuel dépassant les trois milliards de dollars, ce qui dévalorise le dollar, contribue à l'inflation et fait grimper les taux d'intérêt. Comme Ottawa et les provinces doivent s'entendre sur les normes de contrôle et de conversion du matériel requis par l'usage du gaz naturel et du gaz propane pour les véhicules canadiens, y compris les automobiles, les autobus et les camions, quelles dispositions, s'il en est, ont été prises en vue de discuter de cette question en collaboration avec les gouvernements provinciaux de sorte que nous puissions transformer nos voitures et employer nos propres ressources?

Soit dit en passant, nous pourrions fournir du travail à un certain nombre des centaines de milliers de Canadiens en chômage en leur confiant ces transformations.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, en effet, il est d'importance capitale que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral collaborent étroitement si nous voulons accélérer le recours aux énergies de remplacement. Le ministre des Transports et moi-même avons déjà communiqué plusieurs fois avec nos collègues à cet égard. J'ai aussi écrit à mes collègues à ce sujet. Je sais, en outre, que plusieurs provinces ont pris des mesures dans ce sens. Nous en encourageons d'autres à prendre d'autres dispositions pour assurer l'application de ces normes. Le député a entièrement raison de dire qu'il importe que toutes les provinces acceptent les normes appropriées.

*Travaux de la Chambre*

• (1500)

L'UTILISATION DU GAZ PROPANE COMME CARBURANT D'AUTOMOBILE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Dans ma question supplémentaire, je voudrais signaler qu'au moins 12,000 véhicules, automobiles, autobus et camions, fonctionnent au gaz propane, au Canada, alors que notre parc automobile est de près de 15 millions de véhicules.

Puisqu'il est évident que le gaz propane pourrait servir de carburant, pourvu qu'il existe dans toutes les provinces un réseau de postes de ravitaillement, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour porter cette question à l'attention des fabricants canadiens d'automobiles et convaincre l'industrie de se lancer immédiatement dans ce projet prometteur?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, mon ministère a effectué une étude sur l'essence et les carburants de remplacement que sont le gaz naturel et le gaz propane. J'ai sous les yeux un communiqué que je rends public aujourd'hui, où il est dit que ces carburants de remplacement peuvent être employés en toute sécurité dans les automobiles. Cela devrait évidemment créer le climat nécessaire pour amener les consommateurs à convertir le système de combustion de leurs véhicules ou, à l'avenir, à acheter des voitures qui utilisent ces carburants.

* * *

## PÉTITIONS

M. HEAP—L'ESSAI DES MISSILES CRUISE EN TERRE CANADIENNE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent trente-quatrième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir examiné la pétition que le député de Spadina (M. Heap) a présentée le 4 mai 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION CONCERNANT LA REPRISE DU DÉBAT D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, j'ai eu un entretien avec mon collègue d'en face. Apparemment, tous les députés consentiraient à l'unanimité à adopter la motion suivante:

Que les travaux en cours lorsque la Chambre a ajourné le 5 mai 1982 soient repris aujourd'hui lorsque la Chambre passera à l'ordre du jour et que, pour les fins de la procédure, le débat soit réputé ne pas avoir été interrompu ou terminé; à condition que les travaux à l'étude le 7 mai 1982 soient la motion dont avis a été donné en vertu de l'article 58(11) inscrite au *Feuilleton des avis* d'aujourd'hui au nom du député de Saint-Jean-Est.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre sait que nous appuyons de tout cœur cette motion.

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, je puis dire, au nom du Nouveau parti démocratique, que le leader du gouvernement à la Chambre nous a demandé notre avis et que nous sommes d'accord.

**Mme le Président:** Il est donc de mon devoir de demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à adopter cette motion du président du Conseil privé (M. Pinard).

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

**M. Pinard:** Au sujet des travaux de la Chambre pour les jours qui viennent . . .

[*Traduction*]

. . . j'aimerais confirmer aux députés, maintenant que la Chambre a accepté l'ordre proposé, que la journée de demain sera réservée à l'opposition. En ce qui concerne la semaine prochaine . . .

[*Français*]

. . . j'aimerais confirmer que lundi nous tâcherons de compléter très rapidement le débat en troisième lecture sur le projet de loi C-58 qui vise à amender la Loi électorale, et nous entreprendrons immédiatement après, lundi, le débat sur la deuxième lecture du projet de loi C-109 qui vise à fournir une aide financière touchant les maisons isolées à la mousse d'urée-formol.

De toute façon, mardi prochain, sera une journée consacrée à l'opposition. Mercredi et jeudi nous continuerons le débat sur le projet de loi C-93 ou tout autre projet de loi en résultant parce que nous sommes actuellement en négociations sur une façon de compléter le débat d'une façon ordonnée sur ce projet de loi C-93. Alors, mercredi et jeudi seront dévolus à l'étude de ce projet de loi ou des projets de loi pouvant en résulter, et voilà en substance ce qui occupera le temps de la Chambre au cours des prochains jours, madame le Président.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## LÉGISLATION ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION DES 1ER ET 2E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

**M. D. M. Collenette (York-Est):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter les 1er et 2e rapports du comité permanent de la législation énergétique, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

M. JELINEK—LES CONTINGENTS SUR LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES EN CUIR

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les commerçants et les hommes d'affaires de la ville d'Acton, située dans ma circonscription, celle de Halton. Cette pétition a trait à la suppression des contingents sur les importations de chaussures en cuir et elle revêt une importance capitale pour cette ville, car l'économie locale repose presque exclusivement sur la tannerie qui est au bord de la faillite. Je voudrais citer le passage suivant de la pétition:

Nous, soussignés, exhortons le gouvernement à revenir sur sa décision, à rétablir les contingents sur les importations de chaussures en cuir, à cesser de théoriser sur la situation économique, à comprendre que le pays traverse une dépression, à faire le nécessaire pour faire baisser les taux d'intérêt et à cesser d'achever des secteurs ou des entreprises qui sont déjà en mauvaise posture.

* * *

## LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

RENVOI DU RAPPORT DE 1981 AU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, d'après la nature des entretiens qui se sont tenus entre les partis, je crois que la Chambre adoptera à l'unanimité la motion suivante:

Que le rapport du Commissaire aux langues officielles, pour l'année terminée le 31 décembre 1981 (document parlementaire nº 321-1/301B), soit renvoyé au comité spécial mixte sur les langues officielles; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

**Mme le Président:** La Chambre adopte-t-elle cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

## JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

INSTRUCTION DONNÉE AU COMITÉ PERMANENT À PROPOS DU BILL C-53

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je demande à la Chambre d'adopter à l'unanimité et sans débat la motion suivante appuyée par le député de Saint-Michel (Mme Killens):

Qu'il soit donné instruction au comité permanent de la justice et des questions juridiques que, durant l'étude du bill C-53, loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et de protection des jeunes et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, le Comité examine toutes les façons légales de traiter la sollicitation à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel du Canada, ainsi que les divers règlements municipaux et les lois provinciales présentement en vigueur à cet égard, et qu'il entende et examine les vues des personnes et organismes intéressés.



**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, le secrétaire parlementaire pourrait-il m'assurer que la motion qu'il vient de nous lire et pour laquelle il réclame notre consentement unanime est exactement la même que celle qui a été déjà présentée à deux reprises par le gouvernement et une autre fois par le député de Vancouver-Centre (Mlle Carney)? Chaque fois, notre parti a accordé son consentement mais le député de Burnaby (M. Robinson), qui cherche toujours à couper les cheveux en quatre, s'y est opposé.

Si le secrétaire parlementaire peut bien nous donner cette garantie, nous sommes tout disposés à adopter immédiatement cette motion sans débat.

**M. Peterson:** Le texte est exactement le même, madame le Président.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Peterson) m'a assuré que la formulation de la motion va permettre au comité de la justice de tenir des audiences sur la sollicitation pendant le reste du mois de mai, tandis qu'il n'étudiera pas le bill C-53, qui est un projet de loi important dont nous ne voudrions certainement pas retarder l'adoption. Nous sommes donc disposés à adopter la motion dans sa formulation actuelle.

**M. Peterson:** Madame le Président, je tiens à être bien clair là-dessus. Nous avons toujours pensé que c'était au comité lui-même à choisir sa façon de procéder.

Tout ce que je veux dire, et je tiens à ce que cela soit clair, c'est qu'à mon avis la motion n'empêche pas de tenir des audiences. C'est au comité de décider comment il va procéder. C'est, je crois la procédure parlementaire normale.

• (1510)

**M. Nielsen:** Madame le Président, toute autre interprétation irait à l'encontre des usages parlementaires. C'est au comité qu'il appartiendra de décider comment il organisera ses travaux une fois que la question lui aura été renvoyée.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion présentée par le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2992, 3262, 3503, 4056 et 4109.

*Questions au Feuilleton*

[*Texte*]

LE SOUPER OFFERT DURANT LE SOMMET ÉCONOMIQUE

**Question nº 2992—M. Cossitt:**

Le secrétaire d'État a-t-il offert un souper durant le Sommet économique et, le cas échéant, *a*) quels sont les nom et adresse du restaurant où il a eu lieu, *b*) combien en a-t-il coûté aux contribuables, *c*) combien de personnes y ont assisté et, dans chaque cas, quel est leur nom et qui représentaient-ils, *d*) combien de bouteilles de vin y a-t-on bu et quelle en est la ventilation par type de vin, nom de négociant et coût, *e*) les vins servis étaient-ils tous canadiens et sinon, comment justifie-t-on l'usage de produits étrangers lors d'une réception offerte par le gouvernement, *f*) le ministère a-t-il loué tout le restaurant, *g*) le peuple canadien a-t-il retiré des bénéfices réels de ce banquet et, le cas échéant, lesquels?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** Non.

LES RÉCLAMATIONS NON ENCORE RÉGLÉES

**Question nº 3262—M. Herbert:**

1. Y a-t-il encore des réclamations non réglées contre le ministère des Travaux publics et, le cas échéant, combien?

2. A-t-on chargé un comité d'élaborer des méthodes de médiation et, le cas échéant, qui en est membre?

3. *a*) Propose-t-on la médiation comme moyen de trancher les litiges et, le cas échéant, nomme-t-on des fonctionnaires du ministère ou des médiateurs indépendants, *b*) le ministère peut-il refuser la recommandation d'un médiateur?

4. Le ministère paie-t-il des intérêts sur le montant accordé en règlement total ou partiel d'une réclamation et, le cas échéant, comment fixe-t-on le taux d'intérêt?

5. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien le ministère a-t-il dépensé en frais d'avocats?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. On compte actuellement 19 réclamations portant sur des marchés de construction au sujet desquels l'entrepreneur n'est pas prêt à accepter l'offre de règlement du ministère et a engagé des procédures.

2. Le Comité consultatif du Conseil du Trésor chargé des marchés a institué un groupe d'étude formé de représentants de Construction de défense (1951) Limitée, de Travaux publics Canada, du Secrétariat du Conseil du Trésor et de Transports Canada, et qui est chargé d'élaborer, en collaboration avec l'Association canadienne de la construction, des recommandations sur les méthodes de médiation en cas de réclamation.

3. *a*) La politique du Conseil du Trésor régissant les marchés indique que la médiation est un moyen de régler des réclamations. Les pouvoirs du médiateur sont limités à la persuasion. En ce qui concerne Travaux publics Canada, des médiateurs sont nommés avec l'accord du ministère et de l'entrepreneur. Ces médiateurs sont choisis parmi des experts reconnus du secteur privé.

*b*) Les recommandations du médiateur peuvent être acceptées ou rejetées par le ministère aussi bien que par l'entrepreneur.

4. Dans les cas où le ministère parvient à un règlement négocié avec l'entrepreneur à propos de la réclamation, il n'y a pas d'intérêts payés sur le montant du règlement. Si la réclamation est portée devant les tribunaux, la décision en ce qui concerne le paiement d'intérêts relève du tribunal.

5. Dans les cas où le ministère n'arrive pas à négocier un règlement d'une réclamation et où l'entrepreneur choisit de porter l'affaire devant les tribunaux, la défense de ce genre d'affaires est assurée par des avocats du gouvernement sans frais pour Travaux publics Canada. Il arrive que des avocats soient engagés par le ministère pour des services juridiques requis dans un certain nombre de situations, comme les acquisitions de terrain, les réclamations à la suite de dégâts, etc.

Les montants figurant ci-dessous représentent les sommes totales annuelles dépensées pour les services d'avocats dans les situations susmentionnées, chiffres mentionnés aussi dans les Comptes publics:

| Année | Montant total |
|---|---|
| 1980-1981 | $261,355 |
| 1979-1980 | $179,444 |
| 1978-1979 | $405,981 |
| 1977-1978 | $379,640 |
| 1976-1977 | $245,100 |

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE À NEW YORK

**Question nº 3503—M. Cossitt:**

1. Le premier ministre s'est-il rendu à New York par affaires du gouvernement le ou vers le 28 novembre 1981?

2. Le Trésor public a-t-il payé une partie du voyage et, le cas échéant, combien et quel en est le détail?

3. *a*) A-t-il utilisé un avion du gouvernement comme moyen de transport et, le cas échéant, combien en a-t-il coûté, *b*) a-t-il pris un vol commercial régulier et, le cas échéant, le billet a-t-il été payé ou a-t-il utilisé un laissez-passer permettant de voyager gratuitement par avion?

4. Quels sont les nom et description de fonctions des personnes qui ont accompagné le premier ministre aux frais des contribuables, y compris les gardes du corps de la GRC?

5. Le premier ministre ou le gouvernement ont-ils demandé ou reçu la protection d'un garde du corps du service secret américain?

6. Le gouvernement a-t-il pour principe de demander que l'on protège le premier ministre très tard le soir ou jusqu'aux petites heures du matin, qu'il représente le gouvernement ou non?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Le cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé et le ministère du solliciteur général m'informent comme suit:

1, 2 et 3. Non. Le voyage était privé et toutes les dépenses ont été payées par le premier ministre.

4. L'inspecteur J. W. M. Thivierge, agissant à titre d'agent de liaison en matière de sécurité, a accompagné le premier ministre. Les frais se sont élevés à $957.37.

5. La GRC a sollicité cette protection, et elle a été fournie par les services secrets américains.

6. En tant que chef du gouvernment, le premier ministre est protégé 24 heures sur 24, qu'il soit au Canada ou à l'étranger.

LES LANGUES OFFICIELLES

**Question nº 4056—M. Herbert:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3728, quels sont les chiffres pour *a*) la Région de la Capitale nationale, *b*) le reste du Québec?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Au sujet de la réponse à la question nº 3728, les données extraites du système de rapports administratifs sur le personnel du ministère des Approvisionnements et Services Canada indiquent:

*a*) La région de la capitale nationale: Parmi les 4,292 fonctionnaires employés dans la région de la capitale nationale dans la province de Québec par Approvisionnements et Services Canada pour lesquels les données linguistiques sont connues, 2,511 ou 58.50 p. 100 indiquent que leur première langue officielle est l'anglais.

*b*) Le reste de la province du Québec: Parmi les 776 fonctionnaires employés dans le reste de la province du Québec par Approvisionnements et Services Canada pour lesquels les données linguistiques sont connues, 31 ou 3.99 p. 100 indiquent que leur première langue officielle est l'anglais.

Note: Les chiffres susmentionnés reflètent que seulement les renseignements courants sont disponibles. Les données concernant les chiffres antérieurs ne sont plus recouvrables.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

Question nº 4109—**M. Mazankowski:**

Au sujet du Fonds de développement de l'ouest de 4 milliards de dollars, *a*) quels projets a-t-on financés et combien a-t-on accordé à chacun d'eux, *b*) pour quels projets a-t-on réservé des fonds qui n'ont pas encore été dépensés et combien y a été accordé, *c*) que fera-t-on du solde des 4 milliards de dollars, *d*) quelles autres dépenses ou défalcations a-t-on imputées au fonds et pourquoi, *e*) quand et de combien le fonds a-t-il été augmenté par des intérêts, des subventions ou d'autres façons?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** *a*) Les coûts des projets financés à même le Fonds de développement de l'Ouest en 1981-1982 s'établissaient à 148 millions répartis de la façon suivante: 60 millions pour l'établissement du réseau de transport rapide de Vancouver, 82 millions pour le programme de développement du secteur agro-alimentaire et 6 millions en concessions fiscales spéciales concernant les placements dans le réseau ferroviaire.

*b*) Ce qui reste des 4 milliards, après déduction des 148 millions dépensés en 1981-1982, n'a pas encore été alloué dans le budget des dépenses.

*c*) Le cabinet n'a pas encore annoncé quels projets spéciaux il financera avec le solde de 3.852 milliards. Cependant, le gouvernment a l'intention d'assigner une grande partie du Fonds à résoudre le manque de capacité du réseau ferroviaire de l'Ouest.

*d*) Aucune défalcation n'a été imputée au Fonds.

*e*) Le Fonds n'est pas majoré par des intérêts, des subventions ou d'autres façons.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. Clarke:** Madame le Président, je tiens à signaler au secrétaire parlementaire que j'ai obtenu trois réponses à mes questions depuis deux mois. Sur les 212 questions que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* en juillet 1981, il me reste donc 164 réponses à recevoir. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra garantir à la Chambre que ces questions recevront prochainement l'attention qu'elles méritent.

**M. Smith:** Madame le Président, je puis garantir au député que ces réponses sont presque prêtes.

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

*Article 26 du Règlement*

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

### LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'ANNULATION DU MÉGAPROJET ALSANDS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 mai, de la motion de M. Clark:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame le Président, comme je le disais avant d'être interrompu par le député de Don Valley-Est (M. Smith), qui a décidé de s'exercer à compter, ce qui nous préoccupe réellement aujourd'hui, ce sont les répercussions au Canada de l'abandon du projet Alsands. Notre pays avait désespérément besoin de l'élan économique que ce projet lui aurait donné. Il aurait permis de créer environ 4,800 emplois permanents, environ 7,000 emplois temporaires dans la construction, et par «temporaires», j'entends d'une durée de quatre à sept ans. Ce projet aurait permis, en outre, la création de 14,000 emplois indirects. En tout, en comptant les effets induits, nous aurions pu créer environ 200,000 emplois, ce qui n'est pas un chiffre anodin quand on sait qu'il y a environ 1.2 million de chômeurs au Canada. En d'autres termes, ce projet aurait permis de donner du travail à un chômeur sur six.

L'ironie de la situation, c'est qu'il y a quelques mois à peine, nous nous demandions comment nous allions former la main-d'œuvre spécialisée dont nous aurions besoin pour la réalisation de ces projets. Nous nous demandions où nous allions trouver les 12,500 ingénieurs nécessaires. Aujourd'hui, nous n'avons plus à nous inquiéter d'eux, ni des soudeurs ni des menuisiers ni des ajusteurs. C'est vraiment ironique quand on sait que dans la région où j'habite, les bureaux de l'assurance-chômage de Grande-Prairie ont enregistré une augmentation de 64 p. 100 des demandes de prestations d'assurance-chômage. Le chômage a triplé en moins d'un an. De nombreuses dépenses auraient été faites au Canada, dont environ 38 p. 100 en Alberta, si ce programme avait été exécuté. Vingt-huit p. 100 de cet argent aurait finalement profité à l'Ontario: 1.5 milliard de dollars seraient revenus à la sidérurgie; 600 millions à la métallurgie; 500 millions au secteur des transports. En tout, ce projet aurait donc permis d'injecter dans l'économie canadienne, 450 milliards de dollars, argent dont celle-ci a désespérément besoin.

Nous savons tous que l'investissement au Canada a subi un coup dur dernièrement en raison du Programme énergétique national, du budget, entre autres. En 1980, l'investissement étranger au Canada était d'environ 585 millions de dollars. En 1981, il y a eu un solde négatif de 5.3 milliards de dollars. En 1980, les Canadiens ont investi 2.78 milliards de dollars dans des entreprises étrangères; cet investissement a pratiquement doublé en 1981, atteignant 4.9 milliards de dollars. Les capitaux sortent du Canada à un rythme sans précédent, ce qui nuit aux mesures de canadianisation dont le gouvernement a tant parlé. Depuis le budget de 1981, il n'est plus rentable d'investir au Canada. Le dernier budget renfermait des mesures défavorables aux entrepreneurs et aux hommes d'affaires. Les dispositions budgétaires, ajoutées au Programme énergétique national, ont porté un double coup dur qui a désarçonné le secteur de la fabrication et l'économie. Et aujourd'hui, nous

*Article 26 du Règlement*

apprenons que le projet Alsands, qui était la pierre angulaire du budget et du Programme énergétique national, vient d'être annulé. Que va-t-il arriver maintenant? Le gouvernement ne songe-t-il pas à remanier le PEN et le budget? Le Programme énergétique national avait été conçu pour atteindre les objectifs suivants:

... (assurer) aux Canadiens la sécurité des approvisionnements d'énergie, la possibilité de participer à leur développement et l'équité dans le partage des avantages découlant des richesses énergétiques de la nation.

Aujourd'hui, nous avons un Programme énergétique national sans projet Alsands. Nous n'avons ni la sécurité des approvisionnements en énergie ni la possibilité de participer à leur développement. Le PEN a déjà réussi à faire diminuer les activités de forage de 25 p. 100 en 1981, par rapport à 1980; quelque 226 derricks de forage ont cessé toute activité au Canada. Les derricks qui ont maintenu leur activité l'ont cependant réduite d'un tiers en 1981 par rapport à 1980. Les équipes sismiques—sans lesquelles il ne saurait y avoir de travaux d'exploration—ont diminué de 25 p. 100 en 1981 par rapport à 1980. Dans le Programme énergétique national, on ajoute ceci:

... comporte des prix déterminés au Canada—(visant) à assurer un rendement intéressant sur les nouveaux gisements mis en production et à donner à l'industrie une certitude nouvelle.

Tout ce qui nous reste, c'est l'incertitude. Le gouvernement, par ignorance de l'industrie et des emplois qu'elle peut créer, a torpillé Alsands. Qu'est-ce qui viendra ensuite? Où en est le projet des sables bitumineux de Peace River? Est-ce que le ministre va maintenant chercher à faire démarrer ce projet qui, s'il n'a qu'un tiers de la taille de celui d'Alsands, représente encore cinq milliards. C'est une taille maniable, et ce projet peut quand même créer des emplois et des retombées économiques dans l'ensemble du Canada. Est-ce que le ministre va approuver ce projet? Va-t-il nous donner un peu d'espoir, quelque chose à laquelle nous raccrocher? Je mets le ministre au défi de donner le feu vert à ce projet et de faire tout ce qu'il peut pour lui faire donner ses effets sur l'économie canadienne.

Je voudrais parler du potentiel du pays. Nous avons beaucoup de ressources naturelles: du pétrole, du gaz. Nous avons un énorme potentiel forestier, agricole et industriel. Il y a quelques années à peine, un économiste hollandais venu dans la région de Peace River a dit qu'il n'avait jamais vu des ressources si nombreuses et si abondantes au même endroit. Il en restait bouche bée. Il restait bouche bée des possibilités qui s'offraient à nous. Il nous a prédit une gigantesque réussite. Il a prédit que nous avions une occasion en or de créer des emplois, une occasion sensationnelle de créer des richesses pour les Canadiens et pour le pays.

• (1520)

Quelques années après, regardons ce même potentiel et voyons où nous en sommes. Si nous examinons l'industrie pétrolière, nous constatons que les projets des sables bitumineux sont abandonnés. Nous constatons que nos appareils de forage s'en vont aux États-Unis. Nous constatons que les emplois du secteur pétrolier, qui auraient dû se créer au Canada, sont maintenant créés chez nos voisins du Sud. Nous importons du pétrole étranger. Selon toute probabilité, dans la décennie qui vient et peut-être dans la suivante, nous continuerons d'importer du pétrole. Si nous passons au cas du gaz naturel, nous voyons que ce gaz reste dans le sous-sol. Les travaux d'exploration sont pour ainsi dire arrêtés.

Regardons du côté de l'industrie forestière. Partout au Canada nous voyons les scieries fermer leurs portes. Les points de vente de bois de construction au détail ferment leurs portes. Les gens perdent leur emploi. Prenez le bâtiment. On a pratiquement cessé de construire des maisons.

Et l'agriculture? Les agriculteurs sont écrasés par les taux d'intérêt et les taxes élevées sur l'énergie ont fait augmenter le prix des engrais et du carburant.

Et l'industrie manufacturière? Un peu partout, elle doit licencier de la main-d'œuvre. Les usines ferment leurs portes ou réduisent leur production.

Si cet économiste hollandais revenait chez nous aujourd'hui, il verrait que la situation est vraiment lamentable et que nous avons gaspillé tout notre potentiel. Il verrait que toutes nos possibilités se sont envolées et que l'espoir a laissé la place au désespoir. Pourquoi? Ne veut-on plus de nos produits? Les Canadiens manquent-ils d'initiative? Je ne le pense pas. Nos produits sont toujours en demande, c'est vrai en tout cas pour notre pétrole. Forcément, car nous importons actuellement environ 400,000 barils de pétrole par jour. Il faudrait au moins trois projets Alsands pour nous fournir cette quantité de pétrole. Le gaz est toujours en demande. Prenez le chômage. Nous ne créons pas d'emplois. Il n'y a aucune retombée économique pour l'industrie manufacturière ni pour le bâtiment ni pour l'industrie forestière.

Le secteur énergétique pourrait relancer l'économie. Il pourrait lui redonner un nouvel élan. Grâce à lui l'économie pourrait se raffermir. Mais le gouvernement préfère augmenter 15 fois la taxe sur le carburant, nous imposer des taux d'intérêt élevés et poursuivre aveuglément son Programme énergétique national et la politique énoncée dans son budget de 1981. Il s'obstine aveuglément alors que ce n'est vraiment pas le moment, qu'il est encore possible d'agir et que tout est encore possible.

Je dirais, pour conclure, qu'il suffirait que le gouvernement change d'attitude. Sinon, il suffirait qu'une douzaine de libéraux de l'arrière-ban rompent leur silence pour défendre le bon droit, défendre les chômeurs de leurs circonscriptions et défendre notre pays.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a la parole.

**M. Fennell:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il a été clairement établi, mais je me rends compte que vous n'étiez pas ici, qu'un député néo-démocrate a pris la parole avant son tour, de sorte qu'aucun membre du NPD ne devait prendre la parole avant moi.

**M. l'Orateur adjoint:** Sauf votre respect, la présidence a rigoureusement respecté l'ordre d'intervention et a accordé la parole au député de Kamloops-Shuswap. Des entretiens auront lieu de la manière habituelle.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur l'Orateur, par égard pour le député à ma droite, je serai très bref de façon à pouvoir lui céder la parole le plus vite possible.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir dans ce que j'estime être un débat d'urgence spécial qui a été tenu à la demande du Nouveau parti démocratique. En effet, lorsque le Nouveau parti démocratique a demandé la tenue de ce débat d'urgence, il s'est vu opposer un refus, mais lorsque les progressistes conservateurs l'ont demandé, ils ont obtenu gain de cause. Je suis donc très heureux de prendre la parole dans ce débat d'urgence spécial qui a été proposé par mon parti.

Je crois qu'il convient de se demander pourquoi nous tenons ce débat d'urgence. Pourquoi avons-nous aujourd'hui accepté à l'unanimité maintenant de poursuivre ce débat spécial? C'est parce que ce côté-ci de la Chambre juge à propos de fixer l'attention du pays sur un sujet particulier. Le sujet en question ne porte pas essentiellement sur l'échec d'un certain mégaprojet, mais plutôt sur l'échec de la stratégie économique du gouvernement, sur l'incapacité de ce gouvernement de présenter un programme qui relancera l'activité économique au Canada. Cela marque l'échec d'une stratégie économique reposant sur des mégaprojets. Le premier ministre (M. Trudeau), je le sais, a déjà dit qu'il n'était pas nécessairement d'accord sur cela, mais le membre du cabinet chargé du développement économique, le sénateur de l'Alberta . . .

**M. Rose:** Tué dans l'œuf.

**M. Riis:** D'après mon collègue, ce développement a été «tué dans l'œuf». Ce sénateur entrevoyait que l'avenir économique du pays dans les années 80 et 90 reposerait sur d'importants mégaprojets, surtout les mégaprojets énergétiques prévus dans l'ouest du pays. Je soupçonne un autre motif: comme il s'agissait de projets très publicisés, de projets très séduisants, ils auraient pu enflammer l'imagination des électeurs de l'Ouest qui auraient ainsi été portés à voter libéral lors des prochaines élections fédérales. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, cela n'arrivera pas du tout. Et ce, parce que cette stratégie a fait long feu.

Je voudrais parler brièvement d'une autre déception, pas celle d'Alsands, celle du pipe-line. De toute façon, nous du Nouveau parti démocratique, étions convaincus dès le début que ce projet était en quelque sorte une escroquerie, que les sociétés pétrolières avaient fait front commun avec leurs homologues américaines pour inciter le gouvernement du Canada à approuver la construction d'un tronçon qui aurait permis l'exportation de notre gaz naturel aux États-Unis à des prix relativement bas tandis qu'en contre-partie, un jour, plus tard, on construirait le pipe-line du Nord pour approvisionner les Canadiens en gaz naturel.

Nous voulions obtenir des garanties absolues que cette partie du marché serait respectée. Les néo-démocrates n'étaient pas prêts à appuyer ce projet à moins d'avoir des garanties absolues. Nous avions le souci des emplois que ce projet aurait créés au Canada. Il aurait engendré quelque 11,783 emplois et des investissements allant de 40 à 60 milliards de dollars. Nous tenions à ce que ce projet se réalise. Nous avons demandé une garantie. En fait, j'aimerais vous lire la motion que nous avons proposée en ce sens le 22 juillet 1980. Voici.

> Qu'avant son ajournement d'été, la Chambre demande au gouvernement de déclarer qu'il n'entreprendra pas la construction du tronçon canadien du gazoduc du Nord avant d'avoir obtenu des garanties financières complètes pour l'ensemble du gazoduc ni avant d'avoir conclu avec le gouvernement des États-Unis un accord prévoyant que le gaz canadien exporté par le tronçon sud du gazoduc projeté sera remplacé par du gaz de l'Alaska à un prix équivalent.

Voilà la motion que nous avons proposée à la Chambre le 22 juillet 1980. Il est intéressant de noter qui ne l'a pas appuyée. Il se trouve ici à la Chambre un député qui dit représenter le Yukon. On l'appelle souvent, dans le quotidien, «Yukon Eric». Il prétend s'intéresser aux emplois et aux investissements dans le Yukon. Je me demande pourquoi ce personnage, qui est à la Chambre pour presque tous les votes et motions, y brillait par son absence ce jour-là? Son absence a été très remarquée ce jour-là. J'ai le compte rendu devant moi. Je tiens seulement à dire que le député du Yukon (M. Nielsen) n'a voté ni pour ni contre la motion en question.

• (1530)

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est contraire aux règles et aux usages de la Chambre qu'un député fasse des commentaires sur le vote d'un autre député. Je demande au député de cesser sur-le-champ.

**M. Riis:** Monsieur l'Orateur, je comprends le point soulevé. Je ne faisais que m'interroger sur les allées et venues d'un député. Je n'en parlerai plus.

Je voudrais mentionner un article qui a paru dans le *Globe and Mail*, deux jours après la tenue du vote. Sur la question d'assurer des emplois pour les Canadiens et des investissements au Canada, on y laissait entendre que seul le Nouveau parti démocratique s'était vraiment efforcé de défendre le Parlement, la loi et le peuple. Je tenais à citer cette observation en vue du compte rendu. Je crois que c'est important, en raison des accusations que de nombreux députés ont portées contre nous à cause de la position que nous avons prise à l'égard du gazoduc et du projet Alsands.

C'est un fait notoire qu'au sein du cabinet, la décision des ministres a prévalu sur celle du ministre chargé de l'expansion manufacturière au Canada auquel on a substitué le sénateur visionnaire de l'Alberta. Les mégaprojets devaient sauver l'économie canadienne. Il a voulu poursuivre une politique qui rendrait l'ouest du Canada vulnérable aux cycles trop marqués de l'activité économique ainsi qu'aux fluctuations du marché international—en l'occurrence le prix du pétrole sur le marché mondial—et à en faire un territoire de coupeurs de bois et de puiseurs d'eau. En somme, c'est ce que font le projet Alsands et les mégaprojets. Voilà pourquoi le NPD estime que non seulement nous devons réaliser ces projets mais aussi nous efforcer d'élaborer une stratégie à long terme pour la création d'emplois qui donnera une base économique solide à l'ouest du Canada. Bien entendu, il s'agit du secteur manufacturier qui doit évoluer de pair avec les mégaprojets pour l'exploitation de l'énergie ou d'autres ressources.

*Article 26 du Règlement*

Pourquoi le projet Alsands s'est-il effondré? Nous avons entendu des députés dire plus tôt dans le débat que c'était à cause de l'affaissement des marchés mondiaux. D'autres ont fait remarquer que les taux d'intérêt étaient trop élevés et trop volatiles. A mon avis, la véritable raison est que les Canadiens sont plongés dans l'incertitude et ne font plus confiance à leurs dirigeants politiques. Au Canada, les investisseurs ont peur de l'avenir; ils n'aiment pas le climat d'incertitude qui règne à l'heure actuelle et hésitent à s'engager, surtout à longue échéance. Les deux sociétés pétrolières étrangères mêlées au projet Alsands ont décidé que c'en était assez et qu'elles ne pouvaient plus appuyer ce projet compte tenu de l'incertitude entourant les taux d'intérêt et la tendance à la baisse des prix du pétrole. Les libéraux ont vu venir le coup et ont paniqué. Ils ont senti qu'il leur fallait faire davantage de compromis afin de retenir les sociétés pétrolières et partant, de sauver le projet Alsands, à cause de ce que celui-ci représentait pour le peuple canadien.

Je demande aux députés progressistes conservateurs quelle est leur position à ce sujet. On a l'impression qu'ils tiennent à sauver ce projet coûte que coûte, quel qu'en soit le prix pour les contribuables canadiens. Nous, du NPD, avons examiné l'offre, selon laquelle les Canadiens fourniraient 85 p. 100 du financement et seraient propriétaires du projet à 50 p. 100. Je me demande quel homme d'affaires trouverait pareil marché raisonnable. Et pour couronner le tout, nous aurions accordé aux deux multinationales pétrolières des exonérations de redevances temporaires et des concessions fiscales. Quelle sorte de proposition était-ce? Même dans ces conditions, les compagnies pétrolières l'ont rejetée. Chacun à la Chambre doit bien comprendre que le projet n'est pas rentable et qu'il vaut mieux y renoncer pour l'instant. Si le projet devient un jour rentable et viable et que les Canadiens doivent le financer à 85 p. 100, je dirai alors allons de l'avant, chargeons-nous également des 15 autres p. 100 et participons au projet à 100 p. 100 au lieu de 50 p. 100 seulement. Le projet deviendrait alors une entreprise d'utilité publique dans l'intérêt bien compris des Canadiens.

Il est trop risqué de réaliser le projet. Tirons-en plutôt une leçon. Que nous tombions d'accord ou non sur la suite à donner au projet Alsands, nous devrions au moins nous entendre aujourd'hui et décider qu'il n'est pas raisonnable de réaliser le projet Alsands si les deux compagnies multinationales concernées ne veulent plus y participer.

Ce n'est pas la fin du monde après tout. Devrions-nous à la Chambre nous lamenter éternellement à cause de cet échec? Le proverbe dit bien après la pluie le beau temps? Nous devons nous demander si une réévaluation complète ne s'impose pas pour que le Canada puisse atteindre son objectif d'autarcie pétrolière d'ici à 1990. Peut-être faudrait-il détourner notre attention des entreprises comme Gulf ou Shell pour nous occuper plutôt des petites sociétés pétrolières canadiennes qui ne sont pas nécessairement actives dans les régions neuves ou particulièrement engagées dans le projet Alsands. Elles travaillent, dans les bassins sédimentaires de l'Ouest, aux programmes traditionnels de récupération. Il s'agit des centaines et des centaines de petites entreprises dont le gouvernement n'a fait aucun cas. Le gouvernement avait les yeux virés sur les multinationales, mais qu'en est-il des petits producteurs canadiens engagés dans les bassins sédimentaires de l'Ouest?

Si, en tant que Canadiens, nous étions prêts à investir cet argent dans le projet Alsands, il me semble que nous devrions maintenant le réinvestir dans ces projets d'amont et dire aux petites sociétés pétrolières canadiennes que le moment est venu de réexaminer les possibilités de récupération assistée. Nous savons que 30 p. 100 du pétrole dort toujours dans les bassins de l'Ouest et que c'est maintenant le temps d'entreprendre de nouvelles recherches et de développer la technologie nécessaire pour extraire ces 30 p. 100. Cela ne comporterait absolument aucun risque. Il ne nous faut rien d'autre que la technologie d'extraction.

**M. Kristiansen:** Cela donnerait une chance à David devant Goliath.

**M. Riis:** Oui, donnons une chance à David. Donnons une chance aux petites sociétés pétrolières de l'ouest du Canada, qu'elles cessent de redouter la concurrence des multinationales.

Voilà des exemples de projets d'amont que nous pourrions commencer à appuyer. Et les projets d'aval comme les usines de transformation du pétrole brut en Saskatchewan? Cela serait l'occasion d'extraire le pétrole lourd, de le transformer et de le raffiner dans les raffineries du centre et de l'est du Canada plutôt que dans les raffineries américaines. On pourrait réaffecter des fonds à ce projet d'aval. Même au sein du secteur pétrolier lui-même, l'abandon du projet Alsands pourrait constituer un défi pour les sociétés pétrolières et les raffineurs, deux groupes laissés pour compte dans le Programme énergétique national et les efforts pour explorer les régions neuves et lancer des projets comme Alsands, ce qui n'a pas manqué de les irriter.

L'annulation du projet Alsands va peut-être aussi susciter de l'intérêt pour la mise en valeur d'autres sources d'énergie. Nous devrions prendre plus d'initiative pour exploiter des formes d'énergie de remplacement, par exemple la géothermie—particulièrement dans l'ouest du Canada—l'hydrogène, la biomasse, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie marémotrice, et les carburants non conventionnels comme le propane et l'alcool. Nous devrions également exploiter les thermopompes et les techniques du charbon et le reste.

• (1540)

Il s'agit de formes d'énergie de remplacement qui ont été reléguées au second plan, alors qu'on consacrait tant d'attention et d'argent des secteurs privé et public aux mégaprojets. Nous devrions profiter de ce délai pour consacrer des capitaux des secteurs tant public que privé à la mise au point de formes d'énergie de remplacement qui pourraient suppléer aux programmes de récupération de nos ressources énergétiques traditionnelles.

Nous devrions également profiter de l'occasion pour adopter des mesures d'économie. On a dit que le baril de pétrole le moins cher était celui que l'on n'avait pas besoin d'acheter. L'occasion s'offre à nous de mettre à l'essai de nouvelles façons d'économiser. L'occasion s'offre maintenant à nous d'effectuer des travaux de recherche et de développement dans des domaines tels que les nouvelles formes et conceptions d'édifices. Nous devrions mettre sur pied de nouveaux programmes d'économie d'énergie, car, à mon avis, ils nous offriront des possibilités de sécurité d'emploi à long terme. Les fabricants canadiens auront l'occasion de concevoir et de fabriquer de

nouveaux types de portes et de fenêtres et d'autres matériaux qui permettent d'économiser l'énergie.

Cela m'amène à mon principal sujet d'intérêt, à savoir de quelle façon nous autres, Canadiens, particulièrement dans l'Ouest—pouvons sortir du cycle de prospérité et de crise et nous mettre à l'abri des fluctuations des marchés internationaux. Un premier pas dans cette voie consisterait à développer le secteur de la fabrication, afin d'assurer une sécurité à long terme des emplois et des investissements. Le secteur de la fabrication joue un rôle essentiel dans toute économie saine et équilibrée. Le Canada est aux prises au niveau de la fabrication avec un déficit de sa balance commerciale qui atteint 21 milliards de dollars par année et qui ne cesse d'augmenter. Il coûte aux Canadiens 200,000 emplois. Je trouve qu'il est grand temps pour le gouvernement de mettre en œuvre une stratégie manufacturière pour le Canada en général et l'Ouest du Canada en particulier.

Comme première étape de cette stratégie, nous devrions demander aux sociétés étrangères implantées au Canada de fabriquer chez nous ce qu'elles vendent chez nous. Je vous le demande, est-ce là trop d'exigence? Nous devrions dire aux sociétés étrangères qui exploitent un marché particulier chez nous de fabriquer et d'assembler chez nous les produits qu'elles destinent à ce marché. Ainsi, si les fabricants japonais vendent 185,000 véhicules au Canada, nous devrions leur demander de fabriquer et d'assembler les pièces au Canada. Ce serait une façon de leur dire que s'ils veulent faire des bénéfices au Canada, ils doivent s'arranger au moins pour y créer des emplois. Je ne trouve pas que ce soit une demande exagérée. Le gouvernement devrait cependant faire preuve en l'occurrence de courage et d'initiative, mais à vrai dire, les députés de ce côté-ci ne devraient pas trop s'attendre à ce qu'il intervienne bientôt.

Nous avons été témoins de l'échec du projet Alsands et de l'abandon, temporaire tout au moins, du pipe-line du Nord. Nous avons assisté à la déconfiture de la stratégie économique que le gouvernement avait adoptée. Dans quelle voie notre pays s'est-il engagé? J'estime pourtant que nous ne devons pas nous laisser aller à l'amertume et au désespoir. Nous devons faire face à la réalité économique de ces mégaprojets. Nous devrions imaginer de nouvelles perspectives et de nouveaux défis pour les Canadiens. C'est la première occasion que nous ayons depuis de nombreuses années d'apporter notre soutien aux sociétés pétrolières de l'Ouest que les Canadiens possèdent et contrôlent. C'est l'occasion de favoriser le domaine de la recherche et du développement qui nous aidera à assurer la conservation. C'est l'occasion d'aborder de nouveaux domaines où nous pourrons organiser l'industrie manufacturière de telle sorte que nous puissions nous départir de cette mentalité d'entrepreneurs de succursales.

Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de recherche et de développement? Pourquoi les entrepreneurs canadiens sont-ils aussi peu dynamiques quand il s'agit de trouver des débouchés? La réponse vient d'elle-même. Pourquoi le feraient-ils? Pourquoi une petite filiale canadienne ferait-elle une vive concurrence à sa société-mère ou aux autres filiales? Pourquoi une petite filiale canadienne se doterait-elle d'un ambitieux programme de recherche et de développement quand il en existe un à l'administration centrale, c'est-à-dire en Allemagne, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis? Le fait que notre économie repose essentiellement sur des filiales constitue l'une des principales sources de nos difficultés. Nous continuerons, je le crains, à n'avoir que peu d'envergure. Il est temps que nous abandonnions cet esprit de locataire pour devenir maîtres chez nous.

[*Français*]

**M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le président, il me fait énormément plaisir de participer à ce débat, si ce n'est pour contredire les cris d'alarme qu'on entend, surtout des députés de l'opposition officielle, et bien entendu de leurs collègues de gauche dans l'opposition. Ils me font penser un peu à l'histoire de *Chicken Little* qui criait que le ciel tombait, et ils semblent être assez dépourvus, ils n'ont pas de solution, ils pensent qu'étant donné la faillite de ces mégaprojets ou le fait que ceux-ci ne seront pas réalisés pour le moment, il n'y a pas de solution à notre crise économique. Monsieur le président, même le chef de l'opposition (M. Clark) à Montréal au début de la semaine a dit qu'il n'avait pas de solution aux problèmes économiques du Canada ou que finalement il ne ferait autre chose que de suivre les politiques suivies par le gouvernement.

J'aimerais citer un article de *La Presse* du mardi 4 mai, dans la section sur l'économie et la finance, du journaliste Alain Dubuc qui dit que, dans une entrevue qu'il avait accordée à *La Presse*, la veille, lundi, à un groupe, le chef de l'opposition a fait l'aveu, et c'est dans les mots du journaliste, que je cite:

> . . . a fait l'aveu le plus étonnant et le plus désarmant qui puisse venir de la bouche d'un chef de l'opposition, en admettant que son parti n'avait pas trouvé d'alternative à la politique économique de la Banque du Canada. «Nous avons cherché une solution autre que celle du gouvernement, mais nous n'avons pas d'alternative», a-t-il avoué. «Aujourd'hui, je n'ai pas de meilleure solution.»

Alors qu'est-ce qu'ils font de l'échec temporaire de ces mégaprojets? Ils sonnent l'alarme, ils lancent un débat d'urgence, mais qu'est-ce qu'ils ont comme solution à nous proposer? Est-ce qu'ils ont quelque chose de constructif à dire?

Monsieur le président, le très honorable premier ministre (M. Trudeau), il y a quelques semaines, a proposé un élément de solution à la population canadienne, et je n'ai pas encore entendu les commentaires de l'opposition officielle là-dessus.

Lors d'une allocution au congrès de fondation de la Fédération canadienne du travail, le 31 mars, le premier ministre a déclaré que les syndicats devraient apprendre à négocier et à coopérer avec le gouvernement, sans quoi le Canada ne pourrait plus être concurrentiel sur les marchés mondiaux.

M. Trudeau a rappelé la nécessité pour tous les intervenants du monde économique de discuter ensemble, comme cela se fait en Allemagne fédérale, au Japon et en Suède, par exemple, tout en reconnaissant que ces pays ont des relations . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! L'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) invoque le Règlement.

**M. Kilgour:** Monsieur le président, le député a mentionné le nom du premier ministre. Il faut dans notre journal des Débats mentionner son titre de premier ministre. C'est très important. S'il vous plaît, insistez!

*Article 26 du Règlement*

**M. l'Orateur adjoint:** J'espère que l'honorable secrétaire parlementaire a pris bonne note de ce que l'honorable député vient de dire.

**M. Berger:** Je prends note de cette suggestion très valable du député d'en face. Cela démontre un peu la qualité ou la pertinence de la plupart de leurs suggestions. Je disais que M. Trudeau a rappelé la nécessité . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Encore une fois, je dois attirer l'attention de l'honorable secrétaire parlementaire sur le Règlement de la Chambre.

**M. Berger:** Je disais, monsieur le président, que le très honorable premier ministre avait rappelé la nécessité pour tous les intervenants du monde économique de discuter ensemble, comme cela se fait en République fédérale d'Allemagne, au Japon et en Suède, par exemple, tout en reconnaissant que ces pays ont des relations de travail particulières. Le premier ministre a souligné que la différence entre le Canada et ces pays est qu'ici le mouvement syndical ne peut pas en fin de compte conclure un marché avec le gouvernement, accepter que, si les taux d'intérêt ou l'inflation baissent, il fera telle ou telle chose. Alors depuis ce temps-là qu'est-ce que l'opposition a à dire sur cette idée lancée par le premier ministre?

J'aimerais signaler à la population canadienne ou à ceux qui suivent ces débats à la télévision l'importance de la coopération entre les niveaux de gouvernement, les syndicats et le patronat, finalement entre tous les intervenants, comme le disait M. Trudeau, pour développer notre économie. Nous avons en fait une économie très décentralisée. En 1950, le gouvernement canadien faisait 65 p. 100 des dépenses faites par les gouvernements. Aujourd'hui, dans les années 1980, le gouvernement canadien fait 35 p. 100 des dépenses faites par les gouvernements. Cela veut dire que 65 p. 100 des dépenses sont faites par les gouvernements provinciaux et les municipalités. Pour la population du Québec, il est vital qu'on comprenne le besoin d'une plus grande coopération, surtout quand on a vu . . .

**M. Kilgour:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**M. l'Orateur adjoint:** Encore une fois, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona invoque le Règlement.

**M. Kilgour:** Je pense, monsieur le président, que le député ne parle pas seulement du sujet débattu aujourd'hui, mais des dépenses fédérales. Je pense qu'il faut . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Encore une fois, je dois attirer l'attention de l'honorable secrétaire parlementaire sur le débat d'urgence de cet après-midi.

**M. Berger:** Si je comprends bien, monsieur le président, je traite de la question. Si le député pouvait seulement comprendre un mot! Je parle de l'avenir de l'économie de ce pays et de ce qu'on devrait faire à la suite de l'échec de ces quelques mégaprojets. Je voudrais faire comprendre au député que ce n'est pas la fin du monde, et que si tous les Canadiens coopèrent on pourrait surmonter nos difficultés économiques. Je voudrais faire comprendre à l'honorable député que, dans un pays où l'économie est tellement décentralisée, comme c'est la situation au Canada, il va falloir un effort de tous les gouvernements, de tous les intervenants économiques, et que le gouvernement canadien, à lui seul, ne peut pas solutionner tous ces problèmes. C'est un fait qui dépasse probablement l'intelligence de l'honorable député.

• (1550)

Comme je vous l'ai signalé pour souligner l'importance de cette coopération, j'aimerais faire remarquer à la Chambre que dans notre effort pour diminuer le taux d'inflation, les intervenants économiques ont une responsabilité importante à jouer. Au mois de septembre, j'ai visité les centres d'emplois du Canada localisés dans ma circonscription. Alors, j'ai su, entre autres choses, que les centres d'emploi avaient perdu leurs meilleurs conseillers des quatre ou cinq dernières années. Pourquoi, monsieur le président? Mais parce qu'ils pouvaient gagner, en travaillant pour le gouvernement du Québec, pas moins de $5,000 de plus en partant, et cela pour le même emploi.

Alors, cela nous démontre que les salaires, pour une raison ou pour une autre, plutôt pour des raisons politiques, le gouvernement du Québec a consenti des augmentations de salaire à ses fonctionnaires hors de toute proportion de ceux qui étaient offerts par le gouvernement canadien ou par l'entreprise privée. Cela a eu un effet très néfaste sur la productivité dans la Fonction publique fédérale ainsi que dans l'entreprise privée où plusieurs compagnies avaient de la difficulté à concurrencer avec ces salaires extrêmement élevés offerts par le gouvernement du Parti québécois. Un autre élément essentiel pour une relance économique est la qualité de la main-d'œuvre du Canada. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre au comité spécial, aux constatations qui ont été faites par le comité spécial du Parlement sur le marché du travail dans les années 80 qui, dans le rapport qu'il a déposé l'an dernier, a signalé la pénurie de main-d'œuvre spécialisée au Canada aussi bien chez les cols bleus que chez les cols blancs. Ces pénuries sont particulièrement aiguës dans le secteur de la métallurgie, par exemple, dans le cas des outilleurs, des soudeurs et des machinistes, chez les techniciens en électronique qui doivent entretenir et réparer les ordinateurs et le matériel automatisé, chez les programmeurs, les ingénieurs de diverses disciplines, les infirmières, et le reste.

En général, le comité disait que ces pénuries sont imputables à un manque de formation, à des attitudes négatives, à des obstacles d'ordre social. A long terme, ces pénuries sont également imputables aux lacunes des politiques relatives à l'emploi, à la formation et à l'industrie, de même qu'au manque de coordination, encore une fois, le manque de coordination est signalé par un autre comité de la Chambre, entre tous les paliers du gouvernement et entre les secteurs public et privé. L'Association de comté que je représente, monsieur le président, s'est penchée sur ces questions la fin de semaine dernière pour préparer des résolutions pour un colloque régional du Centre-Est de Montréal qui doit avoir lieu le 16 mai prochain.

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais lire quelques extraits de la résolution de l'Association libérale de Laurier:

Attendu que plusieurs jeunes qui sortent des institutions scolaires n'ont pas la formation de base nécessaire à l'intégration au marché du travail;

Attendu qu'au Canada des pénuries de main-d'œuvre spécialisée coexistent avec un taux de chômage inacceptable;

Attendu qu'en matière de formation de la main-d'œuvre il y a manque de coordination entre tous les paliers de gouvernement et entre le secteur public et le secteur privé;

Attendu que plusieurs jeunes dans le comté de Laurier ne savent pas comment chercher un emploi et ne connaissent pas les services offerts par les différents centres d'emplois.

L'Association a demandé en guise de conclusion au gouvernement canadien de concert avec les gouvernements provinciaux, les syndicats et le patronat, de favoriser des stages de formation obligatoire pour les étudiants. L'Association demande au gouvernement encore de concert avec les gouvernements provinciaux, le patronat et les syndicats de trouver des moyens innovateurs de faire face aux besoins urgents de services d'orientation et d'évaluation. Et finalement l'Association blâme le gouvernement du Parti québécois de la pauvre qualité de l'enseignement.

Alors cela démontre encore une fois, monsieur le président, ce que je disais au début de mes commentaires, l'importance de l'effort concentré ou concerté de la part de tous les intervenants économiques et cela démontre qu'on ne va pas trouver les solutions à nos problèmes économiques en mettant tous nos espoirs dans les mégaprojets, mais c'est seulement par la voie de travail plus intelligent, acharné, qu'on va trouver ces solutions. Pour ceux qui ne croient pas que ces questions de la concertation sont essentielles, je suggérerais qu'ils lisent une publication de Travail Canada, du ministère du Travail du Canada, qui a été publiée dans les derniers jours et qui est intitulée: *L'expérience japonaise, relations industrielles du Japon moderne,* et qui a été faite pour le compte du ministère par M. Charles Connaghan, président d'une entreprise d'experts conseils de Vancouver spécialisée dans les relations industrielles. M. Connaghan, et c'est entendu que je ne peux pas aller en détail dans les conclusions que tire M. Connaghan, relate l'historique du syndicalisme au Japon et il dit que le principal facteur qui a entraîné un changement d'attitudes qui ont accéléré ou fait en sorte qu'il y a eu une amélioration considérable des relations patronales syndicales fut une entente sur la productivité. Cette entente a été réalisée au milieu des années 1950 à la suite d'une conférence qui réunissait des délégués syndicaux, des cadres et des universitaires. Le gouvernement, monsieur le président, n'était même pas en cause. Cette entente ou cette conférence a démontré . . .

• (1600)

[*Traduction*]

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. l'Orateur adjoint:** Le secrétaire parlementaire accepte-t-il de répondre à une question du député de Winnipeg-Nord?

**M. Berger:** Oui, certainement.

**M. Orlikow:** Le député convient-il que la stabilité relative de l'économie japonaise est due notamment au fait que les travailleurs japonais, ceux des grosses industries en tout cas, ont pour ainsi dire la garantie de garder leur emploi à vie? Ils n'ont pas à craindre que l'automatisation ou la mécanisation ne leur fasse perdre leur emploi, comme cela a été le cas pour des centaines de milliers de travailleurs canadiens. C'est pourquoi ils sont disposés à faire leur possible pour accroître leur productivité.

**M. l'Orateur adjoint:** Je signale très respectueusement au député que le débat s'écarte légèrement de la motion d'urgence dont la Chambre est saisie pour le moment.

**M. Berger:** Malgré tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je pense que cette question importante est au cœur de la prospérité économique de notre pays. Je conviens sans hésiter avec le député que des questions comme la sécurité d'emploi sont extrêmement importantes pour la santé de l'économie. J'allais signaler que nous avons discuté de questions semblables lors de cette conférence, au Japon. Je faisais brièvement l'historique des relations industrielles au Japon . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Je me dois d'insister auprès du député pour lui rappeler que le débat d'aujourd'hui porte sur une question précise. Il s'agit d'un débat proposé aux termes de l'article 26 du Règlement, et dont les caractéristiques sont donc l'urgence et la précision. J'invite le député à s'en tenir au sujet à l'étude.

**M. Paproski:** Cela n'a rien à voir avec les Alouettes.

**M. Berger:** Le député d'en face est très perspicace.

Si je ne m'abuse, l'objet du débat est la situation de l'économie canadienne, maintenant que nous avons abandonné les mégaprojets. Allons-nous comme le petit poussin et les députés de l'opposition officielle nous contenter de crier que le ciel nous tombe sur la tête sans rien faire d'autre?

Les récents événements montrent bien que le Canada dépend du commerce international. Comme je l'ai dit il y a plusieurs semaines, 12,000 automobiles attendent sur les quais d'Halifax. L'acheteur n'en veut pas, car elles sont de mauvaise qualité. Nous devons faire quelque chose pour améliorer la qualité de notre travail et rendre nos produits plus concurrentiels sur les marchés mondiaux. Ce sont là des problèmes à long terme très graves auxquels doivent s'attaquer tous les intervenants économiques, les gouvernements, les syndicats et, bien sûr, le secteur privé.

Pour conclure, je tiens à rappeler que cette conférence a eu lieu au Japon en 1955. On a mis sur pied un conseil national de la productivité formé d'une organisation tripartite représentant les travailleurs, les universitaires et le secteur privé. Le centre de productivité du Japon s'occupe surtout de relations publiques. Il aide les Japonais à comprendre que l'économie du pays peut continuer à prospérer uniquement si la productivité augmente. Le conseil tripartite a envoyé des équipes dans les usines pour parler aux . . .

**M. Kilgour:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Malgré les rappels à l'ordre de Votre Honneur, le député continue à s'éloigner du sujet et à ne parler que du Japon.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je signale au secrétaire parlementaire que son temps de parole est écoulé.

*Article 26 du Règlement*

**M. Scott Fennell (Ontario):** Monsieur l'Orateur, vous auriez presque pu dire: «c'est enfin le tour du député d'Ontario». Quand j'ai vu arriver M^me^ le Président, j'ai eu peur de devoir attendre encore un peu. Heureusement, mon tour est venu. Si je m'éloigne autant du sujet que le député qui m'a précédé, j'espère que vous me ramènerez dans le droit chemin.

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a dit des choses fort intéressantes. Je puis affirmer au député que si le secteur privé avait pu agir sans l'intervention du gouvernement, l'usine serait en construction depuis déjà deux ans. Le député a sans doute raison, mais j'en ai marre de l'intervention et de l'assistance du gouvernement. Laissons le secteur privé faire des gains raisonnables, laissons-le agir seul, parce qu'il peut le faire. Il s'agit d'une catastrophe nationale pour ce qui est du secteur privé. Le gouvernement tente de l'anéantir. Il s'est immiscé dans toutes les classes de la société canadienne pour les détruire.

• (1610)

Nous pouvons essayer de nous rassurer en disant que l'énergie n'est pas d'importance vitale, mais à l'heure actuelle l'économie mondiale est fondée sur l'énergie. Nous devrions nous en rendre compte. Si nous supprimons le principal élément de notre économie, nous détruisons notre société. Songeons à ce qui est arrivé aux emplois en Ontario. Cette province est dans un état lamentable, le pire depuis la crise économique. L'industrie sidérurgique fonctionne à 40 p. 100 de sa capacité. Des milliers d'emplois techniques sont abolis. J'ai déjà parlé de la General Motors. Une autre de ses usines a fermé ses portes cette semaine. Jusqu'à quand faudra-t-il attendre avant que toute l'économie ne s'écroule? Il y avait une usine Firestone dans ma circonscription; elle a dû fermer à cause de la situation économique. Mais la société Firestone a été astucieuse; elle a agi avant qu'il ne soit trop tard.

Voyons ce qui est arrivé dans l'industrie du forage. La plupart des tours de forage étaient fabriquées en Ontario. L'acier venait de l'Ontario, tout comme les pompes et les forets. Qu'est-il arrivé? Nous avons fait fuir ces tours de forage aux États-Unis en même temps que 14 milliards de dollars. Le Programme énergétique national a créé une grave situation au Canada.

Nos taux d'intérêt sont très élevés. Tout le monde prévoit maintenant qu'il faudra faire augmenter les taux d'intérêt d'encore un demi point pour protéger notre dollar. Les Canadiens en chômage ne peuvent se payer les taux d'intérêt actuels, encore moins une autre augmentation d'un demi point.

Nous parlons des projets Alsands et de Cold Lake; nous parlons des gisements d'Hibernia et des régions neuves. Nous parlons de tout l'éventail de l'économie et du Programme énergétique national. Parlons maintenant de certaines catégories de Canadiens qui sont vraiment touchés. Je veux parler notamment des Canadiens qui détiennent des actions des sociétés Imperial Oil, Texaco et autres grandes multinationales. Les Canadiens possèdent des actions dans ces grandes sociétés depuis des générations. Ils n'ont pas mal réussi, mais ils sont lésés. En outre, l'Association du barreau canadien affirme que ces dispositions vont à l'encontre de la Constitution. Toute l'affaire pourrait bien tourner en eau de boudin.

Après deux semaines de séances au comité, je suis arrivé à la conclusion que les géologues, les foreurs et les cols bleus seront durement touchés mais qu'il n'y aura pas suffisamment d'avocats pour régler les litiges découlant du programme énergétique national. Il suffit, pour s'en rendre compte, de prendre le temps de lire les deux documents que j'ai en main. Des sociétés différentes ont soumis des calculs différents. On a consacré jusqu'à 50 années-hommes pour recueillir des renseignements. Le programme énergétique national a causé l'abandon du projet Alsands. C'est un autre coup dur pour les investisseurs au Canada. Les gens ont perdu confiance dans le secteur pétrolier. Avant 1980, c'était un secteur correct et respectable. De nombreux investisseurs et hommes d'affaires de l'Ontario s'y intéressaient. Un grand nombre de citoyens ont investi leurs économies et leurs espoirs dans des sociétés pétrolières. Ils ont été durement touchés. Ou ils ont perdu leurs investissments ou la valeur de ceux-ci a considérablement décru, sans compter qu'ils ont dû absorber en plus les hausses de prix à la consommation.

Qui empoche l'argent du pétrole de nos jours? Le député de Kamloops-Shuswap prétend que nous pourrions poursuivre le projet Alsands. Mais qu'on songe à tout l'argent que les gouvernements accaparent, non seulement au moyen des impôts comme la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et la redevance sur le pétrole importé, mais encore la redevance de Petro-Canada, les impôts indirects, les droits ad valorem, en Ontario, et ainsi de suite.

**M. McDermid:** Ad nauseam.

**M. Fennell:** On reste sans le sou. Les consommateurs s'en ressentent. Et que dire des agriculteurs? Pourquoi ces derniers devraient-ils payer 3c. le litre ou le gallon, que sais-je, en guise de redevance à Petro-Canada pour le pétrole servant à la production alimentaire des Canadiens? Les produits agricoles constituent une bonne part de nos exportations.

Dans un discours, dernièrement, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) déclarait que le gouvernement veut stimuler la création de richesses et qu'il a pour devoir d'assurer la réglementation et la redistribution. Il le fait si bien que le déficit de 10,5 milliards de dollars qu'il anticipait atteint les 15 milliards. Voilà comment le gouvernement redistribue nos richesses. Comme pays, nous ne sommes pas assez riches pour affecter à la construction d'Alsands les sommes que le gouvernement a offert d'engager. Nous n'avons pas l'argent et nous n'avons pas non plus les moyens d'aller emprunter en Suisse à un taux d'intérêt de 20 p. 100, qui, soit dit en passant, reviendrait à un taux net de 24 p. 100.

Nous entendons citer les chiffres les plus divers sur le chômage au Canada. Nous entendons parler d'un million par ici, d'un million par là. Selon les derniers chiffres non rajustés de Statistique Canada que j'ai vus, 1,252,000 Canadiens sont inscrits comme n'ayant pas d'emploi. J'estime que 50 p. 100 de plus sont tellement découragés qu'ils ont abandonné tout espoir. Ils comptaient sur la réalisation d'au moins un ou deux de ces mégaprojets, mais que s'est-il produit? Tous les projets sont tombés à l'eau.

En ce qui concerne Alsands, ainsi que les actions et la responsabilité de la société, le gouvernement fédéral a offert de prendre une part de 25 p. 100, l'Alberta une part de 25 p. 100 et Petro-Canada en détenait déjà une de 17 p. 100. Ce qui représente un contrôle ultime de 67 p. 100. L'actionnaire minoritaire ne pourrait même pas faire déclarer un dividende, même si le projet était profitable. Je ne blâme pas Shell, ni

Gulf ni les autres sociétés qui ont abandonné. Il a été prouvé qu'elles pouvaient gagner de l'argent, mais elles n'auraient jamais été sûres de pouvoir y toucher. Toute l'affaire n'était qu'une blague. Il y a eu abus de confiance.

J'en viens maintenant au pipe-line de la route de l'Alaska. En juin dernier, j'ai rencontré un représentant de Walter Levy & Associates. Certains députés ont déjà reproché à cette société de ne pas être exacte dans ses prédictions. En juin dernier, cet homme m'a dit qu'il y aurait un surplus de pétrole pendant douze à 18 mois. Ses prédictions se sont réalisées. On nous a également dit que le Canada avait tellement tardé à prendre une décision sur la construction du pipe-line qu'il était douteux que les Américains le construisent un jour. Tout cela, parce qu'ils ont un gros surplus de gaz en Alaska. Leur production pétrolière diminue. Il leur en coûterait moins cher de convertir leur gaz en méthane et de l'acheminer de Prudhoe Bay à Anchorage dans des pipe-lines de petit diamètre qu'il n'est pas nécessaire de mettre sous pression. Le coût de tels pipe-lines ne représenterait qu'une fraction du coût d'un gazoduc. Ils pourraient ensuite transporter le produit par bateau jusqu'en Californie où les débouchés sont importants.

La raison pour laquelle les Américains doivent faire cela est bien simple: il y a un immense surplus de gaz et une pénurie de pétrole. La production pétrolière a diminué de façon tragique en Alaska. Les Américains doivent trouver des fonds, car c'est le secteur privé américain qui a lancé l'industrie pétrolière. Ils doivent trouver suffisamment de liquidités pour forer d'autres puits. Lorsqu'on fait de la prospection dans cette région, on n'est jamais sûr de trouver du premier coup du gaz ou du pétrole, de sorte qu'il faut forer de nombreux puits pour obtenir davantage de pétrole. En outre, les Américains doivent consommer le gaz s'ils veulent réaliser l'autosuffisance.

• (1620)

Les Américains croient à la libre entreprise, monsieur l'Orateur, mais pas notre gouvernement, même si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) ne cesse de clamer: «Nous sommes des entrepreneurs privés». Le gouvernement a chassé les entrepreneurs privés.

Le gazoduc de l'Alaska ne sera jamais construit, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas qu'il s'agisse seulement d'un retard de deux ans; il ne sera jamais construit. Les Américains vont le construire sur leur propre sol. Compte tenu de l'attitude que nous affichons envers les Américains, comment savons-nous qu'ils ne diront pas: «Nous ne voulons plus rien savoir du gouvernement canadien; il a déjà fait assez de tort à nos sociétés et investisseurs et nous voulons sortir de là»?

Des représentants de l'Association des consommateurs du Canada ont comparu devant le comité et j'ai été choqué d'entendre leurs arguments. Je crois qu'ils ont mis la main sur Ed Clark et qu'ils ont élaboré le Programme énergétique national avec lui. Tout ce qu'ils ont trouvé à dire, c'est que l'entreprise privée n'est pas à la hauteur et qu'il appartient à l'État de prendre la relève. Monsieur l'Orateur, l'État ne fait pas grand-chose de bien dans le secteur privé. Récemment, on a vu le gouvernement verser respectivement $1,350,000 à Canadair et 400 millions à Eldorado pour les renflouer.

Combien de plus faut-il donner pour l'étatisation des entreprises, afin de calmer l'aile gauche du parti libéral, pour être ensuite obligés de les renflouer sans cesse? Tout ce que les libéraux savent faire, c'est parler, crier et se mettre de mauvaise humeur. Pourquoi ne croient-ils pas aux solutions qui ont fait de notre pays ce qu'il est, c'est-à-dire l'entreprise privée.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il-vous-plaît. La parole est au député d'Ontario. Je demande aux députés d'avoir la courtoisie de l'écouter.

**M. Kristiansen:** Ils parlent mais n'ont rien dans le ventre.

**M. Fennell:** Les membres de l'Association du barreau canadien ont également comparu devant le comité et ont déclaré que le bill C-104 comportait 50 dispositions réglementaires que le ministre pouvait manipuler. Les membres de cet organisme ont notamment déclaré la chose suivante:

> Ce bill, qui permet à Ottawa d'accorder des milliards de dollars aux sociétés pétrolières sous forme de subventions pour la prospection, confère un tel pouvoir discrétionnaire et réglementaire au cabinet que, d'après l'Association du barreau canadien, celui-ci va «gravement nuire» à la règle du droit.
>
> Cette mesure législative est en contradiction avec la nouvelle charte des droits et sera vraisemblablement remise en cause devant les tribunaux si elle est adoptée sans modifications.

M. Binavince, avocat affilié à l'association, a déclaré qu'il serait ravi de plaider contre l'État si on le lui demandait. Il a déclaré que cette affaire serait portée devant les tribunaux et qu'il pourrait gagner la cause. Il nous a donné l'exemple d'un Canadien qui possède des actions dans une société canadienne mais qui est domicilié aux États-Unis à cause de son emploi. Il est pénalisé car, au regard de cette mesure législative, il n'est pas citoyen canadien.

J'ai demandé à M. Binavince s'il était sûr qu'une personne morale ne pouvait être considérée de la même façon. Il m'a répondu que selon lui cela serait contesté devant les tribunaux.

Nous traitons injustement les sociétés pétrolières. Nous ne sommes pas honnêtes à l'égard de ceux qui ont découvert le pétrole chez nous. Nous ne produisions pas de pétrole jusqu'à ce que les multinationales s'implantent chez nous vers les années 20 ou 30. Je reconnais qu'elles ne devraient pas pouvoir exporter leurs profits à leur guise, mais elles ne devraient pas non plus s'en aller avec tout leur bagage de connaissances et d'expérience. Nous n'avons pas l'expérience de Shell et d'Imperial Oil.

Voyons un peu comment les choses se passent dans les régions pionnières. Une caisse de forage ne peut être constituée à moins que les sociétés n'aient les connaissances techniques voulues. Home Oil en est un exemple, car elle n'a pas d'expérience. Les députés d'en face diront que Dome a de l'expérience. Je me demande si Dome sera des nôtres encore longtemps, car elle n'a plus d'argent et le reconnaît. Elle s'est appliquée à nous le faire comprendre au comité. Elle cherche avec frénésie à obtenir les 130 millions de dollars qu'elle a déjà dépensés. Elle a dû emprunter 130 millions de dollars et s'adresse au gouvernement pour voir si elle ne pourrait pas toucher de l'intérêt sur cet argent. Comme elle risque de ne pas survivre bien longtemps, qui donc se rendra dans les régions pionnières?

Parlons maintenant de la côte est. Si la société Mobil est mise dans la même position, elle ne sera pas en mesure de faire place à la participation canadienne, sauf pour ce qui est des 25 p. 100, prévus par les dispositions du projet de loi C-48 portant sur l'expropriation, qui permettent à Petro-Canada de s'emparer de ce pourcentage après que la société exploitante a dépensé tout l'argent nécessaire pour l'exploration.

*Article 26 du Règlement*

Les projets de loi C-101 à C-108 adoptés en vertu du Programme énergétique national recèlent tellement d'échappatoires et renferment tellement de règlements que leur application sera semée d'embûches. Ils s'appliquent à toute entreprise ayant 10 millions de dollars en éléments d'actif et 10 millions de dollars de revenus et comportent des dispositions qui laissent toute latitude au ministre. Les cinq paragraphes précédents auraient pu être laissés de côté.

Une des délégations qui s'est présentées devant le comité a indiqué très succinctement que le Parlement délègue ses pouvoirs législatifs à des personnes qui ne devraient avoir que des pouvoirs administratifs. C'est ce que nous avons fait dans le cas du projet Alsands et c'est ce que nous faisons dans le cas de tout le secteur pétrolier. Il est temps de mettre fin à cette pratique. Nous devons remettre le Canada sur la bonne voie et donner aux Canadiens une chance d'obtenir des emplois. Nous devons redonner du travail aux gens, car ils sont à bout.

**M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas participer à ce débat, mais, puisque je suis ici cet après-midi, je crois de mon devoir de répondre aux arguments de l'opposition.

Cette dernière parle de deux aspects de l'économie, soit la sécurité des approvisionnements d'énergie et les stimulants économiques permettant de créer des emplois. J'aimerais aborder ces deux sujets cet après-midi.

• (1630)

**M. Riis:** Est-ce un test?

**M. Kelly:** Il y aura un test à ce sujet lundi matin à 9 heures.

**M. Manly:** Vous avez déjà échoué.

**M. Kelly:** Monsieur l'Orateur, il y a deux façons de promouvoir la sécurité énergétique du pays. L'une consiste à produire plus d'énergie; l'autre à économiser l'énergie ou à opérer la conversion à d'autres sources d'énergie. Je ferai remarquer aux députés d'en face que le volet des économies d'énergie du Programme énergétique national a été couronné de succès. Nous avons économisé au cours des 18 derniers mois l'équivalent de la production d'une usine de traitement des sables bitumineux. Cela devrait nous faire comprendre que des efforts plus vigoureux nous permettraient d'économiser l'équivalent de la production de deux usines ou plus. Si les députés à la Chambre acceptent cet argument et se rendent compte de la contribution que les mesures d'économie peuvent apporter à la sécurité énergétique du pays, ils comprendront que l'échec des gouvernements et du secteur privé à construire une usine de pétrole synthétique n'aura pas une incidence tellement catastrophique sur notre sécurité énergétique.

Quelle différence du point de vue de la sécurité énergétique entre construire une usine de traitement des sables bitumineux qui produira 150,000 barils de pétrole par jour ou appliquer des mesures de conservation d'énergie qui permettront d'en économiser autant? La résultat en fin de compte est exactement le même. Par conséquent, le fait que les trois sociétés partenaires n'aient pu s'entendre au sujet du projet Alsands ne marque pas l'effondrement imminent de nos rêves d'autarcie énergétique parce qu'il existe d'autres moyens d'atteindre cet objectif.

Je suis sûr que tous les députés qui s'intéressent de près ou de loin à la question énergétique ont fait l'objet de pressions de la part de sociétés qui optent maintenant pour la conservation. Je songe aux sociétés qui sont impatientes de convertir nos voitures de l'essence au gaz naturel. L'un des députés de l'ancien régime libéral travaille maintenant dans ce domaine et il est souvent venu sur la Colline pour s'entretenir avec des députés de tous les partis. Selon lui—et de nombreux spécialistes de ce domaine partagent son avis—si nous convertissions nos véhicules automobiles de l'essence au gaz naturel, nous pourrions économiser sur une période de deux ou trois ans l'équivalent de la production de cinq usines Alsands. Si tel est le cas, pourquoi ne pas le faire? Nous pouvons opérer la conversion beaucoup plus vite que ne nous pouvons construire les usines. Si c'est là le choix qui s'offre à nous, alors pourquoi tous ces gémissements et grincements de dents à la Chambre parce que nous étions incapables de faire démarrer cette deuxième usine de sables bitumineux?

**M. Blaikie:** C'est vous les gars qui avez fait mousser l'affaire.

**M. Kelly:** S'il n'y avait d'autres solutions que les sables bitumineux, alors très bien, je serais d'accord avec vous. Mais nous avons des solutions de rechange, et elles coûtent moins cher. Cela me paraît éminemment sensé comme aussi aux députés d'en face, j'espère.

**M. Kilgour:** Qu'on cesse de fabriquer des voitures et alors il n'y a plus de problème.

**M. Kelly:** C'est faux. Par la modération et la conversion nous n'aurions rien à sacrifier comme mode ou normes de vie. Le député comprend sûrement cela.

**M. Kristiansen:** Pourquoi alors étiez-vous prêt à assumer 80 p. 100 des coûts?

**M. Kelly:** Ce n'était pas moi, monsieur l'Orateur. J'espère que j'ai réussi à convaincre les députés qu'un programme énergétique d'économie et de remplacement du pétrole compensera largement la perte de l'usine Alsands. J'espère que le gouvernement aura la perspicacité et le courage d'adopter des mesures en ce sens.

**M. Riis:** N'y comptez pas trop!

**M. Kelly:** L'autre moyen d'assurer et de protéger la sécurité énergétique consiste à produire plus de pétrole. Si l'on jette un coup d'œil sur les analyses que l'industrie a faites à propos des conséquences du PEN, on constaste qu'en plus de dénoncer de façon très évidente et amère les éléments de ce programme, l'industrie reconnaît à contrecœur qu'en garantissant le prix mondial pour le pétrole extrait des nouveaux gisements, le PEN donnera aux producteurs un rendement plus que suffisant en retour de leurs investissements. De fait, le prix que nous sommes prêts à donner aux producteurs pour le nouveau pétrole leur garantira un rendement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

**M. Kilgour:** C'est de la foutaise!

**M. Kelly:** Ce n'en est pas. Je conseille au député de lire certains des derniers articles du rapport de l'Alberta. Il constatera que Greenshields—et il n'y a aucune société qui ait formulé plus de critiques à l'égard du PEN que Greenshields—a conclu que les sociétés qui découvrent et qui exploitent des nouveaux gisements de pétrole obtiendront un meilleur taux de rendement qu'elles n'en obtiendraient aux États-Unis.

Vu la source de cette évaluation, je suis convaincu que le PEN prévoit suffisamment d'encouragements pour que les

sociétés découvrent les gisements qui existent, pense-t-on, dans le bassin sédimentaire de l'ouest canadien et qui pourraient produire environ six milliards de barils de pétrole. Je défie les députés d'en face de nier ces faits ou cette conclusion. Je suis convaincu que le fait que le PEN garantit le prix mondial stimulera l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole. Cela ne fait aucun doute. Ceux qui sont vraiment défavorisés sont les producteurs qui exploitent de vieux gisements parce qu'ils veulent convertir des réserves connues en gros bénéfices.

**M. Mazankowski:** Monsieur l'Orateur, le député m'autorise-t-il à poser une question? Je ne veux pas interrompre son raisonnement, mais cela l'aiderait peut-être à préciser sa pensée.

**M. Kelly:** Monsieur l'Orateur, j'accepterai volontiers de répondre à la question du député quand j'aurai fini de parler, si cela lui agrée.

**M. Mazankowski:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Kelly:** Monsieur l'Orateur, le temps qui m'était alloué est sur le point de se terminer. Je ne poursuivrai pas davantage et ferai simplement remarquer que la politique énergétique nationale avec ses cours mondiaux pour le pétrole provoquera la découverte d'autres gisements pétrolifères dans l'Ouest. Tout comme ceux qui analysent la situation dans l'industrie, je n'en doute aucunement.

Si vous me le permettez, je voudrais examiner le deuxième volet de ce débat qui est la stimulation de l'économie dans l'expectative d'un nombre accru d'emplois.

Les deux gouvernements étaient disposés à dépenser 7 milliards pour créer des emplois à l'usine Alsands durant les quelques prochaines années. Si les députés s'intéressent à la création d'emplois, je voudrais leur signaler que l'usine Alsands est le milieu le moins avantageux où les gouvernements pourraient offrir des emplois. Si nous devons dépenser 7 milliards de dollars en trois ou quatre ans pour créer des emplois, il serait sage d'investir cet argent dans le secteur de la construction domiciliaire ou celui de la technologie de pointe. Le nombre d'emplois pour l'argent investi serait considérablement plus élevé dans ces deux secteurs qu'avec le projet Alsands.

**M. Orlikow:** Vous devriez vous joindre à nous, car vous parlez comme si vous étiez l'un des nôtres.

**M. Kelly:** Je suis consterné d'entendre les députés d'en face soutenir que, maintenant que le projet Alsands a échoué, nous allons en payer les pots cassés en emplois perdus. Je leur ferai remarquer que si la création d'emplois est leur obsession et le but que nous devrions tous viser selon eux, cet argent rapportera alors davantage s'il est investi dans les secteurs du logement et de la technologie de pointe.

Je prétends en outre que, non seulement il y aurait davantage d'emplois dans le secteur de la technologie de pointe, mais encore que ces emplois seraient mieux distribués dans tout le pays. Ainsi, l'argent ne serait pas concentré dans un secteur et dans deux provinces, l'Alberta et l'Ontario, mais servirait à créer des emplois dans tout le pays. Ainsi, les Canadiens de toutes les régions du pays toucheraient une part proportionnelle des profits provenant de cet argent.

En terminant, j'aimerais quitter la Chambre en signalant que d'une façon générale, la politique énergétique nationale n'a pas mis en péril la sécurité énergétique de notre pays, mais qu'elle l'a au contraire assurée, ou au moins a fourni les moyens de l'assurer.

Ensuite, si nous devons dépenser des montants considérables pour créer des emplois, mieux vaut les dépenser dans des domaines qui soient plus profitables. Ces domaines, à mon avis, sont ceux du logement et des techniques de pointe.

**M. Mazankowski:** Je sais gré au député d'avoir accepté de répondre à ma question, monsieur l'Orateur. Si le Programme énergétique national et la fiscalité sont si avantageux pour les sociétés pétrolières, le député pourrait-il nous dire comment il se fait que la prospection et le forage dans le secteur traditionnel ont diminué de plus de 40 p. 100 depuis que le Programme énergétique national est entré en vigueur?

**M. Kelly:** Monsieur l'Orateur, je ne nie pas l'ampleur de la réaction initiale de l'industrie à la politique énergétique nationale. Je regrette énormément qu'elle ait eu une telle répercussion sur l'industrie, mais je crois pouvoir soutenir que l'industrie réagit beaucoup plus favorablement cette année qu'elle ne l'a fait l'an dernier . . .

**M. Dinsdale:** Où ça?

**M. Kelly:** . . . que les forages augmentent et qu'avec le temps, à mesure que l'industrie s'accommodera de la politique énergétique nationale, nous la verrons sortir de son marasme actuel. Je dirais même qu'elle retrouvera l'éclat qui la caractérisait à la fin des années 70. Il se peut que le gouvernement ait à apporter des modifications au régime fiscal.

**M. Dinsdale:** Bravo!

**Des voix:** Il en est grand temps.

**M. Kelly:** Et je ne dirai pas que l'on n'aura pas à apporter de telles modifications. Mais ce que je veux faire remarquer, c'est que la politique énergétique nationale n'est pas le fléau absolu que décrivent les députés d'en face dans leurs interventions. En fait, cette politique a énormément de valeur, et elle portera des fruits dans un avenir rapproché.

**M. Mazankowski:** Monsieur l'Orateur, puis-je apporter des éclaircissements au sujet d'un point qu'a fait valoir le député. Il a laissé planer l'impression que le groupe Greenshields, qu'il a mentionné, avait dit que les choses allaient passablement bien sous le régime fiscal actuel. Nous savons maintenant que c'était uniquement son opinion personnelle.

**M. Kelly:** Monsieur l'Orateur, puis-je répliquer?

**M. l'Orateur adjoint:** Il y a une limite aux échanges de vue, mais la présidence accorde la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Kelly).

**M. Kelly:** Monsieur l'Orateur, je réfute la remarque du député. Je n'ai pas associé le groupe Greenshields à ses propos. J'en ai parlé en rapport avec le cours mondial du pétrole et les possibilités de prospection et de mise en valeur de nouvelles ressources pétrolières dans les années à venir.

*Article 26 du Règlement*

**M. Bert Hargrave (Medicine Hat):** Monsieur l'Orateur, je dois dire tout d'abord combien je suis heureux que ce débat ait repris. On peut affirmer à juste titre que le bon sens et la tradition ont triomphé, et je m'en réjouis.

Ce débat s'imposait et tombe au bon moment. Il est de la plus haute importance que j'y participe, dans l'intérêt de ceux que je représente au Parlement. C'est un honneur, en même temps qu'un devoir, de prendre la parole aujourd'hui au nom des citoyens de Medicine Hat que je représente.

Ce qui a déclenché ce débat d'urgence, c'est la double raclée que nous avons reçue la fin de semaine dernière avec l'effondrement, ou l'abandon, de deux mégaprojets: Alsands, le projet des sables bitumineux du nord de l'Alberta, et la construction du gazoduc de la route de l'Alsaka, dont les États-Unis ont retardé le financement. L'occasion est donc bien choisie pour parler des conséquences néfastes qu'a le Programme énergétique national sur l'industrie du pétrole et du gaz naturel dans le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. Je connais assez bien ces deux régions.

Mes observations porteront sur cet aspect du débat sur l'énergie. C'est à dessein que j'ai qualifié l'annonce atterrante de la semaine dernière de «double raclée». Il faudrait toutefois ajouter un troisième mégaprojet à la liste. Je veux parler du mégaprojet d'Imperial Oil pour exploiter le pétrole brut lourd de Cold Lake. Il est de même envergure dans ses répercussions. Si le démembrement et la dispersion de l'équipe techniques ressources d'Imperial sont compréhensibles, ils n'en sont pas moins regrettables. Ce projet entier est mort, officieusement du moins.

Ce qui est tragique dans cette triple raclée et ces échecs définitifs, ce sont les terribles contrecoups que nous devrons subir dans notre lutte pour supporter et surmonter la grave récession économique actuelle. Ces effets négatifs se traduisent rapidement et directement en pertes de milliers d'emplois et de milliards de dollars pour deux régions du Canada. Premièrement, les trois provinces de l'Ouest, l'Alberta surtout, en ce qui concerne la prospection et la production pétrolière, et les industries qui ajoutent de la valeur aux produits par transformation; ensuite, les perspectives qu'offrait l'immense potentiel industriel de l'Ontario, et, dans une moindre mesure, du Québec, n'existent plus. Ce triple échec retardera de bien des années la possibilité pour le Canada de réaliser son autarcie énergétique. Or, le drame, c'est que nous avons les moyens de réaliser cet objectif; personne ne saurait le contester.

• (1650)

A propos de la tentative de toute dernière minute des fonctionnaires fédéraux et des représentants albertains pour éviter que le projet ne s'effondre, le gouvernement de l'Alberta s'est joint au gouvernement du Canada pour faire une offre de partage égal du coût. L'offre paraissait raisonnable et sensée, mais l'incident même nous incite à nous poser la question suivante: pourquoi pareille offre n'a-t-elle pas été faite et exécutée il y a au moins deux ans?

Quant au moratoire, ou même à l'abandon du gazoduc du Nord, car les deux années de moratoire qu'on a imposées pour ce projet équivalent à un arrêt de mort dans ce cas, je rappelle à la Chambre la mise en garde très précise qu'a faite le président Reagan quand il a pris la parole devant le Parlement canadien le 11 mars 1981. Il nous a bien prévenus que si le gouvernement des États-Unis souscrivait au gigantesque projet de gazoduc, la responsabilité financière des tronçons américains devait être assumée par le secteur privé; or le secteur privé a négligé ses responsabilités à cet égard. C'est là, bien sûr, un autre exemple des milliers d'emplois et des perspectives équivalant à des milliards de dollars qu'auront perdus les Canadiens. Les répercussions négatives de cette situation font porter au Canada la responsabilité morale d'exhorter les États-Unis à respecter les conditions du traité officiel sur la construction du gazoduc conclu entre notre pays et nos voisins en date du 20 septembre 1977.

L'économie de tout le sud-est de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan est gravement touchée par la mise en veilleuse du mégaprojet, laquelle mise en veilleuse équivaut à un arrêt de mort. Dans le sud-est de l'Alberta, on compte des milliers de puits gaziers bouchés qui attendent—certains d'entre eux depuis bien des années—de pouvoir enfin ajouter leur production au gaz acheminé par le premier tronçon de l'Est du gazoduc du Nord. Le tronçon de l'Est traverse, dans ma circonscription, la limite qui sépare l'Alberta de la Saskatchewan, descend en direction sud-est, traversant le coin sud-ouest de la Saskatchewan, et accède aux États-Unis à un point appelé Monchy situé sur la frontière qui sépare la Saskatchewan du Montana. Cette portion du tronçon de l'Est est désormais achevée et peut transporter le gaz naturel jusqu'au Montana, aux États-Unis. Le tronçon ouest du pipe-line principal est maintenant terminé et le gaz est acheminé à travers la partie sud-est de la Colombie-Britannique jusqu'aux États-Unis.

En ce qui concerne ma circonscription, je crois que s'il existe un seul produit qu'on puisse associer à l'histoire de la ville de Medicine Hat, c'est bien le gaz naturel; elle en vit depuis 99 ans. L'an prochain, la ville célébrera son centenaire. Nous utilisons du gaz naturel depuis les débuts; le premier puits dans l'ouest du Canada a été foré dans la région de Medicine Hat il y a 100 ans. Pendant bien des années, les illustres visiteurs de Medicine Hat ont eu droit à un salut au gaz naturel à la gare du CP, pour indiquer comment cette ressource nous était précieuse. Rudyard Kipling, de passage dans ma ville, a eu l'idée de dire que Medicine Hat était sûrement assise sur l'enfer. Cette ville a toujours produit et distribué son électricité, y compris celle produite à partir du gaz naturel.

Les nouvelles taxes que prévoit le Programme énergétique national ont fait beaucoup monter les factures des consommateurs. La plupart des factures ont augmenté de 100 p. 100 depuis un an et demi. Celles des usagers commerciaux ont même augmenté d'autant que 400 p. 100. Cela s'applique aux exploitants de serres, l'une de nos plus vieilles et de nos plus importantes industries, qui dépend presque entièrement du gaz naturel. Depuis des années, on expédie des fleurs coupées dans tout l'ouest du Canada mais il n'est pas certain que cette industrie survive à la nouvelle taxe fédérale.

D'aucuns me rappelleront que le gaz naturel a toujours été bon marché dans notre coin de l'Alberta. C'était vrai jusqu'ici. Cependant, les hausses de taxe sont plus fortes que dans le reste du Canada. Ces hausses ont été immédiatement ressenties par les personnes à la retraite et aussi par tous les usagers industriels. Pendant des années, un grand nombre d'agriculteurs à la retraite, surtout des résidents de la Saskatchewan, sont venus se retirer à Medicine Hat pour bénéficier du gaz naturel à bon marché.

Le 19 avril dernier, je me suis fait un plaisir et un devoir de présenter une pétition signée par 12,689 habitants de Medicine Hat et de la localité voisine de Redcliff qui s'insurgeaient, à juste titre, contre les problèmes que créent les taxes gazières qu'ils jugent illégales. Cette pétition, dont le texte avait été minutieusement préparé, est le fruit des efforts spontanés des mères de famille qui voulaient montrer à quel point elles étaient désemparées devant cette disposition du Programme énergétique national. Elles voulaient aussi indiquer qu'il fallait faire rapidement quelque chose à ce sujet. Je tiens à préciser que tous les signataires de la pétition avaient au moins 18 ans.

Ils appuyaient la plainte que le conseil municipal de Medicine Hat a déposée contre le gouvernement fédéral. Ils estiment que ni la législation canadienne, ni la Constitution ne donnent au gouvernement fédéral le droit de taxer un autre gouvernement comme le prévoit d'ailleurs l'Acte de l'Amérique du nord britannique, car les services publics municipaux sont en réalité un prolongement des services offerts par les gouvernements des provinces. L'affaire est actuellement devant un tribunal provincial de Calgary.

Il est bon de dire un mot d'une autre affaire qui concerne les gisements de gaz naturel du sud-est de l'Alberta, plus particulièrement celui de Smith-Coulee. En deux mots, cette affaire porte sur trois puits de gaz que le gouvernement de l'Alberta a forés sur des terres du Canada dans l'extrême sud de ma circonscription et à proximité de la frontière américaine. On est en train de construire un gazoduc pour permettre au gouvernement albertain d'exporter la production de ces trois puits, vers les États-Unis. L'an dernier, le gouvernement albertain a demandé à la cour d'appel provinciale de voir s'il était constitutionnel et légal d'exporter du gaz extrait du sous-sol albertain aux États-Unis. Les cinq juges de la cour d'appel ont dit que oui. Le gouvernement fédéral a fait appel de ce jugement devant la Cour Suprême du Canada. L'Alberta conteste cette démarche. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Si j'ai cité cette affaire, c'est parce que les tribunaux vont peut-être faire un parallèle entre cette affaire et celle de Medicine Hat.

Avant de conclure, j'aimerais dire deux mots de la production de brut lourd dans le sud-ouest de la Saskatchewan. C'est un projet modeste mais utile de mise en valeur des gisements d'huile extrêmement lourde. Cette huile est longtemps restée inexploitée, du moins jusqu'à il y a une semaine environ, parce que le Programme énergétique national avait sur le développement un effet adverse. Il était tout simplement peu rentable de continuer à exploiter ces gisements. Les sociétés en cause perdaient de l'argent à tous leurs puits parce que le prix de vente était trop bas et qu'elles devaient expédier le pétrole brut lourd aux États-Unis pour le faire raffiner. Bien entendu, tout cela coûtait très cher.

• (1700)

Très récemment, il n'y a guère plus d'une semaine, on a fixé un contingent de production de 57 p. 100 pour certains de ces puits, ce qui aidera peut-être un peu. Un autre facteur négatif, c'est que le projet d'usine de valorisation du pétrole lourd qui devait être lancé en Saskatchewan, et j'ignore si l'on avait annoncé où l'usine serait construite, avait été soit abandonné soit repoussé indéfiniment, uniquement à cause du Programme énergétique national.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots des conséquences nocives qu'a l'ensemble du programme énergétique sur les sociétés spécialisées dans l'entretien des puits de pétrole et de gaz. Brooks est une ville située au nord-ouest de ma circonscription. Elle comptait 9,000 habitants au moment de la mise en œuvre du désastreux Programme énergétique national. Je suis certain que bien des gens ont quitté les lieux depuis. Cette ville était devenue un centre d'activité pour les sociétés spécialisées dans l'entretien des puits de gaz et pour quelques sociétés d'intendance des puits de pétrole. Presque toutes ces compagnies appartenaient à de petits entrepreneurs canadiens. C'était merveilleux de visiter Brooks et de voir toute cette activité. Cela a duré trois ou quatre ans avant de se terminer de façon tragique à cause du PEN et du dernier budget. Les entreprises de cette ville ont été très durement touchées. Je suis certain qu'il y a d'autres régions en Alberta, notamment aux environs d'Edmonton, où la même chose s'est produite. Je mentionne tout particulièrement le cas de Brooks parce que cette ville a été très durement éprouvée. Bon nombre des petits exploitants canadiens de la localité ont plié bagage ou fait faillite.

Je terminerai là-dessus parce que je pense que cela montre à quel point la situation est critique dans ma province et ma circonscription. Je suis certain que la situation est encore plus grave ailleurs. Je suis heureux d'avoir pu dire quelques mots des répercussions que le Programme énergétique national a sur ma circonscription.

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, avant d'aborder le sujet de ce débat, je tiens à dire que j'y participe avec plaisir et je félicite le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir proposé cette motion cet après-midi. Mes collègues et moi-même trouvons que son geste contribue à détendre l'atmosphère de la Chambre. Je crois qu'il nous a redonné un peu confiance dans la démocratie parlementaire.

Le vendredi 30 avril 1982 deux communiqués distincts nous apprenaient que le mégaprojet Alsands était tombé à l'eau et que le pipe-line de l'Alaska était retardé de deux ans. C'est, bien sûr, un désastre sans précédent pour l'économie canadienne. Ce désastre est directement imputable au Programme énergétique national.

Le Canada comptait sur ces mégaprojets pour atteindre deux objectifs: d'une part assurer son autonomie énergétique et, d'autre part, stimuler l'économie et l'embauche. Bref, cela devait créer des emplois.

A la suite de l'effondrement de ces projets, notre parti a demandé ce débat d'urgence afin d'attirer l'attention de la Chambre sur la nécessité de créer des emplois et d'assurer notre autonomie énergétique. Dans tous nos discours, nous essayons d'établir quelles sont les conséquences de cet échec pour l'économie canadienne et de proposer des solutions.

*Article 26 du Règlement*

Ces mégaprojets étaient sans aucun doute très importants pour notre économie, car ils devaient créer 4,800 emplois permanents, 7,000 emplois pour les travailleurs du bâtiment pendant les travaux de construction et 14,000 emplois indirects. La plupart de ces emplois auraient été créés dans les aciéries et les usines de l'Ontario. Ce plan nous semblait important dans le cadre de notre objectif global d'autonomie énergétique, que les députés de tous les partis trouvent désirable et réalisable.

Selon les estimations, l'usine Alsands aurait produit, en 1990, 11 p. 100 de la production de pétrole de notre pays. De même, ce projet aurait eu des retombées dans tous les secteurs de l'économie canadienne, jusqu'à la côte est. Oshawa, notamment, en aurait profité parce que c'est là qu'on fabrique les camionnettes qui servent à approvisionner les travailleurs sur le terrain. J'ai visité l'Alberta et je suis conscient du nombre d'emplois créés dans cette province, mais en tant que député de l'Ontario, je pense plutôt aux emplois que ce projet aurait pu créer dans le secteur métallurgique, dans ma province. Cela aurait représenté un investissement de 600 millions de dollars dans les sociétés métallurgiques, de 550 millions dans le secteur des transports et de 1.1 milliard de dollars dans les autres secteurs de la fabrication de l'Ontario.

Quelles promesses nous a-t-on faites? Pourquoi ces mégaprojets sont-ils si importants? Parce qu'ils étaient l'élément magique, le moteur de l'économie canadienne proposée par le parti libéral. Ils devaient réduire le chômage et créer plus de possibilités d'emplois rémunérateurs pour les Canadiens, tout en augmentant le taux de population active. Ces projets auraient favorisé la croissance du Canada à une époque où nous traversons une période de récession ou de dépression, selon les économistes auxquels on s'adresse.

De crainte que mes remarques manquent totalement d'objectivité, je parle des estimations en matière d'emplois établies par divers organismes gouvernementaux. D'après eux, les projets de pipe-lines auraient permis de créer 19,000 emplois directs et environ 71,000 emplois indirects.

Il y a d'autres projets qui ont été annulés ou reportés à cause du Programme énergétique national. Ainsi, il y a le projet Polar Gas, le projet Kitimat, la Phase III des sables bitumineux, l'agrandissement de Syncrude et bien d'autres, qui ont dû être annulés ou reportés à cause de ce programme.

Pourquoi l'industrie a-t-elle perdu confiance en notre gouvernement? Il y a plusieurs raisons à cela et je voudrais vous les signaler. Tout d'abord, la mainmise du gouvernement fédéral sur les recettes. Dans l'importante législation qu'il nous a soumise, le gouvernement a tendance à considérer l'énergie et nos richesses naturelles comme une source de recettes fiscales plutôt que d'emplois. C'est plus ou moins l'état d'esprit, de l'autre côté de la Chambre. Dans notre parti, nous considérons les mégaprojets et les pipe-lines non pas comme des possibilités d'investissement pour quelque société multinationale, non pas comme un placement pour des capitaux étrangers mais bien comme une possibilité de donner du travail aux Canadiens. Pour sa part, le parti d'en face les considère comme une source de recettes. Nous ne pouvons avoir les revenus à moins de créer les emplois. Les emplois doivent venir d'abord.

• (1710)

Je ne veux pas me lancer dans un long discours sur la nationalité des actionnaires des sociétés pétrolières. Que ces sociétés soient étrangères ou canadiennes, à demi ou au quart, peu m'importe. Ce qui m'intéresse, ce sont les emplois au Canada. Une fois créés, on ne peut nous les enlever. Peu m'importe qui les crée.

Je n'aime pas la discrimination faite dans la législation sur l'énergie au sujet des sociétés étrangères. A notre avis, la politique énergétique nationale confisque des droits pétroliers. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que notre parti a fait connaître ses vues sur les droits de propriété au cours du débat constitutionnel, car c'est une question qui nous préoccupe. Nous estimons qu'ils ne doivent pas être confisqués. Nous pensons qu'ils ne doivent pas être enlevés aux Canadiens, ni aux sociétés que ces derniers possèdent.

Tout cela peut se résumer ainsi: les Canadiens ont l'impression que le gouvernement n'a pas respecté ses engagements envers les sociétés pétrolières au sujet du prix du pétrole extrait des sables bitumineux. Fondamentalement, c'est une question de confiance. Franchement, nos concitoyens ne font plus confiance au parti libéral.

Nous nous sommes prononcés en faveur du gazoduc de l'Alaska. Si cette question est remise sur le tapis, je pense qu'il faudrait abréger ce nom, pour que je puisse m'en souvenir. Nous avons voté en faveur à cause des instances qu'a présentées le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui a dit que:

> A notre avis, il faudrait autoriser les exportations de gaz naturel aux États-Unis seulement après leur avoir fait promettre de s'engager à construire le gazoduc de l'Alaska. Il faudrait que ce soit signé, ratifié et confirmé, en particulier le régime de financement et les garanties financières, avant que nous n'exportions un seul pied cube de gaz canadien aux États-Unis.

Il y a aussi l'expert de l'autre endroit. Il est fort regrettable que nous devions traiter avec les représentants de l'autre endroit dès qu'il s'agit de questions concernant l'ouest de la frontière du Manitoba, mais il semble que ce soit la seule manière de faire pour que le gouvernement puisse s'intéresser tant soit peu à ce qui se passe dans l'autre moitié du pays. Voici ce qu'a déclaré le sénateur Olson:

> Nous sommes satisfaits que les États-Unis se soient engagés à construire leur portion du tronçon d'ici à 1985 . . .
>
> Étant donné la nature des garanties fournies par les Américains, le gouvernement a décidé qu'il n'y avait pas grands risques que l'ensemble du gazoduc de la route de l'Alaska ne soit pas terminé ou que la réalisation de ce projet soit fortement différée.

Eh bien, vendredi, tout s'est effondré. Je tiens à préciser que nous avons voté en faveur de ce projet, en pensant aux emplois qu'il pourrait créer. Nous pensions aux emplois qui seraient créés puisqu'il faudrait fabriquer de l'acier et tout ce qui servirait à la construction de ce gazoduc. Nous ne cherchons pas à nous excuser de nous être prononcés de cette manière. Je sais que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) en a parlé. Il a signalé que le député du Yukon (M. Nielsen) n'était pas là au moment du vote sur le pipeline. Puisque le député n'a pas parlé de la question, je voudrais faire remarquer officiellement que sur les votes allant de 122 à 169, le député de Kamloops-Shuswap a été absent 23 fois. Il était présent exactement la moitié du temps.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Lewis:** Tout le monde souhaite qu'on le dise officiellement pour pouvoir en parler.

Qu'a dit le parti libéral aux Canadiens? En 1979 et en 1980, il a fait campagne en promettant de ne pas hausser le prix de l'essence de 18c. le gallon. Il a cependant relevé ce prix 17 fois, en haussant la taxe de 28c. le gallon et le prix proprement dit de 78c. le gallon au total. Au 1er septembre, abstraction faite de tout ce que nous ignorons en la matière, ce qui est toujours une possibilité avec le gouvernement actuel, la dix-septième augmentation portera le prix de l'essence bien au-delà de $2 le gallon dans la plupart des villes canadiennes.

Les Canadiens savent qu'on leur a menti. Les Ontariens, les électeurs de Simcoe-Nord, dans ma circonscription savent qu'on leur a menti. Qu'est-ce que le Programme énergétique national a fait pour le Canada? Les activités de forage ont diminué de 25 p. 100 en 1981 par rapport à 1980, alors qu'elles augmentaient de 25 p. 100 aux États-Unis au cours de la même période. Le nombre des puits forés a baissé de 25 p. 100 au Canada. Les forages de prospection, qui emploient des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, ont diminué de 19 p. 100 et les forages d'exploitation, de 28 p. 100. Depuis la présentation du Programme énergétique national, 226 tours de forage ont quitté le Canada.

J'ai eu l'occasion d'aller dans l'Ouest, en Alberta, et de découvrir, en tant qu'Ontarien, ce qui se passe exactement quand on déménage une tour de forage. J'ai vu quelques-uns de ces camions chargés d'acier et je crois qu'il en faut entre 20 et 40 pour transporter une tour de forage de l'autre côté de la frontière.

**Une voix:** Pour une seule tour.

**M. Lewis:** Pour une seule tour. Et quand vous en démontez une, il est bien évident que vous ne la ramenez pas de sitôt. Voilà donc ce que nous avons perdu à cause du Programme énergétique national.

Si vous pensez qu'en perdant cette tour nous avons juste perdu un peu d'acier, permettez-moi de vous lire une lettre d'un de mes électeurs. Voici:

Cher Monsieur Lewis,

Je n'aurais jamais cru que j'écrirais un jour à mon député fédéral, mais malheureusement je crois devoir exprimer mon profond mécontentement à l'égard de la politique énergétique actuelle. En tant qu'électeur, j'estime devoir attirer votre attention sur les conséquences de cette politique.

Je suis en troisième année de géologie à l'Université McMaster et je m'intéresse énormément à la prospection pétrolière. A ce titre, je recherche un emploi d'été dans l'industrie pétrolière. J'ai donc envoyé des centaines de curriculum vitae et j'ai passé des entrevues dans les grandes sociétés pétrolières. Je n'ai obtenu aucune réponse encourageante jusqu'ici.

Vous direz peut-être que je ne suis pas suffisamment qualifié pour obtenir un emploi, mais je ne suis pas d'accord. Je suis inscrit au programme de spécialisation, mes notes sont bonnes et j'ai déjà travaillé pendant l'été chez Gulf Minerals à dresser la carte des clastiques cénozoïques et tertiaires dans le Yukon et en Alberta. Je ne pense pas que mes difficultés soient dues entièrement à mes qualifications, car les autres étudiants de ma classe sont dans la même situation.

Si j'ai du mal à trouver du travail, c'est, je crois, pour une bonne raison que résume assez bien la Union Oil, et je cite:

«Vous êtes sans doute au courant des restrictions imposées par le nouveau budget fédéral. Elles nous ont obligés à réduire de beaucoup nos effectifs.»

Non seulement cette situation m'empêche de trouver du travail pendant l'été, mais elle peut m'empêcher de préparer ma thèse de baccalauréat. Je veux devenir géologue pétrolier, mais si je ne peux pas faire ma thèse en Alberta cet été, mes chances de trouver un emploi à plein temps l'année prochaine seront encore plus minces.

Je trouve désespérant qu'un pays comme le nôtre, qui a la chance de posséder d'importants gisements de combustibles fossiles, ne puisse pas exploiter les ressources qui assureraient notre autonomie énergétique. Il serait normal que le gouvernement aide l'économie.

Espérons que les gens verront à quel point le gouvernement actuel fait du tort à l'économie et donneront aux personnes sensées comme vous la possibilité de gouverner le pays avant qu'il ne soit trop tard.

Ce n'est pas du verbiage politique, je n'ai pas invité un électeur à m'écrire en lui dictant ce qu'il devait dire. J'ai reçu cette lettre à mon bureau le 29 janvier 1982. Certaines entreprises de ma circonscription fournissent du matériel à l'industrie pétrolière. Les citoyens de Simcoe-Nord veulent des emplois dans cette industrie, que ce soit en allant en Alberta ou en fabriquant dans des usines de l'Ontario de l'équipement destiné à l'Alberta. Je songe à Fahramet Limited qui fabrique les tuyaux de reformage destinés à l'industrie pétrolière de l'Alberta.

Je voudrais conclure en faisant une suggestion. A mon avis, le gouvernement doit changer d'attitude. Le parti libéral doit se décider à collaborer avec l'industrie au lieu de lui forcer la main. Ce qu'il faut c'est développer l'industrie énergétique canadienne et non la contracter. Il faudrait cesser de nous en prendre à l'industrie énergétique et remettre le pays au travail.

• (1720)

Le gouvernement et le parti libéral devraient comprendre qu'un marché doit être avantageux pour les deux parties. Il n'y a pas de bon marché qui roule une des parties. Il faut que des deux côtés on soit satisfait de l'accord et qu'on puisse en retirer des avantages. S'il y a un côté qui est filouté, le marché sautera. Qu'importe le nombre des signatures, et cela je l'ai vu à maintes reprises dans les affaires, il faut qu'il soit avantageux pour les deux parties. Il faut voir dans l'industrie pétrolière les emplois à créer et non les recettes à aller chercher. Voilà ce qui devrait compter.

Voilà comment le gouvernement devrait envisager cette industrie. Il devrait écouter au comité mes collègues qui connaissent mieux cette industrie que moi. Je répète ce que j'ai si souvent dit à la Chambre: il faut retirer le budget pour redonner aux Canadiens un peu d'intérêt à investir dans leur économie.

Je dis tout cela dans l'esprit d'un débat ouvert au titre de l'article 26, ce qui n'arrive pas très souvent. Mme le Président a jugé la question assez importante pour que nous prenions le temps de l'examiner. Je demande au gouvernement, j'implore le parti libéral de faire passer les intérêts du pays avant leurs intérêts propres, et de ne rien épargner pour remettre le pays au travail.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député d'Ottawa-Centre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. John Evans (Ottawa-Centre):** Ils commencent déjà, monsieur l'Orateur, avant même que je commence. Selon toute évidence, les députés d'en face sont prêts à attaquer.

Au cours de ce débat, j'ai écouté, avec intérêt parfois, les députés d'en face, notamment le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) qui vient de parler de l'abandon du projet Alsands et de l'ajournement du projet de pipe-line de l'Alaska.

*Article 26 du Règlement*

Il y a un argument que nous devons soupeser en toute impartialité. Les députés d'en face ont déclaré que toutes les difficultés éprouvées par ces projets étaient attribuables au seul Programme énergétique national. Ils disent que c'est la seule raison, que sans ce programme les projets auraient certainement pu être réalisés. Les faits prouvent qu'il n'en est rien. Dans tous les pays, d'importants projets énergétiques sont annulés, quel que soit le gouvernement au pouvoir ou le programme énergétique en place.

Nous avons écouté le député de Simcoe-Nord et d'autres députés d'en face nous expliquer que les travaux d'exploration et d'exploitation sont en plein essor aux États-Unis. Pourtant, le projet des schistes bitumineux a été annulé, Exxon ayant en effet décidé de le mettre en veilleuse.

Le projet Alsands était certainement un mégaprojet important. Hier soir, les députés parlaient du coût du projet et indiquaient que depuis les estimations de 1980, on était passé de 5 à 14 milliards de dollars. J'en ai discuté avec des spécialistes de l'industrie qui m'ont déclaré que ces estimations étaient inférieures à la réalité et que le projet coûterait beaucoup plus cher. Je suis certain que cela a été l'un des facteurs déterminants qui ont poussé les compagnies pétrolières à se retirer du projet Alsands.

N'oublions pas non plus les difficultés que nous a occasionnées le projet Syncrude. Nous avions fondé beaucoup d'espoir dans ce projet qui devait nous rapporter, entre autres choses, une certaine quantité de pétrole. Il ne produit pas de pétrole actuellement et n'en a pas produit en fait depuis son lancement. Il a connu de nombreux problèmes qui n'étaient pas nécessairement d'ordre technique, qui ne concernaient pas la façon dont les choses se déroulaient ni les idées et les techniques qui y avaient été appliquées, mais qui résultaient plutôt du fait que l'équipement de production se dépréciait très rapidement. Lors d'un entretien qui a eu lieu la semaine dernière, l'un des responsables de Syncrude a déclaré que les sables bitumineux engloutissaient littéralement l'équipement. Les coûts d'amortissement du matériel sont énormes. Par conséquent, le coût d'extraction du pétrole de ces sables est de loin supérieur aux prévisions.

Les compagnies Shell, Gulf et les autres, membres du consortium d'Alsands ont appris à l'école de Syncrude. Elles ont suivi de près l'expérience de Syncrude, et vérifié l'exactitude des estimations. Tous les membres de l'industrie auxquels elles se sont adressées s'accordaient à dire que les estimations n'étaient pas justes, qu'elles étaient trop basses et qu'elles montaient en flèche.

Syncrude a admis que ses coûts augmentaient à un rythme d'au moins 20 p. 100 par année. Alors que l'inflation grimpait de 10 ou 12 p. 100 dans les pires situations, soit l'an dernier, les coûts de Syncrude augmentaient presque deux fois plus rapidement que l'inflation. Bien sûr, les compagnies membres du consortium ne perdaient pas de vue ce qui se passait à la Syncrude. Elles tenaient à savoir ce qui en était, combien de temps s'écoulerait avant que la nouvelle production vienne alimenter le réseau actuel, combien de pétrole elle produisait et de combien les frais augmentaient. Tous ces facteurs ont joué dans leur décision.

L'autre facteur prédominant dans l'abandon de bien des mégaprojets un peu partout dans le monde fut la chute dramatique des prix mondiaux du pétrole. Les autorités en la matière s'accordent à dire que le prix du pétrole fléchira encore sensiblement à partir de son niveau actuel. D'après certaines estimations, il paraît qu'en ce qui concerne Alsands, le prix de revient du baril de pétrole oscillerait entre $40 et $45. Si les cours mondiaux continuaient à augmenter comme avant, s'il y avait hausse réelle de 2 p. 100, au moment où l'usine Alsands commencera à produire, malgré l'augmentation des frais, le prix de vente du baril de pétrole serait supérieur au prix de revient.

Le marché s'est brusquement effondré. Au lieu d'augmenter, le cours mondial du pétrole est tombé. Il a fléchi de 25 à 30 p. 100 en six mois, ce qui change tout pour tous les grands projets énergétiques sur le plan de la rentabilité. Je suis certain que cette raison vient en deuxième lieu dans la décision prise par les sociétés pétrolières. Elles ne voulaient pas imposer de risques excessifs à leurs actionnaires.

Rien ne prouve qu'une telle entreprise serait rentable, compte tenu de la situation économique actuelle, du coût du projet et du prix de vente du produit. Les associés du projet Alsands devaient tenir compte non seulement de ces facteurs mais aussi des autres projets en voie de réalisation. De quoi s'agit-il? Dans les milieux pétroliers, on prévoit que le prix de revient du baril de pétrole de Hibernia et de la mer de Beaufort se situera probablement entre $25 et $30. On jugeait alors que les coûts de production d'Alsands seraient de $40 à $45 le baril. Il s'agit d'une différence de coûts importante. Étant donné cette situation, je suis persuadé que les entreprises du secteur pétrolier concernées se disaient non seulement qu'elles ne pouvaient se voir garantir un prix suffisant pour couvrir leurs dépenses mais également qu'elles devraient livrer concurrence à des entreprises dont les coûts de production étaient nettement inférieurs, ce qui était impossible. Il a fallu tenir compte de tout cela.

• (1730)

Je n'irais pas jusqu'à dire que le Programme énergétique national n'a pas amené un certain climat d'incertitude. Le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour dissiper ce climat et pour offrir les encouragements nécessaires pour que les travaux d'exploration et d'exploitation reprennent de plus belle. Le gouvernement a fait son possible, mais il ne peut rien contre la conjoncture. Or, ce sont des incertitudes en ce qui a trait à notre avenir économique, tout à fait étrangères au Programme énergétique national, qui ont entraîné l'abandon du projet Alsands.

L'un de mes vis-à-vis a parlé du gazoduc de l'Alaska. Je ne puis comprendre qu'encore là ce soit la faute du gouvernement si le projet a été retardé de deux ans. Je ne peux pas le comprendre car des députés des deux côtés de la Chambre ont voté en faveur de la construction du tronçon canadien. Nous avons fait tout en notre pouvoir pour nous assurer que le projet irait de l'avant.

**M. Manly:** Pas ici, John.

**M. Evans:** Les députés de ce coin-là s'opposent à presque tout.

**M. Manly:** Ce n'est pas vrai.

**M. Evans:** En ce qui a trait à la construction du tronçon en question, nous avions reçu des assurances aussi solides que possible dans les circonstances. Nous avions reçu l'assurance des Américains qu'ils construiraient leur tronçon le plus rapidement possible. Or, ils viennent de décider de retarder de deux ans ce projet. Pourquoi, me direz-vous? Eh bien, c'est à cause des changements qui se sont opérés dans le secteur énergétique. On estime que le coût de réalisation du projet est passé de 50 milliards de dollars à 60 milliards de dollars. Quel serait le coût du gaz acheminé par ce gazoduc? Voilà une réalité économique.

Outre le coût du projet Alsands et du gazoduc, il y a la conjoncture économique mondiale à prendre en compte. A côté du coût du projet Alsands, à côté du prix qu'on pourrait logiquement recevoir du produit et à côté de son coût de production—et de l'importante marge négative que cela laisse—il y a un autre étau, qui est celui des conditions économiques mondiales. La demande est en baisse. Les taux d'intérêt très élevés rendraient exorbitant le coût de financement du projet. Tout cela a joué dans la décision prise par les sociétés pétrolières privées de ne pas pousser l'affaire.

Les députés de l'opposition diraient que le gouvernement n'a rien fait pour préserver les emplois et la création de richesses qui auraient découlé de la réalisation du projet Alsands. Eh bien, ce n'est pas vrai! La dernière offre des gouvernements albertain et fédéral annonçait aux participants privés que tous les risques et la garantie d'un taux de rendement extrêmement élevé seraient presque intégralement mis à la charge du contribuable. Le taux de rendement aurait été d'environ 20 p. 100. A toutes fins pratiques, Shell Canada n'aurait pas payé d'impôt pendant des années et des années. L'offre qui a été faite était extrêmement généreuse, pourtant Shell a fait le tour de la situation et a dit que même avec cette offre généreuse, la décision dépendrait de la question de savoir si l'extraction du pétrole serait économique et si elle pourrait vendre ce pétrole à un prix qui couvrirait à peu près ses frais. Quand on perd de l'argent, on perd de l'argent. Ce n'est pas une question d'imposition ou d'exemption. Quand une affaire est économiquement vouée à l'échec, ce n'est pas un régime fiscal avantageux ou une garantie mirobolante qui la fera réaliser. Les conditions offertes par le gouvernement albertain et le gouvernement fédéral étaient extrêmement intéressantes, mais la décision de ne pas réaliser le projet Alsands a été prise en fonction de réalités économiques absolument irréfutables. La politique gouvernementale et le Programme énergétique national n'y ont été pour rien. Cette décision se fondait sur des réalités économiques.

Si effectivement l'unique raison avait été le Programme énergétique national, pourquoi alors les autres pays constatent-ils que de grands projets de ce genre sont aussi contremandés chez eux? Je demande aux députés de voir ce qui se passe en France, aux États-Unis et en Allemagne. C'est la même chose ici. Il faut faire face à certaines réalités économiques et celles dont j'ai parlé consistent en taux d'intérêt extrêmement élevés . . .

**M. Kilgour:** A qui la faute?

*Article 26 du Règlement*

**M. Evans:** Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est en train de dire que notre Programme énergétique national est à l'origine des taux d'intérêt élevés que connaissent les pays occidentaux.

**M. Kilgour:** Ils sont plus élevés chez nous qu'en Allemagne, au Japon ou en Suisse.

**M. Evans:** Le député nous dit que les taux d'intérêt sont élevés au Canada à cause du Programme énergétique national. Si c'est vrai, le programme énergétique américain doit être à l'origine des taux d'intérêt élevés dans ce pays. En effet, ils y sont aussi forts que chez nous.

**M. Kilgour:** Votre banque fixe les taux d'intérêt.

**M. McDermid:** Pourquoi ne partez-vous pas vous établir aux États-Unis?

**M. Evans:** Voilà l'obsession du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) qui revient.

Il faut envisager tous les faits en cause. Je sais que c'est bien vu pour l'opposition—et, dans les provinces où il y a des gouvernements conservateurs, il s'agit d'oppositions libérales ou néo-démocrates—de tenir le gouvernement responsable de tous nos problèmes. C'est toujours la faute du gouvernement. Les députés d'en face ne font rien d'inhabituel, mais il est malhonnête sur le plan intellectuel de ne pas tenir compte de tous les facteurs en jeu.

J'ai déjà dit que le Programme énergétique national avait créé une certaine incertitude. Je suis bien prêt à l'admettre, à l'instar, je pense, de tous mes collègues. Cependant, le projet Alsands n'a pas été abandonné uniquement à cause de ce programme. Bien d'autres facteurs beaucoup plus importants sont entrés en ligne de compte.

**M. Kilgour:** Comme le budget, peut-être?

**M. Evans:** J'en ai déjà parlé d'ailleurs.

**M. Kilgour:** Parlez-nous du budget et de ses répercussions à cet égard.

**M. Evans:** Le député fulmine contre le budget, mais le fait est que les stimulants prévus dans l'offre globale faite à Alsands étaient indépendants du budget. Ce projet n'a pas été touché par le budget. Comment les modifications fiscales prévues dans un budget peuvent-elles toucher une société qui n'est pas imposée? C'est impossible. Il faudrait d'abord que la société soit imposable. Les sociétés qui auraient participé au projet auraient été considérées preque comme non imposables à perpétuité.

Je parlerai pour terminer d'une autre question à laquelle tous les députés devraient réfléchir, selon moi. Je pense que c'est le député de Simcoe-Nord qui a dit que le public ne faisait plus confiance aux libéraux. Il prétend que le public est en train de perdre confiance dans le gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Evans:** Je suis heureux que les députés d'en face m'applaudissent pour quelque chose même si j'ignore ce que c'est. Je voudrais qu'ils essaient au moins de m'écouter même si je ne réussis pas à les convaincre.

**M. Kilgour:** Dites quelque chose!

*Article 26 du Règlement*

**M. Evans:** Il existe un grave problème au Canada, non seulement à l'échelon fédéral, mais aussi aux échelons provincial et municipal. Il existe aussi un problème aux États-Unis et dans d'autres pays. Ce très grave problème a trait à la crédibilité de tous les gouvernements. Cela ne touche pas uniquement les gouvernements libéraux ou conservateurs. En Saskatchewan, les électeurs ont rejeté un gouvernement néo-démocrate et l'ont remplacé par un gouvernement conservateur. Les habitants du Manitoba ont fait exactement le contraire. Ils ont défait un gouvernement conservateur pour le remplacer par un gouvernement néo-démocrate. Nous traversons une période d'instabilité sur la scène politique.

**M. Fennell:** Qu'avez-vous à dire de la Nouvelle-Écosse?

**M. Evans:** Si les députés d'en face voulaient bien cesser leurs interpellations partisanes un instant, il y a une chose que je voudrais dire. Nous devons nous pencher sur la question de la crédibilité des gouvernements en général et voir ce que nous pouvons faire à titre d'hommes politiques, parce qu'on s'attaque aussi bien aux conservateurs qu'aux libéraux et aux néo-démocrates. Les gens se posent des questions au sujet des hommes politiques. Quand on pense aux insultes que nous échangeons et aux débats auxquels nous assistons parfois ici et à ce qu'on peut lire dans les bulletins trimestriels des députés, on peut se demander si cela ne donne pas une idée négative des hommes politiques aux Canadiens, quelle que soit leur appartenance politique.

• (1740)

Il faut, je crois, essayer d'étaler tous les faits devant les électeurs et ne pas nous contenter de fournir des informations partisanes. On n'avance pas de faits dans le présent débat. Combien de fois nos vis-à-vis ont-ils parlé des aspects économiques du projet Alsands? Pas une fois je crois. Ils mettent tout sur le dos du Programme énergétique national et prétendent que tout est de la faute du gouvernement. Si jamais nos vis-à-vis devaient prendre le pouvoir—et j'en doute—ils se retrouveraient dans le même sac. Ils se trompent du tout au tout s'ils se figurent qu'ils n'ont pas à veiller à préserver la crédibilité des élus du peuple.

Nous devrions essayer d'étaler les faits de façon impartiale, débattre les problèmes pour aboutir à un compromis que tout le monde pourrait accepter et présenter ensuite les problèmes à la population de façon rationnelle et efficace.

**M. Anguish:** Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le député accepterait de répondre à une question portant sur son intervention.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je dois rappeler au député que l'intervention du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) devait se terminer à 5 h 43. Je suis prêt à l'autoriser à poursuivre et à répondre à une question si la Chambre y consent à l'unanimité.

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Comme il n'y a pas consentement unanime, je passe maintenant la parole au député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour).

**Une voix:** C'est Evans qui a refusé!

**Des voix:** Froussard!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je vous prie de m'excuser. Il était entendu que je donnerais la parole au député de Brant (M. Blackburn), mais j'ai donné la parole à quelqu'un d'autre. Je lui passe donc la parole.

**M. Cousineau:** J'invoque le Règlement pour signaler que ce n'est ni le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) qui a refusé le consentement unanime, ni moi.

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de prendre part à ce débat d'urgence. Je commencerai mon intervention en citant la première phrase de l'œuvre de Charles Dickens intitulée Histoire de deux cités: «C'était la plus belle et la pire des époques».

Comme à l'accoutumée, avec l'administration actuelle, c'est la plus belle des époques si l'on est riche et affranchi de tout souci; mais la plupart des Canadiens, non pas uniquement les plus démunis qui ont toujours vécu dans une situation précaire, mais les Canadiens à revenu moyen, trouvent que cette époque est la pire qu'ils aient jamais connue.

Je ne sais pas combien de temps encore les Canadiens pourront supporter le recul économique que connaît le pays en ce moment. Nous avons une très forte inflation, les taux d'intérêt sont très élevés, le taux de chômage est très fort, et nos aspirations sont de moins en moins grandes. Nos jeunes gens ont de plus en plus de mal à se trouver du travail. Les élèves des écoles secondaires et les étudiants des universités ou collèges ont été prévenus que la plupart d'entre eux ne trouveront pas de travail à plein temps cet été pour payer leurs études. L'incertitude s'est répandue dans le milieu des affaires; la déception se généralise chez les travailleurs; l'insécurité mine le marché du travail et la colère gronde de plus en plus fort parmi la population.

Les libéraux prétendront que mon attitude est négative, mais telle est la réalité. Dans un pays aussi riche en ressources que le nôtre, disposant d'une main-d'œuvre qualifiée et de capitaux en abondance, le gouvernement libéral a réussi à créer stagnation et désespoir. Depuis son arrivée au pouvoir, il y a deux ans, nous n'avons vécu que de crise en crise.

Ce débat d'urgence porte sur l'effondrement du projet Alsands, mais, en réalité, nous traitons de l'échec du principal objectif de la politique économique gouvernementale. Le projet Alsands n'en était qu'un aspect. Notre parti se refuse depuis longtemps à permettre que les industries extractives soient à la base de la politique économique. Telle est la politique libérale traditionnelle—une politique facile, en deux temps trois mouvements. Il ne faut pas être très futé pour importer les talents et les capitaux qui nous raviront nos ressources.

Nous le faisons depuis au moins les années 20; nous nous sommes répétés dans les années 50 et 60. Pour pouvoir payer nos importations, nous permettons aux étrangers de développer nos ressources, de les exporter non transformées, ou partiellement transformées, et ensuite nous importons des produits de fabrication. Cette façon de faire s'est révélée rentable dans les années 20, et dans les années 50 jusqu'à la fin des années 60, et a contribué à relever rapidement notre niveau de vie.

A cause de la situation économique actuelle, la dure réalité provoquée par les lacunes de cette politique fondée sur les mégaprojets—dans ce cas, il s'agit d'énergie, mais il aurait très

bien pu s'agir de ressources minières ou de toute autre ressource naturelle—et à cause des réalités financières, soudainement le pilier de la politique économique des libéraux pour les années 80 s'effondre, entraînant à sa suite le pays en entier.

Nous avons été témoins de l'abandon du projet Alsands de 14 milliards de dollars et, présumément, du gazoduc de l'Alaska de 30 milliards de dollars; les projets Hibernia et Venture, au large de la côte est, s'ils demeurent viables sur le plan technique, coûteront néanmoins six milliards de dollars et trois milliards de dollars respectivement. Il s'agit de 43 milliards de dollars, des œufs d'or que les libéraux ont tous mis dans le même panier.

• (1750)

Et qu'a toléré le gouvernement libéral pendant ce temps-là? Un taux d'inflation faramineux de 11.6 p. 100 qui ne semble pas vouloir sensiblement diminuer. Des taux d'intérêt élevés: 16 ou 17 p. 100 pour les clients les plus sûrs, 19 ou 20 p. 100 pour les autres. Et pendant que le gouvernement appuyait toute sa politique économique sur les mégaprojets d'exploitation des ressources nécessitant énormément de capitaux, nous subissions la montée fracassante des taux d'intérêt et une restriction du développement économique. Autrement dit, une politique monétaire stricte. De la reaganomie, que, soit dit en passant, les conservateurs approuvent. Le porte-parole financier des conservateurs l'a dit à l'extérieur de la Chambre. Leur chef, pas plus tard que l'autre jour, a très clairement laissé entendre qu'il n'y avait d'autre solution à nos problèmes que de maintenir des taux d'intérêt élevés. L'ironie, c'est que les conservateurs ont exigé le présent débat et qu'il n'y a aucune différence entre leur politique monétaire et celle des libéraux. Les Canadiens le savent.

Ce n'est pas gentil de dire: «Je vous l'avais dit», car cela vous nimbe en quelque sorte de gloire, mais il y a deux ans notre parti s'est inquiété beaucoup de ce que le projet du gazoduc de l'Alaska risquait de devenir un autre cadeau, car nous n'étions pas du tout assurés que les Américains voudraient ou pourraient respecter leurs engagements. Voilà pourquoi nous nous sommes prononcés contre le tronçon canadien. Ce n'était pas parce que nous nous opposions au projet dans son ensemble; en fait, s'il s'était réalisé, le Canada y aurait gagné, car il aurait obtenu en échange du gaz naturel américain en provenance de l'Alaska à un prix comparable.

Mais que nous reste-t-il? Le projet Alsands est mort, et nous n'avons plus que le tronçon canadien qui achemine à vil prix notre gaz vers les États-Unis. Les Américains seraient vraiment des imbéciles s'ils cherchaient à trouver les sommes énormes dont ils auraient besoin pour construire le tronçon américain qui devait servir à acheminer leur propre gaz. Les Américains ont toujours eu pour principe que quand on peut trouver à l'étranger des ressources non renouvelables, on ne doit pas s'en priver. Il faut saigner à blanc les pays étrangers avant de puiser dans ses propres ressources. C'est une politique fort judicieuse, de leur point de vue. Ainsi, leurs ressources naturelles, à la base de toute leur activité industrielle, ne s'épuisent pas.

Pourquoi ne serions-nous pas aussi intelligents qu'eux? Quand on possède un produit convoité partout dans le monde, pourquoi cet empressement à le brader sans vergogne? Ne serait-il pas plus astucieux de le vendre au plus offrant? Mais les libéraux manquent sans doute d'expérience; après tout, il n'y a pas longtemps qu'ils sont au pouvoir; ils n'ont pas non plus de relations à Washington et sont encore verts en politique. J'en doute, monsieur l'Orateur, car ce parti se maintient au pouvoir depuis 1935 presque sans interruption.

Il y a donc quelque chose qui cloche chez nos vis-à-vis et ce n'est ni l'intelligence ni la finesse. A mon avis, ils ont perdu la volonté, d'une part, de protéger les ressources qui forment notre patrimoine national et, d'autre part, de faire appel à la créativité et au dynamisme pour redresser notre économie chancelante. Ils sont beaucoup plus pressés de mettre cette situation sur le compte de la stagnation ou de la récession mondiales pour lesquelles nous ne pouvons rien. C'est beaucoup plus facile de rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre. A supposer que l'économie américaine se raffermisse dans trois ou cinq ans comme l'ont prédit des membres du Congrès des États-Unis, et à supposer que cette reprise se répercute chez nous, naturellement les libéraux s'empresseront de monter dans le train américain en nous disant: «Nous vous l'avions dit. Nous avons sorti le pays de la crise».

Il semble que des idées originales ne peuvent plus germer dans la tête de nos vis-à-vis. Tout dynamisme semble avoir quitté ce cabinet hagard et usé. Quoi faire pour combattre le chômage? Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) répond: partager la misère en partageant le chômage, en travaillant trois ou quatre jours par semaine. C'est une honte qu'en 1982, des travailleurs doivent, comme dans les années 30, se battre pour obtenir les emplois les moins payés. A cause de leur manque d'imagination, les libéraux nous ont ramenés 50 ans en arrière. Ils sont devenus des abouliques, monsieur l'Orateur.

La semaine dernière, des rapports en provenance de l'Université Rutgers et de l'OCDE révélaient un début de reprise en France, au Japon et aussi au Royaume-Uni dans une moindre mesure. Les autres grands pays industrialisés ont maintenant touché le creux de la vague et vont remonter la pente d'ici six à huit mois. Cependant, le Canada reste le seul pays industrialisé qui ne cesse de s'enfoncer dans l'abîme et dans la récession. Et cela à cause de l'absence de volonté et d'orientation du gouvernement libéral.

Nous avons entendu les conservateurs semoncer le gouvernement d'une façon plutôt mesquine, en insistant sur l'effondrement du projet Alsands, disant que ce projet n'était pas rentable et que les entreprises privées avait pressenti un désastre financier. Tout cela est vrai sans doute. Mais je voudrais rappeler à mes amis conservateurs comme d'autres l'ont déjà fait, que l'autre jour, au Colorado, la compagnie Exxon a abandonné un projet d'exploitation des schistes bitumineux d'une valeur de six à sept milliards de dollars, à cause du fléchissement des prix mondiaux dus à un excédent de pétrole et aux taux d'intérêt élevés. Or, les États-Unis n'ont pas de programme énergétique national. En fait, amorçant un virage sur leur aile droite, les Américains se dépêchent d'assouplir les règlements auxquels est assujettie leur industrie pétrolière. Pourtant, un projet énergétique d'envergure a été abandonné—je ne dirai pas a été un échec—du moins pour un avenir prévisible. Par conséquent, d'après moi, la cause n'est pas vraiment imputable au PEN. Ce sont les taux d'intérêt et l'encombrement du marché qui ont provoqué le fléchissement des cours du pétrole.

*Article 26 du Règlement*

• (1800)

Il y a là quelque chose de très intéressant. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) vient de nous dire—je pense que c'est lui—on me corrigera si je me trompe—qu'il était impossible, il y a deux ans, de prévoir qu'il allait y avoir un surplus d'offre et que le prix du pétrole allait baisser. Je suis presque certain que si le député et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) avaient suivi les pourparlers des ministres de l'OPEP à Vienne et à Caracas, au Venezuela, et s'ils avaient écouté les déclarations du cheik Yamani dans les différents pays d'Europe et au Proche-Orient à partir de 1979, ils auraient appris que, dès cette époque, les pays de l'OPEP essayaient de freiner les efforts en matière de recherche et de développement des pays industrialisés occidentaux dans le domaine des sources d'énergie de remplacement. Ils auraient compris que les efforts en matière d'économie d'énergie auraient des retombées sur le prix du pétrole, ce qui explique que le cheik Yamani ait conseillé à ses collègues de l'OPEP de réduire leurs exportations de pétrole, car cela risquait d'entraîner une diminution de la demande et des mutations dans les habitudes des Européens et des pays du monde occidental. Quiconque lisait les titres des journaux il y a deux ans et demi pouvait prévoir avec une relative certitude qu'il y aurait un surplus de pétrole au niveau mondial et une diminution des prix. Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a aucune excuse pour ne pas avoir su que le prix mondial du pétrole allait baisser à cause de ce surplus.

Le problème—j'en ai déjà touché un mot au début de mon intervention—c'est que le gouvernement ne comprend rien à rien. Nous ne sommes pas contre l'exploitation rationnelle de nos ressources naturelles, ni contre le fait que nous les exportions. Nous ne sommes pas contre le gazoduc de l'Alaska. Nous ne sommes pas non plus contre l'exploitation du gisement d'Hibernia ou de Venture sur la côte est. Depuis des années—il n'était pas encore question de cette crise et encore moins de débat d'urgence—notre parti soutient que la seule façon de remettre notre économie sur pied pour de bon ou de trouver une solution à long terme, c'est de tirer les enseignements du passé et de nous fixer des objectifs précis en matière d'expansion dans les différents secteurs de notre économie. Cela ne veut pas dire l'Ontario et le Québec seulement, mais toutes les régions du pays, de la côte est à la côte ouest.

Il faudrait mettre davantage l'accent sur le secteur manufacturier. Il faudrait créer des emplois dans le secteur de l'équipement et dans toutes les branches des secteurs de transport et du logement. Si nous'établissons pas dans le pays une infrastructure manufacturière solide nous serons constamment à la merci des fluctuations internationales du cours des ressources naturelles. Ce problème majeur est aussi la principale faiblesse de la position libérale. Nous ne serions pas dans un pareil marasme aujourd'hui si le gouvernement libéral avait forcé les sociétés multinationales implantées dans le secteur industriel—qui appartiennent pour la plupart à des étrangers—à fabriquer leurs produits ici. Nous ne serions pas obligés d'assumer, au niveau des échanges commerciaux et manufacturiers un aussi considérable déficit qui est passé de 2.4 milliards de dollars en 1970 à 21 milliards en 1981, et qui se traduit par la perte de 200,000 emplois dans ces secteurs.

Je sais que mon temps de parole est terminé, mais je voudrais me résumer en disant tout simplement que j'espère que le gouvernement d'en face, avant de précipiter tout le pays dans l'abîme de la dépression économique, trouvera quelques idées nouvelles, généreusement mises à sa disposition par le NPD et recouvrera le sens de la direction et la volonté de gouverner qu'il a perdus.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, le député de Brant (M. Blackburn), dans la dernière partie de son discours, a dit: «j'espère que le gouvernement, avant de précipiter le pays dans l'abîme de la dépression économique . . . ». Je vous le dis, monsieur l'Orateur, c'est déjà fait.

Vendredi dernier a été un bien triste jour. C'est ce jour-là que l'abandon définitif du projet Alsands a été annoncé. Nous avons en même temps perdu ce jour-là, et sûrement pour longtemps, tout avantage que nous aurions pu retirer du nouveau projet du pipe-line de l'Alaska. Ce fut un vendredi fatidique, non pas parce que les promoteurs d'un projet industriel ont déclaré qu'il n'était pas rentable, mais parce qu'Alsands symbolise tous les désastres qui se sont abattus sur le pays, à commencer par celui de l'élection du gouvernement en février 1980, qui a été aggravé par le budget catastrophique du 28 octobre 1980 et encore plus par les agissements du premier ministre (M. Trudeau), du ministre des Finances (M. MacEachen) et de notre ministre de la pénurie d'énergie, tout au long de l'année 1980 et jusqu'en septembre 1981. Au cours de cette période, le gouvernement a bien fait en sorte que le Canada perde le pont d'or dont il disposait en matière énergétique.

Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir à coups de mensonges et d'impostures au mois de février 1980, il était possible et concevable que le Canada parvienne à l'autarcie énergétique; en fait, nous pouvions tabler sur notre richesse énergétique et espérer que le pétrole et le gaz, l'hydro-électricité et le charbon que nous avons au Canada nous permettent de franchir les années 1980, de donner des chances à nos jeunes, et de développer nos industries manufacturières et chimiques ainsi que nos connaissances. Cette richesse devait permettre au Canada de prospérer, elle devait donner du travail à nos concitoyens, leur donner espoir et débouchés. Ces ressources, nous les avions.

Dans le monde, on cherchait partout de nouvelles façons améliorées de mettre au point des énergies pour remplacer celles de l'OPEP. Nous avions la chance de profiter de ce pont d'or et le gouvernement l'a gâchée. Il l'a gâchée à cause de ses programmes qui le faisaient entrer en conflit avec les provinces. Il l'a gâchée dans l'intention de s'emparer de la propriété privée des gens qui devaient prospérer, de la leur voler, et de les en exproprier. Le gouvernement n'a pas laissé les gens libres de faire ce que bon leur semblait et de mettre à profit leur esprit d'entreprise pour faire prospérer notre pays.

Le gouvernement a adopté de nouvelles mesures fiscales si destructives que tous ceux qui comptaient rembourser leurs dettes en une année ou presque ont vu leur espoir anéanti. Le gouvernement avait promis aux Canadiens que les prix pétroliers seraient toujours moins élevés au Canada que partout ailleurs, il affirmait que ces 18c. étaient de l'extorsion. Mais nous constatons aujourd'hui que 78c. ne lui suffisent même pas. Cela ne satisfait pas sa cupidité. Nous avons détruit le pont d'or. Nous avons détruit les chances des années 80. Il a fait en sorte que la récession mondiale soit encore plus grave dans notre pays et risque même de se transformer en dépression.

• (1810)

Le gouvernement prétend que le projet Alsands n'est plus, mais qu'il existe des possibilités sur la côte est. Il y a quelques mois à peine, une plate-forme de forage prétendûment insubmersible a coulé comme le *Titanic* au large de la côte est. En outre, le gouvernement prétend que la mer de Beaufort recèle du pétrole, mais l'extraction de ce pétrole et son acheminement jusqu'au marché font l'objet de tous les règlements possibles et imaginables et suscitent tous les problèmes écologiques auxquels on pourrait songer. Le gouvernement nous dit de ne pas trop nous apitoyer sur notre sort, car nous avons quand même le gazoduc de Norwan Wells, mais la mise en chantier de ce projet est retardée de deux ans à cause de la réglementation tâtillonne et des chinoiseries administratives. Il nous dit ensuite que nous avons le gazoduc du Québec et des Maritimes, mais comme quelqu'un l'a rappelé au cours du débat, ce gazoduc se rétrécit en se rapprochant du marché; quoi qu'il en soit, les travaux sont paralysés par des problèmes ouvriers au Québec et n'avancent guère.

Tous les prétendus mégaprojets ou mini-mégaprojets, tous les projets qui auraient pu être exécutés, le projet de Cold Lake par Esso, le projet de récupération tertiaire dans le champ de Judy Creek, se sont effondrés. D'aucuns se demanderont pourquoi, mais moi, j'en connais la raison. Quand le gouvernement est revenu au pouvoir, on m'a demandé ce que je pensais des diverses nominations au cabinet. Quand j'ai appris à qui on allait confier le portefeuille de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je me suis dit que c'en était fini de l'énergie au Canada, que c'était bien dommage, mais que c'en était fini pour nous!

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ne réussit à obtenir la collaboration de qui que ce soit. Il n'a qu'un seul but en tête; c'est là sa raison d'être et le mobile de tous ses actes. J'ai passé une après-midi entière en comité avec lui, de sorte que je connais bien ses méthodes. Il a cherché à prendre en main, à réglementer, à imposer et à essayer de centraliser la moindre décision prise dans chaque ministère de l'État auquel il a eu affaire jusqu'ici. Cette façon de faire s'explique probablement par la philosophie à laquelle souscrivent les quatre principaux membres du cabinet—le ministre de la Justice (M. Chrétien), le ministre des Finances, le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ces quatre personnages veulent changer la nature du Canada et d'une société de libre entreprise, en faire une société étatisée.

D'après eux, nous devrions faire table rase de tous les stimulants et de l'esprit d'entreprise qui existent au Canada, sauf si les occupants de la tour d'ivoire fédérale peuvent avoir la haute main. Bien sûr, il leur est possible de conserver leur emprise en obligeant les hommes d'affaires à supplier le gouvernement fédéral de leur accorder des subventions, en établissant une réglementation si sévère que même une armée d'avocats les plus habiles ne suffiraient pas à la démêler, et en adoptant des projets de loi comme ceux présentés jusqu'ici à la Chambre pour permettre au ministre d'imposer différemment les sociétés, de faire des changements rétroactivement ou après coup, comme bon lui semble.

Faut-il s'étonner alors que les hommes d'affaires et les entrepreneurs n'aient plus confiance dans le gouvernement, que les capitaux canadiens quittent le pays à coup de milliards et que cet exode se poursuive encore chaque jour, que les Canadiens doivent payer des taux hypothécaires exorbitants, que les agriculteurs fassent faillite et que les Canadiens chôment?

Le gouvernement ne pense qu'à mettre la main sur tout, à tout contrôler, à se mêler de diriger nos vies—à nous dire comment construire et créer. C'est précisément ce qu'on fait en Union soviétique, en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et dans tous les autres pays communistes. Résultat? Ces pays ne parviennent pas à se nourrir et ces peuples vivent dans la pauvreté et le désespoir. C'est une philosophie qui donne aux Canadiens raison de croire qu'un jour, dans un avenir pas très lointain, ils feront partie du soviet du Canada.

J'aimerais parler de quelques-unes des choses que le ministre a accomplies depuis son accession à ce poste et le faire voir sous un nouveau jour. J'ai retrouvé la correspondance échangée avec lui au sujet de Suncor.

La première usine de sables bitumineux au pays a été construite par une filiale de Suncor, la GCOS. Cette compagnie compte certains actionnaires canadiens, mais elle appartient en grande partie à la compagnie américaine Sun Oil. Suncor s'est installée dans la région des sables bitumineux du nord de l'Alberta près de Fort McMurray. Elle a effectué des expériences et dépensé des sommes considérables durement gagnées pour mettre au point la technologie des sables bitumineux; elle a failli y laisser jusqu'à sa dernière chemise. Elle a travaillé dur, mais elle a perdu de l'argent chaque année entre 1968 et 1978. En 1979, pour la première fois, elle a réalisé des bénéfices. Ces pionniers ont engagé leurs propres fonds. S'ils avaient pu prévoir les prix mondiaux, les problèmes techniques, les compresseurs incendiés, la gelée et les pannes de machines, je présume qu'ils ne se seraient pas lancés dans cette affaire. Ils ont pris le risque et mis au point la technologie des sables bitumineux qu'Alsands utilisera et que Syncrude utilise actuellement.

Suncor commençait à réaliser des bénéfices. Elle était prospère parce qu'elle avait conclu avec le gouvernement fédéral un accord en vertu duquel son pétrole se vendrait toujours aux prix mondiaux. Puis, en octobre 1980, le ministre sournois et cupide a dit: «Eh bien, nous en sommes venus à bout! Elle est riche. Nous donnerons donc à Suncor le même montant pour son pétrole qu'à n'importe quelle autre compagnie qui fore un gisement rentable; nous lui verserons $16.75 le baril et la traiterons comme toute autre société qui utilise la technologie ordinaire du Texas pour forer un trou et en extraire du pétrole.» Suncor était ruinée.

Quant à l'accord conclu avec Suncor au sujet des prix mondiaux, le ministre a déclaré qu'il pouvait l'éluder, qu'il n'était pas tenu de le respecter, car à son avis, la compagnie était trop riche. Le ministre se demande pourquoi la compagnie Shell Oil et M. Daniels, ainsi que tous ceux qui participent à Gulf Canada n'ont pas confiance en son offre financière de dernière minute. Pourquoi n'ont-ils pas confiance en lui? Feriez-vous confiance à quelqu'un qui aurait promis par écrit de vous accorder certaines concessions et qui ensuite, après avoir jugé que le prix était trop élevé, serait unilatéralement revenu sur sa promesse? C'est pourtant ce qu'a fait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Aucune compagnie au monde ne lui ferait confiance.

*Article 26 du Règlement*

• (1820)

Le Nouveau parti démocratique a déclaré que l'offre était excessivement généreuse. Le Nouveau parti démocratique suit la ligne du parti libéral. Ils souscrivent certainement aux mêmes principes. Le NPD était fâché du prétendu engagement que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait pris à l'égard de Alsands. Il a déclaré que si le gouvernement offrait des garanties ou finançait une partie du projet, il devrait prendre possession du projet. Il veut tout empocher. Il veut absolument le socialisme. Le ministre ne veut pas de socialisme absolu. Il veut seulement le contrôle absolu. A force de mordre sur le territoire des compagnies, il finira par tout posséder. Mais le NPD, lui, veut tout et tout de suite.

Comme nous l'avons déjà dit au parti conservateur, le NPD est réellement le parti libéral de l'Ouest. Ses députés préfèrent s'appeler néo-démocrates, mais parfois ils se qualifient eux-mêmes de libéraux pressés. Le NPD et le parti libéral ne font qu'un seul et même parti. Le NPD devrait en réalité porter le nom de «Nouveau parti démocratique libéral» ou de «parti libéral néo-démocrate» ou peut-être seulement de «parti libéral de l'Ouest». En se voulant néo-démocrate, le parti libéral de l'Ouest peut se distinguer du parti libéral tout court et prétendre envisager les questions sous l'angle de l'Ouest. Il n'existe pas de réelle différence entre le parti libéral et le NPD. Les députés du Nouveau parti démocratique ne se distinguent vraiment pas de ceux qui contrôlent, gèrent et dirigent le parti libéral.

Il faut édifier le pays, et cela nous n'y arriverons pas tant que nous n'aurons pas modifié l'attitude du gouvernement. Il faut que le gouvernement encourage l'entrepreneur.

En me documentant pour mon discours, j'ai relu certains textes. Pour terminer, j'ai voulu exposer à la Chambre une déclaration faite par le chef de mon parti en 1978, au cours d'une conférence de stratégie industrielle. Je suis heureux que le ministre responsable de la stratégie industrielle soit ici. Je vais donc citer ce que disait alors le chef de mon parti. Il parlait alors de la société de la Baie d'Hudson. Il a déclaré:

> La société (qui a ouvert à la civilisation l'ouest du Canada) ne s'appelait pas simplement compagnie de la Baie d'Hudson mais Compagnie des Aventuriers trafiquant dans la Baie d'Hudson. Je pense que ce titre est toute une leçon d'histoire. Dans notre pays, c'est quand nous cherchons l'aventure que nous réussissons le mieux. Là où nous avons perdu depuis une dizaine d'années, depuis que nous nous sommes mis à attacher plus d'importance à la redistribution des richesses existantes qu'à la poursuite de la croissance et à la production de richesses nouvelles, c'est que nous avons sapé, discrédité le goût de l'aventure qui avait été le grand facteur de réussite du pays. Il est clair qu'il faut nous mettre à récompenser la réussite et à encourager l'initiative.

Il est temps de remettre les choses en place. Et pour cela, il va falloir jeter par-dessus bord la notion de propriété étatique, d'intervention étatique et d'économie étatique. Tout cela s'est toujours révélé inopérant.

**M. Corbett:** Les libéraux par-dessus bord.

**M. Blenkarn:** Mon collègue dit que ce sont les libéraux qu'il faut jeter par-dessus bord. S'ils formaient un parti libéral, cela pourrait toujours aller. Mais non. Leur parti, c'est au moins un parti socialiste. Il faut s'en débarrasser. Se débarrasser de cette politique. Le pays va continuer de mal aller tant qu'ils seront là.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, l'économie canadienne traverse une très mauvaise passe, c'est certain. Ce débat d'urgence a permis d'étudier la situation en profondeur, et c'est très bien ainsi.

Ce débat est axé sur la crise que vient de précipiter l'abandon du projet Alsands et du projet de construction du gazoduc de l'Alaska, mais il faut reconnaître que la situation économique se dégrade depuis longtemps au Canada. C'est d'autant plus tragique que le Canada devrait être un des pays les plus prospères à l'heure actuelle, compte tenu des ressources inouïes qu'il possède.

La preuve que l'opposition ne fabule pas en disant que la crise économique est grave, c'est que d'après bien des sources, la récession est plus accentuée au Canada qu'ailleurs. D'après une enquête effectuée par le service de recherche sur les cycles commerciaux internationaux de l'université du New Jersey,:

> . . . à cause de sa politique monétaire et financière resrictive, le Canada est en plus mauvaise posture que les autres pays.

Plus loin:

> «Au Canada, le gouvernement attend que la solution vienne de l'extérieur.»

Voilà pourquoi ce débat d'urgence était nécessaire. Le gouvernement a totalement perdu contact avec la réalité canadienne au niveau des circonscriptions. Je consacrerai une partie du peu de temps dont je dispose à parler des problèmes qui se posent dans les circonscriptions. Pour vous citer des exemples, je peux vous lire quelques extraits des journaux de l'Ouest. Dans le secteur occidental du Manitoba que je représente, un journaliste a interviewé un homme d'affaires. Et voici ce qu'on peut lire dans un article du *Brandon Sun* du 3 mai:

> En juillet dernier, alors qu'un vent fort et sec balayait les Prairies, Al Cormier parlait de fermer sa quincaillerie.
>
> «Je ne peux pas continuer à perdre de l'argent tous les jours. Les gens ont beaucoup moins d'argent qu'il y a quatre, cinq ou six ans» disait Cormier.

Le même article décrit ce quincailler comme:

> . . . un des nombreux commerçants des régions rurales du sud-ouest du Manitoba victimes du ralentissement de l'économie agricole.

La crise ne touche pas seulement l'énergie ou le secteur des ressources, mais aussi l'agriculture, un secteur pourtant fondamental. Voici la suite de l'article:

> Le faible prix des denrées, la hausse des frais de production et des taux d'intérêt ont obligé les agriculteurs à limiter leurs dépenses et parfois même à renoncer à ensemencer.

• (1830)

Il est arrivé qu'à cause de la situation économique, des éleveurs laissent leurs bêtes mourir de faim. Lorsqu'on en arrive là dans l'économie agricole de l'Ouest, il est grand temps que le gouvernement, au lieu de rester inerte à attendre que quelque chose se passe, prenne l'initiative et modifie sa politique économique désastreuse qui, en 14 ans, a ramené l'économie canadienne d'une situation prospère et florissante à un niveau catastrophique, où tous les indices sont à la baisse.

Il est vrai que même des ministres ont formulé des plaintes. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) et le ministre d'État (M. Joyal) ont même écrit au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre des Finances (M. MacEachen), dans le but de les sensibiliser à la situation déplorable dans laquelle se trouve notre économie. Le solliciteur général (M. Kaplan), y est allé de sa plume pour essayer de faire passer le message à ceux qui tirent les ficelles au gouvernement, mais rien ne semble pouvoir entrer dans le crâne de ceux qui sont chargés de gérer les affaires économiques de la

nation. Il faut espérer que le débat actuel et le mécontentement croissant du public réussiront là où des ministres de la Couronne eux-mêmes, rompant avec les traditions de la solidarité ministérielle, sans en subir la moindre conséquence d'ailleurs, ont échoué.

Cette situation n'est pas née du jour au lendemain. Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1968, le Canada était un pays prospère, dont la monnaie était forte, qui ne connaissait pas l'inflation, dont la dette et le taux de chômage étaient peu élevés; toutefois, en tout juste 14 ans, un pays qui devrait se trouver actuellement en haut d'une courbe de prospérité, se trouve aujourd'hui plongé dans une situation que d'éminents économistes internationaux décrivent comme la pire récession qu'ait jamais connue un pays industrialisé du monde occidental.

La crise dont nous parlons aujourd'hui, pour attirer l'attention sur elle, est la crise énergétique, qu'a précipitée l'abandon du projet Alsands et du pipe-line de l'Alaska. Je pensais que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), qui est présent ce soir, serait particulièrement déprimé et troublé par ce qui s'est passé dans le secteur pétrolier en raison de la mauvaise gestion du gouvernement Trudeau, parce que nous savons tous que la prospérité de l'industrie automobile est directement liée à celle du secteur énergétique. L'un de nos secteurs les plus durement touchés a été l'industrie automobile, qui se concentre dans la circonscription et la ville de Windsor, représentée par rien de moins que trois ministres. Il me semble que si trois ministres élèvent la voix au cabinet, cela devrait pousser le gouvernement à faire quelque chose puisqu'à l'heure actuelle il semble ne pas se soucier le moins du monde du tort qu'il fait à l'économie du Canada.

**M. Rose:** Surtout trois ministres de cette région.

**M. Dinsdale:** C'est justement ce que je disais. Il n'y a pas moins de trois ministres, trois hommes dans un bateau, les trois mousquetaires, de toute façon, ce n'est certainement pas . . .

**M. Rose:** Une troïka.

**M. Dinsdale:** Une troïka. Ce ne sont certainement pas les trois Rois mages. Ironie cruelle, la prospérité du Canada dépend de ses vastes richesses naturelles. Si nous voulons un jour nous sortir de la dépression actuelle, nous devrons certes le faire en gérant ces richesses naturelles sagement. Jusqu'ici, elles ont été gérées pitoyablement. Si l'on examine ce qui s'est passé récemment à l'égard de la gestion de nos richesses naturelles, on constate qu'absolument rien ne nous empêchait d'atteindre l'autarcie énergétique il y a une vingtaine d'années.

Les ministériels ont parlé du pétrole des régions isolées pendant ce débat, mais on faisait pourtant de la prospection dans ces régions il y a 20 ans. Je me rappelle qu'on prospectait pour trouver du pétrole dans les régions isolées en 1960 et au début de 1961 quand j'étais au ministère du Nord canadien. Soit dit en passant, le chef de file pour la prospection dans les régions isolées à l'époque était Dome Petroleum. A cette époque lointaine, un slogan était imprimé sur les notes de service qui circulaient au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Ce slogan disait quelque chose comme «Malheur à qui bloque ses avoirs». Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis l'époque du gouvernement de John Diefenbaker en 1963, tous les gouvernements qui se sont succédé ont bloqué leurs avoirs et c'est pour cela que nous parlons toujours des possibilités des gisements pétroliers dans les régions isolées au lieu de vendre le pétrole de ces régions dans le cadre du programme d'autarcie énergétique du gouvernement du Canada.

A l'époque où certains r+evaient de ce qu'on pourrait réaliser en exploitant le pétrole des régions neuves, le parti libéral prétendait que si l'on exploitait les richesses naturelles au nord du 60e parallèle ou si l'on construisait des routes pour rendre ces richesses naturelles accessibles, on ne ferait rien d'autre que construire des routes d'un iglou à l'autre. Sans vision de l'avenir, les peuples périssent. C'est à cette époque que Syncrude a commencé à produire. Syncrude existe toujours. Alsands devait être un autre instrument qui nous permettrait enfin d'atteindre l'autarcie énergétique. Malheureusement, ce projet a lui aussi été abandonné.

Il existe un autre exemple des tragiques problèmes économiques qui ont maintenant atteint le stade critique à cause de la catastrophe reliée au mégaprojet dont nous discutons ces jours-ci. Si nous voulons exploiter nos richesses naturelles et en faire profiter l'ensemble de l'économie du Canada, nous devons travailler en collaboration. Malheureusement, tout ce qui s'est passé dans le cadre de la politique énergétique nationale à cause des initiatives, ou plutôt du manque d'initiative du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources actuel (M. Lalonde) n'a mené qu'à l'affrontement. En 1962, le gouvernement s'était rendu compte que le secteur de l'énergie était l'un de ceux où il était le plus difficile et le plus délicat d'obtenir la collaboration voulue entre le gouvernement fédéral et les provinces et il avait donc organisé une Conférence sur les ressources et notre avenir qui s'est tenue à Montréal. Le gouvernement avait choisi Montréal parce que le Québec est l'une des provinces qui posent le plus de problèmes en ce qui a trait à la collaboration dans le domaine des richesses naturelles. Ce n'était pas particulièrement facile à l'époque, car le ministre des Ressources de cette époque était nul autre que l'actuel premier ministre du Québec, l'honorable René Lévesque.

• (1840)

En octobre 1961, tous les ministres des Ressources du Canada se sont réunis pour établir un plan de gestion des ressources fabuleuses du Canada, dont la plus grande partie se trouve dans l'Ouest, du moins en ce qui a trait aux ressources énergétiques, comme le pétrole, le gaz et la potasse et des ressources qui, nous le savons maintenant, se trouvent dans le sous-sol du Nord. Ils ont établi d'un commun accord avec le gouvernement fédéral un programme de développement coopératif ou de fédéralisme coopératif connu sous le titre: «Les ressources et notre avenir».

Lors de cette conférence sur les ressources et notre avenir, on a décidé de former un conseil des ministres des Ressources. Ce conseil a installé ses pénates à Montréal, car on avait compris que pour établir un programme et une politique d'envergure nationale, une politique énergétique nationale vraiment efficace, on devait avoir la collaboration du Québec. Fait remarquable, le premier président général de ce conseil n'était autre que l'honorable René Lévesque. Cela montre bien que les délibérations et les discussions peuvent être animées par un esprit de collaboration si on le désire.

*Article 26 du Règlement*

L'une des premières mesures prises par le gouvernement libéral lorsqu'il a pris le pouvoir en 1968 porté par une vague de sentimentalisme et d'hystérie connue sous le nom de trudeaumanie a été de dissoudre ce conseil des ministres des Ressources et de remplacer la collaboration intergouvernementale et interprovinciale par la confrontation.

Je ne l'avais pas compris à l'époque, et je n'ai pas encore trouvé d'explication valable. Bien entendu, du point de vue économique cela ne se justifie pas. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons de la faillite économique actuelle. Pour qu'il y ait une reprise au Canada, il faudra que le secteur pétrolier soit en santé. La période qui a suivi la prise du pouvoir de ce parti en 1968 a été marquée par la confrontation et cette situation a atteint son point culminant il y a juste un mois, lorsque le premier ministre est allé jusqu'à dire que le fédéralisme coopératif était mort.

J'ai écouté de nombreux orateurs du parti au pouvoir nous dire les merveilleux projets et programmes qui sont à l'étude. Je crois juste de dire que le gouvernement qui a délibérément détruit à l'aide d'un Programme énergétique national inadéquat la prospérité du secteur pétrolier dans l'Ouest ne se préoccupe ni du développement national ni de l'unité nationale.

Nous nous souvenons de ce qui est arrivé en Saskatchewan la semaine dernière. Le premier ministre s'est trouvé pris dans une situation sans issue. C'était une réaction bien caractéristique des gens de l'Ouest. La politique énergétique nationale a été source d'affrontements depuis qu'elle est entrée en vigueur en 1980. Le gouvernement espérait par là s'emparer d'une plus grande partie des richesses, et en quelque sorte rembourser la dette nationale à même les recettes produites par l'industrie pétrolière de l'Ouest. On dirait que le gouvernement a de propos délibérés tenté de tuer la poule aux œufs d'or.

Pour que notre pays survive, il nous faudra collaborer à tous les paliers, plus particulièrement dans l'exploitation de nos richesses naturelles. Le premier ministre de la Saskatchewan a été victime de son rapprochement avec le gouvernement du Canada. C'est lui-même qui l'a dit. Quand les Canadiens de l'Ouest protestent, ils ne laissent aucun doute sur leurs sentiments. Ce fut une protestation générale qui rappelle ce qui est arrivé aux progressistes dans les années 20, aux créditistes en 1935 et au CCF en 1944. Ce genre de protestation est source d'espoir puisqu'elle est la preuve que les Canadiens commencent à acquérir une certaine maturité politique. Au lieu de tempêter, de lancer un autre mouvement de protestation, ou de joindre le Western Canada Concept, l'électorat a appuyé massivement les candidats conservateurs. En somme, les électeurs ont décidé de monter dans le train du développement économique. Ils veulent que le Canada se développe. Ils savent que nous en avons les moyens. Et ils n'en peuvent plus de se morfondre.

Chaque fois que le ministre responsable des richesses naturelles se rend dans l'Ouest, il insulte ses habitants. Chaque fois que le premier ministre se rend dans l'Ouest, il fait la même chose. Mais les habitants de la Saskatchewan ont eu la sagesse d'appuyer un parti qui est le seul à pouvoir restaurer l'économie. Lui seul pourra mettre un terme aux affrontements et revenir au fédéralisme coopératif. Nous allons faire disparaître toutes les causes de division qui menacent de faire éclater notre pays depuis quelques années.

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, comme je voudrais pouvoir dire que c'est un plaisir pour moi que de participer à ce débat, mais le Canada traverse une période difficile et ce sont les jeunes qui sont les plus touchés. L'objectif de l'autosuffisance énergétique que nous espérions atteindre a été réduite à néant par les libéraux.

Le mégaprojet Alsands qui devait être la pièce maîtresse de notre autosuffisance a été annulé. Le projet du gazoduc d'Alaska a été retardé pour au moins deux ans. En fait, il est pratiquement mort et enterré. Il est même prévu que près de 100,000 de personnes viendront s'ajouter au million et quart de travailleurs déjà sans emploi. Si les calculs étaient exacts, ce chiffre s'élèverait à environ 150,000 ou 200,000.

• (1850)

La véritable tragédie du chômage est que les jeunes Canadiens sont de ceux qui en souffrent. Je veux parler des jeunes qui sortiront cette année de nos écoles et de nos universités. Je veux parler des travailleurs spécialisés ou non qui cherchent à acquérir de l'expérience. Ces occasions leur seront refusées. Nous avons tous remarqué ce que font les jeunes. Ils se rendent dans l'Ouest pour acquérir de l'expérience. Le parti d'en face est composé en majeure partie de députés québécois. Je leur signale que les voitures munies de plaques jaunes qu'ils voyaient dans leur province n'appartenaient pas à des touristes. Elles appartenaient à des jeunes venant de l'Ouest pour passer leurs vacances ou pour recueillir leurs effets, afin de retourner dans l'Ouest pour y travailler. Ces gens savaient où se trouvaient les occasions avantageuses au Canada mais, désormais, ces voitures ne retourneront pas dans l'Ouest en raison des politiques du gouvernement actuel. Je crois que les députés d'en face devraient examiner longuement et sérieusement cette politique, de même que les problèmes qu'elle cause aux jeunes Canadiens. Les députés d'en face devraient songer longuement et sérieusement à leur avenir, étant donné leur entêtement.

Nous avons entendu beaucoup de beaux discours au cours des dernières années sur ce que le gouvernement a l'intention de faire et comment il se propose de faire des merveilles pour tout le monde. On nous a dit comment le premier ministre (M. Trudeau) jugulerait l'inflation, comment les nouveaux programmes énergétiques créeraient de l'emploi et quel avenir formidable nous avions ici au Canada. Au cours de la campagne électorale de 1980, nous avons appris que la population canadienne ne pouvait pas se permettre de payer 18c. de plus le gallon d'essence. On en rirait si ce n'était pas si tragique. Mais c'est tragique. Jusqu'à maintenant, le prix de l'essence a augmenté de 77c. le gallon. Comment les députés d'en face peuvent-ils se regarder en face et surtout affronter leurs électeurs? Ils savaient pertinemment que leurs programmes ne pouvaient pratiquement pas être mis en œuvre sans entraîner une hausse du prix de l'essence; et, pourtant, ils ont alors dit aux Canadiens que ceux-ci n'avaient pas les moyens d'absorber une hausse de 18c. le gallon d'essence.

Durant cette campagne électorale, les députés d'en face ont publié divers documents publicitaires. Celui que j'ai à la main dit: «Votez libéral et le prix n'augmentera pas». N'augmentera pas de combien? Les Canadiens ont dû s'habituer à ce genre de choses. Pourquoi les députés d'en face n'ont-ils pas été francs avec les Canadiens? Pourquoi n'ont-ils pas dit qu'ils augmenteraient le prix de l'essence? Pourquoi n'ont-ils pas dit qu'ils augmenteraient également le prix du mazout? C'était une chose que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avions pas l'intention de faire.

Notre pays est un pays froid. Beaucoup de retraités âgés apprécient la chaleur et la sécurité de leur maison. C'est-à-dire jusqu'à maintenant. Ces gens aiment rester à la chaleur. Je reçois beaucoup de courrier à mon bureau, et j'invite les députés à venir lire certaines lettres dont les auteurs demandent: «Comment pourrai-je chauffer ma maison?», «Comment pourrai-je rester à la chaleur?», «Comment pourrai-je nourrir ma famille?», «Comment pourrai-je prendre soin de ma femme?».

Pourquoi les députés d'en face n'ont-ils pas dit durant la dernière campagne électorale qu'ils allaient supprimer 20 p. 100 des services de VIA Rail au Canada? Le chemin de fer constitue l'un des moyens les plus efficaces de se déplacer. Pourquoi nos honorables vis-à-vis n'ont-ils pas dit aux gens de l'Est qu'ils allaient reléguer l'Atlantic Limited sur une voie de garage pour toujours? C'était l'un des trains les plus populaires du Canada. Permettez-moi de vous lire un passage d'une lettre que j'ai reçue d'un jeune universitaire au sujet de la suppression de certains services de VIA Rail. Voici:

> En tant que Canadien, je ne comprends pas comment le gouvernement libéral peut justifier l'abandon de différentes lignes de Via Rail au Canada . . . Étudiant d'université à Mount Allison, j'ai emprunté ce train à quelques reprises pour rentrer chez moi et j'ai constaté chaque fois qu'il était bondé . . . Dans sa sagesse éternelle, M. Pepin décide que ce train n'est pas rentable parce qu'insuffisamment utilisé et l'élimine, afin que les habitants des provinces maritimes, qui se font toujours avoir, puissent financer de nouveaux trains qui feront la navette entre Québec et Windsor.

Les Canadiens des provinces maritimes, et probablement ceux d'ailleurs, savent très bien que nous nous sommes fait avoir par le gouvernement.

Pourquoi, au cours de la dernière campagne électorale, nos honorables vis-à-vis ne nous ont-ils pas dit qu'ils présenteraient un budget qui nous ferait bel et bien périr sur le plan économique? Pourquoi ne nous ont-ils pas dit non plus qu'ils allaient présenter un bill global qui leur permettrait de hausser la taxe sur l'essence sans demander l'autorisation du Parlement? Pourquoi ne pas nous avoir prévenus qu'ils inscriraient dans le même projet de loi une mesure leur permettant d'exproprier des terres sans avoir à obtenir l'approbation du Parlement? Ils ne nous ont pas dit non plus qu'ils créeraient des sociétés de la Couronne sans le consentement du Parlement, s'ils le pouvaient.

Pourquoi les députés d'en face n'ont-ils pas révélé qu'ils adopteraient par décret des mesures d'urgence grâce auxquelles le gouvernement aurait virtuellement le pouvoir de créer des camps de concentration d'un bout à l'autre du Canada pour y emprisonner n'importe quel Canadien sans qu'on n'en sache rien. Ils ne nous ont pas dit qu'en vertu de ce décret, le gouvernement aurait le pouvoir de museler la presse de telle sorte que personne—pas même un voisin, un frère, une sœur, un cousin—ne saurait quel sort a été réservé à ces détenus.

Pourquoi les députés d'en face ne nous ont-ils pas informés de leur intention de soustraire le droit individuel à la propriété—droit fondamental au Canada—de la Charte des droits et libertés? Certains ont combattu vaillamment jusqu'à la mort pour ce droit. Pourquoi ne pas nous avoir dit qu'ils le laisseraient tomber? C'est parce qu'ils savaient qu'une telle franchise leur ferait perdre la faveur populaire et partager le sort de tous leurs homologues des provinces. Leur parti serait voué à l'extinction.

Pourquoi n'ont-ils pas dit aux habitants de Chatham, au Nouveau-Brunswick, qu'ils fermeraient la base des Forces armées canadiennes qui s'y trouve, ajoutant 3,500 personnes de plus aux rangs des chômeurs? Déjà 40 p. 100 environ des personnes aptes au travail y sont en chômage. Pourquoi les députés d'en face ne nous ont-ils pas dit que le ministre responsable du Nouveau-Brunswick n'aurait même pas l'obligeance de rencontrer les gens de la région? Ces derniers ont dû passer des mois à patienter avant que le ministre finisse par se rendre à leurs vœux. C'est un ministre insensible, dur, dont on devrait régler le cas sans hésitation, ce qu'on fera, j'espère, aux prochaines élections.

Pourquoi les députés d'en face ne nous ont-ils pas dit qu'ils nous imposeraient le système métrique par décret du conseil? Pourquoi ne nous ont-ils pas dit que la conversion serait obligatoire, ce qui avait été entendu à la Chambre il y a quelques années? Pourquoi n'ont-ils pas dit aux pêcheurs de la région atlantique que les coûts énergétiques allaient doubler? Pourquoi n'ont-ils pas dit aux agriculteurs de cette région que leurs coûts énergétiques allaient doubler? Pourquoi n'ont-ils pas dit aux personnes âgées du pays qu'il allait leur en coûter le double pour chauffer leurs maisons?

• (1900)

Étant originaire de la région de l'Atlantique, je juge troublant le fait qu'après avoir été mis au courant de la teneur du budget et des décisions de fermer la base des Forces armées canadiennes de Chatham et de réduire de 20 p. 100 le service-voyageurs de VIA Rail, un certain nombre de députés de l'autre côté de la Chambre ont choisi de garder le silence sur ces questions importantes et critiques. Et ce, alors que ces décisions touchaient leurs commettants.

Les députés d'en face ont voté contre toutes les motions de défiance présentées par des députés de ce côté-ci de la Chambre. Ils devraient se voiler la face de honte et ne jamais avoir le privilège de représenter de nouveau la population à la Chambre. En votant contre ces motions de défiance, ils signifiaient qu'ils approuvaient en principe toutes les initiatives que le gouvernement actuel a prises depuis les élections de 1980. Ni nous ni leurs électeurs n'avons l'intention de les laisser l'oublier. Ils ont permis que le prix de l'essence subisse une hausse correspondant au triple de celle que prévoyait le budget Crosbie.

*Article 26 du Règlement*

Revenons à 1980 et voyons ce que le premier ministre (M. Trudeau) avait à dire. Voici ce qu'il a déclaré lors d'un discours qu'il a prononcé le 25 janvier 1980 devant la Chambre de Commerce de Halifax:

Deuxièmement, la sécurité énergétique. Les réalisations des Tories dans ce domaine sont une honte. Ils ont nui aux efforts de prospection au Canada et ont compromis nos approvisionnements venant de l'étranger.

Puis il a parlé de la taxe de 18c. en disant ceci:

Cette taxe n'a pas été introduite pour assurer la sécurité énergétique ou y permettre de faire des économies d'énergie.

Puis il a ajouté ceci:

Si cette taxe avait été prélevée ... chaque fois que les Canadiens auraient acheté de l'essence, ils auraient contribué au financement d'une politique qui ne pofite qu'à une partie de la population. Cette taxe est particulièrement onéreuse pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, car bon nombre d'entre eux doivent se servir de leur voiture pour se rendre au travail.

Quelle déclaration magnanime! Les gens se servent de leur voiture pour aller au travail! Cela sous-entend: «Nous ne le ferons pas, car les gens doivent se servir de leur voiture.» Puis il a ajouté ceci:

Quel est le résultat? En vertu du programme énergétique du gouvernement Clark, les frais de gaz et de mazout du ménage moyen en Nouvelle-Écosse augmenteraient de plus de $200 cette année et passeraient à plus de $600 en 1982.

Je voudrais bien que le premier ministre parle de ces observations maintenant. Puis il a ajouté ceci:

Le programme libéral vise à assurer la sécurité énergétique à un prix juste pour tous les Canadiens.

Quelle rigolade! Voici, entre autres choses, ce que les libéraux se proposaient de faire sur-le-champ:

Assurer la sécurité énergétique en accélérant le développement de notre potentiel national et en assurant la production de pétrole sous-marin.

Puis il a parlé du prix «fait au Canada»:

Le prix fait au Canada va permettre aux consommateurs de profiter d'un prix moins élevé que celui que les conservateurs proposent dans leur budget pour les quatre prochaines années.

C'est une fausseté, monsieur l'Orateur. Il poursuit en disant ce qui suit:

Le prix sera inférieur, car nous n'imposerons pas une taxe d'accise de 18c. sur l'essence et le carburant diesel;

Il a conclu par ce qui suit:

... un gouvernement libéral prendra immédiatement des mesures pour s'assurer la collaboration pleine et entière de toutes les parties pour la construction d'un gazoduc Québec-Maritimes. Ce gazoduc sera réversible, ce qui permettra aux habitants des Maritimes d'utiliser le gaz naturel de l'Ouest pour le moment et d'acheminer le gaz extrait au large des côtes vers le centre du Canada dans les années qui suivront.

J'aimerais savoir comment un gazoduc de deux pieds de diamètre dans l'Ouest et de seulement six pouces de diamètre dans les Maritimes peut être réversible. Si c'était le cas, nous obtiendrions le moteur à réaction le plus puissant au monde. Il fuserait bien haut avant de s'abattre comme la politique énergétique du gouvernement.

Combien de fois avons-nous vu des promesses reniées et nos rêves trompés? A cause de ce gouvernement, le pays est déchiré et divisé. Il n'y a jamais eu une administration aussi arrogante et aussi indifférente dans l'histoire de notre pays. Aucun autre gouvernement n'aurait eu le toupet ou le culot de s'accrocher au pouvoir dans de telles circonstances.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement doit être renversé. Les ministres doivent démissionner, car ils sont responsables du désastre qui frappe actuellement les Canadiens. Ils devraient avoir le courage de déclencher des élections pour faire juger leurs mesures. Laissons les faits parler d'eux-mêmes. Un de mes vis-à-vis hoche la tête—il signifie son accord d'un signe de tête. Laissons-le user de son influence pour que nos vœux se réalisent. J'espère qu'il aura bien apprécié son séjour au Parlement, car il est sur le point de prendre fin.

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas par plaisir que je prends la parole mais par obligation. Je ferais bien de signaler ceci en tout premier lieu: mon parti a appris aujourd'hui à Calgary, de source sûre, que l'on allait annoncer aujourd'hui l'abandon du projet Canstar—projet devant être réalisé par la société Nova et par Petro-Canada. Ce projet, dans lequel on prévoyait investir 14 milliards de dollars, devait aller de pair avec le projet Alsands. Pour une raison que j'ignore, cette décision n'a pas été annoncée.

D'après le *Globe and Mail*, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré que pour le gouvernement, le Canada et l'Alberta avaient fait de leur mieux pour appuyer ce projet et en faciliter la réalisation, mais qu'il a été abandonné à cause des décisions des sociétés privées, basées sur la conjoncture économique mondiale. Autrement dit, c'est le secteur privé qui a tué le projet. A mon humble avis, cela reviendrait à dire qu'un condamné à mort sous le règne de la terreur instauré par Robespierre, pouvait empêcher le bourreau de faire son office en refusant de mettre la tête sous la guillotine. C'est en grande partie le Programme énergétique national qui est responsable de l'abandon du projet Alsands.

Je voudrais vous donner une idée des conséquences d'une telle décision pour les habitants de ma région et aussi pour ceux des autres régions du pays. Dernièrement, j'ai envoyé à mes électeurs un questionnaire dans lequel je leur demandais quelles conséquences avait le Programme énergétique national sur les habitants du sud-est d'Edmonton. Pas moins de 57 p. 100 des personnes interrogées ont répondu que le PEN avait eu des répercussions néfastes sur leur emploi ou leur commerce ou qu'ils connaissaient personnellement des gens qui en avaient souffert. Par exemple, un homme dont l'entreprise fournissait des pièces d'équipement électrique à l'industrie du transport du pétrole par camion; il est venu me voir il y a quelques semaines et m'a dit que l'année dernière il gagnait un revenu brut d'environ $3,000 par mois. Au cours des deux semaines précédant sa visite à mon bureau, il avait gagné $15.35.

• (1910)

Au moins quatre ou cinq importantes entreprises de camionnage actives dans l'industrie pétrolière d'Edmonton ont récemment fait faillite. Un jeune homme dans la vingtaine est venu me voir il n'y a pas longtemps pour me dire qu'il avait récemment perdu son emploi dans l'industrie pétrolière en Alberta, et il en attribuait la responsabilité au Programme énergétique national.

Vendredi dernier, dans l'avion entre Winnipeg et Edmonton, il n'y avait que 15 passagers pour 102 places. L'hôtesse de l'air m'a dit qu'en 13 ans de service à Air Canada, elle n'avait jamais vu les avions si vides pour les vols desservant tout l'ouest du Canada. On m'a dit que la population de Swan Hills s'élevait à 3,500 habitants il y a deux ans et que ses habitants étaient prospères. La population est maintenant tombée à 2,300 et on me dit que les affaires vont mal. Vous comprendrez que Swan Hills vit de l'industrie pétrolière.

On a qualifié le 30 avril de triste vendredi, mais à mon avis, cette date passera dans l'histoire comme le début de la fin du parti libéral en tant que parti d'électeurs modérés d'un bout à l'autre du Canada. Les libéraux ont obtenu 5 p. 100 des voix lors des élections en Saskatchewan; je prédis qu'ils n'en obtiendront pas davantage à l'avenir dans tout l'Ouest à l'échelon fédéral, et cette vague pourrait déferler plus à l'est que l'Ontario. Je dis, en toute déférence, monsieur l'Orateur, que le parti libéral a abandonné son rôle historique de parti modéré du centre, favorable à une économie mixte et désireux de venir en aide aux citoyens dans le besoin. Comme je l'ai déjà dit ailleurs, il ne s'agit plus d'un parti social-démocrate au sens où l'on peut appliquer cette étiquette à certains députés du NPD; il est maintenant devenu un parti socialiste tout simplement. C'est dommage pour le Canada, car lorsque disparaîtra le parti libéral—d'ici peu, je le prédis—nous déplorerons la disparition d'un parti qui a beaucoup fait pour le pays dans le passé et qui inspire à certains d'entre nous beaucoup de respect depuis bien des générations.

Le temps presse. Je vous demande donc de me laisser rapporter certains commentaires de gens de l'Ouest au sujet du projet Alsands. Dans le principal éditorial du *Edmonton Journal* du 1er mai, on pouvait lire ce qui suit:

Le projet Alsands est mort.

Merci, monsieur Trudeau. Merci, monsieur Lalonde. En janvier 1980, le projet était lancé. En février 1980, les libéraux gagnaient les élections grâce aux appuis qu'ils ont dans le centre du Canada. En mars 1980, ils s'engageaient dans la voie de leur funeste Programme énergétique national. Soudain, le projet Alsands n'allait plus si bien, l'Alberta a essayé de se mettre à l'abri et, hier, le projet Alsands est finalement mort.

Voici un extrait d'un récent numéro d'une publication albertaine. Je dois dire que je ne suis pas toujours d'accord avec le rédacteur en chef du *Alberta Report*, mais je pense que M. Ted Byfield exprimait l'opinion d'un grand nombre de personnes dans l'Ouest lorsqu'il a déclaré, le 15 mars dernier:

Nous savons qu'il y a un peu moins de deux ans, avant que M. Trudeau et sa . . .

Je passerai ce mot sous silence.

. . . clique nous soient de nouveau imposés, notre province entrait dans une ère de prospérité sans précédent. Deux gigantesques projets d'exploitation de l'huile lourde étaient prêts à commencer. Nous mobilisions tous nos moyens techniques pour atteindre l'autarcie énergétique. Nos villes s'attiraient l'attention du monde entier par leur dynamisme et leur prospérité. Notre art florissait et nos cultivateurs produisaient plus que jamais auparavant. Des ententes qui nous auraient permis d'entrer dans une décennie glorieuse étaient conclues par tous les niveaux de gouvernement. De tout cela subsiste à peine un fugitif souvenir. L'une des deux usines de valorisation de l'huile lourde est en ruine et l'autre semble condamnée.

Elle a été condamnée le 30 avril. Il poursuit en ces termes:

Les sociétés de forage quittent le pays. Les travailleurs des tours de forage s'inscrivent au chômage. La faillite guette nos camionneurs. Nos promoteurs cessent d'investir. Nos éleveurs de bétail risquent la saisie. De nombreuses maisons restent vides, car personne n'a les moyens de les acheter et un sentiment d'incertitude et d'échec plane sur cette même décennie qui était pleine de promesses. Pour tout cela, nous pouvons remercier cette répugnante . . .

Je ne sais pas si c'est une expression parlementaire . . .

. . . clique à Ottawa et la folie sans borne de son Programme énergétique national en particulier.

Il est absolument inacceptable qu'ils abandonnent ce projet. Je représente une circonscription qui porte le nom de Lord Strathcona. Celui-ci a joué un rôle de tout premier plan dans la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, ce projet si important qui a permis de donner une impulsion à l'économie canadienne et de mettre fin au chômage en Ontario et au Québec. Les retombées ont été énormes. Vos parents, monsieur l'Orateur, peut-être les parents d'un bon nombre d'entre nous sont venus dans l'Ouest à cause du chemin de fer.

A mon avis, tous les Canadiens de l'Ouest et du Centre croient que le projet Alsands ressemblait beaucoup au projet de construction du chemin de fer du Canadien Pacifique. Le gouvernement aura à répondre non seulement lors des prochaines élections, mais au cours des prochaines décennies, de la façon dont il a littéralement garrotté Alsands.

Ce projet aurait permis de produire 137,000 barils de pétrole par jour et aurait créé environ 50,000 emplois dans tout le Canada, dont la moitié dans la construction dans l'Ouest et l'autre moitié dans la fabrication dans le centre du Canada. Sept mille cinq cents de ces emplois auraient été des emplois permanents. Les députés d'en face disent que cela ne représente que 13 milliards de dollars. Certains d'entre eux ont laissé entendre que ce serait moins. Mais que dire des 450 milliards de dollars que ce projet aurait permis d'injecter dans notre économie pendant ses 20 ans d'existence?

Pourquoi cet effondrement? Les députés d'en face disent que c'est à cause de la conjoncture mondiale. Voici ce que Ed Czaga, le président d'Alsands, a déclaré en annonçant l'arrêt de mort du programme:

Il convient de rétablir une atmosphère de confiance dans le gouvernement avant que des projets comme Alsands puissent être réalisés.

Je voudrais dire, non sans respect, que c'est un certain John Stoik de Gulf Canada qui a le mieux su expliquer l'annulation du projet en mars 1980.

«Au fil des années, le gouvernement a tellement compromis sa crédibilité en proposant des changements législatifs rétroactifs que nous devons désormais nous demander s'il est raisonnable de prendre l'initiative d'investir des sommes énormes dans des mégaprojets à long terme quand nous avons toute raison de craindre que le gouvernement va intervenir pour nous couper l'herbe sous les pieds?»

A preuve, le gouvernement a résilié un contrat en vertu duquel il s'était engagé à accorder le cours mondial à Suncor pour le pétrole provenant des installations que la société avait construites à grands frais à Fort McMurray, la forçant à vendre pendant un certain temps son produit à $16.75 le baril. Ce n'est pas l'inviolabilité des contrats qui m'intéresse, monsieur l'Orateur, mais simplement le fait qu'on ne puisse pas faire confiance au gouvernement pour honorer les contrats qu'il a passés dans le domaine de la production des sables bitumineux.

• (1920)

Mais qu'en disent ceux qui considèrent le projet de façon suffisamment objective? Le vice-président et directeur des services économiques de Data Resources of Canada, M. William Empey, a déclaré il y a quelques jours:

L'échec du projet Alsands se traduira cette année par une diminution des investissements privés de l'ordre de 360 millions de dollars et provoquera une baisse constante du produit réel, de l'emploi et de la confiance des investisseurs étrangers.

Et il ajoute:

En 1985, les dépenses d'investissement auront diminué de 2.7 milliards de dollars.

Savez-vous, monsieur l'Orateur, ce qu'a dit M. Empey, dont je viens de répéter les propos, sur les effets de cet échec sur le dollar, par exemple? Vous n'êtes pas sans ignorer, je crois, que l'abandon du projet Alsands a provoqué une baisse du dollar canadien équivalente à un cinquième de cent américain. M. Empey poursuit:

*Article 26 du Règlement*

On pourrait généralement interpréter l'échec du projet Alsands comme un effort de collaboration entre le secteur privé et le gouvernement qui dévaloriserait temporairement le dollar canadien.

Il prévoit que le dollar tombera rapidement à 81 cents américains.

Et M. Michael McCracken, le président d'Informetrica Ltd., une firme d'experts-conseils d'Ottawa, qu'a-t-il à dire au sujet de l'abandon du projet? Il s'intéresse à ses répercussions sur le plan psychologique. «Je pense que l'économie canadienne se trouvera pendant un an ou deux dans un point tournant.»

Monsieur l'Orateur, ce sont les effets psychologiques de cet abandon sur tous les Canadiens qui sont tellement sérieux, car il existe d'autres projets auxquels on a renoncé, notamment le projet Canstar que j'ai mentionné. De nombreux députés ont cité d'autres projets. Madame le ministre d'État aux Mines (M^me^ Erola) nous a dit l'autre nuit de ne pas nous inquiéter du projet Alsands et du projet de pipe-line de l'Alaska, parce que, selon elle, beaucoup d'autres projets sont en cours. Et elle a cité, entre autres, le pipe-line trans-Québec et Maritimes. Sauf erreur, ce projet se réalisera peut-être. J'en doute fort, car des difficultés ont surgi dans la province que vous représentez, monsieur l'Orateur, et il se pourrait que ce pipe-line ne soit pas construit.

Elle a dit que le projet de la mer de Beaufort sera réalisé. Je crois savoir que ce projet est si coûteux pour le contribuable que chaque dollar investi représente environ 7c. pour les investisseurs aux termes du programme d'encouragements pétroliers. Les coûts sont renversants. En outre, comment acheminerons-nous tous ces produits vers le marché? Le coût du pipeline est élevé, les revendications des autochtones ne sont pas réglées et le projet de la mer de Beaufort est loin d'être simple.

Que dire d'Hibernia? Le ministre d'État (Mines) a affirmé que ce projet serait réalisé. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que la chose n'est pas certaine, car au lieu du fédéralisme coopératif, c'est aujourd'hui la bataille rangée. Terre-Neuve était un dominion à l'époque où elle s'est jointe à la confédération. Sauf erreur, elle a apporté avec elle toutes ses ressources sous-marines. A moins que ces deux ordres de gouvernement ne réussissent à régler ces problèmes, une grande incertitude règne également à ce sujet. Il faudra aussi trouver un moyen d'amener le pétrole, de la mer vers les marchés. Que ce soit par pipe-line ou par pétrolier, ce qui semble plus raisonnable, je ne crois pas que l'on puisse dire non plus que ce projet est dans le sac.

Le ministre a mentionné le projet Norman Wells au nombre de ceux qui tiennent toujours. Nous savons qu'il subira au moins un retard de deux ans par suite des revendications territoriales des Indiens. «D'au moins, deux ans» à ce que me dit le député de Provencher (M. Epp).

Quant à l'usine de valorisation de l'huile lourde de Montréal qu'elle mentionne aussi, je crois savoir qu'il y a des doutes sur le maintien de ce projet ou de l'échéancier.

C'est ainsi que, psychologiquement, l'abandon de ce projet mine le moral de tout Canadien qui a foi dans la croissance économique, dans la création d'emplois pour les jeunes, dans l'assurance de pensions pour les personnes âgées et, évidemment, dans l'autosuffisance énergétique. Ceux d'entre nous qui sont directement touchés, comme nous le sommes dans l'Ouest, sont aussi mécontents qu'on peut l'être après un événement pareil.

M. Roy Phillips, président de l'Association des manufacturiers canadiens, a dit que cette mise au rancart constitue un dur coup pour les fabricants. Et son adjoint a ajouté que le nombre des faillites allait augmenter parmi les membres de l'Association. Et cela va d'ailleurs se répercuter sur les Ontariens et les Ontariennes, les Québécois et les Québécoises. L'autre problème, bien sûr, c'est que si le dollar baisse, comme M. McCracken l'a fait valoir, les taux d'intérêt vont devoir monter encore plus haut.

Il n'y a qu'un mot qui convienne, c'est un désastre. Un désastre au même titre que si l'on avait décidé de ne pas construire ce chemin de fer du CP dans les années 1880, à l'époque où certains disaient que le chemin de fer ne rapporterait même pas assez d'argent pour payer la graisse des essieux. Toutes ces mises au rancart constituent un désastre pour le pays.

Je voudrais terminer sur une note positive, monsieur l'Orateur. Tout pourrait être si différent. Ce projet pourrait être en voie de réalisation si nous n'avions pas un gouvernement trop attaché à l'idéologie, à l'aveugle contrôle étatique considéré comme une fin en soi. Comme tant d'autres, je m'adresse à certains députés de l'autre côté pour qu'ils viennent de notre côté. Il y a place pour eux ici, leurs électeurs les rééliront comme progressistes conservateurs, j'en suis certain, si seulement ils ont le courage de voter le plus rapidement possible contre le pire des gouvernements que nous ayons jamais eu au Canada. Nous allons avoir des élections, nous allons avoir un nouveau gouvernement, et vous pourrez nous aider à édifier le pays le plus beau et le plus favorisé qui soit sur terre.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord dire toute l'inquiétude que me cause le manque de planification et d'organisation du gouvernement actuel. Je constate que les gens sont déçus par cette absence d'orientation, de vision. Le pays pourrait être un modèle de progrès si seulement nous mettions notre imagination et nos ressources à profit.

Nous vivons dans un pays qui possède un potentiel illimité en matière de ressources, ainsi que les compétences et le matériel nécessaires pour assurer la prospérité de ses citoyens. Nous savons tous que notre pays possède pratiquement tout ce que l'on peut désirer. Malheureusement, il est affligé par une crise aiguë de l'emploi, un taux d'inflation de loin supérieur à celui des États-Unis et des taux d'intérêt qui acculent littéralement les petites entreprises à la faillite, forcent les propriétaires à abandonner leur maison et les agriculteurs à quitter la terre.

De l'autre côté, assis sur les banquettes du gouvernement, des ministres comptent sur d'immenses mégaprojets pour relancer l'économie. Ils n'ont pas réussi. Le projet d'Alsands a été abandonné. La construction du pipe-line est maintenant retardée et je soupçonne, monsieur l'Orateur, qu'elle est non seulement retardée mais qu'elle est abandonnée à tout jamais.

D'autres mégaprojets ont été mis au rancart. Arrêtons-nous ici quelques instants pour songer aux montants que le gouvernement d'en face est prêt à dépenser en mégaprojets: le sujet mérite qu'on s'y arrête. Ces mégaprojets, il s'en trouve environ 234 d'après ce qu'on avait planifié, devaient s'échelonner sur les huit ou neuf prochaines années, jusqu'en 1990. Ils devaient

représenter des investissements de 100 millions de dollars chacun d'ici à 1990. Autrement dit, un total de quelque 440 milliards de dollars en mégaprojets d'ici à l'an 2000. C'est beaucoup d'argent.

Le projet d'Alsands devait coûter de 13.5 à 14 milliards de dollars. A l'étape de la construction, il aurait assuré 35,000 années-personnes de travail et, par la suite, rendu à l'exploitation, 4,800 emplois permanents. Le projet est maintenant tombé à l'eau.

• (1930)

Le projet de Cold Lake a été suspendu indéfiniment. Il aurait représenté environ 14 milliards de dollars et aurait entraîné la création de 28,500 emplois pendant les travaux de construction et de 3,300 emplois permanents après la mise en exploitation.

La construction du gazoduc de l'Alaska a également été reportée et sera probablement annulée. Elle aurait comporté des investissements de 40 milliards et aurait assuré la création de 12,000 emplois pendant la durée des travaux et de 400 emplois permanents.

Au total, les mégaprojets annulés ou reportés par le gouvernement auraient représenté quelque 78 milliards d'investissements et permis de créer environ 70,000 emplois pour la durée des travaux et 8,500 emplois permanents.

Ce ne sont pas les seuls projets qui risquent d'être annulés. D'autres réalisations dépendaient du projet Alsands. Par exemple, certains projets qui devaient être mis en œuvre à Peace River ou dans d'autres régions de l'Alberta auraient entraîné l'investissement de milliards de dollars si le projet Alsands avait été entrepris.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) affirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter étant donné que d'autres mégaprojets d'importance sont en cours. Quand on examine sa nouvelle liste, on constate qu'il ne s'agit pas de projets d'envergure et que leur valeur ne s'élève qu'à environ 94 milliards. C'est bien au-dessous des prévisions, des espoirs et des ambitions dont le ministre de l'Énergie et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont parlé quand ils ont annoncé la stratégie des mégaprojets, il y a quelques années.

Je voudrais dans les quelques minutes qui me restent exprimer la profonde inquiétude que m'inspire le fait que nous mettions tout d'abord tous nos œufs dans le même panier. C'est appliquer une théorie très dangereuse que de compter sur quelques mégaprojets, étant donné le niveau actuellement élevé des taux d'intérêt et les capitaux fantastiques qu'ils exigent, pour gagner quelques emplois afin de stimuler l'économie du Canada. Je le dis pour plusieurs raisons. Premièrement, par rapport aux emplois, il faut investir quarante fois plus dans les mégaprojets pour créer un seul emploi que dans le secteur de la fabrication ordinaire. Je me demande à ce moment-là s'il vaut le peine de dépenser autant. J'invite les économistes du gouvernement à examiner de près la situation avant de projeter ou de lancer d'autres mégaprojets à l'avenir.

Ma deuxième préoccupation est la façon dont nous concevons le commerce au Canada depuis l'époque de Cartier, au XVII[e] siècle. En vertu de cette conception, nous exportons les matières brutes pour qu'elles soient transformées dans d'autres parties du monde et nous importons d'ailleurs les produits manufacturés. Du temps de Cartier, nous exportions les peaux de castor et d'autres animaux aux fourreurs d'Europe. Depuis plus récemment, nous exportons les ressources minières, les ressources non renouvelables et quantité de ressources renouvelables à l'état brut, notamment aux États-Unis, en Europe et au Japon d'où nous importons des produits finis. Cela signifie l'exportation d'emplois du secteur manufacturier à fort coefficient de main-d'œuvre. Je mets encore une fois en doute notre façon de mettre tous nos œufs dans le même panier, celui des vastes projets de ressources.

La question du contenu canadien est une autre de mes inquiétudes. A étudier les mégaprojets et à parler avec les gens de l'aspect commercial, je constate qu'il n'y a aucune garantie de contenu ou d'emplois canadiens dans la plupart des projets et qu'une grande partie des retombées industrielles ne reviendront pas au Canada, mais aux États-Unis, au Japon et à des pays d'Europe occidentale. Tous les députés devraient s'inquiéter de l'absence de garanties absolues en ce qui concerne la proportion d'emplois accordés aux Canadiens dans ces mégaprojets.

Je voudrais soulever un autre point dont a parlé Peter Lougheed qu'on surnomme «Pierre le Richard» ou «Pierre le Rouge» dans les Prairies. C'est un des types qui s'acquinent de temps à autre soit avec le premier ministre (M. Trudeau), soit avec le premier ministre en coalition avec les conservateurs.

**Une voix:** Ils sablent le champagne avec Lalonde.

**M. Dick:** Parlez-nous d'Allan Blakeney.

**M. Gustafson:** Oui, parlez-nous d'Allan Blakeney.

**M. Nystrom:** Allan Blakeney, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) et moi-même n'avons jamais sablé le champagne avec le premier ministre.

**Une voix:** Mais les tories le font.

**M. Nystrom:** Oui les tories le font.

**Une voix:** Que dire de la photo scandaleuse?

**M. Nystrom:** Je suis persuadé que cette photo fera l'objet de remarques très intéressantes au cours des prochaines élections albertaines.

De toute façon, l'autre jour, M. Lougheed disait qu'être petit c'était mieux. Je ne dirai pas qu'il faut absolument que tout soit petit, mais nous nous porterions bien mieux si nous dépensions des milliards et des milliards en projets moins gros destinés à aider les gens à devenir énergiquement autosuffisants dans leurs localités. Nous pourrions avoir des programmes permettant d'économiser le pétrole au baril, et le prix du baril de pétrole économisé servirait ensuite à créer des emplois dans les petites entreprises ou à développer les coopératives. Nous pourrions dépenser une partie de ces milliards à construire des maisons, à édifier le réseau de transport national, à transformer nos matières premières et nos ressources naturelles.

Maintenant que certains de ces projets ont été contremandés ou remis à plus tard, il faudra songer à nous doter d'une véritable stratégie industrielle et économique qui nous donne une économie plus décentralisée et assure un développement égal et uniforme d'un bout à l'autre du pays, plutôt que de compter sur de grands mégaprojets intéressant seulement quelques coins de notre immense pays.

*Article 26 du Règlement*

Voilà certaines de mes préoccupations. Maintenant que nous avons pu tenir ce débat, j'espère que nous pourrons nous attabler en parlementaires et essayer de convaincre le gouvernement d'employer son imagination à donner au pays un peu d'idées originales. J'espère que nous pourrons le convaincre d'avoir le courage de mettre nos ressources en valeur, de les transformer au pays, de donner des emplois aux Canadiens et de préparer l'avenir. Il faudrait également consacrer plus d'argent à la recherche et au développement.

**M. Blenkarn:** L'argent de qui?

**M. Nystrom:** Plus d'argent public, plus d'argent privé. Nous consacrons par habitant moins d'argent à la recherche et au développement que les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Il est temps que nous dépensions plus en recherche et développement, afin de rendre nos industries plus compétitives.

**M. Blenkarn:** Le gouvernement a aboli la compétitivité.

**M. Nystrom:** Je sais que certains de mes amis torontois «libéraux», par exemple le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), se fichent pas mal de savoir si les industries sont plus compétitives. Il est très important à mon avis que les entreprises soient compétitives et qu'elles créent des emplois pour les Canadiens. Il importe aussi que les sociétés canadiennes soient compétitives sur les marchés mondiaux pour que nous puissions exporter nos produits dans d'autres pays. Si nous ne commençons pas à nous en occuper, de plus en plus de Canadiens perdront leur emploi.

Nous sommes sur le point de devenir une société axée sur la technologie de pointe. Il est temps que nous commencions à encourager plus de gens à s'inscrire dans les écoles techniques pour suivre des cours d'informatique afin qu'ils aient la formation nécessaire pour les emplois de l'avenir et que ce ne soit pas des Européens, des Japonais ou des Américains qui en profitent parce qu'ils ont vu plus loin que nous. Je ne vois rien qui indique une telle vision de l'avenir chez les députés d'en face; je ne vois aucun signe d'imagination chez le gouvernement libéral momifié et dépassé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nystrom:** Cela m'étonne de voir que chaque fois que j'essaie de critiquer le gouvernement libéral, les conservateurs, surtout ceux de l'Ontario, se hérissent et essaient de le défendre; ils ont pour slogan «Trudeau et les conservateurs».

**M. Blenkarn:** Vous appartenez au parti libéral; ne l'oubliez pas.

**M. Nystrom:** Je n'ai pas à m'excuser d'attaquer le gouvernement libéral de l'autre côté. Je sais que cela déplaît au député «libéral» de Mississauga-Sud que j'attaque ses amis d'en face, mais nous continuerons à le faire parce que nous prenons la part des citoyens ordinaires. Selon nous, les citoyens ordinaires ont droit à une juste part du gâteau national. C'est bien étrange, mais chaque fois que nous discutons de graves problèmes économiques, nous luttons tout à coup non seulement contre les idées désastreuses des libéraux d'en face, mais aussi contre leurs petits amis de ce côté-ci de la Chambre.

• (1940)

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Monsieur l'Orateur, nous participons ce soir à un débat d'urgence qui a débuté il y a vingt-huit heures environ. J'ai été impressionné par le nombre de députés présents à la Chambre. Ceux qui nous regardent à la télévision seulement ne voient qu'un seul député à la fois, de sorte qu'ils n'ont peut-être pas la même impression que moi. Par contre, le public qui se trouve dans les tribunes et ailleurs risque d'être impressionné.

Nous participons à un débat qui a été approuvé par le Président de la Chambre des communes. Les demandes pressantes présentées par le chef de mon parti et le chef du Nouveau parti démocratique ont été telles que M^me^ le Président a jugé que l'abandon du projet Alsands représentait un problème suffisamment grave pour nous accorder ce débat d'urgence. Toutefois, la réaction des membres du gouvernement face à l'urgence de la situation a été plutôt étrange. Il n'y a actuellement que trois députés libéraux de présents, ce qui représente environ 1 p. 100 des sièges du parti libéral à la Chambre.

J'ai assisté à environ 8 heures de débat lorsque nous avons passé la nuit à discuter et il n'y avait alors pas plus de libéraux que maintenant. Seulement deux ou trois des sièges du parti libéral étaient occupés. Pour moi, cela signifie soit que les membres du gouvernement ne jugent pas que le projet Alsands et le Programme énergétique national posent un grave problème, soit qu'ils sont naïfs au point de ne pas se rendre compte que notre pays est aux prises avec un problème. Pourtant, cela ne peut être vrai puisque deux des députés qui sont assis en face viennent de ma région du sud-ouest de l'Ontario, et que je sais qu'ils ont reçu des demandes pressantes de leurs électeurs. Cela dénote donc l'intérêt qu'ils portent au Programme énergétique national et à l'économie en général.

Il existe une troisième possibilité qui expliquerait la présence ici d'un si petit nombre de libéraux. En effet, il se pourrait fort bien que la présidence leur inspire si peu de respect qu'ils ne daignent même pas assister à ce débat et qu'ils refusent de reconnaître qu'il existe bel et bien une situation de crise qu'il ne faudrait pas prendre à la légère. J'espère que ce n'est pas le cas.

Je voudrais commencer en faisant part de la réaction de mes électeurs dans la circonscription d'Oxford devant les politiques économiques peu avisées du gouvernement, lesquelles politiques nous ont donné le Programme énergétique national. Je vais donner quelques exemples des effets de ce programme sur mes électeurs. J'exposerai ensuite quelques-unes des raisons qui expliquent, à mon avis, pourquoi il a fallu tenir ce débat d'urgence.

Pour exposer le point de vue de mes électeurs, je vais vous parler de trois des secteurs à Oxford. Étant donné que ma circonscription est à la fois mi-rurale et mi-urbaine, on y trouve beaucoup d'agriculteurs qui sont fort inquiets du sort qu'on leur réserve. J'irais jusqu'à dire qu'il n'y a probablement pas d'autre secteur d'activité dans l'économie canadienne qui soit dans une plus triste situation que le secteur agricole. Si les agriculteurs d'Oxford n'éprouvent pas autant de difficultés que ceux de la région de Bruce-Grey, ils ont néanmoins sur les bras un problème fort concret. En fait, les agriculteurs de l'Ontario sont tellement inquiets qu'ils se sont donné la peine de venir à Ottawa hier pour discuter de leurs difficultés actuelles avec les ministériels et les députés de notre parti. A propos de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, qui devait être l'une des solutions économiques au malheur de nos agriculteurs, il a été signalé dans un article rédigé par la Fédération canadienne de l'agriculture, que cette obligation s'était révélée

une cruelle déception aux yeux des agriculteurs qui voyaient en elle un espoir; or l'espoir s'est transformé en désillusion.

C'est tout ce qu'il y a de plus vrai. Les agriculteurs canadiens ont été fort déçus par cette politique économique qui a causé des ravages chez eux, et très certainement chez les agriculteurs de la circonscription d'Oxford.

Pour ce qui est du chômage, à Woodstock, la plus grosse agglomération de ma circonscription, le taux d'embauche est généralement élevé et il n'y a pas trop de chômeurs. Pourtant, ce n'est pas le cas actuellement. Je pense qu'il n'y en a jamais eu autant depuis la Crise puisqu'on y compte 14 p. 100 de chômeurs. Cette situation m'inquiète beaucoup. La politique énergétique suivie par le gouvernement—l'application du Programme énergétique national, en particulier—va très certainement avoir des incidences sur la situation de l'emploi dans ma circonscription. Les Ontariens ont tendance à l'oublier et il est bon que certains députés leur rappellent qu'en Ontario et au Québec, province dont je suis originaire monsieur l'Orateur, les programmes mis en place par le gouvernement comme son Programme énergétique national ont des effets désastreux.

Si vous me le permettez, j'aimerais mentionner quelques entreprises qui souffrent de la politique désastreuse du gouvernement. C'est le cas par exemple de la société FMC de Woodstock qui fabrique des équipements lourds sous la marque déposée «Link Belt». Je n'hésite pas à dire que si le projet Alsands et le projet de gazoduc avaient vu le jour, cette société aurait vu ses commandes augmenter car elle aurait pu fournir du matériel.

Autre exemple, la société Standard Tube qui est probablement le plus gros employeur de Woodstock. Elle a déjà licencié de nombreux employés et fonctionne nettement au ralenti. A ce propos, la société FMC dont je viens de parler n'a plus qu'un effectif dérisoire.

Il y a aussi la société Holland Hitch qui fabrique du matériel lourd. Elle aussi a réduit considérablement sa cadence de production.

Enfin, il y a la société Kelsey Hayes, une fonderie de Woodstock qui produit du métal brut pour de nombreuses aciéries. Elle aussi a du mal à obtenir assez de commandes. Ce ne sont là que quelques exemples pris dans le secteur manufacturier et le secteur agricole de ma circonscription.

Lorsque les industriels de ma circonscription ont appris, en janvier dernier, qu'une enquête serait menée par l'opposition officielle, sous la direction du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), ils sont venus me dire qu'ils seraient heureux de décrire au panel itinérant la situation à Oxford. Ils ont présenté devant ce panel un exposé montrant l'effet de la conjoncture économique sur la région d'Oxford. J'aimerais citer des extraits de cet exposé daté du 11 janvier 1982:

> Les ralentissements successifs du marché canadien du logement, causés par des taux d'intérêt sans précédent, ont eu un effet dévastateur sur l'industrie locale de Woodstock.

Et l'on ajoute:

> Dans le comté d'Oxford, des travailleurs ayant jusqu'à vingt (20) ans d'ancienneté dans de grandes entreprises bien établies se trouvent tout à coup sans emploi. Même si les entreprises de notre région sont directement liées au marché de l'automobile et du logement, les secteurs industriels qui produisent des biens demandant de gros investissements se trouvent aussi devant des marchés réduits et dans l'obligation de faire d'autres mises à pied.

Ce sont là d'autres exemples des problèmes économiques auxquels Oxford doit faire face à cause de la politique économique lamentable du gouvernement.

La plupart des citoyens d'Oxford en ressentent également les effets. Le gouvernement a, en effet, refusé d'instaurer des déductions fiscales pour les intérêts hypothécaires comme nous l'avions offert quand nous étions au pouvoir. Il n'a pas non plus proposé de crédit d'impôt énergétique comme nous l'avions fait. En réalité, le gouvernement a augmenté la taxe sur le mazout, ce que nous jugions absolument inutile quand nous dirigions le pays. Le gouvernement a cru devoir soutirer encore plus d'argent aux Canadiens pour réaliser les programmes auxquels il tient.

Voilà donc la situation dans une circonscription typique du sud-ouest de l'Ontario et je pense bien que c'est la même chose un peu partout dans la province.

Je voudrais parler un peu des facteurs qui ont, d'après moi, causé l'échec du projet Alsands et de divers autres projets tombés à l'eau. Nous en trouverons certainement la meilleure explication dans les propos forts intéressants auxquels le député d'Érié (M. Fretz) a déjà fait allusion. Plusieurs autres députés les ont également mentionnés au cours du débat, mais il vaut la peine de les répéter. Je veux parler de certains propos tenus par le premier ministre (M. Trudeau) au cours du printemps de 1969. Je crois qu'il a bien dressé la toile de fond des événements dont nous avons été témoins au cours des 10 à 15 dernières années. A l'époque, le premier ministre comparait l'État à un navire. Je pense que l'on doit faire très attention à chacune des expressions qu'il a employées car ils les a minutieusement choisies et elles ont eu un grand impact. Avec le recul on se rend compte qu'il énonçait des vérités. Je pense même que ses prédictions ne se sont pas encore complètement réalisées. Au printemps de 1969, le premier ministre a déclaré ceci:

• (1950)

> Il faut être à la barre pour voir les déplacements. Je sais que nous avons donné un coup de barre et que les vagues et l'océan commencent à venir frapper contre le gouvernail . . . mais le passager qui déambule sur le pont en fumant sa pipe ou en buvant du thé et qui regarde l'horizon ne voit pas la différence, mais il se peut qu'il se retrouve dans une île autre que celle où il voulait se rendre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Halliday:** C'est précisément ce qui est arrivé aux Canadiens. Nous sommes les passagers qui quittent le navire et qui se rendent compte peu à peu que le navire de l'État a accosté. Seulement, ce n'est pas là que nous voulions nous rendre. C'est essentiellement au premier ministre que nous devons cela, lui qui a prévu, il y a douze ans, ce qui allait se produire. Ses prédictions se sont effectivement réalisées.

**M. Fretz:** Une erreur de pilotage.

**M. Halliday:** Mon collègue le député de Érié (M. Fretz) a très bien décrit la situation.

Après les belles promesses de 1968 du premier ministre, que s'est-il produit? J'aimerais parler d'un élément dont personne n'a parlé au cours de ce débat, sinon mon ami le député de Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), qui y a fait allusion il y a un instant et peut-être deux ou trois autres députés au cours du débat. Ce dont je veux parler, c'est la trahison dont a été victime le Parlement. Il y a de quoi inquiéter tous les députés, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Quand je parle de trahison du Parlement, je veux parler du sort des députés de l'arrière-ban des deux côtés qui constituent la majorité des membres de cette Chambre. Quand je parle de la majorité, je ne pense pas à tous les députés de la majorité, mais seulement

*Article 26 du Règlement*

aux membres du gouvernement et non à ses partisans. J'estime que le gouvernement a muselé les députés de l'arrière-ban, les empêchant de représenter leurs électeurs comme ils le devraient.

**Des voix:** Bravo!

**M. Halliday:** Les députés d'en face et ceux de notre côté l'ont remarqué, cela ne fait pas de doute. Malheureusement nous avons du mal à faire entendre raison à ceux qu'il faudrait convaincre, les ministériels des premières banquettes. Le premier ministre n'a pas tort de dire que nous ne sommes plus grand-chose dès que nous nous éloignons de la Chambre des communes. C'est exactement ce qui s'est passé. Là encore, il avait vu juste.

Il y a quelques ministériels de l'arrière-ban. Il y en avait un ou deux tout à l'heure.

**M. Kilgour:** Il y en a un maintenant.

**M. Halliday:** Il y en a un maintenant, un de mes voisins du sud-ouest de l'Ontario. Il y a parmi les libéraux de l'arrière-ban un certain nombre de gens charmants pour qui j'éprouve beaucoup de respect, mais ils ont un gros défaut. Ils ne veulent pas prendre la parole contre le gouvernement en public ou plus précisément à la Chambre. Ils sont prêts à le faire dans leurs circonscriptions en espérant bien qu'ils ne seront pas rapportés ici et signalés à l'attention du public. Ils n'ont pas le courage de leurs opinions et quand il s'agit de voter sur certaines politiques détestables du gouvernement, ils refusent de venir à la Chambre. C'est parce qu'on force la main des députés de l'arrière-ban, surtout du côté du gouvernement que j'ai dit qu'on muselait le Parlement. Voilà une des raisons qui ont causé l'abandon du projet Alsands.

Par conséquent, je crois que les députés des deux côtés de la Chambre voudront examiner sérieusement la situation au cours des mois à venir pour voir si nous ne pouvons pas faire certaines réformes qui permettront aux députés de l'arrière-ban de contribuer davantage à l'élaboration de la politique gouvernementale. Laissons le Parlement décider si les politiques gouvernementales sont bonnes ou non. Ne laissons pas l'exécutif en décider seul.

**Des voix:** Bravo!

**M. Halliday:** L'autre élément important dans la situation économique actuelle est la perte de confiance du monde des affaires dont ont parlé de nombreux députés. Le Programme énergétique national démontre bien pourquoi le monde des affaires ne fait plus confiance au gouvernement et à ses représentants fédéraux. Nous devons lui redonner la confiance dont il a besoin pour investir. Je voudrais parler longuement de ce problème, mais comme le temps me manque, je serai bref.

En deuxième lieu, je voudrais signaler aussi que le manque de confiance du monde des affaires est imputable à notre politique fiscale. Depuis un certain nombre d'années, je suis persuadé que notre régime fiscal est désuet et devient de plus en plus compliqué. Mon honorable ami, le député de Capilano (M. Huntington) a prononcé à la Chambre un discours dont j'ai parlé auparavant. Les spécialistes financiers de la Chambre n'y voient rien qui vaille la peine d'être retenu. Toutefois, quand on consulte les journaux et les revues, on constate de plus en plus qu'il y est question de certains changements indispensables à apporter à notre régime fiscal désuet. Nous devrions songer sérieusement à modifier notre politique fiscale de manière à ce qu'elle repose non pas sur la capacité qu'a le contribuable de payer, mais bien sur la valeur des services qu'il reçoit. Bien entendu, il faudra développer et débattre ce sujet une autre fois. Ce serait pourtant une bonne occasion de donner au milieu canadien des affaires plus de confiance dans l'avenir. Cela réglerait certes nombre de problèmes avec lesquels nous, les contribuables, sommes aux prises à l'heure actuelle.

Un autre problème qui contribue à rendre le milieu des affaires méfiant, c'est l'ingérence grandissante du gouvernement dans les affaires du secteur privé. Encore là, le premier ministre l'avait prévu en 1976 déjà, à l'époque où il songeait à réglementer de façon permanente la grosse entreprise. Toutefois, et comme il en a l'habitude, il a changé d'avis dès 1978 lorsqu'il a promis:

> . . . de supprimer l'ingérence dans la vie des particuliers et des sociétés que constituent de nombreuses mesures et règlements fédéraux; dans certains cas, il faudra rendre certaines responsabilités au secteur privé; dans d'autres, cela signifie que le gouvernement devra cesser de freiner lourdement les initiatives personnelles.

Cela n'a pas duré longtemps. Cela a duré jusqu'en 1980, quand la campagne électorale est venue, et il a changé d'air. A cette époque, il a dit que le gouvernement serait un participant actif plutôt qu'un spectateur passif. En d'autres termes, il a dit que le gouvernement allait devenir investisseur. Effectivement, c'est bien ce qui s'est produit ces deux dernières années. Le gouvernement s'est fait un des grands investisseurs du pays. Encore une fois, cette intervention étatique entraîne beaucoup de difficultés pour notre secteur privé et notre industrie en général.

Je pense que Votre Honneur s'apprête à dire que j'ai épuisé mon temps de parole. Je terminerai en ajoutant simplement qu'il existe indéniablement beaucoup de méfiance chez les hommes d'affaires et dans le secteur privé. A mon avis, l'unique solution consiste à promouvoir des politiques qui donneront un peu de marge d'autofinancement à nos entreprises pour que nous puissions relancer l'économie. Nous aurons alors, espérons-le, un pays plus prospère.

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur l'Orateur, la stratégie pétrolière d'Ottawa est en déconfiture. Au cours de la campagne électorale de 1980, les libéraux ont fait de grandes promesses au sujet de ce qu'ils allaient faire pour le pays, et ils ont réussi à capter la confiance de la population avec ces promesses. Mais, jusqu'ici, ils n'ont absolument rien fait pour les réaliser. Pour donner un exemple de ces déclarations ridicules qu'ils faisaient alors, ils promettaient que les dépenses resteraient inférieures au taux de croissance du PNB, qu'ils auraient une stratégie industrielle de création d'emplois, et qu'ils augmenteraient la propriété canadienne.

• (2000)

Ils n'ont pas créé d'emplois. Nous avons connu un chômage sans précédent. Le gouvernement a promis d'assurer la sécurité des approvisionnements sans qu'il en coûte trop cher. Il n'en est rien. Le prix de l'essence a augmenté d'environ 80c. le gallon alors que le gouvernement avait prétendu limiter la hausse à 14c. Il y a eu un exode massif de capitaux à la suite de l'achat de Petrofina, qui n'a rien absolument rien apporté au pays.

Le gouvernement a prétendu qu'il assurerait la prospérité et la croissance économique à toutes les régions du pays. Le seul endroit où nous ayons constaté une certaine croissance, c'est dans la Fonction publique fédérale. Le gouvernement a prétendu vouloir d'abord aider les plus démunis. Ceux qui ont profité le plus de ces politiques, ceux qui se sont le mieux tiré d'affaire, ce sont les pays de l'OPEP, le Venezuela et le Mexique. Ils en ont vraiment bénéficié. Comme aussi les hauts fonctionnaires.

Le projet ambitieux du gouvernement d'en arriver à l'autarcie pétrolière d'ici 1990 semble compromis depuis que le mégaprojet Alsands s'est effondré. Ce projet, dévoilé il y a 18 mois lors de l'annonce du très controversé Programme énergétique national, misait beaucoup sur le pétrole qui devait provenir des sables bitumineux, notamment sur le projet Alsands qui prévoyait des investissements de 15 milliards de dollars et qui a été abandonné vendredi dernier, ainsi que sur l'usine de 13 milliards de dollars de Cold Lake qui l'a été l'année dernière.

Puisque ces deux mégaprojets énergétiques sont abandonnés, le Canada importera vraisemblablement près de 300,000 barils de pétrole brut par jour à la fin de la décennie, perspective peu encourageante quand on songe aux milliards de dollars que le Canada devra verser à l'étranger pour importer du pétrole, importations qui alourdiront encore davantage notre énorme dette. Voilà ce que le gouvernement appelle la sécurité énergétique.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous a dit hier qu'il entendait poursuivre coûte que coûte son Programme énergétique national, si désastreuses qu'en puissent être les conséquences pour le Canada. C'est tout simplement de l'entêtement.

Pour le consommateur, le fait que le Canada ne devienne pas autonome sur le plan énergétique risque d'entraîner une hausse spectaculaire du prix de l'essence et du mazout, étant donné que les importations de pétrole étranger risquent de nous coûter de plus en plus cher. En outre, les planificateurs fédéraux en matière d'énergie font des prières pour que les consommateurs économisent l'énergie à un rythme tout à fait irréaliste d'ici à la fin de la décennie.

Hans Maciej, directeur technique de l'Association canadienne du pétrole, dit que l'abandon du projet Alsands obligera notre pays à remplacer son manque à gagner de production par des importations onéreuses, qui toucheront l'économie canadienne et grèveront encore davantage notre balance des paiements, déjà alourdie par le coût élevé du pétrole étranger.

Je voudrais citer maintenant un passage de la *Revue* de l'ACP. Il s'agit d'un groupe de sociétés pétrolières canadiennes, et non multinationales. Je vais lire certaines de leurs remarques pour les faire consigner au compte rendu:

*Article 26 du Règlement*

A bien des égards, le principal défaut stratégique du Programme énergétique national est qu'il ne tient aucun compte du marché international. En offrant des revenus nets tout à fait insuffisants aux producteurs de pétrole et de gaz canadiens, il les a obligés effectivement à quitter le Canada pour des marchés internationaux.

Le départ des installations de forage vers les États-Unis en est le meilleur exemple: il était tout à fait inévitable que ces tours de forage quittent le pays pour le marché américain, étant donné que celui-ci offre de biens meilleurs débouchés. On aurait pu le prévoir facilement. Toutefois, le gouvernement ne l'a pas fait, ou peut-être s'en moquait-il tout simplement.

Si le programme avait été le moindrement bon, les derricks n'auraient pas quitté notre pays. C'est une entreprise très coûteuse que de déménager un derrick. Je poursuis la citation:

Cela est attribuable au fait que le Programme énergétique national n'a pas tenu compte du marché international. J'en ai pris brusquement conscience en lisant une analyse préparée pour une société qui exerce son activité au Canada, en Indonésie et en Australie.

J'ai ainsi appris que si une société dépensait la même somme pour découvrir une même quantité de pétrole en Alberta, en Indonésie ou en Australie, son investissement lui rapporterait 10.4 p. 100 au Canada, 21 p. 100 en Indonésie et 38.6 p. 100 en Australie.

D'un point de vue purement économique, le programme australien, contrairement au PEN, est sûrement de nature à attirer les capitaux et à favoriser l'exploration.

Notre programme énergétique national a eu des effets totalement contraires.

Cette analyse a été confirmée il y a quelques semaines quand on a annoncé qu'en Australie, près de deux fois plus de puits seront forés en 1982 qu'en 1981.

Mais ce n'est là qu'un aspect du marché international dont le Programme énergétique national ne tient pas compte. Car il en existe un autre, la réciprocité, tout aussi important. Depuis longtemps le commerce international et les accords économiques s'appuient sur la réciprocité, plus particulièrement sur une égalité de traitement qui ne favorise pas l'émergence de différentes classes de sociétés. Si, à court terme, le nationalisme économique paraît attrayant, en pratique il est lourd de conséquences pour les entreprises qui exercent leur activité hors de leurs frontières, sans compter qu'il ébranle la confiance de l'investisseur étranger. Dans les cercles financiers internationaux, le Programme énergétique national a eu pour effet de ternir gravement la réputation du Canada à cause de sa nouvelle réglementation inopinée, et cet autre élément peut nuire à notre capacité de financer nos projets intérieurs.

Bref, nous courons au désastre. Je ne sais pas ce qui attend notre ministre de l'Énergie. Ce n'est un secret pour personne qu'il commence à en avoir marre du portefeuille énergétique. Les jours glorieux de la planification sont terminés. Maintenant que vient le moment de se disputer les miettes et les projets mineurs, cette perspective doit faire frémir le ministre.

Dans les milieux bien informés, on dit que le ministre ne cherchera pas à se faire réélire. Comme quoi toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises. Il retournerait à la pratique du droit, auquel cas il se retrouverait riche ou sur la paille, ou il serait nommé juge. S'il démissionne avant les prochaines élections, il sera probablement nommé juge. J'espère que ce ne sera pas dans ma province. Pour l'heure, le ministre doit s'accommoder d'une réputation ternie et d'une politique énergétique battue en brèche.

Notre parti avait présenté des mesures valables lorsqu'il formait le gouvernement. Je constate que le président du comité des affaires des anciens combattants est parmi nous. Il fait de l'excellent travail au sein de ce comité et il devrait s'en tenir à cela. Je ne pense pas que l'énergie soit son domaine.

*Article 26 du Règlement*

Nous serions déjà sur la voie de l'autosuffisance énergétique promise par notre gouvernement si nous avions pu instaurer notre politique. Graduellement, nous aurions canadianisé l'industrie sans que les sociétés de propriété étrangère soient brusquement forcées de quitter massivement le Canada, nous privant ainsi de technologie, de compétence et d'emplois éventuels. Nous aurions, par notre politique, créé du travail en encourageant la prospection et la recherche. On sait qu'un programme est bon s'il attire des investissements et permet de garder au pays ce qui s'y trouve déjà, notamment nos installations de forage, notre savoir-faire, et le reste.

Grâce à notre politique, le Canada aurait atteint son autosuffisance pétrolière et gazière d'ici 1990. Le Programme énergétique national a réduit à néant tous ces espoirs. Nous n'aurions pas augmenté la taxe sur le mazout. Notre programme n'aurait pas, comme celui des libéraux, fait disparaître 60,000 emplois, lesquels se trouvaient pour la plupart au Québec et en Ontario. Il n'aurait pas privé le Canada d'investissements éventuels de l'ordre de 20 milliards de dollars, sur lesquels nous ne pouvons plus compter depuis l'entrée en vigueur du Programme énergétique national, en octobre 1980. On voit jusqu'à quel point ce programme est un échec. La prospection se poursuivrait, car les installations de forage seraient demeurées au Canada plutôt que de quitter par centaines en direction des verts pâturages américains.

• (2010)

Le Programme énergétique national est un programme de nationalisation, et non pas de canadianisation, du secteur énergétique. L'ingérence de plus en plus forte des pouvoirs publics dans le secteur privé est néfaste à l'industrie, mais aux consommateurs également, ce qui est plus grave. Il ne faut pas oublier la politique énergétique de canadianisation des conservateurs.

La participation canadienne avait naturellement tendance à s'accroître dans ce secteur et elle aurait fini par être de 50 à 80 p. 100 sans aucune intervention extérieure.

Nous avons assisté à un exode massif de capitaux. Nous ne récupérerons jamais les 20 milliards de dollars qui ont été investis ailleurs. C'est impossible. Le Programme énergétique national a favorisé un exode massif de capitaux et de main-d'œuvre canadiens vers les États-Unis. Ce n'est plus intéressant de rester au Canada. En Alberta, on parle dans le secteur pétrolier d'émigration massive de cerveaux; les meilleurs techniciens de ce secteur émigrent par centaines aux États-Unis, où la situation est plus favorable. Ils s'en vont parce que le Programme énergétique national force les petites entreprises pétrolières indépendantes à réduire leurs frais en licenciant leurs techniciens.

Par ailleurs, on a même félicité le gouvernement d'avoir assuré aux Canadiens un succès aussi éclatant dans le secteur énergétique que dans les autres secteurs où il existe un monopole d'État, à savoir les Postes, Radio-Canada, le CN et l'aéroport de Mirabel.

Bien des pétroliers prétendent que les entreprises pétrolières sont chassées du Canada. Celles qui restent au Canada sont très sceptiques quant à l'avenir énergétique du pays. Voici ce que disent les représentants de l'Association canadienne du pétrole:

> Le Programme énergétique national d'octobre 1980 a été catastrophique pour le secteur pétrolier et, à cause de lui, l'accession à l'autonomie pétrolière d'ici 1990 est devenue impossible. L'ACP ne pense pas que l'entente sur les prix conclue récemment entre l'Alberta et le gouvernement fédéral augmente les chances du secteur de permettre au pays d'accéder à l'autonomie en une décennie.

Ces spécialistes savent de quoi ils parlent; nous aurions dû les écouter. C'est à eux que le gouvernement libéral aurait dû s'adresser avant d'élaborer sa politique. Aux yeux des industriels l'auteur du Programme énergétique national est un communiste. Ses études nous le prouvent, comme ses écrits lorsqu'il était à l'université. Il serait d'ailleurs l'ami personnel du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Ils ont probablement concocté ensemble ce poison.

Ces résultats et ces affirmations vont à l'encontre de la déclaration du gouvernement selon laquelle le Programme énergétique national serait source de progrès, de sécurité et de justice. Quel progrès y a-t-il quand notre industrie pétrolière émigre vers les États-Unis et qu'elle entraîne à sa suite des centaines d'emplois que des Canadiens auraient pu tenir? Où est la sécurité si l'autarcie en matière de pétrole et de gaz naturel n'est jamais atteinte? Est-il juste que les Canadiens soient sans travail quand les milliards de dollars que nous expédions en investissements ressortent du Canada? Je ne pense pas.

J'ai ici une liste des entreprises qui se sont ressenties du Programme énergétique national. J'en parlerai tout à l'heure.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les interventions des députés du Nouveau parti démocratique. Ils ont dit carrément qu'ils avaient la réponse à tout; d'un coup de baguette magique, ils nous feraient faire de grands progrès vers l'indépendance énergétique. Nous aurions le plein emploi et ainsi de suite. Loin de là, les néo-démocrates nous plongeraient dans une situation dix fois plus catastrophique que celle que nous infligent les libéraux, si cela est possible, parce qu'ils ne peuvent pas communiquer avec le secteur privé. Jamais le groupe là-bas à ma gauche ne pourrait discuter d'égal à égal avec les entreprises privées pour conclure le moindre accord parce qu'ils sont contre les compagnies. Ils sont contre les bénéfices. Ils sont contre la libre entreprise. Les membres du Nouveau parti démocratique se plaisent à faire accroire au public que la clé de la prospérité est de confier au gouvernement le contrôle de tout. Il n'en est rien.

Le NPD a dévoilé son jeu. Le chef fédéral du NPD et le chef du NPD au Manitoba, qui est aujourd'hui premier ministre, ont tous deux parlé de réglementation des changes. Cela montre bien qu'ils n'ont de réponse à rien. Un contrôle des changes ne s'impose que lorsqu'un pays n'a pas la politique voulue pour attirer les hommes d'affaires et les investisseurs. Si le Canada s'y prenait autrement, l'argent serait investi ici et de nouveaux capitaux afflueraient. Les deux chefs du NPD que j'ai mentionnés ne favorisent pas l'autosuffisance énergétique ni le redressement de l'industrie énergétique, ou de quelque industrie que ce soit, lorsqu'ils exigent un contrôle des changes. Ils lèvent leurs bras en signe d'impuissance. Ils ne savent pas au juste quoi faire. Ils n'ont de solution à rien.

Passons maintenant à l'effet multiplicateur du Programme énergétique national. Une étude effectuée récemment par la Nishu Businessmen Association démontre de façon pratique comment le Programme énergétique national porte un coup aux sociétés un peu partout au Canada. Elle montre clairement que le ralentissement dans le secteur de l'énergie a stoppé l'essor de centaines d'autres entreprises. J'ai ici une liste d'entreprises de l'Alberta, de l'Ontario et de régions de l'Est

qui ont essuyé des revers ou carrément perdu des contrats en raison du Programme énergétique national. N'oublions pas que cette liste n'est que partielle. Elle s'allonge un peu trop rapidement si l'on dresse le bilan au jour le jour des entreprises auxquelles le Programme énergétique national a porté un coup bas. Je ne ferai donc qu'énumérer quelques-unes de celles que touche le PEN et que voici: Algoma, Allen Bradly Canada Ltd., A.M.P. of Canada Ltd., Arnie's Trailer Sales, Atlas Chemicals, Atlas Steel, Border Brokers, Brown Boveri (Canada) Ltd., Browning Manufacturing, B & W Heating Treating, Canada Cement Lafarge Ltd., Canadian General Electric Co. Ltd., Canadian Industries Ltd., Canadian Liquid Air Ltd., Canadien National, Canadian Timken, Cessco Ltd., Cooper Energy, et Dacro Industries Ltd.

J'espère que tous les libéraux m'écoutent bien, surtout ceux qui viennent de l'Ontario. Certaines de ces entreprises sont en activité dans leur circonscription. Bon nombre d'entre elles se trouvent dans la région de Hamilton. Je poursuis la liste: FAG Bearings, Federal Mogul, F.M.C. Linkbelt, Ford Motor Company, Gates Rubber, GMC, Hays Trucks, I.H.C. Truck Assemblers, Kenworth Trucks, King Tractor Manufacturing, Nelson Building Components, Penn Dome, R.H.P. Canada, Roadmaster Trailers, Safety Supply Company, Steelco Steel, et Stelco Canada Ltd. J'ai parlé aujourd'hui même avec un porte-parole de cette dernière entreprise et il m'a dit que les affaires n'avaient jamais été aussi mauvaises. C'est dans la région de Hamilton. Je lui ai dit qu'il aurait intérêt à se faire à l'idée. Je poursuis la liste: Steldoor, S.K.F. Canada, Timkin Ltd., Tarrington Inc., Volcano Boilers, et Westinghouse Canada Ltd.

Voici maintenant la liste de quelques entreprises générales dans l'est du Canada: les fournisseurs de matériel électrique, les fabricants d'appareillages, les fabricants de raccords et de tuyauterie, les entreprises de bois-d'œuvre, les fabricants des fournitures et de matériel destinés à la prospection pétrolière. La région de Hamilton en particulier est durement éprouvée car c'est une grande productrice d'acier. Ses habitants sont extrêmement inquiets.

Mais je vois que mon temps de parole est écoulé.

**M. Fisher:** Bravo!

**M. McKenzie:** Comme l'ont constaté les députés, la liste est très longue. Mais je vois qu'un libéral applaudit. Il se réjouit des mises à pied survenues dans sa circonscription en Ontario.

**M. Fisher:** Je suis content que votre temps de parole soit écoulé.

**M. McKenzie:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

**M. René Cousineau (Gatineau):** Monsieur le président, depuis le début, et j'ai eu le bonheur et le malheur aussi d'être ici durant la nuit de mardi à mercredi, j'ai entendu de nombreux discours, j'en ai entendu des bons et des mauvais. Pour moi de bons discours ce ne sont pas nécessairement des discours de fond ou d'arguments, moi j'entends un bon discours lorsqu'un député se lève de sa place et parle du cœur, de son for intérieur, sur une motion de son chef, y croyant réellement. Je considère qu'un discours est mauvais lorsqu'un député se lève de sa place et répand de la haine. J'ai dit dans un discours antérieur que la haine n'a pas de place à la Chambre des communes.

On en est à faire des comparaisons avec des communistes, des dictateurs et même à dire que les libéraux avaient de la haine pour le peuple canadien. Et ce n'est pas un plaisir pour moi de le nommer, c'était le député de Halton (M. Jelinek), un champion patineur, un champion patineur peut-être sur la glace, mais non pas un champion politicien. On a critiqué le programme énergétique. C'est le rôle de l'opposition de le faire. On a apporté certains faits, mais on n'a pas toujours dit les faits tels qu'ils sont. Est-ce qu'on a parlé du rôle positif de Petro-Canada? Est-ce qu'on a parlé du prix de l'essence dans d'autres pays? Est-ce qu'on a parlé de la position du parti progressiste conservateur, alors que ces gens-là de l'autre côté étaient au pouvoir en 1979? Monsieur le président, que voulait faire le parti progressiste conservateur en 1979?

• (2020)

[*Traduction*]

Le gouvernement a pris des mesures en vue de réduire les effectifs de la Fonction publique fédérale et d'offrir au secteur privé la possibilité d'acheter des sociétés de la Couronne dont le domaine d'activité ne nécessite plus l'intervention du gouvernement . . .

Notre gouvernement se voudra un exemple à suivre pour les Canadiens. Il ne s'agira pas de dire «Faites ce que je dis» au lieu de «Faites comme moi». Nous avions promis de privatiser certaines sociétés de la Couronne . . .

Le gouvernement lui-même propose certaines initiatives qui mettent en doute d'anciennes hypothèses dont, par exemple celle qui veut qu'une fois une société de la Couronne établie, elle doive à tout jamais demeurer dans le domaine public.

On a posé une question au premier ministre de l'époque, aujourd'hui chef de l'opposition (M. Clark), à laquelle il a répondu:

Je répète ce que j'ai déjà dit aujourd'hui: aucune décision importante à l'égard de Petro-Canada ne sera prise sans l'approbation du Parlement.

Un autre député lui adressait la question suivante:

Le premier ministre peut-il garantir à la Chambre que, quelles que soient les mesures que son gouvernement envisage à l'égard de Petro-Canada, il rejettera le principe de remettre au secteur privé les activités rentables, ou éventuellement rentables, pour ne laisser aux contribuables que les dettes à long terme?

Ce à quoi le premier ministre d'alors a répondu:

Le député me demande d'écarter la possibilité que les Canadiens assument directement le rôle de propriétaires d'une grande entreprise. Il va sans dire que je ne rejetterai absolument pas ce principe.

[*Français*]

Le 15 octobre 1979, le premier ministre d'alors déposait le rapport du comité spécial formé en vue de la privatisation de Petro-Canada. Et à la page 225 des *Débats* du 16 novembre 1979 on peut lire, et je cite:

[*Traduction*]

En ce qui concerne Petro-Canada en général, la proposition du groupe d'étude nous plaît beaucoup; elle permettrait aux particuliers de devenir directement propriétaires d'une importante société pétrolière canadienne capable d'entreprendre une action d'envergure au Canada et peut-être à l'étranger. Je le répète, cette idée nous plaît beaucoup.

*Article 26 du Règlement*

[*Français*]

Cela, monsieur le président, c'était le démantèlement complet, la fin de Petro-Canada. Monsieur le président, à une question posée à l'honorable ministre des Finances en 1979, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) . . .

[*Traduction*]

. . . le ministre des Finances peut-il nous dire si nous connaîtrons le sort réservé à la société Petro-Canada avant la présentation de son budget le 11 décembre prochain . . .

Le ministre des Finances a répondu:

Monsieur l'Orateur, tout se déroulera, dans le monde et pour Petro-Canada, comme c'est écrit, et nous annoncerons la décision prise en ce qui concerne Petro-Canada.

Le même jour, le ministre de l'Énergie d'alors s'est fait poser la question suivante:

. . . le gouvernement entend-il maintenir son projet de démanteler Petro-Canada et de nous enlever par là notre meilleure chance d'assurer à notre pays la sécurité à long terme au plan de son approvisionnement en énergie et de l'indépendance vis-à-vis des sociétés pétrolières multinationales?

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu:

Quant aux allusions du député à un éventuel démantèlement de Petro-Canada, ce sont là des propos erronés, car, au contraire, nous entendons renforcer cette société pour la rendre plus rentable.

Pas étonnant que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ne soit plus critique en matière énergétique ni critique financier. Les deux ministres n'arrivaient pas à accorder leurs violons. Le ministre des Finances d'alors a déclaré ce qui suit en réponse à une question:

Lorsque nous la réintégrerons dans le secteur privé, Petro-Canada devra payer des impôts; ce ne sera pas une société de la Couronne exonérée d'impôts.

Voilà quelle était la position du parti conservateur lorsqu'il était au pouvoir.

[*Français*]

Et qu'avons-nous fait, nous, lors de la campagne de 1979 et lors du discours du Trône de 1980? Nous avons promis que nous garderions Petro-Canada, que nous allions la renforcer, lui donner plus de pouvoir. C'est ce que nous avons dit et c'est ce que nous avons fait! Monsieur le président, parlons de la question des prix, maintenant. Durant ce débat, les critiques de l'opposition officielle ont été nombreuses sur la question des fameux 18c. le gallon que les progressistes conservateurs désiraient imposer lors du budget. Je me réfère aux *Débats* du 16 novembre 1979, à une question posée par l'honorable député d'Outremont, aujourd'hui ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

[*Traduction*]

. . . plus le premier ministre parle de sa politique énergétique, moins le public canadien ne sait à quoi s'en tenir.

Je comprends bien. Il a poursuivi:

Ce matin, il a déclaré que sa politique visait à l'autosuffisance. Je voudrais demander au premier ministre si la politique de son gouvernement consiste toujours à nous rendre autonomes en 1990. En second lieu, il a dit que son objectif n'était pas d'établir la parité avec le prix de Chicago ou le prix international.

Peut-il nous confirmer que le prix sera bien celui qu'il a annoncé quand il a prononcé son discours à la conférence, et qu'il est maintenant en faveur d'une hausse annuelle de moins de $6 le baril, qui ramènerait notre prix rapidement à 90 ou 95 p. 100 du prix de Chicago, ce qui, comme le premier ministre le sait bien, pourrait bien être, et est même en fait plus élevé que le cours international?

Voici quelle a été la réponse du premier ministre d'alors:

Le député a raison de dire que notre premier objectif est d'atteindre 90 ou 95 p. 100 du prix de Chicago. Nous n'avons pas encore pris de décision définitive en ce sens, savoir si ce sera 90 ou 95 p. 100.

La proportion la plus élevée, quelle qu'elle soit.

• (2030)

[*Français*]

Monsieur le président, on a entendu parler du prix de l'essence aux États-Unis, mais on n'a jamais parlé du prix du litre en Europe: au Royaume-Uni 82c. le litre; en France 81c. le litre; en Italie, 94c. le litre; en Allemagne, 71c. le litre.

On va parler de l'essence aux États-Unis. Il est vrai que l'on paie $1.15 le gallon et à quelques endroits, $1.00, il ne faut pas oublier une chose, monsieur le président, le gallon américain, certains députés de l'autre côté savent la différence, c'est 4/5 du gallon impérial, et cela fait quoi, la règle de trois est très simple, $1.44 le gallon impérial en dollars américains. Si on fait une conversion en dollars canadiens, cela fait $1.75 le gallon, 38c. ou 39c. le litre. Et aux États-Unis, tenez les oreilles ouvertes, dans les États, la taxe est de zéro à 4c. le litre. Ici, malheureusement, dans les provinces, c'est de zéro à 14c. en taxe provinciale. Donc ma province, l'autre côté de la rivière, c'est un vrai scandale, réduisez de 9c., cela fait combien, 42 moins 9, cela fait 33, le même prix qu'en Alberta où il n'y a aucune taxe. Et je félicite les gens de l'Alberta, ceux qui sont ici, vous êtes chanceux, vous en avez de l'essence, de l'huile. Au Québec on n'en a pas, mais on a des «taxeux» par exemple. Des «taxeux», on en a en masse, mais il reste une chose, lorsque vous faites vos comparaisons avec le prix américain, vous n'y êtes pas. Vous oubliez tout d'abord le gallon impérial, le gallon américain et la devise américaine.

Monsieur le président, cela ne fait pas leur affaire, je les entends, ça marmotte de l'autre côté, et je les admire, parce que je crois que j'en vois un en face qui est sincère. Je n'avais pas l'intention de prendre mes 20 minutes, mais il est une chose que je voudrais répéter, ce que j'ai dit dès le début, ce que j'ai dit dans un discours antérieur, pour l'amour du Seigneur, pour l'amour de la politique, il faut cesser, il faut donner l'exemple à nos jeunes qui poussent aujourd'hui, il faut cesser de propager la haine dans cette Chambre. Ceux qui nous regardent à la télévision, ce seront des gens qui viendront ici à certain moment et pourront dire: C'est permis en 1982, pourquoi cela ne serait-il par permis en 1997 ou en 2005? C'est là-dessus que je voulais terminer, la haine, monsieur le président. Je vous implore, les gens d'en face, cessez cela, jouez votre rôle d'opposition. Vous n'êtes pas satisfaits de nos mesures, critiquez-les. On est capable d'accepter la critique, mais des expressions anti-françaises, anti-québécoises, on n'a pas besoin de cela ici. La discrimination, du racisme, on n'a pas besoin de cela ici, et c'est là-dessus que je veux terminer, monsieur le président. La haine, la boue, laissons cela pour ceux qui travaillent dans la boue, laissons faire cela aux gens qui sont heureux dans la boue. Je suis peut-être malheureux jusqu'à un certain point, il y a des politiciens qui, au lieu de prononcer des paroles, ce n'est rien que du fumier. C'est là-dessus que je termine, monsieur le président.

[*Traduction*]

**M. McDermid:** Le député de Gatineau (M. Cousineau) me permettrait-il de lui poser une question? Le député a parlé du prix du pétrole, de bonne foi et de franchise. Nous expliquerait-il pourquoi l'association libérale de Cape Breton Highlands-Canso a déclaré dans le *Scotia Sun* du 23 janvier 1980:

Votez libéral et le prix n'augmentera pas.

Il s'agissait du prix de l'essence. Peut-il expliquer cela?

**M. Cousineau:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais parlé de franchise . . .

**M. Epp:** Et nous savons pourquoi.

**M. Cousineau:** Si je puis terminer, l'observation du député . . .

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Le mot franchise est-il antiparlementaire?

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Durham-Northumberland.

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le gouvernement a changé de tactique et de stratégie pour laisser ce débat se poursuivre car je me suis véritablement senti brimé hier soir, ayant l'intention, même sans y être tout à fait préparé, de faire un discours à ce sujet. Vous vous réjouirez d'apprendre que je compte être bref.

Loin d'être limité à l'Ouest, loin d'être causé uniquement par des facteurs internationaux, loin de toucher simplement les gens qui travaillent dans les industries extractives ou énergétiques, le problème actuel touche tout le monde sans exception. Mes électeurs vivent dans une région essentiellement rurale à économie mixte, dans le sud de l'Ontario, et ils sont touchés autant que les autres. En tant que leur représentant élu, je voudrais faire valoir certains arguments qui vont non seulement dans l'intérêt national mais également dans le leur. Par conséquent, j'ai le devoir et la responsabilité de prendre part à ce débat et c'est pourquoi je prends la parole ce soir.

Je me suis intéressé de près aux événements passés et sur le point de se produire dans le secteur énergétique canadien. En 1977 et en 1978, j'ai eu l'honneur d'être le critique et le porte-parole en matière d'énergie de l'opposition officielle. J'ai consacré un an et demi d'efforts, de déplacements et de consultations non seulement à travers le pays, mais également dans d'autres pays possédant l'expertise et la technique nécessaires à la mise en valeur du pétrole et d'autres sources d'énergie. Après bien des efforts, beaucoup de travail et de nombreuses consultations, j'ai fini par formuler à mon caucus une proposition que voici: à une époque où l'avenir était sombre dans le secteur énergétique, en raison de problèmes extérieurs au Canada, notre pays pourrait devenir autonome sur le plan énergétique et pétrolier d'ici à l'année 1990, si nous adoptions une politique et des programmes appropriés.

**Des voix:** Bravo!

*Article 26 du Règlement*

**M. Lawrence:** A l'époque, monsieur l'Orateur, je dois admettre que certains membres de mon parti étaient sceptiques. Un petit groupe d'entre nous, dont quelques chercheurs, ont travaillé avec assiduité pour convaincre les députés des autres partis que nous pouvions et que nous devions le faire. Nous avons fini par réussir dans notre entreprise et le parti fédéral progressiste conservateur a adopté cette politique lors de la campagne électorale de 1979. Je me rappelle très bien avoir fait des discours à la Chambre des communes à ce sujet. Je répétais à peu de choses près les arguments que j'avais fait valoir auprès de certains de mes collègues pour les convaincre de la nécessité de faire de cette politique un objectif national.

• (2040)

**M. Munro (Hamilton-Est):** Jake ne l'acceptera pas facilement.

**M. Epp:** Mais si!

**M. Lawrence:** Pas la Chambre en tout cas. Il y avait de nombreux sceptiques. S'il y en avait dans mon propre parti, nous les avons convaincus. Il y en avait du côté ministériel au début de la campagne. Je ne voudrais pas embêter le ministre de Hamilton qui est le seul libéral à la Chambre en ce moment en lui rappelant certains discours de ses collègues. Soit dit en passant, je me rappelle certains propos douteux qui ont circulé à la Chambre dans les débats sur l'énergie qui ont précédé les élections de 1979, et certains de ces propos émanaient du député de Hamilton, car c'est nous qui étions sur la sellette à ce moment-là. Nous étions convaincus de pouvoir le faire avec de bons programmes et une bonne politique. Ce fut une de nos pièces maîtresse au cours de la campagne de 1979.

Or, nous avons gagné les élections en 1979. Je ne soutiendrai en aucune façon que les résultats des élections sont exclusivement attribuables à cette politique. Bien sûr que non. Mais c'était un élément. C'était une politique valable. Une politique nécessaire. Cette politique était réalisable et peu après avoir pris le pouvoir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du gouvernement Clark a cherché par tous les moyens à convaincre non seulement des membres du gouvernement, mais aussi des gens de l'extérieur que la politique de l'autosuffisance était réalisable et qu'elle était conforme à nos intérêts présents et futurs.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lawrence:** En somme, nous avons fait un excellent travail. Car nous avons même convaincu l'opposition libérale que c'était à la fois une politique et un objectif valables pour le gouvernement du Canada. Les libéraux l'ont d'ailleurs repris à leur compte. Au moment où ils étaient dans l'opposition et aussi lors des élections suivantes qui leur ont permis de reprendre les rênes du pouvoir. C'était peut-être du plagiat, mais en tout cas ils se sont mis à dire et répètent encore que l'autonomie énergétique et pétrolière constituait leur principal objectif.

*Article 26 du Règlement*

L'autonomie énergétique constituait l'objectif premier de la politique énergétique nationale du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Mais je voudrais résumer brièvement les recherches et le travail que nous avions effectués pour formuler cette politique.

Nous avons examiné tous les projets possibles et imaginables de façon à faire correspondre la demande à l'égard du pétrole et de l'énergie avec les résultats que nous pensions pouvoir obtenir. Nous pensions pouvoir développer notre potentiel et nous avons examiné tous les moyens d'y parvenir. Nous avons étudié tous les projets, programmes et politiques possibles et imaginables. Nous avons tâché d'obtenir l'aide et la collaboration des gouvernements provinciaux. Bien sûr, nous cherchions également à obtenir l'aide de l'industrie. Nous sommes arrivés à certains chiffres et nous nous sommes fixé des objectifs qui nous paraissaient réalisables. Je vous ferai grâce de tous ces chiffres et de tous les projets que nous pensions pouvoir réaliser. Néanmoins, quand nous avons participé aux élections de 1979 et que nous avons pris le pouvoir la même année, nous nous sommes vraiment lancés à fond. Nous avons calculé au plus près ce qu'il y avait moyen de faire pour le Canada.

A notre avis, il était possible de parvenir à l'autonomie pétrolière et énergétique d'ici 1990, mais d'extrême justesse. Nous n'avions qu'une très faible marge d'erreur. Nous ne pouvions pas nous permettre de renoncer à beaucoup de projets.

Nous avons sans doute si bien réussi à convaincre le gouvernement actuel qu'il fallait parvenir à l'autonomie énergétique d'ici 1990 qu'il s'est empressé d'adopter cet objectif à son tour, ne sachant pas vraiment à quoi il s'engageait. Je n'ai jamais vu des gens aussi déterminés à saboter cette politique et cet objectif que le gouvernement actuel.

Je voudrais vous rappeler l'expression «d'extrême justesse» que je viens d'employer. Depuis lors, certains des grands projets que nous pensions pouvoir réaliser et qui auraient pu nous permettre de subvenir à nos besoins en matière d'énergie d'ici à 1990 se sont envolés en fumée.

Que s'est-il passé depuis? Le projet de Cold Lake, celui de Judy Creek, la construction du pipeline de Kitimat ainsi que le projet Syncrude ont tous été annulés. La réalisation du pipeline de Dempster a été suspendue. Le projet Alsands a été annulé et la construction du gazoduc de la route de l'Alaska a été suspendue. Et la liste est longue. En tout, ces projets représentent des millions de dollars d'investissements dans notre pays. Ils représentent littéralement des centaines de milliers d'emplois directs et indirects. Voilà pourquoi je suis préoccupé ce soir. J'ignore ce qu'il arrive à mes collègues ministériels lorsqu'ils se rendent dans leurs circonscriptions en fin de semaine. Je soupçonne que certains évitent de rentrer parce qu'ils ne peuvent pas faire face à la réalité.

Je puis vous dire que depuis près de 25 ans que je suis dans les affaires publiques de notre pays je n'ai jamais vu nos concitoyens plus découragés qu'ils ne le sont maintenant. Je ne comprends pas comment les libéraux peuvent avoir le courage de rentrer dans leurs circonscriptions le vendredi soir comme je le fais et d'y trouver une demi-douzaine voire une vingtaine de messages téléphoniques de mes électeurs qui sont dans de graves difficultés financières d'un ordre ou d'un autre. Ces tragédies sont généralement dues à la politique du gouvernement ou plutôt à l'absence de politique officielle dans notre pays. Je n'ai jamais rien vu ni entendu de semblable. Tout le monde s'en ressent. Les exploitants agricoles, les chefs de petites ou de grandes entreprises, les habitants des villes ou de la campagne. Ces choses-là, les statistiques ne les montrent pas.

Pour la première fois depuis la dépression des années 30, je vois des exploitants agricoles abandonner leurs fermes et partir en pleine nuit.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** La même chose se produit à Hamilton-Wentworth.

**M. Lawrence:** Il y a des petites entreprises qui ne se déclarent pas en faillite. Il y a des petites entreprises dont ne tiennent pas compte les statistiques. Sans bruit, elles règlent leurs dettes, licencient leurs employés et ferment leurs portes. Les statistiques n'en tiennent pas compte. C'est pourquoi je voulais intervenir ce soir.

• (2050)

L'effondrement complet de la politique énergétique nationale toute entière est directement attribuable à l'arrogance, à l'entêtement et à l'irréalisme des gens au pouvoir à Ottawa. Il est incroyable à quel point ces gens peuvent être bornés et ne pas se rendre compte du mal qu'ils font aux Canadiens. L'effondrement de la politique énergétique nationale—et il s'agit bien d'un effondrement—fait partie intégrante de ce qui se passe depuis les 18 derniers mois. Et cela empirera de toute évidence.

J'espérais bien franchement réussir à pousser le député de Hamilton-Est (M. Munro) à nous demander: «Comment pouvez-vous dire que la politique énergétique nationale s'écroule à cause des politiques du gouvernement?» C'est là de toute évidence leur politique, et ils souhaitent la voir renforcée et protégée, de sorte que j'avoue ne pas comprendre; c'est là le côté illogique de toute l'affaire. Les problèmes de marge d'autofinancement qui affligent les sociétés qui exploitent les richesses naturelles suffisent déjà à rayer certains projets, sans compter les taux élevés d'intérêt, la cherté de l'argent et le coût des investissements au Canada. Le gouvernement pourrait contenir les taux d'intérêt, mais il s'est dit déterminé à les maintenir à leur niveau élevé. D'autre part, l'exploitation de nos richesses naturelles, absolument nécessaire à la réalisation de l'autarcie dont nous rêvons, est grevée d'impôts beaucoup trop considérables. Tout compte fait, les énormes bouchées fiscales de nos gouvernements voraces, le coût des investissements, la pénurie de liquidités, les problèmes liés au tamisage des investissements étrangers et, par-dessus tout, la canadianisation à l'emporte-pièce qui signifie, pour tout dire, l'étatisation, font en sorte que les investisseurs internationaux seront très peu nombreux à s'intéresser aux industries extractives du Canada. En économie, je suis aussi nationaliste que n'importe qui d'autre à la Chambre, mais il y a des limites. Quand le grand rêve de notre autosuffisance énergétique est menacé, tous ces fardeaux qui s'ajoutent les uns aux autres suffisent, à mon avis, à convaincre les investisseurs étrangers qu'ils auraient tort d'engager leur argent dans l'industrie énergétique et notamment le secteur du pétrole, au Canada. C'est triste à dire, mais c'est ainsi.

Par surcroît, ceux qui observent l'évolution du Canada et de son industrie pétrolière détectent une grande incertitude qui est attribuable au caractère imprévisible de certains de ceux qui sont aujourd'hui à la tête du gouvernement. Ils doivent y faire face de même qu'à l'impossibilité de prévoir ce qui est attribuable au processus arbitraire de décision qui est inscrit dans les lois canadiennes actuelles. Le développement pétrolier au Canada en est évidemment frustré et l'injustice s'installe. Nous venons d'entendre un ministériel critiquer les injustices qui existent aujourd'hui. Un autre facteur qui éloigne les investisseurs de l'industrie énergétique du Canada est le fait que les programmes énergétiques actuels des libéraux sont injustes envers les entreprises étrangères. Les subventions à la prospection dans les régions neuves sont aussi injustes envers les étrangers.

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre le député mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Il ne peut poursuivre que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y consent-on à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**M. Lawrence:** Je n'abuserai pas de l'indulgence de la Chambre. Je ne prendrai qu'une minute pour dire qu'au moment où malheureusement le Canada doit attirer les capitaux étrangers, ce serait le comble de la folie que de présenter au secteur financier des programmes discriminatoires envers les investisseurs étrangers.

A long terme, peut-être devrons-nous tous souscrire à cette politique. Mais, pour l'heure, tout se joue sur l'à-propos de nos décisions. Or, depuis 18 mois, nous avons fait de forts calculs. En imposant plus lourdement les sociétés étrangères qui sont en activité dans le secteur énergétique, on se trouve évidemment à diminuer la valeur des avoirs pétroliers possédés par des capitaux étrangers au Canada. Par conséquent, ces sociétés sont obligées de les vendre à des prix inférieurs à leur valeur réelle. Elles sont donc victimes de discrimination économique à une époque où il conviendrait plutôt de les encourager.

Je voudrais poser une question aux ministériels. Je reviens à leur rêve d'auto-suffisance énergétique d'ici 1990, qui est aussi le nôtre. J'ai suivi ce débat très attentivement et, jusqu'à maintenant, personne n'y a encore répondu. J'invite n'importe quel député ministériel à y répondre. D'ailleurs, je suis sûr que je ne suis pas le seul à vouloir la poser. C'est simple: si le gouvernement actuel a toujours pour objectif d'assurer l'autarcie pétrolière et énergétique du pays d'ici 1990, si dans le cadre de l'application de cette politique, il faut absolument amener la production au niveau de la demande et si à cause de leur arrogance, de leur entêtement et de leur stupidité des tas de projets, grands et petits, sont contremandés, je voudrais que les ministériels me disent, ce soir, demain ou dans les prochains jours, comment ils comptent s'y prendre pour atteindre cet objectif d'autarcie. Où sont les projets qui remplaceront Alsands? Où sont les projets qui remplaceront Cold Lake? Où sont les projets qui remplaceront tous ceux que j'ai mentionnés et les nombreux autres dont mes collègues ont parlé? Ce ne devrait pas être un défi si difficile à relever. S'il doit y avoir autarcie en 1990, j'aimerais bien savoir sur quels projets ils comptent pour atteindre cet objectif. Je suis persuadé que le rêve d'autosuffisance n'a pas survécu à l'annulation de ces projets et au fameux Programme énergétique national qui se désintègre sous leurs yeux. Je leur lance un défi. J'aimerais qu'ils m'énumèrent en détail les projets qui nous permettront d'atteindre l'autosuffisance sur le plan de l'énergie et du pétrole en 1990.

• (2100)

**M. Len Gustafson (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat des plus opportuns qui a été demandé par le chef de l'opposition (M. Clark) à cause de la situation d'urgence créée par le Programme énergétique national et plus particulièrement par l'abandon du projet Alsands et le report du projet de construction du gazoduc de l'Alaska.

Ce débat présente pour moi un intérêt particulier, car le Programme énergétique national a touché durement mes électeurs. Enfin, je crois qu'il faut voir là la condamnation du gouvernement, car ce programme aurait pu être le principal moteur d'une reprise économique.

Si nous revenons deux ans en arrière, ce qui nous semble 20 ans à cause de la faillite du Programme énergétique national appliqué sous la direction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), nous réalisons que l'industrie était en pleine expansion au Canada. Le ministre responsable de l'énergie a pris des décisions qui ont eu des effets dévastateurs dans l'Ouest. Avant qu'il ne prenne son poste, nous étions en pleine expansion dans ma circonscription. Or, dans la région d'Estevan-Weyburn et en Alberta et en Saskatchewan—et en fin de compte dans tout le Canada—nous devons maintenant faire face à de sérieuses difficultés à cause de l'effondrement presque complet du secteur pétrolier.

Je voudrais vous faire lecture d'un extrait d'un document intitulé: «Situation du secteur pétrolier et gazier au Canada». Il se lit comme suit:

> La Petroleum Information Corporation de Denver a récemment publié des statistiques comparatives pour 1981 sur les activités dans le secteur pétrolier et gazier au Canada et aux États-Unis. Le contraste est saisissant. Ces statistiques montrent clairement les dommages infligés au secteur pétrolier et gazier au Canada au cours de l'année dernière . . . »

Voici certains des faits énoncés dans ce document:

> —les travaux de forage au Canada ont enregistré un ralentissement de 25 p. 100 en 1981 par rapport à 1980 alors que dans le même temps, ils enregistraient une progression de 25 p. 100 aux États-Unis;
>
> —on a foré 7,183 puits au Canada en 1981 contre 9,481 en 1980, ce qui représente une diminution de 25 p. 100.
>
> —on a procédé à 3,1976 sondages de prospection en 1981 contre 3,925 en 1980, soit un fléchissement de 19 p. 100.
>
> —entre 1980 et 1981, le nombre des puits de développement est passé de 5,556 à 4,007, soit une diminution de 28 p. 100.

Les chiffres qui suivent sont en mètres du fait de la conversion au système métrique:

> —on a foré, en 1980, 10.27 millions de mètres et seulement 7.64 millions en 1981.
>
> —on a enregistré une diminution de 33 p. 100 du nombre de puits en exploitation en 1981 par rapport à 1980.

—le nombre des équipes sismiques qui constitue un indicateur des travaux de prospection future a diminué de 25 p. 100 en 1981 par rapport à 1980.

Ce ralentissement a été ressenti très nettement dans les petites agglomérations de l'Ouest où les travaux d'exploration, de forage et de production pétrolière constituent une activité importante. Ce ralentissement a entraîné des faillites pour les petites entreprises et les sociétés qui fournissaient des services aux entreprises pétrolières et qui les approvisionnaient et il a entraîné l'exode de centaines de derricks—226 exactement, si je ne m'abuse. Il est la cause de licenciements chez les jeunes travailleurs et de la stagnation de notre économie.

J'aimerais citer un article du *Financial Post* intitulé «Les Banques à la rescousse des sociétés pétrolières» dans lequel on dit notamment:

Si les institutions financières n'avaient pas accordé des extensions de prêts et des reports de paiements au secteur des ressources, une centaine de sociétés de l'Ouest se retrouveraient aujourd'hui insolvables.

Un peu plus loin dans l'article on lit ceci:

Un analyste de Calgary, spécialiste en questions énergétiques, estime à une centaine le nombre d'entreprises de toutes tailles à se consacrer à l'extraction de ressources dans l'Ouest, qui seraient insolvables aujourd'hui si les banques ne leur avaient pas permis de reporter le remboursement des intérêts sur leur dette.

Tout cela s'est produit en moins de deux ans et nous le devons à une mauvaise politique énergétique. En outre, on nous parle au cours du présent débat de l'échec du projet Alsands. On a calculé pour les deux projets, celui d'Alsands et celui du gazoduc de l'Alaska, que le Canada perdrait près de 250,000 emplois. Cette perte aura de très graves conséquences sur le pays.

Passons maintenant à la question de la sécurité énergétique. Si je ne m'abuse, le gouvernement avait pour objectif à long terme d'assurer au Canada la sécurité de son approvisionnement énergétique. C'était un objectif louable, mais qu'est-il arrivé à notre approvisionnement et à notre sécurité énergétiques? Nous connaissons l'histoire, monsieur l'Orateur. Nous importons du pétrole tandis que nous indemnisons les raffineries de l'Est pour ces importations. Je crois que nous importons quelque 400,000 barils par jour. Toutefois, en Saskatchewan, ma province, on a bloqué 80 p. 100 de la production dans la région de Swift Current et, dans le secteur ouest de la région de Estevan-Weyburn, la production d'huile lourde a été réduite de 45 p. 100 au mois d'avril. Cette situation existe depuis deux ans.

Il est presque impossible de pardonner au gouvernement ses initiatives. Il est ahurissant de constater que nous n'avons pas exploité notre pleine capacité de production alors qu'en même temps nous importions du pétrole et que nous versions une indemnité allant jusqu'à $17 le baril. En outre, nous avons établi un prix artificiel élevé pour notre pétrole. Ce prix est à l'origine de problèmes d'envergure pour le pays, et je vais m'expliquer là-dessus.

Pour ce qui est de la sûreté des réserves de pétrole, j'aimerais vous parler d'un très bon article qu'a présenté l'Association canadienne du pétrole au comité permanent de la législation énergétique, le 29 avril. Elle commence par y dire que les objectifs du Programme énergétique national sont la sûreté des approvisionnements, l'exploitation des possiblités et l'équité, et je suis d'accord avec elle sur ce point. Toutefois, elle poursuit en disant que, même si la meilleure garantie d'approvisionnement est l'autosuffisance, elle ne croit pas qu'on puisse atteindre cet objectif d'ici 1990, dans les circonstances actuelles, et elle doute même qu'on puisse un jour l'atteindre si des modifications majeures ne sont pas apportées à la législation régissant les activités de l'industrie pétrolière.

C'est une triste constatation pour un pays comme le Canada qui jouit d'aussi grandes possibilités. Comme on s'en souviendra, le principal objectif de notre gouvernement, lorsqu'il était au pouvoir, était l'autosuffisance. Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'industrie connaissait un certain essor dans l'ouest du Canada. Grâce à la coalition des partis libéral et néo-démocrate, notre gouvernement a été défait, ce qui a entraîné pour la Saskatchewan de très graves répercussions qui sont maintenant entrées dans l'histoire.

• (2110)

**Des voix:** Bravo!

**M. Gustafson:** Il est intéressant de constater que le NPD cherche à mettre beaucoup de distance entre lui et le gouvernement libéral actuel. Mais qu'il n'aille pas oublier qu'il a appuyé les grandes lignes de sa politique énergétique nationale. A propos de la grande question de la canadianisation, qui n'est rien d'autre qu'un habile stratagème pour nationaliser le secteur pétrolier et pour chasser les capitaux hors du Canada, le NPD a appuyé le gouvernement non seulement au comité, mais aussi à la Chambre. Pour ce qui est de la politique énergétique nationale, j'ai fait partie pendant trois ans du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Les députés néo-démocrates ont appuyé les députés libéraux chaque fois que nous avons discuté de la main-mise du gouvernement sur le secteur pétrolier. C'est sans aucun doute la principale raison pour laquelle notre secteur pétrolier traverse une crise; j'y reviendrai tantôt.

Sur le plan de la sécurité pétrolière de notre pays, nos possibilités sont immenses. Tout d'abord, nous avons la chance et la possibilité de pouvoir offrir une certaine sécurité aux Canadiens, parce que nous possédons les richesses naturelles voulues dans notre grand pays. Toutefois, nous sommes dirigés par un gouvernement qui, semble-t-il, n'est pas disposé à en faire profiter les habitants de ce grand pays. Si nous voulons assurer la sécurité de nos approvisionnements et produire les 400,000 barils par jour dont nous avons besoin, nous devons modifier de façon catégorique notre politique énergétique nationale. Nous devons nous mettre au travail sans tarder et en changer l'orientation. Quant au programme de canadianisation, les députés du parti conservateur sont tout à fait d'accord pour que les Canadiens aient le contrôle de leur industrie et profitent des avantages de notre grande ressource. Toutefois, l'orientation prise par le gouvernement a fait perdre confiance aux investisseurs étrangers.

L'autre jour, au comité, j'ai posé à M. Hopper, président de Petro-Canada, une question concernant l'orientation de notre politique énergétique, et notamment l'établissement des prix. Voici ce qu'il m'a répondu:

Je compatis tout à fait, M. Gustafson, avec mes collègues de ce secteur qui cherchent à faire comprendre à certaines personnes comment les prix sont arrivés à leur niveau actuel. Vous avez raison de parler des taxes sur l'essence. Tous les paliers de gouvernement ont considéré l'essence comme une source intarissable de recettes. Au Canada, nous sommes un peu plus gourmands à ce sujet que les États-Unis . . .

Ce sont les termes du président de Petro-Canada . . .

**M. Epp:** Subventionnée par les taxes.

**M. Gustafson:** ... qui est subventionnée par l'argent du contribuable, il n'y a aucun doute à ce sujet.

Quelles sont les autres solutions? Tout d'abord, le prix du pétrole au Canada est maintenu à un niveau bas et celui de l'essence est gonflé par des moyens artificiels. Je voudrais faire quelques comparaisons à ce sujet. Vous remarquerez que, l'an dernier, le prix de l'essence a diminué de 27 p. 100 aux États-Unis d'Amérique. Je sais que les prix diffèrent d'un État à l'autre, mais le prix le plus bas dont j'ai entendu parler par des camionneurs revenant de Houston, au Texas, est de 89c. le gallon, ce qui est extrêmement bas; si l'on prend une moyenne, toutefois, le prix a diminué de 27 p. 100, tandis qu'au Canada il a augmenté de 80 p. 100. Le prix de l'essence est gonflé artificiellement parce que les gouvernements, comme le disait M. Hopper de Petro-Canada, sont trop voraces et ont imposé ce prix élevé aux consommateurs canadiens. Je croix savoir que la situation va bientôt s'améliorer en Saskatchewan.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gustafson:** C'est heureux! Dans cette province, sur les $2 que coûte le gallon d'essence aujourd'hui, les deux niveaux de gouvernement perçoivent $1.36 en impôt. Cela se répercute dans bien des domaines. Tout d'abord, les consommateurs en souffrent. Quand nous avons été défaits, l'essence coûtait $1 le gallon. Si nous avons perdu le pouvoir, c'est essentiellement parce que M. Crosbie avait prévu dans son budget une hausse de 18c. le gallon d'essence, non pas pour escroquer les consommateurs, ni pour charger une seule industrie de tout le fardeau fiscal, mais pour assurer l'autarcie du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gustafson:** Je suis convaincu que si ce budget avait été adopté, nous serions aujourd'hui sur la bonne voie. Le contraire s'est cependant produit. Une augmentation bien supérieure à 18c. a porté le prix de l'essence à $2 le gallon. Ce n'est pas $1.18 maintenant. Malgré cette augmentation énorme, nous sommes encore plus loin de l'autarcie énergétique que nous ne l'étions il y a deux ans. On mesure par là la piètre qualité de la gestion des accords que nous devons à ce gouvernement. Le prix du pétrole est maintenu artificiellement bas. J'aimerais d'ailleurs vous donner une comparaison à ce sujet. A Williston, dans le Dakota du Nord, le prix du pétrole est de $34 le baril, ce qui équivaut en gros à $40 en devises canadiennes. Par contre, à Estevan, en Saskatchewan, ce prix est de $24.75. En d'autres mots, nous obtenons le pétrole à un bon prix. Les Canadiens de l'Ouest n'en veulent pas au reste du pays pour cela, mais ils sont contre les prix élevés de l'essence. En effet, même si le prix du pétrole est maintenu artificiellement bas au niveau du producteur, le prix de l'essence par contre est maintenu artificiellement haut par ce gouvernement au moyen de taxes. Nous ne ménageons pas nos efforts pour le signaler.

J'aimerais parler de quelques-uns des moyens de remédier à cette situation. Je vois que M. l'Orateur me regarde. Je viens tout juste de commencer et j'aimerais parler beaucoup plus longtemps. Cependant, si Votre Honneur me donnait une minute ou deux de plus ...

**M. l'Orateur adjoint:** Est-ce qu'il y a consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Il semble y avoir consentement unanime.

**M. Gustafson:** Je remercie tous les députés. Je n'abuserai pas. Je voudrais simplement parler des quelques mesures que nous pourrions prendre pour remédier à la situation.

• (2120)

Tout d'abord, étant donné que la politique énergétique nationale a fait perdre confiance aux Canadiens, notre premier objectif doit être de leur redonner confiance. Au lieu de voir continuellement les dollars quitter le pays, nous devons donner confiance aux investisseurs. Cela en dit long sur la politique énergétique.

Deuxièmement, il faut prévoir un juste prix pour le consommateur, le simple travailleur, afin qu'il soit compétitif sur les marchés internationaux. Si nous gonflons artificiellement nos prix, nous ne serons plus compétitifs. Je suis intimement convaincu que le Canada devrait explorer les vastes possibilités qu'offre le marché américain. Grâce à nos richesses naturelles, nous devrions pouvoir rivaliser sur tous les plans avec nos voisins américains. La concurrence est saine. En gonflant artificiellement le prix de l'essence, qui va parfois jusqu'à un écart de $1 le gallon, il est impossible au consommateur, au travailleur canadien, de soutenir la concurrence des produits américains. C'est un élément très sérieux à considérer. Je m'inquiète de la fuite des capitaux et de la valeur du dollar canadien, sujets que je n'ai pas le temps d'aborder ce soir.

Si la politique énergétique nationale était replacée dans une juste perspective, nous pourrions créer un nombre d'emplois considérable pour les Canadiens, et cela aurait des résultats époustouflants sur notre redressement économique. La tâche du ministre des Finances (M. MacEachen) s'en trouverait facilitée. Il s'est mis lui-même dans ce pétrin à cause du budget qu'il a proposé. Le premier problème que le ministre doit affronter est la politique énergétique nationale. Cela devrait être la pierre angulaire de notre relance économique.

**M. Maurice Dupras (Labelle):** Monsieur l'Orateur, combien je suis heureux de pouvoir participer à cet intéressant débat. Je sais que c'est grâce aux bons offices du gouvernement canadien et des libéraux que ce débat a pu reprendre. N'eût été la générosité du gouvernement il aurait pris fin à 7 heures hier soir. Mais je me réjouis de la tournure des événements. Tous les députés libéraux ont accepté que le débat reprenne pour jeter davantage de lumière sur la situation.

Après avoir écouté et lu quelques-uns des discours prononcés depuis le débat, surtout ceux qui ont été prononcés dans la nuit de mardi, j'ai été déçu que la plupart soient aussi creux. J'avais cru que nous trouverions une solution aux difficultés qui découlent de la suspension du projet Alsands. A mon grand étonnement, j'ai vu des députés que je considère en général comme de bons camarades et de bons amis, flétrir en termes véhéments tout ce que les Canadiens s'efforcent de faire pour leur pays.

*Article 26 du Règlement*

J'avais cru que la plupart des députés, cette nouvelle génération d'hommes que, étant plus ancien qu'eux, j'ai vu entrer en politique, se montreraient plus généreux et plus fervents à l'égard de leur pays et de leurs concitoyens. Mais rien de cela n'apparaît dans les discours que j'ai lus aujourd'hui. J'en suis très déçu. Je comprends mon collègue de Gatineau (M. Cousineau) d'avoir protesté contre ces écarts de langage. C'est dommage que les Canadiens ne puissent discuter de leurs problèmes intérieurs sans démolir leur pays.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Nous avons un beau pays.

**M. Dupras:** J'estime avoir le droit de parler de notre pays, ayant combattu aux côtés de quelques-uns de nos vis-à-vis durant la guerre de 39, la deuxième guerre mondiale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dupras:** Je crois que ces applaudissements sont sincères et j'en remercie les députés.

[*Français*]

Monsieur le président, je suis ravi tout de même d'avoir l'occasion d'examiner moi aussi ce qui s'est produit vendredi dernier, et je m'expose peut-être à répéter certaines informations qui ont été livrées par d'autres depuis le début du débat, certainement pas par les gens d'en face, parce qu'à la lecture des discours, monsieur le président, je vois peu d'information constructive qui pourrait peut-être aider à trouver la solution au problème qui n'est pas canadien. D'abord tout le monde se demande ce qui arrive au projet Alsands, pourquoi on l'interrompt. Si les membres de l'Association des producteurs de pétrole avaient respecté l'entente et si le prix qu'on voyait augmenter en 1977, 1978, on le voit depuis 1973 de toute façon, avait continué à augmenter, si les membres de l'OPEP avaient respecté les engagements, naturellement cela aurait peut-être valu que ce projet puisse se poursuivre. D'un autre côté, c'est peut-être en raison du trop grand succès du programme de conservation d'énergie qui a valu que ce projet soit momentanément suspendu. Je pense que certains de mes préopinants ont peut-être déjà révélé certains chiffres, mais laissez-moi dire qu'on a réduit la consommation de pétrole au Canada de 8.7 p. 100 de 1980 à1981. Examinons les raisons de cette réduction tout de même importante. C'est probablement dû au succès des programmes de conservation d'énergie que lançait le gouvernement en 1974, aussi bien dans les projets d'isolation thermique dont 170,000 Canadiens ont pris avantage. Je pense tout de suite à la conservation de l'énergie que cela peut représenter, et ensuite aux emplois que cela a créés à rendre mieux isolées, isolées d'une façon beaucoup plus moderne, les résidences des Canadiens. Je pense aussi à l'économie que ces familles canadiennes ont réalisée en améliorant leur isolation thermique. Il y a aussi ce million de Canadiens qui ont fait des changements dans leur consommation de pétrole, en convertissant leur système de chauffage au charbon au bois ou au gaz naturel. Là encore, monsieur le président, je vois énormément d'avantages et de bénéfices. D'abord je pense à la réduction de consommation du pétrole qui s'épuise rapidement, puisque c'est une richesse naturelle qui ne se renouvelle pas. Une fois épuisée, utilisée, c'est fini. Je considère que le pétrole que l'on garde dans le sous-sol canadien est le plus précieux que nous ayons, pas celui qu'on brûle, pas celui qu'on consomme, c'est celui qu'on va conserver. A ce chapitre-là, monsieur le président, 1,200,000 Canadiens sont arrivés à réduire la consommation de pétrole. Ceci démontre combien les Canadiens ont vu juste de suivre le programme ou les multiples programmes lancés par le gouvernement canadien en vue de diminuer la consommation d'essence. On a vu aussi un grand nombre de Canadiens conduire des voitures beaucoup plus petites, dont la cylindrée est moins importante, que celles qu'on avait la tradition et l'habitude de conduire.

Dans les objectifs de cette politique sur l'énergie, comme le rappelait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), la politique énergétique avait trois buts principaux: assurer la sécurité de l'approvisionnement, notamment en ce qui concerne le pétrole, et je pense bien que nous avons amélioré sensiblement la contribution des marchés domestiques pour desservir et satisfaire aux besoins et à la demande des canadiens.

• (2130)

En donnant aux Canadiens l'occasion de participer au Programme, naturellement j'ai cité quelques exemples où les Canadiens ont largement participé au Programme, on peut dire que c'est avec beaucoup d'enthousiasme, monsieur le président, que les Canadiens ont fait leur part et ont apporté leur modeste contribution pour conserver l'énergie.

Et aussi, et enfin, en établissant des prix justes. Ce programme avait deux ou trois objectifs. Le dernier qui est d'établir des prix justes veut dire, monsieur le président, que c'est pour les Canadiens que cette société Petro-Canada a été créée par le gouvernement en vue de s'assurer que les Canadiens ne soient pas à la merci de multinationales. Et moi, à écouter certains discours qui ont été livrés il y a quelques minutes, lorsqu'on parle de la canadianisation comme si c'était une horreur, je préfère la canadianisation à la multinationalisation. Et c'est ce qui se développait chez nous, et si on trouve maintenant que la participation des Canadiens est de près de 50 p. 100 dans notre industrie pétrolière, je trouve que les Canadiens ont là une raison d'être fiers que le Canada et les Canadiens aient atteint ce degré de canadianisation de cette industrie aussi stratégique pour nous les Canadiens. Je trouve surprenant et aberrant que mes collègues d'en face trouvent scandaleuse cette campagne de canadianisation, mais qu'est-ce qu'on a contre le Canada? Est-ce qu'on est handicapé à ce point-là, les Canadiens? Est-ce qu'on ne peut pas nous-mêmes développer de l'industrie qui réponde aux besoins des Canadiens?

**M. Kilgour:** Que faites-vous du chômage?

**M. Dupras:** Laissez-moi . . . je vais vous demander de ne pas m'interrompre parce que je ne vous ai pas interrompu pendant votre discours.

On a vu sous un gouvernement progressiste conservateur ce qui est arrivé à l'industrie de l'aviation. C'est votre ancien leader qui a essayé de tuer l'industrie de l'aviation avec l'Arrow. Et regardez ce que les libéraux ont fait plutôt. On a développé une industrie de l'aviation au Canada. Regardez à Toronto, la de Havilland; regardez à Longueuil et regardez le succès que connaît le Challenger. Ce n'est pas un bon exemple cela? Est-ce que c'est scandaleux de développer de l'industrie canadienne et d'exporter aussi de l'expertise qu'on a développée? Est-ce que je suis le seul ici qui est fier de ce pays-là?

**M. Kilgour:** Voulez-vous nationaliser toute l'industrie au Canada?

**M. Dupras:** Monsieur le président, mon ami d'en face ne comprend pas que, si les Canadiens sont tellement fiers de cette société Petro-Canada, les ventes ont augmenté, alors que . . . et il sourit, laissez-moi dire que les ventes d'autres compagnies concurrentes ont subi des baisses de 8, 9 ou 10 p. 100. Petro-Canada a augmenté ses ventes de 15 p. 100. Alors comment peut-on expliquer une augmentation aussi sensible et aussi importante? Je pense qu'il n'y a qu'une explication, monsieur le président, c'est par fierté que les Canadiens s'arrêtent aux postes de Petro-Canada et disent: Cela est à nous. S'il y a des profits . . .

[*Traduction*]

Je sais combien il est difficile au député de le comprendre et de l'accepter.

[*Français*]

Et ce sont des profits qui tombent dans les poches des Canadiens, monsieur le président. C'est pour les Canadiens, monsieur le président, et c'est cela que ces gens-là d'en face ne comprennent pas. Mais je pense bien que le sort que ce parti a connu au dernier scrutin général est imputable au fait qu'il n'avait pas réussi à convaincre les Canadiens qu'il était vraiment Canadien et qu'il allait développer une industrie du pétrole canadien.

**M. Kilgour:** Et au sujet de Via Rail?

[*Traduction*]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Labelle (M. Dupras) a la parole. Je prie les autres députés de le laisser parler et de l'écouter.

**M. Dupras:** Je dois vraisemblablement marquer des points puisque j'arrive à blesser mon honorable interlocuteur. S'il tient à poursuivre cette discussion, je n'y vois aucune objection.

[*Français*]

Mais, monsieur le président, le fait que nous, les Canadiens, nous puissions développer une industrie, d'en être fiers, je pense bien que c'est cela qui va développer aussi une ferveur chez les Canadiens, et on va laisser partir cette dépendance qui est anémique au Canada. On a cette dépendance de toutes sortes de choses. C'est pour cette raison, monsieur le président, que nous applaudissons aux succès que Canadair connaît, les succès que Bombardier et MLW connaissent, en exportant le matériel qu'ils produisent et qui, en fait, est le meilleur.

Monsieur le président, j'entendais l'honorable député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) qui était le critique de l'énergie il y a quelques années pendant qu'Alistair Gillespie était le ministre de l'Énergie. Il me disait qu'il s'était intéressé à l'industrie de l'énergie au Canada. Oui, en effet, il s'est intéressé puisqu'il est un des grands responsables des difficultés que connaît le CANDU, parce qu'à cause d'une ou deux ventes que le gouvernement canadien avait réussi à faire, AECL avait réussi à faire, monsieur le président, la réputation que les Canadiens ont établi en Europe en pourchassant des gens qui étaient censés avoir fait des millions de dollars avec la vente de l'Argentine. Vous pensez qu'on a bien paru sur le marché international et auprès de nos compétiteurs, qui se demandaient si les Canadiens voulaient moraliser le monde et leur montrer comment faire des affaires.

Monsieur le président, laissez-moi revenir à la canadianisation de notre industrie. Un pays comme le Canada, riche en richesses naturelles, riche en potentiel, en ressources humaines, et qui développe une fierté, qui développe une industrie, je trouve que cela est merveilleux. Et c'est là que les Canadiens développent une fierté, et c'est pour cette raison que Petro-Canada connaît une augmentation de 15 p. 100 de ses ventes plutôt que des baisses, comme les autres sociétés en connaissent.

Je ne veux pas m'attarder sur les faillites d'un gouvernement conservateur. J'ai parlé tantôt de l'aventure de l'avion Arrow. Je trouve fort malheureux que l'industrie de l'aviation au Canada ait été retardée d'une vingtaine d'années à cause de cette décision de ne pas poursuivre le programme. Maintenant, vingt-cinq ans plus tard, ce qu'on voit qui fait des succès dans l'aviation internationale, ce sont des avions qui ne sont pas plus modernes que l'Arrow des années 1950.

Monsieur le président, nous avons mentionné toutes sortes de chiffres. J'entendais un de mes collègues tantôt me dire que l'industrie américaine avait de meilleurs résultats que l'industrie canadienne. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais comparer la situation qu'on observe aux États-Unis chez les sociétés américaines qui ont une filiale au Canada. Et je vais parler de la Gulf, de la Shell, de la Texaco. Les filiales canadiennes de ces sociétés connaissent un plus grand succès, de biens meilleurs résultats financiers que les compagnies américaines, tel que le rapportait hier le *Oil Week,* le magazine national de l'industrie énergétique aux États-Unis. Pour la gouverne de ceux qui seraient encore intéressés à connaître les possibilités et les résultats de l'industrie pétrolière au Canada, laissez-moi dire que, parmi les sociétés les mieux connues aux États-Unis, je crois que ce sont des chiffres qui ont déjà été cités ces derniers jours, la Occidental Petroleum a connu une diminution de 76 p. 100; la Marathon, 71 p. 100, cela aux États-Unis. La Standard Oil of California a connu une diminution de 65 p. 100, la Mobil Oil, 49 p. 100, la Texaco, cela est bien connu, 44 p. 100. Cela est arrivé dans un pays où il n'y a pas de programme d'énergie.

Qu'est-ce qui fait la difficulté des gens d'en face d'accepter la réalité que le projet est mis de côté temporairement puisque les exportateurs de pétrole sont bien heureux de vendre leurs produits à $10 de moins le baril qu'ils demandaient il y a une vingtaine de mois? C'est parce que c'est tout le marché qui s'effrite à cause des difficultés économiques que connaissent non seulement les États-Unis et le Canada, mais un grand nombre de pays.

Encore une fois j'entendais certains de mes collègues d'en face décrier la détermination du prix du pétrole au Canada. Au moins le ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a réussi, lui, à obtenir une entente avec les gouvernements des provinces productrices de pétrole, alors que le budget Crosbie a été déposé en décembre dernier, avant même que ces gens aient pu obtenir une entente avec le gouvernement, qui était à ce moment-là progressiste conservateur. Et comme on dit en anglais, monsieur le président . . .

*Article 26 du Règlement*

• (2140)

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je ne puis comprendre que ces gens-là ne reconnaissent pas le fait que les Canadiens sont parvenus à montrer au reste du monde que nous possédons les ressources, la compétence et l'ardeur nécessaire pour affranchir notre pays sur le plan énergétique. Je ne vois rien de mal à cela. Eux, peut-être, mais moi, pas.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, les temps sont durs pour les Canadiens. Il y a 1.5 million de chômeurs et le taux d'inflation est de 11.5 p. 100; il est plus élevé que lorsque les libéraux ont réglementé les prix et les salaires. Dans le secteur agricole, les frais de production augmentent, mais les prix diminuent. Le nombre de faillites agricoles et commerciales n'a jamais été aussi élevé. Pourtant, le Canada regorge de ressources et la main-d'œuvre canadienne est très instruite.

Quelle solution proposent le gouvernement libéral et l'opposition conservatrice? D'après les deux partis, la mise en œuvre hâtive des mégaprojets énergétiques constitue un moyen de lutter contre le chômage, peu importent le prix et les concessions qu'il faudrait accorder aux sociétés canadiennes et aux multinationales de ce secteur pour arriver à les convaincre de participer.

La seule différence entre le gouvernement libéral et l'opposition conservatrice, c'est que les conservateurs accorderaient encore plus d'avantages aux sociétés canadiennes et aux multinationales privées pour les persuader.

Les conservateurs prétendent que les mégaprojets, tant Alsands que le gazoduc de l'Alaska, qui ont été abandonnés récemment, l'ont été parce que le gouvernement exigeait trop des sociétés, et à cause du Programme énergétique national.

En vérité, ces projets ont été annulés parce que les sociétés privées, qui sont en affaires pour réaliser des profits—et on ne peut pas les en blâmer—se sont rendu compte que ces projets, entre autres, n'étaient rentables que si le prix du pétrole augmentait régulièrement chaque année. Cela ne s'est pas produit. Le cours mondial du pétrole, qui subissait des hausses de 10 à 15 p. 100 par année jusqu'à l'an dernier, a commencé à baisser ce qui a eu pour résultat de faire annuler des projets énergétiques partout dans le monde.

Il y a à peine une semaine, aux États-Unis, pays dont le président républicain appuie plus que tout autre l'entreprise privée et balaie presque tous les programmes sociaux jamais établis dans ce pays au cours des 50 dernières années—donc, dans ce pays, la semaine dernière, la société Exxon a annoncé qu'elle abandonnait son projet d'exploitation des schistes bitumineux, au Colorado.

**M. Kilgour:** Allez vous asseoir du côté des libéraux. Ils pensent comme ça.

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) a apparemment oublié toutes les règles de bienséance et de convenances qu'il a apprises lorsqu'il vivait à Winnipeg et qui exigent que l'on écoute celui qui a la parole. Il a amplement eu l'occasion de parler. Je serais très heureux de répondre à toute question que le député voudra bien me poser, à condition qu'il ait la courtoisie de se lever et de poser sa question au lieu de ronchonner sur son siège.

**M. Kilgour:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député d'Edmonton-Stratchcona (M. Kilgour) invoque encore le Règlement.

**M. Kilgour:** Le député a dit qu'il répondrait à une question. Veut-il y répondre maintenant?

**M. l'Orateur adjoint:** Le député accepte-t-il la question du député d'Edmonton-Strathcona?

**M. Orlikow:** Oui.

**M. Kilgour:** Le député sait-il que l'argument qu'il avance a été invoqué par une quinzaine de libéraux au cours des deux dernières journées? Pourquoi n'envisage-t-il pas de changer de parti et d'aller s'asseoir du côté des libéraux?

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, le discours qu'a fait le député d'Edmonton-Strathcona a probablement été répété 50 fois par les députés conservateurs ces derniers jours. Quant à mes relations avec le parti libéral, puisque le député a vécu à Winnipeg, il devrait savoir qu'en 50 ans, dans ma circonscription, un seul libéral et un seul conservateur ont réussi à se faire élire, pour un mandat chacun. Je suis persuadé que cela ne changera pas.

Les États-Unis ont libéré les prix de l'énergie et supprimé toutes les restrictions qui, d'après les conservateurs, ont été imposées aux sociétés commerciales au Canada. Or, malgré le régime de libre entreprise et la déréglementation aux États-Unis, la société Exxon a abandonné son projet d'usine de un milliard de dollars pour l'exploitation des schistes bitumineux au Colorado. Pourquoi donc Exxon a-t-elle pris cette décision, puisqu'il n'existe pas de Programme énergétique national aux États-Unis? Elle l'a fait parce qu'elle sait que le coût de production d'un baril de pétrole extrait des schistes bitumineux est tellement supérieur au prix auquel se vendra vraisemblablement le pétrole conventionnel dans les 10 à 15 prochaines années qu'elle ne pouvait tout simplement pas se permettre de réaliser son projet. C'est pour la même raison que le projet Alsands et celui du pipe-line de l'Alaska ont été annulés.

La mort de ce genre de projet provoque aux États-Unis les mêmes effets qu'au Canada. Le 4 mai, le *Times* de New York publiait un article sur l'abandon du projet des schistes bitumineux au Colorado. L'article disait ceci:

> Comme la plupart de ceux qui sont déménagés ici pour travailler tout près au projet des schistes bitumineux de Colony, Jerry Ferguson a pensé faire un placement sûr en investissant en février dernier la majeure partie de ses économies dans une nouvelle maison de $72,000.

On ne pourrait pas trouver de maison pour $72,000 à Calgary. L'article dit encore que la décision de la société Exxon de mettre fin au projet l'avait pris par surprise. Il estimait que la perte de 4,000 emplois dans la région de Parachute entraînerait une diminution de la masse salariale de plus d'un million de dollars par semaine. Il ne s'agit pas d'un projet canadien.

C'est ce qui arrive à bien des endroits parce que le prix du pétrole, qui montait de 10 à 15 p. 100 chaque année depuis six ou huit ans, accuse maintenant un fléchissement qui pourrait cependant être passager.

Les conservateurs ont donné à entendre que nous sommes injustes envers les compagnies pétrolières, que nous maltraitons le secteur privé. Nous savons que jusqu'à tout récemment, dans le cas de la mer de Beaufort, le contribuable canadien payait 93 cents sur chaque dollar investi dans la prospection dans la mer de Beaufort sous forme d'avantages fiscaux. Combien encore le pays doit-il être prêt à donner aux compagnies énergétiques avant qu'elles se mettent à investir dans le Canada? Au fond, nous sommes très généreux envers elles.

Je n'ai pas le temps de verser de chiffres au hansard, mais la Grande-Bretagne ne traite pas aussi généreusement les compagnies de pétrole dans la mer du Nord, et le gouvernement conservateur de Norvège exige tellement plus des sociétés norvégiennes qu'il n'y a aucune commune mesure entre nous. Ces gouvernements exigent tellement plus de leurs sociétés pétrolières que nous ne pouvons même pas leur être comparés; et pourtant, les conservateurs soutiennent que nous sommes trop sévères. Le gouvernement britannique possède la moitié des actions de BP depuis les années 20. Cela n'est pas l'œuvre de quelque gouvernement socialiste ou travailliste; c'est l'œuvre de Winston Churchill. Si le député veut contester ce fait, qu'il le fasse.

• (2150)

On nous a accusés à maintes et maintes reprises—le premier ministre (M. Trudeau) l'a encore fait durant la période des questions—de nous opposer aux mégaprojets. Rien n'est plus faux. Nous croyons, comme nous l'avons dit bien des fois, que lorsqu'il est prouvé que les mégaprojets d'exploitation des ressources sont nécessaires pour le bien des Canadiens, il faut les mettre en œuvre. Mais leur réalisation devrait se faire avec un minimum de subventions de l'État et un maximum de participation de l'État. Quand on a initialement proposé le projet de construction du gazoduc de l'Alaska, on l'a décrit comme un moyen d'acheminer le gaz naturel de l'Alaska vers les États-Unis en passant par un corridor canadien. On nous a dit que ce projet procurerait des milliers d'emplois aux Canadiens et que nous pourrions construire le raccordement Dempster pour acheminer le gaz naturel de nos territoires du Nord-Ouest vers le sud du Canada. Le NPD, monsieur l'Orateur, avait prédit que les sociétés et le gouvernement américain ne s'engageraient pas à fond pour tout le projet. Nous avions dit que le coût du projet ferait échouer celui-ci, et c'est bien ce qui s'est produit. Le coût du projet a gonflé de 8 milliards à 25 milliards de dollars au moins. Mais le gouvernement et les conservateurs ne veulent pas tenir compte de ces avis. Le compte rendu témoignera de ce que nous aurons été les seuls à voter contre, parce que nous avions prédit qu'il ne fonctionnerait pas. On nous annonce maintenant un autre retard de deux ans, qui durera plus longtemps à mon avis, si encore le projet n'est pas tout bonnement abandonné.

On avait dit que le projet pourrait être lancé si seulement le Canada autorisait la construction du premier tronçon. Là encore, nous avions prédit que le gazoduc ne serait pas construit. Nous avions dit qu'il ne fallait pas construire le premier tronçon. Nous voulions que tout le gazoduc soit construit, afin que le gaz albertain bon marché que nous exportions alors soit remplacé par le gaz de l'Alaska, une fois le projet terminé. Eh bien, qui donc avait raison? Nous avons construit le premier tronçon, mais où est donc le gazoduc? Il n'en est plus question; nous exportons maintenant du gaz bon marché et, un jour, les consommateurs canadiens paieront le prix fort pour le gaz coûteux des hautes terres arctiques. Voilà le gâchis que les libéraux et les conservateurs ont imposé aux Canadiens. Nous les avions prévenus que cela arriverait, et cela est arrivé.

Et le projet Alsands? Lorsqu'il a été proposé, à l'origine, il devait coûter entre 13 et 15 milliards de dollars et produire 137,000 barils de pétrole par jour. Il allait créer des milliers d'emplois et engendrer des retombées économiques importantes. Cependant, il était économiquement viable uniquement si le prix du pétrole atteignait de $80 à $90 le baril. Or, il est loin d'approcher de tels sommets. En fait, il se situe actuellement au-dessous de $30 le baril. Qui peut blâmer les sociétés, monsieur l'Orateur, puisqu'elles sont là pour faire des bénéfices—et c'est normal—et qu'elles sont malheureusement beaucoup plus malines que le gouvernement? Qui peut leur reprocher de dire que malgré toutes les concessions et les dégrèvements fiscaux que leur accordera le gouvernement, elles ne pourront pas faire de bénéfices sur la vente de pétrole qui leur aura coûté $80 et $90 le baril à produire. Je pense que ces chiffres sont très modestes.

**M. Oberle:** Je vous en prie, pas de fausse modestie!

**M. Orlikow:** J'ai vu certains calculs qui évaluaient à $120 le baril le pétrole tiré du projet Alsands. Qui peut reprocher aux sociétés pétrolières de ne pas vouloir se lancer dans un projet qui permettrait de produire du pétrole à ce prix faramineux, alors qu'il se vend actuellement $30 le baril et qu'il y a un excédent de réserves pétrolières dans le monde? Pour la première fois depuis plus d'une génération, moins de 50 p. 100 du pétrole vendu dans le monde vient des pays de l'OPEP. La production en provenance de la mer du Nord, du Mexique et d'autres endroits a augmenté et l'OPEP n'a pu augmenter ses prix.

Le gouvernement comptait énormément sur la réalisation de ces mégaprojets pour assurer la relance de l'économie canadienne, mais je tiens à rappeler à mes amis conservateurs que ce n'est pas uniquement le gouvernement libéral qui a fait cette offre aux sociétés pétrolières dans l'espoir de les convaincre de réaliser le projet. Le gouvernement conservateur de l'Alberta était de la partie. Ils ont fait des concessions généreuses—trop généreuses, selon moi—pour tenter de les convaincre de réaliser le projet Alsands. Mais, monsieur l'Orateur, tout comme la société américaine Exxon, les sociétés pétrolières en cause ont répondu qu'indépendamment de tout ce qu'on leur offrait, elles ne feraient pas de bénéfices et que, par conséquent, elles n'étaient pas intéressées à aller de l'avant.

• (2200)

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. Le député a épuisé son temps de parole. Il peut continuer à condition d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Orlikow:** Mais, monsieur l'Orateur, malgré tout ce qui est arrivé, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous dit: «Bon, ce n'est pas tellement grave après tout, puisque nous avons d'autres projets en cours».

*Article 26 du Règlement*

Les projets qui ont été annulés, le projet Alsands, le projet de pipe-line de l'Alaska, le projet de Cold Lake, représentent, selon les estimations, plus de 75 milliards de dollars. Mais les projets qui, d'après le ministre, sont encore viables ou sont encore en train, à savoir le projet de développement de la mer de Beaufort, le pipe-line de Norman Wells, les gisements de houille de Colombie-Britannique, le projet hydro-électrique de Revelstoke, le pipe-line Québec et Maritimes, tous ces projets donc dépassent à peine 4 milliards de dollars, ce qui est bien loin des 75 milliards que l'on nous faisait miroiter il y a un an ou deux.

Et pourtant, le ministre nous promettait déjà ces miracles en décembre 1980. Dans un discours prononcé le 3 décembre 1980, il disait:

> Nous comptons bien nous arranger pour que ces projets démarrent. Qu'ils soient entrepris par une compagnie canadienne, propriété des Canadiens, comme Petro-Canada, ou par d'autres compagnies qui disposent de leur propre technologie, peu importe à condition que tous ces projets se réalisent d'ici quelques années. Voilà l'objectif vers lequel nous tendons.

Le ministre y a travaillé, mais sans aucun succès.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas contre les mégaprojets s'ils répondent aux besoins de nos concitoyens. Toutefois, il ne faut pas, à notre avis, concentrer nos efforts sur quelques mégaprojets qui, du point de vue économique, ne sont pas viables; ce qu'il faut faire—et je trouve étrange que ce soit moi, député de l'Ouest, député de Winnipeg, qui le dise plutôt qu'un de mes collègues libéraux du Québec ou un de mes collègues conservateurs de l'Ontario—c'est arrêter la destruction de notre secteur manufacturier, là où il existe.

Au cours de la dernière année, plus de 200,000 emplois ont été supprimés dans ce secteur. Que ce soit dans l'industrie automobile, dans la sidérurgie, dans le domaine des machines agricoles, dans l'industrie textile, chaque jour on annonce de nouveaux licenciements, de nouvelles fermetures d'usines et de nouvelles faillites.

Mes collègues libéraux et conservateurs de l'Ontario et du Québec, où l'industrie manufacturière est presque exclusivement concentrée, ne disent mot. Ils sont tellement obnubilés par les mégaprojets qu'ils en oublient les besoins de nos concitoyens.

Nous estimons qu'il faut commencer par penser à satisfaire les besoins de notre pays, qu'il faut satisfaire les besoins en logement. Nous construisons 150,000 maisons par an, alors qu'il nous en faudrait plus de 200,000. Nous voulons augmenter considérablement nos exportations de céréales, de charbon, de potasse pour ne citer que ces trois exemples. Notre réseau de transport ne pourra pas acheminer ce surcroît de production.

Réaménagons-nous notre réseau de transport? Non. Au contraire, nous voyons les compagnies ferroviaires, le CN et le CP licencier. Nous voyons des usines qui fabriquent des wagons-trémies et des locomotives licencier du personnel elles aussi, et ainsi de suite.

Nous vous demandons pour l'amour du ciel de cesser de penser à ces mégaprojets et de chercher à satisfaire les besoins de nos concitoyens qui veulent des emplois, un logement et une meilleure vie.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Rosaire Gendron (Kamouraska-Rivière-du-Loup):** Monsieur le président, dans ce marathon de discours il est difficile d'ajouter des éléments qui n'ont pas déjà été mentionnés par les orateurs précédents. Et si j'use du folklore canadien, sur des airs anciens, tentons de faire des chants nouveaux. Nous déplorons la situation, et d'une façon particulière, avec ceux qui sont les premiers frappés par l'abandon, j'imagine, temporaire du projet Alsands, mais nous nous posons des questions cependant sur la façon que nous abordons ce problème. Dans les projets, comme le signalait le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), dans les grands projets mis de l'avant par le Canada et par ses leaders, il serait peut-être bon de se rappeler un peu l'histoire de Macdonald, dont le parti politique s'appelait alors libéral conservateur. Je pense que depuis un temps on a mis de côté libéral pour ne maintenir que le conservateur. Mais peut-être qu'on a oublié la leçon de Macdonald qu'il nous fraudrait reprendre ce soir, c'est que si Macdonald bataillait si fort pour que se réalise le chemin de fer qui unit l'Atlantique au Pacifique, ce n'était pas parce qu'il avait comme ambition d'enrichir certaines sociétés. Lorsqu'il a eu à toucher à ce mode de financement, Dieu sait que cela lui a créé des problèmes et des scandales, et même le pouvoir. Mais il avait comme idéal d'établir ce chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique, ce qui était une façon d'unir ce pays.

Je voudrais que dans le présent débat on s'élève au-dessus des partisaneries politiques et qu'on recherche également l'idéal que nous devons poursuivre. Laurier disait: Le vingtième siècle sera le siècle du Canada. Nous n'avons pas besoin d'être prophète pour dire que les vingt prochaines années seront celles qui seront tournées sans cesse vers l'énergie. Et peut-être le plus grand moyen d'unir encore ce pays c'est de mettre l'accent sur le développement de l'énergie. Je me scandalise un peu, de vous particulièrement qui êtes tous du côté conservateur, dont plusieurs êtes représentants de la province de l'Alberta. Vous devez avoir une certaine influence auprès de votre propre gouvernement provincial qui, d'une part, a accepté la même proposition mise de l'avant par le ministre de l'Énergie du gouvernement, premièrement, et le ministre de l'Énergie du gouvernement a ajouté qu'il voulait que cela soit avec l'entreprise privée. Et je pose la question: Pourquoi l'Alberta ne réaliserait-elle pas elle-même, par une société de la Couronne, ce même projet? Est-ce qu'on a taxé le premier ministre Bennett, lorsqu'il a étatisé l'électricité en Colombie-Britannique, et les traversiers, l'a-t-on accusé d'être un communiste, socialiste? Est-ce qu'il est venu un instant à l'esprit d'un Québécois de taxer Robert Bourassa, premier ministre de la province de Québec, lorsqu'il a développé le projet de la baie James, d'être socialiste?

Pourtant le projet de la baie James était d'égale importance à celui d'Alsands. En définitive, ce qui doit nous guider, c'est le bien commun des Canadiens. Évidemment, on nous taxe d'un côté de la Chambre d'être socialisants, d'autres, d'êtres conservateurs et rétrogrades; nous ne sommes pas des doctrinaires. Si nous avons une doctrine, c'est celle de l'homme de la rue à qui nous voulons venir en aide, sécuriser le travailleur, trouver de l'emploi aux chômeurs et donner aux jeunes un bel avenir. Nous passons notre temps, et je le regrette, dans cette Chambre, par toutes sortes de mesures, d'abus même, je dirais, des

règlements, à retarder la mise en œuvre de projets d'extrême importance pour l'avenir de notre pays qui fait pourtant l'envie du monde entier. Le père Lepire disait: On met sans cesse l'accent sur les 5 p. 100 qui nous divisent et on oublie les 95 p. 100 de ce qui nous unit.

Nous avons un pays extrêmement riche en ressources, en valeurs, et au lieu de créer un pessimisme, par des dissensions futiles qui nous rendent ridicules auprès des investisseurs étrangers, un pessimisme qui décourage le chômeur et rend sceptique le jeune vis-à-vis de notre avenir, nous avons tout en main si nous voulons mettre en commun nos énergies, parce que nous sommes si comblés par la Providence de tant de ressources pour faire de ce pays, je dirais, l'éden du monde entier, et le fait est aussi que l'étranger nous voit comme cela parce que, mon Dieu, si nous ouvrions les portes à l'immigration, tout le monde voudrait venir chez nous. Mais qu'est-ce qu'il faut faire? C'est justement de mettre l'accent sur ce qui peut nous unir. A ce moment-là, lorsqu'on met sans cesse l'accent sur notre politique énergétique, je voudrais voir un député de cette Chambre se lever et dire: Je m'oppose à ce qu'on établisse l'auto-suffisance en termes énergétiques au Canada; il n'y aura pas un seul député de cette Chambre qui va se lever pour le dire. Je poserais la question: Y a-t-il un seul député de cette Chambre qui voudrait se lever et dire: Nous sommes contre le partage de nos ressources et de nos énergies? Encore là, aucun député de cette Chambre ne se lèvera pour l'indiquer. Je poserais la question à nouveau: Est-ce que les députés de ce Parlement veulent que nous soyons maîtres chez nous, et non pas l'objet de politiques de l'extérieur que ce soit du Moyen-Orient ou du capital étranger qui viennent dicter nos politiques à l'intérieur du pays? Que ce député qui a le courage de dire qu'on ne doit pas établir l'auto-suffisance, la canadianisation de notre énergie, le partage pour les provinces qui n'ont pas la chance dans leurs sous-sols d'avoir les ressources énergétiques, que ce député se lève et donne son opinion à la population, si véritablement, il est contre le fait que nous ayons un pays unique.

Je citais MacDonald qui, par le chemin de fer, malgré tous les déboires, les retards, les scandales, a poursuivi jusqu'à sa mort son idéal d'unir le pays de l'Atlantique au Pacifique. Je dis qu'aujourd'hui, par l'énergie, nous pouvons obtenir le même idéal, mais pour autant cependant que nous voulions partager et que nous cessions d'être hypocrites sur ce plan. En définitive, tout autant qu'il existe un égoïsme individuel, il existe un égoïsme collectif qui voudrait, chacun pour soi, tout garder et ne pas partager. Ce pays ne se tiendra jamais ensemble si on n'accepte pas de mettre ses ressources au bénéfice de tous les Canadiens. Et à ceux qui s'inquiètent que le capital étranger ne voudra pas dans de telles conditions venir chez nous, je dis qu'ils ont une vision courte. Parce qu'à partir du moment où nous sentirons un sentiment commun au Canada de vouloir mettre nos ressources naturelles au bénéfice de tout le pays, d'accepter une politique de partage, de sécurité, de participation, d'équité, le capital privé viendra parce qu'il sentira qu'il existe chez nous l'ordre social, le respect pour l'entreprise privée, pour l'initiative privée.

● (2215)

Si ce pays est venu au monde, ne l'oublions pas, c'est parce que nous avons eu des gens, des pionniers qu'aucune difficulté n'arrêtait malgré des moyens de communications presque inexistants, découvraient les Rocheuses, la Louisiane, et faisaient nôtre un immense territoire plein de promesses et de valeurs. Alors je dis qu'il importe de vraiment sécuriser nos travailleurs, donner une chance à ceux qui, étant chômeurs, ne demandent pas mieux que d'œuvrer selon leurs connaissances, et à nos jeunes, qui voudraient partager un idéal, et devant qui s'ouvrent les perspectives incommensurables de nos possibilités. Qui aurait dit qu'un jour dans l'Arctique même, nous pourrions aller chercher des ressources naturelles susceptibles de développer notre pays? Qu'on songe un instant au projet pilote de l'Arctique où, tout près du Pôle Nord, nous pourrons aller chercher non seulement le gaz naturel, qui est connu à l'heure actuelle dans des quantités incommensurables, mais aussi un pétrole d'une qualité telle que le président de Polar Gaz me disait qu'on pourrait, à même le pétrole que nous extrayions ici, sans aucune activité, sans raffinement aucun, utiliser directement dans nos moteurs tant la ressource est bonne, et que par ce projet, qui est un mégaprojet, qu'on puisse non seulement, je dirais, établir la nationalité canadienne sur ce continent nord près de l'Arctique, mais aussi développer nos chantiers maritimes, développer toute une nouvelle technologie, toute une nouvelle science, et en plus apporter une ressource naturelle qui dort dans le Grand Nord et qui peut être mise au profit de tout l'Est du Canada, du Québec, contribuer encore, et je le répète puisque je suis parti de cette prémisse, à l'unité canadienne.

Je demande à mes collègues d'en face s'ils veulent pas connaître ce qu'ils ont connu aux dernières élections, le *mane, thecel, pharès* qui apparaissent sur les murs de Babylone, compté, pesé, divisé. Vous avez été mis dans la balance et trouvés trop légers. S'ils ne veulent pas demeurer trop légers et faire le poids comme opposition, il va falloir qu'ils abandonnent cette politique pessimiste, ces petits retards, ces petits trucs parlementaires, et montrer véritablement à la face du pays qu'ils font front commun non pas par mépris du profit, on a du respect pour l'initiative privée, nous admirons la technologie, nous voulons la mettre à contribution, mais nous voulons cependant, lorsque le bien commun est en cause, que l'État assume ses responsabilités. Ce n'est ni être socialiste, ni être communiste que d'agir comme Bourassa pour la baie James ou comme Bennett pour les traversiers et l'électricité en Colombie-Britannique. C'est tout simplement prendre l'argent, les initiatives nécessaires et inviter le capital privé de se joindre à nous pour atteindre l'idéal que nous poursuivons. Et je prédis ceci: Aucun gouvernement ne se fera élire à moins de partager l'idéal du programme énergétique mis de l'avant actuellement par le gouvernement, parce que la population canadienne n'acceptera jamais autre chose que d'être maître chez elle, elle n'acceptera jamais autre chose que de vouloir partager et non pas accepter un égoïsme collectif où chacun voudrait tout garder pour soi et ne pas partager avec les autres parce qu'ils n'ont pas de ressources.

Jamais les Canadiens n'accepteront d'autre idéal que celui de devenir autosuffisants, pour ne pas être esclaves de politiques, de pressions extérieures ou de pays extérieurs qui n'ont d'autre ambition que leur propre intérêt et leur propre profit. Ce sont les prémisses et les idéaux mêmes poursuivis par les Canadiens, ils sont largement partagés par l'immense majorité de la population comme je le crois, et faites des sondages et vous allez vous en rendre compte. Un gouvernement qui ne

*Article 26 du Règlement*

voudrait pas adopter le programme mis de l'avant est un gouvernement voué à la défaite.

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. S'il veut continuer, il lui faudrait le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** Continuez!

**M. Gendron:** Je vous remercie, monsieur le président, mais je pense avoir présenté l'idéal que nous devons poursuivre, et si les honorables députés ont des questions à poser, je me ferai un plaisir d'y répondre.

**M. Kilgour:** S'il vous plaît, monsieur le président, est-ce que l'honorable député pourrait nous dire s'il est en faveur, par exemple, de la nationalisation chez Ford, chez Chrysler, chez GM, et le reste? C'est une question sérieuse.

**M. Gendron:** Monsieur le président, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona semble avoir une hantise de la nationalisation. J'ai pris dès le début de mon discours la précaution de dire que nous n'étions pas des doctrinaires, que la seule doctrine que nous avions, c'était de nous préoccuper de l'homme de la rue et de trouver de l'emploi aux travailleurs, aux chômeurs, et un bel avenir à nos jeunes. Sur ce plan-là, nous acceptons cependant que ce qui commande, c'est le bien commun, et si l'entreprise à un certain moment, pour une raison ou pour une autre, ne veut pas prendre les risques nécessaires, alors il faut que l'État agisse. Spécifiquement, vous posez la question à propos de la Chrysler, de la Ford, de la GM ou d'autres sociétés. Que le gouvernement soit dans l'obligation d'agir pour suppléer à un certain moment à des sociétés privées en difficulté en raison d'une récession mondiale, je trouve absolument normal que le gouvernement supplée et endosse à ce moment-là ces corporations pour qu'ils poursuivent leur travail qui, pendant de nombreuses années a été la haute priorité et le succès de nombreuses cités dans notre pays, mais également créatrices de nombreux emplois.

La France a nationalisé une corporation d'automobiles, mais n'a pas nationalisé l'autre; elles se font concurrence, et, que je sache, ça fonctionne encore. Ce n'était pas sous un gouvernement qualifié du tout de socialiste dans le temps, de telle sorte qu'encore là je trouve qu'on s'embarrasse beaucoup trop de notions de socialisme, de communisme et d'entreprises privées. Notre idéal doit être d'aider les chômeurs, d'aider l'homme de la rue et de servir le bien commun, et lorsque l'entreprise privée n'y parvient pas, que l'État agisse. Je ne suis pas inquiet à ce moment-là à partir du moment où on créera la confiance au sein de ce gouvernement canadien, au lieu de développer sans cesse du pessimisme pour des fins électorales et politiques et mesquines. Je dis à ce moment-là: Ne vous inquiétez pas, tous les hommes d'affaires du monde voudront venir chez nous investir parce que ce sera le pays au monde qui leur donnera le plus de sécurité et, en somme, le plus de rendement.

[*Traduction*]

**M. Fred King (Okanagan-Similkameen):** Monsieur l'Orateur, je n'aurais peut-être pas dû rester assis quand le député qui vient de prendre la parole nous a mis au défi de nous lever si nous n'étions pas d'accord sur le partage des ressources. La question est de savoir comment doit se faire ce partage. C'est la seule chose sur laquelle les Canadiens n'étaient pas d'accord. Voilà la grande question à régler. J'espère pouvoir en discuter avec vous, car vous l'avez interprétée tout de travers.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député n'oublie pas, j'en suis sûr, qu'il doit s'adresser à la présidence.

**M. King:** Excusez-moi, monsieur l'Orateur. Les rares fois où j'ai pris la parole à la Chambre, j'ai constaté qu'on garde souvent pour la fin les questions les plus importantes, histoire de finir en beauté. C'est ainsi que, faute de temps, on omet parfois de mentionner des choses importantes. C'est surtout vrai quand il y aurait tellement à dire sur l'attitude déplorable du gouvernement et des députés qui l'approuvent en lui accordant leur soutien. Ils soutiennent le gouvernement sans s'occuper de la qualité de ses initiatives.

L'échec d'Alsands et de la politique énergétique nationale montre quelles sont les conséquences de cette loyauté. Afin d'éviter cet écueil, je commencerai mes brèves remarques par parler des solutions positives qu'on peut offrir aux Canadiens pour mettre fin au chaos actuel.

Je ne parlerai guère du rôle des néodémocrates, car les revers qu'ils ont subis en Saskatchewan laissent présager l'avenir qui les attend.

**Des voix:** Bravo!

**M. King:** Monsieur l'Orateur, au lieu d'envisager les politiques stériles du gouvernement, pourquoi ne pas envisager les solutions que les députés conservateurs proposent aux Canadiens.

Pourquoi ne pas renouer avec des principes qui reconnaissent la valeur de l'individu et son rôle dans la société canadienne? Pourquoi ne pas renouer avec des politiques et des mesures propres à encourager une activité productive plutôt que l'activité gouvernementale? Le gouvernement cesserait ainsi de puiser dans le portefeuille des Canadiens et de pénaliser ceux qui veulent se faire leur place au soleil en devenant propriétaire d'une maison, d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou simplement en investissant dans des projets qui contribuent à l'édification de notre pays. Et si on adoptait une autre solution diamétralement opposée à la doctrine du gouvernement actuel qui est hostile au risque, à la motivation, à l'ingéniosité et aux efforts des entreprises privées? Et si on cessait de considérer les entreprises prospères et les particuliers dotés de l'esprit d'initiative comme des ennemis de l'État et de croire que toutes les richesses produites méritent d'être confisquées par le gouvernement?

Et si l'on se remettait à aider les Canadiens à atteindre leurs objectifs et à concrétiser leurs rêves, car, à l'heure actuelle, le gouvernement et les bureaucrates les empêchent d'y arriver à cause de leurs ambitions expansionnistes?

Et si nous réservions le sort qu'elle mérite à la théorie élitiste selon laquelle seul le gouvernement défend les intérêts de la nation? C'est précisément cette théorie fallacieuse qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui. Nous proposons une solution constructive: il faut abandonner cette théorie. Nous proposons d'adopter une doctrine qui, une fois en œuvre, donne aux citoyens ordinaires l'occasion de réaliser leurs rêves, ce qui est impossible avec le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement actuels, un gouvernement qui semble vouloir détruire systématiquement l'esprit qui anime le seul secteur productif de notre société.

L'intervention croissante du gouvernement détruit l'esprit d'entreprise et le goût de l'effort et sa nouvelle philosophie crée un vide qui lui permet de jouer son rôle destructeur.

• (2230)

Le gouvernement libéral accorde plus d'importance à la répartition des richesses qu'à leur création. Le gouvernement progressiste conservateur reconnaîtra, lui, que si les gouvernements souhaitent distribuer de plus grandes richesses, il leur faut tout d'abord encourager la création de ces richesses. Contrairement au gouvernement d'en face, nous croyons que c'est grâce au secteur privé que nous réussirons le mieux à créer cette richesse. Le secteur privé y réussira si nous le soutenons par des mesures législatives et des initiatives gouvernementales qui créent un climat favorable à l'épanouissement économique, au lieu de semer des embûches sur son chemin.

Dans un discours qu'il a prononcé lors de la Conférence nationale de 1978 sur la stratégie industrielle, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a résumé l'orientation économique de notre parti. Il a déclaré que la compagnie qui avait rendu accessible l'ouest du Canada, la Compagnie de la Baie d'Hudson, était bien plus que ne le laisse entendre son nom; c'était une compagnie d'aventuriers qui pratiquaient le commerce dans la baie d'Hudson. Il a également ajouté que ce fait de notre histoire devait nous inspirer et nous rappeler que nous nous débrouillons le mieux chaque fois que nous manifestons un esprit d'aventure.

**M. Gustafson:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je constate simplement qu'il est difficile de faire valoir un argument auprès du gouvernement alors qu'il n'y a pas un seul député libéral à la Chambre.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. King:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que je m'adresse à des banquettes vides en face de moi. Mon chef a ensuite ajouté qu'on avait insisté depuis 10 ans sur la redistribution des revenus au lieu de favoriser une nouvelle croissance économique et la création de nouveaux revenus. L'esprit d'aventure qui est à la base même du succès de notre pays a faibli et n'inspire plus grand respect. Il a également fait valoir qu'il importait de commencer à récompenser les initiatives fructueuses au Canada et d'encourager l'esprit d'initiative.

Ce sont les principes du gouvernement et son ingérence qui ont condamné le projet Alsands, le projet du gazoduc du Nord, le projet de Judy Creek, et ainsi de suite. Le projet Alsands s'est effondré à cause de la cupidité et de l'idéologie du gouvernement du Canada qui a mis ce projet en veilleuse pendant deux ans. Si le pays était dirigé par un autre gouvernement ayant une autre philosophie, ce projet crucial pour nous rendre autosuffisants en matière énergétique serait à moitié terminé et des centaines de milliers de travailleurs canadiens auraient un emploi aujourd'hui. C'est en cela qu'il y a urgence et c'est le gouvernement fédéral qui est le problème, comme le montre l'échec du projet Alsands.

Ce débat d'urgence, il est important et il vient à point nommé. Il fait suite à l'annonce de l'abandon d'éléments essentiels de ce qu'on appelle le Programme énergétique national des libéraux. Vous parlez d'un programme! Au mot «programme», on peut lire dans le dictionnaire:

> Suite d'actions que l'on se propose d'accomplir pour arriver à un résultat; exposé général d'intentions ou de projets.

Si c'est tout ce que le gouvernement est capable de trouver en fait de programme, nous sommes bien à plaindre. Vous parlez d'un programme! Cela prenait des génies pour mettre au point ce Programme énergétique national. Il était voué à l'échec dès le départ par ses auteurs mêmes, le ministre des désastres et le gouvernement des échecs. Le Programme énergétique national était condamné dès le départ à cause de sa motivation profonde qui était d'assurer des recettes au gouvernement. Il était voué à l'échec parce que ses auteurs voulaient faire profiter une catégorie d'électeurs au détriment d'une autre. Il était condamné par la philosophie socialisante qui le sous-tendait. Il était condamné par l'ignorance totale des motivations des Canadiens. Il était condamné parce que ses auteurs n'ont pas su apprécier les valeurs fondamentales à l'origine de notre pays, le sens de l'économie, l'esprit d'entreprise et l'effort individuel, toutes valeurs que le gouvernement a rejetées. Il était aussi voué à l'échec parce que ses auteurs n'hésitent pas à tromper et à subjuguer les électeurs, et qu'ils sont indignes d'une société fondée sur des principes démocratiques, principes indispensables à la survie de notre démocratie.

Il ne semble pas que nos vis-à-vis tiennent tant que cela à assurer la survie de notre régime démocratique. Le gouvernement libéral, dirigé par un premier ministre tout à fait inapte (M. Trudeau), a voué à l'échec son propre Programme énergétique national en optant pour l'affrontement au lieu de la collaboration, en soulevant les passions plutôt qu'en faisant appel à la raison, en jetant les régions les unes contre les autres, les gouvernements les uns contre les autres et en plaçant les intérêts du gros gouvernement au-dessus de ceux du simple citoyen. La politique énergétique nationale était vouée à l'échec à cause de ses modalités excessives, vouée à l'échec à cause de l'interventionnisme du gouvernement qui a fait peur aux Canadiens, vouée à l'échec à cause du dégoût que le gouvernement a suscité chez les Canadiens qui ne demandent qu'à travailler et à réussir.

*Article 26 du Règlement*

Le gouvernement ne cesse de nuire aux efforts de ceux qui cherchent à créer et à produire pour eux-mêmes et pour leur pays. Ce sont là les réalisations du gouvernement libéral et de ses dociles partisans. La doctrine néfaste du premier ministre est la cause même du mécontentement de l'Ouest dont la dernière manifestation a été la naissance du Western Canada Concept et l'élection de son premier député à une assemblée législative.

En fait, la création même d'un tel parti et la ferveur qu'il suscite est une façon de dire au premier ministre du Canada et à ceux qui le suivent si aveuglément: «Monsieur le premier ministre, pendant trop longtemps vous et vos collègues avez été seuls à élever un mur entre le centre et l'ouest du Canada; désormais, nous allons vous aider.» Le premier ministre est coupable d'avoir suscité de tels sentiments dans ma région.

Je voudrais maintenant prendre quelques minutes pour exposer les retombées du programme économique du gouvernement sur la région que je représente. Aujourd'hui, toutes les attentions sont mobilisées par l'effondrement du projet Alsands, l'échec du gazoduc de l'Alaska et toutes les autres preuves qui démontrent que la présence du gouvernement est le problème, pas la solution. Aucun de ces échecs ne touche particulièrement la région d'Okanagan-Similkameen, mais nous ne sommes pas complètement à l'abri. Le gouvernement cherche à étendre son empire. Le gouvernement, déjà suffisamment énorme, cherche à grandir davantage quelles qu'en soient les conséquences pour les Canadiens. Nous en ressentons partout les effets néfastes, y compris dans la circonscription que je représente. En faisant progresser son idéologie selon laquelle seul compte le gouvernement, il a perdu de vue tout le bien qu'il pourrait accomplir dans l'intérêt des Canadiens. Il asservit à ses propres fins tous ses efforts ainsi que nos ressources financières et, incapable de satisfaire aux vrais besoins de la population, il s'excuse en prétendant que nous n'avons pas d'argent pour ce faire. Quelle hypocrisie crasse, quel cynisme, quel manque de respect envers les citoyens, comme si ces derniers n'étaient pas assez intelligents pour faire la part du vrai et du faux!

Les électeurs n'oublieront pas de sitôt que le gouvernement a voulu les tromper en s'opposant à la taxe d'accise de 18c. sur l'essence. Ils ne sont pas près d'oublier la promesse des libéraux, pendant la campagne électorale, que le prix de l'essence ne monterait pas. Le prix actuel permet de jauger la crédibilité et l'honnêteté de cette équipe libérale à deux faces. Pendant que le gouvernement gaspille l'argent des contribuables dans de fausses réclames publicitaires, dans des fêtes réservées aux partisans libéraux pour célébrer la Constitution, dans la création de commissions royales d'enquête dont les recommandations restent lettre morte, dans un Centre d'information sur l'unité canadienne conçu pour que le gouvernement resserre son emprise dans des domaines qui nous touchent de près; pendant que le gouvernement libéral, sous la baguette tortueuse de son chef, persiste dans ses habitudes de gaspillage en même temps qu'il prêche la modération, les aspirations légitimes de la population d'Okanagan-Similkameen ne sont pas satisfaites.

• (2245)

J'ai reçu aujourd'hui une lettre du président de la B.C. Fruit Growers Association qui me disait effectivement de faire savoir aux bureaucrates combien il importait de poursuivre le programme ARDSA dans leur région. Je dirai au gouvernement combien ce programme est important. Les pomiculteurs dans la vallée d'Okanagan aimeraient bien que le programme d'aide à la construction d'installations frigorifiques soit maintenu. J'en ai parlé au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui m'a dit que certains raccords étaient envisagés par suite de la création d'une autre société de la Couronne, Canagrex. Le gouvernement est toujours prêt à créer un autre organisme et une nouvelle bureaucratie pour étendre ses tentacules.

Que dire des mines qui sont en train de fermer leurs portes, des scieries menacées à Merritt, Midway, Princeton, Okanagan Falls et Westbank? Elles sont toutes menacées parce que le gouvernement ne sait plus quelles priorités adopter. Il s'intéresse à l'expansion du gouvernement plutôt qu'à celle du secteur privé. Qu'est-ce qui permet aux mines et aux scieries de continuer à fonctionner? Ce ne sont assurément pas les subventions ou les programmes d'urgence du gouvernement pour venir en aide aux chômeurs. Ce ne sont pas les campagnes publicitaires payées à même l'argent des contribuables et destinées à vanter les réalisation du gouvernement. Ce qui fait marcher les exploitations minières et les usines, c'est une économie florissante, que le gouvernement s'acharne d'ailleurs à détruire. Qu'en est-il, s'il vous plaît, de la subvention prévue pour le nouveau musée, à Penticton, projet que nos dirigeants semblaient appuyer depuis le début? Ils en ont abandonné l'idée pour cette année, mais l'année prochaine? Qui sait? Pourquoi? A cause de restrictions. Quelles restrictions?

Les Canadiens de l'Ouest, monsieur l'Orateur, sont honnêtes, industrieux, ambitieux, durs à l'ouvrage et économes. Je pourrais énumérer encore et encore d'autres de leurs qualités. Par-dessus tout, ils sont Canadiens. Ils ne sont finalement pas très différents des citoyens des autres régions du Canada. Nous avons la chance d'avoir des citoyens de qualité. Donc, en quoi diffèrent, en quoi se caractérisent les Canadiens de l'Ouest?

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Toutefois, il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**M. King:** Merci, monsieur l'Orateur. Si nous protestons, c'est simplement que dans le cadre politique actuel, nous sommes des marginaux. Nous n'aimons pas cette situation et nous ne l'accepterons pas très longtemps. Voilà le message que les députés de l'Ouest tentent de communiquer à la Chambre et qu'ils tentaient de lui communiquer avant même que je ne sois élu député. Et nos honorables vis-à-vis ne font que s'en moquer, préférant se comporter comme l'autruche et ne pas tenir compte de la réalité. L'échec du projet Alsands en est la preuve. Grâce à la majorité qu'il a acquise ailleurs, le gouvernement libéral actuel fait fi des députés de l'Ouest, mais s'il persiste à faire fi des autres voix qui viennent de l'Ouest, il mettra non point sa propre existence en péril, mais également celle du Canada tout entier. Avec leur attitude, les ministériels élèvent des murailles qui divisent au lieu de réunir; c'est la triste analogie qui me vient à l'esprit quand je songe au gouvernement.

En terminant, j'invite les députés et tous les Canadiens à se reporter à la première partie de mon allocution où je décris les perspectives que notre parti, en tant que gouvernement, pourrait offrir aux Canadiens.

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Monsieur l'Orateur, étant donné que ce débat d'urgence dure depuis trois jours, je voudrais parler tout d'abord du processus qui a été suivi. La motion porte sur l'annulation du projet Alsands et l'ajournement du projet de construction du gazoduc de l'Alaska. La motion a été proposée à la Chambre par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), et je tiens à faire consigner au compte rendu le fait qu'il est ici ce soir et qu'il a reçu l'appui inconditionnel de ses collègues du caucus progressiste conservateur tout au long du débat. Comme il représente une circonscription de l'Alberta, il doit être très flatté d'apprendre que nous, députés de l'Est, et d'ailleurs les députés de toutes les régions du Canada, l'appuient dans cette entreprise, lui et ses collègues de l'Alberta; car il faut attirer l'attention des Canadiens sur le fait que nous subissons toutes les conséquences des erreurs de jugement du gouvernement. Ses agissements malsains font du tort non seulement aux Albertains, mais à tous les Canadiens.

Nous sommes nombreux ce soir pour appuyer notre chef dans sa croisade et nous continuerons à le soutenir dans ce domaine et dans d'autres. Il a reconnu les dommages économiques importants qu'allaient entraîner ces décisions pour tous les Canadiens, et mesuré le tort cumulatif qui serait infligé à l'économie de chacune des régions du Canada. C'est à ce titre que le très honorable chef de l'opposition a demandé un débat d'urgence, afin de faire ressortir tous les aspects de ce désastre économique et industriel, les étudier et, autant que possible, les corriger.

Fait à signaler, notre Président a convenu que cette question nécessitait une étude d'urgence. Aucun député ne peut nier que l'abandon du projet Alsands et le retard dans la construction du gazoduc de la route de l'Alaska, et peut-être son annulation, créent une véritable situation d'urgence dont il fallait débattre instamment. Donc, lorsque le Secrétaire d'État (M. Regan) et ses collègues ministériels prétendent qu'il n'y a pas d'urgence ni de catastrophe économique, ils font outrage à la fois à l'esprit et à la lettre de la décision rendue par M^me^ le Président.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosby:** Pire encore, ils tentent de masquer et de cacher à la population les erreurs commises et les mauvais jugements en ce qui concerne le Programme énergétique national.

Pour étaler au grand jour les erreurs de politique à cause desquelles on a annulé ou retardé ces mégaprojets, risquant ainsi la perte de milliards de dollars en emplois et en activité manufacturière, il faut examiner les programmes énergétiques du gouvernement, qui sont exposés dans un document intitulé Le Programme énergétique national. Ce document, que le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté à la Chambre le 12 novembre 1980, porte l'imprimatur du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il est temps que le gouvernement et le caucus libéral rendent compte des erreurs que ces deux ministres ont inscrit dans le document.

Que renferme-t-il, monsieur l'Orateur? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources y fait trois promesses. Il dit que le Programme va rendre le Canada autonome sur le plan énergétique et lui donner le contrôle de l'industrie pétrolière. Il dit que les prix seront justes. Permettez-moi de répondre d'abord aux promesses qu'il fait sur les prix justes. Dans le temps qui s'est écoulé depuis la présentation du Programme, nous avons vu les taxes se multiplier, le prix de l'essence et du mazout doubler et tripler. Nos prix sont les plus élevés de l'Amérique du Nord, alors que nos voisins américains ont réussi à faire baisser les leurs grâce à leurs politiques axées sur le secteur privé. Voilà ce que le ministre appelle la fixation équitable des prix, une escalade des prix sans équivalent en Amérique du Nord. Il appelle ça la fixation équitable des prix.

Quel va être le prix de la participation canadienne? Selon les experts, il faudra que les contribuables canadiens déboursent 56 milliards de dollars pour que le Canada puisse atteindre les objectifs du Programme énergétique national, c'est-à-dire contrôler à 50 p. 100 l'exploitation de ses ressources énergétiques.

Monsieur l'Orateur, nous devons verser 1.4 milliard de dollars pour détenir une part de Petrofina, de façon à ce que les panneaux de Petro-Canada se dressent aux quatre coins du pays. Les consommateurs doivent acquitter une taxe de 3 à 4c. chaque fois qu'ils achètent un gallon d'essence. Simplement parce que le ministre veut posséder une compagnie pétrolière. Mais quels résultats obtient cette compagnie? Le président de Petro-Canada, qui témoignait devant le comité permanent de la législation énergétique a déclaré: «Parfois on peut faire une montagne d'argent et parfois on risque de se ruiner». Qu'en pensez-vous, monsieur l'Orateur? Nous dépensons 1.4 milliard de dollars pour acheter une compagnie pétrolière privée à Petro-Canada et le président de cette dernière nous dit que parfois on peut faire une montagne d'argent et parfois on peut se ruiner. Est-ce que le président de Petro-Canada ou quelqu'un d'autre a le droit de faire cela avec l'argent des contribuables? Est-ce qu'ils ont le droit de risquer le tout pour le tout ou de risquer la faillite, dans l'espoir de remporter le magot? Est-ce pour prendre des risques de ce genre que vous payez des impôts? Si vous voulez prendre des risques de ce genre, ce ne sont pas les valeurs qui manquent pour risquer de tout perdre votre argent. Mais cela, c'est vous-même qui l'aurez décidé, monsieur l'Orateur, et non le gouvernement. Que chacun prenne des risques si cela lui chante, mais pas un organisme qui risque la faillite dans l'espoir de faire des tas d'argent.

Lisez le reste de son témoignage, vous constaterez qu'il ne voit pas son rôle autrement que celui de n'importe quel autre cadre pétrolier du Canada. Il s'inquiète un peu pour 1982 et du montant des bénéfices, dit-il, mais il ajoute que le gouvernement s'efforce d'y remédier. Mais quand vous parlez de réaliser un taux de participation de 50 p. 100, c'est l'argent des contribuables que vous risquez et je ne pense pas que les contribuables soient disposés à avoir tellement confiance dans ce ministre, considérant ce qui est arrivé avec sa politique des prix équitables. Il est important de faire savoir ici que le programme de canadianisation du ministre a un prix que nous ne voulons peut-être pas payer. Voilà le problème auquel on se heurte avec tous les programmes du gouvernement libéral. Ils les enveloppent d'un nuage, sous prétexte d'esprit national, il les cache derrière le drapeau. «Ils sont bons, et n'allez pas protester sinon vous combattez les objectifs nationaux du Canada

*Article 26 du Règlement*

et vous gâchez l'avenir des Canadiens.» Eh bien non, ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur, il faut faire front de temps à autre et ne pas céder sur des questions de ce genre. Il faut savoir si l'on est partisan de la libre entreprise et si l'on laisse aux Canadiens le soin de décider ce qu'ils veulent faire de leur argent, ou si l'on veut siphonner cet argent pour que l'Administration s'en serve à sa guise. Une Administration qui appuie des types comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le président de Petro-Canada, je ne veux pas qu'elle me prenne mon argent pour en faire ce qu'elle veut. J'ignore ce que les députés d'en face veulent faire de leur argent. Peut-être bien le mettre à l'abri du fisc en profitant d'une de ces échappatoires qu'ils prétendent avoir colmatées.

• (2300)

Monsieur l'Orateur, le but du Programme énergétique national, d'après les documents, est d'assurer l'autarcie énergétique du Canada. Il suffit de parcourir ces documents pour constater que l'exploitation des sables asphaltiques de l'Alberta ne comptait pas peu dans la réalisation de cet objectif. En fait, ces documents nous livrent des propositions détaillées d'exploitation de ces ressources. Et ils démontrent sans l'ombre d'un doute que les sables bitumineux doivent occuper une place importante dans l'avenir énergétique du Canada. C'est pourquoi les préoccupations ont été si vives lorsque des menaces ont commencé à peser sur ce projet, ce gigantesque projet que j'ai personnellement visité. Le 25 février 1982, notre critique de l'énergie a interrogé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quelle réponse celui-ci a-t-il donnée au député, qui craignait pour l'avenir du projet Alsands? Il s'est contenté de déclarer:

> Ces concessions fiscales semblent satisfaisantes à certains des associés, mais ne le sont pas pour d'autres. Les sociétés qui font encore partie du consortium sont en train de consulter d'autres sociétés susceptibles de s'associer à elles. J'ai eu des entretiens personnels avec les représentants de certaines sociétés, et nous verrons bien comment se termineront ces négociations d'ici quelques jours ou d'ici quelques semaines.

Le 25 février 1982, le ministre savait que le projet était en péril. Pourtant, il n'a pas levé le petit doigt. Il a laissé ces gens se défiler, et le projet a été annulé.

Savez-vous ce que je crois, monsieur l'Orateur? Que le ministre ne souhaitait pas autre chose que l'abandon du projet. Il l'a laissé s'en aller à vau-l'eau. Il veut démolir complètement le secteur énergétique pour ensuite le reconstruire. Pourquoi? Parce qu'il veut tout contrôler. Le gouvernement canadien tient à contrôler ce secteur parce que c'est une source de richesse. S'il parvient à ses fins, l'économie canadienne sera à sa merci, et il pourra mettre le Canada tout entier sous sa botte. Il détruira irrémédiablement cette précieuse industrie du secteur privé.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens vont-ils permettre que cela arrive? Et à quelle sorte d'aide peuvent-ils s'attendre du Nouveau parti démocratique? Ce même jour-là, le député de Mission-Port Moody (M. Rose) a pris la parole à la Chambre des communes et a averti le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de ne pas accorder d'aide aux associés du projet Alsands, de ne pas prendre de mesures extraordinaires pour les aider à renflouer l'affaire. Et savez-vous ce qu'il a dit, monsieur l'Orateur? Il a dit:

> . . . le ministre songera-t-il sérieusement à considérer le projet comme un service public, comme on l'a déjà proposé, ou à effectuer une bonne partie des fonds qui devraient être consacrés au projet à des programmes de récupération assistée pour le vieux pétrole et le pétrole lourd . . .

Monsieur l'Orateur, le député de Mission-Port Moody, membre du Nouveau parti démocratique, a bien fait comprendre que peu lui importait que le projet Alsands soit abandonné ou maintenu. En fait, il aurait préféré qu'il soit abandonné. Et ils prennent part avec nous à ce débat d'urgence et se plaignent de l'abandon du projet Alsands!

Monsieur l'Orateur, c'est miracle que la foudre ne vienne pas tous les frapper ici même à la Chambre! Ils ne semblent pas se rendre compte qu'ils étaient contre le projet Alsands; qu'ils étaient contre les mesures qui s'imposaient pour le préserver. Et les voilà qui ont le toupet, le culot, de venir dire à la Chambre que le projet n'aurait pas dû être abandonné. Ils ne peuvent admettre le résultat final. Ils se refusent à l'évidence, monsieur l'Orateur. Ils veulent avoir le drap et l'argent. Ils veulent critiquer le projet d'une part, et profiter des emplois, de la dépense de fonds et des stimulants économiques qu'aurait entraînés le projet, d'autre part. Mais ils ont été pris en défaut. Leurs paroles sont consignées au compte rendu, ils ne peuvent le nier. Ils ont prévenu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de ne pas accorder une aide spéciale aux intéressés, aide qui aurait pu préserver le projet. Voilà maintenant que leurs paroles se retournent contre eux, comme toujours, monsieur l'Orateur. Ils passent leur temps à se contredire, monsieur l'Orateur. Ils veulent toujours gagner sur les deux tableaux.

Eh bien, c'est fichu! Ils ne s'en tireront pas cette fois. Personne n'est dupe. Tout le monde les a entendus dire: «Ne renflouez pas le projet Alsands». Et maintenant, qu'ils en supportent les conséquences! Le prochain orateur peut bien essayer d'expliquer, s'il en est capable, ce qu'a voulu dire le député de Mission-Port Moody le 25 février dernier, lorsque le projet Alsands était menacé.

**Une voix:** Soyez patients.

**M. Crosby:** Ce dont il faut parler et ce dont il faut se préoccuper à propos de l'annulation du projet Alsands et de la suspension du projet de construction du pipe-line de l'Alaska, c'est de la perte des emplois qui auraient été créés grâce à ces initiatives. C'est ce qui nous intéresse de ce côté-ci de la Chambre. Je ne suis pas ici pour défendre l'industrie pétrolière. Elle n'a pas besoin de moi, elle est assez grande. Je suis ici pour demander au gouvernement de revenir sur sa décision, en tenant compte des emplois que ces projets permettraient de créer, car personne, je dis bien personne parmi les ministériels ne peut nier que nous avons besoin d'en créer dans notre pays.

Demain, on va annoncer le nouveau taux de chômage. Je suis sûr qu'il sera encore plus élevé et qu'il dépassera la barre des 9 p. 100. Je suis sûr qu'il y aura davantage de chômeurs que les 1.2 million qui sont recensés comme demandeurs d'emploi. Ce chiffre peut être largement dépassé, si l'on y ajoute les 250,000 Canadiens qui ont cessé de chercher du travail. Ils savent qu'il n'y en a pas et ils ont arrêté d'essayer d'en trouver. Par ailleurs, il y a 250,000 personnes qui occupent des emplois sous-qualifiés. Nous avons des enseignantes qui travaillent comme serveuses. Il existe des milliers d'autres exemples du même genre. Ce qui fait augmenter de 500,000 le nombre de personnes employées en deçà de leurs compétences. Il ne faut pas oublier non plus les personnes travaillant à temps partiel. Nous avons un million et demi de personnes au Canada

qui ne travaillent qu'à temps partiel—et la plupart d'entre elles, sinon la totalité, souhaitent travailler à plein temps.

Ainsi, au chiffre officiel de 1.2 million de chômeurs que nous comptons au Canada, il faut ajouter à ce nombre 500,000 personnes qui ont cessé de se chercher du travail ou qui occupent des fonctions bien en deçà de leurs titres et qualités et un autre million et demi de Canadiens qui ne travaillent qu'à temps partiel. Le nombre de nos chômeurs est donc supérieur à 3 millions, monsieur l'Orateur—et cela par rapport à une main-d'œuvre active de 11 millions de personnes. Ainsi, on sait à quel point les Canadiens sont préoccupés par la question de la création d'emplois et l'on sait à quel point on leur nuit quand on annule des projets qui auraient créé des emplois et cela en raison des initiatives de personnes comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Monsieur l'Orateur, on ne saurait éviter les attaques personnelles dans un débat comme celui-ci. On ne peut faire autrement que de désigner du doigt le responsable de ce problème. Je n'hésite nullement à désigner le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources car non seulement sa théorie est fausse, mais la méthode même qu'il applique pour régler le problème au Canada est foncièrement mauvaise. Je trouve épouvantable que les Canadiens soient les victimes de son arrogance, de sa stupidité et de son ingnorance des réalités de la vie canadienne. Monsieur l'Orateur, il suffit de regarder ce qui se passe en Alberta pour constater son arrogance et son ignorance; allez en Nouvelle-Écosse allez sur la côte atlantique, parler à des compagnies comme Shell qui veulent faire de la prospection sous-marine et exploiter les importantes ressources du sous-sol marin au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et elles vous diront ce qu'elles pensent du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elles savent que leurs projets sont retardés parce qu'il ne veut pas les aider ni chercher à résoudre les problèmes.

Monsieur l'Orateur, tous les fonctionnaires de son ministère affichent la même attitude, car l'exemple du ministre est contagieux. Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour résoudre nos problèmes énergétiques. Nous ferions déjà de gros progrès en nous débarrassant du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je peux vous l'assurer. Je peux vous garantir que tous ceux qui veulent travailler dans le secteur énergétique connaissent son arrogance et son ignorance. Le plus gros obstacle, c'est lui.

Toujours au sujet de ce programme, monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré ici même que la Nouvelle-Écosse serait approvisionnée en gaz naturel d'ici 1983. Or, monsieur l'Orateur, selon les estimations les plus optimistes la Nouvelle-Écosse ne recevra du gaz naturel au plus tôt qu'en 1985. Cela donne une idée de la valeur de ses promesses et de ses prévisions pour résoudre nos problèmes énergétiques.

Alors je vous pose la question, monsieur l'Orateur: qu'allons-nous faire pour résoudre ce problème? Oui, que faire? Si nous conservons le même ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je ne suis pas certain que nous y parviendrons. Mais je peux vous faire quelques suggestions. Une solution consisterait à aider les sociétés pétrolières privées à se tourner vers l'Atlantique et à y rechercher du pétrole pour confirmer l'existence des gisements qui s'y trouvent. Il suffit pour cela d'interpréter la législation en vigueur de façon réaliste, de voir les besoins auxquels nous devons répondre et les moyens financiers à notre diposition.

En outre, monsieur l'Orateur, nous pourrions parvenir à une solution si le gouvernement voulait bien se donner la peine de s'intéresser à des projets comme le projet pilote de l'Arctique et s'il s'attaquait aux problèmes techniques que pose l'acheminement du gaz dans ce cas. Mais dans un premier temps, il faudrait d'abord examiner attentivement les déclarations des sociétés comme Dome Petroleum qui prospectent dans l'Arctique, car elles font penser parfois à de perfides représentants de commerce. On pourrait mettre en doute leurs motifs et se demander si elles disent la vérité et si elles savent vraiment de quoi elles parlent.

Certaines gens—et j'en connais qui sont des personnes très sensées—se préoccupent de ces événements, mais il reste que les réserves sous la mer de Beaufort sont réelles et que si nous nous en donnons la peine, compte tenu des réserves dans la mer Beaufort et dans l'Arctique, nous pouvons régler notre problème d'énergie. Et c'est le défi qui se présente au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: se mettre au travail et trouver la solution.

**Des voix:** Bravo!

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir pour moi que de prendre la parole à la suite de mon collègue de Halifax-Ouest (M. Crosby). Et je veux que nos silencieux vis-à-vis sachent que j'approuve sans réserve ce que mon distingué collègue a dit. Il a dit la vérité au sujet de nos amis à notre gauche. Ces propos au sujet des réussites du gouvernement dans la création d'emplois, de son accessibilité, de sa franchise à l'égard des prix de l'énergie, méritent d'être appuyés et c'est ce que je m'empresse de faire.

Il est une question que je voudrais aborder ce soir. Je tiens à retracer les événements qui ont amené la décision du gouvernement actuel de faire construire un gazoduc à travers le Québec et jusque dans les Maritimes. Mais avant de ce faire, je veux revenir sur un autre élément qu'ont fait ressortir au cours du débat le député de Halifax-Ouest ainsi que d'autres députés de l'Atlantique siégeant de ce côté-ci de la Chambre. Les pressions qui commencent à s'exercer sur les gouvernements provinciaux, surtout celui de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, résultent directement des politiques économiques du gouvernement.

La Nouvelle-Écosse n'est pas particulièrement privilégiée, mais elle compte parmi les trois ou quatre provinces de ce pays qui ont pu maintenir un taux de croissance acceptable. Ce n'est pas encore ce que nous souhaiterions, mais c'est un taux de croissance acceptable, étant donné la conjoncture nationale. Toutefois, au cours des cinq derniers mois, nous avons été en perte de vitesse. On peut donc se demander sérieusement combien de temps la Nouvelle-Écosse pourra maintenir une croissance réelle. La plupart des observateurs croient, et je pense que le plus récent budget présenté par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse le prouve, que notre période de croissance réelle touche à sa fin.

*Article 26 du Règlement*

**Une voix:** Quel est le rapport avec le projet Alsands?

**M. Forrestall:** On me demande quel est le rapport avec le projet Alsands. Je ferai simplement cette remarque. Notre capacité de croissance dépendait dans une large mesure et pas seulement de façon indirecte de la poursuite de ces deux projets, car ils auraient permis de signer des contrats avec les producteurs d'acier du centre du Canada. L'avenir de la Société Sysco s'annonce mal.

Voilà pour ce qui est de l'intérêt que porte le ministre des Finances (M. MacEachen) aux provinces de l'Atlantique.

Le 15 mai 1980, juste quelques jours avant le référendum au Québec, et je sais que l'on a déployé beaucoup d'efforts, peut-être avec raison, pour s'assurer du résultat de ce vote, le gouvernement a donné son accord pour le prolongement du gazoduc de l'Ontario jusqu'à Québec, mais pas au-delà. Beaucoup d'entre nous ont jugé qu'il était peut-être justifié d'annoncer cette nouvelle aux Québécois avant que le référendum n'ait lieu, et je n'ai rien à redire à cela. C'était au mois de mai 1980.

Pendant les derniers mois de 1980 et jusqu'au 12 décembre 1981, les députés de ce côté de la Chambre ainsi que les premiers ministres des trois provinces maritimes, ces derniers, aussi bien séparément que regroupés au sein du Conseil des premiers ministres des Maritimes, ont exercé des pressions sur ce gouvernement pour qu'il accepte de prolonger ce gazoduc au-delà du Québec, jusqu'en Nouvelle-Écosse, en passant par le Nouveau-Brunswick.

• (2315)

L'une des raisons qu'ils ont invoquées à l'époque en s'appuyant sur les audiences de l'Office national de l'énergie résidait dans l'absence d'études sur les répercussions écologiques. En fait, il est probable qu'ils refusaient afin d'avoir suffisamment de temps pour dépenser quelque 75 à 80 millions de dollars pour terminer le projet de Gros Cacouna. C'est un fait. La preuve en est que, lorsque l'argent a été dépensé, le gouvernement a alors permis à l'Office national de l'énergie de prendre une décision au sujet du prolongement du pipe-line.

Le 12 ou le 13 décembre, nous avons pu lire dans les journaux que le cabinet fédéral approuvait le prolongement du gazoduc jusqu'à Halifax. Le moment était venu. Je ne serais pas étonné que Gros Cacouna soit le terminal dans le sud pour le projet-pilote de l'Arctique. C'est là que l'on recevra ce produit très froid et sous une pression extrême qu'on lui fera subir le traitement voulu.

Le tronçon québécois du gazoduc qui a été approuvé avait un diamètre constant de la frontière de l'Ontario à Québec. Or, qu'avons-nous appris? Le 15 décembre dernier le gouvernement a décidé de prolonger ce gazoduc jusqu'à Halifax. Nous apprenons maintenant que le diamètre du gazoduc en Nouvelle-Écosse sera deux fois moindre qu'au Québec. Nous avons reçu à diverses reprises l'assurance du gouvernement qu'il s'agirait d'un gazoduc réversible.

**M. Crosby:** Cela signifie que vous pouvez le retourner comme une chaussette.

**M. Forrestall:** Nous savons tous comment est fait un portevoix et à quoi il sert. Si le gaz de l'île de Sable était placé dans l'extrémité la plus étroite de ce gazoduc réversible afin d'être acheminé vers l'Ontario, on entendrait le grondement au-delà des Rocheuses. Il n'y aurait plus de neige dans les Rocheuses. Avec la pression nécessaire pour le faire passer dans la plus petite extrémité, lorsqu'il sortirait à l'autre bout, il y aurait un bruit tonitruant. Cependant, c'est tout ce que nous pouvons obtenir de ce gouvernement, du bruit, du vent.

Le projet-pilote de l'Arctique est nécessaire. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a fait allusion aux Quatre cavaliers de l'Apocalypse. Même alliés au gouvernement, ils ne peuvent pas détruire le pays. Il est trop grand, trop riche et trop peuplé d'individualistes. Nous sommes encore des pionniers, des gens prêts à prendre des risques et à mettre leur imagination à profit. Ils échoueront. Certes, ils peuvent faire un tort considérable. Ils peuvent nous choquer, nous décevoir, nous tromper, mais ils ne réussiront pas à nous abattre et à anéantir des projets utiles et valables. Il y a trop de citoyens remarquables dans ce pays.

J'en reviens à Gros Cacouna, qui est au cœur de l'argument que j'essaie de faire valoir. Examinons l'histoire financière du pays. C'est grâce au financement qu'a fourni la région Atlantique que le centre du Canada a pu s'épanouir. Cet argent provenait du bois, du poisson, du charbon que nous vendions dans le cadre d'échanges nord-sud et même dans le monde entier. Ces fonds ont servi à financer le développement du centre du Canada. C'était la meilleure façon d'agir.

Depuis 50, 60 ou 70 ans, nous n'avons pas pu contribuer au développement national. Nous n'en avions pas les moyens. Mais la découverte de gisements de pétrole et de gaz au large de la côte est apporte une lueur d'espoir. Il est possible que cette découverte nous permette de nous élever au-dessus de notre condition de coupeurs de bois et de porteurs d'eau. Nous pourrions peut-être utiliser ce gaz et ce pétrole pour mettre en place l'assise d'une industrie pétrochimique qui ne ferait pas concurrence aux entreprises canadiennes existantes, mais qui serait plutôt axée sur les exportations.

Depuis 30 ou 40 ans, les provinces de l'Est demandent aux provinces centrales une forme de technologie exportable, quelque chose qui leur permettrait de se tailler une place sur les marchés d'exportation. Leur a-t-on jamais offert quoi que ce soit? Non, nous n'avons jamais rien reçu. Ce que nous avons, c'est la garantie d'un approvisionnement en gaz naturel à Gros Cacouna, dans trois ou cinq ans problablement, à moins de progrès rapides à l'île de Sable, avant que des travaux ne soient entrepris en Nouvelle-Écosse ou ailleurs dans les Maritimes. Cela permettra à Gros Cacouna de prendre une avance insurmontable et de capturer ce qui pourrait très bien s'avérer être, au cours des prochaines décennies, une source réelle de nouveaux capitaux pour la province de Québec.

Je ne m'y oppose pas. Cela doit se faire quelque part. On construira les usines et on utilisera la technologie. J'affirme au gouvernement que ce qui sera produit à Gros Cacouna trouvera un débouché dans le centre du Canada et aux États-Unis. Si l'on installait cette usine dans un port de la Nouvelle-Écosse, ses débouchés naturels seraient vers le sud et vers l'est. Ses marchés se trouveraient en Amérique du Sud, en Afrique, en Europe et au Proche-Orient. Ce ne serait pas les marchés déjà saturés du centre du Canada.

On nous a dit que le gazoduc traversant le Québec et les Maritimes pourrait être utilisé dans les deux sens. Or il n'en est rien. Il est deux fois plus gros dans la ville de Québec et à Gros Cacouna qu'il ne le sera au détroit de Canso et il ne saurait être utilisé dans les deux sens car cela coûterait des millions et des millions de dollars.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, a déclaré à ses concitoyens l'autre jour que l'exploitation de nos réserves de gaz naturel sur le plateau de l'île de Sable était devenue pratiquement rentable sur le plan économique. Il a dit qu'il appartiendrait au secteur même et aux exportateurs de prouver le moment venu aux habitants de la Nouvelle-Écosse, et en fait à tous les Canadiens, que nous avions atteint ce seuil de rentabilité économique. Nous en sommes fort près. Nous avons le gaz. Les travaux de forage qui seront effectués au nord de l'île de Sable, cet été, le prouveront clairement.

Maintenant que nous avons du gaz sur la côte, qu'allons-nous en faire? Nous avons un pipe-line que nous ne pouvons utiliser dans les deux sens. Nous allons extraire du gaz du sous-sol de l'Alberta—que Dieu bénisse les habitants de cette province!—située à 3,000 milles de Gros Cacouna, alors qu'à 275 ou 280 milles de ce port, se trouvent d'énormes réserves de gaz qu'on ne sait où envoyer. Est-ce équitable? Est-ce logique?

Le gouvernement voudrait que nous lui fassions quelques propositions positives. Il en a entendu beaucoup au cours de ce débat qui dure depuis deux ou trois jours. Nous lui avons conseillé quelques moyens utiles d'aider le pays à réaliser son objectif, l'autarcie énergétique d'ici à 1990. L'an 1995 nous paraît une date plus réaliste. Si nous avons bien d'autres interruptions comme celle-ci, ce pourrait être au tournant du siècle, mais nous y parviendrons. Nous y parviendrons plus rapidement si le gouvernement réaffecte certains des fonds épargnés par suite de l'échec du projet Alsands et du retard de la construction du gazoduc de l'Alaska, et s'il faisait en sorte que le gazoduc du Québec et des Maritimes puisse être véritablement utilisé dans les deux sens.

Le ministre des Finances a pris la parole à Mabou. Il savait à ce moment-là que le gazoduc ne pouvait être exploité dans les deux sens, et qu'il ne le serait jamais. Or le gouvernement devrait veiller à le rendre utilisable dans les deux sens.

Qu'on nous donne l'occasion de faire quelque chose avec notre gaz. Qu'on nous donne les moyens techniques afin que le gaz extrait du sous-sol marin puisse libérer le gaz de l'Ouest, peut-être aux fins d'exportation. Qu'on nous donne les moyens techniques de construire une usine pétrochimique près de nos puits de gaz. A notre tour, nous nous servirons de cette assise industrielle pour attirer les investissements étrangers dont nous avons si grandement besoin, comme le savent tous les députés. Les propos du chef de l'opposition (M. Clark) et de 45 ou 50 autres députés de ce côté-ci en ont bien démontré l'importance. Si ce n'est pas assez clair, je doute fort que qui que ce soit puisse jamais persuader le gouvernement de rectifier son tir.

Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a laissé entendre ici que le Programme énergétique national était un succès. Si c'est un succès, c'est comme pour tous les mégaprojets. Il ne réussit pas à remonter le moral et à nous redonner espoir. Bien au contraire. En fait, ce mégaprogramme n'a fait qu'anéantir nos espoirs et nos derniers rêves et retarder indûment la relance économique. Il a mis fin aux espoirs et aux ambitions de milliers de citoyens de tout le Canada et cela, sans que le gouvernement ne manifeste le moindre embarras.

Construisons un gazoduc pouvant être utilisé dans les deux sens. Faisons ce qu'il y a à faire. N'abandonnons pas ces projets. Ils sont trop importants pour l'économie canadienne et les citoyens qui comptaient sur eux pour redonner à notre pays l'essor économique dont il est capable.

**M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe à ce débat sur le projet Alsands et le gazoduc de l'Alaska. Il ne faut pas s'étonner si les grosses sociétés se sont désistées quand les taux d'intérêt sont si élevés à cause de la politique du gouvernement. On peut comprendre que les grosses sociétés ne soient pas intéressées puisqu'elles peuvent investir leurs capitaux ailleurs et obtenir les taux d'intérêt qu'elles désirent.

• (2330)

Peu de gens connaissent l'existence de Gerald Bouey, le gouverneur de la Banque du Canada, ni l'existence du conseil d'administration de cette institution qui compte de nombreux représentants de l'industrie pétrolière, comme d'ailleurs les conseils d'administration de plusieurs banques canadiennes. La population canadienne doit savoir que les banques font des dons et au parti conservateur et au parti libéral.

**M. Wilson:** Mais pas les membres du conseil d'administration de la Banque du Canada.

**M. Parker:** C'est exact, mais ils représentent des sociétés qui financent et le parti libéral et le parti conservateur.

Quand il se rend dans l'Ouest, le leader du parti conservateur déclare certaines choses aux habitants . . .

**M. McDermid:** Qu'est-ce que vous voulez dire? Il est chez lui dans l'Ouest.

**M. Parker:** Il leur déclare certaines choses, mais de retour à Ottawa, il vote avec son parti dans le même sens que les libéraux.

**M. Kempling:** C'est faux.

**M. Parker:** Non, c'est la vérité. Si les projets ne sont pas menés à bien, c'est à cause des sociétés dont le parti conservateur et le parti libéral sont les porte-parole. On se fait des illusions quand on se figure ici que les sociétés œuvrant dans le secteur énergétique vont nous aider à devenir autosuffisants un jour. Le gouvernement fédéral doit mettre en place des programmes qui répondent aux besoins de la population. Quand les projets seront en voie de réalisation, alors il rendra service aux Canadiens. Pour en revenir aux conseils d'administration . . .

**M. Gustafson:** Parlez-nous donc de Tommy Douglas.

*Article 26 du Règlement*

**M. Parker:** Il est membre du conseil d'administration de l'une de ces sociétés, mais il n'est pas membre du conseil d'administration d'une banque et surtout pas de celui de la Banque du Canada.

J'aimerais parler des projets qui ne vont pas voir le jour, du projet Alsands, dont le budget est de 13.55 milliards, du projet de Cold Lake, au budget de 14 milliards, et du gazoduc de l'Alaska dont le coût aurait été de 40 milliards. Ces projets sont au point mort. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit qu'un projet de petite envergure allait démarrer. Je tiens à en parler, parce qu'il va être réalisé dans ma circonscription. Je veux parler de la centrale hydro-électrique de Revelstoke en Colombie-Britannique, projet qui coûtera 1,000 millions de dollars.

**M. Kilgour:** C'est-à-dire un milliard de dollars.

**M. Parker:** Oui, un milliard de dollars. J'ai assisté aux audiences préliminaires où l'on a parlé des différents emplois qui seraient offerts aux gens de ma localité. Chaque jour, on se demande comment on va faire démarrer le projet, mais ce qu'il y a de déplorable, c'est que dans cinq ans, quand le projet sera terminé, les travailleurs devront partir. Le gouvernement sait-il que des milliers d'acres de terres dans le bas de la vallée seront inondées? Pour l'instant, cette zone est couverte de forêts. On n'a pas envisagé de planter des semis dans la région pour compenser la perte des zones boisées. Le gouvernement doit commencer à planifier des projets de ce genre. Il faut songer à reboiser pour remplacer la forêt perdue. Actuellement, ma circonscription compte des travailleurs très expérimentés, membres du syndicat des bûcherons, qui déambulent dans les rues et touchent des prestations d'assurance-chômage. On pourrait leur demander de planter des arbres pour remplacer ceux qui seront détruits quand cette zone sera inondée. Quand l'économie ralentit nous devrions faire quelque chose de productif pour l'avenir. Ces travailleurs cherchent de l'emploi; ils n'aiment pas être en chômage. Le gouvernement se contente de proposer des programmes pour compenser son programme d'assurance-chômage.

Je voudrais parler un peu du parti progressiste conservateur. Pas un jour ne se passe sans que ce parti rappelle que le Nouveau parti démocratique a appuyé les libéraux. Les journaux de la Chambre des communes renferment la preuve que les conservateurs ont voté deux fois plus souvent avec les libéraux pour des questions fondamentales.

Si le Crédit social a pris le pouvoir en Colombie-Britannique c'est que les conservateurs et les libéraux ont uni leurs efforts pour empêcher les néo-démocrates de former le gouvernement. C'est un peu ce qui se passse à la Chambre des communes. Les conservateurs et les libéraux représentent les mêmes multinationales. Ils ne s'occupent pas des citoyens qui les ont envoyés ici. Ils ne représentent pas les électeurs particuliers, mais plutôt les sociétés multinationales, celles-là mêmes qui poussent les petites entreprises à la faillite.

Avant que mon temps de parole ne soit écoulé, je voudrais dire quelques mots du gazoduc de l'Alaska. Le 10 février 1981, il y a eu, dans ma circonscription, une expropriation de terrains aux termes de la loi de 1919 sur les chemins de fer. Les conservateurs ont distribué des documents dans toute la province pour signaler que le Nouveau parti démocratique ne voulait pas que les gens possèdent leurs propres terres. Je suis intervenu à la Chambre pour défendre ceux qui venaient d'être expropriés, mais les députés conservateurs n'ont pas levé le petit doigt. Que s'est-il passé, en Colombie-Britannique, lorsque les propriétaires ont été expropriés dans les vallées en vue du projet d'aménagement hydro-électrique? Les conservateurs et les libéraux se sont donné la main pour procéder aux expropriations et les néo-démocrates ont défendu les droits des particuliers de cette région.

On a présenté un projet de loi qui est censé protéger les terres de certaines personnes et fournir aux propriétaires le moyen de se défendre. Le 6 mars 1981, le bill C-60 a été adopté en deuxième lecture. Il est revenu du Sénat en avril 1981, mais le problème, c'est que les sénateurs l'avaient modifié. Il est resté dans les dossiers du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pendant que l'on expropriait les propriétaires, parce que ce projet était si important qu'il devait aller de l'avant. Le projet de loi est resté dans ses dossiers jusqu'au 11 décembre 1981, date à laquelle les conservateurs et les néo-démocrates en ont compris toute l'importance. Nous avons désigné chacun un orateur, le projet de loi a été adopté par la Chambre et renvoyé au Sénat.

**M. Prud'homme:** A l'autre endroit.

**M. Parker:** Oui, à l'autre endroit. Il a été adopté au Sénat, mais aujourd'hui, la loi n'a pas encore été promulguée. Le projet de loi C-60 ne peut devenir loi tant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ou le gouvernement du Canada ne l'aura pas promulguée, ce qu'il n'a pas encore fait. Mes électeurs l'attendent pour savoir quelle procédure suivre pour se protéger en raison des problèmes suscités par l'Agence du pipe-line Northern Foothills, qui traversait leur propriété.

Cela m'étonne à peine que les députés du parti conservateur ne se manifestent guère à ce sujet. Il se trouve que l'Agence provient de l'Alberta, et que c'est du gaz naturel albertain qui doit traverser ces propriétés. Ce sont les personnes dont la vie et la propriété ont été bouleversées qui souffrent de la situation et non pas les grandes compagnies pétrolières, amies du parti conservateur.

Je supplie le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de proclamer le projet de loi de sorte que ces gens-là aient la chance de se faire entendre, et qu'on tranche enfin la question. C'est une honte pour la Chambre des communes et pour la population dont la vie privée a été perturbée. Une administration comme celle-là ne devrait pas être autorisée à empiéter sur une propriété privée, à tout y chambarder pour ensuite la quitter d'une manière désordonnée dans le but de fournir de l'énergie aux Américains. Car c'était là son unique objectif: soit de veiller à la construction du premier tronçon du pipe-line et ainsi d'assurer aux Américains, à partir de l'Alberta, une énergie à vil prix. Mes commettants méritent mieux que cela.

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur et chers collègues, je respecte la sincérité manifeste dont vient de faire preuve dans son discours ce soir le député de Kootenay Est-Revelstoke (M. Parker). Je suis député depuis un peu plus longtemps que lui et je voudrais lui dire que j'en ai assez d'entendre les néo-démocrates partir en croisade contre le gouvernement libéral. Depuis dix ans que je siège à la Chambre, les néo-démocrates s'en prennent au parti libéral chaque fois qu'ils ont des difficultés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fraser:** Je voudrais revenir à l'année 1972 au cours de laquelle un député éminent du Nouveau parti démocratique prenait si souvent place sur les banquettes ministérielles. Il s'y trouvait tellement souvent que le NPD a presque donné son siège à quelqu'un d'autre. Cela se passait tous les jours. Puis après les élections de 1974, le gouvernement libéral a été réélu et les ricanements ont commencé. Les députés néo-démocrates disaient alors combien les libéraux étaient terribles. Puis il y a eu l'élection de 1979 et le parti conservateur a formé le gouvernement. Les néo-démocrates ont pris l'initiative, à la première occasion, de faire tomber notre gouvernement pour une histoire de 18c. ou que sais-je. Au cours des jours qui ont suivi, le critique financier du parti néo-démocratique qui est aujourd'hui chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario a dit ceci: «Oui, nous avons voté pour faire tomber le gouvernement conservateur, mais il est certainement bien meilleur que celui des libéraux».

• (2345)

Je veux bien essuyer quelques attaques d'un député de la Colombie-Britannique au sujet de mon parti, mais je perds patience devant les petits jeux que les néo-démocrates ne cessent de jouer. La constitution, par exemple. Qu'ont-ils fait au sujet de la constitution, ces députés qui, comme moi, viennent de la Colombie-Britannique? Ils se sont empressés d'épouser la cause du premier ministre (M. Trudeau) sans se préoccuper de défendre les intérêts de la Colombie-Britannique ou des provinces de l'Ouest.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fraser:** Ils ne se sont même pas joints aux quatre députés de leur parti qui ont eu le courage et l'intelligence de reconnaître que, si l'on acceptait la première formule d'amendement que le premier ministre tentait de nous imposer, la dissension se serait installée pour des dizaines d'années, ce qui est bien plus grave que l'élection d'un séparatiste dans l'Ouest. Il importe de le dire parce que c'est la vérité. Les députés qui semblent un peu fébriles peuvent prendre la parole à leur tour, car nous sommes prêts à siéger longtemps.

Je tiens à dire à mon collègue, le député de Kootenay-Est-Revelstoke, que son discours n'a eu que fort peu à voir avec l'objet du débat. Il ne faut peut-être pas l'en blâmer. Bien sûr, s'il avait exposé avec exactitude la position du NPD sur le programme énergétique, il aurait eu du mal à se ranger dans l'opposition qui affronte le gouvernement libéral. Il faut se rendre à l'évidence. Ce parti a constamment appuyé l'interventionnisme du PEN. Si un député néo-démocrate veut réfuter cette affirmation, qu'il prenne la parole pour nous expliquer en quoi sa position s'écarte de celle du gouvernement. Le fait est que le gouvernement fédéral et la triste troupe qui fait route avec lui ne cherchent absolument pas à créer un État social-démocrate, car les sociaux-démocrates croient toujours au parlementarisme. Ils essaient d'instaurer un État centraliste. Il se trouve peut-être encore des néo-démocrates pour se souvenir de l'époque glorieuse où leur parti s'est porté à la défense des droits du Parlement et de la démocratie; il vaut mieux qu'ils réfléchissent longuement avant de s'engager complaisamment sur le chemin facile qui les entraîne vers la couche des libéraux.

Je veux rappeler autre chose au NPD. La difficulté avec le NPD et ce gouvernement auquel vous semblez toujours vous en prendre mais que vous finissez toujours par appuyer, c'est qu'aux dernières élections, les libéraux ont axé leur campagne sur une fausseté, mais les néo-démocrates n'ont pas protesté. J'ai fait campagne dans tout le pays en 1979, sans entendre le moindre néo-démocrate dire: «Vous ne paierez pas l'essence moins cher avec M. Trudeau». Tout ce qu'ils ont dit, c'était: «Si vous votez pour les tories, votre essence va vous coûter cher». Ils n'étaient guère mieux que l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen) qui a parcouru le pays pour tâcher de faire battre les tories. Il a eu comme complice le NPD qui ne pouvait ou ne voulait pas comprendre que ce qu'il colportait n'était pas la vérité. Voici une annonce parue dans le *Scotia Sun* du 23 janvier 1980, reproduisant sa photo et une feuille d'érable. On y dit: «Le 11 décembre 1979, les tories ont augmenté le prix de l'essence». Puis, il demande:

Allez-vous laisser les tories augmenter le prix de l'essence?

Voilà comment ils ont mené leur campagne avec l'aide du Nouveau parti démocratique. Sur l'autre page, on disait:

Parce qu'Allan J. MacEachen a pris votre défense, votez libéral et le prix ne montera pas.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fraser:** C'est le genre de campagne intrépide et courageuse que le NPD a menée pour reporter ce gouvernement au pouvoir. Je dois dire qu'au moins votre critique financier, qui était respecté à la Chambre, et nous avons tous beaucoup d'affection pour lui . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fraser:** . . . et lui souhaitons de longues et belles années de vie publique, lui au moins a dit que, somme toute, les libéraux étaient bien pires que les conservateurs. Mais il fut le seul à le dire.

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Bien sûr, j'aimerais entendre le discours du député et donner tout probablement mon consentement—c'est là mon rappel au Règlement.

**M. l'Orateur adjoint:** En toute déférence, il ne s'agit pas de rappel au Règlement.

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, chaque fois que j'invoque le Règlement . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Si le député veut invoquer le Règlement, je le prierais de dire à quel sujet.

**M. Prud'homme:** Si nous allons continuer à siéger encore longtemps ce soir, je voudrais simplement demander le consentement de la Chambre pour que nous vous dispensions de la présence des pages et que nous continuions . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Ce n'est pas un recours au Règlement. La parole est au député de Vancouver-Sud.

*Article 26 du Règlement*

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, bien entendu, je reconnais le bien-fondé de votre décision, mais je tiens à signaler au député que je comprends son point de vue et que je lui demanderai peut-être de l'aide dans un instant.

De toute façon, tout ce qui s'est dit pendant la campagne en 1980 n'était certes pas exact. Nous sommes tous au courant de la propagande faite par le ministre des Finances, mais cette pratique semble persister et c'est ce qui est inquiétant. Voici ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait à propos du PEN le 4 mai à Houston, au moment de la conférence sur la technologie utilisée pour l'exploitation des richesses sous-marines.

Il disait ceci:

Permettez-moi de vous donner un exemple des déclarations tout à fait confuses qui aident à donner une idée fausse de la position de l'industrie pétrolière au Canada.

Il s'adressait à des Américains. Voici ce qu'il disait:

Un article publié dans le numéro du 29 mars de la revue *Forbes* disait ceci: «Plus de 70 p. 100 des recettes provenant de la vente du pétrole produit par les méthodes conventionnelles et découvert avant le 1er janvier 1981 vont maintenant au gouvernement canadien. Cela équivaut à une expropriation.»

Le ministre se plaignait qu'une telle déclaration soit publiée dans une revue américaine. Il disait ensuite à ses auditeurs américains:

Une expropriation? C'est de la pure fantaisie.

Voilà ce que c'est, d'après le ministre. Il déclare: «Je vous dirai quel pourcentage de ces recettes perçoit le gouvernement du Canada dans le cas typique d'une compagnie ayant un taux de réinvestissement moyen en 1982». Le ministre a déclaré:

. . . environ 26 p. 100 des recettes et non pas 70 p. 100.

N'oubliez pas qu'il s'adressait à un public américain dont je ne suis pas certain s'il pouvait saisir la subtile distinction entre les termes «gouvernement du Canada» et «gouvernement». Le ministre ne mentionne nullement dans l'article le pourcentage des recettes qui revient à tous les paliers de gouvernement, de sorte qu'il laisse le lecteur, volontairement sans doute, et cela est dangereux selon moi parce que ce n'est pas vrai, il laisse donc le lecteur avec l'impression que le gouvernement touche 26 p. 100 des recettes.

En Colombie-Britannique, les deux paliers de gouvernement touchent 65 p. 100 du prix de détail de l'essence. En Alberta, le gouvernement en perçoit 62 p. 100; en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, 68 p. 100; au Québec, 72 p. 100; au Nouveau-Brunswick, 64 p. 100; en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, 65 p. 100. Il y a quelque chose qui ne va pas du tout lorsqu'un ministre canadien se rend aux États-Unis et induit les Américains en erreur, alors qu'il les supplie presque en même temps d'investir au Canada parce qu'il a finalement décidé de reconnaître que nous n'avons peut-être pas les moyens de nous en charger nous-mêmes.

J'en ai par-dessus la tête d'écouter les défenseurs du gouvernement et mes compagnons de voyage du NDP me dire combien il est fantastique de voir le nom de Petro-Canada dans des stations-service. Pourquoi les députés du NDP et certains membres du gouvernement ne vont-ils pas dire aux Canadiens que c'est eux qui payent à la pompe le milliard et demi de dollars qui a servi à acquérir Petrofina? Les capitaux sont allés à une société étrangère en Belgique qui a fait de gros profits en vendant la compagnie à un prix artificiellement gonflé. Certains pourraient se demander s'il aurait fallu créer Petro-Canada ou quelle forme aurait dû prendre Petro-Canada, mais je puis vous dire que si nous devons avoir une compagnie pétrolière canadienne, nous ne pouvons accepter que le gouvernement nous mente à son sujet.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fraser:** Le NDP et certains députés libéraux n'ont aucune raison de courir ça et là en s'égosillant après les multinationales. J'ai passé quelque temps aux États-Unis . . .

**Une voix:** Retournez-y.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fraser:** . . . au cours des six derniers mois à faire quelque chose qu'approuverait sans doute mon impertinent ami s'il me laissait terminer ce que je vais dire. J'y suis allé au nom de notre pays, avec d'autres députés, pour y étudier le dossier des pluies acides. Permettez-moi de dire que certains aspects du Programme énergétique national irritent tellement les Américains que nous ne parvenons pas à nous attirer la sympathie sur la question et ce, principalement parce qu'ils pensent que les programmes politiques que le gouvernement libéral applique, avec le soutien des néo-démocrates, sont anti-américains et de nature confiscatoire. Qu'on souscrive à cette opinion ou non, il demeure que cette situation dégrade les relations entre nos pays.

Nous aurons encore plus de mal à nous entendre avec nos amis américains quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ira aux États-Unis comme l'autre jour pour dire délibérément des choses qui sont tout sauf justes.

• (0000)

Je le répète, monsieur l'Orateur, le Programme énergétique national est foncièrement mauvais, car il s'appuie sur une déformation de la vérité qui remonte au jour où le parti libéral était prêt à essayer de gruger nos concitoyens en leur faisant croire qu'ils pourraient à tout jamais avoir du pétrole et du fuel bon marché. En affirmant une pareille chose, le parti libéral savait pertinemment que le prix du pétrole aurait à augmenter. Mais ce qui est incroyable c'est que nous sommes enferrés dans une entente voulant que le prix à la consommation soit peut-être plus élevé qu'il ne devrait l'être, à cause encore une fois, comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, de la cupidité du gouvernement libéral qui veut littéralement arracher à l'industrie pétrolière ses ressources.

En vérité, une bonne partie des coûts que les consommateurs doivent payer pour acheter ces produits sont dus aux ponctions que font les deux paliers de gouvernement. Il ne sert à rien d'accuser les sociétés privées, qu'elles soient en tout ou en partie canadiennes, ou qu'elles soient uniquement des filiales de sociétés étrangères, d'être les méchants dans cette affaire. Nous savons qui sont les méchants.

**Une voix:** Et les Canadiens font de même.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais livrer mes observations sur une autre question et j'apprécierais que mes collègues . . .

**M. l'Orateur adjoint:** En toute déférence, le député aura besoin du consentement unanime de la Chambre pour poursuivre son intervention. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Fraser:** Je suis favorablement impressionné par la courtoisie dont ont fait preuve mes collègues. Je comprends parfaitement que comme je n'ai pas leur accord absolu, je dois user d'autres arguments pour les persuader.

Monsieur l'Orateur, je voudrais terminer sur cette note, même si elle n'est pas bien gaie. J'ai écouté avec intérêt les allocutions prononcées par certains des ministres du gouvernement et je me suis aperçu que la nouvelle position de leur parti consistait à n'attacher aucune importance aux projets Alsands et Cold Lake et au gazoduc de l'Alaska, car il y avait des tas d'autres projets que nous pouvions mettre en œuvre.

Eh bien, ce n'est pas ce que l'on disait en 1978. Ce n'est pas cela que l'on a entendu durant toutes ces années. Il y a même un ou deux mois, lorsque des députés de notre parti ont demandé aux ministres ce qui allait se passer, ces derniers ont fait l'impossible pour ne pas dire ce qu'ils savaient déjà, c'est-à-dire que ces mégaprojets étaient menacés. Ils constinuent de dire cependant que cela n'a pas d'importance et que nous pourrons atteindre l'autarcie d'ici à 1990.

C'est en 1977 ou 1978 que notre parti a été le premier à préconiser l'autarcie énergétique du Canada en 1990 au plus tard. Les années passent. Nous n'avons plus une décennie à notre disposition; il ne nous reste plus que quelques années. Ce qui est alarmant, c'est que, malgré les preuves qui lui sont fournies ainsi qu'aux députés de la Chambre par des gens bien renseignés sur le secteur pétrolier, le gouvernement continue de prétendre qu'il n'y a pas de problème, qu'il s'agit d'une bagatelle, que nous pouvons encore atteindre l'autarcie énergétique.

Ce n'est cependant pas l'opinion de l'Association pétrolière du Canada qui a dit tout récemment:

> Même s'il est très souhaitable d'atteindre l'autarcie énergétique, nous croyons fermement que cet objectif ne pourra être réalisé d'ici à la fin de la décennie dans les circonstances actuelles.

Eh bien, mes amis, c'est un débat d'urgence. Je puis assurer à tous les députés et à tous ceux qui nous écoutent que nous vivons une situation d'urgence. Si nous ne parvenons pas à réaliser notre objectif d'autarcie, nous aurons à assumer d'immenses frais pour combler nos besoins énergétiques. Les députés auraient-ils oublié que les sources classiques de pétrole sont en voie d'épuisement, et que le coût de la mise en valeur de nos ressources sous-marines sera extrêmement élevé? Tout porte à croire que nous importerons au moins 300,000 barils par jour à des prix qui pourraient fort bien être beaucoup plus élevés qu'à l'heure actuelle, et cela si nous ne réalisons pas notre objectif d'autarcie énergétique.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je suis d'avis, premièrement, que le gouvernement du Canada devrait cesser de chercher à nous berner pour des questions fondamentales. Ensuite, le gouvernement du Canada devra finir par comprendre et avouer qu'il ne suffit pas d'intervenir et de prendre les choses en main pour régler le problème, ce n'est pas le gouvernment du Canada qui découvrira les barils de pétrole. Son intervention est très certainement à l'origine d'une horrible saignée de capitaux canadiens—de l'ordre de sept milliards de dollars et plus, ce qui nuit à la moindre de ces iniatives.

La dernière proposition que je voudrais faire à tous les députés est la suivante: je voudrais qu'en quittant ce débat, les députés aient le sentiment qu'il existe une situation d'urgence, car la situation actuelle, si nous ne nous ouvrons pas les yeux, nous coûtera très cher tant sur le plan matériel qu'affectif, et cela dans un très proche avenir.

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, au fil de ce débat—un débat qui a été lancé à la Chambre des communes par notre chef, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), le chef de l'opposition—il importe de constamment nous rappeler pourquoi nous avons ce débat d'urgence, et de garder présent à notre esprit l'idéal de notre chef. Si l'on fait la revue des questions étudiées à la Chambre au cours de la présente législature, l'on constatera que c'est sans conteste son idéal, son autorité et son aptitude à déceler les questions ayant de l'importance pour les Canadiens qui ont donné toute son importance à cette législature.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que la situation de crise actuelle dont nous discutons aujourd'hui, à la Chambre, est le reflet du sentiment d'urgence qu'éprouvent les Canadiens. A témoin, l'effondrement du projet Alsands et le report de la construction du gazoduc de l'Alaska; mais cette situation critique évidente se reflète dans le sentiment d'urgence qu'éprouvent les Canadiens. Et tandis que je m'adresse à eux, je sais qu'ils ressentent quelque chose de plus profond. Ils ne savent pas ce qu'on est en train de faire à leur pays, et la chose les préoccupe profondément. Ils s'inquiètent vraiment de voir le gouvernement détruire tout ce qu'il y avait de bon dans ce pays et c'est en cela que nous trouvons une période critique.

**Une voix:** Bien envoyé!

**M. Epp:** Certains de nos vis-à-vis prétendent que nous avons fait le tour de la question, que nous n'avons plus rien à dire. Si je ne m'abuse, monsieur l'Orateur, je suis le cinquantième député conservateur a intervenir dans ce débat. Il est important, monsieur l'Orateur, que les députés prennent la parole pour parler des problèmes de leurs électeurs et des difficultés que connaissent les chefs d'entreprise, les agriculteurs et les propriétaires de maisons de leur circonscription. Si nous avons tant de chômeurs, ce n'est pas parce qu'il y a pénurie d'emplois. C'est à cause de la politique du gouvernement, politique que soutient d'ailleurs le Nouveau parti démocratique.

**Une voix:** Ils vont être à cours de pétrole aussi.

**M. Epp:** C'est là le problème, et c'est là la réalité. On nous a reproché, monsieur l'Orateur, d'avoir consacré trop de temps à la constitution. Eh bien, nous avons ce débat d'urgence sur l'économie, sur l'autosuffisance en matière énergétique et sur l'avenir de notre pays. Mais où sont les libéraux?

**Une voix:** J'en compte un, deux, trois.

**M. Epp:** Où sont-ils donc? Pourquoi ne prennent-ils pas la parole? Doit-on en conclure que les Québécois n'ont pas ces problèmes? Voyons! Il suffit de voir le déficit de leur gouvernement provincial, l'augmentation du coût de l'énergie et des taxes dans cette province pour être convaincu du contraire. Mais où sont alors les députés libéraux du Québec?

*Article 26 du Règlement*

**Une voix:** Je suis là.

**M. Epp:** Mais où sont-ils donc?

**Une voix:** Où étiez-vous hier soir?

**Une voix:** Où étaient les conservateurs hier soir?

**M. Epp:** Si vous vous étiez déchaussé, vous auriez pu compter jusqu'à 20.

**Une voix:** Vous n'étiez pas là hier soir. C'est bien dommage.

**Une voix:** Vous ne savez pas compter.

**M. Epp:** Le problème, monsieur l'Orateur, c'est que les Canadiens sont victimes de la situation. Ils sont inquiets et dans ma région, en tout cas, ils sont en colère. Pour l'instant cette colère est dirigée contre le gouvernement, mais elle pourrait bien finir par se retourner contre le pays lui-même si on continue de l'alimenter. Et c'est une autre crise qui fait les manchettes et dont le gouvernement est responsable.

Ils nous ont promis l'autosuffisance énergétique. Le député de Durham-Northumberland a rappelé comment notre parti avait abordé la question de l'autosuffisance énergétique et comment il l'avait intégrée à son programme électoral. Le gouvernement l'a récupérée à son profit. Cela ne nous gêne pas. En fait, quand on jette un coup d'œil à son budget et à sa politique, on aimerait qu'il copie tout ce que nous avons fait; au moins ce ne serait pas l'impasse aujourd'hui.

L'autosuffisance était un rêve. Mais contrairement aux autres rêves, c'était un rêve réalisable. Cet objectif aurait pu être atteint, mais il ne le sera pas avant 1990. Chaque député le sait. A cause de ce qui s'est abattu sur le public du fait du programme énergétique et du dernier budget, nous n'aurons pas l'autosuffisance en 1990. Je crois que la seule façon d'y parvenir monsieur l'Orateur, serait d'être dans une crise telle que personne ne pourrait plus dépenser d'énergie. Dans ce cas, on pourrait dire d'une certaine manière que nous serions autosuffisants.

Pourtant, l'autosuffisance pour 1990 était un objectif réalisable. Je ne suis pas parmi les plus anciens de la Chambre, mais je veux parler aux députés d'une conférence fédérale-provinciale présidée par un ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie. Il avait présenté à cette conférence les projections préparées pour le gouvernement, avant les élections de 1979, portant sur les méga-projets énergétiques. Certains députés s'en souviendront. Je me souviens des projecteurs de télévision, de la mise en scène, des tableaux, des graphiques. Tout y était. Qu'en est-il résulté? Du vent.

Pendant longtemps, les Canadiens savaient au moins que le gouvernement libéral, qu'il soit bon ou mauvais, pouvait gérer l'économie.

Eh bien, monsieur l'Orateur, voyez nos gestionnaires de l'autre côté. Regardez-les. Quels gestionnaires! Quelle gabegie! Quelle catastrophe économique! Ils sont les exemples vivants d'une mauvaise gestion et ils le savent bien.

Le député de Gatineau (M. Cousineau) a dit ce soir que nous devrions éviter de semer la haine. Je suis d'accord avec lui sur ce point; mais je tiens à lui dire qu'il y a une différence entre la haine et la colère. Il y a une différence en ce sens que les Canadiens se sentent à tel point trahis par le parti du député qu'ils sont à juste titre en colère après le gouvernement que vous soutenez. Certains sont plus fâchés que d'autres, j'en conviens, selon leurs antécédents ou la région dont ils viennent; mais ils sont tous irrités, à juste titre, parce que ce parti avait fait des promesses qu'il n'a jamais tenues, une fois retrouvée la sécurité de la majorité à la Chambre.

**Une voix:** C'est vrai, c'est absolument vrai.

**M. Epp:** Monsieur l'Orateur, il me semble qu'à une époque, quelqu'un a aussi proposé un PEN semblable en Union Soviétique; il s'agissait du plan quinquennal, qui s'est révélé désastreux. Lorsqu'on suit les agissements du parti libéral, on constate assez vite que lorsqu'il propose une politique, il offre toujours une carotte. Il adopte constamment la politique de la carotte et du bâton. La carotte, c'était quoi? La canadianisation. Et chacun de dire: «Oui, nous sommes en faveur de la canadianisation, afin de racheter notre économie». Oui, les Canadiens approuvent ce projet, quelle que soit leur affiliation politique. Mais s'agit-il de canadianisation ou de nationalisation?

**Une voix:** De nationalisation.

**M. Epp:** D'ingérence gouvernementale, ce n'est pas la même chose que la canadianisation.

**Une voix:** C'est du vol.

**M. Epp:** S'il s'agissait de canadianisation, pourquoi les deux derniers budgets n'ont-ils pas proposé une méthode permettant au Canadien, à l'homme de la rue, d'investir chaque année dans le secteur du pétrole et du gaz et d'avoir droit à cette fin à des déductions fiscales? Voilà ce que c'est, la canadianisation. Mais non. Ils veulent le contrôle, monsieur l'Orateur, et la nationalisation marche de pair avec le contrôle. La canadianisation ne donne pas au gouvernement des moyens de contrôle, si les entreprises appartiennent aux Canadiens. C'est pourquoi ils ont choisi la nationalisation à la canadianisation.

De ce fait, monsieur l'Orateur, ils ont tué la poule aux œufs d'or avant même qu'elle ait pondu. Il n'en demeure pas moins que l'objectif de l'autonomie énergétique a été remplacé par l'énergie en tant qu'importante source de revenus pour le gouvernement fédéral. Et aujourd'hui, où la consommation d'énergie diminue et que le prix de l'énergie baisse sur les marchés mondiaux, le gouvernement ne peut pas suivre car s'il le fait, il verra ses recettes diminuer encore davantage. Ils avait prévu que ses recettes augmenteraient de 51 milliards durant le plan quinquennal. A l'heure actuelle, les économistes et autres observateurs ne sont pas d'accord, car ils prétendent que la somme de 51 milliards est exagérée et devra être réduite de 20 milliards durant les cinq prochaines années. Qu'en est-il du déficit? Pourquoi le Canada avec des extrapolations de ce genre n'est-il pas en mesure d'attirer des placements?

• (0015)

Quelle est la situation des investissements à l'heure actuelle? Est-il vraiment nécessaire de le dire aux députés? La confiance règne-t-elle? Le gouvernement prend des décisions arbitraires.

L'industrie qui a un plan décennal ne peut pas se permettre une chose et c'est que le gouvernement change périodiquement les règles du jeu selon son bon plaisir. Elle ne peut se permettre d'accueillir des placements. Voilà pourquoi les Canadiens investissent à Williston dans le Dakota-Nord. Elle recommande aux Canadiens de conserver le Programme énergétique national, qui est la meilleure politique à adopter à l'endroit des États-Unis. Nous avons pour ainsi dire chassé les investissements canadiens aux États-Unis. C'est ce qu'on nous dit.

Nous parlons de règles du jeu qui changent. Voilà pourquoi le climat de confiance qui favoriserait l'investissement n'existe pas. Nous en venons ensuite aux actions faisant l'objet de restrictions. Le bill sur la sécurité énergétique, ce bill que le gouvernement a dû diviser en tellement de bills partiels que personne ne sait très bien combien il en reste à étudier, parle d'actions faisant l'objet de restrictions.

J'ignorais ce que le bill entendait par une action faisant l'objet de restrictions. Je le sais maintenant. C'est une action qu'un étranger possède dans une société qui exerce son activité dans le secteur gazier ou pétrolier ou qui est susceptible d'investir dans le secteur gazier ou pétrolier au Canada. Elle fait l'objet de restrictions. Ainsi, elle peut être vendue sans que le propriétaire puisse exercer ses droits et toucher le produit de la vente. Qu'est-ce qui pourrait bien pousser un étranger à investir chez nous dans un climat comme celui-là? Pourquoi le devrait-il? Pourquoi le ferait-il? Voilà la politique.

Qu'est-ce que cela coûte? Qu'est-ce que cela coûte d'emplois? La Chambre réunit les députés de toutes les régions du Canada. Quand ils rentrent dans leur circonscription respective, ils constatent que le secteur de l'automobile et celui des approvisionnements offrent moins d'emplois. Personne à la Chambre n'est en mesure d'évaluer l'effet multiplicateur. Des emplois ont été perdus. Pourquoi? Parce que ce parti a été tellement doctrinaire et a adopté un principe doctrinaire, la nationalisation.

**M. Gimaïel:** Lequel?

**M. Epp:** Rappelez-vous votre discours.

**M. Gimaïel:** Avez-vous peur de collaborer avec les Américains?

**M. Epp:** Monsieur l'Orateur, je pense avoir touché un nerf sensible. Je me contenterai d'inviter le député à lire les paroles qu'il a lui-même prononcées à la Chambre.

Les emplois qui existaient sont disparus. Les mises à pied sont une réalité. Que dire aux jeunes Canadiens qui cherchent un premier emploi? Qu'arrive-t-il à un jeune Canadien frais émoulu de l'université, de l'école technique ou de l'école secondaire qui cherche un premier emploi et qui n'en trouve pas? Qu'est-ce que le pays peut faire pour ce jeune-là? Quelle perception a-t-il de sa propre valeur et de la contribution qu'il peut apporter à son pays?

Qu'est-il advenu de l'autosuffisance énergétique? Disparue. Que sont devenus les coûts financiers? Je citerai simplement un fait. Mon collègue d'Edmonton a cité M. Lamont. Ce dernier, qui est directeur associé de la maison Richardson Securities of Canada, a prononcé devant l'Association des analystes financiers de Winnipeg un discours dont le *Journal* d'Edmonton a rapporté des extraits dans son édition du 3 mai. Je cite:

> Nous avons subventionné l'importation de pétrole étranger à même les deniers publics à coup de milliards de dollars par année. Aussi bien préconiser la tempérance en subventionnant le prix de l'alcool.
>
> On estime à 14 milliards de dollars américains, soit 17 milliards de dollars canadiens—17 milliards, cela représente plus de 20 p. 100 de notre dette nationale—le coût des subventions versées pour le mazout et l'essence. En fait, l'intérêt sur les emprunts que nous avons contractés à 15 p. 100 pour subventionner le prix du pétrole s'élève à 2.5 milliards de dollars par année, ce qui représente plus que la totalité du budget de la province du Manitoba pour 1981.

Voilà pour le coût financier. Mais qu'est-ce qu'il en a coûté au secteur pétrolier sur d'autres plans?

Je ne suis pas originaire d'une région pourvue de ressources pétrolières et gazières, mais, pour diverses raisons, j'ai eu l'occasion de me rendre en Saskatchewan ces dernières semaines, pendant la campagne électorale. J'avais déjà vu les champs pétrolifères. Nous avons tous été émerveillés de constater que les Canadiens étaient capables de découvrir du pétrole à un endroit où l'on croirait qu'il y a seulement des forêts ou des champs de blé.

On éprouve un sentiment étrange en voyant les puits de pétrole fermés dans les environs de Swift Current. Les puits ne sont pas en exploitation. C'est le prix que nous payons.

Les députés assis de l'autre côté de la Chambre ne viennent peut-être pas de ces régions, mais ils doivent payer le prix également. Comme l'a déclaré le député de Végréville (M. Mazankowski), nous nous enfouissons la tête dans le sable et nous décidons d'importer 400,000 barils tous les jours. Je voudrais en parler.

On a beau remonter loin en arrière, on constate que le gouvernement libéral et le parti libéral n'ont jamais accordé la priorité à l'utilisation du pétrole de l'Ouest dans tout le pays. Il fallait réunir deux conditions. C'est alors qu'ils ont commencé à se rendre compte des possibilités qu'offrent le pétrole de l'Ouest et celui des régions neuves.

En 1961, les Albertains sont venus supplier le gouvernement à genoux d'utiliser le pétrole de l'Ouest. Il a refusé. Finalement, en 1961, il y a eu une entente: désormais jusqu'à la ligne Borden, on utiliserait le brut canadien de l'Ouest.

Un député libéral nous disait aujourd'hui qu'il faut partager. En effet. J'entendais l'autre jour un ministre néo-démocrate du Manitoba dire que nos ressources ne devraient pas être la propriété des industriels. Faudrait-il aller, chapeau bas, demander à ce gouvernement d'assurer notre avenir? Sûrement pas.

Quand ils ont senti la menace planer sur le pétrole étranger, les libéraux ont compris la nécessité de l'autarcie au Canada. Mais seulement quand nos approvisionnements ont été menacés. Ils ont ouvert les yeux uniquement quand le prix du pétrole étranger, ayant grimpé en flèche, leur a fait penser qu'ils pourraient employer le pétrole de l'ouest du Canada et, de cette façon, épargner de l'argent.

*Article 26 du Règlement*

Ce fut une joute intéressante. Maintenant que le cours mondial du pétrole baisse, ils sont encore prêts à acheter le pétrole au Venezuela, au Mexique et au Moyen-Orient. Mais ils ne l'achèteront pas à l'Alberta. Ni encore à la Saskatchewan. Ou bien ils l'achèteront, mais à quel prix.

Ils parlent maintenant de partager. Où donc partageaient-ils avant? Où se trouvaient-ils en 1905 lorsque la Saskatchewan et l'Alberta sont devenues des provinces sans toutefois être jugées dignes d'être propriétaires de leurs ressources? Où étaient-ils alors? On considérait que les Canadiens de l'Ouest n'étaient pas assez mûrs ou qu'ils n'étaient pas d'assez bons gestionnaires pour posséder les mêmes ressources que les autres provinces. Tel est le legs des gens d'en face et il faut qu'ils s'en accommodent.

Puis il y a les néo-démocrates. Grand Dieu! Chaque fois qu'on propose quelque chose, que font-ils? Ils mettent des bâtons dans les roues. Ils veulent regarder l'avenir, mais comme je vous l'ai dit, toujours après coup, ils veulent toujours avoir le beau rôle.

Permettez-moi de vous parler de pipe-line de la vallée du Mackenzie. Les habitants de cette région et les autochtones y ont perdu des emplois. Pourquoi? Allez dans la vallée du Mackenzie. Le jour où M. Berger a annulé le projet de la vallée du Mackenzie, les autochtones avaient des bateaux pleins de provisions dans l'espoir que le pipe-line descendrait la vallée du Mackenzie. Les néo-démocrates étaient pour son annulation.

Le Canada peut avoir un avenir brillant, mais il n'aura et ne pourra avoir aucun avenir avec le Programme énergétique national du gouvernement libéral, avec sa direction économique, à laquelle leurs collègues socialistes prêtent concours et assistance.

**Des voix:** Bravo.

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de voir autant de députés à la Chambre. Je me demande comment ils ont su que j'allais prendre la parole. Quoi qu'il en soit, je suis ravi de les voir ici, parce qu'ils apprendront peut-être quelque chose. Il n'y en avait pas assez ce soir, hier et le jour d'avant pour écouter les brillants discours qui auraient pu leur ouvrir les yeux sur ce qui se passe dans le pays, parce que les projets d'Alsands, de Cold Lake et de Judy Creek sont la représentation du désastre qu'est la politique énergétique nationale. C'est une véritable catastrophe!

Hier le député du Texas est venu nous vanter les mérites de la politique énergétique. Pas une seule fois dans son discours il n'a fait allusion au fait que le projet d'Alsands s'était effondré. Il tourne en rond, trébuchant sur les débris de sa politique énergétique, ne sachant quoi faire et ignorant que l'activité de prospection a diminué de 25 p. 100, que 40 p. 100 des derricks ont quitté le pays avec le personnel.

**Une voix:** Ils reviendront.

**M. Wilson:** Le député dit qu'ils vont revenir. Mais d'où sort-il donc? Au lieu de pratiquer la politique de l'autruche, regardez ce qui s'est passé en 1973. Il avait fallu quatre ans alors pour que les travaux de forage atteignent le même niveau qu'en 1973 lorsque Donald Macdonald avait lancé ses politiques catastrophiques.

Les travaux de forage avaient alors diminué de 10 p. 100 et non pas de 25 p. 100. Le nombre de plates-formes de forage avait baissé de 8 p. 100 et non pas de 40 p. 100 comme c'est le cas aujourd'hui. Le député devrait cesser de pratiquer la politique de l'autruche et essayer de savoir ce qui se passe.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple de ce genre de politique. Je le trouve d'ailleurs très révélateur. Ce soir, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) a témoigné devant notre comité. Je lui ai demandé de nous dire ce qu'il pensait et croyait savoir des répercussions de l'annulation du projet Alsands.

Il s'est gratté la tête, a remué la mâchoire et nous a déclaré que 200 emplois seraient supprimés parce que les 200 personnes attachées actuellement au projet seraient licenciées. Il a indiqué qu'il n'y aurait aucune répercussion sur la balance des paiements parce que le projet ne sera pas achevé avant huit ans. Il a ajouté qu'il n'y aurait pas de conséquences pour les travaux de recherche et développement parce qu'il s'agissait de recherches et de technologie de pointe.

Le ministre n'a aucune idée des répercussions de ce projet et des autres projets qui l'ont précédé et qui ont été annulés à cause du programme que son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), nous a donné il y a un an et demi.

• (0030)

Si j'en crois les diverses allocutions que j'ai entendues ce soir et au cours des derniers jours, les députés d'en face ne comprennent pas l'importance de ces projets pour le pays puisqu'ils n'en ont pas parlé.

**Une voix:** Je comprends.

**M. Wilson:** Un d'entre eux prétend comprendre. Cela prouve qu'il admet carrément sa défaite. Il n'y a rien à faire avec ces gens-là. Tout cela est le résultat de la stupidité, de l'obstination et des politiques à courte vue du ministre.

Permettez-moi de parler des raisons de l'échec du projet. Des députés du parti libéral ont indiqué que cela était dû au surplus de pétrole, aux problèmes économiques et aux taux d'intérêt élevés que l'on connaît partout dans le monde. Selon eux, ce sont les seules causes de la faillite du projet Alsands. Ils ont complètement laissé de côté les véritables raisons. En fait, le projet a été abandonné parce que le secteur privé n'avait plus confiance en notre gouvernement fédéral. Les entreprises privées avaient peur d'être trompées plus tard et d'être de nouveau victimes d'un chambardement des règles du jeu. Ce sont les exploitants du secteur privé qui ont eux-mêmes tenu ces propos. Ils craignaient que le gouvernement ne fasse pas suffisamment confiance au secteur privé et qu'il ne change encore une fois les règles du jeu. Ils craignaient pour l'avenir du pays. Deux raisons ont été invoquées. La première est le fait que les liquidités, les fonds destinés à financer le projet, avaient été détournés au cours de la dernière année et demie par ce même gouvernement pour satisfaire à sa rapacité et à son besoin d'argent toujours croissant, du fait de ses folles dépenses au cours de la dernière décennie. L'autre raison était que pour entreprendre un projet de cette envergure il fallait se sentir en confiance; or cette confiance avait tout simplement disparu. C'est le président de Shell qui a dit, je crois, que le moment propice pour donner suite à ce projet était passé. Il est passé il y a environ deux ans; et c'est là le drame.

Le véritable drame c'est que l'on cite ces raisons aux Canadiens qui savent très bien qu'elles sont fausses. Cette façon de procéder nuit à la confiance qu'inspire le gouvernement aux Canadiens.

Je voudrais donner un autre exemple de la duplicité du gouvernement libéral. Je songe à la décision du premier ministre (M. Trudeau) d'adjuger aux architectes de l'Arthur Erickson Associates le contrat de la construction de notre nouvelle ambassade à Washington. Le gouvernement est passé maître dans l'art de la supercherie. Il suffit pour s'en convaincre de relire le communiqué de presse du 25 février dernier où lon dit que semi-finalistes ont été choisis parmi 300 candidats dans l'ensemble du pays. Sur ces 11 semi-finalistes, on en a finalement retenu quatre. La Société Erickson était l'une des 11 semi-finalistes, mais elle ne faisait pas partie des quatre sociétés retenues au bout du compte. Le communiqué de presse qui émanait du cabinet du premier ministre, celui qui devrait être un modèle d'intégrité et en qui la population devrait avoir confiance—malheureusement, il n'est pas question d'intégrité ou de moralité dans son cas—disait ceci:

La société de M. Erickson était l'une des 11 sociétés sélectionnées parmi près de 300 sociétés canadiennes . . .

C'est de la pure supercherie. On ne dit pas quelles étaient les sociétés retenues, mais le comité de sélection des architectes nous a fait savoir que la société de M. Erickson n'en faisait pas partie. On n'y dit nulle part que M. Erickson est un bon ami et un fervant partisan du premier ministre. Personne n'a rappelé que cet homme était un des finalistes, ce qui démontre encore une fois pourquoi les gens perdent confiance dans leurs chefs politiques. C'est une des choses sérieuses qui doit nous préoccuper en tant que personnages publics.

L'abandon du projet Alsands constitue une tragédie pour bien des Canadiens. Il y a deux ans, nous avons souligné l'importance de faire démarrer ce projet à cause de son envergure et de ses retombées pour bien des localités telles Hamilton, Mississauga, Toronto et un certain nombre d'autres au Québec. Nous craignions que si le projet n'était pas bientôt mis en marche, il ne verrait jamais le jour. Nous l'avons répété souvent. J'ai repassé quelques-uns des discours que j'ai faits en ma qualité de critique en matière d'énergie. Mes discours reflétaient alors les préoccupations qu'on me soumettait. Les gens craignaient alors que si un tel projet d'envergure ne démarrait pas, ce serait un projet perdu et les faits leur ont donné raison. Il ne faut pas se laisser leurrer par les paroles du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et de ses collègues du parti libéral qui ont dit que les raisons de l'échec du projet étaient imputables à la situation actuelle.

Le projet a été tué il y a deux ans, et voilà ce qu'il faut faire savoir aux Canadiens. Comme le disait le député de Provencher (M. Epp), les gens se sont adressés aux membres du parti libéral parce qu'ils les croyaient bons gestionnaires. Voilà sans doute le meilleur exemple de la gestion désastreuse dont tous les Canadiens souffrent.

*Article 26 du Règlement*

Nous avons parlé de l'importance de l'autosuffisance pour toutes les localités du pays. Dès 1977, nous avons dit que cela devait être le premier objectif d'une politique énergétique. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fini par le comprendre à la fin de 1980, et il en a fait un des objectifs de sa politique énergétique. Je voudrais aborder quelques dispositions du Programme énergétique national qui ont joué directement dans la tragique disparition du projet Alsands. Il était signalé au Programme énergétique national qu'en ce moment, 15 p. 100 environ de nos besoins en pétrole sont couverts par des sources non classiques, mais qu'à l'horizon 1990, les besoins en sources non classiques vont passer à 50 p. 100. Donc, 50 p. 100 ou moins de tous nos besoins en pétrole vont devoir être couverts par des projets comme Alsands, Cold Lake et Judy Creek, les trois grands projets non classiques qui ont été relégués aux oubliettes au cours des dernières années. Il sera presque impossible pour le Canada de satisfaire à plus de 80 p. 100 de ses besoins de pétrole en 1990. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources affirme que les gisements de la mer de Beaufort et d'Hibernia commenceront à produire et que nous tirerons davantage de pétrole classique du sous-sol de l'ouest du Canada et que cela nous permettra d'atteindre l'autarcie énergétique vers 1990. Il pratique la politique de l'autruche. Il ne saisit pas les complexités du poste qu'il occupe depuis deux ans, ce qui est une autre tragédie que les Canadiens doivent supporter. Nous devrons importer 30 p. 100, 40 p. 100 ou peut-être 50 p. 100 du pétrole dont nous aurons besoin en 1990. Nous serons exposés à l'instabilité qui règne en Extrême-Orient et aux problèmes qui peuvent surgir.

Il y a environ deux ans, avant la présentation du Programme énergétique national, nous avons eu un débat à ia Chambre des communes pour signaler au gouvernement à quel point le fait de trop dépendre des importations préoccupe un bon nombre de Canadiens. A cause de l'abandon du projet Alsands, nous serons encore plus à la merci de ceux qui nous vendent du pétrole étranger. Le gouvernement n'a pas appris les leçons du passé; il n'a pas su profiter des erreurs des autres.

En 1970, l'autonomie pétrolière des Canadiens atteignait 100 p. 100 et celle des Américains 75 p. 100. En 1980, nous sommes tombés à 75 p. 100 et les Américains à 50 p. 100. Tout à coup, les Américains ont ouvert les yeux et se sont rendu compte qu'ils étaient en pleine crise. Ils ont constaté qu'il leur fallait prendre des mesures extrêmement coûteuses et draconiennes pour consolider leur position. Quelle leçon le gouvernement en a-t-il tirée? Il n'a pas profité des erreurs commises par les Américains ces dernières années. Le ministre en parle et dit qu'il ne veut pas que la même chose arrive chez nous, mais c'est exactement ce qu'il nous prépare. En 1990, nous aurons perdu environ 65 p. 100 du pétrole non classique sur lequel le ministre comptait dans sa politique énergétique, il y a 18 mois à peine. Voilà une autre catastrophe qui nous pend au nez. C'est également pour cette raison que les Canadiens sont très inquiets.

*Article 26 du Règlement*

Quand j'ai interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce à ce sujet, il n'a même pas mentionné le fait que l'industrie manufacturière canadienne dépendrait de plus en plus des importations de pétrole brut étranger.

J'ai dans mon dossier une lettre provenant d'un fabricant, qui prétend pouvoir, dans des limites raisonnables, faire face à n'importe quel prix pour le pétrole, car il sait que nous sommes en concurrence avec les États-Unis, notre principal rival. Selon lui, si nous pouvions maintenir notre prix à un niveau raisonnablement proche de celui que doivent payer les Américains—et 85 p. 100 nous conviennent—c'est très bien, mais la seule chose dont il ne peut pas se passer, personnellement ou pour exploiter son entreprise, c'est le pétrole. Il ajoute que nous avons besoin de pétrole et qu'il lui faut cette source d'énergie. Selon lui, le gouvernement devrait accorder la priorité à la sécurité de l'approvisionnement et le prix devrait venir au deuxième rang. Voilà les opinions d'un fabricant de la région de Toronto, qui possède une entreprise ayant des filiales au Québec et dans d'autres parties de l'Ontario. A son avis, le problème essentiel est celui de la sécurité de l'approvisionnement. Il se préoccupe de la viabilité de son entreprise et de la capacité de celle-ci à fournir des emplois aux Canadiens.

Je voudrais dire quelques mots du document intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80».

**M. Cousineau:** Vous feriez mieux de parler plus fort.

**M. Wilson:** Je ne voudrais par réveiller le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson).

**M. Ferguson:** Je vous écoute.

**M. Wilson:** Le député devrait invoquer le Règlement pour s'excuser d'avoir ronflé pendant mon discours.

Pour en revenir au document intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80» et, en particulier, le chapitre «Perspectives—Possibilités de développement»508 total des projets, sur lequel le premier ministre a trébuché aujourd'hui. Il a parlé de 200 milliards de dollars, mais il s'agit en fait de 440 milliards selon ce document. Les projets portent essentiellement sur le secteur de l'énergie et des ressources naturelles. C'est l'élément clé du développement économique du gouvernement. Le document fait également ressortir, et avec raison, l'importante relation entre l'exploitation des ressources—et j'espère que mes collègues de gauche prêtent l'oreille—et le développement du secteur secondaire. C'est parce qu'il a fallu fournir les biens nécessaires à ces projets que notre industrie de la fabrication a pu s'édifier, et elle demeurera une importante source d'emplois et de progrès technique. Ce sont là les deux éléments centraux du plan de développement économique proposé par le gouvernement, mais nous avons perdu l'essentiel à cause de l'échec de ces projets.

• (0045)

Le député de Perth a fait allusion à un document publié il y a deux ou trois ans dans lequel le gouvernement énumère 25 ou 26 projets. Tous ont été annulés sauf sept, résultat tragique des politiques de ce gouvernement. Il nous faudra des années pour nous en remettre.

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Je suis désolée d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Il lui faudrait le consentement unanime pour pouvoir poursuivre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Wilson:** Merci, madame l'Orateur. Il ne me reste qu'une brève conclusion.

J'ai tâché d'écouter attentivement les gens d'en face, afin de voir s'ils avaient une stratégie pour ranimer certains projets ou prendre de nouvelles orientations, de façon à stimuler notre économie. Je me demandais si, d'après eux, il était trop tard pour ranimer certains de ces projets—pas celui de Cold Lake, je sais qu'il est bien mort—qui ont été mis en veilleuse pour longtemps. Envisagent-ils d'autres solutions? Que comptent-ils faire pour redresser l'économie? C'est d'une importance capitale lorsqu'il y a près de un million et demi de chômeurs. Dans la conjoncture économique actuelle, on voit que ces gens ont été effectivement exclus de notre vie économique, du fait que les emplois sont rares. Ceux qui viennent nous voir à notre bureau ou qui nous appellent pour obtenir de l'aide nous en rebattent les oreilles. C'est pourquoi il importe d'aller de l'avant et de réamorcer la croissance économique.

Je comptais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) serait assez souple pour remanier le Programme énergétique national, et ainsi faire amende honorable en quelque sorte et nous montrer qu'il était conscient des énormes erreurs qu'il a commises en octobre 1980. Il parle de pétrole nouveau et de sources classiques, mais tout cela ne sera pas mis en valeur s'il n'y a pas de liquidités. Il faut qu'il réduise son prélèvement fiscal. Sinon ces projets ne verront pas le jour. Voilà le défi, et il faut que le gouvernement apporte ces aménagements. Au parti conservateur nous sommes prêts à relever ces défis. Nous apporterions les changements nécessaires pour relancer l'industrie, la remettre en situation d'être une importante source de croissance économique. Nous comprenons les problèmes et nous savons qu'il faut savoir faire preuve de souplesse. Nous sommes disposés également à envisager certains autres changements du programme énergétique qui ont sapé la confiance envers l'avenir et envers le gouvernement.

Je dirai donc au gouvernement qu'il vaut beaucoup mieux pour la population du pays avaler la pilule immédiatement, reconnaître les erreurs, apporter des changements, et si pour cela il faut la démission du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou du ministre des Finances (M. MacEachen), eh bien qu'on l'obtienne!

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame l'Orateur, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais répondre à certains propos tenus par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) à l'égard de mon parti, de la façon dont il gouverne et de son parti. J'espère qu'il est là pour entendre ce que j'ai à dire. Parlons d'abord de la défaite du gouvernement progressiste conservateur du 13 décembre 1979. Une des premières choses qu'on apprend, c'est qu'un adulte est responsable de ses actes et de ce qui lui arrive. Si le député en a marre d'entendre le NPD dire des choses qui lui froissent les oreilles, personnellement j'en ai marre d'entendre le parti progressiste conservateur rejeter sur tout le monde la responsabilité de sa défaite.

Il n'a pas été battu le 13 décembre 1979, mais le 18 février 1980. Il avait alors l'occasion de faire triompher son point de vue devant les citoyens. Je ne prends pas parti pour les libéraux ou pour les conservateurs; je demande seulement à ces derniers d'ouvrir les yeux, car ils verront qu'ils ont causé leur propre défaite, à bien des égards. Je les trouve vraiment puérils de parcourir le pays en accusant les néo-démocrates et tout le monde d'avoir causé leur perte. A mon avis, les promesses faites par le parti libéral pendant cette campagne électorale étaient fausses et trompeuses et je déplore de telles tactiques.

**M. Fraser:** Vous étiez prêt à les laisser faire.

**M. Blaikie:** Vous pouvez examiner toute ma documentation de campagne et vous ne trouverez aucune mention de la taxe de 18c. parce que je ne pensais pas que c'était une bonne chose de fonder une campagne électorale sur une telle question. Je vois que les députés ne sont pas prêts à faire preuve de maturité comme je les ai invités à le faire; ils veulent encore blâmer le NPD pour leur défaite. Cela ne vous donne rien. Vous vous rendez un bien mauvais service lorsque vous essayez de nous blâmer pour votre défaite.

**M. Kilgour:** Que dire de la constitution? Les citoyens de deuxième classe de l'Ouest.

**M. Fraser:** Que dire de la formule d'amendement?

**M. Blaikie:** J'ai écouté le député de Vancouver-Sud quand il a parlé de la dégradation des relations entre le Canada et les États-Unis qu'a entraînée le PEN. Je tiens à dire ce que je pense de l'insinuation selon laquelle ce qui a pu causer de mauvaises relations entre les États-Unis et le Canada ne peut être que déplorable par principe. Cela confirme ce que je crois depuis un certain temps déjà, c'est-à-dire que le parti conservateur, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, a beaucoup changé depuis l'époque de M. John Diefenbaker qui n'hésitait pas à subir les foudres des États-Unis pour des questions de principe. Mais aujourd'hui, nous sommes témoins de la défaite de ce groupe admirable, le parti conservateur, et du triomphe des continentalistes et des néo-conservateurs qui feraient n'importe quoi pour faire plaisir aux États-Unis, du fait de cette affinité idéologique qu'ils partagent avec M. Ronald Reagan et d'autres. Je trouve honteux que cette honorable tradition politique ait disparu de ce parti. Cette tradition a été bradée, et les «Lamentations pour une nation» de George Grant se trouvent justifiées après tout, du moins si nous considérons que le parti conservateur représente cette tradition politique au Canada.

**M. Lewis:** Un socialiste bourgeois! Je n'en crois pas mes yeux. Je n'ai jamais vu de socialiste avec une montre de gousset.

**M. Blaikie:** Le député de Vancouver-Sud a également parlé de l'opposition . . .

**M. Lewis:** Avez-vous aussi une pince à billets?

**M. Blaikie:** . . . du parti progressiste conservateur à un gouvernement centralisé, et je voudrais rappeler aux députés que lorsqu'il s'agit plus particulièrement du gazoduc de l'Alaska . . .

**M. Lewis:** Avez-vous aussi des boutons de manchette?

**M. Blaikie:** Madame l'Orateur, je me rends compte que j'ai tellement bien réussi à irriter ceux de ma droite . . .

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** A l'ordre je vous prie. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a la parole.

**Des voix:** Bravo!

**M. Blaikie:** Madame l'Orateur, je vois que les députés conservateurs ont eu recours à des arguments *ad nominem* qui, comme on l'apprend la première année de philosophie, sont les arguments fallacieux.

**M. Bosley:** Dans ce cas-ci ils tombent à point.

**M. Blaikie:** Ils plaisantent sur mon costume de $99 . . .

**M. Lewis:** Tant que cela? On vous a volé.

**M. Blaikie:** Madame l'Orateur, si le député le permet, je voudrais bien poursuivre. Je m'efforce de parler du gazoduc de l'Alaska en faisant un rapprochement avec les propos du député de Vancouver-Sud qui a dit que son parti s'opposait aux gros gouvernements et au gouvernement par décret. Permettez que je rappelle au député conservateur que c'est le Nouveau parti démocratique qui a obligé le gouvernement à saisir le Parlement de la question du premier tronçon canadien. C'est aussi un député néo-démocrate qui conteste la légalité de ce décret du Conseil devant les tribunaux du Canada, pas un conservateur. Les conservateurs ne s'opposent qu'aux décrets qui leur déplaisent. Puis ils vont faire le tour du pays pour donner l'impression que ces décrets sont tout à fait extraordinaires. Je conviens volontiers avec beaucoup de députés que le gouvernement est bien trop secret . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Blaikie:** . . . et respecte bien peu la démocratie. Nous étions aussi opposés aux coupures de VIA Rail que les députés qui sont à ma droite. Nous avons fait de notre mieux pour les éviter. Il y a des choses que nous avons en commun. Les Canadiens, je crois, pourraient critiquer d'une manière intelligente et cohérente la façon dont le gouvernement abuse de la démocratie si les députés à ma droite cessaient d'utiliser quelque chose qui mérite beaucoup d'attention uniquement à des fins politiques. C'est ce qui se passe. Comme vous rattachez cette question à une foule d'autres et que vous vous rendez notamment dans l'ouest du Canada pour provoquer de l'hystérie à ce sujet, vous desservez les causes que vous voulez défendre. C'est tout ce que je dis. Si vous voulez débattre la question avec moi, j'y consens. Mais ne vous contentez pas de crier.

*Article 26 du Règlement*

• (0100)

Qu'est-il arrivé au gazoduc de l'Alaska? Eh bien, les libéraux ont fait confiance aux Américains et les tories ont fait confiance aux libéraux.

**Des voix:** Jamais!

**M. Blaikie:** C'est ce qui s'est produit pour le gazoduc de l'Alaska.

**Une voix:** Vous avez voté avec eux.

**M. Blaikie:** Ils ont voté avec eux. Les conservateurs devraient avoir au moins la décence de reconnaître qu'ils ont peut-être fait preuve d'un mauvais jugement et que nous, néo-démocrates, avons vraisemblablement fait preuve d'un bon jugement. Mais nous nous sommes peut-être trompés. En fait, nous espérons nous être trompés, car nous tenons à la construction de ce pipe-line.

Mais les députés tory devraient au moins avoir l'honnêteté intellectuelle de dire: «Vous savez, nous pensions que les garanties étaient suffisantes au point d'accepter de voter en faveur du tronçon canadien, et nous nous rendons compte maintenant qu'apparemment elles ne l'étaient pas». Mais cette honnêteté, ils ne l'ont pas.

**Une voix:** Ils ne l'ont pas.

**M. Blaikie:** Quant au projet Alsands, madame l'Orateur . . .

**Une voix:** Êtes-vous pour ou contre?

**M. Blaikie:** Quant au projet Alsands, j'estime qu'il aurait eu plus de chances d'être rentable si le secteur privé ou le secteur public l'avait réalisé il y a quelque temps. Je ne pense pas que personne ne puisse le contester. Une partie du problème, à mon avis, madame l'Orateur, vient de ce que le gouvernement libéral cherche à ménager la chèvre et le chou dans le débat de l'entreprise privée contre l'entreprise publique au Canada quand il est question d'énergie.

**Une voix:** C'est vous qui jouez à ce jeu.

**M. Blaikie:** Or, il se fait, madame l'Orateur, qu'il finit par ne faire ni l'un ni l'autre très bien. Il finit par remettre les projets à plus tard parce qu'il n'arrive pas à trouver comment au juste ménager la chèvre et le chou en même temps. C'est à mon avis une stratégie très nocive qui a nui à ces deux mégaprojets, qu'on les approuve ou non, et qui a causé beaucoup d'autres dommages.

Je soutiens, madame l'Orateur, qu'au moment où les sociétés privées étaient impuissantes ou peu disposées à les réaliser, même compte tenu des concessions qui leur avaient été faites par les gouvernements intéressés, il aurait été sage de réévaluer la viabilité économique de ces projets. Cela me semble être la première chose à faire quand on constate que des sociétés comme celles-là sont peu disposées à s'engager dans l'entreprise, étant donné les conditions que leur avaient consenties les divers gouvernements. Je doute que les députés aient quoi que ce soit à redire à cette remarque.

Les circonstances, quoique malheureuses, nous donnent l'occasion de reconsidérer les espoirs que nous avions mis dans ces mégaprojets et dans le développement de nos ressources, parce que nous les considérions comme le moyen privilégié de relancer l'économie de notre pays.

On a reproché aux néo-démocrates de ne pas avoir voulu véritablement les mégaprojets. Nous n'avons pas à nous excuser, madame le Président, de ne pas avoir de position dogmatique au sujet des mégaprojets. Les conservateurs, pour leur part, ont adopté une attitude dogmatique, ils veulent à tout prix des projets de cette ampleur.

**Des voix:** Ce n'est pas vrai.

**M. Blaikie:** C'est la position exprimée par le parti conservateur et c'est, à mon avis, une forme de dogmatisme.

**Une voix:** Avec un gouvernement conservateur, ces projets auraient été rentables.

**M. Blaikie:** Notre position me semble très claire, madame l'Orateur. Nous étions d'avis que, si le projet Alsands devait se poursuivre, tous les fonds publics que nous y aurions investis auraient nécessité qu'on accorde aux Canadiens une participation correspondante.

**Une voix:** C'était le cas.

**M. Blaikie:** C'est tout. Mais nous ne pensons pas que l'abandon du projet Alsands soit la fin du monde et je ne pense pas que quiconque ici le pense. Ce n'est pas la fin du monde, mais ce devrait signifier la fin des libéraux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Blaikie:** Voilà sur quoi l'échec des mégaprojets devrait déboucher: le départ des libéraux. Ils sont coupables d'avoir mis tous leurs œufs dans le même panier et d'avoir fait croire aux Canadiens que la réalisation de ces projets était la solution à tous nos problèmes. Mais c'est faux. Entièrement faux.

A l'époque où je ne siégeais pas à la Chambre, je me souviens d'avoir vu au téléjournal Alistaire Gillespie dresser la liste de tous les mégaprojets comme si le paradis allait être à portée de la main une fois que nous aurions réussi à installer un pipe-line dans la vallée du Mackenzie. Les Canadiens se sont aperçu que ce n'est tout simplement pas le cas. Il serait à peu près temps que les libéraux fassent de même.

Madame l'Orateur, ces projets auraient permis de créer de nombreux emplois; c'est triste pour tous les Canadiens qui ont perdu des possibilités d'emploi à cause de l'anéantissement de ces projets. Le chômage au Canada n'est pas seulement la conséquence de l'abandon de ces projets; il est le résultat de l'absence de stratégie économique visant à développer notre seteur manufacturier; nous n'avons pas de stratégie économique axée sur la négociation d'emplois avec les multinationales. Le chômage découle du fait que nous n'avons pas de stratégie économique dépassant le stade des «expédients», comme les mégaprojets, en matière de création d'emplois.

Madame l'Orateur, le Canada doit promouvoir un secteur où l'on crée des emplois durables, ce qui signifie que dans le secteur énergétique il faut voir au-delà de l'idéologie des mégaprojets—que possèdent tous les partis politiques canadiens dans une certaine mesure—pour songer à la mise en valeur durable des sources d'énergie renouvelables, des technologies de remplacement et à la promotion de la conservation.

Voilà où réside notre avenir, madame l'Orateur, que nous voulions l'admettre ou non à ce moment-ci. J'ai entendu un libéral cet après-midi nous inviter à penser à ce que nous pourrions accomplir sur le plan de l'économie d'énergie avec l'argent que le gouvernement était prêt à consacrer à Alsands. Selon lui, l'argent que le gouvernement était prêt à investir dans Alsands serait mieux utilisé à créer des emplois qui dureront, au lieu de disparaître, pour assurer aux travailleurs un avenir intéressant. Je souhaite que ce soit en ce sens que le gouvernement envisage d'agir. Mais je crois que le député, cet après-midi, parlait pour ne rien dire.

Comme je le disais dans un discours que j'ai fait à la Chambre sur l'énergie il y a quelques semaines, je crois que le conflit entre les libéraux et les conservateurs est une querelle de famille . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Parker:** Ils représentent les mêmes personnes.

**Une voix:** Soyez original. Vous avez déjà entendu cela quelque part.

**M. Blaikie:** Laissez-moi finir. C'est une querelle de famille qui porte sur un certain modèle de politique énergétique. J'ai déjà reconnu—les députés doivent l'avouer—que, dans une certaine mesure, nous nous laissons tous obnubiler par un certain modèle énergétique que nous nous représentons depuis un certain temps déjà. Mais j'aime à penser que le NPD s'éloigne de ce modèle et cherche des solutions de rechange. Tous, autant que nous sommes, madame le Président, devons repenser notre façon d'aborder les mégaprojets. Nous devons penser aux répercussions adverses que bon nombre d'entre eux ont eues par le passé et auront à l'avenir, si nous ne repensons pas notre façon de les réaliser, sur notre environnement, sur notre avenir et notre conception de la vie. J'entends par là que trop souvent le débat à la Chambre sur l'énergie est centré exclusivement sur nos intérêts. Nous ne . . .

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Je suis désolé d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est expiré.

**Des voix:** Bravo!

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Il peut continuer s'il obtient le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Le député d'Edmonton-Strathcona invoque le Règlement.

**M. Kilgour:** Madame l'Orateur, vous devriez connaître Edmonton-Strathcona, car nos circonscriptions sont jumelées.

*Article 26 du Règlement*

**Une voix:** Je parierais qu'elle n'y est jamais allée.

**Une voix:** En quoi consiste votre rappel au Règlement?

**M. Kilgour:** Je voudrais savoir pour combien de temps le député en a encore si nous l'autorisons à poursuivre.

**Des voix:** Continuez!

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Il n'y a pas consentement unanime.

**Une voix:** Nous n'avons pas demandé aux autres députés qui voulaient continuer leur intervention pour combien de temps ils en avaient. Poursuivez!

**M. Blaikie:** Madame l'Orateur, je pense qu'il y a consentement unanime.

**Des voix:** D'accord!

**M. Blaikie:** J'étais sur le point de dire que nous ne tenons pas assez compte de la conjoncture internationale ou plus précisément, nous ne pensons pas à l'avenir. Nous ne pensons qu'à nous et nous incitons les Canadiens à penser égoïstement et à ne songer, en matière énergétique, qu'à leur intérêt immédiat.

Je sais fort bien qu'il est difficile pour un homme politique qui doit affronter les électeurs tous les quatre ans et même parfois plus souvent, de leur dire que la question de l'exploitation des ressources énergétiques au Canada comme à l'étranger pose des problèmes sérieux et même d'ordre moral. C'est une chose que nous devons faire. Néanmoins, s'il doit y avoir une transition vers un avenir énergétique différent, il faudra protéger les gens, surtout ceux qui sont les moins en mesure d'en subir le coût. La hausse des prix . . .

**Une voix:** Il s'agissait d'une politique des conservateurs. Elle a été rejetée par vous.

**M. Blaikie:** J'y arrive. La hausse des prix à l'heure actuelle représente la seule transition. Les libéraux n'ont rien fait pour protéger ceux qui sont le plus durement touchés. A cet égard, sur le plan du principe, le crédit d'impôt à l'énergie proposé par les conservateurs était valable.

**Une voix:** Pourtant, vous avez voté contre.

**M. Blaikie:** Je vous le concède. Cette mesure n'aurait pas été suffisante en soi, mais ce n'était pas une mauvaise idée. Pas une mauvaise idée du tout, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Et les 18c. le gallon, ce n'était pas une mauvaise idée. Cela aurait été mieux que 78c.

**M. Blaikie:** Madame l'Orateur, nous devons aller au-delà d'une stratégie de l'énergie qui cherche avant tout à exploiter au maximum les sources d'énergie non renouvelables avant de s'occuper sérieusement d'économiser l'énergie et de rechercher des sources renouvelables. Si nous poursuivons dans cette voie, nous courons à notre perte. Les Canadiens le savent depuis longtemps, et il est à peu près temps de commencer à leur dire la vérité, même si elle est parfois difficile. Ils sont prêts à l'entendre.

*Article 26 du Règlement*

**M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton):** Madame l'Orateur, je suis content de l'occasion qui m'est donnée de prendre part à ce débat à ma façon, mais je trouve qu'il est plutôt triste que nous ayons même eu à tenir pareil débat. Il me semble que . . . je suis très content de constater que nous avons maintenant quatre libéraux parmi nous. Durant pratiquement la soirée entière, aucun d'entre eux n'a daigné venir, et ensuite l'un d'eux est venu, et maintenant il y en a trois. Malheureusement, il n'y a pas eu un seul ministre du cabinet de toute la soirée.

Je trouve plutôt triste que nous ayons à tenir ce débat. Le parti au pouvoir a mis tous ses œufs dans le même panier. Tandis qu'il éparpillait notre économie aux quatre vents, il nous rassurait en nous laissant espérer les mégaprojets qui devaient favoriser la relance.

Aujourd'hui, d'un seul coup de balai, on fait disparaître les mégaprojets.

Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a fait quelques observations intéressantes à ce sujet. Elles sont peut-être valables. J'ai trouvé particulièrement drôle celle dans laquelle il prétendait que le parti progressiste-conservateur ne s'opposait qu'aux décrets du conseil qui ne lui plaisaient pas. Je n'ai jamais entendu personne s'opposer à des décrets du conseil qui lui plaisaient, même quelqu'un de son parti.

• (0115)

Le député a dit que notre parti était résolument pour les mégaprojets tandis que le sien était contre, sauf en Alberta. Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) en a parlé de façon négative.

On peut difficilement prétendre que les conservateurs sont en faveur des mégaprojets quels qu'ils soient. Ils doivent être rentables et rapporter quelque chose.

Il faut tenir compte notamment du nombre d'emplois qu'ils créent, et de la quantité d'énergie qu'ils nous apporteront afin que nous n'ayons pas à dépendre des approvisionnements étrangers. Nous aurions vu d'un bon œil certains de ces mégaprojets si on y avait donné suite au lieu de se contenter d'espérer et de prier.

Signalons que M. Robert Blair de Nova Corporation et Shirley Carr, vice-présidente du CTC ont très bien décrit des mégaprojets dans leur document concernant 40 mégaprojets qui seront réalisés au Canada.

Cela démontrait, avait-on dit alors, que les syndicats et l'entreprise capitaliste pouvaient travailler ensemble à la définition de ces projets. Ils suscitaient énormément d'espoir. Il est vraiment dommage que le premier, le deuxième, le troisième et le quatrième de ces projets soient tombés à l'eau. C'est parce que le gouvernement exige trop d'impôts et cherche à renflouer sa caisse, car il a dilapidé beaucoup d'argent.

Il ne faut pas oublier l'histoire du Canada et la façon dont nous avons traité l'industrie pétrolière. C'est vraiment pitoyable.

Prenons Imperial Oil. Mes amis du parti libéral, qui tentent d'imiter les communistes, ne cessent de s'acharner sur Imperial Oil. Au départ, c'était une compagnie canadienne. Elle a foré son premier puits à Petrolia, en 1888. C'était une société canadienne. Sous les libéraux, elle a été vendue aux Américains en 1937.

La British American Oil Company était une autre compagnie pétrolière canadienne intégrée. Elle a été vendue en 1947, sous le gouvernement libéral. Elle a changé son nom pour celui de Gulf en 1964, de nouveau sous le gouvernement libéral.

La troisième société pétrolière canadienne intégrée, White Rose Canadian Oil Company, a été vendue à Shell en 1965, sous les libéraux. Par la suite, ils ont laissé Supertest passer à BP en 1970. Et la liste continue.

Nous avions une société pétrolière canadienne. Si Standard Oil of New Jersey a ramassé Imperial, c'est qu'elle arborait la dénomination impériale dans tous les pays du Commonwealth du monde. Elle utilise encore cette dénomination. Elle l'a prise à une société pétrolière canadienne que les libéraux ont laissé vendre à des étrangers.

En 1979, Alastair Gillespie, l'ancien ministre de l'Énergie, était si pressé qu'il a couru au Venezuela pour acheter plus de pétrole pour Petro-Canada par le biais de la corporation commerciale canadienne. Il est allé signer au Mexique des contrats de pétrole lourd, au lieu du brut léger dont les raffineries de l'Est ont besoin.

Les raffineries canadiennes de l'est du Canada ne peuvent pas utiliser ce pétrole. Il faut qu'il soit transformé. Maintenant on parle de 100 millions simplement pour transformer ce pétrole que, malheureusement, le gouvernement libéral de l'époque s'est engagé à acheter. D'après la liste de M. Gillespie, les mégaprojets allaient créer au Canada dans les 70,000 emplois directs et 255,000 emplois indirects, soit plus de 320,000 en tout. Au moment où nous avons un million et demi de chômeurs sous un gouvernement également libéral, est-ce qu'il ne serait pas beau d'avoir une partie de ces 320,000 emplois?

Parmi ces emplois devaient figurer ceux du pipe-line Dempster: 6,000 emplois directs et 26,000 indirects. Il a été contremandé. Le gazoduc de l'Alaska—13,000 emplois directs et 55,000 indirects—a été retardé. Le projet Polar Gas a été contremandé. Le projet de gaz naturel liquéfié Tennaco a été contremandé. Le projet Alsands a été contremandé. L'extension de Syncrude a été contremandée. Le projet de Cold Lake a été contremandé. Le projet de stockage de pétrole à Wabanex a été contremandé.

Les mégaprojets, qui revêtaient tant d'importance pour les gouvernements libéraux antérieurs, ont fait naître des espoirs chez les Canadiens. Ils allaient nous rapporter des emplois et l'autosuffisance énergétique. Tout cela s'est évanoui à cause de la mauvaise gestion économique de l'actuel gouvernement et du mépris qu'il a pour ceux qui ont de l'initiative, pour les Canadiens qui veulent investir. Il existe de petites compagnies canadiennes établies en Alberta et en Colombie-Britannique, dont certaines sont inscrites à la Bourse de Toronto, qui investissent surtout en Oklahoma, en Louisiane et au Texas. C'est là qu'elles se livrent à la prospection du pétrole. Elles y transportent des tours de forage canadiennes.

Le gouvernement fédéral a berné les Canadiens lors des élections de 1979-1980. Il avait déclaré qu'il ferait preuve de modération dans son budget. Chaque année depuis lors nous accusons des déficits de 14 milliards de dollars. Il avait déclaré qu'il abaisserait les taux d'intérêt. L'honorable représentant de Windsor-Ouest (M. Grey) avait promis de démissionner si les taux d'intérêt ne fléchissaient pas. Ils ont monté, mais il n'a pas démissionné.

Il avait promis que les prix n'augmenteraient pas de 18c., ce que le NPD avait accepté. Les taxes s'élèvent maintenant à 78c. et non à 18c. Il prétendait vouloir renouveler les emplois, encourager les Canadiens à créer des possibilités d'emploi au Canada. Au lieu de baisser, comme la chose s'était produite durant six mois sous le gouvernement Clark, le chômage s'est accru. Nous avons maintenant près de 1.5 million de chômeurs au Canada. Il avait déclaré que nous jouirions de l'autarcie pétrolière. Il reconnaît maintenant que nous n'aurons pas cette auto-suffisance à moins de parvenir à exploiter les gisements d'Hibernia, de la mer de Beaufort et certains autres projets encore pour lesquels nous n'avons pas les connaissances technologiques voulues.

Le gouvernement actuel a manqué à ses engagements envers le Canada et les Canadiens avec sa politique de l'argent cher et sa politique en matière d'emploi. Il a simplement réussi à créer du chômage. Il a manqué à ses engagements envers le Canada et les Canadiens en négligeant d'imposer un régime d'austérité. Il a négligé de réduire les déficits et de nous apporter l'auto-suffisance pétrolière. Nous attendons. Nous constatons que tout va mal, que le projet Alsands et le gazoduc de l'Alaska sont soit annulés, soit différés.

Chose regrettable, nous perdrons des dizaines de milliers d'emplois. Et il ne s'agit pas seulement d'emplois en Alberta, au Yukon, en Colombie-Britannique ou en Saskatchewan. Cinquante pour cent de ces emplois seront en Ontario et au Québec.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) et le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki) donnent leur appui au gouvernement qui va faire perdre des milliers d'emplois à certaines aciéries de Hamilton comme la Stelco et la Dofasco qui ne fonctionnent déjà plus qu'en partie. Ils restent assis sans rien dire et ne participent pas au débat. Pourtant, ils vont se prononcer en faveur de quelque chose qui va faire perdre des milliers d'emplois à leurs circonscriptions.

Ce débat d'urgence dure depuis très longtemps. Il est important, parce qu'il a permis aux Canadiens de se rendre compte jusqu'à quel point ils ont été leurrés. Nous, Canadiens, avons été trompés. C'est ce gouvernement qui nous a bernés avec ses taux d'intérêt, son chômage, sa modération, sa réduction des déficits et son autarcie énergétique. Il nous a trompés également avec ses mégaprojets. Il n'a pas négocié de bonne foi.

Il n'a pas laissé de profits au secteur privé, si ce n'est, peut-être, alors qu'il était déjà beaucoup trop tard. Il a fait échouer les projets. La situation est si sinistre qu'on s'imaginerait vivre un scénario d'horreur à la Hitchcock. Des êtres livides et blafards qui se tiennent dans l'ombre, sans mot dire, et qui regardent fixement le cadavre: ce sont les membres du cabinet. Le pathologiste dépèce le cadavre du Programme énergétique national. Derrière les ministres-fantômes et encore plus morts qu'eux, des squelettes qui se tiennent immobiles et silencieux à mesure que l'opération progresse: les députés de l'arrière-ban.

L'échec du projet Alsands et la remise à plus tard du pipeline de l'Alaska sont un coup très dur. J'espère que les Canadiens vont se rendre compte que le gouvernement les a dupés. J'espère qu'ils vont se rendre compte également que le gouvernement nous a fait perdre des milliers d'emplois. Il est certes malheureux que le gouvernement ait rendu ce débat nécessaire. Il est vraiment dommage que le gouvernement ait laissé perdre toutes ces possibilités.

Pourtant, notre pays a toutes les raisons d'espérer. Nous disposons de tous les moyens au monde. Si nous avions su nous y prendre, nous n'aurions pas été obligés d'abandonner les mégaprojets. Nous aurions aujourd'hui ces milliers d'emplois. Partant, moins de travailleurs toucheraient des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être. De plus nombreux Canadiens auraient la satisfaction de travailler au progrès de leur pays.

**M. Nielsen:** Madame l'Orateur . . .

**Une voix:** Nous aurions bien besoin de nous reposer.

**M. Nielsen:** Le député pensera peut-être différemment quand il aura entendu ce que j'ai à dire. J'ai une proposition à faire aux députés qu'il leur sera bien difficile, sinon impossible, de rejeter. Nous débattons maintenant depuis trente-huit heures et demie d'une affaire urgente. A mon avis, et nous pourrons constater que c'est celui de la majorité, le moment est venu de mettre fin au débat.

Si les députés du parti ministériel et ceux du Nouveau parti démocratique sont disposés à consentir à l'unanimité que mon intervention mette fin au débat, nous voulons bien qu'il en soit ainsi. Autrement dit, je serai le dernier à intervenir. Si cela convient à la Chambre et qu'elle veut en faire une ordonnance, je suis prêt à prendre la parole maintenant.

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cousineau:** Madame l'Orateur, je ne crois pas que le député ait besoin du consentement unanime. S'il est le dernier orateur, il le sera en ce qui concerne l'ordre du jour.

**M. Nielsen:** Madame l'Orateur, au sujet de mon rappel au Règlement, je me permets de faire remarquer qu'aux termes de l'article 26 du Règlement, tout député qui se lève pour intervenir dans le débat doit être entendu. Il n'y a pas de limite au débat. Je tiens à faire savoir à la Chambre que si tous les députés sont prêts à en finir maintenant, si à l'unanimité il m'accordent l'autorisation d'être le dernier à parler et qu'il n'y ait pas d'autres intervenants et si la Chambre adopte un ordre à cette fin, nous sommes prêts à mettre fin au débat maintenant.

• (0130)

**M. Prud'homme:** Je ne veux pas parler au nom de mes collègues qui sont susceptibles de se présenter à la Chambre, mais je doute qu'il y ait d'autres orateurs de ce côté. Je ne puis parler pour les députés de l'autre parti, mais je crois que le député du Yukon (M. Nielsen) doit obtenir le consentement unanime. D'après le Règlement, si un député demande la parole, il peut l'obtenir. Je ne pense pas que mes collègues me feront perdre la face si je dis qu'il n'y aura pas d'autres députés de ce côté de

la Chambre qui prendront la parole. Je ne sais pas pourquoi le député demande le consentement unanime, mais je vais écouter ses remarques.

**M. Nielsen:** Les députés d'en face voudront peut-être tenir un conciliabule au sujet de mon offre de clore le débat. Si la Chambre accepte de me laisser le dernier mot, nous sommes prêts à nous arrêter là. S'il n'y a pas consentement unanime, le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) poursuivra le débat. Il y a d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui sont prêts à faire la même chose.

**M. Dingwall:** Le député du Yukon (M. Nielsen) pourrait-il nous dire pendant combien de temps il désire parler?

**M. Nielsen:** Je parlerai pendant 20 minutes, après quoi je m'en remets à la Chambre.

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** La Chambre a entendu le représentant du Yukon (M. Nielsen) qui propose de clore le débat et de ne plus avoir d'orateurs pour prendre la parole. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Prud'homme:** Non.

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Le consentement unanime n'est pas accordé?

**M. Prud'homme:** J'ai distinctement dit non. Je suis sûr qu'il n'y aura personne d'autre qui prendra la parole de ce côté-là.

**M. Dick:** Soyez raisonnable.

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Madame l'Orateur, je n'ai pas de notes toutes prêtes pour mon intervention, mais cette question me tient très profondément à cœur. Le député du Yukon (M. Nielsen) a présenté à mes collègues, en face et à ma gauche, une proposition très raisonnable. J'assure à la Chambre qu'il y a beaucoup de députés derrière moi qui souhaitent intervenir dans le débat. Je suis entré presque à la même heure à la Chambre il y a deux nuits et j'y suis resté jsuqu'au matin. J'ai donc un peu d'avance cette nuit, et si ma voix ne me lâche pas, je suis tout à fait disposé à rester beaucoup plus longtemps.

La majorité des orateurs que nous avons entendus jusqu'ici ont exposé avec beaucoup de clarté les problèmes que le Programme énergétique national a suscités, dans notre magnifique pays.

J'aimerais avoir l'éloquence nécessaire pour réitérer avec la même passion et la même émotion les propos tenus par le député de Calgary-Sud (M. Thomson) lorsqu'il est intervenu vers 5 h 30 du matin il y a deux jours pour dire avec une voix chargée d'émotion à tous ceux qui l'écoutaient ce qu'il avait à reprocher au Programme énergétique national. Je ne possède pas son éloquence et je ne chercherai pas à répéter ses propos. Je me rappelle comment, peu après, le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) a fait remarquer aux députés présents à la Chambre à ce moment-là que l'Alberta n'était pas la seule à souffrir des machinations du gouvernement. Il a en effet énuméré un certain nombre d'entreprises de sa circonscription et a clairement fait voir tout le mal qui leur était causé.

Si j'en prenais le temps, je pourrais citer un nombre égal d'entreprises de Prince Edward-Hastings qui en souffrent également parce que ce crétin et entêté de gouvernement ne veut pas être honnête avec les Canadiens. Je pourrais citer de ces entreprises dans toute la province de l'Ontario. J'ai le singulier privilège de représenter le caucus de l'Ontario quand nous nous réunissons, et je puis dire que chacun des députés conservateurs de l'Ontario pourrait citer des cas d'entreprises qui ont souffert des mesures prises par le gouvernement.

J'aimerais citer un exemple. Au début de l'année, ce gouvernement sans souci a abandonné au Japon quelque chose comme 380,000 à 400,000 jours-hommes de travail qui auraient pu être confiés à une entreprise de la ville de Belleville, située dans ma circonscription et où j'habite depuis une trentaine d'années. Depuis trois ou quatre jours, aux réunions du comité des transports, je dépose des preuves irréfutables, et le président du Conseil des ports nationaux qui témoignait devant le comité, n'est pas parvenu à en réfuter une seule de façon satisfaisante. Il n'a pas pu prouver qu'une entreprise canadienne était incapable, sur le plan technique, de fournir rapidement, et à un prix concurrentiel, le matériel nécessaire pour l'installation de manutention du charbon de Ridley. J'ai convaincu toutes les personnes présentes à la réunion—sauf peut-être le président du Conseil des ports nationaux—que cette entreprise canadienne aurait pu construire l'installation. Elle en a construit de 20 à 25 dans le monde entier. Elle en construit une pas très loin au sud des terminaux de Ridley, en Colombie-Britannique. Elle en termine quatre en Afrique du Sud et soumissionne pour d'autres en Amérique du Sud. Dernièrement, elle a fourni une installation analogue à la Corée, malgré la main-d'œuvre bon marché et les programmes de ce pays. En réalité, elle a prouvé que sur le plan technique et à d'autres égards, sa soumission était supérieure, ce qui n'a pas empêché le gouvernement dirigé par les députés d'en face de faire preuve de cruauté et d'octroyer le contrat à une société japonaise et, de ce fait, de dérober des emplois aux Canadiens.

Je voudrais citer quelques chiffres. Si le contrat avait été accordé à une société canadienne, la production aurait été assurée par le Canada dans une proportion de 96.5 p. 100 et les travaux de génie, en totalité. La société japonaise a dit que les Canadiens participeraient à ces travaux dans une proportion de 52.8 p. 100 mais cette société avait promis il y a deux ans que la participation canadienne au projet de construction de la cale sèche flottante de Burrard fournie au port de Vancouver serait de plus de 60 p. 100. Cette entreprise n'a pas dépensé un sou ni un yen au Canada pour la réalisation de ce projet. Je ne vois pas pourquoi on la croirait cette fois-ci. En réalité, il n'y a pas la moindre chance qu'elle dépense de l'argent au Canada cette fois-ci. Je voudrais aborder ce projet un peu plus en détail mais je ne crois pas que ce soit nécessaire.

Le ministre des Transports (M. Pepin) est un homme raisonnable. Il a été complètement induit en erreur par ses collaborateurs et ses fonctionnaires, car il a dit à la Chambre que la participation canadienne à ce projet serait d'environ 85 p. 100 et que le reste du contrat serait attribué à des entreprises européennes. Il y a moins d'une semaine, on a accordé à une société japonaise un contrat de sept millions de dollars pour l'achat de tuyaux d'acier. Le député de Hamilton-Wentworth conviendra volontiers, j'en suis sûr, que la société STELCO est en mesure de produire des tuyaux d'acier pouvant supporter les plus hautes pressions qu'on puisse trouver dans le secteur du pétrole et du gaz. Je suis certain qu'il conviendra qu'on aurait dû donner une chance à cette société de présenter une soumission. Mais le cahier des charges était rédigé d'une façon telle qu'aucune entreprise canadienne ne pouvait soumissionner. N'est-il pas surprenant que les spécifications du tuyau d'acier aient été exactement les mêmes que celles du tuyau que fabrique la firme japonaise?

Et voilà comment quelque 7 millions de dollars de travail, qui auraient pu profiter à des Canadiens, sont plutôt allés aux Japonais. Ce travail sera payé par les Canadiens à même l'impôt que verse M^me^ le Président, que je verse et que versent des millions d'autres Canadiens. Je n'ai rien contre les Japonais. C'est un peuple gentil et industrieux, mais je suis sûr que s'il s'était agi d'un projet japonais, Tokyo n'aurait jamais permis à une entreprise canadienne non pas de le réaliser à un prix plus élevé que le prix local, mais simplement de soumissionner. Voilà ce qui se passe sous l'égide de ce gouvernement qui se préoccupe si peu des Canadiens et qui gaspille honteusement leurs impôts.

En arrivant à la Chambre, ce soir, j'ai entendu le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) donner dans le détail l'histoire de cet architecte de Vancouver qui fut choisi, non par le jury nommé pour déterminer qui serait l'architecte de la nouvelle ambassade du Canada à Washington, mais parce que c'est un ami du premier ministre (M. Trudeau). Peut-être faut-il au moins se réjouir qu'il soit Canadien et non pas Japonais. C'est une mince consolation. Voilà un exemple du peu de respect que ce gouvernement manifeste envers la population.

Bon nombre de mes collègues souhaitent encore intervenir dans le débat de ce soir. Mon temps est presque écoulé, mais avant de me rasseoir, je tiens à avertir les députés d'en face que beaucoup d'autres députés demandent la parole. Après tout, il est seulement 1 h 45. Nous pourrions fort bien poursuivre jusqu'à l'aube. Avec plusieurs de mes collègues, j'ai pu voir le soleil se lever mercredi; nous pourrions certainement attendre juqu'au lever du soleil vendredi. Nous réussirions peut-être ainsi à faire comprendre à ce gouvernement insensible que nous n'accepterons plus d'être piétinés, foulés aux pieds, ni de voir le Canada, ce pays que nous chérissons, être écrasé par un gouvernement qui a perdu tout sens du devoir, de la dignité et de la réalité.

**Des voix:** Bravo!

*Article 26 du Règ'ement*

• (0145)

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame l'Orateur, j'ai participé cet après-midi à un colloque sur la réforme parlementaire où on s'est longuement demandé pourquoi cette institution ne représente pas les Canadiens. Cette question peut être débattue durant des heures, mais si j'avais besoin d'un exemple, je ne pourrais pas en trouver un meilleur que ce qui s'est passé il y a une quinzaine de minutes. Il s'agit d'une situation tragique dans laquelle les députés d'en face imaginent qu'on peut se livrer à des manigances parlementaires durant un débat d'urgence sur l'avenir économique des Canadiens.

Hier soir et ce soir encore, les députés d'en face ont révélé que peu leur importe si des placements de 50 milliards de dollars sont perdus. Peu leur importe si un programme énergétique détruit l'avenir économique de toute une région. Peu leur importe les pertes que ma province subit chaque jour à cause du programme qui a entraîné l'effondrement du projet Alsands. Peu importe aux députés d'en face que cette situation provoque des milliers de mises à pied. Je présume que lorsqu'on siège dans une enceinte toujours brillamment illuminée on ne songe pas à une pénurie d'énergie et on ne peut dans un milieu aussi isolé se rendre compte du problème. On peut perdre alors tout sens de la réalité. C'est peut-être arrivé à un certain nombre de députés d'en face.

L'effondrement de ces programmes est important, car ils étaient, aux dires du gouvernement, un moyen de sortir du malaise économique auquel notre pays est en butte. Si les affaires étaient prospères, nous aurions pu nous permettre de perdre un tel projet, même ayant une telle envergure, mais en période de difficultés économiques, nous ne pouvons pas nous le permettre. Que dites-vous à un jeune étudiant qui vient vous trouver et qui vous dit avoir été licencié parce que la société pour laquelle il travaillait fabrique des produits reliés au secteur pétrolier? Cet étudiant a passé les six derniers mois à apprendre le métier de programmeur dans une école qui est connue pour exceller dans le placement de ses étudiants après leur diplôme. Que lui répondez-vous lorsqu'il vous dit qu'il a été licencié à cause de l'effondrement de ces programmes énergétiques? Il a suivi des cours dans la meilleure école possible et depuis huit semaines il cherche en vain du travail. Il n'y en a pas, même pour ceux qui ont pris le temps et la peine d'essayer de faire quelque chose pour eux-mêmes et le Canada. Tout cela, parce que nous avons un gouvernement qui se livre à des petits jeux parlementaires au cours du débat d'urgence le plus long à avoir été tenu à la Chambre.

Madame l'Orateur, je reçois une note m'informant que l'affaire est réglée. Madame l'Orateur, je vous remercie de m'avoir permis de parler ne serait-ce que quelques minutes.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame l'Orateur, nous avons eu un entretien qui devrait permettre à la Présidence de prendre en considération les dispositions de l'article 26(13) du Règlement une fois que j'aurai fini de parler.

*Article 26 du Règlement*

**M. Prud'homme:** Puisque je n'ai pas le livret sous la main, madame l'Orateur . . .

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** A l'ordre, je vous prie. Le député pourrait-il expliquer l'objet de son rappel au Règlement?

**M. Prud'homme:** Volontiers. Le député du Yukon vient de dire que vous pourriez lire les dispositions de l'article 26 (13) du Règlement une fois qu'il aurait terminé. Hélas! je n'ai pas mon livre avec moi, et sachant jusqu'à quel point le député est habile . . .

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Ce n'est pas là un rappel au Règlement. Je saurais gré au député de se rasseoir.

**M. Prud'homme:** Madame l'Orateur, je regrette si à propos du rappel au Règlement . . .

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Le député n'a pas la parole. Je l'invite vivement à reprendre son siège. S'il veut consulter le Règlement, je suis certaine que le greffier lui en fournira un volontiers.

**M. Prud'homme:** Madame l'Orateur, j'ai un rappel au Règlement!

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Si je donne la parole au député pour faire un rappel au Règlement, j'aimerais qu'il l'expose brièvement.

**M. Prud'homme:** Je le répète, le député du Yukon vous demande d'appliquer à la Chambre l'article 26(13) du Règlement dès qu'il aura terminé son intervention. Je n'ai pas le texte sous les yeux, et si je vais le consulter au bureau, le député aura déjà commencé son intervention. Vous comprenez ce que j'essaie de dire? Le député a demandé le consentement unanime il y a un instant, et je veux savoir . . .

**M. Kempling:** Vous avez compris de travers, Marcel.

**M. Prud'homme:** Je suis donc d'accord pour qu'il intervienne, madame l'Orateur.

**M. Nielsen:** Je pense que nous commençons tous à être un peu fatigués, madame l'Orateur.

Comme j'avais commencé à le dire, la triste vérité, c'est que peu importent les motions que nous présentons à la Chambre, peu importent les termes dans lesquels elles sont rédigées, elles se ramènent toutes à une seule opinion qui exprime les sentiments les plus profonds des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Cette opinion peut se résumer en ces mots: Le gouvernement actuel doit partir!

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** C'est ce que veulent les Canadiens de toutes les régions du pays et c'est à cela que se résumeront toutes les motions qui seront proposées par les députés de ce côté-ci de la Chambre jusqu'à ce que cet événement, que les citoyens de tous les milieux attendent, se produise.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Les Canadiens veulent que le gouvernement le plus incompétent, le plus arrogant, le plus isolé et le plus assoiffé de pouvoir des temps modernes, disparaisse. L'exemple le plus récent est le projet Alsands, un projet dans lequel on devait investir 15 milliards de dollars et qui aurait créé environ 50,000 emplois. La mise en veilleuse du projet de construction du gazoduc de l'Alaska prive l'économie d'un autre investissement de 40 milliards.

Je tiens à arrêter un instant, car tous les députés néo-démocrates ici présents, sauf un, n'étaient pas encore députés lorsque cette mesure a été étudiée en comité et à la Chambre.

**M. Rose:** Tous.

**M. Nielsen:** Non, pas tous. Le député qui vient de m'interrompre était déjà là, mais pas les autres. Les néo-démocrates se sont farouchement opposés à la construction de ce gazoduc à l'étape du comité, et à toutes les étapes de l'étude du projet à la Chambre. Je remonte avant même le premier tronçon, jusqu'à la naissance du projet. Ils s'étaient férocement opposés au projet de loi à toutes les étapes, accusant le gouvernement libéral d'alors de brader nos ressources naturelles, comme pour le pipe-line de 1956, et l'accusant aussi de se vendre aux barons du Texas et ainsi de suite. Ils ne peuvent donc pas revenir maintenant sur leur position. Qu'ils ne prétendent pas qu'ils étaient en faveur du projet au départ, parce que c'est faux. Un seul l'était: l'adjoint exécutif du chef néo-démocrate de l'époque. C'est M. Penikett qui est maintenant chef de l'opposition au Yukon. Il a toujours été en faveur du pipe-line et sa position était diamétralement opposée à celle de ses collègues fédéraux.

**M. Rose:** Nous sommes en faveur, s'il y a des garanties.

**M. Nielsen:** Le député se dit en faveur maintenant.

**M. Rose:** S'il y a des garanties.

**M. Nielsen:** Mais non pas quand le projet de loi a été étudié en comité et à la Chambre. La position de son parti au niveau fédéral est diamétralement opposée à celle du chef néo-démocrate au Yukon, lequel est aussi président national du parti du député. Il me semble que vous devriez vous mettre d'accord.

Mardi dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen), dans un élan de franchise involontaire, a dit en parlant des projets qu'ils étaient «tombés à l'eau». L'expression était juste. Il n'y a pas que le projet qui se soit effondré, mais aussi la confiance dans le gouvernement, ce qui a causé la perte du projet. Ce n'est pas le secteur privé qui a pris la décision. La politique financière vacillante et imprévisible du gouvernement a répandu sur les marchés internationaux et au Canada un malaise que les investisseurs se refusent à subir plus longtemps. A la limite, la confiance dans le gouvernement et ses programmes a fait défaut, et c'est le gouvernement qui doit porter la responsabilité de ces programmes désastreux qui ont empoisonné le climat économique. Il est responsable aussi de n'avoir pas réussi à présenter des programmes de rechange quand les espoirs qu'il avait placés dans les mégaprojets se sont envolés.

Que le gouvernement soit le premier responsable ne fait pas oublier les agissements hypocrites et révoltants dont le NPD nous a gratifiés cette semaine. Depuis le début, son attitude a été de s'opposer à Alsands parce que le projet représentait un cadeau offert à l'industrie privée. Je pense que tout le monde à la Chambre a remarqué que les néo-démocrates avaient effectué un virage à 180 degrés ici la semaine dernière, pour employer le jargon des pilotes. Pure coïncidence, bien sûr, ce revirement est survenu immédiatement après les élections en Saskatchewan.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rose:** Et les élections au Manitoba?

**M. Nielsen:** Il est intéressant de noter, madame l'Orateur, que ces projets qu'ils qualifiaient auparavant de largesses envers les entreprises sont maintenant devenus une question de vie ou de mort pour l'économie canadienne tout simplement parce que le chef du NPD—qui est aussi vice-président de l'Internationale socialiste—s'est aperçu qu'il pouvait en tirer des gains politiques. Quant au critique énergétique du NPD, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), il a lutté contre ces projets tout au long de sa carrière, depuis le jour où il est entré à la Chambre jusqu'à maintenant. Il a même intenté des poursuites en Colombie-Britannique pour faire interrompre les travaux du pipe-line.

• (0200)

**M. Blaikie:** Le premier tronçon.

**Une voix:** Vous devriez avoir honte!

**M. Nielsen:** Oui, les travaux du premier tronçon. Mais sans ce tronçon, il n'y a pas de pipe-line. Et maintenant, il se lève et verse des larmes de crocodile sur le pauvre pipe-line qui est interrompu. Quelle hypocrisie!

**M. Blaikie:** Dites-nous quelque chose de nouveau.

**M. Nielsen:** Je ne me plains pas du fait qu'il se soit opposé au projet, ni du fait que d'autres députés de son parti s'y soient opposés. Mais ce dont je me plains, maintenant que les projets ont été abandonnés à cause de l'indécision et du manque d'à propos du gouvernement, c'est que les députés de ce parti prétendent qu'ils appuyaient les projets depuis le début. Ils ne peuvent pas agir ainsi et conserver encore une once de crédibilité.

Le 26 novembre, comme on peut le voir à la page 5109 du hansard, le député de Vancouver-Kingsway, critique du NPD pour les questions énergétiques, a accusé le gouvernement de s'être «doté d'une surcapacité de transport par pipe-line». Cette critique était peut-être justifiée ou peut-être pas, mais il faut être vraiment hypocrite pour avoir prétendu il y a deux ans que le gouvernement construisait trop de pipe-lines et soutenir maintenant que ces mêmes pipe-lines sont indispensables.

Cela fait maintenant une semaine que nous écoutons les députés du NPD nous dire exactement le contraire de ce qu'ils disaient il y a deux ans et je crois qu'il est maintenant temps de démasquer leur hypocrisie et, je l'espère, de forcer les députés assis là-bas à faire preuve d'une certaine honnêteté lorsqu'ils étudient le déroulement de ces projets.

Qu'est-ce que le député de Vancouver-Kingsway a déclaré en cette même Chambre le 21 novembre 1980? A la page 4955 du hansard, il dit ce qui suit:

> Nous prélèverions par ailleurs une plus grosse part des bénéfices réalisés grâce à la mise en valeur des sables bitumineux par des sociétés d'État. Les grandes multinationales veulent 15 à 20 p. 100 des bénéfices réalisés pour l'exploitation des sables bitumineux et le ministre est disposé à leur donner satisfaction.

**M. Blaikie:** C'est vrai.

**M. Nielsen:** Certainement. C'est ce qu'il a dit. C'est exactement ce qu'il a dit. Mais il n'a pas dit cela en sanctionnant l'idée; en réalité, il s'opposait aux initiatives du gouvernement à l'époque. Comme autre solution, le député de Vancouver-Kingsway a proposé de mettre sur pied des programmes destinés à accélérer l'utilisation des énergies de remplacement au niveau régional.

Peut-être que le ministre, s'il daigne revenir, se montrera maintenant plus réceptif à cette proposition. Néanmoins, il demeure, madame le Président, que dès le début le NPD s'est opposé à ces projets, et qu'il ne saurait maintenant faire volte-face et prétendre qu'il y a toujours souscrit. Pareille volte-face serait le summum de l'hypocrisie socialiste. Je dois avouer, n'en déplaise aux députés, que cette attitude est conforme aux tactiques socialistes.

**Une voix:** C'est exact!

**M. Nielsen:** Je n'ai aucune objection à ce que le NPD s'attaque au gouvernement, madame l'Orateur. Là est l'objet des partis d'opposition. Mais, au moins, que ce soit pour des motifs francs et honnêtes. Que le NPD ne s'attribue surtout pas le mérite politique de l'échec de projets auxquels il s'était opposé au départ.

**Une voix:** Bravo!

**M. Blaikie:** On croirait de plus en plus entendre Marc Lalonde.

**M. Nielsen:** Dans cette affaire, ce sont eux les véritables hypocrites et ils se figurent qu'ils vont s'en sortir blancs comme neige et frais comme une rose, mais je peux vous dire une chose . . .

**M. Rose:** Il va bien falloir; je n'ai pas le choix.

**M. Nielsen:** Je peux vous dire une chose—faisons abstraction de la rose—ils ne vont pas s'en sortir aussi facilement. Peu importe la fleur, c'est la même chose.

Le député me demande de lui dire notre position. Nous ne partageons pas la même qu'eux. Nous avons toujours dit que l'exploitation des sables bitumineux et la construction de l'oléoduc étaient indispensables pour devenir autosuffisants. Et c'est toujours cette position que nous défendons.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** L'aggravation subite de la situation avec l'annonce du retrait des sociétés pétrolières signifie que nous sommes loin de devenir autosuffisants et nous nous retrouvons une fois de plus, à cause des maladresses d'un gouvernement trop prompt à agir, à la merci de l'OPEP.

Nous estimons pour notre part que le gouvernement doit se reprendre et tout faire pour remettre en train ces projets . . . et en ce qui concerne le pipe-line, on devrait pouvoir y arriver grâce à des contacts diplomatiques appropriés avec les États-Unis.

*Article 26 du Règlement*

Le gouvernement doit chercher à obtenir l'avis des meilleurs spécialistes, il doit coopérer avec le gouvernement de l'Alberta et avec les sociétés pétrolières privées. Il doit agir de façon à ce que le pétrole d'Alsands soit extrait et mis en vente dans quelques années à un prix comparable au cours mondial. C'était là notre politique, comme en témoigne le budget Crosbie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** C'est exactement ce que nous aurions fait et le projet Alsands, le gazoduc de l'Alaska, de même que les projets de Cold Lake et de Judy Creek auraient été lancés il y a longtemps. Ils ne le sont pas maintenant parce que personne ne croit dans la logique économique ou fiscale du gouvernement.

**Une voix:** Sauf le NPD.

**M. Nielsen:** En effet, sauf le NPD . . . récemment. Ces projets n'ont pas été lancés parce que personne ne fait confiance à la logique économique ou financière du gouvernement, car il a tellement perdu contact avec la réalité que sa politique économique s'est totalement effondrée. Il en est réduit à quelque chose comme le plan quinquennal des Chinois pour fabriquer des lingots de fer d'une façon artisanale.

Ce qui est tragique chez le gouvernement, c'est qu'il manque d'idées, qu'il n'a aucun principe et qu'il est incapable de s'attaquer aux problèmes comme ils le méritent ou de proposer des solutions que les personnes visées trouveront acceptables. Il ne pourra pas y avoir d'esprit de collaboration entre le gouvernement et le secteur privé tant que ces vauriens seront au pouvoir.

Il est impossible d'exagérer la gravité des conséquences que l'abandon du projet Alsands aura sur l'économie. Si la confiance des investisseurs était bien faible, elle est maintenant complètement disparue. La réalisation de ce projet aurait permis au Canada d'avoir accès à plus de 100 millions de barils de pétrole—soit le tiers des réserves connues du Moyen-Orient. L'autosuffisance aurait été à portée de la main, sans compter les milliers et les milliers d'emplois créés.

Ces belles perspectives ont été anéanties par le budget, par les taux d'intérêt, par la monstrueuse politique de nationalisation appuyée par le NPD.

Les responsables de ces tragédies, de ces désastres, sont le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Ne vous y trompez pas . . .

**Une voix:** Les trois destroyers canadiens.

**M. Nielsen:** «Les trois destroyers canadiens.» Ne vous y trompez pas: c'est une catastrophe d'une telle envergure que le Canada n'est pas prêt de s'en relever.

Si jamais il s'en relève, ce ne sera pas grâce à un gouvernement si moribond qu'il ne se rend même pas compte que son heure a sonné. L'abandon du projet Alsands est d'autant plus grave que des données récentes révèlent que l'OPEP a délibérément réduit sa production au premier trimestre de cette année. L'Arabie Saoudite, le plus gros producteur de l'OPEP, a diminué sa production de 1.5 million de barils par jour.

Le projet Alsands devait être le pivot de la relance économique dans notre pays. C'est encore possible—mais pas sous le gouvernement actuel. Maintenant que ce pivot a disparu et que le pipe-line de l'Alaska a été quasiment relégué aux oubliettes, du moins pour l'avenir prévisible, où allons-nous? Que devient le grand programme sur papier mis au point par les jobards du lac Meach: le ministre de l'autre endroit, l'ex-ministre responsable de l'AEIE, à qui on a ôté ses pouvoirs, le ministre commis voyageur de Cornwall? Ils ont mis au point un programme pour marquer le début d'un nouveau paradis et d'une nouvelle terre. Le coffre au trésor au bout de l'arc-en-ciel s'est révélé être vide . . .

**Une voix:** N'en parlez pas!

**M. Nielsen:** Ce n'est qu'une suite de promesses rompues, promesses qui nous avaient été faites lors des dernières élections, madame l'Orateur.

Je ne veux pas blesser les oreilles sensibles—oreilles déjà durement mises à l'épreuve par ce débat interminable—en rappelant toutes ces promesses qui ont été rompues. La liste en est interminable. mais à propos d'énergie, il a été question de pétrole à bon marché et je voudrais que les députés écoutent ce que le premier ministre a déclaré au cours de la dernière campagne électorale, comme le rapporte le *Globe and Mail*:

> En ce qui concerne le pétrole non classique, c'est-à-dire le pétrole des sables bitumineux, le pétrole des régions encore inexplorées et le pétrole des puits de récupération, nous prévoyons des prix incitatifs grâce auxquels il sera rentable pour l'entreprise privée et publique de chercher et d'extraire ce pétrole.

Voilà ce qu'il a dit. Cela ne s'est pas matérialisé et les entreprises ne sont pas prêtes à chercher et à exploiter ce pétrole. En cours de route, le premier ministre s'est éloigné de la voie qu'il s'était tracée . . .

**Une voix:** Il a déraillé.

**M. Nielsen:** Oui, il a déraillé. Il a oublié cette promesse comme un tas d'autres. Le ministre des Finances était l'un des artisans de ce magnifique programme économique qui n'a jamais réussi à démarrer. Cela allait compenser toutes les imperfections du budget. Les gens allaient être tellement pleins d'admiration pour la tranche I et la tranche II des mégaprojets, qu'ils oublieraient le drame du budget. Maintenant que la tranche I a passé par-dessus bord, que va-t-il arriver de la tranche II? Si la tranche II était fondée sur la tranche I et que la tranche I ait disparu, sur quoi cette tranche II va-t-elle se poser?

L'irréalisme libéral entre maintenant dans la phase des mirages.

Le ministre de l'Emploi va raconter partout—malgré le budget, malgré Alsands, malgré la construction différée du gazoduc, malgré Cold Lake, les taux d'intérêt, et tous les autres chefs-d'œuvres du musée libéral des horreurs—qu'il est toujours en train de créer des emplois. Comme c'est ridicule! Les seuls emplois créés par lui ou par ses collègues moribonds du cabinet, ce sont ceux qu'ils ont créés pour leurs amis au gouvernement—et de ceux-là il n'en manque pas. Voici le ministre du non-emploi—oh pardon!—sous lequel le taux de chômage a augmenté de 50 p. 100, qui passe son temps à répéter à la Chambre qu'il crée des emplois.

Je le mets au défi de nous faire voir où ses programmes ont créé un seul emploi permanent à long terme qui n'aurait pas existé de toute façon sans l'intervention de l'État.

**Une voix:** Dans les bureaux de l'assurance-chômage.

**M. Nielsen:** Ils n'ont pas créé d'emplois, mais ils ont su faire leur part pour en faire disparaître des milliers d'autres. La faillite du projet Alsands se traduit dans l'immédiat par la perte de 50,000 emplois, et bien d'autres plus tard. La remise à plus tard du gazoduc se traduira par une perte semblable, et d'autres emplois disparaîtront par la suite. Ces deux échecs sont l'aboutissement direct de la crise de confiance à l'égard des politiques économiques du gouvernement et de l'exode des capitaux. Assurément, même le gouvernement actuel doit se rendre à l'évidence: le Programme énergétique national a été l'élément le plus destructeur pour l'économie canadienne. Il a complètement sapé la confiance des investisseurs. Il est le produit de théoriciens qui ne connaissent rien aux lois du marché. Il a été enfanté dans l'idéologie et sa capacité destructrice est sans borne.

Nous traversons une crise de confiance dont la seule issue est le renversement du gouvernement.

**Des voix:** Élection. Élection.

**M. Nielsen:** Cette crise, nous la devons à cette gestion déplorable de l'économie qui s'est exprimée dans le budget, aux rafistolages auxquels le ministre s'est livré subrepticement depuis le dépôt de son budget. Plusieurs mois après la présentation du budget, le ministre n'a toujours pas saisi la Chambre de ses résolutions budgétaires pour qu'elle en discute.

**Une voix:** C'est honteux!

*Article 26 du Règlement*

**M. Nielsen:** Cette négligence, madame l'Orateur, équivaut à un vote de défiance du ministre à l'égard de son propre budget.

**Une voix:** Bien dit!

**M. Nielsen:** Le ministre des Finances a lancé des ballons d'essai, laissant entendre qu'il songeait à réglementer les prix et les salaires. C'est avouer, bien sûr, que le gouvernement a échoué lamentablement à vaincre l'inflation. En fait, la seule politique constante et invariable du gouvernement, c'est l'échec, et c'est . . .

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé. Il ne peut continuer que du consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (Mlle Nicholson):** Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

En conformité des dispositions du paragraphe 13 de l'article 26 du Règlement, je suis convaincue que le débat est maintenant terminé.

(Je déclare la motion adoptée.)

La Chambre s'ajourne donc à 11 heures cet avant-midi, en conformité du paragraphe (1) de l'article 2.

(A 2 h 15 du matin, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 7 mai 1982**

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

REMERCIEMENT AU PERSONNEL POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DURANT LES HEURES PROLONGÉES DU DÉBAT D'URGENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion qui remédiera à une omission hier soir. Je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre remercie très sincèrement tout le personnel de la Chambre des communes, les services du Greffier, notamment les sténographes parlementaires, les agents du service de protection et tous les autres qui se sont acquittés de leurs fonctions avec zèle et dévouement durant les longues heures du débat d'urgence qui vient de se terminer.

**Mme le Président:** Je suis persuadée que tous estiment avoir accompli leur devoir, mais la Chambre voudra sans doute manifester son estime par ses applaudissements.

**Des voix:** Bravo!

* * *

### QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, le nombre désaisonnalisé de chômeurs en avril s'élevait à 1,135,000. Non désaisonnalisé, ce chiffre dépasserait sensiblement 1.25 million, une hausse de .6 p. 100 depuis mars. Le nouveau taux de 9.6 p. 100 est le plus élevé depuis la crise économique. L'emploi dans le secteur manufacturier a atteint son plus bas niveau depuis 1978, soit une diminution de 23,000. Il y avait 17,000 emplois de moins dans les domaines du transport, des communications et des services publics. Le nombre d'emplois dans les industries primaires, exception faite de l'agriculture, a baissé de 16,000. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le premier ministre et le ministre des Finances prennent des mesures positives et radicales pour donner du travail aux Canadiens et pour freiner la montée en flèche du chômage.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE DE VERSER UN SUPPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION AUX EMPLOYÉS QUI ONT TRAVAILLÉ DURANT LES HEURES PROLONGÉES DU DÉBAT D'URGENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la Chambre des communes a siégé toute la nuit du 4 au 5 mai 1982, obligeant de nombreux employés de la Chambre à rester à leur poste bien au-delà de leurs heures normales de travail, étant donné que la Chambre a siégé jusqu'à 2 heures ce matin, et que, le 19 décembre 1980, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) visant à verser une indemnité supplémentaire aux membres du personnel de la Chambre qui étaient restés à leur poste toute la nuit du 18 au 19 décembre, je propose avec l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et du député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que la Chambre enjoigne à l'administration de la Chambre des communes de verser un supplément de rémunération à tous les employés du Parlement qui ont travaillé toute la nuit le 4 mai et qui ont fait des heures supplémentaires hier, et que les députés remercient le personnel de la Chambre de son dévouement.

**Mme le Président:** Je dois dire aux députés que cela est prévu au budget de la Chambre des communes, mais peut-être voudront-ils quand même voter sur la motion. La Chambre approuve-t-elle cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

### LE MINISTRE D'ÉTAT (MINES)

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, même si les réalisations du ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) ne sont pas encore aussi impressionnantes que celles de son patron, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui a anéanti en une semaine de nouveaux investissements d'une valeur globale de 60 milliards de dollars et 100,000 emplois, madame le ministre a toutefois réussi a battre un record puisque les mises à pieds dans l'industrie minière n'ont jamais été si nombreuses que les trois quarts des sociétés minières perdent de l'argent. Je propose donc avec l'appui du député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que le ministre d'État chargé des Mines tente encore plus d'imiter le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si elle tient à remporter un jour le prix libéral-néo-démocrate de la destruction industrielle.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

*Article 43 du Règlement*

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1110)

## LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

LA DÉSIGNATION DU COMTÉ DE SIMCOE COMME CAPITALE CANADIENNE DE LA FORÊT EN 1982—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, c'est cette semaine la Semaine nationale de la forêt. Or, l'Association forestière canadienne souhaite rendre hommage au comté de Simcoe qui gère ses forêts avec une diligence exemplaire depuis 60 ans en choisissant ce comté comme capitale canadienne de la forêt en 1982. Je propose donc, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre reconnaisse l'importance d'une gestion permanente de la forêt et l'exemple que donnent au Canada les citoyens et les administrateurs du comté de Simcoe pour ce qui est de la planification et des méthodes.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA SANTÉ

L'USAGE DU TABAC DANS LES SALLES DE COMITÉ SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que selon un rapport récent du Chirurgien général des États-Unis, la fumée de cigarette constitue indéniablement la plus grande des causes de décès qui peuvent être évités, et que les non fumeurs qui ne sont pas à l'abri des méfaits de la fumée seraient bien avisés de ne pas fréquenter des pièces enfumées, je propose, avec l'appui du député de London-Middlesex (M. Bloomfield):

Que les autorités compétentes prennent des mesures pour assurer la pureté de l'air à l'intérieur des petites pièces qui servent aux réunions des comités sur la Colline du Parlement.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA ROUMANIE—LE REFUS D'ACCORDER UN VISA À UN JOURNALISTE CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, ce matin le Gouverneur général a quitté Ottawa pour une visite officielle en Roumanie accompagné d'une délégation composée notamment de journalistes canadiens. Un journaliste, M. Tom Kennedy du *Sun* de Calgary, devait initialement faire partie de la délégation, mais s'est vu refuser un visa par les autorités roumaines. En effet, l'ambassade roumaine n'a pas renvoyé son passeport, l'empêchant ainsi d'aller en Allemagne de l'Ouest pour se joindre au groupe accompagnant le Gouverneur général. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures proteste auprès de l'ambassadeur roumain pour dénoncer le traitement discriminatoire dont un citoyen canadien a fait l'objet et exige que l'ambassade renvoie immédiatement le passeport de M. Kennedy; et que la Chambre exprime en outre son mécontentement devant le fait que le gouvernement roumain a, à toutes fins pratiques, décidé quels journalistes étaient jugés dignes de faire le reportage de la visite officielle du Gouverneur général en Roumanie.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA SUSPENSION DES LIVRAISONS D'URANIUM À L'ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, la République d'Argentine n'a toujours pas ratifié aucun traité international de non-prolifération des armes nucléaires; comme on a révélé que l'Agence de l'énergie atomique du Canada Limitée avait prévenu le gouvernement canadien dès le milieu des années 70 qu'il n'existait aucun moyen de garantir que des pays comme l'Argentine respecteront nos garanties nucléaires bilatérales, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que le Canada suspende immédiatement toute livraison d'uranium canadien à l'Argentine et interrompe les travaux en voie d'achèvement au réacteur Candu vendu à ce pays tant que n'auront pas été mises au point des dispositions acceptables de surveillance destinées à s'assurer qu'un réacteur canadien ne servira pas à fabriquer une bombe nucléaire argentine.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'ADOPTION RAPIDE DU BILL C-43—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre signale avec colère que l'Australie a battu le Canada comme premier pays du commonwealth à faire adopter par son Parlement une loi sur la liberté d'accès à l'information, et que maintenant le gouvernement séparatiste du Québec semble tenir à cœur encore plus que les fédéralistes d'Ottawa, la franchise au sein du gouvernement, et que la Chambre exhorte le gouvernement à accélérer l'étude et l'adoption du bill C-43.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD DANS LE VERSEMENT DES FONDS À LA BANDE DE CONNE RIVER (T.-N.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, le gouvernement fédéral n'a même pas commencé à respecter ses engagements envers le Indiens de Terre-Neuve en les reconnaissant officiellement et en mettant des programmes à leur disposition. Il préfère consentir un octroi à la province de Terre-Neuve qui est censée s'en servir pour le plus grand bien des autochtones. Étant donné le froid entre les deux gouvernements au sujet des frais d'administration, et le refus du gouvernement terre-neuvien de permettre aux Indiens de participer aux discussions sur ces fonds, le gouvernement de Terre-Neuve refuse de verser quoi que ce soit à la bande des Indiens de la rivière Conne. D'où la mise à pied de tout le personnel de la bande à compter d'aujourd'hui. Je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

• (1115)

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien respecte ses obligations et corrige cette situation déplorable, d'abord, en trouvant le moyen de mettre de l'argent directement à la disposition des Indiens, comme il avait promis de le faire, et ensuite en reconnaissant officiellement tous les Indiens de Terre-Neuve comme quatre ministres distincts des Affaires indiennes ont promis de le faire.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.



# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE—ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a dû être atterré ce matin en apprenant l'augmentation incroyable du nombre de chômeurs. Leur nombre a augmenté de 40 p. 100 depuis avril 1981. Cela prouve d'une manière bien regrettable que le gouvernement se doit de changer de politique. Les personnes qui perdent leur emploi aujourd'hui se trouvent carrément exclues de notre système économique, car il n'y a pratiquement plus d'embauche.

Étant donné que l'importance du chômage est due en grande partie à la politique du gouvernement et vu que le budget du ministre constitue un élément de cette politique, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il s'obstine à refuser de retirer ce budget qui alourdit le fardeau fiscal des contribuables et élimine les avantages fiscaux incitant les entreprises à investir et à créer des emplois? Il est évident que le taux de chômage très élevé que nous avons aujourd'hui est dû en bonne partie à la politique du gouvernement.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Tout d'abord, madame le Président, le député a dit que nous devions être atterrés par les statistiques du chômage. Je dois reconnaître que je suis profondément troublé par les dernières statistiques qui ont été publiées aujourd'hui. Elles montrent, à mon avis, à quel point nous sommes en récession. Au mois d'août dernier, le député s'en souviendra, le Canada avait le taux de chômage le plus faible des cinq dernières années. Depuis le mois d'août, à cause de la récession, le taux de chômage n'a cessé d'augmenter.

Le député a prétendu que le budget du mois de novembre est la cause de tout cela, et que la solution serait de le retirer.

**M. Stevens:** Cela ne ferait pas de mal.

**M. MacEachen:** C'est naturellement une analyse extrêmement simpliste des problèmes économiques qui se posent non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Car il ne faut pas oublier que si le taux de chômage augmente au Canada, il en est de même dans tous les pays industrialisés.

**M. Kempling:** Ce n'est pas vrai.

**M. MacEachen:** A l'exception du Japon.

**M. Andre:** Ainsi que l'Allemagne et le Royaume-Uni.

**M. MacEachen:** Cela montre qu'une récession très profonde frappe non seulement le Canada mais tous les pays industrialisés. Cela étant, si je pensais qu'en retirant le budget, comme le demande le député, cela réglerait le problème du chômage au Canada, en Allemagne de l'Ouest, au Royaume-Uni et en France, je m'empresserais naturellement de le faire. Mais je suis convaincu que le député fait une analyse très simpliste des problèmes économiques qui se posent à notre pays.

**M. Wilson:** Je suis prêt à montrer au ministre, madame le Président, qu'il y a trois orientations politiques qui peuvent être modifiées. Je ne prétends pas qu'il y a une cause unique; le ministre a trouvé ce moyen simpliste pour éviter de répondre. Mais il sait très bien que deux études publiées depuis une semaine montrent que la conjoncture économique continue à se dégrader au Canada, alors qu'on assiste à une relance économique dans certains pays. C'est la différence fondamentale entre le Canada et d'autres pays.

J'aurais voulu poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'espère qu'il arrivera bientôt à la Chambre pour que je puisse la lui poser.

* * *

• (1120)

## L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

### L'INCIDENCE SUR L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma deuxième question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Ce dernier n'ignore pas que la vie de bien des gens se trouve perturbée à cause du taux de chômage que nous avons aujourd'hui. Une des raisons—je dis bien une des raisons—c'est l'exode des capitaux qui atteint un niveau record. Cet exode net de capitaux s'explique en partie par le fait que l'Agence d'examen de l'investissement étranger entrave l'entrée au Canada de capitaux étrangers. Pourquoi le ministre continue-t-il de freiner les investissements étrangers par l'intermédiaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, alors que ces investissements pourraient créer les emplois dont le Canada a désespérément besoin.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, la question du député repose sur une hypothèse absolument fausse. L'organisme dont parle le député ne bloque pas les investissements qui procurent des emplois au Canada. Il veille seulement à ce que chaque investissement soit intéressant à la fois pour l'investisseur et pour l'économie canadienne. Je m'étonne que le député trouve à redire à cela, alors que c'est ce genre d'investissement qui nous permet de créer des emplois. Il est contre cela.

**M. Wilson:** Les fanfaronnades continuelles du ministre ne trompent personne. Les Canadiens savent bien que les capitaux qui permettraient de créer des emplois n'entrent pas au Canada.

* * *

## L'ÉNERGIE

### LA DISPOSITION RELATIVE À L'ENCOURAGEMENT AU FORAGE

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, le troisième domaine de politique gouvernementale dont je voudrais traiter est l'énergie. A la suite de la politique énergétique adoptée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des plates-formes de forage ont quitté le pays, l'industrie pétrolière a fortement réduit ses investissements, le projet Alsands a été annulé ainsi que celui de Judy Creek et de Cold Lake et d'une façon générale une industrie qui avait été extrêmement saine avant la prise du pouvoir par ce gouvernement se porte d'une façon générale beaucoup moins bien. Le ministre accepterait-il de modifier quelque peu sa politique pour encourager le forage dans les régions de l'Ouest où un extrait du pétrole brut naturel et acceptera-t-il d'apporter des changements à la clause de rétroparticipation de 25 p. 100 pour épargner à Hibernia et aux autres projets lointains le sort que vient de subir Alsands?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'ai déjà dit auparavant que le gouvernement surveillait très soigneusement l'état de l'industrie du gaz et du pétrole. Nous avons pris note du fait que le gouvernement de l'Alberta a le mois dernier accordé une réduction sensible aux redevances dans le cadre de l'accord passé en septembre dernier. A ce moment-là le gouvernement analysait la situation pour déterminer s'il faudrait prendre de nouvelles mesures.

Nous avons effectué quelques changements depuis l'automne dernier. En fait, nous avons fait preuve de beaucoup de souplesse. Indéniablement nous avons changé pas mal de choses jusqu'ici et nous en changerons d'autres éventuellement lorsque la situation l'exigera.

Je voudrais attirer l'attention du député toutefois sur le fait que le forage augmentera sensiblement en 1982 en Alberta, dans les autres provinces de l'Ouest et dans les terres du Canada par rapport à l'an dernier et pourtant même l'an dernier les forages de pétrole en Alberta avaient dépassé ceux de 1981 qui était en soi une année record. Donc, j'attire l'attention du député sur le fait que nous avons besoin de davantage de pétrole et que les activités susceptibles de le fournir ont lieu en ce moment. Les compagnies ont déjà annoncé que les travaux de prospection auxquels elles se livrent sur les terres du Canada coûtent déjà plusieurs centaines de millions de dollars. J'espère apprendre très bientôt qu'il y a eu de nouveaux travaux.

**M. Epp:** En êtes-vous bien convaincu?

* * *

## LES COMMUNICATIONS

### ON DEMANDE LA PRIORITÉ POUR LES USAGERS DE LA TÉLÉVISION PAYANTE

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Si le chômage sévit avec autant d'acuité au Canada, parce que le gouvernement n'harmonise pas ses programmes c'est notamment entre les divers ministères. C'est ainsi que le ministre s'efforce de promouvoir les industries culturelles, tandis que le budget du ministre des Finances leur supprime les subventions. En outre, tandis que le ministre et le CRTC s'efforcent de promouvoir la télévision payante au Canada, Telesat, de son côté, qui est un organisme d'État à 50 p. 100, s'emploie diligemment à vendre aux Américains les services de satellites. Les choses en sont arrivées au point où, en vertu des plans actuels de Telesat, les usagers canadiens de la télévision payante devront attendre six à huit mois pour obtenir les services d'un deuxième satellite, si l'on veut donner suite aux contrats passés avec les Américains. Quelle assurance le ministre peut-il nous donner que les usagers canadiens de télévision payante recevront avant les Américains les services du réseau de satellite canadien?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je crois avoir dit publiquement que j'appuyait sans réserve la mise en place du réseau canadien de télévision payante, aussitôt que possible. Pour ce qui est de Telesat, si cette société a des services excédentaires, il est dans son intérêt et dans celui du Canada de les vendre pour en retirer des recettes.

Avant qu'une décision finale ne soit prise pour savoir qui aura accès aux canaux des satellites, il y a deux choses à faire. Il faut d'abord que le CRTC fasse savoir qu'il est bien convaincu qu'il y a un nombre suffisant de canaux de transmission par satellite pour desservir les Canadiens; deuxièmement, il faut que cette décision soit ratifiée évidemment par le Cabinet, lequel s'intéresse énormément à cet aspect de la question.

• (1125)

L'UTILISATION DU SATELLITE ANIK C-3

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Communications étant donné qu'il ne m'a pas assuré, comme je le lui demandais, que les usagers canadiens de télévision payante seraient les premiers à bénéficier des services du système de satellite. Je le prie de se reporter à la lettre adressée par Télésat à certains des détenteurs de permis pour la diffusion d'émissions de télévision payante canadiennes, dans laquelle cette société fait allusion à des contrats fermes qu'elle aurait pris afin de commencer à vendre aux usagers américains des émissions transmises par le satellite Anik C.

Comme je l'ai dit au ministre au comité, je m'inquiète particulièrement du fait que le satellite Anik C-3, qui sera lancé lors de la première opération commerciale de la navette en novembre prochain, a d'abord été conçu pour desservir le Canada septentrional et les régions du mid-Canada mais il semble que Télésat projette actuellement d'orienter le satellite vers le Sud de façon à pouvoir desservir les usagers américains et non canadiens. Étant donné que le principal collaborateur du ministre, son sous-ministre adjoint, est l'un des administrateurs de Télésat, comment a-t-il pu tolérer que les choses se passent ainsi et pourquoi n'essaie-t-il pas de remédier à la situation.

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, notre intérêt primordial consiste avant tout à nous assurer que les Canadiens peuvent obtenir une plus grande gamme d'émissions télévisées, indépendamment du lieu de leur résidence. Je crois que l'honorable représentante conviendra avec moi que les signaux du satellite CanCom qui sont acheminés à toutes les régions du pays et qui procurent actuellement quatre signaux de télévisions supplémentaires et bientôt six ou sept, représentent un véritable progrès.

Pour ce qui est de sa remarque selon laquelle je n'aurai pas répondu à la première partie de sa question concernant les compagnies de télévision payante, auxquelles pour le moment on ne garantit pas l'accès aux signaux acheminés par le satellite, je tiens à dire que Télésat veut obtenir de ses compagnies de télévision payante la garantie formelle qu'elles utiliseront effectivement ces signaux. Cependant, je le répète, deux initiatives restent à prendre pour que les compagnies canadiennes puissent d'abord et avant les compagnies étrangères utiliser ces services. La première initiative incombe au CRTC qui est chargé d'examiner les besoins de l'ensemble des Canadiens et la deuxième sera la décision finale prise par le Cabinet. Ainsi, les contrats conclus entre Télésat et les sociétés américaines n'entreront pas en vigueur avant que cette opération en deux temps ne soit terminée.

* * *

## L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, j'ai une question à l'intention du ministre des Finances. Il sait depuis ce matin que d'après les chiffres officiels nous comptons au Canada un million et quart de chômeurs. Pourtant, nous sommes au printemps et c'est le moment de l'année où nous devrions connaître un renouveau, mais c'est plutôt un dépérissement que nous voyons. Depuis un mois, nous avons perdu 75,000 emplois. Quand donc le ministre va-t-il cesser de promouvoir l'économie à la Reagan et avoir le courage de demander à M. Bouey de démissionner et prendre les mesures voulues pour abaisser les taux d'intérêt qui sont cause d'inflation dans notre pays?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député, à mon avis, a bien raison de dire qu'il n'y aura vraisemblablement pas de reprise . . .

**M. Riis:** Voilà!

**M. MacEachen:** . . . tant que les taux d'intérêt n'auront pas baissé. Ce qui empêche la reprise en ce moment au Canada, comme dans d'autres pays, c'est la tendance actuelle aux taux d'intérêt élevés alimentée ou soutenue surtout par la politique monétaire des États-Unis. Je crains qu'aussi longtemps qu'on ne réussira pas en quelque sorte à abaisser ces taux d'intérêt, la reprise n'aura pas lieu. Le premier pas, bien sûr, serait un relâchement des restrictions monétaires aux États-Unis où en ce moment même et en dépit d'une économie très faible et en dépit du fait que ce matin les statistiques aux États-Unis révèlent un taux de chômage de 9.4 p. 100, ce qui fait au total 10.3 millions de personne, en dépit d'une économie fléchissante . . .

**M. Stevens:** Parlez-nous donc de l'inflation là-bas!

**M. MacEachen:** . . . en dépit de niveaux très élevés de chômage . . .

**M. Stevens:** Qu'en est-il de l'inflation là-bas?

**M. MacEachen:** . . . les taux réels d'intérêt ont atteint un somment sans précédent. La clé de la reprise à l'échelle du monde, actuellement, pour les États-Unis et pour d'autres pays c'est une réorientation de la politique monétaire suivie aux États-Unis.

• (1130)

LA SITUATION DES SANS-TRAVAIL

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, est-ce que le ministre veut dire par là que nous n'y pouvons rien au Canada, qu'il nous est impossible de prendre la moindre initiative indépendante, contrairement à un certain nombre d'autres pays du monde occidental?

Je rappelle une chose au ministre. Il fait mention des chiffres aux États-Unis. Si nous lisons le bulletin de Statistique Canada de ce matin, nous voyons que 754,000 Canadiens ont renoncé à se chercher du travail et se trouvent exclus de la statistique officielle du chômage publiée aujourd'hui. Voilà qui porte notre chiffre à presque deux millions de sans-travail. Sur les tableaux d'affichage d'un bout à l'autre du Canada on peut trouver annoncé un emploi disponible pour chaque 357 chômeurs. Quel conseil le ministre peut-il donner à ces presque deux millions de chômeurs qui actuellement se cherchent du travail? Que peut-il donc leur conseiller?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député nous dit que d'autres pays à part les États-Unis ont aussi des responsabilités. Je suis absolument d'accord avec le député et dans la mesure de nos moyens nous faisons tout ce qui est possible pour alléger le fardeau du chômage. Mais étant donné la politique monétaire que pratique ces temps-ci les États-Unis et les très hauts taux d'intérêt réel, malgré le ralentissement marqué de l'économie, malgré leurs 10.3 millions de chômeurs, il y a des limites à ce que d'autres pays peuvent faire.

La France, à mon avis, en est un exemple. Elle a tenté d'infléchir sa politique monétaire; elle a tenté aussi d'assouplir sa politique fiscale mais je crains qu'elle ait dû faire marche arrière, de sorte que le ministère des Finances de la France face à la politique monétaire en application aux États-Unis a dû relever des taux d'intérêt à court terme à au-delà de 20 p. 100 de façon à pouvoir protéger la valeur du franc français. Le député a donc raison de dire qu'il y a des choses que nous pouvons faire. Cependant, la solution clé n'est pas entre les mains de la France ou du Canada, elle est entre les mains de notre principal partenaire économique à nous tous, et j'ai nommmé les États-Unis d'Amérique.

**Des voix:** Bravo!

L'ARRIVÉE DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, je demandais au ministre ce qu'il avait à conseiller aux chômeurs, au deux millions de travailleurs qui cherchent un emploi. Il ne m'a pas répondu.

Il ne faudrait pas oublier un autre groupe qui a été négligé aujourd'hui, un groupe qui a eu sa part de tribulations. Je veux parler des centaines de milliers de jeunes qui envahiront le marché du travail au cours des semaines à venir. Ils chercheront à décrocher un premier emploi en sortant des universités, des collèges et des écoles secondaires du Canada tout entier. Mais ce n'est pas le défi d'un emploi qu'ils auront à relever, mais bien celui du chômage. Leurs rêves, leurs aspirations seront anéantis.

Quel conseil au juste a-t-il à donner à ces centaines de milliers de jeunes gens qui, pour la première fois, se mettront en quête d'un premier emploi sérieux, qui veulent faire leur part dans l'économie canadienne, mais qui seront dans l'impossibilité de le faire à cause des politiques monétaire et fiscale du gouvernement actuel?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je rejette catégoriquement le diagnostic que porte le député. Il ne comprend rien à la cause de nos difficultés et il n'arrive pas à saisir non plus comment nous allons résoudre nos problèmes. Toutes les propositions avancées par le Nouveau parti démocratique pendant la session en cours, si on les avait retenues, auraient aggravé la situation, aussi bien pour le pays tout entier que pour les jeunes qu'il m'invite à conseiller.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** Madame le Président, le travail du ministre des Finances consiste à appliquer une politique économique.

**M. Nielsen:** Quand allez-vous commencer à le faire?

**M. MacEachen:** Et d'expliquer cette politique de son mieux à la population canadienne. Mon conseil, puisqu'il le sollicite—et c'est la première et la dernière fois que j'accepterai ce genre de question—le conseil, dis-je, que je donne aux jeunes Canadiens, c'est de ne tenir aucun compte des panacées que propose le Nouveau parti démocratique.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Ce n'est pas drôle tous les jours de vivre sous un régime libéral.

* * *

## LES ARTS

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION APPLEBAUM-HÉBERT—LA POSSIBILITÉ DE FAIRE CONNAÎTRE LES RÉACTIONS

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Dans un discours prononcé hier soir devant la Conférence canadienne des arts, le ministre a tenté d'apaiser les craintes qu'on éprouve dans certains milieux où l'on redoute que le ministre se substitue à la commission Applebaum-Hébert comme architecte de la politique culturelle. Selon lui, il n'y a pas lieu de s'inquiéter même si des groupes d'étude ont déjà été constitués avant même que les recommandations ne soient formulées, car on aura le temps, à la fin des consultations, de faire connaître son point de vue, pourvu qu'on agisse promptement.

Le ministre dirait-il à la Chambre et à ceux qui veulent faire connaître leurs réactions aux travaux de la commission, qui ont foi en ce processus, combien de temps on leur laissera après la publication des recommandations et de quelle façon on pourra exprimer son point de vue? Y aura-t-il un comité parlementaire? Devra-t-on présenter des mémoires au ministre? Combien de temps laissera-t-on à ces gens qui sont profondément convaincus de la valeur des travaux de la commission Applebaum-Hébert? Quelles seront les modalités à suivre? Où devront-ils présenter leurs observations? De combien de temps disposeront-ils?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, j'ai dit hier soir que, à mon avis, le rôle principal du gouvernement dans le domaine des arts et de la culture consistait à susciter un climat propice à la créativité. Voilà le rôle qui lui incombe à juste titre. Il ne doit pas se mêler de diriger les arts de création, ni intervenir directement dans ce domaine. J'ai ajouté que nous attendions avec impatience le rapport qui doit être déposé sous peu, c'est-à-dire au cours des prochains mois, par le comité Applebaum-Hébert. Le gouvernement prendra certainement des mesures en s'inspirant de ce rapport. Dans certains cas, il y aura peut-être lieu de légiférer. De toute évidence, on donnera amplement de

temps aux intéressés pour débattre de la question et exposer leur opinion devant des comités parlementaires.

Dans certains domaines, il n'est pas impossible que le gouvernement doive intervenir sans délai. En fait, nous avons déjà pris des mesures pour régler certaines questions urgentes. Nous avons par exemple clarifié la position de la Galerie nationale.

Ce que j'ai déclaré hier soir, c'est que je n'étais pas intéressé à passer d'un comité d'étude à un autre et, à peine terminés les travaux du comité Applebaum-Hébert, à tout recommencer dans un autre groupe de travail. J'ai invité tous ceux qui s'intéressent aux arts à faire connaître leurs réactions au rapport du comité Applebaum-Hébert le plus vite possible après sa parution. Je suppose qu'on leur laissera un mois ou deux.

L'ÉBAUCHE DE LA POLITIQUE DE LA RADIODIFFUSION

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, s'ils veulent répondre, ils le feront volontiers dans la mesure où ils sont convaincus que les décisions n'ont pas déjà été prises. Donc, permettez-moi de poser cette question supplémentaire, madame le Président.

En ce qui concerne cet aspect essentiel de notre politique sur la culture, c'est-à-dire la politique de radiodiffusion, le ministre a dit hier soir qu'il n'en adopterait pas avant que le rapport Applebaum-Hébert ait été publié; et cependant au comité sur les prévisions budgétaires, relatives à son ministère, madame le Président, il a dit que la politique sur la radiodiffusion avait déjà été arrêtée. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à cette question et qui veulent présenter des soumissions ce qu'il faut croire.

Les décisions concernant la radiodiffusion ne seront-elles prises qu'après que le rapport Applebaum-Hébert a été soumis de telle sorte que ceux qui veulent exprimer leur opinion peuvent le faire ou bien comme le ministre l'a déjà laissé entendre au comité la politique a-t-elle déjà été ébauchée? Est-elle déjà prête à être émise et le ministre ne dit-il qu'il attend le rapport simplement que pour la forme?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je n'ai jamais dit que la politique de la radiodiffusion était définitive et immuable. Ce que j'ai dit c'est que le ministère avait déjà organisé un certain nombre de groupes de travail pour pouvoir répondre aux questions aussi rapidement que possible après la parution du rapport Applebaum-Hébert. La question des droits d'auteur n'en est qu'un exemple. Toute cette question est, à mon avis, extrêmement importante. Nous espérons pouvoir établir un climat propice à la créativité.

La radiodiffusion est un autre domaine extrêmement important pour ce pays à cause des effets qu'elle a sur la culture des Canadiens et sur la façon dont les citoyens perçoivent leur identité. Nous avons beaucoup travaillé sur cette question. Et j'y ai moi-même longuement réfléchi au cours des derniers mois. Toutefois, j'ai aussi affirmé que je ne voulais pas émettre de politique de la radiodiffusion immuable et définitive jusqu'à ce que le comité Applebaum-Hébert ait dressé son rapport. D'autre part . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Une voix:** L'obscurité est totale.

* * *

## LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

ON DEMANDE UNE EXEMPTION FISCALE POUR LE PROPRIÉTAIRE D'UN HÉLICOPTÈRE DE LA CÔTE OUEST

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu. Il y a plus d'un an, la Coast Mountain Air Rescue Society, groupe bénévole de la Colombie-Britannique, a acheté à ses propres frais un hélicoptère pour fins de sauvetage. Depuis lors, elle essaie d'obtenir que le ministère du Revenu national trouve moyen de l'exempter de la taxe ou bien de modifier la loi, de façon à lui accorder une exemption. Le ministre est-il prêt à modifier la loi, de façon à accorder une exemption et à mettre fin ainsi à cette situation ridicule?

• (1140)

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, le député sait que ce n'est pas à moi qu'il incombe de modifier la loi. Nous avons examiné ce cas-là. Après l'avoir examiné plusieurs fois, j'en ai conclu que nous avions fait tout ce que nous pouvions pour répondre aux besoins de cet organisme. Je reconnais qu'il fait de l'excellent travail mais, en l'occurrence, je ne crois pas que nous puissions faire davantage pour lui venir en aide.

**M. Fraser:** Madame le Président, si les Canadiens en ont ras le bol du gouvernement actuel, c'est à cause de réponses comme celle que le ministre vient de donner. Il prétend qu'il ne peut modifier la loi. Qui diable peut donc le faire? Son gouvernement a la majorité.

LA POSITION DU MINISTRE

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Madame le Président, le ministre peut recommander au cabinet de modifier la loi. A-t-il assez de cran pour le faire, ou bien va-t-il se contenter de passer à l'histoire comme un ministre timide et incapable qui n'a rien accomplit jusqu'à ce que quelqu'un décide de le bousculer?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, le député a déjà fait partie d'un gouvernement qui a eu toutes les occasions voulues de modifier la loi pendant qu'il était au pouvoir. Le député n'en a pas profité non plus pour régler cette question.

J'ai correspondu et communiqué avec la société en question et avec certains députés, et nous tâchons de résoudre la difficulté de notre mieux, mais nous sommes liés par les lois existantes.

**M. Fraser:** Vous ne faites rien du tout.

LA PERTE D'UN NAVIRE DE PÊCHE AU LARGE DE LA CÔTE OUEST—LES RAISONS DE L'ABANDON DES RECHERCHES

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre des Transports et concerne également la recherche et le sauvetage. Il y a quelque temps, le navire de pêche *Ramsay Isle* a disparu au large de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Le 28 février, la Garde côtière et le ministère de la Défense nationale ont entrepris conjointement des recherches qui ont fini par être abandonnées vers le 6 mars. Huit semaines plus tard, quatre cadavres ont été trouvés dans un canot de sauvetage, et tout indique que ces personnes sont peut-être mortes de faim au large de l'extrémité nord de Port Hardy. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi les recherches ont été abandonnées, alors des gens étaient encore en mer dans des canots de sauvetage?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je suis effectivement allé aux renseignements, parce que je me posais la même question, et je me suis fait répondre que l'opération de recherche et de sauvetage s'était déroulée normalement et avait duré six jours. Après un certain temps, comme aucun cadavre ou survivant n'avait été retrouvé, l'opération a pris fin, comme cela se passe d'habitude. Ce n'est que quelques mois plus tard qu'on a retrouvé des cadavres sur un radeau à bien des milles—je ne me souviens pas combien, mais, chose étonnante, c'était à une assez grande distance—des lieux de l'accident. Apparemment, tout le monde en a été étonné. Le coroner fait enquête sur cette affaire, et je présume que nous en apprendrons davantage sur les circonstances du naufrage.

LE SIGNAL DE DÉTRESSE

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, les conditions dans lesquelles les opérations de recherche et de sauvetage semblent s'effectuer sont incroyables, si l'on songe à des incidents comme ceux du *Hudson Transport*, de l'*Ocean Ranger*, et de bien d'autres. Un aspect intéressant des opérations de recherche et de sauvetage, ce sont les communications. D'après les fonctionnaires du ministère des Transports, aucun signal de détresse n'a été envoyé dans ce cas. Par ailleurs, nous apprenons d'autres sources qu'en fait, le navire a envoyé deux signaux de détresse. Le ministre pourrait-il nous dire si c'est bien vrai, et pourquoi les renseignements que nous possédons sont contradictoires?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Non, madame le Président, je ne savais rien à propos des signaux de détresse dans cette affaire, mais je vais me renseigner et j'en reparlerai au député.

## VIA RAIL

LE RETARD DANS LE VERSEMENT DE MONTANTS FORFAITAIRES AUX EMPLOYÉS

**M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur):** Madamme le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre est certainement au courant que les employés du CN et du CP avaient jusqu'au 15 novembre 1981 pour signer une entente spéciale pour ceux qui ont été frappés par les réductions de service de VIA Rail. Aux termes de cette entente, depuis le 15 novembre, les employés qui atteignent l'âge de 55 ans ont droit à un certain montant forfaitaire. Cependant, les deux compagnies ferroviaires accusent des retards dans le versement de ces sommes. Et, lorsqu'il y a eu retard, les employés n'ont pas reçu l'intérêt couru sur les sommes qui leur étaient dues. Le CN et le CP invoquent la politique du gouvernement pour justifer leur attitude.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre et surtout aux employés qui ont essuyé ces pertes pour quelle raison au juste les compagnies ferroviaires ne versent pas ces intérêts à leurs anciens employés?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je vais essayer, mais je tiens tout d'abord à remercier mon collègue de rappeler à la Chambre que le gouvernement a assuré un traitement équitable aux employés victimes des coupures de service de VIA Rail. Une somme de 30 millions de dollars leur a été réservée, dont les paiements forfaitaires ne représentent qu'une modalités parmi bien d'autres.

Voici comment les choses se passent. L'employé reçoit son paiement forfaitaire de la compagnie ferroviaire; s'il se produit un retard dans le calcul de la somme à verser, ce pourrait être à ce moment-là. Les compagnies demandent ensuite un remboursement au ministère des Transports, et celui-ci paie. Je n'ai pas exercé là-dessus un contrôle si étroit que je puisse savoir combien de jours il faut à mon ministère pour accorder le remboursement après la présentation de la demande, mais je me renseignerai, et s'il y a quelque anomalie, je tâcherai d'y remédier.

**M. Blaikie:** Il faut trois mois et demi.

* * *

## LES FAILLITES

LA SITUATION DES ASSURÉS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE MISES SOUS SÉQUESTRE

**L'hon. Dan Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Le ministre sait, j'en suis sûr, que récemment un certain nombre de sociétés d'assurance générale exploitées au Canada, menacées de liquidation, ont été mises sous séquestre. Les assurés se sont alors retrouvés sans protection. Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour garantir que les contractants seront protégés et ne risqueront pas d'être tenus responsables de créances importantes au cas où leurs sociétés d'assurance feraient faillite?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, je suis très préoccupé par la situation qui a été causée par le fait que certaines compagnies d'assurance générale ont connu des difficultés durant les derniers mois qui ont conduit à la mise en liquidation de certaines compagnies.

A la suite de cette situation, j'ai demandé au surintendant des assurances de faire un examen très sérieux de la législation actuelle et, à la lumière des causes qui ont mené à ces mises en liquidation, ces difficultés financières, de me faire des recommandations pour voir s'il était nécessaire de faire des changements à la législation. Le surintendant, comme il l'a indiqué au comité permanent la semaine dernière, est sur le point de me faire de telles recommandations qui permettraient d'assurer que la situation de ce type d'institutions soit la meilleure possible.

[*Traduction*]

**M. Mazankowski:** Madame le Président, tant mieux si le ministre se préoccupe de la situation, mais il se rend sans doute compte qu'un grand nombre de Canadiens éprouvent à tort un sentiment de sécurité, alors que leurs sociétés d'assurance risquent la faillite.

ON DEMANDE QUE LES ASSURÉS SOIENT CONSIDÉRÉS COMME DES CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame l'Orateur, lorsque le ministre envisagera de modifier la loi ou les règlements, voudrait-il veiller à ce que les ayant droit aient la priorité au moment du règlement, au cas où des sociétés d'assurance devraient déposer leur bilan?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, comme je viens de l'indiquer je n'ai pas encore reçu les recommandations du surintendant. Il est bien évident que je partage la préoccupation de l'honorable député. Le fondement de la législation en ce qui a trait aux sociétés d'assurance est d'assurer que le détenteur de la police est celui qui est protégé par la législation, d'assurer la solidité financière des institutions afin qu'en dernier ressort le détenteur de la police soit celui qui est le mieux protégé dans une telle situation. Madame le Président, je veux assurer l'honorable député et les députés de la Chambre que c'est à la lumière de cet objectif que le surintendant prépare certains changements à la législation.

* * *

• (1150)

[*Traduction*]

## LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA PRISE D'INITIATIVES EN COMMUN PAR LE FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

**M. Bill Kempling (Burlington):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État (Commerce international). Le ministre envisage-t-il de prendre des initiatives en commun avec les provinces en matière de commerce de manière à stimuler davantage l'industrie et de réduire le chômage?

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, nous sommes actuellement en train de tirer des plans pour organiser avec les ministres du Commerce une conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu si je ne m'abuse le 21 juin. Comme vous le savez, je suis constamment en rapport avec mes homologues provinciaux et je crois que cette réunion nous donnera l'occasion de discuter d'une manière constructive les efforts que nous poursuivons en commun pour profiter des occasions d'exporter dans le monde entier.

LA DIRECTIVE MINISTÉRIELLE

**M. Bill Kempling (Burlington):** Madame le Président, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le 4 mars 1982 son ministère a fait parvenir à nos attachés commerciaux aux États-Unis une directive intitulée «Provincial Ministerial Involvement in Trade Promotion Events,» qui dit ce qui suit:

> Le ministre Lumley a émis la directive qu'en aucune circonstance aucun chef de gouvernement provincial ne doit être invité à des activités de promotion commerciales ayant lieu à nos centres ou en être directement informé sans le consentement préalable du ministre. Le ministre attache une importance considérable à cette directive . . .

**Des voix:** Quelle honte!

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je ne doute pas que si le ministre se mettait en rapport avec certains de ses collègues qui étaient ministre de la Couronne ils ne manqueraient pas de confirmer qu'un ministre responsable veut être avisé de toute activité de promotion avant les chefs de gouvernements provinciaux juste au cas où la campagne de promotion n'aurait pas lieu ou si elle s'avérait ne pas être dans l'intérêt général du Canada plutôt que dans celui d'une province en particulier.

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## AIR CANADA

L'IMPORTATION DE VINS ALLEMANDS

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre pour quelle raison Air Canada est le plus grand importateur canadien de vins allemands?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, mon honorable ami sait sans doute que les ministres n'ont rien à voir avec la gestion des sociétés de la Couronne.

**M. Stevens:** Qui s'en occupe alors?

**M. Pepin:** Je croyais qu'Air Canada servait des vins canadiens. Je le fais moi-même et je ne vois pas pourquoi cette société ne le ferait pas elle aussi. Je vais donc gentiment faire connaître mon point de vue au président d'Air Canada.

*Questions orales*

## LE COMMERCE INTERNATIONAL

### LA VENTE DE VIN CANADIEN À BORD D'AVIONS DE COMPAGNIES ÉTRANGÈRES

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, ma question supplémentaire est à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce. Des personnes qui voyagent à l'étranger me disent qu'il est très difficile d'obtenir du vin canadien à bord d'avions de compagnies étrangères. Le ministre peut-il me dire pourquoi il en est ainsi?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, notre industrie viticole telle qu'elle se pratique en Colombie-Britannique, en Ontario et ailleurs au Canada a une réputation d'excellence. Nous nous préoccupons activement de promouvoir la consommation des vins canadiens aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Je me ferai un plaisir, de concert avec le ministre d'État (Commerce international), de redoubler d'effort afin qu'une plus grande quantité de vins canadiens soit servie à bord des avions de toutes les lignes aériennes qui exploitent des liaisons avec le Canada.

* * *

## LE TRANSPORT AÉRIEN

### LE COÛT DU COMBUSTIBLE UTILISÉ PAR LES COMPAGNIES AÉRIENNES CANADIENNES

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Madame le Président, dans sa réponse le ministre des Finances a dit que le Japon était le seul pays qui ait un meilleur taux d'emploi. Cela n'a rien d'étonnant au train où le ministre des Transports ne cesse de lui fournir des emplois.

Ma question s'adresse donc au ministre des Transports. En mai dernier le gouvernement fédéral a arbitrairement augmenté le prix du combustible avion qu'utilisent les compagnies aériennes sur les parcours internationaux. L'augmentation a été annulée au début de l'année quand on a prouvé que, comme d'habitude, le gouvernement avait fait une bourde en ne respectant pas des accords bilatéraux. A nouveau le gouvernement s'acharne à pénaliser les compagnies canadiennes en augmentant le prix du combustible avion d'une façon encore une fois peut-être illégale. Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il contre l'aviation touristique, les compagnies canadiennes en particulier, et quand va-t-il enfin manifester un soutien quelconque aux secteurs industriels canadiens, n'importe lesquels?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, la question est en réalité si vaste que je ne sais pas au juste sur quel aspect je dois insister. Si le député une fois de plus insiste sur les achats à l'étranger, comme c'est son droit, je le félicite de m'avoir harcelé à ce sujet pendant des mois. Je suis sincère en disant cela, parce que cela m'oblige à faire tous les efforts possibles pour acheter au Canada.

Les deux cas qu'il a cités, l'achat des deux empileurs-récupérateurs et l'achat de conduites pour le port de Prince Rupert, sont vraiment une exception à la règle. Le député a entendu le président du Conseil des ports nationaux expliquer longuement au comité pourquoi on avait décidé d'agir ainsi. Encore une fois, le gouvernement a pour principe d'acheter au Canada chaque fois que c'est possible et on a essayé de le faire dans les deux cas qui ont été cités.

### L'ACCROISSEMENT DES COÛTS

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Madame le Président, cette fois-ci j'explique. J'insistais sur les raisons pour lesquelles le gouvernement s'acharne à augmenter le prix du combustible surtout dans le cas des compagnies canadiennes et à leur demander de payer des prix inutilement élevés alors que d'autres compagnies s'en tirent à bon compte?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, évidemment il faudrait trop de temps pour énumérer les avantages dont bénéficient les compagnies au Canada. Mais en l'occurrence elles peuvent se procurer du combustible avion au Canada à meilleur marché.

**M. Ellis:** Non, pas du tout.

**M. Nielsen:** C'est l'inverse.

**M. Pepin:** La raison c'est que à la suite d'ententes internationales les compagnies aériennes étrangères venant au Canada ont été dédommagées pour les sommes qu'elles avaient payées, mais pas les sociétés canadiennes. Je le déplore. J'aurais voulu que tout le monde le soit.

* * *

## L'INDUSTRIE

### LA CHAUSSURE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES QUOTAS D'IMPORTATION

**M. Derek Blackburn (Brant):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle porte sur l'industrie canadienne de la chaussure, qui est en train de mourir, en bonne partie grâce aux mesures prises par le gouvernement. Trois des collègues du ministre, tous du Québec où se trouvent la plupart des entreprises de ce secteur, ont l'intention de manifester avec les syndicats sur la colline parlementaire, le 8 juin, pour forcer le gouvernement à rétablir le système des quotas. Puisque le ministre refuse d'écouter les députés de l'opposition qui lui demandent de moderniser cette industrie, acceptera-t-il de rétablir ces quotas de manière que les 6,200 ouvriers sur 20,000 qui ont été mis à pied puissent reprendre le travail et que les 20,000 ne soient pas licenciés pour de bon?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, le député a commencé par dire que nous voulions tuer l'industrie canadienne de la chaussure; c'est complètement faux. Nous cherchons au contraire à la moderniser. C'est la raison pour laquelle nous avons créé un fonds spécial de 17 millions de dollars qui sera géré par l'Office canadien pour un renouveau industriel. Nous avons maintenu les quotas d'importation pour les chaussures qui ne sont pas en cuir, et nous avons étendu cette mesure aux chaussures en toile qui n'étaient pas touchées par les quotas jusqu'à présent. Des fabricants de chaussures et des députés de notre côté nous ont parlé de la façon dont les entreprises de ce secteur se comportaient dans la conjoncture économique actuelle. Le cabinet étudie sérieusement leur point de vue.

**M. Nielsen:** C'est un enregistrement.

**M. Gray:** L'industrie de la chaussure est importante non seulement au Québec, mais aussi en Ontario, et j'espère pouvoir annoncer bientôt le résultat de l'étude effectuée par le cabinet.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Derek Blackburn (Brant):** Madame le Président, le ministre ne sait visiblement pas sur quel pied danser. Il refuse de rétablir le système des quotas. Or, si l'on ne rétablit pas les quotas, le marché canadien sera inondé de chaussures importées, qui seront meilleur marché au début, avant que les fabricants de chaussures canadiens aient le temps de se moderniser. Dans ces conditions, quand le ministre se décidera-t-il enfin à annoncer le rétablissement des quotas?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, notre politique concernant l'industrie de la chaussure est le résultat d'une décision du Cabinet qui a été prise après une étude approfondie de la situation, à la lumière du rapport du tribunal anti-dumping. Le Cabinet est en train d'étudier la situation actuelle de ce secteur à la suite des derniers développements, et c'est au cabinet qu'il appartiendra de prendre une décision. Nous annoncerons celle-ci dès que notre étude sera terminée.

* * *

## LA CHARTE DES DROITS

LA CONSTITUTIONNALITÉ DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENTS PÉTROLIERS

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il nous donner une assurance ferme que le programme d'encouragements pétroliers ne viole aucun aspect de la Charte canadienne des droits?

• (1200)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le ministère de la Justice qui a rédigé la première version des règlements a examiné ces questions comme nous le faisons pour chaque bill, de manière à nous assurer qu'il ne soit pas en conflit avec la Charte des droits. Il est arrivé à la conclusion que tel n'était pas le cas.

LA CONSTITUTIONNALITÉ DE LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

**L'hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce peut-il nous donner l'assurance ferme que la loi d'examen sur les investissements étrangers ne viole aucun aspect de la Charte canadienne des droits?



**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, nous demandons conseil au ministère de la Justice en cette matière. Tout renseignement ou conseil que j'ai reçu jusqu'ici me permet de conclure qu'il n'y a aucun conflit, mais nous continuons à examiner cette question.

LA CONSTITUTIONNALITÉ DE LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre de la Justice peut-il nous donner l'assurance ferme que l'article 41.2 de la loi sur la Cour fédérale ne viole aucun aspect de la Charte canadienne des droits?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, nous avons une charte des droits et nous faisons passer des lois. Chacun sait que les lois que nous faisons passer doivent être conformes à la Charte des droits. Si la Chambre n'est pas d'accord au sujet d'une interprétation, c'est au tribunal qu'il incombe de rendre une décision. Mais la Charte est là et nous faisons passer des lois. C'est la Charte des lois qui a la préséance sur la loi. Je ne suis pas ici pour donner un avis juridique. Le député sait pertinemment que la Charte des droits fait maintenant partie de la Constitution et que c'est la première des lois du Canada.

L'ÉTUDE DES LOIS

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il a formé un groupe de travail pour voir quelles lois du Canada enfreignent la Charte canadienne des droits. S'il a organisé ce groupe de travail peut-il s'engager maintenant à faire connaître à la Chambre des communes tous les résultats obtenus par ledit groupe de travail?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai demandé à mon ministère d'examiner toutes les lois du Canada pour s'assurer que celles qui ont été passées à la Chambre sont réconciliables avec la Charte des droits que nous avons votée et faite inscrire dans la Constitution. Ce travail n'est pas encore terminé. Lorsqu'il le sera j'agirai en conséquence.

* * *

## PÉTITIONS

M. JELINEK—LE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES DE CUIR

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau le deux cent trente-cinquième rapport du Greffier des pétitions qui a déclaré avoir examiné la pétition présentée par le député de Halton (M. Jelinek) le jeudi 6 mai 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

*Questions au Feuilleton*

# AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

M. LAWRENCE—LE CHÔMAGE DANS LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, je demande à la Chambre la permission de déposer sur le Bureau une pétition préparée et signée de leur propre initiative par quelque 900 citoyens du Canada qui sont à l'emploi de la société General Motors of Canada Limited à Oshawa, en Ontario.

Ils sont très inquiets au sujet des licenciements effectués dans le secteur de l'automobile par suite de l'importation de voitures fabriquées à l'étranger et ils prient instamment le Parlement de corriger la situation en imposant soit un quota sur l'importation de véhicules étrangers soit en présentant une loi sur le contenu canadien.

Cette pétition est particulièrement indiquée aujourd'hui alors que l'on a annoncé que 1.25 million de Canadiens sont sans emploi.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2809, 2811, 2814, 2815, 2820, 2824, 2831, 2837, 2845, 2846, 2853, 2859, 2860, 2866, 2876, 2877, 2878, 2886, 2904, 2905, 2906, 2917, 2920, 2921, 2927, 2931, 2940, 2970, 2972, 2980 et 2984.

[*Texte*]

LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2809—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de l'Agriculture à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $458,856 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** 1.*a*) et *b*) Politique du Conseil du Trésor: chapitre 110, sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions.

2. C'est 0.2 p. 100.

3. *a*) et *c*) Aucun.

4. C'est 4 p. 100.

Question nº 2811—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Communications pour le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $23,697 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes me transmet les renseignements suivants:

1. Le principe de base qui sous-tend la politique du CRTC en matière de congé d'étude est le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110, sous-chapitre 5, à l'exception de quelques variations que peuvent comporter certaines conventions collectives:

*a*) (i)(ii)(iii) Le congé d'étude avec traitement, frais de déplacement et frais de scolarité est autorisé en vertu de M.G.P. 110-5, articles 11 et 12, où il est stipulé que «le remboursement des dépenses entraînées par la formation des employés doit être proportionnel au profit que le ministère pense tirer de cette dépense de fonds publics.»

*b*) La ligne de conduite que suit le CRTC pour l'acquisition des connaissances est de combler les besoins du Conseil. Les employés peuvent être encouragés à participer à des activités de formation qui contribueront à améliorer leur rendement et du même coup la productivité de leur milieu de travail.

2, 3 et 4. Néant.

Question nº 2814—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $63,927 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond de la façon suivante: 1. *a*) et *b*) Les décisions concernant les congés d'étude sont prises par les gestionnaires supérieurs du ministère et sont fondées sur la politique du Conseil du Trésor: Chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2. Environ 25 p. 100 des congés d'études sont dus à l'acquisition de nouveau matériel; environ 50 p. 100 aux changements des techniques et aux nouvelles exigences des programmes; et environ 25 p. 100 aux besoins de perfectionnement.

3. *a*) et *c*) zéro p. 100.

4. Sur les 3 dernières années, un seul employé en congé d'étude a quitté la Fonction publique et un autre est décédé.

Question nº 2815—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'Office national de l'énergie à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des frais des congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** L'Office national de l'énergie répond comme suit: 1. *a*) et *b*) Politique du Conseil du Trésor: chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2, 3 et 4. Néant.

Question nº 2820—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Pêches et Océans à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur payait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $454,946 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** 1. *a*): Les lignes directrices permettant de déterminer quels employés peuvent obtenir un congé d'étude et de décider si ces employés peuvent bénéficier de l'une des formes d'aide suivante: (i) congé avec traitement; (ii) frais de déplacement; (iii) frais de scolarité, ont été établies par le Conseil du Trésor et sont énoncées dans le Manuel de la gestion du personnel, section 110-5.

La pratique du ministère consiste à accorder un congé non payé à l'employé, auquel on verse cependant une indemnité équivalant à la moitié de son traitement, sauf dans les cas suivants: hydrographes couverts par une délibération spéciale du Conseil du Trésor; employés terminant un doctorat dans un domaine directement lié aux pêches ou aux océans; et officiers de navire désirant obtenir un diplôme technique ou suivre un cours professionnel.

Au ministère des Pêches et des Océans, on a mis sur pied un comité de formation et de perfectionnement formé du sous-ministre, des sous-ministres adjoints, du directeur du personnel et du responsable de la formation et du perfectionnement pour s'assurer que le congé et l'aide financière accordés correspondent aux besoins et aux objectifs du ministère; le Comité doit également approuver les demandes de congés d'étude pour des périodes de trois (3) mois ou plus. Les demandes de congés d'étude pour des périodes de moins de trois (3) mois seront approuvées soit par un comité régional de formation et de perfectionnement soit par le directeur général régional. Ces demandes devraient normalement mener à l'obtention d'un diplôme technique ou professionnel, comme dans le cas des officiers de navire.

*b*): Cette façon de procéder permet également de s'assurer que les aptitudes et connaissances acquises lors d'un congé d'étude profiteront au Ministère et seront utilisées sur une base permanente. Il est important de noter que la majorité des employés obtenant des congés d'étude font partie de catégories ne se retrouvant pratiquement dans aucun autre ministère, au sein de la Fonction publique (par exemple, hydrographes, officiers de navire).

2. Sans objet.

3. *a*), *b*) et *c*) Sans objet.

4. Environ 8 p. 100 des employés (tous des officiers de navire) ayant bénéficié de congés d'étude au cours des trois dernières années (1978-1979, 1979-1980, 1980-1981) ont par la suite quitté la Fonction publique.

Question nº 2824—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de la Justice à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $136,613 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** 1. Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

2. Néant.

3. *a*), *b*) et *c*) Néant.

4. Un employé ayant bénéficié d'un congé de formation sur dix a laissé la Fonction publique au cours des trois dernières années, soit 10 p. 100.

Question nº 2831—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Travaux publics à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

*Questions au Feuilleton*

2. Quel pourcentage des $65,230 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. *a*)(i) (ii) (iii) et *b*) Les lignes directrices sont celles du Manuel de gestion du personnel du Conseil du Trésor (chapitre 110-5, articles 11 à 14); Ligne de conduite à l'égard des congés d'étude; Directive ministérielle 7/79 de Travaux publics Canada.

2. Néant.

3. *a*) Néant. *b*) Néant. *c*) cent p. 100.

4. Néant.

Question nº 2837—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère du Solliciteur général pour les Services correctionnels à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $191,186 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada: 1. Les lignes directrices suivies sont contenues dans deux documents: «La politique concernant les congés d'étude» du Service correctionnel du Canada et au chapitre 110-5—Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions, du Manuel de gestion du personnel du Conseil du Trésor.

2, 3 et 4. Néant.

LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2845—**M. Clarke:**

Au sujet des Services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Communications à la page 32.4 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 21 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $54,576 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante: *a*) L'augmentation dans les frais d'hospitalité entre 1978-1979 et 1979-1980 peut être imputée à l'ampleur de la mise en marche de divers projets technologiques sur le plan national et international ainsi qu'à l'augmentation des prix en général.

*b*) Le ministère n'a pas conclu de contrat d'hospitalité pour une somme de $2,000 et plus.

*c*) Le ministère s'est conformé aux directives du Conseil du Trésor chapitre 360 sur la politique de l'hospitalité.

*d*) La distribution des dépenses d'hospitalité du ministère ne peut donner l'information dans les 12 catégories demandées.

Question nº 2846—**M. Clarke:**

Au sujet des Services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour la Commission de contrôle de l'énergie atomique à la page 32.8 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste des contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $532 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** La Commission de contrôle de l'énergie atomique répond ce qui suit: *a*) Les frais d'accueil ont diminué de $1,328 en 1979-1980, par rapport à 1978-1979, et non augmenté. L'écart apparent au niveau des comptes rendus s'est produit lorsque la préparation des comptes publics a été transférée du ministère des Approvisionnements et des Services à la CCÉA et que cette dernière a inscrit ce poste sous une rubrique distincte de celles des autres services divers.

*b*) Aucun contrat n'est évalué à plus de $2,000.

*c*) Oui, on suit des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil. Ces lignes directrices sont les suivantes:

(i) lorsque des discussions sur des questions officielles sont tenues avec des personnes qui ne sont pas employés par le gouvernement. (Dans des cas exceptionnels, il peut s'agir d'entrevues avec des personnes que l'on envisage d'employer à la commission);

(ii) à l'occasion de la visite de membres d'organismes nationaux ou internationaux qui œuvrent dans des domaines d'activités connexes à ceux de la Commission;

(iii) quand des services sont offerts gratuitement par une personne qui n'est pas employée par le gouvernement;

(iv) lors de cérémonies de prestige auxquelles assistent des dignitaires étrangers et des personnalités de marque du secteur privé; et

(v) à l'occasion, lorsqu'il s'agit d'employés qui participent à des réunions de planification ou des rencontres techniques qui regroupent des représentants du secteur privé pour lesquels le gouvernement assume des frais d'accueil.

*d*) (i) 83 p. 100, (ii) 4 p. 100, (iii) 0 p. 100, (iv) 0 p. 100, (v) 0 p. 100, (vi) 0 p. 100, (vii) 0 p. 100, (viii) 0 p. 100, (ix) 0 p. 100, (x) 0 p. 100, (xi) 0 p. 100, (xii) 13 p. 100.

Question nº 2853—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Revenu national pour le programme d'Impôt à la page 32.24 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil officiel, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $7,815 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** *a*) Les montants comprennent les frais d'accueil des invités spéciaux et du grand public lors des cérémonies officielles dans le nouveau centre fiscal; des membres d'un comité consultatif de l'administration fiscale auprès du ministère; des agents d'autres organismes responsables de l'impôt; des représentants des milieux de l'industrie et des affaires; et des participants à des conférences ministérielles.

*b*) Aucun.

*c*) Oui, la directive du Conseil du Trésor sur l'accueil (chapitre 360 du Manuel de la politique administrative).

*d*) Les registres du ministère ne sont pas tenus selon un système permettant de répondre à cette partie de la demande.

Question nº 2859—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du solliciteur général pour le Programme des services correctionnels à la page 32.35 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres services—accueil, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $51,677 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés d'État fédérales (x) de dirigeants de sociétés de la Couronne provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

*a*) Il n'y a eu des frais d'accueil supérieurs à $2,000 qu'à une seule occasion en 1979-1980, à savoir la réception offerte le soir du 22 août 1979 par le Canada, à Philadelphie (Pennsylvanie, États-Unis), lors d'une conférence de l'American Correctional Association. Coût: $5,950.85.

*b*) Les frais d'accueil sont régis par les directives du chapitre 360 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

*c*) On ne peut disposer facilement de ces renseignements.

Question nº 2860—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du solliciteur général pour le Programme du ministère à la page 32.35 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $26,783 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le Gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés d'État fédérales (x) de dirigeants de sociétés de la Couronne provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** *a*) Hôtel Nova Scotian (conférence du «Congrès canadien sur la Prévention du Crime»), 3,481.51. Justice Canada (conférence des «Ministres responsable de la Justice pénale»)—Frais partagés à 50 p. 100 avec Justice Canada. $3,047.53.

*b*) Oui—Le Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor (chapitre 360).

| | | Pourcentage |
|---|---|---|
| *c*) | (i) | 8.8 |
| | (ii) | 1.7 |
| | (iii) | 19.2 |
| | (iv) | — |
| | (v) | — |
| | (vi) | — |
| | (vii) | — |
| | (viii) | — |
| | (ix) | .1 |
| | (x) | .1 |
| | (xi) | — |
| | (xii) | 70.1 |
| | | 100.0 |

Question nº 2866—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour le programme commercial et industriel à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'accueil incluant les postes à l'étranger, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $2,265,855 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes, *d*) quel pourcentage des $2,265,855 a-t-on consacré à l'accueil (i) à l'étranger (ii) au Canada?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

*a*) Les versements individuels dépassant $2 000 ayant trait à des événements individuels se répartissent comme suit: Hilton Caracas, Caracas (Venuzuela)—$2,305.30, Plaza Club, Houston, (Texas)—$2,644.24, Hôtel Intercontinental, Paris (France)—$2,988.11, Restaurant André Canonica, Genève (Suisse)—$6,036.72, DM Restaurant Corp. New York (N.Y.),—$8,234.35, Hôtel Sheraton du Buenos Aires (Argentine)—$4,036.32, Red Carpet Catering Service Inc., Portland (Oregon)—$3,059.54, The Engineering Society of Detroit, Détroit

(Michigan)—$2,219.21, Université Laval, Québec (Qué.)—$2,449.05, Hôtel Beau Rivage, Genève (Suisse)—$4,025.28, Interhotel Am Ring, Leipzig (République démocratique d'Allemagne)—$2,103.37, Palais des Congrès de Winnipeg, Winnipeg (Manitoba)—$3,303.25, Restaurant du Parlement, Ottawa (Ontario)—$4,182.42, L'Auberge de la Chaudière, Hull (Qué.)—$5,026.95, Le Cercle Universitaire, Ottawa (Ontario)—$2,045.94, Hilton Toronto, Toronto (Ontario)—$14,845.24.

*b*) Directive du Conseil du Trésor sur l'accueil, 1er mars 1977. Circulaire du Conseil du Trésor nº 1977-3. Directive sur l'accueil du Service extérieur, CT 694890 datée du 12 février 1970. Directive aux chefs de poste, CT 692275, datée du 2 octobre 1969.

*c*) Ce renseignement n'est pas immédiatement repérable dans nos archives comptables.

*d*) (i) C'est 86 p. 100. Ce pourcentage ne représente que les frais engagés aux termes de la Directive sur l'accueil du Service extérieur par les divers postes à l'étranger.

(ii) C'est 14 p. 100. Ce pourcentage représente toutes les autres dépenses au titre de l'accueil autorisées par l'administration centrale. Nos archives comptables ne permettent pas d'obtenir immédiatement une ventilation des frais d'accueil engagés à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, à l'exception de ceux précisés dans *d*) (i).

Question nº 2876—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Justice pour le programme d'administration des affaires de la magistrature fédérale—Conseil canadien de la magistrature, à la page 32.18 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel genre de service s'agissait-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *d*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles *e*) quel pourcentage des $8,064 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** *a*) Mis à part le facteur inflation, l'augmentation des frais d'accueil provient d'un changement dans les modalités de déclaration. Auparavant les frais d'accueil étaient inscrits sous l'article courant nº 12, services divers.

| | *b*) Genre de service d'accueil | *c*) Montant payé pour chaque service |
|---|---|---|
| (i) | Café (colloque des Cours d'appel) | $ 53.00 |
| (ii) | Lunch (colloque des Cours de Juridique d'appel) | $ 417.00 |
| (iii) | Dîner (colloque des Cours supérieurs)<br>Café<br>Lunch | $2,013.00 |
| (iv) | Réception (colloque des Cours de comté) | $2,968.00 |
| (v) | Dîner et Réception (colloque des juges récemment nommés par le fédéral) | $2,613.00 |
| | Total | $8,064.00 |

Aucun contrat n'a été signé pour des services d'accueil.

*d*) Les directives du Conseil du Trésor concernant l'accueil sont suivies et l'approbation du ministre est nécessaire pour des frais d'accueil excédant $1,000.

*e*) Il n'y a pas de statistiques à ce sujet.

LES SERVICES DE PHOTOGRAPHIE

Question nº 2877—**M. Clarke:**

Au sujet des Services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le programme des affaires du Nord à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de photographie à l'exception de films, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 738 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** *a*) L'augmentation des dépenses du Programme des Affaires du Nord est principalement due à la nouvelle présentation des tableaux des dépenses pour l'année 1979-1980. Certaines dépenses qui avaient été codées séparément sont maintenant regroupées sous la rubrique services de photographie à l'exception de films.

*b*) Il s'agit des services d'achat de photos, y compris les photos aériennes et par satellite, l'achat et la location de films, les services de microfilm, les services de développement et de reproduction de films et les services de photographes.

*c*) Les services concernés sont Foto Blohm Associates $3,488; Campbell reproduction, $9,641; le Centre de photographie du gouvernement canadien, $26,325; Énergie, Mines et Ressources, $18,074; Film Service Alberta, $2,828; Pat Morrow, $3,000; l'Office national du film $4,070; les Archives publiques, $11,752; Terra Survey, $13,305. La balance est répartie entre divers services de moins de $2,000.

LES SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX

Question nº 2878—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Justice pour le Commissaire à la magistrature fédérale à la page 32.18 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services divers, *a*) comment le commissaire explique-t-il l'augmentation de 23 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** *a*) En ce qui concerne plus particulièrement les services divers, il n'y a pas eu d'augmentation à ce titre par rapport à 1978-1979.

*b*) et *c*)(i) Les réponses à ces questions exigeraient trop de temps et de personnel.

*c*)(ii) Services divers—Contrats de plus de $2,000: Cour fédérale du Canada—Huissiers-audienciers O. Brochu $2,802, J. Cavers $2,028, J. Cocker $2,773, L. Charron $2,340, R. Lauzon $2,109, A. Parker $2,340, J. Renaud $2,430.

Autres services: Cour de l'Échiquier de Terre-Neuve $5,088, Trésorier provincial de l'Ontario $23,117, ministère des Finances du Québec $4,016, C. Sterling $4,427.

Conseil canadien de la magistrature: L'honorable Gérald Fauteau $10,000, M. George Curtis $4,000, S. Sadinsky $2,000, Institut canadien d'administration de la Justice $7,920.

TPC—LES SERVICES DIVERS

Question nº 2886—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le programme du logement—exploitation et entretien à la page 32.28 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 1990 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a*) et *b*) L'augmentation de la rubrique autres genres de services en 1979-1980 est due au fait que les dépenses ne sont pas indiquées de façon aussi détaillée qu'en 1978-1979.

| Rubriques figurant dans les Comptes publics | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Autres genres de services | $ 2,083 | $54,762 |
| Services de conseils d'organisation d'exposition | 12,259 | 9,881* |
| Services photographiques | 22,854 | 14,728* |
| Services techniques | 30,142 | 20,983* |
| Frais d'inscription | 11,705 | 8,379* |
| Divers | 2,083* | 791* |
| | $79,043 | $54,762 |

*Inclus dans le montant indiqué ci-dessus pour autres genres de services.

Le chiffre correspondant pour 1978-1979 est $79,043, à comparer à $54,762, ce qui représente une diminution de $24,281 pour 1979-1980.

*c*) Les paiements de plus de $2,000 ont été les suivants:

| | |
|---|---|
| Ken Desson Photographs, Ottawa, (Ontario), services photographiques | $3,000 |
| Canadien National, Ottawa, (Ontario), services techniques | $2,562 |
| Fairhall & Moffett Ltd., Ottawa, (Ontario), services techniques | $4,944 |
| Gibson & Sury Ltd., Arnprior, (Ontario), services techniques | $2,500 |
| Grégoire, Courchesne & Bussières, Hull, (Québec), services techniques | $5,000 |
| A.E. Lepage Investment & Professional Services Company, Vancouver, (C.-B.), services techniques | $3,022 |

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 2904—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du solliciteur général pour le programme des services correctionnels à la page 32.35 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres services—Services de personnel de bureau à forfait, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 138 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** En ce qui concerne le service correctionnel du Canada:

*a*) L'augmentation de 138 p. 100, par rapport à l'année financière 1978-1979, des dépenses au poste autres services—services de personnel de bureau à forfait, consignée dans le volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980 s'explique par les facteurs suivants:

(1) Pendant l'année financière 1979-1980, le SCC a réduit de 255 le nombre de ses années-personnes par rapport à 1978-1979. Tant que les décisions relatives aux services qui allaient être réduits ou éliminés n'ont pas été prises, on a recouru aux services d'agences de personnel temporaire, lorsque des postes étaient vacants.

(2) Le 8 juin 1979, le gouvernement a annoncé le lancement d'un programme de restrictions temporaires et de blocage de postes. Selon les lignes directrice du Conseil du Trésor, le but de ce programme était que: «Les ministères et les organismes cessent de prendre des mesures de dotation en personnel pour le moment et essaient d'assurer l'exécution des fonctions de tout poste vacant au moyen de détachements internes ou de réaménagements de fonctions, ou encore, par d'autres mesures temporaires, telles que le recours à la rémunération d'intérim ou à la passation de marchés de service avec une entreprise de travail temporaire.»

(3) Il y a eu un certain nombre de changements d'ordre organisationnel. Ainsi, à l'administration centrale était créée en octobre 1978 la Direction des programmes pour les détenus. Comme il y avait de nombreux postes de secrétaire à doter, il a fallu recourir aux services d'agences de personnel temporaire. De plus, la direction des programmes pour les détenus mettait la dernière main au Manuel de gestion des cas, qui permet de coordonner la gestion et l'administration de la peine imposée par le tribunal à un infracteur à partir du moment où il commence à la purger et jusqu'à ce qu'elle expire.

La direction du secrétaire exécutif a également été créée en 1979-1980 et a nécessité un nombre relativement élevé d'opérations de dotation en personnel, entraînant de ce fait un recours à du personnel temporaire.

(4) Dans la région du Pacifique, le taux de roulement du personnel pour 1979-1980 était d'environ 16 p. 100. Pendant la relocalisation des bureaux de l'administration régionale de Vancouver à Abbotsford, environ 12 employés ont trouvé un emploi ailleurs. La région a également dû faire face à une augmentation du travail administratif, à cause de la fermeture du pénitencier de la Colombie-Britannique le 10 mai 1980. La région des Prairies a également connu une hausse du taux de roulement de son personnel de soutien, particulièrement dans la province de l'Alberta.

*b*) Voir la liste ci-après.

Paiements de plus de $2,000 pour les services de personnel de bureau à forfait

Nota: Les noms des services qui figuraient dans les Comptes publics de 1979-1980 sont également donnés ci-après.

| Nom du contractant | Paiement |
|---|---|
| Action Personnel of Ottawa (Ont.) | $ 3,576.62 |
| B.C. Personnel, Vancouver (C.-B.) | 3,125.90 |
| Barbara Personnel Inc., Ottawa (Ont.) | 75,626.00 |
| *Bradson Personnel Pool, Ottawa (Ont.) | 138,294.00 |
| *Bradson Personnel Pool, Ottawa (Ont.) | 7,342.27 |
| Burns Joyce Personnel, London (Ont.) | 9,895.02 |
| H.V. Chapman, Ottawa (Ont.) | 3,170.36 |
| Contempro Service Inc., Ottawa (Ont.) | 9,300.71 |
| Dennis Sandy Personnel, Toronto (Ont.) | 13,954.60 |

*Questions au Feuilleton*

Paiements de plus de $2,000 pour les services de personnel de bureau à forfait

Nota: Les noms des services qui figuraient dans les Comptes publics de 1979-1980 sont également donnés ci-après.

| Nom du contractant | Paiement |
|---|---|
| Dot Personnel Services, Islington (Ont.) | 18,954.62 |
| Drake Personnel, Ottawa (Ont.) | 4,232.92 |
| Drake Personnel, Toronto (Ont.) | 12,363.41 |
| Harrington Personnel, Ottawa (Ont.) | 184,032.00 |
| Kelly Girl Service of Canada Ltd., Toronto (Ont.) | 16,387.16 |
| Leading Edge, Kingston (Ont.) | 178,654.00 |
| MacDonald & Brisson Personnel Services Ltd., Ottawa (Ont.) | 11,353.69 |
| Manpower Services Ltd., Ottawa (Ont.) | 15,880.48 |
| Manpower Temporary Help, Kingston (Ont.) | 24,523.80 |
| Manpower Temporary Services, Saskatoon (Sask.) | 66,511.00 |
| Manpower Temporary Services, Vancouver (C.-B.) | 2,980.00 |
| Miss Hall's Personnel Service, Ottawa (Ont.) | 3,397.02 |
| Miss Stacey Temporary Office Services, Ottawa (Ont.) | 13,689.81 |
| Office Assistance (Canada Ltd.) Edmonton (Alta.) | 2,590.35 |
| Office Assistance (Canada Ltd.) Vancouver (C.-B.) | 15,796.94 |
| Office Overload, Calgary (Alta.) | 2,000.01 |
| Office Overload, Moncton (N.-B.) | 8,441.28 |
| Office Overload, Montréal (P.-Q.) | 6,947.59 |
| Office Overload, Ottawa (Ont.) | 15,171.55 |
| Office Overload, Toronto (Ont.) | 34,613.00 |
| Office Overload, Vancouver (C.-B.) | 45,288.00 |
| Pollack Personnel, Ottawa (Ont.) | 7,005.24 |
| Professional Personnel Consultants, Edmonton (Alta.) | 6,147.52 |
| Prologic Systems Ltd., Ottawa (Ont.) | 4,584.32 |
| Right Hand Employment Services, Edmonton (Alta.) | 5,523.61 |
| Select Personnel, Langley (C.-B.) | 13,380.40 |
| Selective Placements (Ottawa) Ltd., Ottawa (Ont.) | 21,329.70 |
| Service Secretariat Metro Enrg. | 5,933.95 |
| The 500 Selection Services, Edmonton (Alta.) | 142,031.00 |
| The 500 Selection Services, Ottawa (Ont.) | 21,467.93 |
| The Job Farm, Ottawa (Ont.) | 3,962.30 |
| Total Employment Services, Ottawa (Ont.) | 20,572.46 |
| Total Employment Services, Toronto (Ont.) | 9,840.40 |
| Univers de la femme, Montréal (P.-Q.) | 2,681.00 |
| Valley Steno Ltd., Abbotsford (C.-B.) | 5,412.38 |
| Victor (Canada) Ltd., Cambridge (Ont.) | 11,246.59 |
| Xtra Personnel Ltd., Fredericton (N.-B.) | 2,591.00 |

* Dans les Comptes publics du Canada 1979-1980, à la place de Brandon Personnel Service, Ottawa (Ontario), il faudrait lire Bradson Personnel Pool, Ottawa, (Ontario).

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2905—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Solliciteur général pour le programme des services correctionnels à la page 32.35 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le Ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

*a*) Il n'y a eu aucune augmentation des dépenses. L'augmentation apparente par rapport à l'année précédente est due à un changement dans la présentation du rapport des Comptes publics, imposé par une direction du Receveur général du Canada. Les articles de dépenses en question, énumérés dans la réponse du SCC aux parties (b) et (c), figuraient dans des catégories distinctes dans les Comptes publics du Canada de 1978-1979. Ils se trouvaient réunis dans la nouvelle catégorie «Autres genres de services» dans le rapport de 1979-1980.

*b*) et *c*) Voir la liste ci-après.

A des fins de comparaison, nous avons inclus les rubriques et les sommes d'argent versées pour chaque type de service pour les années financières 1978-1979 et 1979-1980. Ce sont les suivantes:

| | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Enseignement—Programme de congés d'études. Les chiffres pour 1978-1979 se trouvent dans le rapport des Comptes publics du Canada à la page 32.111 sous la rubrique Services éducatifs—Enseignement Programme de congés d'études. | $ 7,031 | $ 7,011 |
| Soins de santé—Gynécologie et obstétrique. Il n'y a pas eu de dépenses de cette catégorie en 1978-1979. | — | $ 4,070 |
| Services juridiques—Employés du SCC—Les chiffres pour 1978-1979 se trouvent dans le rapport des Comptes publics du Canada à la page 32.113 sous la rubrique Services juridiques—Employés. | $ 44,395 | $ 6,213 |
| Services vétérinaires—Les chiffres pour 1978-1979 se trouvent dans le rapport des Comptes publics du Canada à la page 32.113 sous la rubrique—Services vétérinaires. | $ 2,396 | $ 2,764 |
| Cotisations—Les chiffres pour 1978-1979 se trouvent dans le rapport des Comptes publics du Canada à la page 32.114 sous la rubrique—Cotisations. | $18,857 | $22,492 |
| | $72,679 | $42,550 |

En 1979-1980, on a fait des paiements de plus de $2,000 à: Cassel Brock en fiducie—$5,219.78 (services juridiques), Hôpital vétérinaire St. Lawrence—$2,237.50.

Question nº 2906—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du solliciteur général pour le Programme du ministère à la page 32.35 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique Autres services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 73 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):**

*a*) La majeure partie de l'augmentation s'explique par: (i) la coordination des programmes d'emploi d'été et des programmes d'emploi à longueur d'année pour les jeunes; (ii) les ententes avec les provinces et les municipalités concernant le détachement temporaire de personnel

*b*) (i) études et services de recherche et consultation; (ii) accords d'échanges, détachements; (iii) coordination de l'emploi des jeunes; (iv) autres services.

*c*) (i) $160,216
(ii) $219,239
(iii) $ 78,762
(iv) $129,623

Paiements de plus de $2,000

| | |
|---|---|
| T. Palys | $ 5,000 |
| E. Osborne | 7,916 |
| P. Smith | 3,750 |
| M. Schuh | 2,813 |
| L. Scanlon | 8,900 |
| G. Surprenant | 13,019 |
| J. Marton | 13,028 |
| National Council on Crime and Delinquency | 13,980 |
| D. Farrington | 18,438 |
| S. Witherden | 4,444 |
| H. Sim | 3,105 |
| D. Mead | 3,960 |
| S. Dunn | 3,675 |
| Company Consultants Ltd. | 9,749 |
| L. Berzins | 2,950 |
| T. Lajeunesse | 10,700 |
| P. Rolfe | 5,230 |
| K. Stringer | 2,100 |
| A. Teleban | 5,500 |
| C. Lavalee | 11,760 |
| D. Fischer | 3,000 |
| J. Auger | 7,200 |
| Ville de Vancouver | 15,814 |
| Ville de Calgary | 10,601 |
| Province de la Saskatchewan | 50,760 |
| Province d'Ontario | 81,226 |
| Ville d'Ottawa | 32,814 |
| Centre de services sociaux de Montréal | 28,025 |
| P. Simon | 12,075 |
| M. Clarkson | 7,895 |
| M. D'Eer | 4,725 |
| D. Thornton | 18,145 |
| A. O'Neill | 6,600 |
| S. Lee | 17,550 |
| M. O'Kane | 5,772 |
| N. Chartrand | 6,000 |
| Vrlak Robinson Advertising | 5,662 |
| Secrétariat d'État | 2,009 |
| York Mailings | 2,229 |
| Service de contrôle des nouvelles Radio-TV | 6,486 |
| D. Amyot | 3,471 |
| MacDonald et Brisson | 9,405 |
| J. Harvey | 4,800 |
| L. Lurette | 3,975 |
| E.A.C. Amy and Sons Limited | 50,920 |
| M. Laplante | 3,000 |
| M. Albrecht | 4,620 |
| P. Brousseau | 4,512 |
| Quality Language Service | 3,000 |
| S. Piccinin | 2,100 |
| International Simultaneous Translation Services | 2,221 |
| Approvisionnements et Services Canada | 8,919 |
| C. Dymond | 10,044 |
| E. Stoll | 2,250 |

LE COÛT DES SERVICES DE PHOTOGRAPHIE

Question nº 2917—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Revenu national pour le programme de l'impôt à la page 32.24 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de photographie, *a*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** *a*) Développement, agrandissement et réduction de photos servant aux évaluations de biens immobiliers. *b*) $17,859; Centre de photographie du gouvernement canadien $3,143.19; Polaroid (Toronto) $2,216.10.

LES SERVICES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

Question nº 2920—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour la Commission de contrôle de l'énergie atomique à la page 32.8 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de formation et d'enseignement, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Réponse de la Commission de contrôle de l'énergie atomique:

*a*) De 1978-1979 à 1979-1980, les dépenses en formation et en enseignement n'ont pas augmenté; elles ont diminué de $23,883. L'étude des Comptes publics ne permet pas de constater cette diminution pour la même raison que celle qui est donnée à la partie *a*) de la question nº 2846.

*b*) La diminution est attribuable à un cours spécial en gestion des relations publiques donné par la TSAR au Lac Ste-Marie (Québec) en 1978-1979.

*c*) Aucun contrat ne dépassait $2,000.

Question nº 2921—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour le programme de l'énergie à la page 32.6 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique service de formation et d'enseignement, *a*) comment le Ministère explique-t-il l'augmentation de 14.4 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources);** Voici la réponse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

*a*) Les dépenses en formation et en enseignement pour le programme de l'énergie atteignent $95,974 en 1978-1979 et $102,798 en 1979-1980. Il s'agit là d'une augmentation de 7 p. 100 seulement.

*b*) Ces dépenses portent sur: l'enseignement et le matériel pédagogique servant à la formation donnée aux fonctionnaires par divers établissements publics et privés; les salaires des enseignants et des formateurs; le remboursement aux employés de frais de scolarité autorisés.

*c*)

| | |
|---|---|
| Université Harvard | $ 3,375.60 |
| | $ 3,404.70 |
| Conseil national de recherches du Canada | $31.649.54 |
| Professeurs de langue: | |
| Elizabeth Bianchi | $ 4,511.35 |
| Linda Dupuis | $ 2,208.32 |
| Richard Ouellet | $ 4,188.00 |
| André Plourde | $ 3,560.00 |

*Questions au Feuilleton*

LES SERVICES DE PHOTOGRAPHIE, À L'EXCEPTION DE FILMS

Question nº 2927—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de photographie à l'exception de films, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 270 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien):** *a*) L'augmentation des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites est principalement due aux montants dépensés pour les expositions de photos et les expositions itinérantes; par exemple, le pavillon indien aux expositions Terre des Hommes et tradition et changement.

*b*) Les services concernés sont le service d'achat des photos, les services d'art graphique, les services de photographe, les services de développement et de reproduction de films.

*c*) Les services concernés sont le Centre de photographie du gouvernement canadien $38,058; Énergie, Mines et Ressources, $4,200; Via le Monde Canada Inc., $6,976. La balance est répartie entre divers services de moins de $2,000.

LES SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX

Question nº 2931—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du solliciteur général pour le Programme des services correctionnels à la page 32.35 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'enseignement, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 83 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *d*) quels services a fournis la Scott Paper Company de New Glasgow (N.-É.)?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** *a*) Dans la mesure où cela intéresse le Service correctionnel du Canada, la majoration de 83 p. 100 touchant la catégorie services d'enseignement—ressources de formation du personnel de l'extérieur, par rapport à 1978-1979 est en fait une majoration de 4.72 p. 100, qui s'explique de la façon suivante:

(i) A cause d'une mauvaise interprétation des articles d'exécution, certains paiements de 1979-1980 ont été codés par erreur sous la catégorie services d'enseignement—ressources de formation du personnel de l'extérieur, plutôt que sous les services d'enseignement—formation des détenus et des libérés conditionnels.

Les paiements étaient les suivants: gouvernement provincial—Finances, Halifax, (N.-É.) $156,150; Scott Paper Company, New Glasgow (N.-É.) $69,073; Prince Albert Council on Alcohol & Drug Abuse $19,000; Saskatchewan Technical Institute $5,842.

(ii) Les comptes publics indiquent une dépense de $71,133 pour le Memramcook College en 1979-1980 alors qu'en réalité $28,188 ont servi à la location des installations pour la formation du personnel; cette somme n'aurait pas dû être codée sous la catégorie ressources de formation du personnel de l'extérieur.

(iii) Un contrat conclu avec la compagnie North American Guard Dog Ltd., de Coquitlam (C.-B.) pour la somme de $9,913 a par erreur été codé, en 1979-1980, sous la catégorie ressources de formation du personnel de l'extérieur. Ce montant aurait dû figurer dans la catégorie contrats de formation du personnel, comme ce fut le cas pour l'année 1978-1979.

Les dépenses réelles pour les services d'enseignement—ressources de formation du personnel de l'extérieur, pour l'année financière 1979-1980, sont donc de $222,818.

Il faut aussi préciser que les paiements faits, au cours de l'année financière 1979-1980 au ministère de l'Éducation, à Halifax ($20,608) et à la Scott Paper Co., en N.-É. ($48,966), auraient dû être attribués à la catégorie formation des détenus et des libérés conditionnels plutôt qu'à celle des ressources de formation du personnel de l'extérieur, puisque les dépenses réelles pour l'année financière 1978-1979 sont de $212,769. La majoration, c.-à-d. la différence entre les années financières 1978-1979 et 1979-1980, est donc, pour les services d'enseignement, de 4.72 p. 100 et non de 83 p. 100. Nous avons pris des mesures pour éviter, à l'avenir, de telles méprises au sujet des lignes d'exécution.

*b*) La majoration englobe les services fournis par l'université de Winnipeg et le St. Lawrence College à Kingston. L'université de Winnipeg offrait les cours suivants: deux cours intitulés «Communications Interpersonnelles», du 6 au 8 novembre 1979 et du 8 au 10 janvier 1980; deux cours intitulés «Gestion Financière au Service correctionnel du Canada»; un cours intitulé «Aptitudes en Matière d'Entrevues et de Counselling» a été offert aux employés de l'établissement de Stony Mountain.

Quant au St. Lawrence College, il offrait les cours suivants: deux cours sur les aptitudes dans le domaine des affaires; vingt-cinq semaines de cours de français; six semaines sur la rédaction des rapports; quatre cours de réception d'appels téléphoniques; et six semaines de formation en communication orale.

*c*) Voici la liste de tous les contrats de plus de $2,000 qui ont été passés en 1979-1980 pour les services d'enseignement—ressources de formation du personnel de l'extérieur:

| | |
|---|---|
| Collège Ahuntsic—Montréal (Québec) | $ 2,400 |
| Communicon Inc.—Montréal (Québec) | 21,200 |
| Le Centre d'organisation scientifique de l'Entreprise, Montréal (Québec) | 4,285 |
| B. Dillon, Halifax (N.É.) | 2,216 |
| Loyalist College, Belleville (Ontario) | 2,800 |
| Management Training Centre, Halifax, (N.É.) | 2,655 |
| Memramcook College. St. Joseph (N.B.) | 42,945 |
| N.S. Firefighters School, Waverley (N.É.) | 2,925 |
| Commission de la Fonction publique, Ottawa (Ontario) | 4,662 |
| St. Lawrence College, Kingston (Ontario) | 20,500 |
| University of Manitoba, Winnipeg, (Manitoba) | 2,311 |
| University of Winnipeg, Winnipeg, (Manitoba) | 26,825 |

*d*) La Scott Paper Co. a offert aux détenus de l'établissement de Shulie Lake des services d'études de formation dans les domaines de l'exploitation forestière et du fonctionnement des machines ainsi que dans des secteurs et métiers connexes.

Question nº 2940—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du solliciteur général pour le programme des services correctionnels à la page 32.35 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres services—Entretien à forfait des détenus, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 82 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada: *a*) La hausse apparente de 82 p. 100 des paiements aux provinces de 1978-1979 à 1979-1980 est causée par des paiements rétroactifs au cours de ces

deux années résultant de facturations que la province n'avait pas effectuées plus tôt ou de rajustements rétroactifs des taux.

Voici les totaux des paiements effectués en 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981 pour des services fournis en 1978-1979 et 1979-1980:

| Province | Année de prestation de service | |
|---|---|---|
| | 1978-1979 $ | 1979-1980 $ |
| Terre-Neuve | 311,861 | 366,735 |
| Nouvelle-Écosse | 125,072 | 138,207 |
| Nouveau-Brunswick | 10,335 | 8,903 |
| Québec | 2,439,724 | 3,104,262 |
| Ontario | 307,916 | 279,276 |
| Manitoba | 123,043 | 127,535 |
| Saskatchewan | 83,365 | 77,872 |
| Alberta | 81,719 | 219,710 |
| Colombie-Britannique | 671,391 | 577,109 |
| Territoires du Nord-Ouest | 161,590 | 155,650 |
| Territoire du Yukon | 28,078 | 19,166 |
| Total | 4,344,094 | 5,074,425 |

L'augmentation réelle de l'ensemble des paiements est donc de 17 p. 100. Les changements d'une année à l'autre sont dus à des augmentations des taux quotidiens et à des changements dans le nombre de jours payés.

*b*) Les paiements aux provinces énumérés dans les comptes publics sous la rubrique «entretien à forfait des détenus» ne sont pas faits en vertu d'un contrat mais conformément à deux ententes fédérales-provinciales, l'une pour le transfert de la garde de détenus relevant du fédéral et de détenus de juridiction provinciale, et l'autre pour l'entretien des libérés conditionnels détenus dans des établissements provinciaux lorsque leur libération conditionnelle a été suspendue.

Dans chaque cas, le gouvernement du Canada s'engage à rembourser la province pour chaque journée que le détenu ou libéré conditionnel relevant du fédéral passe en détention dans un établissement provincial, selon un taux fondé sur les coûts de fonctionnement de cet établissement. Les paiements faits à chaque province pour 1978-1979 et 1979-1980 sont indiqués dans la partie *a*) ci-dessus.

LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2970—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de $1,000, déclarées par le ministère des Pêches et Océans à la note nº 9 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu ces articles et, *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé les articles, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

2. Quel usage le ministère fait-il du transit?

3. Comment le ministère explique-t-il le solde de $661,895?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** 1. Entre 17 h le 2 novembre 1978 et 7 h le 3 novembre 1978, une entrée par effraction eut lieu au chantier de construction de la piscifacture de Puntledge River. Les serrures des portes de la remorque de Cana Construction et de quatre hangars furent forcées, et les fenêtres des portes furent cassées. Le transit du ministère des Pêches et des Océans, ainsi que des outils mécaniques et autres articles divers appartenant à Cana Construction furent volés. *a*) Inconnu. *b*) Non. *c*) Non. *d*) Non. *e*) Oui. Cana Construction fournissant l'espace de bureau pour le ministère, la compagnie était responsable de la sécurité du chantier. Les serrures furent changées et les fenêtres furent bouchées avec du contre-plaqué par la compagnie afin de prévenir d'autres entrées. Cana ne jugeait pas nécessaire d'engager un gardien à plein temps à cause du coût et du temps en cause.

2. Le transit était utilisé pour l'arpentage des emplacements et la vérification des contrats de construction.

3. (i) Échouage du M.V. *Keta*. Le 19 mars 1981, à 16 h 45, le bateau de recherche sur les pêches M.V. *Keta* s'est échoué à l'intérieur de l'entrée du lac Nitinat. Le personnel de la division des navires s'est rendu sur place par avion. Le bateau fut par la suite remorqué au chantier de réparation de New Westminster pour la mise en cale sèche et l'inspection de la coque, en plus de l'inspection des systèmes électriques et mécaniques.

| | |
|---|---|
| Frais de remorquage | $17,550.00 |
| Tarif aérien | 277.60 |
| Cable métallique utilisé pour le remorquage par la Garde côtière | 456.00 |
| Réparations électriques | 444.00 |
| | $18,727.60 |
| (ii) Équipement perdu suite à un feu à l'Institut océanographique de Bedford, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) | 257,683.00 |
| (iii) Équipement perdu en mer—c.-à-d, échantillonneurs, émetteurs acoustiques à impulsions immergés, filets, déclencheurs acoustiques, courantomètres | 385,484.40 |
| | $661,895.00 |

Question nº 2972—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de $1,000, déclarées par le ministère du Revenu national à la note 11 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu le mobilier et, *a*) qui était le coupable(s), *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé le mobilier, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

2. Quel usage le ministère fait-il du mobilier?

3. Comment le ministère explique-t-il le solde de $9,081?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** 1. En raison d'un manque d'espace d'entreposage, on a placé en surplus de vieux mobilier de bureau inutilisable dans l'entrepôt des quais de chargement, situé à proximité du pont et du tunnel, à Windsor (Ontario), mais ce mobilier a disparu avant que la Corporation de disposition des biens de la Couronne ne vienne le prendre. *a*) On l'ignore. *b*) Non. *c*) Non. *d*) Non. *e*) Oui, il y a eu une enquête et on a institué des mesures de contrôle plus sévères; de plus, on s'est assuré d'avoir accès à des espaces d'entreposage sécuritaires.

2. Voir la réponse donnée à la partie 1.

3. Les indications suivantes constituent le détail du solde de $9,081: $2,761, perte de mobilier inutilisable à Sarnia (Ontario), dans des circonstances similaires à celles de Windsor (Ontario); $2,237, perte de tabourets de dessins inutilisables, ayant une valeur de récupération négligeable, qui ont été détruits, par erreur, par une entreprise d'élimination des déchets, avant que la Corporation de disposition des biens de la Couronne ne vienne les prendre; $4,083, une vérification d'inventaire, effectuée lors du déménagement du Collège des Douanes et de l'Accise, de ses locaux temporaires d'Ottawa vers les installations permanentes du collège de Rigaud, a fait

ressortir des pertes de mobilier pour une valeur équivalente à ce montant.

LES SERVICES DE PHOTOGRAPHIE—LES FILMS

Question nº 2980—**M. Clarke:**

Au sujet des ervices professionnels et spéciaux déclarés par le secrétariat d'État pour les Musées nationaux du Canada à la page 32.33 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de photographie—film, *a*) quels sont le titre et le coût total de chaque film produit au cours de l'année financière 1979-1980, *b*) à quel auditoire était destiné chaque film, *c*) combien prévoit-on récupérer de la distribution des films?

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** *a*) Au cours de l'exercice financier 1979-1980, un seul film a été produit conjointement par la galerie nationale du Canada et l'Office national du film et s'intitulait: «Un Québécois retrouvé—Joseph Légaré—1795-1855». Le coût total de la corporation du film s'élevait à $45,115. *b*) Le film était destiné aux divers publics intéressés par l'art canadien. *c*) Les Musées nationaux du Canada ne prévoient recouvrer aucun de leurs coûts, la coproduction de ce film ne constituant qu'une extension des activités qu'offre normalement la Galerie nationale au public.

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION CINÉMATOGRAPHIQUES

Question nº 2984—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Pêches et Océans à la page 32.13 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique production et distribution cinématographiques, *a*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) quels sont le coût total et le titre de chaque film terminé au cours de l'année financière 1979-1980, *d*) combien prévoit-on récupérer de la distribution de tous ces films?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministres des Pêches et des Océans):**

*a*) Les services achetés sont les suivants: (i) Traitement et développement de films. (ii) Achat des formations d'images par satellite. (iii) Photographie verticale en série. (iv) Production et distribution de longs métrages. (v) Production et distribution de films fixes.

*b*) (i) Traitement et développement de films—$240,544.97
(Contrats de plus de $2,000)

| | |
|---|---|
| Mortifee Munshaw Ltd. | $ 6,593 |
| Customcolor Ltd. | 2,207 |
| Canadian Government Photo Centre | 26,314 |
| Office national du film | 50,913 |
| Central Graphic Reproductions | 5,992 |
| Winnipeg Photo Ltd. | 2,912 |
| Reid Sweet Ltd. | 5,943 |
| Atlantic Photo Supply | 2,700 |
| Wambolt Waterfield | 3,781 |
| Steve Zeverling Photo | 3,864 |

| | | |
|---|---|---|
| (ii) | Achat des formations d'images par satellite | 452.39 |
| (iii) | Photographie verticale en série | 312 |
| (iv) | Production et distribution de longs métrages (Contrats de plus de $2,000) | 59,541.69 |
| | Office national du film | 57,249 |
| | Atcom Communications | 2,153 |
| (v) | Production et distribution de films fixes (Contrats au-dessus de $2,000) | 31,399.62 |
| | Office national du film | 23,823 |
| | Audio Visual East | 4,245 |

*c*) Les films s'adressent aux pêcheurs, à l'industrie de la pêche et au public en général.

| | | |
|---|---|---|
| *d*) | Saumon de l'Atlantique | $28,079 |
| | Handling & Transportation Systems | 24,000 |
| | Proper Sealing Procedures | 23,000 |

*e*) Aucun.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande madame le Président que les autres questions restent au *Feuilleton.*

**M. Stevens:** Madame le Président, je prends la parole encore une fois pour demander au secrétaire parlementaire pourquoi le gouvernement refuse de répondre à la question nº 2042 qui a été posée à la Chambre le 20 janvier 1981. Elle demande simplement le coût total du tour du monde qu'a effectué le premier ministre pendant les mois de décembre et janvier 1980-1981. Combien ce voyage a-t-il coûté aux contribuables canadiens?

Nous avons demandé ce renseignement à maintes reprises et le ministre s'est engagé plusieurs fois à nous le fournir. Chaque fois que je lui demande où est la réponse, il déclare qu'il va s'en occuper. Si nous n'obtenons pas de réponse satisfaisante à cette question aujourd'hui, je serai forcé de soulever la question de privilège.

**M. Smith:** Je suis content que le député ait attiré mon attention sur ce problème. Je veillerai à ce que l'on prépare cette réponse pour lui.

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est)** propose:

Que la Chambre, préoccupée du sort des 1,200,000 Canadiens présentement sans travail et des millions d'autres qui s'inquiètent de leur emploi, reconnaît que le Programme énergétique national et les budgets d'octobre 1980 et novembre 1981 sont en grande partie à l'origine de ce chômage généralisé, qu'elle exige la démission du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Finances, et la présentation d'une nouvelle politique énergétique et d'un nouveau budget afin de créer des emplois, d'abaisser les taux d'intérêt et de redonner espoir et confiance aux Canadiens.

—Monsieur l'Orateur, au moment où nous abordons le débat de cette importante motion qui s'inscrit dans le cadre des subsides et qui est aussi la façon traditionnelle de demander des comptes au gouvernement, je constate qu'il n'y a pas un seul ministre à la Chambre. Pas un seul.

• (1210)

**M. Mazankowski:** Tout comme hier soir.

**M. Wright:** Même le ministre du Revenu National (M. Rompkey) est absent.

**M. McGrath:** Il devrait y avoir normalement au moins un ou deux ministres exerçant quelques responsabilités dans le domaine économique. Mais aucun d'eux n'est ici. Je viens d'apercevoir le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

**M. Nielsen:** C'est le ministre du chômage. Le grand créateur d'emplois.

**M. McGrath:** Nous pouvons compter au moins sur un ministre maintenant. Reste à savoir s'il comprendra le message. Vous savez, monsieur l'Orateur, c'est typique de l'attitude du gouvernement. Il y a quelques jours, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous a exposé la doctrine libérale du gouvernement. Il nous a dit à peu près ceci: «Tout gouvernement doit pouvoir s'élever au-dessus des contingences.» Autrement dit, les libéraux n'ont pas le temps de faire attention à ce qui se passe autour d'eux. Ils ont d'autres chats à fouetter. Je tiens à rappeler au gouvernement et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'il était là, que les Canadiens veulent un gouvernement attentif aux événements et à ce qui se passe autour de lui, un gouvernement qui réagit.

Les députés sont hargneux et irrités. Je n'ai jamais connu un tel climat à la Chambre, et je siège ici depuis 22 ans. Je remarque que vous acquiescez, monsieur l'Orateur. La hargne et la colère règnent à la Chambre, ce qui est naturel, puisque les citoyens sont en colère. Ils sont fous de rage; ils sont irrités, et à juste titre.

Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. MacEachen) a répondu à des questions provoquées par les statistiques désastreuses du chômage qui viennent d'être publiées. Il invoque toutes sortes de motifs sans toutefois mettre en cause son budget ni ses programmes désastreux. Le pays n'avait plus été dans une situation aussi précaire depuis la grande dépression. Un Canadien sur dix est officiellement en chômage. Il y a plus de 10 p. 100 de chômeurs à l'heure actuelle. Le taux d'inflation fluctue aux alentours de 12 p. 100, soit près du double de l'inflation aux États-Unis. La politique énergétique canadienne est compromise; par conséquent, le prix de l'énergie augmentera, exacerbant l'inflation qui est déjà très prononcée. Le prix de l'essence augmentera. Le prix du fuel domestique montera. Ces augmentations, nous les devons à un gouvernement qui s'est engagé il y a deux ans à maintenir le prix de l'énergie à un niveau peu élevé.

**M. Nielsen:** En-deçà de 14c.

**M. McGrath:** Le premier ministre (M. Trudeau) avait en effet promis que la taxe d'accise sur l'essence serait inférieure à 14c. La hausse du prix de l'essence est de 75c. La majeure partie de cette augmentation est due aux taxes supplémentaires instaurées par le gouvernement. Le prix du fuel domestique a augmenté de 50c. le gallon.

**M. Nielsen:** Nous n'avions même pas imposé de taxe sur ce combustible.

**M. McGrath:** Que pensez-vous de la déclaration suivante?:

> Votre politique du maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé entraînerait un ralentissement économique et la perte de plusieurs milliers d'emplois; elle provoquera une hausse du coût de la vie. Elle paralysera probabement le secteur du bâtiment, le privant de plusieurs milliers d'emplois.
>
> La plupart des citoyens de la classe moyenne et des gagne-petit n'auront plus les moyens de se payer une maison. Les petites entreprises qui ne peuvent se passer d'emprunts seront en difficulté. Les agriculteurs qui dépendent également des emprunts bancaires seront en mauvaise posture, ce qui fera monter le prix des denrées alimentaires.

Quelles réflexions profondes. Je voudrais en être l'auteur. Cette déclaration, c'est l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), qui l'a faite le 30 octobre 1979, devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il était alors critique financier de son parti. Le même ministre s'est engagé à remettre sa démission si les taux d'intérêt devaient monter. Pourtant, il occupe toujours son fauteuil et se contente de prononcer de jour en jour les phrases creuses que nous connaissons bien.

La situation est sans espoir, monsieur l'Orateur. En conséquence directe des deux derniers budgets du ministre des Finances, les jeunes Canadiens se trouvent maintenant sans Travail ni recours et c'est là sans doute la pire tragédie que le Canada connaisse aujourd'hui.

Avec notre taux de chômage de 9.6 p. 100, près d'une personne sur dix n'a pas d'emploi. Entre avril et juillet, 650,000 jeunes âgés de 15 à 24 ans entreront cette année sur le marché du travail. Il y aura parmi eux bien des étudiants qui, à la rentrée, devront faire face à des frais de scolarité encore plus élevés en raison de la disparition de la caisse de financement des programmes établis. Si les frais de scolarité augmentent et qu'il n'y a pas de travail, beaucoup d'entre eux ne pourront évidemment pas retourner aux études. Nous les retrouverons sur la liste des chômeurs pendant encore une bonne partie de l'hiver. Cette tragédie prend des proportions gigantesques, monsieur l'Orateur.

Pourquoi sommes-nous impuissants à aider ces jeunes? Les mauvaises nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui ne font que s'ajouter à celles de cette dernière semaine. Voici celles que publiait il y a quelques jours le Conference Board du Canada. Je cite:

> Le déclin de l'activité économique, commencé dans le deuxième semestre de 1981 et qui doit se poursuivre dans les mois qui viennent, représente le recul le plus grave qu'ait connu l'économie canadienne depuis le début des années 1950.

Autrement dit, la situation va empirer. Peut-on concevoir que cela soit possible? Nous avons eu aujourd'hui une augmentation du chômage qui représente un saut de 40 p. 100 par rapport à la même période de l'an dernier.

Comme si cela ne suffisait pas, il y a à peine quelques jours, les chiffres relatifs aux mises en chantier ont été publiés. Qu'avons-nous constaté dans ce domaine? Une baisse de 40 p. 100 comparativement à la même période l'année dernière. Cette situation va se détériorer. Le taux désaisonnalisé qui découle de ces chiffres s'établit à 142,000 mises en chantier. Pourtant, selon la SCHL, de 1981 à 1986, il nous faudra maintenir le nombre annuel des mises en chantier à 210,000. Ce chiffre suppose que l'activité des cinq années précédentes était normale. Mais elles a été bien inférieure à la moyenne normale. Nous devrons donc mettre plus de 210,000 logements en chantier à chacune des cinq prochaines années, simplement pour rattraper le retard.

Je donne ces chiffres parce que l'on peut établir un rapport direct entre la crise du logement et les problèmes auxquels les jeunes se heurtent. En plus de ne pas avoir d'emplois, ceux qui se marient ne peuvent pas se loger. Quel drame pour le pays!

Je parle du logement, parce que les députés savent, et le gouvernement sait, que c'est probablement le secteur qui a le plus haut coefficient de main-d'œuvre. Mais nous entendrons sans doute le gouvernement dire qu'il vient de prévoir dans le budget des prêts sans intérêt d'au plus $7,500 pour la construction de 30,000 logements locatifs. Ce n'est pas assez. Et ce n'est pas là mon avis, mais celui de l'industrie. Elle a besoin d'urgence de prêt de plus de 10 millions de dollars dans la région métropolitaine de Toronto et d'autant à Vancouver. Les 30 millions prévus suffiraient à peine aux deux plus grandes régions métropolitaines du pays.

• (1220)

Nous savons également qu'en raison d'une diminution de l'offre combinée à une augmentation de la demande, le coût du logement augmentera à nouveau. Il faut s'attendre à pire. La situation se détériorera avant de s'améliorer. Et pourtant, le ministre des Finances s'en tient au budget désastreux qu'il a présenté à la Chambre l'automne dernier.

Examinons l'indice des prix à la consommation qui est la mesure du coût de la vie au pays. Au moment même où je vous parle, en 1982, l'inflation est de 11.6 p. 100 au Canada et de 6.8 p. 100 aux États-Unis, où elle a enregistré une baisse importante. Comment mesurer le rendement des États-Unis par rapport au nôtre? Lorsqu'on parle d'indice des prix à la consommation, on parle des nécessités de la vie, de l'alimentation, et du logement.

Le mazout nécessaire pour chauffer les maisons est aussi une nécessité de la vie. Lorsque nous mesurons le coût de ces biens, il nous faut le comparer à celui que paient les Américains. Non seulement il est juste de comparer le rendement du gouvernement du Canada à celui des États-Unis, mais on peut aussi le comparer à celui du gouvernement précédent dont on entend tant parler ces jours-ci.

Prenons par exemple le mazout. En vertu du budget Crosbie, la taxe annuelle sur le mazout aurait été de 19c. le gallon ou de $155 par année, en moyenne. La taxe annuelle sur l'essence était de 39c. le gallon ou $228 par année. Nous avions prévu un crédit d'impôt d'énergie pour protéger les propriétaires de maisons, les pêcheurs et les gens à faible revenu. Le montant total de la taxe avant déduction de ce crédit aurait été de $483 et, après déduction, de $263.

Comparons ces chiffres au budget du ministre des Finances (M. MacEachen). En vertu de celui-ci, la taxe moyenne sur le mazout est de $441 par année comparativement à $155. La taxe annuelle moyenne sur l'essence est de $349 comparativement à $228. Le montant total de la taxe avant que ne soit déduit le crédit d'impôt est de $790 par année. Toutefois, comme il n'y a pas de crédit d'impôt à l'énergie, l'augmentation totale représente $790 par année au lieu de $263. Comment peut-on alors s'étonner de ce que le taux d'inflation au Canada oscille aux alentours de 12 p. 100? Ces hausses sont imputables à un gouvernement qui a fait campagne pour freiner les augmentations de prix du gaz et du pétrole, d'un gouvernement qui nous a fourni une interprétation complètement, totalement et profondément erronée des faits.

Où est le ministre de l'Énergie? Il était absent pendant presque toute la durée du débat d'urgence et il ne nous fera probablement pas l'honneur de sa compagnie aujourd'hui. Le ministre des Finances est également absent, tout comme le ministre d'État aux Finances (M. Bussières.) Il n'y a qu'un seul ministre de présent à la Chambre qui répondra vraisemblablement au nom du gouvernement. Les prévisions économiques indiquent que le chômage s'aggravera. On nous a annoncé plusieurs mauvaises nouvelles et la dernière en date remonte à une semaine. Nous savons maintenant que la situation énergétique s'aggravera considérablement à cause de la politique du gouvernement dans ce domaine. Cette politique énergétique a volé en éclats, tout comme les politiques économique et fiscale du gouvernement. Elles ont été réduites à néant.

La politique énergétique du gouvernement s'appuyait entièrement sur les prétendus mégaprojets. Prenons le cas de l'abandon du projet Alsands qui a pourtant été étudié amplement à la Chambre au cours du débat d'urgence qui s'est poursuivi, à une interruption près, pendant 35 heures d'affilée. L'annulation du projet Alsands se traduira par la perte de 35,000 emplois directement liés au projet. Puisque ce chiffre doit être ajouté aux statistiques qui ont été présentées aujourd'hui sur le chômage, cela signifie évidemment que les données sur le chômage seront encore plus élevées le mois prochain. L'abandon du projet Alsands entraînera une perte de 13 milliards de dollars en investissements directs. Cela signifie que nos importations de pétrole brut devront augmenter de près de 12 milliards de dollars. En l'an 2000, l'abandon du projet nous aura coûté plus de 400 milliards de dollars.

Je tenais à mentionner ces chiffres parce qu'ils doivent être connus et que nous devons expliquer au Canadien moyen ce que cela signifie pour lui. Pour le Canadien ordinaire, l'abandon du projet signifie que le prix de détail de l'essence augmentera à nouveau. Il convient de noter paradoxalement que cela a lieu à un moment où les prix mondiaux diminuent. Cela signifie que le prix du mazout domestique augmentera encore, alors que nous n'avons aucun crédit d'impôt à l'énergie, à une époque où il enregistre une diminution dans d'autres pays, dont les États-Unis. Voilà quelles seront les répercussions de cet abandon sur le Canadien ordinaire.

Ces coûts se répercuteront évidemment dans tous les secteurs d'activité économique, de sorte que l'on assistera en fin de compte à une augmentation des prix des denrées alimentaires et des coûts de transport et de production. Si nous ajoutons

ces effets au nombre d'exploitations agricoles qui péricliteront et à la diminution de notre capacité de production alimentaire, nous connaîtrons une sérieuse crise économique qui atteindra des proportions sans précédent depuis la Grande dépression. En fait il y a dans ce pays des régions où la récession qui se fait sentir à l'échelle mondiale n'a aucune signification parce que ces régions enregistrent une véritable dépression.

Il y a officiellement un million et quart de chômeurs au Canada. Ce chiffre ne comprend toutefois pas le chômage masqué ou, comme je les appelle, les «chômeurs sans espoir». Ce sont des personnes qui vivent dans des régions comme le Cap Breton et Terre-Neuve qui n'ont pas la possibilité d'y trouver un emploi. Si l'on tient compte de ces chômeurs dans les statistiques officielles sur le chômage, on constate qu'il y a au Canada plus de un million et demi de personnes qui cherchent du travail, mais n'ont aucune perspective d'emploi.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, ce qui est vraiment tragique c'est le dilemme devant lequel nos jeunes se trouvent. Leurs perspectives sont très déprimantes. Les étudiants n'ont aucun espoir de trouver un emploi d'été et même s'ils peuvent poursuivre leurs études, ils risquent de voir les frais de scolarité augmenter à cause du budget du ministre des Finances.

Les jeunes qui veulent se marier doivent, dans la plupart des grandes villes de notre pays, se résoudre à des taux d'occupation des logements atteignant 100 p. 100. Ils ne trouveront même pas d'appartements pour emménager et devront cohabiter avec leurs parents. Les jeunes couples qui caressent l'espoir traditionnel des Canadiens de posséder une petite parcelle de leur pays courent le risque de ne jamais pouvoir se payer de maison. Les Canadiens moyens n'ont pratiquement aucune chance d'en acquérir une. Quel chaos, monsieur l'Orateur. On peut dire, pour reprendre un vieux slogan employé pendant les élections: «Votez libéral et ce sera fatal.»

**Des voix:** Bravo!

• (1230)

**M. McGrath:** Il est temps que nos concitoyens aient leur mot à dire dans cette affaire, car je prédis que le dernier bastion du libéralisme malhonnête, le dernier gouvernement libéral existant dans notre pays, serait rayé de la carte du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Le grand parti libéral de notre pays serait en voie de disparition et, pour citer feu le très honorable John George Diefenbaker, il devrait invoquer les lois de protection du gibier pour assurer sa survie.

Selon moi, ils ont le choix entre trois options.

**M. Nielsen:** Partir maintenant, la semaine prochaine ou plus tard.

**M. McGrath:** Ils ont le choix entre trois options, s'ils sont honnêtes . . .

**M. Epp:** Soit ce soir, soit demain.

**M. McGrath:** . . . vis-à-vis de la Chambre et de nos concitoyens. Premièrement, le ministre des Finances pourrait . . .

**Une voix:** Se démettre, démissionner et partir.

**M. McGrath:** . . . être honnête avec lui-même, admettre que le budget est un fiasco, un chaos et en présenter un nouveau. Comme le gouvernement nous dit qu'il n'a pas l'intention de le faire, cela élimine d'emblée cette option. Mais je la suggère très sérieusement, car nous sommes tous impatients de voir une relance de l'économie. Et c'est là le rôle du Parlement que de le faire.

J'ai une deuxième proposition à présenter et je la soumets en toute sincérité. On l'a redit et répété au cours des 24 à 48 heures, ou plutôt au cours des 35 heures qu'a duré le débat d'urgence. La deuxième suggestion serait la démission du ministre des Finances.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** Du vent!

**M. McGrath:** Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait lui emboîter le pas, car si ces deux messieurs étaient fidèles à la tradition du Parlement britannique, ils n'auraient d'autre choix que de démissionner, respectivement à cause de l'échec l'un de son budget, l'autre de sa politique énergétique.

**Des voix:** Bravo.

**M. Nielsen:** Il y a longtemps qu'ils auraient dû le faire!

**M. Fretz:** Démissionnez!

**M. McGrath:** La troisième option qui s'offre au gouvernement consiste à démissionner en bloc.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** C'est probablement la meilleure solution, et je vois le secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Smith), acquiescer de la tête. Il devrait au moins apprendre à compter au-delà de 20 avant de dire quoi que ce soit d'autre à la Chambre. Je fais cette suggestion le plus sérieusement du monde, car la population de ce pays a montré, sondage après sondage, qu'elle avait perdu confiance en son gouvernement. Elle n'a plus confiance en son chef, le premier ministre. Il suffit de se rendre dans l'Ouest du Canada, en Saskatchewan ou dans n'importe quelle autre province, pour s'apercevoir que les gens n'ont aucune confiance dans les politiques du ministre des Finances qui, je dois malheureusement le dire, sont malhonnêtes.

On pourrait s'attendre à ce que le ministre ait une certaine conscience sociale, étant donné ses antécédents à l'Université Saint-François-Xavier. Bien entendu, les gens ont également perdu confiance à cause de la politique désastreuse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans ces circonstances, la population du Canada n'a aucune confiance dans la politique énergétique et la politique monétaire et fiscale de ce gouvernement ni dans son chef et elle l'a bien exprimé, sondage après sondage.

Pour reprendre une parole célèbre, au nom du ciel, partez et donnez à la population du Canada la possibilité de vous juger. Le gouvernement ne peut continuer à reprendre les termes du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et à rester dans sa tour d'ivoire, car dans le cas contraire, il sera dépassé par les événements et oublié en tant que parti.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Nielsen:** Le ministre du Chômage!

**M. Axworthy:** . . . je crois que nous savons tous que ce débat a lieu à un moment crucial dans l'histoire de notre pays. Il ne fait aucun doute que nous déplorons tous au plus haut point les difficultés éprouvées par les chômeurs. Il ne fait aucun doute également que nous cherchons des solutions humaines et rationnelles à ces problèmes. Le député qui vient tout juste de parler a fait preuve d'un peu de pharisaïsme en essayant de nous dire qu'il était le seul à pouvoir parler au nom de la population du Canada.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Laissez les gens parler pour eux-mêmes.

**M. Axworthy:** Il s'est montré un petit peu pompeux lorsqu'il a affirmé qu'il représente leur opinion.

**M. Nielsen:** Pompeux pour pompeux, vous vous posez un peu là!

**M. Axworthy:** Il y a beaucoup de députés de ce côté de la Chambre qui sont vraiment touchés par ce qui se passe dans notre pays. Ils expriment leurs idées et leurs opinions, mais ils le font de façon différente. Que les députés de la Chambre prennent le temps de réfléchir un instant à ce que nous venons d'entendre. Avons-nous entendu une seule idée constructive?

**Des voix:** Non!

**M. Dinsdale:** Oui, on a proposé que le gouvernement démissionne.

**M. Axworthy:** Avons-nous entendu une seule proposition qui permette de donner de l'emploi ne serait-ce qu'à une seule personne?

**Une voix:** Absolument aucune!

**M. Nielsen:** Oui, démissionnez.

**M. Axworthy:** Avons-nous entendu une seule proposition qui ait une orientation positive? Non!

**M. Nielsen:** Oui, démissionnez!

**M. Fretz:** Qu'on nous donne un nouveau budget!

**M. Axworthy:** Tout ce que nous entendons de la part de ces prophètes de malheur d'en face sont des propositions négatives. Oh oui! Ils aiment bien la zizanie. Ils se complaisent dans le chaos, tout en sachant fort bien que les Canadiens sont en colère. L'une des raisons à cette colère est très claire. Un certain nombre de députés à la Chambre n'ont qu'un seul objectif: ranimer le pessimisme et les craintes au lieu d'envisager des solutions possibles ainsi qu'une orientation et des mesures positives à offrir aux Canadiens. Ils n'ont rien à offrir, rien à dire; aucune solution, aucune proposition.

**Une voix:** Vous ne nous avez pas écoutés!

**M. Axworthy:** Rien de constructif n'a été proposé. Tout ce qu'on entend c'est: «Pourquoi tel ou tel ministre ne démissionne-t-il pas?» Ce n'est pas ce que réclament les Canadiens.

**M. Dinsdale:** Oh oui! Bien au contraire!

**M. Axworthy:** Les Canadiens réclament des réponses concrètes. Voilà la différence qui distingue notre parti de celui d'en face. Voilà pourquoi nous sommes toujours du côté gouvernant et que vous demeurez dans l'opposition.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Axworthy:** Au fil des années, les Canadiens ont fini par comprendre qu'ils pouvaient se reposer en toute confiance sur le parti libéral du Canada qui est disposé à chercher les solutions . . .

**M. Dinsdale:** Mais vous avez tout gâché cette fois-ci.

**M. Axworthy:** . . . aussi difficiles à avaler qu'elles soient, et ne se contente pas de ressasser les problèmes pour conjurer les craintes.

**M. Dinsdale:** Foutaises!

**M. Axworthy:** Voilà ce qui nous distingue de l'opposition. Voilà pourquoi les Canadiens s'attendent à beaucoup plus que ne veulent bien leur donner les députés de l'opposition. Je pense que les gens en ont assez de ces constantes diatribes, ces crises du timbre et des débats spéciaux; ils veulent bien croire que c'est là le rôle du Parlement, mais ils voudraient aussi que l'opposition nous dise ce qu'elle ferait à la place du gouvernement.

Certes, on nous parle d'un budget, mais il remonte à trois ans et demi. Les conservateurs cherchent toujours des solutions dans le passé, mais quand on leur demande quelle est leur position et ce qu'ils vont faire, leurs réponses sont tout à fait contradictoires. Le parti conservateur, ce n'est plus une tour de Babel, c'est un chœur d'église mormone. Un député dit: «Dépensons davantage d'argent»; un autre dit: «Il faut économiser». L'un réclame des compressions budgétaires, l'autre s'y oppose. On ne sait plus à quoi s'en tenir. La raison en est bien simple: ils ne le savent pas eux-mêmes; ils ne l'ont d'ailleurs jamais su. Ils n'ont pas de politique; ils n'ont pas de programme; ils n'ont rien à nous offrir.

**Une voix:** Foutaises que tout cela.

**M. Axworthy:** Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a eu l'audace de nous reprocher les mesures que nous prenons. Mais il faut voir ce que le chef de son parti et lui-même nous répondent quand nous essayons de connaître leur position: Pas un mot, pas la moindre suggestion à nous faire.

**Une voix:** Ce sont des ignorants.

**M. Axworthy:** Si nous participons à ce débat, c'est parce que nous voulons des réponses et que nous voulons résoudre les problèmes. Visiblement, le député se refuse à voir les mesures que nous prenons. Je vais justement lui rappeler ce que nous faisons. Près d'un demi-million de Canadiens bénéficient des programmes que mon ministère a mis en place—mais il y en a bien d'autres administrées par les autres ministres—et dont le budget total dépasse 1.6 milliard. Plus de 100,000 Canadiens bénéficient de nos programmes de création d'emplois. Pour ce qui est des autres programmes, nous en sommes rendus à 1100 ententes de travail partagé qui touchent plus de 50,000 travailleurs.

Nos vis-à-vis feraient mieux de collaborer avec les entreprises privées et les travailleurs de leur circonscription pour mettre au point ces programmes au lieu de s'obstiner dans leur négativisme. Il existe cependant une solution très efficace et elle est d'ailleurs utilisée dans la province du député. Mais peu lui importent les faits, il préfère touiller son brouet de sorcière pour essayer de créer son propre climat de pessimisme. Je ne pense pas que ce soit encore nécessaire, monsieur l'Orateur.

• (1240)

Nous avons instauré divers programmes pour essayer d'aider les chômeurs. Nous avons tout récemment imposé de nouvelles restrictions importantes à l'arrivée de travailleurs étrangers pour garantir que les Canadiens ont le premier choix des emplois. Nous avons mis sur pied de nouveaux programmes en vertu de l'article 38 du régime d'assurance-chômage. Ces nouveaux programmes permettent de prendre de nouvelles initiatives pour créer des emplois dans les industries forestière, minière et touristique, de concert avec les provinces. Ces projets sont mis sur pied par le gouvernement provincial du député, mais celui-ci ne le sait pas et ne s'en préoccupe nullement parce que les membres de son parti ne sont pas prêts à travailler pour faire leur part. Il existe pourtant dans sa propre province des programmes de création d'emplois dans l'industrie de la pêche qui offriront des centaines de débouchés aux pêcheurs au chômage. Cela non plus le député ne le sait pas et n'en tient aucun compte. Monsieur l'Orateur, nous ne prétendons pas pouvoir résoudre entièrement le problème. Nous avons répété à bien des reprises à la Chambre que ce problème touche tous les pays du monde. Nous ne disons pas cela parce que nous voulons nous décharger de nos responsabilités, mais plutôt parce que nous essayons d'indiquer combien le Canada, tout comme les autres pays touchés par le problème, doivent être prudents en élaborant des politiques pour essayer de se tirer de ce mauvais pas.

Au lieu de refléter une telle attitude, la résolution qui a été présentée aujourd'hui affirme que tous les problèmes seront réglés si un seul ministre accepte de démissionner et si nous nous débarrassons du budget et des mesures qui en découlent. Si le ministre des Finances (M. MacEachen) démissionnait, est-ce que cela ferait baisser le taux de chômage aux États-Unis, qui est maintenant de 9.4 p. 100, ou les taux d'intérêt fixés par le Federal Reserve Board? Est-ce que cet organisme dira: «Eh bien, puisque le gouvernement canadien a pris une initiative importante à la demande de l'opposition conservatrice, nous ferons baisser nos taux d'intérêt.» Quelle sottise, monsieur l'Orateur, que de foutaises de la part des députés de l'opposition.

Si nous voulons discuter vraiment de nos problèmes économiques, discutons-en. Mais que les députés de l'opposition cessent leur enfantillage et arrêtent de prétendre que tout ira bien si le ministre des Finances démissionne et si nous nous débarrassons de son budget. Selon eux, le soleil brillera de nouveau si nous le faisons, monsieur l'Orateur.

Le taux de chômage est de 12 p. 100 au Royaume-Uni. Le député d'en face porte constamment le gouvernement britannique aux nues et affirme que le premier ministre Margaret Thatcher est l'exemple même de la sagesse économique. Pourtant, le taux de chômage est de 12 p. 100 au Royaume-Uni. Malgré cela, les députés d'en face affirment que tous les problèmes du Canada et du reste du monde seraient résolus si le ministre des Finances du Canada démissionnait.

Quand l'opposition commencera-t-elle à parler sérieusement, monsieur l'Orateur? Quand commencera-t-elle à réfléchir sérieusement à ces problèmes comme ils le méritent au lieu de jouer leurs jeux politiques enfantins? Il est temps que nous commencions à discuter sérieusement du chômage au Parlement parce que ce problème est important.

**Des voix:** Bravo!

**M. Axworthy:** Il est temps qu'ils acceptent le genre de politique que nous avons formulée et que nous sommes tout disposés à modifier, si nous recevons des propositions constructives à cet effet de la part des députés d'en face.

**Une voix:** Nous n'en faisons jamais.

**M. Axworthy:** Où en sommes-nous, monsieur l'Orateur? On ne nous propose rien de bien sérieux ni de très intelligent. On se contente de taper du poing sur la table et de faire de beaux discours. Le député de Saint-Jean-Est devrait lire quelques documents économiques et oublier les beaux discours enflammés de l'évangélisme. C'est un peu dépassé.

Essayons de formuler une véritable stratégie, essayons d'en discuter sérieusement. Cessons d'agir comme des enfants, comme nous le faisons depuis le début de ce débat et mettons-nous sérieusement au travail. Attaquons-nous aux véritables problèmes. Parlons de la «maudite trinité», c'est-à-dire l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage. Ces trois éléments sont interdépendants et étroitement liés entre eux.

Nous avons dit et répété que si notre pays veut stabiliser son économie, si nous voulons favoriser la croissance, nous devons nous attaquer au problème de l'inflation; nous ne pouvons pas résoudre ces différents problèmes séparément. Il nous faut admettre que tant que l'inflation sera aussi forte, les taux d'intérêt ne pourront pas diminuer et, dans ce cas, il sera impossible au secteur privé de stimuler l'économie. C'était l'orientation générale du budget du ministre des Finances, qui prévoyait des restrictions monétaires et financières dans le but de juguler l'inflation et de la faire diminuer peu à peu, afin de réduire les taux d'intérêt.

Nous nous inquiétons tout autant que les autres de l'incidence des taux d'intérêt élevés sur notre économie, et peut-être même davantage, parce que nous devons affronter le problème tous les jours et non sous la pression de l'opposition qui nous raconte des balivernes trois fois par semaine puis s'en va ailleurs pousser la même chanson. Nous nous inquiétons vivement de sa situation. Nous avons mis en place une stratégie visant à diminuer les taux d'intérêt. Contrairement aux Néo-démocrates, nous n'avons pas suivi la théorie économique «à la Reagan», parce que la différence entre les États-Unis et nous, c'est que nous avons maintenu toute la gamme des programmes sociaux, comme l'assurance-chômage, de façon à ce que ceux qui sont les plus touchés par la situation obtiennent l'appui et la protection nécessaires.

**Des voix:** Bravo!

**M. Axworthy:** Le député de Saint-Jean-Ouest cherche à nous impressionner en brossant un tableau aussi noir que possible, en disant que nous en sommes revenus au beau milieu de la Grande dépression. Il oublie qu'à l'époque de la Grande dépression, la loi sur l'assurance-chômage n'existait pas; cette loi nous permet d'allouer jusqu'à $210 par semaine aux personnes sans emploi, elle offre un soutien de revenu plus efficace et plus sûr que dans n'importe quel autre pays du monde.

**Des voix:** Bravo!

**M. Axworthy:** Il n'en tient aucun compte. La loi sur l'assurance-chômage remplit son objectif en assurant une aide financière aux travailleurs sans emploi jusqu'à ce que la situation économique s'améliore. C'est une bonne chose que nous ayons pu garder en place ce système et l'utiliser efficacement.

Il nous sert non seulement à assurer une source de revenus aux travailleurs sans emploi, mais également à leur offrir la possibilité d'acquérir une formation, de retourner travailler dans les projets d'exploitation forestière dont nous avons désespérément besoin pour accroître la productivité de l'industrie forestière. Le gouvernement a donc essayé, non seulement d'assurer une aide financière de base, mais également de l'exploiter de façon positive.

**Une voix:** C'est pitoyable!

**M. Axworthy:** Évidemment, comme d'habitude, certains disent que c'est pitoyable. J'ai une proposition intéressante à faire aux néo-démocrates. Qu'ils demandent à leurs membres, aux travailleurs de leur parti s'ils sont d'accord avec les propositions du NPD qui veut que les gens deviennent chômeurs, ne gagnent pas d'argent et ne puissent pas retourner au travail. Je ne crois pas à ce genre de solution. A mon avis, les Canadiens veulent travailler, ils veulent avoir la possibilité de travailler et de gagner plus d'argent. Les néo-démocrates ne sont pas de cet avis.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Brant (M. Blackburn) invoque le Règlement.

**M. Blackburn:** Le ministre est-il prêt à répondre à une brève question?

**M. Axworthy:** Je préférerais entendre cette question tout à l'heure.

En fait, monsieur l'Orateur, comme le député de Brant (M. Blackburn) est debout, j'en profite pour luis signaler que sa propre circonscription est un des principaux bénéficiaires du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre du gouvernement. Ce programme offre aux industries de gros avantages pour les inciter à s'établir dans sa localité. Il accorde des subventions supplémentaires aux travailleurs, assure leur formation et leur mobilité. En fait, monsieur l'Orateur, j'ai dans mon bureau une lettre du maire de Brantford qui nous remercie d'avoir instauré ce programme.

**Des voix:** Bravo!

**M. Axworthy:** Par les temps qui courent nous avons besoin de ce genre d'appui moral plutôt que des critiques de l'opposition qui nous accuse de n'avoir aucune stratégie et de n'avoir rien fait. Je conseille au député de Saint-Jean-Ouest d'aller parler au député de Brant pour voir ce qu'on a fait dans sa circonscription afin que les travailleurs de sa région puissent en profiter à leur tour. Monsieur l'Orateur, nous avons donc instauré ces programmes.

Nous avons également prévu dans le budget une stratégie pour développer l'économie à court et à long terme et pour créer les emplois voulus. On nous a parlé en long et en large de l'échec des mégaprojets. Oui, monsieur l'Orateur, la construction du gazoduc est en effet retardée et le projet Alsands est bloqué. Est-ce que cela avait un rapport quelconque avec le programme énergétique national, ou si ce n'était pas plutôt avec l'économie pétrolière internationale? Si le député de Sant-Jean-Est faisait preuve de la moindre logique, il comprendrait que ce n'est pas à cause du programme énergétique national que les États-Unis ont arrêté tous leurs projets de schistes bitumineux. Si les Américains y ont mis fin, c'est pour la même raison que les grandes multinationales ont mis fin à Alsands. La raison c'est qu'elles ne pouvaient obtenir pour leur pétrole le prix qu'elles jugeaient nécessaire à la réalisation des projets. Voil pourquoi beaucoup de projets d'énergie de remplacement sont mis en veilleuse de par le monde.

• (1250)

Cependant, il y a dans le même temps toutes sortes d'autres projets en voie de réalisation. Nous avons le projet de charbon du Nord-Est, qui donne de l'emploi à plus de 5,000 personnes et dont le montant est de un milliard. Comment ce projet a-t-il démarré? Grâce à un investissement du gouvernement. Le projet de pipe-line Trans-Québec et Maritimes donne du travail à près de 11,000 personnes, son montant est de 800 millions. Pourquoi 11,000 personnes vont-elles travailler? Grâce à un investissement de notre gouvernement.

Le groupe d'étude des grands projets signale que 440 mégaprojets examinés par les entreprises, les syndicats et le gouvernement ont été jugés susceptibles d'être réalisés au cours des deux prochaines décennies. Parce qu'il y a eu deux échecs, les députés d'en face disent tout d'un coup qu'il n'y a plus de mégaprojets. Il y a des dizaines de douzaines de projets en marche.

Permettez-moi de parler du rôle que jouent les partis d'opposition dans la création d'emplois au Canada. Permettez-moi de parler de la position adoptée par le Parti conservateur et le NPD sur ce qui est peut-être l'investissement le plus critique pour la croissance future du pays, c'est-à-dire la modernisation de notre réseau de transport. Il était absolument évident que la croissance de l'Ouest canadien, en termes de nouveaux débouchés pour la potasse, les grains, le soufre et le charbon, était

absolument bouchée en l'absence d'un nouveau réseau ferroviaire. Le point de saturation était atteint. Les chemins de fer refusaient d'investir les dizaines de milliards nécessaires à la réalisation de ce projet parce que disaient-ils ils perdraient 600 millions par année et ne pouvaient pas obtenir un juste prix pour leur transport. Il était bien évident que ce projet ouvrait la porte à un grand nombre d'autres projets dans les secteurs de la transformation, de la fabrication et du raffinage dans l'ouest du Canada et allait en plus créer des emplois à la construction de locomotives à London, la fabrication de rails d'acier à Sydney et de wagons à Montréal. Il y a des effets dans tout le Canada. Cependant, il fallait que quelqu'un prenne la difficile décision d'amener les parties à la table de négociation et à s'entendre en toute bonne foi pour permettre de réaliser un investissement de 13 milliards destiné à créer des dizaines de milliers d'emplois dans tout le Canada. Qu'est-ce que l'opposition a dit? Qu'est-ce qu'ont dit le Parti conservateur et le Nouveau parti démocratique, ces grands prophètes du «Il n'y a qu'à»? Ils ont dit non.

**M. Kristiansen:** Qui va payer la note?

**M. Axworthy:** Quand il s'agit de savoir qui est pour et qui est contre, qui veut générer la croissance et créer des emplois au pays, je demande aux députés d'en face de nous dire ici aujourd'hui qu'ils sont prêts à appuyer la politique énoncée par le ministre des Transports (M. Pepin), à appuyer ces négociations et à mettre fin à cette aberration dans laquelle se sont engagés les alliées du NDP—la NFU et la Manitoba Farm and Labour Federation—parce qu'elles sont contre le progrès, contre le développement et contre la croissance. Elles vivent dans le passé. Nous demandons aux députés de renoncer à cela aujourd'hui et de reconnaître qu'il s'agit d'un investissement important pour l'avenir du Canada, et qui va créer des emplois pour des dizaines de milliers de Canadiens.

Que le Parlement, c'est-à-dire les deux côté de la Chambre, s'unisse aujourd'hui pour appuyer une politique qui donnera lieu à une expansion importante au Canada. Les députés d'en face ont-ils le courage de le faire? Le député de Saint-Jean-Est l'a-t-il? Est-il disposé à demander à son caucus d'appuyer ce mégaprojet qui entraînera pareille expansion? Le député a demandé que des mesures soient prises. Le ministre des Transports a fait une proposition, mais le plus grand obstacle à sa réalisation est l'opposition politique des Tories et du NPD qui acquittent simplement leurs dettes en vivant dans le passé. Nous voulons savoir quand ils voudrons bien seconder d'importants projets d'expansion et de croissance. Nous voulons savoir quand ils seront prêts à collaborer en ces temps difficiles et à commencer à créer des emplois au Canada au lieu de manifester simplement leur pessimisme.

Le député de Saint-Jean-Est prétend que les libéraux sont malhonnêtes. A mon avis, nous aurions raison de ne pas nous fier à ses remarques teintées d'hypocrisie, car s'il était sincère, au lieu de nous morigéner il s'efforcerait dans son propre caucus d'obtenir l'accord et la collaboration de ses collègues pour une entreprise qui fournira des dizaines de milliers d'emplois l'an prochain. Non seulement des emplois seront créés directement dans les domaines de la construction et de la fabrication, mais nous aurons également une chance d'établir un tout nouveau marché d'exportation. Le député de Saint-Jean-Est veut une réponse. C'est juste. Devrait-il démissionner s'il n'est pas disposé à collaborer? Devrions-nous réclamer sa démission parce qu'il est malhonnête et hypocrite puisqu'il n'est pas disposé à prendre une initiative indispensable en faveur des Canadiens?

En outre, pour ce qui est d'une stratégie d'expansion économique, nous avons proposé certaines initiatives scientifiques et technologiques dans le secteur manufacturier. Les fonds accordés au Conseil national de recherches scientifiques et énergétiques pour favoriser la mise au point d'innovation dans le secteur manufacturier ont été accrus de 20 p. 100. Une somme de 70 millions de dollars sera accordée aux nouveaux centres micro-électroniques, pour venir en aide à cette industrie en pleine expansion. Des millions de dollars seront versés au projet Telidon qui fournit des emplois dans le domaine de la haute technologie. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) travaille à l'élaboration d'une stratégie agro-alimentaire qui fournira un appui important à la recherche pour le développement et le conditionnement agricole. Une étude importante se poursuit dans l'industrie de la pêche, afin de réorganiser et de rationaliser la production.

En parlant d'économie, parlons donc des statistiques qui ont été publiées hier. Le député de Saint-Jean-Est avait bien hâte de dépouiller les journaux à la recherche de toutes les mauvaises nouvelles possibles. Pourquoi n'a-t-il pas mentionné la bonne nouvelle, à savoir que nous avons conclu avec la Chine le marché le plus important de toute l'histoire du Canada? Il a été annoncé hier que nous avons l'excédent commercial le plus important jamais vu au Canada. Cela tient surtout à une hausse marquée des exportations canadiennes de produits manufacturés. Treize milliards de dollars au cours du seul premier trimestre de 1982, ce n'est pas si mal. Ces exportations contribueront à améliorer la conjoncture économique du pays, si toutefois nous arrivons à régler les autres problèmes et demeurons concurrentiels sur le marché économique international. Ce qui revient à dire que nous devons nous occuper de salaires, de prix et d'investissements. Nous devons amener le taux d'inflation à baisser si nous voulons maintenir notre avantage économique.

Je crois savoir que nous avons une stratégie. Elle a été proposée dans le cadre du budget pour ce qui est des outils tant fiscaux que monétaires. Nous avons une stratégie en vue d'un recyclage important des Canadiens. Les députés veulent s'entretenir de productivité et de progrès. Nous avons haussé de 15 p. 100 le budget fédéral de la formation professionnelle, c'est-à-dire que nous l'avons porté à un milliard de dollars. Cela permettra de former près de 275,000 Canadiens. Les députés parlent de la jeunesse. La meilleure chance qu'un jeune puisse avoir, c'est de pouvoir acquérir la compétence qu'exigent les emplois de l'avenir. Voilà dans quoi le gouvernement investit, sans aide aucune des députés d'en face.

Je vais proposer autre chose au député de Saint-Jean-Est, qui a tellement hâte de voir les choses avancer. Qu'il aille demander aux membres de son caucus s'ils seraient d'accord pour que l'on tienne un débat d'une journée et que l'on en vienne à une entente sur notre politique nationale en matière de formation, afin que nous puissions l'appliquer et commencer à former des centaines de milliers de Canadiens. L'ennui, c'est que l'opposition freine l'adoption de mesures telles que le nouveau programme national en matière de formation que nous n'avons pu présenter. Si le député veut être constructif et utile, qu'il aille demander à son caucus de nous permettre de présenter le project de loi sur la formation. Nous aiderons alors

250,000 jeunes. Nous les aiderons à trouver du travail et à développer la maîtrise professionnelle dont ils ont besoin.

Voilà ce dont nous avons besoin par les temps difficiles que nous traversons. Nous n'avons que faire des conflits qui ont été suscités. Ce dont nous avons besoin, c'est de la volonté de collaborer, d'élaborer des solutions constructives et de proposer des solutions. Si nous acceptons d'écouter les députés d'en face, c'est que nous savons que nous n'avons pas toutes les réponses. Cependant, nous ne pensons pas que le Canada offre le panorama de destruction qu'ils nous décrivent sans cesse. Nous n'en recevons aucune solution, fût-elle constructive ou de remplacement.

Le moment est venu pour les députés des deux côtés de la Chambre de collaborer avec le secteur privé pour trouver des solutions. Ainsi, les Canadiens ne se mettront pas en colère. Ils pourront de nouveau avoir confiance non seulement dans le gouvernement, mais dans le Parlement tout entier.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. l'Orateur adjoint:** Comme il est 1 heure de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[*Traduction*]

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'être le premier député de mon parti à aborder cet après-midi l'étude de la motion du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

Mais avant de débuter, je dois dire qu'en dépit de toute l'estime que j'éprouve à l'endroit du député qui a fait inscrire cette motion, je suis fort déçu, car j'ai eu beau écouter très attentivement les propos qu'il a tenus pendant une trentaine de minutes ce matin, il n'a rien proposé qui puisse passer pour une stratégie de remplacement progressiste conservatrice dans le domaine de l'énergie ou de l'embauche.

Les députés conservateurs qui constituent l'opposition officielle se laissent prendre, je le crains, aux mêmes pièges. Ils cherchent, tout comme nous, à porter des coups au gouvernement et formulent à son endroit les critiques les plus acerbes. Comme toujours hélas! ils s'y prennent mal et ne proposent aucune solution qui vaille. C'est la grande faiblesse de leur parti. Il ne propose jamais rien d'utile. Je soupçonne que s'il ne propose rien, c'est que le chef de ce parti et son critique financier conviennent que les taux d'intérêt élevés sont le seul moyen de juguler l'inflation. C'est la politique du gouvernement. L'expert financier du parti progressiste conservateur a déclaré ouvertement à la Chambre qu'il approuve la politique économique de M. Reagan, c'est-à-dire le monétarisme axé sur l'offre. Par conséquent, les conservateurs ne peuvent plus proposer des solutions constructives pour remplacer le programme libéral ou plutôt pour combler l'absence de programme.

Avant la pause du dîner, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a fait la déclaration suivante, dont j'ai pris note, et qui m'a choqué: «Nous déplorons tous les difficultés éprouvées par les chômeurs».

En toute sincérité, je n'arrive pas à comprendre que le ministre chargé principalement de l'emploi, et du chômage, puisse être aussi cruel dans son entrée en matière sur des questions aussi importantes que le chômage, la stratégie industrielle et la stratégie énergétique.

En quelques jours, nous avons assisté à l'effondrement des projets du gouvernement qui devaient relancer l'économie, des mégaprojets du secteur extractif qui nécessitent des investissements importants. Ils n'ont pas tous été abandonnés, mais ce sont les principaux qui ont été annulés. Nous prévoyons que bien d'autres mégaprojets sont non seulement compromis, mais qu'ils risquent d'être mis au rancart également.

La principale cause de cet abandon, ce sont les taux d'intérêt élevés et l'affaiblissement du prix mondial du pétrole causé par l'encombrement mondial que le gouvernement aurait dû prévoir depuis plus d'un an. Le gouvernement n'a aucune excuse d'avoir mis tous ses œufs dans le même panier, dans lequel un trou béant s'est brusquement formé. Cette situation n'a fait qu'accentuer la misère de 1.2 million de sans emploi, soit de 9.6 p. 100 de la population active. C'est lamentable.

Ce qui est tragique, c'est que cette récession a été voulue. Elle n'a pas été provoquée par le jeu normal des forces du marché. Ce n'est pas le marché qui est la cause de cette récession. Elle est avant tout le résultat d'une politique mûrement réfléchie et imposée par le gouvernement, d'une politique axée sur les taux d'intérêt élevés, sur une réduction des services publics, sur une diminution des revenus des sociétés prospères et des nantis, ce qui a provoqué d'innombrables licenciements, fermetures d'usines et demandes de réductions salariales.

A cause de l'attitude du gouvernement, les travailleurs se font concurrence, ils offrent leurs services au prix le plus bas possible afin d'obtenir un emploi pour pouvoir survivre, ce qui est impardonnable. C'est ce que leurs parents ont dû faire pendant la grande dépression des années 30. Dans toutes les régions du Canada, les travailleurs se font concurrence à la baisse et ils perdent une bonne partie des avantages acquis grâce aux conventions collectives signées les années 60 et 70 à la suite de négociations; ils finissent par s'arracher les emplois pour un salaire qui diminue toutes les semaines.

Pour ma part, je trouve cela impardonnable. Le Canada et le gouvernement se sont lancés dans une croisade contre l'inflation dans laquelle les emplois sont la chair à canon. C'est la sécurité des travailleurs qui en pâtit le plus. On rejette la responsabilité de l'inflation sur les travailleurs—le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'ils devaient se serrer la ceinture. En cinq ans et demi, les salaires ont perdu du terrain et le travailleur moyen gagne proportionnellement $39.19 de moins par semaine à l'heure actuelle qu'en 1976. Or le premier ministre prétend que les employés du secteur public et, implicitement, ceux du secteur privé doivent se serrer la ceinture à cause de ses erreurs et de celles du ministre des Finances (M. MacEachen). Il en a toujours été ainsi avec les libéraux. Une attitude absolument méprisable, à mon avis.

• (1410)

Les mises à pied ne sont pas attribuables aux salaires. Il y a deux semaines à peine on a effectué un sondage auprès de 4,000 dirigeants d'entreprise d'un bout à l'autre du pays, et 75 p. 100 d'entre eux ont affirmé que les mises à pied et les fermetures d'entreprise n'étaient pas attribuables aux coûts de main-d'œuvre, mais bien aux taux d'intérêt élevés et au coût des emprunts. Il s'agit donc d'une récession planifiée, monsieur l'Orateur.

Je voudrais présenter notre solution, car, contrairement aux conservateurs, nous en avons une. Nous ne prétendons pas qu'elle soit parfaite ou qu'elle redonnera du travail aux Canadiens d'ici quelques jours, mais du moins nous y avons réfléchi durant plusieurs mois, nous l'avons analysée, et nous croyons qu'elle donnera des résultats à long terme. Mais comme pour toutes les politiques à long terme, il nous faut commencer par hier.

Nous ne pouvons nous permettre de glisser plus longtemps sur la pente du chaos économique et de la misère sociale. La stratégie économique du NPD s'appuie sur un certain nombre d'éléments-clés dont une volonté historique de canadianiser notre économie au moyen de tous les outils à notre disposition: l'entreprise publique, les entreprises mixtes du secteur public et du secteur privé, la propriété en coopérative et la propriété privée. Deuxièmement, la propriété publique accrue du secteur des ressources; troisièmement, la volonté d'exiger des sociétés multinationales au Canada qu'elles créent au Canada des emplois dans une mesure correspondante à la place qu'elles occupent sur nos marchés.

Les deux premiers éléments sont bien connus et il n'est donc pas nécessaire de les exposer longuement ici. Le troisième exige une explication plus détaillée car il a suscité de l'intérêt lors de débats récents sur notre nouvelle politique d'emploi.

Il est vitalement important en période de profonde récession d'insister pour que les multinationales n'aient pas pleine liberté d'accès à notre marché. Cela est particulièrement vrai dans le secteur manufacturier plus durement frappé où l'on déplore la perte de 308,000 emplois au cours des six derniers mois. La faiblesse de l'emploi dans le secteur manufacturier est beaucoup plus grave qu'elle devrait l'être par rapport à la taille de notre marché. En 1981, notre déficit au chapitre du commerce extérieur et de la fabrication a atteint un chiffre sans précédent de 21 milliards de dollars. Ce déficit nous coûte 200,000 emplois dans le secteur de la production et dix mille de plus dans le secteur tertiaire. Même si, jusqu'à maintenant, Statistique Canada n'a pas publié de chiffres montrant dans quelle mesure le déficit du secteur manufacturier était causé par les sociétés multinationales, d'autres études confirment qu'il s'agit d'un pourcentage important. Les sociétés appartenant à des capitaux étrangers représentent 57 p. 100 du secteur manufacturier. Ces sociétés se préoccupent prioritairement de leur bilan à l'échelle planétaire et non pas de leur contribution au bien-être de l'économie canadienne. Elles ont fortement tendance à importer de la technologie, de l'équipement de production, des pièces et des composantes de leurs sièges sociaux. Surtout depuis que le dernier accord GATT a abaissé les barrières protectionnistes à des niveaux très bas, les multinationales du secteur manufacturier ont tendance à retirer leur production à leurs usines du Canada pour la confier à des usines de leur pays d'origine.

Sans trop s'en rendre compte, nous sommes actuellement engagés dans une guerre meurtrière de barrières tarifaires afin de protéger la situation de l'emploi dans le secteur manufacturier. Nos concurrents aux États-Unis, au Japon et en Europe occidentale ont recours à des mesures gouvernementales pour maximiner l'emploi chez eux. Le Canada est le seul des grands pays industrialisés à n'avoir pas pris de mesures pour faire de même. Cette politique libérale est dégoûtante et fort embarrassante. Elle provoque la désindustrialisation. Ce phénomène ne se limite pas à des pertes temporaires d'emplois dans le secteur manufacturier par suite de la récession. Il englobe le fait que des multinationales retirent des emplois au Canada en les transférant dans leur pays d'origine tout en maintenant—voire même en accroissant—leur part du marché au Canada. La désindustrialisation réduit nos industries au rang d'opérations d'entreposage et d'assemblage. Elle menace notre survie même en tant que nation industrielle distincte et indépendante. Permettez-moi de citer les résultats de deux études qui confirment cette analyse.

Préparée par le Sénat américain en février 1973, une étude des sociétés multinationales américaines a examiné en détail leur comportement à l'étranger. Elle s'est penchée sur les tendances des multinationales américaines en matière d'emploi et de fabrication dans sept pays: le Canada, le Royaume-Uni, la Belgique et le Luxembourg, la France, l'Allemagne de l'Ouest, le Mexique et le Brésil. De 1966 à 1970, les multinationales américaines ont accru d'en moyenne 25 p. 100 leur contribution à l'emploi dans le secteur manufacturier dans ces sept pays. Le seul pays où l'on notait une baisse du nombre de travailleurs employés par les multinationales américaines dans le secteur manufacturier était le Canada. Cette baisse n'indiquait pourtant pas un amoindrissement du contrôle américain sur notre économie; elle s'est produite alors même que les États-Unis augmentaient leur part du marché pour ce qui est des produits vendus au Canada.

Ayant évaluer des preuves, monsieur l'Orateur, l'étude du Sénat en arrivait à la conclusion que, de 1966 à 1970, les multinationales américaines ont eu une portée négative très forte sur l'emploi dans l'industrie manufacturière canadienne, contrairement à ce qui s'est produit dans tous les autres pays. Ce phénomène s'explique surtout du fait de la tendance grandissante des compagnies américaines à importer des pièces et des éléments fabriqués dans leurs usines américaines, pour les montages et la vente dans leurs filiales canadiennes.

Le fait qu'à long terme les sociétés manufacturières américaines déplacent les emplois a été reconnu dans cette étude, qui en déduisait que les multinationales américaines ont pour rôle clé d'encourager la vente de pièces et d'éléments fabriqués aux États-Unis à leurs filiales établies à l'étranger. Nous récoltons la tempête semée par le vent de cette politique américaine, soit les mises-à-pied massives dans de nombreuses filiales de sociétés américaines et étrangères établies un peu partout au Canada.

D'après cette étude, monsieur l'Orateur, ce rôle dépasse de loin en importance celle des importations aux États-Unis de produits fabriqués par les filiales des multinationales établies à l'étranger. L'avantage net pour les États-Unis a été estimé à 500,000 emplois. Bien que l'étude n'ait pas fait la ventilation de ce chiffre, pour établir la perte essuyée par chacun des pays touchés, le Canada se situe sûrement en tête de liste. Cela,

parce que c'est au Canada que les États-Unis font pour environ 25 p. 100 de tous leurs investissements à l'étranger. Cette étude établit en outre que le Canada est le seul pays où la proportion de l'emploi dans les manufactures des multinationales américaines est à la baisse.

La seconde étude porte sur le comportement de 1966 à 1972, des sociétés américaines et canadiennes dans le secteur manufacturier de l'Ontario. Elle conclut que sur cette période, les établissements américains ont créé seulement le tiers des nouveaux emplois créés par les sociétés entièrement canadiennes, compte tenu de leur importance. Encore là, il est clair que la différence dans les résultats est attribuable non pas au fait que les compagnies canadiennes aient accaparé progressivement une plus grande partie du marché, mais plutôt à la tendance qu'ont les compagnies américaines à confier à leurs usines aux États-Unis la majeure partie de l'accroissement de leur activité au Canada. La croissance phénoménale de notre déficit commercial au titre des produits fabriquée, de 2.5 à 21 milliards de dollars en un peu plus d'une décennie, en est le résultat.

Pour solutionner ce problème, nous préconisons la canadianisation éventuelle du secteur de la fabrication. Entre-temps, nous devons cependant reconnaître que les sociétés multinationales joueront un rôle clé dans notre secteur de la fabrication pendant bien des années encore. Vu que notre propre secteur manufacturier s'est effondré, ce serait insensé sur le plan économique de préconiser la canadianisation subite de l'ensemble de l'industrie.

• (1420)

Par ailleurs, puisque les sociétés multinationales continueront de diriger l'industrie pendant encore quelque temps, nous devons leur imposer nos conditions. Nous ne pouvons pas leur permettre de dominer le marché canadien sans nous donner en retour notre juste part des emplois qu'elles peuvent créer. Dans ses propositions en vue de créer de nouveaux emplois, le NPD affirme que le Canada doit insister pour que la valeur des produits fabriqués au Canada par les sociétés de fabrication étrangères dans le secteur du matériel de transport et des machines, qui sont tous deux dominés par des multinationales, soit équivalente à la valeur des produits achetés par les Canadiens. Elles peuvent y parvenir en produisant tant pour le marché canadien que pour notre marché d'exportation et en achetant des pièces à des fournisseurs canadiens. Elles ne doivent cependant plus causer un déficit commercial énorme et faire perdre des dizaines de milliers d'emplois aux Canadiens comme elles le font maintenant.

Il existe trois scénarios possibles pour les sociétés manufacturières multinationales établies au Canada. D'abord, les sociétés étrangères peuvent dominer le marché et s'approvisionner chez les producteurs dans leur pays d'origine. C'est la situation qui existe dans le tiers monde. Cela entraîne ordinairement des déficits commerciaux massifs et des taux de chômage élevés. Deuxièmement, on peut exiger que la valeur des produits fabriqués par les sociétés étrangères dans le pays où elles sont établies soit équivalente à la valeur des produits que les citoyens de ce pays consomment. Troisièmement, l'industrie peut appartenir aux citoyens du pays où elle est établie et être contrôlée par eux.

De toute évidence, le troisième scénario est préférable aux deux premiers. Ce doit être notre objectif à long terme, à l'heure actuelle, cependant, le Canada se situe, et c'est vraiment déplorable, quelque part entre les deux premiers scénarios pour 60 p. 100 de son industrie de fabrication et la situation est en train de se détériorer.

Nous devons nous efforcer de permettre aux sociétés canadiennes d'obtenir une plus grande part de notre marché, mais nous devons en même temps exiger que les sociétés multinationales nous donnent notre juste part des emplois qu'elles créent, proportionnellement à la part du marché qu'elles accaparent. Selon nous, une telle façon de procéder peut être efficace. Au cours du débat aujourd'hui, nous avons proposé quelque chose de constructif au gouvernement. J'espère que les conservateurs se serviront un jour de leur intelligence pour proposer quelque chose de constructif à leur tour.

**M. McKenzie:** Au moins, nous avons l'intelligence qu'il faut.

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat de la motion présentée par mon collègue de Saint-Jean-Est. Voilà une motion fort opportune. Elle rappelle à tous la gravité du chômage, les mises à pied massives et les taux d'intérêt élevés. Nous avons tous été ébranlés par les dernières statistiques du chômage publiées ce matin.

Je souhaite que le député de Brant (M. Blackburn) restera à la Chambre assez longtemps, car moi aussi j'ai quelques solutions à proposer pour atténuer un peu la crise où nous sommes plongés.

Je veux d'abord remercier le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) qui m'a cédé sa place, puisque je serai absent quand mon tour viendra.

Mais avant de passer à mes solutions, permettez que je passe en revue la situation actuelle en vous faisant part de ma façon de voir les choses. Deux de nos problèmes majeurs se résument au fond à peu de choses. Nous avons un ministre des Finances (M. MacEachen) et un ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui sont deux êtres entêtés, incapables de la moindre concession en faveur des entreprises en général et des sociétés pétrolières en particulier.

Permettez que je vous en donne un exemple. Le ministre des Finances répète souvent qu'il a discuté de son budget avec les chefs d'entreprise et que ceux-ci appuient ses orientations. Pourtant, j'ai sous les yeux un article de la dernière livraison du *Maclean,* celle du 10 mai 1982, d'où j'extrais ce passage:

> Ce qui n'aide pas les choses pour les Libéraux, le budget de novembre continue d'irriter les chefs d'entreprises déjà aux abois. Le mois dernier, M. MacEachen est allé s'entretenir avec les dirigeants d'entreprises des différentes régions, mais ses interlocuteurs ont noté que le ministre refuse toujours d'admettre que ses propositions sont entachées de graves lacunes. Les chefs d'entreprises ont passé le plus clair de leur temps à critiquer le budget. Mais le ministre a défendu vigoureusement son budget, comme s'il était convaincu que ces gens-là complotaient contre lui.

Hier midi, je me suis moi-même entretenu avec des représentants d'entreprises. Ils m'ont affirmé qu'ils n'appuyaient pas les propositions du ministre des Finances. Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre fait signe que non, comme il en a l'habitude. Mais les chefs de file du monde des affaires ont rejeté les propositions du ministre des Finances. Ils ont présenté au gouvernement des mesures concrètes que celui-ci n'a pas voulu accepter. Au lieu de collaborer avec les dirigeants de l'entreprise canadienne, le ministre leur fait la lutte.

Il s'en prend aussi au mouvement syndical. En somme, il prétend qu'il a raison et refuse de collaborer. C'est ce qui se passe.

Nos dirigeants d'entreprise n'en peuvent plus. Ils font tout leur possible. Ils s'efforcent de donner du travail et de créer des sources de prospérité pour les Canadiens. Mais à peine se retournent-ils qu'ils attrapent les gifles du ministre des Finances.

Nous avons des données éloquentes que le gouvernement ne peut nier. Ainsi, 12 p. 100 des petites entreprises ont fait faillite ces quatre derniers mois. C'est une situation terrible. Parmi les entreprises ayant fait l'objet de l'enquête et qui sont membres de la Chambre de commerce, 62 p. 100 déclarent investir leur capital de risque à l'étranger par manque de confiance envers le gouvernement. Elles craignent à tout moment de nouveaux changements. Elles ne peuvent même pas faire de prévisions un mois à l'avance. Tous ces problèmes sont responsables du chômage énorme que nous connaissons. Le climat d'incertitude empêche les entreprises de faire des investissements.

Ensuite, il y a le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quel personnage. Son pouvoir politique est immense au Québec. Personne ne peut se porter candidat libéral à moins d'obtenir son approbation. Quand je l'ai su, j'ai compris pourquoi tous les députés du Québec assis à l'arrière-plan se levaient pour le saluer quand il fait son entrée à la Chambre. Ils n'oseraient jamais le contredire. Je m'étonne que le député d'Hamilton-Ouest (M. Hudecki) ne dise pas sa façon de penser au ministre de l'Énergie.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Il s'écrase.

**M. McDermid:** Pensons au nombre d'emplois que nous avons perdus à l'usine Stelco à cause des gaucheries du ministre dans le domaine de l'énergie au Canada. Le député d'Hamilton-Ouest devrait s'en prendre actuellement au ministre de l'Énergie parce que c'est à cause de ce qu'il a fait que des emplois ont été perdus à Hamilton.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Et la Sysco?

**M. McDermid:** L'autre soir, il y a eu un reportage télévisé de la visite du ministre de l'Énergie au Texas. Il arpentait les rues de Houston en regardant les gros immeubles. Il s'apprêtait à rencontrer des représentants de l'industrie pétrolière. Savez-vous ce qu'il leur a dit, monsieur l'Orateur? Il leur a dit: «Venez investir au Canada. Nous voulons vos capitaux. Nous voulons que vous les investissiez dans le secteur énergétique canadien.» Mais savez-vous ce qu'il a dit à la Chambre aux Canadiens qui l'observaient à la télévision nationale? Il leur a dit: «Nous allons canadianiser l'industrie.» Je dis au ministre qu'il doit faire un choix, car il applique carrément deux mesures.

**M. Fisher:** Donnez-nous une alternative.

**M. McDermid:** Patientez quelques minutes.

Je veux tout d'abord citer un exposé fait par M. William P. Wilder à la conférence canadienne de la Harvard Business School. Son sujet était la politique, le pétrole et l'économie au début des années 80. Voici un extrait de son exposé:

Ce qui est incroyable, c'est que le Canada a promis aux autres membres de l'Agence internationale de l'énergie qu'il allait mettre bon ordre à sa situation énergétique et réduire sa demande de brut importé.

**M. Cullen:** C'est ce que nous avons fait . . . de 7 p. 100.

**M. McDermid:** Oui? Alors, pourquoi les chiffres sont-ils à la hausse, monsieur l'Orateur? Nous continuerons à importer davantage de barils de pétrole. Je vois l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est assis en face. Il doit se dire: «Dieu merci, le premier ministre m'a flanqué à la porte du cabinet; je n'aurais pas voulu me retrouver aux premières places maintenant parce que ça sent le roussi».

• (1430)

**M. Cullen:** Il ne m'a pas flanqué à la porte, il ne m'a pas pris dans son cabinet.

**M. McDermid:** L'autre jour au comité, j'ai déclaré que je souhaitais qu'il détienne à nouveau ce portefeuille particulier.

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur, que ce soit involontairement ou autrement. Je n'ai pas été mis à la porte du cabinet; le premier ministre ne m'a simplement pas invité à en faire partie.

**M. McDermid:** Très juste. Je remercie le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) d'avoir attiré mon attention sur ce point.

Nous pourrions continuer de critiquer pendant très longtemps encore. Nul ne doute, je crois, que la bande de canailles qui dirige notre pays nous a donné suffisamment d'arguments, qu'un député pourrait parler des heures durant des torts qu'elle a causés au Canada. Ceci dit, soyons constructifs. La première chose que nous ferions, si nous étions au pouvoir, serait de retirer le budget du ministre des Finances. Ce serait la première chose à faire et le geste le plus positif qu'il soit possible de poser.

**M. Fisher:** Combien de petits bénéfices avez-vous perdus?

**M. McDermid:** Aucun. Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. Fisher) m'a demandé combien de petits bénéfices j'avais perdu. Je n'en ai perdu aucun pour la simple et bonne raison que je n'en avais aucun à perdre. Le secrétaire parlementaire devrait savoir que le budget ne m'affecte nullement sur le plan personnel.

Si nous étions au pouvoir, nous apporterions au moins quatre changements majeurs à l'orientation économique de notre pays. Premièrement, nous récompenserions ceux qui prennent des risques et stimulerions les investissements. Voilà quelle serait notre toute première mesure parce que ce n'est qu'en récompensant les preneurs de risques et en encourageant l'investissement que nous pourrons créer des emplois permanents au Canada. La plupart des mesures fiscales d'incitation devraient demeurer dans le système parce qu'en les supprimant on fait fuir les investisseurs. Cela s'est déjà produit. Les données statistiques montrent qu'il y a eu une hémorragie de capitaux dans notre pays et que les Canadiens ont perdu des emplois. Nous avons connu une telle situation aussi. Je ne dis pas que certains ne font pas d'entorses au système, car les gens en commettent toujours. Certes, il faut les supprimer, mais les stimulants doivent demeurer la pierre angulaire du régime fiscal de notre pays. Or ce n'est pas prévu dans le budget.

Deuxièmement, nous aiderions les personnes qui sont le plus touchées par les taux d'intérêt élevés. Le gouvernement a vidé de son contenu et détruit le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise qui était conçu pour les exploitants agricoles et les chefs de petites entreprises. Il a dit la chose suivante: «Si vous êtes sur le point de faire faillite, si vous avez des difficultés financières ou si vous êtes en perte de vitesse, nous vous prêterons de l'argent». Il ne s'occupe pas de venir en aide aux chefs de petites entreprises productives qui cherchent à créer des emplois et à prospérer. Ceux-là ne peuvent pas obtenir un sou d'aide.

Notre crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires aurait donné en moyenne $125 par mois à l'heure qu'il est à nos concitoyens, ce qui aurait contribué en fait à réduire les taux d'intérêt d'environ 3.5 à 4 p. 100. Notre crédit d'impôt à l'énergie aurait aidé ceux qui ne gagnent guère plus que la moyenne du revenu familial à faire face aux coûts énergétiques élevés actuels. Il serait possible de mettre en œuvre ces programmes si l'État souhaitait aider nos concitoyens à survivre lesquels ne demandent qu'à travailler et à participer à l'édification de notre pays.

Troisièmement, nous appliquerions les consignes de restriction avec la même vigueur que nous l'avons fait lorsque nous formions le gouvernement. Et Dieu sait combien c'est nécessaire et indispensable. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir trois ministres du Cabinet se rendant le même jour à Winnipeg à bord d'appareils différents. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire livrer par messager un journal venant de Québec pour la modique somme de $40 quant on peut le trouver au kiosque du Château Laurier. Ces abus, il faut y mettre un terme.

Je pourrais citer exemple après exemple. La publicité tendancieuse du gouvernement doit cesser. Il faut que celui-ci arrête de faire du battage. Je n'ai rien contre le fait d'informer nos concitoyens, au contraire, mais j'estime que le gouvernement doit cesser de faire du battage avec des placards publicitaires qui n'apportent rien, qui ne comportent aucun renseignement et n'informent nullement le public.

Nous accorderions la priorité absolue au programme énergétique qui garantit notre autonomie. Je m'inquiète de voir le gouvernement et le secteur privé obligé de reporter ces programmes, parce que le ministre des Finances ne donne aucun encouragement aux hommes d'affaires. On nous dit qu'il y a pléthore pétrolière; tout le monde parle de la grande pléthore et du fait que nous pouvons obtenir du pétrole à meilleur marché et ainsi de suite. Du train où vont les choses au Proche-Orient, et comme le gouvernement s'est engagé à l'égard des principaux partenaires commerciaux à développer nos ressources et à laisser ceux qui n'en disposent pas à employer celles qui se trouvent ailleurs—soit dit en passant le premier ministre (M. Trudeau) a fait cette promesse en 1978 mais nous savons bien entendu qu'il a l'habitude, à l'occasion, de ne pas tenir ses engagements—j'ai donc peur quand je vois qu'on ne met pas en valeur les ressources que nous avons dans notre pays. Un jour nous pourrions fort bien nous retrouver dans la position où nous étions en 1975 alors que nous importions du pétrole tandis que le nôtre restait dans notre sol. En agissant ainsi, nous grugeons les personnes qui se trouvent à la tribune ainsi que les jeunes qui veulent du travail lorsqu'ils sortent de l'école. Nous les trompons si nous leur disons que nous achetons du pétrole à l'Arabie Saoudite, au Venezuela et au Mexique, car il y est bon marché. Cela ne créé des emplois que dans ces pays et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Notre parti ferait également en sorte que l'industrie automobile, tant les chaînes de montage que les fabricants de pièces retrouvent leur dynamisme. Nous devons encourager ceux qui veulent vendre dans notre pays à canadianiser les produits et nous devons encourager les investissements dans l'industrie automobile. Je suis sûr que le député de Sarnia-Lambton ne verrait aucune objection à ce que Toyota ou Honda implante une usine à Sarnia. Je n'aurais rien contre le fait qu'on en construise une à Brampton, pourvu qu'elle permette de donner du travail à nos concitoyens et qu'elle améliore la productivité de notre pays.

Il faudrait également annoncer des changements au système fiscal et permettre à la population de livrer des observations à ce sujet. Cela doit être fait et nous nous engageons à ce que ce le soit. Si nous formions le gouvernement, nous nous engagerions auprès de l'entreprise privée à prendre des initiatives dans le domaine économique pendant une période déterminée, afin de dissiper les incertitudes actuelles. Le ministre des Finances change les règles presque chaque mois. Comment veut-il que l'entreprise privée fonctionne bien sans savoir ce qui va se passer à l'avenir? Le pays a été bâti par des gens qui prenaient des risques. Sa croissance a été favorisée par des gouvernements nationaux qui faisaient remarquer aux particuliers qu'il fallait bâtir afin de favoriser l'essor de la nation. Nous devons retourner à ce système, le plus tôt sera le mieux.

Notre parti veut un programme de relance nationale. Non seulement le veut mais encore l'appliquera et nous enjoignons le gouvernement de se rendre aux vœux de la population et de déclencher une élection. Les gens veulent cette élection désespérément et j'invite fortement le gouvernement à la déclencher afin de permettre aux Canadiens de décider qui doit gouverner le pays.

Le gouvernement actuel n'a pas reçu le mandat de faire ce qu'il fait. Je n'ai jamais entendu un libéral dire publiquement qu'il allait augmenter l'essence de 80c. le gallon. La publicité du ministre des Finances parue dans le numéro du *Scotia Sun* du 23 janvier 1980, lors de la campagne électorale, nous disait même ce qui suit:

> Parce que Allan J. MacEachen et le parti libéral vous ont défendu, le prix de l'essence a baissé en décembre. Votez libéral et le prix restera bas.

• (1440)

C'est ce que l'annonce disait. Le ministre des Finances n'a même pas eu le courage de mettre une photo d'une station-service de Petro-Canada; il a opté pour une station-service Texaco. L'annonce disait donc «Votez libéral et le prix restera bas». Comment peut-il s'attendre à ce que les Canadiens le croient lorsqu'il a mené campagne de cette façon? Les gens ont alors été alarmés et n'ont pas voulu avoir à faire face à une augmentation de 18c. Ils ont voté pour le ministre des Finances, car il devait permettre de garder le prix bas. C'est absurde.

Je vous laisserai sur cette pensée, monsieur l'Orateur. Le gouvernement fédéral gouverne à l'heure actuelle sans tenir compte des traditions du Canada, de sa nature, de ses intérêts et du désir de la population. Mes collègues veulent travailler pour bâtir ce pays et permettre au secteur privé de créer des emplois permanents, afin que les jeunes aient un avenir au

pays. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, qu'il ne nous manque plus que l'occasion d'appliquer nos théories.

Étant donné son échec total au cours des deux dernières années, ce gouvernement doit se retirer. Il n'a pas tenu ses promesses électorales à part une. Je veux parler d'une augmentation de $35 par mois des pensions de retraite. C'est la seule promesse qu'il a respectée depuis la dernière campagne électorale.

Il est temps que le premier ministre (M. Trudeau) traverse la rue devant chez lui pour se rendre chez le Gouverneur général et lui dire: «Votre Honneur, je suis en poste depuis 14 ans, mon équipe est fatiguée et elle est à bout de souffle. Le ministre des Transport . . . «qui est assis là-bas . . . » est fatigué et veut se reposer. Je voudrais dissoudre le Parlement et donner à la population canadienne la possibilité d'élire un gouvernement qui permettra une relance sur le plan économique et sur le plan social.»

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur l'Orateur, les observations du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) m'ont plutôt intéressé. Au contraire de ses collègues, il a, lui, au moins, proposé quelques moyens d'améliorer la situation.

Le débat des deux dernières semaines m'a paru très négatif. Très peu de solutions positives ont été proposées. Je tâcherai de ne pas me montrer négatif en commentant ses proposition car certains d'entre elles étaient excellentes. Toutefois, il manque un élément à ses propositions et, à défaut de cet élément, nous nous retrouverons au Canada avec une situation identique à celle des États-Unis. En d'autres mots, sa solution ressemble beaucoup aux politiques reaganesques.

Le député a commencé par accuser le ministre des Finances (M. MacEachen) de ne pas prêter une oreille attentive aux réclamations du milieu des affaires. S'il les avait écoutées, d'après le député, le ministre aurait su ce qu'il doit faire. Ce que je trouve déroutant dans cette accusation, c'est que le ministre des Finances a bel et bien écouté les doléances de ce milieu. Les commerçants lui répètent depuis deux ans que les taux d'intérêts élevés constituent le remède qui permettra de mater l'inflation. C'est ce que le milieu des affaires et la Chambre de commerce ont dit au ministre en juin dernier. Ils lui ont dit: «Il faut que les taux d'intérêt soient maintenus à un niveau élevé pour freiner l'inflation.»

A mon avis, c'est le député qui n'a pas prêté une oreille attentive aux propos tenus par le milieu des affaires au cours des deux dernières semaines, alors que le président de la Banque de Montréal, M. Mulholland, a déclaré que les taux d'intérêt élevés ruinaient l'économie et qu'il fallait revenir à un taux d'intérêt de 12 p. 100. Voilà les préoccupations du milieu des affaires et c'est ce qu'examinent en ce moment le cabinet et le ministre des Finances.

On a aussi proposé qu'avant toute chose le budget soit supprimé. Je reconnais que le budget est à l'origine de certains problèmes pour le milieu des affaires, mais j'ai discuté avec beaucoup de commerçants au cours des six derniers mois et ils m'ont dit que n'eût été les taux d'intérêt élevés, le budget ne leur aurait causé aucun problème. Ils ont dit que le principal problème était le coût de l'argent au Canada.

Le ministre des Finances se trouve dans une position très délicate quand il doit écouter le milieu des affaires et d'autres groupes pour lesquels le seul moyen de régler le problème de l'inflation, qui leur paraît le problème nº 1, consiste à réduire la masse monétaire ce qui accroîtrait les taux d'intérêt, ralentirait l'économie et freinerait l'inflation. Cela risque fort bien d'arriver. En fait, le président de l'Association canadienne des banques, par exemple, nous dit aujourd'hui que le taux d'inflation n'est sans doute que de 8 p. 100, et non de 10½ p. 100, parce que nous utilisons le mauvais indice. Quoi qu'il en soit, je pense que le député se trompe en disant que le budget est le problème essentiel.

Aux États-Unis, le président Reagan a parlé de ceux qui prennent des risques. Il a diminué les impôts pour encourager les investisseurs à prendre des risques. Toutefois, les États-Unis connaissent une véritable récession et ils entraînent le reste du monde derrière eux. Le député a parlé de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Le régime fiscal américain a été révisé à plusieurs reprises l'an dernier afin de prévoir une aide dans certains secteurs, mais le problème est loin d'être résolu.

Le député a parlé de restreindre les dépenses gouvernementales. Il y a des façons de le faire, mais cela reste toutefois limité. Le président Reagan l'a fait, mais qu'est devenue l'économie américaine? Les taux d'intérêt élevés entravent presque totalement la croissance économique des États-Unis. Nous sommes dans la même situation, puisque l'économie canadienne est alignée sur celle des États-Unis.

Je tiens à dire au député que si le parti conservateur ne comprend pas qu'il s'agit d'un problème fondamental auquel nous devons nous attaquer, il est mal placé pour prétendre que le premier ministre (M. Trudeau) devrait demander au Gouverneur général de déclencher des élections. Il n'a aucune autre solution à proposer. Ce qu'il propose, c'est exactement ce qu'a proposé M. Reagan aux États-Unis. Nous voyons quelle incidence ses mesures ont eue sur l'économie mondiale.

Je voudrais analyser les mesures que pourrait prendre notre pays. Il est temps de revoir sérieusement toute la situation. Tout d'abord, nous devons comprendre certains problèmes inhérents à une politique de taux d'intérêt élevé. Une telle politique est préjudiciable notamment parce qu'elle s'applique à tous sans exception. Nous apprenons d'une certaine façon à vivre avec l'inflation—même si nous ne devons pas la prendre pour acquis—et nous en sommes arrivés à accepter une hausse de 1 p. 100 par mois du taux d'inflation. Ou bien nous touchons une augmentation de salaire ou bien nous réduisons nos dépenses.

Je le répète, un des ennuis avec l'inflation c'est qu'elle ne se limite pas à 1 ou 2 p. 100 par mois pour tout le monde. Pour certaines personnes elle atteint 40 à 50 p. 100 par mois, tandis que d'autres n'en ressentiront pas les effets avant cinq ans, selon leur situation financière. Cela touche aussi bien le monde des affaires que le public et les propriétaires de maisons. A cet égard, on peut dire qu'elle ne fait pas de discrimination.

Une autre caractéristique des taux d'intérêt élevés c'est qu'ils ont tendance à alimenter l'inflation. Le gouverneur Bouey vous dira évidemment qu'il n'en est rien et que les taux d'intérêt contribuent à peine à accroître l'inflation. Je peux difficilement citer des chiffres prouvant qu'il a tort, mais je peux en tout cas vous citer des chiffres qui m'incitent fort à le penser. Si vous établissez la comparaison entre 1975 et 1981, les Canadiens ont dû dépenser environ 12 milliards de plus que si la monnaie avait gardé la même valeur qu'en 1975. Comme

notre monnaie a été dévaluée d'environ 19 p. 100, les Canadiens ont dû dépenser, l'année dernière, 12 milliards de plus pour leurs importations. En ce qui concerne les taux d'intérêt, la différence entre 1975 et 1981 a coûté 23 milliards aux Canadiens, c'est-à-dire près du double. Autrement dit, l'inflation a doublé les effets de la dévaluation de la monnaie. Elle a donc des conséquences très graves.

D'autre part, elle ralentit l'économie ce qui va entraîner des pénuries. Par exemple, on ne construit pas suffisamment d'immeubles à appartements et quand les taux d'intérêt diminueront, cela va contribuer à accroître l'inflation. Les agriculteurs, par exemple, qui ont du mal à conserver leur bétail et à le vendre vont également énormément contribuer à l'inflation. Il faut voir si ces problèmes contrebalancent les effets des taux d'intérêt élevés.

• (1450)

Il est indéniable que le taux d'inflation élevé pose un sérieux problème. Il faut sans aucun doute nous y attaquer. Le problème est de savoir comment. Deux solutions s'offrent au gouvernement. Je pense que le ministre les étudie sérieusement, comme d'ailleurs l'ensemble des membres du cabinet. La première solution est liée au rôle que le premier ministre va jouer au sommet économique auquel il doit se rendre avec le ministre des Finances et d'autres membres de son cabinet. Ce sommet peut avoir des répercussions sur notre économie, quand on connaît les rapports de dépendance dans le monde d'aujourd'hui, surtout dans un pays qui a des liens aussi étroits avec les États-Unis que nous. C'est pourquoi il faut que la politique économique américaine et la nôtre soient sensiblement identiques, puisque nous achetons aux Américains environ 25 p. 100 de nos besoins et que nous leur vendons à peu près la même proportion de produits sinon davantage. C'est pourquoi il faut préserver ces liens. Cette situation explique l'énorme impact que la situation économique aux États-Unis a sur notre propre pays.

A Thunder Bay, dans ma circonscription, nous exportons 85 à 90 p. 100 de toute notre production de pâte et papier vers les États-Unis. C'est pourquoi notre politique économique influe peu sur la situation à Thunder Bay. C'est l'économie américaine qui fait de Thunder Bay une ville prospère ou une ville en crise. Pour l'heure, Thunder Bay est en difficulté précisément parce que l'économie américaine traverse une passe très critique.

Si vous me le permettez, je voudrais dire un mot de l'économie américaine et comparer nos taux d'intérêt avec ceux de notre voisin. Aux États-Unis le taux d'inflation est relativement raisonnable. Je ne sais pas exactement à quel niveau il se situe, mais il semble qu'il a avoisiné 3 p. 100 le trimestre dernier. Il se peut même qu'il soit inférieur à cela. Il faut, bien entendu, apporter certains ajustements saisonniers mais on peut, je crois, parler d'un taux d'inlation de 3 ou 4 p. 100.

Tous les économistes vous diront que le taux d'inflation et les taux d'intérêt sont intimement liés. En gros, le taux préférentiel des banques est généralement supérieur de 1 à 3 p. 100 aux taux d'inflation. Je suis d'accord là-dessus. J'ai fait quelques recherches et je suis persuadé que c'est la réalité. Par contre, aux États-Unis, le taux préférentiel accordé par les banques est de 17 ou 17.5 p. 100, alors que le taux d'inflation est de trois ou quatre p. 100. En d'autres termes, le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire la différence entre le taux préférentiel et le taux d'inflation, est de 12 p. 100, soit 4 fois plus que la normale qui est de 3 p. 100.

Au début des années 50 le taux d'intérêt réel fluctuait entre 0 et 3 p. 100. Et voilà que tout d'un coup, il quadruple pour atteindre 12 p. 100. Chez nous, le taux d'intérêt réel avoisine probablement 6 p. 100, puisque le taux d'inflation est de 10 ou 11 p. 100. D'aucuns pourraient même prétendre que le taux d'inflation n'est que de 8 p. 100 à l'heure actuelle. On peut donc en conclure que le taux d'intérêt réel est de 6 ou 7 p. 100 soit encore le double de la normale. Maintenant, si le taux d'intérêt réel est de 8 p. 100, il est donc presque trois fois supérieur à la normale.

Il y a donc un problème et il faut se demander pourquoi, si le taux d'inflation est à la baisse. Les taux d'intérêt ne diminuent pas. Pour pouvoir répondre à cette question il faut analyser la situation et tenir compte d'un certain nombre de facteurs. L'une des principales explications de cette situation tient au fait que le gouvernement américain doit s'attendre à un déficit qui va atteindre entre 120 et 140 milliards. On pourrait faire observer que proportionnellement ce n'est pas plus important que notre déficit et c'est exact. Proportionnellement ce n'est pas plus important que notre déficit, mais aux États-Unis cela a un effet double d'ici, pour la simple raison que le taux d'épargne américain est inférieur de moitié à peu près au taux canadien. Donc, en pourcentage de l'épargne, un déficit de 120 ou de 130 ou de 140 milliards a un effet double de ce qu'il aurait ici, puisque nous épargnons deux fois plus. Cela, il est très important de le comprendre. Ce déficit va venir principalement de la réduction des impôts et de cette sorte d'incitation fiscale que réclament constamment les députés d'en face, et aussi de l'augmentation gigantesque des dépenses militaires. Voilà un élément majeur.

Il y a un autre facteur que nous devrions examiner de très près au Canada. Je veux parler des très considérables appels au marché des capitaux que font les sociétés, et ce sont généralement de grosses sociétés, qui ont de grandes difficultés de trésorerie à cause de la lenteur de l'économie. Pour survivre elles sollicitent fortement les marchés de capitaux. Elles empruntent énormément. Voilà des emprunts qui n'auraient pas eu lieu si les taux d'intérêt étaient plus bas et si l'économie tournait plus vite. Voilà deux facteurs très importants de l'évolution du marché des capitaux aux États-Unis et au Canada. Je ne pense pas qu'au Canada il soit possible de faire beaucoup si nous ne tenons pas compte des facteurs qui régissent l'économie américaine.

J'ai déjà dit qu'il fallait s'occuper de deux choses: tout d'abord, il faut aller au sommet et faire contre la «Reaganomics» front commun avec les six autres pays. Nous avons d'ailleurs beaucoup d'appui dans de nombreux milieux américains, par exemple au Parti républicain lui-même où d'importantes fractions ont la même opinion que nous exactement à ce sujet. Donc, des pressions s'exercent auprès du gouvernement américain pour qu'il fasse baisser les taux d'intérêt et qu'il fasse certaines choses comme de réduire ses dépenses, supprimer certains emplois militaires, etc., afin que le déficit budgétaire puisse être ramené au-dessous des 100 milliards. Voilà un pas très important.

Je suis persuadé que notre gouvernement va faire ce pas mais, si nous n'obtenons pas du gouvernement américain la réaction désirée, je pense que notre gouvernement va devoir très bientôt réduire ses ambitions, au cours de l'été ou au début de l'automne. Je ne prétends pas que ce soit là la solution idéale, mais il s'impose que nous l'adoptions si nous voulons favoriser la relance économique et si nous voulons supprimer quelques-uns des problèmes fort graves dont la situation économique actuelle est à l'origine.

Le gouvernement devrait prendre le temps de lire un article paru dans le *Financial Times* de la semaine dernière, plus précisément le 15 avril. Le *Financial Times* avait demandé à la Data Resources à l'Informetrica Ltd., et au Conference Board du Canada, d'analyser les répercussions d'une dévaluation éventuelle du dollar canadien à 75c. Les conclusions des trois organismes ont été fort étonnantes. Grosso modo, ils ont tous trois révélé que, d'une façon ou d'une autre, les taux préférentiels baisseront de 4 ou de 5 p. 100, que quelque 100,000 nouveaux emplois seront créés et enfin que l'inflation grimpera, peut-être de 2 ou 3 p. 100. Tous ces faits surviendraient en une période relativement courte, surtout si la dévaluation proposée était effectuée rapidement, plutôt que progressivement. Ce sont là quelques-uns des aspects sur lesquels ces sources dignes de confiance se sont penchées.

J'ai demandé au gouvernement, et je sais que le ministre des Finances s'intéresse de très près à cette possibilité, de permettre la chute du dollar à 75c., afin de ramener les taux d'intérêt à 12 p. 100. Si les députés ne me croient pas, je les invite à bien lire cet article qui est le fruit d'une étude bien faite par trois groupes spécialisés en matières économiques, qui s'inspirent de bons modèles économiques, et qui sont arrivés à des résultats fort semblables. Pour y parvenir, ils ont adopté différentes méthodes, mais ce sont là essentiellement les résultats auxquels ils sont parvenus.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le ministre est-il d'accord avec leurs conclusions?

**M. McRae:** Le ministre et tous les autres ont lu l'étude et nous l'analysons avec grande circonspection.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Oh!

**M. McRae:** Il est temps que l'ensemble des députés s'intéressent à cette possibilité au lieu de s'inspirer presque exclusivement de la politique de M. Reagan.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Est-il d'accord avec vous sur la question des missiles Cruise?

• (1500)

**M. McRae:** Je terminerai en disant que le gouvernement pourrait suivre une politique valable que les députés d'en face n'ont pas proposée et qui consisterait à déployer des efforts intenses pendant le sommet économique pour inciter les Américains à agir sérieusement pour faire baisser le taux d'intérêt qui atteint 12 p. 100 aux États-Unis, pour s'orienter dans cette direction et faciliter avant tout la tâche du reste du monde. En second lieu, nous devrions envisager de suivre une voie différente si ces efforts ne portent pas fruit.

Si nous n'obtenons pas la réponse que nous voulons et que veulent d'autres pays et divers économistes, hommes d'affaires et politiciens des partis républicains et démocrates aux États-Unis, si nous n'obtenons pas cette réponse, nous devrons agir de notre côté et je propose que nous envisagions sérieusement de dévaluer le dollar canadien à 75c. américains et d'adopter un taux de change flottant, tout en augmentant quelque peu la masse monétaire. J'espère que ces mesures feront baisser les taux d'intérêt aux alentours de 12 p. 100, ainsi que le laissent entendre ces trois études. Cela aurait pour effet de stimuler considérablement l'activité économique et produirait des résultats qui dépasseraient de très loin les espérances des députés d'en face.

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat cet après-midi sur cette motion de l'opposition. Je pense qu'elle indique bien l'incohérence et l'inconséquence de l'opposition conservatrice à la Chambre et du parti progressiste conservateur en général. Au début de cette semaine, ce parti demandait un débat d'urgence sur l'abandon du projet Alsands. Ça leur a pris quatre jours pour se rendre compte que pour eux c'était une question urgente. La décision au sujet du projet Alsands était annoncée vendredi dernier, et ce n'est que mardi à la Chambre qu'ils ont décidé de présenter une demande pour un débat d'urgence. Et ensuite, après avoir demandé un débat qui impliquait une telle urgence et une telle importance, ils ont démontré encore une fois qu'ils ne savaient pas compter, puisqu'ils se sont arrangés pour être dans une situation où il n'y avait pas quorum à la Chambre mercredi soir. Et il a fallu le lendemain que le gouvernement présente une motion visant à permettre de continuer le débat que les progressistes conservateurs eux-mêmes avaient empêché de continuer par leur absence.

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a la parole pour un rappel au Règlement.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, on ne devrait pas permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) d'induire la Chambre en erreur. Les *Procès-Verbaux* révèlent nettement qu'il y avait 21 députés à la Chambre quand on a demandé s'il y avait quorum.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le ministre ne devrait pas le contester, la chose est consignée.

**M. McGrath:** Ceux qui ne savent pas compter siègent en face, notamment le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Smith).

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Voilà que cela recommence.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) conteste, sauf erreur, le dénombrement des député qui étaient présents l'autre soir quand on a demandé s'il y avait quorum. Je sais qu'on est quelque peu chatouilleux à ce sujet. Avant d'entendre d'autres députés, la présidence signale simplement que le nombre de signatures figurant au registre n'est pas forcément relié au nombre de députés présents à la Chambre à ce moment-là. J'étais ici et, à mon avis, le député ferait bien d'accepter la décision de celui qui occupait alors le fauteuil. Autrement, il serait alors extrêmement difficile de poursuivre nos travaux.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Bravo! Continuez votre discours.

**Une voix:** Que dire des *Procès-Verbaux*?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** J'entends un député s'enquérir au sujet des *Procès-Verbaux*? Je signale au député que j'étais ici à ce moment-là. Je sais combien il y avait de députés à la Chambre et il y en avait moins de 20, de sorte qu'il n'y avait pas quorum. J'accorde maintenant la parole au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

[*Français*]

**M. Lalonde:** Monsieur le président, l'honorable député progressiste conservateur vient de démontrer encore d'abondance l'inconséquence et l'incohérence des progressistes conservateurs par l'affirmation qu'il vient de faire. J'étais en train de dire qu'ils ont démontré qu'ils ne savaient pas compter une autre fois en ne prévoyant pas qu'ils étaient suffisamment nombreux à la Chambre pour assurer le quorum lors du débat d'urgence. Et aujourd'hui, on étudie une motion de l'opposition qui demande la démission du ministre des Finances (M. MacEachen) et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et il est clair que cela est une question qui doit être importante pour le parti progressiste conservateur. Mais ce qu'il y a d'étrange, monsieur le président, c'est que cette motion de l'opposition qui devrait paraître tellement importante en est une sur laquelle les progressistes conservateurs ne demandent même pas de voter.

Ils veulent bien que le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources démissionnent, mais il ne faudrait surtout pas qu'on se mette dans la situation de devoir voter sur cette question. Pour eux, il s'agit simplement d'un vœu pieux sur lequel on va débattre aujourd'hui, mais sur lequel il faudrait bien éviter de demander à cette Chambre de se prononcer. Je disais plus tôt cette semaine que la vache qui beugle le plus est celle qui donne le moins de lait. Eh bien, j'en entends beugler une de l'autre côté justement à ce moment-ci, et je pense que c'est probablement un des meilleurs exemples de ce type d'animal que l'on connaît fort bien.

En ce qui concerne la politique économique, comme la politique énergétique, il est facile de comprendre pourquoi le parti progressiste conservateur aujourd'hui ne demande pas de vote sur cette motion. Leur raison est bien simple, c'est qu'à la fois sur le plan énergétique et sur le plan économique le parti progressiste conservateur n'a pas de solution de rechange. Au cas où mes honorables collègues d'en face auraient des hésitations à ce sujet, et avant que mon honorable collègue d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) ne s'emporte en prétendant que je n'ai pas de preuves à cet égard, je le réfère à un article publié cette semaine dans *La Presse* du 4 avril dernier, journal auquel le chef de l'opposition avait donné une entrevue. Cet article signé Alain Dubuc se lit comme il suit en partie, à la page 3 du journal:

> Dans une entrevue qu'il accordait hier à un groupe de journalistes de *La Presse*, le chef de l'opposition, Joe Clark, a fait l'aveu le plus étonnant et le plus désarmant qui puisse venir de la bouche d'un chef de l'opposition en admettant que son parti n'avait pas trouvé d'alternative à la politique économique de la Banque du Canada.

Et là nous avons une citation du chef de l'opposition (M. Clark):

> Nous avons cherché une solution autre que celle du gouvernement mais nous n'avons pas d'alternative, a-t-il avoué.

Une citation encore:

> Aujourd'hui, je n'ai pas de meilleure solution.

Voilà le dossier progressiste conservateur en matière économique et leur dossier en matière énergétique évidemment on le connaît, il est encore plus faible puisqu'on sait ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont tenté de faire quand ils étaient au pouvoir durant quelques mois. Alors nous avons entendu cette semaine durant des heures leurs plaintes, leurs jérémiades, leurs critiques, leurs insultes, leurs injures, leurs interventions, leurs interruptions durant le débat, mais pas de solutions, pas de solutions de rechange. Tout ce qu'on a de ce côté c'est de l'opposition, de la critique, mais jamais de propositions positives et constructives. Dans le domaine énergétique, je voudrais cependant signaler que ce gouvernement a mis en œuvre des mesures extrêmement importantes au cours des deux ans qu'il a été au pouvoir.

Au plan de la sécurité énergétique, monsieur le président, je tiendrais à mentionner qu'en dépit de l'abandon du projet Alsands le Canada se trouve aujourd'hui dans une position plus confortable au plan de la sécurité énergétique qu'il l'était lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1980. Je tiens à souligner qu'à propos du projet Alsands nous avons obtenu la meilleure des collaborations du gouvernement de l'Alberta et les deux gouvernements ont présenté une proposition conjointe aux entreprises concernées que même les entreprises ont été obligées de reconnaître comme étant une proposition généreuse. Cependant, les compagnies, pour des raisons qui sont les leurs, ont décidé qu'elles ne pouvaient risquer de s'embarquer dans un projet aussi vaste à ce moment-ci, et il est intéressant de constater que durant la même semaine, aux États-Unis, où il n'existe pas de programme analogue au programme canadien, durant la même semaine la compagnie Exxon, la plus grande compagnie multinationale au monde, a abandonné un projet dans lequel cette compagnie avait déjà investi un milliard de dollars et, en même temps, les promoteurs du pipe-line de l'Alaska ont décidé de retarder ce projet de deux ans. Tout au long de nos négociations, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont dit qu'il y avait une limite à ce qu'on pouvait demander aux consommateurs et aux contribuables canadiens dans le but de contribuer en vue de faire fonctionner ou de construire n'importe quel projet. Et qu'on ne devait pas dépasser cette limite sans être irresponsable dans l'administration des dollars des contribuables canadiens. Et tant le gouvernement de l'Alberta que le

gouvernement du Canada a agi en gouvernement responsable vis-à-vis du public à cet égard, et encore une fois, les jérémiades de l'opposition officielle ne sont pas une substitution à une politique responsable qui est requise en l'occurrence.

• (1510)

Je disais que nous allons réussir, que la sécurité énergétique particulièrement en matière pétrolière aujourd'hui est mieux assurée qu'elle l'était lorsque les progressistes conservateurs ont été défaits grâce à Dieu et aux électeurs en février 1980. Lorsque le chef de l'opposition officielle (M. Clark), alors qu'il était premier ministre, a participé au sommet de Tokyo, il avait promis de maintenir les importations de pétrole brut à pas plus de 600,000 barils par jour. Je dois dire que nous allons faire beaucoup mieux que sa promesse. En 1981, nous n'avons importé que 509,000 barils de pétrole par jour, ce qui dépasse déjà de loin l'objectif fixé par le chef de l'opposition officielle à cette époque. Et en 1985, nos importations seront inférieures à 300,000 barils par jour. Et comment allons-nous y parvenir? Nous allons y parvenir évidemment en augmentant la production à partir des réserves canadiennes. Il est intéressant de noter que cette année, pour la première fois depuis pratiquement une décennie, l'Association canadienne pétrolière a pu annoncer une augmentation des réserves de pétrole au Canada par rapport aux années antérieures. Antérieurement, chaque année les réserves de pétrole au Canada diminuaient. Cette année pour la première fois, nos réserves ont augmenté d'après les calculs de l'Association canadienne pétrolière.

Une autre façon évidemment de parvenir à cet objectif ne consiste pas seulement à augmenter les réserves et la production, mais aussi à diminuer la consommation par la conservation et la substitution à d'autres formes d'énergie. Et notre programme, que nous avons mis en œuvre il y a à peine un an, visant à encourager les Canadiens à substituer d'autres formes d'énergie que le pétrole pour l'utilisation de leur chauffage domestique en particulier, a déjà produit des résultats remarquables. Et ceci, évidemment, ajouté à notre programme d'isolation. Notre programme de substitution paye $800 par foyer pour changer le système de chauffage. Notre programme d'isolation thermique paye jusqu'à $500 par foyer pour l'isolation des maisons. Et qu'est-ce qui en est arrivé? Eh bien, en 1981, la consommation du pétrole brut au Canada a diminué de 7 p. 100. Celle de l'huile à chauffage a diminué de 17 p. 100 et du mazout lourd a diminué de 13 p. 100 durant la même période.

Ce sont là des résultats indubitables et on peut prévoir qu'entre 1980 et la fin de 1982 nous assisterons au Canada à une diminution de la consommation du pétrole de près de 15 p. 100. Ce sont là des chiffres indubitables, fort connus, qui démontrent le succès de la politique que nous avions entreprise, celle de réduire la consommation de pétrole tout en visant à augmenter aussi les réserves dont on pourra disposer pour l'avenir. En fait, nous avons annoncé il y a quelques semaines une extension du programme d'isolation des maisons de façon que toutes les maisons construites avant 1971 seront maintenant admissibles au programme d'isolation thermique et ainsi pourront recevoir l'octroi de $500 prévu par la loi. Ceci aura pour effet d'ajouter plus d'un million de maisons à la liste des maisons admissibles à ces octrois et créera, directement ou indirectement, environ 20,000 emplois dès cette année si les consommateurs veulent bien utiliser ce programme et ainsi bénéficier de diminutions de consommation d'énergie. Car, soyons clairs là-dessus, les consommateurs qui voudront utiliser ce programme, comme plus d'un million l'ont déjà fait durant les deux dernières années, verront leur facture d'énergie diminuer ou en tout cas augmenter très peu, même si le prix de l'énergie durant les quatre ou cinq prochaines années va continuer de croître de façon appréciable. La conservation est encore la meilleure technique pour assurer l'autosuffisance du Canada durant les années qui viennent.

Et s'il y a quelques doutes du côté de l'opposition quant à l'efficacité de notre régime à ce sujet-là, je réfère mes collègues à une citation, à un document de l'Agence internationale de l'énergie qui regroupe tous les pays industrialisés du monde, sauf la France, en matière d'énergie. Et voici ce que l'Agence internationale de l'énergie déclarait:

> Jusqu'à présent seuls quelques pays ont élaboré des politiques précises destinées à promouvoir le remplacement du pétrole. Le Canada, avec son programme de remplacement du pétrole lancé en octobre 1980, est le seul pays de l'OCDE à avoir adopté une politique complète et détaillée de remplacement tenant compte de tous les secteurs faisant usage de produits pétroliers, au moyen d'objectifs de réduction de la consommation de pétrole et au moyen d'une aide financière.

Voilà une déclaration de l'Agence internationale de l'énergie. Je l'ai dit, du côté des approvisionnements nous avons aussi de bonnes nouvelles. Les réserves prévues par l'Association canadienne pétrolière en 1981 ont augmenté pour la première fois, pratiquement, depuis dix ans. Les nouvelles sont extrêmement encourageantes en ce qui concerne la production qui pourra venir du large des côtes du Canada, dans la mer de Beaufort et dans l'Arctique. Évidemment, nos critiques d'en face ne voudront pas reconnaître cette réalité et, comme je le disais, leur obsession est à l'effet, tout simplement, que le gouvernement devrait envoyer encore plus d'argent aux compagnies et que, supposément, le Programme énergétique national étrangle ces compagnies. Monsieur le président, laissez-moi dire qu'en 1980 et en 1981, par exemple, si nous prenons les principales compagnies multinationales et leurs filiales canadiennes, ce qui est arrivé dans le cas d'un certain nombre de compagnies durant cette période . . . Dans ce cas-ci, dans sept sur huit comparaisons, les filiales canadiennes en 1980 et en 1981 ont fait mieux, elles ont réalisé des bénéfices plus larges que la compagnie-mère multinationale étrangère.

En 1980, par exemple, les quatres premiers étaient les suivants: La compagnie Texaco avec une augmentation de 27 p. 100, il s'agit de Texaco international; la filiale canadienne avait une augmentation de 41 p. 100. La compagnie Gulf internationale avait une augmentation de plus de six p. 100; la filiale canadienne avait une augmentation de 33 p. 100. La compagnie Royal Dutch Shell avait une diminution internationale de moins 27 p. 100; la filiale canadienne avait une augmentation de plus 37 p. 100. La compagnie Exxon avait une augmentation de 31 p. 100; Imperial, la filiale canadienne, avait une augmentation de 38 p. 100.

[*Traduction*]

**M. Wilson:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député consentirait à fournir la source de ses données sur l'augmentation des profits canadiens. Je crois qu'il découvrira que ces profits ne sont certes pas réalisés au niveau de la production. Ceux-ci sont au contraire nettement à la baisse. Voilà bien ce qui nous inquiète. Les profits du côté de la vente de détail augmentent considérablement grâce aux taxes énormes que le gouvernement impose.

*Les subsides*

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, j'espère que vous soustrairez du temps qui m'est alloué toutes les minutes qui ont été consacrées à des rappels au Règlement peu pertinents. Si la Chambre le désire, je me ferai un plaisir de répondre aux questions plus tard. Je répondrai sans problème à toute question que le député voudra bien soulever.

Quant au point invoqué par le député, je signale à celui-ci que peu importe d'où vient l'argent lorsqu'une société fait plus de profits, puisque ces nouveaux fonds lui permettent de faire ce qu'elle veut. Voilà de quoi il est question ici.

[*Français*]

Et je continue, monsieur le président. Ces chiffres font mal aux progressistes conservateurs parce qu'ils sont tellement habitués à coucher avec les multinationales et avec les grandes compagnies pétrolières qu'ils en sont rendus aveuglés et que chaque fois qu'on essaie de rétablir les faits c'est comme si on les attaquait personnellement.

Voici en 1981 ce qui s'est passé. La société Texaco International avait augmenté ses revenus de 7 p. 100, la filiale canadienne pratiquemment de 9 p. 100, soit 8.9 p. 100. La Gulf accusait une diminution de profits de moins 17 p. 100, la filiale canadienne indiquait une diminution de profits de 11.8 p. 100. La Royal Dutch Shell accusait une diminution internationale de moins 70 p. 100, la filiale canadienne indiquait une réduction de moins 15 p. 100. La seule compagnie internationale qui, en 1981 dans la liste que j'ai mentionnée où la maison-mère qui a mieux fait que la filiale canadienne est Exxon qui indiquait une augmentation de plus 11 p. 100 et la Imperial qui accusait une diminution de moins 10 p. 100. Mais je vous rappelle que l'année précédente, c'était l'inverse, la filiale canadienne avait mieux fait. Ce sont là des chiffres que l'opposition conservatrice, évidemment, n'est pas intéressée à entendre, mais peut-être sera-t-elle intéressés à reconnaître au moins qu'un grand nombre de compagnies canadiennes ont des projets d'investissement considérables au Canada cette année. Qu'il me suffise de mentionner que la Canterra, compagnie canadienne, envisage de dépenser 500 millions de dollars seulement durant l'année 1982 en exploration, que Gulf, durant les cinq prochaines années, envisage de dépenser 7 milliards de dollars au Canada, que Petro-Canada a un budget de 450 millions de dollars pour l'exploration et l'exploitation seulement dans l'Ouest du Canada. Voilà des chiffres qui sont connus de tous, sauf, semble-t-il des membres de l'opposition.

Et pour les aider, je peux leur dire dès maintenant qu'au cours de la semaine prochaine nous serons en mesure d'annoncer d'autres nouvelles impliquant des compagnies multinationales et des compagnies canadiennes qui, durant les prochaines années, vont annoncer des investissements considérables dans le domaine de la recherche, de ressources pétrolières additionnelles au Canada.

Monsieur le président, mon temps s'écoule, il ne me reste que quelques minutes. Je voudrais simplement terminer en mentionnant que durant cette période nous avons réussi à augmenter la propriété canadienne dans le domaine pétrolier d'une façon appréciable. La propriété étrangère durant les 18 derniers mois est passée de 72 p. 100 à 65.4 p. 100, ce qui représente une diminution de plus de 6 p. 100, et une augmentation de la propriété canadienne de plus de 6 p. 100. Si l'on parle du contrôle étranger dans ce domaine, il a passé de 77 p. 100 à 67 p. 100, ce qui représente une diminution de 10 p. 100 en faveur des Canadiens. Ce sont-là des mesures qui ont porté fruit et qui vont continuer de porter fruit dans les années à venir.

Il reste le dernier point, la question du prix. Nous avons mis en œuvre un régime de prix équitable pour le consommateur et qui, en tout état de cause, durant cette période sera inférieur à celui qui avait été prévu par les progressistes conservateurs dans leur fameux budget. Certains disent qu'à l'heure actuelle on paie plus au Canada qu'aux États-Unis pour l'essence. Il est important de rappeler d'abord que pour l'huile à chauffage nous payons beaucoup moins que les Américains, jusqu'à 7c. le litre de moins que les Américains, pour le gaz naturel nous payons aussi énormément moins cher que les Américains. Et quant à l'essence, cela varie d'une province à l'autre. En Alberta, le litre d'essence est moins cher qu'à Chicago mais à Montréal il est plus cher qu'à New York. Il y a une raison bien simple pour cela c'est qu'en Alberta il n'existe pas de taxe provinciale tandis qu'au Québec il y en a une qui va chercher jusqu'à 13c. le litre, c'est la plus élevée au Canada. Alors cela ne sert à rien de chercher midi à quatorze heures. Le baril de pétrole qui rentre à la raffinerie au Canada, à l'heure actuelle, n'est qu'à 71 p. 100 du prix du pétrole mondial ou 71 p. 100 à toutes fins pratiques du prix américain. Lorsque le prix du gallon ou du litre d'essence vendu à la pompe est plus élevé qu'aux États-Unis la réponse à cette question se trouve dans la taxe provinciale que chaque gouvernement décide d'imposer. Encore une fois pour obtenir la meilleure preuve, il s'agit de prendre la province où il n'y a pas de taxe provinciale et le litre d'essence dans cette province se vend meilleur marché qu'aux États-Unis. Ce sont là encore des faits que mes collègues progressistes conservateurs ne voudront pas reconnaître parce que comme je le disais tantôt, plutôt que d'écouter, d'analyser, de lire, d'étudier, ils préfèrent comme la vache traditionnelle à laquelle je me suis référé beugler en cette Chambre et en dehors de cette Chambre.

• (1520)

[*Traduction*]

**M. Girve Fretz (Érié):** Monsieur l'Orateur, il est incroyable que le ministre persiste à défendre une politique énergétique qui s'avère une véritable catastrophe pour la structure économique de notre pays. Et il s'en vante!

En ce moment critique où la politique et l'économie se rejoignent, je suis fier que ce soit grâce à l'initiative de mon parti que les Canadiens ont l'occasion de mesurer aujourd'hui toute l'ampleur de l'incompétence criminelle du gouvernement.

Non seulement les Canadiens ont dû avaler des taux d'intérêt sans précédent, une inflation galoppante et le chômage le plus élevé depuis les années 30—les dernières données que j'ai vues pour la péninsule du Niagara témoignent d'un taux de chômage de 15.6 p. 100—mais ils doivent maintenant subir la fin d'un des plus brillants espoirs que nous ayons eus au Canada, soit le projet Alsands. Les mégaprojets énergétiques devaient garantir l'autosuffisance énergétique, créer plus de 100,000 emplois pour les Canadiens et stimuler l'économie, non seulement des provinces productrices mais aussi des secteurs manufacturiers et industriels du centre du Canada.

Le gouvernement libéral était tout fier de signaler qu'il utiliserait les mégaprojets pour tirer le Canada du marasme économique. Il risque d'y laisser sa peau, tandis que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) prend des

libertés avec la vérité et que le ministre des Finances (M. MacEachen) s'efforce comme d'habitude de semer le doute dans les esprits et d'imputer à autrui ses responsabilités à l'égard de l'échec du projet Alsands.

Le gouvernement libéral a élevé ses politiques économiques sur du sable, du sable mouvant. Chacun se rend compte maintenant que ses politiques n'étaient que leurres et illusions. Quelle honte! Les députés libéraux avaient pourtant grand besoin de bonnes nouvelles pour sauver leur mise, mais les nouvelles au contraire sont mauvaises. Ils n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ils ont adopté à l'égard de leur Programme énergétique national une attitude inflexible et intransigeante qui, le ministre l'a reconnu à la Chambre aujourd'hui, est responsable des difficultés qu'ils éprouvent à l'heure actuelle. Un journaliste a même parlé de difficultés montrueuses. Voilà la situation. Cela, les députés libéraux le savent. Ce qui est malheureux, c'est que ce sont les Canadiens qui doivent subir les conséquences de leurs erreurs de jugement.

Ils ont tellement mal administré l'économie que les profits des sociétés au cours du quatrième trimestre de 1981 ont été de 44 p. 100 inférieurs à ce qu'ils avaient été au cours de la période correspondante en 1980. Mieux vaudrait peut-être que je sois prudent en parlant de profits, car c'est un mot que les députés néo-démocrates ne prisent guère. Mais j'en parlerai quand même, car c'est manifestement de profits dont nous avons besoin pour relancer l'économie.

Les entreprises de fabrication ne fonctionnent qu'à 75 p. 100 de leur capacité, soit le niveau de rendement le plus bas depuis 20 ans. Le secteur primaire ne fonctionne qu'à 65 p. 100 de sa capacité. Le secteur des équipements de transport ne fonctionne qu'à 54 p. 100 de sa capacité. Le secteur du bois, dont dépend tellement l'économie de la Colombie-Britannique, ne fonctionne qu'à 57 p. 100 de sa capacité. Cette utilisation partielle a entraîné une perte nette de 127,000 emplois depuis le mois d'août dans le secteur de la fabrication. Bon nombre de ces emplois ont été perdus dans ma province, l'Ontario, ainsi que dans ma propre circonscription et dans la péninsule de Niagara. En mars dernier, un nombre record de 1.2 million de Canadiens étaient sans travail. Le même mois, le taux d'inflation a atteint 11.6 p. 100.

• (1530)

Le mécontentement qu'a suscité ce budget, monsieur l'Orateur, a obligé le ministre des Finances (M. MacEachen) à faire machine arrière dans certains secteurs, à modérer sa politique dans d'autres, mais l'objectif global du gouvernement demeure le même: une refonte totale du droit fiscal sans consulter le secteur privé et apparemment sans réfléchir aux conséquences. Le scandale continue. Le budget ne se distingue que par le fait qu'il a réussi à rapprocher des groupes très variés. Ceux-ci se sont unis pour s'opposer aux mesures draconiennes du gouvernement. Toutefois, malgré la colère et le ressentiment que provoque le gouvernement, le ministre est obstiné et refuse d'apporter de nouvelles modifications. Walter Gordon lui-même, connu pour ses talents en matière de préparation de budgets, a déclaré ceci:

> Aucun gouvernement, aucun ministre des Finances, ne devrait hésiter à reconsidérer des propositions si un débat public en révèle la nécessité.

Les taux d'intérêt ont atteint des sommets vertigineux. Les États-Unis envoient des hommes sur la lune; nous, nous faisons grimper nos taux d'intérêt jusqu'à la stratosphère. Dire que le gouvernement avait promis de gérer l'économie de façon à ce que les taux d'intérêt baissent effectivement . . . car son administration devait être plus saine. Il n'a pas encore tenu sa promesse.

Nos préoccupations se sont multipliées, monsieur l'Orateur, devant l'effondrement du projet Alsands de 13 milliards et demi de dollars; ce projet aurait pu produire 137,000 barils par jour de pétrole canadien, ce qui nous aurait rapprochés de notre objectif d'autarcie et de sécurité pétrolières. Le chômage en aurait été réduit, le secteur manufacturier en aurait profité, et quelque 450 milliards de dollars auraient été injectés dans notre économie. Pourtant, le projet Alsands a été relégué aux oubliettes et il s'agit de découvrir pourquoi. Voilà la question que les Canadiens se posent aujourd'hui. Voilà la question que les députés d'en face devraient se poser. La réponse est très simple: le coupable est le Programme énergétique national, une autre catastrophe que ses auteurs, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ont à se reprocher. Je leur donne bien entendu le bénéfice du doute, car je tiens pour acquis qu'ils ont une conscience.

Le Programme énergétique national a été un moyen de procéder à une razzia fiscale. Il a permis au gouvernement de s'immiscer dans les affaires du secteur privé. Il ne respecte pas les droits des compagnies pétrolières étrangères, il va à l'encontre de toutes les règles de base et il établit de nouvelles règles sans consultation préalable. À cause de cette intervention massive du gouvernement sur le marché, les entreprises ont perdu toute confiance en notre gouvernement. M. John Stoik, président de la société Gulf Canada, présentait d'ailleurs très bien leur opinion lorsqu'il a dit:

> Au cours des ans, le gouvernement a tellement perdu de sa crédibilité en appliquant des changements de règles avec effet rétroactif que les entreprises dans ce secteur doivent se demander comment elles peuvent se permettre de procéder à des investissements énormes dans des mégaprojets à long terme alors qu'elles ont de bonnes raisons de croire que le gouvernement se mêlera de nouveau de leurs affaires et les trompera.

Le Programme énergétique national a tellement réduit les liquidités que les sociétés pétrolières et gazières ne sont simplement plus en mesure de procéder à des investissements sur une grande échelle avec leurs propres capitaux. Dans la conjoncture présente, où le taux d'inflation et les taux d'intérêts sont élevés, il est pratiquement impossible aux compagnies pétrolières et gazières d'aller sur le marché pour obtenir des capitaux.

Le Programme énergétique national détruit notre potentiel énergétique. A cause de lui, des milliards en investissements vont tout simplement se déplacer vers les États-Unis, le nord de l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient. Cela nous coûtera littéralement des centaines de milliers d'emplois. Les deux usines d'exploitation des sables bitumineux ne poursuivront pas leur programme de développement parce que le ministre a été incapable de négocier un arrangement sur le prix du pétrole. L'Ontario y perdra 108 milliards de dollars sur les 25 ans que dure la vie d'une seule usine d'exploitation des sables bitumineux. Une seule! Je rappelle aux députés qu'il nous en faut neuf pour atteindre l'autarcie énergétique.

L'implantation d'une seule usine signifierait une injection de 800 millions de dollars dans l'économie de l'Ontario, par l'entremise de l'industrie sidérurgique, mais le gouvernement a dit non. Cette initiative aurait permis aux usines de fabrication de métal et d'équipement de l'Ontario d'empocher 370 millions

de dollars. Un grand nombre de mes commettants travaillent à Welland. On y fabrique des tuyaux et ces projets auraient énormément stimulé cette industrie. Encore une fois, le gouvernement a refusé à ma province, à cette ville et à d'autres régions l'occasion de tirer parti de cette manne. En outre, celui-ci aurait permis des ventes d'équipement de transport de l'ordre de 325 millions de dollars. Il aurait également rapporté 750 millions de dollars en biens et en services à l'Ontario.

Le meilleur moyen de faire qu'Alsands demeure une composante viable de l'économie canadienne aurait été de favoriser, ou plutôt de rétablir, un système au sein duquel l'entreprise privée peut faire des profits adéquats et produire son propre capital-risque. Sans le PEN et avec une attitude plus souple et plus compréhensive du gouvernement fédéral, le projet Alsands serait en voie de réalisation à l'heure actuelle. En fait, si le gouvernement était conservateur, il serait grandement avancé.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fretz:** Monsieur l'Orateur, le malheur c'est que, quelle que soit la tragédie représentée par l'abandon du projet Alsands, le PEN a fait d'autres victimes, multipliant ainsi son effet dévastateur. Le projet de Cold Lake est abandonné; le projet de récupération d'Esso Ressources à Judy Creek a été annulé et les projets d'expansion de Syncrude sont chose du passé. Trois fois, le gouvernement fédéral a hésité et a découragé le consortium. En mars 1980, le gouvernement a déclaré que le pétrole extrait des sables bitumineux ne serait plus payé au cours mondial. Les représentants de l'industrie en ont alors déduit que le gouvernement ne s'intéresserait pas à l'exploitation des sables bitumineux.

En octobre 1980, le lancement du PEN a amené une fois de plus l'industrie à douter du sérieux du gouvernement. L'accord sur le prix de l'énergie signé en septembre 1981 n'a guère su les rassurer. Quels seront les répercussions de l'abandon du projet Alsands, mises à part celles déjà mentionnées? Tout d'abord, le dollar canadien a perdu un demi cent. La perte des investissements signifiera que la dépense nationale brute sera de 1.8 p. 100 moins élevée. Il y aura 153,000 emplois de moins pour les Canadiens en 1990. Par ailleurs, le déficit du compte courant aura augmenté de 9.7 milliards. De plus, le rêve d'autosuffisance canadienne s'est évanoui. L'abandon des mégaprojets équivaut à une perte totale de 350,000 barils de pétrole par jour qui auraient été produits au Canada.

Il semble, monsieur l'Orateur, que non seulement les Maritimes continueront à importer du pétrole, mais que Toronto se retrouvera dans la même situation en 1990. Le résultat, c'est que le gouvernement fédéral subventionne l'importation de très fortes quantités de pétrole étranger tandis qu'un volume équivalent de pétrole reste inexploité dans l'Ouest. Il reste plutôt à dormir dans les puits. Le gouvernement importe de plus en plus de pétrole étranger depuis quelque temps, et les quantités importées vont inévitablement augmenter plutôt que diminuer.

• (1540)

Les subventions payées pour ces importations coûtent cher au trésor public. Et ces dépenses n'existeraient pas si on remplaçait le pétrole étranger par notre propre pétrole. Elles coûtent cher également à l'économie. De fortes sommes d'argent quittent le pays, où elles n'auront aucune autre répercussion bénéfique pour l'économie canadienne alors que si on le dépensait pour du pétrole de l'Ouest, cet argent recirculerait naturellement et stimulerait l'activité économique, une activité dont nous avons si désespérément besoin.

La leçon à tirer de l'intervention de l'État dans l'industrie pétrolière est bien simple à notre avis. Pas même quelqu'un d'aussi assuré que le premier ministre (M. Trudeau) n'est capable de prévoir toutes les complexités d'une industrie et les forces changeantes du marché qui la travaillent. Le mécanisme élaboré de réglementation du Programme énergétique national est nécessairement rigide. Le processus d'adaptation à des circonstances imprévues est lent et grinçant. La question de plus grande portée qui se profile derrière tout cela tourne autour de l'objectif réel que poursuit le premier ministre en se faisant le champion du Programme énergétique national. Nous nous rappelons tous l'interview au cours de laquelle il avait parlé de ses efforts en vue d'infléchir la course du navire de l'État. Voici un extrait de ses propos:

> Il faut être dans la timonerie pour observer les changements qui s'opèrent. Je sais que nous avons fait tourner la roue et que le gouvernail commence à obéir contre les vagues et la mer. Mais peut-être l'observateur, debout sur le pont à fumer la pipe ou assis au salon à prendre le thé, contemple-t-il un horizon qui n'a pas beaucoup changé et ne s'en rend-il pas compte, mais il finira peut-être par descendre sur une autre île que celle pour laquelle il s'était embarqué.

Que valent ces rêveries dans le contexte du Programme énergétique national et compte tenu des ravages qu'il a causé dans l'industrie du gaz et du pétrole et dans les grands projets tels Alsands et Cold Lake? La spéculation est une chose, la réalité en est une autre. Depuis l'annonce du Programme énergétique national en octobre 1980, jusqu'en janvier 1982, au total 272 derricks ont quitté le Canada. Leur valeur de remplacement s'élève à 1.1 milliard. Nous avons déjà exposé d'autres dégâts causés par le PEN—oui, et le NPD aussi. Ces résultats néfastes étaient sûrement prévisibles.

Pourquoi ce programme a-t-il été imposé à des entreprises qui n'en voulaient pas et à des provinces fort peu enthousiastes? Le premier ministre aurait-il d'autres motifs plus sombres que la canadianisation? Si oui, quels sont ses objectifs? Souhaite-t-il la nationalisation intégrale de l'industrie du gaz et du pétrole? Dans ce cas, où s'arrêteront ses ambitions et quels sentiers tortueux veut-il nous faire emprunter?

Voici ce que le professeur Raymond Kao de l'Institut polytechnique Ryerson, a dit au sujet des entreprises:

> Les entrepreneurs n'aiment pas être aux prises avec la réalité. Ils créent plutôt la réalité. Et comme ils la créent, ils veulent s'y prendre de bonne heure—dès l'adolescence. Il faut les encourager même à ce moment-là.

L'esprit d'entreprise a été anéanti par un gouvernement qui nous impose des politiques socialistes. Le gouvernement est en train de détruire l'esprit d'initiative qui a fait notre pays, qui a incité nos jeunes gens à investir, qui a amené des moins jeunes à fonder des commerces. Dans un pays comme le Canada dont la population est faible mais le territoire immense, le gouvernement à un role important à jouer. Tous l'admettent mais l'intervention aveugle du gouvernement a miné la confiance des Canadiens et il faudra beaucoup de temps pour la restaurer. En fait, je ne vois pas le gouvernement actuel faire le moindre effort en ce sens. Il nous faudra réconquérir cette confiance et cette bonne volonté que le gouvernement n'a pas su entretenir.

**M. John Evans (Ottawa-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir les propos du député d'Érié (M. Fretz). A cette époque, l'année dernière, nous avons participé ensemble à

la marche des millions. Nous nous sommes rendus à moitié chemin. Cette année, la marche a lieu demain et j'invite tous les députés à venir parcourir ma circonscription d'Ottawa-Centre, celle de Nepean-Carleton et celle d'Ottawa-Vanier.

Mon ami d'Érié a fait un discours intéressant et plein de bon sens. Il a également fait quelques propositions. Il a réservé pour la fin le clou de son discours. Le député a insisté sur l'importance de susciter la confiance, au Canada; la confiance de la part des investisseurs et aussi de la part des travailleurs. Je ne veux pas entrer dans les querelles partisanes que nous entendons trop souvent à la Chambre. Hier, notamment, les députés ont donné un piètre spectacle en se traînant mutuellement dans la fange. J'espère donc que le débat d'ajourd'hui donnera lieu à des suggestions positives et à un véritable dialogue.

J'ose espérer qu'au cours des débats à venir nous tâcherons d'adopter une attitude constructive, contrairement à ce qui a caractérisé la plupart de nos délibérations à la Chambre ces derniers mois. Nous n'en retirons aucun avantage, non plus que la population canadienne.

Il faudrait, au cours de ce débat, que nous nous penchions très sérieusement sur la véritable nature de la crise économique qui nous assaille. Il faudrait tâcher de rechercher des solutions positives pour aider le Canada à se redresser afin de mieux profiter de la relance de l'économie mondiale, qui se prépare. Nous serions ainsi mieux en mesure d'aller vers le progrès, la création d'emplois et la relance de la prospérité quand viendra le temps. Pour ma part, j'ai confiance que nous atteindrons bientôt le creux de la vague, si ce n'est déjà fait. Je crois que nous verrons bientôt descendre le taux d'inflation, comme nous le souhaitons, et des emplois se créer, plutôt que disparaître. Je suis convaincu que la situation des derniers mois ne saurait se détériorer encore longtemps.

Nous avons tous déploré la situation. Nous aurions tous souhaité qu'elle soit différente. Nous aurions tous voulu que nos minéraux, notre bois, notre pétrole, nos automobiles et tous nos autres produits continuent à trouver leur plan sur le marché mondial. Nous avions tous convenu que la mise en œuvre du projet Alsands avait beaucoup de bon pour le Canada. Mais il y a une chose que je veux dire au sujet d'Alsands. C'est que nous semblons tous oublier un point important.

Les fonds qui devaient être investis dans le projet Alsands ne se sont pas volatisés. Ils n'ont pas disparu. Ni Shell, ni Gulf, ni aucun autre membre du consortium ne s'est emparé de l'argent pour le brûler.

**M. Munro (Esquimault-Saanich):** Il s'est envolé sous la forme de taxes.

**M. Evans:** Cet argent n'est pas perdu. Quatorze milliards devaient être investis. Les sociétés privées ont étudié la conjoncture économique et ne l'ont pas trouvée propice. Elles ont donc décidé de ne pas investir leurs capitaux. L'argent, les facilités de crédit et les capitaux sont toujours là. Ces sociétés et le gouvernement pourront employer ces fonds dans d'autres secteurs de l'économie. Si le projet Alsands n'est pas réalisé, d'autres projets le seront qui, autrement, ne pourraient pas disposer de capitaux. L'argent ne s'est pas envolé, ce n'est pas comme si il avait été brûlé. Le potentiel et les projets sont toujours là. Le Canada a toujours le potentiel qu'il avait hier, il n'a pas disparu. Ces investissements auront lieu, peut-être dans d'autres secteurs, mais ils auront lieu.

• (1550)

Je voudrais examiner la situation telle que je la vois et dire comment, selon moi, nous devrions profiter de l'essor et de la création d'emplois, de la création de richesses et de l'augmentation du niveau de vie que nous sommes en droit d'attendre dans notre pays. Nous devons examiner les questions tournant autour de trois grandes solutions de rechange. Premièrement, nous devrions examiner la question de savoir où se situe l'équilibre pour le gouvernement entre la distribution et la création de richesses. Telle est l'alternative.

Nous pouvons soit chercher avant tout à redistribuer nos richesses, soit nous attacher davantage à en créer ce qui nous donne une chance de pouvoir procéder à leur redistribution ultérieurement. Le deuxième facteur concerne les économies et la consommation. Nous devrions réorienter certaines de nos priorités et voir au lieu de dépenser en consommant comme nous le faisons actuellement, épargner et investir car enfin, les investissements seront le moteur qui nous permettra d'assurer l'essor de notre économie et l'amélioration de notre niveau de vie. Troisièmement, facteur le plus important, je voudrais parler de la question de l'attitude ou du facteur de confiance qui assure l'équilibre entre la maintien du statu quo et la progression vers l'avenir.

Il est naturel en période de déclin économique, en période de récession, d'inflation et de chômage que les gens, les pays, les parlements et en particulier les hommes politiques se replient sur eux-mêmes, qu'ils cherchent à protéger ce qu'ils ont et qu'ils en oublient qu'il faut entreprendre si l'on veut réaliser notre potentiel. Il est temps que nous cessions de chercher à préserver et à sauvegarder le statu quo et que nous essayions au contraire de réaliser le grand avenir dont jouit le Canada. Mais pour cela il faudra réorienter les priorités de notre pays et il faudra aussi que nous consommions un peu moins pour épargner de l'argent ce qui, par ricochet, favorisera les investissements. En outre, il faudra davantage penser en termes de création plutôt que de répartition de la richesse. Ce sont des concepts terriblement importants. Le Canada est à un tournant où il lui faut prendre ces décisions.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Vous ne pouvez distribuer ce que vous n'avez pas créé.

**M. Evans:** J'ai entendu la remarque du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). C'est précisément ce que j'essaie de faire comprendre à l'opposition aujourd'hui. Il nous faut rediriger nos efforts . . .

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Mais vous ne le faites pas.

**M. Evans:** Le député nous reproche de ne pas le faire. J'essaie, chaque fois que possible, de m'élever au-dessus des discours partisans. J'essaie de ne pas contester les propos des députés d'en face et j'apprécierais qu'ils fassent de même quand c'est moi qui parle. Leur attitude est déplacée au Parlement. Nous siégeons ensemble au Parlement. Les citoyens du pays attendent de nous que nous travaillions la main dans la main et il faudrait commencer à le faire.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Il faudrait que vous commenciez à écouter.

**M. Evans:** Le député dit que je devrais l'écouter. Peut-être voudrait-il m'écouter d'abord. Je l'écouterai s'il m'écoute. Nous, les ministériels, siégeons ici jour après jour et nous entendons les députés de l'opposition dire qu'il faut créer des richesses avant de songer à les distribuer. Mais dans le même souffle, ils ajoutent: «Oh, en passant, nous voulons que le gouvernement impose des quotas sur les chaussures et les produits de l'automobile». Ils disent qu'ils veulent que nous fassions ceci pour telle industrie et cela pour telle autre, qu'il faut protéger tel et tel groupe. Je pense que le député et moi-même convenons qu'essentiellement, les gouvernements sont là pour distribuer la richesse. Hormis certaines sociétés de la Couronne qui prennent une part active au processus de création de la richesse, comme Petro-Canada et Canadair, les gouvernements sont essentiellement des mécanismes de redistribution de la richesse. Ils ne créent rien, ils distribuent.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Je suis ravi que cette remarque soit consignée au compte rendu.

**M. Evans:** Nous sommes d'accord là-dessus. Les députés d'opposition harcèlent le gouvernement jour après jour en lui disant, d'une part, qu'il faut qu'il réduise ses dépenses et qu'il fasse plus de place au secteur privé—et j'en conviens—et d'autre part, qu'il doit protéger diverses industries et accorder davantage de subventions ici et là. Nous ne pouvons faire cela. Nous ne pouvons pas faire les deux choses en même temps. Si nous sommes d'accord, comme je le crois, pour dire qu'un gouvernement sert essentiellement à redistribuer les richesses et qu'il ne les crée pas, alors il faut que ces dernières viennent de quelque part. D'où? me direz-vous. Elle viennent des contribuables ou d'autres personnes sous d'autres formes. Pour obtenir l'argent que nous dépensons, nous faisons monter le taux d'inflation, ou les taux d'intérêt, car nous devons emprunter de l'argent sur le marché, ou nous imposons des taxes. Ces mesures sont prises par les pouvoirs publics.

D'autres mesures qui sont prises par le gouvernement servent également à redistribuer les richesses. Nos vis-à-vis demandent constamment ce type de politiques. Ils prétendent que nous devrions avoir une certaine forme de protection, des quotas et des tarifs imposés. Ils prônent le protectionnisme. Ce n'est pas notre cas. Le protectionnisme sert à imposer les Canadiens de la même façon qu'une taxe directe appliquée par le gouvernement. Si j'impose un tarif pour un article et que je force les consommateurs à payer plus cher de ce fait, c'est de la redistribution, si je ne me trompe. Ça l'est certainement. Je dis donc que toutes les mesures prises par le gouvernement qu'il soit conservateur comme au Manitoba, néo-démocrate comme en Saskatchewan—du moins il l'était—ou autre, comprennent une part de redistribution.

Tous autant que nous sommes, nous n'avons pas porté assez d'attention aux questions suivantes: A qui prenons-nous l'argent et à qui le distribuons-nous? Les richesses ne sont pas détruites ou créées? Elles sont justes redistribuées. Nous avons étudié ces questions de façon très attentive. Si nous voulons avoir l'investissement, la croissance, la productivité et le taux d'inflation voulus au pays, nous devrons prendre quelques mesures très positives d'une certaine nature et d'une certaine orientation pour redistribuer les richesses. Il serait très utile que l'opposition indique constamment au gouvernement quelle orientation elle voudrait que cette redistribution prenne. J'ai dit je ne sais combien de fois que l'opposition n'était pas cohérente. Elle dit une fois que les richesses doivent être distribuées d'une telle façon et la fois suivante qu'elles devraient être redistribuées d'une autre façon. Cela ne nous est pas très utile.

Les députés de l'opposition nous demandent pourquoi nous n'écoutons pas leurs suggestions. C'est parce qu'ils disent une chose un jour et le contraire le lendemain. Il est impossible d'adopter une politique économique à long terme en changeant quotidiennement de point de vue.

**M. Bosley:** Merci, Kenneth Galbraith.

**M. Evans:** J'ai bien peur que mon collègue se soit trompé d'économiste. Mes vis-à-vis se moquent un peu de moi; je suis heureux de voir que l'Orateur suppléant, le député d'Esquimalt-Saanich, n'est maintenant plus en position de le faire.

• (1600)

Je me dois de signaler aux députés d'en face un point sur lequel le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) s'est prononcé très clairement. Lors d'une récente entrevue accordée à *La Presse* à Montréal, le très honorable chef de l'opposition a déclaré en toute franchise et toute honnêteté: «Nous avons cherché une solution autre que celle du gouvernement, mais nous n'avons pas d'alternative. Aujourd'hui, je n'ai pas de meilleure solution.» C'est exactement ce qu'il a dit; la presse et le compte rendu officiel en font foi. Il était franc. Il a avoué que son parti n'avait pas trouvé d'alternative à la politique économique du gouvernement.

**M. Bosley:** Ce n'est pas cela qu'il a dit.

**M. Evans:** J'ai l'article en question dans ma serviette au cas où le député aimerait que je l'en retire. Je l'ai cité l'autre jour pour le verser au compte rendu après avoir invoqué l'article 43 du Règlement.

**M. Keeper:** Montrez-le nous.

**M. Kilgour:** Parlez-nous du budget.

**M. Evans:** Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est de retour.

**M. Wright:** Parlez-nous du budget.

**M. Evans:** Le député de Calgary-Nord (M. Wright) est aussi présent. Ces deux députés se ressemblent comme deux gouttes d'eau. C'est bien qu'ils soient tous deux ici.

Permettez-moi de vous exposer quelques pensées sur des politiques précises, qu'à mon avis nous devons examiner très soigneusement pour ensuite y donner suite. Nous devons mettre en œuvre ces politiques si nous voulons être prêts pour la relance économique qui s'en vient. Il est indéniable que nous devons réduire le taux d'inflation; tout le monde m'accordera sûrement que sans réduction de l'inflation nous aurons beaucoup de mal à justifier des possibilités d'investissements à venir. Une inflation élevée tend à réduire les délais admissibles; on évite les investissements à long terme là où elle sévit.

Nous devons en outre chercher à mettre un frein à la hausse des coûts de production dans notre société. Nous devons aussi nous occuper de la hausse des prix et des salaires dans notre économie. Mis à part les hausses de prix inflationnistes, la montée générale des coûts dans notre société a de quoi nous rendre terriblement perplexes en ce moment. Elle pourrait fort bien nous empêcher de soutenir la concurrence sur les marchés du monde.

Il est clair, je crois—et le budget a amorcé un mouvement dans cette direction—que nous devons réduire le déficit budgétaire du gouvernement et rendre sa présence plus discrète sur les marchés financiers afin de laisser plus de place au secteur privé et de lui permettre d'emprunter à des taux plus raisonnables que ceux que nous subissons à l'heure actuelle. Je pense aussi que nous devons mettre au point des programmes qui favoriseront l'épargne et, par voie de conséquence, l'investissement dans notre économie en même temps qu'une plus grande productivité. Il nous faut modifier le régime de rétribution et mettre en place des programmes qui susciteront ces conditions favorables.

Le député d'Érié (M. Fretz) avait absolument raison de dire dans son discours qu'il faut rebâtir la confiance de l'investisseur et du travailleur. C'est essentiel. Voilà donc cinq propositions.

Nous devons examiner nos programmes et l'agencement des programmes fédéraux et provinciaux afin de savoir si nous en avons en place qui agiront comme stimulant à l'activité productive des particuliers et des sociétés.

Enfin, je vous exhorte à ce moment-ci à considérer toute la question des répercussions de notre régime fiscal sur l'activité économique et le comportement individuel. Je crois qu'il est temps qu'une nouvelle commission examine le rendement de notre régime fiscal. Le régime sert de nombreuses fins à l'heure actuelle. Il a été un temps un moyen d'obtenir des revenus. Il est ensuite devenu un moyen de répartir la richesse et il s'est plus tard transformé en moyen de créer l'activité économique. En ce moment, le régime fiscal remplit tant de fonctions qu'on ne sait ce qu'elles sont ni comment il s'en acquitte. En fait, monsieur l'Orateur, les mesures de simplification comme celles que proposait le budget sont un premier pas vers la clarification du régime fiscal et l'abaissement des taux d'imposition.

**M. Kilgour:** Qu'allez-vous faire de ce budget?

**M. Evans:** Le député d'Edmonton-Strathcona repart de plus belle, monsieur l'Orateur. Le singe hurleur d'Edmonton-Strathcona.

Je crois que ce sont des mesures importantes que tous les députés devraient s'appliquer à réaliser comme Parlement. Je crois qu'elles servent au mieux les intérêts des Canadiens. Ces mesures rendront le régime capable de se développer et d'atteindre son maximum d'efficacité au lieu de traîner derrière le reste du monde.

**L'Orateur suppléant (M. Munro (Esquimalt-Saanich)):** Avant que le député de Calgary-Nord (M. Wright) n'intervienne, je voudrais donner la parole au président du Conseil privé qui souhaite faire une déclaration car il semble que les leaders des partis en soient venus à une entente.

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### MOTION DE RETRAIT DU BILL C-93

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je tiens à m'excuser auprès de mon collègue. Je n'en ai que pour une minute. Le député du Yukon (M. Nielsen) devrait être ici incessemment.

Je viens de me réunir dans mon bureau avec mes homologues des autres partis et nous nous sommes entendus sur le texte de la motion que je vais vous lire. Si vous voulez bien demander aux députés leur consentement unanime, je pense, monsieur l'Orateur, que la motion pourra être adoptée. Il s'agit d'une motion d'ordre technique qui vise essentiellement à diviser le projet de loi en deux parties et à limiter la durée du débat sur chacune des parties.

Je propose donc, appuyé par le ministre des Transports (M. Pepin):

Que l'ordre du jour concernant l'étude du bill C-93, loi modifiant certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement, soit révoqué et que ledit bill soit retiré;

Que le gouvernement présente, aussitôt que possible, deux bills dont l'un sera fondé sur les avis des voies et moyens adoptés le 9 février 1982 et l'autre, sur la Partie I dudit bill C-93;

Que le débat à l'étape de la deuxième lecture des bills qui seront présentés soit limité à un jour de séance par bill et que, à la fin de la période réservée aux affaires émanant du gouvernement ces jours-là, toutes les questions nécessaires pour disposer de ladite étape du bill à l'étude soient mises aux voix, sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement;

Que le bill fondé sur lesdits avis des voies et moyens, après avoir été lu une deuxième fois, soit déféré au comité plénier, qui étudiera ledit bill pendant un jour de séance au plus et que, à la fin de la période réservée aux affaires émanant du gouvernement ce jour-là, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de l'étude en comité de ce bill soient mises aux voix, sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement;

Que le bill fondé sur la Partie I du Bill C-93, après avoir été lu une deuxième fois, soit déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qui tiendra au plus trois séances pour l'étudier et que, à la fin de la troisième séance, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de l'étude en comité dudit bill soient mises aux voix, sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement; et

Que, nonobstant tout article du Règlement, le débat à l'étape du rapport et de la troisième lecture desdits bills dure un jour pour chaque bill et que, à la fin de la période réservée aux affaires émanant du gouvernement ces jours-là, toutes les questions nécessaires pour disposer des étapes susmentionnées de chacun desdits bills soient mises aux voix, sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, je lirais bien le texte de la motion en français, mais j'ai peur de faire insulte à cette langue. La lecture en anglais a été parfaite et nous accordons notre consentement.

**M. Mark Rose (Mission-Port-Moody):** Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour l'essentiel avec cette motion et nous accordons nous aussi notre consentement.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La motion proposée par le président du Conseil privé et appuyée par le député du Yukon et le député de Mission-Port-Moody vous a été lue. Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Pinard:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais en profiter pour signaler que vendredi prochain sera une journée d'opposition. En conséquence, il y aura deux journées d'opposition la semaine prochaine: mardi et vendredi.

* * *

• (1610)

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McGrath:

Que la Chambre, préoccupée du sort des 1,200,000 Canadiens présentement sans travail et des millions d'autres qui s'inquiètent de leur emploi, reconnaît que le Programme énergétique national et les budgets d'octobre 1980 et novembre 1981 sont en grande partie à l'origine de ce chômage généralisé, qu'elle exige la démission du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Finances, et la présentation d'une nouvelle politique énergétique et d'un nouveau budget afin de créer des emplois, d'abaisser les taux d'intérêt et de redonner espoir et confiance aux Canadiens.

**M. Bill Wright (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, avant de commencer, je voudrais dire que les propos du président du Conseil privé (M. Pinard) m'ont vivement intéressé, car si j'ai bien compris, il a divisé le bill C-93 comme nous le demandions depuis un certain temps. Il ressemble beaucoup au bill énergétique à l'origine des problèmes et de la sonnerie du timbre, il y a quelques semaines.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est formidable comme ils apprennent vite.

**M. Wright:** Je suis très satisfait de l'initiative du président du Conseil privé. Il a fait preuve de bon sens, pour une fois, si nous espérons qu'il continuera à l'avenir.

Le sujet d'aujourd'hui est une motion présentée par mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Elle concerne avant tout le chômage, le budget, les taux d'intérêt, l'énergie et la confiance du public. Je vais aborder toutes ces questions à tour de rôle.

L'économie du Canada est dans une mauvaise passe. Les Canadiens connaissent actuellement des moments difficiles.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est toujours ainsi quand les libéraux sont au pouvoir.

**M. Wright:** L'histoire ne l'oubliera pas. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) nous a dit qu'il avait une stratégie. Il est, aujourd'hui, le principal porte-parole du gouvernement. Où est sa stratégie? Elle n'est pas dans le budget ni dans la politique énergétique. Elle ne se cache certainement pas dans la politique de logement, pas plus que dans la politique d'emploi.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Dans son discours non plus.

**M. Wright:** Le gouvernement n'a aucune politique si ce n'est qu'il veut rendre la vie difficile à tous les Canadiens. L'inflation, les taux d'intérêt et le chômage battent tous les records. Les Canadiens se souviendront pendant de nombreuses années de ce que le gouvernement leur a fait.

**Une voix:** C'est la tragédie de la stratégie.

**M. Wright:** Au lieu d'avoir une stratégie générale, le gouvernement tente de remettre l'économie sur pied à l'aide d'expédients en offrant juste une aide très limitée; de temps en temps il consent à accorder un semblant d'aide. Déjà en 1974, le gouvernement disait qu'il avait réussi à maîtriser l'inflation. En 1976, il a modifié sa politique monétaire et l'inflation a été pire que jamais. En 1974, il disait que nous serions autonomes sur le plan énergétique d'ici 1980, mais ce n'est manifestement pas le cas et bien des gens s'entendent à dire que nous n'aurons pas atteint cet objectif non plus en 1990.

En 1974, le gouvernement nous a dit qu'il n'imposerait pas de contrôle des prix et des salaires. Les libéraux ont été élus sur cette promesse et un an plus tard, ils gelaient les prix et les salaires. Le gouvernement actuel ne tient pas ses promesses.

Si nous examinons les dépenses actuelles du gouvernement, nous constatons qu'elles sont de 25 p. 100 supérieures à ses recettes. C'est ce qui cause l'inflation au Canada; il n'y a aucune autre raison. Sur chaque dollar qu'il dépense, le gouvernement consacre 20c. à rembourser la dette nationale. C'est également une source d'inflation, et rien d'autre. Ce n'est pas à cause des taux d'intérêt aux États-Unis ni pour aucun autre facteur, mais bien à cause de la politique du gouvernement.

Nous traversons une période difficile. Nous devrions examiner les statistiques du chômage dans notre pays. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est intervenu en disant que la situation n'est pas dramatique dans bien des secteurs, mais il suffit de regarder le taux de chômage dans tout le pays pour s'apercevoir du contraire. En Ontario, le taux de chômage est de 10.5 p. 100 dans le secteur de la fabrication, contre 6.4 p. 100 il y a un an. Cela empire de jour en jour. Quant à l'industrie de la pêche sur les côtes est et ouest, dans la région Atlantique, le taux de chômage est de 14 p. 100 contre 11.8 p. 100 l'an dernier et, en Colombie-Britannique, de 17.8 p. 100 contre 10.5 p. 100. Tout cela est dû à la politique gouvernementale. Il n'y a aucune autre raison. Si nous jetons un coup d'œil sur le secteur de l'exploitation forestière, le taux de chômage est de 46.7 p. 100 dans la région Atlantique. Je suis intervenu à la Chambre la semaine dernière en disant que le taux de chômage dans le secteur forestier était proche de 50 p. 100 dans la région Atlantique, mais le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) l'a démenti. Aujourd'hui, je vous présente des statistiques.

En Colombie-Britannique, le taux de chômage dans le secteur forestier est de 30.6 p. 100 contre 29 p. 100 il y a un an. Au Québec, il y a 28.7 p. 100 de chômeurs dans le secteur minier, contre 12.6 p. 100 l'an dernier. Là encore, le député d'Oshawa-Centre l'a démenti.

Le taux de chômage, dans l'ensemble du pays et dans les divers secteurs de l'économie, est catastrophique. En examinant le taux de chômage pour l'ensemble du pays et pour tous les secteurs, nous constatons qu'il est de 9 p. 100 et qu'il augmente. Il y a 1.2 million de sans-travail. On dit qu'il y a en outre 300,000 à 400,000 personnes qui ne sont même pas inscrites mais qui n'arrivent pas à trouver du travail et qui y ont renoncé. Voilà ce que nous avons comme gouvernement. Voilà ce que le gouvernement nous donne comme planification. Voilà sa stratégie.

Qu'est-ce que nous avons comme politique du logement au Canada? Où est-elle? Nous avons un ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) qui prend la parole en Chambre pour nous dire: Nous avons une solution; le bill C-89 va régler les problèmes de logement au Canada. Il était annoncé au budget du 12 novembre, et pourtant nous n'avons pas encore vu de solution aux problèmes du logement.

Examinons un peu certains de ces problèmes. Actuellement, le chiffre annuel des mises en chantier est de 142,000 au Canada. La ventilation nous montre que le chiffre des mises en chantier dans les villes pour avril était en baisse de 40 p. 100 par rapport à l'an dernier. Pour les maisons unifamiliales isolées, la baisse était de 61 p. 100, et pour les maisons multiples, de 19 p. 100. Où est la politique du logement qu'on nous avait promise? Elle ne fait rien de bien. D'après Statistique Canada, il faut mettre en chantier 200,000 logements chaque année. Mais la SCHL nous annonce qu'il va y en avoir 146,000 de construits cette année. Voilà les chiffres prévisionnels. Donc il faudrait en construire 59,000 de plus, ce qui donnerait 100,000 emplois.

Le ministre des Travaux publics prend la parole ici pour nous dire qu'il va participer à la création d'emplois. Qu'il va augmenter l'emploi dans le bâtiment. Il ne fait rien. Pourquoi ne fait-il rien? En examinant les projections, nous constatons par exemple que l'aide étrangère augmente de 19 p. 100 cette année, qu'elle dépense des milliards, alors que chez nous les gens perdent leur maison, qu'ils ne peuvent pas renouveler leur hypothèque, que les loyers augmentent. Pourquoi augmentons-nous l'aide étrangère en ce moment? Pourquoi dépensons-nous 70 millions cette année en publicité pour faire savoir aux Canadiens ce que le gouvernement veut faire? Pourquoi cet argent ne va-t-il pas au logement, où il aurait un effet direct sur l'emploi? Non, le gouvernement ne va pas faire cela parce qu'en réalité, il n'a ni stratégie ni de plan. Il ne veut vraiment pas s'y mettre. Ce grand dessein du premier ministre (M. Trudeau), pour autant qu'on sache ce qu'il est, va bien aider quelqu'un mais il n'aidera pas ceux qui en ont besoin au bon moment. Ces statistiques prouvent l'inexistence de stratégie budgétaire gouvernementale.

Le rapport récent du Conference Board fait voir que les statistiques s'aggravent encore. Il faudrait examiner plus précisément le cas de l'Ontario, la province qui est durement atteinte cette année. D'après le Conference Board, l'Ontario reçoit l'une de ses plus mauvaises fiches de ces dix dernières années. Il s'agit de l'organisme qui nous a avertis la semaine dernière que les Canadiens ne pouvaient compter sortir de la récession avant au moins l'an prochain. Son rapport renfermait une remarque encore plus inquiétante, soit que, depuis un an, la situation économique s'est altérée à tel point qu'elle va subir le plus grave recul depuis des décennies. Le ministre des Finances (M. MacEachen) déclare à la Chambre que c'est faux. Le Conference Board annonce une régression non seulement rapide, mais générale, de l'économie. C'est un autre point que le ministre des Finances a nié à la Chambre.

• (1620)

Le Conference Board ajoute que le ralentissement de la production en Ontario en 1980 était attribuable à l'industrie automobile, mais en 1981, elle était plus généralisée et touchait tous les secteurs économiques de l'Ontario. C'est ce genre de chose que le gouvernement nous dissimule en prétendant que tout va bien. Nous traversons certes des temps difficiles qui vont s'aggraver tant que le gouvernement actuel demeurera au pouvoir.

Si nous jetons un coup d'œil sur ce budget présenté le 12 novembre 1981, nous constatons que le ministre des Finances décrète que les stimulants fiscaux autrefois offerts aux Canadiens sont désormais des échappatoires fiscales. Évidemment, il y a encore des stimulants fiscaux, mais le Canadien moyen doit se demander quand le gouvernement décidera de s'en prendre à lui et de lui soutirer ses stimulants fiscaux.

La question du revenu locatif a été portée à l'attention du gouvernement. Le gouvernement a tenté de reculer là-dessus. Pourquoi? Parce que 50 p. 100 des Canadiens possèdent une maison. Mais qu'arriverait-il si seulement 25 p. 100 des gens avaient leur maison? Le gouvernement n'aurait alors plus à se soucier des indemnités de logement. Ce serait alors le temps pour lui de les accorder. Nous attirons l'attention des Canadiens sur le fait que le gouvernement a longuement préparé l'affaire. Il a déjà paralysé l'industrie du logement. Nous ne construisons pas suffisamment de maisons et les gens doivent se résoudre à louer un appartement. Si nous arrivons graduellement à ce que ce soit la minorité qui soit propriétaire et la minorité, locataire, les indemnités de logement deviendront alors une chose faisable pour le gouvernement fédéral. C'est d'ailleurs là ce qu'il attend.

**M. Fisher:** Vous voulez plaisanter. Vous n'y croyez pas.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Oui, il y croit.

**M. Wright:** Ce budget est catastrophique. La stratégie économique du gouvernement est catastrophique. Si l'on peut ajouter foi à ce que publie le magazine *Maclean's* à propos du gouvernement, certains ministres ne sont pas persuadés que ce budget permettra de relancer l'économie.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est exact.

**M. Wright:** Alors pourquoi ne font-ils pas valoir leur point de vue? C'est très facile, si l'on se rappelle ce qui s'est produit il y a quelques mois. Un certain nombre de libéraux se sont levés à la Chambre des communes pour dire que nous ne devrions pas réduire le service de VIA Rail.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est exact.

**M. Wright:** Ils ont imploré le ministre à la Chambre de ne pas réduire ce service—et le soir même, ils ont voté en faveur de cette réduction. Ils ont voté en faveur de ces compressions. Voilà pourquoi vous ne verrez jamais les ministres voter ou se prononcer contre le budget, car ils n'osent pas. Et pourquoi ne l'osent-ils pas? Monsieur l'Orateur, pour la bonne et simple raison que le gouvernement distribue 1 milliard de dollars par an en faveurs politiques. Je l'ai déjà signalé trois fois à la Chambre, monsieur l'Orateur, au cours des six derniers mois, et personne ne l'a contesté jusqu'à présent. Personne ne le pourrait, d'ailleurs.

L'inflation au Canada atteint 11.6 p. 100, et le chômage, 9 p. 100. Le Conference Board a déclaré la semaine dernière que les directeurs d'entreprise réduisaient de façon notable leurs stocks du fait des taux d'intérêt exagérément élevés. Il a ajouté que 62 p. 100 du capital-risque des membres de la Chambre de commerce sont investis à l'étranger. Pourquoi? Parce que le Canada ne leur inspire plus confiance, que les investissements au Canada ne leur rapportent pas de bénéfices intéressants et que le gouvernement ne leur accorde aucune aide.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est exact.

**M. Wright:** Le gouvernement actuel est contre les investissements; c'est un gouvernement socialiste, et ses politiques ont cours depuis 10 ans. Il est devenu très clair, lorsque je me suis rendu en Saskatchewan au cours de la campagne électorale, que les électeurs de cette province réprouvaient les politiques socialistes du gouvernement actuel, et c'est pourquoi ils ont fait mordre la poussière au NPD et qu'ils réserveront le même sort aux libéraux lors des prochaines élections générales.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est le droit divin des peuples.

**M. Wright:** J'ai entendu les interventions des deux côtés de la Chambre, monsieur l'Orateur, des libéraux et des néo-démocrates. Dans le cadre de l'alliance moins que sainte qu'ils ont formée, les néo-démocrates appuieront les libéraux tant que ces derniers appliqueront des politiques socialistes. Ce sont les néo-démocrates qui les ont reportés au pouvoir, ce sont eux qui les appuient, ce eux qui favorisent la propriété de l'État.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est du concubinage.

**M. Wright:** Le NPD est le parti qui rend tout le monde égal. C'est un parti de termites.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Wright:** Un peu plus loin dans le budget, on trouve des choses intéressantes, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances décrit une police d'assurance-vie typique et se sert ensuite de ses propres données pour justifier l'imposition du revenu accumulé tous les trois ans. On a fini par découvrir que ses données étaient fausses. Mais il refuse de l'admettre en public. Mais il en a convenu dans des entretiens privés avec des assureurs. On sait maintenant que les données qu'il a utilisées pour calculer les gains de l'assurance-vie étaient fausses. Il s'est servi d'une police sans participation. Il a dit pourtant qu'il utilisait des données moyennes. Il l'a admis quand nous avons découvert qu'il s'était servi d'une police sans participation qui ne représente que 5 p. 100 des polices souscrites. Quelque 95 p. 100 des politiques sont des politiques de participation. Ses chiffres sont complètement erronés, mais il n'est pas prêt à le reconnaître ouvertement.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'est une démocratie de non participation.

**M. Wright:** Monsieur l'Orateur, nous devons nous demander ce qui ne va pas non plus avec le budget du gouvernement et avec sa stratégie économique. Sans le vouloir, je pense avoir trouvé une formule qui fera fortune.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Termite est un mot qui fait tout à fait l'affaire.

**M. Wright:** Quand nous examinons le budget, monsieur l'Orateur, nous constatons que le gouvernement a abandonné les obligations pour l'expansion des petites entreprises. Si les banques n'accordent plus de prêts aux petites entreprises, c'est que les obligations en question n'existent plus. Pourquoi une banque prêterait-elle à un petit entrepreneur sur le point de faire faillite? Ce sont les seuls entrepreneurs auxquels les banques peuvent prêter actuellement. Pourquoi leur prêteraient-elles? Il est bien évident qu'elles ne peuvent pas et ne veulent leur prêter, mais le ministre des Finances refuse de l'admettre à la Chambre. Chaque jour, de plus en plus de petits entrepreneurs font faillite. Ils me disent qu'ils passent 20 p. 100 de leur temps à remplir des formulaires du gouvernement. Ils ajoutent que ce sont le manque de ressources, l'inflation, la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, les règlements du gouvernement et la fiscalité qui leur causent le plus de difficultés. Le gouvernement n'aura de cesse qu'une fois qu'il aura acculé tous les petits entrepreneurs à la ruine.

Aujourd'hui, contrairement à son habitude, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) était présent à la Chambre. Je dois me demander pourquoi il s'est donné la peine d'y venir, alors qu'il a traité hier du même sujet. C'est qu'il renonce à ses politiques. Il est allé à Houston où il s'est efforcé de convaincre les Américains de venir investir dans notre secteur pétrolier. Il a soudain changé d'avis. Il sait que le Canada ne peut se suffire à lui-même; aussi, il tente d'attirer de nouveaux des capitaux d'investissements au Canada. Mais nous ne les verrons pas revenir. Il faudrait que les investisseurs soient cinglés pour vouloir revenir au Canada. Le ministre les en a découragés. C'est un problème majeur.

• (1630)

Mon temps tire à sa fin; je termine sur-le-champ. Le gouvernement actuel est sans orientation. L'économie est au cran d'arrêt jusqu'au prochain budget en octobre ou novembre prochains. Il est arrêté parce qu'il refuse de faire marche arrière. Il craint de faire du tort au ministre des Finances et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en revenant sur ses décisions. Les temps sont durs. Ce sont des temps libéraux. Et ces temps durs persisteront jusqu'aux prochaines élections.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur l'Orateur, j'aime toujours entendre les discours du député de Calgary-Nord (M. Wright). Je voudrais relever un passage de son discours afin de rétablir les faits. Il a parlé de soutien entre les partis. C'est intéressant, mais les mots sont parfois vides de sens. On peut bien parler de liens, de relations, mais ce qui compte c'est la manière de voter, les appuis accordés lors des scrutins. On constate que ces derniers mois, les conservateurs ont voté avec les libéraux 29 fois. C'est bon. Les partis d'opposition sont bien obligés d'accorder de temps à autre leur appui au gouvernement, quand ils approuvent les mesures proposées; d'autres fois, ils votent contre le gouvernement. Je me dois, cependant, de souligner que les conservateurs ont voté 29 fois avec les libéraux. Combien de fois le NPD a-t-il voté avec les libéraux? Non pas 29 fois, mais 14 fois seulement. Sans être mathématicien, j'en déduis que conservateurs et libéraux votent ensemble deux fois plus souvent que néo-démocrates et libéraux.

Je tenais à faire cette mise au point aux fins du compte rendu. Je sais que le député de Calgary-Nord ne voulait pas induire le public en erreur, mais le compte est 29 à 14. Mais passons.

Je tiens à remercier le parti progressiste conservateur de nous fournir l'occasion de traiter cet après-midi de questions qui sont extrêmement critiques pour le pays: le chômage, la politique énergétique nationale, l'inflation et les taux d'intérêt élevés. Il est intéressant de noter que les journées consacrées aux questions qui sont cruciales pour les Canadiens, ne le sont jamais réservées à cette fin par le parti ministériel. Jamais les ministériels ne prennent l'initiative de pareils débats. Ils sont les coupables. Fait intéressant, ce sont les partis d'opposition qui prennent l'initiative de discuter des questions qui ont réellement de l'importance pour les Canadiens.

Nous avons reçu ce matin les derniers chiffres concernant le chômage. Je suis certain qu'ils sont rares les Canadiens qui n'ont pas été complètement dégoûtés par les réponses qui ont été données plus tard dans la journée. Nous devons tous reconnaître que notre pays est le plus prospère du monde entier. Il n'y a aucun doute que sur les 167 pays souverains, le Canada est le plus prospère de tous, et pourtant, aujourd'hui, 1,987,000 canadiens sont sans travail.

Mais ce qui est plus grave, c'est que nous nous trouvons à l'époque de l'année où les gens se sentent généralement plein d'espoir et d'optimisme. C'est au printemps en effet que se créent les emplois et que s'offrent de nouvelles perspectives. C'est la période de croissance de l'année sur le plan tant biologique que chimique, mais pas en 1982. Au cours du mois dernier, non seulement il n'y a pas eu de nouveaux emplois et de nouvelles perspectives, mais nous avons également perdu 75,000 emplois pendant les 31 derniers jours. Les centres d'emploi n'affichent en moyenne qu'une seule offre d'emploi pour 371 chômeurs.

Nous sommes à l'époque de la croissance, mais il n'y a pas de croissance. Notre pays est en plein déclin. Les possibilités d'emploi se font de plus en plus rares. Mais ce qui est plus grave, c'est que l'on reconnaît que des centaines de milliers de jeunes ne peuvent pas trouver de travail. Il s'agit de jeunes Canadiens qui terminent leurs études secondaires ou qui vivent dans de petites collectivités et dans des régions rurales. Des dizaines de milliers de diplômés collègiaux possèdent des compétences professionnelles qu'il leur a fallu acquérir pendant des mois et, dans certains cas, pendant des années. Des diplômés qui ont passé trois à sept années à l'université se rendent maintenant pour la première fois sur le marché du travail pour tirer parti des possibilités d'emploi. Ce n'est pas le défi de l'emploi mais bien plutôt le défi du chômage que la plupart des Canadiens vont devoir relever. Au cours des derniers mois, nos jeunes ont vu leurs rêves, leurs espoirs et leurs aspirations s'envoler et c'est une situation déplorable. C'est pour cette raison que ce matin, la population a constaté avec dégoût la façon dont le gouvernement se comportait. Au moment même où nous traversons une crise, il ne fait rien. Il est incapable de trouver des solutions nouvelles, encourageantes et originales.

Tout ce que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont à nous répondre, c'est que la situation ne va pas s'améliorer. Ils nous demandent de faire preuve de patience parce qu'il n'y a rien à faire. Pourtant, à l'étranger, on fait quelque chose. D'autres pays agissent en se démarquant des États-Unis.

Il est indéniable que nous avons des liens étroits avec les États-Unis et que la situation dans ce pays influe considérablement sur la situation chez nous; mais nous pourrions néanmoins prendre des mesures de notre propre chef. Nous pourrions aider des municipalités à développer leurs infrastructures. Nous pourrions encourager l'industrie de la construction et du logement. Ainsi, nous créerions des dizaines de milliers d'emplois.

Il y a bien d'autres mesures importantes que nous pourrions prendre. Nous pourrions mettre sur pied une stratégie industrielle adaptée aux besoins de cette décennie qui ne seraient pas liées entièrement à la réalisation des mégaprojets et en particulier des mégaprojets dans le secteur énergétique du genre de ceux dont on vient d'annoncer l'échec.

Il y a quelques jours, le chef du parti progressiste-conservateur a fait une déclaration intéressante à Montréal. On lui demandait s'il avait quelque chose à proposer en remplacement de la politique monétariste des taux d'intérêt élevés. Il n'avait rien à proposer. Chacun sait je crois, que le parti progressiste-conservateur compte sur notre voisin américain et espère que la politique monétariste de M. Reagan va porter fruit. Sa politique, c'est celle du ricochet. Accordons un dollar aux riches et avec un peu de chance, la masse finira par récolter quelques miettes. Le bilan actuel de cette politique aux États-Unis, c'est 10 millions de chômeurs. Le chef du parti progressiste-conservateur a au moins fait preuve d'honnêteté de respectabilité en déclarant qu'il n'avait aucune solution de rechange à la politique monétariste et qu'il appuyait le gouverneur Bouey et sa politique monétariste. Je félicite le chef de l'opposition (M. Clark) pour sa sincérité.

**M. Kilgour:** Ce n'est pas ce qu'il a dit.

**M. Riis:** Ces jours-ci, j'ai écouté attentivement les discours. Un très grand nombre de conservateurs nous ont dit qu'ils étaient très découragés à propos du rôle du gouvernement dans l'économie. D'après eux, la racine du mal est l'intervention du gouvernement dans l'économie et la nature de son rôle. Que pensent les progressistes-conservateurs des hôpitaux, des écoles, des universités, des collèges, des routes, des aéroports, de l'assurance-maladie et des pensions? Ils s'opposent à l'intervention de l'État. Ils prétendent qu'ils laisseraient jouer la libre

entreprise dans tous les domaines. C'est un raisonnement simpliste, à mon sens; je ne les critique pas; je ne crois pas qu'ils pensent réellement ce qu'ils disent.

Je reconnais leurs mérites, malgré le verbiage et les paroles creuses auxquelles nous avons droit depuis quelques jours, car j'ai l'impression qu'ils appuieraient en réalité la Société du crédit agriole et l'intervention de l'État dans le secteur agricole. Je sais que mes collègues progressistes conservateurs approuveraient l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Je sais qu'ils appuieraient la loi sur la commission foncière de la Colombie-Britannique et le programme d'assurance du revenu agricole de cette province. Pourquoi les conservateurs parlent-ils de la sorte? Pourquoi réagissent-ils aussi mal à l'idée que le gouvernement a un rôle à jouer dans la société actuelle?

• (1640)

J'ai une bonne mémoire des événements passés. Je me souviens du gouvernement qui a proposé de créer le Canadien national, et de celui qui a donné naissance à Radio-Canada. Je sais quel gouvernement a racheté Pacific Western Airlines, dans l'Ouest. Il s'agissait à chaque fois de gouvernements progressistes conservateurs. Pourquoi, dans ces conditions, les conservateurs ont-ils si mal réagi face au rôle qu'a joué le gouvernement dans notre société et notre économie. Je suppose que c'est à cause des moyens qu'il a utilisés des efforts désespérés qu'il a fait pour s'ingérer dans notre économie. Cette intervention n'est rien qu'une autre forme d'opportunisme politique.

Le député de Calgary-Nord a dit que le népotisme et les assiettes au beurre du parti libéral lui coûtent 1 milliard de dollars. Je ne sais pas si ce chiffre est exact, mais cela ne me surprendrait pas.

J'ai lu des ouvrages qui critiquaient le programme d'expansion économique régionale en disant qu'il allouait d'importants crédits à des activités économiques dans des régions qui n'offraient aucun espoir réaliste de relance ou de développement économiques. Pourquoi dépenser de l'argent inutilement dans une région désespérée? Quelqu'un de cynique dirait que c'est pour racheter des voix, mais je ne veux pas accuser le gouvernement d'une telle chose.

Le gouvernement n'a pas toujours obtenu l'appui sur lequel il comptait. Je pense au réacteur Candu et aux millions de dollars consacrés à ce programme, qui n'a produit jusqu'ici aucun résultat concret et n'en produira jamais. Pourtant, il est question de renforcer ce programme. Nous connaissons l'histoire de Consolidated Computers. Le gouvernement a soutenu la société Chrysler, qui était au bord du gouffre, quand chacun d'entre nous le savait, en toute honnêteté. Elle avait besoin de changements fondamentaux, mais elle n'a rien fait dans ce but, aussi le gouvernement s'est-il précipité pour lui venir en aide. Il s'agissait bien entendu d'une garantie accordée à une société en perte de vitesse et c'est pourquoi l'intervention gouvernementale a une si mauvaise réputation.

Personne ne s'oppose au principe de subventionner les ports, les chemins de fer, les aéroports, l'assurance-maladie et autre. Je pense à M. Lougheed, qui s'est occupé de Pacific Western Airlines dans l'intérêt des Canadiens de l'Ouest. C'était sans doute une bonne mesure. Je pense à l'appui donné par les conservateurs au Canadien national. C'était aussi une bonne mesure, à mon avis. En Saskatchewan on a aidé l'industrie de la potasse, celle des télécommunications et Saskoil. Il s'agissait là de mesures positives.

**M. Kilgour:** C'est là que vous voulez en venir?

**M. Riis:** Pour la gouverne du député, là où je veux en venir c'est que le gouvernement a un rôle à jouer dans l'économie comme l'a démontré le premier ministre de la province d'où il vient.

Le Japon est un pays qui, en cette période de crise, a même réussi à conserver le leadership nécessaire pour poursuivre sa croissance économique contrairement à biens d'autres nations. Certains aspects de l'économie canadienne sont très positifs, mais je voudrais parler de la sécurité d'emploi des travailleurs. Le travailleur japonais reste toute sa vie au service de son employeur. Ce n'est pas le cas au Canada où nous avons près de deux millions de chômeurs dont le nombre risque de doubler. Est-ce propre à donner confiance et espoir dans l'avenir aux travailleurs canadiens et aux investisseurs?

Les problèmes économiques sont avant tout d'ordre structurel. C'est sur ce plan que la politique du parti conservateur nous considère. Personne n'ira dire que les grandes décisions économiques dont dépend notre avenir doivent être prises à l'étranger. Pourquoi ne fait-on pas davantage de recherche et de développement chez nous, monsieur l'Orateur? C'est parce que notre économie est vassalisée. Pourquoi ne prend-on pas plus de décisions importantes concernant notre avenir au Canada? Toujours parce que notre économie est vassalisée. Pourquoi ne cherche-t-on pas sérieusement de nouveaux débouchés commerciaux? Encore parce que notre économie est vassalisée.

Statistique Canada estime qu'en 1974 le secteur des mines et de la fabrication représentait 42 p. 100 des emplois et 49 p. 100 de la production. Depuis, ce pourcentage n'a cessé d'augmenter en ce qui concerne la production, mais il a diminué en ce qui concerne l'emploi. Bien sûr, les succursales en subissent le contrecoup. Les licenciements qui ont lieu au Canada touchent-ils d'abord les succursales ou la maison mère? La succursale, évidemment.

C'est ici que mes collègues à ma droite m'étonnent, car chaque jour ils demandent que l'Agence d'examen de l'investissement étranger soit libéralisé pour faciliter l'intervention étrangère et permetre aux sociétés étrangères de venir en quelque sorte nous rescaper. Nous avons vu comment elles ont agi dans le passé et nous constaterons ce qu'elles feront plus tard. Ils veulent ouvrir largement les portes aux entreprises étrangères. Je dis que c'est une erreur et que c'est en partie le problème auquel nous nous heurtons actuellement.

Je me rends compte que mon collègue d'en face veut mettre fin au début en ce jour réservé à l'opposition et je termine rapidement mon plaidoyer.

**M. Forrestall:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je serai bref. Ce matin les membres de la section 1064 du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique ont ratifié leur entente avec la société Sydney Steel. En principe, ce geste redonnait du travail ou garantissait de l'emploi à quelque 2,400 Canadiens. Une heure environ plus tard, la direction de Sysco informait le gouvernement de la Nouvelle-Écosse que les mises à pied seraient définitives pour ce qui est de la production et prendraient effet lundi matin. Autrement dit, 1,500 ou 1,700 de ces hommes n'iront pas travailler. Des pourparlers se tiennent aujourd'hui.

Je tenais à faire savoir à la Chambre que dès lundi ou mardi le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre des Transports (M. Pepin) seront en mesure de se prononcer favorablement en faveur d'une première tranche d'une commande de rails placée par le Canadian National pour quelque 88,000 tonnes d'acier. J'aimerais que la Chambre se joigne au ministre des Finances, au ministre des Transport et au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour obtenir ce déblocage.

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais assurer au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) que je vais voir à ce que ses observations soient portées à l'attention du ministre des Finances (M. MacEachen). Je crois que cette situation nous préoccupe tous et qu'il nous a offert une solution pratique. Je ne suis pas en mesure d'affirmer qu'une telle solution pourrait être adoptée mais je vais veiller à ce que le ministre prenne connaissance des remarques du député.

Ce que nous avons appris aujourd'hui à propos du chômage est certes tragique, à mon sens. En tant que député relativement nouveau à la Chambre, je suis convaincu que toute question ayant trait au chômage est une des plus graves auxquelles un député peut avoir à faire face.

• (1650)

Nous entendons constamment des gens nous demander s'il n'y a pas une limite magique que le ministre des Finances (M. MacEachen) et son cabinet ne veulent pas dépasser et à partir de laquelle ils diront que c'en est assez de chômage, qu'on ne peut en tolérer davantage et qu'on doit changer de politique. Je répondrai à cet argument en disant que quant à nous, de ce côté-ci de la Chambre, un seul chômeur c'est déjà de trop. Qu'il s'agisse de quelqu'un dans nos bureaux de circonscription ou qu'on nous annonce une nouvelle comme celle que nous venons d'entendre de la bouche du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), nous avons tous très mauvaise conscience lorsque nous ne pouvons venir immédiatement en aide à un homme qui nous en demande pour lui-même, pour sa famille et pour son foyer. Mais le véritable problème, la véritable question qu'il faut se poser, c'est de savoir si nous pouvons trouver une orientation véritable et permanente à donner à notre pays pour assurer sa croissance. La réponse à cette question est affirmative tout simplement parce que nous disposons de tous les atouts nécessaires: nous avons les ressources, les personnes, de l'argent, et des idées.

Il ne nous faut pas oublier que notre pays a toute raison de se montrer optimiste. Il faut cesser de s'inquiéter de la relance comme l'un de mes électeurs le faisait aujourd'hui. A force de se fier aux prophètes de malheur, on finit par leur donner raison. Si nous partons sur des bases solides, nous pourrons amorcer une reprise qui ne se démentira pas par la suite. Nous devons laisser nos marchés se raffermir, nos entreprises et nos travailleurs refaire leurs forces. Il nous faut faire en sorte que le gâteau que nous aurons à partager soit plus gros, que notre économie soit plus productive, pour que nous puissions en retirer plus d'avantages. Voilà la leçon fort simple que nous devons tirer de la conjoncture mondiale, de la conjoncture canadienne.

Permettez-moi de vous donner un exemple. J'estime que le ministre des Transports a opté pour la bonne solution en demandant qu'on cherche un moyen de remplacer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il s'attaque ainsi à une difficulté qui afflige les compagnies ferroviaires depuis toujours et il leur permet de devenir plus fortes, plus productives; elles pourront de la sorte assurer des emplois plus nombreux et des avantages accrus à tous les Canadiens.

**M. Kilgour:** Sans oublier les faillites.

**M. Fisher:** Comme bien des citoyens de la province du député d'Edmonton-Strathcona me le disaient la semaine dernière, nous allons constater que cette décision favorisera la création d'emplois non seulement en céréaliculture et dans les secteurs connexes, mais également pour les gens qui travaillent dans l'exploitation du minerai de fer, du charbon, de la potasse et des autres ressources qu'il faut acheminer vers les marchés canadiens et étrangers.

**M. Kilgour:** Et les marchés pour le grain?

**M. Fisher:** Si nous voulons relancer notre économie, nous devons nous attaquer à ces questions difficiles. Trouver des solutions aux problèmes du chômage est une tâche redoutable, soit, mais il nous faut aussi remédier aux faiblesses structurelles de notre système.

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) nous met constamment au défi de le faire dans un secteur très important, celui de la propriété étrangère. Pour ma part, je veux bien qu'il exerce des pressions en ce sens, mais il doit reconnaître, par ailleurs, que notre économie comporte d'autres faiblesses structurelles. C'est à ce genre de difficulté que nous tentons de remédier. Je suis convaincu que nous serons prêts quand nos clients étrangers le seront de leur côté.

On nous a parlé cet après-midi du chômage et du marasme terribles contre lesquels se débat l'industrie du bois d'œuvre en Colombie-Britannique. Eh bien, lorsque l'économie des États-Unis se redressera, alors cette industrie sera prête à l'alimenter. Mais rien ne sert d'essayer de stimuler cette industrie avant que le secteur de la construction domiciliaire aux États-Unis ait besoin de ses produits.

**M. Kilgour:** Pourquoi? Expliquez-moi ça, Doug.

**M. Fisher:** Parce qu'il n'y a pas de marché pour ces produits.

**M. Kilgour:** Au Canada?

**M. Fisher:** A la place, nous devons chercher à atténuer les graves difficultés que connaissent bien des gens à court terme à cause du chômage dans ce secteur. C'est exactement ce que les ministres tentent de faire grâce à certains programmes précis.

Il ne sert à rien d'inciter une industrie à se développer tant que les clients étrangers ne sont pas en mesure d'acheter ses produits. Dans ma circonscription, par exemple, McDonnell-

Douglas construit des avions. Nous avons une merveilleuse usine dans laquelle il y a eu malheureusement énormément de mises à pied. En deux ans, le nombre d'ouvriers a été ramené de 5,500 à environ 2,500. Nous pourrions régler le problème immédiatement en commandant 20 ou 30 DC-10; mais qu'en ferions-nous? Le même genre de problème se pose dans bien des secteurs qui exportent une bonne partie de leur production, puisque les marchés d'exportation traversent une mauvaise passe. Nous devons donc plutôt nous servir de ces ressources d'une manière plus intelligente pour aider les entreprises à se redresser; et nous devons entre-temps accorder un ferme soutien aux chômeurs.

**M. Keeper:** Stimuler l'économie canadienne.

**M. Fisher:** Voilà pourquoi nous avons fait valoir que l'inflation représentait un grand problème. Elle sape la vigueur et la productivité de notre économie. Elle fait monter les prix et réduit notre compétitivité. Elle engloutit les économies que nous aurions pu investir et nous empêche d'être concurrentiels. Nous devons agir si nous entendons livrer concurrence à l'étranger.

**M. Kilgour:** Vos politiques attisent l'inflation.

**M. Fisher:** Nous ne pouvons pas abandonner ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre contre l'inflation, ni ignorer les renseignements que nous avons reçus de Sysco aujourd'hui ou les informations qui parviennent de nos circonscriptions électorales. C'est pour ces raisons que nous avons lancé une série de programmes destinés à certains groupes cibles, comme le PAIM qui est exécuté dans ma propre circonscription. Admiral Corporation a fermé ses portes, mais grâce à l'aide du PAIM plus de la moitié des emplois ont été immédiatement rétablis et l'on prévoit que plusieurs centaines d'autres emplois suivront. Dans l'intervalle, les mêmes travailleurs ont eu l'occasion de suivre des cours de recyclage au titre du programme susmentionné. La CAC a agi sur-le-champ et a ouvert un centre juste à côté de l'entreprise pour aider les travailleurs à toucher leurs prestations le plus vite possible. Voilà comment réagit le gouvernement de façon humaine et utile.

Control Data, un programme qu'on vient d'annoncer, a reçu 17 millions du gouvernement fédéral pour mettre au point un micro-ordinateur et un logiciel. Pourquoi? Par ce que nous voulons combler le déficit de 1.5 milliard dans notre balance des paiements au chapitre de l'électronique. Entre autres choses, ce programme permet de circonscrire un problème donné et de tenter de le règler rapidement.

Ce genre de méthode est reprise dans le programme de logement que le ministre responsable de la SCHL a élaboré dans le cadre de son programme de logement subventionné. Vingt-cinq mille logements seront construits cette année.

**M. McGrath:** Cinq mille de moins que l'an dernier.

**M. Fisher:** De plus, le Programme canadien de construction de logements locatifs permettra de construire 30,000 nouveaux logements. On dépensera 169 millions pour le Programme d'aide à la remise en état des logements. Et 30 millions pour le Programme de rénovation des maisons.

**M. Kilgour:** Pourquoi les mises en chantier diminuent-elles?

**M. Fisher:** Naturellement, on ne peut construire 200,000 logements dans l'ensemble du pays, mais nous pouvons, par un programme à cette fin, inciter les constructeurs privés à bâtir le plus de logements possibles. Voilà ce que nous pouvons faire, monsieur l'Orateur, pour atténuer les problèmes à court terme, pendant que les problèmes de structure à long terme se résorberont d'eux-mêmes.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, s'il-vous-plaît. Avant de signaler qu'il est 5 heures, je précise qu'on m'a fait remarquer que les observations faites par la présidence tout à l'heure au sujet du rappel au Règlement du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'étaient peut-être pas recevables, car il s'agissait d'une opinion. Pour que les députés comprennent bien la situation, je rappelle que le député de Saint-Jean-Est a fait un rappel au Règlement à propos de la demande de quorum l'autre soir. J'ai refusé de donner la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) pour la bonne et simple raison qu'il appartient parfois à la présidence d'aider à éviter les frictions à la Chambre. Il ne serait donc pas très logique que j'exacerbe les frictions du fait de mon intervention.

Je voudrais signaler qu'il n'était pas du tout de mise que la présidence fasse une déclaration d'opinion et je présente mes excuses en particulier au député de Saint-Jean-Est et aux députés en général. Je n'avais nullement l'intention d'attiser des querelles mais au contraire d'essayer de calmer les esprits.

A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 5 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées. La Chambre s'ajourne donc à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 10 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE GILLES VILLENEUVE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Antonio Yanakis (Berthier-Masquinongé-Lanaudière):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion de la plus grande importance.

Samedi, le 8 mai dernier, le monde entier apprenait avec stupéfaction le triste accident mortel survenu à notre compatriote Gilles Villeneuve, brillant conducteur automobile Formule I, dans des circonstances que nous connaissons maintenant tous. Pour nous du Canada, Gilles Villeneuve était devenu une idole et c'est avec fierté que nous suivions les péripéties de ses prouesses à travers le monde entier. A chacune de ses compétions de course automobile il donnait le meilleur de lui-même et nous applaudissions à ses succès. Gilles Villeneuve était le symbole et reflétait l'image du grand courage des Canadiens. Il savait le démontrer par sa fougue, sa détermination et son désir de vaincre. De plus, il était devenu une inspiration et un exemple pour la jeunesse par la discipline qu'il a su s'imposer et le perfectionnisme qu'il a toujours su démontrer.

C'est une lourde perte pour mes concitoyens de Berthier-Maskinongé-Lanaudière, particulièrement pour ses amis de Berthierville où il est né et a grandi. Le Canada perd en Gilles Villeneuve un ambassadeur de premier rang et tous les grands Canadiens en étaient fiers.

Au nom de tous les Canadiens et de mes concitoyens de la circonscription de Berthier-Maskinongé-Lanaudière, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Hyacinthe, oncle de Gilles Villeneuve, et l'honorable député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre exprime ses plus sincères condoléances à Madame Johanne Villeneuve et à ses enfants, à ses parents, M. et M^me^ Séville Villeneuve, à tous les membres de sa famille, ainsi qu'à toute la population de Berthierville, dans le deuil cruel qui les frappe par le décès de Gilles Villeneuve.

**Mme le Président:** La Chambre obtient-elle le consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

### L'ACCÈS À L'INFORMATION

LE COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE MEDIA CLUB D'OTTAWA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le gouvernement libéral non seulement boycotte un colloque organisé par le Media Club d'Ottawa sur l'accès à l'information, question que les libéraux préféreraient discuter à huis clos, mais à cause de l'embarras que le boycottage risque de causer au ministre, M^me^ Judy Erola, qui agira en qualité d'animatrice, ce colloque se tiendra à l'Université Carleton plutôt que sur la colline du Parlement. Je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que madame le ministre, qui sera l'animatrice du colloque sur l'accès à l'information organisé par le Media Club d'Ottawa, rende la pareille à ses collègues libéraux qui vont lui causer de l'embarras en boycottant le colloque, et qu'elle tâche par tous les moyens de les embarrasser en faisant de l'accès à l'information une question à débattre en priorité par le Parlement.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES ARMES NUCLÉAIRES

LA PROPOSITION DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE MISSILES BALISTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné la proposition constructive que le président Reagan a formulée relativement à la réduction en deux étapes des missiles balistiques, y compris la réduction d'au moins le tiers du nombre de cônes de charge pour les missiles à longue portée par rapport aux niveaux actuels, et l'établissement du même maximum pour tous les autres niveaux de forces nucléaires stratégiques, par exemple la puissance des fusées balistiques, je propose, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

*Article 43 du Règlement*

Que la Chambre félicite le président Reagan de son initiative novatrice et exhorte le président Brejnev à accepter cette offre dans le même esprit de bonne entente qu'elle a été faite, afin de créer le climat de confiance nécessaire à la poursuite de l'objectif ultime, soit la réduction mutuelle, équilibrée et vérifiable des armes nucléaires à leur niveau le plus bas, et ce, dans les plus brefs délais.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

ON DEMANDE L'APPUI DU PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ron Stewart (Simcoe-Sud):** Madame le Président, d'après les témoignages entendus au comité permanent des prévisions budgétaires en général, le premier ministre est plutôt pingre quand vient le moment de régler la note de ses dépenses personnelles. Je constate qu'il s'amuse ferme et s'en donne à cœur joie aux dépens de notre force navale, à tout le moins de l'infime partie de notre force navale désuète qui n'est pas en cale sèche. Je me demande si la tournée d'inspection qu'il a entreprise découlait d'un intérêt authentique pour nos forces armées ou si c'était tout simplement un geste politique, un tour de passe-passe, une manœuvre publicitaire pour détourner l'attention de nos problèmes économiques. Je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

• (1410)

Que le premier ministre, dans une déclaration sans équivoque, manifeste son appui personnel aux Forces armées canadiennes, lesquelles manquent d'effectifs et de matériel et sont trop dispersées, car c'est son devoir d'assurer à ces hommes et à ces femmes qui portent l'uniforme qu'ils ne sont pas des citoyens de deuxième ordre dotés de matériel et de navires de deuxième ordre.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES SOINS MÉDICAUX

LA RÉDUCTION DES FONDS VERSÉS AUX PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, je prends la parole pour présenter une motion aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. En Colombie-Britannique, on a réduit de façon draconienne le nombre des lits disponibles dans les hôpitaux et mis à pied un personnel considérable, ce qui veut dire, bien sûr, que les grands malades en plus grand nombre devront attendre pour être opérés et que la qualité des soins médicaux sera inférieure à bien d'autres égards. Le gouvernement fédéral est en partie responsable; en effet en réduisant le financement des programmes établis, il a fourni un prétexte idéal à des gens comme Bennett qui désapprouvent les services de soins médicaux. Je propose donc, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait refusé de voir que son gouvernement mettait inutilement en péril les soins médicaux en réduisant son financement aux programmes établis, et lui enjoint de réinstaurer la disposition dite de garantie de recettes des arrangements de financement fédéral des soins médicaux de sorte que les gouvernements provinciaux soucieux de la santé de leurs citoyens puissent disposer de l'argent nécessaire à l'amélioration des soins dans les provinces, et que ceux qui ne s'en soucient pas, comme les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, n'aient pas d'excuses pour continuer à nuire à la santé des Canadiens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA PEINE CAPITALE

ON PROPOSE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, je veux présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Des rapports publiés récemment par Statistique Canada montrent que le nombre de meurtres commis à l'occasion d'un autre crime, le vol à main armée, par exemple, a augmenté considérablement depuis 1976. Des enquêtes et des sondages récents ont tous montré qu'une proportion de 82 p. 100 des Canadiens souhaite que le Parlement vote à nouveau sur la question de la peine capitale. Depuis que celle-ci a été abolie, en 1976, 23 agents de police ont été assassinés dans l'exercice de leurs fonctions. Je propose avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre renvoie la question de la peine capitale pour homicide volontaire au comité permanent de la justice et des affaires juridiques avant qu'un autre policier soit abattu au travail par un criminel qui n'ait aucune raison de craindre une justice pénale aussi anémique que la nôtre.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE LOGEMENT

LA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME VISANT À ACCROÎTRE LES MISES EN CHANTIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Wright (Calgary-Nord):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le Canada a besoin d'environ 210,000 logements neufs par an, mais d'après la SCHL, on n'en construira que 146,000 cette année; il en manquera par conséquent environ 64,000; par ailleurs, le nombre désaisonnalisé de chômeurs est supérieur à 1.2 million. Aussi, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le gouvernement mette en œuvre un programme qui mette un terme à la pénurie de logements, ce qui permettrait d'employer 120,000 chômeurs.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LA NOUVELLE CONCERNANT LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, ma motion découle du fait que le premier ministre risque, paraît-il, de nommer président du CN l'ancien député conservateur et libéral «Jack Horner, le pantin». Étant donné que le CN est un instrument important de la politique nationale des transports, je propose, au nom de la démocratie, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre oblige le gouvernement à dévoiler au comité permanent des transports le nom de la personne qu'il a choisie pour assurer la présidence du CN et que l'on accorde au comité permanent des transports le pouvoir d'accepter ou de refuser le candidat du gouvernement.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT NOTRE PUISSANCE NAVALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. En fin de semaine dernière, après une courte croisière en compagnie de ses trois fils, le premier ministre a qualifié de «superbe» ce qui reste d'une marine qui faisait autrefois notre orgueil. Parmi les catastrophes auxquelles a donné lieu le règne du premier ministre, il faut signaler l'incroyable décimation en taille et en effectifs de nos forces armées canadiennes. Au cours de ce divertissement, le premier ministre se sera révélé aussi peu habile en mer qu'à la barre du navire de l'État, qu'il a conduit à tant d'écueils. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que le premier ministre veuille bien préciser ce qu'il entendait par l'expression «superbe». Est-ce le fait que le déclin de la marine est conforme à ses prévisions, ou le mot vient-il de son soulagement après qu'il eut constaté qu'en raison de leur discipline, officiers et marins s'étaient retenus de le jeter par-dessus bord?

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1415)

[*Français*]

## CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE GILLES VILLENEUVE

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, nous avons tous été consternés d'apprendre



samedi la mort du Canadien Gilles Villeneuve, victime d'un terrible et malheureux accident survenu à son dernier tour de piste sur le circuit de Zolder, en Belgique. Le pilote de Berthierville a épaté le monde entier par son habileté, sa fougue et sa détermination dans l'exercice d'un métier exclusif et de plus en plus dangereux. Très jeune et déjà gagnant de nombreux Grands Prix, Gilles Villeneuve a vite conquis non seulement l'admiration mais aussi l'affection de tous ceux et celles qui l'ont vu évoluer sur la scène internationale. Il a fait naître et a entretenu chez nous une fierté exceptionnelle. Le Canada et le reste du monde pleurent la perte d'un grand champion.

[*Traduction*]

Notre champion des courses automobiles n'avait que 32 ans. Selon maints comptes rendus de journaux, beaucoup de ses adversaires le considéraient comme le meilleur. En tant que Canadien, j'en suis fier. Mais Gilles Villeneuve était par-dessus tout un lutteur et il méritait bien ses succès. Idole des foules partout dans le monde, il restait néanmoins un homme simple et ordinaire. Gilles Villeneuve était certainement l'un des athlètes internationaux les plus sympathiques, et nous sommes très vivement touchés par sa disparition soudaine.

[*Français*]

A sa femme, à ses deux enfants, de même qu'a toute sa famille, j'exprime, au nom du gouvernement canadien, nos plus vives condoléances.

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais exprimer ma tristesse et celle de mes collègues à la suite de la mort tragique et prématurée d'un grand Canadien et d'un grand champion, Gilles Villeneuve. On a souvent dit de Gilles qu'il était un compétiteur acharné et agressif, et il en donnait la preuve au moment où l'accident s'est produit, alors qu'il tentait d'améliorer sa position au départ de la course.

Gilles Villeneuve était un jeune homme de Berthierville, qui a attiré l'attention du monde entier sur le Canada. Tous les Canadiens sont devenus ses admirateurs inconditionnels à l'occasion de sa première grande victoire, quand il est devenu le premier Canadien à remporter le Grand Prix du Canada à Montréal il y a quatre ans. Par la suite, il a remporté une série de victoires internationales en Afrique du Sud, à Long Beach, à Watkins Glen, à Monaco et en Espagne. Mais malgré son succès et sa renommée, il était au fond une personne humble, un homme de famille dont le rêve était de retourner au Québec. Aujourd'hui la dépouille de ce grand homme de Berthierville va retourner chez lui.

A toute sa famille, son épouse Johanne, ses enfants Jacques et Mélanie, ses parents Séville et Georgette, son frère Jacques, nous voulons exprimer nos condoléances les plus sincères. Tous les Canadiens partagent le sentiment d'avoir perdu l'un des leurs et veulent leur dire qu'ils gardent de Gilles le souvenir d'un homme de courage et de volonté indomptables, d'un héros qu'ils aimaient et admiraient au plus haut point.

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Madame le Président, mes collègues et moi voulons nous joindre à ceux qui ont exprimé leur tristesse face à la mort tragique de Gilles Villeneuve survenue samedi, en Belgique. J'offre mes condoléances à la famille de Gilles Villeneuve. Les Canadiens pleurent aujourd'hui la disparition d'un être exceptionnel, mort trop jeune, dans un métier trop dangereux. Il avait un courage et une audace légendaires.

• (1420)

[*Traduction*]

La première fois que j'ai vu courir Gilles Villeneuve, c'était dans ma ville natale de Gimli, au Manitoba, dans une course de Formule Atlantique, un jour très pluvieux de juin 1975. Les autres coureurs éprouvaient de graves problèmes de visibilité, alors que Villeneuve, qui portait un masque de coureur motoneigiste—qui ne s'embue pas—gagna la course. C'est ce genre d'ingénuité et de savoir-faire qui l'ont porté au sommet du sport automobile, d'abord en Formule Atlantique, puis dans les Grands Prix.

Gilles Villeneuve sera profondément regretté par tous, non seulement par ceux d'entre nous qui sont amateurs de course automobile, mais par tous les Canadiens qu'il représentait si bien sur la scène internationale de la course automobile. Nous présentons tous nos plus sincères condoléances à sa famille en ce bien triste moment.

[*Français*]

**Mme le Président:** Au nom de la Chambre des communes j'offre également mes condoléances à la famille de Gilles Villeneuve, à qui je ferai parvenir ces témoignages au nom des députés.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'UTILISATION DE MISSILES

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. La guerre israélo-arabe de 1967 et la guerre du Yom Kippour de 1973 ont amené un grand nombre de ministères de la défense des plus perspicaces à se rendre compte de la prédominance grandissante des missiles. Malheureusement, le gouvernement canadien ne semble pas avoir remarqué, ni alors, ni depuis, combien les armes se sont perfectionnées. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que ce qui vient de se produire dans l'Atlantique Sud n'est pas aussi passé inaperçu.

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je prends bonne note de la question du député de Victoria. J'arrive de Bruxelles où j'ai assisté aux réunions du Comité de planification de la défense de l'OTAN, et je peux vous assurer que les pays membres de l'OTAN ont discuté de cette question. Il ne fait aucun doute, malgré ce qu'il appelle les armes perfectionnées, qu'il nous faut aujourd'hui être plus perfectionnés et que l'utilité des missiles anti-missiles est l'une des leçons les plus importantes que nous avons tirées, sur le plan de la défense, des combats dans l'Atlantique Sud.

* * *

## LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

### LA DÉFENSE ANTI-MISSILES DE LA FLOTTE DE SURFACE

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il dire à la Chambre combien de nos navires de surface sont équipés de dispositifs de défense anti-missiles, comme les missiles, anti-missiles Sea Wolfe ou Sea Dart?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, à l'heure actuelle, nos frégates ne sont pas équipées de systèmes de missiles anti-missiles. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre au Canada. Cependant, je peux assurer au député qu'il sera tenu compte de cette question très importante dans les caractéristiques des six frégates qui en sont actuellement à l'étape de la conception. Nous savons—tout comme il le sait lui-même, car il est comme moi ancien combattant—que mieux nous serons préparés à nous défendre contre ce genre d'attaque, plus grande sera notre force de dissuasion sera grande et plus nous aurons des chances de remporter la victoire dans tous les cas.

**M. McKinnon:** Le ministre a omis d'informer la Chambre que plusieurs autres pays ont équipé leurs frégates de missiles anti-missiles.

### LE GENRE DES NAVIRES QUI SERONT ACHETÉS

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, je remarque que les prévisions budgétaires préparées en 1980 englobent des fonds pour trois programmes consécutifs d'achat de frégates. Le ministre a-t-il songé à acheter un genre de navire autre que la frégate de surveillance d'acquisition des six frégates prévue dans le cadre du programme actuel?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je veux faire une mise au point pour le député. Depuis que nous avons été réélus, il y a à peu près deux ans, nous avons pris une décision là-dessus. Nous avons décidé de mettre en œuvre un programme prévoyant l'achat de six nouvelles frégates. Nous avons étudié toutes les autres possibilités, à savoir acheter, louer ou même emprunter des navires à d'autres pays. Toutes ont été rejetées pour de nombreuses et bonnes raisons. Nous avons décidé que la meilleure manière de procéder était de promouvoir le nouveau programme de frégates et d'essayer de l'accélérer. Je dois dire que si l'opposition avait pris une décision là-dessus pendant les neuf mois qu'elle a été au pouvoir, nous serions probablement maintenant en avance de six mois à cet égard.

LES EXIGENCES TOUCHANT LA CONCEPTION

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je voudrais savoir s'il a l'intention de poursuivre un programme similaire à celui qui est déjà en application, ou s'il voudrait bien examiner la question de savoir si la marine canadienne n'aurait pas besoin de navires dotés du genre de missiles dont vient de parler le député de Victoria?

• (1425)

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Au sujet de la marine canadienne, madame le Président, j'ai une objection à certains des arguments du député qui prétend que notre marine ne peut remplir sa tâche. On n'a qu'à lire la déclaration faite par l'amiral Trane, de l'OTAN, lors de sa visite au Canada pour constater que selon lui nous avons l'une des marines les plus efficaces de l'OTAN pour la lutte anti-sous-marine. Ce ne sont pas là les propos d'un amateur mais de quelqu'un qui est versé dans cette question. Il a affirmé que nous étions en mesure de nous acquitter efficacement de cette tâche. Tout cela mis à part, même si certains navires de la marine canadienne sont plutôt désuets, il ne faut pas considérer uniquement les bâtiments eux-mêmes. Il faut tenir compte également de la compétence, de la valeur et du dévouement de leur équipage, et cela est très important.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LE SORT DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON POUR QUI LA LOI NE PRÉVOIT PAS D'INDEMNISATION

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je m'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A l'heure actuelle 120,000 familles canadiennes sont victimes de la MIUF, victimes qui ont suivi les conseils du gouvernement et accepté ses stimulants financiers pour introduire ce matériau douteux dans leurs maisons. Étant donné que le gouvernement devrait indemniser les victimes de toute politique gouvernementale erronée, en vertu de ce principe, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il va faire pour aider les victimes de cette politique qui ne recevront aucune indemnisation à la suite de cette catastrophe, soit plus de 80 p. 100 d'entre elles?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je suis très étonné du fait que l'honorable député vient tout juste de découvrir qu'il existe un problème pour les propriétaires qui ont isolé leur maison à la mousse. Il a fallu qu'il rencontre en fin de semaine dernière quelque 300 manifestants à Toronto pour aiguiser sa curiosité à ce sujet. Le gouvernement a depuis déjà longtemps indiqué son désir d'aider les victimes de ce produit en leur donnant des conseils, en payant gratuitement des tests qui se feront dans leur maison et en leur donnant des avis quant aux mesures à prendre pour corriger et faire réduire le niveau de gaz qui existe dans leur maison. Quant à ceux qui vivent dans une maison où le niveau de gaz est moindre que la norme établie par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et quant à ceux qui vivent dans une maison où déjà les effets bénéfiques d'une bonne isolation se sont fait sentir par une réduction des coûts de chauffage dans leur maison, pour les aider, il faudrait que tout le monde, à commencer par l'honorable député, essaie de dépolitiser et de dédramatiser cette question. Car il est bien clair qu'une mauvaise publicité au sujet des produits d'isolation, et en particulier de ce produit-là, a rendu le marché des maisons isolées à la mousse quasi inopérant. On a fait réduire la valeur de ces propriétés par une mauvaise publicité, et c'est dans la mesure où on apportera une attention plus sérieuse à des mesures correctives que nous redonnerons la valeur à ces propriétés.

[*Traduction*]

**M. Broadbent:** Le ministre a pris beaucoup de temps pour ne dire à peu près rien.

LE COÛT DE L'ENLÈVEMENT DE LA MOUSSE ISOLANTE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Je fais remarquer au ministre que plusieurs députés de son parti et du parti conservateur soulèvent la question de la mousse d'urée-formaldéhyde depuis des semaines, tandis que le gouvernement du Canada ne fait pratiquement rien pour ceux qui en sont victimes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Dans ce contexte, je demande au ministre d'avouer à la Chambre que le propriétaire moyen aura de la chance s'il ne doit pas dépenser plus de $20,000 pour remettre sa maison dans un état habitable, et que l'aide que prévoit le projet de loi du gouvernement est plafonnée à $5,000. Deuxièmement, le ministre admettra-t-il que si la somme totale qu'alloue le projet de loi est réclamée par les personnes qui sont victimes par la faute du gouvernement, elle ne suffira à dédommager que le cinquième des familles affligées? C'est insuffisant pour ceux qui obtiendront une indemnité quelconque, et seulement un cinquième des familles seront indemnisées. Cette réponse du gouvernement à une situation dont il est responsable est absolument injuste. Le ministre voudrait-il l'admettre et répondre ensuite à la question: pourquoi ne prévoit-il aucune aide pour les autres quatre cinquièmes?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je ne peux accepter les conclusions de l'honorable député pour plusieurs raisons. La première est qu'il n'y a jamais eu compensation du gouvernement dans toute l'histoire des produits dangereux mis au rancart par la loi sur les produits dangereux. Cela ne s'est jamais fait dans le passé. Deuxièmement, lorsqu'une personne a une réclamation à faire, elle l'a toujours faite contre le manufacturier. C'est la première fois dans l'histoire des produits dangereux que certaines personnes s'en prennent au gouvernement plutôt qu'au coupable, s'il y a un coupable, qui serait le manufacturier. Troisièmement, l'offre du gouvernement canadien de $5,000 non taxable est faite pour des raisons humanitaires qui n'ont rien à faire avec la responsabilité juridique. C'est une offre généreuse qui n'a d'égal dans aucun autre pays du monde. Il s'agit d'un produit qui est en vente depuis de nombreuses années, dans une trentaine de pays à travers le monde. Le Canada a été le premier pays à bannir ce produit et le gouvernement canadien le premier gouvernement à offrir une

compensation directe aux victimes de la mousse, ce qui n'a pas d'égal nulle part ailleurs au monde.

• (1430)

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE CONVOQUER UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, ce n'est pas une question de légalité. Le gouvernement libéral ne le comprend peut-être pas, mais c'est une question de moralité politique. Voilà ce qui est en cause. A ma connaissance, aucun autre gouvernement que celui-ci n'a bel et bien offert $500 aux Canadiens pour les encourager à installer ce matériau dans leur maison. Cela l'oblige sans contredit à indemniser les victimes. Le ministre est-il en train de dire à la Chambre que le gouvernement ne fera rien de plus? J'ai une proposition constructive à faire à ce sujet.

Pourquoi le ministre ne soumet-il pas la question aux gouvernements provinciaux de qui relève la question des permis, notamment, et ne se réunit-il pas avec ses collègues ministres? Il pourrait déclarer que le gouvernement fédéral acquittera 75 p. 100 du coût et les provinces 25 p. 100, afin que les victimes innocentes soient remboursées à 100 p. 100. Elles y ont certainement droit.

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je suis content qu'enfin l'honorable député dise quelque chose de sensé, savoir que pour des raisons humanitaires, non seulement notre gouvernement, mais les autres paliers de gouvernement devraient faire leur part. C'est ce que je répète depuis des mois. Peut-être que les $5,000 offerts par notre gouvernement ne semblent peut-être pas suffisants aux victimes, mais au moins il y a ce montant d'argent sur la table. Je suis heureux de constater que l'honorable député, lui comme moi, trouve que les autres paliers de gouvernement, les autorités provinciales en particulier devraient faire leur part et rencontrer au moins cette offre du gouvernement canadien. Je suis heureux de voir qu'il m'appuie et j'espère qu'il dira à ses collègues provinciaux qui forment un gouvernement dans une province de m'appuyer à cet effet afin d'amener toutes les autorités provinciales à faire une offre directe aux victimes de la mousse et à offrir comme nous une subvention non taxable pouvant aller jusqu'à $5,000.

**M. Lalonde:** Bravo!

* * *

[*Traduction*]

## LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

**M. Ron Stewart (Simcoe-Sud):** Madame le Président, c'est au ministre de la Défense nationale que je m'adresse. Le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a appuyé à l'unanimité le rapport concernant les Forces armées de réserve qui recommande d'accroître les effectifs et de moderniser l'équipement. Or, le ministre a déjà déclaré: «Les recommandations sont pour la plupart réalistes et certaines sont déjà en voie de réalisation». Le ministre pourrait-il nous expliquer comment il pourra donner suite aux recommandations, quand les crédits que son ministère consacre à la formation des Forces armées de réserve sont réduits, l'inflation non comprise, de 10 p. 100?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je serais fort étonné que ces crédits soient réduits de 10 p. 100, comme le député le prétend. En fait, je crois savoir que ces crédits seraient plutôt augmentés de 15 p. 100. Par ailleurs, nous nous appliquons à intégrer de plus en plus nos Forces de réserve à nos Forces régulières, de façon à rendre les choses beaucoup plus intéressantes pour nos réservistes. Les membres des Forces de réserve trouvent beaucoup plus utile de s'entrainer avec ceux des Forces régulières. Je dirai donc que nous attachons de plus en plus d'importance aux recommandations de ce comité. Nous avons dit que ces recommandations sont réalistes et en tant que ministre de la Défense nationale je voudrais qu'on y donne suite le plus rapidement possible. Cependant, nous devons tenir compte de la conjoncture économique. Compte tenu de l'augmentation de 19.2 p. 100 de notre budget cette année, nous devons songer à doter nos effectifs de l'équipement dont ils ont besoin, qu'ils soient appelés à combattre sur terre, sur mer on dans les airs. Nous cherchons à faire bénéficier nos Forces armées de réserve d'un tranche honnête de cette augmentation.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES FORCES DE RÉSERVE

**M. Ron Stewart (Simcoe-Sud):** Madame le Président, la réponse du ministre n'a rien d'hypocrite, j'espère, parce que lui-même et le sous-comité ont toujours souligné l'importance des forces de réserve dans la stratégie de défense du Canada. Bien des commandants de réserve m'ont fait savoir qu'ils avaient été informés verbalement de coupures prochaines. quelle politique le ministre poursuit-il? Entend-il se conformer à la recommandation du comité selon laquelle il faut accroître l'effectif des réserves pour satisfaire aux exigences de la mobilisation, ou affirme-t-il qu'il y aura réduction des crédits destinés à l'entraînement, ce qui aurait évidemment pour effet de diminuer le nombre d'hommes et de femmes faisant partie des forces de réserve? Y aura-t-il une augmentation ou des coupures?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je ne vois pas où le député veut en venir, car, depuis deux ans que je suis ministre de la Défense nationale, les forces de réserve ont progressé sur bien des plans. Elles ont obtenu du matériel qui leur faisait défaut depuis une dizaine d'années. Nous faisons tout notre possible pour inciter les membres des réserves à se joindre aux forces régulières. Les dernières manœuvres, «Rendez-vous 81», ont permis à je ne sais combien de centaines de réservistes de s'exercer avec l'armée régulière. Nous avons tenté de faire de même dans le cadre de nos manœuvres en Europe. Je ne pense pas que les forces de réserve aient à se plaindre des crédits que nous leur consentons dans le budget.

## LA SITUATION DE LA FEMME

### LE DROIT DE VOTE DES ÉPOUSES DE MILITAIRES

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. En vertu de nos lois sur les élections, l'épouse d'un membre des Forces armées en poste à l'étranger, par exemple en Allemagne de l'Ouest, ne peut voter que dans la criconscription que son mari désigne comme étant son lieu de résidence antérieur, même si elle n'y a peut-être jamais demeuré de sa vie. Autrement dit, elle n'est considérée, aux fins du scrutin, que comme le prolongement de son mari. Le ministre envisage-t-il de prendre des mesures pour corriger cette situation anachronique en proposant une loi qui autoriserait les épouses des militaires et des fonctionnaires en poste à l'étranger à désigner, en fonction de leur lieu de résidence antérieur au Canada, la circonscription dans laquelle elles votent?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, nous savons que le directeur général des élections déposera son rapport au début de la prochaine session. Ce rapport sera, comme d'habitude, étudié par le comité permanent des privilèges et élections. Lorsque le comité a procédé à cette étude et présenté son rapport, le gouvernement apporte généralement des modifications à la loi électorale. J'espère que la question soulevée par le député sera examinée. Il est possible que cette question et d'autres feront l'objet d'autres modifications ultérieures. Pour le moment, je préférerais d'abord étudier le rapport du directeur général des élections et examiner ensuite le rapport du comité permanent concerné. Nous serons alors en mesure de proposer une loi adéquate.

### ON DEMANDE QUE LA LOI SOIT MODIFIÉE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je me demande si le ministre est au courant de la situation dont je viens de parler. Si oui, est-il aussi conscient du véritable souci, je dirais plus, de la colère qui anime les femmes des militaires en poste outre-mer lesquelles ne sont pas entièrement libres d'exercer leur droit de vote étant donné la loi actuelle? Le ministre fait-il tout en son pouvoir pour presser le gouvernement de ne pas attendre un moment hypothétique pour modifier la loi afin que la femme du militaire affecté outre-mer ait le droit de voter en fonction de l'endroit d'où elle vient et non pas de celui d'où vient son mari?

• (1440)

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, la question que vient de soulever l'hon. représentante est de celles qu'on me pose presque chaque fois que je vais à Lahr. J'en prends toujours bonne note; les discussions se poursuivent afin de voir ce que nous pouvons faire pour traiter ces femmes le plus équitablement possible. Comme le président du Conseil privé vient de le dire, la question fait l'objet d'une étude sérieuse, et nous prendrons les dispositions qui s'imposent.

* * *

## L'INDUSTRIE

### LA NON-APPLICATION DU PROGRAMME SPÉCIAL D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE À CAMBRIDGE (ONT.)

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Au cours des derniers mois, le ministre s'est rendu à Cambridge et il a pu y constater les effets dévastateurs du chômage. Or, le mois dernier, le programme spécial d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre s'est vu accorder un budget additionnel de 350 millions dont la moitié était destinée à des projets dans le secteur Kitchener-Waterloo. J'aimerais donc savoir pourquoi l'agglomération de Cambridge n'a pas droit aux crédits au titre de ce programme, compte tenu de la situation critique de l'emploi dans cette localité.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, la somme à laquelle le député fait allusion vise le financement global du programme spécial d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre et va servir à financer des projets dans toutes les localités qui sont déjà désignées ou vont l'être. La désignation d'un secteur particulier dépend d'un certain nombre de critères que nous avons fait connaître officiellement et notamment d'une crise de l'emploi dans une localité donnée liée au déclin d'une ou de plusieurs entreprises importantes de cette même localité. Nous suivons de près l'évolution de la situation dans un certain nombre d'agglomérations et la décision concernant Kitchener et d'autres localités est liée précisément à l'application des critères dont je viens de parler.

### LES RAISONS POUR LESQUELLES CAMBRIDGE NE REÇOIT PAS D'AIDE

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, je tiens à signaler au ministre que la situation de l'emploi à Cambridge était l'une des meilleures au Canada. Or, on y compte actuellement 17.5 p. 100 de chômeurs. Je voudrais donc savoir pourquoi cette localité ne bénéficie pas d'une aide au titre du Programme spécial d'adaptation de la main-d'œuvre, car ma ville en a tout autant besoin que Kitchener ou Waterloo.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je dois répéter qu'après avoir examiné la situation dans un certain nombre de localités, à la lumière des critères que nous avons préalablement définis, nous n'avons pas abouti aux mêmes conclusions que le député. Il n'en reste pas moins que nous surveillons l'évolution de la situation de très près, en particulier à Cambridge.

*Questions orales*

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

### L'IMPORTATION DE VÉHICULES FABRIQUÉS AU JAPON

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'invasion des automobiles et des camions japonais au Canada se poursuit sans pratiquement aucune opposition—de la part en tout cas de qui que ce soit au gouvernement—le ministre a-t-il l'intention de résister à cette invasion par des moyens efficaces, ou va-t-il laisser se poursuivre la reddition inconditionnelle actuelle?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je rejette entièrement l'affirmation du député. Que je sache, les quotas convenus avec les Japonais il y a un an ont été respectés pour la période du 1er avril 1981 au 1er avril 1982.

Nous avons expliqué aux Japonais que nous voulions non seulement maintenir des quotas, mais encore les fixer en fonction de la situation actuelle de l'industrie, car la simple observance du taux de pénétration actuel ne nous suffit pas. Nous poursuivons énergiquement nos négociations avec les Japonais. Nos représentants au Japon ont eu des entretiens avec les autorités japonaises la semaine dernière, et mon collègue le ministre d'État chargé du Commerce extérieur poursuivra ses entretiens avec son homologue japonais à Paris au cours de la semaine prochaine.

### ON DEMANDE UNE RÉDUCTION DES IMPORTATIONS

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-il au courant que, dans l'ensemble du pays, des dizaines de milliers de travailleurs ont été licenciés dans les usines de montage, de fabrication des pièces ou au niveau des concessionnaires, que leurs associations attribuent l'essentiel de la crise aux importations massives d'autos japonaises et, enfin, qu'ils réclament des solutions? Les anciens quotas leur paraissant insuffisants, ils réclament maintenant un rabaissement des contingents ou d'autres formes de restrictions pour éviter que les Japonais n'accaparent 37 p. 100 de notre marché comme on le prévoit. Si les Américains ont pu s'en tirer, pourquoi le ministre ne peut-il conclure un accord semblable avec les Japonais?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, nous avons dit aux Japonais que les restrictions consenties l'an dernier étaient maintenant insuffisantes et nous avons entrepris de négocier fermement pour améliorer la situation sur le marché canadien. Mon collègue a reconnu que la crise actuelle n'a pas pour unique cause les importations japonaises. Car nous exportons aux États-Unis entre 70 et 80 p. 100 de notre production. Cependant, une grave récession sévit chez nos voisins du sud que beaucoup attribuent aux politiques du gouvernement Reagan, les politiques que mon collègue souhaite nous voir adopter contre la volonté des Canadiens.

## L'INDUSTRIE

### L'ACHAT DE RAILS DE LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL

**M. Derek Blackburn (Brant):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La semaine dernière, au moment de ratifier la nouvelle entente contractuelle avec ses employés, la Société Sydney Steel a annoncé qu'elle allait fermer ses portes jusqu'à la mi-août au moins, parce qu'elle n'avait pas reçu de nouvelles commandes. Comme le ministre le sait, 1,300 personnes vont donc être mises à pied dans un secteur où déjà un travailleur sur cinq ne peut pas trouver d'emploi.

Le ministre a déclaré que le CN avait suspendu ses achats de rails de la société SYSCO parce qu'ils étaient de qualité inférieure. Comme le seul défaut de ces rails était d'avoir légèrement tendance à se fendiller et à s'écailler, problème auquel on a remédié il y a un an, le ministre peut-il donner immédiatement l'ordre au CN, duquel dépend l'avenir de la société SYSCO, de reprendre ses achats réguliers de rails auprès de la Sydney Steel?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, il s'agit d'un problème assez complexe; toutefois, je n'ai jamais dit que le CN avait suspendu ses achats de rails à Sysco. En fait, le CN a prévu d'en acheter 88,000 tonnes en 1983. Mais le programme d'achats de 1982 est bouclé et celui de l'année 1983 n'a pas encore commencé; d'où l'idée que l'on pourrait produire des rails dès maintenant si quelqu'un était disposé à avancer les fonds nécessaires pour cela et pour l'entreposage. Cette question est à l'étude. Le président du CN a rencontré le premier ministre de la Nouvelle-Écosse vendredi et lui a dit que le CN était disposé à se montrer conciliant. Je le répète, la question est à l'étude. Il s'agit donc de savoir s'il vaut mieux mettre les travailleurs à pied pendant l'été et reprendre la production à une date ultérieure, pour répondre à la demande du CN, ou s'il vaut mieux honorer la commande à l'avance et entreposer les rails? Cette question est à l'étude et le Canadien National est disposé à faire preuve de la meilleure volonté possible.

**M. Blackburn:** Madame le Président, j'espère que le ministre se rend compte que si Sydney Steel doit attendre deux ans de plus, elle risque d'avoir quitté le marché à ce moment-là. C'est ce qui est à craindre.

### LA CONSTRUCTION DE FOURS À COKE

**M. Derek Blackburn (Brant):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. L'étude fédérale-provinciale effectuée avant l'établissement du plan commercial actuel a permis d'établir qu'avec l'installation de nouveaux fours à coke il deviendrait rentable de transformer le charbon du Cap-Breton en coke destiné à l'exportation. Comme le marché du coke doit nettement s'améliorer l'année prochaine, le gouvernement va-t-il, en collaboration avec la Nouvelle-Écosse, accélérer la construction de ces fours afin que les deux industries clés du Cap-Breton puissent profiter de la relance du marché du coke et que les travailleurs de la SYSCO qui ont été licenciés puissent être embauchés pour la construction de ces fours à coke?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, selon l'entente annoncée en juin dernier, le gouvernement fédéral doit fournir 80 p. 100 des 90 millions de dollars qu'exige la modernisation de la SYSCO. Les autorités fédérales et provinciales et la direction de la SYSCO se sont entendues sur le moyen le plus efficace de moderniser les usines SYSCO. Il s'agit d'une société de la Couronne provinciale autogérée, mais je me ferai quand même un plaisir d'étudier la possibilité de mettre en œuvre les aspects du programme relatifs au coke et de vous fournir d'autres renseignements dès que j'aurai terminé ce travail.

* * *

• (1450)

## LES FINANCES

### ON DEMANDE DE RENVOYER LE LIVRE BLANC SUR LA TAXE DE VENTE À UN COMITÉ SPÉCIAL

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre. Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre à un comité parlementaire spécial le livre blanc sur l'imposition de la taxe de vente fédérale au niveau des grossistes présenté par le ministre des Finances, afin que les intéressés puissent indiquer au Parlement les répercussions de cette mesure fiscale sur l'indice des prix à la consommation et sur les recettes fiscales?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, je n'en avais pas l'intention, mais j'étudierai la demande du député et en discuterai avec le ministre des Finances.

### LE MONTANT DE LA TAXE PAYÉE PAR LES CONSOMMATEURS

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État (Finances), puisque le ministre des Finances est absent. Comment le gouvernement a-t-il pu concevoir, en rédigeant ce livre blanc, qu'il y aurait réduction du montant de la taxe payée par les consommateurs? En effet, il y aura une augmentation de 9.2 p. 100 de la taxe payée par les gros détaillants. Comme les consommateurs achètent la plupart de leurs articles à ces derniers, ils devront fatalement subir une augmentation importante de la taxe. A-t-on tenu compte de ces faits avant de parler d'une réduction de la taxe?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, dans la question précédente le député a fait une suggestion au président du Conseil privé, savoir que le document qui a été publié et qui touche le changement de la taxe d'accise du manufacturier au niveau du grossiste soit étudié en comité. Le député sait très bien que la loi sous sa forme finale sera étudiée en comité. A cette occasion nous aurons amplement de latitude pour examiner en profondeur les effets, le comment et le pourquoi du changement de cette taxe et comment, par exemple, on peut baisser à 8 p. 100 cette taxe de 9 p. 100 sans produire un impact supplémentaire sur les revenus du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

## LES SUBSTANCES DANGEREUSES

### LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE— L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON N'AYANT PAS DROIT À L'INDEMNISATION PRÉVUE DANS LE BILL

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du logement. Elle fait suite à celle du député d'Oshawa. Nous savons maintenant que le gouvernement s'est décidé en faveur de l'indemnisation des victimes de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Cela n'est pas tout. Le ministre sait que tout le problème vient de ce que la SCHL a autorisé l'emploi de cette mousse dans le cadre du PITRC.

Est-ce que la SCHL, ou le ministre, ou le gouvernement ont songé à indemniser en outre les 80 p. 100 de personnes qui n'ont pas droit à l'indemnisation prévue au bill et qui se retrouvent aujourd'hui avec une maison qui a perdu de sa valeur, qu'elles ne peuvent pas revendre et sur laquelle elles ont du mal à obtenir une hypothèque normale? Qu'est-ce que le ministre a à offrir à ces gens-là?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, l'honorable député devrait savoir qu'il n'y a pas au Canada de loi qui régit la fabrication de produits. Les seuls produits qui sont sur le marché et qui sont approuvés par le gouvernement sont les médicaments. Tous les autres produits mis sur le marché au Canada le sont librement. Nous vivons dans une société de grande et libre entreprise, et c'est aux risques et périls du manufacturier que les produits sont mis sur le marché.

L'honorable député semble vouloir imputer au gouvernement une responsabilité qu'il n'a pas et qu'il n'a jamais eue quant à ce produit. Il est vrai que le gouvernement a accepté un certain nombre de produits pour fins d'isolation, mais quoi qu'en dise le chef de l'opposition, le gouvernement n'a jamais recommandé ce produit à aucun propriétaire. Il y avait une liste de produits acceptables et chaque citoyen avait la responsabilité de choisir un produit ou un autre pour participer au programme d'isolation des maisons, et je pense qu'il est important que le député comprenne cette distinction.

*Questions orales*

[*Traduction*]

LE RÔLE DE LA SCHL

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre chargé du logement. Est-ce que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a approuvé ou autorisé par permis l'emploi de la mousse d'urée-formaldéhyde dans le cadre du programme Pitre? Si elle l'a fait, est-ce que le gouvernement et la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'ont pas l'obligation morale d'apporter une aide quelconque à ceux qui ne sont pas admissibles à l'indemnisation et qui ont sur les bras une maison qu'ils ne peuvent ni revendre ni hypothéquer?

**M. Nielsen:** Le CNR vous avait pourtant dit de ne pas l'utiliser.

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je suis étonné de voir que l'honorable député ressuscite les questions qui ont déjà été posées il y a plusieurs mois, auxquelles nous avons donné toutes les réponses au comité parlementaire. L'honorable député devrait s'intéresser aux travaux des comités parlementaires. S'il est si intéressé aux victimes de la mousse, il aurait dû être présent lorsque ces questions ont été discutées au comité parlementaire. Il n'y était pas, et il parle à travers son chapeau s'il prétend que nous n'avons pas répondu à ces questions.

Madame le Président, je peux dire que la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'a jamais approuvé ce produit. Elle a accepté près d'une centaine de produits d'isolation aux fins du programme, mais jamais elle n'a cautionné un produit plutôt qu'un autre. Bien au contraire, elle a exigé de la part des manufacturiers que ce produit soit fait selon des normes spéciales afin d'assurer une meilleure protection comme isolant. Et c'est à la demande expresse des représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qu'une norme a été adoptée pour ce produit. L'honorable député, je m'empresse de le dire, devrait savoir que les normes établies en fonction de l'Office des normes du Canada ne sont pas obligatoires, qu'elles sont volontaires et qu'il incombe aux compagnies d'observer ces normes.

* * *

[*Traduction*]

## LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA PERTE DU BATEAU DE PÊCHE *RAMSEY ISLE*—LA NOUVELLE CONCERNANT L'ABSENCE DE BÂTIMENT DE LA GARDE CÔTIÈRE

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la compétence de la garde côtière en Colombie-Britannique. La confiance qu'inspire ce service de recherche et de sauvetage a sérieusement diminué à la suite de la noyade de quatre membres de l'équipage du bateau de pêche *Ramsey Isle*. L'Association des pêcheurs du conseil tribal des Nuu-chah-nulth a même avancé que la capacité de recherche et de sauvetage de la garde côtière est tout à fait insuffisante.

Étant donné que la principale responsabilité de la garde cotière est d'entreprendre des mesures de recherche et de sauvetage et que le ministère de la Défense nationale est chargé de coordonner les activités du Centre de coordination et service de sauvetage de Victoria, le ministre peut-il expliquer pourquoi aucun bâtiment de la garde côtière ou du ministère de la Défense nationale n'a participé à la recherche du *Ramsey Isle*? Seuls deux navires patrouilleurs et un navire de recherche du ministère des Pêches et des Océans ont participé à cette recherche fort importante.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je regrette de ne pas connaître tous les détails de ce malheureux accident, mais je ne suis vraiment pas en mesure de dire si le bateau qui a participé au sauvetage appartenait au ministère des Pêches et des Océans ou bien au ministère des Transports. Je suis désolé de ne pas connaître les détails de cette affaire.

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que cela ait beaucoup d'importance en ce sens que les activités de sauvetage sont le fruit d'un effort concerté du ministère de la Défense nationale, le principal responsable, de mon ministère, du ministère des Pêches et des Océans, et d'autres. Mon honorable collègue ne devrait pas perdre trop de temps à chercher à déterminer de quelle autorité relèvent les sauveteurs. Je ne crois pas que cela ait la moindre importance.

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Je crois que c'est très important dans ce cas-ci parce que les recherches n'ont pas été couronnées de succès. On se pose bien des questions sur les causes de cet échec. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique et d'autres citoyens de cette province voudraient connaître la réponse.

Je me demande si le ministre envisagerait de ne pas se contenter de l'enquête du coroner sur le décès des quatre pêcheurs du *Ramsey Isle* et de faire effectuer une enquête publique sur le naufrage et sur les efforts déployés par les différents ministères? Au lieu de reléguer au second ou au troisième plan les services de recherche et de sauvetage de la Défense nationale et du ministère des Pêches, le ministre pourrait-il envisager de moderniser les installations et le matériel de la garde côtière sur la côte de la Colombie-Britannique pour lui permettre d'accorder la priorité absolue à ce service puisqu'elle est chargée de réunir le matériel et les hommes? C'est indispensable pour éviter que des accidents analogues se reproduisent en Colombie-Britannique à cause du manque de coordination du gouvernement.

• (1500)

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, tout le monde n'est pas du même avis que le député, loin de là. Mon collègue semble avoir une piètre opinion de la garde côtière ou du service de sauvetage du ministère de la Défense nationale et du ministère des Transports.

**Une voix:** Il a une piètre opinion de vous.

**M. Pepin:** Merci beaucoup de ce compliment. Il est mérité, et je le lui renvoie cordialement.

L'opinion du député est très différente de l'opinion publique. Mon collègue demande que l'on fasse une enquête sur le *Ramsey Isle*. Je verrai si cela se justifie. Pour ce qui est de la modernisation de l'équipement de la garde côtière, le gouvernement attribue de plus en plus de crédits aux services de recherche et de sauvetage et le cabinet vient d'approuver le programme de l'année qui vient; quatre navires, si je ne

m'abuse, seront affectés à la côte Ouest. Je tiendrai volontiers mon collègue au courant des progrès qui seront réalisés sur la côte Ouest, par écrit.

Des accidents se produiront, c'est certain. Il est absolument impossible de disposer des navires à une distance régulière l'un de l'autre le long d'une zone côtière de 18,000 milles.

* * *

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

### L'ANNONCE DES CHANGEMENTS

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier soir, à l'émission du réseau anglais de Radio-Canada, *The Nation's Business*, le ministre nous a annoncé la première bonne nouvelle que nous ayons eue depuis octobre 1980 à propos de la politique énergétique canadienne, à savoir que le Programme énergétique national serait modifié. A quels changements le ministre songe-t-il et quand pouvons-nous nous attendre à avoir une déclaration officielle?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je suis absolument ravi de constater que j'ai un aussi bon public que mon ami, le député de Calgary-Centre. Je suis persuadé qu'il a appris beaucoup de choses au cours des quatre minutes qu'a duré la déclaration.

**M. Nielsen:** Il faut bien que quelqu'un vous regarde.

**M. Lalonde:** Je tiens à lui dire que nous avons effectivement apporté plusieurs changements au Programme énergétique national depuis sa publication l'an dernier. Ces modifications faisaient partie de l'accord que nous avons conclu avec les gouvernements provinciaux et ont été ultérieurement apportées à l'égard de projets qui étaient admissibles au prix de référence du nouveau pétrole. Plusieurs déclarations ont été faites à cet égard dans les six derniers mois. D'autres changements seront apportés en fonction de l'évolution de la situation et des exigences de la conjoncture.

J'ai déjà dit que le gouvernement actuel s'était engagé à assurer la sécurité énergétique pour les Canadiens, une participation et une mainmise canadiennes plus importantes ainsi qu'un prix équitable pour les consommateurs. Ce sont là nos objectifs et nous n'en démordrons point. Afin de nous assurer que le programme s'adapte aux circonstances, nous y avons apporté des modifications par le passé et nous continuerons de le faire à l'avenir.

**M. Andre:** Madame le Président, si le ministre tient à modifier le programme de façon vraiment utile, il n'a qu'à supprimer carrément tout le programme; il serait ainsi assuré d'atteindre ses objectifs.

**Des voix:** Bravo!

### LE PROGRAMME D'INDEMNISATION DES IMPORTATIONS

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Le ministre pourrait-il au moins dire à la Chambre s'il entend modifier ce ridicule programme d'indemnisation des importations qui emploie les taxes payées par les consommateurs canadiens à subventionner le pétrole importé, alors que les ressources canadiennes demeurent dormantes, ce qui coûte au Canada des emplois et aux consommateurs des dépenses inutiles? Entend-il modifier au moins cette partie du Programme énergétique national?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je déplore que l'honorable député n'appuie pas les objectifs du Programme énergétique national qui ont l'appui de l'ensemble des Canadiens. C'est toujours la même chose avec les progressistes conservateurs, ils vivent dans une époque complètement révolue et sont vraiment déphasés eu égard aux événements du jour.

En ce qui concerne la proposition précise de l'honorable député, je lui rappelle que le programme de compensation qui est en œuvre l'est depuis 1974 et qu'en vertu de ce programme nous nous assurons que les consommateurs au Canada ne paieront pas plus cher l'huile qu'il nous faut encore continuer à importer que l'huile produite au Canada. C'est un programme de protection du consommateur qui est extrêmement important, particulièrement dans l'Est du Canada, dans les provinces Atlantiques et au Québec. Nous avons l'intention de maintenir ce programme.

Je rappelle aussi à l'honorable député que les puits qui n'ont pas été exploités dans l'Ouest depuis de nombreuses années représentent un facteur régulier parce qu'il s'agit de s'adapter à la situation cyclique. J'ai annoncé des mesures à la fin d'avril visant à venir en aide à l'industrie dans l'Ouest afin de nous assurer que nous aurions la plus grande production possible à même les champs pétrolifères de l'Ouest. Déjà nous constatons une évolution favorable à cet égard et je suis convaincu que dans les mois qui vont venir il y aura une réduction substantielle de la capacité qui n'est pas en production dans l'Ouest du Canada.

* * *

[*Traduction*]

## LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

### LA PERTE DU *RAMSEY ISLE*—L'UTILISATION DES HÉLICOPTÈRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**M. Chuck Cook (North-Vancouver-Burnaby):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Comme je doute qu'il puisse y répondre aujourd'hui, je lui demanderai de bien vouloir en prendre note et de me fournir une réponse par écrit. Il y a un certain nombre d'hélicoptères du ministère des Transports basés à Victoria. Étant donné que ces recherches se sont poursuivies pendant plusieurs jours, ces hélicoptères y ont-ils pris part ou étaient-ils affectés à d'autres missions pendant que des vies humaines étaient en jeu?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je voudrais ajouter quelques mots aux remarques du ministre des Transports au sujet du *Ramsay 11* et d'autres opérations de sauvetage. En ce qui concerne le *Ramsay 11*, je puis donner au député l'assurance que nous lui avons consacré 100 heures de recherche aérienne et 124 heures de recherche maritime. Vous vous souvenez, sans doute que l'accident s'est produit en pleine saison du hareng et tous les navires dotés de matériel de sauvetage qui se trouvaient dans le secteur ont été avertis de se mettre en quête du *Ramsay 11*.

*Décès du sénateur Harry Hays*

Je puis aussi lui dire que le cabinet a approuvé une augmentation substantielle au budget des opérations de recherche et de sauvetage, tant pour les immobilisations que pour le matériel opérationnel. Mon ministère et le ministère des Transports travaillent en étroite collaboration et lorsque des événements de ce genre se produisent, ils ont tous deux pour objectif premier de sauver le plus de vies possible.

* * *

## PÉTITIONS

M. LAWRENCE—LE CHÔMAGE DANS LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Greffier a déposé sur le bureau le deux cent trente-sixième rapport du greffier des pétitions qui a déclaré avoir examiné la pétition présentée par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) le vendredi 7 mai 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences quant à la forme.

* * *

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BLAIS—LE RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT DE M. DOMM

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Madame le Président, dans un recours à l'article 43 du Règlement, le député de Peterborough (M. Domm) a prétendu que le nombre des homicides commis en même temps qu'un autre délit avait augmenté. Madame le Président, je dois informer la Chambre qu'il y a eu, au contraire, une baisse des homicides entre 1977 . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Cette motion ne peut pas être débattue.

* * *

[*Français*]

## LE DÉCÈS DE L'HONORABLE SÉNATEUR HARRY HAYS

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, on vient de me dire que l'honorable député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal) qui devait prendre la parole à ce moment-ci pour rendre hommage au sénateur Harry Hays, qui sera inhumé aujourd'hui, comme vous le savez, ne sera pas ici pour accomplir ce devoir. Alors je me lève pour remédier à cette situation. Je le fais un peu parce que j'ai siégé au cabinet avec M. Hays au cours des années 1965-1966.

Le sénateur Hays a eu, comme tout le monde le sait, une carrière politique et une carrière d'homme d'affaires également fort remarquable. Comme politicien, il avait été maire de Calgary pendant trois ou quatre ans avant d'être élu à la Chambre des communes où il a siégé de 1963 à 1966, si ma mémoire est fidèle, à titre de député de Calgary Sud et de ministre de l'Agriculture. En 1966, comme on le sait, il était élevé au Sénat.

Dans sa carrière d'homme d'affaires comme dans sa carrière de politicien, le sénateur Hays . . .

[*Traduction*]

Il savait faire preuve d'originalité, d'audace et d'esprit d'invention, notamment en tant qu'éleveur de bétail. Il demeurera un personnage légendaire dans l'histoire de l'élevage au Canada.

Outre ces qualités qu'il possédait en abondance, il avait un sens de l'humour exquis. Deux de ses observations amusantes me viennent à l'esprit. C'est lui qui a dit un jour à la Chambre cette phrase qui est probablement dans «Colombo» aujourd'hui: «Les statistiques sont pour les perdants.» A une autre occasion, il a dit: «La plus belle forme de culture est l'agriculture.»

• (1510)

**Des voix:** Bravo!

**M. Pepin:** Ce sens de l'humour faisait partie de son image. Nous voulons l'honorer aujourd'hui pour les nombreux services qu'il a rendus à son pays. Comme nous le savons tous, il a fait fonction plus récemment de coprésident du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution, au même titre que le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal). Je suis certain que ce dernier regrette de ne pas être parmi nous aujourd'hui pour rendre hommage au regretté sénateur Hays.

A la famille du sénateur, aux habitants de Calgary et à la population de l'Alberta, en particulier, nous tenons à offrir nos sincères condoléances.

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, j'apprécie grandement le geste du ministre des Transports (M. Pepin) qui donne à la Chambre l'occasion de rendre hommage à la mémoire de feu Harry Hays. Je le fais à plusieurs titres, en tant qu'Albertain, en tant que chef de l'opposition, et parce que j'ai eu l'honneur de compter parmi les amis de la famille Hays et du sénateur pendant une vingtaine d'années au moins. En fait, le sénateur a été l'un de mes électeurs pendant un certain temps. Il avait coutume, peut-être en raison de son sens de l'humour, de toujours voter à Calgary plutôt qu'à son ranch situé dans ma circonscription. Il s'agit certainement d'un geste que j'appréciais.

Comme l'a dit le ministre des Transports, c'était un homme qui avait non seulement un sens aigu de l'humour, mais qui faisait également preuve d'un esprit très inventif. C'était un homme courageux et d'une grande perspicacité. Cette témérité et cette perspicacité se sont manifestées dans les nombreuses activités auxquelles non seulement il participait, mais dans lesquelles il excellait. Nous autres, Albertains, le connaissions comme éleveur. Mais ce n'était pas un éleveur ordinaire, car c'est l'un des rares dans l'histoire de notre pays qui aura effectivement créé une nouvelle race bovine, la race Hays Converter, qui a été mise au point sur son ranch, à l'ouest de High River.

Il a remporté d'éclatants succès en tant que maire de Calgary au moment où cette ville traversait une période importante de son évolution. C'était un homme d'affaires entreprenant et prospère. Il était respecté de tous à la Chambre et a rempli ses fonctions de sénateur avec honneur. Toute sa vie durant il a été l'exemple même d'un innovateur, d'un homme qui était prêt à faire œuvre de pionnier et qui avait le courage de suivre les sentiers qu'il avait tracés.

Je tiens, en mon nom et au nom de mes collègues, à exprimer à sa femme Muriel, à son fils Dan et à ses petits-enfants toute notre gratitude pour les services qu'il a rendus à sa province, à son pays et à sa profession. C'était un homme qui avait le courage de ses convictions dans une région où l'on respecte un homme pour ses principes. Il avait de la prestance et a projeté une ombre qui, je crois, était admirée d'un bout à l'autre du pays. Il va nous manquer à tous.

**Des voix:** Bravo!

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, je tiens à exprimer, au nom de mon parti, mes plus sincères condoléances aux membres de la famille du sénateur Hays. Cette dernière est liée depuis longtemps à l'agriculture de ce pays, surtout dans les domaines de l'industrie laitière, de la vente aux enchères et de l'élevage du bétail. Comme l'a souligné le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), le sénateur Hays a été l'une des rares personnes dans l'histoire de notre pays à avoir réussi à sélectionner une nouvelle race de bétail. Il a mené diverses activités dans l'Est et dans l'Ouest. Il a établi son exploitation agricole dans la région de Calgary et il a vu cette ville prendre son essor, auquel il n'a pas été étranger, puisqu'il a occupé le poste de maire. Il a d'ailleurs vu ses terres être envahies en grande partie par la ville.

Après avoir été ministre de l'Agriculture, il est passé au Sénat, où il a étudié la très importante question des moyens à prendre pour garantir aux éleveurs des prix raisonnables. Il a joué un rôle important dans le domaine de l'agriculture à titre de président du comité de l'agriculture du Sénat. Il a également été coprésident du comité spécial mixte de la constitution.

Le sénateur Hays était énergique, laborieux et sincère. Il manquera beaucoup aux députés de cette Chambre, aux membres du Sénat et aux milieux agricoles de tout le pays.

**Mme le Président:** J'ai déjà exprimé mes condoléances à M^me^ Hays et à la famille du sénateur Hays au nom de la Chambre des communes. Je m'assurerai bien entendu que les messages des députés soient envoyés à la famille.

*Questions au Feuilleton*

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

MODIFICATION CONCERNANT L'INDEXATION DE L'ALLOCATION DE RETRAITE

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona)** demande à présenter le bill C-654, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires (Parlementaires).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Kilgour:** Vous le savez sans doute, madame le Président, les parlementaires à la retraite ont actuellement droit à une indexation illimitée de leur pension de retraite après l'âge de 60 ans, que ce soit 10, 20 ou 30 p. 100, selon le taux d'inflation. Ce bill a tout simplement pour objet d'imposer une limite de 8 p. 100 par année à cette indexation pour les parlementaires âgés de 60 à 65 ans, suivant le principe que cela encouragerait le gouvernement actuel et les suivants à réduire le taux d'inflation partout au Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

### LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre d'État (Finances))** demande à présenter le bill C-111, intitulé «Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

### LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances))** demande à présenter le bill C-112, intitulé «Loi modifiant certaines lois fiscales».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

*Questions au Feuilleton*

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2900, 2907, 2929, 2930, 2933, 2936, 2941, 2947, 2951, 2968, 3277, 3279, 3618, 4110, 4182 et 4216.

[*Texte*]

LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES

Question nº 2900—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le secrétariat d'État pour le programme d'aide à l'éducation à la page 32.33 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique formation de fonctionnaires, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 3961 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** *a*) La rubrique «formation des «fonctionnaires—$61,615», figurant dans les comptes publics de 1979-1980 aurait dû porter le titre «services d'experts-conseils et de recherche». La somme consacrée à la formation des fonctionnaires, $9,722, était incluse dans les «Autres genres de services» et représente une augmentation de 541 p. 100 par rapport à l'année antérieure. En 1978-1979, ces dépenses de formation s'élevaient à $1,517.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants est passé du ministère des Finances au secrétariat d'État en décembre 1977. Ce changement a eu lieu pendant l'année financière et nous n'avons donc pu établir entièrement un plan de formation pour le programme. Les coûts étaient donc minimes et les dépenses engagées en 1979-1980 sont normales. Le changement a donné lieu à une augmentation du nombre d'années-personnes au Programme d'aide à l'éducation; il est passé de 20 en 1978-1979 à 74 en 1979-1980, soit une augmentation de 270 p. 100.

*b*) (i) Cours de formation de la Commission de la Fonction publique; (ii) remboursement de frais de scolarité aux employés; (iii) autres paiements relatifs aux cours (manuels, etc.).

*c*)(i) $8,190 (aucun contrat de plus de $2,000), (ii) $1,266, (iii) $266.

LA GRC—LES SERVICES D'INFORMATIQUE

Question nº 2907—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du solliciteur général pour la Gendarmerie royale du Canada à la page 32.37 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement au sujet de la rubrique Services d'informatique, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 2924 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** *a*) L'augmentation des dépenses pour les services d'informatique en 1979-1980, par rapport à 1978-1979, s'explique par le fait qu'avant 1979-1980, les dépenses des services d'informatique inscrites dans les comptes publics ne réflétaient que les coûts imputés à notre code d'imputation 0476, services d'informatique. En 1979-1980, cependant, suivant les directives de la comptabilité du gouvernement du Canada, le rapport de ces dépenses a été étendu de façon à couvrir les autres genres de services liés à l'informatique, augmentant ainsi les dépenses déclarées comparativement à celles des années précédentes.

*b*) Les genres de services suivants sont maintenant (à partir de 1979-1980 et à l'avenir) déclarés dans les comptes publics: (i) Service d'informatique, (ii) services de conception des systèmes informatiques, (iii) services de programmation des ordinateurs, (iv) autres services extérieurs concernant l'équipement informatique, (v) achat et entretien du logiciel.

*c*) Les dépenses liées à chaque service cité au paragraphe *b*) sont les suivantes:

(i) Service d'informatique

| | |
|---|---|
| Dominion Computer Support | $ 37,189.73 |
| Computel Systems Ltd. | 33,866.16 |
| Alberta Government Services | 5,950.63 |
| Provincial Treasurer | 5,931.55 |
| I.B.M. Canada Ltd. | 1,883.59 |
| Public Archives Canada | 747.83 |
| Nortak Software Ltd. | 600.00 |
| Sci-Com Dial Services Ltd. | 359.27 |
| Manitoba Data Services | 288.80 |
| Orans Reproductions | 71.94 |
| Computing & Systems Division | 71.67 |
| D.L. McRobb | 16.80 |
| Rajustement comptable | (24.30) |
| | 86,953.97 |

(ii) Services de conception des systèmes informatiques

| | |
|---|---|
| I.B.M. Canada Ltd. | $ 30,334.25 |
| Bailey & Rose Ltd. | 27,770.83 |
| Federal Systems of Canada | 18,000.00 |
| | 76,105.08 |

(iii) Services de programmation des ordinateurs

| | |
|---|---|
| Federal Systems of Canada | $ 2,000.00 |
| Systems & Services Division | 1,500.00 |
| Control Data | 1,440.00 |
| | 4,940.00 |

(iv) Autres services extérieurs concernant l'équipement informatique

| | |
|---|---|
| Alphatext Ltd. | $ 44,524.91 |
| Supply and Services Canada | 1,631.65 |
| | 46,156.56 |

(v) Achat et entretien du logiciel

| | |
|---|---|
| Boole & Baggage Inc. | $ 30,611.55 |
| I.B.M. Canada Ltd. | 26,181.61 |
| R.D. Nickel & Associates | 18,700.00 |
| Ampex Canada Inc. | 9,095.85 |
| Mathematica Products | 7,888.00 |
| Verstern Systems Ltd. | 6,000.00 |
| Whitlow Computer Systems | 5,800.00 |
| Capex Corp. | 5,215.60 |
| Pansophic Systems Canada | 4,115.00 |
| Cdn. M.S.P. Software Products | 4,020.00 |
| Perkin Elmer | 3,270.00 |
| Nelma Electronics Ltd. | 2,161.22 |
| S.P.S.S. Inc. | 1,755.00 |
| Innovation Data Process | 1,748.30 |
| Systems Development Corp. | 877.50 |
| Hitech Canada Ltd. | 288.44 |
| Charles Higgerty Ltd. | 18.67 |
| | 127,746.74 |

LES PIÈCES D'ART POUR LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Question nº 2929—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Revenu national pour le programme des douanes et accise à la page 32.24 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique pièces d'art, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 187 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** *a*) L'augmentation des coûts est due à l'addition de projets au programme d'information du ministère.

*b*) La production de films, les services de transfert et de polycopie, les services de recherche et de rédaction, les services graphiques, l'achat de droits de diffusion et les services professionnels de narration.

| | | |
|---|---|---|
| *c*) | L'Office national du film du Canada (total de quatre contrats) | $55,876.55 |
| | John Doherty and Company Ltd. | 4,579.00 |
| | Holman Production Services Ltd. | 3,417.00 |
| | Séguin Graphics Ltd. | 4,300.00 |

LES AUTRES GENRES DE SERVICES—REVENU NATIONAL

Question nº 2930—**M. Clarke:**

Au sujet des Services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Revenu national pour le Programme des douanes et accise à la page 32.24 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le Ministère explique-t-il l'augmentation de 1025 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** *a*) Il n'y a aucun point de comparaison entre les deux années financières pour la rubrique «Autres genres de services», puisqu'en vertu des directives du receveur général concernant les Instructions relatives aux Comptes publics, les normes de rapport sont passées de $2,000 en 1978-1979 à $25,000 en 1979-1980. Ainsi, les services qui ne répondaient pas aux normes du rapport de 1979-1980 ont été groupés en une seule catégorie intitulée «Autres genres de services».

*b*) La pension, le dressage, les services de vétérinaire et les autres services liés au programme de détection par les chiens; les services de voitures blindées; les services de santé; l'accueil; les services d'inspection du programme relatif aux uniformes du ministère; les services postaux; les droits d'inspection; les services de déménagement; les recherches personnelles; les services photographiques; les services de sécurité; les services de destruction des documents; les services de remorquage et les services de traduction.

| | | |
|---|---|---|
| *c*) | Chemical Abstracts Service | $ 2,596.00 |
| | M. Terrance Kehoe | 22,676.58 |
| | Management Video Publications | 8,027.50 |
| | Défense nationale | 14,208.55 |
| | Office national du film (deux contrats) | 12,200.00 |
| | Polygauge Industries | 3,400.00 |
| | York Mailings | 6,675.81 |
| | Brink's Canada Ltd. (trois contrats) | 12,528.00 |

TRAVAUX PUBLICS—LES SERVICES D'AUTOBUS À FORFAIT

Question nº 2933—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le Programme du logement—exploitation et entretien à la page 32.28 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique Services d'autobus à forfait, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *c*) pourquoi le ministère a-t-il besoin de ces services?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Programme du logement, fonctionnement, crédit 10; article courant 04: Services d'affaires à forfait

| | |
|---|---|
| Dépenses 1978-1979 | Néant |
| 1979-1980 | $26,628 |
| Augmentation | $26,628 |

*a*) et *c*) Ce genre de services devrait être compris sous la rubrique des Services d'affaires à forfait et constitue une classification de compte, laquelle aux fins de codage couvre les marchés adjugés pour divers genres de services qui ne sont pas expressément couverts en vertu d'autres classifications de compte. Des trois paiements énumérés ci-dessus, deux portent, par erreur, le code de la catégorie des services d'affaires à forfait. En ce qui concerne la firme Babbco Offices Services, le code aurait dû être celui des services de surnuméraires, et dans le cas de Friendly Landscaping, celui des services d'aménagement paysagiste. Le paiement versé à Sheppard Associates couvrait divers services de bureau, pour lesquels aucun code d'une catégorie particulière ne pouvait être utilisé autre que celui des services d'affaires à forfait.

*b*) Parmi les paiements de $2,000 et plus versés à des particuliers, on retrouve:

Babbco Office Services—Toronto (Ontario) $6,344;
Bruce D. Sheppard Associates—London (Ontario) $9,000;
Reg & Paul Friendly Landscaping—Toronto (Ontario) $4,425.

LE SERVICE DE NAVETTE—REVENU NATIONAL

Question nº 2936—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Revenu national pour le programme de l'impôt à la page 32.25 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de navette, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 20 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *d*) pourquoi le ministère a-t-il besoin de ce service?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** *a*) Revenu Canada, impôt a présenté une réquisition au ministère des Approvisionnements et des Services demandant l'attribution d'un contrat pour service de navette pour les exercices financiers 1978-1979 et 1979-1980. Pour les deux exercices en question, la soumission la plus basse, c'est-à-dire celle de Andy's Transfer, d'Ottawa, a été acceptée.

*b*) Le service de navette est nécessaire pour le transport d'employés du ministère ou de petits colis entre les immeubles du bureau principal situés au centre-ville et le centre des données fiscales, situé à Confederation Heights.

*c*) Il n'existe qu'un seul contrat pour tout le montant en question.

*d*) Le ministère a mis sur pied ce service pour des raisons d'économie puisqu'il nous permet d'éviter l'utilisation fréquente et plus onéreuse de taxis.

*Questions au Feuilleton*

LES HONORAIRES—INDUSTRIE ET COMMERCE

Question nº 2941—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Industrie et du Commerce à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique honoraires, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 117 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: *a*) L'augmentation de 117 p. 100 des dépenses en 1979-1980 résulte de l'inclusion dans cette catégorie des honoraires quotidiens versés aux membres de la Commission d'expansion des entreprises.

*b*) Ci-après les honoraires dépassant $2,000:

| | |
|---|---|
| Norman Covey, Istanbul (Turquie) | $3 000 Cdn. Honorary Consul |
| Hans Knobloch, Montevideo (Uruguay) | $3 000 Cdn. Honorary Consul |
| Farid Toubla, Kartoum (Soudan) | $2 500 U.S. Honorary Consul |
| W. Greenwood, Halifax (Nouvelle-Écosse) | $2 800 Cdn. Enterprise Development Board |
| L. P. Nolet, Brôme (Qué.) | $5 200 Cdn. Enterprise Development Board |
| A.E. Palliser, Calgary (Alberta) | $2 800 Cdn. Enterprise Development Board |
| F. Sellers, Winnipeg (Manitoba) | $2 200 Cdn. Enterprise Development Board |
| W. L. Wardrup, East Selkirk (Manitoba) | $2 400 Cdn. Enterprise Development Board |

LES SERVICES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

Question nº 2947—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Pêches et Océans à la page 32.12 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique formation et enseignement, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** *a*) Les services suivants ont été achetés: cours de sécurité, cours de secourisme (ambulance Saint-Jean), cours de formation de la CFP, cours universitaires, cours techniques, cours de formation professionnelle, cours de formation linguistique, engagement par contrat d'enseignants et de moniteurs, bourses d'études (post-doctorat), frais reliés à la formation (déplacement, matériel didactique, etc.).

*b*) Les contrats d'une valeur supérieure à $2,000 étaient les suivants:

| | |
|---|---|
| GRC—Cours d'application des règlements concernant les pêches canadiennes | $ 89,792 |
| Association hydrographique canadienne | 2,590 |
| Académie de Dartmouth—Cours de français | 6,352 |
| Nouvelle-Écosse—Ministère des Pêches et des Océans | 4,002 |

LES SERVICES DE DESSIN ET D'EXPOSITION

Question nº 2951—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Revenu national pour le programme des douanes et accise à la page 32.24 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique dessin et exposition, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) pourquoi le ministère a-t-il besoin de ces services?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** *a*) Les services englobés concernent la conception, le dessin, la fabrication et l'approvisionnement de kiosques et de rayons à publications, la remise à neuf du matériel d'exposition existant et la fabrication et l'installation de panneaux pour une exposition permanente.

*b*) Ces services sont requis pour l'exécution et le maintien du programme d'information du ministère au moyen d'une exposition permanente et d'un programme d'exposition régionale itinérante.

LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2968—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de $1,000, déclarées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la note nº 4 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu ces articles et, *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé les articles, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

2. Quels autres articles comprend ce montant?

3. Quel usage le ministère fait-il de ces articles?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclare ce qui suit:

1. Le matériel perdu au cours de 1979-1980 comprenait des articles utilisés par plus de 400 agents qui effectuaient des levés autorisés de génie ou de recherche dans des endroits éloignés au Québec, en Ontario, dans toutes les provinces de l'Ouest et dans les territoires. Tous les articles se trouvaient à l'intérieur des véhicules du ministère, à l'exception d'un chargeur de batteries d'accumulateurs qui était entreposé dans une salle d'entretien au moment de sa disparition. Dans un cas précis, l'article, un récepteur-radio, était installé dans un véhicule qui a été volé. Le véhicule a été retrouvé mais sans l'appareil-radio.

*a*) Dans tous les cas, les enquêtes des services de police locale n'ont identifié aucun coupable et rien n'indique qu'un employé du ministère ait fait preuve de négligence.

*b*) et *c*) Non.

*d*) Le matériel qui a été remplacé provenait des stocks du ministère.

*e*) Le ministère a établi des formalités détaillées pour la sauvegarde du matériel du gouvernement. Chaque année, il est rappelé aux employés du ministère qui ont la garde du matériel que ces formalités doivent être remplies. Un employé du ministère qui omet de prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger le matériel dont il a la garde peut être passible de mesures disciplinaires. Cependant, comme aucun cas de négligence n'a été signalé et que la mesure en vigueur à l'heure actuelle s'applique à un domaine assez vaste, il n'y a pas lieu d'introduire d'autres mesures.

2. Disposition sur le terrain ($79,293.48). Cette catégorie comprend la valeur du matériel sur le terrain dont on a disposé au niveau local. Cette catégorie comprend le matériel dont l'usure était normale après une utilisation raisonnable ou qui a été endommagé ou qui ne pouvait être réparé de façon économique. Dans chaque cas, l'agent responsable du matériel doit préparer et présenter un rapport de disposition. Toute irrégularité fait l'objet d'une enquête.

Pertes sur le terrain ($53,783.24). Cette catégorie comprend la valeur du matériel sur le terrain qui est détruit accidentellement ou perdu par suite d'incendie ou de vol. Toutes les pertes font l'objet de rapports distincts qui permettent de déterminer les circonstances entourant la perte. Les pertes d'armes à feu ou les pertes imputables au vol font l'objet d'un rapport présenté aux services de police locale pour enquête ultérieure. Lorsqu'on démontre qu'il y a eu négligence de la part d'un employé du ministère, des mesures sont prises pour récupérer le matériel de l'employé.

Pertes récupérables ($3,689.50, dont $1,963.20 on été récupérés). Cette catégorie comprend la valeur du matériel perdu ou endommagé au cours du transport. Dans de tels cas, le ministère réclame la valeur des organismes chargés du transport. Les transporteurs cependant n'acceptent pas toujours la pleine responsabilité des pertes.

Écarts mineurs ($755.06). Cette catégorie comprend la valeur du matériel qui doit être radiée par suite d'erreurs d'écriture dans l'enregistrement des transactions.

3. Le matériel est utilisé par plus de 400 agents pour la conduite de levés autorisés de génie ou de recherche. Le ministère fournit, par l'intermédiaire d'un dépôt central, les articles nécessaires. Il y a quelque 4,000 articles différents dont la valeur totale dépasse 8 millions de dollars.

LE CHAUFFAGE SOLAIRE DE L'EAU DOMESTIQUE

Question nº 3277—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 2754 où l'on disait notamment que l'«on procédera à un appel d'offres public» pour l'installation de systèmes de chauffage solaire de l'eau domestique dans la circonscription de Leeds-Grenville, a-t-on fait un appel d'offres public, et *a*) le cas échéant, quand et dans quels organes d'information et quand les annonces ont-elles paru, *b*) sinon, comment le gouvernement explique-t-il cette contradiction avec la réponse à la question nº 2754?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Travaux publics Canada observe strictement sa ligne de conduite qui prévoit le lancement d'appels d'offres ouverts ou sur invitation, selon le cas, conformément à l'appendice F «Règlement sur les marchés de l'État» du chapitre 310 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

*a*) et *b*) Voir la réponse à la question parlementaire nº 3279, soumise aujourd'hui même.

LE CHAUFFAGE SOLAIRE DE L'EAU

Question nº 3279—**M. Cossitt:**

1. A-t-on procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'installation d'un système de chauffage solaire de l'eau sanitaire servant aux toilettes des édifices fédéraux de Brockville, Gananoque et Prescott, dans la circonscription de Leeds-Grenville et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) pourquoi l'appel d'offres a-t-il été sur invitation et non public, *c*) qui a fourni la liste des soumissionnaires et a-t-on tenu compte de facteurs politiques?

2. Quels sont le coût total des trois installations et la ventilation par installation?

3. Le ou vers le 30 octobre, a-t-on accordé un contrat pour l'installation d'un système de chauffage solaire de l'eau et, le cas échéant, quels sont la liste des soumissionnaires et le montant de leur soumission, y compris celle du soumissionnaire choisi?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. Oui. *a*) L'appel d'offres a eu lieu entre le 16 et le 30 octobre 1981.

*b*) On a procédé à un appel d'offres sur invitation (plutôt qu'à un appel d'offres ouvert) conformément à la politique de Travaux publics qui autorise une telle pratique lorsque le coût estimatif des travaux est inférieur à $30,000.

*c*) Le gestionnaire immobilier a fourni une liste des entrepreneurs des trois secteurs visés. Aucun facteur politique n'est entré en ligne de compte.

2. La plus basse soumission pour les trois installations était de $24,995. Il n'est pas possible de ventiler les coûts selon les installations puisque l'entrepreneur a présenté une soumission couvrant le coût total du projet.

3. Un marché a été adjugé le 19 novembre 1981 et le projet sera terminé d'ici la fin avril 1982. La liste de tous les soumissionnaires et des montants de leur soumission est fournie ci-après:

| | | |
|---|---|---|
| W.A. Barnes & Sons Ltd. | Kemptville (Ontario) | $24,995 (adjudicataire) |
| Toshack Brothers (Prescott) Ltd. | Prescott (Ontario) | $29,750 |

LES LOCAUX POUR LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Question nº 3618—**M. Herbert:**

1. Au cours des cinq dernières années à ce jour, le ministère des Travaux publics a-t-il préparé des locaux pour la Bibliothèque du Parlement et, le cas échéant, dans quels édifices?

2. Quelle superficie utilisable a été fournie dans chaque édifice et combien le ministère a-t-il dépensé à ce titre?

3. Ces coûts étaient-ils tous recouvrables et, sinon, combien le ministère a-t-il absorbé?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. Au cours des cinq dernières années, Travaux publics Canada a préparé des locaux pour la Bibliothèque du Parlement dans l'édifice Victoria et dans l'édifice Wellington (anciennement l'immeuble de La Métropolitaine). A noter que les locaux provisoires dans l'édifice de la Confédération ont été mis à la disposition de la Bibliothèque du Parlement en décembre 1981, en attendant que les travaux actuels de modification des locaux qu'elle occupe au premier étage de cet édifice soient terminés.

2. Travaux publics Canada a préparé les locaux suivants:

| (i) Immeuble | Date | Mètres carrés utilisables | Emplacement | Coût réel d'aménagement | |
|---|---|---|---|---|---|
| Victoria | Sept. 79 | 627.4 $m^2$ | 1er étage | $ 9,000 | T.P.C. |
| | | | | 10,500 | BP |
| | Nov. 79 | 83.3 $m^2$ | 2e étage | 4,789 | BP |
| | Avr. 80 | 567.2 $m^2$ | 5e étage | 10,780 | BP |
| | Oct. 81 | 162.4 $m^2$ | Pièce 700 | 900 | BP |
| | | | Total | $35,969 | |

En outre, 19.4 $m^2$ de locaux d'entreposage dans le sous-sol ont été fournis en juin 1981 sans qu'il y ait eu de dépenses d'aménagement.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| (ii) Wellington | Mai 78 | 511 $m^2$ | Entresol | $ 6,650 | T.P.C. |

La préparation de ces locaux faisait partie du grand projet de rénovation visant à loger la Chambre des communes et il est impossible de déterminer exactement la partie attribuable à la Bibliothèque du Parlement.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| (iii) Confédération | Déc. 81 | 30.2 m² | Pièce 861 et 863 | Néant |
| | Déc. 81 | 55.7 m² | Sous-sol | Néant |

Les locaux ci-dessus étaient vacants et ce déménagement provisoire fut réalisé par le personnel de la Chambre des communes, sans qu'il y ait eu de frais d'aménagement ou de dépense pour Travaux publics Canada, en attendant que les travaux de modification des locaux actuellement occupés par la Bibliothèque au premier étage soient terminés.

3. Non. $9,000 ont été absorbés par Travaux publics Canada. Le montant estimatif de $6,650 pour l'aménagement de l'entresol de l'édifice Wellington destiné à la Bibliothèque du Parlement faisait partie du projet important de rénovation financé par Travaux publics Canada. Les modifications actuellement réalisées à 145 m² de locaux de la Bibliothèque du Parlement au premier étage de l'édifice de la Confédération devraient, selon les estimations, coûter $55,000, somme qui sera recouvrable à la Chambre des communes.

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT GRANGE

Question nº 4110—**M. Mazankowski:**

Le ministère des Transports a-t-il accepté la recommandation du rapport Grange exigeant la publication des rapports des inspecteurs appelés sur les lieux d'accidents ferroviaires ainsi que de résultats des enquêtes et, le cas échéant, au cours des deux dernières années, *a*) quand et où des inspecteurs ont-ils été appelés, *b*) quand les rapports ont-ils été publiés et quand seront publiés ceux qui ne l'ont pas été, *c*) combien de fois des détecteurs de boîtes chaudes ont-ils décelé des paliers d'essieu ou des roues surchauffés et où et quand se sont produits ces incidents?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La réponse de la Commission canadienne des transports est la suivante: *a*) et *b*) Les rapports d'enquête des fonctionnaires appelés sur les lieux d'accidents ferroviaires en vertu de l'article 226 (de la loi sur les chemins de fer) ont été et sont disponibles. Voir ci-après la liste des dates et des lieux des accidents ferroviaires survenus en 1980, en 1981 et, à ce jour, en 1982. Cette liste donne aussi les dates où ces rapports furent publiés, devaient être disponibles ou devraient l'être.

En sus des enquêtes menées en vertu de l'article 226, les fonctionnaires de la CCT se sont rendus chaque année sur les lieux de plusieurs centaines d'autres accidents et ont présenté le rapport d'accident habituel, leurs conclusions et, au besoin, des recommandations. Ces rapports sont à la disposition de tous ceux qui en font la demande.

*c*) Ces renseignements ne sont pas facilement disponibles. La réglementation n'exige pas encore que les chemins de fer déclarent ce genre d'incidents à la CCT. A leurs bureaux divisionnaires, ils conservent toutefois des enregistrements des lectures des détecteurs de boîtes chaudes situés sur leurs voies. Ces derniers décèlent les boîtes d'essieu surchauffées et les pièces traînantes, mais ils ne sont pas conçus pour déceler les roues surchauffées. Toutefois, on fait actuellement des ajouts aux détecteurs existants et nouveaux pour déceler cette surchauffe.

Nominations en vertu de l'article 226

| Date de nomination | Nom (s) de l'inspecteur (des inspecteurs) | Nos de dossiers de la CCT | Dates d'accident | Points milliaires subdivisions et chemins de fer | Endroits | Genres d'accident | Dates de publication ou de disponibilité du rapport |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 11 février | G.P. Beach | 31385.3897 | 10 février | 143.1 Ignace—CP | près de Kenora, Ont. | Déraillement—4e unité diesel et 13 voitures de VIA Rail | 31 mars 1981 |
| 13 juin | R.W. Barratt | 31385.3905 | 9 juin | 6.91 Windsor—CP | près de Lobo, Ont. | Déraillement—chute d'une porte, suivie d'un incendie et d'une explosion | 25 mars 1981 |
| 30 juin | K. Tikkanen | 47015.59 | 6 avril | Parc à voitures du complexe ferroviaire de Winnipeg—CP | Winnipeg, Man. | Collision latérale entre une locomotive de manœuvre et un train de marchandises, qui entraîna le déversement de méthanol | 30 octobre 1980 |
| 3 septembre | L.B. MacDonald | 39537.352 | 29 août | 45.5 Nemegos | près de Sinker, Ont. | Collision arrière—deux trains de marchandises | 31 mars 1981 |
| 30 septembre | J.H. Turner | 39713.332 | 21 septembre | 2.4 Kaministiquia | Thunder Bay, Ont. | Collision latérale—deux trains de marchandises | 1 avril 1981 |
| 12 mars | D. Mollins | 43714.223 | 11 mars | 3.6 Gort—CN (VIA) | Moncton, N.-B. | Collision latérale | 12 mai 1981 |
| 17 mars | J.M. Cruden et H.H. Blakeney | 41385.3912—13 et 14 | Février et mars 1981 | 12.2, 13.3 et 17.6 Clearwater—CN | Messiter, C.-B. | Déraillements (3) | 15 juin 1982 |
| 7 mai | W.F. Karaskewich et L.B. MacDonald | 31385.3915 | 6 mai | 32.4 Dundas—CN | Paris West, Ont. | Déraillement | 28 octobre 1981 |
| 29 mai | E.V. Beamish | 43714.224 | 28 mai | 13.6 Red Deer—CP | Balzac, Alb. | Collision en écharpe | 18 novembre 1981 |
| 25 juin | K. Post and W.F. Karaskewich | 31385.3917 | 24 juin | 182.64 Newmarket—CN | Sundridge, Ont. | Déraillement | 1 avril 1981 |

*Questions au Feuilleton*

Nominations en vertu de l'article 226

| Date de nomination | Nom (s) de l'inspecteur (des inspecteurs) | Nos de dossiers de la CCT | Dates d'accident | Points milliaires subdivisions et chemins de fer | Endroits | Genres d'accident | Dates de publication ou de disponibilité du rapport |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 août | J.A. Anctil | 30762.1512 | 5 août | 122.7 Drummondville—CN | Ste-Rosalie et | Accidents à un passage à niveau privé | 31 mars 1982 |
| | | 30762.1504 | 2 avril | 48.3 St. Hyacinthe—CN | Ste-Madeleine, Qué. | | |
| 20 août | J.L. Gehring et T.M. Coghland | 49159 | Juillet et août 1981 | Divers—CN et CP | Alberta | Accidents à un passage à niveau (10) | 1 juillet 1982 |
| 18 septembre | S. Kaplan | D.C. 15.8 | 13 et 18 sept. | CP | Winnipeg, Man. | Fuite d'un composé arsenical | 15 avril 1982 |
| 25 septembre | J.H. Turner | 39713.333 | 25 septembre | 136.0 Lac St-Jean—CN | St-André, Qué. | Collision frontale | 31 mars 1982 |
| 21 décembre | E.L. Boggs | 39713.334 | 20 décembre | 50.6 Togo—CN (VIA) | Bield, Man. | Collision frontale | 1 avril 1982 |
| 11 janvier | M.D. Lacombe et S. Kaplan | 31385.3918 | 10 janvier | 84.7 Rivers—CN | Exira, Man. | Déraillement | 15 avril 1982 |
| 1 février | R.W. Barratt et L.B. MacDonald | 31385.3919 | 31 janvier | 72.4 Nipigon—CP (VIA) | Sprucewood, Ont. | Déraillement | 1 mai 1982 |
| 1 mars | R. Bruneau | 31385.3920 | 28 février | 80.3 MacTier—CP | Craighurst, Ont. | Déraillement | 1 juin 1982 |
| 10 mars | J.A. Shearer | 31385.3921 | 3 mars | 9.0 Clearwater—CN | Wolfenden, C.-B. | Déraillement | 15 juin 1982 |

Direction de la Sécurité et des Services
Comité des transports par chemin de fer

LE GROUPE DE TRANSITION

Question nº 4182—**M. Robinson (Burnaby):**

Quels sont l'effectif et le budget du groupe de transition mentionné aux pages 7 et 8 du «budget des dépenses 1982-1983, partie III, secrétariat, plan de dépenses, solliciteur général du Canada», créé pour préparer des recommandations sur l'établissement d'un service civil de sécurité et de renseignement?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Le Conseil du Trésor a approuvé, à l'intention du groupe de transition, 15 années-personnes et un budget de $991,000. Cette approbation vise la période de neuf mois prenant fin le 31 décembre 1982.

LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 4216—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère du solliciteur général au titre des services correctionnels à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1980-1981, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. *a*) et *b*) Les lignes directrices que l'on a suivies figurent dans les deux documents suivants: «Politique des congés de perfectionnement» pour le Service correctionnel du Canada, et le manuel de gestion du personnel du Conseil du Trésor, chapître 110-5—Conditions régissant l'éducation, la formation et les subventions.

2. *a*), *b*) et *c*) Néant.

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, si la question 2884 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre que la question nº 2884 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

TRAVAUX PUBLICS—LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

Question nº 2884—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le programme du logement—exploi- tation et entretien à la page 32.28 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'approvisionnement, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 376 p.100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

*Loi électorale du Canada*

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE VISANT À RÉDUIRE LE DÉLAI REQUIS POUR TENIR DES ÉLECTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 avril, du bill C-58, tendant à modifier la loi électorale du Canada, dont le comité permanent des privilèges et élections a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais cet après-midi poursuivre mon intervention dans le cadre du débat de troisième lecture du bill C-58, lorsque j'ai été interrompu sans cérémonie après une ou deux minutes le 30 avril dernier.

Le président du Conseil privé (M. Pinard) a dit ce jour-là que le bill C-58 ressemblait beaucoup au bill C-21 qui avait été présenté par le gouvernement progressiste conservateur le 5 novembre 1979. Il a raison en ce sens que le comité a accepté que la durée de la campagne électorale soit ramenée à 50 jours et non 47, comme le prévoyait le bill C-58 à l'origine. Ce que le ministre a oublié de dire toutefois le 30 avril, c'est que la réduction de la durée de la campagne électorale ne constitue qu'une modification parmi beaucoup d'autres à la loi électorale du Canada et que le bill C-21, que nous avions présenté, s'inscrivait dans le cadre plus large de la réforme des institutions parlementaires. C'est là un oubli regrettable de la part de nos vis-à-vis.

• (1520)

Les événements que nous avons vécus au cours de la session en cours montrent à quel point le gouvernement est incapable de diriger le pays. Les discussions et les controverses n'ont pas manqué au cours des dernières semaines au sujet des projets de loi d'ensemble. Le gouvernement a essayé, en vain, il y a deux mois, de présenter un projet de loi d'ensemble qui en englobait plusieurs en réalité. Tout le monde sait comment cette affaire s'est terminée.

Le gouvernement fait preuve une nouvelle fois aujourd'hui de son incompétence en nous présentant le bill C-58, tendant à modifier la loi électorale du Canada, et plus particulièrement la durée de la campagne électorale. Le gouvernement attire l'attention de la Chambre sur une disposition particulière de la loi électorale du Canada alors qu'il serait très souhaitable de recourir à un bill d'ensemble pour modifier d'autres dispositions tout aussi importantes.

Je veux parler des rapports statutaires du directeur général des élections et des recommandations de ce dernier à l'égard des changements à apporter à la loi électorale du Canada. Le gouvernement actuel n'a tenu aucun compte de ses recommandations. Pourquoi n'a-t-il pas inclus dans le bill C-58 les recommandations sur lesquelles la Chambre aurait dû se pencher aujourd'hui même? Pourquoi n'examinons-nous pas d'autres modifications? Nous devrions également examiner la suppression des dispositions actuelles concernant l'affichage de la liste électorale préliminaire. Dans ma circonscription de South Shore, en Nouvelle-Écosse, l'affichage public de la liste électorale préliminaire inquiète beaucoup certaines personnes, surtout celles qui vivent seules et qui craignent que la divulgation de leur nom, de leur sexe, de leur profession, de leur situation de famille et de leur adresse puisse leur causer des problèmes.

En outre, j'estime que nous devrions examiner les recommandations concernant la publicité faite par une tierce partie au cours d'une campagne électorale, la vente de boissons alcooliques le jour des élections, l'indication du nom de l'imprimeur et de l'éditeur sur la publicité électorale imprimée et toute une foule de recommandations trop nombreuses pour que je les énumère ici.

Si le président du Conseil privé désire des précisions sur les modifications qu'il faudrait songer à apporter à la loi électorale du Canada en plus de raccourcir la période électorale, il devrait lire les rapports statutaires de 1974, 1979 et 1980 du directeur général des élections qu'il a sans doute reçus mais dont il a préféré ne tenir aucun compte. Nous avons présenté le bill C-21 dont le but de réformer notre institution qui en a désespérément besoin. Comme je siège ici depuis 25 ans, je suis bien placé pour le dire.

En 1979, nous voulions proposer une réforme respectant les principes fondamentaux du gouvernement parlementaire, mais qui aurait permis à la Chambre de représenter les Canadiens de façon plus dynamique. Je ne crois pas que la Chambre comme telle devrait gouverner. Néanmoins, je suis persuadé qu'elle devrait pouvoir exercer un contrôle sur ceux qui le font. Si la Chambre des communes est là pour représenter les Canadiens et légitimer la volonté du pouvoir exécutif, il faut lui donner les moyens voulus pour s'acquitter de son mandat.

Il importe de noter que malgré tous les beaux discours des députés d'en face, pas une seule proposition concrète de réforme parlementaire n'a encore été formulée. Plus exactement, depuis 1980, aucune proposition n'a été faite en vue de délimiter la durée des sessions, de fixer la date des ajournements, de rendre les ministres responsables de leurs actes dans des portefeuilles qu'ils détenaient auparavant s'ils sont les seuls à pouvoir résoudre les problèmes en question, ou encore en vue de prévoir un temps de parole satisfaisant pour l'étude des bills et motions d'initiative parlementaire. Ce qui est encore plus grave, aucune proposition n'a été faite en vue de débattre à la Chambre le système actuel de découpage électoral.

Le statisticien en chef a communiqué les données du recensement de 1981 au Directeur général des élections et le processus de remaniement de la carte électorale a été mis en train. Selon les calculs effectués par le Directeur général des élections, le nombre total des sièges à la Chambre des communes augmentera, passant de 282 à 310. Ces nouveaux sièges seront créés lors des prochaines élections fédérales, après octobre 1984. La province de l'Ontario doit recevoir dix nouveaux sièges, le Québec, quatre, le Manitoba, un, la Colombie-Britannique, cinq, l'Alberta, six, Terre-Neuve, un, et ma province natale, la Nouvelle-Écosse, recevra également un siège aux termes du nouveau système.

Avec le système actuel de découpage de la carte électorale le gouvernement se contente de laisser la Chambre se distendre, enfler, et se gonfler jusqu'à devenir ce que je qualifie de monstruosité incontrôlable. C'est ce qui se passera ici. L'origine du système de remaniement de la carte électorale, la méthode de l'amalgame, mérite qu'on s'y arrête. La loi sur la représentation de 1974, parrainée par nul autre que l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen), est entrée en vigueur suite au

remaniement de 1971. Cette loi n'était qu'un expédient provisoire visant, entre autres, à garantir le siège du député de Cap Breton Highlands-Canso, à défaut d'autre chose. Aux termes d'une disposition précise de cette loi, compte tenu de son caractère provisoire, la Chambre devait réviser par la suite la formule qui permet de déterminer le nombre de nouveaux sièges et de les répartir entre les provinces.

En 1979, le gouvernement progressiste-conservateur avait l'intention de donner suite à cette révision. Un document de travail détaillé a été mis au point en vue de limiter le nombre de représentants fédéraux. Cependant, après 1980, le gouvernement actuel n'a pas encore eu le courage de poursuivre cette enquête précise. C'est regrettable, à mon avis. Au lieu de cela, on nous laisse avec un système de représentation qui va coûter aux Canadiens des sommes énormes et qui va rendre notre institution ridicule. Le gouvernement entend résoudre par le laisser-aller les problèmes nés du gonflement de la Chambre des communes, ce qui n'a rien pour étonner. Mais je voudrais faire voir à la Chambre aujourd'hui ce sur quoi les députés d'en face ferment les yeux. C'est la catastrohpe que ce système va entraîner pour la Chambre et pour le pays.

En moins de 20 ans, l'électorat canadien peut s'attendre à voir passer au chiffre effarant de 375 le nombre des députés. En 1979, on calculait que chaque député coûtait aux contribuables $140,000 en traitement propre et rémunération de son personnel. D'après mes calculs, ces 93 députés nouveaux vont entraîner pour le contribuable en l'an 2001, sur la base prudente des chiffres de 1979, une dépense supplémentaire minimum de 13 millions. Et cela, pour les seuls députés nouveaux. Si on y ajoute les 13 millions que vont coûter les 282 députés dont les sièges existent déjà on arrive au chiffre de 53 millions.

Et l'on peut se demander s'il est nécessaire d'augmenter le nombre des députés. Voilà la véritable question. Bien franchement, je suis d'accord avec le député de Red Deer (M. Towers), qui est à sa place. Il a dit que le nombre des députés devrait être gelé au nombre actuel de 282. Le Canada est déjà un des pays les plus surgouvernés au monde.

• (1530)

Il faut rappeler à ceux qui veulent accroître notre représentation en invoquant l'exemple de pays comme la Grande-Bretagne que le Canada constitue une fédération. Et de ce fait, les contribuables canadiens doivent entretenir financièrement une double représentation, soit un Parlement fédéral et les Assemblées des provinces.

Peut-être convient-il aussi de rappeler à nos vis-à-vis que le Canada est en pleine crise économique. Oui, je le répète, le Canada est en pleine crise économique. Et, sauf erreur, c'est la pire que nous ayons vue depuis 40 ans.

D'après moi, il n'est pas nécessaire d'accroître le nombre de députés. Ce qu'il nous faut plutôt, c'est un plus grand nombre de députés qui acceptent de travailler davantage. Nous sommes les représentants élus du peuple. Nous avons la confiance de nos électeurs et je pense que nous devons montrer que nous ne sommes pas à l'abri des temps difficiles que nous vivons aujourd'hui.

Compte tenu des années que j'ai passées à Ottawa, je suis venu à croire qu'Ottawa était sans doute la ville la plus choyée du Canada, j'irai même jusqu'à dire la plus choyée du monde entier. Il y a des subventions pour à peu près tout. Prenons le cas du Centre national des arts qui a coûté plus de 50 millions et qui, semble-t-il, ne pourrait survivre sans la générosité fédérale. C'est ainsi qu'il a reçu 10 millions en 1980 et je note qu'on prévoit lui affecter $15,759,000 cette année. En somme, presque 16 millions juste pour assister aux spectacles alors qu'un grand nombre de Canadiens ne verront même pas le bâtiment. Par conséquent, cette subvention profite essentiellement aux bureaucrates grassement entretenus qui vivent à Ottawa.

Radio-Canada est un autre organisme qu'on entoure de soins douillets. En 1980, la société a reçu 579 millions. Et, pour cette année, on a prévu lui verser une somme de $737,396,000, soit plus de 14 millions par semaine. A mon arrivée au Parlement fédéral, je me souviens d'être intervenu à propos de la subvention accordée à Radio-Canada, qui s'établissait à l'époque à 52 millions de dollars par an. Je m'étais plaint avec âpreté que c'était trop un million de dollars par semaine. Ce chiffre est passé à 14 millions de dollars par semaine pendant cette courte période.

Où cela nous mènera-t-il? Avec de pareils chiffres, je dois demander au gouvernement ce qu'il fait pour montrer à la population qu'il est disposé à faire face aux réalités économiques. Certes, c'est un principe noble que de rappeler à l'austérité tous les Canadiens, mais les ministériels ne s'estiment pas visés par ce même principe. En effet, il ne s'applique pas à eux, selon les ministres qui, sans la moindre hésitation, sanctionnent l'achat de Petrofina à un coût de 365 à 486 millions de dollars supérieur à la dépense nécessaire pour cette acquisition. Mais qu'a fini par acheter le gouvernement? Il a fait l'acquisition d'une chaîne de stations d'essence dans l'est du Canada. Cette initiative a-t-elle mis à la disposition des Canadiens un seul gallon d'essence de plus? À mon avis, elle ne nous en a même pas rapporté une once. Les Canadiens paieront très cher, du moins pendant les 20 prochaines années, la gaffe monumentale du gouvernement dans cette affaire.

Aux électeurs qui m'écrivent pour me demander où va leur argent et pourquoi on cherche à les acculer à la faillite avec de lourds impôts, je tiens au moins à exposer dans mon discours d'aujourd'hui certaines de ces raisons.

Le gouvernement actuel a un sens déformé de l'équité, lequel, je m'empresse d'ajouter est conforme à ses piètres réalisations en matière de gestion économique. Le gouvernement consent volontiers à dépenser plus de 250 millions de dollars cette année en publicité et publications de propagande pour relever quelque peu son image, alors que dans le même temps, des petits commerçants et des propriétaires de maison se retrouvent ruinés.

D'autant plus grave encore, à mon avis, est l'effondrement des valeurs morales, le démembrement des familles et le sentiment de colère, de déception et de désespoir que doivent ressentir le million et quart de Canadiens en chômage aujourd'hui. Le gouvernement est manifestement disposé à permettre avec la plus grande insouciance que le nombre des députés à la Chambre prenne des proportions, qui nous empêcheront de représenter efficacement la population, et cela, à un coût plus élevé pour le contribuable canadien.

Je le répète encore une fois, nous sommes rassemblés ici non pas seulement pour représenter nos électeurs, mais également pour leur donner l'exemple en tant que leurs représentants élus. Nous nous rendons tous compte de la tâche qui nous incombe et si cela signifie que nous et nos successeurs devront représenter une plus grande circonscription, je dis qu'il en soit ainsi, monsieur l'Orateur. Aucun d'entre nous ne devrait reculer devant une charge plus lourde. Nous devons tous faire ce que nous pouvons pour que le gouvernement coûte moins cher aux contribuables.

Le gouvernement oublie que ce n'est pas son argent à lui qu'il dépense. Il n'en a pas. Je souhaiterais que les membres de l'exécutif se rappellent que le gouvernement n'a rien et que l'argent qu'il dépense est celui des contribuables, qu'on lui a confié dans l'espoir qu'il le dépenserait sagement.

Il y a aujourd'hui des jeunes, des personnes d'âge moyen et des vieillards qui souffrent à cause de la mauvaise administration du gouvernement. Si nous pouvons alléger la charge que le gouvernement fait peser sur leurs épaules en n'augmentant pas le nombre de députés, je soutiens qu'il n'y a pas à hésiter. Seul l'exécutif et les autres membres du parti ministériel y peuvent quelque chose. Il faut qu'ils consentent à ce que le bill soit retiré.

En acceptant de retirer le bill, le gouvernement montrerait qu'il ne se contente pas de lancer des paroles en l'air lorsqu'il prêche la modération à la Chambre. Il montrerait qu'il prend au moins une décision de bonne foi. Cela économiserait des millions de dollars aux contribuables et éviterait plus tard de nouvelles difficultés aux députés qui représentent les Canadiens. Cela permettrait à tous les députés de mieux représenter leurs électeurs à la Chambre.

Ce serait une bonne chose de retirer le bill. Les députés de l'opposition éprouvent déjà de la difficulté à faire connaître les besoins de leurs électeurs à la Chambre. Il suffit de songer combien de députés de l'opposition ont pu avoir la parole pendant la période des questions aujourd'hui. Je n'en veux à personne. Madame le Président fait de son mieux, mais si l'on augmente le nombre des députés comme le prévoit le bill à l'étude, nous aurons encore moins souvent l'occasion d'exprimer les opinions, les besoins et les aspirations de ceux que nous représentons. Ce sera encore plus difficile d'obtenir la parole à la Chambre. C'est pour cela et pour bien d'autres raisons que je pourrais donner si j'en avais le temps que le bill devrait être retiré.

Les députés d'en face devraient accepter de travailler plus dur et de représenter un plus grand nombre d'électeurs. Quant à nous, nous sommes prêts à le faire. Plus vite les députés d'en face se rendront à la voix de la raison et assumeront leur part de responsabilité pour la façon dont se passent les choses à la Chambre des communes et au Canada, mieux cela vaudra pour tous les Canadiens.

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au présent débat de troisième lecture du bill C-58. Avant de commencer, je voudrais dire quelques mots au sujet des observations que vient de faire le député de South Shore (M. Crouse).

• (1540)

Je comprends son inquiétude lorsqu'il dit que les députés seront de plus en plus nombreux à la Chambre en vertu d'une ancienne formule qui a été adoptée il y a bien des années, il y en a fait des générations, mais j'aimerais rappeler au député que nous sommes aux prises avec un dilemme. D'abord, si le nombre des députés à la Chambre n'augmente pas, cela signifie que nos circonscriptions seront de plus en plus populeuses. Je n'ai rien personnellement contre les grosses circonscriptions; la mienne, quoique couvrant un très petit territoire, est en fait l'une des plus peuplées du pays.

Le député de South Shore se rend-il vraiment compte de ce que cela pourrait donner? Nous pourrions nous retrouver, dans la même situation, non pas qu'au Royaume-Uni, mais bien qu'au sud de la frontière, aux États-Unis, où le district électoral moyen au niveau de la Chambre des représentants comprend environ un quart de million d'électeurs. En conséquence, les membres du Congrès avec qui je me suis déjà entretenu se plaignent constamment de ne jamais pouvoir connaître leurs électeurs. Ils représentent chacun de un quart à un demi-million de personnes à la Chambre des représentants des États-Unis. Et c'est là une moyenne.

Outre le fait qu'il peut leur en coûter un demi-million ou un million de dollars pour se faire réélire à l'intérieur de leur système électoral, ils doivent ensuite faire sentir leur présence dans leur circonscription grâce à une armée d'adjoints qui sont payés par les contribuables. Quatorze est le nombre minimum d'adjoints que les membres du Congrès des États-Unis ont dans leur circonscription électorale. Je crois que la plupart d'entre nous n'en ont qu'un. Certains d'entre nous peuvent en avoir deux ou trois à temps partiel, selon la nature de notre circonscription. Le député de South Shore laisse-t-il entendre qu'en empêchant le nombre de députés d'augmenter à la Chambre, nous devrons un jour nous faire aider dans nos circonscriptions par dix, douze ou quinze adjoints? Je le vois faire signe que non. Je me disais bien aussi que ce n'était pas ce qu'il avait en tête.

Les membres du Congrès des États-Unis ont aussi chacun au moins huit adjoints à leur bureau de Washington. Je suis bien certain que nous ne voulons pas en avoir autant. Mais j'ai commencé par dire que nous nous trouvions dans un dilemme. C'est un dilemme, parce que, personnellement, je ne veux pas voir la Chambre prendre de l'expansion. En fait, j'aime bien la Chambre britannique. Westminster me plaît parce que c'est une petite Chambre où le débat est resté intime et que seuls vont y prendre part ceux que la question intéresse directement. Les débats se poursuivent sans trop de cérémonie à Westminster. Ils sont parfois fort intéressants. La salle n'est pas très grande et les débats s'y déroulent dans une atmosphère d'intimité. Un grand tory, Winston Churchill, avait prétendu, après le bombardement de la Chambre des communes à Londres durant la Seconde Guerre mondiale que la nouvelle salle ne devrait pas être plus grande mais effectivement plus petite que la précédente afin de conserver ce cachet d'intimité. Toutefois, il n'y a même pas de remaniement d'envisagé dans ce projet de loi. J'ignore pourquoi nous avons changé de sujet. Je voulais répondre très brièvement au député de South Shore.

Le bill C-58 comporte quatre compromis ou accords fondamentaux. Je doute vivement que le présent débat se prolonge cet après-midi. Tout d'abord, il prévoit une période minimale de 50 jours pour la tenue des élections. Nous avions l'habitude d'avoir des campagnes électorales d'une durée minimale de 60, 62 ou 65 jours ce qui est beaucoup trop long en nos temps modernes. Avec les medias électroniques à notre disposition à l'heure actuelle, avec les avions à réaction qui peuvent transporter nos chefs de parti d'un bout à l'autre du pays dans l'espace de quatre ou cinq heures, il est ridicule de prétendre que la période électorale doit durer 60 jours au minimum.

Selon la première ébauche du projet de loi, nous devrions disposer d'une période minimale de 47 jours. Certains d'entre nous ont jugé que c'était trop court. Le comité directeur et le comité lui-même en sont donc arrivés à un compromis en vertu duquel le délai requis pour tenir des élections ne serait pas inférieur à 50 jours.

Une autre disposition du bill C-58 qu'il convient de noter est que le jour des présentations sera le même partout et aura lieu le jour «E» moins 28, soit 28 jours avant le jour des élections. Cette disposition a quelque peu préoccupé le comité. Nous avons écouté les doléances de quelques députés qui représentent de très vastes régions géographiques du Canada. Leurs circonscriptions sont très grandes et ils ont, je crois qu'ils les appellent ainsi, des réunions de présentation itinérantes ou, ainsi que certains les désignent, des spectacles itinérants. Certaines grandes circonscriptions couvrant de très vastes territoires où l'on organise plusieurs réunions de présentation et où trois ou quatre jours risquent de s'écouler entre chaque réunion, ont donc lieu de s'inquiéter quelque peu de cette disposition.

Le comité a toutefois convenu que le délai de 28 jours était suffisamment long, parce que nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas d'une période maximale. Il s'agit, en effet, du délai minimal. Toute association de circonscription affiliée à un parti de quelque importance pourra représenter son candidat bien avant les 28 jours précédant des élections; ceux qui n'ont pas de candidat titulaire ne valent pas grand-chose à moins qu'ils ne tiennent, eux aussi, des réunions de présentation bien avant que des élections ne soient déclenchées. Par conséquent, il n'existe aucune loi qui interdise à un parti politique de désigner un candidat plusieurs mois à l'avance ou, en fait, même plusieurs années avant la tenue d'élections. Je ne vois aucun problème à moins que le candidat ne décide au dernier moment de ne pas se présenter à nouveau dans l'une de ces très grandes circonscriptions électorales, ou que le candidat ou le candidat titulaire dans cette campagne ne tombe sérieusement malade au point de ne pas se présenter aux élections et de se désister au dernier moment ou, et c'est encore plus tragique, que le candidat ne meure, ce qui signifierait qu'une réunion de présentation devrait être immédiatement organisée. Il s'agit d'un aspect qui me préoccupe encore et je crois savoir qu'il inquiète aussi certains autres députés. Mais il n'empêche que le comité a convenu d'accepter le délai minimal de 28 jours.

Un autre aspect intéressant du bill C-58 est qu'il prolonge la période de scrutin dans les bureaux des présidents d'élection, laquelle passe de 2 à 3 semaines pour ceux qui seront absents le jour des élections, à l'exclusion évidemment des jours où un scrutin par anticipation sera organisé. Par conséquent, cette disposition accorde aux électeurs une semaine supplémentaire au cours de laquelle ils pourront voter au bureau du président d'élection. Nous avons accepté cette disposition.

Le quatrième changement prévu dans le bill C-58 consiste à prolonger la période de recensement de quatre à sept jours, ce qui serait certainement une bonne chose, à mon avis. Le bill permettrait aussi qu'au moins un des jours de recensement tombe un jour de fin de semaine, de préférence le samedi, ou peut-être le dimanche, je n'en suis pas vraiment certain. On s'est aperçu par le passé que bien des couples travaillaient pendant la semaine dans les grands centres urbains et même dans certaines parties de circonscriptions comme la mienne, surtout dans les quartiers où il y a beaucoup d'immeubles à appartements. Cette disposition permettrait aux recenseurs de visiter les couples qui travaillent, le samedi matin ou même le samedi soir.

Pendant que je parle de recensement, je tiens à signaler que le manque de soin qu'on apporte au recensement au Canada me préoccupe beaucoup. Je ne songe d'ailleurs pas à un recenseur ou à un bureau en particulier. J'ai déjà signalé le problème au comité. Je ne suis pas convaincu que les noms de tous les citoyens qui sont habilités à voter soient inscrits sur les listes électorales. Nous savons tous que ce n'est pas le cas. Je ne suis pas convaincu non plus que les noms de tous ceux qui ne sont pas autorisés à voter soient exclus des listes électorales. J'ignore comment on pourrait rendre le recensement plus strict. Je ne voudrais certainement pas que les recenseurs exigent de voir une carte d'identité, une carte de citoyenneté, une preuve d'âge, ou autres documents du genre. Cela ressemblerait trop à un régime autoritaire. Nous devrions cependant revoir le système de recensement pour garantir que ceux qui sont admissibles à voter sont inscrits sur la liste et que ceux qui ne sont pas admissibles à voter n'y figurent pas.

Il y a bien d'autres réformes beaucoup plus importantes que celles que propose le bill C-58 qui devraient être entreprises et proposées à la Chambre le plus tôt possible. Je signale fort respectueusement que nous avons gaspillé deux ans à la réforme électorale. Je pense d'ailleurs qu'il en avait été beaucoup question pendant la campagne électorale de 1980. On en avait certes parlé d'un bout à l'autre du pays. La seule chose que tout cela a donné au bout de deux ans, c'est le bill C-58. Nous n'avons rien fait à propos du remaniement de la carte électorale. Nous n'avons rien fait à propos du recensement. Nous n'avons rien fait pour prévoir des bureaux de scrutin mobiles pour ceux qui ne peuvent pas ou qui peuvent difficilement se rendre au bureau de scrutin à cause d'un handicap physique; pourtant, c'était l'une des principales recommandations du rapport du comité spécial concernant les handicapés.

• (1550)

Je sais que le secrétaire parlementaire s'est engagé à ce que l'on présente ces mesures, mais le temps presse. S'il faut attendre aussi longtemps pour ces réformes que sont le redécoupage de la carte électorale, le droit pour les handicapés physiques de voter ailleurs qu'au bureau de scrutin, de meilleures mesures touchant le recensement ou encore la synchronisation des résultats du fait de nos quatre fuseaux horaires et demi, combien de temps faudra-t-il pour adopter ces réformes beaucoup plus importantes et plus attendues que ne le sont les quatre mesures prévues dans le projet de loi C-58?

Nous devons faire pression sur le gouvernement pour qu'après la présentation du rapport du directeur général des élections à la veille de la prochaine session, c'est-à-dire sans doute, au début de l'automne prochain, le comité permanent des privilèges et élections soit saisi du projet de loi pour que nous puissions étudier ces réformes électorales afin qu'elles entrent en vigueur bien avant les prochaines élections qui devraient se tenir au printemps de 1984, même si bien des libéraux de l'arrière-ban préféreraient les retarder d'encore un an, pour des motifs qui n'ont rien à voir avec la réforme électorale.

**M. McKinnon:** Pourquoi pas 1995.

**M. Blackburn:** Cela les aidera probablement, mais n'aidera aucunement le Canada.

Je demande au secrétaire parlementaire de signaler une autre chose importante au président du Conseil privé (M. Pinard) quand le nouveau projet de loi sera rédigé et il s'agit des sondages dans les campagnes électorales. J'ai participé à un débat à la Chambre sur un bill d'initiative parlementaire concernant les sondages en période électorale. Je m'y oppose et j'estime qu'ils devraient être supprimés. Les électeurs devraient être en mesure de réfléchir en toute tranquillité durant les campagnes électorales. Les sondages sont destructeurs et négatifs. Ils donnent aux partisans de tous les partis soit un faux sentiment de sécurité soit de fausses indications sur la façon d'organiser leur campagne électorale.

Telles sont certaines des réformes qu'à mon avis le gouvernement devrait adopter aussi rapidement que possible. J'ai mentionné les quatre principales parties du bill C-58. J'espère qu'en adoptant ce projet de loi aujourd'hui les députés de ce côté-ci feront comprendre au gouvernement qu'ils sont disposés à adopter d'autres réformes dès que le directeur général des élections aura remis son rapport au gouvernement au début de l'automne.

Cela dit, j'espère que le comité permanent des privilèges et des élections effectuera des travaux plus novateurs, afin de moderniser notre législation électorale et de rendre certaines de ces mesures plus appropriées aux années 80.

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, c'est de nouveau un privilège pour moi de pouvoir communiquer à la Chambre des communes le fruit de mes réflexions pendant les mois qui ont précédé l'amorce du processus de répartition. Je suis déçu que le gouvernement n'ait pas mis à profit cette période pour mettre en œuvre la réforme à laquelle les deux orateurs précédents ont fait allusion. Le gouvernement a vraiment raté une bonne occasion en n'entreprenant pas cette tâche pendant cette période. Le porte-parole de gouvernement et le directeur général des élections ont tous deux déclaré qu'ils ne croient pas que les nouvelles limites des circonscriptions électorales vont s'appliquer aux prochaines élections. Voilà pourquoi nous nous livrons à cette formalité.

Assurément, nous avons tiré une leçon de la période précédant les élections de 1974, la période allant de 1972 à 1974. On a présenté une mesure de suspension et les élections ont eu lieu en fonction des anciennes limites. La même chose se répète en 1984, sauf qu'un plus grand nombre de personnes participent au processus. Les ordres ont été donnés, la loi doit être respectée, le directeur général des élections a les mains liées et il ne peut faire grand-chose. C'est une formalité non seulement futile, mais coûteuse.

Si le gouvernement avait eu une attitude responsable dans ce cas-là, il aurait profité de la période dont il dispose semble-t-il, pour présenter certaines des mesures de la première importance pour la Chambre des communes. Nous n'avons pas besoin de grossir nos rangs. Je suis sûr qu'il y a d'autres moyens de rendre la Chambre plus efficace. Augmenter le nombre de députés n'est pas une solution.

J'ai toujours soutenu que les Canadiens sont les personnes les plus gouvernées au monde. Pour 25 millions d'habitants, nous comptons en effet plus de 1000 élus ou représentants nommés. En comparaison, il n'y a que 635 députés pour 57 millions d'habitants au Royaume-Uni.

Je suis très heureux de la discussion que nous avons eue en comité au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire, le bill C-223. Les témoins qui ont défilé devant le comité représentaient toutes les couches de notre société. Ils nous ont dit que, à moins d'exercer un contrôle dans un avenir immédiat, le système se dérèglerait, et nous aurions trop de chefs pour le nombre d'administrés. La question mérite qu'on s'y attarde.

La méthode actuelle pour redistribuer les sièges à la Chambre des communes est fondamentalement irréaliste. Il ne faut pas être un grand mathématicien pour voir quelle taille la Chambre aura dans 10, 20, 30, 40 ou 50 ans si l'on procède à une augmentation de 10 p. 100 ou plus chaque année. Avec l'effet cumulatif, le résultat sera désastreux en fin de compte. C'est dès maintenant qu'il faut y voir.

Le Canada est trop gouverné par rapport aux autres pays du monde. Nous avons au moins trois niveaux de gouvernement dans chaque ville, village et hameau de ce pays. Dans certains cas, lorsqu'il y a une administration ou une communauté urbaine régionale, on a quatre échelons de gouvernement. A Ottawa, il y en a cinq avec la Commission de la capitale nationale qui constitue un gouvernement non élu.

Dans la plupart des pays européens, le gouvernement est soit purement fédéral soit unitaire. Il n'y a pas d'échelon intermédiaire entre les municipalités et le gouvernement central. Les statistiques sur l'Europe,—la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les autres pays—nous apprennent, monsieur l'Orateur, qu'il y a là-bas beaucoup moins de législateurs et d'hommes politiques et que ces derniers représentent beaucoup plus d'électeurs.

Ce n'est pas en augmentant les effectifs de la Chambre des communes que l'on provoquera la réforme parlementaire indispensable au Canada. Cela ne servira qu'à affaiblir les pouvoirs et les fonctions des députés. Pendant des années, le nombre de députés a été inférieur à 250. Il a ensuite été porté à 264, puis à 282.

Jusqu'à présent, la formule actuelle, issue d'une modification apportée en 1974 à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, s'est avérée peu commode et inapplicable. Nous savons combien de temps il faut pour effectuer un remaniement de la carte électorale. Nous savons que le nouveau découpage est déjà périmé dès son entrée en vigueur.

Normalement, un redécoupage doit suivre chaque recensement décennal, mais le temps que les dessinateurs et les bureaucrates établissent les nouvelles limites et calculent les chiffres, ils sont périmés; et il n'y a pas de système de mise à jour pour les régions en pleine expansion. C'est ce qui se passe dans ma province. Selon le système actuel, nous avons droit à un moment donné à une représentation de trois à cinq députés de plus, mais nous sommes bien disposés à changer cela. Dès qu'une province connaissant un taux de croissance démographique élevé se voit accorder des sièges additionnels, elle devient presque automatiquement sous-représentée et doit attendre encore dix années avant qu'on apporte de nouvelles modifications. Le directeur général des élections ne dispose que depuis peu des résultats du recensement de 1981 et, aux termes de la loi, il doit mettre en branle tout le processus de redélimitation des circonscriptions électorales dans tout le pays. A en juger d'après ce qui s'est passé dans les années 70, nous pouvons être assurés que les nouvelles circonscriptions ne seront pas délimitées à temps pour les prochaines élections fédérales. Elles le seront pour les élections fédérales qui se tiendront à la fin de la présente décennie; à ce moment-là elles seront encore une fois désuètes, et un an ou deux ans plus tard tout le processus sera remis en branle.

• (1600)

Il y a certes de bonnes raisons pour conserver, voire même déduire, le nombre des sièges que compte actuellement la Chambre des communes. Le simple bon sens l'exige. L'économie l'exige. L'administration du Parlement n'est pas une affaire ordinaire. C'est une opération de grande envergure, et il nous faut donner l'exemple au reste du pays.

Mon collègue le député de Brant (M. Blackburn) a affirmé que, si nous suivions la même voie que les États-Unis, un plus grand nombre d'employés travailleraient dans nos bureaux de circonscription. Je ne pense pas que ce soit vraiment nécessaire. Si le gouvernement intervenait moins dans les affaires privées et dans notre vie, nous n'aurions pas tant de problèmes, et il ne nous faudrait pas autant de temps et d'employés pour faire fonctionner le système.

L'administration du Parlement coûte cher; nous devons montrer l'exemple en faisant des économies. L'augmentation de l'effectif de la Chambre entraînerait des dépenses supplémentaires pour les contribuables. Et j'ai peur qu'elle ne réduise le rôle des députés au point où ceux-ci n'auraient plus qu'à se présenter au moment des votes à la Chambre. Une partie de plus en plus grande des pouvoirs serait exercée par le cabinet et par le bureau du premier ministre. Ils possèdent déjà un pouvoir beaucoup trop grand et pratiquement sans contrainte. Cela augure mal pour le bien commun.

La Chambre des communes est le plus haut tribunal du pays. Ses membres devraient participer étroitement au processus de décision et de conception des lois qui régissent notre société. Dans tous les cas, les députés devraient être élus à la Chambre directement par leurs pairs. Nous n'avons pas besoin de la représentation proportionnelle. Mais il nous faut une assemblée représentative qui soit le miroir de notre société, de notre culture et de notre mode de vie. Si une réforme s'impose, elle doit porter sur le fonctionnement du Parlement. Si une réforme s'impose, c'est au niveau du Règlement, des comités et de l'usage du temps de la Chambre. Il est possible de mener à bien cette réforme et la société tout entière en bénéficierait.

Permettez-moi de revenir à la question du Sénat. Le Sénat est mûr pour une réforme. Le sénateur Duff Roblin a prononcé dernièrement au Sénat un excellent discours sur ce sujet très important. Je souhaite que le gouvernement s'oriente dans la direction que nous lui conseillons. Il appartient au gouvernement de réformer le Sénat, ce qui permettrait de rendre le Parlement plus pertinent, plus efficace et plus sensible. En apportant certains changements au Sénat, on libérerait les députés qui pourraient faire bien plus de travail.

Il ne faut pas oublier que les Canadiens s'attendent à ce que nous fassions d'importants remaniements. Les Canadiens ne veulent pas que le nombre des députés augmente. Ils veulent un Sénat composé de membres élus. Ils ne veulent pas que les partis politiques nomment les sénateurs. Ils veulent que les sénateurs soient attentifs à leurs besoins, et ils veulent qu'ils soient élus pour qu'ils soient obligés, eux aussi, de consulter le peuple et d'être responsables de leurs actes.

Si nous n'apportons pas une partie de ces changements, je me demande bien ce qui arrivera. Je sais que la situation est très tendue dans ma province, parce que le gouvernement n'accepte pas ses responsabilités. Il ne veut pas que d'autres modifient le système mais il reste inactif. Il fait comme le chien du jardinier, ce que les députés de l'opposition et les Canadiens jugent inadmissible.

**M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby):** Monsieur l'Orateur, je sais bien que les hommes ne vont pas se mettre à pleurer pour une question de réforme électorale, ni les femmes s'évanouir. Mais la manière dont une démocratie parlementaire mène les élections est très importante, et les mesures et les modalités mises en place influent sur le fonctionnement de la démocratie.

Je ne m'oppose pas à ce projet de loi. Il nous vient du Comité permanent des privilèges et élections, l'un des rares comités de la Chambre à être véritablement tripartite. Ses membres ont tous intérêt à voir le régime s'améliorer. Dommage que les comités ne soient pas plus nombreux à fonctionner ainsi.

Pour en revenir au projet de loi, les membres du Comité se sont entendus sur deux chiffres importants. Ils ont convenu de prolonger à 50 jours la durée de la campagne électorale qui devait être de 47 jours dans le projet initial; quant à la période de recensement, elle durera sept jours au lieu de quatre. On me demandera pourquoi 50 jours, et non pas 30 ou 20. Et je répondrai que ce chiffre a été adopté pour tenir compte des besoins à la fois des ruraux et des citadins. Ceux d'entre nous qui représentent des zones urbaines bien délimitées seraient fort satisfaits d'une période électorale bien plus courte.

Il nous est aisé de nous déplacer dans nos circonscriptions et d'y rencontrer les électeurs grâce à divers moyens de communication. Eu égard à cela, une période électorale écourtée, comme c'est le cas dans bien des provinces, nous suffirait amplement. Toutefois, une des circonscriptions au cœur de la Colombie-Britannique fait 500 miles de long. Le député d'Athabasca (M. Shields) doit assister à au moins cinq réunions de mise en nomination dans cinq régions différentes, toutes situées à des centaines de milles les unes des autres. C'est là toute une différence. La meilleure solution, et tous les partis en ont convenu, était de porter la période de campagne électorale de 47 jours à 50 jours, ce qui nous a paru beaucoup

plus raisonnable du fait qu'on répondait ainsi aux exigences à la fois des ruraux et des citadins.

La Chambre de commerce du Canada a déclaré dernièrement que l'actuelle période électorale de 60 jours avait été établie avant l'avénement des transports modernes et des moyens de communications électroniques. A la dernière réunion annuelle de cet organisme, les délégués se sont accordés à reconnaître qu'il était inutile d'interrompre aussi longtemps, c'est-à-dire durant deux mois, la poursuite des travaux parlementaire pour mener une campagne électorale dont le raccourcissement serait plus avantageux pour les Canadiens; car le débat en serait plus intense, les questions et les mesures d'intérêt public seraient mieux cernées, le coût de la campagne elle-même en serait réduit et l'interruption de l'étude des affaires d'intérêt public serait réduite au minimum. Avec ce projet de loi, la période électorale sera ramenée à 50 jours, ce qui éliminera, il est à espérer, certaines des préoccupations de la Chambre du commerce du Canada.

La durée des campagnes électorales varie d'un pays à l'autre. L'institution de listes officielles et permanentes en Australie et au Royaume-Uni a permis de raccourcir de beaucoup les périodes réservées aux campagnes électorales. Le directeur général des élections du Canada a étudié de près la proposition d'établir une liste électorale officielle pour le Canada. Nous n'en avons pas pour le moment, et, tout bien considéré, je doute beaucoup que ce soit nécessaire. Le coût de l'établissement d'une telle liste pour le Canada a été évalué à une trentaine de millions de dollars par an. Sur le plan des coûts, ce serait là une mesure que nous aurions intérêt à éviter dans le cadre de la réforme électorale entreprise au Canada.

• (1610)

C'est surtout le recensement et notamment la durée de ce recensement qui posent des problèmes au début des campagnes électorales. Nous avons toutefois fini par convaincre tous les membres du comité une nouvelle fois de prolonger quelque peu la durée du recensement afin d'améliorer le processus, surtout quand il y a moyen d'inclure une fin de semaine dans cette période. Le projet de loi C-58 prévoit donc à présent une période de 11 jours entre la date du déclenchement des élections et le début du recensement, soit cinq jours pour permettre aux candidats de choisir leurs recenseurs et cinq jours et demi pour permettre au président d'élection de former ces derniers. Le directeur général des élections est d'accord avec ce changement et je pense que la plupart des députés qui se sont penchés sur la question partagent son opinion.

Il y a un autre problème qui tient au fait que la durée de la campagne électorale provinciale n'est pas la même dans toutes les provinces. Elle est de 21 jours à Terre-Neuve, de 26 à l'Île-du-Prince-Édouard, de 36 au Nouveau-Brunswick, de 32 au Québec, de 37 en Ontario, de 35 au Manitoba, de 28 en Saskatchewan, de 29 en Alberta et de 38 jours en Colombie-Britannique.

Pour ceux qui voudraient comparer la situation au niveau fédéral et au niveau provincial, je tiens à rappeler que certaines circonscriptions électorales fédérales regroupent jusqu'à cinq circonscriptions provinciales. Cela suffit à expliquer que les campagnes électorales durent plus longtemps au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Et ce qui m'inquiète, monsieur l'Orateur, c'est moins les dispositions contenues dans le projet de loi que celles qui en sont absentes, car le gouvernement a négligé un nombre considérable d'éléments. Je ne pense pas que le débat actuel aurait duré aussi longtemps si le gouvernement avait apporté les changements voulus. Il est regrettable, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'ait tenu aucun compte des propositions qui ont été faites ici même au sujet du nombre des députés par exemple, ni de l'avis du Directeur général des élections sur la réforme parlementaire et des autres recommandations qu'il a faites au fil des ans.

Je voudrais maintenant dire un mot de la modification des limites des circonscriptions puisque les mécanismes sont en place pour procéder à cette réforme. Le directeur général des élections prétend qu'il ne modifiera pas le découpage des circonscriptions, que par ailleurs, il ne créera pas les 29 sièges supplémentaires et que de tels changements ne peuvent être apportés avant octobre 1984. Il est donc fort probable que la prochaine campagne électorale fédérale se déroule dans le cadre du découpage actuel des circonscriptions, ce serait une grave injustice pour bon nombre d'entre elles. Je vais vous en donner quelques exemples, monsieur l'Orateur. La population de Richmond-Delta-Sud dépassera de 55 p. 100 celles d'autres circonscriptions; celle de Surrey-White Rock-Delta-Nord, de 65 p. 100. La population de Calgary-Est dépassera de 88 p. 100 celles d'autres circonscriptions et celle de Pembina au Manitoba, de 67 p. 100. Plusieurs autres circonscriptions de l'Ontario sont dans une situation encore pire.

Si l'ordonnance de représentation n'entre pas en vigueur avant les prochaines élections fédérales, les représentants des circonscriptions trop populeuses seront surchargés de travail pendant des années. La situation actuelle est à la fois affligeante et injuste à l'égard des circonscriptions et de ceux qui les représentent.

Aujourd'hui, pendant la période des questions orales, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a soulevé une autre question. Les épouses des militaires sont tenues de voter là où leur mari a été recensé. Or, la loi électorale du Canada ne les y oblige pas. Ces femmes qui sont citoyennes canadiennes devraient pouvoir voter là où elles le désirent, quelles que soient les circonstances.

Le directeur général des élections a fait bien d'autres recommandations qui pourraient figurer dans le projet de loi, par exemple, la suppression des dispositions actuelles concernant l'affichage des listes provisoires; le nombre maximal d'électeurs admis à voter par bureau de scrutin, la possibilité d'encourager ou de dénoncer l'élection d'un parti ou d'un candidat dans le cadre d'interviews, enfin l'autorisation de militer pour tel ou tel candidat le jour du scrutin.

Toutes les organisations touristiques ont présenté des instances concernant l'interdiction de la vente de boissons alcooliques le jour de scrutin. Cette disposition désuète figure toujours dans la loi électorale du Canada. Elle nous coûte des centaines de milliers de dollars à l'occasion de chaque élection fédérale, et elle nuit à l'industrie touristique. Une question aussi simple aurait pu être réglée dans le bill à l'étude.

Il y a aussi la publicité des tiers partis. Le gouvernement ignore encore ce qu'il va faire à ce sujet. Le nom des imprimeurs et des éditeurs indiqué sur les publicités écrites est un autre problème, tout comme le changement de nom des circonscriptions électorales. Il faudrait préciser les pouvoirs discrétionnaires du Directeur général des élections énoncés au paragraphe 13(8) de la loi électorale du Canada.

Je n'ai pas inventé tout cela, monsieur l'Orateur; cela se trouvait dans les rapports présentés par le passé au Parlement par le Directeur général des élections mais auxquels aucune suite n'a été donnée. Cela rend son travail d'autant plus difficile. En l'occurrence, le gouvernement n'a pas péché par excès, mais plutôt par défaut. Le Directeur général des élections a formulé bon nombre d'excellentes recommandations dont on aurait dû tenir compte.

Le projet de loi à l'étude aurait également dû s'attaquer à la question des sièges vacants. Trois sièges sont libres à la Chambre des communes. Soixante jours au maximum après qu'un siège a été déclaré vacant, il conviendrait de fixer une date pour la tenue d'une élection partielle. Sous sa forme actuelle, la loi est tout à fait injuste envers les habitants de trois circonscriptions qui ne sont pas représentées à la Chambre. Le gouvernement n'est pas tenu d'annoncer avant septembre la date de ces élections partielles, lesquelles, pourront avoir lieu n'importe quand entre ce moment-là et février 1985, ou au moment de la dissolution de la présente législature.

Je me dois de signaler que la circonscription de Timiskaming n'a plus de représentant élu depuis le 22 janvier; Broadview-Greenwood est dans le même cas depuis le 2 mars et Leeds-Grenville, depuis le milieu du mois de mars. Nous sommes aujourd'hui presque au milieu de mai, monsieur l'Orateur. Quand ces circonscriptions vont-elles être représentées à la Chambre des communes? Pourquoi le gouvernement a-t-il peur de s'attaquer à ce problème?

Je suis en faveur du projet de loi sous sa forme actuelle, monsieur l'Orateur. C'est un compromis atteint entre les parties intéressées et qui sert les meilleurs intérêts de notre pays. A mon avis, son point faible est de s'attaquer à un seul problème d'importance secondaire plutôt qu'aux centaines de problèmes en jeu.

Nous devrions faciliter l'adoption de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, mais il convient d'exhorter le gouvernement à proposer le plus tôt possible les autres réformes nécessaires. Je suis prêt à passer au vote, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Bravo!

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler de ce bill aujourd'hui, mais je voudrais prendre deux ou trois minutes pour éclaircir certaines questions soulevées par les députés d'en face.

Je ne suis pas fâché que ce débat touche à sa fin. Néanmoins, si nous avions appliqué la règle de la pertinence, je pense qu'il aurait été beaucoup plus bref. La plupart des discussions n'avaient rien à voir avec le bill, mais, comme je n'aime pas interrompre un débat, j'ai pensé qu'il était souhaitable d'étaler au grand jour les préoccupations de certains députés à l'égard des questions électorales!

Ce bill ne traite pas du remaniement de la carte électorale. Cette question préoccupe certains députés, et c'est pourquoi le gouvernement a accepté de la soumettre au comité permanent. Il y a donc eu un grand nombre de réunions à ce sujet, on a entendu des témoins et examiné la question en long et en large.

Néanmoins, ce bill ne parle pas du remaniement de la carte électorale; il vise à réduire la période électorale de 60 à 50 jours. C'est surtout en supprimant l'affichage des listes préliminaires qu'on parvient à abréger cette période.

• (1620)

D'autre part, la période de recensement passe de quatre à sept jours pour permettre un recensement plus complet. Tous les partis ont fait certaines concessions et je crois qu'ils ont tous approuvé ce bill. C'est une amélioration, un pas dans la bonne direction et je suis très heureux de voir qu'il va sans doute être adopté en troisième lecture aujourd'hui.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

## LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations)** propose: Que le bill C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le président, je prends la parole pour proposer à cette Chambre d'approuver le projet de loi qui nous permettra de donner une aide financière aux propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol. Je voudrais dès le début dire que malgré l'incompréhension des victimes envers notre programme d'aide gouvernementale, malgré le manque de confiance envers le gouvernement exprimé à l'occasion par certaines victimes, malgré les attaques, les insultes que certains de ces propriétaires ont formulées à notre égard, au mien en particulier, je veux dire ici toute la détermination du gouvernement canadien à trouver une solution aux problèmes des propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol.

Quant à moi, je n'éprouve aucune rancœur ni aucune amertume envers ceux et celles qui, à deux reprises, sont venus manifester devant mon bureau de circonscription. Je pense que la souffrance, l'inquiétude, l'incertitude expliquent très bien leur exaspération et leurs réclamations. Je veux donc dire à ces gens que j'assumerai mes responsabilités de ministre, savoir trouver une solution à ce problème, avec toute la vigueur et toute la conviction nécessaires, et qu'il nous faut comme gouvernement trouver des solutions à leur problème. Je voudrais qu'ils comprennent que mon travail serait beaucoup plus facile si je possédais présentement toutes les réponses à leurs questions. Il est facile pour des hommes et des femmes publics de participer à des ralliements populaires et de dire aux victimes de ce produit ce qu'ils veulent entendre. Il est beaucoup plus difficile cependant de trouver des solutions à leur problème.

Je recherche la vérité scientifique parce que je crois qu'il est important de donner aux victimes de ce produit des conseils sûrs. Il serait trop facile d'apporter des solutions temporaires à ce problème et de remettre à plus tard cette vérité fondamentale qui est de savoir scientifiquement ce que nous pouvons faire pour réduire les émanations de gaz produites par ce produit, l'urée-formol. Cette impopularité présente me pèse, bien sûr, mais je suis prêt à la supporter parce que je pense qu'il est de mon devoir de trouver les vraies solutions aux problèmes des victimes. J'assume cette responsabilité en ayant à l'esprit également l'obligation de ne pas dilapider les deniers publics. C'est pourquoi il y a des distinctions à faire et des divergences d'opinions profondes entre ce que le gouvernement du Canada veut faire présentement pour aider les victimes de ce produit et ce que les victimes elles-mêmes voudraient voir faire. La première distinction et divergence d'opinions de base a trait à l'enlèvement du produit. Notre programme d'aide est basé sur une série de mesures ayant pour effet de diminuer le taux de gaz de formaldéhyde dans les maisons. Il est évident que ce programme que nous proposons n'a pas pour effet de préconiser au premier chef l'enlèvement de la mousse.

Et pourquoi ce programme ne prévoit-il pas au premier chef l'enlèvement de la mousse? C'est parce que les experts du Conseil national de recherches Canada, jusqu'à maintenant, ne nous ont pas dit qu'il fallait que l'enlèvement de la mousse se fasse au premier chef. Au contraire, toutes les données scientifiques que nous avons révèlent que l'enlèvement de la mousse dans les maisons est la mesure ultime, la dernière mesure à être prise et qu'avant d'en arriver à cette opération coûteuse, beaucoup d'autres choses devraient être essayées par les propriétaires de ces maisons. Voilà donc une première divergence d'opinions qui est fondamentale. Nous croyons que cette aide qui peut aller jusqu'à $5,000 non taxable est une aide qui répond suffisamment aux besoins de la quasi-totalité de ceux qui devront effectuer des travaux à leur maison. Les victimes par ailleurs croyant qu'il faut immédiatement enlever la mousse jugent bien sûr que ce montant de $5,000 n'est nettement pas suffisant. C'est là une divergence d'opinions et qui demeurera tant et aussi longtemps que les experts scientifiques, ceux qui travaillent pour le compte du Conseil national de recherches Canada, n'auront pas statué sur la question, parce que, il nous apparaît évident, après des travaux de recherches effectués, que les propriétaires qui ont enlevé la mousse des murs de leur maison n'ont pas pu traiter d'une façon adéquate les structures et les boiseries et qu'il y a une possibilité que ces structures et ces charpentes soient encore affectées par les gaz et que, par conséquent, ils n'ont que partiellement réglé leurs problèmes. Il faut donc s'en remettre aux experts avant de trancher clairement cette question à savoir si oui ou non il faut enlever la mousse des murs des maisons isolées.

L'autre divergence d'opinion qui est évidemment fondamentale a trait aux dangers que représente ce produit pour la santé. Nous savons que les autorités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada ont retenu une norme qui se situe à 0.1 particules par million, et tous les avis que nous avons reçus sont à l'effet que, si le taux de formaldéhyde existant dans une maison est moindre que ce niveau de 0.1, il ne doit pas y avoir normalement de danger à la santé des gens. Certains propriétaires qui ont des parents, des enfants, ou des grandes personnes qui dans certains cas ont été affectés par le produit n'acceptent pas cette norme de 0.1 et considèrent que le produit est dangereux à un taux moindre. Il va sans dire que cette norme fait l'objet de discussions et de contradictions importantes. Je dois reconnaître que je ne suis ni scientifique ni médecin et que par conséquent dans l'application de ce programme gouvernemental je dois m'en remettre non pas aux impulsions, aux réactions par ailleurs légitimes de certaines victimes de ce produit, mais plutôt aux avis des experts et des médecins et que tant et aussi longtemps que cette question n'aura pas été tranchée aussi bien du point de vue scientifique que du point de vue médical nous aurons ces difficultés de compréhension et d'interprétation du programme du gouvernement canadien.

Ceci étant dit, monsieur le président, je veux quand même faire une mise au point. Le gouvernement du Canada n'a aucun reproche à se faire dans ce dossier-ci. Je sais bien qu'au cours de ce débat tout à l'heure nos adversaires de l'opposition tenteront de donner une responsabilité au gouvernement ou aux fonctionnaires le représentant. C'est là de la petite politicaillerie, et je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt des gens affectés par ce problème d'en faire de la politicaillerie. Je crois qu'il faut reconnaître ceci, c'est que le gouvernement a voulu mettre en place toute une série d'efforts afin d'aider généreusement ceux et celles qui sont affectés par ce produit. Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, le projet de loi C-109, s'inscrit dans le cadre de l'ensemble des efforts justement que le gouvernement du Canada fournit en vue d'aider les propriétaires présentement en difficulté. Nous prenons des mesures dont le champ d'application est considérable et je voudrais résumer brièvement ce que nous avons déjà fait et ce que nous voulons faire avec la coopération des victimes elles-mêmes.

Nous avons d'abord trois grands objectifs. Premièrement, redonner confiance dans la valeur des maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde; deuxièmement, rassurer le public sur le plan de la santé; et, troisièmement, aider dès maintenant, le plus rapidement possible, les personnes qui ont des problèmes de santé et de logement causés par ce produit. L'une des premières mesures prises par le gouvernement a été de créer un centre de coordination et d'information sur la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Le centre a servi de point de convergence dans le cadre du programme d'aide gouvernementale en fournissant des conseils et des renseignements aux milliers de propriétaires en cause.

Au moment où je parle, monsieur le président, je peux dire que quelque 21,050 personnes sont déjà enregistrées à ce centre et qu'elles ont complété des formulaires afin de bénéficier du programme d'aide que nous avons mis à leur disposition. Les résultats que nous avons obtenus à l'occasion de la vérification et des tests effectués dans un échantillonnage important de maisons au Canada, nous ont permis de rédiger la loi que nous proposons aujourd'hui et qui est fondée sur des données scientifiques. Je rappelle que nous sommes le premier pays au monde à interdire la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Nous faisons donc figure de pionniers dans le domaine de la science et de l'ingénierie. Le centre a contribué à réunir les ressources de divers ministères et organismes fédéraux ainsi que celles de nombreux organismes privés. Je tiens à souligner que plusieurs pays consultent présentement le Canada sur la façon de régler ces problèmes et sur ce qui pourrait être fait

chez eux. Car ce produit, monsieur le président, existe depuis déjà une dizaine d'années dans une trentaine de pays. J'aimerais donc revenir sur les trois grands objectifs dont je parlais tout à l'heure. Premièrement, afin de redonner confiance dans la valeur des maisons isolées à la mousse, et pas plus tard qu'aujourd'hui, à l'occasion de la période des questions orales, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) me posait la question suivante, et je cite:

• (1630)

[*Traduction*]

Est-ce que . . . le gouvernement a songé à indemniser en outre les 80 p. 100 de personnes qui n'ont pas droit à l'indemnisation prévue au bill et qui se retrouvent aujourd'hui avec une maison qui a perdu de sa valeur, qu'elles ne peuvent pas revendre et sur laquelle elles ont du mal à obtenir une hypothèque normale?

[*Français*]

En bien, il est évident, monsieur le président, que le sensationnalisme qui a entouré cette question a été directement responsable de la dépréciation des valeurs de ces propriétés. Si 80 p. 100, et ce sont les chiffres mêmes du député de Saint-Jean-Est, si 80 p. 100 des gens n'ont pas de problème de santé, si 80 p. 100 des gens n'ont pas eu de difficulté avec ce produit et par conséquent ne se qualifient pas pour notre programme, c'est donc dire que la peur qui a été véhiculée par diverses personnes au sujet de ce produit est beaucoup plus grande, beaucoup plus exagérée qu'elle devrait l'être en réalité. Les sondages que nous avons effectués le démontrent clairement . . .

[*Traduction*]

**M. Skelly:** Que dit le gouvernement américain?

**M. Ouellet:** J'y viens dans quelques minutes, si le député me permet de terminer d'abord mes observations. C'est à cause de l'irresponsabilité de certains d'entre vous que les prix de ces maisons sont tombés . . .

**M. Skelly:** C'est vous qui êtes irresponsable. Voilà la raison.

[*Français*]

**M. Ouellet:** Monsieur le président, ceux qui veulent me couper la parole démontrent leur irresponsabilité, car on a malheureusement exagéré grandement la portée de ce problème. Il est grave et sérieux pour ceux qui vivent dans une maison où le niveau d'urée-formaldéhyde est trop élevé. Il est grave et il est sérieux pour ceux qui sont physiquement affectés par ce produit. Mais ce problème n'est pas grave pour ceux et celles qui ne sont pas affectés par le produit et où le niveau d'urée-formaldéhyde est acceptable et pas élevé. Par conséquent, la valeur de ces propriétés ne devrait pas baisser et n'aurait pas dû baisser. Et c'est seulement parce que l'on a fait de la mauvaise publicité au sujet de cette question et qu'on en a donné une proportion énorme que nous avons ce problème avec 80 p. 100 de propriétaires de maisons dont la valeur a baissée et qui ont besoin de notre aide et de notre programme pour redonner la juste valeur à leur propriété. Ce que nous entendons faire, c'est leur offrir des tests gratuits afin de vérifier scientifiquement et convenablement le niveau de formaldéhyde, de prendre les mesures appropriées pour qu'il soit à un niveau acceptable et, par-dessus tout, de donner un certificat d'attestation que la maison est une maison habitable, sécuritaire. C'est dans la mesure où nous pourrons réaliser ce programme que nous redonnerons la valeur qui devrait et qui aurait dû toujours exister pour ces propriétés qui ont bien été isolées et où les gens qui y vivent ne sont pas affectés par le produit; par ailleurs, pour les autres, nous voulons réduire substantiellement le niveau de formaldéhyde parce qu'il est jugé trop élevé.

• (1640)

Nous prenons le temps qu'il faut pour mettre en place ce programme. Certains nous diront que nous avançons trop lentement. Il est clair, monsieur le président, que nous avançons lentement. Nous le faisons parce que nous ne voulons prendre aucun risque de mettre les victimes de ces maisons à nouveau dans une situation difficile. Nous croyons que non seulement nous devons donner à ces propriétaires des conseils gratuits d'experts en la matière, mais nous devons également désigner une liste d'entrepreneurs qualifiés, proprement accrédités, pour effectuer les travaux qu'il convient d'effectuer. Nous sommes convaincus qu'une très large part du problème réside dans le fait que le travail a été mal effectué à l'origine par des entrepreneurs mal qualifiés qui ont fait un mauvais travail, qui ont mal posé le produit, et qui sont directement responsables, dans une large mesure, du problème que rencontrent aujourd'hui les propriétaires de ces maisons isolées à la mousse.

Or, si nous voulons aider convenablement ces propriétaires, il est important de les protéger et de nous assurer que les entrepreneurs qui effectueront des travaux chez ces gens seront des entrepreneurs qualifiés. Je pense qu'il vaut la peine d'utiliser les quelques semaines que nous prenons pour qualifier ces entrepreneurs afin qu'ils n'abusent pas de ces victimes de résidences isolées à la mousse.

Je crois que par-delà ce problème auquel doivent faire face ceux et celles qui ont une maison isolée à la mousse, il y a toute la question de l'attitude du public canadien face à ce problème et l'obligation que nous avons de rassurer le public sur le plan de la santé. Voilà pourquoi nous avons consacré des milliers de dollars en travaux de recherche et de développement exhaustifs sur cette question afin de trouver de nouveaux et de meilleurs correctifs, afin que par des recherches médicales à court et à long termes nous puissions nous prémunir contre ce genre de fléaux qui nous guettent et qui peuvent nous frapper à tout instant. Je crois que l'argent que nous avons offert aux diverses associations indépendantes de propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde afin de les aider à se regrouper, afin de les aider à obtenir, non seulement du gouvernement canadien, mais aussi du gouvernement provincial et du gouvernement municipal une oreille attentive, une aide directe et surtout généreuse. Cet argent est de l'argent bien placé. Ces sommes d'argent que nous avons consenties à ces associations indépendantes de propriétaires porteront je crois des fruits et nous permettront, en collaboration avec les représentants de ces associations de victimes de la mousse, d'accomplir un meilleur travail dans l'intérêt de tous ces propriétaires lésés. Finalement, je voudrais dire, en terminant, qu'on a tenté de nous faire croire qu'aux États-Unis, et l'honorable député qui vient de m'interrompre a dit justement: Qu'est-ce qu'on fait aux États-Unis? Eh bien, aux États-Unis . . .

[*Traduction*]

On a dit que le programme de rachat du Massachusetts, celui qu'on a appelé le plan de reprise, était important et généreux et que c'est ce qu'il fallait au Canada. Je tiens à souligner que le coût de ce programme de rachat devait être à la charge

exclusive de l'industrie, et non du gouvernement, et que les mesures correctrices ont été mises à la charge des fabricants ou des installateurs. Il est certain que le gouvernement fédéral a étudié cette politique ou cette option avant d'annoncer les types d'assistance qu'il allait offrir aux Canadiens. Nous n'avons pas imité les Américains parce que nous savions que leur programme n'était pas très généreux et qu'il n'allait vraiment pas apporter d'avantages rapides aux propriétaires. Nous avons plutôt conservé notre programme, qui offrait des contrôles gratuits, des conseils techniques et une aide financière d'un maximum de $5,000 aux propriétaires afin de remédier à la situation.

Le 29 janvier 1982, la Cour supérieure du Massachusetts a cassé l'interdiction et le règlement de rachat, sur la demande de l'industrie. En conséquence, les propriétaires du Massachusetts se retrouvent aujourd'hui sans aide. Récemment encore, les organismes de protection des consommateurs ont voté par quatre contre un en faveur de l'interdiction de la MIUF à l'échelle nationale aux États-Unis. Cette interdiction n'est pas encore appliquée, mais on prévoit qu'elle va l'être dans le courant de l'été. Ceux qui comparent ce que nous avons fait au Canada avec ce qui s'est fait aux États-Unis devraient se rappeler que nous avons agi beaucoup plus vite et beaucoup plus généreusement au Canada, en essayant de venir en aide aux victimes de la MIUF.

Par ailleurs, certains voudraient nous faire croire que le gouvernement fédéral a une responsabilité morale à cause du fait que le produit a été agréé dans le cadre du PITRC. Permettez-moi de dire qu'en 1977, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a agréé ce produit avec une centaine d'autres types d'isolants pour l'application du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Elle l'a accepté en fonction d'une norme établie sous les auspices de l'Office des normes générales du Canada. Les normes facultatives de ce type sont établies et approuvées par des comités de normalisation. Ces comités sont formés de représentants de toutes les parties intéressées, notamment les producteurs, les consommateurs et d'autres utilisateurs comme les détaillants, les gouvernements et les établissements scolaires ainsi que les associations techniques, professionnelles et commerciales et les organisations œuvrant dans le domaine de la recherche et des essais. En d'autres termes, les offices de normalisation ne comprennent pas que des représentants du gouvernement.

• (1650)

L'utilisation de ce produit dans le cadre du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes n'a été acceptée qu'à condition que des normes strictes en matière d'installation soient respectées. Malheureusement, comme le sait pertinemment l'opposition, certains entrepreneurs n'ont pas respecté les normes établies, et la loi ne donnait pas à l'Office des normes générales du Canada les pouvoirs nécessaires pour les forcer.

En faisant de la politicaillerie à ce sujet, nos vis-à-vis ne rendent pas service aux propriétaires de maisons qui sont aux prises avec des problèmes à l'heure actuelle. Avant novembre 1979, mon ministère n'avait reçu que deux plaintes au sujet de ce produit. Au mois de septembre de l'année suivante, il en avait reçu près de 100. Même si quelques-unes seulement étaient justifiées, le ministère de la Santé et du Bien-être a alors formé un comité indépendant d'experts afin de faire enquête sur les dangers que ce produit pouvait présenter pour la santé. Ce comité a recommandé dans son rapport provisoire de décembre 1980 que l'on cesse d'utiliser l'urée-formaldéhyde. L'utilisation de ce produit a par la suite été interdite en vertu de la loi sur les produits dangereux.

[*Français*]

Voici l'histoire qui a amené le gouvernement à bannir ce produit et à poser un geste qui n'avait été posé dans aucun autre pays. Il est évident que le gouvernement est désireux d'aider les victimes de ce produit. Il a posé des gestes concrets. Il a d'abord banni ce produit pour arrêter le mal. Deuxièmement, il a soutenu sa cause devant la commission de révision, créée en vertu de la loi sur les produits dangereux et qui permet à l'industrie d'en appeler de cette décision gouvernementale. Donc le gouvernement a exposé la position des victimes devant cette commission de révision. Ce sont les avocats de mon ministère qui ont fait la preuve que le produit devrait continuer à être interdit au Canada devant cette commission de révision, en faveur des victimes du produit. Ce sont des fonctionnaires de mon ministère qui ont mis au point ce programme d'aide, et c'est notre gouvernement et le seul gouvernement au Canada qui a décidé d'offrir une somme d'argent aux victimes de ce produit, qui peut aller jusqu'à un montant non taxable de $5,000. Voilà les faits. J'aurais aimé que les autres provinces, la province d'Ontario et la province de Québec en particulier, où il y a un nombre considérable de propriétaires affectés par ce produit, aient la même générosité envers les victimes et offrent à chacun de leurs propriétaires une somme de $5,000 comme nous sommes prêts à l'offrir. Je crois qu'il est du devoir des autres niveaux de gouvernement d'arrêter de parler et de poser des gestes concrets et d'offrir des sommes d'argent précises afin d'aider les victimes de ce produit à effectuer les travaux nécessaires dans leur maison. Je peux prendre l'engagement solennel, monsieur le président, ici en cette Chambre, que mon ministère et notre gouvernement continuera à travailler en vue d'aider les victimes de ce produit.

Nous attendons avec impatience les résultats de la Commission de révision, sur laquelle nous n'avons aucune autorité, qui fait son travail comme un organisme quasi judiciaire. Mais nous espérons que nous recevrons bientôt ce rapport et qu'il confirmera nos vues selon lesquelles ce produit est dangereux et qu'il doit continuer d'être considéré comme dangereux et, par conséquent—une fois que cette question sera clairement réglée—nous pourrons passer à l'autre étape qui est celle qui, dans mon esprit, est très importante. J'ai déjà indiqué publiquement à quelques reprises, savoir que si nous du gouvernement canadien nous étions disposés à faire notre part, que les autorités provinciales et l'entreprise privée devraient aussi faire leur part. Aussitôt que j'aurai cette certitude que j'attends et que j'espère de la part de la Commission de révision que le produit est définitivement déclaré dangereux, je m'engage à renouveler mes instances, à redoubler d'ardeur pour convaincre les autorités provinciales et l'industrie privée, l'industrie manufacturière en particulier, laquelle doit faire sa part dans cette question et aider les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—L'économie—a) La réunion du cabinet au lac Meach (Qué.). *b*) La situation du Canada par rapport à celle des États-Unis. *c*) La position du gouvernement; l'honorable député de Central Nova (M. MacKay)—Les corporations—a) L'enquête sur la Consolidated Computer Inc. *b*) Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada; l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)—Les affaires extérieures—a) La nouvelle concernant l'accord relatif aux Îles de Saint-Pierre-et-Miquelon. *b*) On demande de publier l'entente.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet: Que le bill C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, soit lue pour la 2e fois et renvoyée au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, c'est moi qui ouvre le débat de ce côté-ci, pour le compte non seulement de l'opposition officielle, mais bien de 80,000 à 100,000 familles canadiennes. J'ai l'intention de prendre la défense des quelque 250,000 à 300,000 Canadiens qui si le gouvernement ne se décide pas à agir, continueront de subir les effets de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

Je vous demande d'imaginer, monsieur l'Orateur, que quelque 80,000 à 100,000 chefs de famille siègent ici à la Chambre. Comme il est impossible que tant de gens entrent dans l'enceinte de la Chambre des communes, imaginez une foule s'entassant dans un endroit ayant la même capacité que le stade olympique à Montréal et le stade de l'exposition canadienne nationale, à Toronto, réunis. Je suis absolument certain que, d'une seule voix remplissant ces deux stades, la majorité, sinon tous les propriétaires des maisons qui sont contaminées à la MIUF diraient au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), qui vient de proposer la deuxième lecture du bill C-109, exactement ce qui je vais lui dire ici, à savoir que ce projet de loi est une farce monumentale. C'est une véritable insulte pour ceux qui attendent d'un gouvernement responsable qu'il les sorte d'une situation lamentable. Cette mesure n'est hélas qu'un maigre palliatif incapable de réparer le tort causé par le gouvernement à la santé et au portefeuille des victimes de cet état de choses.

Ne vous y trompez pas, c'est le gouvernement libéral qui a créé un monstre qui ne disparaîtra pas ou ne réagira pas aux



mesures inefficaces que le gouvernement fédéral propose dans ce projet de loi.

Se rendant aux instances du gouvernement, les Canadiens ont décidé d'isoler leur maison avec une substance approuvée par le gouvernement, une parmi bien d'autres comme le ministre l'a signalé à juste titre, une substance fabriquée par le gouvernement lui-même, soit la mousse isolante d'urée-formol. Il n'y a aucun doute que les propriétaires ou les locataires, sans parler du gouvernement, n'auraient pas recommandé ou utilisé ce produit sachant ce que nous savons maintenant à propos de ses effets mocifs connus et insoupçonnés sur la santé des gens. Je parlerai tantôt de la responsabilité indéniable du gouvernement en ce qui concerne cette crise.

Je veux tout d'abord signaler au ministre et au gouvernement que les députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient que ce projet de loi subisse rapidement la deuxième lecture afin qu'il soit renvoyé au comité pertinent. Je dis que nous voudrions accélérer raisonnablement l'étude de ce projet de loi, mais je sais que plusieurs de mes collègues de l'opposition officielle et, j'en suis certain, un bon nombre de députés ministériels, ont reçu des instances de leurs commettants formulées en termes énergiques et ils voudront participer au débat. Toutefois, ce projet de loi nous préoccupe grandement, abstraction faite de ses lacunes flagrantes en ce qui concerne l'indemnité versée aux propriétaires de maisons. A l'heure actuelle, le bill n'est en somme qu'une charpente. Il ne renferme que neuf articles et tout dans le projet de loi est subordonné aux règlements adoptés en vertu d'un décret du conseil. Ces règlements constituent le fondement même du projet de loi. Ils stipuleront qui aura droit à des subventions pour les réparations, quels critères s'appliqueront et quelle indemnité sera versée à ces malheureux Canadiens qui sont admissibles.

• (1700)

Le ministre ne compte certes pas que nous lui donnerons un chèque en blanc de 55 millions de dollars quand la santé, la sûreté et la sécurité financière d'un quart de million ou plus de Canadiens sont en cause. Les députés de ce côté-ci veulent donc examiner le règlement d'application que propose le gouvernement avant que nous ne songions à adopter ce projet de loi; autrement, on nous prie d'approuver un projet de loi dont nous-mêmes, à l'instar des propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde, ne saurons rien. A moins que nous ne soyons saisis du règlement, nous ne serons pas en mesure de l'examiner avant le comité, et les propriétaires et groupes de propriétaires demeureront à juste titre sceptiques sur la sincérité de l'engagement du gouvernement à l'égard d'un programme de compensation vraiment efficace et équitable.

Connaissant le genre de règlement qui a récemment été mis à jour par ordre du cabinet, le ministre ne devrait pas trop s'étonner de notre scepticisme et de notre inquiétude. Je le prie de laisser le comité examiner le projet de règlement qu'il a à l'esprit. En fait, nous pourrions souhaiter inclure une partie de ce règlement dans la mesure législative.

Cela s'est déjà produit. A l'époque du gouvernement Clark, en 1979, alors que nous examinions en deuxième lecture le bill C-25 sur le transport des produits dangereux, notre gouvernement a rompu avec la tradition et décidé de déposer un projet de règlement. La collaboration du ministre à cet égard, c'est-à-dire concernant le règlement d'application du projet de loi à l'étude, serait des plus utiles. Nous avons des questions à poser et des recommandations à faire concernant ce projet de loi. J'y reviendrai plus tard au cours de mon intervention, mais, venons-en, si vous voulez bien, à la question de la responsabilité.

[*Français*]

Monsieur le président, je maintiens que c'est le gouvernement fédéral qui a mis les propriétaires canadiens dans le bourbier, c'est le gouvernement fédéral qui a promu la MIUF et qui l'a bannie en tant que produit dangereux. C'est le gouvernement fédéral qui a alerté les Canadiens au sujet des symptômes physiques rattachés à la MIUF. C'est le gouvernement fédéral qui a mis sur pied la Commission d'examen d'envergure nationale qui doit confirmer ses découvertes sur la MIUF et c'est lui qui selon moi a l'immédiate et entière responsabilité de sortir de ce bourbier les propriétaires canadiens. Si cela veut dire publiquement, si cela représente un autre coup à l'industrie de la construction, si cela veut dire dépenser plus d'argent pour sauver la santé de cette nation, alors qu'il en soit ainsi.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) ne peut blâmer les media, les provinces, les manufacturiers et les installateurs, il ne peut blâmer l'opposition officielle. Le ministre ne peut seulement que blâmer l'ignorance de son ministère et de son gouvernement ainsi que la négligence et les conflits d'intérêt qui ont provoqué une des pires tragédies de l'histoire canadienne.

[*Traduction*]

Le gâchis de la MIUF constitue un cas classique de l'ignorance dans laquelle se trouvent un ou plusieurs services du gouvernement de ce qui se fait dans d'autres services. Des preuves abondantes se sont accumulées avec les années pour le démontrer, bien que le gouvernement ait jusqu'ici refusé de répondre à certaines de nos questions pour confirmer ces faits. M. Cliff Shirtliffe, agent de recherche au Conseil national de recherches, a comparu devant la Commission d'examen des produits dangereux. Le ministre s'est dit impatient d'en obtenir le rapport. Plusieurs milliers de Canadiens et bon nombre d'entre nous dans l'opposition ont tout aussi hâte d'en connaître les conclusions.

Lors de la séance du 14 août 1981 de cette Commission, M. Shirtliffe a dit se rappeler avoir rencontré en 1974 des représentants de la SCHL et de l'industrie afin d'expliquer si les cas rapportés de réactions allergiques à la mousse pouvaient être véridiques. Les représentants de l'industrie ont donné l'assurance qu'eux-mêmes n'étaient pas affectés. Dès 1974, cependant, on avait demandé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'étudier la toxicité de la mousse. M. Shirtliffe a aussi déclaré à l'époque que le problème relié aux émanations de gaz provoquées par la mousse tenait au fait que l'on ignorait pratiquement tout des effets d'une exposition à long terme à de faibles quantités de ce produit toxique. Il a fait remarquer, à ce moment là, que le comité fédéral qui faisait enquête sur les matériaux d'isolation, s'inquiétait beaucoup des dangers éventuels d'une exposition à long terme au gaz pour les enfants et les personnes âgées.

Puis, en août 1978, M. Richard Viau, qui était alors suppléant du service de sécurité en matière de produits chimiques et d'incendies, dont il est maintenant devenu directeur, avait fait cette mise en garde à Jim Travers, journaliste de la chaîne Southam News: «Les gens devraient y penser à deux fois avant d'installer ce produit dans leur maison.» Il a ajouté: «La mousse d'urée-formaldéhyde est un produit chimique très irritant qui peut causer des maux de tête, des allergies et une multitude d'autres problèmes.» Il a aussi reconnu que des fonctionnaires avaient reçu des lettres de gens qui se plaignaient de nausées et d'irritations et que le gouvernement était au courant des études antérieures effectuées en Europe, en Scandinavie et aux États-Unis qui recensaient les problèmes reliés à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Néanmoins, pendant que les hauts fonctionnaires de son ministère lançaient cet avertissement, le ministre de la Consommation et des Corporations envoyait des lettres de remerciement aux propriétaires de maisons qui avaient fait installer de la MIUF. J'ai sous les yeux une copie un peu passée de ces lettres où l'on peut lire:

> Je tiens à vous remercier, au nom du Gouvernement du Canada, d'avoir contribué aux économies d'énergie dans le cadre du programme d'isolation des maisons canadiennes.

Cette lettre porte la signature du ministre de la Consommation et des Corporations.

C'est seulement après que plusieurs États ont interdit l'usage de cette mousse et longtemps après que la plupart des 80,000 à 100,000 propriétaires de maisons l'ont fait installer sur les conseils du gouvernement que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a commencé à s'inquiéter. Je vais simplement vous lire l'essentiel ou les premiers paragraphes de ces communiqués. Le 19 septembre 1980, lorsqu'il a manifesté son inquiétude pour la première fois, le gouvernement a déclaré:

> «Mon ministère s'inquiète sérieusement devant les problèmes de santé de plus en plus nombreux qui ont été reliés à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde», a déclaré aujourd'hui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M^me^ Monique Bégin.
>
> «Le principal problème, c'est que la MIUF libère du gaz formaldéhyde à l'intérieur de la maison, tant au cours de l'installation que pendant les années qui suivent».

Voilà l'avertissement lancé par le gouvernement en septembre 1980. Puis, en décembre de la même année, il publiait le communiqué suivant:

> Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M^me^ Monique Bégin et le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet ont annoncé une interdiction temporaire de l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde. Le gouvernement a décidé de prendre cette mesure à la suite des «sérieuses inquiétudes exprimées par le comité à l'égard du risque de nocivité de la formaldéhyde présente dans les maisons isolées à la MIUF».

Il s'agissait du comité consultatif d'experts mis sur pied par le gouvernement pour étudier les problèmes reliés à la MIUF. Si je puis me permettre de corriger les propos tenus tout à l'heure par le ministre de la Consommation et des Corporations, ce comité consultatif d'experts a refusé de déclarer que la formaldéhyde n'était pas nocive en dessous d'un certain taux de concentration. Par conséquent, je me demande si le ministre de la Consommation et des Corporations n'est pas en train de rejeter les opinions qui ont entraîné l'interdiction du produit.

Le comité a également déclaré que chaque personne réagissait différemment en présence de la formaldéhyde, suivant les conditions climatiques et le mode d'installation. Le comité consultatif d'experts a déclaré qu'il n'était pas forcément dangereux, d'avoir 0.7 parties par million, qu'il s'agissait tout simplement d'une proportion arbitraire, fantaisiste, établie en faisant la moyenne des effets de la mousse sur les Canadiens en général.

Finalement, le 23 avril 1981, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, recommandait qu'on garde en vigueur l'interdiction de l'usage de la mousse d'urée-formaldéhyde parce que, à la longue, les occupants des maisons isolées à la mousse sont exposés, au danger chronique des vapeurs de gaz formaldéhyde qui s'échappent dans l'air ambiant.

• (1710)

Nous avons affaire à un produit, la mousse isolante d'urée-formaldéhyde, qui est instable et les membres du comité consultatif, qui ont examiné la question ainsi que ceux des comité de révision qui enquête actuellement, cherchent à savoir si ce produit est dangereux ou non.

Que les travaux d'installation aient ou non été bien exécutés, que des permis aient été distribués à tort aux fabricants, c'est aux tribunaux qu'il revient d'en décider. Les provinces pourraient s'en charger. Essentiellement, ce que nous examinons en ce moment c'est la mousse elle-même qui donne des maux de tête et des nausées aux Canadiens. C'est le produit lui-même qui m'intéresse ici.

Voilà donc quelques jalons de la triste chronologie qui nous permet de constater à quel point le gouvernement fédéral a été impliqué dans la crise de la MIUF dès 1974. Nous sommes dans la deuxième semaine de mai 1982, et voilà que nous avons l'occasion de débattre en deuxième lecture un programme annoncé par le ministre le 23 décembre 1981. Il a fallu quatre mois et demi, bien comptés, au gouvernement pour présenter une mesure législative à la Chambre, et quatre ans et demi pour commencer à se demander si cette mousse n'était pas un produit instable.

Le gouvernement présente ensuite ce miniprojet de loi qui est censé réparer les torts causés à plusieurs centaines de milliers de Canadiens, victimes inconscientes d'une des gaffes les plus monumentales dans les annales du Canada.

Qu'a dit le ministre de la Consommation et des Corporations aux Canadiens? Quel encouragement ce porte-parole de cinq ou six ministères fédéraux différents offre-t-il aux propriétaires de maisons isolées à la MIUF? Je me demande si le ministre se souvient d'un titre de Roch Forest, au Québec:

[*Français*]

«Faites-vous soigner si vous êtes malades». Et le ministre d'ajouter: «Il ne faut pas que les gens attendent après les gouvernements. S'ils ont des problèmes avec leur isolant parce qu'il n'y pas l'effet escompté, qu'ils poursuivent l'entrepreneur ou le fabricant. S'ils ont des problèmes de santé, qu'ils se fassent soigner.»

[*Traduction*]

En effet, le ministre leur dit de ne pas attendre que le gouvernement intervienne si la mousse les préoccupe, il leur conseille de l'enlever eux-mêmes. Quelques minutes plus tard, le ministre a déclaré à la Chambre que, d'après le Conseil national de recherches, cela aggraverait la situation, ou qu'il ne fallait enlever la mousse qu'à la dernière extrémité. Il n'est pas surprenant que les Canadiens ne sachent plus du tout ce qu'il faut faire et qu'ils soient irrités par cette affaire de mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

Quand il a répondu aux questions que mes collègues et moi-même lui avons posées et, il y a quelques instants encore, le ministre s'est empressé de rejeter la responsabilité sur tous ceux qui lui tombaient sous la griffe, les provinces, les entrepreneurs et les installateurs.

[*Français*]

Le gouvernement a aussi l'impression qu'il y a eu beaucoup trop de mauvaise publicité et souvent trop peu d'actes valables concernant le problème de la MIUF et que nous, de l'opposition officielle, devrions aider à dissiper les craintes de l'industrie de la construction à l'endroit de cette crise.

[*Traduction*]

Il reste que les gens souffrent. Ils savent aussi qui blâmer. Ils espéraient que la loi les aiderait à sortir du bourbier dans lequel le gouvernement les a mis. Qu'ont-ils obtenu? Le projet de loi C-109, une mesure correctrice enrobée de bonnes paroles qui ne collent pas à la réalité dont les victimes de la MIUF ont à souffrir. Bref, comment vont-ils rendre leur maison sûre et vendable, et auront-ils, pour ce faire, une aide du gouvernement? Cette mesure correctrice, comme l'appelle le ministre, représente trop peu pour les milliers de Canadiens dont la maison est isolée avec ce produit, et elle arrive beaucoup trop tard.

Si je dis cela, ce n'est pas simplement parce que je suis le critique de l'opposition officielle en matière de consommation et de corporations. Pour éviter de faire preuve de trop d'esprit partisan en la matière, je citerai un éditorial du *Citizen* d'Ottawa, paru le lundi 12 avril 1982 sous cette manchette: «L'offre du gouvernement ne suffit pas». Le *Citizen* n'a pas l'habitude de se montrer hostile envers le gouvernement libéral, pour dire le moins. J'attire l'attention du ministre sur les trois derniers paragraphes de cet article tiré d'un journal acquis aux libéraux:

> Le gouvernement fédéral offrira des subventions allant jusqu'à $5,000 seulement aux propriétaires de maison souffrant des vapeurs de la MIUF. Ce montant maximal est de beaucoup inférieur au coût de l'enlèvement de la mousse. Il ne peut servir qu'à enfermer hermétiquement les vapeurs à l'intérieur des murs.
>
> Or les acheteurs éventuels se fichent de ce que les murs soient scellés ou non.
>
> Comme le faisait remarquer Murray Coolican, porte-parole des propriétaires d'Ottawa dont les maisons ont été isolées à la mousse, le plan de dédommagement du gouvernement fédéral peut se résumer ainsi: «C'est trop peu, trop tard». Il est du devoir de M. Ouellet d'indemniser les contribuables qui ont eu à souffrir des problèmes que son propre gouvernement a contribué à créer.

Pour qu'on ajoute foi à cette critique formulée à l'égard de la façon dont le gouvernement a traité les propriétaires de maisons isolées à la MIUF, je rapporterai brièvement les propos de trois collègues libéraux du ministre de la Consommation et des Corporations. Le député de London-Ouest (M. Burghardt) a fait parler de lui dans le sud et l'ouest de l'Ontario à propos de cette question. Je le sais parce que j'ai assisté récemment à London, à une assemblée de 350 propriétaires de maison qui étaient venus nous faire part énergiquement, à tous deux, de leurs doléances. Le député de London-Ouest a résumé ce que nous pensions tous lorsqu'il a dit ceci au ministre, devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales:

La question qui me préoccupe, monsieur le ministre, et qui nous préoccupe tous a trait à la peur de l'inconnu. Nombreux sont ceux qui, à l'heure actuelle, ont des problèmes de santé, et cela ne fait aucun doute. Que leur médecin le leur ait dit ou non, ils savent qu'ils ne sont pas bien portants à cause de l'air qu'ils respirent chez eux. D'autres s'inquiètent de la dépréciation de leur logement à cause, une fois de plus, de la peur de l'inconnu.

J'aimerais inciter vos fonctionnaires à essayer de trouver une réponse le plus rapidement possible.

Nous passons maintenant à Toronto, au député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead). Voici ce qu'il avait à dire dans une lettre au ministre de la Consommation et des Corporations:

. . . je crois vraiment que l'on serait justifié de soutenir que le gouvernement a involontairement incité les propriétaires à se prévaloir du programme d'isolation des maisons et que les propriétaires se sont fiés aux garanties implicites du gouvernement concernant l'innocuité de la substance . . .

La lettre se poursuit ainsi:

Il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour accepter immédiatement de remplacer (la mousse isolante dans les maisons) aux frais du gouvernement.

Il faut noter que le député de Scarborough-Ouest est président du caucus des libéraux fédéraux de l'Ontario. Il a dit qu'il soutenait le gouvernement Trudeau, mais aussi qu'il doit protéger les intérêts de ses électeurs. Bien qu'il soit le premier libéral de l'arrière-ban à se prononcer sur la question, il a affirmé qu'il ne serait pas le seul.

Pour terminer la liste des députés qui ont eu le courage de prendre publiquement la défense de leurs électeurs sur cette question, je passe maintenant au député de Gaspé (M. Cyr), qui est intervenu dans le débat d'ajournement il y a quelques jours, le 3 mai précisément. Il a dit en parlant de la Gaspésie:

Les propriétaires ont suivi les directives du gouvernement du Canada afin d'économiser l'énergie et ont demandé la subvention pour l'isolation des maisons. La majorité des propriétaires qui ont utilisé la mousse isolante d'urée-formaldéhyde sont maintenant aux prises avec des problèmes de santé et doivent se trouver un autre logis, ce qui n'est pas facile dans une région comme la nôtre.

• (1720)

Monsieur le président, même si le gouvernement du Canada offre une subvention de $5,000 pour enlever cette mousse des murs des maisons, où le propriétaire qui est en chômage ou encore qui bénéficie du bien-être social où prendra-t-il les autres $10,000 pour faire effectuer les travaux? Même ceux et celles qui ont un emploi permanent et dont la propriété a été hypothéquée pour effectuer les travaux d'isolation ne peuvent plus emprunter à un taux de 20 p. 100 pour enlever la mousse des murs et des plafonds.

Le député de Gaspé a déclaré ceci à la Chambre la semaine dernière:

. . . je me propose de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi afin de défendre les intérêts des gens que je représente à la Chambre, les victimes de la mousse d'urée-formol, et surtout ceux qui sont dans une situation financière précaire.

J'attends avec impatience l'intervention du député de Gaspé.

Quand le *Citizen* ou n'importe qui d'autre, y compris les députés ministériels, parle d'«indemnisation», totale ou non, ceux d'entre nous qui sont à l'avant-garde de la lutte contre la mousse isolante d'urée-formol se font constamment attaquer au sujet du coût d'un tel programme. C'est vrai, je l'avoue, cela coûtera cher pour rendre les maisons des victimes à nouveau sûres et vendables et, c'est vrai qu'une telle initiative risque d'entraîner des dépenses de plusieurs centaines de millions de dollars, mais il n'y a pas de limite, à mon avis, quand la santé du pays est en jeu. Je reviendrai un peu plus tard sur la question du financement, mais la part du budget de 110 millions de dollars de ce programme d'aide qui sera effectivement versée aux propriétaires de maisons isolées avec cette mousse a été amputée de moitié. Les 65 millions restants ont sans doute servi aux essais, à la publicité, aux dosimètres . . .

**M. Ouellet:** Non.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Une partie de ces crédits a certainement servi à préparer la ravissante petite brochure que j'ai sous la main traitant de la MIUF, diffusée par le gouvernement pour dire aux gens que cette mousse ressemble à de la crème à raser au moment où elle est injectée dans les murs. J'aimerais que le ministre me précise, lorsqu'il le pourra, à quelles fins ont été dépensés les autres 65 millions prévus dans le budget de ce programme.

**M. Ouellet:** C'est pour la prochaine année financière. Vous devriez pour le moins lire correctement le projet de loi.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Les 55 millions de dollars qui restent sont aussi inutiles aux victimes de la MIUF que ne l'est le délai du 30 juin 1983 comme date limite d'admissibilité aux subventions.

Il n'y a aucune façon de dissimuler la gravité de la question. Les propriétaires le savent, les agents immobiliers le savent, les autorités provinciales le savent; et croyez-moi, après avoir parlé à des centaines de victimes de la MIUF au Canada au cours des 18 derniers mois, je sais à quel point des dizaines de milliers de victimes innocentes ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral. Ces personnes savent à quel point le projet de loi est inadéquat. Elles se tournent vers le gouvernement pour obtenir un dédommagement bien plus important par suite des bouleversements qu'a subis leur mode de vie.

Je suis profondément attristé et, en fait, révolté par les lettres et les rapports que m'adressent chaque semaine de tous les coins du Canada les victimes de la MIUF. Hier encore, un journal rapportait la mésaventure arrivée à un couple de Downsview, en Ontario, qui regardait un bulldozer abattre les murs de la maison de $135,000 acquise il y a une quinzaine d'années, parce qu'elle avait été isolée à la mousse d'urée-formol. En voyant leur maison s'écrouler, ce couple, qui avait émigré d'Italie, assistait également à l'anéantissement d'une vie de dur labeur et de tendres souvenirs. Maintenant cet homme et cette femme repartent à zéro. Ils construisent une nouvelle maison et s'endettent à nouveau. On peut comprendre qu'ils éprouvent de l'amertume et soient déçus par le gouvernement d'Ottawa qui a encouragé les Canadiens à économiser l'énergie en isolant leur foyer et qui refuse maintenant d'assumer ses responsabilités. En une courte phrase, que 100,000 autres personnes pourraient répéter, le couple de Downsview a fait part de ses sentiments à l'égard du gouvernement:

Il nous a incités à isoler notre maison et maintenant il veut s'en laver les mains.

Mais ce qui est pire, c'est que ces gens n'ont droit à aucune aide financière. Ils ont abattu leur maison et maintenant, selon un porte-parole du ministre de la Consommation et des Corporations, ils ne sont pas admissibles à l'aide du gouvernement fédéral. J'estime que le gouvernement est sans scrupule de renoncer ainsi à assumer ses responsabilités, et j'aurai une recommandation à faire à ce propos dans quelques instants.

Permettez-moi de consigner l'opinion de certains propriétaires canadiens aux prises avec le fléau de la MIUF. Leurs propos en disent long sur la question à laquelle le Parlement doit maintenant faire face. Mon bureau sur la Colline parlementaire a été constamment en contact avec des représentants d'associations des milliers de propriétaires dont les maisons ont été isolées à la mousse d'urée-formol. Le ministre estime que certains d'entre nous qui soulèvent cette question font délibérément preuve de sectarisme politique. Je ne sais pas quelles sont les opinions politiques des propriétaires victimes de la MIUF et je m'en moque bien. Mais nous sommes constamment en rapport avec eux et ils continuent de nous rapporter les difficultés éprouvées par les propriétaires de maison qu'ils représentent. Le ministre parle de gens comme M. John Owen et M^me^ Penny Tilby, de Vancouver; M. Fred Palen, de Calgary-Nord; M. Stan Wilson, de Regina; MM. Glen Markowski et Lloyd Maynard, de Winnipeg; MM. Ace Willsie et Jim Inch ainsi que M^mes^ Pam Snow et Margaret Vagalaid, de Kitchener-Waterloo; M^me^ Pat Clarke de Scarborough; M. Frank Spitzer, de Toronto; M. Ed Smee, d'Hamilton; M. Lee Kennedy, de London; M. Bob Ord, de Welland; MM. Rick Patten et Murray Coolican ainsi que M^me^ Pat Strickland, d'Ottawa; MM. Len Cocolicchio et Larry Gee, de Montréal; M^me^ Nicole Lamer et M. Yves Nantel, de Sainte-Thérèse, au Québec; M. Carl Wentzell, de Riverview, au Nouveau-Brunswick; M. Marc Poirier, d'Halifax, en Nouvelle-Écosse; et M. Danny Williams, de Saint-Jean, Terre-Neuve. Ces personnes nous tiennent au courant presque quotidiennement des difficultés éprouvées par des milliers de propriétaires de maison et de l'évolution de la situation.

A propos, je voudrais rendre un hommage tout particulier à mon recherchiste, M. Sean Berrigan, qui est devenu le protecteur officieux d'un nombre incalculable d'organismes s'occupant d'urée-formaldéhyde, qui ont poussé comme des champignons partout au Canada. Bon nombre de mes collègues de cette Chambre connaissent parfaitement les efforts inlassables déployés par M. Berrigan pour venir en aide aux propriétaires victimes de cet isolant, que ce soit des particuliers ou d'importantes organisations. Je voudrais juste profiter de l'occasion pour le remercier de ses recherches soignées pour mes collègues et moi-même qui essayons d'obtenir justice pour tous ces Canadiens qui ont été lésés.

Je voudrais faire lecture ici d'une lettre que la société A.E. LePage, société immobilière, a fait parvenir à M. Larry Gee, de Pointe Claire, dont j'ai parlé précédemment. Cette lettre ne laisse planer aucun doute; en voici donc un extrait:

> Toutes ces données permettent de penser que la maison a une valeur marchande de $42,000, mais malheureusement, je crois qu'à cause du type d'isolation (urée-formaldéhyde), elle sera pratiquement impossible à vendre.
>
> En effet, étant donné qu'il est, semble-t-il, impossible d'enlever l'isolant sans détruire la maison, je me dois de considérer que cette dernière n'a aucune valeur. En fait, il s'agit d'un passif, car il faudra dépenser de l'argent pour faire démolir le bâtiment.
>
> Votre terrain devrait quant à lui se vendre $15,000, mais il faudra déduire de ce montant les frais de démolition de la maison.

M. Gee se retrouve donc dans une situation financière précaire à cause de cette crise.

J'ai devant moi une lettre ouverte que M. et M^me^ Frank et Felice Spitzer de Toronto ont envoyée au premier ministre du Canada (M. Trudeau). M. Spitzer dirige l'association ontarienne des propriétaires de maison isolée à la mousse d'urée-formol:

> Bien entendu, les conséquences les plus graves de toute cette affaire sont celles qui ont trait à la santé. Dans notre cas, mon mari a été gravement atteint d'une sinusite. Il a été opéré il y a un an et demi et, malheureusement, il ne se porte toujours pas mieux. Naturellement, il souffre beaucoup, ce qui nuit au déroulement normal de la vie de famille. Nous nous ressentons de cette situation jusque dans les choses les plus anodines, comme le fait qu'il nous est impossible de converser avec lui le matin pendant qu'il se gargarise longuement; ce qui fait qu'aucun des membres de la famille ne peut lui parler avant le petit déjeuner.

La litanie des problèmes de santé se poursuit.

J'ai ici la lettre adressée à un de mes collègues, le député de Waterloo (M. McLean), par Donna, Wayne, Sue et Terry Gravelle de Waterloo:

> Il y a quelques jours, mon mari a subi chez le docteur Wyse, des tests pour détecter d'éventuelles maladies respiratoires et des allergies. Il consulte les médecins depuis un certain temps déjà, car il a mal aux yeux, il a de fortes sécrétions dans les oreilles, en plus d'éprouver de graves difficultés respiratoires. Le docteur Wyse s'est dit certain que tous les problèmes de mon mari étaient causés par la mousse d'urée-formol avec laquelle nous avons isolé notre maison. Il estime que nous devrions déménager à cause des difficultés de Wayne et des problèmes qu'éprouve le reste de la famille. Il s'est dit disposé à déclarer devant les tribunaux que la mousse est à l'origine de nos ennuis.
>
> Y a-t-il quelque chose que l'on puisse faire? Nous sommes au bord du désespoir!

Le lettre est signée par M^me^ Donna Gravelle.

J'ai reçu une lettre de M. Peter Lake d'Edmonton, en Alberta, qui dit ceci:

> Voici mon problème: je serai appelé à vendre ma maison d'ici 16 à 24 mois à la suite d'une mutation. Comme j'ai isolé ma maison à la mousse d'urée-formol la possibilité de vendre ma maison est réduite à néant et je risque de perdre toute ma mise de fonds et de me retrouver par surcroît avec une hypothèque à rembourser. Le cas échéant, je ne pourrai pas m'acheter une nouvelle maison dans la ville où l'on m'envoie puisque je ne pourrai pas effectuer de versement initial et, comme je me suis déjà prévalu de mon régime enregistré d'épargne-logement, je n'ai aucun moyen facile d'épargner.

• (1730)

> Le gouvernement a proposé certains moyens de rendre habitables les maisons isolées à la mousse d'urée-formol avec des scellant ou des absorbants chimiques mais, de toute évidence, le seul moyen de rendre une maison vendable est d'en retirer la mousse.
>
> Sans rien promettre, le gouvernement a déclaré qu'il accorderait éventuellement une aide allant jusqu'à $5,000 pour faire en sorte que les maisons isolées à la mousse d'urée-formol, ne presentent pas de risque. Mais d'après les estimations que j'ai fait faire, cela me coûterait entre $15,000 et $20,000 pour faire enlever cette mousse. Le revêtement extérieur de ma maison est en stuc et l'intérieur est en plâtre.

Cette lettre soulève un point qu'il faudrait tirer au clair. Bien des Canadiens ont l'impression qu'en étant admissibles à une subvention, si le taux d'émanation d'urée-formaldéhyde le justifie, ils obtiendront le plein montant de $5,000. Bien que cela suffise à peine pour enlever le matériau isolant de leur maison, la plupart des gens semblent croire qu'ils ont droit à ce montant. Le ministre, et le gouvernement, devraient faire savoir clairement aux propriétaires produisant une demande de subvention qu'ils peuvent obtenir jusqu'à $5,000 mais qu'ils pourraient aussi recevoir un montant bien inférieur.

Dans les quelques minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, je tiens à soulever certaines questions et à faire quelques recommandations au gouvernement. Peut-être le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) pourra-t-il répondre à ces questions plus tard au cours du débat ou lorsqu'il comparaîtra devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales plus tard au cours de la semaine.

Voici les questions auxquelles j'aimerais qu'on réponde. Qu'en est-il des habitants d'immeubles autres que les maisons

unifamiliales? La mousse d'urée-formol a été utilisée comme matériau isolant dans un certain nombre d'immeubles à appartements et d'immeubles à bureaux ou commerciaux. Le gouvernement est-il certain de posséder la liste de tous ces immeubles et de pouvoir déterminer exactement le niveau des gaz dans les différentes aires de ces immeubles où des gens travaillent et vivent? Il y a aussi la question de savoir qui est chargé de mesurer le niveau des gaz. Est-ce la personne qui habite un immeuble ou y travaille? Le gouvernement prendra-t-il sur lui de découvrir les immeubles en question qui ne sont pas occupés par leur propriétaire et qui sont isolés à la mousse d'urée-formaldéhyde? Dans le cas contraire, comment ceux qui travaillent dans les édifices à bureaux ou ceux qui habitent dans des maisons de rapport sauront-ils s'ils doivent réclamer des tests à leur lieu de travail ou de résidence?

Puis, il y a la question de la rétroactivité dont j'ai dit un mot tantôt à propos du couple de Downsview. Le gouvernement indemnisera-t-il les gens qui ont fait enlever de leur maison la mousse d'urée-formaldéhyde parce que leurs famille éprouvait des difficultés de santé ou craignait d'en éprouver? En l'occurrence, la rétroactivité prend-elle effet à compter de l'interdiction temporaire, de l'interdiction définitive ou de la présentation de ce bill, c'est-à-dire à compter de décembre dernier ou seulement de la fin d'avril, il y a quelques jours à peine? Par ailleurs, ces gens-là ont-ils des droits illimités d'intenter des poursuites devant les tribunaux? On pose ces questions, à presque toutes les réunions de propriétaires.

En ce qui concerne la minimisation des risques financiers que comportent les poursuites en justice, le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures spéciales qui permettraient aux victimes de la MIUF d'intenter des poursuites devant les tribunaux en courant le moins de risques financiers possible? Quelles mesures envisage-t-on de prendre au cas où des problèmes de santé surgiraient plus tard? Si, en raison de l'exposition à la MIUF, des problèmes de santé apparaissent quatre, cinq ou dix ans plus tard, le gouvernement du Canada reconnaîtra-t-il que les entrepreneurs seront légalement tenus d'indemniser les victimes?

Il existe un certain nombre de questions très délicates auxquelles il faut répondre à propos de ce projet de loi, mais, je le répète, nous devons prendre connaissance des règlements proposés avant de savoir quelles sont les intentions du gouvernement en mettant en œuvre le bill, car c'est là l'objet même de la loi.

Nous jugeons avant tout que des crédits supplémentaires doivent être affectés au programme en attendant que le gouvernement cesse d'offrir des palliatifs aux propriétaires victimes de la MIUF et décide d'assumer ses responsabilités en les indemnisant réellement. Les 55 millions de dollars sont malheureusement inadéquats lorsque l'on considère le nombre de Canadiens qui sont tombés malades en raison des erreurs commises par le gouvernement. Je recommande que le projet de loi et le programme réparateur soient rétroactifs. Tous les Canadiens qui ont enlevé la MIUF ou dépensé de l'argent pour essayer de résoudre le problème devraient être admissibles à partir de la date où le gouvernement a temporairement interdit l'utilisation de la mousse d'urée-formol, le 18 décembre 1980. Toute question relative à une mesure destinée à résoudre le problème qui aurait été prise avant cette date devrait vraisemblablement être portée devant les tribunaux pour qu'ils se prononcent à ce sujet.

Je recommande vivement que des modifications soient apportées au bill pour prolonger la durée du programme ou faire en sorte que celui-ci ait des effets à long terme. La date d'expiration actuelle ne signifie rien pour ceux qui ne connaissent pas de problème maintenant, mais qui risquent d'éprouver des difficultés au cours des prochaines années.

Permettez-moi de terminer en vous donnant mon opinion personnelle sur le problème de la MIUF. Nombreux sont ceux qui l'apparentent à une véritable catastrophe. La situation a commencé à se faire jour en 1980 et au début de 1981. Certains fonctionnaires ont commencé à se rendre compte que nous étions peut-être aux prises avec un véritable problème et quelques propriétaires ont commencé à connaître diverses difficultés directement imputables à la mousse d'urée-formol. De nombreux propriétaires ont brusquement commencé à se demander quels pourraient être les effets de cette controverse de plus en plus vive sur la valeur de revente de leur maison. Dans l'intervalle, les ministères ont constitué un dossier effrayant, tandis que les propriétaires victimes de la MIUF craignaient de plus en plus pour leur santé et la valeur de revente de leur propriété. Le public, désormais informé et averti de ces choses, voit dans ce problème une calamité nationale.

C'est d'ailleurs un problème totalement nouveau. En notre qualité de représentants élus, nous devons nous en occuper. Le public ne se demande pas lequel des deux niveaux de gouvernement est responsable. Les victimes sont trop inquiètes pour se préoccuper de politique de partis. Nombre de Canadiens sont lésés soit parce que leur santé est en jeu, soit parce que la valeur de leur maison a diminué ou qu'ils ont d'autres problèmes d'ordre économique, et ils demandent aux gouvernements—sans préciser lequel—de les aider.

Je veux terminer comme j'ai commencé, en lisant que le nombre des chefs de ménage victimes de la MIUF est de 250,000 à 300,000, soit plus ou moins la population de Hamilton ou d'Ottawa. Ces gens-là vous diraient volontiers ce que j'ai dit cet après-midi, que la MIUF est une calamité nationale. Si tous ces propriétaires résidaient dans une seule ville, le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province et le conseil municipal ne voudraient-ils pas considérer cette erreur comme un véritable désastre national? Tous ces niveaux de gouvernement n'admettraient-ils pas que la question est urgente et ne voudraient-ils pas adopter des mesures d'urgence pour venir en aide à leurs contribuables affligés? Mais, les victimes de la MIUF sont réparties d'un bout à l'autre du pays.

Bien sûr que le premier responsable de cette situation est le gouvernement fédéral, mais les provinces et les municipalités peuvent intervenir en réévaluant les propriétés touchées ou en modifiant les taxes foncières. En somme, les gouvernements, encouragés par le gouvernement fédéral, doivent agir sans tarder pour offrir des solutions beaucoup plus réalistes que celle prévue dans le projet de loi.

On a souvent répété que le rêve de tout Canadien était de posséder sa propre maison. Pour des milliers de nos compatriotes, ce rêve est devenu un cauchemar. Je crois que le gouvernement et le Parlement doivent agir sans tarder pour réconforter tous les propriétaires qui ont eu le malheur d'avoir recours à la MIUF.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Ouellet:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. Le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) s'est référé dans son discours à un article du journal *La Tribune* de Sherbrooke où le journaliste Gilles Fisette m'a cité d'une façon inqualifiable. Je crois qu'il est important de clarifier cette déclaration. Je n'ai jamais dit à ce journaliste que je croyais que les gens devaient aller se faire soigner. De la façon dont cela a été rapporté, c'est évidemment donner un sens péjoratif à ma suggestion qui était de vouloir aider les gens plutôt que de vouloir rire d'eux. Et je voudrais clarifier cela et mettre cette déclaration au dossier pour clarifier cette situation.

• (1740)

[*Traduction*]

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur l'Orateur, il y a longtemps que j'attendais de pouvoir participer à ce débat. Je voudrais revenir quelques instants sur certains propos du ministre, notamment lorsqu'il a dit qu'il ne voulait pas commencer à politicailler au sujet de l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde. Je lui ferai remarquer que c'est par les voies de la politique que l'on décide de la répartition de nos ressources rares et précieuses. Le ministre et ses collègues du gouvernement n'ont cessé de répéter depuis le début de cette affaire qu'ils ne veulent pas débloquer les fonds voulus pour répondre aux besoins d'un grand nombre de propriétaires de maisons aux prises avec ce grave problème. Le député qui m'a précédé a tenté de décrire l'importance du problème. Évidemment, on ne l'a pas écouté. D'un autre côté, si chacun de ces députés acceptait de dépenser $1 dans la circonscription du ministre, ce dernier perdrait non seulement son poste, mais son siège à la Chambre, ce qui ne serait que justice vu le genre de programme qu'il nous présente aujourd'hui.

En fait, ce problème présente deux caractéristiques. D'une part il s'agit d'un désastre national. Des maisons sont endommagées et des gens voient leur santé menacée. C'est une situation incroyable, car si le problème ne se présentait pas aux quatre coins du pays, tous les échelons de gouvernement s'empresseraient d'accorder une aide financière importante pour y remédier. D'autre part, on nous propose un programme malhonnête. Voici le scénario. Avant 1977, on a mis sur pied une commission chargée d'autoriser l'installation de ce matériau isolant dans les maisons. La commission devait décrire la façon de l'utiliser. A la fin d'avril 1977, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a écrit à l'une des organisations industrielles intéressées pour lui dire que le gouvernement n'était pas prêt à installer un produit de qualité inférieure tel que la mousse d'urée-formol dans les maisons. Il s'interrogeait sur les dangers de ce produit pour la santé et sur sa valeur d'isolant. Selon lui, il n'était pas question que le gouvernement puisse céder aux pressions et en autoriser l'utilisation. Et pourtant, deux mois plus tard, le gouvernement prenait une décision diamétralement opposée. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources adressait un télex aux sociétés intéressées, ce qui n'empêchait pas les dirigeants de la SCHL et du CNR d'émettre des doutes au sujet du produit. En fin de compte, les fabricants de la mousse qui siégeaient au sein du conseil d'administration étaient les seuls à défendre le produit. C'est là un exemple parfait de conflit d'intérêts et c'est une pratique malhonnête à mon avis.

Mais ce n'est pas tout. Lorsque la décision a été annoncée, la Corporation de développement du Canada a souscrit des actions d'une société qui possédait et gérait l'une des entreprises fabriquant la mousse. D'aucuns prétendent aujourd'hui que des pressions politiques ont été exercées pour revenir sur la décision initiale, pressions qui se sont exercées plus particulièrement sur les fonctionnaires qui siègent au sein du conseil d'administration de la société pour les gagner à la défense de la mousse. Le revirement de situation a permis à une société dont le chiffre d'affaires était particulièrement bas et qui était au bord de la faillite de faire des affaires florissantes. Et juste avant que l'on annonce l'interdiction du produit, l'entreprise a été vendue à une autre société qui ignorait que le produit allait être précisément interdit et qui a dû laisser des plumes dans l'affaire.

Nous aimerions dans un premier temps que le ministre organise une enquête publique afin de connaître officiellement les liens qui unissent la CDC, INNOCAN, RAPCO et LORCON, plus particulièrement les rapports entre ces sociétés, des fonctionnaires fédéraux, et la décision d'autorisation du produit comme isolant dans les maisons. Cette première étape est indispensable pour dissiper les doutes qui planent autour de cette affaire. En deuxième lieu, le programme a été annoncé à cor et à cri par le ministre qui a défendu les actions du gouvernement et maudit l'opposition pour ses basses manœuvres politiques. Le ministre n'a strictement rien fait pour apaiser les craintes et les inquiétudes des propriétaires dont les maisons sont isolées avec la mousse. Je crois même que le gouvernement a mis ce programme en place pour briser les reins du mouvement de protestation des propriétaires.

Il y avait deux ans que le gouvernement fédéral avait autorisé l'utilisation de la mousse quand le gouvernement de la Saskatchewan lui a demandé d'en interdire l'usage. Or, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral a fait la sourde oreille à cette requête. Le gouvernement fédéral n'a pas songé à interdire ce produit en dépit du fait que le gouvernement de la Saskatchewan avait déjà mis au point un programme de relocalisation à l'intention des propriétaires de maisons qui éprouvaient des malaises. Voilà ce que le gouvernement devrait, croyons-nous, entreprendre en second lieu, s'il avait la moindre honnêteté. Il devrait élaborer un programme de relocalisation à l'intention de ceux qui éprouvent des problèmes de santé causés par de trop fortes concentrations de gaz. Ceux qui n'ont pas les moyens de déménager devraient pouvoir obtenir une subvention du gouvernement fédéral avant que leurs enfants et d'autres membres de leur famille souffrent des troubles associés à ce produit.

Deux possibilités s'offrent au gouvernement. Une requête publique coûterait à peu près rien, mais ce serait une façon d'apporter un peu d'honnêteté dans toute cette affaire. En second lieu, on pourrait songer à un programme de relocalisation comme il en existait un en Saskatchewan longtemps avant l'annonce de l'interdit. Je constate que le ministre est absent, en train de penser à quelque chose d'autre, mais je crois que ce sont deux suggestions valables.

Ensuite il y a la mise en place du programme proposé. Le produit a été interdit, après beaucoup de tergiversations, en décembre 1980. Mais on n'a rien fait de plus. Il a fallu un an au gouvernement pour mettre au point son programme. Bien sûr, il a fallu beaucoup de temps pour procéder aux tests.

Ensuite le ministre a fait connaître sa solution: un programme de 110 millions pour les propriétaires de maisons. Le programme a été annoncé le 23 décembre, l'avant-veille de Noël, un bon moment pour éviter d'avoir à payer le prix politique d'un programme totalement insuffisant. On offrait $5,000 et une série de tests fondés, je suppose, sur la lecture du dosimètre, instrument capable de détecter 0.1 part par million dans une demeure, proportion susceptible de nuire à la santé. Le propriétaire avait alors droit à une subvention d'au plus $5,000. Mais on a attendu très longtemps. Des groupes commencèrent à se former, croyant qu'en insistant suffisamment, ils amèneraient le gouvernement à comprendre la gravité de leur problème. Voilà la réponse du gouvernement.

Au moment où le ministre a fait connaître son programme, il a dit que les provinces devraient s'en mêler à leur tour. Car seul le gouvernement fédéral était passé aux actes. Ce n'était pas vrai. D'autres gouvernements avaient déjà pris des mesures. Ces gouvernements provinciaux demandaient au gouvernement fédéral d'interdire le produit avant qu'on ne l'utilise dans des milliers d'autres maisons. Leurs services effectuaient des tests, aidaient les victimes à trouver un autre logement. Non seulement cela, ils demandaient au gouvernement de participer à certaines de ces activités. Mais le gouvernement fédéral n'en a absolument rien fait. Le ministre pourrait cependant faire quelque chose, même à cette étape tardive. Par exemple, lorsque le ministre a mis son programme sur pied, il a adressé une lettre aux gouvernements provinciaux et leur a demandé s'ils accepteraient de participer à un programme visant à venir en aide à ces propriétaires. Une des provinces a manifesté son intérêt et demandé plus de détails. Mais les gouvernements provinciaux ont entendu parler du programme par la voie des journaux. Voilà le genre de consultation dans lequel le ministre est prêt à s'engager. Au cours de la semaine dernière, j'ai visité cinq provinces, et me suis entretenu avec des propriétaires, avec des fonctionnaires et avec des ministres de la consommation et des corporations. Ces derniers m'ont dit être disposés à venir en aide aux propriétaires. Mais quel genre de consultation leur proposent le ministre et le gouvernement actuels? Aucune. Essentiellement parce que c'est une manœuvre politique de leur part.

• (1750)

Troisièmement, nous demandons au ministre de quitter la Chambre maintenant et de convoquer une conférence fédérale-provinciale des ministres auxquels ressortit ce problème. Je suis convaincu que si le gouvernement acceptait à tout le moins de reconnaître qu'il a une part de responsabilité dans le problème à l'étude aujourd'hui, les gouvernements provinciaux lui apporteraient leur collaboration. Toute forme de collaboration est préférable à ce qui se passe à l'heure actuelle. Les autorités provinciales ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à faire quelque chose. Je suis convaincu que si le ministre convoquait une conférence fédérale-provinciale, les gouvernements provinciaux ne resteraient pas sourds à son appel. Je l'invite instamment à le faire. Je l'exhorte à favoriser la consultation et à mettre en œuvre un programme valable plutôt qu'un programme de fortune comme celui qu'il a mis au point et présenté à la Chambre. J'espère que le ministre manifestera davantage de respect pour ses collègues provinciaux aux prises avec le même problème.

Je viens de faire trois propositions: une enquête publique, un programme de relogement et une conférence fédérale-provinciale. Le ministre ne repartira pas les mains vides. Dans toute cette affaire, il n'y a jamais eu de véritable consultation. La plupart des ministres et des fonctionnaires provinciaux le reconnaîtront volontiers.

Il est intéressant de faire un retour en arrière. Le ministre a annoncé la création d'un office des normes générales du Canada qui allait démontrer comment se servir du matériau. Les ratés ont dû être nombreux puisque, jusqu'à la fin d'avril, on ne semblait pas vouloir approuver le produit; le Conseil national des recherches s'y opposait, tout comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement et même le ministre, comme en témoigne le télex. Mais, deux mois plus tard, il y eut un renversement que des pressions politiques semblent avoir suscité. La décision d'approuver le produit s'accompagnait cependant de toutes sortes de précautions. Ainsi fallait-il que les fabricants mettent personnellement en garde le client et l'informent de son mode d'emploi. On s'est aussi beaucoup préoccupé d'établir des normes pour les entrepreneurs. Chacun sait qu'il ne peut guère s'exercer de surveillance sur celui qui pose l'isolant dans le centre-ville de Courtenay, dans l'île de Vancouver. En conséquence, contrairement aux directives de l'office des normes, les fabricants n'ont jamais communiqué l'information nécessaire aux propriétaires, comme ils le devaient pour que l'utilisation du produit soit approuvée. A cause de cette omission, l'approbation a été retirée. Mais nous croyons comprendre qu'un fonctionnaire de la SCHL a été soumis à de si fortes pressions politiques que l'approbation a été redonnée deux jours plus tard et qu'il a finalement dû démissionner. La situation est très grave. Mais il n'y avait aucun contrôle sur les entrepreneurs. Au lieu d'appliquer l'isolant, comme on le recommandait, dans les murs extérieurs des maisons à charpente de bois, les entrepreneurs en ont appliqué dans les maisons en maçonnerie, dans les plafonds, dans les planchers et au-dessous du sol. Ils ont en fait commis toutes les erreurs imaginables dans la pose de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Voici ce qui s'est produit. Les hauts fonctionnaires représentant le gouvernement à l'office des normes savaient que le produit était dangereux. D'une certaine manière, on les a forcés de recommander et d'approuver le produit en dépit du fait qu'ils savaient fort bien quels en étaient les risques. Lorsqu'ils ont établi les conditions dans lesquelles le produit devait être utilisé, ils ont exprimé de sérieuses réserves sur la possibilité de les maîtriser. Finalement, nous nous sommes retrouvés devant un dilemme.

Le gouvernement est évidemment responsable de cela. Il a omis d'agir dans l'intérêt des consommateurs. Il n'a pas fourni une supervision adéquate. Il n'a pas su réagir avec efficacité au problème dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont signalé les graves inquiétudes des gens. Le ministre a dit n'avoir reçu que quelques plaintes en 1979, et 100 seulement l'année suivante.

Permettez-moi de relater un incident qui s'est répété des centaines de fois. La mousse isolante d'urée-formaldéhyde a été installée dans une maison. La maîtresse de maison travaillait le jour et n'était à la maison que le soir. Elle a commencé à avoir de graves allergies. Le médecin n'a pu en trouver la cause et a pensé qu'il s'agissait peut-être d'une réaction d'origine nerveuse. Il lui a conseillé de quitter son emploi et de passer

plus de temps chez elle. C'est ce qu'elle a fait et son état s'est aggravé. On n'avait pas pu établir le lien entre l'allergie et la mousse, parce que la famille ne savait pas comment avait été isolée la maison. Elle avait fait affaire avec une entreprise qui ne lui avait pas donné beaucoup de renseignements. Puis un bon jour cette famille a appris par les journaux que la MIUF pouvait causer certains problèmes de santé. Elle s'est alors fait confirmer que la maison avait été isolée à la mousse. Après avoir demandé plus de renseignements, elle a décidé de faire enlever la mousse, et les problèmes de santé ont disparu immédiatement.

Jeudi dernier, j'ai rencontré chez lui le représentant des propriétaires des maisons isolées à la MIUF. Sa femme et ses enfants ont très mal réagi à ce produit. Il m'a dit qu'il n'avait pas pu attendre que le gouvernement prenne une décision et qu'il avait dû se débarrasser de la mousse. Il m'a dit qu'il avait une maison en stuc. Il a loué une scie à béton, a arraché le stuc de l'extérieur, et avant même que la mousse ne soit enlevée, la concentration de gaz dans la maison était tombée et l'état de santé de la famille avait commencé à s'améliorer. Il a eu de la difficulté à réunir l'argent nécessaire. Pour le moment, il est en train de terminer ses travaux. Par contre, il se demande vraiment ce qui arrivera, car le ministre a déclaré qu'il n'avait plus droit aux indemnités parce qu'il avait enlevé la substance nocive pour préserver la santé de sa famille. Si le ministre voulait être juste et honnête, il annoncerait que ceux qui ont enlevé la mousse de leur maison avant ou après le 23 décembre 1981 auront droit aux subventions prévues. J'exhorte le ministre à l'annoncer ici, aujourd'hui même. Les gens ne peuvent pas sacrifier leur famille à cause de l'incertitude qui règne autour de cette mousse.

J'ai fait consigner seulement deux exemples au compte rendu, mais il y en a bien plus. Des habitants de Winnipeg et de Vancouver, qui enlèvent cet isolant de leur maison, se demandent pourquoi ceux qui ont enlevé la mousse avant le 23 décembre ont droit aux subventions alors qu'eux n'y ont pas droit. J'exhorte le ministre à déclarer ce soir que les personnes qui enlèvent cet isolant maintenant peuvent devenir admissibles à des subventions.

[*Français*]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Traduction*]

**M. Skelly:** Monsieur l'Orateur, juste avant la pause, je formulais quelques idées à l'intention du gouvernement. Je reviens à ce que je disais au sujet de certains problèmes inhérents à cette mesure législative et à l'ensemble du programme du gouvernement. J'ai tout d'abord vivement critiqué les pseudo-consultations que le ministre a tenues avec les gouvernements provinciaux, car, en fait, il n'en a eu aucune. En fait, certains gouvernements provinciaux étaient disposés à participer au programme. Nous avons proposé au ministre de convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du problème de l'urée-formol, dans le but de mettre au point un programme uniforme et coordonné plutôt que d'aborder le problème au fur et à mesure des besoins. Je voudrais m'étendre sur certains détails qui ont tout de même leur importance.

Le ministre a signalé plus tôt que la MIUF ne posait pas véritablement un grave problème d'ordre médical, alors que tout tend à prouver le contraire. Dans certains cas, des médecins de famille ont soumis leurs patients à divers tests. Les malades qui présentaient des symptômes du fait qu'ils vivaient dans des maisons isolées à la mousse ne ressentaient plus rien dès qu'ils s'éloignaient de leur domicile, mais les symptômes réapparaissaient aussitôt qu'ils retournaient à la maison. Le gouvernement de la Saskatchewan faisait déménager ces gens et s'efforçait de les installer ailleurs. Par conséquent, la seconde proposition consistait à fournir immédiatement une aide au relogement aux personnes qui manifestaient les réactions les plus graves. Voilà 14 ou 15 mois que le gouvernement a interdit la MIUF. Mais les retraités et les personnes à faibles revenus en particulier, qui n'ont pas les moyens de déménager, demeurent encore dans ces maisons. Nous demandons instamment au ministre d'apporter des améliorations au projet de loi et d'élaborer au plus tôt un programme de relogement qui permettra d'offrir rapidement une aide aux personnes dont la santé est menacée, ainsi qu'en aura décidé un médecin.

• (2010)

Nous nous sommes également penchés sur une question qui préoccupe sérieusement les particuliers, à savoir l'ensemble du système d'approbation. Le ministre nous a expliqué avec force détails comment l'Office des normes générales du Canada s'est attaqué au processus d'approbation de la mousse isolante d'urée-formol. En réalité toutefois, si les documents que se sont échangés des ministres et d'autres personnes étaient publiés, ils montreraient que le Conseil national de recherches et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont fait de sérieuses réserves au sujet de l'approbation de ce matériau et se sont montrés particulièrement préoccupés par cette question. Mais cela n'était pas le cas des responsables de l'industrie qui avaient hâte que le produit soit approuvé. Puis, une fois que certains changements ont été apportés au sein de la Corporation de développement du Canada et que celle-ci a fait certaines acquisitions, nous avons brusquement constaté que l'on se dirigeait rapidement vers l'approbation de la MIUF. Comme ce processus n'a fait l'objet d'aucun examen, le gouvernement devrait lancer une enquête publique sur cette question. Nous avons une très bonne raison pour justifier la tenue d'une telle enquête. Elle s'avérerait en effet extrêmement utile lors des poursuites qui pourraient être intentées et permettraient aux propriétaires canadiens d'économiser des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars qu'ils devraient autrement consacrer à des recherches. Ces faits devraient par conséquent être publiés de façon à fournir au public les renseignements qu'il est en droit de connaître. Comme je l'ai dit, il est extrêmement important de mener une enquête publique sur cet aspect du processus.

Nous préconisons la tenue d'une enquête publique sur les rapports entre la Corporation du développement du Canada et ses filiales, ainsi que sur le processus d'approbation de l'Office des normes générales du Canada.

Je voudrais maintenant discuter de la question de la recherche qui a été menée sur ce produit. S'il y avait moyen de justifier la lenteur à agir—mais il n'y en a pas—ce serait en disant qu'on a vraiment manqué de renseignements sûrs au sujet de l'urée-formaldéhyde et de ses effets possibles sur les habitations et les gens et au sujet des solutions possibles.

Il est intéressant de remarquer que, le 20 avril dernier, j'ai posé une question à la Chambre au sujet du projet de recherche. Il semblerait qu'il y ait eu des problèmes au sujet du niveau réel de concentration de gaz et du niveau que le gouvernement accepterait comme critère pour donner de l'aide. On n'aurait pas compris clairement quel genre de gaz se dégageaient de la mousse isolante, ni quels étaient les agents allergènes réels. Plutôt que de répondre à la question, le ministre a déclaré:

> Je suis surpris de la question du député parce que juste avant l'ajournement de Pâques j'ai envoyé à tous les députés à la Chambre un document d'information qui faisait justement état de cette liste de travaux de recherches entrepris par le Centre national de recherches du Canada et par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il me fera plaisir d'en envoyer de nouvelles copies à l'honorable député.

Malheureusement, en vérifiant dans le document du ministre, nous avons constaté qu'il contenait des détails très sommaires sur certains projets. Nous avons téléphoné à son bureau, et un de ses adjoints a dit que le ministre avait commis une erreur en déclarant qu'une liste de projets de recherche avait été distribuée avant Pâques. A ce moment-là, le ministère dressait une liste des projets de recherche du Conseil national de recherches et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; la liste devait être prête le lendemain, c'est-à-dire le 22 avril 1982. Par conséquent, le 7 mai, après que l'on eut insisté lourdement, le Conseil national de recherches donna rapidement une liste des projets de recherches qui avaient été entrepris. Il doit y en avoir plus que cela, mais cette liste mentionne un certain nombre de projets du Conseil national de recherches, avec une description passablement détaillée.

La nature des projets varie beaucoup et un seul a trait à la santé, de toute apparence. Le rapport de Bruce M. Small et associés est le seul consacré à l'aspect sanitaire du problème. La firme Small a préparé un manuel sur les allergies causées par le MIUF et elle devait essayer de savoir quelles études ont été effectuées à ce sujet. Il s'agit au fond des seuls renseignements que nous ayons reçus sur la pertinence du programme de recherche. On semble avoir accordé 23 contrats de recherche, mais il existe très peu d'information sur les répercussions médicales. Après avoir terminé son étude, M. Small a semblé trouver très inquiétante la question de l'immunité. Dans l'étude qu'il a faite sur les travaux de recherche, il estime que l'exposition aux émanations de gaz d'urée-formol détruit l'immunité d'une personne et la rende donc sujette aux maladies. Pour que ces conséquences soient prouvées ou non il faudra d'autres travaux de recherche. Il est certain que les symptômes constatés chez les personnes dont la maison a été isolée à la MIUF, les inquiétudes exprimées par le gouvernement et autres autorités en matière de santé publique ou encore dans les travaux de recherche donnent lieu de penser que nous nous trouvons peut-être en face d'un grave problème de santé, contrairement à ce que prétend le ministre.

Je signale une autre étude effectuée par le professeur Albert Nantel, chercheur en toxicologie de l'Université Laval. Le professeur Nantel a fait un exposé sur la mousse d'urée-formol devant la Commission Lamoreux. En voici un bref passage:

> A première vue, les conclusions de mes recherches étaient surprenantes mais, à bien y regarder, elles étaient plutôt effrayantes. Il m'a bien fallu admettre que quelque chose—qu'il s'agisse du gaz formique ou d'un autre contaminant présent dans l'air des maisons isolées avec la mousse d'urée-formaldéhyde—réduisait considérablement les mécanismes naturels de défense des résidants.

Il est question, je le répète, de l'immunité du corps humain. Le Dr Mantel s'est beaucoup étonné également du fait que dans certaines maisons qu'il a examinées où le gaz est en densité inférieure à un dizième de partie par million, ces symptômes se manifestent nettement moins.

On a fait remarquer que la norme de 0.1 partie par million qui a été adoptée au Canada s'inspire d'une norme européenne extrêmement arbitraire concernant le milieu de travail. Je pense que cela mérite qu'on s'y arrête. Il est difficile de comprendre comment, puisqu'un individu normal en bonne santé passe au maximum neuf heures par jour dans son milieu de travail, le gouvernement a pu baser l'ensemble de son programme sur cette norme de 0.1 partie par million qui vise le milieu de travail, et appliquer cette norme à des foyers où vivent des personnes âgées, des gens allergiques, de jeunes enfants et des familles qui passent bien plus de temps chez eux que les travailleurs européens. Dans bien des cas, les femmes et les enfants sont bien plus exposés que les autres, sans parler du fait que les enfants et les personnes âgées sont extrêmement vulnérables. Au lieu de lancer un programme, qui part du principe qu'à moins de 0.1 partie d'urée-formaldéhyde par million, il n'y a pas de problèmes de santé, le ministre ferait bien mieux de mettre sur pied un programme dans le cadre duquel on retirerait simplement la mousse isolante des maisons.

Le Dr Nantel estime en outre que 0.1 partie par million ne constitue pas une norme valable, étant donné qu'avec des concentrations moindres il y a aussi de nombreux problèmes de santé. Il faudrait à son avis ramener cette norme et considérer la mousse comme un produit extrêmement dangereux pour la santé. Selon toute apparence, M. Nantel craint quelque peu d'étendre sa recherche à cette question, et un très petit nombre d'études médicales ont été faites là-dessus. Le gouvernement devrait envisager sérieusement d'accorder une aide financière supplémentaire à M. Nantel et à d'autres personnes pour entreprendre des recherches sur ces sources de grands dangers pour la santé.

• (2020)

Un autre aspect qui ressort, à la lecture de la liste des documents, au chapitre: «Voir à «travaux de recherche», est celui de la structure même du bâtiment. Le ministre propose de faire mesurer les taux de concentration de gaz toxique dans les maisons. Quand la lecture du dosimètre révélera un taux supérieur à 0.1 partie par million, le ministre ordonnera alors que soient effectués des tests globaux. Si les résultats de ces tests confirment les craintes, il étudiera alors les demandes d'aide financière qui permettront aux propriétaires des maisons touchés de corriger la situation; reste à savoir ce qui adviendra des maisons où le niveau de toxicité n'atteint pas les limites admissibles. Si j'ai bien compris, le ministre fera appliquer un programme de restauration des maisons où le taux de concentration sera élevé et délivrera des certificats de sécurité aux propriétaires de ces maisons, ou alors, je présume, qu'il délivrera un certificat de sécurité pour toutes les maisons où le

taux de gaz toxique est inférieur à 0.1 partie par million, assurant aux occupants que les maisons ne présentent plus aucun danger. Toutefois, en réalité, les tests entrepris sont très précaires et insuffisants.

Tout d'abord, il s'agit de savoir comment et à quel moment on se sert des dosimètres pour effectuer les tests. Il s'agit également de savoir s'il est opportun de faire ces tests en cette période-ci de l'année, à savoir si l'on doit reporter la mise en œuvre du programme de l'hiver à la fin du printemps. Quand les fenêtres et les portes des maisons sont ouvertes, au printemps, le dosimètre ne donne pas les mêmes résultats qu'en hiver. Quand la température monte dans les maisons et qu'il y a une certaine humidité interne les concentrations de gaz changent. Le moment auquel sont effectués les tests est extrêmement important. Il faut tenir compte de la structure même du bâtiment, du degré d'humidité et de la moisissure dans les murs. La moisissure peut produire des spores qui pénètrent les murs, ce qui pourrait causer des réactions allergiques chez les occupants de la maison.

En outre, à certains moments de l'année, les températures sont plus élevées dans certaines parties de la maison par rapport à d'autres. Au cours de la période de froid humide en hiver, les murs peuvent retenir l'humidité, ce qui entraînera la décomposition rapide du produit isolant jugé stable jusqu'ici. Il faut donc tenir compte de la moisissure, du désagrègement de l'urée-formol et de la pourriture de la structure de bois, ce qui risquerait d'affaiblir la structure interne de la maison. Il ne faut pas oublier la corrosion des câbles, des clous et des pièces métalliques, ce qui, encore une fois, pourrait non seulement nuire à la structure de la maison, mais aussi causer des courts-circuits dangereux. Il y a aussi la question des émanations autres que celles du formaldéhyde. Bref, c'est un domaine où la recherche reste encore à faire. Il y a fort à parier que l'épreuve très sérieuse qui a été élaborée ne mettra en cause que de 10 à 20 p. 100 des maisons, et que le problème des autres maisons, que le ministre prétend sûres, échappera au test. Cette hypothèse a de quoi inquiéter.

A mesure que le programme gouvernemental prendra de l'ampleur, je suppose qu'on mettra l'accent sur la recherche. Je ne pense pas que les mesures annoncées soient de la frime. Je pense qu'il y aura un développement systématique de la recherche dans ces secteurs et que le gouvernement voudra s'en occuper sérieusement, surtout en ce qui touche l'enlèvement du produit isolant des maisons. On cherchera également à établir la relation entre les problèmes de santé et les émanations de l'urée-formol et la possibilité que d'autres gaz se dégagant de cet isolant puissent causer ces problèmes. On pense, en particulier, qu'il pourrait dégager du gaz phosgène et divers autres composés toxiques. Pour ce qui est, donc, du programme de financement et de l'établissement d'une méthode plus propice, nous devons dire au ministre que son programme de recherche n'est pas adéquat et qu'il faudra s'intéresser davantage à la santé.

Un certain nombre d'associations provinciales de propriétaires de maisons envisagent de faire venir des gens comme Albert Nantel et d'autres experts en la matière pour organiser des séminaires avec des médecins locaux. Ces généralistes hésitent beaucoup à attribuer les symptômes de leurs patients aux émanations de la mousse d'urée-formol. Il est très difficile d'informer suffisamment les médecins, et c'est ce que cherchent à faire certains groupes de propriétaires. Voilà le rôle que devrait jouer le gouvernement, par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour s'assurer que les médecins sont suffisamment informés pour traiter de ce problème. Nous avons demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) de le faire bien avant que l'interdiction ne soit annoncée. La question de la recherche revêt également une très grande importance.

Il est également intéressant de noter la position du gouvernement dans la documentation qu'il a publiée jusqu'ici. Je voudrais citer brièvement un passage d'un document intitulé «Méthode de construction n° 23» de R. P. Bowen, Shirtliffe et Chown. Voici ce que dit le préambule:

> Le présent document a été mis au point pour répondre à la demande de consommateurs et d'entrepreneurs et pour les aider à résoudre les problèmes concernant la mousse isolante d'urée-formol. Étant donné l'urgence de cette question, il nous a été impossible d'effectuer des recherches approfondies ou des essais intensifs sur place à l'égard des remèdes proposés.

Le problème, c'est que nous n'avons pour le moment que des renseignements superficiels à ce sujet.

Le deuxième problème, concerne le terme «gaz formique». Dans ce document, il s'agit d'un mélange de gaz qui émanent de la MIUF. Le gaz formique est généralement prédominant. Comme le mélange de gaz peut varier d'un produit à l'autre, il est difficile de le spécifier et l'on pourrait l'appeler gaz MIUF, de sorte que nous ne savons pas véritablement de quel produit il s'agit ou auquel les gens sont exposés dans leur maison, comme les vieillards, les enfants et les gens qui ont d'autres problèmes. C'est le seul document qui leur sert de guide, semble-t-il, pour remettre leur maison en état. Ce document décrit les façons de retirer la mousse, de sceller les murs, et d'autres procédés qui rendront leur maison sûre et approuvée par le ministre. Permettez-moi de vous signaler ce que le Conseil national des recherches recommande aux propriétaires de faire.

> Le Conseil national de recherches du Canada ou toute personne agissant en son nom décline toute responsabilité quant à l'utilisation des renseignements contenus dans le présent document et ne garantit pas qu'ils peuvent être utilisés sans empiéter sur des droits appartenant à des intérêts privés.

Par cette déclaration, il rejette pratiquement toute responsabilité à l'égard des méthodes à suivre. De toute évidence, les propriétaires de maisons ont besoin de plus de renseignements. Il faut absolument leur fournir des données plus précises afin qu'ils puissent établir s'il est nécessaire d'enlever ce matériau pour éviter les risques et il faut également leur communiquer les résultats des recherches importantes entreprises dans le domaine de la santé. Nous devons savoir quels sont les effets de ce gaz sur les êtres humains. J'exhorte le ministre à agir au plus tôt pour résoudre ce problème.

Le ministre a passé énormément de temps à critiquer la position des Américains à cet égard. Il est très fier de pouvoir dire que nous sommes les premiers à avoir interdit ce produit, mais le gouvernement n'aurait jamais dû l'autoriser au départ. Même lorsqu'il a eu connaissance du problème il a laissé isoler des milliers de maisons avec ce produit. Il a finalement émis une interdiction temporaire, puis permanente. Enfin, lorsqu'on lui a demandé d'instaurer un programme d'indemnisation, de renseigner les médecins sur les troubles de santé et d'informer les propriétaires de maisons, il a opté pour un programme plus passif et insatisfaisant. Le ministre est ravi de pouvoir dire que nous étions les premiers et que nous avons pris cette décision sans l'aide de personne.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Il y a le Massachusetts.

**M. Skelly:** Et le Connecticut et bien d'autres régions.

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Skelly:** Pour conclure rapidement, monsieur l'Orateur, j'aurai deux dernières choses à signaler. D'une part, les recherches semblent conclure que l'urée-formaldéhyde est un composé instable. Si nous accordons une subvention à seulement 10 p. 100 des propriétaires de maisons et si le ministre est disposé à leur verser en moyenne un millier de dollars pour sceller le gaz à l'intérieur des murs et réduire sa concentration dans les maisons, il devra payer, si je ne m'abuse, environ huit millions de dollars dans le cadre de ce programme.

• (2030)

Le problème, c'est que l'urée-formaldéhyde dans les maisons qui ne présentent pas actuellement de problèmes va continuer à se dégrader, à se désagréger et à dégager du gaz formaldéhyde. En juin 1983, quand le programme prendra fin, il y aura d'autres maisons où le gaz se sera accumulé et où il y aura des problèmes de santé. La seule façon pour le gouvernement de régler complètement le problème, c'est de promettre qu'il va ôter, sans frais pour les propriétaires, le produit des maisons, car, fondamentalement, c'est le gouvernement qui a commis une erreur.

Il y a un deuxième problème, celui-là d'ordre juridique. Au tout début, le ministre a prétendu que ce n'était pas la faute du gouvernement. Si les propriétaires de maisons voulaient s'en prendre à quelqu'un, ils n'auraient qu'à s'en prendre aux fabricants, aux fournisseurs ou aux installateurs de la mousse. Dans toutes les provinces, certaines personnes ont examiné la possibilité d'intenter des poursuites, suivant le conseil du ministre. De fait, le ministre propose de modifier la loi sur la responsabilité de la Couronne par le biais du projet de loi de manière à ce que le bénéficiaire d'une subvention puisse néanmoins intenter des poursuites au civil. Je voudrais bien savoir si le ministre savait au départ qu'une telle procédure était impossible. Pour ceux qui envisagent sérieusement un recours au civil, cela signifie des dizaines de milliers sinon des centaines de milliers de dollars pour payer des procès extrêmement complexes, sans parler du fait qu'ils se heurtent à une multitude de problèmes, le coût de ces poursuites n'étant pas le moindre. De ce fait, cela les rend pratiquement impossibles pour les victimes. Le ministre devait probablement être au courant quand il a suggéré ce recours.

Nous proposons à titre de solution de rechange, que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral financent les actions que certains groupes souhaiteraient intenter au nom de particuliers. Il est possible, par exemple, en Colombie-Britannique, d'invoquer la loi sur les pratiques du commerce et bien des gens aimeraient intenter des poursuites au civil contre le fabricant. Nombreux sont ceux qui aimeraient poursuivre le gouvernement fédéral à cause de la façon dont il a autorisé l'utilisation du produit et de sa responsabilité pour ce qui a trait aux normes et aux modalités d'inspection concernant l'installation de la mousse. Le ministre savait d'avance qu'il était pratiquement impossible d'intenter de telles poursuites sans l'aide financière du gouvernement.

Bref, nous exigeons qu'on organise une conférence fédérale-provinciale sur la question de la MIUF. Le bill à l'étude est absolument insuffisant. Il est possible d'engager des consultations sérieuses et de mettre sur pied un programme national de coopération pour remédier à ce désastre national.

Il faudrait prévoir de reloger ceux qui ont des ennuis de santé à cause de la concentration élevée de gaz dans leur maison. Le gouvernement fédéral devrait s'en charger sans ergoter sur la question de savoir qui finira par payer: la santé de ces gens est en jeu.

On peut se demander ce que le ministre devrait faire maintenant. Pour être juste, il faudrait qu'il dise bien clairement si les propriétaires qui font enlever la mousse isolante après avoir conservé les documents voulus et rédigé un exposé des motifs invoqués, peuvent bénéficier du même traitement que ceux qui ont fait enlever ce matériau de leur maison avant le 23 décembre. Ce n'est que justice.

Il faudrait financer intégralement les travaux de recherche d'hommes de science comme le professeur Nantel et d'autres qui doivent fournir une information de base suffisante. Le bill à l'étude est absolument insatisfaisant. Il faudrait ordonner une enquête publique sur les relations entre la RAPCO, la CDC et Innocan et sur la façon dont on a approuvé l'emploi de ce produit pour faire la lumière sur les graves questions qu'on se pose. Cela contribuerait à réduire certains des coûts entraînés par les poursuites judiciaires auxquelles donnera lieu cette affaire, comme le coût de la communication des documents requis.

Finalement, ce qui ressort en dernière analyse, c'est que le gouvernement a fait une très grave erreur en approuvant une substance qu'un grand nombre de fonctionnaires considéraient essentiellement instable et dangereuse. Le gouvernement fédéral est le seul coupable. Les gouvernements provinciaux, l'opposition, les propriétaires, les manifestants qui défilent devant le bureau de comté du ministre en arborant des pancartes et des masques à gaz n'ont rien à se reprocher. Le grand coupable, c'est le gouvernement. C'est lui qui a commis l'erreur, par conséquent, c'est à lui qu'il incombe d'indemniser les victimes. Cette indemnisation doit consister à enlever la mousse de leur maison sans qu'il leur en coûte un cent.

On pourrait procéder en établissant des priorités en ce qui concerne l'enlèvement de la mousse, et s'occuper notamment des personnes âgées, des malades, des familles avec enfants et autres nécessiteux. Deuxièmement, on pourrait indemniser les gens par le biais de divers mécanismes. Le ministre devrait avoir le courage de présenter des amendements convenables avant que le bill ne soit renvoyé au comité afin de permettre aux députés et à l'ensemble des Canadiens de les étudier. Pour ce qui est d'enlever la mousse et de remettre les maisons en état, on devrait accorder la priorité aux personnes qui doivent déménager pour des raisons professionnelles ou autres et dont les pertes en capital seront considérables si tant est qu'ils puissent jamais vendre leur maison. Il faut enlever la mousse dans les immeubles qui abritent des enfants, des personnes âgées et d'autres personnes vulnérables. Par ailleurs, on pourrait remettre aux victimes un certificat ministériel leur assurant que leur maison sera débarrassée de la mousse isolante à leur convenance. Cette mesure pourrait être financée grâce à divers mécanismes. On ne peut avoir la certitude qu'une maison est

sûre et parfaitement habitable que si la mousse en a été enlevée et la maison remise en état. C'est la conclusion qui s'impose.

Et maintenant, le mot de la fin. J'aimerais bien savoir ce que le parti conservateur entend faire si jamais il arrive au pouvoir. Il faudrait que chacun des trois partis à la Chambre mette cartes sur table. Le gouvernement a fait savoir, pour sa part, qu'il n'irait pas plus loin, que l'indemnisation s'arrêterait là. Il n'est prêt à offrir que ces maigres ressources, néanmoins précieuses dans ce contexte. Je suggère à mes collègues de droite de dévoiler leur propre programme, afin que les propriétaires sachent vraiment à quoi s'en tenir.

• (2040)

[*Français*]

**Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata):** Monsieur le président, c'est presque un devoir de parler sur le projet de loi C-109 actuellement à l'étude en deuxième lecture, et visant à apporter de l'aide financière aux propriétaires des habitations isolées à la mousse d'urée-formol. Compte tenu de tout ce que nous avons entendu sur le sujet depuis un bon bout de temps, de ce qui a été dit aujourd'hui et de ce qui sera probablement dit demain, je pense qu'il serait important de savoir ce qu'est le gaz de formol, les effets qu'il peut avoir sur les humains et les gestes honnêtes et concrets qui ont été posés par le gouvernement depuis qu'il connaît l'existence des problèmes causés aux citoyens qui habitent les maisons isolées avec ce produit.

Monsieur le président, le gaz de formaldéhyde est âcre et incolore, et il existe en petites quantités dans l'air extérieur. Il provient de diverses sources dont les incinérateurs, les échappements de moteurs ou encore le brouillard enfumé. On en trouve habituellement de 0.005 à 0.05 partie par million d'air, niveaux qui peuvent être plus élevés dans des conditions défavorables. Le gaz de formaldéhyde peut s'échapper de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Le niveau d'émanation dépend de plusieurs facteurs, par exemple, la température ambiante, l'humidité, la compétence de l'installateur et la formule utilisée lors de la préparation. Dans une maison le gaz de formol peut provenir d'autres sources que de la mousse isolante. Ainsi, les fumeurs sont exposés à un niveau plus élevé. La fumée de la cigarette contient 40 parties par million de gaz de formaldéhyde. Le bois reconstitué et le contre-plaqué, les cuisinières et les chaufferettes alimentées au gaz, ainsi que les émanations de l'huile pendant la cuisson sont autant d'éléments qui peuvent élever le niveau de gaz de formaldéhyde dans la maison. Une grande variété de signes et de symptômes sont associés à l'exposition au gaz de formaldéhyde. Ils sont reliés naturellement au niveau auquel on est exposé. Si les niveaux sont bas, il n'en résulte aucune conséquence négative. Cependant, certaines personnes peuvent être plus sensibles que d'autres à la présence de gaz de formaldéhyde. Un niveau de 0.1 partie par million a été suggéré par Santé et Bien-être Canada comme critère d'acceptabilité pour la qualité de l'air à l'intérieur.

Ce niveau a été établi d'après un principe de sécurité pour assurer la protection des personnes âgés, des jeunes et de tout ceux qui souffrent de maladie due à d'autres causes, et aussi pour assurer la protection de la population en général. La plupart des personnes ne devraient pas ressentir de symptômes à ce niveau ou à un niveau moindre. Nombre de gens lorsqu'ils sont exposés à des niveaux allant jusqu'à 0.25 partie par million, c'est-à-dire deux fois et demi le niveau de concentration accepté ne s'en rendent même pas compte. Cependant, certaines personnes plus sensibles que d'autres sont conscientes de la présente de formaldéhyde lorsqu'elles ressentent une légère irritation des yeux, de la gorge et du nez. Soumises à des niveaux excédant 1.00 partie par million, soit moins 10 fois le niveau de concentration accepté pour l'air ambiant de la maison, la plupart des personnes ressentent un inconfort évident et peuvent alors apparaître divers symptômes tels qu'une irritation des yeux, de la gorge, du nez et des voies respiratoires, une sécheresse de la bouche, des maux de tête, des saignements de nez et des insomnies. On a découvert aussi que des allergies peuvent naître chez certaines personnes lorsqu'elles sont exposées à des solutions de formaldéhyde et aussi que le gaz de formaldéhyde même à de bas niveaux de concentration peut aggraver les crises d'asthme.

Bien que le formaldéhyde soit utilisé depuis le siècle dernier, il y a eu jusqu'à maintenant peu de recherches sur ses effets à long terme. Il y a un an et demi, on a découvert que le formaldéhyde causait une forme rare de cancer dans les conduits nasaux des rats et des souris. Des cancers de même nature n'ont cependant pas été observés chez les hommes, pas même chez les travailleurs soumis à des niveaux assez élevés de gaz de formaldéhyde. Néanmoins, plusieurs recherches sont en cours, y compris des recherches épidémiologiques complètes, dans le but de découvrir s'il existe un taux élevé de mortalité due au cancer chez certains groupes, par exemple celui des entrepreneurs de pompes funèbres et celui des travailleurs de l'industrie chimique. Ces personnes ont été exposées à des niveaux assez élevés de gaz formaldéhyde. Toute substance qui cause le cancer chez les animaux en laboratoire devrait être considérée comme dangereuse chez l'homme, à moins qu'il ne soit clairement établi que l'organisme humain décompose ou utilise différemment cette substance. C'est là un principe fondamental lorsqu'il s'agit de la protection de la santé, et il est généralement reconnu, par exemple, dans la législation sur la sécurité des aliments et des médicaments. Des recherches tentent actuellement d'établir ce qui fait que le formaldéhyde cause le cancer chez certains animaux.

Si l'on présume que le risque de cancer est le même chez l'homme que chez les rats et les souris, on peut imaginer que le risque additionnel maximum de cancer dans une atmosphère contenant environ 0.05 partie par million de gaz de formaldéhyde est équivalent à celui que l'on court en fumant une cigarette par semaine, le risque encouru à un niveau de 0.1 partie par million de gaz de formaldéhyde est moindre que celui de fumer un tiers de cigarette par jour, monsieur le président.

Et voyons maintenant ce qui se passe dans le milieu de travail. Dans ce milieu, pour établir le niveau maximum de concentration de formaldéhyde qui pourrait être considéré conforme aux normes relatives à la sécurité dans les maisons, le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada a étudié les dossiers médicaux de personnes exposées de façon coutumière au gaz de formaldéhyde dans le cours normal de leur travail. Le seuil actuel en milieu industriel est de deux parties par million pour les adultes en santé travaillant pendant une semaine de travail de 48 heures. Des dossiers médicaux conservés pendant de longues périodes ne témoignent d'aucun cas de signes ou symptômes d'asthme résultant de l'exposition au formaldéhyde. Une étude de livres et d'articles médicaux ne

révèle non plus aucun cas du genre. Le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, toutefois, n'exclut pas la possibilité que des asthmatiques, à la suite d'expositions au formaldéhyde, deviennent plus vulnérables pour d'autres allergènes.

Maintenant traitons de la situation dans nos résidences. Une maison moyenne pouvant avoir comme occupants des bébés, de jeunes enfants, des malades ou des personnes âgées, et beaucoup de ces gens pouvant s'y trouver 24 heures par jour, la norme acceptable dans un environnement industriel, soit deux parties par million, est jugée inacceptable pour les résidants. Plusieurs spécialistes de la santé recommandent que l'on applique un facteur de dix en faisant des adaptations qui tiennent compte d'une exposition vraisemblablement accrue dans les maisons.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a décidé de fournir une marge additionnelle de sécurité en établissant une norme vingt fois plus basse que celle qui est utilisée dans l'industrie. Monsieur le président, la norme qui existe au Canada est semblable à celle qui existe dans d'autres pays. Par exemple, les gouvernements de la Norvège, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Australie, de même que l'Association américaine pour l'hygiène industrielle, ont établi à 0.1 partie par million le niveau maximum de formaldéhyde qui puisse se trouver dans l'air à l'intérieur des maisons isolées avec de la mousse d'urée-formol.

Qu'est-ce que la mousse d'urée-formol? Il s'agit d'une mousse isolante qui est un mélange de résine d'urée-formaldéhyde qu'on connaît sous le nom d'urée-formol, d'un agent durcisseur acide, en général de l'acide phosphorique, et d'un gaz, le plus souvent de l'air comprimé. On l'apprête sur le lieu même où on l'installe. On l'injecte par tubes dans les murs d'un immeuble où elle durcit. Elle y devient ainsi un produit solide d'isolation. La mousse fraîche, c'est-à-dire celle que l'on n'a pas encore utilisée, est de l'eau dans une proportion d'environ 75 p. 100, et pendant la phase de durcissement, après l'installation du produit, du formaldéhyde gazeux s'en dégage. Monsieur le président, c'est au début de la décennie de 1960 que l'on a apprêté pour la première fois la mousse isolante d'urée-formol. Par la suite, on l'a utilisée de plus en plus et cela à travers le monde. On s'en sert aujourd'hui notamment en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède, en Italie, en Suisse, en Espagne, en France et en Afrique du Sud. Elle est toujours disponible aux États-Unis, exception faite du Massachusetts et du Connecticut qui l'ont interdite. Seuls deux pays, le Canada et Israël, l'ont retirée du marché.

Vers la fin de 1977, par suite d'une demande qui lui avait été faite par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'Office des normes générales du Canada établissait des normes provisoires pour la mousse isolante. L'Office des normes générales du Canada prend ses décisions par voie de consensus. La composition de l'Office est comme il suit: dix représentants de l'industrie, neuf représentants fédéraux, quatre représentants de provinces, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, qui se sont entendus pour fixer des normes pour l'utilisation de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Il incombe à l'industrie de respecter celles-ci. Après la décision de l'Office des normes générales du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a accepté l'utilisation de cette mousse isolante très conditionnellement et ce produit a conséquemment été inscrit au Programme canadien d'isolation domiciliaire, mais seulement après que la Société canadienne d'hypothèques et de logement elle-même ait attiré l'attention de l'Office des normes sur ce produit et les précautions qu'on devait utiliser pour isoler sa maison, et la société est allée jusqu'à imposer les conditions suivantes.

• (2050)

Il faut former des spécialistes de l'installation. Deuxièmement, un document explicatif sur l'installation doit être remis aux consommateurs avant qu'on ne procède chez-eux à ce travail. Il apparaissait à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de bien informer les gens du matériau qui serait utilisé dans leur demeure pour l'isolation de celle-ci. Troisièmement, le produit ne doit pas être utilisé dans les plafonds, sous les planchers ni dans les sous-sols. Il ne peut être utilisé que dans les espaces vides entre les murs de maison en pans de bois. On ne peut s'en servir que dans les murs où la mousse peut sécher rapidement. L'installation ne peut se faire que lorsque la température à l'extérieur se situe dans les limites prescrites. Les fabricants doivent se regrouper en association. Monsieur le président, ce sont des précautions qui ont été prises par un organisme gouvernemental à la suite même des représentations qui avaient été faites ou des propos qui avaient pu être tenus sur l'inquiétude manifestée quant à l'usage de la mousse. Malheureusement, on a installé le produit dans des maisons à parement de briques, à revêtement d'aluminium et à d'autres genres de parements extérieurs qui empêchent la partie gazeuse du produit de s'échapper vers l'extérieur de l'immeuble. On devient ainsi à l'intérieur de l'immeuble gravement exposé aux dangers que représente l'urée-formaldéhyde, ce qui provoque principalement les inconvénients ou les maladies que j'ai énumérées tantôt, soit les irritations des yeux, du nez et de la gorge, puis quelquefois de la peau. Et après avoir pris connaissance des premiers rapports internationaux qui signalaient les dangers que la mousse isolante d'urée-formol pouvait présenter pour la santé, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada (M^me^ Bégin), voulant éviter tout risque en la matière, a formé un comité d'experts sur la mousse isolante d'urée-formol et peu après le gouvernement interdisait la vente de ce produit aux termes de la loi sur les produits dangereux. En avril 1981, dans son rapport final, le comité estimait que, et on me permettra de citer le compte rendu du comité:

> L'interdit ne devrait pas être levé tant que l'industrie ne sera pas en mesure de démontrer aux organismes gouvernementaux appropriés qu'elle a mis au point un produit stable et défini.

Au début de juin 1981, le cabinet annonçait qu'il avait confié au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) le mandat de diriger un programme d'intervention gouvernementale et de diriger et coordonner les activités de tous les ministères fédéraux à ce sujet. Le 15 juin 1981, le Centre d'information et de coordination voyait le jour. C'était une partie intégrante du ministère de la Consommation et des Corporations pour renseigner le public, administrer l'inspection d'un échantillon national de maison et assurer une coordination fédérale-provinciale. Au fait, ce sont les provinces qui établissent des normes de protection des consommateurs. Ils doivent voir à les faire respecter, et plusieurs d'entre elles ont leur propre programme d'isolation. L'honorable ministre de la Consommation et des Corporations du Canada a envoyé à ses

homologues provinciaux, le 10 juin 1980, un Télex où il leur faisait part des initiatives fédérales au sujet de la mousse isolante et leur demandait de nommer un représentant qui assurerait en la matière une coordination avec le gouvernement du Canada. Comme vous voyez, monsieur le président, il est faux de prétendre que le gouvernement du Canada n'a jamais même averti les gouvernements provinciaux des problèmes que pouvait causer l'utilisation de cette mousse isolante, et à la conférence fédérale-provinciale de septembre 1981 l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations a demandé aux gouvernements provinciaux d'assumer leurs responsabilités. A cette occasion, il leur a rappelé la demande qu'il leur avait faite il y a déjà plus d'un an à la conférence fédérale-provinciale de Saskatoon, en juin 1980 et à laquelle je viens de me référer.

Et on me permettra, monsieur le président, de citer un extrait de la déclaration du ministre canadien faite à ce moment-là, et je cite:

Un produit qui nous préoccupe est la mousse d'urée-formaldéhyde sur les lieux. Il y a eu suffisamment de plaintes de la part de consommateurs concernant des émanations de formaldéhyde pour que nous nous inquiétions des effets à court et à long terme sur la santé provenant d'une exposition à ce produit. Le problème est attribuable en partie à une application défectueuse lors du moussage. Dans le but de déterminer les risques pour les consommateurs découlant d'une exposition au formaldéhyde, le Conseil national de recherches est à mettre sur pied un programme visant à mesurer la concentration de formaldéhyde dans un certain nombre de résidences qui ont été isolées avec ce produit. Le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a également constitué un comité consultatif formé de spécialistes de la santé œuvrant à l'extérieur du gouvernement dont le mandat est d'évaluer les effets toxiques éventuels de l'inhalation du produit au niveau de concentration que l'on retrouve dans les habitations.

Et le ministre poursuit:

Au delà des considérations touchant à la santé, une mauvaise application de ce produit peut entraîner des conséquences économiques importantes pour les consommateurs. A cause de la fragmentation de cette industrie, les consommateurs ont de la difficulté à récupérer les coûts résultant d'une mauvaise installation. Ainsi, nous retrouvons au sein de cette industrie les fabricants de résine, les entreprises qui se spécialisent dans le mélange du produit et celles qui le distribuent, de même que les installateurs. Ces derniers sont souvent de petits entrepreneurs qui sont dans l'impossibilité d'assumer les coûts nécessaires pour refaire une mauvaise installation, coûts qui peuvent se situer entre $15,000 et $35,000.

On constate que le produit comme tel et les travaux d'installation sont tous deux des éléments importants du problème de sécurité posé par les isolants cellulosiques et ceux à base d'urée-formaldéhyde. Les règlements touchant à la composition du produit sont déjà en place dans le cas des isolants cellulosiques, et il sera peut-être nécessaire d'interdire ou de réglementer les isolants à base d'urée-formaldéhyde dépendant des résultats des études en cours.

Le ministre termine en disant:

A toute événement, il paraît essentiel que les provinces prennent des mesures au chapitre de la formation et de la certification des installateurs de façon à assurer leur compétence et à réduire les risques pour la santé et la sécurité des consommateurs, risques qui seraient imputables aux propriétés toxiques et ignifuges de ces produits. Je vous demanderais donc de bien vouloir porter ce message, de même que la teneur de la discussion que nous aurons à vos collègues qui ont la responsabilité pour ces questions dans chacune des provinces.

Comme on le voit, monsieur le président, l'état de cette question a toujours été une préoccupation primordiale pour le gouvernement, et particulièrement pour le ministre responsable. Par la suite, on a mis en place tout un système de vérification afin de connaître l'état de santé de nos maisons, si je puis dire. Cette vérification a commencé le 24 août 1981. La priorité a naturellement été donnée aux maisons dont les propriétaires avaient rapporté des problèmes de santé ou dit qu'ils avaient expérimenté des niveaux inconfortables de vapeurs de formaldéhyde. On a procédé à l'inspection de 2,400 maisons, et le 31 octobre, tout ce travail était terminé et les rapports étaient déposés. Pour le bénéfice de nous tous, j'aimerais dire quelques mots de la loi sur les produits dangereux. Cette loi prévoit qu'un fabricant peut en appeler de l'interdit que le gouvernement a jeté sur un produit et demander, en l'occurrence, la formation d'une commision de révision. En février 1981, la Société Energlobe de Philipsburg, Québec, a demandé la création d'une telle commission à propos de la mousse isolante d'urée-formol. Le gouvernement était obligé, aux termes de la loi en cause, d'acquiescer à cette demande, et c'est ce qu'il a fait. La commission d'examen est présidée par Me Jacques Lamoureux, avocat de la société montréalaise Lamoureux et Rousseau. Les autres membres de cette commission sont M. Benjamin Lu, professeur de génie chimique à l'Université d'Ottawa, ainsi que le Dr Robert Sutherland, médecin de Toronto et conseiller en hygiène industrielle. Une décision finale sur le produit ne pourra être prise tant que cette commission n'aura pas statué sur celle-ci. Entre-temps, le produit reste exclu du marché. Et dès réception du rapport, naturellement, le gouvernement le publiera. Et c'est sans attendre même le résultat de ce rapport que le gouvernement a proposé un programme d'aide aux personnes dont les maisons avaient été isolées à la mousse d'urée-formol.

Je pense bien que certains de mes collègues donneront en détail toutes les mesures qui sont offertes aux Canadiens pour obtenir l'aide du gouvernement. Je voudrais signaler aussi qu'en même temps que le gouvernement offrait aux citoyens l'aide nécessaire pour améliorer leur situation, il sollicitait également la participation des provinces. Et en dépit des nombreuses demandes, les provinces refusent toujours d'accorder une aide directe aux propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol. De fait, les provinces qui offraient un service de tests ont maintenant interrompu ces services. Toutes les provinces ont été approchées en vue d'obtenir leur collaboration à un programme de formation et d'enregistrement des entrepreneurs. Seules trois provinces de l'Ouest ont répondu, deux favorablement et une troisième, négativement. La province du Nouveau-Brunswick a offert une subvention de $40,000 à l'Association des propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol. Le gouvernement du Québec administre aussi un programme temporaire. Le programme de dépannage du Québec comprend quatre volets. Des examens médicaux, des tests de concentration du formaldéhyde dans les murs des résidences, une aide très restreinte au relogement et à l'évaluation des mesures correctrices connues. Donc c'est dire qu'on constate un désintéressement quasi complet de la part des gouvernements provinciaux, alors que la protection des citoyens leur incombe tout autant qu'au gouvernement canadien, étant eux-mêmes responsables de la qualité des produits utilisés. Et je répète qu'il est faux de dire que le gouvernement du Canada n'a pas été préoccupé dès le début de la santé des citoyens et des moyens à prendre pour leur aider.

Je répète donc que le gouvernement a assumé courageusement ses responsabilités et en bannissant l'usage de la mousse isolante, il protège davantage tous les Canadiens. Même si légalement, il n'était pas tenu de le faire, le gouvernement a néanmoins mis sur pied un programme d'aide aux propriétaires qui a pour but de réduire les émanations de formaldéhyde dans les maisons isolées à la mousse à un niveau où les Canadiens pourront de nouveau vivre en sécurité dans leur résidence.

Monsieur le président, je pense que le programme qui a été soumis et que nous discutons actuellement avec le projet de loi à l'étude est très important et très urgent. Des citoyens attendent l'aide gouvernementale qui leur est proposée, et je pense qu'il y va de l'intérêt de chaque député de prendre cela au sérieux et de faire en sorte que les délais qui sont déjà extrêmement longs soient réduits le plus possible, afin de répondre le plus tôt et dans les meilleures conditions aux besoins qui sont exprimés par les personnes qui sont aux prises avec des problèmes sérieux.

• (2100)

[*Traduction*]

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur l'Orateur, le projet de loi C-109 sur l'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol dont nous débattons ce soir est une mesure très importante. Il aurait en fait fallu le présenter il y a des mois, car nous avons depuis longtemps, en fait depuis 1960, un tas d'informations sur les effets de la mousse d'urée. Il y a, partout au Canada, des propriétaires, des locataires, des employés de bureau et des enseignants qui vont se réjouir que le gouvernement prenne cette mesure et accorde cette indemnisation, parce qu'ils vont enfin avoir la paix d'esprit. Le ministre aurait dû mieux préciser le montant de l'indemnité dans le projet de loi, étant donné que des personnes ont dépensé des milliers de dollars pour enlever l'isolant. J'ai assisté il y a deux semaines à une réunion sur cette question à Winnipeg. Un représentant du gouvernement néo-démocrate était présent. Il n'a pas dit de façon précise comment le Manitoba allait aider ces propriétaires, et l'auditoire ce soir-là ne lui a pas réservé un très bon accueil. Ainsi, si les provinces comptent participer à l'aide financière accordée aux propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol, j'espère qu'elles présenteront sous peu des projets concrets.

Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a dit tout à l'heure craindre que si les Conservateurs formaient le prochain gouvernement, ils ne tiennent pas leurs promesses. Je puis lui assurer que le gouvernement conservateur tiendra toutes les promesses faites dans ce projet de loi ou dans tout autre projet de loi à propos de la pleine indemnisation des propriétaires de maisons et de toute personne aux prises avec des difficultés causées par cette mousse isolante. Je tiens à féliciter mon collègue, le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) qui a fait preuve d'un grand esprit d'initiative à la Chambre en effectuant des recherches très complètes sur le problème. C'est probablement grâce à ses innombrables efforts en lesquels il nous a tous surpassés qu'il a réussi à faire passer le ministre à l'action pour régler ce problème.

Les Manitobains, propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol, attendent patiemment, monsieur l'Orateur, que le gouvernement libéral les indemnise de façon satisfaisante. Le président de l'association manitobaine des propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol, M. Glenn Markowski, a tout lieu d'être félicité pour les services inestimables qu'il nous rend en entreprenant d'aider tous les propriétaires des maisons isolées à la mousse d'urée-formol dans sa province. Il ne peut cependant rien faire tout seul. Cette association espère que le ministre reconnaîtra la gravité du problème et les nombreuses difficultés éprouvées par les propriétaires de maison concernés. Le retard apporté à présenter ce projet de loi montre clairement que le gouvernement libéral ne se préoccupe nullement de la santé et du bien-être des Canadiens, contrairement à ce qu'il a prétendu à bien des reprises. Pourquoi les gens doivent-ils se résigner à voir les membres de leur famille éprouver des problèmes de santé si graves qu'ils doivent maintenant porter des masques à gaz pour entrer chez eux. Cette dernière mesure a été conseillée par un employé du gouvernement fédéral, mais cela n'allège ni ne règle le problème; ce n'est qu'une façon de le camoufler. Un couple de Montréal qui éprouve encore des problèmes de santé a dû quitter sa maison, durement acquise, pour un appartement, à titre temporaire. Ce couple, qui a investi de l'argent chèrement gagné dans sa maision, a décidé d'y retourner; il devra cependant s'intaller dans le garage. Un autre couple a dû déménager dans une maison mobile stationnée dans l'entrée de sa maison inhabitable.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, des gens sont atteints de malaises graves et chroniques. Vous savez sans doute que tous ne réagissent pas de la même manière à l'exposition au gaz formaldéhyde. On note des problèmes respiratoires, des irritations aux yeux, au nez et à la gorge selon le degré d'exposition et le sujet exposé. Doit-on se fonder sur la réaction d'une personne en bonne santé pour établir des normes pour toute une population qui inclut des jeunes enfants, des vieillards, des infirmes et des femmes enceintes?

Le 20 avril dernier, le ministre responsable a écarté du revers de la main toutes les demandes d'aide accrue aux victimes du gaz formaldéhyde. Le ministre soutient-il toujours qu'il n'y a pas de problème réel? Je crois que le gouvernement tente de détourner l'attention du public des graves conséquences exposées dans le rapport final du comité le 23 avril 1981. Ce rapport signale que la MIUF est une substance instable, de composition variable, qui peut dégager du gaz formaldéhyde. Cette dernière substance peut causer des irritations aux yeux, à la peau, aux voies respiratoires, et chez certains individus qui y sont exposés, des allergies peuvent se manifester. Il a même été démontré en laboratoire qu'il pouvait provoquer le cancer chez des animaux.

Le 10 février dernier, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a répondu ainsi à une question de mon collègue le député de Joliette (M. La Salle):

Nous avons toujours dit que le gouvernement canadien ne reconnaissait aucune responsabilité légale relativement à cette question.

Ce n'est que pour des motifs humanitaires que le gouvernement a décidé d'agir, mais uniquement en tant que responsable de la santé publique. Comment le ministre peut-il déclarer que le gouvernement ne reconnaît aucune responsabilité légale après avoir approuvé l'usage de la MIUF en 1969, après que des tests eurent clairement démontré que cette substance était dangereuse? Même dès 1960, l'Allemagne de l'Ouest avait la preuve que ce produit était dangereux pour la santé. Le gouvernement libéral a approuvé la MIUF en 1969, puis retiré son approbation en 1970. Le gouvernement a par la suite approuvé ce matériau-là pour un programme subventionné par le gouvernement malgré l'opposition de ses organismes et de ses ministères en août 1977, A titre de citoyen et de député élu, j'aimerais savoir comment il se fait qu'un produit auquel, à cause de son caractère instable le gouvernement avait déjà retiré son approbation a pu être accepté pour un programme

d'isolation des maisons à l'échelle nationale et pourquoi, après l'avoir approuvé, le gouvernement a accordé des subventions pour encourager les Canadiens à l'utiliser. Comment le gouvernement peut-il maintenant prétendre n'avoir aucune responsabilité à cet égard?

• (2110)

Il n'est réellement pas nécessaire d'effectuer des études et de rédiger des rapports sur les dangers que présente pour la santé la mousse isolante d'urée-formol. De 1960 à 1981, treize études ont été effectuées sur ce sujet. A la suite de ces études, il a été prouvé que la MIUF était un produit dangereux. Un certain nombre de ces études ont été effectuées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je parlerai deux minutes des études qui ont déjà été faites à ce sujet. Les premières, ce sont les études effectuées en Allemagne de l'ouest en 1960. En 1974, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a demandé la permission de faire une étude sur ce produit. En 1978, le chef du service de la sécurité des produits chimiques et des combustibles du ministère de la Consommation et des Corporations a déclaré que la MIUF pouvait engendrer des problèmes de santé. En 1978, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclara qu'à la suite d'une enquête, un comité fédéral avait constaté que la MIUF risquait de nuire à la santé des enfants et des personnes âgées qui étaient exposés au produit pendant une longue période. En 1978, les États-Unis ont demandé que l'on arrête complètement de vendre de la MIUF et exhorte les fabricants à imprimer une mise en garde sur les contrats d'isolation à la MIUF. En 1979, des essais en laboratoire permirent d'établir une relation entre la MIUF et le cancer, à faibles doses d'émission. En 1979, les ventes de MIUF furent complètement interdites aux États-Unis après huit mois d'études. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne réagit pas à ce moment-là. En 1980, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être présenta un rapport et le ministre annonça l'interdiction temporaire des ventes de MIUF. En 1981, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social maintenait cette interdiction. En 1981, encore, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a créé un comité de révision; aux États-Unis, on confirmait qu'à petites doses, l'urée-formol provoquait le cancer chez les rats. La même année, le Conseil national de recherches mettait les propriétaires de maison en garde. Nous avons eu de nombreuses études, monsieur l'Orateur. Le moment est maintenant venu d'agir.

Nous avons la preuve suffisante que la mousse d'urée-formaldéhyde est nocive. Il nous faut maintenant prendre des mesures correctives. Le gouvernement consacre-t-il assez d'argent à ces mesures? Non. Le gouvernement consacre-t-il de l'argent à d'autres études qui prouveront ce que tant de rapports et d'études ont déjà prouvé? Oui.

Voici le dernier rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, sur les projets en cours ou prêts à être réalisés et sur les crédits qui serviront à prouver un fait déjà bien connu, celui du danger que représente pour la santé l'isolation à la mousse d'urée-formol. Ces rapports et ces études ne sont que gaspillage d'argent. Nous avons pu constater les effets nocifs de l'isolation de nos maisons à la mousse d'urée-formol. Voilà un autre exemple de l'insouciance du gouvernement libéral manifeste envers les dépenses fédérales. Il aurait fallu employer cet argent à une meilleure fin, par exemple, pour aider les associations de propriétaires à s'occuper de ces problèmes. Mieux, on aurait dû en faire bénéficier les propriétaires pour qu'ils éliminent complètement ce produit dangereux de leur maison.

Dans le cadre du programme de contributions et de subventions aux groupes de consommateurs comme la Manitoba Home Owners Association, que dirige le ministère de la Consommation et des Corporations, les associations de consommateurs doivent recevoir une aide financière. Elle doit consister en un service d'information, notamment sur la nature et l'étendue des problèmes causés par la mousse d'urée-formaldéhyde dans leur région. A cette fin, des personnes doivent voyager dans la région de Winnipeg et les environs. Il faut recueillir et transmettre au centre les nom, adresse et numéro de téléphone de chacun des propriétaires. Il faut faire circuler des questionnaires par les associations à tous et chacun des propriétaires. Il faut s'occuper des appels téléphoniques, des messages télex et de la publicité. Il faut payer la location des salles et des bureaux pour les réunions d'information à l'intention des propriétaires. Elles doivent tirer des copies des documents les plus récents sur cette question et les envoyer aux membres par la porte. Il s'agit là de quelques-unes des fonctions qui incombent aux associations de propriétaires de maison comme celle du Manitoba.

Le gouvernement est fier de pouvoir dire qu'il finance ces groupes. En fait, il le fait dans l'espoir de réduire le travail que les organismes gouvernementaux devront accomplir. Que reçoit l'Association des propriétaires de maison du Manitoba pour les services qu'elle rend et qui coûteraient au gouvernement des millions? On lui donne une subvention de $7,000. Ce montant doit permettre de couvrir les heures de travail, les déplacements, le matériel, le travail de bureau et tout ce qui est nécessaire pour aider près de 2,000 propriétaires de maison à recevoir du gouvernement fédéral l'indemnisation rendue nécessaire par l'erreur qu'il a commise et dont il se lave maintenant les mains. Il équivaut à $3.50 par maison. Qu'est-ce que le ministre de la Consommation et des Corporations espère que les propriétaires de maison du Manitoba pourront faire avec cette subvention de $7,000 qui équivaut à $3.50 par maison? Comment peut-il justifier cette somme dérisoire? L'Association réclamait $20,000 et ce n'était pas un montant exorbitant si l'on considère qu'elle devait s'occuper de 2,000 propriétaires. Pourtant, elle n'a reçu que $7,000.

Quelle est alors la solution? Est-ce qu'il s'agit de dire que les propriétaires qui n'ont pas la chance de vivre dans la province du ministre, le Québec, qui a reçu $40,000 doivent se résigner à être des parents pauvres? Les Manitobains auraient peut-être intérêt à déménager en Ontario, car cette province a reçu $39,000; et encore ces chiffres ne valent-ils que pour l'Ontario. Ils ne tiennent pas compte du fait que l'association d'Ottawa a reçu une subvention de $30,000, ce qui fait au total $69,000 pour l'Ontario.

Le ministre pourrait-il expliquer, en parlant suffisamment fort pour que les 80,000 propriétaires concernés par la MIUF puissent l'entendre, ce qu'ils devront faire pour recevoir une part équitable des fonds alloués aux associations de propriétaires? Le ministre voudra peut-être nous expliquer ce qu'il pourra accomplir en consacrant la somme faramineuse de $3.50 par maison, quand tous les Canadiens savent que le gouvernement actuel remet toujours tout à plus tard. Combien de

temps faudra-t-il attendre pour que cette affaire soit réglée? Que pourra faire le ministre avec une subvention aussi importante?

Le 10 février 1982, le porte-parole du parti conservateur sur la question de la MIUF, mon collègue le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott), a demandé au ministre de la Consommation et des Corporations s'il envisageait d'accorder un meilleur dédommagement aux propriétaires de ces nombreuses maisons qui n'ont aucune valeur maintenant. Le ministre a répondu que l'aide très généreuse que le gouvernement du Canada a accordée aux victimes de ce produit a suscité maintes réactions favorables dont on lui a fait part. Je voudrais savoir si toutes ces réactions provenaient du Québec?

Je vais prendre le temps d'examiner cette «aide généreuse du gouvernement canadien». Je viens juste de parler d'un aspect de cette aide; il s'agit de ces généreux $3.50 par maison accordés à la province du Manitoba pour être au courant de ce que cette province doit faire pour recevoir une aide et, d'autre part, pour que celle-ci ait connaissance de l'aide généreuse du gouvernement canadien, comme celui-ci l'appelle.

La seconde forme d'aide a été offerte en décembre 1981. Le ministre de la Consommation et des Corporations a annoncé que la SCHL avait consulté les responsables du secteur immobilier et les assureurs hypothécaires et immobiliers dont les activités touchaient les propriétaires victimes de la MIUF, afin de s'assurer que les établissements de crédit continueraient de financer et de renouveler les hypothèques sur les maisons isolées à la mousse.

Voilà un autre aspect de «l'aide généreuse du gouvernement canadien». Si, contrairement à ce qui s'est passé, les entretiens qui s'étaient déroulés entre la SCHL et ces compagnies avaient été couronnés de succès, à qui les propriétaires auraient-ils pu vendre leur maison? Qui voudrait acheter l'une de ces maisons dangereuses pour la santé? De grandes compagnies d'assurance hypothécaire et d'importants établissements de crédit, comme la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Nouvelle-Écosse et le Canada Trust, ont maintenant annoncé qu'ils ne s'occuperaient plus des hypothèques sur ces maisons. Où est la contribution importante du gouvernement dans ce domaine? La troisième contribution du gouvernement du Canada, et de loin la plus «importante», consistera à octroyer aux propriétaires de maison une subvention exempte d'impôt pouvant aller jusqu'à $5,000 pour qu'ils corrigent la situation. Cette subvention, dont le montant maximum est de $5,000, est censée dédommager les propriétaires pour les problèmes qu'a soulevés l'isolation de leur maison à la mousse d'urée-formaldéhyde. Je ne sais pas trop où le gouvernement a pêché ce chiffre ridicule ... cette somme de $5,000 ne permettra jamais de régler un problème aussi grave.

• (2120)

Une famille de Winnipeg a déjà dépensé $8,000 pour redresser la situation, et une famille de Verdun a été avisée qu'il lui en coûterait $20,000 pour faire enlever la mousse des murs de sa maison. Entre-temps, ces gens habitent dans le garage après avoir vainement tenté de vivre dans cette maison si durement gagnée en portant des masques à gaz. Certains propriétaires disent avoir dépensé jusqu'à $30,000 pour se débarrasser de la mousse. Le député d'Hamilton-Wentworth (M. Scott) a cité l'exemple d'une maison de Toronto évaluée à $135,000 qui a dû être démolie parce que le problème ne pouvait être réglé d'aucune autre façon. Est-ce que le ministre donnera $135,000 à cette famille? J'espère qu'il trouvera des solutions. Il faudra verser cette somme à la famille concernée puisque, d'une part la maison est invendable et que, d'autre part, il est impossible de supprimer les effets nocifs de l'isolant. Le ministre a déclaré que les gens appréciaient la subvention de $5,000 que le gouvernement canadien verse pour les travaux d'enlèvement de la mousse. Or, ces travaux peuvent coûter de $10,000 à $30,000; c'est vraiment trop peu et trop tard. Mon parti croit que le gouvernement devrait dédommager complètement les propriétaires de maison.

Les gouvernements du monde entier procèdent à des recherches depuis 1960. Le gouvernement est responsable; il a approuvé l'utilisation de ce type d'isolation dans les maisons et les maisons d'appartements du Canada. Il a même encouragé les propriétaires de maison à utiliser ce matériau en leur offrant une subvention en vertu du PITRC. Or, maintnant, le gouvernement s'en lave les mains.

Je prétends que le gouvernement doit assumer ses responsabilités. Toutes les études et enquêtes et tous les rapports et essais du gouvernement sont inutiles. Je soutiens que le gouvernement est responsable des problèmes de santé et de la situation financière précaire d'environ 80,000 propriétaires de maison aux prises avec ce problème. Je me dois de demander maintenant au gouvernement d'assumer la responsabilité pleine et entière de ses actes pour une fois. Il doit indemniser complètement tous ces Canadiens éprouvés depuis si longtemps, qui ont placé leur confiance en ce gouvernement et qui s'entendent maintenant dire de souffrir en silence. Ils ont subi des pertes, et il revient à la Chambre de veiller à ce qu'ils reçoivent toutes les compensations voulues pour les problèmes qu'ils ont connus au cours des 14 ou 15 derniers mois. C'est une honte que ces 80,000 Canadiens aient à supporter un tel fardeau.

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, il arrive parfois qu'on doive réagir, comme individu ou membre d'un organisme, ou même comme pays à une crise qui peut se déclencher en très peu de temps. Nous vivons en ce moment la crise des îles Falkland. Si quelqu'un avait demandé il y a quelques mois quel serait le sujet de nos conversations à la maison ou des nouvelles dans toutes les capitales du monde, très peu auraient supposé que les îles Falkland domineraient l'actualité.

Nous discutons d'autres crises, de l'une en particulier partout au Canada. On en discute depuis un certain temps déjà, mais c'est un fait qu'il y a deux ou trois ans, on ne connaissait pas la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Personne n'aurait pu dire ce qu'était la mousse ni l'acronyme MIUF qui s'emploie parfois. C'est un nom et un produit que les Canadiens voudraient bannir de leur maison.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Ils sont à proscrire.

**Mlle MacDonald:** Oui, comme le dit mon collègue, il s'agit d'un gros mot, d'un mot qui n'aurait jamais dû passer dans la langue française. Mais c'est désormais un acronyme, que tous les Canadiens utilisent d'un bout à l'autre du pays. Il est employé dans le cadre d'un autre programme pour lequel nous utilisons aussi un acronyme, soit le Programme d'isolation des maisons canadiennes, le PIMC. La MIUF et le PIMC vont de pair. Évidemment, le ministre n'est pas de cet avis, mais ces

deux programmes n'en sont pas moins liés dans le projet de loi. Il n'y a pas moyen de les séparer, quoi qu'en dise le ministre.

Nous étudions ce soir le bill C-109 qui touche le versement d'indemnités aux personnes que le gouvernement a encouragées à isoler leur maison à la MIUF. Il est intéressant de remarquer que cette mesure législative avait été promise en décembre dernier et que c'est le 10 mai seulement que le gouvernement a finalement présenté le projet de loi en deuxième lecture. Il n'arrivait pas à comprendre l'urgence de la situation que tant de gens ressentaient. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi qui intervient trop tard et est insuffisant pour les propriétaires qui ont cru que le gouvernement fédéral savait ce qu'il faisait lorsqu'il a recommandé que la mousse isolante d'urée-formaldéhyde soit approuvée et soit utilisée dans le cadre du programme gouvernemental d'isolation des maisons canadiennes. Les gens savaient que le gouvernement l'avait recommandé et approuvé.

D'autre part, à deux reprises, soit le 18 mars 1977 et le 18 mai de la même année, M. Ian Efford, chef de la direction de la conservation de l'énergie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avait averti le gouvernement que la MIUF ne devait pas être approuvée. Pourquoi a-t-il fallu attendre cinq ou six ans?

M. Efford avait prévenu le gouvernement des dégâts possibles que pourrait subir la charpente des bâtiments où ces matériaux isolants seraient utilisés. Pourtant, en dépit de ces avertissements, la SCHL approuvait ce matériau en septembre 1977 pour les besoins du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Cependant, des fonctionnaires poursuivirent leurs recherches sur les propriétés de la MIUF non seulement parce qu'elle pouvait endommager les charpentes des maisons mais, pis encore, parce qu'elle pouvait représenter une grave menace pour la santé des habitants des maisons où elle serait utilisée. En dépit de ces risques possibles que le gouvernement semble vouloir ignorer aujourd'hui, le gouvernement lui-même, le ministre et la SCHL, le confirmèrent dans la liste des isolants admissibles au Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement suggérait divers matériaux pouvant être utilisés comme matière isolante. Bien sûr, il ne préconisait pas l'emploi de la MIUF. Non, mais, ce matériau figurait sur la liste des isolants approuvés. Le gouvernement en a encouragé l'usage en l'incluant dans ses programmes. En somme, le gouvernement y a mis le poids de son influence.

• (2130)

Il est indéniable que le gouvernement a la responsabilité morale, peut-être même juridique, d'assumer les conséquences de la décision qu'il a prise d'approuver la MIUF comme un des matériaux isolants admissibles au programme d'isolation des maisons.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) est-il prêt à assumer ses responsabilités? Pas du tout. Le 10 février dernier, répondant à une question de mon collègue, le député de Joliette (M. La Salle), le ministre de la Consommation et des Corporations a eu l'audace d'affirmer ceci:

> Nous avons toujours dit que le gouvernement canadien ne reconnaissait aucune responsabilité légale relativement à cette question.

Et il a ajouté ceci:

> . . . pour des considérations humanitaires, nous avons décidé d'agir et de les aider en vertu de notre responsabilité au chapitre de la santé nationale.

Des considérations humanitaires, quel culot! Le ministre et le gouvernement se défilent devant leurs responsabilités et cherchent des coupables. Ils blâmeront les gouvernements des provinces, les entrepreneurs, même les propriétaires victimes de cette substance! Ils chercheront à jeter le blâme sur l'un et sur l'autre pour justifier leur lamentable erreur de jugement, et je pourrais ajouter, leur insouciance.

Que nous offre-t-on pour réparer cette erreur tragique, car c'est vraiment une tragédie, monsieur l'Orateur. On nous propose une mesure prévoyant 55 millions de dollars pour indemniser en partie un petit nombre de Canadiens. Oui, un très petit nombre des 100,000 Canadiens qui auraient isolé leurs maisons avec de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

Le bill 109 offre aux propriétaires admissibles un montant pouvant atteindre $5,000, non imposable, pour atténuer les problèmes engendrés par la MIUF. Cette indemnité est loin de correspondre aux besoins réels des propriétaires de ces maisons. Pour recevoir une subvention, les propriétaires de maisons qui se trouvent dans cette situation catastrophique doivent tout d'abord se classer dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes. Il doit d'abord faire faire une vérification dans sa maison pour se rendre compte si elle renferme 0.1 partie d'urée-formol par million de parties d'air. Il s'agit du niveau maximal de sécurité, d'après le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il peut aussi obtenir un certificat médical prouvant que les problèmes de santé que lui ou sa famille connaissent sont imputables à la mousse isolante d'urée-formol.

Le nombre de propriétaires dont les maisons isolées à l'urée-formol répondent à ces deux conditions sera minime en comparaison des 100,000 victimes de l'urée-formol qui méritent une indemnité par suite de la bourde du gouvernement. Tous ces cas méritent d'être étudiés. Aux termes de ce projet de loi, on ne tiendra compte que de quelques rares cas qui peuvent tomber dans ces étroites catégories.

Un autre problème se pose quand on examine ce projet de loi. Le règlement en vertu desquels les critères d'admissibilité ci-dessus sont établis n'est même pas annexé au projet de loi. Avant que le présent projet de loi ne soit adopté, il faut absolument que le gouvernement nous présente le règlement qui régira l'admissibilité aux indemnités et le montant de celles-ci. Il est déjà arrivé à la Chambre que le ministre doit présenter un règlement avant qu'un projet de loi ne soit adopté. Il devrait au moins recourir à cette mesure minime pour aider les gens qui feront une demande en vertu du règlement d'application de ce projet de loi.

Je le demande au ministre: quels sont les critères essentiels permettant à un médecin de relier des problèmes de santé à la MIUF? Comment un médecin arrivera-t-il à déterminer cela? A ce sujet, je citerai au ministre l'exemple d'un homme de ma criconscription qui a fait récemment un cancer de la gorge. Cela fait deux ans que sa maison est isolée à la MIUF. Ce monsieur fume aussi. Comment un médecin peut-il être sûr que le cancer peut être attribué à la cigarette, à la MIUF ou à la combinaison des deux? Quels sont les critères permettant à ce médecin de déterminer la cause du cancer de cet homme et pour lequel la MIUF a très bien pu jouer un rôle important?

Il importe par ailleurs de prendre connaissance du règlement pour savoir exactement comment un propriétaire de maison isolée à la MIUF doit s'y prendre pour obtenir une subvention dans le cadre du bill C-109. J'ai signalé que ce projet de loi a été présenté à la Chambre six mois après que le ministre l'eut annoncé. En étudiant le bill, on constate aisément que les formalités de demande, les inspections, et les analyses seront longues, surtout si le gouvernement reçoit bien plus de demandes que prévu.

On ne commencera pas à verser les subventions qui seront accordées à des propriétaires de maisons isolées à la MIUF avant le mois de septembre, à cause de la longueur des formalités. Le premier versement sera probablement effectué au début de l'automne; pourtant, en vérifiant dans le projet de loi, on constate que ce programme cessera d'être financé en décembre. Par conséquent, les premiers versements ne seront pas faits avant le début de l'automne alors que le programme vient à échéance en décembre 1982.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire si plus de victimes de la MIUF sont admissibles à une indemnité? A-t-on prévu d'augmenter le montant de l'indemnité et de prolonger les délais, de sorte que les gens qui ont formulé une demande puissent établir leur admissibilité à ce paiement très limité? Sinon, faudra-t-il recommencer tout ce processus législatif actuel, afin d'indemniser d'autres victimes de la MIUF qui n'ont pas eu le temps de produire une demande d'indemnité dans le délai très limité que le gouvernement a prévu dans les dispositions du bill à l'étude?

En fait, le bill ne s'applique qu'à un nombre très limité de victimes de la MIUF dans l'avenir immédiat. Il ne s'applique qu'à ceux qui se rendent compte maintenant qu'ils sont les victimes de la mousse isolante d'urée-formol. Qu'en est-il de ceux qui découvriront qu'ils sont victimes de la MIUF et auront des ennuis de santé dans cinq, dix ou quinze ans? Quelles dispositions le gouvernement prévoit-il dans leur cas? Il est très probable que bien des gens ne sauront pas immédiatement que leurs ennuis de santé sont attribuables à ce produit isolant. Ils peuvent mettre des années à s'en apercevoir. Le gouvernement sera-t-il tenu légalement, d'indemniser ces propriétaires à l'avenir? Le ministre n'a même pas fait allusion au sort de ces personnes.

La mesure fait beaucoup trop peu pour un trop petit nombre de victimes de la MIUF. La subvention de $5,000 ne permettra même pas d'enlever l'isolant des maisons où se posent de graves problèmes pour la santé des occupants. Elle financera uniquement l'inspection et les tests du gouvernement et, dans un effort pour oublier le problème, les travaux de peinture et de scellage des murs, la construction de contre-portes, l'amélioration du système de ventilation, comme si cela suffisait pour pouvoir oublier entièrement l'existence de ce problème. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

• (2140)

Mon collègue demande qui achètera ces maisons. Qu'adviendra-t-il de tous les autres propriétaires dont la maison est remplie de mousse isolante d'urée-formaldéhyde, qui ne connaissent pas de problèmes de santé pour le moment et qui n'ont pas un taux de .1 p. 100 dans leur maison? Qu'en est-il de tous les autres qui, bien que n'ayant pas subi de préjudice en vertu de ces deux critères, utilisent la MIUF? Ces gens n'ont pas droit à une indeminité en vertu du bill C-109. Toutefois, le problème ne disparaîtra pas pour eux. Si une de ces personnes a toujours dans sa maison de la MIUF que le gouvernement a approuvée comme étant un isolant adéquat, elle découvrira que le gouvernement s'est complètement déchargé de ses responsabilités sur son dos et sur celui de milliers d'autres propriétaires de la même catégorie.

Dans ma circonscription de Kingston et les Îles, on compte à peu près 2,000 victimes de la MIUF, 2,000 foyers où l'on a installé de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Ces 2,000 victimes se sont pourtant réunies pour former un chapitre de l'Association des propriétaires victimes de la MIUF. Elles ont participé à des rallyes auxquels elles ont invité le ministre. Elles ont prié . . .

**M. Blenkarn:** Il n'y serait pas allé, Flora.

**Mlle MacDonald:** Comme mon collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) l'a dit, le ministre refuse tout simplement de se montrer à ces rassemblements. Il ne s'y montre jamais. Il préfère prendre toute cette affaire de haut et oublier son rôle et sa responsabilité dans la mystification dont ont été victimes ces propriétaires innocents.

**M. Blenkarn:** Il préfère les laisser tomber.

**Mlle MacDonald:** Un grand nombre de propriétaires de Kingston—les 2,000 dont j'ai parlé—n'auront pas droit à une indemnité en vertu de la présente mesure. Or, ils sont aux prises avec de sérieuses difficultés. La valeur marchande de leur maison a chuté sensiblement et ce, parce qu'elle est isolée à la MIUF. Les agents immobiliers refusent même de les inscrire dans leur carnet de vente.

Je voudrais citer des passages de certaines lettres que j'ai reçues. Je suis sûre que tous mes collègues en ont reçu de semblables, de la part de citoyens qui souffrent à cause du programme que le gouvernement a refilé. Peut-être les plaidoyers que constituent leurs lettres vont-ils réussir à toucher le cœur des ministériels si tant est qu'ils en aient un. Connaissant leur insensibilité, je doute qu'ils se laissent émouvoir, mais peut-être cela les incitera-t-il à délier les cordons de leur bourse et à se montrer généreux envers ces pauvres gens. Par exemple, prenons cette lettre d'une femme qui m'a récemment écrit à ce sujet. Voici:

Madame le député,

Nous avons acheté notre première maison, une maison à ossature de bois d'un étage et demi, en novembre 1980 et nous l'avons fait isoler à la mousse d'urée formol en décembre 1980 dans le cadre du programme d'isolation des maisons canadiennes. Nous étions très satisfaits, car notre maison était plus confortable hiver comme été et nous n'avons jamais eu des problèmes de santé. Notre fils est né en 1981 et ne présente aucun trouble.

Néanmoins, la MUIF nous a créé de sérieux ennuis car, notre maison est devenue invendable et sa valeur a considérablement diminué. Tous nos efforts et toutes les économies que nous avons investis dans notre maison sont réduits à néant. Mon mari, un technicien en électronique biomédicale avait travaillé en Alberta pendant cinq ans et accepté un emploi de mécanicien d'entretien chez un ami de Kingston pour pouvoir revenir en Ontario où nous nous sommes mariés. Il était entendu qu'il retournerait à l'électronique biomédicale. Néanmoins, nous ne pouvons plus déménager et mon mari ne trouve pas d'emploi dans son domaine à Kingston.

Nous trouvons cette situation terriblement déprimante. Nous avons dû renoncer à nos rêves et à nos projets.

Comme le programme d'isolation des maisons canadiennes nous a aidés à faire installer cette mousse, nous estimons qu'il doit nous aider à régler notre problème. Nous voulons qu'on nous débarrasse de cette mousse pour pouvoir vendre notre maison et continuer à vivre.

Voilà le genre de lettres que je reçois. J'en ai reçu une autre d'un monsieur qui me dit:

Je vous écris pour vous demander d'exhorter le gouvernement à intervenir immédiatement pour remédier aux souffrances intolérables et aux angoisses des propriétaires de maisons aux prises avec la mousse isolante d'urée formol. Lorsqu'une société s'est fiée à la règlementation gouvernementale des produits de consommation et des services il est immoral que les pouvoirs publics rejettent toute responsabilité et ne fassent rien pour les victimes de leurs actes. Ces pouvoirs publics n'auraient jamais dû encourager les propriétaires de maisons et les aider à utiliser ce produit.

Voici la situation:

*a*) des centaines de personnes souffrent de troubles reliés au gaz formaldéhyde.

*b*) d'autres, qui ne présentent pas de symptomes physiques, meurent d'angoisse à l'idée d'être entourées par une substance qui semble cancérigène.

*c*) des milliers de gens ont sur les bras une maison dont personne ne veut et voient s'envoler leurs économies et leurs rêves.

Personne ne cherchait à rogner sur la dépense—c'était un produit coûteux. Certains l'ont même utilisé pour faire preuve de civisme.

D'après les recherches scientifiques publiées sur la question, il est inutile de se livrer à d'autres essais. J'exhorte le gouvernement à consacrer les millions engagés pour cette recherche à indemniser toutes les victimes de ce gâchis. Cela fait, certaines d'entre elles croieront peut-être de nouveau aux vertus du civisme.

Voici une autre lettre:

Monsieur,

Par la présente, je voudrais vous informer que le programme d'aide aux victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde, tel que le gouvernement fédéral l'a annoncé, m'est absolument inacceptable, comme je suis sûr qu'il l'est pour tous les autres propriétaires qui sont dans le même cas que moi. Je dois répéter que mes allégations antérieures où je rendais le gouvernement coupable d'avoir laissé utiliser la mousse, même après les mises en garde du CNR, sont toujours valables.

Il ne peut donc y avoir qu'une seule solution honorable à cette calamité nationale, l'indemnisation complète pour l'élimination de la mousse de toutes les maisons, quels que soient les niveaux d'émanations—un critère qui, après tout, s'est révélé peu réaliste.

J'ai déjà informé le ministre de la Consommation et des Corporations par télégramme que le programme proposé me répugne et que je le désapprouve. A vous . . . et à tous les ministres à qui cette lettre s'adresse . . .

Celle-ci, dont une copie m'a été envoyée, était adressée au premier ministre (M. Trudeau).

. . . j'exige que vous donniez à cette calamité toute l'attention qu'elle mérite et que le gouvernement cesse de tergiverser comme il se plaît à le faire depuis le début de l'année dernère quand les dangers de ce produit ont finalement été portés à l'attention du public canadien.

Nous, les victimes, avons assez souffert du mépris total de la dignité humaine que le gouvernement fédéral se plaît à afficher dans toute cette affaire! Je suis persuadé que si des circonstances semblables s'étaient présentées dans un pays du tiers-monde, le gouvernement canadien lui aurait consacré son attention entière et instantanée . . .

Je termine en disant que j'ai toute confiance que la justice l'emportera et que votre gouvernement reconnaîtra ses responsabilités . . .

Je pourrais citer encore de nombreuses lettres, mais je termine par celle-ci:

A l'été 1979, comme plusieurs milliers d'autres propriétaires, j'ai cédé aux exhortations du gouvernement et fait isoler les murs de ma vieille maison à la mousse d'urée-formol. L'entrepreneur a fait un très bon travail. La maison consomme moins de combustible. Le Centre de ressources en hygiène industrielle de l'Université Queen's a effectué des tests à l'intérieur de la maison pour voir s'il y avait des émanations de gaz, mais il n'a rien trouvé. Je constate cependant que si je voulais vendre ou louer ma maison, elle aurait très peu de valeur sur le marché. Même les établissements de prêt ne veulent pas accorder d'hypothèque sur la maison. Ma femme et moi n'avons aucun ennui de santé qui puisse être attribuable à des émanations de gaz, mais il semble que nous n'ayons d'autre solution que de faire enlever le produit isolant si nous voulons vendre la maison plus tard.

Un entrepreneur digne de confiance vient de me proposer un devis de $4,700. Il me semblerait normal que le gouvernement, qui a considéré comme une prestation imposable en 1979 sa subvention accordée dans le cadre du PITRC, me permette maintenant de déduire de mon revenu imposable ce qu'il en coûtera pour enlever la MIUF. Dans notre situation, apparemment, nous ne pouvons espérer aucune indemnisation directe. Ces jours-ci, ce gredin de Ouellet . . .

• (2150)

L'expression n'est pas de moi, car je ne fais que lire.

. . . cherche à se faire remarquer le moins possible, et bien que je ne m'attende pas à ce que vous obteniez grand résultat, je vous saurais gré de bien vouloir demander qu'on examine cette idée.

Ce ne sont là que quelques exemples du genre de lettres que nous, députés, recevons, et j'ajouterais, des deux côtés de la Chambre, bien que je n'entende pas beaucoup de députés libéraux se plaindre à ce sujet. J'imagine que les lettres de ce genre abondent.

**M. Frith:** Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) m'autoriserait à lui poser une question.

**Mlle MacDonald:** Une fois que j'en aurai terminé, monsieur l'Orateur, je répondrai volontiers à la question du secrétaire parlementaire.

Ces lettres montrent qu'il existe au Canada de nombreuses maisons qui ont perdu de la valeur. Par conséquent, un grand nombre de propriétaires ont demandé aux répartiteurs de procéder à une réévaluation de leur maison. Ce mouvement s'étend à toutes les municipalités du Canada.

Ainsi, tous les propriétaires victimes de la MIUF à Kingston ont demandé une réévaluation. Sachant que 36 propriétaires de Sault-Sainte-Marie ont récemment obtenu une réduction de 50 p. 100 de l'évaluation municipale, il est très probable que la demande présentée par les propriétaires de Kingston soit acceptée.

Le gouvernement fédéral entend-il rester les bras croisés et assister à la dévalorisation des maisons et des propriétés? Cela aura de très importantes répercussions sur les recettes fiscales des municipalités et il y a vraiment de quoi s'inquiéter. Dans le cas de l'Ontario, cela peut représenter une perte de 5 à 6 millions de dollars par année. Voilà à quoi s'élèvent, selon les prévisions, les pertes qu'essuieront les municipalités en raison de la dévalorisation des maisons et de leur réévaluation subséquente.

Cette question a été constamment soulevée à la Chambre. Elle a été soulevée à maintes et maintes reprises par les députés de l'opposition. Le ministre a obstinément feint d'ignorer le problème. Le gouvernement ne peut-il pas comprendre qu'il a des obligations morales à l'égard des propriétaires dont la maison a été isolée à la mousse? Lorsqu'il a approuvé l'emploi de la MIUF dans le cadre du Programme d'isolation des maisons canadiennes, le gouvernement en était responsable et toutes les répercussions du programme reposaient carrément sur ses épaules. Il n'est pas possible d'ignorer le problème.

On a calculé qu'il fallait débourser entre $10,000 et $100,00 par maison pour supprimer complètement la mousse. Par conséquent, il est clair que ceux qui empruntent à cette fin s'exposent à de graves difficultés financières. Étant donné le niveau élevé des taux d'intérêt à l'heure actuelle, il est hors de question que les propriétaires contractent des emprunts pour supprimer la MIUF.

J'ai reçu une lettre à propos d'un homme qui était tellement désespéré—je tiens à vous préciser qu'il décrivait la situation à une autre personne—que lorsqu'il a considéré la situation dans laquelle il se trouvait, «sa voix tremblait. Sur le point d'éclater en larmes, il m'a dit que la mousse avait causé à sa famille, particulièrement à ses enfants âgés de 3 ans et d'une an, de sérieux problèmes de santé. Comme sa femme travaillait, ils ont décidé de prendre un appartement. Leurs problèmes de santé ont immédiatement pris fin. Toutefois, sa femme perdit bientôt son emploi. Il ne pourra pas conserver à la fois sa maison et son appartement». Sans pouvoir se débarrasser de sa maison, il ne peut pas non plus se permettre l'appartement qu'ils ont dû prendre pour des raisons de santé.

Que doivent faire cet homme et sa famille? Quel recours ont-ils? Pour dédommager les victimes de la mousse d'urée-formol, le gouvernement devrait au moins leur accorder un degrèvement d'impôt correspondant au coût de l'isolation.

Mon collègue d'Hamilton-Wentworth (M. Scott), lors d'une question orale, a proposé cette solution comme moyen que pourrait prendre le ministre pour soulager les propriétaires dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formol. Le ministre n'a pas donné suite à cette recommandation, comme aux autres questions portant sur ce dossier; comme toujours, le gouvernement fédéral a refusé d'assumer toute responsabilité.

C'est une question urgente pour toutes les victimes de ce produit. Samedi dernier, 500 d'entre elles, réunies en un mouvement pour tenter de trouver une solution à leur problème, sont venues à Toronto de tous les coins de l'Ontario pour exprimer leur colère. Ces propriétaires de maison n'en peuvent plus, ils sont excédés et désespérés. Ils réclament des actes. Ils veulent pouvoir enlever l'isolant dès maintenant, quand le temps s'y prête. Voilà l'urgence de la question. Ils refusent d'affronter un autre hiver, quand la mousse d'urée-formol fait ses ravages.

Vous rendez-vous compte; vivre dans une maison en sachant que les vapeurs ou le gaz qui émanent du produit isolant contenu dans les murs affectent votre santé et celles des vôtres? Qu'est-ce que vous feriez dans ce cas-là? Vous vous plaindriez probablement? C'est précisément ce que font les gens. Tous les problèmes concernant à la fois la santé des gens et la situation financière des propriétaires sont dus à une grossière erreur de jugement de la part du gouvernement.

Si le projet de loi C-109 constitue le seul remède que le gouvernement fédéral est capable d'apporter au problème grave et répandu posé par la mousse, nous ne pouvons absolument pas l'accepter.

Frank Spitzer, le président de l'Association de défense des propriétaires de maisons isolées à l'aide de la mousse, estime que le projet de loi est un expédient, alors que l'on a affaire à un problème grave qui requiert des solutions radicales. Il ne s'agit pas simplement de propriétaires de maisons en difficulté qui ont besoin de l'aide du gouvernement. Il s'agit aussi d'un problème moral et le gouvernement a le devoir moral de trouver une solution. C'est aussi simple que cela.

C'est un organisme fédéral, la SCHL qui a accepté et approuvé la mousse comme l'un des produits isolants utilisables par les propriétaires de maisons dans le cadre du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Le gouvernement a donné son approbation. S'il ne l'avait pas fait, des milliers de propriétaires de maisons isolées à l'aide de mousse n'auraient pas demandé à bénéficier de ce programme et ne seraient pas dans la situation actuelle. Si le gouvernement n'avait pas autorisé au départ l'utilisation de ce produit, ces gens ne connaîtraient pas les problèmes graves auxquels ils doivent faire face actuellement. Ils auraient tout simplement utilisé l'un des autres produits isolants; ils auraient beaucoup moins de problèmes et ils seraient en bien meilleure santé.

Le problème, c'est que le gouvernement a autorisé l'utilisation de la mousse d'urée-formaldéhyde. Voilà pourquoi le gouvernement se doit d'assumer ses responsabilités et d'aider, non pas une poignée de propriétaires comme le prévoit le projet de loi C-109, mais tous les propriétaires de maisons qui ont fait confiance au gouvernement et ont cru au bien-fondé du programme qu'il avait mis sur pied. Pour eux comme pour de nombreux autres citoyens, la crédibilité du gouvernement est sérieusement ébranlée.

**M. Frith:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au député de Kingston et les Îles.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je voudrais bien accorder la parole au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais il est 10 heures.

**M. Nielsen:** Laissez faire l'heure.

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Si les députés y consentent à l'unanimité, je pourrais autoriser le député à poser une question.

• (2200)

**M. Frith:** Monsieur l'Orateur, certaines des études du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dont ont fait état le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) et celui de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) portent sur les années 1960 et 1964—je cite de mémoire—à 1976 et 1978. Je pense qu'une des années mentionnées était 1979. Je suppose que le gouvernement du député disposait également de ces études quand il était au pouvoir en 1979. Il est évident que le gouvernement du député a été informé des problèmes; elle a cité ces études. Est-ce que le député de Kingston et les Îles pourrait nous expliquer quels programmes son parti a présentés à la Chambre pour traiter de ces mêmes problèmes?

**Mlle MacDonald:** Monsieur l'Orateur, le député a demandé si les programmes ont été lancés pendant notre passage au gouvernement. De nombreux ont été lancés pour améliorer le sort des propriétaires de maisons individuelles de l'ensemble du pays. Le député aurait dû comprendre lorsqu'il a voté contre le budget de ce gouvernement-là, en décembre 1979, qu'il y aurait eu des améliorations pour des centaines de milliers de propriétaires du pays si lui et ses collègues avaient accepté le crédit d'impôt et la déductibilité hypothécaire à l'intention des propriétaires de maisons individuelles, ce qui aurait été plus utile aux propriétaires à tous égards que tout ce dont lui et son gouvernements ont rêvé.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉCONOMIE—A) LA RÉUNION DU CABINET AU LAC MEACH (QUÉBEC)—B) LA SITUATION DU CANADA PAR RAPPORT À CELLE DES ÉTATS-UNIS—C) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, le 27 avril j'ai interrogé le ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet de la conférence du lac Meach, où des membres du cabinet sont allés se divertir ensemble pendant une fin de semaine et en sont revenus sans avoir absolument rien fait pour résoudre les problèmes économiques du pays. Le lendemain de la réunion du cabinet, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe), coincé par un reporter dans la province de Québec, a déclaré:

> Nous craignons que s'il y a reprise aux États-Unis, nous ne soyons pas en mesure d'emboîter le pays.

Le gouvernement semble estimer que nous ne pourrons pas sortir de la dépression dans laquelle le ministre et ses collègues nous ont plongés.

Les trois questions que j'ai posées le 27 avril concernaient la conférence du lac Meach, conférence au cours de laquelle le gouvernement s'est aperçu qu'il avait perdu tout contact avec la réalité. A la fin de la conférence, les membres du cabinet ont fait certaines déclarations. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a dit que le gouvernement entendait poursuivre dans la même voie. Le ministre responsable des loteries a abondé dans le même sens et, le jour suivant, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) a affirmé qu'il n'y avait aucune issue à l'impasse. Selon lui, même s'il y a reprise aux États-Unis, le Canada continuera d'éprouver des difficultés.

Je voudrais livrer mes observations à ce sujet, car, comme l'a dit M. Mulholland, de la Banque de Montréal, ce gouvernement a adopté résolument une attitude pessimiste. Il tient pour acquis que la croissance sera insuffisante. Il est contre l'investissement, contre l'esprit d'entreprise et contre la croissance. Si l'on en croit une enquête effectuée par le *Star* de Toronto les perspectives d'avenir au Canada sont vraiment mauvaises, puisque 60 p. 100 des hommes d'affaires interrogés croient qu'il y aura diminution des profits, 75 p. 100 déconseillent d'investir à l'heure actuelle et 55 p. 100 croient à la dévaluation du dollar canadien.

A cause de l'attitude qu'il a démontrée dans son budget et dans sa politique énergétique nationale, à cause de sa position vis-à-vis des investisseurs étrangers et des investisseurs canadiens, le gouvernement a établi dans la collectivité un climat de peur qui empêchera toute relance au Canada même s'il y en a une aux États-Unis.

Je me suis rendu aux États-Unis durant le week-end de Pâques. Il semblait y avoir un certain optimisme au sujet de la croissance et de l'avenir. On semblait coire à la possibilité de jours meilleurs et à la nécessité de conclure dès maintenant des affaires. Lorsqu'il y aura une relance aux États-Unis—ce qui ne fait aucun doute étant donné que le taux d'inflation est nul à l'heure actuelle—les investisseurs partiront du Canada pour aller aux États-Unis profiter des prossibilités qui s'offriront là-bas. Nous ne serons plus en mesure de profiter des possibilités. Nous nous retrouverons dans un marasme profond, avec de plus en plus de chômeurs, sans espoir, ni possibilités. C'est ce que nous aura légué un gouvernement qui semble peu se soucier de la situation.

• (2205)

Le cabinet est allé au lac Meach et il a profité des premiers rayons du soleil printanier dans les collines de la Gatineau. Nul ne sait ce qu'il y a fait. Peut-être y a-t-il discuté d'économie, mais le ministre n'en a pas parlé. Il est revenu du lac Meach les mains vides. Il n'a rien à offrir à la population du Canada: ni espoir, ni avenir, ni possibilité. Le ministère doit se justifier, monsieur l'Orateur.

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, le député se demande si l'économie canadienne pourra suivre le nouvement d'une relance éventuelle aux États-Unis. Il ne fait aucun doute que la relance de l'économie américaine aurait une incidence favorable sur notre économie. Pour le moment, l'affaiblissement de la demande américaine restreint, et ce n'est guère étonnant, nos perspectives d'exportation. Cependant, lorsque dans les mois à venir reprendra la croissance aux États-Unis, l'expansion des exportations contribuera à la relance au Canada. Si la relance aux États-Unis s'accompagne de taux d'intérêt peu élevés, nous connaîtrons le même phénomène au Canada; ce qui encouragera nos secteurs d'activité qui dépendent fortement des taux d'intérêt.

Ce dont on pourrait douter, et c'est probablement à cela que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) voulait en venir, c'est de l'aptitude du Canada à tirer pleinement avantage d'une conjoncture éventuellement favorable aux États-Unis. Comme mon collègue, le ministre des Finances (M. MacEachen), s'évertue à le rappeler, nous risquons de réclamer des prix exorbitants pour nos produits, ce qui nous ferait rapidement exclure des marchés, à moins que nous ne déployions un effort soutenu pour faire fléchir l'inflation.

Dernièrement, les États-Unis ont accompli des progrès remarquables à cet égard mais, ici-même, au Canada, nous sommes loin d'avoir atteint les mêmes résultats heureux. Au mois de mars, l'augmentation annuelle de l'indice du prix à la consommation aux États-Unis était de 6.7 p. 100, alors que le taux correspondant pour le Canada était de 11.6 p. 100. Il s'impose que le gouvernement maintienne ses politiques monétaires et fiscales rigoureuses qui nous permettront de mater l'inflation et de préserver notre compétitivité sur les marchés internationaux.

Passons à présent au dollar canadien qui, d'après le député, serait surévalué. Se rend-il compte que la dévaluation du dollar canadien signifierait pour nos producteurs et pour nos consommateurs des frais d'importation plus élevés? Pareille dévaluation alimenterait considérablement l'inflation. Bien sûr, un dollar plus faible nous permettrait d'améliorer notre position concurrentielle et favoriserait nos exportations. Mais les gains réalisés au chapitre de la compétitivité par suite de la dévaluation du dollar disparaîtraient rapidement du fait du regain de vigueur que connaîtrait l'inflation en raison du prix très élevé des importations.

## LES CORPORATIONS—L'ENQUÊTE SUR LA CONSOLIDATED COMPUTERS INC. B) LE RÔLE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, il y a un peu plus d'un mois, le 29 mars, j'ai posé une question au ministre de la Justice (M. Chrétien) au sujet de la débâcle de la Société Consolidated Computers, qui a coûté aux contribuables canadiens plus de 100 millions de dollars. Dans ses conclusions, le rapport dit Anderson du Conseil du Trésor employait des termes comme conflits d'intérêt, incompétence et dissimulation. J'espérais que le ministre me rassurerait, à ce moment-là, en me disant que l'escouade sur la fraude de la GRC enquêtait sur toute cette affaire. En fait, le ministre s'est contenté de signaler «que cette question a été renvoyée au ministère de la Justice, conformément à l'article 4 de la loi sur le ministère de la Justice, en vertu de laquelle le ministre doit veiller à ce que le secteur public soit administré conformément à la loi».

Le temps est venu à nouveau, après toutes ces semaines, de signaler avec véhémence à la Chambre et au gouvernement qu'il est désormais temps que l'on informe les Canadiens des progrès de l'enquête gouvernementale, qu'on leur dise qui était responsable de cette débâcle et qui a profité de ces sommes énormes qui ont manifestement été dilapidées.

• (2210)

Personnellement, monsieur l'Orateur, j'ai tout lieu de croire qu'il ne s'agit pas simplement, en l'occurence d'incompétence et de duplicité bureaucratique. Je suis convaincu que nous avons affaire à un cas de politique pourrie de l'assiette au beurre, et il est temps qu'on nous rende des comptes. Nous savons, grâce au rapport Anderson du Conseil du Trésor, que la Société n'était soumise à aucun contrôle sérieux, à tel point que la respectable maison de comptabilité Thorne Riddell, après s'être entretenue avec M^lle^ Dale Robinette de la firme McCarthy et McCarthy, étude d'avocats très connue de Toronto, a refusé d'assumer la responsabilité des décisions concernant l'achat de baux à la Consolidated Computer. Au contraire, elle a préféré, pour reprendre les termes du rapport Anderson, agir comme directeurs des compagnies louées ce qui, soit dit en passant, lui a rapporté plus de $100,000 par an.

Le rapport Anderson cite de nombreux exemples de mauvaise gestion et de conflits d'intérêt éventuels. L'administrateur principal de la CCI, John McDonald Brown, celui que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) vantait haut et fort dans sa lettre du 3 juin 1980 au président du Conseil du Trésor (M. Johnston), aurait continué à faire partie de la Commission d'expansion des entreprises alors qu'il était président et administrateur principal de cette société pourrie, la Consolidated Computers Inc. Pendant que la compagnie achevait de se désintégrer sous la direction de M. Brown, ses associés et lui ont présenté une demande officielle pour acheter des actions de la compagnie. Le rapport Anderson ajoute qu'il a été simultanément membre de la Commission d'expansion des entreprises qui contrôlait la vente des actions, président de la compagnie qui vendaient ces actions et acheteur de ces mêmes actions. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a vu en M. Brown le sauveur de cette entreprise. S'il l'a sauvée, et je me demande bien ce qu'il aurait fait s'il lui avait voulu du mal car, grâce à lui, on a gaspillé une trentaine de millions en très peu de temps.

M. Brown a été fort bien rémunéré pour ce beau travail, car il a obtenu un contrat, de $110,000 par an, payables un trimestre d'avance, en plus d'autres avantages. H. J. Melanson, vice-président directeur général a eu droit, de son côté, à $500 par semaine d'heures supplémentaires à compter du 1^er^ juillet 1981 pour compléter son salaire annuel de $49,000.

Le ministre va sûrement demander bientôt la tenue d'une enquête en vertu de la loi sur les enquêtes, afin de faire toute la lumière sur cette triste affaire. Mais on peut se demander qui est ce John McDonald Brown? Quels sont ses titres véritables? Qui sont ses associés? Est-il devenu un expert en informatique au contact de M. Gordon Hughes? Signalons en passant que Gordon Hughes était un bon ami et confident du premier ministre de Nouvelle-Écosse de l'époque et qu'il possède des intérêts dans de nombreuses sociétés de la province. Il est également administrateur du CRTC, un bon ami du sénateur Irvine Barrow et un des administrateurs de la CCT. Ou encore M. Brown a-t-il acquis ses connaissances au contact de M. Green? Nous finissons par en voir de toutes les couleurs dans cette histoire de favoritisme. M. Green est un avocat bien connu du cabinet Kitz, Matheson, Green et MacIsaac, de Nouvelle-Écosse, baptisé «Kitz, Matheson, Green et leur clique» par les observateurs de la scène politique. C'est un libéral bien connu, ancien conseiller législatif du secrétaire d'État (M. Regan) lorsqu'il était premier ministre de Nouvelle-Écosse, ancien organisateur et conseiller électoral ainsi qu'ancien coprésident de la campagne menée en 1968 par le ministre des Finances (M. MacEachen) pour la direction du parti libéral, et le président de la campagne électorale des libéraux aux élections fédérales de 1968 et de 1972. A moins que M. McDonald Brown n'ait acquis son expérience en contribuant, lui et ses associés, à assurer le succès électoral du ministre des Finances? Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, MM. Brown, Green, Hughes et bien d'autres que je pourrais citer sont tous associés étroitement, que ce soit sur le plan des affaires ou sur le plan politique. Ce sont tous des libéraux bien en vue qui ont tous d'une manière ou d'une autre été mêlés à des prêts assortis de conditions très intéressantes et à d'autres contrats alléchants en Nouvelle-Écosse. Le problème est de savoir s'ils sont rendus aujourd'hui sur la scène nationale par le biais de la tristement fameuse Consolidated Computers Incorporated?

Je voudrais que le ministre de la Justice oublie pour une fois qu'il appartient au gouvernement libéral et qu'il incite la brigade des délits commerciaux de la GRC à déployer tous ses moyens pour découvrir toutes les ramifications de cette cabale de libéraux qui a coûté aux contribuables plus de 100 millions. Plusieurs membres—je pourrais en nommer quelques-uns—ont bénéficié de garanties de prêts à des conditions extrêmement généreuses consenties par le ministre du développement de l'époque, M. Sandy Cameron, qui est aujourd'hui chef du parti libéral, sous la gouverne du secrétaire d'État—prêts qui ont coûté, je le répète, des millions de dollars aux contribuables de la Nouvelle-Écosse. Comme dirait M. Diefenbaker, on se retrouve une fois de plus en face de la même vieille bande, des mêmes visages réunis autour du même râtelier.

Pour un œil innocent, monsieur l'Orateur, il ne semble pas qu'il y ait de rapport entre les activités de la CCI, de la Command Services Atlantic Limited et, bien entendu, de la Command Services de Mississauga qui, soit dit en passant, comptent au sein de leur conseil d'administration un membre commun. Seul un observateur non averti peut toutefois porter un tel jugement. Il convient de se demander d'où venaient les liquidités de la société Command Services Atlantic pour justifier un emprunt de $250,000 à la Banque royale du Canada. Y a-t-il de l'argent de la société CCI? Un simple député comme moi est incapable de répondre à une telle question. Il faudra attendre les résultats d'un enquête judiciaire de la GRC pour le savoir. Les sommes sont trop importantes et les personnes impliquées sont trop connues pour qu'on puisse étouffer l'affaire. Au nom de la justice, le gouvernement doit faire faire une enquête sur cet abominable gâchis, car il doit rendre des comptes puisqu'il s'agit d'opportunisme politique.

• (2215)

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, comme il l'a précisé, le député de Central Nova (M. MacKay) a le 29 mars demandé des renseignements sur l'enquête relative à la société Consolidated Computer au ministre de la Justice (M. Chrétien). Le Conseil du Trésor a prié le ministère de la Justice d'étudier le rapport sur le rôle du gouvernement du Canada dans les affaires de la Société CCI, sur le plan juridique. Le député voulait savoir si le ministère faisait une enquête en vertu de la loi sur les enquêtes.

Cet examen, le député devrait le savoir, se poursuit en conformité de l'article 4 de la loi sur le ministère de la Justice, qui stipule textuellement que le ministre de la Justice «veille à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi», et non pas, comme il vient de le donner à entendre, aux termes de la loi sur les enquêtes.

La tâche du ministère de la Justice est donc vaste et complexe. Le rapport et la documentation connexe exigeront une étude approfondie. Il est difficile de prévoir combien de temps une tâche pareille pourrait exiger. D'autre part, le ministre est conscient de l'urgence de la question. J'ajouterai, cependant, que si la nécessité de pousser encore plus loin l'enquête se fait sentir, le gouvernement n'hésitera pas à le faire.



LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—A) LA NOUVELLE CONCERNANT L'ACCORD RELATIF AUX ÎLES DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON—B) ON DEMANDE DE PUBLIER L'ENTENTE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le 27 avril j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) une question relative au différend entre le Canada et la France à propos de la frontière entre les deux pays, qui entoure les Îles Saint-Pierre et Miquelon. Le ministre a fait preuve d'une ignorance qui étonne, vu la gravité du dossier; en effet, il est question d'une vaste partie du plateau continental sous lequel pourraient se trouver du pétrole, du gaz naturel et des minerais; le dossier porte aussi sur des zones de pêche que convoitent les deux pays.

En réponse à ma question, le ministre a déclaré qu'il n'était pas au courant d'une entente que le gouvernement a conclue en 1972. Soit dit en passant, la signature de cette entente s'est faite à Paris le 26 mai 1972. Les signataires étaient le représentant du Canada, M. Allan Beasly, chef de la délégation canadienne, et le chef de la délégation française. Ce document s'intitulait «Relevé de conclusions». En l'acceptant, le gouvernement Trudeau a commis une grossière erreur.

C'est pourquoi, à mon avis, dix ans plus tard, aucun règlement n'est intervenu au sujet du conflit territorial opposant les deux pays. La question n'a pas été soumise à l'arbitrage parce que le gouvernement a trop bien gâté la sauce il y a dix ans lorsque le document a été officiellement signé par l'ambassadeur au nom du Canada. Quel a été le résultat de cet accord? Eh bien, il a donné à la France des droits et des privilèges spéciaux dans une zone de 22,000 milles carrés du plateau continental au large de la côte sud de Terre-Neuve. Dans à peu près la moitié de cette zone, le Canada s'engageait à octroyer des droits exclusifs à des sociétés pétrolières désignées par la France. Dans l'autre moitié, il s'engageait à recommander que ses titulaires de permis—à l'époque Mobil et Gulf—entreprennent des projets conjoints en vertu desquels les sociétés françaises jouiraient de droits substantiels. Dans ces deux zones, le gouvernement français devait pouvoir acheminer les ressources gazières et pétrolières en passant par Saint-Pierre. En retour, la France devait renoncer à toutes ses prétentions d'ordre juridique sur la région et obtenir la souveraineté sur une zone de 12 milles autour de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Saint-Pierre-et-Miquelon est constitué par deux petites îles: Saint-Pierre, d'une superficie de dix milles carrés, et Miquelon d'une superficie de 83 milles carrés. La population totale des deux îles s'élève à 5,800 personnes dont 500 à Miquelon. Elles ne sont qu'à 15 milles de l'entrée de la baie de Fortune, à Terre-Neuve.

A trois milles de Saint-Pierre-et-Miquelon est située une île appelée Little Green Island qui appartient au Canada. Je doute que quiconque pense sérieusement que la France veuille avoir compétence sur 22,000 milles carrés ou réclame quelque chose d'approchant en vertu du droit international.

• (2220)

Le ministre a aussi ajouté le 27 avril dernier que les négociations ne se poursuivaient pas depuis 11 ans, mais qu'elles avaient bel et bien été amorcées seulement en 1976. Et dire que ce ministre venait de discuter de la question avec le premier ministre français, quelques jours auparavant. Comment peut-il prétendre bien représenter le Canada quand, selon toute

apparence, il ne savait pas que ces négociations avaient commencé non pas en 1976, mais bien en 1966?

J'ai devant moi une réponse donnée par le ministre des Affaires étrangères de la France devant l'Assemblée nationale de ce pays, le 29 octobre 1979; voici ce qu'il a dit:

Les négociations entre la France et le Canada visant à délimiter le plateau continental des deux États dans la région des îles Saint-Pierre et Miquelon ont commencé en 1966.

Il a poursuivi en expliquant que les Français réclamaient l'application du «principe de l'équidistance» et que le Canada, à son tour, invoquait le principe des «circonstances spéciales» pour réduire les réclamations françaises. Il a ensuite ajouté ceci:

... à une réunion qui a eu lieu à Paris, le 26 mai 1972, les chefs des délégations ont signé un «relevé de conclusions» ...

Il faisait allusion à une entente relative à la question. Il a poursuivit en disant:

Malgré les demandes répétées de la France, le gouvernement du Canada n'a jamais approuvé ce document ... Lors de sa visite à Paris, à l'automne de 1974, M. Trudeau a déclaré au premier ministre qu'il veillerait au règlement de la question.

Bien entendu, on fait allusion ici au premier ministre français. Voilà qui prouve que les négociations ont bel et bien commencé avant 1976, contrairement à ce que voudrait nous faire croire le ministre. En me répondant, il a prétendu ne pas savoir qu'un pareil accord était intervenu entre les deux pays.

Or depuis sa signature, cet accord embarrasse le gouvernement du Canada. C'était une erreur monumentale. On y a mis un terme. C'est le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador qui a empêché le gouvernement du Canada de le ratifier. Le nouveau gouvernement conservateur élu en janvier 1972 avait commencé à effectuer des recherches sur la situation relative à ce litige de frontière. Lorsque ce gouvernement a commencé son enquête, le gouvernement canadien s'est rendu compte qu'il avait fait une gaffe et n'a jamais ratifié l'accord signé par son ambassadeur. Cela a toujours été une source d'embarras pour le Canada depuis lors.

Dès mars 1971, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque avait déclaré que le Canada avait agi ainsi parce que les circonstances spéciales justifiaient l'existence d'une autre frontière. Puis, il avait ajouté que si l'on ne pouvait en arriver par la négociation à un règlement satisfaisant pour le Canada, le gouvernement serait disposé à soumettre la question à l'arbitrage. Voilà onze ans que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque a fait cette déclaration. Voilà onze ans que les négociations se poursuivent, et il est bien trop tard pour renvoyer la question à l'arbitrage. La seule raison possible pour ne pas l'avoir fait, c'est le tort qu'a causé le gouvernement actuel en faisant signer cet accord en mai 1972.

C'est une affaire importante. Il y a environ un mois, les autorités françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon ont demandé à Paris d'envoyer une cannonière, parce que le gouvernement canadien inspectait certains chalutiers de pêche français. Les chalutiers canadiens avaient été interceptés par la France. Le 24 novembre 1981, des responsables de navire français *Tenace* ont appréhendé deux bateaux de pêche canadiens dans la zone contestée et les ont soumis à une fouille. Que doit faire le Canada si la France envoie une cannonière dans nos eaux? Nous savons tous que notre marine n'est pas à même de nous défendre contre une cannonière. Si nous étions à la place de l'Argentine et que nous cherchions à occuper ces îles, il nous faudrait ramer pour traverser les 13 milles qui séparent l'embouchure de Fortune Bay des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Je cite cet exemple pour montrer qu'il s'agit d'une affaire très grave qui risque de nous causer de gros ennuis à l'avenir, si on ne la règle pas immédiatement.

Comment le gouvernement peut-il protéger nos intérêts si son secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne connaît même pas l'essentiel de l'historique de ce problème, semble s'en désintéresser, ne cherche pas à négocier pour résoudre la question, n'est pas disposé à renvoyer la question à l'arbitrage, et que son premier ministre (M. Trudeau) manifeste une indifférence absolue à ce sujet? Au cours des douze derniers mois il s'est entretenu à plusieurs reprises avec M. Mitterand ainsi qu'avec le Premier ministre français, et pourtant, rien n'a été réglé dans cette affaire.

• (2225)

Je tiens à signaler, par ailleurs, qu'en 1979, la Cour internationale de justice et d'arbitrage a été saisie d'un différend entre la Grande-Bretagne et la France au sujet du partage du plateau continental. Cet organisme a repris à son compte la décision du 26 mai 1972, dont j'ai parlé tout à l'heure, et qui concernait un accord entre le Canada et la France au sujet de ce même plateau continental. Cela montre les conséquences regrettables que cet accord a eues pour notre pays.

C'est pourquoi je voudrais bien savoir quand on va régler ce problème et quand le gouvernement va publier l'accord en question. Le gouvernement va-t-il nous dire exactement quelles sont les revendications des Français et s'il compte réclamer l'arbitrage de la Cour internationale cette année pour éviter d'attendre une fois de plus onze ans?

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, en 1972 le Canada et la France ont signé un accord portant sur les pêches qui délimitait les eaux territoriales et la zone de pêche entre Saint-Pierre-et-Miquelon et Terre-Neuve, c'est-à-dire la zone des îles françaises côté terre ferme. La même année, un «Relevé de conclusions» signé au niveau des fonctionnaires portait sur le plateau continental de Saint-Pierre-et-Miquelon côté mer. Ce dernier document énonçait expressément que les conclusions retenues seraient soumises à l'approbation des deux gouvernements. Ainsi, le relevé n'était pas un accord ni même un accord *ad referendum* puisque, s'il avait été approuvé par les gouvernements, un autre document aurait nécessairement été rédigé, à savoir un accord en bonne et due forme. D'ailleurs, le relevé lui-même prévoyait expressément la nécessité d'un accord bilatéral de délimitation du plateau continental, pour le cas où aucun des deux gouvernements n'approuverait le relevé.

Fin 1977, on nous signalait qu'il avait été fait état du relevé dans les plaidoyers et dans la décision du tribunal spécial d'arbitrage constitué dans le différend franco-britannique à propos des îles Anglo-Normandes. Dans une note diplomatique à la France, le Canada signalait que la Cour d'arbitrage avait parlé du relevé comme d'une entente et qu'en l'absence de l'approbation requise des deux gouvernements, le document ne constituait manifestement pas une telle entente. Dans sa réponse, la France reconnaissait que le relevé «ne peut pas être considéré comme une entente, même de nature provisoire», puisque ni l'un ni l'autre pays ne l'avait approuvé.

Après que le Canada et la France ont eu étendu leurs zones territoriales à 200 milles en 1977, les deux pays ont entamé des négociations pour délimiter le territoire au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il y a eu depuis plusieurs séries de négociations. Cette question a été soulevée la dernière fois par le premier ministre Mauroy et le ministre des Affaires étrangères, M. Cheysson, au cours de leur visite à Ottawa en avril, et les représentants des deux pays ont reconnu la nécessité de poursuivre activement les négociations pour délimiter cette zone maritime contestée.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 11 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LES FINANCES

LE RÉTABLISSEMENT DE LA DÉDUCTIBILITÉ DE L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, il est notoire que l'industrie de la construction au Canada traverse une grave crise, en grande partie à cause du budget et du coût élevé des fonds hypothécaires. L'ACHDU nous a appris ce matin, par exemple, que la construction de 30,000 logements, qui avait débuté à l'époque du budget, a été abandonnée. Afin d'améliorer cette perspective catastrophique et de commencer par relancer l'industrie de la construction, je propose, appuyé par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à rétablir la déductibilité de l'intérêt hypothécaire proposée dans le budget du gouvernement Clark en décembre 1979.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES TRAVAUX PUBLICS

LA NOMINATION DE L'ARCHITECTE DE LA NOUVELLE AMBASSADE À WASHINGTON, D.C.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement, afin de protester vivement contre la nouvelle selon laquelle le premier ministre aurait à nouveau court-circuité le système de nomination au mérite en engageant son ami, Arthur Erickson, comme architecte de la nouvelle ambassade du Canada à Washington. M. Erickson a été catapulté par le premier ministre devant les quatre finalistes recommandés par le comité de sélection. Je propose donc, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que cette façon de procéder constitue du népotisme de la pire espèce et fait complètement fi du système de nomination par voie d'adjudication et de concours, et que la décision soit renvoyée au cabinet pour qu'il la remette honnêtement à l'étude et nomme éventuellement l'un des quatre candidats recommandés par le comité de sélection.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES SOCIÉTÉS CONCURRENTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, étant donné que le prétendu concours d'architecture pour les plans de notre nouvelle ambassade à Washington s'est révélé une supercherie puisqu'Arthur Erickson avait été assuré du contrat il y a plus de deux ans, et vu que cette décision du gouvernement remet en question tout le système des appels d'offres pour les travaux publics, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de rembourser leurs dépenses à toutes les firmes d'architecture qui ont soumis des projets au comité constitué par le gouvernement, c'est-à-dire aux 71 firmes qui ont, dit-on, dépensé de $8,000 à $10,000 chacune lors du concours général et aux 11 demi-finalistes qui ont dépensé jusqu'à $60,000 pour leur projet, et que le premier ministre s'excuse de sa malhonnêteté et de sa supercherie auprès des Canadiens et remette sa démission conformément aux précédents établis au Parlement.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LE DÉSARMEMENT

LES LETTRES PARUES DANS UN JOURNAL DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Plus de 1,200 lecteurs du *Star* de Toronto ont écrit récemment à ce journal pour signifier leur appui au désarmement nucléaire. Ainsi qu'il l'avait promis, le *Star* a offert ces lettres au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) qui a fait savoir qu'il aimerait bien les lire mais qu'il ne pouvait pas les recevoir à l'extérieur de la Chambre. Je propose donc:

Que la Chambre encourage le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à lire les lettres adressées au *Star* et à se rendre compte ainsi jusqu'à quel point les Canadiens sont déçus de voir que le gouvernement n'a pas pris position contre la course aux armements.

*Article 43 du Règlement*

A cette fin, j'offre maintenant les lettres en question au secrétaire d'État. Ma motion a l'appui du député de Beaches (M. Young).

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'EMPLOI

L'ANNONCE D'UN PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, le ministre des Mines a annoncé en fin de semaine dernière un programme de création d'emplois de 2.3 millions de dollars à l'intention de sa circonscription de Nickel Belt et des travailleurs de l'Inco à Sudbury. Je propose donc, appuyé par le député de Central Noval (M. MacKay):

Que ce même ministre explique immédiatement à la Chambre comment les chômeurs peuvent s'inscrire sur cette liste de gens privilégiés s'ils n'habitent pas dans la circonscription du ministre ou ne sont pas, comme l'architecte Erickson, des amis personnels du premier ministre. Peut-être le ministre des Mines pourrait-elle offrir ce programme de $300 par semaine aux chômeurs des aciéries du Cap-Breton, jusqu'à ce que le CN leur commande d'autres rails, ainsi qu'aux chômeurs de l'industrie automobile à Oshawa, des scieries de la Colombie-Britannique et des aciéries de Hamilton.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARLEMENTAIRES

ON PROPOSE UNE RÉDUCTION DE L'INDEMNITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, en tant que seul député indépendant, je suis le seul à être en mesure de proposer des motions avec l'appui unanime et inconditionnel de mon caucus. Cela étant dit, j'en suis venu à la conclusion, madame le Président, que les députés devraient prendre la tête de la lutte contre l'inflation et le chômage. Je propose donc:

Que tous les députés acceptent de bon gré une réduction de 10 p. 100 de leur indemnité de base pour le reste de la 32e Législature et que la somme de 1.5 million qui sera ainsi recueillie serve à créer 1,000 emplois d'été pour étudiants par année.

Je suis persuadé, madame le Président, que chaque député ici présent se fera un plaisir d'appuyer cette proposition.

**Des voix:** Oh, oh!

**Madame le Président:** Personne n'appuie cette motion.

• (1410)

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PUBLICATION DU «RÉPERTOIRE PARLEMENTAIRE CANADIEN»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith) et je sais que le député de Mission-Port Moody (M. Rose) est d'accord avec nous:

Que la Chambre félicite M. John Bejermi, employé de la Chambre des communes, auteur d'un ouvrage nouveau et unique intitulé «Répertoire parlementaire canadien», publié par Borealis Press Limited de Nepean, et demande au comité de la gestion et des services aux députés d'étudier sur-le-champ la possibilité que l'administration fournisse un exemplaire de cet ouvrage à chaque député.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** La Chambre a entendu la teneur de cette motion. Lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

## LA CONDITION FÉMININE

L'ÉTABLISSEMENT DE PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Alors que le gouvernement fédéral tergiverse sous prétexte d'effectuer des études et de tenir des conférences, des centaines de milliers de Canadiennes survivent de peine et de misère avec de petits salaires, manquent de programmes de formation satisfaisants et de garderies de jour appropriées, sans compter qu'elles ne touchent pas un salaire égal pour un travail équivalent, et qu'en raison des changements technologiques, nombreuses sont celles qui ont été mises à pied et que des milliers d'autres peuvent s'attendre de l'être un jour ou l'autre. Je propose donc, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que le gouvernement fédéral et le ministre chargé de la condition féminine donnent l'exemple aux gouvernements des provinces en établissant à l'intention des femmes des régimes de pension satisfaisants et des caisses de mise en œuvre de garderies de jour auxquelles toutes puissent avoir accès; qu'ils inaugurent également à leur intention des programmes obligatoires d'action positive, de formation au pré-emploi et aux techniques de pointe, et qu'ils leur consentent une allocation d'entretien pour leurs enfants.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LES CORPORATIONS

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE À OTTAWA ET AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, je veux proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les automobilistes du Québec et d'Ottawa se font voler 15c. le gallon d'essence par l'industrie pétrolière, je propose avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Consommation et des Corporations de commander une enquête sur l'imposition par les sociétés pétrolières d'une augmentation de 3 à 4c. le litre d'essence au Québec et dans la ville d'Ottawa, et cela en plus des hausses de la taxe de vente provinciale au Québec, et que si cette imposition s'avère réelle, le ministre ordonne la suppression immédiate des hausses excessives des prix de l'essence et de l'huile.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES FORCES CANADIENNES

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE LA FLOTTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, je prends la parole pour proposer une motion aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné la lenteur avec laquelle on assure le remplacement de notre flotte, je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que le ministre de la Défense nationale profite de la première occasion à l'appel des motions pour défendre les déclarations du premier ministre voulant que la marine canadienne soit «superbe», et pour préciser ce que le gouvernement compte faire pour notre flotte, y compris pour qu'elle puisse assumer ses différents rôles et qu'elle dispose des systèmes d'armements et des moyens qui lui permettront de remplir les tâches lui incombant; qu'il explique enfin pourquoi le gouvernement refuse de préparer un livre blanc sur la politique de défense, étant donné que la politique actuelle est fondée sur des renseignements presque aussi désuets que notre flotte vieillissante.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

L'EMPLOI—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Madame le Président, avant de poser ma question, je voudrais présenter nos sincères condoléances au très honorable chef de l'opposition (M. Clark), dont le père est décédé hier soir. Je suis certain que la Présidence et la Chambre m'approuveront.

• (1415)

Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il sait que, d'après les chiffres publiés vendredi dernier, le taux de chômage a atteint un sommet depuis la dépression. Hier, le ministre des Finances a déclaré à Versailles que le chômage risque d'augmenter encore et qu'il fallait de toute urgence s'efforcer d'assurer une reprise soutenue, pour reprendre ses propres termes. Quels nouveaux programmes le premier ministre ou son gouvernement compte-t-il mettre en œuvre pour provoquer la reprise dont le ministre des Finances a parlé à Paris, sans mettre au chômage plusieurs centaines de travailleurs de plus?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, à l'instar du député, je tiens à présenter mes condoléances, en mon nom personnel et au nom de mon parti, au très honorable chef de l'opposition; cette nouvelle nous attriste tous.

En ce qui concerne la déclaration de Paris, je suis en train de la vérifier dans les notes du discours. Sauf erreur, le ministre parlait dans le cadre d'une conférence du FMI et il préconisait des mesures susceptibles de déclencher une reprise mondiale et de relancer l'économie canadienne en même temps que celle des autres pays importants. Il signalait que le chômage avait pris des proportions catastrophiques au Canada et dans tous les autres pays représentés au FMI, et il insistait surtout pour que l'on s'efforce de faire baisser les taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui faciliterait la tâche à tous les autres pays.

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé des questions de logement. Je suis sûr qu'il sait que le taux de chômage dans l'industrie du bâtiment s'élève actuellement à 20 p. 100, ce qui signifie qu'environ 150,000 ouvriers sont sans travail. C'est la situation la plus catastrophique que connaît ce secteur depuis vingt ans. Il sait certainement aussi que des représentants du bâtiment ont demandé à maintes reprises au gouvernement fédéral de supprimer ou de réduire sensiblement la taxe fédérale sur les matériaux de construction. Selon eux, cette initiative est essentielle si l'on veut stimuler le secteur du bâtiment de l'économie toute entière. Le ministre est-il favorable à cette demande et, dans l'affirmative, qu'envisage-t-il de faire à ce sujet? Dans la négative, pourquoi?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, ayant prévu le défi qui se poserait dans l'industrie du bâtiment et la vigueur de la demande domiciliaire cette année, et surtout la demande de logements multiples, le gouvernement a décidé, au lieu de prendre la mesure proposée par le député de Rosedale, d'inclure dans le budget de novembre dernier des fonds qui seraient injectés directement et massivement dans la construction de logements multiples. Voilà pourquoi, par exemple, il a accordé 350 millions de dollars pour stimuler la construction de 15,000 unités de logements locatifs et pourquoi, il y a quelques semaines, il a porté ce nombre à 30,000 pour cette année. Tout dépend maintenant de la réaction du secteur du bâtiment et sa capacité à se prévaloir de ces fonds. Nous pensons que l'octroi d'un stimulant de 350 millions constitue une aide beaucoup plus importante et beaucoup plus utile comparativement à la somme dérisoire qu'aurait permis d'économiser la suppression de la taxe.

**M. Crombie:** Madame le Président, je suis certain que l'industrie de la construction a compris que le gouvernement n'abolira pas la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction. Peut-être le ministre voudra-t-il de nouveau rencontrer ces gens pour discuter de la façon dont il pourrait leur venir en aide. Ils considèrent que c'est essentiel au redressement de l'industrie de la construction.

* * *

• (1420)

## LA PETITE ENTREPRISE

### L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FAILLITES—DEMANDE DE FINANCEMENT À COURT TERME

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Madame le Président, ma troisième question supplémentaire s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Je suis certain qu'il sait que les petites et moyennes entreprises sont durement touchées par la récession. La preuve, c'est qu'on a dénombré 3,651 faillites pour les quatre premiers mois de l'année en cours seulement.

Les associations de petites entreprises ont à maintes reprises demandé au ministre de permettre des prêts d'urgence à court terme en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Se propose-t-il d'accéder à leur demande ou continuera-t-il à refuser de le faire?

[*Français*]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme):** Madame le Président, je suis d'accord avec l'honorable député pour dire que les petites entreprises souffrent de la conjoncture économique actuelle. Mais j'aimerais lui rappeler qu'en ce qui concerne la Loi sur les prêts aux petites entreprises, l'utilisation de la Loi sur les prêts aux petites entreprises a augmenté de 31 p. 100 en 1981, par rapport à l'année dernière, de sorte que 19,600 petites entreprises canadiennes ont obtenu des garanties de prêts du gouvernement du Canada en vertu de cette loi. Je pense que nous essayons, dans la mesure du possible, d'accélérer l'utilisation de tous les programmes disponibles aux petites entreprises et les réponses de ces dernières démontrent que l'utilisation a évidemment augmenté.

* * *

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE

### LA QUALITÉ DES RAILS FABRIQUÉS PAR LA SYDNEY STEEL CORPORATION

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il sait que le chômage sévit au Cap-Breton et que dans cette région de la Nouvelle-Écosse, les travailleurs sont à la merci de la vitalité de la Sydney Steel Corporation. Je demande donc au ministre pourquoi il a prétendu, comme le rapportent tous les médias, que les rails fabriqués par la Sydney Steel Corporation n'étaient pas de bonne qualité, alors qu'ils sont soumis à des inspections rigoureuses et que la société jouit d'une solide réputation au Canada et dans le monde pour la qualité de ses rails. Sur quels faits le ministre s'appuie-t-il pour justifier une déclaration aussi néfaste à l'entreprise? Voudrait-il donner des exemples récents à l'appui de ses allégations et, encore mieux, préciser à quel moment on aurait porté à l'attention des dirigeants de SYSCO ces prétendues défaillances? S'est-il au moins donné la peine de vérifier? Par ailleurs a-t-il songé aux effets funestes pour la compagnie, ses travailleurs et ses perspectives d'avenir?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, la chose est bien connue des dirigeants de la SYSCO. La preuve, c'est que les circonstances ont obligé le CN à réduire ses achats de rails à l'usine SYSCO.

La direction de la SYSCO m'a prié de consulter à nouveau la direction du CN à ce sujet. Il y aura donc une autre réunion. Le CN accepte la proposition qui lui a été faite de nommer un expert indépendant, chargé de déterminer quelles sont les difficultés techniques qui empêchent la SYSCO de produire des rails de bonne qualité.

**M. MacKay:** Madame le Président, sauf le respect que je lui dois, je m'insurge contre les propos que vient de tenir le ministre. Je doute que son information soit bien fondée.

### L'IMPORTATION DE RAILS

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, je voudrais poser au ministre une autre question au sujet des rails que le CN importe d'autres pays. Le ministre peut-il expliquer pourquoi la Sydney Steel Corporation n'a jamais eu l'occasion de soumissionner pour ces rails ou n'a jamais été informée des caractéristiques qui les rendent uniques, s'ils le sont vraiment, ce qui lui aurait donné la possibilité de les fabriquer et d'améliorer ses perspectives d'avenir?

Ne reconnaît-il pas qu'il serait plus opportun qu'il cherche à faire obtenir plus de commandes de rails du CN au lieu de formuler les critiques qui ne peuvent que faire perdre à la main-d'œuvre du Cap-Breton non pas seulement les commandes du CN, mais aussi celles d'autres clients? Le ministre a porté une atteinte très grave à la réputation de SYSCO et je crois qu'il devrait vérifier les faits parce que c'est en 1980 que des problèmes se sont posés à la Sydney Steel et la plupart des rails en cause ont été réinspectés et acceptés par le CN. Quoi qu'il en soit, SYSCO produit aujourd'hui des rails qui sont meilleurs que jamais et dont nous n'avons absolument pas lieu d'avoir honte.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, si mon collègue s'obstine à parler et à penser comme il le fait, parfait. Qu'il s'entête. Malheureusement, les faits sont autres.

**M. MacKay:** Vous ne les connaissez pas.

**M. Pepin:** En 1980-1981, le CN achetait de la Sysco 151,000 tonnes de rail. En 1982, ses commandes ont été ramenées à 97,000 tonnes, tandis qu'il achetait 11 p. 100 des rails dont il avait besoin à l'étranger. Le CN importe quand il doit le faire, quand les deux aciéries canadiennes, SYSCO et Algoma, ne peuvent pas lui fournir les quantités ou la qualité dont il a besoin. Le CN a un chemin de fer à exploiter. Il doit avoir la certitude que les voies qu'il achète vont résister à l'usure due à la circulation. Il doit le faire, pour des raisons de sûreté. Je vous invite à ne pas l'oublier. Le CN n'importera aucune partie des 88,000 tonnes de rail qu'il va acheter en 1982-1983. Encore une fois, le CN n'achète des rails à l'étranger que lorsqu'il ne peut faire autrement. Un point, c'est tout.

* * *

• (1425)

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, à Paris, le ministre des Finances s'est aperçu soudain—à l'étranger—que le chômage était un problème au Canada. Si le ministre des Finances estime enfin que le chômage est, ou devrait être, le problème prioritaire au Canada, où l'on compte plus d'un million de chômeurs et où le taux de chômage a atteint des niveaux sans précédent depuis la grande dépression, si donc le ministre des Finances s'exprime en ces termes, le premier ministre a-t-il un nouveau programme spécial de création d'emplois à annoncer aux Canadiens?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne voudrais pas que le député soit induit en erreur par les propos qu'a tenus le ministre à Paris. Il a répété ce qu'il a toujours dit, à savoir que le niveau élevé du chômage l'inquiète de plus en plus, mais qu'on ne pouvait venir à bout du chômage sans remédier à l'inflation. J'invite le député à se reporter à l'allocution prononcée par le ministre.

En ce qui concerne les nouveaux programmes spéciaux, permettez-moi d'annoncer, ou plutôt d'annoncer à nouveau, quelques-unes des dernières . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** . . . mesures prises en matière de création directe d'emplois et de formation.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Le 25 mars, on a annoncé que davantage de fonds de l'AC serviraient à créer des emplois et à financer des projets d'été dans les secteurs forestier et piscicole. Ainsi, notre contribution s'élèvera à 220 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Il y a quelques jours, nous avons annoncé que les fonds consacrés à la construction de logements locatifs et à la rénovation de maisons existantes seraient augmentés et atteindraient ainsi 130 millions de dollars; mais c'est une question que le ministre responsable du logement vient juste d'évoquer. Le 11 mars, 208 millions de dollars supplémentaires ont été affectés aux programmes de formation et de création d'emplois. D'autres mesures ont été annoncées en avril, notamment la désignation de plusieurs régions particulières de l'est de l'Ontario et du Québec qui dépendent des industries du textile, du vêtement et de la chaussure. Le 23 mars, on a avancé la date d'admissibilité au Programme d'isolation des maisons canadiennes, qui est passée de 1961 à 1971 à Terre-Neuve, au Yukon et dans les territoires du Nord-Ouest. La liste n'en finit plus.

Comme je l'ai déjà dit au député, nous annonçons chaque mois et souvent chaque semaine de nouveaux programmes de création d'emplois. Il faut constamment rafraîchir la mémoire du député, parce qu'il oublie toujours le programme qui a été annoncé la veille et se demande quel est celui qu'on annoncera le lendemain.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Madame le Président, contrairement au premier ministre, nous écoutons attentivement ce que les ministres ont à dire. Par exemple, nous savons que le grand programme de construction de logements locatifs qu'il vient juste d'annoncer . . .

**Des voix:** Annoncer à nouveau!

**M. Broadbent:** . . . annoncer à nouveau, pour reprendre ses propres termes, ne répondra pas aux besoins du pays. Le programme répondra à peine aux besoins des locataires de Vancouver et n'aura aucun effet sur les autres villes canadiennes. D'après la réponse du premier ministre, j'en déduis qu'il n'a rien de nouveau à annoncer.

* * *

## L'ÉCONOMIE

### ON DEMANDE LA CRÉATION DE PROGRAMMES POUR STIMULER L'ÉCONOMIE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Je tiens aussi à rappeler au premier ministre que le secrétaire d'État américain au Trésor a déclaré au cours de la réunion de Paris qu'il n'était pas question que les États-Unis changent leur politique des taux d'intérêt élevés. Le premier ministre sait fort bien que si d'autre pays ne se démarquent pas de la position américaine, cela va avoir des conséquences désastreuses pour de nombreux pays dans le monde.

M. François Mitterand a mis sur pied des programmes spéciaux qui s'adressent aussi bien aux propriétaires de maisons et aux chefs de petites entreprises qu'à d'autres secteurs de l'économie française. De son côté, le Chancelier d'Allemagne fédérale, M. Schmidt, a insufflé entre trois et quatre milliards supplémentaires dans l'économie allemande pour la stimuler pour une durée de deux mois. Le premier ministre n'a-t-il aucune mesure de cette nature à nous annoncer et à offrir à la population? Va-t-il nous ressortir la même rengaine?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne suis pas en mesure de commenter la déclaration d'un réprésentant des États-Unis. Je peux simplement dire que si le député a trahi l'esprit et la lettre de cette déclaration comme il l'a fait pour la déclaration du ministre des Finances, je préfère examiner cette déclaration avant de me prononcer.

• (1430)

C'est étrange tout de même que le député prétende que les mesures que le Président français et le Chancelier allemand ont prises il y a déjà des mois sont de nouvelles mesures importantes, alors qu'il considère comme éculées les mesures que nous avons annoncées il y a à peine quelques semaines. Il n'y a pas beaucoup de logique dans tout ça.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** J'aimerais que le député me dise pourquoi il prétend que les mesures qui ont été annoncées il y a quelques mois par ces deux chefs d'État sont récentes, alors que nous avons annoncé il y a à peine quelques semaines des mesures qui sont tout aussi importantes que celles des États européens.

**M. Broadbent:** Madame le Président, la question est très simple. Elle comporte deux volets. Tout d'abord, la mesure qu'ils ont prise il y a quelque temps déjà prouve qu'ils considéraient le chômage comme une question très sérieuse bien avant que ce gouvernement ne se décide à adopter ce point de vue. Deuxièmement, les programmes qu'ils ont annoncés auront des répercussions beaucoup plus importantes sur leurs économies que celui de ce gouvernement. Ils n'essaient pas d'apporter des solutions provisoires aux problèmes de leur pays en prétendant prendre des mesures sérieuses. Ils agissent vraiment.

* * *

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### ON DEMANDE LA TENUE D'ÉLECTIONS PARTIELLES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Ma dernière question s'adresse au premier ministre. Il y a trois circonscriptions du Canada, Timiskaming, Broadview-Greenwood et Leeds-Grenville qui n'ont pas de représentant à la Chambre des communes, dont l'une depuis Noël, lorsqu'elle a perdu son député. Est-ce que le premier ministre donnera au moins la possibilité aux habitants de ces circonscriptions d'exercer leur droit démocratique d'élire un représentant à la Chambre? Laissons les gens de ces régions décider ce qu'ils pensent de la performance économique du gouvernement en annonçant des élections partielles.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je pense que la première chose à faire avant de demander l'opinion des gens est de leur énoncer les faits clairement, ce que le député n'a pas fait. Il fait allusion aux répercussions des programmes des autres. Comme le lui a fait remarquer le ministre des Finances l'autre jour, le programme du président Mitterrand a eu pour effet de porter les taux d'intérêts à plus de 20 p. 100. Quant au programme du chancelier Schmidt, il n'a certainement pas permis de stopper la progression du taux de chômage, qui a augmenté de façon importante depuis que les mesures en question ont été appliquées. Depuis ce temps, on a assisté en outre à une dévaluation du mark. Je tiens à souligner au député que s'il se présente devant les électeurs avec des faits erronés . . .

**M. Broadbent:** Déclenchez les élections partielles.

**M. Trudeau:** Ce que je veux dire, c'est ceci: si le député ne peut comprendre les faits exposés à la Chambre, comment pouvons-nous compter sur lui pour qu'il les explique à la population?

* * *

## LES TRAVAUX PUBLICS

### L'ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONCEPTION DE LA NOUVELLE AMBASSADE À WASHINGTON, D.C.

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle concerne son ami, M. Arthur Erickson. Le *Globe and Mail* nous apprend aujourd'hui que M. Erickson savait il y a deux ans, c'est-à-dire en 1980, qu'il allait être choisi comme architecte du gouvernement fédéral pour l'ambassade à Washington. On apprend qu'il s'est vu offrir par le premier ministre l'ambassade de Chine et l'ambassade de l'Arabie Saoudite, mais qu'il a préféré attendre celle de Washington. On nous dit qu'ayant téléphoné à M. Guy Desbarats, sous-ministre adjoint des Travaux publics, lorsque la création du comité a été annoncée, il aurait appris de la bouche même de M. Desbarats que la création de ce comité n'était qu'une formalité, qu'il pouvait compter sur ce contrat. On nous dit que l'adjoint de M. Erickson, M. Charles Gurd . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

**M. Crosbie:** Oui.

**Mme le Président:** Alors veut-il la poser immédiatement?

**M. Crosbie:** En d'autres termes, avant que le comité de sélection n'ait été choisi en 1981, le contrat avait été promis à M. Erickson. Est-ce que le premier ministre va casser cette décision et attribuer le contrat à l'étude recommandée, qui est celle de Zeidler Roberts, de Toronto? Est-ce qu'il va interdire toute extension nouvelle du favoritisme Erickson dans la Fonction publique? Et enfin, va-t-il démissionner, après avoir manqué à la vérité et à l'intégrité dans l'exercice de ses fonctions, en participant à une série de manœuvres frauduleuses à l'encontre de la population? Qu'est-ce qu'il va faire?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, plusieurs affirmations du député paraissent tirées d'un article paru dans le journal d'aujourd'hui. Si j'ai bonne mémoire, l'article dit que M. Erickson s'est vu promettre ce contrat il y a deux ans et demi et non deux ans, comme l'affirme le député. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a deux ans et demi, c'était le gouvernement Clark qui était au pouvoir.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Ce n'est pas à moi, bien sûr, de contredire M. Erickson là-dessus. Tout ce que je sais, c'est qu'il figurait dans un groupe de 11 semi-finalistes, si je puis me permettre cette expression pour satisfaire le député. J'ai estimé que la recommandation porterait sur des gens qualifiés pour construire une ambassade. Il ne m'entre pas dans l'esprit que le gouvernement soit tenu de choisir le numéro un de la liste. Je me suis déjà expliqué là-dessus à la Chambre. Je pense que le gouvernement doit demander aux hommes de l'art quels sont ceux qui sont qualifiés pour construire une ambassade, mais je ne pense pas qu'il soit tenu de choisir le numéro un de la liste. Si tel

était le cas, le gouvernement aurait les mains liées, ce qui ne me paraît pas normal. Le gouvernement doit conserver la faculté de choisir, et il a usé de cette faculté.

ON DEMANDE LA CONVOCATION D'UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, ces allégations sont d'Arthur Erickson et de son associé, l'architecte Charles Gurd. Le premier ministre n'a pas réfuté leurs allégations. Il n'a jamais dit qu'elles étaient fausses. Je pose donc au premier ministre la question suivante. Le 2 mai, lorsque vous étiez à l'Université Saint-François Xavier, vous avez souligné aux diplômés la nécessité d'un nouveau code de moralité internationale. Quand le premier ministre va-t-il appliquer ce nouveau code de moralité et cette nouvelle éthique à sa propre conduite dans cette affaire des plus regrettables? N'oublions pas que c'est votre ami qui prétend que vous avez nommé . . .

**Mme le Président:** A l'ordre!

**M. Crosbie:** . . . un comité de sélection après lui avoir promis ce travail . . .

**Mme le Président:** A l'ordre!

**Mr. Crosbie:** . . . pour ensuite adopter une ligne de conduite qui n'avait pour but que de jeter de la poudre aux yeux. Quelle est la réponse du premier ministre à cette question?

**Mme le Président:** A l'ordre!

**M. Crosbie:** Est-ce que le premier ministre veut répondre à cette question?

**Mme le Président:** A l'ordre! Je dois rappeler le député à l'ordre pour deux raisons. Les députés ne sont pas censés s'adresser directement à d'autres députés ni les désigner par leur nom; ils doivent plutôt s'adresser à la présidence. Je dois pour cette raison rappeler le député à l'ordre. Je dois également le rappeler à l'ordre, car il n'a pas posé de question. Il est évident pour tout le monde qu'il s'agissait plutôt d'une allocution. Je lui demande donc de poser des questions, ce qu'il a le droit de faire, mais de s'en tenir là.

**M. Crosbie:** Est-ce que le premier ministre a l'intention de faire procéder à une enquête judiciaire à la suite de ces allégations pour dire au public . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Ce n'est pas amusant, messieurs . . . Une enquête judiciaire, disais-je donc, pour établir les faits et les divulguer à la population du Canada? En outre, démissionnera-t-il s'il est prouvé qu'il a promis le contrat à son ami et qu'il a par la suite jeté de la poudre aux yeux en formant un comité de sélection qui n'avait aucun pouvoir? Est-ce qu'il le fera?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne vois pas pourquoi il serait nécessaire de faire faire une enquête judiciaire. Je suis disposé à exposer tous les faits et à répondre à toutes les questions . . .

**M. Crosbie:** Faites-le!

**M. Trudeau:** . . . si on me les pose dans un ordre logique et si les députés daignent m'écouter. Quant à M. Erickson et à M. Gurd, il paraît qu'ils affirment tous les deux que leurs propos ont été déformés.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** On peut bien rire, mais s'ils affirment cela, j'imagine qu'ils le répéteraient à une enquête judiciaire.

**M. Crosbie:** Voyons un peu. On est sous serment lorsqu'on témoigne dans le cadre d'une enquête, vous aussi.

**M. Trudeau:** C'est ce que je veux dire, madame le Président. Nous avons écouté les questions du député. J'essaie d'y répondre sérieusement et le député assis en face ne cesse de hurler. Si la moralité l'intéresse, j'ai dit qu'à mon avis, le gouvernement n'était pas nécessairement obligé de choisir la personne dont le nom se trouve en tête de liste. Si j'ai lu le même journal que lui, M. Zeidler croit, semble-t-il, que le contrat aurait dû lui être accordé parce que son nom était placé en tête de liste. J'imagine que c'est l'opinion du député de Saint-Jean-Ouest. Ce n'est pas la mienne, madame le Président.

• (1440)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Je ne vois pas du tout pourquoi le gouvernement du Canada n'aurait pas son mot à dire dans le choix du style d'ambassade que l'on prévoit construire dans un endroit aussi prestigieux que Washington.

Depuis que je suis à la tête du gouvernement, on a construit toutes sortes d'ambassades à l'étranger. Je n'ai jamais eu voix au chapitre, le gouvernement non plus, si je ne m'abuse, dans le choix des ambassades ou des architectes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Je souhaite que la situation change. Je n'ai pas besoin de le dire à une commission judiciaire. A mon avis, le gouvernement doit pouvoir choisir l'architecte. D'après moi, madame le Président, lorsqu'il est question de construire des ambassades aussi importantes que celle-ci, le gouvernement doit se faire conseiller; il doit se faire recommander quelques architectes qualifiés par l'institut des architectes. Je ne crois pas qu'il faille choisir nécessairement celui dont le nom vient en tête de liste.

**Une voix:** Et le ministre des Finances?

**M. Trudeau:** Je comprends bien que le député d'en face n'apprécie pas le système, madame le Président. Si le député devait choisir le style, j'aurais très peur, moi aussi. Par conséquent, il faut avoir, à mon sens, une liste des personnes qualifiées pour décider les travaux de construction. Par contre, je ne vois vraiment pas pourquoi le gouvernement se sentirait obligé

de choisir l'architecte recommandé par l'Institut royal d'architecture, car c'est là également du favoritisme, sous une autre forme.

**Des voix:** Bravo!

ON DEMANDE LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES SOUMISSIONNAIRES

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, il me semble que le premier ministre proteste trop fort et trop longtemps.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, il y a beaucoup de bruit de la part des libéraux. Ils raisonnent comme des tambours. Puis-je demander une chose au premier ministre? Celui-ci a reconnu lui-même que M. Erickson n'était pas le premier choix du comité de sélection et qu'il ne figurait d'ailleurs même pas parmi les quatre finalistes. En outre, le président du comité de sélection, M. Ritchie, a déclaré que M. Erickson ne ferait probablement pas un aussi bon travail que les quatre finalistes. Vu que le gouvernement a joué la comédie en nommant un comité de sélection et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de dire que ce n'était pas ainsi qu'il aurait fallu procéder et que le gouvernement compte réviser la méthode utilisée pour choisir les sociétés d'architectes à l'avenir, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement acceptera de rembourser les 71 sociétés d'architectes qui avaient présenté une soumission et qui ont dépensé plus de un million et quart de dollars au total à cause des supercheries du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ignore où le député a pris ce chiffre, mais, de toute façon, cet argent a été dépensé par un grand nombre de sociétés qui savaient qu'une seule serait choisie. Et qui savaient donc que toutes les sociétés en lice perdraient de l'argent, pour reprendre l'expression utilisée par le député, sauf celle qui serait choisie. Le député affirme maintenant que le comité avait recommandé quatre sociétés. C'est exact, madame le Président, mais d'après le député de Saint-Jean-Ouest, il semble que nous aurions dû choisir de toute façon la première société sur la liste.

**M. Hnatyshyn:** Non.

**M. Trudeau:** Est-ce que le député affirme maintenant que nous aurions pu choisir une des quatre finalistes au lieu d'une des 11 semi-finalistes? J'aimerais savoir ce que l'opposition considérerait comme convenable. Les députés d'en face croient-ils que le gouvernement pouvait faire un choix ou qu'il devait nécessairement choisir parmi quatre ou parmi 11 sociétés?

Ce que je veux dire, madame le Président, c'est que de tels comités peuvent être utiles en réduisant le nombre de candidats pour garantir que la société qui sera choisie est capable d'entreprendre les travaux de construction et a la réputation de bien faire son travail. Par ailleurs, je ne pense pas, et j'insiste là-dessus, que le gouvernement doive automatiquement choisir la première société sur la liste. Je ne pense d'ailleurs pas que ce soit l'opinion du député de Saint-Jean-Ouest, même si c'est ce qu'il continue à dire.

**Des voix:** Oh, oh!

DEMANDE D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ce que je veux dire, c'est que le premier ministre dit en fait aux membres du comité de sélection qu'ils sont une bande d'incompétents et que, quelles que soient leurs recommandations, le gouvernement n'en tiendra pas compte. Ce sont eux qui ont choisi les quatre architectes finalistes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hnatyshyn:** Encore des traits de génie. Voici ce que je veux demander au premier ministre. Pour sauvegarder l'intégrité de sa charge, pourquoi le premier ministre, alors que l'on donne en public des versions différentes de l'affaire, et qu'il est manifestement embarrassé par tout cela—il s'est fait prendre la main dans le sac, cette fois-ci—pourquoi, dis-je, refuse-t-il la proposition raisonnable visant à faire tenir une enquête indépendante sur cette affaire? Pourquoi? Se croit-il au-dessus de la loi? Pense-t-il que la Charte des droits ne s'applique pas à lui?

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je rappelle au député que l'opposition a demandé des centaines de fois la constitution de commissions d'enquête. Je ne cherche pas à dissimuler quoi que ce soit. J'admets que je n'ai pas choisi le premier nom sur la liste. Je vous explique pourquoi. Il y a peut-être une divergence d'ordre politique dans cette affaire.

A mon avis, parmi les principales personnes choisies par le comité s'en trouvaient plusieurs qui auraient pu construire cet édifice. Parmi les noms retenus, nous aurions du dire à quatre, cinq ou six candidats: «Montrez-nous des dessins, montrez-nous des maquettes de l'immeuble et nous choisirons». J'ai vu un grand nombre de nos ambassades, madame le Président. Je le répète, je suis premier ministre et je voyage à l'étranger depuis un certain nombre d'années. Je trouve surprenant que jusqu'ici, par un seul projet, si ma mémoire est bonne, n'a jamais été soumis au gouvernement du Canada pour qu'il puisse simplement voir à quoi ressemblent ces édifices prestigieux; ce sont toujours les gens sur place qui choisissent.

**Une voix:** Non, non.

**M. Trudeau:** Les membres du gouvernement actuel ont, à mon avis, un goût plus sûr que les députés de l'autre côté . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** . . . et en l'occurrence, nous avons la possibilité de choisir, madame le Président.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le premier ministre, mais cette réponse était un peu longue.

* * *

## LES CORPORATIONS

LES NOUVELLES CONCERNANT DOMINION STORES LTD.

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. La semaine dernière, le bruit a couru que Loblaws Ltd. tentait d'acheter des actions de Dominion Stores Ltd. Quelques jours plus tôt, on avait appris que Steinberg et Dominion cherchaient à fusionner. Comme l'absorption de Dominion pourrait profiter aux supermarchés, mais ne favoriserait sûrement pas ni les consommateurs ni les agriculteurs ni les petits conditionneurs indépendants, le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère surveille de près ces tentatives d'acquisition? Si oui, que pense-t-il ainsi que son ministère de ce contrôle majoritaire exercé dans le secteur de l'alimentation au détail?

[*Français*]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, comme on le sait il n'est pas à propos de nier ou d'affirmer qu'une enquête se déroule. Je peux simplement dire à l'honorable député que ses propos seront portés à l'attention du directeur des enquêtes et des coalitions.

[*Traduction*]

LA CONSOLIDATION DU POUVOIR D'ACHAT

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, le ministre se souviendra qu'il y a quelque temps, la Commission d'enquête Leach en Ontario a entendu de nombreux témoignages, entre autres d'agriculteurs et de petits conditionneurs, au sujet des méthodes d'achat des supermarchés, qui consistent, par exemple, à exiger des rabais en fonction du volume et des déductions pour la publicité en commun, et de bien d'autres moyens dont disposent les supermarchés pour réduire leurs frais d'approvisionnement. Si, à première vue, cela peut sembler avantageux pour le consommateur, le ministre ne convient-il pas que cette concentration progressive des supermarchés finira par faire monter les prix à la consommation? S'il est d'accord, qu'entend-il faire ainsi que son ministère à ce sujet?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Oui, madame le Président, je partage les préoccupations du député. Voilà pourquoi nous espérons pouvoir, au cours de la prochaine session, apporter les modifications qui s'imposent à la loi sur les coalitions.

[*Français*]

## LA CONDITION FÉMININE

LA RÉUNION DES MINISTRES À OTTAWA—ON DEMANDE QUELLES MESURES SERONT PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

**Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de la condition féminine. Les ministres responsables au niveau provincial et territorial de la condition féminine sont réunis à Ottawa depuis deux jours. Madame le Président j'aimerais savoir si les ministres en sont arrivés à des conclusions, et demander au ministre de nous faire part des conclusions des travaux des ministres et des mesures qu'ils entendent prendre relativement à l'application de la Charte des droits ainsi qu'à l'avènement d'une meilleure égalité économique des femmes au Canada?

• (1450)

[*Traduction*]

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, je suis contente de pouvoir expliquer ce qui se passe à Ottawa depuis un jour et demi. Il s'agit d'un évenement d'une importance également historique, car c'est la première réunion des ministres chargés de la condition féminine. A notre grande satisfaction nous sommes parvenus à des conclusions qui, selon moi, amélioreront la situation générale des femmes au Canada. Nous avons convenu qu'il fallait améliorer l'appareil gouvernemental à l'échelle fédérale et provinciale. Nous devons mieux comprendre les problèmes que connaissent actuellement les femmes qui travaillent. Nous avons beaucoup discuté des garderies, des prestations de maternité et du harcèlement sexuel.

* * *

## L'EMPLOI

LE RECYCLAGE À L'INTENTION DES FEMMES CHEFS DE FAMILLE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, je pose ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Quelle que soit la politique du premier ministre à l'égard du chômage, il n'en reste pas moins que nous avons 1.5 million de chômeurs et que la situation est réellement tragique. Les femmes qui sont seules pour faire vivre leur famille comptent parmi les travailleurs les plus touchés par le chômage. Dans ce groupe, le nombre de chômeurs a doublé l'année dernière, passant de 25,000 à 51,000.

Comme ces femmes doivent se débrouiller seules pour élever leurs enfants, leur donner un toit et faire bouillir la marmite, s'occupe-t-on en priorité de leur recyclage vu qu'il s'agit sans doute du groupe de citoyens le plus vulnérable de notre société?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je reconnais que ce groupe est celui qui connaît le plus de difficultés sur le marché du travail. Je peux vous dire que notre nouveau programme national de formation accorde notamment des subventions particulières aux employeurs pour les inciter à accepter des femmes dans leurs programmes de formation à des métiers jusque-là réservés aux hommes afin de leur offrir la possibilité d'acquérir une formation dans un plus grand nombre de professions.

Nous avons également un programme spécial d'emploi direct, le programme de services communautaires du Canada, qui embauche surtout des femmes chefs de famille. Je crois que 70 p. 100 des bénéficiaires de ce programme d'emploi direct sont des femmes. Nous nous efforçons de régler ce problème et nous apprécierons certainement toute l'aide que le député pourra nous apporter.

LES DÉCISIONS DES CENTRES D'EMPLOI DU CANADA

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Je voudrais lui soumettre le cas du chef d'une famille monoparentale, qui est âgée de 42 ans, travaille comme vendeuse et a deux enfants à la maison. Ayant reçu un préavis de deux semaines de cessation d'emploi, cette femme a demandé au Centre d'emploi du Canada de participer au programme de recyclage dans le domaine du traitement des mots. On lui a alors annoncé qu'elle devait dactylographier à une vitesse de 50 mots à la minute pour y être admise. Comme elle ne savait pas taper à la machine, elle a voulu s'inscire au programme de formation des dactylographes, mais on lui a répondu au centre que cette activité entraîne les femmes dans des carrières sans grand débouché; on ne l'a donc pas laissée se recycler comme dactylographe. Par surcroît, on lui a fait valoir que de toute façon elle était inscrite comme vendeuse.

Combien de temps encore le ministère continuera-t-il à faire perdre à ces femmes leur temps et quand se propose-t-il de tenir sérieusement compte du fait qu'elles ont désespérément besoin d'être recyclées?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je saurais gré à l'honorable représentante de me fournir les détails de cette affaire. Je suis disposé à examiner le dossier. Quant aux problèmes qu'elle a soulevés à propos de la nécessité d'établir des services spéciaux d'orientation, je signale que nous avons ouvert l'année dernière huit centres de main-d'œuvre féminine au Canada. Ces centres ont précisément pour objet de se pencher sur les difficultés qu'éprouvent les femmes qui doivent se recycler ou changer d'occupation pour s'intégrer à la main-d'œuvre active.

Je saurais donc gré à l'honorable représentante de me faire un rapport sur ce cas, et je le transmettrai à l'un des centres spéciaux de main-d'œuvre féminine que nous avons établis pour régler les problèmes de ce genre.

[*Français*]

## LES TRAVAUX PUBLICS

LE CONTRAT DE CONCEPTION DE L'AMBASSADE CANADIENNE À WASHINGTON D.C.—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adressera au très honorable premier ministre et elle a trait à ce fameux projet de l'ambassade. J'ai l'impression qu'il s'est très mal défendu au sujet d'un dossier fort important, compte tenu de la réputation d'un premier ministre. Il a parlé de 11 finalistes qui deviennent des «demi-finalistes» aujourd'hui, car le premier ministre sait parfaitement bien que le comité responsable a recommandé quatre sociétés, et il se doit je pense, dans l'intérêt du public, de donner les raisons véritables pourquoi il n'a pas retenu le projet d'une de ces quatre sociétés ou finalistes recommandés, et pourquoi il a choisi une société ayant été classée à un rang inférieur.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député me demande de répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. Je lui dirai que j'ai adopté comme principe que le gouvernement devait choisir parmi un groupe d'architectes dont la compétence était reconnue et qui étaient considérés comme éminemment capables de construire une ambassade de cette envergure. Que le groupe soit composé de 11 architectes ou de quatre, je suppose que cela ne fait pas beaucoup de différence, à moins que le député veuille prétendre que le gouvernement doive nécessairement choisir le premier sur la liste. Or c'est la question que j'ai posée à ses collègues, et je n'ai pas obtenu de réponse. Est-ce que le gouvernement doit être lié obligatoirement au choix fait par un groupe de fonctionnaires et d'architectes dans lequel aucun homme politique n'a participé? Est-ce que ce choix doit être fait et nous être imposé? Ou est-ce que le gouvernement responsable doit agir comme un gouvernement et avoir une certaine discrétion dans le choix de l'architecte? Il se trouve que dans l'exercice de ce choix nous avons choisi un des 11 finalistes ou semi-finalistes, et que ce choix est celui d'un architecte universellement reconnu et dont la réputation internationale et nationale n'est plus à faire. Je trouve vraiment inadmissible quant à moi la doctrine selon laquelle le gouvernement doive nécessairement être lié dans le choix d'une ambassade de cette importance par un groupe de fonctionnaires ou d'architectes, et que lui-même n'ait absolument rien à dire. Si c'est la théorie du député, je lui rappelle qu'il l'a découverte depuis qu'il est passé à l'opposition, parce que ce n'était certainement pas sa position antérieurement.

**M. La Salle:** Madame le Président, je peux vous assurer que ce n'est pas ma théorie, mais la pratique qu'en fait le très honorable premier ministre a changé au cours des 30 dernières années, depuis l'époque où il condamnait l'Union nationale au Québec au sujet des contrats. Le premier ministre sait parfaitement bien que son gouvernement a demandé la formation d'un comité spécial pour faire l'évaluation d'un projet d'une aussi grande importance. Jamais l'opposition n'a réclamé que ce soit le premier qui soit choisi, et le premier ministre s'en tient au premier, sachant très bien, et c'est là qu'il cache la vérité . . .

**Mme le Président:** A l'ordre! Je suis désolée, mais je dois demander au député de formuler sa question.

**M. La Salle:** Étant donné, madame le Président, que le premier ministre a reçu quatre recommandations qui ne l'obligent pas à choisir le premier, pourquoi a-t-il refusé d'écouter les représentations faites par un comité compétent et nous laisser croire que le gouvernement est plus compétent que ce comité d'étude qu'il a lui-même formé pour aider le gouvernement et le pays à avoir et à réaliser un beau projet? C'est cela que les Canadiens veulent savoir.

**M. Trudeau:** Madame le Président, le député me dit maintenant que nous n'étions pas obligés de choisir le premier. Madame le Président, je renvoie le député à son collègue de Saint-Jean-Ouest, qui semblait indiquer le contraire tout à l'heure quand il appuyait le rapport de presse et, particulièrement, il a nommé M. Zeidler, qui dit qu'il était le premier et que c'est lui qui devait être . . .

**M. La Salle:** Il y avait quatre recommandations et vous en avez fait fi!

**M. Trudeau:** Oui, mais, madame le Président, je ne peux pas mettre d'accord le député avec son collègue. Il faudrait qu'il commence par se mettre d'accord avec lui, qu'il nous dise si dans leur camp il faut obligatoirement choisir le premier, ou si nous avons une certaine latitude de choix parmi ceux qui sont qualifiés. Si le député, à l'encontre du député de Saint-Jean-Ouest, dit que nous avons une certaine latitude, je lui demande maintenant pourquoi cette latitude devrait s'étendre à quatre plutôt qu'à onze sociétés, puisque aucune des onze et aucune des quatre n'a soumis un projet véritable ou une maquette ou des esquisses. Il s'agissait donc de choisir quelqu'un qui était compétent en l'occurrence. J'imagine que probablement parmi les onze il y en avait plusieurs de compétents, je ne pense pas que personne ne discute dans cette Chambre ou dans le pays de la compétence de M. Erickson. Le député dit que par accident c'est un de mes amis. Je voudrais lui dire que si M. Erickson est un grand architecte, ce n'est pas parce qu'il est mon ami. Le contraire est peut-être vrai cependant.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA NAMIBIE—LE CHOIX D'UN SYSTÈME ÉLECTORAL

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il n'ignore pas que Pretoria et Washington semblent avoir partie liée pour reporter le plus longtemps possible, sinon jusqu'à perpétuité, l'indépendance de la Namibie qui, ainsi que l'a déclaré le ministre lui-même en novembre dernier, devait être proclamée cette année, conformément à la résolution des Nations Unies. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le Canada, en tant que membre du groupe de liaison, ne proteste pas dans les termes les plus énergiques qui soient contre la façon dont on propose divers régimes électoraux? On a proposé tout d'abord que chaque personne dispose de deux voix; bien entendu, le SWAPO a rejeté cette proposition. On propose maintenant que chaque personne n'ait qu'une seule voix, mais que chacune soit comptée deux fois. Le ministre n'ignore pas que toutes ces méthodes vont à l'encontre de ce que le Canada devrait réclamer en tant que membre du groupe de liaison. Je demande au ministre si nous exerçons des pressions en ce sens ou bien s'il n'y a aucun espoir que la Namibie dispose d'un système électoral purement démocratique, à savoir que chaque personne dispose d'une voix?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le député n'ignore pas qu'il existe un grand nombre de régimes électoraux valables à l'intérieur du monde libre. Dans chaque cas, il est important que le régime soit conçu en fonction des besoins de la population. La Namibie est un pays où il existe de nombreux groupes différents et aucun, à ma connaissance, n'a un effectif équivalant à la moitié de la population. Par conséquent, il est important de trouver un régime électoral qui confère un certain poids à tous les divers groupes représentés dans ce pays. Le groupe de liaison a donc présenté diverses propositions en ce sens. Il ne m'appartient pas de discuter de ces propositions de cette façon, mais je tiens à vous assurer que nous nous efforçons de faciliter le processus. Il ne s'agit pas d'un processus où intervient la mauvaise foi de l'une des parties, ainsi que certains l'ont prétendu, ni d'un processus où les parties se refusent en quelque sorte à répondre à la situation. En fait, nous nous efforçons d'y répondre de notre mieux.

### LA POSITION DE L'AFRIQUE DU SUD ET CELLE DES ÉTATS-UNIS

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, je voudrais faire remarquer plus précisément au ministre que le régime de représentation proportionnelle accorde à une personne, une voix. Nombre de personnes dans la région ont proposé un régime de ce genre ou semblable à celui qui est en vigueur au Zimbabwe, ce qui serait plus juste dans les circonstances. Je conviens avec lui qu'il y a une grande diversité, mais je crois qu'un régime de représentation proportionnelle serait le plus approprié. Le ministre n'en convient-il pas et ne convient-il pas que l'espoir, qu'il manifestait lorsque je l'ai questionné en novembre dernier au comité, que la Namibie accède à l'indépendance en 1982 est une fois encore compromis par l'Afrique du Sud et peut-être même Washington?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président. Je conviens avec l'honorable représentante qu'une certaine représentation proportionnelle serait indispensable en l'occurrence. Je veux lui dire qu'à la lumière des événements, nous étions trop optimistes en établissant un calendrier l'automne dernier. Toutefois, je peux certes nier que les difficultés qui ont surgi sont imputables à l'attitude de l'Afrique du Sud et encore moins à celle des États-Unis, qui collaborent avec les autres membres du groupe pour tenter de faciliter les choses.

*Questions au Feuilleton*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Nielsen:** Puis-je demander au leader du gouvernement de confirmer les travaux prévus pour demain et jeudi?

**M. Pinard:** Madame le Président, pour demain, nous avons prévu l'étude en deuxième lecture d'un des deux projets de loi résultant du morcellement du bill C-93, soit le bill C-111. Et pour jeudi, la deuxième lecture du bill C-112.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

### LÉGISLATION ÉNERGÉTIQUE—PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. D. M. Collenette (York-Est):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent de la législation énergétique.

[*Français*]

### SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES—PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Marcel Roy (Laval):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 3e rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2829, 2870, 2937, 3531, 3554, 3705, 3706, 3707, 3708, 3709, 3710, 3711, 3712, 4096, 4163, 4164, 4215, 4217, 4219 et 4223.

[*Texte*]

### LES POSTES—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question no 2829—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Postes à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $36,430 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** La Société canadienne des postes m'informe comme suit: 1. *a*) et *b*) Les lignes directrices données au chapitre 9-1 du Manuel des questions de personnel des Postes canadiennes, lesquelles sont conformes à la politique du Conseil du Trésor telle que décrite au chapitre 110-5 du Manuel de gestion du personnel.

2. Aucun.

3. *a*) et *b*) Aucun. *c*) On accorde habituellement des congés d'étude aux employés, non pas à cause de l'évolution de leurs compétences, mais plutôt pour leur permettre d'accroître leurs compétences afin que leurs services soient encore plus utiles à l'organisation.

4. Sur les cinq employés inscrits à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, 20 p. 100 ont quitté la Fonction publique.

### LES POSTES—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question no 2870—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Postes à la page 32.25 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) de quel genre de service s'agissait-il, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $70,786 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** La Société canadienne des postes m'informe comme suit:

*a*) Il s'agissait seulement de repas et de réceptions.

*b*) Le montant payé s'élève à $70,786, tel qu'indiqué dans les Comptes publics du Canada et aucun contrat d'un montant de $2,000 ou plus n'a été accordé.

*c*) Les lignes directrices décrites au chapitre 360 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

*d*) (i) 42 p. 100. (ii) 20 p. 100. (iv) 18 p. 100. (vi), (vii) et (ix) 20 p. 100. (iii), (v), (viii), (x), (xi) et (xii) Néant.

### LES POSTES—LES SERVICES DE FORMATION

Question no 2937—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Postes à la page 32.25 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique Formation, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 24 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *d*) quels services le Collège George Brown de Toronto a-t-il fournis?

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** La Société canadienne des postes m'informe comme suit:

*a*) D'une part, les frais de $591,072 déclarés pour l'année 1978-1979 ne couvraient que les versements individuels de $2,000 ou plus. D'autre part, les frais de $802,495 déclarés pour 1978-1979, couvraient tous les versements, y compris ceux de moins de $2,000, ce qui porte à confusion si l'on cherche à établir une comparaison. Par conséquent, pour comparer les frais de 1979-1980 à ceux de 1978-1979, il faut se servir du total le plus élevé de 1978-1979, soit $802,495 et l'on constate alors une diminution des dépenses de 8.2 p. 100.

*b*) Les services du programme de formation couvrent les frais reliés à des cours donnés par des universités, des collèges, la Commission de la Fonction publique, de même que les frais de cours par correspondance et les frais reliés à la formation technique.

*c*) Cette liste n'est pas disponible pour l'année 1979-1980. Nous étions tenus d'inscrire uniquement les versements individuels de $25,000 et plus.

*d*) Le collège George Brown de Toronto offre une formation technique aux employés des Postes. Cette formation permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques requises pour assurer l'entretien du matériel des Postes et donne les connaissances de base nécessaires pour suivre des cours plus spécialisés dans le but d'assurer l'entretien de systèmes mécanisés complexes dans les établissements des Postes.

LE TRAITEMENT DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

Question nº 3531—**M. Cossitt:**

1. Le gouverneur de la Banque du Canada a-t-il déclaré récemment que si tous les travailleurs exigent des augmentations de salaire de 10 ou 12 p. 100 par année, on ne réussira jamais à terrasser l'inflation et, le cas échéant, où et dans quelles circonstances?

2. Le gouverneur a-t-il accepté récemment une hausse de traitement d'environ 10 p. 100 et, le cas échéant, comment le gouvernement et le gouverneur concilient-ils cette déclaration avec l'importante augmentation touchée par ce dernier?

3. Quel est le traitement actuel du gouverneur et quel était-il avant l'augmentation?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** 1. La Banque du Canada ne rapporte aucune déclaration en ces termes par le gouverneur. Ce que le gouverneur a dit dans son discours devant la Chambre de commerce de Montréal le premier décembre 1981 est ce qui suit: «Plus nous, les Canadiens, serons prêts à accepter le fait que les accroissements plus modérés dans nos dépenses totales impliquent des accroissements plus modérés dans les revenus monétaires et les prix pour tous, meilleures seront les performances de l'emploi, la production, et les revenus réels au Canada dans les mois à venir».

2. Le gouverneur de la Banque du Canada a reçu une augmentation de salaire en vigueur le premier avril 1981. Le salaire du gouverneur avait été gelé pendant six ans, du 30 janvier 1973 au premier janvier 1979. De 1973 à aujourd'hui, le salaire du gouverneur s'est accru de 39 p. 100, pendant la même période, les salaires moyens dans l'ensemble de l'économie se sont accrus d'environ 130 p. 100.

3. Dans le cas des postes dont le traitement n'est pas fixé et pour lesquels les augmentations salariales dépendent de l'évaluation du rendement, le gouvernement ne publie ni le montant des traitements ni celui des pourcentages d'augmentation afin de protéger la vie privée des titulaires. Ces dispositions s'appliquent dans le cas du gouverneur de la Banque du Canada.

LA CRÉATION D'UN SYNDICAT À LA HARBOURFRONT

Question nº 3554—**M. Blenkarn:**

1. Au sujet de Harbourfront, le gouvernement a-t-il pour principe de résister à toute tentative des employés en vue de se syndiquer pour négocier une convention collective avec Harbourfront?

2. Les directeurs de Harbourfront se sont-ils opposés vigoureusement aux efforts des employés de la scène pour se joindre à la section 58 de l'Alliance internationale des employés de la scène et, le cas échéant, pourquoi?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1 et 2. La Commission des relations de travail de l'Ontario étudie présentement une demande d'accréditation d'un petit groupe d'employés de la Harbourfront. La Commission est habilitée à étudier la question et, par conséquent, il ne convient pas au gouvernement fédéral de la commenter. Toutefois, je suis convaincu que la Harbourfront, en tant que société responsable de l'emplacement, s'acquitte de ses responsabilités de façon convenable.

M. GERALD BOUEY

Question nº 3705—**M. Cossitt:**

Le 2 février 1982, quel était, à $1 près, le traitement du gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, et quels pourcentages d'augmentation a-t-il touchés depuis son entrée en fonctions?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Dans le cas des postes dont le traitement n'est pas fixé et pour lesquels les augmentations salariales dépendent de l'évaluation du rendement, le gouvernement ne publie ni le montant des traitements ni celui des pourcentages d'augmentation afin de protéger la vie privée des titulaires. Ces dispositions s'appliquent dans le cas de M. Gerald Bouey, gouverneur de la Banque du Canada.

M. EDGAR BENSON

Question nº 3706—**M. Cossitt:**

Le 2 février 1982, quel était, à $1 près, le traitement du président de la Commission canadienne des transports, M. Edgar Benson, et quels pourcentages d'augmentation a-t-il touchés depuis son entrée en fonctions?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le traitement de M. Edgar Benson, président de la Commission canadienne des transports, est celui d'un DM-3; l'échelle de traitement de ces postes va de $84,300 à $99,200. Depuis la nomination de M. Benson en septembre 1972, l'échelle salariale des DM-3 a été rajustée selon les augmentations suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| 1er avril 1973 | — | 10 p. 100 |
| 1er avril 1974 | — | 9.1 p. 100 |
| 1er avril 1975 | — | 10 p. 100 |
| Avril 1976 | — | 3.6 p. 100 * |
| 1er avril 1977 | — | 3.5 p. 100 |
| 1er avril 1978 | — | 3.4 p. 100 |
| 1er avril 1979 | — | 6.7 p. 100 |
| 1er avril 1980 | — | 9.5 p. 100 |
| 1er avril 1981 | — | 9.2 p. 100 |
| 1er nov. 1981 | — | 6.0 p. 100 ** |

* Aucune augmentation générale prévue
** Aucune augmentation automatique prévue

Les titulaires des postes de niveau DM-3 peuvent bénéficier d'augmentations de traitement supérieures ou inférieures à l'augmentation prévue pour leur niveau, en fonction de leur rendement. Lorsque le taux de traitement ou que le montant de l'augmentation sont fonction de l'évaluation du rendement, ils ne sont pas publiés.

M. FRANK ROBERTS

Question nº 3707—**M. Cossitt:**

Le 2 février 1982, quel était, à $1 près, le traitement du président de VIA Rail, M. Frank Roberts, et quels pourcentages d'augmentation a-t-il touchés depuis son entrée en fonctions?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Dans le cas des postes dont le traitement n'est pas fixé et pour lesquels les augmentations salariales dépendent de l'évaluation du rendement, le gouvernement ne publie ni le montant des traitements ni celui des pourcentages d'augmentation afin de protéger la vie privée des titulaires. Ces dispositions s'appliquent dans le cas de M. Frank Roberts, président de VIA Rail.

M. WILLIAM HOPPER

Question nº 3708—**M. Cossitt:**

Le 2 février 1982, quel était, à $1 près, le traitement du président de Petro-Canada, M. Bill Hopper, et quels pourcentages d'augmentation a-t-il touchés depuis son entrée en fonctions?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Dans le cas des postes dont le traitement n'est pas fixé et pour lesquels les augmentations salariales dépendent de l'évaluation du rendement, le gouvernement ne publie ni le montant des traitements ni celui des pourcentages d'augmentation afin de protéger la vie privée des titulaires. Ces dispositions s'appliquent dans le cas de M. Bill Hopper, président de Petro-Canada.

L'HON. MITCHELL SHARP

Question nº 3709—**M. Cossitt:**

Le 2 février 1982, quel était, à $1 près, le traitement du commissaire de l'Agence du pipe-line du Nord, M. Mitchell Sharp, et quels pourcentages d'augmentation a-t-il touchés depuis son entrée en fonctions?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Dans le cas des postes dont le traitement n'est pas fixé et pour lesquels les augmentations salariales dépendent de l'évaluation du rendement, le gouvernement ne publie ni le montant des traitements ni celui des pourcentages d'augmentation afin de protéger la vie privée des titulaires. Ces dispositions s'appliquent dans le cas de M. Mitchell Sharp, commissaire de l'Agence du pipe-line du Nord.

M. AL JOHNSON

Question nº 3710—**M. Cossitt:**

Le 2 février 1982, quel était, à $1 près, le traitement du président de Radio-Canada, M. Al Johnson, et quels pourcentages d'augmentation a-t-il touchés depuis son entrée en fonctions?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Dans le cas des postes dont le traitement n'est pas fixé et pour lesquels les augmentations salariales dépendent de l'évaluation du rendement, le gouvernement ne publie ni le montant des traitements ni celui des pourcentages d'augmentation afin de protéger la vie privée des titulaires. Ces dispositions s'appliquent dans le cas de M. Al Johnson, président de Radio-Canada.

M. CLAUDE TAYLOR

Question nº 3711—**M. Cossitt:**

Le 2 février 1982, quel était, à $1 près, le traitement du président d'Air Canada, M. Claude Taylor, et quels pourcentages d'augmentation a-t-il touchés depuis son entrée en fonctions?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Dans le cas des postes dont le traitement n'est pas fixé et pour lesquels les augmentations salariales dépendent de l'évaluation du rendement, le gouvernement ne publie ni le montant des traitements ni celui des pourcentages d'augmentation afin de protéger la vie privée des titulaires. Ces dispositions s'appliquent dans le cas de M. Claude Taylor, président d'Air Canada.

M. MICHAEL WARREN

Question nº 3712—**M. Cossitt:**

1. Quel traitement, à $1 près, touchait le président de la Société canadienne des postes, M. Michael Warren, au moment de son entrée en fonctions le 1er septembre 1981?

2. Quel traitement, à $1 près, touche M. Warren à la suite de l'augmentation approuvée par le cabinet la semaine dernière?

3. Quelles raisons justifient une aussi importante hausse de traitement alors que M. Warren est en fonctions depuis relativement peu de temps et est-ce, entre autres raisons, qu'on a récemment haussé les tarifs postaux pour le courrier de première classe au Canada afin d'augmenter le traitement de M. Warren?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1 et 2. Dans le cas des postes dont le traitement n'est pas fixé et pour lesquels les augmentations salariales dépendent de l'évaluation du rendement, le gouvernement ne publie ni le montant des traitements ni celui des pourcentages d'augmentation afin de protéger la vie privée des titulaires. Ces dispositions s'appliquent dans le cas de M. Michael Warren, président de la Société canadienne des postes.

3. Lorsque M. Warren a accepté le poste de la Société canadienne des postes, le 2 avril 1981, il était convenu que son traitement allait être rajusté au moment du rajustement annuel de 1981 pour les sociétés de la Couronne, qui a été fait le 27 janvier 1982. La fixation des tarifs postaux du Canada ne dépend aucunement du traitement du président de la Société canadienne des postes.

LES CONTRATS DU MDN

Question nº 4096—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé à l'Université Carleton un contrat de $5,000 pour une «étude de la cohésivité de l'organisation du Pacte de Varsovie — Phase II» aux termes du marché nº O5SU-0141105 (2SU81-00400) et, le cas échéant, *a*) pourquoi n'a-t-on pas pu faire l'étude au ministère même, *b*) quand sera-t-elle terminée, *c*) combien d'étapes ou de phases comporte-t-elle et combien devrait-elle coûter au total, *d*) l'étude sera-t-elle mise en totalité ou en partie à la disposition (i) des députés (ii) du ministère des Affaires extérieures?

2. Le ministère a-t-il accordé un contrat de $148,000 à la W.R. Davis Engineering Limited pour «l'étude du mouvement d'un cylindre flexible remorqué par câble» aux termes du marché nº O7SC-3210154 (8SC81-00248) et, le cas échéant, *a*) à quoi sert un cylindre flexible remorqué, *b*) combien coûte un cylindre?

3. Le ministère a-t-il accordé à Air Canada un contrat de $276,860 pour la construction de sièges de passagers d'aéronef aux termes du marché nº HE.2721361-HE80 (2HE81-02038) et, le cas échéant, *a*) pour quel aéronef et pour combien d'unités achète-t-on ces sièges, *b*) combien de sièges achète-t-on?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Les ministères de la Défense nationale et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

1. Oui. L'étude est effectuée par l'Université Carleton, et conjointement financée par plusieurs organismes, y compris le MDN.

*a*) Bien que le MDN assure la coordination du projet, il n'a pas les compétences linguistiques, ni le personnel et les ressources financières nécessaires pour mener lui-même ce projet.

*b*) En automne 1983.

*c*) Elle comporte quatre phases de plusieurs parties chacune. Avec la phase III, elle devrait coûter au total $153,889. Il reste encore à déterminer quel sera le coût de la phase IV, le rapport final.

*d*) L'étude sera mise à la disposition des députés et de tous les ministères intéressés, et elle sera également diffusée dans l'ensemble de l'OTAN.

2. Oui, le contrat mentionné fut émis par le MAS pour le compte du ministère de la Défense nationale à la W.R. Davis Engineering Ltd.

*a*) Le travail demandé aux termes du contrat concerne le développement, la validation et l'exécution d'un programme d'informatique pour simuler les mouvements d'un long cylindre flexible à flottaison neutre et remorqué par un long câble lourd. Le «cylindre flexible» pourrait être n'importe quel objet long et flexible, de forme cylindrique, qui pourrait être remorqué derrière un bateau. Ceci pourrait être un filet de pêche ou un dispositif d'antennes utilisé dans des systèmes de détection.

*b*) Le projet est seulement un exercice d'information et aucun «cylindre» comme tel ne sera utilisé ou acheté.

3. Oui, le contrat mentionné fut émis par le MAS pour le compte du MDN à Air Canada.

*a*) Les sièges sont achetés pour les cinq aéronefs du ministère de la Défense nationale CC137 (Boeing 707).

*b*) Un total de 215 sièges usagés remis à neuf sont commandés.

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Question nº 4163—**M. Nystrom:**

1. Le gouvernement a-t-il fait allusion à une stratégie économique fondée sur des mégaprojets et, le cas échéant, *a*) de quels projets s'agit-il, *b*) quelles en sont les projections pour les 20 prochaines années, *c*) où seront-ils situés géographiquement, *d*) de quel secteur de l'activité économique relèveront-ils, *e*) quelle en est la valeur monétaire (i) globale (ii) individuelle, *f*) pour (i) l'ensemble (ii) chacun de ces projets, quelle est l'ampleur des bénéfices industriels escomptés pour l'économie canadienne, *g*) pour (i) l'ensemble (ii) chacun de ces projets, combien d'emplois seront créés?

2. Existe-t-il des lignes directrices selon lesquelles les sociétés de sous-traitance et autres doivent appartenir à des Canadiens dans une certaine proportion et, le cas échéant, quel en est le détail?

3. Le gouvernement prévoit-il y investir de l'argent et, le cas échéant, *a*) combien approximativement (i) globalement (ii) dans chaque cas, *b*) sous quelle forme (subventions, garanties, allègements fiscaux, etc.)?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** 1. *a*) Le gouvernement n'a pas fait mention d'une stratégie économique reposant exclusivement sur les mégaprojets. Dans son document sur les politiques, intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80» et qui a été déposé au moment du budget de novembre, le gouvernement affirme que la décennie 80 est riche de promesses, de possibilités d'une ampleur sans précédent et de retombées durables que le renouveau économique pourrait apporter. En particulier, le document énonce trois secteurs qui offrent de grandes possibilités:

(i) La mise en valeur de nos ressources naturelles—l'énergie, les produits alimentaires tels que céréales et poisson et produits forestiers, et les produits miniers comme le charbon et la potasse.

(ii) Le deuxième secteur de développement économique est le secteur manufacturier. Le document fait mention du rapport publié par le Groupe d'étude sur les grands projets et qui répertorie, par exemple, $440 milliards de grands travaux, principalement dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles, mentionnant la possibilité qui se présente au secteur manufacturier, tant pour fournir les machines, l'équipement et les matériaux nécessaires à la mise en valeur des ressources que pour soumettre ces dernières à une transformation plus poussée, c'est-à-dire au-delà de l'étape de la première transformation.

(iii) Le troisième axe de croissance se rattache aux facultés d'innovation des Canadiens pour la mise au point et l'exploitation de techniques avancées et de biens et de services à haute productivité. Le document mentionne que la créativité canadienne a prouvé dans les domaines de fabrication, d'ingénierie et de service, comme la technologie nucléaire, l'aérospatiale, les communications, l'informatique, le commerce de détail et le matériel de transport urbain, que nous pouvons être à la pointe du progrès technique sur des marchés mondiaux choisis. Il est tout aussi évident que nous devons tirer parti de notre infrastructure technologique et la renforcer.

*b*) Le rapport de juin 1981 du Groupe d'étude sur les grands projets présente un inventaire des projets spécifiques d'ici l'an 2000, dont le coût est de 100 millions de dollars ou plus. En octobre 1981, le gouvernement a publié un inventaire des grands projets d'immobilisations, qui renferme des projets ayant une valeur d'investissement de plus de 100 millions. Ces projets ont été répartis selon les catégories suivantes: «projets engagés», «projets planifiés» ou «projets possibles» d'ici l'an 1990, dépendant des plans de l'industrie. L'inventaire du gouvernement présente aussi une liste d'adresses de toutes les sociétés promotrices, y compris un nom contractuel et autres renseignements pertinents au projet. Si l'industrie est d'avis qu'il serait utile, cet inventaire sera mis à jour annuellement. Il faudra donc que l'industrie canadienne se tienne informée des possibilités courantes et éventuelles découlant des grands projets.

*c*), *d*), *e*) et *f*) Les deux publications susmentionnées présentent non seulement un inventaire des projets spécifiques des projets actuellement déterminés, mais aussi leurs coûts, l'emploi projeté lorsqu'il est connu, et leur répartition régionale et sectorielle. Les investissements massifs prévus dans ces projets de mise en valeur des ressources engendreront de nombreux milliards de dollars de possibilités en fournitures relatives à ces projets ou en développement de nouveaux produits à partir des ressources.

2. Pour que l'industrie et les travailleurs canadiens puissent bénéficier dans la plus grande mesure du possible de la principale activité, le gouvernement fédéral a annoncé, en août 1981, de nouvelles initiatives. Voici ces initiatives: (i) les objectifs et les lignes directrices des retombées industrielles en ce qui concerne les propriétaires promoteurs de grands projets, (ii) la création d'un bureau des retombées industrielles et régionales au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce, et (iii) la formation d'un comité des retombées industrielles et régionales qui remplace l'actuel Comité consultatif des retombées industrielles. Ces mesures visent à accroître la capacité du gouvernement fédéral à déterminer et à promouvoir les retombées industrielles associées, en particulier, à la mise en valeur des ressources naturelles du Canada. Elles répondent aussi à la nécessité d'avoir en place un système pour l'application des dispositions du bill C-48 relatives aux retombées industrielles.

En ce qui a trait à l'établissement des fournisseurs, les promoteurs de projets doivent jouer un rôle essentiel. Le gouvernement les encouragera à mettre en place des politiques et des pratiques assurant aux fournisseurs canadiens de profiter des activités de développement qui sont vues comme une bonne stratégie d'achats dans bon nombre d'industries. Il s'agit notamment de contrats par étapes, de jalons de performance, de la définition assez tôt des exigences, de la participation aux coûts de démarrage, de l'aide en compétences techniques et gestionnelles, etc.

3. Le gouvernement, par l'entremise des sociétés de la Couronne, pourra investir dans certains mégaprojets. Le niveau et la nature des investissements dans tout projet spécifique dépendra de plusieurs facteurs, y compris l'ampleur du projet et le rôle qu'il jouera dans la réalisation des objectifs économiques nationaux. A titre d'exemple, par l'entremise de Petro-Canada, le gouvernement pourra investir dans les grands projets énergétiques qui permettront d'intensifier sensiblement les offres de pétrole national du Canada et de contribuer ainsi à la réalisation de l'autosuffisance en pétrole. La nature précise des investissements de chaque société de la Couronne dépendra du caractère et de la situation financière de celle-ci.

Il est impossible à ce moment-ci d'estimer les sommes que le gouvernement investira dans les nombreux projets énumérés dans l'Inventaire des grands projets d'immobilisations. Bon nombre de ces projets sont encore au stade préliminaire de la planification, et même ceux qui sont à un stade avancé de planification peuvent ne pas encore avoir fait l'objet d'une étude complète par les organismes de réglementation et les ministères gouvernementaux pour déterminer s'ils sont conformes à l'intérêt public.

Il est impossible également à ce moment-ci de prédire la forme précise que pourrait prendre la participation financière du gouvernement. Les sociétés de la Couronne prendront part à certains projets à titre d'investisseurs dans des actions. Dans d'autres cas, le gouvernement pourrait offrir des encouragements fiscaux et directs. La forme de la participation du gouvernement dépendra notamment de son opinion quant aux avantages économiques nationaux qui découleront du projet en cause, de la capacité et de la volonté des promoteurs privés à assumer les risques associés, des retombées financières que retireront les sociétés de la Couronne de leurs placements, et de l'incidence des différentes formes de participation comme les dépenses fiscales sur les politiques et les programmes connexes du gouvernement.

LA VISITE OFFICIELLE DU PRÉSIDENT DE SOMALIE

Question nº 4164—**M. Siddon:**

Au sujet de la visite officielle du président Siad Barre de Somalie, *a*) combien de drapeaux somaliens a-t-on achetés et installés, pour la visite dans la région de la capitale nationale, *b*) quel ministère en a payé l'achat et l'installation, *c*) quel en a été le coût total (i) d'achat (ii) d'installation (iii) d'enlèvement, *d*) qu'en fera-t-on après les avoir enlevés, *e*) les entreposera-t-on et, le cas échéant, (i) où (ii) combien coûtera l'entreposage?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a*) Trois cent quatre.

*b*) Les frais d'acquisition et d'installation ont été payés par Travaux publics Canada. Un montant de $3,764.43 doit être recouvré du ministère des Affaires extérieures.

*c*) (i) $3,764.43; (ii) $3,365.00; (iii) $2,753.18.

*d*) L'entreposage en sera assuré par T.P.C.

*e*) (i) Oui, aux entrepôts de Travaux publics situés au parc Plouffe à Ottawa, (ii) $70.20 par année.

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Question nº 4215—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de la Justice au titre de la Commission canadienne des droits de la personne à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1980-1981, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait leur congé, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** 1. *a*) Les lignes directrices suivies sont contenues dans le Guide d'administration de la formation publié conformément à l'article 7 de la loi sur l'administration financière et aux politiques du gouvernement relatives à la formation du personnel (chapitres 110-1 et 110-2 du Manuel d'administration du personnel). *b*) Les connaissances à acquérir étaient requises en permanence.

2. *a*) et *b*) Nul. *c*) Cent pour cent des congés d'étude ont été rendus nécessaires à cause de l'évolution des compétences de l'employé.

JUSTICE—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 4217—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de la Justice au titre de la Commission de réforme du droit du Canada à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1980-1981, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on le leur accorderait sans traitement, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** La page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1980-1981 semble contenir une faute d'impression en ce qui a trait à de prétendus renseignements relatifs à la Commission de réforme du droit du Canada. En fait, aucun employé de la Commission n'a obtenu de congé d'étude au cours de cet exercice et aucune dépense n'a par conséquent été engagée à cette fin.

M. DONALD MARSHALL

Question nº 4219—**M. Crosby:**

1. Une demande a-t-elle été présentée au ministre de la Justice ou un autre agent par ou pour M. Donald Marshall en vue de lui obtenir un pardon, un nouveau procès ou un autre recours à la suite de sa condamnation pour meurtre?

2. Le ministre ou tout autre haut fonctionnaire détient-il des renseignements indiquant que M. Marshall a été condamné à tort pour le meurtre de Sandy Seale ou des renseignements sur le meurtrier de Sandy Seale?

3. Que peut-on faire ou quelle réparation peut-on accorder à la personne qui a été condamnée à tort pour meurtre au Canada et qui a passé beaucoup de temps en prison, et cette dernière peut-elle recevoir une compensation financière ou autre?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** 1. Le 1er avril 1982, un de mes fonctionnaires a rencontré M. Stephen Aronson, avocat de Dartmouth, afin de discuter de l'affaire Donald Marshall. Au nom de M. Marshall, Me Aronson a depuis soumis par écrit une demande de clémence de la Couronne tel que prévue à l'article 617 du Code criminel. L'article 617 me permet soit de prescrire un nouveau procès, soit de renvoyer la cause devant la cour d'appel lorsque je juge un de ces recours nécessaire.

2. Mes fonctionnaires étudient présentement ce cas qui, j'espère, sera réglé rapidement. Je ne puis faire aucun commentaire sur les aspects importants de cette question avant que l'affaire soit terminée.

3. Il n'a jamais été question d'une indemnisation de la part du gouvernement fédéral dans une affaire de ce genre, puisque nous n'avons joué aucun rôle lors de l'enquête ou de la poursuite. Je n'ai pas à m'interroger sur les recours qui pourraient être entrepris contre d'autres si toutefois il y a eu erreur.

LES ANCIENS COMBATTANTS ATTEINTS DE SCLÉROSE EN PLAQUES

Question nº 4223—**M. Friesen:**

1. Combien d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont servi dans les Forces armées *a*) du Canada, *b*) d'autres pays alliés ont été internés dans des camps de prisonniers (i) japonais (ii) allemands et, dans chaque cas, combien d'entre eux souffrent de sclérose en plaques?

2. Parmi les anciens combattants qui sont morts, combien souffraient de sclérose en plaques avant de mourir?

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. Ces données statistiques ne sont ni tenues ni disponibles. En vertu de la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, une indemnité est versée à 980 anciens membres des Forces armées canadiennes internés par les Japonais au cours de la Seconde Guerre mondiale et à 4,936 anciens membres des Forces armées canadiennes internés par d'autres puissances au cours de cette même guerre.

2. Ces données statistiques ne sont ni tenues ni disponibles. La Commission canadienne des pensions ne tient pas de données statistiques sur le nombre d'anciens prisonniers de guerre qui souffrent de la sclérose en plaques ou qui en souffraient avant leur décès.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

**M. Stevens:** Madame le Président, si on me le permet je voudrais demander encore une fois au secrétaire parlementaire pour quelle raison il n'a pas pu nous donner la réponse à la question nº 2042, qui porte sur le tour du monde effectué en décembre-janvier 1980-1981 par le premier ministre. Je signalerai au secrétaire parlementaire qu'il y a au *Feuilleton* des questions qui remontent à deux ans et un mois. Il y a 278 pages de questions sans réponse. Il est certain que s'il le voulait, le gouvernement pourrait y répondre plus rapidement, et non seulement à celle que je viens de mentionner mais à mes cinq questions portant les nos 3216 à 3220, qui concernent toutes ces voyages que le premier ministre a faites en divers lieux exotiques.

**M. Smith:** Madame le Président, nous savons tous que le député est fort soucieux d'économies, mais je tiens à souligner que depuis l'ouverture de la session, le gouvernement a répondu à ce jour à 3,128 questions. Le député a déjà mentionné cette question et la réponse est en cours. Nous avons déjà déposé des réponses de trois pouces d'épaisseur et dont l'établissement a coûté des milliers de dollars. Quoi qu'il en soit, nous nous efforçons de répondre à ces questions avec une raisonnable diligence.

**M. Nielsen:** Madame le Président, j'aurais une rapide question à poser au secrétaire parlementaire. Est-ce qu'il ne conviendrait pas, par respect pour la mémoire du regretté député de Leeds-Grenville, qu'on réponde à sa question concernant les titres de circulation d'Air Canada qui est inscrite au *Feuilleton* depuis cinq ans et demi environ?

**M. Smith:** Madame le Président, puisqu'elle est au *Feuilleton* depuis si longtemps elle y est restée tout le temps que le député du Yukon a été ministre, et son gouvernement n'a pas trouvé le moyen d'y répondre en neuf mois. Je signalerai que le gouvernement a répondu aujourd'hui à deux questions de feu le député de Leeds-Grenville. Nous répondons à ses questions

régulièrement, quotidiennement, et nous continuerons de le faire.

**M. Nielsen:** Mais celle-là?

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

---

• (1510)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES RÉPERCUSSIONS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES SUR LES PETITES ENTREPRISES

**M. Chris Speyer (Cambridge)** propose:

Que la Chambre, inquiète du fait que plus de 1,500,000 Canadiens sont sans travail et consciente du fait que les petites entreprises créent plus de 60 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada, condamne le gouvernement pour ses politiques économiques destructives, et en particulier pour celles contenues dans le budget, qui ont en fait détruit l'esprit d'entreprise du secteur des petites entreprises, contribué considérablement à la réduction des possibilités de création d'emplois et ralenti énormément les investissements au Canada.

—Monsieur l'Orateur, en lançant le débat sur cette motion importante, je dirai sans détour qu'il est difficile d'exagérer la rage, la frustration et la colère qu'éprouvent les chefs de petites entreprises canadiennes face aux politiques économiques désastreuses du gouvernement en place. Ce secteur vital de notre économie que nous appelons les petites entreprises possède des qualités spéciales qui le différencie de tous les autres groupes économiques de notre société.

Les hommes et les femmes d'affaires de ce secteur ont l'habitude de prendre des risques parce qu'ils croient à la libre entreprise. Les entreprises de ce secteur créent 60 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada. Ces hommes et ces femmes croient à l'initiative, aux stimulants et à l'esprit d'entreprise. Ces caractéristiques qui sont le propre de la petite entreprise au Canada sont érodées en raison de l'intervention du gouvernement et de ses politiques économiques malheureuses.

Qu'il s'agisse de la petite entreprise de services ou de la société pétrolière de l'ouest du Canada, du fabricant de pièces automobiles de l'Ontario ou encore du constructeur de petites embarcations de l'Atlantique, les perspectives de prospérité n'ont jamais été aussi ternes depuis la dépression.

Les statistiques révèlent qu'en temps normal, la moitié de toutes les petites entreprises font faillite au cours des deux premières années. De plus, quatre entreprises sur cinq échouent après cinq ans. Cela est surtout attribuable à un manque de capital, à une mauvaise gestion, ou les deux à la fois. Mais, dans la conjoncture économique actuelle s'ajoute à ces deux facteurs le fait que les chefs de petites entreprises doivent faire face à des taux d'intérêt accablants et à un budget qui décourage tout esprit d'initiative. Je ne me contenterai pas de simples généralisations; je m'attacherai à certains aspects du budget qui paralysent les petites entreprises en ce moment et qu'il faut changer.

Dans un budget rempli de mesures qui découragent l'esprit d'initiative, aucune mesure n'a nui davantage au petit exploitant que la décision de frapper les dividendes d'un impôt spécial de 12½ p. 100.

Le taux d'imposition des petites entreprises est en principe de 25 p. 100, sous réserve de variations d'une province à l'autre. Mais cette mesure aura pour effet de hausser à 33⅓ p. 100 l'impôt sur le revenu des entreprises, lorsque ces dernières versent des dividendes.

A titre d'illustration, voici une situation qu'un éminent fiscaliste a bien voulu établir. Il s'agit d'un petit entrepreneur dont la femme n'a pas d'emploi rémunéré. Il a deux enfants de moins de 18 ans. Cet homme d'affaires retire $2000 par mois pour ses dépenses familiales et quand ses bénéfices le permettent, il s'accorde $10,000 en dividendes. Supposons que le revenu brut de l'entreprise s'élève à $39,000, dividendes y compris. Si, à partir de ces données, on compare la déclaration d'impôt de 1981 à celle de 1982 qui serait conforme aux dispositions du budget, l'impôt que devra verser cet entrepreneur moins que riche est supérieur de 10.1 p. 100. Et nous avons tenu compte de l'indexation au coût de la vie et du nouveau crédit d'impôt.

Le résultat est époustouflant. Les deux années, le revenu brut est absolument le même. Mais il faut penser à l'inflation. Par conséquent, ce revenu procure un pouvoir d'achat amputé d'au moins 12 p. 100 la deuxième année, c'est-à-dire en 1982. En outre, il doit absorber une hausse d'impôt de 10.1 p. 100. Cette situation n'a rien d'exceptionnel. Les chiffres que j'ai cités sont conservateurs—et dans le meilleur sens du mot—$2,000 de revenus, plus $10,000 à la fin de l'année lorsque les profits le permettent.

Un autre exemple tout aussi important d'une politique qui fonctionne au détriment du dirigeant de petite entreprise concerne le traitement de la déduction pour amortissement. Les nouvelles dispositions prévoient la réduction de moitié de l'amortissement, l'année où l'avoir est acquis. Dans un texte de propagande qui a été envoyé à 200,000 chefs de petite entreprise au Canada, le ministre des Finances (M. MacEachen) affirme que le changement dans la réduction de l'amortissement la première année «ne touche que le moment de cet amortissement». Cela n'est tout simplement pas vrai. Et permettez-moi de vous le prouver au moyen d'un exemple.

Pour les biens dont la valeur se déprécie, il existe ce que l'on appelle des réductions de catégorie 12. Ceux-ci s'appliquent pour les restaurateurs, les médecins, les plombiers, les électriciens et les gens qui travaillent avec de petits outils. Il y a dans ma localité un restaurant qui s'appelle «The Mill». Supposons que les clients y causent $500 de dommages par mois. Au bout de l'année, cela fait $6,000. Jusqu'à maintenant, le propriétaire était autorisé à défalquer la totalité de ces dommages dans le cadre des amortissements de la classe 12. A compter de maintenant, il n'est plus autorisé à en défalquer que la moitié.

Considérons un autre cas. Le propriétaire d'une petite entreprise désire acheter un immeuble de $500,000. Il a droit à une déduction pour amortissement de 5. 100. Dans les conditions qui existaient avant le budget, ce propriétaire pouvait défalquer un montant annuel de $25,000. Dans les conditions qui existent depuis le budget, il ne peut plus défalquer que $13,500. Au bout de 10 ans, cela représente une différence de $7,878.12. Voilà la différence; et, pourtant, le ministre des Finances prétend qu'il y a là simplement affaire de choix du moment.

Je m'arrête pour signaler à la Chambre une situation. Ce qui m'inquiète c'est qu'il n'y a pas un seul député qui n'ait reçu de nombreuses protestations parfaitement justifiées de la part du secteur des assurances. Le secteur des assurances vient de se lancer dans une guerre éclair qui ferait pâlir Hitler de jalousie. Le budget sera modifié à la suite des pressions qu'ont exercées les titulaires de polices d'assurances. Ceux-ci ont écrit ou ont téléphoné à leurs députés pour se plaindre. De toute évidence, il n'est pas juste qu'une personne doive payer de l'impôt sur des bénéfices qu'elle n'a pas encore touchés. Tout le monde peut comprendre cela. Mais j'avouerai au ministre des Finances que ce qui m'inquiète le plus, c'est que la plupart des gens ne savent pas ce qu'est la déduction pour amortissement. C'est une chose compliquée, soit, mais elle est essentielle pour les petits hommes d'affaires. La majorité des Canadiens ne savent pas ce que sont des dividendes, l'imposition et les conséquences des dividendes. Ce qui m'inquiète, c'est que les gens ne comprennent pas.

A mon avis seules des pressions d'ordre politique réussiront à amener des changements dans ce budget désastreux. Mais en ce qui concerne les petites entreprises, qui sont la pierre angulaire de notre économie, en dépit des efforts de John Bulloch et de Jim Bennett, en dépit des pressions exercées par des députés de notre parti et du parti qui siège à ma gauche, il semble que le ministre des Finances ne songe pas à modifier son attitude.

Je voudrais citer un autre exemple, parce que je tiens à faire comprendre que même si ces questions sont très complexes, elles sont aussi extrêmement importantes. On trouve un troisième exemple de la duplicité et de l'illogisme de la politique gouvernementale dans la majoration du plafond qui passe de $750,000 à un million de dollars pour ce qui est des bénéfices non répartis d'une société qui lui donnent droit, à titre de petite entreprise, au taux préférentiel d'imposition. Bien qu'il faille accueillir avec satisfaction le relèvement du plafond, celui-ci ne tient pas suffisamment compte de l'inflation. Le paiement des dividendes provenant des bénéfices non répartis n'entraînera plus une réduction de ces bénéfices aux fins de l'impôt.

• (1520)

Une fois encore je voudrais donner un exemple. Supposons que la compagnie A et la compagnie B ont été établies en 1975, qu'elles gagnent chacune $100,000 par an et paient $25,000 en impôts. En outre, supposons que la compagnie A verse chaque année des dividendes tirés de ses fonds, tandis que la compagnie B conserve tous ses bénéfices. Si les actionnaires de la compagnie B versent la somme retenue après la soirée du budget, ils seront assujettis à un impôt de distribution prélevé sur le revenu de la société de $50,000. En outre, la compagnie B a des déductions cumulées de $600,000 depuis le 1er janvier 1982, ce qui laisse seulement $400,000 de disponibles à titre de déduction de petite entreprise.

Chose certaine, chaque ministre libéral des Finances a encouragé les propriétaires de petites entreprises au Canada à retenir leurs gains. Le chef de petite entreprise qui a privé le Trésor en payant des dividendes est donc avantagé, car il lui reste de un à un million de dollars, alors que l'entreprise qui n'a pas distribué ses bénéfices se retrouve dans une moins bonne situation. En outre, l'entreprise qui, conformément à la politique gouvernementale, n'a pas réparti de bénéfices et qui veut les retirer sous forme de dividendes devra payer un impôt de 12.5 p. 100 sur les dividendes. Cela ne va pas du tout. Il s'agit d'un problème compliqué, mais j'insiste pour que le ministre des Finances y accorde toute son attention, car c'est là un facteur de découragement pour les petites entreprises.

Au cours du débat sur le budget, un document a été envoyé à 200,000 chefs de petite entreprise au Canada. Il était truffé de déclarations trompeuses et inexactes; c'était tout simplement de la propagande. J'ai donné trois exemples d'inexactitudes qui y figuraient, l'une étant l'impôt de 12.5 p. 100 sur les dividendes et une autre, l'affirmation selon laquelle les investisseurs paieraient moins d'impôt. Cela n'a absolument et manifestement aucun sens. Il est totalement faux de dire que les modifications apportées au calcul de la déduction pour amortissement n'auront aucun effet sur les petites entreprises.

De tout temps, notre fiscalité a respecté le secret des déclarations des contribuables; or, si on a pu distribuer ainsi ce texte de propagande à 200,000 petits entrepreneurs, c'est qu'on a utilisé à cette fin les ordinateurs de Revenu Canada. Si cela ne va pas nettement à l'encontre de la lettre de la loi de l'impôt sur le revenu, c'est sûrement une grave atteinte à l'esprit de cette loi. Qu'on s'adonne à la prostitution ou à n'importe quelle autre activité, on est tenu de déclarer son revenu au fisc. On peut être sûr que personne n'en saura rien, à moins évidemment de mentir ou de frauder; pourtant, le ministre des Finances utilise à cette fin les installations de Revenu Canada. Cela ne m'étonne pas. Cela cadre parfaitement avec la façon de faire du gouvernement. Je m'élève énergiquement contre la façon dont cette propagande politique a été diffusée.

J'ai tenté de faire comprendre à l'aide de quelques exemples à quel point le gouvernement a trahi les petits entrepreneurs qui prennent des risques, qui font preuve d'initiative et qui ont toujours été le pivot de notre économie. Bien que les mesures nécessaires à la mise en application de la politique exposée dans le budget n'aient pas été adoptées, rien ne permet de croire que le ministre des Finances entend changer d'attitude.

Pas plus tard que vendredi dernier, Statistique Canada nous apprenait qu'il y a 1,200,000 chômeurs recensés au Canada; nous savons cependant que le nombre réel des personnes à la recherche d'un emploi atteint près d'un million et demi. Ma localité est située au cœur du sud-ouest de l'Ontario. On enregistre à Cambridge un taux de chômage de 17.5 p. 100. Auparavant, il n'y était jamais question de chômage mais maintenant, une personne sur cinq ne réussit pas à trouver d'emploi. Nous comptons 14,000 immigrants portugais et 15,000 Terre-Neuviens qui sont venus s'établir chez nous parce qu'il était toujours possible d'y trouver du travail, étant donné que notre localité est située au cœur de la région industrielle de l'Ontario. Nous savons également que 60 p. 100 des nouveaux emplois sont créés par les petites entreprises.

*Les subsides*

M. J. K. Gray, vice-président de la société Canadian Hunter Exploration Limited, a signalé dans un excellent discours qu'une enquête effectuée récemment par un comité sénatorial américain en était arrivé à la conclusion qu'aux États-Unis, 97 p. 100 des nouveaux emplois avaient été créés par des entreprises qui ne figuraient pas sur la liste des 1,000 entreprises les plus grandes, dressée par le magazine *Fortune*. Un rapport de l'Institut de Technologie du Massachusetts a démontré que les petites entreprises comptant au plus 20 employés créaient 66 p. 100 de tous les nouveaux emplois aux États-Unis. Cela concorde presque exactement avec nos statistiques sur les petites entreprises. Nous avons besoin de nouvelles petites entreprises pour créer des emplois, mais les conditions économiques engendrées par le gouvernement découragent l'esprit d'initiative et d'entreprise.

Lorsqu'un nombre considérable de gens sont sans travail, comme c'est actuellement le cas, il suffit de parcourir le journal du matin pour constater le nombre astronomique de faillites d'entreprises au Canada. Les données publiées par Statistique Canada pour les quatre premiers mois de 1982 montrent que le pourcentage de faillites a augmenté de 37 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. En Ontario, les faillites d'entreprises sont passées de 198 à 288 au cours des quatre premiers mois de l'année. Antérieurement, j'ai dit au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) que depuis que l'on a modifié la loi sur les banques, en 1960, le nombre des faillites ne reflète pas fidèlement le nombre d'entreprises qui font effectivement faillite. Cela est attribuable à ce que l'on appelle la garantie de charge flottante, mécanisme dont se servent les banques à l'heure actuelle. Lorsqu'un créancier assume une charge flottante pour garantir le financement de sa petite entreprise, cela se passe uniquement entre la banque et lui, et non entre le gouvernement, la banque et l'emprunteur. C'est ce qui fait qu'il est absolument impossible de calculer le nombre de faillites qui surviennent au Canada aujourd'hui. Nous ne disposons d'aucunes données. D'après mes calculs, il y a quatre faillites provoquées par des saisies pour chaque banqueroute.

Les gens qui se déclarent en faillite sont des gens qui veulent que leur dette soit considérée comme annulée après un certain temps. Lorsqu'un homme d'affaires n'est plus en mesure d'honorer ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance, normalement la banque intervient et exerce ses prérogatives. Même si, en lisant les journaux le matin, les gens se disent qu'il n'est pas tragique que les faillites aient augmenté de 37 p. 100, ce chiffre ne dévoile pas toute la réalité. Les saisies ne tiennent pas compte des gens qui ont perdu confiance, qui disposent de crédit mais qui ne font pas d'argent et qui décident de fermer leurs portes parce qu'ils ne peuvent pas vendre leurs produits dans le climat économique actuel.

• (1530)

Il y a trois catégories d'entreprises: celles qui ferment leurs portes, celles qui sont placées sous séquestre et celles qui sont en faillite. Nous n'avons aucune donnée statistique sur les deux premières catégories qui permette de voir à quel point la situation est vraiment grave.

Existe-t-il un meilleur indice que les chiffres sur le chômage? La plupart des gens sont en chômage parce que leur entreprise les à mis à pied ou a fermé ses portes. La statistique du chômage est donc un meilleur indice. Quand on constate que 17.5 p. 100 des citoyens de Cambridge inscrits à la main-d'œuvre sont en chômage, ce fait révèle combien d'entreprises ferment leurs portes ou mettent à pied leurs employés.

Je voudrais maintenant aborder une autre question. Notre gouvernement qui cherche insatiablement à se procurer des recettes influe sur notre mode de vie. On ne peut trouver de meilleur exemple de son insatiabilité que dans les nouvelles dispositions du budget portant sur l'utilisation des voitures de fonction. Je voudrais parler du Canadien moyen qui utilise une voiture de fonction pour ses affaires. La disposition concernant les voitures de fonction touche des milliers de contribuables dans chaque province.

Étant donné qu'il s'agit d'une mesure compliquée, les gens ne tiennent pas à s'y arrêter pour l'examiner en détail, mais j'ai le devoir d'expliquer aussi simplement que possible les ramifications de cette proposition. Le budget propose d'augmenter de 150 p. 100 la valeur minimale de l'avantage imposable accordé à un employé disposant d'une voiture d'entreprise pour son usage personnel; les frais pour droit d'usage d'une automobile passeront en effet de 1 à 2.5 p. 100 par mois dans le cas d'une voiture propriété de l'entreprise, et de deux à cinq sixièmes des frais de location dans le cas d'une voiture louée, compte non tenu de la dépréciation.

Permettez-moi de développer cet aspect. Que la voiture serve pendant 5 ou 10 ans, l'avantage sera calculé à partir de sa valeur au moment de l'achat. Le budget ne tient compte ni de la date de l'achat ni de la durée d'utilisation, mais uniquement du prix d'achat de la voiture.

Je le répète, l'avantage imposable dans le cas de la voiture achetée ou louée par l'employeur, sera calculé en fonction de la valeur de ladite voiture au moment de l'achat, sans tenir compte du fait que ladite voiture peut avoir servi déjà depuis 3, 4 ou 10 ans.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple des conséquences de l'application des frais pour droit d'usage d'une automobile à une voiture de fonction de 15,000 dollars aux taux de 1981 et 1982. En l'occurrence, il faudrait ajouter au revenu pour 1981 la somme de 1,800 dollars. Pour 1982, ces frais s'élèveraient à 4,500. Pour un contribuable qui touche 22,000 dollars, cela signifie une hausse d'impôt de 689 dollars. Pour celui qui touche 35,000 dollars, cela représente une hausse de 841 dollars et pour celui qui touche 60,000 dollars, l'augmentation d'impôt provoquée par ces frais s'élèvera à 945 dollars.

En vertu des nouvelles dispositions du budget, le contribuable doit prouver au ministre du Revenu national (M. Rompkey) que les avantages personnels qu'il tire de l'usage de cette voiture sont inférieurs à ce minimum. Par conséquent, chaque fois qu'un employé se sert de sa voiture de fonction pour aller à l'église ou à l'épicerie, il a intérêt à tenir compte de la distance parcourue. A mon avis, cette injustice relativement à l'usage d'une voiture d'entreprise provoquera plus de tricheries et d'escroqueries que n'importe quel autre aspect du budget.

**Une voix:** Les Canadiens sont pas des tricheurs.

**M. Speyer:** Pas dans le cas de cette disposition. Je demande ceci au député: chaque fois qu'il emploiera sa voiture à des fins personnelles, le prendra-t-il en note? Car c'est ce que le contribuable devra prouver au ministre du Revenu national. Vous vous imaginez, monsieur l'Orateur, le temps et l'argent que cette tenue de livre représente?

Tous les députés à la Chambre savent que ce sont les taux d'intérêt exorbitants qui constituent le problème le plus grave qui se pose pour la petite entreprise. Étant donné le taux d'inflation annuel de plus de 12 p. 100 actuellement, il est fort peu probable que les taux d'intérêt baissent d'une manière appréciable. Le solliciteur général (M. Kaplan) a dit la vérité lorsqu'il a qualifié le budget de désastre, et j'ai été heureux d'apprendre que le ministre d'État chargé des petites Entreprises et du Tourisme (M. Lapointe) a, dit-on, admis que même s'il y avait relance aux États-Unis, il n'est pas sûr que le Canada puisse suivre le mouvement.

Le ministre a raison. Tout le monde sait que, d'après les statistiques américaines publiées la semaine dernière, pour la première fois en 17 ans le coût de la vie a baissé aux États-Unis au lieu de monter en un mois. Il y a eu déflation au lieu d'inflation. Aux États-Unis, le taux d'inflation a été de 3 p. 100 durant le premier trimestre de l'année et si cette tendance se maintient, ce qui sera confirmé par les indicateurs économiques, les taux d'intérêt s'effondreront à la fin de l'été. Pourtant, il n'en va pas de même au Canada; on prévoit que les taux d'intérêt et le taux d'inflation resteront élevés et que de nouvelles faillites se produiront.

L'obligation pour l'expansion de la petite entreprise a été instaurée dans le budget Crosbie de 1979. Ce programme mettait l'accent sur l'expansion. Il visait à permettre aux petites entreprises d'amortir les conséquences des taux d'intérêt élevés et il favorisait l'expansion. Il s'agissait d'encourager les petites entreprises en leur donnant des liquidités—terme que le gouvernement ne comprend pas du tout—pour acheter des machines et prendre de l'expansion. Les entreprises en pleine expansion créent des emplois. Or, qu'a fait le gouvernement? Il a ramené l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise à l'état de simple caution. Elle ne sert que dans les cas désespérés, lorsque la banque a intérêt à cautionner un client au bord de la faillite. Voilà qui illustre encore les effets démoralisants du budget.

Pour mieux comprendre à quel point ce gouvernement est insensible aux épreuves subies par les Canadiens rappelons-nous que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) s'était refusé à admettre que les hommes d'affaires dépendaient du service postal. Il leur conseillait dans ce cas de chercher d'autres sources de revenu. Quoi de plus révélateur que cette déclaration du ministre des Postes? Si c'est là ce qu'il pense des chefs de petites entreprises comment ne pas en déduire que le cabinet tout entier est indifférent et détaché des réalités que nous devons affronter.

Monsieur l'Orateur, rappelons-nous l'été dernier, pendant la grève des postes, quand l'absence de service postal obligeait des entreprises à fermer. Presque tout de suite après, le ministère des Postes a été transformé en société de la Couronne et les tarifs postaux ont augmenté pour atteindre 30c. C'est toujours le même ministre qui est chargé de la nouvelle société. En effet, la population—y compris les chefs de petites entreprises—récupérait à peine d'un bon coup dans le plexus solaire lorsqu'on lui a asséné un coup de judo dans le cou en lui imposant une très forte hausse du tarif postal. Malgré cette hausse, bien peu de mes électeurs seraient prêts à dire que le service postal s'est amélioré.

Tout au long de mon intervention, j'ai voulu énumérer et expliquer, dans certains cas, les causes du mécontentement du secteur de la petite entreprise et de la population en général.

Monsieur l'Orateur, comme je suis le premier à prendre la parole, je suppose que je dispose de plus de 20 minutes.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député dispose encore d'une minute et demie.

**Des voix:** Poursuivez!

**M. Speyer:** Permettez-moi de dire un mot de la Banque fédérale de développement. Le 18 février dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) sont venus à Cambridge avec tout un arsenal de données sur ma localité. La ville de Cambridge à elle seule compte 75,000 habitants. Il s'est avéré qu'au cours des neuf derniers mois de l'année dernière, la Banque fédérale de développement avait accordé des prêts d'un montant global de $30,000 dans ma localité. Je ne sais pas ce que font les autres députés, mais lorsque mes électeurs viennent me consulter parce que des banques à charte ne veulent pas leur accorder un prêt, la première solution qui me vient à l'esprit depuis que j'ai lu la propagande gouvernementale, c'est de les envoyer à la Banque fédérale de développement. En effet, le gouvernement a laissé entendre que la Banque fédérale de développement était la banque du dernier recours. Qu'avons-nous découvert? L'été dernier des citoyens d'une localité de 75,000 habitants payaient des taux d'intérêt de 25 p. 100 et parfois plus, et non pas le taux préférentiel. Nous avons aussi découvert que la Banque fédérale de développement, qui demande 2 p. 100 de plus que le taux préférentiel, n'avait octroyé qu'un seul prêt.

• (1540)

**M. McGrath:** Vous parlez d'un dernier ressort!

**M. Speyer:** Il me semble qu'il s'est écoulé une éternité, près d'un an, en fait, depuis que le ministre a promis aux petites entreprises qu'il rendrait publics les résultats de l'étude sur le financement de la petite entreprise. Dans ce climat économique où les faillites sont innombrables, où les taux d'intérêt montent en flèche et où la demande diminue à cause de la récession, où est l'étude financière que le ministre a promise? Vu que le problème le plus sérieux des petites entreprises est le manque de fonds de roulement et qu'elles ne peuvent par conséquent s'acquitter de leurs dettes et de leurs obligations, une telle étude financière s'impose de toute urgence. Pendant combien de temps le ministre . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre le député, mais il ne peut continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Il y a consentement unanime.

**M. Speyer:** Pendant combien de temps le gouvernement compte-t-il que les Canadiens vont gober tranquillement ses vaines promesses? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaitons que l'étude, lorsqu'elle sera publiée, apportera une nouvelle mesure pour tempérer la crise de liquidités qui s'est développée dans le milieu des petites entreprises. C'est le problème que le député de Rosedale (M. Crombie) a soulevé au cours de la période des questions d'aujourd'hui.

Le problème des petites entreprises, c'est que leurs clients prennent de 90 à 120 jours pour les payer et parfois davantage. Les petites entreprises doivent alors s'adresser aux banques et lorsqu'elles sont dans l'impossibilité de financer leurs stocks, elles ferment boutique. Leur situation est grave et désespérée. Pour survivre, les petites entreprises doivent pouvoir faire crédit à leurs clients. La majorité d'entre elles ont épuisé le crédit dont elles jouissent auprès des banques à charte et elles n'ont tout simplement pas d'argent pour financer leur exploitation en attendant que leurs clients règlent leurs comptes. Celles qui sont incapables d'obtenir des avances de fonds de roulement doivent cesser leurs activités, congédier la totalité ou une partie de leur personnel et attendre de toucher l'argent qu'on leur doit.

J'arrive à la fin de mon exposé. J'aurais d'autres observations à faire, mais je ne mentionnerai qu'un seul autre point pour finir. Après avoir été ministre des Affaires extérieures, l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald) m'a dit une chose qui m'a bien impressionné à l'occasion d'une conversation amicale. Elle m'a dit que l'homme le plus brillant qu'elle avait rencontré pendant que notre parti était au pouvoir était l'ancien ministre des Affaires extérieures de la Grande-Bretagne, Lord Peter Carrington. C'était un chef de file sur la scène internationale. C'était un homme brillant, mais parce qu'il n'avait pas su évaluer correctement l'invasion des îles Falkland par l'Argentine, il s'est cru obligé de démissionner, en homme d'honneur. Je songe par ailleurs au solliciteur général qui avait simplement dit la vérité en qualifiant le budget de catastrophe politique. Selon moi, il aurait mieux rempli ses fonctions de député et protégé sa propre crédibilité s'il avait démissionné.

Je songe aussi au ministre chargé des petites entreprises et à l'état déplorable où se trouvent les petites entreprises. J'aime bien le ministre. C'est un homme de bonne volonté et un honnête homme. Cependant, le ministre des Finances et les mesures qu'il a prises lui ont beaucoup nui. Je lui signale que s'il veut conserver sa crédibilité et le respect que j'ai pour lui, il devrait songer sérieusement à démissionner.

**Des voix:** Bravo!

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, nous débattons aujourd'hui une motion que le NPD est heureux d'appuyer. Nous devons examiner ce qui se passe au Canada et nous rendre compte que nous faisons face à une récession sans précédent dans notre pays depuis les années 30, juste avant la Seconde Guerre mondiale. Le mois dernier, selon Statistique Canada, 1,233,000 travailleurs, soit 9.6 p. 100 de la main d'œuvre active, étaient en chômage. Il faut ajouter à cela 250,000 travailleurs qui n'ont pas été comptés parce qu'ils ont cessé de chercher un emploi, puisqu'il n'y en a pas.

Le nombre de chômeurs est tellement élevé qu'il est difficile de comprendre ce qu'il représente. Chacun de ces chômeurs, lorsqu'il travaillait, produisait des biens, achetait des maisons, des appareils ménagers ou des vêtements, prenait des vacances, payait des impôts et dépensait de l'argent qui servait à employer d'autres travailleurs. La situation est catastrophique pour chacun d'eux. Le taux d'inflation est de 11.6 p. 100, taux supérieur à celui de 1975, année où le gouvernement a imposé le contrôle des prix et des salaires. Le taux d'intérêt hypothécaire résidentiel a atteint 20 p. 100, ce qui veut dire que la plupart des Canadiens qui ont besoin d'une maison ne peuvent pas en acheter une parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer une hypothèque au taux actuel. Les taux actuels peuvent augmenter dans six mois ou dans un an. L'époque est depuis longtemps révolue où l'on pouvait acheter une maison en sachant que le taux d'intérêt hypothécaire demeurerait inchangé durant au moins cinq ans. Les banques font payer 17 p. 100 d'intérêt à leurs meilleurs clients, et probablement 20 p. 100 et plus aux propriétaires de petites entreprises.

Les mises en chantier de logements étaient si faibles en avril qu'il est prévu que seules 142,000 maisons seront construites au cours de l'année. Ce chiffre représente une baisse d'un tiers par rapport au nombre des maisons construites jusqu'à tout récemment. Les faillites ont augmenté de 45 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. En avril, 850 sociétés ont fait faillite. Les pertes attribuables aux dettes impayées à la suite de faillites commerciales ont augmenté de 82 p. 100 dans tout le Canada par rapport à avril de l'an dernier, et se chiffrent à 139 millions de dollars cette année. Il faut se rappeler que pour chaque société qui fait faillite, il y a probablement cinq à dix entreprises qui sont mises sous séquestre ou qui ferment volontairement leurs portes parce qu'elles se rendent compte qu'elles ne peuvent plus tourner.

John Maynard Keynes a dit un jour qu'une société devant emprunter cent livres à la banque aurait vraiment des problèmes si elle ne pouvait pas rembourser, alors que si elle pouvait emprunter un million de livres, c'est la banque qui aurait les ennuis car elle n'aurait pas les moyens de laisser la société faire faillite. Cette boutade est très vraie. Nous savons qu'une société comme Massey-Ferguson doit des centaines de millions de dollars aux banques canadiennes. Ces dernières ne peuvent se permettre de laisser Massey-Ferguson faire faillite. Nous savons que la société Dome Petroleum a emprunté un milliard et quart de dollars l'an dernier pour acquérir la société Hudson Bay Oil and Gas. Quand ces sociétés ne peuvent pas payer leurs intérêts ou rembourser leur dette à temps, les banques leur accordent un délai, car elles ne peuvent se permettre ce genre de pertes.

Quant aux propriétaires de petites entreprises et aux agriculteurs, ils n'ont pas cette chance, car les banques refusent d'augmenter le montant de leurs emprunts, comme le révèlent les statistiques des faillites. Les banques haussent leurs taux d'intérêt. En fait, les banques doublent le montant des nantissements qu'elles exigent pour reconduire les prêts.

Tous les indicateurs révèlent non seulement que l'économie canadienne est en pleine récession mais qu'elle s'enfonce dans une crise plus grave encore qui va durer.

• (1550)

Le ministre va nous dire, comme le ministre des Finances (M. MacEachen) l'a fait tant de fois, que tous les pays industrialisés sont aux prises avec de graves problèmes économiques. Il semble que l'économie canadienne s'enfonce plus profondément dans la récession que les autres pays industrialisés et que la reprise des affaires sera tardive et lente, par rapport à celle des autres économies.

La Chase Econometrics Association a prédit pour 1982 une croissance réelle du produit national brut de 2.6 p. 100 en France, de 2.3 p. 100 en Allemagne de l'Ouest, de 2 p. 100 au Japon et de 1.5 p. 100 en Grande-Bretagne. Que prédit-elle pour le Canada? Un recul de sept dixièmes p. 100.

Cela démontre que notre politique des taux d'intérêt élevés, préconisée et appliquée sur les conseils du gouverneur de la Banque du Canada et des ministres des Finances successifs du parti libéral, et du parti conservateur pendant le peu de temps que ce dernier a été au pouvoir, ne fait rien pour sortir l'économie de la récession. Qui plus est, elle ne semble pas nous rapprocher d'une solution au problème de l'inflation dont les taux, selon les prévisions les plus optimistes, ne sauraient être à 10 p. 100 l'année prochaine.

La combinaison de taux d'intérêt élevés et d'un fort taux d'inflation est particulièrement néfaste pour les chefs de petites entreprises. En mars, le nombre des faillites a atteint un chiffre record—plus de 1,000 faillites—et il va continuer d'augmenter si le gouvernement ne prend pas immédiatement les mesures qui s'imposent pour réduire les taux d'intérêt. Selon la Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants, les taux d'intérêt sont principalement responsables de la diminution des profits et des faillites des petites entreprises.

Dans une lettre qu'il a adressée au ministre des Finances, lettre dont nous avons tous obtenu une copie, Glen Flaten, président de la Fédération canadienne de l'agriculture signalait que la réduction des bénéfices de la plupart des agriculteurs empêchait ces derniers d'emprunter des sommes importantes, ne serait-ce que pour assurer leurs besoins de fonctionnement courants à cause des taux d'intérêt élevés. Pour bien des agriculteurs, le montant des emprunts déjà souscrits a pratiquement doublé et il leur est quasi impossible d'envisager de rembourser leurs emprunts compte tenu des prix actuels et des perspectives du marché agricole.

Les agriculteurs et les chefs de petites entreprises fondaient des espoirs sur les obligations pour l'expansion de la petite entreprise qui permettaient aux banques d'accorder des prêts et de bénéficier d'avantages fiscaux. Ils se sont rendu compte que c'était un canular et une illusion. Ce programme ne prévoit absolument pas que les prêts seront effectivement accordés. En outre, les critères d'admissibilité sont extrêmement stricts, ce qui fait que les prêts sont généralement octroyés trop tard aux chefs d'entreprise. Par ailleurs, en dépit du nombre important de candidats à ce programme, les cadres du ministère des Finances n'ont pas pour autant augmenté le budget du programme fixé à 20 millions contre 150 millions l'année dernière.

La Fédération canadienne de l'agriculture demande instamment au gouvernement d'abandonner le régime des obligations pour l'expansion de la petite entreprise pour mettre en place une politique concrète qui permette de faire face au grave problème des agriculteurs et des chefs de petites entreprises. Son président suggère que l'on investisse la Société du crédit agricole des pouvoirs nécessaires pour emprunter l'argent voulu à des prêteurs qui bénéficieraient d'avantages fiscaux et lui permettraient ainsi de prêter cet argent à 10 p. 100 aux agriculteurs et notamment à ceux qui sont en difficulté.

La disponibilité des prêts pour la petite entreprise est une grande question qu'il nous faut régler grâce à un mécanisme efficace d'encadrement du crédit qu'on ne laisserait pas entièrement à la discrétion du prêteur. A l'heure actuelle, les banques à charte ont la haute main sur l'affectation des crédits d'investissements. Les sommes considérables prêtées par les banques à charte aux entreprises pétrolières, gazières et minières, il y a un an ou un an et demi, sont notoires. Comme je le disais tout à l'heure, on a prêté à Dome Petroleum, Inco, Brascan et d'autres un milliard et quart de dollars. Ces sociétés ont pu obtenir des centaines de millions de dollars qui leur ont permis de racheter d'autres sociétés. En même temps, au troisième trimestre de 1981, les entreprises minières et pétrolières ont profité de 44 p. 100 de tous les prêts consentis par les banques à charte au secteur industriel. Au cours de la même période, les prêts commerciaux consentis aux entreprises en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises équivalaient à environ 1 p. 100 de tous les prêts commerciaux accordés par les banques à charte.

Comme on l'a déjà rappelé, les petites entreprises emploient plus de 60 p. 100 des travailleurs canadiens. Les grandes sociétés dans le secteur pétrolier et minier, par exemple, ont besoin de beaucoup de capitaux et emploient un nombre relativement faible de travailleurs. Pourtant, les mesures gouvernementales les y ayant encouragées, les banques ont consenti la majorité de leurs prêts aux grandes entreprises et non pas aux petits commerçants établis dans le secteur privé, manufacturier et agricole.

Les modifications apportées dernièrement au régime fiscal se révèlent un lourd fardeau pour les petites entreprises. D'après un article paru dans l'un des derniers numéros du *Financial Times*, le budget fédéral du 12 novembre nuit à l'expansion du secteur de la petite entreprise, diminue les possibilités d'obtenir des capitaux de l'extérieur et réduit la valeur commerciale de chacune de ces petites entreprises.

Les mesures budgétaires à la source de ces difficultés, d'après la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, sont les suivantes: la déduction des frais d'intérêt qu'on restreint désormais au revenu provenant des investissements effectués au cours de l'année; le report de l'intérêt en sus du total de ces frais, qui pourrait aussi être considéré comme perte de capital, et dont seulement la moitié est déductible des gains en capital.

Dans le cas de ventes à tempérament, les entreprises doivent acquitter la taxe immédiatement et non pas quand l'acheteur effectue les versements. Avant le 12 novembre 1981, on permettait à tous les contribuables de ne payer la taxe que sur l'argent effectivement encaissé, l'autre partie étant imposable à une date ultérieure. Aujourd'hui, le contribuable ne peut se prévaloir que de la moitié de la déduction habituelle pour

amortissement au cours de la première année. Une taxe spéciale de 12½ p. 100 est prélevée sur les dividendes versés par les petites sociétés.

Le régime fiscal est de plus en plus compliqué pour les petites entreprises déjà submergées sous une avalanche de paperasserie gouvernementale. Cela augmente leurs frais de comptable alors qu'elles ont déjà un budget très serré. En cette période de crise, le gouvernement devrait intervenir pour aider la petite entreprise et mettre un terme au chômage qui ne cesse de s'aggraver et aux faillites de plus en plus nombreuses.

Je voudrais faire quelques suggestions au ministre. Nous lui suggérons de renverser sa politique à l'égard des taux d'intérêt qui fait beaucoup de tort aux petites entreprises. Nous voulons une refonte complète du régime fiscal ainsi que des stimulants industriels pour que les grosses et petites entreprises soient traitées équitablement.

Nous voulons des politiques permettant à la petite entreprise d'obtenir des conseils sur le plan financier et technique et sur le plan de la gestion. On ne doit pas l'accuser de mal gérer ses affaires en oubliant parfois qu'elle a difficilement accès aux experts à la disposition des grosses entreprises. Il est donc indispensable de renforcer le programme CASE.

Notre politique à l'égard du commerce extérieur devrait inciter la petite entreprise à vendre à l'étranger et à accroître ainsi nos exportations. Un grand nombre de pays industriels, dont l'Allemagne de l'Ouest et le Japon, ont des programmes pour aider les entreprises industrielles à trouver des débouchés à l'étranger pour leurs produits.

• (1600)

Il faudrait changer l'orientation de la Société pour l'expansion des exportations, qui a déjà favorisé la grande entreprise, de façon à ce qu'elle porte le même intérêt aux petites et moyennes entreprises. Le gouvernement devrait modifier la structure et l'orientation de ses investissements pour aider les régions critiques en s'efforçant d'y créer le maximum d'emplois.

Quant aux approvisionnements du gouvernement, puisque les différents paliers de gouvernement—fédéral, provincial et municipal—sont à eux tous les plus gros acheteurs de biens et de services, ils devraient être conçus de façon à ce que les petites entreprises reçoivent leur part des contrats du gouvernement.

Je voudrais dire quelques mots de cette brochure abominable que le ministère des Finances a envoyée aux chefs de petites entreprises, pour leur parler de toutes les bonnes choses que renfermait le dernier budget. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Lapointe), qui doit prendre la parole après moi, sait certainement que l'envoi de cette brochure par le ministère des Finances a suscité une réaction hostile unanime de la part des organismes qui représentent les petits commerçants. Selon eux—et leurs arguments sont valables, à mon avis—le contenu de cette brochure était on ne peut plus faux et trompeur. La brochure a été imprimée aux frais du gouvernement et expédiée aux gens dont le nom figure sur des listes qu'il s'est procurées auprès de Revenu Canada. Ce n'est peut-être pas illégal, ce n'est peut-être pas contraire aux articles de la loi sur l'impôt sur le revenu qui portent sur le caractère confidentiel des déclarations; mais si ce n'était pas illégal, cela n'en était pas loin, et ce geste constituait une infraction à l'esprit de la loi.

Je tiens à dire au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme que, lorsque j'ai entendu les représentants de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes se plaindre de cette brochure, j'ai pensé que ce serait une bonne idée, en toute justice, de faire parvenir leurs plaintes aux personnes qui ont reçu cette brochure du gouvernement, grâce aux listes confidentielles de Revenu Canada. J'ai donc écrit au ministre responsable de Revenu Canada. Je ne lui ai pas demandé de me fournir la liste, car je savais que c'était illégal et qu'il refuserait de me donner les noms et les adresses. Tout ce que je lui ai demandé, c'était de me rendre le même service qu'au ministre des Finances.

Je croyais, et je suis pourtant ici depuis assez longtemps pour savoir que ce n'est pas le cas, que tous les députés étaient sur le même pied. Nous avons tous été élus par les gens de notre circonscription et nous devrions tous avoir les mêmes droits et les mêmes privilèges. Je pensais donc, à tort comme j'ai pu le voir, que je pouvais obtenir de Revenu Canada le même service que le ministre des Finances. Après avoir attendu assez longtemps, soit cinq ou six semaines, j'ai reçu une lettre du ministre du Revenu national (M. Rompkey) me disant que son ministère ne pouvait pas me rendre le même service qu'il avait rendu au ministre des Finances.

Je ne tenais pas vraiment à ce que les 200,000 hommes d'affaires en question sachent ce que je pensais du budget, mais il me semblait qu'ils devraient savoir ce que leurs propres associations en pensaient. Là encore, ce qui vaut pour le gouvernement ne vaut pas pour les autres. Je ne pouvais pas m'attendre à autre chose de la part d'un gouvernement libéral. Je comprends donc ce qui s'est passé.

Je dis au ministre que, comme dans tout pays démocratique, avant trop longtemps, les députés libéraux, au pouvoir à l'heure actuelle, se retrouveront du côté de l'opposition. Cela ne m'étonnerait pas que le parti au pouvoir à ce moment-là traite les libéraux de la même façon qu'ils nous traitent eux-mêmes maintenant. Ils se rendront alors compte qu'un régime vraiment démocratique signifie que tous les citoyens et tous les représentants élus du peuple ont les mêmes droits et les mêmes privilèges. Quand ils finiront par le comprendre, nous aurons un gouvernement plus ouvert, plus honnête et plus démocratique qu'à l'heure actuelle.

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux que cette question ait été soulevée, car elle me fournit l'occasion de faire une mise au point à propos des initiatives du gouvernement pour venir en aide à la petite entreprise. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours de mes deux collègues, le député de Cambridge (M. Speyer) et le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Si je peux commenter brièvement le discours de mon collègue de Winnipeg-Nord, surtout le passage où il s'est dit prêt à me donner des conseils, j'aurais quelques réponses à ses suggestions. En premier lieu, il a parlé de notre politique des taux d'intérêt. Nous n'avons pas de politique qui favorise les taux d'intérêt élevés. Il existe une politique de lutte contre l'inflation et l'un des moyens de combattre l'inflation . . .

**M. Orlikow:** C'est de maintenir les taux d'intérêt élevés.

**M. Lapointe (Charlevoix):** . . . afin de relever le niveau de l'emploi, est d'avoir recours à des taux d'intérêt élevés, mécanisme utilisé également aux États-Unis et dans d'autres pays.

En second lieu, le député a conseillé au gouvernement de s'approvisionner davantage auprès des petites entreprises. Je suis tout à fait d'accord là-dessus. D'ailleurs, l'an dernier, nous avons accru de 8 p. 100 nos achats auprès des petites entreprises. C'est ce que disait un article du *Globe and Mail* selon lequel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1981, le gouvernement fédéral avait accru ses achats de biens et services de 8 p. 100 auprès des petites entreprises, ce qui a porté le total à 1.28 milliard. C'est là une politique judicieuse et je suis heureux que le député de Winnipeg-Nord l'approuve.

Il nous a également conseillé de revoir le régime fiscal pour favoriser l'investissement. Pareil conseil dans la bouche du député de Winnipeg-Nord est étonnant, car je me souviens très bien avoir entendu son leader nous inviter, à l'occasion du dernier budget, à supprimer encore plus d'échappatoires, du moins il les appelait ainsi.

Puisque le député nous a aussi recommandé d'encourager les petites entreprises à écouler leurs produits à l'étranger, je m'empresse de rappeler au député qu'il existe déjà un programme pour les aider à exporter davantage. Il y a un programme désigné plus particulièrement sous le nom de programme de développement des marchés d'exportation, le PDME. Environ 1,000 petites entreprises ont profité de ce programme en 1981. Il n'a donc rien dit de nouveau ni de très intéressant comme c'est malheureusement toujours le cas.

Quant à mon collègue de Cambridge, il est revenu à la charge dans son discours en prétendant que le dernier budget fédéral du 12 novembre tuerait l'esprit d'entreprise et décimerait les petites entreprises. Il a mentionné plus particulièrement deux choses: l'impôt sur les dividendes et les déductions pour amortissements. Il a certes oublié, comme les députés d'en face ont l'habitude de le faire, de signaler tous les aspects particuliers de notre régime d'imposition qui touchent et aident les petites entreprises. L'un de ces aspects . . .

[*Français*]

. . . monsieur le président, est particulièrement le taux d'imposition spécial que nous appliquons pour les petites entreprises canadiennes. Tous les députés le savent, ceux de l'opposition comme nous-mêmes, les ministériels, mais nous oublions bien d'en parler parce que cela représente peut-être un avantage unique dans l'économie canadienne. Lorsque les premiers $200,000 de revenu d'une entreprise qui a un revenu cumulatif d'un million de dollars sont taxés à 25 p. 100 plutôt qu'à 46 p. 100, comme c'est le cas pour les plus grandes entreprises, nous n'en parlons pas parce que, bien sûr, cela ne s'applique pas aux États-Unis. C'est plus généreux au Canada qu'aux États-Unis, nous oublions bien de le dire. Aux États-Unis, une petite entreprise, qui touche des revenus de 0 à $75,000, va payer un taux d'imposition de 30 p. 100.

Au Canada, et je le rappelle, les premiers $200,000 d'une petite entreprise sont imposés à 25 p. 100. Toujours aux États-Unis, parce qu'on dit toujours que les petites entreprises américaines sont bien plus gâtées que les entreprises canadiennes, une petite entreprise qui a des revenus jusqu'à $100,000 est taxée à un taux de 40 p. 100. Je rappelle qu'au Canada les premiers $200,000 sont taxés à 25 p. 100. Toujours aux États-Unis, toutes les entreprises sur plus de $100,000 sont taxées à un taux uniforme de 46 p. 100. Bien sur on oublie de mentionner cela parce qu'il s'agit de revenus non perçus pour le gouvernement, donc de revenus qui restent dans la gestion des budgets des petites entreprises, qui restent dans l'investissements ou le réinvestissement, il s'agit, chaque année, de 1.5 milliard de dollars de revenus non perçus par l'État, parce que nous maintenons, et nous allons continuer à maintenir ce régime de fiscalité spéciale pour les petites entreprises.

Je me suis informé de ce qui se passait en Angleterre, en France, en Australie, en ce qui concerne la taxation de la petite entreprise. Je me suis rendu compte qu'en Angleterre, les premiers $180,000 de revenus d'une petite entreprise étaient taxés—et selon le taux spécial—à 40 p.100, et toutes les autres entreprises sont taxées à un taux de 52 p. 100. Il est certain qu'on n'en parle pas parce que c'est trop avantageux pour les petites entreprises. On n'en parle pas parce que justement, dans son dernier budget, le ministre des Finances (M. MacEachen) a non seulement consacré cette pratique dans le système de taxation canadien, mais l'a encore amélioré. Comment l'a-t-il amélioré? C'est qu'il a décidé, et avant la présentation du budget du 12 novembre, car c'étaient les premiers $175,000 qui étaient taxés au taux spécial de 25 p. 100, et le ministre des Finances a décidé d'augmenter cela à $200,000. Pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises de se qualifier en vertu du taux spécial d'imposition aux petites entreprises, il a dit: Ce ne sera plus un revenu cumulatif de $750,000, mais ce sera un revenu cumulatif d'un million de dollars, pour permettre encore à un plus grand nombre de petites entreprises de profiter de ce régime tout à fait spécial et tout à fait avantageux pour les petites entreprises canadiennes.

On n'a pas parlé non plus, bien sûr, du fait que dans le système de taxation canadien les entreprises qui se qualifient pour le taux spécial d'imposition des petites entreprises ont droit à 25 p. 100 d'un crédit d'impôt, un crédit d'impôt, monsieur le président, c'est un remboursement, et elles ont droit à 25 p. 100 d'un crédit d'impôt pour toutes leurs dépenses en recherche et développement. On a aussi oublié de mentionner que d'après le système de taxation canadien les petites entreprises ont droit à un report jusqu'à concurrence de $200,000 des gains en capital réalisés sur le transfert des petites entreprises entre générations. Une autre mesure fort populaire, particulièrement pour les plus petites des petites entreprises, des entreprises qui ont des revenus de $50,000 en biens à la suite de la fabrication d'un produit sont exemptées de la taxe de vente fédérale. Et depuis un peu plus d'un an dans le système, les petits entrepreneurs non incorporés peuvent maintenant déduire de leur revenu le salaire qu'ils accordent à leur conjoint. Tout cela, bien sûr, pour les députés d'en face, ne semble pas important, même s'il s'agit là d'encouragements à la petite entreprise qui a une valeur approximative de 2 milliards de dollars par année pour le gouvernement. En plus, dans le dernier budget du 12 novembre, dans un des amendements proposés le 18 décembre, à la suite des pressions de diverses organisations de petites entreprises, le ministre des Finances a indiqué que les frais d'intérêt pour investissement dans les petites entreprises seraient déductibles jusqu'à concurrence de $10,000. C'est exactement le même montant qui s'applique sur ce point-là dans les entreprises américaines. On a oublié de mentionner aussi, probablement parce qu'ils ont oublié d'étudier le budget, que dans le dernier budget le ministre des

Finances a aboli la surtaxe sur les corporations, la surtaxe de 5 p. 100 pour les petites entreprises canadiennes. On ne peut pas en parler parce que cela ferait paraître le gouvernement peut-être un peu trop sous un jour favorable. On préfère ressasser des épouvantails à moineaux pour essayer de démontrer que les petites entreprises canadiennes sont à bout de souffle et incapables de faire face à la conjoncture économique actuelle.

• (1610)

[*Traduction*]

Je pense que les chefs de petites entreprises canadiennes sont au courant des encouragements fiscaux. Ils connaissent aussi tous les programmes du gouvernement fédéral et les mécanismes qui peuvent leur procurer des subventions et des prêts; je sais aussi qu'ils se prévalent de tous les avantages qui leur sont offerts.

Dans son dernier rapport, le Conference Board en fait notamment état. Au cours du premier trimestre de 1982, le Conference Board a mené une enquête auprès de 4000 petites et moyennes entreprises, sans compter les 240 grandes entreprises qu'il suit toujours de près. Il en a publié les conclusions dans un document paru le 28 avril relativement aux «Enquêtes sur les attitudes du monde des affaires et sur ses intentions en matière d'investissements». Le gouvernement et le secteur privé reconnaissent tous deux que la conjoncture internationale influence grandement les décisions que prennent les investisseurs au Canada et à l'étranger. On ne saurait le nier.

Le Conference Board conclut cependant que les petits hommes d'affaires canadiens sont plus optimistes que les dirigeants de la grande entreprise en ce qui a trait à leurs perspectives de ventes, à l'accroissement des emplois au sein de leur entreprise d'ici la fin de l'année et à l'augmentation de leurs bénéfices.

[*Français*]

Alors qu'est-ce que cela veut dire, cette enquête-là, monsieur le président? C'est que les hommes et les femmes d'affaires de ce pays, et particulièrement les hommes et les femmes d'affaires du secteur de la petite entreprise, ne sont pas des braillards comme les députés d'en face, mais sont des hommes et des femmes qui ont confiance dans leur pays, qui sont prêts à risquer leur capital, à investir dans des industries de technologie de pointe ou de services ou dans tout autre secteur, pour permettre un développement économique harmonieux du Canada.

Je suis d'accord avec mes collègues lorsqu'ils disent que les hommes et les femmes du secteur de la petite entreprise canadienne sont l'épine dorsale du développement économique de ce pays. Il y a 1,200,000 entreprises qui se classent dans la catégorie des petites entreprises au Canada. Plus de 40 p. 100 de tous les emplois, 60 p. 100 de tous les emplois nouveaux en 1981, ont été créés dans la petite entreprise. Évidemment, il est important que le gouvernement du Canada et par son système de taxation et par ses programmes vienne en aide au maximum à ces entreprises, et je pense que par tous les exemples que j'ai donnés dans mes remarques un peu plus tôt dans mon discours démontrent que le système de taxation est orienté pour venir en aide aux petites entreprises.

Je n'ai même pas encore parlé de tous les programmes qui existent pour venir en aide aux petites entreprises. Je n'ai qu'à commencer par le programme de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Durant la période des questions orales aujourd'hui le député de Rosedale (M. Crombie) me demandait: Est-ce qu'on a quelque chose de spécial pour avancer de l'argent aux petites entreprises? En ce qui concerne le programme de la loi sur les prêts aux petites entreprises, en 1981, monsieur le président, 502 millions de dollars ont été prêtés à des petites entreprises canadiennes sur des garanties à 100 p. 100 du gouvernement du Canada. En effet, 502 millions de dollars ont été prêtés à 17,000 petites entreprises canadiennes, cela en vertu du programme de la loi sur les prêts aux petites entreprises. De plus, il existe l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Le député de Cambridge (M. Speyer) a rappelé que cette mesure a été présentée dans le budget du ministre des Finances lorsque le parti progressiste conservateur était au pouvoir. C'est vrai, et c'était une bonne mesure. Voilà pourquoi le ministre des Finances a repris cette mesure en 1981, et uniquement en 1981 2.4 milliards de dollars ont été prêtés en vertu du programme de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise à environ 13,000 petites entreprises canadiennes.

Et en vertu de ce programme-là, comme on le sait, monsieur le président, les banques pouvaient consentir des prêts à la moitié approximativement du taux commercial, alors en 1981, 13,000 petites entreprises canadiennes ont pu profiter de cette mesure du programme de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et pour un montant de 2.4 milliards de dollars investi dans le secteur de la petite entreprise. Qu'est-ce qu'on a fait dans le récent budget au sujet de cette mesure-là? On ne l'a pas abolie comme semblaient le laisser entendre les députés de l'opposition. Qu'est-ce qu'on a dit: C'est que jusqu'au budget du 12 novembre, seulement les entreprises incorporées avaient accès à cette mesure-là. Et on a reçu plusieurs demandes du secteur privé nous disant: Pourquoi ne rendez-vous pas la mesure accessible à toutes les entreprises incorporées ou non, et on a reçu aussi des demandes de la part des agriculteurs et des pêcheurs pour être admissibles en vertu de ce programme-là. Et on disait: On voudrait profiter de cette mesure-là qui nous aiderait à passer à travers une période difficile où on a de la misère à rencontrer nos paiements, parce que les taux d'intérêt sur le marché sont trop élevés. Eh bien, le ministre des Finances a dit oui à cela, monsieur le président, et on a introduit la mesure qui s'appelle maintenant le programme de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, qui s'applique aux entreprises incorporées ou non incorporées aux pêcheurs et aux agriculteurs, et on a dit cela va s'appliquer parce qu'il faut aider ceux qui en ont le plus besoin, cela va s'appliquer dans le cas où les entreprises, les pêcheurs et les agriculteurs sont en difficulté financière, et non plus pour des fins d'expansion comme c'était le cas en 1981. Voilà donc la mesure qui a été mise dans le budget. Je le rappelle en 1981 2.4 milliards de dollars ont été prêtés à 10 p. 100 d'intérêt ou approximativement pour environ 13,000 entreprises canadiennes, et ceci s'ajoute bien évidemment aux 17,000 entreprises canadiennes qui ont pu profiter des prêts garantis par le gouvernement à 100 p. 100, comme je le disais un peu plus tôt dans mon discours.

• (1620)

En plus de ces deux programmes, monsieur le président, il y a bien évidemment le programme d'expansion des entreprises. On le connaît, il s'agit d'un programme visant à venir en aide

aux entreprises pour leur permettre de développer des produits nouveaux, pour leur permettre d'effectuer des études de faisabilité avant de lancer sur le marché une nouvelle production, pour leur permettre d'améliorer leur rendement, et ainsi de suite. Et en 1981, il y a eu 329 millions de dollars d'investis dans le secteur de la petite entreprise en vertu du programme d'expansion des entreprises, soit sous forme de subventions, et on finance en vertu de ce programme-là jusqu'à 75 p. 100 des coûts du développement d'un prototype d'un nouveau produit, soit en vertu de garanties de prêts pour aider les entreprises à se refinancer et se restructurer financièrement. Environ un millier d'entreprises ont pu profiter du programme PEE durant l'année 1980-1981. Ensuite je peux parler du programme d'aide ou du programme de développement du marché des exportations, en anglais on appelle ce programme-là PEMDI ou PEMD. Et en 1981 toujours, en vertu de ce programme-là, nous avons permis à un millier de petites entreprises canadiennes d'aller sur les marchés, d'aller aux États-Unis, d'aller en Europe, d'aller en Asie, pour essayer de trouver des nouveaux marchés pour leurs produits, parce que nous savons pertinemment nous comme gouvernement que sans l'exportation il est bien évident que nous aurions beaucoup de difficulté à maintenir notre niveau de production et à augmenter le nombre d'emplois et les revenus des petites entreprises. Alors je parlais de 1,000 entreprises qui ont profité de ce programme-là durant 1981, je viens de réviser mes notes et il s'agit de 2,300 entreprises au pays qui en ont profité.

Et je pourrais parler de la Banque fédérale de développement, elle a été mentionnée par et le député de Cambridge (M. Speyer) et le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). La Banque fédérale de développement a atteint cette année un volume de prêts global d'un milliard de dollars. On va peut-être dire d'arrêter de «garrocher» des milliards par la tête parce qu'on s'y perd un peu lorsqu'on parle de gros chiffres comme ceux-là, mais ce sont les faits, monsieur le président, un milliard de dollars circulent dans l'économie canadienne sous forme de prêts de la Banque fédérale de développement. Et en plus, on sait que la moyenne des prêts de la Banque fédérale de développement est de $52,000. Cela donne donc une idée du nombre absolument phénoménal de petites entreprises canadiennes qui ont accès aux prêts de la BFD. Et en plus de cela on connaît les services de la banque, le programme SCPE par exemple, le Service de consultation aux petites entreprises, qui va aider, si l'on a des problèmes de financement, ou des inquiétudes concernant l'avenir de son entreprise. C'est un programme d'assistance à la gestion, qui va aider pour un coût pour ainsi dire minimal à établir un plan d'expansion, à faire des projections de dépenses, à effectuer des recherches de nouveaux marchés, et ainsi de suite. Quant à tous les séminaires et toutes les séances d'information que la Banque fédérale de développement organise à travers le pays pour aider les hommes et les femmes d'affaires à développer leurs capacités de gestionnaires, je pense qu'on ne parle pas de cela, parce qu'on pense que c'est une chose acquise et qui n'apporte rien à la collectivité.

Alors je trouve que les discours de mes collègues de l'opposition pèchent par trop de pessimisme et il est bien sûr qu'il faut jouer notre petit jeu politique, il faut claquer sur la tête du gouvernement lorsqu'on est assis en face, mais j'aimerais cela de temps en temps qu'on ait au moins assez de largeur d'esprit pour examiner ce qui se fait exactement. J'aimerais cela aussi qu'on me fournisse des suggestions. Alors tout ce qu'on me dit, le budget ce n'est pas bon puis retirez-le. C'est à peu près en résumé le discours du député de Cambridge. Le discours du député de Winnipeg-Nord, c'était: On va arrêter les hauts taux d'intérêt et augmenter les exportations, et donnons plus d'encouragements à l'investissement. Bien sûr, monsieur le président, tout le monde est pour la vertu, vous, moi, tous les députés. Mais ce serait rafraîchissant de temps à autre d'entendre un député d'en face nous faire quelques suggestions pratiques, ou de m'aider moi, comme ministre responsable de la petite entreprise, et aider le gouvernement qui cherche des solutions supplémentaires à tous les programmes qui existent, m'aider à définir certaines orientations nouvelles. Par exemple, au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises, j'espère pouvoir présenter une révision de cette loi-là l'automne prochain, mais il faut explorer plusieurs avenues, on ne peut pas se lever un bon matin et dire: Eh bien là, je fais tel amendement. Il faut analyser, voir quelles sont les conséquences, les coûts, voir ce que c'est. Est-ce qu'on inclut, par exemple, le fonds de roulement pour pouvoir jouir d'une garantie gouvernementale dans les prêts des banques à charte? C'est une possibilité.

La suggestion ne m'a pas été faite par les députés d'en face. Ce serait ce genre de pensée nouvelle, d'approche nouvelle que j'aimerais entendre. Mais bien au contraire, monsieur le président, vous entendez plus de discours que moi encore étant président de cette Chambre et vous savez que tout le temps immanquablement tout ce que nous entendons lorsque nos amis décident de faire une journée d'opposition, c'est de claquer sur la tête du gouvernement le plus possible, en espérant qu'en répandant un tas de demi-vérités, un tas d'analyses d'une situation sans tenir compte de l'aspect global des choses que les électeurs petit à petit se laisseront convaincre par ces écrans de fumée. Malheureusement ce n'est pas aujourd'hui encore qu'on a eu cette source de rafraîchissement ou ce rajeunissement dans les idées de nos collègues d'en face. Rien de nouveau dans leur approche: Enlevez le budget et cela va régler tous les problèmes! Je pense que cela est un peu simpliste comme approche à une situation économique difficile.

Monsieur le président, j'ai parlé de toutes les mesures de taxation pour venir en aide à la petite entreprise. J'ai parlé de certains programmes, de la Banque fédérale de développement, de la loi sur les prêts aux petites entreprises, du Programme d'expansion des entreprises. Je n'ai pas parlé du ministère de l'Expansion économique régionale qui, seulement l'an dernier, a donné 280 millions de dollars en subventions à des petites entreprises canadiennes. Mais on n'a pas le temps de tout dire, il y a tellement de bons programmes qu'on n'a pas le temps de tous les énumérer. On sait pourtant que les hommes et les femmes d'affaires de ce pays, par des séances d'information, grâce aux bureaux de la BFD à travers le Canada, aux bureaux d'Industrie et Commerce, aux bureaux du ministère de l'Expansion économique régionale, ont accès à nos programmes.

Nous voulons suite à la réorganisation administrative que le premier ministre a annoncée le 11 janvier, alors qu'on a fusionné les deux ministères les plus importants à vocation économique, nous voulons encore aller plus loin, monsieur le

président, nous voulons utiliser tous les programmes de l'industrie et du commerce, tous les programmes du ministère de l'Expansion économique et régionale, nous voulons nous servir du réseau des bureaux régionaux et même dans un deuxième temps éventuellement nous servir des 103 bureaux à travers le pays de la Banque fédérale de développement pour amener les services du gouvernement du Canada à la porte des hommes et des femmes d'affaires, pour ne pas que les hommes et les femmes d'affaires d'un peu partout au pays aient à faire des pèlerinages vers les grandes villes ou vers Ottawa, mais qu'ils puissent trouver dans leur région les services du gouvernement du Canada. C'est l'orientation que l'on donne, monsieur le président, à la réorganisation administrative qui a été annoncée au mois de janvier. Et c'est dans ce but-là que nous voulons que nos programmes prennent une coloration régionale, pour que tout le monde y ait accès sur un pied d'égalité.

Alors c'est avec tous ces programmes, ces nouvelles orientations, ces mesures spéciales de taxation, que le gouvernement du Canada, non seulement appuie fortement le secteur de la petite entreprise canadienne, mais également arbore un nombre de principes fondamentaux qui guident ses interventions afin de réaliser le développement continu du secteur privé. De ces principes de base, le premier, c'est bien évidemment un système de libre entreprise qui offre aux PME canadiennes une chance égale de concurrencer sur le marché. Le deuxième principe, c'est un engagement ferme du gouvernement du Canada à stimuler la croissance et l'expansion de la PME, et pour réaliser cet objectif, j'ai parlé des programmes qui existent. Le troisième objectif, c'est un milieu économique dynamique au sein duquel les PME peuvent démarrer, survivre et prospérer. Le quatrième de ces principes, c'est une juste appréciation de la portée des problèmes de la PME et l'élaboration de politiques efficaces à l'appui. C'est pour cela que continuellement on essaie d'ajuster nos programmes aux situations qui existent au moment où on opère ces révisions-là. Enfin, parlons d'une chance équitable pour les petites et moyennes entreprises face aux opportunités d'approvisionnement ainsi qu'aux renseignements, programmes et services du gouvernement. Et j'ai expliqué que non seulement on a augmenté jusqu'à 40 p. 100 le volume d'achat du gouvernement canadien, ce qui représente 1 milliard 280 millions de dollars par année, non seulement on a augmenté cela à 40 p. 100, mais on veut aussi, pour donner une chance équitable à toutes les entreprises, amener aux entrepreneurs, aux hommes et aux femmes d'affaires, les services du gouvernement canadien. Et enfin, nous voulons créer un esprit de coopération entre tous les agents économiques pour assurer le développement de la PME. Et au sujet de cet esprit de collaboration, bien sûr, on essaie de faire croire que les relations entre le monde de l'entreprise et celui du gouvernement sont inexistantes.

Monsieur le président, j'aimerais bien que parfois les députés de l'opposition participent avec nous aux séances de consultation que nous avons à travers tout le pays. J'étais moi-même hier soir à Saint-Georges-de-Beauce, où je rencontrais 200 hommes et femmes d'affaires pour discuter de la conjoncture économique ainsi que des programmes gouvernementaux et comment les améliorer, et je dois dire que ce que j'entends en provenance de la collectivité du monde des affaires, de la part des hommes et des femmes d'affaires du Canada, ce ne sont pas des jérémiades comme celles que j'ai entendues aujourd'hui, mais j'entends des messages d'optimisme, des messages qui me disent: Essayez de nous seconder dans la mesure de vos programmes et nous, nous allons faire le reste, les hommes et les femmes d'affaires du Canada, parce que nous croyons en ce pays et en l'économie du Canada. J'aimerais bien que les députés y croient autant, monsieur le président.

• (1630)

[*Traduction*]

**M. Bill Domm (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, il y a deux ou trois choses que j'aimerais mentionner en guise d'introduction. Le ministre d'État à la petite entreprise et au tourisme (M. Lapointe) a passé beaucoup de temps à critiquer le point de vue de l'opposition, à qui il reproche d'être contre automatiquement, de brailler constamment, de manquer d'optimisme et de ne pas présenter de programmes tangibles pour l'avenir, au lieu je suppose d'appuyer les programmes désastreux du gouvernement.

Je rappelle à la Chambre et au ministre lui-même ce qu'il disait le 27 avril, d'après la *Gazette* de Montréal:

> Nous craignons que s'il y a reprise aux U.S.A., nous ne soyons pas en mesure d'emboîter le pas.

Voilà donc ce que disait le ministre, ce ministre si optimiste qu'il estime que nous ne serons pas en mesure de profiter au Canada d'une éventuelle reprise américaine. Le ministre a également souligné que si le taux d'inflation est tombé à 6.8 p. 100 aux États-Unis, il reste à 11.6 p. 100 au Canada. Toujours en veine d'optimisme, le ministre ajoutait:

> En taux annuel, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 13.6 p. 100 en mars au Canada, alors qu'il avait baissé de 3.3 p. 100 aux États-Unis.

Et pour ne pas démentir son optimisme, le ministre déclarait:

> . . . la récession frappe l'économie à tous les niveaux, depuis la vente au détail jusqu'à la fabrication, et continue à ébranler la confiance des consommateurs et des investisseurs étrangers.

Le ministre quitte la salle. Il avait ajouté:

> . . . des études montrent qu'environ 37 p. 100 seulement des chefs d'entreprise québécois sont au courant des programmes qu'offre le gouvernement fédéral . . .

Quand je pense que le gouvernement voudrait nous faire croire que nous sommes trop négatifs alors que 23 p. 100 des recettes provenant de la taxe de vente provinciale proviennent du secteur de la petite entreprise. En 1981, 8,055 sociétés ont fait faillite. Le chiffre d'affaires du secteur de la petite entreprise s'élevait cette année-là à 112 milliards. C'est donc un élément capital pour notre croissance économique. Ce chiffre d'affaires était en augmentation de 21 p. 100 par rapport à 1980 et de 43 p. 100 par rapport à 1979. Ce qui n'empêche pas le ministre de nous reprocher notre esprit de dénigrement et notre pessimisme.

Je tiens à rappeler au ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme que la production industrielle a enregistré une baisse de 7.8 p. 100 par rapport à l'année dernière; de même, le nombre de logements en chantier a diminué de 17.1 p. 100; les commandes de biens durables ont fléchi de 10.3 p. 100. Actuellement, le taux de chômage est de 9.6 p. 100—il n'a jamais été aussi élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale. Quant à l'indice des prix à la consommation—en d'autres termes l'inflation—il a enregistré une progression de 11.6 p. 100 par rapport à l'année dernière tandis que la production des acieries a baissée de 16.2 p. 100.

Je ne vois pas en quoi ces chiffres ont lieu de nous rendre optimistes. Quand donc le gouvernement va-t-il reconnaître que notre pays traverse une crise grave? Permettez-moi de vous communiquer les déclarations de l'Association canadienne de la petite entreprise et de la Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants. Je me contenterai d'en citer quelques extraits. Ces déclarations faisaient suite au dépôt du budget désastreux par le gouvernement. A leurs yeux, ce budget allait—je cite:

1. Réduire la marge d'autofinancement des entreprises qui font déjà face à d'énormes problèmes pour financer leurs dépenses d'immobilisations compte tenu des taux d'intérêt actuels.

2. Accroître le fardeau fiscal des Canadiens qui investissent dans les petites entreprises.

3. Empêcher injustement les membres des professions libérales de se constituer en société.

4. Limiter l'aptitude des chefs d'entreprise à assurer leur retraite.

5. Augmenter considérablement les honoraires des membres des professions libérales auxquels font appel les petites entreprises qui sont aux prises avec plus de 165 modifications d'ordre technique de la loi fiscale.

6. Créer pour les petites entreprises un climat d'insécurité en matière de planification de succession.

Et ça se poursuit. Le ministre nous demande cependant d'être optimistes. Derrière ces nombres à quatre chiffres sur les faillites et les échecs des entreprises, se cachent non seulement des devantures fermées par des planches, des portes closes, des téléphones débranchés, mais également des entreprises ruinées. Vous trouverez des hommes qui ont vu leur vie ruinée et des femmes qui ont dû quitter les affaires. Il y a également les rêves brisés de milliers de familles; des mères, des pères et des enfants dont les vies risquent maintenant d'être gâchées à jamais sans qu'il y soit de leur faute.

J'ai reçu une lettre du président de l'une de nos plus importantes sociétés, à Peterborough. Il m'a prié de la porter à l'attention du gouvernement, et je vais vous en lire un extrait:

Ce nouveau budget ne pénalise pas le riche, il élimine plutôt l'homme d'affaires ou le spécialiste de la classe moyenne qui prend le risque d'emprunter pour investir dans des affaires spéculatives ou prometteuses qui ne rapporteront probablement rien avant plusieurs années. En fait, la partie du budget portant sur la déductibilité des intérêts profite aux riches. Ces derniers peuvent puiser sur leur fonds de réserve pour investir alors que les gens comme moi doivent emprunter l'argent.

Nous ne sommes pas assez vieux et nous n'avons pas hérité d'assez d'argent pour avoir accumulé le capital nécessaire à l'investissement.

● (1640)

Pour ma part, la conséquence directe de ce budget est très claire: je vais me débarrasser de tous les investissements dont l'intérêt n'est pas déductible et renoncer en outre à toute participation financière pour constituer avec le temps des réserves en espèces.

Et il conclut en ces termes:

Ce qui me désole, c'est que le principe sous-jacent à cette modification budgétaire est extrêmement inquiétant. En coupant l'herbe sous le pied aux jeunes investisseurs qui contribuent à la croissance du Canada, le gouvernement sera bien mieux placé pour racheter petit à petit divers éléments du secteur privé, puisque il a effectivement fait disparaître tout esprit d'entreprise chez les jeunes hommes d'affaires et ceux qui exercent une profession libérale. Si telle est son intention, il aurait dû le stipuler clairement en présentant cette disposition relative à la déduction des intérêts.

Afin de ne pas me faire accuser de citer les propos du président d'une grosse société canadienne, je citerai quelques passages d'une lettre de M. Jack McGee, concessionnaire Chevrolet-Oldsmobile-Cadillac de Peterborough; sa lettre était adressée au ministre des Finances (M. MacEachen). La voici:

Depuis près de 34 ans que je travaille, je n'ai jamais touché de prestations d'assurance-chômage, j'ai toujours payé mon impôt sur le revenu à temps, je n'ai jamais fait de chèque sans provisions, ni manqué d'effectuer un versement pour honorer une obligation, privée ou gouvernementale. Mon cas n'a rien d'exceptionnel: des millions de Canadiens font exactement la même chose!

Et, un peu plus loin:

Cela ne lui suffisait pas de prélever sa part tous les mois et tous les ans sans investir. Voilà qu'il veut maintenant accaparer une partie de mes bénéfices nets qui me reviennent et il est également prêt à m'imposer sur le montant de ma pension, qui devait servir à subvenir à nos besoins jusqu'à la fin de nos jours.

Puis il ajoute:

Nous n'avons pas besoin de «bâtisseurs d'empire» au gouvernement. C'est au secteur privé qu'ils devraient se trouver, là où il faut créer des emplois. En toute logique, cela augmenterait l'impôt sur le revenu dont vous avez tant besoin.

Puis il conclut en ces termes:

Je terminerai par la prière suivante et j'ose espérer que vous la lirez et l'étudierez avant de rentrer à Ottawa.

Je demande au gouvernement du Canada d'assumer ses responsabilités envers ses citoyens. Je demande au gouvernement du Canada de prendre conscience du rôle important que doit jouer le système de la libre entreprise pour favoriser la croissance soutenue du Canada. Je demande au gouvernement du Canada d'être respectueux du système de gouvernement dont nous jouissons, et nous voulons une démocratie ayant à sa tête des représentants élus par leurs concitoyens dans le but d'exaucer les vœux de la majorité de leurs électeurs.

J'ai adressé copie de cette lettre à chaque député libéral.

Prenons maintenant le cas d'une petite fabrique de Peterborough, Peterboro Culvert, car le budget a évidemment des effets désastreux sur chaque secteur d'activité. A ce propos, j'aimerais vous lire un extrait d'une lettre signée par M. J. Wallace Finnie, président de la compagnie:

Nous nous efforçons actuellement de diversifier notre gamme de production et de nous outiller pour fabriquer des coffres à grains destinés au marché agricole, mais comme nos liquidités ont considérablement baissé, il est difficile de financer une entreprise de ce genre. L'aide dispensée par le gouvernement dans ce domaine est tellement incertaine qu'on pourrait juger qu'elle est nuisible.

Je vous soumets ce problème, à vous qui êtes notre représentant à Ottawa, pour que vous sensibilisiez le gouvernement aux difficultés auxquelles doivent faire face de petites entreprises comme la nôtre, surtout depuis quatre ou cinq mois. J'estime que le gouvernement est indifférent aux affaires des Canadiens, qu'il ne les a pas comprises et les a mal conduites.

Aujourd'hui même, je recevais un coup de fil du vice-président de la compagnie Silverwood Industries Limited. Il a son bureau à Toronto mais le siège social de la compagnie est situé à London en Ontario. Un communiqué publié aujourd'hui annonçait que la compagnie fermait sa laiterie à Peterborough et mettait à pied le personnel qui y est affecté, la conjoncture économique ne permettant plus à l'entreprise d'être rentable et les programmes offerts par le gouvernement ne rendant pas la petite entreprise suffisamment attrayante. La compagnie Silverwood Dairies, dont le chiffre d'affaires annuel au Canada atteint les 500 millions de dollars, ne peut avoir d'établissement rentable dans un centre de l'importance de Peterborough parce que le gouvernement n'a pas réussi à lui rendre la chose attrayante. Résultat: une perte nette de 3.5 millions de dollars sur ce volume d'affaires.

Le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) nous a accusés d'être des «braillards», de nous plaindre pour rien. Il a déclaré, pour le citer presque textuellement, que la petite entreprise sait fort bien quels avantages elle peut tirer de «notre budget fantastique». Quelles sottises! Les gens ne sont pas disposés à investir comme le ministre aimerait nous le faire croire. C'est surtout cela qui explique que 13.5 milliards de dollars aient quitté le pays pour des cieux plus cléments. Ainsi, dans l'industrie pétrolière et gazière, des capitaux ont été déplacés vers le Sud. Pourquoi investit-on dans le Montana et

le Texas plutôt qu'en Alberta, ce dont l'Ontario bénéficierait sous forme d'avantages divers et d'emplois? Les gens investissent aux États-Unis parce que les investissements y rapportent. Ils n'ont pas à craindre, là-bas, une expropriation ou la mainmise du gouvernement, ni une politique nationale qui confie au gouvernement les pouvoirs de plus en plus vastes qu'elle soustrait au monde des affaires.

Sachons que c'est là une bien piètre consolation pour des milliers de familles—hommes, femmes et enfants—de savoir que le gouvernement est encore empêtré, six mois après avoir déposé son budget, dans la plus totale confusion, ne sachant plus quoi retrancher d'un budget que pas un seul secteur, ou presque, de l'économie canadienne n'a manqué de décrier avec vigueur. Le ministre des Finances, l'air de plus en plus dérouté à mesure que les jours passent, ne cesse de se plaindre que nous avons les mains liées, que le Canada est la proie de l'inflation et du resserrement de la monnaie outre-frontière, et que les circonstances adverses dans le monde occidental industrialisé nous imposent un carcan. Par des excuses aussi médiocres, on cherche à nous tromper.

Il y a bien des moyens que le gouvernement du Canada pourrait employer pour éliminer les difficultés dont souffrent une bonne partie des Canadiens. Réfléchissons profondément aux principaux éléments qui nous inquiètent à juste titre: un million et demi de chômeurs, un taux d'inflation de 11.6 p. 100, des taux d'intérêt supérieurs à 17 p. 100 et, pour la cinquième année de suite, une baisse des salaires réels. Pour atténuer quelque peu l'effet de ses piètres réalisations, qui sont bien lamentables par rapport à celles du gouvernement des États-Unis, le gouvernement prétend sans cesse que nos fortunes ont des hauts et des bas. Le seul à se dissocier de cette position selon laquelle notre conjoncture évolue au gré de celle des États-Unis est le ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme. Comme je le disais tout à l'heure, il a laissé savoir que même s'il y avait une relance économique aux États-Unis, il doutait que le Canada puisse suivre le mouvement.

Bien sûr, le gouvernement cherchera par tous les moyens à se départir de toute responsabilité pour la situation catastrophique de l'économie canadienne et ses répercussions désastreuses sur la petite entreprise. Il existe des mesures très précises que le gouvernement pourrait adopter pour atténuer au moins une partie des difficultés, et je n'entends pas par là qu'il devrait envoyer ses principaux ministres à Houston et à Paris respectivement. Il pourrait par exemple supprimer le Programme énergétique national, retirer le budget et déclencher des élections, s'il voulait vraiment améliorer rapidement la situation.

Un important commerçant à Peterborough m'a écrit à la suite de la présentation du budget, en novembre dernier, pour me dire, avec une perspicacité que je ne saurais qualifier que de remarquable, que si l'on n'intervenait pas, et rapidement, le pays se retrouverait en crise. Et c'est avec tristesse que je le répète, le vice-président national des laiteries Silverwood a déclaré qu'on devrait faire savoir au gouvernement, lors du débat de cet après-midi, que le pays ne traversait pas une période de récession, mais était en pleine crise.

Il est clair, et quiconque a analysé les principales statistiques économiques que j'ai citées tout à l'heure le verra, que les plans du gouvernement pour mater l'inflation avec une politique des taux d'intérêt élevés et maintenir cette politique, avec le taux de chômage record qui s'ensuivrait naturellement, ne portent tout simplement pas fruit. Quand le gouvernement se rendra-t-il compte que ses politiques économiques actuelles sont inefficaces? De toute évidence, ce budget répressif doit être abandonné. Ce qu'il nous faut, c'est un budget qui encourage l'expansion des entreprises, qui favorise l'épargne et la création de fonds d'investissement, et qui prévoie même des réductions fiscales.

• (1650)

Un gouvernement canadien responsable réintroduirait les stimulants fiscaux afin d'encourager les investissements et l'expansion. Un gouvernement canadien responsable prendrait les mesures qui s'imposent pour augmenter les liquidités des petites entreprises en revoyant en profondeur sa politique fiscale. Un gouvernement canadien responsable n'insisterait pas de façon aussi étourdie sur la part détenue par les Canadiens comme critère d'exploitation dans le secteur énergétique. C'est beau en théorie, mais il y va de l'emploi des Canadiens, pas seulement à Fort McMurray, mais partout au pays.

Un gouvernement canadien responsable ne forcerait pas les entreprises à acheter des instruments adaptés au système métrique à un coût exorbitant, à une époque où les plus petites peuvent à peine payer leurs employés et préféreraient ne pas débourser des milliers de dollars pour des balances, des outils ou tout autre appareil neuf, surtout si ce qu'elles ont peut encore servir pendant 10, 20 ou 30 ans.

A ceux qui prétendent que nous devons adopter le système métrique pour accroître et protéger nos exportations, je réponds: «Foutaise!» Le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) confirmera par exemple qu'en vertu d'un marché de plusieurs millions de dollars signé la semaine dernière entre Vellan Incorporated de Montréal et une centrale nucléaire en Hongrie, on fournira à la centrale hongroise de conception russe des soupapes de 10 pouces. C'est un des nombreux contrats, passés depuis un an, qui fournissent des pièces et services dans le système de mesures impériales.

La métrisation, qui coûtera 4 milliards de dollars à l'économie canadienne, est un autre programme sur lequel il faudrait demander des comptes au gouvernement actuel. Enfin, un nombre croissant de personnes réclament des explications.

La question la plus fréquemment posée est la suivante: «Pourquoi le gouvernement canadien tente-t-il de me ruiner? Pourquoi m'accule-t-il à la faillite?» La réponse est que le gouvernement lui-même est en déconfiture. Il est dénué d'idées et de principes, il se soustrait à ses responsabilités et, comme nous le constaterons aux prochaines élections, il n'obtiendra pas les suffrages voulus.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—Les travaux publics—a) On demande que les dépenses

des sociétés concurrentes soient remboursées *b*) On demande une enquête indépendante; le député de Végréville (M. Mazankowski)—Les faillites—a) La situation des assurés des sociétés d'assurance mises sous séquestre *b*) On demande que les assurés soient considérés comme des créanciers privilégiés; le député de Burnaby (M. Robinson)—La magistrature—a) Les commentaires sur la constitution faits par un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique *b*) L'enquête du Conseil de la magistrature.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES RÉPERCUSSIONS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES SUR LES PETITES ENTREPRISES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Speyer:

Que la Chambre, inquiète du fait que plus de 1,500,000 Canadiens sont sans travail, et consciente du fait que les petites entreprises créent plus de 60 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada, condamne le gouvernement pour ses politiques économiques destructives, et en particulier pour celles contenues dans le budget, qui ont en fait détruit l'esprit d'entreprise du secteur des petites entreprises, contribué considérablement à la réduction des possibilités de création d'emplois et ralenti énormément les investissements au Canada.

**Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier):** Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à cette discussion à la suite de la motion présentée par le parti d'opposition, qui soulève trois points. Il nous accuse de détruire l'esprit d'entreprise du secteur des petites entreprises, de reduire les possibilités de création d'emplois et dit également qu'il y a un ralenti énorme dans les investissements au Canada. Alors, monsieur le président, j'ai l'intention de répondre à ces trois principales allégations contenues dans la motion de l'opposition.

D'une part, je pense que, quand on parle de détruire l'esprit d'entreprise, mes collègues ont fait souvent appel à la question du taux élevé d'intérêt au Canada. Je pense qu'il est très facile de jouer sur les sentiments des gens, et personne de ce côté-ci de la Chambre ne niera que le taux d'intérêt est beaucoup plus élevé qu'on ne le souhaiterait tous. Je pense que ce serait bien simpliste de dire que demain matin nous réduirons de façon unilatérale le taux d'intérêt à environ 10 p. 100 sans qu'il n'y ait de perturbations importantes dans l'économie canadienne. En effet, monsieur le président, parmi les pays de l'OCDE, un pays, dont la France, s'est permis de maintenir son taux d'intérêt à un taux généralement accepté et acceptable par la population française. Ce maintien artificiel du taux d'intérêt s'est traduit par une dévaluation très importante du franc français et cette dévaluation a été tellement importante qu'elle a conduit ce même gouvernement à une remontée fulgurante du taux d'intérêt pour le fixer maintenant à 20 p. 100. Je rappellerai à mes collègues que le taux actuel du «prime rate» au Canada se situe approximativement à 15.39 et que d'une semaine à l'autre nous pouvons voir des progrès constants. Toutefois, nous n'avons pas la potion magique que nos collègues pensent pouvoir avoir, celle qui ferait que du jour au lendemain le taux d'intérêt tomberait, comme je le disais tantôt, aux environs de 10 p. 100, c'est-à-dire une norme généralement acceptable dans nos économies même si ce n'est pas celle que nous retrouvions il y a quelques années.

Je pense, monsieur le président, que les députés se doivent effectivement de prendre au sérieux la situation actuelle. Mais prendre au sérieux la situation actuelle, comme le fait le gouvernement de ce côté-ci de la Chambre, diffère de faire du pathos ou encore de semer la panique chez les investisseurs. Pour ma part, j'aimerais signaler que la semaine dernière, je rencontrais un groupe d'hommes d'affaires de ma circonscription, environ 25 hommes d'affaires dont le chiffre d'affaires varie entre $500,000 et 25 millions par année. Ces hommes d'affaires ont bien voulu consacrer plus de trois heures de leur temps autour d'une table ronde avec le député de Montréal-Mercier à examiner la conjoncture économique. Et je peux dire, comme le disait l'honorable ministre tantôt, que ces gens-là sont beaucoup plus raisonnables et plus sérieux envers la question et sont disposés à collaborer à apporter les remèdes dont notre économie a besoin, une économie qui n'est pas seule et dont, ils en sont conscients, les difficultés ne relèvent pas toutes du gouvernement canadien. Ces derniers, en fait, voyaient comme un sujet de première importance le maintien de la politique actuelle du gouvernement du Canada, le maintien d'une politique monétaire empêchant le dollar canadien de chuter terriblement si demain matin on permettait une plus grande libéralité dans le domaine de la politique monétaire et également une baisse du taux d'intérêt qui se traduirait, là encore, par une réduction de la valeur du dollar canadien.

Ces hommes d'affaires, monsieur le président, ne croient pas aux remèdes, aux potions magiques, ils croient à des solutions difficiles, pénibles pour certaines entreprises, mais ils ne croient pas qu'il appartient au gouvernement d'intervenir partout, en tout temps et dans tous les domaines pour guérir une société d'une maladie qui, je pense, n'est pas causée en grande partie simplement par le gouvernement, mais par tous les membres de cette société. Ces derniers reconnaissent qu'ils sont en partie responsables du problème, que les citoyens, les consommateurs sont en partie responsables du problème et que tous, dans la société, doivent prendre une part de la responsabilité. Nous avons vécu des années prospères, heureuses, qui pourront revenir si nous prenons les bonnes solutions face à la situation actuelle. Ces derniers, monsieur le président, sont conscients du fait que la marge de manœuvre n'est pas terriblement grande et ils sont prêts à faire les efforts nécessaires pour traverser la situation actuelle. Ces derniers ne m'ont pas demandé de doubler, de réduire ou d'accorder avec beaucoup de libéralité et de changer le programme d'obligation à la petite entreprise, pensant que demain matin, une telle mesure réglerait tous nos problèmes économiques. Je pense qu'il ne croient pas à des solutions à la petite semaine. Ils pensent que les programmes actuels sont suffisamment souples pour permettre à la petite entreprise et à la moyenne entreprise de faire face à la situation difficile, et certains vont même jusqu'à dire que la situation actuelle fera le départage des bons et des meilleurs. J'ose croire, monsieur le président, que nous sortirons tous grandis de cette période difficile, et que les mesures qui seront prises par notre gouvernement, en particulier celles qui sont inscrites dans le budget, pourront nous permettre de triompher des difficultés dans un avenir pas trop lointain.

Nos collègues, dans leur motion, parlent de réduction des possibilités de création d'emplois. Alors dans la perspective

mentionnée précédemment, à savoir que le gouvernement n'a pas à réduire par des mesures unilatérales tout le fardeau, il reste quand même que les entreprises, sachant que le domaine du chômage existe plus particulièrement dans deux secteurs, c'est-à-dire dans le domaine de la construction et dans le domaine de la foresterie, pensent que les mesures qui ont été prises par ce gouvernement sont de nature à aider. Et je pense au régime canadien de construction de logements locatifs, une mesure qui s'est inscrite dans le budget et qui a été adoptée par la Chambre et qui voit à la création d'environ 60,000 emplois directs et indirects et a augmenté le stock de maisons canadiennes dans le domaine du logement locatif d'environ 30,000. Un autre programme que le ministre a annoncé la semaine dernière et qui est particulièrement intéressant pour des circonscriptions comme la mienne, où une bonne partie des maisons ont un certain âge, c'est le programme canadien de rénovation des maisons. Ce programme permettra de créer environ 10,000 emplois. Vu sa flexibilité, j'encourage mes collègues de l'opposition d'en faire part à leurs commettants, parce que tous les Canadiens, en fin de compte, pourront bénéficier de cette mesure. Elle s'applique, évidemment, à une catégorie de la population qui se situe à un salaire moyen de $30,000 par année, qui pourra bénéficier au maximum des mesures de ce programme de rénovation.

Mais si l'on voit la description de ce programme, on est étonné de constater comme il est flexible. Parmi les travaux qu'il est possible de réaliser à l'intérieur de ce programme, on parlait de la mise en place d'une serre ou d'installations semblables; l'aménagement paysager d'une maison d'habitation où les gens vont résider de façon permanente; la construction ou la réparation de clôtures; la construction ou la réparation d'une entrée de cour; l'installation de divers appareils ménagers qui sont rattachés à la maison. En fait, monsieur le président, ce programme de rénovation permettra à beaucoup de foyers de faire appel à des gens de la construction et de bénéficier des mesures de création d'emplois que ce gouvernement a prises tout récemment. Un autre programme, monsieur le président, qui a connu un succès sans précédent, et qui maintenant s'appliquera aux maisons construites jusqu'en 1970, c'est le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ce programme s'adresse aux gens qui sont reliés au domaine de la construction, des gens qui ont de la difficulté à l'heure actuelle à cause du ralentissement des activités dans le domaine de la construction domiciliaire. Ces gens-là pourront bénéficier d'un budget de 280 millions de dollars supplémentaires pour pouvoir compléter l'isolation. Je pense que ce programme fait d'une pierre deux coups, c'est-à-dire que, d'une part, on réduit les coûts de consommation énergétique et, d'autre part, on stimule une industrie en difficulté.

• (1700)

Monsieur le président, lorsqu'on parle de secteurs en difficulté on se rend compte qu'un des critères est une des choses les plus tragiques dans le domaine du chômage, et j'ai en main les statistiques fournies par Statistique Canada pour le mois de mars. C'est, évidemment, une population bien précise qui est la plus touchée par le chômage, et ce sont les jeunes de 15 à 24 ans, en particulier dans ce cas, les jeunes hommes qui ont plus de difficulté, le chômage pour ces derniers s'élevant aux alentours de 20 p. 100. Je pense qu'il est tragique de constater que nos jeunes arrivent sur le marché du travail et ne peuvent trouver l'emploi pour mesurer leurs talents, leurs capacités, leur imagination. Par contre, je peux dire que notre gouvernement a mis à la disposition des jeunes, dans une période très récente, $208,000,000 en formation et en création d'emplois pour les jeunes. Ce n'est pas le montant qu'il faudrait investir pour créer des emplois pour tous les jeunes qui sont actuellement en chômage, et le secteur privé a sûrement beaucoup à dire dans ce domaine. C'est évidemment le secteur privé qui devrait prendre la large part.

Toutefois, monsieur le président, je pense que les employeurs cet été devront comprendre qu'ils devront participer de façon positive au programme d'emplois pour les jeunes et donner un coup de main à ceux qui doivent retourner aux études en septembre. A cet égard, nous avons établi des bureaux d'emplois pour les jeunes qui sont maintenant disponibles à tous les jeunes à travers le Canada et j'ose espérer que les employeurs du secteur privé feront appel aux services de ces bureaux afin que les jeunes puissent travailler, de façon très flexible, pas nécessairement dans un emploi permanent, constant. Je pense que beaucoup de travaux peuvent être effectués à des coûts très concurrentiels, et les jeunes seront contents de mettre à contribution leurs talents pour faire les petites réparations et les petits travaux que l'on peut faire pendant la période estivale.

Quand on parle de ralentissement dans les investissements au Canada, monsieur le président, je pense pouvoir me servir quand même, même si mes collègues ne semblent pas avoir beaucoup de confiance dans les données, mais jusqu'à date on n'a pas contesté ces données, j'utilise le document préparé lors du budget et qui s'appelle: La situation actuelle de l'économie canadienne et ses perspectives à court et à moyen termes. Quand on parle d'investissement je pense qu'on doit parler quand même avec des données, et celles que nous avons proviennent de l'OCDE. Je pense qu'on peut se fier à des statistiques provenant d'un organisme de cette catégorie et de cette qualité. On constate qu'entre 1974 et 1979, les investissements ont augmenté plus vite au Canada que dans tous les autres pays de l'OCDE, le Canada étant le seul pays où la part de la production réelle consacrée à l'investissement ait progressé. Aussi, ces dernières années les investissements ont été relativement plus considérables au Canada que dans tous les autres pays.

Je pense quand même qu'on doit reconnaître ce facteur et le constater. Quand on parle d'investissement, on parle aussi . . . On a fait la différence entre les investissements dans le secteur résidentiel et non résidentiel puisque dans le secteur non résidentiel il s'agit surtout du secteur manufacturier ou encore dans le domaine des ressources naturelles. Et là, monsieur le président, je pense que même si nos collègues d'en face ont fait preuve de passablement de cynisme la semaine dernière, lors de discussions sur des projets comme Alsands, quand on parle de rendement sur les investissements, quand on parle de rentabilité, ils devraient savoir que ces projets doivent quand même porter en eux le critère premier de rendement raisonnable de l'investissement. Et dans ce cas, il s'agissait des deniers publics, des deniers des Canadiens, et je pense que la sagesse du gouvernement canadien s'est démontrée dans une conjoncture assez défavorable. Par contre, hier, nos collègues n'ont pas signalé avec beaucoup d'ampleur les 600 millions de dollars que le gouvernement canadien avec la Esso Resources va investir dans la mer de Beaufort afin de réaliser des explorations et

surtout faire la mise en œuvre de notre politique énergétique nationale. Voilà un secteur où les investissements sont rentables, où le mariage de l'entreprise privée et des gouvernements donne lieu de croire à des perspectives d'avenir très intéressantes, et un des premiers jalons de la politique énergétique canadienne que l'on peut finalement allier, c'est l'intérêt économique des Canadiens et le savoir-faire des compagnies étrangères.

Mon collègue parlait tantôt de la croissance des investissements aux États-Unis disant que tous les investissements du Canada quittaient le pays pour les États-Unis. Je rappelle à mon honorable collègue que la situation américaine n'est guère plus reluisante que la situation canadienne en ce qui concerne le taux de chômage et que les investissements, s'ils ne viennent pas au Canada, ne vont pas plus aux États-Unis. A l'heure actuelle il y a effectivement une réduction des investissements dans tous les pays de l'OCDE. La France pour sa part connaît également des difficultés. Les statistiques le démontrent amplement. Cette situation, nous l'espérons, sera temporaire et j'ose compter que les ministres des Finances actuellement réunis pour siéger au sein de l'OCDE sauront trouver des solutions qui pourront permettre à nos économies occidentales de se rétablir et sans le chaos pour la société en général.

Mon collègue, l'honorable ministre responsable de la petite entreprise, parlait tantôt de faire état des solutions plutôt que de pleurer sur notre sort. Je pense que c'est vrai. Une des solutions que je préconise, c'est une meilleure concertation entre employeurs, employés et gouvernements, et là j'inclus les provinces, une meilleure concertation pour la direction de l'avenir économique du pays. En effet, ceux qui sont un peu familiers avec les mécanismes qui ont été mis sur pied en Allemagne pour la concertation d'une économie, pour les grandes orientations, savent très bien que les partenaires sociaux en Allemagne s'assoient à une table et parlent de leur avenir économique. Je pense, monsieur le président, qu'il est plus que temps que nos gouvernements et les gouvernements provinciaux s'assoient avec nous, avec les employeurs et les employés pour discuter. Récemment l'honorable ministre des Finances a voyagé à travers le Canada afin de rencontrer divers groupes, mais je pense qu'il n'y a qu'une seule façon de procéder et c'est de s'asseoir à la même table au même moment. Et je pense qu'un pays comme le Canada ne peut se permettre de perdre des énergies en inventant presque des différends qui ne devraient pas exister sur l'avenir économique du pays.

Notre pays est mûr pour une meilleure participation des Canadiens et Canadiennes au développement de leur économie, participation à la gestion des entreprises en s'assurant qu'autour des tables de conseils d'administration, des employeurs et des employés sont assis ensemble pour planifier l'avenir économique de l'entreprise, pour parler de productivité, de qualité de la vie au travail, je pense que ces modèles que nous retrouvons dans les pays européens auraient tout intérêt à être explorés pour s'appliquer dans notre pays. Également, monsieur le président, je pense qu'une autre façon de se concerter serait la possibilité pour les employeurs de partager avec les employés une partie des profits, évidemment lorsqu'il y en a, en s'assurant une participation intégrée non seulement à la gestion mais également au capital-actions des entreprises, et dans le domaine de la petite entreprise, je pense que ce modèle ne peut qu'être à espérer. Malheureusement au cours de cette crise des entreprises à cause de difficultés financières offrent maintenant aux employés de venir s'asseoir à la table du conseil d'administration. Monsieur le président, je ferai remarquer que ces mêmes employés en temps de prospérité économique devraient être assis quand même à la même table de concertation pour planifier l'avenir des entreprises. Nous éviterions peut-être ainsi plusieurs fermetures d'usines inutiles, nous mettrions l'accent rapidement sur des solutions et surtout sur une meilleure planification et une meilleure productivité. Alors j'invite mes collègues à réfléchir sur ces propositions. Je pense que l'avenir de la petite entreprise au Canada est quand même bon, nous avons des programmes qui s'adressent particulièrement à elle, nous avons une structure fiscale qui favorise quand même l'avenir de la petite entreprise, et je pense que c'est en se concertant, en unissant nos efforts que le gouvernement, la petite entreprise et les travailleurs pourront voir à des solutions assurant le meilleur avenir économique des Canadiens et des Canadiennes.

• (1710)

[*Traduction*]

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, nous débattons une question qui est l'une des plus importantes dont la Chambre ait été saisie depuis quelque temps. Je comprends assez facilement la naïveté de ceux qui m'ont précédé ainsi que l'incompréhension de ma préopinante, le député de Montréal-Mercier (M^me^ Hervieux-Payette). Cependant, je ne peux m'expliquer l'ignorance, l'incompétence et l'arrogance du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Lapointe). Car c'est lui le responsable. Je le vois faire un sourire de commande au moment où nous rappelons au gouvernement les problèmes auxquels la petite entreprise doit faire face. Qu'il vienne converser avec quelques entrepreneurs que je connais et son sourire va se changer en grimace.

Ce sont des gens qui voient s'envoler toute une vie de labeur et toutes leurs économies à cause des programmes ou plutôt de l'absence de programmes du gouvernement fédéral. Nos concitoyens sont meurtris aussi bien que démunis puisque leur raison d'être n'existe plus.

L'autre jour, je me suis entretenu avec un employé d'une entreprise dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 millions l'an dernier et qui, bon an, mal an, employait une centaine de personnes. Jeudi soir, on l'a appelé pour lui dire de rendre ses clés le vendredi matin, parce que l'entreprise allait déclarer faillite. Le ministre continue de sourire. Les Canadiens méritent mieux que cela.

Il faut féliciter mon collègue de Cambridge (M. Speyer) d'avoir présenté cette motion à la Chambre. Il a dit que toutes les entreprises étaient en difficulté, depuis la petite société de services dans l'industrie pétrolière de l'Ouest, en passant par les fabricants de pièces d'automobile en Ontario, jusqu'aux constructeurs de petites embarcations dans la région de l'Atlantique.

C'est sans doute les entreprises de services de l'industrie du pétrole qui ont été les plus durement touchées, car leur croissance a été plus rapide que dans n'importe quel autre secteur d'activité. Nous avons bien essayé de faire comprendre à nos vis-à-vis quelles étaient les conséquences du Programme énergétique national, mais ils refusent d'écouter. Nous avons tenté aussi de leur démontrer ce qui arriverait en Ontario quand les

entreprises de services ne pourraient plus acheter de camions ni d'automobiles, mais ils ont encore refusé d'écouter.

En janvier dernier, j'ai eu le privilège de voyager dans le sud de l'Ontario en compagnie du groupe d'étude. Je me suis retrouvé devant des gens qui doivent faire face à une faillite ou une saisie, mais le ministre reste la bouche en cœur. Pour ces personnes, qui tentent désespérément de s'en sortir, une telle attitude est inacceptable.

Il faut bien comprendre que la petite entreprise fournit plus d'emplois que tout autre secteur de l'économie. Nous avons actuellement un million et demi de chômeurs. Certains attribuent cette situation aux taux d'intérêt élevés. Ce n'est pas seulement au gouverneur de la Banque du Canada d'essayer de protéger le dollar canadien au moyen de taux d'intérêt élevés. Le gouvernement a des responsabilités à assumer. Il doit créer le climat dans lequel la petite entreprise pourra survivre.

Comme le député de Montréal-Mercier, je trouve que le gouvernement ne devrait pas verser de subventions à la petite entreprise. Il n'a pas à le faire. La petite entreprise n'en a pas besoin. Ce qu'il lui faut, c'est le climat dans lequel elle pourra survivre. Le Programme énergétique national et la politique fiscale globale du gouvernement nous imposent un énorme fardeau fiscal. Il faut y renoncer, car c'est ce qui tue la petite entreprise. Elle ne peut pas survivre. Elle n'a pas les moyens de faire face aux dépenses du gouvernement.

La politique fiscale du gouvernement fédéral, la politique monétaire de la Banque du Canada et la croissance de notre produit national brut constituent les éléments fondamentaux de notre économie. Ce sont ces trois facteurs qui protègent le dollar canadien. La seule solution qu'ait trouvée le gouverneur Bouey de la Banque du Canada, dans les trois cas, c'est d'imposer des taux d'intérêt élevés. C'est ce qui a causé la ruine de la petite entreprise, dans le secteur de l'agriculture ou ailleurs.

D'après la définition de Revenu Canada, le chiffre d'affaires de la petite entreprise se situe entre $10,000 et deux millions de dollars. Cela veut dire que 700,000 Canadiens gagnent tout ou partie de leur revenu annuel dans la petite entreprise, grâce à leur esprit d'initiative. Quatre cent quatre-vingt mille autres complètent leur revenu grâce à des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à $10,000. Ils forment la cheville ouvrière de l'économie canadienne.

La petite entreprise crée environ les deux tiers des emplois. Elle nécessite beaucoup de main-d'œuvre, et c'est le secteur de l'économie qui crée le plus d'emplois par rapport au montant des investissements. La petite entreprise offre davantage de possibilités aux travailleurs moins qualifiés. Quatre-vingt-dix p. 100 des entreprises canadiennes emploient moins de 200 personnes. Les petites entreprises représentent 57 p. 100 du chiffre d'affaires global du secteur des services et 52 p. 100 du chiffre d'affaires du bâtiment.

Je le répète, l'Alberta n'avait jamais autant souffert depuis 50 ans. Un grand nombre des travailleurs de la province étaient employés dans le secteur pétrolier. A cause du Programme énergétique national, à cause de l'exode de milliards de dollars vers les États-Unis, exode provoqué par le déménagement de plusieurs entreprises vers le Sud, à cause de la sortie de pétrodollars due à nos achats à l'étranger, nous laissons au gouverneur de la Banque du Canada le soin d'essayer de protéger notre monnaie, de protéger le dollar canadien en maintenant les taux d'intérêt à un niveau élevé, alors que le gouvernement se dérobe complètement à ses responsabilités.

• (1720)

Nous avons essayé d'expliquer aux députés d'en face leurs erreurs, mais ils ne nous ont pas écouté et ils ne nous écouteront pas; absolument rien ne nous permet de croire jusqu'à présent qu'ils comptent changer leur fusil d'épaule.

Il existe plus de 1.2 millions de petites entreprises au Canada. Si elles ne prennent pas d'expansion, ce n'est pas parce qu'elles ne le veulent pas, c'est à cause des programmes fédéraux et c'est parce que le gouvernement fédéral s'est avéré absolument incapable de les stimuler et de les encourager.

En matière de recherche et de développement, le Canada fait piètre figure parmi les pays du monde industrialisé; nous sommes un des pays les plus mal lotis dans ce domaine. Le ministre voudrait qu'on lui propose des solutions, à lui et au gouvernement. Il n'est même pas à la Chambre pour le moment. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, c'est-à-dire en 1968, nous consacrions environ 1.5 p. 100 de notre PNB à l'effort de recherche et de développement. Nous y consacrons moins de 1 p. 100 depuis une dizaine d'années.

Au début des années 70, le comité sénatorial spécial de la politique scientifique a signalé les avantages d'une politique scientifique éclairée et il a recommandé de porter les dépenses en matière de recherche et de développement à 2.5 p. 100 du PNB. Qu'a fait le gouvernement? Il a chassé les experts et les techniciens de l'industrie pétrolière. Vous pouvez bien faire des grimaces si vous voulez, honorable collègue, mais c'est exactement ce qui s'est produit, et vous n'arriverez pas à résoudre le problème tant que vous ne vous en rendrez pas compte.

Les Américains sont des gens très habiles. Ils ne veulent pas de nos ouvriers dans leurs sociétés pétrolières, mais ils sont en revanche intéressés par notre expertise. Si vous parlez à des gens de la partie, ils vous diront qu'il faut de deux à trois ans pour former de vrais spécialistes. Évidemment, ce sont eux qui sont partis aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. Notre gouvernement ne semble pas vouloir faire quoi que ce soit à ce sujet, de sorte que nous, les gens du Canada, les Canadiens, continuons de travailler pour exporter nos ressources naturelles. Nous continuons d'être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau.

Le président du Conseil national de recherches, M. Larkin Kerwin, a dit que nous pourrions survivre en tant que nation de coupeurs de bois, mais que nous devrions alors nous contenter de salaires à l'avenant. Dans un discours qu'il a prononcé récemment, M. Kerwin se plaignait de ce que le Canada obtienne d'aussi piètres résultats quand il a tant de ressources alors que le Japon réalise des merveilles avec de tout petits moyens. M. Kerwin a dit au gouvernement qu'en augmentant les dépenses de recherche et de développement de 0.5 p.100 seulement du PNB, il créerait 400,000 nouveaux emplois. Son organisme de recherche a démontré par le biais d'un projet pilote que les fonds consacrés à la recherche et au développement rapportent bien des fois leur montant à l'investisseur. Le projet pilote en question concernait l'investissement de 93 millions de dollars dans à peu près 500 projets d'environ 200 sociétés canadiennes. En compilant les résultats, le CNR s'est rendu compte que grâce à une petite injection de capitaux dans

la recherche et le développement, on avait pu vendre de nouveaux produits d'une valeur de 1.8 milliard de dollars. Chaque million de dollars investi dans la recherche et le développement représente 1,500 années-hommes. Le coefficient multiplicateur variait d'un projet à l'autre, mais pouvait aller jusqu'à 100 contre un. Le profit moyen était de $20 pour chaque dollar investi dans la recherche et le développement.

Au Canada, nous avons toujours vendu nos ressources sous forme de matières premières pour les réimporter sous forme de produits manufacturés. Que personne d'en face n'ose me dire qu'il n'y a pas de marché dans ce secteur-là, car notre déficit annuel dans le secteur des produits manufacturés est en moyenne de 20 milliards de dollars.

Mon collègue de Scarborough-Est (M. Gilchrist) a dit à la Chambre il y a quelque temps que nous vendions du charbon, de l'acier, de l'aluminium et d'autres ressources non renouvelables au prix moyen de 50c. la livre pour ensuite les racheter à plus de $3 la livre sous forme de Datsun et de Toyota.

Le gouvernement a prouvé dans le passé qu'il ne cherchait pas à développer des centres de recherche vraiment canadiens. Il se contente plutôt d'importer de la technologie au détriment de la création d'emplois et de la croissance économique au Canada. Pendant un certain temps, on a observé un tel roulement au portefeuille des Sciences et de la Technologie qu'au ministère même on disait en matière de plaisanterie: «Si le ministre appelle, prenez son nom en note». Le gouvernement a accordé, comme il le fait encore, une bien faible priorité aux Sciences et à la Technologie, même si ce ministère possède peut-être la clé du redressement et de la survie de notre économie.

J'ai pris le temps et la peine de faire quelques calculs pour illustrer ce que la recherche et le développement pourraient représenter au juste pour notre pays. Selon le Conseil national des recherches, chaque million de dollars investis dans la recherche et le développement exige 1,500 années-hommes de travail, c'est-à-dire qu'on crée 1,500 emplois pour une année.

En 1981, notre PNB se chiffrait à un peu plus de 328 milliards de dollars, et nous avons investi environ 0.9 p. 100 du PNB dans la recherche et le développement. Si nous y avions consacré 1.5 p. 100 du PNB, nous aurions créé au moins 295,000 nouveaux emplois et probablement un nombre plus rapproché des 400,000 que M. Larkin Kerwin avait prévus. Si nous y avions consacré 2 p. 100, nous aurions créé plus d'un demi-million d'emplois—546,000 pour être plus précis; et si nous y avions consacré 2.5 p. 100, comme le recommandait le comité Lamontagne, nous aurions créé plus de 786,000 nouveaux emplois. C'est ce que nous disons au ministre, mais il n'est même pas ici pour nous écouter. Et ces chiffres, non seulement sont rapportés par les conservateurs mais sont également eux-mêmes conservateurs.

Selon les calculs de M. Kerwin, de tels investissements dans la recherche et le développement nous permettraient de faire disparaître le chômage. Comme c'est vrai, monsieur l'Orateur. Nous avons les ressources humaines, une population intelligente, disposée à travailler, un million et demi de chômeurs, et nous avons les matières premières à transformer pour créer les emplois. Et pourtant nous n'avons pas le gouvernement qu'il faut pour créer un climat propice. Notre premier ministre (M. Trudeau) est économiste; il est diplômé de la London School of Economics. S'il avait appris quoi que ce soit à l'université, il aurait sûrement pu réunir ces trois conditions. Pas besoin d'être un mathématicien de génie pour tirer les conclusions, quand on sait qu'en investissant 93 millions de dollars on engendre une activité économique de l'ordre de 1,8 milliard de dollars. C'est un rendement exceptionnel, monsieur l'Orateur, et c'est ce dont nous avons besoin.

Si nous portions notre effort de recherche et de développement à 1.5 p. 100 du PNB—ce qui représente une augmentation de près de 1.9 milliard de dollars, ne verrions-nous pas les ventes de produits nouveaux se multiplier par 20 et passer à 38 milliards de dollars? Si nous le portions à 2 p. 100, ce qui correspond environ à une augmentation de 3.6 milliards de dollars, ne verrions-nous pas ces mêmes ventes se multiplier par 39 et augmenter de près de 70 milliards de dollars? Si nous portions cet effort à 2.5 p. 100, ce qui équivaudrait à une hausse des budgets de 5.2 milliards de dollars, l'activité économique ne s'en trouverait-elle pas multipliée par 56, ce qui correspondrait à une augmentation de 100 milliards de dollars? Ces données sont factuelles. Elles sont irréfutables.

Pourquoi alors le gouvernement traîne-t-il tant? C'est pourquoi j'ai employé ce mot un peu fort, monsieur l'Orateur, au début de mon intervention, quand j'ai parlé de l'ignorance du ministre. Pourquoi le ministre et pourquoi le gouvernement n'écoutent-ils pas l'avis du Conseil national de recherches? Pourquoi ne tient-il pas compte des résultats qu'a obtenus le Conseil national de recherches dans ses efforts pour financer des projets de recherche et de développement? Ces résultats impressionnants montrent que l'on peut réussir.

• (1730)

Si on investissait 1.5 p. 100 du PNB dans la recherche et le développement, on obtiendrait approximativement 4.9 milliards de dollars, si on en investissait 2 p. 100, on obtiendrait 6.6 milliards et si l'on investissait 2.5 p. 100, on obtiendrait 8.2 milliards.

Si chaque dollar investi dans la recherche et le développement donne en moyenne un rendement de 20 dollars, les revenus d'un investissement de 2.5 milliards de dollars totaliseraient plus de 160 milliards, soit environ la moitié de notre produit national brut actuel.

L'une des branches les plus importantes du secteur de la petite entreprise au Canada, au même rang que le secteur du pétrole, est le secteur de l'agriculture. Or, c'est le plus durement touché par le faible écart entre les prix de revient et les prix de vente. C'est le plus durement touché par la hausse du prix de l'énergie et de l'outillage agricole, lequel consomme de l'énergie en grande quantité. Les agriculteurs consomment énormément d'énergie et ils sont forcés de faire passer ces hausses de prix dans leurs coûts de production. Il s'ensuit que ces hausses de prix finissent par être transmises au consommateur, aux comptoirs des supermarchés.

On prévoit que le revenu agricole net décroîtra d'environ 15 p. 100 en 1982. Donc, le nombre des faillites que le député de Cambridge (M. Speyer) et le député de Peterborough (M. Domm) nous ont donné tout à l'heure va encore augmenter cette année. Les taux d'intérêt élevés étranglent les agriculteurs canadiens. Ils contribuent à aggraver l'engrenage coût-prix et à limiter les liquidités.

J'ai vu votre signe, monsieur l'Orateur, et j'en conclus que mon temps de parole est expiré. Je pourrais poursuivre encore

longtemps parce que cette question est très sérieuse. J'espère que les députés d'en face écouteront les explications de ceux d'entre nous qui essaient de les convaincre de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les petites entreprises et qu'ils comprendront.

**M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, avant de me lever, j'ai compté les députés présents et j'ai eu envie de demander s'il y avait quorum. Étant donné les difficultés que peut soulever une interruption de ce genre, j'ai cependant décidé de me priver de ce plaisir cet après-midi.

Je tiens tout d'abord à préciser que j'approuve sans réserve les conclusions du député qui vient de parler, monsieur l'Orateur. Certes, la situation au Canada est sérieuse. Je pense que personne à la Chambre ou dans tout le pays ne pourrait nier que notre économie connaît de grandes difficultés. Seule une personne qui n'aurait pas d'yeux pour voir la réalité, de cerveau pour la comprendre ou de cœur pour vouloir la changer pourrait affirmer le contraire.

Il faut toutefois se rappeler que ces difficultés ne sont pas propres au Canada. Si elles ne sont pas d'envergure mondiale, elles sont à tout le moins le lot de la plupart des pays industrialisés. Nous traversons, en effet, une période d'ajustement, caractérisée par des changements économiques brutaux comme ceux que nous avons étudiés lorsque nous étions écoliers. Nous savons que ce genre de période force les gouvernements et les peuples à faire des choix. Ce ne seront pas des choix faciles, loin de là. D'ailleurs, la plupart des journaux et des périodiques et les pronostiqueurs de la radio et de la télévision abondent dans ce sens.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux auront à faire des choix très difficiles au cours des prochaines années. J'ai malheureusement constaté que, lorsque nous discutons d'économie à l'échelle nationale et lorsque nous faisons des choix difficiles en tant qu'hommes politiques ou groupes de pression, nous en restons aux belles phrases. Or, ce ne sont pas elles qui nous permettront de régler le problème; elles ne disent rien des choix déchirants qui s'imposent, ni des sacrifices que nous devons consentir maintenant afin d'assurer notre avenir.

Nous sommes malheureusement trop tournés vers le passé dans ce débat. Chaque fois qu'un député de l'opposition se lève, c'est pour parler du passé, de la performance d'antan du gouvernement ou de la situation économique d'autrefois. J'admets que ce retour au passé peut être utile, mais il ne livre aucune solution. Nous faisons la place trop grande au passé alors que nous devrions nous préoccuper de l'avenir.

Bien souvent, également, nous faisons tourner le débat autour de personnalités—sur notre appui ou notre opposition au premier ministre (M. Trudeau), sur l'amour ou la haine qu'il nous inspire. Qu'est-ce que cela donne?

Enfin, le débat est marqué par des promesses bien exagérées et vagues au sujet de diverses politiques. Il n'y a rien de bien précis. C'est ce qu'il y a de déplaisant dans un débat national; on le laisse délibérément vague, car les hommes politiques savent pertinemment que les décisions à prendre seront difficiles et pourront avoir des répercussions adverses sur le plan politique. C'est pourquoi ils préfèrent ne pas avoir de choix bien définis ou bien présentés. Il est toujours tentant d'exprimer des arguments de façon générale, afin que, si les choses tournent mal, personne ne puisse nous reprocher de nous être trompés.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant que le débat dépasse le stade des beaux discours. Je ne veux pas parler du passé, ni des personnalités, et je ne veux pas parler de grandes promesses vagues. Avec l'innocence et la naïveté qui peuvent caractériser seulement un député de l'arrière-ban parfois, je voudrais suggérer au gouvernement, le plus clairement possible, les choix qui s'imposent dans les mois à venir.

Auparavant, cependant, je tiens à souligner que ces choix ne sont pas nécessairement partagés par la direction, qu'ils ne sont pas définitifs et qu'ils peuvent être modifiés sans préavis.

• (1740)

Les objectifs vers lesquels nous tentons d'orienter l'économie sont évidents, monsieur l'Orateur. Nous voulons réduire radicalement l'inflation, stimuler la productivité et l'embauche. Cependant nous devons tous nous rendre compte que nous ne les atteindrons que si, collectivement, gouvernements, entreprises et particuliers exigent moins du système et concentrent leurs efforts à le rebâtir. Je le répète, nous devrons tous, d'une manière ou d'une autre, nous imposer dans le présent des privations dont nous récolterons plus tard la récompense. La tâche est loin d'être facile parce que bien peu d'entre nous sont prêts à renoncer au style de vie auquel la prospérité des années 60 et 70 nous a habitués. Mais je dis que nous devons nous y résigner, dès maintenant. Le plus tôt sera le mieux.

Je crois que tout le monde à la Chambre connaît bien l'annonce télévisée pour les filtres d'automobile dans laquelle le mécanicien se penche vers la caméra pour dire à l'automobiliste qu'il n'en tient qu'à lui de payer maintenant ou de payer plus tard. Selon moi, c'est le seul choix qu'ont le gouvernement et les Canadiens; payer maintenant ou payer plus tard. Je vous conseille de payer maintenant, parce que même si le prix d'une victoire sur l'inflation, le chômage et les problèmes de productivité est élevé aujourd'hui, il l'est encore moins qu'il le sera dans l'avenir.

Je voudrais parler de l'inflation et proposer au gouvernement les moyens de la combattre dans l'avenir immédiat, monsieur l'Orateur. Pour commencer, je propose que le gouvernement bloque les salaires, les traitements et même les dividendes, parce que personne ne doit échapper à l'austérité. Je recommanderais que le blocage dure au moins six mois. Deuxièmement, pour le rendre psychologiquement acceptable, ou du moins tolérable, je propose que le gouvernement réduise les indemnités des députés proportionnellement au taux actuel de l'inflation.

**M. Towers:** Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il de répondre à une question à ce stade-ci de son discours?

**M. Kelly:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me montrer désobligeant, mais je préfère que le député reporte ses questions à la fin de mon discours. J'ai beaucoup de choses à dire et je voudrais en peu de temps aborder le plus d'aspects possible du sujet important dont la Chambre est saisie.

Je parlais de réduire les salaires des députés d'un pourcentage équivalant au taux d'inflation actuel. Monsieur l'Orateur, j'assortirais cette baisse d'une mesure originale. Je propose que les sommes ainsi économisées soient restituées aux députés dans une proportion équivalente à la réduction du taux de l'inflation l'année prochaine. Ainsi, les députés lutteraient

réellement contre l'inflation, car ils auraient d'importants intérêts en jeu.

Troisièmement, une fois que le gel des prix et des salaires aurait été levé, le gouvernement devrait adopter des lignes directrices destinées à éliminer l'inflation de source étrangère. Si le taux d'inflation est de 10 p. 100, les employés vont voir leur employeur et lui demandent une augmentation d'au moins 10 p. 100 pour tenir tête à l'inflation. Pourtant, selon certaines études, 40 p. 100 de l'inflation environ est importée de l'étranger. Même s'il est dans une certaine mesure de notre devoir d'indexer le plus possible les salaires sur le taux d'inflation d'origine intérieure, je ne crois pas que le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement, ni même un employeur, soit tenu de dédommager les Canadiens pour l'inflation de source étrangère. Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'une seule façon d'éliminer l'inflation d'origine étrangère, et cela consiste à produire davantage. Si nous n'augmentons pas notre production, si nous continuons de demander au système de nous dédommager pour la composante étrangère de l'inflation, nous ne réussirons jamais à briser la spirale inflationniste ni à résoudre les problèmes liés à l'inflation.

En quatrième lieu, je propose que le gouvernement actuel supprime toutes les mesures de soutien des prix, comme les offices de commercialisation qui ont été créés . . .

**M. Orlikow:** Et les droits de douane?

**M. Kelly:** . . . au cours des vingt dernières années. Ce disant, monsieur l'Orateur, je ne veux pas dire qu'il nous faut abandonner à leur triste sort les groupes à l'intention desquels ces mesures ont été prises. Ce que je propose pour aider ces gens, c'est de remplacer les mesures de soutien des prix par un système de soutien du revenu. Si nous pouvons trouver la volonté de le faire, si nous pouvons faire preuve de discernement, je crois que la suppression des mesures de soutien des prix pourra faire baisser l'inflation d'au moins 2 p. 100 dans notre pays. Nous contribuerions ainsi très utilement à la lutte contre l'inflation, à cette lutte à laquelle chacun voudrait que nous participions mais pour laquelle personne ne se porte volontaire.

Cinquièmement, monsieur l'Orateur, je propose de supprimer toutes les taxes de vente. Il m'a toujours semblé très étrange que tous les gouvernements perçoivent l'inflation comme le problème numéro un, mais se rendent rarement compte qu'ils ont contribué à la créer et à l'alimenter. Si l'on considère le prix des biens de consommation aujourd'hui, ce qui frappe, c'est la part énorme que représentent les taxes gouvernementales. A mon avis, tout gouvernement véritablement désireux de lutter contre l'inflation devrait supprimer, ou du moins diminuer considérablement, les taxes qu'il impose et qui, en retour, font augmenter les prix de façon angoissante.

Sixièmement, contrairement à ce que préconisent bon nombre de députés de la Chambre, j'exhorte le gouvernement à réévaluer notre dollar. Selon le point de vue généralement admis, il faut que l'on évalue notre monnaie pour accroître les ventes à l'étranger. Pour ma part, je prétends que ce faisant, on ne cherche qu'à gagner du temps pour se tirer d'affaires face à une économie dont la productivité diminue lentement mais sûrement. Nous ne pouvons pas nous permettre, comme nous le faisons depuis une vingtaine d'années, de dévaluer continuellement notre dollar en espérant nous tirer d'affaires d'un point de vue économique. Nous ne pouvons pas le faire, car cela revient à refuser d'admettre la triste vérité, à savoir notre baisse de productivité. Nous ne pouvons le faire, car une dévaluation aggrave également l'inflation. Chaque fois que la valeur du dollar diminue de 3c., le taux d'inflation, que nous tenons tous à voir baisser sinon disparaître, augmente d'environ 1 p. 100. En d'autres mots, je prétends que si nous voulions sérieusement, en tant que gouvernement ou que pays, nous attaquer à l'inflation, nous ne devrions pas dévaluer le dollar; en fait, nous devrions plutôt le réévaluer. A preuve, je citerai l'exemple des pays qui ont le mieux réussi à contenir l'inflation. Il s'agit de pays qui, au cours des années 70 et au début des années 80, ont réévalué leur monnaie. Il s'agit de pays dont la monnaie est forte et semble vouloir le devenir encore davantage dans les années 80. Si nous voulons suivre l'exemple de ces pays dont l'économie est forte, nous devons, tout comme eux, avoir une monnaie forte. J'exhorte le gouvernement à explorer la possibilité d'aller contre l'opinion publique et de réévaluer notre dollar, au lieu de le dévaluer.

• (1750)

Dans le but de juguler l'inflation et compte tenu de tous les conseils que j'ai donnés antérieurement à la Chambre et au gouvernement, j'exhorte celui-ci à faire tout son possible pour diminuer les taux d'intérêt. Si nous faisons ce que j'ai suggéré, je crois que cela permettrait au Gouverneur de la Banque du Canada, par lui-même ou à notre demande, d'abaisser les taux d'intérêt. Je ne sais pas jusqu'où pourrait aller ce recul, deux ou dix points, mais, de toute manière, en faisant ce que j'ai proposé, nous tiendrions au moins une occasion de faire baisser les taux d'intérêt. Tous les députés comprennent très bien les perspectives qui nous attendent si nous pouvions seulement faire reculer ces taux usuraires qui nous paralysent à l'heure actuelle.

Je voudrais maintenant passer à la deuxième question, l'accroissement de la productivité. Pour accroître la productivité, il faut investir, et pour investir, il faut épargner. Il faudrait que le gouvernement élabore un système qui favorisera l'épargne au cours des prochaines années. Pour ce faire, il faudra sans doute reformer le régime fiscal. Il faudra inciter vigoureusement les particuliers et les entreprises à épargner en vue d'investir dans les industries énumérées par le groupe de travail qui a présenté son rapport à la Chambre l'an dernier.

Pour le moment, je ne saurais vous dire avec précision quels devraient être ces stimulants. L'un deux au moins consisterait à accélérer l'amortissement, puisque la plupart des solutions retenues par le groupe de travail et approuvées par le gouvernement, exigent énormément de capitaux. Si nous voulons que les industries sélectionnées voient le jour, il nous faut trouver un moyen de recueillir les immenses capitaux nécessaires pour les faire démarrer et les entretenir. La seule façon de réunir cet argent sera de modifier le régime fiscal en conséquence.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Kelly:** Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de leur bienveillance et je vais tenter de terminer mon discours dans le plus bref délai.

Le gouvernement devrait aussi accorder des subventions généreuses à la recherche et au développement dont devraient bénéficier plus spécialement les secteurs les plus productifs de notre industrie—je pense notamment au secteur de la technologie de pointe. Si je dis que ces subventions devraient s'adresser plus spécialement aux secteurs les plus productifs, c'est parce que je ne sais pas si tous les secteurs de notre économie pourraient en bénéficier. Je ne suis pas certain que nous ayons les moyens d'accorder des subventions à tous les secteurs. Il serait peut-être préférable, compte tenu de nos ressources restreintes, d'accorder les subventions aux secteurs qui, à notre avis, en feraient le meilleur usage.

Quand j'ai parlé d'épargne et d'investissement, j'ai parlé essentiellement du secteur privé, mais il ne faudrait pas oublier que le secteur public épargne et investit lui aussi. Notre gouvernement, comme d'autres gouvernements d'ailleurs, pourrait, au cours de la présente décennie, mettre de l'argent de côté pour investir. A cet effet, le gouvernement devrait passer en revue toutes ses dépenses en vue de les restreindre, de bloquer certains budgets ou d'en limiter l'augmentation d'une manière ou d'une autre. Il est clair que nous ne pouvons continuer à dépenser les deniers publics comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Vous remarquerez, monsieur le président, que j'ai dit qu'on ne pouvait pas continuer à dépenser comme on l'a fait jusqu'à présent. Je ne réclame pas que nous limitions nos dépenses, mais plutôt que nous réaffections à d'autres fins les fonds à notre disposition. Nous devrions ainsi abandonner les programmes superflus, désuets ou inutilement coûteux au profit de programmes permettant au gouvernement de bâtir l'infrastructure industrielle qui complètera l'investissement du secteur privé dans les années 1980.

Il suffit donc au gouvernement de réinvestir les fonds qu'il consacre à bon nombre des programmes actuels dans l'édification d'une infrastructure qui rendra réalisables les décisions librement prises sur les marchés. Mais pareille initiative est assortie de deux conditions. La première, c'est que le gouvernement devra accepter une dette accrue. La seconde, c'est qu'afin de recueillir de nouveaux capitaux pour payer cette infrastructure, afin de recueillir des capitaux destinés à remplacer certaines des incitations fiscales supprimées dont j'ai parlé tout à l'heure et à remplacer la taxe de vente qu'il aura perdue par suite de son retrait du marché, le gouvernement aura la tâche fort difficile d'avoir à augmenter les impôts à l'avenir. Aucun gouvernement, que ce soit le gouvernement actuel ou un autre, ne saurait y échapper.

Je termine cette partie de mon discours en rappelant que le gouvernement se trouvera dans l'obligation de prélever des impôts plus élevés dans un proche avenir, et que le public n'aura d'autre choix que celui d'y consentir.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Comme il est 6 heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Quand nous avons suspendu la séance à 6 heures, le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) venait de terminer son discours. Je donne la parole au député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan).

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Monsieur l'Orateur, d'ordinaire c'est avec plaisir que je participe aux débats comme celui que nous tenons sur la motion du député de Cambridge (M. Speyer). Néanmoins, c'est avec un plaisir quelque peu mitigé que j'y participe avec mes collègues étant donné la situation dans laquelle se trouve la petite entreprise à cause du budget du 12 novembre et de l'avalanche de paperasse qui la submerge et qui paralyse son esprit d'initiative et sa créativité. Je vous citerai tout à l'heure le cas d'une entreprise de ma circonscription qui voit ses frais augmenter à cause du système métrique qui est obligatoire et non pas facultatif.

Le Canada est doté de nombreuses ressources que les gouvernements dilapident. Ce n'est pas la joie au cœur que j'aborde le sujet de ce soir qui porte sur l'économie en général, mais plus particulièrement sur la petite entreprise dont la situation n'est guère reluisante. Aucun débat ne saurait sans doute mieux décrire les difficultés qui se posent pour notre pays ou remettre mieux en cause les principes économiques sur lesquels il a été fondé. Il n'est pas question ici des mégaprojets auxquels la Chambre a consacré tellement de temps ou des luttes intestines des sociétés ou encore des batailles entre les géants du monde des affaires; il est question de la petite entreprise. En tant que profane, je vous avoue en toute franchise que je me demande ce que ça peut bien rapporter lorsqu'une grosse compagnie prend le contrôle d'une autre grosse compagnie en tirant parti des lois fiscales pour que cela lui coûte le moins possible. Voilà ce qui est arrivé, mais dans de nombreux cas, on n'a pas calculé ce qu'il en avait coûté au consommateur.

• (2010)

Pendant ce débat, nous discutons des petits hommes d'affaires, aussi bien des hommes que des femmes. Pour généraliser au lieu de préciser, je dirai que nous discutons des petites personnes d'affaires, mais je crois que la plupart des hommes et femmes d'affaires aimeraient que l'on précise le sexe, car cela semble avoir des effets stimulants sur l'activité l'économique du Canada. Quoi qu'il en soit, nous parlons de l'importance des petites entreprises pour la vie économique du Canada, tout en discutant des faiblesses des politiques économiques actuelles qui ont non seulement provoqué des faillites parmi les petites personnes d'affaires, mais ont également signifié la faillite d'un gouvernement qui entendait résoudre par ces mesures certains des problèmes quotidiens des petites entreprises. Ce débat revêt donc une certaine importance si nous entendons affronter ces problèmes, parce qu'il existe au Canada de nombreuses petites et grandes entreprises qui essaient simplement de survivre. Il faut ajouter à ce problème le manque criant de politiques ou de programmes gouvernementaux visant à sauver ces entreprises. Ces programmes sont particulièrement nécessaires lorsque ces petites entreprises sont aux prises avec des taux d'intérêt exorbitants qui, selon moi, contribuent largement à alimenter l'inflation.

Les partis politiques ont fait connaître leur position sur les taux d'intérêt, mais je crois pour ma part qu'aucun gouvernement—y compris nous-mêmes si nous étions au pouvoir, comme nous devrions l'être—ne pourra terrasser l'inflation s'il retient comme hypothèse que les cycles inflationnistes ou les problèmes des petites entreprises ne pourront être réglés que grâce à des taux d'intérêt de 18 à 22 p. 100.

Il y a quelques années des taux d'intérêts aussi élevés étaient considérés comme exorbitants. C'étaient ceux exigés par les sociétés de prêts, ces requins de la finance, qui exigeaient des taux usuraires. Ils font maintenant partie intégrante de notre économie, ce qui entraîne un problème de liquidités pour les gens d'affaires qui doivent constamment jongler avec les taux d'intérêts. A moins que nous ne réglions ce problème—et ce n'est pas avec des palliatifs que le gouvernement y réussira—nous ne nous sortirons jamais de la dépression ou de la récession qui afflige le pays.

Si ce débat permet de cerner le problème ou d'inciter les députés d'en face à passer à l'action, il aura donc été utile aux députés d'y prendre part jusqu'à sa clôture, à 10 heures ce soir.

Ceux qui croient que la petite entreprise représente une partie insignifiante de l'économie nationale seraient surpris de découvrir son effet global, qui se ressent un peu partout dans le pays. Beaucoup de députés sont loin de sous-estimer, j'en suis sûr, l'incidence de la petite entreprise, mais j'ai été plutôt abasourdi de découvrir, après avoir effectué quelques recherches approfondies sur la question, que plus de 700,000 Canadiens doivent une bonne partie de leurs revenus à leur esprit d'entreprise et d'initiative de petits commerçants. Ce chiffre est fondé sur l'explication du chiffre d'affaires que donne le ministre du Revenu du Canada et qui peut englober des revenus allant de $10,000 à 2 millions de dollars. En outre, 400,000 autres Canadiens tirent des revenus de moins de $10,000 d'un travail à temps partiel dans le secteur de la vente. En tout, c'est plus d'un million de Canadiens qui tirent des revenus de la petite entreprise.

Il en est des économistes comme des politiciens. L'opinion qu'on a dépend de celui dont on lit les écrits ou qu'on écoute, mais je pense que la plupart des économistes conviennent que la petite entreprise est réellement la cheville ouvrière de l'économie canadienne. Pendant les nombreux jours consacrés aux bills énergétiques, mon collègue, le député de Calgary-Centre (M. Andre), a eu recours à une allégorie pour décrire cette industrie; c'est, a-t-il dit, la locomotive qui va tirer l'économie canadienne de la crise ou de la récession où elle est enlisée. Bien avant que le pétrole et le gaz soient devenus si essentiels à l'économie du Canada, c'était le chef d'entreprise, petite et grande, qui était en fait la locomotive de l'économie canadienne.

Les petits exploitants qui emploient de cinq à vingt travailleurs sont aussi ceux qui fournissent des emplois d'été aux étudiants en vacances. J'éprouve beaucoup de sympathie pour les étudiants qui, l'été prochain, ne pourront trouver l'emploi nécessaire pour amasser quelques sous, comme j'ai eu l'occasion de le faire quand j'étais moi-même étudiant. J'en ai appris plus au cours de mon emploi d'été que pendant mes études universitaires, simplement parce que j'ai pu voyager et travailler dans des petites entreprises, dans divers coins du pays. Les étudiants ne pourront plus gagner l'argent nécessaire à la poursuite de leurs études en travaillant dans des petites entreprises. Comme les principaux mégaprojets ont été abandonnés, ils ne pourront pas trouver d'emploi non plus dans ce secteur. C'est regrettable, parce que travailler dans une petite entreprise vous donne une ouverture sur le monde, vous permet de découvrir un centre d'intérêt et vous prépare à travailler assidûment et honnêtement, tout en gagnant l'argent nécessaire à la poursuite de vos études. Cet été, les étudiants n'auront pas ces possibilités, étant donné en particulier la débâcle des mégaprojets, qui auraient fourni aux étudiants un revenu et la possibilité de voyager, comme cela se faisait à mon époque. De même, les étudiants n'auront pas la possibilité de gagner de l'argent en travaillant dans les petites entreprises de leur ville natale. Ce drame touche bon nombre de jeunes à notre époque.

A mon avis, les petites entreprises comptent pour deux tiers des emplois créés, car elles font appel à une forte proportion de main-d'œuvre. La petite entreprise a besoin de programmes spécifiques, car elle a des besoins propres. Il est indéniable que les taux d'intérêt constituent son principal problème à l'heure actuelle.

Franchement, est-ce que c'est sérieux de la part du gouvernement d'imposer aux petites entreprises la conversion au système métrique sans que cette question ait été véritablement débattue ici même, alors qu'elle est aux prises avec les requins de l'usure et des taux d'intérêt exorbitants? Pourquoi fallait-il que le gouvernement abandonne l'ancien système de poids et mesures pour le remplacer par le système métrique, ajoutant ainsi aux difficultés des petites entreprises? Les grosses entreprises—les grandes surfaces par exemple—peuvent se permettre d'abandonner le système impérial—quel terme odieux—pas les petites entreprises qui ont déjà assez de problèmes comme cela. En passant, il se pourrait fort bien que l'on ait voulu adopter le système métrique parce que l'ancien système s'appelait précisément le «système impérial».

Quoi d'étonnant, étant donné que les membres du gouvernement ne quittent pas Ottawa qui est l'une des villes les plus repliées sur elles-mêmes et les plus déphasées qui soient pour se rendre dans leur circonscription, qu'ils ne puissent comprendre qu'un chef de petite entreprise, dans leur circonscription ou dans la mienne, puisse supporter un certain nombre de choses mais qu'à un certain moment, il finisse par se demander si l'on s'occupe vraiment de ses intérêts. Les petites entreprises ne devraient pas accepter qu'on leur impose la coûteuse conversion au système métrique sans leur donner le moindre choix.

Je pourrais parler encore longtemps du fiasco du budget du 12 novembre déposé par le ministre des Finances. Dans un télégramme que tous les députés ont reçu, je crois, M. Bulloch souligne les principales conséquences du budget et ses aspects néfastes pour les chefs de petites entreprises. Autrement dit, en ce qui concerne la petite entreprise canadienne, le gouvernement ne peut pas donner comme excuse, comme il le fait si souvent et comme, je suppose, tout gouvernement en place est tenté de le faire, que cela est dû à la situation internationale. Le chef de petite entreprise est l'entrepreneur canadien qui est aux premiers rangs, qui mérite que l'on établisse une politique et des programmes visant à aider tous les entrepreneurs du Canada. Il ne faut pas tenter de rejeter le blâme de ses problèmes sur l'étranger, sur les Arabes, sur les anchois du Pérou ou sur le mauvais temps qui a détruit la récolte de céréales en

Russie, ni recourir à d'autres excuses que nous entendons à la Chambre depuis quelques années.

• (2020)

Nous devrions considérer les problèmes pour la petite entreprise que M. Bulloch, de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, a décelés dans le budget. Le 18 novembre, six jours à peine après la présentation du budget, il a notamment mentionné la hâte à supprimer les échappatoires. Nous savons tous que ce budget était une déformation fiscale déguisée. Le ministre a parlé effectivement de «réforme fiscale». Je suis tout disposé à accepter une réforme fiscale, mais parlons-en afin que nous sachions ce qui va se produire au juste. Ne laissons pas se développer une difformité fiscale dans le budget, comme il y en avait le 12 novembre, pour ensuite voir le ministre se rétracter et battre en retraite plus que Napoléon. Ce dernier aurait été pris d'étourdissement en revenant de Moscou s'il avait battu en retraite et s'était rétracté autant que le ministre des Finances (M. MacEachen). Trente-et-une fois le ministre a fait un pas en avant et deux pas en arrière. MacEachen est un Écossais du Cap-Breton, de ma province, et il danse parfois le highland fling. Je ne m'oppose pas à ce qu'il danse seul, mais quand il entraîne les contribuables canadiens, c'est une tout autre histoire. Le premier ministre (M. Trudeau) fait des pirouettes chaque fois que la reine le met en émoi, pirouettes au palais de Buckingham et pirouettes à Ottawa quand la reine s'en va; il devient tout excité et exécute ses petites pirouettes. Ça va pour le premier ministre, car il a pour le moment un statut spécial qui lui permet de faire des pirouettes quand bon lui semble et de retenir l'attention des photographes pour montrer qu'il est plein d'allant, mais celui qui nous intéresse et qui fait vraiment des pirouettes est le ministre des Finances, du nom de MacEachen, le bon Écossais qui a fait mieux que le highland fling en fait de pirouettes, ne se contentant pas de le danser seul, mais en y entraînant plutôt les contribuables canadiens, en entraînant les Canadiens dans sa samba à trente-et-un temps.

Six jours après la présentation du budget, M. Bulloch a déclaré avec beaucoup de retenue, entre autres choses, que ce budget allait interdire aux petites entreprises nouvellement constituées et aux entreprises de taille moyenne en pleine croissance—les principales sources d'emplois nouveaux—l'accès aux marchés de capitaux de risque, nuire sérieusement aux ventes à tempérament en tous genres, qu'il s'agisse d'appareils ménagers ou de capitaux, restreindre les liquidités pour les entreprises qui ont énormément de mal à financer des dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt élevés, perturber sensiblement le fonctionnement efficace du marché en limitant la capacité d'un propriétaire de vendre son affaire et en restreignant le nombre d'acheteurs éventuels, alourdir le fardeau fiscal des gens qui investissent dans de petites sociétés, traiter injustement les travailleurs intellectuels qui ne sont pas en mesure de se constituer en société, limiter la possibilité pour les petits patrons de mettre de l'argent de côté en vue de leur retraite, augmenter considérablement les frais professionnels des petites entreprises qui sont touchées par plus de 165 modifications fiscales d'ordre technique, empêcher les travailleurs indépendants d'organiser leur succession, créer des tracasseries administratives intolérables pour les employeurs et les employés en cas de prêts ou d'avances de fonds.

Ce ne sont que les grandes lignes de la prophétie de Bulloch et il est affligeant de voir à quel point elle s'est réalisée. Ma région, située à l'extrémité est du pays, est habituée aux difficultés, dans un sens. En toute sincérité, je dois dire que les habitants de cette région sont plus habitués aux fermetures d'usines et aux problèmes durant l'hiver que ceux de certaines régions de l'Ontario qui ont connu la prospérité, ou que ceux des régions de l'Ouest qui ont du pétrole, du gaz et des ressources minérales, et qui ont pris de l'expansion à un rythme extraordinaire. Nous, les habitants de l'extrême Est, sommes un peu plus aguerris, car nous avons connu des hauts et des bas et des difficultés, mais jamais le nombre des faillites n'a augmenté autant que dernièrement dans la région de l'Atlantique. Les faillites qui se sont produites en 1979, 1980 et 1981 prouvent que les commerçants entreprenants, qui sont l'âme de l'activité économique de ces provinces, n'ont pas la tâche facile. En 1979, le nombre total des faillites est passé de 1,043 à 1,457. Je ne peux pas entrer dans les détails, je suppose; je remercie Votre Honneur de m'avoir fait comprendre que le temps de parole dont je dispose, d'après les règles strictes du débat, est pratiquement écoulé.

En Nouvelle-Écosse, il y a eu 607 faillites en 1979. En 1980, il y en a eu 665. En 1981, le nombre de faillites est passé à 839. Nous ne connaissons même pas les chiffres pour 1982.

Je voudrais raconter une histoire qui impressionnera les députés d'en face, je l'espère, du moins. Je ne parlerai pas de tous les problèmes sociaux qui découlent de cette situation. Nous connaissons tous des hommes d'affaires qui ont fait faillite. J'espère que lorsque le député rentrera dans sa circonscription, il rencontrera des hommes d'affaires et des petits commerçants qui ont fait faillite. Je ne dis pas que le gouvernement est entièrement responsable de la situation, mais j'affirme, monsieur l'Orateur, que ces faillites sont dues en partie aux taux usuraires qui, à en croire ce que le gouvernement nous dit depuis cinq ans, doivent permettre de résoudre le problème. Bien au contraire, ils sont en partie responsables de la crise. Cela ne fait aucun doute, et je terminerai mon intervention par cette histoire; il y a en effet trois jours que j'essaie de poser une question sur la conversion au système métrique au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet).

Un de mes électeurs, qui est aveugle, s'est présenté à mon bureau cette fin de semaine, accompagné de sa femme qui n'est pas aveugle. Il m'a dit que, d'après l'inspecteur du ministère de la Consommation et des Corporations, s'il ne changeait pas de balance dans la petite épicerie installée au sous-sol de sa maison, à la fin de juin, c'est-à-dire à l'échéance prévue pour la Nouvelle-Écosse, non seulement il devra payer une amende de plusieurs centaines de dollars par jour de retard, mais il finira également par être jeté en prison. C'est une histoire vraie. J'essaie d'attirer l'attention de l'Orateur afin de demander au ministre de la Consommation et des Corporations, sans remettre en cause toute la question de la conversion au système métrique, si, au nom du bon sens et pour des raisons humanitaires, nous ne pourrions pas faire une petite exception pour assouplir ce programme imposé unilatéralement à tous les Canadiens, en faveur d'un aveugle qui n'a jamais été aux crochets de l'aide sociale, dont la cécité est due à des accidents tragiques, et qui se fait aider par ses trois enfants dans son petit magasin, qui ne mérite même pas le nom d'épicerie du

coin? Il est perché sur une colline, à la campagne, et les gens de ma région se moquent bien de savoir si les mesures sont métriques ou impériales. Ils font confiance à cette personne qui ne gagne tout simplement pas assez pour dépenser $3,000 afin de convertir sa balance vieillotte avec laquelle il pèse les carottes, les pommes de terre et les pommes qu'il cultive et vend lui-même. De toute sa vie, il n'a jamais rien coûté à l'État. Quand je l'ai vu, la fin de semaine dernière, il m'a dit d'un ton ferme: «Patrick, ne me dit pas qu'on ne peut pas faire exception pour cette boutique». Je ne répéterai pas le qualificatif dont il s'est servi pour son commerce. Qu'on l'imagine, puisqu'il est installé dans un sous-sol. J'y suis allé. J'ai roulé 40 milles pour y jeter un coup d'œil. Je n'en croyais pas mes yeux. Ce n'est pas juste pour lui de s'entendre dire cela par un inspecteur d'Halifax qui applique une politique dont nous n'avons pas encore pu discuter et que nous n'avons pas le temps de débattre ce soir. Il doit sûrement y avoir des exceptions à cette règle universelle.

Monsieur l'Orateur, vous avez été patient et je dois m'arrêter ici, mais il s'est passé des choses intéressantes aujourd'hui. En effet, des représentants de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain étaient en ville. Nous en revenons une fois de plus aux petites entreprises et aux entreprises qui périclitent dans ma région, à celles qui participent au programme d'habitation et qui vendent du bois de construction, parce que les sociétés McMasters and Sons et McCulloch Building Products faisaient partie de cette association. Ce sont deux entreprises solidement établies qui ont fait faillite. Pourquoi? C'est toujours le même refrain: à cause des taux d'intérêt. J'espère que, lorsque le ministre des Finances reviendra de Paris, il rencontrera des représentants du Conseil du Trésor. Peut-être les députés du caucus libéral se rendront-ils dans leurs circonscriptions en fin de semaine, comme les députés de l'opposition, pour y rencontrer leurs électeurs. Les députés pouvent aller chez eux parce que, s'ils ne quittent pas Ottawa pour retourner dans le quartier des affaires de leurs circonscriptions, ils ne peuvent pas savoir que les entrepreneurs du pays sont aux prises avec un très grave problème économique. J'espère que le débat les incitera à prendre les mesures qui s'imposent.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean):** Voyez, monsieur le président, comme vous faites plaisir à mes collègues de l'opposition. Dès que je me lève pour parler, ce sont des applaudissements qui n'en finissent plus de l'autre côté. Je vous remercie, monsieur le président, de leur faire tant plaisir, et j'espère qu'ils vont écouter allégrement. Trêve de plaisanterie. Cela me ramène un peu en arrière le fait de prendre la parole après le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan). Il y a deux ans, je parlais tout de suite après lui lors du débat que nous avions eu sur le «pre-build», et c'est toujours intéressant de suivre ce qu'il dit premièrement, deuxièmement, de le suivre lorsque l'on parle en Chambre parce qu'il est très coloré, très critique, et excellent orateur par surcroît. Par contre, le côté positif des suggestions, encore une fois, n'est pas tellement là. On me permettra de le souligner, monsieur le président. En ce qui regarde la façon de critiquer, le député, au cours des années qu'il a passé dans l'opposition, en a appris d'excellentes, et il en fait une très bonne démonstration chaque fois qu'il prend la parole.

• (2030)

Par contre, je l'écoutais il y a quelques minutes et c'est incroyable de voir comment ce parti-là qui est l'opposition officielle a un nom qui lui convient, un parti conservateur. C'est inimaginable! Si ce parti-là portait un autre nom, il faudrait le rebaptiser le parti conservateur. Plus j'écoute, plus je me rends compte que tout ce qui est nouveau est carrément réfuté, mis de côté, dépassé. Même l'année dernière, on n'a pas été capable de faire accepter que le «Dominion Day» devienne la Fête du Canada ou le «Canada Day.» Cela a été impossible, c'était trop pour des progressistes conservateurs de faire ce pas-là. On est resté au niveau du Dominion et de Steinberg.

Encore tout à l'heure dans son discours l'honorable député revenait sur les multinationales qui souvent sont contrôlées par certains de leurs amis et de ceux qui les appuient et cela me fait dire un peu, lorsque j'entends parler de petites entreprises qui ont des difficultés avec le système métrique: Mon Dieu, comment pourrait-on un jour provoquer la rencontre de deux mondes, le monde de nos enfants qui apprennent le système métrique dans les écoles et qui n'apprennent que cela avec le monde de leurs parents, c'est-à-dire nous qui avons appris d'autre chose que le système métrique? Si nous ne faisons pas l'effort à un certain moment de dire: Oui, nous allons nous convertir au système métrique nous aussi pour aider nos enfants à continuer à aller de l'avant. Au fait, ils ont compris que si la chimie s'est toujours faite en mesures métriques, si dans le monde la plupart des pays travaillent en mesures métriques, y compris l'URSS, et d'énormes continents, c'est parce que tout va finalement se faire avec ces mesures-là dans les années à venir.

Pour en revenir au fond du débat, en ce qui regarde l'économie, les petites et moyennes entreprises, je dirai que je viens d'une région où il y a beaucoup de ces petites et moyennes entreprises. Elles sont extrêmement importantes à l'économie de ma région et elles vivent par les temps qui courent d'énormes difficultés. C'est vrai, monsieur le président. D'où viennent ces difficultés? Les raisons en sont multiples. D'abord, il est sûr que les taux d'intérêt élevés rendent la vie très difficile aux petites et moyennes entreprises. Les fonds de roulement coûtent plus cher, les frais d'opérations sont plus dispendieux, le pouvoir d'emprunt est diminué d'autant plus que les ventes ont baissé. Il n'en demeure pas moins que ces compagnies-là, pour pouvoir survivre aujourd'hui, se doivent de faire appel aux différents paliers de gouvernement, dont le gouvernement canadien, qui a déjà plusieurs programmes que je n'énumérerai pas parce que le ministre responsable des petites et moyennes entreprises les a énumérés cet après-midi, pour répondre à leurs besoins.

D'autres problèmes qui existent, et j'étais heureux tout à l'heure d'entendre le député d'Annapolis Valley-Hants dire qu'il y a une partie du problème qui se trouve au niveau national. C'est vrai! Mais il disait aussi qu'il y a une autre partie qui vient de divers éléments, dont la conjoncture économique. Mais chez moi, dans ma région, au Québec, il y a un élément encore plus important qu'ailleurs je pense. Vous savez, monsieur le président, au Québec on est privilégié. On a un gouvernement qui depuis quelques années essaie de nous faire croire

que nous sommes différents, différents de tout le monde, différents de tous. Mais par surcroît, on a des petites différences, il faut l'admettre, une entre autres: la Caisse de dépôt du Québec. La plupart des provinces canadiennes sont intégrées, des Canadiens font partie et paient du Canada Pension Plan. Au Québec, nous payons de la Régie des rentes du Québec, c'est-à-dire que la province de Québec bénéficie d'une somme fantastique de plusieurs milliards de dollars, qu'elle ramasse année après année des Québécois pour le redonner ensuite en fonds de pension, lorsqu'ils prennent leur retraite, et cela permet au Québec de s'impliquer par du capital-action, par divers moyens dans l'industrie. Aussi comme prêteur, et de toutes les façons que l'on peut imaginer de possession, d'action ou de tout ce que vous voulez sur le marché mobilier. Cela m'amène à parler d'une drôle de philosophie qui s'est développée au Québec. Je veux surtout discuter de la philosophie qu'expose depuis longtemps le ministre Bernard Landry qui est «supposément» un des ténors de la politique économique québécoise. M. Landry, en plus de nous parler de l'arrière-pays, parce que, vous savez, pour avoir une idée de la vision de M. Landry, il faut s'imaginer que pour lui il existe deux Québec, il y a le Québec, c'est-à-dire Montréal et les environs, et il y a l'arrière-pays, ça c'est nous autres . . .

**Une voix:** Le Lac-Saint-Jean!

**M. Gimaïel:** Le Lac-Saint-Jean, Lotbinière, pas mal de monde, des gars qui fournissent les planches, des gars qui fournissent l'électricité, des gars qui fournissent pas mal de choses aux gens de Montréal, cela c'est la vision de Bernard Landry.

**Une voix:** Il ne faut pas oublier la Beauce!

**M. Gimaïel:** La Beauce aussi; j'oubliais la Beauce parce que j'en suis, monsieur le président. M. Landry nous dit que le Québec c'est le paradis des petites et moyennes entreprises. Là je me suis creusé la tête et j'ai dit: Bon, c'est vrai qu'il y a beaucoup de petites et moyennes entreprises au Québec, j'ai constaté cela moi aussi évidemment ayant été chef de cabinet d'un ministre fédéral et député et même inspecteur à la Commission du salaire minimum, j'allais visiter les petites et moyennes entreprises, j'allais où il n'y avait pas de conventions collectives. Je me suis rendu compte qu'il y a beaucoup de ces petites et moyennes entreprises. Je me suis dit: En tout cas, il n'est pas mal notre ministre de l'économie, il se rend compte qu'il y a beaucoup de petites et moyennes entreprises, il n'est pas mal, il a réalisé cela. Je suis alors allé un petit peu plus loin que lui dans son raisonnement. Au lieu de me dire: Il y en a beaucoup parce que c'est le paradis, je me suis dit pourquoi il y en a beaucoup. Là j'ai regardé autour de moi pour qui elles travaillaient ces petites et moyennes entreprises-là. Je suis arrivé dans la plupart des cas chez des petites et moyennes entreprises qui travaillent pour des grandes entreprises. Alors je me suis dis: Je vais faire le tour des régions. J'ai regardé, eh bien, le paradis de la PME, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ça veut dire quoi? Ca veut dire l'ALCAN, ça veut dire la Consolidated Bathurst, ça veut dire Abitibi-Price, ça veut dire la Domtar, ça veut dire la Donohue, et toutes les autres. Sur la Côte Nord, ça veut dire quoi? La Iron Ore, la Quebec Cartier Mining, la Quebec North Shore, et ainsi de suite. J'ai dit: Mon Dieu, on va aller faire un tour en Abitibi. En Abitibi, la Noranda Mines, plusieurs sociétés minières qui sont installées là. Y aurait-il un coin du Québec où il n'y a pas de grandes entreprises, peut-être en Gaspésie? J'ai jeté un coup d'œil vers la Gaspésie, la première chose que je frappe c'est l'Abitibi-Price, je fais le tour et c'est encore la même chose, la Noranda Mines est aussi installée là, à Murdochville. Je me dis qu'il y a de grandes entreprises partout, dans ce paradis de la petite et de la moyenne entreprise.

Je suis allé du côté de la Beauce. Voilà le paradis, la Beauce, il n'y a pas de grandes entreprises ici, je regarde, c'est vrai. Tout à coup, je réfléchis comme il faut et je me dis: Ces gens-là, ils vendent à qui? Je me retourne, pas loin de la Beauce, il y a une petite ville qui s'appelle Québec, il y a une grosse entreprise là-dedans qui s'appelle le gouvernement du Québec. Alors, j'ai compris. Les Beaucerons, pas fous, se sont dit: On n'est pas loi du gouvernement du Québec, le gouvernement canadien a plusieurs bureaux à Québec, ils achètent toutes sortes de choses ces gens-là, pourquoi ne se mettrait-on pas à fabriquer chez nous pour leur vendre? Alors, monsieur le président, je me suis dit à un certain moment: Mon ministre, parce qu'il est tout de même ministre québécois, mon ministre, M. Landry, pour moi, il lui manque une partie de l'image économique du Québec, son paradis de la PME, s'il n'y avait pas de grandes entreprises, finalement il n'y en aurait pas. Là j'ai continué ma recherche, je me suis dit: Eh bien, à ce moment-là, je vais essayer de trouver si vraiment ces gars-là sont conscients du fait qu'il y a de la grande entreprise au Québec. J'ai jeté un coup d'œil chez moi. La première fois, c'est dans son jardin qu'il faut regarder, je pense, si on veut trouver des concombres ou des tomates. J'ai regardé dans mon jardin et là je me suis rendu compte qu'il y a une grosse compagnie chez nous qui s'appelle l'Alcan, l'Alcan multinationale, semble-t-il, l'ancienne compagnie affiliée d'Alcoa qui s'est dissociée, qui est devenue Aluminium Co. of Canada et qui s'appelle maintenant l'Alcan. A un moment donné, en cherchant, je me rends compte qu'il y a un actionnaire de l'Alcan dont le nom est publié à travers le monde.

Vous savez, monsieur le président, il y a une obligation pour les compagnies inscrites à la bourse, c'est que dès qu'elles ont un actionnaire dont les actions dépassent 5 p. 100, le nom de ce dernier doit être connu publiquement, mais qu'un seul actionnaire de l'Alcan qui a plus de 5 p. 100 des actions, soit 5.5 p. 100 des actions, à ma grande surprise, monsieur le président, c'est la Caisse de dépôt et placement du Québec, le gouvernement du Québec, et je me suis dit: M. Landry, s'il a 5.5 p. 100 des actions de l'Alcan dans ses poches, il doit être au courant du fait qu'il y a de la grande entreprise au Québec. Je n'avais pas fini mes découvertes, je me suis rendu compte aussi que la SDI possédait 51 p. 100 des actions de la Donohue de Saint-Félicien. C'est encore une pas mal grosse entreprise, ça commence à faire des gros moulins cela.

**Une voix:** C'est dans la circonscription de Roberval.

**M. Gimaïel:** C'est dans la circonscription de Roberval encore, dans ma région évidemment. Ensuite, si je continue à jeter un coup d'œil sur la présence de la REXFOR un peu partout, sur la présence de la SDI, si je m'en vais du côté des aciéries, c'est encore la même chose. Je me dis à ce moment-là: Qu'est-ce que M. Landry veut dire quand il parle du paradis de la petite entreprise? Ce que j'ai compris, monsieur le président, c'est que M. Landry vient de se rendre compte qu'il y a des petites et moyennes entreprises au Québec parce qu'aujourd'hui elles ont des difficultés. Il ne l'avait jamais compris avant. Je veux même aller plus loin, c'est que jamais

un seul gouvernement n'a fait quelque chose pour aider les PME. Cela vient tout juste de débuter, quelques subventions par l'OPDQ tout dernièrement.

• (2040)

Le gouvernement du Canada, par exemple, est celui qui depuis 1968 a apporté de l'aide jour après jour aux petites et moyennes entreprises, que ce soit par le MEER ou le ministère de l'Industrie et du Commerce ou par la Banque fédérale de développement ou par des crédits d'impôt à l'investissement ou par des crédits d'impôt à l'embauche ou par des plans de formation de main-d'œuvre ou par des subventions de la main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ou par divers moyens tels que des services de vente par la SEE, la Société d'expansion des exportations. C'est ce que le gouvernement du Canada a fait depuis tant d'années et c'est ce qu'il continue de faire. Par contre, en ce qui a trait à ce que le gouvernement du Québec a apporté, voulez-vous savoir ce qu'il a apporté à la région? Je vais vous le dire. Ce qui est encore plus révoltant, c'est d'être assis et de regarder les *prime donne* qui viennent nous chanter des mélodies, nous dire qu'elles travaillent pour le bien-être de la population. N'oublions pas que je viens d'une région où cinq députés péquistes ont été élus, monsieur le président. Dernièrement, nous avons eu la visite du premier ministre de France, M. Mauroy, au Canada. Nous l'avons emmené prendre un bain de foule à Chicoutimi. Il fallait qu'il voit notre région francophone. J'en suis content parce que j'ai toujours été fier de l'élément français de chez nous.

Nous sommes peut-être la région qui est la vraie bougie d'allumage de la culture française au Canada et nous allons le demeurer toute notre vie. Nous l'avons emmené chez nous prendre un bain de foule. Il a donné des poignées de mains à tout le monde et nous l'avons reçu à la tourtière et à la tarte aux bleuets et il a été bien reçu. Et là, nous l'avons pris et nous l'avons emmené où? A Bécancour. Nous l'avons emmené à Bécancour annoncer que l'Hydro-Québec . . . là, je vais faire le portrait différemment. Le plus gros actionnaire de l'Alcan, qui a ses plus grosses installations au Saguenay Lac-Saint-Jean, parce que c'est la région qui produit le plus d'aluminium au monde, le plus gros actionnaire de l'Alcan a emmené le premier ministre de la France à Trois-Rivières annoncer aux gens de Trois-Rivières que l'Hydro-Québec allait vendre tant de kilowatts par année à Pechiney, une compagnie d'aluminium française qui viendrait s'installer à Bécancour. En fait, ce que cette compagnie-là va venir faire, c'est produire de l'aluminium avec l'électricité qui vient probablement de ma région, ce qui va aider à supprimer des emplois dans ma région, dans des usines de l'Alcan qui vieillissent.

C'est l'actionnaire de l'Alcan qui vient nous annoncer cela. Imaginez où peut se retrouver le pauvre Québécois qui est «poigné» là-dedans! Imaginez-vous. Bien là, monsieur le président, je vous parle, moi le député de la circonscription de Lac-Saint-Jean. Il y a une ville dans ma circonscription qui s'appelle Alma, il y avait à l'Alcan, à Alma, 1,200 employés il y a cinq ans. Présentement, monsieur le président, il en reste 600. Et il n'est pas question d'en avoir mis quelques-uns de côté parce que l'aluminium ne se vend pas. Les salles de cuves sont vidées, il n'y a plus de machines dedans, on a tout sorti, ce sont des grands entrepôts. Donc, pendant qu'un des actionnaires de l'Alcan se croise les bras, pendant que l'Alcan ferme ses portes à Alma, ce même actionnaire vient tout simplement nous annoncer qu'il va vendre de l'électricité à une autre compagnie d'aluminium pour qu'elle aille s'installer à Bécancour. Tout cela, je suppose, dans le désir de fermer l'Alcan définitivement à Alma. C'est le genre de conjoncture économique dans laquelle nous nous battons, nous les députés des régions au Québec, monsieur le président. Et là, ces gens se lèvent debout. C'est le grand nationalisme, le super nationalisme: Nous, les différents! Par contre, quand vient le temps d'investir de l'argent dans nos régions, ah! Non! Cela ne marche plus. Le plus bel exemple que je peux donner, c'est le fameux parc national du Haut-Saguenay, parc national que le gouvernement canadien voulait faire. Encore une fois, je regrette de toujours être pris pour me mettre en concurrence avec la région trifluvienne, mais que voulez-vous, les faits sont là.

En même temps, le gouvernement de la province de Québec a dit oui au gouvernement canadien: Investissez 60 millions de dollars dans le parc national de la Mauricie, mais on a dit non au Saguenay Lac-Saint-Jean, vous n'investirez pas de millions au Saguenay Lac-Saint-Jean. C'est tout de même incroyable, monsieur le président, mais qu'est-ce que nous faisons tant, qu'est-ce que nous faisons de si mal au Lac-Saint-Jean pour que ces gens-là nous refusent les droits les plus fondamentaux à la subsistance économique, pour qu'ils nous refusent le droit de laisser le gouvernement de tous les Canadiens investir chez nous? Qu'est-ce qu'on fait de si mal, monsieur le président? Vous savez, c'est vrai que la situation est difficile. Par contre, c'est vrai aussi que cette année, par exception, le gouvernement canadien va dépenser $2,200,000 en projets de développement communautaire dans ma circonscription avec le Programme Canada au travail. C'est vrai aussi que par exception on va dépenser $375,000 cet été pour faire travailler 251 étudiants.

Pensez-vous que je n'aimerais pas moi aussi que la province fasse la même chose? Il n'y a pas de danger! Eux, ils coupent les emplois. La grande question qu'on se pose présentement à Québec, savez-vous ce que c'est, monsieur le président? C'est de savoir: Est-ce qu'on va construire le mât du stade ou bien si on va couper 17,000 emplois? Ce n'est pas comme cela qu'on présente la chose aux Québécois. On dit aux Québécois: Peut-être qu'on construira le mât, peut-être qu'on ne le construira pas le mât. On dit aux syndiqués: Acceptez des diminutions de salaire ou bien on va congédier 17,000 travailleurs. La vrai question n'est pas celle-là, monsieur le président. C'est: Est-ce qu'on construit le mât, ou si on congédie 17,000 personnes?

On verra où le gouvernement de la province de Québec se pointe: Si c'est un gouvernement socialiste comme il se dit depuis si longtemps, ou si c'est un gouvernement fasciste. S'il est fasciste il va monter le mât et il va le monter vite, mais il va congédier 17,000 gars. Si, par exemple, c'est un gouvernement socialiste, il va se dire: Peut-être que les 17,000 qui travaillent vont me donner assez d'impôts pour me permettre de bâtir le mât. Moi je ne veux pas pousser trop loin leur raisonnement, parce que souvent cela manque lorsqu'on parle d'économie mais lorsque c'est le temps de parler de Constitution ou d'autre chose, là ils sont là par exemple, mais lorsque c'est le temps de parler d'économie, ne demandez pas trop d'idées, ça ne sort pas, il y a une espèce de blocage qui comme dirait M. Lévesque «jam» en quelque part. De toute façon, l'avenir économique de ma région repose sur des bases solides, savoir le travail

que les politiques que le gouvernement canadien a établies depuis des années.

Je sais qu'il n'est pas bon de parler d'argent que le gouvernement canadien peut donner pour enrayer le chômage, mais il y a une politique qui existe au Canada et qui est fantastique, on devrait peut-être aujourd'hui l'apprécier le plus. Je me souviens, au début des années 70, on a critiqué fortement le fait que le gouvernement libéral avait adopté une politique d'assurance-chômage qui tenait debout. Monsieur le président, si nous n'avions pas une politique canadienne, fédérale, comme disent les péquistes, une politique fédérale d'assurance-chômage, qui vient donner environ de $150 à $200 par semaine aux gens qui ont des problèmes économiques ces temps-ci chez moi, rien que dans la ville d'Alma, monsieur le président, cela ferait un million de dollars de moins par semaine. Oui, je dis bien: un million par semaine pour une ville de 20,000 habitants. Je sais que ce n'est pas une situation idéale, mais admettons tout de même qu'il y a eu un gouvernement canadien assez sage pour établir une politique d'assurance-chômage qui tenait debout. S'il n'avait pas établi ces politiques, où serions-nous? Il y aurait probablement des gens qui chercheraient du pain et du beurre. Sans dire que c'est à ce même gouvernement libéral que l'on doit la mise au point d'une politique d'aide sociale où l'on paye 58 p. 100 des factures présentement au Québec.

Monsieur le président, ce gouvernement-ci peut dire qu'il est celui qui a aidé les petites et moyennes entreprises. Il peut dire qu'il est le seul gouvernement qui avait une politique qui s'appliquait dans des régions comme la mienne ou des régions comme Lotbinière, et comme la Beauce, qui ne s'appliquait pas dans les grands centres comme Toronto, Winnipeg, ou Montréal. Il est le seul gouvernement qui a eu le front de dire: Je vais défendre les régions défavorisées, je vais les aider. Je suis fier que ce gouvernement-là les aident et continue de le faire. Ce que je demande, c'est aux gouvernements provinciaux d'essayer de faire la même chose, d'arrêter de payer des «preneux» de coquetels à Paris à ne rien faire, de prendre ces fonds pour aider nos hommes d'affaires dans nos régions à se développer, et surtout, de ne pas leur créer de la fausse concurrence, parce que, n'oubliez pas, monsieur le président, que les grandes chaînes d'alimentation au Québec aujourd'hui sont, en grande partie, entre les mains de la Caisse de dépôts du Québec et ce sont les concurrents directs des petites et moyennes entreprises. N'oublions pas cela, monsieur le président! Et vous les rencontrerez de plus en plus partout, eux, ainsi que l'Heritage Fund d'Alberta. Donc, si les provinces donne leur chance aux PME, ne leur font pas de mauvaise concurrence et les aident comme le gouvernement canadien le fait, à ce moment-là nos PME seront en bonne santé et rentables pour nos gouvernements.

• (2050)

[*Traduction*]

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, c'est certes un privilège de pouvoir parler de la motion qu'a présentée le député de Cambridge (M. Speyer). J'ai écouté avec intérêt une grande partie des discours d'aujourd'hui. Celui que le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) a prononcé avant le souper m'a fort impressionné. J'espère que beaucoup de ses collègues vont prêter attention à ses observations, dont certaines ne leur plairont probablement pas. En fait, l'une d'entre elles ne sera pas mieux accueillie d'un côté que de l'autre de la Chambre.

Le débat d'aujourd'hui porte sur le sort du milieu des affaires, et plus particulièrement des petites entreprises. Le terme «petites» est exact, mais il est parfois trompeur. Certes, on peut considérer que chaque entreprise, prise séparément, est petite, mais à cause de l'impact que ces sociétés ont comme groupe sur l'économie, on peut en parler comme d'un «grand» secteur.

Examinons rapidement les faits. Un peu plus de 90 p. 100 de toutes les entreprises canadiennes peuvent être considérées comme étant des petites entreprises. Les sociétés qui emploient moins de cent personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions de dollars par an rapportent plus de 40 milliards de dollars à l'économie canadienne et contribuent dans une proportion de 20 p. 100 au produit national brut. La petite entreprise emploie 42 p. 100 de la main-d'œuvre du secteur privé au Canada, c'est-à-dire près de 9 millions de personnes. La contribution de la petite entreprise à la production industrielle et commerciale nationale s'établit à un tiers. Près de 60 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés au pays cette année l'ont été par de petites entreprises. De toute évidence, le secteur de la petite entreprise a plus d'envergure qu'on ne le croirait de prime abord.

Les difficultés qu'éprouvent aujourd'hui les petits entrepreneurs canadiens sont elles aussi d'envergure. D'après les statistiques publiées par le ministère de la Consommation et des Corporations, l'an dernier, le nombre des entreprises à faire faillite s'est accru de 22 p. 100. La majorité des 8,055 faillites répertoriées sont survenues dans le secteur de la petite entreprise. Ce chiffre ne comprend pas les sociétés qui ont dû déposer leur bilan ou encore celles dont les propriétaires ont tout simplement vendu leur stock et fermé boutique.

Dans mon propre village de Burks Falls, il y a le triste exemple d'une entreprise qui était établie depuis un bon nombre d'années. Elle avait signé un bail ferme d'une dizaine d'années pour les locaux qu'elle occupait en échange d'un loyer raisonnable. Quand le bail a dû être renouvelé, et l'on prévoyait évidemment une forte augmentation de loyer, le propriétaire a tout simplement liquidé sa marchandise et fermé boutique. Ce local commercial qui fut jadis prospère est désormais vacant. Voilà ce qui arrive dans bien des localités un peu partout au pays, dans les rues principales desquelles on trouve parfois plus de deux ou trois locaux commerciaux vacants.

Il y a environ une semaine, aux informations télévisées, on a diffusé un reportage sur deux villes voisines d'Ottawa, dont on montrait les rues principales où cinq ou six magasins avaient fermé leur porte. C'est un chiffre élevé pour une ville de 5,000 ou 6,000 habitants.

D'après les porte-parole du milieu des affaires, le taux des faillites est encore plus élevé que celui que j'ai cité. Selon les spécialistes, le nombre des déconfitures est de trois à quatre fois supérieur au chiffre énoncé par le gouvernement. En fait, ils prétendent que l'an dernier, environ 30,000 entreprises ont fait faillite. Ceux qui observent de près l'activité de la petite entreprise imputent carrément ces difficultés au gouvernement et à la politique de cherté de l'argent qu'il pratique.

Certains députés ont mentionné tout à l'heure la politique du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt. Il y a quelques années, vous auriez été accusé d'usure et condamné à la prison si vous aviez osé exiger des taux aussi élevés. Je sais parfaitement qu'un grand nombre d'épargnants canadiens profitent de ces taux d'intérêt, mais en général ce n'est pas bon pour l'économie.

Les petites entreprises déclarent presque unanimement qu'un grand nombre de sociétés en faillite auraient survécu si les taux d'intérêt avaient été plus bas. Mais le gouvernement n'est pas d'accord. Il ne cesse de répéter que sa politique est bonne pour le pays.

Elle a fait beaucoup de bien au pays? Parlons-en! Comment peut-elle lui faire du bien alors que des milliers d'entreprises font faillite, que des millions de Canadiens sont en chômage et que notre productivité nationale s'en ressent terriblement? Est-ce une si bonne chose que nous ne puissions plus soutenir la concurrence sur le marché international? Cette politique n'est bonne à rien, voilà la vérité!

Quand des grosses entreprises sont en difficulté, le gouvernement s'empresse de faire des pieds et des mains pour les aider. Cela l'oblige inévitablement à dépenser toujours plus d'argent. Mais quand les petites entreprises disparaissent une à une, le gouvernement se contente de hausser les épaules et de détourner les yeux.

Le gouvernement devrait se rendre compte que les grosses entreprises ont grand besoin des petites pour obtenir des biens et services spécialisés. En raison de leur taille, les petites entreprises peuvent assurer un meilleur contrôle de la qualité et posséder les connaissances particulières dont les grosses compagnies ont besoin.

Lorsque de petites entreprises font faillite, les grosses entreprises en subissent les effets; et lorsque ces dernières ont des difficultés ou réduisent leur production, cela se répercute sur les petites entreprises de soutien. Lorsqu'une entreprise, grosse ou petite, ferme ses portes, cela a des effets dévastateurs sur l'économie locale et régionale.

Nous avons tous entendu parler de la théorie des dominos. Une entreprise ferme ses portes et ses propriétaires et employés se retrouvent sans emploi. Ces personnes, qui doivent vivre de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale, ont très peu d'argent à dépenser. D'autres sociétés, notamment celles qui approvisionnaient les sociétés en faillite, commencent rapidement à subir des revers et elles doivent finalement congédier une partie de leur personnel. Le cycle est prévisible et il n'y a pas d'issue.

Non seulement le gouvernement ne se préoccupe-t-il pas de la situation économique des petites entreprises, mais encore ajoute-t-il à leurs problèmes en les traitant comme il le fait.

Je vois que le ministre des Approvisionnements et des Services (M. Blais) est parmi nous aujourd'hui, monsieur l'Orateur, et j'espère qu'il m'écoute attentivement. Je tiens à louer son ministère qui a commandé des biens et des services à des petites entreprises et je souhaite que ce ne soit qu'un début. Je vois le ministre hocher la tête en signe d'assentiment.

**M. Blais:** De haut en bas!

**M. Darling:** C'est bien. Il faut continuer comme cela. Il est bien connu depuis quelque temps déjà qu'un certain nombre de sociétés ont éprouvé des difficultés à se faire payer par le gouvernement dans un délai raisonnable. Je me demande de quelle façon le ministre va hocher la tête cette fois-ci!

De nombreuses entreprises ont cessé de faire affaire avec le gouvernement pour cette raison, mais d'autres n'ont pas d'autre choix que d'attendre leur chèque pendant des mois. Le gouvernement est conscient de cette situation et je suppose que le ministre fait de son mieux pour y remédier, mais il faudrait peut-être dire à certains fonctionnaires de se presser et d'émettre les chèques plus rapidement.

En février de cette année, dans un discours prononcé à l'université de Western Ontario, le ministre d'État aux Petites entreprises et Tourisme (M. Lapointe) a reconnu que les petites entreprises étaient aux prises avec un grave problème. Je suis ravi de constater que le ministre se trouve parmi nous ce soir. Dans son allocution, il a déclaré que plusieurs réunions avaient été organisées en vue d'accélérer le processus de règlement et il envisageait même à l'époque d'étudier la possibilité de verser des intérêts sur les comptes en souffrance. J'espère qu'il s'entretiendra avec le ministre des Approvisionnements et Services à ce sujet. Le ministre a également déclaré que toute amélioration qui serait apportée au système de règlement aurait des répercussions considérables sur le niveau des liquidités d'un grand nombre de ces grandes et petites entreprises.

Les entreprises qui font affaire avec le gouvernement accueilleraient favorablement toute amélioration du système de règlement. Mais les milieux d'affaires seraient encore plus contents si l'on améliorait le système économique du Canada. Connaissant les réalisations que le gouvernement a à son actif, personne ne retient son souffle en se disant que c'est pour tout de suite.

Si vous avez l'ouïe fine, vous pourrez entendre le gouvernement nous fournir une réponse de ce genre: «nous agissons, nous travaillons fébrilement pour relancer l'activité économique, nous avons la situation en main».

Le gouvernement a effectivement fait quelque chose. Il nous a présenté ce budget désastreux en novembre de l'année dernière et maintenant il s'efforce fébrilement de modifier les mesures draconiennes contenues dans ce budget. Il étouffe la rébellion chronique des députés de l'arrière-ban et des quelques ministres qui sont conscients du gâchis causé par le ministre des Finances (M. MacEachen). A l'instar de saint Paul sur le chemin de Damas, le ministre a changé d'avis comme chacun sait puisqu'il a modifié ou supprimé trente-et-une des dispositions désastreuses de son budget ou en a reporté la mise en application. Espérons que ce ne sera pas tout. Voilà ce que le gouvernement a à nous offrir. Il ne faut donc pas s'étonner si les petites entreprises n'ont pas remercié le gouvernement de les avoir aidées de la sorte au moment même où elles croulent sous les tracasseries administratives qu'il leur impose, où elles craignent à chaque instant les effets des décisions prises par le gouvernement pour lutter contre l'inflation, et où elles redoutent que les mesures budgétaires les poussent au bord de la faillite.

• (2100)

Chacun se demande ce que le gouvernement vient encore d'inventer et espère qu'il n'a rien fait, car chaque fois qu'il intervient, c'est au détriment de nos intérêts. Le gouvernement a mis en place la Société VIA Rail. Aujourd'hui, la plupart des trains ne circulent plus. Il a créé la Société canadienne des

postes; or, il nous en coûte pratiquement deux fois plus cher pour affranchir notre courrier et ce n'est sûrement pas fini. Cette mesure a certainement posé un problème supplémentaire aux petites entreprises dont beaucoup font leurs affaires par la poste. De fait, la survie d'un grand nombre d'entre elles dépend du service postal et certaines ont même été contraintes à déclarer faillite. Après le lancement du Programme énergétique national, le prix de l'essence et du mazout a augmenté considérablement. Cela nous amène à nous poser des questions quand on sait qu'il y a un surplus de pétrole et que le prix de l'essence est nettement inférieur aux États-Unis qu'ici, alors qu'ils n'ont pas les réserves dont nous disposons. Chacun sait par ailleurs que le projet Alsands est tombé à l'eau et que la construction du gazoduc de l'Alaska a été reportée de deux ans au moins. A la différence du roi Midas qui transformait en or tout ce qu'il touchait, on dirait que tout ce que le gouvernement touche s'envole en fumée.

Ce serait beaucoup moins exaspérant si les responsables devaient faire les frais de leurs gâchis, mais ces gens-là ne déboursent pas un sou. Tout est porté au compte des contribuables. Dans leurs efforts frénétiques pour convaincre le contribuable aux abois que l'argent recueilli l'est pour le bien de la nation, ils dépensent chaque jour des milliers de dollars en propagande. Le gouvernement parle de publicité dirigée. «Canada au travail» proclame un panneau publicitaire. La publicité dans les journaux affirme que «cela paraît raisonnable». Le gouvernement peut être certain qu'aux yeux des Canadiens qui conservent encore leur emploi, une telle politique économique ne tient pas debout.

Quelle a été l'aide apportée par le gouvernement à la petite entreprise depuis à peu près un an? Il leur a porté un dur coup en haussant de 76 p. 100 les tarifs postaux et c'est pourquoi certaines entreprises ont dû fermer leurs portes. Il y a eu également les modifications budgétaires restreignant les déductions pour amortissement. Quant aux dispositions concernant les dividendes, elles ont été resserrées. Par suite des restrictions imposées aux sociétés de location de voitures, pour ne nommer qu'un cas, le gouvernement a nui à l'industrie automobile et de nombreux concessionnaires ont fait faillite. La semaine dernière encore, un des plus gros, sinon le plus gros concessionnaire d'Ottawa a fait faillite. Les restrictions relatives aux assurances qui frappent de nombreux petits exploitants de même que de nombreux détenteurs de police, ont soulevé un tollé de protestations. Je dois préciser que le ministre a dit qu'il réexaminait cette question. J'espère que ce ne sera pas en vain et qu'une décision éclairée viendra arranger les choses dans ce domaine en particulier.

Il a beaucoup été question de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise qui devait être une sorte de planche de salut pour le petit exploitant. Elle devait les sauver du désastre attribuable à la cherté de l'argent. Bien sûr que les dispositions ont été élargies pour inclure les particuliers et les associés et non seulement les sociétés constituées; c'était un pas dans la bonne voie. Cependant, pour un pas en avant, il y en a eu dix en arrière au moment où furent connus les nouveaux règlements, de sorte que l'obligation n'est plus accessible aux entrepreneurs prospères qui veulent agrandir leur exploitation et probablement accroître leur effectif. Non, les seuls à avoir droit à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise sont les habitants de la localité mythique appelée Les Abois. Une fois arrivés là, les hommes d'affaires se rendent à la banque et l'obligation sera approuvée dans quelques rares cas. Si la banque a le moindre doute, elle tourne le dos à l'homme d'affaires et rejette sa demande. En tant que députés, quel que soit le parti que nous représentons à la Chambre, j'en suis sûr, nous avons dû intercéder au nom de nos électeurs dans des cas semblables. A plusieurs reprises, j'ai parlé à des directeurs de banque et bon nombre d'entre eux ne connaissaient pas bien cette obligation. Les directeurs de banque des petites localités n'en avaient guère entendu parler. Nous nous sommes entretenus avec certains responsables à des niveaux plus élevés qui nous ont répondu: «Oui, nous avons des crédits pour leur venir en aide, mais nous sommes limités par la nouvelle clause que le ministre des Finances a proposée, selon laquelle une entreprise relativement florissante n'a pas droit à cette obligation.» A mes yeux, c'est absolument ridicule.

Une autre chose qui accule les petits hommes d'affaires au pied du mur, c'est le programme de conversion obligatoire au système métrique qui crée de gros problèmes aux commerçants et aux entrepreneurs de tout le pays. Comme l'a signalé le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), il y a eu un cas où un homme d'affaires a eu jusqu'à la fin de juin pour se convertir au système métrique, sans quoi il s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à $5,000 et à un emprisonnement de deux ans au maximum. Qu'une telle chose se produise dans un pays aussi grand, libre et démocratique que le Canada, monsieur l'Orateur, nous pousse à nous demander dans quel genre de pays nous vivons. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a dit qu'il s'agissait de quelques cas isolés que les députés de l'opposition essayaient de monter en épingle.

Il y a quelques semaines, une pétition signée par 122,000 personnes a été présentée au ministre, lequel, dans un moment d'égarement, a dit qu'il allait répondre à chaque signataire personnellement. Je me demande s'il y consacre ses nuits et ses jours, et combien de ces 122,000 lettres sont déjà parties sous sa signature. Il l'a déclaré de façon catégorique; bon nombre d'entre nous avons dit à nos électeurs d'envoyer une lettre au ministre, à la Chambre des communes, sans l'affranchir. J'espère qu'il est inondé de courrier. Si le ministre avait fait preuve de bon sens en laissant les sociétés et les hommes d'affaires choisir eux-mêmes de se convertir ou non au système métrique, nous n'assisterions pas à un tel tollé dans le pays. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

• (2110)

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député de Cambridge (M. Speyer) ait choisi ce sujet aujourd'hui. Il est toujours curieux de constater que les questions qui préoccupent grandement les Canadiens sont présentées par ce côté-ci de la Chambre et très rarement, sinon jamais, par l'autre côté, c'est-à-dire le gouvernement. Par conséquent, je remercie le député de Cambridge de nous avoir fourni l'occasion de parler d'un secteur d'activité très important, d'un secteur-clé de l'économie canadienne. Le député a déclaré que les petites entreprises canadiennes étaient particulièrement malmenées ces jours-ci. Mais qui sont ces petits exploitants? Quelles sont ces petites entreprises dont parle le député de Cambridge? Bien entendu, le secteur des petites entreprises comprend quelque 940,000 petites sociétés, presque toutes détenues et contrôlées par des intérêts canadiens, qui emploient une, deux, trois, voire même jusqu'à

quinze personnes et plus, ce qui représente environ 42 p. 100 de la population active. Ce secteur comprend la petite épicerie du coin, le petit restaurant d'en face, le petit atelier d'à côté, l'entrepreneur à son compte et le petit atelier de soudure en haut de la rue, ainsi que la confiserie du coin. Ceux qui dirigent ces commerces sont nos voisins et nos amis. Ce sont des gens qui aident les scouts, la petite ligue sportive du quartier, les artistes et la troupe théâtrale locale, la fanfare de l'endroit et autres. Ce sont des personnes qui ont des obligations envers la collectivité et leur pays. Ce sont des gens qui fournissent 60 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés au Canada, aussi bien pendant les bonnes que pendant les mauvaises années. Les multinationales et les grosses entreprises ne créent pas autant d'emplois que le secteur des petites entreprises contrôlé par des intérêts canadiens. Ce secteur effectue des travaux de recherche et de développement. C'est dans ce secteur que s'exprime la créativité du Canada et c'est également dans ce secteur que la recherche et le développement s'attaquent à de nouveaux domaines, lancent de nouveaux produits et de nouvelles formes de commercialisation. Les petites entreprises constituent de loin le principal secteur d'activité au Canada. Les gens que vous voyez en parcourant les rues des grandes et petites collectivités des zones urbaines et rurales sont employés dans ce secteur. Ce sont ces gens que j'aime appeler les bâtisseurs ou, si vous préférez, les colons de l'époque moderne. Ils sont prêts à se lancer à l'attaque de nouveaux domaines et à prendre et courir des risques. Certains les appellent des entrepreneurs. Ce sont des gens qui ont des idées, qui sont prêts à risquer toutes leurs économies, qui sont prêts à trimer pendant de longues heures pour essayer une nouvelle idée, pour expérimenter un nouveau mode de vie; ce sont des gens qui sont prêts à construire et à enrichir l'économie du Canada.

Qu'arrive-t-il aujourd'hui à ce groupe d'individus, à ce groupe que nous connaissons tous très bien, je crois? Je suis certain qu'il n'y a personne au Canada qui, à un moment ou un autre de sa vie, n'a pas envisagé ou rêvé de lancer un petit commerce. Les petits exploitants représentent la structure sociale du Canada. Ils forment la base de l'économie canadienne. Qu'arrive-t-il à ces personnes aujourd'hui? Qu'arrive-t-il à la structure sociale de notre économie?

Deux millions de Canadiens se retrouvent aujourd'hui au chômage à cause des politiques suivies par le gouvernement. Les gens n'achètent pas beaucoup de biens et services des petites entreprises. Le plein emploi est ce qui pourrait arriver de mieux à ce secteur. Le plein emploi permet à tous d'acheter des biens et services. Il permet aux gens de payer le prix que le chef de la petite entreprise exige contre son produit ou service. La meilleure chose qui pourrait arriver dans le pays au secteur de la petite entreprise, c'est vraiment le plein emploi, et non pas un chômage qui frappe 2 millions de personnes, chiffre qui augmente sans cesse.

Évidemment, le coup fatal a été porté au secteur de la petite entreprise sous forme de taux d'intérêt exorbitants que le gouvernement actuel maintient depuis sept ans. Dans un effort pour combattre l'autre ennemi de la petite entreprise, et je parle ici de l'inflation, le gouvernement invite à la patience car, dit-il, avec le temps, les taux d'intérêt élevés contribueront à réduire l'inflation. Mais, et il faut que je le demande, combien de temps faudra-t-il attendre? Ce programme est entré en vigueur en 1975. C'est-à-dire il y a sept ans. Le taux d'inflation est aussi élevé aujourd'hui qu'il l'était alors. Les taux d'intérêt élevés ont littéralement tué la petite entreprise d'un bout à l'autre du pays.

**M. Fulton:** Avec l'appui de Joe Clark.

**M. Riis:** Mon collègue, le député de Skeena, apporte là un argument intéressant, à savoir que c'est la politique que le chef de l'opposition (M. Clark) a dit être la meilleure qu'eux même auraient pu trouver, dans une interview qu'il a accordée à la presse l'autre jour. Mais je puis vous dire que ce n'est pas la meilleure chose qui se puisse trouver. Nous disons que les taux d'intérêt doivent baisser, et rapidement. Le plus tôt sera le mieux, non seulement pour le secteur de la petite entreprise, mais pour tous les Canadiens.

Et puis, évidemment, il y a le budget. Le budget était censé faire des merveilles pour la petite entreprise. Je me rappelle que le gouvernement a posté 200,000 exemplaires d'un dépliant destiné à faire croire au secteur de la petite entreprise que le budget leur était favorable.

**M. Lapointe (Charlevoix):** C'était 250,000 exemplaires.

**M. Riis:** Pardon, on a envoyé 250,000 dépliants aux petites entreprises pour essayer de les convaincre que c'était la meilleure mesure prise depuis longtemps, que le gouvernement passait à l'action, qu'il s'intéressait à ce secteur et qu'il allait lui ouvrir la voie. Personne ne l'a cru. La meilleure façon d'encourager les petites entreprises canadiennes, c'est d'adopter une bonne politique économique. On n'envoie pas un dépliant pour essayer de convaincre les gens que l'on a pris toute une série de bonnes initiatives. Ce sont des personnes intelligentes. Elles savent quand il se passe quelque chose d'intéressant pour elles dans le pays. J'ai nettement l'impression que les petits commerçants ont été offusqués que le gouvernement leur envoie 250,000 dépliants en consultant les listes des services de l'impôt sur le revenu qui sont censées être secrètes. C'est pourtant ce que le gouvernement fédéral a fait.

**M. Lapointe (Charlevoix):** Combien de personnes ont renvoyé le questionnaire?

**M. Riis:** Nous parlons de certains obstacles auxquels se heurtent les petites entreprises. Ils sont déplaisants. Je crois que le pire de tout, c'est que les petites entreprises perdent confiance.

Le nombre des faillites a augmenté de 30 p. 100 durant le premier trimestre de 1982, soit 37 p. 100 de plus que l'année dernière où la situation était déjà très grave. Par conséquent, ce sont des milliers de personnes qui ont connu les tourments de la faillite. Outre toutes les personnes qui ont fait faillite, et il y en a eu 3,651 durant la première partie de l'année, beaucoup d'autres ont connu les affres de la mise sous séquestre, et des milliers de petits commerçants ont purement et simplement fermé boutique et renoncé aux rêves d'avenir qu'ils faisaient pour eux, leur famille et leur êtres chers. A cause du gouvernement, la petite entreprise est littéralement devenue exsangue. A cause de lui, les espoirs et les rêves d'avenir des petits commerçants se sont effondrés. C'est ce qui incite le gouvernement à envoyer des dépliants pour essayer de persuader les gens que tout va bien.

La décrépitude de la petite entreprise s'accélère de jour en jour. Qui prend la défense de ce secteur? Les députés néo-démocrates ont pris la parole le plus souvent possible à la Chambre pour essayer de convaincre le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) qu'il faut absolument apporter certains changements sans tarder. Je reconnais que les députés du parti progressiste conservateur ont aussi pris la parole pour défendre la petite entreprise. La Fédération canadienne des entreprises indépendantes a pris tous les moyens imaginables pour lutter contre la démence du budget du 12 novembre et la politique monétaire du gouvernement actuel. L'Association canadienne des petites entreprises a dénoncé ces dispositions lors d'audiences qui ont eu lieu dans tout le pays et, chaque fois que l'occasion s'est présentée, auprès du ministre des Finances lui-même. L'Association canadienne des membres des professions libérales et du monde des affaires a pris la parole au nom de ses membres. Ses représentants ont invité M. MacEachen à abandonner le budget avant que le secteur canadien de la petite entreprise ne soit pratiquement anéanti. J'y reviendrai plus longuement tout à l'heure.

Je pense qu'il y a lieu de se demander ce que l'on peut faire pour améliorer la situation. On nous reproche souvent à nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre de nous borner à dresser un sombre bilan des problèmes, des déceptions et des inquiétudes sans offrir de solutions. Permettez-moi de proposer un certain nombre de mesures susceptibles de servir la petite entreprise.

Tout d'abord, le gouvernement devrait mettre sur pied un programme de réduction des taux d'intérêt pour les emprunteurs canadiens. Aucun programme de relance économique un tant soit peu valable ne saurait être appliqué à moins d'une réduction des taux d'intérêt. J'espère que lorsque le ministre des Finances rentrera d'Europe après s'être entretenu avec ses collègues, il aura de bonnes nouvelles à nous annoncer. J'espère également qu'il aura admis que ce sont les taux d'intérêt élevés qui alimentent l'inflation et qu'on ne pourra lutter contre l'inflation sans commencer par réduire les taux d'intérêt.

• (2120)

Le besoin de capital d'exploitation constitue un problème, comme le sait bien le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Je le prie de collaborer avec ses collègues pour apporter à la loi sur les prêts aux petites entreprises des modifications qui permettent aux hommes d'affaires d'obtenir du capital d'exploitation, surtout pour les entreprises appartenant à des secteurs en difficulté que le gouvernement du Canada pourrait reconsidérer comme ayant droit à une certaine aide. Je supplie le ministre d'État (Petites entreprises) de faire pression sur ses collègues pour réintroduire l'aspect expansion dans le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Il a été tragique pour le secteur canadien de la petite entreprise que le ministre des Finances supprime l'aspect expansion du programme pour en faire un programme de bien-être social pour la petite entreprise. En supprimant l'aspect expansion de ce programme, le ministre a brisé les rêves et les espoirs de bien des chefs de petites entreprises. Il faudrait donc y réintégrer l'aspect expansion.

Où en est l'examen du financement de la petite entreprise? Nous en attendons le rapport depuis près de deux ans. Le ministre d'État a promis qu'il allait bientôt présenter des recommandations sur les moyens d'améliorer la situation pour les petites entreprises du pays. Je presse de nouveau le ministre d'État (Petites entreprises) de présenter bientôt le rapport de cet examen au secteur canadien de la petite entreprise afin qu'il puisse prendre connaissance des choix qui s'offrent à lui. J'espère qu'il invitera le secteur de la petite entreprise à faire connaître ses réactions dès que le rapport aura été rendu public.

J'invite également le ministre à collaborer avec le ministre des Finances et à rencontrer les dirigeants des banques à charte canadiennes de sorte qu'elles puissent faire ce qu'elles disent souhaiter faire avec les obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Il s'agissait d'un programme destiné à venir en aide aux entreprises et aux agriculteurs dans le besoin. Nous, les parlementaires, savons tous que les petites entreprises et les agriculteurs ne sont tout simplement pas en mesure de se prévaloir du programme. Les banques refusent de coopérer, à l'exception peut-être d'une seule de toutes les banques en activité au Canada. Le ministre doit s'adresser à ces banques et leur rappeler qu'il est obligatoire pour elles de coopérer à ce programme.

Je demande également au ministre d'envisager de modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises de façon à créer pour les entreprises en grande difficulté des possibilités d'emprunter à court terme. En effet, certaines se trouvent dans des situations fort critiques. Puisque l'on compte plus de un millier de faillites au cours du premier trimestre de l'année, sans parler des liquidations et des fermetures, c'est donc dire qu'il y a des crises auxquelles il faut rapidement trouver des solutions. Je crois que le ministre d'État (Petites entreprises) prendra sous peu la parole pour demander le prolongement d'une autre année au moins de l'application de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Envisageons de modifier cette loi de façon à prévoir des capitaux de crise pour le secteur de la petite entreprise.

Il y a aussi les politiques d'approvisionnement du gouvernement. Nous n'espérons plus grand-chose des mégaprojets, mais il existe néanmoins d'autres projets qui se poursuivent. Tâchons de pratiquer des politiques d'approvisionnement qui aideront le secteur de la petite entreprise, et tâchons que ces politiques aient un certain poids. Les politiques actuelles d'approvisionnement n'aident pas nécessairement ce secteur ou les manufacturiers canadiens, mais sont souvent utiles au manufacturier étranger qui a une filiale au Canada participant aux mégaprojets. Bien sûr, c'est là quelque chose que le gouvernement pourrait changer très rapidement.

Entreprenons la réforme de la Banque fédérale de développement. L'une des choses qui rend perplexe le secteur de la petite entreprise est que l'on offre de l'aide à tous les secteurs possibles et imaginables sauf au sien. Bien sûr, les petits commerçants sont souvent renvoyés d'un ministère à l'autre, d'un secteur à l'autre. Le petit commerçant qui se bat du matin jusqu'au soir pour faire quelques dollars et pour essayer de maintenir son entreprise n'a pas la vie facile. Il n'a pas de temps à perdre à courir d'un bureau à l'autre pour se renseigner sur les divers programmes offerts. Par conséquent, nos

gouvernants devraient envisager de remodeler la Banque fédérale de développement de façon à mieux l'axer sur les besoins de la petite entreprise et peut-être à la faire agir en tant que comptoir général pour au moins tous les programmes fédéraux, sinon pour les programmes provinciaux et municipaux. Ce pourrait être un lieu où les petits entrepreneurs pourraient se renseigner sur tous les programmes mis à leur disposition et destinés à les aider.

**M. Lapointe (Charlevoix):** Je l'ai déjà annoncé cet après-midi.

**M. Riis:** Il faudrait également injecter dans ce secteur un capital-risque plus important. Nous vivons à une époque difficile, mais malgré la faiblesse de l'économie nationale, les particuliers et les sociétés étendent leur activité et font preuve d'initiative dans les secteurs des télécommunications, des transports et de la prospection. Ils ont de la difficulté à obtenir le capital de risque dont ils ont tant besoin. Bien entendu, c'est là que le gouvernement pourrait jouer un rôle.

Nous avons appris aujourd'hui, en examinant les profits bancaires, que certaines des banques à charte du Canada avaient prêté une partie importante de leur capital à seulement une société. Dans certains cas, la proportion est de 30, 40, 50 et même 75 p. 100. Il arrive parfois que cette proportion soit de 100 p. 100. On peut alors se demander combien d'argent peuvent obtenir les petites entreprises, les cultivateurs et les personnes ayant besoin d'hypothèques lorsque 75 p. 100 du capital est prêté à une seule société. Il s'agit d'un problème très sérieux dont le gouvernement devrait prendre note et auquel il devrait apporter des solutions en imposant un plafond. Selon l'inspecteur général des banques, il est possible de prêter jusqu'à 50 p. 100 du capital à une société, alors que, dans le système bancaire américain, le plafond est de 10 p. 100. Voilà une situation à étudier de très près si l'on veut que les petites entreprises puissent obtenir les fonds et le financement dont elles ont besoin.

Le gouvernement devrait déployer encore plus d'efforts pour aider les petites entreprises à commercialiser leurs produits. Sauf erreur, on a renoncé pour l'instant, et peut-être de façon définitive, à créer outre-mer une société commerciale nationale. Le gouvernement pourrait peut-être utiliser ce type de société pour donner la possibilité aux petites entreprises de commercialiser leurs produits et services sur de nouveaux marchés pleins de promesses. Il est très difficile aux petits entrepreneurs de Clearwater ou de Chase en Colombie-Britannique d'ouvrir de nouveaux marchés dans les pays du Pacifique ou d'essayer d'écouler leurs produits dans une autre province du Canada qui peut être située à des milliers de milles de là. Si le gouvernement pouvait introduire un mécanisme permettant d'encourager le développement de nouveaux marchés, cela serait certes vivement apprécié par les petites entreprises.

On pourrait parler pendant bien longtemps des façons dont le gouvernement pourrait aider les petites entreprises. Il pourrait par exemple faire savoir aux petites entreprises qu'il comprend et apprécie le rôle qu'elles jouent. Le gouvernement pourrait dire: «voici comment j'entends vous aider à faire progresser vos entreprises». Or, bien au contraire, le gouvernement se met à l'abri et rend la tâche des petites entreprises encore plus difficile en essayant de créer un climant de découragement, de déception, de frustration et de colère. Ce n'est pas ce dont le pays a besoin. Ce qu'il faut à la petite entreprise, c'est une économie stable et saine. C'est le plus beau cadeau qu'on puisse lui faire.

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur l'Orateur, c'est la troisième fois en une semaine environ que j'ai l'occasion de parler de sujets étroitement liés. A chaque fois, l'opposition conservatrice a laissé entendre que toute la politique du gouvernement était inadéquate et que le budget était la source unique de tous les maux. Les conservateurs se sont toutefois gardés de proposer des mesures concrètes, à part l'abandon du budget.

Je me suis entretenu avec un grand nombre de chefs de petites entreprises qui jugent déplorables certaines dispositions du budget. Les dispositions contestées varient d'une personne à l'autre. Mais aucun petit patron ne m'a dit que le budget était le vrai problème. Le petit entrepreneur qui est en difficulté ne l'est pas à cause du budget. Il l'est à cause des taux d'intérêt et de la conjoncture économique mondiale. C'est ce qu'il considère comme la principale cause de ses malheurs, la deuxième étant, à son avis, ses relations avec les établissements de crédit canadiens. Il ne cite le budget qu'en troisième lieu. En fait, si le petit commerçant éprouve des difficultés, il ne paye pas d'impôts. Certains considèrent que le budget est le principal problème, mais comment pourrions-nous résoudre ce problème, alors que le petit exploitant affirme lui-même que le budget n'est pas au cœur du problème?

• (2130)

Lorsque l'opposition a été au pouvoir pendant neuf mois, elle a adopté un principe, auquel elle a cru et souscrit, qui a été mis en avant par les grandes entreprises, les milieux bancaires, la Chambre de commerce et d'autres. Selon ce principe, l'inflation ne pouvait diminuer qu'à condition que les taux d'intérêt soient élevés. Le monétarisme était de rigueur et nous devions nous en accommoder.

Je me souviens avoir demandé au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui était alors ministre des Finances, pourquoi au Canada le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire le taux préférentiel moins le taux d'inflation, était de 5 à 6 p. 100 alors qu'il était négatif aux États-Unis. Il a répondu que nos taux d'intérêt devaient demeurer élevés pour éviter que le taux d'inflation n'augmente. Il a tenu ces propos ici même à la Chambre. Je n'ai entendu aucun conservateur proposer de quelque façon que ce soit que les taux d'intérêt devaient diminuer, même si les banquiers le préconisent maintenant, comme l'a d'ailleurs déclaré le président de la Banque de Montréal il y a deux semaines.

J'éprouve certaines difficultés à saisir le thème général de ce débat, parce qu'il me semble que l'on aborde le problème de façon plutôt superficielle en faisant valoir que le budget est au cœur du problème. L'opposition semble suggérer que tous les problèmes seront résolus si le budget est retiré. Il ne me semble pas que cela soit la solution.

Le NPD a proposé que nous abaissions les taux d'intérêt en exerçant un certain contrôle des changes qui empêcherait les capitaux de quitter le Canada. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une solution réaliste.

J'aimerais formuler quelques réflections sur une proposition qui, à mon sens, devrait être étudiée de près. Elle consiste à dévaluer le dollar à 75c. américains, ce qui, je crois, est essentiel et devrait être fait. J'aimerais toutefois vous entretenir en termes plus généraux de la façon dont je perçois la situation actuelle. Vers la fin des années 60, et particulièrement pendant les années 70, nous avons pris l'habitude au Canada de considérer qu'un taux de croissance de 5 à 6 p. 100 était quasi normal, et de nombreux autres pays ont fait de même. Le taux de croissance était très élevé durant cette période, mais les Canadiens et les habitants des autres pays occidentaux industrialisés considéraient cela comme normal. Or, la situation énergétique, les pénuries à court et long termes, l'augmentation du prix du pétrole des pays de l'OPEP et les problèmes écologiques que nous avons connus ont rendu ce type de croissance presque impossible à l'avenir. Maintenant, nous ne pouvons qu'espérer un taux de croissance moyen au cours des 10 ou 20 prochaines années.

Je me rappelle qu'au milieu des années 60, lorsque j'étais directeur d'école secondaire à Thunder Bay, le taux de croissance était très important. Nous avions de plus en plus d'élèves, ce qui nous forçait à construire plus d'écoles et à engager plus d'enseignants. Nous tentions régulièrement d'en engager et il nous était très difficile de trouver des personnes compétentes. Je me rappelle que la commission scolaire m'avait indiqué qu'elle voulait doubler la taille de mon école, que fréquentaient déjà près de 1,200 élèves, afin de répondre à la demande. Même à cette époque, je préférais tout ce qui était petit et je me suis opposé vigoureusement à l'agrandissement de mon école. J'ai essayé de convaincre la commission.

Quel ne fut pas mon désarroi de m'apercevoir ensuite qu'à cause d'un phénomène démographique nous assistions très rapidement à une diminution des inscriptions. Cela m'a amené à réfléchir sur la situation. En 1970, le nombre des inscriptions dans les écoles secondaires de l'Ontario a fléchi du jour au lendemain. La demande d'enseignants et la croissance extraordinaire que nous avions connues étaient choses du passé. Nous aurions dû le prévoir et nous attaquer à cette question en tant que pays, en tant que province, en tant que ville et en tant qu'école. Comme le disait un livre intitulé «Les limites de la croissance», nous étions arrivés au point où le nombre d'élèves, loin d'augmenter, commençait à diminuer. Les enseignants étaient en colère parce qu'ils croyaient que l'État en avait après eux. Il y eut des grèves et bien d'autres problèmes qui entraînèrent des tensions entre les enseignants et la collectivité. Cette situation a duré de deux à quatre ans. J'ai été élu à la Chambre en 1972, mais cette tension a persisté jusqu'en 1976. Puis, du jour au lendemain, les enseignants et d'autres qui s'intéressent à l'enseignement ont compris que ce n'était pas un coup monté, mais que c'était plutôt la réalité. Le taux de croissance auquel ils s'attendaient, qui devait faire augmenter de 7 à 10 p. 100 par an le nombre des élèves, était désormais chose du passé.

J'estime que la déception, la tension et d'autres réactions des habitants de ma localité auraient pu être entièrement évitées. En rétrospective, je trouve que j'ai eu de la chance de prévoir la fin de cette croissance démographique, même si ce fut bien involontairement. Il m'avait semblé qu'il existait sûrement un autre moyen d'atténuer les effets de cet arrêt de croissance, et qui aurait été préférable à la cessation soudaine de la construction d'écoles, ou au renvoi d'enseignants alors qu'on essayait de les embaucher six mois auparavant. Il me semblait qu'il existait un moyen beaucoup plus raisonnable d'aborder le problème.

Je me souviens d'avoir envisagé au début des années 70 des mesures comme le partage du travail. Par exemple, si nous n'avions plus besoin des services d'autant d'enseignants, au lieu de les licencier, il demeurait possible d'en affecter un certain nombre à des fonctions particulières à plein temps et d'en embaucher d'autres à temps partiel, tout en appliquant en même temps un régime de retraite progressive.

J'essayais alors de comprendre la nature de ce changement d'envergure qui survenait dans la vie des habitants de cette localité et de bien d'autres. Ce n'est là qu'un aspect de la situation mais, à mon avis, le problème auquel nous avons affaire aujourd'hui était prévisible en 1976, année où le premier ministre (M. Trudeau) a été ridiculisé parce qu'il avait prévu la chose et qu'il avait annoncé que des changements fort importants allaient survenir dans nos structures sociales, nous incitant à adopter beaucoup de mesures qui ne nous plairaient pas beaucoup. Il avait dit que notre société serait bien déçue et qu'elle connaîtrait bien des dissensions. Les prédictions du premier ministre ont été accueillies avec de grands cris de dérision car il était fort inquiétant de s'entendre dire que le système de la libre entreprise n'était plus efficace.

Il est dommage que l'on ait parlé précisément de la libre entreprise car tous se sont attardés là-dessus. La Chambre nageait dans la confusion du fait des propos qu'avait tenus le premier ministre. Nous aurions dû y prêter une oreille attentive à cette époque-là, car ces prédictions se réalisent aujourd'hui. Il est triste de penser que la cause de ce ralentissement ou de cette contrariété, ce sont les taux d'intérêt élevés. Je peux fort bien comprendre ceux qui croyaient que le monétarisme offrait une solution au problème. L'une des réalités du monde moderne avec laquelle il faut que nous acceptions de vivre, c'est qu'il n'existe pas de solution simple et que la théorie macroéconomique ne tient plus. Cette théorie était très valable au début des années 60 et on peut dire que les théories keynésiennes ont été couronnées de succès. Si elles n'ont pas totalement réussi, c'est parce que nous ne les avons pas appliquées au bon moment. Nous pouvons toujours stimuler l'économie par des mesures fiscales et quelques ajustements mineurs sur le plan monétaire. Nous pouvons ralentir ou stimuler l'activité économique et nous y parvenons assez bien.

• (2140)

Je le répète, si nous avons échoué ou si nous n'avons pas aussi bien réussi que nous l'aurions pu, c'est parce que le moment était mal choisi. La théorie en elle-même était valable. Malheureusement, cela n'est plus vrai aujourd'hui. Nous subissons aujourd'hui une stagflation, ce qui est une situation tout à fait contradictoire en elle-même et nous pratiquons une politique monétariste qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout en réalité. Telle est la situation, mais je reste convaincu que les choses ont changé et que les solutions sont inappropriées. C'est pourquoi je ne comprends pas pourquoi les gens peuvent être aussi négatifs et réclamer la démission du gouvernement sous

prétexte qu'il envisage des solutions qui ne marchent pas. Il n'y a pas de remède miracle. Nous vivons dans un monde extrêmement difficile, particulièrement fragile et déchiré par des querelles intestines. Ce n'est pas une mince tâche que de diriger une pays dans un tel contexte et il nous faut essayer plusieurs solutions différentes.

Je ne suis pas d'accord au sujet des taux d'intérêt élevés parce que cette solution est aveugle. Je ne suis pas touché personnellement puisque j'ai une hypothèque de 25 ans sur ma maison. Par contre, un propriétaire qui avait une hypothèque de cinq ans et qui, du jour au lendemain, se retrouve à payer, non plus 10 p. 100, mais de 17 à 19 p. 100, ce qui double ses paiements hypothécaires, est lui particulièrement touché. Si, de surcroît, il perd son emploi, il risque fort bien de perdre sa maison s'il n'en possède pas réellement une bonne partie ou de connaître d'autres difficultés. Il existe donc un certain nombre de problèmes très sérieux qui affectent la population sans discrimination.

De 1970 à 1976, j'aurais préféré que les problèmes dans les établissements scolaires ne dégénèrent pas en une véritable révolution. En 1976, on s'est moqué des solutions proposées par certains dont le premier ministre (M. Trudeau), mais il en est qui auraient dû en tenir davantage compte.

Je voudrais profiter des deux ou trois minutes qu'il me reste pour insister sur la nécessité d'appuyer le ministre des Finances (M. MacEachen) qui, à l'occasion du sommet, exortera les Américains à baisser de façon sensible leurs taux d'intérêt. À l'heure actuelle, le taux d'intérêt réel pratiqué aux États-Unis est absurde. Il atteint près de 14 p. 100, le nôtre près de 6 p. 100. C'est une des solutions qui s'offrent à nous. Bien sûr, l'influence des Américains est grande. Cependant, je pense que l'on pourrait examiner attentivement les conclusions, publiées il y a trois semaines, de l'étude financée par le *Financial Times*. Ce dernier avait demandé à Data Resources, Informetrica et au Conference Board d'évaluer ce qui arriverait si la parité du dollar était fixée tout d'un coup à 75 p. 100. Ces résultats sont fort intéressants. Les conclusions de cette étude soulèvent différentes perspectives, mais on pourrait les résumer en disant que le taux préférentiel s'établirait à 12 p. 100, que nous pourrions créer environ 100,000 nouveaux emplois et que l'inflation augmenterait d'environ 2 p. 100. Je ne soutiens pas que c'est la solution qui s'impose.

Nous devons cependant insister suffisamment auprès du gouvernement américain. Quand je parle du gouvernement américain, je ne parle pas seulement de l'administration Reagan. Je veux parler aussi des républicains et sûrement des démocrates qui considèrent que les mesures économiques de Reagan sont totalement dépourvues de réalisme. Je crois que nous devons insister auprès de ces gens-là et nous associer à ceux qui militent dans ce sens, car le gouvernement américain éprouve toutes sortes de difficultés. Des mouvements d'envergure agitent les États-Unis, surtout à propos du désarmement et cela complique la tâche du gouvernement. Il est fort possible qu'il ait à réduire ses dépenses d'armements pour bien des raisons, notamment pour résorber son déficit. Il ne faut pas oublier que si le déficit américain qui s'élève à 130 ou 140 milliards est le dizième du nôtre, en réalité, il est deux fois plus élevé puisque le taux d'épargne aux États-Unis représente à peu près la moitié du taux canadien. La différence est notable pour un déficit de 140 milliards. Depuis dix ans, notre taux d'épargne varie de 10 à 11 p. 100 tandis que le taux aux États-Unis oscille entre 5 et 6 p. 100. Par conséquent, même si le déficit américain de 140 milliards ne représente que 10 fois le nôtre, il n'en constitue pas moins un risque beaucoup plus sérieux pour l'économie américaine que pour la nôtre.

Si nous ne réussissons pas au cours des deux ou trois prochains mois, si le président Reagan et son gouvernement refusent de réduire les taux d'intérêt ou ne font aucun effort en ce sens et si le Federal Reserve Board n'intervient pas, j'estime que nous devons essayer d'agir de notre côté. Je ne pense pas que nous puissions imposer un contrôle des changes, car nos deux économies sont trop intimement liées. Nous devons laisser le dollar tomber.

A mon avis, il y a d'autres facteurs à considérer. Je crois très important, dans le contexte actuel, d'aborder l'avenir avec prudence et de veiller à protéger les citoyens les plus gravement touchés par les taux d'intérêt élevés et d'autres difficultés. Le gouvernement doit montrer plus de sollicitude à leur égard. Nous devons trouver des moyens de leur donner du travail. Je félicite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui s'est lancé très sérieusement dans un programme de partage du travail. Quand il n'est pas possible de créer les emplois dont nous avons besoin, il est peut-être nécessaire de partager le travail entre un plus grand nombre de gens.

Je pourrais parler longuement du partage du travail, car je pense que cela peut accroître nettement notre productivité. La productivité de la plupart des secteurs où cette formule a été instaurée a beaucoup augmenté, car les travailleurs ont tendance à être plus productifs quand l'effort dure moins longtemps. J'ai fait un long discours à ce sujet en 1976 ou 1977. D'après mes recherches, il s'agissait là d'une excellente solution pour régler le problème. J'estime que nous devons quitter les sentiers battus. Je suis toujours déçu de voir que le Nouveau Parti Démocratique ne se tourne pas vers les nouvelles formules que nous devons envisager avec le ralentissement du taux de croissance de notre société.

Par conséquent, je dirais pour conclure que ce débat pourrait s'orienter vers les bouleversements qui se produisent actuellement. Nous devons étudier comment les gens de notre pays et du monde entier peuvent traverser cette période de transition avec le minimum de difficultés.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, je me demande parfois pourquoi le gouvernement a un ministre chargé de la petite entreprise, car depuis son retour au pouvoir en 1980, nous avons pu constater qu'il ne jure que par la grosse entreprise. Les mandarins lui dictent sa conduite. Ils comprennent la grosse entreprise, car elle joue le même jeu qu'eux. Ils agissent de la même façon. Les principes de la grosse entreprise sont les mêmes que ceux d'un gouvernement tentaculaire. Une catastrophe s'est abattue sur la petite entreprise en 1980-1981. Dans le cadre du programme de canadianisation de l'économie—en d'autres termes la politique de nationalisation du gouvernement fédéral—les banques ont été amenées à accorder des emprunts pour financer d'énormes rachats. Je voudrais montrer ce soir en quoi les prêts accordés par les banques ont privé les petites entreprises de capitaux. Les propriétaires de maison, les pêcheurs, les agriculteurs et les chefs de petites entreprises se sont trouvés à payer des taux d'intérêt

dont on a dit ce soir qu'ils étaient absolument usuraires. A un moment donné, les taux d'intérêt au Canada étaient supérieurs même de 5.5 p. 100 aux taux en vigueur aux États-Unis, ce qui est une situation absolument insupportable pour les entreprises, petites ou grosses. Il est certain en tout cas que les petites entreprises qui n'ont pas les moyens des grosses sociétés ne peuvent faire face à des taux d'intérêt aussi élevés.

• (2150)

Depuis octobre 1979, fin de l'exercice comptable des banques, les banques ont consenti pour 16.9 milliards de prêts d'un montant supérieur à 5 millions. A l'heure actuelle, ce chiffre atteint 39.6 milliards, ce qui représente bien plus du double. Qu'est-il advenu des petits emprunteurs? Selon les bilans des banques, en octobre 1979, les prêts de moins de un million accordés aux petites entreprises—prêts que nous considérerons de faible importance—représentaient un montant total de 16.9 milliards. Trois ans plus tard, avec un taux d'inflation qui fluctue entre 10 et 12 p. 100, ces prêts totalisent 20 milliards.

Le ministre des Finances (M. MacEachen), qui est responsable du système bancaire en vertu de la loi sur les banques, a demandé aux institutions bancaires de racheter toutes les entreprises étrangères établies au Canada et de financer d'énormes transferts de capitaux. C'est ainsi que les banques ont accordé d'énormes prêts aux grosses sociétés qui habituellement s'adresseraient aux investisseurs et emprunteraient sur les marchés boursiers. Au lieu de cela, elles se sont adressées aux banques, privant ainsi les petites entreprises de capitaux et amenant la flambée des taux d'intérêt. C'est le gouvernement fédéral qui est responsable de la situation puisqu'il contrôle le secteur bancaire.

Ce sont les grosses entreprises qui ont emprunté pour la plupart les 20 milliards de prêts accordés aux entreprises. Aujourd'hui, nous avons des dettes envers l'étranger, et cela contribue à la dépréciation de notre monnaie.

L'an dernier, pour maintenir une certaine parité entre notre monnaie et le dollar américain, nous avons dû payer 2 à 5 p. 100 d'intérêt de plus que les Américains. Les taux en vigueur chez nous sont certainement supérieurs à ce qu'ils sont dans la plupart des pays de l'OCDE.

Voilà une politique néfaste pour la petite entreprise exercée par un gouvernement fédéral qui prétend, comme l'a fait le ministre quand il a expédié un quart de million de brochures à de petits exploitants, et chaque fois qu'il envoie de la paperasse concernant la Banque fédérale de développement, les prêts au développement économique, et différentes autres mesures, qu'il est là pour aider la petite entreprise. Cependant, il a pris des mesures financières telles que les petites entreprises ont été privées d'argent et que les taux d'intérêt se sont mis à monter.

Quelle en est la raison? Parce que les mandarins aiment frayer avec les mandarins. Ils aiment bien s'occuper de leurs semblables. Depuis deux ans, ils manipulent le système de crédit au point de nuire sérieusement à ceux qui veulent ouvrir un magasin, une petite fabrique, une poissonnerie, exploiter un chalutier ou une ferme, ces gens que le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) a décrits comme l'épine dorsale du Canada.

Nous savons comment le système favorise les grandes sociétés. Chrysler, Massey-Ferguson et d'autres sociétés en difficultés ont pu contracter des emprunts massifs. Il est étonnant de voir les banques leur trouver de l'argent sans intérêt. Elles se portent à la rescousse de ces sociétés et le gouvernement aussi. Elles convertissent quelques-uns de leurs prêts en une participation quelconque. Elles réorganisent les structures de manière à protéger ces prêts considérables. Le gouvernement leur vient en aide. Cependant, se donne-t-il la peine d'aider le petit exploitant obligé de fermer ou de vendre? Que fait le gouvernement quand une banque oblige un particulier à doubler la valeur de sa garantie, à faire signer le conjoint, à souscrire une hypothèque sur sa maison à défaut de quoi la banque lui coupe les vivres? Ces prêts sont-ils suspendus? Sont-ils considérés comme des prêts sans intérêt? Les conditions d'emprunt sont-elles négociables? Pas vraiment. Les petits exploitants n'ont pas assez d'influence. Le gouvernement a refusé d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne les taux d'intérêt et les conditions des prêts bancaires pour que l'ensemble de la collectivité puisse profiter des ressources de l'épargne et autres choses auxquelles elle a droit.

J'espérais pouvoir consacrer plus de temps au budget. Le ministre a dit qu'il avait expédié un quart de million de brochures pour montrer la générosité du budget à l'égard de la petite entreprise. Nous savons la réponse, nous la connaissons depuis le soir du budget, le 12 novembre dernier.

On a établi un impôt de 12 et demi p. 100 sur les dividendes. Les déductions pour amortissement ont été réduites de moitié. On a jugé qu'une vente ou un échange était une vente ferme ou un achat comptant. La notion de gain de capital demeure même s'il s'agit la plupart du temps d'un gain inflationniste. Nous avons vu quel sort a été réservé au Programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises. Il n'en reste que la carcasse. Je ne connais pas d'entrepreneur qui, s'il n'a pas déjà contracté un emprunt à la banque, pourrait tirer profit de la nouvelle obligation des petites entreprises, cette mesure de bien-être prévue dans le budget.

Depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement n'a fait aucun effort pour venir en aide aux petits entrepreneurs, leur faciliter les emprunts, réduire les taux d'intérêt et les inciter à prendre de l'expansion.

Ce sont les petits entrepreneurs qui ont construit le Canada. Ils se sont débrouillés pour créer de toute pièce. Ils avaient de l'imagination. Ils n'ont pas hésité à travailler 16 heures par jour et sept jours par semaine. Pour faire fonctionner leur entreprise, ils ont hypothéqué leur maison et emprunté à droite et à gauche. Ils n'ont pas toujours réussi. Comment l'auraient-ils pu quand le gouvernement menait délibérément les affaires du pays de façon à les décourager?

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre qu'en vertu du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, le débat sur la motion est terminé.

---

• (2200)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRAVAUX PUBLICS—A) ON DEMANDE QUE LES DÉPENSES DES SOCIÉTÉS CONCURRENTES SOIENT REMBOURSÉES—B) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aborderai ce soir une affaire qui jette malheureusement le discrédit sur le bureau du premier ministre de notre pays (M. Trudeau). En politique, les gens qui défendent les intérêts de leur pays espèrent que le premier ministre donnera l'exemple de l'intégrité par sa façon d'agir au sein du gouvernement et du parti qui l'aide à tenir les rênes de l'État et du pays.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'ai le grand regret de devoir exprimer ce soir, au cours du débat d'ajournement, mon profond mécontentement à l'égard de la façon dont le premier ministre a répondu à des questions très graves concernant le favoritisme politique. Il a en effet accordé des contrats à certains de ses amis au lieu de suivre les règles bien établies régissant les appels d'offre que devrait respecter tout gouvernement digne de ce nom. Je crois donc important d'examiner rapidement le contexte de cette affaire.

Les députés savent sans doute que le gouvernement avait établi un comité de sélection chargé de choisir un projet pour notre ambassade à Washington aux États-Unis. Ce comité de sélection se composait de sept membres présidés par un ancien et distingué diplomate, M. A. Edgar Ritchie. Il y avait deux représentants du Royal Architectural Institute, deux représentants du ministère des Travaux publics et deux représentants du ministère des Affaires extérieures. On a demandé à environ 2,000 entreprises de présenter une soumission pour ce projet et 318 cabinets d'architectes ont répondu. Finalement, 71 entreprises ont présenté une soumission.

Je signale, monsieur l'Orateur, que ces entreprises ont dépensé beaucoup d'argent pour présenter leurs projets, pensant qu'ils seraient étudiés par le comité de sélection et que le gouvernement agirait honnêtement vu qu'il avait établi tout ce processus.

D'après nos renseignements, les 71 firmes en question ont dépensé près de $10,000 chacune pour présenter leur soumission. Sur les 71 firmes qui ont répondu à l'appel d'offres en engageant des frais considérables, onze ont finalement été retenues par le jury de sélection, dont celle de M. Erickson.

En novembre 1981, ce groupe a été invité à se rendre à Washington pour discuter des plans relatifs à la nouvelle ambassade et examiner les lieux. Puis il est revenu à Ottawa pour discuter avec le jury, après avoir engagé des frais supplémentaires assez élevés. D'après nos renseignements, chacune de ces firmes a dépensé au bas mot entre $40,000 et $60,000. En partant d'une moyenne de $50,000, cela donne un total de $550,000, qui s'ajoutent aux $710,000 dépensés par les 71 firmes concurrentes au départ; autrement dit, plus de 1 million et quart de dollars ont été dépensés par les sociétés qui ont présenté une soumission à l'égard de cet important projet.

Après s'être entretenu longuement avec les 11 firmes semi-finalistes, le jury a fini par retenir quatre finalistes. L'une d'entre elles était censée être extraordinaire: le jury a en effet estimé que Zeidler Roberts de Toronto venait largement en tête, suivie de trois autres firmes qui n'étaient pas tout à fait du même gabarit.

Le président, M. Ritchie, a déclaré à propos de M. Erickson: «Il est improbable qu'Erickson fasse un aussi bon travail que les quatre finalistes.» Voici la conclusion à laquelle il en est arrivé, après mûre réflexion.

**M. Smith:** Quelle blague!

**M. Hnatyshyn:** Cette conclusion se fondait sur les avis d'experts qu'il avait reçus. Nous constatons aujourd'hui, monsieur l'Orateur, que d'après nos renseignements, M. Erickson savait déjà depuis deux ans environ qu'il obtiendrait le contrat, malgré tout le cinéma qui a entouré le processus de sélection.

Le fait est, monsieur l'Orateur, que nous nous trouvons face à une situation très grave; en effet, le premier ministre vient de publier un communiqué trompeur concernant la nomination de M. Erickson, dans lequel il prétend que le jury de sélection a choisi M. Erickson parmi les finalistes, ce qui n'est pas du tout le cas, en réalité.

• (2205)

Le premier ministre (M. Trudeau) prétend maintenant que lui seul est assez compétent pour choisir l'architecte et les plans, que son jugement est supérieur à celui du jury de sélection. S'il était si mécontent des conclusions du jury, voulait-il dire que ces personnes étaient incompétentes? Si leurs recommandations lui ont déplu, pourquoi ne leur a-t-il pas demandé de poursuivre leur réflexion? C'est ce qu'il aurait dû faire si le gouvernement avait été d'avis qu'aucun des finalistes ne satisfaisait aux exigences.

Mais les dés étaient pipés avant même que le jury se prononce. Le concours n'a été qu'une façade, car le premier ministre avait sorti l'assiette au beurre. Ce sont, paraît-il, les nouvelles règles du jeu, et à moins de raisons irrésistibles, le favoritisme prévaudra.

Les Canadiens ne toléreront pas cela, monsieur l'Orateur. Ils en ont plein le dos du premier ministre et de ses folles dépenses. Le voilà maintenant qui dépense les deniers publics pour favoriser ses amis. Il est temps que le premier ministre accepte la tenue d'une enquête indépendante sur les déclarations contradictoires dans cette affaire. S'il refuse, c'est par crainte de ce que pourrait étaler au grand jour une commission indépendante. S'il n'a rien à se reprocher, il devrait alors permettre la tenue de l'enquête. Je croyais que quiconque au Canada tentait par la tromperie, le mensonge ou quelque autre moyen frauduleux d'escroquer à quelqu'un, à son insu ou à sa connaissance, des biens, de l'argent, des objets de prix ou des valeurs commettait une infraction. J'avais l'impression que telle était encore la loi.

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'invite le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) à lire un article paru dernièrement dans la revue *Fortune* et dans lequel il est question des architectes d'Amérique du Nord. Il y est question de M. Erickson, que l'on considère comme l'architecte le plus en vue d'Amérique du Nord. Il est tout à fait absurde de prétendre qu'il n'est pas entièrement qualifié pour exécuter ce contrat.

Nous vivons dans une démocratie parlementaire. Un tel régime repose avant tout sur un gouvernement responsable; autrement dit, le premier ministre et son cabinet sont responsables des actes du gouvernement.

Il peut arriver que des fonctionnaires décident de charger un jury, comme cela fut le cas en l'occurrence, d'évaluer la compétence technique des architectes et de sélectionner un certain nombre de candidats hautement qualifiés d'un point de vue technique. C'est ce qui s'est passé, dans ce cas.

En dernier ressort, comme le premier ministre l'a répété à maintes reprises à la Chambre, le cabinet et lui sont responsables de la décision finale.

Il est vrai que des bureaucrates, ou quel que soit le nom qu'on leur donne, ont dit que onze architectes avaient les compétences voulues pour faire ce travail. La firme de M. Erickson se trouvait du nombre, même si elle ne venait pas en première place. Le député a raison sur ce plan.

Comme l'a dit le premier ministre, (M. Trudeau) nous vivons dans une démocratie parlementaire, où le cabinet et les ministres sont responsables des décisions qu'ils prennent. M. Erickson est l'architecte le plus éminent du Canada; au point de vue récompenses, il gagne haut la main. Il est normal qu'un immeuble aussi prestigieux et situé dans un endroit aussi important que Washington soit construit par le meilleur architecte que nous ayons.

M. Erickson a réfuté les déclarations parues dans le *Globe and Mail* ce matin. Il est insensé de la part du député de se lancer dans une chasse aux sorcières à partir de ce que renfermait cet article.

Nous devrions tous être fiers qu'un architecte aussi éminent ait accepté de construire cet édifice. C'était manifestement une sage décision dont nous pourrons être fiers pendant des années à venir.

LES FAILLITES—LA SITUATION DES ASSURÉS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE MISES SOUS SÉQUESTRE—B) ON DEMANDE QUE LES ASSURÉS SOIENT CONSIDÉRÉS COMME DES CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Monsieur l'Orateur, les gens qui détiennent une police d'assurance sur leur bureau, leur maison, leur voiture, et même leur santé et leur vie, présument pour la plupart que, en cas de réclamation, leur police sera valide, que la société d'assurance sera toujours en activité et que leur réclamation sera réglée.

• (2210)

Malheureusement, monsieur l'Orateur, ce n'est pas nécessairement le cas puisque, depuis un an, on a vu que les faillites de sociétés d'assurance peuvent exposer les assurés à des risques graves. Autrement dit, les détenteurs de police qui payent leur prime et renouvellent leur assurance régulièrement, croyant qu'il sont protégés et que leurs réclamations éventuelles seront réglées, éprouvent en fait à tort un sentiment de sécurité. Pour ces raisons, j'ai posé des questions au ministre d'État (Finances) (M. Bussières) vendredi dernier, comme en témoigne le hansard aux page 17166 et 17167. Il m'a répondu qu'il était conscient de la situation et qu'il allait prendre certaines mesures en conséquence. Si j'ai attiré l'attention du ministre là-dessus, c'est qu'on m'a signalé le cas d'un assuré qui a présenté une réclamation, a été informé que sa société d'assurance était liquidée et qu'il ne restait pas suffisamment de fonds pour le dédommager. Il s'agit de la compagnie Pitts; mon électeur a reçu du cabinet d'avocats Milner & Steer une lettre datée du 2 mars 1982. Avant de citer un passage de cette lettre, je tiens à préciser qu'il s'agit d'une petite créance, mais il pourrait très bien s'agir d'une somme importante. Le principe ne change pas. Voici ce que dit la lettre du cabinet d'avocats Milner & Steer:

> Vous avez peut-être entendu dire que la société d'assurances Pitts a été liquidée, conformément à une ordonnance accordée par la Cour suprême de l'Ontario à la demande du Surintendant fédéral des assurances. Le Surintendant a été nommé liquidateur provisoire de la compagnie Pitts et c'est la société Clarkson Limited qui fait office d'agent pour le liquidateur provisoire. De son côté, la société Clarkson Limited a chargé la société torontoise Goodman & Goodman de s'occuper des aspects juridiques de la liquidation.
>
> Dernièrement, la société Goodman & Goodman nous a appris que les avoirs de la compagnie d'assurances Pitts étaient insuffisants pour rembourser les sommes intégrales prévues dans les différentes polices d'assurance. A ce sujet, on nous a chargé de vous prévenir que, si M. Mapletoft obtient gain de cause, la société Pitts sera incapable de rembourser le montant intégral réclamé. Par conséquent, c'est la société Beverly Crest Motor Inn Ltd. qui sera responsable s'il n'y a pas suffisamment de fonds.

Ce passage résume assez bien la situation, monsieur l'Orateur. D'autres compagnies ont fait faillite et la rumeur voudrait que d'autres suivent. La solvabilité des compagnies d'assurance et les répercussions des faillites sur les détenteurs de police sont des questions qui ont été soulevées devant le comité permanent intéressé. En décembre 1981, le ministre a donné au comité à peu près les mêmes réponses qu'à la Chambre. En fait, on ne pense pas que les corrections ou les modifications prévues à la loi seront présentées avant l'automne. En réalité, il attend les recommendations du surintendant des assurances. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demande au secrétaire parlementaire ce qu'il en est pour les pertes que risquent de subir les assurés. Ils ont acheté une police en toute bonne foi, en s'attendant à ce que la compagnie

d'assurance donne suite à toute demande légitime de remboursement de sinistre. Pourquoi demande-t-on aux détenteurs de police de régler leurs propres sinistres?

Dans le cas de deux compagnies qui ont fait faillite, Pitts et Strathcona, il y avait eu accord pour qu'un fonds soit créé, en ce qui concerne Strathcona, afin que tous les sinistres soient remboursés. Il incombe sûrement au gouvernement, monsieur l'Orateur, de faire régner un climat qui permettra de préserver l'intégrité des transactions des compagnies d'assurance. Des gens qui achètent une police d'assurance en toute bonne foi ne devraient pas se retrouver avec une police qui ne vaut rien au moment de faire une réclamation. Les hommes d'affaires achètent cette protection et s'attendent à bénéficier en retour de la sécurité. Le surintendant a un rôle de surveillance. Lorsqu'il juge être en présence de problèmes financiers, il est censé recommander les mesures correctives qui s'imposent et en prendre. Comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le cas de la Strathcona, un consortium de sociétés d'assurances a convenu d'honorer toutes les réclamations. Cependant, ce n'est pas la même chose dans le cas de la société Pitts. Pourquoi y a-t-il deux poids, deux mesures?

• (2215)

Le ministre et le surintendant ont fait savoir que l'on apporterait certains changements, notamment des amendements aux marges de capitaux et de titres et aux accords d'assurances, que l'on exercerait des contrôles plus serrés dans les cas de renouvellement d'assurances et que l'on veillerait de plus près à l'application des normes de bonne gestion financière. Mais cela ne règlera pas notre problème actuel. A mon avis, nous devons affronter deux problèmes, les pertes financières et la crise de confiance qui mine le secteur de l'assurance. Il faut aussi accorder au surintendant un rôle accru; il ne doit pas se borner à prodiguer des conseils et à surveiller. A l'heure actuelle, il ne peut agir avant qu'il ne soit trop tard. Il doit aussi être investi de pouvoirs disciplinaires plus étendus. On doute sérieusement que le surintendant ait réagi avec toute la diligence et la fermeté voulues dans le cas des faillites des sociétés Pitts et Strathcona. A mon avis, on doit lui confier le mandat de venir en aide vigoureusement aux sociétés en difficulté. La confiance et la sécurité sont vitales pour le secteur des assurances et le surintendant doit avoir l'autorité nécessaire pour assurer la stabilité et la solvabilité des entreprises qui exercent leurs activités dans ce domaine. Parce que c'est une question de principe, j'estime que le ministre devrait prendre très rapidement des dispositions pour mettre en œuvre ces changements sans délai afin de sauvegarder le système d'assurance. Il faut agir immédiatement pour éviter des pertes aux titulaires de police qui n'ont pas encore obtenu gain de cause.

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à la question. Le député n'ignore pas que le secteur canadien des assurances brille par sa solidité. Depuis 50 ans, nous n'avons eu que trois sociétés d'assurances de régime fédéral qui ont connu ce genre de difficultés financières. Malheureusement, il y en a eu deux en 1981. Cela fait trois sociétés en 50 ans. Je ne voudrais donc pas que le public pense que, lorsqu'il s'adresse à une société d'assurances et lui verse des primes, il court un risque de préjudice grave. Nos sociétés d'assurances reposent sur des bases financières très saines. Je pense que cela est démontré par leur tenue au fil des ans.

Il est de fait, comme le député l'a signalé, qu'il y a eu deux faillites. Dans le cas de Strathcona, les amis de la société ont serré les coudes pour que ceux qui avaient placé leur argent dans cette extreprise ne perdent rien. Dans le cas de Pitts, il en est allé autrement. Pitts n'a pu faire face à ses obligations. Cependant, l'actif restant va être mis de côté au profit des assurés. Comme nous le savons, le liquidateur provisoire est encore en train de calculer combien il restera pour ces assurés. Au premier abord, il semble qu'ils vont recevoir une somme importante. Mais il n'est pas opportun que nous offrions de garantie ou prenions des mesures immédiates dans ce dossier tant que nous n'en posséderons pas tous les éléments. Je puis donner l'assurance au député que cette affaire fait l'objet d'une très diligente instruction, et nous espérons tirer le plus d'argent possible de l'actif.

La faillite de ces deux sociétés survenue au cours de l'année écoulée s'explique par le montant peu élevé des primes, par la très saine concurrence qui règne sur le marché—concurrence peut-être excessive—et aussi par un nombre record de sinistres. Néanmoins, malgré ce climat qui a régné l'an dernier et qui a conduit à la faillite de ces deux sociétés, les compagnies d'assurances dans leur ensemble ont réalisé un bénéfice grâce aux recettes fournies par les placements. Cette année, pour remédier à la situation, les sociétés relèvent les primes. Le surintendant poursuit toujours son enquête. Cette enquête va suivre son cours. Nous cherchons toujours des moyens concrets pour mieux résoudre ces problèmes à l'avenir. Je puis donner l'assurance au député et aux Canadiens que nous nous préoccupons beaucoup de ces questions et que nous accueillerons favorablement les suggestions portant sur les façons de procéder à l'avenir.

• (2220)

## LA MAGISTRATURE—A) LES COMMENTAIRES SUR LA CONSTITUTION FAITS PAR UN JUGE DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—B) L'ENQUÊTE DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur l'Orateur, le Conseil canadien de la magistrature a ordonné le 8 mars 1982 la tenue d'une enquête officielle à la suite de certaines plaintes formulées par le juge George Addy, de la Cour fédérale du Canada, au sujet de la conduite du juge Thomas Berger, juge éminent de la Cour suprême de la Colombie-Britannique qui en fait partie depuis dix ans.

Les plaintes du juge Addy se fondaient sur certaines déclarations que le juge Berger avait faites tant au *Globe and Mail* que dans un discours prononcé à l'Université de Guelph et qui avaient par la suite été reproduites dans ce journal. Dans son discours, le juge Berger avait critiqué l'accord constitutionnel auquel en étaient arrivés les premiers ministres provinciaux et le premier ministre. La lettre adressée par le juge Addy au Conseil de la magistrature était datée des 18 et 19 novembre. Il y déclarait entre autres choses que le juge Berger s'était à son avis conduit de façon plus inconvenante que s'il avait fréquenté des prostituées ou conduit une voiture en état d'ébriété.

Quelques jours plus tard à peine, le premier ministre (M. Trudeau), invité à une émission de télévision animée par M. Jack Webster, a déclaré y voir une ingérence du pouvoir judiciaire dans le domaine politique et dit espérer que les juges allaient faire quelque chose à ce sujet. Le premier ministre pressait nettement le Conseil canadien de la magistrature de prendre des mesures à la suite des commentaires du juge Berger, s'étonnant que si le juge tenait à prendre position, il n'ait pas appuyé le gouvernement lorsqu'il avait saisi la Chambre d'un bill qui reconnaissait au Québec un droit de veto et aux Indiens leurs droits d'autochtones. Comme je le démontrerai dans un instant, cette déclaration est manifestement fausse.

Les deux points soulevés par le juge Berger dépassent les intérêts étroits des partis politiques. En ce qui a trait tout d'abord aux droits des autochtones, le juge Berger était d'avis que l'accord constitutionnel auquel on en était arrivé ne respectait pas les promesses que l'on avait faites aux autochtones. Voici ce qu'il a déclaré dans son discours prononcé en novembre dernier à l'Université de Guelph:

> L'accord auquel en étaient arrivés en février dernier tous les partis à la Chambre qui acceptaient de consacrer dans la nouvelle constitution les droits des autochtones et les droits issus des traités a été rejeté par le premier ministre et ses homologues provinciaux.

Après un bref historique, il déclare:

> A la fin, pas un seul de nos hommes politiques canadiens n'était prêt à défendre les droits des Indiens, des Inuits et des Métis.

L'article se termine comme suit:

> Ce n'est pas la fin de l'histoire. Les autochtones n'ont pas parcouru toute cette distance pour maintenant faire marche arrière. Ce n'en est pas moins un chapitre marqué au coin de la bassesse et de la mesquinerie. Personne ne peut se réjouir qu'il ait été écrit au Canada.

Il s'est aussi élevé contre la suppression du droit de veto de la province de Québec. Au sujet de ces deux questions fondamentales, le premier ministre a reconnu qu'une erreur avait été commise. Les droits des autochtones ont été réinstitués dans la résolution constitutionnelle, quoique sous réserve, et le premier ministre a déclaré publiquement à plusieurs reprises, depuis la signature de cet ensemble de dispositions, qu'il appuierait le rétablissement du droit de veto de la province de Québec.

Il s'agit ici non pas d'une question de politique mesquine dans le sens sectaire ordinaire, mais d'une des pierres angulaires de la nation, sa constitution. Qui saurait mieux se prononcer sur ces questions que le juge Berger lui-même, auteur respecté du rapport sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie. Le premier ministre s'est rendu coupable de la pire hypocrisie qui soit en attaquant le juge Berger en l'occurrence, alors qu'il est resté muet en 1970, par exemple, quand le juge Freedman a appuyé le premier ministre lorsqu'il a invoqué la loi sur les mesures de guerre; et en fait, le juge Berger lui-même, en septembre dernier, a appuyé la résolution constitutionnelle telle qu'elle existait alors, les droits des autochtones et le droit de veto du Québec y étant inclus.

Il s'agit de rien de moins qu'une chasse aux sorcières organisée par les 27 plus hauts magistrats du Canada. A mon avis, ils devraient avoir honte de participer à ce spectacle plutôt sordide. C'est un des chapitres les plus empreints de petitesse et de mesquinerie de l'histoire judiciaire du Canada qu'on ait vu depuis belle lurette. Et dire que c'est seulement la seconde enquête dans l'histoire du Conseil de la magistrature. Je regrette que l'Association du barreau canadien n'ait pas jugé bon de se prononcer sur cette question importante et, en fait, que les collègues du juge Berger aient tous gardé le silence. Nous n'avons pas l'intention de demeurer silencieux sur cette importante question ou sur ce problème fondamental. J'ai demandé au premier ministre et au ministre de la Justice (M. Chrétien) de rendre publics tous les documents concernant cette grave allégation et d'utiliser les pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu de la loi sur les juges pour ordonner que l'enquête sur cette affaire soit publique.

• (2225)

Le ministre de la Justice peut tenter de se soustraire à sa responsabilité en prétendant que le Conseil de la magistrature est maître de ses propre affaires, mais en vertu du paragraphe (6) de l'article 40:

> Une enquête ou investigation en vertu du présent article peut être menée en public ou en privé, sauf si le ministre de la Justice exige qu'elle soit menée en public.

Je recommande instamment au ministre de la Justice de prendre cette disposition et de permettre aux Canadiens de se rendre compte qu'il s'agit en réalité d'une chasse aux sorcières dans le milieu judiciaire.

Je termine en citant le juge Irving Kaufman de la Cour d'appel du second circuit des États-Unis, membre éminent de la magistrature américaine, qui a traité de la question dans un article intitulé «Judges must speak out» du *Times* de New York. Voici ce qu'il y dit:

> En dernière analyse, quand l'intérêt public qui oblige les juges à partager leur compétence particulière et le risque de commettre une inconvenance sont mis dans la balance, elle penche fortement en faveur d'exprimer ses opinions.
>
> Le public peut continuer d'avoir confiance que les juges suivront le conseil qu'il donnent aux jurés de juger une affaire au fond, non selon leurs préférences personnelles.

Il ajoute encore:

> C'est le devoir des juges de s'exprimer sur les questions qui concernent le système judiciaire, parce que le silence ne sert pas l'intérêt public. Le silence n'est pas toujours d'or.

En l'occurrence, le juge Berger prenait courageusement parti sur une question d'importance vitale pour les Canadiens, les minorités surtout. Au lieu de le lui reprocher, on devrait l'en féliciter.

[*Français*]

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Monsieur le président, mon collègue de l'opposition a déjà préjugé la situation dont il vient de parler. Le Conseil canadien de la magistrature établi par la loi sur les juges est composé du juge en chef du Canada qui en est le président ainsi que des juges en chef, des juges en chef associés et des juges en chef adjoints des cours supérieures au Canada. Ce conseil peut procéder aux enquêtes et investigations sur toutes plaintes et allégations faites relativement à un juge. Le Conseil a décidé le 8 mars de procéder à l'investigation d'une plainte déposée en novembre 1981 contre le juge Thomas Berger. Le Conseil devra, lorsque l'investigation sera complétée, présenter au ministre de la Justice (M. Chrétien) un rapport sur ses conclusions.

Il est d'importance primordiale de savoir que le Conseil est composé des juges les plus compétents du pays et que ce sont eux qui ont pris la décision d'agir au sujet de la plainte portée contre le juge. On m'a informé que cette investigation est la première reliée à une plainte déposée par tout autre que le ministre de la Justice. Le Conseil siège déjà depuis 1971, et reçoit une trentaine de plaintes par année.

Il est aussi très important de savoir que les juges en chef, membres du Conseil, connaissent très bien les principes de justice fondamentale et d'équité qui doivent s'appliquer à de telles investigations. La loi sur les juges établit les grandes lignes directrices portant sur ces investigations, et de plus le Conseil a aussi établi des règles de procédure concernant la conduite de ces investigations. Tenant compte de ce fait, le ministre de la Justice a conclu qu'il ne serait pas recommandable d'exiger que l'investigation du Conseil portant sur le juge Berger soit menée en public. Il serait beaucoup plus raisonnable que le Conseil même, qui a pour objet de favoriser l'efficacité et l'uniformité dans l'administration de la justice devant les cours supérieurs et de comté et d'en améliorer la qualité, prenne toutes les décisions d'importance qui conduiront à la conclusion de cette investigation.

Finalement, monsieur le président, il semblerait inconvenant de faire des observations sur la matière même de l'investigation. Le Conseil doit délibérer dans une atmosphère d'indépendance complète. On doit tout faire pour assurer que l'investigation et ses résultats soient basés entièrement sur les principes essentiels de la magistrature canadienne.

[*Traduction*]

**M. Robinson (Burnaby):** Qu'elle soit publique!

[*Français*]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 2 heures de l'après-midi.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 12 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE CONNAÎTRE SES INTENTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Afin de dissiper l'incertitude engendrée par le différend étalé publiquement entre les diverses factions au sein du cabinet libéral au sujet de la politique économique, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que le gouvernement fédéral déclare carrément s'il compte imposer une réglementation quelconque des prix et salaires, s'il entend dévaluer le dollar et s'il a l'intention de fixer les taux d'intérêt.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE RÉAJUSTEMENT DES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. En 1919, et de nouveau en 1972, le gouvernement a fait croire aux anciens combattants canadiens qu'il établirait leurs pensions à la moyenne du traitement de cinq catégories précises de fonctionnaires non spécialisés. Comme leurs pensions traînent d'au moins $900 derrière ce traitement moyen et en dépit des rajustements effectués suite aux hausses de l'indice des prix à la consommation, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le gouvernement présente, sans plus tarder, des modifications à la loi sur les pensions qui assurent aux anciens combattants une pension rajustée d'après la formule, soit du traitement moyen de ces cinq catégories de fonctionnaires soit de l'indice des prix à la consommation, en adoptant celle qui sera la plus avantageuse pour ces Canadiens qui n'ont pas hésité à exposer leur vie pour leur pays.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE VERSEMENT DE PRESTATIONS AUX TRAVAILLEURS MIS À PIED PAR LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une affaire urgente. Les licenciements massifs à la société Sydney Steel portent un dur coup non seulement aux travailleurs et à leurs familles mais aussi à toute la collectivité de Sydney. Les demandes de prestations de chômage de ces travailleurs font l'objet d'une enquête pour déterminer si les licenciements sont attribuables à un conflit de travail ou à une pénurie de commandes. Le président de SYSCO, M. Jack McCarthy, a déjà confirmé devant un comité de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse que les licenciements étaient dus à une absence de commandes. Je propose donc, appuyé par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ordonne à ses fonctionnaires de verser immédiatement à ces travailleurs les prestations de chômage auxquelles ils ont droit.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES FINANCES

LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, je demande à présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier soir, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a dit à la Chambre que si seulement le gouvernement permettait que le taux de change du dollar canadien descende jusqu'à 75c. américains, les taux d'intérêt passeraient à 12 p. 100. Selon cette théorie, si le dollar canadien ne valait plus que 60c. américains, les taux d'intérêt seraient probablement ramenés à 8 p. 100; si sa valeur tombait à 20c., les taux d'intérêt ne seraient que de 4 p. 100, et si le taux de change passait à zéro, alors l'argent n'aurait plus aucune valeur, et aucun intérêt ne serait exigé. Je propose donc, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

*Article 43 du Règlement*

Que la Chambre déplore toute diminution de la valeur d'échange du dollar canadien, étant donné que toute dévaluation ne fera que montrer l'ampleur du désastre vers lequel le gouvernement Trudeau a entraîné l'économie canadienne.

**Madame le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame le Président, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le nombre des personnes faisant des demandes de prestations d'assurance-chômage augmente à un rythme alarmant partout au Canada, et la charge de travail du personnel des bureaux de main-d'œuvre en augmente d'autant. Cette pression accrue se traduit par des absences plus nombreuses pour cause de maladie, par des retards dans le versement des prestations à cause d'erreurs et par un moral à la baisse dans les bureaux locaux de main-d'œuvre. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre responsable de la main-d'œuvre se fixe comme priorité, au sein de son ministère, d'établir un système informatique en direct pour le traitement des demandes de prestations d'assurance-chômage.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ÉCONOMIE

L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE CANADIENNE DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion. Étant donné que le ministre des Finances (M. MacEachen) n'a pas réussi à convaincre ses homologues américains d'adoucir leur politique d'argent cher lors des récentes réunions de l'OCDE à Paris et que le Conseil économique du Canada, le Conference Board et l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain se sont joints hier à des millions d'autres Canadiens pour inviter le gouvernement à prendre enfin des mesures unilatérales pour abaisser les taux d'intérêt, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre prie le gouvernement d'abandonner sa politique d'argent cher, politique qui a supprimé près de 4,000 emplois chaque jour ouvrable le mois dernier, et d'adopter immédiatement une politique purement canadienne à l'égard des taux d'intérêt afin de redonner du travail aux Canadiens au lieu de les faire dépendre de l'assurance-chômage ou de l'assistance publique.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1410)

## LA SANTÉ

LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE SKEENA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Nous avons été témoins encore une fois à la Chambre le 27 avril dernier des critères qu'appliquent les socialistes en matière de libertés civiles, de légitime défense et de simple bienséance. Le Collège des médecins et des chirurgiens de la Colombie-Britannique a demandé le 20 janvier et le 3 mars que le député de Skeena (M. Fulton) formule par écrit ses griefs au sujet du Dr William Jory, mais le député a préféré ne pas tenir compte de ces requêtes et attaquer à la Chambre, où il jouit de l'immunité, la conduite professionnelle d'un spécialiste. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que le député de Skeena manifeste sa bravoure en faisant une déclaration en dehors de la Chambre pour dire dans quelle mesure il s'intéresse personnellement aux soins médicaux ou si, étant donné que son père est médecin et était membre du Comité des hôpitaux de l'Association médicale de la Colombie-Britannique, il tentait d'influencer les élections de l'Association qui avaient lieu à ce moment-là.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE RAPPEL DES TECHNICIENS TRAVAILLANT EN ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Attendu que les réacteurs CANDU peuvent être transformés en engins de guerre, madame le Président, je demande, avec l'appui du député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à rappeler immédiatement les techniciens canadiens qui s'emploient à monter le réacteur CANDU en Argentine, de façon à démontrer que dans ce conflit, le Canada appuie entièrement la Grande Bretagne.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## L'AGRICULTURE

L'ÉTABLISSEMENT DE PRÊTS À BAS INTÉRÊT POUR LES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Depuis que le ministre des Finances (M. MacEachen) a élargi en novembre 1981 la sphère d'admissibilité des obligations pour l'expansion de la petite entreprise de façon à englober les agriculteurs non constitués en sociétés, quelque 2,424 obligations ont été approuvées; cependant, selon les chiffres émanant du gouvernement, on a accordé seulement 185 obligations dans tout le Canada aux agriculteurs non constitués en sociétés qui éprouvent des difficultés. Je propose donc, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances remettent en question la position et l'attitude du gouvernement à l'égard des besoins financiers des agriculteurs, et qu'ils proposent un programme de nature à vraiment aider nos producteurs primaires à obtenir des prêts à faible taux d'intérêt.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

FÉLICITATIONS AUX CHAMPIONS DE LA COUPE DU CENTENAIRE DE HOCKEY JUNIOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Madame le Président, l'équipe de hockey des Raiders de Prince-Albert s'est toujours distinguée dans le cadre de la coupe du centenaire de hockey junior. Elle a d'ailleurs gagné à nouveau la coupe cette année pour la quatrième fois en six ans. Aussi, je propose, appuyé par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre félicite les Raiders de Prince-Albert pour leur excellente performance dans le hockey junior canadien.

**Mme le Président:** Comme il s'agit d'une motion de félicitations, j'invite la Chambre à applaudir.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LES PORTS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ASSURER LA RENTABILITÉ DU PORT DE CHURCHILL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, le projet de loi sur les ports insiste sur la rentabilité des ports fédéraux, qui tendent vers une plus grande autonomie. Par ailleurs, le port de Churchill pourrait être rentable si l'on utilisait des brise-glace pour prolonger la saison de navigation et la Commission canadienne du blé expédierait davantage de grain par ce port. Aussi, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que le gouvernement fédéral prouve qu'il s'intéresse vraiment à l'avenir du port de Churchill en utilisant des brise-glace pour avancer et prolonger la saison de navigation, en acheminant davantage de grain par le port, en modernisant les voies ferrées, bref, en se remuant et en agissant.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'IMMIGRATION

L'AUDIENCE DE LA COMMISSION D'APPEL TENUE DANS L'AFFAIRE VICTOR REGALADO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le journaliste salvadorien Victorio Regalado a été condamné à être expulsé par suite d'un certificat de sécurité signé par le solliciteur général (M. Kaplan) et par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Or, ce certificat contient des renseignements que M. Regalado n'a pas eu l'occasion de contester. En outre, les deux ministres ont refusé de comparaître à une audience de la Commission d'appel de l'immigration pour expliquer ce simulacre de justice. Je propose donc, avec l'appui du député de Spadina (M. Heap):

Que la Chambre blâme le solliciteur général et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour avoir refusé de comparaître devant la Commission d'appel de l'immigration, qu'elle leur ordonne de le faire sans tarder et que l'on accorde le statut d'immigrant reçu au Canada à Victor Regalado.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

• (1415)

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

L'IMPOSITION POSSIBLE DE CONTRÔLES DES PRIX ET DES SALAIRES

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, en l'absence du premier ministre, je pose ma question à son suppléant, en sa qualité de chef du gouvernement. Le gouvernement songe-t-il maintenant, si peu que ce soit, à imposer une forme quelconque de contrôles des prix et des salaires?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, j'aimerais inviter l'honorable député à lire le compte rendu des propos qui ont été tenus par le ministre des Finances devant un comité permanent de la Chambre la semaine dernière, si je me souviens bien. A une question posée par un député à l'occasion de l'étude en comité, le ministre des Finances a très bien indiqué, et d'une façon catégorique, qu'il n'avait nullement l'intention d'imposer de tels contrôles.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, je voudrais poser une deuxième question au premier ministre suppléant. Le gouvernement songe-t-il maintenant, si peu que ce soit, à bloquer les taux d'intérêt au Canada, d'une façon ou d'une autre?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, le député pourrait très bien se référer au discours prononcé par l'honorable ministre des Finances hier devant ses homologues de l'OCDE à Paris. Il verrait que le ministre, à cette occasion, a réaffirmé l'intention du gouvernement canadien—et il a invité également ses homologues des pays de l'OCDE à le faire—de continuer une lutte farouche à l'inflation afin d'assurer une reprise constante et progressive de l'économie. Dans ce contexte, il a également indiqué que si l'on fait l'examen des taux nominaux d'intérêt pratiqués aux États-Unis par rapport aux taux réels, il y a une marge quand même importante, et il y aurait là pour les autorités financières américaines une possibilité de soulager tous les pays industrialisés des taux d'intérêt élevés que nous connaissons.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Le premier ministre suppléant semble abasourdi. Je vais faire une nouvelle tentative.

LE TAUX DE CHANGE DU DOLLAR—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, le gouvernement songe-t-il maintenant, si peu que ce soit, à dévaluer le dollar canadien?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, on peut se rendre compte par la question de l'honorable député que celui-ci lit les journaux et s'aliments facilement de rumeurs.

Cependant, j'aimerais lui affirmer catégoriquement, au nom du gouvernement, que ni celui-ci ni le ministre des Finances, avec qui je m'entretenais il y a quelques minutes, n'ont jamais eu l'intention de dévaluer le dollar.

On se souvient qu'à l'occasion de la conférence des premiers ministres qui avait lieu en février dernier, certains premiers ministres des provinces avaient avancé cette idée. Le premier ministre, lors de la conclusion de la conférence, avait indiqué combien néfaste une telle politique de dévaluation pourrait être, et la politique du gouvernement dans cette matière n'a nullement changé.

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DU CHANGE ÉTRANGER—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, j'ai une dernière petite question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant, qui joue les innocents. Le gouvernement envisage-t-il d'imposer un contrôle du change étranger sous une forme quelconque?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je pense que je devrais répondre à cette question.

**Des voix:** Bravo!

**M. Pepin:** Si je n'ai pas répondu aux questions précédentes, c'est que le ministre d'État (Finances) est manifestement mieux informé que moi de ce que pense le ministre des Finances et qu'il suit ces questions de beaucoup plus près que moi. Par exemple, j'ai passé une bonne partie de l'avant-midi en compagnie du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, ce que le ministre d'État n'était pas tenu de faire.

Cependant, pour répondre à la question, je tiens à déclarer, comme le ministre d'État (Finances) l'a dit, qu'on ne saurait conclure des propos tenus par le ministre des Finances que le gouvernement a décidé de modifier sa politique anti-inflation.

**M. Nielsen:** Et le contrôle du change étranger?

**M. Pepin:** En outre, notre politique en ce qui concerne la devise canadienne demeure inchangée. Nous n'envisageons pas de dévaluer notre monnaie. Comme vous pouvez le voir, je m'inspire d'un document que j'ai reçu du ministre des Finances. Il nous a fait parvenir cette confirmation aujourd'hui d'Helsinki où, comme tout le monde le sait sans doute, il assiste à une réunion du Fonds monétaire international.

• (1420)

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'INFLATION ET LE CHÔMAGE

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, tant que le premier ministre suppléant y est, il pourrait répondre à ma question également. Le ministre d'État chargé des Finances a dit . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Chrétien:** Qui est l'auteur de la question?

**M. Stevens:** Madame le Président, le ministre d'État chargé des Finances a déclaré que le gouvernement accordait encore la priorité à la lutte contre l'inflation. Comment le premier ministre suppléant explique-t-il cette déclaration alors que, pas plus tard qu'hier, le ministre d'État chargé du Développement économique a dit que le gouvernement ferait davantage d'efforts pour essayer d'enrayer le chômage qu'il n'en avait fait pour juguler l'inflation? Quelle est la priorité du gouvernement? Est-ce la lutte contre l'inflation ou la résorption du chômage?

**Des voix:** Les deux!

**Des voix:** Oh, oh!

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, le député devrait se référer aux notions de base de l'économie et devrait savoir que si l'on réussit à dissiper l'incertitude qui règne dans l'économie en diminuant les attentes inflationnistes et en faisant baisser les taux d'inflation, on aura un climat qui permettra de meilleurs investissements, ce qui permettra également une reprise de l'économie non seulement à court terme mais aussi à long terme. Donc, en maintenant la lutte contre l'inflation, nous poursuivons une politique de croissance de l'économie.

[*Traduction*]

LE TAUX D'INFLATION

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, en désespoir de cause, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui comprend peut-être mieux les faits impitoyables donnant une idée de la situation actuelle. Contrairement à ce que le ministre d'État chargé des Finances a déclaré, le taux d'inflation était de 11.4 p. 100 en janvier, de 11.6 p. 100 en février et de 11.6 p. 100 en mars. Par conséquent, le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait-il nous dire pourquoi, malgré le chômage qui sévit au pays, le taux d'inflation reste à un niveau élevé, alors que les Américains sont au moins parvenus à le faire reculer au mois de mars?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, au lieu de me poser cette question idiote, le député ferait mieux d'essayer de nous expliquer pourquoi les taux d'intérêt sont restés très élevés aux États-Unis, malgré la chute du taux d'inflation, si bien que tous les pays occidentaux se demandent quelles répercussions la politique économique américaine aura sur notre économie et sur la leur.

* * *

## L'ÉNERGIE

LE FORAGE PÉTROLIER ET GAZIER AU LARGE DES CÔTES—LA PUBLICATION D'UN MÉMOIRE D'ENTENTE SUR L'ENVIRONNEMENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a deux ans je crois, et comme le ministre le sait, le puits Ixtoc a explosé, déversant trois millions de barils de pétrole dans le Golfe du Mexique. Même avec l'aide de la meilleure technologie au monde, il a fallu sept mois pour boucher le puits. Lundi dernier, hors de la Chambre, le ministre a annoncé un programme quinquennal de prospection pétrolière et gazière pour le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort qui coûtera 600 millions de dollars, dont les deux tiers seront fournis par les contribuables canadiens. La majorité des activités de forage se déroulera dans un environnement extrêmement délicat, au large des côtes, où elles auront sans aucun doute un effet adverse sur la faune et la pêche. Selon les sources gouvernementales mêmes, le Canada ne dispose pas de la technologie nécessaire pour réparer les dégâts désastreux que causerait le déversement ou l'explosion d'un puits.

Étant donné que, le 18 juin dernier, le ministre a promis de publier un mémoire sur l'environnement sous-marin, pourquoi ne l'a-t-il pas encore fait?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le député pourrait-il préciser à quel mémoire il fait allusion? S'il s'agit d'un accord bien particulier qui a été signé, je me ferai certes un plaisir de le diffuser. Je regrette de ne pas avoir de données plus précises.

**M. Fulton:** Le mémoire en question a été adopté par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de l'Environnement et les divers ministères qui sont chargés de protéger l'environnement. Le ministre pourrait peut-être nous dire maintenant ce qui en est.

LA CRÉATION DE COMITÉS CONSULTATIFS

**M. Jim Fulton (Skeena):** Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Celui-ci n'ignore pas que les contribuables assumeront les deux tiers des coûts de ce programme quinquennal de forage, de sorte que le public a le droit de savoir si l'on prend de sérieuses mesures, scientifiquement éprouvées, pour protéger l'environnement. Le ministre n'ignore pas non plus que ces mesures n'ont pas été prises jusqu'à présent et que l'on invoque les dispositions du bill C-48 pour que les compagnies pétrolières commencent les travaux de forage. En ce qui concerne la protection de l'environnement, aucune étude de base ou autre n'a été, et n'est effectuée. Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer pourquoi les comités consultatifs dont le bill C-48 prévoit la création, comme sait fort bien le ministre, n'ont pas été mis sur pied non plus.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Je vais déposer volontiers les documents auxquels le député fait allusion. Je crois qu'il doit s'agir de lettres échangées entre les ministres, si toutefois le député voulait parler d'une entente conclue entre les ministères.

• (1425)

En ce qui concerne le dernier point soulevé, je voudrais signaler au député que le gouvernement du Canada s'est fixé les normes les plus élevées sur le plan de la protection de l'environnement au large des côtes et dans l'Arctique. En fait, il y a eu pendant plusieurs années des travaux d'exploration dans l'Arctique et au large des côtes canadiennes, mais aucun incident n'a menacé ni endommagé l'environnement, pas un seul. Voilà qui montre à quel point le gouvernement s'intéresse à l'environnement, voilà qui témoigne de la qualité des inspections effectuées et du niveau élevé des normes fixées par le gouvernement du Canada pour protéger un environnement aussi fragile. Il s'agit d'une question que le gouvernement a très à cœur. Je tiens à préciser que les compagnies sont tenues de prendre un certain nombre de mesures en vue de protéger l'environnement.

*Présence dans la tribune*

En outre, le gouvernement du Canada a publié, pas plus tard que lundi, une étude effectuée par la commission d'examen des évaluations environnementales sur la situation qui règne dans la mer de Beaufort. Tous les renseignements sont rendus publics dès que nous les obtenons. Je peux dire au député que nous avons effectué des travaux d'exploration pendant plus d'une dizaine d'années et que pas un seul incident ou accident n'a été signalé. Nous avons donc été en mesure de veiller à la protection de l'environnement. Voilà qui témoigne de la qualité des travaux effectués par l'appareil gouvernemental dans ce domaine.

L'ACCÈS AU FONDS DEVANT SERVIR AUX ÉTUDES ÉCOLOGIQUES

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, je suis bien aise que le bill C-48 renferme une foule de choses qui sont toutes en train de se faire, mais le gouvernement n'a pas encore rendu public le memorandum d'accord. Le ministre avait pourtant promis qu'il le rendrait public en juin dernier. Il n'a pas établi non plus de comités consultatifs pour étudier la question de l'environnement dans le delta du Mackenzie ou dans la mer de Beaufort. La semaine dernière, le ministre m'a envoyé une lettre où il m'écrit ce qui suit:

> Le fonds de roulement devant servir aux études écologiques fait partie intégrante de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il vise à fournir à l'Administration des terres gazifères et pétrolifères du Canada, organisme chargé d'appliquer cette loi, les renseignements dont elle a besoin pour prendre des décisions en ce qui concerne la prospection et la mise en valeur des hydrocarbures.

Je constate que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est maintenant des nôtres. Cependant, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi des groupes d'autochtones, des scientifiques et d'autres Canadiens qui s'intéressent à la question ne peuvent pas avoir accès à ce fonds de roulement de 15 millions de dollars. Ils ne peuvent absolument pas y toucher. Le ministre pourrait-il nous dire comment ces groupes doivent s'y prendre pour obtenir une partie de cet argent et où ils doivent s'adresser, car c'est maintenant que ces études doivent être entreprises, et non pas deux ou trois ans après que les travaux de forage auront débuté.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, la question du député comporte plusieurs aspects. Je n'en examinerai que quelques-uns. Il dit que le gouvernement n'a pas constitué d'organisme consultatif. Lundi de cette semaine, je lui ai dit que le rapport d'un comité chargé d'examiner les moyens de protéger l'environnement de la mer de Beaufort avait été rendu public. C'est donc que cela bouge. Des documents sont rendus publics. Par conséquent, mon honorable ami a tenu des propos qui ne sont pas tout à fait conformes à la réalité.

* * *

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DES FINANCES DE LA BARBADE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes du très honorable John Michael Geoffrey Manningham Adams, premier ministre de la Barbade et de son ministre des Finances.

**Des voix:** Bravo!

## LE LOGEMENT

L'ADMINISTRATION DU RÉGIME CANADIEN DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. Il sait très certainement que les dirigeants de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain sont actuellement réunis à Ottawa. Ils se sont entretenus avec les membres des différents caucus régionaux de la Chambre pour leur faire comprendre que la subvention de prêt sans intérêt de $7,500 accordée par le gouvernement fédéral au titre du régime canadien de construction de logements locatifs n'intéresse pas les entrepreneurs en construction car son montant est insuffisant pour combler l'écart qui sépare le loyer économique d'un appartement et sa valeur marchande. Cette mesure ne peut donc être efficace et c'est pourquoi je voudrais savoir si le ministre compte apporter des changements aux règlements qui régissent l'application du régime canadien de construction de logements locatifs?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je tiens à remercier le député de sa question, car elle me donne ainsi l'occasion de signaler que je me suis entretenu à deux reprises cette semaine avec des représentants de l'ACHDU et certains membres de sa direction.

• (1430)

J'en profite aussi pour signaler au député que la subvention de $7,500 par unité accordée dans le cadre du régime canadien de construction de logements locatifs constitue, comme on l'a dit, un simple objectif. Dans la documentation que nous avons fait parvenir aux entrepreneurs intéressés, il est dit que l'on ne refusera pas les demandes pour un montant supérieur à $7,500. Il faudra dans ce cas que les entrepreneurs indiquent les facteurs qui justifient la demande. Madame le Président, je voudrais signaler par la même occasion que depuis l'annonce du lancement de ce programme, il y a trois semaines environ, la Société a reçu près de 2,000 demandes de renseignements. Nous sommes en train d'examiner chacune des demandes pour voir si les projets mentionnés vont voir le jour.

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS UNIFAMILIAUX

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Le ministre parle constamment de subvention, mais ce n'en est pas une et c'est là notamment qu'est le problème. Comme il le sait parfaitement, il s'agit d'un prêt que les constructeurs doivent amortir et qui s'ajoute donc à leurs frais de financement.

Par ailleurs, je voudrais demander au ministre ce que le gouvernement compte faire pour remédier à la situation désastreuse dans laquelle se trouve la construction des logements unifamiliaux. Le ministre n'ignore pas que le taux désaisonnalisé est déjà tombé à 146,000, même s'il a l'air sérieusement gonflé. Selon toutes les prévisions, même celles de la SCHL, il n'y aura cette année que 135,000 mises en chantier. Avec le retard accumulé depuis trois ans, il va nous manquer 211,000 logements. Le prix des maisons va encore grimper, car cela limitera le stock immobilier.

Le ministre sait que la construction est le secteur qui emploie le plus de main-d'œuvre. Je voudrais savoir ce qu'il compte recommander au gouvernement ou à la Chambre et quels conseils il a à donner au secteur du bâtiment voué à la faillite si le ministre n'intervient pas.

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je profite de la question du député pour dire que le prêt sans intérêt de $7,500 par logement consenti dans le cadre du programme de subventions n'est ni plus ni moins qu'un prêt sans intérêt, remboursable au bout de 15 ans. Par conséquent, il a raison, il ne s'agit pas d'une subvention. Néanmoins, le promoteur a tout avantage à le demander.

En ce qui concerne notre aide à la construction de logements unifamiliaux, je signale au député que le bill C-89, adopté il y a un mois environ, a permis d'instaurer de nouvelles formules pour les hypothèques et que le Fonds d'assurance hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pourra les assurer. Je crois, par exemple, qu'on a proposé à tous les caucus, y compris le caucus conservateur, une participation au capital. C'est une proposition très intéressante et novatrice qui aura, je pense, des répercussions importantes sur le marché.

Enfin, madame le Président, comme notre gouvernement offre, par exemple, 350 millions pour la construction de logements locatifs sans parler des 30 millions offerts au cours des dernières semaines pour la rénovation, les provinces ont, elles aussi, un rôle à jouer. N'oublions pas que les provinces et le gouvernement fédéral ont toujours uni leurs efforts pour stimuler l'industrie. Je serais très curieux de voir comment ces gouvernements, comme celui de la province du député, qui présente un nouveau budget, vont aider l'industrie; et aussi ce que l'Ontario, dont je suis résident, prévoira demain dans son budget pour favoriser la construction d'autres logements.

* * *

## LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

### ON DEMANDE UN RAJUSTEMENT DES PENSIONS

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme il le sait sans doute, les quelque 130,000 anciens combattants qui recoivent une pension de guerre accusent un retard de $900 par rapport au salaire moyen du groupe des cinq catégories de fonctionnaires les moins bien rénumérés. Comment le ministre peut-il tolérer un tel retard? Présentera-t-il immédiatement des modifications à l'article 58 de la loi sur les pensions pour faire en sorte que les augmentations permettent de rejoindre le salaire moyen des cinq catégories des fonctionnaires non spécialisés ou que l'augmentation soit équivalente à la hausse de l'indice des prix à la consommation si cela donne une pension plus élevée? Fera-t-il le nécessaire pour que ce principe soit inséré dans la loi sur les pensions?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Madame le Président, en réalité, le député a posé deux questions. C'est exact que le taux de base de la pension des anciens combattants accuse un retard à cause de la dernière hausse salariale accordée aux cinq catégories de fonctionnaires en question qui est entrée en vigueur le 1er avril. Ces trois dernières années, l'augmentation des pensions en fonction du coût de la vie avait permis de maintenir le taux de base des pensions non seulement au même niveau, mais même à un niveau un peu plus élevé que le salaire moyen des fonctionnaires des cinq catégories visées. A cause de la dernière série de négociations et de la mise en vigueur du nouveau contrat le 1er avril, le taux de base des pensions accuse maintenant du retard. Nous sommes en train d'examiner la situation.

Pour ce qui est de modifier la loi comme l'a recommandé l'association des anciens combattants et comme on l'a expliqué au comité permanent hier soir, je signale que j'ai reçu un exemplaire du mémoire de l'association et que je suis certainement d'accord pour étudier cette possibilité.

### LA DATE DE LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, comme le ministre le sait, le Parlement avait adopté en 1973 le bill C-202 qui visait à augmenter le taux de base des pensions. On songe depuis ce temps à prévoir des augmentations annuelles. Pour l'instant, les anciens combattants sont obligés de présenter de nouvelles instances au ministre tous les ans. Les anciens combattants ne devraient pas être forcés de réclamer humblement des augmentations qui devraient leur être accordées automatiquement. Le ministre indiquera-t-il de façon précise à quelle date de telles modifications seront présentées à la Chambre?

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Madame le Président, je ne suis pas en mesure de le dire pour l'instant. J'ai reçu le mémoire de l'association des anciens combattants seulement hier soir. Quand je l'aurai examiné, je serai certainement d'accord pour signaler à la Chambre le plus rapidement possible quand nous pourrons proposer des modifications.

* * *

## L'ÉNERGIE

### LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DANS LA MER DE BEAUFORT

**M. Robert Bockstael (Saint-Boniface):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Lundi dernier, c'est-à-dire le 10 mai, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en œuvre d'un programme de prospection pétrolière et gazière dans la région de la mer de Beaufort, auquel il a affecté un crédit de 600 millions de dollars. Le ministre peut-il annoncer à la Chambre quand le projet sera mis en chantier et peut-il dire aux Canadiens quand l'on créera des emplois à leur intention?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, comme s'en doute le député, des fonds de 600 millions de dollars ont été consentis pour la réalisation de ce projet.

**Une voix:** Sur une période de 50 ans?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Ces fonds seront dépensés sur une période de cinq ans.

L'entreprise à laquelle le contrat a été adjugé nous a énuméré toutes les retombées que ce projet aurait pour le Canada et nous estimons qu'elles sont excellentes; en effet, le projet injectera des millions de dollars dans le secteur canadien des biens et des services et créera des emplois par centaines, cela très bientôt et jusqu'à la fin de la période de cinq ans. Le député pourra obtenir quand il le voudra, en s'adressant au comité permanent, des renseignements plus détaillés sur cette liste, surtout en ce qui concerne les perspectives d'emploi et de formation de la main-d'œuvre.

Madame le Président, j'ajoute que ce programme de 600 millions de dollars sera un excellent stimulant pour toute l'économie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Munro (Hamilton-Est):** Il encouragera certainement le secteur industriel qui est si important. Je termine en signalant à l'opposition officielle qu'il est grand temps qu'elle se montre plus optimiste à l'égard des nouvelles ressources que ce projet de 600 millions de dollars de la société Esso procurera au Canada et qu'elle cesse de casser les reins au gouvernement.

**M. Nielsen:** De toute façon, il est déjà éreinté.

* * *

## LA CONDITION FÉMININE

### LE RAPPORT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE SUR LES FEMMES BATTUES—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, j'ai une question optimiste pour le ministre chargé de la condition féminine. Elle est au courant du dépôt hier du rapport du comité parlementaire sur les femmes battues qui indique qu'un mari sur dix bat sa femme régulièrement.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Mitchell:** Ces femmes . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Mitchell:** Je ne pense pas, madame le Président, qu'il y ait de quoi rire.

**Une voix:** Je ne bats pas ma femme.

**Mme Mitchell:** Madame le Président, je ne pense pas que ce soit là un sujet de plaisanterie. Il est rare que dans ces cas, les femmes puissent trouver le moindre abri. Elles n'ont aucun endroit où se réfugier avec leurs enfants. Quant à la police qui répond aux appels d'urgence, elle se mêle rarement des affaires de ménage. Peu de poursuites sont intentées devant les tribunaux et on connaît très peu d'exemples de procès à ce sujet.

• (1440)

Je voudrais que le ministre chargé de la condition féminine nous dise quelles mesures sérieuses elle compte prendre immédiatement—nous n'avons que faire des rapports, des recherches ou des conférences—pour protéger les femmes battues.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, je n'apprécie pas non plus que l'on tourne en dérision le fait qu'une femme sur dix soit battue. Les femmes canadiennes seront d'accord avec moi pour dire que cela n'a rien d'amusant.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Erola:** Le député a tout à fait raison de nous demander ce que nous comptons faire au niveau fédéral. Je compte rechercher, de concert avec ma collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, des solutions que le gouvernement fédéral pourraient offrir afin d'augmenter le nombre des centres provisoires d'accueil. Pour l'instant, cette question relève du Régime d'assistance publique du Canada. Nous allons voir s'il ne serait pas possible de faire quelque chose dans le cadre de ce programme. Il est certain qu'il n'y a pas suffisamment de centre provisoires. J'ai parlé de cette question avec les participantes à la conférence pendant une journée et demi. C'est l'une des recommandations que je compte mettre en œuvre.

**Mme Mitchell:** Madame le Président, je constate que le ministre fait porter une nouvelle fois le chapeau aux provinces et refuse d'assumer ses responsabilités.

* * *

## LE CODE CRIMINEL

### ON DEMANDE QUE LES HOMMES QUI BATTENT LEUR FEMME SOIENT TRAITÉS COMME DES CRIMINELS

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, la question supplémentaire que je pose au solliciteur général porte sur le même sujet. Étant donné que les témoins nous ont dit que 2 actes de violence sur 10,000 donnent lieu à des condamnations, le ministre pourrait-il intervenir pour que les tribunaux fédéraux et les organismes chargés d'appliquer la loi traitent les hommes qui battent leur femme comme des criminels? Pourrait-il également multiplier les programmes de formation à l'intention de la GRC et des autres forces policières pour qu'elles appliquent la loi dans le cas des femmes battues?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Volontiers, madame le Président; j'aimerais cependant signaler que j'ai déjà commencé à intervenir. A son quartier général, la GRC a mis en œuvre un programme de formation en ce qui concerne les actes de violence commis à l'intérieur de la cellule familiale. De jeunes cadets y apprennent à faire face à ces actes de violence. Ces données inquiétantes présentent pourtant un bon côté du fait que les femmes acceptent de plus en plus de signaler à la police les actes de violence dont elles sont victimes de la part de leur mari et de porter plainte devant les tribunaux.

## LES TRAVAUX PUBLICS

### L'ADJUDICATION DU CONTRAT D'ARCHITECTURE DE LA NOUVELLE AMBASSADE À WASHINGTON, D.C.

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Le président de l'Institut royal d'architecture a dit que la procédure de sélection utilisée récemment pour l'ambassade de Washington est une mascarade politique. Il a écrit au ministre, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au premier ministre à ce sujet. Seul le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu. Il a dit qu'il examinerait la question avec lui, maintenant que le mal est fait. Mais le ministre des Travaux publics, de qui relèvent ces questions au sein du gouvernement, n'a pas répondu.

Il est d'usage que le ministre des Travaux publics prenne une décision quand son équipe de sélection lui recommande quelqu'un. Est-ce qu'en l'espèce c'est le ministre qui a décidé de choisir M. Erickson de préférence à l'un des quatre autres qui était recommandés? Comment la question est-elle allée au cabinet? Est-ce que le premier ministre a jamais parlé au ministre de ce choix?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je me demande où le député a bien pu apprendre que je n'ai pas répondu au président de l'Institut d'architecture. En fait, lundi de cette semaine j'ai passé environ une heure avec le président de cet organisme ainsi qu'avec le responsable de la Société des ingénieurs du Canada. Nous avons parlé de la lettre. J'ai répondu. J'ai exposé les usages du ministère des Travaux publics. Franchement, je m'étonne que des informations inexactes de ce genre se répandent, même dans les médias, étant donné que j'ai parlé personnellement avec la personne mentionnée par le député.

**M. Crosbie:** Madame le Président, peut-être le ministre est-il dur d'oreille? Je lui ai demandé si c'est lui qui a pris la décision, si le premier ministre lui en a parlé et comment cette décision est allée au cabinet. Mes renseignements viennent de M. Miller, qui a dit ce matin au réseau CTV que le ministre ne lui avait rien fait savoir et qu'il n'avait pas répondu à sa lettre. En comparaison du ministre, Tammany Hall est un cercle d'enfants de chœur.

### ON DEMANDE QUE DES FONCTIONNAIRES COMPARAISSENT DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, le ministre est-il disposé à promettre qu'on ne détournera plus de ses fins ce processus de sélection et est-il disposé à autoriser son sous-ministre adjoint, M. Desbarats, et d'autres personnes mêlées à cette décision à comparaître devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale afin que nous puissions apprendre de première main ce qui s'est produit en l'occurrence? Le ministre répondra-t-il à quelques-unes de ces questions?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, si quelqu'un comprend mal, je dirais, en toute déférence, que c'est le député qui a posé la question. De fait, il a répété les questions posées au premier ministre à la Chambre. Pour ma part, je reprends les réponses du premier ministre et lui ferai remarquer en outre que les discussions et les procédures du cabinet relèvent uniquement du cabinet. Le député doit le savoir, puisqu'il a assumé ces responsabilités à un moment donné.

**M. Crosbie:** C'est un fiasco irrémédiable. Votre ministère est en cause.

* * *

## LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

### LE RAPPORT DE LA COMMISSION McDONALD—LES CHAPITRES SECRETS

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, je m'adresse au solliciteur général. Ma question porte sur la commission McDonald. Vu le reportage sur Robert Winters dans l'édition de ce matin du journal *Le Droit*, le ministre pourrait-il nous dire qui a eu connaissance des six chapitres secrets du rapport de la commission McDonald?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, le député fait allusion aux chapitres que j'ai retirés du rapport lorsque celui-ci a été publié. Si j'ai agi ainsi, c'est pour donner aux procureurs généraux, tant fédéral que provinciaux, l'occasion de décider s'ils devraient user de leur pouvoir discrétionnaire pour porter des accusations contre certaines personnes mentionnées par M. McDonald dans cette partie du rapport. Je les ai retirés tout simplement pour éviter une publicité basée sur le sensationnalisme qui aurait empêché la tenue d'un procès équitable dans n'importe lequel des cas. Lorsque des accusations ont été portées contre certaines personnes, cette partie du rapport a été communiquée aux intéressés ou à leur avocat.

**M. Kilgour:** Madame le Président, il me semble qu'en l'occurrence, il serait temps de communiquer aux Canadiens la majeure partie des chapitres et des transcriptions gardés secrets jusqu'à maintenant.

*Questions orales*

LE MANDAT DU SERVICE DE SÉCURITÉ

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Voici ce que, le 28 octobre 1977, disait à la Chambre le solliciteur général de l'époque et actuel ministre des Communications:

Le 27 mars 1975, le cabinet définissait le mandat du service de sécurité de la GRC . . .

Si ce mandat est nouveau, on ne l'a pas encore expliqué à personne. Le solliciteur général pourrait-il nous dire si ce mandat s'applique encore maintenant et en quoi il diffère, généralement parlant, du mandat en vigueur avant le 27 mars 1975?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, le député demande que soient rendues publiques les parties du rapport McDonald demeurées confidentielles; j'en conviens, elles devraient l'être, mais je ne trouve pas opportun de les rendre publiques tant que les procureurs généraux intéressés n'auront pas décidé d'intenter des poursuites ou de porter des accusations et tant que ne seront pas terminés les procès auxquels ces accusations pourraient donner lieu. Mais j'ai certes l'intention de publier éventuellement les Parties V et VI du rapport de la Commission McDonald.

Quant à la seconde partie de la question du député, le mandat qui précédait le mandat actuel n'était pas formulé par écrit et se prêtait donc à diverses interprétations. Les parties publiées du rapport de la Commission McDonald décrivent parfaitement sur quelle base fonctionnait le service de sécurité avant que son mandat actuel ne fasse l'objet d'une directive du cabinet et ne soit déposé à la Chambre. Je pourrais ajouter que cette directive, déposée à la Chambre, constitue toujours le mandat du service de sécurité qui en respecte les termes.

* * *

## L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE LA FERMETURE DU COMPTE EN BANQUE D'UN ACHETEUR DE BÉTAIL DE L'ONTARIO

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre a peut-être entendu parler du tort considérable qu'une banque a causé récemment à des éleveurs et à des établissements de ventes de bétail aux enchères en fermant le compte d'un acheteur de bétail de l'Ontario. Dans les jours qui ont précédé la fermeture du compte par la Banque Royale, l'acheteur de bétail avait conclu un certain nombre de transactions que la banque ne veut pas respecter. Le résultat net est que la banque a fait de bonnes affaires sur le dos d'une tierce partie, les éleveurs et vendeurs à l'enchère qui ne sont pas concernés. Le ministre est-il au courant de cette situation et si oui, qu'a-t-il l'intention d'y faire?

• (1450)

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, je suis parfaitement au courant parce qu'une personne de ma circonscription a perdu environ $160,000 sur la vente de son bétail d'engraissement. Le régime de commercialisation est à mon avis, un archaïsme, et il est en usage en Ontario, comme le député le sait, depuis de nombreuses années. On me dit que le gouvernement de l'Ontario savait ce qui se passait plus de deux semaines avant que cette personne ne déclare effectivement faillite et que la banque ne saisisse ses comptes. Les agriculteurs sont encore une fois perdants et je suis sûr que le député s'accorde avec moi pour dire qu'ils ne devraient pas être les victimes parce qu'ils ont vendu leur bétail de bonne foi par l'intermédiaire d'un marché à l'enchère et que les chèques qu'ils ont reçus en paiement étaient sans provision.

**M. Mayer:** Rassoyez-vous.

**M. Whelan:** La personne qui a vendu le bétail jouissait d'une bonne réputation dans la localité, mais tel n'était pas le cas pour celle à qui il l'a revendu.

**M. Gurbin:** Madame le Président, il y a à la Chambre quelque chose de surannée que je ne sais trop comment décrire. Je crois que cela tient davantage aux réponses que le ministre donne aux questions.

**Des voix:** Bravo!

LA SITUATION DES VENDEURS DE BÉTAIL NON PROTÉGÉS

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, cette situation résulte d'une faille majeure dans la loi sur les banques. En vertu du paragraphe 6b de l'article 178, la banque pouvait s'approprier les biens de ces éleveurs insolvables.

Le ministre est-il prêt à élaborer avec ses collègues du cabinet une modification à la loi sur les banques pour que dorénavant de telles mesures soient interdites? Il reste encore un bon nombre d'éleveurs en position aussi vulnérable. Deuxièmement, le ministre ou un de ses collaborateurs agissant en son nom pourrait-il réunir les représentants de la Banque royale, des agriculteurs dont les biens ont été vendus aux enchères ainsi que des éleveurs, et essayer de trouver avec eux une formule équitable d'indemnisation pour les producteurs ainsi touchés?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le député sait pertinemment que notre régime de libre entreprise fonctionne très bien.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Whelan:** C'est son parti qui veut tout dérégler. Le premier bill d'intérêt privé à prendre force de loi avait pour but de modifier la loi sur les banques, et c'est moi qui l'ai fait présenter il y a plusieurs années afin de protéger les producteurs de denrées primaires contre de telles manœuvres. Les banquiers ont trouvé moyen de contourner la loi. Nous avons déjà eu des entretiens avec les dirigeants de la banque et nos services ont discuté de la question avec les éleveurs qui ont perdu de l'argent. Le député de Lambton-Middlesex a présenté des instances au nom des éleveurs de sa circonscription. Nous leur venons en aide pour qu'ils puissent retenir des avocats, car la manœuvre a été qualifiée . . .

**Des voix:** A l'ordre.

**M. Whelan:** ... par un commentateur agricole de notre région d'un vol de banque nouveau style, et c'est aussi mon opinion.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LES AÉROPORTS

### LA RÉAFFECTATION POSSIBLE DES AÉROPORTS DE DORVAL ET DE MIRABEL—ON DEMANDE UN EXAMEN INDÉPENDANT

**M. Ian Watson (Châteauguay):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la réaffectation possible des aéroports de Dorval et de Mirabel. Étant donné qu'une telle réaffectation pourrait coûter plus de 200 millions à l'État et plus de 175 millions aux sociétés privées, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il tentera, avant de prendre une décision, d'obtenir l'avis d'experts indépendants n'ayant rien à voir avec la première décision prise relativement à Mirabel?

**Des voix:** Bravo.

**M. Watson:** Peut-il également assurer aux Montréalais et aux Canadiens en général que la population sera véritablement consultée avant qu'il soumette la question à l'attention du cabinet?

**Des voix:** Bravo.

[*Français*]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, combien je souhaiterais qu'il y ait quelque part au Canada ou ailleurs un expert qui puisse se prononcer sur cette question complexe, qui présente des aspects économiques et psychologiques, et que tout le monde écouterait pour respecter ensuite ses décisions, devant lesquelles tout le monde s'inclinerait. Mais mon honorable ami sait sûrement que dans ce domaine-là il n'y a pas un expert, il n'y a pas une expertise globale, mais diverses expertises. J'ai consulté là-dessus un certain nombre de personnes qui peuvent réclamer ce titre d'expert, et même dans mon ministère les opinions varient de l'un à l'autre. J'ai rencontré également des leaders de la collectivité qui m'ont donné des conseils très souvent contradictoires à l'intérieur de la même représentation, et je continue mes consultations. Est-ce qu'il y aura un processus de consultation populaire dans la décision que je recommanderai au cabinet? Cela est possible, mais je n'ai pas pris cette décision encore.

* * *

[*Traduction*]

## LE CANADIEN NATIONAL

### LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Madame le Président, les seules raclées légales qui devraient être permises au Canada devraient être administrées aux membres du cabinet et surtout au ministre des Transports.

Madame le Président, hier, un certain Jack Horner, ancien député conservateur, libéral perdu dans la brousse, a dit que les perspectives d'avenir pour le transport des voyageurs, les lignes secondaires et le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, étaient sombres. Puisque le ministre envisage de nommer cette personne à la présidence du Canadien National et que la plupart des Canadiens n'approuvent pas les programmes auxquels il fait allusion, le ministre maintient-il son nom sur la liste des candidats à la présidence du CN? Envisage-t-il encore de confier la surveillance du poulailler à un coyote?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, chaque fois que des journalistes m'ont interrogé à ce sujet, j'ai répondu que le nom de M. Horner était sur la liste des candidats à la présidence du CN.

**M. Crosbie:** Voilà un autre Erickson!

**M. Pepin:** La question me surprend, surtout les insinuations qu'elle contient, car M. Horner a été membre du comité des transports pendant des années, même à titre de président, et il a fait du bon travail, à mon sens. Je croyais que, d'une manière générale, les députés qui se targuent d'être des hommes politiques et de s'y connaître un peu en transports, reconnaissaient sa compétence. Le député qui a posé la question est un digne représentant des prétendus experts dans le domaine des transports.

### LA POSITION DU MINISTRE AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Madame le Président, le ministre vante l'expérience de ce monsieur en matière de transport. Cela remonte à l'époque où il était conservateur. C'est ce même personnage qui, en 1976 et pour le compte du parti progressiste conservateur, a déclaré à une audience de la CCT que le projet de supertrain continental de passagers devait être abandonné. A propos, il traverse ...

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le député est un spécialiste des questions longues.

**M. Benjamin:** Madame le Président, le ministre croit-il qu'il serait sage de confier la présidence des Chemins de fer nationaux à une personne qui veut mettre en œuvre la politique conservatrice de paiement par l'usager?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je ne sais que répondre étant donné les nombreux sous-entendus que comporte la question. Toutefois, mon honorable ami, qui se targue et fort probablement à juste titre d'être un expert en la matière, ne devrait pas se mettre sur la défensive chaque fois que quelqu'un n'est pas d'accord avec lui.

* * *

## L'ÉCONOMIE

### LA DÉCLARATION DU MINISTRE À PROPOS DES MESURES DE CONTRÔLE

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, qui a prononcé hier soir une allocution devant le Conference Board of Canada à Toronto, dans laquelle il a déclaré que les mesures de contrôle étaient plus efficaces que l'augmentation des impôts et l'expansion de la masse monétaire. Le ministre voulait-il dire que ses collègues du cabinet et lui-même envisagent actuellement de prendre certaines mesures de contrôle?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, les propos auxquels a fait allusion le député devraient être replacés dans leur vrai contexte, et j'invite le député à le faire.

**M. Crosbie:** Répondez-nous honnêtement pour une fois.

**M. Johnston:** J'ai répondu de façon très honnête et directe. La question de réglementer les prix et les salaires a été évoquée pendant cette allocution, mais a été rejetée, car elle ne constituait pas une solution séduisante, comme l'a déjà déclaré le ministre des Finances devant un comité de la Chambre.

• (1500)

L'APPLICATION POSSIBLE DE PRINCIPES DIRECTEURS

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, le ministre a signalé également qu'il était inquiet du fait que les syndicats canadiens ne manifestaient pas le même esprit civique que leurs homologues américains. Il a dit qu'il adopterait une attitude plus rigoureuse lors des prochaines négociations salariales avec les syndicats qui relèvent de sa compétence. Le ministre peut-il dire s'il préconise l'application de certains principes directeurs afin de pouvoir agir avec plus de rigueur?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, il est intéressant que le député de Végréville pose cette question. Je viens d'examiner les chiffres et je constate qu'en 1981 les majorations salariales dans la Fonction publique ont été inférieures à celles dans tous les autres secteurs. Durant le premier trimestre de 1982, le pourcentage a été de 11.5 p. 100, ce qui est plus bas que dans tous les autres secteurs privés et publics. J'estime que nous avons toujours adopté une attitude assez rigoureuse, mais également très équitable.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KAPLAN—LA MOTION DU DÉPUTÉ DE BURNABY AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je voudrais soulever la question de privilège à propos d'un point abordé aujourd'hui par le député de Burnaby (M. Robinson) aux termes de l'article 43 du Règlement, avant la période des questions.

Je l'ai prévenu il y a peu de temps, mais il n'est pas à la Chambre maintenant. Si vous êtes d'accord, je serai disposé . . .

**Une voix:** Il est de retour.

**M. Kaplan:** Madame le Président, à 2 heures aujourd'hui, le député de Burnaby a déclaré que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avions refusé de répondre aux assignations à comparaître émises par la Commission d'appel de l'immigration dans l'affaire Regalado qui est maintenant entendue à Montréal.

**M. Crosbie:** Parfaitement.

**M. Kaplan:** Je soulève la question de privilège, parce qu'en fait nous n'avons pas refusé de répondre à ces assignations à comparaître. Lorsque nous avons reçu ces assignations—je parlerai en mon nom personnel—nous avons pris le même parti, c'est-à-dire que nous avons sollicité les conseils du ministère de la Justice. Ce dernier a suggéré que si j'avais des informations à communiquer . . .

**M. Nielsen:** Vous poursuivez le débat.

**Mme le Président:** Je suis désolée. Je reconnais que le ministre est contrarié, mais il poursuit apparemment le débat, et il n'a pas le droit de le faire en soulevant la question de privilège.

PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, je voudrais me réserver le droit de soulever la question de privilège à une date ultérieure, lorsque j'aurai eu l'occasion de vérifier au compte rendu ce qu'a dit le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). Il me semble qu'il a faussé la vérité.

**Mme le Président:** Combien de fois faudra-t-il que je dise aux députés qu'ils n'ont pas besoin de donner avis à la Chambre? S'ils veulent soulever la question de privilège, ils doivent m'en aviser par écrit. Le député devrait savoir tout de suite s'il y a motif à soulever la question de privilège. Il devrait savoir dès maintenant si l'on a porté atteinte à ses privilèges. De toute façon, lorsque le député aura consulté les bleus et s'il croit avoir une question de privilège, j'attendrai son avis.

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## LÉGISLATION ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION DU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. D. M. Collenette (York-Est):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent de la législation énergétique dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

M. HEAP—L'ESSAI DES MISSILES CRUISE EN TERRE CANADIENNE

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition pour le compte de certains citoyens de la ville de Toronto, priant le Parlement de demander au premier ministre (M. Trudeau) d'empêcher que l'on fasse en sol canadien des essais d'armes modernes comme les missiles Cruise.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2816, 2821, 2841, 2855, 2874, 2885, 2891, 2916, 2924, 2928, 2934, 2944, 2973, 3589 et 3590.

[*Texte*]

ENVIRONNEMENT—LES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2816—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de l'Environnement à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $445,619 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la fonction publique?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** 1. *a*) et *b*) Le ministère a mis au point un ensemble de lignes directrices concernant les congés d'étude qui sont conformes aux Politiques du Conseil du Trésor, chapitre 110, sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions, et qui sont décrites dans le Guide de la politique et des procédures en matière de personnel du ministère.

2. Approximativement 4 p. 100 des $445,619 consacrés aux congés d'étude a été requis suite à l'achat d'équipement neuf.

3. Néant.

4. Nos fiches nous révèlent qu'entre 12 et 15 p. 100 auraient quitté la fonction publique de façon définitive.

MAINC—LES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2821—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $379,275 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la fonction publique?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien):** 1. *a*) et *b*) Les congés d'étude sont déterminés conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, c'est-à-dire le sous-chapitre 110-5 du Manuel de gestion du personnel, intitulé Ressources humaines—Formation et perfectionnement, et le sous-chapitre 525-2 de ce même manuel. En outre, lorsqu'il s'agit d'employés du groupe «enseignement», c'est-à-dire enseignants et directeurs, on tient compte des critères énoncés aux articles 19.01 et 19.10 de leur contrat.

2. Néant.

3. Tous les congés d'étude résultaient de la nécessité pour le ministère d'accroître ses capacités en matière de gestion et de formulation d'orientations.

4. Tous les employés qui ont bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années sont toujours à l'emploi de la fonction publique.

STATISTIQUE CANADA—LES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2841—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le Conseil du Trésor pour Statistique Canada à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $22,331 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la fonction publique?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. D'après le volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980 et plus particulièrement sous la rubrique congés d'étude, à la page 13.6:

*a*) Voici les lignes directrices dont la direction s'est servie pour accorder des congés d'étude aux employés du Bureau: «Congés d'étude—politique et procédure», chapitre 7, article 3, Manuel du personnel de Statistique Canada.

Le pouvoir d'accorder un congé d'étude est exercé par le statisticien en chef du Canada lui-même ou par une personne désignée par lui. Les demandes de congés d'étude sont soumises à l'approbation de la haute direction de qui relève l'employé.

L'autorisation relative à un congé d'étude et aux frais qui seront remboursés se fonde sur les critères suivants: diplôme universitaire visé; nécessité et utilité des études pour l'employé et pour l'employeur; aptitudes, possibilités de rendement, dossier professionnel et antécédents scolaires de l'employé; engagement à réintégrer les rangs de la fonction publique; frais.

*b*) Toutes les connaissances acquises au terme de ces congés étaient requises de façon permanente par Statistique Canada.

2. Sur les $22,331 indiqués à ce titre dans les Comptes publics pour Statistique Canada en 1979-1980, aucun congé d'étude n'a été accordé à la suite de l'achat d'équipement neuf ou pour acquérir les connaissances nécessaires pour faire fonctionner un tel équipement.

3. Aucun congé d'étude n'a été accordé parce qu'un poste avait été jugé excédentaire.

4. Quinze p. 100 des employés, c'est-à-dire deux personnes sur 13, qui avaient bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années ont quitté par la suite la fonction publique.

TRAVAIL—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2855—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Travail à la page 32.19 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) quelle est la liste des contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $27,596 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail):** *a*) Néant.

*b*) Voir le Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, chapitre 360, Hospitalité.

*c*) Nous ne pouvons fournir les renseignements demandés dans cette question car nous n'établissons aucune ventilation des paiements concernant les invitations officielles, selon leur nature ou la catégorie des bénéficiaires. Au cours de l'exercice 1979-1980, environ 1,000 remboursements de frais de voyage et un certain nombre de paiements de petite caisse ont été effectués. Pour les classer par bénéficiaire, il faudrait reprendre chaque dossier de frais de voyage et passer en revue l'ensemble des demandes de paiements de petite caisse.

LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2874—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour le programme des services sanitaires et sociaux à la page 32.23 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'accueil, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) de quel genre de service s'agissait-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *d*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *e*) quel pourcentage des $9,867 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** *a*) Les services mentionnés comprennent l'accueil des participants aux réunions fédérales-provinciales ou aux réunions subventionnées par le gouvernement fédéral.

*b*) L'accueil consiste en des repas, des aliments et des boissons servis aux réceptions officielles et en des rafraîchissements servis au cours de réunions.

*c*) Le ministère a fait un seul déboursé excédant $2,000. Il s'agit d'un déboursé de $2,469 au ministère des Travaux publics en paiement de rafraîchissements, de repas et de services offerts au nom du ministère dans les salles de congrès du gouvernement. Les autres sommes ont été déboursées à des hôtels, des restaurants et autres organisations semblables pour des services du même ordre.

*d*) Le ministère est soumis à la politique en matière d'accueil énoncée au chapitre 360 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

*e*) La somme de $9,867 peut être ventilée en pourcentages comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| (i) | Visiteurs étrangers | 5 p. 100 |
| (iii) | Fonctionnaires provinciaux | 50 p. 100 |
| (iv) | Fonctionnaires fédéraux | 20 p. 100 |
| (xii) | Professionnels de la santé canadiens | 25 p. 100 |

TRAVAUX PUBLICS—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2885—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le programme du logement—capital à la page 32.29 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique Autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 909 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a*) et *b*) L'augmentation dans la catégorie «autres genres de services» en 1979-1980 est attribuable au changement de la méthode dans la présentation.

| Déclarés dans les Comptes publics | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Autres genres de services | $ 2,621 | $26,452 |
| Services de traiteurs | 1,130* | — |
| Accueil | 781* | 1,207* |
| Déneigement et enlèvement des ordures | 677* | 1,626* |
| Divers | 33* | 161* |
| Honoraires versés à la Commission de la Fonction publique | — | 1,200* |
| Services de formation et d'enseignement | — | 17,796* |
| Cotisations | — | 680* |
| Autres honoraires immobiliers | 9,628 | 3,782* |
| | $12,249 | $26,452 |

* Somme comprise dans les «autres genres de services»

Le chiffre comparable pour 1978-1979 s'élevait à $12,249, ce qui représente une augmentation de $14,203 en 1979-1980. Cette augmentation peut être attribuée aux services de formation dispensés au cours de 1979-1980 relativement au cours de conception d'équipement solaire.

*c*) Les paiements de plus de $2,000 appartiennent tous à la catégorie des services de formation et d'enseignement et ont été versés comme suit:

M. S. Karaki—Fort Collins, Colorado, $5,733; Multiple Access Computer Group, Don Mills (Ontario), $7,200; I. P. Sharp Associates Ltd., Ottawa (Ontario), $3,663.

TRAVAUX PUBLICS—LES SERVICES IMMOBILIERS

Question nº 2891—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le programme de gestion et d'aménagement fonciers à la page 32.30 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres services immobiliers, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 5750 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Gestion et aménagement fonciers—Crédit 40, article courant 04, autres services immobiliers

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses | 1978-1979 | $ 10,205 |
| | 1979-1980 | 597,005 |
| Augmentation | | $586,800 |

*a*) L'accroissement des dépenses par rapport à 1978-1979 est attribuable à un programme spécial entrepris à Mirabel pour les terres périphériques. Ce programme comportait l'arpentage, la mesure et l'enregistrement de chacun des lots possédé par T.P.C. à Mirabel. Il fut entrepris pour vérifier que les chiffres à propos du numéro et des dimensions de chaque lot correspondaient bien à ceux des documents conservés par la municipalité de Mirabel.

*b*) Les catégories de services figurant dans la rubrique autres services immobiliers comportent l'arpentage, la mesure et l'enregistrement des biens-fonds, mais les coûts sont indiqués de façon globale.

*c*) Voici la liste des paiements de plus de $2,000:

| Bénéficiaire | Ville | Province | Montant |
|---|---|---|---|
| Alain, René & Associés Inc. | Saint-Lambert | Québec | $16,391 |
| Cadieux, Charette, Meloche & Associés | Montréal | Québec | 2,545 |
| Carrière, Clément, J. | Sainte-Thérèse | Québec | 4,025 |
| Côté, Duvieusart & Associés | Sainte-Foy | Québec | 18,777 |
| Évaluateurs BDG Inc. | Mirabel | Québec | 4,283 |
| Évaluation Métropolitaine Cie Ltée | Montréal | Québec | 2,711 |
| Faguy, Gosselin & Associés | Québec | Québec | 4,500 |
| Harrington, Pearl-Helen | Lachine | Québec | 3,701 |
| Huot, Guy & Associés | Montréal | Québec | 2,290 |
| Ladouceur, Fernand | Sainte-Scholastique | Québec | 3,004 |
| Ladouceur, Lucien | Saint-Augustin | Québec | 2,625 |
| Marois, J. Arthur | Montréal | Québec | 6,430 |
| Parcs Industriels des Laurentides | Saint-Colomban | Québec | 2,141 |
| Promanac Limited | Westmount | Québec | 8,084 |
| Racine, Larochelle & Associés | Montréal | Québec | 2,400 |
| Raymond, Joyal, Sabourin, Théaudière et Roy | Montréal | Québec | 5,949 |
| Surveyer, Nenniger et Chenevert Inc. | Montréal | Québec | 7,837 |
| Therrien, Dansereau, Courcelles & Associés | Montréal | Québec | 2,000 |
| Therien Dansereau | Ottawa | Ontario | 10,000 |
| Lemay Lemay, Begis | Laval | Québec | 4,999 |
| Yves Simard | Ottawa | Ontario | 9,000 |
| Mashke, Robson Ltd. | Toronto | Ontario | 4,605 |

LE DÉPARTEMENT DES ASSURANCES

Question nº 2916—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Finances pour les assurances à la page 32.12 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):**

| *a*) et *b*) | Genre de service | Montant | Nom du bénéficiaire dans le cas de contrats de plus de $2,000 |
|---|---|---|---|
| | | $ | |
| | Formation des employés | 14,721 | Hugh E. Hardie & Assoc. Inc. ($2,500) |
| | Services juridiques | 3,150 | |
| | Microfilm | 3,045 | Archives publiques Canada ($3,045) |
| | Cotisations à des organisations | 1,647 | |
| | Aide — temporaire | 250 | |
| | Hospitalité | 652 | |
| | Administration de contrat MAS (Frais de service) | 468 | |
| | Droits d'enregistrement — conférences | 4,114 | |
| | Service de sécurité — MTP | 2,091 | Ministère des travaux publics ($2,091) |
| | Service de vérification | 8,807 | Bureau des services de vérification (MAS) ($8,807) |
| | Évaluation des titres | 2,297 | |
| | Services divers | 305 | |

*Questions au Feuilleton*

MAINC—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2924—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord pour le programme des affaires du Nord à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 1605 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** *a)* Les dépenses qui figurent sous la rubrique «Autres genres de services» ont augmenté à cause des modifications apportées, dans les Directives concernant les comptes publics, aux exigences en matière de déclaration des Services professionnels et spéciaux. Auparavant, les paiements totaux effectués pour une catégorie particulière de services étaient énumérés séparément s'ils atteignaient au moins $2,000. Selon les Directives concernant les comptes publics, si les paiements totaux effectués pour une catégorie particulière de services n'atteignent pas au moins $25,000, il faut maintenant les inscrire sous la rubrique «autres genres de services». En autre, sous cette rubrique ne figurent que les noms des particuliers ou organismes qui ont reçu des paiements d'au moins $25,000, alors qu'auparavant il fallait y énumérer tous ceux qui avaient reçu $2,000 ou plus.

*b*) La rubrique «autres genres de services» comprend les dépenses engagées pour les services suivants: services comptables, $1,336; services hospitaliers, $71; autres services de santé, $19,508; services d'aide sociale, $324; blanchissage, nettoyage à sec et services connexes, $6,836; autres services immobiliers, $4,923; entreposage, $7,384; cotisations, $1,666.

*c*) Puisque les Directives concernant les comptes publics ne prescrivent maintenant que de tenir une liste de tous les particuliers ou organismes qui ont reçu des paiements totaux atteignant au moins $25,000, nous n'avons pas sous la main de liste des contrats de plus de $2,000. Ce sont nos bureaux régionaux qui pourraient nous la fournir, et le temps et l'argent nécessaires ne seraient pas justifiés, étant donné les exigences imposées pour les comptes publics.

MAINC—LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES

Question nº 2928—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique formation de fonctionnaires, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 37 p. 100 des dépenses à ce titre, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** *a*) L'augmentation de 37 p. 100 des coûts de formation s'explique par les efforts qu'a déployés le ministère pour améliorer son imputabilité financière et pour familiariser les employés avec la culture autochtone. Afin d'augmenter son imputabilité financière, il a offert à l'ensemble de ses gestionnaires et de ses agents des finances des cours sur le nouveau système de contrôle budgétaire et de comptabilité des dépenses. En outre, il a précisé les modalités relatives aux accords de contribution aux bandes, et cet effort a nécessité la formation du personnel des régions et des districts. Quant à la sensibilisation culturelle, de nouveaux ateliers sur la sensibilisation au fait autochtone ont été offerts dans l'ensemble du ministère.

*b*) La formation a donné comme résultat l'utilisation de méthodes et de systèmes financiers plus efficaces. Les employés du ministère comprennent mieux les aspirations et la culture des groupes clients. Ces deux aspects contribuent à améliorer la prestation des programmes du ministère.

*c*) Les exigences du manuel des comptes publics ont été modifiées, de telle sorte qu'on ne retient plus désormais que le nom des particuliers ou des organismes qui reçoivent des versements de $25,000 ou plus, et non pas $2,000 ou plus comme par le passé. L'information demandée devrait être obtenue de nos bureaux régionaux, et les dépenses et les efforts que cela entraînerait ne sont pas justifiés puisqu'on ne demande pas ces renseignements dans le manuel.

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

Question nº 2934—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le département d'État—Sciences et Technologie pour le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie à la page 32.32 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'approvisionnement et de logement, *a*) comment le Conseil explique-t-il l'augmentation de 44 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *d*) pourquoi le Conseil a-t-il besoin de ces services?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** En ce qui concerne le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les réponses suivent:

*a*) L'augmentation de 44 p. 100 encourue dans les dépenses, comparativement à celles de 1978-1979, peut s'expliquer de trois façons:

(1) Des frais supplémentaires, non compris dans les dépenses de 1978, ont été encourus pour une réception et un dîner offerts par le président pour les membres de la direction des universités et les membres du Conseil.

(2) Les augmentations des dépenses pour les comités de sélection des subventions et bourses ont été dues à l'inflation et ont représenté une augmentation de 26 p. 100 des dépenses, comparativement à celles de 1978.

(3) L'augmentation globale pour l'hospitalité a été causée par l'inflation et des réunions supplémentaires des comités, ce qui a représenté une augmentation de 12 p. 100 des dépenses, comparativement à celles de 1978.

*b*) Genre de services: 1) déjeuners, services de repas pour les groupes de travail; 2) déjeuners, services de repas—hospitalité

*c*) Montant déboursé pour chaque service: (1) déjeuners, services de repas pour les groupes de travail, $13,550.21; (2) déjeuners, services de repas—hospitalité, $8,445.45. Contrats de plus de $2,000, montant payé à Travaux Publics Canada (Centre de conférences du gouvernement): $6,722.75.

*d*) Ces services ont été requis pour des services de repas et l'hospitalité aux membres de comités et autres membres de direction.

FINANCES—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2944—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Finances pour le vérificateur général à la page 32.11 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres services, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Autres genres de services, $78,196.

*a*) Cette rubrique comprend les services suivants:

(i) Services pour la sécurité des immeubles; (ii) Préparation d'aides pédagogiques pour le programme de formation en vérification intégrée; (iii) Frais de services administratifs pour les contrats passés avec le ministère des Approvisionnements et Services (p. ex. imprimerie, fournitures); (iv) cotisations du personnel professionnel versées à des associations accréditées; (v) permutations en vertu des cours et affectations de perfectionnement.

*b*) Contrats de plus de $2,000:

(i) Corps canadien des commissionnaires, Ottawa (Ontario), $44,871; (ii) Carleton Productions, Ottawa (Ontario), $6,530; (iii) ministère des Approvisionnements et Services, Hull (Québec), $5,821; (iv) néant; (v) Université Simon Fraser, Burnaby (C.-B.), $7,515.

TRAVAUX PUBLICS—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2973—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de $1,000, déclarées par le ministère des Travaux publics à la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, comment le ministère explique-t-il la perte d'équipement de $2,314,953?

2. Dans quelles circonstances a-t-on perdu ces biens et, *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu des condamnations et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé les biens, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

3. Quel usage le ministère fait-il de ces biens?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. Au sujet des pertes de $2,314,953 dont il est fait mention dans les Comptes publics, une somme de $298,349 a été consacrée au coût de récupération et de réparation de la drague nº 31 qui a sombré près des côtes de l'Île-du-Prince-Édouard et une autre de 2 millions de dollars correspond au coût de remplacement de la drague nº 422 de T.P.C. qui a coulé au large des côtes de Terre-Neuve en juin 1979. Le solde de $16,604 couvre les pertes de divers autres articles dont le coût individuel s'élève à moins de $1,000.

2. (i) Drague nº 31 de T.P.C. *a*), *b*) et *c*) l'enquête menée par Transports Canada à ce sujet a établi que le naufrage était attribuable à trois causes: (1) la conception de la drague ne se prêtait pas au remorquage; (2) la drague n'était pas lestée de façon adéquate pour en permettre le remorquage; (3) la drague a été remorquée trop rapidement. Le capitaine et le second du remorqueur qui tirait la drague ont été tenus responsables et le ministère leur a donné une suspension de deux mois et d'un mois respectivement.

*d*) La drague a été récupérée et la coque reconstruite de façon à ce que la drague puisse être remorquée le long des côtes;

*e*) On travaille actuellement à la rédaction d'une brochure intitulée «Règlement à l'intention du Capitaine», laquelle contiendra, entre autres choses, des directives sur la façon de réduire les risques afin que des pertes de ce genre ne se reproduisent plus.

(ii) Drague nº 422 de T.P.C. *a*), *b*) et *c*). La cause du naufrage ne peut être établie de façon définitive parce que la drague repose au fond de l'océan, en eau profonde. Le rapport d'enquête de Transports Canada au sujet de cette perte établit comme théorie que la coque a été brisée sous l'impact d'un tréban-bêche ou de la nouvelle plate-forme de la grue, cette dernière éventualité étant, selon les responsables de ce ministère, la plus vraisemblable.

*d*) La drague a été remplacée grâce à la transformation d'un navire de forage en drague ayant une capacité réduite, à un coût de $44,980.

*e*) Voir l'alinéa 2(i)*e*) ci-dessus.

3. Les dragues qui ont été perdues faisaient partie de la flotte de la région de l'Atlantique pour Travaux publics et effectuaient des travaux de dragage au profit de l'industrie de la pêche.

LA DIRECTIVE SUR LES VOYAGES

Question nº 3589—**M. Cossitt:**

1. Lit-on à la page 13 du chapitre 370 du Manuel des politiques administratives du Conseil du Trésor, au sujet des voyages, que «les voyages de longue durée ne sont pas considérés comme motivant l'autorisation d'employer une classe plus élevée. Le confort et la rapidité des avions modernes et le facteur coût commandent l'emploi du moyen le plus économique, p. ex. classe économique . . . »?

2. Le greffier du Conseil privé, M. Michael Pitfield, a-t-il écrit une lettre «confidentielle», le 18 novembre 1981, à M. A.E. Gotlieb, alors sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans laquelle il disait notamment que: «Cependant, une étude de la ligne de conduite indique qu'il serait approprié, compte tenu des paramètres exprimés, que les ambassadeurs à Paris et à Washington, ainsi que le haut-commissaire à Londres, voyagent par affaires officielles en première classe, sous réserve des limites établies dans la directive du Conseil du Trésor . . . » et, le cas échéant, comment le gouvernement justifie-t-il cette déclaration à la lumière de la directive sur les voyages par avion émise en septembre 1980 par le Conseil du Trésor?

3. M. Pitfield a-t-il autorisé les ambassadeurs et autres représentants de même niveau à voyager en première classe vers Paris, Washington et Londres, mais pas vers Bonn et Tokyo et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) M. Pitfield énonçait-il une politique du gouvernement selon laquelle (i) Bonn et Tokyo ne sont pas aussi importantes que Paris, Washington et Londres (ii) les ambassadeurs à Bonn et à Tokyo ne sont pas aussi importants que leurs homologues de Paris, Washington et Londres?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** 1. Oui.

2. Oui. La section 3.2.3 du chapitre 370 du Manuel de la politique administrative s'inspire d'une décision du Conseil du Trésor de décembre 1975 et traite du confort des employés et du facteur coût. L'autorisation de voyager en première classe, accordée en janvier 1981 et contenue dans la circulaire nº 1981-8 (C.T. 775270), est une reconnaissance du fait que la charge de travail inhérente à certains postes de haut niveau à la fonction publique est telle que le titulaire est parfois appelé à travailler au cours de ses déplacements. La première classe, qu'il s'agisse du train ou de l'avion, est nettement plus propice au travail et permet de tirer parti du temps de déplacement. Pour ce motif, les voyages en première classe ont été autorisés.

3. A l'issue des discussions entre le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le secrétaire du Conseil du Trésor et le greffier du Conseil privé, il a été convenu qu'il serait opportun d'autoriser les ambassadeurs à Washington et à Paris et le haut-commissaire à Londres à voyager en première classe, sous réserve des limites établies dans la directive sur les voyages en première classe.

*Questions au Feuilleton*

*a*) C'est en raison de la nature particulière de leur charge que l'on a jugé opportun de permettre aux chefs de mission à Paris, Washington et Londres de voyager en première classe. Le fait que les personnes affectées à ces postes sont généralement d'anciens ministres ou sous-ministres reflète le caractère particulier de leurs fonctions.

*b*) (i) Non. (ii) Non.

M. A. E. GOTLIEB

Question nº 3590—**M. Cossitt:**

1. M. A. E. Gotlieb a-t-il été nommé officiellement ambassadeur à Washington le 1er décembre 1981 et, le cas échéant, quand *a*) a-t-on soumis officieusement son nom à l'approbation de Washington, *b*) lui a-t-on appris pour la première fois que l'on étudiait sa candidature pour le poste et lui a-t-on demandé s'il était intéressé?

2. M. Gotlieb a-t-il discuté de voyages aériens en première classe avec le secrétaire du Conseil privé, M. Michael Pitfield, et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) était-ce après avoir été informé de son affectation imminente à Washington ou après que l'on ait parlé de sa nomination possible dans les médias, *c*) pourquoi?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** 1. Oui. *a*) Le 29 septembre 1981. *b*) Pour ce qui est des nominations de chefs de mission, les candidats sont d'abord pressentis verbalement et de façon tout à fait informelle. C'est pourquoi il n'est pas possible de préciser la date à laquelle M. Gotlieb a appris que l'on étudiait sa candidature pour la nomination à Washington.

2. Oui. *a*, *b*) et *c*) En sa qualité de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Gotlieb a discuté à plusieurs reprises avec le greffier du Conseil privé de la question du transport aérien en première classe—et cela bien avant d'avoir été désigné ambassadeur aux États-Unis. Cette question est l'une de celles qui le préoccupaient, à titre de sous-secrétaire, en ce qui concerne les conditions de service des agents affectés à des postes particulièrement astreignants.

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 3233 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

**Des voix:** D'accord.

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, si la question nº 3233 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Mme le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

LES EMPLOYÉS DU BUREAU DE CHAQUE SOUS-MINISTRE

Question nº 3233—**M. Cossitt:**

Quels sont les nom et description de fonctions des employés des bureaux des sous-ministres et, dans chaque cas, quel est leur traitement annuel à la date de préparation de la réponse à cette question?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

**Mme le Président:** Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

* * *

[*Traduction*]

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

**Mme le Président:** Les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

**Des voix:** D'accord.

---

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

## LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances))** propose: Que le bill C-111, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame le Président, les députés se demandent sûrement pourquoi, alors que nous avons eu l'occasion d'étudier déjà un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt en 2e lecture, nous revenons aujourd'hui avec un autre projet de loi, toujours sur le pouvoir d'emprunt et toujours à l'étape de la 2e lecture.

Monsieur le président, si nous en sommes à reprendre l'étude en 2e lecture du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, c'est qu'il y avait eu, à l'occasion du débat sur le projet de loi précédent, des inquiétudes manifestées par certains députés, puisque ce projet de loi contenait trois parties, dans une première partie, l'autorité d'emprunter pour le gouvernement, dans une deuxième partie, certains amendements à la taxe d'accise et dans une troisième partie, plusieurs mesures de taxation touchant le pétrole et le gaz naturel.

Comme à l'accoutumée, le président du Conseil privé (M. Pinard) a porté beaucoup d'attention aux instances qui étaient faites par les députés. Il y a eu des rencontres entre les critiques des divers partis et moi-même et également entre les leaders du gouvernement, de l'opposition officielle et du NPD, et nous sommes arrivés à une entente afin de procéder à la division du projet de loi C-93, afin de permettre une étude d'un projet de loi distinct qui aurait trait à l'aspect particulier du pouvoir d'emprunt, et nous étudierions alors un autre projet de loi pour ce qui est de l'aspect de la taxation, soit les amendements à la loi sur la taxe d'accise et le train d'amendements qui touche les taxes sur le pétrole et le gaz naturel. Ces négociations ont également permis de s'entendre sur une certaine période de temps que la Chambre accordera à l'étude de chacun de ces projets de loi, et ceci à chacune des étapes, que ce soit la 2e lecture, que ce soit l'étude en comité permanent, pour

ce qui est du pouvoir d'emprunt, que ce soit l'étude en comité plénier, pour ce qui est du projet de loi qui s'occupera de la taxe d'accise et des taxes sur le pétrole et le gaz naturel et enfin, lorsque nous reviendrons pour terminer l'approbation de ces projets de loi. Monsieur le président, j'aimerais rappeler très brièvement ce que j'avais dit, lorsque j'avais déposé en 2e lecture le projet de loi C-93. On sait que ce projet de loi vise à obtenir de nouveaux pouvoirs d'emprunter pour le gouvernement, et cela pour couvrir l'année financière 1982-1983.

• (1510)

Les points saillants du projet de loi C-93, que nous étudions aujourd'hui, mais qui s'appelle maintenant C-111, ont déjà été discutés. Rappelons seulement que le projet de loi sollicite un pouvoir d'emprunt de 6 milliards 600 millions de dollars, et que tous les pouvoirs d'emprunt non utilisés qui avaient été accordés en vertu de la loi octroyant un pouvoir d'emprunt en 1981-1982, dans la mesure où ces pouvoirs d'emprunt dépassent la somme de 3 milliards de dollars, ont été annulés. C'est donc dire que ce qui resterait, savoir ce qui serait inférieur à 3 milliards serait reporté à la nouvelle année. Le nouveau pouvoir d'emprunt de 6,6 milliards de dollars qui est demandé correspond aux besoins budgétaires et non budgétaires pour 1982-1983 comme ils ont été estimés et exprimés dans le budget qui a été présenté à la Chambre, on s'en souvient, en novembre dernier par le ministre des Finances (M. MacEachen).

Outre les besoins qui avaient été prévus et qui ont été exprimés dans ce discours du budget, et ce suivant un usage bien établi, nous aurons besoin d'une certaine marge de manœuvre pour faire face aux éventualités qui pourraient être entraînées, par exemple, soit par des opérations de change ou encore par d'autres opérations. Au cours des dernières années, ce fonds pour «éventualités» a oscillé autour de 3 milliards de dollars et a normalement été ajouté au total des besoins ou des pouvoirs d'emprunt que présentait le gouvernement. Cette année cependant, les 3 milliards ou ce qu'il en restera, le résidu, si l'on veut, des pouvoirs d'emprunt de 1981-1982, si ce solde est inférieur à 3 milliards, comme je le disais tantôt, échappera à l'annulation automatique en fin d'exercice et ces résidus inférieurs à 3 milliards pourront donc être reportés. Par conséquent, cette somme va représenter pour le gouvernement la marge pour «éventualités» pour l'exercice 1982-1983. La disposition mentionnant la capacité du gouvernement de contracter et de rembourser des emprunts en devises étrangères en est une de nature technique, et l'on se rappellera que cette disposition figurait également, comme on l'a déjà dit, dans les pouvoirs d'emprunt précédents et en particulier dans les quatre dernières dispositions législatives sur le pouvoir d'emprunt.

J'aimerais présenter, à l'intention des députés, les opérations d'emprunt du gouvernement depuis le début de l'exercice courant, ainsi que le montant des pouvoirs d'emprunt qui a été utilisé. Quant à la loi octroyant les pouvoirs d'emprunt pour 1981-1982, et qui accordait un nouveau pouvoir d'emprunt de 14 milliards, on se rappellera qu'elle a reçu la sanction royale le 8 avril 1981. En conséquence, le programme de dette octroyé à ce pouvoir d'emprunt a commencé à ce moment-là. Du 8 avril 1981 au 31 mars 1982, le gouvernement s'est procuré au total 9.9 milliards de nouveaux fonds sur les marchés intérieurs. De cette somme, 9.3 milliards ont été obtenus par l'entremise des obligations d'épargne du Canada, 3 milliards 100 millions par des obligations négociables, tandis que les rachats nets de bons du Trésor diminuaient de 2.5 milliards les sommes qui avaient été empruntées. En ce qui a trait au programme des obligations négociables, 0.1 milliard est lié aux marchés étrangers. Ces marchés ont procuré au gouvernement 300 millions, grâce au placement privé d'une émission auprès de l'administration monétaire de l'Arabie Saoudite. Il y a eu aussi un remboursement partiel sur un prêt de 700 millions de dollars qui est venu à échéance le 8 mars 1982. Je ne voudrais pas, étant donné l'esprit de collaboration qui a présidé à la limite du débat sur ce nouveau projet de loi, abuser du temps de la Chambre, mais plutôt laisser à d'autres députés l'occasion de participer à ce débat. Cependant, je me permettrai de reprendre certaines remarques qui avaient été faites dans le précédent débat sur le bill C-93 et d'y apporter une réponse sommaire qui pourra être complétée lors de l'étude que nous ferons de ce projet de loi en comité.

Un député faisait remarquer lors du précédent débat que l'impôt sur les revenues pétroliers est censé accroître les recettes du gouvernement fédéral de plusieurs milliards de dollars. Si je me souviens bien, il y avait deux chiffres. Dans le texte anglais du compte rendu officiel des *Débats* on donnait un chiffre, dans le texte français, un autre chiffre. J'aimerais indiquer que le chiffre exact des recettes fédérales perçues à partir de la taxe sur les recettes pétrolière et gazière et la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires est de 23.2 milliards de dollars pour la période 1981-1982 à 1985-1986. Et j'indique ce chiffre pour éviter toute équivoque entraînée par les chiffres qu'on retrouvait dans une version et ceux du compte rendu officiel des *Débats*.

Un argument qui avait été soulevé touchait le pourcentage qui figure aux comptes publics quant à l'augmentation des dépenses du gouvernement. J'aimerais indiquer au député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) que la démonstration qu'il a faite n'est pas tout à fait juste. L'augmentation des débours en 1981-1982 est de 16.3 p. 100, et non pas de 22.3 p. 100, comme il l'affirme. En 1980-1981, des paiements d'indemnisation pétrolière ont excédé les revenus de 2.7 milliards de dollars. En 1981-1982, les paiements sont pour ainsi dire égaux aux revenus, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de balance négative à ce compte. On peut toujours supprimer, dans les jeux arithmétiques que l'on fait, un poste qui diminue pour obtenir un total des débours qui s'accroît plus rapidement. On peut aussi supprimer un autre poste qui augmente plus rapidement que le total des débours, par exemple, le service de la dette, pour obtenir un total qui augmente plus lentement. Mais ceci est un pur jeu d'arithmétique qui en fait ne démontre rien. Et la véritable hausse du total des débours demeure officiellement de 16.3 p. 100.

A l'occasion de ces débats, on a fait la remarque qu'il faut ramener la croissance des dépenses au taux dont parle le ministre des Finances dans son discours du budget c'est-à-dire, maintenir à un niveau inférieur à la croissance de l'économie nationale. J'aimerais indiquer que le gouvernement maintient son objectif de retenir la croissance tendancielle des dépenses à un niveau inférieur à la croissance tendancielle de l'économie nationale. C'est ce que reflète entre autres la baisse du rapport entre les dépenses budgétaires et le produit national brut, qui a

passé de 21.2 p. 100, en 1975-1976, à 20 p. 100 en 1980-1981. Au cours de cette période, les objectifs de dépenses du gouvernement ont été fixés par rapport à un concept plus large, celui du total des débours, c'est-à-dire la somme des dépenses budgétaires et des prêts apport en capital et avance non budgétaire. Or, le total des débours s'est accru à des taux inférieurs au produit national brut nominal de 1976 à 1980. Au cours de ces années, le produit national brut augmentait de 9.3 p. 100, 10.3 p. 100 13.7 p. 100, 10.7 p. 100 respectivement, alors que le total des débours augmentait de 6.6 p. 100, 9.3 p. 100, 7.9 p. 100, et 8.8 p. 100. On faisait état également dans ce débat de la justification pour le gouvernement de cette demande de pouvoirs d'emprunt. Monsieur le président, j'aimerais très brièvement rappeler à la Chambre l'engagement du gouvernement d'apporter beaucoup plus de rigueur dans la gestion des fonds publics et d'assurer ainsi une réduction du déficit. Ces objectifs visent à assurer une politique de restriction qui nous permettra d'avoir un soulagement des pressions inflationnistes et de contribuer à créer un meilleur climat pour la reprise économique dans notre pays.

• (1520)

Par suite du programme de la dette, la somme de 9.9 milliards de dollars sur le pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars accordé pour 1981-1982 a été utilisée, comme je l'ai indiqué tantôt, la somme de 1.1 milliard de dollars a été annulée le 31 mars 1982, et la somme de 3 milliards de dollars a été reportée pour 1982-1983 et servira pour cette marge de manœuvre, comme je l'ai signalé tantôt. Maintenant, monsieur le président, j'aimerais aborder d'autres questions qui avaient été soulevées par les députés. On a demandé, par exemple, pourquoi le gouvernement a besoin d'un nouveau pouvoir d'emprunt de l'ordre de 6.6 milliards de dollars à ce moment-ci, lorsque ces soldes d'encaisse, et je crois que l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) faisait ces remarques, lorsque ces soldes d'encaisse du gouvernement sont élevés et qu'il a déjà reçu 12 milliards de dollars pour 1980-1981 et 14 milliards de dollars pour 1981-1982.

En réponse à la dernière partie de cette question, j'aimerais signaler que tout le pouvoir d'emprunt non utilisé accordé pour 1980-1981 a été annulé le 31 mars 1981 et la totalité de celui non utilisé pour 1981-1982, dans la mesure où elle dépassait ces 3 milliards de dollars dont on parle toujours, a également été annulée le 31 mars 1982; en conséquence, tout ce qui est disponible pour l'année 1982-1983, quant à l'autorité d'emprunt du gouvernement, tout ce qui est disponible, c'est cette somme de 3 milliards de dollars qui n'a pas été annulée et qui représente le montant pour éventualités, pour l'année 1982-1983. Monsieur le président, j'aimerais répondre à cette partie de la question qui traite des soldes d'encaisse, soldes qui se chiffraient au début de la nouvelle année financière à 6.6 milliards de dollars. A la fin de l'année financière, un niveau raisonnablement élevé du dépôt est nécessaire afin de répondre aux fortes demandes saisonnières au premier trimestre de chaque nouvelle année financière.

Par surcroît, le gouvernement ne peut réduire ses dépôts à zéro, cela est bien évident. Nous avons des dépôts pour nos opérations quotidiennes et aussi pour faire face aux éventualités, par exemple, répondre aux demandes qui sont créées par les marchés de change étrangers. En outre, il faut se souvenir que les dépôts servent et permettent au gouvernement d'avoir une certaine marge de manœuvre dans la gestion de la dette, élément qui est particulièrement utile dans des périodes où on connaît une volatilité très grande des taux d'intérêt. Je dois ajouter que le montant des dépôts excédant la somme de 100 millions de dollars produisent l'intérêt à 90 p. 100 du taux d'intérêt des bons du Trésor pour 91 jours.

Monsieur le président, plusieurs députés ont également formulé des critiques à l'égard du gouvernement au sujet du taux d'intérêt de 19.5 p. 100 payé sur les obligations d'épargne du Canada. Un de ces députés a en outre allégué que le gouvernement offrait 19.5 p. 100 sur les obligations d'épargne du Canada au moment où tous les indicateurs démontraient que les taux étaient décroissants et que les ventes d'obligations d'épargne du Canada ajouteront la somme d'un milliard de dollars aux frais de la dette que devront supporter les contribuables canadiens. Monsieur le président, sur ce point j'aimerais signaler que le gouvernement ne peut planifier son programme de gestion de la dette d'après les prévisions relatives aux taux d'intérêt, mais qu'il doit tenir compte de la situation telle qu'elle existe lorsque cet instrument d'épargne est mis sur le marché en concurrence avec les autres instruments d'épargne. Le prix de l'émission d'obligations d'épargne du Canada 1981-1982 était beaucoup plus près que d'habitude des taux d'intérêt concurrentiels. Plus d'un million de personnes ont acheté des obligations d'épargne du Canada et il s'écoule au moins cinq semaines avant que le plan de retenues sur le salaire soit mis en œuvre. Toutes ces ventes prennent un certain temps.

Au cours de la campagne les taux d'intérêt ont varié et le taux des obligations d'épargne du Canada est devenu par le fait même très attrayant puisque tous les taux d'intérêt sur le marché, d'autres instruments d'épargne, tendaient à fléchir. Compte tenu de la perspective il est facile *post factum*, quand cette volatilité s'est fait valoir, d'alléguer que le taux qui était rattaché aux obligations d'épargne du Canada était trop élevé. Toutefois, cela n'était pas évident lorsque le taux a été établi pour mettre sur le marché les obligations d'épargne du Canada. Il est important que le gouvernement paie un taux équitable et également un taux compétitif sur cet instrument qui doit, lui, concurrencer avec les autres instruments d'épargne sur les marchés. Les ventes d'obligations d'épargne du Canada n'ajouteront pas un milliard aux frais de la dette puisque le produit a servi à payer la dette négociable qui venait à échéance et qui autrement, elle, aurait été renouvelée. Jusqu'à novembre 1981, pour les 18 mois précédents, les obligations d'épargne du Canada étaient pour le gouvernement, à tout prendre, la source de fonds la moins coûteuse.

J'aimerais également, et ce sera mon dernier point, reprendre un autre des aspects de la gestion de la dette qui a été soulevé à l'occasion du débat sur le projet de loi C-93. Il s'agissait de demander ou d'inférer à partir des différents pourcentages des divers instruments d'emprunt du gouvernement si le gouvernement a changé sa politique d'utiliser des instruments à court terme plutôt qu'à moyen et long termes pour établir le financement de sa dette. Je crois, monsieur le président, que la variété des instruments d'emprunt qui sont offerts au gouvernement pour gérer sa dette s'explique en ce sens qu'elle peut permettre justement au gouvernement d'utiliser une certaine souplesse afin de pouvoir s'adapter aux conditions du marché telles qu'elles existent lorsque le gouvernement a besoin

d'emprunter des fonds. C'est la raison pour laquelle il y a eu certaines variations dans les derniers mois quant à l'utilisation, par exemple, dans un plus fort pourcentage, du taux de financement par les obligations d'épargne du Canada. Ceci n'indique pas un changement fondamental de la politique de gestion de la dette du gouvernement mais simplement que le gouvernement s'est servi des instruments qui étaient à sa disposition et de la souplesse nécessaire afin de s'adapter aux conditions très volatiles du marché auxquelles il avait à faire face.

Monsieur le président, j'ai indiqué au début de mes remarques qu'étant donné l'accord auquel doivent s'en tenir tous les partis de la Chambre quant à ce projet de loi et à celui qui le suivra demain, donc cet accord qui nous limite dans le temps, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre mais je voulais cependant fournir quelques explications suite à des remarques qui avaient été faites dans le débat précédent, et je suis assuré que nous aurons l'occasion d'avoir des discussions très fructueuses lorsque nous serons à l'étape du comité permanent, ce qui nous permettra de poursuivre l'étude de ce projet de loi. Je remercie les leaders du gouvernement, de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique ainsi que les critiques, puisque nous avons pu nous entendre afin d'assurer une étude beaucoup plus rapide de ces deux projets de loi.

• (1530)

[*Traduction*]

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, je serai bref à cette étape-ci puisque j'ai parlé assez longuement à la deuxième lecture. Je veux rappeler à la Chambre en particulier et au public en général que notre parti s'est opposé au bill C-93 pour la même raison qu'il s'était opposé au bill C-94, ce qui avait entraîné, on s'en souviendra, une suspension d'une quinzaine de jours des travaux à la Chambre. Si le gouvernement avait eu la moindre pudeur, il aurait renoncé à présenter le bill C-93 comme il l'avait fait. Je dois le féliciter de s'être enfin montré raisonnable. Ce bill est une mesure déplorable tout comme le sont les dispositions fiscales que renferme le reste du bill C-93 qui sera débattu demain à la Chambre sous un nouveau numéro, le bill C-112. Cependant, si notre parti n'avait pas vigoureusement insisté, le bill n'aurait jamais été fragmenté. Il n'y aurait pas de bill C-111 à débattre aujourd'hui. Je tiens à signaler à Votre Honneur et au public en général que la démocratie a fini par triompher et que le public a pu faire sentir son influence. Au moins, même si le débat sera limité, aux termes de l'ordre relatif à l'étude du projet de loi, le ministre des Finances (M. MacEachen) sera tenu de venir témoigner devant le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques pour expliquer les politiques financières de son gouvernement. Votre Honneur sait bien que le ministre cherche toujours à ne pas se présenter devant le comité permanent de sorte que pour la première fois, le ministre aura l'occasion de nous expliquer pendant deux séances entières pourquoi il doit emprunter 6.6 milliards.

On ignore en quoi ces 6.6 milliards sont nécessaires mais ils étaient déjà prévus dans le budget. Pourtant nous savons tous, et le grand public aussi, que le budget du ministre des Finances n'est que du vent et des plumes. Ce n'est vraiment pas un budget. On y cherche vainement une certaine orientation. C'est un budget inacceptable. Le ministre l'a modifié au moins à 31 reprises et d'autres changements son prévus. Aussi, nous nous attendons à ce que le ministre nous explique, soit à la Chambre, soit au comité, quelle nouvelle politique financière se dispose à proposer le gouvernement.

Pour ce qui est des Obligations d'épargnes du Canada, elles nous ont coûté au bas mot un milliard. Il était clair, au mois d'août, que 19.5 p. 100 était bien trop élevé. C'est devenu encore plus évident en septembre et en octobre. C'est devenu une certitude absolue en novembre et, pourant, la vente des obligations s'est poursuivie jusqu'au 6 novembre. Si jamais un gouvernement s'est montré incompétent dans ses méthodes d'emprunt, c'est bien celui-ci et ne serait-ce que pour cette seule raison, le bill doit être rejeté.

**Des voix:** Bravo!

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, à une époque pas si lointaine, peut-être encore l'an dernier, j'étais impatient de prendre l'avion et de retourner dans ma circonscription, pour y rencontrer mes électeurs et m'efforcer de résoudre leurs problèmes. Je dois dire que cette perspective ne me réjouit pas, ni cette semaine, ni la semaine prochaine, car je sais qu'en me promenant en ville ou en me rendant à mon bureau, je vais rencontrer des groupes de jeunes à la recherche d'un emploi et que je ne pourrai rien faire pour eux.

La localité où j'habite, dans la circonscription de Fraser Valley-Ouest, a connu à une époque une certaine expansion, un certain épanouissement. Il fut un temps où si des habitants de Langley et Surrey venaient me voir parce qu'ils cherchaient véritablement un emploi, je pouvais leur en trouver un. Je pouvais les envoyer ici ou là. Mais aujourd'hui, tout d'un coup, pour la première fois depuis quelque temps, je les réfère à droite et à gauche, mais en vain. Non seulement ne trouvent-ils pas d'emploi, mais ils constatent malheureusement, de plus en plus souvent, que les entreprises ont fait faillite. Il n'y a donc pas que ceux qui cherchent un emploi dans le monde du travail qui souffrent, mais également les entreprises, qui connaissent des jours bien difficiles. Cela me désole au plus haut point d'être témoin de ces débâcles massives. Je vois des gens qui exercent une profession libérale et des chefs de petites entreprises qui ont toujours travaillé, au cours des 15 ou 20 dernières années, mais qui, aujourd'hui, ont non seulement perdu leur emploi mais n'ont plus droit non plus aux prestations d'assurance-chômage. A ce moment-là, ils ont recours à l'assistance sociale, ce qui leur fait perdre toute confiance en eux et tout respect d'eux-mêmes. Nous assistons à un nouveau genre de dépression qui est révoltante et décourageante dans notre grand pays.

Ce n'est pas que nos possibilités soient moindres aujourd'hui qu'il y a un an ou cinq ans, mais bien que quelque chose cloche au niveau de l'orientation de notre économie. C'est le gouvernement libéral qui a choisi cette orientation et qui ne veut pas en démordre. Chaque fois qu'il propose une solution, cela tourne à l'obsession. Il est obsédé par la fiscalité excessive, les emprunts illimités ou l'ingérence gouvernementale. Il semble constamment vouloir que les gens lui donnent de l'argent, afin de le répartir et de résoudre en quelque sorte le problème. Si les impôts ne procurent pas suffisamment d'argent au gouvernement, il en emprunte, sans s'occuper de ce que cela lui coûte. Son attitude laisse à penser qu'il a toujours réponse à tout.

Pendant longtemps notre société a fait énormément confiance aux spécialistes et à l'élite intellectuelle. Nous avons cessé de ne nous intéresser qu'à nous-mêmes pour nous occuper des autres. Nous avons confié des responsabilités à nos gouvernants. Bien sûr, le gouvernement assume certaines responsabilités et, comme cela coûte cher, il doit prélever des impôts. Il impose les contribuables au maximum et quand il ne peut plus rien leur soutirer, il commence à emprunter. Voilà où nous en sommes.

Je vois mal comment je pourrais aller raconter aux chômeurs de Langley ou de Surrey que nous allons encore emprunter des milliards de dollars en leur nom et que, grâce à son intervention, à sa bureaucracie et à ses règlements, le gouvernement va relancer l'économie et créer des emplois. Il faut renoncer à cette confiance, à cet aveuglement.

Je ne veux pas dire au ministre qui vient de parler que le gouvernement d'en face n'a normalement pas le droit d'agir ainsi ou qu'il cherche à faire le mal. Il n'essaie pas de mener le pays à la faillite. Il n'essaie pas de causer la ruine des citoyens. Peut-être tente-t-il de les réduire au chômage afin de remédier à l'inflation car pour lui c'est la seule solution: il faut plus de chômage pour mettre fin à l'inflation. En réalité, nous avons plus de chômage et plus d'inflation. Ces solutions ne donnent rien et, même si l'idée est bonne, elle est mal appliquée. En principe, nous voulons tous la même chose, c'est-à-dire un Canada plus fort et meilleur, riche de possibilités pour tous les citoyens, mais nous devons trouver d'autres solutions. Il faut débarrasser l'économie de règlements injustifiés et inutiles en limitant la réglementation et les exigences.

Au lieu d'acheter simplement une maison, je me demande combien de députés d'en face ont essayé d'en construire une et de satisfaire à tous les règlements et à toutes les exigences. La semaine dernière j'ai été invité au dîner des bénévoles de Surrey. Ivy Adamson, une véritable pionnière, la première femme conseillère municipale à Surrey m'a dit: «A mon arrivée au conseil nous avions un tas de bicoques couvertes de papier goudronné. Les gens ont commencé par une simple bicoque puis ils se sont construits une maison. C'est une honte que dans la société d'aujourd'hui nous ne puissions pas retrouver des goûts plus modestes, car on nous oblige maintenant à construire des maisons de $150,000 au lieu de répondre seulement à nos besoins fondamentaux.» Les règlements et les exigences vont beaucoup trop loin.

Nous devons également essayer de promouvoir le libre-échange. Nous avons une mentalité d'insulaires et nous nous imaginons qu'en imposant des tarifs douaniers de plus en plus élevés nous créerons de plus en plus d'emplois chez nous. L'histoire démontre que les avantages d'une telle politique sont très éphémères. Trop souvent, ces tarifs deviennent des subventions. En fait, ils ont un effet contraire à celui qu'on souhaite, au point que le système économique dans son ensemble est perturbé et que nous perdons notre compétitivité sur les marchés internationaux. Nous devons adopter une politique et des solutions visant à libéraliser le commerce. La seule façon de progresser sur le plan économique est de vendre ce que nous produisons. A l'heure actuelle, nous pouvons absorber toute notre production au Canada. Il s'agit d'un petit marché et il est inutile de produire des biens qui s'usent et doivent être remplacés. Ce n'est pas la solution. Il faut se tourner vers les grands marchés du monde. Si nous imposons tarif après tarif et que nous empêchons les étrangers d'exporter au Canada, les pays étrangers nous fermeront leurs portes. Il n'y aura plus de travail en Ontario ni en Colombie-Britannique ni dans quelque province que ce soit. Il faut établir des relations commerciales encore plus libres dans le monde et, pour ce faire, réduire les barrières tarifaires et viser ainsi à libéraliser encore plus le commerce.

• (1540)

Nous devons réduire les dépenses gouvernementales. Ce n'est pas ce que nous faisons avec ce projet; bien au contraire, nous empruntons encore plus d'argent. Sont-ils nombreux ceux qui souhaitent des emprunts encore plus lourds? Veulent-ils que leur gouvernement dépense 6 milliards de dollars aujourd'hui? Quand on sait que les taux d'intérêts sont de 20 p. 100, il faut se demander qui paiera la note. Ce sera nos enfants. Ils n'en finiront plus de payer le déficit créé par ce projet de loi.

Ce n'est pas ce que les Canadiens veulent. Ils veulent une réduction des dépenses gouvernementales. Ils veulent un gouvernement plus discret, une réglementation moins envahissante. Il n'y a qu'à regarder le résultat des élections en Saskatchewan pour s'en convaincre.

Qu'est-ce que ce projet nous donne de plus? Rien du tout, bien au contraire, car le gouvernement devient de plus en plus oppressant. Les particuliers voient le gouvernement les dépouiller de plus en plus de responsabilités. Vous ne pouvez réduire les dépenses gouvernementales en empruntant davantage. Plus le gouvernement dépense, plus nous avons besoin d'emprunter; plus nous payons d'impôts, plus le gouvernement dépense.

Parlons donc de comprimer au lieu d'accroître les dépenses du gouvernement. Pourtant, ce que nous faisons aujourd'hui en donnant plus d'ampleur à l'appareil gouvernemental et en augmentant la charge fiscale, nous le paierons un jour à raison de 19 ou 20 p. 100 d'intérêt.

Il faut non seulement comprimer les dépenses, mais offrir à nouveau des stimulants. Je me suis entretenu avec des travailleurs de la construction domicilaire. Je leur ai demandé pourquoi ils ne restaient pas sur place pour travailler quelques heures supplémentaires au lieu de ramasser leurs outils et d'avoir à revenir le lendemain. Ils m'ont répondu que le gouvernement leur enlèverait en impôts ce qu'ils pourraient gagner en surtemps. Combien de fois nous entendons les gens nous dire qu'ils n'ont pas intérêt à travailler plus longtemps pour gagner davantage. Les Canadiens ont perdu toute ambition.

Il est temps de leur redonner de l'ambition. Ce sont la recherche du profit et l'ambition qui ont fait la richesse du Canada et du monde. Pourquoi ne pas recourir de nouveau à cette formule qui a fait ses preuves?

Nous devons comprimer les dépenses du gouvernement et réduire les impôts. Chacun nous répond que c'est un rêve, que les gouvernements ne réduisent jamais les impôts. Je soutiens que ce n'est pas un rêve, puisque cela se produit en Amérique du Nord, avec d'excellents résultats. Ce n'est pas la première fois.

L'inflation constitue notre problème le plus grave. Ce n'est pas en empruntant davantage et en haussant les taux d'intérêt comme nous le faisons maintenant que nous le résoudrons. Nous devrions plutôt chercher à réduire les impôts. C'est ce qu'a fait le président Reagan aux États-Unis. Il a mis en

œuvre une réduction générale des impôts de 30 p. 100. Cette réduction ne s'adressait pas qu'aux riches, mais aussi aux gagne-petit et aux contribuables de la classe moyenne, bref à tout le monde.

Y a-t-il un Canadien aujourd'hui qui ne souhaiterait pas une réduction d'impôt? Certains diront peut-être que ce ne serait pas bon, mais peut-être que ce le serait en ce moment. Quel a été le résultat de la réduction d'impôt et de la limitation des dépenses du gouvernement aux États-Unis? Elles ont ramené le taux d'inflation à zéro.

**M. Kelly:** Allons donc!

**M. Robinson (Burnaby):** Vous savez que ce n'est pas vrai.

**M. Wenman:** Le taux d'inflation sera peut-être de 4 p. 100 cette année. M. le socialiste à ma gauche et MM. les socialistes libéraux en face ne préféreraient-ils pas avoir aujourd'hui le taux d'inflation américain? Ne l'échangeraient-ils pas contre le taux canadien? N'échangeraient-ils pas notre taux contre le taux d'inflation de 4 p. 100 prévu pour cette année? Il s'est chiffré à zéro pour un trimestre. Ces députés savent que cette politique a donné des résultats. C'est la vérité.

**M. Kelly:** Quel est leur taux de chômage?

**M. McRae:** Elle a causé une récession mondiale.

**M. Wenman:** Qu'allez-vous faire pour stimuler la relance? A l'heure où s'amorce la relance aux États-Unis, parce que le gouvernement américain a réduit les impôts, le taux d'inflation et les dépenses publiques, nous optons pour des mesures contraires. Avons-nous réussi à maîtriser l'inflation ou le chômage? Pas du tout. L'inflation et le chômage atteignent même des sommets.

**M. Robinson (Burnaby):** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Wenman:** Certainement.

**M. Robinson (Burnaby):** Monsieur l'Orateur, je sais que le critique financier du parti progressiste conservateur préconise l'application de la politique économique de Ronald Reagan au Canada. Bien entendu, il espère qu'elle va donner des résultats. Le député pourrait-il nous dire s'il est lui aussi partisan de la politique économique du président Reagan et si, selon lui, elle devrait être appliquée au Canada à l'heure actuelle?

**M. Wenman:** Monsieur l'Orateur, si le député veut bien écouter mon discours, je vais traiter d'une théorie économique fondée sur l'offre. C'est le principal thème de mon discours aujourd'hui. Je souscris à cette théorie et je vais lui expliquer pourquoi. J'y souscris, monsieur le socialiste, parce qu'elle donne des résultats, et je vais lui en fournir des exemples.

Le frère du président Kennedy préconise maintenant la même politique que le gouvernement libéral du Canada. Voyons un peu ce que le président Kennedy avait fait. Lorsqu'il a pris le pouvoir en 1961, le taux de chômage était de 6¾ p. 100 et le budget accusait un déficit de près de 4 milliards de dollars. Entre 1961 et 1966, le rendement réel établi en fonction du produit national brut en dollars constants avait augmenté de 5½ p. 100 par année. Il avait augmenté. Notre taux de croissance fait le contraire au Canada. Il est en train de baisser.

**M. McRae:** Qu'arrive-t-il maintenant au taux de croissance aux États-Unis?

**M. Wenman:** Il augmente, mon ami, comme vous allez le constater. Pendant la même période aux États-Unis, le taux de chômage était tombé à moins de 4 p. 100 et le déficit fédéral avait été comblé plus ou moins. Voilà ce qui s'est passé lorsque le président Kennedy a réduit tous les impôts de 30 p. 100. Pendant toute cette période, le taux d'inflation a varié entre 1 et 2 p. 100 par année, et non pas entre 1 et 2 p. 100 par mois comme il le fait maintenant au Canada.

Cela peut sembler étonnant, en raison de tous les mythes qui entourent le personnage de Jack Kennedy, mais le pourcentage des dépenses gouvernementales par rapport au rendement global avait effectivement baissé pendant cette période. Les dépenses gouvernementales avaient été réduites. Certains diront peut-être que cette solution ne saurait être efficace aujourd'hui, même si elle l'a été il y a 15 ans. Le président Reagan a commencé à appliquer cette méthode. Elle serait plus efficace s'il pouvait agir librement, mais elle donne tout de même de bons résultats. Quelqu'un essaiera-t-il de nier qu'elle donne de bons résultats aux États-Unis? Alors, par l'effet d'une simple retombée, malheureusement, et non de ce que les députés d'en face pourront y faire, nous en retirerons peut-être des avantages. Mais il faudrait qu'ils se préparent maintenant à la reprise, au lieu de nous enfoncer de plus en plus dans la récession et la dépression, et cette dépression est aussi mauvaise que la récession.

• (1550)

La dépression que je sens dans l'économie, la crainte que j'éprouve à investir, la crainte que j'éprouve à aller créer quelque chose de neuf, cette crainte, on la touche du doigt dans ma circonscription. Elle est là, chez mes électeurs. Il faut restaurer une attitude positive chez ces gens. Cela, il faut le reconnaître. J'espère que nous avons touché le creux de la vague. Peut-être faudra-t-il attendre 1985 pour que la reprise ait lieu au Canada, alors qu'elle se produit cette année aux États-Unis. Peut-être devrons-nous attendre encore un peu plus longtemps. Peut-être faudra-t-il attendre que nous nous soyons débarrassés de ce gouvernement, parce que nous n'arrivons pas à le faire changer d'attitude. A preuve, ce bill d'emprunt. J'espère que les Canadiens vont voir cela. Vous comprenez? Vous comprenez ce que je dis? Je l'espère. Alors si vous ne comprenez pas, venez me voir après et nous en reparlerons.

Nous allons maintenant passer aux subsides. Voyons un peu quelles sont ces réductions d'impôts. Dans notre société, il y a quelque chose qu'on appelle une théorie de la résistance. Il ne s'agit pas d'une théorie retentissante, mais elle est très intéressante. Elle est du professeur Arthur Laffer. Ce professeur a déclaré qu'en matière d'impôts, on peut imposer jusqu'à un certain point, et le gouvernement perçoit plus d'argent; on peut imposer encore un peu plus, et cela donne plus d'argent; vous pouvez augmenter et augmenter les impôts jusqu'à un certain point, mais ensuite «Minute, je ne paierai pas plus d'impôts, c'est déjà trop. Je ne travaille plus, parce que je ne fais vivre que le gouvernement. Le gouvernement en retire plus d'argent que moi.» Et alors se manifeste cette résistance à l'impôt. Et plus vous nous imposez à partir de ce moment-là, plus la courbe retombe. C'est-à-dire que vos recettes baissent. Cela, c'est prouvé; plus on augmente les impôts à partir d'un certain point, plus les recettes tombent. Et pour augmenter vos recettes à partir de ce point-là, il faut réduire les impôts. Pour le moment, les hommes d'affaires canadiens essaient surtout de

garder la tête hors de l'eau et, en général, les survivants se demandent comment accroître leur revenu disponible, comment déjouer le fisc et trouver des échappatoires fiscales. Tout le monde cherche à éviter de payer l'impôt sur le revenu. Pourquoi? Parce que nous en sommes arrivés au point où l'impôt fait régresser l'économie et où, pour accroître nos recettes fiscales, nous devons réduire les impôts. Voilà ce qu'a découvert John F. Kennedy en 1961 lorsqu'il a lancé son programme. Il a réduit les impôts de 30 p. 100 et, en fin de compte, il a augmenté ses recettes. Il les a augmentées, car cette réduction d'impôt a incité plus de gens à travailler. Comme les travailleurs étaient plus nombreux, il y avait moins de prestations à payer aux chômeurs et aux assistés sociaux. Ces gens-là ont commencé à payer des primes d'assurance-chômage. Ils ont produit des biens que l'on pouvait vendre dans le pays et à l'étranger. Ces biens ont pu être échangés contre des devises, de l'argent qui valait quelque chose. C'est ainsi que les États-Unis ont raffermi leur dollar. Le dollar américain est devenu si stable que l'étalon-or devenait inutile.

Malheureusement, à cause des programmes fortement libéralisés de ces 15 dernières années, nous nous sommes orientés dans la direction opposée et le dollar américain a perdu de sa stabilité. Les Américains devront peut-être faire quelque chose, comme l'a dit le président Reagan, pour que le dollar américain redevienne franc comme l'or. Une foule de gens affirment que les Etats-Unis s'orientent dans cette voie. Peut-être vont-ils rétablir l'étalon-or. C'est une idée intéressante. Le Canada doit être prêt au cas où cela arriverait. Nous devrons peut-être envisager de stabiliser notre dollar.

Qu'arrive-t-il à notre dollar pendant que nous sommes ici à discuter? Il dégringole très rapidement. Il est tombé à 80c. ou 80.1c. J'ai entendu à la radio qu'il pourrait tomber jusqu'à 77c. Selon certains analystes, c'est ce qui arrivera. Peut-être devrions-nous songer à le stabiliser et en faire une monnaie sure. Nous devrons peut-être le stabiliser à environ 70c. ou encore à 75, 76, 77, 78 ou 80c. J'ignore à combien exactement, mais il vaudrait peut-être mieux le stabiliser à un moment donné et le garantir. Il faut que le gouvernement canadien garantisse ce dollar, car s'il le fait, nous pourrons commencer à contrôler un peu mieux les intérêts et ne serons plus en proie aux fluctuations de nos taux d'intérêt, qui subissent fortement l'influence des marchés internationaux. En stabilisant le dollar, nous déverserions à nouveau une certaine quantité d'argent sur les marchés monétaires, ce qui le stabiliserait encore davantage. Une fois le dollar stabilisé grâce à un taux de change fixe, nous pourrions nous attaquer aux taux d'intérêt. C'est ce que nous devons faire dès maintenant.

Je souhaite vivement que le gouvernement libéral prenne conscience de l'économie d'offre, qu'il ravale sa fierté et accepte d'en étudier le principe. A ce moment-là, nous pourrons mieux contrôler nos taux d'inflation. Les taux d'intérêt commenceront à baisser, suivis de près par le taux de chômage, sans aucun doute. Pourquoi ne pas appliquer ces bonnes idées? D'aucuns prétendent qu'elles sont bonnes pour les Américains, mais que notre situation est différente. Selon eux le modèle est trop important, le Canada ne peut se comparer aux États-Unis, qui comptent 250 millions d'habitants.

Très bien, tournons-nous d'un autre côté, pour voir si ce système a donné de bons résultats. Prenons un modèle de dimension plus restreinte, par exemple Puerto Rico, et voyons ce qui s'y est passé. Sous la direction du gouverneur Romero, l'impôt sur le revenu a diminué de 5 p. 100 par an depuis 1977. Pouvez-vous imaginer ce que cela représentera, si nous lançons cette année un programme réduisant les impôts tous les ans de 5 p. 100. Que serait-il arrivé si nous avions fait de même pendant 5 ans, depuis 1977? Cela ferait donc une réduction de 25 ou 30 p. 100 l'an prochain. Si les gens pouvaient compter sur le gouvernement pour le faire, que se passerait-il? A Puerto Rico, ces dégrèvements supplémentaires de 5 p. 100 sont prévus par la loi depuis 1982, ils ont augmenté chaque année, l'emploi a fait un bond en avant et le budget du gouvernement puerto ricain est passé du déficit à l'excédent. Voilà le résultat qu'ont produit les dégrèvements d'impôts.

Permettez-moi de le répéter. Voilà le message que je vous laisse aujourd'hui, messieurs les socialistes de l'autre côté. Écoutez, voilà la solution. Les dégrèvements d'impôts ont augmenté chaque année. Autrement dit, à Porto Rico, les impôts ont diminué de 5 p. 100 tous les ans et le gouvernement a eu de plus en plus d'argent d'une année sur l'autre parce que la productivité a augmenté et que les gens ont occupé des emplois réels et sûrs. Le taux d'activité est monté en flèche. Naguère on parlait des chômeurs de Porto Rico obligés d'émigrer à New York. Aujourd'hui, les Portoricains trouvent du travail grâce à leur gouvernement qui a su orienter leur économie. Le budget de Porto Rico, qui était un gouffre sans fond, est maintenant excédentaire.

Ce n'est pas demain que notre gouvernement passera d'un déficit à un excédent budgétaire. Comme il le fait encore aujourd'hui, le gouvernement a emprunté, dépensé et gaspillé. Y a-t-il un seul Canadien qui ignore ce gaspillage et qui ne s'en inquiète pas? Le gouvernement a décidé qu'il pouvait faire mieux que le simple citoyen.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wenman:** Vous pouvez être certain, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ne peut faire mieux que les particuliers. On ne peut surpasser l'initiative individuelle, la motivation personnelle et la libre entreprise. Pendant trop longtemps, la libre entreprise a été taboue. Les gens croyaient que la libre entreprise favorisait la concentration de toutes les richesses entre les mêmes mains. Mais il n'en est pas ainsi et il n'en a jamais été ainsi.

Nous parlions constamment de la façon dont l'autre système, le socialiste, allait redistribuer la richesse, la prendre là où elle se trouvait et la répartir entre tous. Nous attendions beaucoup de cette redistribution. Mais nous avons manqué de foi en l'objectif. Ce n'est pas redistribuer les bénéfices qu'il faut faire, mais créer de la richesse. Voilà ce qu'il nous faut. Il n'est pas nécessaire de réduire à presque rien la richesse déjà créée au sein de la société. Il faut plutôt chercher à exploiter une autre source de richesses et de puissance qui ne l'a pas encore été. C'est la richesse et la puissance des individus eux-mêmes. Ils peuvent produire davantage si on les stimule et s'ils en ont l'occasion. C'est la grande richesse de notre pays, la grande ressource que le gouvernement est en train de gâcher.

Qu'advient-il du potentiel de l'Ouest? J'en ai parlé l'an dernier. J'ai parlé avec beaucoup de ferveur du projet Alsands, de la construction du pipe-line et de l'exploitation du charbon en Colombie-Britannique. J'ai dit que si le gouvernement du Canada voulait se laisser convaincre de nos possibilités pour nous permettre de prendre de l'essor, nous verrions notre pays se développer de lui-même.

• (1600)

**M. Parker:** Des subventions.

**M. Wenman:** Nous ne devrions pas recourir aux subventions. C'est plutôt sous forme de dégrèvements d'impôt qu'il faudrait aider nos concitoyens. Ils sauraient bien quoi en faire. Ils se mettraient à acheter, encourageant ainsi la production. Voilà comment créer une société nouvelle et solide. Voilà en quoi consiste la nouvelle politique conservatrice en matière d'offre.

**M. Robinson (Burnaby):** C'est de l'économie à la Reagan.

**M. Wenman:** Pourquoi les députés à ma gauche rejettent-ils tellement ce qui produit des résultats? Pourquoi ont-ils peur du succès? Je ne comprends pas. Je sais qu'aussi bien les socialistes à ma gauche que ceux d'en face cherchent à faire le bien. Je vois leur visage resplendissant de bonté et leur tête entourée d'un halo. Nous voulons, nous aussi, améliorer le sort des Canadiens. Nous poursuivons le même but, mais les libéreaux et les néo-démocrates sont trop naïfs.

**M. Parker:** Vous voulez tout donner aux multinationales.

**M. Wenman:** Cette observation est tellement faisandée, tellement désuète qu'elle est sortie de l'usage il y a 30 ans. Même les socialistes n'y ont plus recours.

Notre nation est grande et son potentiel énorme. Ce potentiel existe aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest, en moi qu'en chacun des députés à la Chambre. Il peut être mis en valeur mais il ne le sera jamais comme il se doit au moyen d'impôts et d'emprunts gouvernementaux sans cesse croissants. Nous parviendrons à l'exploiter seulement en débarassant l'économie des règlements, restrictions et exigences inutiles et injustifiables.

Six choses s'imposent pour doter le Canada d'un nouvel ordre économique. D'abord, je le répète, nous devons nous défaire de ces règles, restrictions et exigences qui imposent à l'économie un fardeau inutile et injustifié.

Deuxièmement, nous devons maintenir la valeur du dollar canadien. Il faudra peut-être pour ce faire bloquer le dollar canadien et veiller à ce qu'il garde sa valeur: mais nous n'aurons pas alors à nous inquiéter des fluctuations des taux d'intérêt. Nous pourrons les faire baisser. Nous avons besoin de taux d'intérêt moins élevés, et je dis aux députés d'en face comment les faire baisser. Nous pourrions égalemnt nous intéresser aux marchés à terme. Au lieu d'acheter le dollar au jour le jour, nous pourrions peut-être en acheter pour un an plus tard, de sorte que sa valeur serait garantie dans un an. La situation serait alors stable par rapport aux taux d'intérêt. Nous devrions nous intéresser aux marchés à terme. Il s'agit d'une autre solution qui mérite d'être examinée. On stabiliserait ainsi le dollar au point où il deviendrait peut-être une valeur aussi sûre que l'or. Nous pouvons valoriser le dollar en fixant sa valeur en fonction du dollar américain si nous le voulons bien.

Troisièmement, nous devrions libéraliser le commerce et supprimer les restrictions commerciales. Nous devrions faire affaire avec les pays du littoral du Pacifique. Je pourrais donner d'autres exemples. J'ai parlé de Porto Rico et des États-Unis. Que dire du Japon? Quel est le taux de chômage au Japon? Quel y est le taux d'inflation? Quel y est le taux d'intérêt? Il est d'environ 5 p. 100 en général. Il peut fluctuer de quelques points de pourcentage. Que dire de la Malaysia et de la Thaïlande? Qu'en est-il de ces économies qui connaissent une véritable croissance? On peut partager une croissance réelle, que ce soit en vertu de la théorie des retombées ou autrement. C'est comme la marée. Quand il y a une marée de richesse, de puissance et d'occasions favorables, tout le monde en bénéficie. Tout le monde est à peu près soulevé de la même manière par la marée.

**M. Robinson (Burnaby):** Ou tout bonnement emporté.

**M. Wenman:** Oui, s'il n'y a pas de justice sociale. Je conviens qu'il doit y avoir une justice sociale, mais cela n'implique pas nécessairement une redistribution ou un manque de stimulants.

Quatrièmement, nous devrions réduire les dépenses gouvernementales. Nous devrions faire en sorte que le gouvernement joue un moins grand rôle dans notre vie.

Cinquièmement, nous devrions rétablir les stimulants dans la société. Nous devrions revenir à la bonne vieille notion de profit et de libre entreprise. Cela marche. Pourquoi ne pas favoriser un système qui a fait ses preuves.

**M. Robinson (Burnaby):** Foutaise.

**M. Wenman:** Ce n'est pas de la foutaise. C'est un système éprouvé. Il n'a pas eu l'occasion de fonctionner en Union soviétique. Il n'a pas été mis à l'épreuve dans les pays socialistes, quoique les Chinois commencent à s'y intéresser. Ils commencent à trouver que les stimulants et la notion de profit ont du bon. J'ai visité de nombreux pays du tiers monde. Certains d'entre eux font marche arrière, le Pérou, par exemple. D'autres ont fait des progrès grâce au modèle de la libre entreprise, et non au modèle socialiste. Le socialisme est un échec. C'est une doctrine périmée, surannée, qui était en vogue il y a bien longtemps; ses jours sont comptés.

**M. McKenzie:** Ils ont compris, en Suède.

**M. Wenman:** Enfin, il faut réduire les impôts. Je ne parle pas de petites réductions, mais d'une grosse. Une petite diminution ne changerait rien. Il faut un forte diminution pour stimuler l'économie.

**M. Robinson (Burnaby):** Et si on ne paie pas d'impôts? Et les pauvres, et les personnes âgées?

**M. Wenman:** Monsieur l'Orateur, voilà près de 40 minutes que je parle. J'ai répondu au député. Je le répète, son idée est bonne, mais pas sa solution. Il est animé de bonnes intentions, mais il est un peu naïf sur le plan économique. Je lui pardonne sa naïveté. Je l'encourage lorsqu'il aborde d'autres sujets à la Chambre, et je l'appuie, mais dans le domaine économique, il ferait bien de m'écouter car nous qui faisons partie du mouvement néo-conservateur d'Amérique du Nord et du monde entier, nous connaissons les solutions. Il ne faut pas s'adresser aux experts, aux socialistes ni aux intellectuels élitistes. La solution relève du bon sens et elle doit s'inspirer de considérations d'ordre humanitaire. Nous possédons la solution. Redonnons des pouvoirs à la Chambre des communes. Donnons-nous de l'autorité. Si le gouvernement nous écoute, nous fournirons les réponses pour les Canadiens. La destruction du Parlement est infiniment regrettable.

Je pourrais continuer encore longtemps, mais je veux condenser mon message pour qu'il soit parfaitement clair. Nous pouvons abaisser les impôts et les taux d'intérêt. En le faisant, nous réduirions les taux de chômage et rendrions notre société meilleure et plus forte. J'en suis convaincu. J'espère que d'autres qui suivent le débat le sont aussi. J'espère que tous ceux qui suivent le débat seront d'accord pour dire que le moment de la relance est venu. Nous devons toujours surveiller le moment où le marché atteint son point le plus bas; et si c'est maintenant, il faut risquer et investir dans notre pays. C'est maintenant le moment de faire preuve de nationalisme, de prouver que nous croyons vraiment au Canada, de nous engager, de faire un effort supplémentaire et d'investir davantage. Si nous le faisons, nous participerons à la reprise qui conservera au Canada son titre de meilleur pays du monde.

**L'Orateur suppléant (M. Jarvis):** La parole est au député de Burnaby (M. Robinson).

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux que le fauteuil soit occupé par un honorable député aussi distingué.

Je voudrais cet après-midi dire quelques mots au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis, lequel demande au Parlement d'autoriser le gouvernement à emprunter quelque 6.6 milliards.

Je prends la parole à titre de représentant des contribuables de Burnaby qui m'ont dit que la politique économique et budgétaire du gouvernement libéral était un désastre. J'aborderai cet après-midi plusieurs questions qui préoccupent non seulement mes électeurs, mais aussi, je pense, tous les travailleurs du Canada.

Toutefois, je ne peux me retenir de commenter d'abord les observations faites par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) au nom du parti conservateur. Il a affirmé que les conservateurs étaient partisans de la reagan-économie et du néo-conservatisme. Le 15 février dernier, le critique financier de son parti, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), a dit que les progressistes conservateurs devraient prier pour que la politique économique appliquée par Ronald Reagan aux États-Unis soit couronnée de succès, car autrement son parti risquait d'en pâtir au Canada.

Le député d'Etobicoke-Centre a dit:

C'est ce que nous ferions si nous étions au pouvoir. C'est ce que nous ferons lorsque nous l'aurons repris.

Il a dit aux conservateurs:

Vous feriez mieux de prier pour que les États-Unis réussissent à redresser leur économie parce que, s'ils échouent, il nous sera très difficile en tant que parti de convaincre les citoyens du bien-fondé de notre programme.

N'avait-il pas raison? La politique de Ronald Reagan est désastreuse et on se rend compte de plus en plus chaque jour à quel point elle est nocive pour les Américains. C'est la politique que le parti conservateur défend ici au Canada.

**M. Wenman:** Quel est leur taux d'inflation? Quel est leur taux d'intérêt par rapport au nôtre?

**M. Robinson (Burnaby):** Les députés conservateurs parlent de taux d'intérêt. Je conviens qu'il faut parler des taux d'intérêt et des effets désastreux qu'ils ont sur notre collectivité et plus particulièrement sur les petites entreprises. Je tiens cependant à rappeler au parti conservateur que la personne qui est responsable de la politique dans ce domaine est le gouverneur de la Banque du Canada, de concert avec le ministre des Finances (M. MacEachen). Le gouverneur est M. Gerald Bouey, et son mandat de gouverneur de la Banque du Canada a été renouvelé non pas par un gouvernement libéral, mais par les conservateurs.

• (1610)

**M. Nystrom:** C'est une honte!

**M. Robinson (Burnaby):** Le grand gourou de l'économique, M. Gerald Bouey, qui est sévèrement critiqué par le parti conservateur parce qu'il est à l'origine de la politique de taux d'intérêt élevés, a été réintégré dans ses fonctions par le ministre des Finances du gouvernement conservateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Alors de grâce, ne nous parlez plus des solutions du parti conservateur.

Certains d'entre nous, monsieur l'Orateur, qui étaient députés lorsque les conservateurs étaient au pouvoir se souviennent des télégrammes, des lettres et des coups de téléphone qu'ils ont reçus de leurs électeurs. Je ne vais pas vous lire toutes les lettres que nous avons reçues, mais simplement un télégramme adressé au premier ministre, M. Clark, par un petit commerçant de ma circonscription de Burnaby. Dans ce télégramme, ce monsieur disait:

Félicitations, monsieur le premier ministre. Nous sommes tous les deux fichus. Vous, sur le plan politique, et moi financièrement. Nous allons très bientôt faire faillite. Il est impossible, aussi bien pour moi que pour quiconque, de payer un intérêt de 16.5 p. 100 pour un emprunt non garanti de 2 millions de dollars à la Banque de Montréal, alors que mon commerce ne me rapporte que 2.3 millions de dollars avant déduction.

Monsieur le premier ministre, vous n'avez pas eu le cœur de museler ces pirates avides de faire des profits.

P.S. Je vous en prie, ne me dites pas que cela est bon pour le Canada et que c'est le seul moyen de s'en sortir. Je peux vous donner une demi-douzaine de moyens pour maintenir le dollar à son niveau actuel, et ce, sans causer la faillite des Canadiens.

Voilà, monsieur l'Orateur, l'un des télégrammes que j'ai reçus à la suite des désastreuses politiques économiques des conservateurs. Maintenant les conservateurs disent que c'est le NPD qui a causé leur renversement. Monsieur l'Orateur, les seuls responsables de la défaite du parti conservateur aux élections de février 1980, ce sont les Canadiens eux-mêmes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Robinson (Burnaby):** Il faut mettre les points sur les i. Quelle hypocrisie de la part des conservateurs de demander d'une part le déclenchement rapide des élections afin que les Canadiens puissent juger le gouvernement libéral—et je n'ai

rien contre, car je sais qu'ils seront battus à plate couture—et d'autre part ne pas être prêts à accepter le verdict de la population canadienne de février 1980. Ils disent présenter une solution de rechange du point de vue économique. Je voudrais, si vous le permettez, indiquer ce que l'ancien ministre des Finances conservateur, qui est maintenant devenu le critique de son parti en matière d'affaires extérieures, disait au sujet de la politique des taux d'intérêts:

Oui, je continuerai d'appuyer M. Bouey.

Il n'y a là rien de surprenant, monsieur l'Orateur, puisqu'il lui a donné un nouveau mandat.

Je suis d'accord pour dire que nos taux d'intérêts doivent être établis en fonction de ceux en vigueur aux États-Unis.

Ce n'est pas un député libéral qui parle, mais bien le critique financier du parti conservateur qui disait à l'été de 1981: «Je suis d'accord avec la politique du gouvernement libéral; les taux d'intérêts doivent rester élevés».

Dernièrement, l'actuel critique financier des conservateurs a déclaré ce qui suit:

L'un après l'autre, les premiers ministres ont proposé de réduire les taux d'intérêts et ont accepté de ce fait la poussée inflationniste qui découlerait de la dévaluation du dollar canadien. Ils sont convaincus que les avantages retirés d'une diminution des taux d'intérêts et une augmentation de l'activité économique seraient supérieurs aux effets négatifs d'une augmentation de l'inflation.

Certains d'entre nous abondent dans ce sens, mais qu'a déclaré le critique financier du parti conservateur? Il s'est dit en désaccord avec les premiers ministres et en accord avec le parti libéral.

**M. Nystrom:** Honte!

**M. Robinson (Burnaby):** Il a déclaré:

M. MacEachen est contre une solution éclair et je suis d'accord avec lui sur ce point.

Je ne cite pas un collègue libéral du ministre des Finances, mais bien le critique financier du parti conservateur.

**M. Mazankowski:** Cela n'a pas marché en Saskatchewan, pas plus qu'ici d'ailleurs.

**M. Robinson (Burnaby):** Nous savons que le parti conservateur a déjà souscrit à l'idée des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Nous savons que l'un des principaux conseillers financiers du premier ministre Clark a un jour déclaré:

Il n'y a rien de mal à être un scieur de bois et un porteur d'eau, si cette situation vous avantage sur le plan comparatif.

C'étaient là les propos d'un des principaux conseillers en matière de politique du gouvernement conservateur, monsieur l'Orateur.

Mais revenons à notre époque où l'éminent chef de l'opposition (M. Clark), devant les politiques économiques désastreuses, les taux d'intérêt élevés, la forte inflation et le niveau tout à fait inacceptable du chômage, a déclaré il y a exactement une semaine de cela:

Nous avons cherché une solution autre que celle du gouvernement, mais nous n'avons pas réussi à en trouver une.

L'opposition officielle ne renonce-t-elle pas par là à ses responsabilités? Elle condamne les mesures gouvernementales, tout comme nous d'ailleurs, mais quand on lui demande de proposer une solution de remplacement, son chef ne trouve à dire que ceci, et je répète:

Nous avons cherché une solution autre que celle du gouvernement, mais nous n'avons pas réussi à en trouver une.

Il a ensuite ajouté:

Pour le moment, je n'ai pas de solution qui soit meilleure.

N'est-ce pas là reconnaître l'échec des politiques du parti conservateur? En voilà pour la prétendue solution de rechange du parti progressiste conservateur.

Dans la même entrevue, l'ancien premier ministre a déclaré qu'il n'était pas vraiment un conservateur, mais plutôt un progressiste. Certains d'entre nous savent que cette tendance au sein du parti conservateur est amèrement critiquée par les membres du parti et certains d'entre nous se demandent combien de temps encore les «progressistes» du parti progressiste conservateur réussiront à parer aux coups de ces attaques.

J'en ai assez dit, monsieur l'Orateur, à propos du fait que le parti conservateur n'a pas la moindre solution à proposer à la crise économique bien réelle qui existe au Canada. De toute évidence, le gouvernement est prêt, pour sa part, à lutter contre l'inflation en s'attaquant aux travailleurs, aux pauvres et aux personnes âgées. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour supprimer les multiples échappatoires qui existent dans notre régime d'impôt sur le revenu? Je me contenterai de signaler qu'un des derniers numéros de la revue *Canadian Business* avait comme gros titre sur sa page couverture: «Comment vivre de l'évasion fiscale et transformer vos joujoux en déductions d'impôt.» Selon nous, monsieur l'Orateur, un régime d'impôt sur le revenu qui comprend tellement d'échappatoires dont ne profitent que les gens aisés et les riches a besoin d'être remanié de fond en comble. Sous un tel régime, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent.

Nous savons que le gouvernement n'a pas réussi à présenter une mesure efficace sur la concurrence, alors que la concentration des entreprises dans l'économie canadienne accule les petites entreprises au pied du mur. Qu'est-ce que le parti conservateur pense de cela? Il ne dit rien. De fait, si l'on insiste pour obtenir une réponse, les conservateurs disent qu'ils ne considèrent pas une mesure sur la concurrence comme prioritaire pour l'instant. Peu importe si les grosses entreprises prennent encore plus d'importance. Le gouvernement prétend lutter contre l'inflation. Nous sommes tous au courant des effets nocifs de cette politique sur le chômage. Près de 2 millions de Canadiens, y compris bien des jeunes et des femmes, n'arrivent pas à se trouver du travail, mais le gouvernement affirme qu'il lutte contre l'inflation.

Très bien, mais quels sont les faits? Dans la région métropolitaine de Vancouver, que j'ai la chance de représenter, le taux d'inflation annuel était de 11.4 p. 100 en mars dernier. Comment le gouvernement peut-il prétendre lutter contre l'inflation devant une telle hausse du coût de la vie?

Bon nombre de secteurs de l'économie sont durement touchés par la politique économique du gouvernement. Je n'ai pas l'intention de me pencher sur le cas de chacun de ces secteurs, mais un des plus durement touchés est celui de l'industrie forestière en Colombie-Britannique. Le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a démontré, preuves à l'appui, les conséquences dévastatrices de la politique du gouvernement et de l'absence de toute solution pratique sur ses membres. Le gouvernement n'a absolument rien fait pour faire baisser les taux d'intérêt et nous en connaissons les conséquences sur l'industrie du bâtiment. Ce ne sont cependant pas uniquement les travailleurs de l'industrie du bâtiment qui en souffrent; il faut aussi songer à d'autres travailleurs qui comptent sur l'industrie forestière. Nous savons tous que le taux de chômage élevé dans l'industrie forestière est la conséquence

directe de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral. Nous savons aussi que la proposition budgétaire en vue de taxer les avantages raisonnables que reçoivent des gens comme les agents commerciaux de syndicats et les travailleurs sur le terrain est tout à fait injuste. Par exemple, l'impôt sur les véhicules utilisés par les agents commerciaux représente une augmentation moyenne de leurs frais d'environ $100 par mois. L'automobile de la société qu'utilise l'administrateur bien payé représente un avantage accessoire, mais les travailleurs plus modestes ont, bien entendu, besoin d'une automobile pour faire leur travail. Chacun connaît les répercussions de ce budget et a la preuve, avec le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, que le gouvernement est incapable de remédier au marasme dans l'industrie privée, notamment en Colombie-Britannique. Le contre-plaqué fabriqué au Canada est principalement écoulé sur le marché intérieur. Le marasme dans la construction, notamment dans le secteur de la construction de logements, frappe directement l'industrie du bois et notamment les travailleurs des usines de contre-plaqué.

• (1620)

La Colombie-Britannique compte actuellement 10,000 travailleurs membres du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique qui sont au chômage. Il y en a eu jusqu'à 15,000. Au cours des six derniers mois, plus de 22,000 travailleurs membres de ce syndicat ont été licenciés au moins six semaines. La politique des taux d'intérêt du gouvernement va laisser des traces ineffaçables dans de nombreuses industries et notamment dans le secteur du bois de construction. Il faut bien voir que cette politique qui entraîne le licenciement des travailleurs profite largement aux gens aisés, à ceux qui ont des salaires élevés comme le gouverneur de la Banque du Canada ou le premier ministre (M. Trudeau). Ils se retrouvent avec davantage d'argent à investir. Ils profitent des taux d'intérêt élevés et voient les revenus de leurs placements augmenter. Une fois de plus, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. C'est toujours la même rengaine.

Tout le monde reconnaît également qu'il est injuste d'imposer les avantages sociaux des travailleurs. Il faut bien que les bûcherons se rendent dans les camps pour travailler. Ils n'ont pas d'autre choix. On leur réclame un certain montant pour le gîte et la nourriture, montant qui atteint parfois $2.50 par jour. Et voici que le gouvernement nous arrive avec son budget et veut imposer les avantages sociaux des bûcherons que le gouvernement évalue à au moins $60 per jour. Cela veut dire que les membres du Syndicat des travailleurs du bois vont se retrouver à payer au moins $3,000 d'impôt supplémentaire. Les chefs d'entreprises, eux, peuvent dépenser plusieurs centaines de dollars pour leurs frais d'hôtel, de repas et de boisson et les déclarer comme des dépenses d'entreprise sur leur déclaration d'impôt. Par contre, le dernier budget impose aux travailleurs et travailleuses du secteur du bois de construction un accroissement de leurs dépenses.

J'ajoute qu'entre 2,500 et 3,000 membres du Syndicat international des Travailleurs du bois d'Amérique se trouvent dans cette situation dans ma circonscription, celle de Burnaby.

Il y a un argument qu'on ne devrait plus invoquer. C'est celui qui est répété de plus en plus par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), le premier ministre et le ministre des Finances. Ils prétendent qu'en quelque sorte les travailleurs canadiens sont les mieux payés dans le monde occidental et que nous devons réduire leur salaire. En agissant ainsi, tous nos problèmes seraient résolus.

Il se peut qu'à un moment donné, les travailleurs canadiens se soient trouvés dans une situation favorable par rapport à ceux des autres pays. En 1970, par exemple, le salaire horaire des travailleurs canadiens ne le cédait qu'à celui des américains. Il convient de noter qu'en 1980, la position relative du Canada a baissé. Les travailleurs sont passés du deuxième au septième rang parmi dix pays du monde occidental. La croissance procentuelle du salaire horaire en dollars américains pour les travailleurs dans le secteur manufacturier était la plus faible parmi les dix pays considérés. De 1975 à 1980, les travailleurs et travailleuses du Canada ont obtenu une augmentation moyenne de 48 p. 100 environ de leur salaire horaire. En Belgique, cette augmentation a été de 100 p. 100; en France, de 104 p. 100, et en Grande-Bretagne, de 116 p. 100. De nombreux autres pays ont connu des hausses beaucoup plus élevées du salaire horaire. Prétendre, par conséquent, que les travailleurs devraient être les victimes de la politique économique du gouvernement, c'est choisir des innocents comme cible. S'il y a quelqu'un à qui il faut s'en prendre pour l'échec de la politique économique du gouvernement, c'est bien aux députés du gouvernement.

Ce qu'il y a de plus insultant dans la politique économique du gouvernement et dans celle que renferme le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie, c'est qu'elle est présentée aux Canadiens sous forme d'une campagne publicitaire dégradante et offensante, une campagne qui coûte quelque 4.6 millions de dollars et qui s'intitule «Le Canada au travail». Nous convenons tous qu'il faut que les Canadiens travaillent. Je sais que les gens de Burnaby blâment Emploi et Immigration Canada de gaspiller 4.6 millions de dollars en imprimant des affiches qui font voir un jeune homme devant des terminaux d'ordinateur et une jeune fille sur un chantier de construction, avec, en gros, «Le Canada au travail». Le nom d'Emploi et Immigration Canada figure au bas des affiches. Cette propagande du gouvernement constitue un gaspillage éhonté. Elle ne sert qu'à accroître le prestige du gouvernement. Si celui-ci a 4.6 millions de dollars à dépenser en publicité—il dépense, nous le savons, des millions et des millions de dollars en publicité de cette sorte—il aurait dû s'en servir pour créer des emplois.

Après ces observations de caractère général, j'aimerais dire un mot d'un aspect qui touche vivement mes mandants de Burnaby. Le taux officiel du chômage dans ma circonscription est de 12.5 p. 100 à l'heure actuelle, mais le taux réel y est d'au moins 15 p. 100. Depuis janvier, le nombre des demandes de prestations au bureau de Burnaby d'Emploi et Immigration est presque deux fois plus grand que prévu. On y reçoit en moyenne de 45 à 50 demandes par jour, contre 20 à 25 demandes normalement. La vaste majorité de ces demandes de prestations résultent de mises à pied.

Le ralentissement de l'activité dans l'industrie forestière se traduit par une augmentation du chômage à Burnaby. Bon nombre des bûcherons qui y vivent et qui devraient normalement travailler en forêt à l'heure actuelle sont maintenant déjà inscrits au bureau de la main-d'œuvre. La situation est la même pour les mineurs de Burnaby.

L'activité dans le bâtiment à Burnaby est réduite au minimum. Les seuls chantiers importants de construction se limitent à l'heure actuelle à la construction de trois immeubles en hauteur. On compte trois accords de travail partagé en application à Burnaby-Sud, et encore plus à Burnaby-Nord.

L'institut de technologie de la Colombie-Britannique licencie 26 enseignants, probablement davantage. L'Hôpital général de Burnaby a procédé à d'importantes réductions de personnel. On y a supprimé de 100 à 150 postes, dont la moitié sont des postes d'infirmières. On y a supprimé également trente-six lits dans la section des soins intensifs. Comparativement à l'an dernier à la même époque, le nombre de programmes de formation industrielle appliqués par le Centre de main-d'œuvre a diminué exactement de moitié. Le plus gros employeur de personnel de bureau est la B.C. Telephone Company. En ce moment, il n'y a aucune embauche. La B.C. Tel a licencié tous les téléphonistes temporaires et à temps partiel. La maison Simpsons-Sears vient au deuxième rang des employeurs à Burnaby. Elle met des employés à pied de façon régulière depuis novembre dernier, à tel point que son personnel est passé de 800 à 400 employés.

Il y a à Burnaby un certain nombre de petites entreprises qui comptent une dizaine d'employés ou moins et elles sont très durement touchées par l'échec du gouvernement actuel dans le domaine économique. Les permis de construction ont diminué du tiers par rapport à l'année dernière, ce qui montre sans équivoque que l'industrie du bâtiment est dans le marasme.

L'une des données statistiques les plus significatives est sans aucun doute le nombre de demandes de prestations d'assurance-chômage présentées par des résidents de la circonscription fédérale de Burnaby. En juillet l'an dernier, 1,780 habitants de la circonsciption fédérale de Burnaby touchaient des prestations d'assurance-chômage. En octobre, ce chiffre atteignait les 1,863. En décembre, il passait à 2,545. Mais voici que cette statistique devient presque alarmante. Dans les quatre premiers mois de l'année en cours, les chiffres augmentaient comme suit: en janvier, on comptait 3,061 prestataires; en février, 3,475; en mars, 3,796 et en avril 4,215. Du mois de juillet 1981 au mois d'avril 1982 le nombre des prestataires a sauté de 1,780 à 4,215: c'est la pire des infamies.

J'aimerais faire ici quelques observations sur la situation générale en Colombie-Britannique. Je vous cite un passage d'un document confidentiel intitulé «Revue économique—Région de la Colombie-Britannique et du Yukon», et daté du mois d'avril 1982. C'est l'exposé le plus récent de la situation économique en Colombie-Britannique et au Yukon. Ce document est préparé par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration. Je me bornerai à en citer seulement quelques passages pour donner au gouvernment une idée de la gravité de la récession à laquelle nous faisons face en Colombie-Britannique. D'après ce document, la bonne nouvelle c'est que la récession a maintenant atteint le creux de la vague. La mauvaise, c'est que nous n'en sortirons pas avant encore quelque temps.

• (1630)

Quelle belle perspective pour la population de la Colombie-Britannique! Le document démontre également que les licenciements se poursuivent dans l'industrie forestière. MacMillan-Bloedel prévoit fermer un grand nombre de ses usines pendant de longues périodes au cours de l'été, car la demande de papier journal a baissé. Dans ma circonscription, deux usines ont licencié 15 travailleurs il y a deux mois; elles signeront une entente sur le travail partagé pour 75 autres employés.

D'après ce document, l'industrie minière, engagée sur la même voie que l'industrie forestière, plongera elle aussi dans l'abîme d'une récession. La plupart des travailleurs miniers se demandent ce que l'été leur réserve. Deux sociétés minières ayant leur siège social à Burnaby prévoient de graves difficultés dans les prochains mois. Quant aux activités de forage pétrolier et gazier, elles ont dégringolé au cours de l'année dernière. Voici ce qu'affirment les auteurs de ce document confidentiel rédigé à la demande du ministère:

> Victimes de taux d'intérêt élevés, persistants, de nombreuses petites entreprises de construction et d'autres plus importantes sont menacées de faillite, de liquidation, ou tout au moins de très graves difficultés.

Une entreprise de construction de Burnaby a été mise sous séquestre.

Dans le secteur tertiaire, tous les services se ressentent de la récession actuelle, qu'il s'agisse des services aux consommateurs, aux entreprises ou au gouvernement. Comme nous le savons, les ventes au détail ont été particulièrement touchées par la récession. Le tableau d'ensemble est caractérisé par des licenciements massifs qui sont la cause du taux de chômage élevé. Un grand nombre d'autres secteurs, surtout dans le domaine des services, qui vivent grâce aux travailleurs des mines et des industries de transformation, par exemple, subissent aussi des contraintes.

Nous savons que les hôpitaux de la Colombie-Britannique sont en difficulté, qu'il y a des mises à pied dans le secteur hospitalier et qu'on ferme des écoles. Dans ma circonscription, cinq écoles, deux du secondaire et trois de l'élémentaire, ont fermé leurs portes. Je suis persuadé que le projet de loi à l'étude et les dépenses qu'il prévoit ne permettront en rien d'atténuer ni ce problème très grave, ni les effets de la politique économique du gouvernement.

Le bill ne contient absolument aucune mesure susceptible d'éloigner la crise du logement qui menace les habitants de Burnaby. Que trouve-t-on dans le projet de loi pour aider les jeunes qui veulent s'acheter une maison alors que les taux d'intérêt sont astronomiques? Absolument rien, si ce n'est un programme usuraire de report des intérêts recommandé au ministre par les banques. Est-il surprenant que les programmes fédéraux ne servent qu'à aider les banques? En consultant les toutes dernières statistiques relatives aux sommes versées au parti libéral et au parti conservateur, on constate que chaque année, absolument toutes les banques importantes ont donné $50,000 au parti libéral et $50,000 au parti conservateur. Les banques savent très bien que faire dans la conjoncture actuelle, elles savent qu'elles ont intérêt à s'attirer les sympathies des conservateurs et des libéraux en leur donnent régulièrement de l'argent. Elles ne voient aucune différence entre les deux partis, les Canadiens non plus.

Parlons de l'incidence de la politique économique du gouvernement sur l'enseignement postsecondaire et sur les jeunes, surtout sur les étudiants du postsecondaire. Dans ma circonscription, il y a l'Université Simon Fraser, le British Columbia Institute of Technology et le Pacific Vocational Institute, ainsi qu'un certain nombre d'établissements du niveau secondaire. J'assisterai ce mois-ci et le mois prochain à des cérémonies de

remise des diplômes dans les écoles secondaires de ma circonscription—celles de Burnaby-Nord, Burnaby-Centre, Burnaby-Sud, Cariboo Hill, St-Thomas More et Marian. Que pourrai-je répondre aux nouveaux diplômés quand ils me demanderont quelles sont leurs chances de se trouver du travail? Que puis-je dire aux diplômés du British Columbia Institute of Technology, le BCIT, ou de l'Université Simon Fraser ou du Pacific Vocational Institute? Je puis leur parler de la déconfiture des politiques économiques conservatrices et de l'échec des politiques économiques libérales. Mais la meilleure des choses à faire serait de citer les propos de l'un des professeurs de foresterie au British Columbia Institute of Technology, lequel a dit:

> Je m'intéresse à la foresterie depuis 35 ans et la situation de l'emploi aujourd'hui est la pire qu'il y ait jamais eue depuis environ 1947. Il y a bien eu des hauts et des bas, mais jamais la conjoncture n'a été aussi mauvaise que cette année. Probablement seulement le quart des étudiants trouveront du travail . . . normalement, cette proportion est de 90 p. 100 à la fin des études.
>
> D'autres étudiants spécialisés dans des domaines techniques, et notamment dans le domaine des mines, ont eux aussi subi des revers.

Le directeur régional du Centre d'emploi du Canada détaché auprès du BCIT a ajouté:

> Pour le moment, les perspectives sont lamentables. Généralement, 90 à 95 p. 100 des étudiants trouvent du travail, mais cette proportion baissera considérablement cette année. Les étudiants pourraient trouver à s'employer à combattre les incendies en forêt . . .

Même cela n'est plus possible. Il poursuit:

> . . . les étudiants ne peuvent se tourner vers le secteur public pour obtenir de l'aide.

Le porte-parole du BCIT a fait remarquer également que le nombre d'employeurs à recruter sur le campus a considérablement diminué cette année. Je rappelle également que la situation des diplômés de l'Université Simon Fraser est pratiquement identique. Le marché des emplois d'été se présente plutôt mal. Les perspectives d'emploi pour les étudiants des niveaux post-secondaires n'ont jamais été aussi sombres, et cela depuis bien des années. En matière de logement, la situation des étudiants des niveaux post-secondaires est extrêmement difficile. Le gouvernement libéral et le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) a refusé de permettre à la SCHL de financer la construction de logements destinés aux étudiants de ces niveaux.

Un jeune homme est venu me voir à mon bureau de circonscription il y a un mois. Il avait travaillé pendant deux ans afin d'économiser des sous pour aller étudier dans une école technique. Puis il a étudié pendant deux ans pour devenir technicien de la faune. Depuis l'obtention de son diplôme, il y a deux ans, il se cherche de l'emploi. Que puis-je lui dire? Rouspéter contre ce gaspillage de nos ressources humaines? Condamner ce gaspillage qui se répète partout au Canada?

Ce sont les jeunes gens qui ont le plus à souffrir de la politique économique du gouvernement; les jeunes et les femmes. Je veux souligner les graves conséquences de la politique économique du gouvernement sur les femmes et l'impossibilité de remédier à cette situation épouvantable au moyen de cette mesure législative. Traditionnellement, les femmes sont frappées plus durement par le chômage que les hommes; en période de crise comme celle que nous devons affronter, le problème prend encore plus d'ampleur à cause du congédiement des derniers embauchés d'abord. Même si les femmes entrent plus nombreuses qu'auparavant sur le marché du travail depuis une dizaine d'années, elles sont aussi plus nombreuses à accomplir certaines tâches. Soixante pour cent des emplois féminins sont concentrés dans le travail de bureau, les ventes et les services. Ce sont des emplois mal rémunérés qui n'offrent aucune possibilité d'avancement; ce sont en fait des ghettos. Dans beaucoup de ces régions, nous voyons se produire des mises à pied massives qui frappent les femmes et les jeunes femmes de façon disproportionnée.

Nous savons par ailleurs que l'écart entre la rémunération des femmes et celle des hommes est de 60 p. 100. Pour un dollar qu'un homme gagne, une femme gagne 60c. Par exemple, au Canada, en 1979, la travailleuse moyenne avait un salaire de $11,741 comparativement au salaire moyen d'un homme de $18,537. Les femmes ne sont pas seulement défavorisées par cet écart dans le présent, mais quand elles arrivent à l'âge de retirer une pension, y compris celle du Régime des rentes du Québec et celle du Régime de pensions du Canada, leur rémunération inférieure continue de les désavantager. Une rémunération minable veut dire peu ou pas de rentes à la retraite.

Essentiellement, le gouvernement fédéral n'a rien fait d'autre que parler de faire disparaître les inégalités. Il reconnaît que le problème existe, mais il refuse de mettre en œuvre des programmes efficaces de promotion sociale pour éliminer les ghettos et la différence de rémunération. Il compte sur les programmes volontaires de promotion sociale du secteur privé, dont les résultats sont lamentables. Les dernières études démontrent que 27 des 750 entreprises interrogées ont conclu un accord de ce genre. Nous savons en outre que par les temps de crise que nous traversons, les services de garderie sont soumis à d'importantes compressions qui désavantagent aussi fortement les femmes. Il n'y a toujours qu'une proportion restreinte de femmes dans les groupes de direction. Je crois que la proportion est d'environ 4.3 p. 100 dans la fonction publique. Les réalisations du gouvernement pour s'acquitter de l'engagement qu'il a pris d'accorder à tous un salaire égal pour un travail d'égale valeur, sont absolument inexistantes.

• (1640)

On sait que ce budget et le projet de loi présenté par le ministre ne renferment aucune mesure visant à aider les personnes âgées et les retraités qui perdent continuellement du terrain sur le plan économique. En 1980, environ trois millions de Canadiens vivaient dans la pauvreté. D'ailleurs, 10 p. 100 des familles canadiennes et 30 p. 100 des célibataires étaient pauvres, selon les statistiques du Conseil national du bien-être social.

La moitié des personnes seules de plus de 70 ans sont pauvres, ce qui constitue peut-être la preuve la plus flagrante de l'inefficacité des programmes économiques du gouvernement. Plus de deux tiers des femmes âgées sont dans la pauvreté, ce qui est absolument révoltant à notre époque.

La répartition des revenus n'a pratiquement pas évolué de 1951 à 1981. Les familles se trouvant au bas de l'échelle, soit 20 p. 100 de l'ensemble, reçoivent encore 5.9 p. 100 et les familles situées au sommet de l'échelle des revenus, soit 20 p. 100 également, reçoivent environ 40 p. 100, soit près de dix fois plus. Les proportions n'ont pas changé en 30 ans.

Nous, du Nouveau parti démocratique, préconisons d'apporter des solutions radicales à la sérieuse crise économique qui frappe les Canadiens aujourd'hui. Nous proposons en premier lieu d'injecter des sommes considérables dans l'économie pour créer des emplois au Canada. Nous devons reconnaître qu'à

cette période de notre histoire, il y a beaucoup de travail qui doit être fait. Il serait possible de créer des emplois si seulement le gouvernement actuel en prenait l'initiative et mettait les Canadiens au travail au lieu de leur offrir des prestations d'assurance-chômage et de bien-être.

Nous croyons également qu'il nous faut prendre en charge le secteur manufacturier au Canada, car il est complètement sous la coupe de sociétés étrangères en général et des multinationales américaines en particulier. Le gouvernement devrait stimuler le secteur manufacturier et veiller à ce qu'une bien plus grande partie des travaux de recherche et de développement soit effectuée au Canada. Comme notre économie est dominée par des filiales de compagnies étrangères, le Canada est l'un des pays occidentaux qui fait le moins de recherche et de développement.

Nous devons réduire immédiatement les taux d'intérêt pour nous libérer de leur étau, surtout dans le secteur des petites entreprises. Il nous faut mettre fin à cette situation intolérable qui fait que ce sont les banques seulement qui profitent des politiques économiques du gouvernement.

Je l'ai déjà dit, il y a beaucoup de travail à faire et je n'ai pas le temps d'énumérer les nombreux secteurs où l'on pourrait créer des emplois. Permettez-moi toutefois de dire que la construction navale est l'un des secteurs où il serait possible de créer des milliers d'emplois si on favorisait l'essor d'un secteur canadien de la construction navale, sans compter que cette expansion aurait des effets positifs importants sur notre balance des paiements. Je pourrais citer d'autres secteurs, comme l'économie d'énergie et le reboisement, mais surtout, ainsi que je l'ai mentionné, l'industrie manufacturière et les secteurs de technologie de pointe. Nous devons stimuler tous ces secteurs d'activité.

Mais il nous faut surtout nous libérer une fois pour toutes de l'emprise des grosses compagnies sur notre économie, de cette emprise qui est née de la recherche du profit et de l'appât du gain. Cette recherche du profit et cet appât du gain sont à l'origine de la pauvreté que nous avons constatée, particulièrement chez les personnes âgées et les parents célibataires. Cette avidité s'est également traduite par la destruction de notre environnement dans de nombreuses régions du Canada, car pour réaliser de plus gros profits, il faut faire des économies à tout prix. Les profits seront supérieurs si vous ne vous préoccupez ni de la pollution, ni des pluies acides qui détruisent les lacs du nord de l'Ontario, ni de l'empoisonnement à l'arsenic dans les Territoires du Nord-Ouest. La course aux profits signifie la mise de côté des précautions à prendre pour garantir que les autochtones du nord-ouest de l'Ontario ne sont pas victimes de la maladie de Minamata ou de l'hydrargyrisme. Nous devrions nous assurer que la société Amax ne pollue pas le bras Kitsault dans le nord de la Colombie-Britannique.

Un système économique basé sur la poursuite du profit fonctionne aux dépens de la santé et de la sécurité des travailleurs et, en fin de compte, de leur vies. Pour s'assurer que le milieu de travail est sûr et sain, il faudrait réduire les profits, et il serait donc naturel pour ceux dont le seul but est de faire des profits de ne pas se préoccuper des blessures de quelques travailleurs ou des maladies dont ils risquent d'être atteints ou même de la mort de quelques-uns d'entre eux. Le mois dernier simplement, une entreprise du sud de l'Ontario a dû payer une amende de $4,000 à la suite de la mort de l'un de ses employés. Ce dernier a perdu la vie parce que l'entreprise en question n'avait pas suivi les règlements sur la sécurité et la santé au travail de l'Ontario.

Dans une société où pour obtenir des profits on est prêt à presser le citron tant qu'on le peut, l'environnement est saccagé, les travailleurs sont exposés à la maladie, aux mutilations, à la mort.

Les produits dangereux sont une autre manifestation de cette mentalité. Comme les entreprises se préoccupent surtout de maximiser les profits sur la vente de leurs produits, elles essayeront de réduire leurs coûts de production le plus possible. Si votre entreprise construit des Pinto, vous calculerez qu'il vous en coûtera plus pour produire une automobile sûre que pour faire face aux poursuites possibles. Dans quel type de système économique sommes-nous donc pour qu'il soit basé seulement sur la poursuite du profit et entraîne la fabrication de produits dangereux? On pourrait parler également des chemises de nuit pour enfants en matériau inflammable dont on permet la fabrication. Ce type de système entraîne également une publicité dégradante et choquante et un gaspillage éhonté.

Notre parti aspire à un régime économique qui diffère fondamentalement de celui que préconisent les partis libéral et conservateur. Nous sommes en faveur d'un régime économique dans lequel tous ceux qui veulent travailler auront un emploi. Nous voulons un régime économique qui réponde aux besoins des gens plutôt que de chercher à satisfaire à tout prix à la soif de bénéfices.

J'ai reçu beaucoup de correspondance de mes commettants de Burnaby au sujet du budget et de la mesure à l'étude aujourd'hui. Dans ces lettres, mes commettants pressent le gouvernement de changer du tout au tout l'orientation de sa politique économique. J'ai reçu plus de lettres parlant de la misère dont ils souffrent à cause du budget, des taux d'intérêt élevés, du chômage et du coût de la vie, que de tout autre problème.

Pas plus tard que la semaine dernière, un monsieur du nom de Berkenpas se présentait à mon bureau. Alors qu'il travaillait depuis 18 ans comme dessinateur industriel à Burnaby, il a été mis à pied à cause des répercussions des programmes économiques du gouvernement. Il a 56 ans et 18 ans d'ancienneté. Que lui réserve l'avenir? Il a une famille à faire vivre.

Des retraités m'ont écrit pour me dire la colère qu'ils ont éprouvée en apprenant qu'il a été proposé dans le budget de modifier la disposition leur permettant de contribuer au REER, de telle sorte qu'ils n'auront plus droit à la déduction de $1,000 sur le revenu de retraite.

Un certain M. Terpening, de la rue Southwood, à Burnaby, m'a écrit en ces termes:

> Ma femme et moi sommes mariés depuis 27 ans. Je suis à la retraite, et la pension que je reçois de mon ancien employeur est ainsi conçue qu'à mon décès elle sera évidemment réduite de moitié et même davantage étant donné que ma femme a 20 ans de moins que moi.

Il ajoute:

> Comme vous le comprendrez, en refusant aux personnes âgées le droit de cotiser à un REER sans être pénalisées le gouvernement leur causerait des soucis inutiles comme ce sera sans doute le cas non seulement pour nous mais pour d'autres personnes âgées.

J'ai d'autres exemples encore des répercussions qu'a la politique du gouvernement sur le pouvoir d'achat des Canadiens. J'ai reçu une autre lettre au sujet du fait que le gouvernement se propose d'imposer les REER, ainsi que les prestations.

Beaucoup de mes électeurs s'inquiètent à l'idée que les polices d'assurance-vie et les rentes viagères puissent être imposées. Voici ce que m'a écrit un électeur, de la promenade Montecito, à Burnaby:

> Je ne trouve pas juste d'établir une discrimination contre les détenteurs de polices qui ont choisi de contracter une police d'assurance-vie permanente pour s'assurer une protection à long terme plutôt qu'une police d'assurance temporaire . . .

J'ai profité de l'occasion pour attirer l'attention du gouvernement et des Canadiens, par le truchement du Parlement, sur les inquiétudes que suscite chez mes électeurs la politique économique actuelle qui a de très graves répercussions à mon avis non seulement pour mes électeurs et les habitants de la Colombie-Britannique, mais pour tous les Canadiens. Il faut donner à la politique du gouvernement une orientation radicalement différente.

**M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je ne présenterai pas à la Chambre d'exposé sur l'économie, parce que c'est ce que j'ai essayé de faire hier.

Je ne peux m'empêcher de faire des observations sur le discours qu'a fait le député qui m'a précédé. J'espère que la plupart des députés aux Communes comprennent que nous tendons tous, de quelque allégeance que nous soyons, à accomplir tout ce qu'il est humainement et raisonnablement possible de faire pour la population. Il n'y a personne à la Chambre qui soit indifférent aux besoins des vieillards, des handicapés, des chefs d'entreprise, des jeunes et des femmes, et qui ne soit désireux d'y répondre, mais quand j'entends pareils sermons ou réquisitoires, je me dis que le Nouveau parti démocratique, qui se fait passer pour le parti de la réforme, du changement, et de l'avenir, est resté accroché à des idées vieilles au moins de 150 ans. C'est socialement le genre de . . .

• (1650)

**Une voix:** Trouvez quelque chose!

**M. Kelly:** Tant d'images me viennent à l'esprit que j'ai l'embarras du choix. C'est le genre de lutte des classes qui a caractérisé la vie politique d'il y a un siècle et demi alors que l'aristocratie partait en guerre contre la classe moyenne et que la classe ouvrière ou le prolétariat s'imposait. Ce genre de discours avait peut-être alors sa raison d'être parce que la vie n'était pas facile pour la plupart des gens. Je dirais, comme mon collègue à ma gauche vient de le faire remarquer, que ce genre d'intervention n'avance à rien. Cela obscurcit le véritable débat et empêche les membres plus actifs de la Chambre de prendre les décisions importantes et pénibles que nous allons devoir prendre maintenant et au cours des années qui viennent. J'irais presque jusqu'à dire que les membres du Nouveau parti démocratique ont une mentalité médiévale. C'est pourquoi j'estime qu'il s'agit d'un parti réactionnaire.

**M. Jarvis:** Cela ne veut pas dire des chevaliers éclatants.

**M. Kelly:** Il pose véritablement le débat en termes de moralité et s'inspire directement des écrits religieux du moyen âge, époque à laquelle les prêtres se tenaient à l'écart des simples mortels qui devaient travailler pour vivre. Ils faisaient leurs grandes déclarations morales et en éprouvaient ensuite une grande satisfaction. C'était l'une des fonctions des membres du clergé à l'époque. Franchement, je ne pense pas qu'ils faisaient un travail très utile. Il semble que ce soit aujourd'hui la fonction dévolue au Nouveau parti démocratique, si l'on en juge par le discours du député néo-démocrate qui a pris la parole tout à l'heure. Mais je me laisse emporter loin du sujet du débat d'aujourd'hui, le bill C-111.

**M. Rose:** Vous pouvez vous laisser emporter!

**M. Kelly:** Il semble, d'après ce que j'ai vu du débat sur le projet de loi C-111, que l'opposition ait trois critiques principales à formuler contre le gouvernement. En premier lieu, le gouvernement est une énorme machine qui coûte beaucoup d'argent; en second lieu, nous avons perdu le contrôle du gouvernement; et, enfin—probablement leur critique la plus acerbe—le gouvernement est rempli d'incapables. C'est pour toutes ces raisons que l'opposition estime que le gouvernement ne devrait pas recevoir l'argent qu'il réclame et, en conséquence, les députés devraient voter contre le projet de loi C-93. Je voudrais dire . . .

**M. Mazankowski:** Le bill C-111.

**M. Kelly:** Veuillez m'excuser; je voulais dire le bill C-111. Je voudrais en profiter pour dire ce que je pense de ces critiques.

Pour ce qui est tout d'abord de la première critique selon laquelle le gouvernement est une énorme machine qui coûte de l'argent, je dois reconnaître que l'opposition a raison. Le gouvernement est une énorme machine qui coûte cher, mais ce n'est pas exactement ce que les députés de l'opposition ont à l'esprit. Quand ils disent que le gouvernement est une énorme machine, c'est parce qu'il semble qu'à leurs yeux, cette énormité est en quelque sorte anormale. Le gouvernement ne devrait pas être aussi énorme. Sa taille a quelque chose d'anormal et pour cette raison, il faudrait, aussi rapidement que possible, la ramener à des proportions plus raisonnables.

Je dirais, monsieur l'Orateur, que les gouvernements ne peuvent aujourd'hui qu'être imposants et donc, coûteux. Le public, en quête d'une vie confortable qui comporte le moins de risques possible, a exercé sur le gouvernement des pressions qui ont entraîné sa croissance. La preuve, c'est que l'administration fédérale n'est pas la seule à avoir pris énormément d'ampleur au cours des deux ou trois dernières décennies; les administrations provinciales et municipales sont dans le même cas. Il n'y a pas d'allégeance politique qui tienne. En apparence, les administrations municipales ne sont pas liées à un parti. Si on examine le résultat des votes à cet échelon, on se rend compte qu'ils sont librement répartis et que les gens ne votent pas uniquement en fonction de la politique d'un parti. Mais les administrations municipales sont peut-être la forme de gouvernement qui s'est développée le plus rapidement au Canada au cours des dix ou quinze dernières années. Je ne peux donc que réfuter les arguments de l'opposition selon lesquels le gouvernement libéral, qui est au pouvoir depuis si longtemps, a . . .

**M. Mazankowski:** Depuis trop longtemps.

**M. Kelly:** . . . de son propre gré et délibérément augmenté l'effectif de la fonction publique pour servir ses propres fins politiques. Le gouvernement actuel a été sensible aux revendications de la population et a élargi ses cadres en réponse à ces demandes. Au lieu de subir des reproches, je crois que notre parti aurait droit à des éloges.

**M. Mazankowski:** Personne ne vous applaudit donc?

**M. Kelly:** Comme le député d'en face le signale, personne ne m'applaudit. Eh bien, monsieur l'Orateur, que l'on songe aux gouvernements provinciaux. Qu'il s'agisse de gouvernements progressistes conservateurs . . .

**M. Mazankowski:** Il y en a quelques-uns.

**M. Kelly:** . . . qu'il s'agisse d'un gouvernement créditiste, d'un gouvernement péquiste ou d'un gouvernement néo-démocrate . . .

**Une voix:** Aucun libéral.

**M. Kelly:** . . . tous les gouvernements du Canada ont écouté les revendications de la population et, en réponse, ils ont élargi leurs cadres proportionnellement autant que le gouvernement fédéral sinon davantage. Si je n'entends pas les députés d'en face critiquer ces gouvernements, c'est probablement que nombre de ces gouvernements sont de la même allégeance politique qu'eux et il ne serait pas jugé convenable de provoquer une querelle intestine à la Chambre.

**M. Mazankowski:** Non, ne faites jamais cela!

**M. Kelly:** Je veux faire remarquer que le gouvernement fédéral a élargi ses cadres de façon très naturelle, très humaine et donc très convaincante depuis les deux dernières décennies.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Et en se montrant très prodigue.

**M. Kelly:** Pour appuyer ma thèse, je demanderais aux députés de l'opposition de prendre leurs critiques à contre-pied et de se demander quelles coupures ils effectueraient dans le budget fédéral actuel. Si le gouvernement est trop gros et trop coûteux, que pourrait-on supprimer?

• (1700)

**M. Taylor:** La conversion au système métrique.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** L'achat de Petrofina.

**M. Kelly:** Grosso modo, le budget se divise en quatre parties. Les paiements de transfert constituent 51 p. 100 des dépenses gouvernementales, la dette publique environ 23 p. 100, les activités gouvernementales environ 16 p. 100, et la défense nationale 9.7 p. 100.

Si on repasse les arguments que l'opposition expose à la Chambre, dans des journaux ou des revues, monsieur l'Orateur, on constate facilement que chaque parti a sa propre idée sur la façon dont l'argent devrait être dépensé et sur les programmes à appliquer, mais que finalement la taille du gouvernement de même que l'importance de leur budget seraient très peu différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. En fait, je crois qu'elles seraient probablement supérieures.

Par exemple, 51c. de chaque dollar du budget est constitué de paiements de transfert aux provinces, aux sociétés et aux particuliers. Je n'ai pas entendu de porte-parole de l'un ou l'autre des deux partis d'opposition affirmer qu'ils réduiraient d'une manière sensible ces paiements à ces trois types de bénéficiaires. En analysant leurs discours, on constate même qu'une plus forte proportion du budget serait consacrée à ce chapitre.

Et la dette publique? Il n'y a pas si longtemps, le chef de l'opposition (M. Clark), à la veille de la victoire électorale de 1979, soulignait l'utilité d'un déficit, le gouvernement devant s'endetter davantage pour procéder à ces investissements essentiels qui porteraient fruit, dans l'intérêt public et privé, au cours de la présente décennie. Étant donné la position adoptée par le chef de l'opposition, étant donné que ses collègues réclamaient de plus vigoureux stimulants pour les entreprises et qu'ils insistaient sur la nécessité de verser davantage aux provinces pour l'éducation, les soins médicaux et les services sociaux de toutes sortes, je doute que ce parti soit disposé à réduire la dette publique.

Monsieur l'Orateur, si vous avez écouté les arguments invoqués ici même par les députés néo-démocrates, vous aurez constaté qu'eux-mêmes seraient disposés à accroître sensiblement la dette publique. Je dois admettre qu'ils ont au moins la franchise d'exposer leur position ouvertement. Ils n'ont pas peur d'avouer qu'ils augmenteraient la dette nationale et on ne peut pas dire que le parti qui forme l'opposition officielle soit aussi sincère.

Quand on considère le coût des activités gouvernementales, je doute que les néo-démocrates procèdent à des coupures dans ce domaine. En fait, pour appliquer les programmes qu'ils préconisent, il faudrait accroître sensiblement l'importance des activités gouvernementales.

L'opposition officielle réduirait probablement de quelque peu le coût de l'administration. Je me demande cependant si elle irait jusqu'à éliminer 60,000 fonctionnaires, mais je suppose qu'elle tenterait résolument de réduire la fonction publique au cours des années à venir.

Le problème, lorsque le gouvernement restreint ses activités, c'est que ce poste n'occupe pas une grande importance dans le budget gouvernemental. On a beau faire des coupes sombres dans les activités gouvernementales, cela ne change pas grand-chose. Malgré sa bonne volonté et son empressement, le gouvernement ne réalisera que des économies négligeables en restreignant ses activités.

Dans la dernière catégorie de dépenses budgétaires, la défense nationale, le parti néo-démocrate ne s'est pas caché de vouloir diminuer le budget du ministère de la défense. Je puis le dire sans crainte d'être contredit. Toutefois, l'opposition officielle a manifesté la même franchise quant à la politique qu'elle prévoit de suivre dans le domaine de la défense nationale. Si elle était au gouvernement, le budget de la défense augmenterait de façon spectaculaire.

Bref, si l'on examine les quatre catégories de dépenses budgétaires et les déclarations de principe des partis d'opposition, on ne peut en conclure qu'ils jouent simplement la comédie lorsqu'ils plaident contre les dépenses gouvernementales trop élevées. S'ils ont la possibilité ou le privilège de former le gouvernement, leur gouvernement et leur budget seront aussi lourds qu'à l'heure actuelle, peut-être même plus.

Je voudrais en venir maintenant à la deuxième critique adressée au gouvernement, à savoir qu'il échappe à tout contrôle. Je sais qu'en s'exprimant ainsi à la Chambre, les députés d'en face se font l'écho d'une opinion largement répandue parmi les Canadiens à l'heure actuelle. Lorsque je retourne dans ma circonscription, j'assiste rarement à une réunion ou à une cérémonie sans que quelqu'un n'accuse le gouvernement de demander aux citoyens de se serrer la ceinture tout en faisant lui-même preuve d'une telle prodigalité qu'il donne l'impression de posséder des réserves illimitées.

Voyons si le gouvernement échappe vraiment à tout contrôle, car c'est une accusation très grave, à laquelle il faut répondre en face à la Chambre. Je commencerai mon examen du gouvernement en disant que celui-ci se divise en trois éléments importants qui sont en rapport les uns avec les autres. Tout d'abord, la bureaucratie et le rapport existant entre ses cadres supérieurs et les subalternes. Deuxièmement, il y a le cabinet et son rapport avec cette bureaucratie. Troisièmement, il y a les rapports du cabinet et de la bureaucracie avec le Parlement. Nous avons là également deux principes importants. Premièrement les dépenses doivent être faites à bon escient et deuxièmement il faut rendre des comptes.

• (1710)

Monsieur l'Orateur, compte tenu des rapports actuels et de ces deux principes importants, peut-on dire que le gouvernement échappe à tout contrôle?

**Une voix:** Oui.

**M. Kelly:** D'après ce que je vois, et je ne prétends pas tout savoir comme certains députés d'en face, je dois dire que non, que le gouvernement n'échappe pas à tout contrôle. Il n'y a pas si longtemps, la Commission Lambert, le rapport d'Avignon et plusieurs vérificateurs généraux ont sonné l'alarme en disant que le gouvernement risquait d'échapper à tout contrôle. Il a écouté leurs avertissements et a pris les mesures qui s'imposaient. Nous avons actuellement un système de gestion très complexe et très complet qui n'existait pas il y a quelques années.

Je voudrais en profiter pour vous décrire ce système de gestion afin que tous les députés d'en face et le public à qui ils parlent puissent comprendre que le gouvernement cherche vraiment à discipliner la vaste et coûteuse machine bureaucratique qui s'est édifiée depuis quelques décennies.

Pour commencer, monsieur l'Orateur, nous avons le plan financier. Il prévoit les dépenses que le Gouvernement du Canada fera au cours des cinq prochaines années. Puis, dans chaque ministère, on cherche à établir des programmes pouvant s'insérer dans ce plan quinquennal. C'est ce que l'on appelle l'examen général de la stratégie ministérielle. Chaque année, dans le cadre de cet examen général on passe en revue les objectifs du ministère suivant les lignes directrices données par le comité du cabinet pour la planification. Puis on étudie en détail les objectifs du ministère. Il se pose alors un certain nombre de questions importantes. Les objectifs du ministère sont-ils réalistes? Dans l'affirmative, dans quelle mesure le ministère les a-t-il atteints et à quel coût? S'il n'a pas réussi à les atteindre ou si le coût est trop élevé, existe-t-il d'autres solutions raisonnables?

Toujours dans le cadre du ministère, monsieur l'Orateur, nous avons les plans opérationnels pluriannuels. Ces plans indiquent de quelle façon chaque ministère cherche à atteindre les objectifs énoncés dans l'examen général de la stratégie. Les plans sont constamment mis à jour et ils sont présentés annuellement au Conseil du Trésor et au comité de tutelle du cabinet, avec les plans d'évaluation complémentaires qui les accompagnent, afin que le Conseil du Trésor et le cabinet disposent des renseignements nécessaires pour apprécier sagement et prudemment les performances de ces ministères.

Toujours à l'intérieur des ministères, monsieur l'Orateur, il y a une chose qui s'appelle le plan opérationnel d'année budgétaire, grâce auquel le ministère cherche à faire le lien entre les prévisions budgétaires présentées au Parlement et son système de gestion propre.

Sortons maintenant des ministères. Il y a le véritable tour de force de la réforme des prévisions budgétaires. Cette réforme se manifeste dans trois documents distincts. Le premier de ces documents, c'est le plan des dépenses gouvernementales, qui expose les plans de dépenses du gouvernement, en tout et par enveloppe, pour un certain nombre d'années à venir. Le deuxième document fait voir les affectations nécessaires pour réaliser les plans exposés dans le document précédent. Troisièmement, et toujours en voie d'élaboration et pas encore présentés, il y a les plans d'évaluation des programmes qui descendent au niveau des détails d'application pratique des dépenses, c'est-à-dire des cents et des dollars nécessaires pour exécuter les affectations, qui elles-mêmes exécutent les plans du premier document.

Et en complément à tout cela, à tous ces plans et prévisions, il y a le programme IMPAC. Ce programme date de trois ans. Il y a 25 plans qui ont été établis dans 31 ministères, et qui recouvrent 85 p. 100 des dépenses du gouvernement et 95 p. 100 de ses employés.

Considérons, monsieur l'Orateur, tous les programmes que je viens d'exposer, dans la minutie de leurs détails, examinons l'incidence qu'ils ont sur le système, et demandons-nous si l'évolution de ces programmes, si la création de tout ce système de plans et le recrutement de tout le personnel nécessaire pour procéder à ces évaluations et à ces plans avec rapidité et exactitude, si tout cela donne des résultats. Tout cela a-t-il instauré la discipline dans le système dont Lambert et d'autres ont dit qu'il frôlait l'incontrôlabilité?

D'après les résultats, il faut reconnaître, je crois, les avantages et la sagesse du système. Le taux de croissance du gouvernement, en années-personnes, a accusé une baisse considérable. De 1975 où le gouvernement comptait 317,184 années-personnes, le chiffre est passé à 315,680 années-personnes en 1981, accusant une baisse, monsieur l'Orateur, à mon avis importante.

**Une voix:** Pas assez!

**M. Kelly:** En 1982, le taux de croissance sera de moins de 1 p. 100 et l'effectif, calculé en années-personnes, sera inférieur à celui de 1976, établi selon la même formule. Cela, monsieur l'Orateur, c'est une réalisation extraordinaire.

Jetons aussi un coup d'œil sur ce qu'il en coûte globalement pour gouverner le Canada. J'ai déjà mentionné le fait que ces coûts représentent environ 16 p. 100 du budget pris dans son ensemble. Monsieur l'Orateur, je souligne qu'il n'y a pas si longtemps, ces frais représentaient 25 p. 100 du budget. Aussi, même si l'administration du pays coûte plus cher aujourd'hui, et je n'ai jamais prétendu le contraire, la proportion du budget

qu'elle représente est en train de diminuer. Je tiens cela pour une réussite remarquable et louable du gouvernement.

• (1720)

Compte tenu de ces succès, et étant donné que le vérificateur général a mis une sourdine à ses critiques et a même trouvé quelques compliments à formuler à l'endroit du gouvernement, pourquoi n'entendons-nous pas parler davantage des progrès accomplis? Pourquoi ne nous rendons-nous pas mieux compte jusqu'à quel point le gouvernement arrive à se discipliner et à contrôler son expansion et ses dépenses?

Pour une double raison. En premier lieu, c'est que tout ce qui va bien ne fait pas la nouvelle. Quel avantage l'opposition aurait-elle à louer le gouvernement? Les députés de ce côté-ci savent bien qu'ils ne doivent pas espérer qu'un député de l'opposition trouve du bien à dire des mesures très utiles et très importantes que le gouvernement a prises ainsi que de ses réalisations depuis des années.

Ensuite, si nous n'entendons pas parler de l'efficacité ou de la productivité accrues du gouvernement, c'est qua la majorité des députés n'ont, hélas! jamais lu les documents qui font état de ses projets et de ses réalisations. En toute franchise, la plupart des députés d'en face n'ont pas la moindre idée des modes de fonctionnement du système. Comme ils n'en ont pas la moindre idée, ils reviennent à leurs propos ampoulés et désuets des années 70, puisque c'est à cette époque qu'ils ont commencé à formuler des critiques de ce genre.

Enfin, je voudrais saisir l'occasion d'évaluer la troisième critique, et je le répète, peut-être la plus grave qui ait été faite durant ce débat, savoir que le gouvernement a si mal géré l'économie que le Canada est acculé à la faillite. L'Université Rutgers semble confirmer cette opinion et lui donner une certaine légitimité intellectuelle quand elle a révélé dans un rapport publié il y a quelques semaines que, parmi les directeurs d'entreprise des sept pays industrialisés qu'elle avait consultés, les 4,200 directeurs canadiens étaient les plus pessimistes. Interrogés sur leurs perspectives d'avenir, les Canadiens estimaient en effet, contrairement à leurs collègues de l'étranger, que l'avenir ne leur en réservait que de plus sombres encore. A mon avis, cela ne signifie pas que l'économie soit mal gérée. Il s'agit plutôt d'une impression mal définie, d'un réflexe provoqué par les difficultés de l'heure. C'est un prolongement du pessimisme que manifestent les députés d'en face—notamment ceux de l'opposition officielle—pessimisme qu'ils savent exploiter avec tant de succès à la Chambre et durant les campagnes électorales.

S'il nous faut juger la performance économique du gouvernement actuel . . .

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Qui ça, «nous»?

**M. Kelly:** Tout le monde. C'est tout le monde à la Chambre et hors de la Chambre, les hommes d'affaires, les travailleurs, les enseignants ou ceux qui restent chez eux. Cela n'a pas d'importance. C'est tout le monde. Si nous devons poser un jugement sur les critiques très graves qui ont été formulées à l'encontre du gouvernement actuel, examinons au moins les faits, la réalité telle qu'elle est. Lorsque nous cherchons à recueillir des faits, que trouvons-nous? Deux études très instructives, indépendantes et objectives qui ont été publiées récemment, soit en 1981 et en 1982. La Bourse de New York a mené une étude qui a été publiée en 1981. Elle portait sur le rendement économique des pays industrialisés de 1960 à 1979. Elle concluait que l'économie canadienne venait au deuxième rang parmi tous les pays industrialisés. Lorsque l'on considère que le Japon venait au premier rang, cela constitue une réalisation remarquable pour le gouvernement au pouvoir à l'époque que d'obtenir le deuxième rang.

C'est une opinion américaine et certains députés d'en face la jugeront peut-être suspecte à cause de cela. Mais un autre rapport a été publié récemment, en 1982, par le Forum des gestionnaires européens. Cette association a décidé d'analyser et d'évaluer la concurrence dans le monde industriel et de rédiger un rapport. Le Forum a établi 241 critères qu'il a appliqués à 21 pays industrialisés. A la suite de cette étude, il a conclu que l'économie canadienne venait au 5e rang. Le Canada n'était ni 13e, ni 20e ni 21e comme on aurait pu le supposer en écoutant les discours des députés d'en face. Il était 5e. J'estime que c'est un classement respectable. Le Japon venait en première place, la Suisse en deuxième, les États-Unis en troisième et l'Allemagne de l'Ouest en quatrième.

A mon avis, ces deux rapports indiquent sans contredit que si le gouvernement actuel n'a pas enlevé la palme, il a tout de même affiché des résultats honorables depuis vingt ans. Il n'y a pas de quoi avoir honte. Je ne suis nullement disposé à présenter des excuses aux députés d'en face pour les réalisations du gouvernement et du premier ministre (M. Trudeau) actuels.

Le thème de la mauvaise gestion a un corollaire selon lequel le gouvernement du Canada intervient à tort et à travers dans l'économie canadienne et la main de l'État est tellement lourde . . .

**L'Orateur suppléant (M. Jarvis):** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre, bien entendu, avec le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Jarvis):** Le député n'a pas le consentement unanime.

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Monsieur l'Orateur, par le bill C-111, le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter 6.6 milliards de dollars. C'est beaucoup. C'est une somme importante qu'il demande à emprunter, une parmi tant d'autres, en fait. Le gouvernement reviendra sans doute en réclamer d'autres.

Le député qui a pris la parole avant moi a parlé du record phénoménal atteint par le gouvernement actuel au cours des deux dernières décennies. Ce qu'il y a de renversant, c'est que ce montant de 6.6 milliards de dollars représentait il y a vingt ans les dépenses totales du gouvernement fédéral canadien. Il y a dix ans, c'en était à peu près la moitié. Aujourd'hui, c'est en gros 10 p. 100 des dépenses fédérales totales. Nous pouvons donc voir qu'il s'agit d'une croissance énorme, et de plus en plus de Canadiens se demandent où cette tendance va finalement nous mener. Nos dépenses et nos déficits sont de plus en plus importants. Nous dépensons de plus en plus pour le service de la dette. Notre taux de croissance diminue, et la production stagne. Les Canadiens se rendent compte que la seule chose qui prenne de l'expansion au Canada aujourd'hui c'est le gouvernement, et cela n'est pas productif.

• (1730)

Il est bien évident, monsieur l'Orateur, que cette tendance ne saurait se maintenir. Il est clair que l'orientation de notre pays doit changer. J'estime que nous devons réduire le pourcentage du PNB consacré aux dépenses gouvernementales. Ensuite, nous devons stimuler la production afin d'engendrer de nouvelles richesses. C'est ce qu'il nous faut faire si nous voulons maintenir les services gouvernementaux auxquels nous sommes habitués au Canada et si nous voulons continuer à aider les moins fortunés comme par le passé afin qu'ils puissent vivre dignement.

Monsieur l'Orateur, jetons un bref coup d'œil sur la situation économique actuelle. Nous savons tous que notre économie est en pleine pagaille. Cette année, les économistes prévoient un déficit de l'ordre de 13 milliards de dollars et plus, même si le ministre des Finances (M. MacEachen) l'évalue à 10.5 milliards de dollars. L'année prochaine, on prévoit qu'il s'élèvera à 14.5 milliards de dollars, alors que le budget le situe à 9.6 milliards de dollars.

Pourquoi les déficts augmentent-ils de plus en plus? Pour plusieurs raisons. Premièrement, les recettes tirées de l'énergie sont plus faibles qu'on ne le prévoyait à l'origine; certains estiment que ce manque à gagner s'élève à 20 ou 30 milliards de dollars. Deuxièmement, les recettes des compagnies ont diminué, ce qui a entraîné une baisse des recettes fiscales. Je constate avec intérêt, monsieur l'Orateur, que le CN a fait était d'une perte sans précédent de 67 millions de dollars au premier trimestre de 1982. La compagnie avait pourtant réalisé un profit de 69.9 millions de dollars au premier trimestre de l'année précédente. D'autres entreprises ont également annoncé une baisse semblable de leurs profits, telles les compagnies pétrolières. Les profits bancaires ont fléchi de 26 à 30 p. 100. On prévoit que plus de la moitié des entreprises de Vancouver demanderont un remboursement d'impôt cette année. A partir de 1981, les profits sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1947, lorsque les premiers comptes nationaux ont été publiés.

Troisièmement, il y a l'escalade des taux d'intérêt. Nous dépensons maintenant $1 sur $5 pour assurer le service de notre dette. L'année dernière, le service de la dette a augmenté de 38 p. 100, et j'ai des raisons de croire que l'augmentation sera plus forte cette année.

Quatrièmement, nous continuons de nous approvisionner à l'étranger pour répondre à nos besoins pétroliers. Cela aura non seulement des effets adverses sur notre balance des paiements et le budget, mais également des conséquences très importantes sur la croissance, le développement et la création d'emplois dans notre pays. Il est certain que les importations de pétrole influent sensiblement sur la valeur du dollar canadien, laquelle agit sur les taux d'intérêt.

Cinquièmement, en raison du ralentissement de l'activité économique et d'un chômage massif, de plus en plus de gens sont obligés de recourir à l'assurance-chômage, au bien-être et à d'autres formes d'aide sociale, de sorte que ces coûts vont augmenter et que le gouvernement devra dépenser davantage.

Nous connaissons actuellement une stagnation de la croissance. On prévoit maintenant que notre taux de croissance sera inférieur à ½ p. 100 en 1982, alors qu'il devait atteindre 2.2 p. 100, selon les prévisions du ministre des Finances.

Je le souligne parce qu'il est évident que le ministre des Finances et ses technocrates n'ont pas su comprendre l'évolution de l'économie. C'est par manque flagrant du sens des responsabilités qu'ils se sont mépris sur les effets du budget du 12 novembre. Devant une incompétence aussi grossière, le ministre et ses conseillers, voire le gouvernement tout entier devraient, selon moi, démissionner. Ce serait, à mon avis, la meilleure façon de faire renaître la confiance dans le monde des affaires au Canada. Mais il ne faut pas s'y attendre.

Le bourbier actuel ne vient pas tout juste de se créer, il se prépare depuis 14 ans. Les jalons en sont posés depuis longtemps. Ainsi, depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre (M. Trudeau) en 1968, nous n'avons eu qu'un seul budget équilibré, en 1969. En fouillant un peu, on s'aperçoit que de 1968 à 1982, nous avons accumulé des déficits budgétaires qui se montent à près de 90 milliards de dollars. Et le député d'en face demande si le gouvernement ne maîtrise plus la situation. Et comment, monsieur l'Orateur! Notre dette nationale atteint environ 135 milliards de dollars, c'est-à-dire $14,260 par contribuable ou $5,560 par habitant.

**M. Kelly:** Et le Japon?

**M. Mazankowski:** Je ne parle pas du Japon. Nous sommes en ce moment en train de discuter à la Chambre des communes du Canada de la situation économique du Canada, et c'est ce qui importe.

Par an, nous payons 16.6 milliards de dollars pour le service de notre dette, ce qui fait $1,750 par contribuable ou encore $680 par habitant.

Nous savons qu'en 1968, le taux d'inflation était d'environ 4 p. 100. Il est actuellement d'environ 12 p. 100, en dépit du bloquage des prix et des salaires que le gouvernement a imposé en 1975 et qui devait ramener le taux d'inflation à 4 p. 100. Au cours des quelques jours qui ont précédé l'imposition du bloquage des prix et des salaires, le premier ministre a prétendu qu'il avait terrassé l'inflation. Mon œil! L'indice des prix à la consommation a augmenté de 183 p. 100 et le pouvoir d'achat du dollar a diminué d'environ 70 p. 100 depuis que le premier ministre est au pouvoir. En 1968, le taux de chômage était de 4.5 p. 100; il est aujourd'hui de 9.6 p. 100, ce qui signifie que notre pays compte manitenant 1.2 million de demandeurs d'emploi. En 1968, le taux d'escompte était d'environ 7.5 p. 100; il oscille actuellement aux alentours de 16 p. 100, de sorte que les emprunteurs doivent payer des intérêts de l'ordre de 18 à 20 p. 100. En 1968, le dollar canadien valait 93c. américains;

à l'heure actuelle, il vaut 81c. américains et ne cesse de se dévaluer.

Chose honteuse, nous avons au chapitre de la fabrication un déficit de 21 milliards de dollars, de sorte que ce secteur a actuellement 133,000 emplois de moins que l'année dernière. Le déficit des comptes des opérations courantes atteint 8 milliards de dollars. Nous assistons à l'heure actuelle à un exode des capitaux d'investissement sept fois plus élevé qu'en moyenne au cours des années 70, ce qui est tout à fait incroyable. Nous avons découvert que 5.3 milliards de capitaux étrangers et 4.9 milliards de capitaux canadiens, soit 10.2 milliards, auxquels il faut ajouter 8.4 milliards de capitaux que nous n'avons pas réussi à identifier, ont quitté le pays, soit un total de 18.6 milliards.

• (1740)

C'est le programme de canadianisation, monsieur l'Orateur, qui est le principal responsable de cette exode de capitaux. Au cours de la première moitié de 1981, il a déjà fait fuir 6.5 milliards du pays. Malheureusement, la cadence de ce phénomène de s'est pas ralentie. On constate, monsieur l'Orateur, qu'au cours du dernier trimestre de 1981, les capitaux ont quitté notre pays à la même cadence qu'au second trimestre.

Aux capitaux spéculatifs et productifs qui quittent le pays, se substituent des capitaux passifs sous forme d'obligations et de dépôts bancaires assortis de taux d'intérêt élevés. On a déjà indiqué que près de 5.6 milliards d'intérêts quittent le pays et que l'échec de la canadianisation est illustré par le fait qu'au titre du Programme énergétique national, nous nous trouvons à payer davantage d'intérêts à l'étranger que nous ne payions de dividendes auparavant. Cela a pour effet de faire grimper davantage les taux d'intérêt, de déprécier notre monnaie, d'accroître le chômage et d'affaiblir encore davantage la confiance dans notre économie. Tout le problème des difficultés économiques de notre pays est là.

Or, c'est précisément dans ces domaines que le gouvernement pourrait exercer un certain contrôle et assumer ses responsabilités. Et pourtant, il n'a pris aucune mesure, mais il va falloir qu'il le fasse. Il faut stopper cet exode de capitaux. C'est important et même vital pour notre pays si nous voulons atteindre nos objectifs économiques. Nous avons besoin de capitaux d'investissement pour stimuler notre production, pour moderniser nos entreprises et réaliser les différents projets qui sont proposés mais qui, pour l'instant, sont au point mort ou dont la réalisation est retardée.

Plusieurs députés ont dit que notre avenir était sombre, qu'il n'y avait aucun espoir, que chaque jour nous approchions davantage du gouffre et que la population était découragée. Comment expliquer cette situation? Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, le gouvernement semble refuser de faire face au problème; tout au contraire, il contribue à aggraver les choses.

Deuxièmement, il y a eu la campagne électorale de 1980. Il faut revenir à cela parce que c'est à ce moment-là que le gouvernement a donné de faux espoirs aux Canadiens. Il a mené sa campagne en faisant toutes sortes de fausses promesses. Il avait promis un prix raisonnable pour les produits énergétiques. Il avait promis une baisse des taux d'intérêt. Il avait promis une économie saine. Il avait promis une industrie pétrolière dynamique. Les Canadiens s'attendaient à toutes sortes de bonnes choses. Le gouvernement leur avait dit: «Élisez-nous et nous vous montrerons ce dont nous sommes capables.»

Le gouvernement n'a pas réussi à nous le montrer. Les belles solutions toutes faites qu'il proposait n'ont rien donné. Elles ont échoué. Que se passe-t-il maintenant? Les projets d'Alsands, de Cold Lake et de Judy Creek ont été abandonnés et le projet d'usine de valorisation du pétrole lourd en Saskatchewan et en Alberta a été retardé. La construction du gazoduc de la route de l'Alaska a été remise à plus tard. Il y a eu une baisse de 40 p. 100 de l'activité de prospection et de forage dans l'ouest du Canada, et des centaines de milliers de Canadiens sont sans travail à cause de cela. Certaines industries reliées à l'industrie pétrolière ont fait faillite. Toute l'industrie s'est effondrée. Nous avons assisté à un exode de travailleurs, de matériel, d'experts et même de capitaux.

L'industrie pétrochimique est un autre élément de l'industrie pétrolière naguère dynamique qui a été touché. Le dernier numéro du *Alberta Report* contient un article intitulé «Le désastre pétrochimique; comment le plus brillant espoir pour l'industrie de l'Alberta s'est évanoui du jour au lendemain». Quelles en sont les principales raisons? La demande s'est effondrée sur les marchés mondiaux, mais la principale cause du problème c'est que les nouveaux impôts et les taux d'intérêt élevés ont entraîné une augmentation du prix des produits qu'utilise l'industrie pétrochimique. La situation a changé du tout au tout. Cette industrie semblait avoir un bel avenir en Alberta. Elle devait avoir la vedette sur la scène économique en 1980. Elle devait être le stimulant et le catalyseur qui permettraient de diversifier l'économie de l'Alberta.

Mais les conséquences négatives du Programme énergétique national qui sont venues s'ajouter à la politique des taux d'intérêt élevés et aux dispositions tout à fait catastrophiques du budget ont paralysé 13 projets pétrochimiques sur 15. En voici la liste.

L'Alberta Energy Company, qui projetait de construire à Bruderheim d'ici 1984 une usine d'une valeur de 350 millions capable de produire 1.1 milliard de livres de benzène, a dû retarder son projet faute d'associés. Une autre usine d'une valeur de 300 millions, que la même société projetait de construire encore à Bruderheim d'ici 1984, a également été retardée, faute d'associés.

Un projet financé par AEC et Dupont Canada Inc., soit la construction d'ici 1984, à Redwater, d'une usine de polyéthylène à faible densité d'une valeur de 200 millions, a été retardé de six mois.

Sont retardés d'un an au moins les travaux, financés par l'Alberta Gas Ethylene Company, d'une usine d'une capacité de 1.5 milliard de livres d'éthylène, située à Joffre, d'une valeur de 590 millions, qui devaient se terminer en 1985. Le projet de la C-I-L et de Trimac ltd. d'une valeur de 128 millions est lui aussi retardé.

L'usine de la Celanese Canada dont la construction devait être terminée en 1982 et dont la valeur atteint 255 millions, est aussi retardée.

De même que le projet de la Dow Chemical of Canada Ltd, une usine de polyéthylène d'une capacité de 180,000 tonnes par année, situé à Fort Saskatchewan, d'une valeur de 75 millions, qui devait être terminé en 1984. De même que le projet de la Dow Chemical d'une valeur de 135 millions, encore à Fort Saskatchewan, et qui devait être terminé en 1984.

Est aussi reporté le projet de la Gulf Canada Products Co. d'une valeur de 250 millions.

La Enesco Chem Ltd. a deux projets. L'un d'une valeur de 250 millions et l'autre de 240 millions, tous deux reportés à une date ultérieure.

Aussi reporté le projet de l'Union Carbide Canada Ltd., la construction d'une usine d'éthylène glycol d'une valeur de 259 millions.

AEC, Esso Chem et Hudson's Bay Oil and Gas ont décidé de reporter indéfiniment un projet de 700 millions qui devait être terminé en 1986.

Voilà ce qui se passe. Le gouvernement a porté à la prospection un coup fatal. Il a tué l'élément canadien de cette industrie. Aujourd'hui il ruine l'industrie petrochimique. Le Programme énergétique national a paralysé puis détruit une industrie naguère prospère en Alberta. M. William Wilder président de Hiram Walker Resources Limited a déclaré ce qui suit:

Le PEN n'est qu'un élément d'une politique économique du gouvernement fédéral qui empêche chaque industrie canadienne de résoudre les difficultés économiques auxquelles elle fait face aujourd'hui . . .

Étant donné que par sa politique le gouvernement fédéral a enlevé aux investisseurs presque tout désir de placer leur argent au Canada, le seul moyen qui nous reste pour attirer les investissements et maintenir la vigueur relative de notre devise c'est de payer des taux d'intérêt qui n'ont jamais été aussi élevés.

Voilà qui résume fort bien le Programme énergétique national. Il a eu un effet adverse sur le secteur manufacturier, la petite entreprise, les agriculteurs et les ouvriers.

En fait, je voudrais lire la lettre que m'a fait parvenir un de mes électeurs, M. Henry C. Wilson, directeur des ventes de la Sun Life du Canada. Il a adressé sa lettre au premier ministre du Canada (M. Trudeau) et m'en a communiqué une copie. Voici:

En tant que Canadien de longue date je voudrais vous demander si vous êtes conscient du mal que vous êtes en train de faire à notre grand pays? Je vous écris à propos de la réélection de votre gouvernement en 1980, de l'étatisation de l'industrie par la mise en œuvre de programmes comme le PEN, et enfin à propos du budget de novembre 1981 et des changements qui y ont été apportés en décembre de cette même année, lesquels changements touchent le secteur de l'assurance-vie, notamment le courtage qui me concerne particulièrement.

Au hockey, monsieur le Premier ministre, il faut généralement que cinq joueurs fassent une erreur avant que le gardien de but ne puisse faire la sienne. Les Canadiens, en général, ont été les premiers à faire une erreur en reportant votre gouvernement au pouvoir. Ce fut ensuite à votre tour et vous avez fait bien des erreurs depuis.

Le Programme énergétique national n'est qu'un prétexte, à mon avis, pour imposer le socialisme au pays, et il semble que ses résultats dépassent vos espérances. Compte tenu du nombre des compagnies qui quittent le Canada ou qui font faillite, nos excellentes sociétés de la Couronne n'auront même pas à payer pour certains des avoirs dont elles s'empareront; en effet, il leur suffira de simplement prendre les choses en main. En passant, une partie de mes contributions fiscales ont été investies dans cette société de la Couronne avec laquelle vous vous amusez tant, et cela ne me plaît guère. En résultat direct du PEN, le chômage atteint une ampleur inégalée jusqu'ici, et il n'y a jamais eu tant de déconfitures dans notre région. Et c'était avant le budget de novembre 1981.

Le budget de novembre 1981 étouffera toutes les petites entreprises qui auront survécu au PEN.

● (1750)

Il faut avoir des liquidités pour être en mesure de souscrire à une assurance-vie. Mon chiffre d'affaires aujourd'hui n'est que 25 à 40 p. 100 de ce qu'il était avant novembre 1981. Savez-vous quelle somme cela représente au Canada et dont les familles ne disposent plus pour s'acheter une assurance-vie? Vous rendez-vous compte de la somme que les compagnies d'assurance-vie n'ont plus à leur disposition aujourd'hui pour financer la construction de maisons, de logements locatifs et d'immeubles commerciaux, et pour financer l'industrie—autant de facteurs qui permettent aux gens de travailler et enfin de vous payer des impôts pour vous permettre de continuer à faire le tour du monde?

Je vous propose aujourd'hui deux initiatives qu'il vous faudra adopter très rapidement pour sauver le pays.

(1) Supprimer le PEN.

(2) Présenter un nouveau budget qui récompensera le labeur et incitera les Canadiens à épargner en prévision des jours sombres—soit par l'achat d'une assurance-vie ou par l'achat d'une rente viagère comme c'était le cas dans le régime fiscal préalable à 1981.

Cette lettre nous donne une idée de la profondeur du ressentiment qu'inspirent au Canadien moyen les répercussions du Programme énergétique national et du budget.

Nous savons que le programme de développement économique du gouvernement est fondé sur l'exploitation des ressources au moyen de mégaprojets. Que ce soit délibérément ou par incurie, la direction économique du pays a été telle que l'infrastructure économique en a été détruite. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un grand nombre de mégaprojets qui promettaient, mais qui ont été abandonnés. Je tiens à rappeler aux députés que l'industrie pétrolière bourdonnait en février, mars et avril 1980. A cette époque, le projet Alsands était en cours. Il était appuyé par le gouvernement de l'Alberta et avait été approuvé par l'Alberta Resources Conservation Board. En fait, les travaux étaient en chantier. L'industrie bourdonnait à cette époque; mais aujourd'hui, ce projet, comme tant d'autres, a été abandonné.

Et les solutions de rechange? Que fera le gouvernement pour redresser la situation? Se propose-t-il de modifier en profondeur le Programme énergétique national? Ce programme que l'*Edmonton Journal* a qualifié de «réel cauchemar» pour ensuite en énumérer toutes les failles. Le gouvernement doit faire quelque chose pour relancer le moteur du développement économique sur lequel il comptait. Pour que le taux de chômage diminue, il faut modifier le Programme énergétique national.

M. John D. Porter, directeur administratif de l'Independent Petroleum Association of Canada a déclaré récemment qu'il faudra apporter les changements fondamentaux suivants au Programme énergétique national:

*a*) Réduire le montant de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

*b*) Réduire le montant de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires.

*c*) Rétablir les stimulants fiscaux afin que les Canadiens investissent de nouveau dans la prospection et la mise en valeur au Canada.

*d*) Donner la priorité sur les marchés canadiens au pétrole brut canadien, et de ce fait, éliminer les importations étrangères, ce qui permettrait d'améliorer notre balance des paiements.

*e*) Ouvrir le plus tôt possible aux producteurs canadiens de nouveaux marchés à long terme pour l'exportation du gaz naturel à un prix compétitif.

Ce sont des recommandations très logiques et sensées dont le gouvernement devrait sérieusement tenir compte.

Il y a d'autres options qui s'offrent. Nous, de l'opposition, cherchons des réponses. Puisque le projet Alsands a été annulé, est-ce que des efforts seront maintenant déployés pour donner un nouveau souffle au projet Cold Lake ou à un projet semblable, même s'il est d'une moins grande envergure? Je crois que cette suggestion mérite d'être étudiée sérieusement.

En outre, quelle sera la politique gouvernementale en ce qui a trait à l'encouragement des forages et de la prospection pour du pétrole conventionnel? Étant donné que les réserves sont en diminution, je pense qu'il faut songer sérieusement à revitaliser ce secteur. Quels efforts sont déployés pour commencer le plus rapidement possible la construction d'une usine de valorisation? Une grande quantité de pétrole lourd n'est pas extraite

parce que nous n'avons pas les moyens de le valoriser suffisamment pour que les raffineries ordinaires puissent le traiter. Maintenant que le projet Alsands a été annulé, il incombe sûrement au gouvernement d'accélérer la construction d'une usine de valorisation en Alberta ou en Saskatchewan ou dans ces deux provinces.

Qu'envisage le gouvernement pour amener une relance dans le secteur du pétrole lourd? Il y a d'énormes dépôts de pétrole lourd en Alberta et en Saskatchewan. Si nous voulons en arriver à l'autarcie énergétique, nous ne pouvons certainement pas nous permettre d'attendre la production des exploitations de l'Arctique, des régions neuves et d'Hibernia. Ce n'est pas demain la veille qu'on aura surmonté les obstacles que posent la réglementation et le réseau de transport, pour ne donner que ces deux exemples. Nous devons essayer de revitaliser ce très important secteur. Depuis l'abandon annoncé du projet Alsands, le gouvernement n'a rien dit de ce qu'il propose comme solution de rechange pour combler le vide.

Enfin, pour mettre un terme à l'incertitude, à la confusion et à la dévastation, il faut absolument retirer le budget. Voilà les recommandations que je présente à la Chambre pour que nous conservions et que nous raffermissions notre avance dans la technologie des sables bitumineux et de la récupération de l'huile lourde. C'est également pour que nous garantissions la sécurité de nos approvisionnements en quantités suffisantes, pour que nous favorisions le rétablissement de notre situation économique, et pour que nous examinions les problèmes graves qui existent au niveau des taux d'intérêt, du déficit de la balance des paiements courants et de l'exode des capitaux vers l'étranger. Je présente ces recommandations pour que nous nous occupions de stimuler le développement économique et la croissance.

J'estime que ces solutions de rechange doivent être sérieusement examinées, et que l'industrie doit redevenir le grand catalyseur. Il faut que les règles du jeu soient clairement énoncées. Il faut que la stabilité et la confiance règnent. Le gouvernement ne peut pas venir changer les règles du jeu au beau milieu de la nuit. Il faut un ensemble clair de règles, de règlements et de lignes directrices que l'industrie puisse suivre. Assez de destruction et de division, le pays en a déjà trop connu ces dernières années.

Il est temps de renouer nos liens économiques et politiques afin d'encourager la production et la croissance, de promouvoir la politique du Canada d'abord, d'être moins tributaires des importations et de relancer le secteur privé. Nous devons attirer de nouveaux investisseurs et nous assurer que les capitaux restent dans notre pays. Nous devons redonner confiance aux investisseurs et compter sur nos nombreuses richesses naturelles pour nous développer. J'ai parlé principalement du secteur énergétique, mais il y a également l'agriculture, le secteur pétrolier et l'exploitation minière. Notre pays offre de vastes possibilités.

Je voudrais citer un passage d'un discours de M. Jim Gray, vice-président exécutif de la société Canadian Hunter Exploration de Calgary. Le voici:

> Notre pays s'affaiblit à cause du marasme économique et des rancœurs politiques.
>
> L'esprit d'entreprise et la libre entreprise sont démodés dans les régions et les villes canadiennes où se prennent les décisions. La centralisation des décisions politiques dans les bureaux gouvernementaux, surtout à Ottawa, est, semble-t-il, la nouvelle méthode choisie pur cimenter notre pays.
>
> C'est manifestement une méthode qui, parce qu'elle est conçue pour centraliser les pouvoirs à Ottawa, est en flagrante contradiction avec les décisions qui se prennent dans les régions. Cette situation entraîne inévitablement de graves tensions.
>
> Le Canada d'aujourd'hui n'est plus qu'un jeu auquel s'adonne bureaucrates et théoriciens du gouvernement. Nous avons été jadis un grand pays de producteurs et d'entrepreneurs. Les mains qui, à une époque, ont dirigé l'industrie et créé des emplois, passent aujourd'hui des semaines chaque année à flatter les hommes politiques.
>
> Les bâtisseurs qui ont consacré, par le passé, tout leur temps à promouvoir la production sur les plates-formes de forage, dans des mines ou dans des usines, restent aujourd'hui assis, chapeau à la main pendant de longues heures, dans l'antichambre des bureaucrates d'Ottawa. Ils attendent que ces derniers prennent les décisions à l'égard du régime fiscal et édictent des règlements qui régiront les activités des entrepreneurs, lesquels s'efforcent de créer des emplois, d'accroître la productivité et de faire des bénéfices.

Voilà un tableau bien sombre de la situation. On a sapé l'esprit d'entreprise dans notre pays. Tant que le gouvernement ne changera pas fondamentalement d'orientation, cet esprit d'entreprise ira en régressant, à tel point qu'il sera extrêmement difficile à un gouvernement, même conservateur, de reprendre la situation en main et de relancer l'économie.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Dois-je signaler qu'il est 6 heures?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Comme il est 6 heures, conformément à l'ordre adopté le vendredi 7 mai 1981, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix, sans autre débat ou amendement, toutes les motions nécessaires pour que nous en terminions avec la deuxième lecture du bill à l'étude.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Faites venir les députés.

(La motion de M. Bussières, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote nº 174)*

POUR

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allmand | Campbell (Mlle) (South West Nova) | De Bané |
| Appolloni (Mme) | Campbell (LaSalle) | de Corneille |
| Axworthy | Campbell (Cardigan) | Demers |
| Bachand | Chénier | Deniger |
| Baker (Gander-Twillingate) | Chrétien | Dingwall |
| Beauchamp-Niquet (Mme) | Collenette | Dion |
| Bégin (Mme) | Comtois | Dionne (Chicoutimi) |
| Berger | Corriveau | Dionne (Northumberland-Miramichi) |
| Blais | Cosgrove | Dubois |
| Bloomfield | Côté (Mme) | Dupont |
| Bockstael | Cousineau | Dupras |
| Bossy | Cullen | Duquet |
| Bujold | Cyr | Erola (Mme) |
| Burghardt | Daudlin | Ethier |
| Bussières | Dawson | Evans |
| Caccia | | Ferguson |

Messieurs

Flis
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaiel
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hopkins
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
MacBain
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—117.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Bosley
Bradley
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
de Jong
Epp
Fennell
Fretz
Friesen
Gamble
Gass
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hargrave
Heap
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
King
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
MacKay
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McLean
Miller
Mitchell
(Mme)
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Parker
Patterson
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
Rose
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wenman
Wise
Wright
Young—82.

● (1820)

**M. l'Orateur adjoint:** Je déclare la motion adoptée. Le bill est donc renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

**M. l'Orateur adjoint:** Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 26, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 13 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LES FINANCES

LA RÉDUCTION DES TAXES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le fisc fédéral égorge les entreprises et étouffe les contribuables. Une entreprise de service public qui a payé des impôts fédéraux s'élevant à 8 millions de dollars en 1980 a été obligée de payer la somme de 64 millions en 1981 ou huit fois plus que l'année précédente, même si ses recettes de 1981 n'atteignaient que les trois quarts de celles de 1980. Cette majoration est imputable à la taxe d'accise et à la taxe spéciale de participation canadienne. Ces taxes sont répercutées sur les prix que paie la population, y compris les vieillards, les pauvres et les infirmes. Je propose, donc, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre exhorte le gouvernement de faire preuve de compassion en abolissant ces taxes avant qu'une révolution fiscale n'éclate au Canada.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES DROITS DE LA PERSONNE

DEMANDE DE LIBÉRATION D'ANATOLE CHTCHARANSKI PAR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Smith (Don Valley-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et à l'égard de laquelle la Chambre devrait vraisemblablement accorder son consentement unanime. Attendu que le Collège Glendon de l'Université York entend décerner un doctorat en droit à Anatole Chtcharanski, un homme qui a vaillamment combattu pour faire reconnaître ses droits fondamentaux de la personne, et étant donné que ce dissident soviétique n'a pas craint de s'engager à fond dans la lutte contre tous ceux qui prétendent priver l'homme du droit à la pensée, à l'expression et aux déplacements, je propose, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) et du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre demande instamment aux autorités soviétiques de reconnaître les courageux principes d'Anatole Chtcharanski et d'autoriser sa libération pour lui permettre de recevoir en personne le doctorat en droit *honoris causa* que va lui décerner le Collège Glendon de l'Université York.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

### LES LANGUES OFFICIELLES

L'OMISSION DE L'UKRAINIEN SUR LA CARTE DES LANGUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord):** Madame le Président, le service d'information du bureau du commissaire aux langues officielles a publié récemment une carte qui est censée montrer les diverses langues parlées dans le monde. Cette carte est apparemment destinée à servir d'instrument pédagogique auprès des élèves de 13 à 17 ans. Or, la carte ne porte absolument aucune mention de l'ukrainien. Plus de 600,000 Canadiens d'origine ukrainienne ont enrichi la mosaïque culturelle canadienne de leur langue et de leurs traditions. La publication de cette carte par le gouvernement constitue une insulte pour tous et chacun d'entre eux. Je propose, par conséquent, avec l'appui du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre ordonne au commissaire aux langues officielles de retirer immédiatement cette carte offensante de la circulation et d'en faire établir une qui tienne justement compte de l'ukrainien au nombre des langues parlées dans le monde.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'ÉNERGIE

LA MISE EN VALEUR DES SCHISTES BITUMINEUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Madame le Président, compte tenu de l'effondrement du projet Alsands et du fait que le premier ministre a déclaré dans les Maritimes que le gouvernement tentera d'atteindre son objectif d'autarcie énergétique en mettant en valeur les ressources d'autres régions, je propose, appuyé par le député d'Halifax-Ouest, (M. Crosby):

*Article 43 du Règlement*

Que le gouvernement s'engage immédiatement à financer la mise en valeur des schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA CONDITION FÉMININE

ON DEMANDE À LA CHAMBRE DES COMMUNES DE FAIRE DES EXCUSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. J'invite les députés de tous les partis à la Chambre à appuyer cette motion. Hier, de nombreux députés ont ricané sans vergogne en apprenant qu'au Canada, un homme sur dix bat sa femme de temps à autre. L'attitude consternante de ces députés a soulevé un tollé de protestations dans l'opinion. Par conséquent, je propose, appuyée par le député de Beaches (M. Young):

Que tous les députés présentent leurs excuses aux Canadiennes pour l'ignominieuse façon dont ils ont affiché leur ignorance et leurs préjugés et contribué par leur conduite éhontée à déshonorer la Chambre des communes.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1410)

## L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ D'UN PROGRAMME DE STABILISATION DES PRIX DU BŒUF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Charles Mayer (Portage-Marquette):** Madame le Président, voilà plus d'un an que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) parle de mettre sur pied tel ou tel programme national de stabilisation des prix du bœuf. Entre-temps, faute d'un véritable programme national, tous les gouvernements des provinces productrices de bœuf ont annoncé qu'ils allaient instaurer un programme d'aide aux éleveurs variant sensiblement d'une province à l'autre. C'est pourquoi je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que le ministre de l'Agriculture arrête d'accuser les responsables agricoles d'être des lavettes et fasse preuve d'initiative en convoquant une conférence des ministres provinciaux de l'agriculture pour mettre au point un programme de stabilisation des prix du bœuf coordonné à l'échelle nationale et financé conjointement entre les deux niveaux de gouvernement et les producteurs.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Français*]

## LA CONDITION FÉMININE

REGRET AU SUJET DE LA PRÉSUMÉE ATTITUDE DES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Marcel Roy (Laval):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, j'aimerais rappeler un incident qui s'est produit hier à la Chambre des communes lors d'une question adressée au ministre responsable de la situation de la femme, l'honorable Judy Erola; un certain nombre de députés ont semblé être inconscients de la situation concernant les femmes battues au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que la Chambre manifeste un sentiment de regret vis-à-vis cette attitude, et signale que les députés sont conscients de l'importance de la situation de la femme brutalisée au Canada, et qu'elle réitère son appui au troisième rapport du comité permanent de la Chambre et incite les députés à appuyer les principaux objectifs qui consistent à mieux comprendre le problème de la violence et à assurer une meilleure protection aux victimes.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Traduction*]

## L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, un nombre croissant de Canadiens et de Canadiennes perdent leur emploi, ce qui provoque de véritables tragédies dans la vie des citoyens ordinaires. Ces personnes doivent compter sur les députés pour donner une bonne orientation à l'économie. La stupidité inouïe du gouvernement mène le Canada à une dépression. La ressource la plus précieuse du Canada, ce sont les jeunes qui ont consacré des années d'efforts à se préparer en vue d'avoir leur part des richesses de notre pays, mais ils constatent qu'il n'y a pas d'emplois, ni d'espoir d'en obtenir. Notre ministre des Finances, qui est têtu comme une mule . . .

**Des voix:** Règlement.

**M. Shields:** . . . sait très bien que ses politiques ne donnent rien, qu'ils aggravent uniquement une situation déjà désastreuse, et il doit absolument changer son fusil d'épaule avant qu'il ne soit trop tard. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) doit mettre au rancart son Programme énergétique national qui a fait de terribles ravages dans le secteur qui aurait pu engendrer une reprise économique.

Aussi, je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre reçoive immédiatement la démission des membres de ce groupe de personnes lunatiques qu'on appelle le gouvernement . . .

**Des voix:** Règlement.

**M. Shields:**

. . . dont les programmes économiques et énergétiques désastreux et bornés, qui sont le fruit de l'ignorance, précipitent notre beau pays vers une nouvelle dépression.

**Des voix:** Encore, encore!

**M. Shields:** Madame le Président, les Canadiens veulent travailler, ils ne veulent pas . . .

**Des voix:** Règlement.

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Shields:** . . . ils ne veulent pas d'aide sociale.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a la parole.

* * *

## L'AGRICULTURE

### LE PROGRAMME DE STABILISATION DU REVENU DES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le ministre de l'Agriculture a dépassé depuis au moins six semaines le délai qu'il s'était fixé pour la conclusion d'un accord fédéral-provincial sur un programme amélioré de stabilisation visant à prévenir toute nouvelle diminution du revenu net des agriculteurs, lequel est demeuré à peu près inchangé depuis 1974, alors qu'il se comparait à celui des autres secteurs de l'économie canadienne. Je propose donc, appuyé par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Agriculture de lui présenter un rapport sur ses propositions et celles de son ministère, et de lui dire combien de réunions il a tenues à ce sujet depuis juin 1981, date à laquelle il s'était fixé un délai pour l'adoption d'un nouveau programme.

**Madame le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

### LA POSITION DU DÉPUTÉ DE YORK-PEEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Étant donné que mon bon ami, l'illustre député de York-Peel (M. Stevens) s'est fait l'un des critiques les plus acharnés, les plus sévères du Programme énergétique national, et que la presse révèle aujourd'hui qu'il est président du conseil d'administration d'une société qui participe maintenant au projet de prospection de 600 millions de dollars dans la mer de Beaufort, récemment annoncé, je propose, appuyé par le député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel):

Que la Chambre invite le député de York-Peel à prouver qu'il est homme de conviction en lui demandant soit de changer d'attitude envers le Programme énergétique national et de commencer à donner son appui à ses excellentes mesures, soit de démissionner du conseil de la compagnie en cause.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

• (1415)

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

### LA VALEUR AU CHANGE DU DOLLAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le dollar canadien est tombé aujourd'hui à son plus bas niveau depuis 50 ans, au plus fort de la dépression, avant que la Banque du Canada se mêle de le soutenir. Cette baisse alarmante reflète la conviction des investisseurs que le gouvernement s'apprête de nouveau à instaurer au mauvais moment une mauvaise politique économique et à prendre des mesures pour dévaluer le dollar ou imposer le contrôle des changes. Le premier ministre veut-il garantir à la Chambre, avec le peu de crédibilité que son gouvernement possède encore, que ce dernier n'a pas l'intention de dévaluer le dollar ni d'imposer le contrôle des changes, maintenant ou dans un avenir prévisible?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, l'honorable représentante a sans doute raison d'imputer la chute du dollar à l'hypothèse que nous allons adopter la mauvaise politique. Je peux lui assurer que nous adopterons la politique que, d'après sa question, elle semble préférer et que ce gouvernement a toujours suivie, celle de ne pas dévaluer le dollar ni d'imposer de contrôle des changes.

*Questions orales*

## LA BANQUE DU CANADA

### LA POSITION DU GOUVERNEUR

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma deuxième question s'adresse aussi au premier ministre. La vente affolée du dollar et la fuite de capitaux à l'extérieur du pays témoignent que le monde entier, non pas seulement les Canadiens, ne croit plus le gouvernement capable de diriger. C'est, après tout, le gouvernement qui est l'auteur de la politique énergétique nationale qui nous a coûté des centaines de milliers d'emplois et qui a même mis notre régime bancaire en danger. A-t-il aussi perdu la confiance du gouverneur de la Banque du Canada? Le premier ministre voudrait-il confirmer si la démission du gouverneur a été demandée ou offerte?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je puis aussi dire catégoriquement que cette rumeur est absolument sans fondement. La démission du gouverneur n'a pas été offerte, elle n'a pas été demandée et il n'en a été discuté d'aucune façon.

* * *

## LES FINANCES

### ON DEMANDE QUE LE MINISTRE SOIT REMPLACÉ

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma troisième question s'adresse également au premier ministre. Des Canadiens d'un bout à l'autre du pays me disent que le premier ministre pourrait prendre une mesure positive afin de faire régner à nouveau la confiance en remplaçant le ministre des Finances et en retirant le budget. Le premier ministre est-il disposé à agir ainsi, ou après avoir coulé l'économie à fond veut-il entraîner le Canada à sa perte?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je signale à l'honorable représentante que les gens qui la conseillent en ce sens semblent se faire une idée assez simpliste de l'économie mondiale et de l'économie canadienne s'ils croient qu'un seul homme à Ottawa peut être tenu responsable du chômage élevé, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie et aux États-Unis.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Madame le Président, une fois encore des députés de l'arrière-plan hurlent et refusent . . .

**M. Shields:** Allez vous entretenir avec vos électeurs.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député à ma gauche n'a pas la parole.

**M. Trudeau:** Madame le Président, je prie l'honorable représentante de Vancouver-Centre d'excuser le député de l'arrière-plan. Elle doit être aussi désolée que moi de constater qu'ils ne jugent pas ses questions importantes.

## L'ÉCONOMIE

### LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, je m'adresse au premier ministre, qui sait vraisemblablement que les taux d'intérêt au Canada ont augmenté de 0.25 p. 100. Cette semaine, les taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain ont baissé d'environ 0.40 p. 100. Le premier ministre pourrait-il nous dire combien de temps il entend maintenir les taux d'intérêt à un niveau qui dépasse de près de 3 p. 100 les taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain, à seule fin de soutenir le cours du dollar canadien? Que va-t-il faire, au lieu de continuer à blâmer les Américains, pour faire baisser les taux d'intérêt au Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, ces deux questions témoignent de la confusion qui règne actuellement au sein de l'opposition. Le député nous exhorte à ne faire absolument rien pour protéger le dollar canadien. Or, le député qui l'a précédé et qui se réclame du même parti voulait que le gouvernement lui assure qu'il ne dévaluerait pas le dollar canadien, mais qu'il le protégerait.

### ON DEMANDE UN NOUVEAU BUDGET

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, le premier ministre sait que nous avons préconisé maintes politiques pour renforcer la contre-valeur du dollar sans recourir à ces taux d'intérêt ridiculement élevés qu'il semble vouloir imposer aux Canadiens.

• (1420)

Si le cours du dollar canadien baisse, c'est notamment en raison de la méfiance à l'égard de notre situation économique et de son gouvernement. Quand va-t-il présenter un nouveau budget? Quand va-t-il engager notre pays dans une nouvelle voie économique? Quand va-t-il faire en sorte que les Canadiens et les étrangers ne retirent plus du Canada l'argent qu'ils y avaient investi? Quand aura-t-on de nouveau confiance dans l'avenir du Canada, afin que nous puissions bâtir et relancer notre pays? Quand va-t-on stopper la machine fiscale infernale?

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** En dépit du tumulte, madame le Président, j'ai cru comprendre que le député voulait savoir quand nous allions modifier notre politique économique. Je lui signale qu'il y a deux ou trois minutes à peine, un député de son parti a insisté pour que nous lui promettions de ne pas modifier notre politique en ce qui concerne la dévaluation du dollar canadien.

**M. Corbett:** Quel fourbe hypocrite!

**M. Trudeau:** Ce sont ces gens-là qui sont hypocrites, madame le Président. Si seulement les membres du parti conservateur pouvaient se mettre d'accord sur leur orientation économique, le problème serait réglé.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES DÉCLARATIONS DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS AU CANADA

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Selon les conventions internationales établies sur le rôle de l'ambassadeur, celui-ci doit éviter d'intervenir dans la politique du pays hôte ou de se prononcer publiquement sur les questions de régie interne. Étant donné que l'ambassadeur des États-Unis au Canada a une fois de plus violé ce principe, cette fois en affirmant, d'une part, que les Canadiens dépensent trop en programmes d'aide sociale et, d'autre part, qu'ils ne devraient pas renforcer la loi sur l'examen de l'investissement étranger, quelles dispositions le gouvernement du Canada compte-t-il prendre pour s'assurer que ce genre d'incident ne se reproduise plus?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le député n'a pas cité la règle tout à fait exactement. Celle-ci veut que les ambassadeurs représentent leur pays à l'étranger et qu'ils s'en fassent le porte-parole dans le pays hôte sur toute question touchant les intérêts et la politique de leur pays. Tous les députés à la Chambre, j'en suis convaincu, tiennent à ce que nous donnions une interprétation assez large à cette règle, et bien sûr nous en attendons autant des autres pays dans le cas de nos ambassadeurs.

J'admets que comme l'honorable représentant vient de le dire, il y a de temps à autre des cas qui s'inscrivent dans la zone grise. Dans ces cas-là, à tout prendre, il vaut mieux, je crois, s'il s'agit vraiment de situations qui ne sont pas claires et nettes, les régler en laissant s'exercer la liberté d'expression normale dans notre pays, de sorte que les députés, comme le ministre de la Défense nationale et les autres députés à la Chambre, puissent répondre publiquement aux observations qui ont été faites ouvertement. Cette manière de procéder s'inscrit, je crois, dans la meilleure tradition de la démocratie canadienne.

**Des voix:** Bravo!

### LA POSITION ADOPTÉE PAR D'ANCIENS AMBASSADEURS DES ÉTATS-UNIS

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, j'ai rarement entendu une réponse aussi évasive, même de la bouche du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je m'adresserai donc à ce dernier, puisque le premier ministre semble bien décidé à ne pas s'engager dans ce débat fondamental, qui porte simplement sur le fait que l'ambassadeur des États-Unis au Canada devrait, par principe, être assujetti aux mêmes règles que les autres ambassadeurs. Car c'est là le fond de la question.

Un prédécesseur de l'actuel ambassadeur, M. Adolph Schmidt, avait affirmé que jamais il ne critiquerait en public la politique canadienne. M. Porter, également ancien ambassadeur des États-Unis, avait adopté le même principe. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me semble être le seul à prétendre que les ambassadeurs devraient pouvoir se prononcer publiquement sur les affaires intérieures du pays où ils se trouvent, le ministre est-il en désaccord avec les deux anciens ambassadeurs américains, qui affirmaient qu'un ambassadeur doit, en cas de divergence avec le gouvernement du Canada, ou s'en ouvrir au seul gouvernement ou se taire, tout simplement?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, je tiens tout d'abord à préciser que les règles appliquées ou le degré de tolérance ne varient pas d'un ambassadeur à l'autre. Ils sont tous traités de la même façon.

• (1425)

Il est important de bien comprendre que le rôle d'un ambassadeur ne consiste pas seulement à représenter son gouvernement auprès du gouvernement d'un autre pays en lui communiquant en privé des messages. Il lui est également permis d'exprimer son opinion en public, comme le fait notre ambassadeur à Washington par exemple, sur les questions d'actualité qui touchent aux intérêts de son pays. Ce n'est que lorsqu'un ambassadeur déroge à ce principe qu'il peut à juste titre être blâmé.

**M. Broadbent:** Madame le Président, j'aimerais que le ministre cite à la Chambre un seul cas où un ambassadeur canadien aux États-Unis se serait permis de critiqer la politique interne de ce pays. Sans vouloir le contredire, je doute qu'il puisse le faire.

### LES PRESSIONS EXERCÉES PAR LES ÉTATS-UNIS RELATIVEMENT À L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, étant donné le comportement inadmissible de l'actuel ambassadeur américain au Canada et étant donné que M. Robinson a déclaré, peu avant la présentation du budget de l'automne dernier, que les Canadiens pouvaient s'attendre à ce que le parti libéral revienne sur son engagement à accroître les pouvoirs de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, prédiction qui s'est vérifiée dans le budget, je voudrais savoir si cette tendance du gouvernement canadien à se plier aux demandes du gouvernement américain explique les réponses du ministre aux questions posées aujourd'hui.

**M. MacGuigan:** Voulez-vous répondre à cette question, monsieur le premier ministre?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hnatyshyn:** Pourquoi ne demandez-vous pas à Pierre Bussières? Lève-toi Pierre.

**M. Blenkarn:** Il n'a pas de note sur ce sujet.

**M. Broadbent:** Demandez à vos députés de l'arrière-ban.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le premier ministre, Bill Rompkey lève la main.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président . . .

**Des voix:** Oh, oh!

*Présence à la tribune*

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre!

**M. MacGuigan:** Madame le Président, je ne devrais pas avoir à rappeler au député les cas où notre ambassadeur, nos représentants ou nos ministres ont critiqué ouvertement et publiquement aux États-Unis plusieurs aspects de la politique américaine. Ils soulèvent souvent, à la demande du parti du député, la question du barrage Garrison, par exemple. Nous parlons et nous exerçons des pressions publiquement à Washington au sujet de cette question . . .

**M. Broadbent:** C'est une question internationale.

**M. MacGuigan:** . . . parce que nous croyons que c'est dans l'intérêt de notre pays.

Comme je l'ai dit précédemment, dans le cas qui nous intéresse il s'agit des déclarations d'un ambassadeur au sujet des politiques du pays hôte et des répercussions qu'il leur prête sur les politiques de son pays. Il s'agit là d'une conduite acceptée internationalement.

En ce qui a trait à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, je dois dire que notre politique n'a pas changé. Nous continuons de la justifier de la même façon aux États-Unis.

**M. Broadbent:** Lisez le budget.

**M. MacGuigan:** Ce n'est pas à moi de dire quel sera le résultat de l'étude consacrée à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais il faut bien reconnaître que cette question n'est pas au premier plan de nos relations avec les États-Unis, ce qui veut dire que les pressions américaines auxquelles fait allusion le député n'auront pas un effet déterminant sur la formulation de notre politique.

* * *

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE DES PHILIPPINES

**Mme le Président:** Je voudrais signaler à la Chambre la présence à la tribune de M. Geronimo Velasco, ministre de l'Énergie des Philippines.

**Des voix:** Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MAIRE DE LAHR (ALLEMAGNE)

**Mme le Président:** Je voudrais aussi signaler à la Chambre la présence à la tribune de quelqu'un que bon nombre de députés ont déjà rencontré, M. Dietz, maire de Lahr, en Allemagne.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LA COMMISSION ROYALE KENT

LA CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF SUR LES JOURNAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, pendant le dernier échange, nous avons eu l'impression que la question s'adressait à un ventriloque et que la réponse venait de sa marionnette.

**Des voix:** Bravo!

**M. Beatty:** Je pourrais peut-être m'adresser directement au ventriloque. Je vais donc poser ma question au premier ministre. Cette question a trait à un document du cabinet au sujet de la Commission royale d'enquête sur les journaux. Le premier ministre peut-il confirmer que le cabinet est en train d'examiner un ensemble de propositions qui vont généralement à l'encontre des recommandations de la Commission Kent et qui visent à créer un conseil consultatif sur les journaux du Canada et à mettre en œuvre des lignes de conduite qui empêcheraient Southam et Thomson de s'étendre davantage et qui entraîneraient la dissolution des deux groupes s'ils étaient vendus?

• (1430)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député voudrait être mis au courant d'une discussion qui a eu lieu au cabinet et dont le résultat n'a pas encore été annoncé publiquement. Il me semble que même une marionnette de ventriloque saurait que les règles nous interdisent d'annoncer une décision du cabinet tant que le ministre en cause n'a pas décidé lui-même de faire cette annonce. Le ministre du Multiculturalisme voyage présentement avec le gouverneur général et j'ignore s'il voudra ou non répondre à cette question à son retour.

QUESTION CONCERNANT UN DOCUMENT MINISTÉRIEL

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, il est notamment recommandé que, à l'avenir, les sociétés non journalistiques qui voudront acquérir les actions d'un journal aient à prouver au préalable à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce que cette acquisition servira l'intérêt public. D'après le document ministériel lui-même, il est possible que ce processus d'examen soit aboli par les tribunaux. Cela étant, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que, si cette proposition fait partie de la mesure législative qui sera présentée au Parlement, le gouvernement demandera qu'elle soit soumise aux tribunaux avant de solliciter son adoption par le Parlement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je dois répéter au député qu'il me demande là de parler d'un document ministériel—d'un supposé document ministériel. Je puis lui assurer qu'en vertu des règles du parlementarisme, je ne suis pas tenu de répondre à une telle question et, en tant qu'ancien ministre, même s'il n'avait pas un portefeuille très important, il ne devrait pas avoir besoin qu'on le lui dise.

**Des voix:** Oh, oh!

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA DEMANDE D'AIDE POUR ENVOYER UNE ÉQUIPE D'ACROBATES AÉRIENS EN EUROPE

**L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne une question que je lui ai posée le 28 avril. On m'apprend que le syndicat polonais Solidarité a offert à l'équipe canadienne d'acrobates aériens de payer une partie de ses frais de transport jusqu'en Autriche où se tiendront les championnats du monde, si l'association canadienne accepte de peindre le logo de Solidarité sur ses appareils. Je crois savoir que l'équipe canadienne éprouve des difficultés à transporter ses appareils jusqu'en Europe et qu'elle a écrit au ministre de la Défense nationale et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour solliciter leur aide. Premièrement, le ministre a-t-il répondu à l'Association canadienne d'acrobatie aérienne et, deuxièmement, a-t-il accepté que l'équipe canadienne peigne le logo de Solidarité sur ses appareils au lieu de la feuille d'érable?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, l'Association canadienne m'a demandé mon avis au sujet de l'utilisation du logo de Solidarité. Les députés n'ignorent pas que de nombreux Canadiens portent des macarons à l'effigie de Solidarité et sont très fiers d'arborer le logo de ce syndicat. Dans un pays libre comme le nôtre, il s'agit d'une décision que les Canadiens sont libres de prendre s'ils veulent manifester leur solidarité avec le syndicat polonais. Il n'appartient pas au gouvernement de recommander à une organisation privée d'adopter une telle attitude. C'est à cette organisation de prendre une décision de ce genre, et c'est ce que nous lui avons dit.

En ce qui concerne la question du transport, je crois qu'il serait plus approprié de s'adresser à mon collègue, le ministre de la Défense nationale.

* * *

## LES PÊCHES

### LA FERMETURE D'USINES DE TRANSFORMATION DU POISSON DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans à propos de l'emploi dans le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique. Le ministre sait que le chômage atteint des proportions records dans cette région du pays et que le Conseil canadien des pêcheries propose de réduire le nombre de pêcheurs, de bateaux de pêche et d'usines de transformation du poisson. Le ministre sait également que la fermeture de nouvelles usines augmenterait de façon catastrophique le chômage en Nouvelle-Écosse et dans les provinces de l'Atlantique.

Le ministre s'engagera-t-il à lutter contre la fermeture de ces usines? Fera-t-il également tout en son pouvoir non seulement pour maintenir à son niveau actuel l'emploi dans le secteur de la pêche, mais également pour faire rouvrir les usines fermées, et s'occupera-t-il d'accroître les perspectives d'emploi pour les pêcheurs dans la région de l'Atlantique? Nous pourrions certainement pêcher, apprêter et vendre cet aliment fort riche en protéines aux millions d'affamés dans le monde!

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, je crains que la dernière question du député ne cerne parfaitement le problème même que nous éprouvons dans ce secteur, en ce qu'on lui impute tous les problèmes économiques ainsi que le chômage provoqués par la fermeture de mines. J'ai préconisé durant bien des années—et tous les députés m'ont accordé leur appui à ce propos—de considérer la zone des eaux territoriales de 200 milles non pas comme un prolongement illimité de la zone de pêche, mais plutôt comme un moyen de permettre au secteur de se stabiliser. Je crois que beaucoup de gens, et notamment quelques-unes des grandes entreprises de la côte est, ont surexploité les ressources de l'océan.

Pour ce qui est d'écouler les poissons excédentaires, je rappelle au député que si nous avions pu amener le secteur à collaborer avec nous et si les marchés internationaux avaient été plus vigoureux qu'à l'heure actuelle, nous aurions accompli plus de progrès.

### LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Je voudrais signaler à mon collègue des provinces atlantiques que si je suis heureux de sa réponse, il devrait se souvenir que ce n'est pas en fermant les usines de Windsor que nos collègues de l'Ontario règlent les problèmes de l'industrie automobile à Oshawa. Dans les provinces atlantiques, nous ne voulons pas que ce problème soit résolu par la fermeture d'usines, la mise au rancart des navires de pêche et des pêcheurs. Nous avons déjà beaucoup de chômage. Est-ce que le ministre a un plan pour résoudre les difficultés de l'industrie de la pêche, afin que nous puissions développer cette grande industrie de richesses naturelles et créer ainsi de nouveaux emplois? S'il n'a pas de plan, peut-il nous donner l'assurance que le groupe d'étude Kirby va présenter un programme pour pallier ces difficultés?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, si le premier ministre a créé le groupe d'étude que j'avais recommandé avant Noël, c'est justement parce que nous avons vu que nous n'apporterions pas de solution à long terme au problème en procurant de l'argent à l'industrie, comme nous l'avions fait en 1974.

Dans la première partie de sa question, le député fait voir à nouveau le problème. Certaines sociétés ont pris des décisions contraires à l'avis de mon ministère et à celui du MEER. L'une d'elles dans un cas, a même passé outre à l'avis de son banquier habituel et s'est agrandie au coût de 7 millions. Je n'estime donc pas qu'en pareilles circonstances ce soit au gouvernement d'en supporter les conséquences.

*Questions orales*

## L'EMPLOI

### LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Rien qu'à Port Alberni, 1,200 travailleurs ne vont plus pouvoir réclamer d'assurance-chômage d'ici la fin du mois d'août. Le seul remède que le ministre ait offert pour pallier à cette situation, c'est d'annoncer, il y a trois semaines, de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le lancement d'un programme de création d'emplois temporaires. Cette nouvelle a déclenché une levée de boucliers de la part des syndicats. Quant aux chefs d'entreprises, ils sont restés sur la réserve. On garde le silence aussi dans les bureaux de la CEIC où les personnes intéressées s'adressent pour avoir plus de détails. On ne sait rien sur ce programme; on ne sait pas qui peut présenter une demande et qui va en bénéficier.

Je voudrais savoir si une entente définitive a été signée avec la Colombie-Britannique, et dans ce cas, quand les bureaux de la Commission seront mis au courant des détails du programme. Je voudrais savoir aussi si les travailleurs de l'industrie forestière qui ne peuvent plus toucher d'assurance-chômage ou qui ne le pourront plus d'ici quelques mois vont pouvoir bénéficier de ce programme s'il voit jamais le jour.

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, lorsque le programme a été officiellement lancé, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui vont administrer conjointement ce programme, ont fait une déclaration très précise. Les lignes directrices qui en régissent l'application ont été clairement définies. Les cadres de la Commission de l'emploi et de l'immigration de la Colombie-Britannique étaient présents à cette occasion. Un comité mixte composé de représentants de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral a été mis sur pied pour administrer le programme. Pour l'instant, il procède à des consultations avec les patrons et les syndicats de l'industrie forestière.

Le député déforme la réalité, à mon avis. Il y a eu un bon nombre de consultations. Chacun connaît les liens qui unissent le parti auquel appartient le député et les syndicats. Je conseille donc aux néo-démocrates d'inciter ces syndicats à coopérer avec nous au lieu de rejeter catégoriquement notre programme. Ils feraient mieux de donner la possibilité à leurs membres de travailler dans le secteur particulièrement précieux de la foresterie au lieu de rester sur leurs positions et de refuser toute participation à un nouveau programme de création d'emplois en attendant de trouver un autre emploi. Leurs membres ont une occasion de pouvoir travailler. Si le député voulait bien convaincre les syndicats de sa région, il constaterait qu'une telle démarche serait bien plus utile pour les habitants de sa circonscription que de poser des questions à la Chambre.

• (1440)

### DEMANDE D'ENQUÊTE SUR DES MISES À PIED DANS LE SECTEUR FORESTIER

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Madame le Président, une des raisons pour laquelle le programme n'enthousiasme pas les syndicats, c'est qu'ils n'ont pas été consultés à l'étape de l'élaboration.

**Mme le Président:** A l'ordre. Les députés devraient se contenter de poser leurs questions. Chaque question est précédée d'un commentaire sur la réponse précédente. Cela nous fait perdre du temps et les députés ne pourront poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

**Des voix:** Bravo!

**M. Miller:** Madame le Président, je suis un de ceux qui critiquent souvent . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Miller:** Je pose ma question. L'objet du programme est d'améliorer la gestion forestière. Au moment où le gouvernement annonce son programme, la Noranda vient de congédier 35 travailleurs à Nanaïmo . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. A moins que le député ne pose sa question tout de suite, je vais céder la parole à un autre député.

**M. Miller:** Le ministre voudrait-il chercher à savoir si ces employés congédiés travaillaient justement à l'amélioration de la gestion forestière, et voudrait-il ramener à la raison les entreprises qui congédient des travailleurs justement occupés à des tâches prévues dans le programme?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, nous nous empressons toujours d'examiner toute requête d'un député et nous ne ferons pas exception pour celle-ci. Nous nous sommes déjà engagés à réaliser des programmes spéciaux d'emploi dans l'île de Vancouver afin de permettre aux travailleurs qui perdent leurs droits aux prestations de redevenir admissibles. Le député pourra le confirmer aux travailleurs quand il ira dans sa circonscription.

* * *

[*Français*]

## LE CHÔMAGE

### ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE RÉUNISSE SES DÉPUTÉS DU QUÉBEC POUR RÉGLER LE PROBLÈME DU CHÔMAGE

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme on le sait, madame le Président, le gouvernement est actuellement représenté par 50 p. 100 de députés venant du Québec, 33 p. 100 de Québécois à l'intérieur du conseil des ministres et quand même doit porter la responsabilité de 43 p. 100 des faillites nationales vis-à-vis du Québec. Étant donné ces circonstances, avec une équipe aussi formidable est-ce que le premier ministre a l'intention de convoquer ses membres du Québec, ministres et députés, pour proposer une stratégie tout à fait spéciale pour s'occuper des 400,000 chômeurs dans sa propre province?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je n'ai pas très bien compris si le député voulait que je convoque les ministres du gouvernement québécois ou ceux du gouvernement canadien. Je peux l'assurer que ces derniers participent régulièrement plusieurs fois par semaine à des comités du Parlement où ces questions fort importantes sont discutées. Je ne sais pas comment cela se passait du temps que le député d'en face était ministre, mais j'espère que lui aussi, on le consultait, et de notre côté, la consultation va bon train.

## L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRÉSENTERA DES MESURES SPÉCIALES AU QUÉBEC

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le très honorable premier ministre n'a pas bien compris ma question, laquelle s'adressait bien sûr aux députés fédéraux et non au gouvernement du Québec. Je voudrais répéter quand même que le premier ministre se dit fier d'avoir dans son parti 50 p. 100 des représentants venant du Québec, 33 p. 100 des Québécois à l'intérieur du Cabinet des ministres mais responsables quand même de 43 p. 100 des faillites sur le plan national au Québec. Étant donné les circonstances, est-ce que le premier ministre a l'intention de présenter, à court terme—j'estime bien qu'il a quand même beaucoup de sympathie pour ces 400,000 chômeurs au Québec—une stratégie particulière sur le plan industriel parce que 400,000 Québécois attendent cette performance extraordinaire qu'il leur avait promise?

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, il y a plusieurs erreurs dans l'énoncé du député de Joliette. Lorsqu'il parle des 43 p. 100 des faillites canadiennes qui se retrouvent au Québec, j'aimerais que le député regarde un peu ce qui se passe depuis dix ans, et il se rendra compte qu'au cours des dix dernières années, madame le Président, la proportion des faillites canadiennes a varié de 39 à 43 p. 100 au Québec. Ceci dépend d'un fait assez simple, c'est que nous retrouvons au Québec un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises et que ce n'est pas la situation dans les autres régions canadiennes. On retrouve par exemple au Québec un plus grand nombre de restaurants, de détaillants, de grossistes, ce qui explique que le pourcentage des faillites au Québec est plus élevé. Le député demande quelles sont les mesures mises en place pour pallier à cette situation vraiment difficile. Le député devrait savoir qu'au cours de la dernière année par les programmes existants dont la loi sur les prêts aux petites entreprises nous sommes venus en aide à 5,000 petites entreprises du Québec par des garanties de prêts. Lorsque j'examine les cinq dernières années, je constate que ce sont 29,000 petites entreprises du Québec qui ont reçu de l'aide directement des programmes du gouvernement du Canada. C'est cela que nous faisons, madame le Président.

* * *

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE

LE SECTEUR DE LA CHAUSSURE—LE RAPPORT DU TRIBUNAL ANTI-DUMPING

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Plus de 6,000 emplois ont été perdus dans l'industrie canadienne de la chaussure depuis novembre dernier, moment que le gouvernement libéral a choisi pour supprimer ses quotas sur les importations de chaussures de cuir malgré les recommandations contraires du tribunal anti-dumping. Malgré l'insensibilité que le ministre et ses collègues du cabinet semblent afficher envers le nombre croissant de Canadiens au chômage, le ministre peut-il ou bien justifier son action de novembre dernier—qui allait tout à fait à l'encontre des recommandations du tribunal anti-dumping—ou encore justifier le maintien de ce tribunal, puisque le gouvernement ne tient aucun compte de ses conseils? Qui a raison, le ministre ou le tribunal?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je conseille au député d'examiner de plus près le rapport du tribunal anti-dumping. Nous n'avons pas fait fi de ses conseils. Au contraire, nous avons pris des mesures qui, à notre avis, sont tout à fait conformes aux conclusions de ce rapport, selon lesquelles notre industrie est en mesure de faire face à la concurrence des pays industrialisés, d'où proviennent l'essentiel des importations de chaussures de cuir. C'est pourquoi nous avons décidé non seulement de maintenir le quota actuel sur les chaussures autres que de cuir, mais de l'étendre également aux chaussures de toile, tout en tenant compte des conclusions du tribunal. En outre, nous avons créé un fonds spécial de 17 millions de dollars pour aider ce secteur à se moderniser et à devenir plus efficace et plus concurrentiel. Nous ne sommes pas insensibles à sa situation, car nous le jugeons, ainsi que ses travailleurs, très importants et je pense que nous avons lu le rapport du tribunal anti-dumping un peu plus attentivement que mon honorable ami.

L'ANNONCE D'UN CONTINGENTEMENT GLOBAL

**M. Otto Jelinek (Halton):** Monsieur l'Orateur, selon le président de l'Association canadienne des fabricants de chaussures, 10,000 Canadiens de plus vont perdre leur emploi dans les quatre prochains mois à moins que les chaussures de cuir ne figurent à nouveau dans le contingentement global. Il y a deux mois le ministre s'est engagé à la Chambre à prendre une décision à ce sujet dans les 30 jours. Il a maintenant un mois de retard; je l'invite donc à nous dire si on a pris une décision. Dans l'affirmative, quelle est-elle? Sinon, quand pouvons-nous espérer, nous et surtout les artisans de l'industrie de la chaussure qui tourne à vide, que le ministre prendra une décision comme il l'a promis?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, c'est le cabinet qui prendra la décision.

**M. Jelinek:** Vous l'avez promis il y a deux mois.

**M. Gray:** Nous serons très bientôt en mesure de révéler les résultats de notre examen des données que nous ont fournies les représentants de l'industrie et d'autres éléments intéressés au secteur canadien de la chaussure. Nous pourrons donc communiquer les conclusions de notre étude avant bien longtemps.

*Questions orales*

## LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### L'INCLUSION DU COMTÉ DE NORTHUMBERLAND DANS L'ACCORD DU MEER

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Madame le Président, je m'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce puisque c'est de lui que relève le MEER. Peut-il nous informer si les efforts qu'il fait pour inclure le comté de Northumberland dans l'accord complémentaire relatif à l'est de l'Ontario, sont sur le point de porter fruit? C'est un projet auquel j'ai travaillé pendant des mois en collaboration avec son prédécesseur et au sujet duquel le 17 décembre dernier il m'a écrit ce qui suit:

> J'estime que les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux progressent à grands pas dans l'élaboration de l'accord. On peut espérer que la question sera soumise à l'attention du gouvernement au début de 1982.

Dans une réponse à une question que je lui ai posée à la Chambre le 3 février 1982, il a dit:

> . . . je suis heureux de rappeler au député que l'une des dernières choses dont je me suis occupé en ma qualité du ministre du MEER fut de faire porter à son bureau une lettre disant que le projet d'accord serait bientôt prêt. Je tiens aussi à lui rappeler qu'à ma première rencontre avec le gouvernement de la province d'Ontario, avec son appui, j'ai parlé de mon intention de m'occuper du comté de Northumberland. J'espère qu'avant longtemps ce projet sera mené à bonne fin.

Le ministre peut-il nous dire quand il prévoit annoncer l'inclusion du comté de Northumberland dans l'accord complémentaire relatif à l'est de l'Ontario?

• (1450)

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je me réjouis de constater le grand intérêt qu'inspire cette question à mon collègue. Nous l'étudions de près à l'heure actuelle. A propos de l'examen des programmes ministériels qu'il nous faudrait effectuer en raison d'un événement survenu depuis la lettre que mon collègue a lue, c'est-à-dire depuis l'annonce par le premier ministre de la fusion prochaine du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère de l'Industrie et du Commerce, je sais que la question revêt une grande importance aux yeux de beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre et j'y consacre tous mes efforts en ce moment.

**M. Hees:** Madame le Président, j'en suis fort aise. Je tiens simplement à rappeler au ministre que son précédesseur m'a également dit que lors de sa première réunion avec . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Je suis désolée, mais nous devons nous en tenir à des questions. Si le député veut poser une question supplémentaire, je puis lui accorder la parole.

**M. Hees:** Madame le Président, je vais très certainement poser une question supplémentaire au ministre.

### LA DATE DE LA DÉCISION

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Peut-il dire à la Chambre quand au juste il prévoit en arriver à une décision dans cette affaire? Je lui ai déjà écrit à plusieurs reprises à ce sujet. J'ai toujours eu beaucoup de mal à obtenir des réponses. Son prédécesseur m'a déjà dit qu'il espérait que l'affaire serait tranchée fort rapidement. Il avait conclu une entente avec le gouvernement provincial. Tout a été fait, sauf d'annoncer que le comté de Northumberland serait inclus dans l'accord complémentaire relatif à l'est de l'Ontario. Je ne vois aucune raison pour que le ministre retienne plus longtemps sa décision. Son prédécesseur a déjà tout préparé d'avance.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député de Winnipeg-St. James.

* * *

## LE LOGEMENT

### LE PROGRAMME VISANT À STIMULER LA CONSTRUCTION

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. L'ACHDU a déclaré que le secteur de la construction de logements traversait actuellement une véritable crise. C'est ainsi que le nombre des mises en chantier a été ramené à 145,000, soit une diminution de près de 18.5 p. 100. Hier, le ministre a semblé quelque peu sceptique au sujet de son programme lorsqu'il a déclaré:

> . . . nous sommes en train d'examiner chacune des demandes pour voir si les projets mentionnés vont voir le jour.

Je voudrais savoir si le ministre pense que le maigre programme de mises en chantier approuvé par le cabinet va suffire à assurer la survie de ce secteur.

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je suis persuadé que les 350 millions prévus dans le budget de novembre dernier pour ce programme vont permettre d'accroître le nombre des mises en chantier cette année, même si le Nouveau parti démocratique a voté contre le programme visant la construction de 30,000 unités et la création de 60,000 emplois dans le secteur de la construction.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Keeper:** Madame le Président, le ministre devrait reconnaître que vouloir créer 60,000 emplois quand il y a pratiquement deux millions de chômeurs véritables, c'est plutôt insignifiant. Il doit savoir une chose . . .

**Des voix:** Règlement!

**Mme le Président:** Veuillez poser votre question, je vous prie.

### L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, étant donné que les taux d'intérêt ont augmenté aujourd'hui et que le nombre de permis de construction a diminué de 22.2 p. 100, le ministre est-il disposé à admettre que le secteur du bâtiment est dans le marasme, et qu'il devrait essayer de convaincre ses collègues du cabinet de faire baisser les taux d'intérêt?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, le gouvernement s'est rendu compte que ce secteur aurait besoin d'aide; par conséquent, il a prévu des crédits à cet effet dans son budget de novembre 1981, et il a présenté au mois de décembre un projet de loi qu'il a demandé à tous les députés d'appuyer. L'étude de ce projet de loi a malheureusement été retardée de trois mois et il a finalement été rejeté. J'espère que les 60,000 personnes qui auraient trouvé un emploi grâce à ce programme et les 30,000 familles qui en auraient profité savent que le NPD a rejeté le bill en question.

* * *

## LE RÉGIME DE PENSION DU CANADA

### LA POSITION DU MINISTRE AU SUJET DE LA HAUSSE DES PRESTATIONS

**M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle sait peut-être que, lors de la conférence nationale sur les pensions qui s'est déroulée récemment à Ottawa, le ministre du Développement social du Québec a déclaré qu'il avait collaboré avec les fonctionnaires fédéraux au sujet des pensions et que, pour la première fois, les représentants québécois et fédéraux étaient sur la même longueur d'onde. Il a ajouté qu'il recommanderait que le régime de pension du Québec verse des prestations correspondant à 37.5 p. 100 des gains ouvrant droit à pension. L'honorable représentante serait-elle favorable à l'augmentation des prestations en vertu du régime de pensions du Canada, suivant ainsi l'exemple du Québec, ou préfère-t-elle qu'on hausse les prestations des régimes de pension du secteur privé?

[*Français*]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Ni l'un ni l'autre, madame le Président, parce que je dois dire qu'il existe d'autres avenues de réformes peut-être aussi intéressantes et qui vaudraient la peine d'être explorées. Je suis bien contente d'entendre les députés de l'opposition poser des questions. J'aimerais cependant savoir quelle avenue de réforme des pensions de compagnies ils prônent. Le fait est que le Dr Denis Lazure a, enfin, si j'ose dire, annoncé la position du Québec qui a besoin d'argent, ce qui, si j'ai bien compris, va renflouer les coffres de la Régie des rentes du Québec. Cela représente une première position de négociations. J'espère que toutes les provinces pourront le plus rapidement possible contribuer ainsi au débat national afin que les Canadiens, les travailleurs, les travailleuses, et les gens travaillant à temps partiel puissent dans l'avenir être couverts par une pension de compagnie.

[*Traduction*]

**M. Dantzer:** Madame le Président, l'honorable représentante n'a pas répondu à ma question et je sais pourquoi elle ne l'a pas fait. Je présume que le cabinet lui cause certains ennuis.

### LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DE TOUS LES PARTIS

**M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord):** Madame le Président, je vais poser au ministre une question moins litigieuse. Elle aurait déclaré à cette conférence que le gouvernement établirait un comité composé de représentants de tous les partis pour étudier la question des pensions et le Livre vert attendu depuis longtemps. L'honorable représentante a-t-elle formulé les attributions de ce comité?

[*Français*]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, je pense que le député n'a pas lu attentivement le texte de mon discours à la Conférence canadienne des pensions, mardi dernier. Il y aura consultation avec les intéressés, et c'est pour cela qu'il ne serait pas, me semble-t-il, respectueux de l'opinion de la population d'immédiatement annoncer les positions choisies. Au contraire du Québec, nous voulons entendre ce que les principaux joueurs économiques, ce que les travailleurs eux-mêmes veulent comme réforme et savoir qui recyclera le mieux à ce temps-ci notre développement au Canada de ces vastes sommes d'argent. Ce sont des questions fondamentales et nous sommes en train d'étudier la possibilité, entre autres, de la création d'un comité de parlementaires qui se spécialiserait dans la question et demanderait l'opinion des intéressés un peu partout au Canada. Je pense que cela est fondamental avant que de s'engager plus avant, de voir avec quelle rapidité les Canadiens sont prêts à contribuer à un fonds de pension et de savoir comment recycler cet argent de la façon la plus profitable pour le bien-être canadien.

* * *

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LA DÉCISION D'EN APPELER DU JUGEMENT DE COUR EN FAVEUR DE LA BANDE INDIENNE MUSQUEAM EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et elle a trait au litige qui oppose depuis longtemps le ministre et son ministère à la bande indienne Musqueam de Vancouver. Comme le ministre le sait, le tribunal a rendu sa décision et le juge Collier de la Cour fédérale de la Colombie-Britannique a déclaré que le ministre et son ministère étaient coupables d'avoir négligé frauduleusement leurs obligations envers ce groupe d'autochtones. Le ministre a maintenant interjeté appel de cette décision qui accorde 10 millions de dollars à la bande. Pourquoi le ministre a-t-il décidé d'agir ainsi alors que cette affaire a traîné si longtemps devant le tribunal? Pourquoi ne retire-t-il pas son appel et ne verse-t-il pas immédiatement l'argent qui appartient aux Indiens?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le député sait sans doute, ou sinon bon nombre de ses collègues qui faisaient partie du cabinet de l'ancien gouvernement le lui diront que la plupart des ministres acceptent les conseils juridiques indépendants des légistes de la Couronne. De fait, je pense que les ministres de la Couronne sont même tenus de le faire. J'ai bien entendu demandé l'avis des juristes pour savoir s'il convenait en l'occurrence d'interjeter appel et ils m'ont dit que oui. J'estime ne pas avoir le droit de laisser mes propres opinions juridiques l'emporter sur celles de légistes de la Couronne qui sont censés être impartiaux et objectifs et que l'opposition considère comme beaucoup plus dignes de foi qu'un ministre.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Oh, oh!

**M. Munro (Hamilton-Est):** J'ai pensé que les députés d'en face appuieraient cette façon de procéder et reconnaîtraient que j'ai agi comme il convenait de le faire dans ce cas-ci.

LE COÛT DE L'APPEL

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, ce sont les contribuables canadiens qui paieront cet appel. Les Indiens ont déjà dépensé $250,000 en frais juridiques et l'appel leur coûtera un million de dollars. Quand le ministre va-t-il cesser de se décharger sur ces gens, quand il sait fort bien que c'est lui qui est responsable? Ce ne serait pas la première fois que des ministres auraient refusé de suivre les conseils des services juridiques de la Couronne.

Si le ministre persiste à poursuivre l'affaire pendant encore deux ou trois ans devant les tribunaux, va-t-il aider les Indiens à régler les frais de procès? En outre, comme cela relève de lui, va-t-il verser des intérêts sur l'argent qui dort quelque part à la suite du jugement du juge Collier?

• (1500)

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le député sait lui aussi que dans beaucoup d'affaires au criminel dans lesquelles l'Indien a nié toute culpabilité en première instance, nous acquittons les frais d'appel. Si les circonstances le justifient, dans certaines affaires, nous sommes disposés à prendre des mesures en ce sens et, effectivement, je serais disposé à envisager cela.

En outre, il y a une autre question dont le député est au courant je pense. Il s'agit du principe fondamental selon lequel le ministre exercerait un rôle de fiduciaire, et c'est là une question vitale pour la collectivité indienne du Canada. Voilà de quoi il s'agit en l'espèce. Je pense que certains dirigeants indiens à qui j'ai parlé reconnaissent qu'il va falloir trancher cette question fondamentale, qui depuis tant d'années est une source de mécontentement pour tous les intéressés. Personne ne se contentera d'une décision d'un tribunal inférieur, et comme la question est si fondamentale, elle devra sans doute aller jusqu'en Cour suprême. L'affaire Musqueam répond à ce but, non seulement pour les Indiens mais pour tous ceux d'entre nous que ce principe intéresse.

* * *

## PÉTITIONS

M. HEAP—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRE CANADIENNE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux centre-trente-huitième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée, le mercredi 12 mai 1982, par le député de Spadina (M. Heap) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Lewis:** Madame le Président, comme c'est aujourd'hui jeudi, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il pourrait nous donner une idée des travaux prévus pour le reste de la semaine et, autant que possible, pour la semaine prochaine.

**M. Pinard:** Madame le Président, nous terminerons d'abord le débat de deuxième lecture du bill C-112. Après consultation, nous en sommes venus ce matin à un accord et je demande donc le consentement unanime au sujet de la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou toute règle spéciale, si une vote par appel nominal est antérieurement demandé pour le bill C-112, loi modifiant certaines lois fiscales ou le bill C-61, loi sur les jeunes contrevenants, portant abrogation de la loi sur les jeunes délinguants, ce vote soit différé au mardi 18 mai 1982, à 3 heures de l'après-midi.

**Mme le Président:** La Chambre approuve-t-elle cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Pinard:** Conformément à cet accord, demain sera une journée d'opposition.

[*Français*]

Et en ce qui concerne la semaine prochaine, lundi, nous avons également fait une entente afin de disposer de la 3e lecture du projet de loi C-61 qui porte sur les jeunes délinquants. Comme on vient de le voir par l'ordre de la Chambre, si un vote était requis, il sera reporté automatiquement à mardi après-midi à 3 heures. Suivant le projet de loi C-61, avant 10 heures lundi, nous entamerons s'il y a lieu l'étude de la 2e lecture du projet de loi C-110 qui porte sur l'expansion des exportations. Ensuite, mardi et mercredi, nous entreprendrons l'étude des étapes du rapport et de la 3e lecture des projets de loi qui concernent l'énergie et qui auront été rapportés ou dont le comité spécial sur l'énergie aura fait rapport à la Chambre dans l'ordre suivant: C-101, C-106, C-105, C-102, C-107 et C-104. Finalement, jeudi de la semaine prochaine sera une journée réservée à l'opposition.

[*Traduction*]

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire si le gouvernement entend reprendre l'étude du bill C-43 concernant l'accès à l'information, ou s'il espère qu'en ne faisant rien, le bill restera en plan à la fin de la session? Quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard de ce bill?

**M. Pinard:** Madame le Président, j'espère être davantage en mesure de répondre à cette question la semaine prochaine. Je puis néanmoins garantir au député que nous avons pris bonne note de son offre de permettre, si nous devions proroger le Parlement, que l'étude de ce bill soit reprise au cours d'une prochaine session à la même étape qu'il aurait atteint.

Ce qui ne signifie pas que nous n'aimerions pas faire franchir les trois étapes à ce bill avant l'été. Voilà pourquoi je préférerais attendre à la semaine prochaine, pour répondre, une fois que j'aurai pu m'entretenir avec le ministre des Communications.

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LÉGISLATION ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. D. M. Collenette (York-Est):** Madame le Président, j'ai bien l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du comité permanent de la législation énergétique.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

### PÉTITIONS

M. WISE—LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU

**L'hon. John Wise (Elgin):** Madame le Président, j'ai aujourd'hui le devoir de présenter une pétition signée par 994 citoyens de ma circonscription d'Elgin. Ces pétitionnaires entendent ainsi manifester énergiquement leur vive opposition au bill C-451 d'initiative parlementaire, car ils considèrent que son objet porte sérieusement atteinte à leurs droits de propriétaires canadiens d'armes à feu respectueux des lois.

Il faudrait, à mon avis, signaler aux fins du compte rendu que le bill C-451 n'est pas une mesure gouvernementale et qu'il n'a pas été adopté en deuxième lecture, contrairement à ce que laisse entendre la pétition.

J'appuie entièrement l'opinion des pétitionnaires et, à en juger par les conversations et la correspondance que j'ai échangées avec le solliciteur général (M. Kaplan), les modifications proposées dans le bill C-451 ne prendront pas effectivement force de loi.

M. DARLING—LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, je veux moi aussi présenter une pétition portant la signature de citoyens des villes de Gravenhurst, de Bracebridge et de bien d'autres localités de la circonscription de Parry Sound-Muskoka. La pétition a trait elle aussi au bill C-451 d'initiative parlementaire.

Ces pétitionnaires déclarent humblement qu'ils s'opposent au bill C-451 d'initiative parlementaire concernant le contrôle des armes à feu, qui propose de recenser le nombre des armes à feu en circulation dans le pays et d'en contrôler le nombre au Canada. Les pétitionnaires soussignés prient humblement le Parlement de s'opposer à cette proposition de loi et de s'occuper directement de la loi actuelle sur les armes à feu dont l'application est incommode, coûteuse et inefficace et ne réussit qu'à tracasser les citoyens respectueux des lois. Et comme il se doit, ces pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

* * *

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2822, 2823, 2835, 2843, 2848, 2861, 2888, 2890, 2901, 2950, 3133, 3495, 3736, 3737, 3895, 4121 et 4224.

[*Texte*]

INDUSTRIE ET COMMERCE—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question no 2822—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de l'Industrie et du Commerce à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $8,302 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. *a*) et *b*) Politique du Conseil du Trésor: chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2, 3 et 4. Néant.

LA COUR SUPRÊME DU CANADA—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question no 2823—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de la Justice pour la Cour suprême du Canada à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $8,969 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** 1. Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

*Questions au Feuilleton*

2. Néant.

3. *a*), *b*) et *c*) Néant.

4. Néant.

LES ARCHIVES PUBLIQUES—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2835—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le Secrétariat d'État pour les Archives publiques à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $15,932 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Les Archives publiques me transmettent les renseignements suivants: 1. *a*) et *b*) Sous-section 5.1.10 de la politique départementale qui s'inspire de la politique du Conseil du Trésor: Chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2. Néant.

3. Néant.

4. C'est 25 p. 100 des employés (un sur quatre) qui ont quitté la Fonction publique.

CONSEIL DU TRÉSOR—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2843—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le Conseil du Trésor pour le Secrétariat du Conseil à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $6,042 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** 1. *a*)(i), (ii) et (iii) Chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions. *b*) Même que *a*).

2. Néant.

3. *a*) et *b*) Néant.

*c*) C'est 100 p. 100.

4. Un sur deux, soit 50 p. 100.

L'ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2848—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le Bureau du Conseil privé pour l'Administration du pipe-line du Nord à la page 32.27 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980 et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) comment l'Administration explique-t-elle l'augmentation de 86 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand l'Administration assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $14,786 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** *a*) L'augmentation de 86 p. 100 des dépenses pour les services d'accueil par rapport à celles de 1978-1979 est le résultat:

(i) d'activités plus nombreuses en 1979-1980 qui était en fait la première année complète d'activité au niveau opérationnel;

(ii) du rôle de l'Administration qui est de s'assurer que le Canada tire le maximum des retombées économiques énergétiques et industrielles;

(iii) du rôle d'unique intermédiaire de l'Administration qui exige des réunions fréquentes avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada qui, pour la plupart, ont lieu à Calgary où se trouve le bureau opérationnel de l'Administration.

*b*) «Liste des contrats de plus de $2,000»—aucun.

*c*) Des directives sont utilisées afin de déterminer dans quelles circonstances l'Administration du pipe-line du Nord Canada paiera pour l'accueil. Ces directives sont conformes à celles émises par le Conseil du Trésor et sont les mêmes pour tous les ministères gouvernementaux.

*d*) Des $14,786 versés pour l'accueil en 1979-1980, les pourcentages suivants ont été utilisés pour:

(i) les visiteurs étrangers (y compris ceux des É.-U. et les autres), 6 p. 100; (ii) les hommes d'affaires canadiens (y compris les représentants de collectivités et des autochtones), 41 p. 100; (iii) les fonctionnaires provinciaux, 5,8 p. 100; (iv) les fonctionnaires fédéraux, 41.2 p. 100; (v) le personnel ministériel soustrait à l'application de la loi, aucun; (vi) les députés et sénateurs, aucun; (vii) les députés provinciaux, etc., 0.6 p. 100; (viii) les dignitaires canadiens, le gouverneur général, les lieutenant gouverneurs, aucun; (ix) les cadres des sociétés fédérales de la Couronne, 0.5 p. 100; (x) les cadres des sociétés provinciales de la Couronne, aucun; (xi) les membres des commissions, comités et conseils (y compris les conseils consultatifs), 1.5 p. 100; (xii) autres (gouvernement du Yukon)—des entrepreneurs, 3.4 p. 100.

LA GRC—LA RUBRIQUE ACCUEIL

Question nº 2861—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du solliciteur général pour la Gendarmerie royale du Canada à la page 32.37 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $83,671 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés d'État fédérales (x) de dirigeants de sociétés de la Couronne provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** *a*) Néant. *b*) Voir le Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, chapitre 360, Hospitalité. *c*) Pourcentage (i), 79; (ii), 0; (iii), 0; (iv), 7; (v), .02; (vi), 0; (vii), .3; (viii), .09; (ix), .13; (x), 0; (xi), .06; (xii), 13.4.

TRAVAUX PUBLICS—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2888—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le Programme d'administration à la page 32.27 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 2354 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a*) et *b*) L'augmentation constatée sous la rubrique «autres genres de services» en 1979-1980 est attribuable au fait que les dépenses ne sont pas présentées de façon aussi détaillée qu'en 1978-1979.

| Déclarés dans les Comptes publics | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Autres genres de services | $ 1,048 | $25,726 |
| Accueil officiel | 16,972 | 11,127* |
| Autres services administratifs | | |
| Cotisations | 5,837 | 7,392* |
| Frais d'inscriptions aux conférences | 5,477 | 3,910* |
| Divers | 1,048* | 3,297* |
| | 29,334 | 25,726 |

* Somme comprise dans les «autres genres de services».

Les dépenses s'élevaient à $22,334 en 1978-1979, par comparaison à $25,726 en 1979-1980, ce qui représente une diminution de $3,608 en 1979-1980.

*c*) Il n'y a eu aucun paiement de plus de $2,000 mais un montant total de $2,539 a été versé pour l'accueil officiel au Centre des conférences du gouvernement Canadien et est inclus dans le montant de $11,127 indiqué plus haut.

*Questions au Feuilleton*

TPC—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2890—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le programme de gestion et d'aménagement fonciers à la page 32.30 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 4.682 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a*) et *b*) L'augmentation de la catégorie des autres genres de services en 1979-1980 est attribuable au fait que les dépenses ne sont pas présentées de façon aussi détaillée qu'en 1978-1979.

| Déclarés dans les Comptes publics | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Autres genres de services | | |
| Crédit 40 | $ 869 | $41,563 |
| Crédit 45 | 134 | — |
| | 1,003 | 41,563 |
| Enlèvement des ordures | | |
| Crédit 40 | 2,394 | 5,512* |
| Services photographiques | | |
| Crédit 40 | 2,882 | 6,190* |
| Crédit 45 | 16,060 | |
| | 18,942 | |
| Déneigement | | |
| Crédit 40 | 23,237 | 18,270* |
| Services de formation et d'enseignement | | |
| Crédit 40 | 7,919 | 10,847* |
| Divers | 1,003* | 744* |
| | $53,495 | $41,563 |

* Somme comprise dans les «autres genres de services».

Les dépenses s'élevaient à $53,495 en 1978-1979 et à $41,563 en 1979-1980, ce qui représente une baisse de $11,932.00 en 1979-1980.

*c*) Voici la liste des paiements unitaires de plus de $2,000: Gouvernement du Canada—Commission de la Fonction publique Ottawa (Ontario)—Services de formation et d'enseignement, $2,902; Arthur Richer et Fils, Sainte-Sophie (Québec)—Enlèvement des ordures, 3,134; Relevés aériens Gar-X Ltée, Montréal (Québec)—Services photographiques, 3,133; D'Alesio Contracting Ltd., Montréal (Québec)—Déneigement, 3,300; Réal et Gilles Laurin, Saint-Colomban (Québec)—Déneigement, 6,680.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2901—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le Secrétariat d'État pour le programme des langues officielles à la page 32.32 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** *a*) Il y a eu en fait une baisse des dépenses sous la rubrique autres genres de services en 1979-1980 par rapport à 1978-1979. La somme des dépenses de 1979-1980 était de $8,958 par rapport à $38,211 en 1978-1979.

*b*) (i) Formation des fonctionnaires; (ii) conférences non ministérielles; (iii) frais de représentation; (iv) services divers.

*c*) (i) $3,536 (aucun contrat de plus de $2,000); (ii) $ 248; (iii) $1,047; (iv) $4,127 (aucun contrat de plus de $2,000).

LE PROGRAMME DE SANTÉ ET DU SPORT AMATEUR

Question nº 2950—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Travail pour le programme de la santé et du sport amateur à la page 32.19 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'enseignement et d'information, *a*) quels services l'Office national du film a-t-il fournis pour un montant de $242,260, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):**

Services d'enseignement et d'information fournis par l'Office national du film en 1979-1980

| | |
|---|---|
| Réalisation d'une annonce publicitaire pour la télévision visant à promouvoir le ski. | $ 4,500 |
| Réalisation d'une émission pour la télévision d'une durée de 60 minutes sur l'Équipe nationale de ski. | 15,000 |
| Versions anglaise et française du film «Nelli Kim» | 3,150 |
| Réalisation d'un film de 30 minutes sur le cyclisme (version anglaise). | 30,000 |
| Copies d'extraits de «You've got the Power». | 1,967 |
| Achat de vingt copies de la version anglaise du «Runner». | 20,000 |
| Programmes canadiens de distribution non commerciale. | 17,643 |
| Réalisation d'un film sur les Jeux du Commonwealth de 1978. | 150,000 |
| | $ 242,260 |

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Question nº 3133—**M. Clarke:**

1. Au sujet des notes afférentes aux états financiers de l'Énergie atomique du Canada Limitée de l'exercice terminé le 31 mars 1980, aux pages 14 à 20 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, où l'on signale que la société a déclaré des «rémunération et dépenses payées aux représentants et agents commerciaux», *a*) combien a-t-on versé pour la vente (i) de réacteurs CANDU (ii) d'uranium (iii) de matériel médical, *b*) combien a-t-on dépensé pour tous les autres types de ventes et, dans chaque cas, de quel type de vente s'agissait-il?

2. La société a-t-elle une politique au sujet du versement à des représentants d'honoraires à remettre à des dirigeants de gouvernements susceptibles d'acheter des réacteurs nucléaires CANDU et, *a*) le cas échéant, lesquelles, *b*) sinon, pourquoi?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** L'Énergie atomique du Canada Limitée déclare: 1. *a*) (i) Rémunération et dépenses versées aux agents commerciaux pour la vente de réacteur Candu— $86,000. (ii) Néant. (iii) Rémunération et dépenses versées aux agents commerciaux pour la vente de matériel médical et d'irradiateurs industriels par la Radiochemical Company (Produits commerciaux)—$746,000

*b*) Néant.

2. *a*) L'ÉACL se conforme aux «Politiques et directives gouvernementales concernant les pratiques commerciales des sociétés de la Couronne» établies par le Conseil du Trésor, le 16 décembre 1976.

*b*) Sans objet.

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Question nº 3495—M. Cossitt:

1. Combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada étaient affectés à l'intérieur des édifices de la colline parlementaire le ou vers le 21 novembre 1981 et combien y en avait-il par édifice?

2. La GRC a-t-elle demandé la permission de pénétrer dans les édifices du parlement et, le cas échéant, à qui?

3. La demande a-t-elle été accordée et, le cas échéant, par qui?

4. Dans chaque édifice occupé, les membres de la GRC sont-ils demeurés à un même endroit central ou se sont-ils baladés partout dans les édifices et, le cas échéant, pourquoi?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Aucun membre de la GRC n'était affecté aux édifices de la colline parlementaire; cependant il est loisible, à ceux qui se reposent entre deux affectations, de le faire dans des locaux prévus à cette fin, dans les édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest.

2. Oui, le Sergent d'armes.

3. Oui, le Sergent d'armes.

4. Les membres sont affectés à des pièces précises. On leur demande d'y demeurer, sauf lorsqu'ils sont de service à l'extérieur ou qu'ils doivent aller aux toilettes.

CLIFFORD OLSON

Question nº 3736—**M. Lawrence:**

La GRC sait-elle combien on a versé annuellement à M. Clifford Olson de Vancouver (C.-B.) ou à la demande de ce dernier, ou quelle était la valeur de toute prestation ou considération qui lui a été accordée volontairement ou à sa demande, par la GRC ou tout autre corps policier, entre 1976 et 1981?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** A la demande de M. Clifford Olson de Vancouver (Colombie-Britannique), une somme de $90,000 a été versée à un fonds de fiducie à l'intention de son épouse et de son enfant. Ce paiement a été fait en 1981 et était le seul pour les années d'imposition 1976-1981. Aucune prestation ne s'y rattachait.

La GRC n'a pas connaissance de paiements que d'autres corps de police auraient pu faire à leurs informateurs.

LE WAGON À CÉRÉALES Nº CN-422258

Question nº 3737—**M. Malone:**

1. Un wagon à céréales nº CN-422258 a-t-il quitté Rosalind (Alb.), le 19 novembre 1981, chargé d'avoine de qualité et, le cas échéant, *a*) le chargement était-il destiné à Thunder Bay (Ont.) et est-il passé d'abord par Vancouver avant de parvenir à destination, *b*) le wagon s'est-il rendu de Vancouver à Peace River avant de parvenir à Thunder Bay?

2. Les wagons couverts ou les wagons-trémies à céréales voyageant sur la voie du CN passent-ils par Vancouver et Peace River pour se rendre à Thunder Bay et, le cas échéant, *a*) cela arrive-t-il souvent et quelle est la cause de cette erreur, *b*) le coût en est-il absorbé par la compagnie ferroviaire ou directement par les agriculteurs, *c*) le CN prend-il des mesures pour régler le problème et, le cas échéant, lesquelles?

3. Quels moyens, s'il en est, le gouvernement a-t-il de contrôler des parcours aussi inefficaces?

**L'hon. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La réponse de la direction des Chemins de fer nationaux du Canada et de celle de Transports Canada est la suivante:

1. Le 20 novembre 1981, l'agent de l'Alberta Wheat Pool de Rosalind (Alberta) indique par téléphone la «libération» de trois wagons d'avoine, y compris le nº CN-422258, au Centre des wagons complets d'Edmonton du CN. *a*) Oui. *b*) Le wagon s'est rendu de Vancouver à Athabasca, puis à Thunder Bay.

2. *a*) Rarement. Dans ce cas, on a mal noté les renseignements donnés par l'agent du Pool lors de la communication téléphonique, et dans les détails de facturation introduits dans le système informatique du CN, on enregistra donc Vancouver comme destination de ce wagon. A son arrivée, ce dernier fut envoyé au triage de Lynn Creek pour y attendre son acheminement à un élévateur terminal. Par la suite, le wagon chargé fut détourné vers le triage de Thornton de Vancouver, puis retourné au triage Calder d'Edmonton où le personnel, ignorant qu'on ne l'avait pas déchargé, l'envoya à Athabasca (Alberta). On constata alors qu'il était encore sous charge et on le retourna à Edmonton. Après l'avoir identifié et avoir établi sa destination, on l'envoya enfin à Thunder Bay.

*b*) Dans ce cas, les frais de transport supplémentaires furent assumés par les Chemins de fer nationaux du Canada.

*c*) Les Chemins de fer nationaux du Canada s'efforcent sans cesse d'éliminer ce genre d'erreur.

3. La Commission canadienne du blé a accès aux ordinateurs de régulation des trains, et l'Administration du transport des grains surveille de près les mouvements des wagons. Il ne faut pas oublier qu'au cours de la dernière campagne agricole, 233,686 wagons furent déchargés à Thunder Bay et 150,059 sur la côte ouest. Le plus grand nombre de ces wagons furent acheminés promptement aux terminus.

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS

Question nº 3895—**M. Miller:**

1. Les Nuu-chah-nulth ont-ils soumis un ensemble de revendications territoriales et maritimes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, le cas échéant, quand?

2. Quels méthodes et critères le Bureau des revendications des autochtones a-t-il suivis pour analyser la précision historique des revendications et quels sont les résultats de cette analyse?

3. A ce jour, depuis que les Nuu-chah-nulth ont présenté leurs revendications, quels renseignements et documents ceux-ci ont-ils dû fournir au Bureau, à l'appui de leurs revendications?

4. A-t-on tenu des réunions pour préciser des aspects des revendications qui semblaient mal compris et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) quand, *b*) quels sont les nom et affiliation des participants, *c*) avec quels résultats?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien):** 1. Oui, en octobre 1980.

2. Une étude de la revendication a été entreprise en vertu des dispositions de la politique sur les revendications globales adoptée en 1973. Aucune décision n'a encore été prise.

3. Aucun.

4. Non. *a*), *b*) et *c*) Sans objet.

L'ÉRECTION D'UNE STATUE PAR LA CCN

Question nº 4121—**M. Cossitt:**

La Commission de la capitale nationale ou une division de celle-ci a-t-elle envisagé, étudié ou autorisé l'érection d'une sculpture, d'une statue ou d'un monument dans le secteur de l'ancien club Rideau à l'angle des rues Metcalfe et Wellington, à Ottawa et, le cas échéant, *a*) le coût estimatif était-il d'environ $300,000, *b*) quels sont les nom et description de fonctions du plus haut gradé qui s'est occupé de l'affaire à la Commission, *c*) s'est-on opposé à la décision et, le cas échéant, quels sont les nom et description de fonctions du plus haut gradé qui s'y est opposé, *d*) M. Michael Pitfield, secrétaire du cabinet et greffier du Conseil privé, s'est-il opposé à l'érection de la sculpture parce qu'il ne voulait pas la voir par la fenêtre de son bureau, *e*) quel en était le but au départ et comment pouvait-on la justifier, vu le programme de restrictions du gouvernement, *f*) devait-il s'agir d'un monument du premier ministre, du président de la Commission de la capitale nationale, l'honorable Bud Drury, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou du député d'Edmonton-Est?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Oui. *a*) Non. *b*) Comité exécutif de la CCN, sous la présidence de M. C. M. Drury. *c*) Non, le projet a été annulé après consultation du cabinet du premier ministre et de celui du ministre des Travaux publics. *d*) Non. *e*) Installer une œuvre d'art intéressante comme centre d'attraction et faciliter les activités d'animation qui auront lieu sur l'emplacement. *f*) Non.

OMNITRADE LIMITED

Question nº 4224—**M. MacKay:**

1. Le gouvernement a-t-il accordé des permis de travail à des directeurs d'Omnitrade Ltd., société sise 750, rue McArthur, à Montréal, qui ne sont pas résidants canadiens et, le cas échéant, *a*) quels sont leurs nom et adresse, *b*) quand et pourquoi a-t-on accordé le permis?

2. Quel est le statut de chaque directeur au Canada et est-il citoyen canadien ou immigrant reçu?

3. Certains directeurs sont-ils résidants de la République socialiste tchécoslovaque et, le cas échéant, lesquels?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** 1 à 3. Oui. A la date où la question a été posée, quatre non-résidants munis d'un permis travaillaient pour le compte de Omnitrade Limited à Montréal. Quant aux autres parties de la question, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada considère comme personnels et confidentiels les renseignements concernant une personne et l'emploi qu'elle exerce au Canada.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

*La fiscalité*

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

### LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances))** propose: Que le bill C-112, tendant à modifier certaines lois fiscales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Madame le Président, hier nous avions l'occasion de discuter d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt et je profitais de l'occasion pour indiquer que, si nous reprenions en deuxième lecture le sujet du pouvoir d'emprunt, c'est que le projet de loi précédent qui couvrait la demande du gouvernement pour l'autorité d'emprunter, qui couvrait également, dans une deuxième partie, certains amendements à la loi sur la taxe d'accise et enfin qui couvrait, dans une troisième partie, les lois sur les taxes sur le gaz naturel et le pétrole, à la suite des conversations entre le leader du gouvernement à la Chambre et celui de l'opposition officielle, le leader du Nouveau parti démocratique, ainsi que les critiques en matière de finance et d'énergie, avait été divisé afin de permettre un débat qui conviendrait mieux aux députés, tant au sujet du pouvoir d'emprunt que des mesures de taxation. J'avais indiqué également que cette entente, en plus de diviser la façon dont on ferait l'examen, de séparer ce projet de loi en deux projets de loi distincts, contenait également une disposition quant à une période de temps limite pour la Chambre, le comité plénier ou le comité permanent, selon le projet de loi, pour en discuter. J'avais indiqué à la Chambre que je restreindrais mes remarques afin de permettre au plus grand nombre de députés possible qui sont intéressés tant de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre à exprimer leurs opinions, de leur laisser le plus de temps possible pour s'exprimer sur le projet de loi.

• (1510)

Lors du débat du projet de loi précédent qui couvrait dans ses deuxième et troisième parties l'objet du projet de loi actuel, on s'est plaint que le gouvernement n'ait pas expliqué pourquoi ce projet de loi fait passer le plafond de la taxe sur le gaz naturel de 70c. à $4 le gigajoule. J'aimerais donner brièvement quelques raisons pour lesquelles nous voulons réglementer cette taxe de cette façon.

Actuellement, la Loi comporte un barème fixe d'augmentation de la taxe. Ce barème a augmenté de 28c. le 1er novembre 1980 à 56c. le 1er janvier 1982 et augmentera à 70c. le 1er janvier 1983. Ce barème a été établi en fonction des hypothèses en matière de politiques et de prix qui ont été établis dans le Programme énergétique national qui a été annoncé, on s'en souvient, en octobre 1980. En vertu de cette politique, la taxe s'applique tant aux ventes de gaz intérieures qu'aux taxes de vente à l'étranger, suivant ce qui était proposé dans le Programme énergétique national publié en octobre 1980. Comme les députés le savent et s'en souviennent surtout, la province de l'Alberta s'était opposée au barème des prix qui avaient été établis dans le Programme énergétique national et s'était opposée très fortement à l'imposition d'une taxe sur les exportations de gaz naturel. Par la suite des discussions, il a été convenu d'augmenter les prix intérieurs du pétrole au-dessus des prix prévus dans le Programme énergétique national et à la suite de cette augmentation, de supprimer la taxe sur les exportations de gaz naturel. Un nouveau mécanisme devait donc être mis en place afin de déterminer quel serait le taux de la taxe sur le gaz naturel. Et on se souvient que le taux de la taxe doit être fixé de manière à établir un rapport entre le prix du gaz naturel et du pétrole dans l'Est du Canada, ce qui encouragera davantage l'utilisation du gaz naturel dans ce marché qu'est l'Est du pays. Ce rapport est déterminé par le taux de la taxe sur le gaz naturel, les prix et les quantités du pétrole importé, le prix du pétrole et du gaz naturel canadien qui est versé aux producteurs, le taux de la taxe de participation canadienne et le coût de transporter le gaz naturel de l'Alberta vers les provinces de l'Est du Canada.

On voit que la formule est quand même complexe et qu'elle comprend un grand nombre de données variables. L'utilisation donc d'une formule précise qui comprendrait toutes ces variables et qui serait inscrite dans la législation aurait entraîné des variations fréquentes des taux, cela peut-être tous les deux mois ou même encore plus souvent. Les sociétés de distribution du gaz naturel aux consommateurs ont fait valoir que le temps et les dépenses qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de ces changements de taux, y compris la présentation de demandes aux commissions de réglementation pourraient et leur poseraient certainement certains problèmes. Les sociétés ont donc demandé l'établissement d'une procédure qui minimiserait les frais d'administration causés par un changement trop fréquent de cette taxe. L'établissement de la taxe par voie de règlement accorde une certaine souplesse et également une marge d'autonomie qui est nécessaire pour atténuer les erreurs à court terme des variables sous-jacentes à cette formule complexe que j'ai décrite tantôt.

Un plafond de $4 avait été choisi comme le point maximum d'une fourchette possible de taux qui s'appliqueraient au cours de la durée de l'accord énergétique entre le Canada et l'Alberta. Compte tenu de prévisions d'augmentations des prix mondiaux du pétrole, et de prévisions d'une diminution des frais de transport du gaz naturel, il est possible, même s'il n'est pas probable, que la taxe puisse atteindre $4 le gigajoule d'ici 1987. Néanmoins, afin d'acquiescer aux instances et aux demandes de certains députés, je m'engage à présenter en comité plénier un amendement qui viserait à abaisser le plafond de $4 à $3 le gigajoule. De plus, dans le même amendement, je vais proposer que ce plafond de $3 soit mis en place de façon progressive et aussi au cours d'un certain nombre d'années, la durée de l'entente. Je crois que cet amendement rencontrera les objectifs et les représentations qui avaient été faites au cours du débat de deuxième lecture. Bien entendu cela ne satisfait pas à toutes les représentations qui avaient été faites, cependant, cela rencontre une préoccupation fondamentale de ces représentations.

Le taux de la taxe proposée dans ce bill pour l'année 1982 n'est pas beaucoup supérieur au taux prévu dans la législation actuelle. Pour 1982, la taxe sera de 42c. pour le mois de janvier, de 63c. pour le reste de l'année, soit une moyenne de 61c. répartis sur les douze mois de l'année. Ce taux n'est que de 5c. supérieur aux taux figurant dans la loi actuelle. J'aimerais également souligner que la suppression de la taxe sur le gaz naturel qui est exporté de l'Alberta et de la Colombie-Britannique est un exemple de la volonté de ce gouvernement de tenir compte des vues, de tenir compte des instances qui ont été faites par les provinces productrices. Et le fait que le ministre

de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ait pu arriver à une entente sur un sujet aussi critique que celui des prix du pétrole et du gaz démontre que le gouvernement, et surtout que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, comme représentant du gouvernement, fait preuve de beaucoup de souplesse et d'habileté dans les négociations qu'il a menées avec les provinces productrices.

Compte tenu de l'objectif d'accroître la part du gouvernement canadien des recettes qui sont tirées de la production pétrolière et de la production gazière, et surtout de l'insistance pour que cet accroissement ne se fasse pas par le biais d'une taxe à l'exportation, il a été nécessaire d'accroître d'autres taxes imposées à l'industrie, comme la taxe sur le revenu du pétrole et du gaz. J'aimerais rappeler aux députés, encore une fois, que la loi actuellement à l'étude met tout simplement en œuvre les arrangements auxquels on est arrivés après des mois d'intenses et habiles négociations entre le gouvernement du Canada et les provinces et qui ont été finalisées et officiellement consacrées dans des accords qui ont été signés avec les premiers ministres de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Monsieur le président, par ce projet de loi la Chambre est appelée à sanctionner les accords signés entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces productrices.

En ce qui concerne les dispositions visant à imposer des taxes spéciales sur les bénéfices tirés de la production du pétrole brut, j'aimerais rappeler à la Chambre que tous les autres pays producteurs insistent pour que leur gouvernement obtienne une part importante des recettes qui sont tirées de la production pétrolière. La Grande-Bretagne, la Norvège, le Mexique, les pays de l'OPEP imposent tous d'importantes taxes sur la production. Les États-Unis appliquent déjà une «taxe sur les bénéfices fortuits» à l'égard de l'ancien pétrole afin de taxer les bénéfices excédentaires qui sont tirés de la production de pétrole qui est déjà découvert. Le projet de loi que nous étudions prévoit l'application d'une taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires à l'égard des recettes qui seront tirées de la production d'ancien pétrole, et cette taxe vise exactement le même but que la taxe qui est imposée aux États-Unis et que je viens de décrire il y a quelques instants.

J'aimerais rappeler que la situation financière des sociétés pétrolières au Canada se compare favorablement à celle des sociétés de la plupart des autres pays producteurs de pétrole. Plusieurs sociétés canadiennes même qui croyaient qu'il valait mieux aller investir dans le développement du pétrole aux États-Unis se sont rendu compte que la situation aux États-Unis n'est pas à l'abri de tout risque. Et le gouvernement encourage généreusement ici les sociétés canadiennes à trouver de nouvelles sources de pétrole par les nombreux avantages du Programme énergétique national. Il est bien évident, monsieur le président, que le gouvernement n'est pas sans savoir que les dettes contractées par certaines sociétés, que le déclin du prix mondial du pétrole ainsi que le problème des puits de pétrole et de gaz non utilisés peuvent avoir certains effets négatifs sur l'industrie. Je tiens à assurer les députés que le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources étudient de très près cette situation.

Le projet de loi introduit une déduction au titre des ressources de la taxe sur les recettes tirées du pétrole et du gaz naturel. A compter du 1er janvier 1982, on effectue une déduction de 25 p. 100 des recettes tirées de la production, déterminée avant la déduction de tout paiement de redevances au titre des ressources. Cette déduction, qui constitue une disposition d'allégement, a été demandée par la province de l'Alberta qui désirait que la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz soit imposée à un stade plus avancé que celui de l'extraction. La déduction a également été structurée afin d'accorder un allégement supplémentaire aux opérateurs qui paient des redevances à la Couronne et qui versent une partie des recettes tirées de la production à d'autres personnes et ce sous la forme de redevances. Ces dernières ne sont pas déduites des recettes sur lesquelles la déduction de 25 p. 100 au titre des ressources sera calculée. Les détails de la déduction au titre des ressources seront présentés dans le règlement sur la taxe du revenu du pétrole et du gaz. L'autorisation législative pour procéder de cette façon est prévue à l'article 19 du projet de loi à l'étude.

Monsieur le président, ce projet de loi renferme également plusieurs dispositions de moindre importance, dispositions relatives à la taxe fédérale de vente. Je ne voudrais pas prendre le temps de résumer ces dispositions, lorsque les députés en ont parlé, ils ont reconnu que ces changements étaient plutôt de nature technique. Comme je l'indiquais au début de mes remarques un accord nous permet de procéder rapidement à l'étude de ce projet de loi, j'espère que les députés qui veulent participer au débat auront tous l'occasion de le faire, et c'est la raison pour laquelle je restreins mes remarques aux quelques minutes que j'ai prises pour résumer les principaux aspects du projet de loi et confirmer à la Chambre l'engagement de changer et le plafond et la mise en place des taxes sur le gaz naturel et les épargnes.

• (1520)

[*Traduction*]

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai été quelque peu surpris, je l'avoue, de voir que le ministre d'État aux finances (M. Bussières) est le premier ministériel à défendre cette mesure vu que les taxes qu'elle impose et légalise sont au cœur même du Programme énergétique national qui dévaste notre pays.

Le bill C-112 instaure trois taxes fédérales horriblement lourdes pour l'industrie pétrolière et les consommateurs canadiens. Ces taxes n'ont, en effet, rien d'insignifiant. Elles sont tout simplement monstrueuses. Elles ont décimé le secteur du pétrole et du gaz. Avant l'instauration du Programme énergétique national, ce secteur était l'un des plus essentiels et plus prospères du Canada. Il a créé des centaines de milliers d'emplois et rapporté au pays des revenus considérables. Il a servi de moteur à l'expansion économique d'un océan à l'autre.

Avant le Programme énergétique national et l'imposition de ces nouvelles taxes, nos industries énergétiques faisaient l'envie des autres pays. Certains groupes d'experts économiques comme le Conseil économique du Canada les considéraient comme nos principaux atouts, notre espoir pour les années 1980. Le secteur énergétique devait assurer notre prospérité. Il aurait pu créer les centaines de milliers d'emplois dont les Canadiens ont besoin. Voilà le bel avenir qui attendait l'industrie énergétique dans ces années-là.

Sans le Programme énergétique national, et ces taxes le montrent bien, nous n'aurions pas des taux d'intérêt aussi élevés. Ils se situeraient à deux ou trois points plus bas. Nous

n'aurions pas un si grand nombre de chômeurs. Au moins 100,000 Canadiens de plus auraient un emploi. Au lieu de nous acheminer vers la crise que plus en plus de gens prévoient, nous nous serions promis à un bel avenir.

Voilà la portée du projet de loi qui privera le Canada de son avenir alors que nous nous engageons dans les années 80. C'est un accaparement fiscal aberrant qui a jugulé toute l'industrie. Il a provoqué de nombreuses faillites, il a incité de nombreux Canadiens à s'exiler, il en a acculé d'autres à la ruine et causé de grands ravages. Telle est la conséquence des taxes perçues en vertu de ce projet de loi qui fait partie de ce semblant de Programme énergétique national. Ce programme n'a rien de national si on suppose que les régions énergétiques du Canada, c'est-à-dire celles qui produisent le pétrole et le gaz dans l'Ouest, font partie intégrante du pays.

C'est un accaparement fiscal qui a résulté des analyses effectuées par des personnes brillantes qui travaillent pour le ministre à Tunney's Pasture. Elles ont préparé pour lui et le nouveau cabinet une analyse du secteur énergétique au Canada que j'ai pu consulter. Ils ont prévu ce qui allait arriver, ils ont prévu ce qui se passait avec les prises de contrôle et l'activité. Ils ont prévu que les effets seraient absolument dévastateurs, à moins que le gouvernement n'agisse. Ils ont prévu que les recettes du secteur du pétrole et du gaz dans l'ouest du Canada seraient considérables. Leurs prévisions étaient telles que s'ils avaient eu raison, il aurait en fait fallu agir, sinon le pays aurait été déstabilisé en raison de l'injection massive de richesses dans l'économie d'une très petite région, à savoir la province de l'Alberta.

• (1530)

S'appuyant sur les prévisions des petits génies de Tunney's Pasture, ils ont élaboré le Programme énergétique national. Le programme correspondait à une description hypothétique, entièrement fausse et totalement inexacte du futur. On finit par se demander quand le gouvernement reconnaîtra l'existence de tous ces secrets de cabinet, du principe selon lequel personne ne doit savoir ce que le gouvernement fait tant qu'il ne l'a pas annoncé; on se demande quand nous allons enfin nous attaquer au problème. Toute personne qui connaît plus ou moins bien le secteur énergétique aurait pu démontrer l'incohérence des analyses préparées par les gens du ministre. Il ne faut pas être particulièrement brillant pour le prouver. Il suffit de connaître un peu l'industrie énergétique pour constater que les prévisions étaient totalement inexactes.

Évidemment, le système qu'ont conçu les bureaucrates pour se protéger ne nous permet pas d'agir ainsi. Alors, ces fonctionnaires s'asseoient dans leurs bureaux, réalisent un scénario et entreprennent de convaincre le ministre qui n'en sait pas plus long qu'eux sur ce qui se passe dans cette région du pays. Je ne veux pas me montrer blessant à l'endroit du ministre, mais c'est la triste réalité. Le ministre ne connaît pas plus l'énergie que moi, la pêche. Il se trouve que je ne vis pas dans un région de pêcheurs, de sorte que je n'ai jamais été en contact avec l'industrie de la pêche. Le ministre ne connaît donc pas le secteur énergétique, mais il est conseillé par des fonctionnaires qui n'y connaissent rien non plus à propos d'une analyse qui est totalement coupée de la réalité; ce qui a pour effet de nous doter d'un Programme énergétique national qui ruine l'industrie.

**M. Thacker:** Demandez-lui ce que la société Dome Petroleum a fait pour les travailleurs cette année. Pas d'emploi et des enfants vivant de l'aide sociale.

**M. Andre:** Je voudrais parler de la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel. Monsieur l'Orateur, les gouvernements utilisent encore une autre méthode pour camoufler ce qu'ils font vraiment. Lorsque vous parlez de taxe au simple citoyen, ce dernier tient pour acquis que vous faites allusion à l'impôt sur le revenu et déclare que tout le monde devrait payer cet impôt et contribuer ainsi aux dépenses du gouvernement. Les gens voient l'impôt sur le revenu payé par les entreprises de ce secteur et ils se disent qu'ils ne payent pas beaucoup, qu'ils pourraient payer davantage. Ils oublient cependant de tenir compte de toutes les nouvelles taxes que le gouvernement a inventées. Ces dernières ne signifient pas grand-chose pour le public et il ne s'en préoccupe pas, car il ne les connaît pas. Il ignore tout de la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, des redevances pétrolières, de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, de la redevance de participation canadienne, des redevances d'indemnisation pétrolière auxquelles il faut ajouter la taxe d'accise et la taxe de vente. Il existe sept ou huit différentes taxes, ce qui constitue au total un fardeau fiscal écrasant pour les entreprises d'un seul secteur. De quoi cela vient-il? Les entreprises de cette industrie se trouvent à être implantées dans une région du pays qui n'est pas très peuplée, ce qui fait que leur indignation n'a pu se refléter dans le résultat des élections. Le gouvernement et les technocrates sont donc à l'abri.

Hier, alors que nous étions en comité, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) déclarait qu'il aimerait avoir des puits de pétrole dans sa circonscription et je dois admettre que c'est une idée qui m'a également effleuré. Je ne demanderais pas mieux qu'il y ait quelques puits de pétrole dans la région de Pontiac, dans la région de Montréal, dans celle de Québec ou de Toronto. Il serait bon qu'il y ait des puits de pétrole partout dans le centre du Canada, car nous pourrions avoir alors une politique énergétique nationale. C'est la seule façon dont nous pourrons en avoir une, tant que le système ne sera pas changé.

En ce qui a trait à cette taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, il convient de souligner sa petite histoire. Lorsqu'ils ont présenté leur politique énergétique nationale, qui faisait partie du budget d'octobre 1980 du ministre des Finances (M. MacEachen), ils avaient auparavant menacé d'imposer une taxe à l'exportation sur le gaz naturel. La Colombie-Britannique en particulier, de même que l'Alberta, s'y sont vigoureusement opposées. L'affaire a donné lieu à beaucoup de pressions et de remue-ménage. Le gouvernement s'est trouvé sur la sellette. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a précisé «Pour répondre aux instances dont j'ai été l'objet, il n'y aura pas de taxe à l'exportation du gaz». Après la séance d'information consacrée aux journalistes, c'est ce qu'on a entendu à la télévision nationale, «Pas de taxe à l'exportation du gaz naturel»; voilà ce que les maîtres de la propagande ont affirmé aux reporters de la télévision et de la radio. Pourtant, la ligne suivante de l'exposé disait ceci; «Une redevance sera cependant imposée sur le gaz vendu aux États-Unis». Voilà ce que disait la ligne suivante, une redevance sur

le gaz vendu aux États-Unis. Si ce n'est pas là une taxe à l'exportation, qu'est-ce alors?

Monsieur l'Orateur, le Règlement m'interdit de dire que c'est un mensonge, pas plus que je n'ai le droit de dire que son auteur est un menteur. Mais qu'est-ce que c'est, monsieur l'Orateur? Sûrement pas la vérité.

Par la suite, l'Alberta a poursuivi le gouvernement fédéral devant les tribunaux parce que cette redevance, de prétendre le gouvernement de la province, allait à l'encontre de la constitution du Canada. Le procureur du gouvernement fédéral, M. William Code, a dit que ce dernier avait les pouvoirs d'imposer cette taxe. Les juges ont répondu: «Le ministre des Finances a dit que ce n'était pas une taxe à l'exportation.» Et M. Code d'admettre: «En réalité c'est une taxe à l'exportation». Ainsi le gouvernement a dû admettre devant le plus haut tribunal du pays que ce que le ministre des Finances avait dit n'était pas vrai. En disant qu'il n'y avait pas de taxe à l'exportation, le ministre des Finances a trompé la Chambre et le public, et c'est ce que le procureur du gouvernement a dû admettre devant un tribunal de l'Alberta. Les cinq juges ont déclaré à l'unanimité que la taxe était anticonstitutionnelle.

De sorte que les négociations ont repris. Le gouvernement fédéral est maintenant obligé de négocier. Les négociateurs fédéraux ont déclaré: «Bien sûr, le gaz naturel sera frappé d'une taxe à l'exportation, mais la taxe en question sera nulle.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. La parole est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au sujet d'un rappel au Règlement.

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, j'ai invoqué le Règlement pour rappeler à mon honorable ami que l'affaire à laquelle il fait allusion est devant la Cour suprême à l'heure actuelle. Je l'invite donc à peser ses paroles à ce sujet, étant donné que la Cour suprême du Canada en est saisie et qu'elle n'a pas encore rendu sa décision. Le premier ministre d'une province a eu des ennuis dernièrement lorsqu'il a commenté une affaire dont les tribunaux étaient saisis. Je voulais attirer son attention là-dessus.

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable ministre semble avoir fait valoir un bon point. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) aurait-il l'obligeance d'en tenir compte?

**M. Andre:** Je suis conscient de ce fait, monsieur l'Orateur. D'ailleurs, j'allais ajouter que l'on avait interjeté appel auprès de la Cour suprême du Canada. Les juges de la Cour ont entendu les parties. D'après mes renseignements, le tribunal a fait savoir qu'il a pris une décision et qu'il se prépare à la faire connaître.

• (1540)

**M. Lalonde:** Raison de plus pour être prudent!

**M. Andre:** Je ne critique pas la validité de l'argumentation, je signale simplement que la Cour suprême de l'Alberta a rendu une décision, à cinq contre un, qui va à l'encontre du gouvernement fédéral.

Ce bill prévoit une taxe à l'exportation, mais elle est nulle. Il n'y a pas de taxe à l'exportation; il y a une redevance sur le gaz vendu aux consommateurs américains; il y a en effet une taxe à l'exportation, mais elle est nulle: cette ambiguïté est digne d'Orwell et de son *1984*. Rien d'étonnant à ce que le public ne sache pas ce qui se passe, lorsqu'on emploie des subtilités semblables.

Quelle somme est en jeu, pour l'année financière en cours? Cette taxe rapportera 1.505 milliard de dollars, une somme considérable. Je ne veux pas porter préjudice aux affaires devant les tribunaux, mais il me semble que la seule façon d'obtenir quelque chose dans notre pays, à l'heure actuelle, c'est en ayant recours aux tribunaux car notre institution, le plus haut tribunal du pays, a perdu ses moyens.

Il y a une autre affaire en cours entre le gouvernement fédéral et la ville de Medicine Hat à propos de la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel. Cette ville a intenté des poursuites contre le gouvernement fédéral parce que cette taxe a fait doubler le montant des factures de gaz naturel à Medicine Hat. En effet, cela coûte maintenant deux fois plus cher pour chauffer une maison. Rudyard Kipling a déclaré: «L'enfer est sous leurs pieds». A Medicine Hat, le gaz naturel se trouve littéralement sous les pieds des gens. Il n'est qu'à quelques pieds de profondeur. On en trouve partout, aux abords de Medicine Hat. Depuis cent ans, les gens chauffent leur maison au gaz naturel qui provient pour ainsi dire de leur sous-sol, et ils doivent faire face aujourd'hui à des augmentations de frais abominables.

Le plus ridicule, c'est que cela coûte plus cher maintenant d'utiliser du gaz naturel à diverses fins agricoles—pour exploiter des systèmes d'arrosage dans les zones d'irrigation et ainsi de suite—que du carburant diesel. Celui-ci est raffiné. A Medicine Hat, il doit être transporté par camion depuis Edmonton. Les habitants de Medicine Hat ont du gaz naturel en dessous de leur maison, mais à cause de cette augmentation de taxe effrayante, leur facture de services publics a doublé par rapport à l'année dernière.

**M. Thacker:** Je me demande si l'on taxe l'électricité du Québec.

**M. Andre:** C'est le gaz naturel que l'on taxe. L'électricité est produite dans le centre du pays et comme les électeurs sont évidemment trop nombreux là-bas, on ne la taxe pas.

**M. Waddell:** Ils ont supprimé la taxe à l'exportation.

**M. Andre:** Mais ils trouvent normal de taxer le gaz naturel car il n'y a pas tellement d'électeurs libéraux à Medicine Hat.

J'ai lu dans le journal d'hier ou d'aujourd'hui que les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources travaillent comme des fourmis à un programme qui doit être l'héritier du Programme énergétique national. Ils vont préparer des documents. Ils s'inquiètent devant les critiques et le fait indiscutable que le Programme énergétique national est une catastrophe. Tout le monde le dit, ce qui les ennuie beaucoup. Ceux qui le disent ne sont pas seulement des hommes politiques, mais pratiquement tous les citoyens qui exercent la moindre activité commerciale. Ils vont publier un nouveau document intitulé «L'héritier du Programme énergétique national» qui nous apprendra probablement que ce dernier se porte bien et se déroule comme prévu. Le Programme énergétique national se porte peut-être très bien, mais il étrangle notre économie. Si nous voulons relancer cette dernière, le meilleur moyen, c'est de mettre un terme au Programme énergétique national.

Le gouvernement nous a dit que les trois objectifs de ce programme étaient l'autonomie, la canadianisation et un partage équitable des recettes. Tout le monde est d'accord là-dessus. L'ennui c'est que le Programme énergétique national va à l'encontre de la réalisation de chacun de ces objectifs. Il nous empêche de parvenir à l'autonomie énergétique. Nous devons renoncer à tout espoir de ce côté-là. Nous n'y parviendrons pas d'ici la fin du siècle. Telle est la conclusion de l'Office national de l'Énergie et de tous ceux qui ont examiné la situation énergétique.

En ce qui concerne la canadianisation, entre 1975 et 1980, le taux de canadianisation de l'industrie du pétrole et du gaz a nettement augmenté. C'était avant l'instauration du PEN. En fait, en 1975 on s'est contenté de modifier le droit fiscal pour que les Canadiens se trouvent, pour la première fois de notre histoire, sur le même pied que les étrangers pour investir au Canada. C'était tout. Le droit fiscal a placé les Canadiens sur un pied d'égalité et c'est ainsi que la canadianisation de ce secteur industriel a fait des progrès spectaculaires. Le Programme énergétique national y a mis un point final. Il a forcé des Canadiens à partir. Il y a plus de sociétés canadiennes ayant leur siège social à Denver qu'il n'y avait d'entreprises canadiennes à Calgary il y a dix ans. Au centre-ville de Denver, on se croirait à Calgary il y a quatre ou cinq ans. Les Canadiens construisent là-bas des immeubles où s'installent des compagnies pétrolières canadiennes.

Et pour canadianiser l'industrie du pétrole et du gaz naturel, en 1981, les collaborateurs du ministre téléphonaient à des compagnies pour leur demander si, dans le but de canadianiser l'industrie, elles ne voudraient pas songer à acquérir des compagnies pétrolières et gazières appartenant aux Américains. Les banques aussi recevaient des coups de fil pour se faire exposer la politique du gouvernement et se faire inviter à collaborer. Bien des entreprises ont succombé à ces cajoleries. Elles s'appelaient Dome, Sulpetro, Turbo, Drummond et Husky. Ces sociétés ont pensé que c'était une bonne idée. Si les banques leur offraient de l'argent avec l'appui du gouvernement, c'était pour les encourager et les applaudir.

Ainsi, 7.5 milliards de dollars ont quitté le pays. Pas un seul emploi nouveau n'a été créé. Pas un seul nouveau baril de pétrole n'est venu s'ajouter. Le Canada n'a retiré aucun bénéfice sur le plan de la réalisation de ses objectifs. Certaines sociétés étrangères sont devenues en grande partie canadiennes, mais chacune d'entre elles le regrette aujourd'hui parce qu'elles sont toutes en difficulté. Elles le sont à un point tel que les banquiers qui leur ont prêté de l'argent le sont aussi. Selon les derniers relevés, le montant des prêts bancaires irrécouvrables au Canada pourrait s'élever à 5 milliards. C'est de la folie pure. Pourquoi dépenser 7 milliards et demi sans qu'un seul emploi ne soit créé? Cela ne vous a même pas procuré un seul baril de pétrole supplémentaire ni un seul pied cube de gaz. Nous n'en avons rien retiré du tout. Nous avons ruiné des sociétés qui se sont laissé séduire par les flatteries du ministre et de ses représentants. Quelle stupidité incroyable!

Entre-temps, à cette somme de 7 milliards et demi sont venus s'ajouter un exode d'environ 10 milliards de capitaux. Les investisseurs se sont dit «Nous ne sommes pas les bienvenus au Canada»; et ils sont partis. Des fonds canadiens et étrangers de l'ordre de 17 milliards et demi ont quitté le pays. Par voie de conséquence, le dollar canadien en a pris un coup. Pour l'empêcher de trop fléchir, nous devons maintenir les intérêts à un taux élevé. Les taux d'intérêt sont actuellement beaucoup plus élevés qu'ils devraient l'être, à cause du stupide Programme énergétique national. Il devait permettre de canadianiser l'industrie. Ce qui est arrivé est tout à fait incroyable.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral se dit en faveur d'un juste partage des recettes. Or, sur chaque baril de pétrole produit, il perçoit 44 p. 100 des revenus. Ceux qui font la prospection pétrolière, qui prennent le risque d'acquérir le terrain, d'entreprendre les études géophysiques, de pratiquer les forages, de mettre les installations en place, de construire les pipelines et tout le reste obtiennent 7 p. 100 des recettes tandis que les autres touchent 44 p. 100. Est-ce là un partage juste des recettes? A cause de cette situation, moins d'entreprises recherchent du pétrole; les sociétés mettent à pied leurs travailleurs, elles font faillite, quittent notre pays; et ce secteur jadis dynamique et prospère qui créait des emplois partout au Canada est complètement dévasté. Voilà où le «juste partage des recettes» nous a conduits, monsieur l'Orateur.

• (1550)

Il y a quelques semaines, l'Alberta a réagi à la dévastation et au saccage en rajustant ses taux de redevances. Je ne connais personne qui ait critiqué cette initiative. Le gouvernement fédéral doit prouver que la situation le préoccupe aussi en faisant de même et je constate avec plaisir que le ministre n'en a pas rejeté l'idée. Il a laisé la porte ouverte. S'il faut en croire les chroniques à potins des journaux, le ministre a des démêlés avec le ministère des Finances. Apparemment, le ministère tient à cet argent et ne veut pas le lâcher. Si c'est exact, je prends parti pour le ministre.

J'ai la conviction absolue, et je crois qu'on peut le prouver, que si le gouvernement fédéral renonçait à quelques-uns de ces impôts, l'élan qui serait imprimé à l'économie rapporterait au Trésor plus de recettes qu'il ne lui en ferait perdre. Les Canadiens retrouveraient du travail et ils paieraient des impôts au lieu de percevoir les prestations de l'assurance-chômage. Peut-être que des sociétés qui ont fui le Canada à cause du Programme énergétique national seraient encouragées à revenir et à consacrer leurs énergies et leur compétence, dont nous avons certes besoin, à des exploitations au Canada.

Il semble que nous n'y pouvons grand-chose, monsieur l'Orateur. Ma contestation ne date pas d'hier et je ne suis pas le seul à l'exprimer. Le chœur des protestataires qui se font entendre depuis un an et demi est digne de la chorale de l'Église mormone.

Je me demande si ce carnage était vraiment nécessaire ou si nous aurions pu adopter une autre méthode, monsieur l'Orateur. Dans le premier cas, nous aurions peut-être pu éviter l'erreur qu'est le Programme énergétique national si nous avions débattu ouvertement cette décision, comme le ministre des Finances songe maintenant à le faire au sujet du budget. Il serait peut-être opportun de débattre ouvertement toutes les décisions du gouvernement. Il faudrait examiner certains conseils sur la politique énergétique que le ministre reçoit de ses collaborateurs. Nous devrions pouvoir analyser les données qui lui sont présentées comme des faits. Je sais qu'elles ne correspondaient à rien. Les renseignements auraient pu être imputables à une erreur ou avoir été falsifiées, mais ils n'étaient certes pas fondés sur des faits.

Je me demande si la situation aurait été différente si le ministre avait prêté l'oreille à l'Association pétrolière indépendante du Canada. Après la présentation du Programme énergétique national, l'Association lui avait demandé de renvoyer la question pour étude à un comité permanent de la Chambre ou à un comité mixte. Si le ministre y avait consenti nous aurions eu l'occasion il y a 15 mois de débattre la question à fond et d'analyser ce programme et nous aurions peut-être prévu alors ses conséquences pour le Canada. Nous aurions peut-être évité certaines des conséquences si on avait approfondi l'affaire. Combien de milliards de dollars et combien de centaines de milliers d'emplois auraient été épargnés! Combien de sociétés auraient évité la faillite, si seulement les parlementaires avaient consacré à l'affaire un débat ouvert et honnête!

Lorsque l'Association pétrolière indépendante a déclaré que la politique énergétique nationale serait un désastre pour le Canada, le ministre lui a répondu que personne n'attachait de crédit à ses opinions. Si, par la suite, le responsable de Petro-Canada a quitté l'Association, c'est qu'elle ne trouvait rien de bon à dire du gouvernement. Je me demande si les choses seraient différentes aujourd'hui si le ministre avait écouté l'Association au lieu de la traiter comme il l'a fait. Seraient-elles différentes si le président de Petro-Canada avait écouté l'Association au lieu de la quitter? Si un comité avait été saisi de la chose, je me demande combien de Canadiens travailleraient à l'heure actuelle au lieu de chômer et de passer leur temps à se demander comment ils vont bien pouvoir maintenir leur niveau de vie et garder leur maison.

N'est-il pas temps pour nous d'exiger que les bureaucrates qui en fait conduisent le gouvernement sortent au grand jour? Il est temps que le gouvernement cesse de faire des cachotteries pour nous permettre de voir ce qu'il fait et, qui sait, de l'empêcher de commettre les terribles erreurs qui mènent le pays à sa perte.

J'espérais que le ministre annoncerait certains changements à propos de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires et à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Les petits producteurs font des démarches auprès du ministre depuis plus d'un an et j'espérais que celui-ci les aiderait en s'inspirant de leurs suggestions. Il semble que mes espoirs sont vains, monsieur l'Orateur, même si le débat n'est pas terminé et si l'étude à l'étape du comité n'est pas entamée. Le ministre arrivera peut-être à admettre que ses conseillers ne sont pas de bon conseil. J'espère qu'il reconnaîtra qu'il est temps de cesser de ruiner le secteur pétrolier et gazier. Il est temps de revenir en arrière, à l'époque où le Programme énergétique national n'existait pas. Il faut nous permettre d'essayer d'accéder à l'autosuffisance, de canadianiser ce secteur et de lui donner de l'expansion. Il faut adopter une attitude constructive et axer nos efforts sur la réussite. Nous espérons encore tout cela, monsieur l'Orateur, mais il faudrait être un crétin pour attendre en silence.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, le bill C-112 est une nouvelle version du bill C-93 qui portait sur les taxes énergétiques, à savoir la taxe sur le gaz industriel consommé uniquement au Canada, et qui tendait à modifier la taxe sur les recettes pétrolières et gazières ou TRPG, et à mettre en œuvre la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires.

*La fiscalité*

Le député qui m'a précédé a parlé de taxes. Personne n'aime payer des taxes, monsieur l'Orateur, surtout pas les compagnies pétrolières. Durant les audiences du comité, qui ne sont pas terminées, le président de la société Dome Petroleum, M. Richards, a répondu aux questions que je lui ai posées à propos des taxes payées par sa compagnie. Dome Petroleum est la compagnie pétrolière canadienne la plus importante à l'heure actuelle. Ce n'est pas Petro-Canada mais Dome Petroleum qui vient en tête. La Dome Petroleum allait recevoir du gouvernement près de 640 millions de dollars en subventions au cours des trois prochaines années. M. Richards lui-même touche des émoluments d'environ $600,000 par an, d'après le volume intitulé «The Blue-Eyed Sheiks.» La Dome Petroleum ne paie pas d'impôt. En effet, il ne plaît pas à certaines entreprises pétrolières de payer de l'impôt; la Dome est de ce nombre.

• (1600)

Il est tout à fait inconcevable d'avoir à expliquer cela à ses électeurs. Je représente une circonscription ouvrière dans le quartier est de Vancouver. Mes électeurs travaillent laborieusement et leur impôt est prélevé à même leur chèque de paie, alors qu'une grosse boutique comme la Dome ne paie pas d'impôt.

Je sais que l'intervenant qui m'a précédé est un porte-parole du secteur pétrolier et je sais que les représentants de ce secteur ne comprennent pas pourquoi ils n'inspirent pas de bienveillance à la population. Eh bien, quand on traite les gens de tous les noms, en prenant des aires importants et courroucés, en tempêtant et en s'emportant contre tous, comme le fait le député, il est parfois difficile de parvenir à se faire écouter.

Mais j'y reviendrai plus tard car j'estime que les petits producteurs pétroliers et gaziers du Canada ont raison de vouloir réclamer au gouvernement certains changements dans le régime fiscal. Toutefois, j'espère réussir dans mon discours d'aujourd'hui à acculer le gouvernement libéral au pied du mur et à lui faire entendre certaines critiques justifiées. Si les députés à ma droite voulaient pour une fois me prêter une oreille attentive, au lieu de s'emporter et de se mettre en colère, ils pourraient apprendre quelque chose d'utile.

Je représente l'Ouest et je viens d'une région où l'on consomme beaucoup de pétrole, mais j'ai également passé beaucoup de temps dans une région productrice. Je vais aujourd'hui faire quelques propositions bien détaillées et bien fondées que le gouvernement pourrait étudier. Je crois que c'est le seul moyen d'aborder nos problèmes car les Canadiens en ont pardessus la tête des chicanes qui opposent le gouvernement aux provinces et le parti libéral au parti conservateur. Ils veulent qu'on apporte des solutions à leurs problèmes. J'ai peut-être tort, monsieur l'Orateur, mais je crois que c'est cela que réclament les Canadiens et j'ai donc l'intention de proposer quelques solutions aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je vais aborder trois domaines au nom du Parti néo-démocrate. Le premier est celui de l'impôt lui-même, l'IRP et l'IRPS et ce qu'ils signifient. Je vais également parler de la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz, que l'on perçoit au point de livraison, et qui représente environ 65 p. 100 du prix à la consommation de $5.51 le mpc.

Le gouvernement se proposait de prélever une taxe à l'exportation du gaz. Nous l'avons imploré de ne pas prendre cette mesure car elle paralyserait véritablement certaines des provinces de l'Ouest. Le gouvernement a fini par reculer devant la vigueur de l'opposition. A la place, il a instauré une taxe qui s'applique à toutes les catégories de gaz et la facture est lourde pour les consommateurs. L'hiver dernier, l'application de cette taxe a entraîné une augmentation des dépenses de chauffage pour les particuliers de $848 en Ontario, de $544 en Alberta et de $708 en Colombie-Britannique.

J'ouvre une parenthèse, monsieur l'Orateur. Je manquerais à mon devoir si j'oubliais de rappeler que ce soir va se dérouler un événement historique à Vancouver puisque ma cité accueille pour la première fois depuis 50 ans la finale de la Coupe Stanley. Je suis certain que tous les députés aimeraient manifester leur encouragement à l'équipe canadienne.

**Des voix:** Bravo!

**M. Waddell:** Pour en revenir au sujet plus terre à terre de mon intervention—les taxes—le troisième point que je voudrais aborder avec vous, c'est l'entente passée entre l'Alberta et le gouvernement fédéral et ses conséquences pour la population. Entre 1973 et 1980, la grande majorité des Canadiens a perdu confiance dans le secteur pétrolier pour des raisons nombreuses et légitimes. J'espère que les compagnies pétrolières m'écoutent. J'ai constaté que plusieurs dirigeants d'entreprise écrivent dans *Oil Week* et dans plusieurs autres magazines spécialisés qui essaient d'aborder la question d'une façon aussi impartiale que possible. En pareil cas, ils sauront bien défendre leur cause, le cas échéant. A mon avis, les Canadiens se sont rendu compte de la situation lorsque le prix qu'ils payaient pour le pétrole canadien a cessé d'être lié au coût de production pour être assujetti à des dispositions législatives qui répondaient au prix du pétrole arbitrairement fixé par les pays de l'OPEP. On assimile généralement l'OPEP au monde arabe, mais ses membres ne sont pas tous des pays arabes. On a pu voir que c'était le cartel pétrolier qui décidait des prix au Canada.

En second lieu, monsieur l'Orateur, l'augmentation du prix des produits pétroliers n'a certainement pas profité aux Canadiens et aux entreprises pétrolières et gazières appartenant à des Canadiens. Bien au contraire, ces augmentations ont permis aux étrangers de toucher des milliards de dollars car elles avaient constitué des réserves. On estime ainsi que chaque augmentation de $1 du prix du pétrole brut naturel fait augmenter de plus de quatre milliards la valeur des réserves d'Imperial, d'Amoco, de Texaco, de Shell et de Gulf. Il ne faut pas oublier que nous avons permis que 75 p. 100 du secteur pétrolier soit la propriété de sociétés pétrolières étrangères. C'est une véritable honte. Ainsi, à chaque augmentation du prix du pétrole, ce sont elles qui s'enrichissent. C'est une situation merveilleuse pour les grosses multinationales du pétrole.

Les avoirs de l'ensemble de l'industrie pétrolière ont augmenté de 260 p. 100 pendant la période allant de 1973 à 1980. Si je ne m'abuse, elle ne réalise pas autant de bénéfices qu'auparavant et elle a maintenant des problèmes de liquidités, mais entre 1973 et 1980, elle a fait énormément d'argent. Ces bénéfices semblent particulièrement injustes au public canadien qui avait subventionné la découverte de ces réserves grâce à des concessions fiscales et à des allocations de super-épuisement. Le consommateur paie donc une fois en versant des subventions, il paie encore une fois au poste d'essence et on lui demande maintenant de payer une troisième fois en versant des impôts plus élevés, mais j'y reviendrai dans un instant.

Il y a autre chose qui a éveillé les soupçons du public canadien. L'industrie pétrolière et les gouvernements avaient garanti aux consommateurs qu'il n'y avait pas de pénurie de pétrole brut et ils avaient par la suite favorisé l'exportation de grandes quantités de pétrole aux États-Unis, mais en 1974, les chiffres relatifs aux réserves avaient changé de façon tellement dramatique qu'on prévoyait que le Canada importerait plus de pétrole brut qu'il n'en exportait avant la fin de la décennie. Bien entendu, le public a été horrifié d'apprendre cette nouvelle et il a exigé que le gouvernement commence à obtenir et à diffuser des renseignements plus exacts sur l'avenir énergétique du Canada.

Tout le monde sait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déjà déclaré à la Chambre que nos réserves de pétrole brut naturel pourraient durer encore 300 ans. On parle maintenant d'environ neuf à 11 ans. A cause de la déclaration du ministre, nous avons exporté la moitié de notre production quotidienne et c'est pour cela que le gouvernement fait face aujourd'hui à toutes sortes de problèmes parce que nous pouvons satisfaire à tous nos besoins énergétiques, sauf en ce qui concerne le pétrole. Nous allons maintenant faire la même chose avec nos réserves de gaz naturel. Nous sommes sur le point d'exporter notre gaz aussi et, d'ici quelques années, nous pourrions faire face aux mêmes problèmes pour ce produit.

Comme notre parti partageait les préoccupations du public à cet égard, monsieur l'Orateur, nous avons forcé le gouvernement libéral minoritaire à créer une société énergétique d'État qui serait en mesure de fournir des renseignements techniques exacts sur l'industrie pétrolière et gazière au gouvernement, qui pourrait à ce moment-là réaliser des bénéfices en exploitant les richesses naturelles du Canada au nom des Canadiens. Cette société est Petro-Can. Elle nous appartient. L'Alberta a pris certaines mesures en ce sens pour les mêmes raisons quand elle a créé l'Alberta Energy Company, qui a participé au projet Syncrude. En 1980, l'industrie pétrolière et gazière était de loin le secteur industriel le plus rentable de l'économie canadienne. De fait, on m'a dit qu'il était presque impossible de rassembler des capitaux d'investissement en Alberta sauf si c'était pour investir dans la prospection pétrolière et gazière.

Voilà qui explique pourquoi le gouvernement en est venu à imposer ces revenus inattendus. C'était à prévoir, mais le problème demeure que cela pourrait bien tuer la poule aux œufs d'or, vu la façon dont les taxes sont perçues.

• (1610)

La réponse du gouvernement libéral aux problèmes croissants, ce fut le Programme énergétique national. Je suis d'accord avec le député de Calgary-Centre (M. Andre) lorsqu'il dit qu'il n'y avait peut-être pas de problème. Néanmoins, c'était une industrie prospère, et quelques personnes et de nombreuses multinationales pétrolières touchaient des profits qui venaient en fin de compte des consommateurs canadiens. Le gouvernement devait donc absolument prélever une partie de ces revenus inattendus en les imposant. Cela s'est fait

aux États-Unis. Après que les pays de l'OPEP eurent haussé plusieurs fois le prix du pétrole, le gouvernement américain a imposé une taxe sur les profits inattendus. Cela était parfaitement conforme à ce qui s'était produit dans d'autres domaines. L'ambassadeur des États-Unis sera peut-être étonné d'apprendre que le gouvernement américain a fait exactement la même chose.

Nous approuvons l'objectif du Programme énergétique national qui est de canadianiser l'industrie et d'en retirer davantage de recettes, mais le Programme porte préjudice aux sociétés canadiennes indépendantes en imposant une fiscalité plus complexe et en mettant l'accent sur l'exploitation des ressources dans les régions vierges où les géants pétroliers ont déjà pris toute la place. Telles sont les critiques qu'on a fait valoir devant le comité. Un comité des affaires économiques constitué de députés de notre parti a parcouru le pays. Nous sommes allés en Alberta pour écouter ce qu'avaient à dire les représentants de l'Alberta Energy Services Association, de certaines sociétés pétrolières, et de certaines sociétés de service d'entretien. Si l'on fait abstraction des déclarations de l'Association pétrolière canadienne et de toutes les bêtises qu'on a pu entendre, on constate que la complexité de la fiscalité pose un problème aux petites sociétés. On constate également que le PEN cherche à déplacer l'activité pétrolière de l'Alberta vers les régions excentriques. Cela, bien sûr, dans le cadre du conflit entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Programme nuit donc aux petites sociétés canadiennes et favorise les géants pétroliers dont il s'était donné initialement pour mission de modérer les appétits. Voilà la véritable critique que nous pouvons adresser au Programme énergétique national.

En outre, le gouvernement a unilatéralement accru sa part des revenus tirés de l'exploitation des ressources énergétiques sans prendre de mesures valables pour encourager les économies, l'exploitation de sources d'énergie nouvelles ou l'accroissement de la demande nationale pour nos réserves relativement abondantes de gaz naturel et de pétrole lourd. Je sais que le Programme énergétique national renferme des dispositions sur les économies et les énergies nouvelles, mais elles sont mineures comparativement à l'accent qui a été mis sur l'approvisionnement et sur la nécessité de forer dans la mer de Beaufort d'exploiter les ressources d'Hibernia. Je ne nie pas qu'il faille trouver d'autre pétrole et extraire le pétrole d'Hibernia. Le Canada a besoin de pétrole. Nous ne nions pas cette réalité lorsque nous critiquons le gouvernement mais nous estimons qu'il aurait pu faire davantage dans le domaine des économies d'énergie.

La semaine dernière, j'ai vu une annonce publicitaire dans le magazine *Oil Week*. Une société annonçait une thermo-pompe. Elle prétendait que les gens qui installaient des thermo-pompes dans leur maison pouvaient économiser 80 p. 100 de l'énergie qu'ils utilisent. On procédait à une ventilation par baril, mais malheureusement, je n'ai pas apporté cet article avec moi. Toutefois, je vais de nouveau soulever la question à l'étape de l'étude du projet en comité. Si j'ai bien lu l'annonce en question, il semble que l'on pourrait se passer de deux, trois ou quatre usines d'extraction des sables bitumineux tout simplement en installant des thermo-pompes dans toutes les maisons du Canada. Nous pourrions en retirer des emplois. C'est ce que nous devrions faire au lieu de songer à des mégaprojets. Mais laissons tomber, puisque je parlais du Programme énergétique national.

Ensuite, les gouvernements fédéral et albertain ont conclu une entente, le 1er septembre 1981. Celle-ci était fondée sur la hausse rapide du cours mondial du pétrole brut dans la prochaine décennie, hypothèse qui s'est révélée fausse. Toutes mes lectures me portent à croire à un approvisionnement régulier et à un prix stable du pétrole de l'OPEP au cours des prochaines années. C'est beaucoup plus avantageux pour l'OPEP, à bien y penser. Les prix vont demeurer stables au lieu de grimper en flèche. Malheureusement, le Programme énergétique national et l'entente avec l'Alberta reposent sur une erreur. Ils ont été conçus l'un pour combler le déficit fédéral et l'autre pour garnir le fonds du patrimoine avec des pétrodollars, sans égard aux producteurs et aux consommateurs canadiens.

J'hésite à le dire, mais s'il y a une leçon à tirer des élections en Saskatchewan, c'est que malgré tout l'argent qu'un gouvernement peut accumuler dans un fonds du patrimoine et les coffres de la province, il n'est pas pour autant assuré de pouvoir convaincre les simples citoyens qu'ils se sont enrichis. C'est d'ailleurs ce qu'on peut reprocher à l'accord conclu avec l'Alberta. Il a assuré des sommes énormes au Trésor fédéral et au Fonds du patrimoine de l'Alberta, mais sans aider l'homme et la femme de Vancouver-Kingsway, l'homme et la femme de Spadina, ou encore les cultivateurs des diverses circonscriptions représentées ici par mes collègues.

Après un débat acrimonieux de dix ans entre le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta, c'est la catastrophe sur tous les points. Les prix à la consommation sont très élevés et créent donc une tension croissante entre les provinces productrices et les provinces consommatrices; l'industrie canadienne éprouve de graves difficultés, et nos approvisionnements en pétrole brut diminuent.

A l'intention des collègues à ma droite qui aiment bien m'interrompre et chahuter, je répète que la politique énergétique libérale se solde par une catastrophe sur tous les points: nous avons des prix élevés à la consommation alors qu'on nous a promis des bas prix; nous avons une industrie nationale en graves difficultés alors qu'on nous a promis un programme d'aide au petit producteur canadien; et nous avons des approvisionnements en pétrole brut qui vont diminuant alors qu'on nous a promis l'autosuffisance énergétique. Dites-moi, n'est-ce pas là un bilan conforme à la réalité?

Y a-t-il d'autres moyens de régler ces problèmes? Permettez-moi de suggérer quelques solutions dont certaines sont inédites. A mon avis, les difficultés des petites entreprises de l'Ouest sont causées notamment par le blocage du gaz naturel. Elles ont du mal à le vendre. Le gouvernement devrait étudier la possibilité de constituer une banque publique de gaz naturel et de se faire payer en gaz plutôt que sous forme de redevances provinciales. Bien sûr, il faudrait s'entendre avec les provinces productrices. Si l'Alberta était d'accord, au lieu de toucher 20 p. 100 de redevances sur le gaz naturel, elle élargirait son marché de 10 p. 100 environ.

Nous pourrions aider les provinces à construire les installations voulues pour produire de l'essence de haute qualité à partir des réserves de gaz naturel suivant le procédé mis au point par Mobil et appliqué actuellement en Allemagne et en Nouvelle-Zélande. Ces installations augmenteraient encore de 5 p. 100 le marché local de l'Alberta.

Nous pourrions instaurer un programme pour favoriser au maximum le remplacement du fuel domestique et de l'essence par le gaz naturel. Je sais qu'il existe déjà un programme de ce genre, mais nous n'avons pas fait grand-chose pour les automobiles et les camions. La plupart des députés qui ont leur bureau à l'édifice de la Confédération viennent à la Chambre en autobus. Cet autobus fait partie d'une flotte d'autobus. A quoi marchent-ils? Au gaz naturel? Non, à l'essence, cette essence qui se raréfie. Nous pourrions faire beaucoup plus sur ce plan.

Nous pourrions également favoriser l'exploitation du pétrole lourd dans l'Ouest. Nous devrions construire immédiatement, de concert avec la Saskatchewan et l'Alberta, une ou plusieurs usines de valorisation du pétrole lourd qui permettraient d'intensifier l'exploitation des gisements d'huile lourde de Lloydminster, Wainwright et Cold Lake. Il faudrait mettre l'accent sur les modules à petite échelle et les miniprojets in situ et qui donneraient au secteur des forages et des services ainsi qu'aux petites sociétés canadiennes indépendantes le coup de fouet dont elles ont tant besoin.

Puisque nous parlons d'Alsands, ce genre de projet n'aurait guère aidé les petites sociétés de forage de l'Alberta. Il n'y a aucun doute que ses retombées aideront certaines sociétés du secteur. Si vous voulez vraiment aider les petites entreprises indépendantes, il est préférable de promouvoir les secteurs du pétrole lourd et des petits projets de forage plutôt que l'exploitation de minier qui caractérisait Alsands. C'est là une solution de rechange économique à ce mégaprojet coûteux.

• (1620)

En outre, le gouvernement fédéral pourrait augmenter les prix pour le pétrole lourd, afin que des dépôts assez marginaux soient exploités.

Nous pourrions également avoir une banque publique pour l'exploitation du pétrole lourd qui tirerait ses recettes d'une redevance différée. Cela permettrait aux sociétés d'amortir leurs immobilisations plus rapidement tout en versant des redevances à l'Alberta, par exemple. Il pourrait y avoir participation du secteur public par le biais de Petro-Canada, de la Alberta Energy Company ou de la société Saskoil et on pourrait encourager la réalisation d'autres mini-projets d'une taille plus raisonnable et peu coûteux.

Pour aider ce secteur, nous pourrions remplacer ce régime fiscal injuste et complexe à l'excès, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, dont il est question dans ce projet de loi. Nous pourrions le remplacer par une simple entente fédérale-provinciale de partage des redevances analogue à l'entente de location de domaines fiscaux.

J'aimerais m'étendre un peu plus sur ce sujet. Il est probablement au cœur du problème que pose ce projet de loi. Plutôt que de faire face à ce problème du partage des recettes de façon directe et rationnelle, le gouvernement fédéral et les provinces ont entrepris une série de guerres fiscales qui n'ont pas cessé jusqu'à maintenant. Ils ont imposé au secteur pétrolier et gazier l'un des régimes fiscaux les plus compliqués et, par le fait même, les plus injustes au Canada. Ce régime doit être modifié. Des taxes trop complexes sont des taxes injustes. Les plus importantes sociétés se servent d'un personnel comptable bien payé pour utiliser ces taxes à leur profit. Par contre, pour le petit producteur canadien indépendant, elles représentent une montagne de paperasserie et des dépenses supplémentaires.

Il faut donc qu'Ottawa et Edmonton entreprennent d'autres négociations sur les prix. Le gouvernement provincial devrait songer à partager volontairement une partie du fruit de ses redevances provinciales avec le gouvernement fédéral. Cela enlèverait toute raison d'être à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, à la taxe de financement du pétrole importé et aux taxes d'accise, sans compter, que le gouvernement de la province aurait sans doute son mot à dire dans l'utilisation de ces recettes.

Cette proposition est nouvelle. D'aucuns pourront la trouver naïve ou utopique, mais je pense que les chefs de gouvernement des provinces productrices soit l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, sont actuellement bien décidés à conclure de meilleurs accords avec le gouvernement fédéral. L'accord que le premier ministre d'Alberta et notre premier ministre (M. Trudeau) ont signé le 1er septembre 1981, n'existe plus. Il est devenu caduc puisque le cours mondial du pétrole s'est stabilisé. Le régime fiscal institué dans cet accord est trop complexe, pour l'industrie pétrolière surtout les petites compagnies. Il est devenu inutile et il faut le changer.

Je voudrais maintenant exposer une autre solution au nom de mon parti. Nous sommes contre l'octroi de stimulants fiscaux ou de primes si nous n'avons rien à y gagner. Par conséquent, si le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral paie jusqu'à 80 p. 100 du coût d'un puits, l'un ou l'autre des deux gouvernements devrait obtenir une participation dans ce puits. Nous croyons que les gouvernements sont trop généreux à cet égard.

A dessein d'introduire de nouveaux stimulants, de partager les redevances fédérales-provinciales et d'éliminer les taxes fédérales trop complexes, il faudra réexaminer attentivement les barèmes de redevances en vigueur. Cet examen a été entrepris au niveau provincial avec la collaboration des deux gouvernements. L'objectif serait de simplifier le régime fiscal des compagnies; il ne serait pas de faire augmenter les recettes des gouvernements provinciaux.

J'estime avoir fait des suggestions intéressantes sur la façon de protéger une industrie qui semble en difficultés. Et j'estime l'avoir fait en évitant de me vanter ou de m'attaquer à quiconque. Je crois que mes critiques à l'égard du gouvernement ont été aussi utiles que celles de mes amis de droite. Ils ont apporté quelques changements et ils en feront d'autres.

J'ai parlé de la taxe sur le gaz naturel pour la consommation domestique. Cela intéresse tous les députés d'en face, car la plupart d'entre eux, je suppose, ont dans leur circonscription des gens qui se chauffent au gaz naturel. La taxe sur ce gaz naturel est injuste et régressive. Elle touche les personnes âgées, les personnes qui ont un revenu fixe et les économiquement faibles autant, ou peut-être même davantage, que les riches, car ces personnes consacrent un plus grand pourcentage de leur revenu à l'énergie, à l'alimentation et au logement. A mon avis, cette taxe est nuisible et devrait être supprimée.

Depuis 1980, sous le régime libéral, le coût total de l'énergie a grimpé de 46 p. 100, selon l'indice des prix à la consommation. Le prix du gaz naturel a augmenté de 28 p. 100 en 1981. Les consommateurs devront payer le pétrole et le gaz deux fois plus cher d'ici 1986. Je reçois déjà des plaintes d'électeurs de

ma circonscription qui me disent que leur salaire n'a augmenté que de 8 à 9 p. 100, alors que le prix de l'énergie a grimpé de 28 p. 100. Ils me demandent ce qui se passe. C'est difficile à expliquer. C'est une taxe régressive qu'il faut supprimer.

J'ai déjà parlé de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. C'est une question très compliquée. Cette redevance présente certains avantages, car elle est imposée à la tête du puits, si bien qu'il est difficile de trafiquer les chiffres pour déduire des dépenses à ce stade. Néanmoins, je le répète, ce sont les petits producteurs qui seront le plus touchés. J'ai proposé un moyen de remplacer cette taxe par une méthode de partage des redevances entre les provinces et le gouvernement fédéral. Cela pourrait marcher.

Au cours des audiences du comité, je voudrais soulever la question des compagnies pétrolières à qui le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait un cadeau royal en n'augmentant pas leurs taxes au cours du dernier trimestre de 1981. En fait, le gouvernement a augmenté le prix du pétrole de $2.50 le gallon pendant trois mois, entre le 1er octobre et le 31 décembre 1981. Néanmoins, les taxes ne sont pas entrées en vigueur avant le 1er janvier. Par conséquent, le gouvernement parle de serrer la vis aux compagnies pétrolières, mais il leur a fait un cadeau royal pendant ces trois mois. J'ai l'intention d'interroger le gouvernement à ce sujet au cours des audiences du comité et peut-être de proposer un amendement au bill, afin que les compagnies remboursent cet argent aux consommateurs canadiens.

En terminant, je dirai que le consommateur canadien s'est fait avoir par un gouvernement libéral qui lui promettait de l'énergie à bas prix pendant la campagne électorale. Quant à l'opposition officielle, elle s'est proclamée dans tout le pays et notamment en Saskatchewan la championne de l'énergie à bon marché. Il ne faut pas le croire. Le budget qu'a présenté le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) quand il était ministre des Finances comportait un impôt de 18c. le gallon d'essence, lequel n'était qu'une première mesure, ne l'oublions pas. Ne nous laissons pas leurrer: le parti conservateur est celui qui ferait payer l'énergie le plus cher et le parti libéral le suit de près. J'invite les députés qui sont à ma droite à revoir le budget du député de Saint-Jean-Ouest pour qu'ils cessent de déraisonner comme ils le font à la Chambre.

**Une voix:** L'impôt de 18c. est rendu à combien maintenant?

**M. Waddell:** Ce devait être tout d'abord 18c., puis $4 et encore $4 de plus et ainsi de suite. Nous avons compris que ce serait cher et nous avons voté contre. Quand les Libéraux sont revenus au pouvoir, ils ont fait des propositions semblables, auxquelles nous nous sommes de nouveau opposés. C'est là où je veux en venir. Il n'y a personne à la Chambre qui soit prêt à défendre les consommateurs. Les conservateurs se lamentent toujours à propos de l'industrie pétrolière, mais ils parlent très peu des petites compagnies pétrolières et encore moins du consommateur canadien.

• (1630)

Permettez-moi de dire à mon collègue qu'en ce qui concerne les taxes, notre proposition était des deux celle qui offrait l'énergie au meilleur prix. Je veux que cela soit bien compris.

**M. Jarvis:** Vous les avez trahis en 1979. Vous êtes un hypocrite!

**M. Waddell:** Il y a un autre problème. Je crois déceler un peu de consternation sur le visage des députés à ma droite, mais je leur expose simplement les faits.

**M. Jarvis:** Quelles taxes proposez-vous, Ian?

**M. Waddell:** Je leur demande simplement de lire le budget de John Crosbie et d'étudier les chiffres relatifs aux augmentations futures. Puis, je leur demande d'examiner l'accord conclu entre l'Alberta et Ottawa. Ils constateront alors que les chiffres ne diffèrent pas tellement. Ils sont justes un peu moins élevés. Je demande à nouveau, qui a représenté le consommateur . . .

**M. Jarvis:** Certainement pas le NPD!

**M. Waddell:** . . . et qui a représenté les petites compagnies pétrolières et gazières? Le premier ministre Lougheed, ce conservateur . . .

**M. Jarvis:** La Chambre de commerce les représente mieux que le NPD!

**M. Waddell:** . . . est en réalité le grand manitou du parti conservateur. Qu'est-il arrivé au chef en coulisse du parti conservateur lorsqu'il a conclu cette entente avec le premier ministre actuel, M. Pierre Trudeau, et ils ont tous les deux levé leur verre . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le député devrait désigner les députés d'après leurs fonctions ou leur circonscription.

**M. Jarvis:** Il n'a pas encore l'habitude, monsieur l'Orateur. C'est un nouveau.

**M. Waddell:** Lorsque le premier ministre Lougheed et le député de Mont-Royal (M. Trudeau) ont levé leur verre, où était le consommateur? Qui représentait le consommateur? Personne. En effet, personne. Lorsque l'Alberta et Ottawa ont conclu cette entente, nous imaginions-nous qu'un premier ministre fédéral libéral et un premier ministre provincial conservateur allaient créer le pire des mondes possibles?

**Des voix:** C'est un honte!

**M. Waddell:** Nous vivons dans le pire des mondes. Les prix à la consommation sont élevés, notre industrie nationale connaît de sérieuses difficultés et nos approvisionnements en pétrole canadien sont menacés. Les députés demandent ce que le NPD ferait à la place du gouvernement. Vous nous donnez le pouvoir, messieurs, et nous vous montrerons ce que nous pouvons faire. Notre pays possède toutes les ressources énergétiques qu'il soit possible d'énumérer.

**M. Jarvis:** Et vous avez voté contre l'exploitation de chacune d'entre elles!

**M. Waddell:** Seule une succession de gouvernements libéraux et conservateurs pouvait littéralement les laisser dormir et nous placer dans la situation actuelle où nous connaissons des pénuries de pétrole et des prix élevés; et vous osez critiquer le NPD. C'est ridicule.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui

seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock Delta-Nord (M. Friesen)—Les mesures d'urgence—a) Les dispositions du décret du conseil relatives à la main-d'œuvre *b*) L'incidence sur les syndicats; le député de Châteauguay (M. Watson)—Les aéroports—La réaffectation possible des aéroports de Dorval et de Mirabel—On demande un examen indépendant; le député de Portage-Marquette (M. Mayer)—Les finances—On demande une hausse de la remise sur l'essence utilisée en agriculture.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières: Que le bill C-112, tendant à modifier certaines lois fiscales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le député de Calgary-Centre (M. Andre) lorsqu'il a dit que nous devrions avoir la possibilité de débattre cette question de façon approfondie. A son avis, nous devrions en confier l'étude à un comité parlementaire, où nous pourrions l'examiner point par point. C'est la quatrième fois que j'ai l'occasion d'intervenir à ce sujet. C'est également la quatrième fois en sept jours que j'ai la possibilité de parler de questions connexes.

**M. Taylor:** Rien n'a changé.

**M. McRae:** Je me rappelle avoir passé 82 jours sur le premier projet de loi principal et 35 sur celui-ci. Que faut-il de plus aux députés, si ce genre de débat ne leur suffit pas?

**M. Taylor:** Rien n'a changé.

**M. McRae:** Je ne pense pas qu'il existe un autre gouvernement ou un autre Parlement de par le monde qui soit prêt à débattre une telle question pendant 125 ou 150 jours, car, dans mon calcul, je n'ai pas inclus les journées d'opposition et autres, ni le débat d'urgence de la semaine dernière. Il me semble que nous avons longuement débattu cette question ou des questions touchant à l'économie. Je ne puis croire que les députés n'ont pas encore exprimé toutes leurs opinions à ce sujet.

Ces derniers jours, j'ai entendu avec grand intérêt certaines remarques de la part des députés de l'opposition, notamment des conservateurs. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) a fait une série de déclarations très intéressantes sur la façon dont son parti envisage cette question et le problème économique dans son ensemble. Il est certain que tous ces problèmes sont indissociables. D'après lui, la solution à tous nos maux consiste à suivre la politique économique et énergétique de M. Reagan; si nous le faisons, à l'en croire, nous en arriverons à un point où tout le monde sera en bonne santé, riche et très sage.

**M. Jarvis:** C'est le discours d'hier, Paul. Donnez-nous celui d'aujourd'hui.

**M. McRae:** Ce n'est pas le discours d'hier. Tout le débat a porté sur cette question.

**M. Jarvis:** Voyons, nous étudions un autre projet de loi aujourd'hui.

**M. McRae:** J'ai été fasciné par certaines déclarations en ce sens. On a prétendu que si nous suivions simplement l'exemple du président Reagan en libérant l'économie, le secteur énergétique et le reste, tout marcherait comme sur des roulettes et que nous n'aurions aucun problème.

**M. Taylor:** On ne pourrait faire de plus beau gâchis que le vôtre.

**M. McRae:** Les députés d'en face disent que s'ils étaient au pouvoir c'est précisément ce qu'ils feraient.

J'ai écouté également avec intérêt certaines remarques que vient de faire le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) au sujet du programme et des mesures énergétiques. Je souscris à nombre de ses remarques; mais en ce qui concerne le programme énergétique, je ne puis guère comprendre la position de ce parti compte tenu de l'attitude qu'il avait adoptée auparavant au sujet de l'énergie.

C'est au début de 1973, alors que j'étais à la Chambre, que je me suis douté pour la première fois que notre approvisionnement en pétrole allait présenter de grandes difficultés. C'est à ce moment-là que nous nous sommes rendu compte que nous aurions tort de vendre tout notre pétrole à mesure que nous pourrions le tirer du sol. Je me souviens d'une séance de comité qui a dû se dérouler en janvier ou en mars 1973. Donald Macdonald, qui était alors ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a avancé qu'il nous faudrait limiter la quantité de pétrole exporté vers les États-Unis. Je me souviens encore de la réaction horrifiée des députés de l'opposition. Ils ont rouspété en disant: «C'est ridicule. Nous avons des quantités illimitées de pétrole. La seule limite est la rapidité avec laquelle nous pouvons l'extraire du sol». Pendant environ deux ans, ils ont trouvé tout à fait ridicule que le gouvernement n'exporte pas le plus de pétrole possible.

Puis, je me souviens du changement intervenu un peu plus tard lorsque nous avons appris qu'il y avait pénurie. Parce qu'il y avait pénurie, les prix devaient augmenter parallèlement à ceux de l'OPEP. C'était à la fin de 1973 et en 1974. Une société importante nous a alors dit que si le prix du baril passait à $8, nous pouvions nous attendre ce que les découvertes augmentent de 800 p. 100. L'augmentation ne pouvait être inférieure à 800 p. 100. En réalité, les découvertes ont augmenté d'à peu près 30 p. 100 pendant cette période; et pourtant le baril n'est pas passé à $8, mais bien à $20 ou un peu plus.

Ce n'est pas la première fois que j'entends cet argument à la Chambre, mais il y en a deux autres, plus nouveaux, que je trouve très intéressants. Le premier, c'est qu'une horrible tragédie s'est abattue sur le pays. En effet, à cause du Programme énergétique national et de la politique du gouvernement, les ressources gazières et pétrolières ne sont pas exploitées assez rapidement. L'opposition soutient qu'il faut continuer à extraire le pétrole et à le vendre. C'est comme si la croûte terrestre était percée et que le pétrole risquait de s'échapper par ce trou s'il n'était pas récupéré assez rapidement.

• (1640)

Personne à la Chambre ne m'a dit qu'à la longue nous ne manquerions pas de pétrole brut classique. Il a été question de réduire les approvisionnements d'environ 10 p. 100 dans les années 80 et au début des années 90. En raison de nouvelles découvertes, celles d'Hibernia et du Nord, ainsi que d'autres facteurs dont je parlerai dans un instant, nous n'en arriverons pas à ce point-là si tôt. Nous aurons peut-être quelques années de répit.

Nous entendons dire que si nous négligeons de faire des travaux de prospection et de forage et d'exploiter immédiatement le pétrole et le gaz, nous risquons de les voir disparaître et de les perdre. Nous entendons dire que c'est un crime de ne pas exploiter notre pétrole dès maintenant. La génération montante aimerait pouvoir en profiter durant les 10 ou 20 prochaines années, mais on n'en dit rien. Les travaux de prospection ne doivent pas forcément être exécutés demain, l'an prochain ou dans dix ans. Nos ressources ne disparaîtront pas. Il n'y a pas de fuite dans les chapeaux qui ferment nos puits de gaz qui permettrait au gaz de s'échapper.

Plus d'un millier de puits ont été forés puis bouchés. Certains disent que c'est un bien grand malheur de n'avoir pas puisé ce gaz immédiatement. J'ai du mal à comprendre ce point de vue. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sein du gouvernement Clark nous a dit que le point d'équilibre entre l'offre et la demande dans le cas des réserves de gaz naturel de l'Ouest surviendrait en 1997. Peut-être l'a-t-on repoussé quelque peu, mais il surviendra sûrement un jour ou l'autre. Le gaz naturel demeure une ressource que nos enfants et nos petits-enfants auront bien du mal à trouver.

Le fait que nous ne vendions ni n'exportions ce gaz immédiatement ne constitue pas une tragédie pour les Canadiens. C'est au contraire une excellente chose. Ce gaz naturel conserve et conservera sa valeur même si on le laisse en terre. C'est là un mythe que nous devons dissiper immédiatement.

Il est un autre mythe que les députés tory répandent sans cesse. Quand une société achète une autre entreprise ou du moins la majorité de ses actions, on dit qu'elle investit. C'est qu'elle escompte un certain profit. C'est comme cela que les choses se passent dans le monde des affaires et c'est tout à fait légitime.

Par contre, si le gouvernement veut acheter Petrofina, Phillips Petroleum ou Atlantic Richfield, c'est une dépense et de l'argent gaspillé. Ils disent que l'on jette l'argent par les fenêtres en achetant une telle société. Voilà ce qu'ils prétendent. Selon eux, si le gouvernement l'achète, ce n'est pas un investissement, ce n'est pas une opération, elle ne rapportera rien. J'ai du mal à admettre ce mythe, soit que les Canadiens ne sont pas désireux d'investir leurs dollars par l'entremise du gouvernement canadien, ni de posséder une société pétrolière nationale. C'est une chose que je ne comprends pas.

Ces deux mythes me laissent froid. Je me sens obligé d'intervenir de temps à autre pour y répondre. Les députés d'en face disent toujours que nous laissons passer d'énormes possibilités en n'exploitant pas le pétrole et le gaz qui se trouvent dans notre sous-sol. Selon eux, nous devrions l'exporter. Par contre, ils disent aussi que le gouvernement n'a pas à s'occuper d'acheter une société, car c'est une dépense et un gaspillage de fonds publics.

Les conservateurs nous rappellent l'époque où ils étaient au gouvernement. S'ils ne sont plus au pouvoir, c'est qu'ils ne comprennent pas le public canadien. Les Canadiens approuvaient la création de Petro-Canada par le gouvernement. Ils aimaient cette idée. Par l'entremise de leur gouvernement, les Canadiens veulent posséder une société active, puissante et forte, qui s'occupe de prospection et de vente au détail.

Lorsque je traverse Ottawa ou Thunder Bay en voiture, je suis toujours heureux de trouver les drapeaux canadiens et de voir le nom Petro-Canada. Cela me réconforte. A Thunder Bay, nous avons vu avec plaisir s'ouvrir les stations-service de Petro-Canada. A ce moment-là, nous étions la région la plus à l'est desservie par cette société. Dans l'Est, nous voyons maintenant son emblème dans les stations-service qui appartenaient auparavant à Petrofina.

C'est ce que veulent les Canadiens. Cela leur donne l'impression de posséder quelque chose et de détenir une petite partie de leurs propres richesses. Je suis heureux de faire partie du gouvernement qui a permis cette réalisation. Je sais que les néo-démocrates prétendront que c'est eux qui ont eu l'idée de Petro-Canada. Cependant, j'assistais à la réunion du caucus où cette idée a été lancée pour la première fois. C'est nous qui l'avons fait accepter. Le ministre en a parlé bien avant que cela ne devienne un sujet de débat, bien avant le prétendu vote «forcé». Il en a parlé huit ou dix mois auparavant.

Six ou huit mois avant que la Chambre n'entreprenne ce débat, j'avais assisté à un congrès de notre parti où cette idée avait déjà été émise. Bien sûr que le NPD s'intéressait à la question et voulait la même chose, mais il est faux de prétendre qu'il en ait été l'instigateur. C'est le gouvernement lui-même qui en avait eu l'idée. Bon nombre d'entre nous y avaient travaillé pendant longtemps et je n'aime pas m'entendre dire que d'autres l'avaient fait à notre place. En 1974, rien ne nous pressait d'agir. Nous n'étions pas minoritaires à ce moment-là. Et c'est à cette époque-là que que l'idée a germé. Mais personne ne nous a forcé la main.

Notons que le bill de Petro-Canada a été l'une des cinq mesures proposées à cette époque. Le critique néo-démocrate en matière d'énergie, Tommy Douglas, un vétéran de la Chambre et un grand Canadien, avait déclaré qu'il approuvait le gouvernement sans réserve à l'occasion des séances du comité. Il s'était déclaré en faveur du bill à la deuxième lecture et à l'étape du comité, ayant même proposé des amendements qu'on avait acceptés. D'autres membres de son parti avaient fait la même chose. Il en fut de même pour le bill sur la répartition d'urgence, le bill sur le contrôle, la loi sur l'administration du pétrole, en fait pour les cinq mesures. Elles ont été approuvées par les néo-démocrates mais noyées sous le flot des paroles des conservateurs qui faisaient de l'obstruction.

Aujourd'hui nous avons la synthèse de toutes ces mesures, un bill qui affirme à tous les Canadiens, en fait au monde entier, que les Canadiens sont bien décidés à prendre leurs richesses naturelles en main. Nous nous sommes engagés à posséder nos propres ressources naturelles et sommes bien décidés à le faire. Voici le projet de loi qui montre que nous allons y parvenir. Voici le projet de loi qui a l'appui de la gauche. Le projet de loi est celui dont M. Douglas est venu s'entretenir avec le premier ministre (M. Trudeau), pour lui donner son approbation, et je me réjouis qu'il ait fait cette démarche avec un groupe d'autres bons Canadiens de tous les coins du pays. Ils sont venus dire au premier ministre qu'ils approuvaient ce qu'il cherche à accomplir dans le projet de loi. Mais pas ce parti-là. Je suis très déçu qu'au moment crucial du débat, l'appui pour le projet de loi dont M. Douglas aurait voulu bénéficier il y a dix ans, fasse défaut.

• (1650)

Voilà pourquoi je suis fier de siéger de ce côté-ci de la Chambre comme libéral, et de parler de notre politique énergétique. Je reconnais que tout n'est pas rose en ce moment, que le Programme énergétique national est à l'épreuve et que ce sont des moments pénibles à passer, mais les Canadiens finiront par récolter des centaines de milliards de dollars quand nous posséderons et exploiterons nos propres ressources.

Depuis quelques semaines, on accuse les députés qui sont assis là-bas, de l'autre côté, et certains députés de ce côté-ci, d'être des socialistes. Oui, c'est ce qu'on dit. Le terme «socialisme» est employé comme une critique; lorsqu'on traite quelqu'un de socialiste, cela revient à dire qu'il est stupide et qu'il ignore ce qui se passe, que c'est un destructeur. C'est un terme employé avec un profond dédain par les députés d'en face. Il est certain qu'aucun député de ce côté-ci de la Chambre n'est un pur socialiste, un véritable socialiste. Les Canadiens sont partisans d'une économie mixte. Je ne connais pas beaucoup de députés d'en face qui préconiseraient de revendre Hydro-Ontario à une société privée. Je ne connais pas beaucoup de députés qui suggéreraient de revendre OC Transpo ou la société des transports urbains de Toronto ou encore celle de Thunder Bay à une entreprise privée. C'est normal de les considérer comme des services publics. Je suppose que l'on pourrait dire que c'est du socialisme. Hydro-Ontario est considéré comme une émanation socialiste, mais c'est probablement l'œuvre d'un gouvernement conservateur. On pourrait dire que Radio-Canada, la société de radio et de télédiffusion, est une émanation socialiste. Le gouvernement de l'Alberta a acheté la compagnie Trans World Airlines pour en faire une entreprise socialiste. Je ne traite pas M. Lougheed de socialiste. Je ne traite pas le premier ministre de l'Ontario, qui a acheté l'Hydro-Ontario pour en faire une entreprise publique, de socialiste. Je suis fier d'avoir participé à la création de la société Petro-Canada; pourtant, je ne me considère pas comme un socialiste. Je trouve que, dans un régime démocratique comme le nôtre, il faut que les secteurs privé et public se complètent intelligemment. Pour certains, il faudrait pencher un peu plus dans une direction; pour d'autres, il faudrait pencher un peu plus dans l'autre direction. Il s'agit somme toute d'un heureux mélange.

Je ne voudrais pas que l'on ait au Canada un mélange analogue à celui que voudrait le président Reagan aux États-Unis. Le secteur public accomplit plus de tâches intéressantes qu'il ne le pense. Ainsi, je suis fermement convaincu que notre régime d'assurance-maladie et de services de santé est le meilleur du monde. Je ne voudrais pas qu'il soit confié à une société privée d'assurance. J'ignore combien de députés voudraient voir cela. Mais parce que j'exprime cette opinion, on me traite de socialiste. Ce mot ne veut plus rien dire. C'est un mot que l'on emploie selon que les gens penchent plus du côté du secteur public que de celui du secteur privé, mais il y a toujours un peu des deux. Dire qu'un groupe est socialiste et que l'autre est capitaliste, c'est employer deux termes complètement galvaudés.

Une fois qu'il sera assuré, tout d'abord de la canadianisation du secteur pétrolier et gazier, le gouvernement du Canada ne va pas continuer sur sa lancée et se porter acquéreur de toutes les sociétés multinationales contrôlées par des capitaux étrangers. Nous allons en acheter quelques-unes, ce qui permettra à d'autres secteurs de l'industrie de passer aux mains de sociétés canadiennes.

Lorsque la société Nova—qui ne s'appelait pas ainsi à l'époque, c'était Alberta Gas—a acheté Husky, presque en même temps, nous avons acheté Phillips Petroleum. A mon avis, c'était une très bonne initiative. J'ai eu bien des raisons de me réjouir que Petro-Canada n'ait pas racheté Husky. Sur le coup, je m'en suis désolé, mais j'ai changé d'avis par la suite. En fin de compte nous n'avons pas racheté Husky, mais plutôt Phillips alors qu'Alberta Gas, ou si vous préférez Nova Corporation, devenait propriétaire de Husky. De cette façon, deux sociétés américaines viables sont devenues canadiennes. Ce fut, je crois, une bonne décision, n'est-ce pas? Cela n'a rien d'une démarche socialiste à mon avis. En procédant de la sorte, nous avons obtenu que le secteur privé et le secteur public collaborent, collaboration qui s'est avérée une excellente chose.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'introduction de ce programme car il nous permet de reprendre le contrôle de l'industrie, que ce soit par le biais de sociétés d'État ou de sociétés privées, lesquelles ont un rôle primordial à jouer dans cette affaire. En reprenant la maîtrise de ce secteur, nous pouvons contrôler nos ressources naturelles et choisir la façon dont nous allons les développer. Nous pouvons décider de les exploiter tout de suite ou d'attendre, sachant fort bien qu'elles ne vont ni disparaître dans une fissure souterraine, ni s'évaporer. Nous savons qu'elles sont là pour un bon bout de temps.

Je sais, monsieur l'Orateur, que les temps sont difficiles et qu'il n'est pas facile de siéger de ce côté-ci de la Chambre et d'être en butte à des attaques continuelles, mais je suis fier de dire que nous avons adopté une position que nous sommes prêts à défendre. J'ai confiance dans le Programme énergétique national. Dans une perspective à long terme, historiquement, on verra que c'est une étape primordiale et je me réjouis de participer depuis dix ans à cette œuvre.

**M. Gordon Towers (Red Deer):** C'est toute une affaire de prendre la parole après le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae), monsieur l'Orateur, car je n'ai jamais de ma vie entendu un homme instruit, ancien directeur d'école, faire preuve d'une ignorance aussi crasse. Il n'a pas la moindre idée de la façon dont les choses se passent dans le secteur pétrolier. L'autre jour, quelqu'un m'a demandé si nous en sommes là parce que le gouvernement aurait décidé de ruiner le système. Ou, autrement, serait-il incompétent à ce point? Mais après

avoir écouté mon préopinant, je me demande si ce n'est pas un peu des deux. La situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle n'est absolument pas nécessaire.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 5 heures?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés et les avis de motion (documents).

Comme rien ne figure au *Feuilleton* sous la rubrique Bills privés, la Chambre abordera les avis de motion portant production de documents.

---

• (1700)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

Les articles nos 22, 35, 1, 48, 28, 43, 5, 54, 34, 83, 71, 89, 36, 94, 84, 88, 49, 76 et 95 sont reportés du consentement unanime.

### LES SERVICES AUX AÉROPORTS

**M. Hal Herbert (Vaudreuil)** propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des procès-verbaux, lettres et autres communications échangés l'an dernier entre le gouvernement et les représentants des compagnies aériennes en rapport avec le partage des droits d'atterrissage et d'autres services entre les aéroports de Dorval et de Mirabel, au Québec.

—Monsieur l'Orateur, la motion a certes un caractère opportun, puisqu'on s'attend à ce que le gouvernement annonce d'ici une ou deux semaines ses intentions concernant ces deux aéroports, Dorval et Mirabel.

Pour situer le sujet dans son contexte, j'aimerais en évoquer l'historique au cours des trois dernières décennies. Lorsque j'ai quitté l'Écosse pour venir m'établir au Canada après la guerre, je suis arrivé à l'aéroport de Dorval à bord d'un Northstar. Je me rappelle que j'étais tellement content de sortir de cet appareil que peu m'importait l'aéroport où je descendais. En fait, j'avais trouvé le vol de Northstar, en Écosse, à Dorval si désagréable que je n'ai pas remis le pied dans un avion au cours des quinze années qui ont suivi.

Quoi qu'il en soit, il était intéressant d'observer le développement de Dorval. A cet époque, cet aéroport n'était manifestement pas capable de remplir le rôle d'important aéroport international d'Amérique du Nord qu'on voulait lui faire jouer. C'est le premier aéroport à avoir subi des rénovations, des modifications et des agrandissements importants, et les travaux faits alors à Dorval ont été d'un grand secours pour mon propre secteur industriel, celui de la construction. Les plans ont été tracés et l'immeuble, édifié.

Je me rappelle que de nombreuses critiques avaient été formulées à l'époque sur la conception de l'aéroport de Dorval et que, lorsqu'il s'est agi de construire—ou de reconstruire—l'aéroport de Toronto, on n'a certes pas choisi le même genre de design. A Dorval, le concept était à l'époque ouvert et, encore aujourd'hui, il y a tellement d'espace disponible qu'il est aisé d'accommoder les automobiles ou autres véhicules en provenance et à destination de Dorval. L'accès en est facile et rapide.

Lorsque l'aéroport de Toronto a été construit dans sa forme actuelle, il a été décidé d'en faire un aéroport encore plus moderne, de sorte qu'on l'a construit, comme chacun le sait, selon une forme et un concept entièrement différents. Je ne le sais que trop bien, car j'ai eu ce que l'on pourrait appeler, je suppose, le malheur d'avoir à passer par cet aéroport une fois par semaine, puisque j'avais un bureau à Toronto. Je ne saurais dire le nombre de fois où je me suis retrouvé coincé dans mon taxi aux approches de l'aéroport tandis que mon avion décollait sous mes yeux.

Étant très fier de la ville de Montréal et toujours quelque peu jaloux de l'aéroport de Toronto, je croyais évidemment que nous avions alors pris la bonne décision. Toutefois, les ans ont passé et encore une fois il s'imposait d'effectuer des travaux supplémentaires à Dorval. Vers le milieu des années 60, à l'époque où j'étais président de l'Association de la construction de Montréal, nous avons présenté des instances aux principaux ministres du cabinet de l'époque, et il avait été prévu à la fois de prolonger et d'élargir les pistes. On avait l'intention de transformer Dorval en un aéroport qui pourrait servir pour les 20 à 30 prochaines années. Mais chose étrange, les maires des localités avoisinantes se sont opposés à tout agrandissement de l'aéroport. En fait, on avait construit beaucoup de maisons dans le voisinage de l'aéroport. Des gens ont même construit leur maison parallèlement aux pistes et soudainement ils s'opposaient à ce que des avions survolent leur toit, oubliant que l'aéroport existait avant leur arrivée dans la région. Ils ont donc réclamé à leurs édiles municipaux de réduire le trafic aérien à Dorval, et même carrément l'interdire la nuit, interdiction toujours en vigueur.

Cette décision a bien entendu réduit l'efficacité de Dorval en tant qu'aéroport international au point que le gouvernement n'a eu d'autre choix que d'en faire construire un second, et de réserver Dorval aux vols nationaux, alors que Mirabel devait acquérir ainsi une vocation internationale. Si je dis Mirabel, c'est qu'avant de décider de construire le nouvel aéroport dans cette région, une étude avait été entreprise, et c'est ma circonscription de Vaudreuil qu'on avait choisie à l'origine. Mais le gouvernement du Québec s'y est farouchement opposé en raison de la proximité de cette région de la frontière ontarienne. Il craignait que l'Ontario ne profite de certaines des retombées dues à la construction de cet aéroport dans la circonscription de Vaudreuil. L'emplacement privilégié par le gouvernement provincial, et c'est notoire, était la rive sud. Cependant, c'est sur Sainte-Scholastique, qu'on appelle aujourd'hui Mirabel, qu'on a fini par s'entendre et la construction a été mise en chantier. Des terres avoisinantes ont été expropriées. Il vaut la peine de noter que les expropriés reprochent maintenant au gouvernement fédéral d'avoir voulu exproprier suffisamment de terres pour s'assurer que Mirabel serait en mesure, contrairement à l'aéroport de Dorval, de prolonger à volonté ses pistes d'envol.

L'aéroport de Mirabel qui avait coûté un milliard fut inauguré en 1975 et selon les prévisions établies avant la construction de l'aéroport, l'accroissement annuel du trafic-voyageurs était un motif suffisant d'aménager un second aéroport.

Cependant, deux événements importants sont venus contredire ces prévisions. D'abord, la décision du gouvernement de permettre aux avions de lignes étrangères d'entrer au Canada à Toronto plutôt qu'à Montréal. Les sociétés aériennes étrangères ont voulu tirer profit immédiatement de cette autorisation et, par conséquent, un bon nombre d'entre elles renoncèrent à Montréal comme porte d'entrée. En second lieu, la récession économique a ralenti le trafic aérien.

La décision de construire un second aéroport dans la région de Montréal, un véritable aéroport international si l'on considère sa taille, ses installations, ses capacités d'accueillir tous les types d'avions même les plus gros présentement en service, de même que les avions-cargos, et ainsi de suite, fut une décision sage compte tenu des conditions de l'heure.

Par la suite, comme tout le monde le sait, on fit le même raisonnement pour décider de la construction d'un second aéroport à Toronto. Cependant, la population de Toronto s'est opposée à la construction d'un aéroport à Pickering de sorte que l'on a décidé d'agrandir les installations de l'actuel aéroport de Toronto. Pour ceux qui connaissent l'aéroport de Toronto c'est peut-être un compromis acceptable, mais je demeure absolument convaincu d'une chose: dans dix ans, nous nous féliciterons de compter deux aéroports dans la région de Montréal.

Mais il y a un problème actuellement: l'aéroport de Dorval n'est pas en service 24 heures sur 24. En outre, étant donné la longueur et la largeur de ses pistes, l'aéroport de Dorval aurait bien des problèmes à absorber le trafic passant normalement par Mirabel.

• (1710)

Je tiens à souligner ce fait, car je vais soutenir que nous devrions fermer Mirabel. Si nous transférions une partie des opérations à Mirabel, certains des passagers qui, à l'heure actuelle, partent de Dorval ne passeraient pas par Mirabel mais se rendraient plutôt à Toronto, ce qui augmenterait le trafic à Toronto et rendrait ce transfert inutile. A l'heure actuelle, la société Air Canada fait partir certains de ses vols pour les Caraïbes de Toronto, car elle veut éviter l'aéroport de Mirabel. La Chambre de commerce de Montréal croit que tout changement apporté à Mirabel entraînerait le départ de Montréal de nombreuses compagnies aériennes.

Il y a cependant un autre problème qui, selon moi, est encore plus sérieux. A l'heure actuelle, l'aéroport de Dorval est au cœur des activités dans l'ouest de l'île de Montréal. Les ateliers de réparation sont là et il faut bien admettre que la langue maternelle d'un grand nombre de travailleurs à l'aéroport de Dorval est l'anglais. Si l'on décide de transférer des services à Mirabel, il est peu probable que les employés actuels à Dorval seront prêts à déménager. Ils feront alors ce que bien des anglophones ont déjà fait; c'est-à-dire quitter la province. La proportion des anglophones au Québec sera encore moindre et cela sera dû à la décision du gouvernement fédéral.

Il suffit de consulter les statistiques pour s'apercevoir qu'alors que l'augmentation du trafic à Montréal n'a été que d'un peu plus de 4 p. 100 par année, à Toronto, elle a été presque du double. Si l'on essaie de transférer une partie du trafic de Dorval à Mirabel, le trafic à Toronto augmentera, pour les raisons que j'ai déjà données.

Les compagnies aériennes elles-mêmes ont trouvé une solution très simple: fermer Mirabel. Cet aéroport perd, semble-t-il, près de 1 million de dollar par semaine, alors que les profits de l'aéroport de Dorval sont probablement de l'ordre de 1 million de dollars par mois. Le coût de transfert des opérations de Dorval à Mirabel est estimé à environ 500 millions de dollars. On ne tient pas compte ici des inconvénients que cela pourrait présenter pour les employés qui risqueraient alors de ne pas accepter d'être mutés. Je ne crois pas que le transfert aura lieu pour la simple raison que le gouvernement fédéral a des engagements envers la collectivité de cette partie de l'île.

Dans n'importe quelle autre province les gens sont peut-être prêts à déménager à 30 ou 40 miles plus loin, mais vu les problèmes linguistiques au Québec, ce n'est peut-être pas si simple. Les employés de Dorval ne seront sans doute pas prêts à déménager.

On se dit que si Mirabel était mis au rancart, Dorval ne pourrait peut-être jamais accueillir tous les vols. C'est peut-être vrai, mais à mon avis ce serait beaucoup moins grave que d'essayer de supprimer des vols à Dorval au profit de Mirabel.

Si vous comparez les frais de déménagement et le déficit actuel de 50 millions de dollars par an, vous verrez que si le déménagement coûte un demi milliard, les intérêts sur cette somme représentent à eux seuls près du double du déficit annuel. Par conséquent, ce n'est pas rentable.

Lorsqu'on construit un aéroport international, il est indispensable d'aménager les voies d'accès voulues. Comme le gouvernement du Québec n'a pas obtenu ce qu'il voulait et qu'il n'a guère l'intention de collaborer avec le gouvernement fédéral, il a refusé de construire une grande route entre Montréal et Mirabel même si le gouvernement fédéral avait offert de la financer. Vu que le gouvernement provincial refuse de construire une autoroute entre Montréal et Mirabel, il est absolument insensé de songer à transférer des vols de Dorval à Mirabel. Les hommes d'affaires refuseront de s'y rendre, car cela représente pour eux une perte de temps et des ennuis supplémentaires. Nous ne pouvons pas obliger les gens à utiliser un autre aéroport s'ils n'en ont pas envie. A moins de supprimer tous les vols de Dorval, les hommes d'affaires continueront à utiliser cet aéroport et, comme je l'ai dit, à passer par Toronto.

Voilà pourquoi j'estime qu'à l'heure actuelle il ne serait pas rentable de transférer des vols de Dorval à Mirabel, que ce serait contraire aux intérêts des résidents de l'ouest de l'île de Montréal et que cela ferait beaucoup de tort à la communauté anglophone qui reste au Québec. Ce serait de la folie pure.

Si le gouvernement fédéral a la sagesse de continuer à utiliser Mirabel pour les vols internationaux et le fret, il doit mettre son orgueil de côté, se dire qu'au départ la décision de construire cet aéroport était bonne et, je le répète, je l'approuve entièrement, qu'il doit absorber les déficits inévitables et patienter encore cinq, six ou sept ans, jusqu'au moment où les habitants de Montréal et du Québec seront très fiers d'avoir accès à deux aéroports montréalais, Dorval et Mirabel.

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député de Vaudreuil que son avis de motion portant production de documents obtiendra le plein appui de mon parti. A mon avis, le député fait preuve d'un grand courage en faisant aujourd'hui sa déclaration au sujet de Mirabel. Il est regrettable que le ministre des Transports (M. Pepin) n'ait pas été ici pour entendre cette déclaration.

Deux jours de suite, hier et aujourd'hui, des membres du caucus libéral de Montréal ont parlé des inquiétudes de leurs commettants parce que le gouvernement songe à prendre des mesures qui leur seraient préjudiciables en transférant de nombreux vols intérieurs de Dorval à Mirabel. La chose n'est pas dans l'intérêt de la région ouest de Montréal. La décision ne serait pas non plus dans l'intérêt des lignes aériennes qui n'en veulent pas. Les voyageurs n'en veulent pas non plus, car ce serait une mesure rétrograde.

• (1720)

Au moment même où on prenait la décision initiale de construire Mirabel, le gouvernement aurait dû se rendre compte que cet aéroport serait superflu, extrêmement coûteux, sous-utilisé et la source de graves problèmes par la suite. Nous avons vu ces problèmes se manifester dans le déficit énorme accumulé par Mirabel, dans le sort fait aux propriétaires des terres et des maisons expropriées qui ont trouvé le gouvernement tout à fait injuste dans sa façon de les traiter.

Nous voyons depuis quelque temps les rivaux de Dorval faire de la publicité et encourager les gens à passer par les aéroports qui lui font concurrence. Un exemple: il y a quelques années, on encourageait les voyageurs à passer par Logan au lieu de Mirabel parce que c'était plus commode. Nous avons été témoins de la réaction du public voyageur: il trouve qu'il est très difficile et coûteux de se rendre à Mirabel.

Tous ceux qui sont passés par Mirabel savent, monsieur l'Orateur, à quel point cet aéroport est sous-utilisé actuellement. En décidant d'investir à cet endroit, le gouvernement a commis une erreur que les contribuables canadiens continuent à payer chèrement. Les députés devraient aller constater comme il est difficile de trouver un service de transport en commun qui relie le centre-ville de Montréal à Mirabel, et ce qu'il en coûte pour un aussi long trajet en taxi. Ils comprendraient alors les nombreux désagréments que cause cet aéroport aux voyageurs. L'intention qu'a le gouvernement de priver ces derniers des services aériens que leur offre l'aéroport de Dorval, pour les diriger plutôt vers Mirabel, constitue, à mon sens, une mesure terriblement rétrograde.

Reste à savoir, monsieur l'Orateur, si les députés du caucus libéral du Québec sont disposés à s'élever contre le projet de loi à l'étude. Dans quelle mesure sont-ils prêts à défendre les intérêts de ceux qu'ils représentent ainsi que ceux du public voyageur, des sociétés de transport aérien et des Montréalais. D'autres députés libéraux devraient avoir le courage qu'ont démontré hier le député de Châteauguay (M. Watson) et aujourd'hui le député de Vaudreuil, afin de mettre la Chambre en garde contre un projet aussi rétrograde.

On n'a pas à aller plus loin qu'à la page 4 du *Globe and Mail* d'aujourd'hui pour constater que l'inquiétude est profonde dans cette partie de Montréal. L'article cite le député de Châteauguay en ces termes:

> Il a dit plus tard au cours d'une entrevue que la question était en passe de devenir «la question politique la plus épineuse dans la région de Montréal. Nous perdrons sûrement deux sièges» dans cette région aux prochaines élections si le gouvernement donne suite à son projet.

**M. Bujold:** Sottises.

**M. Beatty:** Le député dit que ce sont des sottises. Ce sont les propos de son propre collègue qu'il juge ainsi. C'est le député de Châteauguay que cite le *Globe and Mail*, d'aujourd'hui. Le député tiendra peut-être à prendre la parole pour attaquer son ami, le député de Châteauguay. Il voudra peut-être qualifier de sottises les observations que le député de Vaudreuil a faites tout à l'heure. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne pensons pas que ce sont des sottises. Nous croyons que ce gaspillage et ces bouleversements créent un profond malaise chez les Montréalais. Nous croyons que le gouvernement, en fonçant tête baissée et en faisant fi des difficultés va à l'encontre des intérêts des Canadiens en général et des Montréalais en particulier.

Nous nous devons de signaler aux fins du compte rendu, monsieur l'Orateur, que des députés du parti progressiste-conservateur sont prêts à défendre les habitants de Dorval et de l'ouest de l'île de Montréal. Si l'on réduit au silence les députés d'en face, si les membres du caucus libéral du Québec ne sont pas prêts à prendre leur défense, nous, de ce côté-ci, le ferons.

A notre avis, la construction de Mirabel était déjà une grosse erreur et on l'aggrave encore aujourd'hui en envisageant de transférer les vols intérieurs de Dorval à Mirabel, ce qui sera très injuste pour toutes les parties en cause. Les contribuables canadiens ont été obligés de subventionner un nouveal aéroport aussi onéreux qu'inutile. A cet égard, je ne partage pas l'avis de mon ami, le député de Vaudreuil. C'était une erreur au départ, car la construction de cet aéroport n'a eu pour seul effet que d'exproprier des terres arables de première qualité et d'empêcher les agriculteurs de cultiver des denrées alimentaires et d'approvisionner le marché local. C'était une erreur, monsieur l'Orateur, mais ne l'aggravons pas aujourd'hui en permettant au ministre des Transports d'aller de l'avant et de transférer les lignes intérieures de Dorval à Mirabel.

Là encore, monsieur l'Orateur, je signale que la motion portant production de documents du député de Vaudreuil a l'appui inconditionnel des députés de notre parti. Si elle est mise aux voix, nous sommes tout disposés à l'appuyer. Au cas contraire, ce ne sera pas parce que nous l'aurons étouffée, empêchant ainsi les députés de la Chambre des communes de s'exprimer au moyen d'un vote libre sur la question. Ce sera parce que les députés ministériels ont décidé de l'étouffer et d'empêcher le député de Vaudreuil de mettre cette motion aux voix. Les habitants de Dorval ont notre appui, ainsi que le député. J'espère que tous les députés assumeront leurs responsabilités en permettant à cette motion d'être mise aux voix aujourd'hui. J'espère qu'ils appuieront tous cette motion très sensée.

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je serai bref, parce que je suis d'accord avec le député qui vient de parler. Nous ne chercherons pas à étouffer la motion, parce que nous l'appuyons. Je tiens simplement à dire qu'il est difficile de cacher un éléphant. Et encore plus difficile de l'enterrer, blanc ou pas, comme vous le dira n'importe quel entrepreneur de pompes funèbres.

Cependant, le gouvernement libéral mérite la médaille d'application pour ce qu'il a fait avec Mirabel. Car après le fiasco, il a retiré des comptes du ministère des Transports une bonne partie des terrains expropriés et des frais, pour les tirés aux comptes du ministère des Transports. Il a liquidé les intérêts sur Mirabel et cherché à enterrer la question. Et maintenant il veut contraindre les passagers et les transporteurs aériens à abandonner Dorval, pour essayer de justifier l'existence de Mirabel.

La vérité toute nue, c'est que Mirabel ne fait qu'environ 14 p. 100 de ses frais. Si l'on appliquait au grain la formule adoptée par le ministre des Transports (M. Pepin) d'après les calculs d'un certain M. Snavely, les céréaliers toucheraient $12.90 le boisseau. Et si le ministre appliquait la formule Snavely à Mirabel nous recouvrerions 14 p. 100 des frais.

Le gouvernement entend enlever à Dorval les vols intérieurs long courrier pour les donner à Mirabel. C'est là une solution coûteuse, d'autant plus que le gouvernement se plaint de ne pas avoir d'argent pour autre chose. Tout d'abord, il va falloir 400 millions pour construire de nouveaux hangars, aérogares et autres installations à Mirabel, alors que cela existe déjà à Dorval. Avec la baisse de trafic, Dorval va devenir déficitaire, ce qui ne fera que déplacer le mal.

Mirabel est à une heure de route de Montréal et le trajet en taxi coûte $40. Il est donc normal que les gens ne veuillent pas passer par là. Si Mirabel était desservi comme Gatwick en Angleterre ou Francfort en Allemagne, cela pourrait avoir du sens. Gatwick a un train électrique qui assure la liaison avec Londres, soit environ 40 milles pour 6 ou 7 dollars; cela pourrait avoir du sens à Mirabel. Monsieur l'Orateur, il est bien évident que les voyageurs n'ont pas envie de passer par Mirabel, et on les comprend. CP Air menace de supprimer les vols sans escale entre Mirabel et l'Ouest. Les passagers d'Air Canada et CP Air éviteront évidemment Mirabel. Comme le dit le député qui a parrainé cette motion, ils passeront par Toronto à la place, ce qui va non seulement contourner Mirabel mais léser Dorval. L'aéroport de Malton va être surchargé lorsque les transporteurs et les voyageurs éviteront Mirabel. Le ministère invoquera alors ce nouveau problème pour justifier la construction d'un nouvel aéroport à Pickering où il a déjà gaspillé 187 millions de dollars.

• (1730)

Les grands aéroports comme Mirabel et Pickering sont devenus superflus depuis que le transport supersonique n'existe plus. Ils avaient été conçus à cette fin. On croyait dans les années 60 qu'un endroit comme Mirabel deviendrait le plus important aéroport aménagé pour accueillir les appareils supersoniques dans le monde entier. Il devait être le premier et le meilleur. On a abandonné ce projet. Je conviens avec le député qu'il faut le mettre au rancart.

On peut remédier à l'encombrement à Malton et à Dorval en améliorant le transport terrestre pour les parcours inférieurs à 500 ou 600 milles. Je pense aux chemins de fer et au système routier. Cela coûterait cher mais pas autant que le milliard que le gouvernement a déjà gaspillé à Mirabel, ni le 1.5 milliard qu'il devra consacrer à ces projets s'il réussit à déplacer la circulation aérienne de Dorval à Mirabel.

A l'appui de la motion à l'étude, j'ai une solution définitive à proposer au problème de Mirabel. Le gouvernement des États-Unis a acheté un terrain à Ottawa pour y construire une nouvelle ambassade; le gouvernement du Canada doit construire une nouvelle ambassade à Washington. Je propose qu'on scie en deux l'aérogare de Mirabel, qu'on en cède la moitié au gouvernement américain pour son ambassade, ce qui permettrait de payer les frais de transport de cette moitié jusqu'à Ottawa, et qu'on transporte l'autre moitié à Washington. J'imagine que les honoraires de l'architecte de la nouvelle ambassade à Washington suffiraient presque à défrayer le transport du bâtiment à Washington. Nous aurions alors deux ambassades. Nous sommes de bons voisins internationaux, et nous nous entraidons. Nous n'aurions pas alors à mettre de naphtaline dans les bâtiments de Mirabel. Une fois l'aérogare sciée en deux, nous aurions alors deux ambassades, et les agriculteurs pourraient se remettre à produire des denrées alimentaires sur les terres occupées aujourd'hui pas les pistes d'envol.

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur cette motion d'initiative parlementaire en conformité de l'article 48(2) du Règlement et, en particulier, de débattre la motion nº 96 inscrite au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert), motion visant la production de tous les documents et communications échangés l'an dernier entre le gouvernement et les représentants de compagnies aériennes au sujet du partage des droits d'atterrissage et d'autres services entre les aéroports de Dorval et de Mirabel, au Québec.

Comme nous le savons bien, la question du partage des droits d'atterrissage entre ces deux aéroports nous occupe depuis longtemps. Elle a été examinée par les ministres des Transports successifs, pratiquement depuis l'ouverture de Mirabel. C'est une question très complexe aux multiples facettes techniques et économiques, et elle touche les gens de nombreux secteurs de la société: par exemple, ceux qui font des voyages d'affaires ou d'agrément, ceux qui vivent à proximité de Mirabel ou de Dorval, les touristes d'autres régions du Canada, des États-Unis, d'Europe et de tous les coins du monde, les gens qui travaillent à Mirabel et à Dorval.

Il est clair que chacun de ces secteurs envisage la question selon son propre point de vue, comme l'ont fait les trois députés qui sont intervenus jusqu'ici dans le débat. De plus, le point de vue des différents éléments dont se composent ces secteurs varie considérablement de l'un à l'autre selon leur expérience et leur intérêt personnel dans la question. D'autres facteurs complexes sont venus exacerber le problème; par exemple, le trafic des voyageurs en partance ou à destination de Montréal n'a pas augmenté comme prévu à cause de la crise économique, comme l'a mentionné le député de Vaudreuil. Il ne s'agit pas uniquement d'une crise économique canadienne, mais d'une crise mondiale. Autre facteur complexe, que personne n'a mentionné, le coût du carburant pour avion a augmenté, ce qui a fait augmenter les tarifs aériens. Comme l'aéroport de Mirabel dessert essentiellement le trafic international, à l'exception du trafic américain, l'accroissement du nombre des voyageurs s'en est trouvé réduit d'autant par l'introduction de vols plus directs offerts par les transporteurs canadiens et européens à destination d'autres villes canadiennes, réduisant ainsi le nombre des voyageurs correspondant à Montréal. Cela s'est fait en dépit du moratoire imposé aux nouveaux transporteurs à l'aéroport international de Toronto depuis 1976, et malgré des efforts considérables déployés dans des négociations bilatérales pour encourager l'utilisation de Mirabel.

Le ministre actuel des Transports (M. Pepin) cherche résolument à résoudre le problème des aéroports de Montréal et compte bien être le ministre qui obtiendra une décision du gouvernement sur la question. C'est un ministre qui ne craint pas de prendre des décisions difficiles, impopulaires. C'est lui qui décide, en fonction des intérêts à long terme du pays.

Je sais qu'il appréciera le débat de cet après-midi, car cela lui permettra de trouver une solution qui servira les intérêts du Canada à long terme. Comme tous les députés le savent, le 12 février 1981, ce ministre a publié un rapport intitulé «An Interim Report on Airport Role Options». Ce rapport marquait la fin de la première phase d'une étude du ministère des Transports sur l'évaluation d'un choix de routes aériennes pour l'infrastructure aéroportuaire de Montréal. A la suite de la publication de ce rapport, toutes les parties intéressées ont été invitées à soumettre leurs commentaires ou leurs inquiétudes sur l'analyse déjà effectuée dans le but de fournir une vaste banque de données pour la deuxième phase de l'étude.

En tout, 92 parties intéressées ont fait connaître leur opinion, les conseils municipaux et les chambres de commerce locaux ayant fourni le plus de réponses. De plus, dix sociétés aériennes ont fourni des renseignements détaillés sur les éventuelles conséquences du détournement d'autres vols vers Mirabel sous l'angle de la rentabilité.

J'aimerais m'arrêter pour examiner brièvement les conclusions de la première étape de l'analyse qui figurent dans le rapport intérimaire. L'analyse aboutit à la conclusion suivante:

> Que le premier projet à longue échéance en vue de concentrer à Mirabel le gros de la circulation aérienne commerciale offre toujours la meilleure solution.

J'insiste sur l'expression «projet à longue échéance». L'analyse poursuit:

> Que le moment de procéder à ce transfert doit être choisi avec soin, compte tenu de la demande anticipée, des installations de Dorval qui continueront de fonctionner en partie, des installations de Mirabel qui ne fonctionnent qu'en partie à l'heure actuelle, et des répercussions que le transfert ne manquera pas d'avoir sur le bien-être économique des localités avoisinant les deux aéroports.

Puis, plus loin:

> ... Que la deuxième étape de l'analyse doit mettre l'accent non pas seulement sur les avantages et les inconvénients financiers du transfert de la circulation aérienne à Mirabel, mais sur le choix du meilleur moment pour l'effectuer.

J'insiste aussi sur le facteur temps. Une grande partie des mémoires soumis en réponse à l'invitation du ministre tentaient de préciser les coûts que le transfert à Mirabel infligerait à divers parties et groupes d'intérêt.

Inutile de dire qu'il est rare que la somme des aspects particuliers de toute question relative aux transports rende compte de l'effet total sur le système. L'analyse détaillée des coûts et des rendements qui a été entreprise dans la deuxième phase de l'étude de Montréal, bien qu'elle tienne compte de l'information et des préoccupations dont les mémoires individuels faisaient état, porte en même temps sur la question de l'impact global sur le réseau d'aéroports de Montréal. On est en train de mettre la dernière main à l'analyse détaillée des coûts et des rendements. Peu importe les conclusions auxquelles elle mène, il faut s'attendre que la solution proposée, quelle qu'elle soit, ne satisfera pas tout le monde. Elle ne conviendra pas aux parties que j'ai nommées tout à l'heure. Quelque solution que choisisse le ministre, elle ne pourra contenter à la fois le maire de Dorval et de celui de Mirabel, à la fois les députés fédéraux de la région de Mirabel et de ceux de la région de Dorval et les députés provinciaux de la région de Mirabel et de la région de Dorval. Les solutions ne plairont pas aux gens d'affaires locaux, parce que certains pâtiront, quoi que le ministre décide.

• (1740)

J'espérais que les députés qui ont pris la parole dans le cadre de ce débat présenteraient davantage de solutions. Ils en ont préconisé une seule, mettre le projet en veilleuse. Est-ce là une façon de diriger le pays? Que ceux qui ont des solutions intéressantes pour le pays à proposer, les dévoilent. Proposez des solutions qui aideront le ministre à prendre une bonne décision. Ne vous contentez pas de proposer une seule solution, c'est-à-dire de mettre le projet en veilleuse. Si nous gouvernions le pays de cette façon, nous serions vraiment dans le pétrin.

**M. Taylor:** C'est le cas.

**M. Flis:** Je tiens à signaler au député de Vaudreuil que lorsque la première motion a été reportée au *Feuilleton*, les responsables du ministère des Transports préparaient déjà la documentation qui devrait être déposée à la Chambre.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que la plupart des renseignements recueillis grâce à cette étude sont déjà connus du public. La position des transporteurs aériens sur le déménagement éventuel à Mirabel a été révélée publiquement dans un communiqué de l'Air Transport Association of Canada. J'en ai une copie sous la main. Il a été publié le 22 avril 1981, sous le titre suivant: «Déclaration de l'ATAC sur les propositions de M. Pepin à propos de Dorval et de Mirabel». Voici ce que dit l'Association:

D'après l'ATAC, une des deux possibilités, c'est-à-dire le déménagement de toute la circulation aérienne, sauf des vols intérieurs court-courrier, de Dorval à Mirabel, ferait augmenter les frais et elle serait très peu commode pour les voyageurs; cette solution imposerait de lourdes charges supplémentaires aux compagnies aériennes qui se trouvent déjà dans une situation financière précaire et obligerait l'État à faire des dépenses importantes et injustifiées qui ne devraient être approuvées par aucun gouvernement prudent ni par aucun député conscient de ses responsabilités.

**M. Beatty:** Êtes-vous d'accord?

**M. Flis:** Le député demande si je suis d'accord. Je ne crois pas que le ministre ait opté en faveur d'une solution ou d'une autre. C'est pourquoi j'espérais que ce débat allait faire ressortir d'autres solutions que j'aurais pu lui proposer.

Les transporteurs aériens ont exprimé à plusieurs reprises leur opinion sur tout changement de la circulation aérienne à Montréal. Il suffit pour le constater de prendre n'importe quel journal, par exemple la *Gazette* du 28 avril, où l'on trouve la manchette suivante: «Des pressions sont à nouveau exercées sur les géants du transport aérien pour déménager à Mirabel». Voici le titre d'un autre article: «Le déménagement à Mirabel entraînerait une hausse des tarifs.» Dans un discours devant la Chambre de commerce de Montréal, M. Taylor a déclaré que même si Mirabel avait tout pour devenir l'un des grands aéroports internationaux, il ne serait pas économique pour l'instant, à la fois pour les compagnies aériennes et pour les voyageurs, de détourner davantage le trafic de Dorval vers Mirabel.

J'ignore quelle était l'intention du député de Vaudreuil quand il a présenté une motion portant production de documents. Pour peu qu'on lise les journaux, on sait déjà quelles sont les positions en cause.

De plus, les quotidiens de Montréal nous rapportent tous les jours que tel ou tel regroupement se prononce en faveur ou contre telle formule la répartition du trafic entre les deux aéroports.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à la Chambre que la solution au dossier de Mirabel et Dorval devra tenir compte du développement socio-économique à long terme de la région montréalaise. On ne peut nier l'importance de services aéroportuaires adéquats pour le bien-être économique d'une collectivité. La solution ne saurait cependant se trouver que lorsque toutes les données auront été examinées à fond.

Vu l'évolution rapide des événements et l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, une telle évaluation n'est pas facile à faire. Par conséquent, le ministre ne prendra une décision à ce sujet que lorsqu'il sera persuadé que la solution proposée est la meilleure et qu'il aura pu en convaincre ses collègues du cabinet.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le député de Vaudreuil d'avoir soulevé cette question, parce que les députés intéressés ont pu ainsi exprimer leurs vues et proposer des solutions de rechange. Je regrette seulement qu'on ne m'ait pas proposé plus de solutions de rechange que j'aurais pu soumettre à mon ministre.

[*Français*]

**M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations au sujet de la construction de l'aéroport de Mirabel. Comme moi, on sait qu'il y a eu une première décision de prise au sujet de la construction de cet aéroport. Je voudrais également parler de l'impact favorable à l'ouverture de Mirabel, et peut-être aussi l'impact moins favorable sur le réseau aéroportuaire de Dorval. Durant les années 1960, le transport aérien au Canada a connu un essor prodigieux particulièrement en Europe et en Amérique du Nord. Le taux de croissance annuel se situait entre 8 et 15 p. 100 et on devait agrandir tous les grands aéroports pour faire face à cette expansion très rapide. L'accroissement des vols à Dorval et surtout l'introduction des avions à réaction pour vols à long courrier créaient un conflit sérieux entre le besoin d'expansion de l'aéroport et la population affectée par le bruit sans cesse croissant relié à l'activité aéroportuaire, si bien que l'on dut établir certaines restrictions sur les heures d'opération. Donc le choix vers la fin des années 1960 était le suivant: Acquérir d'autres terrains pour l'expansion de Dorval ou choisir un autre site pour remplacer Dorval éventuellement.

Le premier choix contribuerait pense-t-on à ce moment-là d'une façon permanente aux ennuis de la population, car le problème du bruit ne peut que s'accentuer. On opta donc pour la deuxième solution, soit le développement d'un nouveau site qui minimiserait les problèmes de l'environnement. Le partage du trafic proposé originalement en 1975 pour Mirabel, les vols internationaux autres que ceux vers les États-Unis d'Amérique ainsi que les envolées long courrier vers l'Ouest canadien se dirigeraient nécessairement vers Mirabel.

Parlons maintenant du partage actuel. A la suite des consultations avec les transporteurs canadiens, seuls les vols internationaux sont transférés, car les sociétés aériennes soutiennent qu'il n'est pas pratique de fragmenter le trafic domestique. J'arrive à parler quelque peu de l'impact favorable de l'ouverture de Mirabel. L'impact aurait comme conséquence l'élimination de la congestion à Dorval, soit de l'aérogare, de ses pistes et du système routier environnant, également il s'ensuivrait une diminution sensible du bruit aux environs de Dorval et cela aurait également comme conséquence de créer plus de 2,500 emplois dans la région du Nord, entraînerait l'amélioration du système routier par la construction de la section la plus importante de l'autoroute 13, l'illumination de l'autoroute 15 ainsi que l'amélioration des routes régionales et locales. On ne verrait aucune restriction à Mirabel sur les activités aériennes.

On conviendra avec moi que sur le plan de l'impact beaucoup de choses étaient très favorables à l'ouverture d'une nouvelle aérogare à Mirabel. Évidemment, il y a des impacts moins favorables surtout en ce qui a trait au réseau aéroportuaire de Montréal, soit la réduction du niveau de service assuré aux passagers en correspondance à Montréal, lesquels doivent souvent voyager entre Dorval et Mirabel et il s'ensuit peut-être une perte de passagers. Citons aussi l'augmentation des coûts et du temps pour les passagers devant utiliser Mirabel, évidemment les problèmes pour les transporteurs aériens devant utiliser les deux aéroports entraînaient d'autres décisions et la plupart des impacts négatifs seraient relativement

de courte durée car le plan original de transfert du trafic prévoyait qu'en 1975 Mirabel recevrait la majeure partie des vols de Montréal sauf ceux de courte distance. Toutefois, la croissance très lente du trafic à cause de nombreux problèmes économiques et sociaux, la situation financière des sociétés aériennes, ainsi que l'opposition de quelques éléments dans la Communauté urbaine de Montréal ont contribué à retarder une prise de décision à ce sujet. Le dossier a été étudié à fond depuis quelques années. Le danger, c'est de préconiser des solutions qui contribueraient à augmenter les éléments négatifs de la répartition.

Plusieurs scénarios de répartition ont été étudiés et il n'y en a qu'un ou deux qui puissent rencontrer l'objectif principal, soit doter Montréal d'un réseau aéroportuaire efficace, tout en contribuant au développement du transport, à la viabilité économique des transporteurs et en offrant des services complets et efficaces au public voyageur. Un des éléments les plus controversés d'une plus grande utilisation de Mirabel est le transport en surface, quand on parle du temps d'accès, des coûts additionnels et de la congestion sur les routes. Ce facteur a été étudié par plusieurs experts, principalement le facteur de la congestion des routes, et nous avons reçu quelques conclusions et je livre ici les principales des experts. Il est vrai que, pour une grande partie des voyageurs, c'est plus long et plus cher de se rendre à Mirabel qu'à Dorval. Toutefois, le temps d'accès à Mirabel se compare favorablement aux autres grands centres de trafic aérien tels New York, Paris, Rome, Londres, et j'en passe. On doit ici souligner que les services express d'autobus offerts par la CTCUM à partir du centre-ville sont à la fois rapides, environ 50 minutes, et très confortables.

On a étudié d'autres options telles que le transport ferroviaire pouvant offrir un meilleur service, et les conclusions de ces études sont à l'effet qu'un train rapide qui relierait Mirabel à Montréal durant 35 minutes exigeait la construction d'un nouveau tunnel sous Montréal à un coût de plusieurs centaines de millions de dollars. Donc, cette option fut rejetée. La deuxième option, un train semi-rapide, de 40 à 45 minutes environ, utilisant le présent tunnel sous le Mont-Royal et les emprises ferroviaires existantes, coûterait encore plus de 100 millions en dollars de 1980. La possibilité d'un train semi-rapide a été retenue pour l'avenir, mais on ne doit pas oublier que le coût des infrastructures est relativement très élevé quand on le compare à un système d'autobus. Le service n'est pas beaucoup plus rapide également que le service d'autobus actuel. L'expérience de certains autres aéroports n'indique pas une préférence marquée pour le système ferroviaire. Les voyageurs en grande partie préfèrent malgré tout l'automobile.

On peut dire que le réseau routier du centre-ville à Mirabel ainsi que les voies d'accès limitées de Mirabel jusqu'au centre de Montréal sont quand même assez bons. On a également la possibilité d'améliorer encore le temps d'accès en complétant l'autoroute 13. Je pense qu'on se souvient tous que cette dernière avait été promise par d'autres paliers de gouvernement et on croit savoir que présentement elle n'a pas été complétée tel que prévu antérieurement. Monsieur le président, je conclurai en disant que l'implantation d'un réseau ferroviaire exige quand même un volume de passagers élevé pour être rentable et ne peut se justifier tant qu'on n'aura pas un volume de passagers très supérieur à celui qui existe présentement. Le train en tant que tel ne créera aucun trafic supplémentaire. La question des accès terrestres n'est qu'un des éléments qui ajoutent à la complexité de l'analyse. Il est évident que toute décision se doit d'évaluer à fond tous les éléments. Je terminerai en disant que les alternatives dans ce dossier ne sont pas très nombreuses et je pense qu'ici dans cette Chambre la plupart des alternatives, s'il y en a eu, et je n'en vois pas beaucoup, monsieur le président, ont souvent été présentées avec une «partisanerie» sans égale et souvent ne tenant pas compte de l'intérêt de la majorité des citoyens.

• (1750)

**M. J.-Roland Comtois (Terrebonne):** Monsieur le président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté mes collègues parler de l'aéroport de Mirabel, mais de ceux qui ont pris la parole cet après-midi, je n'en connais pas un seul qui était là au moment où la décision a été rendue publique en 1969. J'étais un de ceux qui étaient députés à ce moment-là, et je dois dire que c'est après mûre réflexion et beaucoup d'études intensives que cette décision a été prise, savoir une décision à long terme. Et quand j'entends mes collègues de l'opposition dire: Il faut mettre cela dans les boules à mites, séparer l'aérogare en deux pour en envoyer à Ottawa puis à Washington, à mon avis, le ridicule ne tue pas à la Chambre. Habituellement les gens à courte vue sont du côté opposé de la Chambre. Voilà pourquoi ils sont dans l'opposition. Les gens qui ont une vision un peu plus réaliste de l'avenir sont normalement du côté du gouvernement. Et quand un gouvernement devient un gouvernement à courte vue, ce n'est pas long qu'il s'en va dans l'opposition. Dans le cas de Mirabel, monsieur le président, je pense que c'est une des meilleures décisions qui n'a jamais été prise par un gouvernement fédéral depuis la Confédération. C'est sûrement la meilleure décision qui a été prise pour le Québec dans son ensemble.

J'ai eu l'occasion comme parlementaire de visiter plusieurs pays, d'utiliser plusieurs aéroports dans le monde. Je dois dire que Mirabel se compare très avantageusement à n'importe quelle aérogare. Si on va à Toronto, par exemple, et qu'il faut changer de vol, très souvent il faut prendre un minibus et changer d'aérogare et cela peut prendre une demi-heure ou une heure. De cela on ne parle jamais. Si on se rend à Paris, il faut changer d'aéroport. Si on se dirige vers New York, il faut changer d'aéroport, cela prend des heures et coûte des centaines de millions de dollars en pertes inutiles. Si on va à Mirabel, on ne change pas d'aérogare. On ne marche même pas pour aller prendre son avion. Alors il y a des avantages incontestables et tous les étrangers qui arrivent à Mirabel sont renversés devant l'ampleur de cet aéroport, du territoire environnant. Malgré toutes les critiques qu'on en a faites, je pense que cela a été une des décisions les plus sages jamais prises. Je sais que certains parlementaires parlent de remettre une partie des terres. Je pense que ce serait une grave erreur.

Encore une fois, je pense que ces gens-là ont une courte vue, une vision erronée de l'avenir. Je pense que ceux qui parlent de placer Mirabel dans les boules à mites parlent sans réfléchir et sans connaissance des faits. J'entendais un de mes collègues du parti progressiste conservateur dire qu'on avait utilisé les meilleures terres agricoles au Québec, alors qu'on sait fort bien que la plupart de ces terres-là étaient excellentes, mais non cultivées, et qu'aujourd'hui la production agricole, malgré l'établissement de l'aéroport de Mirabel, est supérieure à ce qu'elle était en 1969. On oublie ces choses-là, parce qu'on ne connaît pas la réalité. Monsieur le président, je pourrais parler pendant deux heures sur Mirabel. Quand on en parle, tout ce qu'on peut dire c'est qu'il faut prendre un taxi et qu'il en coûte $40 pour s'y rendre. Mon collègue l'a dit, l'autoroute 13 n'est pas complétée. Il y a déjà trois ans que le gouvernement fédéral a signé une entente avec le Québec pour la compléter.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

## LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières: Que le bill C-112, tendant à modifier certaines lois fiscales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

**M. l'Orateur adjoint:** Lorsque nous avons interrompu le débat à 5 heures cet après-midi, le député de Red Deer (M. Towers) avait la parole.

**M. Towers:** Monsieur l'Orateur, au moins . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Permettez-moi de signaler, sauf le respect que je dois au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), qu'il n'ignore pas les coutumes et usages de la Chambre.

**M. Towers:** Je suppose que les Canucks de Vancouver vont jouer au hockey ce soir. C'est sûrement la raison pour laquelle nous avons vu un de leurs chandails.

Avant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, je disais qu'il était inimaginable qu'un cabinet ou un gouvernement puisse être aussi incompétent que celui qui nous a donné le Programme énergétique national qui ruine le bien-être économique de notre pays. Il n'y a aucun doute là-dessus. Nous n'avons jamais eu un programme qui a causé autant de tort au Canada que le Programme énergétique national. Les responsables ne veulent rien entendre.

J'aimerais dire que j'ai, ce soir, le plaisir de parler non seulement au nom de mes électeurs, mais également en celui des électeurs du député de Medicine Hat (M. Hargrave), qui s'occupe des intérêts des Canadiens dans une autre région du pays. Les problèmes de nos deux circonscriptions se ressemblent beaucoup. Je suis certain qu'il appuiera tout ce que je dirai pour essayer d'attirer l'attention du gouvernement sur les graves problèmes qu'il cause aux Canadiens.

Ce gouvernement rapace prend une part de plus en plus grande du produit national brut en impôts. Les chiffres augmentent chaque année. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas prêt à vivre selon ses moyens. D'après les comptes publics, les dépenses pour tous les niveaux de gouvernement, qui dépassent largement les rentrées de fonds la plupart des années, s'approchent peu à peu de la moitié du produit national brut. En 1977, les dépenses du gouvernement équivalaient à 41.4 p. 100 du produit national brut. En 1978, la dernière année complète pour laquelle le Bureau canadien d'études fiscales a fourni des données, elles équivalaient à 42 p. 100 du produit national brut. Cette année, la proportion sera encore pire, car le produit national brut augmente beaucoup plus lentement et les dépenses du gouvernement croissent plus rapidement.

Comme le Bureau canadien d'études fiscales le fait remarquer, ces paiements, qui comprennent les pensions de retraite, les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, les subventions aux chemins de fer et les intérêts sur la dette publique permettent de redistribuer les revenus au sein de l'économie, mais n'augmentent pas la demande du gouvernement pour les biens et les services produits. C'est une façon gentille de dire que le gouvernement distribue des dollars qui ne sont pas les siens et qu'enfin de compte il n'y a pas d'augmentation des richesses ou de la productivité.

Les impôts de tous les gouvernements prennent environ 38 p. 100 du produit national brut et le gouvernement fédéral se taille la part du lion, puisqu'elle est presque égale à celle des deux autres niveaux du gouvernement mis ensemble.

Le montant des taxes fédérales ne correspondait qu'à 7 p. 100 du produit national brut en 1926. Cette proportion est passée à 21 p. 100 en 1946 et à 30.5 p. 100 en 1978. Si l'on ajoute à cela les 7.7 p. 100 provenant d'autres sources, les déductions pour amortissement, les revenus de placement et d'autres sources de moindre importance, on obtient le joli pourcentage de 38.1 p. 100 du produit national brut.

Ma propre province, l'Alberta, paye 5.028 milliards de dollars en taxes diverses à Ottawa et ne reçoit que 3.490 milliards de dollars. Cela signifie une perte sèche de 1.530 milliard de dollars. Je suppose que c'est le prix que doit payer une province nantie. Cependant, cette année, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu dans cette province ne seront pas aussi importantes, étant donné le très grand nombre d'ouvriers quittant le secteur pétrolier en Alberta. Ils sont allés s'installer aux États-Unis où ils payeront leur impôt sur le revenu.

Je me demande combien de temps encore notre province demeurera parmi les bien nantis, avec ce gouvernement fédéral insatiable qui prélève constamment de nouveaux impôts plus élevés. La politique énergétique nationale du gouvernement a ruiné l'industrie du pétrole et du gaz en Alberta. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le ministre des Finances (M. MacEachen) et le premier ministre (M. Trudeau) et leur politique fiscale ont porté un coup fatal à la prospérité de l'Alberta. Ce sont de grands destructeurs. En tentant maladroitement de canadianiser l'industrie du pétrole et du gaz, ils l'ont américanisée. C'est aux États-Unis que se sont enfuis tous nos emplois, nos capitaux spéculatifs, nos plates formes de sondage, nos connaissances techniques et technologiques. Le *Times* de New York en date du 9 mai 1982 faisait le triste bilan de la politique énergétique nationale, en ces termes:

Les travaux de prospection et de forage ainsi que la production ont dégringolé, les prix sont montés en flèche et la consommation a fléchi.

Le nombre de nouveaux puits de pétrole en exploitation en 1981 est passé à 7,165 alors qu'il était de 8,865 l'année précédente soit une perte de 1,800 puits. Le nombre de tours en activité est passé de 446 à 303, soit une diminution de 143. La production de pétrole est passée de 1.76 à 1.61 millions de barils par jour. Les prix de l'essence à la pompe sont passés en moyenne de 61c. le gallon en 1980 à $1.21 le gallon en 1981 et $1.75 en 1982. Nos vis-à-vis s'imaginent-ils ce que cela représente quand on pourrait produire 400,000 barils de plus par jour en Alberta?

• (2010)

Le New York *Times* affirme que la nouvelle politique énergétique du Canada annule l'avantage compétitif de la technologie nouvelle au moment où il en a le plus besoin. Que s'est-il passé depuis l'annonce de la politique énergétique nationale du Canada et la déréglementation entreprise aux États-Unis par le gouvernement Reagan? Pour la première fois depuis 10 ans, la production de brut aux États-Unis a augmenté. Le nombre de nouveaux forages a progressé de 40 p. 100 et la quantité de tours en activité est sans précédent. Ce regain d'activité conjugué à la diminution de la consommation par habitant, ont provoqué une diminution des importations de brut d'un demi-million de barils par jour.

Toujours d'après le New York *Times* au Canada, par contre, la production de pétrole brut et de gaz naturel en 1981 a diminué respectivement de 10 et de 4 p. 100. Les activités d'exploration ont diminué de 20 p. 100 dans l'ouest du Canada puisque les compagnies ont déménagé vers le nord pour profiter des paiements incitatifs ou bien ont tout simplement quitté le pays.

Dans cet article du New York *Times* on lit encore que si de 4 à 5 milliards ont été consacré au forage, les acquisitions étrangères par des sociétés canadiennes ont coûté 7 milliards au Canada. On prévoit que le nombre de puits forés diminuera de 25 p. 100 cette année. Vers la fin de 1982, plus de la moitié des tours de forage en activité en 1980 auront quitté le pays pour s'installer surtout aux États-Unis.

Et voilà pour la canadianisation de notre industrie. Et le New York *Times* conclut:

Si les grands projets du Nord échouent, tel le projet d'exploitation du pétrole lourd Alsands d'une valeur de 13 milliards, le Canada devra importer la moitié de son pétrole brut à la fin de la décennie. Comme les États-Unis ne devraient importer que 10 p. 100 de leur brut vers la même époque, les Canadiens viendront crier au secours lors du prochaine embargo. Il faudra se garder de les aider puisqu'ils auront eux-mêmes ruiné leurs marchés et expulsé les sociétés américaines. Qu'ils gèlent dans le noir!

Voilà ce qu'on pense aux États-Unis des entreprises actuelles du gouvernement. Les députés d'en face n'ont pas de remords et ils ne semblent pas vouloir être compréhensifs.

Voilà donc notre objectif d'autarcie énergétique d'ici la fin de la décennie qui s'envole. Si Sir Wilfrid Laurier vivait encore, pensez-vous qu'il dirait que le XXI[e] siècle, ou peut-être le XXII[e], sera le siècle du Canada? Au Canada, les particuliers et les entreprises croulent sous les impôts. Ils sont frustrés par les nouveaux impôts qui les frappent. Voici ce que disait un rapport de l'Institut Fraser, sur la côte ouest:

En 1961, par exemple la famille moyenne avait un revenu de $5,000 et devait verser en impôt divers $1,675; en 1980, son revenu était passé à $22,500, mais elle devait verser $10,306 en impôts directs et indirects aux niveaux fédéral, provincial et municipal. L'indice des impôts de l'Institut montre que la facture de la famille moyenne a augmenté de 515 p. 100 depuis 1961.

En fait, elle a augmenté encore plus au cours des dernières années, car de plus en plus de gouvernements, et en particulier le gouvernement fédéral recourent au déficit systématique. Les titres que les gouvernements émettent pour combler ces déficits sont, en effet, des taxes différées, puisque des recettes fiscales doivent en définitive être prélevées pour payer les intérêts et rembourser les titres. Si l'on tient compte de ces taxes différées, l'Institut Fraser estime qu'entre 1961 et 1980, les taxes ont augmenté de 619 p. 100. Je me demande si dans son calcul de la dette nette, ces taxes dites différées, l'Institut Fraser a tenu compte des milliards et des milliards de dollars que le gouvernement doit au titre des dettes de sociétés de la Couronne, des fonds de pension et des caisses de retraite.

Or, cela n'a pas empêché le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae), de nous dire aujourd'hui que cela ne le gênait pas que le gouvernement achète des compagnies pétrolières, des compagnies qui ne produisent pas un seul baril de pétrole, de nous dire que l'exode des capitaux lui importe peu.

D'après les derniers comptes publics ceux de 1980-1981, le gouvernement doit 18.9 milliards de dollars en pensions à 10.59 p. 100. A-t-il cet argent? Les comptes montrent également que le gouvernement a puisé 22.3 milliards de dollars à même les cotisations au régime de pension de la Fonction publique, pour lesquelles il paie un taux d'intérêt de 8.2 p. 100, 8.7 milliards de dollars du fonds de pension des Forces armées canadiennes, qui n'est pas dans ces coffres, et près d'un autre milliard de dollars du fonds de retraite de la GRC.

Je sais pertinemment, monsieur l'Orateur, que la question vous préoccupe, car nous en avons discuté dans bien des comités. Je suis resté bouche bée quand j'ai appris, à mon élection au Parlement, que ces fonds n'existaient pas. En réalité, le gouvernement fédéral est endetté sur papier à l'égard de toutes ces personnes. On ne permettrait à aucune entreprise dans le monde de faire pareille chose. Si l'argent existait dans ces fonds, ce serait différent, mais ce n'est pas le cas. Le gouvernement est donc endetté envers les Canadiens.

Ce sont là des obligations du gouvernement qui figurent tout simplement sous la rubrique des comptes spéciaux dans les comptes publics. Comme je le disais tout à l'heure, monsieur l'Orateur, pour ces trois ou quatre comptes seulement, la dette fédérale s'élève à plus de 51 milliards de dollars. Ensuite, les

députés d'en face—les représentants élus du peuple—prétendent qu'il n'y a rien de mal à acheter des compagnies pétrolières.

Le consommateur consacre aujourd'hui à l'impôt une part beaucoup plus importante de son budget que pour le gîte et le couvert. La famille moyenne ayant un revenu de $22,500 a payé en impôt $10,305, alors que ses frais pour le gîte s'élevaient en moyenne à $4,239, et pour le couvert, à $4,631, soit un total de $8,870.

Le Fraser Institute a déclaré dans son rapport: «En d'autres mots, les impôts autres que l'impôt sur le revenu ont compté pour près de 70 p. 100 du total des obligations fiscales de la famille canadienne ordinaire.» Et un bon nombre de ces impôts étaient sous forme de taxes cachées. Commentant le rapport du Fraser Institute, un rédacteur du St. John's *Evening Telegram* a écrit ceci:

Malheureusement, la plupart des Canadiens ne liront pas le rapport du Fraser Institute et ce n'est certainement pas leur percepteur d'impôt ou leurs représentants politiques qui leur communiqueront pareils renseignements. Mais jusqu'à ce qu'ils finissent par comprendre que les gouvernements ne sauraient dépenser leur argent mieux qu'eux-mêmes, nous continuerons à glisser vers une dépendance totale de l'État et de sa bureaucratie coûteuse.

On pouvait lire ceci dans un éditorial du *Herald* de Calgary:

Néanmoins, il arrive un moment où toute augmentation de la part du revenu total prélevée sous forme d'impôts devient insupportable. Ce moment varie selon les cas et selon la valeur des programmes et le rendement du gouvernement, mais il arrive toujours et les gouvernements n'osent pas feindre de l'ignorer.

S'ils le font, c'est à leurs propres risques.

D'après le rapport de l'Institut Fraser, ce point critique est beaucoup plus proche aujourd'hui qu'en 1961 et toute augmentation sensible de la fiscalité, par rapport aux richesses réelles, risque de menacer le bien-être économique et la stabilité politique.

La montée en flèche du prix de l'énergie a eu des répercussions dramatiques sur la chaîne alimentaire. Je dois insister auprès de la Chambre, monsieur l'Orateur, en disant que ce n'est pas nécessairement ce facteur seul, mais également l'imposition du secteur énergétique, qui est à l'origine du problème. Les agriculteurs doivent payer plus cher leur énergie et leurs produits qui exige une forte consommation d'énergie, comme les engrais. Ils doivent transmettre ces coûts et, en dernier ressort, ce sont les consommateurs qui en font les frais.

• (2020)

J'ai devant moi un document que m'a fait parvenir un de mes électeurs, montrant que la taxe sur le gaz naturel est à elle seule la cause de grandes difficultés pour beaucoup de gens. Une entreprise passablement importante d'élevage de porcs de ma circonscription a dû payer pour le mois de mars seulement $725.95 en taxes. Et ce n'était que pour la taxe d'accise sur le gaz naturel. Cette somme dépasse le coût total de l'installation originale, et il est donc aisé de constater l'effet néfaste de cette taxe d'accise sur le gaz naturel. Cela vient s'ajouter aux frais d'exploitation de l'entreprise qui se répercutent jusqu'au consommateur. C'est le consommateur qui aura à payer. Nous ne devrions pas imposer le mazout de chauffage ou encore le combustible employé dans la production car c'est là que le bât blesse.

J'ai également la lettre d'un M. Gerald Kemp qui est le directeur de la Federative Co-operatives Limited. Il en est également le vice-président pour la région de Calgary. Voici ce qu'il m'écrit:

Voici un extrait d'une directive envoyée à tous les membres de la Federated Co-operatives Limited . . .

«Les agriculteurs s'inquiètent de l'effet qu'auront sur le coût de la production agricole les augmentations prévues au coût de l'énergie, dans le cadre de l'entente énergétique négociée entre le Canada et l'Alberta. Certes, nous comprenons la nécessité de relever le prix de l'énergie, mais nous partageons néanmoins les préoccupations des producteurs. Nous avons calculé l'effet sur une exploitation agricole de 1,000 acres des augmentations prévues pour le pétrole brut et le gaz naturel. Le coût du carburant, du mazout de chauffage, et de l'engrais pour une telle exploitation s'élevait à environ $11,820 en 1980; il est passé à $16,573 en 1981. Nos calculs indiquent que d'ici à 1986, ces frais grimperont à environ $42,536, soit une augmentation de 280 p. 100 par rapport au niveau de 1980. Il est donc à prévoir que non seulement le revenu des agriculteurs en sera diminué, mais aussi que ces frais accrus se répercuteront sur le prix des denrées alimentaires.»

Il a joint à sa lettre des documents de travail. Le carburant consommé sur une exploitation agricole de 1,000 acres a coûté $4,540 en 1980, le mazout de chauffage, $810 et l'engrais, $6,470, pour un grand total de $11,820. En 1981, la facture d'essence s'élevait à $6,860, la facture de mazout à $1,223 et celle des engrais à $8,670, soit un total de $16,753. D'ici 1986, cette facture va passer à $42,536.

Comment voulez-vous que ces gens arrivent à survivre et puissent continuer à produire si le gouvernement s'obstine à exiger de telles taxes du secteur agricole? C'est absolument impossible. Les agriculteurs n'arriveront pas à survivre. Il faut que le gouvernement comprenne que les taxes fédérales représentent un tiers du prix du gaz naturel. Par ailleurs, le gouvernement n'attend pas que les coopératives aient prélevé ces taxes. Absolument pas. Il leur donne 30 jours. Il est absolument impossible que les coopératives puissent percevoir ces taxes et les verser au Trésor fédéral en 30 jours. C'est 90 jours qu'il leur faut. Seulement, le gouvernement fait la sourde oreille. Comme s'il ne suffisait pas que les taxes fédérales entrent pour un tiers environ dans le prix du gaz naturel, les coopératives se trouvent doublement pénalisées, car il faut qu'elles avancent le montant de la taxe pendant 60 jours. Les coopératives sont obligées de maintenir en permanence une encaisse de $100,000 qu'elles sont obligées d'emprunter aux banques aux mêmes taux d'intérêt que tout le monde. Les députés peuvent voir ce que cela coûte en plus aux coopératives. Il est tout à fait anormal que nous ayons permis une telle situation.

L'escalade du prix de l'énergie a eu des conséquences dramatiques sur la chaîne alimentaire et c'est loin d'être terminé.

Le prix d'un billet d'avion est devenu prohibitif et pourtant, dans certaines localités, les gens n'ont d'autre ressource que l'avion à cause de la suppression de nombreux services de transport de voyageurs par VIA Rail. En mai dernier, le gouvernement a créé la redevance de recouvrement en matière de carburant pour obliger les transporteurs aériens qui exploitent des lignes internationales à payer leur carburant au prix mondial. A l'origine, cette taxe était d'environ 11c. par litre. Le gouvernement a utilisé cette combine en prétendant que les transporteurs étrangers profitaient du prix réduit du pétrole au Canada pour faire le plein chez nous. Les compagnies aériennes, par l'intermédiaire de la Air Transport Association of Canada se sont opposées à cette mesure, car elles estimaient que c'était ni plus ni moins qu'une taxe à l'exportation du carburant et qu'elle était illégale. C'était à leurs yeux une mesure discriminatoire parce qu'elle s'appliquait uniquement au carburant pour le transport aérien et maritime. Elles jugeaient que cette mesure allait à l'encontre des accords aériens bilatéraux et qu'elle n'avait jamais fait l'objet d'une loi. Air Canada, Nordair et quelques autres compagnies aériennes ont payé

cette taxe, mais d'autres transporteurs canadiens ont refusé d'obtempérer tant que l'affaire ne sera pas réglée. Les transporteurs étrangers eux aussi ont payé cette taxe illégale. Mais lorsque les États-Unis se sont fâchés et ont menacé de porter l'affaire devant une instance internationale, le gouvernement s'est dégonflé. La redevance de recouvrement a expiré le 31 janvier. Les transporteurs étrangers qui ont payé au total 46.5 millions de dollars peuvent demander une ristourne. Les transporteurs canadiens qui ont versé ou qui doivent 50 millions de dollars n'obtiendront aucune ristourne, pas plus que le consommateur canadien.

Les transporteurs étrangers auront de la chance. La compagnie British Airways aura droit à une ristourne de 4.5 millions de dollars. Le Canadien Pacifique doit 11.5 millions. Le nouveau système prévu pour éviter cette redevance de recouvrement dépasse l'entendement, mais de toute façon cela revient au même. Les transporteurs canadiens doivent tenir des comptes séparés pour le carburant utilisé pour les vols intérieurs et les vols internationaux. L'Association du transport aérien du Canada croit que ce système est également illégal et envisage de le contester devant les tribunaux. Il s'agit d'une escroquerie monumentale aux dépens des compagnies aériennes intérieures et les passagers vont devoir payer plus cher. Le Canada est sans doute le seul pays au monde qui punit ses transporteurs nationaux en leur imposant des redevances énergétiques illégales et contestables.

Qui va devoir payer en fin de compte? Le consommateur canadien et personne d'autre. J'ai énormément de mal à comprendre pourquoi les élus du peuple qui siègent en face de moi laissent trois personnes, soit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Finances et le premier ministre agir ainsi, s'en tirer à si bon compte.

Le regretté John Diefenbaker avait une bonne expression pour décrire la situation. Il appelait «syndrome d'Otto Lang» cette rare maladie dont sont affligés la plupart des libéraux. M. Diefenbaker racontait à la Chambre que si Otto Lang devait traverser un pâturage où il n'y avait que quatre bouses de vaches, il allait à coup sûr marcher dans les quatre bouses. Chez le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la maladie semble avoir fait des ravages irréparables si bien que le premier ministre devrait mettre un terme à leurs misères. Je mets les députés d'en face au défi de me citer un seul avantage vraiment concret qu'ils aient donné au Canada et aux Canadiens depuis leur élection qui remonte à plus de deux ans. Tout ce qu'ils ont fait pour les Canadiens, c'est leur faire la vie dure. Le premier ministre hausse les épaules et prétend que la crise économique au Canada découle de la récession mondiale. C'est tout à fait faux, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit cette semaine à la Chambre, il s'est désolidarisé du gouverneur de la Banque du Canada qui essayait de protéger le dollar canadien en fixant des taux d'intérêt élevés. Il oublie que le produit national brut et une politique financière avisée peuvent faire beaucoup plus pour protéger le dollar canadien que les taux d'intérêt.

• (2030)

Les déclarations du premier ministre, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Finances ne sont que des billevesées. Notre économie est dans le marasme parce qu'elle est mal gérée. Les principaux indicateurs économiques sont sens dessus dessous. Les libéraux sont parvenus au pouvoir à force de roublardise et de perfidie. Ils ont menti aux Canadiens en affirmant qu'ils maintiendraient le prix de l'essence en-dessous de 18c. le gallon et probablement aux environ de 14c., pour reprendre les paroles du premier ministre. Il y a eu une quinzaine d'augmentations du prix de l'essence et du pétrole depuis que les libéraux ont repris le pouvoir, et certaines de ces augmentations provenaient de nouvelles taxes. Comment peuvent-ils justifier de telles augmentations puisqu'ils se sont fait élire en promettant de limiter les hausses de prix?

En 1981, une famille canadienne ordinaire qui possédait une automobile et qui chauffait sa maison au mazout a dû payer environ $550 de plus pour l'année qu'en 1980. Elle a versé $409 de cette somme indirectement au gouvernement fédéral.

Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 1980, les frais de chauffage domestique ont à peu près doublé. Le coût annuel moyen du chauffage était d'environ $560 en 1979, mais il était à peu près le double pendant l'hiver de 1981-1982. Je n'avais jamais reçu autant de plaintes à propos du coût du chauffage des maisons. Les personnes âgées doivent payer de $100 à $125 de plus pour chauffer leurs maisons. Auparavant, elles pouvaient se chauffer pour $25 ou $30.

Le prix du chauffage au gaz naturel a augmenté à cause des impôts fédéraux excessifs. Les taxes fédérales représentent le tiers du prix du gaz naturel et cet argent va directement dans les coffres du gouvernement fédéral. Il y a deux ans, le gaz naturel utilisé pour chauffer les maisons n'était pas taxé. Aujourd'hui, 32 p. 100 de la facture totale du consommateur est composée de taxes d'accise fédérales.

Non content d'éviter les embûches, ce gouvernement mal avisé passe son temps à en inventer de toutes pièces. Nous avons gaspillé un an et demi pour la Constitution, projet cher au cœur du premier ministre. Ce débat à la fois stérile et source de discorde n'a contribué en rien à rapprocher les individus ni à accroître la productivité ou la croissance réelle. En fin de compte, nous avons eu droit à un document médiocre qui sera un cauchemar sur le plan juridique et une bénédiction pour les avocats.

Nous aurions pu consacrer tout ce temps à mettre au point des méthodes permettant l'exploitation des sables bitumineux. L'annulation de grands projets énergétiques est un dur coup pour l'économie canadienne surtout pour l'Alberta. A une époque où la productivité et l'emploi sont deux priorités, nous nous enfonçons lentement dans la récession et le désespoir. Jamais le moral des Canadiens n'a été si bas qu'il ne l'est aujourd'hui.

Les Canadiens ont été malmenés et humiliés pendant trop longtemps. Ils ont besoin d'espoir et d'optimisme, de confiance dans leurs représentants et leurs dirigeants élus. Ils ont besoin d'un gouvernement qui, avant tout, comprenne ce qui fait tourner une économie de libre échange.

Le gouvernement a dit qu'il veut nationaliser l'industrie énergétique canadienne. Je pense qu'il devrait remplacer le mot «nationaliser» par «étatiser», car c'est ce qu'il est en train de faire. Ses tentatives maladroites pour canadianiser ce secteur ont eu fait contribué à l'américaniser. Car c'est là, aux États-Unis, que se trouvent toutes nos tours de forage. En somme, près de 17 milliards de capitaux-risque, d'équipement et de salaires se sont envolés. M. Bouey cherche à endiguer

l'hémorragie du dollar canadien en pratiquant des taux d'intérêt élevés, mais notre dollar sort plus facilement du pays qu'il n'y entre.

C'est surtout en Alberta que le petit entrepreneur indépendant, la petite entreprise de services et de fournitures, subissent la récession. Des sociétés ont fait faillite, d'autres déménagent aux États-Unis. Nombre d'emplois ont été perdus. Les gens, là-bas, s'attendaient pour la plupart à un brillant avenir. Ils ont investi toutes leurs épargnes et ont presque tout perdu.

Le contrecoup s'est fait sentir jusque dans les usines du Québec et de l'Ontario. Il n'y a aucun moyen d'évaluer exactement l'effet de la baisse des activités d'exploitation pétrolière sur les acieries et les fabriques d'automobiles du centre du Canada. J'ose dire que l'impact a été dévastateur. Les sociétés albertaines n'achètent pas les voitures ou les camions qu'elles achèteraient autrement et cela se reflète sur le marché de l'Est.

Je suis habituellement optimiste, monsieur l'Orateur, mais j'ai peur pour mon pays. J'ai peur parce qu'il y a des hommes, en face, qui sont inconséquents et n'ont aucune conscience. J'ai peur pour mon pays parce que, dans sa très grande maladresse, le gouvernement alimente les foyers de sécession, encourage les visées séparatistes des provinces.

J'ai peur pour mon pays parce qu'il y a plus d'un million de Canadiens en chômage qui n'arrivent pas à trouver du travail. J'ai peur pour mon pays parce que pour beaucoup de mes compatriotes, le rêve qu'ils avaient d'acquérir une maison s'est évanoui dans la fumée des taux d'intérêt élevés et de l'inflation à deux chiffres. Je tremble pour mon pays parce que le gouvernement ne fait rien pour stimuler l'économie. Il n'a rien fait pour promouvoir la productivité, ni la stratégie industrielle, ni encore la recherche et le développement. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) nous avait promis de démissionner si les taux d'intérêt augmentaient, mais il est toujours parmi nous, monsieur l'Orateur.

Nous sommes toujours des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Selon M. Larkin Kerwin, président du Conseil national de recherches, les Japonais font de grandes choses avec bien peu de moyens et nous faisons bien peu avec de grands moyens! C'est dramatique, car nous avons le potentiel voulu pour devenir un pays grand et prospère.

Laurier a dit que le XX$^{e}$ siècle appartiendrait au Canada. Faut-il s'attendre à une déclaration du très honorable représentant en vue de modifier la prédiction de Laurier? Va-t-il nous dire que le XXI$^{e}$, ou le XXII$^{e}$ siècle, appartiendra au Canada?

Nous nous sommes contentés pendant trop longtemps de nous laisser brinquebaler par ies forces extérieures des tendances et de la conjoncture mondiales. Nous nous sommes laissé manipuler passivement, au lieu de réagir et de foncer énergiquement.

Le gouvernement a le devoir de créer le climat nécessaire à un tel changement, monsieur l'Orateur, et nous l'en tenons responsable. S'il ne peut pas réussir dans cette entreprise, qu'il démissionne et laisse la place à quelqu'un qui le peut.

**Des voix:** Bravo!

**M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex):** Monsieur l'Orateur, j'ai été scandalisé par la façon dont les députés de l'opposition ont décrit une politique énergétique à laquelle les provinces de l'Ouest ont souscrit dans le cadre de négociations où toutes les parties ont fait des compromis. De nombreux Canadiens ignorent qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de la constitution, les ressources d'une province relèvent de la compétence du gouvernement provincial. Cependant, lorsqu'une ressource traverse une frontière provinciale ou internationale, elle relève de la compétence du gouvernement fédéral. Dans ce domaine, il a fallu que le gouvernement fédéral et les provinces productrices en viennent à une entente.

Je voudrais qu'il soit bien clair, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral ne fixe pas les prix de détail. Il établit le prix que les raffineurs paient pour le brut, ce qu'on appelle le prix pondéré. Depuis le 1$^{er}$ janvier 1982, ce prix représente 70.6 p. 100 du cours mondial. Après qu'une raffinerie achète le brut au prix mixte, d'autres frais sont ajoutés au prix de détail, notamment le prix du raffinage et de l'acheminement au marché. La marge bénéficiaire des raffineurs et des détaillants est souvent influencée par la concurrence locale et par les taxes de vente au détail. Or si le pourcentage est toujours de 9 p. 100 dans le cas de la taxe fédérale il varie de zéro à 40 p. 100 dans le cas de la taxe provinciale sur l'essence. Il n'y a aucune taxe provinciale sur l'essence en Alberta, par contre, au Québec elle est de 40 p. 100. La ventilation des taxes fédérales donne ceci: 0.72c. le litre d'essence pour la redevance au titre de la participation canadienne grâce à laquelle nous avons acheté Petrofina, achat que nous aurons fini de payé à l'automne; 4.20c. le litre de taxe de vente; 1.5c. de taxe d'accise. La taxe à la production, y compris l'impôt sur le revenu des compagnies, est de 2.79c. le litre. Globalement, les taxes fédérales représentent 7.41c. le litre d'essence.

• (2040)

**M. Friesen:** Le député me permettrait-il de lui poser une très brève question?

**M. Ferguson:** A la fin de mon intervention, monsieur l'Orateur.

Je voudrais aussi signaler que les redevances d'indemnisation pétrolière reviennent à cette industrie. Le gouvernement ontarien a peut-être porté sa part à 40 p. 100 avec son nouveau budget, mais à six heures ce soir, l'Ontario percevait 16 p. 100, le gouvernement canadien 18.8 p. 100, et les provinces productrices gardaient 12.3 p. 100. Quant aux sociétés, elles obtenaient 42.9 p. 100 du prix d'un litre d'essence. Si l'on ajoute à ce dernier chiffre les redevances d'indemnisation pétrolière, on obtient une répartition logique du revenu tiré d'un litre d'essence qui se vend 39.1c. au détail.

Pour en revenir à l'accord conclu en septembre dernier, il était convenu que sous réserve des dispositions fiscales contenues dans cet accord, le gouvernement entendait fixer le taux d'imposition du revenu provenant du pétrole et du gaz naturel à 16 p. 100 à compter du 1$^{er}$ janvier 1982. Il devait y avoir une redevance pétrolière de 25 p. 100, puis un impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires au taux de 50 p. 100 perçu sur les recettes supplémentaires de l'ancien pétrole, après déduction des redevances dues à la Couronne. Je tiens à souligner que dans bien des provinces, ces redevances atteignaient 21 p. 100. Dans ma province d'origine, où nous sommes propriétaires des droits miniers, elles ne sont que de 12.5 p. 100. Pour une des bandes indiennes qui a témoigné devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques en mars 1981, les redevances s'établissaient en moyenne à 60 p. 100. Cela prouve qu'il est bel et bien nécessaire de

réduire les redevances, particulièrement en ce qui concerne les puits à faible rendement. Le gouvernement du Canada l'a reconnu puisqu'il a rajusté l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires en guise de compensation. Cette forme d'aide est offerte depuis le 1er janvier 1982. Elle est connue sous le nom d'allocation pour les puits à faible rendement et s'applique à tous les puits qui produisent moins de 3.18 mètres cubes de pétrole par jour, ou moins de 20 barils. Cette mesure a été prise suite aux accords globaux sur l'énergie intervenus avec les provinces productrices à l'automne 1981. Si j'en crois mes chiffres, elle s'appliquera à environ 40 p. 100 des puits de l'Alberta, soit à 10 p. 100 du pétrole produit. Elle s'appliquera à la plupart des puits de ma circonscription, qui sont très petits, mais très importants.

A mon avis, l'administration de cet impôt nécessite la signature d'un accord avec les exploitants de puits qui continuent à travailler en collaboration. Il faudrait prévoir des dispositions spéciales afin que le pétrole puisse être entreposé dans un réservoir commun, que la taxe puisse être perçue sur les quantités globales et répartie proportionnellement entre le nombre de puits. Certains puits de plus de cent ans ne produisent plus qu'un, deux ou trois barils par jour. Il peut être coûteux de faire installer un réservoir de collecte pour chacun de ces puits, mais l'élaboration d'un seul système de collecte et d'une même méthode de comptabilité pour appliquer la taxe pourrait être d'un grand secours. J'ai déjà soumis des propositions au ministre en ce sens et il les a accueillies très favorablement. Ces taxes ne me semblent pas excessives quand on voit ce que paie l'industrie pétrolière dans d'autres pays.

Si on examine depuis ses origines le développement de l'industrie pétrolière de l'Amérique du Nord, on constate qu'elle n'a pas pris naissance au Texas ou en Pennsylvanie mais dans l'est du Canada, dans ma propre région. La technologie s'est répandue dans les autres régions du Canada et dans le monde entier. Mais des problèmes se sont posés aussi dans ce temps-là. C'est au tournant du siècle, que les prospecteurs de ma région ont introduit leur technologie pour la production pétrolière dans 70 pays du monde. Le plus ironique, c'est qu'en quelques années, le prix du pétrole s'est effondré et un grand nombre des puits de ma région ont été fermés parce que le marché était inondé par le pétrole bon marché en provenance surtout des États-Unis. Le potentiel existe encore, car même les gisements découverts dans les années 1850 renferment encore environ 60 p. 100 du pétrole découvert à l'origine. Aussi le ministre a-t-il pris une mesure très positive en accordant pour les puits à faible production des avantages fiscaux spéciaux afin de permettre l'extraction du reste de ce pétrole. Dans la mesure où cela s'applique à l'Alberta, peut-être pourra-t-on y remettre un grand nombre de tours de forage en activité et relancer la production de ces puits.

En écoutant les orateurs qui m'ont précédé, je n'ai pu m'empêcher de trouver leur réaction bien typique. Je rappelle au député d'en face que ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a réduit la production l'année dernière, ce qui a eu pour résultat de faire augmenter les importations de pétrole. J'aimerais faire deux ou trois comparaisons. Voici par exemple ce que déclare la société Amoco Canada dans son rapport annuel de 1981:

> Le Programme énergétique national du gouvernement fédéral, annoncé à la fin de 1980, est principalement responsable de la baisse de près du tiers des recettes et des liquidités nettes de la société pour 1981. Par la suite, les accords sur les prix et le partage des revenus pétroliers, conclus en septembre 1981 entre Ottawa et l'Alberta après une longue attente, ont très peu contribué à améliorer la performance financière de la société. En outre, la réduction de la production de pétrole brut par l'Alberta décrétée lors des ... négociations a considérablement fait baisser notre production au cours de l'année. Les répercussions de cette mesure ont continué à se faire sentir sur notre production au-delà de 1981.

• (2050)

Ce qu'il y a d'étonnant dans ce rapport, c'est que l'on y lise qu'entre 1977 et 1981, le taux de réussite des travaux de forage et de prospection est passé de 32.6 p. 100 à 44 p. 100. C'est là une augmentation fantastique. Il est étonnant de constater aussi que les puits d'extension et de développement dans les secteurs productifs ont pratiquement doublé entre 1980 et 1981 alors que le nombre total des forages de reconnaissance a diminué en 1981. Les compagnies savaient où se trouvait le pétrole et ce sont ces gisements qu'elles ont exploités. Elles ont foré pratiquement 14 puits en 1981 contre sept en 1980. Le nombre total des puits de pétrole a augmenté de 50. Au 31 décembre 1981, il y avait 901 puits de pétrole contre 851 en 1980.

Si l'on passe maintenant à la page 15 du rapport annuel de la société Imperial Oil, on note qu'en 1980, la société a participé à 35 forages au Canada et en 1981, à 44 soit une augmentation de neuf puits. Il s'agissait de puits de reconnaissance pour déterminer l'emplacement des gisements de pétrole. Toutefois, chacun sait qu'il y a eu une diminution du nombre des puits de gaz. Cela se comprend quand on sait que des milliers de puits de gaz ont été fermés en Alberta. Comme il n'y a pas de débouchés pour le gaz, les puits ont été simplement bouchés. Il est donc tout à fait logique que la société se soit tournée vers la mise en valeur des gisements de pétrole productifs, surtout lorsqu'il y a un excédent de gaz naturel. Quand on compare les différents rapports annuels, l'élément le plus intéressant se trouve dans le rapport annuel de 1981 de la société Imperial Oil. M. J. A. Armstrong, président sortant du conseil d'administration et président directeur général de la société y déclare en effet ceci:

> Le secteur pétrolier traverse actuellement une période de transition. Il reste que le Canada est pratiquement le seul des pays industrialisés qui ait les moyens de devenir auto-suffisant en matière énergétique dans un avenir relativement proche. La mise en valeur des ressources énergétiques, plus que toute autre activité industrielle offre au Canada les plus grandes chances de croissance économique. Pour un pays riche en ressources naturelles dans un monde qui en a tant besoin, la mise en valeur des ressources énergétiques constitue une chance unique et une priorité absolue. Et au tout premier rang, il faut naturellement placer la mise en valeur des gisements d'hydrocarbures.
>
> Le gouvernement fédéral reconnaît certainement l'importance du développement énergétique pour l'avenir du Canada. Il est normal, par conséquent, qu'il joue un rôle de plus en plus marquant au sein du secteur pétrolier à une époque où les approvisionnements en pétrole deviennent une préoccupation nationale. La société Imperial Oil, pour sa part, appuie un bon nombre des objectifs qui figurent dans le Programme énergétique national du gouvernement fédéral, et tout particulièrement la poursuite de l'autarcie énergétique.

Il a insisté sur le fait que la société Imperial Oil appuie un bon nombre de ces objectifs. Puis, il a poursuivi:

> Qui plus est, nous n'avons jamais trouvé à redire au fait que le programme visait à accroître la participation canadienne dans le secteur pétrolier. Il est tout à fait normal que les Canadiens tiennent à participer beaucoup plus activement à la mise en valeur de leurs ressources énergétiques.
>
> Il est également tout à fait normal de chercher l'équilibre entre les différents objectifs énergétiques. La nécessité de mettre en valeur de toute urgence les ressources énergétiques et celle d'accroître la participation canadienne, au demeurant fort importantes, ne sont pas du même ordre. Concilier ces deux nécessités représente un défi que le gouvernement et l'industrie doivent relever.

*La fiscalité*

La canadianisation va indubitablement modifier l'aspect du secteur pétrolier, de préférence d'une façon qui avantage tous les Canadiens.

Il est on ne peut plus manifeste que la plus grande de ces sociétés pétrolières canadiennes appuie dans son rapport annuel les programmes du gouvernement fédéral et qu'elle est prête, de concert avec lui, à aller de l'avant.

Presque tout à été dit sur les avantages que les Canadiens retireront de ce programme. Notre gouvernement s'est donné pour mission de rendre les Canadiens propriétaires de l'énergie qui permettra de bâtir l'avenir de leur grand pays. Il veut permettre aux compagnies de travailler ensemble, tant Imperial Oil que les autres sociétés engagées dans l'exploration de nouveaux gisements, au profit de l'ensemble du Canada et notamment de l'industrie. Quand on considère l'ampleur des investissements dont nous aurons besoin pour nos travaux dans la mer de Beaufort, l'Arctique, à Hibernia et ailleurs au large des côtes, on constate qu'il faudra constituer un consortium qui mettra en commun toutes ses ressources si l'on veut faire de nouvelles découvertes. Le gouvernement fédéral a maintenant le pouvoir de demander à ces compagnies de creuser des puits d'extension afin de délimiter la formation productive, de manière à garantir l'approvisionnement des Canadiens à l'avenir.

Quand on revoit les prévisions du début des années 1970, en regard de l'abondance du marché à l'heure actuelle, on s'aperçoit que les Canadiens ont le droit de savoir et l'on comprend, par conséquent, la raison d'être du projet de loi dont nous débattons. Il prévoit les diverses redevances grâce auxquelles l'industrie pourra progresser et exploiter des régions encore intouchées. Les programmes actuels diffèrent de ceux d'autrefois.

J'ai parlé plus tôt de l'industrie pétrolière dans ma région. Rien que dans la localité de Petrolia on compte quelque 600 puits qui avaient été forés mais jamais bouchés. Ils furent abandonnés à mesure qu'ils devenaient à sec. On ne peut plus injecter d'eau dans les puits de la région ou les pressuriser, mais il nous faut mettre au point de nouvelles techniques pour récupérer le vieux pétrole. Peut-être devrions-nous suivre les conseils d'un de nos vieux pionniers, mort il y a environ six semaines. Je veux parler de M. Fairbanks, dont le père avait représenté la région de Petrolia à la Chambre des communes. L'une de ses idées consistait à forer dans les gisements peu profonds des puits assortis de collecteurs horizontaux dans lesquels s'infiltre le pétrole sans qu'il soit nécessaire de le pressuriser.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie permet donc une grande marge de manœuvre. Il tient compte de la nécessité d'instituer un niveau d'imposition qui réponde aux besoins de liquidités de l'industrie. Il lui faut des fonds suffisants pour faire le travail. Certaines activités, notamment la prospection, ne peuvent se financer facilement uniquement par des emprunts. Un financement interne ou une nouvelle mise de fonds est nécessaire.

• (2100)

Des représentants de cette industrie ont toutefois laissé entendre que les secteurs pétrolier et gazier doivent disposer de liquidités d'un montant égal à tous les investissements de capitaux prévus. Je trouve cela difficile à admettre, car il n'y a aucune raison impérieuse pour que cette industrie soit aussi favorisée, surtout en ce qui concerne le rendement des investissements, qui est fort attrayant, même cette année, comparé à celui des autres secteurs de notre économie. Je tiens compte, par exemple, du fait qu'en quelques années seulement, 2 p. 100 du PNB des États-Unis sont allés aux pays de l'OPEP.

Au Canada, nous devons nous assurer que le climat soit bien celui dont le président du conseil d'administration d'Imperial Oil a parlé dans son exposé. Ce climat doit exister pour que les sociétés canadiennes puissent aller de l'avant, prendre de l'expansion et exploiter les ressources qui se trouvent ici, au Canada. J'ai été ravi d'apprendre, la semaine dernière, que les actions de la société Dome Petroleum avaient augmenté de valeur par suite de la découverte d'un nouveau gisement dans la mer de Beaufort.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'en dépit des sombres prédictions des prophètes de malheur de l'autre côté de la Chambre au sujet du sort des méga-projets, le Canada n'est pas le seul pays qui ait été forcé de remettre à plus tard ce genre de réalisations. Par exemple, aux États-Unis, la société Exxon a suspendu son projet d'exploitation des schistes bitumineux. Au Colorado, un programme de gazification du lignite a été renvoyé aux calendes grecques et le projet de gazification d'une enclave houillère au Wyoming a été abandonné. Le Mexique a différé un projet d'envergure et le Nigéria de même. Le Royaume-Uni a retardé certains projets de travaux dans les gisements pétroliers de la Mer du Nord. Les Pays-Bas ont décidé de poursuivre leurs travaux, mais ils exploitent surtout de petits gisements qui n'exigent que de modestes mises de fonds. La société British Petroleum a adopté du matériel moins coûteux pour la mise en valeur des gisements de la mer du Nord, ce qui a réduit les coûts d'investissements pour chaque baril de pétrole qui en est tiré.

L'incertitude qui règne sur le marché mondial du pétrole et les fluctuations des cours ont incité le gouvernement français à renoncer pour l'instant à son projet d'acheter au Venezuela 40,000 barils de pétrole lourd par jour et de construire en France une usine qui devait coûter plus d'un milliard de dollars. Même si le projet Alsands a été mis en veilleuse, la nouvelle technologie se développe si rapidement que ces usines, sitôt construites, auraient pu être dépassées. Petro-Canada est engagée à fond dans l'expérimentation et le développement de cette nouvelle technologie. Je ne peux qu'espérer qu'elle continue ses travaux au cours des prochaines années alors que la production va commencer dans la mer de Beaufort et à Hibernia. Nous savons qu'il en résultera la sécurité non seulement pour la province de l'Alberta mais aussi pour l'ensemble du Canada. En unissant nos efforts, nous pouvons créer l'harmonie qui existe depuis la signature, en septembre dernier, de l'accord sur l'énergie nationale. La conclusion de cet accord a été une étape marquante, à mon avis, dans le développement de l'une de nos principales ressources que M. Armstrong d'Imperial Oil a si bien décrite dans son rapport annuel.

Je devrais peut-être mentionner qu'on a laissé entendre à de nombreuses reprises que l'essence coûte moins cher dans certaines parties des États-Unis. C'est possible, parce qu'il ne faut pas oublier que certaines provinces ajoutent leur taxe de vente à la taxe fédérale. Toutefois, si ces taxes de vente provinciales étaient supprimées ou ramenées à des niveaux plus raisonnables, l'écart serait minime. Je suppose qu'un litre de mazout coûterait actuellement moins cher au Canada qu'aux États-Unis.

Je crois que l'avenir du Canada serait bien mieux assuré avec toutes les réserves énergétiques qui existent dans notre pays, si nous exploitions ces ressources de façon méthodique.

On a beaucoup parlé de l'équipement qui a franchi la frontière américaine en septembre 1980. Je voudrais que l'on comprenne bien que cet exode n'a pas commencé lorsque le Programme énergétique national a été lancé le 28 octobre 1980. Il a été mis en œuvre en septembre de cette même année. Par ailleurs, une grande partie de ces plates-formes de forage ne pouvaient pas atteindre la profondeur requise pour parvenir aux gisements de l'ouest du Canada. Il y avait également des plates-formes de forage oisives parce que l'absence de débouchés à l'étranger nous a obligés à fermer des milliers de puits de gaz.

Il est curieux de constater qu'au cours des derniers mois, le niveau d'activité a chuté de façon spectaculaire aux États-Unis et que les plates-formes de forage plus modernes, qui sont capables d'atteindre la profondeur voulue, commencent à reprendre le chemin du Canada. Il est également curieux de noter que même si elles laissent entendre le contraire, certaines compagnies renouvellent en fait leurs concessions dans les régions les plus prometteuses. Si elles le font, c'est parce que la nouvelle technologie qui a été mise au point est maintenant disponible.

Il y a quelques années seulement, les plates-formes de forage sismiques n'étaient pas capables de réaliser des diagrammes à trois dimensions des formations souterraines. Aujourd'hui, la technologie requise a été mise au point, et je crois que le pourcentage de succès dont fait état le rapport annuel, comme je l'ai dit tout à l'heure, montre combien sa capacité a augmenté en quelques années. On effectue des travaux de forage dans des régions qui ont du potentiel et l'on se concentre maintenant sur la production de pétrole plutôt que sur celle du gaz et du pétrole. Il est certain que ceux qui travaillent dans l'industrie pétrolière et suivent ce secteur de très près devraient comprendre fort bien maintenant que le niveau d'activité générale a diminué parce que les travaux ont surtout porté sur la production de pétrole.

Je suis d'avis que les taxes proposées dans le bill que nous étudions ce soir sont indispensables au maintien et à l'expansion de l'industrie pétrolière canadienne. Il est important que les termes de la proposition soient définis dans le projet de loi, afin que les compagnies pétrolières sachent ce qui va se passer et que les provinces et le pays tout entier sachent également ce qui nous attend. Ces taxes profiteront non seulement aux Canadiens qui demeurent dans les provinces productrices de pétrole, mais également à l'ensemble du Canada. Les compagnies qui œuvrent dans ce secteur doivent s'attendre à payer des taxes.

En conclusion, comme l'industrie s'adapte, ainsi que le montrent les rapports annuels d'Imperial Oil et de Petro-Canada, et que nous disposons de réserves considérables, je suis fermement convaincu que nous pourrons atteindre nos objectifs. Le projet de loi nous permet de franchir une étape importante dans cette voie.

• (2110)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) invoque-t-il le Règlement?

**M. Friesen:** Le député a déclaré plus tôt qu'il accepterait une question à la fin de son discours, s'il restait du temps. Je suppose donc qu'il peut maintenant m'entendre?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Les députés sont-ils d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Friesen:** Le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) est incroyablement doué pour réduire un sujet universel des plus complexe à sa plus simple expression. Il a de nouveau invoqué la notion de partage, pour autant qu'il s'agisse de partager des ressources énergétiques qui se trouvent dans l'ouest du Canada et qu'elles profitent aux provinces du centre du Canada. Au début de ses propos, cependant, il a mentionné que la redevance de canadianisation était perçue afin de payer pour l'acquisition de Petrofina, ce qui sera fait cet automne.

Le député entend-il promettre que lorsque Petrofina sera payée la redevance cessera d'être perçue, ou doit-il s'agir d'un impôt aussi temporaire que celui dont il fut question pendant la Première Guerre mondiale et qu'on appelle l'impôt sur le revenu?

**M. Ferguson:** Monsieur l'Orateur, je suis désolé de ne pas pouvoir me souvenir des événements qui remontent à la Première Guerre mondiale comme le député d'en face.

**M. Friesen:** Moi, si.

**M. Ferguson:** Je sais, mais je dis au député que lorsque la redevance de 72c. par litre a été perçue et a permis l'acquisition de Petrofina, il aurait pu y avoir des rajustements. Si, par exemple . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Ferguson:** . . . on avait pris le contrôle d'une autre compagnie. Je dis au député d'en face que nous savons que le gouvernement d'Ontario risque d'avoir besoin d'aide pour payer Suncor. Il cherche un associé qui acquerrait 25 p. 100 de la compagnie. Je ne crois pas que nous devions détenir une participation dans cette compagnie, parce que le gouvernement ontarien l'a payé environ deux fois trop cher, selon un article que j'ai lu dans le *Globe and Mail*. Je ne crois pas que notre taxe de canadianisation devrait servir à l'acquisition de cette compagnie.

**M. Mayer:** Six fois trop cher.

**M. Ferguson:** Je suis certain que si nous affections cette taxe à une autre acquisition, nous ferions un meilleur choix que le gouvernement d'Ontario lorsqu'il a décidé d'acheter Suncor au double de sa valeur.

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Monsieur l'Orateur, lorsque les députés d'en face prennent la parole, ils provoquent toujours une émeute, parce que dans leurs discours, ils veulent donner aux Canadiens l'impression que tout va pour le mieux dans notre pays, que le gouvernement n'est à aucun titre responsable de la situation dans laquelle se trouvent les Canadiens, qu'il faut blâmer tout le monde sauf les messieurs dames d'en face. Eh bien, les Canadiens ne se laissent plus prendre par cette rhétorique. Lorsque le dernier député qui a pris la parole a déclaré que la taxe de canadianisation pourrait être supprimée, puis a cherché des échappatoires, il n'a laissé aucun doute, mais le gouvernement ne réduira pas les taxes imposées aux Canadiens lorsque celle-ci sera réglée; il achètera

plutôt une autre compagnie parce que, vous voyez, une fois qu'il a décidé d'emprunter la voie de la socialisation, de prendre le contrôle de tout, il ne peut pas laisser les compagnies privées opérer, parce que leur efficacité est tellement supérieure à celle des sociétés de la Couronne que ces dernières font piètre figure. Par conséquent, le gouvernement doit prendre le contrôle de toutes les compagnies. C'est ce qui s'est passé dans chaque pays où l'on a pris des mesures de socialisation.

**M. Smith:** C'est parce qu'ils sont dans le coin là-bas, Blaine.

**M. Taylor:** Ils sont en face.

**M. Thacker:** Le projet de loi C-112 me désole au plus haut point, car il ne fait aucun doute que notre pays est en difficulté. Je ne citerai pas les statistiques concernant le chômage, la tenue de notre dollar ou le taux d'inflation. C'est inutile parce que Votre Honneur les connaît, tout comme les Canadiens. Toutefois, ce que la plupart des Canadiens ne savent pas, c'est qu'ils ont tort d'avoir confiance en leur gouvernement, car les libéraux abusent d'eux depuis près de quatorze ans.

Voyons un peu où nous en sommes. Nous avons une population restreinte, 24 millions d'habitants qui se partagent les ressources d'un demi-continent. D'autres pays ont de fortes populations et peu de ressources. Ils ont des difficultés, et c'est normal, parce que la plupart d'entre eux se sont orientés vers le socialisme, qu'il s'agisse de la Suède, du Royaume-Uni ou, cas extrême, de la Russie et du bloc de l'Est. La plupart de ces pays étaient riches, jadis. En fait, la Roumanie, la Pologne ou la Russie exportaient des denrées alimentaires avant ces programmes de socialisme, aux termes desquels les décisions sont prises par une poignée de personnes.

Voilà ce que fait le Programme énergétique national. Il prend notre énorme secteur pétrolier, où des millions de décisions ont été prises individuellement pendant toute l'année, alors que celui-ci était en mesure de s'adapter immédiatement aux changements de climat, de conjoncture et de situation financière dans le monde et à bien d'autres choses encore, et le porte à Ottawa, où les pouvoirs sont centralisés. Nous voilà donc dirigés par un petit cabinet qui est déjà écrasé sous le poids de tant d'autres préoccupations qu'il ne peut honnêtement pas prendre ces décisions, et par une bureaucratie qui vit tout à fait en dehors de la réalité. Ce sont les membres du cabinet qui prennent les décisions. Ce système n'a jamais marché dans les autres pays, bien sûr, et il ne marchera pas davantage ici.

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Thacker:** J'y répondrai volontiers à la fin de mon exposé.

Monsieur l'Orateur, pourquoi nous trouvons-nous dans une telle situation en 1982? Pourquoi, surtout, constatons-nous en 1982 que depuis quatorze ans, bien que l'inflation sévisse effectivement dans tout le monde occidental, le Canada, avec une population restreinte et d'immenses ressources, est passé du 3e au 13e rang? Les députés d'en face oublient toujours d'en parler, mais le fait est que par leur faute, notre grand pays, dont la population restreinte compte des gens instruits, ambitieux et dynamiques, est passé du 3e au 13e rang. Pourquoi le Japon, qui avec ses 114 millions d'habitants est comme posé sur un rocher au milieu de l'océan, s'en est-il si bien tiré?

**M. Rose:** C'est à cause du féodalisme.

**M. Thacker:** Non, ce n'est pas à cause du féodalisme. C'est le féodalisme qui a détruit notre pays car—et le député le sait fort bien—nous exproprions les terres, nous exproprions les sociétés pétrolières et nous réduisons les gens à l'esclavage.

**Une voix:** Parlez-nous donc de la PWA.

**M. Thacker:** C'est le résultat de 14 ans de gouvernement libéral. C'est à cause de la socialisation entreprise par les libéraux. En réalité, ce sont les néo-démocrates à ma gauche qui dirigent le pays.

**M. Smith:** Balivernes!

**M. Thacker:** Non, c'est vrai. Pourquoi la taxe spéciale de participation canadienne a-t-elle autant augmenté? Pourquoi avons-nous 400 sociétés d'État? Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous dire pourquoi ces sociétés sont un échec. Elles sont foncièrement inefficaces parce que leurs dirigeants n'ont pas à faire face aux actionnaires. Par contre, elles ont directement accès aux coffres de l'État. Chacun sait que si l'on remplaçait les 400 sociétés par des entreprises privées dans tous les domaines d'activité de ces sociétés d'État, au moins un tiers, si ce n'est pas la moitié, auraient disparu à cause de la sélection naturelle qui s'opère dans le secteur privé. Les incapables sont éliminés ainsi que les mauvais gestionnaires et si une autre compagnie trouve de nouveaux procédés qui lui permettent de fabriquer le produit pour moins cher, elle déloge ses concurrents.

**M. Smith:** Parlez-nous de Suncor.

**M. Thacker:** Néanmoins, aucune de ces 400 sociétés de la Couronne n'a échoué, car si vous devenez une société de la Couronne financée par le Trésor public, vous n'avez jamais à vous avouer perdant. Vous n'avez pas besoin d'affronter la concurrence. Que se passe-t-il donc? L'industrie continue à fonctionner éternellement, on y investi de plus en plus d'argent qui n'est jamais récupéré et elle prend de telles proportions que si elle s'effondre, des dizaines de milliers de gens peuvent perdre leur emploi.

Nous avons en dernièrement un exemple en Nouvelle-Écosse où, pour sauver des emplois, le gouvernement a fait de la Sysco une société de la Couronne qu'il a dû constamment renflouer. Dans le cas de la Sysco, je crois qu'il a dû lui verser environ un million par jour ou par mois, mais tout cela a pris fin. Du jour au lendemain, des milliers de personnes se sont trouvées mises à pied. Dans le secteur privé, le nettoyage se fait constamment par le fond du panier. Néanmoins, ces gens peuvent trouver du travail ailleurs car il s'agit généralement de petites compagnies.

**Une voix:** C'est ce qui s'est passé chez Chrysler et Massey-Harris.

**M. Thacker:** Absolument. Dans la mesure où le gouvernement renfloue Chrysler . . .

**Une voix:** Trent milles personnes en chômage.

**M. Thacker:** Oui, nous allons maintenir leur emploi puis les laisser tomber tous en même temps et nous nous retrouverons peut-être avec 15,000 ou 20,000 chômeurs de plus.

• (2120)

**M. Smith:** Quelle est votre position au sujet de Petro-Canada cette semaine. Êtes-vous pour ou contre?

**M. Thacker:** Le député d'en face parle de Petro-Canada. Il est incontestable que la société réussira. Elle réussira même s'il faut priver les contribuables canadiens de leurs derniers dollars. Comme le député qui m'a précédé l'a dit, ils ne supprimeront pas cette taxe. Ils achèteront une nouvelle société. Ils doivent supprimer toutes les sociétés privées parce qu'elles font concurrence à Petro-Canada qui fait piètre figure.

Nous avons investi plus de 2 milliards dans Petro-Canada, mais ses actions ne sont pas négociées sur le marché libre. Si nous ne versions pas 400 millions par an et 800 millions pour l'achat de Petrofina, Petro-Canada disparaîtrait. Elle ne peut pas soutenir la concurrence. Elle ne pourrait le faire si nous étions au pouvoir. Peu importe quel parti est au pouvoir. C'est une entreprise inefficace et inopportune notamment dans l'industrie du pétrole et du gaz.

Les Canadiens auront appris une leçon sur le mouvement coopératif. Le gouvernement a offert 100 millions de dollars au mouvement coopératif s'il arrive à investir de l'argent dans la création d'une coopérative pétrolière et gazière. Je suis convaincu que les membres d'une coopérative feront des pertes énormes.

L'industrie pétrolière n'est pas comparable au secteur des transports aériens où l'on peut attribuer des routes. Il suffit d'acheter des avions, de trouver des voyageurs et de faire des trajets aller-retour. On peut faire fi de la concurrence, comme l'a fait Air Canada.

**Une voix:** Et Pacific Western?

**M. Thacker:** Le Canadien Pacifique n'arrive pas à se lancer. La société peut y arriver, mais dans l'industrie pétrolière et gazière, il faut des personnes d'un esprit créateur, disposées à travailler de 18 à 20 heures par jour, ce que l'on ne trouve pas dans une société de la Couronne. Les députés d'en face peuvent bien rire, je suis certain que d'ici quelques mois ou quelques années, les Canadiens finiront par s'en rendre compte.

Parlons maintenant de certaines observations des députés qui ont parlé avant moi. Le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) a insinué que les provinces productrices approuvent entièrement l'entente qu'elles ont signée et qu'elles étaient par conséquent en faveur des taxes fédérales. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le gouvernement de l'Alberta soutenait qu'il se devait de protéger ses citoyens en tant que propriétaires de ces ressources. Le gouvernement fédéral prétendait qu'il se devait de protéger ce qu'il estimait être l'intérêt national. Après de longues négociations, ils ont fini par s'entendre et conclure un accord. Les Albertains consentaient à cet accord seulement dans la mesure où il protégeait leurs intérêts en tant que propriétaires des ressources, sans pour autant accepter toutes les taxes et redevances fédérales.

Au fond, ils n'avaient pas le choix: le gouvernement fédéral avait décidé unilatéralement de lancer son Programme énergétique national, annonçant qu'il ferait ceci et cela. Les provinces n'avaient pas le choix, car aux termes de la constitution le gouvernement fédéral s'ingérait dans un domaine de compétence provinciale. Ainsi, ces impôts frappaient les provinces sous forme d'une redevance: elles étaient forcées de se défendre. L'impasse a suivi, de longs mois ont passé puis, finalement, un accord est intervenu dont les citoyens de l'Alberta se sont dits satisfaits de la part des redevances qui leur revenait. Mais cela ne permet pas de supposer qu'ils étaient en faveur des taxes fédérales.

Le député de Lambton-Middlesex a souligné que le prix combiné représentait actuellement 70.6 p. 100 du prix mondial. Les Canadiens paient donc actuellement 70 p. 100 du prix mondial aux propriétaires des ressources, mais le prix de détail est beaucoup plus élevé ici qu'aux États-Unis. En effet, les sociétés américaines reçoivent le prix mondial, et pourtant le prix de débail y est plus bas qu'ici. La différence, bien entendu, est due aux impôts.

**M. Kelly:** Aux taxes provinciales.

**M. Taylor:** Il n'y a pas de taxe en Alberta, ni en Saskatchewan.

**M. Thacker:** Je sais de quoi je parle. Si les députés libéraux de l'arrière-plan travaillaient vraiment pour leurs électeurs, ils connaîtraient eux aussi les faits. La différence s'explique par les taxes, provinciales et fédérales, qui font que les Canadiens paient plus cher.

Aux États-Unis, les profits excédentaires sont imposés. Si le prix mondial augmente mais pas les coûts de production, le gouvernement américain impose une taxe sur les profits excédentaires dans l'intérêt des contribuables. Lorsque le prix mondial baisse et que les profits sont moins élevés, l'impôt l'est aussi. Ce n'est pas la politique qu'a choisie de suivre le gouvernement canadien. Oui, l'impôt est fixe. Que le prix augmente ou diminue, le contribuable canadien doit le payer. C'est pourquoi le prix de détail est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

Je vais vous donner un exemple. En Ontario, l'essence coûtait récemment $1.67 le gallon. Sur ce montant, l'Alberta a touché 22c. en tant que propriétaire des ressources. Ses redevances se montaient à 22c. Le gouvernement de l'Ontario a prélevé une taxe de 25c. Les citoyens de l'Ontario et des autres provinces doivent savoir que leur gouvernement prélève une taxe sur le pétrole et l'essence vendus dans les stations-service. Signalons qu'il touche plus que les propriétaires des ressources.

Prenons la taxe fédérale. Pourquoi le gouvernement fédéral fait-il payer à l'acheteur 53c. sur un gallon d'essence qui coûte $1.67? Cette taxe représente un pas en arrière. Elle n'a pas sa place dans un régime fiscal progressiste qui doit faire payer aux riches davantage qu'aux pauvres. Quand vous imposez une taxe de 57c. sur le gallon d'essence, cela fait plus de tort aux pauvres qu'aux riches.

Le gouvernement fédéral ne veut pas avouer aux gens qu'il a augmenté les taxes. Il espère qu'elles passeront inaperçues. En tant que député de l'opposition, mon travail consiste à dénoncer ces agissements. J'espère que les gens s'en souviendront, surtout au Québec car ils seront durement touchés. Je vous montrerai tout à l'heure que les gens de l'Atlantique et du Québec seraient les premiers touchés au cas où une guerre éclaterait demain au Moyen-Orient.

Sur ce montant de $1.67 le gallon, l'industrie reçoit 63c.; les chercheurs, les producteurs, les raffineurs, les distributeurs et les détaillants doivent se partager 63c. Le gouvernement, qui ne lève pas le petit doigt, qui ne fait rien du tout, touche 57c., plus du double de ce que reçoivent les propriétaires.

Le député de Lambton-Middlesex a parlé de l'annulation de certains mégaprojets américains. Les États-Unis ont pris cette décision parce qu'ils ont trouvé beaucoup de pétrole classique. Ils peuvent donc se permettre d'annuler leurs mégaprojets. Les Américains ont cette particularité qu'en cas de pépin ils s'en sortent tout seuls. Cela ne marche pas au Canada, car le gouvernement tente de régler tous les problèmes des citoyens.

Je voudrais répondre au ministre d'État aux Finances (M. Bussières). Son aveu m'a étonné, car c'est le premier du genre. Il a dit que cette taxe était imposée au moyen d'un règlement afin que le gouvernement ait toute latitude pour l'augmenter rapidement. C'est exactement ce qu'il a dit. C'est vrai, il suffit qu'un ministre signe un bout de papier pour qu'on puisse augmenter les taxes. Ces taxes ne seront jamais étudiées par cette Chambre et ne seront donc jamais, ils l'espèrent, remarquées par la population canadienne. Monsieur, c'est un truc pour éviter de montrer à la population les taxes qu'on prélève. Lorsque vous y pensez bien, le but même du Parlement, à l'origine, la seule raison d'être de ce dernier, était de contrôler le trésor public, afin que les gouvernements en place qui étaient à l'époque les monarques, aient à se présenter devant la population pour obtenir l'argent.

• (2130)

**M. Friesen:** Absolument.

**M. Thacker:** Nous retournons en arrière, car les libéraux, pour un temps du moins, n'auront pas à rendre des comptes. Il a également voulu nous faire croire que le gouvernement de l'Alberta avait accepté toutes les taxes fédérales, mais, comme je l'ai souligné tout à l'heure, c'est absolument faux. Lorsque le premier ministre de l'Alberta a signé cette entente, il n'acceptait pas les taxes fédérales. Il disait simplement que cela était du ressort du gouvernement fédéral, que les Canadiens devraient s'adresser au gouvernement fédéral au sujet de ces taxes et que les Albertains devraient s'adresser à lui au sujet des redevances. Il a accompli du très bon travail pour les Albertains.

Le ministre d'État aux Finances a également dit que le régime fiscal canadien se compare à celui d'autres pays et que les compagnies pétrolières canadiennes devraient donc être contentes. Si cela est vrai, monsieur l'Orateur, pourquoi quelque 275 installations de forage ont-elles quitté ce pays? Si notre régime fiscal est si bon et se compare aux autres, pourquoi ne sont-elles plus chez nous? Il en coûte des centaines de milliers de dollars pour transférer une installation de forage et l'installer ailleurs, acquérir d'autres baux et conclure d'autres ententes. Cela coûte très cher. Pourquoi ce départ alors? La vérité est que les régimes fiscaux ne sont pas partout les mêmes.

Nous avons connu un changement important depuis le lancement du Programme énergétique national, puisque, auparavant, nous encouragions les industries, par le biais de réductions de taxe ou de crédits d'impôts, selon le cas, et nous accordions une réduction de taxe aux compagnies pétrolières actives. Ainsi, une compagnie pouvait entreprendre les travaux voulus et profiter d'une réduction de taxe. Avec le Programme énergétique national, tout cela a changé. Le gouvernement d'Ottawa prélève toutes les taxes et il redistribue l'argent avec l'aide de ses bureaucrates, selon les mérites qu'il prête à la compagnie. Sur quels critères se fondera-t-on pour accorder ces subventions? Eh bien, on demandera à l'entreprise où elle compte procéder aux travaux de forage. Si celle-ci compte s'installer en Alberta, on ne lui accordera pas grand chose. Si elle compte déployer son activité dans la mer de Beaufort, en terres fédérales, elle obtiendra alors des subventions intéressantes. Ainsi, les contribuables de l'Alberta, par exemple, verseront de l'impôt au gouvernement fédéral. Mais si l'entreprise veut travailler en Alberta, elle n'obtiendra pas la même subvention qu'une autre entreprise désireuse de s'établir dans une autre région sur des terres domaniales par exemple. Or c'est tout à fait injuste, car en vertu du régime des déductions fiscales, la compagnie aura décidé d'entreprendre ses travaux là où il y a du pétrole et là où elle peut l'exploiter. Je crois donc que ces taxes entraîneront un changement d'envergure qui diminuera notre production pétrolière.

Le fait qui m'intéresse le plus en tant qu'Albertain, c'est qu'avant le Programme énergétique national, même si le secteur manufacturier dans le centre du pays éprouvait des difficultés et avait besoin d'un coup de main du gouvernement fédéral, l'un des secteurs du pays était en perte de vitesse. C'était le secteur pétrolier et gazier dans le bassin de l'ouest qui va jusqu'à l'Arctique et au large de la côte est. Ce secteur fournissait des milliers d'emplois, non pas aux Albertains, monsieur l'Orateur, car nous ne sommes pas très nombreux dans notre province, mais aux Ontariens, aux Québecois et à tous les autres Canadiens. Nous favorisions ainsi l'unité du pays. Il y avait un brassage de la population et c'était merveilleux.

Aujourd'hui, tout cela est chose du passé. Du fait du Programme énergétique national, les derricks cessent toute activité de forage au pays, les projets Alsands et de Cold Lake sont annulés, et les jeunes gens de l'Ontario et des autres provinces rentrent chez eux bredouille. Les retombées du projet Alsands, qui auraient permis de fabriquer des tuyaux en Ontario, de l'équipement et des vêtements au Québec, des wagons et d'autres tuyaux en Nouvelle-Écosse, se sont envolées en fumée. Les Canadiens ont été privés de tous ces avantages, monsieur l'Orateur. Les Canadiens perdent des emplois. Il est donc ironique que d'une point de vue strictement et égoïstement albertain, il soit avantageux à long terme pour ma province et ses habitants que le projet Alsands ait été annulé. Si ce n'est pas notre génération, qui en profite, ce seront nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants. L'Alberta était disposée à produire toute cette quantité de pétrole. Même pour le pétrole conventionnel, il serait préférable pour les Albertains de le laisser dans le sol, mais parce qu'ils sont de vrais Canadiens, ils en produisent 1.2 million de barils par jour, qu'ils destinent au reste du Canada. Même s'ils ne le vendent qu'à moitié du prix mondial, ils continuent de garnir leur Fonds du patrimoine. L'Alberta aurait pu décider de ralentir sa production comme le lui permet la constitution, de n'en exporter que 200,000 barils par jour et de garder le reste pour ses besoins futurs. Mais ils se conduisent en Canadiens et continuent d'accumuler dans leur Fonds du patrimoine.

Cela m'amène au point suivant. Le ministre d'État aux Finances a dit des Albertains, parce qu'ils ont constitué un Fonds du patrimoine, qu'ils étaient cupides. Monsieur l'Orateur, ce Fonds du patrimoine a été utile au reste des Canadiens de bien des manières. Premièrement, c'est une source de fonds accessible aux autres provinces; ainsi les intérêts resteront au

Canada; les intérêts qu'elle paie actuellement à des étrangers entraînent des sorties de dollars.

En second lieu, une partie des milliards du Fonds du patrimoine ont été prêtés à des Albertains sous forme de prêts hypothécaires par la société d'hypothèques d'Alberta. Ce qui veut dire que la SCHL est en mesure de prêter à un plus grand nombre d'autres Canadiens. Il en est de même pour la Société de développement agricole qui s'approvisionne dans le Fonds du patrimoine. La Société du crédit agricole est en mesure de prêter davantage à d'autres provinces. C'est une aide considérable. S'il n'y avait pas de Fonds du patrimoine, plus d'argent irait en Alberta et moins dans les autres provinces.

Que se passe-t-il, monsieur l'Orateur? Quand les Albertains, tout comme les Terre-Neuviens, ont de l'argent, ils s'achètent une voiture. Où est fabriquée cette voiture? En Ontario. Ce sont des échanges continuels. Le groupe d'études fiscales dont j'ai fait partie a convenu—et même les quatre députés libéraux étaient d'accord—a convenu à l'unanimité que le Fonds du patrimoine de l'Alberta ne portait nullement préjudice au reste du pays et que l'argent, circulant par les différents canaux économiques, bénéficierait à tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je mets le ministre d'État aux Finances au défi de prétendre que si l'Ontario ou le Québec ou ces deux provinces avaient du pétrole et du gaz, nous aurions la même politique énergétique nationale. Monsieur l'Orateur, il est absolument impossible qu'aucun de nos vis-à-vis puisse honnêtement prétendre que si l'Ontario et le Québec possédaient des gisements de pétrole et de gaz,le Programme énergétique national serait le même. Les Ontariens et les Québécois s'y opposeraient. La seule raison pour laquelle ils s'en sortent, c'est parce que ces gisements sont situés dans l'Ouest, en Alberta qui n'est représentée que par 21 députés. Nous avons beau leur expliquer les problèmes qu'ils créent, ils s'en moquent parce que leurs électeurs n'étaient pas concernés. C'était vrai du moins il y a quelque temps encore. Je crois que leurs propres électeurs commencent à se rendre compte de la situation. Les hommes et les femmes qui se sont rendus dans l'Ouest pour chercher un emploi ont découvert qu'il n'y en avait pas. J'espère qu'ils en crient de rage parce que c'est injuste. C'est anormal. Si nos vis-à-vis veulent bien m'accompagner, je leur présenterai des gens qui ont perdu leur emploi, des hommes et des femmes qui ont mis 20 à 30 ans pour mettre sur pied une petite entreprise et qui se retrouvent entièrement démunis aujourd'hui. Ce sont des êtres humains, monsieur l'Orateur; ce sont des êtres en chair et en os qui ont tout perdu. Ce ne serait pas le cas s'il n'y avait pas de Programme énergétique national.

**M. Taylor:** Bien dit. Les banquettes de nos vis-à-vis sont vides.

**M. Thacker:** Monsieur l'Orateur, quelle est la situation? La population a besoin de savoir exactement ce que fait le gouvernement. Le projet de loi débattu ce soir créé trois nouvelles taxes, mais il y en a en réalité sept qui accroissent le fardeau des simples Canadiens. Ce sont là des taxes régressives qui sont imposées aux Canadiens: la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires, la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, la redevance de participation canadienne, les redevances d'indemnisation pétrolière, une taxe d'accise et une taxe de vente. Ce sont là sept taxes distinctes qui sont perçues directement des contribuables canadiens.

• (2140)

Le Programme énergétique national repose tout entier sur un faux modèle conçu par des intellectuels qui n'on jamais eu à verser un salaire à des employés. Les hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre même n'ont jamais eu à administrer une entreprise. Ils n'ont jamais édifié une entreprise. Ils n'ont jamais eu à engager des gens, ni à produire, ni à payer des employés à la fin du mois, ni à verser des prestations de réparation des accidents de travail et maladies professionnelles ou d'assurance-chômage. Jamais ils n'ont eu à effectuer des retenues pour fins d'impôt ou du Régime de pensions du Canada, ni à rester debout jusqu'à minuit pour remplir leurs livres. Ils s'adonnent à un exercice purement académique et intellectuel. Au moyen d'une simple signature, ils peuvent accroître la charge de travail de la base.

Je me réjouis de voir que les Canadiens commencent à se défendre et de plusieurs façons, même si je trouve triste qu'ils aient à le faire. Ils ont flanqué à la porte un gouvernement qui croyait devoir tout s'approprier. Ils ont jeté-dehors le gouvernement de la Saskatchewan. Ce gouvernement achetait des terres et refusait aux gens le droit à la propriété. Il était occupé à tout nationaliser et à créer des sociétés d'État. Ce gouvernement, qui était de tous les commerces, continuait à taxer les citoyens car les sociétés d'État, n'ayant pas à s'excuser, exigeaient constamment du gouvernement de la province qu'il délie les cordons de sa bourse. Les impôts n'ont pas cessé d'augmenter, en Saskatchewan, jusqu'à ce que la population y mette finalement un terme.

J'ai fait du porte-à-porte pendant trois jours durant la campagne électorale en Saskatchewan, et j'ai éprouvé un véritable plaisir à entendre les gens dire qu'ils en avaient assez. Ils ont réussi à flanquer le gouvernement à la porte.

Les Canadiens commencent à se rebeller d'une autre façon et c'est formidable, parce que le seul moyen qui reste de contrecarrer le gouvernement c'est de bloquer les rentrées d'impôt. Les députés ont dû s'apercevoir que les opérations économiques clandestines prenaient de l'ampleur. Alors que nous avons très peu besoin d'argent en espèces, à cause des cartes de crédit que tout le monde emploie, les dollars sont cependant très en demande dans notre société. La raison en est que les gens veulent être payés en espèces, parce que dans une économie parallèle, on ne paye pas d'impôts. Bien que cela soit injuste, du fait que d'autres personnes acquittent leurs impôts, c'est un signe qui montre que les gens ouvrent les yeux et disent «non». Plutôt que de les encourager dans cette voie, j'invite les Canadiens à attendre les prochaines élections et à confier le pouvoir à un parti et à un gouvernement qui ne leur prendra pas tout ce qu'ils possèdent.

Comme je l'ai déjà dit auparavant, un esclave est simplement une personne taxée à 100 p. 100, c'est-à-dire que quelqu'un d'autre décide de ses droits et des endroits où il vit, où il travaille et où il dort. Sur le plan économique, l'esclave est simplement taxé à 100 p. 100. Toute sa rente économique va dans la poche de quelqu'un d'autre qui décide comment la dépenser. Nous nous trouvons exactement dans cette situation, parce que si nous additionnons les taxes municipales, les taxes provinciales et les taxes fédérales, nous constatons que plus de

55 p. 100 de l'argent que nous avons gagné à la sueur de notre front va dans la poche de quelqu'un d'autre qui décide comment le dépenser. Voilà quelle est la principale différence entre les partis représentés à la Chambre. Le parti à gauche, le NPD a clairement indiqué qu'il taxerait les Canadiens à 80 ou 90 p. 100, comme cela est le cas dans des pays socialistes comme la Suède et le Royaume-Uni. En Russie et en Chine, le peuple est taxé à 100 p. 100. Les députés d'en face croient maintenant au même principe. Ils veulent tout prendre de façon à nous restituer ces sommes sous forme de subventions. Notre parti ne ferait jamais une chose pareille; aux prochaines élections, notre parti offrira une véritable solution.

Le bill traite des objectifs du Programme énergétique national. Il traite d'abord de l'autosuffisance énergétique. Nous n'avons pas atteint cet objectif, et cela est catastrophique, car le Canada continue de consommer environ 1.7 à 1.8 million de barils de pétrole par jour. L'Alberta produisait environ 1.2 million de barils de brut léger par jour et quelque 200,000 barils de brut synthétique à partir de ses sables bitumineux. Nous importions environ 400,000 à 450,000 barils de pétrole par jour. Nous sommes toujours obligés d'importer 400,000 à 450,000 barils de pétrole par jour et, si des troubles survenaient au Moyen-Orient, nos approvisionnements seraient coupés et nous nous retrouverions exactement dans la même situation qu'en 1978, lorsque nous avons brusquement pris conscience que la crise du Moyen-Orient nous affectait. Si l'OPEP augmentait le prix du pétrole, nous serions mal pris. Nous n'aurions pas d'autre choix que de payer le prix demandé. Par contre, si nous pouvions satisfaire nos propres besoins, nous nous ficherions royalement de ce que fait le reste du monde. Si l'OPEP décidait de porter le prix à $500 le baril et que nous eussions atteint l'autosuffisance, nous déciderions nous-mêmes combien nous sommes disposés à payer dans l'intérêt des Canadiens.

Mais nous n'en sommes pas là. Nous continuons d'importer, et nous nous plaçons dans une situation très délicate. Si une guerre était déclenchée demain, les habitants des provinces de l'Atlantique et du Québec seraient laissés à leur triste sort, car nous ne serions pas en mesure de leur fournir du pétrole.

L'offre de l'Alberta était incroyablement généreuse. Cette province réclamait alors, en tant que propriétaires, jusqu'à 85 p. 100 du prix mondial, et nous vous garantissons que nous utiliserons cet argent pour construire des usines de traitement des sables bitumineux. Si nos approvisionnements en pétrole conventionnel avaient diminué, comme ils l'ont fait cette année, l'Alberta aurait garanti une production de pétrole synthétique suffisante pour remédier à cette situation et pour remplacer le pétrole importé. L'Alberta avait également garanti que les sommes supplémentaires recueillies seraient utilisées au Manitoba pour mener à bien le projet hydro-électrique sur le Nelson. Cette province s'était également engagée à aider le Québec et Terre-Neuve à exploiter leurs ressources hydro-électriques dans le Nord, afin que nous puissions être autosuffisants pour toutes les formes d'énergie. Tout cela n'est plus vrai et c'est une tragédie, car on aurait dû donner suite aux propositions de l'Alberta. Nous devrions, en tant que Canadiens être autosuffisants en matière énergétique et nous ne devrions pas dépendre de qui que ce soit, ni nous exposer au chantage.

L'autre objectif du Programme énergétique national était la canadianisation. Lorsque le gouvernement libéral, qui se transforme en gouvernement socialiste, parle de la canadianisation, les Canadiens ne devraient pas s'y tromper, car le gouvernement ne leur donne pas la chance d'acheter des actions. En fait, il exproprie des citoyens canadiens de leurs actions. En effet, beaucoup de Canadiens étaient actionnaires de la société Petrofina et ils se sont vus forcer de vendre leurs titres. Beaucoup d'autres détenaient des actions de la société Atlantic Richfield et ils ont eux aussi été expropriés. La même chose s'applique aux actionnaires de la Pacific Petroleums. La coalition libérale-néo-démocrate n'a pas voulu que le droit à la propriété—cela comprend les actions—soit reconnu dans la constitution, car le gouvernement ne pourrait pas en vertu de la loi sur les corporations commerciales canadiennes s'emparer de nos action, car les dispositions en cause seraient nulles et non avenues. Le gouvernement devrait m'acheter mes actions. Il devrait négocier avec moi. Je serais alors libre de vendre s'il me donne assez d'argent, et le gouvernement ne pourrait pas me les arracher de force. On nous refuse le droit à la propriété, car cela empêcherait la nationalisation.

Les libéraux ont accepté un certain vendredi d'inclure le droit à la propriété dans la constitution. Le lendemain, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a donné une conférence de presse et dit au premier ministre (M. Trudeau) que s'il continuait à proposer d'inclure le droit à la propriété dans la charte, son parti cesserait de l'appuyer. Les libéraux sont revenus l'oreille basse le lundi suivant. Après avoir accepté le vendredi d'inclure le droit à la propriété, ils sont revenus sur leur décision en profitant de leur majorité. Lors de la prochaine campagne électorale, le programme de mon parti prévoira une disposition en vue d'accorder ce droit aux Canadiens, qui en jouiront donc véritablement.

Quelle a été l'incidence de ce grand projet de canadianisation? Permettez-moi de citer quelques chiffres précis. Ils sont vraiment étonnants; en effet, 5.3 milliards de dollars ont quitté le pays pour acheter les parts de sociétés étrangères. D'autre part, 4.9 milliards de dollars ont quitté le pays lorsque des sociétés canadiennes ont emprunté sur le marché américain, surtout pour acheter d'autres sociétés. Puis il y a eu la dépense de 8.4 milliards de dollars à des fins non précisées, soit un débours total de 18.6 milliards de dollars. Je voudrais dire aux députés pourquoi ces 10 milliards de dollars ont quitté le pays. Nous détenions des actions de sociétés canadiennes appartenant à des capitaux étrangers. Nous les payions sous forme de dividendes, dont la moyenne à long terme était de 3 à 5 p. 100. Il ne faut pas oublier qu'une société ne paie des dividendes que si elle fait des bénéfices. Les bonnes années, on perd ce dividende et les mauvaises années, le dividende est maintenu parce que l'on n'est pas déclaré. Avec ces 10 milliards de dollars, nous avons converti nos parts de sociétés appartenant à des capitaux étrangers en une dette étrangère sur laquelle nous payons de 15 à 20 p. 100 d'intérêt. Par conséquent, que l'année soit bonne ou mauvaise, 15 à 20 p. 100 de ces 10 milliards de dollars servent à financer la dette. Cela exclut les 10 milliards de principal, et c'est dramatique.

• (2150)

Nous avons déjà connu la même situation au cours des années 20 et même avant, où la plupart de la participation étrangère au Canada était sous forme de dette. Après y avoir

bien réfléchi, les petits génies de l'époque ont décidé, comme il fallait payer l'intérêt autant les bonnes années que les mauvaises, qu'il fallait le convertir en avoir étranger et qu'un dividende serait simplement versé les bonnes années. C'est ce qui est à l'origine de notre participation étrangère. Nous faisons aujourd'hui exactement le contraire et en revenons au système de la dette étrangère, ce qui provoque une fuite de capitaux.

Il faut tenir compte d'un autre chiffre, monsieur l'Orateur. A l'heure actuelle, 31.4 milliards de capitaux spéculatifs à court terme entrent au Canada. Il s'agit des pétro-dollars internationaux et arabes, de l'argent de la communauté bancaire internationale. Il s'agit du marché des capitaux qui circulent là où les investissements sont les plus avantageux. Pour garder cet argent chez nous et protéger notre dollar, nous avons dû porter nos taux d'intérêt à 15 ou 20 p. 100. Voilà pourquoi les Canadiens éprouvent actuellement des difficultés, monsieur l'Orateur. Nous avons perdu tous nos capitaux d'investissement direct soit 18 milliards de dollars et nous avons dû faire venir 31 milliards de capitaux spéculatifs.

Nous perdrons cet argent demain matin si un autre pays offre 2 p. 100 d'intérêt de plus. Cela justifierait les frais et nous serions Gros-Jean comme devant. Voilà pourquoi nous sommes obligés d'avoir des taux d'intérêt élevés. Ce n'est pas à cause des Canadiens, mais du gouvernement. Les gens ne devraient pas oublier qu'ils doivent cette situation à un gouvernement libéral.

Je pourrais en parler longuement, monsieur l'Orateur, et répondre aux arguments du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Nous avons vu un changement s'opérer dans ses discours, monsieur l'Orateur. Il commence à comprendre la perte énorme que ressent l'industrie pétrolière et gazière. Il commence à se rendre compte qu'elle représente des emplois et que lorsqu'une société de l'Alberta, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique est atteinte, les gens de l'Ontario, du Québec et du reste du Canada souffrent aussi. Le député pourra bientôt faire une intervention utile dans le débat, parce qu'il commence à entrevoir les ramifications de tout ce que ses collègues préconisent. Beaucoup d'entre eux rigolent et sourient mais ils ne devraient pas oublier que ce sont leurs électeurs qui perdront leur travail.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Continuez.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé, mais il peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le consentement est refusé.

[*Français*]

**M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, j'écoutais l'honorable député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) et je voudrais revenir à quelques-unes de ses déclarations parce qu'il y a des choses très intéressantes dans ce qu'il a dit, un très bon discours d'ailleurs, et je l'en félicite.

Le premier point que je trouve bon et que j'ai été content d'entendre parce que j'ai entendu cela souvent à ma première année comme député ici, c'est que présentement, suite à ce qui s'est passé pour le projet Alsands, les Albertains allaient conserver leur pétrole pour plus tard, ce pétrole qui sortira des sables bitumineux d'Athabaska sera vendu aux Canadiens plus tard. Cela c'est la sornette que les conservateurs nous disaient pendant des mois de temps lors de ma première année comme député ici. Suite à ces phrases qui ont été répétées, comme je le disais, ces phrases qui étaient la raison majeure pour laquelle on disait que le pétrole devait se vendre presqu'au prix international au Canada, devait être le plus cher possible pour apprendre aux Canadiens à le ménager pour que plus tard les Albertains aient des revenus et d'autres générations, cette même phrase, elle était tout à coup tournée à l'envers lors du débat d'urgence que nous demandait la semaine dernière le parti de l'opposition officielle. C'est ce qui faisait bizarre, parce qu'on semblait tout surpris de voir que le projet Alsands était temporairement mis de côté parce que, aujourd'hui, les Canadiens ont appris à dépenser autre chose que du pétrole pour se procurer de l'énergie, ou à utiliser d'autres sources que le pétrole. C'est d'autant plus surprenant que, comme je l'ai dit à cette époque, les Canadiens avaient appris de M. Lougheed lui-même que le pétrole albertain ne leur appartenait pas, lui-même le leur avait montré en leur coupant la production de 60,000 barils par jour et, par la suite, de 120,000 barils par jour. Leur ayant appris tout cela, s'étant fait dire par le très honorable chef de l'opposition officielle, le député de Yellowhead (M. Clark) que le pétrole devait être cher . . .

[*Traduction*]

**M. Towers:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député pourrait me donner des précisions. Il vient de dire qu'à un certain moment le premier ministre de l'Alberta avait appris que le pétrole n'appartenait pas à la province d'Alberta. Pourrait-il préciser?

[*Français*]

**M. Gimaïel:** Ce que je veux dire, monsieur le président, c'est que, lors des négociations qui se sont tenues entre la province de l'Alberta et le gouvernement canadien, à deux occasions, le gouvernement albertain a effectué des coupures dans la vente de pétrole au reste du pays, dans l'extraction de pétrole, une première coupure de 60,000 barils, une deuxième coupure de 120,000 barils par jour. Cette coupure-là, elle a démontré hors de tout doute aux Canadiens que le pétrole qui se situe dans le sous-sol de l'Alberta, loin de leur appartenir, appartient aux Albertains et plus précisément est contrôlé par le premier ministre de l'Alberta qui lui peut, s'il le veut, demain matin, décider qu'il ne se sort pas un seul baril de pétrole du sous-sol de l'Alberta. C'est ce que j'ai voulu dire. Et la raison, qui est tellement claire, c'est qu'à partir de cet instant, la politique nationale établie par le gouvernement en place ici, qui visait à aider aux énergies de remplacement du pétrole, a fait boule de neige. Tous ceux de l'Est se sont dit que si demain matin, pour cause de guerre, les Arabes peuvent nous couper le pétrole, si demain matin, Peter Lougheed, par sa propre décision peut nous couper le pétrole de l'Ouest, nous devons à tout prix aller vers d'autres sources d'énergie. Et je connais plusieurs de mes amis, chez moi, qui ont installé des poêles à bois. Je connais plusieurs de mes amis chez moi qui se sont installés à l'électricité. Je connais plusieurs de mes amis chez moi qui se sont installé des éoliennes pour pouvoir se chercher du courant, qui se sont trouvé toutes sortes d'autres moyens, qui ont augmenté l'isolation de leur maison, qui ont profité des programmes fédéraux avec le résultat qui semble surprendre les députés de

l'opposition officielle, savoir qu'aujourd'hui, dans l'Est, on brûle beaucoup moins de pétrole qu'on en brûlait il y a deux ans. Beaucoup moins!

Mais c'est tout à fait normal et c'est la suite logique de ce que voulait ce parti-là de l'opposition officielle, le parti progressiste conservateur. Et c'est le député de Lethbridge-Foothills qui vient de le dire lui même, que le pétrole, il devait se vendre cher parce que la province de l'Alberta doit en garder pour les générations futures. C'est lui-même qui vient de le dire. Et c'est ce qu'on nous disait il y a deux ans ici. Je me souviens de l'avoir entendu de mes propres oreilles, que les Canadiens devaient apprendre le coût du pétrole. Et aujourd'hui, on est surpris, monsieur le président, que les Canadiens aient appris ce que coûte le pétrole et on est surpris du fait que les Canadiens en consomment moins et on demande des débats d'urgence parce qu'un projet est remis à plus tard parce que les Canadiens consomment moins de pétrole. C'est ce que je trouve tout à fait normal, et moi, je suis très heureux qu'il en soit ainsi, que nous puissions garder du pétrole pour plus tard. Je suis très heureux de cela. Parce qu'en fait . . .

[*Traduction*]

**M. Taylor:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) n'a rien dit de la sorte. Nous disons simplement qu'ils importent 400,000 barils de pétrole et . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

**M. Gimaïel:** Monsieur le président, de toute façon, les faits sont là que les Canadiens consomment moins de pétrole qu'ils en consommaient. J'entendais aussi tout à l'heure parler des coûts de pétrole. J'ai entendu citer le chiffre de 57c. le gallon de taxe fédérale sur le gallon de pétrole. J'ai essayé de faire des calculs, monsieur le président, selon ce que j'ai toujours su, moi, dans un gallon de pétrole, il y a 4.54 litres de pétrole. La taxe présentement du gouvernement canadien par litre de pétrole est la suivante: 0.72 de cent pour la propriété canadienne, 2.40c. de taxe de vente, 1.50c. de taxe d'accise et 2.79c. pour ce qu'on appelle *upstream taxes*. Ce qui fait 7.41c. multiplié par 4.54 litres, j'arrive au total exorbitant de 33.64c. le gallon de pétrole de taxe. C'est terriblement différent d'avec 57c. le gallon, monsieur le président.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Comme il est 10 heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre du vendredi 7 mai 1982, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ sans autre débat ni amendement toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la 2e lecture du bill dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

[*Traduction*]

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** En conformité de l'ordre adopté plus tôt dans la journée, le vote nominal sur la motion est reporté à 3 heures de l'après-midi, le mardi 18 mai 1982.

---

• (2200)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES MESURES D'URGENCE—A) LES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU CONSEIL RELATIVES À LA MAIN-D'ŒUVRE—B) L'INCIDENCE SUR LES SYNDICATS

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur l'Orateur, les députés savent que depuis un certain temps je tente d'examiner les répercussions des décrets sur la planification d'urgence qui figurent dans *La Gazette du Canada* du 10 juin 1981. Entre autres choses, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est autorisé, en temps de paix, à nationaliser l'industrie énergétique au Canada. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) est autorisé à nationaliser les moyens de production au Canada. Ces vastes pouvoirs accordés à divers ministres m'inquiètent de plus en plus. A en juger d'après mon courrier et celui d'un grand nombre de collègues, ils inquiètent également des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il y a dix jours, j'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) quelles étaient les répercussions de ce décret sur son portefeuille et, par conséquent, sur tous les Canadiens. Comme je le signalais alors, il lui confère le pouvoir «de dresser un registre de la population pour la bonne administration de la main-d'œuvre et d'effectuer les transactions qui s'imposent en matière d'échanges internationaux de main-d'œuvre.» Je souligne, monsieur l'Orateur, que ce sont là des pouvoirs conférés au ministre en temps de paix, en vertu d'une définition très vague de ce qui constitue une situation d'urgence. En répondant à ma question, si l'on peut appeler cela une réponse, le ministre a dit:

. . . lorsque survient une catastrophe d'envergure dans le pays, de toute évidence, les autres pays se trouvent concernés du fait qu'il nous faut déplacer les travailleurs et la population hors de nos frontières.

Je voudrais savoir, monsieur l'Orateur, quel est le genre d'urgence nationale susceptible d'avoir des répercussions internationales aussi considérables. Supposons qu'il y ait de graves inondations, est-ce que cela serait suffisant pour exiger un transfert international de main-d'œuvre? Supposons que le Canada subisse un tremblement de terre terrible. Est-ce que cela autoriserait le ministre à recenser toute la population active et à l'envoyer dans d'autres pays souverains dans le monde? Supposons que la sécheresse perdure au Canada pendant de nombreuses années, comme cela s'est produit dans les années 30, est-ce là une catastrophe suffisamment grave pour justifier que le ministre recense tous les travailleurs canadiens et les expédie à l'étranger? Voici une question précise: De quel genre de prétexte le ministre a-t-il besoin? Dans quelles circonstances, une situation d'urgence nationale peut-elle justifier que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration expédie les travailleurs canadiens dans un autre pays? Telles sont les bizarres conséquences du décret concernant la planification des mesures d'urgence.

• (2205)

Lorsque le syndicat polonais Solidarité a été assujetti à la loi martiale, en fait lorsque tout le pays a été terrassé sous la botte des militaires, le premier ministre (M. Trudeau) a qualifié les revendications des travailleurs polonais «d'excessives». Je suis tombé sur un passage du journal syndical de Solidarité, le *Weekly*, que j'aimerais vous lire. On explique ce qui se passe dans les termes suivants:

La militarisation des entreprises transforme les directives administratives en ordres; les tribunaux militaires remplacent les tribunaux civils; toutes les activités syndicales, de même que les activités relatives à d'autres organisations et associations sont interdites; tous les rassemblements publics sauf pour des motifs religieux sont illégaux; la loi sur la censure est suspendue ce qui signifie qu'une censure arbitraire peut interdire toute publication; les voyages à l'étranger et—attention—les déplacements à l'intérieur du pays sont limités.

Cela a été publié par les syndiqués de Solidarité deux jours avant l'imposition de la loi martiale en Pologne.

Il y a quelques mois, lors d'une séance d'un comité, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Chrétien) si le gouvernement aurait recours à son décret d'urgence, si une grève générale éclatait au Canada. Il a répondu: «Oui, si ça devenait sérieux». Cela donne à réfléchir. Le même jour, j'ai demandé au ministre du Travail (M. Caccia) si le décret lui permettrait de réglementer les conditions de travail, les taux de rémunération et la sécurité au travail. Encore une fois cela s'applique à une situation d'urgence en temps de paix, et le ministre du Travail est autorisé à annuler toutes les conventions collectives, si légitimes soient-elles. Je tiens à souligner que les pouvoirs octroyés au ministre du Travail en temps de paix, sont rien moins que dictatoriaux. Le ministre du Travail a eu une réponse encore plus alarmante. Il a dit ceci:

D'ici là, (l'éventualité d'une situation d'urgence) rien ne viendra mettre en péril les conventions collectives.

Qu'est-ce que cela signifie?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est terminé.

[*Français*]

**M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le président, nous connaissons tous l'intérêt que porte le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) à cette question des mesures d'urgence. Mais il faudrait quand même dire qu'en lui-même le décret sur la planification d'urgence n'autorise le ministre ni à dresser un registre de la population ni à effectuer des transactions urgentes en matière d'échanges internationaux de main-d'œuvre. Ce serait-là les fonctions de l'administration nationale de la main-d'œuvre d'urgence qui ne peut être officiellement établie qu'en cas de graves situations d'urgence à l'échelle nationale. Et même alors l'adoption d'une telle loi d'urgence pertinente reste une condition préalable.

L'article 5 du décret ne fait que charger le ministre d'élaborer et de tenir à jour des plans et des préparatifs convenables en vue de l'établissement et du fonctionnement de l'administration sus-mentionnée, et ne l'autorise pas à exercer des fonctions, pouvoirs et attributions mentionnés dans l'annexe du décret. Les mêmes remarques s'appliquent aux conditions de travail, aux taux de rémunération, à la sécurité professionnelle et aux relations de travail qui relèveraient de l'administration mentionnée.

## LES AÉROPORTS—A) LA RÉAFFECTATION POSSIBLE DES AÉROPORTS DE DORVAL ET MIRABEL—B) ON DEMANDE UN EXAMEN INDÉPENDANT

**M. Ian Watson (Châteauguay):** Monsieur le président, dans sa réponse, hier, à ma question au sujet du transfert possible des services de Dorval à Mirabel, que j'ai posée au ministre des Transports (M. Pepin), où j'ai demandé un vrai processus de consultation avec tous les intéressés, l'industrie aérienne, les travailleurs, les hommes d'affaires de Montréal et surtout le public, le ministre a répondu, et je cite:

Est-ce qu'il y aura un processus de consultation populaire dans la décision que je recommanderai au cabinet? Cela est possible, mais je n'ai pas pris cette décision encore.

Si j'interprète sa réponse correctement, ceci veut dire qu'il va d'abord prendre une décision, ensuite faire une recommandation au Cabinet et que peut-être après nous aurons ce processus de consultation populaire.

• (2210)

[*Traduction*]

C'est tout simplement inacceptable. Dans quel type de démocratie vivons-nous pour qu'un ministre puisse se permettre, à propos d'une question qui intéresse quelque 2 millions de personnes, de refuser de consulter publiquement les sociétés aériennes, les entreprises de Montréal, les voyageurs et les syndicats des travailleurs qui seront peut-être appelés à quitter Dorval? Une consultation publique est-elle une démarche périlleuse? Le ministère a-t-il peur de consulter le public? A-t-il peur de la vérité?

Je ne peux m'expliquer que plusieurs options soient offertes au public pendant qu'une seul autre est offerte à un groupe en particulier. Les 33 maires de la région du nord de Montréal de même que les députés de notre parti qui sont favorables au développement de Mirabel, ont des préoccupations locales légitimes. Cependant, ces intérêts locaux ne sont nullement comparables à l'intérêt général de la grande majorité des habitants de l'île de Montréal et de la Rive Sud qui souhaitent utiliser pleinement les services de l'aéroport de Dorval pour les vols à destination du Canada et de l'Amérique du Nord.

On constate en l'occurrence que les solutions proposées sont restreintes; les deux plus importantes ne sont même pas envisagées. Il s'agit du statu quo ou de la fermeture pure et simple de l'aéroport de Mirabel. Si l'on veut étudier les différentes possibilités, ces deux dernières se justifient et il faut en tenir compte si l'on consulte le public.

Enfin, il faudrait à mon sens reprendre le dossier de l'aéroport de Mirabel, depuis le début. Je connaissais les motifs politiques qui ont d'abord incité le gouvernement à faire construire l'aéroport de Mirabel, et je les approuvais. A ce moment, on a également avancé des raisons d'ordre technologique. Par ailleurs, on parlait de bruit excessif et on disait que l'aéroport de Mirabel serait la plaque tournante pour le fret aérien et pour les vols à destination des autres régions de l'Amérique du Nord. Grâce à l'évolution technologique, le bruit a été réduit de deux tiers et les avions peuvent voler deux fois plus vite à l'heure actuelle. Par conséquent, les vols en provenance de l'Europe peuvent aller au centre de l'Amérique du Nord voire sur la côte ouest. L'espoir pour Mirabel de devenir la porte de l'Amérique du Nord s'est évanoui à tout jamais.

La réalité actuelle est passablement différente. Mirabel existe et nous perdons de l'argent, environ 25 millions de dollars par an, en frais d'exploitation, ce qui est regrettable. Si l'on veut adopter une solution radicale, je présume qu'il faut fermer l'aéroport. Je crois qu'on peut envisager de le laisser ouvert pour l'instant, espérons-le du moins, car s'il y a un ralentissement dans le trafic passagers que même les prétendus experts n'avaient pas prévu, il y aura une reprise. Je doute toutefois qu'elle soit suffisante pour justifier l'utilisation de toutes les installations de Mirabel.

• (2215)

On a maintenant proposé que le gouvernement remplace une perte de 25 millions de dollars par une dépense d'environ 400 millions de dollars au moins, soit 200 millions de dollars du secteur public et 175 millions de dollars environ du secteur privé. Les intérêts sur un tel montant représentent à eux seuls le double ou le triple des frais d'exploitation actuels de Mirabel.

Il y a d'autres facteurs dont il faut tenir compte. Les voyageurs montréalais ne veulent certainement pas de ce transfert. Les hommes d'affaires de Montréal n'en veulent pas non plus. Une différence de 20 minutes peut sembler bien peu de temps à bien des gens, mais une différence de 20 minutes de plus dans un sens comme dans l'autre peut pousser bien des hommes d'affaire et des voyageurs à prendre un avion jusqu'à Toronto et à transférer un peu plus loin plutôt que de dépenser plus d'argent eux-mêmes pour acheter de l'essence ou pour une course de $40 en taxi. Si le gouvernement décide de faire ce que les maires des localités du nord recommandent, le nombre total de voyageurs passant par Mirabel et Dorval baissera.

**M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, toute personne qui a suivi ce qui s'est passé récemment et qui a lu le hansard se rend compte que le ministre des Transports (M. Pepin) s'occupe activement de la situation à Mirabel et à Dorval. Pour résoudre le problème actuel, il faut faire un examen approfondi des besoins d'expansion à long terme dans la région de Montréal. Comme l'indiquent les renseignements qui ont été fournis à la Chambre récemment, et encore cet après-midi pendant le débat, bon nombre d'examens et de recommandations ont été faits à propos de cette situation extrêmement complexe et difficile. Au moment de la publication en février 1981 du rapport provisoire sur les utilisations possibles des aéroports qu'on a appelé la phase un, tous les intéressés ont été invités a donner leur avis et à exprimer leurs préoccupations au sujet de deux possibilités afin d'établir une base de données plus vastes pour la deuxième phase qui consistera à faire une analyse détaillée de la rentabilité et des modalités de ces deux possibilités. Cela constitue vraiment un processus de consultation du public tel que le député l'a demandé, mais le processus consultatif est allé encore plus loin.

Je rappelle au député que le ministre a rencontré personnellement des délégations importantes venues des environs de Dorval et de Mirabel. Il a aussi rencontré le président d'Air Canada et celui de CP Air pour discuter de la question, comme le signale un article publié récemment dans la *Gazette* de Montréal. Cela ne fait donc aucun doute que le ministre prend cette question au sérieux et qu'il s'est efforcé de permettre aux intéressés d'exprimer leur point de vue. Le ministre veut trouver la meilleure solution possible. Cette solution ne satisfera pas tout le monde, mais je puis garantir au député qu'une fois que le ministre sera convaincu que tous les aspects du problème ont été bien examinés, il n'hésitera pas à recommander une solution à ses collègues, peu importe les problèmes que cela pourra représenter.

## LES FINANCES—ON DEMANDE UNE HAUSSE DE LA REMISE SUR L'ESSENCE UTILISÉE EN AGRICULTURE

**M. Charles Mayer (Portage-Marquette):** Monsieur l'Orateur, le 8 avril, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet de la remise sur l'essence utilisée en agriculture. Je l'ai fait parce que, comme chacun le sait, non seulement les agriculteurs, mais toute l'économie du pays, traversent une période très difficile. Il est essentiel de favoriser la productivité des exploitations agricoles si nous voulons que les aliments ne coûtent pas trop et que nos produits agricoles soient écoulés sur un marché qui, comme le pensent la plupart des gens, est en voie d'expansion. Mais pour cela, nous devons nous assurer que les agriculteurs continuent à exploiter leurs fermes.

Les coûts de la production agricole ont accusé des hausses très importantes, et il semble que la tendance se poursuivra. Comme nous le savons tous, l'agriculture est de plus en plus axée sur les capitaux parce que les agriculteurs doivent dépenser des sommes importantes pour la machinerie et certains produits comme le combustible, les engrais, les insecticides et les pesticides, qui font appel pour la plupart à l'industrie pétrolière.

J'ai donc demandé au ministre d'examiner les taxes perçues sur l'essence utilisée en agriculture, mais seulement sur l'essence et non pas sur les engrais fabriqués à partir du pétrole, ni sur les insecticides et pesticides.

• (2220)

Mais je vois que le secrétaire parlementaire est des nôtres ce soir. Je lui rappelle que près de 40 p. 100 du coût du carburant employé dans une exploitation agricole comprend la taxe fédérale d'accise. Cette taxe est à l'heure actuelle d'environ 40c. le gallon de carburant diesel et de 60c. le gallon d'essence. L'importance de cette somme est inquiétante. Le plus triste est que le gouvernement fédéral augmentera la somme qu'il perçoit auprès des agriculteurs sous forme de taxe sur le carburant pour fins agricoles.

J'ai devant moi quelques chiffres dont s'est servi mon collègue, le député de Red Deer (M. Towers) dans son discours de ce soir et qui étayent mes arguments. En 1980, dans l'Ouest, on a calculé à $11,800 le coût, pour une exploitation agricole ordinaire de 1,000 acres, de l'utilisation de produits pétroliers, de carburants, de mazout de chauffage et d'engrais. En 1981, ce coût a atteint $16,750. Le plus déconcertant dans tout cela, c'est que l'on prévoit, pour 1986, que ce coût grimpera à $42,000. La taxe sur les carburants employés dans une exploitation agricole augmentera de près de la moitié de cette somme pour une exploitation agricole moyenne de 1,000 acres. Le cas échéant, les agriculteurs auront beaucoup de mal à conserver leur exploitation. La collectivité agricole aura du mal à faire face à ses engagements au chapitre des exportations. Or nous savons tous qu'une économie agricole saine contribue à la vigueur de l'économie nationale.

Même si nous importons beaucoup de produits alimentaires hors saison, par exemple les agrumes du sud des États-Unis et toutes sortes d'autres denrées alimentaires que nous ne pouvons pas cultiver au Canada à cause de notre climat, quand on compare nos exportations à nos importations agricoles, on constate qu'il existe encore un surplus d'environ trois milliards de dollars.

Notre secteur agricole est donc une grande source de devises étrangères. Par conséquent, la vigueur de ce secteur devrait revêtir la plus haute importance pour le gouvernement. En effet, ce secteur ne saurait résister à une trop lourde charge fiscale. Or, à mon humble avis, nous sommes sur le point de surimposer ce secteur.

Le gouvernement devrait se rendre compte du mal qu'il fait à la collectivité agricole avec toutes les taxes qu'il lui impose. Si nous acculons les agriculteurs à la faillite en les surtaxant, diminuant ainsi nos réserves nationales de denrées alimentaires, les prix à la consommation grimperont. Non seulement l'inflation en sera attisée, mais toutes sortes d'autres problèmes seront créés. L'éminent président de notre comité agricole, qui est assis à côté du secrétaire parlementaire, comprendra qu'il importe non seulement en ce qui concerne les exportations, mais également pour le maintien d'une économie nationale productive et vigoureuse, que notre secteur agricole soit très rentable.

Je sais fort bien que, lorsque le secrétaire parlementaire va nous répondre et utiliser la réponse qui a été préparée à son intention par le ministère, il va nous dire que toute remise d'impôt contribuerait à l'augmentation du déficit et que l'opposition n'a pas de suite dans les idées puisque, d'un côté, il reproche au gouvernement de réduire les dépenses et que, de l'autre, il réclame des mesures qui ne feront qu'accroître le déficit.

Je tiens à lui signaler que les agriculteurs qui font faillite ne paient pas d'impôt. Bien au contraire, ils vont réclamer l'aide du gouvernement et cela va accroître le déficit. Non seulement ils perdent leur propre emploi, mais, dans bien des cas, il ne sont plus non plus en mesure d'offrir des emplois à ceux qui étaient à leur service.

Les agriculteurs qui font faillite n'achètent pas de machines. Cela a des conséquences pour les provinces centrales qui fabriquent précisément ces machines. Plusieurs exemples ont été fournis ici même. On a parlé de Massey Ferguson, de White Farm Equipment et d'International Harvester, laquelle possède une importante usine à Hamilton. Toutes sont en difficulté. Lorsque ces entreprises ferment leurs portes ou connaissent des difficultés financières parce que les agriculteurs n'achètent pas leurs produits, elles ne paient pas d'impôts et cela accroît d'autant le déficit.

Le gouvernement devrait examiner de près la proposition de l'opposition voulant que l'on augmente le dégrèvement pour le carburant agricole. Quand on songe que le gouvernement perçoit, je le répète, environ 40c. par gallon de carburant diesel et 60c. par gallon d'essence, et n'offre qu'une remise de 7c. par gallon quand les agriculteurs et les chefs d'entreprise en font la demande, il n'y aurait rien de mal a augmenter cette remise, à la doubler ou la tripler, surtout quand on songe à ce qui va arriver à mesure que s'appliquent le Programme énergétique national et les accords sur les prix pétroliers conclus en septembre dernier avec les gouvernements des provinces productrices. Une note d'impôt de $42,000 pour une exploitation agricole de mille acres représente un impôt de $40 l'acre de terre agricole. Je ne vois pas comment on peut espérer que les agriculteurs survivent, gèrent une exploitation rentable et nourrissent les consommateurs, et qu'ils s'acquittent en même temps de ce que nous considérons comme notre obligation envers la communauté internationale, c'est-à-dire nourrir le monde entier, tout en contribuant à équilibrer notre balance des paiements.

• (2225)

Lorsque le secrétaire prendra la parole ce soir pour répondre à ma question, j'espère qu'il tiendra compte de la suggestion de l'opposition.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Remi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Merci, monsieur l'Orateur. Le député de Portage-Marquette (M. Mayer) se préoccupe du coût du carburant utilisé en agriculture et demande qu'on augmente la remise actuelle de taxe.

Le gouvernement reconnaît que tous les Canadiens subissent une hausse des coûts dans un certain nombre de domaines. Tous les ménages doivent payer plus cher pour les aliments, le mazout et l'électricité. Tous ceux qui conduisent des véhicules automobiles ou qui utilisent du matériel mû par un moteur à combustion interne subissent des hausses de coût, aussi bien parce que le carburant est plus cher que parce qu'ont augmenté les coûts de la main-d'œuvre et des pièces de rechange pour les réparations.

Le gouvernement a allégé le coût de l'essence pour les utilisateurs commerciaux en offrant une remise complète de la taxe d'accise spéciale de 7c. le gallon perçue sur toute l'essence utilisée par des moteurs à combustion interne. Les agriculteurs ont, bien sûr, droit à cette ristourne quand l'essence sert à leurs activités agricoles.

Les municipalités, les ministères provinciaux, les ministres du culte, les handicapés, les sociétés de transport et un certain nombre d'autres usagers obtiennent également un remboursement de la taxe d'accise spéciale.

En accordant aux agriculteurs un remboursement plus important de la taxe d'accise, on leur accorderait une subvention spéciale. Je ne pense pas qu'ils méritent davantage une subvention spéciale que les bûcherons, les pêcheurs commerciaux, les services de transport en commun municipaux, les compagnies de taxis, les transporteurs et les handicapés, car tous ces usagers connaissent les problèmes mentionnés par le député.

Une telle mesure représenterait une perte de recettes importante pour le trésor public et augmenterait encore le déficit. Dans ces conditions le gouvernement pourrait difficilement agir comme le propose le député de Portage-Marquette. Même si le prix du carburant agricole augmente, il coûte généralement moins cher au Canada que dans la plupart des autres pays du monde. Dans certains pays, ce carburant coûte deux fois plus cher qu'au Canada et il est lourdement taxé.

[*Français*]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures du matin.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 14 mai 1982**

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### L'AGRICULTURE

LA CAISSE D'URGENCE DES TERRES DES PRAIRIES—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Doug Neil (Moose Jaw):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Environ 16 mois se sont écoulés depuis que nous avons débattu à la Chambre l'utilisation des cotisations de $9,060,000 que les céréaliculteurs de l'Ouest ont versées à la caisse d'urgence des terres des Prairies. En dépit des promesses du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), aucune mesure n'a été prise pour affecter cette somme aux travaux de recherche et de développement des céréales dont le besoin se fait cruellement sentir. Comme les fonds déposés à la caisse d'urgence ne portent pas d'intérêt, le gouvernement fédéral a effectivement volé des millions de dollars aux céréaliculteurs au fil des années et, depuis le débat il y a environ 16 mois, la somme de $1,963,000, compte tenu des taux qu'applique la Société de crédit agricole. Je propose donc, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre condamne le ministre de l'Agriculture de manifester si peu d'intérêt à l'égard de la recherche et du développement et réclame la démission du ministre en question.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'ÉCONOMIE

LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Madame le Président, étant donné que tous les secteurs de la société canadienne subissent les effets économiques désastreux du budget et de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral, je propose avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de présenter immédiatement un nouveau budget qui contribue à aider vraiment ceux qui sont le plus durement touchés par la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LA CONSTITUTION

LES PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE SUR LES DROITS DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire qui recevra, je l'espère sincèrement, l'appui de tous les députés de la Chambre. L'article 37 de notre nouvelle constitution garantit la tenue, d'ici à un an, d'une conférence fédérale-provinciale à laquelle participeraient des représentants des autochtones et où seraient discutées des questions constitutionnelles qui présentent un intérêt particulier pour les autochtones. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Winnipeg-St. James (M. Keeper):

Que la Chambre réitère son engagement à négocier sérieusement avec les chefs autochtones et demande que le gouvernement fédéral fournisse aux principaux groupes autochtones des fonds suffisants pour qu'ils puissent se préparer à la conférence constitutionnelle.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LA CONDITION FÉMININE

LA GRAVITÉ DE LA QUESTION DE LA VIOLENCE AU SEIN DE LA FAMILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et propose, avec l'appui du député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que la Chambre affirme aux femmes du Canada que tous les députés jugent extrêmement graves et inquiétants la violence dans la famille et en particulier les mauvais traitements infligés aux femmes; et que le Rapport sur la violence au sein de la famille, déposé à la Chambre mardi dernier à la suite de délibérations en comité auxquelles ont pris part des députés de tous les partis, soit étudié à fond par tous les députés étant donné qu'en moyenne, une épouse sur dix est victime de mauvais traitements et que cela se produit dans toutes les circonscriptions électorales du Canada.

**Des voix:** Bravo!

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Excusez-moi. Le député demande-t-il à débattre la motion?

**Mme Appolloni:** Oui, madame le Président. L'affaire revêt beaucoup trop d'importance pour que nous la laissions passer à la Chambre des communes sans en faire davantage de cas. je recommande en premier lieu que le rapport du comité figure sur la liste des ouvrages à lire de toutes les écoles du Canada, de façon que les enfants apprennent très tôt que les femmes ne sont pas des objets, que beaucoup de femmes sont battues et que jusqu'à maintenant, hélas! la société a toujours considéré cela comme parfaitement normal.

J'espère très sincèrement que par suite de ce rapport et des délibérations des députés de tous les partis représentés à la Chambre, la société canadienne va enfin apprendre à traiter les femmes avec respect et leur fournir la protection dont elles ont besoin.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, étant donné que nous appuyons cette motion, je tiens à dire, au nom de mon parti, que nous regrettons beaucoup l'incident qui s'est produit à la Chambre hier ou tout au moins la façon dont il a été interprété car je ne pense pas que la Chambre ait voulu d'aucune façon minimiser l'importance de ce rapport.

• (1110)

Je tiens à féliciter le comité de cet excellent rapport. Nous pensons que les sévices envers les femmes constituent un problème sérieux qui est probablement plus répandu qu'on ne le croit. Nous sommes d'avis que s'il est bien que la Chambre se soit penchée sur ce problème de cette façon, il faut aussi que le gouvernement, par l'entremise du ministre de la Justice (M. Chrétien) et du solliciteur général (M. Kaplan), s'y attaque et que les victimes, les femmes battues, bénéfécient de la protection de la loi au même titre que tous les autres citoyens.

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, je me joins aux autres députés de la Chambre pour féliciter le comité d'avoir soumis cet excellent rapport et j'exhorte le gouvernement à prendre immédiatement des mesures pour appliquer ses recommandations.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

## L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE METTRE UN TERME À SA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, la façon dont le gouvernement libéral administre les affaires du pays n'inspire pas confiance et en conséquence le dollar canadien est tombé à 80 cents sur les marchés internationaux. Cette chute provoquera une hausse des taux d'intérêt—qui s'est déjà produite,—et une augmentation des prix des produits importés. Par conséquent, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que le gouvernement revienne immédiatement sur sa politique énergétique nationale et retire son budget ridicule avant que le dollar canadien ne sombre complètement.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

ON DEMANDE L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, il y a plus d'une décennie, le premier ministre (M. Trudeau) a dit ne voir dans le chômage qu'un regrettable effet secondaire de l'inflation. La situation aujourd'hui est plus que regrettable; elle est alarmante. Il ne se passe pas un jour sans que l'on n'apprenne que des entreprises doivent réduire leur personnel ou déclarer faillite. De plus en plus de Canadiens viennent grossir les rangs des chômeurs et un nombre croissant de localités canadiennes, grandes et petites, ploient sous le poids de leur fardeau socio-économique. Le gouvernement continue à se montrer indifférent aux problèmes très graves et urgents du pays, problèmes qu'il a engendrés par sa mauvaise administration et qu'il attribue à la conjoncture internationale en ne cessant de répéter qu'il ne peut rien faire tant que les autres pays n'auront pas eux-mêmes pris des mesures. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le gouvernement cesse de rejeter la faute sur d'autres, car cette excuse a fait son temps, et qu'il reconnaisse et accepte le fait qu'il peut et doit effectivement commencer à appliquer une politique économique saine, une politique indépendante de la conjoncture internationale, afin de redonner confiance au monde des affaires, créer des emplois et remettre le pays sur pied.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES FINANCES

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES ET DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question de plus en plus importante et urgente. On apprend que les faillites agricoles ont augmenté de 70 p. 100 dans les quatre premiers mois de l'année, que les taux d'intérêt ont dépassé le sommet atteint en novembre dernier et que le nombre des faillites dans le monde des affaires est de 40 p. 100 plus élevé que pour la même période l'an dernier, et ainsi je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre demande à l'unanimité qu'à son retour d'Helsinki, le ministre des Finances prenne un premier pas d'importance majeure vers une relance économique en remettant sa démission et en réclamant en outre celle du gouverneur Bouey.

**Madame le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE DROIT DE LA MER

### LA CONCLUSION D'UN ACCORD—FÉLICITATIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Madame le Président, moi aussi, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Après neuf ans de négociations, les Nations Unies ont fini par adopter un droit de la mer. On dit que c'est une réussite diplomatique internationale sans précédent depuis la création des Nations Unies. L'ambassadeur du Canada, M. Alan Beesley, qui a joué un rôle important dans les négociations, a déclaré que le traité était le fruit d'un compromis qui ne lèse aucun pays. Aussi, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre félicite l'Assemblée des Nations Unies de l'accord général qu'elle est parvenue à obtenir sur un sujet aussi important dans l'histoire contemporaine de l'humanité.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1115)

## LES FORCES CANADIENNES

### LA RÉVISION DES ÉCHELLES SALARIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, les échelles salariales en vigueur dans les Forces armées canadiennes sont irréalistes et fort injustes par rapport à celles du secteur privé. Le coût de la vie où que ce soit au Canada oblige bien des membres des Forces armées à recourir à l'assistance sociale pour boucler leur budget. C'est une honte que de faire subir à des hommes et à des femmes qui ont choisi de servir leur pays une humiliation aussi dégradante. Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Défense nationale d'examiner immédiatement les échelles de salaire et les programmes d'indemnités des Forces armées du Canada afin, dans un esprit de justice, de récompenser ces personnes qui sont au service de leur pays plutôt que de les punir par des salaires minables, des indemnités insuffisantes et des visites humiliantes aux bureaux du bien-être social.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX PUBLICS

### L'ADJUDICATION DU CONTRAT D'ARCHITECTURE DE LA NOUVELLE AMBASSADE À WASHINGTON, D.C.

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. M. Arthur Erickson a affirmé la semaine dernière qu'il savait qu'il allait être choisi pour concevoir l'ambassade canadienne à Washington deux ans avant que le choix ne soit fait, et avant même que ne soit nommé le comité de sélection. A quelque moment que ce soit, le premier ministre s'est-il entretenu avec M. Erickson ou y a-t-il eu des communications directes ou indirectes avec M. Erickson qui auraient pu lui laisser croire qu'il serait choisi?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je pense que le député se trompe. C'est compréhensible, puisque c'est ce qu'a publié un journal, lundi ou mardi dernier, je pense. Mais si le député lit le journal du lendemain, il verra que celui-ci s'est rétracté et que M. Erickson avait dit le contraire.

### L'EXISTENCE POSSIBLE DE COMMUNICATIONS AVEC L'ARCHITECTE CHOISI

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, à quelque moment que ce soit avant le choix de M. Erickson, le premier ministre s'est-il entretenu avec lui ou y a-t-il eu des communications directes ou indirectes qui auraient pu lui laisser entendre qu'il allait être choisi pour construire l'ambassade de Washington?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, madame le Président, rien n'aurait pu, directement ou indirectement, porté M. Erickson à croire qu'il allait être chargé de dessiner les plans de l'ambassade de Washington. Je savais qu'il était l'un des candidats. Ni moi, ni personne que je connais ne lui a laissé entendre, directement ou indirectement, qu'il obtiendrait à coup sûr le contrat.

*Questions orales*

LES RAISONS DE LA DÉCISION DU CABINET

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Le premier ministre a-t-il eu des entretiens—ce ne sont pas les garanties qui m'intéressent—avec l'architecte, M. Erickson? Et, finalement, le premier ministre voudrait-il énumérer les raisons qui ont motivé le cabinet à choisir les plans de M. Erickson de préférence à ceux d'autres architectes, que le comité de sélection avaient retenus?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, les raisons pour lesquelles M. Erickson a été choisi sont énoncées dans le communiqué qui annonce la nouvelle: il est l'un des plus grands architectes du monde, le cabinet a jugé qu'une ambassade comme celle de Washington, à cause de son caractère prestigieux, devait être exécutée par l'un des meilleurs architectes du Canada. C'est lui que nous avons choisi et nous sommes satisfaits de notre décision.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LE TOURISME

LA SITUATION DES EXPLOITANTS DE CENTRES DE VILLÉGIATURE

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Le ministre sait sûrement qu'à cette époque de l'année les deux groupes qu'il représente ont les mêmes inquiétudes et les mêmes intérêts. Cette année, à l'approche de la saison estivale, les propriétaires de milliers de petites entreprises—les exploitants de centres de villégiature et ceux directement concernés par le tourisme—ont plus que leur part de problèmes à cause des taux d'intérêts élevés imposés par le gouvernement. Est-ce que le ministre a un plan d'action particulier pour aider ces personnes, dont beaucoup n'ont pas les moyens d'emprunter l'argent voulu pour préparer la saison touristique?

[*Français*]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, j'avais le plaisir de participer, la semaine dernière, à l'événement Rendez-vous Canada, à Calgary, alors que nous mettons en communication les acheteurs et vendeurs du produit voyages, en fait, les membres de l'industrie touristique avec les acheteurs de l'étranger et de partout au pays. Et, à ce moment-là, pendant les trois jours qu'a duré le programme Rendez-vous Canada, on s'est rendu compte qu'il y a eu un volume d'échanges pour une valeur de 75 millions de dollars, ce qui représente une augmentation très substantielle comparativement à ce qui a eu cours l'an dernier lors de Rendez-vous Canada, qui a eu lieu à Halifax.

Je pense donc que le nombre des touristes étrangers et de Canadiens visitant le Canada augmente d'une façon régulière depuis les six dernières années et cette augmentation, d'après les projections que nous avons pu faire, continuera, et je pense que les propriétaires d'entreprises touristiques continueront également de faire les investissements nécessaires et d'offrir des produits de qualité qui sont la marque de commerce de notre industrie.

• (1120)

[*Traduction*]

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE—DEMANDE D'AIDE

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, le ministre connaît bien le potentiel que représente une industrie touristique saine, qui permet aux entreprises de tous les autres secteurs de l'économie de réaliser des revenus supplémentaires. Il sait aussi que, dans bien des régions, et surtout dans celle de Parry Sound-Muskoka, le tourisme est vital. Le ministre pourrait-il consulter ses collègues du cabinet et en particulier son collègue responsable de l'Expansion économique régionale, afin d'établir un plan d'aide financière pour les entreprises du secteur touristique qui en ont besoin?

[*Français*]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, je reconnais avec le député qu'il représente une des régions les plus importantes pour l'industrie touristique canadienne et une des plus agréables à visiter au Canada. En ce qui concerne les programmes qui peuvent être mis en place ou qui existent pour aider les propriétaires d'entreprises touristiques à avoir accès à du financement, l'honorable député sait déjà que nous avons conclu avec la plupart des provinces une entente visant à assurer le développement touristique. Dans la plupart des provinces les entreprises touristiques, dans certaines régions, ont accès à des programmes spéciaux de financement, de subventions, pour améliorer leurs établissements et continuer à offrir un service de qualité.

* * *

[*Traduction*]

## LA CONSOMMATION

LES PRIX DE L'ESSENCE AU PLOMB ET SANS PLOMB—DEMANDE D'ENQUÊTE

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et concerne la fixation des prix et l'écart entre le prix de l'essence au plomb et celui de l'essence sans plomb au Canada. Certains indices portent à croire que les compagnies pétrolières auraient pu profiter de la confusion qu'a suscitée l'introduction du système métrique parmi le public pour commettre un autre de leurs vols organisés. Je voudrais demander au ministre s'il sait qu'en janvier 1979, l'écart entre le prix de l'essence au plomb et celui de l'essence sans plomb était de 4.9c. le gallon à Ottawa. En mai 1982, il atteignait 12.1c. Le ministre est-il au courant de cette hausse scandaleuse de 145 p. 100 échelonnée sur quelque trois années? Sinon, procédera-t-il à une enquête et prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour empêcher que les consommateurs ne soient constamment arnaqués à la pompe à essence?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, j'aimerais tout d'abord rappeler au député qu'il n'existe au Canada aucune loi pour règlementer les prix. Deuxièmement, si le député a des preuves de ce qu'il avance . . .

**M. Rose:** Je vous les ai fournies.

**M. Ouellet:** . . . il devrait les communiquer au directeur des coalitions de façon à ce que des mesures puissent être prises.

LES HAUSSES DE PRIX AU QUÉBEC—ON DEMANDE AU MINISTRE D'ORDONNER DES ANNULATIONS DE HAUSSES

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, je suis convaincu que le ministre sait parfaitement que l'industrie pétrolière relève de sa compétence parce qu'elle opère à l'échelle du Canada. Il est investi des pouvoirs nécessaires pour ordonner la tenue d'enquêtes de ce genre, et je viens juste de lui communiquer des preuves à l'appui de mes allégations.

Cette question a fait l'objet d'une motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement il y a quelques jours. Les compagnies pétrolières ont l'habitude de profiter de toutes les occasions pour maximiser leurs profits, généralement aux dépens des consommateurs. Lorsque la taxe de vente provincial a augmenté au Québec, les compagnies ont ajouté des augmentations de 3 à 4c. le litre à la taxe de vente. Maintenant, la taxe de vente a été supprimée. Le ministre a-t-il effectué une enquête pour déterminer si les compagnies pétrolières avaient également baissé leurs prix et, s'il ne l'a pas encore fait et si les preuves qu'apportera cette enquête le justifient, exigera-t-il des compagnies pétrolières qu'elles annulent ces augmentations surajoutées?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, il existe au Parlement une coutume de longue date selon laquelle je ne puis nier ni confirmer qu'une enquête se déroule en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

* * *

• (1125)

## LE NORD CANADIEN

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et porte sur la même question. Le rapport Penner renfermait certaines recommandations concernant la Commission d'énergie du Nord canadien. Le ministre compte-t-il établir des commissions territoriales pour la CENC? En outre, amortira-t-il la dette de la Commission et accordera-t-il des subventions pour la construction de centrales hydro-électriques dans les territoires?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, comme le sait probablement le député, nous avons tenu une conférence de presse il y a environ deux semaines. A ce moment-là, le gouvernement s'est engagé à accorder diverses subventions de plusieurs millions de dollars pour dédommager les habitants des régions septentrionales du coût élevé de l'énergie. On a jugé que l'engagement du gouvernement répondait fort bien à ces préoccupations.

J'ai reçu le rapport parlementaire et je tiens à en féliciter les membres du comité permanent. Le coût de l'énergie ajouté aux sommes promises lors de la conférence de presse d'il y a deux semaines équivaut à des millions de dollars seulement pour le déficit—près de 50 à 60 millions de dollars à ce seul titre. Le déménagement du bureau principal dans le Nord et l'installation de sous-sections dans chacun des Territoires ainsi que l'amortissement du déficit représentent des frais considérables, et le gouvernement devra en calculer la somme avant de prendre une décision. C'est seulement alors qu'il saura s'il peut ou non donner suite à certaines de ces recommandations.

Tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que nous faisons grand cas de ces recommandations et que nous sommes tout à fait conscients de la somme des efforts et du travail investis dans ce rapport.

* * *

## LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE N'IMPOSER AUCUNE OBLIGATION

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Plusieurs provinces ont fait savoir officiellement qu'elles étaient opposées à l'imposition du système métrique et que cette conversion devrait être purement facultative. Les sondages d'opinion effectués par la Commission du système métrique dont les résultats ont été tenus secrets, montreraient que la plupart des Canadiens ne s'habituent pas au système métrique.

Le Procureur général de l'Alberta a déclaré devant les membres de l'Assemblée législative de sa province que son gouvernement avait l'intention d'intervenir dans le cadre d'un procès intenté contre une commerçante de Calgary qui est accusée d'avoir affiché les dimensions de ses tapis à la fois en unités impériales et en unités métriques.

Étant donné que la conversion au système métrique est de plus en plus critiquée et de plus en plus impopulaire, le ministre pourrait-il me dire si le gouvernement va renoncer à imposer le système métrique, s'il va permettre aux commerçants d'utiliser le système de leur choix, et donc laisser cette conversion à la discrétion des intéressés?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, compte tenu de la longueur de l'entrée en matière de la question du député, il m'est impossible de répondre à tous les points qu'il a soulevés. Le débat de cet après-midi va porter précisément sur ce sujet et je compte répondre à toutes ses interrogations. Je tiens à lui rappeler que si tous les partis à la Chambre étaient d'accord avec la conversion au système métrique, c'est parce que cette décision était dans l'intérêt du pays. Si certains veulent revenir sur leur position, notamment les députés conservateurs fédéraux, libre à eux. Mais ils ne devraient pas affirmer qu'une telle attitude est dans l'intérêt de la population, parce qu'on ne rend pas service au pays en s'opposant à l'adoption du système métrique.

**M. Towers:** Madame le Président, si le Règlement m'y autorisait, je dirais au ministre qu'il induit la Chambre en erreur parce que notre parti n'a jamais voté en faveur de l'adoption obligatoire du système métrique et que cette décision n'a d'ailleurs jamais été adoptée à la Chambre. Il ne faut pas que le ministre l'oublie.

*Questions orales*

L'APPLICATION DU SYSTÈME MÉTRIQUE À L'INDUSTRIE DE L'ÉLEVAGE DE BOVINS

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Les éleveurs de l'Alberta ont fait de grands frais pour obtenir du ministre de l'Agriculture que le système métrique ne s'applique pas à l'élevage bovin dans leur province avant janvier 1984. Nous avons maintenant appris d'une source sûre qu'un décret du conseil imposera la conversion au système métrique à l'industrie de l'élevage bovin dès janvier 1983 plutôt qu'en 1984. Est-ce exact?

• (1130)

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, nous avons là une poignée de conservateurs qui tentent de nous mettre des bâtons, dans les roues. L'allégation du député n'est nullement fondée et, une fois encore, il est parfaitement clair qu'on cherche de propos délibéré à fausser les faits pour se faire du capital politique à partir d'une cause perdue.

* * *

## LES TRAVAUX PUBLICS

LA NOMINATION DE CONSULTANTS POUR LES TRAVAUX D'UN CHANTIER NAVAL DE HALIFAX

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, ma question fait suite à une autre qui a déjà été posée et concerne la façon dont M. Erickson a été choisi. D'après les renseignements sûrs dont je dispose au sujet des règles à suivre dans le choix des consultants pour les travaux du chantier naval de Halifax, ces nominations ont été cassées à trois reprises par le secrétaire d'État et par son collègue le ministre des Finances. Je demanderai au premier ministre si c'est là la procédure normale. Est-ce là la politique du gouvernement ou du cabinet? Les ingénieurs-conseils et autres corps professionnels s'attendent à ce que le gouvernement suive une procédure régulière lorsqu'il attribue des missions à ces grandes catégories.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne sais pas à quoi le député fait allusion quand il parle de ces trois cas précis, et j'entends le secrétaire d'État dire qu'il ne le sait pas non plus.

Le député pose des questions au sujet de la procédure régulière. J'ignore ce qu'il considère comme procédure régulière et ce que le parti d'opposition considérait comme telle quand il était au pouvoir. Il y a une procédure bien établie, madame le Président, tout le monde le sait; lorsque les montants des marchés dépassent une certaine somme, il doit y avoir appel de soumissions; celles-ci sont ensuite dépouillées et examinées. Mais à ma connaissance, quand il s'agit de choisir des architectes ou des ingénieurs en dehors d'un appel d'offres, le cabinet conserve une certaine latitude, et j'imagine qu'il en a toujours été.

Comme je le disais à la Chambre l'autre jour, quel que soit le nombre des candidats, il importe de faire agréer leur compétence et leurs qualifications . . .

**M. Shields:** De bons libéraux.

**M. Trudeau:** . . . soit par les organismes professionnels, soit par les ministères concernés. Mais cela laisse quand même au gouvernement une certaine faculté de choix.

LA MANIÈRE DE PROCÉDER DANS LES ADJUDICATIONS DE CONTRATS

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, je vais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État puisqu'il ne semble pas être au courant de ce dont je veux parler. Le ministre a-t-il eu l'occasion de se renseigner sur la nomination de Beasy Nicoll, ingénieur-conseil de Halifax, qui sera chargé des travaux sur le «Syncrolift» du port, et aurait-il appris que le ministre des Finances soit intervenu dans les installations de radoub et la reconstruction de la jetée nº 2?

Bien sûr, madame le Président, mes questions ont valeur de symbole et le ministre peut y répondre si ça lui chante, mais ce que j'aimerais savoir, c'est si cette manière de procéder deviendra générale dans toutes les adjudications de contrats pour des services de conseils et autres services professionnels?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** Madame le Président, je tiens à préciser que n'étant même pas au courant du cas que le député a signalé, je ne suis sûrement pas intervenu. Permettez-moi cependant de rappeler au député des propos que le sénateur Muir avait tenus quand il représentait ici-même une circonscription conservatrice de la Nouvelle-Écosse. Il avait dit que les représentants élus ont le devoir de faire un choix dans certains cas, par exemple comme ceux dont vient justement de parler le premier ministre. Ainsi, s'il arrive que des appels d'offres ne peuvent être lancés, qu'il s'agisse de services d'ingénieurs ou d'architectes, il vaut beaucoup mieux que ce soit un élu, responsable devant le public, qui fasse un choix que des bureaucrates en mesure de favoriser des amis sans avoir à répondre devant le public du bien-fondé de leur choix ou de la compétence des candidats.

**Des voix:** Bravo!

* * *

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

LE TRANSPORT ENTRE DORVAL ET MIRABEL—ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE ANNONCERA SA DÉCISION

**M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau):** Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. Il y a environ trois mois l'honorable ministre des Transports en cette Chambre, répondant à une question que je lui avais posée lorsque les 33 maires de la Rive Nord étaient présents à cette Chambre, avait dit qu'un document était à l'étude par ses collègues au Cabinet et qu'une réponse serait donnée aux maires vers le 18 mai de cette année. Nous approchons de cette date, ma question est donc la suivante: Est-ce que ce même document est toujours à l'étude par ses collègues et quand le ministre a-t-il l'intention de donner cette réponse, le 18 ou le 19?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je tiens d'abord à signaler pourquoi j'ai fait cette promesse. Ma conviction est profonde à l'effet qu'il faut prendre une décision dans cette affaire du transfert possible de certaines routes de Dorval à Mirabel. Et voilà pourquoi je me suis engagé à présenter à mes collègues du Cabinet des propositions dans ce sens-là. Alors j'ai dit que je le ferais au mois de mai et j'espère encore réaliser cette promesse au mois de mai.

[*Traduction*]

LA REQUÊTE DES MAIRES DES LOCALITÉS À L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est):** Madame le Président, j'espère que le ministre des Transports tiendra compte également de la requête des maires des localités à l'ouest de l'île de Montréal, lesquels demandent que ces vols ne soient pas transférés de Dorval avant que tous les aspects de cette question aient été examinés.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Justement c'est cela qui est le but de l'aventure dans laquelle je me suis engagé, c'est d'étudier, d'analyser toutes les propositions possibles et convenables, d'en voir les avantages et les désavantages et sachant par avance qu'il sera impossible d'accommoder tout le monde parce que les positions là-dessus vont du noir total au blanc virginal, alors de prendre une décision en fonction de la connaissance la plus exhaustive possible des faits ou des conséquences.

* * *

[*Traduction*]

## L'EMPLOI

LE PROGRAMME VOLONTAIRE DE PROMOTION SOCIALE—LA TENEUR PRÉSUMÉE D'UNE NOTE DE SERVICE

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur le programme volontaire de promotion sociale. Le ministre sait depuis longtemps qu'aucune entente dans ce domaine n'a été signée au Manitoba depuis sept ans. Nous avons eu connaissance d'une note de service gouvernementale à l'intention des conseillers en promotion sociale qui stipule notamment:

> ... vous ne devrez ni promouvoir la promotion sociale ni rendre visite aux employeurs à cet égard. En outre, vous ne tiendrez aucun colloque et ne divulguerez aucun renseignement dans les bureaux municipaux en vue d'expliquer ou de promouvoir le programme de promotion sociale?

Le public voudrait savoir, madame le Président, dans quelle mesure exactement le gouvernement s'intéresse à l'Action positive?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, le député devrait savoir que le gouvernement manifeste un très vif intérêt pour les programmes de promotion sociale. Il a mis sur pied un vaste programme dans toute la Fonction publique fédérale, dont le président du Conseil du Trésor est responsable et qui a donné de très bons résultats jusqu'ici. Quant à cette note qui a fait l'objet d'une telle publicité, madame le Président, j'ai été profondément affligé d'apprendre qu'elle avait été effectivement rédigée; j'ai donc demandé une enquête complète pour savoir ce qui l'avait motivée. Si de telles instructions ont bien été données, elles sont tout à fait contraire à la politique que suit mon ministère et le gouvernement.

ON DEMANDE L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME OBLIGATOIRE

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, cela fait quatre ans que le gouvernement fédéral a instauré le programme de promotion sociale et seulement 27 entreprises sur 750 ont signé. Le collègue du ministre, qui est responsable de la condition féminine, a déclaré que les résultats de ce programme avaient été pitoyables. Comme ce programme est facultatif depuis quatre ans n'est-il pas temps d'instaurer un programme obligatoire que l'on sera obligé de respecter?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, le député l'ignore peut-être, mais nous avons déjà entrepris l'élaboration de mesures et de programmes nouveaux dans le domaine de la promotion sociale. Néanmoins, contrairement au député et à ses collègues qui ne croient jamais utile de consulter le secteur privé, nous avons eu des discussions très sérieuses avec le patronat et les syndicats afin de mettre au point un programme fondé sur la bonne entente et non pas l'affrontement comme le NPD nous conseille généralement de le faire.

**Mlle Jewett:** Vous feriez mieux d'en parler à vos conseillers.

* * *

## LES AÉROPORTS

LES SERVICES DE NORDAIR À L'AÉROPORT MUNICIPAL DE HAMILTON

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et je pense qu'il lui sera plus facile d'y répondre qu'à celles que lui ont posées le député d'Argenteuil-Papineau et le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est. Je puis vous assurer que nous, de ce côté-ci de la Chambre, portons un vif intérêt à la question Mirabel-Dorval.

• (1140)

Il y a quelque deux semaines, le ministre des Transports a annoncé qu'il allait s'entretenir avec des représentants de Nordair afin de sonder leurs intentions au sujet de l'aéroport municipal de Hamilton. Le ministre peut-il nous communiquer les résultats de cette réunion?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je suis désolé, mais elle n'a pas encore eu lieu. Cela ne saurait tarder.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** De toute évidence, madame le Président, le ministre marche à l'heure métrique!

**Des voix:** Oh, oh!

*Questions orales*

ON DEMANDE QUE NORDAIR SOIT TENUE DE RESPECTER SES ENGAGEMENTS

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, étant donné qu'il ne fait aucun doute que la société Nordair a l'intention de diminuer le nombre de ses escales à l'aéroport municipal de Hamilton qui, comme le ministre ne l'ignore pas, dessert toute la région sud de l'Ontario, comprenant Hamilton, Brantford et Niagara, va-t-il insister lorqu'il rencontrera les représentants de Nordair, pour que cette société respecte ses engagements et maintienne ses escales à l'aéroport municipal d'Hamilton, comme elle avait promis de le faire lorsqu'elle était sous la tutelle d'Air Canada?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien m'a glissé quelques mots à l'oreille à l'instant, je n'ai pas saisi entièrement la question du député.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Voulez-vous que je la répète?

**M. Pepin:** Non, madame le Président. Ce qu'il importe de signaler, c'est que Nordair ne décidera pas de changer ses liaisons sans en discuter avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et avec moi. Cela, c'est garanti.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Pepin:** Je n'ai rien d'autre à ajouter.

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## LES FINANCES

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE PRÉVU

**M. John Gamble (York-Nord):** Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au ministre d'État chargé des Finances. Le 12 novembre, le ministre des Finances a déposé à la Chambre un budget qui prévoyait un déficit de 10.49 milliards de dollars pour l'année financière en cours. A cause de la conjoncture économique, les dépenses gouvernementales ont depuis augmenté et les recettes ont diminué. Certains experts prévoient que le déficit atteindra environ 15 milliards de dollars ou plus. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le ministère des Finances a modifié ses prévisions à l'égard du déficit? S'il l'a fait, fournira-t-il à la Chambre des renseignements à ce sujet?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, les nouveaux chiffres du ministère des Finances ne sont pas prêts et je ne voudrais spéculer sur aucun montant.

[*Traduction*]

**M. Gamble:** Madame le Président, cela m'étonne d'apprendre que, six mois après le débat sur le budget, le ministère n'a toujours pas révisé ses prévisions étant donné que le gouvernement doit certainement se rendre compte que les dernières prévisions ne sont plus valables.

LES DÉPENSES EN MATIÈRE D'AIDE À L'ÉTRANGER—ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

**M. John Gamble (York-Nord):** Madame le Président, pendant la réunion du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale hier soir, le président de L'ACDI a expliqué au comité que les dépenses budgétaires du gouvernement en matière d'aide à l'étranger s'élevaient à 1.724 milliard de dollars au total. Pourtant, le nombre de faillites agricoles a augmenté de 70 p. 100 et celui des faillites générales de 39 p. 100 pendant le premier trimestre de l'année en cours. Le taux de chômage a lui aussi augmenté. Certains membres du comité considérent que ces dépenses au titre de l'aide à l'étranger sont trop élevées vu la situation économique du Canada. Le ministre songera-t-il à recommander à ses collègues que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit chargé de faire un examen approfondi du montant excessif des dépenses gouvernementales en matière d'aide à l'étranger et d'en faire rapport à la Chambre?

[*Français*]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, j'inviterais le député à arrêter de se regarder le nombril et à regarder à l'extérieur du pays et à considérer justement les problèmes auxquels font face les pays qui reçoivent de l'aide pour le développement de la part du Canada. Il verrait que cette aide est pleinement justifiée s'il considère la misère de ces pays par rapport à l'état de bien-être dans lequel vivent les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX PUBLICS

LE COÛT DE LA NOUVELLE AMBASSADE À WASHINGTON, D.C.

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pour le bien de l'économie, le premier ministre envisage-t-il de remettre à plus tard la construction de la nouvelle anbassade du Canada à Washington? Croit-il en outre que le Canada a les moyens de réaliser un tel projet, compte tenu des difficultés économiques actuelles?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, les locaux de l'ambassade du Canada à Washington sont à l'heure actuelle répartis, je crois, entre plusieurs immeubles. Compte tenu du fait que les États-Unis demeurent notre plus important partenaire économique et politique, il me semble manifeste que le personnel de l'ambassade ferait un travail plus valable et plus efficace si tous les services de l'ambassade se trouvaient dans le même immeuble. Je crois que la construction de la nouvelle ambassade coûtera environ 38 millions de dollars, ou quelque chose comme cela. Cette ambassade est importante, madame le Président, et comme le sait le député, le gouvernement fédéral construit des immeubles plus coûteux dans diverses villes du Canada afin de mieux dispenser ses services dans tous les coins du pays.

ON DEMANDE LE REPORT DE LA CONSTRUCTION

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, sans doute va-t-il de soi pour le premier ministre et le cabinet que nous devons dès maintenant construire un immeuble comme celui-là en terre étrangère, ce qui, soit dit en passant, contribuera à y créer des emplois, mais qu'avons-nous besoin de construire une nouvelle ambassade? Nous pourrions très bien nous accommoder pendant cinq ans encore des locaux que nous louons. Nous nous en sommes très bien accommodés jusqu'à maintenant. Qu'est-ce donc qui importe le plus au gouvernement, à une époque où les Canadiens mordent la poussière à cause du chômage qui sévit dans toutes les régions de notre pays? Je trouve la situation déplorable. J'aimerais bien que le premier ministre me réponde.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne saurais préciser davantage les raisons pour lesquelles nous devons construire cet édifice maintenant. J'en ai déjà expliqué les grandes lignes. On pourrait également se demander pourquoi le gouvernement des États-Unis envisage pour sa part de construire à grands frais une nouvelle ambassade ici même à Ottawa, alors que le chômage sévit dans d'autres pays. Je ne pense pas que le député et le parti dont il se réclame voudraient que nous cessions de participer à des activités internationales dans des conditions qui soient acceptables sous prétexte que le Canada est aux prises avec des difficultés économiques, car la plupart des autres pays, le député le sait, en éprouvent également.

* * *

## LE CODE CRIMINEL

L'UTILISATION DE BALLES ENDUITES DE TEFLON

**M. Jack Burghardt (London-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Mon collègue sait qu'il y a un certain temps, j'ai signalé aux intéressés mon inquiétude au sujet d'une balle enduite de teflon cruellement surnommée la «zigouilleuse de flic». Étant donné que l'assemblée législative de la Californie a proscrit récemment la fabrication et la vente de cette balle qui peut percer des couches de blindage, les murs d'une maison et même le bloc-moteur d'une voiture, le ministre donnera-t-il l'assurance que son ministère s'empressera de poursuivre son enquête? Si la balle peut être obtenue au Canada, le ministre prendra-t-il les dispositions voulues pour interdire cette balle exceptionnellement dangereuse?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je peux assurer au député qu'il n'y a au Canada aucun problème semblable à celui qui se pose aux États-Unis. A mon avis, il n'est pas nécessaire de modifier la loi. On peut facilement se procurer les balles de teflon aux États-Unis. Toutefois, au Canada, depuis 1972, elle figure sur une liste qui en restreint l'usage aux services de police. A ma connaissance il y en a très peu au Canada et de fait depuis 1976, le gouvernement n'a effectivement accordé aucun permis d'importation.

## LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ANNONCE DE MISES À PIED

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Hier, le Canadien Pacifique a annoncé la mise à pied pour quatre semaines de 3,800 membres du personnel spécialisé des ateliers de Montréal, de Winnipeg et de Calgary. Outre cette mise à pied de quatre semaines, il y a les trois semaines de vacances. Par conséquent, les ateliers seront fermés pendant sept semaines. La Commission canadienne du blé prévoit que ses ventes augmenteront de 50 p. 100 d'ici à quelques années; nous prévoyons par ailleurs que les exportations de potasse doubleront et que celles de charbon tripleront. N'est-il pas temps que le ministre de l'Industrie et du Commerce rencontre les représentants du CP et du CN, société qui a également annoncé des mises à pied, pour leur dire que durant une période de ralentissement comme celle-ci, c'est le moment où jamais d'améliorer les wagons de marchandises, les voies, les moteurs et le matériel de signalisation pour être capable d'acheminer les marchandises lorsque les ventes reprendront, sinon, on sera incapable de transporter les marchandises que l'on pourra vendre à ce moment-là.

• (1150)

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, ce raisonnement n'est pas mauvais, mais la situation est plutôt compliquée. Le secteur des transports des matières premières destinées à l'exportation et au marché canadien est en pleine stagnation. Par ailleurs, la situation est très favorable dans le transport des grains; le député, et tout le monde, devraient le savoir.

Par contre, il y a les entretiens sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, l'enquête Gilson, et les sociétés ferroviaires ne savent pas très bien ce que cela va donner, ce qui se comprend. C'est ce qui explique la situation actuelle.

Je tiens à ajouter que les employés du CP qui sont mis à pied—pour une période de 20 jours, en plus des deux semaines de vacances habituelles—seront évidemment indemnisés par l'assurance-chômage; grâce à certaines clauses de leur convention, ils pourraient très bien toucher jusqu'à 80 p. 100 de leur salaire en tout, ce qui n'est peut-être pas très intéressant sur le plan économique, mais raisonnable sur le plan humain.

**M. Orlikow:** Je ne critique pas les sociétés. Il y a un certain ralentissement dans les transports ferroviaires et les sociétés n'ont pas beaucoup de liquidités. On peut certes suivre l'exemple du Japon et de la France qui ne se tracassent pas trop à propos de la situation actuelle mais font des projets 3, 5 ou 10 ans d'avance.

ON DEMANDE QUE LES EMPLOYÉS NE SOIENT PAS MIS À PIED

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, comme on prévoit un accroissement fantastique des ventes de ces marchandises en vrac, au lieu d'attendre deux ans, le gouvernement ne devrait-il pas s'entendre dès maintenant avec les sociétés pour qu'elles puissent maintenir ces travailleurs dans leur emploi et préparer l'avenir?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je crois que c'est ce que les dirigeants du CN, et du CP aussi, j'en suis sûr, ont à l'esprit. J'ai parlé au président du CN et il me semble n'y avoir aucun doute que si la société ne s'était pas préoccupée de l'avenir, elle aurait mis un plus grand nombre d'employés à pied. Elle aurait pu réduire davantage son budget d'immobilisations.

Ces dirigeants sont aussi très perspicaces. Ils ne perdent pas de vue les événements prochains que le député a évoqués.

* * *

## LES FINANCES

### L'IMPOSITION DES FRAIS DE GARDERIE

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme le ministre des Finances a refusé d'augmenter la déduction de $1,000 par enfant à charge instituée en 1975, alors que les frais d'entretien d'un enfant ont grimpé en flèche depuis ce temps, et comme le premier ministre bénéficie des services gratuits d'une gouvernante pour s'occuper de ses enfants, le ministre du Revenu national invoquera-t-il l'article 6 de la loi de l'impôt sur le revenu pour considérer ce fait comme un avantage imposable dans le calcul du revenu du premier ministre, et restaurer ainsi une certaine mesure de justice dans l'application de la loi?

**Des voix:** Répondez à la question.

**Mme le Président:** Le député de Pembina.

* * *

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### LE PROCÈS DES AGENTS DE LA GRC

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il s'était engagé à la Chambre auprès du député d'Edmonton-Strathcona à faire faire une enquête pour établir s'il est exact que, comme on le prétend, le procès des 17 agents de la GRC mis en accusation devant les tribunaux du Québec revêt un aspect partisan en raison de l'intérêt qu'y prend son gouvernement. Pourrait-il maintenant révéler à la Chambre les résultats de cette enquête sur ces allégations?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président je ne me rappelle franchement pas l'affaire dont parle le député. S'il voulait bien être plus précis, je pourrais peut-être demander au solliciteur général de m'aider à répondre à sa question.

### LA PRÉSUMÉE IMPLICATION DU GOUVERNEMENT DANS LES ACTIVITÉS DE LA GRC

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Madame le Président, je parle plus exactement des 17 agents de la GRC qui ont été inculpés devant les tribunaux du Québec. Ce qui a été dit, c'est que son gouvernement est directement impliqué dans l'ordre donné à ces agents de se renseigner sur le séparatisme québécois. Je m'étonne un peu du manque d'intérêt que le premier ministre porte à la question puisque, dit-on, il est directement impliqué. Le premier ministre voudrait-il confirmer ou nier cette accusation?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je rappellerai aux députés que les allégations voulant que quelqu'un de haut placé ait autorisé les opérations menées par la GRC dans le dossier du séparatisme pendant les années 70 ont fait l'objet, de la part d'une Commission royale, d'une des enquêtes les plus longues de l'histoire du Canada. La Commission royale a eu plein et entier accès à tous les dossiers du gouvernement et de la GRC, elle les a examinés et elle a effectué une enquête exhaustive. La Commission a dit que les membres présents ou passés du gouvernement n'ont pas eu de part aux faits et gestes constatés par la Commission royale.

**M. Elzinga:** Je rappellerai au ministre que le juge en chef qui s'est penché sur la question avait déjà présidé le parti libéral albertain.

### L'EXISTENCE DE DOCUMENTS SE RATTACHANT À CETTE QUESTION

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Madame le Président, je demande au ministre de nous affirmer en termes formels qu'aucun document se rapportant à cette affaire n'a été détruit ou ne le sera.

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je prends note de cette question, parce que je veux être parfaitement sûr de ce qu'on à fait des documents dont parle le député. La politique de destruction des dossiers a été abandonnée en ce qui concerne la documentation touchant les questions sur lesquelles a porté l'enquête de la Commission MacDonald. Cependant, la G.R.C. est une vaste organisation. Elle a accumulé un nombre incroyable de dossiers et élimine habituellement ceux qui sont devenus inutiles ou qui ne se rapportent plus à des questions d'actualité.

* * *

## LES AFFAIRES INDIENNES

### L'ENTENTE CONCERNANT LA BAIE JAMES—LES RECOMMANDATIONS DU CABINET

**M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'étude du ministère sur la mise en application de l'entente concernant la Baie James et le Nord québécois est terminée depuis quelques mois. Au début de 1982, le cabinet a été saisi des recommandations du rapport.

Les Cris de la Baie James, les Inuits et divers intéressés à la Chambre et partout au Canada attendent impatiemment de savoir en quoi consistent ces recommandations. Le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien souhaite, en outre, en évaluer la pertinence. Ce comité aimerait le faire avant la fin de son mandat, à la fin du mois. À quel moment le cabinet fera-t-il connaître ses recommandations?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le député aura sans doute appris que le rapport provisoire—appelé le rapport Tait—sur les prétendues violations de l'accord concernant la Baie James a été transmis aux Cris et aux Inuit à titre plus ou moins confidentiel. Cependant, nous en avons traité ouvertement avec ces derniers, car nous voulions savoir si les recommandations leur paraissaient adéquates et s'ils étaient satisfaits de l'analyse. Nous avons donc tenu compte de leurs commentaires.

Le cabinet en fait maintenant l'examen et devrait se prononcer sous peu. L'annonce de la décision se fera, évidemment, de la façon normale.

* * *

## LES FINANCES

### LA RÉDUCTION DES IMPÔTS ET DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis plusieurs années maintenant, la lutte contre l'inflation est au premier rang des priorités économiques du gouvernement. Les autorités américaines ont réussi à maîtriser l'inflation aux États-Unis, grâce surtout à d'importantes réductions des dépenses publiques et à des dégrèvements uniformes d'impôts de l'ordre de 30 p. 100. Le gouvernement envisage-t-il, ou envisagera-t-il, de procéder à d'importantes réductions des dépenses publiques et à des dégrèvements d'impôts de 30 p. 100?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, grâce à la politique d'indexation qu'il a mise en œuvre, surtout en matière de fiscalité, le gouvernement canadien a effectivement réduit les impôts de plusieurs milliards de dollars au cours des quelques dernières années. Je crois que ce sont plutôt les États-Unis qui suivent notre exemple.

**M. Wenman:** Malheureusement, le président des États-Unis s'est avéré meilleur lutteur que notre premier ministre. Peut-être ce dernier devrait-il s'entraîner un peu plus.

• (1200)

### LE COURS DU DOLLAR

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Sachant que les taux d'intérêt élevés font beaucoup de tort à l'économie du Canada, le premier ministre envisage-t-il de stabiliser le dollar canadien par rapport au dollar américain? Le premier ministre envisage-t-il d'intervenir sur les marchés monétaires à terme et au jour le jour en vue de soutenir le dollar?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je réponds non à la première question. En ce qui concerne la deuxième, il me serait très difficile de répondre par un oui ou un non. Tout ce que je puis dire, c'est que la Banque du Canada n'intervient pas sur les marchés monétaires, sauf pour contrer certaines fluctuations occasionnelles.

* * *

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SÉNATEUR CULVERWELL, LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE HAUTE DU ZIMBABWE ET SOUS-MINISTRE DE L'ÉDUCATION

**Mme le Président:** Je signale à la Chambre la présence à notre tribune du sénateur Culverwell, leader du gouvernement à la Chambre haute du Zimbabwe et sous-ministre de l'Éducation.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## PÉTITIONS

### DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le jeudi, 13 mai 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

### MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. J.-J. Blais (au nom du président du Conseil privé)** demande la permission de déposer le bill C-113, intitulé «Loi n° 2 modifiant la loi électorale du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2825, 2838, 2839, 2844, 2847, 2850, 2856, 2857, 2864, 2882, 2922, 2938, 2945, 2946, 2976, 2982, 3126, 3127, 3549, 3619 et 4227.

*Questions au Feuilleton*

[*Texte*]

TRAVAIL—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2825—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère du Travail à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $1,745 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** 1. *a*) et *b*) Les lignes directrices qui ont été suivies pour déterminer l'admissibilité aux congés d'étude sont celles du Conseil du Trésor concernant la formation et le perfectionnement (PMM-10); le Secrétariat d'État a également suivi ses propres lignes directrices (5A-110-5) afin de déterminer principalement les frais qui devraient être remboursés.

2, 3 et 4. Néant.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2838—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère du solliciteur général à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $27,592 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. *a*) et *b*) Politique du Conseil du Trésor: chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2, 3 et 4. Néant.

MAS—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2839—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Approvisionnements et Services pour l'administration des approvisionnements à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $21,510 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** But du congé en question: Accorder un congé d'étude à un employé pour qu'il suive des cours en construction navale à l'université du Michigan.

*a*) La sélection des candidats au congé d'étude obéit aux lignes directrices et à la politique du ministère des Approvisionnnements et Services en matière de congés d'étude et de remboursement, qui s'inspirent directement de la ligne directrice nº 110-5 du MGP du C.T. Le comité d'étude des approvisionnements, composé de tous les sous-ministres adjoints, présente ses recommandations au sous-ministre pour approbation. (Le cas en question a été ultérieurement au Conseil du Trésor pour approbation finale.)

*b*) Cette présentation de congé d'étude particulière a été approuvée aux termes de la ligne directrice nº 761920 du C.T. parce qu'elle répondait à des besoins ministériels prévus.

*c*) Le Centre de produits de marine et de mécanique industrielle de l'approvisionnement scientifique et technique a un besoin permanent d'ingénieurs des constructions navales et d'ingénieurs en génie maritime pour des projets comme les programmes des frégates et du brise-glace. La moyenne d'âge des employés du Centre de produits laisse prévoir un nombre élevé de départs dans les prochaines années. Nous n'avons pas réussi à recruter dans ces disciplines, en partie à cause du faible nombre de diplômés disponibles au Canada et à l'étranger. Pour obtenir l'expertise nécessaire, nous avons jugé que la façon la plus pratique serait de choisir un ingénieur dans une discipline très proche dans le programme actuel des agents internes et de lui donner la possibilité d'obtenir une maîtrise en construction navale.

Il nous est impossible de répartir le coût des congés d'étude en termes de connaissances et d'acquisition d'équipement neuf tel que demandé, étant donné que ces éléments ne s'appliquent pas.

3. Il n'était pas question d'emplois superflus, d'achat d'équipement, d'évolution du rôle de l'organisme ni de changement des compétences de l'employé sauf pour les raisons fournies au point nº 2.

4. Sur les dix employés de l'administration des approvisionnements ayant bénéficié d'un congé d'étude pendant les années financières 1976-1977, 1977-1978, 1978-1979 (trois ans) huit travaillent encore pour le ministère des Approvisionnements et Services. Nous ne possédons pas de renseignements sur les deux autres, qui ont peut-être été mutés à d'autres ministères ou quitté la Fonction publique. Nous citons les années financières ci-dessus étant donné que la plupart des congés d'étude sont accordés pour une durée d'un ou deux ans et que l'employé est obligé de revenir à son poste pour une durée égale à celle de son congé d'étude ou de rembourser au gouvernement toute l'aide financière reçue pendant le congé d'étude.

MAAC—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2844—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Affaires des anciens combattants à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $27,504 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. *a*) et *b*) Politique du Conseil du Trésor: chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2, 3 et 4. Néant.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2847—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social pour le programme d'administration à la page 32.21 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste des contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le Ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $17,680 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le Gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** *a*) Au cours d'une vaste réorganisation effectuée pendant l'année financière 1979-1980, le ministère a intégré les fonctions suivantes au programme de l'administration: 1) Conseiller spécial, Développement des politiques, 2) Direction générale des systèmes d'information en bien-être social, 3) Direction générale de la politique, de la planification et de l'information, 4) Liaison fédérale-provinciale.

Avant de pouvoir faire une comparaison valable entre les deux années financières, il faut donc ajouter les dépenses d'accueil de ces services pour l'année financière 1978-1979 à celles du Programme de l'administration pour la même année.

Les dépenses d'accueil dans les services précités totalisent $5,187 pour l'année financière 1978-1979. En y ajoutant la somme de $14,483 déclarée par le Programme de l'administration, on obtient un nouveau total de $19,670. Si l'on compare cette diminution de $1,990, soit d'environ 10 p. 100.

*b*) Le programme de l'administration a fait un seul déboursé excédant $2,000 au cours de l'année financière 1979-1980. Il s'agit d'un remboursement au titre de dépenses faites par le docteur J. A. Dupont au nom du ministère, en vue d'accueillir une délégation polonaise durant la Semaine de santé Pologne-Canada (5 au 12 novembre 1979).

*c*) le Ministère est soumis à la politique en matière d'accueil énoncée au chapitre 360 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

*d*) La somme de $17,680 peut être ventilée en pourcentages comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| (i) | Visiteurs étrangers | 38 |
| (ii) | Hommes d'affaires canadiens | 4 |
| (iii) | Fonctionnaires provinciaux | 17 |
| (iv) | Fonctionnaires fédéraux | 5 |
| (v) | Employés exempts des ministères | 5 |
| (vi) | Membres du Parlement | 6 |
| (vii) | Dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales | 2 |
| (viii) | Membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux | 4 |
| (ix) | Représentants de la presse | 13 |
| (x) | Représentants d'associations d'autochtones | 5 |
| (xi) | Recrutement | 1 |

L'ACDI—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2850—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires extérieures pour l'Agence canadienne de développement international à la page 32.11 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand l'Agence assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $63,563 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** *a*) et *c*) Les activités d'accueil pour le compte du gouvernement du Canada sont régies par le chapitre 360 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

*b*) Aucune réclamation au titre d'accueil ne s'est élevée à plus de $2,000 pour l'année financière 1979-1980.

*d*) Nous n'avons pas de dossiers nous permettant de répondre à cette question; de telles statistiques seraient très longues à dresser et empièteraient sur les fonctions habituelles du personnel.

*Questions au Feuilleton*

LES MUSÉES NATIONAUX DU CANADA—LES DÉPENSES D'ACCUEIL

Question nº 2856—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le Secrétariat d'État pour les Musées nationaux du Canada à la page 32.34 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique dépenses des services d'accueil, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $42,467 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants:

*a*) Pendant l'année financière 1979-1980, les Musées nationaux du Canada n'ont conclu, pour des services d'accueil, qu'un seul contrat dépassant $2,000. Il s'agissait d'un contrat avec Lolacher's Catering Ltd. d'Ottawa et le paiement se chiffrait à $2,501.

*b*) Le biais du Manuel administratif des MNC—Finances, chapitre VII, paragraphe 3000 qui s'inspire du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, chapitre 360, hospitalité.

*c*) Nous n'avons pas de dossiers nous permettant de répondre à cette question; de telles statistiques seraient très longues à dresser et empièteraient sur les fonctions habituelles du personnel.

LES MUSÉES NATIONAUX DU CANADA—LES SERVICES D'ACCUEIL À L'EXTÉRIEUR DES QUARTIERS GÉNÉRAUX

Question nº 2857—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le Secrétariat d'État pour les Musées nationaux du Canada à la page 32.34 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'accueil à l'extérieur des quartiers généraux, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $17,692 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants:

*a*) Les Musées nationaux du Canada n'ont conclu, pour des services d'accueil, aucun contrat dépassant $2,000.

*b*) Le biais du Manuel administratif des MNC—Finances, chapitre VII, paragraphe 3000 qui s'inspire du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, chapitre 360, hospitalité.

*c*) Nous n'avons pas de dossiers nous permettant de répondre à cette question; de telles statistiques seraient très longues à dresser et empièteraient sur les fonctions habituelles du personnel.

STATISTIQUE CANADA—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2864—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le Conseil du Trésor pour Statistique Canada à la page 32.42 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'accueil, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $8,298 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Statistique Canada communique les renseignements suivants: En s'appuyant sur le volume II des Comptes publics du Canada 1979-1980, et plus particulièrement sur la rubrique Services d'accueil à la page 32.41:

*a*) Il n'y a eu aucun contrat individuel de plus de $2,000.

*b*) L'organisme s'appuie sur les lignes directrices suivantes pour décider du genre de services d'accueil: (i) Accueil, chapitre 360, Manuel de politique administrative, Conseil du Trésor, (ii) politique ministérielle sur l'Accueil, nº 1980-4, (1er août 1980). Cette politique ne fait qu'expliquer le chapitre 360 du Manuel du Conseil du Trésor.

*c*) Voici la répartition en pourcentage, selon les différentes catégories de personnes, des $8,298 qui ont été consacrés aux frais d'accueil en 1979-1980:

| | | Pourcentage |
|---|---|---|
| (i) | Visiteurs étrangers | 9.36 |
| (ii) | Hommes d'affaires canadiens | 6.92 |
| (iii) | Fonctionnaires provinciaux | 47.80 |
| (iv) | Fonctionnaires fédéraux | 35.92 |
| (v) | Employés exempts des ministères | — |
| (vi) | Députés | — |
| (vii) | Députés provinciaux, des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale | — |
| (viii) | Dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs | — |
| (ix) | Hauts fonctionnaires de sociétés de la Couronne fédérales | — |
| (x) | Hauts fonctionnaires de sociétés d'État provinciales | — |
| (xi) | Membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux | — |
| (xii) | Autres catégories | — |
| | Total | 100.00 |

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES SERVICES DE PHOTOGRAPHIE

Question nº 2882—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social pour le programme des services sanitaires et sociaux à la page 32.23 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de photographie *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 90 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** *a*) Le ministère a procédé à une réorganisation en profondeur au cours de l'année financière 1979-1980 en rattachant la Direction de l'usage non médical des drogues, qui faisait auparavant partie de la Direction générale de la protection de la santé, à la Direction générale des services et de la promotion de la santé. Il a donc fallu inclure les dépenses additionnelles de la Direction de l'usage non médical des drogues au titre des services de photographie avec celles du Programme de santé. Les dépenses combinées se chiffrent alors comme suit:

| | |
|---|---|
| Programme de santé | $2 276 |
| Direction de l'usage non médical des drogues | 5 489 |
| Total combiné 1978-1979 | $7 765 |

L'augmentation au titre des services de photographie pour la Direction générale est donc la suivante:

| | |
|---|---|
| Année financière 1978-1979 | $ 7 765 |
| Année financière 1979-1980 | 10 813 |
| Augmentation | $ 3 048 |

Cela ne représente qu'une augmentation de 39 p. 100. Cette augmentation peut s'expliquer par le coût accru des services de photographie, du matériel et des fournitures, et par l'accent plus marqué mis par la Direction générale sur la production de films axés sur la promotion de la santé à l'intention du grand public. (Voir aujourd'hui réponse à la demande de renseignements nº 2979.)

*b*) Le principal service dont le ministère a bénéficié a été la reproduction de films sur la promotion de la santé par l'Office national du film afin d'agrandir le répertoire ministériel de films sur la santé. D'autres services ont inclu la reproduction de diapositives sur la conception d'installations sanitaires, le traitement de films, les photos de passeport, et le travail photographique lié à la production d'affiches et de dépliants en matière de santé.

*c*) L'Office national du film a reçu $7,752 pour faire le double de films. La Section des services audio-visuels du ministère a procédé à la reproduction de diapositives et fourni divers services au coût de $1,262. Le solde de $1,999 correspond à divers services fournis par des entreprises locales pour la production d'affiches et de dépliants de promotion de la santé.

FINANCES—LES SERVICES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

Question nº 2922—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Finances à la page 32.11 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de formation et d'enseignement, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 3461 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** En ce qui a trait au ministère des Finances Canada:

*a*) Le coût des services de formation et d'éducation visé dans les Comptes publics de 1978-1979 aurait dû être divisé en deux parties: Partie 1—Finances: Tel qu'il est indiqué à la page 32-20 des Comptes publics de 1978-79, $65,252. Partie 2—Programme du Tribunal antidumping: Le montant de $1,817 figurant à la page 32-20 des Comptes publics de 1978-79 représente les dépenses du Tribunal antidumping.

L'imprimeur a omis d'inclure le titre du programme. Par conséquent, l'augmentation de 3,641 p. 100 n'est pas valable, si vous comparez les dépenses du ministère des Finances en 1978-1979, soit $65,252, et celles de 1979-1980, soit $67,979; il s'agit d'une augmentation de $2,727 ou de 4.18 p. 100.

*b*) Les dépenses figurant sous la rubrique «Services de formation et d'éducation» comprennent les dépenses relatives à tout cours suivi en vertu des différents programmes de formation offerts par la Commission de la Fonction publique et à tout cours axé sur la carrière suivi dans des universités ou d'autres institutions par des employés du ministère.

*c*) Commission de la Fonction publique $2,500. Chacun des autres contrats de formation ne dépassait pas $2,000.

EMR—LES SERVICES INFORMATIQUES

Question nº 2938—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour le programme des services géoscientifiques à la page 32.7 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'ordinateurs, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 383 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *d*) pourquoi le ministère a-t-il besoin de ces services?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclare ce qui suit: *a*) Les dépenses pour les services informatiques dans le cadre du programme des services géoscientifiques ont été de $1,920,000 en 1978-1979 et de $1,992,143 en 1979-1980. Par conséquent, l'augmentation n'a été que de 4 p. 100.

*b*) et *d*)

| Société | Services | Valeur du contrat |
|---|---|---|
| ADGA Limited | Programmation | $ 14,522 |
| | Programmation | $ 16,330 |
| | Analyse des systèmes | $ 11,637 |
| | Analyse des systèmes | $ 17,194 |
| | Soutien d'exploitation et d'entretien | $102,149 |
| Bailey & Rose Ltd. | Programmation d'ordinateur | $ 12,904 |
| Charles Higgerty Ltd. | Frais de courtier pour différents contrats | $ 5,209 |
| Computel Systems Ltd. | Programmation d'ordinateur | $ 2,500 |
| Datacap Limited | Données d'intrant sur ordinateur | $ 7,200 |
| Deloitte Haskins & Sells Associates | Services de logiciel | $ 4,000 |

*Questions au Feuilleton*

| Société | Services | Valeur du contrat |
|---|---|---|
| Digital Equipment of Canada | Réparation et entretien | $ 2,958 |
| Digital Methods Ltd. | Programmation d'ordinateur | $ 60,928 |
| | Données d'intrant | $ 21,900 |
| Edfor Information Consultants Ltd. | Services de logiciel | $ 34,017 |
| Pêches et Océans | Location de temps d'ordinateur | $ 16,820 |
| Genesys Group | Programmation | $ 3,311 |
| | Programmation | $ 3,311 |
| | Programmation | $ 3,416 |
| | Programmation | $ 3,548 |
| | Programmation | $ 5,400 |
| | Programmation | $ 12,641 |
| | Programmation | $ 15,860 |
| | Programmation | $ 17,500 |
| | Programmation | $ 24,121 |
| Intellitech Canada Limited | Programmation | $ 4,425 |
| E.J. MacLaren Consultants Limited | Documentation | $ 9,619 |
| Nordco | Système complet de visionnement sur écran | $ 21,775 |
| Prior Data Sciences Limited | Programmation | $ 13,775 |
| Prologic Systems Limited | Programmation | $ 14,715 |
| | Programmation | $ 25,980 |
| Quasar Systems Limited | Analyse et conception de systèmes | $ 2,000 |
| | Analyse et conception de systèmes | $ 3,275 |
| | Analyse et conception de systèmes | $ 18,328 |
| Qupro Data | Services de logiciel | $ 3,500 |
| S&S Software | Programmation spéciale | $ 10,800 |
| Systemhouse Limited | Consultation | $ 10,000 |
| | Consultation (évaluation du logiciel) | $ 24,970 |
| | Programmation spéciale | $ 7,995 |

FINANCES—LES SERVICES DE PHOTOGRAPHIE

Question nº 2945—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Finances pour le vérificateur général à la page 32.11 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de photographie, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Services de photographie, $29,496. *a*) Cette rubrique comprend la production d'un film d'orientation (en français et en anglais) sur la mise en œuvre de la vérification intégrée. *b*) Contrats de plus de $2,000—The Communications Centre, Toronto (Ont.), $28,100.

FINANCES—LES FRAIS DE COURS

Question nº 2946—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Finances pour le vérificateur général à la page 32.11 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique frais de cours, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Frais de cours—$15,049. *a*) Remboursement aux employés des frais de cours terminés avec succès. Tous les cours approuvés ont rapport au travail des employés. *b*) Aucun contrat ne dépassait $2,000.

MAINC—LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION CINÉMATOGRAPHIQUES

Question nº 2976—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la page 32.14 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique production et distribution cinématographiques, *a*) quels sont le titre et le coût total de chaque film produit au cours de l'année financière 1979-1980, *b*) à quel auditoire était destiné chaque film, *c*) combien prévoit-on récupérer de la distribution des films?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):**

*a*) Native Opportunities:
Native People in the Performing Arts $ 12 069,77

The Child and the Moon
(Part du M.A.I.N.C. d'un total de 78 000$) 13 500,00

Total: $ 25 569,77

*b*) Native Opportunities:
Native People in the Performing Arts —Indiens, écoliers indiens, enseignants et grand public

The Child and the Moon —grand public

*c*) Le ministère n'a rien récupéré de la distribution de ces films ni ne prévoit-il récupérer quelque chose. Les Comptes publics indiquent une somme de $177,807. Le solde des $152,235 est pour la distribution et l'achat de copies de films produits antérieurement.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES SERVICES DE PRODUCTION DE FILMS ET DE DIAPOSITIVES

Question nº 2982—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires extérieures pour l'Agence canadienne de développement international à la page 32.11 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de production de films et de diapositives, *a*) quels sont le titre et le coût de chaque film produit au cours de l'année financière 1979-1980, *b*) à quel auditoire était destiné chaque film, *c*) combien prévoit-on récupérer de la distribution de tous ces films, *d*) comment l'Agence explique-t-elle l'augmentation de 64 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *e*) quels services englobe cette rubrique?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** *a*) et *b*) «Le dernier jour de la vie de Richard Johnson à Puno au Pérou», (une production de Charlotte Gobeil), film d'un coût de $52,172 conçu pour la télévision. «De l'aure côté du mur», (une production de Charlotte Gobeil), film d'un coût de $14,000 conçu pour la télévision. «One World», (une production de TV Ontario), film d'un coût de $15 000, destiné aux écoles secondaires et aux universités.

*Questions au Feuilleton*

*c*) Néant.

*d*) L'augmentation de 64 p. 100 des dépenses par rapport à 1978-1979 est attribuable à l'achat de copies de films sur le développement international pour distribution au public canadien.

*e*) Voir *d*).

L'ADMINISTRATION DU PILOTAGE DES LAURENTIDES

Question nº 3126—**M. Clarke:**

Au sujet de l'état de l'exploitation de l'Administration de pilotage des Laurentides pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 129 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, où l'on signale que «l'Administration a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage efficace . . . » et que le service a subi une perte nette d'exploitation de $391,142, *a*) comment l'Administration justifie-t-elle cette perte, compte tenu de son objectif de faire fonctionner un «service de pilotage efficace» et du fait qu'elle avait accusé un bénéfice d'exploitation de $447,597 l'année précédente, *b*) l'Administration a-t-elle pris des mesures pour s'assurer qu'elle réalisera un bénéfice net d'exploitation et, le cas échéant (i) lesquelles (ii) quand prévoit-elle y réussir (iii) quelles mesures a-t-elle prises pour prévenir toute répétition du déficit?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** L'Administration de pilotage des Laurentides répond comme suit:

*a*) Les tarifs en vigueur au cours des années 1979, 1980 et 1981 ont été calculés et publiés afin de couvrir nos dépenses sans réaliser de profits ni subir de pertes. Nous devons, aux fins de la publication des tarifs, utiliser une prévision du trafic maritime et une évaluation des dépenses. Toute divergence entre nos prévisions et la réalité se traduit nécessairement par un profit ou une perte.

*b*) (i) Pour prévenir toute répétition du déficit, l'Administration a dû publier un deuxième tarif en 1981. Ce tarif est entré en vigueur le 1er septembre 1981;

(ii) l'Administration prévoit que les revenus de 1982 suffiront à couvrir les dépenses d'exploitation et d'immobilisations;

(iii) un tarif sera publié au cours de chacune des années subséquentes afin d'assurer l'autosuffisance financière.

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question nº 3127—**M. Clarke:**

1. Au sujet de l'état de l'exploitation et du tableau des revenus et des bénéfices (pertes) de l'exploitation du Conseil des ports nationaux pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 139 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, où l'on signale que le Conseil a subi une perte nette d'exploitation de $2,375,000, comment le Conseil explique-t-il cette perte?

2. Sept des 15 ports figurant au tableau ont-ils fonctionné à perte et, le cas échéant, quelles mesures le Conseil a-t-il prises pour améliorer l'efficacité de ces ports et éviter que de telles pertes ne se reproduisent et quand le Conseil prévoit-il que ces mesures donneront l'effet escompté?

3. Les pertes d'exploitation des ports de Churchill et Prince Rupert ont-elles augmenté et, le cas échéant, *a*) est-ce contraire à la tendance des cinq autres ports déficitaires, *b*) à quelles conditions spéciales de ces ports attribue-t-on la hausse du déficit, et a-t-on réglé les problèmes, *c*) quelles mesures le Conseil a-t-il prises pour éviter toute répétition du déficit?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Le Conseil des ports nationaux donne la réponse suivante:

1. Le Conseil des ports nationaux a amélioré son rendement financier qui est passé d'une perte nette de $16,625,000 en 1978 à une perte nette de $2,375,000 en 1979. La perte en 1979 est surtout due à une grève de 5 mois au port de Montréal qui a entraîné la fermeture des élévateurs à grain, principales sources de recettes de la société.

2. Comme il est indiqué au tableau des revenus et des bénéfices (pertes) de l'exploitation, 7 des 15 ports ont fonctionné à perte en 1979. Toutefois, dans l'ensemble, le Conseil des ports nationaux a un revenu d'exploitation positif pour la première fois depuis 1971. Cette situation provient de l'application du principe de recouvrement total des coûts par l'intermédiaire des augmentations de tarif, de la réduction de la main-d'œuvre (9 p. 100 en 1979), de la suppression des activités non rentables et de la modernisation des installations (coût: $58,144,000). Les bénéfices tirés de ces sources ont été réalisés en grande partie en 1980, année où le Conseil des ports nationaux a enregistré un revenu d'exploitation positif de $18,821,000 et un revenu net de $17,360,000.

3. Les pertes d'exploitation des ports de Churchill et Prince-Rupert ont augmenté de 1978 à 1979.

*a*) Cela était contraire à la tendance positive des 5 autres ports déficitaires.

*b*) et *c*) Au port de Churchill, les résultats sont attribuables au volume restreint des grains. Le volume des grains attribué au port n'est pas contrôlé par le Conseil des ports nationaux. Un autre facteur: les travaux d'amélioration des installations du port au coût de $3,660,000, ces travaux ont entraîné une augmentation de la dépréciation et des taxes de $233,000. En 1980, la perte d'exploitation n'est due qu'au volume restreint des grains.

Au port de Prince Rupert, l'amélioration des installations au coût de $1,780,000 a entraîné une augmentation des dépenses de dépréciation et des subventions en remplacement d'impôts de $183,000 par rapport à l'année précédente. Toutefois, il s'agissait là d'un projet économiquement rentable qui produira des recettes qui feront plus que compenser les dépenses excédentaires. Les résultats se font déjà sentir, comme le prouve le revenu d'exploitation de $37,000 en 1980 à Prince-Rupert, suite à ce projet.

Mme SHIRLEY THORPE

Question nº 3549—**M. Cossitt:**

1. Mme Shirley Thorpe a-t-elle eu un contrat de nettoyage de l'édifice fédéral de Prescott (Ont.), dans la circonscription de Leeds—Grenville?

2. Le contrat s'est-il terminé le 30 novembre 1981 et a-t-on dit à Mme Thorpe, juste avant la fin de son travail ce jour-là, qu'il ne serait pas renouvelé et, le cas échéant, *a*) qui a pris la décision de ne pas le renouveler et quand, *b*) pourquoi ne lui a-t-on pas fait la courtoisie de la prévenir d'avance, *c*) qui a ordonné qu'on ne lui donne pas de préavis et qui aurait dû le lui donner?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de revenir à l'ancienne formule qui consistait à utiliser des fonctionnaires des Travaux publics au lieu de contractuels pour l'entretien de l'édifice?

4. Étudiera-t-on la candidature de Mme Thorpe à un tel poste au ministère des Travaux publics et sinon, pourquoi?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** 1. Oui.

2. Mme Thorpe a été informée par écrit de l'adjudication du marché, valable pour la période de douze mois comprise entre le 1er décembre 1980 et le 30 novembre 1981. A la fin d'octobre, on l'a informée de vive voix qu'on ne lancerait pas d'appel d'offres pour un nouveau marché.

*a*) La direction du district a pris cette décision vers le 27 août 1981.

*b*) La lettre d'adjudication du marché adressée le 8 décembre 1980 à Mme Thorpe indiquait clairement la durée du marché. De plus, Mme Thorpe a été informée du non-renouvellement du marché au cours du mois d'octobre 1981.

*c*) Personne n'a ordonné de ne pas donner de préavis à Mme Thorpe. Celle-ci a effectivement été informée de la décision à l'avance, comme nous l'avons indiqué plus haut.

3. Oui, en ce qui concerne la partie des travaux visée par la question.

4. On a étudié la candidature de tous les postulants. Un concours a eu lieu, conformément aux règlements de la Commission de la Fonction publique. Le poste a été offert au candidat reçu, qui l'a accepté. Les autres renseignements au sujet de ce concours sont de nature personnelle.

## LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

Question nº 3619—**M. Herbert:**

1. A-t-on versé des paiements de péréquation à la province de Québec en se fondant sur le recensement de juin 1976?

2. Par province, quel est le pourcentage des personnes non recensées par rapport au nombre recensé à la suite de l'enquête spéciale effectuée après le recensement de 1976 dans le but de déterminer le nombre de personnes non recensées?

3. Les paiements de péréquation versés au Québec ont-il été ajustés à la suite de l'enquête spéciale et, *a*) le cas échéant, de combien, *b*) sinon, quel est le montant estimatif de tout ajustement éventuel?

4. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles des personnes ne sont pas recensées au Québec?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère des Finances et Statistique Canada m'informent comme suit:

1. Oui, pour l'année financière 1976-1977.

2. La proportion des personnes non recensées au cours du recensement de 1976, telle qu'estimée à la suite de l'enquête spéciale effectuée après le recensement, est présentée ici par province, exprimée en pourcentage de la population totale:

| | Pourcentage |
|---|---|
| Terre-Neuve | 1.10 |
| Île-du-Prince-Édouard | 0.38 |
| Nouvelle-Écosse | 0.86 |
| Nouveau-Brunswick | 2.16 |
| Québec | 2.95 |
| Ontario | 1.52 |
| Manitoba | 1.07 |
| Saskatchewan | 1.33 |
| Alberta | 1.49 |
| Colombie-Britannique | 3.13 |
| Moyenne pour toutes les provinces (10) | 2.04 |

Les estimations ci-haut sont assujetties à des erreurs d'échantillonnage et de mesure. Les erreurs d'échantillonnage peuvent être estimées et l'ont été.

3. L'article 3 du Règlement de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis définit comme suit la population d'une province aux fins de la péréquation et du FPE pour chaque année financière: «la dernière estimation officielle de Statistique Canada concernant la population de cette province le premier jour de juin de cette année financière» dans le cas des années où un recensement de la population n'est pas tenu, et les données du recensement de la population, pour l'année du recensement. Les données du recensement de la population et les estimations officielles ne tiennent pas compte des résultats de l'étude spéciale sur le sous-dénombrement. Si on avait ajusté les données, Québec aurait reçu 62.8 millions de dollars de plus en 1976-1977.

4. Certaines personnes ne sont pas recensées lors du recensement soit parce que, malgré tous les efforts, le ménage où ils habitent n'est pas recensé par les énumérateurs du recensement, ou soit parce que les résidents qui complètent la formule de recensement oublient d'inclure une des personnes du ménage. Il n'existe pas de raisons qui s'appliquent uniquement au Québec dans le cas des personnes non recensées. En effet, pour le recensement de 1976, la différence entre le taux pour le Québec et celui des autres provinces n'est pas significative du point de vue statistique. Les taux comparables pour le recensement de 1981 ne sont pas encore disponibles.

## LES PRÊTS ACCORDÉS AUX TERMES DU PROGRAMME DES OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

Question nº 4227—**M. Mazankowski:**

En *a*) 1980, *b*) 1981, et par province (i) combien de prêts ont été accordés aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs en vertu des dispositions du Programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise (ii) quel a été le montant total des prêts (iii) quel était le taux d'intérêt moyen exigé (iv) combien de prêts, s'il en est, n'ont pas été remboursés?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):**

(i) et (ii) Distribution des obligations pour la petite entreprise par province

| Province | Nombre | Montant ($ millions) |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 215 | 24.8 |
| Île-du-Prince-Édouard | 77 | 10.1 |
| Nouvelle-Écosse | 358 | 45.8 |
| Nouveau-Brunswick | 406 | 44.8 |
| Québec | 1716 | 239.7 |
| Ontario | 4724 | 679.6 |
| Manitoba | 771 | 124.5 |
| Saskatchewan | 1224 | 189.3 |
| Alberta | 1788 | 311.8 |
| Colombie-Britannique | 2467 | 406.0 |
| Autres | 58 | 10.6 |
| Ensemble du Canada | 13804 | 2087.0 |

Le tableau présente de l'information sur le nombre et les montants des prêts accordés aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs à titre d'obligations pour le développement de la petite entreprise en date du 14 avril 1982. La mesure permettant des taux d'intérêt réduits sous la forme d'obligation pour le développement de la petite entreprise a débuté en décembre 1979 et a pris fin le 31 janvier 1982 (depuis cette date, la mesure a été remplacée et prend la forme d'obligation pour la petite entreprise). Ces informations ne sont pas disponibles sur une base annuelle. Les montants ne sont pas ajustés pour les

délais entre l'émission des obligations et la transmission de cette information au ministère du Revenu national.

(iii) En général, le taux d'intérêt demandé sur ces obligations est déterminé en prenant la moitié du taux d'intérêt privilégié et en y ajoutant 1 à 3 points d'intérêt.

(iv) Aucune information n'est disponible sur les prêts non remboursés.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

**M. Bill Domm (Peterborough)** propose:

Que la Chambre déplore le fait que le gouvernement poursuit sa politique d'application obligatoire du système métrique au Canada, mesure qui constitue une rude épreuve pour tous les secteurs de l'économie canadienne et contribue à l'augmentation continuelle du nombre des faillites et qu'elle recommande fortement au gouvernement de décréter immédiatement un moratoire sur toutes les poursuites relatives à l'application du système métrique qui sont actuellement engagées ou sur le point de l'être et de faire le nécessaire pour abandonner sans délai l'application obligatoire du système métrique au Canada.

—Madame le Président, aujourd'hui je voudrais aborder la question de la conversion au système métrique sous quatre aspects. Premièrement, j'ai appris que la Commission du système métrique veut tellement regagner sa crédibilité et justifier son existence qu'elle a maintenant tendance à multiplier les faussetés et les entorses à la vérité.

J'ai le regret de souligner également que certains ministres présents aujourd'hui font, semble-t-il la même chose. En effet, pour justifier cette conversion au système métrique, ils jugent maintenant nécessaire de faire circuler ce que j'appellerais des faussetés et des entorses à la vérité puisque ces déclarations ne concordent plus avec ce que le ministre a dit au cours des neuf dernières années. Je citerai des documents attestant les déclarations de certains anciens ministres du cabinet libéral et leur position sur le système métrique.

Troisièmement, je tiens à souligner, comme il est indiqué dans notre motion, que le parti conservateur du moins croit que la conversion forcée au système métrique crée des difficultés inutiles aux entreprises qui sont déjà aux prises avec bien d'autres problèmes à cause de la conjoncture économique. J'expliquerai certaines de ces difficultés.

Enfin, pour terminer mes observations d'aujourd'hui, je parlerai de l'imposture du gouvernement qui essaie de convaincre les Canadiens et cette Chambre qu'une conversion au système métrique est nécessaire pour que le Canada puisse conclure des marchés avec le monde entier. Ce n'est tout



simplement pas le cas, et je m'étendrai plus longuement sur cette question un peu plus tard.

Tout d'abord, laissez-moi dresser un bref historique de la conversion au système métrique et indiquer certaines des faussetés que colporte l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et qui vont complètement à l'encontre de ce qui était prévu à l'origine en fait d'application. Je dois signaler dans mon préambule que, à titre de porte-parole de l'opposition pour la question des poids et des mesures, je ne suis pas contre le système métrique. Quand j'étais dans les affaires, j'ai utilisé le système métrique pendant 25 ans. J'ai été distributeur de fuel domestique et concessionnaire de la compagnie General Motors. Je sais pourquoi General Motors a adopté le système métrique de même que les fournisseurs de mazout. J'en parlerai en détail tout à l'heure.

Pour commencer, je voudrais rappeler la déclaration que le ministre de la Consommation et des Corporations a faite il y a quelques semaines à «*Canada A.M.*» Il a dit; «En général, le public est pour le système métrique; l'industrie est d'accord et les consommateurs aussi». Voilà ce qu'a déclaré le ministre qui aujourd'hui a eu le culot de dire à la Chambre des communes que les conservateurs essayent de lui «mettre des bâtons dans les roues», pour reprendre ses paroles exactes.

Au début du mois dernier, le ministre a également déclaré qu'un groupuscule de fanatiques était à l'origine de ce mouvement. Quand, le 6 avril dernier, nous avons présenté à la Chambre une pétition portant 135,327 signatures, il a également eu le toupet de dire que cette pétition était attribuable à de la fausse représentation et à une information trompeuse. C'est tout simplement faux. Un ministre digne de ce nom, songerait à retirer ses paroles. Néanmoins, le ministre de la Consommation et des Corporations a préféré s'engager, à tort ou à raison, à répondre personnellement à chacun de ces 135,327 pétitionnaires. Je lui rappelle qu'avant cette pétition j'avais moi-même présenté quelque temps avant à la Chambre 52,000 signatures d'électeurs de tout le pays. D'autres députés ont également présenté des pétitions et, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons reçu 14,000 signatures en provenance d'une même région. Au total, plus de 300,000 signatures ont été présentées à la Chambre des communes en moins de deux ans.

**M. Darling:** Et il y en aura d'autres.

**M. Domm:** Ces pétitions n'étaient pas contre le système métrique, mais contre l'imposition forcée de ce système. Ce n'est pas ainsi qu'on devait mettre en œuvre le système métrique international. Il n'était pas question de l'imposer. Je vais vous citer des déclarations de trois anciens ministres de l'Industrie et du Commerce du gouvernement libéral, deux ministres chargés de la Petite entreprise et un ministre de la Consommation et des Corporations attestant que cela ne devrait pas être obligatoire.

Je voudrais vous mentionner les paroles prononcées par le ministre au cours de cette même émission de télévision, «Canada A.M.». Il a dit: «Il y a eu un Livre blanc à ce sujet, la Chambre s'est entendue en 1970 pour instaurer le système métrique.» Il avait raison, mais il a totalement induit en erreur les Canadiens, car c'est sur la première version du Livre blanc sur le système métrique que la Chambre s'était entendue en

1970. J'ai en mains le Livre blanc en question, qui a été présenté à la Chambre des communes par le ministre des Transports (M. Pepin), alors ministre de l'Industrie et du Commerce. Je renvoie le ministre à la première page de ce document où il est dit:

• (1210)

Il n'envisage pas l'adoption d'une loi pour imposer de façon générale la substitution des unités métriques aux unités P.L., bien que certaines mesures législatives puissent se révéler utiles pour répandre le nouveau système.

Le ministre induit la population canadienne en erreur lorsqu'il dit que le Parlement, que tous les partis politiques ont approuvé la conversion au système métrique lors de l'adoption de ce Livre blanc, en 1970 et 1971. Je reviendrai plus en détails sur ce que dit la Commission du système métrique. Le ministre devrait être pleinement conscient du fait qu'à la page 10 du même Livre blanc, celui que nous avons tous approuvés, il est stipulé à l'article 4.1.7:

A cause des liens étroits qui unissent le Canada et les États-Unis dans les domaines de la science, de la technique, de l'industrie et du commerce, chaque pays s'intéresse particulièrement à l'orientation que prendra l'autre en ce qui a trait à la conversion au système métrique . . . la question de la conversion est d'autant plus complexe que les États-Unis, qui sont le principal marché d'exportation du Canada, n'ont pas décidé d'effectuer la conversion.

Passons maintenant à la décimalisation librement consentie par les secteurs intéressés. À l'origine, l'un de ces secteurs n'était pas d'accord. Il s'agit du secteur de l'alimentation qui refusait de transformer ses poids et ses mesures. Car il faut bien peser les produits vendus au détail, par exemple le poisson, la viande, les fruits et les légumes.

Qu'avait à dire à ce sujet le secteur de la vente au détail? J'ai ici copie d'une lettre enovoyée au très honorable Joe Clark par le directeur d'une grande société, M. Patrick Carson, directeur du service de la planification de la maison Loblaw. Qu'avait-il à dire là-dessus? Sa société à participé aux travaux de la Commission du système métrique durant bien des années. Voici un passage de la lettre qui explique clairement le point de vue de cette entreprise en ce qui concerne l'application du système métrique:

Comme il est aisé de le constater, cette lettre est explicite et donne des détails précis sur les vœux d'environ 85 p. 100 des détaillants canadiens de denrées alimentaires.

Pour mesurer les efforts qu'il a fallu déployer pour en arriver à un commun accord sur le contenu de cette lettre que nous envoyons à M. Lapointe, il faudra avoir connu les tactiques dicatoriales que la haute direction de la Commission du système métrique nous a imposées durant pas moins de trois ans.

M'étant opposé, au nom de mon entreprise, durant cette période, à la stratégie et aux méthodes imposées par la CSM, je me réjouis de constater que le pouvoir de la bureaucratie gouvernementale n'a pas toujours la préséance sur les vœux des citoyens . . .

Je vous remercie de nous avoir donné le temps de traiter de cette question importante pour nous et, j'en suis sûr, pour bien des Canadiens.

La lettre est signée par M. Patrick Carson, directeur du service de la planification de la société Loblaw.

Quel était ce consensus en matière d'application du système métrique auquel on en était arrivé en 1981, c'est-à-dire quatre mois avant l'adoption du décret du conseil par ce gouvernement libéral négligeant qui se fiche éperdument des vœux de la population? Le voici:

Le groupe de travail sur les balances dans le secteur de la vente au détail des aliments, qui s'est réuni à Vancouver, le mardi 28 avril 1981, en est arrivé au consensus suivant:

1. Les membres du groupe de travail, représentant le secteur de la vente au détail des aliments, recommandent fortement au gouvernement de repousser l'échéance de la conversion au système métrique des balances utilisées dans la vente au détail des denrées alimentaires au Canada, dont le programme a été publié dans la partie I de la *Gazette du Canada* du 28 février 1981, et de faire en sorte que cette conversion n'ait lieu qu'à un moment où les balances employées aux États-Unis seront elles aussi sur le point d'être décimalisées.

Tel est le consensus auquel les membres du groupe de travail sont parvenus. Ils disent ensuite ceci:

2. Si le gouvernement décide de poursuivre l'application des règlements après janvier 1982 en dépit de la recommandation qui précède, les détaillants continueront de procéder de la même manière . . .

Ont-ils le choix? Les commerçants ne veulent pas aller en prison pour la seule raison qu'ils ne sont pas d'accord avec le décret en conseil. Il n'en reste pas moins que le gouvernement est tout à fait déloyal quand il déclare sur les ondes de la télévision nationale et à des conférences de presse que la population est en faveur de la conversion au système métrique. Le gouvernement devrait s'excuser publiquement à la Chambre de ces inexactitudes et de ces malentendus.

Je voudrais vous rappeler ce que plusieurs membres du cabinet libéral ont déclaré à ce sujet. C'est ainsi que le 17 mars 1975, M. Herb Gray, qui était alors le ministre de l'Industrie et du Commerce et qui voudrait faire croire aux gens que les membres du gouvernement et tous les partis appuient la conversion quelle que soit la position adoptée par les États-Unis à ce sujet, a pourtant déclaré ceci, que l'on peut lire à la page 4180 du hansard:

. . . le changement serait sans doute étroitement relié au progrès réalisé par les États-Unis en matière de conversion, . . . il peut être sage de faire en sorte que le moment et le processus choisis pour la conversion soient étroitement liés à l'évolution des pratiques américaines.

Telle était la position des libéraux en 1975 avant que le gouvernement n'adopte le décret du conseil. C'est un ministre qui parle, quelqu'un qui devrait savoir ce qu'il dit. Voilà ce qu'il a déclaré ici même. Je voudrais maintenant vous rappeler ce que le ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Lapointe) a déclaré à la Chambre le 23 avril 1980, en réponse à une question que je lui avais posée et qui disait ceci:

Considérant les oppositions que cela suscite et les inconvénients qui en découlent pour les petites entreprises et les consommateurs, le ministre répondant pour l'industrie et commerce veut-il nous assurer qu'il autorisera un examen parlementaire complet de l'application du système métrique, avant qu'on ne l'impose de force aux commerçants du Canada?

A quoi le ministre a répondu:

Lorsque les députés d'en face se seront calmés, madame le Président, j'aimerais dire à l'honorable député que la suggestion qu'il vient de faire sera examinée.

A titre de question supplémentaire, je lui ai demandé en substance ceci:

. . . pourquoi devons-nous obliger les Canadiens à se convertir au système métrique . . .

Et le ministre m'a répondu la chose suivante:

. . . le gouvernement n'a pas du tout l'intention d'imposer *manu militari* l'application du système métrique, et qu'il a toujours été dans la philosophie du parti et du gouvernement libéral de s'occuper d'abord des gens, et non pas des règlements.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je suis certain que le député le fait sans s'en rendre compte, mais il désigne certains ministres par leur nom. Je lui demanderais de les désigner par leur ministère ou leur circonscription.

**M. Domm:** Monsieur l'Orateur, je voudrais me reporter à une déclaration faite par le ministre de la Consommation et des Corporations. Le 14 janvier 1981, j'ai posé la question suivante au ministre:

. . . le ministre de la Consommation et des Corporations projette-t-il de fermer les magasins, de mettre les scellés sur les caisses enregistreuses et d'empêcher les marchands de faire des affaires.

Le ministre a répondu:

. . . nous n'emploierons pas les méthodes que l'honorable député voudrait nous faire utiliser.

C'est ce qu'il avait déclaré à l'époque et il affirme maintenant exactement le contraire.

Voyons maintenant ce que quelques autres anciens ministres libéraux ont dit. Le ministre de la Consommation et des Corporations est reconnu pour sa tendance à parler d'une entente multipartite sur l'imposition du système métrique. Nous ne nous opposons pas au système métrique, mais à son imposition obligatoire. Nous ne discutons pas du pour et du contre du système métrique par rapport au système impérial. Je voudrais citer un passage d'une déclaration faite le 17 mars 1975, au moment où le gouvernement a présenté une motion visant à faire approuver les dates prévues pour la métrisation. Alistair Gillespie, qui était alors ministre de l'Industrie et du Commerce, a déclaré ce qui suit, comme on peut le voir à la page 4158 du hansard:

Tout sera mis en œuvre pour coordonner les activités de nos deux pays pour le plus grand profit du programme canadien.

A la page 4160, il disait ce qui suit:

On s'inquiète également du coût de la conversion qui pourrait provoquer de vives difficultés aux petites entreprises.

Le 21 décembre 1971, Len Marchand, qui était alors chargé des petites entreprises, disait ce qui suit, comme l'indique la page 2239 du hansard:

. . . les dates de mise en vigueur ne sont pas obligatoires, elles servent d'indicateurs pour toutes les sociétés ou organismes membres d'un secteur donné . . . Le bill à l'étude est le premier de quatre bills . . .

Aucun autre bill n'a ét présenté à la Chambre des communes depuis. Le ministre nous avait pourtant garanti que le bill en question était le premier de quatre bills qui seraient présentés avant la dernière étape de la métrisation. Le programme touche 90 lois et la Chambre n'a reçu aucun de ces bills jusqu'ici.

Ce que le public voudrait savoir surtout, c'est comment nous sommes passés d'un programme de métrisation volontaire à l'imposition obligatoire du système métrique. Le *Times* de Los Angeles a trouvé la réponse. Ce journal a envoyé un reporter au Canada il y a un mois et lui a demandé d'interroger les gens pour savoir comment nous en étions venus à ne pas faire ce que notre entente avec les États-Unis prévoyait. M. Paul Robinson, ambassadeur des États-Unis au Canada, a dit que le Canada perdrait des emplois parce qu'il ne peut utiliser un système de mesures différent de celui des États-Unis. Je pense que M. Robinson fait le même raisonnement que les ministres libéraux ont exposé à la Chambre depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui.

• (1220)

Je voudrais maintenant citer des paroles de M. Pat Gampathy, directeur général suppléant de la Commission du système métrique. Mais d'abord, voici un extrait d'un article paru dans le *Los Angeles Times* le 11 février 1982:

. . . le Canada doit régler le rythme de sa conversion sur celui des États-Unis, son principal partenaire commercial.

Quand on lui a demandé ce qu'il en pensait, M. Pat Gampathy, de la Commission du système métrique, a dit ceci:

L'adoption du système métrique dans les magasins de détail au Canada n'a aucun effet sur nos ventes aux États-Unis.

Ces paroles démontrent combien le directeur général suppléant de la Commission du système métrique ne connait pas grand-chose au commerce de détail dans les villes frontalières qui comptent beaucoup sur les touristes américains. Il dit que la conversion chez nous n'a aucun effet aux États-Unis, que nous pouvons faire ce qui nous plaît à Niagara Falls, en Ontario, même si l'industrie touristique compte surtout sur les Américains. Il n'en est rien. C'est de la foutaise. Il n'y a rien de vrai dans ce qu'il a dit.

Il y a aussi cet article paru dans le *New York Times* de le 14 mars dernier, dont je vous cite un passage:

L'ambassadeur des États-Unis, M. Paul H. Robinson, fils, a dit à des journalistes canadiens que la conversion au système métrique était absurde et que la plupart des Américains s'y opposaient. L'ambassadeur a précisé que l'adoption du système métrique risquait de susciter des difficultés sur le plan des échanges entre les États-Unis et le Canada.

Le gouvernement canadien était mécontent des remarques de M. Robinson, car l'un des principaux arguments qu'il a fait valoir en faveur du système métrique était la nécessité, pour le Canada, en tant que pays commerçant, d'adopter son système de poids et mesures au système prédominant dans le monde.

Je reviendrai sur ce dernier point dans quelques instants. Je voudrais dire quelques mots d'une question que j'envisage de soumettre à la GRC aux fins d'enquête.

L'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), malgré tout le respect que je luis dois, monsieur l'Orateur, est en situation de conflit d'intérêts; en effet, étant donné le portefeuille qu'il détient, il est chargé de protéger les consommateurs canadiens contre la fausse publicité. Je suis intervenu à trois reprises à la Chambre, en m'adressant à trois ministres différents, pour essayer de comprendre comment les membres de la Commission du système métrique peuvent faire deux choses contradictoires. Ils peuvent contrôler les médias grâce à un programme publicitaire de 1.8 million de dollars, tout en répandant de fausses rumeurs sur la situation actuelle au Canada.

Si le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas l'intention de vérifier des articles comme celui qui couvre une page entière du *Globe and Mail* et qui renferme une foule de mensonges, la GRC devrait mener enquête à ce sujet. L'article dit notamment: «Le programme n'est pas obligatoire au Canada, sauf pour les balances des détaillants». C'est entièrement faux. Il y a trois secteurs, et le ministre le sait. Je lui demande donc de le signaler aux membres de la Commission du système métrique. On y trouve également l'affirmation suivante: «Les provinces ont fait preuve d'une collaboration totale pour la conversion.»

Ce n'est pas vrai. Où en est le programme de conversion? Voyons un peu le cas du gouvernement albertain. Je veux vous lire un passage d'un article paru dans la *Presse canadienne* le 13 mai 1982:

Le gouvernement albertain risque d'intervenir dans un procès intenté à une femme de Calgary accusée d'avoir fait de la réclame pour des tapis à vendre à la verge carrée, a déclaré le procureur général Neil Crawford devant l'Assemblée législative mardi . . . Crawford a déclaré aux journalistes qu'il n'est pas au courant de tous les faits. Il a ajouté, cependant, que si des poursuites étaient intentées simplement parce que le magasin de tapis utilisait les deux mesures dans sa réclame, il ne devait pas être poursuivi.

La métrisation n'est pas imposée avec l'appui du gouvernement albertain. Prenons, par exemple, le gouvernement du Manitoba. Regardons ce qui se passe à l'Assemblée législative de cette province, comme en fait foi une dépêche de la *Presse canadienne* du 30 avril 1982:

*Les subsides*

Le Manitoba devrait dire au gouvernement fédéral de s'abstenir d'envoyer ses fureteurs métriques dans les magasins de la province, a déclaré le chef de l'opposition, Sterling Lyon, vendredi dernier.

Lyon a déclaré à l'Assemblée législative que le gouvernement fédéral intente apparemment des procès dans d'autres provinces aux magasins de tapis qui annoncent leurs marchandises en mesures impériales aussi bien qu'en mesures métriques.

Il a ajouté que le procureur général, Roland Penner, devrait donner le ton et avertir le gouvernement fédéral que le Manitoba ne priserait guère des mesures aussi préjudiciables à l'entreprise.

Cela ne se fait pas avec l'appui des gouvernements provinciaux. Voyons un peu la situation à l'Île-du-Prince-Édouard. Voici un extrait d'une dépêche de la *Presse canadienne* en provenance de Charlottetown:

La conversion du Canada au système métrique devrait coûter très cher aux agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui cultivent des pommes de terre, de déclarer Norman Ramsay, président de l'Association des producteurs de pommes de terre de cette province.

Ainsi, à cause des lois qui visent à rendre cette conversion obligatoire, ils devront acheter de nouvelles balances qui coûtent beaucoup d'argent, a-t-il ajouté.

M. Ramsay a précisé que les producteurs locaux éprouveraient d'autres difficultés du fait que les États-Unis continuent d'utiliser le système impérial.

La plus grave de toutes les déclarations qui figurent dans cet article d'une page entière est celle qui concerne les frais directs. Voici la déclaration d'un commissaire—imaginez un peu, un commissaire! M Cleo Mowers, qui publie lui-même un journal dans l'Ouest, a droit à presque une page entière. Quand on parle de conflit d'intérêt! Un commissaire qui se mêle de donner une opinion supposément indépendante sur la conversion au système métrique, alors qu'il touche des honoraires du ministre chargé de la Commission du système métrique. Il est payé pour faire cette propagande.

Troisièmement: «La conversion obligatoire au système métrique coûte directement environ $1.50 par Canadien». Je n'ai pas apporté ma calculatrice, mais pour les quelque 23 millions de Canadiens que nous sommes, cela devrait faire entre 38 et 40 millions de dollars.

Le ministre de la Consommation et des Corporations s'imagine qu'avec les 50 millions de dollars que la Commission du système métrique a dépensés jusqu'ici, il arrivera très bien à forcer les détaillants canadiens à se convertir. On a dépensé 3 millions de dollars de salaires, 2 millions de publicité, et je ne sais trop combien de millions de promotion de ventes, puisque la Commission n'est pas tenue de nous dire ce qu'elle fait. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle dispose cette année d'un budget de 12 millions de dollars pour 12 mois d'activité. Ses membres sont cantonnés dans leur tour d'ivoire, ici même, à Ottawa, poussés par leur appétit insatiable pour les dollars des contribuables, soucieux uniquement de la survie de la dernière commission du système métrique en Amérique du Nord, depuis septembre dernier, le Canada restant le dernier pays du monde libre à forcer sa population à se convertir au système métrique.

Même au Japon, la conversion est facultative. Et en Russie, il n'y a pas de loi qui empêche quiconque de vendre une poignée de fèves ou une livre de bananes. Nous sommes moins libres dans cette partie du monde libre que bien d'autres gens dans des régions du monde où cette vieille méthode européenne est en vigueur. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Et que dit le gouvernement de la Colombie-Britannique? Le ministre de l'Éducation, qui partage l'opinion d'un grand nombre d'enseignants de diverses régions du pays, a déclaré que c'est une erreur d'enseigner uniquement le système métrique dans nos écoles. Si nous pouvons enseigner l'anglais et le français et faire en sorte que nos diplômés soient mieux préparés à affronter le monde, nous pouvons certainement enseigner parallèlement le système impérial dans nos écoles. Ainsi, ces écoliers pourront plus tard traiter avec les États-Unis et y passer des marchés. Ce pays qui est notre principal partenaire commercial ne se convertit pas au système métrique. Au contraire, il revient au système impérial.

La société Shell vient d'annoncer que dans l'État de Floride, elle reconvertit ses pompes au système impérial, ce qui lui coûte très cher. Amoco fait de même et Chevron aussi, en Californie. Et pourtant, la commission du système métrique affirme dans sa dernière brochure de propagande qu'aux États-Unis, les stations d'essence et les panneaux routiers sont en unités métriques. C'est de la foutaise! Je suis allé à Chicago en voiture et je n'ai vu qu'un seul panneau métrique, en guise d'introduction, entre Windsor et Chicago. Est-ce ça qu'on appelle changer les panneaux routiers? En Floride, vous constaterez que les Américains reviennent au système impérial dans les stations d'essence. Si le ministre considère que cela dénote un mouvement vers le système métrique, il a perdu tout contact avec la réalité. Cela prouve qu'il en sait à peu près autant sur le système métrique que sur les petites entreprises; il avait en effet déclaré qu'elles pouvaient se passer des Postes.

• (1230)

L'enquête de la GRC découle du fait que la Commission du système métrique a imprimé des tracts sur les presses du gouvernement. La Commission les a déposés dans les épiceries et les commerces de détail. Ce tract révèle que la Commission du système métrique a été créé par le gouvernement en juin 1971. Elle a été créée par décret du conseil. Le gouvernement n'a jamais adopté un projet de loi instaurant la Commission du système métrique et lui donnant le pouvoir d'imposer la conversion au système métrique. A la suite de la publication d'un Livre blanc, la Commission du système métrique a été créée en se basant sur deux principes. Le premier, c'est qu'il fallait faire la conversion en même temps que les États-Unis. Le deuxième, c'est que la conversion serait spontanée et qu'elle devait s'effectuer avec la bénédiction des secteurs concernés. J'ai prouvé que, de toute évidence, ce n'est pas la voie empruntée par le gouvernement.

Les ministériels ont reçu des pétitions de leurs électeurs qu'ils n'ont pas apportées à la Chambre des communes. Ils n'ont pas présenté à la Chambre les pétitions de leurs électeurs qui protestaient contre la conversion au système métrique par la force. Est-ce démocratique? Est-ce la façon dont on est censé procéder dans un régime parlementaire? Les députés ne sont pas obligés d'approuver les pétitions pour les présenter à la Chambre des Communes; c'est une question de respect à l'égard des électeurs.

La conversion au système métrique est censée nous permettre de faire des affaires avec l'étranger. Le gouvernement canadien vient de signer un contrat avec le Japon; il s'agit d'une des commandes les plus imporantes de maisons préfabriquées qui ait jamais été faite. Les Japonais reviennent au système impérial et ils utilisent les deux par quatre classiques. Les Japonais ont pris cette décision, paraît-il, parce qu'ils fabriquent des quatre par huit et des deux par quatre pour le marché américain. Nos maisons métriques ne servent à rien pour

les Japonais, car une feuille de contreplaqué de quatre par huit ne peut pas être installée dans une maison métrique. Il en va de même pour les carrés destinés aux toitures et pour les blocs ou les briques.

La conversion au système métrique n'est pas généralisée dans le monde entier. Nous avons des commandes importantes en mesures impériales, la toute dernière étant celle qui a été faite à la société Velan Incorporated, de Montréal. Cette société vient de recevoir une commande d'une fabrique conçue par les Russes et construite en Hongrie, avec la participation de la Tchécoslovaquie; il s'agit de fournir des valves. La commande, qui s'élève à plusieurs millions de dollars, est entièrement en mesure impériales.

J'ai en main une longue liste d'entreprises du monde entier qui passent leurs commandes au Canada en mesures impériales. Les commandes dans l'industrie automobile, l'aviation et l'aéronautique sont toutes établies en mesures impériales. Il en est de même pour les maisons préfabriquées, les soupapes et ainsi de suite. La liste n'en finit pas. Et ce gouvernement veut faire croire à la population canadienne, au moyen d'une publicité trompeuse, que le monde entier adopte le système métrique.

Je n'aurais pas le temps d'énumérer toutes les entreprises qui doivent fermer leurs portes. Certains ministériels ont le sourire aux lèvres. On ne devrait pas inciter les entreprises à plier baggage. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle éprouve. Si les affaires marchent mal c'est à cause de la métrisation dont le coût n'a jamais été justifié ni par ce gouvernement ni par un autre.

Quand les conservateurs étaient au pouvoir, ils ont annulé le décret qui imposait l'emploi du système métrique uniquement dans les commerces de détail, pour permettre à ces derniers d'agir à leur guise, selon les régions. A Peterborough, les commerçants décidèrent immédiatement de revenir aux mesures impériales; à l'heure où la moitié du Canada adopte le système métrique, le gouvernement fédéral rembourse aux entreprises de Peterborough le coût de la reconversion au système impérial. Il y a de quoi protester. Certaines usines de conserves ont fait savoir au gouvernement qu'elles ne changeraient pas la capacité des boîtes de six, dix et douze onces, mais qu'elles accepteraient d'indiquer sur l'étiquette le poids comparable en mesures métriques. Elles ont bien fait. Pourquoi se lancer dans la dépense? Il n'est pas nécessaire d'exclure les mesures impériales ou canadiennes. L'opposition conservattrice ne souhaite rien d'autre que de permettre à la population de choisir, quand le coût le justifie et que le secteur d'activité le réclame. Le gouvernement prétend que la majorité veut l'imposition du système métrique. J'espère que tôt ou tard il en viendra à la conclusion qu'il n'est pas au parfum de la majorité.

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir dans le débat tout de suite après le député. Le motionnaire s'est inventé une cause et il gaspille son temps et son énergie à essayer d'arrêter le progrès. Il est triste d'assister à une performance pareille dans le monde d'aujourd'hui.

Je crois que la question du système métrique ne devrait pas faire l'objet de sectarisme politique, pas plus que celle de savoir si la conduite doit être à gauche, à droite ou laissée au choix des automobilistes. L'adoption du système métrique n'est qu'une question de commodité pour le public et de nécessité économique. Les lois canadiennes en reconnaissent les avantages depuis 1871. Ce sont en fait les conservateurs qui ont fait la première tentative de conversion au système métrique.

**M. Domm:** Sans l'imposer de force.

**M. Ouellet:** Sir John A. Macdonald, le premier des premiers ministres du Canada, a proposé dans une loi l'adoption du système métrique. Il a dû se retourner dans sa tombe en entendant aujourd'hui le discours du député.

Je crois savoir que la très grande majorité des collègues du député sont partis s'occuper aujourd'hui d'affaires plus importantes. Il n'en reste que quelques-uns pour défendre cette cause désespérée.

Je crois qu'il faut être stupide pour s'oposer à la métrisation dans le monde d'aujourd'hui. Des scientifiques canadiens, des industriels canadiens, des hommes d'affaires et des associations de consommateurs canadiens ont demandé qu'on adopte le système métrique. Les scientifiques, les industriels et les commerçants du pays reconnaissent les avantages du système métrique, et des pressions de plus en plus grandes ont été exercées pour qu'on l'utilise danvantage. Je pense que le très honorable John Diefenbaker voyait d'un bon oeil la conversion au système métrique quand il était premier ministre; mais comme il n'a pas pris de décision en ce sens, les pressions se sont accentuées. A la fin de 1968 et un peu après, un certain nombre d'organismes canadiens importants ont demandé au gouvernement de prendre la tête du mouvement. Je pourrais vous donner une liste de toutes les associations qui, à l'époque, ont demandé au gouvernement canadien de se convertir au système métrique.

**M. Domm:** Pas par la force.

**M. Ouellet:** L'Association pharmaceutique canadienne, . . .

**M. Domm:** Pas par la force.

**M. Ouellet:** . . . l'Association canadienne des ingénieurs professionnels, . . .

**M. Domm:** Pas par la force.

**M. Ouellet:** . . . l'Institut de chimie du Canada, . . .

**M. Domm:** Pas par la force.

**M. Ouellet:** . . . l'institut canadien des ingénieurs.

**M. Domm:** Pas par la force.

**M. Ouellet:** Le député semble nerveux. Je comprends qu'il le soit aujourd'hui, mais je l'invite au calme. Il a passé un certain temps devant la caméra et il en est tout ébranlé. Je pense qu'il devrait se détendre, se calmer . . .

**M. Pepin:** Et s'amuser.

**M. Ouellet:** . . . et écouter. Le député de Peterborough (M. Domm) a reçu tous les documents et toute l'information nécessaires pour bien comprendre. Après l'avoir écouté aujourd'hui et l'avoir entendu déformer les faits, je ne peux que conclure qu'il ne veut pas lire les faits correctement, qu'il ne veut pas les voir correctement, ou encore qu'il est incapable de le faire.

• (1240)

Je parlais donc d'autres associations qui ont demandé au gouvernement canadien d'imposer le système métrique au Canada; il s'agit, pour n'en nommer que quelques-unes, de l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres, l'Institut agricole du Canada, la Chambre de commerce du

Canada, la Fédération canadienne des enseignants et l'Association canadienne de la construction.

Ces associations ont exercé des pressions sur le gouvernement et lui ont demandé d'imposer le système métrique. A la fin de 1968 ou au début de 1969, en réponse à cette demande manifeste de la population, le gouvernement a chargé un comité de hauts fonctionnaires d'analyser la demande, la nécessité, les avantages et la faisabilité de la conversion au système métrique. Deux ans plus tard, ce comité a publié un rapport recommandant la conversion au système métrique qui, à l'époque, était considérée comme inévitable et désirable. Ce rapport, qui a été approuvé par le gouvernement, est devenu le Livre blanc de 1970.

Ce n'est ni le gouvernement canadien ni le parti libéral qui ont insisté pour que l'on passe au système métrique, mais bien la population canadienne. La conversion est en cours; elle continuera d'être faite par la population et les entreprises, à leur demande et pour leur bien. Le Livre blanc a été soumis aux représentants élus du peuple qui, par l'intermédiaire de leurs leaders parlementaires, ont déclaré nettement et sans équivoque: «Nous sommes d'accord, adoptons-le».

Cette mesure exigeait également la participation de tous les gouvernements provinciaux et tous les dix premiers ministres provinciaux ont convenu d'adopter le projet fédéral de conversion. Les gouvernements provinciaux et non le gouvernement fédéral installent la signalisation routière au Canada.

Si le député de Peterborough n'est pas satisfait, il ne devrait pas laisser croire aux Canadiens que le système métrique est imposé par le gouvernement fédéral et le parti libéral. Sauf erreur, il y a peu de gouvernements provinciaux libéraux au Canada, mais il y a partout des panneaux utilisant le système métrique.

Dans nos écoles, on enseigne le système métrique aux enfants. Le gouvernement fédéral, le parti libéral ou les dirigeants provinciaux dirigent-ils l'enseignement au Canada? Je ferai remarquer au député de Peterborough qu'une fois encore il ne dit pas la vérité quand il tente de faire croire aux Canadiens que le système métrique leur est imposé par le parti libéral du Canada et le gouvernement fédéral. Malgré tout ce que dit le député de Peterborough, on enseigne le système métrique dans les écoles grâce à la volonté, au désir et au discernement des gouvernements provinciaux.

Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelque chose à propos de l'aspect volontaire de la métrisation. Pour mettre en œuvre un tel système au Canada, il faut avoir la participation du public. Cette participation nous a été fournie par plusieurs milliers de bénévoles représentant tous les secteurs de l'activité économique qui, au cours des dix dernières années, ont arrêté les détails du processus de conversion dans leur secteur d'appartenance.

Il était prévu dès le début que la conversion serait le plus possible volontaire et comporterait un minimum de mesures cœrcitives. Mais, on a reconnu que la conversion au système métrique exigerait probablement l'application de certaines mesures cœrcitives. Le Livre blanc auquel le député qui a pris la parole avant moi s'est référé, et qui a été adopté à l'unanimité par la Chambre prévoyait que la conversion des balances dans le commerce de détail serait obligatoire.

**M. Domm:** Vous feriez mieux de le lire!

**M. Ouellet:** Le député me conseille de lire le Livre blanc. S'il ne l'a pas lu lui-même depuis qu'il a lancé cette campagne il y a un an et demi, cela montre très clairement qu'il ne le prend pas au sérieux.

**M. Domm:** Je l'ai lu. A vous de le lire maintenant.

**M. Ouellet:** La Chambre a étudié et adopté deux projets de loi sur le système métrique, l'un en 1971 et l'autre en 1975. Elle a appuyé à l'unanimité la résolution visant à approuver les programmes de conversion métrique.

Lorsque le député de Peterborough et les rares autres qui l'appuient essaient de dire que le Parlement n'a jamais approuvé la métrisation et qu'un décret du conseil en a décidé ainsi, ils déforment les faits. Il y a eu un long débat au Parlement et le parti d'opposition a réclamé un projet de loi réglementaire. La Chambre des communes a donné son approbation en 1976 en apportant à la loi sur les poids et mesures des modifications qui ont autorisé par décret du conseil le cabinet à ne légaliser le système métrique que dans le commerce de détail. La Chambre a approuvé le projet de loi à l'unanimité et le parti conservateur a voté en faveur en 1976.

Il est fort possible que certains d'entre eux ne veulent pas s'en souvenir aujourd'hui et regrettent d'avoir voté ainsi, mais la grande majorité des autres députés conservateurs qui sont encore ici savent que c'est la vérité. Le député de Peterborough n'était pas à la Chambre à cette époque-là et il peut dire ce qu'il veut, mais lorsqu'il essaie de convaincre les Canadiens que la métrisation n'a jamais fait l'objet d'abondants débats au Parlement et n'a pas été sanctionnée par une loi, il a tort. Il a tort absolument.

Ce qu'on a constaté dans les autres pays qui ont récemment mené la conversion à terme, par exemple en Australie et en Nouvelle-Zélande, c'est qu'au niveau du commerce au détail il faut procéder par la voie autoritaire. Le secteur canadien de l'alimentation au détail a dit au gouvernement que s'il était nécessaire que ses balances soient converties, il faudrait que cela soit obligatoire pour tous les marchands. C'est alors que, sur l'autorisation et l'ordre du Parlement et à la demande expresse des commerçants le gouvernement s'est incliné.

Il n'est pas conforme à la réalité de prétendre aujourd'hui que c'est le gouvernement qui a imposé le système métrique au Canada. La réalité c'est qu'il n'y a que trois secteurs où l'on a procédé par la voie autoritaire, et dans chaque cas, cela s'est fait à la demande des marchands.

**M. Domm:** C'est faux.

**M. Ouellet:** . . . et pour d'excellentes raisons.

**M. Domm:** C'est absolument faux.

**M. Ouellet:** Le député ne veut pas entendre raison. En repoussant constamment ce que je dis, il montre qu'il ne veut pas apprendre la vérité.

**M. Towers:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre induit la Chambre en erreur. Il a dit qu'il y a eu vote là-dessus et que nous avons voté en faveur. Il n'y a pas eu de vote. Il est mal informé.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Le député aura toute possibilité de participer au débat et de se faire entendre.

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, le député de Red Deer (M. Towers) était à la Chambre en 1976. Je le mets au défi de dire que le bill qui a été voté en 1976 n'a pas été voté.

• (1250)

**M. Towers:** Vous dites qu'il y a eu mise aux voix; je dis que non.

**M. Ouellet:** Le député parle de mise aux voix, et je lui dis que le projet de loi a été adopté à l'unanimité par le Parlement.

**M. Towers:** Vous avez dit qu'il y avait eu mise aux voix, et que . . .

**Des voix:** Il y a eu mise aux voix.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie.

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, pour adopter une mesure législative, la Chambre doit se prononcer.

**M. Towers:** Il n'y a pas eu de mise aux voix.

**M. Ouellet:** Il y a vote nominal à la demande de ceux qui s'opposent à l'adoption d'une mesure législative. Cinq députés se lèvent à la Chambre et demandent un vote inscrit qui leur permet de signifier officiellement leur opposition. Ce projet de loi a été adopté en 1976 à l'unanimité et adopté en troisième lecture par tous les députés présents à la Chambre. Le député, qui était membre du Parlement en 1976, ne s'est pas levé pour demander le vote nominal et ainsi signaler son opposition officiellement. Il était absent ou encore il ne voulait pas s'opposer à l'adoption du système métrique. Il a peut-être changé d'avis depuis, mais c'est là une tout autre affaire.

**M. Towers:** Il n'y a pas eu de mise aux voix.

**Des voix:** Mais si.

**M. Ouellet:** Je tiens à signaler que 102 comités de secteur travaillent discrètement à persuader le reste du monde des affaires d'accepter le nouveau système. Bon nombre ont terminé leur travail; en fait, la plupart l'ont fini. Il est clair, monsieur l'Orateur, que jusqu'à il y a trois ans, cette question n'avait vraiment aucun aspect sectaire, politique, que les Canadiens s'y adaptaient de manière impartiale, très pratique et intelligente. Elle était perçue comme ayant en général, l'appui du public, et comme ayant répondu à la demande publique dans intérêt de l'économie canadienne.

Il était inévitable, voire même naturel, qu'elle rencontrât une certaine opposition. Lors des élections de 1979, le candidat progressiste conservateur de Peterborough, voyant certains îlots de résistance, attisa le débat, incita les opposants à la résistance, déforma les faits, et en rejeta toute la responsabilité sur le gouvernement libéral. C'est ainsi qu'il a réussi à se faire élire comme député de Peterborough. Eh bien, il est peut-être parvenu à déformer les faits dans sa circonscription, mais voilà maintenant qu'il essaie d'en faire autant à Ottawa et de se justifier parmi ses collègues. A en juger par le nombre de ses collègues autour de lui aujourd'hui, il n'a pas réussi à en persuader beaucoup à l'appuyer dans son combat.

**M. Domm:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre le sait, nous avons un congrès aujourd'hui auquel assistent les députés de notre parti. J'aimerais qu'il . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre.

**M. Ouellet:** C'est ce que je disais, monsieur l'Orateur. Le parti tient un congrès, ce qui est bien plus important, de sorte que la majorité de leurs députés sont là-bas tandis qu'il ne reste ici qu'une poignée de députés stupides comme lui qui perdent leur temps et font perdre celui de la Chambre.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre.

Le député de Moose Jaw (M. Neil) invoque le Règlement.

**M. Neil:** Je prierais le ministre de retirer l'expression peu parlementaire qu'il a employée en nous traitant de «stupides». Si quelqu'un mérite d'être traité de «stupide» à la Chambre, nous savons bien qui c'est.

**M. Ouellet:** Oui, en effet, monsieur l'Orateur, je suis désolé; je retire cette expression. Je veux parler du député de Peterborough qui trouve plus opportun de perdre son temps ici que d'assister au congrès national de son parti.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Le député de Peterborough invoque le Règlement.

**M. Domm:** Si le ministre veut parler du député de Peterborough en ces termes, je le prierais de se retracter dans ce cas-là aussi.

**M. Ouellet:** L'expression dérange le député; je vois qu'il est chatouilleux sur ce point. Il est malheureux, selon moi, qu'il ait jugé plus important de remettre en cause un programme qui a été mis en vigueur au Canada dans l'intérêt du pays et qui donnera beaucoup plus de valeur à nos activités commerciales, plutôt que d'aller assister au congrès de son parti. Je trouve regrettable qu'il juge plus utile de perdre son temps à la Chambre aujourd'hui que de se joindre aux nombreux autres députés de son parti actuellement réunis en congrès.

**M. Towers:** C'est bien triste.

**Une voix:** Vous n'avez rien de mieux à dire.

**M. Ouellet:** Les raisons pour lesquelles nous avons adopté le système métrique au Canada sont nombreuses et les avantages de ce système sont bien connus. Je les rappellerai pourtant, car le député ne les connaît pas, manifestement. Le système métrique permet d'enseigner certaines matières plus rapidement. L'utilisation du système métrique dans le commerce crée des emplois au Canada.

**M. Domm:** Pour les fonctionnaires.

**M. Ouellet:** Le système métrique signifie moins de types de contenants pour les consommateurs. Il facilite les courses et simplifie les calculs. Il facilite également les communications internationales. En fait, il y a six raisons fondamentales pour lesquelles nous avons adopté le système métrique au Canada.

**M. Towers:** Vous êtes incroyable.

**M. Ouellet:** L'utilisation exclusive du système métrique dans nos écoles simplifie l'enseignement des mathématiques et de bien des sciences naturelles. On a pu économiser entre 5 à 10 p. 100 de temps d'enseignement. Le temps ainsi épargné est utilisé pour enseigner des choses beaucoup plus utiles que le nombre de pieds dans un mille ou de verges dans un furlong. Deuxièmement, l'utilisation du système métrique dans le commerce crée des emplois au Canada.

**M. Domm:** Qui a pu écrire cela?

**M. Ouellet:** Le Canada doit produire des biens en mesures métriques s'il veut faire du commerce avec un monde où le système métrique prédomine.

**M. Domm:** Les États-Unis.

**M. Ouellet:** Notre niveau de vie dépend de nos exportations. Près de 31 p. 100 de nos revenus sont tirés des exportations; le pourcentage est moins de 6 p. 100 pour ce qui est des États-Unis. La production d'autos et de pièces dont les mesures sont métriques pour les États-Unis permet de donner de l'emploi à plus de 100,000 Canadiens. Maintenant que le système métrique est utilisé pour la production de papier journal et dans le secteur pétrolier et gazier, la grandeur, le poids, etc. de près de 50 p. 100 des produits que nous exportons, y compris ceux destinés aux États-Unis, sont maintenant exprimés en mesures métriques.

L'idée mise de l'avant par l'opposition selon laquelle nous ne devrions pas procéder à une conversion au système métrique, car les États-Unis n'en font pas autant est totalement fausse, monsieur l'Orateur. La grande majorité des entreprises américaines faisant du commerce avec le Canada et les autres pays du monde ont déjà adopté le système métrique. Les compagnies américaines, qui ont des filiales au Canada, ont introduit le système métrique au Canada par l'intermédiaire de ces dernières. Aussi l'argument ne tient pas de l'opposition.

Lorsque nous reprendrons à 2 heures, je poursuivrai . . .

**Des voix:** Oh non!

**M. Ouellet:** . . . et lirai une lettre du président Ronald Reagan à ce sujet.

[*Français*]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[*Traduction*]

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

**M. Ouellet:** Au moment de l'ajournement à 1 heure, monsieur l'Orateur, je signalais que, contrairement à ce que le député d'en face avait dit, le président Reagan préconise la métrisation aux États-Unis. Il a écrit une lettre datée du 6 avril 1982 aux membres de l'American National Metric Council à l'occasion de la huitième conférence annuelle du conseil dans laquelle il disait:

> Mon gouvernement appuie la politique de métrisation volontaire telle qu'exprimée dans la loi sur la métrisation de 1975.

**M. Domm:** Volontaire?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Ouellet:** Les conservateurs s'excitent parce que la lettre parle de métrisation volontaire. C'est pourtant ce que nous avons au Canada.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Ouellet:** La lettre du président continue ainsi:

> A titre de représentant du secteur privé à cet égard, votre conseil joue un rôle important pour ce qui est de favoriser la métrisation. J'espère que nous pourrons continuer à collaborer avec votre organisme et nous efforcer ensemble de rendre les États-Unis plus concurrentiels sur les marchés mondiaux.

Si cela vaut pour les États-Unis, cela vaut clairement pour le Canada. Ce que nous essayons de faire, c'est de permettre au Canada d'être plus concurrentiel sur les marchés mondiaux. C'est l'une des raisons de la métrisation.

Je voudrais revenir à deux points de vue exprimés par l'opposition. L'un deux avait trait à l'idée que nous imposons le système métrique et que nous rendons la métrisation obligatoire et non volontaire. Plus d'une centaine de secteurs de l'industrie sont en train de se conformer volontairement aux dispositions prévues dans le livre blanc sur la métrisation.

Le système métrique a été rendu obligatoire dans trois cas seulement. Dans ces trois cas des règlements ont été imposés sur la demande pressante de l'industrie. Dans le premier cas, il s'agit de la vente de l'essence au litre. Comme vous vous en souviendrez, monsieur l'Orateur, c'est sur la demande de l'industrie que nous avons imposé des règlements rendant obligatoire la vente de l'essence au litre.

**M. Clarke (Vancouver Quadra):** Du chantage!

**M. Ouellet:** Un autre secteur est celui de l'ameublement. Troisièmement, nous avons les balances pour l'alimentation au détail. Dans ces deux derniers cas, nous avons édicté des règlements sur la demande de l'industrie . . .

**M. Domm:** C'est ridicule!

**M. Ouellet:** . . . et sur la demande des associations de consommateurs. Pourquoi? Pour une raison bien simple. On a estimé que l'absence de tels règlements créerait la pagaille et susciterait des problèmes. Les consommateurs n'auraient pas non plus été défendus. L'industrie a fait valoir que l'absence de règlements pour l'ameublement et les balances pour l'alimentation au détail serait injuste pour de nombreux détaillants ou clients.

Le comité spécial de l'industrie du meuble, avec l'approbation de toutes les associations nationales qui y étaient représentées, a demandé l'adoption des règlements afin que la conversion au système métrique s'effectue partout en même temps. L'industrie du meuble est partie du principe que l'acheteur d'un tapis s'intéresserait sans doute aussi aux meubles, aux couvre-lits, au papier peint et aux autres produits du même genre.

• (1410)

On a également jugé qu'étant donné la concurrence qui s'exerce dans ce secteur, une réglementation s'imposait pour assurer que tous les détaillants se décimaliseraient en même temps. Si cela est vrai pour le secteur de l'ameublement, il en va tout autant pour les balances employées dans la vente au détail des aliments. Si la décimalisation n'était pas généralisée, le consommateur ne serait pas en mesure de facilement comparer les prix d'un détaillant à l'autre, si ceux-ci sont affichés tantôt selon des mesures impériales, tantôt selon des mesures métriques. Ainsi: le mètre carré représente 20 p. 100 de plus que la verge carrée.

Avec la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, l'opposition voudrait que nous mettions fin aux poursuites dont les tribunaux ont été saisis à propos de l'application des règlements concernant l'ameublement. Encore une fois, le député de Peterborough induit la Chambre en erreur quand il prétend que je l'ai assuré qu'aucune poursuite ne serait intentée contre les détaillants de denrées alimentaires qu'on oblige aujourd'hui à décimaliser leurs balances. En fait, de toute évidence, la métrisation des balances chez les détaillants de denrées alimentaires se fera sur une période de deux ans et nous sommes persuadés que, d'ici à la fin de cette période—c'est-à-dire d'ici à la fin de l'an prochain—tous les détaillants auront observé les règlements et il ne sera donc pas nécessaire de poursuivre qui que ce soit.

Le député a parlé de certaines poursuites dont il était question dans les journaux. Je ne tiens pas à parler de ces procès, mais je voudrais néanmoins dire au député qu'il serait injuste pour ceux qui ont collaboré de près, durant un certain nombre d'années, à l'application des règlements concernant l'ameublement, d'abandonner les poursuites à l'heure actuelle. Si des poursuites ont été intentées à cet égard, c'est bien à la demande de l'Institut canadien du tapis et de ceux qui affirment qu'il est injuste d'annoncer un produit à un prix évidemment inférieur au prix affiché pour des mesures métriques. Voilà pourquoi, en toute justice pour l'ensemble des détaillants du secteur, le fait de permettre à certains détaillants d'afficher un prix calculé en fonction d'un système de mesure autre que le système métrique avantagerait indûment ces derniers par rapport aux autres. Voilà précisément pourquoi le secteur lui-même a demandé l'application des règlements pertinents.

Quant aux détaillants de produits alimentaires qui décimalisent petit à petit leurs balances, conformément au plan réclamé et conçu par le secteur lui-même en collaboration avec l'Association des consommateurs du Canada, nous comptons effectivement leur faciliter la conversion. Nous allons coopérer avec eux pour faciliter la conversion et veiller à la bonne marche des choses.

Je ne suis pas d'accord pour dire, comme le fait la motion présentée aujourd'hui, que la conversion au système métrique cause des difficultés sérieuses et qu'elle contribue à accroître le nombre des faillites. C'est une affirmation absolument trompeuse à mon avis. Je n'ai jamais entendu dire qu'un détaillant qui a dû s'acheter une nouvelle balance ait dû déposer son bilan. Certains députés de l'opposition ont faire croire à des détaillants que les nouvelles balances allaient leur coûter des milliers de dollars. C'est absolument faux. Une balance coûte seulement quelques centaines de dollars. Je le répète, une balance métrique ne coûte que quelques centaines de dollars. Et les détaillants ont deux ans pour procéder à cet achat.

Le gouvernement n'impose rien du tout. Il s'est contenté d'écouter les avis et les conseils du secteur privé et c'est à leur demande qu'il a adopté le principe de la conversion au système métrique. Je l'ai déjà dit tout à l'heure: c'est le Parlement qui a adopté ces règlements en adoptant à l'unanimité une loi à cet effet.

Pour montrer que je suis disposé à coopérer, je suis prêt à m'entretenir avec les représentants du commerce de détail au cours des semaines qui viennent pour voir si l'on pourrait pas exempter certains petits détaillants de la conversion. Chacun sait que lorsque nous avons décidé d'appliquer les règlements concernant la vente de l'essence au litre, nous avons exempté certains pompistes qui vendaient du carburant diesel et dont le chiffre d'affaires ne dépassait pas un certain montant. Il serait possible, à mon avis, d'envisager une mesure semblable pour les petits détaillants de produits alimentaires.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je suis désolé d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Ouellet:** J'aurais juste un dernier mot à dire.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Il faudrait pour cela que les députés y consentent à l'unanimité. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**M. Ouellet:** Je remercie les députés de me permettre de terminer mon intervention, car j'ai quelque chose d'important qui pourrait les intéresser. Dans cette affaire, le gouvernement n'a pas imposé les règlements de façon unilatérale ni obligé qui que ce soit à adopter le système métrique. Les seuls exceptions, les trois dont j'ai parlé sur la centaine d'industries qui se convertissent au système métrique, étaient dus à des règlements adoptés à la demande expresse du secteur concerné.

**M. Domm:** Non, ce n'est pas exact.

**M. Ouellet:** Voilà pourquoi je suis disposé à examiner avec ces gens-là s'il est possible d'accorder un passe-droit à certains petits détaillants. Si les entreprises sont d'accord avec nous, je pourrai en annoncer la nouvelle. Je ne pense pas que le gouvernement doive procéder unilatéralement à cet égard.

L'Association des consommateurs du Canada et les différentes associations des conseils de détaillants nous ont demandé de prescrire des règlements obligatoires. Voilà pourquoi je désire les consulter d'abord avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Pour terminer, je tiens à préciser que le gouvernement et moi-même estimons qu'une forte majorité de Canadiens est d'avis que c'est aux secteurs, aux firmes et aux industries directement concernés qu'il appartient de décider de leur plein gré à quel rythme et dans quelle mesure on devrait procéder à ce changement de système, l'intervention du gouvernement devant être minimale. J'ai pris cette dernière phrase dans un discours prononcé par mon hon. vis-à-vis, et je suis d'accord avec lui.

Nous ne voulons pas imposer les nouvelles mesures à quiconque. Nous croyons que la grande majorité des Canadiens estime que nous agissons dans l'intérêt du Canada. Cependant, nous croyons que pour en arriver à une mise en place cohérente et progressive du système, il faut, par voie de réglementation, protéger la majorité contre la concurrence inacceptable d'une petite minorité. Ainsi, surtout dans le commerce de détail, il importe d'assurer la protection de la majorité qui est disposée à adopter les mesures métriques. S'ils se réjouissent, c'est qu'ils savent que grâce au système métrique, nous avons pu considérablement réduire le nombre des contenants et que nous en avons rationalisé le format. Les hommes d'affaire qui ont accepté le nouveau système de bonne grâce doivent être protégés contre ceux, peu nombreux, qui le refusent et qui pourraient abuser des consommateurs. C'est donc, je le répète, à la demande du secteur privé que nous avons établi un règlement et que nous l'appliquons.

• (1420)

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui fait, hélas, plus de cas du passé que de l'avenir. C'est une résolution que je qualifierais de réactionnaire. Elle ne respecte pas le caractère des Canadiens, un peuple jeune tourné vers l'avenir, vers les marchés étrangers, à la recherche de nouvelles perspectives. J'estime donc que la Chambre devrait se prononcer en masse contre la motion du député de Peterborough et la rejeter.

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur l'Orateur, les députés ont été saisis de cette question la première année où j'ai siégé ici, soit en 1968, puis en 1969 et une fois encore en 1970. Les événements qui sont survenus depuis 1969 comprennent la présentation d'un Livre blanc sur la conversion au système métrique en 1970, des modifications à la loi sur les poids et mesures en 1971, une motion réclamant l'approbation du programme formulant les principes directeurs de la conversion en 1975, le bill C-23, conversion au système métrique, loi de 1976 modifiant le droit législatif, entre décembre 1976 et juin 1977 et un vote de méfiance en juin 1980. Voilà la série d'événements parlementaires qui se sont succédé. Il faut ajouter à cela de nombreuses séances que deux ou trois comités de la Chambre ont consacrées à la question.

Dans sa motion, le député de Peterborough (M. Domm) se garde bien de dire que les conservateurs s'opposaient à l'adoption d'un système métrique au Canada. Je suis heureux qu'il ait pris soin de n'en pas souffler mot dans son discours.

Les premières études sur la conversion au système métrique au Canada ont été effectuées sous le gouvernement Diefenbaker en 1960, 1961 et 1962. Finalement, un Livre blanc rédigé par les bureaucrates de la capitale a été présenté au Parlement. Nous avons tenu des audiences. Je reviendrai sur certaines initiatives du ministre un peu plus tard.

Le ministre a mentionné un certain nombre d'associations qui ont appuyé la conversion au système métrique et j'aimerais ajouter à cette liste les témoins un peu plus indépendants qui ont comparu devant le comité en 1977 au sujet du bill C-23. Nous avons entendu le témoignage de M. Lister, président du comité consultatif du système métrique, quoique ce qu'il a dit n'ait pas porté tellement à conséquence. Nous avons entendu M. Gilbey, de la Grain Services Union, et M. Dobson Lee, président d'Alberta Unifarm, qui nous a dit: «Nous appuyons la conversion au système métrique depuis de très nombreuses années». Nous avons entendu M. A. E. Hall, président du Manitoba Farm Bureau, M. Eyre, directeur de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities, et M. Hart, de la Saskatchewan Urban Municipalities Association, qui a déclaré: «Nous approuvons un programme de conversion au système métrique». Bien évidemment, nous avons aussi entendu M. Maine, qui était alors vice-président du Syndicat national des cultivateurs. Ces représentants de divers organismes ont tous comparu devant des comités parlementaires. J'étais là pour entendre leur témoignage.

La question n'est pas de savoir ce qui se fait, mais plutôt comment cela se fait. Je me rends compte qu'aucun député de l'opposition officielle—et le député de Peterborough ne l'a certes pas fait—ne prendra la parole pour s'opposer carrément à la conversion au système métrique au Canada. Ce n'est pas ce que feront les conservateurs. L'objet du litige ne réside donc pas dans le programme lui-même, mais dans son application.

**M. Darling:** Il faut le souligner.

**M. Benjamin:** Je ne comprends pas le genre de propagande digne du XVIII[e] ou XVII[e] siècles à laquelle se livrent divers membres du parti conservateur et toutes les idioties qu'ils répandent dans le pays; tout cela n'est rien d'autre qu'une campagne alarmiste. C'est le vieux syndrome du passéisme, mais ce qui est fait est fait. Qu'ils soient en faveur ou non du système métrique, les représentants de tous les organismes ont reconnu qu'il n'était pas possible d'arrêter l'application du programme et de revenir en arrière. Les élévateurs à grains ruraux dans les provinces des Prairies ont déjà consacré quelques millions de dollars pour convertir des balances au système métrique. Je ne puis concevoir que quiconque à la Chambre veuille mettre le programme au rebut, passer le tout par profits et pertes et revenir à quelque chose d'autre. Presque toutes les entreprises privées ont déjà opéré cette conversion. En fait, l'industrie forestière de la Colombie-Britannique a déjà opéré cette conversion à 65 p. 100, et il n'est pas question qu'elle revienne en arrière.

J'en reviens à la question, à savoir non pas quel programme applique-t-on, mais plutôt comment l'applique-t-on. Nous n'avons pas besoin d'organisation de type néanderthalien pour faire la lutte au système métrique. Je défie absolument tous les députés qui s'opposent à la conversion au système métrique au Canada de m'interrompre en invoquant le Règlement. Je défie absolument tous les députés de se lever sur-le-champ et d'invoquer le Règlement pour affirmer qu'ils s'opposent à la conversion au système métrique.

**M. Pepin:** Personne ne bronche.

**M. Benjamin:** Je n'entends pas un mot, monsieur l'Orateur.

**M. Towers:** J'invoque le Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député de Red Deer fait un rappel au Règlement.

**M. Towers:** Le député pourrait-il nous dire de quel système métrique il parle, ce qui nous permettrait de savoir de quel système il parle au juste, car il y en a quatre ou cinq?

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, je pourrais lire quelques déclarations du député de Red Deer (M. Towers), s'il veut que je le mette dans l'embarras. Le député de Red Deer sait très bien que le mode de conversion au système métrique adopté est conforme au Règlement et aux règles du Parlement du Canada. C'est le système dont il est question.

**M. Neil:** C'est ridicule!

**M. Towers:** Vous ne savez pas de quoi vous parlez, Les.

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, je ne connais pas mieux le système métrique que le député de Red Deer. Je ne le connais pas mieux, car . . .

**M. Nickerson:** Répétez un peu.

**M. Benjamin:** . . . je ne me suis pas encore adapté, et c'est probablement le problème des Canadiens. Donc, absolument aucun député ne s'oppose à la conversion au système métrique au Canada.

**M. Neil:** Pourvu qu'elle demeure facultative.

**M. Benjamin:** Parlons un peu non pas de ce que fait le gouvernement, mais de la façon dont il s'y prend. Le député de Moose Jaw (M. Neil) a dit que la conversion devrait être facultative.

**M. Neil:** Exactement.

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, ce sont des discussions oiseuses analogues aux conversations de taverne du samedi soir. Ainsi, la société General Motors a déjà adopté le système métrique et l'agriculteur de la circonscription du député qui achète une voiture ou un camion GM n'a pas le choix. Cette conversion n'est pas facultative pour lui. Il doit s'adapter au système métrique, qu'il le veuille ou non. Ce n'est pas une question de coercition ou de liberté; c'est une question de temps et d'habitude. Ce n'est pas nécessairement criminel. Certaines habitudes sont bonnes.

• (1430)

Le ministre et le gouvernement ont un peu exagéré dans leur façon de répartir le coût de la métrisation entre tous les Canadiens. C'est la principale plainte formulée à cet égard. Un agriculteur achète un seau de produits chimiques. Il est mesuré en litres mais son pulvérisateur lui, est fait pour des gallons impériaux. Le secteur des produits chimiques a exercé des pressions auprès du gouvernement pour que ce produit soit mesuré uniquement en litres et le gouvernement a accepté. Il n'y a aucune raison de ne pas donner de directives différentes sur l'étiquette, une pour les litres et l'autre pour les gallons. On ne peut tout de même pas demander à l'agriculteur de jeter son pulvérisateur et d'en acheter un nouveau.

Prévoir deux séries de directives n'est pas plus difficile que de faire des étiquettes bilingues. Le ministre a manqué de fermeté à l'égard des sociétés multinationales diverses et variées qui ont voulu que cette conversion soit le plus commode et le moins cher possible pour elles. J'invite le ministre à lancer une enquête sur la façon dont les sociétés multinationales qui fabriquent des balances imposent des prix scandaleux aux détaillants et aux garagistes.

Les députés de tous les partis ont dans leur circonscription des commerçants dont on a profité, au moment de changer les balances. Si le ministre veut que la métrisation soit acceptable aux Canadiens moyens et ne les rebute pas, que ce soit des petits commerçants ou des agriculteurs, voilà le genre de mesure qu'il devrait prendre. Il est inutile d'imposer des amendes. La conversion au système métrique est irrémédiable, c'est une réalité, que nous le voulions ou non. Je suppose que nous le voulons tous, mais nous ne le comprenons pas entièrement.

Je le répète au ministre, ce n'est pas le principe qui est en jeu mais la façon de le mettre en vigueur. C'est le problème qui provoque ces réactions primitives dans des villes comme Peterborough.

La disposition concernant la déduction de 50 p. 100 accordée au plombier, à l'électricien, au monteur de tuyaux ou au ferblantier, à l'achat d'une nouvelle série d'outils a pris fin le 31 mars dernier, mais le ministre vient d'accepter de la prolonger. J'espère qu'il me fera signe de la tête si j'ai raison. J'entends du bruit par là-bas. Est-il vrai qu'il a prolongé après le 31 mars la disposition relative à cette déduction de 50 p. 100?

Je crois comprendre en outre que la prolongation sera régie par une nouvelle série de règlements. Quel que soit le député du gouvernement qui prendra la parole, j'espère que le ministre lui fournira la documentation lui permettant de nous dire ce que seront ces nouveaux règlements. Aucun des trois partis n'a eu l'air de s'opposer à la conversion au système métrique. Ce que fait le gouvernement est bien; c'est la façon dont il le fait qui l'est moins.

Le coût de la conversion au système métrique devrait être assumé par l'ensemble du pays. On ne devrait pas se contenter d'accorder une prime de 50 p. 100 au mécanicien qui doit acheter un nouveau jeu d'outils ou au petit commerçant qui doit remplacer sa balance. On devrait permettre un amortissement immédiat de 100 p. 100. Voilà ce que le gouvernement doit faire s'il veut que son programme de conversion soit mieux accueilli et s'il veut pouvoir l'appliquer plus rapidement. C'est quelque chose à laquelle tout le pays doit participer, tous et chacun d'entre nous.

Je suis contre les idioties proférées par certains, surtout par ceux qui sont à ma droite, et contre leur ridicule opposition à toute forme de changement. Toutes les organisations qui ont témoigné devant le Parlement depuis 1970 étaient en faveur de la conversion au système métrique. La meilleure citation est celle d'un bon ami, d'un homme que j'admire. Ces paroles ont été prononcées en 1975, au cours du débat sur le projet de loi C-23. Le député de Burlington (M. Kempling) qui était le premier orateur de l'opposition, a déclaré ce qui suit:

*Les subsides*

. . . nous avons appuyé la métrisation lorsqu'elle a été proposée par un décret du conseil et dans le Livre blanc, et telle est toujours notre position. Nous l'appuyons toujours, mais nous émettons certaines réserves et j'espère pouvoir les exposer au cours de ce débat.

Ce à quoi lui et un certain nombre de ses collègues se sont appliqués. Il a par ailleurs affirmé:

L'adoption du système métrique au Canada nous mettra au diapason du reste du monde.

Il a voulu exprimer le «mécontentement» de son parti devant le peu de progrès réalisé par la Commission du système métrique. L'un des députés les plus respectés de toute l'histoire de la Chambre, l'ancien député de Peace River, M. Baldwin, s'est déclaré en parfait accord avec la présentation que le ministre avait faite du Livre blanc sur la conversion au système métrique. L'ancien député de Malpèque, qui est devenu plus tard le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, a proposé la conversion au système métrique dans un bill d'initiative parlementaire. Le député de Peterborough, à mon avis, ne croit pas vraiment qu'il ne faudrait pas se convertir au système métrique.

Il faudrait que tous les plombiers, électriciens, mécaniciens, tuyauteurs, détaillants, outilleurs-ajusteurs ou autres travailleurs puissent récupérer leurs frais de conversion grâce à une mesure fiscale quelconque, un crédit, une exemption, un amortissement de 100 p. 100 ou une subvention. Peu m'importe quel moyen on prendra. L'épicier du coin qui doit payer une balance entre $5,000 et $6,000 ne s'oppose pas nécessairement à la conversion au système métrique, mais au fait qu'il doit assumer la moitié des frais. Ce n'est pas juste. Je supplie donc le ministre de se montrer généreux dans les règlements qu'il doit proposer.

Je suis heureux qu'il ait étendu la période au-delà du 31 mars. Il devrait maintenant penser aux autres secteurs de l'économie auxquels cette extension devrait s'appliquer et prévoir une indemnisation à 100 p. 100 des frais réels. Les contribuables n'ont qu'à joindre leurs reçus à leur déclaration d'impôt sur le revenu. Si le gouvernement veut compter sur plus de collaboration et d'appui en ce qui concerne la conversion au système métrique, il ne peut décemment pas agir autrement.

• (1440)

Il a fallu près de 50 ans au Canada pour avoir un système monétaire décimal. Près de 50 ans pour laisser tomber les livres, les shillings et les pennies au profit des dollars et des cents. J'espère vraiment qu'il ne nous faudra pas aussi longtemps pour passer aux mesures métriques dans les autres parties de l'économie. Je trouve même assez amusant qu'en 1871 Sir John A. Macdonald ait fait voter un projet de loi légalisant les mesures impériales et métriques. A l'unanimité les conservateurs ont voté pour, et les libéraux contre. Oui, croyez-le ou non, ils étaient contre.

Il y a une autre raison, c'est que ni les uns ni les autres n'ont de politique. Je suis heureux que les conservateurs s'en aillent à Toronto. J'espère qu'ils en reviendront avec une politique ferme pour une fois. Je conseille vivement aux huit ou neuf qui sont ici de filer sur Toronto dès que la Chambre se sera ajournée, pour nous revenir avec une politique sur le système métrique ou du moins sur quelque chose.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Benjamin:** Vous avez bien tort de rire.

**M. Darling:** Parlez-leur de leur politique.

**M. Benjamin:** Voilà cette bande de ministériels, monsieur l'Orateur, qui prétendent n'être ni à gauche ni à droite mais «au milieu».

**M. Nystrom:** Et comment!

**M. Benjamin:** Et c'est là que tous les accidents de la route se produisent.

**Des voix:** Bravo!

**M. Benjamin:** Cherchant à plaire à tout le monde, ils finissent par ne pas plaire à personne. Tout le pays en a après eux, que ce soit pour les taux d'intérêt, pour l'adoption du système métrique, ou pour le reste. Je n'ai rien contre un type qui est bête naturellement, mais eux ils s'y appliquent. Voilà ce qui est insupportable.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole. Il pourra poursuivre s'il y a consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**M. Benjamin:** Je veux remercier la Chambre de son obligeance. Aux termes du Règlement, je peux continuer jusqu'à cinq heures.

**Des voix:** Bravo!

**M. Benjamin:** A la demande de mes collègues, j'ai promis de ne pas le faire.

**M. Cullen:** Ce serait pire que la sonnerie du timbre pendant deux semaines.

**M. Benjamin:** Chaque société modifie les outils qui sont essentiels à son économie, chaque civilisation adopte et modifie les mesures qu'elle utilise pour fabriquer et vendre ses marchandises. Lorsqu'on fait l'historique du problème qui remonte à des milliers d'années, on constate que le monde entier tente d'adopter un système commun.

**Des voix:** Bravo!

**M. Benjamin:** Un système qui serait, quel que soit l'endroit où on se trouve, quelle que soit la langue qu'on parle, quel que soit le régime politique auquel on est assujetti, un moyen de communication parmi les hommes.

**M. Nystrom:** La social-démocratie.

**M. Benjamin:** Ceux qui, devant les problèmes, s'opposent au changement ne forment qu'une infime partie de la population.

**M. Cullen:** Très juste!

**M. Benjamin:** Il y a de ces problèmes qui surgissent dès qu'on s'apprête à effectuer un changement majeur. Qu'y a-t-il de neuf? Un roi d'Angleterre prétendait qu'un pied avait la longueur de ses pieds et une verge, la longueur de ses bras. Les Anglais ont connu beaucoup de difficultés à cause de ce changement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Benjamin:** Ce que j'entends derrière moi, monsieur l'Orateur, ne m'est pas d'un grand secours.

Il me semble qu'il incombe à tous les partis d'aider dans la mesure de leurs moyens nos concitoyens à s'adapter au changement et à l'accepter. Nous sommes tous liés par cette obligation puisque nous avons tous appuyé la conversion au système métrique. C'est au gouvernement de s'acquitter des autres obligations. Il est inutile d'imposer des amendes. Un commerçant qui décide de ne pas adopter le système métrique est condamné à la faillite d'ici trois ou quatre ans. Ses fournisseurs ne comprendront pas ses commandes parce qu'elles seront en mesures impériales et il n'obtiendra pas sa marchandise. Ses clients penseront en kilogrammes et en litres et ne sauront pas à quoi correspondent ses pintes et ses livres. Il n'est donc pas nécessaire d'imposer des amendes. En fait, monsieur l'Orateur, nous sommes ici 282 et nous pourrions à nous tous amener la population à comprendre et à soutenir le système métrique. Je suppose que, comme un grand nombre d'autres députés, j'ai 10 ou 15 ans de retard à cet égard. Mes enfants connaissent parfaitement ce système. Je n'ai pas de petits-enfants, mais le député de Mission-Port Moody (M. Rose) en a et ils le comprennent très bien aussi. Ce système est là, il fait partie de la vie quotidienne. Ces pleurs et ces grincements de dents font beaucoup de tort à notre pays. Il nous suffit d'inciter le gouvernement à trouver des meilleures méthodes pour implanter ce système. Ce n'est pas au principe de la chose qu'il faut s'attaquer.

**M. Nystrom:** C'est trop espérer des libéraux!

**M. Benjamin:** Je prie le ministre de demander à ses deux pingres de collègues, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et le ministre des Finances (M. MacEachen) d'assumer à 100 p. 100 les frais occasionnés par l'adoption du système métrique. Cela aidera énormément les petites gens.

Les grandes sociétés qui se sont déjà «métrisées» ont ajouté ces frais à leur prix de revient. Ils sont déjà inclus dans le prix d'une voiture, d'un tracteur, etc. C'est le consommateur qui les absorbe. Mais les commerçants ou artisans qui n'ont pas encore renouvelé leur outillage, les épiciers, les plombiers qui doivent acheter d'autres règles, d'autres balances, sont lésés. Ils ne sont pas traités équitablement en vertu de nos lois fiscales ou de notre système de prix. Les grandes sociétés sont déjà passées au système métrique et un bon nombre d'entre elles ne sont pas étrangères à la décision du gouvernement d'opter pour le sytème métrique. Le ministre devrait se montrer très généreux à cet égard et renoncer à l'idée de traîner les récalcitrants devant les tribunaux ou de leur imposer des amendes. Qu'il y renonce!

**Des voix:** Bravo!

**M. Benjamin:** N'importe quel idiot qui renâcle pour le moment va se résigner à l'inévitable de toute façon d'ici quatre ou cinq ans. Pas parce que c'est obligatoire, pas parce que c'est facultatif, mais tout simplement parce que ce sera la voie de la sagesse. Le système métrique sera devenu la règle de notre économie et de notre commerce. Nous sommes probablement plus qu'à mi-chemin de notre objectif à l'heure actuelle. Il est impossible d'aller à contre-courant.

En ce qui concerne les États-Unis, je me souviens que dans un comité et à la Chambre, en 1970 puis encore en 1971 et en 1975, on nous a dit que les Américains allaient adopter le système métrique et que le Canada allait faire de même en l'espace de dix ans. Il nous faudra sans doute de 12 à 15 ans. Quant aux Américains, il leur faudra de 20 à 25 ans pour y arriver, mais ils y viendront, cela ne fait aucun doute. Il est d'ailleurs probable que ce ne sera pas le gouvernement américain, mais les multinationales américaines qui donneront le coup d'envoi décisif. Elles voudront s'assurer que les écrous américains s'adaptent aux chars français. Le processus a déjà été entamé. Le comité permanent des transports a visité l'usine Bombardier qui fabrique les trains L.R.C. Bombardier est le soumissionnaire qui a été choisi au New Jersey, en Oregon, dans l'État de Washington, en Californie et dans diverses villes.

• (1450)

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Et au Mexique.

**M. Benjamin:** Au Mexique et dans diverses villes et divers États américains. Selon les appels de soumissions, les offres devaient être faites en unités métriques; pas en pouces, ni en verges, ni en livres. Les sociétés, de même que les administrations des municipalités et des États ont entamé le processus, peu importe ce qu'en pense le gouvernement républicain de Ronald Reagan. Le mécanisme est en place. Il se développera. Il faudra cinq ou dix ans de plus aux États-Unis qu'au Canada, mais c'est là la seule différence.

J'approuve l'essentiel de la motion du député de Peterborough en ce qui concerne la façon dont le gouvernement aborde la conversion au système métrique. J'espère que nous avons persuadé le ministre que tout est dans la «façon». J'ose souhaiter qu'il reverra la situation et qu'il se montrera plus généreux envers ceux qui doivent assumer les coûts entraînés par la conversion.

Un agriculteur met un nombre x de boisseaux de blé et un nombre x de gallons de produits de traitement dans son semoir. Et dans son pulvérisateur, il met un nombre x de livres de produits chimiques ou d'engrais. Il y a une chose qui pourrait être obligatoire, et le ministre n'a aucune bonne excuse pour ne pas prendre de mesures en ce sens. Nous serions tous d'accord pour dire que les sociétés chimiques devraient être obligées d'utiliser à la fois les unités impériales et les unités métriques sur les contenants de cinq gallons ou les réservoirs utilisés par divers distributeurs d'engrais, de produits à base de pétrole, et d'insecticides. Cela permettrait aux gens de s'y retrouver plus facilement et d'effectuer la conversion tout en épargnant du temps et de l'argent. C'est la voie à suivre.

Même si nous approuvons l'essentiel de la motion de l'opposition officielle, nous n'aimons pas l'orientation prise par certains de ses députés. Nous n'aimons pas non plus les méthodes utilisées pour mettre en œuvre le programme de conversion au système métrique, notamment en ce qui concerne les commerçants, les détaillants et les agriculteurs. Le ministre doit faire preuve de beaucoup plus de générosité envers eux.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Irwin).

*Les subsides*

**M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ignore si le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) était . . .

**M. Towers:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La présidence a donné la parole à un libéral, puis à un néo-démocrate, et c'est de nouveau un libéral qui a la parole. C'est notre journée d'opposition aujourd'hui.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je comprends très bien l'inquiétude du député, mais d'après la coutume, acceptée par les whips des partis—avec qui la présidence collabore constamment—nous alternons entre un porte-parole du gouvernement et un porte-parole de l'opposition. La présidence a déjà donné la parole à deux députés de l'opposition et je la donne maintenant à un député du gouvernement. Je respecte la coutume à la lettre.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Vous serez le suivant, Gordon.

**M. Irwin:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Towers:** Vous en entendrez parler, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**M. Irwin:** C'est la troisième fois que j'essaie d'avoir la parole, monsieur l'Orateur. Les députés d'en face persistent à s'y opposer, tout comme ils s'opposent au système métrique. Ils foncent tête baissée dans le XVIIIe siècle; ils veulent reculer l'horloge. Même une horloge arrêtée donne l'heure exacte deux fois par jour.

Je n'étais pas à la Chambre lorsqu'on a voté pour la conversion au système métrique et commencé à la mettre en œuvre. Mais en tant que citoyen, je me rappelle la réaction initiale d'Américains interviewés à la frontière, à leur entrée au Canada, par un reporter du réseau anglais de Radio-Canada. Celui-ci demanda à l'un d'entre eux ce qu'il pensait de «Celsius», ce à quoi l'autre répondit. «Je n'y suis pas encore allé». Le reporter demanda à un autre touriste si, à son avis, la métrication changerait de beaucoup la distance entre Sault Sainte-Marie et Sudbury. Le touriste de répondre: «Je crois que oui; le trajet sera plus court». L'anecdote est entrée dans les annales du pays et devrait être consignée au hansard, car le débat en cours cet après-midi est de grande importance. Le reporter tenta de corriger l'impression de l'Américain en lui disant que la distance entre les deux villes ne changerait pas. Il a dit que la distance était la même. L'Américain a répondu: «Oui, mais les kilomètres se franchissent plus vite».

J'ai appris depuis qu'il y avait d'autres avantages et ma secrétaire m'a confirmé que, du point de vue psychologique, c'était très agréable pour une femme de pouvoir entrer dans un magasin et dire: «J'ai un tour de poitrine de 92 centimètres». Elle m'a dit aussi que, grâce au système métrique, les gens ne pèsent plus que la moitié de leur poids antérieur!

**M. Ouellet:** Voilà pourquoi Kempling est d'accord.

**Mr. Irwin:** C'est pour cette raison, me dit-on, que le député de Burlington (M. Kempling) est d'accord. C'est pour les avantages psychologiques du système.

D'habitude, je dis toujours que c'est un plaisir et un privilège de pouvoir parler ici un vendredi après-midi, mais aujourd'hui il s'agit d'un moment historique. Le député de Peterborough (M. Domm) a été élu en 1979 après avoir fait campagne contre le système métrique. Il a battu l'honorable Hugh Faulkner. Le député de Peterborough a attendu son débat sur le système métrique tellement longtemps qu'il a raté le cadre. Où est-il? Il a quitté la Chambre. Avant d'avoir entrepris certaines recherches hier soir, je ne comprenais pas pourquoi les seules questions qu'il a posées à la Chambre et les seules motions qu'il a proposées ces trois dernières années portaient sur le système métrique.

**M. Elzinga:** C'est faux.

**M. Irwin:** Il a posé d'autres questions?

**M. Elzinga:** Bien sûr.

**M. Irwin:** J'ai peut-être fait erreur. Néanmoins, chaque fois que j'étais ici, les seules questions que le député de Peterborough a posées et les seules motions qu'il a présentées portaient sur le système métrique.

**M. Elzinga:** Il en a posé sur la peine de mort.

**M. Irwin:** Ah, sur la peine de mort, je suis désolé. Si j'ai fait erreur, je m'en excuse.

Le député de Peterborough doit comprendre l'histoire. J'ai fait des recherches. Le député ne cesse de parler du système impérial. Il ne comprend pas que le système impérial qu'il tient à adopter est en fait un système français. Les Français s'en sont débarrassés au moment de la Révolution, lorsqu'ils ont adopté le système métrique, avant qu'environ 90 p. 100 des pays du monde leur emboîtent le pas. Je suis très ferré sur le sujet, car je me suis préparé sérieusement au débat d'aujourd'hui. Si tout marche par multiples de 60, cela remonte à Babylone. C'est un chiffre mystique. Il y a 60 secondes, 360 degrés et 60 minutes. Les pieds correspondent à la mesure des pas. Si les murs d'une pièce étaient écartés de 20 pas dans un sens et de 30 dans l'autre, cela donnait une mesure de 20 pieds sur 30.

Il y a une grande différence entre l'origine du pouce romain ou italien et celle du pouce anglais. Le mot anglais *inch* vient du latin *uncia*, qui signifie le douzième de n'importe quoi. Les Anglais ont protesté en disant: «Mais non. Du point de vue historique, le pouce représente trois grains d'orge.» Les Anglais ont dit que trois grains d'orge valaient un pouce. De fait, on se sert encore de cette mesure dans l'industrie de la chaussure puisque la différence entre la pointure 9 et la pointure 10 c'est un grain d'orge soit un tiers de pouce.

Les choses se compliquent quand il est question de milles. Ce mot vient du latin *milia*, qui représentait la distance que couvrait l'armée romaine en faisant mille pas. Il y avait 5,000 pieds romains dans un mille. Les Anglais ne voulaient pas de ce système parce qu'on ne pouvait pas diviser le mille romain en verges et en pieds anglais. Ils ont donc inventé le mille statutaire. Cette expression dérive du mot latin *statutum*, qui signifie «qui est fixé». Pourquoi? Parce que cette mesure était impossible à diviser.

Les Anglais n'étaient cependant pas satisfaits d'avoir uniquement des milles statutaires parce qu'ils devaient songer aussi à leur marine. Celle-ci ne voulait pas du mille statutaire et elle a donc adopté le mille marin. Le mille marin compte 6,076.1 pieds. Comme si le système n'était pas déjà assez compliqué, les Anglais ont inventé une troisième sorte de mille, le mille de l'amirauté, qui compte 6,080 pieds. Voilà le système dont nous avons hérité. À cause de ce qui s'est fait en Angleterre et aux États-Unis, nous avons maintenant, dans ma région de Sault-Sainte-Marie, trois sortes de chopine, deux sortes de pinte et trois sortes de gallon. Nos chopines, nos pintes et nos gallons ne sont pas les mêmes que celles et ceux de Sault-Sainte-Marie au Michigan. Les États-Unis ont aussi un autre système de chopines et de gallons, ce qui veut dire que nous avons trois sortes de chopines, trois sortes de gallons et deux sortes de pintes. C'est pour cela que nous essayons de rationaliser le système de mesure.

• (1500)

Il n'y a rien de nouveau à cela, monsieur l'Orateur. Cette histoire remonte à la Révolution. En 1789, les Français se sont débarrassés du système que nous essayons nous-mêmes de modifier maintenant et, en 1840, le système métrique était en vigueur. Je ne pense pas que nous aurions fait quoi que se soit pour changer de système au Canada si nous n'y avions pas été poussés en 1965 quand le Royaume-Uni a décidé d'adopter le système métrique devant l'insistance de l'industrie. La principale initiative de ce programme revient donc au Royaume-Uni. D'ailleurs, le Canada n'a pas été le seul à être touché par cette décision. En 1968, l'Afrique du Sud, l'Irlande, la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda l'ont également été et, en 1969, la Nouvelle-Zélande et la Rhodésie ont adopté le nouveau système. En fait, en Nouvelle-Zélande tout est en métrique à l'heure actuelle, sauf le billard! En 1970, le Canada, le Sri Lanka et la Zambie ont entamé le processus de conversion.

Tous les pays du monde à l'exception du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Sud-Yémen, de la Birmanie, de Brunei er de Bornéo fonctionnent maintenant en métrique ou sont sur le point de le faire.

On a déjà répété à plusieurs reprises ce qui est arrivé au Canada, mais je crois qu'il convient de le répéter. Ce n'est rien de nouveau. Depuis 1871, le Canada avait les deux systèmes. En fait, les États-Unis ont également eu les deux systèmes pendant presque aussi longtemps. En 1875, nous avons ratifié la convention du mètre; en 1960, la Convention internationale relative au système métrique. Puis, en 1970, il y a eu le Livre blanc sur la conversion au système métrique.

Monsieur l'Orateur, qui a appuyé tous ces efforts? Des représentants de tous les secteurs d'activité du Canada. Il y a la Chambre de commerce du Canada, l'Association des hôpitaux du Canada, l'Association des consommateurs du Canada, l'Institut des agriculteurs du Canada, l'Association canadienne de la construction et la Fédération canadienne des enseignants. Le Livre blanc du 16 janvier 1970 a été appuyé par M. Ged Baldwin, du parti progressiste conservateur, par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour le NPD et par M. Gilbert Rondeau pour le Crédit social. Les trois partis politiques ont adhéré au Livre blanc.

Le 17 mars 1975, lorsque les dates repères ont été proposées à la Chambre, elles ont été appuyées par le député de Burlington (M. Kempling) pour le parti progressiste conservateur, par M. Arnold Peters pour le NPD et par M. C. A. Gauthier pour le Crédit social.

En 1976, la Chambre a renvoyé le bill omnibus au comité, des témoins ont été entendus, le bill est revenu à la Chambre et—l'histoire en témoignera—il a été adopté à l'unanimité par la Chambre. Je suis surpris qu'après toutes ces années, le député ne sache pas ce qu'est un vote. Le bill a été mis aux voix et adopté. Si ça ne plaît pas au député d'en face, il aurait dû se lever afin qu'on consigne au moins son opposition.

**M. Towers:** Il n'y a pas eu de mise aux voix.

**M. Irwin:** Il y a eu un vote à la Chambre en 1976. En 1971, les provinces ont appuyé à l'unanimité la résolution et, en 1977, elles ont modifié les panneaux de signalisation routière. Il est maintenant de tous les programmes scolaires provinciaux et il est utilisé sur tous les panneaux routiers. Chaque province a un coordonnateur du système métrique. Les données inscrites dans le Code national du bâtiment sont en métrique. A noter que le Nouveau-Brunswick a été la première province à adopter ce code en octobre 1981.

Voyons maintenant ce qui est arrivé dans le monde des affaires. La société Ford a construit l'Escort, la Lynx et la LN7 selon des devis en unités internationales. La société dit que d'ici trois à cinq ans, elle n'utilisera que le système métrique. La société General Motors a entrepris la conversion au système métrique en 1973, et, à l'heure actuelle, les pièces de 95 p. 100 de ses automobiles sont en métrique.

M. Ray Pinard, président de l'Association canadienne des producteurs des pâtes et papiers a déclaré que les membres de son association utilisaient le système métrique depuis des années lorsqu'ils exportaient outre-mer.

En sidérurgie, l'utilisation du système métrique équivaut à 20 p. 100. Dans le secteur alimentaire, 70 p. 100 des mesures sont exprimées en système métrique. La société Ellis-Don Ltd. de Toronto a déclaré que 40 p. 100 de ses projets font appel exclusivement au système métrique.

Nous devons maintenant voir quel a été le coût de cette conversion, monsieur l'Orateur. La société General Motors déclarait qu'il s'élevait à moins de 1 p. 100 de ce qui avait été prévu en 1960. M. Bill Ellison, directeur des normes de construction mécanique à la société General Motors déclarait que cette conversion avait été plus facile que prévu. M. Ron Strang, surveillant des normes de construction mécanique à la société Caterpillar a déclaré que cela n'avait posé aucune difficulté. Il a également affirmé que, selon lui, on avait fait une montagne de la métrisation.

Le député de Peterborough (M. Domm) cherche si désespérément des questions à soulever qu'il fait toute une affaire avec des riens. Je ne peux pas penser à un gaspillage plus éhonté de l'argent des contribuables en un vendredi après-midi. Je ne sais pas combien il en coûte exactement pour permettre le déroulement des travaux de la Chambre des communes, monsieur l'Orateur, mais je crois que ce chiffre est de l'ordre de $500,000 par jour. Dépenser $500,000 aujourd'hui sur cette question est probablement la pire façon d'utiliser l'argent du contribuable. Nous faisons face à des problèmes économiques et nous avons bien d'autres choses plus importantes qui nous attendent. Je crois que c'est un gaspillage des deniers publics et je tiens à le souligner.

Le député de Peterborough parle toujours de ce qui se fait aux États-Unis. Or, parmi les 1000 plus importantes sociétés

de transformation et sociétés industrielles des États-Unis, les deux tiers prévoient utiliser le système métrique de préférence à tout autre système. La plupart d'entre elles fabriquent au moins un produit dont les mesures sont en système métrique et plus de la moitié favorisent la conversion au système métrique dans les 20 prochaines années. Seulement 16 p. 100 signalent des pertes de ventes attribuables à l'absence de mesures métriques. On enseigne le système métrique dans les écoles aux États-Unis; il est déjà utilisé pour les appareils-photos, les films, les médicaments d'ordonnance de même que l'équipement de ski. Dans le domaine de l'électricité, les ampères, les volts et les watts sont des mesure internationales. Les boissons gazeuses, les vins et les boissons alcooliques sont mesurés en unités métriques, de même que les denrées alimentaires. La General Motors adoptera le système métrique cette année et 20 p. 100 des pompes à essence seront en mesure métrique.

Dix-huit pourcent du transport maritime transite par le port de la Nouvelle-Orléans et pour protéger les marchés étrangers, l'administration du port réclame la conversion intégrale. L'industrie des attaches, aux États-Unis, prépare aussi la conversion intégrale. L'administration des aliments et drogues veut que la valeur nutritive soit indiquée en mesures métriques sur tous les emballages. Contrairement à ce qu'a affirmé mon vis-à-vis, le président Reagan appuie la loi de 1975.

A certaines étapes, il convient de décider si la conversion doit être imposée. Parce qu'il avait refusé cette solution, le Japon a mis 40 ans à se convertir. L'Angleterre avait lancé un programme de conversion qu'elle n'a pas appliqué intégralement, et aujourd'hui elle a sur les bras un système bâtard. L'Australie qui a commencé son programme en même temps que nous, a terminé la conversion. M. John Norgard, chef de la Commission du système métrique en Australie a affirmé que le changement était le plus facile là où il était possible d'abandonner radicalement l'autre système.

Il y a plusieurs raisons qui militent en faveur de l'adoption du système métrique, monsieur l'Orateur. La plus importante est qu'il est en vigueur dans 90 p. 100 des pays du monde entier. M. Cléo Mowers, de la Commission du système métrique, a dit que deux systèmes ne pouvaient cohabiter, que les États-Unis adoptent progressivement les mesures métriques, que les provinces collaborent pleinement, de même que tous les partis à la Chambre; que, dans quelques années, la plupart des Canadiens ne connaîtront que le système métrique, que d'autres pays ont emprunté la même voie et ne le regrettent pas.

Quand un whip ou un leader parlementaire prend la parole au nom de son parti, on doit considérer qu'il s'agit là de la position officielle de son parti. En politique, je ne pense pas que l'on puisse tergiverser, du moins pas à la Chambre, et garder la confiance populaire.

Le 14 novembre 1979, quand notre parti était dans l'opposition, le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) a posé la question suivante au ministre de la Consommation et des Corporations:

• (1510)

. . . J'aimerais demander au ministre comment il entend s'assurer que la métrisation se fera, ou s'il a l'intention d'abandonner le programme de son propre chef.

A quoi le ministre a répondu:

Certainement pas, monsieur l'Orateur. Le gouvernement . . .

Il s'agissait des progressistes conservateurs.

. . . n'a pas abandonné le principe de la métrisation.

**M. Neil:** Mais pas de la métrisation obligatoire.

**M. Irwin:** Les temps changent . . .

**M. Benjamin:** Pas les conservateurs.

**M. Irwin:** Pas les conservateurs, en effet. C'est là où je voulais en venir. Ils n'en sont pas encore au XVIII[e] siècle, comme le prouve leur prise de position au sujet du Programme énergétique national, du budget, de la Charte des droits, que sais-je encore. Depuis deux ans que je suis député, nous n'avons jamais parlé de l'avenir mais parlé et entendu parler du passé. C'est la même chose aujourd'hui. Les conservateurs entrent avec dynamisme et passion dans l'ère du XVIII[e] siècle, mais qu'ils le veuillent ou non, les choses évoluent.

Il est toujours difficile d'introduire des changements, mais il faut savoir, dans l'intérêt du pays et de la population, évoluer avec son temps. C'est ce que nous faisons, monsieur l'Orateur, patiemment et en utilisant les moyens que nous connaissons, comme l'histoire en témoignera. Un jour, ce débat n'aura droit qu'à un alinéa dans le grand livre de l'histoire parce que nous sommes pratiquement les derniers au monde à adopter le système métrique.

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je me réserve le droit de soulever la question de privilège à propos de la décision de l'Orateur de ne pas m'accorder la parole quand ce fut mon tour. Un de nos députés a parlé de notre motion; ensuite ce fut le tour d'un député ministériel, et puis celui d'un député néo-démocrate. J'estimais donc que mon tour était venu de prendre moi-même la parole, mais l'Orateur l'a donnée à un député ministériel. En d'autres mots, le parti du gouvernement a fait entendre deux députés, l'un après l'autre.

**M. Ouellet:** Non pas l'un après l'autre.

**M. Towers:** Je ne vais pas faire perdre du temps à la Chambre en discutant inutilement, mais nous en reparlerons une autre fois. Toutefois, de ma vie je n'ai jamais entendu le ministre et son secrétaire parlementaire, et le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) débiter autant de balivernes qu'aujourd'hui. Voilà des gens qui ne savent pas de quoi ils parlent!

**M. Burghardt:** Monsieur l'Orateur, je voudrais rectifier une des déclarations du député. Les ministériels n'ont pas pris la parole l'un à la suite de l'autre, comme il vient de le prétendre.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de London-Ouest (M. Burghardt) a dit ce qu'il avait à dire. Nous analyserons certainement la question et si de nouvelles discussions s'imposent, elles auront lieu en temps opportun.

**M. Towers:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais vue une hypocrisie aussi flagrante que celle dont le député de Regina-Ouest a fait étalage aujourd'hui, car on ne saurait impunément prêcher à la fois le pour et le contre d'une chose. Celui qui n'arrive pas à se brancher parce qu'il ne veut pas risquer de se compromettre doit se livrer à des contorsions pénibles et j'imagine que c'est ce qui est arrivé au député aujourd'hui. Je voudrais que le député de Regina-Ouest nous dise de quel système métrique il parlait au juste. Il existe tellement de différents types de mesures dans le monde aujourd'hui que cela crée d'énormes problèmes, surtout pour le secteur agricole. Le

ministre et son secrétaire parlementaire l'ont apparemment oublié, ou bien ils ne s'en sont jamais douté.

Un homme d'affaires m'a téléphoné aujourd'hui. Il a une chargeuse de fabrication allemande, dont un tuyau s'est cassé. C'était un tuyau aux dimensions métriques. Il a donc acheté un tuyau de fabrication canadienne, de même diamètre, a conduit sur une distance de 50 milles jusqu'à chez lui pour se rendre compte que les dimensions du tuyau n'étaient pas celles qu'il lui fallait.

Je serais le dernier à vouloir empêcher l'établissement d'un système universel, monsieur l'Orateur. En fait, je pensais que nous adopterions ce genre de système, si le gouvernement avait eu la moindre imagination. Toutefois, ce n'est pas le cas: le système actuel est pire que jamais. J'ai justement sous la main une demi-douzaine d'écrous et de boulons, et cela donne une idée assez précise du problème, monsieur l'Orateur. Je sais que je ne suis pas censé présenter quoi que ce soit à la Chambre, mais ils sont ici, si l'un des députés veut les voir. Aucun d'entre eux ne s'adapte à l'autre. Dans le secteur agricole, auparavant, il y avait deux catégories dans ces articles-là et les mesures étaient toujours les mêmes: 1/2, 3/4, 7/8, 3/16, etc. Ils étaient tous pareils. On pouvait être sûr qu'ils s'adapteraient, que le filetage soit gros ou fin. Par contre, ceux que j'ai ici ne correspondent pas. Voilà le problème qui va se poser de plus en plus souvent. D'après mes renseignements, il y a jusqu'à 15 dimensions différentes de boulons, et on ne peut donc plus se fier à la dimension mais aux pièces. Pouvez-vous imaginer le problème auquel se heurtent les commerçants ou les agriculteurs? Ils ne peuvent plus compter sur ce que nous appelions les mesures impériales.

Nous avons été tournés en ridicule, cet après-midi, parce que Sir John A. Macdonald avait autorisé deux systèmes de mesures. Permettez-moi de vous dire que le Canada a gardé les deux systèmes en vigueur pendant de nombreuses années, depuis 110 ans. J'ai appris le système métrique quand j'allais à l'école et il n'y avait aucun problème. J'ai appris également le système impérial. Ils allaient ensemble et c'était très bien. Tous les bobards qu'on nous a racontés aujourd'hui sont absolument incroyables. On nous a lu une déclaration du président des États-Unis. Que s'est-il passé dans ce pays? Le gouvernement Reagan a dit à la Commission du système métrique que ses jours étaient comptés. Le département américain des transports a formulé un plan en vue d'indiquer les panneaux de signalisation routière en kilomètres et non plus en milles, mais étant donné le tollé que cette proposition a suscité au Congrès, le plan n'a jamais été soumis officiellement à la commission aux fins d'étude. Il en va de même pour le plan du service météorologique national visant à établir les températures exclusivement en degrés Celsius et non plus en Fahrenheit. Ce plan n'a jamais été soumis non plus à la commission et il est en veilleuse.

On vient de nous dire que les provinces sont associées à part entière à ce plan. Eh bien, monsieur l'Orateur, je pense que c'est le premier ministre (M. Trudeau) qui a induit en erreur nos premiers ministres provinciaux. Je me souviens qu'en 1976, quand une des provinces s'est orientée vers le système métrique, j'ai demandé à un député provincial pourquoi cela se faisait. Parce que le premier ministre, a-t-il répondu, a dit qu'il était inévitable que le Canada tout entier s'oriente dans cette voie. Il les a induits en erreur. Maintenant les provinces font marché arrière. Cette semaine, la Nouvelle-Écosse a voté à l'unanimité—je suppose que cela comprend quelques députés libéraux, s'il y en a—une résolution de dérogation au système métrique obligatoire. Et après cela ils viennent nous dire que les provinces sont associées à part entière. Je n'ai jamais rien entendu de si ridicule et de si malhonnête de ma vie.

Le ministre a dit qu'il va accorder une aide dans les cas de difficultés financières. Dois-je en conclure qu'il est disposé à aider la société de tapis de Montréal qui a un réseau de sept magasins et qui vient de faire faillite. Elle s'est vu imposer une amende $1,700 pour ne pas s'être pliée au décret, à l'usage gouvernemental du système métrique obligatoire. Est-ce que le ministre est disposé à aider la femme de Calgary qui s'est retrouvée devant les tribunaux il y a quelques jours parce qu'elle faisait sa publicités en unités métriques et en mesures impériales, côte à côte, pour ne pas tromper sa clientèle? Un représentant du ministère a porté plainte après avoir visité son magasin. Alors le ministre est-il disposé à l'aider? Est-ce cela notre charte des droits de la personne? Voilà des choses qui se produisent avant que l'encre de la charte n'ait eu le temps de sécher. Où sont nos libertés? Un des malheurs que nous avons eus, nous conservateurs, c'est qu'en 1975-1976 nous avons cru que le gouvernement tiendrait sa promesse.

On nous parle sans arrêt du Livre blanc auquel Ged Baldwin avait donné son accord. Oui, Ged Baldwin s'est déclaré d'accord sur un système facultatif de poids et de mesures, et rien de plus! Voilà ce dont nous sommes convenus en 1975-1976. Le bill omnibus n'a pas été mis aux voix quand il a été adopté—et c'est pourquoi j'ai discuté avec les députés d'en face—car nous n'en étions pas satisfaits. Le gouvernement détenait la majorité. Nous en étions venus à un arrangement avec le gouvernement. S'il acceptait de rétablir l'acre dans les dispositions du projet de loi concernant la Commission canadienne du blé et de rendre le système volontaire, nous ne nous y opposerions pas lors de la mise aux voix, même si nous faisions obstruction au bill depuis des mois. Le gouvernement tenait à le faire adopter. Selon une autre entente, nous devions marcher de pair avec les États-Unis.

• (1520)

On prétend que nous adoptons le système métrique pour faciliter notre commerce. Toutefois, les trois quarts de notre commerce se font avec les États-Unis. C'est parfaitement ridicule. J'ai ici sept ou huit documents qui montrent que des sociétés canadiennes concluent des marchés avec des entreprises américaines en mesures impériales. Mon ami, le député de Regina-Ouest a dit qu'il était allé visiter Bombardier, et que les États-Unis voulaient le train LRC en mesures métriques. S'ils l'achètent en mesures métriques, c'est uniquement parce qu'il est assemblé ainsi. Mais le député n'a jamais rien dit au sujet de Canadair, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur? Canadair a tenté de se convertir au système métrique, mais n'a pas réussi. D'autres secteurs de l'industrie aéronautique ont tenté de le faire, mais ont aussi échoué. Pourquoi le gouvernement s'en prend-il aux dépanneurs de tout le pays en les obligeant à se convertir au système métrique? Il existe certains secteurs qui ne peuvent se convertir. Pourquoi les députés d'en face ne consultent-ils pas des représentants de l'industrie du bois d'œuvre en Colombie-Britannique? J'ai parlé à l'un d'eux l'autre jour. Il m'a dit que les seules commandes qui lui sont passées en mesures métriques lui viennent du gouvernement fédéral. Il m'a dit que tous les produits vendus aux États-Unis

sont en mesures impériales. Pourquoi, grand Dieu, le gouvernement insiste-t-il pour imposer aux gens quelque chose d'inutile? Les Canadiens ne devraient pas être forcés d'adopter le système métrique, sans parler du coût très élevé de la conversion.

J'ai posé aujourd'hui une question au ministre. Il m'a presque conspué comme si je lui créais des problèmes. Cette question est très pertinente pour les Canadiens de l'Ouest, car elle concerne l'éleveur de bovins et l'industrie de l'élevage, l'une des plus florissantes de l'Alberta. Je tiens à citer un passage d'une lettre qui m'a été envoyée par M. Ralph Vold au nom des éleveurs de bovins. Cette lettre est datée du 1er septembre 1981.

Cette photocopie préfigure le 1er janvier 1984. Ne pourrions-nous pas avoir d'autres élections d'ici là?

Je ne le crois pas. M. Vold inclue une photocopie du document auquel il fait allusion. Il poursuit:

Je suis allé trois fois à Ottawa et deux fois à Winnipeg à cause de la conversion au système métrique.

M. Vold a fait cinq voyages entre Winnipeg et Ottawa pour tenter de faire comprendre au gouvernement qu'il ne devait pas donner le feu vert à la métrisation dans l'industrie du boeuf. Il vient toutefois de recevoir mystérieusement une lettre où le gouvernement annonce son intention d'imposer la conversion à cette industrie à compter du 21 janvier 1984. Cette mesure est injuste et va à l'encontre des intérêts des éleveurs de bétail. Le gouvernement prétend vouloir faciliter le commerce. Franchement, quand on connaît un peu l'industrie du boeuf, on sait que le commerce se fait principalement avec nos voisins américains. Les acheteurs de bétail de race viennent à nos expositions et à nos ventes aux enchères des États-Unis. J'imagine qu'aucun député d'en face, pas même le représentant de Regina-Ouest, n'a jamais assisté à une exposition bovine, car ils sauraient que chaque animal porte devant lui une étiquette donnant sa date de naissance et son taux d'engraissement. Le député de Lambton-Middlesex (M. Bloomfield) en sait quelque chose. Le taux d'engraissement est très important. Ce que les Américains comprennent, c'est le gain quotidien en livres. Mais voilà que, en venant au Canada, ils vont devoir calculer en kilogrammes. Ils auront, évidemment, la même difficulté lors des ventes de bétail aux enchères. Je me demande si le ministre lui-même a déjà assisté à des ventes aux enchères. En ces occasions, la décision d'acheter tout un troupeau se prend en une fraction de seconde. Comme je le disais donc, le commerce s'effectue de part et d'autres de la frontière. C'est une industrie qui fonctionne bien et les pratiques commerciales sont excellentes. Mais il faudra tout chambarder. Les Canadiens vont devoir adopter un système qui n'existe pas aux États-Unis.

Si le gouvernement atteint son but, au fur et à mesure que nos enfants grandiront ils ne sauront absolument rien du système en vigueur aux États-Unis. Cela me paraît une stupidité. Les petits Canadiens qui sont à l'école aujourd'hui sont sûrement aussi intelligents que nous l'étions quand, à l'école, nous composions avec les deux systèmes.

Le gouvernement essaie de nous faire accepter deux langues. Je me demande alors pourquoi nous ne pourrions pas avoir deux systèmes de poids et mesures? Il me semble qu'avant d'avoir deux systèmes linguistiques, il serait préférable d'avoir deux systèmes de poids et mesures, qui nous ont rendu grand service pendant bien plus de 100 ans. Le gouvernement est dans l'erreur. Il a totalement tort de se lancer dans cette direction. La seule chose sensée à faire, comme le député de Regina-Ouest l'a souligné, était de permettre aux entreprises d'adopter le système qui convenait le mieux à leurs besoins et de les laisser procéder à la conversion au système métrique au moment qui leur convenait le mieux. Or, bien au contraire, le gouvernement est prêt à mettre les gens en prison et à leur imposer des amendes pouvant aller jusqu'à $5,000 s'ils ne se plient pas à ces décrets.

Les Canadiens n'ont jamais, au cours de leur histoire, éprouvé autant de méfiance à l'égard d'un gouvernement et je vais vous dire pourquoi. C'est la loi sur les mesures de guerre qui a parti le bal, suivie par les contrôles des prix et les salaires. Le gouvernement a par la suite dit aux Canadiens que les prix énergétiques n'augmenteraient pas trop. Que s'est-il passé alors? Cela fait maintenant trois fois que nous entendons la population dire qu'elle en a assez. Cela constitue une raison, malgré tout ce que le ministre peut dire, pour laquelle la majorité des Canadiens nous disent ne pas vouloir du système métrique pour le moment. Il est impensable pour les Canadiens d'accepter cette décision venue d'en haut. Si le ministre croit qu'il a raison, pourquoi n'organise-t-il pas un référendum sur cette question, afin de donner à la population la possibilité de faire connaître son opinion? Si le ministre était vraiment de bonne foi, il dissoudrait temporairement la Commission sur le système métrique et attendrait les prochaines élections, qui viendront probablement dans une année ou deux. Nous avons vécu 110 ans avec les deux systèmes, nous pourrons bien continuer pendant deux autres années. Organisons un référendum en même temps que les prochaines élections. Laissons les gens décider s'ils veulent de la conversion au système métrique. Je suis persuadé que si la majorité des Canadiens veut le système métrique, la minorité suivra. La majorité n'est cependant pas prête à accepter la décision de ce gouvernement.

Nous venons tout juste d'avoir une élection partielle provinciale dans ma circonscription, dans l'ouest du Canada. Je suis persuadé que mes vis-à-vis en connaissent très bien les résultats.

**M. Ouellet:** Vous avez perdu.

• (1530)

**M. Towers:** Si ce candidat a été élu, c'est parce qu'il s'était tout particulièrement engagé au cours de la campagne électorale à lutter contre l'adoption du système métrique. Il a obtenu plus de votes que tous ses adversaires réunis. Le ministre me dit que la majorité des Canadiens sont en faveur de la métrisation; pourtant, voilà un candidat qui a réussi à obtenir plus de 50 p. 100 des votes simplement parce qu'il s'oppose au nouveau système.

Le ministre nous a dit des choses qui ne sont absolument pas conformes à la réalité. Pour imposer la métrisation aux Canadiens, le gouvernement adopte une attitude brutale, insensible et sournoise. Il a recours à un décret du conseil, la solution du lâche, pour arriver à ses fins. Il n'a ni le courage ni la politesse de discuter ouvertement à la Chambre des lois qui risquent de marquer la vie et la façon de vivre des Canadiens. Dans sa façon de gouverner, il manifeste un goût très prononcé pour les procédés sournois et brutaux. Je m'élève très vivement contre l'utilisation arbitraire des décrets du conseil auxquels il a recours pour forcer, sous peine d'amendes ou d'emprisonnement, les commerçants Canadiens qui utilisent l'un ou l'autre

système à adopter le système métrique, à renoncer au système impérial, procédé qui lui évite d'en discuter au Parlement.

Je tiens à dire au ministre, qui nous a reproché d'avoir peut-être lu certaines de ces histoires, que M^me^ Kasparian m'a affirmé ce matin, à l'issue d'une longue conversation, qu'elle était prête à aller en prison plutôt que de changer d'attitude ou de payer l'amende.

**M. Jack Burghardt (London-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la motion demandant au gouvernement de décréter un moratoire sur la mise en œuvre d'un projet de conversion au système métrique au Canada.

Comme l'a dit le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) tout à l'heure, il n'était pas à la Chambre lorsqu'on a lancé l'idée du système métrique et que ce projet a pris corps et été approuvé. Moi non plus je n'étais pas ici.

Toutefois, je me suis intéressé à la question de la conversion au système métrique lorsque je travaillais dans les milieux de l'information et dans le secteur de la radio-télédiffusion, et je me rappelle avoir fait à plusieurs reprises un certain nombre d'émissions spéciales à ce sujet. C'est à cause de l'expérience que j'ai acquise à cette époque-là que je voulais avoir l'occasion de parler cet après-midi.

Étant donné ce qui a été dit auparavant et les renseignements dont nous disposons, j'estime absolument nécessaire que nous dissipions tout malentendu en exposant des faits et des chiffres, puisque tout ce que nous avons entendu au cours de ce débat sur le système métrique, surtout de la part du député de Peterborough (M. Domm) et de certains de ses collègues, a consisté à faire circuler des rumeurs alarmantes. Le dernier député à prendre la parole, le député de Red Deer (M. Towers), a essayé d'effrayer les gens en parlant d'amendes et de peines d'emprisonnement, et il a voulu donner l'impression que tous ceux qui s'opposeraient au système métrique iraient en prison. Il n'y a rien de vrai là-dedans. Je crois que tout Canadien sensé en est convaincu. L'opposition ne cherche qu'à effrayer les gens.

**M. Miller:** L'opposition officielle.

**M. McGrath:** La seule opposition.

**M. Burghardt:** Il s'agit, en fait, d'une très petite opposition aujourd'hui. Premons, par exemple, le cas de l'élevage de bovins; j'aimerais rappeler au député que le président de la Commission du système métrique, M. McArthur, vient de Calgary, et que c'est un homme d'affaires, à la retraite. Le directeur général de la Commission du système métrique, M. Beckman, vient également de l'Alberta et c'est un ancien fonctionnaire du gouvernement provincial. Je suis certain que ces deux messieurs chercheront à agir au mieux des intérêts de l'éleveur de bovins lorsqu'ils mettront en œuvre le système métrique. Je suis certain que les intérêts des éleveurs non seulement dans l'Ouest, mais aussi dans toutes les régions du Canada, seront bien servis du seul fait que ces deux messieurs sont à la tête de la Commission du système métrique.

Jusqu'à présent, le débat a été très intense. Comme je le disais tout à l'heure, je voudrais rappeler de façon très ordonnée et très calmement certains des événements survenus. Il est très facile de s'emporter, de tempêter et de dresser des épouvantails, comme nous avons vu certains députés le faire cet après-midi. Mais c'est une autre affaire que d'effectuer des recherches sérieuses et de présenter des chiffres et des faits précis. Voilà pourquoi je voudrais faire consigner certains faits.

Tout d'abord, je voudrais exposer l'état actuel du programme national de décimalisation. Comme on l'a déjà dit cet après-midi, plus de 100 secteurs respectent déjà les normes établies par la Commission du système métrique du Canada; ces secteurs représentent tous les domaines d'activité, allant de la sidérurgie à la pêche, en passant par l'agriculture. Bien sûr, le député de Sault-Sainte-Marie est parfaitement au courant de la situation dans les usines sidérurgiques.

De cette centaine de secteurs, seulement trois—celui de la vente de l'essence au litre, de l'ameublement et des balances pour la vente au détail de denrées alimentaires—font l'objet de règlements en vertu de la loi de 1976-1977 sur les poids et mesures. Ces deux lois ont fait l'objet de longues discussions durant de nombreux mois et les entreprises intéressées ont prié le ministère de la Consommation et des Corporations de modifier les règlements existants de façon à favoriser leur conversion au système métrique. Les entreprises n'ont pas été les seules à souscrire à ces changements puisque l'Association des consommateurs du Canada était elle aussi en faveur de l'initiative. Les autres secteurs se décimalisent selon un calendrier proposé par plus de 2,000 entreprises dans tous les secteurs d'activité de l'économie, qui ont librement consenti à adopter le système métrique. Pour faciliter la mise en œuvre des plans sectoriels, les règlements et les mesures législatives existant sur les poids et les mesures doivent être adaptés aux unités métriques à un moment donné. A cet égard, trois grands secteurs font l'objet de règlements très rigoureux concernant les unités de mesure en vertu de la loi fédérale sur les poids et les mesures. Ces trois secteurs d'activité sont ceux que j'ai nommés tout à l'heure, c'est-à-dire la vente au détail de denrées alimentaires, celle de l'essence et l'ameublement.

La Commission du système métrique a établi des méthodes de planification et un calendrier de conversion en fonction de l'accord donné par les divers secteurs relativement au renouvellement et à l'approbation des plans qui s'appliquent à l'échelle nationale.

Les méthodes de planification établies par la commission pour la gouverne des comités sectoriels qui consentent librement à se décimaliser—et j'insiste sur le mot «librement»—indiquent des moyens de procéder à la conversion, et l'application même du système est entreprise en collaboration avec tel ou tel secteur commercial ou industriel.

J'aimerais exposer plus en détail chacun des trois programmes de conversion pour lesquels il a été jugé nécessaire de publier une réglementation en vertu de la loi sur les poids et mesures. Je tiens à le faire afin de dissiper l'idée qu'on impose, par la loi, la conversion au sytème métrique au Canada en dépit de la résistance générale du monde des affaires et de l'industrie, du corps enseignant, des syndicats et des organismes de défense des consommateurs.

En ce qui concerne la conversion de la vente de l'essence et des autres produits pétroliers au litre, un comité spécial composé de représentants des principales sociétés canadiennes intéressées s'est réuni pour la première fois en juillet 1972—il y a dix ans—pour examiner les possibilités et les difficultés que la conversion au système métrique présenterait pour l'industrie pétrolière. Un an plus tard, ce groupe a accepté de former un

comité intéressant les raffineries pétrolières ainsi que les grossistes et les détaillants d'essence afin de mettre au point un programme et un échéancier de conversion convenables. La publication de l'intégralité du programme a été approuvée en septembre 1976.

Ce secteur a d'importantes répercussions sur l'économie canadienne. Parmi les produits pétroliers qui nous sont familiers et qui sont raffinés et commercialisés au Canada notons l'essence, le mazout, les huiles de graissage et d'éclairage, les graisses et les produits pétro-chimiques servant en agriculture. En 1976, certaines régions isolées du pays ont vu le prix de l'essence grimper à plus de $1 le gallon. Beaucoup de députés s'en rappelleront sans doute, l'industrie a réagi en commençant à fixer les prix au demi-gallon puisque les compteurs des pompes à essence ne pouvaient aller que jusqu'à 99.9c. le gallon. Au même moment, le ministère de la Consommation et des Corporations priait l'industrie de se servir le moins possible des prix au demi-gallon. Un bulletin publié par le ministère en 1976 limitait à 12 mois la durée de cet usage. En conséquence, le groupe d'étude sectoriel chargé de la conversion des pompes s'est penché sur la faisabilité de la distribution au litre des pompes à essence converties. Les solutions autres que la conversion au système métrique ont été trouvées non rentables.

• (1540)

Le comité sectoriel a persuadé la CCAC d'annuler son bulletin qui limitait les prix au demi-gallon, étant entender que l'industrie s'était engagée à la conversion ultime des pompes des stations service à la distribution au litre. En prévision de la conversion, les commandes de pompes placées à partir de 1975 prévoyaient un rouage métrique supplémentaire, qui devait être enclanché ultérieurement, le moment venu de fonctionner en litres.

Le plan de conversion du secteur devait démarrer le 1er janvier 1979 et s'achever en gros dans un délai de deux ans. Cependant, l'industrie et la CCAC redoutaient la possibilité d'une conversion des pompes au petit bonheur. C'est pourquoi la CCAC a établi, de concert avec le comité sectoriel, un règlement prévoyant que la conversion pourrait débuter le 1er janvier 1979 et, sauf exception, être achevée le 31 décembre 1980. Faisaient exception de petits établissements de détail situés dans des régions éloignées et distribuant moins de 100,000 gallons par année. La conversion des pompes de détail a débuté comme prévu, et son exécution est maintenant achevée à l'exception de quelques régions peu peuplées. Il n'y a à peu près pas eu de plaintes au sujet de ce programme, la chose s'étant faite «sans histoire» au niveau des consommateurs.

Outre les pompes à essence, il a fallu modifier les lois fiscales provinciales afférentes aux produits pétroliers. Comme nous le savons, toutes les provinces calculent maintenant leurs taxes au litre. Une des étapes, peut-être la plus difficile du programme, a exigé un délai préalable considérable. C'était la conversion de nombreux systèmes de bureau dans lesquels interviennent les unités de mesure.

Le recours à un règlement d'application de la loi sur les poids et mesures a également été demandé par le secteur de l'ameublement. Le ministre en a parlé aujourd'hui. Un avis préalable de règlement relatif à ce secteur, au titre de la loi sur les poids et mesures, a été inséré à la Partie I de la *Gazette* du Canada le 17 mars 1979 par le ministère de la Consommation et des Corporations. Le projet de règlement prévoyait un délai ultime, après lequel seraient interdites la publicité et la vente de tissus à la pièce et d'ameublement ménager en mesures autres que celles du système métrique international. Dans ces produits figuraient le linge de maison, la literie, les meubles, les tissus, les papiers peints et les revêtements de sol souples. La demande d'une réglementation est venue du sous-comité de l'ameublement du comité sectoriel des consommateurs, de l'économie domestique et de la vente au détail. La recommandation était appuyée par l'ensemble du comité sectoriel et d'autres comités des textiles, du bois, des meubles, du papier et produits connexes, et du travail.

En outre, les associations nationales suivantes, par l'intermédiaire des comités sectoriels ou à titre individuels, se sont officiellement prononcées en faveur des règlements: la Canadian Home Sewing Association, le Conseil canadien du commerce au détail, la Retail Merchants Association du Canada, l'Association des consommateurs du Canada, la Canadian Textile Association, la Canadian Home Economics Association, l'Association canadienne des détaillants en quincaillerie et l'institut canadien du tapis.

Le comité de l'ameublement a décidé qu'il serait plus avantageux pour le consommateur de prévoir l'entrée en vigueur du système métrique dans tous les domaines en même temps. Cette décision se fondait sur l'hypothèse, tout à fait raisonnable, que l'acheteur de tapis voudrait peut-être aussi se procurer des meubles, un couvre-lit et du papier peint. On a pensé que ce serait un embarras pour le consommateur d'avoir à acheter l'un de ces produits en mesures courantes et un autre en mesures métriques. On a jugé également qu'en raison de la compétitivité de leur propre industrie, une réglementation s'imposait pour faire en sorte que tous les détaillants opèrent cette conversion en même temps. A ce propos, le député de Red Deer a évoqué le cas d'un magasin de tapis qui avait fait faillite dans la région de Montréal, sauf erreur. Les tribunaux sont maintenant saisis de l'affaire. Le député sait sans doute que l'affaire est devant les tribunaux et qu'il ne faut pas l'évoquer à la Chambre . . .

**M. Domm:** L'affaire est jugée.

**M. Burghardt:** . . . car nous nous attirerions sûrement les foudres des députés d'en face. Quoi qu'il en soit, les détaillants ont tenu à opérer la conversion en même temps afin de s'assurer que les consommateurs puissent facilement comparer les prix entre les magasins, car l'un aurait pu afficher des prix calculés à la verge carrée, tandis que son concurrent les affichait au mètre carré, ce qui représente 20 p. 100 de plus.

Le troisième secteur qui a fait l'objet d'une réglementation est celui des détaillants de produits alimentaires. Le groupe de travail chargé de la conversion des balances dans ce secteur se composait de représentants des chaînes de détaillants et des indépendants, des entreprises de fabrication et d'entretien des balances, des consommateurs et des fonctionnaires chargés de réglementer les poids et mesures. Tous les intéressés sont représentés. En 1977, le groupe de travail demanda qu'on établisse, aux termes de la loi sur les poids et mesures, un règlement applicable à la publicité et à la conversion des balances jugées nécessaires pour effectuer une transition coordonnée, sans heurts, aux mesures métriques. Le groupe demandait un règlement régissant l'ajustement des balances dans le commerce au détail des produits alimentaires en se fondant sur l'expérience de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui

avaient initialement mais en vain essayé de convaincre les commerçants de convertir leurs balances un à un. Par la suite, un règlement ayant été adopté, les programmes dans les deux pays ont été mis en œuvre sans heurts, et sans confusion pour les consommateurs.

La décision initiale de rendre l'adoption du système métrique obligatoire dans ce secteur fut prise par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et le cabinet, sur la recommandation des détaillants en produits alimentaires et avec le plein appui de l'Association des consommateurs du Canada. Le député de Red Deer a aussi parlé d'une dame de Calgary, je crois, qui aurait été accusée de publicité frauduleuse. Il n'a pas dit que cette personne avait été prévenue au moins à une douzaine de reprises qu'elle ne respectait pas le règlement et que ce n'était ni l'Association des consommateurs du Canada, ni le gouvernement du Canada, ni le parti libéral qui avaient formulé une plainte, mais bien ses propres concurrents qui estimaient qu'il n'était pas juste qu'elle puisse faire sa réclame comme elle la faisait. Voilà consignés une fois pour toutes les faits tels qu'ils sont réellement.

Outre les trois secteurs dont elle assure la conversion en s'appuyant sur le règlement d'application de la loi sur les poids et mesures, la Commission du système métrique veille à ce que les autres secteurs, dont le nombre dépasse la centaine, adhèrent de plus en plus aux programmes de conversion volontaire dont la mise en application ne requiert à peu près pas de support législatif.

Ainsi, de nombreux députés s'étonneront peut-être d'apprendre que le secteur de la fabrication et de l'utilisation du matériel servant à combattre les incendies, secteur qui pourtant contribue tant à protéger nos biens et nos vies, est l'un de ceux qui, mine de rien et sans tambour ni trompette, se convertissent de meilleure grâce au système métrique. Ce secteur comprend les fabricants et les distributeurs de matériel servant à combattre les incendies, ainsi que les services de pompiers de toutes les régions du Canada qui les utilisent. Lorsqu'on leur a offert, en octobre 1977, de faire partie d'un comité sectoriel devant s'occuper de conversion au système métrique, plusieurs associations et organismes gouvernementaux importants ont répondu avec enthousiasme.

Les associations suivantes, entre autres, sont représentées au comité: la Canadian Fire Apparatus Manufacturers Association, l'Institut des fabricants de matériel de lutte contre l'incendie, les Associations canadienne et internationale des chefs de pompiers et la Association of Canadian Fire Marshals and Fire Commissioners. Des organismes de normalisation tels que les Underwriters Laboratories et la National Fire Protection Association sont également représentés. La plupart des membres du comité sectoriel font eux-mêmes partie des divers éléments de l'industrie. Dans ce secteur l'incidence économique se manifeste essentiellement dans le cas des fournitures, matériel et installations utilisés par les services de protection et de lutte contre l'incendie. L'accent est mis spécialement sur la sécurité et l'efficacité des services et, pourtant, tous ces organismes, les services de lutte contre l'incendie, se conforment au système métrique. Nous connaissons les principaux avantages de la conversion dans ce secteur, des avantages concernant l'économie et la sécurité qui découleront de la normalisation d'un grand nombre d'appareils.

• (1550)

La conversion au système métrique fournit une excellente occasion pour pousser un peu plus loin la normalisation puisque toutes les parties intéressées sont représentées au comité. La standardisation du matériel est considéré comme un objectif à long terme. Le matériel en usage ne deviendra pas inutilisable du fait de la conversion. L'application d'un système de mesures unique et cohérent à la fois pour le matériel et l'utilisation opérationnelle, est considérée comme un avantage pour les membres.

Un sous-comité de planification avait préparé un programme global de conversion et tous les éléments du secteur l'ont approuvé en février 1979. Peu après, en mai 1979, un sous-comité sectoriel a rédigé des recommandations en vue de la normalisation des mesures. Le rapport a été largement diffusé auprès du public, des entreprises et des gouvernements et suite à leurs observations, des corrections et des précisions ont été apportées. La Association of Canadian Fire Marshals and Fire Commissioners a accepté intégralement le rapport sur la normalisation du matériel.

Janvier 1981 a été une étape importante dans le programme de conversion sectorielle. C'est à cette date que les effectifs d'un grand nombre de casernes de pompiers partout au Canada ont commencé à utiliser le système dans leurs tâches quotidiennes. Les jauges de pression et les manomètres avaient été convertis avant cette date. A l'appui du programme, un poster d'information sur les mesures métriques avait été largement diffusé. On avait également élaboré des programmes de formation générale à l'intention des pompiers.

Enfin, à l'appui des programmes provinciaux de formation, le comité a publié une brochure intitulée: «Training Guidelines for Metric Conversion in the Fire Services of Canada». Les pompiers qui ont suivi les cours ont dit que le système métrique simplifiait bien des calculs surtout dans les systèmes hydrauliques.

Ainsi, un important service public dont le rôle consiste à assurer la protection et la sécurité des Canadiens, vit déjà à l'heure métrique. Je pourrais en énumérer bien d'autres. Beaucoup d'autres points ont déjà été mentionnés.

Pour terminer, étant donné les progrès considérables accomplis dans le programme de conversion depuis dix ans et puisque ce programme continue d'être appliqué en tenant compte des désirs des principaux intéressés, et c'est une chose que les faits ont démontré, je ne peux appuyer la motion dont nous sommes saisis.

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, j'ai pris pour habitude de faire preuve de mesure dans ce débat permanent sur le système métrique. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et la population de Hamilton-Wentworth savent que j'ai jusqu'ici recouru à toutes les réserves de modération dont je pouvais disposer pour parler du système métrique que le gouvernement cherche à imposer aux Canadiens dans leurs façons de vivre.

Mais après avoir entendu le ministre cet après-midi, je constate que mes réserves de modération et de patience sont épuisées. Je n'ai jamais entendu ce ministre déblatérer autant d'insanités. Vraiment il a dépassé les bornes quand il s'est porté à la défense de son gouvernement qui, tambour battant fait marcher les Canadiens au pas métrique. Le ministre responsable de la conversion au système métrique devait avoir une

sérieuse envie de rire quand il nous a dit que la métrisation s'effectue dans l'équité, et qu'en très grande majorité les Canadiens accueillent le système métrique à bras ouverts.

Le ministre parle des trois cas où la métrisation est obligatoire, à la demande expresse nous dit-il des secteurs concernés: l'essence au litre, l'ameublement ménager et, ah oui! il allait l'oublier, les magasins d'alimentation au détail.

Je me fiche pas mal des arguments que le gouvernement invoque au sujet de la viabilité du système métrique et des raisons que nous avons de l'adopter. Le discours du ministre peut se résumer en une phrase: Tout le monde marche à fond dans le système métrique, sauf la population.

Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Irwin) a fait une déclaration qui mérite d'être relevée. Il a demandé s'il était possible à un député de trouver une façon plus futile de dépenser l'argent des contribuables que de parler de cette question ici un vendredi après-midi. Il a parlé des $400,000 à $500,000 que coûte aux contribuables le débat sur cette question à la Chambre des communes.

Nous nous sommes plaints à plusieurs reprises depuis des années de ce que la question du système métrique n'ait pas été pleinement débattue à la Chambre des communes. Pas une seule mesure législative n'a été mise à l'étude afin de faire l'objet d'un vote. A notre avis, un problème aussi important que celui-là, qui a d'aussi importantes répercussions sur la vie de tous les Canadiens, n'a pas été débattu de façon assez approfondie à la Chambre.

Si le député de Sault-Sainte-Marie veut nous mettre au défi en demandant s'il existe une façon pire de gaspiller l'argent du contribuable qu'en discutant du système métrique à la Chambre des communes, je puis en trouver une. C'est la somme astronomique que le gouvernement a consacrée à la métrisation depuis dix, onze ou douze ans. La conversion au système métrique a coûté terriblement cher. Cela se compte par centaines de millions de dollars, peut-être même deux ou trois milliards de dollars. Parlez-en donc aux pensionnés, aux consommateurs et aux propriétaires. Qu'on donne deux ou trois milliards de dollars à ceux qui en ont besoin. Essayez de leur expliquer comment le gouvernement peut justifier une telle dépense au titre de la conversion au système métrique.

J'ai protesté pour la première fois contre l'imposition du système métrique aux Canadiens à mon arrivée à la Chambre des communes, il y a environ quatre ans. Depuis lors, je m'efforce de démocratiser ce processus du point de vue du consommateur. Tous les gouvernements du monde libre sont censés être responsables devant l'opinion publique. Si le public est lui-même sérieux, le gouvernement a le devoir d'agir avec sérieux. Pour ce qui est de la conversion au système métrique, nous avons affaire à des millions de Canadiens qui ont fait connaître leurs vues au gouvernement par l'entremise de leurs députés élus. Je suis intervenu en tant que porte-parole des consommateurs canadiens dans le cadre de ce débat, le troisième ou quatrième débat d'opposition portant sur cette question à la Chambre, pour signaler avec véhémence le mécontentement que cette conversion obligatoire a suscité chez les Canadiens.

L'actuel gouvernement libéral impose le système métrique aux Canadiens de façon on ne peut plus arbitraire. Il oblige les Canadiens à faire leurs achats en mesures métriques, les propriétaires canadiens à cuisiner en mesures métriques, à posséder des tapis, du bois, des vêtements, tout ce que l'on veut en mesures métriques, ce qui est, à mon sens, on ne peut plus antidémocratique.

Le premier ministre (M. Trudeau), qui a déclaré un jour que l'État n'avait rien à faire dans les alcôves de la nation, a décidé de donner au gouvernement droit de regard sur les cuisines, les épiceries de quartiers et les supermarchés de la nation. Je sais que le ministre de la Consommation et des Corporations va répondre que bon nombre de mes collègues et moi-même, à l'instar des centaines de milliers de Canadiens qui protestent contre la conversion obligatoire, ne sommes qu'une poignée de fanatiques. Je préférerais défendre la cause des Canadiens dont le gouvernement ne se soucie pratiquement pas. Je voudrais vous parler des lettres qu'ils m'ont adressées ainsi qu'à un grand nombre de mes collègues et à des journalistes. En tant qu'ancien journaliste, je respecte la façon dont la presse reflète l'opinion des citoyens.

• (1600)

Sans entrer dans une longue discussion quant à savoir si le système métrique était légal ou obligatoire ou encore facultatif, les Canadiens savent qu'ils ont été bernés. Ils savent qu'au départ le système métrique devrait être facultatif. Telle était l'intention du gouvernement canadien lorsqu'il a soumis le projet pour la première fois à la Chambre des Communes. C'était un vendredi après-midi comme celui-ci, aux environs de quatre heures. Les députés étaient peu nombreux à la Chambre. Si je me souviens bien, c'est le 17 mars 1976, jour de la Saint Patrick, que la Chambre des Communes a approuvé les directives facultatives. C'était facultatif, voilà ce que supposaient tous les députés présents à la Chambre. Je n'en faisais pas encore partie, car j'étais dans la tribune de la presse. Je suivais ce débat. Tous les députés avaient clairement compris que le système métrique serait facultatif. De nombreux secteurs de la société canadienne pensaient également que nous allions adopter le système métrique volontairement pour emboîter le pas à nos principaux partenaires commerciaux.

Plusieurs de mes collègues ont parlé de ce qui s'est passé en Grande-Bretagne et aux États-Unis. J'ai étudié ce qui s'est passé en Australie et j'en parlerai tout à l'heure. En attendant, pourquoi ne pas voir ce qu'ont déclaré certains médias du pays? Dans certaines localités et certaines régions, les médias peuvent parfois laisser à désirer et prêter le blame à la critique. Néanmoins, j'estime qu'ils reflètent vraiment la pensée des citoyens.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par une apologie du système métrique qui a paru dans le *Chronicle Journal* de Thunder Bay. Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) nous l'a gracieusement transmise. L'éditorial porte sur la pétition volumineuse que mon collègue de Peterborough (M. Domm) a déposée aux Communes il y a quelques semaines. Voici ce que dit l'éditorial du *Chronicle Journal* de Thunder Bay:

L'aspect intéressant de ces critiques récentes, c'est qu'il y a sept ans, quand la loi sur les normes a été adoptée, tous les partis politiques étaient en faveur de la conversion.

Techniquement parlant, c'est vrai—je pense—que les 17, 18 ou 19 députés qui sont présents en ce vendredi après-midi, étaient favorables en principe à la conversion au système métrique. Aucun de nous ne peut le nier. L'éditorial se poursuit ainsi:

Les Canadiens ont survécu à la conversion aux litres, aux kilomètres, aux degrés Celsius et à tous les autres aspects de la métrisation, en endurant tout au plus une légère confusion et une irritation passagère, et ils sont aujourd'hui tellement habitués qu'ils n'y pensent même plus.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'y suis moi aussi assez bien habitué pour ne plus y penser. Je suis capable de m'adapter aux kilomètres, aux degrés Celsius—j'en arrive à l'osmose—et je crois que la plupart des Canadiens s'efforcent de s'y s'adapter. Voici la suite de l'éditorial:

Mais la métrisation s'est abattue sur le commerce au détail et Domm . . .

En parlant de mon collègue de Peterborough:

. . . et d'autres personnes comme Neil Fraser, le fonctionnaire fédéral congédié parce qu'il s'est entêté à critiquer la métrisation et d'autres programmes gouvernementaux, ont décidé qu'elles devaient tenter un ultime effort au nom, disent-elles, de leurs principes.

Dommage que les gens ne reconnaissent pas ces principes pour ce qu'ils sont: de l'opportunisme politique.

N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que je cite ici l'éditorial du *Chronicle Journal*. Tout ce que je puis dire c'est ceci: si on estime que les députés se livrent à de l'opportunisme politique en cherchant, devant les exhortations énergiques, pressantes de centaines de milliers, en fait, de millions de Canadiens, à ralentir, à réexaminer ou à rendre plus démocratique cette ruée tête baissée vers le système métrique, je voudrais bien qu'on me dise si nous sommes vraiment ici, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), le député de Peterborough, le député de Western Arctic (M. Nickerson), moi-même, ou qui que se soit d'autre à la Chambre, pour y représenter les vues de la population.

Je n'ai pas à m'excuser de prendre la parole à la Chambre pour déclarer en termes aussi énergiques que possible, non seulement au nom de mes commettants, mais aussi au nom de millions de Canadiens, que le gouvernement actuel s'y prend mal pour effectuer la conversion au système métrique.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer très brièvement le *Hamilton Spectator*:

Les commerçants et les consommateurs ne l'ont jamais demandé, mais le système métrique devra être utilisé dans les magasins d'Hamilton-Wentworth, d'Halton, de Brant et d'Haldimand-Norfolk à compter du 11 janvier.

Et l'article poursuit:

La conversion au système métrique a été imposée par le gouvernement d'Ottawa qui s'est comporté comme un dictateur maladroit, arbitraire et sans pitié.

La seule raison que le gouvernement a bien voulu offrir c'est que le système métrique permettra à nos industries de vendre plus facilement leurs produits à l'étranger.

Ce n'est pas vrai et le gouvernement le sait.

Environ 60 p. 100 des exportations canadiennes sont destinées aux États-Unis . . . qui utilisent le système impérial auquel ils ont apporté quelques changements. L'administration Reagan a . . .

Nous savons déjà que la commission américaine du système métrique sera abolie en septembre. Il espère personnellement que le gouvernement des États-Unis a parcouru ses derniers kilomètres. Aux États-Unis par exemple, l'adoption du système métrique est facultative, monsieur l'Orateur et je reviendrai tout à l'heure sur cet aspect.

Le *Globe and Mail* de Toronto qui est un quotidien plutôt respecté dans le pays et qui s'est engagé à plusieurs reprises dans des controverses avec nous, déclare pourtant que «le mètre est boiteux» pour ajouter ensuite ceci:

Le gouvernement fédéral a une étrange façon de recueillir l'opinion des habitants des localités où il a imposé l'usage du système métrique: il se contente de faire la sourde oreille.

Le gouvernement fédéral a obligé les magasins d'alimentation de trois villes à abandonner le système impérial en faveur du système métrique. Dans les trois cas, ces commerces ont dû revenir au système impérial à la demande expresse de leur clientèle.

Cela n'a pas empêché le ministre de l'Industrie, Herbert Gray, de confirmer avant-hier à la Chambre des communes que le gouvernement libéral avait l'intention de réclamer la métrisation dans 21 autres villes en janvier prochain.

Monsieur l'Orateur, nous étions en janvier dernier. L'article poursuit en ces termes:

La monstrueuse machine s'est engagée dans une voie à sens unique et y roule à contre-sens.

Toutes sortes de comptes rendus, d'articles et d'éditoriaux écrits par des journalistes respectés et publiés dans des journaux bien connus montrent que l'opposition à la métrisation n'est pas le fait d'un petit groupe isolé de fanatiques de l'Ontario.

Prenons par exemple le numéro du 20 mars dernier du *Cape Breton Post* où l'on peut lire ceci:

M. Ouellet regrette beaucoup qu'un petit nombre d'individus veuillent faire toute une histoire à la dernière minute. Les voilà qui s'insurgent au dernier moment. Il est bon de leur rappeler que nous œuvrons dans ce sens depuis 12 ans.

Ce qui est regrettable, c'est que tout au long de l'entrevue, M. Ouellet n'ait pas fourni un seul argument en faveur de la métrisation. Il s'est contenté de mettre en doute l'intelligence des opposants. Et il a déclaré, avec l'assurance qui caractérise les membres du gouvernement fédéral, que ceux qui viennent grossir les rangs des adversaires de la métrisation, sont sûrement «mal informés».

Cet éditorial cite ensuite une dépêche de la *Presse canadienne* où il est dit ceci:

En fait, de nombreux chefs de petites entreprises et d'agriculteurs s'opposent de façon véhémente à l'adoption du système métrique parce qu'il leur en coûterait trop cher pour convertir les balances, les outils et les machines.

Et Dieu sait, monsieur l'Orateur, si les chefs de petites entreprises et les agriculteurs sont des gens fanatiques!

Qu'en est-il dans l'Ouest maintenant? Je vais vous citer quelques propos recueillis dans la presse comme celui-ci:

• (1610)

Je suppose que chacun a écouté—ou lu—les propos de l'ambassadeur américain, M. Paul Robinson, qui, lors d'une conférence de presse, a déclaré que le Canada sera «nettement désavantagé» s'il tient absolument à adopter le système métrique d'ici la fin de l'année prochaine, comme prévu.

L'ambassadeur n'a pas mâché ses mots, ajoutant que «la plupart des Américains n'aiment pas du tout le système métrique,» . . . et d'après lui «il ne vaut rien».

Je me rends compte que l'ambassadeur fait les manchettes ces jours-ci à cause de sa déclaration controversée, mais comme l'a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), l'ambassadeur a le droit de dire ce qu'il pense.

Je vais essayer d'être bref parce que certains de mes collègues voudraient participer au débat cet après-midi. Je veux simplement préciser une fois de plus qu'en ce qui me concerne et, j'en suis sûr, en ce qui concerne des députés de mon parti, je n'ai rien contre la conversion au système métrique proprement dite. Je suis disposé à apprendre. Je suis disposé à m'adapter à ce système. Je l'apprends par osmose. Ce qui me déplaît profondément, et déplaît énormément à ceux qui ont pris la parole aujourd'hui, c'est la façon dont le gouvernement a entrepris d'imposer le système métrique.

**M. Ouellet:** C'est faux.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Le gouvernement contraint les Canadiens à adopter le système métrique, et les Canadiens en ont assez. Ils en ont assez du gouvernement libéral qui fait intrusion dans leur vie privée.

**M. Ouellet:** Vous induisez la Chambre en erreur.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Je crois qu'il est temps que les parlementaires se lèvent pour parler au nom de millions de Canadiens.

**M. Ouellet:** Soyez honnête au moins.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Le ministre me demande d'être honnête. Je dis ce que je pense le plus honnêtement que je puis. J'ai parlé aussi honnêtement que possible au nom de plusieurs millions de consommateurs canadiens; je traite de cette question et m'adresse aux Canadiens bien plus honnêtement . . .

**M. Ouellet:** A des millions? Voyons.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** . . . que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et le gouvernement du Canada. Il appartient certainement au ministre de la Consommation et des Corporations de protéger les intérêts des consommateurs canadiens.

Je tiens à répéter que nous avons été à l'écoute des personnes âgées, des retraités et des fermiers du Canada. Les députés d'en face ne peuvent pas me dire que les fermiers n'ont pas de problèmes lorsqu'ils trouvent brusquement une seule unité de mesure sur un emballage et que le mode d'emploi leur dit de répandre tant de litres d'insecticides dangereux et de poisons sur un hectare, alors que ces produits sont nuisibles s'ils sont mal utilisés et doivent être employés selon les doses prescrites pour être efficaces. De nombreux fermiers éprouvent des problèmes sur ce plan.

Je le répète encore, je ne suis pas contre la conversion au système métrique en soi.

**M. Ouellet:** C'est bien. Asseyez-vous donc.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Je suis contre la conversion obligatoire au système métrique que le gouvernement nous impose, et je dis que si l'on veut qu'elle se fasse de façon démocratique, il faut au moins laisser à la génération actuelle le temps de s'adapter au système, car après tout, quel mal y a-t-il à mettre deux unités de mesure, l'impériale et le métrique, sur les emballages? Assurément, si le gouvernement canadien peut mettre des étiquettes en français et en anglais sur l'emballage de tous nos produits pour accorder aux Canadiens francophones et anglophones et à tous les autres Canadiens le libre choix de la langue . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Ce consentement unanime lui est-il accordé?

**Des voix:** D'accord.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Merci monsieur l'Orateur et je remercie également les députés.

Je voudrais simplement adresser une dernière exhortation au ministre de la Consommation et des Corporations. Si le gouvernement peut exiger que les étiquettes sur tous les produits soient en français et en anglais pour accorder aux Canadiens un libre choix sous ce rapport, est-ce excessif que de demander au gouvernement canadien d'exiger que tous les produits vendus au détail portent—tant que les divers secteurs ici au Canada estimeront qu'il doit en être ainsi . . .

**M. Ouellet:** Deux ans; c'est ce que disent les commerçants.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** . . . les mesures métriques et impériales sans limite de temps? Le gouvernement ne devrait pas imposer des délais aux consommateurs.

**M. Ouellet:** Ce n'est pas nous, ce sont les hommes d'affaires.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Je demande au ministre de la Consommation et des Corporations de démocratiser la métrisation au Canada. S'il le fait en recherchant le libre consentement des intéressés plutôt qu'en essayant d'imposer son système il s'attirera la reconnaissance de nombreux . . .

**M. Ouellet:** Ce n'est pas le gouvernement . . .

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** . . . de centaines de milliers sinon de millions de Canadiens. C'est ce que nous demandons et c'est ce que je continuerai à réclamer au gouvernement.

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, je voudrais participer au débat d'aujourd'hui et essayer de donner un point de vue modéré. Le député d'Hamilton-Wentworth (M. Scott), qui vient tout juste de parler, nous a dit qu'il n'était pas contre la conversion au système métrique mais contre son application.

**M. Clarke:** Obligatoire.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Obligatoire.

**M. Clarke:** Lisez la motion.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** C'est un peu difficile à comprendre. Je pourrais accepter cette position si nos vis-à-vis apprenaient à exprimer leur point de vue sans crier et semer la dissension.

Le député a parlé d'une marche forcée vers le système métrique. Il sait très bien que ce n'est pas vrai.

Nous avons écouté le député de Red Deer (M. Towers) auparavant. On prête à ce dernier un grand sens de l'humour, qu'il utilise d'ailleurs très fréquemment à la Chambre, mais il a semblé le mettre de côté aujourd'hui lorsqu'il a parlé de méthodes prussiennes. Si je ne me trompe pas, il a même utilisé le mot «nazi». Je trouve cette remarque désobligeante et je crois que tout Canadien censé la trouvera également inadmissible. Il est étrange que des députés puissent utiliser des termes comme cela tout en sachant fort bien qu'ils sont faux et ne s'appliquent pas à la situation au Canada. Ils savent qu'ils n'auront pas à subir des répercussions sur le plan juridique et ils se permettent alors de faire ces déclarations. Cela montre certainement très bien à quel point ces déclarations sont fallacieuses.

Le député de Red Deer, toujours le même, a déclaré que la question du système métrique a joué un rôle primordial dans l'élection partielle d'Olds-Didsbury, circonscription comprise dans la circonscription fédérale de Red Deer. Je suis désolé que le député ne soit pas à la Chambre à l'heure actuelle, car je voudrais lui poser une question. Je me demande ce qu'il a fait lors de cette campagne pour bien expliquer la question. Si M. Kessler a été aussi malhonnête avec les électeurs sur les questions relatives au système métrique qu'il l'a été sur la question constitutionnelle, le député de Red Deer aurait pu faire beaucoup pour son pays en participant à la Chambre et en mettant les choses au point.

Lors de ce débat, on a souvent essayé de faire peur aux gens, mais on a rarement été logique. Ainsi, l'opposition a essayé d'excuser sa propre trahison des principes en lançant bobard sur bobard. On nous a dit qu'il n'y avait pas eu de débat sur cette question au Parlement. Pourtant il y en a eu un.

**M. Domm:** Pas sur l'imposition obligatoire du système métrique.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** L'application du système métrique au Canada a été adoptée unanimement par le Parlement. Nous avons entendu je ne sais combien de fois—et c'est là le principal cheval de bataille du député de Peterborough (M. Domm)—que le système métrique a été imposé. Ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas légiféré à ce sujet. Nous n'avons pas passé de décret tant que des secteurs particuliers de l'économie ne nous l'ont pas demandé. Cela montre bien l'inexactitude—et j'utiliserai ce mot parce que je sais qu'il est parlementaire—de certains des renseignements que des députés diffusent. On a dit que le Parlement n'avait pas été consulté sur la conversion des balances et c'est faux.

On a dit aussi que l'Australie avait stoppé la conversion au système métrique, ce qui n'est pas plus vrai. En fait, l'Australie avait décidé à l'origine de procéder à la conversion au système métrique en utilisant la méthode préconisée par nos vis-à-vis, c'est-à-dire la cœxistence des deux systèmes. Il a fallu se décider à adopter le système strictement métrique car s'il avait fallu attendre que tout le monde soit d'accord il aurait fallu un temps interminable. Les députés d'en face ont parlé du coût de la métrisation et ils ont dit qu'il faudrait plus de temps. Comme bien souvent, ils se contredisent. Plus il faudra de temps pour passer au système métrique, plus cela reviendra cher. Si nous en avions profité en 1871, lorsque le gouvernement de Sir John A. Macdonald a adopté la loi sur les poids et mesures, pour adopter officiellement le système métrique comme système officiel de poids et de mesure, nous n'aurions pas eu autant de problèmes que nous en avons à l'heure actuelle. Quiconque a l'esprit tant soit peu logique sait que le système métrique est plus pratique que le système impérial.

• (1620)

**M. Domm:** Non.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Je me demande si le député de Peterborough sait combien il y a de chaînes dans un mille ou combien il y a de chaînes carrées dans un acre. C'est une unité du système impérial auquel il tient tellement.

**M. Domm:** Je viens de vous le dire.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Je regrette, je n'ai pas entendu.

**M. Domm:** J'ai dit 5,280.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** C'est le nombre de pieds. J'ai demandé combien de chaînes il y a dans un mille et combien de chaînes carrées il y a dans un acre.

**M. Domm:** Combien mesurez-vous en unités métriques?

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Un peu moins de deux mètres.

**M. l'Orateur adjoint:** Sauf le respect des députés, je leur rappelle qu'il faut respecter la forme habituelle du débat.

**M. Domm:** Il ne sait même pas combien il mesure.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Je ne sais peut-être pas exactement combien je mesure en unités métriques, mais je suis assez grand pour vous dire la vérité. J'espère que les députés d'en face apprendront à en faire autant.

**M. Regan:** Vous en demandez trop.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Je pèse environ 65 kilogrammes, monsieur l'Orateur.

**M. Clarke:** A mon avis, c'est plutôt 85.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Un député d'en face vient de crier que je devrais plutôt peser 85 kilos. Je crois qu'il essaie de me peser à l'œil. Ce sujet, comme tant d'autres dernièrement, a donné lieu à trop de discussions. Je me demande bien où l'opposition veut en arriver en semant la confusion—si, je le sais, mais ses motifs sont inavouables; ce n'est pas dans le but d'aider le pays.

Le système métrique est légal au Canada depuis 1871, en vertu de la première loi sur les poids et mesures. Le Parlement l'a modifiée en 1971 pour y mentionner le système international d'unités. Cela devrait répondre à la question du député de Red Deer qui a demandé de quel système métrique il s'agit. Il s'agit du système international d'unités connu sous le sigle SI. Nous avons pris cette mesure quand nos principaux partenaires commerciaux ont décidé en 1951, à la Conférence générale sur les poids et mesures, d'améliorer le système métrique. Ce système étant appliqué dans le monde entier, le système modernisé a été rebaptisé système international d'unités, soit SI en abrégé.

Les leaders parlementaires de tous les partis ont admis que la conversion au système métrique était inévitable et dans l'intérêt national, en soutenant le livre blanc sur la conversion au système métrique. Ces discours ont été prononcés au parlement, monsieur l'Orateur.

**M. Domm:** En faveur de la métrisation volontaire.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Le livre blanc sur la conversion au système métrique devait répondre aux instances faites par divers secteurs tels que l'Association des consommateurs du Canada, l'Association canadienne foyer-école, l'Institut agricole du Canada, la Chambre de commerce du Canada—groupe certainement gauchiste—l'Association pharmaceutique canadienne et le Couseil canadien des ingénieurs professionnels.

Ces organismes étaient convaincus et le sont toujours des avantages pratiques d'un système qui simplifie l'apprentissage des mathématiques à l'école, qui améliore et consolide notre position par rapport à la concurrence mondiale sans parler de toute une gamme d'avantages intermédiaires.

Il y a plus d'une centaine de comités sectoriels pour la métrisation volontaire qui regroupent plus de 2,000 représentants bénévoles de l'industrie, des syndicats, des consommateurs et des organismes gouvernementaux. La Commission du système métrique du Canada a mis au point une stratégie pour faire participer le plus tôt possible chaque secteur de chaque région à la planification de la conversion au système métrique. Peut-on qualifier de telles initiatives d'obligatoires, monsieur l'Orateur?

Les plans des secteurs représentant l'industrie, le commerce et l'enseignement sont mis au point grâce à un consensus. Les comités de secteurs pour la métrisation volontaire se chargent de fixer les délais et de contrôler la mise en vigueur de leurs plans. La méthode de participation volontaire comporte l'élaboration de plans par ceux qui devront les mettre en vigueur. Cela aide à garantir que les divers secteurs peuvent profiter des avantages de la métrisation au coût le moins élevé possible.

Je le répète, monsieur l'Orateur, en retardant le programme de métrisation, on ne fait qu'en augmenter le coût. Le seul résultat est donc négatif.

Le programme de dates prévues pour la métrisation qu'avait recommandé la Commission du système métrique du Canada après avoir consulté l'industrie, les syndicats, et les groupes de consommateurs a été approuvé par le gouvernement et débattu à la Chambre des communes le 17 mars 1975. Le 17 décembre 1976, le comité permanent a présenté son rapport à la Chambre et recommandé l'adoption du programme de dates prévues et la présentation de mesures législatives supplémentaires pour faciliter la métrisation.

Ce bill a été débattu à la Chambre et renvoyé au comité, qui en a fait rapport huit mois plus tard en recommandant l'adoption de mesures législatives relatives à la métrisation, mais les députés de l'opposition affirment encore au public canadien que la métrisation n'a jamais été débattue au Parlement, qu'elle est en train d'être imposée au public, que le Parlement n'a pas été consulté et que, par conséquent, le public n'a pas été consulté non plus. Ce sont des balivernes, monsieur l'Orateur, et il est temps que les députés d'en face cessent d'utiliser de telles tactiques alarmistes et fassent preuve d'un peu de logique. Il me semble que les députés d'en face doivent déjà avoir entendu dire que les représentants élus du peuple doivent faire preuve de leadership. Il est peut-être temps que certains d'entre eux commencent à donner le ton et à expliquer les faits au lieu d'aggraver la situation et de propager toutes sortes de bobards au Canada à propos du système métrique et de bien d'autres aspects de la politique gouvernementale.

Sur un total de 94 secteurs qui ont élaboré des plans de métrisation publique, trois d'entre eux seulement sont visés par des règlements établis en vertu de la loi sur les poids et mesures. Ces règlements prévoient des dates limites pour la vente et l'annonce de certains produits en d'autres mesures que celles du système métrique SI. Le groupe de travail qui s'est occupé des balances utilisées dans la vente au détail des aliments, le secteur de l'ameublement et tissus et les raffineurs de pétrole, les grossistes et les détaillants d'essence avaient demandé que des règlements soient établis à ce sujet. Ces comités comptent des représentants des consommateurs, de l'industrie et du gouvernement. Ce sont ces trois secteurs et non la Commission du système métrique du Canada qui ont demandé qu'on leur impose la métrisation. Les industries mentionnées ont réclamé l'adoption de règlements pour que la conversion puisse se dérouler sans heurts et sans concurrence injuste. Le gouvernement a été prié d'intervenir pour que les grandes règles de la conversion s'appliquent uniformément à toutes les industries et pour éviter que le consommateur ne soit inutilement désorienté. L'Association des consommateurs du Canada a approuvé cette démarche.

• (1630)

Le groupe de travail chargé des balances dans l'alimentation au détail comprend des représentants des grandes chaînes et des commerçants indépendants, des fabricants, des entreprises d'entretien, des consommateurs et des fonctionnaires chargés de réglementer les poids et mesures. En 1977, le groupe a réclamé l'adoption de règlements aux termes de la loi sur les poids et mesures pour réglementer la publicité de même que la conversion des balances, règlements jugés nécessaires pour assurer une transition souple et ordonnée. Je tiens à rappeler que la décision d'appuyer la conversion obligatoire dans ce secteur a été prise conjointement par le ministre de la Consommation et des Corporation (M. Ouellet) et le cabinet sous l'empire de la loi, sur la recommandation des détaillants de produits alimentaires en 1977, de même qu'avec l'appui sans réserve de l'Association des consommateurs du Canada.

Les renseignements que je vous ai fournis jusqu'à présent, monsieur l'Orateur, indiquent que le programme de conversion au système métrique a fait appel à la participation volontaire. Chaque fois qu'on a eu recours à la loi et à les règlements, ce fut à la demande des parties intéressées.

Je voudrais également rappeler aux députés que ce programme, mis en route il y a dix ans, sera bientôt terminé dans plusieurs secteurs clés. Plusieurs secteurs ont déjà signalé à la Commission du système métrique que la mise en place du système dans leurs industries respectives était presque terminée. Selon les 94 plans de conversion publiés par les autorités compétentes dans le domaine des affaires, de l'industrie, de l'éducation, du travail, de l'agriculture, de la consommation et d'autres secteurs, près de 80 p. 100 estiment qu'ils auront atteint leurs objectifs avant décembre 1984. En outre, le remplacement des balances dans les magasins d'alimentation, changement qui touche de très près les consommateurs, est en voie de réalisation dans les principaux centres urbains du

Canada. Voilà pourquoi j'estime que ce n'est plus le temps de remettre à l'étude notre politique de conversion au système métrique. Puisque nous sommes désormais si avancés dans la voie de la conversion, qu'arrivera-t-il à toutes ces industries qui ont déjà adopté le système, si nous décidions de réexaminer notre politique? L'opposition s'inquiète du coût, et pourtant, elle veut que nous inversions le cours du temps. Je me demande parfois combien de députés d'en face ont fini par adopter la montre-bracelet.

Voici comment on avait justifié la présentation, en 1871, d'une loi sur les poids et mesures:

> Il est opportun de légaliser l'usage du système métrique de poids et mesures pour la promotion et l'expansion du commerce, national et international, du Canada, de même que pour l'avancement des sciences.

Cent ans plus tard, en janvier 1970, le Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada disait:

> Comme le commerce extérieur est d'une importance vitale pour le Canada, notamment la nécessité d'accroître les exportations de produits manufacturés, il faut se préoccuper sérieusement du tort que pourrait subir la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux par suite du rythme de l'adoption du système métrique.

Et encore:

> Puisqu'une nation commerciale doit tenir compte du système de mesures et des normes de l'acheteur, la très forte tendance mondiale à l'adoption du système métrique est un argument très fort en faveur d'un changement au Canada.

Le gouvernement avait bel et bien prévu que l'adoption du système métrique permettrait au Canada d'écouler plus facilement ses produits manufacturés sur les marchés mondiaux, et cela se confirme aujourd'hui.

On nous a dit que les Américains, et l'ambassadeur des États-Unis au Canada a le don de parler à tort et à travers, prétendaient que la conversion au système métrique nuirait au commerce entre le Canada et les États-Unis.

Je me bornerai à dire en terminant, monsieur l'Orateur, que la moitié environ de tous les produits canadiens exportés aux États-Unis sont en mesures métriques. Par conséquent, cela n'a pas nui à nos exportations et ne leur nuira vraisemblablement pas et, en dépit du régime réactionnaire actuel des États-Unis, les Américains adopteront eux aussi le système métrique.

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, c'est un honneur de pouvoir dire quelques mots sur ce sujet. Je me réjouis également de voir que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) est ici et qu'il a assisté à la majeure partie du débat. Il y a une chose toutefois qu'il a omis de mentionner dans son offre très généreuse à la population. J'aimerais réparer cet oubli. Il y a quelques jours, le ministre a déclaré qu'il était tout disposé à recevoir les commentaires des Canadiens sur la métrisation et qu'il répondrait à tous personnellement. J'imagine que cette offre tient toujours et je souhaite que les partisans de la conversion écrivent eux aussi au ministre. J'espère par ailleurs qu'il nous touchera un mot des résultats d'ici quelques semaines ou quelques mois.

Nous avons été témoins d'un fait inhabituel, monsieur l'Orateur, qui prouve que le ministre est très préoccupé par l'objet de la motion d'aujourd'hui. En effet, ce dernier a passé 35 minutes à défendre son point de vue. Chacun sait qu'il est un éminent député du Québec et qu'il appartient en outre au cabinet. Et pourtant, pour la première fois, il n'a pas dit un mot en français. Il a essayé de faire comprendre sa position aux Canadiens qui ne partagent pas son enthousiasme au sujet de la conversion. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'irai plus loin que le ministre en disant ces quelques mots: «bienvenue mon collègue». J'ai ainsi davantage parlé en français que lui.

La motion d'aujourd'hui, monsieur l'Orateur, porte sur une question très précise à laquelle les Canadiens accordent une grande importance et je suis touché de pouvoir me faire leur porte-parole. J'ouvre une parenthèse, monsieur l'Orateur, pour signaler la présence dans notre tribune de la presse aujourd'hui d'un éminent ancien parlementaire, M. Robert Thompson, l'ancien chef du Crédit social.

**Des voix:** Bravo!

**M. Darling:** Il fut aussi député conservateur. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que la signification profonde du débat d'aujoud'hui tient peut-être au fait que la nécessité d'un tel débat rappelle qu'il y a un aspect absolument fondamental dans tous les débats auxquels nous participons ici. Je veux parler de la démocratie, c'est-à-dire la souveraineté des citoyens, qu'ils exercent cette souveraineté directement ou indirectement. Les députés de part et d'autre font partie intégrante de notre système démocratique. Les Canadiens nous ont élus pour être leurs porte-parole et pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi que fonctionne la démocratie au Canada, ou du moins qu'elle est censée fonctionner. Cependant, depuis que le présent gouvernement exerce le pouvoir et comme nous en avons de plus en plus la preuve au cours des débats à la Chambre, la démocratie, c'est-à-dire le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple, est bien souvent un vain mot. Le gouvernement, avec son attitude autoritaire et arrogante, fait fi des vœux des Canadiens et de nous qui sommes pourtant là pour défendre leurs intérêts. Il remplace le régime démocratique que nous chérissons par une sorte de tyrannie qui se définit comme l'exercice injuste, arbitraire et cruel du pouvoir par un despote.

Que ce gouvernement soit à la fois injuste et cruel, les milliers de Canadiens qui sont sans travail, sans abri et sans pain n'en doutent pas. Par son exercice injuste et arbitraire du pouvoir, il a détruit notre économie. Comme je le signalais il y a quelque temps, il fait preuve d'une telle indifférence à l'égard des ruines de notre économie de base dont il est la cause qu'il ne trouve rien à dire aux Canadiens, si ce n'est qu'ils devront trouver le moyen de survivre parmi ces ruines. Mais, depuis quelque temps, les victimes de sa tyrannie crient de plus en plus fort leur refus de s'y plier. Voilà pourquoi j'estime de plus en plus opportun de citer les conseils que donnait un jour quelqu'un qui n'a pas eu la sagesse de les suivre lui-même:

> La grande leçon à tirer des révolutions, ce n'est pas tellement qu'elles dévorent l'humanité, mais que la tyrannie ne manque jamais de les engendrer.

• (1640)

Les paroles que je viens de citer ont été écrites en 1958. Leur auteur, 24 ans plus tard, en est venu à être connu comme étant un despote. C'est le premier ministre du Canada (M. Trudeau). Comme le disait si bien le premier ministre, la tyrannie ne manque jamais d'engendrer la révolution. Parmi les nombreuses formes de protestations contre le gouvernement dont nous sommes témoins, il en est une qui porte sur la question dont nous discutons aujourd'hui, à savoir l'application obligatoire du système métrique. Je dis bien l'application obligatoire du système métrique.

La motion dont nous sommes saisis mérite d'être répétée, car elle révèle très clairement l'importance non seulement de la motion, mais de la nécessité du débat lui-même. La motion réclame l'abandon sans délai de l'aspect obligatoire de l'application du système métrique qui est un affront à la démocratie représentative et parlementaire.

Il est absolument abominable et même odieux d'obliger les Canadiens à appliquer le système métrique sous peine de poursuites. Cette méthode tyrannique de conversion au système métrique va si manifestement à l'encontre des vœux de la majorité de la population visée, qu'elle est effectivement une abomination pour la démocratie.

Il ne doit faire aucun doute dans l'esprit du gouvernement que la majorité des Canadiens s'opposent à l'imposition du système métrique. Le gouvernement sait que les divers sondages d'opinion font impartialement état de cette opposition. Les députés des deux côtés de la Chambre ont reçu des lettres de leurs électeurs qui s'y opposent avec véhémence.

Il y a à peine un peu plus d'un mois, de concert avec quelques collègues, j'ai présenté à la Chambre une pétition signée par un nombre imposant de citoyens, quelque 130,000, qui s'opposaient à l'imposition de la décimalisation. Ces signatures ont été recueillies pour la plupart au moyen d'un sondage par voie postale effectué par les quotidiens *Sun* de Toronto, Calgary et Edmonton. Ainsi, les Canadiens de trois grandes villes se sont donnés la peine d'exprimer leur mécontentement par cette voie. Le fait que tant de personnes aient consenti, à affranchir leur réponse d'un timbre de 30c. révèle bien leur ressentiment devant l'imposition du système métrique. Cela signifie que M. Michael Warren, le directeur général et sa Société canadienne des postes ont réalisé des bénéfices de près de $40 000. Il est inutile de rappeler que la décision d'augmenter les tarifs postaux n'a pas été prise au Parlement et que ce dernier n'a même pas été consulté.

Qu'on me permette de répéter pour la gouverne des téléspectateurs et de ceux qui écoutent et qui liront mes observations, que lorsqu'ils écrivent au ministre de la Consommation et des Corporations à propos de la poste, ils peuvent envoyer leur courrier franc de port. Le ministre est quand même obligé de lire ces lettres et d'y répondre. L'augmentation des tarifs postaux est un exemple flagrant des initiatives qu'a prises le gouvernement pour arracher des sommes considérables de la bourse des contribuables, contre leur volonté. L'augmentation de ces tarifs, tout comme l'imposition obligatoire du système métrique a été adoptée par voie d'un décret du conseil, ce qui est une preuve à la fois de despotisme et d'un cruel abus du pouvoir.

Cherchant sournoisement à brouiller la question entourant l'approbation du Parlement et la participation de ce dernier dans la décision d'imposer le système métrique, le gouvernement rappelle, en escamotant toutefois des nuances de taille, l'approbation donnée dans le passé par les partis de l'opposition. Or, le gouvernement sait parfaitement bien que ces propos concernant cet aspect de la décimalisation n'ont absolument rien à voir avec les faits réels.

En 1971, quand l'opposition progressiste conservatrice a accepté d'appuyer le Livre blanc du gouvernement sur la conversion au système métrique, nous l'avons fait pour deux raisons principales. Il nous apparaissait à ce moment-là que d'autres pays, notamment nos principaux associés commerciaux, allaient eux aussi passer au système métrique et cette conversion semblait logique pour vivre avec son temps. Le gouvernement mentionnait cela dans son Livre blanc. A l'époque j'avais eu le privilège de prendre la parole à ce sujet non seulement à la Chambre, mais aussi ailleurs. J'avais déclaré que cela pouvait être utile à mon avis de passer au système métrique puisque notre principal associé commercial, en l'occurrence les États-Unis, songeait à le faire. J'avais dit que la conversion devrait se faire à la même vitesse au Canada qu'aux États-Unis. Tout le monde sait où les Américains en sont rendus maintenant. Voici ce qu'on peut lire dans le Livre blanc:

> A cause des liens étroits qui unissent le Canada et les États-Unis dans les domaines de la science, de la technique, de l'industrie et du commerce, chaque pays s'intéresse particulièrement à l'orientation que prendra l'autre en ce qui a trait à la conversion au système métrique.

Le gouvernement nous avait garanti que le Canada coordonnerait son programme de conversion au système métrique à celui des États-Unis. J'imagine que cela voulait dire que nous irions à la même allure que les États-Unis. A cause des protestations de la population, les États-Unis ont maintenant changé d'avis et ils sont en train d'abolir leur propre commission du système métrique et de charger le département du commerce de s'occuper de la conversion volontaire pour ceux qui le voudraient.

Nos autres associés commerciaux, soit la Grande-Bretagne et le Japon, ont aussi mis fin à leur programme de conversion ou décidé de revenir à la conversion volontaire, encore une fois à cause de l'opposition du public. C'est seulement au Canada malheureusement . . . cela me fait penser à la publicité pour le thé à la télévision où l'on dit: «Seulement au Canada? Comme c'est malheureux!» C'est vraiment malheureux, mais c'est seulement au Canada que les gens sont menacés d'amendes ou de peines d'emprisonnement s'ils n'adoptent pas le système métrique. C'est seulement au Canada que la tyrannie a remplacé la démocratie.

La deuxième raison importante qui nous avait poussés à appuyer le Livre blanc avait trait à une partie du document où l'on disait ceci à propos du gouvernement:

> Il n'envisage pas l'adoption d'une loi pour imposer de façon générale la substitution des unités métriques.

Le document disait que le gouvernement n'envisageait pas d'adopter une loi. Le gouvernement veut-il maintenant nous faire croire que le décret du conseil qui rend obligatoire la conversion au système métrique n'est pas une mesure législative? C'est une autre promesse brisée par un gouvernement qui est passé maître dans l'art de dire quelque chose et de faire exactement le contraire. Le gouvernement sait et a toujours su que les Canadiens s'opposent énergiquement à la conversion obligatoire.

Nous en avons eu la preuve la première fois en 1977 quand les agriculteurs de l'Ouest et les députés ont forcé le gouvernement à modifier le bill sur la conversion au système métrique pour permettre aux céréaliers de conserver l'acre comme principale unité de mesure pour les terres. On a également modifié le projet de loi afin de permettre à l'industrie du gaz naturel de vendre du gaz ou en pieds cubes, ou en mètres cubes ou en d'autres mesures, selon qu'il se vendait au volume, à la masse ou en unités énergétiques. Après avoir gagné cette bataille, un journal de l'Ouest a fait remarquer que pour ce qui était de l'usage domestique, le maintien du système de mesure impériale ne gênerait personne si ce n'est les bureaucrates d'Ottawa déterminés à nous faire rentrer de force dans des moules précis de conformisme.

L'année après que les agriculteurs eurent gagné leur bataille, nous avons eu un autre exemple des problèmes que pose la métrisation pour les Canadiens. En effet, 1978 devait être la première année de l'entrée en vigueur du système métrique pour le bâtiment. Les problèmes ont surgi pour ainsi dire dès le début du programme. Des millions de maisons ont été construites dans le pays selon le système impérial, et pour entretenir ces maisons, il fallait des matériaux se conformant au même système. Les fabricants se sont vu obligés de doubler leur chaîne de production, ce qui représentait une solution onéreuse, tout comme les fournisseurs, qui ont dû stocker deux inventaires, un en métrique, l'autre en système impérial.

Des milliers de Canadiens installés à leur propre compte, des menuisiers, des plombiers, des installateurs de tapis et autres, ont dû subir des frais énormes pour convertir leurs outils, tout cela à cause de l'attitude incompréhensible et inébranlable du gouvernement à l'égard de la métrisation totale.

C'est en octobre de cette même année que le rapport du contrôleur général au Congrès américain a été publié. Selon les estimations contenues dans ce rapport, la conversion au système métrique devait coûter dans les 100 milliards de dollars aux États-Unis; après avoir examiné en détail tous les aspects d'une métrisation éventuelle, les recommandations du rapport prévenaient en outre les Américains que le système métrique n'était peut-être pas si sensationnel que cela après tout. En général, au Canada, on nous dit qu'il coûtera un dixième du prix de revient. Vous pouvez imaginer ce que cela représente. Le porte-parole du gouvernement a cité quelques chiffres en disant que le programme ne représente que quelques millions de dollars. Si grosse affaire il y a dans le programme de conversion canadien, c'est au niveau des dépenses qu'il va entraîner. Elles seront astronomiques. Il sera extrêmement difficile de citer un chiffre précis. Le budget de cette année alloué à la Commission du système métrique est de 12 millions de dollars, et sur cette somme, 1.8 million sera consacré à la publicité. Depuis la création de la commission en 1972, son budget total s'élève à 50 millions de dollars, sans parler des autres dépenses qui sont vraisemblablement dissimulées dans le budget d'autres ministères ou dans d'autres prévisions de dépenses.

• (1650)

Toutefois, le gouvernement canadien poursuit sa quête, fermement convaincu que la métrisation obligatoire est indispensable parce que le système métrique est la meilleure chose susceptible d'améliorer notre vie de tous les jours depuis la découverte du pain en tranche. C'est sans doute pour cette raison que le gouvernement a adopté une position aussi intransigeante à l'égard de la métrisation dans le secteur de la vente au détail de denrées alimentaires.

Là encore, cela continuera à coûter aux Canadiens les yeux de la tête, étant donné la façon dont le gouvernement a abordé cette question.

Pour respecter les dates imposées pour la métrisation, les détaillants ont dû remplacer ou ajuster plus de 120,000 balances qui se trouvent dans les magasins alimentaires, grands et petits, du Canada.

Selon les estimations qui ne sont pas exagérées, cette modification a coûté aux détaillants de $2,000 à $8,000. Et pourtant, le ministre a déclaré, dans son intervention au début de l'après-midi, que la conversion ne coûtait que quelques centaines de dollars. Je trouve tout aussi ridicule le fait que 98 p. 100 de toutes les nouvelles balances métriques servant à la vente des produits alimentaires au Canada soient fabriquées à l'étranger. On dépense plus d'un milliard de dollars à l'extérieur du pays pour mettre en œuvre un programme dont nous ne voulons même pas, du moins dont la majorité des Canadiens ne veulent pas.

Si nos épiciers rejettent le programme de conversion obligatoire du gouvernement, s'ils décident que ces frais inutiles qui leur sont imposés, que les inconvénients et les ennuis infligés à leurs clients ne valent pas le coup, ils sont passibles d'une amende d'au maximum $5,000 ou d'une peine d'emprisonnement de deux ans. Le ministre a cédé d'un pas quand il a déclaré qu'il pourrait songer à exempter les petits détaillants. Nous nous demandons maintenant combien «petits» ces détaillants devront être pour échapper à la conversion.

Ce plan visant à punir les détaillants qui ne se sont pas exécutés explique peut-être, entre autres raisons, pourquoi le gouvernement a pris un autre décret du conseil: la loi sur les mesures d'urgence. Songe-t-il à incarcérer les épiciers réfractaires dans les camps d'internement pour civils dont il projette l'établissement?

**Une voix:** Allons donc, ne racontez pas d'histoires.

**M. Darling:** C'est bel et bien écrit, même si c'est peu probable.

Je rappellerai d'autre part au gouvernement que le parti conservateur, lorsqu'il était au pouvoir, a compris que le programme relatif au commerces de détail ne tenait pas debout. Celui qui était alors ministre responsable des petites entreprises, le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence), a fait annuler le décret à la demande des détaillants alimentaires.

Cependant, sous le gouvernement libéral, le mastodonte métrique a de nouveau repris sa course. Le gouvernement demeure insensible aux sacrifices de ceux qu'il écrase sous son passage, obligés qu'ils sont d'adopter le système métrique sous peine de châtiment. La métrisation est devenue un fait accompli dans de nombreux secteurs de notre vie; ce n'est toutefois pas, comme le gouvernement veut nous en convaincre, parce que c'est avantageux pour les Canadiens et pour le pays.

L'essence se vend au litre, mais son prix n'a certes pas baissé. On annonce les limites de vitesse en kilomètre, mais les accidents de la route n'ont pas diminué pour autant. La métrisation de nos produits de consommation n'a certainement pas élargi notre commerce extérieur. Pour ce qui est de notre environnement, ce n'est pas le système métrique qui va anéantir la

menace des pluies acides. La conversion au système métrique des instruments de travail ne contribue certes pas à enrayer le chômage. Les mètres qui séparent le marbre de la clôture du champ extérieur au Stade olympique n'a sûrement pas garanti aux partisans des Expos que ceux-ci vont remporter la Série mondiale. Si le ministre a déjà vu ce champ à la télévision, il saura que les distances en mètres sont affichées en chiffres énormes mais qui sont beaucoup plus petit pour les pieds. Il faut des jumelles pour les lire.

Les mesures métriques pour la viande et les produits alimentaires ne feront pas faire d'économies aux familles sur leur facture d'épicerie. C'est plutôt le contraire. Chaque fois qu'on se sert d'unités métriques, il semble que les produits qu'on achète coûtent plus cher.

**M. Ouellet:** Oh! allons donc!

**M. Darling:** Qu'on en juge. Je vais donner une exemple au ministre qui vient du Québec. Nous avions l'habitude de payer le sirop d'érable $23 le gallon. Avec le système métrique, nous ne l'achetons plus qu'en contenant de 4 litres, et cela nous coûte quand même $24.

**M. Cousineau:** Vous l'achetez au mauvais endroit. Je paie $18.

**Une voix:** C'est le plus grand arnarque des consommateurs de toute l'histoire du pays.

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut cependant poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[*Français*]

**M. René Cousineau (Gatineau):** Monsieur le président, comme il reste 5 minutes, je pense que l'honneur me revient de terminer ce débat. Je veux simplement dire en passant, pour le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), que s'il paie $23 ou $24 le gallon, il l'achète au mauvais endroit, moi je paie $18. Alors à ce moment-là, avis pour l'an prochain.

Que dit en substance cette motion, monsieur le président? Le député de Peterborough (M. Domm) demande d'abandonner sans délai la conversion au système métrique. L'attitude des députés de l'opposition est devenue une vraie farce. Je n'ai jamais entendu autant d'opinions différentes sur un sujet donné de la part des députés progressistes conservateurs. Que ce soit sur la société Petro-Canada, que ce soit sur le taux d'intérêt que nous discutons actuellement, que ce soit sur la Constitution, cela a été la même chose. Le système métrique ne fait pas exception. Quelle était leur position en 1979? On a préconisé l'adoption de la conversation au système métrique aussitôt que possible. A une question posée par mon collègue, le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier), où il s'adressait au solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations à ce moment-là, et je cite:

J'aimerais demander au ministre comment il entend s'assurer que la métrisation se fera, ou s'il a l'intention d'abandonner le programme de son propre chef.

Il a répondu, et je cite:

Certainement pas, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a pas abandonné le principe de la métrisation.

Une question du député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin), rapportée dans le compte rendu officiel des *Débats* du 14 novembre 1979, à la page 1302, a été posée au ministre de l'Industrie et du Commerce, et je cite:

Je voudrais donc donner à ce dernier la possibilité de dissiper l'impression qu'il a donnée hier en déclarant, parait-il, qu'on allait peut-être accorder un sursis jusqu'au 1er janvier pour l'application du système métrique.

Et l'honorable ministre d'État responsable des petites entreprises et de l'industrie à cette époque a répondu, et je cite:

Le fait est que toute l'opération de conversion a été très bien exécutée par la Commission du système métrique dont les membres, des ingénieurs, ont traité avec les divers secteurs de l'industrie et avec divers organismes, et ont eu le temps d'examiner en toute sérénité les diverses répercussions et les divers problèmes que présentait la conversion.

Remontons plus loin. En mars 1975, alors qu'ils étaient dans l'opposition officielle, mon honorable collègue d'aujourd'hui, le député de Burlington (M. Kempling), le whip du parti progressiste conservateur prononça un discours excellent. Il a parlé au nom du parti progressiste conservateur, et je me réfère au 17 mars 1975, à la page 4160 du compte rendu officiel des *Débats*, et je cite:

J'entame ce débat au nom de l'opposition officielle. Tout d'abord, je crois devoir dire que nous avons appuyé la métrisation lorsqu'elle a été proposée par un décret du conseil dans le livre blanc et que telle est toujours notre position. Je le répète, l'opposition officielle appuie le principe de la métrisation, le principe de la conversion au système métrique.

Et le député, aujourd'hui le whip du parti progressiste conservateur, a dit, et je cite:

... l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) avait demandé à ses ministres d'entreprendre des études dans ce domaine lorsqu'il était premier ministre.

Alors je vous demanderais, mes honorables collègues du parti progressiste conservateur, de contredire le très honorable ancien député de Prince-Albert.

Le député de Red Deer (M. Towers) a dit qu'il n'avait jamais voté. Je le réfère à la page 1142 des *Débats* du 16 juin 1977, au sujet du bill C-23, où il est bien indiqué que le député de Red Deer a voté à ce moment-là sur le bill C-23 présenté par ce gouvernement.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! Comme il est 5 heures, je dois signaler à la Chambre que, conformément à l'article 58(11) du Règlement, le débat sur la motion est terminé. La Chambre s'ajourne donc à lundi prochain, à 2 heures de l'après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 17 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA DÉFENSE DES DROITS DE LA PERSONNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet de la première conférence nationale de citoyens canadiens représentant 27 comités qui soutiennent Solidarité et qui ont tenu leur première conférence nationale les 24 et 25 avril à Toronto. Je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) et par le député de Végréville (M. Mazankowski):

Que la Chambre décide, puisque les gouvernements canadiens et polonais ont tous deux signé l'accord de Helsinki, que le gouvernement canadien est moralement et légalement tenu de défendre les droits de la personne, qui sont actuellement suspendus en Pologne; en outre, que l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies soulève la question de la Pologne aux Nations Unies; que le gouvernement canadien, au moyen des fonds réservés à la Pologne, finance une délégation nationale ou internationale chargée de vérifier si les denrées alimentaires que le Canada a exportées en Pologne sont distribuées à la population; et, enfin, que le gouvernement canadien substitue aux sanctions actuelles, qui sont symboliques et inefficaces, d'autres plus rigoureuses et applique, par conséquent, toute une série de sanctions commerciales, diplomatiques et culturelles contre la Pologne et les pays du bloc soviétique, jusqu'à ce que l'état de guerre prenne fin en Pologne et que tous les droits civiques et syndicaux soient rétablis.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION ADOPTÉE PAR CERTAINS LIBÉRAUX DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, afin d'épargner aux Canadiens le pénible spectacle de la dissension et de la discorde entre la «bande des dix», dirigée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) et le ministre d'État d'une part, et le premier ministre (M. Trudeau) et ses soi-disants fidèles partisans d'autre part, je propose, appuyé par le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet):

Que la Chambre conseille au parti libéral de laver son linge sale en famille plutôt qu'en manchettes des journaux de Montréal.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DES ÉTUDIANTS PENDANT L'ÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord):** Madame le Président, l'absence de leadership libéral dans la plupart des domaines, et l'ineptie du leadership libéral là où il a été exercé ont provoqué une catastrophe économique dans tout le pays. Qu'il suffise de citer le budget bousillé, les résultats désastreux et dévastateurs du Programme énergétique national et le fardeau écrasant des taux d'intérêt élevés. Nous avons désormais une autre victime de la mauvaise administration libérale. Ce mois-ci, des milliers d'étudiants canadiens ne pourront pas trouver d'emploi d'été. On s'attend à un taux de chômage de 18 à 20 p. 100 parmi eux, ce qui risque de compromettre la poursuite de leurs études l'automne prochain. Étant donné que le gouvernement libéral menace de détruire toute une génération de jeunes Canadiens, les dirigeants canadiens de l'avenir, je propose avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre condamne le gouvernement libéral et, en particulier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour avoir refusé d'établir des programmes fédéraux adéquats en vue de permettre aux étudiants de trouver de l'emploi.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LE DÉSARMEMENT

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT MINORITAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Dans le discours qu'il a prononcé hier à l'Université Notre-Dame, aux États-Unis, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que les deux super puissances devraient instaurer un gel nucléaire et s'engager à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire, deux recommandations que l'on trouve dans le rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement qui vient d'être publié. Le premier ministre a dit:

*Article 43 du Règlement*

Engageons-nous à ne pas être les premiers à commencer une guerre. Les déclarations d'hommes politiques américains au sujet . . . des scénarios de première frappe nous inquiètent.

Dans son discours, le premier ministre a aussi déclaré que les États-Unis s'étaient constamment maintenus à l'avant-garde de la course aux armements sur le plan qualitatif et que l'Union soviétique tentait de les rattrapper, laissant entendre que le moment serait bien choisi pour un gel nucléaire. Par conséquent, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) je propose:

Que la Chambre, compte tenu des propos de M. Trudeau, souscrive au rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement et invite le premier ministre à communiquer ces recommandations à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui aura lieu le mois prochain à New York et qu'il préconise un gel de la course aux armements et un engagement à ne pas prendre l'initiative d'une attaque nucléaire.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES ACHATS D'OUTILS DE MÉCANICIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, étant donné la rumeur selon laquelle la Commission du système métrique ferait l'objet d'une enquête en raison d'un grand scandale—de fortes sommes devant servir à acheter des outils en mesures métriques aux mécaniciens ont apparemment servi à acheter des outils en mesures impériales ou des articles qui ne sont même pas des outils. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre de la Consommation et des Corporations fasse immédiatement une déclaration à la Chambre à ce propos, de façon à préciser la situation et à expliquer comment la Commission du système métrique a pu être assez négligente pour laisser cette situation se produire.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE SORT DES PERSONNES ÂGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, pour satisfaire aux exigences du premier ministre (M. Trudeau), les personnes âgées doivent, à l'instar de tous ceux qui dépendent d'un revenu fixe, modifier leurs priorités; elles coupent donc leurs dépenses alimentaires. Elles sont obligées de se loger et doivent aussi assumer l'augmentation du coût des services publics qu'entraînent la taxe d'accise fédérale et la redevance de canadianisation, sous peine d'être privées d'électricité et de chauffage. Par conséquent, il ne leur reste plus qu'à se priver de nourriture. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

• (1410)

Que la Chambre presse le gouvernement d'éliminer la taxe d'accise et la redevance de canadianisation ou d'augmenter les pensions de ceux qui se sont dévoués sans compter toute leur vie afin de bâtir le Canada. Il est injuste qu'au déclin de la vie, ces personnes aient à souffrir du froid et de la faim.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA CONSTITUTION

LES PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire relativement à laquelle j'ai invoqué l'article 43 du Règlement vendredi. J'espère que ma motion obtiendra le consentement unanime aujourd'hui, contrairement à ce qui s'est produit vendredi. L'article 37 de notre nouvelle constitution garantit la tenue, au cours de l'année à venir, d'une conférence fédérale-provinciale à laquelle doivent participer des représentants des autochtones, afin que soient discutées les questions qui présentent un intérêt particulier pour les autochtones. Par conséquent, je propose:

Que la Chambre réitère son engagement à négocier sérieusement avec les chefs autochtones et demande que le gouvernement fédéral fournisse aux principaux groupes autochtones, notamment à ceux représentant des femmes autochtones, des fonds suffisants pour qu'ils puissent se préparer à la conférence constitutionnelle.

Cette motion est appuyée par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper).

**Madame le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE DÉPÔT DES MÉMOIRES DES ASSOCIATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, à la lumière des nombreuses références faites par le ministre de la Consommation et des Corporations, dans son intervention à la Chambre, vendredi dernier, aux associations qui ont demandé au gouvernement d'adopter le système métrique, dont l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération canadienne des enseignants, l'Institut agricole du Canada, la Chambre de commerce du Canada et l'Association canadienne de la construction, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre demande au ministre de présenter toutes les lettres et tous les mémoires par lesquels ces associations ont explicitement demandé au gouvernement d'instituer l'usage du système métrique au Canada, rendant ainsi illégales les unités de mesure en vigueur.

**Madame le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'AGRICULTURE

### LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LE CARBURANT UTILISÉ POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Len Gustafson (Assiniboia):** Madame le Président, j'interviens à propos d'une affaire urgente; il s'agit d'agriculture. Les agriculteurs sont en train de semer et il est de plus en plus évident que le prix élevé du carburant agricole ralentira la production. Je propose, appuyé par le député de Calgary-Centre (M. Andre):

Que la Chambre demande au gouvernement de supprimer la taxe fédérale sur les carburants utilisés à des fins agricoles pour éviter qu'elle ne fasse baisser la production de denrées alimentaires.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARTIS POLITIQUES

### LE CONGRÈS DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le parti conservateur qui, durant la fin de semaine, a prétendu être le seul parti national, est arrivé à réunir seulement 38 personnes pour débattre le problème le plus urgent, à savoir le chômage . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Keeper:** Je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre exhorte le parti conservateur à reprendre son colloque intitulé «Politique pour les gens» et que, au lieu d'inviter ses membres, qui ne s'intéressent pas beaucoup à la question, il invite les chômeurs, au nombre de 1.25 million, afin de mettre au point des programmes pour la «Décennie des décisions» permettant au pays de comprendre certains aspects essentiels de ce problème et aux conservateurs d'envisager le problème sous un angle vraiment national.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LA MISE À PIED DE PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 65 ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, la récession économique actuelle, et son nombre croissant de mises à pied, frappe durement les Canadiens de 55 à 65 ans. Nombre d'entre eux sont déjà en chômage. Ils sont sans emploi, souvent sans retraite et littéralement sans revenu. Et le pire, c'est qu'il leur est à peu près impossible de retrouver du travail. Je propose donc, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald):

Que le gouvernement fédéral reconnaisse que sa politique économique force bien des Canadiens de 55 à 65 ans à vivre de l'assurance-chômage, et qu'il s'efforce tout particulièrement de résoudre leurs problèmes particuliers afin de leur permettre de redevenir des membres productifs de la population active.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

• (1415)

# QUESTIONS ORALES

[*Français*]

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### LA TOURNÉE DE CONSULTATIONS DE DIX DÉPUTÉS DE MONTRÉAL—L'INTENTION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Durant la fin de semaine nous avons vu le spectacle bizarre du groupe de 10 députés du Centre et de l'Est de Montréal qui, au cours d'une tournée de consultations, ont manifesté le désir de rencontrer leurs homologues du Parti québécois pour trouver une solution aux problèmes du chômage, de l'inflation et des taux d'intérêt. Ma question est la suivante. Ignorant ce manque de confiance dans la politique économique du Cabinet de la part de deux de ses membres, est-ce que le ministre se propose de rencontrer M. Parizeau, ou est-ce qu'il a plus de confiance de trouver les solutions avec M. Ryan?

[*Traduction*]

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je croyais que c'était dans une autre ville que Montréal que ce spectacle bizarre avait eu lieu en fin de semaine.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** D'après ses observations, le député n'ignore pas qu'il existe des gouvernements provinciaux et qu'ils sont eux aussi responsables des questions économiques à l'intérieur de leur territoire.

**M. Wilson:** Madame le Président, je me demande si le ministre va parler à ses deux collègues du cabinet avant de parler à MM. Parizeau et Ryan.

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, depuis l'automne dernier, le nombre de Canadiens sans emploi a augmenté d'environ 150,000. Les taux d'intérêt n'ont presque pas changé, mais ils commencent à grimper. Quelque 5,000 sociétés ont fait faillite depuis que le ministre a déposé son budget l'automne dernier. Des milliers de Canadiens ont peur de perdre soit leur emploi soit leur entreprise. Le ministre des Finances pourrait-il nous expliquer pourquoi il tient tant à conserver tous ces programmes qui, comme il l'a reconnu lui-même en Europe la semaine passée, ont pratiquement étouffé l'économie? D'ailleurs, nous nous attendons que cette même politique soit à l'origine d'autres difficultés à l'avenir.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, si le député avait raison de dire que la politique que le gouvernement du Canada a adoptée, a plongé le Canada et tous les pays industrialisés dans la récession, on pourrait dire de lui qu'il est tout un généralisateur. Mais, bien entendu, notre budget et notre politique économique visent à sortir notre économie et à aider les autres économies à sortir de la récession dans laquelle elles se trouvent.

Je pourrais ajouter que, lors des séances de l'OCDE, les ministres des Finances de tous les pays représentés au comité intérimaire du Fonds monétaire international s'entendaient généralement pour dire que les programmes suivis par le Canada étaient appropriés dans les circonstances.

LA MODIFICATION ÉVENTUELLE DE DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, comme je l'ai signalé maintes fois par le passé, il y a des choses qui peuvent être faites ici au Canada, des choses que le ministre des Finances refuse tout bonnement de faire. Nous en avons eu des exemples dans le budget ontarien qui a été présenté la semaine dernière. Ce budget constitue une véritable volte-face. Il stipule que trois des éléments principaux du budget fédéral ne seront pas adoptés par l'Ontario, et surtout la modification de la déduction pour amortissement qui a un tel impact sur la création d'emplois et les investissements potentiels au pays. Le ministre des Finances envisage-t-il d'apporter des modifications au projet de législation budgétaire, surtout en ce qui concerne les trois points que le ministre ontarien des Finances a jugé bon de modifier dans son propre budget?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député devra attendre la diffusion du projet de législation budgétaire. Je n'ai rien à annoncer sur ces points pour le moment.

* * *

## QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ACCROISSEMENT DU CHÔMAGE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et Les îles):** Madame le Président, nous avons maintenant comme tableau dix députés libéraux, dont deux ministres, qui veulent qu'on fasse quelque chose au sujet de la création d'emplois, mais en novembre prochain, lors de leur conférence de politique.

J'ai une question à poser au ministre des Finances qui, croyez-le ou non, à dû se rendre en France pour constater que le chômage est au Canada un problème dont il faudrait s'occuper. Est-ce que le ministre ne savait pas déjà que le taux de chômage réel sur l'Île du Cap-Breton se situait à 40 p. 100 dans certains coins comme Inverness et Port Hawkesbury, qui sont situés dans sa propre circonscription? Je demanderai au ministre s'il est maintenant décidé à faire quelque chose au sujet du taux de chômage réel de 40 p. 100 Cap-Breton ou si, comme ses collègues, il préfère attendre jusqu'à novembre prochain?

• (1420)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le ministre doit savoir que, ces derniers mois, nous avons annoncé une série de programmes destinés à aider les sans-travail. A diverses reprises, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé des améliorations et des extensions de programmes existants, de même que des programmes nouveaux. Le ministre chargé du logement a fait de même, par diverses mesures concernant le logement qui ont pour but de créer des emplois. Le gouvernement a en effet pour politique de tout faire, dans la limite de ses moyens, pour aider ceux qui sont en chômage.

Je rappellerai au député que je n'ai pas eu à me rendre à Paris pour me renseigner sur le chômage. Si elle avait été à la Chambre le vendredi qui a précédé les séances de l'OCDE—et je crois qu'elle y était—elle se souviendrait que j'ai parlé du chômage pendant la période des questions. J'ai alors dit que le nombre des chômeurs avait atteint un niveau inquiétant. Il est très élevé au Canada, et également élevé aux États-Unis. Le nombre des sans-travail dans l'ensemble des pays de l'OCDE va probablement atteindre les 30 millions d'ici à la fin de l'année. Jamais, depuis l'avant-guerre, il n'y avait eu dans tous les pays du monde un chômage aussi élevé qu'en ce moment. Notre tâche va être d'essayer de trouver ensemble des solutions à ce problème de la récession, qui existe au Canada et dans tous les autres pays du monde.

**Mlle MacDonald:** Madame le Président, je m'incline devant les préoccupations sincères qu'éprouvent le ministre au sujet du chômage aux États-Unis et en France. Je m'inclinerais encore plus bas s'il voulait s'occuper des problèmes du pays.

ON DEMANDE UNE POLITIQUE CANADIENNE

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Avant que le ministre ne présente son budget, à l'automne, le taux de chômage est passé de 7 à 8 p. 100. Cela aurait dû montrer au ministre la gravité de la situation en ce qui a trait au chômage. Depuis le dépôt du budget ce taux a atteint presque 10 p. 100. Il a fallu que l'on en arrive à un record d'après-guerre pour que le ministre se rende compte de la gravité du problème.

Combien d'autres personnes devront perdre leur emploi et venir grossir les rangs des chômeurs pour que le ministre se rende compte qu'il doit y avoir une solution au Canada même?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je ne peux évidemment pas être d'accord avec la position plutôt simpliste adoptée par le député dans sa question. Elle doit savoir que, dans bien des cas, les problèmes des entreprises et les pertes d'emplois qui en découlent sont attribuables à la récession qui sévit dans d'autres pays. Il serait plutôt insensé pour le Canada de se concentrer seulement sur sa propre économie sans faire des recommandations et des propositions sur les mesures à prendre ailleurs.

Il est ressorti clairement des pourparlers de Paris et d'Helsinki que le meilleur moyen de favoriser la relance non seulement au Canada mais également aux États-Unis et dans les pays européens consistait à réduire les taux d'intérêts aux États-Unis. C'est un message très clair.

Le député parle des politiques qui devraient être suivies. Peut-elle nous dire quelles politiques ont été adoptées lors du spectacle qui a eu lieu à Toronto durant le weekend, afin d'aider le Canada à sortir de la récession.

**Mlle MacDonald:** Se débarrasser du ministre!

**M. Epp:** C'est la meilleure politique économique possible!

**Mme le Président:** Le député d'Oshawa.

* * *

• (1425)

## L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL—LA MODIFICATION APPORTÉE À LA FORMULE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, la question que je pose au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources porte sur la sécurité énergétique du Canada. Lorsque le gouvernement conservateur a autorisé en 1979 de nouvelles exportations de gaz naturel, le ministre, qui était à l'époque critique du parti libéral en matière d'énergie, a déclaré ce qui suit:

> C'est pourquoi je recommande la plus grande prudence lorsqu'on parle de l'exporter. Il faut considérer la nécessité de conserver l'énergie pour les générations futures et pour les besoins à venir de notre pays. La pire chose que nous puissions faire . . .

C'est toujours le ministre qui parle.

> . . . serait d'exporter notre gaz pour ramasser de l'argent rapidement ou pour soutenir notre dollar qui s'effrite.

Étant donné ce souci que le ministre a exprimé alors qu'il faisait partie de l'opposition, pourquoi change-t-il maintenant son fusil d'épaule et appuie-t-il la décision de l'Office national de l'énergie qui consiste à inclure, dans la formule servant à déterminer les réserves dont le Canada a besoin, des réserves non prouvées ou possibles afin de pouvoir justifier de nouvelles exportations de gaz?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je maintiens les propos que j'ai tenus à l'époque et que le député a cités. Si j'ai souscrit à la décision de l'Office national de l'énergie, c'est tout simplement que le Canada a vu ses réserves de gaz augmenter d'une façon si importante qu'il est maintenant plus que jamais en mesure de satisfaire à ses besoins pendant les 25 prochaines années au moins. C'est aussi parce que cela permettra à notre pays de gagner beaucoup d'argent, d'améliorer sa situation économique et d'aider à équilibrer sa balance des paiements en exportant une partie de ses excédents. Enfin, c'est parce que cette initiative est dans l'intérêt national.

**M. Broadbent:** Madame le Président, le ministre n'est pas sot, même si ses programmes politiques sont désastreux. Il n'a pas répondu à la question que je lui ai posée.

LES RAISONS DE MODIFIER LA FORMULE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, ma question portait sur le changement de formule et non sur l'exportation d'excédents temporaires de gaz. Ce dont je parle, c'est du problème fondamental qui a amené en 1971 un ancien ministre, Joe Green, à décider que la formule de calcul de nos besoins serait adoptée en fonction des réserves qui ne sont pas encore établies. Sur la base de cette formule, on a autorisé l'augmentation des exportations, mais cela a entraîné peu après une pénurie et amené l'Office national de l'énergie à modifier sa définition de la formule et à en exclure les réserves non encore établies. Dans ce cas, pourquoi le gouvernement change-t-il cette formule? N'est-ce pas précisément dans l'espoir de trouver une solution instantanée au problème actuel de notre monnaie?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, la réponse est non. Là n'est pas la raison. A l'heure actuelle, à cause du ralentissement de l'économie américaine en particulier, la demande pour les produits dont l'exportation est autorisée est inférieure à nos prévisions. Elle correspond à environ 60 p. 100 de notre production actuelle. Compte tenu de la découverte d'importants gisements de gaz au cours des deux dernières années, l'Office national de l'énergie juge que nous sommes en mesure d'autoriser davantage d'exportations et de faire preuve de davantage de latitude. Pour ce qui est de savoir quel va être le volume des excédents et quelles seront les sociétés autorisées à exporter davantage, il va falloir attendre la décision ultérieure de l'Office.

Le volume des exportations de gaz n'a absolument pas changé à la suite de la décision prise par l'Office la semaine dernière. Celui-ci va devoir procéder à des audiences en liaison avec chacune des demandes. Par la suite, compte tenu des changements qu'il a apportés à la formule, il décidera quelle quantité supplémentaire peut être exportée en veillant toutefois à assurer les besoins des Canadiens pour, je le répète, les 25 prochaines années au moins. Je trouve que l'Office a raison de procéder ainsi.

**M. Broadbent:** Madame le Président, le ministre a hésité quelque peu dans sa réponse et à juste titre d'ailleurs, puisqu'une fois encore, il n'a pas répondu à ma question.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, comme le ministre le sait, il y a quelques années, un ancien ministre nous assurait que nous avions du gaz pour 900 ans, d'après une formule fondée sur les réserves non prouvées. Peu de temps après, nous apprenions que nous manquerions de gaz d'ici à 1985. Je le répète, étant donné les besoins énergétiques non seulement de la génération actuelle mais des générations futures, pourquoi le gouvernement libéral répète-t-il l'erreur commise en 1971 et qui pourrait provoquer des pénuries?

**M. Nielsen:** Le ministre ne sera jamais pris au dépourvu.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je crois avoir réfuté longuement cet argument dans mes deux dernières réponses. Mon honorable ami dit que je ne l'ai pas fait; je crains d'avoir à lui dire qu'il n'a pas écouté ma réponse.

* * *

• (1430)

## LES FINANCES

LA VÉRIFICATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PÊCHEURS DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Maintenant que les fonctionnaires de son ministère qui ont participé à la vérification de l'impôt sur le revenu des pêcheurs des provinces de l'Atlantique ont reconnu avoir commis une erreur en omettant d'informer les intéressés de l'objet des revendications de tiers, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour réparer les injustices qu'ils ont subies auparavant? Le ministre n'ignore pas qu'il existe une longue liste de cas émouvants concernant des pêcheurs auxquels on n'a laissé que peu ou pas de moyens pour subvenir aux besoins de leur famille en raison de l'excès de zèle de ce groupe de vérificateurs et de ces revendications de tiers.

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, une erreur a effectivement été commise du fait qu'aucun avis de saisie n'a été envoyé aux pêcheurs ni à leurs clients. J'en suis désolé. Je déplore cette situation et j'en ai fait part aux fonctionnaires concernés. J'ai donné des instructions pour que ce genre de choses ne se reproduise plus. L'erreur a été corrigée il y a six semaines environ, et je me propose personnellement de veiller à ce que cela ne se répète pas.

Je voudrais ajouter que je me suis adjoint les services d'un conseiller spécial qui est entré en fonction il y a quelques jours et qui veillera à l'application de la loi dans le secteur de la pêche. Ce conseiller, M. William Rowe, qui exerce la profession d'avocat à Saint-Jean (Terre-Neuve) m'a déjà présenté quelques recommandations provisoires. J'ai l'intention d'informer sous peu, peut-être dans le courant de la semaine, la Chambre, le public et les pêcheurs des mesures que je me propose de prendre.

**M. Nielsen:** Il connaît le poisson?

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE COMPARAISSE DEVANT LE COMITÉ

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, des vérificateurs insensibles et zélés sont à la source d'une erreur commise à l'endroit d'un groupe de Canadiens qui n'ont pas l'habitude de conserver des états financiers en bonne et due forme. Bon nombre de pêcheurs, victimes de ces agissements, on perdu foi dans notre régime. Quelles mesures disciplinaires le ministre a-t-il prises contre ses collaborateurs qui ont fait preuve d'un excès de zèle? D'autre part, le ministre accepte-t-il l'invitation de venir témoigner devant le comité permanent des pêches et forêts, pour que les députés des provinces atlantiques puissent l'interroger au sujet de cette malheureuse affaire?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, j'accepte avec plaisir de comparaître devant le comité permanent des pêches et forêts. En fait, la question a été soulevée quand je me suis présenté devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous y avons eu un échange de vues et certaines informations figurent maintenant au compte rendu des délibérations de ce comité. J'irai donc, avec plaisir, témoigner devant le comité permanent des pêches et forêts. Cette erreur est déplorable et j'ai donné des directives pour en éviter la répétition. J'ai aussi fait part aux fonctionnaires de mon ministère de mes vives inquiétudes. J'espère, d'ici à quelques jours, pouvoir annoncer les mesures que j'entends prendre à la suite des recommandations que m'a faites M. Rowe.

* * *

[*Français*]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. MAHER ABAZA, MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ÉLECTRICITÉ D'ÉGYPTE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de M. Maher Abaza, ministre de l'Énergie et de l'Électricité d'Égypte.

**Des voix:** Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU LIEUTENANT GÉNÉRAL GONTIER, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES FORCES ARMÉES BELGES

**Mme le Président:** J'ai aussi l'honneur de signaler la présence du Lieutenant Général Gontier, Chef d'État-Major Général des Forces Armées belges.

**Des voix:** Bravo!

* * *

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRENNE D'AUTRES MESURES

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 23 février dernier, le gouvernement a fait connaître sa position au sujet de la situation en Pologne et pris des mesures timorées et absolument inefficaces contre la Pologne et l'URSS. C'est ainsi que nous avons suspendu nos échanges universitaires et interdit à la compagnie aérienne polonaise de procéder à plus de deux vols par semaine à destination de notre pays. Dans le communiqué diffusé à cette occasion, le gouvernement canadien demandait au gouvernement polonais de rétablir les libertés civiles, de mettre fin à la loi martiale, de libérer les personnes détenues et de reprendre le dialogue avec l'Église et avec Solidarité. Trois mois se sont déjà écoulés. Or, comme le sait le premier ministre, le gouvernement polonais n'a pris aucune de ces mesures. La répression est encore plus sévère qu'avant. Il y a quelques jours, alors qu'il était en Pologne, Peter Kent a vu des prisonniers durement battus.

Ma question donc—et il est inutile que le premier ministre se tourne vers son secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou ses suppléants, ils sont tous absents—est la suivante: le gouvernement compte-t-il prendre d'autres mesures plus efficaces cette fois pour faire savoir au gouvernement polonais qu'il désapprouvait la répression, et exercer enfin des pressions? Le gouvernement va-t-il prendre des mesures pour amener le gouvernement polonais à changer d'attitude? A cet effet, le premier ministre pourrait s'inspirer de mon communiqué du 24 mars dernier.

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je me ferai un plaisir de communiquer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le communiqué du député du 24 mars dernier.

**M. Crosbie:** Vous parlez d'un progrès, madame le Président, après trois mois!

L'APPEL DE LA CONFÉRENCE PAN-CANADIENNE DE SOLIDARITÉ

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, je vais répéter ma question au premier ministre. Le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures plus efficaces pour aider la population polonaise qui est victime d'une sévère répression depuis décembre dernier sans que notre gouvernement lui soit venu en aide? Par ailleurs, le premier ministre compte-t-il aller dans le sens de la résolution de la Conférence pan-canadienne de Solidarité voulant que le gouvernement substitue aux sanctions purement symboliques et tout à fait inefficaces qu'il a prises, des sanctions plus sévères tant que les droits de la personne ne seront pas à nouveau respectés? C'est ce que réclament les citoyens canadiens qui soutiennent Solidarité.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député souligne la nécessité d'aider la population polonaise et c'est précisément ce que le gouvernement essaie de faire. Tout en condamnant le gouvernement polonais, le recours à la loi martiale et la lenteur du rétablissement des droits de la personne, nous essayons d'aider les polonais et c'est pourquoi nous avons accordé d'importants crédits supplémentaires à la Pologne pour acheter des produits alimentaires. Nous hésitons à prendre les mesures punitives contre le gouvernement polonais que semble suggérer le député car cela rendrait certainement la vie plus difficile pour la population polonaise.

* * *

## L'ÉCONOMIE

LE BLOCAGE POSSIBLE DES SALAIRES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Je pose ma question au premier ministre, madame le Président. Vendredi, le premier ministre a admis au cours d'une conférence de presse qu'il se pourrait que le programme de lutte contre l'inflation de son gouvernement ne donne pas les résultats escomptés, et en conséquence, son gouvernement pourrait se voir dans l'obligation de bloquer unilatéralement les salaires dans le secteur public. Le ministre des Finances ayant déclaré publiquement que les ententes salariales ne sont pas nécessairement la cause du taux d'inflation, le premier ministre voudrait-il expliquer pourquoi il pense que le gouvernement doit maintenant envisager de lutter contre l'inflation en bloquant la rémunération des employés, laquelle, en termes réels, a fléchi pour la cinquième année consécutive?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député a dû mal lire ou mal entendre ce que j'ai déclaré vendredi. On m'a interrogé au sujet du secteur public. J'ai rappelé aux journalistes que, dès février dernier, j'avais proposé aux premiers ministres des dix provinces un programme de restriction de la rémunération dans le secteur public. On m'a demandé si j'envisageais toujours cette possibilité. J'ai répondu que je n'annonçais pas de nouvelles politique. J'exprimais mon regret que, le 5 février, les dix premiers ministres n'avaient pu s'entendre avec moi sur la nécessité pour le secteur public de se restreindre. Notre position n'a pas changé, madame le Président.

ON DEMANDE L'ABANDON DE TOUT PROJET D'IMPOSITION DE CONTRÔLES DES SALAIRES DANS LE SECTEUR PUBLIC

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, un document du cabinet que nous avions réussi à obtenir en janvier dernier indiquait que les tendances inflationnistes avaient très bien résisté à la politique de lutte contre l'inflation, y compris les contrôles des prix et des salaires qui avaient été imposés plus tôt. Le document indiquait que nous ne faisions pas face à une inflation causée par les salaires comme en 1975 et que le public serait peut-être davantage prêt à accepter des contrôles des salaires si la situation s'aggravait sensiblement. C'est ce qui arrive maintenant.

La situation économique s'est aggravée. Elle s'est aggravée à cause de la politique monétaire du gouvernement qui a entraîné les taux de chômage élevés que nous connaissons maintenant et aussi un taux d'inflation élevé. Puisque c'est la politique du gouvernement qui a causé l'inflation, le premier ministre garantira-t-il aujourd'hui à la Chambre qu'il abandonnera tout projet en vue d'imposer des contrôles de salaires à la Fonction publique et qu'il cessera d'essayer de faire des travailleurs canadiens non seulement les boucs émissaires, mais aussi les victimes de l'incompétence économique de son gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, selon moi, le député aurait eu avantage à demander à ses chercheurs de préparer une autre question qu'il aurait pu poser au lieu de cette deuxième question. Quand j'ai répondu à la première, j'ai aussi répondu à la question qu'il vient de poser. Si j'ai bien compris, il vient de déclarer que le gouvernement est d'une façon quelconque, la principale cause des tendances inflationnistes. Si c'est ce qu'il pense, il ne devrait pas reprocher au gouvernement d'essayer de modérer les dépenses dans certains secteurs en demandant aux dix autres gouvernements du Canada, qui collaborent avec le gouvernement fédéral pour diriger l'ensemble de l'économie . . .

• (1440)

**M. Nielsen:** Il y en a 12.

**M. Trudeau:** . . . de faire preuve du même esprit de modération. Le député ne peut pas prétendre que nous favorisons l'inflation et nous accuser en même temps de vouloir réduire les tendances inflationnistes.

* * *

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### LE REFUS DE REMETTRE CERTAINS DOCUMENTS DEMANDÉS LORS DU PROCÈS D'UN AGENT DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le juge de la cour supérieure de la province de Québec vient de décider que le jugement rendu lors du procès d'un agent de la GRC, etait entaché d'un vice de procédure; cela devrait permettre au ministre de réfléchir sur certaines décisions qu'il a prises. Le solliciteur général pourrait-il tenir compte des dispositions de la Charte des droits et des libertés proclamée tout dernièrement et que lui et ses collègues, notamment le ministre de la Justice, ont acclamée parce qu'elle marque le début d'une nouvelle forme de société juste pour les Canadiens. Dans ces conditions et tout en se fondant sur le principe de la justice, peut-il revoir sa décision de garder secrets certains documents que le tribunal lui a demandés, afin de permettre à l'intimé d'être en possession de tous les documents pertinents pour préparer sa défense?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, même en y réfléchissant à nouveau, je ne pense pas changer d'avis à ce sujet. J'ai examiné tous les documents visés et j'ai décidé qu'ils devraient rester confidentiels dans l'intérêt de la sécurité nationale et des relations fédérales-provinciales. Je me dois d'ajouter qu'à mon avis, cette mesure et le fait d'user des pouvoirs que me confère la loi ne vont pas à l'encontre de la Charte canadienne des droits et des libertés. Tant que la mesure législative proposée par le gouvernement québécois à l'Assemblée législative provinciale ne prendra pas forme de loi, tout citoyen canadien, y compris, bien entendu, tout Québécois, peut avoir recours à la loi. Quant à moi, cependant, je pense que la mesure que j'ai prise ne va pas à l'encontre de la Charte des droits et des libertés.

### ON DEMANDE LA DIVULGATION À HUIS CLOS DES DOCUMENTS

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, le gouvernement libéral a établi un précédent, précédent assurément honteux, mais qui n'en est pas moins un, en se comportant comme il l'a fait du début jusqu'à la fin à l'égard du procès de M. Treu, tenu à huis clos. Le ministre n'estime-t-il pas, en ce qui concerne le procès actuel de l'agent de la GRC traduit en justice pour des infractions dont le premier ministre et tous les autres ministres du gouvernement ont jusqu'ici refusé d'accepter la responsabilité, que le moment est venu d'appliquer les dispositions du paragraphe 49(1) de la loi sur la Cour fédérale, portant sur la divulgation à huis clos des documents demandés par la défense quand le procès sera réouvert? Le ministre n'estime-t-il pas qu'il servirait ainsi la justice beaucoup plus équitablement qu'en refusant de divulguer des preuves vitales, comme c'est le cas en ce moment?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, à mon avis, c'est au paragraphe 41(2) qu'il faudrait recourir dans le cas de documents touchant la sécurité nationale, ou les relations fédérales-provinciales, ou encore intergouvernementales.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Vous voulez éviter d'assumer vos responsabilités ministérielles.

**M. Kaplan:** Le paragraphe 41(1) existe lui aussi dans la loi. A mon avis, il vise d'autres questions sur lesquelles un tribunal pourrait être appelé à se prononcer que celles qui se rapportent à la sécurité nationale et dont traite directement le paragraphe 41(2). En d'autres mots, je ne crois pas avoir eu le choix—et j'ai demandé l'avis de juristes à ce sujet—entre le paragraphe 41(1) et le paragraphe 41(2). D'après les hommes de loi, il faut appliquer les dispositions du paragraphe 41(2) quand il s'agit de questions relevant de ce paragraphe. Si une nouvelle loi sur l'accès à l'information avait été en vigueur—et elle l'aurait été si ce n'avait été de certaines tactiques employées par l'opposition quand le comité a entrepris l'étude de la question, alors je n'aurais pas pu avoir recours au paragraphe 41(2) et je me serais plutôt servi des dispositions prévues dans la nouvelle loi. Mais comme elle n'est pas en vigueur pour le moment, je n'avais d'autre choix que celui d'appliquer les dispositions du paragraphe 41(2), et non pas du pragraphe 41(1).

## LES FINANCES

### L'IMPOSITION DES AVANTAGES ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS DU MANITOBA

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son récent budget, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a imposé un impôt de 1.5 p. 100 sur tous les gains des employés et cet impôt doit être payé par les employeurs de la province. La raison invoquée par le ministre des Finances est la réduction considérable des paiements de transferts du gouvernement fédéral aux provinces, et par le biais de cet impôt, le gouvernement provincial espère récupérer environ 17 millions du gouvernement fédéral. Le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement fédéral considère cet impôt de 1.5 p. 100 prélevé sur la rémunération brute et payable par les employeurs, s'il le considère comme un avantage pour l'employé et qu'il songe à le frapper d'un impôt?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je n'ai pas encore étudié à fond ces dispositions budgétaires. Je dirais non de prime abord, mais il faudra que j'examine si la province n'a pas d'autre alternative que d'imposer des taxes supplémentaires à la suite des réductions des paiements de transferts. Le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse a invoqué la même raison, de même que le trésorier de l'Ontario, et pourtant, pour chacune de ces provinces, les transferts fédéraux augmentent sensiblement chaque année.

**M. Epp:** Le ministre se rappelle qu'un rajustement basé sur ses propres chiffres a été consenti en faveur du Manitoba étant donné l'incidence néfaste dans cette province de la réduction des paiements de transferts. Il serait difficile au ministre de le nier.

### LA NÉCESSITÉ DE CONSULTER LES AUTORITÉS PROVINCIALES

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, compte tenu de l'imposition de ce nouvel impôt ou avantage social, tout dépend de la façon dont on envisage la chose, et puisque les employeurs manitobains essayent par tous les moyens de ne pas licencier leurs employés, le ministre voudrait-il communiquer sans tarder avec les autorités manitobaines pour tirer les choses au clair, car bien des gens se demandent si ce nouvel impôt de 1.5 p. 100 sera déduit à la source ou s'il devra être acquitté ultérieurement?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député m'a rappelé le rajustement apporté au calcul du montant de la péréquation de la province du Manitoba. En modifiant la formule de péréquation initiale, nous avons voulu que le Manitoba bénéficie de relèvements annuels supérieurs à ce qu'ils auraient été selon l'ancienne formule. Ce rajustement m'apparaît comme une concession majeure en vue de nous assurer que la péréquation profite à toutes les provinces concernées. Quant à l'éventualité d'entrer en communication avec le ministre du Manitoba, je n'en vois pas encore la nécessité. Mais après avoir examiné la situation, je suivrai volontiers la suggestion du député si cela me paraît opportun.

## L'AGRICULTURE

### ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AIDER LES AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR LA FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ CÉRÉALIÈRE ECON

**M. Jack Murta (Lisgar):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle concerne les poursuites collectives que menace d'intenter un groupe d'agriculteurs du Manitoba suite à la faillite de la société céréalière Econ, dont il a déjà été question à la Chambre des communes. Les producteurs en cause ont l'impression que le gouvernement fédéral a commis un erreur ou fait preuve de négligence, étant donné que la Commission canadienne des grains n'a pas su, à leur avis, protéger leurs intérêts. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le ministère de l'Agriculture a l'intention de proposer un règlement aux agriculteurs avant que ne soit intenté un procès qui pourrait durer des mois, voire même des années, étant donné la façon dont se déroulent habituellement ces procès?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, d'après mes conseillers juridiques, la Commission canadienne des grains a agi comme il fallait. Tant que je n'en saurai pas davantage, je ne pourrai répondre à la question du député en ce qui concerne les paiements etc. Selon l'avis qui m'a été communiqué, la Commission a agi conformément à la loi qui la régit. Le député connaît la procédure de faillite et sait que les délais peuvent être très longs.

• (1450)

### LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

**M. Jack Murta (Lisgar):** Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre et moi-même nous sommes entretenus à ce sujet aussi bien en public qu'en privé. Certains des fermiers concernés risquent de faire faillite durant le printemps en raison de leurs pertes financières, du niveau tellement élevé des taux d'intérêt et du coût désespérément élevé de tous leurs facteurs de production.

J'ai proposé entre autres choses au ministre de recourir aux services de la Société du crédit agricole au Manitoba pour accorder des prêts aux fermiers qui pourraient légitimement prouver qu'ils ont besoin de sommes supplémentaires à cause de cette situation. Le ministre a-t-il étudié cette proposition; peut-il, le cas échéant, indiquer à la Chambre s'il estime qu'il s'agit d'une solution viable? Sinon, peut-il nous dire si certains des fermiers que cette faillite risque de ruiner pourront recevoir ou espérer recevoir une aide quelconque?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, nous connaissons la liste des fermiers qui ont été touchés par la faillite de cette entreprise d'achat de grains. Il est difficile de dire quels sont ceux qui ont réellement besoin d'aide. Nous avons publiquement annoncé que ces fermiers devraient s'adresser à la Société du crédit agricole. Je n'ai aucun moyen de savoir combien d'entre eux ont suivi nos conseils jusqu'à présent. Nous savons que la Société du crédit agricole se montre très humaine quand il s'agit d'accorder des prêts à ceux qui ne sauraient s'en passer et qui en ont le plus besoin. Je ne peux rien dire de plus pour le moment. J'aurais voulu pouvoir parcourir cette liste et promettre que chaque fermier dans le besoin recevra un prêt privilégié ou une aide financière quelconque du gouvernement fédéral, mais la procédure de règlement des faillites ne m'y autorise pas.

*Questions orales*

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

### L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX IMPORTATIONS DU JAPON

**M. Derek Blackburn (Brant):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). Comme il revient tout juste des réunions de l'OCDE à Paris, les mains vides et le rouge au front, car il a été incapable d'amener les Japonais à conclure un accord bilatéral sur l'importation des voitures, camions et pièces d'automobile du Japon, je voudrais lui poser une question. Quelles mesures concrètes compte-t-il maintenant prendre pour sauver nos emplois et nos industries?

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, le député devrait savoir que les réunions de l'OCDE étaient non pas bilatérales, mais multilatérales et que tous les membres de l'OCDE y participaient. Néanmoins, à la suite de ces discussions multilatérales, j'ai eu des entretiens bilatéraux avec mes homologues japonais au sujet de l'automobile. Nous avons fait certains progrès. Madame le Président, je comprends que le député et tous ses collègues préfèrent des réponses directes, mais je ne pense pas que l'endroit soit bien choisi pour discuter des résultats positifs de ces négociations.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Blackburn:** Madame le Président, alors que les travailleurs de l'automobile sont de plus en plus nombreux à perdre leur emploi, depuis deux mois, le ministre répète que cet endroit est mal choisi pour discuter de cette question alors qu'il est constamment en pourparlers avec les Japonais, sans aboutir au moindre résultat.

### LE CONTINGENTEMENT DES VÉHICULES ET DES PIÈCES FABRIQUÉS AU JAPON

**M. Derek Blackburn (Brant):** Le ministre va-t-il maintenant agir unilatéralement en limitant les importations d'automobiles et de camions japonais à 15 p. 100 du marché automobile canadien? Va-t-il également insister pour imposer des contingents ou une surtaxe ou encore les deux sur les pièces d'automobile jusqu'à ce que les Japonais soient prêts à négocier et à s'entendre avec les négociateurs canadiens? Autrement, ce n'est plus 18,000 chômeurs que nous aurons, rien que dans l'industrie des pièces d'automobile, mais bien 25,000 d'ici l'été.

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, le député ne semble pas se rendre compte que le Japon est notre deuxième plus important partenaire commercial. Nos échanges ne se limitent pas aux automobiles. Les compagnies canadiennes vendent aux Japonais pour plus de quatre milliards de dollars de biens et de services.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lumley:** Au cours des réunions multilatérales, les Japonais ont parlé d'annoncer d'autres mesures d'assouplissement avant le sommet de Versailles. Nous avons fait des instances aux Japonais au nom de plusieurs secteurs de l'industrie manufacturière canadienne, notamment le secteur des produits forestiers de la Colombie-Britannique. Le député devrait peut-être parler à ses collègues du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique qui s'intéressent aux produits forestiers de même qu'à ceux de l'Ontario qui s'intéressent aux automobiles.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

### LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU TERMINUS CÉRÉALIER DE PRINCE RUPERT (C.-B.)

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La construction du terminus céréalier de Prince Rupert est compromise par le dépassement des coûts et une certaine incertitude en ce qui a trait à la main d'œuvre, ce qui a nécessité une réévaluation de ce projet par toutes les parties intéressées. Pour que le projet soit mené à bien, il faudra absolument que le gouvernement fédéral fournisse, par l'intermédiaire du Conseil des ports nationaux, 10 autres millions de dollars. Le ministre peut-il nous indiquer s'il étudie cette question avec le Conseil des ports nationaux? Peut-il nous assurer que des fonds supplémentaires seront versés afin que le projet puisse être poursuivi?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, les soumissions relatives à l'élévateur à grain de Prince Rupert étaient en fait beaucoup plus élevées que prévu. Trois possibilités se sont alors offertes au consortium. La première consistait à négocier avec les soumissionnaires afin de faire baisser le prix, ce qui a été fait. La deuxième était de simplifier les installations, de supprimer des éléments qui ne sont pas indispensables, et cette opération est en cours. La troisième et dernière possibilité consistait à obtenir plus d'argent du gouvernement fédéral, et ce sera la prochaine étape. Nous devrions rencontrer les dirigeants du consortium à ce sujet dans quelques semaines.

LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Est-ce que le ministre nous dit que le Conseil des ports nationaux ne lui a pas encore présenté de demande? A supposer que le Conseil présente une requête, le ministre peut-il nous assurer qu'il l'étudiera de façon bienveillante?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'ai, bien entendu, reçu une demande, mais nous désirions voir quels seraient les résultats obtenus grâce aux deux premières méthodes dont je viens de parler avant de prendre une décision à ce sujet. Lorsque les deux premières solutions, auront été appliquées, le consortium se mettra de nouveau en rapport avec nous pour nous indiquer les résultats obtenus, ce qui nous donnera une meilleure indication des fonds qui pourraient être nécessaires.

* * *

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA QUESTION DES FEMMES BATTUES

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur l'excellent rapport du comité tripartite sur la question des femmes battues, dont les auteurs recommandaient notamment:

> ... la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la question des femmes battues et de la violence au sein de la famille, en vue d'étudier la mise en application du droit pénal et son administration.

Le ministre de la Justice veut-il dire à la Chambre s'il est prêt à convoquer sans délai une conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice et des procureurs généraux afin que les deux niveaux de gouvernement puissent débattre immédiatement des mesures communes à prendre pour remédier aux problèmes des femmes battues, lesquels ont été exposés avec vigueur dans le rapport du comité tripartite de la Chambre?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du comité, et je pense que c'est une excellente idée de pouvoir discuter de ce problème avec les procureurs généraux des provinces, parce qu'il ne se situe pas au niveau du Code criminel, mais plutôt au niveau de l'administration de la justice. Je crois que nous devons tenir une réunion des ministres de la Justice au cours de l'année, et ce sera certainement là un sujet que je voudrais inscrire à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

## PETRO-CANADA

L'ACQUISITION DE PETROFINA—LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Jeudi dernier, à la Chambre, le député de Lambton-Middlesex a signalé que, même si le gouvernement perçoit la redevance spécial de canadianisation dans le but de payer Petrofina, il se pourrait bien qu'il continue à la prélever même après avoir fini de payer cette société. Le gouvernement a-t-il effectivement pour politique de continuer à percevoir cette redevance lorsque Petrofina sera payée, afin de financer l'achat d'autres sociétés qu'il veut acquérir, comme le député l'a laissé entendre?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, c'est manifestement une question dont le gouvernement devra décider le moment venu.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lalonde:** Il n'en est pas question pour le moment.

**M. Friesen:** Je suis sûr que le ministre fera son possible pour attirer l'attention sur ces sociétés afin que le public puisse payer deux fois plus qu'elles ne valent, lorsque le gouvernement sera prêt à les acquérir.

LA REDEVANCE SPÉCIALE DE CANADIANISATION

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Je voudrais demander au ministre si, d'après les renseignements qu'il a reçus par courrier et les protestations qui lui ont été formulées à l'égard de la redevance spéciale de canadianisation, il estime que les Canadiens peuvent se permettre de continuer à verser cette redevance pour permettre au gouvernement d'acquérir d'autres sociétés?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, il s'agit de savoir si nous pouvons nous permettre de canadianiser le secteur du pétrole et du gaz. A ce sujet, qu'il s'agisse du secteur public ou privé, le principe est fondamentalement le même. Je dois dire au député que la majorité des Canadiens veulent détenir et contrôler une plus grosse part de ce secteur.

**M. Crosbie:** Pas au prix que vous proposez!

**M. Lalonde:** Il est grand temps de le faire. C'est la pierre angulaire de notre Programme énergétique national. Le gouvernement s'est engagé à atteindre cet objectif.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Ça ne va pas durer longtemps!

*Questions au Feuilleton*

● (1500)

# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## LÉGISLATION ÉNERGÉTIQUE

PRÉSENTATION DU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. D. M. Collenette (York-Est):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent de la législation énergétique, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

## L'ÉNERGIE

DÉPÔT DES COPIES DU RAPPORT DE L'ENTENTE CANADA/COOPÉRATIVES D'INVESTISSEMENT DANS L'ÉNERGIE

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies du Rapport de l'entente Canada/Coopératives d'investissement dans l'énergie.

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui les réponses aux questions nos 2813, 2851, 2875, 2898, 2899, 2902, 2949, 2958, 2962, 3129 et 4108.

[*Texte*]

EMPLOI ET IMMIGRATION—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question no 2813—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $176,084 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** 1. *a*) et *b*) Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

2. Trois pour cent de ce montant ont été consacrés au perfectionnement professionnel des programmeurs.

3. Nos dossiers indiquent qu'aucun congé d'études n'a été accordé pour des raisons liées à la réduction du personnel.

4. C'est 13.2 p. 100.

LE BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question no 2851—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Finances pour le vérificateur général à la page 32.12 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $14,938 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés d'État fédérales (x) de dirigeants de sociétés de la Couronne provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** *a*) L'accueil accordé à l'occasion de réunions, de charges et de réceptions dans le cadre des fonctions officielles du gouvernement; *b*) il n'y a pas eu de contrat de $2,000 ou plus; *c*) comme ligne directrice, le Bureau suit la directive du Conseil du Trésor concernant l'accueil.

*d*) Les $14,938 ont été répartis comme suit:

| | | Pourcentages |
|---|---|---|
| (i) | visiteurs étrangers | 4.2 |
| (ii) | gens d'affaires canadiens | 17.5 |
| (iii) | fonctionnaires provinciaux | 10.6 |
| (iv) | fonctionnaires fédéraux | 58.7 |
| (v) | employés exempts des ministères | — |
| (vi) | membres du Parlement | .6 |
| (vii) | membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale | .2 |
| (viii) | dignitaires canadiens, comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs | — |
| (ix) | dirigeants de sociétés d'État fédérales | 4.8 |
| (x) | dirigeants de sociétés de la Couronne provinciales | — |
| (xi) | membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux | — |
| (xii) | autres catégories de personnes: recrutement | 3.4 |
| | | 100.0 |

LE PROGRAMME DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question no 2875—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social pour le Programme de la protection de la santé à la page 32.23 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'accueil, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) de quel genre de service s'agissait-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *d*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *e*) quel pourcentage des $9,867 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** *a*) Les services dont il est question concernent l'accueil à des réunions fédérales-provinciales ou parrainées par le gouvernement fédéral.

*b*) L'accueil a consisté en des repas réguliers, en des aliments et en des boissons à des réceptions officielles, et en des rafraîchissements légers pendant les réunions.

*c*) Un paiement de $2,454 a été fait au ministère des Travaux publics pour les rafraîchissements, les repas et les services fournis au nom de la Direction générale de la protection de la santé au Centre des conférences du gouvernement. Le reste des dépenses a pris la forme de paiements à des hôtels, à des restaurants ou à d'autres organismes du genre pour des services semblables.

*d*) Le ministère est soumis à la politique concernant l'accueil qui constitue le chapitre 360 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor.

*e*) L'accueil a été offert aux catégories suivantes de personnes seulement:

| | | |
|---|---|---|
| (i) | Visiteurs étrangers | |
| (ii) | Hommes d'affaires canadiens | 56 p. 100 |
| (iii) | Fonctionnaires provinciaux | |
| (iv) | Fonctionnaires fédéraux | 44 p. 100 |

Les dossiers de la Direction générale de la protection de la santé ne permettent pas de détailler davantage en pour-cent les dépenses d'accueil pour les quatre catégories ci-dessus.

LE PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2898—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le secrétariat d'État pour le Programme de la citoyenneté à la page 32.33 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique Autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** *a*) En fait, les dépenses engagées pour l'obtention d'autres genres de services ont diminué par rapport à l'année précédente. En 1979-1980, les dépenses se sont élevées à $154,292 en regard de $416,927 en 1978-1979.

*b*) (i) Formation des fonctionnaires; (ii) conférences extra-ministérielles; (iii) représentation; (iv) divers.

*c*) (i) $21,609 (aucun contrat de plus de $2,000); (ii) $4,516 (aucun contrat de plus de $2,000); (iii) $24,176 (aucun contrat de plus de $2,000); (iv) $103,978:F. W. Chenoweth, Ottawa (Ontario) $6,047; Corre Paquette and Associates, Ottawa (Ontario) $2,240; Approvisionnements et Services Canada, Hull (Québec) $57,466; ministère des Finances de la Saskatchewan, Regina $3,743.

*Questions au Feuilleton*

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ÉDUCATION—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2899—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le secrétariat d'État pour le Programme d'aide à l'éducation à la page 32.33 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique Autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** *a*) Il y a eu en fait une baisse des dépenses sous la rubrique Autres genres de services en 1979-1980 par rapport à 1978-1979. La somme des dépenses de 1979-1980 était de $12,632 par rapport à $66,488 en 1978-1979.

*b*) (i) Formation des fonctionnaires; (ii) conférences non ministérielles; (iii) frais de représentation; (iv) services divers.

*c*) (i) $9,722 (aucun contrat de plus de $2,000); (ii) $1,103; (iii) $521; (iv) $1,286.

MAS—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2902—**M. Clarke:**

Au sujet des services profesionnnels et spéciaux déclarés par le ministère des Approvisionnements et Services pour le Programme des services à la page 32.37 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique Autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 929 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** *a*) Il ne s'agit pas d'une augmentation des dépenses, mais d'une question de présentation. En 1978-1979, toutes les dépenses supérieures à $2,000 figuraient à la rubrique Services professionnels et spéciaux des Comptes publics. En 1979-1980, seuls les articles de plus de $25,000 y figuraient, en conformité de la directive 1980-2 du Receveur général, ce qui fait qu'un plus grand nombre d'articles paraissaient sous la rubrique Autres genres de services. Le relevé ci-après révèle que, de fait, il s'est produit une diminution de $3,028,681, soit 26 p. 100, en 1979-1980.

*b*) et *c*) Non fourni—voir *a*).

Programme des services
Services professionnels et spéciaux

| Services | Administration | Total (Programme) | |
|---|---|---|---|
| Services professionnels et spéciaux, 1978-1979 | $ 10,835,824 | $ 841,570 | $ 11,677,393 |
| Autres genres de services | $ 2,246 | $ 6,357 | $ 8,603 |
| Services professionnels et spéciaux, 1979-1980 | $ 8,648,712 | * | $ 8,648,712 |
| Autres gens de services | $ 67,116 | * | $ 67,116 |

* Montant maintenant inclus dans services.

*Questions au Feuilleton*

LES FRAIS D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION ET DE CONFÉRENCES

Question nº 2949—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Agriculture à la page 32.2 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique Frais d'enseignement, de formation et de conférences, quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):**

| | |
|---|---|
| Collège Algonquin, Ottawa | $ 2,035 |
| Digital Equipment of Canada Ltd., Ottawa | 21,570 |
| Nutrition Research Consultants Ltd., Ottawa | 9,450 |
| Gouvernement du Canada— Commission de la Fonction publique, Ottawa | 43,327 |

LA CCN—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2958—**M. Clarke:**

Au sujet des pertes de biens déclarées non assurés de plus de $1,000 par le ministère des Travaux publics pour la Commission de la capitale nationale à la note 14 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, *a*) dans quelles circonstances a-t-on perdu ces articles, *b*) qui était le coupable, *c*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *d*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *e*) a-t-on remplacé ces biens, *f*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Les pertes de ces articles furent subies par effraction, violation de propriété et vol au Centre de conservation de la promenade Moodie; l'enquête a été confiée à la police de Nepean.

Réponses aux sous-questions: *a*) Inconnu(s). *b*) Sans objet. *c*) Voir *a*). *d*) Oui. *e*) Oui, on a installé un avertisseur d'effraction.

MAAC—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2962—**M. Clarke:**

Au sujet des pertes de biens divers non assurées de plus de $1,000, déclarées par le ministère des Affaires des anciens combattants à la note 21 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu les articles et, *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé les articles, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Les articles perdus ont été volés. *a*) Inconnu. *b*) Sans objet. *c*) Voir *a*). *d*) Oui. *e*) Oui. Les deux bureaux ont emménagé dans de nouveaux locaux qui possèdent de meilleurs dispositifs de sécurité. De plus, tous les employés ont été priés de mettre tous les soirs sous clé tout article pouvant être emporté.

L'ÉTAT D'EXPLOITATION—L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Question nº 3129—**M. Clarke:**

Au sujet de l'état de l'exploitation de l'Administration de pilotage du Pacifique pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 150 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, où l'on signale que l'Administration a subi une perte d'exploitation de $108,569 après avoir fait des bénéfices importants l'année précédente, *a*) comment l'Administration justifie-t-elle la perte, compte tenu de son objectif officiel «d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace . . . permettant à l'Administration de subvenir à l'autofinancement de ses opérations», *b*) à quelles conditions spéciales attribue-t-on ce renversement de la situation des opérations de l'Administration, *c*) l'Administration a-t-elle pris des mesures pour prévenir toute répétition de ces pertes et, le cas échéant, lesquelles?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** L'Administration de pilotage du Pacifique répond comme suit:

*a*) Augmentation imprévues des dépenses; voir partie *b*).

*b*) L'augmentation du tarif de 1979-1980 a été annulée par les augmentations inflationnistes des honoraires des pilotes, des traitements, du combustible et des réparations en 1979. La montée en flèche des honoraires, traitements et dépenses générales en 1980 et des coûts imprévus de services juridiques et de pilotage n'ont pas été compensés par l'augmentation des tarifs de 1980-1981.

*c*) Il semble que l'augmentation des tarifs de 1981-1982, entrée en vigueur le 1er juin 1981, ayant finalement rattrapé la montée inflationniste des prix permettra l'accumulation d'un petit excédent mensuel qui rétablira l'autofinancement de l'Administration.

L'AIDE À L'AMÉRIQUE LATINE

Question nº 4108—**M. Heap:**

1. Le Canada a-t-il l'intention de tripler son aide aux pays de l'Amérique latine et, le cas échéant et pour chaque pays, *a*) combien lui accordera-t-on, *b*) à quoi servira l'argent et combien consacrera-t-on dans chaque cas?

2. Le Canada a-t-il imposé des conditions touchant les fournisseurs de biens ou de services et, le cas échéant et dans chaque cas, lesquelles?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. *a*) et *b*) Le Canada a approuvé récemment une allocation de 106 millions de dollars au titre de l'aide bilatérale au développement destinée aux pays d'Amérique centrale. Ce montant doit être déboursé sur une période de cinq ans à compter de cette année, et représente approximativement le triple des décaissements cumulatifs des cinq années qui viennent de s'écouler. Les fonds affectés à chacun des pays n'ont pas encore été fixés, car on procède encore aux discussions devant permettre d'arrêter le détail des programmes.

En outre, le Canada a déjà dépensé plus de $5.5 millions au cours de l'année financière 1981-1982 sous la forme de contributions financières à des institutions et organisations non gouvernementales canadiennes œuvrant en Amérique centrale. Ces fonds ont été versés par le biais de la Direction générale des programmes spéciaux de l'ACDI. On continuera à accorder des contributions de ce genre dans l'avenir, mais on ne dispose pas pour le moment d'estimations des niveaux qu'elles atteindront.

Par ailleurs, la Direction de la coopération industrielle de l'ACDI a déboursé en 1981-1982 un peu plus d'un million pour la réalisation de projets dans cette région; elle continuera probablement à effectuer des déboursés équivalents au cours des années à venir.

Le Canada octroie en outre des fonds à la Banque mondiale, à la Banque interaméricaine de développement, au Programme des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à d'autres institutions internationales travaillant en Amérique centrale. Toutefois, puisque les contributions du Canada sont mises en commun avec celles d'un bon nombre d'autres pays, il n'y a qu'un lien indirect entre l'aide canadienne au développement fournie à ces institutions multilatérales et leurs activités dans la région.

2. Dans le cas de l'aide bilatérale canadienne aux pays en développement, au plus 20 p. 100 de la valeur monétaire du programme peut être déliée en vue de l'acquittement des dépenses locales dans le pays bénéficiaire et de l'achat de biens et de services non canadiens, c'est-à-dire que 80 p. 100 de la valeur monétaire est liée à l'achat de biens et services au Canada.

En ce qui concerne les contributions du gouvernement canadien à des organisations non gouvernementales et à des institutions canadiennes de même qu'à des organisations non gouvernementales internationales, il n'existe aucune disposition stipulant que les fonds doivent servir à l'achat de biens et de services canadiens.

Dans le cadre du Programme de coopération industrielle, ce sont des ententes de contribution, et non pas des contrats, qui sont signées avec des compagnies canadiennes. Il n'existe pas de lignes directrices officielles concernant le contenu canadien mais, par principe, les entreprises doivent faire appel à du personnel canadien à moins qu'il ne soit démontré qu'aucune personne compétente n'est disponible au Canada. Il n'y a toutefois aucune restriction quant au recours aux services de citoyens d'un pays bénéficiaire.

Dans le cas des programmes multilatéraux, le Canada n'impose aucune condition quant aux achats de biens et services.

[*Traduction*]

**M. Peterson:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général)** propose: Que le bill C-61 sur les jeunes contrevenants, portant abrogation de la loi sur les jeunes délinquants, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.



(La motion est adoptée.)

**M. Kaplan** propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Madame le Président, l'étape de la troisième lecture du projet de loi sur les jeunes contrevenants est, à bien des égards, un moment historique, car cette mesure législative est à l'étude depuis près de deux décennies.

Je tiens à remercier tous les députés qui ont contribué à améliorer le projet de loi à l'étape du comité. Je dois avouer que je l'aimais tel quel mais je ne peux pas m'empêcher de trouver qu'une bonne partie des amendements qui ont été proposés et débattus avec animation, améliorent le projet de loi. Le système de justice criminelle est considérablement amélioré grâce à ce projet de loi.

Je voudrais dire un mot non pas sur un aspect précis du bill, mais sur le processus de la consultation constructive. Même maintenant, certains groupes d'intérêts et certains gouvernements provinciaux trouvent que le projet de loi pourrait être encore amélioré grâce à des consultations constructives supplémentaires. Je tiens à leur dire qu'à un certain moment, le Parlement doit prendre ses responsabilités; ce moment-là est venu. Comme dans toutes les décisions difficiles qu'il a fallu prendre, il y a des gagnants et des perdants, si vous me permettez d'employer un lieu commun. Ceux qui, durant les consultations, ont constaté que leurs collègues et d'autres personnes dans les milieux de la justice criminelle, n'ont pas adopté leur opinion, ont inévitablement tendance à croire qu'il vaudrait mieux poursuivre les consultations, surtout si elles sont constructives.

Loin de moi l'idée de prétendre que des consultations supplémentaires n'apporteraient absolument rien mais j'estime qu'elles ne permettraient guère plus de se mettre d'accord. S'il y a un moment où, après 14 années de consultations, le Parlement doit prendre ses responsabilités, prendre des décisions difficiles et proposer le nouveau régime sur les jeunes contrevenants, c'est bien maintenant.

Enfin, je tiens à remercier les députés assis du même côté que moi pour leur patience et pour leurs encouragements ainsi que les députés d'en face pour leur participation; tout porte à croire que le projet de loi sera adopté à l'étape de la troisième lecture aujourd'hui même.

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Monsieur l'Orateur, les députés seront soulagés d'apprendre que je n'ai pas l'intention de parler très longuement. Après les remarques et l'attitude conciliantes du solliciteur général (M. Kaplan), je veux lui assurer ainsi qu'aux députés, au nom de notre groupe, qu'il n'y aura pas une longue liste d'orateurs. Nous n'avons pas l'intention à cette étape-ci de retarder davantage l'adoption de ce projet de loi.

De fait, nous avons toujours prétendu qu'en somme, les dispositions législatives régissant les jeunes qui ont eu des démêlés avec la justice devaient faire l'objet d'une réforme. Il ne s'agit pas forcément d'une grande réforme, mais c'est une initiative qui pourrait entraîner la réforme nécessaire du droit écrit actuellement en vigueur.

Je dis une initiative, car nous sommes en définitive fondamentalement d'accord au sujet des améliorations à la loi concernant les jeunes délinquants et bien entendu de l'abrogation de la loi actuellement en vigueur. De fait, quand le gouvernement Clark est arrivé au pouvoir en 1979, il a constaté que les deux solliciteurs généraux précédents, du moins, n'accordaient pas la priorité à la question.

Cette attitude a changé avec le gouvernement Clark qui a donné à la loi sur les jeunes contrevenants la toute première priorité. Une réunion de tous les juristes et légistes de la Couronne, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, a été convoquée et on y a établi comme grande priorité la réforme de cette loi. Lorsque le gouvernement actuel est entré en fonction, je crois que la priorité est demeurée et cela a donné le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie.

Nous voulons que ce projet de loi soit adopté. C'est loin d'être une mesure législative parfaite, mais cela constitue au moins une réforme et, à notre avis, une amélioration par rapport à ce que nous avions jusqu'à maintenant. S'il y a vote, nous avons certes l'intention de l'appuyer. Je ne crois pas toutefois qu'il soit nécessaire de tenir un vote en troisième lecture.

Le projet de loi comporte encore des imperfections. A notre avis, la plus importante est qu'une disposition prévoit que la définition de jeune contrevenant s'applique jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous croyons que cela devrait être ramené à 16 ans et nous l'avons toujours dit. Nous l'avons dit au comité, à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre et nous le répétons maintenant.

Tous les partis à la Chambre n'ont pas fait preuve de la même cohérence à cet égard. A l'étape de la deuxième lecture, il y a eu un débat de cinq jours à la Chambre. C'était en avril et mai 1981. Si la politique gouvernementale avait été claire et cohérente à l'époque, l'opposition officielle se serait bien contentée d'un débat de dix minutes. On s'est beaucoup plaint, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, à propos du temps considérable que nous y gaspillons.

• (1510)

Monsieur l'Orateur, je voudrais me reporter au débat d'une durée de cinq jours que nous avons consacré à la deuxième lecture de ce bill en avril et en mai 1981. Nous avons clairement indiqué, au nom de l'opposition conservatrice, que ce que nous reprochions le plus à l'époque à ce bill présenté par le gouvernement et mon honorable ami le solliciteur général, c'était que la loi devait s'appliquer, alors comme maintenant, à de jeunes délinquants dont l'âge maximal varierait selon les provinces. En fait, à l'étape de la deuxième lecture, j'ai eu l'honneur de présenter une proposition d'amendement motivé que la présidence a acceptée. Je voudrais vous lire cette motion que j'ai proposée, avec l'appui du député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), comme en fait foi le hansard du 12 mai 1981 à la page 9497:

> Que l'on supprime tous les mots après le mot «Que» et y substitue ce qui suit:
>
> «la Chambre refuse d'adopter en deuxième lecture le bill C-61, loi sur les jeunes contrevenants, portant abrogation de la loi sur les jeunes délinquants, parce que le bill rejette le principe fondamental que tous les citoyens sont égaux devant la loi en précisant que la loi s'appliquera à différents groupes d'âge selon la province».

Nous avons consacré cinq jours de débat à examiner les tenants et les aboutissants de ce principe, cinq jours, monsieur l'Orateur. Presque tous les ministériels qui ont pris la parole à l'étape de la deuxième lecture ont présenté des arguments contre ce principe. En fait, voici ce qu'a dit le solliciteur général lui-même lorsqu'il a présenté le bill, comme en fait foi le hansard du 15 avril 1981 à la page 9308:

> Il y a divergence de vues lorsqu'il s'agit de savoir à quel âge un adolescent peut ou doit être tenu responsable de ses actes et être traité comme un adulte. Du point de vue pratique, à cause des programmes, des ressources et des services spécialisés qui existent déjà à l'intention des jeunes contrevenants, il faudrait apporter des modifications considérables au système juridique pour fixer l'âge maximum à moins de dix-huit ans partout au Canada.

En d'autres mots, le ministre s'est prononcé catégoriquement contre notre amendement motivé. De fait, il a réussi plus tard à glisser subrepticement une brève remarque durant le débat, comme en fait foi le compte rendu du 15 mai 1981 à la page 9645. Le ministre a alors déclaré:

> J'aurais souhaité que les provinces acceptent cette limite . . .

C'est-à-dire l'âge de 18 ans.

> . . . mais le changement serait extrêmement coûteux pour celles où la limite est plus basse, car elles devraient probablement supporter presque tous les frais elles-mêmes.

Le solliciteur général a donc prétendu qu'il était impossible de s'entendre sur un âge qui soit le même partout. Il a prétendu qu'il serait tellement coûteux pour les provinces de fixer uniformément l'âge à 18 ans, que ce principe ne pourrait être appliqué d'un bout à l'autre du pays.

Je n'ennuierai pas la Chambre avec les détails du cheminement de ce projet de loi et des différentes étapes qu'il a passées à la Chambre et au comité; je tiens à signaler que la Chambre a voté en deuxième lecture contre notre idée d'un âge uniforme.

Lorsque le projet de loi a finalement été renvoyé au comité, l'une des premières choses que le ministre a dites en prenant la parole, c'est qu'il allait bel et bien y avoir désormais un âge uniforme. Nous l'avons tous félicité de voir enfin la lumière. Toutefois, il a fait une gaffe monumentale de l'avis de la plupart d'entre nous et de ceux qui, au niveau provincial, doivent s'occuper de cette question très complexe et très compliquée. J'estime qu'il a aussi fait une bévue de l'avis de beaucoup de gens du secteur privé qui doivent s'occuper des jeunes qui transgressent la loi—en choisissant la mauvaise date. Celle-ci est encore là.

Cela nous préoccupait tellement, monsieur l'Orateur, qu'un amendement a été présenté au comité par les députés de notre parti. Mais, bien entendu, la majorité gouvernementale, comme elle l'avait déjà fait à la Chambre, a voté contre notre amendement bien justifié, tant au comité qu'à la Chambre.

Je ne veux pas forcer trop longtemps les députés libéraux à se remémorer leurs erreurs et leurs absurdités passées au sujet de cette loi. Je voulais tout simplement dire qu'aujourd'hui, nous aurons certainement droit à quelques discours de députés libéraux dans lesquels on affirmera que c'est un pas dans la bonne direction, que le gouvernement est sur la bonne voie, que le gouvernement a été merveilleux de faire ce qu'il a fait et enfin, ce bill sera lu en troisième lecture et adopté par la Chambre. Je me bornerai à vous signaler, monsieur l'Orateur ainsi qu'à mes collègues députés, que cette mesure est une merveilleuse vote-face de la part du ministre et du gouvernement.

Le débat à la Chambre aurait pu être écourté si le gouvernement avait accepté l'idée que nous avions proposée à l'origine. Le débat au comité aurait été lui aussi sensiblement écourté si le gouvernement avait approuvé le principe de l'âge de 16 ans,

comme maximum. Je suis absolument convaincu qu'avant longtemps cette limite d'âge devra être acceptée. Comme je l'ai dit au comité, c'est un pas rétrograde que de le fixer à 18 ans. Nous n'en démordrons pas. Mais nous estimons avoir fait valoir notre point de vue même si nous n'avons pas réussi à convaincre le ministre. Nous reconnaissons que le bill répond au besoin qui se fait sentir depuis bien longtemps de réformer la loi sur les jeunes délinquants. Et parce qu'il le fait, nous sommes disposés à en permettre la troisième lecture et l'adoption.

Il aurait toutefois pu être mis en œuvre bien avant n'eût été l'attitude du ministre et du gouvernement. A long terme, la mise en application du projet de loi laissera à désirer, et gravement, à bien des égards, surtout au niveau provincial, à cause des frais très élevés et inutiles imposés au Trésor fédéral en raison de la position adoptée par le gouvernement. Tôt ou tard, l'âge de la maturité, dans le cas des jeunes contrevenants, devra être réduit à 16 ans. Il devrait l'être à 16 ans dès maintenant.

Nous sommes en train de créer ici un cauchemar administratif et financier. Seulement deux provinces canadiennes, le Québec et le Manitoba, ont fixé à 18 ans l'âge de la maturité à l'heure actuelle. Dans toutes les autres provinces, il est inférieur à 18 ans. Les difficultés seront incroyables suite à l'obstination du ministre et du gouvernement à le maintenir à 18 ans. Il devrait être réduit à 16 ans. Nous avons toujours été de cet avis, nous le sommes encore, mais nous tenons quand même à ce que le bill soit adopté.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi intervenir à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-61 concernant les jeunes contrevenants. Je suis d'accord avec ceux qui, pour diverses raisons, qualifient cette journée d'historique.

Il n'y a pas eu de changements de fond à la loi sur les jeunes délinquants, qui fut adoptée en 1908 et modifiée en 1929, depuis son adoption en 1908. Il va sans dire que plusieurs tentatives ont été faites. Un rapport fut préparé par un comité spécial du ministère de la Justice en 1968. Le projet de loi déposé en 1970—c'était, sauf erreur, le bill C-192—a été sévèrement critiqué à l'époque, car on a prétendu que c'était un Code criminel pour enfants.

• (1520)

Par la suite, un certain nombre de comités ont étudié les diverses dispositions de la loi sur les jeunes délinquants. Le rapport sur les jeunes qui ont maille à partir avec la loi était à bien des égards un document progressiste. Il a été déposé par le solliciteur général à l'époque, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) en 1976, mais par après, le solliciteur général du gouvernement conservateur, qui vient de parler, a fait savoir que son gouvernement entendait modifier les dispositions de la loi sur les jeunes délinquants.

Le projet de loi initial déposé ici comportait incontestablement de nombreuses améliorations par rapport aux dispositions de la loi sur les jeunes délinquants. Par exemple, et je ne citerai que quelques améliorations de ce projet de loi, on a supprimé les infractions de situation qui, soit dit en passant, étaient particulièrement injustes pour les jeunes femmes en difficulté avec la loi. On invoquait à tout propos des dispositions bien générales relatives à l'immoralité sexuelle ou à d'autres vices du même genre contre des jeunes femmes.

On a en outre prétendu à juste titre que les absences non autorisées de l'école ne devraient pas être visées par le droit pénal relatif aux adolescents.

On a aussi mis fin à la pratique qui consistait à imposer des sentences d'un durée indéterminée qui étaient autorisées en vertu de la loi sur les jeunes délinquants, de sorte que les dispositions relatives aux jeunes se rapprochent maintenant davantage de celles qui visent les adultes.

Le bill comporte des lignes directrices pour le transfert des jeunes contrevenants au tribunal pour adultes, et l'âge minimum passe de 7 à 12 ans. Je ne pense pas qu'il y ait bien des gens qui prétendraient que des enfants de 7, 8, 9, 10 et 11 ans devraient être traités comme de jeunes criminels au lieu d'être visés par les lois provinciales sur les services sociaux.

Les améliorations les plus importantes prévues dans le bill sont peut-être les articles qui traitent des sauvegardes qui doivent s'appliquer à la procédure lors du procès d'un adolescent. Il est arrivé trop souvent par le passé que les droits juridiques des adolescents soient foulés aux pieds à cause de l'attitude paternaliste et secrète des tribunaux pour adolescents, qui faisait que tout devait se dérouler à huis clos. Dorénavant, la salle du tribunal sera ouverte au public comme elle devrait l'être, mais l'anonymat de l'adolescent continuera d'être respecté. L'adolescent qui comparaît devant le tribunal pourra avoir recours aux services d'un avocat, qu'il ait les moyens ou non de payer. Les adolescents auront le droit d'être mis en liberté provisoire sous caution, droit qui leur est refusé depuis trop longtemps.

Le bill comporte plusieurs autres améliorations importantes en ce qui a trait à la procédure. Les dispositions relatives aux décisions du tribunal sont vastes et variées. Nous sommes heureux que les juges des tribunaux pour enfants—ou tribunaux pour adolescents, comme on les appellera maintenant—puissent dorénavant imposer toutes sortes de sentences qui ne prévoient pas de peine d'emprisonnement parce que, dans bien des cas, les peines d'emprisonnement imposées à des adolescents font beaucoup plus de tort aux adolescents eux-mêmes et, en fin de compte, au reste de la collectivité qu'un autre jugement. Je reviendrai à cet aspect du bill plus tard, car, comme je l'expliquerai à ce moment-là, il est arrivé bien trop souvent par le passé que les gouvernements provinciaux et fédéral n'ait pas doté de ressources suffisantes l'administration de la justice dans le cas des adolescents. Le Parlement peut établir le cadre juridique nécessaire, comme il le fait maintenant en adoptant la loi sur les jeunes contrevenants, mais si les gouvernements n'acceptent pas enfin d'accorder les fonds nécessaires à l'administration de la justice pour les jeunes, il y aura encore beaucoup trop de jeunes qui auront maille à partir avec la loi et qui finiront par devenir des criminels endurcis.

S'il est vrai que le bill C-61 renferme beaucoup de dispositions progressistes, il accuse également nombre de très graves lacunes. En fait, le Nouveau parti démocratique les a jugées si importantes que ses députés ont voté contre la mesure à l'étape de la deuxième lecture. Entre autres choses, le projet de loi omettait de fixer un âge maximal uniforme pour l'ensemble du Canada. L'opposition officielle ainsi que le Nouveau parti démocratique ont tous deux soutenu que le principe de l'égalité devant la loi devenait une plaisanterie puisque dans certaines

provinces, pour comparaître devant un tribunal juvénile, les jeunes ne devront pas dépasser 16 ans, 17 dans d'autres provinces, et 18 au Québec et au Manitoba. Nous avons dénoncé cette disposition, et cette inégalité devant la loi nous a paru si flagrante que nous avons voté contre le bill à l'étape de la deuxième lecture.

Naturellement, l'affaire a rebondi devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques et après que les conseillers juridiques du solliciteur général (M. Kaplan) lui eurent fait valoir que le bill pourrait être contesté en vertu de la Charte des droits parce qu'il consacrait l'inégalité devant la loi, le ministre a dû prendre une décision. Il a reconnu qu'un âge uniforme s'imposait et que la question était justement de fixer cet âge.

Après avoir longuement examiné la question, écouté l'avis d'un certain nombre de témoins représentant l'ensemble des criminalistes canadiens, notre parti en a conclu que l'âge en question devait être fixé à 18 ans. Le solliciteur général convint à son tour de proposer cet âge et je voudrais prendre quelques minutes pour vous expliquer pourquoi notre parti estime que l'âge maximal doit être de 18 ans.

D'abord, il y a lieu de signaler qu'en fixant l'âge maximal à 16 ou 17 ans, par exemple, nous pourrions causer de graves préjudices aux programmes déjà en vigueur au Québec et au Manitoba. Dans ces deux provinces, les jeunes délinquants sont pris en charge jusqu'à 18 ans par un régime pénal conçu à leur intention, et si le Parlement fédéral décidait de fixer à 16 ou 17 ans l'âge maximal, cela équivaudrait à rejeter les programmes mis au point par ces deux provinces. Notre parti n'était nullement disposé à aller jusque-là, car nous savons fort bien que les jeunes sont ainsi en mesure de rester plus longtemps à l'écart du régime criminel applicable aux adultes, tout en bénéficiant d'un régime de justice et de détention approprié à leur âge.

Deuxièmement, si l'âge maximum était abaissé à 16 ou 17 ans, nous craignions de voir les jeunes se retrouver trop souvent dans un système pénal et carcéral pour adultes et même si nous reconnaissons que la collectivité a le droit d'être protégée contre leurs crimes, nous estimons qu'ils devraient relever le plus longtemps possible des tribunaux de la jeunesse. Néanmoins, si nous établissions une limite uniforme de 16 ans, les adolescents de 16 et 17 ans qui commettraient la moindre infraction seraient traités comme des criminels selon les dispositions du Code criminel et emprisonnés avec des adultes et, bien souvent, avec des criminels endurcis. A notre avis, ce n'est certainement pas la meilleure façon de réhabiliter les jeunes délinquants. Nous estimons devoir élargir les ressources du système judiciaire s'adressant aux jeunes afin que les jeunes contrevenants ne se retrouvent pas avec des criminels adultes avant l'âge de 18 ans.

D'aucun diront que certains jeunes criminels endurcis devraient être traités comme des adultes car ils peuvent avoir commis toute une série de délits, mais je signale à ces personnes qu'ils peuvent toujours tomber sous le coup du Code criminel, car la nouvelle loi sur les jeunes contrevenants permet encore de faire comparaître les jeunes de plus de 14 ans devant les tribunaux pour adultes. Les adolescents qui, comme on l'a fait remarquer, ne se laissent plus impressionner par le système pénal conçu pour les jeunes délinquants, peuvent être renvoyés et, ils le sont déjà dans un certain nombre de cas, dans le système correctionnel pour adultes. Néanmoins, pour ce qui est des autres jeunes de moins de 18 ans, nous espérons que la société acceptera d'assumer des responsabilités supplémentaires en élargissant ce système afin d'éviter au maximum de mettre ces adolescents en contact avec des criminels adultes. Je le répète, l'âge de 18 ans nous paraît acceptable.

Néanmoins, n'oublions pas qu'en portant l'âge maximum à 18 ans, nous imposons un fardeau financier important à un certain nombre de provinces et territoires. En réponse à une question soulevée au comité permanent de la justice et des questions juridiques et dans un discours à la Chambre des communes, le solliciteur-général s'est déclaré prêt à envisager l'octroi d'une aide supplémentaire dans ce domaine, mais que les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient supporter eux-mêmes le gros de ce fardeau.

Si le gouvernement est vraiment déterminé à améliorer et à humaniser le régime pénal qui s'applique aux jeunes, alors il doit être prêt à offrir des ressources financières additionnelles aux provinces et aux territoires, pour qu'ils puissent effectivement donner, dans le cadre juridique établi par le projet de loi sur les jeunes contrevenants, un service qui, en fait, encouragera les jeunes à éviter toute infraction au Code criminal. Si le gouvernement fédéral refuse ces fonds, les dispositions du bill prévoyant, par exemple, des options autres que l'incarcération, n'auront aucune utilité.

• (1530)

Les provinces prétendront qu'elles n'ont pas les ressources financières voulues pour appliquer ces dispositions et un nombre de plus en plus grand de jeunes seront envoyés dans des prisons pour enfants. C'est ce que sont en réalité les centres de détention. Des mesures devraient pouvoir être prises avant qu'il n'y ait comparution devant un tribunal; autrement dit, il devrait y avoir d'autres recours que les poursuites au criminel. Cela ne sera pas possible tant que le gouvernement fédéral ne sera pas prêt à prévoir des ressources additionnelles, pour lui-même et pour les provinces.

Il va de soi que nous devons, en tant que société, assumer nos responsabilités envers les adolescents et tenter de changer bon nombre des circonstances qui font qu'ils commettent des délits. J'en reparlerai dans quelques minutes, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais d'abord passer en revue certaines des autres lacunes que présente à notre avis le projet de loi.

Je tiens à préciser que mes observations porteront sur la version qui en est à l'étape de la troisième lecture. Nous n'avons proposé aucune modification à l'étape du rapport, même si nous aurions aimé que des améliorations soient apportées à certaines dispositions du projet de loi. Nous avions décidé que si ni le solliciteur général ni le gouvernement ne proposait d'amendements à l'étape du rapport à la Chambre ou au Sénat, nous nous en abstiendrions également, malgré notre désir de voir le projet de loi amélioré.

Je n'aborderai pas toutes les dispositions du projet de loi qui ont été étudiées en comité. Je me contenterai d'insister sur deux ou trois points qu'il faudrait à notre avis renforcer. En fait, selon nous, certaines des nouvelles dispositions contribuent à affaiblir la protection dont jouissent actuellement les adolescents en vertu de la loi sur les jeunes délinquants.

Au lieu de mieux protéger les intérêts de la collectivité et les droits des jeunes contrevenants, la loi proposée affaiblit les effets de la loi sur les jeunes délinquants adoptée en 1908. L'article 7 du projet de loi prévoit qu'un adolescent qui a été arrêté peut être détenu avec des adultes. En vertu de la loi sur les jeunes délinquants actuelle, aucun adolescent âgé de moins de 14 ans ne peut être détenu avec des adultes, quelles que soient les circonstances. En vertu de la loi proposée, des jeunes de 12 ou 13 ans pourraient, dans certaines circonstances, être détenus avec des adultes. Au nombre de ces circonstances figure l'absence d'installations adéquates.

L'article 7(3)*a*) stipule en effet qu'un adolescent peut être détenu avec des adultes si «aucun lieu de détention pour adolescents n'est disponible à une distance raisonnable». Cette disposition fera que des adolescents en milieu rural, des jeunes autochtones plus particulièrement et des jeunes dans les régions démunies du Canada, seront dans certains cas détenus avec des criminels adultes endurcis.

Assurément, ces jeunes gens sont présumés innocents. Dans les faits, ces dispositions se ramènent donc à ceci: dans les régions où il n'existe pas d'établissement de détention distinct pour les adolescents, ceux-ci seront incarcérés avec des adultes. C'est, à mon avis, une grave violation de leurs droits. En outre, c'est une violation de l'engagement du Canada à respecter le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui oblige notre pays à s'assurer que les adolescents ne soient pas détenus avec des adultes criminels endurcis.

Au comité, nous avons proposé un amendement en vue d'assurer que les jeunes gens seront détenus séparément des adultes, mais le gouvernement l'a rejeté. Voilà pourquoi nous nous retrouverons avec un régime pénal qui sera injuste pour les adolescents des localités rurales, pour les jeunes autochtones et pour les enfants vivant dans les régions défavorisées.

Le paragraphe 24(14) est une autre disposition du projet de loi qui affaiblit l'actuelle loi sur les jeunes délinquants. En vertu de cette disposition, le procureur général d'une province donnée peut autoriser le transfert à un centre correctionnel pour adulte de jeunes gens âgés de 18 ans et plus et détenus dans une installation pour adolescents. A l'heure actuelle, dès que la société accepte de traiter avec un adolescent dans le contexte du régime pénal pour adolescents, ce dernier ne peut être soustrait à ce régime à l'âge de 18 ou de 19 ans et renvoyé dans un centre de détention pour adultes. C'est ce que prévoit à l'heure actuelle la loi sur les jeunes délinquants. Le gouvernement est donc en train de permettre le renvoi des adolescents dans les centres de détention pour adultes dans les régions où il n'existe pas d'autres installations distinctes. Ce n'est certainement pas de cette façon-là que nous veillerons à ce que nos adolescents ne soient pas en contact avec des criminels adultes. Cette disposition ne donne aucune directive particulière à ce sujet et elle nous paraît rétrograde par rapport aux dispositions actuelles de la loi sur les jeunes délinquants.

Le projet de loi renferme d'autres dispositions qui affaiblissent la loi sur les jeunes délinquants. C'est d'ailleurs paradoxal, car nous sommes censés non seulement favoriser la protection de la société, mais aussi accroître les droits de nos adolescents aux prises avec la loi.

Il a été dit que les passages du bill qui concernent les dossiers sont pernicieux et absolument contraires au respect de la vie privée des jeunes. Un organisme réputé qui s'appelle «Justice For Children» a signalé dans un mémoire au comité permanent de la Justice et des questions juridiques que ces dispositions sont beaucoup plus étendues que celles qui concernent les adultes. Alors qu'on prétend donner aux jeunes les mêmes droits que les adultes devant les tribunaux, pourquoi adoptons-nous cette mesure rétrograde en rendant leurs dossiers largement accessibles, avant même la déclaration de culpabilité? D'après Justice For Children, l'Association du barreau canadien et divers autres organismes, il s'agit là d'une violation absolue du droit des jeunes à la vie privée. Je ne vais pas me lancer en ce moment dans une analyse détaillée de ces dispositions, mais je tiens à consigner les graves préoccupations que nous éprouvons en constatant que ces articles du bill affaiblissent les dispositions de la loi sur les jeunes délinquants.

Il y a un autre domaine dans lequel nous faisons marche arrière au lieu de progresser, c'est l'article 5 du bill qui étendrait à la loi sur les jeunes contrevenants les dispositions de la loi sur la défense nationale. Dans l'état actuel des choses, les jeunes qui sont accusés d'un délit ou déclarés coupables, qu'ils résident dans une base militaire ou non, échappent à l'application de la loi sur la défense nationale. Avec ce bill nous rétrogradons, car nous soumettons les jeunes, qui se trouvent à habiter une base militaire au Canada ou l'étranger, aux dispositions du Code de discipline militaire. A plusieurs égards c'est là une survivance du XVIII$^{e}$ ou du XIX$^{e}$ siècle, qui prive non seulement les jeunes, mais tout le personnel militaire, de divers droits fondamentaux reconnus aux autres Canadiens.

En fait, le ministère de la Défense nationale a eu le culot de demander une dérogation à la Charte canadienne des droits et libertés pour que le Code de discipline militaire continue de s'appliquer. Ce Code refuse la liberté provisoire aux inculpés et autorise diverses violations de leurs droits fondamentaux. Ce bill va soumettre les jeunes en question aux dispositions sévères et souvent injustes de la loi sur la défense nationale.

Par ailleurs, le bill ne va pas assez loin dans la poursuite des objectifs que la société doit avoir au sujet des arriérés mentaux et de ceux qui font l'objet de mandats du lieutenant-gouverneur. Je signalerai uniquement le cas d'Emmerson Bonar, qui a les facultés intellectuelles d'un enfant de six ans et qui a connu la prison à l'âge de 16 ans. Le bill ne tient pas compte des problèmes graves du jeune qui peut souffrir de troubles mentaux ou d'arriération mentale. Nous nous acharnerons tant que cette lacune ne sera pas comblée, monsieur l'Orateur.

• (1540)

Mon collègue, le député de Beaches (M. Young), a joué un rôle extrêmement important au sein du comité spécial des invalides et des handicapés et il s'intéresse beaucoup à cette question. Nous n'en démordrons pas, car nous voulons que justice soit faite à ces personnes.

Certaines dispositions de ce projet de loi sont un peu faibles, d'après nous. Nous avons essayé d'y remédier, et je suis heureux de constater qu'une partie des amendements que j'ai présentés au nom du NPD ont été acceptés par le gouvernement. Il régnait un climat de collaboration au comité; par conséquent, une partie des amendements que nous avons proposés ont été acceptés, ce qui a amélioré le projet de loi, à mon sens.

Avant de m'arrêter, monsieur l'Orateur, je voudrais aborder un sujet dont il n'est pas directement question dans le bill C-61, mais qui constitue peut-être, à maints égards, l'élément le plus important d'un système de justice pour les jeunes, la prévention. J'ai proposé un amendement, qui a d'ailleurs été accepté, venant se greffer à la déclaration de principes du bill C-61, pour veiller à ce que la société reconnaisse qu'il lui incombe de prévenir les situations qui poussent les jeunes au crime. Dernièrement, le comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences du Sénat a publié un excellent rapport intitulé «L'enfant en péril». Le comité a relevé, preuves à l'appui, une bonne partie des situations qui incitent incontestablement les jeunes gens au crime. Il est très important d'accepter nos responsabilités sociales et de faire notre possible pour supprimer ces causes. Je n'ai pas l'intention d'énumérer toutes les situations si bien exposées par le comité, mais seulement quelques-unes.

Il est notoire que les sévices infligés aux enfants contribuent au développement d'un comportement criminel violent plus tard. Certains psychiatres réputés qui ont comparu devant le comité ont fait remarquer qu'un comportement criminel violent est dans de nombreux cas directement attribuable à la négligence et aux sévices dont les enfants sont victimes durant les trois premières années de leur existence. Dans le passé, notre société faisait plus de cas de la cruauté envers les animaux qu'envers les enfants. Il ne s'agit pas simplement des coups donnés aux enfants; il y a aussi une large gamme de caractéristiques, dont l'instabilité familiale, les délits anodins, de fréquents déplacements, le chômage, les tensions économiques et sociales. Je ne doute nullement, monsieur l'Orateur, que le comité a parfaitement raison de conclure que la violence engendre la violence.

Le comité a signalé aussi le phénomène de la violence à la télévision et une étude selon laquelle durant dix années de visionnement, un jeune Canadien moyen a probablement vu plus de 13,400 personnes mourir de mort violente. Aux États-Unis, on estime qu'un enfant est exposé à environ 17,000 meurtres durant ses années de croissance.

Le comité a signalé un certain nombre d'autres problèmes qui amènent souvent les jeunes à avoir des démêlés avec la loi. Ces problèmes remontent au stade fœtal, au déroulement de l'accouchement, ou ils sont dus au fait que les enfants sont ballottés d'un foyer nourricier à l'autre. Par ailleurs, dans de nombreux cas, et surtout dans les familles uniparentales, les enfants sont élevés dans la pauvreté la plus abjecte. Si, en tant que société, nous voulons vraiment mettre fin au crime parmi les jeunes, nous devons certes commencer à prendre nos responsabilités et à nous occuper des problèmes économiques qui poussent si souvent ces derniers à violer la loi.

En 1975, le Conseil national du bien-être social a publié un rapport intitulé «Les enfants pauvres» que tous les membres du Parlement devraient lire. Je souhaiterais avoir le temps d'en faire la lecture intégrale au Parlement et au peuple canadien, mais je ne ferai qu'en citer un ou deux extraits:

> Lorsque l'on naît pauvre, on a plus de chances d'être malade à la naissance, au cours de son enfance ou toute sa vie. Lorsque l'on naît pauvre, il est peu probable que l'on finisse le cours secondaire et encore moins que l'on fréquente l'université. Lorsque l'on naît pauvre, il y a davantage de possibilités pour que l'on soit un adolescent délinquant et que l'on soit envoyé dans un établissement correctionnel. Lorsque l'on naît pauvre, les jeux sont faits dès la naissance et la vie devient une lutte sans merci. Naître pauvre est une injustice faite aux enfants.

Comme c'est vrai, monsieur le président. Il est noté en outre dans le rapport que:

> Parmi les enfants de familles biparentales du Canada, 21.2 p. 100 vivaient dans la pauvreté; quant aux enfants de familles monoparentales dont le chef était le père, 33.7 p. 100 vivaient dans la pauvreté; . . .

Et ce qui est tout à fait effrayant:

> . . . quant aux enfants de familles monoparentales dont le chef était la mère, 69.1 p. 100 vivaient dans la pauvreté, ce qui est incroyable.

Le fait que les enfants de familles monoparentales dont le chef est la mère vivent presque tous dans la pauvreté se vérifie dans toutes les régions du Canada.

Nous connaissons également la très forte incidence de pauvreté chez les petits autochtones et savons que ceux-ci sont nombreux à subir de mauvais traitements non seulement dans leur enfance, mais que dès l'état de fœtus, ils souffrent bien souvent de syndrome éthylique parce que leur mère abuse de l'alcool. Comme l'a signalé le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, et je le félicite de l'avoir fait, nous avons à bien des égards au Canada notre propre «tiers-monde», et ce sont sûrement les autochtones, les Indiens, les Inuits et les Métis qui le constituent. Il est grand temps que notre société reconnaisse sa responsabilité historique quant aux conditions dans lesquelles ils vivent à l'heure actuelle, qu'elle cesse de jouer son petit jeu paternaliste et à bien des égards colonialiste, et qu'elle permette aux autochtones de prendre en main une fois pour toute leur propre destinée.

J'aimerais aussi signaler, monsieur l'Orateur, que la question des ressources revêt une importance capitale dans une approche globale de la criminalité chez les jeunes. D'un bout à l'autre du pays, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se sont trop souvent contentés de vaines paroles au lieu de s'attaquer de front aux conditions terribles dans lesquelles vivent les jeunes qui ont eu maille à partir avec la loi. Dans ma propre province de la Colombie-Britannique, elles sont épouvantables. En août 1981, le juge Patricia Byrne de la cour provinciale a déclaré qu'elle était:

. . . épouvantée et dégoûtée de la façon dont trois ministères du gouvernement se tiraillaient à propos du traitement à donner à un adolescent de 16 ans affligé d'un comportement violent attribuable à des troubles émotifs . . .

La Colombie-Britannique n'a pas encore une seule institution de sécurité où traiter les jeunes atteints de troubles psychiatriques. Quel sens des priorités notre société a-t-elle donc, monsieur l'Orateur?

Parlons maintenant du Québec, où l'on a admis une pénurie aigüe de services pour les jeunes contrevenants, surtout les anglophones. En 1981, le comité pour la protection de la jeunesse au Québec a fait un appel public au gouvernement du Québec, lui demandant d'accorder plus d'argent, plus de services et, en général, plus d'importance aux besoins des jeunes Québécois. Québec n'a pas une seule maison de correction pour les jeunes qui ont besoin à la fois de sécurité maximale et de soins psychiatriques. C'est ainsi, monsieur l'Orateur, qu'un jeune Montréalais anglophone de 15 ans a passé plus de cinq mois l'année dernière dans une prison pour adultes de New Carlisle, à 900 kilomètres de chez lui, avant de pouvoir rentrer à Montréal.

On trouve également beaucoup trop de jeunes dans les prisons de Colombie-Britannique, faute d'établissements particuliers. Plutôt que de tenter de régler les problèmes de ces jeunes détenus par d'autres moyens que de les enfermer dans des endroits sûrs, on continue de les entasser dans des établissements déjà surpeuplés. Dans ma circonscription de Burnaby, le prétendu centre de détention pour jeunes est presque toujours bondé. Il peut recevoir 63 pensionnaires mais en maintes occasions on a pu en dénombrer une centaine. Comment s'attendre à une réinsertion sociale dans ces conditions?

Mon dernier exemple a trait à Ottawa, où le besoin flagrant d'une &d4701;-1 institution pour les adolescents qui souffrent de problèmes psychiatriques se fait terriblement sentir. Le Dr Selwyn Smith, directeur du Royal Ottawa Hospital, affirme qu'il existe un besoin urgent de centre de protection où les troubles mentaux des jeunes contrevenants pourraient être décelés et traités. Il y a longtemps que nous avons besoin d'une institution de ce genre. C'est bien beau d'adopter un nouveau texte de loi comme la loi sur les jeunes contrevenants . . . et je dois reconnaître que nous sommes satisfaits des modifications qui y ont été apportées. Nous sommes particulièrement heureux de constater qu'une grande partie de ces modifications ont été faites au comité . . . mais en tant que membres d'une société, nous devons en définitive être collectivement responsables de la création d'une société dans laquelle les jeunes ne vivent pas dans la pauvreté. Nous devons créer une société où l'on reconnaît que les enfants maltraités représentent un grave problème. Tant que nous n'aurons pas affecté des ressources à cet aspect du système pénal, nous ne ferons pas justice aux jeunes Canadiens.

• (1550)

Nous appuyons le bill C-61. Nous surveillerons de très près ses progrès au cours des mois qui viennent, afin de nous assurer que les lacunes qu'il risque d'avoir seront comblées. Mais surtout, nous exercerons des pressions auprès des gouvernements provinciaux et fédéral, et nous les encouragerons et les convaincrons de faire en sorte que des ressources adéquates permettent aux jeunes d'obtenir justice.

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est):** Monsieur l'Orateur, c'est effectivement un grand jour pour la Chambre des communes, parce que nous sommes enfin sur le point d'adopter la loi sur les jeunes contrevenants qui remplacera la loi sur les jeunes délinquants de 1908. Pour ma part, je me félicite particulièrement des modifications qui y ont été apportées. C'est pendant que j'exerçais les fonctions de solliciteur général en 1973 que le comité spécial chargé d'étudier la loi sur les jeunes délinquants et d'y proposer des modifications a été mis sur pied. Ce comité comprenait des représentants du bureau du solliciteur général, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et de la Commission de réforme du droit. En 1975, il a présenté un rapport intitulé «Les jeunes qui ont des démêlés avec la justice». Ce rapport est né des vastes consultations qui se sont déroulées avec les provinces et avec des associations, des spécialistes et des groupes du secteur privé.

Comme d'autres et moi-même l'avons déjà précisé, la loi sur les jeunes délinquants est en vigueur dans notre pays depuis 1908, année de son adoption. Elle n'a été modifiée de façon appréciable qu'une seule fois, en 1929. Cela signifie que pendant 53 ans, aucune modification d'importance n'a été apportée à la loi sur les jeunes délinquants.

Comme nous le savons tous, beaucoup de choses se sont passées en 53 ans. Il y a eu la dépression, une guerre mondiale, de profonds changements sociaux, politiques et économiques qui se sont répercutés sur la famille, l'église, les organisations communautaires, etc. Parce que le public s'inquiétait beaucoup de l'à-propos de la loi, au début des années 60 le ministère de la Justice a mis sur pied un comité qui a présenté son rapport en 1965. Il y recommandait que des modifications importantes soient apportées à la loi sur les jeunes délinquants.

En 1970, le gouvernement a présenté le projet de loi C-192, loi sur les jeunes contrevenants. Ce projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes, mais son étude en comité a été abandonnée lorsque les élections de 1972 ont été déclenchées.

En 1975, il y a eu publication du rapport intitulé «Loi sur les jeunes qui ont des démêlés avec la police». Ce document a été rédigé au moment où j'étais solliciteur général. Les auteurs ont essayé de tenir compte d'un grand nombre de témoignages entendus par le comité de la justice durant les audiences sur le bill C-192, ainsi que des objections formulées à l'égard du projet de loi original de 1970. Peu de choses ont pu être accomplies après la publication de ce rapport en 1975.

Comme les députés le savent, il y a eu des élections en 1979 et en 1980. Les solliciteurs généraux ont poursuivi la question et essayé d'obtenir des provinces qu'elles approuvent la présentation d'un projet de loi. Il est certain que des progrès ont été faits, mais ce n'est qu'en juin 1981 que nous avons adopté le projet de loi C-61 à l'étape de la deuxième lecture, date à laquelle il fût renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Je dois dire que j'ai été extrêmement satisfait du travail que ce comité a accompli. Il a adopté plus de 70 amendements. Je le mentionne parce que l'on croit que nos comités parlementaires ne font rien, qu'ils sont des machines à voter les mesures législatives du gouvernement. En l'occurrence, le ministre, que je félicite pour son attitude raisonnable, a accepté des amendements de tous les partis, du parti conservateur, du Nouveau parti démocratique et même de ceux d'entre nous, du parti ministériel, qui en ont proposé. Le solliciteur général a lui-même présenté des amendements qui ont amélioré le projet de loi. Les résultats sont donc excellents et on trouve là un exemple de collaboration de tous les partis au comité, afin d'améliorer la législation. Il est vrai que certains amendements n'ont pas été acceptés. Certains ont été rejetés sur division, notamment quelques-uns des miens. Cependant, ce comité a fait de l'excellent travail.

C'est en 1980 que Statistique Canada a présenté son dernier rapport sur cette importante question de la délinquance juvénile. Le rapport montre que 28,008 enfants (tels que définis par la loi) ont commis en 1980 73,098 infractions aux termes de la loi sur les jeunes délinquants, ce qui montre la gravité du problème. Ce qui est encore plus alarmant, cependant, c'est que, par le passé, un bon nombre de jeunes qui commettaient des crimes lorsqu'ils étaient jeunes demeuraient des criminels par la suite. Selon moi, cela est dû au fait qu'on ne leur accorde pas suffisamment d'attention lorsqu'ils commettent leur première infraction.

J'espère qu'un revirement s'opérera grâce à ce projet de loi et aux services qui sont en voie d'être établis ou qui existent déjà dans plusieurs provinces afin de s'occuper de façon efficace de la délinquance juvénile, de séparer les jeunes contrevenants des adultes, d'offrir divers services de réadaptation, d'assurer une étude plus serrée et un meilleur règlement des problèmes qui ont conduit les jeunes à commettre un délit. Si nous voulons jamais réussir à enrayer le crime chez les adultes du Canada, il faut commencer par nous occuper des jeunes.

Le bill C-61 n'est pas une mesure législative parfaite sur tous les plans, mais c'est une amélioration considérable par rapport à l'actuelle loi sur les jeunes délinquants. On y supprime les infractions de situation, c'est à dire, les infractions de délinquance, et ainsi de suite. Il n'y est plus question des infractions prévues par les lois provinciales ou les règlements des conseils scolaires. Il y est seulement question des infractions proprement dites criminelles. On y accorde à l'adolescent le droit de bénéficier des services d'un avocat, tout comme un adulte. En vertu de ce projet de loi, l'adolescent jouit des mêmes droits qu'un adulte. En outre, on y reconnaît à l'adolescent certaines responsabilités.

La question qui a suscité le plus de désaccord au comité et à la Chambre a été celle de l'âge. Le principal critique du parti conservateur, qui a déjà été solliciteur général, a déclaré que lui-même et son parti avaient toujours préconisé de fixer dans la loi à l'intention des jeunes délinquants un âge maximum uniforme pour l'ensemble du pays. Les conservateurs voulaient voir cet âge ramené à 16 ans. Je dois ajouter que le rapport publié à l'époque où j'étais solliciteur général faisait référence lui aussi à un âge uniforme, mais il s'agissait dans ce cas-là de 18 ans.

Le député a déclaré au cours de son intervention en début d'après-midi, qu'à son avis, 16 ans devrait être l'âge maximum pour les jeunes délinquants. Je ne suis pas d'accord avec lui. Je pense que l'âge maximum devrait être 18 ans. Si nous estimons que l'on n'a pas le droit de voter ou de boire de l'alcool avant 18 ans, pourquoi allons-nous juger comme un adulte un jeune délinquant de 16 ans? Si, dans toutes sortes de domaines, une personne est considérée comme mineure tant qu'elle n'a pas atteint l'âge de 18 ans, un jeune délinquant doit être considéré comme tel jusqu'à cet âge également.

Je ne voudrais pas trop m'attarder sur cette question pour l'instant, mais je ne pense pas que nous ayons changé d'avis là-dessus. On voit d'après les différentes mesures législatives qui ont été présentées et les divers rapports qui ont été publiés sur le sujet au cours des dix ou quinze dernières années, que nous cherchons à établir un âge uniforme dans tout le Canada et que nous continuons à discuter de ce que cet âge devrait être.

• (1600)

La région d'Ottawa-Hull est celle où la différence d'âge maximal se remarque le plus. En vertu de la loi actuelle, si un adolescent de 17 ans commet une effraction à Hull, étant donné que l'âge maximal pour les jeunes contrevenants est de 18 ans au Québec, il sera jugé par le tribunal pour enfants de Hull en vertu de la loi sur les jeunes délinquants. S'il est jugé coupable, il sera envoyé à un centre de détention de jeunes ou traité conformément aux dispositions de la loi sur les jeunes délinquants. Alors que, sur l'autre rive, ici à Ottawa, parce que l'âge de la responsabilité civile est de 16 ans en Ontario, un adolescent du même âge serait jugé à un tribunal pour adultes et probablement envoyé au pénitencier de Joyceville ou de Millhaven. Nous pouvons constater à quel point il est injuste que, à quelques milles de distance, deux inculpés de 17 ans soient traités différemment. L'un peut se retrouver au pénitencier de Millhaven et l'autre, en liberté surveillée conformément à la loi sur les jeunes délinquants, bien qu'ayant tous les deux commis le même délit. Cette situation était tout à fait injuste et devait changer. Nous étions tous d'accord qu'il fallait le même âge partout. Il fallait décider si ce serait 16 ans ou 18 ans. J'ai choisi 18 ans, tout comme l'ont fait le Nouveau parti démocratique et le gouvernement. Le Parti conservateur a choisi 16 ans, et je dois dire qu'il avait un certain nombre de partisans. Mais ce n'était pas une affaire qui pouvait faire l'objet d'une décision absolue ou dogmatique.

**M. Lawrence:** Pourquoi donc vous êtes-vous prononcé contre l'uniformisation de l'âge à l'étape de la deuxième lecture?

**M. Allmand:** J'étais en faveur de l'uniformisation de l'âge à l'étape de la deuxième lecture. Je ne voulais pas que ce soit 16 ans et je savais que c'était ce que le parti conservateur proposait.

**M. Lawrence:** Vous vous êtes prononcé contre l'uniformisation de l'âge à l'étape de la deuxième lecture?

**M. Allmand:** Je préférerais que l'âge soit différent d'un bout à l'autre du Canada plutôt qu'il soit fixé partout à 16 ans. Je m'oppose vivement à ce que l'âge maximal soit fixé à 16 ans. Le député peut vérifier le compte rendu. Je m'efforce depuis des années d'obtenir que l'âge maximal de 18 ans soit adopté partout. J'invite mes collègues qui voudraient vérifier ce que j'ai pu dire au cours des années à se reporter au hansard et au

compte rendu des délibérations du comité permanent de la Justice et des questions juridiques.

A l'instar de nombreux Canadiens, je me réjouis de ce que la Chambre s'apprête enfin à adopter le bill sur les jeunes contrevenants. Sans être parfait, il renferme de bien meilleures dispositions. Je suis sûr qu'avec le temps, nous réussirons à l'améliorer bien davantage.

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur l'Orateur, comme les autres députés qui ont participé à ce débat, j'estime qu'il y a longtemps que cette mesure aurait dû être présentée. N'importe quelle loi qui remonte à 74 ans renferme nécessairement des anachronismes. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) nous en a énuméré quelques-uns et nous nous réjouissons de voir que la loi a été actualisée.

Cependant, je ne suis pas d'accord avec certains points soulevés par le solliciteur général (M. Kaplan). Tout d'abord, il a félicité le comité de son excellent travail, tout comme l'avait fait le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est. Si le ministre s'était penché sur les réalisations du comité et sur son travail, s'il avait enlevé les verres déformants qu'il porte à titre de ministre de la Couronne et qui faussent sa vision, il aurait été obligé d'admettre que selon les normes d'excellence parlementaire, si l'on considère la façon dont un Parlement et l'un de ses comités devraient fonctionner, c'était de la blague. Ce comité n'a pas fonctionné comme il aurait dû. Certes, il a entendu tous les témoins et il a présenté des amendements, mais pour ce qui est d'avoir l'esprit ouvert et de faire son possible pour améliorer la mesure grâce à la contribution de toutes les parties, bernique!

Par exemple, je voulais faire apporter un amendement mineur à l'alinéa 3(1) *h*). Le paragraphe (1) renferme les alinéas *a*) à *h*). Je désirais que l'alinéa *h*) vienne au premier rang et que tous les autres changent de lettre en conséquence. L'alinéa *h*) portait sur le fait que les jeunes relèvent de la surveillance de leurs parents. Il se lit comme suit:

*h*) les parents assument l'entretien et la surveillance de leurs enfants; en conséquence les adolescents ne sauraient être entièrement ou partiellement soustraits à l'autorité parentale que dans les seuls cas où les mesures comportant le maintien de cette autorité sont contre-indiquées.

Je suis tout à fait d'accord. Je pense qu'il est bon qu'il soit inclus dans la loi mais il ne devrait pas être placé en dernier. Il devrait venir en premier. Si nous l'inscrivons en dernier et que nous commençons par parler de la responsabilité individuelle pour ensuite faire intervenir les tribunaux et les organismes d'aide gouvernementale, nous sanctionnons une intervention croissante de l'État dans la vie familiale. Tout ce que je demandais au ministre, c'était de mettre l'alinéa *h*) à la place à l'alinéa *a*) pour affirmer dès le début l'autorité parentale et bien faire comprendre que c'est uniquement lorsque cette dernière est insuffisante que l'État se réserve le droit d'intervenir. Aux yeux du ministre, c'était un amendement monumental. Le comité, qui n'en revenait pas d'une idée aussi révolutionnaire, l'a rejeté sans formalités. Belle façon de fonctionner pour un comité!

Le comité mérite également des reproches sur un autre plan, très important: il n'a pas tenu compte des revendications des provinces. A ma connaissance, seules deux d'entre elles se sont fait représenter et ont présenté un mémoire. Comme je me suis absenté à une ou deux occasions, les instances d'autres provinces m'ont peut-être échappé, mais je ne me rappelle que les témoignages de la Saskatchewan et de l'Ontario. Je crois savoir que le Québec et le Manitoba ne se sont pas fait entendre. Quoi qu'il en soit, la position du Québec et du Manitoba a vite prévalu sur la question de l'âge uniforme.

L'Ontario a fixé l'âge minimum à 16 ans, l'Alberta également et la Colombie-Britannique, à 17 ans. La population combinée de ces trois provinces est égale à la moitié de la population canadienne, alors que la population du Québec et du Manitoba réunis n'équivaut qu'au tiers. Malgré ces divergences et l'absence du Québec et du Manitoba, le comité a donné raison à ces deux dernières provinces.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Sans qu'elles se fassent représenter.

**M. Friesen:** Même en l'absence de mémoire. Le député de Burnaby (M. Robinson), à sa manière fanfaronne, a préconisé un âge uniforme de 18 ans. C'est peut être son opinion d'avocat. Plus tard dans le cours de son exposé, il s'élève contre l'incarcération de jeunes avec des adultes—comme il est criminel de mettre en présence des jeunes de 12 ans et de 20 ans. Je suis d'accord avec lui. Pourquoi des jeunes, qui sortent à peine de l'enfance et qui sont novices dans le crime, devraient-ils être mis en position de recevoir une sorte de formation supérieure en criminalité auprès de jeunes de 20 et 21 ans? Excactement. Mais pourquoi le député préconise-t-il que 18 ans soit l'âge uniforme? Cela rendrait inévitable l'incarcération d'enfants avec des adultes. Il ne peut pas jouer sur les deux tableaux.

J'ai dit au début que la province de l'Ontario avait opté pour l'âge uniforme de 16 ans. C'est la recommandation qu'elle a faite et que le ministre, qui se cache derrière le rideau, semble avoir oubliée. L'Ontario a fait savoir que, si un âge uniforme était adopté, elle recommandait que 16 ans soit l'âge minimum ou sinon, que ce soit 17 ans. Elle a présenté les arguments suivants à l'appui de sa thèse:

1. Le fait d'inclure des adolescents de 16 et 17 ans dans notre système pénal pour adolescents représente une augmentation de plus de 165 p. 100 du nombre annuel d'inculpations. Un grand nombre de ces inculpations représenteront des délits plus graves par des délinquants endurcis. Nous nous inquiétons grandement du fait que les excellents programmes pour adolescents que la province a mis au point soient gravement compromis par la nécessité de mêler ainsi des enfants à de jeunes adultes.

C'est exactement ce que le député de Burnaby veut éviter, mais c'est pourtant ce qu'il défend. Le mémoire se poursuit ainsi:

• (1610)

2. En proposant ces changements, vous avez dit vouloir éviter que les jeunes de 16 et 17 ans ne soient en contact avec des contrevenants plus âgés et plus endurcis. Le gouvernement de l'Ontario s'inquiète du fait qu'à cause des changements que vous proposez, des enfants de douze ans seront en contact avec des contrevenants qui pourront avoir jusqu'à 22 ans. Dans de nombreuses régions de l'Ontario, il sera tout simplement impossible, du point de vue pratique, d'éviter cette déplorable situation.

La province ajoutait:

Par le biais de votre amendement, vous voulez aussi réduire le nombre de jeunes condamnés à la détention. Nous craignons que vous n'obteniez exactement le contraire. L'expérience nous a appris qu'en pratique, très peu de jeunes de 16 et 17 sont incarcérés parce que les tribunaux les jugent comme coupables d'une première infraction. Cependant, si l'on hausse l'âge maximal, il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'entre eux comparaîtront devant les tribunaux pour adolescents à titre de récidivistes et seront condamnés à des peines plus lourdes. Le nombre de peines d'emprisonnement visant des jeunes de 16 et 17 ans est susceptible d'augmenter de 200 ou 300 p. 100. En outre, un tribunal ordinaire serait sans doute moins sévère à l'égard des jeunes de 18 et 19 ans qui en sont à leur première infraction.

Le solliciteur général (M. Kaplan) doit tenir compte de cette opinion. D'un côté, il veut empêcher que les adolescents ne soient incarcérés avec des adultes mais, d'autre part, il propose un amendement dont les conséquences vont tout à fait à l'encontre de ses souhaits. A mon avis, ce n'est pas une bonne chose. En outre, il ne tient pas compte du témoignage présenté au comité par des représentants du gouvernement de l'Ontario. Je voudrais citer un passage de la page 63.54 des délibérations du comité qui ont eu lieu le 23 février dernier. M. Drea disait ceci:

Or, même si l'on me donne 83 millions de dollars . . .

Je pourrais dire en passant que le député de Burnaby voudrait que nous dépensions plus d'argent pour garantir l'efficacité du système juridique. Je conviens que nous devons dépenser davantage à certains égards. Je rappelle cependant au député que, si nous voulons économiser de l'argent, il faut confier l'adolescent à sa famille si possible au lieu de l'emprisonner. Une telle méthode est non seulement plus économique, mais aussi beaucoup plus avantageuse pour l'adolescent.

M. Drea déclarait donc:

. . . je ne peux pas construire 20 nouveaux centres de détention à sécurité maximale pour les jeunes délinquants, dont les normes de sécurité correspondraient à *Toronto East, à Don Jail ou au Millbrook Provincial Institution.* C'est impossible, quelle que soit la somme affectée à la construction, aux briques, au mortier, à la sécurité. Nous ne pourrons pas le faire d'ici à trois ans.

Il nous faudrait donc prendre des centres de détention à sécurité maximale destinés aux adultes. Autrement dit, des jeunes délinquants seront envoyés à la *Don Jail*, et le tour sera joué, car je ne peux pas les placer ailleurs. Je ne peux pas les placer dans un foyer collectif ou dans un centre d'observation. Lorsqu'ils auront subi leur procès ou lorsqu'une décision aura été prise à leur égard, on enverra probablement ces jeunes délinquants dans un endroit où la sécurité n'est pas aussi grande.

Le solliciteur général et le député de Burnaby veulent garantir que les adolescents ne seront pas emprisonnés avec des adultes, mais ils font en même temps tout pour garantir que c'est ce qui se passera. Comme on peut le lire deux pages plus loin, M. Drea a déclaré:

Une question qui n'a pas encore été évoquée à ce propos, une pareille mesure aurait pour effet d'augmenter de 7,000 à 8,000 le nombre de personnes en libération conditionnelle dans la province de l'Ontario. Or la majorité des personnes bénéficiant de la libération conditionnelle sont justement des jeunes de 16 et 17 ans; actuellement le système fonctionne bien grâce aux services communautaires. Or on se propose de modifier le système de la libération conditionnelle sans tenir compte des conséquences pratiques, ainsi que des différentes contraintes, juridiques et autres.

J'ai l'impression que le député de Burnaby aime bien au fond voir l'État jouer ce genre de rôle dans les affaires qui relèvent du tribunal pour adolescents, qu'il voudrait qu'une entreprise de l'État s'occupe du système juridique pour les jeunes et se lance dans des domaines qui doivent relever de la famille. J'ai l'impression que son opinion s'inspire davantage de son idéologie que d'un souci véritable pour le bien-être des adolescents ou de connaissances spéciales des problèmes des jeunes.

Le député de Burnaby n'a pas tenu compte non plus des instances présentées par le New Westminster Crime Prevention Committee. Cet organisme regroupe des particuliers, des contribuables, des hommes d'affaires, des membres du MHR, de la police, du YMCA, du YWCA, des services de libération conditionnelle, de programmes indépendants pour les jeunes, et ainsi de suite. Voici ce que disait cet organisme:

Nous sommes contre l'article qui va faire passer de 17 ans (l'âge existant en C.-B.) à l'âge limite pour la poursuite d'un adulte. Notre expérience collective nous amène à penser que dans un trop grand nombre de cas, cela ne vas servir qu'à donner un an de plus aux jeunes pour poursuivre (leurs activités criminelles) antisociales avant d'avoir à répondre pleinement de leurs actes.

Nous nous inquiétons également de l'intervention des avocats au tout début de l'enquête, quand il s'agit de la première infraction. Selon toute vraisemblance, cela va sonner le glas de nos programmes de diversion qui permettent à la police d'obtenir d'excellentes réussites. Nous constatons que les jeunes sont déjà très avertis de leurs droits, et la présence d'un avocat à cette étape pourrait souvent gêner le dialogue avec les jeunes avant qu'ils ne s'inscrivent dans le système pénal.

C'est là la position d'un comité de New Westminster, qui est la ville voisine de la circonscription représentée par le député de Burnaby. Il devrait être renseigné sur ce qui se passe en C.-B. Il devrait connaître l'opinion des gens de Colombie-Britannique. Mais il aime mieux se faire le porteparole des sentiments, des idées et des demandes émanant du Québec et du Manitoba plutôt que de la Colombie-Britannique. Cela n'a rien pour étonner de la part des députés néo-démocrates de Colombie-Britannique. Nous l'avons bien vu pendant le débat constitutionnel et nous comprenons bien d'où viennent les arguments de cette sorte.

Il y a une autre chose qui est ambiguë à l'extrême, en ce qui concerne le Solliciteur général, et aussi la région d'où vient le député du Burnaby. C'est qu'à la page 5 de son exposé au comité, le Solliciteur général affirme:

Les grands principes dont s'inspire la loi sur les jeunes contrevenants sont les suivants:

Les jeunes devraient avoir à répondre de leurs actes dans une plus large mesure mais non tout à fait puisqu'ils n'ont pas encore l'esprit complètement mûr;

Je suis d'accord là-dessus. En fait, cela a été corroboré par le ministre de la Justice (M. Chrétien) il y a quelques jours seulement, lorsqu'il parlait des dispositions du bill C-53 qui concernent la pornographie enfantine. J'admets que les jeunes doivent avoir à répondre de leurs actes, mais dans une certaine mesure seulement. Je m'étonne que le député de Burnaby dise la même chose, mais d'une façon différente. Ici à la Chambre, il pontifie sur la culpabilité collective qui doit écraser notre société qui inflige tant de maux aux jeunes et aux enfants, auxquels on ne peut pas reprocher de mal agir puisque, vous voyez, tout cela c'est la faute de la société. Du point de vue socialiste c'est peut-être incroyablement solide comme idéologie, mais cela ne tient pas debout sur le plan psychologique. Même le député de Buraby qui est passé par l'université, qui a employé beaucoup plus de temps à lire qu'à vivre, devrait savoir que si l'on dresse les jeunes à rejeter la faute sur autrui, c'est une leçon qu'ils vont apprendre très vite et ils n'admettront plus jamais la responsabilité de leurs actes. Il y a le choix entre rendre les jeunes responsables et rendre la société responsable. Le député de Burnaby doit apprendre qu'il existe des êtres qui choisissent, qui décident de faire le mal en dépit des circonstances, en dépit de ce qu'à fait la société. A preuve, les milieux aisés d'où il vient.

**Une voix:** Comme le parti conservateur.

**M. Friesen:** Oui, y compris le parti conservateur. Cela fait partie de la nature humaine.

**M. Darling:** Comme les néo démocrates en Saskatchewan.

**M. Friesen:** Aucun secteur de la société n'y échappe. Même les milieux aisés que représente le député de Burnaby comptent des membres qui font fausse route. Le reprochera-t-il à la société? Expliquera-t-il par la pauvreté le fait que certains membres de la classe moyenne et de la bourgeoisie de sa ville commettent des crimes? Là encore, c'est peut-être de la pure

théorie Skinnerienne, mais non de la bonne psychologie. Cela traduit une ignorance incroyable de la nature humaine et des jeunes en particulier.

• (1620)

Je le répète, je suis d'accord avec le ministre en ce sens qu'il doit exister une responsabilité conjointe entre les jeunes et un autre groupe de la société. C'est pourquoi j'ai été soulagé de voir le solliciteur général, lorsqu'il était député de l'arrière-ban, déposer un projet de loi d'initiative parlementaire demandant un partage des responsabilités entre les jeunes et les parents, dans certains cas. Cette idée m'a paru bonne et je l'ai donc reprise. Je l'ai modifiée légèrement et l'ai proposée sous forme d'amendement. Le ministre s'amuse bien, n'est-ce pas?

**M. Kaplan:** Pas tellement; pas pour le moment en tout cas.

**M. Friesen:** Voici l'amendement que j'ai proposé au comité:

Qu'on modifie l'article 3 du projet de loi C-61 en:

*a*) supprimant la ligne 31 à la page 3 et en la remplaçaint par ce qui suit:

«*a*) les pères et mères assument essentiellement l'entretien et la surveillance de leurs enfants; en conséquence, les adolescents ne sauraient être entièrement ou partiellement soustraits à l'autorité parentale que dans les seuls cas où les mesures comportant le maintien de cette autorité sont contre-indiquées;

Plus tard, un autre amendement a été proposé en vue de demander que les parents des enfants soient tenus conjointement responsables lorsque le juge l'estime à propos. Quand le solliciteur général était député de l'arrière-ban, ce principe lui avait semblé bon. En fait, il agissait sur l'ordre de ses électeurs. Apparemment, il y avait de nombreux cas de vandalisme dans sa circonscription. Les organisateurs de la localité étaient venus le voir en lui disant qu'il fallait rendre la loi actuelle plus stricte. Si les parents n'assument pas leurs responsabilités, la loi doit leur demander des comptes et les rendre conjointement responsables de leurs enfants. C'est un bon principe, à mon avis.

C'était du moins l'avis du solliciteur général à l'époque où il était député de l'arrière-ban. En se déplaçant vers les premières banquettes, il a tourné casaque de façon extraordinaire. Quand il est devenu ministre, ou bien il a tourné sa veste ou bien il a perdu la mémoire, car il a trouvé que cette mesure n'était plus souhaitable.

Cette décision me sidère. Selon moi, c'est un sérieux recul. Pour le prouver, j'ai ici la liste des principes moraux qu'observe la Société canadienne de protection des enfants. Voici:

La plupart des parents veulent et peuvent donner à leurs enfants les soins et l'amour dont ils ont besoin s'ils reçoivent de l'aide, s'ils comprennent bien leur rôle et s'ils sont convaincus de son importance primordiale.

Il est extrêmement cruel de diminuer un être humain en le privant de ces soins pendant les trois premières années de sa vie.

Par conséquent, il est urgent de:

—Réévaluer toutes nos institutions, traditions et convictions, en fonction de ce principe.

—Combattre et affaiblir toutes les forces qui dissuadent ou empêchent les parents de s'acquitter comme il faut d'une tâche qui, en fait, nous revient à tous.

—De soutenir et consolider tous les aspects de la vie familiale et communautaire afin d'aider les parents à assumer leurs obligations envers chaque nouveau membre de la race humaine.

Voilà une déclaration très positive. Elle souligne que la famille . . . devrait passer en premier. Lorsque certaines familles sont irresponsables, les mécanismes de soutien de l'État peuvent intervenir, mais seulement en dernier ressort.

Même si nous appuyons cette mesure et si on élimine certains anachronismes de la loi, ce qui est indispensable, on peut y distinguer des tendances très pernicieuses. Je tiens à dire bien haut que je n'approuve pas les aspects destructifs de cette mesure et je signale aux députés et aux Canadiens que certaines de ces dispositions nous conduisent tout droit vers l'étatisme.

Nous assistons à un effritement du rôle de la famille, de sa position dans la société, de la responsabilité parentale et à une intrusion de plus en plus facile des organismes chargés de l'application des lois, des services sociaux et des tribunaux, dans la cellule familiale. Les parents pourront donc se décharger plus facilement de leurs responsabilités laissant l'État intervenir en leur disant que puisqu'ils ne jouent pas leur rôle, l'État le jouera à leur place.

Je tiens à bien préciser aujourd'hui que j'ai essayé à la Chambre et au comité d'arrêter ce mouvement vers l'étatisme, l'intrusion du gouvernement dans la vie de la famille, j'ai tenté de préserver la solidité et le caractère sacro-saint de la cellule familiale.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

## LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international))** propose: Que le bill C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un plaisir pour moi que d'entamer le débat sur la deuxième lecture du bill C-110 dont l'objet est de modifier la réglementation qui régit la Société pour l'expansion des exportations.

J'espère que mes collègues feront preuve d'indulgence puisque c'est la première fois que je prends la parole pour défendre un projet, n'ayant eu qu'à répondre aux questions jusqu'à présent. Avant de passer aux dispositions détaillées du bill, je voudrais prendre quelques minutes pour vous exposer les initiatives que nous avons prises depuis mars 1980 pour favoriser les exportations. Je tiens également à rendre hommage à quelques-uns de mes collègues.

Au moment d'assumer leurs fonctions, rares sont les ministres qui ont la chance de compter plusieurs de leurs collègues à la Chambre des communes ayant déjà été titulaires du portefeuille. Pour ma part, je dois dire que quatre députés éminents de la Chambre avaient déjà exercé les fonctions de ministre du Commerce, soit le député de Northumberland (M. Hees), le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin).

Je les remercie sincèrement de leur précieux conseils qui ont grandement facilité ma tâche, surtout le député d'Ottawa-Carleton, mon voisin également, qui a dû consacré beaucoup de temps à sa propre tâche de ministre des Transports mais n'a pas négligé ce que j'estime être son premier centre d'intérêt, le commerce international.

Je tiens également à remercier mes collègues de tous les partis qui ont participé à des missions commerciales depuis deux ans. Il y a deux ans, en effet, nous avons estimé qu'il serait avantageux non seulement pour les entreprises en général mais aussi pour tous les partis de la Chambre, que des simples députés accompagnent le ministre du Commerce et les hommes d'affaires canadiens lors de visites et d'entretiens à l'étranger. Je dois dire que les représentants d'affaires de même que les ministres du Commerce et de l'Industrie n'ont eu qu'à se féliciter du rôle joué par les députés dans tous les pays où ils se sont rendus. En particulier, j'aimerais souligner la contribution de mes deux critiques en matière de commerce, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et le député de Calgary-Sud (M. Thomson), qui ont pris part à plusieurs missions commerciales et qui ont largement contribué à appuyer nos efforts à l'étranger.

• (1630)

Historiquement le Canada est un pays où le commerce prime, car il dépend des marchés internationaux qui absorbent presque le tiers de nos marchandises et des services qui s'y rattachent. Presque 50 p. 100 de la production canadienne est destinée aux marchés d'exportation. Les nouveaux investissements et les nouveaux emplois au Canada dépendent largement du succès de nos ventes à l'extérieur. Étant donné qu'une si forte proportion du PNB a trait aux exportations, le Canada dépend du commerce beaucoup plus que d'autres pays, dont nos amis au sud. De plus, en raison de la petitesse relative du marché canadien, il faut absolument que nous réussissions à exporter, puisque cela nous fournit l'occasion de réaliser les économies d'échelle dont les sociétés canadiennes ont besoin pour s'imposer efficacement au Canada. Tous ces facteurs indiquent qu'il est essentiel de continuer à promouvoir les exportations canadiennes.

Bien entendu, l'augmentation des exportations vise ultimement à créer et à conserver des emplois qui sont à la mesure des visées socio-économiques des Canadiens dans toutes les régions du pays. C'est pourquoi les gouvernements qui se sont succédé ont reconnu l'importance de la Société pour l'expansion des exportations et ont appuyé ses efforts.

Le marché international est de plus en plus concurrentiel. Traditionnellement, les pays industrialisés considèrent les exportations comme le levier principal et un véritable stimulant lorsque l'économie est en difficulté. La concurrence a toujours été très vive entre ces pays-là et elle l'est encore aujourd'hui.

Récemment, les nouveaux pays industrialisés ont reconnu le bien-fondé de ces arguments économiques à l'appui de plus fortes exportations et ils concentrent maintenant leurs efforts afin de trouver des marchés d'exportation pour leurs propres marchandises et services. S'il veut réussir sur les marchés internationaux, le Canada doit comprendre le défi que présente la concurrence internationale, le relever carrément et profiter des nombreuses occasions qui s'offrent avec imagination et combativité.

Quels sont certains des domaines, monsieur l'Orateur, auxquels nous nous intéressons particulièrement depuis quelques années pour accroître les exportations du Canada? En premier lieu, nous avons apporté une attention particulière aux marchés financiers et aux projets d'équipement. Pourquoi les projets d'équipement? Il y a trois raisons très simples monsieur l'Orateur. Une compagnie ou un consortium de compagnies canadiennes qui réussit à décrocher un contrat pour un projet d'équipement augmente les biens d'investissements et crée des emplois dans la structure industrielle du Canada.

En deuxième lieu, nous avons tenté de faire porter nos efforts sur les marchés canadiens non traditionnels. Fait très intéressant, monsieur l'Orateur, les Canadiens possèdent des connaissances techniques dans l'énergie, l'électricité, le transport et les communications, domaines où de nombreux pays tout récemment industrialisés et moins évolués se lancent également dans d'importants projets d'équipement. Par conséquent, des contrats pour ces projets d'équipement vont rehausser le prestige des industriels canadiens en tant qu'excellents fournisseurs de biens et services dans les domaines technologiques les plus avancés.

Troisièmement, monsieur l'Orateur, nous améliorons au Canada même l'image de nos hommes d'affaires canadiens qui se sont révélés capables d'acquérir ces contrats—qu'on se le dise—et je crois que cela donne de très bons résultats puisque les Canadiens sont aujourd'hui plus &rf309;-1 nombreux que jamais à présenter des soumissions pour de grands projets d'équipement dans le monde entier. Le meilleur exemple de notre succès à cet égard, monsieur l'Orateur, c'est qu'en 1981, nous avons obtenu plus de contrats de l'ordre de cent millions de dollars qu'au cours de toute autre période de notre histoire. En fait, nous en avons obtenu plus en une seule année qu'au cours des années antérieures réunies. Je crois que c'est là une preuve que les hommes et femmes d'affaires canadiens ont le dynamisme nécessaire pour faire face à la concurrence internationale sur le plan commercial et technique même lorsque les temps sont difficiles.

Comment avons-nous réussi? Quels ont été nos résultats? Les réalisations commerciales canadiennes témoignent, je crois, de notre succès croissant sur le marché international. Si l'on songe à la mauvaise conjoncture économique que nos partenaires commerciaux et nous devons affronter, de même qu'à

la concurrence intense qui existe sur tous les marchés d'exportation, on a lieu d'être satisfait des résultats impressionnants que le Canada continue à enregistrer. Ainsi, nos exportations de marchandises ont augmenté de 17 p. 100 en 1980 et encore de 10 p. 100 en 1981, soit plus que le produit national brut ces années-là. L'excédent de 6.5 milliards de dollars de notre balance des paiements enregistré en 1981 n'a été dépassé que par celui de 7.8 milliards de dollars enregistré l'année précédente. Monsieur l'Orateur, la nouvelle vraisemblablement la plus importante de toutes, c'est que la balance des paiements de notre pays est excédentaire depuis 23 mois.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lumley:** Dans le secteur des exportations de produits ouvrés, qui emploie beaucoup de main-d'œuvre et revêt indubitablement une très grande importance pour nous, nous obtenons beaucoup plus de succès que nos critiques ne voudraient le faire croire. Quelque 70 p. 100 des produits que le Canada exporte se présentent sous la forme de produits ouvrés ou semi-ouvrés, fait qui échappe souvent à l'attention de ceux qui pensent que le Canada n'a que ses richesses naturelles pour lui.

L'excédent commercial correspond à la différence entre la valeur des exportations et celle des importations. En considérant d'une autre façon les chiffres de nos exportations, nous arrivons à nous faire une meilleure idée de notre rendement. La croissance industrielle et la situation de l'emploi dépendent directement du volume de la production et partant, du volume des échanges commerciaux, et par conséquent elles ne représentent pas uniquement une valeur collective en fonction de la valeur actuelle du dollar. De 1970 à 1981, d'après les chiffres de Statistique Canada, l'indice des prix des matières premières a plus que quintuplé tandis que celui des prix des produits finis non comestibles, pour reprendre le jargon de Statistique Canada, a accusé une hausse beaucoup plus modeste, ayant un peu plus que doublé. A cause de la montée en flèche du prix des matières premières, le fait que le volume des exportations des produits finis non comestibles ait doublé est passé pratiquement inaperçu.

Je ne veux pas que l'on pense, parce que je cite ces chiffres, que je ne me préoccupe pas du chemin qui nous reste à parcourir pour augmenter le volume de nos exportations de produits finis entièrement manufacturés ici. Je veux plutôt signaler les progrès importants que les Canadiens ont enregistrés au titre de la production et de la vente de produits manufacturés et souligner l'importance que le gouvernement actuel accorde à la production de ce genre de produits dans une perspective socio-économique. En outre, je tiens à signaler que la croissance dans ce secteur est un aspect important de la politique de développement économique du gouvernement.

Un autre des domaines auxquels mes fonctionnaires ont accordé la priorité ces dernières années, monsieur l'Orateur, c'est celui de l'analyse des marchés. Depuis toujours, semble-t-il, et certes bien des fois à la Chambre, et des deux côtés, on a cité le chiffre de 70 p. 100 comme étant celui de nos échanges avec les États-Unis. Depuis deux ans, cette proportion a glissé de 70 à 65 ou 66 p. 100 environ. On voit donc que les hommes et les femmes d'affaires canadiens font l'impossible pour diversifier leurs exportations de biens et de services.

Aussi, en analysant les marchés, nous avons d'abord repéré les régions du monde où la croissance du PNB est la plus marquée. Les 7, 8 ou 9 p. 100 de croissance du PNB autrefois réalisés par les pays industrialisés sont aujoud'hui le fait de pays du Moyen-Orient, de pays en bordure du Pacifique et d'Amérique latine. Il y a deux ans, nos fonctionnaires ont été chargés de programmes spéciaux d'analyse des marchés non seulement par région mais aussi dans des pays très précis. Les trois premières de ces analyses ont été rendues publiques et, sauf erreur, ont été très bien accueillies dans les milieux d'affaires.

Quels ont été les autres programmes que nous avons mis en œuvre pour encourager les entreprises canadiennes à exporter? Nous avons tout d'abord lancé le plus important programme destiné aux entreprises canadiennes, le PDME, à savoir le Programme pour le développement des marchés d'exportation. L'année dernière, le gouvernement du Canada a triplé le budget du programme. Monsieur l'Orateur, le PDME est tout simplement un programme qui vise à partager avec les entreprises canadiennes, surtout de petite et moyenne importance, les risques liés à l'accroissement de la vente de leurs biens et services à l'étranger.

Nous avons ouvert un nouveau poste à Quito, en Équateur. Nous en ouvrirons un nouveau cette année à Perth, en Australie, et le cabinet étudie actuellement une demande visant à créer plusieurs autres postes qui devraient permettre d'aider les Canadiens dans des marchés où nous estimons ne pas maximiser notre potentiel.

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les visites ministérielles, nous n'avons pas dans le passé tiré profit des visites effectuées par nos ministres dans divers pays, comme le demandaient les milieux d'affaires canadiens. Ces dernières années, nous nous sommes particulièrement efforcés d'encourager les ministres à accompagner les hommes d'affaires canadiens sur leur demande, là et quand ils le demandent. S'il faut en croire le dernier rapport annuel de l'Association canadienne d'exportation, ces efforts ont été appréciés.

Il est une autre question que j'aimerais mentionner, car elle n'est pas reconnue à sa juste valeur; il s'agit des déplacements du premier ministre (M. Trudeau). Les propos tenus l'année dernière par le président de l'Association des exportateurs canadiens à l'occasion du congrès national montrent combien les hommes d'affaires canadiens apprécient les voyages du premier ministre à l'étranger.

**M. Blenkarn:** Vous n'allez pas me faire croire que vous y croyez, non?

**M. Lumley:** Les hommes d'affaires canadiens se félicitent de la haute estime dont jouit le premier ministre à l'étranger et des débouchés que leur ouvre sa réputation internationale.

• (1640)

La création de la Commission pour l'expansion du commerce extérieur a été recommandée par l'ancien ministre du Commerce international ainsi que par le ministre qui détenait ce poste la dernière fois que notre parti était au pouvoir. La création de la Commission pour l'expansion du commerce extérieur a permis dans une très large mesure aux secteurs privé et public de s'employer de concert à accroître nos échanges commerciaux avec l'étranger. Seuls les gouvernements provinciaux n'ont pas participé à la création de la Commission. Toutefois, l'établissement de comités fédéraux-provinciaux de promotion des exportations et de politique commerciale a permis aux provinces de participer directement aux travaux de la

Commission pour l'expansion du commerce extérieur et, bien entendu, de s'entretenir avec le gouvernement du Canada de la politique commerciale.

Enfin, en ce qui concerne nos nouveaux programmes de financement, lesquels font en fait l'objet du débat d'aujourd'hui sur le bill C-110, je tiens à préciser, comme je l'ai répété à maintes reprises, que la concurrence est réellement vive dans le secteur du commerce international. Les exportateurs canadiens doivent, entre autres choses, concurrencer une formule de financement subventionné par les pouvoirs publics des autres pays industrialisés, le crédit mixte. Conscient de cette concurrence, le gouvernement actuel a lancé le programme de crédit mixte de la SEE au début de 1981. Cette mesure visait à contrer l'expansion de cette formule de financement à l'étranger. Le Canada continue de s'opposer à l'utilisation du crédit mixte et collabore avec d'autres pays qui partagent son point de vue pour limiter ses applications, tout en prêtant son appui aux exportateurs canadiens en leur offrant ce programme de financement aussi longtemps qu'il le faudra.

La ferme attitude du Canada à l'égard du crédit mixte souligne la position du gouvernement dans le contexte plus vaste des subventions aux exportations. Notre gouvernement a déployé des efforts considérables lors de négociations internationales pour obtenir une réduction des subventions offertes par certains autres pays, afin de rendre leurs biens et services plus compétitifs à l'étranger. Je suis heureux que nous ayons réalisé d'importants progrès dans ce domaine et, en particulier, que les taux d'intérêt minimums sur les crédits officiels à l'exportation, qui ont fait l'objet d'une entente internationale, aient été relevés sensiblement ces dernières semaines. Le gouvernement est quelque peu encouragé par cette évolution; il poursuivra toutefois, ses efforts en vue de réduire le montant des subventions à l'exportation, de façon à ce que les Canadiens puissent soutenir la concurrence sous le rapport du prix, de la qualité, de la livraison et du service.

Le Canada est très privilégié d'avoir un système bancaire fort qui est présent au niveau international. Cependant, la création, pour les exportateurs de quelque pays que se soit, d'un milieu propice au commerce où les risques ne sont pas trop importants demande une gestion des risques et un financement que les systèmes bancaires et les systèmes d'assurance commerciaux intéressés ne peuvent fournir. Ainsi, les gouvernements ont dû faire leur part pour compléter les avantages offerts par le secteur privé afin de financer l'exportation et assumer certain des risques qu'elle comporte.

La Société pour l'expansion des exportations, l'organisme qui s'occupe au Canada de fournir les crédits à l'exportation et de les assurer, fait partie intégrante de la politique national d'expansion du commerce national et du programme correspondant. L'appui constant que le gouvernement accorde à la Société pour l'expansion des exportations, comme dans le cadre de ce projet de loi, montre bien l'importance accordée par le gouvernement aux exportations ainsi que le désir de ce dernier d'aider les exportateurs à faire face à la concurrence internationale.

La Société pour l'expansion des exportations—qui n'est pas connue de tous au Canada—est une société de la Couronne qui offre des services financiers aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers, afin de faciliter et d'accroître les exportations. Elle y parvient en offrant des assurances, des garanties et des prêts. En tant que société de la Couronne, elle a le statut d'un organisme gouvernemental lorsque vient le temps d'obtenir les fonds nécessaires et lorsqu'elle traite avec des gouvernements étrangers. Elle déploie d'énormes efforts pour aider les exportateurs canadiens qui doivent affronter une concurrence acharnée de la part de compagnies étrangères appuyées par leur gouvernement, tout en essayant de limiter le plus possible les subventions, afin de protéger les intérêts du contribuable canadien.

Elle encourage une participation maximale du secteur privé dans la prestation aux exportateurs de services qui tiennent compte des réalités de la concurrence internationale. Ainsi, une partie importante de son rôle consiste à s'associer avec les banques canadiennes afin que leurs efforts combinés puissent profiter à l'exportateur.

La Société pour l'expansion des exportateurs fonctionne selon des méthodes et des principes commerciaux, elle essai à long terme de rentrer au moins dans ses frais et de préserver le capital investi. Par conséquent, elle n'appuie que les transactions qui sont, sous tous les aspects, rentables. Elle a pour rôle d'assumer certains risques à l'étranger, mais elle n'est pas là pour prendre des risques irréfléchis ni pour prêter à un acheteur en faillite.

Le rendement de la Société ces dernières années, surtout en 1981, a été exceptionnel. Je suis sûr qu'au cours de ce débat, les députés ne manqueront pas d'en faire état dans les moindres détails. Je me contenterai donc de dire qu'il y a lieu de féliciter la Société pour l'expansion des exportations de la qualité de ses services et surtout de la rapidité avec laquelle elle a répondu ces dernières années aux besoins des entreprises exportatrices—petites et moyennes en particulier—et qu'elle mérite que les parlementaires continuent de lui accorder leur appui, comme le fait implicitement ce projet de loi.

Le bill C-110, dont nous sommes saisis aujourd'hui, permettrait à la SEE de continuer à jouer son rôle qui est d'aider les exportateurs canadiens. Il apporte à la Société trois changements importants. En premier lieu, il élargit sa capacité juridique d'assurer ses services. Je signale que les limites de responsabilité prévues dans la loi ne reflètent pas le coût pour le contribuable des services de la SEE, mais qu'elles représentent plutôt la limite maximale des risques que peut prendre celle-ci au nom du gouvernement. L'envergure du programme de la SEE est déterminé annuellement au moyen des mécanismes budgétaires gouvernementaux et par des affectations de crédits approuvées par le Parlement.

En deuxième lieu, un certain nombre de changements autorisent la SEE à accroître la gamme et la souplesse des services qu'elle offre aux exportateurs canadiens.

En troisième lieu, une troisième série d'amendements ont été proposés en vue d'accroître l'efficacité administrative et la rapidité de la prestation des services de la Société pour le plus grand bien des exportateurs. Il ne fait aucun doute que les députés des deux côtés de la Chambre ne manqueront pas d'entrer dans les moindres détails du bill avant la fin du débat.

En terminant, je tiens à féliciter nos exportateurs canadiens pour le succès qu'ils ont connu ces dernières années. Comme je le disais tout à l'heure, les statistiques sur les succès commerciaux du Canada témoignent du dynamisme de nos exportateurs sur les marchés internationaux et révèlent que ces derniers sont prêts à relever les défis considérables qui les attendent.

Pour sa part, le gouvernement déploie des efforts constants et a entrepris récemment de nombreuses initiatives en vue d'améliorer le cadre dans lequel les exportateurs canadiens évoluent. Les amendements proposés dans ce projet de loi sont une nouvelle preuve de l'appui constant que le gouvernement accorde aux exportateurs par le biais de la Société pour l'expansion des exportations.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Desmarais):** A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir au moment de l'ajournement, à savoir: L'honorable député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—Les affaires des anciens combattants—a) On demande un rajustement des pensions *b*) La date de la présentation de modifications législatives; l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—L'économie—a) Le niveau des taux d'intérêt *b*) On demande un nouveau budget; l'honorable député de Winnipeg-St. James (M. Keeper)—L'emploi—a) Le programme volontaire de promotion sociale—La teneur présumée d'une note de service *b*) On demande l'instauration d'un programme obligatoire.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lumley: Que le bill C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. John Thomson (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, avant de traiter brièvement du bill C-110, j'aimerais me permettre quelques réfléxions générales au sujet des relations commerciales du Canada. Malgré l'impression fort optimiste que nous a laissée le ministre d'État (Commerce international) (M. Lumley), je dois dire qu'à mon avis, le Canada est en train de perdre la bataille dans ce domaine. J'ai bien peur que nous régressions. Je sais que le ministre n'aime pas en parler et qu'il trouve que ce n'est pas assez important pour le mentionner mais le fait est qu'aujourd'hui nous sommes en train de perdre notre part du commerce international et que ce processus a été entamé il y a quelque temps déjà. La participation canadienne au commerce international est en perte de vitesse depuis six ou sept ans, et je pense que c'est un point important qu'il faut considérer lorsque nous évaluons notre performance commerciale.

Un autre point c'est qu'au Canada, le déficit commercial pour les produits entièrement manufacturés sera cette année d'environ 21 milliards de dollars. C'est là une somme énorme. Pour vous donner une idée, cela représente à peu près un tiers des dépenses fédérales pour l'année en cours. Cela représente environ une fois et demie le déficit du gouvernement fédéral pour cette année, donc c'est une somme très importante. Par contre, il ne faut pas oublier que pour réaliser un surplus commercial de 6.5 milliards, il faudra que nous ayons un surplus d'environ 28 milliards dans nos industries primaires afin de compenser le déficit de 21 milliards pour les produits entièrement manufacturés. La somme de 6.5 milliards semble être un surplus raisonnable, mais le Canada doit compter de plus en plus sur l'exportation de ses ressources naturelles que sont la houille, le fer, le gaz naturel, le bois d'œuvre, les produits forestiers, le cuivre et ainsi de suite. C'est un autre élément dont il faut tenir compte dans notre rendement commercial.

• (1650)

Le troisième point que je veux invoquer au sujet du commerce est le plus important. On ne peut considérer notre commerce sans tenir compte de toutes nos autres relations avec nos clients. Que nous le voulions ou non, nous avons mécontenté un grand nombre de nos clients depuis quelques années. Certaines gens n'aiment pas acheter au Canada depuis la mise en vigueur du Programme énergétique national. Ils ne veulent pas avoir affaire avec le Canada à cause de l'AEIE. Ils ne veulent pas avoir affaire avec le Canada parce que nous établissons d'autres distinctions injustes dans le domaine des pêches et dans d'autres secteurs. Nous ne faisons certes pas de distinction injuste en ce qui concerne les pluies acides.

Il faut tenir compte de tous ces facteurs quand nous examinons notre rendement commercial et notre aptitude à commercer avec nos voisins et nos clients. On ne peut pas isoler les échanges commerciaux de tout le reste. On se fait des ennemis lorsque, contrairement à l'esprit du GATT, on pratique des prix plus bas et on accorde des subventions aux entreprises canadiennes par le biais du Programme énergétique national, car c'est injuste. Il en va de même pour l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Certains trouvent que nous ne respectons pas les règles du jeu, mais nous pensons également que certains de nos partenaires commerciaux ne les respectent pas non plus. Je suis en faveur du libre-échange, monsieur l'Orateur, mais je tiens aussi à ce que cet échange se fasse dans un esprit d'équité; je pense aussi qu'une bonne partie des pays signataires du GATT ne respectent pas les règles non plus.

Je le répète, les échanges commerciaux ne peuvent pas être isolés de tout le reste. Il faut tenir compte de tout un climat politique lorsqu'on veut savoir quelles sont nos chances avec nos clients.

Je voudrais parler maintenant de certaines dispositions du bill C-110. Ce projet de loi, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, vise essentiellement à relever le plafond des emprunts et à donner au gouvernement plus de latitude dans le domaine des assurances et des garanties. La loi actuelle permet à la Société pour l'expansion des exportations d'emprunter un montant égal à dix fois son capital autorisé, qui est actuellement de un milliard de dollars, ce qui signifie que le gouvernement peut actuellement emprunter jusqu'à dix milliards de dollars. Jusqu'à présent, la SEE a fait des emprunts et a contracté des engagements pour un total de près

de huit milliards de dollars; par conséquent, le plafond est pratiquement atteint, et je comprends qu'il faille le relever. Je ne vois aucune objection à donner une meilleure ligne de crédit à la SEE pour lui permettre d'étendre ses activités. D'après la loi sur l'expansion des exportations, le gouvernement peut faire des emprunts ou donner des garanties en son nom propre sans passer par la Société pour l'expansion des exportations, jusqu'à concurrence de 3.5 milliards de dollars. Le gouvernement veut relever ce plafond également, pour le porter à dix milliards.

Le troisième élément de ce projet de loi est d'ordre technique; il s'agit du nombre d'administrateurs. La loi actuelle lui permet d'en avoir douze, dont six doivent être des fonctionnaires. Le projet de loi porte le nombre d'administrateurs de 12 à 15. Outre la modification du nombre des administrateurs, il est question des nouvelles limites financières de la Société pour l'expansion des exportations ainsi que du montant des emprunts que peut contracter le gouvernement pour financer les exportations.

Je veux maintenant parler, monsieur l'Orateur, de la divulgation des opérations financières. Il existe de nos jours, me semble-t-il, une certaine méfiance à l'égard de tout gouvernement et en particulier du gouvernement fédéral. Tous les niveaux de gouvernement souffrent d'un manque de confiance de la part de la population; c'est pourquoi il importe tant de voir à divulguer la situation financière de toute les sociétés de la Couronne. Ces dernières ne soulèvent pas toutes de la sympathie mais, pour ma part, j'ai confiance en la Société pour l'expansion des exportations. Qu'il s'agisse d'elle, de Petro-Canada ou d'une autre, il nous incombe à nous, parlementaires, d'assurer l'entière divulgation de leurs avoirs. C'est ce point de vue que je veux aborder en parlant de la Société pour l'expansion des exportations.

Si le sujet se complique, monsieur l'Orateur, je tenterai autant que possible de le simplifier. Les sommes que la Société pour l'expansion des exportations a prêtées et le montant de ses engagements s'élèvent à quelque 10 milliards. C'est pourquoi on nous demande d'augmenter la limite. Sur ce montant de 10 milliards, 4 milliards ont été empruntés pour couvrir la somme de 8 ou de 10 milliards qui a été engagée ou prêtée. Nous nous retrouvons donc avec des déboursés non financés de l'ordre de 4 ou 5 milliards. Autrement dit, le gouvernement a engagé les Canadiens à prêter la somme approximative de 5 milliards qui devra être empruntée plus tard à des taux d'intérêt inconnus.

Nous ne savons pas ce que seront les taux d'intérêt lorsque nous emprunterons cette somme, mais nous savons ce qu'ils sont aujourd'hui. Si elle l'empruntait aujourd'hui, la SEE aurait à payer environ 16 p. 100. Elle s'est engagée fermement envers certains à prêter de l'argent à un taux qui soit proche du taux reconnu. Nous espérons bien que ce sera au taux reconnu, monsieur l'Orateur.

• (1700)

Un autre facteur, c'est que le gouvernement refuse de dire quelle sorte de prêts accorde la Société pour l'expansion des exportations. Je ne demande pas au gouvernement de nous communiquer les modalités de chaque transaction, mais les Canadiens à qui l'argent appartient en réalité ont sûrement le droit de savoir quels engagements le gouvernement prend en leur nom. Mais non, le gouvernement s'enferme dans le mutisme, ce qui est une partie du problème. Les Canadiens se méfient du gouvernement parce qu'il refuse de jouer cartes sur table. Le gouvernement dit en fait aux Canadiens que, parce qu'ils ne sont pas assez intelligents pour comprendre, il les tient dans l'ignorance des faits.

Le gouvernement s'est engagé au nom des contribuables à prêter de 4 à 5 milliards à des taux d'intérêt subventionnés pour des périodes variant de 20 et 30 ans. Mais ces engagements n'ont pas été consolidés. Nous ignorons ce qu'ils nous coûteront plus tard, mais nous savons ce qu'ils nous coûtent aujourd'hui. Je veux dire que le public canadien devrait savoir quelles sont les obligations. Par exemple, si nous prêtons, disons, à 8 p. 100, et que nous empruntons à 16 p. 100, nous nous engageons à payer 8 p. 100 de 5 milliards pendant 15 ans. Disons donc alors franchement au contribuable canadien combien ces transactions lui coûtent vraiment. Ce n'est plus 10 milliards, mais 20 milliards que la société va pouvoir emprunter. Ce n'est plus 3.5 milliards, mais 10 milliards que la société va pouvoir obtenir du gouvernement, sans parler du fait que son capital autorisé va doubler, passant de un à deux milliards. C'est beaucoup d'argent que tout cela. Au total, c'est 30 milliards que les contribuables canadiens vont risquer.

Permettez-moi de dire un mot au sujet des ventes de réacteurs CANDU. Elles permettent d'occuper de nombreux travailleurs et assurent une place de choix à notre pays dans ce domaine. C'est peut-être une bonne chose. Pour ma part, je n'en suis pas persuadé; mais admettons. Si je ne m'abuse, le ministre m'a confirmé en comité que si nous vendions un réacteur CANDU au Mexique, nous ouvririons un crédit de cinq milliards à ce pays. Si nous en vendons un à la Roumanie, nous allons lui ouvrir un crédit de 800 millions, voire d'un milliard. En ce qui concerne la vente d'un réacteur CANDU à la Corée, j'ai entendu dire que le crédit serait de trois à quatre milliards. J'ignore si des engagements ont déjà été pris avec ces pays; mais ce sur quoi je veux insister, c'est que nous accorderions un crédit total de dix milliards. Je doute que nous réussissions à vendre des réacteurs CANDU en proposant un taux d'intérêt de 11 p. 100; mais admettons que cela soit possible et que nous empruntions de l'argent à 16 p. 100. C'est 5 p. 100 d'intérêts sur 10 milliards que nous allons devoir payer, ce qui revient à environ 500 millions par année.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que la population a le droit de savoir les engagements que la Société pour l'expansion des exportations prend en son nom. Le gouvernement reconnaît lui-même qu'il ne sait pas quels seront les taux d'intérêt en vigueur au moment de la signature du contrat de financement des prêts. La population pourrait tout de même savoir au moins ce qu'il en coûterait si nous signions ces accords aujourd'hui. Aucune société privée n'obtiendrait les autorisations nécessaires sans fournir un tel renseignement. Il est de notre devoir de dire aux Canadiens les engagements que nous prenons en leur nom.

En d'autres termes, le gouvernement dit aux Canadiens qu'il va prêter tout cet argent pour aider les exportateurs—ce qui en soit est une bonne chose—mais qu'il ignore combien cela va nous coûter. Que les gens lui fassent confiance. Il va s'en occuper. Inutile qu'ils s'inquiètent, nous avons un bon gouvernement.

J'estime pour ma part que le gouvernement doit rendre des comptes au Parlement. En notre qualité de députés, nous représentons la population et il est du devoir du gouvernement

de nous faire connaître les engagements qu'il prend en notre nom. Nous ne voulons pas être obligés de regarder continuellement par-dessus l'épaule du ministre. Seulement, quand il s'agit de chiffres aussi énormes, nos priorités peuvent changer. La Société pour l'expansion des exportations va avoir cette année un déficit de 35 millions environ. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi. De fait, ce déficit n'est peut-être pas suffisant, car nous devrions peut-être financer davantage l'industrie canadienne à perte. On m'a dit que la Société allait probablement accumuler un déficit de 60 millions l'année prochaine.

• (1710)

De plus en plus de pays cherchent désespérément à favoriser le commerce, afin d'améliorer leur balance des paiements, et la nécessité d'exporter va donc augmenter. Qui sait ce qu'il adviendra des taux d'intérêt. Il est très improbable que, à court terme, les taux auxquels nous finançons les exportations canadiennes se rapprocheront des taux que nous payons sur les marchés pour obtenir ces fonds. Je tiens à signaler au ministre et au gouvernement que, pendant pas mal de temps encore, nous aurons très probablement des écarts importants dans les taux d'intérêt. Personne ne sait ce qui va se passer, mais la tendance est là. Nous faisons face à une concurrence acharnée lorsque vient le temps d'exporter les produits canadiens. Nous sommes aux prises avec les subventions que nos concurrents d'autres pays peuvent obtenir. Nous devons nous résigner à ce que nos taux d'intérêts demeurent élevés. Il s'agit d'un écart important dans les taux d'intérêts, et les sommes en jeu sont appréciables. Je ne veux pas que le gouvernement vienne chercher ici un chèque en blanc. Cinq p. 100, 6 p. 100 ou 10 p. 100 de 30 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent. Je ne crois pas que le gouvernement doive avoir le droit d'ignorer le Parlement et de se contenter de faire état des engagements qu'il a pris. Nos priorités pourraient changer.

S'il y a une chose que nous devrions avoir apprise au cours de la dernière année ici, c'est certainement que l'aptitude de l'homme à prévoir est très limitée. Pour s'en rendre compte, il suffit de se reporter au Programme énergétique national et à toutes les bonnes choses qui étaient prévues il y a six, sept ou huit mois. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances (M. MacEachen) disaient alors qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications au Programme énergétique national et que nous obtiendrions 53 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Je ne vois que deux membres du cabinet parmi nos vis-à-vis aujourd'hui, et je voudrais leur demander quel sera, selon eux, le déficit budgétaire et à combien s'élèveront nos recettes pétrolières. Selon certains le montant perçu sera de 30 milliards de moins que prévu. J'ignore quel est le chiffre exact. Cette réduction sera peut-être de 30 milliards mais même à supposer qu'il ne sera que de 20 milliards, d'où viendra cet argent?

Le déficit atteindra cette année la somme dérisoire de 13 milliards de dollars. Et si le déficit fédéral s'élevait à 20 ou 25 milliards de dollars au cours des prochaines années? Le cas échéant, ne croyez-vous pas que le gouvernement devrait reconsidérer ses priorités? Le gouvernement ne croit-il pas que les Canadiens voudraient reconsidérer les dépenses de la Société pour l'expansion des exportations? Je ne dis pas que nous réduirions les fonds accordés à cette Société, mais plutôt que nous devrions peut-être réexaminer la question. Nous ne voulons peut-être pas prêter 10, 15 ou 20 milliards de dollars à 5 ou 6 p. 100 pour subventionner la vente de réacteurs Candu. Étant donné nos nombreuses difficultés internes, nous aurions peut-être intérêt à revoir nos priorités.

J'invite donc le gouvernement à modifier cette mesure législative de façon à permettre aux parlementaires et aux représentants élus du peuple de se prononcer sur toute décision que le gouvernement fédéral pourrait prendre de dépenser une somme supérieure à un montant donné et qui risque de se traduire par une perte pour lui.

J'ai un autre point que je voudrais porter à l'attention du ministre. C'est une question que j'ai essayé, au cours des trois dernières années, de faire comprendre au président du Conseil du Trésor (M. Johnston), mais en vain. Il s'agit de la méthode de présentation des rapports et donc de la divulgation des états financiers. Je suis content de voir que le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) est des nôtres. Je lui réclame quelques minutes d'attention pour cette question. Je veux parler des prévisions budgétaires. A mon avis, la présentation des prévisions est scandaleuse, non pas uniquement pour la population, mais également pour les parlementaires. Il se trouve que je suis un comptable agréé modeste. Je crois que je saisis assez bien les questions comptables, mais je ne comprends rien à ce document. Je suis de la partie depuis 25 ans et je n'arrive pas à comprendre la formule employée pour présenter les prévisions budgétaires.

Je ne citerai pas les chiffres, mais je reprendrai la terminologie employée. Dans le budget de 1981, se trouve une rubrique intitulée «Programme par activité». Ce titre est censé être fort explicite. Ensuite, on lit «Versements à l'exportation: compte de la Société; déboursements (après participation bancaire) tant de dollars; compte du Canada, tant de dollars; total; moins les remboursements. Compte de la Société, tant de dollars; compte du Canada, tant de dollars; bénéfices non répartis et emprunts à l'extérieur, tant de dollars; total des prévisions.» Voilà un document qui ne nous apprend absolument rien.

Ce ne serait pas bien difficile de nous fournir un peu plus de renseignements. Il devrait au moins y avoir quelques explications pour que nous sachions, simples parlementaires que nous sommes, de quoi il s'agit. Nous ne demandons pas l'impossible. Que le ministre d'État et le président du Conseil du Trésor se consultent pour voir ce qu'on peut faire.

Ce manque de clarté est caractéristique des prévisions budgétaires qu'on présente à la Chambre. Il illustre le peu de respect du gouvernement envers les Canadiens qui veulent savoir où va l'argent et comment il est dépensé. Les gens ont besoin d'explications. Même avec une formation dans ce domaine, on a de la peine à saisir le sens des données. Encore une fois, le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait temps de fournir des reseignements que la population puisse comprendre, pour que les Canadiens fassent confiance aux parlementaires?

Parlons maintenant du conseil d'administration de la société. Le nombre des administrateurs doit être porté de douze à quinze. Si j'ai bonne mémoire, en vertu de la loi actuelle sur l'expansion des exportations six des administrateurs doivent être fonctionnaires. Le comité compétent avait recommandé qu'une plus grande proportion des administrateurs vienne du

secteur privé, ce que j'approuve entièrement. Si l'on veut que les conseils soient indépendants, que ce soit dans le secteur public ou privé, le nombre des administrateurs qui viennent de l'intérieur ne doit pas être supérieur aux autres. L'autonomie est essentielle à tout conseil d'administration. Les administrateurs qui sont sous la férule d'un gouvernement ou qui sont les employés d'une entreprise ne sont pas en mesure d'exercer leur jugement en toute liberté. Mes 20 années d'expérience dans l'industrie me portent à croire que de tels administrateurs ne peuvent pas porter de jugement indépendant. Selon moi, c'est très mauvais que la moitié des membres du conseil d'administration d'une société quelconque soient en réalité des employés de la société, ce qui est le cas du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations à l'heure actuelle.

• (1720)

Quand le gouvernement, avec sa sagesse habituelle, a rédigé la mesure à l'étude, j'imagine qu'il a décidé de ne rien faire à propos des six fonctionnaires qui font déjà partie du conseil d'administration et de simplement porter le nombre des membres du conseil à 15. Cela permettait au gouvernement d'augmenter le nombre de représentants du secteur privé au sein du conseil sans réduire le nombre de fonctionnaires. La Société pour l'expansion des exportations n'a pas besoin de 15 administrateurs. C'est tout à fait ridicule. La SEE est une société relativement simple et 12 administrateurs suffisent amplement. Il devrait y avoir neuf administrateurs indépendants du secteur privé et trois administrateurs fonctionnaires. Cela suffirait amplement pour faire le travail.

Je ne prêche pas pour mon saint. De toute évidence, le président de la société doit faire partie du conseil d'administration, mais je ne vois pas comment il peut être utile de nommer le gouverneur de la Banque du Canada au conseil. Je suis certain qu'il a des choses plus importantes à faire pour l'instant. Je ne comprends pas non plus pourquoi le président de l'ACDI doit faire partie du conseil. Je sais qu'il doit s'occuper de certaines activités de la société, mais pourquoi devrait-il faire partie du conseil d'administration? Je ne vois pas ce qu'il peut y faire. Je ne vois pas non plus ce que le sous-ministre des finances ou le sous-ministre de l'industrie et du commerce peuvent faire au sein du conseil. Les intérêts des contribuables canadiens seraient bien mieux protégés si ces fonctionnaires étaient remplacés par trois ou quatre représentants du secteur privé.

Je n'ai rien à reprocher à ces fonctionnaires. Ils sont tous capables et probablement compétents, mais nous avons besoin de représentants indépendants au sein du conseil d'administration. L'indépendance est la clé de la gestion de toute bonne entreprise, que ce soit une entreprise de l'État ou du secteur privé. Je l'ai répété bien des fois à la Chambre, mais je ne semble pas pouvoir faire accepter mon point de vue. Si les membres du conseil d'administration ne sont pas indépendants, ils ne peuvent qu'entériner automatiquement les décisions de la société.

Si j'invitais quelqu'un qui travaille pour moi à faire partie d'un conseil d'administration, il se rendrait compte que je suis son patron et ne voudrais jamais s'opposer à moi pour ne pas mettre en péril son avenir, ses augmentations de salaire, sa pension ou même sa sécurité d'emploi. Il ne serait donc pas indépendant. Je ne pense pas que tous ces messieurs tombent dans cette catégorie, mais il est fort possible qu'ils disent amen à tout au lieu de représenter les meilleurs intérêts des contribuables canadiens.

Je voudrais également que l'on discute en comité de la disposition visant à permettre aux banques à charte du Canada de participer davantage au financement des exportations. En examinent les états financiers de la SEE, cela me frappe de voir—et je ne puis en être certain sans procéder à une étude approfondie de la société—que la prestation de services coûte extrêmement cher, comme bien d'autres choses au gouvernement d'ailleurs. Je pense à nombre de raisons pour lesquelles la Société pour l'expansion des exportations ne peut pas confier tous les aspects du financement des exportations aux banques à charte. Ce n'est pas impossible, mais je ne suis pas d'accord avec cette façon de procéder, car il est nécessaire que la SEE s'occupe de certains aspects du financement qu'une banque à charte ne prendrait normalement pas en charge, dans l'intérêt des exportations canadiennes. J'espère que cette question sera abordée au comité, car il est possible de faire participer davantage les banques canadiennes.

Le gouvernement pourrait peut-être encourager les banques à charte à faire plus qu'à l'heure actuelle en leur permettant de s'occuper du financement des exportations courantes et en laissant la SEE s'occuper des cas particuliers. Cette question mérite une étude approfondie. Aussi, nous pourrons peut-être économiser de grosses sommes au niveau de la gestion de la SEE mais—et c'est peut-être encore plus important—nous pourrons aussi limiter les emprunts que la SEE et le gouvernement seront obligés de contracter dans les années à venir pour financer nos exportations. Des sommes considérables sont en jeu. Si nous pouvions transférer une partie de ces emprunts aux banques à charte, cela allégerait d'autant le fardeau que doivent supporter les contribuables canadiens, tout en rendant la SEE plus efficace.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques mots à dire au sujet du bill C-110 dont la Chambre est saisie aujourd'hui. J'aimerais commencer, suite au discours du député de Calgary-Sud (M. Thomson) par assurer le député que je m'intéresse beaucoup à ses idées de responsabilité, mais que j'aimerais voir le texte des amendements. Si seulement son parti, lorsqu'il détenait le pouvoir pendant cette courte période, avait modifié la loi afin d'augmenter ainsi le niveau de responsabilité.

**M. Blenkarn:** Vous avez tout fait pour que nous ne restions pas au pouvoir.

**M. McDermid:** Six semaines, ce n'était pas assez pour faire le ménage, pour tout remettre en ordre.

**M. Nystrom:** On dirait que sans hausser le ton, j'ai réussi à ressusciter des souvenirs pénibles. Je me souviens que les élections avait eu lieu au mois de mai et que le Parlement n'a pas été rappelé avant le mois d'octobre. Il y a eu un délai d'environ cinq mois. Cela ne s'était jamais vu avant qu'un parti qui vient de gagner les élections s'offre d'aussi longues vacances aux dépens des contribuables canadiens. De toute façon, j'aimerais bien savoir en quoi ces amendements consistent, parce que je crois qu'il faut avoir le maximum de responsabilité. Je suis pour la franchise au gouvernement, et je pense qu'il faudrait réformer notre institution pour qu'elle ait davantage d'utilité pour nous et pour tous les Canadiens. S'il était possible de réussir cette transformation, le processus deviendrait plus

franc et plus démocratique. Je vous garantis que mon parti et moi-même nous nous y intéressons beaucoup.

Le député de Calgary-Sud et le ministre d'État (Commerce international) (M. Lumley) ont tous les deux insisté sur l'importance de ce secteur pour notre économie. Peu de Canadiens se rendent compte que le commerce représente environ 25 p. 100 de notre produit national brut. Nous sommes un des grands pays commerçants du monde en ce sens que nous dépendons de l'exportation de nos produits pour nos emplois et notre activité économique. Par contre, chez nos voisins du Sud, le commerce ne représente que 12 ou 15 p. 100 de leur produit national brut. Ainsi, ce qui se passe au niveau du commerce international et de la conjoncture économique mondiale touchera plus le Canada que la plupart des autres pays. La Société pour l'expansion des exportations, comme nous le savons tous, est une société de la Couronne établie pour faciliter et promouvoir le commerce dans le monde entier. Elle offre certaines choses, notamment de l'assurance, à nos exportateurs canadiens. Elle offre une assistance financière sous diverses formes, des facilités de crédit et un financement des exportations à l'intention des exportateurs canadiens. J'ai remarqué dans le rapport annuel de 1981 que certaines choses très intéressantes se sont produites en ce qui concerne le financement des exportations. Je constate que les gains nets de la Société pour l'expansion des exportations se sont élevés à 2.2 millions l'an dernier, tandis qu'ils atteignaient 42 millions il y a deux ans. Comme l'a signalé le ministre, cet état de choses réflète la situation actuelle dans le monde commercial qui est très compétitif alors que de nombreux pays comme le Japon, la France, l'Allemagne, les États-Unis et d'autres offrent des taux fortement subventionnés de toutes sortes à leurs exportateurs, ce qui place le Canada dans une situation très difficile à moins que nous n'apportions quelques changements nous-mêmes.

• (1730)

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui modifie la loi sur l'expansion des exportations dans cinq ou six domaines différents. Certains d'entre eux sont très techniques et nous pourrons peut-être en parler à la prochaine étape, celle de l'étude en comité. Certains d'entre eux sont peut-être un peu plus importants. Ainsi, ce projet de loi contient une modification visant à porter de 12 à 15 le nombre des administrateurs, ce qui est intéressant. Je ne suis pas certain que la présence de 15 administrateurs soit nécessaire mais j'aime l'idée d'intéresser plus de monde aux exportations. Puisque les provinces sont très importantes, il faudrait peut-être songer à les faire participer un peu plus à l'esprit de fédéralisme coopératif. Il faudrait peut-être, au sein du conseil d'administration, un représentant d'une des sociétés de la Couronne qui exporte. Il existe des sociétés de la Couronne fédérales et des sociétés de la couronne provinciales, comme Saskpotash et Hydro-Québec. Il faudrait peut-être faire participer plus de représentants de ces sociétés.

Je trouve par ailleurs qu'il est temps de se mettre à étudier la question de la démocratie économique. Qu'il s'agisse d'une société privée, d'une société de la Couronne, ou d'une société hybride, il importe beaucoup que les employés soient représentés au conseil d'administration pour avoir leur mot à dire dans le fonctionnement de la société. Les employés d'une société, qu'il s'agisse d'une secrétaire ordinaire ou d'un simple travailleur, sont très sensibles aux bonnes et aux mauvaises décisions. Il faudrait étudier certaines de ces questions à l'étape du comité.

Nous étudions par ailleurs une modification tendant à porter de un à environ deux milliards de dollars le capital autorisé de cette société, à cause de l'inflation et des taux d'intérêts pratiqués aux quatre coins du monde. J'ai déjà dit que certains pays comme la France et le Japon risquaient de nous faire une concurrence acharnée dans le domaine commercial. Il faudra aborder la question.

A l'instar du ministre et du député de Calgary-Sud, je voudrais parler de quelques sujets à aborder dans le cadre d'une discussion d'ordre général sur les échanges commerciaux. Il ne faut pas considérer les échanges commerciaux comme quelque chose d'isolé. Il ne faut aborder aucun sujet, d'ordre mondial ou national, en l'isolant du reste. Je me méfie beaucoup des gens qui lancent des croisades ou des campagnes à thème unique, quel qu'il soit, car celui-ci devrait s'insérer dans un système de valeurs pour le Canada et pour toute l'humanité.Quand je parle des échanges, c'est en relation avec une stratégie canadienne d'ensemble et en tenant compte de la situation mondiale dans laquelle elle devrait s'insérer.

Je me propose de soulever sept ou huit points distincts. Le député de Calgary-Sud et le ministre lui-même ont parlé de nos difficultés à emporter des biens entièrement ouvrés. Vers 1970, notre déficit commercial au titre de ces biens oscillait entre les 2.5 et les 3 milliards de dollars. L'an dernier, en 1981, il atteignait 21 milliards. C'est beaucoup d'argent, et beaucoup d'emplois qui auraient pu et dû rester au Canada. A mon sens, toute politique commerciale canadienne ou politique de la SEE doit encourager l'exportation de nos produits ouvrés vers l'étranger. Ce doit être une partie essentielle de toute politique de la Société pour l'expansion des exportations.

Deuxième point, et j'ai noté dans le rapport annuel une tendance encourageante à cet égard l'an dernier, la Société doit consacrer une part croissante de son aide à la petite et à la moyenne entreprises. Les multinationales et les grandes entreprises, grâce notamment à leur organisation internationale, à leur économie d'échelle, à leurs contacts, à leur financement interne, à leurs établissements de longue date, ont donc un avantage net pour trouver des débouchés, promouvoir leurs exportations et les financer, sur les entreprises ordinaires de plus petite taille ou de taille moyenne. J'ai aussi relevé un chiffre intéressant dans le rapport du comité en ce qui concerne la société nationale de commerce, qui révèle qu'environ 63 p. 100 des entreprises canadiennes savaient que la SEE existait. Autrement dit, plus ou moins 37 p. 100 ou plus du tiers des entreprises canadiennes n'étaient même pas au courant de son existence. Seulement 29 p. 100 des entreprises ont recours à ses services. Par conséquent, un grand nombre de sociétés qui auraient un produit à exporter ne connaissent pas la Société ni ses services, ou si elles les connaissent, ne les utilisent pas. Je n'ai pas eu le temps d'analyser quelles sociétés se prévalent des services de la Société et lesquelles n'y ont pas recours, mais je soupçonne que la majorité de celles qui s'abstiennent sont des petites et des moyennes entreprises. Tout observateur de notre pays peut constater que les petites et moyennes entreprises créent plus d'emplois et donnent du travail à plus de Canadiens que les grandes entreprises. Je crois que l'une des orientations

de la SEE devrait être de se faire connaître des petites et moyennes entreprises et de les aider davantage que par le passé.

Le troisième point que je veux mentionner et qui devrait s'inscrire dans nos orientations générales, concerne les efforts de canadianisation de notre économie. Je ne connais pas de pays industrialisé qui soit dirigé par des actionnaires et sociétés étrangères au point où l'est notre grand pays. Nous constatons en fait que l'année dernière, des milliards de dollars en bénéfices et dividendes sont allés à des actionnaires étrangers. La SEE devrait s'efforcer de promouvoir une politique de canadianisation en faisant connaître ses programmes aux entreprises canadiennes. Elle devrait peut-être prêter davantage assistance à certaines sociétés de la Couronne, non pas seulement au niveau fédéral, mais au niveau provincial également. Ce serait une décision très importante à prendre.

Quatrièmement—j'y reviendrai peut-être plus en détail tout à l'heure—il faudrait accroître notre aide en faveur de ce que j'appellerai les industries de demain, les secteurs d'avenir. J'entends par là les industries qui s'intéressent aux sciences, à la technologie de pointe et au monde de demain en général. Avec l'évolution actuelle de notre société, il est probable que d'ici à quelques années, tous les élèves disposeront d'un ordinateur. Les choses évoluent très vite. Le monde connaît aujourd'hui une véritable révolution technologique au point que même si nous connaissions une relance économique ou que nous sortions de la récession, nos secteurs de pointe comme l'industrie sidérurgique ne récupéreraient probablement pas tous les emplois qu'ils ont perdus entretemps, à cause de ces changements technologiques et scientifiques. Nous devons veiller à ce que notre industrie reste compétitive et moderne pour ne pas être dépassés par ces événements et risquer de nous retrouver un jour sous les ordres de robots et d'ordinateurs. C'est de la plus haute importance. Si j'en juge par les chiffres, nous prenons de plus en plus de retard dans ce domaine. Pour prendre un exemple, au Japon, il y a 40 fois plus d'étudiants en génie électrique qu'au Canada. C'est la preuve de notre imprévoyance. La part de notre PNB que nous consacrons à la recherche et au développement n'est absolument pas comparable à celle que les Japonais, les Américains, les Français ou les Allemands leur réservent. La situation dans notre pays est bien plus comparable à celle de l'Irlande, de l'Egypte ou de l'Italie.

**M. Blenkarn:** Quel rapport avec la Société pour l'expansion des exportations?

**M. Nystrom:** C'est pourquoi, puisque nous parlons de politique commerciale et de la SEE, je pense que nous devrions mettre davantage l'accent sur les secteurs en expansion qui s'occupent des techniques de pointe, le secteur des communications, par exemple. Le député demande ce que tout cela a à voir avec la SEE. Nous venons par exemple de signer un contrat avec le Brésil qui va permettre à deux sociétés canadiennes de fournir du matériel pour satellites à ce pays. Ce sont des aspects auxquels il faut penser quand on parle de la SEE et de notre politique commerciale.

Un conservateur demande ce que tout cela a à voir avec le commerce. Le porte-parole de son parti a cité un certain nombre de secteurs où l'on pourrait apporter des innovations sur le plan commercial. Le ministre a fait de même. C'est à mon tour de faire quelques suggestions personnelles.

En cinquième lieu, comme l'a dit le ministre, il faut diversifier notre commerce. Les deux tiers de nos échanges environ se font avec les États-Unis. Il est fatal qu'ils soient notre principal partenaire commercial. Ce sont nos meilleurs amis. Nous sommes voisins et nous partageons une longue frontière avec eux.

• (1740)

Il est très important de diversifier ce commerce et de ne pas mettre trop d'œufs dans le même panier. Quand les Américains seront en difficulté, quand ils auront une récession, nous serons un peu protégés de leurs maux économiques. A l'échelle mondiale, nous devrions nous intéresser de plus en plus aux pays en bordure du Pacifique, qui sont très importants pour la Colombie-Britannique. Nous devrions nous tourner vers le Japon, l'Amérique Latine, la République populaire de Chine, le Moyen-Orient et les autres zones très peuplées. Il est essentiel que notre commerce ne dépende pas tant d'un seul pays.

Je n'ai pas eu la possibilité de compiler toutes les statistiques, mais quand il s'agit de la Société pour l'expansion des importations, il faudrait savoir ce que cela représente pour la politique nationale. Malheureusement, le gros de nos entreprises et de notre secteur secondaire se trouve au centre du Canada. Cela fait que la majeure partie de l'assistance s'en va vers les sociétés qui s'y trouvent.

Une bonne partie de ce que le MEER a fait en péréquation pendant des années a été dirigé vers les provinces pauvres. Mais l'effet en est diminué ou annulé par des programmes comme ceux de la Société pour l'expansion des exportations. Cela renvoie l'argent vers la région du Canada qui est déjà la plus développée et la plus riche. C'est une question très difficile, mais il faut envisager la SEE en termes de politique nationale et faire en sorte que ce que nous faisons pour améliorer les provinces sous-développées ne soit pas annulé par la SEE.

J'en viens à mon sixième point, qui est très important. Il y a au conseil d'administration le responsable de l'ACDI. Il importe de ne pas oublier la politique mondiale. Le député de Calgary a parlé de la politique mondiale, de nos amis et de ceux qui ne le sont pas, en termes de politique commerciale. Il faudrait aider le tiers monde et les pays en développement. Nos échanges devraient répondre à un but moral et humanitaire. Ce qui devrait nous motiver, ce n'est pas toujours la recherche des gros profits et des profits rapides, mais le désir d'aider ceux qui sont moins fortunés que nous. Nous devrions exporter une partie de nos connaissances et de notre savoir-faire pour aider les populations des autres parties du monde à devenir auto-suffisantes et à relever leur niveau de vie.

Quand je vois, par exemple, la Société pour l'expansion des exportations financer des projets comme la vente de réacteurs CANDU, je me demande si cela devrait être prioritaire pour nous. Je crois qu'il y a d'autres choses sur lesquelles nous devrions plutôt insister.

**M. Blenkarn:** Comment pourrait-on financer cette vente autrement?

**M. Nystrom:** Il y a à peine une demi-heure, un député du même parti que le député a soulevé des doutes au sujet du réacteur CANDU. Il est impossible d'isoler les réalités du commerce et des exportations de la situation politique internationale. Étant un pays riche, le Canada devrait s'efforcer de venir en aide aux autres pays moins fortunés.

Il y a bien d'autres choses que l'on pourrait ajouter. Par exemple, depuis quelques années, toutes sortes d'histoires ont circulé sur notre rôle de «boy scouts» du commerce international. C'est vrai sous bien des aspects. Nous devrions être plus dynamiques et nous éveiller à certaines réalités. Nous devrions diversifier notre économie en fabricant et en transformant davantage de produits.

Depuis toujours, nous nous sommes cantonnés dans notre rôle d'exportateurs de matières premières et d'importateurs de produits manufacturés. Nous exportons beaucoup de matières premières qui n'ont subi aucun traitement. Le tout a commencé avec Jacques Cartier. Dès 1608, le Canada exportait des pelleteries en Europe pour importer ensuite des manteaux de fourrure. De bien des manières, cette situation perdure encore aujourd'hui.

Autre problème grave; nous avons peur d'être indépendants des États-Unis. Nous agissons dans l'ombre des Américains. Nous avons une économie de filiales et quand les États-Unis pratiquent une politique monétariste, nous faisons la même chose. Le gouvernement croit pouvoir maîtriser l'inflation en haussant les taux d'intérêt et en restreignant la masse monétaire. Galbraith nous a comparés au cheval et au moineau. Si on fait manger assez d'avoine au cheval, il en passera peut-être assez pour le moineau. Ces politiques ne mènent nulle part. J'espère que le premier ministre (M. Trudeau) déballera quelques idées neuves au sommet de Versailles qui se tiendra dans quelques semaines.

Nous devons examiner notre politique économique et commerciale afin de voir de quel côté orienter nos efforts et où nous avons le plus de chances de succès. Nous devons voir également où les Canadiens dépensent leur argent. Si nous analysons les habitudes de dépenses du Canadien moyen, nous constatons qu'il consacre 80 à 85 p. 100 de son revenu au logement, à la nourriture et au transport. Vu que nous y laissons tellement d'argent, pourquoi ne pas nous spécialiser davantage dans ces trois domaines? Pourquoi ne pas les développer afin de pouvoir mieux approvisionner notre marché national? Une fois que nous aurons accru nos capacités, nous pourrons exporter notre savoir-faire et nos produits.

Je surveille la pendule, monsieur l'Orateur. Je sais que je dois terminer bientôt. Pour conclure, je voudrais mentionner cinq domaines dans lesquels nous pouvons nous spécialiser, en visant non seulement le marché national, mais aussi le marché international. Si j'en parle, c'est à cause de l'évolution rapide de la situation mondiale et de la nécessité de moderniser notre industrie pour soutenir la concurrence internationale. C'est indispensable si nous voulons continuer à donner des emplois aux Canadiens et élargir le gâteau afin de pouvoir répartir équitablement les richesses et les pouvoirs entre les citoyens et les régions du Canada. Je vais vous énumérer ces cinq domaines.

Premièrement, nous devons exploiter davantage nos ressources. Nous en possédons en abondance. Jusqu'ici, nous avons eu tendance à les exporter sous forme de matières premières. L'année dernière, nous avons enregistré un déficit de 21 milliards de dollars au chapitre des produits manufacturés. Nous devons transformer, fabriquer, raffiner, améliorer et manufacturer au maximum nos ressources naturelles avant de les exporter.

Nous avons de nombreuses ressources et de nombreux projets. Je songe au pétrole, au gaz et à l'électricité. Par conséquent, nous utilisons beaucoup de machines et de matériel. Nous importons une partie de plus en plus importante de ces machines et de ce matériel. Comme nous en utilisons tellement, notre stratégie économique doit inciter les Canadiens à fabriquer ces machines en plus grande quantité. Les Canadiens travailleraient à la fabrication de ces machines pour l'industrie canadienne qui les utiliserait.

Si nous devenons concurrentiels et si nous fabriquons un produit de qualité, nous pourrons exporter ces machines. Je songe à Hydro-Québec et aux grands projets hydro-électriques. Nous possédons de vastes connaissances dans ce domaine et nous avons la possibilité de fabriquer les machines et le matériel pour l'industrie extractive.

Après les ressources, vient l'industrie agro-alimentaire. J'aperçois le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui était ministre de l'Agriculture sous le gouvernement Diefenbaker. Il sera d'accord pour dire que le Canada doit mettre davantage l'accent sur la production alimentaire et l'agriculture. Nos denrées alimentaires sont abondantes et notre population est faible. Nous pourrions envisager d'accroître nos exportations dans ce domaine. La République populaire de Chine et d'autres pays pourraient absorber un plus grand nombre de produits canadiens. A long terme, ils pourraient absorber nos connaissances et notre technologie. Cela leur permettrait un jour de s'autosuffire sur le plan de la production alimentaire.

Je pense que tous les pays pourraient y parvenir s'ils avaient les techniques d'irrigation et d'exploitation agricole qu'il faut. Je suis allé en Israël, petit pays taillé dans le désert. C'est aujourd'hui un éden sur le plan de la production d'aliments. Israël exporte un grand nombre de produits, notamment des oranges. Tout cela en dépit des nombreuses guerres que ce pays a connues au cours des 30 dernières années. S'il a réussi, d'autres pays le peuvent aussi. Nous devons les aider en exportant les connaissances et la technologie que nous avons acquises.

Il nous faudrait transformer plus d'aliments le plus près possible de la source. Il y aurait ainsi création d'emplois sur les lieux mêmes de production plutôt que dans certains centres. Il nous faudrait produire plus de machines agricoles. Cette industrie a connu un déclin et est aujourd'hui en grande difficulté. Nous avons un grand nombre de petites usines de machines agricoles qui ne cessent de prendre de l'expansion. J'en connais trois dans ma circonscription de Yorkton-Melville, la Morris-Rod Weeder Company qui, partie de rien, se défend très bien. Je songe aussi à la Leon's Manufacturing ainsi qu'à la Ram Industries. Grâce à ces entreprises, une petite ville de 15,000 à 16,000 habitants a tout de même pu prospérer. Voilà le genre

d'entreprises que nous devons aider. Nous devons aussi aider le plus possible la Co-operative Implements, Ltd.

• (1750)

Il y a quelques semaines, j'ai assisté à une réunion annuelle de la Co-op Implements à Preeceville dans ma circonscription, et cela m'a permis de comprendre combien l'avenir de la machinerie agricole était sombre.

Nous sommes un pays agricole et de ce fait nous devrions consacrer beaucoup d'efforts à l'aide à la fabrication de machines agricoles et à tout ce qui est nécessaire à la production agro-alimentaire, à la fois pour répondre à nos besoins et à ceux de pays étrangers.

En troisième lieu monsieur l'Orateur, il y a la question du transport. Notre pays est immense. Des pays de taille moindre, tels que le Japon et la France, ont réussi à créer un réseau de transport avancé. Mon collègue de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) ancien cheminot, en sait plus long que moi sur le sujet. Les Japonais et les Français ont des trains qui circulent à 200 kilomètres l'heure, des trains très rapides qui s'ils empruntaient nos voies ferrées ne pourraient aller bien loin parce que notre réseau n'est pas adéquat. En comparaison de ces trains ultra-rapides, notre Trans-Continental se déplace au pas de tortue. On dirait que nos trains parcourent le Canada à 20 milles à l'heure à peine.

Nous voulons resserrer les liens qui unissent notre pays et étendre nos connaissances. Par la suite, nous pourrions accroître nos exportations. Nous devrions consacrer plus d'argent ou plus d'efforts aux transports, au matériel roulant et aux voies ferrées. Non seulement l'agriculteur des Prairies mais aussi l'ensemble du pays en profiterait.

Je suis revenu ce matin de Halifax, où j'ai entendu parler des problèmes de la SYSCO, usine qui ne fabrique qu'un seul produit: des rails pour le Canadien National. Si nous voulions améliorer nos voies et notre réseau de transport, nous pourrions le faire tout en donnant du travail à des Canadiens de l'Île du Cap-Breton. Nous pourrions également donner du travail à des gens de Trenton, en Nouvelle-Écosse, pour fabriquer le matériel roulant nécessaire au transport de notre potasse, de nos céréales et d'autres produits. Cela viendrait en aide à des régions dans le marasme comme le Cap-Breton tout en redonnant espoir et courage à ces personnes, et en les rendant à nouveau fières d'être Canadiennes.

J'ai parlé des richesses naturelles, de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que des transports; je voudrais aborder maintenant deux autres points. Tout d'abord, les communications. Le ministre a dit que nous avions largement développé nos connaissances dans ce domaine. Je me souviens d'être allé avec lui au Brésil, il y a quelques mois. Nous y étions avec la Spar, société qui a fait une offre à l'égard d'un système de communication pour quelques satellites qui se trouvent là-bas, en concurrence avec la France. Nous avons non seulement cette société mais de nombreuses autres, notamment quelques sociétés de la Couronne, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, comme Sastel, en Saskatchewan. Ces sociétés sont très avancées en matière de communications. Nous devrions construire dans ce domaine. Là encore, nous sommes un pays vaste et nous devons développer le secteur des communications. Si nous pouvons le faire pour notre marché, nous pourrons prendre la tête du reste du monde et approvisionner d'autres marchés dans d'autres continents très éloignés.

Je voudrais vous citer encore un ou deux exemples. La Compagnie de téléphone de la Saskatchewan a décidé il y a quelque temps de se lancer dans les fibres optiques. Il s'agit d'un procédé qui consiste à faire passer des rayons laser dans un petit tube de verre étroit, ce qui permet une communication plus efficace et plus rentable que par satellite. Ainsi, il faut une demi-seconde pour envoyer un son depuis une station terrienne jusqu'à un satellite, et pour qu'il en revienne. Grâce aux fibres optiques, le rayon voyage à la vitesse de la lumière et c'est presque instantané. Cette société a décidé de développer ce secteur et elle a donc commencé à chercher une entreprise désireuse de produire des fibres optiques. Elle a donc dit à une société comme Northern Telecom: «Vous pourrez obtenir tous les contrats de fibres optiques dans votre province si vous venez à Saskatoon pour y créer une usine». C'est ce que cette entreprise est en train de faire. Ce genre de marché a été proposé pour que des usines de fibres optiques soient construites dans la province. La première usine est déjà installée. Elle est située dans ma circonscription, dans une région rurale, et les choses vont très bien. La compagnie de téléphone de la Saskatchewan espère qu'une fois que la province sera approvisionnée en fibres optiques, l'usine deviendra suffisamment importante pour occuper la première place sur la scène mondiale parce que notre industrie est maintenant la plus avancée du monde entier à cet égard et que nous pouvons commencer à exporter des fibres optiques. Les autres pays du monde n'ont pas encore songé à cette façon de procéder ou viennent à peine de commencer à exploiter les fibres optiques.

Il y a aussi l'entreprise Sed Industries, à Saskatoon, dont la moitié appartient à l'université, le quart aux employés de Sed, qui sont environ 300, et le quart au gouvernement provincial. Il s'agit d'une industrie hautement technique et diversifiée qui fabrique toutes sortes de produits. Elle a collaboré à la mise au point du bras spatial utilisé par la navette Columbia il y a quelques semaines. Voilà ce que nous avons pu faire dans une petite province, dans la ville de Saskatoon, avec un peu de courage, de perspicacité et d'imagination. J'affirme donc, monsieur l'Orateur, que nous pouvons faire aussi bien et encore mieux d'un bout à l'autre du pays si nous avons une conception et une perspective nationales.

La dernière chose que je veux mentionner, monsieur l'Orateur, a trait à l'ensemble de l'industrie de haute technologie. J'ai déjà signalé que nous entrons dans l'ère de l'informatique, non pas simplement pour les Pac-Mans et les jeux video, mais aussi pour les microplaquettes et les pastilles de silicium. Ce secteur évolue très rapidement, les robots font de plus en plus de choses et le travail se fait de plus en plus par ordinateurs. Tous les secteurs sont touchés par cette révolution scientifique massive.

Selon moi, nous devrons faire bien plus à l'avenir pour garantir que nous restions à l'avant-garde dans ce domaine et que nous utilisions les nouvelles technologies pour favoriser notre propre développement et améliorer les conditions de vie de tous les êtres humains. La haute technologie viendra certainement. Si nous ne l'exploitons pas nous-mêmes explicitement, elle viendra au Canada en même temps que les importations et les gens exigeront des produits de moins en moins coûteux

parce qu'ils seront fabriqués grâce aux nouvelles technologies. Il est important que le Canada devienne un chef de file, important que nous investissions dans ce genre d'avenir.

Je songe à une foule de possibilités que l'on n'exploite pas. Un de mes amis, par exemple, se demande pourquoi, dans une province comme l'Ontario, où l'on utilise des milliers de systèmes de traitement de textes, on ne fait pas preuve d'un peu d'imagination et on n'achète pas une entreprise d'informatique, de concert avec les coopératives ou les syndicats ou quelque'autre groupe, que l'on établirait dans une région à chômage élevé où l'on canaliserait les commandes de traitement de texte des ministères, entreprises, maisons d'enseignement et hôpitaux, afin de créer des emplois et de stimuler l'économie ontarienne. Le gouvernement ontarien devrait faire quelque chose comme cela, comme le gouvernement de la Saskatchewan l'a fait dans le domaine des fibres optiques et le fera encore à Saskatoon.

C'est ce genre d'initiative, ce genre d'orientation dont nous aurons besoin pour une politique nationale de développement économique, apte à maintenir le Canada à l'avant-garde au cours du XXI[e] siècle.

Pour résumer, je tiens à répéter qu'il y a cinq grands domaines: les ressources, l'alimentation, les transports, les communications et la technologie. Comme tout le reste, je ne pense pas qu'ils puissent être considérés indépendamment les uns des autres. Une vue d'ensemble s'impose. Il se peut que la Société pour l'expansion des exportations ne soit pas un important chef de file, qu'elle ne soit pas en mesure de montrer la voie, mais il est évident qu'elle pourra, au cours des années à venir, jouer un rôle important dans l'élaboration d'une politique d'ensemble pour le Canada.

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, qu'il est 6 heures. Je ne veux pas retenir la Chambre plus longtemps si ce n'est pour dire au ministre que nous examinerons très sérieusement et en détail les modifications qui nous ont été présentées et que nous lui poserons des questions avant la dernière lecture du projet de loi.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu l'occasion, pour mes affaires, de traiter avec la Société pour l'expansion des exportations, et c'est ce qui me pousse à prendre la parole ce soir. Cette société occupe un étage entier de l'édifice First Canadian Place dans le quartier des affaires de Toronto. Je n'ai jamais vu plus belle salle de conférences. La table a trois verges de largeur et les fauteuils sont tellement confortables qu'on pourrait y tomber endormi. Vous seriez bien assis dans un fauteuil semblable, monsieur l'Orateur.

Les frais généraux de Société sont formidables, et j'ai l'intention d'en parler ce soir.

La Société pour l'expansion des exportations exerce essentiellement deux fonctions. Elle est d'abord assureur. Elle vise à assurer les Canadiens qui exportent contre les risques politiques et économiques qu'ils prennent en vendant leurs produits, au cas où ils auraient peine à se faire rembourser à la suite d'un procès.

Les exportateurs canadiens ont besoin en quelque sorte d'une police d'assurance pour être sûrs d'être payés. C'est là l'un des rôles de la Société pour l'expansion des exportations et, à mon avis, son rôle le plus important.

Je suis déçu que le ministre ne soit pas là ce soir. Ah! le voici qui arrive! Je m'en réjouis, car je tiens à répéter que le rôle le plus important de la Société pour l'expansion des exportations est de fournir une assurance aux exportateurs, afin que lorsque ceux-ci vendent leurs produits sur une base commerciale à l'étranger, ils aient la certitude que le client est solvable et soient protégés contre les risques politiques et économiques, ceux pouvant découler de la fluctuation des devises et ceux inhérents à la vente de produits dans des pays où ils pourraient avoir du mal à se faire payer à cause des régimes politiques ou juridiques. Voilà le premier rôle de la Société.

L'année dernière, la Société pour l'expansion des exportations a touché en tout pour 14.2 millions de dollars de primes d'assurance. A l'instar des compagnies d'assurance, elle a investi cet argent qui lui a rapporté 2.6 millions de dollars, de sorte que ses recettes globales pour l'année ont été de 16.8 millions de dollars. Compte tenu des 13.6 millions de dollars de réserves qu'elle a dû conserver, elle a donc réalisé un profit brut de 3 millions de dollars au chapitre des assurances. Ces réserves ont servi en parti à régler pour 8.2 millions de dollars de sinistres, soit vraisemblablement le plus fort montant de son histoire. Le ministre pourra le confirmer. Quoi qu'il en soit, compte tenu des primes que la Société a demandées aux exportateurs et de l'intérêt qu'elle a touché, sa marge brute a dépassé 3 millions de dollars, même en tenant compte des réserves de 13.6 millions de dollars qu'elle a dû conserver en prévision des sinistres à régler, je signale en passant à la Chambre que la Société n'a réglé effectivement que pour 8.2 millions de dollars de sinistres. Cette activité de la Société est indispensable aux exportations. L'exportateur doit être en mesure de gager sa créance à sa banque pour se procurer des fonds de roulement. Une créance qui n'est pas garantie par une police quelconque est considérée par les banques privées du Canada comme moins que rien. Quand une société exporte, son gros problème est de pouvoir emprunter contre ses créances actives, ce qui fait que l'assurance-exportation est sans doute ce que cette société peut offrir de mieux.

• (2010)

J'aimerais examiner un instant avec la Chambre la façon dont cette société d'assurance s'acquitte de son rôle, parce que j'ai eu à traiter avec elle. J'ai trouvé un débouché nouveau pour une société, en Australie. La Société pour l'expansion des exportations a demandé des renseignements sur la situation des personnes à qui j'avais l'intention de vendre. Je lui ai expédié la liste des entreprises, en lui demandant si elle les considérait comme de bons risques au plan du crédit. La Société a répondu que cela ne la regardait pas, qu'elle était uniquement une société d'assurance et que c'était à moi de me renseigner.

C'est absolument renversant, monsieur l'Orateur. La Société a dit que c'était aux fabricants canadiens de lui fournir le rapport Dun and Bradstreet et autres documents concernant la solvabilité des clients éventuels. Je me suis exécuté. Je me suis rendu au bureau de Sydney du ministère de l'Industrie et du Commerce, et je lui ai donné la liste des clients éventuels en demandant qu'il les vérifie, ce que le ministère a fait. Il a dit celui-ci n'est pas mal du tout, l'autre ne casse rien, etc. Évidemment, j'ai traité avec ceux qui étaient bien cotés.

Puis j'ai envoyé des rapports de Dun and Bradstreet à la Société pour l'expansion des exportations. Elle m'a répondu: «Vous avez vendu des marchandises à ces gens-là, mais vous n'avez pas de visa de crédit. Nous n'aimons pas celui-ci ou celui-là, ce rapport de Dun and Bradstreet n'est pas convaincant, et celui-là n'a pas suffisamment de capitaux. Nous n'assurons pas vos ventes et nous demandons 1 p. 100 sur tout pour nos frais, avec ou sans assurance.»

La société en question, qui avait signé avec la SEE, a fini par se tourner vers le secteur privé: elle s'est tournée vers l'Australie, elle a escompté des créances canadiennes à des banques d'affaires par Singapour, parce que la Société pour l'expansion des exportations, chapeautée par le ministre, avait refusé de faire quoi que ce soit tant elle est bureaucratisée.

Telle est l'attitude adoptée à Toronto dans la magnifique salle de conférences avec sa table de neuf pieds de long et de trois verges de large, ses gros fauteuils confortables et ses beaux tableaux suspendus au mur—comme ceux qu'on trouve à la Galerie nationale. Ils ne peuvent être vendus, de sorte qu'ils sont suspendus dans la First Canadian Place où des gens se font plumer.

La Chambre est enfin saisie d'un projet de loi qui permettra au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'examiner la situation de la Société pour l'expansion des exportations, sa bureaucratie, son incompétence et son incapacité de traiter avec les gens et de stimuler le commerce canadien. La Société est encombrée de fonctionnaires qui n'ont jamais eu d'employés à payer, qui ne savent pas comment écouler un produit sur le marché. On dit aux gens que la Société pour l'expansion des exportations ne peut assurer le client parce qu'elle ne l'a pas approuvé. On vous conseille alors d'annuler la vente ou d'y renoncer. Le fabricant canadien a une commande, mais il doit prendre un risque. Il doit courir lui-même le risque politique et commercial—si sa banque le lui permet—ou annuler la commande. Voilà le genre de chose qui arrive à cette Société à peu près constamment, monsieur l'Orateur.

L'état financier de la Société pour cette année nous montre que le montant brut assuré a diminué entre 1980 et 1981, malgré un taux d'inflation de 12 p. 100.

Je suis content que la Chambre soit saisie de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, parce que j'aimerais que les fonctionnaires de la Société, ainsi que le ministre, expliquent pourquoi la SEE est incapable d'agir de façon intelligente et ferme, et pourquoi elle est incapable de nous mettre sur la bonne voie.

Dans son état financier, la Société annonce que 1,429 personnes ou compagnies différentes ont signé des contrats d'assurances à l'exportation. D'après les chiffres donnés par le ministre dans sa déclaration annuelle, environ 830 personnes s'étaient donné la peine de prendre une assurance à l'exportation cette année. C'est tout. Mais pourquoi, monsieur l'Orateur, puisque les assurances à l'exportation sont le genre d'assurances le plus important pour ceux qui vendent à l'étranger? Dans l'ensemble, les produits en question sont financés et vendus dans le pays qui les achète. Ce sont des produits manufacturés canadiens destinés à la consommation, sous une forme ou une autre. Le délai de paiement est de trois à six mois, pas plus. Il n'est pas question de gros emprunts, mais le producteur canadien a besoin d'une assurance pour être sûr que le compte recevable ait une certaine valeur et qu'ainsi il puisse le donner en gage à sa banque. Il a besoin d'une garantie pour le compte recevable de l'étranger. Sans la garantie, il n'y a pas d'emprunt, et sans emprunt il n'aura pas les liquidités dont il a besoin pour fabriquer le produit en question. Voilà de quoi il retourne dans ce projet de loi, et voilà le but de cette société.

Malheureusement, la Société souffre d'un excès de personnel et est incapable de comprendre les besoins des petites entreprises en ce qui concerne l'exportation.

• (2020)

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous communiquer quelques chiffres. Dire que l'on prétend que la Société pour l'expansion des exportations est une société d'assurances! La Royal Insurance Company a accumulé 470 millions de dollars en primes cette année. La plus petite des dix grandes sociétés d'assurances, la société Fireman's Fund, a amassé des primes de l'ordre de 128 millions de dollars. La SEE en a recueilli 14.2 millions. Voilà la situation. Or, le Canada est censé être un important exportateur, un grand commerçant sur les marchés mondiaux et sa société d'assurances n'a accumulé que 14.2 millions en primes, pas plus. Elle ne se compare même pas à une société d'assurance qui vend des polices familiales. Où sont l'énergie, le dynamisme, l'enthousiasme qui sont la marque des bons vendeurs? Nous parlons d'une société de la Couronne dotée d'un capital de 535 millions de dollars dont 350 millions sont fournis par l'État et 185 millions représentent des excédents accumulés au fil des années. Voilà la société qui est en cause, une société qui pourrait faire beaucoup mieux qu'elle ne fait à l'heure actuelle, pour parler sans détour.

Il n'y a pas tellement longtemps, monsieur l'Orateur, que cette société s'est lancée sur le marché international des prêts commerciaux. C'est ce qui explique l'augmentation considérable de capital autorisé dans ce bill. La SEE va devenir un créancier important. On peut d'ores et déjà le constater d'après le genre de prêts qu'elle consent et les pays bénéficiaires. Des pays très sûrs comme l'Algérie et la Pologne. Nous sommes censés offrir la garantie du gouvernement à ces pays. Nous devrions faire preuve de beaucoup de pondération avant de recourir au crédit du Canada pour financer l'Algérie et la Pologne, mais cela ne semble pas inquiéter le ministre. On n'impose aucune limite à aucun pays et la Société peut prêter à n'importe qui quand bon lui semble, jusqu'à concurrence de 20 milliards de dollars.

L'an dernier, la Société a autorisé 115 nouveaux prêts en tout et elle a maintenant un total de 543 prêts en souffrance. Fait étrange, elle a aussi 543 employés. Imaginez: un employé par prêt. Des 115 nouveaux prêts l'an dernier, 13 sont allés à la Dehavilland Aircraft. Je suppose que la Société a eu besoin d'un employé pour chaque prêt à la Dehavilland. Le ministre n'en a rien dit quand il a expliqué le bill, mais au moins il le fera avant que nous franchissions l'étape du comité. Peut-être

le président de la SEE se fera-t-il un plaisir de nous expliquer comment il peut justifier l'existence de 543 employés pour 543 prêts.

**M. Mazankowski:** C'est une petite entreprise.

**M. Blenkarn:** Mon collègue dit que c'est une petite entreprise. En examinant les emprunts on constate que la plupart sont groupés. Dans le cas d'Israël, il s'agit de cinq prêts, pour des appareils d'ordinateur, tous à une seule société, la Control Data Limited. Cette société est dans ma circonscription. C'est une très bonne affaire pour Mississauga, mais il s'agit bien de cinq prêts. La SEE a-t-elle besoin de cinq employés pour faire cinq prêts à une seule société? Je suis heureux que les responsables de la SEE et le ministre vont devoir témoigner devant le comité pour expliquer pourquoi cette société a autant d'employés. Combien de compagnies d'assurance offrant des primes d'une valeur de 14.2 millions de dollars auraient 543 employés? Combien de compagnies administrant 543 prêts auraient 543 employés et des bureaux à Vancouver, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax? Pourtant, la SEE possède des tables de conférence de neuf pieds de large, de larges fauteuils confortables, de nombreux tableaux et des tapis d'un pouce et demi d'épaisseur.

**M. Irwin:** Exprimez-vous en unités métriques.

**M. Blenkarn:** Monsieur l'Orateur, nous devons promouvoir l'exportation de biens manufacturés canadiens et nous devons assurer ces produits pour répondre aux exigences des banques. Nous devons être disposés à prêter de temps à autre les fonds requis pour financer ces exportations. Mais nous devons le faire de façon judicieuse et en tenant compte du rendement de ces fonds. Le ministre nous parle de la nécessité d'exporter et nous dit qu'il est essentiel que le Canada devienne une nation commerçante internationale. Il doit toutefois nous prouver que nous exportons avec efficacité, efficience et rentabilité. Par rentabilité, je n'entends pas nécessairement le rendement de l'argent prêté, mais les avantages qu'en retirera le Canada. Lorsqu'on se retrouve avec une compagnie qui a 543 prêts à recouvrer et 543 employés, on commence à s'interroger sur son efficacité. Comment contribuons-nous à la croissance et à la prospérité du pays dans ce cas? Voilà à quoi se ramène le débat. Je n'ai nullement l'intention d'attaquer la Société ou le principe sous-jacent à son existence, ni même les raisons pour lesquelles elle pourrait avoir besoin de fonds supplémentaires; ce qui m'intéresse, c'est plutôt de savoir si elle est rentable ou bien si nous sommes roulés, comme j'en ai l'impression, par une administration et un gouvernement inefficaces et incompétents qui, compte tenu des spécialistes, des installations et des capitaux dont ils disposent, ne font pas ce dont le Canada a besoin. Il s'agit donc de savoir si l'argent des contribuables accroît la productivité ou bien la production, de savoir si nous en avons pour notre argent. Je prétends que l'on est en droit de se demander si cette société joue bien le rôle qu'on attend d'elle.

• (2030)

Je voudrais vous signaler quelques petits points au sujet de son bilan. Cette année, ses frais d'administration se sont élevés à 21.41 millions de dollars. L'année dernière ils étaient de 15.995 millions. Cela veut dire que ses frais d'administration seulement ont augmenté de 25 p. 100 en une année. Or, c'est le ministre qui était responsable de la société durant cette année. Peut-il expliquer à la Chambre le pourquoi de cette augmentation de 25 p. 100? Le peut-il? Le ministre veut peut-être dire que cette diminution des profits était attribuable au taux d'intérêt. Je me permets alors de lui faire remarquer que selon ses propres déclarations et celles de personne d'autre, il restait l'année dernière, après avoir payé les intérêts, 39 millions de dollars. Or, cette année, cette somme est passée à 20 millions de dollars. Il a donc perdu 19 millions de dollars dans le portefeuille des prêts. Il suffit de regarder au bas du bilan pour constater que, cette année, les profits n'ont été que de 2.2 millions de dollars alors qu'ils avaient été de 32 millions l'année précédente et de 42 millions l'année d'avant. Que s'est-il donc passé? Le ministre est responsable de cette société depuis 1980. Il a pris le contrôle d'une société dont les profits étaient de 42 millions de dollars. Il a réduit ce montant à 32 millions la première année et à 2.2 millions l'année suivante. A ce rythme, il conduira la société à la faillite. Où est donc la prétendue expérience des affaires du ministre? Où sont les résultats? Il est vain d'invoquer l'écart entre les taux d'intérêts. Je vous dis, monsieur, que c'est dans les frais d'administration que réside la difficulté. Ils ont augmenté de 5 millions de dollars et c'est là la raison. Est-ce que les Canadiens ont obtenu un meilleur service pour autant? Pas dans le portefeuille des assurances en tout cas, puisque le montant brut couvert par l'assurance a diminué. Est-ce dans le domaine des prêts alors? Oui, le montant a augmenté de 500 millions de dollars. C'est la seule chose qui ait augmenté et il s'agit d'actifs bruts; soit environ 15 p. 100.

Il convient d'étudier la société et sa rentabilité. Il faut également déterminer si elle accomplit le travail dont on l'a chargée. Est-ce que ce ministre, dans sa gestion de la société, a fait ce qu'on attendait de lui? On est rendu à la deuxième lecture de ce projet de loi et on se demande sérieusement si la société remplit la mission qui lui a été confiée de façon efficace et profitable. Un coup d'œil sur le nombre total des employés de la Société, sur l'augmentation des frais généraux, sur la réduction énorme des bénéfices et sur l'investissement démesuré des derniers des contribuables dans cette Société nous permet de constater que celle-ci n'est pas à la hauteur de la situation. Voilà de quoi il retourne. Voilà pourquoi il faudrait que lorsque le projet de loi sera soumis à l'étude du comité, le ministre puisse y expliquer en détail les méthodes qu'il a employées pour gérer le portefeuille du ministère d'État (Commerce international). Alors que la Société réalisait des bénéfices de 42 millions de dollars, quand nous formions le gouvernement, ce ministre a réussi à ne lui en faire réaliser que 2.2 millions. La valeur des contrats d'assurance a diminué. Le ministre a consenti des prêts aux Algériens, aux Polonais, aux Israéliens et aux Argentins. Qu'a-t-il fait au juste? Il a subventionné 13 ventes pour le compte de la société De Havilland Canada Limitée. Voilà une société d'État qui, elle aussi, est déficitaire.

Mais venons-en aux choses sérieuses. Vendons-nous des produits canadiens? Subventionnons-nous le commerce canadien? Aidons-nous le commerce canadien? Sommes-nous en train de faire un gâchis?

Le ministre sait que l'Afrique du Sud et Taiwan offrent les meilleures possibilités commerciales pour le Canada. Pourtant, il se refuse d'ouvrir des bureaux dans ces pays. Il refuse de promouvoir le commerce car il estime en quelque sorte que le

gouvernement n'a pas d'avantage, sur le plan politique, à le faire. Je comprendrais ses penchants politiques s'il était le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), mais il est le ministre d'État (Commerce international). Je tiens à lui rappeler que le commerce ne connaît pas de frontières. Il ferait mieux de s'intéresser de façon plus active au commerce et de vendre les produits du Canada, au lieu de se préoccuper de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait bien dire à l'Église unie du Canada. J'encourage le ministre à s'y consacrer activement. Les gens consomment des biens et nous devrions nous retrouver sur les marchés, occupés à vendre nos produits et à conclure des ententes commerciales. La Société est à la disposition du ministre. Il dispose d'une compagnie d'assurance et d'une compagnie de financement et ce bill qui lui donne de plus grands pouvoirs pour promouvoir le commerce. Mais il lui faut sortir de sa tour d'ivoire et mettre les mains à la pâte. Et ce faisant, il doit veiller à l'intérêt des Canadiens. S'il n'y réussit pas, alors il ferait mieux de rentrer à Cornwall ou ailleurs. Il faut faire en sorte que le commerce extérieur du Canada soit confié à quelqu'un qui saura le stimuler, quelqu'un de dynamique, qui explorera de nouveaux marchés, qui sera convaincu que les fabricants canadiens ont le droit de vendre leurs produits partout où c'est possible.

Si vous voulez influencer les gens, il faut le faire en négociant avec eux. Il est impossible d'influencer quiconque en refusant de négocier. Vous ne convaincrez personne en étant stupide dans vos transactions ou en disant: «Je suis un pur et je serai équitable». Il faut pousser la vente. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, les Canadiens sont convaincus que nous avons gaspillé notre potentiel. Lorsque mon ami, le député de Halton (M. Jelinek) parle du chômage causé dans le secteur de l'automobile par les importations de voitures japonaises, lorsque les gens se plaignent parce que nous n'exportons pas de porc au Japon où il se vend trois fois le prix en vigueur au Canada, on se demande où est le sens du commerce du ministre. Est-il parti en vacances? Ou pour un tour du monde? Le ministre a de nombreuses explications à donner sur le bien-fondé de la politique commerciale du Canada, sur l'usage qu'il a fait des armes dont il dispose pour favoriser, protéger, multiplier et financer de nouveaux débouchés pour les Canadiens. Avec l'arsenal à sa disposition, il devrait obtenir de bien meilleurs résultats.

• (2040)

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'autant plus de participer à ce débat que j'ai moi-même été confronté à certains des problèmes auquels le ministre fait face actuellement. Nous touchons à un aspect très important de l'essor économique de notre pays. C'est aussi une question cruciale dans la perspective des problèmes graves que connaît notre pays aujourd'hui: un taux de chômage élevé et une croissance économique timide.

Le projet de loi apporte à la fois un certain nombre de changements d'ordre technique et quelques changements d'ordre financier plus profonds. C'est le cas notamment du montant des fonds publics que la Société va pouvoir investir au nom des contribuables.

J'estime que la Société pour l'expansion des exportations est un organisme très valable et très important. Comme le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) vient de le dire, elle favorise l'essor de nos exportations, à la fois par le biais de contrats d'assurance et par le financement de transactions.

Je voudrais dans un premier temps traiter de quelques points précis avant d'aborder des questions de nature plus générale concernant notre politique d'ensemble en matière de commerce et d'expansion économique. Lorsque j'examine la teneur des modifications à la loi, j'en viens à la conclusion que les demandes du ministre sont tout à fait exagérées. Il sait d'ailleurs fort bien ce qu'il fait. Avec l'article 5 du projet de loi, il nous demande de faire passer le montant du capital autorisé de la Société de un milliard à deux milliards, c'est-à-dire de doubler le montant du capital autorisé dont dispose la Société à l'heure actuelle. Mais il y a plus grave encore. La Société n'utilise actuellement qu'un tiers de son capital autorisé, soit 350 millions. Le ministre nous demande de lui signer un chèque en blanc pour faire ce que bon lui semble sans que personne n'exerce aucun contrôle ni que le Parlement ait droit de regard sur l'usage des fonds. Avec 350 millions, la Société peut emprunter jusqu'à 3.5 milliards. Avec deux milliards de capital autorisé, elle va pouvoir emprunter 20 milliards, soit six fois son passif exigible.

Le ministre nous demande également dans ce projet de loi de permettre que l'ensemble du passif de la Société, c'est-à-dire, de contrats d'assurance, prêts et autres responsabilités éventuelles, puisse totaliser 10 milliards. C'est là, une fois encore, une augmentation substantielle des pouvoirs de la Société. Le ministre veut avoir carte blanche. Je comprends que c'était là son premier discours en tant que ministre, mais il n'a pas été suffisamment explicite sur la façon dont il comptait dépenser cet argent et il ne nous a pas dit non plus quels étaient ses plans pour stimuler nos exportations.

Depuis deux ans nous avons pu constater que le gouvernement avait commis des erreurs qui ont fait énormément de tort aux contribuables canadiens, et nous avons eu connaissance tout récemment de maladresses très graves. Prenons, par exemple, les 125 millions de dollars que nous avons perdus dans la faillite de la compagnie Consolidated Computer à cause des erreurs du gouvernement qui n'a pas surveillé d'assez près les activités d'une entreprise à portée du contrôle du Parlement.

Le député de Mississauga-Sud a également parlé des garanties qu'offrent un certain nombre de sociétés de la Couronne. Nous avons vu le gouvernement demander carte blanche pour un certain nombre d'entre elles. Il vient de nous demander de porter de 500 millions à 5.5 milliards de dollars, c'est-à-dire de décupler le capital autorisé de Petro-Canada. Là encore il n'a pas fourni au Parlement suffisamment de renseignements pour lui permettre de juger si cette décision est la bonne. Des milliards de dolars échappent actuellement au contrôle du Parlement. Pour en revenir au gâchis de la compagnie Consolidated Computer, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) n'a jamais demandé, au cours de son mandat, qui était à l'origine de ces problèmes, quels étaient les fonctionnaires sous ses ordres responsables de ces erreurs ou du manque de surveillance qui ont entraîné la perte de 125 millions de dollars. Nous avons essayé de le découvrir, mais le ministre a dit: «Non, je ne vous le dirai pas». Nous lui avons ensuite demandé: «Avez-vous posé la question? Savez-vous qui a causé ces problèmes ou qui en est responsable?» Il nous a répondu par la négative.

Voilà pourquoi il faut que nous sachions mieux à quoi servira cet argent. Il ne faut pas oublier que le ministre et ses fonctionnaires vont dépenser l'argent des contribuables, que cet argent ne leur est pas tombé du ciel. Ils n'auront plus à se représenter devant le Parlement. Nous ne pourrons plus soutirer de renseignements du ministre ou exercer un certain contrôle sur les activités de l'organisation car, dorénavant, les capitaux seront augmentés par décret du conseil, selon la bonne vieille méthode. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire que le cabinet autorise automatiquement le ministre à dépenser de l'argent?

Si j'ai soulevé cette question c'est parce que ces deux milliards de dollars ne permettront pas à la société d'augmenter beaucoup ses emprunts pour financer ses activités. Nous savons également que la Société pour l'expansion des exportations est un agent de Sa Majesté et qu'elle a donc des comptes à rendre au gouvernement et par conséquent aux contribuables. Lorsqu'on voit qu'une somme aussi énorme est autorisée et que l'on comprend qu'une partie considérable du financement proviendra des contribuables et des investisseurs étrangers, on se rend compte que ce sont toutes des obligations directes des contribuables canadiens et que, en tant que parlementaires, nous devons considérer très sérieusement l'autorisation de cette hausse de capitalisation.

Permettez-moi de passer à un autre aspect des activités de la Société pour l'expansion des exportations que j'ai signalé au ministre en comité, il y a deux ou trois semaines. Je fais allusion au mandat de la SEE. Quel est ce mandat? Est-ce de faire un profit? Est-ce d'être simplement rentable, ou quelque autre mandat flou a-t-il été donné à la société? Avec cette hausse considérable de capitalisation, il est possible d'obtenir des subsides cachés très substantiels, car si la Société reçoit des capitaux du gouvernement et ne fait pas de profit mais se contente d'être rentable, les gens diront que c'est bien. Si la société ne perd pas d'argent ou n'accuse pas de déficit—et l'on sait que sur le marché international, il est difficile de faire un profit—les gens diront que la SEE s'en est bien tirée. Nous ne devons toutefois pas oublier que les 1,650 millions de dollars de capital que recevra la société seront assujettis à un taux d'intérêt car l'argent est emprunté sur les marchés de crédit par le gouvernement canadien. Il y a donc là subvention indirecte.

Je crois que le ministre a dit au comité qu'il se proposait d'utiliser une proportion accrue de capital souscrit pour appuyer le capital emprunté comme moyen de subvention indirecte ou cachée des exportations des Canadiens. Comme les honorables députés me l'ont entendu dire à plusieurs occasions, je suis favorable à une intensification des échanges commerciaux et je suis d'accord pour que le gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour accroître nos exportations. J'ai foi dans le commerce. Il revêt une très grande importance pour notre bien-être à la fois économique et social. Par contre, il est essentiel que les contribuables et les parlementaires soient au courant de l'aide financière que le gouvernement accorde à nos exportateurs. Je crains que nous ne puissions plus exercer le même droit de regard si nous adoptons le procédé que le ministre préconise, car l'aide ne sera plus visible. Elle deviendra occulte. J'entends déjà le ministre nous dire, lorsqu'il se présentera à la Chambre: «Nous sommes rentrés dans nos frais, ce qui est une belle prouesse, compte tenu de la concurrence que nous font les Japonais, les Français, les Anglais et les Allemands». Il ne prendra même pas une minute pour nous dire que les énormes capitaux qu'il aura puisés du Fonds du revenu consolidé n'ont pas rapporté un cent. Deux milliards de dollars prêtés sans intérêt, c'est l'équivalent d'une subvention de 200 millions de dollars par année à 10 p. 100 et d'une subvention de 300 millions de dollars par année à 15 p. 100. Ce que je cherche à faire comprendre, c'est que nous ne disposons pas en l'occurrence de moyens de contrôle suffisants.

• (2050)

Je voudrais parler brièvement d'un autre élément du rapport annuel dont il a été question après que le ministre se fut présenté devant le comité, il y a quelques semaines. Il s'agit des prêts reconduits, des prêts qui n'étaient plus honorés mais que le gouvernement a décidé de prolonger, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations, pour éviter qu'ils ne figurent comme tels dans la comptabilité. Cette année, le montant de ces prêts a augmenté d'environ 30 millions de dollars et les créances douteuses ont augmenté par ailleurs de 15 millions de dollars, ce qui prouve la précarité de notre situation sur les marchés commerciaux internationaux. C'est aussi un avertissement: du fait que nos problèmes s'aggravent, la Société pour l'expansion des exportations prend plus de risques. Si l'on envisage la question sous cet angle, c'est une raison supplémentaire de ne pas nous demander de donner carte blanche, de ne pas nous demander un chèque en blanc pour permettre au ministre, et par son intermédiaire, à la Société pour l'expansion des exportations, d'agir à sa guise sans être surveillée par le Parlement, sans devoir justifier les augmentations de capitaux. Je dois dire à Votre Honneur que, compte tenu des problèmes que nous avons eus avec la société Consolidated Computer, je ne suis pas convaincu qu'il faille permettre aux ministres assis en face, d'utiliser de cette façon les deniers des contribuables. Lorsque notre parti était au pouvoir, nous avions entamé des études sur le passage de la Société pour l'expansion des exportations au secteur privé, sur le partage des activités de la SEE avec les banques et d'autres entreprises privées qui connaissent très bien les marchés internationaux. Je suis déçu que les travaux sur la privatisation, si je puis utiliser ce terme dans une acception plus vaste que d'habitude, aient été abandonnés. Je crois que le secteur privé a nettement plus d'expérience depuis la création de la SEE et même avant cela, depuis la création de la Société d'assurance du crédit à l'exportation. Ces deux sociétés furent créées pour combler une lacune car, dans les milieux financiers, on ne s'intéressait pas beaucoup au commerce international. Depuis quelques années, par contre, les connaissances se sont nettement améliorées et pour la plupart des prêts établis par la SEE, le secteur privé est consulté et collabore; par conséquent, il s'agit de prêts organisés par le secteur privé avec la collaboration de la SEE.

Il existe, à mon avis, de meilleurs moyens que ceux dont nous nous sommes dotés jusqu'ici pour mettre à profit la compétence et les ressources financières du secteur privé, afin d'accroître nos capacités sur les marchés internationaux. Le gouvernement devrait lancer une étude en ce sens; j'invite le ministre à le faire et à poursuivre ainsi le travail que nous avons entamé. Qu'il s'entende avec les banques et les institutions financières qui ont des intérêts au Canada, pour trouver de nouveaux moyens d'intervention. Les petites entreprises

sont loin de tirer tous les avantages qu'elles devraient de la Société pour l'expansion des exportations.

Mon collègue, le député de Mississauga-Sud, a parlé du personnel de la SEE par rapport au nombre de prêts dont celle-ci s'est occupée l'an dernier. On s'aperçoit toutefois, à la valeur des prêts, que la société s'intéresse principalement à des projets de grande envergure. Nombre de ces derniers sont en voie d'élaboration, pilotés par des exportateurs canadiens, de concert avec la SEE et le milieu bancaire. Toutefois, il est plus que probable que la société n'a ni le temps, ni le personnel, ni surtout l'intérêt qu'il faudrait pour favoriser les petites entreprises au même titre que les grandes. Il est sûrement tout naturel que la personne qui a conclu des marchés de 100 millions, de 10 millions et d'un million consacre plus de temps au premier.

C'est pour cette raison que le gouvernement doit tenter de s'associer aux ressources, à la compétence et aux contacts courants du milieu bancaire en vue de servir les intérêts du secteur des petites entreprises plus efficacement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. J'exhorte donc le ministre à chercher à faire participer davantage le secteur privé aux décisions de la Société et à aller même jusqu'à s'assurer qu'un groupe d'étude ou une forme quelconque d'organisme consultatif soit créé et reçoive pour mandat précis d'accroître les activités que le secteur privé peut prendre en charge afin de soulager la Société pour l'expansion des exportations.

Je voudrais faire porter le reste de mes observations sur un domaine très important de la politique commerciale; ou plutôt, je voudrais, au-delà de la politique commerciale, me pencher sur nos réalisations dans le domaine du développement économique et industriel. Le ministre n'ignore sûrement pas qu'en l'absence de programmes de développement économique, il aura beau s'activer, plus le temps va passer, plus il va patiner. Si nous ne parvenons pas à soutenir la concurrence, si notre taux d'inflation continue comme aujourd'hui à dépasser de 4.5 ou 6 p. 100 celui des États-Unis ou de nos principaux rivaux, si nos produits ne respectent pas les normes actuelles de la technologie, les rouages des services du ministre tourneront dans le vide. Il mènera une lutte sans répit mais sans espoir: il perdra inévitablement la bataille.

Déjà depuis une décennie, nous nous voyons progressivement perdre du terrain dans cette lutte, notre déficit au titre des produits fabriqués ayant passé de 3 milliards environ il y a dix ans à 21 ou 22 milliards de dollars aujourd'hui. Le ministre nous dira, j'en suis sûr, que nous avons encore une balance commerciale favorable. L'an dernier, elle était excédentaire de 5.8 milliards de dollars. Le ministre en était très fier. Le fait important qu'il doit retenir est que, au cours de cette même année, le déficit commercial dans le secteur de la fabrication est passé de 17 à 22 milliards de dollars. Notre déficit commercial s'est accru de 5 milliards de dollars. Cela revient à dire que nous avons exporté quelque 50,000 à 60,000 emplois à d'autres marchés aux États-Unis, en Extrême-Orient, en Allemagne et ainsi de suite.

• (2100)

Arrêtons-nous un instant sur l'importance de notre politique de développement économique. Permettez-moi d'examiner l'une après l'autre les politiques que nous, du parti conservateur, jugeons essentielles et considérons comme les jalons que le gouvernement doit suivre afin de faciliter la tâche du ministre.

Premièrement, la formation. Si nous ne formons pas les Canadiens afin qu'ils deviennent des experts compétents, il nous sera très difficile de profiter des nouvelles technologies qui deviendront accessibles au cours des prochaines années. Il ne s'agit pas seulement de former la main-d'œuvre qui est déjà sur le marché du travail, mais également les étudiants des écoles secondaires, des collèges communautaires et des universités. Nous devons établir une gamme de programmes qui nous permettra de former une main-d'œuvre spécialisée afin de profiter des occasions qui vont se présenter à nous à l'avenir. C'est pour cela que nous nous sommes opposés aussi énergiquement aux réductions des fonds versés à l'enseignement postsecondaire. Ces restrictions compromettraient nos chances de succès au moment où nous en avons le plus besoin.

Nous devons aussi faire en sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent beaucoup plus qu'ils ne le font maintenant. J'ai été très déçu quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé sa nouvelle politique. Immédiatement après que le ministre eut fait cette annonce, les initiatives prises par le gouvernement fédéral ont été critiquées âprement par, non pas un, non pas deux, mais bien dix ministres provinciaux. Il y a certainement quelque chose qui ne va pas si nous ne pouvons pas créer l'esprit de collaboration nécessaire pour que les directives annoncées par le gouvernement fédéral soient accueillies favorablement par les gouvernements provinciaux et municipaux. Si nous ne pouvons pas créer cet esprit de collaboration, nous continuerons à nous chamailler au lieu de nous entendre pour nous attaquer aux problèmes qui existent non pas uniquement sur le marché canadien, mais aussi sur le marché mondial.

Un autre élément important de toute stratégie d'expansion économique est la recherche industrielle. Mon collègue le député de Scarborough-Est (M. Gilchrist) a pris la parole bien des fois à ce sujet et il a proposé récemment à la Chambre des mesures que le Canada pourrait prendre pour être mieux en mesure de fabriquer ses propres produits pour son marché intérieur au lieu d'acheter toujours à l'étranger. Nous avons échoué sur le plan technologique. Nous ne pouvons pas obtenir de connaissances spécialisées si nous ne mettons pas nos propres techniques au point. Nous perdons ainsi énormément d'avantages dont nous pourrions nous servir pour perfectionner davantage notre technologie.

Depuis sept ou huit ans, le Canada se maintient au septième rang pour la recherche industrielle parmi les principaux pays industrialisés. C'est ce que signale le document du gouvernement sur l'expansion économique à moyen terme. De temps à autre, on nous dit combien il est malheureux de voir les graves problèmes économiques qui se posent pour les Italiens et les Anglais. Examinons certains des chiffres contenus dans ce document. L'accroissement de notre productivité . . .

**M. Mazankowski:** Quelle productivité?

**M. Wilson:** C'est justement ce que je veux dire. L'augmentation de notre productivité représente le septième de l'augmentation de la productivité du Royaume-Uni et le onzième de celle de l'Italie. Le gouvernement prétend qu'il s'est engagé à faire en sorte que 1½ p. 100 du produit national brut du Canada soit investi dans la recherche industrielle. C'est ce qu'il affirme depuis quatre ans, mais nous continuons à perdre du terrain. Nous n'atteignons pas l'objectif visé parce que le gouvernement n'a pas élaboré de lignes de conduite qui nous permettent de le faire.

Le gouvernement fixe toujours des objectifs convenables, mais il ne sait pas comment les atteindre. Il ne comprend pas les problèmes. Il ne sait pas où trouver les moyens d'atteindre ses objectifs. Voilà pourquoi j'exhorte les ministériels à écouter les discours de mon collègue de Scarborough-Est, puisqu'il s'est efforcé de tracer les lignes de conduite appropriées.

Je voudrais pouvoir dire que nous attendrons de former le gouvernement après les prochaines élections pour instaurer nous-mêmes ces lignes de conduite, mais nous n'avons pas le temps d'attendre. De plus en plus de Canadiens perdent leur emploi. Nous perdons tous les jours un peu plus de terrain dans la course au progrès technologique. J'exhorte donc le gouvernement à écouter mon collègue de Scarborough.

Passons à certains des grands problèmes, comme l'inflation. Si nous n'arrivons pas à maîtriser l'inflation, nous allons perdre notre compétitivité. Au milieu des années 70, quand John Turner était à la barre, les dépenses publiques flambaient à la cadence de 26, 27 et 28 p. 100 par an. Nous avions une politique monétaire galopante et aucun contrôle sur la négociation collective du secteur public. John Turner disait à l'époque que son gouvernement était celui de la modération, que c'était l'année où il maîtriserait les dépenses publiques. Et cette année-là elles ont augmenté de 26 p. 100.

Le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) a vu cela de l'extérieur. Il a fallu qu'il vienne réparer les dégâts, à la tête de la Commission anti-inflation. Il comprend le problème. Malheureusement, il n'a pas l'oreille de son voisin de pupitre, qui attise l'inflation. Donc, cela reste un grand problème, et rien ne se fait.

C'est le même gouvernement qui a dit que cette politique serait celle de la modération. Qu'est-ce qui s'est passé l'an dernier? Les dépenses publiques ont augmenté de 22 p. 100. Et notre taux d'inflation? Il est passé de 8 à 12 p. 100. Il ne faut pas s'étonner que cela ait avivé l'inflation.

Comme je l'ai dit il y a une minute, le gouvernement s'est fixé les bons objectifs, mais il ne sait pas comment s'y prendre pour les atteindre. Prenons l'exemple d'un autre programme assez vaste. Il s'agit de l'approche du développement économique axée sur la spécialisation internationale. C'est une politique qu'il sera très important pour le Canada de suivre au cours des années à venir.

Nous avons au Canada un grand nobre d'entreprises qui sont des filiales de multinationales. C'est une réalité. C'est le résultat de la politique imprécise qu'a suivie le parti libéral dans les années 50 et 60. Cette situation s'est développée quoi qu'en dise ce parti, et nous sommes aujourd'hui aux prises avec le problème.

Donc, de nombreuses sociétés étrangères sont représentées ici. Que pouvons-nous y faire, les mettres toutes à la porte ou tourner la situation à notre avantage? D'après moi, il faut choisir la deuxième solution. Une façon de le faire consisterait à les rendre plus indépendantes de la société mère, c'est-à-dire, à leur permettre d'exercer un plus grand contrôle sur leurs produits, ainsi que sur leur mode de fonctionnement et sur leur développement, de façon à renforcer l'économie du pays dans son ensemble. En les incitant à se spécialiser, en leur permettant de contrôler leur éventail de produits, de la recherche à la mise en marché, et en leur assurant le contrôle total du cycle de production, nous ne pouvons qu'aider notre pays à se développer.

Les gens parlent de canadianisation. Nous avons beaucoup plus de chances que ces sociétés deviennent de plus en plus canadiennes si nous leur laissons le loisir de se développer. Lorsqu'elles seront plus stables et moins dépendantes des sociétés mères, elles seront beaucoup plus nombreuses sur les marchés et attireront les investisseurs canadiens.

J'aimerais maintenant passer à la question du dumping.

**M. Blais:** Avez-vous lu les directives de M. Gillespie?

• (2110)

**M. Wilson:** Oui. Le ministre me demande si j'ai bien lu les lignes directrices de M. Gillespie. J'ai aussi interrogé son collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Industrie et du Commerce à ce propos. Il a dit les avoir lues, mais il a également écrit que personne n'y prête attention parce que le gouvernement ne le fait pas non plus.

**M. Blais:** Ce n'est pas comme ça du tout.

**M. Wilson:** Quand ces lignes directrices ont-elles été étudiées à la Chambre pour la dernière fois?

**M. Blais:** L'année dernière.

**M. Wilson:** Il dit qu'elles ont été discutées l'année dernière. Je ferai remarquer au ministre que c'est le gouvernement et non pas l'opposition qui fixe l'ordre du Jour de la Chambre. Quand même, il devrait le savoir depuis le temps qu'il est ici. Il faut que le gouvernement mette ces lignes directrices en œuvre sinon elles ne seront jamais utilisées.

**M. Blais:** La mise en œuvre se fait.

**M. Wilson:** J'attends toujours que le gouvernement pense sérieusement aux points soulevés par ces lignes directrices, c'est-à-dire, au développement de produits mondiaux et à l'indépendance accrue des filiales canadiennes par rapport aux sociétés étrangères. Malheureusement, ce même gouvernement veut absolument que l'on se débarrasse de ces filiales, qu'on les rachète, que l'on fasse fuir les investissements étrangers ainsi que les emplois qui en découlent. Voilà la position du gouvernement et le résultat c'est que nous avons aujourd'hui un million et un quart de chômeurs.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Wilson:** Il me semble que le ministre connaît déjà le problème. J'aimerais bien qu'il montre un peu plus de détermination s'il n'est pas trop ramolli et qu'il fasse savoir à ceux qui exportent leurs produits au Canada que nous ne tolérerons pas qu'ils pratiquent le dumping ici et qu'ils utilisent nos marchés pour soutenir l'emploi au Japon, en Allemagne ou au Brésil. Il devrait adopter une position plus ferme dans ce domaine et reconnaître que lorsqu'une société japonaise vend chez nous un produit à 10, 20 ou 30 p. 100 en-dessous du prix domestique, il nous est difficile de ne pas l'acheter. Nous exportons donc des emplois au Japon, nous rendons la vie plus facile aux Japonais et nous augmentons notre chômage ici.

J'invite le ministre à discuter de la question globale du dumping de façon beaucoup plus approfondie avec les personnes qu'il désire combattre, au Japon, car s'il dit qu'il n'y aura pas de vente de générateurs ou de turbines électriques ou d'autres produits canadiens et qu'il utilise cet argument de poids pour obtenir un commerce juste dans le secteur automobile, il pourra établir un climat économique et industriel beaucoup plus sain.

Permettez-moi de passer à l'épargne et à l'investissement, monsieur l'Orateur. L'attitude vis-à-vis de l'épargne et les investissements compte parmi les principaux problèmes. Le budget qui a été présenté en novembre dernier a eu pour effet de décourager les entrepreneurs, les investisseurs et ceux qui épargnent pour leur retraite. C'était de l'argent qui aurait été investi dans l'économie et aurait donné les ressources nécessaires pour les diverses initiatives dont je viens de parler. Le gouvernement doit apprendre qu'on ne plaisante pas avec l'attitude des gens vis-à-vis de leurs economies. Ces économies qui sont le fruit de longues années de labeur, ces entreprises qu'il a fallu des années à bâtir, vous ne pouvez les traiter sans aucun égard. Nous avons vu les résultats directs de l'ingérence du gouvernement au cours des deux dernières années avec son Programme énergétique, son attitude envers les investissements étrangers, son intervention accrue dans l'économie, et pour couronner le tout, avec son budget.

L'année dernière, nous avons connu un exode de capitaux aussi bien canadiens qu'étrangers, qui s'est élevé à 19 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent, monsieur l'Orateur. Cela représente en fait le coût d'un projet d'exploitation des sables bitumineux et la moitié du coût du projet de Cold Lake. Cela équivaut à environ une fois et demi le montant total que nous consacrons d'un océan à l'autre au logement. Si cet argent avait été investi chez nous, il aurait créé quelque 200,000 emplois. Cela est égal au nombre total de chômeurs à Toronto, à Hamilton, à London et à Windsor. Voilà pourquoi la situation est si grave, et si elle est grave, c'est que le gouvernement a négligé l'effet de ses programmes politiques sur les investisseurs et sur les épargnants. Les gens ont peur; ils craignent de perdre leurs économies et leur entreprise par suite des mesures adoptées par le ministre des Finances (M. MacEachen) et de l'attitude qu'il affiche; voilà pourquoi nos concitoyens investissent massivement à l'étranger.

D'aucuns ont préconisé la dévaluation du dollar canadien; d'après eux, il suffirait de réduire les taux d'intérêt pour que le dollar canadien fléchisse. C'est très bien, tout cela. De cette façon, on aidera le ministre à favoriser nos exportations. Mais ce n'est qu'un palliatif à court terme, une solution à court terme qui laissera des séquelles durables, ce qui ne saurait être efficace. Une fois que nous aurons dévalué le dollar, qu'est-ce qui nous permettra de la maintenir au niveau atteint? L'inflation en sera attisée, les taux d'intérêt grimperont, et nous nous retrouverons avec un dollar dévalué et des taux d'intérêt aussi élevés qu'aujourd'hui. Ce n'est pas ce cette façon qu'il nous faut procéder. Ce n'est pas la solution à apporter au problème. Il nous faut dès le départ adopter de bonnes politiques économiques de base.

Le ministre ne devrait pas chercher à régler le problème avec de l'argent—comme il fait en ce moment en injectant des fonds plus importants dans la Société pour l'expansion des exportations; en effet, le problème ne saurait être réglé avec de l'argent—comme il se proposait de faire dans le cas de la Société nationale du commerce qui, heureusement, n'a pas fait long feu. Tâchons de nous doter d'une bonne politique de développement économique, car c'est de cette façon que le ministre se facilitera la tâche. Il faut qu'il consulte ses collègues, le ministre des Finances, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ainsi que le ministre de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du Commerce.

Nous avons aujourd'hui une excellente occasion de consolider le Canada, mais les mesures que nous avons appliquées au cours de la dernière décennie constituent un véritable fardeau, lequel se reflète nettement dans la forte aggravation du déficit commercial du secteur manufacturier.

Il s'impose d'apporter certains changements. Voilà le raisonnement positif que j'essaie de suivre dans ce débat, ce soir, pour encourager le ministre à présenter nos idées à ses collègues, à favoriser chez son parti la réflexion sur le développement économique, afin que nous puissions nous attaquer aux problèmes fondamentaux qui sont aujourd'hui à l'origine de tant de difficultés pour le pays.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre a été enrichie ce soir par les interventions de plusieurs députés de l'opposition. Je pense au député de Calgary-Sud (M. Thomson) qui a proposé au ministre une politique d'approche. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), de son côté, a énoncé les priorités d'échanges dans le domaine des techniques de production. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) nous a fait bénéficier de sa vaste expérience dans la question même de l'efficacité de la Société. Nous avons entendu le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) parler de la responsabilité de la Société en matière de crédit et établir le rapport avec la croissance économique du pays.

Le ministre lui-même mérite des félicitations pour avoir présenté le projet de loi et l'article 1 qu'il renferme, dont je vais parler dans un instant. Il a en outre eu envers la Chambre la courtoisie de venir suivre le débat. Les intervenants n'ont pas mâché leurs mots, mais leurs discours ont été constructifs. Il faut féliciter le ministre d'avoir eu la courtoisie de venir écouter, parce que c'est la seule chose qu'il peut faire. Nous sommes au Parlement, assemblée délibérante et les discours ont été ce soir de très haute qualité.

Je m'attacherai dans mes observations de ce soir à un point en particulier du projet de loi et j'effleurerai peut-être les questions idéologiques. Le ministre a là une magnifique occasion d'étendre les services de la Société pour l'expansion des exportations d'une manière qui ne sera pas excessivement lourde pour les voies et moyens du ministre des Finances (M. MacEachen). Je veux parler de la composition du capital de la Société. Elle est fondée sur un principe identique à celui de la Société du crédit agricole établie en 1959. En fonction du montant de son capital, cette dernière peut prêter jusqu'à 25 fois le montant total de son capital. Il en va de même pour les banques. La Société pour l'expansion des exportations, elle, ne peut prêter que dix fois le montant de son capital, mais celui-ci est plus important. Maintenant que son capital autorisé va être porté à deux milliards, la Société va disposer d'une somme assez considérale pour jouer au poker du commerce international.

• (2120)

Mais c'est l'amendement proposé par l'article 6 que je trouve absolument radical et encore plus important. Je vais vous lire cet article pour que l'on sache bien qu'il y a une certaine logique dans tout cela, ce qui est somme toute assez rare de la part du gouvernement. Cet article 6 dit ceci:

L'article 12 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

J'ai déjà dit en gros en quoi consistait l'article 12. Selon la nouvelle disposition, l'article 12 s'énoncera de la manière suivante:

La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, emprunter des fonds de toute manière, notamment par l'émission et la vente d'obligations, de débentures, de billets et autres titres de créance de la Société.

Si, avec un tel amendement, les employés dynamiques et intelligents de la Société—selon le député de Mississauga-Sud ils sont au nombre de 543 . . .

**M. Mazankowski:** Un pour chaque prêt.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** . . . n'arrivent pas à trouver des contrats et des idées pour financer les activités de la Société à bien moindre coût que s'ils devaient emprunter de l'argent à même le Fonds du revenu consolidé, ils ne valent pas grand-chose.

Une modification assez similaire figurait dans un projet de loi que nous avons étudié au cours de cette session, le Bill C-88, qui concernait la Société du crédit agricole. Je vais m'abstenir d'en donner lecture, mais c'est exactement la même chose, mot pour mot, que la modification qu'on retrouve dans le bill.

A la place du ministre, si je voulais faire preuve de dynamisme, je ne souhaiterais rien d'autre. Ce serait comme si quelqu'un m'avait donné la clé du royaume. Les avocats du ministère de la Justice nous ont dit que les mots «de toute manière» veulent dire ce qu'ils veulent dire, et quand j'ai proposé un amendement à cet article de la loi sur la Société du crédit agricole, on l'a tout simplement jugé inutile. J'ai voulu plus de précisions et j'ai énuméré quelques-unes des autres méthodes en rappelant que les avocats affirment que l'expression «de toute manière» veut dire précisément ce qu'elle dit.

Quels sont ces autres moyens qui permettraient à la Société de regarnir son compte de capital, et donc son compte de prêt? Il y a un an, les conservateurs avaient proposé la méthode de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Cela ne veut pas dire que nous aurions à lui donner ce nom. En langage clair, cela signifie que nous pourrions adopter le même principe que l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, un principe bien établi dans nos antécédents financiers, dans ceux des États-Unis et d'autres pays. Le principe est très simple. Si un Canadien prête de l'argent dans un but de portée nationale ou sociale, ce Canadien n'est pas tenu de payer l'impôt sur l'intérêt qu'il touche sur le prêt. Nous l'avions fait pour les obligations durant la première Grande Guerre, et le budget Crosbie de 1979 avait recours à ce moyen pour obtenir des capitaux pour la petite entreprise y compris les exploitations agricoles constituées. C'était un bon principe, car lorsque les banques se sont rendu compte de sa valeur, elles ont commencé à prêter aux petites entreprises et aux agriculteurs à un taux légèrement au-dessus de la moitié du taux courant. C'était donc un objectif réalisable.

L'administration ou la gestion de cet argent pourrait être confiée à un organisme qui serait à l'abri des difficultés inhérentes à tout organisme public et le ministre devrait demander aux responsables de la Société de faire des propositions avant même que le bill n'en soit à l'étape au comité. Ces propositions seraient présentées au Conseil du Trésor, au ministère des Finances et même au cabinet.

La seule objection qu'aient faite la Société du crédit agricole, la Société canadienne d'hypothèques et logement ainsi que cet organisme d'exportation, c'est qu'il faudrait modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Il faudrait y voir immédiatement, car s'il est possible de modifier la loi de l'impôt sur le revenu dans le cas de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, on devrait pouvoir faire adopter facilement un amendement analogue pour ces autres organismes. J'invite très sérieusement le ministre à collaborer étroitement avec le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), puisque la loi qui régit son ministère renferme un article semblable, afin de voir s'ils ne pourraient pas rédiger ensemble une proposition incluant cette méthode peu coûteuse de réunir des capitaux. S'ils peuvent rassembler des fonds pour la moitié du taux d'intérêt en vigueur grâce à cette exemption d'impôt fédéral, ils auront une base monétaire qu'ils pourront asseoir solidement et élargir en accordant des prêts moins coûteux. Comme le ministre le sait, cela compte beaucoup dans la lutte serrée qui se livre pour les marchés disponibles. En fait, la concurrence se fait au niveau des modalités de crédit. Nous avons beau avoir le meilleur produit du monde, le Candu, par exemple, nous avons beau avoir la meilleure machinerie agricole au monde, ce qui est le cas, et nous avons beau avoir la meilleure qualité d'acier au meilleur prix au monde, ce qui est aussi le cas, nous ne réussirons pas à les vendre à moins d'offrir des conditions de paiement intéressantes, car c'est là-dessus que se joue la concurrence avec les autres pays.

Le ministre comprend bien l'autre problème qui se pose et que l'on appelle par euphémisme les «coûts de commercialisation». Mais je pense avoir bien fait comprendre que tous les députés, les députés de tous les partis à la Chambre—les députés ministériels il va sans dire—feront tout ce qui est en leur pouvoir pour aider le ministre à améliorer le rendement de la Société pour l'expansion des exportations. La première étape consiste à accumuler une réserve de capitaux au plus bas prix possible, de façon à pouvoir faire concurrence aux autres pays qui font de même. Munis de fonds plus considérables, nous aurions de bonnes chances de succès. A mon avis, le principe de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise est valable. Si le ministre est intéressé, d'autres députés de mon parti peuvent lui conseiller d'autres méthodes.

• (2130)

Le budget a supprimé tous les encouragements à l'épargne accordés au cours des sept ou huit dernières années, mais il est possible de les rétablir en vertu de cette disposition si l'on permet aux contribuables de prêter de l'argent à la Société du crédit agricole. La rente d'étalement du revenu pourrait servir à étaler le revenu sur un certain nombre d'années. Il serait possible de créer des régimes d'épargne-retraite ou autres en vertu de cet article. Je ne vois comme limites que l'initiative et l'imagination du personnel chargé de l'exécuter. S'il n'y a pas de personnel qualifié au ministère, il faudrait en engager, mais nous ne devrions pas rater cette occasion. Il serait possible d'utiliser autant de mesures de ce genre que nous voulons.

Si je formule ces propositions, c'est parce qu'en qualité de simple député, je suis très heureux de voir que les idées qui ont été présentées à la Chambre à la demande du premier ministre (M. Trudeau) et d'autres ministres ont été appliquées. Il y a un an, nous avons présenté certaines propositions positives, et je suis heureux de constater qu'elles figurent dans le budget et dans le projet de loi. Cela montre que si l'on fait preuve de patience et de persévérance, on réussit parfois à faire inclure certaines recommandations dans un texte de loi.

En toute humilité, je souhaite que Dieu bénisse les fonctionnaires qui ont glissé cette disposition dans le bill. Le ministre a ainsi l'occasion de contourner le budget qui a remplacé les encouragements par des échappatoires. Cela permet d'annuler certains articles du budget sans toutefois perdre la face.

Le ministre a l'occasion de donner libre cours à son imagination et à son initiative, de sorte que lorsque les dés seront jetés, il pourra s'écrier «Sapristi, j'ai accompli quelque chose en dépit du système!» Je voudrais que tous les députés appuient les efforts déployés par le ministre.

Toutefois, il ne s'agit pas du seul moyen de se procurer des fonds. Le ministre n'ignore pas que bien des gens cherchent à investir. Je suis sûr que les responsables du gouvernement en sont également conscients. Lorsque je parle de fonds à investir, j'entends plus particulièrement les eurodollars et les pétrodollars. Le ministre sait probablement qu'il y a des investisseurs qui souhaitent ardemment placer leurs capitaux aux États-Unis et au Canada. Si je ne m'abuse, les banques suisses accordent aujourd'hui des taux d'intérêt réels d'environ 11 p. 100 et l'Arabie Saoudite probablement autour de 10 p. 100. Évidemment, il y a toujours le risque d'une fluctuation des taux de change lorsque l'on emprunte à des pays producteurs de pétrole. Certains ont connu une mauvaise expérience il y a sept ans lorsque d'importants bouleversements se sont produits en l'espace d'un an et demi sur les marchés monétaires. Cependant, ces prêts peuvent être assurés contre toute variation du principal ou du taux d'intérêt. Comme la plupart des banques suisses exigent une prime de 2 p. 100 pour ce genre d'assurance, le taux d'intérêt serait porté à 13 p. 100, mais on élimine ainsi tout risque de changement dans la valeur du dollar canadien.

Ce serait une autre solution pour obtenir de l'argent à bon marché. La Société pour l'expansion des exportations ne veut sûrement pas emprunter à 17 p. 100 auprès du Fonds du revenu consolidé. D'abord, elle ne le peut pas et, en second lieu, qui est prêt à payer 17 p. 100 quand il peut emprunter à 11 p. 100, plus 2 p. 100 de prime? Probablement que les sociétés d'investissement arabes exigeraient 10 p. 100 plus une prime de 2 p. 100.

Il incombe au ministre de passer en revue toutes ces possibilités. Ces gens-là ont hâte de pouvoir investir leur argent et aussi ils ne tiennent pas à le ravoir trop tôt.

On pourrait avoir recours aux mêmes méthodes pour les pays en voie de développement. Dans ces cas-là, une opération trilatérale s'impose. Nous ne pouvons leur prêter parce qu'ils n'ont pas de cote de crédit, et la démarche ne serait pas plus avantageuse pour eux que pour nous. Des liens pourraient être établis, toutefois, par l'entremise d'un organisme commercial international qualifié qui sait que pour être en mesure de nous rembourser, ces pays doivent vendre à d'autres pays une partie de leurs produits. La SEE n'est pas en mesure de le faire—en fait, aucun de nos organismes ne l'est, mais des sociétés commerciales internationales privées peuvent réussir à établir des liens commerciaux entre trois pays. Le financement d'un tel marché devient très complexe.

Je ne cherche pas à faire la leçon au ministre mais je veux simplement lui signaler quelques difficultés. A l'heure actuelle, compte tenu de notre puissance industrielle croissante et de notre potentiel de productivité, nous devons mettre au point une technique d'exportation à un niveau très élevé. Il importe d'obtenir de bonnes conditions concernant les taux d'intérêt, les délais de paiement et les frais de commercialisation. C'est parfois une société commerciale internationale expérimentée qui s'en charge.

Il faut également négocier des avantages réciproques. A l'époque de l'impérialisme économique, le vieux principe nord-américain voulait qu'il n'y ait qu'une seule sorte de marché; obtenir le plus possible. Le nouveau genre de marché qui correspond aux pays en voie de développement les plus avancés prévoit des avantages réciproques. C'est toujours possible, si les deux parties abordent la question avec objectivité. Bien entendu, tous les pays sont différents; au Mexique, c'est le pétrole contre le Candu. Au Japon, il s'agit de savoir si ce pays veut véritablement avoir accès à nos richesses naturelles à l'avenir. Il importe de ne pas nous laisser débouter par la politesse et la fermeté des Japonais. Tant que l'on parle poliment à des Japonais, on peut être ferme. En fait, c'est de cette façon que l'on gagne leur respect. Avec l'Europe, il s'agit également de l'accès à nos ressources. Si l'Europe veut notre charbon et notre fer, elle devra scinder ses tarifs douaniers. Je suis sûr que le ministre sait à quel point cette idée est bonne pour ce qui est des relations gouvernement à gouvernement. Dans le cas de la Pologne et des pays au delà du rideau de fer, ce sont les denrées alimentaires qui sont les plus importantes. Nous en avons,

mais il s'agit de savoir comment ces pays trouveront l'argent pour les payer. Le ministre connaît la réponse: le commerce trilatéral. C'est pourquoi j'inscris toujours dans mes notes: «Pas plus de trois ans de crédit».

Je ne parlerai pas de la technique de l'entreprise mixte, ni des sociétés commerciales internationales, ni encore de la position respective de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et ainsi de suite.

Je voudrais donner matière à réflexion à la Chambre. Ce projet de loi a permis au ministre de donner du poids à la Société pour l'expansion des exportations pour lui permettre de soutenir la concurrence des autres pays industrialisés qui œuvrent dans le même domaine. Il faut se battre, dans le monde actuel. Il a écouté mes collègues qui ont parlé d'efficacité et des méthodes à suivre, mais je tiens à souhaiter toute la chance possible au ministre pour mettre ces propositions en vigueur immédiatement. Ces mesures seront très utiles à notre secteur des exportations au cours des prochaines décennies.

**Des voix:** Bravo!

• (2140)

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer ce projet de loi compte tenu des réserves exprimées par mes collègues pour d'excellentes raisons. Cette société appartient entièrement à la Couronne et elle est dotée de vastes pouvoirs dont le pouvoir d'emprunter, de prêter, de garantir des prêts, de passer des contrats d'assurance sur des exportations et des placements étrangers et de donner d'autres garanties à l'égard des marchés d'exportations. Il faut espérer que nous étudierons à fond au comité certains arguments invoqués par mes collègues.

La Société pour l'expansion des exportations a été un instrument utile pour accroître nos échanges du Canada dans le monde entier, mais nous devons reconnaître que dans le domaine du commerce international, notre succès n'est guère impressionnant. On peut se demander ce qui se serait produit sans la SEE. Nous constatons que la tranche canadienne du commerce mondial a fléchi de 4.9 à 3 p. 100 durant les dix dernières années. En termes absolus, et par rapport aux autres pays industrialisés de l'Ouest, notre productivité a diminué de façon plutôt spectaculaire et continue de le faire. Il suffit d'étudier les récents documents budgétaires, notamment le document intitulé: «La situation économique actuelle» pour constater que depuis dix ans, la productivité canadienne a fluctué de .2 p. 100. Ce taux était de .6 p. 100 aux États-Unis, de 1.5 p. 100 au Royaume Uni, de 3.1 p. 100 en Allemagne, de 2.7 p. 100 en France, de 2.2 p. 100 en Italie et de 3.4 au Japon. Par conséquent, sur sept pays, le Canada figure au dernier rang. On peut qualifier notre secteur de la fabrication d'inefficace. Je trouve que nous fabriquons des produits trop divers et que nos économies d'échelle sont telles que nous éprouvons du mal à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Nous sommes faibles dans le domaine de la recherche et du développement, notre système de commercialisation est inefficace, et nous manquons apparemment de persévérance et d'esprit de suite dans nos efforts pour conserver les marchés que nous avons conquis. Autrement dit, nous avons tendance à nous attaquer aux marchés par intermittence; quand les choses se compliquent, nous nous retirons; quand nous avons un excédent, nous nous mêlons de commercialisation. Ce peu de suite dans les efforts nuit à nos progrès.

L'accord sur l'automobile mis à part, nos exportations de produits ouvrés ne représentent qu'un cinquième de nos exportations globales, ce qui est bien inférieur à la moyenne se situant entre un demi et trois cinquièmes pour les principaux pays industrialisés. Ce qui contribue beaucoup à deux problèmes très pressants que nous éprouvons, soit le déséquilibre de notre balance des paiements et le chômage. Au cours des 32 années qui se sont écoulées de 1950 à 1981, le Canada n'a enregistré un excédent de son compte courant que quatre fois. Dans une bonne mesure, il est juste de dire que cela est imputable à l'exode des dividendes et au coût du service de notre dette, mais notre déficit au chapitre des produits ouvrés a atteint 88 milliards de dollars au cours des années 70, y compris 60 milliards au cours des cinq dernières années de cette décennie.

Le déficit s'aggrave encore, monsieur l'Orateur, dans la nouvelle décennie. En 1980-1981, le déficit commercial des produits de fabrication atteint presque 40 milliards de dollars et rien ne laisse présager un revirement. Nous comptons beaucoup trop sur l'industrie extractive, coûteuse en capitaux mais peu génératrice d'emplois. Je suis heureux de voir que le ministre des Transports (M. Pepin) est présent aujourd'hui, lui qui veut tant accroître le transport ferroviaire, surtout dans l'Ouest. Ce sont principalement nos richesses naturelles que les chemins de fer transportent, le charbon, notamment, dont les exportations à partir des installations portuaires de l'Ouest vont passer de 15 millions de tonnes en 1980 à près de 59 millions en 1990, soit une augmentation d'environ 350 p. 100. Nos exportations d'engrais vont monter à 28 millions de tonnes, une hausse de 78 p. 100; celles de nos produits forestiers bruts vont s'accroître de 65 p. 100.

Monsieur l'Orateur, les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont sans doute fait valoir l'argument suivant au ministre comme aux autres hommes politiques: on les oblige à défrayer l'amélioration du transport ferroviaire, mais c'est pour mieux exporter à l'étranger des volumes encore plus considérables de nos richesses. Le charbon, nous le reverrons sans doute sous forme de téléviseurs, de réfrigérateurs ou d'automobiles. D'autre part, le transport céréalier n'augmentera probablement que de 40 p. 100 d'ici à dix ans. Autrement dit, la situation va donc empirer.

Ce qui aggrave encore davantage la situation, c'est la récession mondiale. Le gouvernement continue à baser sa politique de reprise économique sur les mégaprojets, comme en témoigne la stratégie de développement économique qui accompagne le dernier budget. Ce budget n'a pas favorisé un accroissement de notre capacité manufacturière. Il aggrave la situation également. Il suffit de songer à la réduction de la déduction pour amortissement la première année et à son incidence sur le secteur automobile. Rien que dans la location automobile, le nombre de voitures baissera de 44,000 en 1982. Le budget n'encourage pas du tout les fabricants à se rééquiper ni à accroître leur rendement. Il est manifeste que le gouvernement se repose exclusivement sur les ressources et qu'il ne tient pas compte de nos responsabilités dans le domaine manufacturier, car nous ne sommes pas décidés à accroître notre rendement ni à intensifier la recherche et le développement, ni à encourager les

entreprises à se rééquiper. Voilà pourquoi nous sommes dans une situation extrêmement précaire.

• (2150)

Il n'arrive pas très souvent que nous ayons un bill de ce genre qui donne lieu à la sorte de débat que nous avons eu ici aujourd'hui. Mais quand nous nous penchons sur la situation du pays, nous constatons que nos exportations traversent une crise grave. Il faut féliciter le secteur agricole, spécialement celui des grains et des oléagineux. Encore une fois, je vois avec plaisir que le ministre des Transports (M. Pepin) est ici. Je pense qu'il a reconnu l'importance du secteur des grains et des oléagineux, surtout au plan de notre potentiel d'exportation, parce qu'il engendre d'énormes retombées. Je sais que le ministre s'occupe avec le plus grand sérieux de ce problème. Nous avons perdu un peu de terrain ces dix dernières années, mais nous n'avons pas vraiment pénétré les marchés comme nous l'aurions pu et comme nous l'aurions dû. Cela vient peut-être du manque de fiabilité de notre réseau de transport. Je constate avec plaisir—ce dont il faut louer le ministre—que cette année nous allons probablement établir un record historique de 26 millions de tonnes métriques, qui était l'objectif fixé.

J'ai toujours été de ceux qui croient à la nécessité d'établir des objectifs. Je l'ai fait quand j'étais ministre. Je pense qu'il faut se fixer un but. Je suis heureux que le ministre et son collègue, le ministre chargé de la Commission du blé, se soient fixé un très ambitieux objectif de 26 millions de tonnes métriques, qui va être atteint, je pense. Cela impose au réseau l'obligation de fonctionner, de surmonter les difficultés et les déficiences.

Il y a dix ans, nous avions environ 26 p. 100 du commerce mondial du blé. L'an dernier, notre part était tombée à 17 p. 100 seulement. Cela veut dire que si, en chiffres absolus, notre part augmente, elle baisse au contraire en termes de pénétration des marchés. Cela nous impose à tous un net défi. Et dans ce défi il y a l'amélioration de notre réseau de transport. Il faut également aiguiser nos techniques de commercialisation. J'ai la ferme conviction que nos producteurs vont produire, si on le leur demande. L'exportation des grains et des oléagineux va nous procurer cette année dans les 5 à 6 milliards de devises. Lorsque l'on considère les retombées considérables qui se font sentir aux quatre coins du pays, je crois qu'il est juste de dire que pour chaque dollar de grains et d'oléagineux exportés il existe de Vancouver jusqu'aux ports de l'Atlantique un effet multiplicateur de l'ordre de $4 à $5. Cela est remarquable. Il suffit de visiter un endroit pour constater que la collectivité dépend très largement des centres de culture céréalière en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba. Même si le prix des importations est monté en flèche, alors que le prix de vente net du producteur a fléchi plutôt sensiblement, nos producteurs sont encore concurrentiels sur les marchés internationaux.

Prenons, par exemple, le cas de l'année en cours. Les coûts des facteurs de production ont augmenté et les cours mondiaux ont diminué, de sorte que le revenu net des producteurs a diminué de 25 p. 100. Pourtant, nos agriculteurs continuent de livrer concurrence à l'étranger et de trouver de nouveaux débouchés. Si je mentionne ce point, c'est tout simplement pour montrer qu'avec de la volonté et des ressources, nous pouvons livrer concurrence à l'étranger et nous tailler une place de choix sur les marchés internationaux. Je crois que le secteur agricole peut être considéré comme l'exemple même d'un secteur auquel nous avons conservé sa supériorité en veillant à maintenir les débouchés que nous avons conquis au cours des ans. J'espère que nous pourrons améliorer notre compétitivité. Je suis certain que nous pouvons l'améliorer, car je crois que la compétitivité de nos produits agricoles n'a jamais été aussi bonne.

Je ne sais pas si Canagrex y contribuera pour beaucoup. Le bill concernant Canagrex est actuellement retenu au comité. Je crois que l'on doute quelque peu de l'aptitude de Canagrex à atteindre ses objectifs. Quoi qu'il lui arrive, nos agriculteurs pourront produire car le climat est propice, l'infrastructure de transport est en place, et les mécanismes de commercialisation ainsi que les instruments de crédit nécessaires sont disponibles. Il n'y a pas de doute à ce sujet.

Si le Canada a du mal à conquérir des marchés internationaux, c'est, entre autres, à cause des dispositions des accords du GATT dont nous sommes signataires. Comme quelqu'un l'à déjà donné à entendre, il semble que le Canada soit le scout du monde commercial. Que ce soit vrai ou simplement une impression, peu importe, mais il reste que le Canada, pour ce qui est de respecter les accords du GATT, s'en tire moins bien que ses rivaux qui, eux, semblent pouvoir les contourner. Nous savons qu'il existe des écrans protecteurs dont certains pays se servent pour protéger leur secteur. Nous savons que les droits de douane existent, comme aussi des obstacles non tarifaires, un tas de pratiques injustes et qu'il se fait du dumping.

Je me dois de signaler que dans le cas des mégaprojets, je les mentionne encore une fois, qui représentent des investissements de 440 milliards de dollars, environ la moitié ont trait au secteur de l'électricité. Un coup d'oeil sur ce secteur et nous constatons que 10 p. 100 des mégaprojets ont déjà été amorcés. Nous remarquons également que 8 p. 100 des biens d'équipement de ces mégaprojets sont achetés à l'étranger. Nous parlons bien de la nécessité de pénétrer les marchés étrangers, mais il faudrait également dire et comprendre que nous avons intérêt à reconquérir notre marché intérieur. Le dumping cause un tort énorme à notre industrie secondaire. Il y a là de toute évidence un domaine où le gouvernement devrait agir. Il est indiscutable que sur neuf, je pense, groupes alternateurs achetés ces derniers temps, tous ont été achetés à l'étranger, principalement au Japon à 50 p. 100 au-dessous du cours. Mais les mêmes marchés sont fermés aux constructeurs étrangers. En d'autres termes, le Canada ne peut pas pénétrer ce marché même s'il le voulait.

En fait, quand on examine les prix, nous remarquons sur un modèle de transformateur une différence de 35 p. 100. Telle était la marge du dumping. Dans un autre cas, le chiffre était de 33 p. 100. Si l'on n'insistera jamais assez sur l'importance des exportations pour pénétrer les marchés et réaliser notre potentiel, il faut veiller à ce que notre propre potentiel intérieur ne soit pas violé, que notre marché intérieur soit protégé.

Dans le domaine de l'agriculture et des produits agricoles, je sais pertinemment que la CEE et le Japon ont fermé la porte à beaucoup de produits agricoles, que leur agriculture est fortement subventionnée. Et la liste s'allonge indéfiniment. J'espère que j'aurai la possibilité ultérieurement, au comité ou à la suite du débat à la Chambre, de développer certains de ces arguments. Il y a accord je pense pour que le bill soit renvoyé au comité. C'est dans cet esprit de collaboration que je cède la parole. Au nom de mon parti, je pense que nous sommes disposés à renvoyer immédiatement le bill au comité.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 2.

**Des voix:** D'accord.

La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

---

• (2200)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—A) ON DEMANDE UN RAJUSTEMENT DES PENSIONS—B) LA DATE DE LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir ce soir sur une réponse totalement inacceptable que j'ai reçue du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), le 12 mai 1982, au sujet de l'augmentation du taux de base des pensions des anciens combattants. La réponse du ministre me montre qu'il n'a peut-être pas accompli son travail aussi bien qu'il aurait dû. J'ai demandé au ministre comment il pouvait justifier de laisser quelque 130,000 anciens combattants accuser un retard de $900 par rapport au salaire moyen du groupe des cinq catégories de fonctionnaires les moins bien rémunérés. Je lui ai également demandé d'apporter des modifications à l'article 58 de la loi sur les pensions pour faire en sorte que les augmentations permettent de rejoindre le salaire moyen des cinq catégories de fonctionnaires non spécialisés ou que l'augmentation soit équivalente à la hausse de l'indice des prix à la consommation si cela donnait une pension plus élevée. Enfin, je lui ai demandé s'il ferait le nécessaire pour que ce principe soit inséré dans la loi sur les pensions. Une telle modification garantirait aux anciens combattants une augmentation juste et constante par rapport aux augmentations dans la Fonction publique.

Le ministre a répondu alors qu'il n'avait pas eu suffisamment de temps pour étudier la proposition que j'avais présentée, proposition d'ailleurs soumise au comité permanent des affaires des anciens combattants par l'Association des anciens combattants. Le ministre a alors omis d'avouer que cette même recommendation avait été présentée par des associations d'anciens combattants, par divers comités gouvernementaux et par un groupe d'étude établi en 1972 par son ministère et dont faisaient partie des représentants de ce dernier. Jusqu'à 1972, son ministère recommandait ce qui suit, et je cite le texte même du groupe d'étude:

> Il semble tout à fait évident au groupe d'étude que ces anciens combattants handicapés devraient avoir le même niveau de vie que les autres Canadiens et qu'ils ne devraient pas être forcés d'attendre une indexation de leur pension au coût de la vie. Les services qu'ils ont rendus et les sacrifices qu'ils ont consentis leur ont gagné le droit de profiter, comme il va de soi, des mêmes avantages que les travailleurs canadiens.



Le groupe d'étude a fait également la recommandation suivante:

> Il faudrait rajuster les pensions chaque année, à date fixe, en fonction des hausses de salaire moyennes de certains groupes de la fonction publique et en tenant compte des déductions d'impôt en vigueur le jour fixé.

S'il faut au ministre et à son ministère plus de dix ans pour étudier et effectuer un changement aussi simple à la loi sur les pensions, pas étonnant qu'ils ne soient pas parvenus à régler certains problèmes plus complexes tels que le retard dans l'étude des demandes depuis l'instauration du système de prestations. Personne ne peut se permettre d'attendre dix ans une décision aussi simple et pourtant le ministre prétend qu'il lui faut plus de temps pour étudier cette proposition. En attendant, les organismes d'anciens combattants doivent venir, chapeau bas, quémander une majoration annuelle des pensions afin que les anciens combattants puissent survivre.

Un certain nombre d'améliorations encourageantes ont été réalisées au ministère sur le plan de la gestion et de l'exploitation, mais le ministre n'a aucune raison de ne pas continuer dans cette voie ici ce soir en n'obligeant plus les anciens combattants à venir quémander pour faire face à la hausse du coût de la vie.

Ce qui me satisfait surtout c'est que le ministre a récemment déclaré au comité permanent des Affaires des anciens combattants qu'il ne voyait pas d'objection à fixer une limite de six mois pour l'étude des demandes et la procédure d'appel, si ce n'est qu'il pourrait être difficile de récupérer les dossiers médicaux. Grâce au système informatisé dont le journal du ministère a parlé en termes tellement ronflants, il sera possible de récupérer en moins de trois mois les renseignements médicaux d'un bout à l'autre du pays, ce qui laissera trois mois pour les appels.

Le ministre me répondra sans doute que les pensions n'accusent que depuis peu de temps un retard sur la hausse du coût de la vie. Néanmoins, ce n'est pas une raison pour obliger les anciens combattants à revenir chaque année quémander une majoration, simplement pour faire face à la hausse du coût de la vie. Cela complique inutilement les choses tant pour les organismes d'anciens combattants que pour le ministère. Il est vrai que le coût de ces modifications ne serait pas négligeable, mais ne serait-il pas logique de régulariser le système en accordant automatiquement des augmentations annuelles?

Les modifications à la loi sur les pensions qui ont été recommandées par la plupart des associations d'anciens combattants du Canada, le comité sénatorial de la santé, du bien-être et des sciences, les agents du ministère des Anciens combattants et le parti conservateur ne peuvent plus être différées sous prétexte qu'on révise la loi. J'espère que le ministre se rendra ce soir aux arguments des nombreux défenseurs de ce projet et qu'il nous annoncera la présentation d'une loi avant l'ajournement d'été. Il peut être certain de l'appui de tous les partis et de l'adoption rapide de cette mesure. Les anciens combattants invalides de tout le Canada attendent avec beaucoup d'intérêt la réponse que le ministre leur donnera ce soir.

• (2205)

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, le député sait certainement qu'en 1973, le montant de base de la pension d'invalidité a été établi pour permettre aux pensionnés qui n'avaient aucune personne à charge et qui étaient invalides à 100 p. 100 de recevoir une pension équivalente à la moyenne du salaire des membres de cinq catégories de fonctionnaires sans qualification, une fois l'impôt sur le revenu prélevé, et en partant du principe que les fonctionnaires en question vivaient dans la province qui jouit du taux d'imposition le plus faible. Il va de soi bien entendu que l'impôt sur le revenu ne s'applique pas aux pensions versées par la Commission canadienne des pensions.

Au 1er janvier de cette année, le salaire annuel moyen des cinq catégories de fonctionnaires retenues s'établissait à $10,371. Il était donc inférieur de $554.52 au salaire annuel moyen après impôt des pensionnés invalides à 100 p. 100 vivant seuls qui touchaient alors $10,925.52, car ils venaient de bénéficier d'une augmentation de 12.2 p. 100 équivalente au taux d'inflation.

Dernièrement, certaines des catégories de fonctionnaires servant au calcul du salaire moyen composé ont bénéficié d'augmentations de salaire. En conséquence, au 1er avril 1982, le salaire après impôt des cinq catégories de fonctionnaires célibataires retenu s'élève à $988.91 par mois, soit $11,867 par an. Par contre, un pensionné célibataire invalide à 100 p. 100 reçoit $910.46 par mois, soit $10,925.52 par an. En d'autres termes, les fonctionnaires appartenant aux catégories retenues touchent $78.45 par mois ou encore $941.48 de plus par an. Un pensionné invalide à 100 p. 100 sans enfant à charge reçoit $13,656.96 par an, alors que les fonctionnaires mariés appartenant aux catégories sélectionnées gagnent $12,613.00 par an après impôt, ce qui revient à dire que les pensionnés invalides touchent $1,043.96 de plus par an.

Il est à noter qu'environ 76 p. 100 des pensionnés invalides sont mariés, ce qui signifie que la plupart des pensionnés touchent nettement plus que les fonctionnaires des catégories retenues pour lesquels il n'y a pas de différence comme nous l'avons vu, qu'ils soient mariés ou pas.

La légion royale canadienne et le Conseil national des associations d'anciens combattants ont fait connaître leur inquiétude au sujet du montant des pensions. Je tiens à rassurer les députés sur ce point. Cette question est actuellement étudiée très sérieusement par mon ministère.

## L'ÉCONOMIE—LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT—B) ON DEMANDE UN NOUVEAU BUDGET

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau) au sujet des taux d'intérêt qui avaient augmenté ce jour-là. Comme vous vous en souvenez, Votre Honneur, les taux d'intérêt au Canada ont augmenté de ¼ p. 100, soit de 25 centièmes de point jeudi dernier. Le jour même, les taux d'intérêt pratiqués aux États-Unis ont baissé d'environ 4 dixièmes de point, baisse qui a élargi l'écart entre les taux d'intérêt pratiqués au Canada et les taux pratiqués aux États-Unis, le portant à près de 3 p. 100 par an.

Comme vous le savez, Votre Honneur, le gouvernement a imputé aux États-Unis les problèmes que nous éprouvons au Canada en matière d'intérêt, mais le fait est que les taux d'intérêt pratiqués au Canada dépassent de près de trois points les taux d'intérêt sur les bons du Trésor américains. Les effets commerciaux se négocient à environ 2 p. 100 de plus qu'aux États-Unis; la situation est un peu plus favorable que pour les obligations à long terme du Canada. D'où notre politique de cherté de l'argent. Nous pratiquons cette politique pour soutenir le dollar. Le premier ministre prétendait que je préconisais la dévaluation du dollar. Ce n'est pas le cas. Le premier ministre savait parfaitement que nous avions eu un débat de 35 heures la semaine précédente sur les problèmes économiques du pays, lequel débat avait été provoqué par l'effondrement du projet Alsands. Lors de ce débat, nous avons exposé à maintes reprises les mesures qu'il s'imposait de prendre au Canada pour relancer l'économie et faire fléchir les taux d'intérêt.

• (2210)

Nous avons dit à maintes et maintes reprises qu'il fallait abandonner le budget du 12 novembre. La majorité des mesures budgétaires l'ont été, mais il faudrait les abandonner intégralement si nous voulons enrayer l'incertitude et le manque de confiance qui règnent au Canada.

Nous avons dit qu'il fallait délaisser le Programme énergétique national qui a provoqué l'exode de nos capitaux. En fait, dernièrement, beaucoup de capitaux sont sortis du pays. Pour rééquilibrer la situation, il nous faut payer des taux d'intérêt toujours plus élevés afin d'attirer chez nous des capitaux volatiles de l'étranger.

Nous avons recommandé d'évaluer sérieusement le mandat de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le gouvernement se refuse à le faire. Il préfère présenter des mesures législatives qui défavorisent l'investissement chez nous de capitaux étrangers. Ce qui fait craindre aux Canadiens en général de perdre leurs capitaux.

Nous avons signalé au gouvernement qu'il devait se départir de son habitude de créer toutes sortes de programmes de subventions et de prêts. Nous avons déjà une multitude de sigles qui désignent divers programmes pour l'expansion de l'entreprise, le logement, et ainsi de suite. Nous avons toute une série de programmes de subventions que les Canadiens sont censés considérer comme des cadeaux du gouvernement. Nous avons indiqué au gouvernement qu'il devrait plutôt faire le contraire. Il devrait prévoir des encouragements fiscaux afin d'inciter les Canadiens à investir et à faire de leur pays un endroit où ils peuvent prospérer.

Nous avons répété bien des fois au premier ministre que s'il voulait vraiment que le Canada devienne un pays prospère, il devrait examiner sérieusement les dispositions fiscales touchant les gains en capital. S'il le faisait, il constaterait que la plupart des impôts sur les gains en capital perçus par le gouvernement proviennent de l'inflation. Le reste de ces impôts devrait être indexé. De fait, les choses iraient mieux si le système était supprimé entièrement.

Nous avons déclaré bien des fois que le gouvernement devrait restreindre ses dépenses. Ses frais généraux devraient représenter un pourcentage du budget des dépenses inférieur au taux de l'inflation et non pas 16½ p. 100 comme cette année ou 22 p. 100 comme l'année précédente, ce qui est bien supérieur au taux de l'inflation. Nous avons dit bien des fois que le gouvernement devait restreindre ses dépenses, mais il ne l'a pas encore fait.

Nous avons affirmé à bien des reprises que le gouvernement devrait examiner ce que font ses divers ministères et certaines entreprises comme la compagnie Consolidated Computers. Nous avons parlé ce soir du Programme d'expansion des entreprises et de sociétés comme Canadair qui profitent de toutes sortes de prêts, de subventions et de programmes. Le gouvernement finance des entreprises non rentables ou très peu rentables à d'énormes frais. Le premier ministre refuse de songer à tout cela. Ce n'est pas étonnant que le dollar canadien perde de la valeur. Ce n'est pas étonnant que les taux d'intérêt continuent à augmenter au Canada. Le gouvernement refuse de tenir compte des solutions que proposent l'opposition et les Canadiens en général. Parce qu'il a des œillères, il maintient sa politique de taux d'intérêt élevés qui garantira que la récession actuelle deviendra une dépression générale.

**M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis surpris d'entendre le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui semble habituellement s'y connaître en questions économiques, répandre un tel salmigondis de vagues notions économiques. Il a abordé un point important, à savoir la question des taux d'intérêt et d'inflation au Canada. Il a présenté une longue liste de ce qu'il considère comme les fautes commises par le gouvernement, qui sont responsables de la hausse des taux d'intérêt. Je suis étonné qu'il n'ait pas au moins cité, dans cette liste de péchés, le fait qu'il a agi comme porte-parole d'un groupe plutôt petit de privilégiés. Il s'en est pris à quelques programmes très importants qui ont justement contribué à aider un bon nombre d'entreprises, d'industries, de syndicats et de citoyens.

• (2215)

En prétendant que nous pouvons réduire les taux d'intérêt, le député risque de nous entraîner directement dans une situation comptant plusieurs conséquences économiques importantes. Il ne veut pas nous dire que si l'on fait baisser les taux d'intérêt, cela entraînera la dévaluation du dollar et contribuera à faire monter énormément les prix pour les Canadiens moyens. Il ne veut pas nous dire que cette hausse du taux d'inflation qui résulterait de sa politique finirait par gruger les épargnes des gens ordinaires, et surtout des retraités de sa circonscription qui ont tellement besoin de leurs économies. Il ne veut pas nous dire que si nous suivions son conseil, nous serions vite pris de panique et de découragement et dans l'état d'esprit déplorable qu'il veut justement imputer au gouvernement.

Ce sont les conséquences logiques de ce genre d'offensive et de ce genre de politique. Je suis étonné de l'entendre affirmer que nous pouvons réduire arbitrairement les taux d'intérêt. Une fois encore, le député semble approuver la doctrine économique du NPD qui fait appel à la magie. En règle générale, il cherche à paraître un peu plus conservateur. Il sait fort bien qu'il y a trois choses à faire pour se débarrasser des taux d'intérêt élevés. D'abord, il nous faut faire front commun dans la lutte contre l'inflation, nous imposer une sorte d'austérité qui ferait ralentir l'inflation. En second lieu, il faut favoriser les secteurs à croissance réelle, ceux qui sont vraiment forts. En troisième lieu, en exerçant ce genre d'activité, il faut identifier ceux qui souffrent de la récession et leur fournir l'aide dont ils ont besoin pour traverser ces temps difficiles. Voilà ce à quoi s'est engagé le gouvernement, monsieur l'Orateur. Loin de nous les doctrines négatives, les offensives inutiles et les réponses magiques.

L'EMPLOI—A) LE PROGRAMME VOLONTAIRE DE PROMOTION SOCIALE—LA TENEUR PRÉSUMÉE D'UNE NOTE DE SERVICE. B) ON DEMANDE L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME OBLIGATOIRE

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je dois reprendre la parole ce soir, car la réponse qu'a donnée le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à la question que j'ai posée le 14 mai dernier est totalement inacceptable. Je voulais savoir ce qu'il en était du programme de promotion sociale. Permettez d'abord que je vous explique pourquoi cette question est importante.

Je dois préciser, monsieur l'Orateur, que l'objectif de ce genre de programme est de venir en aide aux personnes désavantagées, aux autochtones, aux femmes et aux handicapés. Des données précises ont motivé l'élaboration de tels programmes. Par exemple, 60 p. 100 de toute la main-d'œuvre féminine fait du travail de bureau, ou est employée dans le secteur de la vente ou des services. Ces emplois n'ont rien de dégradants en soi, mais quand 60 p. 100 de toute la main-d'œuvre féminine se retrouve dans ce type d'activités plutôt que parmi les cadres supérieurs, par exemple, ou dans des emplois professionnels, ces catégories de tâches deviennent une sorte de ghetto. Comme elles ont des emplois mal rémunérés et sans aucun avenir, les femmes ne gagnent que 60 p. 100 du salaire des hommes. Autrement dit, chaque fois qu'un homme gagne un dollar, la femme qui travaille à plein temps ne gagne que 60c.

Si j'ai soulevé la question de la promotion sociale, c'est que dans d'autres juridictions elle s'est révélée un moyen efficace d'égaliser davantage les revenus et les conditions de travail des hommes et des femmes.

Ma question portait d'abord sur le Manitoba qui a en principe un programme de promotion sociale depuis sept ans mais où le gouvernement et le secteur privé n'ont conclu aucune entente pour la mise en œuvre de ces programmes. Tout le monde le sait, y compris le ministre et cela prouve bien que rien n'a été fait sur le plan de la promotion sociale, que les initiatives du gouvernement n'ont donné aucun résultat. Il y a une huitaine de jours nous avons eu connaissance d'une note de service confirmant la chose. Je voudrais vous citer un extrait de cette note adressée aux conseillers en promotion sociale, fonctionnaires dont le travail consiste à se rendre dans les entreprises du secteur privé pour les inciter à établir des programmes d'action positive. Ces experts-conseils ont reçu les instructions suivantes:

• (2220)

... Vous ne devez pas encourager la promotion sociale ni rendre visite aux employeurs à ce sujet. En outre, vous ne devez pas organiser de colloque ou diffuser des renseignements dans les services régionaux afin d'expliquer ou d'inciter à la promotion sociale.

C'est une note révoltante et dégoûtante et lorsqu'elle est venue à l'attention du ministre il a évidemment ordonné une enquête. Je n'ai qu'une remarque à faire au sujet de l'enquête. Le ministre a parlé de tenir une enquête complète: il s'agit en fait d'une enquête interne du ministère. Le public aurait davantage confiance s'il s'agissait d'une enquête publique et ouverte, qui donne à tous l'impression que justice est faite, au

lieu d'une simple enquête interne, autrement dit, de recherches effectuées par le ministère auprès de ses propres services.

Cependant, quoi qu'il en soit, une enquête est en cours et quelque chose de bon en émanera peut-être. J'espère que ce sera le cas, car s'il existe un moyen de relancer quelque peu le programme de promotion sociale au Manitoba, c'est peut-être grâce à cette enquête.

Ce qui me désole le plus au sujet de cette note de service, c'est qu'elle soulève toute la question de l'intérêt réel que le gouvernement porte à ce genre de programme. S'occupe-t-il activement de la promotion sociale? La note de service soulève ce problème, car à mon avis, seul un fonctionnaire d'un gouvernement qui n'est pas dévoué fait et cause à un programme de promotion sociale pourrait penser à rédiger une telle note de service à des employés qui ont pour mandat ou pour tâche de promouvoir un tel programme. Je pense que le gouvernement doit remettre en question sa participation réelle au programme d'action positive.

Le ministre m'a répondu que le gouvernement s'était fermement engagé et il a parlé du «très grand succès» du programme d'action positive dans le secteur public. J'aimerais souligner un certain nombre de faits au sujet du programme dans le secteur public, dont le très grand succès, selon le ministre, prouve à quel point le gouvernement entend lutter contre les inégalités. Le rapport annuel de 1981 de la Commission de la Fonction publique contient des statistiques à ce sujet. J'en citerai quelques-unes ce soir afin qu'elles soient consignées. Les femmes représentent seulement 4.3 p. 100 des employés de la catégorie de la gestion dans le secteur public, mais 81.6 p. 100 des employés de la catégorie du soutien administratif. Ainsi, à la tête de la pyramide, il y a presque uniquement des hommes, et à la base, presque uniquement des femmes. Quant aux échelles de salaire, 67. p. 100 des fonctionnaires qui gagnent moins de $10,000 sont des femmes, tandis que 97 p. 100 de ceux qui gagnent plus de $50,000 sont des hommes.

On me fait signe de me dépêcher. Je veux seulement dire que les statistiques que j'ai mentionnées, et il y en a de nombreuses autres, montrent que les résultats du programme d'action positive sont aussi médiocres dans le secteur public que dans le secteur privé.

**M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de donner au député quelques renseignements fondamentaux au sujet du programme volontaire de promotion sociale.

L'employeur pratique la promotion sociale afin de relever et d'éliminer les cas de discrimination systématique et de corriger les injustices dont souffre la main-d'œuvre à la suite de discrimination qui s'est exercée par le passé. La commission a d'abord énoncé sa politique de promotion sociale en 1979 et l'a mise en application au cours de l'année financière 1979-1980.

A l'heure actuelle, 16 conseillers en promotion sociale œuvrent dans les principales villes du Canada. Par exemple, il y en a deux à Winnipeg. Il faut admettre que la promotion sociale n'a pas connu un sort très enviable dans les ententes signées avec les employeurs ces dernières années. A cause de l'expérience américaine, beaucoup d'employeurs ont une perception négative de la promotion sociale. De plus, certains employeurs craignent qu'en signant une entente ils n'admettent que leurs pratiques d'embauche actuelles ne sont pas tout à fait justes. Cette attitude n'aide ni l'employeur ni les membres du groupe visé à qui on refuse des emplois. Enfin, il existe un groupe d'employeurs qui jugent tout simplement inacceptable toute ingérence du gouvernement dans les affaires. Pour ces raisons-là et bien d'autres encore, les premières étapes du programme de promotion sociale ont été pénibles.

Le député a demandé si nous ne devrions pas maintenant songer à établir un programme obligatoire de promotion sociale qui s'appliquerait aux marchés de l'État. En réponse, je dois dire que le ministre n'est pas satisfait du programme volontaire, car il ne semble pas répondre aux besoins des travailleurs désavantagés ni à ceux des employeurs. C'est pourquoi il entend modifier la tactique actuelle et c'est ce qui explique le fait qu'on est en train de réexaminer la stratégie de promotion sociale et d'étudier diverses options. Ils continueront, bien entendu, à consulter les entreprises et les syndicats avant de prendre une décision définitive, afin de s'assurer que la nouvelle politique envisagée est pratique.

Quant au problème précis qui s'est posé au Manitoba, le ministre a vu les notes de service en question. Il a demandé à M. Lussier, président de la Commission d'emploi et d'immigration du Canada, de faire enquête et de lui remettre un rapport détaillé dès que possible. Si ce rapport révèle effectivement que nos fonctionnaires ont agi à l'encontre de la politique de la Commission, le nécessaire sera fait pour redresser la situation.

**M. l'Orateur adjoint:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 18 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LES FINANCES

L'IMPOSITION DES DISPOSITIONS FISCALES DU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, le ministre des Finances (M. MacEachen) lève des impôts prévus dans le budget du 12 novembre en s'autorisant d'une motion de voies et moyens non débattable, laquelle doit nécessairement précéder la levée de tout nouvel impôt, la prolongation d'un impôt déjà existant, et ainsi de suite, avant même que la Chambre des communes et le Sénat n'aient adopté un projet de loi en ce sens. Une telle loi n'ayant pas encore été adoptée, le gouvernement a diffusé un feuillet priant les contribuables aptes à être touchés, de remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu en fonction des renseignements figurant dans le feuillet. Je propose donc, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que la Chambre condamne cette initiative totalitaire qui est tout à fait incompatible avec la Grande Charte et qui sape en outre le régime judiciaire du Canada.

Le Canada ne devrait-il pas avoir une loi de mise en accusation pour protéger la population dans des cas semblables?

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS L'EXAMEN DES DEMANDES DE PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame le Président, les taux de chômage ont atteint leur point culminant et cette situation impose un fardeau exceptionnel au personnel des bureaux d'assurance-chômage qui est pour ainsi dire incapable d'examiner les demandes de prestations énormément accrues. Cette inefficacité a causé une grave difficulté à ceux qui comptent sur ces chèques pour assurer leur subsistance. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que le ministre chargé de l'emploi transfère immédiatement des années-hommes aux bureaux où les demandes ont augmenté de plus de 40 p. 100.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES AFFAIRES INDIENNES

L'ENTENTE CONCERNANT LA BAIE JAMES—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT TAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Le 23 février dernier, madame le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a convoqué les membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien à une réunion extraordinaire et leur a donné l'assurance que le cabinet serait appelé dans les trois semaines à prendre une décision au sujet du rapport Tait sur la mise en application de l'Accord concernant la baie James et le Nord québécois. Bien que douze semaines se soient écoulées depuis lors, rien ne s'est encore produit. En 1980, un certain nombre d'enfants cris sont morts de gastro-entérite, affection imputable en grande partie à l'insalubrité déplorable des villages cris. Étant donné que des représentants du monde médical ont fait savoir que nous pourrions bien assister cette année à une recrudescence de l'épidémie de 1980, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ses collègues du cabinet reconnaissent l'urgence de la situation et prennent immédiatement une décision relativement aux recommandations du rapport Tait.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES HUMANITÉS

LES PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN LITTÉRATURE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, étant donné que les prix du gouverneur général ont été décernés hier dans l'important domaine de la littérature.

*Article 43 du Règlement*

[*Français*]

Et étant donné qu'un pays est jugé non seulement par sa justice sociale mais aussi par la créativité de son peuple . . .

[*Traduction*]

. . . je propose, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (Mr. Rose):

Que la Chambre félicite ceux qui ont obtenu cette année les prix du gouverneur général et les félicite d'avoir enrichi la vie des Canadiens et de ceux qui vivent sous d'autres cieux.

**Mme le Président:** Si elle le désire, la Chambre peut applaudir pour exprimer sa joie devant le succès de ces écrivains.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## L'ÉDUCATION

### L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est):** Madame le Président, n'importe quel Canadien doué de raison sait que l'amélioration des méthodes de fabrication et des produits canadiens est une condition nécessaire à la relance économique, à la connaissance soutenue et à l'amélioration de la situation de l'emploi. Cependant, dans ce secteur, on n'embauche que de la main-d'œuvre qualifiée. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre des Finances renonce immédiatement aux compressions irréfléchies visant l'aide financière du gouvernement aux collèges communautaires et universités du Canada de sorte que les jeunes Canadiens doués puissent recevoir l'enseignement et la formation auxquels ils ont droit et qui leur permettra d'acquérir les compétences dont le pays a désespérément besoin pour compenser les quinze années pendant lesquelles, à cause des politiques à courte vue des libéraux, nous avons acheté à d'autres pays des produits qui auraient pu être fabriqués ici par des Canadiens qualifiés et compétents.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARTIS POLITIQUES

### LA CRITIQUE DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT PAR DIX DÉPUTÉS LIBÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, dix députés de Montréal, y compris deux ministres de premier rang, ont décidé que les politiques économiques du gouvernement étaient inepties au point où ils comptent tenir des audiences publiques sur les solutions possibles aux problèmes du chômage croissant. Je propose donc, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Que la Chambre félicite chaleureusement les députés de Montréal, et somme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de je ne sais trop quoi, qui représente Hochelaga-Maisonneuve, qui tous deux sont responsables en tant que ministres des actions du gouvernement, d'être francs et honnêtes avec leurs commettants et les Canadiens, et de démissionner de leurs postes de ministres de sorte que les audiences publiques qu'ils doivent tenir et les critiques qui pourront y être soulevées donnent l'impression d'être franches et honnêtes.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LES NÉGOCIATIONS AVEC LA BANDE D'INDIENS PEGUIS DU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Madame le Président, la bande d'Indiens Peguis du Manitoba a grandement besoin de 120 logements, mais le nombre de logements prévus pour elle pour 1982-1983 risque d'être réduit de plus de moitié. Par ailleurs, le directeur-général du bureau régional des Affaires indiennes de Winnipeg, M. Brian Veinot, a refusé de négocier de bonne foi avec la bande; il menace même de supprimer complètement les subventions prévues pour le logement si la bande, qui accuse un taux de chômage de 90 p. 100, n'essaie pas de contracter des emprunts pour faire construire des logements dans la réserve. Par ailleurs, la bande a été forcée d'organiser une manifestation devant les bureaux des Affaires indiennes pour essayer d'obliger M. Veinot à négocier de bonne foi. Aussi, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ordonne à M. Veinot de sortir de sa tanière et de négocier de bonne foi afin d'enrayer la crise du logement chez les Peguis et que le ministre et le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien fassent une enquête approfondie sur le bureau régional du ministère des Affaires indiennes.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

* * *

[*Français*]

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPUYER LES RECOMMANDATIONS DES DIX DÉPUTÉS DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. On se souviendra sans doute qu'il y a deux mois une dizaine de ministériels dont deux ministres avaient osé réclamer, dans une lettre conjointe adressée au ministre des Finances (M. MacEachen), qu'un effort supplémentaire soit fait pour stimuler le domaine de l'habitation. On se souviendra également que par la voix du très honorable premier ministre (M. Trudeau) la réponse du gouvernement à ces malheureux députés fut que la prochaine fois il accepterait seulement leur lettre de démission. Or, depuis quelques jours à peu de différence près les mêmes députés de ce groupe ont décidé de rencontrer les organismes et la population du Québec afin de savoir ce qui ne va pas—on me dira que ce n'est pas trop tôt. Étant donné les circonstances, et afin d'assurer un peu de crédibilité à cette démarche effectuée auprès des Québécois, je propose, appuyé par l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que la Chambre, à l'unanimité, exhorte le premier ministre à donner l'assurance aux Québécois que les recommandations faites par le groupe de députés seront, cette fois-ci, non seulement retenues mais bien appliquées si jamais ils ont le courage de faire des recommandations en public.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX PUBLICS

### LA RÉVOCATION DU CONTRAT D'ARCHITECTURE DE LA NOUVELLE AMBASSADE À WASHINGTON, D.C.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Selon M. E. Edgar Ritchie, si la candidature d'Arthur Erickson n'a pas été retenue pour concevoir la nouvelle ambassade du Canada à Washington, c'est que «son projet n'était pas aussi bon que les autres». D'autre part, le gouvernement ne veut pas porter de jugement moral sur le fait de créer uniquement pour la forme un comité de sélection, sur celui d'inviter des architectes à présenter à grands frais des projets qui n'ont aucune chance de l'emporter, de même que sur l'acceptation par M. Erickson d'un mandat pour lequel le comité a jugé qu'il n'était pas le plus compétent. Je propose donc, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le premier ministre révoque le mandat de M. Erickson et qu'il nomme la société Zeidler Roberts que le comité a recommandée pour que, comme on a pu le lire dans le *Journal* d'Edmonton, notre ambassade n'ait pas l'air d'une assiette au beurre.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA (Nº 2)

### ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Merci, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement. Les efforts déployés par les libéraux et les conservateurs pour priver les Canadiens de leur droit de vote . . .



**Des voix:** Oh, oh!

**M. Miller:** . . . ont été mis au jour par le projet de loi C-113. Si les bureaux de scrutin ferment à 17h30 ou à 18h30 dans l'ouest du Canada, les parents qui travaillent, les travailleurs syndiqués ou non, les agriculteurs et les personnes travaillant dans une petite entreprise n'auront pas le temps de s'y rendre. Je propose donc, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen):

Que le projet de loi C-113 soit retiré afin que le gouvernement puisse consulter les Canadiens d'un océan à l'autre pour envisager d'autres solutions que les heures restreintes de scrutin, par exemple prévoir des dispositions plus strictes concernant la non-divulgation et imposer des peines, attendre pour communiquer les résultats du scrutin, retarder le dépouillement du scrutin ou formuler toute autre proposition qui répondrait aux besoins électoraux tout en n'établissant pas de discrimination contre les électeurs de quelque région que ce soit.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES INDIENNES

### L'OCTROI DE FONDS FÉDÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Merci, madame le Président. Lorsque les Peguis ont protesté contre la précarité des conditions de logement dans la réserve, où jusqu'à 15 personnes vivent dans la même maison, le directeur régional des Affaires indiennes au Manitoba a déclaré: «Je ne peux rien faire au sujet de vos logements et les conditions dans lesquelles les Peguis vivent ne sont pas différentes de celles de beaucoup d'autres réserves au Canada». Le directeur régional de la Colombie-Britannique admet qu'il lui faudrait 30 millions de dollars de plus pour répondre aux besoins reconnus des autochtones. Les autochtones du Nouveau-Brunswick se plaignent des coupures dans les programmes de développement communautaire, d'éducation et de récréation. Quant aux Cris de la baie James, ils continuent de vivre dans des conditions inférieures aux normes. Je propose donc, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre engage le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à demander de nouveau au Conseil du Trésor de lui accorder les fonds nécessaires afin de pouvoir respecter ses engagements envers les autochtones.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

*Question orales*

## LA SANTÉ

LE 60e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE L'INSULINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Neil Young (Beaches):** Merci, madame le Président. J'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le diabète est une maladie grave qui est la cinquième cause de décès au Canada et qu'on estime à 130 millions le nombre de diabétiques dans le monde entier, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Comme le Canada et les Canadiens sont, à juste titre, fiers que deux Canadiens, les docteurs Frederick Banting et Charles Best, aient découvert l'insuline pour traiter le diabète, que la Chambre proclame l'année 1982, qui est le cinquantième anniversaire de cette découverte miraculeuse, comme le «jubilé de l'utilisation de l'insuline sur l'être humain».

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

---

• (1415)

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU BILL C-43

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Le 13 mai, le président du Conseil privé a déclaré que le gouvernement serait en mesure de faire connaître à la Chambre ses intentions à l'égard du bill C-43, qui porte sur le droit à l'information. Le premier ministre voudrait-il nous dire maintenant quelles sont les intentions de son gouvernement au sujet de ce bill et du principe du droit à l'information? Est-ce que son gouvernement entend mettre ce bill en discussion ou s'il préfère le laisser en plan au *Feuilleton*?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, au nom du président du Conseil privé, je tiens à assurer de nouveau à la Chambre que nous avons l'intention de présenter ce bill avant la fin de la session en espérant que les partis de l'opposition se montreront un peu plus empressés que la fois précédente pour l'adopter rapidement.

L'ENGAGEMENT DE L'OPPOSITION À EN FAVORISER LE PASSAGE RAPIDE—ON DEMANDE D'EN TERMINER L'ÉTUDE EN COMITÉ

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, si le premier ministre a consulté son ministre des Communications, il doit savoir que notre parti s'est engagé à en favoriser le passage rapide au comité et la discussion en un jour à la Chambre, à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Fort de cet engagement, est-ce que le premier ministre va donner instructions à son ministre des Communications de se présenter immédiatement au comité pour que l'étude en comité soit achevée, et charger le leader du gouvernement à la Chambre de faire en sorte que ce bill revienne à la Chambre pour être adopté sans plus tarder, c'est-à-dire au cours des deux prochaines semaines?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, si le leader parlementaire de l'opposition voulait bien que cela fasse l'objet d'un ordre de la Chambre sur lequel tous les partis se mettraient d'accord—c'est-à-dire qu'une fois le bill revenu du comité, il franchisse toutes les étapes en un jour—je puis lui donner l'assurance que le gouvernement serait d'accord. Je ne dis pas nécessairement en deux semaines, mais d'ici à la fin de juin.

ON DEMANDE DE CONSULTER LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai consulté le leader de la Chambre et les membres de mon parti avant la séance d'aujourd'hui. Le premier ministre a notre parole. Fort de cette parole, le premier ministre veut-il s'engager à demander aux membres du Nouveau parti démocratique s'ils donnent eux aussi leur parole?

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Merci beaucoup. Il ne m'arrive pas souvent d'être applaudi par l'autre côté, madame le Président.

**Une voix:** Cette fois vous le méritez.

**M. Trudeau:** Je suis heureux que les députés m'accordent leurs applaudissements. Je vais chercher à faire mieux de jour en jour. Si maintenant les députés du Nouveau parti démocratique voulaient se manifester, nous saurions si nous pouvons les applaudir eux aussi.

**Des voix:** D'accord.

**M. Benjamin:** Sans difficulté.

L'ABROGATION DU PARAGRAPHE 41(2) DE LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications qui, bien que silencieux, a vraisemblablement un certain rôle à jouer en matière de droit à l'information. Le ministre n'ignore pas que nous avons maintenant le gouvernement le plus secret, le plus manigancier de toute l'histoire du Canada. Ses agissements sont le contraire de la droiture, surtout en ce qui concerne les dispositions du paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale. Le gouvernement s'est servi de cet instrument légal pour entraver la justice et empêcher des accusés d'accéder à des renseignements qui leur permettraient de se défendre adéquatement et de subir des procès équitables. En ce qui concerne l'ensemble de mesures qui seront présentées à la Chambre, je voudrais demander au ministre s'il est maintenant prêt à s'engager, au nom de son gouvernement, à prévoir l'abrogation du paragraphe 41(2). S'il n'est pas à la hauteur de ses fonctions, agira-t-il en gentilhomme et présentera-t-il sa démission?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je remercie la question de . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fox:** Madame le Président, la langue m'a évidemment fourché. Mais que voulez-vous, il nous faut de meilleurs députés pour que nous n'ayons pas à répondre à des questions stupides.

La question du paragraphe 41(2) fait effectivement partie du projet de loi sur l'accès à l'information. Le bill dont la Chambre est actuellement saisie comporte un certain nombre de modifications au paragraphe 41(2). Comme l'a déclaré le premier ministre et comme l'a indiqué le leader du gouvernement à la Chambre la semaine dernière, nous espérons être en mesure de nous prononçer définitivement sur la question de savoir si nous apporterons de nouvelles modifications au projet de loi lorsque celui-ci reviendra du comité; le député pourra alors savoir à ce moment-là ce qu'il advient exactement du nouvel article 36.1.

• (1420)

ON DEMANDE DE RESPECTER L'ESPRIT DU PROJET DE LOI

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Au début de son mandat actuel, il a adressé à tous les ministères fédéraux, fonctionnaires et ministres une directive leur conseillant de respecter l'esprit du projet de loi sur l'accès à l'information, même s'il n'avait pas été adopté.

Hier, le solliciteur général a déclaré à la Chambre que, le projet de loi sur l'accès à l'information n'ayant pas été adopté—et c'est la seule raison qu'il a invoquée—il se sentait obligé de s'appuyer sur le paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, ce qui n'aurait pas été nécessaire si cette mesure législative était en vigueur. Madame le Président, le premier ministre consulte son oracle, si vous n'y voyez aucun inconvénient. Le premier ministre pourrait-il dire si cette directive est encore valable et s'il ordonnera au solliciteur général de montrer ces documents pour permettre aux accusés de la province du Québec d'être défendus en toute justice, conformément à l'esprit du bill sur l'accès à l'information? Le solliciteur général hésite apparemment à le faire parce que le bill n'a pas été adopté.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je voudrais en parler au solliciteur général pour savoir de quels documents il s'agit au juste. S'il s'agit de documents comme les procès-verbaux des réunions du cabinet, qui ne peuvent pas être remis aux tribunaux, il faudra que je refuse. Il faudrait savoir de quels documents il s'agit. Je conseille au député de poser une question supplémentaire au solliciteur général.

LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AU PROCÈS DES AGENTS DE LA GRC

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Hier, le ministre a eu le culot de nous dire que si le projet de loi sur l'accès à l'information avait été adopté, il aurait publié les documents relatifs aux agents de la GRC qui font actuellement l'objet d'un procès et que le gouvernement abandonne à leur sort au Québec. Étant donné que le premier ministre a souligné l'existence d'une directive, le ministre reviendra-t-il sur sa décision et permettra-t-il la divulgation des documents en question?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, le premier ministre m'a écrit, ainsi qu'à tous les autres ministres, pour nous demander de faire comme si le projet sur l'accès à l'information était en vigueur La difficulté dans le cas des documents en question réside dans le fait que la loi sur l'accès à l'information prévoit de nouveaux mécanismes sur lesquels je pourrais m'appuyer si elle était adoptée par la Chambre, mais que je ne peux utiliser pour le moment. Je m'appuie sur la loi sur l'accès à l'information le plus possible.

Néanmoins la seule existence du projet ne permet pas de recourir aux dispositions que prévoit le projet sur l'accès à l'information, pour demander aux tribunaux de déterminer s'il est dans l'intérêt du public que certains faits soient divulgués. Si la loi sur l'accès à l'information était en vigueur, je pourrais me prévaloir de ces mécanismes. Cependant, puisque ce n'est pas le cas, je peux suivre la politique tracée par la loi sur l'accès à l'information, mais je ne peux utiliser les mécanismes qu'elle prévoit.

**Mme le Président:** Le député d'Oshawa.

**M. Broadbent:** Madame le Président, je voudrais souligner tout d'abord en réponse à la question soulevée par le premier ministre que nous nous sommes engagés avec l'opposition officielle à accélérer au maximum le déroulement du débat si le gouvernement présentait son projet sur l'accès à l'information.

**Une voix:** Un jour?

**M. Broadbent:** Il y aurait un débat d'une journée si le gouvernement présentait ce projet de loi.

* * *

## L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LA MODIFICATION DE LA FORMULE DE CALCUL DES APPROVISIONNEMENTS EN GAZ NATUREL

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, je l'ai questionné au sujet de la nouvelle formule qui sera utilisée pour calculer les approvisionnements de gaz naturel au Canada. Il sait que la formule actuelle a trait uniquement aux réserves actuelles, c'est-à-dire aux réserves dont on connaît l'existence. L'Office national de l'énergie veut modifier cette formule pour inclure les réserves incertaines dans ses calculs. Étant donné que cette façon de procéder mettra en danger l'avenir énergétique du Canada puisque le calcul de nos approvisionnements de gaz sera fondé sur des conjectures, le ministre affirmera-t-il catégoriquement à la Chambre qu'il n'acceptera pas le changement que propose l'ONE?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'ai déjà accepté le changement effectué par l'ONE.

LE MOTIF DE L'APPROBATION DU CHANGEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Au début des années 70, tandis que les sociétés pétrolières réclamaient du gouvernement libéral de l'époque qu'il autorise une augmentation des exportations, celui-ci disposait lui aussi d'une formule qui tenait compte des réserves non prouvées et se figurait—tout à fait à tort—que nous disposions de suffisamment de gaz pour satisfaire nos besoins pendant 900 ans. Ce que je voudrais savoir du ministre, c'est pourquoi le gouvernement modifie sa formule, alors que dans son rapport publié l'automne dernier, l'Office national de l'énergie déclare que nous n'avons pas suffisamment de réserves pour nous permettre d'augmenter nos exportations de gaz naturel.

• (1425)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, l'Office national de l'énergie a recommandé de tenir compte non seulement des réserves certaines, mais également de ce qu'on appelle des gisements prévus, c'est-à-dire . . .

**Des voix:** Inconnus!

**M. Lalonde:** Si le leader du Nouveau parti démocratique veut bien patienter, je vais répondre à sa question. Nous tenons compte à la fois des réserves établies et de ce qu'on appelle les gisements prévus. En changeant la formule de cette façon, l'Office national de l'énergie va pouvoir établir les excédents potentiels. Cette étape a été franchie. L'Office va maintenant tenir des audiences pour chacune des demandes d'exportation qui lui ont été soumises, et pour déterminer aussi si nous pouvons exporter une partie de notre production. Pour l'instant, il est impossible de dire s'il y aura davantage de permis d'exportation accordés ou si il y aura . . .

**M. Broadbent:** C'est pour cette raison que la formule a été modifiée.

**M. Lalonde:** . . . un excédent exportable. Pour le savoir, le député va devoir attendre que l'Office ait procédé aux deux séries d'audiences. Nous saurons alors s'il existe un excédent important que nous pouvons vendre à l'étranger et quels seront les exportateurs autorisés. Pour l'instant, l'Office a modifié la formule afin de considérer nos réserves disponibles de façon plus réaliste.

L'EXPORTATION DU GAZ BON MARCHÉ

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, le ministre sait que la chose est extrêmement grave, puisque c'est l'avenir énergétique même de notre pays qui est en jeu. Il sait également qu'en vertu de la formule actuellement en vigueur, l'ONE a dit que nous n'avons pas d'excédent; il modifie donc la formule. Le ministre avouera-t-il qu'aux termes de la formule qu'il a acceptée, les Canadiens pourraient se retrouver, après avoir vendu leur gaz bon marché sous prétexte que certaines réserves pourraient être découvertes, avec du gaz coûtant très cher ou peut-être même entièrement dépourvus? Est-ce dans cette voie que s'engage le ministre?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Non, madame le Président.

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## L'ÉCONOMIE

LES AUDIENCES TENUES À MONTRÉAL PAR DES MINISTRES ET DES PARTISANS DU GOUVERNEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, je m'adresse au ministre d'État, le représentant de Hochelaga-Maisonneuve. Le ministre d'État . . .

**M. Crosbie:** . . . chargé de rien du tout.

**M. Blenkarn:** . . . pourrait-il nous dire s'il dirige les audiences publiques que tiennent actuellement ses collègues de Montréal à titre de ministre d'État?

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le ministre ne peut répondre à cette question puisqu'elle ne porte pas sur ses fonctions ministérielles.

**M. Andre:** Qui sont?

**M. Crosbie:** Quelles sont ses fonctions ministérielles?

**M. Blenkarn:** Madame le Président, j'accepte votre décision, mais je posais bel et bien au député une question portant sur ses responsabilités. Si cela m'est interdit, puis-je interroger le premier ministre.

**Mme le Président:** Vous le pouvez.

**M. Blenkarn:** Madame le Président, le premier ministre peut-il nous dire si les députés de la région de Montréal, y compris le ministre d'État et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, tiennent des audiences publiques sur les responsabilités du gouvernement, sur le chômage et sur d'autres questions économiques qui touchent l'ensemble des Canadiens, à titre de députés ministériels ou à titre privé? S'agit-il d'une initiative officielle ou privée de la part de ces députés?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député sait que dans notre régime les membres de l'exécutif sont aussi députés du Parlement et ils peuvent agir à un titre ou à un autre, et ils ne s'en privent pas.

**M. Andre:** En l'occurrence, à quel titre agissent-ils?

LA RESPONSABILITÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, étant donné que dans notre régime parlementaire, les ministériels sont collectivement responsables des politiques et de l'orientation du gouvernement, le premier ministre est-il d'avis que dans une démocratie et sous notre régime parlementaire, les ministériels peuvent agir différemment des députés, c'est-à-dire, dire des choses à certaines personnes à titre de simple député, et dire des choses différentes à d'autres personnes à titre de ministre? Comment devons-nous établir la distinction entre un ministre et un simple député dans son gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il va de soi que dans leurs énoncés de politique, les ministres doivent respecter la politique du gouvernement. Par ailleurs, les ministres mentionnés par le député tiennent des consultations. Nous sommes pour les consultations et j'encourage mes ministres à les poursuivre.

* * *

• (1430)

[*Français*]

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPUYER LES RECOMMANDATIONS DES DIX DÉPUTÉS DU QUÉBEC

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, pour poursuivre dans la même ligne de pensée, j'aimerais également poser ma question au très honorable premier ministre. Il sait fort bien, j'imagine, que le groupe ou à peu de différence près le même groupe des 10 qui avait signé une lettre qui a été jetée à la poubelle à la suite de la décision prise par le premier ministre, que ce même groupe dont deux ministres actuellement reçoivent des observations par des organismes et des individus de la province de Québec selon lesquelles la politique actuelle du ministre des Finances est inacceptable. Étant donné les circonstances, et pour donner un peu de crédibilité à ce groupe, est-ce que le premier ministre pourrait assurer les Québécois qu'il est disposé non seulement à recevoir mais à appliquer les recommandations que ces derniers peuvent faire si jamais ils ont le courage d'en faire publiquement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, ce genre de question m'étonne vraiment. Les ministres sont dans un processus de consultations, il n'y a rien de nouveau à cela et ce ne sont pas ces deux ministres-là qui sont les premiers à le faire. Le ministre des Finances, moi-même, les autres ministres, depuis que je suis premier ministre, ont l'habitude de consulter la population, d'en recevoir des mémoires et des instances qui ensuite sont transmises au gouvernement par la voie du caucus ou par discussions qui ont lieu directement au conseil des ministres. Cela va continuer et ce n'est pas parce que le parti de l'opposition prétend avoir la science infuse que nous prétendons l'avoir. Nous préférons consulter la population et nous allons continuer de le faire.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA ENDOSSER LES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES TROIS CHEFS SYNDICAUX

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** La population canadienne, madame le Président, sait parfaitement bien comment a été reçue la recommandation relative à une relance de l'habitation faite par deux ministres et 10 députés. Partant de cette expérience, la population du Québec a toutes les raisons de s'inquiéter de la rentabilité de cette démarche. Je demande tout simplement au premier ministre, pour rassurer les Québécois, pour éviter qu'on puisse croire encore à un écran de fumée par rapport à cette démarche qui est faite par le même groupe, si au moins, par respect pour les Québécois, le très honorable premier ministre serait disposé, par respect aussi pour le groupe des 10, à leur assurer qu'il va non seulement retenir les propositions qui suivront cette démarche mais également mettre en application les recommandations faites par les trois chefs syndicaux endossées par le chef du caucus libéral.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, lorsque nous consultons la population et qu'il en résulte des suggestions politiques, qu'il s'agisse de chefs syndicaux ou de la population en général, le rôle des députés c'est de faire connaître ces instances au caucus. Le rôle des ministres au conseil des ministres, c'est de faire voir qu'ils ont reçu certaines instances et d'en discuter. Je peux donner l'assurance au député et à la population que cela se fait. Ce que l'opposition reprochait dans la démarche des 10 il y a quelques mois, c'était qu'ils avaient fait ces instances publiquement, dans une lettre adressée au gouvernement. Alors . . .

**M. La Salle:** On vous reprochait de ne pas répondre à un besoin fondamental que vos propres députés demandaient. Ce n'est pas difficile de répondre.

**Mme le Président:** A l'ordre!

* * *

[*Traduction*]

## LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE PROGRÈS TECHNOLOGIQUES

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'agit d'une demande de renseignements. Le Dr Stuart Smith, président du Conseil des sciences du Canada, a publié ce matin un rapport assez saisissant qui s'intitule: «Prévoir dès maintenant la société de l'information. Demain il sera trop tard». Le Dr Smith déclare dans ce rapport que nous perdons du terrain dans la technologie de pointe et que de nombreux secteurs de notre industrie de fabrication tomberont bientôt en désuétude si nous négligeons de préparer l'avenir. D'ici à 1985, dans le seul domaine de l'informatique, notre déficit commercial atteindra des milliards de dollars.

Cela étant, je demande au premier ministre quels sont les projets du gouvernement en matière de technologies nouvelles? Quelles sont les voies que le premier ministre envisage de prendre? Allons-nous nous contenter d'une vassalisation économique ou bien le gouvernement compte-t-il continuer à importer de l'étranger les techniques de pointe?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, la Chambre a eu maintes fois l'occasion depuis un mois d'entendre le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie exposer la politique gouvernementale en matière de recherche et de développement. Le député sait que nous allons augmenter de beaucoup les crédits affectés à ce secteur. Il est également au courant des nombreuses déclarations de principe qu'a faites le ministre. Quant au document que le Dr Smith a rendu public ce matin, je n'ai pas encore eu le temps de l'examiner. Cependant, le ministre arrivera sous peu à la Chambre et voudra sans doute aborder la question.

L'INVESTISSEMENT DE DENIERS PUBLICS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, ma question porte sur la politique globale du gouvernement. M. Smith laisse entendre dans son rapport que le Canada, en dépit de certains progrès, se classe loin derrière le Japon, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ces pays investissent énormément de deniers publics et interviennent massivement dans ces secteurs de l'économie. Le premier ministre serait-il aujourd'hui prêt à dire si le gouvernement est disposé à intervenir et à investir afin de garantir l'avenir de ces nouvelles industries au Canada de façon à ce que ces genres de biens soient produits ici et non plus importés?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député me demande en fait de faire une déclaration d'intention. Le rapport dit clairement, je crois, que le Canada s'est très bien débrouillé jusqu'à maintenant dans certains domaines de haute technicité. Par exemple, nous sommes parmi les meilleurs au monde dans le domaine des satellites de communication. Nous sommes parmi les meilleurs au monde dans le transport du courant de haute tension. Nous sommes les meilleurs au monde dans un grand nombre de domaines de la technologie informatique. Nous continuerons à être les meilleurs au monde grâce à l'action du présent gouvernement.

* * *

## LES PÊCHES

L'INTERDICTION DES PRODUITS DÉRIVÉS DU PHOQUE PAR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—LA PROTECTION DES PÊCHEURS CANADIENS

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il connaît sûrement la décision étonnante que le Parlement européen a prise il y a quelques mois et qui vise à interdire l'entrée de produits dérivés de phoques canadiens dans la Communauté économique européenne. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quelle mesure ou position le gouvernement va prendre afin de protéger les Canadiens de l'Atlantique qui dépendent de ces produits?

**M. Parent:** Bonne question.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, nous avons acquis la conviction que des renseignements erronés et des malentendus étaient à la source même de la décision du Parlement européen. Nous avons offert à la CEE d'examiner cette affaire, l'assurant que les troupeaux de phoques n'étaient pas en danger et qu'un comité scientifique d'un organisme international réputé étudierait la question. Également, nous avons dit au comité que nous ne soulèverions aucune objection s'il veut envoyer des scientifiques, des pathologistes et d'autres experts renommés pour voir sur place comment on tue les phoques. Nous croyons que c'est en étant bien documentés qu'on aboutira à régler ce problème, sans faire appel aux passions ni aux photographes.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## L'ÉDUCATION

L'APPUI FINANCIER DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Tout Canadien bien informé sait que la recherche sur les produits et les procédés fait vendre plus de produits et crée plus d'emplois dans le pays qui effectue la recherche. Les travaux de recherche doivent être effectués par des gens compétents qui ont reçu une formation spécialisée dans nos collèges communautaires et nos universités. Pourquoi le ministre a-t-il compromis l'avenir même du Canada en réduisant l'appui financier accordé aux étudiants canadiens dans son budget catastrophique, et reviendra-t-il immédiatement sur sa décision irréfléchie de réduire cette aide?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je remercie le député de la première partie de sa question, qui était très instructive. J'aurais voulu que la deuxième partie le soit autant, étant donné surtout que le député a déclaré que nous avions réduit l'aide financière fournie aux provinces au titre de l'enseignement supérieur. Nous n'avons rien fait de tel. Nous avons débattu cette question à fond à la Chambre des communes. Le bill qui portait sur cette question est maintenant entré en vigueur et il a force de loi au Canada.

**M. Gilchrist:** Le ministre se refuse encore à l'évidence, madame le Président.

* * *

## LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES CONSEILS DONNÉS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES SCIENCES

**M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est):** Madame le Président, je voudrais me reporter aux questions qu'à posées le député de Yorkton-Melville au sujet du D[r] Stuart Smith, nouveau président du Conseil des sciences du Canada. Le D[r] Smith se montre davantage un Canadien réfléchi qu'un libéral en exhortant le gouvernement à favoriser les progrès technologiques au lieu de semer le trouble en intervenant dans la politique monétaire. Selon le D[r] Smith, cela pourrait créer 100,000 emplois et réduire de moitié cette année notre déficit commercial de 21 milliards de dollars au titre des produits manufacturés. Le ministre des Finances suivra-t-il ce bon conseil et rétablira-t-il l'appui financier à l'enseignement dont les jeunes Canadiens ont bien besoin, afin que ces 100,000 emplois aillent à des Canadiens compétents et non à des étrangers?

• (1440)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je comprends le point de vue exprimé par le Dr Smith. Je recommande cependant au député et au Dr Smith de lire le document déposé au moment du budget et intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80» dans lequel on exposait très clairement comment le gouvernement envisage la recherche et la technologie au Canada. Ce document très intéressant serait sans doute une source d'inspiration pour le Dr Smith et mon cher collègue.

* * *

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### LE BUREAU PROVINCIAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Je voudrais que le ministre nous dise s'il est exact ou non que l'on va déménager les locaux du bureau provincial du MEER, sis dans la capitale du Nouveau-Brunswick. Toute initiative qui éloignerait un organisme de développement polyvalent comme le MEER, du siège du gouvernement du Nouveau-Brunswick risquerait de nuire au rôle coopératif que le MEER a toujours joué et pour lequel la province lui en a toujours, et à juste titre, été reconnaissante. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a oui ou non l'intention de retirer le bureau provincial du MEER de la capitale du Nouveau-Brunswick? Envisage-t-il de prendre pareille mesure ou encore de réduire le personnel de ce bureau?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, en mettant au point les moyens de fusionner de la façon la plus efficace les ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du Commerce, mes collaborateurs ont envisagé diverses possibilités. Je dois examiner celles-ci sous peu, mais aucune décision définitive n'a encore été prise. Toutefois, je puis assurer au député qu'à l'avenir le nouveau ministère fera sentir sa présence de façon vigoureuse, dynamique et efficace au Nouveau-Brunswick, comme c'est le cas en ce moment et comme ce l'était dans le passé pour le ministère existant.

**M. Howie:** Madame le Président, les précisions apportées par le ministre sont aussi peu claires que de l'eau bourbeuse. Le ministre comprendra l'inquiétude des habitants de la province car, comme il s'en souvient bien, le démantèlement du service de transport ferroviaire des voyageurs dans notre région a fait suite à des rumeurs et à des études comme celles-ci, et les usagers n'avaient pas été dûment consultés.

### LES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DU DÉMÉNAGEMENT

**L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury):** Madame le Président, le ministre peut-il nous dire précisément combien de personnes au service du MEER à Fredericton pourraient être appelées à déménager, à vendre leur maison et à devoir en chercher une autre à un moment où les taux d'intérêt hypothécaires atteignent des sommets vertigineux? Accepterait-il de sacrifier l'efficacité du MEER et l'esprit de collaboration qui règnent dans la province pour donner suite à des plans bureaucratiques cauchemardesques?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, aucune décision définitive n'a été prise au sujet de l'emplacement de nos bureaux dans la province. Mais je tiendrai certainement compte des préoccupations de mon collègue.

* * *

## LES AFFAIRES INDIENNES

### L'ENTENTE CONCERNANT LA BAIE JAMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT TAIT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et concerne l'application de l'entente de la Baie James et du Nouveau-Québec. La semaine dernière, en réponse à une question du député de Cochrane-Superior, le ministre a dit que la décision du cabinet concernant le rapport Tait serait annoncée dans un délai raisonnable. Ily a maintenant douze semaines que ce rapport a été soumis au cabinet. Ce matin, en comité, des représentants des Cris nous ont décrit leur situation comme désespérée. Aujourd'hui, le ministre pourrait-il nous dire mais en prenant des engagements fermes, cette fois, quand sera annoncée la décision du cabinet au sujet du rapport Tait?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, madame le Président, bientôt, très bientôt.

### LA SÛRETÉ DE LA SOURCE D'EAU

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, dans une lettre du 19 mars 1982 adressée au chef de la bande Paint Hills, le ministre affirme que, grâce aux mesures prises par son ministère l'été dernier, la source d'eau potable alimentant le village était sûre. Or, le 9 mars, des fonctionnaires du ministère de l'Environnement du Québec avaient constaté que l'eau était tellement polluée qu'il fallait la faire bouillir avant de laver les vêtements. Quelles sont donc ces mesures qui ont été prises l'été dernier? Je tiens à lui rappeler que quatre enfants du village sont décédés au cours de l'été de 1980 des suites d'une gastro-entérite causée par le même type de pollution qu'on retrouve aujourd'hui. Qu'entend faire le ministre au sujet de cette déplorable situation?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le député doit savoir que j'ai moi-même visité le village en question.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Munro (Hamilton-Est):** J'ai demandé au directeur général de voir à ce que nos services s'occupent de cette situation et nous avons pris les dispositions financières qui s'imposaient. Le député affirme que le problème n'a pas été réglé. Je vais me renseigner et lui ferai part de mes constatations.

* * *

## L'AGRICULTURE

### LE MANQUE DE VÉTÉRINAIRES

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme il le sait très bien, toutes les régions du Canada ont désespérément besoin de nouveaux vétérinaires, surtout les provinces de l'Atlantique où il n'y a pas d'école de médecine vétérinaire. La seule école de médecine vétérinaire de langue anglaise à l'est de Saskatoon, le collège vétérinaire de l'Ontario, à Guelph, risque aujourd'hui de perdre son accréditation parce qu'elle manque d'argent et que la qualité de l'enseignement se détériore. La médecine vétérinaire ayant une importance suprême pour l'agriculture et la pêche, comment le gouvernement va-t-il contrer la crise dans cet important domaine d'intérêt national?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le député sait que nous nous soucions autant que lui de fournir les maisons d'enseignement nécessaires à la formation de vétérinaires et à l'étude de la biologie marine. Il y a quelques années, nous avons proposé aux Maritimes un programme conjoint de ce genre. Elles ont confié le choix de l'emplacement à une commission indépendante. Les commissaires indépendants nommés à cette fin ont choisi un emplacement sur l'Île-du-Prince-Édouard, mais ensuite les provinces n'ont pas pu se mettre d'accord sur l'endroit où bâtir l'école et j'ai donc dû retirer les crédits du budget de mon ministère parce qu'ils ne servaient pas. A ce qu'on disait, il n'y avait pas alors de pénurie. L'Association canadienne des vétérinaires niait la possibilité de la pénurie que nous prévoyions quand nous avons proposé la construction de l'école. Nous avons participé à l'établissement du collège vétérinaire de l'Ontario, au financement de l'école à Guelph et de celle de Saskatoon. Nous avons de même alloué des fonds pour l'école qui devait être construite quelque part dans la région de l'Atlantique, mais la décision appartient aux provinces de cette région.

### LE DÉSACCORD SUR L'EMPLACEMENT D'UN NOUVEAU COLLÈGE D'ART VÉTÉRINAIRE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Agriculture. Étant donné que les quatre provinces de l'Atlantique n'ont pas réussi à s'entendre sur le choix d'un emplacement où sera construit un collège d'art vétérinaire pour la région de l'Atlantique, comment le gouvernement fédéral entend-il sortir de l'impasse? Estime-t-il important que l'on sorte de cette impasse qui compromet ce projet attendu depuis si longtemps? Le gouvernement fédéral songe-t-il sérieusement par exemple à recourir au financement privé en vue de fonder le collège?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, je suis persuadé que le député sait très bien que nous nous sommes entretenus avec un groupe de sa province qui a fait une proposition de ce genre. Il nous présentera un mémoire sous peu. Sauf erreur, il est déjà rédigé ou sur le point de l'être et le groupe voudrait organiser une autre réunion le plus tôt possible. Toutefois, je trouve tragique que les provinces de l'Atlantique qui ont toutes un gouvernement tory ne parviennent pas à s'entendre au sujet de l'emplacement du collège; je trouve cela lamentable.

* * *

[*Français*]

## L'ÉNERGIE

### ON DEMANDE SI LES LOIS PROVINCIALES VONT PRÉVALOIR SUR LES NOUVEAUX POUVOIRS CONFÉRÉS À L'ONE

**M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans):** Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre de l'Énergie du Québec, de passage à Ottawa hier, a affirmé qu'avec l'adoption du projet de loi C-108 les pouvoirs de l'Office national de l'énergie en matière d'exportation d'hydro-électricité à l'étranger seront accrus. Il affirme de plus que les ordonnances de l'Office national de l'énergie auront constitutionnellement préséance sur les lois provinciales en matière de zonage agricole et d'environnement. Le ministre pourrait-il donner l'assurance à la Chambre qu'après l'adoption du projet de loi C-108, les pouvoirs de l'Office national de l'énergie, quant à l'émission de permis d'exportation d'hydro-électricité à l'étranger, demeureront ce qu'ils sont présentement et que, comme il l'a d'ailleurs lui-même affirmé lors du débat en deuxième lecture, les lois provinciales vont prévaloir sur les nouveaux pouvoirs conférés à l'Office national de l'énergie?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, si l'honorable député se rappelle bien le débat à la Chambre à ce sujet, il se souviendra que j'ai indiqué que les pouvoirs qui seront accordés en vertu de ce projet de loi à l'Office national de l'énergie relèveront de l'autorité du Parlement en matière de commerce interprovincial et international et que les pouvoirs que l'Office national de l'énergie obtiendraient sont équivalents, même un peu inférieurs, à ceux dont l'Office dispose déjà en matière de pipe-lines, de gazoducs et d'oléoducs. Donc l'Office national de l'énergie aura des pouvoirs équivalents à ceux qui existent déjà en matière de gaz et d'huile.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question de l'honorable député, il se rappellera aussi que j'ai indiqué que la même pratique suivie à l'heure actuelle en matière d'oléoducs et de gazoducs serait suivie en matière de transmission hydro-électrique. Il s'agit d'avoir un traitement équitable et équivalent pour les diverses formes d'énergie, qu'il s'agisse d'électricité, de gaz naturel ou de pétrole.

• (1450)

[*Traduction*]

## LA FONCTION PUBLIQUE

### LA DEMANDE DU CONSEIL D'ENTREPRISES DE RESTREINDRE LES TRAITEMENTS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, neuf membres du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national ont exhorté publiquement le premier ministre à imposer aux fonctionnaires des directives limitant à 7 p. 100 toute augmentation salariale. Si l'on applique ce principe à tous les Canadiens, l'un des membres de la délégation qui a formulé cette proposition, le président de Bell Canada, dont le traitement s'est élevé à $626,000 l'an dernier, recevra une augmentation équivalente à plus de deux fois le revenu total de deux fonctionnaires moyens. Cela prouve l'hypocrisie de telles propositions. Comment le premier ministre explique-t-il qu'on puisse demander ce genre de restriction à l'égard du traitement des fonctionnaires?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne puis donner une explication à la déclaration dont parle le député parce que je ne l'ai pas lue, bien qu'elle ait été portée à mon attention. Je tiens à signaler au député l'opinion exprimée par le gouvernement, à savoir que si nous essayons tous d'obtenir des règlements salariaux égaux au taux d'inflation, celui-ci ne diminuera sans doute jamais. C'est pourquoi j'ai proposé en février dernier un programme aux provinces, visant non pas à accorder des augmentations de 7 p. 100, mais peut-être à geler complètement les revenus de ceux des catégories supérieures et à donner un peu plus de 7 p. 100, peut-être une augmentation égale à l'indice des prix à la consommation, à ceux qui tombent dans les catégories inférieures de revenu.

Je répète que la proposition n'a pas eu beaucoup de succès auprès des provinces ni, je crois, des néo-démocrates. Toutefois, il convient de faire remarquer que le gouvernement s'est efforcé de donner l'exemple en matière de modération et de faire comprendre aux Canadiens que si nous essayons tous de suivre le taux d'inflation, celui-ci ne diminuera jamais et de ce fait, les taux d'intérêt non plus.

**Des voix:** Bravo!

**M. Orlikow:** Le premier ministre nous a fait valoir les mêmes arguments en 1975, lorsqu'il a imposé le prétendu contrôle des prix et des salaires. Pendant que ce programme était en vigueur, le taux de chômage est passé de 6.9 p. 100, en 1975, à près de 8.5 p. 100 en 1978, et une fois les contrôles levés, le taux d'inflation est revenu exactement au même niveau qu'avant.

### L'EFFET DES CONTRÔLES SUR L'INFLATION

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, étant donné que l'inflation à l'heure actuelle atteint 11.6 p. 100, pourquoi le premier ministre espère-t-il réussir si nous adoptons cette proposition maintenant, puisque la dernière fois il a si lamentablement échoué?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je ne trouve pas que le député ait raison de parler d'échec? Sans doute se souvient-il—ou sinon, je tiens à le lui rappeler—que nous avons imposé les contrôles après que les dix premiers ministres provinciaux, qui venaient de se rencontrer deux étés de suite, eurent supplié le gouvernement fédéral d'intervenir énergiquement pour juguler l'inflation.

A l'époque où nous avons imposé les contrôles, les travailleurs du secteur fédéral obtenaient des augmentations d'environ 12 p. 100, ceux du secteur privé, d'environ 14 p. 100, ceux du secteur provincial, sauf erreur, d'environ 18 p. 100, et ceux du secteur municipal d'environ 25 ou 26 p. 100. Au moment où nous avons supprimé les contrôles, les travailleurs obtenaient des augmentations bien plus modestes. Le député le sait, ces augmentations étaient de 8 ou 9 p. 100.

* * *

## LES RESSOURCES NATIONALES

### LA NOUVELLE DU RENVOI DE LA QUESTION DES DROITS SUR LES RESSOURCES SOUS-MARINES DEVANT LA COUR SUPRÊME

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et au ministre de la Justice. Ils n'ignorent pas que les journaux d'aujourd'hui nous annoncent que le gouvernement fédéral songe à renvoyer unilatéralement la question des droits de propriété sur les ressources sous-marines devant la Cour suprême du Canada et cela, dès cette semaine. Est-ce vrai?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, si le gouvernement prend une décision dans ce sens, il l'annoncera lorsqu'elle sera prise. La décision n'est pas prise à ce moment-ci.

[*Traduction*]

### LES RAISONS DU RENVOI POSSIBLE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, cette question a déjà été renvoyée à la Cour suprême de Terre-Neuve en février. Le ministre de la Justice veut-il dire que le gouvernement du Canada refuse de laisser à la Cour suprême de Terre-Neuve l'occasion de se faire entendre? Veut-il dire que le gouvernement du Canada songe sérieusement à faire ce geste insultant envers la Cour suprême et les citoyens de Terre-Neuve. Est-ce bien ce qu'il veut dire?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je ne pense pas avoir quoi que ce soit à répondre au chef

de l'opposition. Comme il s'agit de simples spéculations, je ne peux rien en dire.

**Mlle MacDonald:** Réfutez-les alors.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre de la Justice nie-t-il que le gouvernement du Canada songe à renvoyer unilatéralement la question des ressources sous-marines devant la Cour suprême du Canada?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, le chef de l'opposition parle du «renvoi unilatéral de cette question devant la Cour suprême», mais je n'oublie pas qu'il y a quelques mois il nous exhortait à le faire. Pourquoi n'est-il plus d'accord alors qu'il y a un an, il nous demandait de porter cette affaire devant la Cour suprême?

**Des voix:** Bravo!

L'ÉTUDE DU RENVOI PAR LE GOUVERNEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre de la Justice et le gouvernement du Canada songent-ils à renvoyer unilatéralement la question des ressources sous-marines devant la Cour suprême du Canada? C'est une question bien simple. Oui ou non?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je le répète, le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet. La question du député m'étonne beaucoup. Il disait toujours que la meilleure chose à faire en cas de difficulté, c'était d'aller devant la Cour suprême. Si je décide, pour une fois, de suivre son conseil, j'espère qu'il m'applaudira.

**M. Nielsen:** Allez-vous le faire?

* * *

## L'AGRICULTURE

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FAILLITES—ON DEMANDE D'AIDER LES AGRICULTEURS

**L'hon. John Wise (Elgin):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. S'il faut en croire les chiffres publiés par le gouvernement, le nombre d'exploitations agricoles ayant fait faillite a augmenté de 70 p. 100 en l'espace d'un an. Je suis sûr que le ministre devrait savoir que l'agriculture canadienne connaît actuellement une crise financière sans précédent depuis la Confédération. Il est évident que les programmes existants ne répondent pas aux besoins des agriculteurs. La SCA a épuisé les fonds mis à sa disposition et les banques ne garantissent plus les obligations pour l'expansion des petites entreprises. Dans ces circonstances, quels nouveaux programmes le ministre envisage-t-il de lancer dans un proche avenir? Et si l'on ne prévoit pas offrir prochainement de l'aide aux jeunes fermiers qui font faillite, le ministre pourrait-il nous préciser ce que nous pourrions bien leur dire?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le député affirme que rien n'a été fait. Or, il sait parfaitement qu'il faut un certain temps pour modifier la loi sur le crédit agricole. Le parti auquel il appartient est celui qui a laissé retentir la sonnerie au Parlement pendant trois semaines, de sorte que la mesure n'a pu franchir la troisième lecture et que l'adoption en a été retardée. Le député déclare maintenant qu'il est urgent de faire quelque chose. Je reconnais que les agriculteurs ont besoin d'aide. La Société du crédit agricole m'a transmis un rapport hier. Comme de nombreux députés le demandent, la Société fait de son mieux pour recueillir le plus rapidement possible les fonds nécessaires aux prêts. Le député n'ignore pas que la situation de certains marchés s'est brusquement redressée au cours des deux dernières semaines. Les prix de nombreuses denrées ont augmenté, surtout dans le cas de la viande rouge.

Lorsque le député affirme que l'agriculture ne s'est jamais trouvée dans une situation aussi grave, il sait parfaitement que le nombre de faillites d'exploitations agricoles n'est pas tellement élevé par rapport à d'autres secteurs. Il est certain qu'il y a des problèmes et nous faisons de notre mieux pour les résoudre.

LES TAXES SUR LE CARBURANT SERVANT À LA PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Puisque le ministre de l'Agriculture sait que le prix élevé du carburant résultant des fortes taxes du gouvernement est l'un des principaux éléments qui contribuent à la ruine de l'agriculture, madame le Président, quelles instances précises a-t-il adressées au nom des agriculteurs canadiens, à son collègue le ministre des Finances pour le convaincre de réduire cette exploitation énorme au détriment de nos producteurs de denrées alimentaires?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le député formule des instances à propos du prix élevé de l'énergie.

**M. Mazankowski:** Des taxes.

**M. Whelan:** Nous avons étudié la situation. Nous avons effectué un relevé des espèces ensemencées ce printemps-ci. Dans les régions où les agriculteurs ont déjà semé, il n'y a guère d'acre qui ne soit plantée. Nous plantons autant d'espè-

ces que par le passé. Nous avons aussi discuté des moyens à prendre pour réduire les coûts énergétiques de nos producteurs de denrées alimentaires.

---

● (1500)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

### LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 mai, de la motion de M. Bussières: Que le bill C-112, tendant à modifier certaines lois fiscales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

**Mme le Président:** Comme il est 3 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre du jeudi 13 mai 1982, la Chambre abordera maintenant le vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture et renvoi au comité plénier du bill C-112, loi modifiant certaines lois fiscales.

Qu'on convoque les députés.

● (1510)

(La motion de M. Bussières, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote nº 175)*

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Baker (Gander-Twillingate)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Trudeau
Turner
Weatherhead
Whelan
Yanakis—128.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Fretz
Friesen
Gamble
Gilchrist
Greenaway
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
Korchinski
Kristiansen
Kushner
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald (Mlle)
Manly
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wilson
Wise
Young—104.

**Mme le Président:** La motion est adoptée. En conséquence, le bill est renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité plénier.)

---

● (1530)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### PÉTITIONS

M. BEATTY—OPPOSITION À L'APPLICATION TROP RAPIDE DU SYSTÈME MÉTRIQUE

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition au nom de plus de 300 Ontariens, dont la plupart habitent dans ma circonscription. Ils veulent par cette pétition indiquer à la Chambre des communes leur opposition à l'application actuelle du système métrique par le gouvernement fédéral. Les pétitionnaires espèrent que celui-ci reconsidérera sa position et ralentira sa marche forcée vers le système métrique.

M. NIELSEN—LES AUGMENTATIONS DE TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DANS LE NORD

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition au nom de mes électeurs. Les 4,313 signataires sont des travailleurs qui veulent signaler au gouvernement qu'ils ont subi des augmentations de tarifs d'électricité déraisonnables.

Il veulent donc que ces augmentations soient réduites. Elles sont dues seulement aux tâtonnements, à l'attitude condescendante et à la mauvaise gestion patente de la Commission d'énergie du Nord canadien, contrôlée par Ottawa. L'augmentation de tarifs pourrait être réduite en appliquant les recommandations du rapport du sous-comité de la Commssion d'énergie du Nord canadien, relevant du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Les signataires espèrent, madame le Président, que vous reconnaîtrez la validité de leur pétition, que vous comprendrez l'urgence de la question et leur désespoir et que vous utiliserez vos pouvoirs discrétionnaires pour que cette question soit discutée et renvoyée en comité le plus tôt possible.

M. DARLING—OPPOSITION À LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, j'ai le devoir de présenter la pétition suivante:

La pétition des soussignés, habitants de la ville de Bracebridge, dans la province de l'Ontario, qui se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes un grief commun, convaincus qu'elle saura y porter remède,

DÉCLARE HUMBLEMENT

QUE le bill d'initiative parlementaire C-451, relatif à la loi sur le contrôle des armes à feu, porte sur le nombre d'armes à feu en circulation au Canada et vise à réglementer le nombre d'armes à feu au Canada

ET QUE les soussignés, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de s'opposer à cette mesure et d'examiner immédiatement les lois actuelles sur les armes à feu qui manquent de souplesse, qui sont coûteuses à faire appliquer et inefficaces sauf pour harceler les citoyens respectueux des lois.

Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BLENKARN—LE GENRE DE QUESTIONS QU'ON PEUT POSER À M. JOYAL EN SA QUALITÉ DE MINISTRE

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de la période des questions. Je n'ai nulle intention de contester la décision que Votre Honneur a rendue au cours de la période des questions, mais je voudrais quelques éclaircissements.

Votre Honneur se souvient sans doute qu'au cours de la période des questions, j'ai interrogé le ministre d'État (M. Joyal), qui représente la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, au sujet d'audiences publiques qu'il tient apparemment dans la région de Montréal, au Québec. Nous n'avons aucune idée du mandat exact de ce ministre, mais ses fonctions sont sans doute en rapport avec la province de Québec et il est peut-être chargé des intérêts du gouvernement dans cette province, et même dans le reste du pays. Si le ministre tient des audiences publiques—d'après nos renseignements, le ministre d'État participe à ces audiences—il a sans doute reçu des directives du gouvernement à cet effet. J'ai donc posé une question au ministre sur son domaine de compétence.

Votre Honneur admettra qu'aucun ordre de la Chambre ni aucune directive ne stipule les fonctions exactes du ministre et je me demande quel genre de questions nous pouvons lui poser. Il tient des audiences. Il s'agit sans doute d'audiences de la Couronne, puisque c'est un ministre de la Couronne et ma question visait à savoir quel genre d'audiences le gouvernement . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Je dois rappeler au député le commentaire 361 de Beauchesne, qui stipule:

On ne doit pas poser une question à un ministre à d'autres titres que celui-là, en tant que chargé des intérêts d'une province, d'une partie de province, de porte-parole d'un groupe ethnique ou religieux, etc.

La question de privilège du député n'est pas fondée. Le premier ministre (M. Trudeau) a répondu à ses questions. Ces réponses ne l'ont peut-être pas satisfait mais ce n'est pas à moi d'en juger. Je n'ai fait que respecter la pratique de la Chambre en ne permettant pas au député de poser sa question à ce ministre en particulier. Je l'ai laissé la poser à un autre ministre, en l'occurrence le premier ministre, ce qui aurait dû satisfaire le député.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, j'invoque le Règlement . . .

**Mme le Président:** Non. J'ai rendu ma décision, l'affaire est close.

**M. Blenkarn:** Madame le Président, je voudrais une précision . . .

**Mme le Président:** Non. Je suis désolée, mais l'affaire est close. J'applique les pratiques de la Chambre à la lettre. Et telle est ma décision en réponse à la question de privilège soulevée par le député.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, j'invoque le Règlement uniquement pour être certain d'avoir bien compris votre décision.

**M. Pinard:** Règlement!

**M. Hnatyshyn:** J'estime qu'il est normal, madame le Président, sans pour autant vouloir ergoter que nous comprenions exactement la nature de votre décision.

Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré ici-même que le ministre en question était chargé des intérêts de la province de Québec. Ce n'est pas comme si nous avions posé une question, par exemple, au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) au sujet de ses responsabilités éventuelles dans l'Île-du-Prince-Édouard. Si effectivement, comme le premier ministre l'a déclaré, le ministre d'État (M. Joyal) est chargé de veiller aux intérêts du Québec, n'est-il pas normal que nous nous posions des questions sur le bilan de son action dans cette province? C'est tout ce que je voudrais savoir.

**Mme le Président:** Il me semble que l'article que je viens d'invoquer est tout à fait clair, mais je vais le répéter pour le député.

On ne doit pas poser une question à un ministre à d'autres titres que celui-là, en tant que chargé des intérêts d'une province, d'une partie de province, de porte-parole d'un groupe ethnique ou religieux.

C'est très clair et il est inutile que je fournisse de plus amples explications.

**M. Nowlan:** Quel est son mandat?

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, j'aimerais moi aussi avoir une explication au sujet de votre décision.

**Mme le Président:** Non, non. A l'ordre. Je ne peux . . .

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Mais, madame le Président, si des fonds publics sont en cause, comment pouvons-nous savoir . . .

**Mme le Président:** C'est très facile. Dans l'affaire qui nous concerne, j'ai interrompu le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et j'ai refusé qu'il pose une question précise à un ministre en particulier. C'est très clair et il me semble inutile de fournir de plus amples explications. Si un autre cas se présente, je rendrai une autre décision.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Est-ce que le ministre est à l'abri des questions?

**M. Nowlan:** Il faut lui supprimer son indemnité ministérielle dans ce cas-là.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2819, 2840, 2858, 2867, 2892, 2893, 2894, 2910, 2915, 2925, 2926, 2935, 2948, 2963, 2978, 3130, 3132, 4152 et 4210.

*Question au Feuilleton*

[*Texte*]

### FINANCES—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2819—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Finances à la page 13.6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $187,834 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** 1. *a*) et *b*) Politique du Conseil du Trésor: chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2. Néant.

3. *a*) et *b*) Néant. *c*) 100 p. 100.

4. Néant.

### TRANSPORTS—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2840—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Transports à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $115,844 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. *a*) L'analyse sérieuse des besoins par les gestionnaires, ainsi que l'intervention des comités de révision des carrières et des comités de formation, sont les principaux moyens d'accorder les congés d'étude aux employés. Le processus de sélection est régi par la politique de Transports Canada sur les congrés d'étude (PM3-2(13)) et par la politique de ce dernier en matière de formation et de développement PM5-2, Partie II(4). L'administration de ces congés est régie par le sous-chapitre 5 du chapitre 110 du Manuel de gestion du per-

personnel du Conseil du Trésor (MGP 110-5), intitulé Ressources humaines, formation et perfectionnement.

(i) MGP 110-5 (3), (4) et (11)
(ii) MGP 110-5 (11)
(iii) MGP 110-5 (11)

*b*) Les lignes directrices contenues dans le PM3-2(13) et le PM5-2, partie II(4), servent à déterminer si les connaissances acquises par les employés sont constamment nécessaires.

2. Aucun.

3. *a*), *b*), *c*) Aucun.

4. C'est 8.3 p. 100.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2858—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le secrétariat d'État pour la Commission de la Fonction publique à la page 32.34 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'accueil, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $11,448 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés d'État fédérales (x) de dirigeants de sociétés de la Couronne provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** *a*) Au cours de l'année financière 1979-1980, la Commission de la fonction publique n'a pas signé de contrats pour des services d'acceuil de plus de $2,000.

*b*) La Commission de la Fonction publique suit les lignes directrices du Conseil du Trésor en matière d'acceuil (chapitre 360 du manuel de la politique administrative) et chapitre 3.11 du guide d'administration financière de la CFP pour déterminer dans quelles circonstances elle doit assumer les frais d'acceuil.

*c*) Sur les $11,448 consacrés à l'acceuil et portés aux comptes publics du Canada de 1979-1980 les pourcentages, par catégorie, s'établissent comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| (i) | visiteurs étrangers | 4.29 |
| (ii) | hommes d'affaires canadiens | 19.62 |
| (iii) | fonctionnaires provinciaux | 10.32 |
| (iv) | fonctionnaires fédéraux | 60.03 |
| (v) | employés «exclus» des ministères | données non disponibles |
| (vi) | membres du Parlement | 0.97 |
| (vii) | députés d'assemblées législatives provinciales et de l'assemblée nationale | inclus dans la catégorie (iii) |
| (viii) | hauts dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs | néant |
| (ix) | dirigeants de sociétés d'État fédérales | inclus dans la catégorie (iv) |
| (x) | dirigeants de sociétés d'État provinciales | inclus dans la catégorie (iii) |
| (xi) | membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux | 4.77 |
| (xii) | autres catégories | néant |
| | | 100 |

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2867—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires extérieures à la page 32.11 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *b*) quel pourcentage des $4,350,250 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes, *c*) quel pourcentage des $4,350,-250 a-t-on consacré à l'accueil (i) au Canada (ii) à l'étranger?

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** *a*). Oui. En ce qui concerne l'accueil offert au Canada, le ministère des Affaires extérieures suit les directives et les lignes directrices établies au chapitre 360 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor. Quant à l'accueil offert à l'étranger, il est régi par les dispositions établies dans deux directives du Conseil du Trésor: A) la directive concernant les chefs de mission (décision du C.T. nº 692275 du 1er octobre 1968) et B) la directive sur l'accueil officiel du Service extérieur (décision du C.T. nº 694890 du février 1970).

*b*) Le ministère ne tient pas de statistiques précises sur les activités professionnelles des personnes invitées aux réceptions officielles. En règle générale, le ministère essaie de voir à ce que 40 p. 100 des invités soient des dignitaires étrangers, que pas plus de 30 p. 100 soient des fonctionnaires fédéraux et que 30 p. 100 soient des Canadiens qui ne sont pas fonctionnaires fédéraux.

*c*) (i) 92 p. 100, (ii) 8 p. 100.

TRAVAUX PUBLICS—LE PROGRAMME DES TRAVAUX MARITIMES

Question nº 2892—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le programme des travaux maritimes—Capital à la page 32.30 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus

particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 343 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a*) et *b*) L'augmentation dans la catégorie des autres genres de services en 1979-1980 est attribuable au fait que les dépenses ne sont pas présentées de façon aussi détaillée qu'en 1978-1979.

| Déclarés dans les Comptes publics | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Autres genres de services | $ 3,410 | $15,103 |
| Services d'imprimerie | 12,587 | 8,120* |
| Services photographiques | 1,281* | 1,276* |
| Frais professionnels | — | 4,958* |
| Divers | 1,092* | 749* |
| Services de secrétariat | 1,037* | — |
| | $15,997 | $15,103 |

*Somme comprise dans les autres genres de services

Les dépenses s'élevaient à $15,997 en 1978-1979, ce qui représente une baisse de $894 en 1979-1980.

*c*) Il y a eu un paiement de plus de $2,000 versé à la firme Dominion Blue Print and Reprographics de Vancouver (Colombie-Britannique) pour des services d'imprimerie dont le coût s'élevait à $3,000.

TRAVAUX PUBLICS—LE PROGRAMME DES TRAVAUX MARITIMES—L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN

Question nº 2893—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le programme des travaux maritimes—exploitation et entretien à la page 32.30 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 2531 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a*) et *b*) L'apparente augmentation dans la catégorie «Autres genres de services» en 1979-1980 est attribuable au changement de la méthode dans la présentation.

| Déclarés dans les Comptes publics | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Autres genres de services | $ 2,389 | $62,865 |
| Services d'architecture | 14,273 | 14,088* |
| Services de conciergerie | 16,278 | 17,361* |
| Services d'informatique | 12,218 | — |
| Services de conseillers en dessin d'exposition | 8,769 | — |
| Services d'enlèvement des ordures | 4,452 | 3,687* |
| Services juridiques | 6,892 | 894* |
| Services de photographie | 2,302 | 2,434* |
| Services d'imprimerie | 8,201 | 3,349* |
| Services d'enlèvement de la neige | 4,361 | 3,409* |
| Services de formation et d'enseignement | 4,345 | 3,274* |
| Services de secrétariat | 1,914* | 13,378* |
| Divers | 475* | 991* |
| | $84,480 | $62,865 |

* Somme comprise dans les autres genres de services

Les dépenses s'élevaient à $84,480 en 1978-1979, par comparaison à $62,865 en 1979-1980, ce qui représente une diminution de $21,615 en 1979-1980.

*c*) Les paiements de plus de $2,000 ont été versés comme suit: Robert Létourneau, Lauzon (Québec)—enlèvement de la neige, $2,208; Star Cleaner, New Westminster (Colombie-Britannique)—blanchisserie et nettoyage à sec, $3,973; Johnson, Sustronik, Weinstein and Associates Ltd., Toronto (Ontario)—honoraires d'architecte, $14,018.

TRAVAUX PUBLICS—LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

Question nº 2894—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le Programme des services professionnels et techniques à la page 32.28 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 654 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a*) et *b*) L'augmentation dans la catégorie autres genres de services en 1979-1980 est attribuable au fait que les dépenses ne sont pas présentées de façon aussi détaillée qu'en 1978-1979.

| Déclarés dans les Comptes publics | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Autres genres de services | $ 3,240 | $24,446 |
| Services d'accueil | 4,846 | 957* |
| Services de production cinématographique | 53,972 | 6,124* |
| Droits d'enregistrement | 15,018 | 16,581* |
| Divers | 3,240* | 784* |
| | $77,076 | $24,446 |

* Somme comprise dans les autres genres de services

Les dépenses s'élevaient à $77,076 en 1978-1979, par comparaison à $24,446.00 en 1979-1980, ce qui représente une diminution de $52,630 en 1979-1980.

*c*) Le seul paiement de plus de $2,000 a été versé à l'Office national du film, Ottawa (Ontario) pour des services de production cinématographique—$2,765.

TRANSPORTS—LES HONORAIRES D'ASSESSEURS

Question nº 2910—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports par eau à la page 32.40 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique contrôleurs, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 354 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

*Questions au Feuilleton*

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) L'augmentation des dépenses est due au nombre accru des investigations formelles sur des sinistres maritimes par rapport à l'année précédente. Conformément à l'article 552 de la loi sur la marine marchande du Canada, les investigations formelles suivantes ont été tenues en 1979-1980:

(1) George Davies, Robert C. H. Reed et Pierre A. Boisseau ont été nommés assesseurs par le ministre pour effectuer l'investigation formelle sur les circonstances entourant l'incendie à bord du navire canadien *Cartiercliffe Hall*, sur le lac Supérieur, le 5 juin 1979.

(2) G. Rousseau et D. R. Jones ont été nommés assesseurs par le ministre pour effectuer l'enquête formelle sur la collision entre les navires *Cielo Blanco*, *Algobay* et *Pointe Marguerite*, dans la baie de Sept-Îles (Québec), le 14 novembre 1978.

(3) David J. Fraser, R. T. Dodge et T. H. Goodyear ont été nommés assesseurs par le ministre pour effectuer l'enquête formelle sur la disparition du navire *Barracudina* et de son équipage, dans le golfe du Saint-Laurent aux environs du 26 novembre 1978.

*b*) Un contrat de $7,923 a été accordé à Pierre A. Boisseau; de $10,600 à George H. Davies; de $9,200 à Thomas R. Dodge; de $5,600 à David J. Fraser; de $3,400 à David J. Fraser in trust pour Maritime Marine Consultants Ltd.; de $5,562 à Gas Turbine Corporation; de $8,800 à Thomas H. Goodyear; de $2,500 à Travaux publics; de $11,400 à D. R. Jones; de $5,116 à Laboratoire B-Sol Ltée; de $9,600 à Robert C. H. Reed; de $10,200 à Gaston Rousseau.

TRANSPORTS—LE PROGRAMME DES TRANSPORTS PAR EAU

Question nº 2915—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports par eau à la page 32.40 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services photographiques, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 113 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) La hausse des coûts des services photographiques en 1979-1980 est attribuable au plus grand nombre d'enquêtes officielles sur des sinistres maritimes, entre autres sur l'échouement du pétrolier *Kurdistan*, et à la necessité de prendre davantage de photographies.

*b*) Services photographiques liés aux opérations uniquement. En raison d'une erreur de classification des dépenses, un montant de $23,755 versé à Sullivan Construction pour la location du matériel lourd requis pour l'incident du Kurdistan a été imputé aux services photographiques. Le montant figurant dans les comptes publics de 1979-1980 aurait donc dû être de $45,453, soit 41 p. 100 de plus qu'en 1978-1979.

*c*) Centre de photographie du gouvernement canadien $8,302.

MAINC—LES AUTRES GENRES DE SERVICES

Question nº 2925—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la page 32.13 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 8716 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** *a*) Les dépenses qui paraissent à la rubrique autres services ont augmenté en raison des modifications qu'on a apportées aux exigences fixées dans la directive concernant les Comptes publics pour le compte rendu des services professionnels et spéciaux. Par le passé, lorsque l'ensemble des paiements applicables à une rubrique de services particulière était égal ou supérieur à $2,000, cette dépense était énumérée séparément. Dans la directive concernant les comptes publics, cette limite a maintenant été haussée à $25,000. Ainsi inscrit-on désormais sous la rubrique autres services, les bénéficiaires de tous les paiements inférieurs à $25,000.

*b*) Voici la ventilation des dépenses ($145,215) engagées sous la rubrique autres services: services techniques ($9,522), services d'éducation ($68,191), services scientifiques ($2,654), service de buanderie et services connexes ($322), réalisation et diffusion cinématographiques ($1,466), service de photographie, cinéma excepté ($50,772), magasinage et entreposage ($360), accueil ($9,951), et cotisations des organisations ($2,027). En raison d'une erreur administrative, les services d'éducation et le service de photographie, cinéma excepté n'ont pas été inscrits séparément. Par contre, étant donné la faible importance des sommes en cause, par rapport au montant total des services professionnels et spéciaux ($131,000,000), on estime que leur inscription sous une mauvaise rubrique ne peut pas porter tellement à conséquence.

*c*) Comme on exige maintenant dans la directive concernant les Comptes publics une liste des particuliers ou des organismes qui ont reçu au total des paiements $25,000, on ne dispose pas d'une liste des marchés d'une valeur équivalente ou supérieure à $2,000. L'information demandée devrait être obtenue de nos bureaux régionaux, et les dépenses et les efforts que cela entraînerait ne sont pas justifiés puisqu'on ne demande pas ces renseignements dans la directive.

MAINC—LES SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX

Question nº 2926—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 3,960 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quels services englobe cette rubrique, *c*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** *a*) Les dépenses qui figurent sous la rubrique autres genres de services ont augmenté à cause des modifications apportées, dans les Directives concernant les Comptes publics, aux exigences en matière de déclaration des services professionnels et spéciaux. Auparavant, les paiements totaux effectués pour une catégorie particulière de services étaient énumérés séparément s'ils atteignaient au moins $2,000. Selon les Directives concernant les Comptes publics, si les paiements totaux effectués pour une catégorie particulière de services n'atteignent pas au moins $25,000, il faut maintenant les inscrire sous la rubrique autres genres de services. En autre, sous cette rubrique ne figurent que les noms des particuliers ou organismes qui ont reçu des paiements d'au moins $25,000, alors qu'auparavant, il fallait y énumérer tous ceux qui avaient reçu $2,000 ou plus.

*b*) La rubrique autres genres de services comprend les dépenses engagées pour les services suivants: services hospitaliers, $14 905; entreposage, $19,019; dépenses de représentation, $22,504; cotisations, $5,599. Le total de ces dépenses est donc de $61,577.

*c*) Puisque les Directives concernant les Comptes publics ne prescrivent maintenant que de tenir une liste de tous les particuliers ou organismes qui ont reçu des paiements totaux atteignant au moins $25,000, nous n'avons pas sous la main de liste de contrats de plus de $2,000. Ce sont nos bureaux régionaux qui pourraient nous la fournir, et le temps et l'argent nécessaires ne seraient pas justifiés, étant donné les exigences imposées pour les Comptes publics.

TRANSPORTS—LES SERVICES DE REPRODUCTION ET D'IMPRESSION

Question nº 2935—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et techniques déclarés par le ministère des Transports à la page 32.39 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de reproduction et d'impression, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 690 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) pourquoi le Conseil a-t-il besoin de ces services?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) Le 1er avril 1978, Transports Canada amorçait un programme de conversion vers le français de tout le matériel didactique de son Institut de formation, situé à Cornwall, en Ontario. Ce programme, auquel $800,000 par année ont été affectés pour trois ans, est à la source de l'importante hausse des coûts des services de reproduction et d'impression du programme administratif du ministère pour l'année financière 1979-1980.

*b*), *c*) et *d*)

| Entrepreneur | Montant $ | Nature du contrat |
|---|---|---|
| Type de service: Reproduction et impression | | |
| Data Crown Ltd. | 2,264 | Services de microfilmage |
| Gouvernement du Canada | | |
| Office national du film | 33,640 | Traduction d'un film didactique sur le contrôle de la circulation aérienne |
| Archives publiques | 7,982 | Services de microfilmage |
| Secrétariat d'État | 2,528 | Traduction d'instruments de travail |
| Approvisionnements et Services | 29,546 | Production de graphiques |
| Intel Consultants Ltd. | 6,314 | Révision et remaniement de documents techniques pour la conversion d'instruments de travail |
| Marc Productions | 14,084 | Transposition en français de textes en morse |
| Mediabec Inc. | 130,857 | —Conversion du cours de mathématiques appliquées à l'intention des mécaniciens de la GCC—Région des Laurentides.<br>—Production d'un catalogue universel du matériel didactique. |
| Offline Support Inc. | 4,114 | Impression d'ordinateur Xerox 1200 |

LE PROGRAMME DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ—LES SERVICES DE PHOTOGRAPHIE

Question nº 2948—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour le Programme de la protection de la santé à la page 32.23 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de photographes, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** *a*) Il s'agit des services de production des diapositives et des services de développement et d'impression des photographies, diapositives et images en matière d'éducation et d'information sanitaires.

*b*) Voici ces services: (1) le développement et l'impression, ce qui comprend le traitement, l'agrandissement et la reproduction des films, (2) la production de diapositives, dont le découpage et l'assemblage.

*c*) Voici les montants payés dans chaque cas: 1) développement et impression, $11,781, 2) production de diapositives, $9,526.

Un montant total de $9,526 a été payé à l'Office national du film. Aucun autre paiement de plus de $2,000 n'a été fait.

LES ARCHIVES PUBLIQUES—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2963—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de $1,000, déclarées par le secrétariat d'État pour les Archives publiques du Canada à la note 18 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu l'émetteur-récepteur et *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé l'article, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que cette perte ne se reproduirait plus et, le cas échéant, lesquelles?

2. Quel usage le ministère fait-il de l'émetteur-récepteur?

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Les Archives publiques me transmettent les renseignements suivants:

1. Le 29 janvier 1980, le commissionnaire de service s'est servi de l'appareil à 10 h 15 et n'a pas eu l'occasion de s'en servir de nouveau durant son tour de service car il était occupé au quai de chargement. Ce n'est qu'à 16 h 45 qu'on s'est rendu compte que l'émetteur-récepteur n'était plus dans sa boîte.

*Questions au Feuilleton*

*a*) De nombreuses personnes se trouvaient sur les lieux ou dans le voisinage du quai de chargement entre 10 h 15 et 16 h 45; l'une d'elles peut avoir pris l'appareil pendant que le commissionnaire était occupé dans un autre secteur. Le vol a été signalé à la Sûreté municipale d'Ottawa et l'enquête qui a été menée au cours des deux jours suivants n'a pas permis de révéler l'identité du (des) coupable(s). L'appareil n'a jamais été retrouvé.

*b*) Sans objet.

*c*) Voir *a*).

*d*) Oui.

*e*) Des mesures ont été prises pour que le commissionnaire emporte toujours avec lui son émetteur-récepteur de radio chaque fois qu'il sort de sa cabine pour travailler près du quai d'expédition et de réception.

2. Le commissionnaire se sert de l'émetteur-récepteur pour rester en contact avec le poste principal lors de l'inspection de l'immeuble.

TRAVAIL—LES SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX

Question nº 2978—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Travail pour le programme du ministère à la page 32.18 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique production et distribution cinématographiques, *a*) quels sont le titre et le coût total de chaque film produit au cours de l'année financière 1979-1980, *b*) à quel auditoire était destiné chaque film, *c*) combien prévoit-on récupérer de la distribution des films?

**L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail):** *a*) Les coûts représentent le prix d'achat de diverses copies de films et de films fixes, plus les frais de location et de distribution de films pour le compte de la cinémathèque nationale des relations industrielles gérée conjointement par l'Office national du film et Travail Canada.

*b*) Divers auditoires; réservations faites par l'entremise de l'Office national du film.

*c*) Néant.

L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

Question nº 3130—**M. Clarke:**

Au sujet de l'État d'exploitation de l'Administration de pilotage de l'Atlantique pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 11 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, où l'on signale que l'Administration a subi une perte nette de $124,613 au cours de l'année et compte tenu de son objectif officiel «de faire fonctionner et d'entretenir un service de pilotage sûr et efficace», *a*) comment l'Administration explique-t-elle le fait qu'elle a subi une perte importante au cours des trois dernières années, contrairement à son objectif d'exploiter un service efficace, *b*) comme le déficit est à la baisse, quand l'Administration prévoit-elle apporter une contribution nette au capital-actions du Canada, *c*) l'Administration prend-elle des mesures pour s'assurer qu'elle fonctionnera à profit le plus tôt possible et, le cas échéant, lesquelles?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** L'Administration de pilotage de l'Atlantique donne la réponse suivante:

*a*) L'Administration de pilotage de l'Atlantique a fonctionné à perte au cours de chacune des trois dernières années (1977, 1978, 1979) parce que les augmentations de tarifs qui ont été décrétées en 1976, 1977 et 1979 n'étaient pas suffisantes pour couvrir les dépenses en 1977, 1978 et 1979. Les augmentations de tarifs imposées ces années-là ont été considérées comme justes et raisonnables et, par conséquent, conformes aux objectifs de l'Administration de pilotage.

Le niveau des dépenses au cours de cette période de trois ans est aussi considéré comme raisonnable: l'augmentation en 1977 a été de 3 p. 100 par rapport à 1976; celle de 1978 de 8 p. 100 par rapport à 1977; et celle de 1979 de 6 p. 100 par rapport à 1978.

Les tarifs de pilotage dans la région de l'Atlantique sont traditionnellement bas depuis un certain nombre d'années. L'imposition d'augmentations graduelles sur une assez longue période a été jugée préférable à l'imposition de fortes augmentations sur une courte période pour permettre à l'Administration de pilotage de l'Atlantique de devenir économiquement autonome.

*b*) L'Administration de pilotage n'a pas compté sur l'appui financier du gouvernement depuis l'année financière 1979-1980 et elle n'entrevoit pas recevoir de contributions du gouvernement à l'avenir.

*c*) L'Administration de pilotage prend des mesures pour s'assurer qu'elle fonctionnera avec profit aussitôt que possible. Un profit de $115,358 est prévu pour 1981.

Les mesures qui ont été prises sont: (1) la surveillance continue des activités de pilotage relatives à la charge de travail des pilotes et à l'effectif; (2) l'adjudication prévue de contrats de services de bateau-pilote afin d'accroître l'efficacité; (3) un nouveau tarif qui sera publié prochainement et qui entrera en vigueur le 1er janvier 1982; (4) ces mesures permettront à l'Administration de continuer à fonctionner de façon efficace, sans avoir recours à l'aide financière du gouvernement du Canada.

AIR CANADA

Question nº 3132—**M. Clarke:**

1. Au sujet de la note 6 afférente aux états financiers d'Air Canada de l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 8 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, où l'on signale que « . . . le prix d'achat global des actions excédait de 5 millions de dollars la valeur comptable nette intrinsèque de l'actif de Nordair Ltée à la date d'acquisition», *a*) a-t-on procédé à une évaluation de Nordair pour justifier le paiement de 5 millions de plus que la valeur des actions aux livres de Nordair, *b*) quand l'amortissement des 5 millions commencera-t-il et comment sera-t-il traité dans les comptes d'Air Canada?

2. Air Canada a-t-elle fusionné ses services avec ceux de Nordair et sinon, ces services se chevauchent-ils?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La direction d'Air Canada répond ce qui suit:

1. *a*) Oui. Les évaluations ont été faites par des tierces parties indépendantes et corroborées par des études effectuées par des experts d'Air Canada.

*b*) L'amortissement des 5 millions de dollars a commencé le jour de l'achat et se traduit par une diminution de la part des profits de Nordair revenant à Air Canada en vertu de la méthode de comptabilité fondée sur la mise de fonds.

2. Air Canada n'a pas intégré les opérations de Nordair aux siennes en raison de la nature différente des opérations régionales. Le chevauchement des services a amené une concurrence directe sur les parcours Montréal-Rouyn, Montréal-Toronto et des tronçons du parcours Toronto-Winnipeg.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS DES VÉHICULES AU PROPANE

Question nº 4152—**M. Mazankowski:**

Dans le cadre du programme de subventions des véhicules au propane, *a*) combien de demandes a-t-on reçues et combien de subventions a-t-on accordées, *b*) combien d'argent a-t-on distribué, *c*) combien de demandes a-t-on rejetées et pourquoi?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit:

*a*) 4,208 demandes ont été reçues et 2,645 subventions ont été accordées, *b*) $1,053,600. *c*) Vingt demandes ont été rejetées parce qu'elles se rapportaient à des véhicules non admissibles (par ex.: véhicules non routiers tels que chariots élévateurs ou cas de conversion à deux carburants) ou que plusieurs demandes avaient été présentées pour le même véhicule.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG

Question nº 4210—**M. McKenzie:**

Le gouvernement a-t-il entrepris des négociations par l'entremise de l'Association internationale du transport aérien en vue de faire de l'aéroport international de Winnipeg la base du transport aérien commercial transpolaire entre l'Amérique du Nord et l'Europe et, *a*) le cas échéant, (i) où et quand ont eu lieu les réunions (ii) a-t-on conclu des ententes, *b*) sinon, (i) pourquoi (ii) a-t-on prévu ou entrepris d'autres négociations?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Transports Canada répond comme suit: Non. *a*) Sans objet. *b*) (i) et (ii) L'Association du transport aérien international est un organisme privé qui regroupe les transporteurs aériens internationaux à horaire fixe et c'est pourquoi le gouvernement fédéral n'a entamé aucune négociation avec elle. De plus, aucune négociation intergouvernementale n'est prévue ni n'est en cours pour faire de l'aéroport international de Winnipeg une base de transport aérien commercial transpolaire entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du bill C-101, tendant à modifier la loi sur la Société Petro-Canada, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport sans propositions d'amendement.



**Mme le Président:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

• (1540)

**M. Nielsen:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) était debout pour prendre la parole à l'étape du rapport. Je me demande donc si la présidence ne pourrait pas lui accorder la parole maintenant.

**Mme le Président:** La parole est au député de Calgary-Ouest.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame le Président, je crois avoir le consentement des leaders à la Chambre et des autres députés pour présenter quatre amendements. Je présume qu'ils seront ensuite étudiés successivement à l'étape du rapport.

**Mme le Président:** Je crois comprendre que le député veut se dispenser du préavis normal et demande le consentement unanime afin de présenter ces motions à la Chambre dès maintenant. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Hawkes:** Merci, madame le Président.

Je propose:

Motion nº 1.

Qu'à la page 2, ligne 3, article 1, le mot «quatre» soit supprimé et remplacé par le mot «deux».

Motion nº 2.

Qu'à l'article 1, page 1, ligne 14, le mot «mille» soit supprimé et qu'à la ligne 15, le mot «cent» soit inséré immédiatement après le mot «six».

Motion nº 3.

Qu'à la page 1, ligne 19, article 1, le mot «souscrit» soit supprimé et remplacé par les mots «peut souscrire».

Motion nº 4.

Qu'à la page 2, ligne 11, article 2, les mots «et le Parlement» soient insérés immédiatement après le mot «Finances».

**Mme le Président:** Le député de Calgary-Ouest désire-t-il débattre chacune des motions séparément?

**M. Hawkes:** Oui, madame le Président. La première se lit ainsi:

Qu'à la page 2, ligne 3, article 1, le mot «quatre» soit supprimé et remplacé par le mot «deux».

Les députés qui n'ont pas le projet de loi sous les yeux, monsieur l'Orateur, auront peut-être de la difficulté à saisir la portée de la motion. Dans le bill C-101, le gouvernement propose qu'en plus des 600 millions de dollars qui ont été donnés à Petro-Canada à des fins de capitalisation, 4,900 millions de l'argent des contribuables soient consentis au conseil d'administration sous forme de capitalisation. Les témoignages entendus par le comité montrent clairement que Petro-Canada a besoin de capitaux. Pour continuer de s'acquitter du mandat que le Parlement lui a confié, la société aura besoin de quelque deux milliards dans les plus brefs délais. Les prévisions que le président de la société de la Couronne a déposées devant le comité font voir que le société aura besoin de capitaux additionnels dans les années à venir.

C'est une question de politique publique dont la Chambre a été saisie à plusieurs reprises ces dernières années. Il s'agit de savoir si les capitaux dont Petro-Canada a besoin doivent toujours provenir des goussets des contribuables, ou si des Canadiens désireux d'investir librement dans la Société ne pourraient pas en fournir une partie. A mon avis, cette proposition d'amendement permettrait un choix de ce genre.

Un jour ou l'autre, les députés indépendants de la Chambre devront se rendre compte, au moment de dépenser 5,500 millions de dollars pour acheter des valeurs commerciales, y compris des stations-service, que les moyens des contribuables canadiens ne sont pas illimités. Si nous décidons à la Chambre de dépenser de l'argent pour acheter des stations-service, nous devrons renoncer à acheter des lits d'hôpitaux.

Je me demande combien d'entre nous ont pris la peine de consulter leurs mandants et de leur poser les questions suivantes: «Tenez-vous à payer des impôts au gouvernement pour qu'il achète des stations-service ou vienne en aide à nos concitoyens du troisième âge qui sont dans le besoin? Voulez-vous que vos impôts servent à l'achat de stations-service ou à l'amélioration de la qualité des soins médicaux? Préférez-vous payer des impôts au gouvernement pour qu'il crée des emplois ou pour qu'il achète des stations-service?

Une somme fort considérable est en cause, monsieur l'Orateur. Le bill demande aux contribuables d'autoriser le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à puiser 5,500 millions de dollars dans leurs poches pour financer non pas des pensions, des abattements fiscaux, des nouveaux emplois ou des lits d'hôpitaux, mais pour le donner au conseil d'administration de Petro-Canada. Avec cet argent, ces administrateurs pourront écumer les rues d'Ottawa, d'Oshawa, de Toronto ou de Halifax et tenir aux propriétaires de stations-service le langage suivant: «Nous sommes riches grâce à tout l'argent que nous ont fourni les contribuables; si vous voulez vendre votre station-service, nous puiserons dans cette manne pour l'acheter». La première chose que nous allons savoir, c'est qu'ils vont forcer le Canadien qui possède une station-service de l'autre côté de la rue à fermer ses portes.

Petro-Canada dispose de fonds illimités parce que des députés élus au Parlement ont décidé d'accorder ce privilège au conseil d'administration. D'après certains témoins, au comité, c'est précisément ce que fait Petro-Canada. Cette société de la Couronne, au moyen de deniers publics, rogne les prix dans certains endroits et accule à la banqueroute des stations-service appartenant à des Canadiens. Des gens qui ont consacré dix, vingt ou trente ans de leur vie à une petite entreprise ne peuvent tenir le coup face à la concurrence d'une société de la Couronne aux ressources illimitées parce qu'elle a accès à la bourse des contribuables.

Il est intéressant de noter que des députés ont voté en faveur de la création de la société de la Couronne, Petro-Canada; en partie parce qu'elle devait donner un droit de regard sur l'industrie et servir de source de conseils pour le gouvernement au pouvoir. Si vous consultez le *Feuilleton et Avis* d'aujourd'hui, vous y verrez une série de projets de loi sur l'énergie dont le comité a fait rapport à la Chambre. Ce comité a travaillé très fort pour faire comparaître des témoins.

• (1550)

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui, monsieur l'Orateur, vise très directement la société Petro-Canada. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le gouvernement n'a pas voulu retirer une seule virgule de ce projet de loi. Le Feuilleton nous apprend qu'il propose pourtant des amendements aux autres projets de loi. D'après les témoignages entendus au comité dont je faisais partie, tous les projets de loi, y compris le bill C-101, comportent des lacunes. Mais le gouvernement ne tient aucun compte de ces témoignages.

J'ai parlé de moyens de surveillance, monsieur l'Orateur. On peut voir dans le compte rendu des délibérations du comité la puissance du conseil d'administration de Petro-Canada, formé d'administrateurs qui doivent conseiller le gouvernement en matière de politique énergétique. Tous les projets de loi sur l'énergie ont un point commun: ils procurent des avantages à Petro-Canada. Cette société sera favorisée plus qu'aucune autre dans le domaine de l'énergie. Nous avons un moyen de contrôle, monsieur l'Orateur; mais lorsqu'on prend du recul pour voir comment il est utilisé, on se rend compte qu'il sert à déséquilibrer la politique énergétique canadienne de sorte qu'une seule société, en l'occurrence Petro-Canada, prend de l'expansion et se fortifie. Cela a-t-il de l'importance si cette politique énergétique nuit à toutes les autres sociétés? Qu'est-ce que cela peut bien faire au conseil d'administration de Petro-Canda si plusieurs milliers de Canadiens sont aujourd'hui sans emploi parce que le gouvernement a suivi ses conseils? Qu'est-ce que cela peut bien lui faire si, dans des villes comme Brooks (Alberta) ou Kindersley (Saskatchewan), des Canadiens qui avaient réussi, grâce à des années d'efforts, à créer une petite entreprise de soudure, employant deux ou trois travailleurs, ont fait faillite et fermé leurs portes? Est-ce la faute des membres du conseil d'administration de Petro-Canada? J'ose prétendre, monsieur l'Orateur, qu'ils y sont pour quelque chose. Mais il n'entre pas dans leurs fonctions de s'en inquiéter. Ils peuvent s'en inquiéter en tant que particuliers, mais c'est aux députés élus qu'il incombe d'examiner les répercussions, directes et indirectes, du projet de loi.

Lors des dernières élections, monsieur l'Orateur, les libéraux et les néo-démocrates ont réussi à convaincre les Canadiens que notre parti était contre l'expansion d'une société appelée Petro-Canada. A mon avis, presque tous les députés néo-démocrates et libéraux en étaient certains, car ils l'ont souvent répété. C'est sûrement ce que leur a dit leur critique en matière d'énergie, aujourd'hui ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mais en fait, c'était faux. Cela ne réflétait pas la réalité. Au cours de son bref mandat, le parti conservateur a proposé l'adoption d'une loi visant à inciter les Canadiens, par le biais de l'acquisition d'actions, à fournir volontairement les capitaux à Petro-Canada afin qu'elle devienne la plus importante société au Canada, aussi rapidement que les Canadiens le permettraient. A y réfléchir, quelle serait la différence aujourd'hui? Les Canadiens se rendent-ils compte qu'ils payent un peu plus pour chaque gallon de mazout qu'ils achètent parce que le gouvernement donne ce supplément à Petro-Canada? Les Canadiens comprennent-ils vraiment que chaque gallon d'essence qu'ils achètent coûte un peu plus cher parce que le gouvernement verse ce montant à Petro-Canada?

**M. Kristiansen:** Ainsi qu'à Gulf, Shell et Esso.

**M. Hawkes:** Les Canadiens se rendent-ils compte que toutes les marchandises transportées par la route, comme les denrées alimentaires qu'ils mangent et les meubles qu'ils achètent, tous les produits transportés par chemins de fer, comme le blé qui sert à faire le pain, et que tous les biens acheminés par voie aérienne ou par voie maritime, coûtent un peu plus parce que les libéraux et les néo-démocrates veulent donner plus d'argent à Petro-Canada? Ils veulent puiser dans les poches des Canadiens, ce qui fait augmenter le prix de tous les biens de consommation. En serait-il de même si des investisseurs du secteur privé, les gérants de régimes de pension et les Canadiens alimentaient la caisse de la société Petro-Canada en achetant des actions?

**M. Kristiansen:** Vous avez intérêt à le croire.

**M. Hawkes:** Non. Les néo-démocrates jugent que nous avons intérêt à le croire. Les Canadiens donnent cet argent par le biais des taxes, que doivent acquitter aussi bien les personnes âgées ayant déjà des difficultés à conserver leur maison du fait de l'inflation. Nous faisons augmenter le prix du chauffage pour pouvoir donner l'argent à Petro-Canada alors qu'en réalité, il n'a jamais été nécessaire d'obliger les contribuables à payer la facture. Les Canadiens payeraient et les députés d'en face auraient l'argent nécessaire pour se mettre à créer des emplois dans leur circonscription ou à augmenter les pensions. Les députés d'en face devraient étudier mon amendement, qui permettrait aux contribuables d'économiser 2 milliards de dollars, je dis bien deux mille millions de dollars. A supposer que l'on paie 20 p. 100 d'intérêts sur cette somme—comme la plupart des propriétaires de maison—cela nous rapporterait 400 millions de dollars par an. Ces fonds pourraient être utilisés pour réduire légèrement les impôts ou ils pourraient être affectés à notre régime de soins médicaux ou encore ils pourraient être versés aux régimes de pension. Toutefois, le NPD n'est pas en faveur des pensions ni des régimes de soins médicaux. Le NPD est d'avis que les gouvernements doivent imposer les contribuables pour acheter des stations-services et faire concurrence aux propriétaires d'autres stations-services, Canadiens modestes qui sont propriétaires de petites entreprises. C'est la théorie du NPD.

• (1600)

Les fonds ont déjà été empruntés et coûtent aux contribuables canadiens des centaines de millions de dollars par an. Savez-vous où vont ces fonds, monsieur l'Orateur? Ils sont versés en Allemagne, aux États arabes, à la Suisse et à New York. Ils sont versés à l'étranger sous forme de paiements d'intérêt, des paiements dont nous pourrions nous abstenir. Si le gouvernement libéral n'avait pas emprunté, il ne serait pas tenu d'acquitter des intérêts et les contribuables n'en feraient pas les frais. Cette mentalité du gouvernement libéral le pousse toujours dans cette direction.

Quand j'ai été élu député, 17c. de chaque dollar perçu des contribuables servaient à payer cet intérêt dont une partie importante était siphonnée vers l'extérieur du Canada. Moins de trois ans plus tard, 22c. de chaque dollar du contribuable étaient affectés à l'intérêt, et encore aujourd'hui une partie importante quitte le pays. Qu'en résulte-t-il? La valeur du dollar décroît. Et ce n'est là qu'une seule des conséquences. Lorsque notre dollar ne vaut que 81c. ou 82c., toutes nos importations coûtent plus cher. Notre dollar est si faible que le gouvernement nous dit que nous devons maintenir les taux d'intérêt élevés afin de le protéger, des taux qui vont jusqu'à 18 et 19 p. 100. A votre avis, monsieur l'Orateur, quel effet ces taux d'intérêt élevés ont-ils sur notre économie? Lorsque l'épicier du coin est forcé d'emprunter pour garnir ses rayons, à un taux d'intérêt de 18 ou 19 p. 100, il doit vendre sa marchandise à un prix plus élevé. C'est la même chose pour le concessionnaire d'automobiles de l'autre côté de la rue: quand il commande des automobiles pour sa salle d'exposition, il doit les financer et relever ses prix de vente. Et le vendeur d'ameublements? Il doit entreposer des meubles en magasin et payer des intérêts sur sa marchandise. Voilà pourquoi le consommateur qui achète des meubles, des lave-vaisselles ou d'autres articles doit payer plus cher.

Cette année, le gouvernement est en train de laisser s'accumuler un déficit que les gens évaluent dans les 15 milliards de dollars. Le gouvernement tient à fournir à Petro-Canada l'équivalent du tiers de ce montant. Quinze milliards de dollars au taux de 20 p. 100 donnent 3 milliards de dollars; ces chiffres sont si énormes que les gens n'arrivent pas à se les représenter.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a déclaré à la Chambre et au comité qu'elle aimerait bien que le ministre des Finances (M. MacEachen) arrive à trouver 700 millions de dollars de plus, de façon à pouvoir aider les retraités, nos concitoyens du troisième âge qui éprouvent de très sérieuses difficultés. Pourtant, ce n'est là que le quart des intérêts à verser. Pensez donc: le quart seulement des intérêts à verser.

Il nous faudrait un gouvernement qui ait le courage de décider quelle serait la meilleure façon de dépenser les deniers publics. Il nous faudrait un gouvernement qui sache que l'on ne peut pas tout avoir. Par exemple, combien de députés libéraux, si on leur donnait le choix de dépenser 100 millions de dollars pour financer les pensions, les soins médicaux, une réduction des impôts ou l'achat de stations-service, opteraient pour ce dernier choix? Y a-t-il un seul des députés d'en face dont le premier choix serait l'achat de stations-service? Je pose la question aux ministériels ou aux députés néo-démocrates, est-ce que c'est une priorité pour la société canadienne à l'heure actuelle d'acheter des stations-service? Est-ce plus important que la création d'emplois? Est-ce que l'achat de stations-service passe avant l'éducation des jeunes Canadiens? C'est en tout cas ce que dit ce bill.

Les députés du Nouveau parti démocratique et du Parti libéral du Canada sont décidés à adopter une politique officielle en vertu de laquelle l'achat de stations-service est plus important que la santé des propriétaires canadiens; c'est ce que dit ce bill. Je vois que le ministre chargé du logement est présent. Nous verrons probablement le ministre de la Santé et du Bien-être voter pour le projet de loi une fois de plus. Nous la verrons probablement se lever pendant le vote pour dire que oui, il est plus important d'affecter des deniers publics à l'achat de stations-service qu'à la prestation de meilleurs services médicaux. Tous les députés libéraux de l'autre côté de la Chambre seront priés dans le courant de la journée par leur whip et leur leader parlementaire d'appuyer le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a choisi comme politique qui va inspirer les décisions du secteur public, de donner la priorité à l'achat de stations-service plutôt qu'à la

santé, la création d'emplois et aux pensions. Si l'on en juge d'après leur comportement antérieur, les membres du parti libéral, y compris les 74 députés de la province de Québec, vont par leur vote donner raison au ministre de l'Énergie. L'achat de stations-service passe avant les soins médicaux ou les pensions.

Fait intéressant à noter, les députés néo-démocrates ont constamment, dans leurs interventions—et si l'un d'eux prend la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi, il nous répétera encore la même chose—essayé de dissimuler le fait qu'il faut choisir entre les stations-service et les pensions, les stations-service et les soins médicaux, les stations-service et l'éducation. C'est l'un ou l'autre, monsieur l'Orateur; à vous de choisir.

Les députés libéraux ont annoncé ici même il y a cinq ou six semaines qu'il allaient réduire les transferts aux provinces d'environ 5.7 milliards. Quelques jours plus tard, ils se prononcent en faveur de ce projet de loi qui prévoit l'octroi de 5.5 milliards, à peu près le même montant, au conseil d'administration de Petro-Canada. Cette somme ne pourra donc être affectée ni aux soins médicaux, ni aux services sociaux, ni à l'aide aux adolescents en difficulté, ni aux services aux personnes du troisième âge. Elle sera donnée au conseil d'administration de Petro-Canada pour qu'il puisse acheter d'autres stations-service. Tout cela s'est passé en moins d'une semaine. C'est un exemple typique de la mentalité du parti libéral du Canada. Au fil des ans, ce parti en est graduellement arrivé au point où son désir de défendre une idée saugrenue, à la seule fin de protéger un ministre particulièrement mauvais, fait perdre tout sens de la mesure à ses membres. C'est intéressant de leur parler en particulier. Je voudrais savoir si les députés d'en face préféreraient acheter des stations-service ou donner plus d'argent aux personnes âgées. Je voudrais que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) dise s'il préfère que l'on achète des stations-service ou que l'on aide les victimes de la MIUF. Décidera-t-il tout à l'heure d'affecter cet argent à l'achat de stations-service ou à d'autres fins? Est-il fermement convaincu que ce soit la décision qui s'impose, dans l'intérêt du public?

• (1610)

En se prononçant sur ce projet de loi, la Chambre garantit que, pendant au moins trois ans, tous les biens de consommation vont coûter plus qu'il ne faut. Toutes les denrées alimentaires que nous consommerons, tout ce qui nécessite du chauffage ainsi que tous les produits plastiques dérivés du pétrole coûteront plus à tous les Canadiens que si ce projet de loi était rejeté. Voilà l'enjeu du bill. A cause de sa situation financière, le gouvernement devra emprunter cet argent. Ce bill donnera à la Société le pouvoir de prendre de l'expansion, mais le gouvernement et les contribuables devront emprunter davantage. A cause de cela, nous risquons de conserver des taux élevés d'intérêt et de payer cher tout ce que nous achetons. Nous devrons nous procurer cet argent à l'étranger, ce qui fera fléchir la valeur de notre dollar et augmenter le coût de nos importations. Voilà quelles seront les conséquences de l'adoption de ce projet de loi à la Chambre.

Il nous faut parfois voter en faveur de projets qui font augmenter les dépenses. Mais si, parmi ceux que nous avons eus sous les yeux ces douze derniers mois, il y a des projets de loi dont il est clair comme de l'eau de roche qu'ils entraînent des emprunts et des augmentations d'impôt inutiles, c'est bien celui-ci. Il existe au Canada des caisses de retraite et des particuliers qui sauteraient sur l'occasion d'investir dans Petro-Canada, dans cette feuille d'érable qui flotte au-dessus de ses postes d'essence. Nous n'aurions qu'à permettre à la société de recueillir ses capitaux, en partie ou en totalité, sur les marchés financiers. Elle est bien dotée et promet énormément. Elle pourrait facilement devenir la plus importante compagnie pétrolière au Canada, sans que ce soit grâce à l'argent des contribuables, grâce à leurs emprunts et sans faire monter le prix de tous les biens. Nous n'avons qu'à faire en sorte que les Canadiens puissent, par leurs épargnes, contribuer à la croissance de Petro-Canada.

C'était là notre projet en 1979 et le temps ne l'a pas changé. C'est probablement encore plus nécessaire aujourd'hui que ce ne l'était en 1979. La situation financière du gouvernement était meilleure en 1979 qu'elle ne l'est en 1982. C'est toujours une mauvaise idée lorsqu'il est loisible aux gens d'atteindre de leur propre chef un objectif souhaitable, que de les forcer à le faire. Je le ferais sans contrainte et, en l'occurrence des Canadiens, des administrateurs de caisses de retraite et de petites entreprises canadiennes préféreraient devenir actionnaires de Petro-Canada si l'occasion leur en était fournie. Les ministériels pourraient sûrement intercéder auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources afin qu'une partie au moins de l'expansion de cette société soit ainsi financée, ce qui éviterait ces dépenses aux contribuables canadiens et libérerait des fonds pour les pensions et les soins médicaux plutôt que pour l'achat de stations-service.

Le comité spécial de la législation énergétique a rendu publics les conseils et les renseignements qu'il a recueillis et nulle part n'y indique-t-on que la suggestion que je viens de faire à la Chambre serait irréalisable ou que ce ne serait pas une bonne idée. Nous sommes victimes de l'entêtement d'un seul homme et de son unique vision. Nous ne pouvons pas nous dérober à l'engagement que nous avons pris lorsque nous nous sommes portés candidats: agir au nom de nos mandants dans l'intérêt public. C'est ça notre engagement, c'est ça notre responsabilité. Nous ne sommes pas tenus d'appuyer un homme qui fait fausse route. Nous pouvons le ramener à la raison, ramener le cabinet à la raison. Ensuite, nous pourrons faire le genre de choix grâce auquel nous avons été élus pour la plupart, faire preuve d'un peu de sens des responsabilités, pour le plus grand bien de l'économie et de nos compatriotes défavorisés. Nous pourrions nous mettre à aider ceux qui en ont besoin. Une chose est certaine, c'est que les électeurs ne nous ont pas élus pour acheter des stations-service plutôt que de commencer par financer l'enseignement, les soins de santé ou les retraites. Ce n'est pas dans ce but que nous sommes venus ici ou que nous avons fait campagne.

Alors pourquoi nous sentirions-nous obligés d'accorder aujourd'hui notre appui au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui est déterminé à donner la priorité à l'achat de choses dont le pays peut se passer, au lieu d'acheter et de fournir des choses qui sont vraiment nécessaires au pays?

C'est pour plusieurs raisons que le parti conservateur a fait retentir les sonneries de la Chambre pendant 16 jours, mais la principale était d'obtenir le morcellement du Bill C-94, et il a été divisé en huit parties. Car une fois cela fait, nous savions que nous pourrions convoquer des témoins devant un comité pour qu'il nous aide à déterminer ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a de mauvais dans chacun de ces huit textes. Le gouvernement reconnaît qu'il y a beaucoup de mauvais dans les projets de loi C-102 et C-104. La Chambre va s'occuper de ces bills d'ici peu, mais le gouvernement propose des changements majeurs aux deux textes.

• (1620)

En ce qui concerne le bill C-101, le gouvernement, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les responsables de Petro-Canada n'ont tenu aucun compte des conseils fournis au comité. La formulation initiale du bill ne changera pas et celui-ci prendra force de loi à moins que les députés ne décident collectivement du contraire.

J'ai présenté quatre amendements, mais ce premier, consistant à remplacer le mot «quatre» par le mot «deux», est le plus important, car il permettra aux consommateurs canadiens de réaliser des économies et de retourner à l'un des principes élémentaires des dépenses publiques, lequel fait passer les gens avant la fierté. C'est un principe qui fait passer les gens avant le ministre, et je demande instamment aux députés de voter en faveur de cet amendement. J'espère avoir l'occasion de présenter les trois autres amendements à la Chambre.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte maintenant sur l'amendement nº 2.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je serai bref. Le bill C-101 se résume à ceci: Le capital de Petro-Canada sera émis sous forme d'actions d'une valeur chacune de $100,000. J'espère qu'un jour les députés à la Chambre des communes voudront, dans l'intérêt bien compris des contribuables du Canada, vendre certaines de ces actions aux Canadiens pour récupérer une partie de l'argent investi et qu'on destine dès lors à d'autres fins. L'amendement que je propose ramènerait simplement de $100,000 à $100 chacune la valeur au pair de ces actions. Beaucoup de Canadiens pourraient se permettre une telle somme. Plus tard, au lieu que le gouvernement conserve toutes ces actions, si nous voulions que les particuliers canadiens acquièrent une part dans cette société, nous pourrions leur vendre ces actions à une valeur au pair égale à $100, plutôt que d'en réserver la vente aux grandes sociétés qui peuvent se permettre de payer $100,000.

Un libéral a peut-être les moyens d'acheter une action à $100,000, mais ce n'est ni mon cas ni celui de la plupart des députés de mon caucus. Il en va de même pour la plupart de mes électeurs et, en fait, très peu de Canadiens pourraient payer pareille somme.

Tout ce que nous souhaitons, avec cet amendement auquel souscriront tous les députés, je l'espère, c'est de permettre à tous les Canadiens sans exception qui le désirent de devenir un jour actionnaires de Petro-Canada. L'amendement ne change rien à la somme totale, et il ramène tout simplement la valeur au pair des actions de $100,000 à $100 chacune. De cette façon, on permettrait au Canadien moyen d'acquérir des actions de Petro-Canada, au lieu de réserver ce privilège seulement aux multinationales ou aux grosses sociétés.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les non l'emportent.

L'amendement est rejeté.

Le vote porte maintenant sur l'amendement nº 3.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur l'Orateur, cet amendement vise simplement à aider le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est très bref. L'article, dans sa formulation actuelle, exige du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qu'il fasse quelque chose qu'il n'approuve peut-être pas. Tout ce que nous voulons de ce côté-ci de la Chambre, c'est donner au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une certaine latitude en remplaçant le mot «souscrit» qui indique une obligation par le groupe de mots «peut souscrire» qui donnera à un futur ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une certaine souplesse, suffisante au moins pour lui permettre de ne pas faire quelque chose qu'il désapprouve. C'est là le but de cet amendement.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare l'amendement rejeté sur division.

Le vote porte maintenant sur l'amendement nº 4.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur l'Orateur, il faut lire l'article visé par l'amendement attentivement si l'on veut vraiment comprendre ce qu'il signifie. A l'heure actuelle, l'article en question permet à un petit groupe de personnes désignées, en l'occurrence le conseil d'administration de Petro-Canada et certains ministres de la Couronne, d'emprunter de l'argent.

**Une voix:** Tout comme si c'était une société.

**M. Hawkes:** J'entends un député néo-démocrate dire que c'est la même chose que s'il s'agissait d'une société du secteur privé. Il devrait peut-être consulter le critique de l'énergie de son parti parce que ce n'est pas la même chose. Nous avons présenté une motion en vue d'empêcher que les emprunts de la société dépassent le montant de son actif. C'est un principe qu'appliquent les sociétés du secteur privé. Dans l'entreprise privée, une société peut obtenir un emprunt jusqu'à concurrence du montant de son actif, mais la mesure à l'étude prévoit quelque chose de très inquiétant et qui devrait préoccuper tous les députés, soit qu'un petit groupe de personnes pourra emprunter des montants illimités.

La Chambre a tout à l'heure exprimé l'avis que 5.5 milliards de dollars de l'argent des contribuables devraient être versés sous forme d'avoir à Petro-Canada. Si nous ne modifions pas cet article, le conseil d'administration de la société et certains ministres du cabinet pourront emprunter 20 milliards de dollars, 40 milliards de dollars ou 100 milliards de dollars de plus. Les députés d'en face se rendent-ils compte que c'est la Couronne . . .

**Une voix:** Les clients.

**M. Hawkes:** Ce sont les contribuables canadiens qui risquent de perdre leur argent et aucune assemblée élue n'a le pouvoir d'empêcher cela de se produire. S'il y a un élément fondamental de notre régime politique, c'est bien que le contribuable a le droit de choisir ceux qui vont l'imposer. Il a le droit de voter pour un tel plutôt que pour tel autre, parce qu'il lui confie le pouvoir d'imposition. Mais d'après l'article qui se trouve dans le bill, ce sont des personnes non élues qui vont décider quels impôts elles percevront à l'avenir, tandis que les élus n'auront ni le pouvoir, ni la charge ni les moyens voulus pour dire que c'est bon ou mauvais.

• (1630)

Dans mon parti, le Parti conservateur du Canada, nous estimons que c'est inadmissible. La démocratie que nous avons existe et prospère peut-être parce qu'elle repose sur le principe notamment que nous avons le pouvoir d'élire ceux qui auront le pouvoir de nous enlever des choses, par exemple notre liberté en matière pénale, et notre argent en matière fiscale. Cela veut dire que si les gens que nous avons élus nous enlèvent nos libertés ou notre argent, nous pourrons nous en débarrasser aux prochaines élections, pour mettre à leur place des gens ayant un peu plus d'intelligence et de bon sens.

Par le bill C-101 qui concerne Petro-Canada, le gouvernement veut donner à l'administration u n pouvoir d'imposition future, parce qu'aujourd'hui le gouvernement emprunte sans nous consulter, nous les élus, et nous oblige à rembourser plus tard, sans que nous ayons jamais à dire si nous approuvons l'emprunt. Si le Nouveau parti démocratique pense qu'il faut donner à l'administration le pouvoir d'adopter les imp+ots, qu'il ait le courage de le dire dans une publication. Qu'il ait le courage d'aller dire aux électeurs: «Le pouvoir législatif ne devrait rien avoir à faire dans la fixation des impôts, il faut donner cela à l'administration et lui laisser le soin de fixer le montant des impôts.» Si nous laissons le texte tel quel, voilà le principe que nous aurons admis.

Tout ce que demande mon amendement, c'est d'affirmer que cette affaire concernant des sommes importantes à emprunter demain et à rembourser demain par les contribuables doit être discutée à la Chambre, au Parlement du Canada, par le corps électif, que cette initiative doit être approuvée ou rejetée par ceux qu'on a élus pour venir ici approuver ou rejeter les impôts.

**M. Smith:** C'est justement ce que nous faisons aujourd'hui.

**M. Hawkes:** Le secrétaire parlementaire du leader du parti libéral à la Chambre crie que c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Eh bien, si quelqu'un croit que seuls les élus du peuple doivent avoir le droit de taxer, ils doivent voter pour l'amendement que j'ai proposé. Si quelqu'un dit non, il indique que des personnes désignées devraient pouvoir risquer l'argent des contribuables et, à toutes fins utiles, taxer les Canadiens à l'avenir. Voilà ce qu'un non signifie. Un oui veut dire que nous avons un régime démocratique et que seuls les représentants élus du peuple doivent être autorisés à percevoir des impôts. Un non signifie que des gens qui ne sont pas élus doivent être autorisés à taxer. J'exhorte donc tous les députés à appuyer cet amendement.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les non l'emportent.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Kempling:** Sur division!

**M. l'Orateur adjoint:** Je déclare l'amendement rejeté sur division.

**L'hon. Paul J. Cosgrove (au nom de M. Lalonde)** propose: Que le bill soit agréé.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Kempling:** Sur division.

**Une voix:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Nous en sommes à l'étape du rapport et aucun débat n'est autorisé.

**Des voix:** Non, non.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Paul J. Cosgrove (au nom de M. Lalonde)** propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup souffert en écoutant le député de . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Blaikie:** . . . s'agit-il de Calgary-Sud ou bien de Calgary-Ouest? J'ai oublié où exactement . . .

**Des voix:** Partout.

**M. Blaikie:** . . . parce que personne à la Chambre ne réussit à exhaler autant de pharisaïsme en glapissant que le député de Calgary à propos de la position des autres partis. Je ne puis que vous dire combien je suis soulagé que nous ayons atteint l'étape du débat où il ne peut plus parler, car toute personne intelligente trouvait pénible, j'en suis sûr, de l'écouter divaguer sur la nature des emprunts du secteur privé, comme si les clients d'Imperial Oil, de Gulf ou de Shell ne payaient jamais à la pompe ou ailleurs le coût des emprunts contractés par ces compagnies privées et comme si c'était seulement Petro-Canada qui le leur faisait payer. Il a démontré ce que de nombreux conservateurs démontrent de temps en temps, c'est-à-dire une ignorance complète du mode d'exploitation du secteur privé et de la façon dont il fait assumer ses dépenses par le consommateur. Ils ne parvient à s'en rendre compte que lorsqu'il s'agit d'une société de la Couronne.

Le député s'est étendu avec beaucoup de pharisaïsme sur le fait que le parti conservateur voudrait dépenser plus d'argent pour les soins médicaux et ne pas tout miser sur Petro-Canada. Il a dit que le parti conservateur ne voudrait pas dépenser tout cet argent pour augmenter le pouvoir d'emprunt des sociétés de la Couronne, qu'il préférerait plutôt le dépenser pour les soins médicaux. C'est une théorie qui n'a certainement pas été appliquée par les gouvernements provinciaux conservateurs du pays. Je ne vois chez eux aucune tendance à dépenser plus d'argent pour les soins médicaux. Je n'ai pas vu le député s'opposer aux versements de 6.5 milliards de dollars aux sociétés pétrolières en vertu de la loi concernant le Programme d'encouragements pétroliers; il ne nous a jamais demandé de garder cet argent et de le dépenser plutôt pour les soins médicaux. Nous n'avons rien entendu de tel. C'est vraiment exaspérant, monsieur l'Orateur.

Nous sommes ici pour discuter de la société Petro-Canada cet après-midi. Inutile de s'attarder davantage aux défaillances manifestes du député de Calgary-Ouest ou sud, je ne sais trop. Il est évident, en tout cas, qu'il vient de Calgary. Il pourrait bien être décrit comme un représentant des sociétés pétrolières.

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Blaikie:** Tout le monde sait que la société Petro-Canada a été créée à la suite de pressions exercées par le Nouveau parti démocratique sur les libéraux qui formaient alors un gouvernement minoritaire, de 1972 à 1974. Le NPD a poussé les libéraux à établir une politique énergétique cohérente au Canada, une politique énergétique protégeant les intérêts des Canadiens plutôt que ceux des sociétés pétrolières privées et des États-Unis. Malheureusement, si les libéraux ont bien fondé la société Petro-Canada, ils n'ont pas encore élaboré une politique énergétique cohérente servant les intérêts des Canadiens. C'est qu'ils se sont contentés de créer la société Petro-Canada sans changer leurs vues sur l'aspect économique de l'énergie et l'importance de l'exploitation des ressources pour l'économie canadienne.

Cela est vrai à bien des égards.

Au départ, la société Petro-Canada ne constitue pas, contrairement à ce que mes collègues du parti conservateur ont essayé de nous faire croire, un danger pour le secteur privé. Leur position au sujet de Petro-Canada est purement idéologique et il est parfois difficile de faire la part des choses. Ils ont au moins deux, si ce n'est trois positions différentes. Je vais y revenir tout à l'heure. Les électeurs ont de toute façon dit ce qu'ils pensaient de la position des progressistes-conservateurs au sujet de Petro-Canada lors des élections fédérales de 1980.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hnatyshyn:** Parlez-nous donc de la Saskatchewan à présent.

**M. Blaikie:** Nos concitoyens se sont prononcés sur l'idéologie des conservateurs et non sur leurs prises de position concrètes. Tout le monde a le droit d'avoir des idées. J'aimerais tout de même bien que le Parti progressiste conservateur ait le courage de maintenir le débat sur Petro-Canada au niveau idéologique au lieu de mélanger tous les problèmes. S'il s'y refuse, c'est parce qu'il sait que ses prises de position sur cette question—et sur bien d'autres d'ailleurs—n'ont pas la faveur de la population. Quoi qu'en disent les conservateurs, les libéraux n'ont pas dérogé à leur politique énergétique qui favorise les intérêts privés aux dépens des intérêts publics. On pourrait même ajouter que Petro-Canada est le meilleur ami que les multinationales aient jamais eu. Par le biais d'entreprises mixtes, c'est une source intarissable de capitaux pour l'exploration hautement risquée, et les sociétés privées ont pu conserver leur monopole traditionnel sur les réserves d'extraction peu coûteuse. Que se passe-t-il au juste? Les contribuables canadiens vont faire les frais des risques de l'exploration pour n'en retirer que bien peu de choses en contrepartie. Les sociétés pétrolières privées quant à elles, ces grands entrepreneurs audacieux que les progressistes conservateurs nous ont toujours vantés, pourront compter sur la garantie du gouvernement pour amorcer leurs travaux et seront assurées de bénéfices qu'elles seront seules à se partager.

• (1640)

Pour nous, Petro-Canada devrait être La société pétrolière canadienne et la politique énergétique des libéraux n'est qu'une mascarade par laquelle le parti libéral fait croire aux Canadiens qu'ils s'efforce réellement de reprendre le contrôle d'une activité essentielle de notre économie, de nos richesses énergétiques, contrôle que le même parti libéral a lui-même honteusement et cyniquement abandonné au cours des années.

La seule confiance que les libéraux peuvent inspirer dans ce prétendu mouvement vers la gauche, c'est aux conservateurs qu'ils la doivent. Témoignant de leur bêtise politique habituelle, les conservateurs font rejaillir sur les libéraux beaucoup plus de crédit qu'ils n'en méritent. Comme le souhaitent précisément les libéraux, les conservateurs dénoncent à tort et à travers le socialisme, l'étatisation et toute chose du genre. Les libéraux veulent justement que le public canadien croie que c'est ce qu'ils font. Leurs meilleures défenses, ils les trouvent dans les discours aveugles et bornés que les députés conservateurs prononcent à la Chambre.

La vérité c'est que les libéraux ne sont pas différents de ce qu'ils ont toujours été. Au cours des dernières 24 heures, nous avons vu comment ils sont toujours prêts à sacrifier stupidement et aveuglément nos réserves énergétiques, en tablant sur des réserves non prouvées. C'est une erreur qu'ils viennent encore de commettre. Mon chef de parti l'a répété deux jours de suite pendant la période des questions. C'est une erreur que les libéraux sont prêts à commettre à nouveau.

Ils parlent d'excédents. Les ressources énergétiques non renouvelables ne peuvent jamais être excédentaires. Seul un imbécile irait prétendre le contraire après tout ce que nous avons pu lire depuis dix ou quinze ans sur la limitation de nos réserves. Cela montre bien qu'il est ridicule de parler d'excédents. A la longue, les ressources épuisables ne peuvent être excédentaires. Nous devons les gérer en conséquence.

Je le répète, les libéraux n'ont pas changé. Ils se sont faits avoir par les Américains il y a deux ans tout comme les conservateurs qui affichaient la même crédulité qu'eux au sujet des mégaprojets. Ils se sont laissé convaincre que le tronçon sud du gazoduc de l'Alaska serait construit d'avance. Autrement dit, l'ensemble du pipe-line devait être construit par la suite. Il semble bien que le gouvernement libéral ait fait preuve d'une naïveté incroyable.

Les libéraux n'ont pas changé, car la politique de Petro-Canada à l'égard de la gestion et de la mise en valeur de l'énergie est en tout point semblable à celle que les multinationales ont suivie pendant si longtemps. Au lieu de laisser les multinationales forer des puits à tort et à travers dans la mer de Beaufort et dans l'Arctique, voilà que notre société d'État commet les mêmes erreurs. C'est à cela que je pensais quand j'ai dit tout à l'heure que les libéraux s'étaient contentés de reprendre la même politique énergétique et d'y ajouter Petro-Canada. Nous ne sommes pas d'accord pour que Petro-Canada ne soit qu'une grosse société pétrolière comme les autres à cette seule différence qu'elle appartient à l'État et pour qu'elle imite en tout point les sociétés privées. Nous voulons qu'elle entreprenne de gérer nos ressources énergétiques de façon plus sensée, plus démocratique et plus prévoyante et qu'elle donne l'exemple au lieu de se lancer précipitemment dans l'exploitation.

Nous voulons que Petro-Canada montre comment mettre en valeur et exploiter nos resources énergétiques de façon efficace et en respectant l'environnement. Nous pouvons exploiter nos ressources de manière à favoriser l'économie d'énergie au lieu de profiter de la publicité de plus en plus importante en faveur de toutes sortes d'appareils qui consomment de l'énergie. On devrait viser en priorité la mise en valeur des ressources renouvelables qui peuvent être extraites et utilisées sans danger pour l'environnement. La mise en valeur des ressources devrait tenir compte, à court comme à long terme, des coûts sociaux, économiques et écologiques de l'extraction, de la production, de la commercialisation et du remplacement de l'énergie exploitée et utilisée. Dans notre pays, la politique de mise en valeur des ressources devrait tenir compte du fait que nous vivons non seulement sur le continent nord-américain mais aussi sur la planète terre. Il nous faut concevoir cette politique sans oublier que nous avons la responsabilité morale de veiller à ce que l'on n'épuise pas les ressources nécessaires à l'épanouissement de la vie humaine sur l'ensemble de la planète. Petro-Canada ne doit pas avoir la même optique que les autres sociétés multinationales. Nous voulons que Petro-Canada soit l'instrument de ce genre de développement énergétique et qu'à titre de principale société énergétique du pays, agisse en fonction de ces objectifs.

On me reproche souvent d'être utopiste; on me dit qu'il faut absolument être réaliste, qu'il faut penser à ce qui nous attend d'ici deux ans. Permettez-moi de dire aux députés que c'est faire preuve de réalisme que d'élaborer dès maintenant une politique énergétique raisonnable qui tienne compte de notre responsabilité morale. Voilà un programme réaliste. Les utopistes sont ceux qui, comme un grand nombre de députés qui siègent à ma droite et en face, répandent des illusions, notamment l'illusion que nous pouvons continuer d'agir comme nous

le faisons à l'heure actuelle. Ce sont eux qui ne sont pas réalistes.

Nous, du Nouveau parti démocratique, aimerions bien que soient structurées autrement la société Petro-Canada et, quant à cela, toutes les sociétés de la Couronne. L'actuel conseil d'administration de la société Petro-Canada devrait être remplacé par un conseil dont les membres seraient choisis également dans le Nord, les organisations écologiques, le milieu des affaires, les syndicats, les groupements religieux, les associations de consommateurs et autres groupes d'intérêt public. Le conseil d'administration pourrait peut-être être rebaptisé conseil de régie afin de montrer ce que Petro-Canada devrait être selon nous.

Petro-Canada et les autres sociétés de la Couronne devraient être plus responsables et davantage comptables au Parlement. Au lieu de cela, les libéraux s'orientent vers un plus grand autoritarisme bureaucratique à cet égard en cherchant à se donner le pouvoir de créer de nouvelles sociétés énergétiques sans l'approbation du Parlement. Par le bill C-102, ils cherchent à établir de nouvelles sociétés pétrolières sans même consulter le Parlement, sans aucun débat parlementaire. Cela s'est produit beaucoup trop souvent ici. Les progressistes conservateurs braillent beaucoup à ce sujet. En 1980, c'est le Nouveau parti démocratique qui a reproché aux libéraux d'avoir agi sans l'approbation du Parlement. Il s'agissait de la construction du tronçon sud du gazoduc de l'Alaska. Le NPD a tenu tête aux libéraux. Les progressistes conservateurs les ont appuyés, même si l'autorisation de construire avait été donnée sans l'aval du Parlement. Ils devraient y réfléchir la prochaine fois qu'ils prendront la parole pour condamner hypocritement ce que les libéraux font au Parlement.

**M. Taylor:** Qui les a appuyés en ce qui concerne les droits de propriété?

**M. Blaikie:** Le député de Bow River (M. Taylor) parle des droits de propriété. C'est là une autre façon pour les progressistes conservateurs de ne dire que des demi-vérités. Ils parlent de l'opposition néo-démocrate à la constitution, y compris aux droits de propriété. Ils ne disent mot de tous les premiers ministres progressistes conservateurs qui ne voulaient pas que les droits de propriété figurent dans la constitution. Et, de toute votre vie, vous n'entendrez jamais cela de la bouche du député de Bow River. Il préfère s'en tenir à la partie de la vérité qui satisfait ses fantasmes.

**M. Taylor:** Qui a rayé cela de la charte?

**M. Blaikie:** Compte tenu des dissensions qui séparent le député de Bow River et les premiers ministres provinciaux progressistes conservateurs du Canada, il convient peut-être maintenant d'en dire un peu plus sur le chaos idéologique qui secoue le parti progressiste conservateur. Cette confusion se reflète dans le débat de cet après-midi. Je voudrais savoir qui au juste est le porte-parole du parti progressiste conservateur pour certaines de ces questions?

• (1650)

**M. Taylor:** Nous en sommes tous les porte-parole!

**M. Broadbent:** Qui dit mieux?

**M. Blaikie:** Voilà la source du problème, monsieur l'Orateur. Ils en sont tous les porte-parole. C'est la plus grande confusion que l'on puisse imaginer, car d'une part il y a M. Robert Stanfield qui nous rappelle l'ancienne tradition conservatrice, selon laquelle le gouvernement doit jouer un rôle positif en matière de gestion de l'économie, et d'autre part il y a le député de York-Peel (M. Stevens) qui voit l'ombre d'un complot communiste dès qu'on parle de mettre sur pied une société d'État. Qui au juste est le porte-parole du parti conservateur? Est-ce M. Stanfield ou bien le député de York-Peel?

**M. Broadbent:** «Nous en sommes tous les porte-parole.»

**M. Blaikie:** Le parti conservateur a-t-il été tellement noyauté par les néo-conservateurs américains qu'il ne voit même plus la valeur des sociétés d'État?

**Des voix:** Bravo!

**M. Blaikie:** C'est une chose horrible que de le voir aller ainsi à la dérive. Qui est le porte-parole du parti progressiste conservateur pour les affaires extérieures?

**M. Kempling:** Et pour la Saskatchewan?

**M. Broadbent:** Et pour le Manitoba?

**M. Taylor:** Où est Allan Blakeney aujourd'hui?

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Pour le moment, le débat n'a absolument rien à voir avec les affaires extérieures. Le député ferait mieux de s'en tenir au sujet du débat.

**M. Blaikie:** J'essayais d'expliquer ce qui, à mon avis, semble être le malaise général qui règne au sein du parti progressive conservateur et qui se reflète dans l'attitude du parti à l'égard de Petro-Canada. Beaucoup de gens, du moins c'est ce que je crois, n'ont rien à reprocher à Petro-Canada, contrairement à ce que leurs amis plus traditionnalistes voudraient bien nous laisser entendre pour l'ensemble de leur parti. Du moins nous espérons que tel est le cas. Rien ne nous incite à le croire, car ce parti affiche deux ou trois positions différentes en ce qui concerne Petro-Canada. Pourquoi n'a-t-il pas le courage d'avouer carrément que l'idée de Petro-Canada ne lui plaît guère? Pourquoi les députés conservateurs ne l'annoncent-ils partout dans le pays? Mais bien sûr, ils l'ont fait, monsieur l'Orateur, et c'est ce qui leur a fait perdre les élections. Voilà ce qui est arrivé.

Je parlais du malaise idéologique auquel sont en proie mes collègues à ma droite. J'ai mentionné les affaires étrangères parce que j'y voyais une analogie avec ce que je disais à propos de Petro-Canada et par conséquent j'estime que cela n'est pas hors de propos, monsieur le président.

Deux factions différentes semblent parler au nom du parti progressiste conservateur. Qui est leur porte-parole en matière d'affaires étrangères? Le député de Waterloo (M. McLean) ou le député de York-Peel? Ou encore le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald)? Qui donc est leur porte-parole en matière d'affaires étrangères?

**M. Broadbent:** Tous.

**M. Blaikie:** Combien de buts veulent-ils toucher en même temps?

**Une voix:** Une centaine.

**M. Kempling:** Chacun pioche dans le tas.

**M. Blaikie:** Ils remplacent le député d'Edmonton-Sud (M. Roche), comme membre du sous-comité des affaires étrangères, par le député de York-Peel qui se fait une opinion sur l'Amérique centrale en lisant les communiqués que publiait la United Fruit Company en 1955.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** C'est ce qu'il lit.

**M. Kempling:** Encore la main dans le sac.

**M. Blaikie:** Je ne veux pas m'attarder trop longuement, monsieur l'Orateur, aux éléments de droite du parti progressiste conservateur qui veulent renverser leur chef—et détruire son parti, si on les laisse faire. Et moi, je les encourage à continuer, à noyauter leur parti. C'est la meilleure chose qui puisse arriver.

**M. Taylor:** Utopie!

**M. Blaikie:** Je disais donc que les sociétés de la Couronne devraient être davantage responsables devant le Parlement. On pourrait suivre l'exemple de la Norvège à cet égard. Le StatOil norvégienne présente un rapport annuel au Parlement et doit lui soumettre ses plans quinquennaux. Voilà le genre de choses que nous pourrions faire ici. Nous ne voulons pas que les sociétés de la Couronne soient des institutions bureaucratiques plus que tout autre organisme. Nous voulons qu'elles s'intègrent à la collectivité, à la vie économique, afin que le public participe davantage à leurs activités, qu'elles ne soient pas considérées comme des organismes distants, mais plutôt comme partie intégrale des processus de décision et de l'activité économique.

Quand nous nous prononçons en faveur de Petro-Canada et souhaitons voir se réaliser les perspectives que laisse entrevoir le bill à l'étude nous approuvons simplement la raison d'être de cette société, car nous espérons qu'un jour viendra où nous aurons un gouvernement qui fera de Petro-Canada un organisme énergétique qui sera à la hauteur de la notion du socialisme d'État, plutôt que de la galvauder comme le font les libéraux depuis quelques années.

**Des voix:** Bravo!

---

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Petro-Canada—L'acquisition de Petrofina—a) La perception de la redevance *b*) La redevance de canadianisation; le député de York-Nord (M. Gamble)—Les finances—a) Le déficit budgétaire prévu *b*) Les dépenses en matière d'aide à l'étranger—On demande le renvoi au comité; le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett)—Les affaires extérieures—La Namibie—a) Le choix d'un système électoral *b*) La position de l'Afrique du Sud et celle des États-Unis.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove (au nom de M. Lalonde): Que le bill C-101, tendant à modifier la loi sur la Société Petro-Canada, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Nous avons déjà longuement discuté cet après-midi et je n'abuserai pas trop du temps de la Chambre. Il importe que les contribuables canadiens et les gens qui ont suivi notre débat aujourd'hui, ou peut-être tous ceux qui nous ont écouté, ou les journalistes se trouvant dans les tribunes, réfléchissent au discours du député de Winnipeg-Birds-Hill (M. Blaikie). S'ils prennent la peine de s'y arrêter, ils verront que ce discours est le fruit d'un chercheur qui y a énoncé les intentions du Nouveau parti démocratique à l'égard de Petro-Canada. Il ressort notamment de ce discours que les néo-démocrates souhaitent modifier le conseil d'administration de la Société, de façon que des représentants du Nord et des syndicats en fassent partie.

Examiner la transcription du débat d'aujourd'hui, monsieur l'Orateur. C'est à l'étape du rapport que l'on doit proposer des amendements. C'est à ce moment-là qu'un parti peut signaler clairement aux Canadiens et aux députés les défauts de la mesure à l'étude. C'est le moment de dire aux Canadiens ce que l'on veut faire. Qu'avons-nous obtenu en fait, monsieur l'Orateur? Un discours, mais pas un seul amendement n'a été proposé. Quelle confiance peut-on avoir dans un parti politique qui prétend vouloir modifier la législation, mais qui n'a pas le courage de proposer les amendements susceptibles de modifier la mesure législative à l'étude dans le sens qu'il dit rechercher.

**M. Taylor:** Bien joué!

**M. Hawkes:** Quel genre de courage politique faut-il pour lire un discours rédigé par un chercheur qui préconise toutes sortes de belles théories mais qui ne seront jamais mises en pratique? Nous nous laissions peut-être davantage impressionner par les mots quand nous étions plus jeunes, mais en vieillissant, nous commençons à regarder ce que font les gens au lieu de nous attacher seulement à ce qu'ils disent.

**M. Kristiansen:** Vous apprenez.

**M. Hawkes:** Voilà la question. Que font-ils? Dans le cas du Nouveau parti démocratique, le grand discours qu'il vient de nous faire est immédiatement suspect, car ce parti n'a rien fait, il n'a proposé aucun amendement.

**M. Kristiansen:** Qu'ont fait les conservateurs?

**M. Hawkes:** Le NPD n'a proposé aucun amendement, il n'a pas essayé de modifier la loi, alors comment peut-il prétendre qu'il souhaite des changements? Il n'en a proposé aucun. Puis, vous constatez que dans ce discours, le député reproche au parti conservateur du Canada et à moi-même d'avoir cru à toutes sortes de choses. Mais voyez ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Voyez ce que j'ai fait, les amendements que j'ai proposés. Vous constaterez que je n'ai jamais tenu les propos qu'on m'attribue, qu'ils sortent tout droit de l'imagination du député de Winnipeg-Birds Hill. Lorsque quelqu'un dit une chose et en fait une autre ou dit que ses adversaires ont dit une chose, alors qu'ils n'en ont rien fait, il faut en conclure, d'après moi, qu'il ne sert à rien de perdre son temps à écouter cette personne, car elle cherche à duper tout le monde.

• (1700)

Je me permets de résumer, pour la gouverne du député de Winnipeg-Birds Hill, pourquoi je suis d'avis que son parti et les députés libéraux de l'arrière-ban devraient voter contre la mesure à l'étape de la troisième lecture. La décision de se porter candidat à un poste public entraîne la responsabilité de se prononcer et de voter sur diverses questions. C'est souvent difficile, mais nous devons certes avoir le courage de dire aux Canadiens ce que nous croyons être la réalité et d'agir en conséquence.

Ceux qui appuient cette mesure législative favorisent une hausse de prix de tous les produits que les Canadiens utilisent. La moindre denrée alimentaire, le moindre meuble et chaque voyage que paieront les Canadiens coûteront plus cher si la mesure est adoptée, et l'argent servira à acquérir des entreprises qui existent déjà, y compris des stations-service. Cela n'est pas nécessaire. Nous n'augmentons pas les prix pour pouvoir consacrer plus de fonds à l'enseignement, aux soins médicaux ou aux autres services pour lesquels nombre d'entre nous sommes venus travailler à la Chambre. Nous n'augmentons pas les prix afin de créer davantage d'emplois. Nous remettons tout simplement de l'argent à un groupe de personnes désignées, afin qu'elles aillent acheter des choses comme des stations-service. C'est là la dure réalité. On peut chercher à la dissimuler tant qu'ont veut, mais c'est néanmoins la réalité.

Que faisons-nous d'autre en augmentant ces coûts? Il serait bon que chaque député néo-démocrate et libéral obtienne le compte rendu des délibérations de ce matin au comité permanent de la législation énergétique, car ils pourraient alors constater que la politique énergétique du gouvernement actuel, y compris ce projet de loi sur Petro-Canada, a contribué à hausser le coût des carburants par le biais des taxes. La hausse n'a pas frappé le coût réel de l'essence, mais bien la taxe sur l'essence. Il s'ensuit que le carburant coûte plus cher au Canada qu'aux États-Unis. Nous sommes un grand pays très peu peuplé, et les transports constituent un aspect très important de notre économie. Quand nous voulons vendre notre blé, notre bois de charpente ou nos produits manufacturés à d'autres pays, nous devons les transporter. Or au Canada, cela coûte plus cher qu'aux États-Unis à cause de la taxe sur les carburants. Nous perdons des clients pour notre blé, notre bois de charpente ainsi que pour nos produits miniers et manufacturés, parce que nous avons un gouvernement fédéral qui prélève des taxes si fortes sur les carburants que nos frais de transports sont plus élevés que ceux des Américains.

Tout Canadien qui veut en avoir le cœur net n'a qu'à se rendre aux États-Unis dans les prochains jours et demander à un Américain le prix de l'essence et du mazout. Au Canada, les deux tiers du prix du carburant pour le transport et du mazout sont des taxes. Seulement le tiers représente le coût réel du produit. Les deux tiers sont des taxes, et c'est ça l'option que le gouvernement libéral préfère et que le Nouveau parti démocratique embrasse. D'après eux, peu importe que nos frais de transports soient plus élevés que ceux de nos concurrents. Quand nous n'aurons plus d'acheteurs pour notre bois de charpente et nos produits miniers ou manufacturés, les Canadiens tomberont en chômage—et c'est bien ce qui arrive.

Il nous est peut-être difficile d'établir un lien entre les 5.5 milliards de dollars consacrés à Petro-Canada et le fait que des mineurs sont mis à pied dans le nord de l'Ontario ou du Québec, mais ce lien existe. Il découle de la politique du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). C'est un lien avec lequel les députés libéraux de l'arrière-ban et les néo-démocrates sont d'accord. Ils peuvent bien se moquer du parti conservateur qui a fait des pieds et des mains à son congrès d'orientation, comme il le fait en caucus, pour inciter ses partisans à intervenir et à faire connaître leurs idées ou simplement des faits et des renseignements. Dans une société libre, les gens de bonne volonté qui travaillent ensemble et se communiquent de l'information sont mieux assurés de prendre les bonnes décisions.

Le fait de suivre aveuglément et pas à pas un leader sans remettre les choses en question risque de mener au désastre. L'ensemble des projets de loi sur l'énergie dénote, à mon sens, un tel manque de sens critique. Cette course à la catastrophe a pour point de départ une idiotie qui consiste à augmenter le coût de tous les biens de consommation dans le but d'acheter des stations-service plutôt que de fournir des services à la population. J'invite ardemment tous les députés à rejeter le projet de loi à l'étude.

**M. Roche:** J'invoque le Règlement. Au cours d'une envolée oratoire, il y a un moment, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) s'est lancé dans le domaine des affaires extérieures. Il a alors déclaré que le parti conservateur m'avait remplacé au sous-comité de l'Amérique latine. Je prie le député de Winnipeg-Birds Hill de bien vouloir croire, en homme d'honneur qu'il est, que je me suis retiré de plein gré de ce sous-comité afin de me consacrer à la question du désarmement débattue aux Nations unies. Je tenais à faire cette rectification.

**M. l'Orateur adjoint:** Nous en prenons bonne note.

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part au débat. Je serai le dernier à intervenir dans le débat à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, et je veux dire tout de suite que je serai extrêmement bref.

J'ai été quelque peu troublé que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) laisse entendre que le gouvernement du Canada consacre trop d'argent à l'exploitation de Petro-Canada. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a fait remarquer que les membres du parti conservateur ne se sont pas élevés à la Chambre des communes, ni même au comité permanent de la législation énergétique, contre l'allocation de fonds en vertu du Programme des encouragements pétroliers. Si le député de Calgary-Ouest est à un tel point convaincu de la politique à suivre en ce qui concerne Petro-Canada, alors je ne comprends pas pourquoi lui et ses collègues n'ont pas fait de proposition au congrès d'orientation du parti qui a eu lieu récemment à Toronto. Vu qu'il n'a pris aucune mesure en ce sens, je dois me ranger de l'avis de ceux qui affirment que le parti conservateur a sept positions sur Petro-Canada, une pour chaque jour de la semaine.

● (1710)

**M. Paproski:** Vous verrez après les prochaines élections.

**M. Dingwall:** Lorsque des sociétés privées achètent d'autres entreprises, les députés conservateurs qualifient ces transactions de saines décisions économiques et de bons investissements, mais lorsque Petro-Canada rachète une entreprise, ils parlent de mauvaises affaires. Je ne comprends pas leur raisonnement. Petro-Canada doit accroître son capital social pour pouvoir continuer à faire le travail que nous voulons tous qu'ils fassent.

Le projet de loi à l'étude représente un élément extrêmement important du Programme énergétique national. Pendant la campagne électorale de 1980, le parti libéral a promis de renforcer et d'étendre les activités de Petro-Canada, à titre d'instrument de la politique énergétique. Le gouvernement doit respecter cette promesse qu'il a reprise officiellement dans le discours du trône; par ailleurs, l'importance de Petro-Canada est reconnue dans le Programme énergétique national. Le bill C-101 concrétisera cette promesse, monsieur l'Orateur.

Le comité permanent de la législation énergétique a fait une étude extrêmement approfondie du bill. Bien des témoins ont comparu devant ce comité, notamment des représentants de Petro-Canada, du comité de canadianisation du secteur pétrolier, de Canertech, de la société Petro-Canada pour l'assistance internationale et de la Fédération canadienne des distributeurs indépendants de produits pétroliers. Le comité n'a pas recommandé d'amendements à ce projet de loi.

J'espère que les députés de tous les côtés de la Chambre appuieront le bill, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur adjoint:** Convoquez les députés.

(La motion présentée par M. Cosgrove au nom de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

● (1720)

*(Vote nº 176)*

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Anguish
Appolloni (Mme)
Axworthy
Baker (Gander-Twillingate)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Broadbent
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Jewett (Mlle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Killens (Mme)
Kristiansen
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Parent
Parker
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Riis
Robinson (Burnaby)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Rose
Rossi
Roy
Sargeant
Savard
Schroder
Simmons
Skelly
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Waddell
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis
Young—148.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Blenkarn
Bosley
Bradley
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cooper
Corbett
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Fretz
Friesen
Gamble
Gilchrist
Greenaway
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
King
Korchinski
Kushner
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Mlle)
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Paproski
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Roche
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Vankoughnet
Wilson
Wise
Wright—77.

[*Français*]

**Mme le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

**M. Prud'homme:** Madame le Président, je pose la question de privilège.

**Mme le Président:** L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pose la question de privilège.

**M. Prud'homme:** Je vous remercie, madame le Président, de me donner la parole au sujet d'une question de privilège. La société Bombardier Limitée . . .

[*Traduction*]

. . . la société Bombardier Limitée, dis-je, vient de décrocher le plus important contrat d'exportation de biens manufacturés de notre histoire et je voudrais que le ministre d'État au Commerce international (M. Lumley) nous confirme cette nouvelle.

**Des voix:** Règlement!

**Mme le Président:** A l'ordre.



## LA LOI SUR LA SURVEILLANCE DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

MESURE VISANT À CONSTITUER L'AGENCE DE SURVEILLANCE DU SECTEUR PÉTROLIER ET À MODIFIER CERTAINES LOIS

La Chambre passe à l'étude du bill C-106, concernant la surveillance du secteur énergétique et tendant à modifier la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose:

Qu'on modifie le Bill C-106, loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, à la version française de l'article 42, en retranchant les lignes 32 à 37, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«42. Le comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions énergétiques est saisi d'office de la présente loi lors de la première séance qui suit l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de celle-ci.»

**Mme le Président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**M. Andre:** Madame le Président, je crois que le secrétaire parlementaire voudrait prendre la parole sur l'amendement.

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je voudrais simplement fournir une brève explication au sujet de cet amendement. C'est le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui a proposé cet article 42 au comité, et celui-ci l'a adopté. Dans l'ensemble, il est identique à la disposition contenue dans le projet de loi actuel. Il y a toutefois une différence entre la version française et la version anglaise de cet article, puisqu'il est dit en anglais que la loi sera renvoyée d'office à un comité de la Chambre, alors que la version française parle de motion de renvoi. Cet article prévoit selon nous le renvoi automatique du projet de loi en comité. C'est le but visé par l'amendement que nous proposons à l'étape du rapport.

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, je tiens à indiquer que nous n'avons rien contre cet amendement proposé à l'étape du rapport. Je recommande vivement à mes collègues, si tel est leur désir, que nous passions ensuite à la troisième lecture du projet de loi. Nous y sommes disposés pour notre part.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler qu'il y avait tellement de bruit que je n'ai pas réussi à savoir sur quoi portait la question de privilège soulevée par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Je voudrais juste savoir si la nouvelle annoncée par le député concerne Dome Petroleum.

**M. Waddell:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le Nouveau parti démocratique approuve cet amendement. Il s'agit en fait d'une question de forme. Nous sommes prêts à donner notre consentement et à passer ce soir à la troisième lecture. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) exprimera notre point de vue à l'égard de cette partie du bill.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Sur division.

(La motion de M. Lalonde est adoptée.)

• (1800)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose: Que le bill soit agréé.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur l'Orateur, je remarque que le parti conservateur manifeste beaucoup d'intérêt, car ses députés se dépêchent de quitter la Chambre quand il est question d'assurer aux Canadiens des prix équitables et des approvisionnements suffisants.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Skelly:** Vu leur attitude de ces derniers mois et leur mépris total des conventions de la Chambre, les électeurs canadiens comprennent parfaitement nos difficultés. Quoi qu'il en soit, nous voudrions, au sujet de cette mesure, souligner la nécessité de soumettre l'industrie énergétique à un sérieux contrôle et de remédier à tout ce qui n'est pas conforme aux intérêts de l'ensemble des Canadiens. Pour constater la nécessité de cette surveillance permanente, il suffit de prendre l'enquête que la Commission Bertrand a effectué sur la concurrence dans l'industrie pétrolière sur un certain nombre d'années. Bien sûr, pour résumer brièvement les conclusions de cette commission, elles indiquent que les Canadiens ont été dépouillés de 12 milliards de dollars sur une certaine période. Malheureusement, au lieu d'instaurer un organisme chargé de réglementer efficacement ce genre d'activité, nous n'avons eu droit qu'à une agence de surveillance extrêmement faible qui n'était pas conçue pour répondre aux besoins des consommateurs. Depuis de nombreuses années, le gouvernement fédéral préconise des amendements à la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions, de façon à surveiller davantage ce genre d'activité. C'est, je crois, entre 1969 et 1971 qu'il a tenté de présenter une nouvelle loi à la Chambre. La réaction de vastes pans de l'économie canadienne, et surtout des sociétés pétrolières a montré que ces dernières n'étaient pas prêtes à soutenir un gouvernement qui instaurerait un contrôle efficace et des dispositions protégeant les consommateurs canadiens. Au cours des années, le gouvernement libéral n'a jamais rien fait pour protéger les Canadiens contre les escroqueries monumentales de l'industrie pétrolière qui, à notre avis, continue à les gruger.

Pour ce qui est de la situation actuelle, je voudrais seulement parler d'un des aspects du système de surveillance et de contrôle qu'il faudrait instaurer. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a pris la parole à ce sujet l'autre jour. Pendant des années il n'a pas cessé de dire que le Parlement était tout disposer à présenter une loi sur la concurrence. Il a vu les fusions, la concentration des entreprises canadiennes, la publication du rapport sur l'industrie pétrolière, la concentration interrompue des journaux, mais rien n'est venu. A propos des carences du gouvernement à ce chapitre parmi tant d'autres, le ministre nous promet maintenant qu'il va présenter le projet de loi peut-être au printemps prochain, peut-être à l'automne. Mais, en fin de compte, en fait de surveillance et de contrôle et d'annulation des hausses de prix qui sont injustifiées ou des comportements injustifiés du point de vue du respect de la concurrence, je n'attends guère de mesures concrètes du gouvernement.

En tout cas, ce n'est pas avec le bill à l'étude cet après-midi que nous allons protéger les consommateurs canadiens ou les petites entreprises du secteur énergétique. Nous ne manquerons pas de constater avec ce genre de surveillance, si minime est-il, le même type de contrôle que les multinationales exercent en particulier sur le pays. La loi sur la concurrence est un élément important, mais il y en a d'autres à envisager. Ce qui est étonnant c'est que lorsque nous nous retrouvons devant des exemples d'escroquerie flagrante à l'endroit du consommateur canadien ou à l'endroit de petites entreprises du secteur énergétique ou des secteurs connexes, sans compter les tentatives concertées pour les faire disparaître afin de maximiser les profits réalisés sur le consommateur, le gouvernement reste absolument inactif.

Le NPD aimerait voir une commission ou un comité qui aurait le droit d'effectuer une étude complète, d'exercer une surveillance complète de la conduite des sociétés énergétiques et qui aurait le pouvoir d'annuler les prix injustes dans les cas d'abus flagrants. Il devrait avoir le pouvoir de réglementer les pratiques commerciales. Ce que nous aimerions avoir c'est une mesure beaucoup plus musclée. Il faudrait que le gouvernement ait le pouvoir de surveiller les activités des sociétés énergétiques. Nous aimerions voir adopter des pouvoirs supplémentaires pour annuler les prix injustes et pour protéger les consommateurs canadiens, de même que les entreprises canadiennes du secteur énergétique.

Ce qu'il y a d'essentiel à propos de ce projet de loi, dans la mesure où nous pouvons le constater, c'est que des mesures de ce genre s'imposent. Cependant, selon nous, ni le gouvernement ni l'opposition officielle du parti conservateur n'ont indiqué qu'ils y tenaient vraiment. En fait, pendant tout le débat sur l'énergie, que ce soit à propos du bill C-48 ou de la mesure à l'étude aujourd'hui, le parti conservateur, qui a tempêté à la Chambre contre bon nombre des propositions du gouvernement, a en réalité soutenu les sociétés pétrolières multinationales . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Skelly:** . . . les sociétés pétrolières importantes du Canada en préconisant des prix plus élevés et la non-intervention dans une industrie très concentrée où cinq grosses sociétés pétrolières ont pu faire ce qu'elles voulaient au Canada pendant bien des années. Quand est venu le moment critique où le gouvernement a essayé de façon très délicate et je dirais même pusillanime de faire adopter des mesures supplémentaires pour protéger les consommateurs et les petits exploitants, le parti conservateur a crié au meurtre en prétendant que cela ruinerait les sociétés pétrolières. Au cours des années, ce sont les sociétés pétrolières qui ont causé toutes sortes de problèmes aux Canadiens, que ce soit à propos des approvisionnements ou à propos de la fixation des prix.

**M. Gustafson:** C'est parce que le NPD se range toujours du côté des libéraux!

**M. Skelly:** J'entends les députés d'en face et du parti conservateur crier que tout cela est la faute du NPD. Je signale cependant à Votre Honneur que si l'on examine comment les divers partis se prononcent à la Chambre, on voit tout de suite que les libéraux et les conservateurs ont les mêmes idées lorsqu'il s'agit de donner aux sociétés pétrolières exactement ce qu'elles veulent et de ne pas instaurer les mesures nécessaires. Ce n'est certes pas le NPD qui affirme qu'il ne veut pas adopter une loi sur la concurrence. Le gouvernement n'a pas présenté une telle mesure et, quant à eux, les conservateurs ont déclaré: «Si vous présentez cette mesure, nous y ferons obstruction indéfiniment ou nous ferons en sorte qu'elle soit reléguée aux oubliettes.» A en juger par le discours conservateur, il s'agit essentiellement d'un problème entre les conservateurs et les libéraux.

• (1810)

Le bill C-106 découle essentiellement du bill C-48, la loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il a fallu à la Chambre près d'un an pour venir à bout de cette mesure. On l'a successivement combattue, amendée, modifiée et enfin adoptée. Sa gestation a été longue. Cette mesure renfermait des propositions fiscales, des projets de canadianisation, sans compter la stratégie industrielle liée aux grands projets énergétiques au sujet desquels la législation énergétique devait garantir des retombées intéressantes pour les Canadiens.

En position de faiblesse, les députés conservateurs ont régimbé, protesté pour s'allier enfin aux néo-démocrates en vue d'obtenir quelques améliorations, surtout au sujet de la stratégie industrielle. Cette alliance s'éteignit au moment où les conservateurs durent appuyer les sociétés pétrolières. Il y allait de leur intérêt et cette attitude déboucha sur l'épisode de la sonnerie ininterrompue. Se rendant compte que le projet énergétique qu'on leur présentait était inacceptable, ils ont décidé de créer une impasse au cours de laquelle la sonnerie a retenti pendant très longtemps, pendant que les travaux de la Chambre étaient paralysés.

L'accord qui a mis fin à cette impasse consacre-t-il une année à l'étude de ces mesures? Tient-il compte des intérêts des Canadiens, des consommateurs et des petits exploitants? Non. Les bills franchissent les différentes étapes à la vitesse d'une fusée . . .

Il est dommage que l'on dispose ainsi de ces mesures à cause d'une malheureuse stratégie conservatrice. Non seulement les conservateurs ont paralysé la Chambre des communes d'une façon injustifiée, puérile et sotte, mais ils ont fourni au gouvernement l'occasion de proposer un projet de loi lamentable. A cause de l'ineptie des conservateurs, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) doit se frotter les mains de satisfaction.

Ces projets, qui sont étudiés avec la rapidité de l'éclair, auront des répercussions énormes sur les particuliers et les petites entreprises. Le rythme est incroyable. On le doit à l'accord que le parti conservateur a conclu pour protéger les Canadiens. Je suis complètement sidéré, considérant le travail qui a été fait dans le cas du projet de loi C-48. Il est vraiment regrettable qu'ils croient avoir conclu une entente qui profitera aux Canadiens. En fait, ils ont roulé les Canadiens.

Ce sont les sociétés pétrolières qui continueront à profiter de la situation. Il est vraiment malheureux que nous ne prenions pas plus de temps pour étudier ces projets qui sont si importants pour le pays.

Je voudrais m'étendre un moment sur l'allégation d'un député conservateur selon laquelle les libéraux et les néo-démocrates auraient tramé un infâme complot. Je me console cependant en pensant que lorsque le gouvernement était minoritaire, de 1972 à 1974, nous avons alors exercé d'énormes pressions pour qu'il crée la société Petro-Canada.

En matière de contrôle, nous n'avons pas seulement besoin d'une loi efficace sur la concurrence, mais également d'un organisme capable d'exercer un contrôle, de réduire les prix injustifiés et de mettre un terme ou d'apporter des modifications selon le cas, aux méthodes injustes. En outre, nous avons besoin d'une fenêtre sur le secteur, comme la société Petro-Canada, qui nous donne accès à l'information et aux compétences. Elle brossera un tableau réaliste de la situation. Elle ne prétendra pas que nous avons des approvisionnements en pétrole pour 900 ans et que nous devrions l'exporter en totalité pour, tout à coup par la suite, lorsque les prix augmenteront, mettre un terme aux exportations sous prétexte que nous n'avons pas suffisamment de pétrole pour répondre à nos besoins d'ici à la fin du siècle.

Si le Canada se dote de ces moyens de contrôle, d'une législation sur la concurrence efficace, d'une commission d'étude des prix chargée d'évaluer les prix exigés pour le produit, de la capacité de modifier les prix et les méthodes injustifiés et d'un droit de regard sur le secteur pétrolier, les Canadiens seront en excellente posture.

Les Canadiens se demandent où se trouve cette protection dont de toute évidence ils ont eu besoin au cours des années. Dans les bibliothèques de nos villes canadiennes s'accumule la documentation sur l'escroquerie à l'endroit non seulement des Canadiens, mais encore des citoyens d'autres pays qui ont été filoutés autant que les Canadiens. Elle révèle ces problèmes connus depuis des années. La seule conclusion qu'on peut tirer est que le parti conservateur appuie entièrement la ligne de conduite des compagnies pétrolières libres d'agir à leur guise. Nous serons intéressés d'entendre leurs représentants parler de l'opportunité de surveiller le comportement de ces compagnies s'ils ont le courage de le faire.

En deuxième lieu, nous espérons bien entendre les ministériels ou les conservateurs exposer leur position concernant la loi sur la concurrence. Une fois encore, cette loi protégera plus particulièrement les petites entreprises qui ont été démolies par les grandes sociétés pétrolières.

Si personne ne demande pourquoi les conservateurs n'interviennent pas pour parler de ces questions et d'autres mesures de protection et de contrôle, c'est parce que nous connaissons leur position à ce sujet. Le parti conservateur était fondamentalement opposé à Petro-Canada. Il a déclaré aux Canadiens que les activités d'Imperial Oil servent nos intérêts supérieurs, que cette société sait ce qui profite au Canada et que nous ne devrions pas adopter de lois qui réglementent les activités des sociétés pétrolières.

Le revers de la médaille, c'est que lorsqu'il a eu la possibilité de mettre en vigueur la loi sur la société des pétroles en 1973, le gouvernement libéral n'a rien fait du tout. Il a attendu des années sans rien faire. Il n'a jamais profité des possibilités ni du mandat que lui offraient de nombreux Canadiens. Pendant des années, il s'est contenté de se tourner les pouces.

C'était la faute du gouvernement libéral. Je suppose qu'il suivait le même principe de fonctionnement que le parti conservateur, mais un peu plus astucieux que le groupe qui se trouve à ma droite. D'une part, il prétendait devoir trouver quelque chose pour pouvoir dire aux Canadiens qu'il essayait d'offrir des mesures de protection et de contrôle, la possibilité d'avoir une ouverture sur le secteur énergétique. D'autre part, il proposait un programme auquel les sociétés énergétiques, surtout les multinationales, étaient tout à fait en mesure de s'adapter et qui leur permettait de fonctionner dans le même cadre que par le passé.

En gros, nous avons donc affaire à un parti qui a l'honnêteté de dire qu'il s'oppose à Petro-Canada et qui recommande de la vendre, qui s'oppose aux lois concernant le contrôle, les diminutions de prix et la concurrence, lesquelles empêcheront ces sociétés énergétiques de continuer à suivre les mêmes pratiques commerciales que par le passé. Ce parti, qui a fait ce genre de déclarations, forme à tout jamais l'opposition.

Malheureusement, le parti d'en face réussit de façon médiocre à diriger les affaires de notre pays dans les intérêts bien compris de ses habitants. Il fait le nécessaire en partie, mais ne va jamais jusqu'au bout. C'est pourquoi la Chambre est saisie de cette mesure législative. Ce projet de loi en est un exemple. Tout le train de mesures énergétiques est loin d'être suffisant. Le parti au pouvoir s'en contente et se félicite de ses réalisations. Compte tenu des sondages effectués dans le pays et des réactions de l'homme de la rue, nous savons ce que va devenir ce parti. Malheureusement, toutes ces mesures législatives vont être adoptées parce qu'à l'heure actuelle, le gouvernement dispose d'une majorité à la Chambre. Nos statuts renfermeront donc des lois qui ne sauront pas favoriser l'intérêt supérieur des Canadiens dans le domaine énergétique.

• (1820)

Malheureusement, l'opposition officielle n'a pas proposé de programme constructif. A tous coups, elle n'a pas manqué de décrier l'intervention dans ce secteur, intervention visant à protéger le consommateur canadien et à le renseigner sur l'activité de ces sociétés pétrolières, afin qu'il soit en mesure de juger par lui-même non seulement ce qui nuirait à Imperial Oil ou à Shell ou à Texaco, mais aussi ce qui favoriserait les intérêts de la population. Ces renseignements sont d'une importance cruciale tout comme l'accès à ces renseignements permet une intervention efficace destinée à protéger le peuple. Nous n'avons pas aujourd'hui le pouvoir réel de réduire les prix, de mettre un terme une fois pour toutes aux pratiques commerciales injustes et de poursuivre les auteurs d'infractions. Il reste beaucoup à faire à cet égard et les besoins des Canadiens ne sont certainement pas à négliger. Essentiellement, il faudrait que le gouvernement s'engage devant la Chambre à renforcer les mesures législatives de ce genre et à veiller à ce qu'elles soient appliquées au pied de la lettre.

Par ailleurs, nous avons vu comment les conservateurs se sont comportés lors du débat constitutionnel. Ils ont crié, rouspété et affiché une conduite tout à fait déraisonnable. Prenons le débat sur le bill concernant le logement: là encore, nous avons un autre exemple de ce comportement bizarre, les conservateurs ayant livré une lutte farouche à ce projet pour voter, ensuite en sa faveur. Ensuite, il y a eu l'épisode de la sonnerie, alors que ces projets de loi auraient dû être examinés à fond; là encore, il y a eu de l'entêtement de part et d'autre, les deux partis persistant à faire retentir la sonnerie.

**M. Blenkarn:** Nous avons obtenu que le projet de loi soit scindé et vous vous êtes contentés de collaborer avec le gouvernement. Souvenez-vous de la Saskatchewan!

**M. Skelly:** Un député me prie de me souvenir de la Saskatchewan.

**M. Blenkarn:** Rappellez vousvous de qui est arrivé au parti libéral dans l'Ouest.

**M. Skelly:** Je me souviens de la soirée où nous avons réservé au gouvernement conservateur le sort qu'il méritait.

**M. Andre:** Les habitants de la Saskatchewan aussi ont fait la même chose.

**M. Taylor:** Bien dit.

**M. Skelly:** J'ai respecté le droit de l'ancien gouvernement conservateur d'établir des programmes énergétiques prévoyant les hausses de prix qui ont engendré cette situation.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Skelly:** Il prévoyait se débarrasser de Petro-Canada et faire monter les taux d'intérêt; les conservateurs auraient certainement mené l'économie canadienne à la ruine, comme l'ont fait les libéraux. Je suppose que les conservateurs y seraient arrivés plus rapidement, voilà tout.

Nous avons toutefois l'occasion de nous placer dans une situation électorale passablement favorable si les partis voulaient voir le problème en face et s'ils comprenaient que notre rôle n'est pas de défendre les multinationales ni les sociétés pétrolières, mais surtout de veiller à ce que les citoyens ne soient pas lésés. Il faut que tout le monde soit traité équitablement, pas seulement les compagnies pétrolières que le parti conservateur a défendus avec acharnement pendant le débat. Il faut que les consommateurs et les petites entreprises soient traités équitablement. Les conservateurs doivent vraiment se donner la peine de réfléchir mûrement, de favoriser la mise au point d'une mesure législative forte; pour y arriver, il faut apporter des améliorations au bill C-106, et à la politique énergétique en général; il ne suffit pas de protéger les sociétés pétrolières ni les magnats du pétrole qui nous ont extorqué de l'argent et qui ont acculé des entreprises à la faillite. Ce projet de loi permettrait de surveiller réellement les activités des sociétés extrêmement importantes du secteur pétrolier et gazier mais aussi des autres secteurs énergétiques.

Il faut envisager le programme énergétique dans son ensemble, essayer d'en garder les commandes ici au Canada, et veiller à ce qu'il se développe de façon rationnelle. La surveillance est extrêmement importante. Outre la surveillance, il faut des mesures législatives qui permettent de faire disparaître les pratiques commerciales néfastes. On nous promet depuis fort longtemps la loi sur la concurrence qui doit faire cesser ces pratiques qui ont tellement nui à l'économie canadienne. Nous devons être capables de punir les délinquants qui font du tort aux commerçants et aux consommateurs canadiens.

Enfin, monsieur l'Orateur, il y a la question d'être capable de réduire les hausses de prix injustes, de donner aux Canadiens un juste prix pour leur énergie et de leur permettre un accès honnête aux approvisionnements. Je lance un défi aux députés conservateurs qui ont tant fait pour déranger la Chambre et qui ont proposé si peu de solutions constructives, de prendre la parole pour nous dire ce qu'ils sont prêts à faire pour protéger les consommateurs et les petits entrepreneurs qui dépendent de nous en ce domaine.

Je mets également les députés ministériels au défi de démontrer qu'ils ont vraiment à cœur de protéger les consommateurs et les petits entrepreneurs, au lieu de nous présenter aujourd'hui un bill comme le bill C-106. Ces défis lancés, monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir permis d'exprimer mon point de vue.

**M. Taylor:** Vous dites une chose, puis vous votez autrement.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, en écoutant parler le député du Nouveau parti démocratique je songeais qu'un sot à demi informé est dit-on, plus dangereux qu'un fieffé ignorant. D'une part, il dit que cette mesure législative est examinée trop rapidement, qu'elle est terrible et devrait être analysée soigneusement. D'autre part, il se plaint de l'épisode fameux de la sonnerie. C'est à se demander sur quelle planète il vivait à cette époque.

**M. Blenkarn:** Il est allé dans sa circonscription et s'y est endormi.

**M. Andre:** Ne se rend-il pas compte que, n'eût été de cet épisode de la sonnerie, une mesure législative, une loi, serait déjà adoptée. Elle n'aurait jamais été renvoyée au comité où des spécialistes de l'extérieur n'auraient pas eu l'occasion de comparaître. Ils l'ont fait depuis lors, même si le député n'a pas siégé au comité pour les entendre. S'il l'avait fait, il aurait peut-être appris quelque chose. Sans l'épisode de la sonnerie, il n'aurait même pas eu l'occasion de prendre la parole au sujet de ce projet de loi ni de parler des merveilles que permettrait la surveillance. Ce n'est que par la surveillance, dit-il, que le gouvernement pourrait savoir ce que ces sociétés du secteur privé complotent. Il semble que des choses terribles arrivent à tous ceux qui travaillent pour une société. Ils fomentent des conspirations, deviennent malveillants, cherchent à tromper tout le monde; ce ne sont certainement pas des Canadiens à part entière, on ne peut leur faire confiance, ce sont des gens terribles. Mais ceux qui travaillent pour le gouvernement, qu'ils sont purs, saints, dignes de confiance, honorables et attentionnés!

**M. Blenkarn:** Et ils embauchent des architectes.

**M. Andre:** Oui, ils embauchent des architectes. Et il faut charger ces fonctionnaires purs, honorables, exemplaires, merveilleux, sincères et formidables de diriger ces gens terribles et pourris, ces Canadiens qui travaillent pour des sociétés. Et s'ils travaillent pour des entreprises pétrolières, ils sont vraiment vicieux, monsieur l'Orateur, et des plus méprisables. C'est le genre même de personnes qui n'hésiteront pas à conspirer pour frauder, tricher et voler. Ils sont horribles ces gens qui travaillent pour des sociétés. Nous devons les assujettir au contrôle de ceux qui travaillent pour le gouvernement! Voilà la philosophie du Nouveau parti démocratique. Cette philosophie veut que nous ayons un droit de regard sur l'industrie. Nous devons savoir ce qui s'y passe.

• (1830)

Je suppose que si toute l'industrie et tous les moyens de production appartenaient au gouvernement, celui-ci saurait tout et nous aurions alors atteint le même état de perfection que Varsovie, Moscou et tous les autres endroits où les murs sont en verre! Le gouvernement sait tout dans ces pays, parce qu'il n'y a rien d'autre à connaître à part le gouvernement. Le Nouveau parti démocratique estime que cela est parfait et que notre société s'épanouit dans un tel système. Les députés du Nouveau parti démocratique croient que si le gouvernement sait tout, tout le monde est heureux et bien vêtu. Tout le monde nage dans le bonheur dans une société de ce genre. C'est merveilleux! Je crois que le Nouveau parti démocratique vient d'avoir une idée de génie!

**M. Blenkarn:** En fait, les députés du NPD devraient aller vivre en Russie.

**M. Andre:** Il est tout simplement ridicule d'écouter le député et ses élucubrations sur la conspiration, mais ce qui est triste, c'est qu'il est probablement convaincu qu'il y a réellement complot et que les responsables de l'industrie pétrolière et leurs employés conspirent en quelque sorte contre de pauvres et honnêtes citoyens.

C'est probablement l'une des faiblesses de la nature humaine que de recourir aussi facilement à des théories de ce genre pour expliquer ce qui va mal. S'il y a des problèmes dans le secteur des logements locatifs ou de la construction domiciliaire, c'est parce que les propriétaires ou les promoteurs fomentent des complots. Si l'économie allemande se porte mal, c'est parce que les juifs fomentent des complots. Si l'industrie pétrolière connaît des difficultés, c'est parce que les compagnies pétrolières fomentent des complots. Nous ne devrions pas accepter aussi facilement et aussi volontiers les théories de ce genre. Ceux qui ne prennent pas leurs responsabilités très au sérieux n'hésitent pas à recourir à des théories sur la conspiration pour essayer d'expliquer toutes les difficultés. Je crois qu'il est triste d'admettre que la nature humaine est telle que nous acceptons ces théories aussi volontiers. Le député servirait mieux son pays s'il étayait ses accusations de quelques preuves. On ne peut pas dire qu'il a bien servi cette institution et son pays en portant des accusations aussi aveugles que celles qu'il a faites pendant son allocution.

C'est un projet de loi rédigé par des bureaucrates dans l'intérêt des bureaucrates. Le Canada ne saurait en tirer rien d'autre que de la paperasserie. J'ai demandé aux défenseurs de cette trouvaille bureaucratique s'ils avaient effectué une analyse avantages-coûts pour savoir à quels avantages on peut s'attendre, car il y aura des coûts à acquitter. Les formulaires à remplir ont plusieurs pages et de nombreuses petites cases où inscrire des chiffres. Il faudra embaucher des comptables et du personnel administratif pour renseigner les intéressés.

Quand on recueille des renseignements, c'est en général dans un but particulier, afin de pouvoir les évaluer et leur donner une certaine valeur. Mais ce n'est pas le fait des bureaucrates. On n'a pas pu me dire à qui doit servir l'information ni ce qu'on en fera. Je n'ai pas réussi à savoir qui utilisera ces renseignements, ce qu'il en coûte pour les obtenir et quel est le rapport avantages-coûts. Quelques fonctionnaires sont payés pour recueillir les formulaires, les corriger et en calculer les données. Ils rédigent ensuite un rapport. Dans l'industrie, quelques employés sont payés pour les remplir, mais le Canada n'en récolte que du vent, même s'il doit verser des centaines de milliers ou des millions de dollars. Le consommateur n'y gagne rien. L'industrie n'y gagne rien. Le contribuable n'y gagne rien. En fait, notre productivité nationale décroît d'autant parce que les gens qui agissent ainsi ne contribuent pas à améliorer la productivité des Canadiens.

Je suis toujours renversé de voir des députés et d'autres Canadiens affirmer que nous avons besoin de ceci et de cela, et que ce serait chouette si nous avions certains renseignements. D'après eux, nous avons besoin de plus de lois, de plus de règlements et de plus de fonctionnaires pour brasser la paperasse; mais du même souffle, ils prétendent que notre problème, c'est la productivité. Ils disent que les Canadiens doivent résoudre le problème de la productivité. En adoptant cette loi, nous ne faisons que diminuer davantage notre productivité, déjà assez piètre comparativement à celle des autres pays du monde. Ne nous faisons pas d'illusions, c'est exactement ce que nous faisons.

Cette loi est en vigueur depuis bien des années. L'Agence est en place depuis bien des années. On peut supposer que les renseignements recueillis étaient à la disposition de ceux qui ont élaboré le Programme énergétique national et conçu les autres éléments de la politique de sécurité énergétique que le député néo-démocrate qui vient de parler a dépeints comme étant incapables de satisfaire aux besoins du pays.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier est en place. Elle s'est employée à recueillir des renseignements. De l'avis du député, son personnel est composé de gens merveilleux, honorables et remarquables qui se soucient beaucoup plus des intérêts des Canadiens que le personnel des grandes sociétés. Comment ces gens ont-il pu concevoir un programme aussi minable alors qu'ils disposaient de telles données? Je me demande pourquoi le député est incapable d'établir cette simple distinction.

En réalité, j'avais raison: il est toujours dangereux que des informations fragmentaires tombent entre de mauvaises mains et c'est précisément ce qui s'est produit. Les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont pondu à l'intention du ministre un tableau de la situation du développement énergétique du Canada. J'ai vu la description qu'ils ont faite du secteur énergétique et de ce qui s'y passait. Elle était entièrement fausse tant du point de vue des hypothèses de base que des conclusions. Elle contenait des erreurs factuelles incroyables. On se demande en fait si toute cette description n'a pas été concoctée en vue de créer une atmosphère qui permette aux autres de rendre leur programme acceptable aux yeux du ministre.

Le chaos qui règne depuis un an et demi dans le secteur énergétique a été provoqué par un programme conçu pour régler un problème auparavant inexistant. Ce problème a été créé ou orchestré par les bureaucrates du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur la base de fausses hypothèses et de renseignements erronés. Si les bureaucrates nous avaient fait une description fidèle de l'industrie et du contexte énergétique au Canada, le Programme énergétique national aurait probablement convenu à la situation sûrement plus qu'il le fait actuellement. Mais le PEN a été conçu pour remédier à un problème qui n'a jamais existé. C'est une piètre solution à un problème inexistant. Voilà pourquoi nous avons le chaos. Voilà pourquoi une vingtaine de milliards de dollars ont quitté le pays l'an dernier. Voilà pourquoi la moitié de nos tours de forage sont au repos et des dizaines de milliers de Canadiens au chômage.

Les renseignements qu'on cherche à obtenir par le truchement du bill à l'étude seront carrément dangereux s'ils tombent entre des mauvaises mains, ce qui sera inévitablement le cas s'il s'agit des mains de ces fonctionnaires. Dans des circonstances ordinaires, si la Chambre élue par le peuple pouvait jouer son rôle qui est de légiférer, au lieu de se contenter d'approuver ce qui, d'après ces fonctionnaires, doit être approuvé, alors mes collègues et moi examinerions la question avec infiniment plus de minutie. Nous nous appliquerions à changer et à améliorer ce bill de façon qu'il obère moins les Canadiens et qu'il leur soit avantageux. Cependant, nous n'avons pas de démocratie parlementaire. Comme l'écrivait le

premier ministre (M. Trudeau) dans «Le fédéralisme et les Canadiens-Français», les députés d'arrière ban du Parti libéral sont des ânes savants dont le rôle consiste à accepter tout ce que le cabinet propose, sous la dictée évidemment des bureaucrates. Voilà la réalité telle qu'elle se présente et il ne servirait à rien de se cogner la tête contre les murs.

• (1840)

Cette mesure législative, rédigée par des bureaucrates à l'intention de bureaucrates, n'apporte rien aux Canadiens. Ce sont les bureaucrates qui mènent le bal à la Chambre, et à cet égard, je suis pour une fois forcé de m'incliner. S'ils y tiennent, que les bureaucrates obtiennent ce qu'ils veulent. J'espère que les Canadiens seront suffisamment nombreux à se rendre compte de ce qui se passe pour permettre un jour à la démocratie parlementaire de revivre, de façon que les députés puissent de nouveau représenter leurs mandats à la Chambre et non pas servir seulement à sanctionner les propositions des bureaucrates.

D'après le Nouveau parti démocratique, les bureaucrates devraient gouverner. Nous nous opposons à ce principe et sommes disposés à en présenter d'autres à la population de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario ou d'une autre province. Le NPD devrait être assez honnête pour exposer sa position à ce sujet.

Nous ne trouvons pas le projet de loi très préjudiciable, mais il ne sera cependant d'aucune utilité. C'est une autre chinoiserie administrative et nous avons déjà suffisamment de tracasseries bureaucratiques. Il est regrettable que le bureau chargé de réduire la paperasserie semble incapable de se débarrasser de ce tas de documentation. Je suppose que le gouvernement se perpétue en créant de nouvelles institutions, de nouveaux programmes, de nouveaux organismes et en augmentant la paperasserie que les gens doivent remplir. C'est ainsi que le gouvernement et les villes se développent, mais si tout le reste du pays est en proie à la récession, la situation ne changera pas.

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le comité permanent de la législation énergétique a examiné en détail le projet de loi dont nous discutons. A la suite des travaux du comité, il a été recommandé qu'un certain nombre de modifications soient apportées au projet de loi C-106, concernant la surveillance du secteur énergétique. Tout d'abord, le comité a recommandé l'ajout de l'article 42 qui a pour objet le renvoi de la loi au Parlement cinq ans après son entrée en vigueur. Une disposition identique se trouve dans la loi de 1978 sur le contrôle des sociétés pétrolières. Je suis persuadé que les députés conviendront avec moi qu'il est souhaitable que la loi soit renvoyée au Parlement.

Nous demandons que soit modifiée la version française de cet article, car elle ne correspond pas à la version anglaise.

J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, résumer à l'intention de la Chambre certaines des dispositions du projet de loi C-106. La loi concernant la surveillance du secteur énergétique délègue à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier le pouvoir de recueillir les données nécessaires à la rédaction de rapports sur les secteurs pétrolier et gazier. Cette délégation de vastes pouvoirs de collecte de données doit permettre au gouvernement du Canada et aux Canadiens en général d'avoir une vue d'ensemble des activités et du rendement financier de l'industrie pétrolière au Canada.

Les résultats des enquêtes publiés par l'Agence de surveillance du secteur pétrolier sont un des éléments importants d'information dont ont besoin les Canadiens pour savoir si la politique du gouvernement permet une bonne gestion des réserves et des ressources énergétiques du Canada. Par exemple, les enquêtes de surveillance permettront de connaître le montant des dépenses affectées à la prospection et à la mise en valeur, ainsi que le montant des subventions correspondantes accordées par le gouvernement en vertu du programme d'encouragement financier du secteur pétrolier. Ainsi, les Canadiens seront à même d'évaluer les répercussions des vastes investissements publics destinés à assurer l'avenir énergétique du Canada. De même, les enquêtes de surveillance leur indiqueront dans quelle mesure l'industrie pétrolière est contrôlée par des Canadiens et leur appartient. Cela permettra aux Canadiens de juger des progrès réalisés en ce qui a trait à la canadianisation du secteur pétrolier prévue par le Programme énergétique national.

Je crois avoir déjà bien expliqué le but de la loi sur la surveillance du secteur énergétique. Ce secteur, et en particulier le secteur pétrolier et gazier, est d'une importance vitale pour l'économie. Il est donc primordial que tous les intéressés—le Parlement, la population, les entreprises du secteur ainsi que le gouvernement—puissent compter en temps voulu sur des données complètes et objectives permettant une évaluation régulière de l'efficacité des diverses mesures prévues dans le Programme énergétique national. L'Agence de surveillance du secteur pétrolier, qui est indépendante, livrera ses observations sur les données recueillies en vertu de la loi sur la surveillance du secteur énergétique, ce qui permettra aux Canadiens de juger par eux-mêmes de l'efficacité des politiques énergétiques du gouvernement.

Comme je l'ai indiqué durant mon allocution en deuxième lecture, le gouvernement désire réduire le plus possible le fardeau imposé aux entreprises du secteur en ce qui a trait à l'établissement de rapports. A ce propos, je voudrais d'ailleurs souligner deux choses. Tout d'abord, seules les entreprises qui ont 10 millions de recettes brutes ou 10 millions d'éléments d'actif doivent produire un rapport. Les petites entreprises n'ont donc pas à subir le fardeau administratif de ces questionnaires. Le projet contient une disposition qui permettra de relever ce seuil à l'avenir. En outre, une grande partie des données nécessaires en vertu de la loi, qui concernent les travaux de recherche et d'exploitation, les mouvements de fonds entre le Canada et l'étranger et la participation et le contrôle canadiens, sont fournies, avec la permission des sociétés visées, par Statistique Canada. Ainsi, la demande de ces données ne constitue par un fardeau supplémentaire pour les sociétés qui doivent faire rapport.

La loi sur la surveillance du secteur énergétique renferme des dispositions permettant, à l'avenir, de contrôler le secteur du charbon, du thorium et de l'uranium, si cela se révèle nécessaire dans l'intérêt national. Le charbon, à ces divers états, devrait devenir un produit énergétique de plus en plus important, à tel point que les données sur les coûts de production, la rentabilité, la propriété et le réinvestissement risquent de devenir nécessaires pour établir des politiques servant l'intérêt public. L'uranium et le thorium sont, bien entendu, des produits importants pour la production de l'énergie nucléaire.

J'en viens aux modifications qui concernent la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. Comme je l'ai signalé dans le débat de deuxième lecture, il s'agit surtout de dispositions d'ordre administratif. Elles portent entre autres choses sur l'élargissement de la définition de l'acheteur en gros, sur l'élargissement du pouvoir conféré à l'office de déléguer ses travaux, et sur divers autres changements permettant à l'Office de s'acquitter avec efficacité de sa mission.

A l'étape du comité, on a demandé si, dans l'élaboration d'un programme de répartition, l'Office de répartition des approvisionnements de l'énergie ne risquait pas de faire preuve de favoritisme non intentionnel du fait des activités antérieures de ses membres. Je pense que M. Harry Stevenson, président de l'Office, a fait justice de ces préoccupations quand il a parlé de ses activités antérieures et de celles des autres membres de l'Office.

J'estime que l'Office de répartition des approvisionnements de l'énergie continue de faire de l'excellent travail. Il collabore avec l'industrie à titre essentiellement volontaire, et a obtenu des divers secteurs de l'industrie et des autres milieux canadiens qu'ils collaborent étroitement. J'ai donc bon espoir que, dans l'éventualité d'une crise des approvisionnements, celle-ci serait réglée le plus rapidement et le plus équitablement qu'il soit possible de le faire au moyen d'une planification préalable.

• (1850)

Le dernier groupe de modifications figurant au bill C-106 concerne la loi sur l'économie du pétrole et le remplacement du mazout. Ces dispositions ont principalement pour but de donner au gouvernement les pouvoirs suffisants pour utiliser les incitations à la commercialisation et au développement que l'Alberta s'est engagé à verser dans le cadre des accords de septembre et novembre 1981. Ces versements pourront, de façon générale, servir à encourager et promouvoir le développement, à l'est de l'Alberta, de débouchés pour le gaz albertain. Ils permettent également de faire verser à même le Fonds du revenu consolidé des encouragements du même ordre aux réseaux de gaz de Colombie-Britannique et d'encourager d'autres genres d'énergies de remplacement du mazout dans l'ensemble du Canada. Les amendements vont permettre à la fois de maintenir les résultats obtenus jusqu'à présent par le programme de conversion et même de les accroître.

Au cours de l'année écoulée, nous avons réduit notre consommation de pétrole de 7 p. 100 environ. Bien entendu, une partie de cette diminution est à mettre au compte de la conjoncture économique, mais nous pensons néanmoins que les deux tiers de cette diminution sont le fait des mesures d'économie d'énergie et de conversion. Nous ne disposons pas encore des chiffres exacts, mais nous pouvons dire que nous avons économisé cinq millions de barils de pétrole environ au profit d'autres sources d'énergie au cours de la première année d'application du programme de conversion. Nous en concluons donc que ce programme a été extrêmement efficace dès la première année. Ces avantages vont continuer à se faire sentir durant les années à venir. Les modifications que nous proposons permettront de renforcer cet important volet de notre politique d'indépendance énergétique. J'espère que tous les députés vont voter en faveur du projet de loi qui en est à sa troisième et dernière lecture.

**L'Orateur suppléant (M. Harquail):** A l'ordre, je vous prie. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Andre:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Dingwall:** Monsieur l'Orateur, étant donné que le *Feuilleton* d'aujourd'hui prévoyait que l'étude du bill C-105 serait inscrite à l'ordre du jour du 19 mai, il faut que la Chambre y consente à l'unanimité pour qu'on puisse étudier ce bill aujourd'hui.

**L'Orateur suppléant (M. Harquail):** Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre passe à l'étape du rapport du bill C-105?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES CANADIENNES

### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du bill C-105, tendant à modifier la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport sans propositions d'amendement.

**M. Cosgrove (au nom de M. Lalonde)** propose:

Qu'on modifie le bill C-105, loi modifiant la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, à l'article 8, en retranchant les lignes 4 à 6, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«d'une catégorie ou série que si font déjà l'objet de restrictions autorisées à cet alinéa

*a*) soit les actions d'une catégorie dans le cas où ces restrictions s'appliquent à celle-ci;

*b*) soit les actions d'une série dans le cas où ces restrictions s'appliquent à celle-ci.»

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je voudrais juste dire un mot au sujet de cette proposition d'amendement avant que nous ne poursuivions. Il s'agit essentiellement d'une modification d'ordre technique qui ne change absolument rien aux dispositions de l'article 9(1.1) qui a été inséré pour garantir que les catégories d'actions en circulation qui n'ont pas à se plier aux nouvelles restrictions ou que les nouvelles classes d'actions qui ne sont pas régies par ces dispositions au moment de l'émission ne seront effectivement pas obligées de s'y soumettre. Le seul but de l'amendement est de clarifier la formulation de l'article afin qu'il soit bien clair qu'une catégorie et qu'une émission d'actions peuvent être soumises à des restrictions.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, il est certain que l'amendement reçoit notre appui, mais il fait ressortir la formulation défectueuse du projet de loi. Ce dernier devrait être intitulé «le bill Dome Petroleum». Parce qu'ils étaient avides de se mêler du droit des compagnies en général, alors qu'ils ne connaissent pas la composition du capital-actions des compagnies et ne savaient pas que les sociétés pouvaient émettre diverses catégories d'actions, les auteurs du projet de loi nous ont mis dans une situation telle que le gouvernement a été obligé de présenter cet amendement à la dernière minute. J'aurai davantage de choses à dire à propos du bill lui-même à l'étape de la troisième lecture, mais cet amendement montre combien le gouvernement envisage avec désinvolture une mesure très importante.

**L'Orateur suppléant (M. Harquail):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Campbell (Cardigan) (au nom de M. Lalonde)** propose: Que le bill soit agréé.

**L'Orateur suppléant (M. Harquail):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**L'Orateur suppléant (M. Harquail):** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

**Des voix:** Maintenant.

**M. Campbell (Cardigan) (au nom de M. Lalonde)** propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, le projet de loi apporte une modification inutile, mal rédigée et mal conçue à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes. En 1975, après que l'Association du barreau canadien et d'autres personnes concernées par les sociétés commerciales en eurent longuement discuté, la loi sur les sociétés commerciales canadiennes a finalement été adoptée par la Chambre, mais elle est demeurée à l'état de projet pendant dix ans au moins. Cette loi a simplifié les choses pour les sociétés qui voulaient rassembler des fonds. Elle a facilité la constitution de sociétés. Cette loi a aussi donné des recours aux actionnaires minoritaires et aux actionnaires en général pour empêcher des abus de la part des administrateurs comme il y en avait eu par le passé. De façon générale, cela a modernisé nos lois sur les sociétés.

• (1900)

Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, que cette mesure avait été mûrement réfléchie, rédigée une première fois et révisée. Ce devait être une mesure globale sur l'organisation des sociétés commerciales à l'échelle nationale. Le bill mal avisé qu'on nous présente maintenant fait partie de l'ensemble de mesures sur l'énergie nationale.

Les députés pensent peut-être qu'ils sont en train d'adopter une mesure qui se rapporte à l'énergie, mais le bill à l'étude n'a absolument rien à voir ni avec l'énergie nationale ni avec la politique énergétique. Il prévoit des changements à la structure fondamentale du droit des sociétés. Il constituera un sérieux obstacle à la mobilisation de capitaux sur le marché des valeurs. Il causera de graves ennuis aux sociétés qui s'occupent de toutes sortes de choses à part l'énergie, que ce soit pour le transport, les affaires bancaires, les sociétés de fiducie ou la vente de boissons alcooliques ou de bière. Il nuira à toutes sortes d'activités auxquelles on n'a pas encore songé, peut-être même celles qui concerne les avoirs fonciers. Il nuira à l'expansion commerciale et à la mobilisation de capitaux au Canada. Le bill ne s'applique pas uniquement au pétrole. Il s'applique à toute société pour laquelle les lois du Canada ou de toute province indiquent qu'il est souhaitable que les actions soient détenues par des Canadiens. Si l'activité de la société fait partie de cette catégorie et que ce type de société soit désignée, elle pourra profiter des dispositions du bill.

Pour résumer, ces dispositions prévoient qu'une société peut d'abord détenir ses propres actions en les achetant sur le marché des valeurs et en les revendant, supposément pour se canadianiser. Elle peut d'ailleurs aller encore plus loin. Elle peut émettre des actions qui font l'objet de restrictions relatives à la propriété. Elle peut ensuite vendre ces actions et en racheter plus tard la partie qu'elle juge nécessaire. Elle peut enlever à des actionnaires qui ne sont pas nécessairement des Canadiens des actions qui sont supposément visées par des restrictions et elle peut vendre ces actions au prix du marché et donner le produit de la vente de ces actions aux actionnaires qui ont investi dans des sociétés canadiennes.

Le bill témoigne d'une incompréhension totale du système de la libre entreprise. Je veux séparer ces questions en deux parties distinctes et montrer comment elles touchent toute la législation sur les sociétés. La première partie du bill, l'article 2, sous-entend la situation suivante: un conseil d'administration constate qu'il serait avantageux pour une société d'être canadienne, se fait désigner ainsi par le ministre, puis rachète ses propres actions et les revend. Autrement dit, la société tripote ses propres titres.

Quand la loi sur les sociétés commerciales canadiennes a été votée en 1975, pour la première fois nous avons autorisé les sociétés à investir eu achetant leurs propres actions. Cela conférait beaucoup de souplesse. En somme, elles pouvaient racheter tous les titres détenus par les actionnaires et acquérir ainsi leur participation dans l'entreprise. Il ne faut pas oublier que les avoirs d'une société sont essentiellement détenus par les détenteurs d'actions ordinaires. Ce ne sont peut-être pas tous des détenteurs d'actions ordinaires, mais les actionnaires de quelque sorte, qui peuvent avoir ou ne pas avoir droit de vote. Pour les fins de la discussion, disons que le capital-actions d'une société est aux mains des détenteurs d'actions ordinaires. Ce capital-actions représente le capital souscrit par les actionnaires au début pour avoir droit aux bénéfices ou aux excédents après impôts, et qui figure dans le bilan de la société. En divisant le capital souscrit par le nombre d'actionnaires, on obtient la valeur comptable de chaque action. Si le nombre d'actions émises diminue parce que la société rachète ses propres titres, le bilan n'est pas défavorable pour les autres actionnaires, de sorte que ce genre de transaction n'a aucune conséquence fâcheuse et profite même à l'entreprise.

Mais en l'occurrence dans le bill à l'étude, on autorise les cadres et les administrateurs d'une société à racheter des actions de la société en se servant du capital souscrit par les actionnaires, et au lieu de laisser les profits aux autres actionnaires, comme la loi le prévoit, on les affecte plutôt à une autre fin, du moment que l'on respecte les dispositions de l'article 31(1), qui visent vraisemblablement à accroître la participation canadienne dans une société donnée.

A mon avis, monsieur l'Orateur, si nous voulions vraiment canadianiser les sociétés de cette façon, certains ultra-nationalistes trouveraient peut-être cela normal. Ce qui se passe et ce que l'on prévoit aux termes de la loi, c'est que les actions librement échangées sur le marché pourront être achetées par la société sans préavis—car la loi ne prévoit aucune disposition à cet égard—et vendues à quelqu'un d'autre. Autrement dit, les administrateurs de la société peuvent utiliser l'argent des actionnaires, les actions qu'ils détiennent dans la société pour spéculer sur leur propre portefeuille d'actions et acheter et vendre ces actions. Au nom de la canadianisation, on laisse les coudées franches aux filous qui se livreront à toutes sortes de manigances au détriment des actionnaires. En fait, ces magouilles se feront non seulement au détriment des actionnaires étrangers mais également des Canadiens.

Permettez-moi de vous rappeler que sur le marché libre, pour une société moyenne bien assise, la majorité des actions appartiennent à des gens qui n'ont aucune intention—du moins pendant un certain temps—de les échanger. Dans des conditions normales il est facile de déterminer à qui appartiennent ces actions. Toutefois, il s'agit parfois d'actions qui sont aux mains de courtiers sous forme de titres au porteur. Ce sont les actions dont l'échange quotidien détermine le cours donné dans les journaux.

• (1910)

Que s'est-il passé? Aux termes du projet de loi à l'étude, la société a le droit, si on le lui prescrit, d'intervenir sur le marché pour échanger les actions de la société au moyen de diverses combines. La société ne sait pas, lorsqu'elle procède à ces combines, si les actions appartiennent à monsieur l'Orateur, par exemple, au nom de son courtier. Elles pourraient être détenues pour monsieur l'Orateur, qui est Canadien, au nom de son courtier sous forme de titres au porteur afin d'être facilement transférables, ou elles pourraient être détenues pour quelqu'un d'autre au nom du courtier. Qui sait à qui elles appartiennent? Les actions émises sous cette forme ne portent aucun certificat de nationalité. Ce sont des actions ouvertes que l'on échange. Certaines d'entre elles peuvent être détenues pendant des semaines, des mois ou même des années de cette façon. D'autres peuvent être échangées du jour au lendemain. Elles ne sont jamais enregistrées à nouveau tant que quelqu'un ne dit pas au courtier: «Je veux les faire inscrire à mon nom». C'est alors qu'on pourrait savoir qui est ce citoyen; mais, jusque-là, il est impossible d'en découvrir l'identité et de savoir qui est le propriétaire de ces actions.

Le gouvernement, le ministre et ses collaborateurs savent bien que les actions détenues sous forme de titres au porteur devraient être accompagnées d'un passeport. Or, ce n'est manifestement pas le cas sur les marchés. La seule compagnie dont on ait parlé lors des audiences publiques qui pourrait être en faveur de cette mesure législative, c'est Dome Petroleum. Quand ses administrateurs décident de faire des transactions, ils peuvent acheter des actions appartenant à Votre Honneur ou à n'importe quel député, ou encore des actions détenues à New York, à Toronto ou à Vancouver, car on ne sait pas à qui on les achète. Quand Votre Honneur achète une action à la bourse, il ne sait pas si le vendeur est canadien, américain ou grec. Vous vous contentez de payer le cours du jour, plus les honoraires du courtier; c'est tout. Dans les faits, ce projet de loi permettra à la compagnie de se servir de son capital qui, en fait, appartient aux actionnaires, pour présumément se canadianiser et acheter des actions sur le marché libre. Il se pourrait fort bien que l'entreprise n'achète que des actions appartenant à des Canadiens et que seuls des Canadiens aient à pâtir du mauvais emploi du capital de la société.

Le ministre s'en préoccupe-t-il? Non, il tient tellement à faire adopter ce projet de loi qu'il refuse de tenir compte du point de vue du barreau, de la Bourse, des compagnies d'assurance-vie et des administrateurs de fonds de pension. Il veut à tout prix procéder à la canadianisation du secteur. Il veut même aller plus loin et modifier la loi fondamentale qui régit les sociétés. En comité, nous avons fait remarquer au ministre qu'il lui serait très facile, s'il le voulait, de permettre à une entreprise d'offrir aux actionnaires étrangers de leur racheter leurs actions à un certain prix ou encore de leur demander de proposer un prix. De la sorte, on réduirait le nombre d'actionnaires étrangers d'une manière équitable. Les actionnaires étrangers pourraient soumissionner leurs actions à l'entreprise qui les transférerait à son propre compte ou les retirerait de la circulation. Nous saurions alors que nous achetons des actions détenues par des étrangers, au prix offert. Mais le ministre ne veut pas entendre raison, prétextant que cela pourrait nuire aux transactions auxquelles il songe. Il y a lieu de se demander si le ministre vise vraiment la canadianisation du secteur ou si cette mesure législative ne donnera pas simplement l'occasion aux administrateurs des sociétés énergétiques ou d'autres sociétés de manigancer à loisir sur le marché lorsqu'ils estiment qu'une participation canadienne pourrait leur rapporter certains avantages. Ce sont ces manigances qui nous inquiètent au plus haut point.

Nous avons besoin, au Canada, de tout le capital-actions que nous pouvons tirer non seulement des Canadiens mais de partout. Il s'agit de trouver du capital de risque pour des investissements aléatoires. Nous devons donc avoir un marché aussi ouvert, juste, honnête et direct que possible. Quand nous permettons, aux termes de la loi sur les sociétés, qu'un actionnaire se fasse en quelque sorte rouler par les administrateurs d'une société, quand il y a danger qu'un actionnaire se fasse duper ou acheter avec son propre argent, nous laissons planer sur le marché des valeurs un climat d'incertitude et de malhonnêteté.

Je dis aux quelques députés assis sur les banquettes ministérielles ce soir que ce projet de loi ne mérite pas d'être adopté. Quand j'ai demandé au ministre et à ses collaborateurs au comité qui leur avait présenté des instances, prétendant que ce texte de loi s'imposait pour canadianiser l'industrie pétrolière, ils n'ont pas su me répondre. Finalement, à la dernière séance du comité avant que le projet de loi soit adopté par les bénioui-oui habituels de la majorité gouvernementale, on m'a répondu en tant que représentant de l'opposition officielle—aucun député néo-démocrate ne s'était donné la peine de venir—que la seule société à s'être fait entendre était Dome

Petroleum. Ils ont dit que la mesure concernait peut-être Norcen, que Norcen pourrait peut-être en tirer parti, mais qu'elle pourrait servir à Dome Petroleum. Je crois qu'il faudrait vraiment réintituler le bill «loi modifiant la loi sur les sociétés commerciales canadiennes à l'intention de Dome Petroleum ou de Dome Resources». Nous pourrions l'appeler le bill de Dome. Quand la loi fondamentale sur les sociétés est modifiée à cause d'instances d'une vaste société énergétique qui pourrait vouloir se canadianiser ou pour qui il pourrait être avantageux de devenir entièrement canadienne, il y a quelque chose qui ne va pas.

Je voudrais passer à d'autres parties du bill qui ne portent pas nécessairement sur les tripotages d'actions, mais sur une autre grave question, celle des actions faisant l'objet de restrictions. Certaines modifications à la loi visent à autoriser les sociétés à apporter des restrictions à l'appartenance des actions qu'elles émettent. Je n'y vois pas d'objection, sauf que je ne suis pas du tout certain qu'en attachant des restrictions à l'appartenance des actions, nous n'enfreignons pas une partie de la charte des droits et libertés que renferme la constitution et que nous avons adoptée récemment. Il ne peut sûrement pas s'agir d'empêcher des non-Canadiens de posséder des actions. Les restrictions s'appliquent aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.

• (1920)

Qu'arrive-t-il si vous êtes un citoyen canadien en poste à l'étranger, dans les forces canadiennes, le service extérieur ou la section internationale de Petro-Canada qui fore des puits de pétrole au large des côtes chinoises? Dans ces cas, les restrictions ne tiennent plus. Vous n'êtes plus canadien. Un autre exemple est celui des Canadiens qui ont pris leur retraite après avoir passé leur vie active au Canada à travailler très dur et qui ont déménagé sous des climats plus doux. Ils ne sont plus des Canadiens.

Interrogé à ce sujet, le ministre a dit qu'il y a des gens qui sortent leurs actions du pays parce qu'ils ne veulent pas payer d'impôt au Canada. Il en conclut donc que si vous ne vivez pas au Canada, vous ne pouvez pas posséder des actions de sociétés pétrolières pouvant bénéficier de subventions. Quel genre de ministre, quel genre de parti, quel genre de gouvernement prétend dire aux Canadiens qu'ils ne sont plus Canadiens à partir d'un moment donné et deviennent des citoyens de seconde zone pour avoir pris leur retraite en Floride ou aux Bahamas? Quelle sorte de gouvernement peut aller dire à quelqu'un qu'il n'est plus Canadien parce qu'il est asthmatique et a dû déménager en Arizona? Vous perdez votre citoyenneté canadienne parce que vous êtes à l'emploi du gouvernement du Canada dans une ambassade ou membre d'une mission commerciale à l'étranger. D'après ces statuts, vous n'êtes plus Canadien parce que vous êtes membre de nos forces armées en Europe. Voilà les conséquences de cette loi pour ces Canadiens. Voilà ce que prône le gouvernement.

Examinons davantage la question des actions faisant l'objet de restrictions. Ces actions peuvent faire l'objet de restrictions, selon la sorte de Canadien qui habite au pays, mais, fait étrange, des personnes qui ne sont pas dûment reconnues comme étant canadiennes peuvent les acheter et les détenir. Une seule exception: si jamais un Canadien quitte le pays, ou si jamais un étranger achète ces actions, le bill prévoit que les administrateurs seront libres de choisir n'importe quel détenteur de ces actions faisant l'objet de restrictions, de les enlever à certains détenteurs, mais pas à d'autres, de vendre les actions et d'en verser le produit net au propriétaire. Cet actionnaire ne reçoit pas la valeur réelle des actions, seulement le produit net. De plus, cela ne s'applique pas à tout détenteur d'actions faisant l'objet de restrictions, mais seulement à ceux à qui la société veut imposer ces restrictions. Autrement dit, si vous êtes citoyen canadien et si vous vivez à l'étranger, le gouvernement ne prendra peut-être pas possession de vos actions, mais pourra s'emparer de celles de quelqu'un d'autre. Si vous avez un ami au conseil d'administration, vous serez peut-être en mesure de conserver ces actions à participation restreinte tout en vivant à l'étranger. D'autres pourraient toutefois être lésés. C'est-à-dire que la compagnie s'emparera de leurs actions et qu'ils recevront les miettes qui resteront, une fois qu'ils auront dédommagé la compagnie des frais de vente, de saisie ou d'administration des actions.

Si le bill est rédigé de cette façon, c'est parce que les rédacteurs sont incompétents. La loi devait être conçue beaucoup plus sérieusement de façon à permettre à la compagnie de disposer de n'importe quelle classe d'actions. Elle visait à l'origine à ce que la compagnie puisse rappeler des actions après leur émission et en émettre de nouvelles. La loi a toutefois été modifiée à cet égard. Toutes les autres dispositions encombrantes relatives à l'administration et à la saisie de certaines actions plutôt que d'autres, ainsi qu'à leur vente et au règlement du solde net sont demeurées dans la loi. Lorsque nous avons demandé au comité aux responsables et au ministre pourquoi ces dispositions n'avaient pas été modifiées, nous n'avons obtenu aucune réponse. Ils ne savaient pas pourquoi bien que, je suppose, Dome Petroleum connût la réponse.

Le texte dont nous débattons est présenté comme un bill sur l'énergie. On a dit aux députés de l'opposition officielle que la seule compagnie qui ait jamais fait des doléances pour que certaines modifications soient apportés à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes était Dome Petroleum. La loi ne s'applique pas à la seule industrie pétrolière et gazière. Elle touche toute personne qui, invoquant une loi fédérale ou provinciale, souhaite recevoir une licence, un permis, une subvention, un paiement ou une allocation dans le but d'obtenir et de conserver un certain niveau de participation ou de contrôle canadiens! Il s'agit d'une loi médiocre et la Chambre nuira considérablement au Canada, au droit des sociétés, à la mise en valeur de nos ressources et à l'expansion de la bourse des valeurs dans notre pays si elle l'adopte.

**M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake):** Madame le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter du bill C-105 qui, à l'origine, faisait partie du bill d'ensemble C-94. On se souviendra que c'est ce bill qui a provoqué l'incident de la sonnerie lorsque le parti conservateur a refusé de revenir à la Chambre jusqu'à ce que le bill fût scindé. Tout comme les conservateurs, nous pensions que le bill n'aurait pas dû regrouper autant de sujets parce que nous avions des opinions différentes sur diverses parties du projet de loi. Le résultat positif de cet incident a été la scission du projet de loi. Je crois savoir qu'à l'heure actuelle, il est scindé en huit différents projets de loi.

Cependant, nous n'avons pas souscrit à la parodie du Parlement à laquelle les conservateurs se sont livrés pour obtenir ce résultat. Mais je crois que cela a fait ressortir combien le Parlement est une institution archaïque, en mal de réforme. Je voudrais aborder ce sujet brièvement avant d'entamer mes remarques sur le projet de loi C-105. Étant donné que c'est mon premier mandat de député, j'avoue avoir été très déçu par le fonctionnement de notre institution. Parfois, je me sens désenchanté, parfois irrité par le fonctionnement de la Chambre. Je ne pense pas avoir été jamais considéré comme un planificateur à n'importe quelle étape de ma vie. J'ai travaillé comme fonctionnaire et j'ai aussi été propriétaire d'une entreprise en Saskatchewan, où j'ai passé la plus grande partie de ma vie. Tant comme fonctionnaire que comme homme d'affaires, j'ai une certaine idée de ce que le gouvernement devrait faire pour les gens que nous représentons au Parlement. A la fois en tant que commerçant et en tant que fonctionnaire, il m'a fallu planifier quelque peu mon avenir. Il m'a fallu établir des priorités pour ma famille et pour moi-même, pour mon entreprise et pour le gouvernement que je représente en ma qualité de fonctionnaire. Toutefois, je constate qu'à la Chambre il est pratiquement impossible de planifier quoi que ce soit à court ou à long terme, étant donné la façon dont cette institution fonctionne. Je constate qu'il est impossible de dresser des plans un an à l'avance, ou même un mois à l'avance. En fait, parfois la situation évolue ici d'heure en heure. Il est très difficile d'organiser son temps de manière à l'utiliser au mieux et de faire le meilleur usage possible de ses facultés. Voilà pourquoi, à propos de ce projet de loi, je tiens à rappeler la colère qu'inspire certainement à beaucoup de Canadiens le Règlement désuet qui régit le fonctionnement de la Chambre.

• (1930)

J'exhorte tous les députés à collaborer à la réforme parlementaire. La question devrait être au premier rang des préoccupations des parlementaires lorsqu'ils étudieront les futures mesures législatives. Je sais que cette liste est passablement complète maintenant. Le *Feuilleton* compte beaucoup de questions que nous devrions étudier du fait de leur importance pour le bien-être de l'économie et du pays dans son ensemble. Toutefois, j'exhorte les députés à se pencher sur la question de la réforme parlementaire aussitôt que possible car cette réforme s'impose à tout prix si nous voulons que la Chambre des communes puisse fonctionner de façon plus efficace qu'à l'heure actuelle.

L'opinion que se font les Canadiens en général de ce que le Parlement et les parlementaires font pour le pays m'attriste beaucoup. Je puis assurer aux députés que nous ne sommes pas tenus en très haute estime en ce moment. Voilà pourquoi j'exhorte les députés à procéder à la réforme parlementaire le plus tôt possible afin que nous puissions aider les Canadiens en leur rendant un peu de cette assurance qu'ils ont perdue en ce qui concerne leur quotidien et leur avenir.

Mais je ne veux pas m'étendre là-dessus car ce n'est pas là le sujet du débat de ce soir, en l'occurrence le bill C-105, tendant à modifier la loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Si je l'ai bien compris, le projet de loi vise à encourager l'investissement canadien dans le secteur énergétique. C'est un but fort louable en soi. Nous devrions favoriser l'investissement canadien dans tous les secteurs de l'économie. Nous avons trop longtemps été tributaires des programmes politiques, des économies et des caprices d'autres pays. Des faits de moindre importance, qui surviennent dans d'autres pays, ont parfois des répercussions sur le Canada.

Les choses iraient beaucoup mieux à mon avis si nous pouvions exercer davantage de contrôle à la fois sur notre avenir, grâce à une réforme de nos institutions parlementaires, et sur notre économie grâce à un taux de participation canadienne accrue dans nos entreprises. Je compare souvent notre politique de canadianisation à ce qui s'est fait en Saskatchewan avec la Potash Corporation. Cette société a été créée au début des années 70, après que les néo-démocrates eurent remplacé le gouvernement de Ross Thatcher à la tête de la Saskatchewan. Nous nous sommes dit que nous devrions exercer un contrôle accru sur nos propres ressources naturelles. L'une des raisons qui justifiait cette aspiration, c'était qu'en 1971, dernière année pendant laquelle les libéraux ont dirigé la province, les recettes tirées des ressources naturelles ont atteint 14.7 millions environ. On me corrigera sur ce chiffre si je me trompe, mais je pense qu'il est assez proche de la vérité. La population en est arrivée à penser que c'était insuffisant et que les propriétaires des ressources naturelles de la province ne payaient pas leur dû et que cela devait changer. Le nouveau gouvernement néo-démocrate s'est donc tourné vers les sociétés qui extrayaient la potasse pour leur faire savoir qu'il allait augmenter le taux d'imposition de ce secteur. Certaines des sociétés—toutes les sociétés privées—ont estimé que le taux d'imposition était quelque peu excessif et qu'il dépassait largement ce qu'elles avaient connu auparavant, mais qu'elles étaient disposées à payer néanmoins parce qu'elles aimaient exercer leur activité en Saskatchewan. Le sous-sol de la province recèle un produit qui les intéresse et qu'elles vendent en réalisant des profits. Elles se sont donc déclarées disposées à payer davantage de taxes pour rester en Saskatchewan.

D'autres sociétés, dans le même temps, ont estimé le taux d'imposition injuste et ont refusé de l'accepter et de payer. Le gouvernement de la Saskatchewan s'est alors adressé à elles en leur signifiant qu'il représentait la population qui l'avait investi d'un mandat ferme et que, par ailleurs, le taux d'imposition était juste. Il leur a proposé de réduire le taux d'imposition si elles acceptaient de leur montrer leurs comptes et de prouver qu'elles ne faisaient pas suffisamment de profits. Quelques-unes ont accepté et déclaré au gouvernement le montant de leurs recettes, pas seulement de la société en activité en Saskatchewan, mais également, dans certains cas, de la société-mère dont le siège se trouvait parfois à Pittsburgh, ou à Johannesburg en Afrique du Sud. Dans les quelques années qui ont précédé la constitution de la Potash Corporation of Saskatchewan, bon nombre de propriétaires de mines de potasse étaient des étrangers.

C'est la preuve que le projet de loi C-105 était nécessaire pour encourager les investisseurs canadiens. C'était une nécessité. Certaines sociétés ont refusé de présenter leurs livres au gouvernement de la Saskatchewan. Il s'ensuivit que la Potash Corporation de Saskatchewan a été créée comme société d'État. Cela n'est pas particulier à la Saskatchewan. Il aurait pu s'agir de Canadiens qui investissaient dans une entreprise canadienne. Il n'était pas nécessaire qu'il s'agisse d'une province. Cependant, grâce à la Potash Corporation de Saskatchewan, les résidents de cette province ont investi dans cette ressource.

Parce que j'ai eu affaire à des petites entreprises, il ne m'aurait pas déplu que des investisseurs privés de la Saskatchewan achètent des parts dans ces sociétés de potasse. Mais je n'ai pas pu trouver en Saskatchewan des gens qui disposaient des millions de capitaux à risques nécessaires pour se lancer dans l'extraction de la potasse. J'ai donc pensé qu'il valait mieux que ce soit les résidents de la Saskatchewan qui soient propriétaires de cette ressource plutôt que des étrangers résidant aux États-Unis, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays. La Saskatchewan ne comptait pas d'investisseurs privés ayant les ressources nécessaires pour investir dans les sociétés de potasse. Il était impossible à quelques petits industriels de se grouper en coopératives. Même les grandes entreprises ne le peuvent pas. En fait, même dans l'ensemble du pays on ne pouvait trouver suffisamment de capitaux pour investir dans cette entreprise.

En créant la Potash Corporation on lui a donné comme objectif d'acquérir le contrôle de la production dans la province. Elle a atteint cet objectif. Mais ce qu'il y a de remarquable dans cette industrie, c'est qu'il existe une société de la Couronne étatisée la Potash Corporation of Saskatchewan, qui réalise des bénéfices pour les habitants de la province, mais qu'il y a également des sociétés privées qui exploitent de la potasse. Je songe à la Noranda, à la Central Canada Potash et à la Kalium Chemicals qui exploitent entre Moose Jaw et Regina. Ces sociétés privées investissent volontiers dans l'industrie de la potasse en Saskatchewan, car l'exploitation de cette ressource sera profitable pour bien des années encore.

Il reste à voir ce que nous réserve le nouveau gouvernement, s'il va garder la société d'État ou s'il la vendra au secteur privé. Il est fort probable que le nouveau gouvernement voudra la conserver. Cela apporte beaucoup d'argent au Trésor de la Saskatchewan, ce qui fait que ses nombreux programmes sociaux n'ont pas à être mis directement à la charge de la population. Chaque année, les sociétés de potasse versent beaucoup d'argent aux coffres provinciaux. J'imagine que le nouveau gouvernement conservateur de la Saskatchewan qui, ayant été élu démocratiquement et majoritairement dans cette province mérite sa chance, ne vendra pas cette société de la couronne étant donné les avantages qu'elle apporte à la population de la province.

• (1940)

Comme je l'ai déjà dit, les fonds ainsi versés dans les coffres provinciaux en 1971 s'élevaient à 14.7 millions. C'était sous un gouvernement libéral. Une dizaine d'années à peine après un gouvernement néo-démocrate, dirigé avec beaucoup de compétence et une autorité incontestée par Allan Blakeny, a pu retourner la situation et faire si bien que les recettes tirées des ressources apportèrent un milliard à la province de la Saskatchewan en 1981. Cela fait mille millions de dollars en 1981, sous un gouvernement NPD, contre 14.7 millions sous un gouvernement libéral dix ans auparavant.

Le projet de loi C-105, qui encourage les Canadiens à investir dans le secteur énergétique, est bon parce qu'il encourage les Canadiens à investir. Mais nous ne croyons pas que ce projet de loi C-105 va donner ce résultat. Nous estimons que le secteur des ressources, entre autres devrait appartenir dans une forte proportion au secteur public et qu'il devrait servir avant tout les intérêts des Canadiens. Les ressources naturelles ne dureront pas toujours, qu'il s'agisse de l'énergie, des hydrocarbures, de la potasse, ou de n'importe quelle autre ressource non renouvelable.

Il y aurait lieu de protéger les intérêts de la population canadienne qui est propriétaire de ces ressources. Au NPD, nous estimons que les richesses du sol et du sous-sol appartiennent à la population de la province ou du pays. Pour que les choses non renouvelables profitent à la population, il faut que le secteur public y ait une part très importante. La recherche du profit, qui anime la plupart des Canadiens parce qu'ils veulent nourrir leur famille et lui donner un bon standing à raison du niveau de vie élevé que nous avons eu et que nous désirons conserver, appelle la participation du secteur public afin que cela serve à l'ensemble de la population.

Le Nouveau parti démocratique estime que, depuis des années, les libéraux et les conservateurs ne prennent pas vraiment à cœur les intérêts des Canadiens. Je ne veux pas dire qu'ils se désintéressent des citoyens. Je ne le crois pas, mais ils n'agissent pas comme ils le devraient. Je ne pense pas que les Canadiens aient intérêt à ce que le secteur privé règne en roi et maître dans le secteur de l'énergie et des ressources non renouvelables.

Le Nouveau parti démocratique a l'intention de voter contre le bill C-105, car il ne servira pas les intérêts de l'ensemble des Canadiens. Nous voudrions que la situation économique du Canada s'améliore.

Notre économie ne se contente pas de stagner. Elle s'enfonce chaque jour davantage. Il suffit de regarder les nouvelles tous les soirs. Quand ce n'est pas la menace d'un conflit nucléaire ou d'une autre guerre mondiale qui alarme les gens, c'est notre situation économique désastreuse. Nous avons des ressources naturelles abondantes et des spécialistes très compétents dans les domaines académique et technique. Nous avons fait bien trop de chemin pour renoncer à tout ce que nous possédons.

Je remercie la Chambre de son attention. Je crois que les Canadiens y gagneront si l'État s'occupe de gérer nos ressources. Le secteur public devrait s'en mêler de façon à protéger les intérêts des Canadiens.

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur l'Orateur, c'est peut-être une bonne chose que je puisse parler de ce bill plutôt important immédiatement après notre ami socialiste, le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). Ses observations à propos des choses merveilleuses qu'on a faites en Saskatchewan au nom du socialisme m'ont beaucoup intéressé. Il n'a cependant pas parlé d'une question que je considérais moi-même comme bien importante. S'il y a eu autant de progrès qu'il le prétend en Saskatchewan sous l'administration de M. Blakeney, pourquoi le peuple a-t-il rejeté non seulement

M. Blakeney, mais aussi son gouvernement de façon aussi nette lors des dernières élections?

Comme ceux qui ont étudié les sciences politiques le savent peut-être, nous constatons maintenant que les membres du Nouveau parti démocratique s'accrochent encore à ce qu'ils ont appris à l'université, à la London School of Economics ou dans une autre école aux tendances socialistes il y a bien des années au sujet d'une théorie que l'on considérait à l'époque comme peut-être possible à appliquer.

A cause de cela, ces pauvres néo-démocrates exhument encore des principes qui leur ont été enseignés par certains professeurs sur les bancs de l'école. Même si divers pays et provinces ont mis ces théories à l'essai pendant une vingtaine d'années et même si l'on s'est aperçu chaque fois qu'elles ne permettaient pas au pays ou à la province en cause de s'enrichir, les Néo-démocrates croient toujours qu'elles donneront de meilleurs résultats à l'avenir.

Après avoir parlé de ce qu'il considérait comme des progrès convaincants réalisés par ses cousins socialistes en Saskatchewan, le député de The Battlefords-Meadow Lake a déploré le manque de ce qu'il a qualifié de prospérité au Canada. Il voudrait que le Canada soit davantage prospère. Il n'a pas semblé faire le rapport entre le type de socialisme qu'il préconise et les difficultés que nous éprouvons au Canada depuis dix ans.

Bref, le député ne semble pas se rendre compte que l'on arrive inévitablement à la situation que nous connaissons maintenant en autorisant l'intervention du gouvernement dans d'autres secteurs, des dépenses gouvernementales massives, la perception d'impôts excessifs et l'imposition d'un nombre croissant de règlements. La production sera largement dépassée par la demande exagérée du consommateur et, en fin de compte, la flambée de l'inflation et du chômage reprendra de plus belle. Tout cela découle de la mentalité socialiste, c'est bien évident. En épousant ces principes socialistes pendant ses 14 années à la tête du pays, le gouvernement libéral de Trudeau a créé les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui.

• (1950)

A mon avis, monsieur l'Orateur, il est temps que nous arrêtions de prétendre que les diverses politiques préconisées—et même mises en vigueur, jusqu'à un certain point—par l'empereur, le premier ministre (M. Trudeau), n'ont pas un effet des plus dévastateurs sur l'économie.

**M. Riis:** De qui vous inspireriez-vous? Margaret Thatcher?

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, je constate que les néo-démocrates commencent à me harceler. Bonne nouvelle, il est temps qu'ils se mettent à poser des questions, à penser un peu au sujet dont nous sommes saisis.

**M. Orlikow:** Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste de combien de temps je dispose. Je veux aborder différents aspects. S'il reste du temps à la fin de mon intervention, je serai tout à fait ravi de répondre à une question de mon ami socialiste de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Mon seul regret c'est que le vice-président de l'Internationale socialiste lui-même, le député d'Oshawa (Mr. Broadbent), ne soit pas des nôtres ce soir. S'il était ici, il participerait peut-être au débat pour nous exposer l'opinion de l'Internationale socialiste au sujet du bill C-105. Je sais que cet organisme s'intéresse aux diverses questions internationales y compris les événements qui se déroulent en Amérique centrale et dans diverses autres régions du monde. Il nous dirait sans doute quelles sont les répercussions internationales du projet de loi à l'étude.

Je disais simplement un mot des remarques de notre ami socialiste. Je ne voulais pas consacrer tout mon temps à critiquer le rôle qu'a joué le NPD ni à me lamenter sur le triste état de notre économie. Nous savons tous que ce sont les néo-démocrates qui, au fil des ans ont formulé les principes que le premier ministre (M. Trudeau) a tenté d'inculquer aux Canadiens. Bref, ce sont leurs théories, leurs principes qui sont responsables des premières décisions.

Nous savons que la Saskatchewan a été le foyer de la pensée socialiste qui s'est disséminée d'un bout à l'autre du Canada. Je suis très heureux que les bons citoyens de la Saskatchewan aient décidé de se débarrasser de ce gouvernement socialiste qui s'infiltrait dans notre milieu politique.

Mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a énuméré, comme lui seul pouvait le faire, les répercussions de ce projet de loi C-105. Les députés qui ont décidé de ne pas prendre part à ce débat négligent certaines questions très graves. Comme mes collègues l'ont signalé, ce projet de loi n'a rien à voir avec une mesure énergétique. S'il a été incorporé à tout ce train de mesures, c'est uniquement parce que le gouvernement avait du mal à mettre en vigueur certaines dispositions et normes concernant les actions et autres qu'il jugeait essentielles à son Programme énergétique national.

Comme nous le savons, au lieu de s'attaquer précisément au problème en cause, il a préféré modifier tout le droit des sociétés du Canada, c'est-à-dire la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Cette loi est le principe directeur que suivent toutes les sociétés constituées aux termes des lois canadiennes. Qu'a fait le gouvernement, afin de résoudre un problème qui touche peut-être davantage la Dome Petroleum Limited que n'importe quelle autre société? La mesure qu'il propose porte sur une situation qui risque d'arriver à toutes les sociétés canadiennes. Selon le libellé du nouvel article 43.1 de la loi, elle va

> . . . rendre la société, les sociétés de son groupe ou celles qui ont un lien avec elle, mieux à même de remplir les conditions de participation ou de contrôle canadiens auxquelles est subordonné, sous le régime des lois fédérales ou provinciales prescrites, le droit de recevoir certains avantages, notamment des licences, permis, subventions et paiements, peut, comme si elle en avait la propriété et pour atteindre cet objectif ou pour remplir les conditions de participation ou de contrôle canadiens . . .

En résumé, plutôt que de chercher simplement à résoudre le problème auquel se heurte Dome Petroleum Limited, ou tout autre problème du même genre que des sociétés semblables peuvent avoir pour remplir les conditions du nouveau Programme énergétique national, le gouvernement a préféré modifier la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Pour toute société constituée aux termes de cette loi et qui désire remplir les conditions nécessaires pour obtenir une licence ou répondre à certaines normes de réglementation—comme les sociétés de radiodiffusion ou les banques—le gouvernement a déclaré qu'à l'avenir, si, au moment de demander un permis ou un autre avantage, il s'avère que ces sociétés ont un problème de participation canadienne—autrement dit, qu'elles ont trop d'actionnaires étrangers—aux termes des nouvelles dispositions de la loi, dans certaines circonstances, il sera possible aux administrateurs de cette société de vendre ces actions étrangères comme si, pour reprendre les termes de la loi, ils en étaient eux-mêmes les détenteurs. Ils prennent le produit de cette liquidation et le seul droit qui reste à l'ancien actionnaire est d'obtenir ce produit à une date ultérieure. Il n'a plus le droit de vote. Il n'a pas, semble-t-il le droit de contester. On a tout simplement liquidé son avoir.

Nous croyons que c'est là un très sérieux précédent, car généralement lorsque des lois sont adoptées, elles sont copiées. Les provinces risquent, surtout si elles sont socialistes comme mon collègue de gauche, de vouloir imiter ce geste.

**M. Anguish:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne crois que nous ayons le quorum. Je demande que l'on procède au compte, monsieur l'Orateur.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à ce rappel au Règlement, si je peux me le permettre, je pense que l'intervention du député montre bien que ces socialistes feront tout dans leur pouvoir pour bâillonner l'opposition. Je pense que vous vous apercevrez, monsieur l'Orateur, que . . .

**M. Anguish:** J'invoque le Règlement . . .

**M. Stevens:** . . . c'est typique de leur façon de penser.

**M. Anguish:** J'invoque le Règlement. Je maintiens que cette situation démontre bien que nous avons ici une institution archaïque puisque nous sommes incapables de garder le quorum. Je demande un décompte et ils s'empressent de revenir vite à leur place.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Anguish:** Je demande que l'on compte les députés présents, monsieur l'Orateur, et j'y tiens.

**L'Orateur suppléant (M. Desmarais):** Très bien. Je demande au greffier de vérifier s'il y a quorum.

*Et le greffier ayant dénombré les députés:*

**L'Orateur suppléant (M. Desmarais):** Il y a plus de 20 députés présents. La parole est au député de York-Peel (M. Stevens).

**M. Anguish:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que les députés qui sont rentrés dans la salle après que le compte ait été demandé ne devraient pas être comptés. En outre, les députés qui ne sont pas à leur place devraient être déclarés absents, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Oh, oh!

• (2000)

**L'Orateur suppléant (M. Desmarais):** A l'ordre. Les députés ont le droit d'entrer à la Chambre quand ils veulent et d'y rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent. La parole est au député de York-Peel (M. Stevens).

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur . . .

[*Français*]

**M. Prud'homme:** Monsieur le président, nous étions pour la plupart présents, puisque nous sommes là. Je pense que l'honorable député aura au moins la courtoisie . . .

**Une voix:** La décence!

**M. Prud'homme:** Non, je ne veux pas faire de débat.

[*Traduction*]

Je ne veux pas faire preuve d'indélicatesse, donc je serai . . .

**Une voix:** Soyez gentil.

**M. Prud'homme:** Le député sait très bien qu'il a traité des députés de serpents. Il me semble que c'est antiréglementaire. Je n'ai aucune objection parce qu'il ne nous a pas nommés, mais par contre, je suis sûr qu'il n'aimerait pas que nous lui attribuions toutes sortes d'épithètes. Le Règlement est très clair.

**M. Lalonde:** Ne dites pas ce qu'il est.

**M. Prud'homme:** Le Règlement est très clair.

**L'Orateur suppléant (M. Desmarais):** A l'ordre.

**M. Prud'homme:** Les députés n'ont pas besoin d'être assis à leur place pour être comptés.

**L'Orateur suppléant (M. Desmarais):** A l'ordre.

**M. Prud'homme:** Cette règle est très claire.

**L'Orateur suppléant (M. Desmarais):** A l'ordre.

**M. Anguish:** Un peu de respect pour la Chambre.

**L'Orateur suppléant (M. Desmarais):** A l'ordre.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, de toute évidence, les gens de la Saskatchewan savent comment se débarrasser des socialistes. Qu'on leur donne une autre occasion et je suis sûr que les Canadiens sauront leur accorder le sort qu'ils méritent.

**M. Kristiansen:** Vingt-sept années sur trente-quatre, ce n'est pas si mal.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, je disais donc que le bill C-105 a été conçu surtout pour aider Dome Petroleum Limitée. Malheureusement, le bill a été introduit sous une forme qui modifie la loi sur les corporations commerciales canadiennes au point de créer, je pense, un précédent dangereux. Maintenant on nous demande de souscrire au principe voulant que les administrateurs, qui en fait ne sont que des syndics pour les actionnaires, aient le droit, si cela leur convient, de demander l'autorisation ou la permission de se débarrasser de tous ceux qui sont considérés comme actionnaires étrangers.

J'ai déjà dit que la société qui avait un problème c'était Dome Petroleum. En examinant la composition des actions de Dome Petroleum, ou s'aperçoit qu'il y a une répartition assez intéressante des actions de Dome Mines Limitée et Dome Petroleum Limitée. Dome Mines possède 25 p. 100 des actions de la Dome Petroleum Limited—c'était du moins le cas en 1981—et Dome Petroleum possède à son tour 39.5 p. 100 des actions de Dome Mines. Les actions de Dome Mines s'échangent sur divers marchés boursiers, y compris celui de Paris et, comme celles de Dome Petroleum, elles sont généralement très actives sur les marchés boursiers internationaux. L'ennui c'est qu'il est très difficile d'établir, à un moment donné quel pourcentage des actions de la Dome Petroleum, qui appartient en partie à Dome Mines, qui elle-même appartient à des actionnaires étrangers et, en partie, à Dome Petroleum, est entre les mains d'intérêts canadiens.

N'oublions pas que les investisseurs internationaux sont très inconstants. Ils achètent et revendent des actions selon les fluctuations du marché et, à un moment donné, les étrangers pourraient s'arracher les actions de Dome Petroleum. Ils pourraient ensuite décider de les revendre si bien que les actions de la société pourraient se retrouver entre les mains d'un grand nombre de Canadiens ou de propriétaires non étrangers. Si je comprends bien, pour le moment, les administrateurs de Dome Petroleum n'ont aucun moyen de savoir vraiment quel pourcentage de leurs actions sont entre les mains d'investisseurs canadiens à moins de disposer d'un moyen quelconque qui leur permettra d'intervenir et de les racheter si ce pourcentage tombe en-dessous d'un certain niveau.

Certains députés se demanderont où est l'inconvénient. Je ne pense pas qu'il y ait d'inconvénient à favoriser les actionnaires canadiens, mais avant de nous prononcer sur ce projet de loi nous devrions voir s'il est souhaitable de soutenir le principe que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) avance dans cette mesure. Je le répète, au lieu de prendre des mesures énergiques et directes pour aider Dome Petroleum—si toutefois c'est là que réside, selon lui, le principal problème—le ministre a décidé de changer tout notre droit corporatif. Il permet aux administrateurs de n'importe quelle société constituée en vertu de la loi fédérale de déposséder les actionnaires de leur part pour avoir droit à un permis quelconque, provincial ou fédéral exigeant qu'un certain pourcentage des actions appartienne à des investisseurs canadiens.

Il s'agit-là d'un dangereux précédent, mais je voudrais signaler aux députés et surtout aux socialistes à ma gauche, qui versent régulièrement des larmes de crocodiles sur le sort des personnes âgées et des pauvres, que ce genre de disposition fait du tort à ceux qu'ils prétendent protéger. On oublie souvent que les principaux actionnaires des sociétés d'Amérique du Nord sont non pas des institutions, mais des citoyens ordinaires que nous côtoyons à tous les jours.

**M. Orlikow:** La veuve et l'orphelin.

**M. Stevens:** Ce sont les gens qui travaillent dans nos usines et dans la Fonction publique. Ce sont les travailleurs. Il s'agit de la main-d'œuvre active, canadienne ou américaine.

**M. Kristiansen:** Ce sont des sornettes, et vous le savez.

**M. Stevens:** Les socialistes disent que ce sont des sornettes parce qu'ils n'aiment pas entendre parler des effets de leur façon de penser.

**M. Riis:** Peut-être vaudrait-il mieux parler de balivernes.

**M. Stevens:** Lorsqu'il posera sa question, mon ami de Winnipeg aura peut-être celle-ci à l'esprit: les députés à ma gauche ont-ils jamais jeté un coup d'œil au portefeuille des caisses de retraite?

**M. Kristiansen:** Oui, maintes fois.

**M. Stevens:** Je songe aux caisses de retraite qui ont été établies pour assurer un niveau de vie décent aux gens qui travaillent aujourd'hui et qui devraient pouvoir s'attendre à des revenus sûrs lorsqu'ils décideront de prendre leur retraite. L'une des choses qu'oublient nos amis socialistes et, bien entendu, leurs cousins d'en face, les libéraux de Trudeau, c'est que l'un des moyens avec lesquels les investisseurs croient pouvoir se prémunir contre l'inflation future, consiste à investir dans les actions à revenu variable des sociétés. Les administrateurs de nombreux fonds de pension choisissent d'investir une partie de leurs avoirs—peut-être pas plus de 10, 20 ou 30 p. 100—dans des actions, dans l'espoir que la valeur de ces actions augmentera en même temps que l'inflation. C'est pour eux une façon de se protéger contre l'inflation tout en préparant la retraite des travailleurs dont j'ai parlé. Il s'ensuit que ces fonds de pension constituent une part de plus en plus grande, sinon la plus importante, de l'argent qui sert à acheter les actions des compagnies en Amérique du Nord. Ces fonds sont détenus en fiducie à l'intention des travailleurs d'Amérique du Nord, ces travailleurs dont les socialistes se prétendent les grands défenseurs. A mon avis, ils sont tout le contraire. Ils ne sont pas leurs protecteurs. Par leur politique et leur mode de pensée, ils font du tort aux travailleurs tous les jours de la semaine.

Voilà une autre raison d'hésiter à appuyer ce bill. Qu'importe que les travailleurs dont nous prenons les actions vivent aux États-Unis ou au Canada, puisqu'ils demeurent des travailleurs. Ce sont des gens qui préparent leur retraite; et pourtant, nous avons un gouvernement qui dit en substance que, puisqu'ils vivent aux États-Unis ou dans un autre pays étranger, les administrateurs peuvent tout simplement les spolier et leur dire qu'ils n'ont plus de droit sur leurs investissements canadiens. Est-ce là une façon juste de traiter des gens qui, de bonne foi, ont décidé d'investir dans des compagnies canadiennes? Pourtant c'est précisément la conséquence qu'aura la mesure à l'étude si elle est adoptée, monsieur l'Orateur.

• (2010)

Mon ami de la gauche socialiste qui m'a précédé dans le débat n'a pas manqué d'affirmer qu'en Saskatchewan, les capitaux d'investissements n'étant pas suffisants pour répondre aux besoins, il était presque providentiel que le gouvernement ait pu créer une ou deux entreprises mixtes dans cette province.

Arrêtons-nous un instant aux sociétés de la Couronne, monsieur l'Orateur. Sont-elles la solution? Le gouvernement souhaite-t-il vraiment, à titre d'expédient, forcer les gens à vendre leurs actions, pour finir par adopter la formule des sociétés de la Couronne?

Nous avons un excellent exemple de ce genre de compagnie à l'œuvre. A 6 heures ce soir, on nous a communiqué le rapport trimestriel d'Air Canada. Il se trouve que cette société a perdu 27 millions de dollars au cours du dernier trimestre. Sur une base annuelle, cela ferait une centaine de millions. Quelles en sont les conséquences pour le public canadien? La perte que subit une société de la Couronne doit automatiquement être assumée par tous les Canadiens, qu'ils le veuillent ou non.

**M. Kristiansen:** Cela fait penser à Braniff.

**M. Stevens:** Mon collègue socialiste dit que cela fait penser à Braniff. Il vient peut-être de mettre le doigt sur la différence fondamentale entre la propriété publique et la propriété privée. Dans le cas de Braniff, les perdants sont les actionnaires qui doivent subir les conséquences des décisions qui ont entraîné la perte de la société. Dans celui d'Air Canada, les perdants ne sont pas la direction, la bureaucratie ou le ministre des Transports (M. Pepin) qui en est comptable, mais les Canadiens moyens qui doivent payer la note, que cela leur plaise ou non. Voilà en quoi la propriété publique est différente. Malheureusement, quand une société d'État perd de l'argent, en fin de compte les perdants sont les Canadiens. Quand une société privée perd de l'argent, en fin de compte les perdants sont les actionnaires qui sont les seuls affligés.

Si je dis cela, c'est que la société Air Canada arrive à perdre beaucoup d'argent alors qu'elle est avantagée sur toutes les autres compagnies aériennes d'Amérique du Nord, qu'elle a la préférence pour le choix des aires d'atterrissage et qu'elle est favorisée par la réglementation des transports, ce qui est inouï.

Chose étrange, le tarif Toronto-New York est de $125 aller simple et de $250 aller-retour. Dernièrement, lorsque j'étais à New York, j'ai remarqué une annonce de la compagnie U.S. Air qui offre un aller simple pour Buffalo au prix de $19. J'ai vérifié au comptoir de la compagnie et on m'a dit que c'était exact; après 9 heures du soir, le tarif est de $19. J'ai demandé combien il faudrait payer en supplément pour aller jusqu'à Toronto. On m'a dit que le tarif canadien étant encore réglementé, le prix du billet serait de $125. Par conséquent, monsieur l'Orateur, il faut payer un supplément de plus de $100 pour se rendre de Buffalo à Toronto, car cette compagnie doit respecter un règlement alors que l'autre évolue dans un régime de libre concurrence.

C'est bien ce que veulent les socialistes qui sont assis à ma gauche et ils préconisent une nationalisation plus poussée au Canada. Pourtant, Air Canada, malgré sa situation privilégiée en Amérique du Nord, réussira à perdre une centaine de millions de dollars cette année si la tendance actuelle se maintient.

Ce projet de loi est donc mauvais pour les raisons que j'ai avancées, et il y a lieu de le contester. Malheureusement, ceux qui vont en souffrir ne sont pas les gros bonnets dont parlent les socialistes mais plutôt les simples travailleurs sur le point de prendre leur retraite, aux États-Unis ou ailleurs à l'étranger.

Je le dis parce qu'à mon avis le projet de loi aura pour conséquence véritable de refouler davantage les investissements qui pourraient se faire au Canada. Il va accentuer chez certains l'impression que le Canada n'est plus le paradis pour investisseurs qu'il était et qu'on peut trouver ailleurs dans le monde de meilleurs endroits où placer ses avoirs. Cela est révoltant quand on sait que le Canada pourrait être l'un des meilleurs endroits au monde pour investir. Combien de fois avons-nous entendu vanter nos énormes possibilités, jusqu'à ce que cette vague socialiste de l'interventionnisme d'État contribue à détruire les espoirs que nous avions.

Ce projet de loi vient encore envenimer notre sort. Les socialistes aiment prétendre qu'ils ignorent d'où vient le mal quand c'est la mise en application d'un grand nombre de leurs idées par le gouvernement libéral qui provoque l'inflation, le chômage et la stagnation au Canada. Tous ces problèmes seraient réglés si nous pouvions rétablir la confiance dans les marchés qui ont créé la prospérité dont ont su jouir tous les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Orlikow:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Stevens:** Volontiers.

**M. Orlikow:** Le député a passé une bonne partie de son temps à reprocher aux députés néo-démocrates leurs idées socialistes. Vers la fin de son discours, il nous a expliqué que ce qui lui déplaisait dans ces idées socialistes, c'était notre conviction que dans certains secteurs de l'économie il y a une place pour la propriété publique. Le député a affirmé sans équivoque qu'à son avis, l'État n'est pas aussi efficace que le secteur privé.

Je voudrais qu'il me dise pourquoi, dans la province de l'Ontario, qui est dirigée par un gouvernement conservateur depuis pratiquement 65 ans, il existe une société hydro-électrique qui a été mise sur pied par un gouvernement conservateur et pourquoi le gouvernement actuel a acheté un pourcentage considérable des actions de la Sun Oil. Quand au gouvernement actuel de l'Alberta, il s'est porté acquéreur de la Pacific Western Airlines et il possède une bonne part des actions des sociétés Ipsco et Nova.

Le député pourrait-il me dire pourquoi il est acceptable et souhaitable pour les gouvernements conservateurs de diriger des sociétés appartenant à l'État et que cela ne l'est pour personne d'autre?

● (2020)

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, la réponse à la question du député est évidente. J'ai passé tellement de temps à essayer de comprendre ce à quoi veulent en venir ces socialistes, aidés et encouragés par leurs cousins d'en face, que je n'ai pas eu le temps de suivre ce qu'il disait. Je ne prétends certes pas, contrairement au député qui s'est levé avant moi, parler au nom du premier ministre de l'Alberta ou de l'Ontario. Ils peuvent très bien se passer de moi.

**M. Thacker:** Ce qui est pire, monsieur l'Orateur, c'est que 467 sociétés fédérales de la Couronne ne paient pas d'impôt provincial sur le revenu . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il-vous-plaît. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Convoquez les députés.

(La motion de M. Campbell (Cardigan) (au nom de M. Lalonde), mise aux voix, est adoptée.)

● (2030)

(*Vote nº 177*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Baker (Gander-Twillingate)
Berger
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—118.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Darling
de Jong
Dinsdale
Domm
Ellis
Epp
Fennell
Fretz
Friesen
Gamble
Gilchrist
Gustafson
Halliday
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kilgour
King
Korchinski
Kristiansen
Kushner
Lawrence
Lewis
MacDonald (Mlle)
MacKay
Manly
McCain
McDermid
McGrath
McKinnon
McLean
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nielsen
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Scott (Victoria-Haliburton)
Skelly
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wright
Young—79.

● (2120)

[*Français*]

**Mme le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

## LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec une proposition d'amendement.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose:

Qu'on modifie le Bill C-102, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'article 1, en retranchant les lignes 8 et 9, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Mines et des Ressources peut, si le gouverneur en conseil l'approuve -ed5170;- 1 par décret,».

[*Traduction*]

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je voudrais donner une brève explication de cette modification. C'est pour préciser que l'approbation du gouverneur en conseil est manifestée par le décret, donc de préciser que le décret déposé au Parlement pour décision pour ou contre est le décret qui manifeste l'approbation du gouverneur en conseil. Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une modification d'ordre purement juridique et ces observations ont simplement pour but de le préciser.

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, peut-être me permettra-t-on de jouer un double rôle ce soir. D'abord celui de porte-parole de mon parti. Je voudrais signaler que mon parti appuie les modifications apportées. Deuxièmement, en ma qualité de coprésident du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, je voudrais indiquer une autre raison que n'a pas donnée le secrétaire parlementaire. Un différend oppose de longue date le comité mixte permanent et le ministère de la Justice au sujet de ce qu'on appelle la formule magique.

La position adoptée par le ministère de la Justice il y a plusieurs années veut que, lorsqu'un texte réglementaire est proposé, et à moins que la loi n'autorise expressément le gouverneur en conseil à faire quelque chose par décret, le comité des textes réglementaires n'en soit pas valablement saisi et même, dans certains cas il n'ait pas à être publié. Monsieur l'Orateur, l'effet de ce passage est de faire en sorte que la chose soit soumise au comité des règlements et autres textes réglementaires, et qu'elle soit considérée comme un décret en bonne et due forme.

La position adoptée par les membres du comité mixte permanent veut que tous les décrets, qu'ils portent ou non la mention «par ordre», soient réputés être légitimement devant le comité et soumis à la publication. Mais si le gouvernement décide de le faire pour plus de certitude, nous nous félicitons de cette marque de bonne volonté et nous y sommes favorables.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, au comité, notre parti et le parti conservateur, puis à la Chambre, le député de Skeena (M. Fulton) et surtout le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) ont insisté pour qu'on améliore ce projet de loi vraiment lamentable sur le plan de la procédure parlementaire. Nous sommes prêts à accepter cet amendement d'ordre technique, tout en espérant que le gouvernement en proposera d'autres qui rendront le projet de loi plus conforme à la tradition parlementaire telle que nous la concevons.

(La motion nº 1 de M. Lalonde est adoptée.)

**M. Beatty:** Monsieur l'Orateur, on me dit qu'il y a eu des entretiens entre les divers partis et que la Chambre consentirait unanimement à ce que je propose maintenant une motion.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** C'est possible avec le consentement unanime de la Chambre? Est-ce entendu?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le bill C-102, loi tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources soit modifié en retranchant les lignes 15 à 18 à la page 2 et en rénumérotant en conséquence les paragraphes suivants.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La mise aux voix porte sur l'amendement du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). Est-ce entendu?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**M. Beatty:** Monsieur l'Orateur, mieux vaudrait peut-être que je précise à l'intention de la Chambre sur quoi nous sommes appelés à nous prononcer.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je donne lecture de la proposition d'amendement. M. Beatty propose, avec l'appui de M. Nielsen:

Qu'on modifie le bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'article 1, en retranchant les lignes 15 à 18, page 2, et en renumérotant les paragraphes suivants en conséquence.

**M. Beatty:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Sans doute est-ce à moi qu'il incombe de traiter de cette motion pendant quelques minutes, car je tiens cette proposition d'amendement pour la plus importante de toutes celles que nous serons appelés à discuter à propos du bill C-102.

Le fait que nous, de ce côté-ci, proposions des amendements à ce bill ne devrait pas être interprété, même s'ils étaient adoptés, comme témoignant de l'appui de notre parti et de la Chambre pour ce bill. Les amendements que nous proposons ce soir ne visent tout simplement qu'à limiter les dommages que le bill dont nous sommes saisis cause à l'intérêt public. Ne nous leurrons pas, c'est un mauvais bill. C'est un bill auquel les députés de la Chambre des communes ne devraient pas donner leur appui. C'est un bill qui nuit aux intérêts de la population canadienne.

Il n'existe pas de pire disposition dans ce bill que celle en vertu de laquelle toute nouvelle société de la Couronne créée aux termes de cette loi serait automatiquement mandataire de Sa Majesté. Je suis ravi de constater que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est avec nous ce soir, car c'est au président du Conseil du Trésor que revient la responsabilité ministérielle d'énoncer une politique détaillée sur les sociétés de la Couronne. Il importe énormément que lui aussi participe à ce débat afin d'exposer sa position à titre de président du Conseil du Trésor et de nous dire si, à son avis, toute nouvelle société de la Couronne établie en vertu de ce bill devrait automatiquement jouir de privilèges spéciaux.

• (2130)

Ces dispositions confèrent des avantages très importants. La plupart des Canadiens ignorent ce qu'on entend par «agent de Sa Majesté». Cette expression semble très archaïque et vide de sens, mais elle confère des privilèges qui n'ont rien de négligeables.

Pour vous l'expliquer, le mieux est de prendre l'exemple de l'affaire du cartel de l'uranium actuellement devant les tribunaux. Je ne porterai aucun jugement sur cette affaire. Les députés de ce côté-ci en ont parlé à plusieurs reprises, mais il suffit de dire que le gouvernement a finalement convenu d'accuser un certain nombre d'entreprises d'extraction d'uranium de collusion en matière de prix et d'infraction aux dispositions de la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions. C'est un délit criminel et cette affaire met en cause des sociétés privées et deux sociétés appartenant au gouvernement du Canada. Il s'agit d'une part de l'Eldorado Nucléaire et, d'autre part, d'Uranium Canada.

Lorsque cette affaire a été portée devant les tribunaux, les deux sociétés de la Couronne ont fait valoir qu'elles ne pouvaient pas être accusées car, en tant qu'agents de Sa Majesté, elles étaient à l'abri du droit pénal. En fait, la Cour suprême de l'Ontario a rendu la décision suivante:

> De toute évidence, la Couronne et ses agents jouissent de l'immunité depuis longtemps et elle ne peut pas leur être enlevée à la légère. L'article 16 de la loi sur l'interprétation était en vigueur avant le début de la période précisée dans l'accusation, c'est-à-dire avant qu'Uranium Canada ne soit constituée en société et avant qu'Eldorado ne jouisse de la protection accordée par l'article 3 de la loi sur les compagnies du gouvernement. Que le Parlement ait eu ou non l'intention d'appliquer la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions à ces sociétés, il a eu tout le temps voulu pour le faire. Il n'en a rien fait et la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions ne contient aucune disposition visant à appliquer cette loi à Sa Majesté ou à modifier ses droits ou prérogatives de quelque façon que ce soit. D'un autre côté, le libellé de l'article 16 est clair et sans équivoque. (Voir la Société Radio-Canada et le procureur général de l'Ontario et, particulièrement, le jugement du juge Rand, aux pages 198 et 199.)

Voici ce qu'a dit le juge:

> A mon avis, l'article 16 répond entièrement à toutes les demandes du procureur général et je constate que la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions ne s'applique à aucun des requérants. La conduite incriminée dans ces accusations, en admettant qu'elle puisse être prouvée, ne peut donc pas être qualifiée de criminelle et rien ne permet de justifier ces accusations ou d'entamer des poursuites en vertu de la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, lorsque le gouvernement prévoit une disposition en vertu de laquelle ces sociétés de la Couronne sont automatiquement des mandataires de Sa Majesté, il applique le principe de deux poids, deux mesures: il y a une règle pour le secteur privé et tous les citoyens ordinaires, et une autre pour le gouvernement. Il affirme que les sociétés fédérales qui sont des mandataires de Sa Majesté ne sont pas touchées par la loi sur les associations et peuvent s'arranger pour imposer des prix. Elles peuvent se livrer à des manœuvres qui donneraient lieu à des plaintes si cela se passait dans le secteur privé. Dans d'autres circonstances, elles pourraient faire de la publicité fausse et trompeuse. Les sociétés de la Couronne peuvent en effet être exemptées de poursuites en vertu des textes législatifs sur la publicité fausse et trompeuse. Elles peuvent également être protégées contre d'autres poursuites criminelles en tant que mandataires de Sa Majesté.

Aucun député soucieux du respect de la loi ne saurait accepter que les nouvelles sociétés de la Couronne constituées en vertu de ce projet de loi bénéficient automatiquement de cette immunité. Il faut établir une loi uniforme au Canada, et si le gouvernement décide d'appliquer une loi relative aux enquêtes sur les coalitions visant à supprimer la fixation éventuelle des prix, et la publicité trompeuse et frauduleuse, et à favoriser l'honnêteté et la justice dans les pratiques commerciales, comment peut-il expliquer qu'il exempte ses propres sociétés de règles imposées aux entreprises du secteur privé? Si ces dernières entreprises enfreignent la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou toute autre loi pénale, des accusations sont portées contre elles devant des tribunaux. Pourtant, dans le cas de l'Eldorado et d'Uranium Canada, le gouvernement invoque que les deux sociétés d'État étaient des agents de la Couronne et ces sociétés se sont elles-mêmes déclarées à l'abri du droit pénal.

**M. Benjamin:** Ce sont des foutaises. Trêve de balivernes! Vous savez qu'il n'en est rien.

**M. Beatty:** A l'entendre parler, le député n'a manifestement pas lu la décision rendue par la Cour suprême de l'Ontario.

**M. Benjamin:** Allez dire cela à Peter Lougheed et à Bill Davis.

**M. Beatty:** Il est dommage que le député s'en prenne ainsi à la Cour suprême de l'Ontario. Vraiment tous les députés, y compris le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) devraient respecter une décision rendue par la Cour suprême de l'Ontario qui explicite le sens de la loi.

**M. Benjamin:** Foutaise!

**M. Beatty:** Peut-être que le député de Regina-Ouest estime que les sociétés de la Couronne devraient être au-dessus de la loi et s'adonner en toute impunité à des activités illicites et illégales.

**M. Benjamin:** Personne n'est au-dessus de la loi.

**M. Beatty:** Contrairement aux ministériels, les députés du parti progressiste conservateur croient que cette conduite est intolérable.

Nous avons voulu faire valoir ce soir que si un gouvernement décide de se livrer à une activité commerciale, il devrait respecter les normes qui s'appliquent également aux autres entreprises. Le gouvernement devrait être prêt à montrer l'exemple en dépassant les normes de conduite applicables à tous les autres. Comment pouvons-nous compter faire respecter la règle du droit dans notre pays si le gouvernement dit qu'il peut tout se permettre mais que les Canadiens qui se comportent de la même façon sont passibles de poursuites judiciaires?

Quand ce ne serait que pour cette seule raison, on aurait automatiquement tort de conférer dans ces circonstances le statut de mandataires de Sa Majesté à ces sociétés qui, généralement parlant, feront concurrence sur le marché. Par ailleurs, les privilèges et immunités qui se rattachent au statut de mandataire de Sa Majesté dépassent largement la possibilité de se moquer de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Le fait que ces sociétés à vocation commerciale n'emprunteraient pas d'argent sur la foi de leur propre cote de solvabilité est tout aussi important et odieux. Elles n'auraient nul besoin de prouver qu'elles sont solvables, qu'elles sont bien gérées, qu'elles sont de bonnes entreprises et qu'elles méritent qu'on leur fasse crédit. Le mandataire de Sa Majesté qui veut emprunter sur les marchés financiers bénéficie de la cote de solvabilité du gouvernement du Canada. Cela veut dire que ces sociétés auraient la cote 3A. Les demandes d'emprunts de leurs concurrents sont jugées d'après leur cote de solvabilité à eux. Les sociétés de la Couronne qui reçoivent le statut de mandataire de Sa Majesté pourront automatiquement obtenir les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire les meilleures conditions que les marchés peuvent offrir au gouvernement du Canada.

Les privilèges vont un peu plus loin que cela. Dans les cas où les sociétés sont mal dirigées, où elles font finalement faillite et que les pertes subies sont massives, comme dans celui de la compagnie Consolidated Computer qui a englouti 125 millions de dollars, qu'advient-il d'un mandataire de Sa Majesté? Les dettes qu'a contractées un mandataire de Sa Majesté qui tombe en déconfiture sont automatiquement imputées au Fonds du revenu consolidé du Canada. Le Parlement n'a aucun droit de regard dans un cas pareil. Les Canadiens, les contribuables du Canada, sont automatiquement chargés de toutes les dettes que ces sociétés de la Couronne ont engagées.

Personne ne sait—et si le président du Conseil du Trésor le conteste de quelque façon, je l'invite à participer au débat—quelles sont les limites de la responsabilité des mandataires de Sa Majesté ni combien les contribuables canadiens devraient finalement débourser parce que des sociétés de la Couronne, qui sont mandataires de Sa Majesté, ont mal géré leurs affaires; nous ne savons pas non plus lorsqu'on nous demande d'adopter ce projet de loi ce soir, combien de sociétés de la Couronne seront créées, quel sera leur champ d'action, quelle sera leur taille et quelles sortes de dettes elles contracteront au nom des contribuables canadiens. Si nous accordons ce soir le rang automatique de mandataires de Sa Majesté, nous donnerons au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) carte blanche pour créer toute nouvelle société de la Couronne dans le secteur énergétique qu'il lui plaira d'établir, et ce, aux frais du contribuable canadien. Comment les députés pourraient-ils faire cela? Comment, après avoir assisté à l'échec de Consolidated Computer et à la perte de 125 millions en raison de la négligence du président du Conseil du Trésor et de ses collègues, pourrait-on accepter qu'une telle pratique puisse être admise par les députés? Il est clair qu'il nous incombe à nous, et qu'il appartient directement au président du Conseil du Trésor, de veiller à ce que nous ne donnions pas ainsi carte blanche aux sociétés de la Couronne, les autorisant à contracter des dettes au nom de la population canadienne, sans que le Parlement puisse intervenir.

Je me dois de préciser une chose: le gouvernement a déjà le pouvoir, en vertu d'une autre mesure législative, de conférer le statut de mandataire de Sa Majesté à n'importe quelle société de la Couronne. Le gouvernement en a donc déjà le droit. Il ne s'agit pas ici de décider s'il conviendra dans certains cas à l'avenir, de conférer le statut de mandataire de Sa Majesté à certaines sociétés de la Couronne. Il s'agit au lieu de cela de savoir si le Parlement doit déclarer aujourd'hui et pour toujours que toutes les sociétés de la Couronne établies aux termes de la présente mesure législative pourront devenir d'office mandataires de Sa Majesté. Ce faisant, nous les mettrions automatiquement à l'abri des enquêtes aux termes de la loi sur les coalitions, nous les exempterions de certains impôts et nous leur accorderions certains privilèges leur permettant de recueillir des fonds, privilèges que leurs rivales n'ont pas. Fortes de la cote de solvabilité du gouvernement, elles pourraient emprunter automatiquement et tenir les contribuables comptables de leurs dettes si elles devaient être mal administrées.

• (2140)

Si le député de Regina-Ouest est disposé à faire un peu de travail personnel, je l'invite à étudier les rapports du comité permanent des comptes publics au sujet des sociétés de la Couronne. Il a constaté qu'il est essentiel de prévoir une forme de contrôle et d'imputabilité à l'égard de ces sociétés. Ce rapport a fait suite à une série de scandales, au cours des années 60 et 70, des affaires de détournements de fonds publics auxquelles des sociétés de la Couronne étaient mêlées. Je l'invite à consulter le rapport Estey sur Air Canada, qui fait état de mesures de contrôle insuffisantes à l'égard des sociétés de la Couronne. Je l'invite à examiner le rapport de la Commission royale d'enquête Lambert sur la gestion financière et l'imputabilité, qui recommandait la mise en place de mesures de contrôle. Je l'invite à lire les rapports successifs remis par le vérificateur général du Canada au Parlement, dans lesquels il dit qu'il est essentiel d'adopter des lois visant à garantir une certaine protection aux contribuables canadiens et à éviter que ne se reproduise à l'avenir le genre de fiascos qui sont inévitables quand des sociétés de la Couronne dépensent à tout va et piochent dans la poche du contribuable pour payer leurs notes.

Tous ces rapports ne sont entachés d'aucun sectarisme politique, monsieur l'Orateur. Le comité des comptes publics, qui se compose de représentants de tous les partis de la Chambre, le vérificateur général du Canada, une Commission royale d'enquête et une enquête judiciaire, ont un certain prestige. Le député de Regina-Ouest les méprise peut-être, mais certains de ces collègues, monsieur l'Orateur, sont convaincus qu'ils ont une certaine responsabilité envers les contribuables canadiens. Certains d'entre nous croient que, lorsque des milliards de dollars sont en jeu, nous devons jouer le rôle de gardiens pour nous assurer que ces fonds sont dépensés à bon escient et pas simplement gaspillés à droite et à gauche.

Certains de mes électeurs ressentent durement la situation financière actuelle; ils ont désespérément besoin de cet argent, qui leur a été prélevé sous forme d'impôt, ils ont besoin d'une aide gouvernementale; si aucune subvention n'est accordée aux agriculteurs de ma circonscription parce que l'argent est gaspillé par la mauvaise gestion d'une société de la Couronne qui s'est vu conférer le titre d'agent de Sa Majesté, c'est que je n'ai pas fait mon travail de député.

Mais le député de Regina-Ouest ne fait pas non plus son travail si les habitants de sa circonscription se retrouvent à payer des impôts à cause de la mauvaise gestion des sociétés d'État et que les dettes de ces sociétés deviennent automatiquement leurs dettes alors qu'ils ont déjà du mal à payer leurs propres hypothèques et qu'ils ne reçoivent aucune aide du gouvernement.

Je reviens, monsieur l'Orateur, sur mon premier point. S'il ne suffit pas que le Parlement manifeste une certaine prudence et veille à la gestion du Trésor public au nom des Canadiens, au moment où ces mêmes Canadiens ne témoignent plus autant de respect pour ses institutions qu'auparavant et qu'ils ne respectent plus nos lois, il faut que le gouvernement intervienne pour faire respecter la loi. Il ne doit pas permettre la création de nouvelles sociétés qui ne pourront jamais faire l'objet de poursuites et qui vont pouvoir faire usage de la loi comme bon leur semble sans tenir compte des lois adoptées par le Parlement pour protéger les consommateurs.

Ce n'est pas le moment de relâcher la législation. Il est temps au contraire de veiller à ce que le gouvernement respecte les normes les plus strictes et montre l'exemple pour gagner le respect de la population.

A l'heure actuelle, il existe une cinquantaine de sociétés d'État qui exercent une activité commerciale au nom du gouvernement. Le projet de loi va permettre au gouvernement de créer un nombre illimité de sociétés d'État qui toutes vont se retrouver automatiquement au service de Sa Majesté.

Mais cela va plus loin puisque ces sociétés sont autorisées, en vertu de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, à constituer elles-mêmes des filiales, lesquelles vont pouvoir elles aussi créer d'autres filiales au Canada comme à l'étranger aux termes des lois fédérales, provinciales ou internationales sur les sociétés. Elles se retrouveraient automatiquement au service de Sa Majesté et pourraient faire assumer au contribuable canadien les frais de leur mauvaise gestion.

Il y a eu un certain nombre de cas de mauvaise gestion.

**Une voix:** Nommez-en un.

**M. Beatty:** Celui de la Consolidated Computer. Le député ignore sans doute que le gouvernement a englouti dans cette entreprise, 125 millions de dollars qu'il a puisés dans le trésor public. Combien de cas faudra-t-il citer à la Chambre avant que les députés, surtout les députés néo-démocrates, ne manifestent un peu plus de respect à l'égard de l'argent des contribuables, de l'argent qu'ils ont extorqué à nos concitoyens.

C'est une question cruciale, monsieur l'Orateur. Si le Parlement faillit à son devoir ce soir, s'il permet que l'on institutionnalise le principe des deux poids deux mesures, s'il autorise le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à verser le contenu des portefeuilles des contribuables à ces sociétés de la Couronne, nous n'aurons pas à être fiers, nous députés, de notre conduite.

Cette mesure est dangereuse, monsieur l'Orateur. L'amendement proposé aurait tout simplement pour effet de minimiser ce danger. J'invite les Canadiens à juger les députés de la Chambre sur la façon dont ils voteront sur cette question. L'amendement ferait uniquement en sorte que toutes ces sociétés de la Couronne ne deviennent pas automatiquement des mandataires -ed5928;-1 de Sa Majesté. Le gouvernement conserverait le pouvoir, comme à l'heure actuelle, de faire d'une société de la Couronne de son choix un mandataire de Sa Majesté.

Tout ce que nous demandons au gouvernement ce soir, par le biais de cet amendement, c'est de conférer ce pouvoir aux sociétés de la Couronne au cas par cas et non pas globalement. Assurément, les Canadiens n'en attendent pas moins de nous.

**Des voix:** Bravo!

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je vais donner quelques leçons éclair au spécialiste des sociétés de la Couronne qui n'écoute même pas les membres de son propre parti dans les provinces.

Tout d'abord, une société de la Couronne est automatiquement au service de Sa Majesté, dans toutes les provinces et au niveau fédéral, sous quelque angle qu'on l'envisage.

Deuxièmement, le député parle de cotes de solvabilité pour les sociétés de la Couronne, comme s'il s'agisait en quelque sorte d'une faveur. Les cotes de solvabilité se gagnent, que ce soit au niveau provincial ou fédéral, aux États-Unis ou en Europe. Elles s'obtiennent grâce à la façon dont une société de la Couronne est administrée. Que le député s'informe sur cette question auprès du premier ministre de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta.

Le député a semblé vouloir dire que les sociétés de la Couronne ont toujours été au-dessus des lois. Si c'est vrai, cela signifie que personne d'entre nous, et surtout pas l'honorable représentant, n'a fait son devoir.

**M. Beatty:** C'est juste.

**M. Benjamin:** Pourquoi le député condamnerait-il les sociétés de la Couronne quand les députés sont à blâmer?

**M. Clark:** Parce qu'il a lu le projet de loi.

**M. Benjamin:** Sa logique m'échappe. Le député prétend également que les contribuables doivent assumer des pertes massives ou des investissements massifs. Je prie le député de m'expliquer la différence, car je ne suis qu'un pauvre paysan des Prairies. Par exemple, si des citoyens investissent un milliard de dollars dans une société privée, celle-ci leur verse des dividendes ou des intérêts. S'ils perdent de l'argent, ils ne touchent pas de dividendes. S'ils font des profits, ils paient de l'impôt. Je croyais que c'était là des notions claires et simples à la portée de tout élève de 9e année. Mais le coût de cet investissement est non seulement supporté par l'investisseur, mais encore par les consommateurs du produit de la société en question. Si je me trompe, j'espère que les partisans de la libre entreprise des deux côtés de la Chambre me convaincront que le coût n'est pas répercuté sur le consommateur dans le prix qu'il paie pour le produit. Qu'il s'agisse d'une société de la Couronne ou d'une société privée, elle doit récupérer le coût de ses emprunts. Si j'ai tort là-dessus, j'espère que quelqu'un prendra la parole pour me le dire.

• (2150)

**Une voix:** Poursuivez.

**M. Benjamin:** Ce que j'aimerais aussi que les partisans de la libre entreprise des deux côtés de la Chambre me citent, c'est un cas où une société privée a fait profiter le consommateur et non seulement ses actionnaires d'une partie de ses profits. Je voudrais que ces gros entrepreneurs privés et ces va-nu-pieds de la rue Bay me nomment une société de finance au cœur tendre qui, après avoir pris en compte dans ses frais le coût de son emprunt, ait rendu à ses clients une part du profit réalisé. Je suis prêt à changer d'avis, monsieur l'Orateur si vous pouvez me donner . . .

**M. Ellis:** N'en faites rien.

**M. Benjamin:** . . . un exemple. Rendez-vous aux assemblées annuelles des sociétés comme Cominco, Inco et CPR et écoutez tous ces grands investisseurs du secteur privé. La vieille petite dame en souliers de course sortie tout droit du congrès local du parti conservateur avec pour 100 dollars de part a-t-elle son mot à dire? Cela ressemble au congrès du parti conservateur de la semaine dernière où on a fait venir une bande d'étrangers qui dirigeaient tout et où on a mis de côté les politiques pour faire de la politique. Rendez-vous à l'assemblée annuelle d'une société et regardez ce que l'actionnaire moyen a à dire dans l'exploitation de cette dernière. En fait, rien du tout. Au moins, dans le cas d'une société de la Couronne, nous avons la chance d'intervenir. J'invite mon collègue à acheter une action du Canadien Pacifique et à se rendre à l'assemblée annuelle de cette société pour voir ce que l'on fait d'une motion présentée par quelqu'un de l'assemblée. Il n'aboutira à rien; on lui dira qu'il manque au règlement. Tout est décidé par cinq ou dix personnes. Au moins, dans le cas d'une société de la Couronne, qu'elle soit fédérale ou provinciale, nous pouvons lui demander des comptes.

**M. Gamble:** Où?

**M. Benjamin:** Ici même.

**M. Huntington:** Comment?

**M. Benjamin:** Où étiez-vous donc? Ce ne sont pas les possibilités qui vous ont manqué. Lorsque nous étudions en comité les rapports annuels des sociétés de la Couronne, où étaient donc ces partisans de la libre entreprise? Tout ce qu'ils veulent savoir, c'est comment se débarrasser de ces sociétés. Ils ne veulent pas qu'elles leur rendent des comptes.

**M. Gamble:** A quelle réunion avez-vous déjà participé?

**M. Benjamin:** Regardez ces imbéciles de droite qui appartiennent à ce qu'on appelle les deux grands partis; lorsqu'ils ont la possibilité de faire quelque chose au sujet des comptes que doit rendre une société de la Couronne, ils n'en profitent pas. Puis ils viennent à la Chambre et déblatèrent contre les sociétés de la Couronne.

Le député trouve à redire au fait que les sociétés de la Couronne soient mandataires de Sa Majesté. Mieux vaudrait qu'il vérifie les lois canadiennes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Benjamin:** A propos, nous allons nous prononcer cette fois-ci dans le même sens que l'opposition officielle, mais pour d'autres raisons.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, les députés qui prétendent que ce bill aura un effet automatique et éternel font preuve de la pire ignorance ou de la pire stupidité. Un effet automatique et éternel, cela n'existe pas. Le député devrait savoir qu'il ne doit pas faire des déclarations comme celle-là, au lieu de faire appel à ce qu'il y a de plus bas chez les gens . . .

**M. Clark:** Lisez donc le bill!

**M. Benjamin:** . . . au lieu de demander aux citoyens de le soutenir quand il a tort.

**M. Clark:** Quel jour sommes-nous, Les?

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député ne proteste pas contre les pertes massives que subissent les sociétés privées, alors que des milliers de consommateurs sont touchés et que des milliers d'actionnaires perdent tout; pourtant, quand cela arrive à une société de la Couronne, il ne manque jamais de la blâmer.

---

• (2200)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FINANCES—A) LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE PRÉVU. B) LES DÉPENSES EN MATIÈRE D'AIDE À L'ÉTRANGER—ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

**M. John Gamble (York-Nord):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai posé deux questions au ministre d'État (Finances) (M. Bussières). La première portait sur la forte aggravation du déficit budgétaire. J'ai rappelé qu'il y a six mois le déficit avait été prévu à 10.49 milliards de dollars pour l'année financière en cours. J'ai demandé au ministre d'État si le ministère des Finances avait modifié ses prévisions à l'égard du déficit et à combien s'établirait ce dernier pour l'année financière en cours. La question reposait sur la supposition logique qu'étant donné l'augmentation massive des frais engagés par le gouvernement à la suite de l'affaiblissement de l'économie, lequel affaiblissement a entraîné la réduction notoire de ses revenus, il était prévisible que le déficit s'aggraverait, et cela de façon notable.

Toutefois, l'incertitude à propos de l'importance de ce déficit a donné lieu, à mon avis, à une sérieuse dévaluation de notre devise. Ce déclin a été rectifié en partie par la pratique traditionnelle du gouvernement qui consiste à maintenir la valeur du dollar en augmentant les taux d'intérêt au Canada, par le biais de la Banque du Canada. L'augmentation des taux d'intérêt a déclenché une réaction négative au programme gouvernemental dit de lutte contre l'inflation, l'ennemi juré. Par ailleurs, la cherté de l'argent a acculé un plus grand nombre d'entreprises à la faillite et a amplifié le chômage au Canada. A l'heure actuelle, le Canada compte au moins un million et demi de travailleurs qui se retrouvent sans travail à cause des mesures téméraires du gouvernement.

Devant la dévaluation de notre devise et de ses effets, dont j'ai déjà parlé, il serait opportun que le gouvernement publie de nouvelles données financières faisant état en des chiffres précis de l'importance du déficit auquel nous devrions nous attendre pour l'année en cours.

Devant cette question importante, le gouvernement n'a pas eu d'autre réaction que d'accuser le gouvernement des États-Unis de notre situation économique. J'aimerais ouvrir une parenthèse pour demander si la situation financière de notre pays doit réellement être déterminée par un gouvernement étranger? Pourquoi avons-nous besoin d'un ministre des Finances? Pourquoi avons-nous besoin d'un ministère des Finances et pourquoi avons-nous besoin d'un ministre d'État aux Finances, si tout ce qu'ils peuvent faire consiste à se présenter à la Chambre et à expliquer aux Canadiens que nous devons attendre qu'un pays étranger prenne certaines mesures pour améliorer notre situation économique?

Si j'avais encore des doutes quant à l'utilité du ministre d'État aux Finances, ils se sont rapidement dissipés lorsque je l'ai entendu répondre à ma seconde question. je lui ai demandé si, compte tenu de notre situation économique actuelle, il ne conviendrait pas de renvoyer la question du montant excessif des dépenses gouvernementales pour l'aide à l'étranger au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, puisque notre programme d'aide directe à l'étranger dépasse actuellement 1,724 millions de dollars. Le ministre m'a répondu ceci:

Madame le Président, j'inviterais le député à arrêter de se regarder le nombril . . .

Je vous prie de croire que j'étais très sérieux en posant cette question.

• (2205)

Je ne connais pas trop bien la circonscription que représente le ministre d'État aux Finances, mais je sais qu'il y existe des entreprises qui ont fait faillite, des entreprises qui figurent dans les 39 p. 100 d'augmentation des faillites enregistrées au Canada au premier trimestre de cette année par rapport à l'an dernier, qu'il y a aussi dans sa circonscription des agriculteurs devenus insolvables et qui font partie des 70 p. 100 d'augmentation des faillites agricoles; Je sais enfin que sa circonscription compte aussi des personnes qui sont venues gonfler les rangs de notre armée de chômeurs.

Les Canadiens sont furieux et moi aussi je suis furieux de la réponse arrogante que le ministre m'a donnée à moi ainsi qu'à tous les députés. Il serait temps que le gouvernement se rende compte que le public canadien commence à en avoir assez de ce genre d'abus. Le gouvernement doit s'occuper du bien-être général en adoptant des mesures—si ce n'est pas celles-là du moins d'autres—qui viendront soulager quelque peu les personnes en difficulté.

**M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière j'ai rendu visite à la Banque de développement des Antilles, organisme au service des petites îles formant le Commonwealth des Antilles, endroit où nous rêvons de prendre nos vacances au beau milieu de l'hiver. Dans toute cette région le Canada a largement participé à la construction d'écoles, à la réalisation de projets dans le domaine des pêches et des forêts, à l'aménagement d'aéroports ainsi qu'à une multitude d'autres projets qui contribuent au bien-être des habitants de ces îles. Nous sommes fiers de nos contributions. J'ai vu ces réalisations de mes propres yeux. J'ai vu comment ces projets ont pu améliorer le niveau de vie des personnes. J'ai aussi vu ce que le député de York-Nord (M. Gamble) ne voudra jamais admettre, c'est-à-dire comment ils ont rehaussé notre réputation à l'étranger, favorisé nos échanges et comment ils aident les résidents de ces régions à accroître leurs moyens et leurs capacités. Nous pouvons être fiers de ces réalisations. Ce sont des réalisations qui paraissent possibles à beaucoup d'entre nous qui sont capables de voir plus loin que le bout de leur nez.

Le député de York-Nord défend la thèse contraire. Il fait appel à notre mesquinerie naturelle. Il cherche à nous imposer une idée manifestant une petitesse d'esprit. Il laisse entendre que nous avons subi d'énormes difficultés économiques à cause d'un acte de générosité envers d'autres peuples. Ce qu'il a dit ici ce soir est exagéré. Il prétend que si des entreprises et des exploitations agricoles font faillite, c'est parce qu'on construit des écoles, des hangars d'aéroport et que l'on met en œuvre des projets forestiers. Le député prétend être un homme pratique. Il devrait le répéter à quelques-uns de ses électeurs qui lui riraient au nez.

Permettez-moi d'exposer un seul fait. Le gouvernement canadien a déclaré que nous porterons notre assistance officielle au développement extérieur à .5 p. 100 de notre produit national brut, ce qui n'est certes pas excessif et ne sera nullement préjudiciable à notre économie. Au lieu de cela, notre assistance se situe à un niveau humanitaire universellement reconnu qui favorise également nos entreprises, notre indépendance et nos relations commerciales dans le monde entier. Nous en profitons autant que ceux qui en bénéficient.

Enfin, je signale à la Chambre que j'ai entendu parler à la Banque de développement des Antilles de gestion satisfaisante, d'évaluation raisonnable des projets, d'achats accrus au Canada, d'une administration améliorée des prêts et d'une révision constante de la gestion et ce sont tous des objectifs auxquels je souscris.

[*Français*]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 19 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### L'ÉNERGIE

LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX DE PEACE RIVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame le Président, étant donné que la mise en valeur des sables bitumineux de Peace River créerait des milliers d'emplois d'un bout à l'autre du Canada au moment où nous avons si désespérément besoin de ces emplois, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse tout en son pouvoir pour que le projet des sables bitumineux soit mis en route le plus rapidement possible.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE ZIMBABWE—L'EMPRISONNEMENT D'UN DÉPUTÉ ET DE CHEFS DE L'OPPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Merci, madame le Président. Le Canada a particulièrement intérêt à souhaiter le succès de la poussée démocratique multipartite au Zimbabwe. Des événements récents ont suscité de sérieuses inquiétudes au sujet de ce genre de démocratie dans ce pays. L'emprisonnement du député W. E. Stuttaford, les menaces d'arrestation proférées contre le député Dennis Walker et, surtout, l'emprisonnement de chefs noirs qui s'opposent au parti au pouvoir devraient faire que nous soyons tous particulièrement inquiets au sujet de l'avenir. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures établisse une liaison spéciale avec le gouvernement du Zimbabwe afin de pouvoir lui communiquer notre inquiétude et surveiller le degré des libertés politiques accordées à tous les partis dans ce pays.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, les circonscriptions fédérales représentées par des députés libéraux, qui sont à juste titre terrifiés par la colère de leurs mandants, doivent recevoir des millions de dollars du gouvernement fédéral, en principe dans le cadre de programmes de main-d'œuvre. Il s'agit en fait d'un stratagème cynique et à peine déguisé pour acheter les électeurs avec leur propre argent. Étant donné cette trahison, madame le Président, je propose, avec l'appui du député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que les Canadiens aient sous peu l'occasion d'exercer leurs prérogatives et de battre tous les députés libéraux, pour démontrer jusqu'à quel point ils ont de la répugnance pour cette tentative manifeste d'achat de leurs suffrages.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA PROTECTION DES JEUNES CANADIENS CONTRE L'INTOXICATION PAR LES VAPEURS DE SOLVANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Dernièrement, la Cour d'appel du Manitoba a cassé un arrêté municipal de la ville de Winnipeg visant à réglementer la vente de colles et de matières plastiques qui servent à coller les modèles réduits et que respirent les jeunes, habitude que l'on sait être extrêmement nocive et qui présente un problème non seulement à Winnipeg mais dans le Nord et d'autres villes du Canada. Selon les arguments qui ont été présentés contre cet arrêté et auxquels la Cour d'appel a fait droit, la question relève de la compétence fédérale et doit être résolue par le Parlement. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre invite vivement le ministre de la Justice à saisir sans tarder le Parlement de mesures législatives afin de régler ce grave problème et de mettre enfin en place les mécanismes pouvant aider à protéger tant sur le plan physique que psychologique les jeunes Canadiens qui, pour d'autres raisons sur lesquelles la Chambre doit aussi se pencher recherchent à défaut d'autres choses l'évasion peu coûteuse et extrêmement dangereuse de l'intoxication par les vapeurs de solvants.

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'AGRICULTURE

LE RENVOI DU FINANCEMENT AGRICOLE AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk):** Madame le Président, hier, le député d'Elgin (M. Wise) a demandé au ministre comment il viendrait en aide aux agriculteurs maintenant que la Société du crédit agricole de même que les obligations pour l'expansion de la petite entreprise ont failli à la tâche. La caisse de la Société du crédit agricole est, en effet, tarie et les banques hésitent à consentir les obligations. Le ministre nous a répété les mêmes rengaines que d'habitude. Il est bien évident que l'agriculture n'intéresse pas le gouvernement. Les agriculteurs font faillite à un rythme affolant mais pour le ministre de l'Agriculture, la situation n'est pas pire que dans d'autres secteurs de l'activité économique. Je rappelle au ministre, madame le Président, que c'est du secteur agricole qu'il est chargé.

**Une voix:** Bravo!

**M. Bradley:** Faudra-t-il en venir au rationnement alimentaire pour que ce gouvernement se préoccupe de l'agriculture? C'est dès maintenant qu'il faut régler la question. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le dossier du financement agricole soit renvoyé immédiatement dans sa totalité au comité permanent de l'agriculture, lequel est en mesure de s'en occuper.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'ÉNERGIE

LA REMISE EN QUESTION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, certains éléments du Programme énergétique national sont plus destructifs que ce qu'a jamais imposé un gouvernement démocratique à une société libre. Par exemple, jusqu'à ce jour, des fonds publics de l'ordre de 17 milliards, ce qui représente 20 p. 100 de notre dette nationale, ont servi à subventionner les importations de pétrole.

**Une voix:** C'est de la folie.

**M. Kilgour:** Ce programme de subventions favorise le pétrole importé au détriment du pétrole de l'ouest du Canada. En avril seulement, on prévoyait que notre production quotidienne serait inférieure de 300,000 barils à la capacité de production, ce qui représente des importations inutiles de l'ordre de 12 millions de dollars par jour. Je propose donc, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que le gouvernement remette en question les éléments les plus nocifs de sa politique énergétique.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE D'APPUYER LE PEUPLE POLONAIS ET D'EN CÉLÉBRER LA FÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, les problèmes du peuple polonais continuent à préoccuper beaucoup les Canadiens. L'alliance polonaise du Canada fête son soixante-quinzième anniversaire dans les édifices du Parlement et M^me^ Marion Dewar, maire de la ville d'Ottawa, a décrété que le jeudi 20 mai 1982 serait la journée des Polonais. Aussi, je propose, appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que la Chambre appuie le maire Dewar en ce jour du 19 mai 1982 et exhorte tous les citoyens d'Ottawa à continuer de s'intéresser au peuple polonais et de l'appuyer.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Le député d'Oshawa (M. Broadbent) propose, appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que la Chambre appuie le maire Dewar en ce jour du 19 mai 1982 et exhorte tous les citoyens d'Ottawa à continuer de s'intéresser au peuple polonais et de l'appuyer.

La Chambre adopte-t-elle cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1410)

## L'ENVIRONNEMENT

LE DÉBORDEMENT DU FLEUVE FRASER—LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE DES DIGUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, les inspecteurs de digue du bassin hydrographique du Fraser s'attendent à une inondation majeure qui pourrait prendre des proportions catastrophiques et causer des dommages de plusieurs millions de dollars à des cultures importantes et aux propriétés privées de Prince George à Kamloops, en aval du fleuve, et jusqu'à l'île Westham, à l'embouchure du Fraser. Je propose donc, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le gouvernement du Canada procède immédiatement à la réaffectation de tous les crédits fédéraux destinés en 1982 aux secours d'urgence et à l'entretien des digues, en vue d'empêcher que les propriétés privées et les terres agricoles les plus gravement menacées, notamment les terres fertiles productrices de plantes alimentaires et de graines de semence de l'île Westham, en Colombie-Britannique, soient ravagées.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LE TRANSPORT AÉRIEN

LA REDEVANCE DE RECOUVREMENT EN MATIÈRE DE CARBURANT—LA POSITION DES LIGNES AÉRIENNES CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, le gouvernement a établi, il y a un an, la redevance de recouvrement en matière de carburant, forçant ainsi les transporteurs aériens à payer le cours mondial pour le carburant utilisé pour les vols internationaux. Lorsque cette redevance a pris fin, le 31 janvier dernier, les transporteurs étrangers ont été autorisés à demander des remises s'élevant à 47 millions et demi de dollars. Toutefois, les transporteurs canadiens n'ont pas eu le droit de demander la remise des 50 millions de dollars payés ou dus par eux. Il est grandement injuste que les transporteurs étrangers bénéficient d'un avantage au moment même où les transporteurs canadiens se trouvent devant le terrible dilemme de faire faillite ou de s'endetter lourdement. Je propose donc, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que le gouvernement reconsidère la position qu'il a prise et, compte tenu de la grave situation dans laquelle se trouvent les lignes aériennes canadiennes, traite celle-ci sur un pied d'égalité avec les autres lignes aériennes et leur accorde le droit de demander des remises.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

*Article 43 du Règlement*

## LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** La semaine dernière, madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a morigéné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) pour n'avoir pas muselé l'ambassadeur des États-Unis au Canada qui avait abordé au Canada un sujet qui, selon le chef du Nouveau parti démocratique intéresse exclusivement notre pays. Or, la semaine dernière, le premier ministre (M. Trudeau) a pris la parole devant un auditoire aux États-Unis et a formulé des observations au sujet de la politique américaine. Cette fois, ce qui est assez curieux, le chef du Nouveau parti démocratique n'en a pas soufflé mot. Je propose donc, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le chef du NPD fasse vérifier sa vue idéologique pour s'assurer qu'il voit aussi bien de l'œil droit que du gauche.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'AIDER LES PRODUCTEURS AGRICOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Walter McLean (Waterloo):** Madame le Président, les travailleurs québécois ont accueilli avec joie la nouvelle de l'adjudication d'un contrat de 800 millions de dollars à la société Bombardier, en partie grâce aux capitaux d'amorçage fournis par la Société pour l'expansion des exportations à un taux d'intérêt préférentiel de 9 p. 100. Pendant ce temps, les agriculteurs de la région de Waterloo sont sommés sans cérémonie d'abandonner leurs champs pour se présenter devant les banquiers, en plein cœur de la saison des semences alors qu'ils sèment littéralement leur gagne-pain. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre prie le gouvernement d'ordonner au ministre des Finances de mettre à la disposition des producteurs agricoles canadiens les capitaux d'amorçage dont a bénéficié la société Bombardier et en outre, compte tenu du fait qu'on enquête actuellement sur les bénéfices des banques à charte, qu'il demande à ces dernières de suspendre les saisies d'exploitations agricoles jusqu'à ce que les résultats de cette enquête soient publiés, ce qui permettrait aux agriculteurs de semer, en toute quiétude, les produits alimentaires dont notre pays a besoin.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

*Questions orales*

### L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LES FRAIS DE PUBLICITÉ CONSACRÉS À LA VENTE DE RÉACTEUR CANDU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, moi aussi, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Avant que le gouvernement ne revienne à la raison et ne se rende compte que la prétendue vente de deux réacteurs Candu à la Roumanie n'était pas vraiment sérieuse et qu'elle ne donnerait jamais lieu à une vraie vente de technologie nucléaire, le gouvernement roumain a dépensé 44 millions de dollars que la Société pour l'expansion des exportations lui avait prêtés pour financer la vente.

Cette semaine, nous avons appris que le gouvernement mexicain de M. Lopez Portillo a mis en veilleuse ses mégaprojets nucléaires pour une période indéterminée et que les 5 millions de dollars que l'EACL a consacrés à la préparation de sa soumission et à la promotion de son réacteur au Mexique viennent s'ajouter à la longue liste des placements à fonds perdus que font les contribuables canadiens dans le secteur nucléaire. Aussi, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

• (1415)

Que la Chambre ordonne au gouvernement de cesser de gaspiller l'argent des contribuables pour satisfaire sa mégalomanie nucléaire ici et à l'étranger, et que le gouvernement améliore sa politique et consacre les économies ainsi réalisées à la conservation de l'énergie, à l'énergie solaire et aux combustibles de remplacement.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Passons aux questions orales.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LE PRÊT CONSENTI À L'ADMINISTRATION DU TRANSPORT DANS L'AGGLOMÉRATION MÉTROPOLITAINE DE NEW YORK

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a sans doute remarqué que d'après l'annonce faite hier, une assistance financière a été accordée à l'Administration du transport dans l'agglomération métropolitaine de New York. Elle a obtenu un prêt à 9.7 p. 100 échelonné sur une période de 15 ans c'est-à-dire jusqu'en 1997. Si le gouvernement a été en mesure de consentir un prêt de ce genre à l'administration de New York, le ministre peut-il dire si des sommes analogues pourraient être offertes aux administrations de transport au Canada ou à d'autres groupes dignes d'intérêt qui aimeraient obtenir un financement de 9.7 p. 100 pour les 15 prochaines années?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le financement en question a été accordé par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations et bien entendu il est justifié à cause des avantages très importants qu'en retirera le Canada. Je pensais que le député aurait compris que la mise en œuvre de ce projet était fort souhaitable du point de vue canadien et dans les circonstances, nous devrions recourir à tous les moyens possibles et légitimes afin de conclure des marchés pour le Canada. Cette mesure aura d'importantes répercussions sur l'emploi particulièrement au Québec mais aussi en Ontario.

**M. Stevens:** Madame le Président, je ferai remarquer que c'est une excellente chose que de vouloir créer des emplois au Canada, mais le gouvernement n'a-t-il pas songé qu'il pourrait accomplir deux choses: aider les administrations de transport au Canada et créer des emplois en accordant un financement à 9.7 p. 100 pour une période de 15 ans?

* * *

### LES TRANSPORTS

LE FINANCEMENT OFFERT AUX ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, je peux peut-être poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire si ce genre de financement est aussi à la disposition des autorités correspondantes de Montréal, de Vancouver, de Toronto et d'Edmonton? L'administration du transport dans l'agglomération métropolitaine de New York se félicitait ce matin à New York d'avoir pu réaliser des économies de plus de 300 millions de dollars sur l'achat de matériel de transport, grâce au gouvernement canadien.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, il me semble que le ministre des Finances a bien expliqué, en fait très bien expliqué, que toute cette affaire est essentiellement une question d'exportation. Maintenant je vais faire ce qu'à mon avis je devrais éviter car c'est dangereux: je vais remercier publiquement le ministre des Finances de son aide aux transports au cours des derniers mois. Il a fourni 1.3 milliard aux transports ferroviaire de l'Ouest. Il a haussé le budget de mon ministère de 20 millions l'an dernier, de 40 millions cette année et de 60 millions pour l'an prochain dans le secteur des transports aériens et de la construction des aéroports.

**M. Clark:** A qui appartient cet argent?

**M. Pepin:** C'est de l'argent canadien. Cette tâche lui incombe et voilà ce qu'il a fait. Je pourrais vous dresser une longue liste et je la terminerais par le montant d'argent qu'il a fourni à la recherche et au développement des transports au Canada, soit 20 millions de dollars.

La vente aux États-Unis doit aussi être perçue en fonction des transports canadiens car le matériel que Bombardier va exporter aux États-Unis va ajouter au matériel que d'autres villes canadiennes pourront se procurer.

**M. Stevens:** Madame le Président, il faut noter que le ministre des Transports a pris grand soin d'éviter d'admettre qu'il n'a pas offert un traître sou aux autorités de transports canadiens. Il est l'homme qui a émasculé les services ferroviaires canadiens de VIA Rail d'un océan à l'autre.

• (1420)

## LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

### LES PRÊTS OFFERTS AUX PETITES ENTREPRISES

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait-il dire à la Chambre s'il a étudié avec le ministre des Finances la possibilité que la Banque fédérale de développement prête aussi de l'argent à 9.7 p. 100 à des petites entreprises d'avenir, auxquelles sa société de la Couronne fait payer des taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 22 p. 100?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, les conditions de crédit dont parle mon honorable ami étaient nécessaires pour soutenir la concurrence d'une société française. De la façon dont parle mon honorable ami, on dirait qu'il préférerait que ces emplois aillent à des Français plutôt qu'à des travailleurs canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray:** Le député me demande ce que j'ai à dire à ce sujet. Eh bien, j'ai annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral allait fournir la somme de 9.9 millions . . .

**M. Blenkarn:** A quel taux?

**M. Gray:** . . . à la société Mitel pour le développement d'un nouveau système digital PABX qui devrait lui permettre d'augmenter son chiffre d'affaires de près d'un milliard et de créer 1,300 emplois au Québec et en Ontario au cours des cinq prochaines années. Je suppose que mon honorable ami est contre cela aussi. En bien, il devrait avoir honte.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## L'AGRICULTURE

### LE FINANCEMENT DES AGRICULTEURS

**M. Murray Cardiff (Huron-Bruce):** Madame le Président, puisque nous nous penchons sur les façons dont le gouvernement contribue à la création d'emplois et à la richesse nationale par le biais de ses pouvoirs fiscaux, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'il est absent et que c'est toujours le ministre des Finances qui finit par réparer les pots cassés, je m'adresse à ce dernier.

Le ministre n'est pas sans savoir que les 5 millions de dollars accordés à la Société du crédit agricole du début de l'hiver dernier n'ont aidé qu'environ 200 agriculteurs et que beaucoup d'autres sont encore en difficulté. Le ministre des Finances trouve facilement 1 milliard de dollars à 9.7 p. 100 pour des projets à l'extérieur du Canada, mais que fait-il pour aider les agriculteurs? Peut-il trouver immédiatement une somme équivalente pour nos agriculteurs en difficulté?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** A mon sens, madame le Président, le député a raison de demander ce qu'on peut faire pour aider les agriculteurs en difficulté. Mais c'est tout autre chose que de laisser entendre du même souffle qu'il est indigne, déplacé ou incorrect d'offrir de l'aide à l'exportation à la société Bombardier pour vendre 825 voitures du métro et créer 25,000 année-personnes de travail au Canada.

Le député doit comprendre que les fournisseurs internationaux, y compris ceux de la France, nous ont fait une très vive concurrence. Afin de rivaliser avec ces concurrents pour obtenir cette commande, le gouvernement canadien a dû proposer cette formule de crédit pour le financement par l'intermédiaire de la Société des crédits à l'exportation.

### LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE—ON DEMANDE D'AIDER LES AGRICULTEURS

**M. Murray Cardiff (Huron-Bruce):** Madame le Président, je ne critique pas le programme que le ministre vient de lancer pour aider Bombardier, pas le moindrement.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Cardiff:** Mais aujourd'hui et ce soir, un grand nombre d'entre nous rencontre les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, et les députés d'en face n'ignorent pas que ces fermiers implorent notre aide. Nous savons que des crédits sont disponibles; j'ai effectué des démarches et je sais que des capitaux étrangers pourraient être mis à la disposition du secteur agricole. Vous nous dites ce que vous faites pour Bombardier; mais, en fin de compte, qu'allez-vous faire pour les fermiers?

**Des voix:** Bravo!

• (1425)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je remercie le député d'avoir reconnu qu'il n'y a aucune raison de critiquer l'entente conclue par la Société pour l'expansion des exportations pour venir en aide à Bombardier. Je le remercie, et je crois qu'il s'agit d'une attitude beaucoup plus éclairée que celle du député de York-Peel.

**M. Stevens:** Il n'y a absolument aucune différence entre nos attitudes. Vous êtes à côté de la question.

**M. MacEachen:** Je voudrais toutefois dire au député que je rencontrerai très prochainement des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture. J'ai l'intention de discuter de leurs problèmes en profondeur avec eux. Si, à l'issue de ces entretiens et de l'étude que nous ferons ultérieurement, il nous est possible de les aider davantage, je serai très heureux de le faire.

*Questions orales*

## L'ÉNERGIE

### LE PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DANS LES MUNICIPALITÉS

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et vice-premier ministre. J'ai appris que le programme de gestion de l'énergie, dans les municipalités, programme d'économies d'énergie de 23 millions de dollars visant à former des vérificateurs du rendement énergétique, et faisant partie du Programme énergétique national lui-même annoncé lors de la présentation du premier budget du ministre, risque fort d'être annulé. J'ai ici une lettre du maire de Vancouver appuyant cette thèse. Le ministre des Finances peut-il confirmer que le gouvernement coupe certains programmes d'économies d'énergie.

Comment le ministre peut-il être prêt d'une part à donner 600 millions de dollars aux compagnies pétrolières faisant de la prospection dans la mer de Beaufort et Dieu seul sait quels autres montants à la société Dome Petroleum la semaine prochaine ou par la suite et, d'autre part, à annuler des programmes importants qui permettraient réellement d'économiser l'énergie et nous permettraient d'atteindre l'autarcie énergétique?

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, en ce qui a trait à la question soulevée par le député, il devrait se rendre compte que les économies d'énergie sont un élément important du Programme énergétique national. Cependant, il faut bien dire que les négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de ce programme ne se déroulent pas très bien. Ainsi, nous procédons à l'heure actuelle à une étude complète afin de voir s'il y a lieu de poursuivre ce programme.

### LES PROGRAMMES D'ÉCONOMIE ÉNERGÉTIQUE

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Jour après jour, lui et le premier ministre viennent nous dire en Chambre que, malgré l'abandon des mégaprojets énergétiques comme Alsands et le gazoduc de l'Alaska, d'autres mégaprojets énergétiques s'en viennent. Or il semble se confirmer que le programme dont je parle est en veilleuse. Ce n'est qu'un petit programme d'un montant de $23 millions, mais, d'après le maire de Vancouver il va créer des emplois et il aura un impact certain sur les économies énergétiques du pays. Quelle est maintenant la politique du gouvernement fédéral? Est-ce qu'elle consiste à supprimer les programmes d'économie énergétique pour engloutir plus d'argent dans ces mégaprojets voués à l'échec?

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le député parle d'un seul programme d'économie énergétique. Mais il ferme les yeux sur la réussite de certains des programmes d'économie annoncés dans le cadre du Programme énergétique national. Je veux parler du programme canadien de remplacement du mazout et du programme d'isolation thermique des maisons, lesquels sont de vraies réussites à l'actif du Programme énergétique national. Le problème soulevé par le député préoccupe tout spécialement le gouvernement. Cependant les négociations avec les provinces n'évoluent pas bien. Le gouvernement a l'intention de réexaminer ses positions et aussi celles des gouvernements provinciaux. Nous espérons que la question pourra être résolue, mais je ne voudrais pas faire naître de faux espoirs dans l'esprit du député. Il faudrait donc en cas d'échec qu'il en rende partiellement responsables les divers gouvernements provinciaux.

* * *

## LES RESSOURCES NATIONALES

### LE RENVOI À LA COUR SUPRÊME DU LITIGE SUR LA PROPRIÉTÉ DES GISEMENTS PÉTROLIFÈRES HIBERNIA

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, comme le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont tous deux absents, je vais m'adresser au vice-premier ministre. Le ministre de la Justice a déclaré à la Chambre hier, il y a donc moins de 24 heures, qu'aucune décision n'avait été prise au sujet du renvoi à la Cour suprême du Canada du litige sur la propriété des gisements miniers au large des côtes. Ce matin, il s'est envolé pour Terre-Neuve et le premier ministre a fait parvenir aux autorités de cette province un télex annonçant que le gouvernement fédéral allait saisir la Cour suprême de cette affaire aujourd'hui même. C'est aujourd'hui que l'on a saisi la Cour suprême du Canada de la question de la propriété des gisements pétrolifères Hibernia. Il doit y avoir une explication à cela.

Aujourd'hui, le ministre de la Justice s'est entretenu avec le chef du parti libéral de Terre-Neuve—le chef libéral défait—et non avec le ministre de la Justice de la province. Il a refusé de rencontrer le ministre de la Justice avant de tenir sa conférence de presse. Pourquoi le gouvernement est-il intervenu dans le processus judiciaire normal en vigueur au Canada, étant donné que l'affaire a déjà été renvoyée à la section des appels de la Cour suprême de Terre-Neuve? Ce tribunal a déjà fixé la date de présentation des faits. Quant à la date de l'audience, elle est fixée au 8 octobre. Pourquoi le gouvernement intervient-il? N'a-t-il pas confiance dans la décision constitutionnelle qu'a rendue le tribunal de Terre-Neuve?

• (1430)

Le vice-premier ministre ne se rend-il pas compte qu'aucun tribunal ne pourra jamais résoudre cette question qui en est une d'équité et de justice pour la population de Terre-Neuve, notre dixième province?

**Mme le Président:** A l'ordre!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je suis étonné que le député conclue qu'aucun tribunal ne pourra jamais résoudre cette question alors que tout à l'heure, il a dit lui-même qu'il était inconvenant que le gouvernement fédéral en réfère à la Cour suprême du Canada alors que la Cour suprême de Terre-Neuve était saisie de cette question et certaines autres. Il voulait savoir pourquoi le gouvernement fédéral avait saisi la Cour suprême de cette affaire.

Le ministre de la Justice a déclaré aujourd'hui que même si le gouvernement provincial avait porté l'affaire devant la Cour d'appel de Terre-Neuve, celle-ci soulève un certain nombre de questions complexes outre celle de la compétence sur Hibernia. Ces autres questions sont notamment, le statut des eaux intérieures, des eaux territoriales et peut-être aussi les intérêts des autres provinces. Selon le ministre de la Justice, il était nécessaire d'agir rapidement afin que le plus haut tribunal du pays, la Cour suprême du Canada, puisse trancher le plus rapidement possible la question urgente de la compétence à laquelle ressortit Hibernia. Voilà l'explication que nous a donnée le ministre de la Justice aujourd'hui.

**M. Crosbie:** Je ne pense pas qu'il soit jamais nécessaire pour un ministre de tromper la Chambre en déclarant qu'aucune décision n'a été prise, pour se rendre ensuite à Terre-Neuve annoncer précisément cette décision.

**Mme le Président:** A l'ordre, à l'ordre. Je crois avoir mentionné l'autre jour qu'à la période des questions il n'est pas prévu de commenter toutes les réponses. Le député a mis beaucoup de temps à poser sa première question. Je l'invite à poser sa deuxième tout de suite.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours au ministre des Finances. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire pour quelle raison le ministre de la Justice a d'abord rencontré le chef du parti libéral de Terre-Neuve battu lors des dernières élections puisque 61 p. 100 environ des électeurs ont voté conservateur. Pourquoi fallait-il qu'il rencontre celui-ci d'abord? Chacun sait que le parti libéral de Terre-Neuve et son chef sont opposés à la procédure adoptée par le gouvernement fédéral. Pourquoi faut-il donc que le gouvernement déclare la guerre à Terre-Neuve? Quand va-t-il accepter l'offre raisonnable que lui a soumise le gouvernement de Terre-Neuve le 25 janvier dernier et à propos de laquelle il n'a pas encore fait connaître sa réaction? Est-ce que le gouvernement se figure qu'il va pouvoir intimider la plus petite province du pays et l'obliger à signer une entente?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, il n'est absolument pas question d'intimider la plus petite province canadienne et l'obliger à signer une entente. Nous voulons régler . . .

**M. Crosbie:** Pensez-vous y parvenir de cette façon?

**M. MacEachen:** . . . le problème de la compétence à l'égard du gisement Hibernia car tant que cette question n'aura pas été réglée, l'essor que tout le monde entrevoit pour la province de Terre-Neuve ne pourra se faire. Je tiens à dire au député que le premier ministre a adressé aujourd'hui une lettre à M. Peckford . . .

**M. Crosbie:** Il n'y avait rien de décidé hier.

**M. MacEachen:** . . . qui s'achève en ces termes:

> Je continue d'espérer que nous pourrons résoudre nos divergences en ce qui a trait à la gestion des ressources et au partage des revenus, en dépit du fait que deux actions judiciaires ont été intentées à ce sujet. Tandis que ces deux actions suivent leur cours, le gouvernement fédéral demeure résolu à travailler de concert avec Terre-Neuve afin que les travaux entrepris en ce qui a trait aux ressources pétrolières et gazières au large des côtes se poursuivent.

Je puis garantir au député que nous n'avons nullement l'intention de forcer la main de Terre-Neuve. Nous voulons simplement collaborer avec le gouvernement de Terre-Neuve de la façon que je viens d'indiquer.

**M. Crosbie:** De quand est datée cette lettre?

LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui sait certainement que cette décision sans précédent de porter l'affaire devant la Cour suprême sera considérée comme un affront à la Cour supérieure de Terre-Neuve et comme une insulte aux habitants de la province; cela, il le sait fort bien.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McGrath:** Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas donné suite à la requête raisonnable que le gouvernement de Terre-Neuve lui a présentée pas plus tard que le 4 mai, le priant encore une fois de mettre de côté, pendant les négociations, la question de la propriété, et de s'engager à ne plus jamais en parler si un accord intervenait? En outre, la province a demandé, fort raisonnablement d'ailleurs, que la gestion des ressources et les recettes soient partagées et aussi que soit abandonnée la question des pouvoirs. Pourquoi, malgré cette proposition sensée, le gouvernement du Canada a-t-il insulté et provoqué les habitants de Terre-Neuve en prenant cette décision sans précédent?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, la question a été abordée en ces termes dans la lettre que le premier ministre a envoyée au premier ministre Peckford:

> Vous avez maintenant adopté une attitude différente. Après s'être retiré de la table de négociation, en février, votre gouvernement a décidé de poser des conditions préalables à la reprise des pourparlers. Vous avez insisté pour que le gouvernement fédéral accepte d'écarter en permanence le problème de la propriété légale avant d'entamer des négociations sérieuses, et entérine une formule de gestion des ressources qui risque de provoquer une impasse et donc de desservir les intérêts de toutes les parties concernées.

Le premier ministre a ajouté que l'imposition de conditions de ce genre rendait bien sûr pratiquement impossible la poursuite de négociations fructueuses.

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, je veux demander au premier ministre suppléant ce qui est plus important: de créer une impasse ou d'exploiter cette ressource très importante pour le Canada? Voilà ce dont il faut traiter. Le premier ministre suppléant demande-t-il maintenant à la Chambre de croire que les négociations peuvent reprendre de façon ordonnée vu cette provocation inutile? Il sait qu'il ne peut pas y avoir de négociations tant que la Cour suprême du Canada et la Cour d'appel de Terre-Neuve n'auront pas rendu leur décision. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas accédé à la demande du gouvernement de Terre-Neuve et négocié la proposition raisonnable qu'elle a faite au gouvernement fédéral le 25 janvier et qui a d'ailleurs reçu l'appui de près de 62 p. 100 des habitants de Terre-Neuve lors des dernières élections provinciales?

**Des voix:** Règlement!

**Mme le Président:** A l'ordre!

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député sait qu'il est possible que des ententes interviennent entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je rappelle au député, qui est ordinairement un homme raisonnable, que le gouvernement du Canada a réussi à conclure des ententes avec les gouvernements de trois provinces productrices de l'Ouest et que nous avons pu mettre au point un accord sur les ressources sous-marines après des négociations intensives avec le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse. Selon moi, ce que nous avons pu faire dans le cas de quatre autres provinces est aussi possible dans le cas de Terre-Neuve si les deux côtés négocient de bonne foi.

LE MOMENT OÙ LE CABINET A PRIS LA DÉCISION

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le vice-premier ministre dirait-il à la Chambre des communes quand le cabinet a décidé de saisir la Cour suprême du Canada de la question des gisements sous-marins.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Non, madame le Président, car je n'ai pas ce renseignement. Je sais par ailleurs que le décret du conseil a été signé ce matin, mais c'est tout ce que j'ai comme renseignement à communiquer. Le premier ministre doit venir à la Chambre plus tard; le très honorable leader de l'opposition pourra alors reprendre la question, mais pour l'instant je n'en sais pas davantage à ce sujet.

L'HEURE DE L'ARRIVÉE DU PREMIER MINISTRE À LA CHAMBRE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, tout simplement pour préciser un point, le premier ministre viendra-t-il à la Chambre avant la fin de la période des questions?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le premier ministre rencontre en ce moment son homologue d'Australie; je l'attends à la Chambre avant 3 heures.

* * *

## LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LES ALLÉGATIONS DE FINANCEMENT DE CERTAINS CANDIDATS À DES ÉLECTIONS CANADIENNES

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, le premier ministre étant absent, j'aimerais poser ma question au solliciteur général. En 1976, le premier ministre et le sénateur Ray Perrault de la Colombie-Britannique ont rencontré un certain John Meier de la Colombie-Britannique, ancien associé d'Howard Hughes. M. Meier leur a alors remis une énorme quantité de documents et de rubans magnétiques au sujet d'allégations selon lesquelles la CIA avait infiltré les services canadiens de sécurité et, par l'entremise de ses agents, financé certaines élections et certains candidats au Québec, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan entre 1970 et 1976. Le solliciteur général confirmera-t-il aujourd'hui que, à la suite de ces graves allégations, le premier ministre a ordonné une enquête secrète sur les allégations et les accusations formulées par M. Meier et qu'une enquête a bel et bien été menée par un avocat nommé Pierre Genest? Le solliciteur général rendra-t-il publics les résultats de cette enquête secrète?

• (1440)

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je n'ai aucun renseignement à ce sujet. J'espère pouvoir m'en enquérir et répondre d'ici peu.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'ai donné avis de cette question au ministre hier. Bien entendu, si on peut confirmer ces allégations, elles constituent un accroc radical à la souveraineté canadienne de la part d'agents américains de la CIA.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LA PRÉTENDUE INGÉRENCE DE LA CIA DANS DES ÉLECTIONS CANADIENNES

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, étant donné l'importance des questions que soulève la demande de Meier, document que j'ai d'ailleurs l'intention de déposer à la fin de la période des questions, et comme elles ont aussi été soulevées récemment au procès de l'agent Vermette de la Gendarmerie royale à Québec, le ministre donnera-t-il maintenant au comité permanent de la justice et des questions juridiques un mandat afin d'étudier le rôle de la CIA au Canada, d'entendre des témoins y compris Meier, et de se rendre compte si la CIA s'est infiltrée dans le service de sécurité au Canada et si, chose encore plus importante, elle a tenté d'exercer une influence lors des élections démocratiques au Canada comme il l'a fait au Chili en 1973?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, le député ne m'a pas prévenu qu'il poserait cette question aujourd'hui.

* * *

## LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS DE PÊCHE DES MICMACS

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous avons appris que le gouvernement québécois avait refusé à nouveau de reconnaître les droits de pêche légitimes des Micmacs à Restigouche et avait provoqué ceux-ci en changeant d'idée sur une offre qui aurait peut-être réglé cette affaire. Comme la saison de la pêche sur la Restigouche ouvre dans trois semaines, et que nous ne voulons pas voir se répéter les incursions et les actes de violence de l'an dernier, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il interviendra dans cette affaire en négociant avec le gouvernement du Québec et en exigeant un règlement juste et raisonnable le plus tôt possible?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, madame le Président. En fait, je suis déjà intervenu, en ce sens que mes collaborateurs à Québec ont eu ce matin des entretiens à ce sujet avec le gouvernement québécois. Nous prions, je prie le chef et les membres de la bande de poursuivre les discussions avec le gouvernement provincial. Nous prions celui-ci de faire de même. Il est vrai que nous sommes déçus. Nous croyions qu'une solution était imminente il y a quelque temps, lorsqu'on semblait avoir accepté la quota. Le gouvernement provincial a réduit celui-ci, ce qui a enflammé les esprits, mais nous espérons que cela s'arrangera très bientôt.

* * *

## LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### LE POUVOIR DE TAXATION DES PROVINCES

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Le gouvernement fédéral accepte-t-il le principe selon lequel les gouvernements provinciaux auraient le pouvoir constitutionnel d'imposer une taxe à un autre palier de gouvernement, en l'occurrence, le gouvernement fédéral?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je prends note de la question.

### LA CONSTITUTIONNALITÉ DE LA TAXE PROVINCIALE

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Maintenant qu'il a pris note de la question, madame le Président, le ministre pourrait-il aussi voir si l'imposition par une province d'une taxe sur les gains d'un employé, payable par son employeur, en l'occurrence le gouvernement fédéral, est constitutionnelle ou si, comme je l'ai toujours pensé, un palier de gouvernement ne peut pas en imposer un autre?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Quand j'ai dit que je prenais note de la question, madame le Président, ce n'était pas par malveillance, mais en raison de son importance. Je vais noter la seconde question à la suite de la première et y répondre dès que j'aurai obtenu l'avis juridique approprié.

* * *

## LES FINANCES

### ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ NATUREL

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme la taxe d'accise sur le gaz naturel est peut-être la taxe la plus exécrable qu'ait imposée le Programme énergétique national—ce n'est pas seulement une taxe onéreuse, c'est une taxe cancéreuse—le ministre se rend-il compte qu'elle augmente du tiers le coût du chauffage de tous les propriétaires de maison au Canada? En outre, s'il veut aider les agriculteurs, la façon la plus rapide pour lui de le faire serait de supprimer cette taxe car le gaz naturel sert de matière première dans la fabrication des engrais, et nous sommes au temps de l'année où les agriculteurs les utilisent en quantités énormes. Le ministre est-il prêt à supprimer la taxe d'accise sur le gaz naturel?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, si j'avais une autre source de recettes à laquelle je puisse recourir sans soulever trop d'objections, j'y songerais sûrement. Mais je n'ai vraiment pas d'autres source de recettes.

Le député doit comprendre combien il est difficile de percevoir des impôts dans la conjoncture actuelle car, comme le trésorier de l'Ontario l'a découvert, n'importe quel impôt provoque inévitablement une réaction de la part des personnes concernées.

**M. Towers:** Le ministre pourrait commencer par retenir l'argent qu'il destine à Petro-Canada/Petrofina: ce serait un bon commencement pour soulager les Canadiens de cet impôt.

### LE PAIEMENT DE LA TAXE PAR LES DISTRIBUTEURS

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, les distributeurs de gaz naturel doivent payer cette taxe avant même de l'avoir perçue, autrement dit, ils doivent emprunter de l'argent pour verser la taxe au ministère du Revenu. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré en comité qu'il était disposé à étudier la question et qu'il porterait peut-être de 30 à 90 jours le délai accordé aux distributeurs pour percevoir la taxe et la payer au ministère du Revenu. Le ministre des Finances pourrait-il au moins faire cela?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, j'accepterai effectivement d'étudier la question, comme l'a promis le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en comité.

* * *

## LE MULTICULTURALISME

### LE DISCOURS PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RELATIONS RACIALES

**L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord):** Je voudrais signaler au ministre d'État chargé du multiculturalisme les propos tenus lors d'une conférence sur le racisme qui a eu lieu le 23 avril à Vancouver sous l'égide fédérale. Il s'agit de l'allocution de M. Israël Ludwig, avocat de Winnipeg qui a été désigné par le gouvernement à la présidence du comité des relations raciales du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme.

Chose à peine croyable, M. Ludwig a recommandé la suppression de Noël, du Vendredi Saint et des autres fêtes religieuses pour combattre le racisme. Il a engagé le gouvernement à contrôler les médias d'information et à donner au CRTC le pouvoir de révoquer les permis des stations de radio et télévision qui accordent une importance injustifiée aux groupes racistes. Il a demandé la création d'un organisme du même genre pour contrôler la presse qui, dit-il, publie des articles sur des groupes racistes pour vendre ses journaux. Ce discours prônait des empiétements inadmissibles de l'État sur la liberté de la presse. Est-ce que le ministre à l'intention de démettre M. Ludwig de ses fonctions au Conseil consultatif canadien du multiculturalisme en raison de ces déclarations?

**L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)):** Madame le Président, je n'ai pas l'intention de chasser qui que ce soit parce qu'il a exprimé ses opinions. J'estime que le pays tient à la liberté d'expression.

**M. Huntington:** Et le système métrique?

**M. Crosbie:** Et Fraser?

**M. Fleming:** Si le député lisait intégralement le discours, il comprendrait mieux ce qu'a dit M. Ludwig. Par exemple, il n'a nullement demandé la suppression de Noël: il a dit qu'il faudrait penser à chômer les fêtes des non-chrétiens, qui sont aussi canadiens que nos concitoyens de religion chrétienne.

Le député devrait également savoir, s'il lit les journaux, que je me suis nettement démarqué de certaines affirmations faites par M. Ludwig dans son discours, mais ce n'est pas moi qui lui dénierai le droit de donner son point de vue.

**M. Paproski:** Alors vous voulez dire, j'imagine, que le cas de Neil Fraser prouve qu'on peut exprimer ses opinions sans risquer d'être congédié.

**Mme le Président:** Puis-je souligner que cela n'a rien à voir avec la question qui vient d'être posée.

**M. Paproski:** J'estime que l'observation tombait à pic.

**Mme le Président:** A l'ordre!

**M. Paproski:** Madame le Président, ma liberté d'expression me donne le droit, j'imagine, de faire une observation . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Voilà justement ce que je disais. Le moment est mal choisi pour faire des observations. Nous en sommes à la période des questions, et je donnerai la parole au député d'Edmonton-Nord pour qu'il en pose une.

LA FAÇON DU MINISTRE D'INTERPRÉTER LE MULTICULTURALISME

**L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord):** Madame le Président, je voudrais poser une brève question supplémentaire. M. Ludwig semble croire que le multiculturalisme signifie la suppression impitoyable des traditions de liberté de la majorité. J'espère que ce n'est pas ainsi que le ministre interprète le multiculturalisme.

**L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)):** Madame le Président, je pense que le député met trop de piments dans ses pirojkis.

**Des voix:** Oh, oh! Raciste!

• (1450)

**M. Fleming:** Madame le Président, s'il y a moyen, j'aimerais bien ménager une rencontre entre M. Ludwig et le député parce que je pense que ce dernier constaterait que M. Ludwig est un Canadien intéressant qui a des idées originales. Je suis d'accord sur certaines des choses proposées dans ce discours. Je ne suis pas d'accord sur d'autres.

**Mme le Président:** La parole est au député de Spadina.

**M. Epp:** Voilà comment garder le Canada uni.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** C'est la même chose pour tout.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** Encore un autre merveilleux mercredi!

* * *

## L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—L'IMPORTATION DE CHAUSSURES DE TOILE

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dernièrement, le ministre a annoncé qu'il ferait bientôt connaître sa décision concernant les problèmes qui assaillent présentement l'industrie de la chaussure depuis que le ministre a supprimé les quotas fin novembre. Le ministre est-il d'accord avec le tribunal anti-dumping selon lequel toute protection autre qu'un contingentement global serait inutile? Voudrait-il admettre que le comptage ne s'est pas révélé une méthode bien efficace pour contrôler les entrées de chaussures de toile au moment où l'on a constaté que cette échappatoire nuisait à notre industrie nationale.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, le gouvernement a tenu compte de l'échappatoire de la chaussure de toile quand il a décidé l'automne dernier d'inclure ce type de chaussure dans les quotas. Je crois que la question a été réglée de cette manière.

**M. Heap:** Le ministre sait bien que cette initiative est venue trop tard.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES QUOTAS D'IMPORTATION SUR LES CHAUSSURES DE CUIR

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, comme le tribunal antidumping a signalé que les chaussures de cuir importées de pays où les salaires sont faibles accaparent—et cela remonte à plus d'un an—environ la moitié du marché canadien de la chaussure vers lequel les producteurs canadiens acheminent environ 90 p. 100 de leurs marchandises, le ministre peut-il nous assurer qu'il ne s'en remettra pas seulement à une méthode aussi inefficace que le comptage pour régler les difficultés actuelles de l'industrie de la chaussure et qu'il va inciter ses collègues à rétablir les quotas de chaussures de cuir avant que cette industrie ne soit totalement anéantie?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, si je me souviens bien, le tribunal antidumping a constaté que l'industrie canadienne de la chaussure pouvait faire face à la concurrence des pays industrialisés y compris des pays qui exportent par l'intermédiaire de leur gouvernement. Ce sont là les principales sources d'importation de chaussures de cuir. En plus des contingents que nous avons annoncés l'automne dernier, nous avons créé un fonds de 17 millions de dollars pour favoriser la modernisation et l'amélioration de notre industrie. Nous étudions activement les instances présentées par tous les secteurs de l'industrie et cela, depuis l'annonce de notre politique. Une fois cet examen terminé, nous annoncerons toutes les décisions que nous estimerons devoir prendre.

LES PERTES D'EMPLOI ENTRAÎNÉES PAR LA LEVÉE DES QUOTAS

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, le ministre refuse de répondre à mes questions à propos de la méthode de surveillance ou des quotas et il promet depuis trois mois de faire une déclaration, que nous attendons toujours. Sait-il que nous avons déjà perdu un tiers des emplois, dans l'industrie de la chaussure de cuir, depuis qu'il a levé les quotas? Peut-il nous dire s'il envisage sérieusement de prendre des mesures pour protéger les 14,000 emplois restants?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, le sort de cette industrie et de ses travailleurs bien sûr, nous intéresse au plus haut point. C'est pourquoi nous continuons à limiter les importations de chaussures en tissu et de chaussures autres qu'en cuir, et c'est pourquoi nous avons créé le fonds de modernisation dont je viens de parler. On parle beaucoup du nombre d'emplois dans cette industrie à l'heure actuelle et on se demande dans quelle mesure la conjoncture économique en général ou l'augmentation des importations est responsable de la situation. Le cabinet examine attentivement la question. C'est à lui de rendre une décision à ce sujet et celle-ci sera annoncée dès que possible.

* * *

## LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA MENACE DE POURSUITES DES PROPRIÉTAIRES DE PETITES ÉPICERIES

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Hier, j'ai appris que plusieurs propriétaires et gérants de petites épiceries en Ontario avaient été avisés par le directeur régional de la division des poids et mesures du ministère de la Consommation et des Corporations que les fonctionnaires avaient l'intention de leur intenter des poursuites et qu'ils risquaient des amendes jusqu'à concurrence de $1000 ou des peines d'emprisonnement de six mois au maximum pour avoir utilisé la livre plutôt que le kilogramme. Comme le ministre est chargé de la division des poids et mesures de son ministère, peut-il dire à la Chambre pourquoi cette division ne règle pas sa conduite sur la déclaration que le ministre a faite à la Chambre vendredi dernier et selon laquelle il devait recommander que les petits négociants soient exemptés de la métrisation obligatoire?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, j'ai dit que je discuterai de la politique avec l'industrie. Cette discussion n'a pas encore eu lieu. La politique actuellement appliquée est celle qui a été établie et approuvée par le Parlement en 1976-1977 et qui, par la suite, a été énoncée dans le projet de loi et mise à exécution en vertu des règlements qui en découlent.

**M. Domm:** Voilà ce que vaut la parole du ministre.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONSULTER LES REPRÉSENTANTS DES PETITES ENTREPRISES

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, le ministre a entrepris vendredi de consulter le comité du secteur industrie auquel il vient de faire allusion. J'avais prévenu le ministre que 25 p. 100 de ces gens représentaient des fabricants étrangers de balances et 25 p. 100, son ministère et celui de l'Industrie et du Commerce. Le ministre peut-il garantir maintenant à la Chambre que les gens qu'il consulte au sujet de cette proposition sont ceux mêmes qu'elle touche, soit les chefs de petite entreprise, et non les fabricants étrangers de balances et les membres de son propre ministère ou du ministère de l'Industrie et du Commerce?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, comme d'habitude, les questions du député sont tendancieuses et reposent sur de fausses données. Je lui assure que les consultations se dérouleront vraiment avec les gens intéressés. Les observations du député font état de l'esprit négatif qui le caractérise.

LE CAS D'UN COUPLE DE KINGSTON

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, j'ai écouté très attentivement ce que le ministre de la Consommation et des Corporations a répondu à la première question qu'on lui a posée. Je tiens à lui signaler le cas de M. Et M^me^ Len Menikeff, un couple de Kingston qui travaille très fort et qui a gagné l'estime de ses concitoyens. Il vient de se rendre compte tout à coup qu'il est passible de six mois d'emprisonnement. Tandis que le ministre s'interroge sur l'opportunité de rendre la métrication obligatoire ou volontaire, pourquoi ce couple devrait-il faire de la prison pour un simple caprice du ministre? Pourquoi ne bénéficierait-il pas au moins de l'engagement que le ministre a pris l'autre jour envers la Chambre?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je vous prie de croire que je ne prends pas du tout au sérieux . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Ouellet:** . . . cette requête qui est dénuée de tout fondement. Personne ne sera mis en accusation ni menacé de prison tant que le programme ne sera pas mis entièrement en application, ce qui ne risque pas de se produire avant deux ans. Toutes les élucubrations que le parti progressiste conservateur a échafaudées, dans son désir de marquer des points à propos d'une question qui échappe à toute considération partisane, sont fantaisistes et absolument sans fondement. L'honorable représentante devrait avoir honte de répandre ainsi la panique.

* * *

• (1500)

## LES RESSOURCES NATIONALES

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU RENVOI À LA COUR SUPRÊME DE LA QUESTION DE LA COMPÉTENCE SUR LES RESSOURCES SOUS-MARINES

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui vient d'arriver à la Chambre et qui doit savoir qu'hier, vers 3 heures moins cinq, le ministre de la Justice à qui on avait demandé si le gouvernement allait renvoyer la question de compétence sur les ressources sous-marines à la Cour suprême du Canada, a donné la réponse suivante:

. . . le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Je voudrais demander au premier ministre si la réponse que le ministre de la Justice a donnée hier est véridique et, si oui, voudrait-il dire à la Chambre des communes, à quel moment de la journée d'hier ou d'aujourd'hui le conseil des ministres s'est réuni pour décider de renvoyer la question de la compétence sur les ressources sous-marines à la Cour suprême du Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, la décision a pris effet quand le décret du conseil a été signé ce matin. Je ne pourrais pas dire quelle heure il était exactement.

**M. Clark:** Le premier ministre se demande peut-être pourquoi on n'ajoute pas foi à ce qu'il dit. Les réponses comme celle qu'il vient de donner en sont la raison.

**Des voix:** Oh, oh!

LE MOMENT OÙ LE CABINET A PRIS LA DÉCISION

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Je répète ma question. Quand le cabinet a-t-il pris cette décision?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, ce qui se passe au cabinet, comme le sait le très honorable député, ne regarde que le Conseil privé. Une décision est prise par le cabinet lorsqu'il y a décret ou lorsque le premier ministre se prononce.

**Une voix:** Oui?

**M. Trudeau:** C'est exact. Les ministres discutent parfois d'une question sans prendre de décision parce qu'ils attendent de voir ce qui va se passer, si les négociations aboutiront, etc. Ils ont discuté de cette question pendant un bon nombre de semaines, mais la décision n'est devenue finale que ce matin, lorsque le décret du conseil a été signé.

LE MOMENT OÙ LE CABINET S'EST RÉUNI

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Quand le cabinet s'est-il réuni pour prendre cette décision?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Et le ministre de la Justice a-t-il dit la vérité à la Chambre hier lorsqu'il a donné sa réponse?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le cabinet s'est réuni hier, hier matin. Il a alors pris une décision conditionnelle qui est devenue définitive ce matin.

* * *

## PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau des rapports du greffier des pétitions, dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées le mardi 18 mai 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—LA RÉPONSE APPAREMMENT INJUSTIFIÉE DE M. KAPLAN

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet des réponses fournies aujourd'hui pendant la période des questions par le solliciteur général (M. Kaplan).

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Asseyez-vous!

**Mme le Président:** A l'ordre!

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet des réponses fournies aujourd'hui par le solliciteur général pendant la période des questions. Je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu que le solliciteur général a, en fait, reçu hier matin des renseignements détaillés au sujet des allégations que j'ai faites aujourd'hui pendant la période des questions et qu'il n'a donc aucune raison de prétendre avoir ignoré qu'il serait questionné à ce sujet aujourd'hui.

**Mme le Président:** Il ne s'agit réellement pas de la question de privilège, mais plutôt d'une discussion. Je n'autoriserai même pas le ministre à répondre. Il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège.

## M. CROSBIE—LA DÉCLARATION APPAREMMENT TROMPEUSE DE M. CHRÉTIEN

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, ma question de privilège concerne la réponse que le ministre de la Justice (M. Chrétien) nous a donnée hier.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Je me reporte à la page . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Il y a du chahut derrière le député de Saint-Jean-Ouest. Je tiens à rappeler au député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) que le député de Saint-Jean-Ouest s'est levé juste avant lui pour soulever la question de privilège et que je lui donnerai la parole quand son tour viendra. La parole est au député de Saint-Jean-Ouest.

**M. Crosbie:** Madame le Président, je me reporte aux pages 17533 et 17534 du hansard d'hier où le ministre de la Justice a répondu au chef de l'opposition (M. Clark) qui lui demandait si le gouvernement fédéral songeait à renvoyer unilatéralement la question des droits de propriété sur les ressources sous-marines devant la Cour suprême du Canada. Il a dit alors:

. . . La décision n'est pas prise à ce moment-ci.

Comme nous pouvons le voir à la page suivante, en réponse à une autre question sur le même sujet, il a déclaré:

Madame le Président, je le répète, le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) a envoyé ce matin un télex au premier ministre de Terre-Neuve pour l'informer que son gouvernement avait demandé, le matin même, à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur les droits de propriété sur les ressources sous-marines au large de la côte est de Terre-Neuve. Le ministre de la Justice s'est rendu lui-même à Terre-Neuve pour annoncer la même chose au cours d'une conférence de presse. Mais aujourd'hui, le premier ministre nous a révélé que le cabinet avait pris cette décision hier matin.

**Une voix:** Nous avons été induits délibérément en erreur.

**M. Crosbie:** Que m'importe si cette décision était conditionnelle ou non. Elle a été confirmée par décret du conseil hier soir, si bien que le ministre de la Justice a délibérément induit la Chambre en erreur, je dis bien délibérément, à propos d'une question de la plus haute importance.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre. Si je comprends bien, le député reproche au ministre ou au premier ministre la façon dont ils lui ont répondu hier et aujourd'hui à la Chambre. Je dois lui préciser que les députés ne peuvent pas soulever la question de privilège s'ils ne sont pas satisfaits des réponses que les ministres leur donnent à la Chambre. Jusqu'à présent, le député s'est contenté de lancer une discussion sur cette question. Il en a parfaitement le droit, mais il pourrait le faire à un autre moment et non pas sous le couvert d'une question de privilège.

**M. Crosbie:** Madame le Président, je ne reproche pas au ministre d'avoir donné une réponse insatisfaisante. J'estime que le ministre a délibérément induit la Chambre en erreur et qu'il a donc porté atteinte aux privilèges des députés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Peu m'importe qu'il soit ici ou non. Un fieffé menteur qui trompe les députés n'a pas sa place ici, de toute façon.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je voudrais que les députés essaient d'être un peu moins nerveux. La seule façon de tenir un débat est de procéder de façon ordonnée, et je saurais gré aux députés de coopérer. Quelqu'un était en train de me dire quelque chose. Ai-je bien entendu le député dire que quelqu'un avait délibérément induit la Chambre en erreur?

**Une voix:** Vous avez bien compris.

**Une voix:** Rappelez-vous Profumo!

**Mme le Président:** C'est tout à fait antiréglementaire. Je vais devoir demander au député de confirmer ce qu'il a dit. Certaines choses ne peuvent pas être dites de cette façon, à moins que ce ne soit dans une motion de fond, afin d'accuser un député d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur. Je demande donc au député s'il est prêt à retirer ses paroles.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, je suis certain que vous voudrez tenir compte de la différence entre une divergence de vues lors d'un débat et une accusation portant qu'un ministre a délibérément induit la Chambre en erreur. Si jamais un député a été fondé à soulever la question de privilège à la Chambre au cours des ans, c'est quand il affirme qu'un ministre de la couronne a délibérément induit la Chambre en erreur. C'est essentiellement là-dessus que porte la question soulevée par le député de Saint-Jean-Ouest. Je soutiens, madame le Président, que lorsqu'un député affirme qu'un ministre de la Couronne induit délibérément la Chambre en erreur, la question de privilège qu'il soulève est tout à fait fondée et la présidence doit en tenir compte. Je pense également que la présidence est tenue d'entendre les arguments pour et contre la position qu'avance le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avant de rendre une décision. Agir autrement serait très dangereux, et dans le domaine très délicat et vital de la question de privilège, il incombe à la présidence d'entendre les interventions importantes avant d'en arriver à des conclusions trop hâtives.

• (1510)

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Il y a deux problèmes en jeu, manifestement, et nous ferons une distinction entre les deux. Il y a tout d'abord les termes antiréglementaires qui ont été utilisés. C'est une chose. Si le député veut maintenir cette accusation et ces termes antiréglementaires et qu'il désire insister là-dessus, il sait comment il faut faire. Il doit donner préavis d'une motion de fond en vue d'accuser un député d'avoir «délibérément» induit la Chambre en erreur. Autrement, au cours du débat normal, comme c'est le cas à l'heure actuelle, il est impossible d'employer l'expression «délibérément induit la Chambre en erreur», car elle est antiréglementaire. Le débat peut se poursuivre sur cette question de privilège, à condition que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) retire ses paroles.

**M. Nielsen:** Madame le Président, je vous ferai respectueusement remarquer . . .

**M. Cousineau:** Règlement!

**Une voix:** Qui dirige la Chambre?

**M. Nielsen:** Si les députés d'en face veulent bien se tenir tranquilles, je voudrais ajouter que si vous décidez que les paroles utilisées par le député de Saint-Jean-Ouest sont antiréglementaires, vous préjugez de la question même qu'il soulève. Le député de Saint-Jean-Ouest a bel et bien précisé que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a délibérément induit la Chambre en erreur. Cela s'est passé non seulement au cours de la période des questions d'hier, auquel cas je conviens avec la présidence qu'il aurait dû donner préavis de sa question et la soulever selon la procédure normale que prévoit le Règlement, mais cela s'est produit à nouveau aujourd'hui, à la suite des réponses données par le premier ministre (M. Trudeau) aux questions du chef de l'opposition (M. Clark).

Selon notre Règlement, c'est à ce moment-ci du débat que les députés doivent soulever la question de privilège à propos de choses qui se sont déroulées au cours de la période des questions le jour même, et c'est ce qu'a voulu faire le député de Saint-Jean-Ouest. Si la présidence estime que, d'après son interprétation du Règlement, il convient de soulever cette question demain, le député en donnera naturellement préavis, mais d'après moi, le député de Saint-Jean-Ouest a le droit d'intervenir maintenant, étant donné que cette affaire s'est déroulée au cours de la période des questions d'aujourd'hui.

**Mme le Président:** Le député tourne vraiment autour du pot.

**M. Harquail:** J'invoque le Règlement, madame le Président . . .

**Mme le Président:** Je donnerai la parole au député dans un instant.

Le député du Yukon (M. Nielsen) tourne véritablement autour du pot. Le député de Saint-Jean-Ouest a parfaitement le droit de soulever la question de privilège aujourd'hui, puisqu'elle découle des délibérations de ce jour. Il n'y a aucun doute à ce sujet, et je suis bien disposée à l'entendre s'il désire intervenir maintenant, mais il doit soulever la question de privilège sans utiliser de termes antiréglementaires, conformément à ce que prévoient Beauchesne et bien d'autres sources. L'expression «induire délibérément en erreur» ne peut être employée durant un débat ou lors de la présentation de la question de privilège. Si le député persiste à dire qu'un autre député a induit délibérément la Chambre en erreur, il doit présenter une motion réglementaire. Je n'ai pas l'intention de la laisser continuer à soulever la question de privilège—ce qu'il est tout à fait en droit de faire—à moins qu'il n'accepte de retirer ce qu'il a dit.

**M. Crosbie:** Madame le Président, je n'ai absolument pas l'intention de retirer un mot de ce que j'ai dit, et je persiste à accuser le ministre de la Justice d'avoir induit délibérément la Chambre en erreur. Il l'a déjà fait hier, comme le prouvent les réponses fournies aujourd'hui par le premier ministre aux questions qui lui ont été posées. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ce que j'ai dit. Je maintiens mon accusation et je compte suivre la procédure habituelle au plus tôt. Il n'est absolument pas question que je retire ce que j'ai dit.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Je prends bonne note de ce que le député vient de dire. Libre à lui de porter une accusation formelle par la suite. Il n'en reste pas moins qu'il a prononcé l'expression «induire délibérément en erreur» expression qui est antiréglementaire, et il doit retirer ces paroles. Je lui demande de faire preuve de coopération envers moi. Je suis chargée d'assurer le maintien de l'ordre et pour ce faire, je me réfère au Règlement et aux usages qui ont été établis par les députés eux-mêmes. Le député se fait tort en refusant de coopérer. Je reste persuadée qu'il va néanmoins retirer ses paroles. Libre à lui d'employer cette expression par la suite en portant une accusation formelle qui exige le recours à une autre procédure.

**M. Nielsen:** Madame le Président, il est clair qu'en voulant obliger le député à retirer ce qu'il a dit, à savoir que la Chambre a été induite délibérément en erreur, vous prenez déjà position dans cette affaire. Je puis vous promettre, madame le Président, en mon nom personnel et en celui du député de Saint-Jean-Ouest qu'il vous donnera . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Nielsen:** J'aimerais bien que les chacals vis-à-vis se taisent une minute. Nous allons tâcher de vous fournir un préavis en bonne et due forme demain, accompagné d'une . . .

**Une voix:** Bourrique!

**M. Nielsen:** Les bourriques, c'est aux bancs de la majorité qu'elles se trouvent. Il y a déjà longtemps que le premier ministre (M. Trudeau) a lui-même traité nos vis-à-vis d'ânes.

Nous allons tâcher de vous donner un préavis en bonne et due forme demain, accompagné d'une motion de fond. Il reste qu'à mon avis, ce serait interpréter tout à fait à tort notre Règlement que de préjuger de cette affaire et de demander au député de Saint-Jean-Ouest de retirer ce qui constitue le fond même du préavis et de la motion avant même qu'il ait pu vous soumettre cette dernière, afin que les députés en discutent.

**Mme le Président:** Mais non, je ne préjuge pas de l'affaire en question. Je me contente de demander au député de Saint-Jean-Ouest de retirer l'expression antiréglementaire qu'il a employée. C'est pour cette raison que nous avons besoin d'une motion, afin que chacun sache exactement de quoi le ministre est accusé. Pour ce faire, le député peut présenter une motion de fond qui pourra être débattue ultérieurement. Il reste qu'une expression antiréglementaire a été utilisée et je ne peux laisser les travaux de la Chambre se poursuivre tant que le député n'aura pas retiré ses paroles. Je suis certaine que le député comprendra et qu'il se rétractera; il est bien entendu qu'il pourra maintenir son opinion, s'il le désire, et porter une accusation formelle une autre fois.

**M. Nielsen:** Madame le Président, cela revient à obliger le député de Saint-Jean-Ouest à admettre qu'il n'a pas dit la vérité en employant cette expression, ce qui n'est pas le cas. S'il n'avait pas dit la vérité, le député de Saint-Jean-Ouest se rétracterait, j'en suis sûr, mais nous, qui sommes assis de ce côté-ci de la Chambre, nous affirmons qu'il a dit la vérité. Si la présidence persiste dans cette voie, je recommande au député de Saint-Jean-Ouest de maintenir ses affirmations. Nous présenterons une motion de fond à la présidence et à la Chambre demain et nous les préviendrons que nous soulèverons la question de privilège à propos de l'attitude du ministre de la Justice. Celui-ci a en effet induit délibérément la Chambre en erreur hier dans ses réponses, ce qui est extrêmement grave.

**Mme le Président:** Je ne suis pas en mesure—ni les députés ici présents, d'ailleurs—de juger si ces accusations sont fondées ou non, compte tenu de l'évolution de la situation.

**M. Nielsen:** C'est exact.

**Mme le Président:** Si nous avons besoin d'une motion, c'est précisément pour pouvoir débattre toute la question. Ces termes antiréglementaires ne peuvent toutefois pas être employés quand un député explique pourquoi il soulève la question de privilège, et je dois malheureusement demander au député de Saint-Jean-Ouest de retirer ses propos, ce qui ne l'empêche pas le moindrement d'intervenir plus tard, s'il le désire.

**M. Crosbie:** Madame le Président, je suis naturellement disposé à collaborer avec la présidence, mais je refuse de feindre de croire que nous n'avons pas été délibérément induits en erreur. J'en ai assez, et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre aussi. Nous ne supportons plus d'être induits en erreur par les membres du cabinet.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Nous en avons assez des demi-vérités et des faux-fuyants. Hier, la Chambre a bel et bien été induite en erreur sur la question des droits miniers sous-marins. Le ministre est allé à Saint-Jean. Son avion était prêt et l'attendait, après qu'il eut induit la Chambre en erreur. Je refuse catégoriquement de retirer mes paroles.

**Des voix:** Bravo!

• (1520)

**Mme le Président:** Dans ce cas-là, je n'ai pas d'autre choix que de faire expulser le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

**Des voix:** Quelle honte!

[*Français*]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, étant donné les circonstances, la pratique parlementaire ne me donne aucune alternative, et j'ai le devoir de proposer:

Que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) soit expulsé pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Mme le Président:** Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Pinard, mise aux voix, est adoptée.)

• (1530)

*(Vote nº 178)*

POUR

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allmand | Cousineau | Gauthier |
| Appolloni (Mme) | Cullen | Gendron |
| Bégin (Mme) | Cyr | Gimaïel |
| Berger | Dawson | Gingras |
| Blaker | de Corneille | Gourd (Argenteuil-Papineau) |
| Bloomfield | Demers | Gourde (Lévis) |
| Bockstael | Deniger | Gray |
| Bossy | Desmarais | Harquail |
| Breau | Dingwall | Henderson |
| Burghardt | Dion | Herbert |
| Bussières | Dionne (Chicoutimi) | Hervieux-Payette (Mme) |
| Caccia | Dubois | Hopkins |
| Campbell (Mlle) (South West Nova) | Duclos | Hudecki |
| | Dupont | Irwin |
| Campbell (LaSalle) | Dupras | Isabelle |
| Campbell (Cardigan) | Duquet | Joyal |
| Chénier | Erola (Mme) | Kaplan |
| Collenette | Evans | Killens (Mme) |
| Comtois | Ferguson | Lachance |
| Corbin | Fisher | Lajoie |
| Corriveau | Fleming | Lalonde |
| Cosgrove | Flis | Lamontagne |
| Côté (Mme) | Foster | Landers |
| | Fox | Lang |
| | Francis | |
| | Frith | |

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Laniel | Munro (Hamilton-Est) | Robinson (Etobicoke-Lakeshore) |
| Lapierre | Nicholson (M^lle) | Rooney |
| Lapointe (Charlevoix) | Olivier | Rossi |
| Leduc | Ostiguy | Roy |
| Lefebvre | Ouellet | Savard |
| MacBain | Parent | Schroder |
| MacEachen | Penner | Simmons |
| Mackasey | Pepin | Smith |
| MacLaren | Peterson | Tardif |
| MacLellan | Pinard | Tobin |
| Malépart | Prud'homme | Tousignant |
| Maltais | Reid (Kenora-Rainy River) | Trudeau |
| Marceau | Roberts | Turner |
| Masters | | Watson |
| McRae | | Weatherhead |
| | | Yanakis—116. |

CONTRE

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Althouse | Hamilton (Swift Current-Maple Creek) | Munro (Esquimalt-Saanich) |
| Andre | Hargrave | Murphy |
| Anguish | Hawkes | Murta |
| Baker (Nepean-Carleton) | Heap | Neil |
| Benjamin | Hnatyshyn | Nickerson |
| Blackburn | Howie | Nielsen |
| Blaikie | Huntington | Nowlan |
| Blenkarn | Jarvis | Nystrom |
| Bradley | Jelinek | Oberle |
| Broadbent | Jewett (M^lle) | Orlikow |
| Cardiff | Keeper | Paproski |
| Clark (Yellowhead) | Kempling | Parker |
| Clarke (Vancouver Quadra) | Kilgour | Patterson |
| Coates | King | Reid (St. Catharines) |
| Cooper | Korchinski | Riis |
| Corbett | Lambert | Robinson (Burnaby) |
| Crombie | Lawrence | Roche |
| Crouse | Lewis | Rose |
| Dantzer | MacDonald (M^lle) | Sargeant |
| Darling | Manly | Scott (Hamilton-Wentworth) |
| de Jong | Mazankowski | Shields |
| Dinsdale | McCain | Siddon |
| Domm | McCuish | Skelly |
| Ellis | McDermid | Speyer |
| Elzinga | McGrath | Stevens |
| Epp | McKenzie | Stewart |
| Fennell | McKinnon | Taylor |
| Fraser | McKnight | Thacker |
| Fretz | McLean | Thomson |
| Gamble | McMillan | Towers |
| Greenaway | Miller | Vankoughnet |
| Gustafson | Mitchell (M^me) | Wilson |
| Halliday | | Wise |
| | | Young—99. |

● (1640)

**Mme le Président:** La motion est adoptée.

Conformément à la décision de la Chambre, je dois maintenant demander au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) de quitter la Chambre.

Je dois de nouveau demander au député de Saint-Jean-Ouest de quitter la Chambre, conformément à la décision rendue par les députés.

Le sergent d'armes pourrait peut-être l'escorter jusqu'à la porte.

*Et M. Crosbie s'étant retiré:*

**Mme le Président:** Le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) a la parole.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NOWLAN—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, j'ai tenté d'attirer votre attention tout à l'heure. Vu ce qui s'est passé, je tiens à examiner la réponse que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a donnée au député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) au sujet de la conversion au système métrique. Un de mes électeurs qui est aveugle, est menacé d'une amende ou d'une peine de prison parce qu'il ne s'est pas conformé au système métrique. Je tiens à examiner les paroles du ministre et vérifier de nouveau ce qu'il en est.

Je vous avertis donc officiellement que je compte soulever la question de privilège sur ce point.

**Mme le Président:** Je rappelle seulement au député qu'un préavis verbal ne suffit pas. Il doit me le donner par écrit, en exposant brièvement la nature de sa question de privilège et je l'examinerai le moment venu.

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, au sujet de cette question de privilège je tiens à préciser qu'en sortant de la Chambre le député m'a parlé du cas de cette personne aveugle. Je lui ai dit que ce n'était pas normal, qu'elle ne serait pas poursuivie et n'irait pas en prison.

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai bien peur qu'il ne s'agisse d'un débat et je ne peux pas l'autoriser pour le moment.

* * *

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. STEVENS—ON DEMANDE DE DÉPOSER LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Lors d'un échange entre le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et le ministre des Finances (M. MacEachen), au cours de la période des questions, le ministre a lu de longs passages d'une lettre que le premier ministre du Canada (M. Trudeau) est censé avoir envoyé à son homologue de la Nouvelle-Écosse. La coutume de la Chambre veut que cette lettre soit déposée à la demande des députés.

Je regrette que le ministre des Finances ait quitté la Chambre, mais le premier ministre est là et il est certainement au courant de la lettre en question. Je demande donc que la lettre dont le ministre des Finances a lu des extraits au début de l'après-midi soit déposée.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je n'étais malheureusement pas là au moment de cet échange. J'étais en réunion avec le premier ministre australien. Je n'ai aucune objection à rendre cette lettre publique, mais je pense qu'il serait déplacé de le faire sans l'autorisation du premier ministre de Terre-Neuve. Je puis vous assurer . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Je n'étais pas là et je ne sais pas dans quelles circonstances cette lettre a été citée. Si les députés s'opposent à ce qu'on lise des documents à la Chambre, raison de plus pour ne pas en demander le dépôt.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Qu'ils se décident une fois pour toutes. Madame le Président, essayons de résoudre le problème. Je dis que je suis disposé à déposer cette lettre.

**Une voix:** Quelle honte!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Il faut tout expliquer deux fois à ces gens-là, madame le Président . . .

**M. Clark:** Et changer de ton en cours de route.

**M. Trudeau:** . . . et même trois fois pour ce qui est de leur chef, madame le Président. J'ai dit que j'étais disposé à la déposer.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Je dis que je suis prêt à la déposer si le premier ministre de Terre-Neuve . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Je sais qu'il est comique et si c'est l'avis du député, il pourra le dire lui-même.

Cette réponse satisfait-elle l'opposition, madame le Président?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Non? J'attends impatiemment la question supplémentaire, dans ces conditions.

**Mme le Président:** Le ministre des Finances est absent pour le moment, mais le très honorable premier ministre vient de dire qu'il est prêt à déposer cette lettre à certaines conditions. Nous devrions attendre à demain pour voir si des consultations ont pu avoir lieu et si la question revient sur le tapis. Il se peut que j'examine la question demain, si le ministre décide de ne pas déposer la lettre.



• (1650)

# AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

M. ROBINSON (BURNABY)—LA PRÉSUMÉE INTERVENTION DE LA CIA

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de M. John Meier, de Delta, en Colombie-Britannique. M. Meier présente certaines requêtes au Parlement Il demande que la Chambre charge un comité de tenir des audiences sur des questions et des faits relatifs à l'intervention de la CIA dans les élections canadiennes, ainsi que sur l'infiltration de la CIA dans les services de sécurité du Canada. Sachant que le premier ministre (M. Trudeau) a demandé la tenue d'une telle enquête, j'insiste pour que cette pétition soit prise très sérieusement et qu'un comité enquête sur ces très graves accusations.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2887, 2889, 2895, 2896, 2897, 2939, 2955, 2983, 4173 et 4280.

[*Texte*]

TRAVAUX PUBLICS—LES SERVICES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

Question no 2887—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le Programme du logement - Exploitation et entretien à la page 32.28 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de formation et d'enseignement, *a*) comment le Ministère explique-t-il l'augmentation de 100 p.100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Programme du logement—Exploitation et entretien—crédit 10, article courant 04, services de formation et d'éducation

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses | 1978-1979 | $166,120 |
| | 1979-1980 | 86,929 |
| Diminution | | $ 79,191 |

*a*) Les dépenses liées aux services de formation et d'éducation n'ont pas augmenté de 100 p. 100, mais ont plutôt diminué de 48 p. 100.

*Questions au Feuilleton*

Les dépenses de 1979-1980, qui s'élèvent à $86,929, se répartissent comme suit:

| *b)* | *c)* |
|---|---|
| Remboursement des cours suivis après les heures de travail | $14,366 |
| Frais de cours suivis pendant les heures de travail | 47,089 |
| Cours de formation de la Commission de la Fonction publique | 24,315 |
| Honoraires versés aux spécialistes et aux personnes-ressources, y compris les conférenciers | 1,159 |
| Les marchés de plus de $2,000 étaient les suivants: | |
| Commission de la Fonction publique, Ottawa (Ontario) | $20,777 |
| Commission de la Fonction publique, Halifax (N.-É.) | 8,217 |
| Collège Algonquin, Ottawa (Ontario) | 15,890 |
| Darcy Sweeney Ltd., Scarborough (Ontario) | 2,125 |

TRAVAUX PUBLICS—LES SERVICES PHOTOGRAPHIQUES

Question nº 2889—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le Programme d'administration à la page 32.27 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services photographiques, *a)* comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 70 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b)* de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c)* combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):**

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses | 1978-1979 | $18,290 |
| | 1979-1980 | 31,124 |
| Augmentation | | $12,834 |

*a)* Cette augmentation est principalement attribuable au volume de travail relié aux services photographiques que le ministère a confiés au Centre de photographie du gouvernement canadien et aux Archives publiques.

*b)* et *c)* De la somme de $31,124 déclarée dans les Comptes publics de 1979-1980, un montant de $10,601 a été versé au Centre de photographie du gouvernement canadien et un autre de $12,787 aux Archives publiques. La différence, soit $7,736 a servi à obtenir divers services photographiques à la grandeur du pays et aucun paiement particulier n'a dépassé $2,000. La somme versées au Centre de photographie du gouvernement canadien a servi à payer les frais de publicité entourant la Semaine du Canada et ceux de l'inauguration de l'autoroute Dempster, d'autres travaux de photographie en général, etc. La somme versée aux Archives publiques était destinée à des services de microfilmage. Les sommes versées en 1978-1979 au Centre de photographie du gouvernement canadien et aux Archives publiques se sont élevées à $5,078 et à $5,438 respectivement.

TRAVAUX PUBLICS—LES AUTRES SERVICES D'AFFAIRES

Question nº 2895—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le Programme de la voirie—Exploitation et entretien à la page 32.30 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres services d'affaires, *a)* comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 103 p. 100 des dépenses à ce titre, *b)* de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c)* combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):**

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses | 1978-1979 | $16,607 |
| | 1979-1980 | 33,725 |
| Augmentation | | $17,118 |

*a)* et *b)* L'augmentation est en grande partie due à la hausse des frais de services imposés par le ministère des Approvisionnements et Services pour l'acquisition de matériaux.

*c)* En 1979-1980, les paiements au MAS ont totalisé $27,615, comparativement à $10,952 en 1978-1979, ce qui constitue une augmentation de $16,663. Sauf en ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services, aucun paiement individuel n'a dépassé $2,000.

TRAVAUX PUBLICS—LE PROGRAMME DE LA VOIRIE

Question nº 2896—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le Programme de la voirie—Exploitation et entretien à la page 32.30 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a)* comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 340 p. 100 des dépenses à ce titre, par rapport à 1978-1979, *b)* de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c)* combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** *a)* et *b)* L'augmentation dans la catégorie des autres genres de services est attribuable au fait que l'on n'a pas présenté les dépenses de façon aussi détaillée qu'en 1978-1979.

| Déclarés dans les Comptes publics | 1978-1979 | 1979-1980 |
|---|---|---|
| Autres genres de services | $ 4,095 | $18,008 |
| Services de sécurité | 8,141 | 8,255* |
| Service de déneigement | 14,278 | 3,728* |
| Services de surnuméraires | — | 2,235* |
| Services d'imprimerie | 942* | 1,072* |
| Services d'affaires à forfait | — | 1,088* |
| Divers | 3,153* | 1,630* |
| | $26,514 | $18,008 |

*Somme incluse dans les autres genres de services

Les dépenses s'élevaient à $26,514 en 1978-1979 et à $18,008 en 1979-1980, ce qui représente une baisse de $8,506 en 1979-1980.

*c)* Les marchés de plus de $2,000 étaient les suivants:

| | |
|---|---|
| Bernard Long, Clair (Nouveau-Brunswick), déneigement | $ 2,791 |
| Manpower Temporary Services, Hamilton (Ontario), services de secrétariat | $ 2,235 |
| Valley Investigation and Patrol Ltd., Surrey (Colombie-Britannique), services de sécurité | $ 8,180 |

TRAVAUX PUBLICS—LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

Question nº 2897—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Travaux publics pour le Programme du logement—Exploitation et entretien à la page 32.28 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services d'approvisionnement, *a*) pourquoi le ministère avait-il besoin de ce genre de services, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):**

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses | 1978-1979 | $1,277,030 |
| | 1979-1980 | 1,001,460 |
| Réduction | | $ 275,570 |

*a*), *b*) et *c*) Le gouvernement fédéral (Travaux publics) est responsable de l'exploitation des installations de Goose Bay, au Labrador, et s'est engagé, en vertu d'une convention, à servir des repas, dont le coût est récupérable, aux membres de l'aviation de la Grande-Bretagne et des États-Unis. De plus, il offre des repas, dont le coût est subventionné, à tous les fonctionnaires fédéraux célibataires travaillant à Goose Bay, en vertu du règlement concernant les postes isolés. Les paiements pour les services d'approvisionnement à Goose Bay se sont élevés en 1979-1980 à $803,344. Le reste des dépenses représente les services d'approvisionnement, à Ottawa, dont le coût est récupérable, à l'intention des clients utilisant le Centre d'études fédéral et le Centre de conférences.

Les marchés suivants de plus de $2,000 viennent s'ajouter à ceux qui figuraient dans les Comptes publics:

| | |
|---|---|
| Austrian Catering Service, Ottawa (Ontario) | $12,986 |
| Capital Food Services, Ottawa (Ontario) | 3,210 |
| Jack Edelson Ltd., Ottawa (Ontario) | 16,795 |

PARCS CANADA—LES SERVICES PHOTOGRAPHIQUES

Question nº 2939—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Environnement pour le programme Parcs Canada à la page 32.10 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services photographiques, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 955 p.100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** *a*) L'augmentation des dépenses pour les services photographiques entre 1978-1979 et 1979-1980 est attribuable à deux changements administratifs fondamentaux apportés en 1979-1980.

(i) En 1979-1980, la finition des photos a été entrée dans la catégorie des services professionnels et spéciaux plutôt que dans la catégorie matériel et approvisionnements, comme c'était le cas en 1978-1979.

(ii) dans le cadre du Programme Parcs Canada, des règles strictes ont été appliquées quant aux dépenses qui pouvaient être imputées au crédit pour dépenses en capital; ainsi, en 1979-1980, les dépenses pour les services photographiques ont été presque exclusivement imputées au crédit pour dépenses de fonctionnement plutôt qu'aux travaux d'équipement.

*b*) (i) Arthur Holbrook—$3,000.

(ii) Centre de photographie du gouvernement canadien—$33,263. *a*) production de panneaux muraux photographiques pour le Parc historique national Woodside, $15,557; *b*) montage, stratification et fabrication d'une exposition de photos pour le canal Sault, $14,916; *c*) montage et stratification d'un texte spécial (49 titres), $2,790.

(iii) Cardinal Research, préparation d'une présentation audio-visuelle (diapositives 35mm) bilingue, d'une durée de 13 à 15 minutes, pour l'interprétation de Jones Falls, la présentation de l'histoire technique du canal Rideau et de renseignements généraux, $10,000.

(iv) Ministère des Approvisionnements et Services—règlements de services $4,247.

(v) Office national du film, $18,912. *a*) présentation audio-visuelle (diapositives couleur 35mm) en anglais sur le fort Saint-Joseph et les Indiens, $2,723; *b*) présentation audio-visuelle (diapositives 35mm) bilingue, parc historique national Woodside, $2,983; *c*) présentation audio-visuelle (diapositives) sur les parcs nationaux, $3,850; *d*) présentation audio-visuelle (diapositives) sur les parcs nationaux, $6,573; *e*) présentation audio-visuelle (diapositives couleur 35mm) bilingue, Parc historique national Woodside, $2,783.

PARCS CANADA—LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT

Question nº 2955—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Environnement pour le Programme Parcs Canada à la page 32.10 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique enseignement élémentaire et secondaire, pourquoi le ministère paie-t-il des cours à ces niveaux?

**M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Les frais relatifs à l'enseignement élémentaire et secondaire sont payés aux districts scolaires pour les enfants des employés des parcs nationaux Prince-Albert et du Mont Riding. Certains employés de ces parcs vivent dans des logements fournis par le gouvernement et situés à l'intérieur des limites du parc. Les employés paient un loyer au gouvernement basé sur la directive des logements de l'État du conseil du Trésor. Aucune compensation d'impôts n'est payée aux municipalités. Le ministère signe plutôt des ententes avec les commissions scolaires municipales pour les frais de transport et de scolarité, selon le nombre précis d'élèves.

PARCS CANADA—LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Question nº 2983—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de l'Environnement pour le Programme Parcs Canada à la page 32.10 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique production cinématographique, *a*) quel était le titre de chaque film, *b*) à quel auditoire était destiné chaque film, *c*) combien prévoit-on récupérer de la distribution de tous ces films, *d*) combien a coûté la production de chaque film tourné au cours de l'année financière 1979-1980?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):**

| *a*) | *b*) | *d*) |
|---|---|---|
| 1. Magie de la Nature | Écoliers, groupes communautaires, touristes, le grand public | $ 99,000 |
| 2. Quelle histoire | Visiteurs de parc, écoliers, le grand public | 97,082 |
| 3. Une Journée dans les parcs nationaux | Cinéphiles, visiteurs de parc, téléspectateurs, le grand public | 6,100 |
| 4. L'Énigme du Saphir | Écoliers, groupes communautaires, le grand public | 10,000 |

*Questions au Feuilleton*

| *a)* | *b)* | *d)* |
|---|---|---|
| 5. La Bataille de Châteauguay | Visiteurs de parc, écoliers, le grand public | 135,000 |
| 6. A Day at Fort George | Visiteurs de parc, écoliers | 14,000 |
| 7. Military Firearms in Canada | Visiteurs de parc, écoliers | 6,500 |
| 8. Visitors are Coming | Écoliers, groupes communautaires, le grand public | 32,522 |
| 9. Cabot | Visiteurs de parc, écoliers | 9,230 |
| 10. Vignettes de Lieux Historiques | Téléspectateurs | 3,500 |

*c*) Aucun montant n'est récupérable de la distribution de ces films car ils sont disponibles aux groupes pour fins d'éducation-information.

LA CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS POUR LE CF-18

Question nº 4173—**M. Corbett:**

1. A ce jour, combien a-t-on dépensé à la base de Bagotville pour accueillir le nouveau F-18?

2. Combien prévoit-on encore dépenser à cet égard?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** 1. Jusqu'à maintenant, aucune dépense n'a été engagée sur le chapitre des installations à la BFC Bagotville en vue de l'entrée en service du nouveau CF-18.

2. On prévoit actuellement que les dépenses qui devront être consacrées à l'infrastructure de la base afin de pouvoir accueillir convenablement le CF-18 s'élèveront à 19 millions de dollars.

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Question nº 4280—**M. Herbert:**

Pour chacune des trois dernières années financières, combien de subventions accordées au Québec au titre du programme Nouveaux Horizons se chiffraient à *a*) moins de (i) $5,000 (ii) $10,000, (iii) $15,000 (iv) $20,000, *b*) plus de $20,000?

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

*a*) Moins de: (i) $ 5 000 (ii) $ 10 000 (iii) $ 15 000 (iv) $ 20 000

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1979-1980 | 324 | 178 | 30 | 5 |
| 1980-1981 | 269 | 216 | 56 | 15 |
| 1981-1982 | 250 | 195 | 48 | 16 |

*b*) Plus de $ 20000

| | |
|---|---|
| 1979-1980 | 3 |
| 1980-1981 | 6 |
| 1981-1982 | 4 |

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. Stevens:** Madame le Président, je soulève à nouveau la question nº 2042 que j'ai posée en janvier de l'année dernière. Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer pourquoi l'on refuse de dire aux contribuables canadiens combien leur a coûté le voyage du premier ministre dont fait état la question?

**M. Smith:** Madame le Président, nous ne refusons à personne le droit de s'informer. Jusqu'à présent, nous avons répondu à 3,222 questions au cours de la session en cours. Nous recueillons les données relatives à la réponse, je suis heureux que le député ait attiré à nouveau mon attention sur ce point et j'étudierai personnellement cette question.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, je voudrais savoir quand on va répondre à la question nº 4229 qui a été inscrite au *Feuilleton* il y a déjà au moins six semaines à la demande expresse du ministre de la Consommation et des Corporations. Il n'était pas en mesure de répondre à ma question alors et m'a conseillé de l'inscrire au *Feuilleton*. Il ne s'agit pas d'une question particulièrement difficile ou complexe, mais elle tombe à point nommé pour tous les jeunes qui cherchent un emploi pour cet été. Ma question porte sur les critères retenus par le gouvernement pour doter en personnel les stands d'information de la Commission du système métrique. Je voudrais que l'on me réponde au plus vite.

**M. Smith:** Madame le Président, je ne peux répondre au pied levé à la question du député, mais je me ferai un plaisir de me renseigner à son intention.

**M. Young:** Madame le Président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quand on va répondre à la question nº 4165 qui soulève un certain nombre d'interrogations au sujet du complexe d'appartements Main Square à Toronto?

**M. Smith:** Madame le Président, j'ignore à quel stade en est la préparation de la réponse à cette question, mais je vais m'informer volontiers à l'intention du député.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

**Mme le Président:** Les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 mai, du bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dont le comité permanent de la législation énergétique a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que de la motion de M. Beatty.

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, je ne suis pas nécessairement très heureux de participer au débat sur cet amendement. Je voudrais attirer l'attention des députés sur la tendance incontrôlable à l'expansion du gouvernement qui préoccupe de plus en plus non seulement ceux d'entre nous qui ont travaillé au comité des comptes publics pendant trois législatures, mais aussi le public et les contribuables. En discutant du projet de loi C-102, qui autorise le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à créer de nouvelles sociétés de la Couronne sous réserve de l'approbation du cabinet, nous permettons à cette tendance de s'accentuer et nous créons un sous-gouvernement qui n'est pas assujetti à un contrôle ouvert.

Quand le gouvernement a voulu établir Petro-Can, il a déclaré que c'était parce que le public et le gouvernement du Canada avaient besoin d'une fenêtre ouverte sur l'industrie énergétique, particulièrement l'industrie pétrolière et gazière, mais cette fenêtre a immédiatement été masquée. Les sociétés de la Couronne sont en train de devenir un sous-gouvernement que la Chambre des communes ne peut pas contrôler; ces sociétés n'ont aucun compte à rendre à la Chambre. Le bill ne fait qu'embrouiller les choses parce qu'il est impossible de savoir si les sociétés de la Couronne constituées en vertu du bill C-102 seront visées par la loi sur l'administration financière ou la loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Cela sème la confusion totale dans l'esprit de ceux d'entre nous qui ont quelques connaissances dans ce domaine et, si je ne m'abuse, dans l'esprit des avocats et des experts à l'extérieur de la Chambre. Cette question est fort obscure et il faudra bien du temps pour tout démêler.

Avant de parler de façon précise de l'amendement proposé par mon collègue et voisin, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), je voudrais rappeler à la Chambre que, pendant la trentière législature, des députés de tous les partis avaient passé de longues heures, semaine après semaine, pendant quatre sessions à essayer d'éclaircir toute la question des sociétés de la Couronne. Je me rappelle qu'un jour, quelqu'un avait demandé à un cadre supérieur du Conseil du Trésor combien il y avait de sociétés de la Couronne et que celui-ci l'ignorait. Nous avons appris plus tard qu'il y avait 478 sociétés de la Couronne connues.

Le comité s'est ensuite mis au travail et des représentants du Conseil du Trésor ont assisté à toutes les réunions qui ont suivi et ont présenté par la suite un Livre bleu qui devait mener à la rédaction d'une loi sur les sociétés de la Couronne. Le comité des comptes publics de la trentième législature avait présenté un rapport très détaillé et très réfléchi à cet égard dans lequel il signalait que les sociétés de la Couronne devaient être assujetties soit à la loi sur l'administration financière soit à une loi sur les sociétés de la Couronne afin que les contribuables canadiens puissent suivre l'évolution de ce sous-gouvernement.

• (1700)

Sur les sociétés de la Couronne qui sont des entreprises en propriété exclusive, en propriété partagée ou des filiales de filiales de sociétés de la Couronne, une cinquantaine ont le statut de mandataire de Sa Majesté. L'objet de cet amendement est de soustraire des pouvoirs conférés au ministre de l'Énergie, le statut de mandataire ce qui à notre avis est quelque chose d'absolument inutile et d'extrêmement dangereux étant donné que ce sous-gouvernement que constituent les sociétés de la Couronne, n'est pas tenu de répondre de ses actes ni devant la Chambre ni devant aucun comité.

Le statut de mandataire faisait l'objet d'un chapitre d'un Livre bleu sur les sociétés de la Couronne. Pour une raison ou pour une autre, connue seulement du cabinet du Conseil privé, ce chapitre a été retranché du document. Je suppose que les informations qu'il renfermait ne devaient pas arriver aux députés ni au public en général.

Le statut de mandataire de Sa Majesté constitue un privilège unique et extensif que la Chambre devrait s'abstenir, d'après moi, de conférer à un ministre. Si le ministre de l'Énergie désire créer des sociétés de la Couronne, il n'a qu'à suivre la procédure habituelle, soit s'adresser au cabinet et procéder par voie de décret du gouverneur en conseil. Or nous sommes en train d'octroyer au ministre le droit de conférer des pouvoirs invraisemblables à la kyrielle de compagnies qu'il désire créer puisque par ce moyen il aura le contrôle absolu sur tout le système énergétique national; le contrôle étatique, pourrais-je dire, monsieur l'Orateur.

Une cinquantaine de sociétés détiennent probablement le statut de mandataire de Sa Majesté. Nous avons entendu hier soir le merveilleux discours du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). J'invite tous les députés à le lire. Ce discours illustre comment nous sommes bien renseignés sur cet important secteur d'activités gouvernementales. Oui, une cinquantaine de sociétés de la Couronne ont reçu ce privilège en cadeau de Sa Majesté. Entre autres privilèges qui découlent de ce statut, on note l'immunité contre les impôts provinciaux et l'immunité contre la loi. La loi sur les sociétés commerciales canadiennes qui s'applique à toutes les entreprises constituées en sociétés, ne s'applique pas aux sociétés de la Couronne, un cadeau que le ministre de l'Énergie fait à ces sociétés dans le bill C-102, sans pourtant en prouver la nécessité.

Le ministre veut faire en sorte que ces sociétés spéciales soient à l'abri des pouvoirs législatifs et fiscaux des provinces. Et en plus, ces sociétés seront même à l'abri des lois fédérales. Elles bénéficieront d'un statut très particulier. Les sociétés de la Couronne ainsi visées, et que mon collègue par son sous-amendement veut exclure des dispositions du bill, auront le droit et le privilège très particuliers d'emprunter à n'importe quelle source aux frais du gouvernement. En effet, le statut de mandataire de Sa Majesté confère une garantie gouvernementale inconditionnelle. C'est là une chose inadmissible.

Nous savons déjà, selon une décision rendue par la Cour suprême de l'Ontario, décision dont mon collègue a fait état hier soir, que les interdits de la loi sur la concurrence et autres actions défendues à toute société privée, seront choses permises aux administrateurs ou aux sociétés à qui ce bill confère le statut de mandataire de Sa Majesté. En tant que députés, nous ne comprenons pas vraiment l'ampleur et la nature compliquée des pouvoirs conférés en vertu du projet de loi C-102. Celui-ci permettra au ministre de l'Énergie de créer des sociétés de la Couronne à mesure que la nécessité s'en fera sentir sur les marchés.

A une séance du comité, le ministre nous a dit que, plutôt que d'utiliser Petro-Canada à cette fin, on pourrait créer des sociétés spéciales qui pourraient exercer un plus grand contrôle, sans compter que ce serait probablement plus sûr. Pourtant mon collègue le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a souligné que les pouvoirs prévus par la loi étaient absolument inutiles, qu'ils existaient déjà et que l'attribution du statut de mandataires de Sa Majesté à ces sociétés pourrait entraîner des abus que nous, députés, ne sommes pas à même de comprendre. Je me joins donc à lui pour demander aux députés d'en face et à ceux du parti néo-démocrate que les lignes 11 à 14 de la page 2 du bill soient supprimées, étant donné que toutes les dispositions nécessaires existent déjà. Les sociétés n'ont certainement pas besoin de jouir de ce statut spécial dont le ministre n'a pas encore vraiment expliqué la nécessité.

Ceci dit, je regrette beaucoup que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ne soit pas ici aujourd'hui. Il y était cependant hier soir. Il a fait preuve d'une grande diligence dans l'accomplissement de sa tâche en tant que membre du comité permanent des comptes publics. Il a assisté à toutes nos audiences et a participé à toutes les études entreprises sur la nécessité de doter le Canada d'une loi sur les corporations de la Couronne. Mais c'était avant que ce sous-gouvernement ne prenne de l'ampleur au point qu'aujourd'hui nous en avons perdu complètement la maîtrise puisqu'il n'est pas comptable aux comités et qu'il n'est pas assujetti aux mécanismes nous régissant, malgré les protestations que pourraient bien élever les députés.

Le président du Conseil du Trésor a déjà écrit un livre quand il était dans le secteur privé. Son œuvre s'intitule *Fiscalamity*. Nous avons lu cet ouvrage. La sincérité du ministre et le grand intérêt qu'il porte à ces questions sont notoires. Ayant travaillé à ses côtés au comité permanent des comptes publics, je sais à quel point ces questions le préoccupent. Mais maintenant qu'il est président du Conseil du Trésor, pourquoi nous présente-t-on des mesures législatives semblables qui font fi du travail de la Commission Lambert sur la gestion financière et l'imputabilité, qui font fi du fruit des années de travail du Conseil du Trésor réclamant dans le livre bleu la mise sur pied de sociétés d'État? Pourquoi le bill C-102 ne tient-il pas compte de l'excellent rapport présenté au cours de la 30e Législature par le comité permanent des comptes publics et qui renfermait d'importantes recommandations et conclusions sur la question?

Comment faire comprendre au gouvernement que les contribuables canadiens voient leur liberté menacée du fait de l'inefficacité du régime parlementaire et compte tenu de l'état lamentable dans lequel se trouvent la bureaucratie et les sociétés d'État considérées un État au sein de l'État qui peuvent puiser à loisir dans le Fonds du revenu consolidé quand elles échouent dans leur entreprise alors qu'elles ont le statut de mandataires de Sa Majesté?

Il y a également le fait que les pouvoirs des conseils d'administration des sociétés d'État spéciales ne sont pas les mêmes et que celles-ci ne sont pas régies par les mêmes lois que les sociétés constituées en vertu de la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Ce qui nous ramène à l'avertissement formulé par le Pr Florie en 1979, à Toronto, et selon lequel le gouvernement contrôle le secteur privé, mais que personne ne contrôle les sociétés d'État.

J'exhorte donc les députés ministériels à se rendre compte enfin de la gravité de l'initiative que nous allons prendre en permettant à un ministre de créer des sociétés d'État comme bon lui semble. C'est un pouvoir qu'il ne faut pas lui accorder.

Monsieur l'Orateur, si vous aviez assisté aux audiences du comité spécial sur le bill C-102, vous auriez constaté que le discours prononcé ici par le ministre à l'étape de la deuxième lecture, il a dû l'admettre, pouvait induire en erreur. Il a dit que la concurrence était nécessaire et que c'était là un moyen de nous assurer cette concurrence sur le marché et que ces sociétés d'État étaient elles aussi nécessaires.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'on est loin aujourd'hui de la participation, à part égale sur le marché, du secteur public et du secteur privé. Compte tenu surtout du statut que nous voulons voir retirer du projet de loi, ces sociétés de la Couronne n'ont pas à se plier aux lois qui s'appliquent à tous les autres Canadiens. En outre, leurs administrateurs ne sont pas comptables comme le sont ceux du secteur privé.

• (1710)

Au comité, le ministre nous a assuré que les présidents directeurs généraux des nouvelles sociétés de la Couronne seraient choisis au sein de leurs conseils d'administration. Il suffit de mentionner les relations incestueuses qui se développent en ce moment dans le secteur des sociétés de la Couronne, dans le secteur public, au sein de ce sous-gouvernement qui est hors de portée de la Chambre et qui n'a pas à y rendre de compte. Il n'aurait à rendre des comptes que si cette importante mesure du Conseil du Trésor avait été appliquée dans la loi sur les sociétés de la Couronne. Cette loi est rédigée et prête à être déposée, mais nous ne l'avons pas encore vue.

J'ai supplié le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de ne pas nous arriver avec quelque chose comme le projet de loi C-102. Il avait tout le pouvoir dont il avait besoin à cet égard pour faire ce qu'il voulait, mais il a dit: «Cela prend du temps et je ne dispose pas du temps qu'il faudrait pour faire ce que je veux faire». Les pouvoirs conférés par le projet de loi C-102, et surtout le statut que nous voulons faire retirer par le biais de l'amendement dont je parle, sont beaucoup plus vastes que ceux dont le ministre ou tout ministre futur auront besoin pour servir les Canadiens.

Je pense que tous les députés du Nouveau parti démocratique et tous les intervenants de ce côté-ci ont qualifié le projet de loi C-102 d'extrêmement mauvais. Cette mesure devrait être retirée. Ainsi, nous n'aurions pas à discuter des pouvoirs qu'elle accorde au ministre.

Je tiens à souligner de nouveau que l'on mêle les pommes et les oranges dans cette affaire. Le projet de loi mentionne la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Or, pour être comptable au Parlement, il faudrait qu'il ressortisse à la loi sur

l'administration financière. Les spécialistes ne peuvent pas nous expliquer de quoi il retourne. En comité, un avocat peut nous fournir une réponse ambiguë, et quand on la soumet à l'analyse d'avocats indépendants, on se fait dire que la confusion la plus totale règne. La mesure accorde aux sociétés de la Couronne, qui ne sont guère plus que des écorces vides, des squelettes, des pouvoirs incroyablement étendus qui n'existent nulle part ailleurs dans le secteur privé. S'il est une chose qui m'inquiète profondément, c'est que l'on n'est pas aussi exigeant pour les sociétés de la Couronne, leurs conseils d'administration, leurs directeurs généraux ou autres que pour les sociétés du secteur privé.

Les comités de la Chambre ont débattu pendant des années du piètre comportement des sociétés de la Couronne et de leurs dirigeants. Ainsi, Polysar employait de fausses factures pour transférer à des sociétés étrangères des bénéfices réalisés au Canada, afin d'éviter le fisc canadien. Une autre société de la Couronne, Radio Engineering Products, créée grâce aux deniers publics, a placé ses valeurs à l'étranger pour éviter que le gouvernement les saisisse. Ils sont des plus habiles, dans ce domaine, à contourner la loi. Nous n'avons qu'à passer en revue le comportement de l'EACL, surtout en ce qui touche ses opérations internationales dont aucune n'a été vérifiée comme il se doit: commissions versées à des personnes à l'étranger, marchés communs avec des pays étrangers, comme dans le cas du réacteur Candu en Argentine. Toutes ces anomalies se produisent quand les gens n'ont pas à rendre compte de leurs actes en révélant la réalité.

Cela fait des années que les députés libéraux et conservateurs collaborent dans ce domaine. Le vérificateur général affirme depuis 1974, dans ses rapports, que le gouvernement a perdu le contrôle. Malgré toutes les mises en garde du vérificateur général, malgré tout le travail du bureau du contrôleur général et du Conseil du Trésor, il n'a pas été question une seule fois de la loi sur les sociétés de la Couronne, chef-d'œuvre du Conseil du Trésor. Rien n'a encore été dit au sujet des rapports du comité permanent des comptes publics concernant les responsabilités de ce sous-niveau de gouvernement envers le gouvernement et la Chambre.

Il existe plusieurs exemples de problèmes de comportement attribuables à un manque de définition des responsabilités. Aucun moyen ne permet de surveiller leurs activités. Après y avoir consacré de nombreuses années, on en arrive à se demander si cela vaut la peine de consacrer autant de temps, d'énergie et d'efforts à notre travail, sachant que de toute façon le gouvernement n'en fera qu'à sa tête, sans se soucier des comptes à rendre. J'en ai vraiment assez quand je pense au travail accompli par des gens comme moi-même, le député de Vancouver Quadra (M. Clarke), le président du Conseil du Trésor, un des orateurs suppléants et les députés des deux côtés de la Chambre. Nous y avons mis tout notre cœur pour ensuite voir le ministre des Finances présenter le projet de loi C-102 et faire un pied de nez à tous ceux d'entre nous qui essaient de représenter leurs électeurs et les contribuables canadiens de la façon la plus responsable possible. Certaines dispositions du projet de loi sont tragiques.

Je m'adresse à vous, monsieur l'Orateur, ou à tout député du gouvernement qui est prêt à écouter. Aucun ministre ne devrait jouir des pouvoirs conférés par le projet de loi. Aucune société dont nous ne connaîtrions pas l'objet ne devrait avoir le statut de mandataire de Sa Majesté. C'est la goutte qui fait déborder le vase. La colère monte au pays. Le gouvernement devrait se rendre compte que ce que nous demandons à la partie III du budget des dépenses, c'est une divulgation honnête des faits. Le projet de loi est un affront aux députés des deux côtés qui ont travaillé pendant des années à faire valoir leurs convictions. C'est également un affront à tous ceux qui ne font pas de politique, mais qui ont dédié énergie et efforts pour que le gouvernement soit responsable envers les contribuables canadiens.

Les projets de loi sur l'énergie prévoient aussi une imposition sans représentation. Des pouvoirs incroyables sont conférés à un ministre d'État. Les choses ne seraient pas si graves si l'on n'oubliait pas que l'un des éléments essentiels du système parlementaire dont nous avons hérité est la responsabilité ministérielle. Nombreux ont été les exemples au cours de la présente session qui montrent que la responsabilité ministérielle n'existe plus au sein de notre Parlement.

Cette forme de gouvernement ne peut plus fonctionner. Elle ne pourra susciter que colère et frustration. Un jour, les contribuables seront scandalisés lorsqu'ils comprendront qu'on a tout à fait perdu le contrôle du système. Je dois dire que traiter de ces choses est l'une des expériences les plus pénibles de mon existence. L'ennui que j'éprouve avec les sociétés de la Couronne et que le bill C-102 ne manquera pas d'aggraver, notamment en les sociétés mandataires de Sa Majesté, c'est que le droit de regard est aboli. Personne ne pourra plus mettre en question le mandat d'une société de la Couronne, ni la façon dont elle remplit son mandat ou dont elle poursuit ses objectifs.

Nous avons une loi sur les contrôleurs généraux et une loi sur le Vérificateur général qui procèdent de la notion la plus avancée du monde selon laquelle les citoyens doivent en obtenir pour leur argent. Ce n'est pas que nous tenions à revenir à l'époque où l'opposition pouvait bloquer les bills de subsides avec des débats interminables et paralyser le gouvernement, mais il n'y a plus qu'un moyen de retourner à l'époque bénie d'avant 1971 où nous disposions de renseignements pour juger de la façon dont les administrateurs des sociétés de la Couronne remplissent leurs mandats et poursuivent leurs objectifs. Trop souvent nous constatons la présence, à des postes de commande au sein des conseils d'administration de ces sociétés, d'anciens hauts fonctionnaires ou des hauts fonctionnaires actuels du ministère qui a engendré le monstre. Comment un conseil d'administration pourrait-il contester, voire expulser un cadre supérieur que le cabinet ou le premier ministre (M. Trudeau) a nommé? Il y a lieu de se poser la question. D'habitude, il ne le peut pas et ne le veut pas.

Ce type d'administration déléguée, que le bill C-102 risque d'aggraver encore en rendant les sociétés de la Couronne mandataires de Sa Majesté est une aberration. J'ai imploré certains de nos vis-à-vis de parler à ce ministre et de permettre que cet amendement, qui a pour but de rayer les lignes 15 à 18 de la page 2, soit adopté et que les sociétés de la Couronne créent les entités juridiques voulues par les voies normales qui leur sont déjà ouvertes. Il faut que, aux termes de ces projets les sociétés aient certains comptes à rendre en vertu de la loi sur l'administration financière. Arrêtons de donner à ces sociétés de la Couronne la possibilité de faire appel automatiquement au Fonds du revenu consolidé pour réparer leurs erreurs.

• (1720)

En vertu de ce projet, le ministre peut créer des sociétés qui seront capables d'obtenir des millions de dollars sous forme de garanties du gouvernement. Ainsi, je crois comprendre que seulement pour 1981, les garanties de dette connues s'élèvent à plus de 58 milliards de dollars, somme qui ne figure pas dans les comptes publics du Canada. Si nous permettons l'adoption de ce projet de loi, la situation sera aggravée au point d'entraîner une faillite nationale; je crois que c'est vraiment là le fond de la question, aujourd'hui. Si nous laissons passer un projet comme celui-là assurons-nous au moins que les députés aient les outils appropriés pour contrôler son application. Il faut qu'ils puissent obtenir les informations voulues pour déterminer si les cadres et les conseils d'administration de ces sociétés s'acquittent de leur mission et font preuve d'efficacité dans la poursuite de leurs objectifs. Il faut exercer un certain contrôle sur les sociétés de la Couronne et, par dessus tout, il faut qu'elles aient des comptes à rendre.

C'est là une nécessité criante au Canada aussi bien qu'au sein de l'appareil gouvernemental. Nous sommes rendus à la onzième heure, car je crois que les contribuables en sont presque au point où ils ne toléreront plus cette intervention de l'État sur le marché. Les sociétés de la Couronne du Canada sont trop liées entre elles, elles s'entrefinancent trop et il y a trop de communications entre leurs administrateurs pour qu'une société privée puisse survivre. Je ne veux pas d'un partage égal du marché entre le secteur privé et les sociétés publiques, car je crois que le nombre de sociétés de la Couronne serait alors trop important. La différence entre une société privée et une société publique réside dans le fait qu'une société privée ne peut survivre sans afficher un bilan positif.

Il est intéressant de noter les avantages que les sociétés de la Couronne ont par rapport aux principales sociétés privées. Ainsi, les employés de la *iCanadian Pacific Airlines disent qu'il est difficile de concurrencer la société nationale si bien gérée, Air Canada, car la dette de cette dernière est annulée; son fardeau administratif n'est donc pas normal. Les entreprises privées qui paient des impôts et qui doivent assurer une gestion responsable n'ont pas les moyens de rivaliser avec les sociétés de la Couronne qui ont beaucoup moins d'obligations.

Le problème fondamental, c'est celui de la liberté d'entreprise. Comme si le mouvement de concentration des entreprises dans le secteur privé ne suffisait pas, nous autorisons l'accélération de ce processus en permettant au secteur public de contrôler tous les aspects de notre existence et ce faisant, nous perdons notre liberté de choix. Et quand on perd sa liberté de choix, on perd sa liberté tout court. L'histoire nous a appris que lorsque cette situation se produit, c'est parce que l'on veut dominer les individus. Je ne veux pas que notre système disparaisse. Je voudrais que les sociétés de la Couronne et les services publics rendent des comptes et je pense que la réforme du Parlement devrait favoriser ce processus.

J'invite instamment les députés de la majorité à voter en faveur de cet amendement qui préconise de supprimer du bill C-102 la disposition prévoyant que les sociétés d'État ont le statut de mandataires de Sa Majesté, car cette disposition est très grave. Je voudrais également qu'ils précisent les aspects légaux pour que nous sachions exactement le rapport qu'il y a entre une société régie par la loi sur les sociétés commerciales canadiennes et une autre régie elle par la loi sur l'administration financière.

Pour que les sociétés créées par le ministre soient obligées de rendre des comptes, il faudrait qu'elles soient assujetties aux dispositions de la loi sur l'administration financière. En faisant allusion à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes dans le bill C-102, on sème la confusion. J'imagine que c'est voulu et qu'on veut nous empêcher d'enquêter, compte tenu de notre emploi du temps et de notre volume de travail.

Le point soulevé par l'amendement présenté par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe est de loin le plus sérieux que nous ayons eu à considérer. Le ministre n'a pas vraiment besoin des pouvoirs que lui accorde le projet de loi et je m'étonne qu'il n'ait pas compris notre message répété à plusieurs reprises en comité. Si le projet de loi vise effectivement l'objectif mentionné en comité, le ministre n'a pas besoin des pouvoirs supplémentaires que lui confère le projet de loi. C'est une mauvaise mesure législative. Le ministre n'a pas besoin des pouvoirs en question et je voudrais qu'on abandonne le bill. Il dispose déjà de tous les pouvoirs voulus. Selon moi, en conférant aux sociétés de la Couronne le statut de mandataires, on fait insulte au président du Conseil du Trésor qui a déjà présidé le comité permanent des comptes publics où il a, plusieurs années durant, effectué un travail considérable sur cette question.

J'exhorte les députés à en revenir au stade où il faut rendre des comptes aux citoyens. Ne créons pas de gouvernement au sein du gouvernement, d'organismes sur lesquels on n'a aucun droit de regard. J'exhorte les députés d'en face à appuyer cet amendement pour que le bill soit amélioré au moins de moitié. Il n'est vraiment pas facile d'améliorer une mesure qui ne vaut rien et nous ferions peut-être bien de nous débarrasser purement et simplement du projet de loi.

Enfin, je signale que les sociétés de la Couronne n'ont pas besoin de ces pouvoirs et que le gouvernement du Canada ne devrait pas se porter systématiquement garant de leurs erreurs et leurs dettes. Je trouve que ces sociétés devraient respecter la législation fédérale et provinciale. Elles devraient être soumises aux mêmes lois que les entreprises privées. Ce qui nous préoccupe, c'est que le cabinet ait le pouvoir de créer des sociétés de la Couronne. La présence d'un État dans l'État nous inquiète, car ces sociétés se dérobent à la surveillance et à l'imputabilité préconisées par le comité permanent des comptes publics, par le vérificateur général; on a d'ailleurs essayé d'instaurer ce système en créant le poste de contrôleur général.

Nous les députés, nous n'avons pas l'occasion d'étudier le mandat des sociétés de la Couronne ni de voir si elles s'en acquittent comme il se doit et si elles atteignent leurs objectifs. La Chambre n'a aucun droit de regard sur les conseils d'administration, contrairement à ce qui se passe dans le secteur privé. Lorsque des entreprises d'État comme les sociétés de la Couronne veulent s'implanter sur le marché, quel mal y a-t-il à ce qu'elles se plient aux mêmes lois que les sociétés privées? Pourquoi accorder un avantage spécial aux sociétés de la Couronne en finançant leurs activités et en les protégeant et les isolant sur le plan juridique? Pourquoi les lois relatives aux cartels, à la concurrence, à l'intervention et toutes les autres lois valables pour le secteur privé ne le sont-elles pas pour le secteur public?

J'exhorte les députés à appuyer cet amendement. C'est extrêmement important, car aucun ministre ne devrait, à mon avis, détenir des pouvoirs aussi étendus.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement de l'amendement du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). A la page 17516 du hansard du 18 mai, le député a dit ce qui suit:

• (1730)

Combien de cas faudra-t-il citer à la Chambre avant que les députés, surtout les députés néo-démocrates, ne manifestent un peu plus de respect à l'égard de l'argent des contribuables, de l'argent qu'ils ont extorqué à nos concitoyens?

Les membres du parti conservateur se font du tort lorsque, pour essayer de faire modifier ce projet qui, j'en conviens, est mauvais à cause de la façon dont il traite de l'établissement de sociétés de la Couronne, ils se lancent dans une diatribe de droite, comme l'a souligné le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) dans son allocation de l'autre soir, contre le principe même des sociétés de la Couronne. Cette attitude est d'ailleurs à la base de beaucoup de leurs allocutions. Ils n'aident également pas leur cause lorsqu'ils disent que nous sommes prêts à jeter l'argent des contribuables par les fenêtres.

Je n'attribue pas ces propos au député qui m'a précédé, mais je tiens à lui souligner ce qui s'est passé dans ma province, la Colombie-Britannique. Un gouvernement provincial créditiste, c'est-à-dire un gouvernement provincial conservateur, au fond, a pris toutes les ressources des sociétés de la Couronne qui avaient été établies sous le précédent gouvernement NPD, comme la British Columbia Resource Investment Corporation. Les actions de cette société se vendaient à $6 et ont même atteint $8. Maintenant, elles ne valent plus qu'un peu plus de $3 et elles se retrouvent entre les mains d'actionnaires de moins en moins nombreux.

Dans ce cas, le gouvernement a dénationalisé un bien public qui appartenait à la population et en a fait une société dont les actions n'ont fait que diminuer. Cette dernière a été très mal gérée depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Qui jette par les fenêtres l'argent des contribuables? Je tenais à souligner ce simple fait. Cela dit, je suis d'accord avec certaines des observations livrées par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe.

Permettez-moi d'énoncer de nouveau brièvement le problème que pose ce projet pour les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous n'avons rien contre la création des sociétés de la Couronne, mais nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement ne pourrait pas les créer en en proposant une au Parlement. C'est sûrement, la meilleure façon de procéder. La question une fois débattue, la société de la Couronne pourrait être établie comme il se doit.

Nos vis-à-vis ont déclaré que c'était impossible, car l'étude par le Parlement prend trop de temps. La solution ne consiste pas à passer outre au Parlement et à continuer d'établir des sociétés par décret et à légiférer en marge des questions juridiques du Parlement. La solution logique serait une réforme parlementaire. Il ne faut pas invoquer l'absence de réforme parlementaire pour justifier de passer outre au Parlement. La solution logique réside dans une réforme parlementaire qui faciliterait le processus normal d'adoption des lois.

L'autre jour j'ai signalé que si le gouvernement n'avait pas modifié la loi sur le pipe-line de l'Alaska en 1978 en adoptant un décret du conseil sans consulter le Parlement, il ne serait pas dans la situation délicate où il se trouve actuellement au sujet du premier tronçon canadien. Nous aurions pu débattre la question à fond à la Chambre puis la renvoyer au comité qui aurait pu l'examiner. Cette décision n'aurait pas été ce qu'elle est devenue après coup, une mesure malavisée.

A notre avis, si le gouvernement veut établir une société de la Couronne, à laquelle nous ne nous opposons pas en principe contrairement à nos amis à ma droite, dans le domaine énergétique, par exemple, il y a une façon appropriée de le faire. On pourrait étendre le mandat de la société pour y inclure d'autres sources d'énergie, un programme d'utilisation rationnelle, une société énergétique régionale ou une société énergétique pour les Inuit afin de partager les ressources de la mer de Beaufort de concert avec d'autres sociétés de la Couronne. Il y a toutes sortes de possibilités. Toutefois un ministre de l'Énergie ne doit pas à un moment donné obtenir l'appui de quelques collègues du cabinet pour faire adopter à la sauvette un décret du conseil.

Quand j'ai fait allusion au ministre qui se disait socialiste et prétendait que c'était une politique socialiste, ce n'était pas tout à fait pour faire de l'esprit. J'ai dit que c'était une politique staliniste et non socialiste. Une politique socialiste se préoccuperait davantage de l'efficacité des opérations parlementaires, parce que c'est comme ça qu'il faut envisager le système. Je tenais à mettre les points sur les «i».

J'aimerais reprendre à mon compte certaines remarques du député de Regina-Ouest. Il a dit que nous allions appuyer cet amendement non pas parce que nous sommes opposés au principe des sociétés de la Couronne, mais parce que nous voulons améliorer le système. Nous pensons qu'à la longue les sociétés de la Couronne seraient ainsi mieux organisées et vraiment efficaces. Et contrairement à certains de mes amis à ma droite, nous voulons qu'elles soient efficaces.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

*Énergie, Mines et Ressources*

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[*Français*]

**L'hon. Yvon Pinard (au nom de M. Lalonde)** propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le bill C-102, loi modifiant la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'article 1,

*a*) en retranchant les lignes 37 à 41 de la version française, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(7)Il demeure entendu que ces sociétés ne peuvent constituer d'autres personnes morales dont l'activité principale n'est pas une des activités prévues au paragraphe (1).»

*b*) en retranchant les lignes 42 à 46, page 2, et les lignes 1 et 2, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(8) Dans les quinze premiers jours de séance du Parlement suivant la constitution de personne morale visée au paragraphe (1), le Ministre dépose ou fait déposer devant chacune des Chambres un exposé des motifs de cette constitution».

**M. Dennis Dawson (Louis-Hébert):** Monsieur l'Orateur, très brièvement, je voudrais faire remarquer premièrement que dans l'impression de l'avis de motion il y a eu une erreur et le côté français a été reproduit des deux côtés, mais de toute façon, la première partie de cet amendement, monsieur l'Orateur, vise uniquement à faire de la consistance entre la section anglaise et la section française en changeant les mots, cela est précisé par les mots «Il demeure entendu» . . .

En ce qui regarde la deuxième modification, monsieur l'Orateur, elle ne vise qu'à créer un peu plus de concordance avec le reste des amendements qui vont venir avec la motion nº 3 et d'assurer que, lorsqu'une société de la Couronne est constituée par le ministre, un exposé des motifs de cette décision est déposé à la Chambre des communes afin que les députés soient informés des raisons pour lesquelles cette société de la Couronne a été créée. Je pense bien, monsieur l'Orateur, que cette information répondra aux besoins du comité qui cherchait à obtenir le maximum d'informations et en ce qui regarde la possibilité de discuter de cette question-là par le biais de la motion nº 3, la majorité des objectifs visés par le comité sera retrouvée, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous ne nous opposons certainement pas à cette motion; nous l'approuvons. Nous sommes convenus de faire en sorte qu'elle soit rédigée en bon français au moyen de l'amendement à l'article 6(8) qui figure au bas de la page 2.

Je signale que cet amendement demandait au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), chaque fois qu'il crée une nouvelle société de la Couronne et qu'il a comparu devant un comité, de faire une déclaration à la Chambre pour expliquer les raisons qui ont motivé sa décision, ce qui donnerait à l'opposition l'occasion de riposter et de l'interroger. Il est intéressant de noter ce qui s'est produit au comité, monsieur l'Orateur: il y a eu un peu de chahut et deux députés libéraux ont accidentellement voté avec les députés de notre côté. Et voilà, c'est ainsi que l'amendement a été adopté. Je suis certain que les hauts fonctionnaires et le ministre les ont réprimandés sévèrement en privé pour avoir négligé leur travail au point d'acquiescer à une proposition de l'opposition.

• (1740)

Cependant, il semble que c'était en demander beaucoup trop au ministre que de s'attendre qu'il fasse une déclaration à la Chambre, et nous dise pourquoi il créerait une nouvelle société de la Couronne. C'est pourquoi l'amendement prévoit qu'il lui suffira de faire un exposé, de déposer un exposé. Ainsi, les hauts fonctionnaires le rédigeront en son nom et il pourra le déposer à la Chambre. Le ministre ne sera donc pas forcé d'accepter la tâche ingrate et la lourde responsabilité de lire lui-même l'exposé et puis d'avoir à répondre aux questions des députés. Nous comprenons tous que c'est vraiment trop en demander à un ministre de la Couronne. Bien entendu, nous accepterons n'importe quelle procédure en vertu de laquelle on déposera rapidement à la Chambre les exposés des bureaucrates sans avoir à déranger le ministre et le forcer à lire des textes que les fonctionnaires auront rédigés pour lui et qu'il serait peut-être appelé à défendre en répondant aux questions des députés.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je déclare la motion adoptée.

(La motion de M. Lalonde est adoptée.)

**M. Waddell:** Monsieur l'Orateur, une motion du gouvernement vise à modifier l'article 1. Je voudrais demander le consentement unanime afin de présenter un amendement à nous.

**M. Andre:** Le bill n'a qu'un seul article.

**M. Waddell:** L'amendement vise à modifier l'article 1, à la ligne 15 de la page 3.

**M. Andre:** Nous voulons aussi proposer une motion.

**M. Waddell:** Je crois comprendre que mes amis à ma droite, du parti conservateur, ont une motion à proposer avant la mienne. Nous pourrions peut-être la prendre en considération. Je suis d'avis que la meilleure façon de procéder dans le cas de notre amendement serait de l'étudier après celui des conservateurs mais avant celui du gouvernement, parce qu'il concerne le libellé original du bill, tel qu'il est, et non le nouveau libellé que le gouvernement pourrait faire adopter.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La présidence sait que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) demandera le consentement unanime de la Chambre afin de proposer un amendement. D'après l'ordre actuel des amendements, celui du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) sera présenté le premier à la Chambre, puis un amendement gouvernemental présenté par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Tout ce que je pourrais suggérer, c'est que pendant la discussion de l'amendement du député de Wellington-Dufferin-Simcoe le député de Vancouver-Kingsway pourrait s'occuper de l'ordre de discussion de ces motions.

**M. Andre** propose, au nom de M. Beatty:

Que l'on modifie l'article 1 du bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

A. En insérant après la ligne 2, à la page 3, ce qui suit:

7. Aucune société constituée conformément à l'article 6(10) ou au présent article, ou dont un nombre quelconque d'actions ont été acquises par le ministre au titre des mêmes articles, ne pourra sans l'autorisation du gouverneur en conseil:

*a*) obtenir la constitution d'une autre société ou

*b*) acquérir des actions d'une société qui deviendrait de ce fait sa filiale au sens de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

B. En remplaçant les lignes 3, 4 et 5, à la page 3, par ce qui suit:

8(1). Le décret du gouverneur en conseil pris en application des articles 6(1) ou 7 est déposé devant le Parlement dans les . . .

Monsieur l'Orateur, cet amendement vise à prévoir les mêmes restrictions, si minimes soient-elles, à l'égard de la constitution de filiales que celles qui s'appliquent à la constitution de nouvelles sociétés de la Couronne. Autrement dit, monsieur l'Orateur, une fois modifié, le bill obligera le ministre, s'il désire créer une nouvelle société de la Couronne, à déposer tout d'abord une déclaration à la Chambre des communes indiquant pourquoi la nouvelle société de la Couronne sera créée. Une fois que cet amendement aura été adopté, on pourra présenter une motion de rejet ou une motion de ratification, si elle provient du gouvernement, qui sera débattue à la Chambre pendant trois heures, après quoi la Chambre se prononcera pour agréer ou rejeter la création de la nouvelle société de la Couronne.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, si cet amendement n'est pas adopté, vu qu'une société peut être constituée et créer ensuite une filiale, il est possible qu'une nouvelle société de la Couronne soit établie. Toutes les restrictions minimes prévues à l'heure actuelle en ce qui a trait à la présentation d'une motion de rejet, d'une déclaration du ministre, et ainsi de suite continueraient d'exister, mais cette société de la Couronne pourrait alors créer un nombre illimité de filiales. Toutes ces filiales seraient créées sans que le Parlement le sache ou en connaisse les raisons. Ces filiales auraient tous les pouvoirs de la société de la Couronne principale. Elles pourraient contracter des dettes au nom de la Couronne. Elles pourraient entreprendre toutes sortes d'activités qui pourraient servir à donner des faveurs administratives et faire toutes sortes de choses sans que la Chambre puisse savoir ce qui se passe et encore moins demander des comptes.

Je demande donc aux ministériels et aux députés du Nouveau parti démocratique de songer sérieusement à adopter cette motion. Cela ne va pas certainement pas ôter au gouvernement tous ses moyens. Cet amendement précise simplement que si nous établissons des sociétés de la Couronne, directement ou en créant des filiales, nous devons exercer le même genre de contrôle, si faible soit-il, sur les deux types de sociétés de la Couronne. Voilà ce que nous garantirait cet amendement sans empêcher aucunement le gouvernement de poursuivre les objectifs fondamentaux du bill C-102, même si nous nous y opposons de façon générale.

Néanmoins, si le gouvernement décide, comme il en a manifestement l'intention, de maintenir le bill C-102 qui lui permet de créer des sociétés de la Couronne, nous lui demandons au moins de reconnaître qu'il faut également y inclure les filiales pour respecter vraiment les principes de l'imputabilité. Cet amendement réglerait ce genre de problème.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A mon avis, les non l'emportent. En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

• (1750)

J'ai sous les yeux une motion présentée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) mais la présidence accorde la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui invoque le Règlement, à condition qu'il demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter d'abord sa propre motion.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime. Je crois qu'il serait plus simple de traiter brièvement de notre motion tout de suite puisqu'elle nous renvoie au texte du bill . . . et je crois qu'il y a consentement. Je propose donc ma motion et demande au député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) de la commenter brièvement. La voici:

*Énergie, Mines et Ressources*

Qu'on modifie le bill C-102, loi modifiant la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'article 1 *a*)

en retranchant la ligne 15, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je lui avais plutôt proposé de demander le consentement unanime à la Chambre pour présenter sa motion avant la motion du ministre. Voilà ce que je suis prêt à permettre si cela convient au député.

**M. Waddell:** Oui, cela me convient.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député de Vancouver-Kingsway demande le consentement unanime pour que sa motion soit insérée avant celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La Chambre est-elle unanime?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Maintenant le député de Vancouver-Kingsway ou le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) peuvent débattre la motion nº 6.

**M. Waddell** propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le bill C-102, loi modifiant la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'article 1

*a*) en retranchant la ligne 15, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cas, par au moins dix députés ou quinze»

*b*) en retranchant la ligne 26, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«de cinq heures; le débat terminé, le prési-»

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je ne dirai que quelques mots sur cet amendement d'importance plutôt secondaire qui vise à ramener de 30 à 10 le chiffre prévu dans le projet de loi C-102 sous sa forme actuelle.

La contre-résolution est l'un des choix qui nous seront offerts aux termes de ce projet de loi. Dans d'autres lois, il faut dix députés pour demander une contre-résolution. Par exemple, l'article 52 de la loi sur l'administration du secteur pétrolier autorise dix députés à présenter une contre-résolution, s'ils s'opposent à l'établissement unilatéral du prix du pétrole ou du gaz naturel par le gouvernement. L'amendement que nous proposons vise à modifier une disposition que le gouvernement a acceptée au comité, laquelle vise à ramener ce nombre de 50 à 30. Avec notre amendement nous proposons de ramener de 30 à 10 le nombre de députés nécessaires pour présenter une contre-résolution. Cela nous semble éminemment raisonnable. Et cela correspond à la pratique observée dans le cas d'autres mesures législatives. Avant que le gouvernement ne puisse agir, les députés devraient pouvoir exercer les fonctions pour lesquelles ils ont été élus.

La deuxième partie de l'amendement consiste à supprimer de la page 3 du projet de loi le délai maximum de trois heures prévues pour le débat et de le remplacer par un délai maximum de cinq heures. De toute évidence, cet amendement a pour objet d'assurer que le débat ne soit pas indûment prolongé, mais en même temps que la Chambre, les députés et les Canadiens soient protégés. La tenue d'un débat de trois heures un mercredi—ou de trois heures un vendredi—ne nous laisserait pas beaucoup de temps de bien exposer à la population les questions à l'étude.

Voilà les deux raisons fondamentales pour lesquelles nous proposons cet amendement et je demande aux députés d'y souscrire.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A mon avis, les non l'emportent.

**M. Andre:** L'amendement est rejeté, sur division.

(La motion nº 6 de M. Waddell est rejetée.)

**L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose:

Motion nº 3.

Qu'on modifie le bill C-102, loi modifiant la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'article 1, en retranchant les lignes 8 à 35, page 3, et les lignes 1 à 32, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le décret déposé dans les conditions prévues au paragraphe (1) entre en vigueur le vingtième jour de séance suivant son dépôt, sauf si, avant ce jour, l'une des conditions suivantes se réalise:

*a*) une motion adressée à la Chambre des communes en vue de la ratification du décret et signée par un ministre de la Couronne est remise au président de cette chambre;

*b*) à défaut de remise d'une motion conformément à l'alinéa *a*), une motion adressée à la Chambre des communes en vue du rejet du décret et signée par au moins trente députés est remise au président de cette chambre.

(3) La Chambre des communes saisie d'une motion visée au paragraphe (2) étudie celle-ci dans les six jours de séance suivant sa remise.

(4) La motion mise à l'étude conformément au paragraphe (3) fait l'objet d'un débat ininterrompu, d'une durée maximale de trois heures; le débat terminé, le président de la chambre met immédiatement aux voix toute question nécessaire pour décider de la motion.

8. Le décret qui a fait l'objet d'une motion de ratification visée à l'alinéa 7(2)a) et étudiée conformément au paragraphe 7(3) mais non adoptée est annulé.

9. Le décret qui a fait l'objet d'une motion de rejet visée à l'alinéa 7(2)b) et adoptée est annulé.

10. (1) En cas d'adoption d'une motion de ratification visée à l'alinéa 7(2)a) et étudiée conformément au paragraphe 7(3), la Chambre des communes adresse un message au Sénat pour l'en informer et requérir son agrément.

(2) Le Sénat étudie la motion déjà adoptée par la Chambre des communes dans les cinq jours de séance suivant la réception du message visé au paragraphe (1).

(3) La motion mise à l'étude conformément au paragraphe (2) fait l'objet d'un débat ininterrompu, d'une durée maximale de trois heures; le débat terminé, le président du Sénat met immédiatement aux voix toute question nécessaire pour décider de l'agrément.

(4) Le décret qui a fait l'objet d'une motion de ratification étudiée et agréée par le Sénat conformément au paragraphe (2) entre en vigueur dès l'agrément.

(5) Le décret qui a fait l'objet d'une motion de ratification étudiée par le Sénat conformément au paragraphe (2) mais non agréée est annulé.

11. (1) En cas de non-adoption d'une motion de rejet visé à l'alinéa 7(2)*b*) et étudiée conformément au paragraphe 7(3), le décret qui a fait l'objet de la motion entre en vigueur le cinquième jour de séance suivant le défaut par la Chambre des communes d'adopter la motion sauf si, avant ce jour, une motion en vue du rejet du décret signée par au moins quinze sénateurs est remise au président du Sénat.

(2) Le sénat saisi de la motion visée au paragraphe (1) étudie celle-ci dans les six jours de séance suivant sa remise.

(3) La motion mise à l'étude conformément au paragraphe (2) fait l'objet d'un débat ininterrompu, d'une durée maximale de trois heures; le débat terminé, le président du Sénat met immédiatement aux voix toute question nécessaire pour décider de la motion.

(4) Le décret qui fait l'objet d'une motion étudiée conformément au paragraphe (2) et adoptée par le Sénat est annulé.

(5) Le décret qui fait l'objet d'une motion étudiée conformément au paragraphe (2) mais non adoptée par le Sénat entre en vigueur dès le défaut d'adoption.

12. Un décret pris en vertu du paragraphe 6(1) et déposé devant le Parlement mais qui n'est pas en vigueur est annulé par la dissolution ou la prorogation du Parlement.

13. Pour l'application de la présente loi, tout jour ou l'une ou l'autre chambre du Parlement siège est un jour de séance.

**M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, j'expliquerai très brièvement que l'amendement énonce la procédure relative aux motions de ratification ou de rejet et prévoit ce qui suit:

Une motion de rejet ne peut être déposée que si aucune motion de ratification ne l'a été.

Si la Chambre n'adopte pas une motion de ratification qui a été déposée, le décret est annulé et le Sénat ne joue donc aucun rôle.

Si une motion de ratification est adoptée par la Chambre, le Sénat aura l'occasion d'étudier le décret. Si elle est agréée par le Sénat, le décret entrera en vigueur. Si le Sénat ne l'agrée pas, le décret est annulé.

Si la Chambre adopte une motion de rejet qui a été déposée, le décret est annulé et le Sénat ne joue aucun rôle.

Si la Chambre n'adopte pas une motion de rejet qui a été déposée, le Sénat a l'occasion d'étudier le décret. Si elle est agréée par le Sénat, le décret entre en vigueur. S'il ne l'agrée pas, le décret est annulé.

Enfin, il convient de noter que l'amendement prévoit la procédure à suivre en cas de dissolution ou de prorogation du Parlement. Dans ces cas, le décret qui a été déposé au Parlement, mais n'est pas entré en vigueur, est annulé.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, nous avons étudié la question en comité pendant un certain temps, et avant que le comité commence ses travaux, le député de Wellington-Dufferin- Simcoe (M. Beatty) avait fait un discours très concis et très judicieux sur la question à la Chambre. Le député de Skeena (M. Fulton) avait fait la même chose. Les deux partis de l'opposition estimaient que cette procédure des motions de rejet était, au mieux, bien peu satisfaisante. Comme l'a fait remarquer le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, au pire, cette procédure est peut-être même anticonstitutionnelle.

La question a été étudiée au comité de façon assez approfondie. Le gouvernement a proposé une modification, mais il semblerait que nous ayons toujours la tâche peu agréable d'étudier un bill prévoyant le recours à cette procédure.

La raison pour laquelle nous avons proposé une modification il y a quelques instants—peut-être aurait-il fallu le dire à ce moment-là—c'est qu'il est toujours possible qu'un parti à la Chambre n'ait pas trente députés. Par exemple, en 1979 quand je suis entré à la Chambre pour la première fois, mon parti n'en comptait que 26. Même si le cas s'était présenté, nous n'aurions pas eu le nombre nécessaire pour proposer une telle motion. Nous en comptons maintenant 32. Qu'y a-t-il de magique au chiffre 30? Si le gouvernement avait vraiment voulu se montrer démocratique, il aurait pu réduire le chiffre à dix. Il est peut-être trop tard, mais nous n'avons pas encore résolu le problème de la procédure relative aux motions de rejet.

Cela nous ramène au problème initial que pose la création d'une société de la Couronne. Le gouvernement a demandé en somme l'autorisation de créer des sociétés de la Couronne en vertu d'un décret du conseil et de permettre un simulacre d'examen parlementaire, puisqu'il a accepté qu'on présente une motion de rejet et ainsi de suite. Toutefois, le Parlement ne peut débattre la question à fond comme il aurait pu le faire si le gouvernement avait présenté un projet de loi qui aurait franchi l'étape de la deuxième lecture, celle de l'étude en comité et qui serait revenu à la Chambre pour y subir la troisième lecture. C'est la façon d'agir appropriée et voilà pourquoi l'article 1 du projet de loi souffre encore d'un vice de forme.

Je constate qu'il est six heures monsieur l'Orateur. Je pourrais peut-être terminer brièvement mes observations quand nous reprendrons le débat sur la question probablement mardi prochain, débat qui sera suivi immédiatement de la mise aux voix.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La présidence se demande ce que le député de Vancouver-Kingsway compte faire.

**M. Waddell:** Puis-je dire qu'il est 6 heures monsieur l'Orateur?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député veut-il que je signale qu'il est 6 heures et que je m'abstienne de mettre la motion aux voix?

**M. Waddell:** Oui, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité de l'article 2 (1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 20 mai 1982**

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, le programme économique du gouvernement libéral est une catastrophe. Le chômage s'aggrave, les taux d'intérêt demeurent élevés et l'inflation s'accentue. Le Canada est au bord de l'abîme. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la Chambre exige la démission du premier ministre et de son cabinet avant que le Canada ne coure à sa perte.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et le parti conservateur sont le seul espoir du Canada.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

### LE CANADIEN NATIONAL

LES MISES À PIED À WINNIPEG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, les réductions malavisées de VIA Rail, le congédiement de 1,200 travailleurs par le CN aux ateliers Transcona à Winnipeg et les programmes économiques catastrophiques que le gouvernement actuel impose aux Canadiens ont provoqué un niveau de chômage qui est le pire qu'on ait vu depuis la crise économique. Je propose donc, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a pu constater à maintes reprises l'échec de ses initiatives dans sa propre ville, agisse immédiatement pour mettre fin au chômage qui augmente en flèche à Winnipeg et d'un bout à l'autre du Canada en faisant rappeler les 1,200 travailleurs aux ateliers Transcona du CN à Winnipeg.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE LA LIBÉRATION PAR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES DU POÈTE UKRAINIEN IVAN SVITLYCHNY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente qui, je crois, obtiendra l'appui de tous les députés de la Chambre.

En 1972, le poète et homme de lettres ukrainien Ivan Svitlychny a été condamné à 12 ans d'emprisonnement pour de prétendus crimes contre le régime. Il a passé 7 ans dans un camp de travail et il purge actuellement une peine de cinq ans d'exil intérieur. L'année dernière, il a eu deux attaques et son état est grave. Paralysé du côté gauche, il ne peut pas parler; il souffre de lésions à la colonne vertébrale et de troubles rénaux graves. Pour survivre, il faut absolument qu'il soit libéré et autorisé à rejoindre sa sœur, au New Jersey, où il pourra obtenir le traitement médical que nécessite son état. Par conséquent, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith) et le député de Mission-Port Moody (M. Rose), je propose:

Qu'étant donné la gravité de l'état de M. Svitlychny, la Chambre exhorte les autorités soviétiques à libérer Ivan Svitlychny en conformité de l'Article 100 du code russe des travaux forcés SFSR qui stipule que les condamnés souffrant de maladies graves peuvent obtenir une commutation de peine, et que M. Svitlychny soit autorisé à rejoindre sa sœur au New Jersey.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

### LE DÉSARMEMENT

ON DEMANDE LA MISE AU RANCART DES ARMES NUCLÉAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, en ce jour de la pétition des Canadiennes pour la paix, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Sous l'autorité du président du Conseil privé (M. Pinard), le ministre chargé de la planification des mesures d'urgence, le gouvernement continue à fournir à la population de la documentation concernant les mesures d'urgence, y compris une brochure où il décrit onze moyens de survivre. Or, lors des audiences que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a consacrées à la sécurité et au désarmement, des spécialistes ont déclaré à maintes et maintes reprises aux députés devant lesquels ils témoignaient que personne ne survivrait à une guerre nucléaire. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

*Article 43 du Règlement*

Que le ministre cesse de conseiller aux Canadiens 11 moyens de survivre à une guerre nucléaire, qu'il prête l'oreille aux propos de l'un des propres conseillers supérieurs du gouvernement, le Dr G. R. Lindsey, chef du Centre d'analyse et de recherche opérationnelle du ministère de la Défense nationale, lorsqu'il déclare que «une guerre nucléaire signifierait bel et bien la fin de la vie telle que nous la connaissons», et que le gouvernement favorise la survie d'une part en insistant le mois prochain aux Nations Unies pour que les pays cessent de fabriquer des armes nucléaires et s'engagent à ne jamais être les premiers à les utiliser, et d'autre part en abandonnant définitivement les projets d'essai des missiles de croisière au Canada.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARLEMENTAIRES

### LA RÉDUCTION DE L'INDEMNITÉ DES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je propose, avec l'appui du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que tous les députés acceptent de bonne grâce que leur indemnité de base pour le reste de la 32e législature soit réduite de 10 p. 100 et que l'on affecte le million et demi de dollars découlant chaque année de cette diminution de salaire à la création de 1,000 emplois d'été pour étudiants tous les ans.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

• (1410)

## LES PIPE-LINES

### LA CONSTRUCTION DU GAZODUC JUSQU'AUX PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources promet depuis des mois aux Canadiens de l'Atlantique que le gazoduc se rendra de Québec jusqu'à leur région. Le premier ministre a déclaré que celui-ci constituait un facteur d'unité aussi vital pour le pays que les chemins de fer. Je propose, avec l'appui du député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre invite le gouvernement à témoigner de sa sincérité envers les Canadiens de l'Atlantique et à appuyer le prolongement du gazoduc au-delà du Saint-Laurent en acceptant unanimement cette motion ou à étaler son mépris pour eux en la rejetant.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'IMMIGRATION

### L'ADMISSION DE RÉFUGIÉS POLONAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, hier soir, des centaines de personnes se sont réunies sur la colline parlementaire pour féliciter la Polish Alliance of Canada qui célébrait son 75e anniversaire. Elles ont attendu avec impatience que le ministre d'État (Multiculturalisme) annonce qu'un plus grand nombre de Polonais réfugiés dans des camps autrichiens seraient admis au Canada, mais en vain. Je propose donc, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le gouvernement fasse fi de la bureaucratie et cesse d'utiliser des moyens dilatoires afin d'admettre au pays dans des délais beaucoup plus brefs, un plus grand nombre de Polonais réfugiés en Autriche.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## LES PARLEMENTAIRES

### LE DISCOURS DE M. EVANS SUR LE BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour m'opposer vivement aux remarques que le député d'Ottawa-Centre aurait faites quand il a accusé les Canadiens, qui s'attendaient à des résultats plus positifs du budget de novembre, de vouloir faire les pique-assiettes. Peut-on s'attendre à autre chose de la part d'un économiste amateur qui a passé toute sa vie active à acquérir des connaissances économiques livresques ou à s'empiffrer aux frais des contribuables. Je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que le député d'Ottawa-Centre, ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances, s'excuse auprès des Canadiens pour ses remarques déplacées et inexactes à propos de l'objet et l'effet de ce document désastreux que le gouvernement a eu le front d'appeler un budget.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LES FORCES CANADIENNES

### LA RÉVISION DES ÉCHELLES DE TRAITEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, la solde et les avantages sociaux des membres des Forces armées canadiennes sont vraiment lamentables. Le gouvernement libéral porte l'insulte à son comble en haussant de beaucoup le loyer des logements familiaux et en forçant leurs occupants à payer dorénavant tous les services et le chauffage. La grande majorité de ces maisons ont plus de 30 ans et sont mal isolées, ce qui veut dire des frais de chauffage très élevés pendant nos hivers canadiens rigoureux. Ces dépenses, qui viennent s'ajouter au coût de la vie déjà élevé pour les familles de militaires et qu'aucune hausse de solde ne vient atténuer, n'est rien de moins que criminelle. Je propose donc, appuyé par le député de Calgary-Sud (M. Thomson):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Défense nationale de renvoyer immédiatement la question de la solde, des allocations et des avantages sociaux, y compris les loyers, des membres des Forces armées, au groupe de travail sur l'imposition et les allocations des habitants du Nord, à titre de cas très spécial et très urgent, en vue de redonner aux membres des Forces armées canadiennes le niveau de vie qu'ils méritent tant.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

* * *

## L'AGRICULTURE

### L'OCTROI DE PRÊTS À FAIBLE INTÉRÊT AUX AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, les réunions d'hier et d'aujourd'hui avec les représentants de groupes affiliés à la Fédération canadienne de l'agriculture prouvent une fois de plus que les agriculteurs en difficulté doivent absolument pouvoir obtenir des emprunts à un meilleur taux d'intérêt. Aussi, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances et au ministre de l'Agriculture de présenter immédiatement un projet de loi portant sur l'octroi de prêts à 10 p. 100 aux agriculteurs en difficulté par la Société du crédit agricole et l'utilisation d'une formule analogue à l'obligation pour la petite entreprise pour permettre de prêter à taux d'intérêt peu élevé l'argent des agriculteurs à la retraite en reportant l'impôt sur les gains en capital réalisés sur cet argent.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

• (1415)

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

### LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il est certainement au courant du peu de confiance des consommateurs, comme vient de le révéler l'indice du Conference Board. En effet, alors que celui-ci atteignait son sommet, soit 96, lorsque le ministre a déposé son premier budget en 1980, il vient de tomber à 61, son niveau le plus bas jamais atteint. Le ministre a certainement droit à sa part de responsabilité pour cette baisse de confiance atterrante.

S'il tient à redonner une certaine confiance aux Canadiens, le ministre voudrait-il leur laisser aujourd'hui une lueur d'espoir en leur déclarant que si les taux d'intérêt baissent aux États-Unis, comme c'est à prévoir, il laissera les taux canadiens baisser d'un pourcentage équivalent?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, il n'existe absolument aucune différence, quant au principe, entre le député et moi-même.

**M. Crosbie:** Quelle insulte!

**M. MacEachen:** Je partage l'opinion qu'il a émise dans sa question. Pour avoir la moindre chance de redressement, il faut que les taux d'intérêt américains baissent. La conjoncture canadienne permettrait alors un fléchissement de nos taux d'intérêt.

**M. Wilson:** Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Il n'a pas dit qu'il laisserait les taux d'intérêt baisser d'un pourcentage équivalent.

### ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER À RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊTS

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, on a annoncé aujourd'hui que les mises en chantier, plus précisément de maisons unifamiliales, avaient diminué de 58 p. 100 durant la première partie de l'année. De toute évidence, cette situation a entraîné une perte considérable d'emplois, de sorte qu'il est d'importance primordiale d'abaisser les taux d'intérêt. Je répète ma question au ministre. S'engagera-t-il formellement si les taux d'intérêt aux États-Unis—auxquels ils imputent tous les problèmes qui ont surgi au Canada—fléchissent sous peu, à laisser les taux d'intérêt au Canada, notamment le taux hypothécaire si important dans le domaine de l'habitation, baisser d'autant?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je peux assurer au député que la nouvelle que j'accueillerais avec le plus de satisfaction serait la diminution des taux d'intérêt aux États-Unis. A mon avis, si les intérêts baissaient de plusieurs points de pourcentage aux États-Unis, ils pourraient également baisser au Canada. Voilà qui est très clair.

Le député m'a demandé de lui donner l'assurance que les taux fléchiraient d'autant au Canada. Je ne peux lui donner une assurance de ce genre. Nous avons formulé des instances aux dirigeants américains depuis le sommet du mois d'août dernier—plus récemment à Paris et à Helsinki—leur recommandant de réduire leur déficit afin d'entraîner la baisse des taux d'intérêt. J'estime que le gouvernement américain tente d'en arriver à une entente avec le Congrès afin de réduire le déficit ce qui permettrait d'abaisser les taux aux États-Unis.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, cela fait maintenant plus de 18 mois que le ministre rejette le blâme sur les États-Unis pour ce qui nous arrive. Les taux d'intérêt élevés et nos problèmes de chômage sont attribuables, selon lui, aux États-Unis. Il lui faut choisir. Il doit soit prendre un engagement clair pour redonner confiance aux investisseurs, soit cesser de blâmer les États-Unis pour tout ce qui nous arrive, comme il le fait depuis 18 mois.

La question est donc: s'engagera-t-il envers les Canadiens à diminuer proportionnellement nos taux d'intérêts lorsqu'ils diminueront aux États-Unis? Dans le cas contraire, admettra-t-il que les problèmes que nous connaissons découlent de son budget et de sa politique économique?

• (1420)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député déforme les faits. Ce n'est pas moi qui ai soulevé la question des États-Unis; je n'ai pas non plus, durant la période des questions d'aujourd'hui, attribué aux États-Unis les taux d'intérêts élevés; c'est le député qui l'a fait.

**M. Wilson:** D'habitude, c'est vous Allan; vous ne pourrez vous en sortir comme cela.

**M. MacEachen:** C'est un fait qui est reconnu par tous les ministres des Finances du monde industrialisé. J'ai d'ailleurs rencontré 22 d'entre eux. Ils ont tous signé un communiqué déclarant exactement ce que le député prétend; c'est à dire que les taux d'intérêts très élevés aux États-Unis empêchent une relance. Personne plus que moi ne veut que les taux diminuent aux États-Unis. Le député parle également de confiance. Je crois que le moyen le plus rapide d'accélérer la perte de confiance dans notre pays serait d'accepter la suggestion du député et de prendre aujourd'hui l'engagement que toute réduction des taux d'intérêts aux États-Unis sera suivie par une réduction équivalente au Canada, quelle que soit la situation économique.

**M. Wilson:** Il vous faut choisir.

**M. MacEachen:** La mesure préconisée par le député n'est pas de celles que j'aimerais utiliser pour redonner confiance aux investisseurs.

LES SECTEURS DE LA PETITE ENTREPRISE ET DE L'AGRICULTURE

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il est bien évident que le ministre n'est pas disposé à tempérer de quelque façon sa politique de taux d'intérêt élevés, pourrait-il nous dire maintenant ce qu'il a l'intention de faire pour alléger le fardeau que lui et son gouvernement font peser tout particulièrement sur les chefs de petites entreprises et les agriculteurs, ou le ministre est-il prêt à laisser tranquillement se poursuivre ses programmes désastreux et à regarder mourir ces secteurs essentiels de notre économie qui, comme il le sait, emploie plus de 60 p. 100 de la main-d'œuvre du Canada? Quelle action est-il prêt à entreprendre pour aider ces deux secteurs principaux de notre économie?

**M. Paproski:** Il pourrait commencer par démissionner.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député pose sa question purement pour la forme. Ce n'est absolument pas une demande d'information.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Seriez-vous dur d'oreille?

**M. MacEachen:** Je dirai au député que je suis très conscient des problèmes des petites entreprises et des exploitations agricoles. Nous avons déjà pris des mesures spéciales pour aider ces deux secteurs. Si de nouvelles mesures s'avèrent nécessaires, je les annoncerai à la Chambre au moment approprié.

**M. Jelinek:** Madame le Président, si le ministre croit que les obligations pour l'expansion de la petite entreprise sont la solution à ce problème, je peux lui dire que, de l'avis du directeur des services de commercialisation au Canada de la Banque de la Nouvelle-Écosse, les demandes de prêts dans le cadre du programme actuel d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise sont 94 p. 100 moins nombreuses qu'elles ne l'étaient dans le cadre du programme original. En fait, un sondage mené auprès de vingt banques de ma propre circonscription de Halton indique qu'aucun prêt n'y a été consenti à cause des dispositions qui ont été adoptées en novembre dans le budget du ministre et qui ont rendu ce programme inefficace. Toutefois, si le ministre veut une question précise, la voici.

L'OBLIGATION POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, le ministre est-il disposé à assouplir les restrictions qui entourent actuellement l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et à la rétablir dans son état antérieur, de sorte que les petits commerçants et les agriculteurs puissent s'en prévaloir maintenant qu'ils en ont besoin, avant qu'il ne soit trop tard? J'exhorte le ministre à l'action.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le changement apporté à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise dans le budget avait pour but de s'assurer que les fonds disponibles aillent aux plus démunis dans le pays.

**M. Wilson:** Personne n'en a vu l'ombre.

**M. MacEachen:** Voilà notre objectif. Si le député me demande de faire fi des plus démunis et de restructurer l'obligation de façon à ce que des gens qui en ont moins besoin en obtiennent plus rapidement, je devrai songer très sérieusement à sa proposition. Je prierais le député de ne pas rejeter aussi cavalièrement qu'il l'a fait les changements apportés à l'obligation dans le budget. Par exemple, en donnant accès à l'obligation aux petites entreprises non constituées en sociétés et aux exploitations agricoles, nous nous sommes rendus aux instances des deux côtés de la Chambre. Hier, j'ai annoncé à la Fédération canadienne de l'agriculture qu'à la suite de ce changement apporté à l'obligation, nous avions injecté 100 millions de dollars dans le secteur agricole. Je pense que ce n'est pas une somme négligeable.

• (1425)

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AUX PARTISANS DU GOUVERNEMENT—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Il n'y a pas bien longtemps, dix députés libéraux de l'arrière-ban et le solliciteur général se sont plaints amèrement de la politique économique fédérale. Le solliciteur général a dit que c'était «une catastrophe», ce qui est un euphémisme.

Aujourd'hui, d'après le journal *La Presse*, un autre groupe de libéraux, 15 cette fois-ci, critiquent violemment la politique économique du gouvernement. Dans un document normalement secret, dont j'ai une copie sous les yeux, ces libéraux disent que la situation économique est «très grave» et que le gouvernement doit montrer qu'il «est fermement décidé à gouverner». Puisque ces députés libéraux sont enfin de l'avis des autres Canadiens et qu'ils reconnaissent l'incurie du gouvernement dans le domaine économique, quand les Canadiens peuvent-ils compter que le gouvernement du Canada passera à l'action?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député parle d'un document qui a fait l'objet d'une fuite, et dont le texte serait paru dans les journaux. J'ignore de quel document il s'agit, mais je n'ai aucunement lieu de croire qu'il était signé par des membres de ce caucus. Il s'agit de considérations sur l'économie. Le député affirme que des députés de ce côté-ci de la Chambre jugent la situation économique très préoccupante et demandent que l'on y remédie; précisément ce que le gouvernement n'a jamais cessé de prétendre.

**M. Broadbent:** Non, madame le Président, ces députés répètent ce que nous disons depuis des mois, à savoir que le gouvernement n'a pas la volonté d'intervenir et qu'il doit l'acquérir. J'enverrai bien volontiers au premier ministre la copie de ce document qui porte le nom de 15 députés libéraux, y compris celui d'un ministre de la Couronne.

LE RÔLE DES BUREAUCRATES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais rapporter au premier ministre l'un de leurs jugements. Ils ont dit que la structure des ministères du gouvernement paralyse toute action efficace des ministres et décourage toute initiative concrète. Compte tenu de cette condamnation grave du cabinet, le premier ministre est-il prêt à reconnaître que ce sont les bureaucrates, et non plus les représentants élus qui constituent le cabinet, qui orientent les politiques? Le cabinet a-t-il perdu le contrôle?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je le répète, madame le Président, je réponds sans avoir eu, comme le député, la chance de lire ce document. C'est un fait qu'au sein de notre propre caucus tout au moins, nous nous exprimons avec la plus grande franchise et avec la plus grande ouverture d'esprit . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** . . . et que nous nous efforçons entre nous de toujours améliorer les mécanismes et les rouages du gouvernement.

**Une voix:** En faisant de la propagande!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Les députés conservateurs ne devraient pas être jaloux, madame le Président, simplement parce que leurs collègues néo-démocrates posent une question sur trois. Ils devraient me laisser répondre, quitte à se remettre à hurler à leur goût quand c'est leur propre chef qui pose des questions.

**M. Shields:** Ne soyez pas si susceptible!

**M. Trudeau:** Je ne suis pas susceptible; je pense seulement que vous vous couvrez de ridicule, voilà tout.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** A l'ordre. J'exhorte les députés à répondre aux questions sans se soucier des chahuteurs.

**M. Broadbent:** Madame le Président, le premier ministre devrait le savoir, cela n'intéresse absolument pas les Canadiens de savoir s'il trouve que nous nous couvrons de ridicule ou qu'il est susceptible; ce qu'ils veulent, c'est un premier ministre vraiment désireux de gouverner le Canada. Voilà, à mon avis, ce qu'ils veulent.

**Des voix:** Bravo!

LES PROBLÈMES DE L'OUEST DU CANADA

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, il reste une dernière affirmation sur laquelle je demande au premier ministre son avis, qu'il soit susceptible on non. Selon les auteurs du document—et cela revêt un grand intérêt pour une partie importante du Canada—les problèmes et les préoccupations des provinces de l'Ouest ne trouvent toujours pas la place qui leur revient dans le processus décisionnel du gouvernement. Quelle condamnation! Plus de deux ans après les élections de 1980, le premier ministre est-il d'accord avec les 14 libéraux de l'arrière-ban et le ministre de la Couronne qui ont signé ce document, pour dire que le gouvernement n'a tenu aucun compte des problèmes de l'Ouest?

• (1430)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député m'offre de me communiquer le document. Je n'en ai jamais entendu parler et je ne sais même pas s'il est authentique.

Je dirai au député que, de ce côté-ci de la Chambre, l'autocritique est un phénomène que j'encourage. Si le député est tellement à court d'idées qu'il doit remonter à des déclarations faites à la Chambre il y a quelques mois . . .

**M. Broadbent:** Trois semaines.

**M. Trudeau:** Le député est revenu sur des incidents qui se sont produits il y a deux ou trois mois. Il a cité une lettre du solliciteur général écrite, je crois, avant Noël, et il dit qu'elle date de deux semaines.

**Une voix:** C'est à cause de la lenteur du courrier.

**M. Trudeau:** Je le répète, le député remonte jusqu'avant Noël pour s'inspirer ce qu'auraient pu faire des députés libéraux, afin de pouvoir poser des questions. Si cette réponse dénote de la susceptibilité j'ignore quel peut être le jugement de la Chambre.

* * *

## LES TRAVAUX PUBLICS

### LE CONTRAT D'ARCHITECTURE DE L'AMBASSADE À WASHINGTON—LE MANDAT DU COMITÉ DE SÉLECTION

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Elle a trait au choix de l'architecte pour la construction de la nouvelle ambassade à Washington. Je suis persuadé que le premier ministre se souvient de la déclaration qu'a faite le gouvernement lorsque le comité de sélection a été mis sur pied. Selon cette déclaration, l'objet et le mandat du comité étaient de choisir objectivement, après évaluation, l'entreprise la plus compétente. C'est le texte même de la déclaration.

Ce que le gouvernement se proposait à l'époque, c'était de nommer un comité de sélection et non un comité chargé de le conseiller. Pourquoi le premier ministre a-t-il usé de son autorité pour annuler le mandat du comité de sélection et rejeter son choix unanime qui s'était porté sur un bureau d'architectes canadiens de réputation mondiale, Zeidler and Roberts?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ai une déclaration faite par un des membres du jury et publiée il y a environ deux jours dans la presse. D'après cette déclaration le jury estime de manière générale que n'importe lequel des 11 candidats était matériellement capable de mener à bien ce genre de projet.

**M. Clark:** Qui a dit cela?

**M. Trudeau:** «Le facteur principal, c'était de savoir si la firme avait la compétence nécessaire pour régler ce problème en particulier ou ce que nous prévoyions comme étant les problèmes . . . », fin de la citation. A mon avis, toute cette affaire est confuse dans l'esprit de l'opposition parce que, à maintes reprises—et c'était vrai dans le cas d'une motion proposée par le député de Saint-Jean il y a un ou deux jours—on semble avoir donné l'impression que des plans ou des projets biens définis ont été présentés au jury. C'est inexact. On n'a demandé ni exigé aucun plan, modèle, aucune maquette ni aucun projet détaillé quel qu'il soit. Le jury a examiné quelque 300 candidats potentiels et en a choisi 11 qui seraient capables d'exécuter les travaux.

Il y a donc lieu de se demander si le gouvernement devait acquiescer au choix de quatre candidats, puis d'un sur quatre. Je dis depuis le début que le gouvernement ne s'est jamais engagé dans ce sens et qu'il n'a pas l'intention de prendre un tel engagement. D'un petit nombre de firmes d'architectes, nous voulons savoir lesquelles ont la compétence pour concevoir ce genre d'édifice et nous choisirons.

**M. Crombie:** Madame le Président, le premier ministre devrait sûrement comprendre que son geste a nui à la réputation professionnelle de beaucoup d'excellentes firmes d'architectes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crombie:** En réalité, il a fait preuve de mauvaise foi envers les architectes. Il a avili un processus objectif et accessible à tous. C'est ça le processus qu'il a avili.

### LA NOTE DE SERVICE DE L'AMBASSADEUR

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Madame le Président, pour dissiper toute confusion, le premier ministre rendra-t-il maintenant publique la note de service adressée au gouvernement par l'ambassadeur Ritchie énonçant la décision unanime de son groupe de choisir la firme d'architectes Ziedler et Roberts? Le premier ministre voudrait-il rendre cette note de service publique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député revient sur ce que j'ai dit l'autre jour. Il semble supposer, à l'instar du député de Saint-Jean . . .

**M. Crosbie:** Saint-Jean-Ouest.

**M. Trudeau:** . . . de Saint-Jean-Ouest et autres endroits.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Il semble supposer que le premier choix unanime devait être le choix du gouvernement. C'est l'attitude adoptée par le député de Saint-Jean, et, semble-t-il, par celui de Toronto, quelque chose . . . Rosedale.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crombie:** Très drôle!

**M. Broadbent:** Pourquoi ne pas laisser tomber tout simplement?

**M. Trudeau:** Madame le Président, le Règlement m'impose de ne pas employer le nom des députés. Je ne me rappelle pas le nom de la circonscription de tous les députés à la Chambre.

**Des voix:** C'est honteux!

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député de Hamilton-Wentworth.

* * *

## LES AÉROPORTS

### LE STATUT DES AÉROPORTS DE DORVAL ET DE MIRABEL

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait que les deux compagnies aériennes nationales du Canada ne veulent pas que leurs longs vols intérieurs soient déviés sur l'aéroport de Mirabel-Taj Mahal. Si le gouvernement prend une telle décision, non seulement cela coûtera cher aux compagnies aériennes et leur causera des inconvénients, mais nuira aux consommateurs canadiens, sans compter que c'est l'aéroport de Dorval qui en subira également les conséquences. Comme un groupe de 18 députés libéraux du Québec, dont trois membres du cabinet, exercent des pressions auprès du ministre des Transports pour qu'il prenne une décision à ce sujet, le ministre voudrait-il laisser les choses telles quelles, afin de dissiper les inquiétudes des compagnies aériennes et des passagers?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je savais fort bien que les transporteurs, regroupés au sein de l'Association des transports aériens du Canada, ne sont pas très chauds à l'idée de s'installer à Mirabel. Je remercie le député d'avoir exprimé, je le suppose, l'opinion de tous les membres de son parti, ou d'autres opinions à ce sujet, et j'en tiendrai compte au moment de prendre une décision.

### ON DEMANDE QUE LA DÉCISION SOIT ANNONCÉE AU PARLEMENT

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, le ministre des Transports peut-il nous promettre qu'il annoncera toute décision à ce sujet pendant que la Chambre siège et qu'il ne répétera pas l'expérience déplorable de la fermeture de certaines lignes de VIA Rail en annonçant sa décision pendant l'intersession? De plus, le ministre déposera-t-il également les rapports d'ensemble sur la situation des aéroports de Dorval et Mirabel lorsqu'il rendra sa décision, de façon à ce que les voyageurs aient connaissance des raisons qui ont amené le gouvernement à se prononcer sur cette question très importante?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je me montre plus prudent ces jours-ci lorsque je précise les dates auxquelles je ferai certaines choses. Je ne mentionnerai pas de date dans le cas présent. Je tiens à assurer au député que lorsque la décision sera prise, elle sera annoncée et entièrement justifiée, pour que chacun ait l'occasion de l'étudier.

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Ici, à la Chambre?

[*Français*]

## LE TRANSPORT AÉRIEN

### ON DEMANDE SI LES OFFRES DES COMPAGNIES AÉRIENNES ÉTRANGÈRES RELATIVES À MIRABEL COMME CENTRE DE DISTRIBUTION EXISTENT TOUJOURS

**M. Yves Demers (Duvernay):** Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Au début de 1979, lors de rencontres que les députés de Laval et de la région du Nord de Montréal avaient avec les hauts fonctionnaires du ministère des Transports, ces derniers disaient favoriser le transfert de tous les vols de Dorval à Mirabel, car les compagnies aériennes de pays étrangers, principalement celles du Japon, seraient alors prêtes à faire de Mirabel le centre de distribution de leurs cargos et pour l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, ce qui, naturellement, favoriserait grandement l'économie de la région métropolitaine. Monsieur le ministre, est-ce que les offres de ces compagnies aériennes existent toujours?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, il faudrait véritablement avoir une carte géographique pour étudier cela et calculer la distance qu'il y a du Japon à l'Amérique du Sud par exemple. Mais selon ma première impression, il faudrait faire la distinction entre deux sortes de transport de cargo. Il y a d'abord le transport de cargo spécialisé. A ce point de vue-là il n'y a pas un avantage évident au transfert des transporteurs de Dorval à Mirabel, puisque les Japonais pourraient très bien venir à Mirabel sans aller ailleurs ou s'en servir comme point de départ vers d'autres pays. Mais il existe une autre situation possible où on verrait des transporteurs japonais spécialisés en cargos venir à Mirabel et compter sur Mirabel pour ensuite envoyer le cargo vers d'autres aéroports du Canada dans des avions combinés passagers-cargo. Dans ce cas, évidemment, le transfert de toutes les routes à Mirabel pourrait présenter des avantages.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

## LE CANADIEN NATIONAL

### L'ANNONCE DE RENVOIS TEMPORAIRES

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, le CN a annoncé hier qu'il fermerait ses principaux ateliers de réparation à Transcona, à la Pointe Saint-Charles et à Moncton pendant six ou huit semaines en sus des quatre semaines habituelles. Ces renvois temporaires dans tout le réseau toucheront 3,150 familles. Le ministre approuve-t-il cette décision du CN qui veut faire encore mieux que le CP en fermant ses ateliers encore plus longtemps ou dira-t-il dès aujourd'hui au CN que le gouvernement ne tolérera plus un tel comportement irréfléchi de la part d'une société de la Couronne? S'entendra-t-il avec le CN pour que les renvois soient révoqués et que tous les employés visés puissent être affectés aux nombreux travaux qui restent à faire?

Ce employés pourraient notamment réparer le matériel actuel ou construire le matériel transcontinental que le ministre avait promis quand il a fait son annonce au sujet des réductions catastrophiques des services VIA Rail l'automne dernier. Ce n'est pas le travail qui manque, madame le Président. Pourquoi le ministre des Transports ne s'entend-il pas avec le Canadien National pour faire quelque chose de ce genre?

[*Français*]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je suis certain que si je prenais ce genre de décision, c'est-à-dire que si, tous les jours en entrant au bureau le matin, je donnais des instructions à Air Canada, au CN et à d'autres compagnies de la Couronne pour lesquelles je suis responsable, plusieurs députés seraient les premiers à me condamner. Le rôle du ministre en ce qui a trait aux compagnies de la Couronne, c'est tout simplement d'indiquer des lignes de politique générale et de ne pas essayer de fonctionner, de veiller aux activités quotidiennes de ces sociétés. Tout ce que je peux dire, c'est que je regrette moi aussi, évidemment, la situation qui a conduit à ces mises à pied. Je ferai observer cependant que, à cause d'une combinaison de l'assurance-chômage et des contrats de ces employés, dans un très grand nombre de cas, dans la majorité des cas, ils reçoivent jusqu'à 80 p. 100 de leur salaire durant la période de mise à pied.

[*Traduction*]

**M. Blaikie:** Madame le Président, le renvoi temporaire de 1,200 employés d'un atelier n'est pas chose courante et cela n'a pas dérangé le ministre de se mêler des affaires de VIA Rail lorsqu'il a jugé bon de démolir les services-voyageurs.

**Des voix:** Bravo!

**M. Blaikie:** Tous ceux qui travaillent pour les chemins de fer ou qui s'intéressent à l'avenir des transports au Canada n'oublieront pas de sitôt le ministre des Transports actuel.

LA FAÇON D'AVISER LES SYNDICATS

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Le ministre pense-t-il que c'est une bonne chose que les syndicats visés par ces renvois temporaires aient appris la nouvelle à la radio locale? S'il est d'accord sur cette façon de procéder, est-ce que cela veut dire que le gouvernement a maintenant demandé aux sociétés de la Couronne de traiter les syndicats avec autant de mépris que les libéraux traitent le Parlement?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, comme j'ai déjà répondu au reste de la question, je voudrais simplement établir la distinction entre la décision prise par le gouvernement au sujet de VIA Rail, qui consistait en une décision de politique relative aux sommes ou aux subventions que le gouvernement du Canada était prêt à accorder à VIA Rail et aux pertes qu'il avait les moyens d'assumer, et la décision relative au nombre d'employés qui doivent être renvoyés temporairement et qui relève selon moi de la gestion quotidienne d'une société de la Couronne.

* * *

## LES PIPE-LINES

LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC VERS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et, si cela peut l'aider, je lui rappelle que je représente la circonscription de Fundy-Royal. Le premier ministre se souviendra d'avoir pris la parole devant le Board of Trade de Halifax, en Nouvelle-Écosse. Au cours de cette discussion, il a notamment déclaré:

. . . qu'un gouvernement libéral prendra des mesures immédiates . . .

Le premier ministre a parlé de mesures immédiates.

. . . pour s'assurer l'entière collaboration de toutes les parties en vue de construire un gazoduc qui desservirait Québec et les Maritimes.

Puis il a poursuivi en disant que ce gazoduc fonctionnerait dans les deux sens. Cette déclaration remonte à janvier 1980, soit il y a près de deux ans et demi.

Le premier ministre peut-il dire aujourd'hui aux habitants de la région Atlantique ce qu'il entend par «mesures immédiates»? Peut-il donner l'ordre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de prendre des mesures maintenant même, à l'instant, sans tarder, immédiatement, sur-le-champ, en vue d'établir au plutôt le calendrier des travaux de construction du gazoduc qui traversera le Saint-Laurent pour se rendre dans les provinces de l'Atlantique et insister pour que celui-ci fonctionne à double sens, comme promis?

**M. Lawrence:** Dès que possible!

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, l'honorable député n'a qu'à se référer aux décisions qui ont été rendues par l'Office national de l'énergie et confirmées par le gouvernement du Canada lesquelles indiquent un calendrier qui est connu du public. Il y a eu certains délais dans la mise en marche du programme au Québec pour toutes sortes de raisons ayant trait aux questions relatives aux relations ouvrières, d'une part, et aux questions d'approbation de l'administration provinciale, d'autre part. Nous nous attendons à ce que le gazoduc parvienne à Trois-Rivières cet automne, et à Québec au cours du printemps de 1983.

[*Traduction*]

**M. Corbett:** Madame le Président, les faits nous prouvent de manière évidente que la promesse faite par le premier ministre de prolonger le gazoduc jusque dans les provinces de l'Atlantique était aussi creuse que celle qui concernait la non-augmentation du prix de l'essence!

## L'ÉNERGIE

### LA MISE EN VALEUR DES SCHISTES BITUMINEUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Je pose ma question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a quelques semaines à peine, à Charlottetown, le premier ministre a déclaré que maintenant que le projet Alsands appartenait au passé, le gouvernement allait détourner ces fonds vers d'autres secteurs économiques afin de contribuer à rendre certaines régions autonomes. Dans ces conditions, va-t-il tenir compte de l'existence et des possibilités des chistes bitumineux du bassin de Moncton, au Nouveau-Brunswick, qui pourrait produire de 10 à 20 milliards de barils, et se montrer aussi généreux envers cette province qu'il l'a été avec la Saskatchewan lorsqu'il a mis sur pied un projet-pilote en vue d'explorer les possibilités d'exploitation de ce pétrole?

[*Français*]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, ces divers projets sont étudiés attentivement par mon ministère sur la base de leur rentabilité économique respective et pour autant que de tels projets comporteront des avantages économiques et énergétiques appréciables par rapport à d'autres, il est évident que nous les examinerons avec beaucoup de sympathie.

* * *

[*Traduction*]

## LES COMMUNICATIONS

### L'UTILISATION DES SATELLITES CANADIENS

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications qui doit bientôt se rendre à Calgary pour rencontrer ses homologues provinciaux au sujet de la politique en matière de communications et de la télévision payante. Je crois également que ses collaborateurs ont récemment rencontré à Washington les membres de la Commission fédérale des communications en vue de modifier les protocoles d'entente conclus en 1972 entre les deux pays, lesquels limitent l'accès du Canada aux satellites américains. Le ministre peut-il nous dire quel genre de modifications il propose d'apporter? Plus précisément, compte-t-il autoriser les Américains à utiliser les satellites fabriqués au Canada pour transmettre directement dans les foyers des émissions en direct et des retransmissions, ce qui est illégal au Canada? Nous avons inventé et payé cette technologie, mais nous ne sommes pas autorisés à l'utiliser. Est-il vrai que le ministre va autoriser les Américains à l'utiliser en premier?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, il est exact que les autorités canadiennes et américaines ont tenu une réunion au sommet à Washington, la semaine dernière. Elles ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail mixte formé de hauts fonctionnaires pour étudier la question de la circulation des données, du transport ou de l'utilisation des satellites et de la séparation orbitale des satellites. Les discussions de jeudi dernier seront suivies d'autres entretiens au cours des prochains mois. Cela montre bien que, sur le plan des communications, les relations entre le Canada et les États-Unis progressent régulièrement.

Quant à l'usage éventuel des satellites canadiens par les États-Unis, le gouvernement et moi-même estimons que, tant que le Canada n'en aura pas besoin, il vaut mieux céder aux États-Unis le droit de les utiliser et permettre ainsi à Télésat Canada d'accroître ses recettes, si bien qu'en fin de compte l'utilisation de ces satellites nous reviendra moins cher.

### LA TRANSMISSION DE SIGNAUX DE FLORIDE

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre des Communications. Je tiens à signaler que les revenus en question couvrent à peine le coût de lancement des cinq prochains satellites. Je tiens en outre à faire remarquer au ministre que Telesat est embêtée par l'invasion d'émissions américaines sur les satellites canadiens qu'elle vend, à tel point qu'elle a décidé de changer la numérotation des satellites en adoptant l'ordre inverse. C'est ainsi que nous lancerons d'abord Anick C-3, puis Anick C-2, puis Anick C-1.

• (1450)

**Mme le Président:** A l'ordre.

**Une voix:** C'est une raison et il devrait le savoir.

**Mlle Carney:** Je tiens à signaler au ministre que le système a été conçu à l'origine à l'intention des Canadiens, et en particulier de ceux du Nord. Peut-il nous expliquer comment il se fait que le système puisse capter les émissions produites en Floride?

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, je le répète, il est évident que si nous avons un surplus de capacité, et c'est là l'opinion de Telesat et de son conseil d'administration, nous devons, pendant cette période de transition où nous avons un surplus de capacité, louer ce surplus aux Américains, car la demande pour ce genre de service commercial est nulle au Canada en ce moment. Lorsqu'il y aura effectivement une demande commerciale au Canada, nous ouvrirons l'accès à ces canaux de satellite. J'ai beaucoup de mal à comprendre la position du député. De ce côté-ci de la Chambre, nous souhaitons vraiment vendre aux Américains des produits de la technologie de pointe, et c'est ce que nous faisons en leur louant des canaux de satellite.

* * *

## LES MINES

### LES MISES À PIED AU LABRADOR ET DANS LE NORD DU QUÉBEC

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Mines et concerne un télégramme qu'ont adressé au ministre du Revenu national le maire et les conseillers municipaux de Labrador City pour sensibiliser celui-ci aux difficultés des mineurs de Labrador City, du nord du Québec et des régions avoisinantes, à cause de la diminution des débouchés pour le minerai de fer. Madame le Président, je voudrais savoir si le ministre d'État chargé des Mines a recommandé au ministre des Finances de répondre à ce télégramme de façon à donner satisfaction aux habitants de Labrador City où la situation économique est critique à cause de la diminution des commandes de minerai de fer.

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, je n'ai pas entendu parler du télégramme en question. Je répondrai à la question dès que j'en aurai pris connaissance.

LES CONSÉQUENCES DES MESURES LÉGISLATIVES ENVISAGÉES PAR LES ÉTATS-UNIS

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, le ministre d'État aux Mines doit très certainement savoir que le Congrès américain a été saisi d'un projet de loi présenté par le sénateur Peter Domenici, dans lequel il propose que les consommateurs américains d'uranium ne puissent importer plus de 20 p. 100 de leurs besoins, quelle que soit l'installation nucléaire concernée. Ce projet risque d'avoir des effets dévastateurs sur nos mines d'uranium, à Kirkland Lake par exemple, et menace d'entraîner la mise à pied de 2,000 mineurs. Je voudrais savoir quelles mesures le ministre d'État chargé des Mines recommande à ce sujet et si elle a conseillé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au gouvernement de s'assurer que l'on met immédiatement un frein à de telles mesures de représailles prises pour répondre aux dispositions de confiscation contenues dans le Programme énergétique national.

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, je tiens d'abord à préciser une chose. Ce n'en pas une mine d'uranium qu'il y a à Kirkland Lake, mais une mine d'or. La seule mine d'uranium de l'Ontario se trouve à Elliott Lake.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Mme Erola:** Que le député se rassure. Nous sommes au courant de la situation et nous suivons de près l'évolution des choses.

* * *

## LES AFFAIRES INDIENNES

L'OCTROI DE CRÉDITS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DESTINÉS AUX MICMACS

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'un des obstacles à la conclusion d'un accord tripartite entre les Micmacs de Restigouche et le gouvernement du Québec concernant les droits de pêche est la crainte du gouvernement du Québec que des captures trop importantes ne nuisent à la reconstitution de la population de saumons. Ce dernier souhaite que son homologue fédéral lui garantisse que des subventions seront accordées pour la création d'emplois afin que les Indiens ne soient pas exclusivement tributaires de la pêche.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que des crédits destinés à la création d'emplois seront bien accordés et qu'un bon programme de développement économique sera mis sur pied afin que les Micmacs et le gouvernement du Québec puissent s'entendre sur un contingentement qui ne nuira pas à la reconstitution des stocks de saumon? Le gouvernement fédéral assumera-t-il ses responsabilités en matière de développement économique dans cette réserve où le taux de chômage est supérieur à 80 p. 100?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le député sait que l'une des principales initiatives économiques adoptées par le gouvernement dans le cadre du dernier budget a été d'accorder une très grande priorité au développement économique des autochtones en leur consentant une subvention de 245 millions de dollars répartis sur les quatre prochaines années. Près de 75 millions de dollars seront accordés cette année. Cette somme s'ajoute à toutes les autres affectées à l'heure actuelle au développement économique des autochtones ainsi que le constatera le député à la consultation du budget. Bien entendu, la situation à Restigouche sera considérée comme étant prioritaire.

J'espère que le député n'a pas été induit en erreur. Le chef des Indiens à Restigouche voudrait que le gouvernement du Québec maintienne les quotas établis il y a quelques semaines et qu'il ne cherche pas à esquiver ses responsabilités en faisant croire que ce changement d'idée vient du gouvernement fédéral.

LA PROTECTION DES DROITS DE PÊCHE DES MICMACS

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, nous avons entendu parler bien des fois des 75 millions devant être affectés au développement économique des Indiens. Mais nous n'en avons jamais vu la couleur, pas plus que les Indiens d'ailleurs. Étant donné que les négociations en cours entre les Micmacs et le gouvernement du Québec vont de mal en pis, le ministre voudrait-il promettre aux Micmacs que si un accord mutuellement acceptable ne peut être conclu, les droits ancestraux des Micmacs en matière de pêche seront protégés et qu'il n'y aura pas cette année de raid scandaleux comme l'an dernier?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, comme chaque député à la Chambre aux communes j'en suis certain, je suis disposé à faire l'impossible pour éviter que ne se répète l'incident fâcheux survenu à Restigouche l'an dernier. Hier et aujourd'hui, mes collaborateurs se sont entretenus avec des représentants du Québec pour veiller à ce que les droits de pêche des Indiens, consacrés par l'établissement d'un quota, soient respectés dans cette région. Il y a quelques semaines, le gouvernement du Québec a reconnu la validité de ce quota. Nous espérons pouvoir le rétablir. Nous espérons aussi que le Québec respectera l'engagement qu'il a pris il y a quelques semaines. Nous croyons que les Indiens de Restigouche verront là la preuve que leurs droits de pêche sont reconnus.

## LA FONCTION PUBLIQUE

### LES HAUTS FONCTIONNAIRES DEVENUS CONTRACTUELS

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, vous devez vous souvenir d'une question que j'ai posée au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au sujet du nombre de hauts fonctionnaires qui ont pris leur retraite avec des droits à pension optimum pour devenir contractuels. Je remercie le ministre de m'avoir annoncé par lettre que trois seulement des ex-cadres supérieurs de la Société sont passés à ce nouveau régime.

Je voudrais poser une question au Président du Conseil du Trésor au sujet de la situation des personnes qui accumulent les avantages de la retraite et du traitement. Pourrait-il me dire si cet usage, qui s'est manifesté à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, est répandu dans l'ensemble de la Fonction publique? Pour lui rafraîchir la mémoire, la question est de savoir si des hauts fonctionnaires prennent leur retraite avec des droits optimum à pension renonçant à leur statut de titulaires pour devenir contractuels, et toucher de ce fait deux traitements de la Fonction publique?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, l'usage a toujours été et reste que lorsque des fonctionnaires sont embauchés à contrat après leur retraite, ils ne doivent pas toucher plus que ce qu'ils auraient reçu s'ils étaient restés au service de l'État fédéral. Tel est l'usage. Si le député a connaissance d'autres cas dans ce ministère, je me ferai un plaisir d'accéder à sa demande et de prier mon collègue chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'examiner la situation.

### ON DEMANDE UNE ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, il ne serait dans l'intérêt de personne que je donne le nom des gens de divers ministères fédéraux qui ont pris leur retraite avec des droits optimum à pension mais qui touchent en plus, à titre de contractuels, des traitements plus élevés que la rémunération à laquelle ils avaient droit avant de changer de situation à la Société. A moins que le ministre ne nous donne une réponse plus explicite qu'il nous dise qu'il va s'occuper de la question et y mettre un terme, je devrai nommer certains de ces fonctionnaires qui ont passé pareils marchés avec plusieurs ministères fédéraux.

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, j'invite le député à m'en parler privément. Je lui ai dit quelle est la politique de l'État et la politique du Conseil du Trésor. Je viens de lui expliquer que peut-être cela ne devrait pas être. Il est évident qu'il y a des fonctionnaires qui sont très précieux et qu'il faut conserver à contrat. Mais il ne faudrait pas que de ce fait ils touchent plus que ce qu'ils auraient reçu s'ils étaient restés fonctionnaires. Telle est la règle. S'il existe des abus qui ne m'ont pas été



signalés, j'aimerais en être informé. J'invite le député à m'en parler en privé.

* * *

• (1500)

## PÉTITIONS

### M. ROBINSON (BURNABY)—L'INTERVENTION PRÉSUMÉE DE LA CIA

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent quarante-cinquième rapport du greffier des pétitions, qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Burnaby (M. Robinson) mercredi le 19 mai 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. CROSBIE—LA DÉCLARATION APPAREMMENT TROMPEUSE DE M. CHRÉTIEN

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, je soulève la question de privilège,comme je vous avais prévenue ce matin. Elle découle d'une série d'incidents qui se sont produits à la Chambre mardi et mercredi.

D'après tous les précédents et tous les experts, le député, et à plus forte raison le ministre, qui induit délibérément la Chambre en erreur, porte atteinte aux privilèges de celle-ci. Soit dit en passant, je proposerai une motion à la fin de mon intervention qui, je l'espère, sera claire et succincte.

Sauf erreur, je dois maintenant prouver que, de prime abord, la Chambre a été délibérément induite en erreur par le ministre de la Justice (M. Chrétien); ensuite, si Votre Honneur juge la motion que je proposerai recevable, on pourrait la débattre et décider, par voie de scrutin, si le sujet doit être renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député s'est montré très prudent dans la libellé de son avis et je lui demande d'avoir l'obligeance d'éviter de dire «a délibérément induit la Chambre en erreur». Le député peut fournir toutes les explications qu'il veut sans utiliser cette expression que je dois considérer comme antiparlementaire, cela va de soi. On a fait souvent des allégations analogues à celles-ci, et les députés arrivaient à exposer l'objet de leur question de privilège sans employer ce genre de termes. L'usage de telles expressions met la présidence dans une situation très embarrassante car si elle veut savoir de quoi il s'agit, elle ne peut pas accepter des propos antiparlementaires.

Je mets le député en garde, parce qu'il a employé ces termes à propos d'un document. Je ne dis pas qu'il compte les employer dans le reste de son intervention, mais les députés feraient bien de ne pas oublier que la présidence peut difficilement accepter des termes antiparlementaires dans l'exposé de cette question de privilège.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Si je pense qu'il y a lieu de prendre la parole maintenant, madame le Président, c'est que j'estime . . .

**M. Breau:** Vous ne pouvez pas prendre la parole maintenant.

**Des voix:** Règlement!

**M. Crosbie:** Asseyez-vous!

**M. Nielsen:** Selon un précédent établi très récemment à la Chambre, madame le Président, le parti que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) doit prendre en l'occurrence est tout à fait dans les règles.

Le 28 février 1978, M. l'Orateur Jerome a rendu une décision fort longue et bien motivée relativement à une question de privilège analogue qu'avait soulevée le député de Northumberland-Durham à l'époque, comme en fait foi le hansard de ce jour-là à la page 3293.

**M. Lawrence:** Et à la page 3294.

**M. Nielsen:** Le texte commence à la page 3293, mais c'est à la page 3294 que se trouve l'essentiel de la décision solidement motivée que M. l'Orateur Jerome a rendue après avoir étudié très soigneusement et à fond la difficulté qui lui semblait être un cercle vicieux.

Il n'est pas raisonnable de compter qu'une question de privilège—dans ce cas, un député a accusé un ministre d'avoir induit délibérément la Chambre en erreur—évite l'essence même de la question de privilège, et c'est la difficulté à laquelle monsieur l'Orateur Jerome s'est heurté. A la page 3294, au bas de la première colonne, M. l'Orateur Jerome a précisé:

> Il y a deux autres précédents assez importants auxquels je voudrais me reporter pour la gouverne des députés. Je les ai sous la main et j'en ferai établir volontiers des copies pour les distribuer aux députés que cela intéresse. L'un d'entre eux se rapporte à une affaire consignée dans nos *Journaux* le 11 mars 1890, alors que Sir Richard J. Cartwright a présenté une motion de blâme à l'endroit d'un autre membre de la Chambre, qui renfermait d'abord une allégation selon laquelle ce député aurait de propos délibéré induit la Chambre en erreur et qui concluait que la conduite à la Chambre d'un certain député était et avait été déshonorante, corrompue et scandaleuse. Cette affaire a été débattue par la Chambre sous forme de motion de fond . . .

Et le député de Saint-Jean-Ouest entend proposer à la Chambre aujourd'hui une motion de fond.

> . . . après quoi, il a été décidé que la question serait renvoyée à un comité pour supplément d'examen.

Après quoi, M. l'Orateur Jerome a invoqué brièvement un autre précédent, créé le 15 juin 1965. L'accusation, en l'occurrence, portait sur de la propagande raciste. En substance, M. l'Orateur Jerome a rendu la décision suivante, comme en fait foi la deuxième colonne:

> Une question se pose: la motion de fond peut-elle contenir les termes qui sont cause du litige et qui constituent l'objet même de la motion? A première vue, il me semble qu'étant donné que la motion traite précisément de ce genre d'attaque verbale, les termes qui sont cause du litige doivent figurer dans le texte de la motion et peuvent être employés au cours du débat, car je ne vois pas comment la Chambre pourrait débattre une motion portant une allégation ou une plainte de ce genre sans en parler de façon précise. Quoi qu'il en soit, la question n'est pas tranchée définitivement.

**Mme le Président:** A l'ordre. De façon à pouvoir suivre le raisonnement du député du Yukon (M. Nielsen), j'aimerais lui poser une question.

J'ai lu cette décision dans laquelle M. l'Orateur Jerome, à ce que le député me semble dire maintenant, parlait d'une motion de fond. Si je me souviens bien de ce précédent, il s'agissait d'une motion de fond présentée en vertu d'une autre procédure à laquelle on peut avoir recours à la Chambre, dans laquelle des allégations ou accusations étaient clairement rédigées et précisées.

La situation est différente maintenant en ce que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) soulève la question de privilège. Voilà pourquoi je ne peux pas laisser dire que quelqu'un a «délibérément induit la Chambre en erreur» parce que jusqu'à maintenant personne n'a jugé que, de prime abord, c'était bien le cas. Si la présidence juge qu'il y a des présomptions suffisantes, une motion sera évidemment proposée et un langage différent pourrait être autorisé. Je ne peux pas dire avant d'avoir étudié les faits, qu'il en sera ainsi, mais cela se pourrait. Je prierais maintenant le député du Yukon de répondre à ma question parce que je n'ai pas le texte de la décision sous les yeux en ce moment.

Le député parle d'une motion de fond dans laquelle une accusation était clairement portée contre un député. Comme il se peut que l'accusation ait été d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur il est bien évident que ceux qui ont accusé le député et ceux qui l'ont défendu ne pouvaient pas ne pas employer cette expression.

Je renvoie le député à la question qu'avait soulevée celui qui était alors le député de Northumberland-Durham. Il a présenté sa question de privilège sans employer les termes que la présidence ne pouvait tolérer. Il a exposé les faits, ce que je demande au député de faire maintenant.

**M. Nielsen:** Madame le Président, l'affaire est en tous points semblable à celle que le député de Northumberland-Durham d'alors avait soulevée en 1978. Un examen attentif de la décision de M. l'Orateur Jerome démontre clairement que le processus que nous engagons aujourd'hui est exactement le même qu'à ce moment-là, et je me trouvais à la Chambre quand le député de Northumberland-Durham d'alors a soulevé la question de privilège. J'ai même pris part au débat. Ce qui s'est produit, c'est que celui qui était alors le député de Northumberland-Durham a donné avis de son intention de soulever la question de privilège. Dans cet avis, il employait les mots «induire délibérément en erreur».

• (1510)

Le député de Saint-Jean-Ouest a soigneusement évité d'employer ces mots dans l'avis remis à la présidence sur cette question. L'avis ayant été signifié, un débat eu lieu pour convaincre la présidence que, de prime abord, la question de privilège paraissait fondée.

A la fin de son exposé, le député de Durham-Northumberland a présenté comme le député de Saint-Jean-Ouest a l'intention de le faire maintenant, une motion qui, si la présidence avait jugé de prime abord la question de privilège fondée, aurait été mise aux voix et l'affaire aurait suivi son cours normal. C'est précisément ce que nous faisons.

Dans la motion présentée à la fin de son exposé, le député de Northumberland-Durham a employé les mots «chercher à tromper de propos délibéré.» C'est sur ce point que M. l'Orateur Jerome a appuyé dans le précédent que je cite à la présidence aujourd'hui. De toute évidence, en se reportant aux remarques préliminaires à la page 3293 du hansard, c'est ainsi que les choses se sont alors passées.

Je prétends que nous suivons avec précision l'ordre chronologique dans lequel s'est déroulé ce précédent et de fait.

Cet argument est important, madame le Président. Je voudrais que la présidence m'accorde toute son attention. Je n'ai rien contre le fait que le greffier conseille la présidence, au contraire, mais, pour l'instant, je voudrais qu'elle me consacre toute son attention.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Je vous remercie de votre courtoisie, madame le Président.

A mon avis, la situation actuelle coïncide parfaitement avec ce cas et la marche à suivre consiste à accorder la parole au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), car, de toute évidence, monsieur l'Orateur Jerome estimait qu'il n'avait pas d'autre choix que d'accepter qu'il emploie les termes qu'il avait déjà employés dans le cours du débat pour faire valoir son point de vue, même si cet emploi serait normalement interdit. Après avoir présenté ses arguments, il soumettra une motion de fond qui renfermera les termes qui, en d'autres circonstances, seraient considérés comme antiparlementaires.

Je suis sûr que la présidence voudra entendre d'autres opinions avant de décider si, à première vue, il y a matière à soulever la question de privilège. J'ai pensé entre-temps que si la présidence voulait mon exemplaire de . . .

**Mme le Président:** Je remercie le député. Le greffier allait me remettre le texte de la décision pour que je puisse suivre l'argument du député. Il aurait été préférable que le processus ne soit pas interrompu. J'ai besoin de ce texte et je demanderais au greffier de me le donner.

**M. Nielsen:** Je pense qu'une façon de contourner la difficutlé serait de mettre la question aux voix dès maintenant, et les députés pourraient ensuite vous présenter leurs arguments. Je pense que cette façon de procéder serait conforme au Règlement.

**Mme le Président:** Je ne le pense pas. Il est interdit d'employer un langage antiparlementaire, parce que les députés ne peuvent être accusés d'avoir fait certaines choses à la Chambre, si ce n'est en vertu d'une certaine procédure. Je pense donc que le député de Saint-Jean-Ouest pourrait très bien exposer les faits qu'il désire exposer à la Chambre, à l'appui de sa question de privilège, sans utiliser des termes que je dois considérer comme antiparlementaires. Lorsque la Chambre aura été saisie de la motion, il se peut que la situation soit différente; je me prononcerai alors à ce moment-là.

Si je pouvais obtenir la collaboration de la Chambre afin de régler l'affaire, j'espère que le député pourra présenter ainsi sa question de privilège. A moins que le député m'accorde le temps de lire le jugement intégral et de replacer dans son contexte la question de privilège qui fut alors soulevée, je ne pense pas, lorsque le député de Northumberland-Durham a d'abord soulevé la question de privilège dans le précédent qu'invoque le député du Yukon, qu'on avait eu recours à des termes antiréglementaires. Toutefois, le fond de la question se rapprochait beaucoup de l'allégation sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui.

**M. Nielsen:** Madame le Président, j'attire votre attention à la page 3294 du hansard du 28 février 1978. La présidence a maintenant le jugement sous les yeux. Le jugement rendu par M. l'Orateur Jerome commence après la première phrase du deuxième paragraphe, dans la colonne de droite:

> A première vue, il me semble qu'étant donné que la motion traite précisément de ce genre d'attaque verbale, les termes qui sont cause du litige doivent figurer dans le texte de la motion . . .

C'en est une.

> . . . et peuvent être employés au cours du débat, car je ne vois pas comment la Chambre pourrait débattre une motion portant une allégation ou une plainte de ce genre sans en parler de façon précise.

J'ai admiré votre disposition dans le passé, madame le Président, à ne pas créer de nouveaux précédents et à vous en tenir religieusement aux précédents existants. A mon avis, il vous serait maintenant très difficile de ne pas tenir compte de ces termes tellement précis de la décision de M. Jerome et de refuser aujourd'hui le débat sur un langage qu'il juge approprié au débat d'une motion qui, en l'occurence, est à toute fin utile identique à la question qu'il a dû trancher en 1978 et que nous voulons débattre dès aujourd'hui.

**Mme le Président:** Je tiens sûrement à m'inspirer des précédents établis à la Chambre par mes prédécesseurs parce que, à mon sens, ils constituent une excellente source de sagesse sur laquelle je devrais compter quand je rends des décisions. Mais, justement parce que je veux suivre ces précédents et ces traditions, il me semble que le langage auquel le député fait allusion est un langage qui avait été permis après que la Chambre eut été saisie de la motion. Nous n'en sommes pas encore à ce point-là. L'honorable député pourra rectifier les faits si je ne saisis pas toutes les nuances de son raisonnement, mais il me semble que cela avait été permis après que la Chambre eut été saisie de la motion et non pas à l'étape préliminaire de l'examen de la question de privilège. En d'autres termes, une fois que la présidence eut décidé qu'il y avait bel et bien matière à soulever la question de privilège, alors il a fallu accepter certains termes de façon que les députés puissent présenter leurs arguments.

[*Français*]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, vous avez entièrement raison. C'est que le député de Yukon (M. Nielsen) a cité hors contexte le passage du deuxième paragraphe du journal des *Débats* que j'ai en main. Il faut se souvenir que dans ce cas-là, vous l'avez dit vous-même tantôt, le président de la Chambre avait exigé que dans l'avis de la question de privilège, on enlève les expressions qui n'étaient pas parlementaires. Ensuite, le président de la Chambre s'est mis à réfléchir et il a dit qu'il permettrait un langage non parlementaire dans une motion pourvu que la motion soit effectivement à l'étude à la Chambre, mais le processus engagé aujourd'hui est différent. C'est que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a le fardeau de vous démontrer qu'il y a *prima facie* matière à privilège, et ce n'est que si vous décidez qu'il y a *prima facie* matière à privilège qu'il sera possible de proposer une motion. Alors tant et aussi longtemps que cette motion n'est pas à l'étude à la Chambre, le problème ne se pose pas, à savoir si le contenu de cette motion peut permettre une expression qui autrement serait non parlementaire.

Alors étant donné les circonstances, je trouve bizarre l'intervention du député de Yukon dans la leçon qu'il cherche à vous servir, parce que la Chambre n'est saisie d'aucune motion, et si le député de Saint-Jean-Ouest avait voulu saisir la Chambre de ce qu'on appelle en anglais «a substantive motion», il eût fallu qu'il donne un préavis de 48 heures en vertu de l'article 42 du Règlement, ce qui n'a pas été fait.

[*Traduction*]

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, je voudrais, si vous me le permettez, participer brièvement au débat. A mon avis, nous faisons face à un simple problème pratique. Je vous demande comment le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) peut prouver qu'il s'agit d'un cas manifeste où quelqu'un a de propos délibéré induit la Chambre en erreur s'il ne peut utiliser ces mots dans le débat? Telle est la question que nous devons trancher. Si nous voulons prouver qu'il s'agit d'un cas manifeste où on a induit la Chambre en erreur de propos délibéré, il est presque impossible de le faire à moins d'utiliser des euphémismes. Devons-nous substituer un sigle à l'expression «induire en erreur de propos délibéré» ou utiliser un autre euphémisme? Nous devons employer ces termes, non pas dans un sens antiparlementaire, mais simplement afin de prouver le bien-fondé de notre intervention.

• (1520)

**Mme le Président:** Tout dépend de la façon dont les députés présentent le problème à la Chambre. S'ils voulaient pouvoir accuser formellement un autre député d'avoir fait certaines choses, ils auraient pu présenter à la Chambre une motion de fond contenant le genre d'accusations que certains députés veulent que je retienne.

On a soulevé la question de privilège, ce qui n'a rien à voir avec une motion de fond dans laquelle un député prend la responsabilité d'accuser un autre député. Il s'agit d'une procédure différente. Si les députés veulent suivre cette voie, je n'y vois pas d'inconvénient et je pourrai alors les autoriser à se comporter différemment. Néanmoins, comme le député de Saint-Jean-Ouest a décidé de soulever la question de privilège, je dois m'en tenir rigoureusement à la procédure régissant la question de privilège. Autrement dit, je dois le laisser exposer sa question de privilège en l'avertissant, comme je viens de le faire, qu'il ne peut pas tenir des propos anti-parlementaires sans quoi je devrai lui demander de quitter la Chambre.

Par conséquent, je pense que le député peut exposer la situation comme d'autres députés l'ont déjà fait dans des cas semblables. Voilà ce que je lui demande. Il doit présenter les faits pour me permettre d'établir si sa question de privilège est recevable. Il pourra alors proposer une motion à la Chambre et je rendrai mon verdict en fonction des circonstances. Néanmoins, pour le moment, il s'agit de choisir entre ces deux possibilités. Je dois m'en tenir au règlement qui est très clair à ce sujet, sans quoi ce sera l'anarchie. Le député de Saint-Jean-Ouest pourra sans doute nous exposer sa question de privilège de cette façon afin que nous puissions l'examiner.

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, j'hésite à me mêler de cette affaire parce que mon parti a appuyé le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) hier, lors du vote. Toutefois, le leader de l'Opposition à la Chambre a invité les députés à présenter leurs arguments à madame le Président. Je remercie l'honorable député pour sa référence au hansard du 28 février 1978. Il n'a cependant pas cité en entier la décision de l'Orateur Jerome. J'aimerais pour ma part citer les deux paragraphes où il dit ceci:

> Ma première référence se trouve dans la 19e édition de Erskine May, aux pages 367 et 428. A la page 367, sous le titre «Règles régissant la substance des motions», il est dit que certaines questions ne peuvent être débattues en l'absence d'une motion de fond qui permet la tenue d'un vote distinct de la Chambre. Parmi ces questions figure la conduite des membres des deux chambres du Parlement. Je résume quelque peu le texte, mais la référence existe bel et bien.
>
> A la page 428 de la 19e édition de May, sous le titre «Critiques dirigées contre le Souverain, etc.», il est dit qu'à moins que le débat ne porte sur une motion de fond, rédigée dans les termes voulus, il n'est pas permis de critiquer au cours d'un débat la conduite du Souverain, etc., et parmi les personnes énumérées figurent les membres des deux chambres du Parlement.

L'Orateur Jerome poursuit en citant un certain nombre d'autres références, mais le texte se passe d'explication.

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, j'ai un doute au sujet des usages et traditions de la Chambre. Peut-être pourrez-vous m'éclairer à ce sujet.

Si je comprends bien, chaque fois que quelqu'un se plaint en Chambre d'une violation de nos privilèges—qu'il s'agisse de termes antiréglementaires ou de quoi que ce soit d'autre—il doit en donner préavis à la la présidence. Il est de tradition et d'usage depuis toujours, pour autant que je m'en souvienne tant à la Chambre des communes britannique qu'ici que l'avis de motion contienne une motion au fond sur laquelle le député va s'appuyer si la présidence dit qu'à priori il y a matière à privilège.

La difficulté qui s'est présentée en 1978 à l'Orateur Jerome était exactement la même que celle d'aujourd'hui, si vous me permettez de le dire. Il s'agit d'un cercle vicieux. Comment un député peut-il se plaindre de ce que quelqu'un a délibérément induit quelqu'un d'autre en erreur en Chambre s'il le lui est interdit de dire précisément cela? Après s'être livré à une étude exhaustive des précédents, car il y a consacré une semaine si j'ai bonne mémoire, l'Orateur Jerome s'est prononcé de façon claire et non équivoque. Il a dit que ces termes doivent être autorisés dans un débat sur avis de motion—non pas sur la motion au fond mais sur l'avis de motion—et qu'ils peuvent être employés dans l'avis de motion parce qu'il faut qu'ils figurent dans la motion de fond.

Si je comprends bien la situation dans laquelle se trouve actuellement la présidence, il a été soutenu que ces termes ne peuvent être utilisés dans le cours d'un débat qu'après la présentation d'une motion au fond. En d'autres termes, une fois seulement que la présidence a jugé la motion recevable. Je me vois contraint, madame le Président, de faire état de l'article 81(2), lequel si je ne m'abuse exige que la motion au fond figure dans l'avis de motion.

En fait, et pour le cas où il subsisterait le moindre doute dans votre esprit,je signalerai qu'en 1978, j'ai été autorisé à employer ces termes dans le débat à la Chambre; j'ai été autorisé à employer ces termes dans l'avis de motion, comme dans la motion du fond. Comme question de fait, la présidence a même jugé qu'il n'y avait pas à priori matière à privilège. Donc, la motion n'a jamais été en fait présentée, parce que la présidence l'avait jugée irrecevable.

Dans ces conditions, madame le Président, je suis persuadé que si vous suivez—comme vous voudrez certainement le faire—le précédent posé par l'Orateur éminent qu'était M. l'Orateur Jerome, avec la formation juridique et les connaissances qu'on lui connaît . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Lawrence:** . . . avec la formation et les connaissances qu'on lui connaît, j'estime, madame le Président, qu'il est de l'usage et de tradition que nous suivions les conclusions auxquelles ses recherches exhaustives avaient conduit l'Orateur de l'époque.

**Mme le Président:** Pour répondre au député de Durham-Northumberland (M. Lawrence), je vais devoir lui expliquer précisément ce qui s'est passé en l'occurrence. Premièrement, la motion que m'a remise le député de Saint-Jean-Ouest ne renferme aucun terme que je pourrais considérer comme antiparlementaire. Son libellé est très soigné et on ne mentionne pas que quiconque ait voulu délibérément induire la Chambre en erreur. Par conséquent, je serais encline à penser que cette question de privilège a été exposée d'une manière irréprochable.

Deuxièmement, le député de Durham-Northumberland oublie que mon éminent prédécesseur, monsieur l'Orateur Jerome, qui avait une excellente formation juridique, avait demandé au député de modifier le libellé de sa motion parce qu'il estimait ne pas pouvoir accepter le terme «délibérément». Il a conclu par ces mots:

• (1530)

A mon avis, la solution serait donc de s'autoriser de ces précédents pour supprimer l'avis de privilège du député, parce qu'il renferme le mot «délibérément».

Si le député a pu continuer son intervention, c'est parce qu'il s'est plié à la demande de l'Orateur. Ce dernier a ajouté:

Ce qui ne porterait atteinte en aucune façon au droit du député . . . d'aborder de nouveau le sujet en présentant une motion de fond, une fois qu'il aura eu le loisir d'examiner ces précédents.

Il me semble que je fais exactement ce que mon prédécesseur avait suggéré à la Chambre.

**M. Nielsen:** Madame le Président, vous avez utilisé à deux reprises une expression dont vous n'entendiez pas, j'en suis sûr, vous servir.

**M. Pinard:** Soyez sérieux.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nielsen:** Vous avez dit avoir reçu la «motion» du député de Saint-Jean-Ouest. Je suis persuadé que vous vouliez dire «l'avis». Vous avez également indiqué que, dans sa décision, M. l'Orateur Jerome avait demandé que le député de Northumberland-Durham change sa «motion». Je suis sûr que vous vouliez utiliser le mot «avis» comme M. Jerome.

**M. Smith:** C'est ce que Madame le Président a dit.

**M. Nielsen:** Non, je pense que, lorsque le texte polycopié parviendra à Madame le Président, elle s'en apercevra. Je suis persuadé qu'elle voulait dire «avis».

**M. Smith:** Vous avez tort.

**M. Nielsen:** Je voulais juste souligner un ou deux petits points, madame l'Orateur. D'abord, depuis que je suis à la Chambre, on a toujours déclaré qu'il fallait que la question de privilège renferme une motion. Or, je ne me rappelle pas d'un seul cas où, si une accusation est portée, la nature de l'accusation est d'ordinaire très clairement indiquée de sorte que les députés, surtout ceux qui participent à la discussion pour déterminer si la question de privilège paraît fondée de prime abord ou non, sachent à quoi s'en tenir. Vous avez dit vous-même que vous devez connaître les faits. L'une des principales questions à être débattues dans ce cas-ci consistera à déterminer si c'est de propos délibéré ou non que la Chambre a été induite en erreur. Toutes les discussions à ce sujet porteront surtout là-dessus.

Deuxièmement, je ne me rappelle d'aucune décision—il en existe peut-être une, mais je ne m'en souviens pas—qui ait exigé qu'une motion de fond, comme celle que le député veut présenter en l'occurrence et celle qui avait été présentée à propos de la question de privilège soulevée par le député de Northumberland-Durham, doive venir à la fin de l'argument plutôt qu'au début. De fait, je ne me rappelle pas un seul cas où la motion ait été présentée après que l'Orateur eut décidé que la question de privilège paraissait fondée de prime abord. La motion est toujours présentée au début parce que cela fait partie des conclusions de la présidence. Si la question de privilège paraît fondée, cette même motion est mise aux voix.

Mon ami, le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence), a cité le commentaire 81(2) de Beauchesne. Selon moi, ce commentaire ne doit pas être interprété comme signifiant qu'une motion doit obligatoirement être présentée seulement une fois qu'on a déterminé que la question de privilège paraît fondée à première vue ou après que le député qui soulève la question de privilège s'est expliqué. Selon moi, le commentaire 81(2) signifie que si une motion de fond n'a pas été présentée avant que le député ait terminé son explication, la question de privilège n'est pas fondée et la Chambre n'a pas à se prononcer.

Je soutiens donc que le commentaire 81(2) n'interdit pas de présenter une telle motion de fond avant que le député en cause ne s'explique. Je ne me rappelle aucun précédent qui indique le contraire.

Quoi qu'il en soit, j'en reviens très rapidement au point soulevé par le leader parlementaire du gouvernement dans sa brève intervention qui, à mon humble avis, n'était pas du tout convaincante. Il a fait valoir qu'une motion de fond devait être précédée d'un avis de 48 heures. Bien sûr, c'est ridicule. L'Orateur Jerome a estimé que c'était ridicule, comme en témoigne la page 3294 du hansard du 28 février 1978:

> Si le geste était délibéré et qu'il donnait par la suite lieu à une motion de fond . . .

Et ce sera le cas.

> . . . présentée sur la base de précédents, le motionnaire pourrait demander que la motion ne soit pas débattue au moment usuel, à l'appel des motions d'initiative parlementaire, par exemple, mais qu'elle obtienne la préséance accordée aux motions de privilège.

Voilà pourquoi, en raison du caractère unique et rare des questions de privilège de fond soulevées à la Chambre des communes, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a la préséance que l'Orateur Jerome reconnaît aux motions fondées sur un privilège.

Pour qu'on ne m'accuse pas d'omettre certains faits en ce qui concerne la courte intervention du leader parlementaire suppléant du Nouveau parti démocratique, je précise que la décision de l'Orateur Jerome commence à la page 3293 et se termine à la page 3295 du hansard du 28 février 1978.

Il y a eu par la suite d'autres interventions fondées sur cette question de privilège. Je recommande à l'auteur de cette courte intervention non seulement de lire la décision en question, mais également de bien l'étudier, à mon instar.

**M. Pinard:** Madame le Président, j'essaierai d'être bref, malgré les bons conseils que m'a prodigués mon collègue du Yukon. Très brièvement, puis-je attirer votre attention sur le commentaire 85 de la Cinquième Édition de Beauchesne, qui décrit le genre de motion qui doit généralement faire suite à une plainte concernant une atteinte au privilège. Voici ce que stipule le commentaire 85:

> Nous avons dit que celui qui se plaint d'une atteinte au privilège doit *in fine* présenter une motion qui permette à la Chambre d'agir. L'usage actuel veut qu'on propose le renvoi de la question au Comité permanent des privilèges et élections pour examen. On peut cependant voter soit une déclaration qui condamne l'atteinte au privilège soit un ordre de comparution à la barre.

Il s'agit d'une motion de fond, qui exige simplement que le député donne préavis de sa question de privilège, comme l'a fait le député de Saint-Jean-Ouest. D'autre part, si ce dernier voulait présenter une autre motion de fond pour accuser un ministre d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur, nous devrions tenir compte d'une citation d'Erskine May, qui se trouve aux pages 367 et 368 et que voici:

> «Questions qui doivent faire l'objet d'une motion de fond.»—Certaines questions ne peuvent être débattues que dans le cadre d'une motion de fond qui admet un vote distinct à la Chambre. En font partie la conduite du souverain . . .

Et ainsi de suite. Il est question également de la conduite des:

> . . . membres des deux Chambres du Parlement et des juges des Cours supérieures du Royaume-Uni . . .

Par conséquent, il y a deux points distincts. Premièrement, si les députés d'en face décident d'opter pour la plainte contre une atteinte aux privilèges, ils n'ont pas le droit, selon une décision rendue par M. l'Orateur Jerome, d'employer des termes antiréglementaires pour exposer les faits. Si vous en arrivez à la conclusion que la question de privilège est fondée, madame le Président, vous pouvez autoriser la présentation d'une motion. Ce genre de motion ne doit renfermer aucun terme choquant, parce qu'il s'agit simplement d'un renvoi au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il étudie la question.

**M. Nielsen:** Mais pas du tout.

**M. Pinard:** D'autre part, si le député de Saint-Jean-Ouest était un peu plus courageux, s'il avait le courage de présenter une motion accusant carrément et officiellement le ministre de la Justice (M. Chrétien) d'avoir, de propos délibéré, induit la Chambre en erreur, alors il lui faudrait en donner l'avis normal comme le veut l'article 42 du Règlement et en subir les conséquences. Nous ne serions toutefois pas autorisés à débattre la motion aujourd'hui.

Les députés d'en face ont choisi des moyens détournés ils doivent donc se rendre aux exigences de la procédure telle qu'elle est. C'est dire que les députés d'en face ont tort de tenter d'exploiter la situation en portant l'insulte à son comble contre le ministre de la Justice et contre le Parlement en cherchant à employer de nouveau un langage antiparlementaire pour exposer une thèse voulant que leurs privilèges aient été violés.

• (1540)

**Mme le Président:** Il est assez évident que nous mélangeons deux procédures distinctes. Le député du Yukon vient de citer des précédents qui concernent des avis de motion et des motions de nature distincte, mais il n'a pas fait la distinction entre ces deux types de motion lorsqu'il m'a suggéré ma conduite dans le cas qui nous concerne. Il est clair à mes yeux, après avoir consulté les règlements et les précédents, qu'en ayant opté pour une question de privilège, le député de Saint-Jean-Ouest devait exposer l'objet de sa motion, mais que, ce faisant, il ne devait pas employer d'expressions antiparlementaires. En ce moment, ou lors de sa présentation, ou encore dans son avis—il m'a donné préavis de sa motion, mais il ne m'en a pas communiqué le contenu—il peut donner aux députés ou à moi-même une idée de la motion qu'il compte proposer si j'estime qu'il y a à première vue, atteinte à ses privilèges.

Dans l'autre cas, mon attitude et ma démarche comme celle des députés ne serait pas du tout la même. Si le député veut bien se conformer à une procédure solidement établie, je crois, et expliquer l'objet de sa question de privilège en tenant compte de l'avertissement que je lui ai donné et en suivant l'exemple de plusieurs députés qui ont déjà soulevé des questions de ce genre, je suis disposée à lui céder la parole. Je me ferai d'ailleurs un plaisir de l'entendre.

Je tiens à mettre les députés en garde. Nous nous trouvons dans une situation très délicate puisque je suis obligée de rappeler à des députés qui utilisent des propos grossiers pour se faire comprendre qu'à moins d'utiliser une autre procédure pour présenter leur accusation officielle, ils doivent faire des concessions, et, dans le cas qui nous concerne, il s'agit de ne plus utiliser les termes que je ne peux accepter dans le cadre de la procédure choisie.

**M. Nielsen:** Madame le Président, juste un mot; je tiens à m'expliquer. Sauf le respect que je vous porte, je n'ai pas mêlé les procédures. Je n'ai pas parlé d'avis de motion quand j'ai mentionné l'avis de question de privilège qui vous a été remis aujourd'hui par le député de Saint-Jean-Ouest. Je connais fort bien la différence qu'il y a entre un avis de question de privilège et un avis de motion. Dans le cas qui nous concerne, il s'agit d'un avis de question de privilège et d'une motion de fond qui suivra. Tout cela est très clair dans mon esprit. Je tenais à ce que la chose soit précisée.

**M. Crosbie:** Madame le Président, je m'en remets naturellement au jugement de la présidence, quelles que soient les contorsions que cela exige. Je prétends, ou plutôt j'estime que, mardi dernier, le 18 mai, il y a eu atteinte aux privilèges de la Chambre par suite de l'inconduite du ministre de la Justice (M. Chrétien) dans sa façon de répondre à certaines questions. Je voudrais établir maintenant, si possible, la preuve de ce que j'avance.

Je vous renvoie à la page 17533 du hansard de mardi dernier. Cet après-midi-là, aux environs de 2 h 55, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a posé une question, car—et cela fait partie des faits en question—la station radiophonique CJYQ de Saint-Jean, Terre-Neuve, avait anoncé à 1 heure, heure de Terre-Neuve—ce qui fait comme madame le Président le sait, 11 h 30, heure d'Ottawa—que le gouvernement canadien avait décidé de renvoyer la question des ressources minières sous-marines à la Cour suprême du Canada. Je signale en outre à la Chambre que c'est du cabinet du ministre du Revenu national (M. Rompkey), qui est Terre-Neuvien, qu'ont émané les informations reprises dans cette nouvelle.

Puis, après l'émission diffusée sur les ondes de la station CJYQ à Saint-Jean, la Presse canadienne a diffusé une dépêche renfermant les mêmes données. Cette dépêche, je l'ai. Jeudi après-midi, à 1 h 31, immédiatement avant la période des questions, la Presse canadienne rediffusait les mêmes informations. En fait, je les ai en main:

> Mardi, nous avons appris de sources fédérales que le gouvernement fédéral envisageait de saisir unilatéralement la Cour suprême du Canada dès cette semaine de la question du droit de propriété sur les ressources sous-marines.

Elle fait ensuite état d'une rencontre secrète vendredi dernier entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et son homologue terre-neuvien. Puis, elle ajoute:

> Ces mêmes sources nous ont appris que le premier ministre Trudeau et M. Lalonde avaient rencontré lundi soir cinq députés libéraux représentant des circonscriptions de Terre-Neuve pour examiner avec eux les options qui s'offrent au gouvernement, y compris la possibilité d'un renvoi rapide de la question à la Cour suprême.

A ma demande, le chef de l'opposition a posé au ministre de la Justice la question suivante, comme en fait foi le hansard à la page 17533:

> Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et au ministre de la Justice. Ils n'ignorent pas que les journaux d'aujourd'hui nous annoncent que le gouvernement fédéral songe à renvoyer unilatéralement la question des droits de propriété sur les ressources sous-marines devant le Cour suprême du Canada et cela, dès cette semaine. Est-ce vrai?

Voici ce que le ministre de la Justice a répondu:

> Madame le Président, si le gouvernement prend une décision dans ce sens, il l'annoncera lorsqu'elle sera prise. La décision n'est pas prise à ce moment-ci.

Puis, à la page suivante, à la suite d'autres questions supplémentaires, le très honorable chef de l'opposition a posé la question que voici:

> Madame le Président, le ministre de la Justice et le gouvernement du Canada songent-ils à renvoyer unilatéralement la question des ressources sous-marines devant la Cour suprême du Canada? C'est une question bien simple. Oui ou non?

Voici ce que le ministre de la Justice a répondu à cela:

> Madame le Président, je le répète, le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Puis il a continué de répondre.

Plus tard, ce même mardi, ou plutôt très tôt le mercredi, le *Globe and Mail* de Toronto a rapporté que le ministre se rendait à Saint-Jean dans la matinée pour informer les habitants de Terre-Neuve . . .

**M. McGrath:** Le journal est mis en vente à 9 heures du matin.

**M. Crosbie:** Le *Globe and Mail* du 19 mai rapportait donc que le ministre allait se rendre à Terre-Neuve pour dire à la population de la province que le gouvernement demandait à la Cour suprême du Canada de décider à qui appartenait le riche gisement pétrolifère de Hibernia. Je voudrais vous lire un extrait de l'article:

> Selon certaines sources à Ottawa, le *Globe and Mail* aurait appris que la question dont le gouvernement fédéral allait saisir la Cour suprême se limiterait à Hibernia plutôt que d'englober la question plus vaste . . .

**M. McGrath:** L'article a été imprimé dans la nuit.

**M. Crosbie:** Oui, cet article a été imprimé le mardi soir. Le lendemain matin, c'est-à-dire le 19 mai au matin, le ministre de la Justice s'est rendu à Terre-Neuve en compagnie du ministre du Revenu national. Ils y sont arrivés à midi ou 10 h 30, heure d'Ottawa, ce qui signifie qu'ils sont partis d'ici entre 7 heures et 7 h 30 du matin, soit moins vingt-quatre heures après que le ministre de la Justice eut déclaré qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet.

Mais ce n'est pas tout, juste avant midi mercredi, des fonctionnaires du ministère de la Justice se sont présentés devant le greffe de la Cour suprême à Ottawa pour y déposer un renvoi sur la question des ressources sous-marines, ainsi que tous les autres documents nécessaires. Cela sera abuser de notre crédulité que de nous faire croire que le ministère de la Justice aurait pu effectuer toutes les formalités et recherches complexes nécessaires à la préparation de ces documents entre 14 h 55 le mardi et midi le lendemain.

Quoi qu'il en soit, après avoir déjeuné avec le chef du parti libéral de Terre-Neuve, qui a annoncé tout cela à 2 h 15, ou quinze minutes avant le ministre, le ministre a convoqué ce même mercredi une conférence de presse à Terre-Neuve pour informer le public du contenu de la lettre adressée par le premier ministre (M. Trudeau) au premier ministre Peckford et a annoncé ensuite que le renvoi avait été déposé. A 2 h 45, heure de Terre-Neuve, le télé-imprimeur s'est mis à crépiter dans la salle des opérations de l'édifice de la Conférence à Saint-Jean pour transmettre le télex du premier ministre au premier ministre Peckford. Le ministre avait commencé 15 minutes avant que le premier ministre Peckford ne reçoive la lettre du premier ministre du Canada, qui s'est montré si difficile hier au sujet du dépôt de cette lettre à la Chambre. Il voulait demander au premier ministre Peckford la permission de la déposer, alors que ce dernier n'avait même pas reçu la lettre avant que le ministre de la Justice la rende publique ou en annonce au moins la teneur, à Terre-Neuve ce mercredi.

**M. Chrétien:** Je ne l'ai pas rendue publique.

**M. Crosbie:** De toute façon, madame le Président . . .

**M. Chrétien:** Je soulève la question de privilège.

**Des voix:** Il y en a déjà une à l'étude.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le ministre peut invoquer le Règlement, mais il ne peut soulever la question de privilège car je ne peux en recevoir deux en même temps.

**M. Crosbie:** Le ministre . . .

**M. Chrétien:** Je n'avais pas la lettre.

**M. Crosbie:** Je ne chicanerai pas là-dessus.

**M. Chrétien:** Alors ne le dites pas.

**Une voix:** Votre microphone.

**M. Crosbie:** Laissez-moi vous dire, madame le Président, que le préposé aux microphones est responsable de bien des choses.

• (1550)

Le télex commença à arriver à 2 h 45 mercredi après-midi, 24 heures à peine après que le ministre eut dit qu'aucune décision n'avait été prise à propos de cette question à la fois très importante et très délicate.

Pour respecter la chronologie, Madame le Président, je vous renvoie au hansard du mercredi 19 mai, au moment où le très honorable chef de l'opposition interroge le premier ministre qui fait son entrée à la Chambre vers 2 h 50—en fait, à 3 heures précises puisque le hansard indique 15 heures. Le très honorable chef de l'opposition a posé la question suivante au premier ministre, laquelle figure à la page 17592 du hansard:

> Je voudrais demander au premier ministre si la réponse que le ministre de la Justice a donnée hier est véridique et, si oui, voudrait-il dire à la Chambre des communes, à quel moment de la journée d'hier ou d'aujourd'hui le conseil des ministres s'est réuni pour décider de renvoyer la question de la compétence sur les ressources sous-marines à la Cour suprême du Canada?

Et le premier ministre de répondre:

> . . . la décision a pris effet quand le décret du conseil a été signé ce matin. Je ne pourrais pas dire quelle heure il était exactement.

Évidemment, il éludait la question, de sorte que le très honorable chef de l'opposition a dû revenir à la charge à plusieurs reprises. Je continue de citer la page 17592 du hansard. Il a demandé ceci:

> Quand le cabinet s'est-il réuni pour prendre cette décision?

Et ensuite:

> . . . le ministre de la Justice a-t-il dit la vérité à la Chambre hier lorsqu'il a donné sa réponse?

Voici la réponse du premier ministre:

> Madame le Président, le cabinet s'est réuni hier, hier matin. Il a alors pris une décision conditionnelle qui est devenue définitive ce matin.

Le premier ministre lui-même a confirmé que le cabinet s'était réuni mardi matin et qu'il avait alors pris une décision que le premier ministre a qualifiée de conditionnelle. Il a ajouté ceci: «La décision est devenue définitive ce matin». En parlant de mercredi matin.

C'est bien étrange, mais on me dit que l'exemplaire du décret du conseil qui a été envoyé à Terre-Neuve—celui que le gouvernement de Terre-Neuve a en main—est daté du 18 mai. C'est ce qu'on me dit.

Quoi qu'il en soit, à 3 heures, à la Chambre, le premier ministre a déclaré que le cabinet a tenu une réunion mardi matin, soit avant que le ministre de la Justice ne réponde à des questions à la Chambre, et qu'il a pris une décision que le premier ministre appelle conditionnelle. Une décision est une décision, qu'elle soit conditionnelle ou non. La question avait évidemment été l'objet de discussions. C'est comme une femme qui est enceinte. Elle ne peut pas l'être à moitié ou au quart. Elle est enceinte ou elle ne l'est pas. On décide ou on ne décide pas. On ne peut pas plus décider à moitié qu'une femme peut être enceinte à moitié. Mais c'est ce que le premier ministre a répondu.

Afin de prouver que de prime abord, la question de privilège paraît fondée, nous ne devons pas oublier que le ministre a déclaré qu'aucune décision n'avait été prise, mais qu'environ 17 heures plus tard, il se rendait à Terre-Neuve dans un appareil du gouvernement. L'emoi a dû être à son paroxysme dans les bureaux du cabinet et du ministère de la Justice dans l'après-midi et la soirée de mardi pour que le ministre s'empresse de prendre l'avion pour se rendre à Saint-Jean de Terre-Neuve afin d'y annoncer que le gouvernement saisissait la Cour suprême du Canada de la question.

Puis-je vous signaler, madame le Président, ce qu'on entend ordinairement par le mot «décision.» D'ordinaire une décision est une décision et cela n'a rien à voir avec la signature d'un décret du conseil. Je vous reporte au grand dictionnaire Larousse qui donne la définition suivante du mot «décision.»

**M. Broadbent:** Le grand *Larousse*, John?

**M. Crosbie:** C'est le petit *Larousse*. Je cite la définition du grand *Larousse* qui dit: «Action d'arrêter après délibération; résultat de cette action.» Et encore: «Qualité de celui qui n'hésite pas à prendre ses résolutions.»

Pourquoi parler de la définition du mot «décision»? Parce qu'on essai ici de couper les cheveux en quatre au sujet de la signification du mot «décision». Le ministre de la Justice a déjà essayé de le faire, comme on le cite dans un article de la Presse canadienne aujourd'hui, en disant que «si ce n'est pas signé, ce n'est pas une décision». C'est un nouveau principe: on ne prend pas de décision tant que quelque chose n'est pas signé. Si je décide de traverser la rue, ce n'est pas une décision tant que ce n'est pas signé. Si je décide de sortir de cet édifice pour aller quelque part, ce n'est pas une décision tant que ce n'est pas signé. Si le gouvernement ou un de ses comités prend une décision, ce n'est pas une décision tant que quelqu'un n'a pas présenté une preuve écrite de la décision. Ils n'ont plus de mémoire ou ils ne savent plus ce qu'ils ont décidé. Ce n'est rien du tout avant que quelqu'un ne l'écrive sur un bout de papier et que ce soit signé sous forme de décret du conseil. Les Canadiens ne se laisseront pas prendre à ce jeu-là.

Quelle est la conclusion? La conclusion, c'est qu'on n'a pas donné à la Chambre une réponse vraie et exacte à la question que le très honorable chef de l'opposition a posée mardi au sujet d'une affaire publique très sérieuse. Est-ce là une atteinte aux privilèges? Comment notre système parlementaire de gouvernement peut-il fonctionner si les députés et le public ne peuvent pas ou ne peuvent plus s'attendre à recevoir des ministres des réponses vraies, exactes et basées sur les faits, non pas des équivoques que le ministre tentera ensuite de dissiper en disant qu'il n'y a pas eu de décision parce qu'on n'a pas pris un décret du conseil? Tout le monde sait qu'une décision a été prise lorsque le cabinet s'est réuni, mardi matin. A supposer que la décision ait été conditionnelle, comme l'a si bien dit le premier ministre, en quoi l'eût-elle été?

Il n'y a eu aucune communication entre le premier ministre ou ses ministres et le gouvernement terre-neuvien à partir de vendredi de la semaine dernière, lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est entretenu avec son homologue terre-neuvien, jusqu'à ce que le ministre de la Justice aille donner sa conférence de presse à Terre-Neuve. La décision ne dépendait pas de l'approbation du gouvernement de Terre-Neuve. Elle n'était pas fonction de quelque chose qu'on demanderait au gouvernement de Terre-Neuve de faire. Elle ne dépendait pas de l'information du gouvernement de Terre-Neuve. Celui-ci n'était pas informé. Il a appris la décision après le chef défait de l'opposition libérale terre-neuvienne. Il a rejeté tout le processus, ce qui, bien entendu, est sans rapport avec la question.

Après avoir présenté les faits comme je les connais, je tiens à conclure en disant que, bien sûr, il n'auront de valeur que lorsque quelqu'un ayant le pouvoir d'analyser et d'examiner cette affaire l'aura fait et aura entendu des témoignages.

Si, dans notre régime, nous sommes arrivés au point que nous ne pouvons plus croire ce que nous disent les ministre de la Couronne à la Chambre, si nous sommes arrivés au point où les faux-fuyants, les demi-vérités et les raisonnements spécieux tiennent lieu de réponses aux questions au lieu des faits—parce que tout ce que le leader de l'opposition voulait, c'était des faits—alors le régime parlementaire ne peut plus fonctionner. Comment serait-ce possible si nous devons scruter toutes les réponses que l'on nous donne et consulter le dictionnaire pour trouver la signification de tous les mots qu'ils ont employés ou s'interroger sur celle que les ministres du cabinet leur prêtent, dans les méandres tortueux de leur esprit.

Je voudrais terminer sur une citation de Macbeth:

> Je chancelle en résolution. Je recommence
>
> A soupçonner le double jeu de l'ennemi
> Qui ment semblable à la vérité: «Ne crains rien
> Jusqu'à ce que la forêt de Birnam
> Arrive à Dunsinane».

Or, voici que la forêt de Birnam arrive à Dunsinane, et nous soupçonnons le double jeu de l'ennemi qui ment semblable à la vérité. Par conséquent, si vous jugez qu'il y a de prime abord matière à question de privilège—et je l'espère, car il faut que cela cesse et nous nous devons d'y veiller, pour les Canadiens—je propose:

> Que, de l'avis de la Chambre:
>
> En répondant que «le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet» à une question du chef de l'opposition, le mardi 18 mai, comme en témoigne la page 17534 du hansard, le ministre de la Justice induisait délibérément la Chambre en erreur;
>
> Et, qu'il soit résolu par la Chambre: Que la question de la déclaration délibérément trompeuse faite par le ministre de la Justice le mardi 18 mai soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections;
>
> Et que le comité dise à la Chambre dans un rapport si les déclarations du ministre de la Justice constituent un outrage à la Chambre et—s'il convient qu'un ministre de la Couronne se comporte de cette façon.

Voilà la motion que je proposerai car il faut mettre un terme à ces subterfuges et à ces faux-fuyants. Il faut que l'on cesse de donner des réponses aussi tortueuses.

Je tiens à ajouter que je suis disposé à mettre mon siège en jeu et que si un comité compétent est chargé d'étudier la question, j'accuse le ministre d'avoir délibérément trafiqué la vérité à la Chambre. Je suis prêt à soutenir mes affirmations. Je suis prêt à démissionner si un comité compétent et impartial juge qu'il n'a pas induit la Chambre en erreur délibérément. Je suis prêt à me représenter lorsque le gouvernement déclenchera des élections partielles, s'il ose le faire. Je serai alors de retour à la Chambre avec une majorité dix fois plus forte que la dernière fois.

• (1600)

Je veux par ailleurs que le ministre de la Justice mette son siège en jeu. Je veux qu'il démissionne si le comité en question juge qu'il a induit délibérément la Chambre en erreur, car c'est ce qu'il a fait hier avec une lâcheté lamentable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hnatyshyn:** Démissionnez.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Madame le Président, je ne sais pas pourquoi l'honorable député s'excite, fait tant de tapage et essaie de se donner de l'importance comme hier, parce que les faits montrent aujourd'hui quel est le problème. Je tiens à ce qu'il soit très clair que j'ai dit la vérité mardi, lorsque j'ai répondu au chef de l'opposition (M. Clark) à la Chambre. Le problème de la compétence sur les ressources sous-marines préoccupe le cabinet depuis longtemps. L'honorable député sait que j'ai communiqué avec le ministre de la Justice de Terre-Neuve, M. Ottenheimer, il y a quelques mois, pour lui suggérer d'en référer directement à la Cour suprême afin de hâter le processus et d'assurer qu'une décision serait prise. Il y a eu des élections, etc., et aucune décision n'a été rendue. Il y a cependant eu des discussions, certaines démarches qui devaient être faites l'ont été, et la question a été revue de temps à autre.

Donc, lorsque je me suis levé mardi après-midi, c'était une des solutions que nous étions évidemment prêts à choisir depuis longtemps, puisque tous les documents avaient été rassemblés. J'espère que l'opposition ne s'en prendra pas à un ministre parce qu'il fait bien son travail et s'apprête à agir le moment venu. J'étais donc prêt lorsque je me suis présenté à la Chambre. Le chef de l'Opposition m'a posé une question et je lui ai dit qu'aucune décision finale n'avait été prise, et il a été confirmé . . .

**M. Clark:** Aucune décision, point. Ne jouez pas avec les mots.

**M. Chrétien:** Bon, aucune décision sont les termes que j'ai employés. Donc, aucune décision n'avait été prise. Le premier ministre (M. Trudeau) a très bien résumé la situation. Une décision conditionnelle avait été prise. Bien entendu, je n'ai pas cherché à tromper la Chambre. J'ai tout simplement dit qu'aucune décision n'avait été prise parce que certaines conditions restaient à remplir.

Dans l'après-midi, lorsque j'ai quitté la Chambre à 3 heures pour me rendre à une réunion du cabinet, j'ai dû poursuivre la discussion avec des fonctionnaires de mon ministère et certains ministres. Ce n'est qu'en fin d'après-midi que j'en suis venu à la conclusion que je pouvais aller de l'avant. Il était déjà 7 heures du soir.

**M. Nielsen:** Vous aggravez votre cas.

**M. Chrétien:** De sorte que le décret du conseil n'a pu être adopté avant le lendemain matin. Personne n'étant à son bureau, j'ai donné des directives pour que le décret du conseil ne soit passé que le lendemain matin. En fait, c'est le suppléant du Gouverneur général qui a signé le décret du conseil à 10 heures, mercredi matin.

Je n'ai pas voulu induire la Chambre en erreur. Aucune décision définitive n'avait été prise. Le député a dit que j'ai voulu tromper la Chambre de propos délibéré. Hier, il a induit la Chambre en erreur, involontairement, j'en suis convaincu, parce qu'il a pris la parole à la Chambre et a dit:

> Aujourd'hui, le ministre de la Justice s'est entretenu avec le chef du parti libéral de Terre-Neuve . . . et non avec le ministre de la Justice de la province. Il a refusé de rencontrer le ministre de la Justice . . .

Je ne dis pas que le député voulait tromper la Chambre mais, en réalité, c'est ce qu'il a fait parce que je suis parti mercredi matin et j'avais donné des directives mardi soir pour qu'on me ménage une entrevue avec M. Ottenheimer. On a téléphoné à son bureau. Une fois rendu à Saint-Jean, j'ai demandé à mon adjoint de téléphoner au bureau de M. Ottenheimer. Ce dernier a accepté de me voir à 3 h 30 de l'après-midi. Un peu plus tard, il m'a téléphoné pour annuler le rendez-vous.

Le député de Saint-Jean-Ouest m'a accusé de refuser de rencontrer M. Ottenheimer.

**M. McGrath:** Avant la conférence de presse!

**M. Chrétien:** Je ne l'ai pas appelé pour annuler la réunion. Il n'a imposé aucune condition. Je me suis rendu là-bas et je lui ai fait savoir que j'étais à Saint-Jean et que je voulais m'entretenir avec lui. Je ne lui ai pas parlé personnellement. Le rendez-vous a été fixé à 3 h 30. J'ai travaillé avec M. Ottenheimer durant des années. Je n'ai rien à lui reprocher. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais je le respecte comme procureur général et je voulais le voir. Mais il a annulé la réunion.

Je ne prétends pas que le député de Saint-Jean-Ouest voulait induire la Chambre des communes en erreur. Il a probablement cru que la réunion avait été contremandée, ou il n'était peut-être même pas au courant que nous avions rendez-vous. Il l'a donc répété cet après-midi. Quelle était son intention il y a une minute? Il a retiré ce qu'il avait dit. Il a prétendu que j'étais là-bas et que j'avais remis la lettre du premier ministre aux journalistes avant que le premier ministre de Terre-Neuve en prenne connaissance. Je regrette, mais je n'avais pas cette lettre que le premier ministre a adressée à M. Peckford. Je n'étais pas le messager. Je ne prétends pas que le député a tenté de propos délibéré d'induire la Chambre en erreur, mais il n'a pas dit la vérité, car je n'avais pas cette lettre.

Dans un débat de ce genre, lorsque je réponds à des questions, je crois qu'il devrait être clair que, si j'avais considéré la décision comme prise lorsque j'ai pris la parole, si j'avais cru l'appliquer le jour même, le lendemain, ou encore mercredi, si j'en avais été persuadé, je l'aurais dit. Je siège à la Chambre depuis dix-neuf ans, dont quinze au cabinet. J'ai toujours traité la Chambre de façon raisonnable. Je sais que certaines affirmations faites au jour le jour sont parfois contradictoires.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) tente d'établir quand la décision a été prise. Je dis aux députés que, dans mon esprit, il n'y avait pas encore de décision définitive parce que j'avais à satisfaire certaines conditions. Si celles-ci n'avaient pas été satisfaites dans l'après-midi, je ne serais pas allé à Terre-Neuve le lendemain. J'aurais dû attendre, et je n'y serais peut-être même jamais allé. Je ne suis pas autorisé à dévoiler ce qui se passe au cabinet, ni à dire pourquoi je n'étais pas prêt à agir. Cela tient au caractère confidentiel des délibérations du cabinet. Je dis seulement que j'ai décrit la situation comme je la voyais dans mon esprit. Je ne voulais induire personne en erreur.

Le député m'a étonné hier, car lorsque j'ai su ce qu'il avait dit, j'ai trouvé cela un peu ridicule. J'ai alors dit que je trouvais dommage de ne pas avoir été là, car les députés se seraient alors rendu compte qu'absolument rien n'avait été fait pour induire volontairement la Chambre en erreur.

[*Français*]

La Chambre des communes, madame le Président, c'est reconnu comme une institution qui respecte les individus qui sont dans cette Chambre. Lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) m'a posé la question, je n'étais pas particulièrement agressif. D'ailleurs, vous savez, j'adore les questions agressives, j'aime ça le Parlement. J'ai passé 19 ans ici et le débat parlementaire me fait plaisir. Je ne refuse jamais de m'engager dans un débat. Alors, si j'avais voulu sauter sur l'occasion à 3 heures moins 3 minutes, parce qu'il faut au leader de l'opposition du temps à se décider à poser ses questions, j'aurais peut-être pu essayer de lui livrer bataille. J'ai tout simplement dit: la décision n'est pas terminée. C'est clairement ce qui était dans mon esprit. J'ai continué à faire les consultations aussi bien avec mon ministère qu'avec mes collègues, et lorsqu'est arrivée la fin de l'après-midi, j'ai décidé de me rendre à Terre-Neuve, et l'arrêté en conseil a été adopté le mercredi matin.

Je ne veux pas chicaner sur le moment de la légalité et tout cela, c'est clairement ce qui s'est passé. Je n'avais pas l'intention de faire quoi que ce soit qui serait outrageant pour la Chambre. Je pourrais dès aujourd'hui, madame le Président, si j'étais étroit d'esprit, comme certains le sont parfois, avoir deux questions de privilège à poser à la Chambre. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) tantôt m'a accusé d'avoir rendu la lettre à la presse avant qu'elle ne se rende à M. Peckford. Ce n'est pas vrai, je ne l'avais pas la maudite lettre. Excusez-moi, madame le Président, je retire ce mot-là. La lettre, je ne l'avais pas; je pourrais accuser le député de Saint-Jean-Ouest et être un moulin à vent comme lui et parler, parler et parler, j'en serais capable, mais ça ne sert à rien de s'énerver. Je ne l'avais pas la lettre.

Deuxièmement, lorsqu'il m'a accusé d'avoir refusé de voir M. Ottenheimer, c'est tellement ridicule, c'est M. Ottenheimer lui-même qui a annulé la réunion, je n'étais même pas obligé de le voir et j'ai pensé que, même si c'était une situation difficile, il était de mon devoir, en arrivant à Saint-Jean, d'essayer de rencontrer mon collègue, M. Ottenheimer, pour lui expliquer de personne à personne les raisons pour lesquelles nous avions procédé de cette manière et peut-être essayer, en parlant avec M. Ottenheimer, de trouver une voie pour régler ce problème. Parce que, on le sait, on en a entendu des grands discours sur certaines situations! Je ne voudrais pas revenir sur le passé, mais je dois dire qu'on a eu des querelles épouvantables à la Chambre et avec le gouvernement de Terre-Neuve sur la Constitution. Et puis on les a réglées. Alors cela va peut-être accélérer le processus d'une solution. Je l'espère, toutefois cela ne veut pas dire que j'ai voulu mentir à la Chambre et aller à l'encontre du Règlement du Parlement. Voyons donc! C'est absolument déraisonnable! C'est de l'enfantillage! Aujourd'hui il n'y a pas eu une seule question de poser à la Chambre sur la substance de ce que nous avons fait.

• (1610)

[*Traduction*]

Un député de l'opposition voulait savoir pourquoi nous l'avions fait, si nous avions une raison de le faire.

**M. Clark:** Nous ne pouvons pas croire ce que vous dites.

**M. Chrétien:** Allons donc, Joe!

**Une voix:** Pardon?

**M. Chrétien:** Joe, j'ai dit qu'il n'y avait pas eu de décision définitive. Le député . . .

**M. Clark:** Vous n'avez pas dit cela. Vous n'avez pas dit cela. C'est un mensonge.

**M. Chrétien:** Joe, je dis simplement . . . Madame le Président, il est bien évident que j'ai été tout à fait franc avec la Chambre des communes cet après-midi.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** J'ai été franc. J'ai dit exactement ce qui s'était passé. Les députés peuvent rire tant qu'ils le veulent. Cela ne m'impressionne pas. Je me contente de dire que je n'ai pas induit la Chambre en erreur hier, ou plutôt mardi. Je n'ai pas l'intention de le faire, et j'ai dit exactement ce que je pensais et ce que je pense encore, c'est-à-dire la simple vérité.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Chrétien:** J'ai certaines obligations envers mes collègues. Quand ils autorisent quelqu'un à faire quelque chose à certaines conditions, il faut d'abord que ces conditions soient remplies, sinon il n'y a pas d'autorisation.

**Une voix:** Bien dit!

**M. Chrétien:** Le principe fondamental de la solidarité du cabinet . . .

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Chrétien:** . . . exige qu'on respecte la décision du cabinet.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** C'est exactement ce que j'ai fait. Madame le Président, si l'on examine la légalité—bien des députés d'en face ont fait partie du Conseil privé. Vous en avez vous-même fait partie, madame le Président. Bien entendu, il arrive parfois que la situation change entre le moment où le cabinet prend une décision conditionnelle et celui où un décret du conseil est passé. La décision officielle est prise quand le décret du conseil est passé.

**M. Clark:** Vous n'avez pas parlé de décision «officielle».

**M. Chrétien:** J'aurais pu tout simplement m'en tenir à cela aujourd'hui. Les faits sont là. Personne ne peut prétendre que le décret du conseil n'a pas été remis ni signé par le Gouverneur général suppléant avant 10 heures mercredi et par conséquent qu'aucune décision n'avait encore été prise jusque-là.

**M. Clark:** Quand le cabinet a-t-il signé le décret?

**M. Chrétien:** Il y a les décisions du conseil des ministres qui reviennent de chez le gouverneur général et qui ne deviennent pas des décrets du conseil.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Quand le cabinet a-t-il signé le décret?

**M. Pinard:** Ce sont des décisions conditionnelles.

**M. Clark:** Quand le ministre a-t-il signé le décret?

**M. Chrétien:** Depuis quand le conseil des ministres signe-t-il des décisions? La décision est versée au procès-verbal, mais elle n'est pas signée.

**M. Clark:** Les décrets du conseil sont signés.

**M. Chrétien:** Je suis profondément déçu qu'après deux jours, on n'ait pas réussi à aborder une seule question de fond. L'opposition veut simplement faire tout un plat à propos de la procédure.

**M. Nielsen:** A propos de mensonges.

**M. Chrétien:** Nous venons de perdre une heure et demie—une heure et quart—encore aujourd'hui sur une question semblable. Je n'ai pas l'intention d'accuser le député de Saint-Jean-Ouest d'induire la Chambre en erreur. Certes, je le pourrais. Je me contente de constater qu'il a commis deux erreurs en 24 heures. J'espère que cela lui servira de leçon et qu'il parlera moins à l'avenir. J'ai dit la vérité, madame le Président, et j'affirme que je n'ai aucune intention d'induire la Chambre en erreur. La décision n'était pas finale. La décision finale a été prise mardi soir et le décret de conseil a été adopté mercredi matin. Je me suis rendu à Terre-Neuve dans le but de voir M. Oppenheimer mais il a annulé notre rendez-vous, ce qui m'a beaucoup déçu. J'espère que la décision a été prise—ce qui est important—et qu'ainsi, nous pourrons parvenir à une entente. Il y a eu beaucoup de discussions à propos de la Constitution, mais nous sommes parvenus à un accord. J'espère que dans le cas qui nous concerne, nous parviendrons à une entente également. Pour ma part, madame le Président, j'estime que tout cette affaire n'est ni plus ni moins qu'une tempête dans un verre d'eau.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rose:** Madame le Président, je voudrais bien peser mes mots aujourd'hui et, contrairement à mon habitude, je vais probablement suivre de beaucoup plus près le texte que j'ai sous les yeux.

Vous vous souvenez, madame le Président, que mon parti et moi-même avons appuyé hier le député de Saint-Jean-Ouest. Nous sommes désolés de n'avoir pu donner raison à la présidence hier à l'occasion du vote, mais si nous étions en désaccord avec Madame le Président cette fois-là, sur une décision rendue, cela ne signifie pas nécessairement que nous n'avons aucun respect pour elle ou qu'elle n'a pas accompli de l'excellent travail au cours des deux années extrêmement pénibles que nous venons de passer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rose:** Madame le Président, nous croyons, nous estimons que la Chambre a été induite en erreur mardi après-midi lorsque le ministre de la Justice (M. Chrétien) s'est levé et a tout d'abord essayé d'éluder la question que lui a posée le très honorable chef de l'opposition (M. Clark). Je n'entrerai pas dans les détails, mais je voudrais simplement préciser que cette question concernait un renvoi unilatéral à la Cour suprême au sujet de la compétence de Terre-Neuve sur les ressources sous-marines au large de ses côtes. Plus tard, pendant la même période des questions, le ministre de la Justice a déclaré, et je reprends ses propres termes à la page 17534 du hansard. Je vous ferai grâce de la réponse complète du ministre pour vous lire ce que j'estime en être la partie la plus importante:

> . . . le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Le ministre de la Justice a fait cette déclaration tout de suite après une réunion du cabinet dans la matinée. Par ailleurs, le premier ministre (M. Trudeau), a déclaré hier—non pas mardi, mais mercredi—et je crois qu'il a dit cela pour protéger son ministre—après avoir tout d'abord essayé d'éluder à nouveau la question, le premier ministre donc a déclaré et je reprends ses propres termes à la page 17592 du hansard:

> . . . la décision a pris effet quand le décret du conseil a été signé ce matin . . .

C'est-à-dire mercredi matin.

Je ne vais pas faire une longue énumération de tout ce qui s'est passé ici, selon le député de Saint-Jean-Ouest, où l'on a décidé dans le bureau du Conseil Privé, de renvoyer la question à la Cour suprême ou au cabinet du ministre, à Terre-Neuve. On en a suffisamment parlé. Inutile de revenir là-dessus. Cependant, un peu plus tard durant la même période des questions, et toujours en réponse au chef de l'opposition, le premier ministre a déclaré, comme en fait foi la page 17512 du hansard:

> . . . le cabinet s'est réuni hier, hier matin. Il a alors pris une décision conditionnelle qui est devenue définitive ce matin.

La décision a été prise; il y avait donc bien une décision, mais cette dernière était conditionnelle. Il convient de noter l'adjectif utilisé. Il ajoute qu'elle a pris effet le matin même. Je crois que nous tenons là le point essentiel qui nous permettra de savoir s'il y a eu atteinte aux privilèges. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a déclaré dans cette même chambre qu'il n'y avait aucune décision de prise. Il n'a pas qualifié le terme; il a simplement dit qu'on n'avait pas pris de décision. Or, il a été contredit le jour suivant par le premier ministre qui a déclaré qu'une décision conditionnelle avait été prise.

Ce qui importe ici, madame le Président, c'est qu'une décision, conditionnelle ou non, n'en demeure pas moins une décision. Quel que soit l'adjectif que vous utilisiez et quels que soient les arguties juridiques que vous employiez pour expliquer ce qui s'est passé, une décision est toujours une décision.

Tout ce que le ministre de la Justice avait à faire mardi pour éviter les accusations qui ont été portées contre lui et qui font l'objet du débat à l'heure actuelle, était d'indiquer ce que le premier ministre a dit le mercredi, c'est-à-dire qu'une décision conditionnelle avait été prise au lieu de dire qu'il n'y en avait pas eu de prise. Il n'avait même pas à préciser la nature de cette décision.

• (1620)

Ainsi, j'estime que les députés et les Canadiens ont été induits en erreur, et je m'abstiendrais d'employer un adverbe pour respecter la décision rendue un peu plus tôt par Votre Honneur à ce sujet.

Il ne fait aucun doute que la question d'Hibernia revêt une importance vitale pour notre économie et notre objectif d'autonomie énergétique, en particulier depuis que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a renoncé aux méga-projets d'exploitation des sables bitumineux. Il faut régler rapidement la question de compétence; il n'y a aucun doute à ce sujet et c'est peut-être ce qui a poussé le gouvernement à faire un renvoi de dernière minute à la Cour suprême du Canada. Je n'en sais rien. Le gouvernement se confie rarement à moi, malgré ce que semblent croire mes honorables amis qui se trouvent à ma droite. Cependant, là n'est pas le problème. Ce n'est pas là-dessus que porte la discussion. Le problème, c'est que nos délibérations mêmes reposent sur la confiance et la franchise. Les députés ne doivent jamais douter et ne doivent jamais avoir de raisons de douter de la véracité des propos d'un ministre de la Couronne. Nous avons appuyé par notre vote le député de Saint-Jean-Ouest et nous continuons à le faire parce que mon parti et moi en avons assez du mépris que le gouvernement actuel manifeste à l'égard du Parlement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rose:** Jour après jour, à la Chambre, des ministres refusent de répondre ou donnent des réponses qui n'en sont pas à des questions très pertinentes que nous leur posons.

**M. Cullen:** Vous devriez entendre les questions!

**M. Rose:** Les députés de l'opposition posent des questions pertinentes aux ministres de la Couronne.

**M. Cullen:** Elles ne riment à rien.

**M. Rose:** Nous sommes dans l'impossibilité de contre-interroger les ministres de la Couronne qui détiennent des portefeuilles importants parce qu'ils ne sont même pas à la Chambre. Ils ont été transposés au Sénat, et cela nous irrite également. Aux comités, les ministres nous font perdre du temps par leurs discours. Encore une autre de leurs pratiques que nous trouvons exaspérante. Leurs réponses visent à rendre les questions confuses, à les obscurcir ou à les déformer complètement, et c'est inadmissible. C'est pour cela que le Parlement est plus hostile, plein de rancœur et moins efficace qu'il ne l'a jamais été aussi loin que je m'en souvienne, c'est-à-dire depuis 1968.

Je suis sur le point de conclure, madame le Président. Nous comprenons votre position et à moins que le ministre de la Justice n'admette que sa réponse visait intentionnellement ou délibérément à induire la Chambre en erreur, Votre Honneur aura des difficultés à le prouver. Néanmoins, je demande à la présidence d'examiner les faits que je lui ai soumis, et je suis convaincu qu'à ce moment-là, elle sera en mesure de rendre une décision juste pour tous les intéressés.

Nous approuvons l'objet de la motion présentée par le député de Saint-Jean-Ouest et, si Votre Honneur estime que sa question de privilège est fondée, nous sommes d'accord pour renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections.

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, je serai très bref. Tout député qui voudrait intervenir à la Chambre sur des questions comme celles-ci doit procéder avec une grande circonspection car la question qui nous occupe aujourd'hui est à la fois importante et cruciale. Ceci dit, un député devra donc réfléchir sérieusement lors de la préparation de son intervention dans un débat comme celui-ci.

Si j'ai bien compris, la question dont est saisie la Chambre ne porte pas sur la conduite du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) mais plutôt sur les réponses fournies par le ministre de la Justice (M. Chrétien), rien de plus et rien de moins, et il s'agit de savoir si ces réponses étaient conformes ou non à la vérité.

Le ministre de la Justice a présenté certains arguments destinés à nous déconcerter. Il a soulevé des questions à propos de la présentation du député de Saint-Jean-Ouest. Mais là n'est pas la question. En effet, il s'agit de déterminer si les réponses qu'a données le ministre à la Chambre mardi dernier étaient bel et bien vraies. A aucun moment dans sa réponse, retranscrite à la page 17533 du hansard, le ministre a-t-il fait précéder d'une quelconque qualification l'expression «décision». Ainsi, il n'a pas parlé de «décision définitive». Ce n'est pas ce qui a été retranscrit dans le hansard. Il n'a pas parlé de «décision juridique». Cela non plus n'est pas dans le hansard. Il n'a pas parlé de «décision conditionnelle». Hier, le premier ministre (M. Trudeau) a essayé de qualifier la décision dont il avait été question mardi dernier mais, ce jour-là, le ministre avait été très clair. Le ministre a bien dit: «La décision n'est pas prise», et c'est là l'objet de notre contestation. Y a-t-il eu une décision de prise, oui ou non?

Je sais gré au député de Mission-Port Moody (M. Rose) de ses observations. En effet, il a dit que pour protéger les privilèges des députés, la vérité devait être de rigueur à la Chambre. D'après lui, il ne s'agit pas uniquement de savoir si les réponses fournies au député de Saint-Jean-Ouest ou, quant à cela, au très honorable chef de l'opposition (M. Clark), étaient vraies, mais plutôt de déterminer si par le biais de la Chambre on a dit la vérité aux Canadiens. Il est en ce moment extrêmement important pour le pays que cette question soit tranchée.

Je ne fais pas allusion aux différends qui nous opposent sur le plan politique ou régional. Quand des députés et des ministres de la Couronne prennent la parole à la Chambre, il faut qu'ils inspirent confiance et que leurs propos soient véridiques. La question est fort grave étant donné la situation actuelle du pays. Il est trop facile de prétendre que la réponse donnée correspondait à la situation politique ou encore que la fin justifie les moyens . . .

**M. Pinard:** Un peu de sérieux.

**M. Epp:** . . . ou que la morale de situation est à l'ordre du jour. Il s'agit de savoir si les termes du ministre étaient vrais.

La présidence doit maintenant établir s'il y a eu décision. Si tel n'est pas le cas—car, comme se plaît à dire le ministre, il n'y avait pas de décision puisque le décret n'était pas signé—devons-nous, par extension, employer le même argument et dire que, dans le processus législatif, le cabinet est censé n'avoir pris aucune décision tant qu'un projet de loi n'a pas été sanctionné?

**M. Pinard:** Ridicule.

**M. Epp:** Dans ce cas, de quoi débattons-nous quand le gouvernement présente un projet de loi qui est censé être une motion découlant d'une décision du cabinet? A quelle étape peut-on parler de décision? Et avant cette étape, s'agit-il simplement d'une opinion?

Le ministre avait un autre choix que celui que lui a proposé le député de Mission-Port Moody. Comme celui-ci le disait, il aurait pu déclarer qu'il s'agissait d'une décision sous condition, non définitive ou que sais-je encore; mais il n'a assorti le terme d'aucun qualificatif. Le ministre aurait pu cependant agir autrement et dire qu'il refusait de répondre ou qu'il n'avait pas de réponse.

**M. Nielsen:** Ou il aurait pu s'excuser.

**M. Epp:** C'est vrai. La Chambre lui consent le droit de ne pas répondre, mais ce n'est pas ce qu'il a choisi de faire. Il a préféré prétendre qu'aucune décision n'avait été prise. Il doit maintenant en subir les conséquences de même que la Chambre.

• (1630)

Je ne veux pas vous compliquer davantage la tâche en soulevant une autre question qui découle tout naturellement de celle-ci, madame le Président. Je veux parler des relations fédérales-provinciales et de l'honnêteté dont nous devons faire preuve envers les autres partenaires de la Confédération. C'est une autre question et je sais que vous avez circonscrit le débat autour du problème que je pense avoir défini, c'est-à-dire non pas la conduite du député de Saint-Jean-Ouest, mais les propos tenus par le ministre de la Justice. A mon avis, le député de Saint-Jean-Ouest a très bien présenté la chronologie des faits, qui a été d'ailleurs confirmée par le député de Mission-Port Moody.

Personnellement, j'estime que toute la question tourne autour du mot «décision» accompagné d'aucun qualificatif, d'aucune restriction, et des conclusions que les députés tirent tout naturellement lorsqu'un ministre utilise ce mot. Quand le ministre a dit «qu'aucune décision» n'a été prise, pour constater ensuite qu'il y a bel et bien eu une décision, je dois forcément conclure que, chronologiquement, la décision en question avait été prise avant que le ministre affirme le contraire à la Chambre.

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, je tiens à faire valoir qu'il n'y a pas là matière à la question de privilège. On a voulu vous faire croire hier et aujourd'hui que, par ses propos, le ministre de la Justice (M. Chrétien) avait délibérément induit la Chambre en erreur. A mon avis, «délibérément» est le mot clé.

Il s'agit de voir comment les mots «délibérément induit la Chambre en erreur» sont venus s'inscrire dans la jurisprudence parlementaire. A la page 142 d'Erskine May, à propos de la célèbre affaire Profumo, le Parlement britannique a déclaré en 1963:

> La Chambre peut considérer comme un outrage une déclaration délibérément trompeuse.

En 1963, la Chambre a décidé qu'un ancien député avait commis un grave outrage en faisant une déclaration personnelle contenant des propos dont il a reconnu ensuite la fausseté.

Pour pouvoir dire que la Chambre a été délibérément induite en erreur, il faut établir le fait. Dans l'affaire Profumo, il est patent que l'ex-ministre a pris la parole à la Chambre et, fait à peu près sans précédent dans l'histoire parlementaire, a déclaré avoir menti à la Chambre. Est-ce de cela qu'il s'agit aujourd'hui? Non, bien au contraire. Le ministre de la Justice a pris la parole il y a à peine quelques minutes pour dire qu'il n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur, que ce n'est pas cela qu'il avait voulu faire. Il l'a dit d'abondance, il l'a répété à plusieurs reprises: il l'a déclaré nettement et d'une façon on ne peut plus précise.

Voyons ce que Bourinot dit en la matière. On ne le cite peut-être plus guère ces temps-ci, en tout cas on trouve à la page 351 de la quatrième édition l'énoncé suivant:

> Les déclarations d'un député qui explique ou commente le sens de son discours ou qui expose sa position ou son intention sont considérées comme véridiques et non susceptibles d'être remises en question ultérieurement dans les débats. Les termes qu'il déclare avoir employés sont réputés avoir été effectivement prononcés; et le sens dans lequel il dit les avoir employés est celui qu'on leur attribuera dans les débats. Si un député rejette le sens qu'on attribue à ses propos, l'affaire est close.
>
> Il a été jugé formellement à bien des reprises aux Communes canadiennes que la déclaration faite par un député à son propre sujet et surtout à sa propre connaissance doivent être acceptés; il n'est pas antiréglementaire de critiquer avec modération les déclarations d'un député comme contraires à la vérité, mais aucune allégation d'intention trompeuse n'est tolérée.

De quoi s'agit-il en l'espèce? S'agit-il de quelqu'un qui a été élu à cette Chambre la semaine dernière, au cours d'une élection partielle? il s'agit d'un homme qui a consacré 19 ans de sa vie à cette Chambre. Un homme que nous connaissons tous. Les députés de l'opposition doivent faire preuve d'équité; ils connaissent cet homme, ce que la Chambre des communes représente pour lui, ce que le Canada représente pour lui. Personne n'a combattu avec tant de vaillance pour le Canada au cours du référendum québécois. Il a pris la parole aujourd'hui à la Chambre pour dire qu'il n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur, et pourtant l'opposition conteste sa parole. Moi je l'accepte, et quiconque ici a du courage et de l'intégrité fera de même.

**Des voix:** Bravo!

**M. Smith:** Le ministre s'étant expliqué, l'affaire est close. Il est de tradition à la Chambre d'accepter la parole d'un député, et s'il en est un dont je suis heureux d'accepter la parole, c'est bien le ministre de la Justice. Depuis plus de 20 ans qu'il siège à la Chambre, il s'est révélé un homme intègre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Smith:** Aujourd'hui, nous nous querellons sur les faits, si je puis m'exprimer ainsi. D'après le commentaire à la page 12 de Beauchesne, il est clair qu'il ne s'agit pas ici d'une question de privilège. On ne sait peut-être pas au juste à quel moment une décision est prise. L'est-elle lorsque le conseil des ministres donne son adhésion? Lorsque quatre ministres, ou quel qu'en soit le nombre, la signent? Ou encore quand le député du gouverneur général signe le décret du conseil?

A vrai dire, madame le Président, à mon avis cela importe peu. Là n'est pas la question: il s'agit plutôt de savoir si le ministre a de propos délibéré induit la Chambre en erreur. Il nous a donné sa parole qu'il ne l'a pas fait.

**M. Crosbie:** Si, il l'a fait.

**M. Smith:** L'affaire est close. Vraiment, madame le Président, je suis déçu de ce que le débat se poursuive même après que cet homme intègre nous ait donné l'assurance qu'il n'avait pas induit la Chambre en erreur.

Il ne s'agit assurément pas d'une question de privilège de prime abord et plus vite nous aurons tranché la question mieux cela vaudra: nous pourrons alors commencer à traiter notre collègue honorablement et dignement comme il le mérite.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. James A. McGrath (St-Jean-Est):** Madame le Président, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) qui vient de se rasseoir, a bien cerné la question: nous devons pouvoir faire confiance aux réponses que donnent les ministres à la Chambre. C'est justement de cela qu'il est question.

Il est intéressant que le secrétaire parlementaire ait rappelé l'affaire Profumo. Il convient peut-être de se rappeler que M. Profumo, ministre de la Guerre dans le gouvernement britannique, a dû démissionner non pas parce qu'il constituait une menace à la sécurité nationale, non pas parce qu'il avait fréquenté une prostituée, mais parce qu'il avait menti à la Chambre.

**M. Pinard:** Et l'avait admis.

**M. McGrath:** C'est une question très grave.

**M. Clark:** Il s'est montré honnête.

**M. McGrath:** Madame le Président, la question soulevée par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) met en lumière comment mes privilèges sont lésés. Si je ne peux être certain que je reçois des réponses franches et honnêtes aux questions que je pose à la Chambre, on m'empêche d'exercer mes fonctions de député et je ne suis plus en mesure de servir mon pays, ma province, ma circonscription. La question se résume à cela.

J'ai écouté le ministre de la Justice, pour qui j'ai beaucoup de respect, qui a paru mettre en doute le bien-fondé de notre protestation. Pourtant, je considère que le compte rendu indique de prime abord que le ministre a délibérément induit la Chambre en erreur.

C'est tout ce que vous devrez décider, madame le Président. Vous n'avez pas à décider si le ministre a délibérément trompé la Chambre; il appartient à celle-ci d'en décider. Vous n'avez qu'à décider si de prime abord, on a raison de se demander si le ministre a délibérément induit la Chambre en erreur.

Quand une décision n'est-elle pas une décision? Avant-hier, le 18 mai, le ministre de la Justice s'est levé à la Chambre pour déclarer:

> Madame le Président, je le répète, le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

• (1640)

Il n'a pas dit «aucune décision conditionnelle», mais bien «aucune décision». C'était en réponse à une question très simple que lui avait posée le très honorable chef de l'opposition (M. Clark).

Le lendemain, à la Chambre, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a dit ceci qui figure à la page 17592 du hansard:

> Madame le Président, le cabinet s'est réuni hier, matin. Il a alors pris une décision conditionnelle qui est devenue définitive ce matin.

Peu nous importe quand la décision a pris effet; ce que nous voulons savoir, c'est quand elle a été prise. Et nous tenons du premier ministre qu'elle l'a été le matin du jour où le ministre de la Justice a dit à la Chambre qu'aucune décision n'avait été prise. C'est la question qui nous préoccupe aujourd'hui.

Elle n'a rien à voir avec la mise en application de la décision, ni avec le fait qu'elle ait été conditionnelle. Quelles étaient les conditions? Madame le Président, il est évident que la décision avait été prise. La condition de sa mise en œuvre était que le ministre de la Justice devait tout d'abord se rendre par avion à Terre-Neuve pour annoncer la décision lors d'une conférence de presse. Cela faisait partie du processus de mise en application, mais ce n'est pas ce qui nous intéresse. L'important, c'est que la décision a été prise le jour même où le ministre de la Justice a affirmé à la Chambre qu'aucune décision n'avait été prise.

A mon avis, madame le Président, et je vous le dis en toute déférence, c'est une question très importante. Je ne veux pas discuter de la question sous l'angle des répercussions qu'elle aura sur les relations fédérales-provinciales, sur l'avenir de ma province ou sur la mise en valeur future du gisement Hibernia, même si tout cela est très important. Ce qui me préoccupe, c'est de savoir comment je pourrai continuer à assumer mes responsabilités de député si je ne puis être sûr que les ministres me donnent des réponses honnêtes et confirmées par les faits.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Madame le Président, voilà ce qui est en cause. La réponse qu'a fournie le ministre à la Chambre au très honorable leader de l'opposition figure dans le hansard du 18 mai à la page 17534. Il faut tenir compte du fait qu'ensuite, le ministre de la Justice a préparé ses documents, il a ordonné qu'on mette un avion à sa disposition, il s'est envolé pour Terre-Neuve et c'est là seulement qu'il a organisé une conférence de presse et annoncé la décision.

En outre, madame le Président, dans le hansard du 19 mai, à la page 17592, le premier ministre lui-même a mentionné qu'une décision avait été prise la veille, dans la matinée. Il a qualifié la décision de «conditionnelle», mais le fait est que le conseil des ministres l'avait déjà prise. Qu'elle ait déjà fait l'objet d'un décret du conseil dûment signé par le gouverneur général en conseil, ou qu'on ait rempli d'autres conditions, comme saisir la Cour suprême du Canada de certains documents, ou qu'il y ait eu une rencontre avec le chef défait du parti libéral de Terre-Neuve, ou que la conférence de presse ait eu lieu à Terre-Neuve, tout cela n'a rien à voir à l'affaire car c'est ainsi que les choses se passent. Ce qui est au contraire pertinent, c'est le fait que le cabinet a pris la décision en question le matin même du jour où le ministre de la Justice a pris la parole à la Chambre et mis son poste en jeu en affirmant que le cabinet n'avait pris aucune décision.

Voilà pourquoi je soutiens, madame le Président, qu'il paraît bien fondé que le ministre a délibérément induit la Chambre en erreur.

[*Français*]

**M. Pinard:** Madame le Président, mes remarques seront très brèves. Il est difficile d'ajouter aux propos qui ont été tenus par mon secrétaire parlementaire, et je vais tâcher de ne pas abuser du temps de la Chambre et répéter ce qu'il a déjà si bien dit. Je n'insisterai jamais assez pour porter à votre attention le fait que ses références sont très au point et qu'il existe une longue pratique établie en cette Chambre, savoir que lorsqu'un député, un ministre de la Couronne par surcroît, donne des explications, et surtout donne sa parole qu'il n'avait pas l'intention d'agir d'une façon à induire délibérément la Chambre en erreur, qu'on doive accepter sa parole et que cela doive régler la question. Je soutiens que cela est offusquant et insultant de voir la persistance des députés de l'opposition qui cherchent à poursuivre le débat, alors que le ministre de la Justice (M. Chrétien) du Canada a donné sa parole qu'il ne voulait pas délibérément induire la Chambre en erreur lorsqu'il a répondu à une question. Donc les références sur lesquelles mon secrétaire parlementaire a attiré votre attention devraient suffire à régler la question définitivement.

On me permettra d'ajouter sur les faits ce qui suit. La réponse sur laquelle on veut condamner le ministre de la Justice doit être interprétée dans son contexte. A la lumière des explications qu'il a fournies aujourd'hui, bien sûr, ce devrait être suffisant pour régler la question parce qu'il a dit que ce qu'il avait à l'esprit en disant qu'aucune décision n'avait été prise encore à ce moment-là, c'est qu'il n'y avait aucune décision finale. Il n'a pas utilisé le mot «finale» mais c'est ce qu'il avait l'intention de dire, et ce qu'il avait présent à l'esprit, compte tenu de la réalité, de la procédure et du droit parlementaires, savoir qu'une décision du Cabinet qui nécessite un arrêté en conseil n'est finale que lorsque cet arrêté en conseil est signé par le gouverneur général ou son substitut.

Mais dans quel contexte a-t-il répondu ce qu'il a répondu, puisque les députés d'en face attachent une grande importance aux mots utilisés par le ministre de la Justice? Il suffit de lire la question du chef de l'opposition officielle et ce qui suit pour se rendre compte qu'effectivement il n'y a absolument, à la face même de la question et de la réponse, rien de faux dans ce qui a été indiqué par le ministre de la Justice. La question est, et je cite le compte rendu officiel des *Débats* du 18 mai 1982, à la page 17534:

> Madame le Président, le ministre de la Justice et le gouvernement du Canada songent-ils à renvoyer unilatéralement la question des ressources sous-marines devant la Cour suprême du Canada? C'est une question bien simple. Oui ou non?

C'est le chef de l'opposition qui demande si on veut aller devant la Cour suprême du Canada. Le ministre de la Justice dit, et je cite:

> Madame le Président, je le répète, le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

«Encore pris aucune décision à ce sujet», cela veut dire que finalement il n'y a rien de résolu encore, c'est une décision, s'il y en a eu une, qui est conditionnelle comme l'a expliqué le lendemain le très honorable premier ministre (M. Trudeau). Mais les mots mêmes du ministre de la Justice devraient suffire à régler la cause, puisqu'il dit lui-même, et je cite:

> Le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Cela veut dire qu'il n'y a rien de final encore. Cela est français. Je continue la citation:

> La question du député m'étonne beaucoup. Il disait toujours que la meilleure chose à faire en cas de difficulté, c'était d'aller devant la Cour suprême.

La cerise sur le gâteau, madame le Président, ce qui a gaspillé toute la pseudo-cause de l'opposition, c'est le député de Yukon (M. Nielsen) qui a dit deux mots de trop après la réponse du ministre de la Justice. En anglais, il a dit, et je cite:

> Are you?

En français, et je cite:

> Allez-vous le faire?

Cela veut dire quoi l'inquiétude manifestée par le leader parlementaire progressiste conservateur? Cela veut dire qu'il a cru le ministre de la Justice quand celui-ci a dit qu'on n'avait encore rien décidé de final puisque le député de Yukon sent le besoin de revenir à la charge et de demander au ministre de la Justice: Mais allez vous le faire? C'est donc qu'il avait compris qu'il n'y avait pas de décision finale prise. Regardez le texte anglais, madame le Président, et lisez la remarque rapportée au journal des *Débats*, à la page 17534. Le ministre de la Justice à la fin de sa réponse dit, et je cite:

[*Traduction*]

> Il disait toujours que la meilleure chose à faire en cas de difficulté, c'était d'aller devant la Cour suprême.

**M. Nielsen:** Allez-vous le faire?

[*Français*]

**M. Pinard:** Étant donné les circonstances, il m'apparaît évident que le député de Yukon, à la lumière de la réponse fournie par le ministre de la Justice, a compris, lui, que le ministre de la Justice venait d'indiquer que rien de final n'avait été encore décidé, et cela devrait suffire pour rejeter toutes leurs plaintes et tous leurs griefs au sujet de l'intention du ministre de la Justice ou de la signification des propos qu'il a tenus en réponse à la question qui lui a été posée dans le contexte où cela a été fait.

Alors, madame le Président, sur les faits mêmes, à la face même de la réponse fournie par le ministre de la Justice, il appert que celui-ci n'a rien dit de contraire à la réalité. Et si les mots étaient ambigus, incomplets, ou s'ils prêtaient à confusion, s'il y avait un manque de clarté, il a aujourd'hui, comme ministre, comme parlementaire, donné sa parole qu'il n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur et il a expliqué sa réponse. Il me semble que, basé sur toute la pratique parlementaire, cela est suffisant pour régler le cas d'une façon définitive. Sa parole doit être acceptée et sa réponse interprétée à la lumière des explications additionnelles fournies aujourd'hui qui, à mon sens, n'étaient pas nécessaires, mais qu'il a jugé à propos de fournir. Étant donné les circonstances, je trouve inacceptable et une insulte inacceptable encore une fois que des députés de l'opposition aussi chevronnés que ceux qui ont pris la parole jusqu'à maintenant veuillent continuer à semer le doute, à miner la crédibilité du ministre de la Justice du Canada et à abuser de l'institution du Parlement en ne tenant pas compte de cette pratique parlementaire évidente selon laquelle lorsqu'un député donne sa parole à la Chambre, on doive l'accepter comme telle et cesser de laisser planer des doutes quant à la réputation, quant aux intentions du député en cause.

Alors pour tous ces motifs, madame le Président, les références faites savamment par mon secrétaire parlementaire, qui sont très au point, *ad rem*, et qui disposent de la question, et également en nous basant sur les faits eux-mêmes et en ajoutant à cela les explications fournies par le ministre de la Justice sur sa réponse, en tenant compte du commentaire superflu du député de Yukon à la suite de la réponse du ministre de la Justice et finalement, en devant tenir compte de la parole donnée par le ministre de la Justice du Canada, je vous suggère respectueusement que l'affaire devrait être réglée sur-le-champ et qu'il n'y a absolument aucune matière *prima facie* à la question de privilège et qu'on devrait procéder à l'étude de la motion proposée par le Nouveau parti démocratique.

• (1650)

[*Traduction*]

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, je serai bref et me bornerai à traiter uniquement de la question dont nous débattons. Ce que le président du Conseil privé et son secrétaire parlementaire vous ont demandé de faire est inacceptable à la Chambre. Ils vous ont demandé de décider si vous croyiez ou non que le ministre avait dit la vérité. Madame le Président, je ne crois pas que cela entre dans le cadre de vos attributions et de vos fonctions. Je ne crois pas que le ministre puisse se lever maintenant, à la suite de la question de privilège soulevée par mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), pour s'excuser de ce qu'il a dit et expliquer pourquoi il l'a dit.

S'il avait réellement eu l'intention de nous convaincre qu'il disait la vérité, il aurait saisi la première occasion et aurait informé la Chambre aujourd'hui à 3 heures qu'il allait faire une mise au point. Il a préféré n'en rien faire. Il a préféré ne pas prendre l'initiative à ce propos, et ce n'est qu'après que mon collègue de Saint-Jean-Ouest eut présenté l'affaire qu'il a essayé d'expliquer exactement ce que signifiait sa réponse.

**M. Pinard:** Il n'avait pas d'autre choix.

**M. Hnatyshyn:** Il ne s'agit pas de savoir si vous ou moi, ou le député de Saint-Jean-Ouest mettait en doute la parole du ministre de la Justice (M. Chrétien); il ne s'agit d'aucun de nous, c'est plutôt le premier ministre (M. Trudeau) qui a mis en doute la véracité des propos tenus mardi par le ministre de la Justice. Cela ne concerne nullement ce que le député de Saint-Jean-Ouest a dit. Le premier ministre a déclaré que le cabinet s'était prononcé sur la question avant que le ministre vienne à la Chambre. Qu'un ministre se lève maintenant, s'impose et parle de décision «définitive» ou que le premier ministre s'efforce de l'expliquer en la qualifiant de «conditionnelle», cela n'a absolument rien à voir avec la question qui nous intéresse.

Les propos du premier ministre ont permis de déterminer que le ministre de la Justice avait dit une fausseté. C'est en gros madame le Président, ce sur quoi vous devez vous fonder pour voir si, de prime abord, il y a atteinte aux privilèges. Ce n'est pas à vous de juger si oui ou non le ministre de la Justice a déclaré qu'il ne voulait pas dire cela ou qu'il ne voulait pas tromper délibérément la Chambre.

Vous devez déterminer si oui ou non le ministre de la Justice a bien fait une déclaration sur cette très importante et très complexe question que constitue le contrôle des gisements miniers au large des côtes, que vous connaissez sûrement, et si, oui ou non, on a lieu de croire que ce dernier a donné une réponse fausse puisqu'il savait pertinement qu'une décision avait été prise par le cabinet.

Je vous demande, madame le Président, de tenir compte de la longueur du renvoi à la Cour suprême du Canada. Le document en question contient trois pages et une carte de la région d'Hibernia. Il est compliqué et détaillé et il est accompagné d'autres documents, et il n'a certainement pas fait l'objet d'une décision soudaine ou conditionnelle.

Le ministre aura la possibilité, si la question est renvoyée au comité, d'indiquer précisément ce qui a été ébruité, les mesures qui ont été prises et les dates des réunions. Il aura la possibilité de s'expliquer. Ce n'est cependant pas le rôle de la Chambre aujourd'hui. Son rôle est purement et simplement de déterminer si oui ou non le premier ministre avait raison de dire que le ministre de la Justice ne disait pas la vérité lorsqu'il a affirmé qu'aucune décision n'avait été prise, en réponse à une question en Chambre.

Le ministre de la Justice dit que ce n'est qu'une question de procédure. Pour ma part, je ne crois pas que le fait de déterminer si une déclaration faite à la Chambre est vraie ou non soit seulement une question de procédure. Bien au contraire. Je crois qu'il est primordial que tous les députés de cette Chambre puissent croire les déclarations des autres députés, quel que soit leur parti. Le ministre de la Justice se doit certainement encore plus que quiconque de ne pas induire les autres en erreur, que ce soit volontairement ou non.

Je vous demande d'examiner cette question de façon juste et raisonnable uniquement en fonction du compte rendu sans vous occuper des explications qui ont été données au sujet de l'avion, du moment précis de la consultation et des conditions qui devaient être débattues et sur lesquelles le ministre de la Justice n'a pas donné de détail, bien qu'il pût le faire. Nous lui en avons donné l'occasion. Tout cela peut être examiné au comité. Si vous examinez le compte rendu, madame le Président, vous constaterez que le ministre a déclaré après coup à la Chambre qu'il n'avait pas eu l'intention de nous induire en erreur. C'est cependant une autre assemblée, un autre comité qui doit en juger.

Lorsque le ministre affirme qu'aucune décision n'avait été prise, c'est comme si nous disions que lorsque nous adoptons un bill quelconque à la Chambre des communes, et que ce bill est ensuite adopté par le Sénat, tant que le bill n'a pas reçu la sanction royale, la Chambre n'a pas vraiment pris une décision. Voilà ce que le ministre de la Justice nous demande de croire. Une personne raisonnable ne peut pas croire une telle chose.

Je vous dis simplement, madame le Président, qu'à mon humble avis nous avons établi que la question de privilège était fondée à première vue et que le comité devrait examiner exactement ce qui s'est passé et formuler une recommandation à la Chambre pour indiquer si la déclaration était vraie ou non. La seule chose dont vous devez tenir compte pour prendre cette décision, c'est la déclaration faite par le ministre de la Justice mardi dernier et la déclaration faite hier par le premier ministre. A cause de ces déclarations, on a établi à première vue qu'une réponse fausse et mensongère a été donnée à la Chambre des communes et que le comité doit être autorisé à déterminer dans quelles circonstances cela s'est produit.

**L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln):** Madame le Président, je serai bref, mais je pense avoir des choses importantes à dire. Au risque de surprendre mes collègues libéraux, je tiens à dire que je partage la plupart des opinions exprimées jusqu'à présent.

C'est peut-être l'intervention du député de Mission-Port Moody (M. Rose) qui m'a le plus impressionné car il nous a rappelé qu'il y avait en réalité deux sortes de règles qui assurent l'efficacité et l'intégrité de notre institution. Il y a d'abord la règle écrite. On peut citer beaucoup d'experts si on aime Erskine May, Beauschene et d'autres. Mais moi qui suis ici depuis des années, je sais que la tradition et la procédure sont tout aussi importantes que la règle écrite. Ce sont elles qui assurent assez mystérieusement la bonne marche de notre institution. Je pense que ceux d'entre nous qui sont ici depuis des années reconnaîtront avec moi que la tradition et la procédure sont même plus importantes que la règle écrite. J'ai souvent entendu des députés, avocats de profession, se battre à coup d'interprétation du Règlement, de définitions de termes et de citations de tel ou tel expert sans que cela ne donne rien. Les règles existent et c'est aux députés à les interpréter. Je veux parler des règles écrites.

Comme beaucoup d'autres collègues, j'ai appartenu à l'opposition, tout comme j'ai siégé en tant que député ministériel et membre du cabinet. J'ai depuis deux ans, l'honneur—discutable—d'assister à la période des questions et j'ai constaté qu'on notait une évolution. Il s'en dégage effectivement, comme l'a dit le député de Mission-Port Moody, une certaine aigreur. Cela me préoccupe. Depuis quelques années, les députés précèdent leurs questions de longues entrées en matière, de mini-discours si vous préférez. C'est peut-être à cause de la télévision. Aussi, les réponses tendent parfois à être un peu vagues, un peu moins directes et explicites que nous le souhaiterions. Il n'y a rien de nouveau là-dedans, mais la règle tacite qui nous permet de fonctionner dans cette enceinte est importante à mes yeux—il s'agit du droit du député de déclarer qu'il dit la vérité. Je m'étonne que cette prérogative soit même contestée.

• (1700)

Je me souviens qu'à l'époque où j'étais ministre, il y a bien des années de cela, un de mes collègues, M. Stanfield, siégeait en face de moi; je m'étais alors trouvé dans la situation embarrassante où un document avait été communiqué subrepticement au *Star* de Toronto. M. Stanfield, en sa qualité de chef de parti à l'époque, et son collègue, M. Baldwin, se sont immédiatement levés pour critiquer le gouvernement et se plaindre de ce que le document ait été communiqué au journal avant que la Chambre n'en ait pris connaissance—bref, toutes les protestations habituelles. Je me suis alors simplement levé et ai dit à M. Stanfield qu'il lui faudrait accepter la tradition et la coutume selon laquelle, en ma qualité d'honnête homme, je lui affirmais que je n'avais pas communiqué le document en question, que je ne savais même pas qu'il y avait eu des fuites à ce sujet. Il est frappant de noter que la tradition à cette époque-là avait tellement de poids qu'elle a permis de mettre un terme au débat et à toute l'affaire. Si je m'en souviens bien, M. Stanfield a retiré la motion tendant à renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections.

J'étais moi aussi conscient de mes responsabilités en tant que ministre et je savais que je ne devais pas me servir du paravent de la tradition. Je me devais d'être aussi franc, aussi ouvert et aussi communicatif que possible dans mes réponses; en agissant autrement, j'aurais porté atteinte à la tradition et l'aurais affaiblie. C'est là un des privilèges des députés. Or, il est question de privilèges accumulés au cours de centaines d'années de pratique parlementaire, privilèges que nous voulons conserver. Un des privilèges que nous avons en tant que députés, c'est que lorsque nous nous levons pour faire des déclarations, ces déclarations sont tenues pour vraies si nous affirmons qu'elles le sont:

L'élément décisif qui m'a incité à prendre la parole, c'est que le ministre de la Justice (M. Chrétien) qui, à mes yeux, est un des députés les plus francs, les plus honnêtes et les plus compétents, a pris la parole et, mesurant toute la portée de ses propos, a affirmé catégoriquement: «Je n'ai pas eu l'intention d'induire la Chambre en erreur». Le fait qu'on mette sa parole en doute m'inquiète en tant que député soucieux du respect de ses privilèges. Nous devrions y réfléchir un instant, et surtout le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) qui vient de

sortir. Le député a cité Shakespeare, disant que Brutus était un homme honorable. Qu'il se décide: ou bien il croit que la parole du ministre ne doit pas être mise en doute ou bien il la met en doute.

Si nous ne respectons pas nos règlements, si le ministre en profite ou si le député n'en tient pas compte, que ce soit en faisant des insinuations ou autrement, personnellement je ne pense pas que la Chambre y survivrait. A mon avis, les antécédents du ministre de la Justice ne justifient pas de tels doutes. Comme le ministre a déclaré: «Je donne ma parole de député que je n'ai pas délibérément induit la Chambre en erreur», les choses auraient dû en rester là. Le mot clé est «délibérément». La question n'est pas de savoir si une conclusion ou une décision est définitive ou non ou si la décision du cabinet engage tout le cabinet.

Je me souviens que je venais d'être nommé au cabinet et que je me réjouissais vivement d'une décision qu'il avait prise—du moins c'est ce que je croyais—et qui me permettait d'accorder l'indexation au coût de la vie à un groupe de négociation. Toute la journée, je m'étais préparé aux négociations sur cette base, dans un certain état d'excitation, mais, en y regardant de plus près, j'ai constaté que cette décision était assujettie à des conditions importantes.

Le Parlement voudra peut-être se demander si une décision est vraiment une décision lorsqu'elle est qualifiée de définitive? N'en n'est-elle pas une tant que le ministre ne l'a pas qualifiée de telle? A mon avis, il s'agit là de questions importantes, mais peut-être pas autant que la tradition parlementaire voulant qu'un député qui déclare à la Chambre des communes: «Je vous dis la vérité» soit cru sur parole. A partir du moment où un député ou ministre fait une telle déclaration, il accepte de payer le prix de son mensonge si jamais on établit qu'il a menti. Il y a eu des précédents dans d'autres Parlements. Si les députés d'en face sont prêts à affirmer que le ministre a non pas seulement délibérément induit la Chambre en erreur, mais menti lorsqu'il a déclaré, ici même aujourd'hui, qu'il n'avait nulle intention d'induire la Chambre en erreur, ils s'aventurent sur un terrain très dangereux.

Madame le Président voudra peut-être établir quand une décision en est une et quand elle n'en est pas une, mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si le ministre de la Justice a induit délibérément la Chambre en erreur dans sa réponse d'hier. Il a affirmé que non et, selon les précédents, il s'agit là de la parole d'un député. Personne ne pourra me faire croire que la parole du ministre de la Justice n'est pas digne de foi et que les vingt années qu'il a passées à la Chambre ne constituent pas des antécédents extraordinaires. Je suis très malheureux à la pensée qu'un député veuille laisser entendre que le ministre n'est pas parfaitement intègre et que le mensonge ne lui fait pas peur. Je ne peux pas croire une chose pareille, mais Madame le Président va devoir juger si le ministre a menti délibérément en disant qu'il n'avait nulle intention d'induire la Chambre en erreur, délibérément ou non.

**M. Cullen:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Comme vous occupez le fauteuil depuis 2 heures sans interruption, tous les partis consentiront peut-être à prendre une pause de dix minutes.

**Mme le Président:** Je remercie vivement le député, mais je pense pouvoir continuer.

**M. John Gamble (York-Nord):** Madame le Président, je serai bref. J'ai écouté avec grand intérêt les observations du député de Lincoln (M. Mackasey), qui, bien entendu allaient dans le même sens que celles du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et de ce dernier. Il ressort en gros ceci de leurs interventions: lorsqu'un ministre de la Couronne se lève et déclare: «Je n'ai pas intentionnellement induit la Chambre en erreur», la discussion s'arrête là et les fonctions de madame le Président également. Ce n'est guère la bonne façon de procéder, à mon avis, compte tenu de certaines irrégularités que je tiens à signaler à Votre Honneur. Cependant, permettez-moi de revenir sur certaines remarques qui ont été faites au sujet des états de service de certains députés.

Ce qui est en cause, ce n'est pas simplement un député ministériel et un ministre de la Couronne, mais le Procureur général du Canada, le légiste en chef du pays. Le député de Lincoln (M. Mackasey) a dit que si la Chambre ne peut pas s'appuyer sur la coutume, elle n'a plus de raisons d'exister. A mon avis, c'est plutôt ce qui se passera si nous, députés, ne pouvons compter sur la véracité des déclarations qui sont faites à la Chambre. Si nous, députés, insistons sur ce problème, c'est parce que les arguments et les témoignages qui nous ont été présentés jusqu'ici jettent pour le moins un doute dans notre esprit. Le délai en jeu est extrêmement bref, mais s'il ne s'agissait que de cela, Votre Honneur n'aurait aucune difficulté à décider, j'en suis sûr, si effectivement, le ministre a intentionnellement induit la Chambre en erreur, portant ainsi atteinte aux droits et privilèges de tous les députés. Cependant, je tiens à vous rappeler un passage du hansard d'hier qui a déjà été cité et qui figure à la page 17592, où l'on peut lire dans une réponse donnée par le premier ministre (M. Trudeau):

> Madame le Président, le Cabinet s'est réuni hier, hier matin.

Madame le Président se rappellera certainement la déclaration faite aujourd'hui par le ministre de la Justice (M. Chrétien). En répondant à des députés de ce côté-ci de la Chambre qui demandaient quand le cabinet s'était réuni, le ministre de la Justice a dit: «Le cabinet était en réunion lorsque j'ai quitté la pièce mardi, et la réunion s'est poursuivie jusqu'à 7 heures du soir.» Il y a eu une contradiction flagrante entre les deux réponses. Le premier ministre nous dit-il la vérité et le cabinet s'est-il de fait réuni mardi matin comme il le fait habituellement? Ou faut-il croire le procureur général lorsqu'il nous dit qu'il y avait une réunion du cabinet mardi, lorsqu'il a quitté la Chambre après la période des questions, et que la réunion a duré jusqu'à 7 heures du soir? A mon avis, cela suffit pour conclure que la question de privilège parait fondée à première vue et que le ministre de la Justice et procureur général semble avoir tenté de tromper la Chambre. Il faudrait soumettre la question à un débat, au cours duquel le procureur général aurait la possibilité d'apporter suffisamment de preuves pour montrer qu'il a raison de dire: «Croyez-moi lorsque je vous dit que je n'ai pas cherché à trompé la Chambre.» Si c'est tout ce qu'il faut, nous n'aurions pas dû perdre tant de temps. Cette déclaration aurait dû mettre fin à toute cette affaire.

• (1710)

A mon avis, il est absurde de raisonner ainsi et c'est traiter toute l'affaire à la légère. Vous avez maintenant des preuves suffisantes pour être en mesure de conclure qu'il y a au moins une question de privilège qui devrait être renvoyée à un comité pour plus ample étude. Ces nouvelles preuves pourraient nous éclairer sur les questions suivantes: quelles étaient les supposées conditions rattachées à la décision, qui avait d'ailleurs déjà été prise mais qui n'était pas définitive, à laquelle le procureur général a fait allusion à trois reprises quand il a pris la parole cet après-midi. Et pourtant, il ne nous a pas dit quelles étaient ces conditions. Tout cela aurait été hors de propos s'il n'y avait pas conflit évident entre la réponse qu'a donnée le premier ministre hier et les déclarations contradictoires que le procureur général a faites aujourd'hui.

**M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, si je comprends bien, l'accusation lancée par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) est une des plus graves qui peuvent être portées contre un député, soit celle d'induire la Chambre en erreur de propos délibéré. De nombreux députés, notamment le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) et le leader du gouvernement à la la Chambre ont passé en revue les précédents juridiques qui font foi depuis de nombreuses années.

Je voudrais simplement me borner à exposer les faits tels qu'ils sont. On a demandé expressément au ministre à la Chambre mardi après-midi si le gouvernement fédéral songeait à agir unilatéralement. Le ministre a répondu que si le gouvernement prenait une décision en ce sens, elle serait alors annoncée. «Le gouvernement n'a encore pris aucune décision à sujet.»

En sa qualité de procureur général du Canada, il est certes tenu de défendre devant les tribunaux les intérêts du gouvernement du Canada au nom de tous les Canadiens.

Aucun député à la Chambre, à ma connaissance, ni moi-même ne sommes dans le secret de ce qui se passe au cabinet, car c'est ainsi que fonctionne notre système. Il serait impossible de prendre des décisions dans la confusion qu'entraînerait la publication de ce qui se dit à chaque réunion du cabinet. Par conséquent, supposons que la question de la propriété des ressources sous-marines constitue depuis des mois un élément très important de notre Programme énergétique national, que les membres du cabinet en sont saisis et en discutent. Supposons que l'on a envisagé de nombreuses options dont—comme tous les gens intelligents le constateront, j'en suis sûr—la possibilité de demander à la Cour suprême du Canada de décider une fois pour toutes à qui appartiennent ces ressources sous-marines. Supposons que, à un moment donné, le cabinet aurait dit au ministre responsable que, s'il prenait la décision, ce serait à lui qu'il incombrerait d'agir, que cela relèverait de sa compétence. La décision d'agir ainsi aurais donc été prise au moment même où le procureur général du Canada a décidé, au nom de tous les Canadiens, qu'il était prêt à agir à cet égard.

Il nous a dit à la Chambre aujourd'hui qu'il n'avait pris sa décision sur cette question précise que vers 7 heures mardi soir. Les faits le confirmeront probablement. S'il s'était décidé avant, il aurait probablement été plus prudent de sa part de prendre plus tôt des dispositions pour se rendre à Terre-Neuve.

Non, les faits tels qu'ils ont été présentés démontrent que la décision en cause—celle qui faisait l'objet de la question—a été prise le soir du mardi 18 mai, après la période des questions. Je ne vois donc pas comment nous pouvons avoir le moindre doute sur le point en discussion, soit que le ministre a induit la Chambre en erreur.

Quant à la question de savoir si le ministre a induit la Chambre en erreur délibérément, il a affirmé qu'il n'avait jamais eu l'intention de tromper la Chambre. Mon argument est donc double: premièrement, d'après les faits, il n'y a même pas présomption suffisante qu'il a induit la Chambre en erreur; deuxièmement, il est absolument certain qu'il n'a pas pu le faire de propos délibéré.

---

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**Mme le Président:** A l'ordre! A ce moment-ci, il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, savoir: l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—La recherche et le sauvetage—*a*) On demande une exemption fiscale pour le propriétaire d'un hélicoptère de la côte-ouest *b*) La position du ministre; l'honorable député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd)—Les aéroports—Le transport entre Dorval et Mirabel—On demande quand le ministre annoncera sa décision; l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) Le Canadien Pacifique—*a*) L'annonce de mises à pied *b*) On demande que les employés ne soient pas mis à pied.

[*Traduction*]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. CROSBIE—LA DÉCLARATION APPAREMMENT TROMPEUSE DE M. CHRÉTIEN

La Chambre reprend ses délibérations au sujet de la question de privilège de M. Crosbie.

**M. Nielsen:** Madame le Président, je vais m'efforcer d'être bref. Je tiens à donner à la Chambre et aux autres députés l'assurance que je suis le dernier représentant de mon parti à prendre la parole, de sorte que nous devrions vraisemblablement entreprendre la journée de l'opposition au plus tard à 5 h 30.

J'ajouterai qu'en raison de la gravité de la question que la présidence doit trancher, j'insiste beaucoup pour qu'une fois que vous aurez entendu tous les points de vue que vous voudrez bien entendre, vous les examiniez très attentivement.

En guise de préambule à mes propos, j'aimerais revenir une fois de plus sur les déclarations que le ministre de la Justice a faites le 18 mai dernier. Voici ce que je lis à la page 17533 du hansard. Bien qu'on ait beaucoup insisté sur le fait qu'il ait dit, et je cite: «La décision n'est pas prise à ce moment-ci», on a moins insisté sur la phrase précédente de cette réponse du ministre. Cette phrase se lit comme il suit:

> Madame le Président, si le gouvernement prend une décision dans ce sens, il l'annoncera lorsqu'elle sera prise.

Cette réponse signifie clairement qu'aucune décision n'avait été prise et que le gouvernement l'annoncerait dès qu'il en prendrait une. Je laisse à la présidence le soin de décider quand le gouvernement a annoncé sa décision, et s'il l'a annoncée dès qu'il l'a prise.

• (1720)

Mais les termes les plus forts, et de loin, que le ministre a employés se trouvent dans sa dernière phrase: «La décision n'est pas prise à ce moment-ci.» Le ministre n'a pas dit qu'aucune décision finale n'avait été prise à ce moment-là. Il n'a pas dit qu'aucune décision ultime n'avait été prise. Il n'a pas dit qu'aucune décision conditionnelle n'avait été prise. Il n'a pas dit qu'aucune décision hypothétique n'avait été prise. Il n'a pas dit qu'aucune décision définitive n'avait été prise à ce moment-là. Il n'a pas dit qu'aucune décision concluante n'avait été prise ou une décision inaltérable, immuable, catégorique ou irrévocable.

**M. Nowlan:** Ou absolue!

**M. Nielsen:** Ou absolue comme mon collègue me le souffle. Le ministre n'a absolument pas nuancé ses paroles. Or, c'est un ministre très versé dans l'art de jouer avec les mots, car dans sa profession on gagne sa vie grâce à un habile maniement du verbe. En outre, en tant que ministre de la Justice, madame le Président, je vous rappelle que ce n'est pas la première fois qu'il se met dans un mauvais pas. Ce n'est pas la première fois que ce ministre se met les pieds dans le plat. En fait, le ministre était directement impliqué dans le précédent auquel j'ai prié la présidence de se reporter, à l'époque où le député de Northumberland-Durham avait soulevé la question de privilège pour le même sujet; c'était bien le même ministre.

**M. Peterson:** C'est de la diffamation!

**M. Chrétien:** Quelle a été la décision?

**M. Smith:** Comment s'est terminée l'affaire?

**M. Nielsen:** Eh bien, le ministre peut lire la décision rendue à l'époque. Je lui en ai donné les références exactes.

**M. Chrétien:** Oui, je voudrais qu'on rappelle la décision de la Chambre et de l'Orateur.

**M. Nielsen:** Je prie encore une fois la Chambre de se reporter à la page 3294 du hansard, c'est-à-dire à la décision rendue le 28 février 1978 . . .

**M. Peterson:** C'est la deuxième fois que vous essayez de calomnier le ministre.

**M. Nielsen:** . . . où M. l'Orateur Jerome a déclaré, dans la colonne de droite:

> Le député de Northumberland-Durham voulait enfin faire préciser une autre question reliée à la décision que j'ai rendu le 19 avril 1977, et dans laquelle j'ai dit que . . .

Et je souligne les mots suivants:

> . . . pour qu'une question de privilège soit fondée, il fallait non seulement que l'allégation ait induit la Chambre en erreur, mais que son auteur l'ait fait délibérément.

Il n'y est nulle part question de motion, madame le Président. M. l'Orateur Jerome a dit précisément: «pour qu'une question de privilège soit fondée . . . ». C'est ce que nous sommes en train de faire maintenant. Il a précisé:

> . . . pour qu'une question de privilège soit fondée, il fallait non seulement que l'allégation ait induit la Chambre en erreur, mais que son auteur l'ait fait délibérément.

J'ai pris la peine de retrouver la décision précédente rendue par le même Orateur, le 19 avril 1977, et qui figure à la page 4766 du hansard de ce jour-là, toujours dans la colonne de droite, à l'avant-dernier paragraphe, où il est dit:

> Si les députés choisissent de soulever la question de privilège je désire rappeler encore une fois qu'une telle procédure ne serait recevable que si la présidence jugeait que non seulement le ministre a agi de façon à induire les députés en erreur, mais qu'il l'a fait de façon calculée et délibérée.

De quelle preuve avez-vous besoin, Votre Honneur, pour en arriver à cette conclusion? Nous avons les propos du ministre et la preuve manifeste, à mon avis, qu'une décision avait été effectivement prise à ce moment-là par le gouvernement; et l'on sait que le gouvernement, c'est le cabinet. Or, la décision du gouvernement, pour reprendre les propos du ministre, avait été effectivement prise au moment où le ministre prétendait le contraire à la Chambre des communes.

Des députés et, notamment, celui de Lincoln (M. Mackasey), ont prétendu que la question ne tenait plus puisque le ministre est venu affirmer qu'il n'avait pas voulu induire la Chambre en erreur. Ceux qui acceptent cet argument sous-entendent que Votre Honneur est maintenant dispensée de son obligation . . .

**M. Smith:** C'est ce qui signifie «délibéré».

**M. Nielsen:** . . . et qu'il ne lui reste plus qu'à déclarer qu'il n'existe plus à prime abord de question de privilège puisque le ministre a affirmé qu'il n'avait pas voulu induire la Chambre en erreur, ce que le secrétaire parlementaire qualifie d'«explications fournies par le ministre», comme il l'a dit en deuxième lieu.

En toute humilité, la présidence ne se trouve pas, à mon sens, libérée de son obligation. Je prétends qu'elle n'a pour seule obligation que de déterminer s'il existe à prime abord une question de privilège. En adoptant le point de vue du député de Lincoln et du secrétaire parlementaire, nous accepterions que Votre Honneur rende une décision qui relève uniquement de la compétence de la Chambre, car si vous établissez que la question de privilège demeure, nous devrons, bien entendu, voter ensuite sur la motion de fond. Naturellement, elle serait adoptée en faveur du gouvernement ce qui trancherait la question. Mais, à mon humble avis, la présidence n'en serait pas pour autant dispensée de l'obligation de prendre la mesure intermédiaire à savoir, de déterminer, à partir des témoignages qu'elle a entendus, s'il existe ou non matière à soulever la question de privilège.

Votre Honneur vient d'entendre que le gouvernement a effectivement pris une décision avant que le ministre fasse ces déclarations à la Chambre. Sauf tout le respect que je vous dois, rien ne saurait être plus clair, d'après les témoignages officiels. Les preuves me semblent donc irréfutables et, en fait, la question de privilège est fondée.

Le ministre n'avait qu'une chose à dire mardi dernier, soit: «Oui, le gouvernement a pris une décision en la matière, mais il reste à y mettre la dernière main. Le gouverneur général ou son député doit signer le décret pour la rendre définitive.» Il n'a pas dit cela. Le lendemain, le premier ministre a tenté de le dire, mais il était un peu trop tard.

Pour remédier à la situation, il ne s'agit pas pour la présidence de se dérober à ses obligations, comme le proposent le député de Lincoln et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith). En fait, madame le Président, si votre raison et votre logique vous disent qu'une décision n'est pas une décision tant que le gouverneur général ne l'a pas signée, nous devons en déduire qu'aucune décision n'a été prise au sujet du rapatriement de la constitution tant que Sa Majesté ne l'a pas signée le mois dernier, qu'il ne s'agissait pas d'une décision tant qu'elle ne l'avait pas signée. Voilà où nous conduit la logique du secrétaire parlementaire et du député de Lincoln. Il est certain que nous ne pouvons pas accepter un raisonnement aussi farfelu.

**M. Chrétien:** Vous êtes à côté de la question.

**M. Peterson:** Ça s'est passé quand M. Chrétien l'a décidé.

**M. Chrétien:** Je suis le procureur général. C'est moi qui ai pris la décision.

**M. Nielsen:** Je voudrais soulever un dernier point. Si Votre Honneur estime que la question ne paraît pas fondée à première vue et, par conséquent, qu'il n'y a pas lieu de présenter une motion à la Chambre, que nous reste-t-il à nous, de l'opposition? Chaque jour pendant la période qui y est consacrée, nous écoutons des questions comme celle qu'a posée le député de Spadina (M. Heap) le 19 mai, lorsqu'il s'est adressé au ministre de l'Industrie et du Commerce et au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) au sujet des chaussures de toile. La réponse du ministre, qui figure à la page 17590 du hansard, a été la suivante:

> Madame le Président, le gouvernement a tenu compte de l'échappatoire de la chaussure de toile quand il a décidé . . .

Si Votre Honneur ne trouve pas qu'il y a matière à la question de privilège, le député de Spadina a le droit de demander: «Comment puis-je croire que le cabinet a pris une décision à ce sujet? Elle n'est peut-être pas définitive». Voilà où nous conduit ce genre de raisonnement si nous acceptons la position des membres du gouvernement.

• (1730)

A la page 17586 du hansard, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall) a dit, en sa qualité de secrétaire parlementaire, en réponse au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

> . . . nous procédons à l'heure actuelle à une étude complète afin de voir s'il y a lieu de poursuivre ce programme.

Comment pouvons-nous croire qu'il s'agit là d'une décision qui a été prise?

Madame le Président, la logique nous impose de reconnaître que le gouvernement avait en fait pris une décision avant que le ministre ne déclare en Chambre que pareille décision n'avait pas été prise. Je vous prie donc, madame le Président, de prendre la question en délibéré et d'adopter la conclusion inéluctable que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) est parfaitement fondé à soulever la question de privilège, et que sa motion peut donc être présentée à la Chambre et mise aux voix suivant la procédure normale.

**M. Mackasey:** J'invoque le Règlement madame le Président. Je ne suis pas persuadé que le député me cite correctement; il faudra bien sûr que je vérifie les bleus. Je ne me souviens pas d'avoir dit que cela règle la question. Il faut souligner que la parole d'un honorable représentant est une règle non écrite, madame le Président. Je voulais rappeler à la Chambre et à la présidence q'il y a un fait nouveau ici qui n'existait pas hier, c'est-à-dire la parole d'un ministre. La déclaration d'un ministre aujourd'hui qu'il n'a pas délibérément induit la Chambre en erreur, ce qui est un argument de plus dont vous devez tenir compte et auquel vous devez accorder le poids qu'il mérite.

**Mme le Président:** Il ne s'agit pas vraiment d'un rappel au Règlement. Comme le député du Yukon (M. Nielsen) m'a dit qu'il serait le dernier orateur de son côté . . .

**M. Yurko:** Madame le Président, je tiens à donner mon point de vue sur une question de cette importance.

**Mme le Président:** La présidence s'estime maintenant suffisamment informée et pense avoir entendu tous les points de vue susceptibles de l'éclairer sur la question de privilège à l'étude.

Je vais, bien sûr, prendre la question en délibéré et tenir compte de l'importance des opinions qui ont été avancées.

**M. Yurko:** Lorsqu'il s'agit des privilèges des députés, j'ai moi aussi les miens à la Chambre.

**Mme le Président:** Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a la parole.

**M. Yurko:** Madame le Président, la Chambre étant saisie d'une affaire qui concerne l'intégrité personnelle d'un député . . .

**Mme le Président:** Le député invoque-t-il le Règlement? J'ai dit que je ne permettrais plus d'intervention sur la question de privilège.

**M. Yurko:** Madame le Président, depuis trois quarts d'heure j'essaye en vain d'obtenir la parole. Étant le seul député indépendant de la Chambre, quand l'intégrité personnelle d'un député est en jeu, il incombe à un député indépendant qui n'a pas d'affiliation politique, d'intervenir. Voilà pourquoi j'ai demandé la parole. J'estime que la question est fondamentale et je réclame le droit de dire ce que je pense.

**Mme le Président:** Bien sûr que le député a parfaitement le droit de prendre la parole à la Chambre, mais comme il le sait, il est permis à la présidence de décider si elle a été suffisamment éclairée ou informée sur la question et d'interrompre le débat à un moment donné. Et c'est en me prévalant de ce pouvoir que j'ai mis fin au débat.

**M. Yurko:** D'autres ont pris la parole à plusieurs reprises. Le Règlement prévoit qu'un député a le droit de parler à son tour quand une question aussi importante se pose.

**Mme le Président:** Le député a raison, mais j'ai usé de mon pouvoir discrétionnaire. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) invoque le Règlement.

* * *

## RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—LE DÉPÔT PAR M. MacEACHEN DE LA LETTRE ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, je voudrais simplement avoir des éclaircissements au sujet qu'une question qui a été soulevée hier. Dans nos délibérations, comme l'indique le compte rendu à la page 17587, en réponse à une question que lui a posée le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), le vice-premier ministre et ministre des Finances a cité de longs passages—je répète que le hansard en fait foi—d'une lettre qui avait été envoyée au premier ministre de Terre-Neuve. En fait, je tiens à mentionner qu'il a cité des passages de cette lettre avant même que le premier ministre de Terre-Neuve ne l'ait reçue. Quoi qu'il en soit, madame le Président, en vertu du Règlement—et je vous renvoie au commentaire nº 327 de Beauchesne—toute personne—en l'occurrence le ministre—qui cite un document est tenue de le déposer auprès du greffier de la Chambre. Je demande donc que cette lettre soit déposée.

**Mme le Président:** J'ai étudié la question et le hansard indique sans conteste que l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen) a cité de longs passages d'un document officiel, à deux reprises je crois. Par conséquent, j'estime que ce document devrait être déposé si quelqu'un en fait la demande, ce que vient précisément de faire le député. L'honorable ministre n'est pas à la Chambre en ce moment, mais il se conformera sans doute à cette exigence plus tard.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NOWLAN—PRÉAVIS DE LA QUESTION QUI SERA SOULEVÉE

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) est absent de la Chambre. Je vous ai avisée officiellement que je comptais soulever la question de privilège après celle que nous venons de débattre. La mienne n'exigera pas autant de temps que la précédente. Cependant, comme le ministre, qui était présent pendant une partie du débat, n'est pas à la Chambre, je demande qu'elle soit reportée jusqu'à son retour. Ce délai ne nuira en rien à la question. Je préférerais également, madame le Président, vu les raisons que j'ai invoquées dans ma lettre, pouvoir vérifier certains faits relatifs à l'un de mes électeurs, aveugle, aux prises avec la Commission du système métrique et donc reporter le débat à mardi pour me permettre de le rencontrer en personne.

**Mme le Président:** En effet, j'ai en main une lettre du député, mais elle ne constitue pas vraiment un préavis de la question de privilège. Je vais la lui relire pour qu'il comprenne ma position. Il écrit:

> Je vous écris pour vous donner avis de mon intention de soulever la question de privilège, pleinement conscient de la difficulté d'en faire un précédent et sans savoir s'il est sage de la soulever aujourd'hui.

Il poursuit ensuite:

> Je voudrais reporter la présentation officielle de ma question de privilège à la semaine prochaine.

Par conséquent, quand le député se sentira en mesure de soulever la question de privilège, il devra me donner un autre avis écrit.

**M. Nowlan:** Merci, madame le Président.

*Questions au Feuilleton*

## MESSAGE DU SÉNAT

**Mme le Président:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-25, concernant Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada, qu'il la prie d'approuver.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## PÉTITIONS

### M^LLE JEWETT—PÉTITION DES CANADIENNES EN FAVEUR DU DÉSARMEMENT ET DE LA PAIX MONDIALE

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, je suis très heureuse et honorée de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes la pétition des Canadiennes en faveur du désarmement et de la paix mondiale. Les noms de milliers de Canadiennes seront ajoutés à la pétition présentée à la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement en juin prochain et on tente d'obtenir la signature de 500 millions de femmes de divers pays du monde qui réclament la paix.

**Des voix:** Bravo!

### M. TAYLOR—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT POUR MEURTRE ET DE LA PEINE DU FOUET POUR VIOL

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition au nom de quelque 400 Canadiens du village de Gibsons et des alentours, en Colombie-Britannique, dans la circonscription fédérale de Comox-Powell River. Cette pétition a pour but de demander le rétablissement de la peine capitale pour meurtre et de la peine du fouet pour viol. Notre société repose sur le principe du châtiment du crime. Lorsque le crime ultime de meurtre est commis, le châtiment ultime de la peine de mort devrait être appliqué. Une personne qui assassine avec préméditation un être humain n'a pas le droit de vivre. Les pétitionnaires que je représente espèrent vivement que la Chambre des communes tiendra compte de l'opinion de la majorité des Canadiens en rétablissant la peine de mort pour meurtre et la peine du fouet pour le viol de femmes et de jeunes filles innocentes.

* * *

• (1740)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^os 2827, 2828, 2862, 2863, 2869, 2908, 2911, 2912, 2914, 2918, 2919, 2942, 2957, 2967, 2979, 3128, 3134, 3135, 4181 et 4274.

[*Texte*]

### SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question n^o 2827—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $777,155 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. *a*) et *b*) Politique du Conseil du Trésor: chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2. et 3. Néant

4. Plus de 60 p. 100 des employés à qui un congé d'étude a été accordé entre 1977 et 1980 travaillent encore au sein du Ministère. Il est impossible de savoir si les autres employés, soit 40 p. 100, ont quitté la Fonction publique ou seulement le Ministère et ce pour une des raisons suivantes: pour travailler dans un autre ministère; à cause d'un transfert de services à l'extérieur de la Fonction publique tel que le transfert de la responsabilité de l'hôpital Charles Camsell au gouvernement de l'Alberta en 1980.

### REVENU NATIONAL—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question n^o 2828—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère du Revenu national (douanes et accise) à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur payerait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $17,193 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** 1. *a* et *b*) Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

2, 3 et 4. Néant.

TRANSPORTS—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2862—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports à la page 32.39 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $16,343 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) Aucun.

*b*) Les lignes directrices suivies en matière de frais d'accueil sont celles énoncées au chapitre 360 du Manuel de politique du Conseil du Trésor.

*c*) Nous ne pouvons fournir les renseignements demandés dans cette question car nous n'établissons aucune ventilation des paiements concernant les invitations officielles, selon leur nature ou la catégorie des bénéficiaires.

TRANSPORTS—LE PROGRAMME DES TRANSPORTS PAR EAU

Question nº 2863—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports par eau à la page 32.40 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000, *b*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *c*) quel pourcentage des $8,529 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) Aucun.

*b*) Les lignes directrices suivies en matière de frais d'accueil sont celles énoncées au chapitre 360 du Manuel de politique du Conseil du Trésor.

*c*) Nous ne pouvons fournir les renseignements demandés dans cette question car nous n'établissons aucune ventilation des paiements concernant les invitations officielles, selon leur nature ou la catégorie des bénéficiaires.

MAINC—LES SERVICES D'ACCUEIL

Question nº 2869—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Programme des affaires du Nord à la page 32.16 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) de quel genre de service s'agissait-il, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des frais d'accueil de $26,286 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):**

*a*)

| | | |
|---|---|---|
| (i) | Discussions officielles avec des non-fonctionnaires (y compris le recrutement dans la Fonction publique) | $ 714 |
| (ii) | Personnes en visite au Canada, tels les membres d'organismes nationaux ou internationaux. | 22,178 |
| (iii) | Conférence organisée par le gouvernement du Canada et à laquelle sont représentés d'autres gouvernements et groupes d'affaires. | 1,036 |
| (iv) | Hommages rendus à des Canadiens qui se sont distingués. | néant |
| (v) | Services rendus par des non-fonctionnaires, à titre gratuit. | 723 |
| (vi) | Cérémonies de lancement (pose de la première pierre, premier coup de bêche). | néant |
| (vii) | Comités de planification du travail dans les programmes du Ministère, conférences ministérielles, etc. | 1,635 |
| | Total | $ 26,286 |

*c*) Oui. La directive financière nº 11 du ministère qui s'inspire du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor, chapitre 360.

*d*) Les frais d'accueil du Ministère peuvent se répartir comme suit: Accueil des visiteurs étrangers, 84 p. 100; Conférences auxquelles assistent des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, 10 p. 100; Autres bénéficiaires, 6 p. 100.

TRANSPORTS—LE PROGRAMME DES TRANSPORTS AÉRIENS

Question nº 2908—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports aériens à la page 32.41 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres genres de services, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) Le montant en dollars alloué aux autres genres de services dans les Comptes publics en 1979-1980 était rattaché aux autres services professionnels, techniques et spéciaux en 1978-1979.

| *b*) Genre de service | *c*) Totaux | Plus de $2,000 | Moins de $2,000 |
|---|---|---|---|
| 1. Services de comptabilité | $ 1,300 | $ | $ 1,300 |
| 2. Services d'architecture | 278 | | 278 |
| 3. Levé aérien | 13,123 | | 187 |
| Travaux Publics Canada | | 12,936 | |
| 4. Services scientifiques | 20,631 | | 4,732 |
| B.H. Levelton Associates | | 12,892 | |
| Gouvernement du Canada (CNR) | | 3,007 | |
| 5. Remboursement de frais de scolarité | (660) | | (660) |
| 6. Services de lutte contre l'incendie | 565 | | 565 |
| 7. Expert et évaluateur | 3,470 | | 193 |
| Douglas Wren | | 3,277 | |
| 8. Collecte des droits d'atterrissage et de stationnement | 3,450 | | 3,450 |
| 9. Services de cautionnement et d'assurances | 12,457 | | 437 |
| Dale & Co. Ltd. | | 3,115 | |
| Nanisivik Mines Ltd. | | 8,905 | |
| 10. Entreposage | 4,179 | | 2,000 |
| Shell Canada | | 2,179 | |
| 11. Mesures contre les accidents | 34 | | 34 |

*Questions au Feuilleton*

| *b)* Genre de service | *c)* Totaux | Plus de $2,000 | Moins de $2,000 |
|---|---|---|---|
| 12. Essais de conformité | 45 | | 45 |
| 13. Services de location de Travaux Publics Canada | 5,632 | | 5,632 |
| Totaux | $ 64,504 | $ 46,311 | $ 18,193 |

TRANSPORTS—LES SERVICES DU GREFFIER

Question nº 2911—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports par eau à la page 32.40 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services du greffier, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 225 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) L'augmentation des coûts des services du greffier en 1979-1980 par rapport aux années précédentes est due aux enquêtes officielles supplémentaires sur les sinistres maritimes qui ont dû être menées.

*b*) Angus Stonehouse & Company Ltd., $41,514; Boisjoly et Associés Inc., $45,967; International Reporting Inc., $22,903.

TRANSPORTS—LE RECOURS À L'AIDE TEMPORAIRE

Question nº 2912—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports à la page 32.39 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique aide temporaire incluant les services de sténographes et de secrétaires, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 78 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) L'augmentation des frais résultant du recours à l'aide temporaire en 1979-1980 est due principalement au moratoire visant la dotation en personnel annoncé par le président du Conseil du Trésor le 8 juin 1979. A cette époque, l'effectif était moins considérable que prévu et il a continué de diminuer au cours de la période d'extension du moratoire, surtout dans les catégories des secrétaires, des sténographes et des commis aux écritures, où le roulement est élevé. Le ministère a donc fait appel à des agences de l'extérieur pour aider à réduire l'arriéré toutes les fois que des arrangements internes n'ont pas satisfait aux besoins.

| *b)* Entrepreneur | Montant $ |
|---|---|
| Bradson Personnel services | 89,575 |
| Cameo Careers | 22,290 |
| Contempro Services Inc. | 7,304 |
| H.V. Chapman & Associates Limited | 2,385 |
| DOT Personnel Services | 11,272 |
| Drake Personnel | 4,585 |
| Fulkner Placement Limited | 5,039 |
| Grady's Secretarial Services | 29,946 |
| Harrington Personnel | 127,260 |
| Kelly Girl Service of Canada | 2,779 |
| Key Personnel Limited | 3,767 |
| Marie Selick Associates Limited | 15,302 |
| Office Overload Limited | 9,815 |
| Pollack Personnel Limited | 6,851 |
| Selective Placements Limited | 12,603 |
| Technical Overload | 4,069 |
| The 500 Selection Services Ltd. | 162,740 |
| Total Employment Services | 46,021 |
| Victor Temporary Services | 18,237 |

TRANSPORTS—LES SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX

Question nº 2914—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports à la page 32.39 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique autres services professionnels et spéciaux, *a*) comment le ministère explique-t-il l'augmentation de 79 p. 100 des dépenses à ce titre par rapport à 1978-1979, *b*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** *a*) L'augmentation des coûts a été relevée dans les installations de formation de Transports Canada, comme il suit:

| | Montant de l'augmentation $ |
|---|---|
| Institut de formation de Transports Canada (IFTC) Cornwall (Ontario) | |
| Blanchisserie, nettoyage de vêtements et services connexes | 44,734 |
| Mess et services d'alimentation | 528,184 |
| Services de nettoyage des bâtiments | 307,858 |
| | $880,776 |

La résidence nouvellement construite n'a pas été complètement occupée pendant la plus grande partie de 1978-1979. Toutefois, l'utilisation des installations a augmenté sensiblement pendant l'année 1979-1980. Les recettes recueillies par l'IFTC pour les coûts de formation ont montré une augmentation semblable.

| | |
|---|---|
| Collège de la Garde côtière canadienne (CGCC), Sydney (Nouvelle-Écosse) | |
| Exploitation et entretien des installations par contrat | $498,348 |

En 1978-1979, la facture de la Société de développement du Cap-Breton pour le chauffage et l'eau a été payée sous la rubrique services publics, matériaux et fournitures (S.O. 07), tandis qu'en 1979-1980, les mêmes dépenses étaient portées sur la facture d'entretien et payées sous la rubrique des services professionnels et spéciaux (S.O. 04).

*b*) et *c*)

| Genre de service | Total $ | Plus de $2,000 $ | Moins de $2,000 $ |
|---|---|---|---|
| Blanchisserie, nettoyage de vêtements et services connexes | 70,396 | | 1,260 |
| Cornwall Regional Hospital | | 58,454 | |
| Del Ray Estates | | 10,682 | |
| Approvisionnement scientifique et technique—A.S.C. | 353,518 | | — |
| Approvisionnements et Services Canada | | 353,518 | |
| Acquisitions commerciales—A.S.C. | 120,241 | | — |
| Approvisionnements et Services Canada | | 120,241 | |
| Services de vérification de la publicité—A.S.C. | 6,201 | | |
| Approvisionnements et Services Canada | | 6,201 | |
| Services des mess et de l'alimentation | 636,846 | | 3,556 |
| Beaver Foods Ltd. | | 633,290 | |
| Exploitation et entretien des installations par contrat (Sauf les installations aéroportuaires) | 1,235,267 | | 2,655 |
| Atlas Power Systems Ltd. | | 71,250 | |
| Société de développement du Cape Breton | | 959,303 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Casselman Flegg Equipment | | 15,536 | |
| Tower Burjan Construction Co. Ltd. | | 186,523 | |
| Services de nettoyage de l'immeuble | 550,592 | | 1,400 |
| Jet Janitor Services Ltd. | | 104,374 | |
| Modern Building Cleaning | | 444,818 | |
| Services d'emmagasinage et d'entreposage | 13,063 | | 8 |
| Cornwall Warehousing Ltd. | | 13,055 | |
| Services téléphoniques (standard) | 43,952 | — | |
| J.D. Laporte | | 43,952 | |
| Services sanitaires—Enlèvement des ordures | 7,767 | | — |
| J.E. Axworthy's Trucking | | 2,900 | |
| Biwest Contracting Ltd. | | 4,867 | |
| Services photographiques, sauf les films | 2,477 | | 2,477 |
| | $3,040,320 | $3,028,964 | $11,356 |

TRANSPORTS—LE PROGRAMME DES TRANSPORTS AÉRIENS

## Question nº 2918—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports aériens à la page 32.41 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de mess, de logement et de pension, *a*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) pourquoi le ministère a-t-il besoin de ces services?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):**

| *a*) et *c*) | *b*) Total | Plus de $2,000 | Moins de $2,000 |
|---|---|---|---|
| (1) Felec Services Ltd., Colorado Springs (Colorado) | | | |
| Felec Services Ltd. sert des repas aux employés de Transports Canada du Centre d'information de vol de Tuktoyaktuk (T. N.-O). L'entreprise fait partie du United States Air Forces Complex et est la seule de la région à offrir un service de cafétéria. | $29,889 | $29,889 | |
| (2) Dorothy Brown, Ottawa (Ontario) | | | |
| Dorothy Brown assure l'entretien intérieur des aéronefs de Transports Canada et y sert des boissons. | 3,386 | 3,386 | |
| (3) Ministère des Travaux publics de la Province de Québec, Poste-de-la-Baleine (Québec) | | | |
| Le ministère des Travaux publics de la Province de Québec sert des repas aux employés célibataires de Transports Canada du centre d'information de vol de Poste-de-la-Baleine (Québec). Il s'agit du seul fournisseur disponible et les employés paient une partie des repas. | 14,585 | 14,585 | |
| Divers | 1,094 | | 1,094 |
| Total | $48,954 | $47,860 | $1,094 |

*Questions au Feuilleton*

TRANSPORTS—LES SERVICES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

## Question nº 2919—**M. Clark:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère des Transports pour le Programme des transports aériens à la page 32.41 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de formation et d'enseignement, *a*) de quel service s'agit-il dans chaque cas, *b*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui, *c*) quels services le Board of Trustees—School District no. 85 a-t-il fournis, *d*) quels services la société *Pace Incorporated* a-t-elle fournis?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):**

Services de formation et d'enseignement 1,390,334

| | | |
|---|---|---|
| a) (i) Frais de locaux scolaires | 89,513 | |
| (ii) Frais de transport scolaire | 12,163 | |
| (iii) Formation par apprentissage | 8,330 | |
| (iv) Frais de scolarité | 12,525 | |
| (v) Formation professionnelle et technique | 1,254,200 | |
| (vi) Professeurs et instructeurs | 13,603 | |

| (b) | Plus de $2,000 | Moins de $2,000 |
|---|---|---|
| (i) Frais de locaux scolaires | 72,939 | 16,574 |
| (ii) Frais de transport scolaire | 11,364 | 799 |
| (iii) Formation par apprentissage | | 8,330 |
| (iv) Frais de scolarité | 6,780 | 5,745 |
| (v) Formation professionnelle et technique | 1,161,546 | 92,654 |
| (vi) Professeurs et instructeurs | 12,060 | 1,543 |
| | 1,264,689 | 125,645 |

| | |
|---|---|
| Frais de locaux scolaires | |
| Kelsey School Division—Le Pas (Manitoba) | 22,551 |
| Board of School Trustees—Queen Charlotte (C.-B.) | 14,883 |
| Board of School Trustees No. 85—Port Hardy (C.-B.) | 35,505 |
| Total | 72,939 |
| Frais de transport scolaire | |
| Province du Manitoba | 11,364 |
| Frais de scolarité | |
| Harvard University | 6,780 |
| Formation professionnelle et technique | |
| Sikorsky Aircraft | 2,881 |
| Helicroft Limited | 20,096 |
| Province de l'Alberta | 3,425 |
| Cranfield Institute of Technology | 3,255 |
| Beaver Air Spray Inc. | 2,250 |
| Execaire Aviation Ltd. | 9,890 |
| Chalifour/Marcotte | 6,100 |
| Vicking Helicopter | 3,145 |
| United Air Line | 7,755 |
| Dictaphone Canada Ltd. | 5,753 |
| Perimeter Aviation Ltd. | 3,600 |
| Ahern-Soper Ltd. | 6,250 |
| Airgana Ltd. | 2,475 |
| Québec Air | 15,472 |
| Nordair | 2,050 |
| Commission de la fonction publique | 116,107 |
| University of Southern California | 5,933 |
| HMR International | 3,514 |
| Integrated Computer System | 3,204 |
| Eastern Provincial Airways | 81,923 |
| Waterloo Management Education Centre | 5,665 |
| Flight Safety Int'l. Inc. | 183,312 |
| Collège Algonquin | 5,015 |
| L'institut supérieur de perfectionnement des cadres | 4,505 |
| University of Western Ontario | 2,100 |
| Air Canada | 325,502 |
| Memramcook Institute Ltd. | 4,247 |
| Digital Equipment | 6,620 |
| Manitoba Institute of Management | 6,000 |
| Business Flight Ltd. | 3,000 |
| U.S. Department of Transportation | 11,185 |
| Lorne Plunkett & Associate | 2,520 |
| Advance Management Centre | 2,960 |
| People Development | 3,000 |
| Ambulance St-Jean | 5,528 |
| Pacific Western Air Line | 18,045 |
| CP Air | 41,472 |
| M. Zeitoun | 3,400 |

| (b) | Plus de $2,000 | Moins de $2,000 |
|---|---|---|
| Pace Incorporated | 37,415 | |
| Okanagan Helicopter | 19,391 | |
| Electro Lab Ltd. | 7,434 | |
| Gouvernement du Canada | 2,267 | |
| Province de la Colombie-Britannique | 10,724 | |
| American Institute for Professional Education | 3,581 | |
| Picker Canada Ltd. | 17,374 | |
| Associated Helicopter Ltd. | 3,933 | |
| Total Loss Control Ltd. | 5,440 | |
| Institute of Advanced Technology | 2,675 | |
| Institut de formation de Transports Canada | 44,175 | |
| Douglas Aircraft | 25,971 | |
| Software Enterprise Corp. | 12,864 | |
| Honeywell Inc. | 21,000 | |
| Lasarre Air Service Ltd. | 3,430 | |
| Norcanair | 2,300 | |
| Cottrell Survival Consultant | 2,418 | |
| Total | 1,161,546 | |
| | | |
| Professeurs et instructeurs | | |
| Trinity Communication Ltd. | 3,150 | |
| Jack D. Langley | 3,000 | |
| Paul Delhanty | 2,400 | |
| Fort Ignition Ltd. | 3,510 | |
| Total | 12,060 | |

*c*) Services d'enseignement pour les employés de Transports Canada qui ne paient pas les taxes scolaires normales à l'égard des installations scolaires.

*d*) Pace Incorporated a préparé et présenté quatre cours de formation sur la soudure et les réparations à haut niveau de fiabilité.

LA CEIC—LES SERVICES DE DIAGNOSTIC

Question nº 2942—**M. Clarke:**

Au sujet des Services professionnels et spéciaux déclarés par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada à la page 32.6 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services de diagnostic, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste de tous les contrats de plus de $2,000?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** *a*) Le programme en question prévoit l'achat de services de diagnostic pour les clients des CMC ou CEC qui éprouvent une difficulté considérable à trouver et à conserver un emploi. Les services professionels d'agences ou de particuliers du secteur privé sont retenus au moyen de contrats. Les spécialistes rédigent des rapports détaillés à l'intention des conseillers en emploi et donnent des consultations à ceux-ci pour lesquels des honoraires leur sont versés, conformément aux contrats.

Voici la façon dont le service fonctionne:

(i) On détermine quels clients ont besoin d'aide.

(ii) On détermine si la Commission a déjà signé un contrat pour l'année avec un spécialiste (ces contrats sont généralement conclus par des agents du secteur ou de la région en cause).

(iii) On détermine si le client est disposé à voir un spécialiste pour la difficulté qu'il a à obtenir un emploi.

(iv) Si un spécialiste est disponible et le client d'accord, une demande de services de diagnostic est remplie.

(v) Le client est dirigé vers le spécialiste.

(vi) Ce dernier reçoit le client, rédige un rapport et en discute avec celui-ci.

(vii) Le spécialiste envoie le rapport au conseiller qui lui a adressé le client.

(viii) Sur réception du rapport, le conseiller reprend ses séances de counselling avec le client.

(ix) Si le spécialiste laisse entendre qu'il y a peu de chances pour que la CEIC puisse aider le client, et que le conseiller estime que les services d'emploi disponibles ne peuvent guère améliorer les perspectives d'emploi du client, celui-ci est dirigé vers une autre agence appropriée.

| *b*) Noms | | Montants versés $ |
|---|---|---|
| Andrews & Samunda | Toronto (Ontario) | 7,569 |
| Applied Psychological | Toronto (Ontario) | 10,135 |
| A.T.C. Clinics Psychological Service | Winnipeg (Manitoba) | 7,367 |
| Brisson, Legris Associates | Montréal (Québec) | 10,060 |
| Canadian Psychological Consultant | Westmount (Québec) | 3,060 |
| Centre de Consultation/B.M.V. | Montréal (Québec) | 6,065 |
| Centre Interdisciplinaire | Montréal (Québec) | 3,640 |
| Claveau, Jacques | Ste-Foy (Québec) | 8,740 |
| Clinique Spécialisée | Shawinigan (Québec) | 2,922 |
| Coulombe, Estelle | Ste-Anne des Monts, Cté. Gaspé (Québec) | 7,225 |
| Crainer, Dr D. | Toronto (Ontario) | 4,905 |
| Dudley & Associates | Victoria (C.-B.) | 5,710 |
| Eaton, Dr Philip | Calgary (Alberta) | 5,423 |
| Horseley, Dr F.R. | St-Jean (Terre-Neuve) | 2,940 |
| Howard, K.G. Associates | Winnipeg (Manitoba) | 8,200 |
| Jewish Vocational Service | Toronto (Ontario) | 5,255 |
| Kell, Dr | Toronto (Ontario) | 2,715 |
| Kingston General Hospital | Kingston (Ontario) | 3,116 |
| Laverdure, Jacques | Arvida (Québec) | 4,060 |
| McPherson, Dr A. Blair | Edmonton (Québec) | 8,399 |
| Michaud, Jacques André | Montréal (Québec) | 39,135 |
| Papillon, Dr Simon | Pointe-au-Père (Québec) | 2,669 |
| Posthuma, Alan B., Ph. D. | Vancouver (C.-B.) | 6,100 |
| Saucier-Brûlé, Sylvie | Ste-Julie (Québec) | 2,865 |
| Scherer, Dr S. | Toronto (Ontario) | 28,974 |
| Spence, N.E. | Saskatoon (Saskatchewan) | 4,750 |
| Tragakis, C. | Antigonish (N.-É.) | 2,181 |
| Vocational Counselling Service | Vancouver (C.-B.) | 5,000 |
| Wilkinson, S. | Toronto (Ontario) | 7,195 |
| Woods, George T. | Victoria (C.-B.) | 3,260 |
| Wyspionski & Associates | Toronto (Ontario) | 3,510 |
| Young, Ferris | Burnaby (C.-B.) | 13,945 |

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE—LES SERVICES À FORFAIT

Question nº 2957—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Justice pour la Commission canadienne des droits de la personne à la page 32.18 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services à forfait, *a*) quels services l'Office national du film a-t-il fournis pour un montant de $63,719, *b*) quels étaient les sujets traités, et *c*) combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de $2,000, à qui?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** *a*) L'élaboration et la production de présentations audio-visuelles.

*b*) Les présentations audio-visuelles ont traité des sujets suivants:

(1) Loi canadienne sur les droits de la personne
(2) Discrimination systémique
(3) Égalité des chances en matière d'emploi en ce qui concerne: (1) la race (2) les handicaps physiques
(4) Parité salariale pour un travail d'égale valeur
(5) Emploi des personnes handicapées
(6) Année internationale de l'enfant

(c)

| | |
|---|---|
| (1) | $15,852 |
| (2) | 15,000 |
| (3) | 14,966 |
| (4) | 13,950 |
| (5) | 1,777 |
| (6) | 2,174 |
| | $63,719 |

Tous les paiements ont été faits à l'Office national du film.

TRANSPORTS—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question nº 2967—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de $1,000, déclarées par le ministère des Transports à la note 20 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu les bouées-tonnes et, *a*) qui était le coupable, *b*) y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c*) y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d*) a-t-on remplacé ces articles, *e*) le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

2. Quel usage le ministère fait-il des bouées-tonnes?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. La perte des bouées-tonnes et des ancres a été attribuée au mauvais temps (tempêtes, gros vents et glaces) et à l'usure normale d'un matériel du genre. *a*), *b*) et *c*) Sans objet. *d*) Oui. *e*) Une méthode de récupération est en vigueur pour le matériel tel que les chaînes, les contrepoids et les plombs de sonde, par laquelle un navire de la Garde côtière équipé pour trouver un tel matériel est envoyé aux endroits où les pertes sont survenues, lorsque la quantité du matériel justifie la récupération. En 1978, on a récupéré des chaînes, des contrepoids et des plombs de sonde d'une valeur de $81,000.

2. Les bouées assurent la sécurité de la navigation et préviennent la perte des vies humaines et de matériel. Elles protègent aussi l'environnement marin contre la pollution due aux produits pétroliers qui se produirait si des navires s'écartaient du chenal principal.

LE PROGRAMME DES SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX

Question nº 2979—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social pour le Programme des services sanitaires et sociaux à la page 32.23 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique production et distribution cinématographiques, *a*) quels sont le titre et le coût total de chaque film produit au cours de l'année financière 1979-1980, *b*) à quel auditoire était destiné chaque film, *c*) combien prévoit-on récupérer de la distribution des films?

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

| | | Contributions, Santé Bien-être social |
|---|---|---|
| a) | Le ministère a participé aux coûts de production des films ou séries de films suivants: | |
| 1. | Société nouvelle.<br><br>Série de films présentant la société canadienne réalisé par l'Office national du film dans le cadre d'un programme administré par un comité de sept ministères et l'Office national du film, et financés grâce à une contribution ministérielle annuelle et à une part égale fournie par l'Office national du film. | $100,000 |
| 2. | Film sur la réadaptation.<br><br>Un film a été réalisé dans le contexte de l'Année internationale des personnes handicapées afin de sensibiliser davantage le grand public au problème de l'intégration des personnes handicapées. | 49,049 |
| 3. | Film sur l'adoption. | $ 26,111 |

Film réalisé afin de donner une idée de la situation actuelle de l'adoption au Canada, en expliquant les changements, en décrivant le rôle et les responsabilités des agences, et en examinant les antécédents et les attitudes des couples qui adoptent. Les coûts de production ont été partagés avec sept provinces.

Le ministère a également versé $60,878 à l'Office national du film afin de contribuer au financement d'un centre de sous-titrage permettant de répondre aux besoins des déficients auditifs, et ce dans les deux langues officielles. Le programme porte sur des longs métrages et autres films d'actualité, et les coûts comprennent l'achat de films à des fins de sous-titrage.

*b*) A l'exception du programme de sous-titrage de films, expressément destiné aux déficients auditifs, tous les films s'adressent au grand public et aux groupes professionnels, et portent sur des sujets comme l'alimentation, l'abus de l'alcool, du tabac et des drogues, la réadaptation des handicapés, et l'adoption des enfants.

*c*) Comme ces films sont mis à la disposition des intéressés gratuitement, les coûts ne devraient pas être recouvrés.

*Questions au Feuilleton*

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Question nº 3128—**M. Clarke:**

Au sujet du paragraphe 7 des notes afférentes aux états financiers de la Commission d'énergie du nord canadien pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 144 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, qui porte sur les projets annulés, *a*) comment s'est produite la perte de $59,000 reconnue au titre d'éléments de l'actif qui n'ont pas servi à la production, *b*) la Commission prévoit-elle qu'une partie ou la totalité de ces éléments d'actif servira éventuellement à la production pour réduire les pertes et, le cas échéant, où et quand, *c*) pourquoi a-t-on abandonné le projet *Snare Cascades*, ce qui a coûté $633,000 en 1979 et quel est le coût total de l'abandon, *d*) y a-t-il des chances que la Commission recouvre une partie quelconque de ces pertes en réaffectant des éléments d'actif qui auraient autrement servi au projet, *e*) la Commission a-t-elle pris des mesures pour s'assurer qu'on pourra éviter de tels abandons à l'avenir et (i) le cas échéant, lesquelles (ii) sinon, pourquoi?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** *a*) Les pertes se résument comme suit:

| | |
|---|---|
| Amortissement des coûts de mise au point des génératrices d'urgence | $ 44,481.28 |
| Coûts d'élimination des tableaux de commande électriques après l'enlèvement de tous les instruments utilisables | 30,704.85 |
| Moins: gains provenant de l'écoulement d'éléments d'actif | (16,421.13) |
| Projets annulés tel que mentionné au paragraphe 7 | $ 58,765.00 |

Le projet a été annulé à la suite d'une étude du programme d'urgence. Les dimensions physiques des tableaux de commande de l'alternateur n'étaient pas conformes aux caractéristiques de conception courantes. De plus, certains instruments ne pouvaient pas servir pour les autres installations prévues. Tous les instruments utilisables ont été conservés.

*b*) Aucun des éléments susmentionnés ne serviront à la production. Les sommes créditées pour toutes pièces récupérées sont comprises dans le montant d'annulation qui s'élève à $59,000.

*c*) Les coûts totaux annulés des travaux de construction préliminaire dans le cas du projet Snare Cascades se chiffraient à $1,842,689.13. Ces coûts figurent aux états financiers comme suit:

| | |
|---|---|
| le 31 mars 1978 | $ 1,209,673.16 |
| le 31 mars 1979 | $ 633,015.97 |
| Total: | $ 1,842,689.13 |

Le projet a été annulé en raison d'une réduction dans l'accroissement de la demande et des facteurs d'inflation prévue des coûts qui auraient des répercussions défavorables sur le coût unitaire de la production d'électricité.

*d*) Oui. Suivant les recommandations d'experts-conseils indépendants, la Commission a conservé deux turbines hydrauliques initialement achetées en vue de l'aménagement de petites centrales hydro-électriques.

*e*) La viabilité économique de tous les projets fait l'objet d'une étude continue et les meilleures prévisions possibles de la demande future sont dressées. Les marchés renferment des dispositions sur l'annulation pour minimiser toute perte possible due à l'annulation de grands projets.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME LTÉE

Question nº 3134—**M. Clarke:**

Au sujet de l'état d'exploitation de la Corporation du Pont international de la Voie maritime Ltée. pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 166 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, où l'on signale que la Corporation a fait un bénéfice net de $205,124, pourquoi vient-elle de hausser de 33 p. 100, soit de $3 à $4, le péage aller-retour?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La Corporation du Pont international de la Voie maritime Ltée; une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent répond comme suit: La Corporation a haussé son péage afin de veiller à maintenir son autosuffisance. Le profit d'exploitation de 1979 avait diminué en 1980 à $70,493, et les projections indiquaient que, s'il n'y avait pas de hausse de péage, la Corporation encaisserait des pertes nettes de $175,000 en 1981 et en 1982.

LA SOCIÉTÉ LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

Question nº 3135—**M. Clarke:**

Au sujet de l'état d'exploitation de la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, à la page 126 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, *a*) comment la société explique-t-elle la perte nette d'exploitation de $5,519,409, *b*) la société a-t-elle l'intention de prendre des mesures pour éliminer cette perte et (i) le cas échéant, lesquelles et combien prévoit-elle qu'il lui faudra de temps pour y réussir (ii) sinon, pourquoi la société continuerait-elle d'absorber cette perte nette, *c*) quelle partie des dépenses d'exploitation représente la perception des péages?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée, affiliée à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, donne la réponse suivante:

*a*) Les recettes de la société se sont élevées à $5,840,687 et les dépenses à $11,360,096, soit une perte nette de $5,519,409. Les recettes n'ont pas augmenté au même rythme que les dépenses parce que les droits de péage au pont Champlain n'ont pas été augmentés depuis 1962.

*b*) Oui, la société a l'intention de prendre des mesures pour éliminer cette perte. (i) La société a procédé à l'étude de sa situation financière et cette question est actuellement prise en considération. On n'a pu encore déterminer dans combien de temps les pertes pourront être éliminées. Cela dépendra de la solution qui sera choisie, soit une augmentation des droits de péage, soit l'affectation de crédits parlementaires, ou encore une combinaison des deux. (ii) Sans objet.

*c*) Les coûts d'exploitation se sont élevés à $8,547,423 dont $1,193,678 pour la perception des droits de péage.

LE RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Question nº 4181—**M. Robinson (Burnaby):**

Le rapport annuel de 1980-1981 du ministère du solliciteur général fait-il allusion au Service de sécurité de la GRC ou à la réponse du ministère à la Commission royale d'enquête McDonald et sinon, pourquoi?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Il est fait mention du Service de sécurité de la GRC à la page 13 du Rapport annuel de 1980-1981 du ministère du solliciteur général. Il n'est pas fait mention, dans le rapport annuel de 1980-1981, de la réponse du ministère à la Commission royale d'enquête sur la GRC. En effet, le rapport final de la Commission au gouverneur en conseil n'a pas été publié avant le 25 avril 1981 et le rapport annuel de 1980-1981 du ministère du solliciteur général couvre la période s'étendant du 1er avril 1980 au 31 mars 1981.

L'ÉTUDE INTITULÉE «AMÉLIORATION DE LA TARTINABILITÉ DU BEURRE»

Question nº 4274—**M. Mazankowski:**

1. M. A. Boudreau effectue-t-il une étude intitulée «Amélioration de la tartinabilité du beurre» pour le compte du ministère de l'Agriculture, comme le mentionne le Bulletin R&D nº 108 du ministère des Approvisionnements et Services?

2. M. Boudreau a-t-il présenté un budget détaillé de son projet et, *a*) le cas échéant, quelles sont les principales dépenses prévues, *b*) sinon, comment a-t-on établi le coût du projet?

3. L'étude en question a-t-elle fait l'objet d'un appel d'offres et, *a*) le cas échéant, combien de soumissions a-t-on reçues, *b*) sinon, quel a été le processus de sélection retenu?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Oui.

2. Oui, Dr Boudreau de l'Université Laval a présenté un budget le 14 décembre 1981 et les principales dépenses prévues sont les suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| 1. Salaires et paies | (estimation) | $ 66,258 |
| 2. Matériel et provisions | (estimation) | 5,000 |
| 3. Frais directs (analyse chimique) | (estimation) | 14,142 |
| 4. Équipement | (estimation) | 1,300 |
| 5. Transport et coût de la vie | (estimation) | 3,700 |
| 6. Frais généraux | (estimation) | 21,451 |
| | Coût total estimé | $111,851 |

3. L'étude était le résultat d'une soumission par le Dr Boudreau de l'Université Laval, à la suite d'une invitation apparaissant dans le Bulletin R&D de mars 1981, afin de présenter une proposition au Programme de recherche de la Commission canadienne du lait pour des recherches sur des sujets variés. Trente et une soumissions furent reçues et cette proposition est une des 14 qui furent approuvées par la Commission canadienne du lait, ministère de l'Agriculture, sous le Programme de développement de la production et du marché.

Cette étude et d'autres similaires fondées par Agriculture Canada vise des moyens pour arrêter le déclin dramatique dans la consommation de beurre par habitant au Canada depuis les dernières 25 années. Durant la période de 1955 à 1979 la consommation de beurre par habitant a diminué de 9.19 Kg. à 4.46 Kg. (51.5 p. 100)

Les variantes majeures contribuant à ce déclin furent identifiées et la tartinabilité (ou le manque *de*) demeure une caractéristique significative et négative du beurre et contribue à la baisse de d'autres succédanés. Vue l'importance des ventes de beurre pour les fermiers canadiens de lait et pour l'économie canadienne, les différents paliers gouvernementaux ont créé des projets de recherche de cette nature pour améliorer les caractéristiques physiques du beurre et par conséquent, aider ce produit à regagner sa popularité auprès des consommateurs.

[*Traduction*]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

---

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa)** propose:

Que la Chambre s'oppose officiellement à toute politique qui aura pour effet d'enlever à quiconque, dans n'importe quelle région du Canada, son droit démocratique de voter lors d'une élection fédérale.

—Madame le Président, pour ouvrir le débat sur les lois électorales démocratiques, sujet important s'il en est, je voudrais exposer le premier principe général que mon parti a adopté—et tous les partis représentés à la Chambre aussi, j'espère—: dans une société démocratique, il faut donner au plus grand nombre de citoyens possible, peu importe la région qu'ils habitent, l'occasion de participer au processus électoral. Il en découle que les heures du scrutin doivent être établies de façon à atteindre cet objectif.

La législation actuelle ne permet pas de l'atteindre, d'après nous. Pour le moment, les bureaux de scrutin doivent être ouverts de 9 heures du matin à 8 heures du soir, soit onze heures, le jour des élections, dans absolument toutes les provinces. Par ailleurs, tous les citoyens ayant le droit de vote—s'ils travaillent à l'extérieur pour un employeur—doivent être libérés par cet employeur au moins quatre heures avant la fermeture des bureaux de scrutin.

Avant de dire pour quoi un projet de loi qui sera débattu à la Chambre me préoccupe, je voudrais aborder une question importante: le moment où les citoyens vont voter pendant des élections. Tous les députés, peu importe leur parti, savent très bien ce qui se passe le jour des élections. Par définition, les députés veillent à ce que certains citoyens qui les intéressent aillent voter le jour des élections.

**M. Cullen:** Nous essayons de les inciter tous à aller voter.

**M. Broadbent:** Certes, dans mon parti, nous nous efforçons d'inciter tout le monde à aller voter, et nous faisons des efforts particuliers pour les électeurs dont le vote, nous avons des raisons de le croire, nous est tout acquis.

**M. Darling:** Tant mieux pour vous!

**M. Broadbent:** Je soupçonne que cette tendance est commune à tous les partis et tient au fait que notre démarche démocratique est fondée sur l'opposition des partis.

Ce que je tiens tout particulièrement à signaler—même si nous ne disposons pas de données sûres comme celles qu'auraient pu nous fournir des spécialistes en économie politique ou des journalistes intéressés à la chose, nous pouvons tout de même nous fier à notre expérience pratique d'hommes politiques—c'est qu'entre 60 et 70 p. 100 des Canadiens se présentent aux bureaux de scrutin le jour des élections entre 5 heures et 8 heures du soir. Il est donc manifeste que la majorité des Canadiens votent à la fin de la journée. Ils ne votent ni dans la matinée ni dans l'après-midi, mais au début de la soirée. Cette situation s'explique sans peine: les Canadiens et les Canadiennes travaillent toute la journée. Une fois rentrés à la maison, ils prennent leur repas du soir, après quoi ils sortent pour aller voter. Peut-être sortent-ils pour aller voter avant d'avoir mangé, mais ils le font après être rentrés du travail. Les scrutateurs doivent également parcourir une assez bonne distance pour rentrer chez eux, de sorte qu'ils ne peuvent se rendre que plus tard au bureau de scrutin.

Quand on pense à l'heure à laquelle certaines catégories de personnes votent, il ne faut pas oublier non plus ceux qui ont de jeunes enfants à la maison. Les hommes ou les femmes qui s'occupent d'enfants pendant la journée doivent parfois attendre que quelqu'un revienne à la maison pour aller voter. C'est à notre avis pour toutes ces raisons qui se passent d'explications—et je pense que les députés de tous les partis sont d'accord avec moi—que la grande majorité des Canadiens se rendent au bureau de scrutin en début de soirée, entre 5 heures et 8 heures habituellement.

C'est un des motifs qui ont amené mon parti à présenter une motion à la Chambre aujourd'hui. Il y a aussi le fait que j'ai entendu dire au début de février, en tant que député et chef de parti, que le gouvernement envisageait sérieusement de modifier les heures de vote au Canada. La proposition qu'étudiait alors le cabinet prévoyait que les heures varieraient d'une région à l'autre. Elles seraient établies de manière que, dans la région de l'Atlantique, le scrutin commence tard et se termine tard tandis qu'à l'autre bout du pays, il commencerait tôt et finirait tôt. L'idée derrière cette proposition était de faire voter tous les électeurs à une même heure réelle dans tout le pays. Les libéraux qui appuient cette idée la justifient par le fait que les Canadiens de l'Ouest sont mécontents depuis des années des heures qui s'appliquent et qu'il leur déplaît de voir diffuser les résultats de la région de l'Atlantique, mais surtout, lorsque s'y ajoutent ceux du centre du Canada—l'Ontario et le Québec—de voir que les jeux sont faits, souvent avant même qu'ils soient allés voter. Tels sont les arguments qui ont été invoqués, et je vois des ministériels faire signe de la tête que telle est la raison . . .

**M. Smith:** Nous voulons nous montrer compréhensifs.

**M. Broadbent:** . . . qui motive la proposition dont j'ai entendu parler tôt en février, je le répète, que le gouvernement devait présenter et dont la Chambre a été saisie dans un projet de loi du gouvernement qui a été lu pour la première fois.

Je veux rétablir les faits au sujet de cette supposée perception ou inquiétude. Un examen des élections depuis 1957—dix au total—révèle que, pas moins de huit fois, il a fallu attendre que l'Ouest se prononce avant que les résultats soient définitifs. Je le répète: à huit de ces dix élections, nous n'avons pas su quel parti—ou partis, si nous avions des gouvernements minoritaires—serait au pouvoir avant de connaître les résultats du scrutin en Colombie-Britannique.

Ce que j'essaie de dire, c'est que, à mon avis, ce sont surtout les résultats de la dernière élection qui ont incité les gens à dire qu'il fallait changer les heures parce que les habitants de l'Ouest avaient l'impression que la partie était jouée et qu'ils n'y pouvaient rien même si, évidemment, chaque homme et chaque femme a droit à un vote. Je les comprends bien. Beaucoup de gens étaient très déçus qu'un dénommé Pierre Elliott Trudeau et le parti libéral se retrouvent à la tête du gouvernement du Canada. Étant néo-démocrate, je les comprends, tout comme mes collègues conservateurs les comprennent, parce que le Nouveau parti démocratique et le parti conservateur se partagent l'Ouest à peu près également. A cette élection, il était facile de comprendre que la majorité des Canadiens de la région ouest de notre pays soient si malheureux. Ils savaient que nous avions un gouvernement majoritaire avant même que les résultats de l'Ouest ne soient connus.

• (1750)

J'ai une remarque sérieuse à faire: devons-nous tripoter un système électoral qui a permis à la majorité des citoyens de voter entre 5 heures et 8 heures du soir, pour tenir compte de certains sentiments qu'ont suscités les dernières élections générales? C'est une question fondamentale, à mon avis.

Quand j'ai entendu parler du projet de changement d'heures, j'ai écrit au premier ministre (M. Trudeau), le 10 février dernier, pour bien lui faire comprendre que notre parti s'opposerait à tout débat sur ce genre de changement. Je lui ai dit que j'aimerais connaître les intentions du gouvernement et sa position à ce sujet. Je n'ai reçu aucune réponse, si ce n'est l'accusé de réception habituel rédigé par un fonctionnaire et me signalant que la lettre serait portée à son attention. Je n'ai pas reçu la promesse que je demandais, c'est-à-dire que le gouvernement ne présenterait pas le bill, pas plus que je n'ai reçu de réponse au problème que je soulevais. Bien entendu, le premier ministre est en droit de me répondre ou non, et je ne conteste pas ce droit.

Il y a plus de trois mois, notre parti a bien précisé qu'il n'aimait pas les heures proposées, et je vous expliquerai pourquoi dans quelques instants. J'ai exhorté le premier ministre à ne pas donner suite à son intention de modifier les heures de vote au Canada. Ce n'est pas tant l'échange de lettres qui me préoccupe, monsieur l'Orateur, mais le fait que le gouvernement a présenté un bill qui apportera des modifications tout à fait antidémocratiques, à mon sens. Je m'expliquerai à ce sujet un peu plus tard.

J'exhorte tous les députés à la Chambre à réfléchir sérieusement aux conséquences de tels changements. J'espère que ce sera l'une des rares occasions où le gouvernement réfléchira à deux fois avant de passer à la deuxième lecture d'un bill s'il trouve valables les arguments que les députés de notre parti feront valoir au cours du débat. J'espère que le gouvernement retirera le bill.

Nous nous opposons à ce projet de loi parce que dans l'Est, les heures proposées ne seraient pas commodes. Je ne m'étendrai pas là-dessus. Les habitants de la région Atlantique sont tout à fait satisfaits des heures habituelles de vote, soit de 9 heures du matin à 8 heures du soir, et de la disposition selon laquelle les employeurs doivent accorder quatre heures consécutives de temps libre à leurs employés pour leur permettre de voter. Selon les avis que j'ai recueillis, le nouvel horaire serait incommode pour un certain nombre de pêcheurs et d'autres groupes.

Cependant, notre parti s'inquiète essentiellement des conséquences d'un tel changement dans l'ouest du Canada. Plus précisément, les habitudes de vote de 60 à 80 p. 100 de l'électorat seront bouleversées. Aux termes du bill que le gouvernement a présenté, les bureaux de scrutin en Colombie-Britannique et au Yukon fermeront à 5 h 30. C'est très grave. Les pêcheurs, les bûcherons, les employés des grands magasins du centre de Vancouver, les électeurs des Kootenays ou du Yukon et les travailleurs en général seront littéralement empêchés de voter.

On prévoit également que tout employeur devra accorder à ses employés quatre heures consécutives pour aller voter, mais pas nécessairement le jour des élections. Il suffirait, selon le bill, que ces quatre heures soient accordées avant le jour du vote par anticipation.

Les conséquences conjuguées de ces deux changements—fermer les bureaux à 5 h 30 et ne plus obliger les employeurs à accorder quatre heures consécutives le jour des élections—risquent d'empêcher des milliers d'électeurs de l'ouest du Canada d'exercer leur droit de vote. Cela, nous ne le tolérerons pas, monsieur l'Orateur.

C'est là une chose très grave et je demande à tous les députés d'en examiner les conséquences. Bien des gens se demandent dans l'Ouest si le régime fédéral peut rendre justice aux gens de cette partie du Canada, comme à ceux du Centre et des autres régions, mais je ne vais pas ressasser ces vieux et légitimes griefs, monsieur l'Orateur.

Au cours des dernières 48 heures, j'ai reçu une demi-douzaine de télégrammes de Colombie-Britannique, car la nouvelle est parvenue là-bas maintenant, dans lesquels on s'inquiète vivement des conséquences qu'aurait la décision de priver des milliers de travailleurs de leur droit de vote. J'espère que les députés refuseront d'entériner une mesure qui non seulement serait un inconvénient dans l'Est mais constituerait une grave entorse à la démocratie dans l'Ouest. Quand on aura bien compris toute la portée de la loi proposée, il est certain que les sentiments d'aliénation et les préoccupations des gens de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon ne feront que s'aggraver.

Monsieur l'Orateur, à cause d'une question de procédure qu'on a soulevée aujourd'hui, le débat a été passablement retardé. Je ne prendrai pas davantage le temps de la Chambre parce qu'il est près de 6 heures. D'autres députés de mon parti vont prendre la parole, et j'espère que ceux des autres partis vont traiter de cette très sérieuse préoccupation. J'espère également que le gouvernement se laissera convaincre par nos arguments.

Je dirai en terminant que mon parti, comme tous les autres je l'espère, estime que tout changement électoral doit maximiser et non minimiser la possibilité pour chacun d'user de son droit démocratique. Nous estimons que l'esprit de manigance prôné par le gouvernement libéral dans ce bill ne va qu'aggraver les sujets de mécontentement de l'Ouest, au lieu de les régler et d'alléger une partie des tensions. Nous estimons donc, à propos de ce bill C-113, que le remède qu'il propose est pis que le mal, et de beaucoup.

En dernière analyse, nous estimons que le bill C-113 devrait aller à la corbeille à papier. Il faudrait le retirer, adopter une approche tout à fait nouvelle de la grave question des droits démocratiques.

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Pinard:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant faire connaître les travaux de la Chambre pour la semaine qui vient, puisque nous n'avons pu en parler plus tôt dans la journée.

Comme convenu entre les leaders à la Chambre ce matin, le premier article à l'ordre du jour demain sera le bill S-25. Il n'est pas au *Feuilleton*, mais il va nous venir du Sénat assez tôt pour être examiné en premier lieu demain. Il s'agit d'une loi concernant l'organisation des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes. Aux termes de l'entente, le bill franchira toutes les étapes et il n'y aura qu'un seul intervenant par parti. Cela se passera demain. Suivra le bill C-91, qui porte sur les travaux publics, et, le cas échéant, la deuxième lecture du bill C-92 concernant les ports nationaux.

[*Français*]

En ce qui concerne la semaine prochaine, les travaux sont les suivants: lundi, la Chambre ne siège pas, mardi sera une journée d'opposition, mercredi, ce sera séance en comité plénier relativement au projet de loi C-112 visant à percevoir certaines taxes et, jeudi, ce sera la troisième lecture du projet de loi C-112.

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Normalement, la présidence donnerait la parole au député de Provencher (M. Epp) qui se levait pour parler de la motion dont la Chambre est saisie. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a terminé ses observations, et comme il est passé 6 heures, je crois que la façon de procéder serait que la présidence promette au député de Provencher de lui donner la parole à 8 heures, s'il est à la Chambre, évidemment.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

* * *

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE DROIT DE VOTE LORS D'UNE ÉLECTION FÉDÉRALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre s'oppose officiellement à toute politique qui aura pour effet d'enlever à quiconque, dans n'importe quelle région du Canada, son droit démocratique de voter lors d'une élection fédérale.

**M. l'Orateur adjoint:** Lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, la parole était au député de Provencher (M. Epp).

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire inscrire au compte rendu la motion que le député d'Oshawa (M. Broadbent) a présentée au nom de son parti. Elle se lit comme suit:

Que la Chambre s'oppose officiellement à toute politique qui aura pour effet d'enlever à quiconque, dans n'importe quelle région du Canada, son droit démocratique de voter lors d'une élection fédérale.

Il faut analyser cette motion quelque peu pour trouver les motifs qui la sous-tendent. On pourrait l'interpréter comme disant que tout Canadien devrait avoir le droit de voter, puisqu'elle dit que cette Chambre ne devrait pas adopter une politique qui enleverait à un Canadien, de quelque région qu'il soit, le droit de voter. L'article 14 de la loi électorale du Canada qui s'applique à chacun d'entre nous est intitulé «Personnes qui ont qualité d'électeur et celles qui sont inhabiles à voter». Il indique un grand nombre de catégories de Canadiens qui ne peuvent voter lors d'une élection fédérale, comme le directeur général des élections, son adjoint, les juges nommés par le gouverneur en conseil et les personnes purgeant une peine dans un établissement pénitentiaire. On peut se demander cependant si c'est cette question que la motion vise. J'ai écouté le chef du Nouveau parti démocratique ce soir et je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois plutôt que cette motion tire sa nécessité du fait que les bureaux de vote de toutes les régions du Canada ferment tous à la même heure. Cependant, à cause du décalage horaire, les bureaux de la région de l'Atlantique ferment les premiers, et c'est là que le comptage des voix commence. Ils sont suivis par ceux du Québec et de l'Ontario. Cependant, les habitants des provinces situées à l'ouest de l'Ontario dont les bureaux de vote sont encore ouverts, apprennent grâce aux satellites, par la voie de la télévision, les résultats des élections dans l'est du Canada. Au Manitoba, par exemple, cela n'influencerait pas nécessairement les électeurs puisqu'ils ne seraient au courant des résultats que quelques minutes avant la fermeture des bureaux de vote. Mais plus à l'Ouest, en Colombie-Britannique et au Yukon, le problème devient plus aigü.

• (2010)

Si l'on en juge par les élections passées, lorsque la lutte était serrée, le problème ne s'est effectivement pas posé. Dans ce cas, il va de soi qu'il faut savoir quel parti remporte le plus de sièges dans l'Ouest pour connaître la couleur politique du nouveau gouvernement. Lorsque la lutte est serrée et que le gouvernement élu est minoritaire, le problème ne se pose pas. Du point de vu des pourcentages, le problème ne s'est pas non plus posé au cours de la plupart des élections de l'ère dite moderne, depuis la Seconde Guerre mondiale si vous préférez.

Ce à quoi les néo-démocrates songent, c'est aux élections de 1980 au cours desquelles les habitants de l'Ouest ont constaté qu'un gouvernement majoritaire avait été élu quant les résultats jusqu'à la frontière entre l'Ontario et le Manitoba ont été connus. Il ne restait plus pour les habitants de l'Ouest qu'à venir renforcer la majorité du gouvernement déjà élu. Si nous avions tous voté contre le parti majoritaire—en l'occurrence le parti libéral—qui formait le nouveau gouvernement . . .

**M. Huntington:** Nous l'avons presque tous fait.

**M. Epp:** Nous l'avons presque tous fait, sauf pour les habitants des circonscriptions de deux députés du Manitoba. Cela a cependant fait très peu de différence; nous avions déjà été exclus d'une certaine façon, puisque le gouvernement était déjà élu. Il faut donc analyser attentivement la situation et déterminer si la solution préconisée par le gouvernement résoudra le problème.

Certains députés de mon parti ont essayé de trouver une solution. Je n'ai que des félicitations à leur adresser, mais, en tout franchise, je dois admettre que les solutions qu'ils croyaient possibles ne l'étaient pas nécessairement. Par exemple, le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke) a présenté un bill d'initiative parlementaire à ce sujet; mais son bill ne contient pas uniquement des dispositions visant à avancer les heures d'ouverture des bureaux de scrutin. Il a proposé autre chose, par exemple d'autoriser certaines groupes de Canadiens qui ne font pas nécessairement partie des catégories mentionnées dans la loi électorale du Canada à voter par procuration. D'une certaine façon, son bill allait beaucoup plus loin pour ce qui est de trouver une solution au problème et de rendre le processus électoral plus démocratique.

La motion à l'étude demande effectivement d'envisager le mode d'élection tel que prévu dans le bill C-113 qui a subi la première lecture, mais qui n'a pas encore été adopté et n'a même pas encore subi la deuxième lecture. Ce projet de loi prive effectivement certains Canadiens, notamment en Colombie-Britannique et au Yukon, de la possibilité de voter. C'est une affaire grave. Pour ma part, j'aurais préféré parler d'autres questions qui auraient pu faire l'objet de la motion du Nouveau parti démocratique. Cette motion aurait pu porter entre autres sur les mises à pied, les emplois, le chômage, l'agriculture, le congédiement des travailleurs du CN aujourd'hui ou le fait que la FCA a comparu devant des députés hier. Il n'en reste pas moins vrai que la question est importante et doit être réglée.

Quand le gouvernement songe à effectuer une réforme parlementaire ou électorale, j'estime qu'il devrait prouver qu'il est sérieux et qu'il ne veut pas priver un Canadien de son droit de vote. Il y a trois sièges vacants au Canada en ce moment, mais aucune élection partielle n'a été annoncée. Les citoyens de ces circonscriptions perdent le droit d'être représentés à la Chambre. Si le gouvernement s'intéressait sérieusement à la représentation de chaque Canadien ici, il ne priverait pas certains du droit de voter et il déclencherait des élections partielles. Je suppose que, si le premier ministre (M. Trudeau) veut vraiment prendre une décision, il peut le faire ce soir, de sorte que la campagne électorale commencerait demain dans ces trois

circonscriptions. Je mets les députés du gouvernement au défi d'envisager la chose. Je les défie d'amener leur ministre à déclencher des élections partielles. Cela permettrait au moins à tous les Canadiens d'être représentés à la Chambre, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Le gouvernement, qui est presque totalement absent de l'Ouest, semble avoir finalement compris qu'il existe bel et bien un problème là-bas. Les députés du gouvernement disent maintenant: «S'il y a un problème, comment pouvons-nous le résoudre?». Ils apprennent que l'Ouest est mécontent et se demandent comment réagir à cela. Je tiens à dire à la Chambre que le mécontentement de l'Ouest ne disparaîtra pas avec le bill C-113, ni avec la modification ou le bouleversement des heures de scrutin. Lors des élections de 1980, les Canadiens de l'Ouest, et surtout ceux de la Colombie-Britannique, ont senti que leur droit de vote ne leur servait pas à grand chose. Cela me semble bien décrire l'attitude que j'ai pu constater en Colombie-Britannique. Je suis persuadé que d'autres de mes collègues pourront le confirmer. Néanmoins, en progressant vers l'Ouest, nous nous sommes rendus compte que cette situation contribue seulement à irriter les gens. Ce n'est pas pour cette raison s'ils se sentent tenus à l'écart. Ils voient là une preuve de plus qu'ils n'ont pas le droit de participer aux décisions du gouvernement central.

Si nous examinons la proposition du gouvernement, les raisons invoquées par le cabinet pour décaler les heures de vote ne manquent pas d'intérêt. Par exemple, en Colombie-Britannique, les bureaux de vote fermeraient à 5 h 30. Le document du cabinet dont tous les membres du caucus libéral ont eu connaissance, je crois, mais pas tous les députés, bien sûr—cet endroit fonctionne de façon mystérieuse, parfois nous recevons des exemplaires de ces documents, parfois non—indiquait noir sur blanc que les bureaux de vote fermeraient en même temps d'un bout du pays à l'autre et que cela effacerait comme par magie tout sentiment de désaffection. Les choses ne se passeront pas ainsi. Si les bureaux de vote ferment à 5 h 30 en Colombie-Britannique, n'oublions pas qu'il faut accorder aux électeurs quatre heures consécutives pour déposer leur bulletin de vote. Dans son document ministériel, le gouvernement a déclaré:

> Que ce nouvel horaire causerait davantage de difficultés aux employeurs de l'Ouest, car la majeure partie des heures de scrutin s'inscriraient dans l'horaire de travail normal . . .

Le gouvernement a reconnu que cela aurait des conséquences négatives pour les gens de Colombie-Britannique, par exemple. En outre, comme les élections auront lieu un lundi, le gouvernement s'est demandé si les employeurs seraient obligés d'accorder à leurs employés une demi-journée de congé, peut-être le lundi après-midi, pour aller voter. Voici la suite du document:

> En outre, comme le vote a lieu le lundi, cela pourrait inciter les employés à prolonger leur weekend au lieu d'aller voter.

Cela nous ramène à la motion du Nouveau parti démocratique. Cette mesure n'aurait-elle pas pour effet de supprimer le droit de vote? Puis il y a la latitude laissée à l'employeur; autrement dit, les quatre heures ne seraient pas nécessairement accordées le jour du scrutin, mais avant.

**M. Blackburn:** Le samedi.

• (2020)

**M. Epp:** Voilà. Les employeurs pourraient les accorder un jour chômé ou un jour que nous considérons depuis longtemps comme chômé. Au fur et à mesure qu'on se déplace d'Est en Ouest, l'écart n'est certes pas appréciable, ce que le document signale également.

La conclusion me semble encore plus pertinente. Je cite:

> Qui plus est, les électeurs de l'Ouest seraient presque certainement appelés à voter un jour de congé, de sorte que le bill contribuerait à exacerber au lieu d'atténuer l'impression d'aliénation des Canadiens de l'Ouest.

**M. Blackburn:** Voilà pourquoi ils proposent cela.

**M. Epp:** Si c'est là leur conclusion et leur raison de présenter le bill, et s'ils pensent résoudre ainsi le problème de l'aliénation de l'Ouest, mieux vaudrait qu'ils trouvent d'autres conseillers.

Notre façon d'aborder la question électorale constitue un problème. J'ai déjà mentionné la tenue d'élections complémentaires. Je me fiche pas mal de ces bricoles, mais par contre, je m'intéresse énormément à une réforme parlementaire qui rendrait les travaux quotidiens de la Chambre plus utiles et, partant, plus intéressants pour les Canadiens. Voilà ce dont nous devrions discuter. Nous devrions aussi nous efforcer de trouver un moyen pour que les régions soient mieux représentées sur la scène fédérale. Il y a aussi la question du Sénat et de la représentation régionale dans cette assemblée.

J'admets que les Pères de la Confédération, et notamment notre premier premier ministre, voulaient créer un État unitaire. C'était clair et net, et il savait où il allait. Mais, par ailleurs, il comprenait la nature du Canada. Il comprenait que le pays ne survivrait pas si l'on ne tenait pas compte des diversités régionales et de la nécessité d'intégrer les régions dans le grand tout qu'est le Canada. C'est pourquoi le Canada est un État fédératif.

Je dis au gouvernement que s'il s'imagine qu'il résoudra les problèmes de désaffection des régions en jouant avec les heures de scrutin, il se met le doigt dans l'œil. Même ses propres documents indiquent qu'il fait de sérieuses réserves à ce sujet. Ce qu'il faut faire alors, c'est tenir les élections partielles et examiner sérieusement la réforme parlementaire aux Communes. Examinons la question de la représentation régionale au niveau central. Enfin, lorsque nous étudierons la meilleur façon de procéder à la réforme du processus électoral, examinons très soigneusement les suggesitons relatives au dépouillement différé ou à l'interdiction de tout résultat électoral avant la fermeture des bureaux de scrutin. Je pense que ce sont des suggestions dont nous pourrions discuter et je les formule à cette fin.

Je suis heureux de constater que le ministre qui a la responsabilité de l'ouest du Canada est présent à la Chambre. Je dis en toute sincérité que la motion touche au problème de l'aliénation dans l'Ouest et qu'elle ne règle pas le problème des Canadiens de l'Ouest qui ont l'impression que leurs votes n'ont pas suffisamment pesé dans la balance. Je le répète à son intention et je le mets au défi de tenir les élections partielles et de donner aux gens le droit d'être représentés ici et dans les circonscriptions auxquelles j'ai fait allusion.

Je dis aux députés du Nouveau parti démocratique que, même si j'ai certaines réserves sur la façon dont leur motion est formulée, c'est un aspect secondaire, l'élément principal est que nous ne devrions pas enlever aux gens le droit de voter. A Vancouver, par exemple, si les bureaux de scrutin ferment à 5 h 30, les électeurs doivent s'y présenter avant cette heure-là. Nous avons tous été candidats à une élection et nous savons que la majorité des gens votent entre 4 heures et 8 heures. Le véritable problème en Colombie-Britannique, c'est que peut-être les gens ne pourraient pas voter parce qu'ils ne pourraient pas se présenter à temps aux bureaux de scrutin. Évidemment, ce n'est pas ainsi que nous voulons éliminer la différence ou le problème qui existe actuellement.

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je prie les députés de m'excuser d'avoir été absent et de ne pas avoir écouté toutes les interventions mais j'ai dû assister à une séance de comité ce soir; par conséquent, j'ai dû me partager entre la Chambre et le comité.

Je suis heureux de participer à ce débat. J'ai de plus en plus souvent l'occasion de répondre au nom du gouvernement aux résolutions et aux motions proposées par l'opposition et c'est un des moments les plus révélateurs de ma carrière parlementaire, je peux discerner les véritables intentions et les véritables préoccupations des différents partis; celles-ci ne transparaissent pas toujours dans les discours dont ils assiègent quotidiennement le public.

C'est la sixième résolution de l'opposition à laquelle je réponds en huits semaines environ et je commence à discerner les véritables préoccupations et les véritables objectifs, qui ne concordent pas toujours avec ce que l'on essaie de faire croire aux citoyens.

La résolution du NPD en est un exemple flagrant; elle prouve que l'image du parti réformateur et progressiste que les néo-démocrates veulent donner au public est fausse. Les néo-démocrates prouvent une fois de plus que s'il existe un parti réactionnaire, fervent partisan du statu quo, c'est bien le NPD, s'il existe un parti n'ayant aucune imagination . . .

**M. Blackburn:** Parlez du bill.

**M. Axworthy:** . . . s'il existe un parti incapable de suivre l'évolution de la société, c'est bien le NPD. C'est tout particulièrement valable pour les problèmes qui touchent à l'ouest du Canada.

**M. Blackburn:** Si vous êtes vous-mêmes aussi progressistes que cela, où sont vos députés de l'Ouest?

**M. Axworthy:** Je le répète, on peut se faire une idée de la façon dont la vérité est perçue par le volume des mugissements des députés du petit croupion, qui sont assis dans le coin là-bas.

**M. Blackburn:** Gros farceur épais!

**M. Axworthy:** Surtout dans l'ouest du Canada, ce parti a révélé combien il était insensible au flux et au reflux du changement. Il y a quelques semaines, lorsque nous débattions de l'une des questions les plus importantes et les plus délicates pour l'avenir économique des provinces de l'Ouest, soit la modernisation de nos réseaux de transport, ce parti s'est enfoui la tête dans le sable; les pieds bien ancrés, il a prononcé ces paroles: «Tu ne changeras pas». Les néo-démocrates ont peur du changement et des réformes. On voit sans peine, par les résolutions qu'ils présentent lors des journées de l'opposition, qu'ils se font les défenseurs du passé, de ce qui fut et qui demeure et non pas de ce qui devrait être. Ils n'ont aucune intuition de la manière de conduire les affaires pour créer de nouvelles possibilités.

Je veux simplement traiter en général de la façon dont le NPD révèle ses vraies couleurs pendant les journées consacrées à l'opposition. Les néo-démocrates ont la couleur de la réaction et d'un engagement total et entier envers les choses du passé. Il importe que tous les députés à la Chambre en soient conscients.

Je tiens à dire par la même occasion que je regrette sincèrement que nous consacrions autant de temps à des motions aussi frivoles, lorsque nous pourrions discuter de nombreuses autres questions plus importantes.

**M. Blackburn:** Allez dire cela aux gens de Vancouver.

**M. Axworthy:** Quand on pense aux problèmes auxquels doivent faire face les Canadiens et aux lois qu'on pourrait adopter pour les aider à se trouver du travail . . .

**Mlle Jewett:** Vous n'avez rien à dire.

**M. Axworthy:** . . . favoriser les investissements, élaborer une nouvelle politique énergétique, alors qu'on doit se préoccuper uniquement du fait que le NPD craint que la population de la région de Vancouver n'ait pas le temps de se rendre aux urnes entre 5 heures et 8 heures pour voter pour lui, on se rend compte de la futilité de la motion.

**Mlle Jewett:** J'espère que vos paroles se retourneront contre vous.

**M. Axworthy:** Regardez comme ils sont agacés.

**Mlle Jewett:** Vous allez vous en repentir.

**M. Axworthy:** Nous avons réellement atteint le cœur de leurs préoccupations. Ils ont parlé de vastes principes de réforme électorale démocratique, mais c'était tout simplement pour défendre leurs intérêts, pour protéger ce qu'ils croient être un avantage électoral.

• (2030)

Il importe à mon avis de dissiper les mythes que renferme cette résolution et de parler du vrai problème de la réforme électorale démocratique au Canada et de ceux qui ont pris l'initiative de l'amorcer. Je me contenterai de rappeler aux députés néo-démocrates, et peut-être même aux députés conservateurs, lesquels s'intéressent de temps à autre à la démocratie, qu'en matière de réforme électorale, c'est au parti libéral du Canada qu'on doit la seule initiative d'envergure qui a permis d'établir une assise démocratique au Canada grâce à l'adoption d'une loi sur les dépenses d'élections, il y a quelques années de cela. Cette loi a permis aux Canadiens ordinaires de participer pleinement et entièrement au financement de leurs partis politiques. Elle a permis aux Canadiens de retirer aux grands bailleurs de fonds la mainmise qu'ils détenaient sur les finances des partis. En fait, le principal bénéficiaire de cette réforme électorale a été le NPD. Notre générosité et notre largesse ont permis aux néo-démocrates de faire appel à des sources de financement plus nombreuses que jusqu'ici, et cela grâce aux déductions et aux exemptions fiscales que nous avons consenties. Même le chef et les présidents du parti ont reconnu, avec une certaine satisfaction, qu'ils devaient principalement leurs succès électoraux aux changements que nous avions proposés. Pourtant, ils ont l'audace de prétendre aujourd'hui que les principes et la réforme démocratiques ne nous intéressent guère. Quelle bande d'ingrats!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Axworthy:** Nous leur avons donné les moyens financiers de se protéger avec un semblant de responsabilité sur la scène électorale, mais tout ce qui les intéresse dans le bas de la vallée du Fraser, c'est de faire voter leurs partisans.

J'estime qu'il est important de parler de la réforme électorale. C'est une question qui devrait constamment nous préoccuper. Nous devrions constamment reformuler, revoir et réviser les directives et les règles qui régissent notre société démocratique. Voilà pourquoi notre leader à la Chambre a proposé certains changements importants en vue d'une réforme parlementaire et démocratique. N'aurait-il pas été combien plus utile si les néo-démocrates, au lieu de faire perdre du temps à la Chambre avec une motion frivole comme celle-ci, avaient préféré profiter de ce débat pour parler de la réforme parlementaire afin que nous puissions améliorer les procédures de la Chambre et faire adopter un plus grand nombre de lois? Nous constatons encore une fois qu'ils ne s'intéressent pas vraiment à la façon dont nous pourrions apporter des changements et améliorer le fonctionnement du régime parlementaire. Ce qui les intéresse en réalité, c'est de défendre leurs propres intérêts. Mais ils essaient de camoufler cela par les beaux discours du député d'Oshawa (M. Broadbent), ce député de l'Est, ce député de l'Ontario qui se propose d'aider les habitants de l'Ouest.

Permettez-moi de dire un mot du ton et de l'orientation des propos du député d'Oshawa, notamment quand il affirme que l'on a tendance à bafouer les droits démocratiques des habitants de l'Ouest. Il me faut d'abord parler du projet de loi C-113, cette soi-disante réforme électorale qui est née . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Axworthy:** J'apprécie particulièrement la réaction et les encouragements des députés néo-démocrates. Ils saisissent peut-être enfin ce que nous essayons de leur faire comprendre. Ce projet de loi, puisque nous parlons de son historique, il émane des habitants de l'Ouest. Il n'a pas été concocté à Oshawa pas plus qu'il n'est sorti d'une réunion du caucus d'un quelconque parti de l'Ontario. Il a été réclamé par les habitants de l'Ouest. Ce sont eux qui ont été de plus en plus nombreux à demander qu'on change la procédure électorale pour ne pas se sentir laissés pour compte le soir des élections. Ils ont montré clairement ce besoin et ils ont demandé ce changement. Il est d'autant plus surprenant d'entendre les députés du caucus néo-démocrate de Colombie-Britannique s'insurger que c'est précisement cette province qui a le plus fait entendre sa voix et qui a réclamé avec le plus de fermeté et de virulence cette réforme. Ce sont les habitants de la Colombie-Britannique qui avaient le plus hâte qu'on apporte ces changements. Ce qu'il faut en conclure, c'est que les députés néo-démocrates de Colombie-Britannique ne représentent pas véritablement leurs concitoyens. Je le répète, ils se contentent de défendre leurs petits intérêts partisans; leur parti n'est pas une institution démocratique. Ils se contentent d'accumuler du capital politique. Ils ne défendent pas les intérêts de la population de Colombie-Britannique ni de l'Ouest du pays.

L'objectif du projet de loi C-113 c'est d'abord, il faut le souligner, de permettre aux électeurs de voter, sans qu'ils aient l'impression que les jeux soient déjà faits comme c'est le cas aujourd'hui puisque les résultats sont rendus publics plus tôt dans l'Est. C'est une nécessité pour un pays qui s'étend sur des milliers de kilomètres. A l'ère des moyens de communication électroniques, il faut s'assurer que le choix n'a pas déjà été fait dans l'Est du pays au moment où les habitants de l'Ouest votent encore. Cette mesure permettra donc non seulement d'échelonner les heures d'ouverture, mais aussi de garantir que les médias électroniques, surtout ceux des États-Unis, n'annonceront pas les résultats des élections trop vite puisque, comme toutes les études de sciences politiques effectuées à cet égard l'indiquent, cela influe très directement et très fortement sur la façon dont les gens votent.

Les réformes proposées dans le bill C-113 visent à rectifier cette anomalie du processus électoral et à garantir que les habitants de l'Ouest seront traités de la même façon et aussi équitablement que ceux de l'Est, même si le NPD prétend maintenant le contraire.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Axworthy:** En outre, cette proposition a été amplement débattue à la Chambre. Si les députés d'en face sont convaincus que nous avons tort, nous devrions demander l'avis du député de Vancouver Quadra (M. Clarke), qui a présenté un bill à peu près identique au nôtre et dont nous avons déjà discuté aussi. De toute évidence, le député de la Colombie-Britannique ne voit pas la ressemblance car de toute évidence, il ne lit pas les propositions qui sont avancées . . .

**M. Huntington:** Je vais prendre la parole! Je vais répondre à ces sottises!

**M. Axworthy:** . . . ni même les résolutions présentées par les députés de son propre parti, mais, nous le savons, les députés conservateurs ont l'habitude de s'intéresser si peu à ce qui se passe à leur propre caucus, et à plus forte raison à la Chambre, qu'ils ne sont au courant de rien.

Chose certaine, ces réformes ont déjà été débattues longuement, tant au Sénat qu'à la Chambre et nous nous sommes efforcés de nous pencher sur ce problème et d'y trouver des solutions.

Les affirmations faites par le député d'Oshawa, en Ontario, quand il a présenté cette résolution . . .

**Mlle Jewett:** C'est un chef de parti national!

**M. Axworthy:** . . . laissaient entendre que, parce que les habitants de la Colombie-Britannique devraient se présenter aux bureaux de scrutin au plus tard à 5 h 30, cela leur enlèverait leur droit de vote. Il ne l'a pas dit en toutes lettres, mais il a laissé entendre que les habitants de la Colombie-Britannique n'auraient pas autant de temps que les autres Canadiens. Ce qu'il a oublié, cependant, c'est que le bill C-113 prévoit expressément que tout travailleur et tout électeur aura le droit de s'absenter de son travail pendant quatre heures et d'aller voter n'importe quand pendant la journée.

**Une voix:** Consultez le bill, Lloyd! Regardez le paragraphe 48*b*)!

**M. Axworthy:** Eh bien, monsieur l'Orateur, nous avons examiné le projet de loi. Il est clair et net, indéniable, que cette réforme reconnaît à tout travailleur, toute personne, tout électeur, le droit d'obtenir de son employeur quatre heures pour aller voter . . .

**Mlle Jewett:** Le jour du scrutin.

**M. Axworthy:** Oui, ou le jour fixé comme jour de scrutin par anticipation. Cela, au choix. Le fait qu'ils le nient prouve tout simplement qu'ils sont aveuglés et obnubilés par leur propres paroles au point de ne pas voir que ce droit est consacré et protégé par le projet de loi.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Axworthy:** On peut s'étonner de ce qu'ils gaspillent autant de temps à discuter d'une chose aussi futile, alors qu'en fait cette protection existe déjà bel et bien dans le bill même. Par ailleurs, cela nous aura peut-être donné l'occasion de nous arrêter à d'autres aspects de la réforme. Nous pouvons avec raison examiner la question de savoir comment les Canadiens de l'Ouest, du Centre et de la région Atlantique du pays peuvent être mieux représentés. Pour ma part, je verrais certes d'un bon œil un débat à la Chambre sur les mesures à prendre pour modifier certaines de nos institutions nationales de base et ainsi réformer le processus électoral. Il faudrait parler de la façon d'aborder la question essentielle de la réforme du Sénat, afin de favoriser sérieusement au niveau national la représentation des régions selon la population. Il est clair à mes yeux que c'est la faiblesse du régime démocratique, la faiblesse d'une forme de fédéralisme que la deuxième chambre, dont le rôle à l'origine était d'assurer aux régions une pleine représentation, soit une chambre nommée et qu'elle n'ait par conséquent autant de légitimité qu'une assemblée élue. Les Canadiens qui habitent des régions où il n'y a pas de fortes concentrations de population sont portés à croire que seuls les gouvernements provinciaux peuvent représenter les intérêts régionaux.

• (2040)

Pour cette raison, sur la scène nationale nous n'avons pas eu la possibilité de faire débattre, examiner et identifier ces réactions de manière officielle par les régions où il n'y a pas de fortes concentrations de population. Combien plus utile et plus constructive aurait été une proposition du NPD au sujet de ce type de réforme, de la façon de changer la représentation au Sénat, dans les tribunaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les organismes investis d'un pouvoir de réglementation, afin de s'assurer que notre fédéralisme marche mieux et que les Canadiens de l'Ouest, ceux des Prairies et ceux des provinces de l'Atlantique participent de beaucoup plus près à la vie nationale.

Cette proposition, monsieur l'Orateur, aurait pu être étudiée par tous les députés de la Chambre, elle aurait pu entraîner un débat utile, constructif, sain et même vital, qui aurait eu un but, une raison d'être au lieu de servir simplement les organisateurs de Vancouver-Est, comme ce projet essaie de le faire. Il tire sa raison d'être des appels lancés par les syndicats de la côte ouest à leurs pantins du NPD. C'est cela que nous débattons, c'est tout. Il est vraiment regrettable de gaspiller le temps précieux de la Chambre à des mesures comme celle-là.

Notre parti a certainement été à l'avant-garde en matière de réforme parlementaire en présentant la loi sur les dépenses d'élections. Maintenant que nous avons notre constitution rapatriée et une Charte des droits et libertés, nous cherchons d'autres occasions de modifier les institutions politiques, en prévoyant un débat beaucoup plus large sur la façon dont les régions pourraient être représentées à l'échelle nationale, afin d'obtenir une représentation au Parlement et dans le système électoral beaucoup plus large et beaucoup moins restrictive. C'est le genre de débat que nous voudrions et non pas un débat basé simplement sur des intérêts strictement politiques.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression d'avoir entendu l'un des pires discours que je n'aurais jamais pensé entendre à la Chambre à propos d'une loi sur la réforme électorale. Le ministre n'a pas prononcé un seul mot pour expliquer en quoi consistait la loi. Il a fustigé le NPD de la belle manière; il nous a tous fustigés de la belle manière; et à sa façon, qu'il s'en rende compte ou non, il a fustigé son propre parti dans ses remarques. Et ensuite, il n'a même pas le courage de rester pour qu'on lui dise son fait.

Permettez-moi de traiter de ce bill pendant une ou deux minutes. Je crois qu'une réforme de la loi électorale est un sujet tellement important et tellement vital qu'elle ne devrait pas faire l'objet de sectarisme politique, et pourtant, c'est ce à quoi j'ai assisté aujourd'hui.

**M. Axworthy:** J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) a laissé entendre que je n'avais pas le courage de rester ici. Je serais très heureux de rester, mais comme je l'ai dit au début de mon allocution, monsieur l'Orateur, je dois également comparaître devant un comité et j'aurais aimé que le député se montre au moins respectueux à l'égard de mes responsabilités.

**M. Cook:** Monsieur l'Orateur, si le ministre souhaite témoigner devant un comité, il lui sera peut-être plus facile d'accepter mes remarques s'il les lit demain dans le hansard. Je l'excuserai donc pour cette raison et je voudrais lui présenter mes excuses pour avoir peut-être usé d'un langage immodéré lorsque je l'ai vu sortir de la Chambre au moment où je me levais. D'autres ministres de la Couronne nous ont déjà chanté la même rengaine. Je trouve qu'il est blessant pour les députés que ce cas se présente aussi fréquemment. Mais dans le cas présent, le ministre doit se présenter devant un comité. Alors, allez vaquer à vos affaires!

**Des voix:** Bravo!

**M. Cook:** Comme je le disais, nous débattons aujourd'hui d'un bill sur la réforme électorale. Il ne s'agit pas d'une question de politique partisane. Je crois que tous les députés estiment qu'ils sont ici à cause de la sagesse et de l'intelligence de leurs électeurs. En ce qui me concerne, j'en suis convaincu.

Quel est l'objet du débat? Comment pouvons-nous nous prononcer équitablement sur la question? Ce dont nous débattons, c'est du peuple canadien, de son droit de vote, de son aptitude à voter, de sa possibilité de voter et ce, de façon à ce que cela coûte le moins possible au pays et à la conduite de ses affaires.

Permettez que je fasse preuve de partialité un instant. Je crois que la motion du NPD est inopportune. Nous aurons tout le temps voulu pour débattre du bill à l'étape de la deuxième lecture. J'aurais préféré que l'on aborde d'autres questions plus urgentes comme l'économie, le chômage, des questions d'actualité. Voilà de quoi nous aurions dû discuter aujourd'hui, non pas de ces petits changements à la loi électorale. Voilà ce qui ne va pas. Il nous faudrait un ensemble de proposition plutôt que des changements mineurs à la loi électorale. On s'est contenté de nous proposer un petit changement à la fois. Pourquoi ne pas les proposer tous ensemble, ce qui nous permettrait de discuter à fond de la question.

Ma ma qualité de représentant de la Colombie-Britannique, l'horaire prévu ne me convient pas. On propose de fermer les bureaux de scrutin à 5 h 30 de l'après-midi, à 6 h 30 heure des Rocheuses; à 7 h 30 dans l'Est et à 8 h 30 dans les Maritimes et à Terre-Neuve. Tout cela est bien beau. Le Canada central est à peine touché mais la Colombie-Britannique est gravement compromise.

Je représente une circonscription essentiellement de banlieue. La plupart de mes électeurs ne rentrent pas à la maison avant 5 h 30 de l'après-midi. Bien sûr, le bill prévoit une période de trois ou quatre heures pour exercer son droit de vote. Mais c'est absolument insensé parce que cela coûte énormément cher. Voici un télégramme. Le Conseil des employeurs de la Colombie-Britannique a déjà fait un rapide examen du bill. Le Conseil réunit quelque 140 entreprises importantes de la Colombie-Britannique. Elles emploient 600,000 travailleurs. Elles ont calculé que si le bill était adopté, il coûtera probablement à l'économie de la province, à ce seul groupe, c'est-à-dire à ces 600,000 travailleurs, à ces 140 entreprises, quelque 30 millions de dollars à chaque élection. C'est absurde. Ces 30 millions sont une perte inutile. Et c'est la Colombie-Britannique qui en ferait les frais. L'Ontario pour sa part ne perdrait rien. Est-ce cela la justice?

Le ministre a prétendu que tous étaient traités avec équité. Eh bien, ce n'est pas le cas pour la Colombie-Britannique. Bien sûr, il y a des inconvénients, bien sûr, nous nous sentons un peu aliénés quand nous entendons déjà les résultats de l'Est bien avant que nos bureaux ferment leurs portes.

Mais ce n'est pas là la cause véritable. Il y en a d'autres. Il existe d'autres moyens pour rendre justice à tous mais le gouvernement ne les a même pas examinés. Je n'en fais que la suggestion car j'ignore même s'il en a été question. Il faudrait que les élections durent deux jours, de midi jusqu'à 8 heures du soir dans toutes les régions et, le lendemain, les bureaux fermeraient à 4 heures de l'après-midi en Colombie-Britannique, par exemple. Oui, ce sont des élections de deux jours qu'il nous faut.

• (2050)

Selon un document d'information remis au cabinet, il est impossible de protéger les urnes. C'est tout à fait absurde. Permettez-moi de proposer autre chose. Pourquoi ne pas tenir les élections le dimanche, où personne ne travaille et quand quelques personnes seulement assurent des services essentiels? Pourquoi ne pas avoir les élections un dimanche, pour permettre à tout le monde de voter?

**Une voix:** Nous allons à l'église.

**M. Cook:** D'accord, procédons d'une autre façon. Pourquoi ne pas déclarer que le jour des élections nationales au Canada sera férié? Nous pourrions même utiliser l'un des congés publics qui existe déjà. Dieu sait que nous en avons suffisamment! Le jour des élections nationales deviendrait un jour férié. Cela incitera peut-être les gens à aller voter.

Fermer les bureaux de scrutin à 5 h 30 de l'après-midi sur la côte ouest empêchera les gens d'aller voter. Il leur sera d'autant plus difficile de se rendre aux urnes, et ce sera injuste. Cela ne résoudra pas leur problème. De ce fait, tous les bureaux de scrutin du pays devront fermer à la même heure, ce qui ne convient pas du tout à la Colombie-Britannique.

**M. Taylor:** Ni à l'Alberta.

**M. Cook:** L'Alberta est plus ou moins dans la même situation, si ce n'est qu'elle gagne une heure de plus que nous sur la côte ouest.

**M. Epp:** Ni au Yukon.

**M. Cook:** Je suis tout à fait d'accord avec le député de Provencher (M. Epp). Il y a trois sièges vacants à la Chambre des communes. Ces circonscriptions ne sont pas représentées ici et, semble-t-il, elles ne le seront pas pendant encore très longtemps. Le premier ministre (M. Trudeau) pourrait déclencher des élections partielles demain. Il ne l'a pas encore fait et n'a pas l'intention de le faire avant septembre. Même lorsqu'il le fera, peut-être à l'automne, il pourra fixer la date qui lui convient, d'ici à 1985, pour la tenue de ces élections partielles. Voilà un problème que l'on pourrait redresser très facilement et un domaine dans lequel une réforme du droit électoral s'impose au plus vite.

L'objet de la motion présentée aujourd'hui concerne le projet de loi du gouvernement. C'est une façon d'amorcer la discussion du bill. Je suis d'accord avec les députés du Nouveau parti démocratique, spécialement ceux de la Colombie-Britannique, et je partage leurs préoccupations au sujet du bill. Certaines circonscriptions des Kootenay ont 500 milles de long. Certains forestiers et mineurs doivent faire jusqu'à 2 heures de route pour se rendre aux bureaux de scrutin. Je me sens très proche des députés néo-démocrates à ce sujet. Tout électeur a le droit de voter à une heure raisonnable, ce que le bill refuse aux gens de ma province.

Le document gouvernemental d'information dont je parlais tantôt était une note adressée au cabinet à ce sujet. J'en ai communiqué le texte au député de Provencher, mais je ne croyais pas qu'il exprimerait certaines choses que je tenais à dire.

**M. Epp:** Redites-les quand même.

**M. Cook:** Le document d'information dit:

> Suivant un récent sondage Gallup, 65 p. 100 des personnes qui ont répondu (74 p. 100 en Colombie-Britannique) seraient favorables à un projet de loi qui retarderait le dépouillement des bulletins de vote dans l'Est jusqu'à la fermeture des bureaux de vote de l'Ouest.

Et voici ce qu'on dit au gouvernement dans le document d'information:

> Cette solution peu pratique est à déconseiller, en raison des problèmes qu'elle susciterait puisqu'il faudrait garder les urnes en lieu sûr et à cause aussi de la longueur excessive de la journée de travail qu'elle imposerait au personnel des bureaux de scrutin.

Les pauvres! Il est grand temps que l'Est du Canada apprenne à travailler un peu plus longtemps quand nous sommes obligés de le faire sur la côte ouest, et voilà la solution toute trouvée. Le dépouillement des bulletins de vote ne devrait pas commencer dans l'Est avant que les bureaux de scrutin de l'Ouest ne soient fermés à une heure raisonnable. Cela résoudrait facilement le problème. L'objectif serait atteint en incommodant légèrement les autres régions du pays, au lieu d'imposer à l'Ouest de se sacrifier pour les autres comme toujours. A Vancouver, fermer les bureaux de vote à 5 h 30 l'après-midi, ce serait empêcher 20 à 40 p. 100 des électeurs d'exercer leur droit de vote. Quiconque trouve cela juste n'a pas la moindre compréhension ou le moindre sentiment ou estime pour l'ouest du Canada. Ce bill doit paraît-il atténuer l'aliénation de l'Ouest. Le gouvernement ne fait rien d'autre que d'exacerber cette aliénation. Et ce n'est pas ainsi qu'il va se faire aimer dans l'Ouest. J'ai déjà assez de mal à défendre le gouvernement national dans les conditions actuelles. Au nom du ciel, que le gouvernement retire ce bill. Il n'est pas bon. Ce n'est pas ce que nous voulons. Il n'aura pas l'effet que prétend le gouvernement. En cherchant à le faire adopter, le gouvernement ne va qu'intensifier l'aliénation de l'Ouest.

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Monsieur l'Orateur, en écoutant le discours que le premier parole-parole du parti progressiste conservateur nous a fait ce soir, j'ai pensé que nous aurions un débat assez raisonnable sur ce bill très important, mais nous pouvons toujours compter sur le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) pour rabaisser la qualité du débat. Chaque journée de l'opposition, le ministre intervient malheureusement pour ramener le débat à des questions mineures, nous empêchant d'aborder des sujets importants.

Le ministre s'est dit ennuyé d'avoir à discuter de cette question aujourd'hui car bien d'autres problèmes se posent et que celui-ci n'est pas important. Nous avons débattu de questions très importantes au cours de certaines journées de l'opposition, et c'en est une autre. Nous avons discuté du chômage, de la politique énergétique et des taux d'intérêt, mais qu'a fait le gouvernement? Il n'a absolument pas changé sa politique malgré des discussions que le ministre pourrait considérer comme motivées et logiques. J'estime que ce soir le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait du tort non seulement aux partis de l'opposition, mais à son propre parti.

**M. Blaikie:** Et ce n'est pas facile.

**M. Miller:** Pourquoi abordons-nous ce sujet ce soir? Il est relié à certains des autres problèmes économiques de l'Ouest dont nous discutons depuis des années et que nous souhaitons voir réglés. Le ministre devrait savoir que les travailleurs de la Colombie-Britannique ont déjà perdu leur emploi à cause de lui. Cent quarante-huit milles personnes de la province n'ont plus de travail à cause de la politique économique du gouvernement et nous constatons ici ce soir que ce dernier veut également les priver de leur droit de vote.

La genèse de la mesure à l'étude ce soir ne manque pas d'intérêt, de même que les raisons pour lesquelles le gouvernement la présente. Le gouvernement libéral est conscient du sentiment de désaffection et de la colère qui règnent dans l'Ouest du pays. S'il réagit ainsi c'est pour amadouer la Colombie-Britannique. Le gouvernement déclare qu'il fermera les bureaux de vote dans cette province en même temps que ceux du reste du pays sans se soucier des inconvénients que cela présente pour les travailleurs de Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon. C'est de la discrimination régionale et, dans une certaine mesure, de classe. Les travailleurs qui se rendent au travail de bonne heure le matin et rentrent tard chez eux ont du mal à s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités d'électeurs. C'est de la discrimination pratiquée contre une classe de la société, contre l'Ouest qui déjà est conscient d'une désaffectation de la part du gouvernement fédéral.

On est irrité dans l'Ouest non pas parce qu'on vote plus tôt dans l'Est ou parce que l'Est se prononce pour un parti plutôt qu'un autre, mais à cause de l'attitude cynique des libéraux envers les électeurs. La campagne électorale de 1980 était axée sur l'Ontario et le Québec et portait sur les prix de l'énergie. Quand les résultats des élections ont été diffusés en Colombie-Britannique, sur le réseau américain de télédistribution, les

appuis conservateurs et néo-démocrates étaient furieux car ils savaient fort bien qu'à la suite d'une campagne cynique le gouvernement n'était pas représenté dans l'Ouest si ce n'est dans deux circonscriptions. Les citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba sont en colère, ils ne sont pas anticanadiens. Ils ne se souciaient guère du fait que les résultats des élections leur parvenaient un peu plus tard qu'ailleurs au Canada, mais les résultats venaient les frustrer et les abattre avant même que leurs bureaux de scrutin ne ferment.

Nous avons rappelé la génèse du bill dont je parle. La question a été examinée au comité permanent des privilèges et des élections. Le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) a proposé un bill prévoyant que les bureaux de scrutin fermeraient tous à la même heure. Il a proposé que les bureaux de scrutin ouvrent en Colombie-Britannique à 8 heures et ferment à 16 heures, ce qui serait encore pire que ce que le gouvernement propose dans son projet de loi. Le gouvernement a probablement écouté le sénateur Jack Austin qui a présenté une mesure d'initiative privé au Sénat qui ferait la même chose. Ainsi, les bureaux de scrutin auraient fermé en Colombie-Britannique à 18 heures. A mon avis, le gouvernement n'a pas consulté la population de l'ouest du Canada ni débattu la question avec elle. Il n'a pas consulté non plus la population de Terre-Neuve ou des provinces de l'Atlantique. Le projet de loi émane du comité permanent des privilèges et des élections. Ce fut le résultat d'une discussion par un petit groupe de personnes au sein du comité permanent des privilèges et élections qui ont cru que cela pouvait être une ligne d'action raisonnable, mais il n'y a pas eu de débat dans l'Ouest pour dissiper certaines des inquiétudes des électeurs.

• (2100)

Comme on peut le voir à la page 5 du compte rendu, le député de Vancouver Quadra a déclaré au comité:

> Après des entretiens avec des personnes qui travaillent dans les bureaux de scrutin, j'ai pu confirmer que les électeurs se présentaient entre 5 heures et 8 heures, c'est-à-dire pendant les trois ou quatre dernières heures de la journée.

Les électeurs ont l'habitude de voter après le travail ou quand les parents peuvent se remplacer ou que les travailleurs reviennent du bois ou de la pêche.

L'attitude du ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'étonne, monsieur l'Orateur. Je ne peux pas croire que le gouvernement tienne à ce changement au point de refuser de laisser le comité permanent des privilèges et élections pousser son enquête de la question dans l'ouest du Canada. Certes, les députés conservateurs qui parlent au nom des habitants de l'ouest du Canada, surtout en Colombie-Britannique, et évidemment les néo-démocrates, ont déclaré que le gouvernement suivait un raisonnement faux dans le cas de ce programme.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) siégeait à ce comité, et le 9 juin 1981, tel qu'en fait foi la page 8 du compte rendu des délibérations, il déclarait ceci:

> Je me demande si l'avantage théorique vaut l'effort ou l'inconvénient que cela causerait pour certains. Je suis sûr que si le scrutin était clos en Colombie-Britannique à 16 heures, le pourcentage de gens qui voteront diminuerait. Il m'est impossible d'en être absolument certain, mais je crains que cela ne se produise. J'aimerais connaître l'opinion des députés de l'Ouest. Franchement, cela ne me préoccupe pas, mais je ne sais pas si nous pouvons prouver que les avantages compensent les inconvénients.

Il s'agissait d'un bill d'initiative parlementaire présenté par le député de Vancouver Quadra. Le même jour et pendant la même réunion, le député de York-Est (M. Collenette) a déclaré, comme en témoigne la page 11 du compte rendu des délibérations:

> Quant aux heures de scrutin, il s'agit davantage d'une question politique, et M. Smith a soulevé plusieurs points intéressants. Je parle en mon nom propre en disant que, en tant que député libéral, je suis en faveur de l'uniformité si celle-ci doit augmenter le nombre de voix de l'Ouest en faveur des libéraux; car tel était le corollaire de l'argument avancé par M. Smith.

Il est dommage que nous ne puissions pas voir cette question avec les yeux des habitants de la Colombie-Britannique. Le député de Vancouver Quadra a effectivement présenté, comme il en a le droit, un bill d'initiative parlementaire qui portait sur cette question, mais malgré cela, je ne crois pas que le parti conservateur tienne absolument à cette idée.

Lorsque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a parlé de consultation, je me suis demandé à quoi il faisait allusion. Je suis certain que le premier ministre (M. Trudeau), le président du Conseil privé (M. Pinard) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration recevront au cours des prochains jours bon nombre de lettres que leur adresseront de petits commerçants, qui s'inquiètent des dispositions du bill et des frais qu'ils risquent devoir engager pour libérer leurs employés entre 13 h 30 et 17 h 30. Le gouvernement a-t-il l'intention de fermer les écoles en Colombie-Britannique, au Yukon et dans certaines régions de l'Alberta à 13 h 30 ou 14 h 30 de façon à ce que les enseignants puissent avoir quatre heures de libres pour voter? Cela vaut-il également pour les manufactures, les bureaux du gouvernement et les industries?

Le ministre devrait demander au premier ministre qu'il lui montre quelques-uns des télégrammes qu'il a reçus aujourd'hui. Ils proviennent du Building and Construction Trades Council de la Colombie-Britannique et du Yukon, de M. Jack Munro, président du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique en Colombie-Britannique, et des Métallurgistes unis d'Amérique à Vancouver, qui s'opposent tous au bill C-113. Voilà les gens que le comité parlementaire devrait consulter avant de prendre des décisions en matière de réforme parlementaire. Ces choses ne devraient pas être laissées aux députés qui, sur la colline du Parlement, ont souvent une bien mauvaise idée de la réalité.

Je prie le secrétaire parlementaire de voir le présent débat comme un élément positif au lieu de s'en moquer, comme semble vouloir le faire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il existe des possibilités, monsieur l'Orateur. Il faut se pencher sur les problèmes de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan et du Yukon. Les Canadiens de ces régions ne veulent pas connaître le résultat des élections avant même d'aller voter.

Le député progressiste-conservateur qui vient de parler a dit qu'il serait possible de retarder le dépouillement des votes dans l'est du Canada. Je ne pense pas que sa proposition soit commode. Cela obligerait les scrutateurs de Terre-Neuve à attendre quatre heures et demie avant de se mettre à compter les votes. Cela n'a pas de sens. En fait, nous pourrions ainsi obtenir de curieux résultats en provenance de Terre-Neuve. Peut-être le NPD réussirait-il à y faire élire six députés, selon ce que les scrutateurs auraient fait pendant ces quatre heures et demie! Peut-être devrions-nous mettre cette formule à l'essai pendant une année afin d'en voir les résultats. On pourrait aussi compter les votes sans en diffuser les résultats. Cependant, cela pourrait présenter des difficultés.

Nous devrions appliquer avec plus de rigueur les dispositions de la loi électorale du Canada et du règlement du CRTC concernant la diffusion des résultats. On pourrait aussi imposer des peines plus sévères aux sociétés de cablodiffusion qui violent la loi électorale du Canada et la loi sur la radiodiffusion. On pourrait peut-être s'arranger pour que les résultats atteignent la Colombie-Britannique et les provinces des Prairies avec du retard. Nous ne devons pas priver les électeurs de la Colombie-Britannique du droit de suffrage.

Ce bill est un os que le gouvernement libéral donne à ronger aux électeurs de la Colombie-Britannique et de l'Ouest du Canada, parce qu'il ne sait pas comment répondre à leurs besoins réels. Ces électeurs s'inquiètent au sujet de la situation économique, de l'embauche, des progrès techniques et de toutes les affaires à propos desquelles les Canadiens de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan souhaitent obtenir depuis un bon moment les conseils du gouvernement.

Le fait que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ait blâmé notre parti d'avoir présenté une motion comme celle-là démontre qu'il a perdu tout contact avec l'ouest du Canada. A condition qu'il l'ait déjà eu, ce contact, comme le dit si bien ma collègue de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett).

• (2110)

Nous discutons ce soir d'une question importante, monsieur l'Orateur. J'espère que si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé prend la parole, ce sera pour assouplir la position des libéraux dans ce débat et laisser entendre qu'il y a une marge pour négocier un changement au bill C-113 avant qu'il n'aille plus loin. Je suis sûr que si lui-même et ses collègues parlaient à des députés des partis d'opposition et s'ils consultaient certaines associations de la Colombie-Britannique et des Prairies, ils se feraient plus facilement des amis dans ces régions—si c'est ça que les libéraux veulent—qu'en nous imposant leur volonté sous prétexte que c'est démocratique et que tous les Canadiens voteront à la même heure.

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je serai bref parce que je suis pleinement conscient que nous avons perdu beaucoup de temps aujourd'hui à cause d'une question de privilège et que le NPD n'a pas réussi à commencer le débat sur sa motion avant 5 heures et demie.

Il importe de se rappeler plusieurs choses en examinant la mesure à l'étude, ne serait-ce que pour la replacer dans son véritable contexte. Premièrement, ce bill ne sera pas adopté précipitamment. Il n'est même pas sûr qu'il soit lu pour la deuxième fois au cours de la présente session, car notre programme est plutôt chargé. Mais advenant qu'il franchisse l'étape de la deuxième lecture, il serait bien entendu renvoyé au comité. A ce moment-là, l'opposition aurait tout le loisir de présenter des amendements, amendements que nous, de ce côté-ci de la Chambre, étudierions sérieusement. En outre, je pense qu'il est très important de considérer les origines du bill. N'importe quel nouveau venu à la Chambre ce soir aurait sans doute l'impression que ce projet de loi représente un complot odieux et ignoble ourdi par les ministériels. Bien entendu, ce n'est pas le cas. En réalité, le député conservateur de Vancouver-Quadra (M. Clarke) a présenté un bill d'initiative parlementaire qui aurait plus ou moins les mêmes résultats que le bill à l'étude ce soir. De plus, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), conservateur de l'Ouest, parraine lui aussi un bill à peu près identique. Il est par conséquent irréaliste de prétendre que c'est une sorte de complot libéral.

Monsieur l'Orateur, il est également faux de laisser entendre que les habitants de l'Ouest vont perdre leur droit de vote à cause de ce bill. Les bureaux de scrutin seront ouverts pendant le même nombre d'heures partout au Canada. Pourquoi cette suggestion semble-t-elle plaire un peu à certains députés de l'Ouest? Le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) sera peut-être intéressé d'apprendre que lorsque je fréquentais l'école Sir James Douglas, le Central Junior High School et le Victoria High School, trois écoles de l'île de Vancouver, les gens de l'Ouest récitaient toute une litanie de griefs, le principal étant que les événements dans l'Ouest au temps des élections n'avaient vraiment pas d'importance puisque tout se jouait dans l'Est. Cette conception m'a toujours paru erronée. Si on tient à blâmer quelqu'un, je suppose qu'on peut toujours s'en prendre à Dieu parce que le soleil va de l'est à l'ouest. S'il avait fait en sorte que ce soit le contraire, peut-être entendrions-nous la même plainte des habitants de l'Est.

De toute façon, ce projet de loi émane d'un gouvernement qui veut être à l'écoute des préoccupations des habitants de l'Ouest. L'idée n'a pas éclos dans notre esprit mais dans celui de deux députés conservateurs de l'Ouest qui ont présenté des bills privés. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, animés du souci constant d'être raisonnables et réceptifs . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Smith:** . . . nous avons écouté, afin d'essayer de faire notre possible pour résoudre le problème de la déssaffection de l'Ouest. Nous nous sommes dits que c'était peut-être une bonne idée de réagir et de s'inspirer d'une idée qui ne semble pas mauvaise du tout. Voilà toute l'explication. Tous ceux qui abordent le problème sans préjugés doivent reconnaître que le gouvernement se fera critiquer non seulement s'il ne bouge pas mais aussi s'il essaie de remédier au problème comme il le fait par le biais de ce bill.

Je ne tiens pas à abuser davantage du temps des députés de l'opposition, mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas d'un complot des libéraux mais plutôt d'une tentative d'accéder aux vœux de deux députés de l'opposition de l'Ouest qui ont présenté des bills, jugeant que c'était une façon raisonnable d'essayer de mettre un terme à un sujet de mécontentement national. Cela revient à dire que la désaffection très accentuée des citoyens de l'Ouest préoccupe le gouvernement et que celui-ci a essayé de proposer une solution dans l'espoir de pouvoir régler un problème d'une façon jugée raisonnable. Après l'étape de la deuxième lecture, le bill sera renvoyé au comité où

l'on aura l'occasion de l'étudier article par article et les députés de l'opposition pourront proposer tous les amendements qu'ils voudront. Je leur certifie que le gouvernement les écoutera et qu'il étudiera ces amendements en toute impartialité animés du souci d'être raisonnable et réceptif, je le répète.

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord relever l'une des différences fondamentales entre les deux partis de l'alliance socialiste.

**M. Smith:** Nous sommes pour la libre entreprise.

**M. Huntington:** Le secrétaire parlementaire s'écrie que les libéraux sont pour la libre entreprise. Jamais, dans l'histoire de la démocratie, un parti affichant une étiquette libérale a-t-il fait autant de tort au mouvement ou à l'esprit de la libre entreprise dans le monde. Ce qui est dramatique, c'est que même si nous nous acharnons à leur dire, ils ont l'esprit tellement fermé qu'ils n'entendent pas. Ils ne peuvent pas écouter la population. Ils ne comprennent même pas les sondages ou encore le message à tirer des dernières élections en Saskatchewan où l'alliance entre eux et les néo-démocrates a été condamnée.

Je dois avouer cependant, en faveur du NPD, que son respect de la démocratie parlementaire est exemplaire. J'ai pour les néo-démocrates la plus grande admiration à cet égard, bien que je ne sois pas toujours d'accord avec leurs idées et leur désir de voir l'État contrôler tous les moyens de production. Je suis cependant prêt à défendre ouvertement et avec force mes idées contre eux au sein du régime parlementaire. Les libéraux, par contre, sous prétexte de soutenir la libre entreprise, utilisent la confiance que les Canadiens leur avaient accordée pour détourner le pays de la démocratie active vers la démocratie de domination. C'est pourquoi je me trouve heureux de voir que les néo-démocrates ont profité d'une journée consacrée à l'opposition pour parler du projet de loi C-113 et avertir qu'ils le jugent tout à fait inacceptable pour cette région d'où je viens, la Colombie-Britannique. J'apprècie l'intervention du député de Nanaimo-Alberni (M. Miller) en la matière et ses avertissements selon lesquels le projet de loi, s'il était adopté, priverait de leurs droits les citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon. J'ai dit que je le respectais. J'attache à cette question le même poids que les députés du Nouveau parti démocratique. A mes yeux, il s'agit d'une mesure importante, car notre régime parlementaire de démocratie active est menacé. Nous sommes en voie de devenir une démocratie inféodée à ses dirigeants, et c'est très grave.

• (2120)

Je remercie le NPD de m'avoir donné la possibilité de participer au débat sur leur motion en cette journée d'opposition.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Huntington:** Je le répèterai encore et encore, car nos vis-à-vis ne peuvent comprendre. L'allocution de ce soir du seul ministre venant de l'Ouest est certainement l'intervention la plus arrogante et la plus irréfléchie qu'il m'ait été donné d'entendre de la part d'un ministre. Je pense qu'il a nui considérablement au parti libéral d'un océan à l'autre. Je suis persuadé que l'Ouest ne retiendra de cette allocution que l'arrogance et l'ignorance qui l'ont caractérisée. Il n'y a aucun respect de l'autre côté de cette Chambre pour la démocratie. Toute est une question de pouvoir. Ils veulent le pouvoir à tout prix. Il faut être arrogant pour indiquer que l'on dirigera le pays sans se soucier de l'opinion de quiconque, puisqu'on a le pouvoir.

Pourquoi attachons-nous tellement d'importance à cette question dans l'Ouest? Il est très pénible de prendre le téléphone à 5 h 30 de l'après-midi, deux heures et demie vant la fermeture des bureaux de scrutin, et d'apprendre les résultats venant des provinces de l'Atlantique et des provinces du centre du Canada. Vous pouvez battre un ministre, ce qui peut constituer une victoire personnelle importante pour toutes les personnes ayant participé à une élection démocratique, mais il est vraiment frustrant de savoir que l'élection est décidée deux heures et demie avant que le vote ne soit terminé dans l'Ouest.

Nous avons entendu bien des choses lors du débat constitutionnel sur la justice et l'équité. Nous avons parlé longuement de la nécessité de traiter tout le monde de la même façon et d'être juste envers toutes les régions du pays. Cependant, si nous voulons avoir cette justice, le gouvernement devra certainement retirer le projet de loi C-113. Ce dernier prévoit autant d'horaires distincts que de fuseaux horaires. Or, le Canada a quatre fuseaux horaires et demi. Le défi consiste donc à s'accommoder de cette différence. Je pense que les Canadiens, quel que soit leur fuseau horaire, devraient pouvoir se rendre aux bureaux de scrutin aux mêmes heures. Les bureaux de scrutin ouvrent à 9 heures pour fermer à 20 heures, heures de l'Est, des Prairies, ou du Pacifique. Par conséquent, ces bureaux devraient ouvrir à 9 heures et fermer à 20 heures, heure du Pacifique et heure du Yukon. Ce n'est que juste. Plus on se déplace vers l'Ouest, surtout en ce qui concerne la Colombie-Britannique et l'Alberta, plus les heures fixées dans le bill C-113 créent un fardeau injuste pour le secteur de l'emploi au Canada. Après tout, notre économie est tributaire de la capacité des citoyens de créer des revenus et de payer de l'impôt. Le conseil des employeurs dans la Colombie-Britannique a déclaré que le fait de fermer les bureaux de scrutin à 17 h 30 imposait un fardeau injuste à ses membres. Je suis d'accord. Beaucoup de propositions ont été faites ce soir. Nous avons entendu les propositions formulées par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) dans un projet de loi d'initiative privée. On constatera que mes observations vont parfois à l'encontre des propos tenus par mes collègues conservateurs, qui ont déjà pris la parole. Mais, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, notre caucus n'a pas examiné cette motion ni les principes du bill C-113. Nous nous prévalons de la journée de l'opposition pour mettre en garde le gouvernement et entamer une discussion qui pourrait nous permettre de trouver une solution juste et équitable pour chacun des fuseaux horaires au Canada.

Il n'a jamais été donné aux citoyens de l'Ouest de comprendre pourquoi les bureaux de scrutin ne demeuraient pas ouverts normalement dans leur région et pourquoi les boîtes de scrutin de Terre-Neuve, de la région de l'Atlantique et du Québec ne demeuraient pas scellées, pour n'être ouvertes et leur contenu dépouillé que lorsque les bureaux de scrutin ferment dans l'Ouest. Toutefois, on m'a dit que cette proposition était d'application fort peut pratique. Nous avons à notre disposition des bénévoles, des scrutateurs, des greffiers du scrutin, et tout le personnel qu'on trouve habituellement dans un bureau de scrutin. Ces gens pourraient être appelés à surveiller les boîtes de scrutin pendant quelque quatre heures et demie

avant le dépouillement. Je sais que si j'étais à Terre-Neuve ou ailleurs dans la région de l'Atlantique, je ne perdrais pas mon temps à attendre paisiblement pendant quatre heures et demie. Il serait très difficile de garder les bénévoles sur place. Cette proposition comporte donc des lacunes et elle est un peu ridicule.

**Une voix:** Tout le monde ferait la fête.

**M. Huntington:** Oui, on ferait la fête, et l'on serait obligé de procéder à bien des recomptages les jours suivants.

**M. Prud'homme:** Attention! Puis-je poser une question, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Capilano (M. Huntington) accepterait-il de répondre à une question du député de Saint-Denis (M. Prud'homme)?

**M. Huntington:** Oui monsieur l'Orateur à condition que j'obtienne un peu de calme et de silence.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, je demande très gentiment au député de peser ses paroles parce que nous allons devoir faire de plus en plus attention à ce que nous disons ici. J'ignore ce qu'il veut dire quand il fait allusion à ces difficultés possibles dans l'Est qui risquent de nous obliger à recompter de plus en plus souvent les bulletins. Qu'est-ce qu'il veut dire par là?

**M. Huntington:** Monsieur l'Orateur, je conseille au député de quitter sa province et se rendre dans les provinces atlantiques pour apprendre les coutumes et le mode de vie des habitants et la façon dont les choses s'y déroulent. Il pourrait ensuite se rendre dans l'Ouest par la suite pour voir comment se comporte un groupe de bénévoles dévoués qui partagent les mêmes objectifs quand ils se réunissent pour tuer le temps pendant quatre heures et demie.

Il est impossible de procéder au dépouillement du scrutin au même moment dans tout le pays. Nous pourrions peut-être résoudre ce problème en fixant la même durée de vote à l'intérieur de chacun des fuseaux horaires. Il serait juste et équitable selon moi de laisser 14 heures s'écouler entre la clôture des bureaux de vote et le moment du dépouillement.

Nous attendons toute la nuit de connaître les résultats qui nous sont communiqués au compte-gouttes. Mais on peut très bien aller se coucher et se lever le lendemain matin sans que tous les résultats soient connus. C'est pourquoi, si nous attendions, disons 14 heures, après la clôture des bureaux de vote dans chaque fuseau horaire avant que les scrutateurs et les présidents d'élection se réunissent dans chacune des circonscriptions pour présider au dépouillement. Nous pourrions ainsi aboutir à un système équitable et juste que nous réclamons dans l'Ouest pour pallier le problème que pose le décalage horaire entre les différentes provinces. C'est une solution à envisager.

Personnellement, j'estime que nous aurons de sérieux ennuis si nous acceptons l'horaire que le député de Vancouver Quadra a proposé dans sa mesure d'initiative parlementaire et que le gouvernement a repris dans le bill C-113. Néanmoins, je voudrais également vous rappeler, monsieur l'Orateur, que le député de Vancouver Quadra voyait les choses sous un angle beaucoup plus vaste. Il voulait que les bureaux de vote soient ouverts moins longtemps. Mais il voulait également assouplir les règles afin que les personnes qui ont changé de résidence ne se retrouvent pas dans l'impossibilité de voter. Il voulait faciliter le vote par procuration. Il ne voulait pas le réserver aux étudiants, aux pêcheurs, aux marins et aux équipages d'avion. Il voulait supprimer la nécessité pour les étudiants de présenter un certificat du registraire et, pour les malades, un certificat médical. Voilà toutes les choses qu'il envisageait dans sa mesure d'initiative parlementaire qu'il avait préparée en collaboration avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il a lancé le débat sur cette question. Comme chacun sait, les mesures d'initiative parlementaire ne sont pas le fruit des comités, des sessions et des débats du caucus.

Voyons ce qui se passera si l'on fermait les bureaux de vote à 5 h 30. A Capilano, ma circonscription, nous avons un pont très étroit construit en 1933 ou 1934. Les accidents y sont très fréquents et bloquent la circulation. On peut parfois rester pris dans un embouteillage pendant une heure et demie à trois heures. Que se passerait-il en pareil cas? A mon avis, il serait trop risqué de fermer à 5 h 30, car cela pourrait empêcher les gens de voter.

Et les personnes qui travaillent dans le centre-ville de Vancouver? Elles doivent parcourir l'artère principale jusqu'à la Route 1 qui conduit vers la vallée du Fraser. Si un accident se produit sur cette route, la circulation est bloquée. Il serait très risqué de fermer les bureaux de vote à 5 h 30 en Colombie-Britannique et dans le sud de la province, car cela pourrait empêcher les gens d'exercer leur droit. Ce serait par ailleurs la ruée, car le jour de la votation, 74 p. 100 des électeurs vont aux urnes entre 6 heures et 8 heures du soir. On inclinerait encore à permettre cela. Si les gens se pressaient à la porte des bureaux de scrutin à 5 h 30 de l'après-midi, que devraient faire les directeurs de scrutin? Fermer la porte et laisser dehors des électeurs furibonds? Devraient-ils les laisser entrer et mettre la pagaille dans le bureau de scrutin? Tout projet visant à devancer de 8 heures du soir à 5 h 30 de l'après-midi la fermeture des bureaux de scrutin en Colombie-Britannique présente de très sérieux inconvénients. Ce serait très injuste. Cela contribuerait à exacerber le sentiment d'aliénation de certains Canadiens au lieu de l'atténuer. Nous devons choisir une heure propice pour la fermeture des bureaux de scrutin. mais il faut que ce soit avant que les scrutateurs se mettent à l'œuvre, de façon à donner une chance à toutes les régions du Canada.

• (2130)

J'entretiens une autre crainte. Les députés néo-démocrates semblent vouloir menacer les médias avec une nouvelle série de règlements, de contrôles, d'amendes et de sanctions. Le problème ne tient pas au fait que les médias dans l'est du Canada diffusent les résultats dans l'Ouest. N'importe qui dans l'Ouest peut téléphoner à un ami en Ontario, au Québec ou en Nouvelle-Écosse; quiconque s'intéresse à la politique peut obtenir les résultats. Si nous commençons à réglementer les médias—télévision, radio et journaux—les mêmes règlements devront être appliqués aux États-Unis, peu importe l'intérêt porté à la politique canadienne. Les stations de télévision et de radio américaines font état des premiers résultats des élections canadiennes. La seule façon de couper les communications qui exercent des pressions au pays serait de prévoir un délai avant le dépouillement du scrutin et non pas de menacer tout le monde d'amendes et de règlements, ou de menacer les gens du poing. Les résultats seraient alors communiqués après que tous

les électeurs auraient eu la chance de voter sans savoir à l'avance comment a voté le reste du pays.

J'ai abordé tous les points que je considérais comme importants. J'exhorte le gouvernement à retirer le projet de loi C-113. Il ne devrait pas le présenter. Le gouvernement devrait remettre en question les heures prévues au paragraphe 2(5). Il devrait abandonner l'idée de telles modifications sinon il s'aliénera un nombre encore plus grand de citoyens de l'Ouest. J'ai tenté de faire preuve de raison et de garder mon sang-froid au sujet de cette question qui pourrait avoir des effets désastreux sur le processus démocratique dans ma région. Si le gouvernement adopte le projet de loi 113, il privera de leur droit de vote les électeurs de la Colombie-Britannique, du Yukon et de l'Alberta. Il doit prêter l'oreille à certaines des observations formulées ici, revoir la question, se réunir à nouveau en caucus et proposer une solution qui conviendra à tout le pays.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur l'Orateur, à titre de représentant de l'ouest du Canada à la Chambre des communes, j'aimerais exprimer les inquiétudes que le bill C-113 suscite chez mes mandants et chez beaucoup d'habitants de l'ouest du Canada. Il est renversant de constater que, dans ce bill, le gouvernement libéral propose aux Canadiens de la Colombie-Britannique et du Yukon de voter avant 5 h 30 de l'après-midi. Permettez-moi d'exposer le problème tel que je le conçois. Je ne suis pas tellement âgé, mais j'ai été tour à tour organisateur de campagne, administrateur de campagne et agent officiel au cours de diverses campagnes électorales. Je sais que la plupart des personnes ayant droit de voter sont des personnes qui travaillent.

Laissez-moi vous expliquer ce qui se passe dans une ville type comme Thompson, au Manitoba. A 2 heures de l'après-midi le jour des élections, un bénévole dans un bureau de scrutin reçoit un appel téléphonique, par exemple d'un ouvrier dans une usine qui apprend de son employeur qu'il peut avoir quatre heures pour aller voter, mais cela veut dire qu'il doit aller voir son patron et lui demander congé pour aller voter. Beaucoup de Canadiens ne peuvent pas voter parce qu'ils sont incapables d'obtenir la permission de quitter leur travail à cette fin. Des caissiers, des commis et des préposés au stock ont déjà demandé la permission de quitter leur travail avant l'heure afin d'aller voter, mais les patrons ont refusé. Des employeurs n'accordent pas quatre heures de congé à leurs employés pour qu'ils puissent aller voter. Il est certain que tous ceux qui ont le droit de voter veulent l'exercer, mais en vertu de notre régime, les employeurs peuvent décider qui peut voter et qui ne le peut pas.

**M. Prud'homme:** C'est ce qui explique que le parti libéral ait si peu d'appui dans l'Ouest.

**M. Murphy:** Les libéraux n'ont pas l'air de s'en préoccuper. Un libéral juste en face de moi dit que cela n'a pas d'importance.

**M. Prud'homme:** Je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne vais pas laisser notre jeune collègue faire impunément pareil commentaire. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Nous laissons trop souvent passer ce genre de réflexion. Je n'ai pas dit cela. Le député devrait écouter plus attentivement. Je ne veux pas que l'on m'attribue des propos que je n'ai pas tenus. Si le député n'a pas entendu, il pourra toujours vérifier les «bleus» plus tard.

**Une voix:** Il n'a pas parlé de vous directement; ne soyez pas si susceptible.

**M. Prud'homme:** Il n'y a personne d'autre que moi en face de lui.

**M. Murphy:** Je ne savais pas qu'il n'y avait qu'un seul député libéral en face de moi. S'il est le seul libéral à m'avoir interrompu, alors, bien sûr, c'est de lui que je parlais. S'il y a eu d'autres interpellateurs libéraux . . .

**M. Fisher:** Nommez-les!

**M. Hopkins:** Qu'entendez-vous par «si»?

**M. Prud'homme:** Reprenez le fil de votre discours.

**M. Murphy:** . . . alors il n'a absolument pas le droit d'invoquer le Règlement. Permettez-moi de vous décrire plus précisément ce qui va arriver aux Canadiens de l'Ouest qui habitent en Colombie-Britannique, au Yukon ou en Saskatchewan. A cause de cette mesure que propose le gouvernement libéral, les gens pourront aller voter avant 5 heures et demie ou 6 heures et demie du soir, mais ils pourront le faire uniquement si leur employeur leur accorde du temps libre pour se rendre aux urnes. Ce sont les employeurs qui décident à quel moment leurs employés auront droit à quatre heures pour aller voter que ce soit dans un bureau de vote par anticipation ou ordinaire.

Jusqu'à maintenant, de nombreux employeurs—et je prends en exemple la société Safeway of Canada—qui affirment que leurs employés peuvent prendre du temps libre s'ils le veulent, ont suscité de nombreux problèmes. L'employeur affirme que l'employé peut prendre le temps d'aller voter s'il le veut. Dans bien des cas, l'employé, qu'il soit syndiqué ou non, ira dire à son supérieur qu'il veut profiter des quatre heures prévues par la loi canadienne pour aller voter. L'employeur lui répondra qu'il n'aime pas tellement le voir partir pour aller voter et lui demandera: «Êtes-vous certain que vous voulez prendre quatre heures?» J'ai été gérant et organisateur de campagne électorale, et je sais que, bien souvent, les employés ne peuvent pas prendre les quatre heures prévues. Les employeurs qui ne se soucient pas des droits de leurs employés leur disent: «C'est un droit dont vous pouvez vous passer.» Je suis certain qu'un habitant de la circonscription de Provencher ne recevrait pas l'appui du député qui représente cette circonscription ou d'un autre député en pareil cas.

• (2140)

Chaque fois que je me suis occupé d'élections fédérales ou provinciales, j'ai dû me battre pour convaincre les employeurs que tous les employés ont le droit de voter. Tous les employés ont le droit de s'absenter quatre heures pour voter. Voyons maintenant ce que cette mesure prévoit.

**M. Huntington:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le député de Churchill (M. Murphy) ne veut pas induire tout le monde en erreur ou insulter la grande majorité des employeurs du Canada en affirmant que les employés doivent demander la permission d'aller voter. Je m'intéresse à la politique depuis longtemps et je n'ai jamais entendu parler d'un employé qui devait demander la permission d'aller voter. Les employés ont le droit de s'absenter quatre heures et ils le font.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le député avance un argument. La parole est au député de Churchill.

**M. Murphy:** Monsieur l'Orateur, pour répondre à ce rappel au Règlement qui n'en était pas un, j'ai constaté personnellement que bien des employés devaient demander à leur employeur la permission de s'absenter pour aller voter.

**Mme Bégin:** Nommez-les.

**M. Murphy:** Safeway. Je sais aussi que dans ma circonscription . . .

**Mme Bégin:** Nommez-les.

**M. Murphy:** Je viens d'en nommer un.

**Mme Bégin:** Nommez les autres.

**M. Murphy:** Si la question préoccupe à ce point le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin), le gouvernement devrait y apporter une solution. Je ne veux pas perdre mon temps à les énumérer tous. J'ai nommé un employeur.

En vertu des dispositions de la loi actuelle . . .

**M. Huntington:** C'est très trompeur.

**M. Murphy:** En vertu de la loi actuelle . . . et les conservateurs s'en fichent pas mal . . .

**M. Prud'homme:** Voyons donc!

**M. Epp:** J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur et peut-être s'agit-il d'une question de privilège. Je croyais que le débat aujourd'hui n'aurait aucun relent sectaire mais serait une occasion de résoudre une difficulté électorale. Peut-on imaginer qu'un député puisse affirmer que tel parti se fiche pas mal de la réforme électorale.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député n'invoque pas le Règlement. Le député de Churchill a la parole.

**M. Murphy:** Je dis que dans ma circonscription il y a des employeurs, et je suis certain que cela se produit aussi dans d'autres, qui ont refusé d'accorder quatre heures à leurs employés pour aller voter. Comme les conservateurs et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social cherchent à m'interrompre, je dois dire qu'ils se moquent pas mal de mes électeurs dont le sujet de préoccupation est tout aussi légitime que ceux d'autres électeurs. Si on m'empêche de parler je dois conclure que la question n'intéresse pas les députés.

Le projet de loi contient deux dispositions. En Colombie-Britannique et dans le Yukon il faut que les bureaux de scrutin ferment à 5 h 30 de l'après-midi. Et que l'employeur a le droit de désigner le jour où ses employés vont voter. Selon la loi actuelle, les électeurs ont le droit à quatre heures le jour des élections, pour aller voter. Tous les employeurs canadiens sont tenus d'accorder ce temps libre à leurs employés. Mais ce qu'il y a d'hypocrite dans cette mesure, et les conservateurs et les libéraux le savent bien, c'est que seul l'employeur pourra déterminer le jour où l'employé pourra voter.

**M. Huntington:** Cela ne tient pas debout.

**M. Murphy:** C'est exactement ce que le projet de loi prévoit.

**M. Huntington:** Vous ne savez même pas ce que renferme la loi.

**M. Murphy:** Je m'étonne qu'on pense au parti conservateur que je ne connais pas la loi. C'est eux qui ne la connaissent pas à mon avis.

Je vais vous dire ce que le projet de loi signifie vraiment. J'ai été employé. On m'a dit que je pouvais disposer de quatre heures mais au moment où l'employeur le décide. Je sais que c'est vrai, je n'invente rien. Je parle d'expérience, car on m'a dit que je pouvais voter au moment choisi par mon employeur. Un article de ce projet de loi autorise l'employeur à permettre à son employé de voter au cours de l'un quelconque des jours de scrutin spécial. Et pour savoir ce que cela signifie, je puis donner un exemple. Il y a une usine en Colombie-Britannique où les bureaux de scrutin ferment à 5 h 30. Cette usine dont le personnel est représenté par le SITBA décide par exemple que tel groupe d'employés qui traditionnellement votent pour le NPD pourra voter le mercredi, tel un autre groupe le jeudi, et les cadres le jour même des élections. Voilà ce que le projet de loi prévoit. Voilà ce que disent le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke) et le sénateur Austin. C'est l'employeur qui choisira le jour où les employés pourront voter. Si les conservateurs trouvent cela normal, qu'ils le disent pendant leur temps à eux au lieu de se plaindre en ce moment.

Il est bien évident que les seuls qui vont souffrir de la fermeture à 5 h 30 et du pouvoir donné aux employeurs de décider du jour du vote, ce sont les travailleurs du Canada.

J'ai parlé surtout des travailleurs syndiqués. Ils sont bien représentés et défendus. Mais qu'est-ce qui va arriver aux non-syndiqués? Comment pensez-vous qu'un employé non syndiqué qui habite à Vancouver par exemple ou dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, va dire à son patron qu'il doit voter avant 5 h 30 mais qu'il habite à 90 minutes ou même à 2 heures de route de son bureau de vote? Il ne faut pas compter que les libéraux vont comprendre, parce qu'ils n'ont pas de députés dans l'Ouest.

• (2150)

**Une voix:** Vous n'avez qu'à acheter une voiture plus rapide!

**M. Murphy:** Revenez à votre place, vous pourrez parler quand votre tour sera venu et faire voir à quel point vous n'êtes pas malin.

**Des voix:** Règlement!

**M. Smith:** Allons donc!

**M. Murphy:** Si le député tient à parler de derrière les rideaux, c'est vraiment qu'il n'est pas malin.

Mais le problème, c'est évident, c'est que ces gens-là ne peuvent pas aller dire à leur employeur: «Je tiens à voter le jour des élections.» Que se passera-t-il? Si on laisse l'employeur décider qu'il pourra voter le jour des élections, ou n'importe quel jour de scrutin spécial, il pourra décider à sa guise: «Ceux qui sont d'accord avec moi, je vais les laisser voter le jour que je pense raisonnable, et les membres de l'IWA, les membres des travailleurs de l'acier, des métallurgistes, des pêcheurs, eux ils voteront quand je le voudrais. Je leur donnerai le début de la matinée, un mercredi, pour voter, et je le leur dirai ce matin-là, quand ils se présenteront au travail.» Je ne connais pas les intentions des ministériels et je me méfie fort de celles de l'opposition officielle. En tout cas, je dirai aux députés que ce n'est pas là le projet de loi que les travailleurs du Canada désirent, et c'est encore moins ce que les travailleurs de l'Ouest souhaitent. Si le député de Provencher (M. Epp) et le député de C.B., l'ex-ministre . . .

**Une voix:** Des petites entreprises.

**M. Murphy:** Oui, le chef d'entreprise qui ne brille pas par son ouverture d'esprit—ne savent pas ce que le peuple, ce que les travailleurs désirent, alors je dirai ceci: «Attendez de voir ce que diront ces travailleurs quand ils seront fixés sur ce projet de loi, parce qu'il a pour résultat de les empêcher de voter, un point c'est tout. Ils ne pourront pas voter et les . . .

**Des voix:** Pendule!

**M. Murphy:** . . . les députés conservateurs qui ont appuyé cela, puisque l'idée était d'eux au départ, et les députés libéraux qui en ont fait autant, y compris le sénateur Austin, disent qu'ils ne veulent pas que les travailleurs du Canada votent, ce qui nous ramène dans l'Angleterre du XVe ou du XVIe siècle.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Provencher invoque le Règlement.

**M. Epp:** Je veux simplement souligner que le parti conservateur n'a approuvé ni la motion dont nous sommes saisis ni le bill C-113 qui découle d'une motion d'un simple député, et il aurait mieux valu que le député s'en tienne au point initial.

**M. l'Orateur adjoint:** J'ai déjà accordé la parole au député. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

**M. Crosby:** J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Halifax-Ouest invoque le Règlement.

**M. Crosby:** Monsieur l'Orateur, je sais parfaitement que les pratiques et coutumes de la Chambre vous permettent en votre qualité de président, d'accorder la parole à qui vous voulez. Mais, au fil des jours et des ans, une tradition s'est constituée qui veut qu'on écoute ce que les députés ont à dire, et bien que je me sois levé de mon siège, vous avez accordé la parole à un autre.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député cherche . . .

**M. Crosby:** De quels principes vous recommandez-nous, monsieur?

**M. Smith:** C'est un manque d'égard envers la présidence.

**M. Crosby:** Naturellement.

**M. l'Orateur adjoint:** La présidence a tenté de respecter le plus scrupuleusement possible les coutumes de la Chambre compte tenu du fait que ce jour d'opposition est réservé au Nouveau parti démocratique. Il serait bien difficile à la présidence ne pas accorder la parole au porte-parole du gouvernement.

**M. Crosby:** Pourquoi?

**M. l'Orateur adjoint:** Je donne la parole au député de Saint-Denis.

**Une voix:** Deux minutes.

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur l'Orateur, je suis même prêt à accorder deux minutes au député, car je crois que nous pourrions échanger nos points de vue.

**M. Crosby:** Alley vous faire voir.

**M. Prud'homme:** Mais je sais que si John Diefenbaker était parmi nous ce soir, il serait très content de voir certains d'entre nous—du moins c'est ce qu'il m'a écrit . . .

**Une voix:** Il vous a écrit!

**M. Prud'homme:** . . . de voir certains d'entre nous, qui ne pensaient pas participer au débat demander maintenant la parole, mais la Chambre est justement là pour çà.

J'ai écouté le député de Churchill (M. Murphy) nous déclarer, d'un air supérieur—oui, c'est bien le mot—qu'il ignore ce que veut le gouvernement et qu'il a des doutes à l'égard de l'opposition officielle, autrement dit, que les néo-démocrates sont seuls qualifiés pour parler de cette question. S'il relisait sa motion et s'il lisait attentivement le bill C-113, il verrait qu'on propose de renvoyer ce dernier au Comité des privilèges et des élections. Par conséquent, après avoir exprimé leur point de vue à la Chambre en deuxième lecture, les députés ou le whip ne mettront pas le bill au rancart. Ils l'enverront au comité afin que le député de Churchill puisse exprimer son opinion et que le député de Halifax Ouest (M. Crosby) puisse faire des instances au nom de son parti.

Le député de Provencher (M. Epp) et le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) . . .

**M. Huntington:** Capilano.

**M. Prud'homme:** . . . qui ont fait des propositions pourraient dire: «Je voudrais fusionner certaines propositions en comité. Le principe sur lequel nous nous appuyons . . .

**M. Murphy:** Vous n'avez pas de principes.

**M. Prud'homme:** . . . Le député de Churchill aurait dû se montrer plus prudent, car j'ai eu une fois le privilège de prendre la parole dans sa circonscription où je constate qu'il perd de plus en plus de terrain, si bien qu'il ne nous apprend rien. Voilà pourquoi je participe au débat. Je ne comptais pas le faire. Cependant, quand le député a parlé des quatre heures accordées pour aller voter, je l'ai entendu lancer toutes sortes de noms comme s'il voulait accuser quelque conservateur et quelque libéral d'avoir comploté pour empêcher un grand nombre d'électeurs de voter. S'il veut donner des noms, comme il l'a fait plus tôt en répondant à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), et s'il pense que des infractions ont été commises, la loi électorale stipule exactement ce qu'il faut faire.

**M. Huntington:** Absolument.

**M. Prud'homme:** Si quelqu'un empêche un électeur de voter, alors que la loi stipule que tout employé peut s'absenter quatre heures pour voter, tout le monde sait que c'est illégal et que cette personne pourrait être poursuivie en justice. Si le député de Churchill connaît autant d'exemples.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Prud'homme:** Un peu de silence, s'il vous plaît. Nous essayons de ne pas faire de bruit de ce côté-ci, mais—et je ne nomme personne. Cependant, si le député avait quelque chose à proposer ou s'il voulait se plaindre de quelque chose, il aurait dû le faire au moment opportun, puisque la loi prévoit de tels cas. J'ai écouté son discours, parce que la désaffection des habitants de l'Ouest me préoccupe énormément. Le député parle à quelqu'un qui siège à la Chambre des communes depuis bientôt 19 ans. Je suis allé faire des discours dans l'Ouest plus de 200 fois et je suis au courant du problème dont le député parle. Je sais qu'il existe un sentiment de désaffection dans l'Ouest. Je parle à titre de Canadien et non pas de Québécois. Je parle à titre de Canadien qui s'intéresse au problème. Je veux connaître la raison de ce sentiment de désaffection. C'est précisément le but de cette mesure.

**M. Murphy:** J'invoque le Règlement.

**M. Prud'homme:** Comment pouvons-nous résoudre le problème?

**M. Murphy:** J'invoque le Règlement.

**M. Prud'homme:** Si nous nous sommes trompés, nous pouvons modifier le bill au comité. Mon ami, le député de Churchill, a invoqué le Règlement.

**M. Crosby:** Il est 10 heures.

**M. Murphy:** Je me rends compte que cela a peut-être une importance secondaire, monsieur l'Orateur, mais je n'ai certainement pas reproché sa région d'origine au député et je n'ai pas critiqué son parti parce qu'il reçoit l'appui d'une certaine région. Le fait est qu'il y a des gens au Canada qui ne vont pas voter . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Le député n'invoque pas le Règlement.

**M. Prud'homme:** Il me reste encore deux minutes, monsieur l'Orateur. Il est 10 heures moins deux, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois informer la Chambre qu'en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

---

• (2200)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AÉROPORTS—LE TRANSPORT ENTRE DORVAL ET MIRABEL—ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE ANNONCERA SA DÉCISION

**M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau):** Monsieur le président, le 21 avril 1980 en cette Chambre je posais une question au ministre des Transports (M. Pepin). Il s'agissait toujours de la même question, savoir quand aurions-nous une décision sur le transfert des vols entre Dorval et Mirabel? Le ministre me répondait que l'objectif originel de la construction de l'aéroport de Mirabel consistait à y transférer tout trafic aérien à l'exception des routes domestiques de courte distance, je pense que cet objectif reste valable aujourd'hui encore. Le 2 décembre 1980, monsieur le président, toujours dans cette Chambre je m'adressais au ministre des Transports pour lui signaler les problèmes de Mirabel. Une fois de plus, le ministre m'annonçait qu'une décision était imminente. Le 18 février 1981, je m'intéressais encore au ministre des Transports au sujet du problème de Mirabel; encore là, le ministre m'annonçait que des études étaient faites et que j'aurais bientôt une réponse.

Le 23 mars, monsieur le président, toujours en cette Chambre, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) me répondait que des études avaient été faites, qu'on serait sur le point de faire une annonce. Le 23 avril 1981, toujours en cette Chambre, je parlais de Mirabel. Le 16 février 1982, une délégation de 33 maires des circonscriptions de la Rive Nord et quelque 80 échevins venaient ici demander au ministre de pouvoir voir la lueur d'une décision dans le fameux dossier Mirabel. Le ministre alors répondant à une question que je lui posais à la Chambre me dit qu'il s'apprêtait, et je cite le ministre: dans les jours à suivre à déposer devant ses collègues un document qui aiderait à trouver une solution au problème Mirabel-Dorval. En plus, le ministre prenait un engagement ferme devant vous, monsieur le président, à rendre dans les trois mois qui devaient suivre une décision dans ce fameux dossier.

Eh bien, monsieur le président, le 14 mai, il y a quelques jours à peine, je demandais une fois de plus au ministre des Transports: Quand aurions-nous une décision? Ce soir je me vois dans l'obligation de dire à titre de représentant des gens de la région de Mirabel, de la circonscription d'Argenteuil-Papineau et de toute la région du Nord de Montréal, que les maires ne peuvent pas prendre de décision et planifier leurs organismes municipaux parce qu'ils attendent toujours la décision de ce qu'on va faire avec Mirabel. Je n'ai pas demandé au ministre de me dire quelle route il transférerait. J'ai demandé une décision dans le dossier Mirabel. Il me semble, monsieur le président, que je ne demande pas grand-chose. Tous mes collègues de la Rive Nord ont fait des pressions sur le ministre. Tous mes collègues de la Rive Nord ont demandé au ministre une réponse, et je me vois encore ce soir dans l'obligation de m'adresser par vous au ministre des Transports et de lui dire: Mais de grâce, monsieur le ministre, il y a une population qui attend depuis dix ans. C'est ce gouvernement qui a construit cet aéroport. On l'a qualifié d'éléphant blanc. On lui a donné tous les noms possibles, mais, monsieur le président, il y a une population qui est en droit d'avoir une décision dans ce dossier et c'est cette décision que je demande et je la demande dans le plus bref délai possible.

• (2205)

[*Traduction*]

**M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je voudrais encore une fois féliciter le député de sa persévérance et de l'intérêt qu'il porte à cette question très délicate et très controversée. Nous savons tous qu'il attend impatiemment une réponse. Ses propos ne nous sont pas étrangers. Nous compatissons avec lui et ne cherchons nullement à lui compliquer les choses, ni à lui ni à ses électeurs. Au contraire, nous estimons tous qu'il importe de prendre une décision, comme il l'a demandé.

Il importe également de prendre la bonne décision, et pour en arriver là, le processus est long et souvent complexe. Il s'agit d'une question délicate qui met en cause des intérêts multiples. Vouloir accélérer les choses n'aboutit pas toujours à une solution satisfaisante. Nous devons être convaincus que tous les intéressés ont fait connaître leurs vues et que tous les arguments ont été examinés.

Je voudrais ajouter, en aparté, que le ministre des Transports (M. Pepin) est, à mon avis, une personne qui pèse toujours à fond le pour et le contre dans une affaire. D'une part, il n'a pas peur de s'attaquer au problème mais, d'autre part, il le fait de façon à ce que toutes les parties en cause puissent faire valoir leurs arguments. L'affaire de Mirabel en est un exemple. Celle du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en est un autre.

**M. Fraser:** Sans oublier VIA Rail.

**M. Fisher:** Qu'il s'agisse du transport de marchandises dangereuses, de la politique portuaire, de la politique aérienne . . .

**M. Fraser:** Ou de VIA Rail.

**M. Fisher:** . . . ou d'une vaste gamme d'autres programmes, nous avons vu ce ministre s'attaquer à des problèmes très délicats, et ce, avec beaucoup de sensibilité et une grande objectivité.

C'est précisément le cas en l'occurrence, et je tiens à le rappeler au député. Je suis sensible à l'impatience de celui-ci. Il a du mérite de revenir sans cesse sur cette question. D'autre part, j'espère qu'il comprendra également que le ministre se doit d'agir avec sensibilité et objectivité en prenant ses décisions.

## LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE—ON DEMANDE UNE EXEMPTION FISCALE POUR LE PROPRIÉTAIRE D'UN HÉLICOPTÈRE DE LA CÔTE OUEST—B) LA POSITION DU MINISTRE

**L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, un organisme de charité de la Colombie-Britannique, qui cherchait à mettre sur pied un service de secours sûr et efficace dans les montagnes de la côte, a acheté, avec des fonds recueillis par des bénévoles, un hélicoptère américain équipé pour le sauvetage en montagne et capable non seulement d'aider à trouver les gens perdus dans les montagnes de la côte, mais encore de les sortir de là, qu'ils soient blessés ou non. Cet hélicoptère a coûté $200,000. Lorsque l'organisme en question a fait venir l'hélicoptère des États-Unis, le gouvernement canadien s'en est mêlé à la frontière. La direction de l'accise du ministère du Revenu national a imposé une taxe de $16,000 sur l'hélicoptère entrant au Canada. Naturellement, l'organisme de charité a protesté, demandant pourquoi on imposait pareille taxe sur l'appareil, alors que les appareils destinés à un usage public en sont exemptés. Dans son intransigeance, le gouvernement a déclaré que la loi ou le règlement—il ne l'a jamais vraiment précisé—ne permet aucune exception.

Compte tenu de l'intérêt de la population et des députés, dont moi-même, pour cette affaire, nous avons écrit au ministre du Revenu national (M. Rompkey), lui demandant si c'était là une disposition d'une loi statutaire, d'un règlement ou d'une directive gouvernementale. Le ministre du Revenu national nous a répondu que c'était tout bonnement la loi. Il ne nous a pas beaucoup éclairé sur la loi précise dont il s'agissait, mais nous avons compris que c'était la loi et que nous ne pouvions rien y faire.

En réponse à une question que je lui ai posée l'autre jour, le ministre a dit:

> Je reconnais qu'il fait de l'excellent travail . . .

C'est-à-dire l'organisme de charité.

> . . . mais, en l'occurrence, je ne crois pas que nous puissions faire davantage pour lui venir en aide.

• (2210)

Chose certaine, le ministre n'a pas vraiment donné de réponse. Il s'est contenté de dire qu'il ne pouvait modifier la loi. Il s'est bien gardé de parler de la question fondamentale et de nous livrer l'opinion du gouvernement. Y a-t-il lieu de prélever cette taxe ou non? Comment l'imposition de la taxe sur cet hélicoptère peut-elle servir le public? D'aucune façon, à mon avis.

Quand le ministre affirme ne pouvoir rien faire, je voudrais lui rappeler, ainsi qu'à ceux qui m'écoutent, qu'à titre de ministre, s'il veut modifier la loi sur la taxe d'accise ou les règlements parce que la chose s'impose, il peut le faire. Lui seul peut le faire. Toutes les larmes de crocodile qu'il verse ne sont rien d'autres; il n'est pas sincère.

Je veux signaler au ministre, qui ne semble même pas le savoir, parce que ses collaborateurs ne le lui ont peut-être pas signalé, qu'en vertu de l'article 17 de la loi sur l'administration financière, une remise de cet impôt peut être accordée. Comme nous le savons presque tous, cet article prévoit que le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le cabinet, suivant la recommandation du Conseil du Trésor, et quand il juge la chose dans l'intérêt public, peut remettre un impôt, une redevance ou une amende.

Cet article est long et il a servi plus d'une fois au Canada. Je répète ce que j'ai dit récemment, monsieur l'Orateur: voilà pourquoi les Canadiens en ont par-dessus la tête d'un gouvernement qui pourrait agir et aider une association de bénévoles, mais qui refuse de le faire. Ou le ministre ne connaît pas la loi, ou il n'a pas le courage d'essayer de la modifier, ou il est mal conseillé par ses fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, rien ne se fait, et c'est une honte. S'il est une chose que les gens sont en droit d'attendre d'un ministre doté de pouvoirs, c'est bien qu'il agisse quand il est dans l'intérêt public de le faire.

J'aimerais savoir du secrétaire parlementaire chargé de répondre au nom du ministre ce soir pourquoi ce dernier ne s'est pas prévalu des possibilités qui s'offrent à lui, dont le recours à la loi sur l'administration financière, pour remédier à cette situation ridicule. Tout le monde en Colombie-Britannique trouve la situation absolument absurde. On ne s'explique pas qu'un ministre qui dispose de pouvoirs pour agir, se contente de dire, «C'est la loi, il n'y a rien à faire». Effectivement, c'est ce qui se passe et j'aimerais qu'on me dise pourquoi.

**M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir les arguments présentés par le député, mais je regrette que vers la fin il se soit livré à autant d'observations mesquines. Par contre, au début, il a soulevé quelques points excellents auxquels je veux maintenant répondre.

Le député sait que la différence est énorme entre un programme quelconque à caractère social et une loi précise sur l'impôt. Il nous demande de faire appel à une loi fiscale parce qu'un groupe rend un service utile à la société. Tout comme s'il nous fallait le récompenser pour sa peine.

Au cours des débats qui ont suivi le dépôt du budget en novembre dernier, nous avons vu la confusion qui se produit lorsqu'une loi fiscale sert à promouvoir certains objectifs sociaux, difficiles ou impossibles à définir, ou encore, mal définis. Les gens ont recours à la législation fiscale pour réaliser des gains personnels ou corporatifs au nom de certains avantages sociaux. Depuis le mois de novembre, le gouvernement essaie d'établir une distinction claire et nette entre sa politique fiscale d'une part et sa politique sociale d'autre part.

• (2215)

Permettez-moi de vous dire que nous considérons les services assurés par le groupe représenté par le député comme valables et louables. Nous ne les remettons pas en question. Par contre, nous nous demandons si des encouragements pour ce type de service doivent figurer dans la politique fiscale. Pourquoi ne pas s'adresser au ministre des Transports fédéral ou provincial? Pourquoi ne pas en parler à d'autres ministres, comme ceux de la Santé ou des Services sociaux, et leur demander une subvention en vertu des dispositions pertinentes?

**M. Fraser:** Parce que votre ministre peut accorder ces exemptions; voilà pourquoi.

**M. Fisher:** Ce serait beaucoup mieux que ce que le député essaie de proposer. Il veut que nous nous aventurions de nouveau sur ce terrain glissant que constitue l'utilisation de la politique fiscale au profit d'un groupe particulier pour le remercier des avantages que la société tire de ses activités. Nous ne contestons pas l'importance de ces services, mais nous lui demandons simplement de s'adresser au bon endroit. Je crois que c'est tout à fait raisonnable. S'il fait la distinction entre politique fiscale et politique sociale, alors je crois qu'il comprendra pourquoi le ministre ne peut pas appliquer la loi de façon aussi large qu'il le voudrait bien.

**M. Fraser:** Nous nous adresserons au ministre de la Santé et du Bien-être social (M^me^ Bégin); elle sera peut-être en mesure de faire quelque chose.

## LE CANADIEN PACIFIQUE—L'ANNONCE DE MISES À PIED—B) ON DEMANDE QUE LES EMPLOYÉS NE SOIENT PAS MIS À PIED

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, il y a une semaine, le CP a annoncé la mise à pied pour une période de quatre semaines de 3,600 employés de ses ateliers de Montréal, Winnipeg et Calgary. Sur ce nombre, 1,300 travaillent à Winnipeg. Cette annonce faisait suite à la mise à pied par le CP de 311 employés pour une période indéfinie. J'ai demandé au ministre, vendredi dernier, s'il était raisonnable que le CP mette à pied un grand nombre d'employés en raison d'un ralentissement du trafic, étant donné que, selon les calculs du gouvernement, il y aurait une augmentation impressionnante des expéditions de divers biens au cours des prochaines années. La réponse du ministre ne m'a pas du tout satisfait. Il a dit que le CP ne faisait pas assez d'affaires pour garder ces employés.

Hier, monsieur l'Orateur, le CN a annoncé des mises à pied semblables dans ses ateliers de réparation, dont un grand nombre à Winnipeg, encore une fois. La raison donnée par les sociétés ferroviaires est bien simple: Le trafic a diminué en raison du ralentissement de notre économie.

J'ai demandé au gouvernement si le ralentissement actuel de l'activité économique devrait être le seul facteur à considérer pour prendre une décision aussi importante sur la réduction des dépenses publiques. Le président de la compagnie Sony se trouvait récemment au Canada pour participer à un séminaire au cours duquel on a analysé et comparé les activités commerciales japonaises et nord-américaines. Nous avons tous entendu parler des succès de l'économie japonaise, de l'augmentation constante et considérable de son produit national brut et de la part qu'elle s'est taillée sur les marchés internationaux pour la vente des biens manufacturés, dont les automobiles, la radio et la télévision, et plus récemment, les ordinateurs et les produits micro-électroniques. Savez-vous ce qu'a dit le président de Sony à son auditoire pour expliquer les succès des Japonais? Il a déclaré que les compagnies nord-américaines et japonaises

différaient en ce que les Nord-Américains—et il englobait à la fois les États-Unis et le Canada—se préoccupaient presque exclusivement du bilan de l'année en cours, alors que les Japonais effectuaient des projections sur une vingtaine d'années. Voilà pourquoi ils nous ont dépassés dans les domaines que j'ai mentionnés. Savez-vous pourquoi je parle de cela, monsieur l'Orateur? Je le fais parce que le CN, le CPR et notre gouvernement auraient dû s'inspirer des propos du président de Sony. Chose certaine, l'activité économique tourne maintenant au ralenti, mais selon une étude du Western Transportation Advisory Council, le volume des exportations à destination de l'Ouest devrait augmenter comme suit entre 1980 et 1990: le charbon, de 14 à 53 millions de tonnes; les grains, de 10 à 19 millions de tonnes; le soufre, de 5.4 à 6.8 millions de tonnes; la potasse, de 3.6 à 9 millions de tonnes. Il s'agit d'une augmentation de 200 p. 100.

Monsieur l'Orateur, notre système de transport éprouve déjà des difficultés à acheminer le volume actuel de marchandises. Qu'arrivera-t-il dans quatre ou cinq ans si les hausses prévues deviennent réalité? Nous faillirons entièrement à la tâche. C'est maintenant, quand les affaires marchent au ralenti, que les chemins de fer doivent effectuer les travaux qui s'imposent: améliorer le réseau, doubler les voies, moderniser les signaux et les aiguillages, construire les milliers de wagons, de wagons-trémies, de wagons de marchandises et de locomotives dont nous avons besoin. C'est le moment de rénover une bonne partie du matériel roulant. Si ce n'est pas fait maintenant, quand le ferons-nous? D'ici à 1990, nous allons perdre des ventes de centaines de millions de dollars parce que nous n'aurons pas les moyens de livrer la marchandise. Mais les sociétés de chemins de fer disent qu'elles ne peuvent pas se le permettre. Le gouvernement a annoncé que Bombardier allait vendre pour un milliard de dollars de wagons de métro à la ville de New-York. Comment expliquer cette réussite? Tout simplement grâce à l'intervention du gouvernement qui a consenti un prêt à 9.7 p. 100. Si nous pouvons nous le permettre pour les exportations, nous pouvons aussi le faire, me semble-t-il, pour améliorer notre réseau canadien de transports.

• (2220)

Je dirais donc ceci au ministre: ce que nous pouvons faire pour Bombardier, nous pouvons certainement le faire pour les sociétés ferroviaires. C'est maintenant qu'il faut donner à ces dernières l'aide financière dont elles ont besoin pour préparer le réseau de sorte que celui-ci puisse transporter les produits que nous serons en mesure de vendre d'ici à quatre ou cinq ans. Ce n'est pas le moment de procéder aux importantes mises à pied annoncées par les deux sociétés ferroviaires la semaine dernière.

**M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis étonné de constater que le député ne s'est pas bien renseigné. Il a passé tellement de temps à s'attaquer aux sociétés ferroviaires qu'il ne s'occupe plus des annonces que font celles-ci. Je lui signale donc que le Canadien Pacifique a annoncé aujourd'hui l'achat de 50 nouvelles locomotives diesel-électriques en prévision de ses besoins futurs. C'est précisément ce qui préoccupe le député.

**M. Orlikow:** Cette décision n'aide en rien les personnes qui ont été mises à pied.

**M. Fisher:** Le montant de cette commande s'élève à 70 millions et elle permettra de créer 300,000 heures-personnes de travail.

Je tiens à souligner, particulièrement pour la gouverne du député afin qu'il cesse de critiquer tout le monde, que 20 de ces locomotives vont être utilisées sur les réseaux secondaires des Prairies. Il y avait dix ans que le Canadien Pacifique n'avait pas passé une telle commande. Cette décision a été prise en dépit de l'opposition du NPD à l'amélioration du transport des céréales dans l'Ouest du pays et malgré les pertes d'exploitation enregistrées par les chemins de fer à cause du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je m'étonne aussi que le député ne se soit pas informé davantage au sujet des licenciements. Je sais qu'il suit généralement cette question de bien plus près que les affaires de la haute finance.

Je tiens à lui signaler—ce que le ministre a d'ailleurs dit dans sa réponse—que les cheminots qui ont travaillé deux ans ou plus recevront 80 p. 100 du montant de leur salaire habituel pendant la durée de la mise à pied.

**M. Orlikow:** Ils ne seront pas productifs du tout.

**M. Fisher:** Ce sont là des faits importants, et je regrette que le député les ignorait quand il a fait son intervention. Il aurait peut-être pris la parole pour nous féliciter et pour féliciter également les sociétés.

**M. l'Orateur adjoint:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 24, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME XV